CANADA

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

29 Élisabeth II

VOLUME VI, 1980

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DIX-HUITIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1980
AU NEUVIÈME JOUR DE FÉVRIER 1981, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
OCT 20 1982
Br. M.
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
OCT 20 1952
Br. M.
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 décembre 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CABINET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion. D'après les chiffres des mois d'octobre et maintenant de novembre, notre pays connaît une inflation galopante, bien pire que celle qu'on avait prévue. En effet, le taux d'inflation atteint désormais 11.2 p. 100 et s'emballe chaque fois que les taux d'intérêt augmentent. Le gouvernement a littéralement perdu le contrôle de l'économie. Je propose donc, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre déplore le fait que les libéraux qui soutiennent le gouvernement se soient laissés leurrer et qu'ils ne puissent plus expliquer à leurs électeurs pourquoi ils soutiennent une telle incompétence, et que la Chambre demande au premier ministre, au ministre des Finances, au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi qu'au ministre de la Justice de démissionner pour qu'on puisse les remplacer et confier leurs portefeuilles à des députés capables de reprendre en main la direction du gouvernement et la situation économique dans notre pays.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA MOBILISATION DU REVENU POUR AIDER LES GAGNE-PETIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le prix du mazout de chauffage a augmenté de 26.9 p. 100 et celui du gaz domestique a augmenté de 20.7 p. 100 depuis le mois de novembre 1979. Aussi, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que le gouvernement mobilise une partie des recettes qu'il tire de la hausse des taxes sur l'essence, le mazout de chauffage et le gaz naturel pour aider les gagne-petit à survivre durant l'hiver de 1980-1981.

Mme le Président: Pour pouvoir présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS OUVRIERS

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE D'ENQUÊTE INDUSTRIELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique a récemment mis à pied plus de 600 de ses employés parce qu'ils portaient un macaron syndical, et étant donné que cette même compagnie agit de telle sorte qu'elle pousse littéralement ses employés à faire la grève bien qu'ils aient eu une attitude extrêmement conciliante, je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M[lle] Jewett):

Que la Chambre enjoigne au ministre du Travail d'user des pouvoirs que lui confère le Code canadien du travail de nommer immédiatement un commissaire d'enquête industrielle qui étudiera le conflit de travail à la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique en vue d'amener cette compagnie totalement irresponsable à conclure un accord avec ses employés, avant que les habitants de la Colombie-Britannique n'aient à subir les inconvénients d'un autre arrêt de travail absolument inutile.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES MESURES EN VUE DE CONCLURE UN ACCORD SUR LES PRIX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. La politique énergétique du gouvernement mène le pays à la ruine économique. On vient d'annoncer que 300 contrats de forage ont été annulés à Lloydminster et nous savons par ailleurs que des derricks quittent le pays mettant ainsi bien des gens à pied; enfin, voici que le gouvernement de la Saskatchewan menace de ne pas verser ses taxes. Le fait que le premier ministre refuse de reconnaître ces faits crée un sentiment d'aliénation et de mécontentement ainsi qu'une incertitude économique partout au Canada. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre demande au gouvernement de prendre immédiatement des mesures en vue de conclure un accord sensé en matière énergétique.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES MESURES PROPRES À ENRAYER LA CRISE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement en vue de présenter une motion. Depuis que le gouvernement actuel a été élu, il y a plus de dix mois, à cause de ses promesses de gérer efficacement l'économie, le coût de la vie a grimpé de près de 12 p. 100 à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, de plus de 13 p. 100 à Saint-Jean, Terre-Neuve, de plus de 12 p. 100 à Halifax, Nouvelle-Écosse et de plus de 12 p. 100 à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. La situation de l'emploi est devenue dramatique dans chaque province de la région de l'Atlantique, le taux de chômage étant de 4 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale. Des taux d'intérêt sans précédent paralysent les petites entreprises qui constituent l'épine dorsale de l'économie de la région et les Messageries du CN, un élément essentiel de l'infrastructure économique des provinces de l'Atlantique, ont brutalement réduit leurs services.

● (1410)

Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre invite tous les députés libéraux à faire des instances pressantes auprès du ministre des Finances afin qu'il présente sans délai des mesures pour faire face à la crise économique que vivent les Canadiens des provinces de l'Atlantique.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS—L'ENLÈVEMENT DE RAOUL WALLENBERG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Smith (Don Valley-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer, avec l'appui du député de Guelph (M. Schroder):

Que la Chambre demande à l'Union soviétique de dire si Raoul Wallenberg, conseiller de la délégation suédoise à Budapest en 1944, est vivant où s'il a été exécuté après son enlèvement par les troupes soviétiques.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA STABILISATION DES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire que j'estime extrêmement urgente à tous égards. Le chiffre exceptionnel de 11.2 p. 100 qu'a atteint aujourd'hui le taux d'inflation indique que le gouvernement administre l'économie avec la plus complète ineptie. Non seulement les taux d'intérêt élevés paralysent l'expansion industrielle, accroissent le chômage—200,000 Canadiens de plus ont été mis à pied cette année—et compromettent la relance économique, mais ils attisent l'inflation. Je propose par conséquent, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de prendre des mesures immédiates sans tenir compte des politiques appliquées aux États-Unis pour stabiliser les taux d'intérêt à un niveau raisonnable susceptible de permettre la relance économique du Canada.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA RÉGLEMENTATION DES SALAIRES, DES PRIX ET DES BÉNÉFICES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je tiens à m'associer à mon collègue de Hamilton Mountain (M. Deans) pour réclamer la stabilisation de la situation économique du pays. Je sais que la plupart ce ces motions proposées aux termes de l'article 43 du Règlement laissent le premier ministre (M. Trudeau) indifférent, mais je lui demande de bien écouter celle-ci. On ne peut imaginer de motif plus urgent pour justifier une pareille motion.

Comme le Conseil économique du Canada prédit une morne décennie pour le pays et que le premier ministre a maintenant réussi à juguler l'économie même, je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le premier ministre confirme ou nie avant Noël qu'il songe à réglementer les salaires, les prix et les bénéfices.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE NORD CANADIEN

LES MESURES POUR AIDER LES HABITANTS DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion urgente. On a annoncé aujourd'hui que l'indice des prix à la consommation a fait un nouveau bond, portant le taux annuel d'inflation à plus de 11 p. 100. Cette érosion constante du pouvoir d'achat des consommateurs frappe particulièrement les Canadiens dont le revenu est fixe ainsi que ceux qui vivent dans la partie septentrionale des provinces et dans les territoires, où le coût de la vie est déjà exorbitant. Je propose donc, avec l'appui du député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que le gouvernement présente immédiatement un budget supplémentaire destiné à alléger le fardeau écrasant qui accable les pauvres des régions du Nord, et qui résulte des taux d'intérêt et de la politique énergétique du gouvernement actuel et de ses lâches partisans d'arrière-ban.

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'AIDE AUX VEUVES ET AUX PERSONNES ÂGÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Beaucoup de veuves et de femmes seules entre 50 et 65 ans vivent bien en deçà du seuil de la pauvreté, en se nourissant de pain sec et de soupe à l'eau; certaines d'entre elles sont les veuves d'anciens combattants qui ont laissé une partie de leur corps sur les champs de bataille où ils ont mené la lutte contre le totalitarisme. Si le premier ministre (M. Trudeau) veut le constater par lui-même, je suis bien disposé à l'amener dans des foyers où la situation existe. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que le gouvernement du Canada cesse de gaspiller de l'argent en panneaux publicitaires et en voyages autour du monde pour le premier ministre, et qu'il se serve d'une partie de cet argent pour donner à ces Canadiens authentiques un niveau de vie acceptable au Canada, pour lequel les époux de ces veuves se sont sacrifiés.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES MESURES POUR AIDER LES CANADIENS À ACQUITTER LES COÛTS CROISSANTS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Comme madame le Président le sait, j'ai signalé mon intention de réclamer un débat d'urgence plus tard aujourd'hui au sujet de la cruelle incidence de la politique économique du gouvernement sur la vie des Canadiens ordinaires.

Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il sait que le trésorier de l'Ontario a proposé qu'une certaine proportion des recettes énergétiques accrues du gouvernement serve l'hiver prochain à accorder une subvention nationale temporaire de $75 à $100 pour aider les gagne-petit à acquitter les coûts croissants du chauffage. Le ministre sait également que d'après les chiffres concernant le coût de la vie publiés aujourd'hui, le prix du mazout a augmenté de 26.9 p. 100 et le prix de l'essence de 20.7 p. 100 depuis un an.

● (1415)

Compte tenu de ces faits, le ministre s'engage-t-il à collaborer avec les gouvernements provinciaux en vue d'aider les Canadiens défavorisés à acquitter leurs factures de chauffage cet hiver, si la chose est possible?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme le très honorable chef de l'opposition le sait, le trésorier provincial de l'Ontario a fait circuler hier un document de nature technique sur les coûts du chauffage résidentiel et les mesures que les gouvernements pourraient prendre pour remédier à ce problème. Le trésorier provincial a également demandé que sa proposition soit étudiée et qu'après l'avoir étudiée, je lui fasse connaître ma réaction. J'ai demandé à mes collaborateurs d'examiner la proposition et sa répercussion. Nous déciderons ensuite quelle est notre position que nous divulguerons, comme je l'ai signalé au trésorier de l'Ontario.

M. Clark: Madame le Président, nous nous trouvons dans une situation où alors même que les coûts du mazout enregistrent une hausse spectaculaire cette année le ministre des Finances ne trouve pas mieux à nous répondre qu'il va étudier un document de travail technique dont les recommandations prendraient effet l'année prochaine. Ce que nous voulons savoir c'est si le ministre et le gouvernement canadien sont prêts à assumer leurs responsabilités, à laisser de côté leurs études et à faire quelque chose pour venir en aide aux Canadiens ordinaires qui doivent faire face à des hausses de coûts de chauffage cet hiver.

Permettez-moi de dire au ministre, comme il en est d'ailleurs au courant, que le gouvernement ontarien a déclaré que si Ottawa refuse d'aider les citoyens de l'Ontario il agira seul mais que cela n'aidera en rien les Canadiens à faibles revenus des provinces de l'Atlantique ou du Québec. Je demande donc au ministre s'il peut offrir quelque espoir à tous les Canadiens à faibles revenus où qu'ils soient au Canada qui doivent affronter la hausse des coûts du mazout et des carburants cette année. Vont-ils tout simplement devoir absorber ces coûts ou le gouvernement du Canada va-t-il les aider à s'en sortir et à payer leurs dépenses de chauffage de cet hiver qui s'annonce froid.

M. MacEachen: Madame le Président, je m'étonne que le très honorable chef de l'opposition ose même soulever la question des prix de l'énergie et des répercussions qu'ils pourront avoir sur les consommateurs canadiens. Le fait est que le budget qui a été présenté le 28 octobre impose aux consommateurs d'énergie au Canada un fardeau beaucoup plus léger que celui que leur aurait imposé le budget de son collègue. Au moment où nous avons débattu le programme énergétique national à l'appel de l'ordre du jour, j'ai rappelé au chef de l'opposition les milliards de dollars que le présent budget consacre à aider les consommateurs en comparaison du budget précédent, et je lui ai demandé de ne pas perdre de vue que nous avons élaboré un programme énergétique national que les consommateurs canadiens trouvent beaucoup plus léger et facile à supporter que ce qui figurait dans le budget auquel il a donné son appui il y a tout juste un an . . . date vraiment fatidique.

M. Clark: Si le ministre se complaît à vivre dans le passé, c'est qu'il sait qu'il ne peut pas rentrer chez lui au cap Breton étant donné les programmes économiques qu'il a élaborés et qui constituent un lourd fardeau pour les économiquement faibles de cette région. Il saura également sans doute que son budget et son programme énergétique vont nous seulement faire perdre des emplois et des investissements à notre pays mais qu'ils ne seront d'aucun secours aux Canadiens ayant des revenus modestes. Ce budget ne contient pas l'équivalent du crédit d'impôt à l'énergie et le ministre refuse encore aujourd'hui d'admettre les difficultés auxquelles nos concitoyens économiquement faibles devront faire face à cause de la montée rapide des prix du fuel domestique.

● (1420)

Permettez-moi de parler un instant d'un autre secteur où les prix sont également montés en flèche: celui des denrées alimentaires. Ces produits ont augmenté de 15.2 p. 100 depuis un an, et ce notamment à cause de la hausse des prix à l'importation.

Des voix: Règlement.

M. Clark: Les députés de l'arrière-ban crient «Règlement». Ils ne veulent pas entendre ma question.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je trouve qu'hier tous les députés en ont pris à leur aise mais aujourd'hui, nous devrions essayer de nous astreindre à poser des questions brèves et à donner des réponses aussi brèves.

M. Clark: Ceux qui en prennent aujourd'hui à leur aise, madame le Président, ce sont les membres du gouvernement du Canada qui ont présenté des programmes économiques qui écrasent nos économiquement faibles. Tous les députés libéraux qui ont aidé le gouvernement à imposer ces programmes doivent en l'occurrence assumer leur part de responsabilité.

Mme le Président: A l'ordre. Je le regrette, mais je dois demander au très honorable chef de l'opposition de s'en tenir à poser des questions.

M. Clark: Après avoir dit que chacun des députés qui ont été élus sous la bannière libérale est en partie responsable de ces programmes, madame le Président, j'aimerais poser une question au sujet de la déclaration du premier ministre selon laquelle les économiquement faibles devraient modifier leur budget et consacrer un peu plus d'argent à la nourriture, déclaration qui obligera bon nombre d'entre eux à faire un choix en décidant s'ils veulent dépenser pour se nourrir ou pour se chauffer.

Le ministre sait qu'il pourrait leur accorder des allocations de logement, des crédits d'impôt pour l'énergie . . .

Des voix: Règlement!

M. Clark: Les députés libéraux, tout comme leurs collègues néo-démocrates, voudraient bien me faire taire.

[*Français*]

Mme le Président: Oui, c'est vrai, il y a des interjections de ce côté-ci, et il commençait à y en avoir de ce côté-là. Mais le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) n'aide personne en prolongeant son préambule. Je le prierais donc de poser sa question.

[*Traduction*]

M. Clark: Le ministre des Finances est-il disposé à instaurer une allocation de logement? Le ministre des Finances est-il disposé à offrir un crédit d'impôt pour l'énergie? Le ministre des Finances est-il disposé à retirer la taxe sur le mazout de chauffage ou bien compte-t-il ne pas modifier son budget du tout et partant, laisser mourir de froid les gagne-petits sans les aider à passer un hiver qui s'annonce très mal sur le plan économique.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition a bien exposé la situation inquiétante dans laquelle se trouveront surtout les gagne-petits et il se demande comment ceux-ci pourront s'en tirer étant donné l'inflation. C'est un problème qui me préoccupe et qui préoccupe aussi le gouvernement. Je tiens à signaler au chef de l'opposition que pas mal de programmes existants sont indexés, comme il le sait d'ailleurs, et que ces programmes aideront beaucoup les gagne-petits à absorber la hausse des prix.

Comme il le sait, au début de la session, nous avons augmenté le supplément de revenu garanti de $35 par mois.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): L'augmentation est déjà fondue.

● (1425)

Une voix: Elle est toute fondue.

M. MacEachen: Des députés disent qu'elle est toute fondue. C'est faux, archifaux. Il en reste quelque chose. Le montant a été entièrement indexé de sorte que sa valeur réelle demeurera constante. Ce sera toujours les $35 de 1980 protégés de l'inflation grâce à l'indexation, et les députés ne devraient jamais l'oublier.

Des voix: Bravo!

DEMANDE DE MESURES POUR RELANCER L'ÉCONOMIE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Finances dont le gouvernement crucifie les Canadiens sur la croix de promesses non tenues. Aujourd'hui, la Banque du Canada a porté son taux d'intérêt à un niveau sans précédent dans notre histoire, soit 17.36 p. 100, ce qui veut dire que le taux préférentiel atteindra au moins 19 p. 100. Le 28 octobre, le ministre prévoyait une légère dépréciation du dollar canadien. D'après lui, la moyenne pour 1980 devait être légèrement supérieure à 86 U.S. et s'établir à 87 c. U.S. en 1981. Il avait prévu une hausse de l'indice des prix à la consommation de 9.7 p. 100 cette année. Or, aujourd'hui, par rapport à la moyenne de l'an dernier, le taux a atteint 11.2 p. 100. Quant au dollar canadien, il est coté à moins de 83 c. U.S. Voilà ce que valent les prévisions du ministre. En l'espace de six semaines, son budget a perdu toute crédibilité.

Voici ce que je demande au ministre. Songe-t-il à proposer des mesures susceptibles de protéger le dollar canadien et de protéger les Canadiens eux-mêmes contre ces taux d'intérêt élevés en offrant des stimulants au secteur privé pour qu'il investisse au Canada et pour enrayer la fuite des capitaux de placement dont souffre l'industrie canadienne du pétrole et du gaz à cause de la malencontreuse politique de M. Lalonde? Prendra-t-il des mesures propres à réduire le déficit de notre compte courant qui nous rend tellement vulnérables après douze ans d'économie libérale?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pense que le député n'a rien compris à la nature du problème qui se pose dans l'immédiat à la suite de la forte hausse des taux d'intérêt, combinée à la baisse du dollar canadien. Cela n'a rien à voir avec le budget, rien à voir avec la balance du compte courant, rien à voir avec la balance commerciale, car si ces facteurs entraient en jeu, le problème serait en partie réglé, mais il n'en est rien.

La situation est due à la hausse des taux d'intérêts aux États-Unis qui exerce des pressions sur les taux d'intérêt au Canada et sur la valeur de la monnaie canadienne. Je tiens à dire à l'honorable représentant que la ligne de conduite qu'il recommande ne ferait absolument rien pour régler le problème actuel. C'est une question tout à fait différente et je rejette totalement sa suggestion.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. C'est le problème immédiat que je vois; je le comprends fort bien et je constate son existence tous les jours. Je voudrais rappeler au ministre que son parti s'est plaint en 1963 du dollar de Diefenbaker qui valait 92.5c. américains, alors que nous avons droit aujourd'hui au dollar de Trudeau qui ne vaut plus que 82.5c. américains, soit 10c. de moins. Quand en reviendrons-nous au Diefendollar? Il nous paraît très satisfaisant.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Depuis sept ans, nous avons un compte courant déficitaire et le ministre a prévu que, cette année, la balance des paiements internationaux se solderait par un déficit de 6.2 milliards. Les capitaux d'investissement fuient le Canada. C'est pourquoi notre dollar est en baisse, c'est pourquoi les taux d'intérêt augmentent et M. Bouey est d'accord là-dessus.

J'en reviens au ministre et je lui pose la question suivante: Va-t-il prendre des mesures pour renverser la vapeur en cessant de s'attaquer au secteur privé, la seule chose qui puisse nous sauver,—ce ne sera pas la nationalisation—en attirant de nouveau au Canada nos capitaux d'investissements qui s'en vont et en faisant une nouvelle déclaration économique dès janvier? Va-t-il essayer de redresser la situation avant que le désastre ne s'aggrave encore?

M. MacEachen: Madame le Président, le député lance toutes sortes de belles phrases qui n'ont rien à voir avec le problème que nous connaissons actuellement à cause des taux d'intérêt en vigueur aux États-Unis.

● (1430)

M. Crosbie: Si vous ne pouvez pas comprendre ce que nous voulons dire, vous devriez démissionner le plus vite possible.

M. MacEachen: Je répète au député que le taux préférentiel aux États-Unis est actuellement d'environ 21 p. 100.

Des voix: Et après?

M. MacEachen: Au Canada, le taux préférentiel est de 3 ou 4 p. 100 de moins. Nos marchés de capitaux sont étroitement liés à ceux des États-Unis. La situation aux États-Unis influe donc inévitablement sur le taux d'intérêt au Canada et la valeur du dollar canadien.

Une voix: Est-ce ce que vous disiez l'année dernière?

M. MacEachen: C'est de là que vient le problème. Rien de ce que peut dire le député de Saint-Jean-Ouest, qui semble atteint du cafard de décembre, ne peut y changer quoi que ce soit.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

DEMANDE DE NOUVELLES POLITIQUES BUDGÉTAIRES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle s'appuie sur des faits et non pas uniquement sur des sophismes, comme le ministre des Finances préfère qualifier les critiques formulées par l'opposition. Deux faits alarmants sont ressortis aujourd'hui: d'abord, le coût de la vie est plus élevé qu'il ne l'a été depuis cinq ans et, deuxièmement, les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés de toute l'histoire du Canada.

M. Crosbie: Jamais.

Mlle MacDonald: Quel succès!

M. Broadbent: Cela veut dire un nombre record de faillites, des prix records pour les produits alimentaires et des taux d'intérêt hypothécaire records.

Une voix: Et votre parti les a appuyés.

M. Broadbent: Le premier ministre reconnaîtra-t-il maintenant que toutes les prévisions et supposées solutions présentées dans le budget d'octobre ne tiennent plus? Le gouvernement se servira-t-il du congé de Noël pour mettre au point un nouveau budget qui s'attaquera à la crise économique et qui pourra être présenté à la Chambre en janvier?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je me réjouis que le député ait soulevé cette question car, hier, au cours de la période des questions, il a qualifié de désuet le budget présenté le 28 octobre dernier. S'il fait allusion aux pressions inflationnistes manifestes dans l'indice actuel du coût de la vie, il doit admettre que notre budget a abordé l'inflation comme étant le principal problème auquel doit faire face l'économie canadienne et a cherché à prévenir les Canadiens et la Chambre des communes de la menace qui plane sur le pays en raison de l'inflation. S'il tient à ce que je lui relise les passages de ce budget particulier . . .

M. Broadbent: Non.

M. MacEachen: . . . qui fait ressortir les préoccupations au sujet de l'inflation, je le ferai volontiers. J'ai prévu dans ce budget une stratégie à moyen terme qui vise à juguler l'inflation. Le député devrait se donner la peine de lire le budget présenté en octobre dernier au lieu d'en réclamer un nouveau.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, à l'instar des députés de ce côté-ci de la Chambre, non seulement j'en ai pris connaissance, mais j'ai également écouté le désastreux exposé budgétaire du ministre.

Des voix: C'est exact!

M. Broadbent: Avec ce budget, chaque famille canadienne est appelée à payer $500 de plus sous forme d'impôts indirects. Le ministre sait pertinemment que cette mesure contribue à rehausser le coût de la vie, et non pas à le réduire.

Le premier ministre acceptera peut-être de répondre à une question aujourd'hui puisqu'il prétend s'occuper du gouvernement. Au lieu de donner des conseils que beaucoup d'entre nous considèrent gratuits et offensants, accepterait-il de mettre en œuvre, au début de la nouvelle année, une proposition raisonnable visant les Canadiens de situation modeste et aisée, à savoir, un dégrèvement fiscal au titre du coût de la vie qui privilégierait les Canadiens dans une situation précaire par rapport à leurs concitoyens aisées ou bien nantis?

M. Crosbie: Tout comme dans mon budget.

M. MacEachen: Madame le Président, le député se plaint aujourd'hui de la pression exercée sur les prix et du danger d'inflation. Or, il propose en même temps que l'on procède à un abaissement des impôts, mesure qui, dans la conjoncture actuelle, contribuerait fortement à aggraver l'inflation.

M. Broadbent: C'est faux.

M. MacEachen: Si chacune des mesures qui ont été proposées par le Nouveau parti démocratique à la Chambre était adoptées, elles auraient tôt fait d'entraîner un accroissement de l'inflation et une hausse des prix au Canada. Les mesures proposées par le député sont irréfléchies et nous ne les acceptons pas.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, de la part d'un homme qui occupe le poste de ministre des Finances, cette attitude est inqualifiable. Il devrait pourtant savoir que lorsque le secteur économique n'opère qu'à 80 p. 100 de sa capacité, une réduction des impôts n'amène aucune pression inflationiste; mais permettrait de créer de nouveaux emplois. Le ministre devrait le savoir.

J'aimerais poser une question au premier ministre, qui, en dépit de la crise, continue à arborer un sourire satisfait, ou au ministre des Finances. Après avoir rejeté les propositions des deux partis de l'opposition qui préconisent des réductions fiscales, la création d'une commission des prix équitables et de l'aide pour réduire les coûts de l'énergie, après avoir refusé toutes ces solutions qui pourraient contribuer à améliorer la situation, le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de rester inactif pendant que la population canadienne subit les conséquences de la crise?

M. MacEachen: Madame le Président, je commencerai par demander au leader du Nouveau parti démocratique s'il croit rendre un service à la population canadienne ou à l'économie du pays en qualifiant de crise la conjoncture actuelle.

M. Baker (Nepean-Carleton): Posez-vous la question.

M. Broadbent: Ils le savent.

M. MacEachen: J'estime qu'il s'agit là d'une déclaration irréfléchie qui ne fera qu'aggraver le climat d'incertitude qui règne présentement en ce qui touche au taux d'intérêt et à la valeur d'échange du dollar canadien. Le leader du Nouveau parti démocratique se met tous les jours en évidence durant la période des questions par ses déclarations exagérées.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Je n'ai pas l'intention d'être conduit à des actes précipités par les propositions irréfléchies du leader du Nouveau parti démocratique.

M. Broadbent: Vous n'avez qu'à vous réveiller.

LE REFUS DE LA SASKATCHEWAN DE PAYER LES TAXES PRÉVUES DANS LE BUDGET

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Je serais presque tenté de lui demander ce qu'il entend par crise, si tant est que nous ne soyons pas en pleine crise à l'heure actuelle, mais je m'abstiendrai.

Hier, le premier ministre a demandé qu'on lui fournisse plus de preuves de ce que le budget et la politique énergétique du gouvernement sont à l'origine d'une perte importante d'emplois dans le pays, ainsi que d'une forte diminution des travaux de prospection et de production. Aujourd'hui, selon la presse, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, a répété que le budget entraînait une réduction des travaux de prospection et de développement non seulement dans le secteur de l'huile lourde, mais également dans celui du pétrole classique. La société Hudson's Bay Oil and Gas Company Ltd. a suspendu ses projets de forage pour l'année 1981 dans la région de Lloydminster; elle a mis à pied la moitié de ses employés dans cette région. Le premier ministre M. Blakeney qualifie de ruineuses les taxes prévues dans le budget du ministre et il dit aujourd'hui qu'il n'a pas l'intention de les payer.

Quelle est la réaction du ministre à la position de M. Blakeney, qui refuse de payer les taxes imposées en vertu du budget? Et, ce qui est plus important, quelles modifications le ministre est-il prêt à apporter pour éviter la perte de milliers d'emplois dans le pays, conséquence des réactions négatives à son exposé budgétaire et à sa politique énergétique?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'accepte pas les prémisses de la question du député, selon lesquelles le budget a eu les répercussions qu'il décrit.

M. Crosbie: Ouvrez les yeux, Allan.

M. MacEachen: Il m'a demandé quelle serait ma réaction au refus de M. Blakeney de payer la taxe à la production. Tout ce que je puis dire, c'est que le premier ministre de la Saskatchewan a le droit, s'il le désire, de contester la légitimité de cette taxe. Il a dit qu'il y songeait. Il pourrait peut-être songer à ses propres redevances qui, si je ne m'abuse, sont parmi les plus élevées du pays, s'il s'inquiète tant des fardeaux fiscaux. Il devrait peut-être rencontrer le chef du Nouveau parti démocratique pour mettre au point une politique anti-inflationniste socialiste cohérente, car je croyais que c'était le premier ministre de la Saskatchewan qui avait demandé hier une hausse des prix de l'énergie pour aggraver encore davantage le coût de la vie au Canada.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, non seulement le budget suscite des réactions négatives, mais il est en train de couler à pic comme le *Titanic*. Le ministre ne tient-il aucun compte des éléments suivants: les réductions importantes des travaux de prospection et de développement au Canada; la décision de la compagnie Hudson's Bay Oil and Gas, dont je viens de parler; celle de la compagnie Norcen, qui diminue de 20 p. 100 ses activités de prospection et de développement; celle de la Gulf, qui va réduire de 35 p. 100 ses travaux de prospection l'an prochain; et, enfin, une diminution de plus de 40 p. 100 des activités de prospection et de mise en valeur pour l'ensemble du secteur énergétique? Le président du groupe Alsands, M. Bill Menzel, l'initiateur des mégaprojets des sables bitumineux, a démissionné. C'est un coup dur pour ce projet. Quoi qu'ait dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les Américains ont fait savoir que le budget et la politique énergétique les inquiétaient vivement. On a demandé à plusieurs reprises au ministre aujourd'hui si, en janvier, à la rentrée parlementaire, il présentera un exposé budgétaire ou un budget.

● (1440)

En raison de ces faits nouveaux, je demande au ministre si, en janvier, il présentera un nouveau budget ou un exposé budgétaire qui nous permettra de changer de cap.

M. MacEachen: Madame le Président, le député vient de me demander encore une fois si j'envisage de présenter un nouveau budget. Si j'évaluais la situation économique du pays différemment j'aurais peut-être de bonnes raisons de présenter un nouveau budget. Mais si le député étudie le budget attentivement, il se rendra compte que j'y explique longuement les perturbations qui affligent l'économie mondiale ainsi que le danger que présente l'inflation croissante pour le niveau de vie des Canadiens et l'économie du Canada. La stratégie que j'ai élaborée dans le budget permettra à mon avis d'atténuer progressivement l'inflation.

M. Clark: Vous avez prévu tout cela, n'est-ce pas?

M. MacEachen: Madame le Président, je suis d'accord avec . . .

M. Clark: Si cela se produisait au Québec, vous seriez inquiets.

M. MacEachen: Je conviens avec le Conseil économique du Canada, dont les députés de l'opposition m'ont si souvent cité l'opinion, qu'il n'y a pas de solution facile et qu'il nous faudra beaucoup de temps pour vaincre l'inflation. C'est un fait. Ce serait faire fausse route que de recourir à un expédient pour venir en aide à quelque groupe, comme on me le demande aujourd'hui. Ce serait plus préjudiciable à l'avenir de l'économie que les députés ne l'imaginent. C'est là la réponse générale que je donne à la question du député.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION— L'AIDE AUX FAMILLES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question moi aussi à poser au ministre des Finances. Selon lui, la lutte contre l'inflation est un travail de longue haleine et à ce sujet je voudrais lui dire ce qui suit: d'après les derniers chiffres de Statistique Canada une famille sur cinq doit consacrer plus de 82 p. 100 de ses revenus à se nourrir, se loger et s'habiller. Cela fait 20 p. 100 qui vivent sous le seuil de pauvreté, tel qu'il est défini par Statistique Canada. Le ministre parle d'indexation pour régler la situation. Mais comme l'indexation est calculée d'après l'indice des prix à la consommation et que les principaux éléments de cet indice accablent les pauvres—je parle ici des pauvres qui travaillent et que l'indexation ne concerne donc pas vraiment—puisque ces pauvres sont écrasés par une hausse de 15.2 p. 100 du prix des denrées alimentaires et de 26.9 p. 100 du prix du fuel domestique, je demanderai donc au ministre quels conseils il donnera à ces familles canadiennes économiquement faibles qui se voient menacées de ne pas avoir assez de pain à manger ou pas assez de combustible pour se chauffer?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question posée par le député me touche le cœur. J'en reviens d'une certaine manière à la réponse que j'ai donnée au chef de l'opposition, et que je voudrais développer pour répondre au député.

Il existe en ce moment un bon nombre de programmes intégralement indexés, à l'intention des catégories que le député viens d'évoquer. Je viens de parler du supplément de revenu garanti, qui est intégralement indexé. Je pourrais parler de la sécurité de la vieillesse, des allocations familiales, du crédit d'impôt aux enfants et des prestations d'assurance-chômage. Tout cela est indexé.

M. Wilson: Indexé à quoi?

M. MacEachen: Indexé à l'intention des bénéficiaires de ces programmes, contre les hausses de prix que nous subissons aujourd'hui.

J'ajouterai, madame le Président, qu'il ne s'agit pas de fiction parce qu'en 1980 seulement l'indexation va assurer, par le biais de ces programmes un transfert de trois milliards au bénéfice des catégories mentionnées par le député. Je pense qu'il s'agit là d'une protection non négligeable que nous offrons en ce moment.

Le député voudrait sûrement . . .

Des voix: Règlement!

M. McGrath: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. S'il veut parler de l'indexation en valeur réelle, il s'agirait d'une hausse des allocations familiales de $2 tous les trois mois. Tentez de concilier cela avec une hausse des prix alimentaires de 15.2 p. 100. L'an prochain, les prix alimentaires sont censés augmenter de 15 à 20 p. 100. Je ferai remarquer au ministre, madame le Président, que l'indexation constitue peut-être la solution, mais sur quoi la fonder? Sur une commande de victuailles comprenant un bifteck? Nous en sommes rendus au point où nous parlons d'aider les travailleurs pauvres à jouir simplement . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. McGrath: . . . d'un niveau de vie décent. Il n'y a pas de quoi rire.

Mme le Président: A l'ordre.

M. McGrath: Je demande au ministre de tenir ses promesses.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. La parole est au député de Broadview-Greenwood.

LES FINANCES

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a répété aujourd'hui à la Chambre ce qu'il a déjà dit bien des fois, à savoir que les solutions que notre parti propose aux problèmes de la hausse des taux d'intérêts et du chômage sont inflationnistes. Je voudrais que le ministre réponde à la question que le chef de mon parti lui a déjà posée, notamment: qu'y a-t-il d'inflationniste dans un crédit d'impôt remboursable et une commission de surveillance des prix quand on sait que d'après les statistiques fournies par le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, notre économie fonctionne à moins de 80 p. 100 de son rendement normal et qu'il y a en fait plus de un million de chômeurs au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le Nouveau parti démocratique se livre encore une fois aux excès qui caractérisent son chef en prétendant qu'à l'heure actuelle, il y a plus de un million de chômeurs au Canada.

M. Broadbent: En chiffres réels.

M. MacEachen: Le député sait que selon les dernières données désaisonnalisées de Statistique Canada, le nombre des chômeurs est bien inférieur à un million. C'est déjà beaucoup, mais j'estime que les députés qui cherchent à ajouter 200,000 chômeurs de plus, ne serait-ce que pour poser des questions à l'appel de l'ordre du jour, font preuve d'une certaine inconscience.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Madame le Président, comparée au ministre, Marie-Antoinette donnerait l'impression d'être une travailleuse sociale.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Il ne tient pas compte du fait que des centaines de milliers de Canadiens ont cessé de se chercher du travail à cause des politiques de son gouvernement, et s'il additionne ces chiffres, il s'apercevra qu'au mois de novembre, le Canada comptait 1.3 million de chômeurs. Le ministre ne sait pas ce qu'il dit quand il s'exprime ainsi.

Des voix: Bravo!

M. Rae: J'aimerais poser au ministre une question au sujet des taux d'intérêt bancaires qui ont atteint le niveau astronomique de 17.63 p. 100. Cela veut dire des taux réels de 20, 21, 22 et 23 p. 100 pour le consommateur moyen. Le ministre a souvent dit que son gouvernement n'est pour rien dans cette politique et que s'il avait les mains libres le taux d'escompte ne serait pas aussi élevé. Il a dit qu'il appliquerait une politique différente s'il pouvait agir plus indépendamment du Federal Reserve Board. Le ministre accepterait-il de dire à la Chambre quel taux d'escompte il estime équitable? Consentirait-il à s'exprimer franchement et à dire à la Chambre à combien devrait en réalité se stabiliser le taux d'escompte?

M. MacEachen: Madame le Président, je dirai sans hésitation que je trouve trop élevés les taux d'intérêt actuels; c'est évident.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Ils sont trop élevés par rapport aux mesures nécessaires pour contenir l'inflation au Canada à l'heure actuelle. Telle est mon opinion. Si nous voulons maintenir nos objectifs monétaires, des taux d'intérêt qui prennent les proportions dont parle le député sont évidemment trop élevés.

• (1450)

Le député m'a demandé de citer un taux précis. Je n'ai pas l'intention de répondre à des questions auxquelles même le gouverneur de la Banque du Canada, malgré toute sa compétence, ne saurait répondre.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est vous le ministre des Finances.

M. MacEachen: Mais je suis tout disposé à dire au député que je considère les taux actuels trop élevés, mais que cela est attribuable à un concours de circonstances que j'ai expliquées à maintes reprises, mais que les députés s'acharnent à passer sous silence dans toutes leurs questions. Pas un député d'en face n'a abordé cette question, ou proposé la moindre solution de rechange.

M. Rae: Présentez-vous devant le comité et nous en parlerons.

M. MacEachen: Ils ressassent les vieux clichés de la dernière campagne électorale.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'AUGMENTATION DES SUBVENTIONS

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé des sciences et de la technologie. Étant donné qu'avant 1995 une fraction considérable des chercheurs canadiens indépendants prendront leur retraite et que l'on enregistrera alors une demande accrue de personnel technique et scientifique dans l'industrie durant cette période, étant donné que le secteur privé essaye actuellement par des efforts de modernisation et un accroissement de sa productivité de sortir de la présente récession et étant donné de surcroît qu'il y aura une demande accrue de personnel . . .

Des voix: A l'ordre.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): . . . résultant de l'accroissement des dépenses d'ensemble en matière de recherche et de développement . . .

Des voix: A l'ordre.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Je serai bref, mais après avoir écouté les exposés des députés d'en face . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question, sans autre préambule? Le préambule est déjà assez long.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Compte tenu de la demande prévue par le gouvernement en matière de recherche et de développement, le ministre . . .

Une voix: Question.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Il me semble que j'ai droit à plus de courtoisie de la part des députés . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. C'est à la présidence qu'il revient de maintenir l'ordre. Le député n'a donc pas à répondre à ce genre d'interpellation. Il me sera plus facile de maintenir l'ordre si le député pose carrément sa question.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il serait possible d'accroître maintenant à 1.5 p. 100 du produit national brut la part de l'aide gouvernementale à la recherche et au développement, qui est de 0.9 p. 100 à l'heure actuelle, au lieu d'attendre jusqu'à 1985?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, j'ai eu quelque peine à entendre la question du député. Je crois qu'il demande si le gouvernement projette d'accroître son aide à la recherche et au développement. La réponse est oui. Nous avons beaucoup augmenté les fonds consacrés à ce secteur au cours de l'année financière en cours, et nous prévoyons intensifier l'effort du gouvernement afin d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de 1.5 p. 100 du produit national brut du Canada.

Même si je n'ai pas bien entendu le député, il me semble qu'il a cité le chiffre de .9 p. 100. Je tiens à préciser que ce chiffre ne s'applique pas à l'effort gouvernemental, mais au total, à l'effort global de notre économie. Nous avons l'intention d'atteindre le plus tôt possible le point où le gouvernement dépensera grosso modo ½ p. 100 du produit national brut à ce chapitre, dans l'espoir que le secteur privé et les gouvernements provinciaux ajouteront une autre somme égale à 1 p. 100, de sorte que l'aide globale atteigne le chiffre de 1.5 p. 100 d'ici le milieu des années 80. J'espère faire en janvier une déclaration beaucoup plus précise à ce sujet.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES MESURES POUR PROTÉGER LES GAGNE-PETIT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, dont les réponses au sujet du sort des pauvres sont non seulement évasives mais dénuées de toute compassion. Le ministre sait fort bien que les hausses du coût de la vie annoncées aujourd'hui sont catastrophiques pour les pensionnés, les chômeurs, les familles monoparentales et les personnes qui touchent un revenu fixe, qui devront dépenser $20, $30 ou $40 de plus par mois pour se nourrir alors que déjà ils vivotent avec, dans bien des cas, moins de $350 par mois.

Plutôt que de condamner ces personnes à se nourrir d'aliments pour chiens—peut-être la seule chose qu'ils pourront se permettre—et de compter sur des programmes inefficaces, le ministre peut-il faire mieux que le premier ministre, qui conseillait à ces personnes de dépenser moins pour l'essentiel, et leur offrir de l'aide et de l'espoir? J'invite tous les députés ministériels de l'arrière-ban à se joindre à moi pour demander au ministre de nous dire s'il existe une lueur d'espoir.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais rappeler à l'honorable représentante que je considère l'inflation comme un très grave problème, notamment à cause de ses répercussions non pas sur tous les Canadiens, mais sur certains groupes dont nous avons parlé durant la période des questions. J'ai expliqué qu'à l'heure actuelle, suite aux initiatives prises par la présente législature grâce à divers programmes, ces derniers procurent en soi une protection fondamentale contre l'inflation. En 1980, cette protection représentera une somme de l'ordre de trois milliards.

Je demande à l'honorable représentante, qui se veut si indignée, de se souvenir qu'en décembre dernier, l'ancien ministre des Finances . . .

M. Malone: Épargnez-nous cette jérémiade!

M. MacEachen: . . . était disposé à accepter un taux d'inflation de 11 p. 100 en 1980.

Mlle MacDonald: Que faites-vous à ce propos?

M. MacEachen: Le taux d'inflation actuel est grave, mais il est inférieur à 11 p. 100.

M. Clark: C'est faux!

M. MacEachen: Je n'ai pas entendu le député prendre la défense des pauvres à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Madame le Président, le ministre n'est certainement pas stupide au point de ne pas se rendre compte que l'indexation, comme il en a parlé, ne s'applique pas de la même façon aux démunis de notre pays qu'aux Canadiens à salaire moyen. Étant donné qu'il a lui-même soulevé la question de l'indexation et qu'il a dit comment il appliquerait cette mesure, le ministre songerait-il à remplacer la formule actuelle qui est destinée aux Canadiens à faible revenu par une formule d'indexation basée sur les augmentations réelles des prix des aliments, des transports, des maisons, du logement et du combustible, pour que les familles à faible revenu du Canada reçoivent une compensation qui leur est présentement refusée?

M. MacEachen: Madame le Président, je rappelle au député que l'actuelle formule d'indexation s'applique surtout aux programmes qui s'adressent au tiers le plus démuni de la population du pays. L'indexation est destinée à protéger la population contre les poussées inflationnistes qui visent les articles courants.

Mlle MacDonald: Les articles de luxe.

M. MacEachen: Le député le sait aussi bien que moi. Mais ce qu'elle a oublié de dire, c'est pourquoi elle était prête à s'accommoder du taux d'inflation de 11 p. 100 pour l'année 1980 qu'avait annoncé son collègue, l'ancien ministre des Finances. Alors qu'ils savaient il y a un an que l'inflation serait de 11 p. 100, les conservateurs n'en ont pas pour autant pris de mesures pour augmenter le supplément de revenu garanti. Voilà ce qu'ont été les réalisations de ce parti.

Des voix: Bravo!

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LA PRÉSENTATION DE MESURES D'AIDE À LONG TERME

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, si les députés d'en face rentraient dans leur circonscription et y discutaient avec des dirigeants de petites entreprises, il leur apparaîtrait très clairement, comme à nous, que la politique que suit présentement le gouvernement actuel en haussant les taux d'intérêt a des répercussions ruineuses sur ce secteur essentiel de l'économie. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises, à qui s'adresse ma question, sait très bien que quelque 6,000 entreprises ont déclaré faillite au cours de l'année dernière. Les taux de faillite ont atteint jusqu'à 131 p. 100 à Terre-Neuve, 60 p. 100 au Manitoba et 27 p. 100 au Québec.

Le ministre est sans doute également au courant que beaucoup d'autres entreprises . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser immédiatement sa question?

● (1500)

M. Riis: Voici la question que j'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises. Le seul programme qui ait été institué pour venir en aide aux petites entreprises est celui des obligations pour l'expansion de la petite entreprise qui prendra fin dans trois mois.

Des voix: La question!

M. Riis: Le ministre va-t-il proposer une mesure à long terme qui aiderait les petites entreprises à financer leurs frais d'exploitation, non seulement leurs nouvelles dépenses d'immobilisation mais aussi les coûts de leurs stocks et les autres dépenses que doivent engager au jour le jour les petites entreprises? J'espère que le ministre ne nous dira pas qu'il étudie la question car on ne peut pas payer des salaires avec des études.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, je veux bien croire que c'est le temps de Noël, mais l'honorable député a l'air de prendre le gouvernement pour Merlin l'Enchanteur, et pense qu'on va trouver les solutions à tous les problèmes sous son oreiller en se levant le matin. Il est évident que la communauté des petites entreprises au Canada connaît d'importantes difficultés à cause des hauts taux d'intérêt.

Comme je l'ai indiqué hier à la Chambre, nous révisons à l'heure actuelle tous les moyens de financement de la petite entreprise pour essayer d'en arriver le plus rapidement possible et mettre en place des moyens plus adéquats pour faire face à cette difficile situation. Un des moyens envisagés et que nous étudions actuellement c'est, par exemple, d'améliorer les mécanismes de la Loi sur les prêts à la petite entreprise pour vérifier s'il est possible selon cette loi-là d'inclure des possibilités de financement, soit pour le fonds de roulement, soit pour le financement en partie des inventaires. Je n'ai pas les conclusions de cette étude, madame le Président, et je ne crois pas à la réthorique de l'honorable député, savoir que les choses seront accélérées par de telles affirmations.

[*Traduction*]

M. Riis: Madame le Président, est-ce que cela veut dire, en termes très simples, que le ministre n'a pas l'intention de prendre la moindre mesure au cours des prochains mois pour aider les petites entreprises, exception faite du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, qui se termine à la fin de mars?

[*Français*]

M. Lapointe (Charlevoix): Madame le Président, je crois que si l'honorable député avait écouté ma réponse, plutôt que de commenter pendant que je parlais, il aurait compris que je n'ai pas voulu dire ce qu'il interprète comme étant ma réponse.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McMILLAN—LA PROCÉDURE CONCERNANT UNE MOTION PRÉSENTÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, tout à l'heure, avant la période des questions, j'ai présenté une motion aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une presente nécessité. Il y était mentionné que depuis que le gouvernement actuel a accédé au pouvoir, il y a une dizaine de mois, en promettant de gérer efficacement l'économie, le coût de la vie dans les provinces de l'Atlantique a grimpé en flèche. La motion signalait aussi . . .

Une voix: Règlement!

M. McMillan: Madame le Président, je serai très bref. La motion mentionnait aussi que le chômage a augmenté, que les services des Messageries du CN . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de me faire part du motif de son recours au Règlement? Nous avons entendu la motion pendant la période réservée aux motions présentées en conformité de l'article 43 du Règlement. Puisque le député invoque maintenant le Règlement, je voudrais qu'il me dise pourquoi.

M. McMillan: Madame le Président, la motion, vous vous en souviendrez, invitait les députés libéraux à exhorter le ministre des Finances (M. MacEachen) à prendre les grands moyens pour remédier aux problèmes économiques très graves dans la région atlantique. Mes collègues m'ont assuré qu'aucun député de notre parti n'a voté contre la motion.

Une voix: Règlement!

M. McMillan: Ma question est simple, madame le Président. Comme j'ai eu l'assurance des députés néo-démocrates qu'ils n'ont pas contre la motion non plus voté, me diriez-vous, à moi, à mes collègues et aux autres intéressés, qui au juste s'est opposé à ma motion, et de quelle direction l'opposition semblait venir?

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. L'Orateur détermine, d'après les oui et les non, si le consentement unanime est accordé à une motion proposée aux terms de l'article 43. Ceux qui ont dit non restent anonymes. Habituellement, l'Orateur ne voit pas qui a dit oui ni qui a dit non. En fait, je regarde droit devant moi, mais je garde les deux oreilles bien ouvertes. J'ai entendu quelques non, et l'Orateur a le dernier mot en la matière, je crois.

M. Paproski: Venaient-ils de votre droite ou de votre gauche, madame le Président?

M. MacGUIGAN—CORRECTION D'UNE DÉCLARATION

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette hier d'avoir induit par inadvertance la Chambre en erreur lorsque j'ai répondu à une question du Leader de l'Opposition (M. Clark) concernant des représentations de la part des autorités américaines relativement à notre programme énergétique national. Après la période des questions hier, j'ai appris que pendant mon absence à l'étranger de la semaine précédente le ministère a effectivement reçu des représentations de la part des Américains concernant certains aspects de notre programme énergétique national.

Je puis vous confirmer que ces représentations consistaient en commentaires et en demandes d'éclaircissements et que les entretiens fructueux qui ont eu lieu depuis lors avec les représentants américains ont permis de leur donner l'assurance que le Canada appliquera ce programme dans le respect de ses obligations et de ses promesses sur le plan international.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos du même sujet. Premièrement, je voudrais remercier le ministre de m'avoir téléphoné hier pour me dire qu'il avait involontairement induit la Chambre en erreur. D'après sa réponse, on est toujours en droit de se demander si le programme énergétique du gouvernement fédéral n'incitera pas les États-Unis, ou n'importe quel autre pays, à user de représailles en invoquant les accords du GATT, en invoquant la loi américaine sur les mines, les minerais et les terres ou en demandant à l'OCDE d'intervenir, si la position du Canada ne sera pas affaiblie dans les négociations sur le traité de pêche, dans les démarches concernant le projet Garrison et le programme d'achats aux États-Unis, et si ce programme n'aura pas d'autres répercussions néfastes qui nous feront perdre davantage en emplois et en investissements que ce que nous avons déjà perdu à cause de la politique énergétique. Nous voulons que le ministre nous explique en détail ce que ce programme coûtera au Canada. Nous savons déjà que le programme nous fait perdre des emplois dans l'ouest du Canada, en Ontario et au Québec, mais nous voulons savoir quels autres dangers nous guettent à la suite de l'opposition de l'étranger à un programme énergétique qui a été préparé sans consulter le ministère des Affaires extérieures.

M. PAPROSKI—LA PROCÉDURE CONCERNANT UNE MOTION PRÉSENTÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison que le député de Hillsborough (M. McMillan). Les «non» que vous avez entendus, madame le Président, provenaient-ils de votre droite ou de votre gauche? Comme, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons approuvé la motion, la voix dissidente provenait forcément de l'autre côté.

J'aimerais ajouter que ni May ni Beauchesne ne stipulent qu'un député qui vote contre une motion ne devrait pas se lever pour se faire connaître. Je n'ai rien trouvé à cet égard dans les recueils de règlements. Si c'est le député de York-Est (M. Collenette) qui persiste à dire «non», j'aimerais qu'il se lève afin que les Canadiens puissent voir qui rejette systématiquement toutes les motions qui sont proposées en vertu de l'article 43 du Règlement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Non!

Des voix: Oh, oh!

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je voudrais seulement revenir sur la réponse que vous avez faite au député de Hillsborough (M. McMillan). Mon collègue le député de Don Valley-Est (M. Smith) a présenté tout à l'heure une motion concernant l'affaire Wallenberg. Il y a quelques semaines, cette même motion a été présentée et adoptée par la Chambre, et personne n'avait dit non de ce côté-ci de la Chambre. Ce qui vaut pour les uns vaut aussi pour les autres. De quelque côté de la Chambre que siègent les députés, ils devraient s'en remettre à votre jugement et à votre ouïe.

M. Paproski: Madame le Président, je voudrais seulement m'excuser.

Mme le Président: A l'ordre. J'ai déjà entendu le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski). Je répète que j'ai entendu des députés dire non. Quand j'entends des non, le Règlement ne m'oblige pas, ni les députés d'ailleurs, à identifier les députés qui ont dit non, ni à dire de quel côté de la Chambre ils parviennent. Tout ce que je puis dire à la Chambre, c'est que j'en entendu des non et qu'ils ne venaient pas du ciel!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de confirmer l'ordre des travaux prévus pour aujourd'hui et de nous donner une idée de ce qui nous attend demain? Comme nous avons déjà adopté la motion prévoyant l'ajournement de nos travaux au 12 janvier, le leader à la Chambre voudrait-il nous préciser, du mieux qu'il le peut, quelles ont les tâches législatives qui nous attendent à notre retour? Je crois que nous allons aborder un nouveau cycle des jours réservés à l'opposition. Il pourait même désigner tout de suite le premier de ces jours désignés qui suivra notre retour.

M. Pinard: Madame le Président, à la réunion de ce matin, nous sommes convenus d'étudier le bill C-34 cet après-midi. Il est fort possible qu'avant 5 heures, nous ayons à nous prononcer sur l'amendement à la deuxième lecture du projet de loi. Le bill sera ensuite renvoyé au comité. Ce soir nous pourrions aborder la deuxième lecture du bill C-50. Je crois que chaque parti a accepté de ne présenter qu'un seul intervenant et de renvoyer le bill à un comité permanent plutôt qu'au comité plénier. Ensuite, nous reprendrons le débat sur le bill C-48.

● (1510)

[*Français*]

Si nous avons terminé l'étude du bill C-50 ce soir, nous continuerons demain le débat en deuxième lecture sur le bill C-48 intitulé: Loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dans l'espoir de terminer ce débat demain et de déférer le bill au comité permament de la Chambre. S'il se présentait une situation où un vote serait requis demain, nous avons convenu de reporter tout vote après les Fêtes, à un moment dont nous conviendrons, après le 12 janvier.

S'il arrivait que nous ne puissions compléter l'étude du bill C-48 demain, à ce moment-là nous continuerions le débat sur le projet de loi en deuxième lecture le 12 janvier à notre retour, et durant la semaine du 12 janvier.

Je veux profiter de l'occasion pour désigner immédiatement le mercredi 14 janvier comme jour d'opposition. Encore une fois, si nous avions terminé l'étude du bill C-48 avant le 12 janvier, nous étudierons alors le bill C-24 qui a trait aux transferts fiscaux aux provinces.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, il se peut qu'aujourd'hui même, on nous propose de renvoyer la loi des douanes au comité permanent. C'est tout à fait réglementaire. J'espère bien que nous pourrons terminer l'étude du projet comme le député l'a laissé entendre.

M. Knowles: Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a mentionné un ou deux points sur lesquels nous nous sommes entendus. Je veux confirmer cette entente. D'abord, en ce qui concerne le bill C-50, qui modifie le tarif des douanes, les partis ont accepté de s'en tenir à un seul intervenant à la deuxième lecture. Ils ont aussi accepté que le bill soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et non au comité plénier. Nous avons également accepté, au cas où nous terminerions dès demain l'étude du bill C-48 et qu'une mise aux voix soit décidée, que le vote par appel nominal soit reporté à janvier.

Pendant que j'ai la parole et que nous parlons des travaux de la Chambre, j'aimerais faire deux ou trois suggestions au leader du gouvernement à la Chambre. Il s'agit de questions très pressantes. Le leader du gouvernement se rend certainement compte qu'après le débat d'aujourd'hui, la Chambre s'attendra à ce que le gouvernement présente en janvier certaines mesures économiques pour rectifier la situation qui existe maintenant au Canada. J'espère que le gouvernement y réfléchira sérieusement.

Deuxièmement, j'espère que le gouverneur présentera le bill sur le libre accès à l'information au début de la nouvelle année. Il y a longtemps que cette mesure est en suspens et il faudrait maintenant s'en occuper.

La troisième chose que je veux proposer au leader du gouvernement à la Chambre, c'est qu'il discute sérieusement avec le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants de la possibilité de présenter la mesure nécessaire pour abréger la période d'attente prévue dans la loi pour accorder la pension aux veuves d'anciens combattants invalides. Aucun de nous à la Chambre n'aime la période d'attente de six ans et demi. J'espère que cette période d'attente sera éliminée ou du moins abrégée au début de la nouvelle année.

M. Pinard: Madame le Président, quand les Chambres ont été convoquées au début d'octobre, nous avons déclaré que nous voulions nous attaquer à trois questions importantes pour le Canada, en l'occurrence, la constitution, l'économie et l'énergie. C'est ce que nous avons fait depuis lors et c'est ce que nous avons l'intention de continuer à faire à la reprise de la session le 12 janvier. C'est pour cela que j'ai déclaré que nous reprendrions le débat sur le bill relatif à l'énergie s'il n'est pas terminé demain. Par la suite, nous étudierons des bills découlant du budget et des mesures fiscales. Comme le député le sait très bien, nous traiterons aussi de la constitution. Quand le comité nous renverra la résolution, la Chambre devra l'étudier.

Je signale donc au député que nous continuerons à étudier des mesures qui ont trait aux questions les plus importantes pour le Canada, comme nous l'avons fait depuis la reprise en octobre. A compter du 12 janvier, nous étudierons le bill sur l'énergie et les bills découlant du budget et, en février, nous examinerons les questions continutionnelles. En ce qui concerne le bill sur le libre accès à l'information, je répète que nous sommes prêts à présenter cette mesure à la Chambre si les autres partis peuvent nous garantir qu'elle sera renvoyée au comité après un très bref débat de moins d'une journée. Je suis sûr que le NPD sera d'accord. Toutefois, d'après certaines indications sur le parquet, le parti conservateur comptera plus de un intervenant, comme il en a d'ailleurs le droit. Je n'ai aucune assurance que le projet de loi sera renvoyé au comité eu moins d'une journée. Il est très difficile pour le gouvernement de s'occuper à la fois de questions énergétiques, de l'économie et de la constitution et, en même temps, d'étudier certains autres projets de loi inscrits au *Feuilleton*.

Enfin, à propos de la demande du député relative aux anciens combattants, on sait pertinemment qu'il a saisi de ces questions le ministre compétent. Je compte en discuter avec le ministre pour connaître son avis en la matière.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, à propos du renvoi du projet de loi sur l'accès à l'information, je profite de cette occasion pour répondre à l'accusation selon laquelle nous nous serions, d'une façon ou d'une autre, montrés peu raisonnables. J'espère qu'en ce qui concerne les orateurs, le gouvernement ne portait pas cette accusation sérieusement. J'ai déclaré devant la Chambre que nous consentirions à un court débat, mais nous ne voulons pas qu'il soit limité à un jour ou encore à un seul tour d'intervenants. Si je me souviens bien, j'ai dit que nous aurions probablement cinq intervenants. Ce chiffre n'a pas changé depuis.

Il faut préciser que le projet de loi parrainé par le gouvernement diffère à deux égards du bill C-15 que j'avais eu le plaisir de présenter et qui avait été accepté. En premier lieu, il combine deux questions, celle de l'accès à l'information et celle du respect de la vie privée. Le projet de loi est beaucoup plus vaste qu'on ne le croirait.

L'autre différence importante est la suivante: nonobstant la notion d'examen judiciaire qu'on y a incorporée dans le libellé et par l'extension des exemptions, le projet de loi favorise le recours aux pouvoirs discrétionnaires ministériaux plutôt que leur abandon. Nous voulons tenir ce court débat avant que le projet de loi ne soit renvoyé au comité, pour expliquer au gouvernement et au pays les différences qui y sont contenues et montrer que la cause de l'accès à l'information n'est pas servie aussi bien qu'elle l'aurait été avec l'autre projet de loi. Je tiens à ce que ce soit très clair car la question revêt une grande importance pour les groupes de Canadiens et de députés que l'accès à l'information intéresse.

M. Pinard: Madame le Président, je répète que le projet de loi sur l'accès à l'information et l'étape de sa deuxième lecture font l'objet d'une discussion en ce moment. D'autres étapes ont été prévues, auxquelles le projet de loi sera étudié et où des discours de 40 minutes seront permis. Si le parti conservateur compte plus de cinq intervenants disposant chacun de 40 minutes, la discussion sera trop longue pour une étape préliminaire. Nous sommes disposés à discuter de la possibilité

Article 26 du Règlement

d'écouter les discours afin que le projet de loi puisse être renvoyé au comité en une journée. Il sera étudié en comité. Si nous parvenions à nous entendre de cette façon, nous pourrions aborder le projet de loi au tout début de janvier ou de février et alors l'envoyer au comité.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du comité fédéral-provincial chargé d'enquêter sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

● (1520)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE ET DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je demande l'autorisation, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, afin d'examiner une question précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la crise économique qui sévit actuellement au Canada, comme en témoignent les nouvelles annoncées aujourd'hui: 1° la hausse du coût de la vie n'a jamais été aussi forte depuis mars 1975, c'est-à-dire depuis plus de cinq ans, et 2° le taux d'escompte de la Banque du Canada, en atteignant 17.36 p. 100 aujourd'hui, a battu tous les records précédents.

Étant donné les répercussions qu'auront ces augmentations terribles et le lourd fardeau qu'elles imposent à toutes les familles canadiennes et à tous les secteurs économiques, et comme le Parlement ne doit pas reprendre ses travaux avant le 12 janvier, il est vital de tenir ce débat d'urgence aujourd'hui même.

Mme le Président: A l'ordre. J'ai également reçu un avis de motion du très honorable chef de l'opposition (M. Clark) et je lui demanderai maintenant d'exposer certaines de ses raisons.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, vous avez copie d'une motion semblable que je comptais présenter moi-même, appuyé par mon collègue le député de Nepean-Carleton (M. Baker), aux termes de l'article 26 du Règlement. Comme je l'ai indiqué dans l'avis que je vous ai fait parvenir, notre parti croit également que nous ne pouvons pas laisser les Canadiens dans cette situation, où ils sont contraints à faire face à une très grave crise économique sans que le gouvernement du Canada ne fasse rien pour y remédier. Je ne prendrai pas la peine de relire le contenu de la lettre que je vous ai adressée. Je suppose que votre décision concernant la motion proposée par mon collègue le député d'Oshawa (M. Broadbent) s'appliquera également à la motion que j'aurai proposée avec l'autorisation de la Chambre. Nous estimons que cette question est d'une gravité extrême et les deux partis qui forment actuellement l'opposition ne veulent pas que les Canadiens soient laissés à eux-mêmes sans que le gouvernement ne réagisse à cette crise économique grave et profonde.

Mme le Président: Les députés ont entendu les énoncés du député d'Oshawa (M. Broadbent) et du chef de l'opposition (M. Clark). Je les ai écoutés dans l'ordre où j'ai reçu les avis. Ce sont à peu près les mêmes, comme vient de le faire remarquer le chef de l'opposition. Je dis cela en fonction du libellé des avis que j'ai reçus à mon bureau dans les délais voulus.

J'ai examiné très attentivement ces avis, les dispositions du Règlement et les décisions rendues dans des circonstances semblables par mes prédécesseurs.

Je suis persuadée qu'il s'agit d'un sujet important pour tous les députés, mais j'admets avoir du mal à définir la signification des mots «véritable urgence» qui figurent à l'article 26(16)*a*) du Règlement. C'est une expression difficile à définir.

A d'autres occasions, la présidence a eu tendance à refuser les demandes concernant des problèmes qui semblaient chroniques ou persistants et non pas soudains ou inattendus. La semaine dernière encore, j'ai rejeté une demande présentée en vertu de l'article 26 au sujet de la hausse des taux d'intérêt, précisément pour cette raison.

Dans ce cas-ci, les députés m'ont fait valoir qu'il y avait à la fois la hausse des taux d'intérêt, la hausse de l'indice du coût de la vie, l'augmentation du taux d'inflation et la baisse du dollar.

Le député d'Oshawa a également signalé qu'en raison de l'ajournement de Noël, il ne serait pas possible de discuter de ces questions avant trois semaines.

Je sais également que, de temps à autre, mes prédécesseurs ont autorisé un débat sur des problèmes chroniques qui étaient néanmoins entrés dans une phase que l'on pourrait qualifier d'aiguë. Par exemple, le 22 février 1978, M. l'Orateur Jerome a permis un débat sur la chute du dollar canadien, et ses prédécesseurs ont également autorisé des débats dans d'autres circonstances du même genre. A cette occasion, M. Jerome a déclaré notamment ce qui suit:

> Toutefois, comme je l'ai dit souvent, les débats amorcés en vertu de l'article 26 du Règlement doivent répondre à un critère très important: ils doivent porter sur un sujet présentant un intérêt immédiat pour toute la population et fournir ainsi aux députés l'occasion de discuter de problèmes importants lorsqu'ils sont vraiment d'actualité et qu'ils préoccupent le public canadien.

J'hésite donc à adopter une attitude trop rigoriste qui empêcherait toute application de cet article du Règlement car, je l'ai déjà dit, si cet article existe, c'est évidemment parce qu'il y a des cas où l'on doit permettre d'amorcer une discussion. Cependant, pour ce faire, je dois juger si une situation présente ou non un caractère d'urgence.

Je me trouve aujourd'hui exactement dans la même situation; je dois porter un jugement de valeur et, même si je reconnais qu'il s'agit dans tous les cas de problèmes chroniques, je constate qu'en plus, dans ce cas-ci, un certain nombre de ces éléments se justaposent, selon les demandes qui m'ont été présentées.

En outre, même si ce n'est peut-être pas une raison aussi impérieuse que les conditions fixées dans le Règlement, je dois tenir compte du fait que la question ne sera vraisemblablement pas abordée à la Chambre dans un délai raisonnable. Comme nous nous ajournons demain, nous ne pourrons pas discuter de cette question comme c'était possible les autres fois où j'ai dû appliquer de façon plus stricte le paragraphe (16)*a*) du Règlement. Dans ces conditions, j'accorderai donc le bénéfice du doute au député et j'accéderai à la demande du député d'Oshawa dont j'ai reçu l'avis en premier.

La Chambre autorise-t-elle le député à lancer le débat?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Par conséquent, le député pourra lancer le débat à 8 heures ce soir.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse est donnée sont marquée d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 1748, 1749, 1755, 1756, 1761 et 1764.

[*Texte*]

LES DÉPENSES DES MINISTÈRES POUR LA PUBLICITÉ

Question nº 1748—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère des Affaires extérieures pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): *a*) $80,000; *b*) $2,199,000; *c*) $3,082,000.

Question nº 1749—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère des Finances pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): En ce qui a trait au ministère des Finances: **a*), *b*) et *c*) $4,227,000.

*NOTA: Les dépenses prévues pour la publicité dans les media, les publications gratuites ou subventionnées et autres informations ne peuvent être réparties sous ces titres; il est donc possible de ne donner que le montant global.

Question nº 1755—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère du Travail pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail):

Travail Canada	Condition physique et sport amateur
a) $11,000;	*a*) $15,000;
b) $290,164;	*b*) $237,900;
c) $69,675.	*c*) $347,200.

Question nº 1756—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère de la Défense nationale pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

a) La publicité du MDN est entièrement axée sur le recrutement du personnel. On estime que pour l'année 1980-1981, le coût de la publicité par les média, notamment la radio, la télévision, les journaux, les revues, les pages jaunes, etc., s'élèvera à $3,875,000.

b) On estime que le coût des publications gratuites ou subventionnées, notamment les affiches, les dépliants, les prospectus, les courts métrages, etc, s'élèvera à $375,000.

c) D'autres moyens d'information tels que la revue Sentinelle, ainsi que le rapport annuel de la Défense existent surtout à des fins d'information interne, bien qu'une certaine quantité soit distribuée aussi à des groupes externes. Leur coût est estimé à $300,000.

Question nº 1761—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le département d'État aux Sciences et à la Technologie pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): En ce qui concerne le département d'État aux Sciences et à la Technologie: le département d'État chargé des Sciences et de la Technologie prévoit les dépenses suivantes pour l'année financière en cours:

a) Néant.

b) $136,267.

c) $144,000.

Juges—Loi

Question nº 1764—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère des Transports pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): *a*) $1,157,000; *b*) $866,000; *c*) $552,000.

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: La Chambre consent-elle à ce que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JUGES

MESURE VISANT À AUGMENTER LES TRAITEMENTS DES JUGES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 12 décembre, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-34, tendant à modifier la loi sur les juges et à apporter à d'autres lois des modifications connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques, et de l'amendement de M. Knowles (p. 5730).

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, la partie du projet de loi dont j'aimerais vous entretenir, ce que j'ai d'ailleurs commencé à faire l'autre jour, a trait à la possibilité de nommer 20 nouveaux magistrats. Si cet article m'intéresse tout particulièrement c'est, d'abord parce qu'il n'a pas encore été étudié, et surtout parce qu'il est de première importance pour les femmes du pays.

En ce moment, on compte au Canada 657 juges nommés par le gouvernement fédéral dont 20 sont des femmes, soit 3 p. 100. De ces 20 juges féminins, toutes sauf deux ont été nommées depuis 1971. Pendant cette même période, depuis le 1er janvier 1971, soit presque dix ans, on a nommé 418 juges. Ces 18 femmes représentent 4.3 p. 100 de l'ensemble des juges que le gouvernement fédéral a nommées au cours des dix dernières années. De ces 18, plus les deux autres nommées avant 1971, 8 sont des juges de cours de comté ou de district, 11 sont des juges des cours supérieures et suprême provinciales, et une est un juge de cour d'appel. C'est naturellement la plus ancienne des 20, et comme les députés le savent, il s'agit de Mme le Juge Claire l'Heureux-Dubé de la Cour d'appel du Québec.

● (1530)

Pendant les années 70 on n'a nommé aucune femme à la Cour suprême du Canada. Depuis les débuts de la Cour suprême du Canada en 1875, on n'a nommé que des hommes à 59 reprises.

En fait, la première femme de l'Empire britannique admise au barreau l'a été au Canada, en Ontario, il s'agit de Clara Brett Martin. Elle a été admise au barreau de l'Ontario en 1897. Depuis, aucune femme avocat n'a été nommée à la Cour suprême du Canada, ce qui a amené la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme à recommander dans son rapport de février 1970 que le gouvernement fédéral nomme plus de femmes juges dans tous les tribunaux relevant de sa compétence. Depuis cette recommandation, comme je l'ai déjà signalé, on en a nommé très peu, seulement 4.3 p. 100 de femmes ont été nommées au cours des années 70 et les huit personnes que le gouvernement fédéral a nommées à la Cour suprême du Canada étaient toutes des hommes.

J'aimerais aussi signaler qu'il n'y a actuellement aucun juge féminin dans les cours supérieures ou suprêmes de six provinces. Ce sont Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. La modification de ce bill qui exigerait que la loi sur les juges prévoit 20 charges de judicatures de plus pourrait contribuer énormément à remédier à la situation. Au moins, dans les trois provinces où on trouve déjà des femmes juges dans les cours suprêmes et supérieures, parce qu'au Manitoba il y aura un juge de plus à la cour du banc de la reine. La Saskatchewan prend des dispositions pour nommer deux juges de plus à la cour d'appel et deux autres de plus à la cour du banc de la reine.

En Alberta il y aura un nouveau poste de juge en chef adjoint de la Cour du Banc de la Reine, et quatre juges de plus à la Cour du Banc de la Reine. Les autres créations de poste sont les suivantes: un juge de la Cour de district à Terre-Neuve, un juge de la Cour supérieure à Québec, trois juges de comté et de district en Ontario, un juge à la Cour d'appel de Colombie-Britannique, deux juges de comté de Colombie-Britannique, ainsi qu'un juge à la Cour suprême du Yukon et un juge à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest.

Au cours des séances du comité permanent de la justice et des questions juridiques, le ministre de la Justice (M. Chrétien)—et je suis heureux de le voir à la Chambre—a dit il y a quelques semaines que les femmes embrassent de plus en plus la carrière d'avocat mais que souvent il n'y a pas de candidats féminins qualifiés quand il y a une vacance. Je me demande si le ministre de la Justice a vraiment songé au très grand nombre de femmes remarquables qui sont toutes désignées pour la magistrature. Parce qu'il en avait considéré le nombre et les qualifications—même compte tenu de la règle des dix ans, c'est-à-dire des dix ans d'exercice exigés pour accéder à la magistrature—il en aurait trouvé un grand nombre de femmes qualifiées dans chacune des provinces.

Il y a vraiment des femmes remarquables. Quand le ministre a dit qu'il n'y avait pas de candidats féminins qualifiés lorsqu'il y a une charge à pourvoir, est-ce qu'il voulait dire pas assez d'ex-présidentes de parti libéral? Parce que là, il aurait raison.

Examinons par exemple les services du ministre, ceux du ministère de la Justice, pour voir le nombre d'avocates qu'on y trouve. Je pense que la Fonction publique comptait 574 personnes dans la catégorie professionnelle juridique en 1979, dont la grand majorité se trouve au ministère de la Justice. Dans cette catégorie il y a près de 20 p. 100 de femmes. Il y a donc manifestement, dans les propres services du ministre, de nombreuses femmes hautement qualifiées, et je suppose que lorsqu'il dit qu'il n'y a pas suffisamment de femmes hautement qualifiées qui pratiquent le droit, c'est qu'il regarde à l'extérieur de son ministère.

J'ai le plaisir de consigner au compte rendu une autre statistique très intéressante. Au nombre des nouveaux candidats recrutés à l'extérieur de la Fonction publique et nommés en 1979 au groupe d'occupation LA, 40.3 p. 100 étaient des femmes. Il s'agit là de l'une des nouvelles les plus encourageantes des dernières années, si l'on songe au sort souvent déplorable des femmes qui aspirent aux emplois professionnels de la Fonction publique.

Le ministre a ajouté qu'il refusait de nommer une femme «pour la seule raison qu'elle est une femme». Mais c'est précisément pour cela qu'il devrait en nommer une. Examinons seulement les décisions de la Cour suprême au cours des dix dernières années, période durant laquelle aucune femme n'a siégé à ce tribunal. Au demeurant, on ne trouve encore aucune femme à la Cour suprême du Canada. On pourrait même remonter à la cause célèbre des «personnes» de 1928. Comme le ministre sait, la Cour Suprême du Canada avait alors décrété que les femmes n'avaient pas droit au titre de personne. Or, pendant les années 70, la Cour suprême du Canada a décidé que la discrimination contre les femmes amérindiennes qui caractérisait la loi sur les Indiens ne contrevenait pas aux principes d'égalité contenu dans la loi; que la discrimination dont faisait l'objet Stella Bliss n'est pas attribuable à son sexe, mais au fait qu'elle était enceinte; et que, toujours dans l'affaire Bliss, il n'y avait pas matière à discrimination du fait que les allocations prévues par la loi sur l'assurance chômage n'étaient pas refusées à toutes les femmes enceintes.

La Cour suprême du Canada a également jugé qu'Irene Murdoch ne pouvait prétendre à aucune part du ranch sur lequel elle a pendant 20 ans non seulement coupé le foin, râtelé, javelé, moissoné, conduit les chevaux et les tracteurs, décorné, vacciné et marqué le bétail, mais aussi tenu la maison et élevé quatre enfants, pour la simple raison qu'elle n'avait «rien fait de plus que ce que fait normalement une femme de cultivateur.»

Ce que je cherche de toutes mes forces à faire comprendre, c'est que l'absence de femmes au sein de l'appareil judiciaire a pesé d'un poids énorme sur les jugements qui ont été rendus à l'égard des femmes lorsque les tribunaux ont du trancher des litiges où des femmes cherchaient à se faire reconnaître des droits égaux à ceux des hommes.

Je constate avec intérêt que le gouvernement se soucie au plus haut point de s'assurer que la Cour suprême du Canada compte des juges spécialisés en Droit civil, car il vient à ce que ce soient des juges qui connaissent très bien le Droit civil qui s'occupent des affaires civiles du Québec; dans son projet d'amendement de la constitution de 1978, il est même allé jusqu'à proposer que la Cour suprême du Canada compte 11 juges, dont 4 en provenance du Québec. C'est quelque chose d'assez logique.

● (1540)

Si les avocats ne disposent pas des compétences et de l'expertise voulues pour juger les procès de droit civil, il n'est plus question d'impartialité dans ces cas. Il en va exactement de même dans le procès touchant des causes féminines. Autrement dit, on peut aussi prétendre que les juges masculins, n'ont pas ce que Paul Weiler appele ce «trait fondamental du juge», à savoir «l'impartialité et le détachement nécessaires dans le cas de plaintes déposées par des femmes pour cause de discrimination fondée sur le sexe?

Les spécialistes qui se sont penchés sur la question conviennent généralement qu'il y a deux raisons principales au manque d'impartialité des hommes dans les affaires de discrimination sexuelle. La première, c'est que les hommes n'ont jamais eu à subir les affronts auxquels sont exposées les femmes. Il ne suffit pas pour un juge masculin de connaître, par personne interposée, les affronts que subissent des femmes qu'il connaît bien. Il y a une marge entre vivre ce genre de situation et la comprendre, que même un juge, fût-il l'homme le plus sympathisant à la cause des femmes, ne peut franchir.

Deux études récentes très intéressantes ont été faites sur la question. Toutes deux ont été mentionnées dans le rapport que le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a remis au comité constitutionnel. La première, réalisée en 1971 par deux professeurs de droits d'âge mur, blancs et mâles, comme ils se définissent eux-mêmes, porte sur des procès qui se sont déroulés aux États-Unis. Ils ont analysé une série de jugements rendus par des juges américains dans des affaires de discrimination sexuelle. Leur conclusion est que le bilan va du médiocre au tout à fait lamentable. Les juges, dit l'étude, manquent, dans les affaires de discrimination sexuelle, de ce recul, de cet esprit critique et d'analyse dont ils ont su faire tant montre dans d'autres procès touchant des questions sociales brûlantes. Les auteurs ont constaté notamment un étonnant contraste entre l'attitude des juges dans les cas de discrimination sexuelle et de discrimination raciale. J'ai trouvé particulièrement intéressante la remarque suivante:

> Les juges se sont en grande partie débarrassés de ces idées toutes faites que l'on peut qualifier de racistes, ou du moins leurs jugements dans ce domaine témoignent d'une volonté consciente de se défaire de ces stéréotypes au sujet de la discrimination raciale. Il n'en va pas de même en matière de discrimination sexuelle. Le «sexisme», le fait d'avoir des préjugés injustifiés ou du moins non fondés sur les capacités, les intérêts, les objectifs et le rôle social d'individus uniquement sur la base de leur appartenance sexuelle, est un trait que l'on décèle chez les juges aujourd'hui, comme auparavant leur attitude raciste.

Les auteurs font ensuite des suggestions quant aux raisons qui peuvent expliquer que les juges masculins américains ont du mal à comprendre les méfaits de la discrimination fondée sur le sexe. A leur avis, la première raison tient au fait que les juges ne sont pas suffisamment au courant de l'impact nuisible de la discrimination sexuelle. C'est une lacune qui pourrait être comblée si les juges tiraient parti de leur expérience personnelle étant donné que les femmes qu'ils côtoient quotidiennement doivent être heureuses et satisfaites.

L'étude laisse entendre que même si les juges de sexe masculin pouvaient comprendre les effets néfastes des distinctions fondées sur le sexe, leur attitude personnelle pourrait les empêcher de faire la concession appropriée. La deuxième raison pour laquelle les juges de sexe masculin pourraient manquer d'impartialité dans les causes portant sur l'égalité des

sexes est qu'il est probable que ces attitudes personnelles pourraient consciemment ou inconsciemment intervenir.

Comme nous le savons tous, une personne est conditionnée de façon à remplir le rôle social attribué à son sexe. Le processus commence à la naissance avec la question: Est-ce un garçon ou une fille? Il semble par parfois que les neufs mois qui précèdent la naissance—je me rapporte encore au rapport préparé par le conseil—constituent la seule période durant laquelle on peut vraiment renoncer aux préceptes régissant les rôles sociaux attribués aux sexes en faveur d'une personnalité mi-féminine mi-masculine sinon d'une personnalité ambivalente.

En subissant le processus de conditionnement pour tenir un seul rôle sexuel, une personne doit en somme rejeter l'autre rôle sexuel. Si pour faire preuve d'impartialité les juges doivent sympathiser avec les deux parties dans les causes portant sur l'égalité des sexes, ils devront lutter contre le conditionnement auxquels ils ont été assujettis pour jouer leur propre rôle, afin de sympathiser avec les plaignantes. Lorsqu'il est question non des distinctions d'ordre secondaire relatives à l'identité sexuelle, notamment l'égalité des salaires et des chances, mais des distinctions inhérentes à l'activité sexuelle dans les liens du mariage, comme dans le cas Lavell, ou à la maternité, comme dans le cas Bliss, l'étude conclut que les obstacles à l'impartialité des juges mâles sont parfois insurmontables.

La deuxième étude a été faite en Grande-Bretagne et s'intitule «Le sexisme et le droit». Elle va encore plus loin que la première. Les auteurs ont exprimé l'opinion que les jugements prononcés dans des causes impliquant des femmes trahissent des intérêts matériels précis et reconnaissables lesquels constituent une meilleure explication de la survie du principe de la suprématie masculine que la simple notion d'inertie culturelle défendue par la théorie de la socialisation. Les auteurs de cette étude ont conclu que les intérêts matériels spécifiques qui incitaient les hommes à s'opposer à l'égalité des sexes revenaient à maintenir les femmes dans leur rôle de serviteur principal au foyer et à éviter leur concurrence sur le marché du travail. Cette explication du conflit d'intérêts matériels implique que, pour modifier cet état de choses dans le système judiciaire, il faudrait aller plus loin que la simple rééducation des juges mâles. Il faudrait nommer des femmes à des postes de juge et, dans le cas du Canada, surtout à la Cour suprême, puisque cette cour constitue le dernier recours juridique, et leur nombre devrait être suffisant pour qu'il soit représentatif de la population féminine du pays.

Bref, ces études expliquent de manière très sérieuse pourquoi, en dépit du principe «d'égalité devant la loi» et en partie à cause de ce principe les femmes ne sont pas encore vraiment les égales des hommes quand il s'agit des charges de juge. Si on continue à nommer les femmes aux postes de juge fédéral au même rythme qu'on l'a fait au cours des années 1970, période au cours de laquelle leur nombre n'est passé que de 3 à 4.3 p. 100, il faudra attendre des décennies et des décennies au siècle prochain avant que les femmes puissent accéder aux postes de juges à tous les niveaux du pouvoir judiciaire.

Compte tenu de ce que j'ai dit tout à l'heure au sujet du grand nombre d'avocates très brillantes que nous comptons dans notre pays—je n'ai pas les chiffres exacts—mais j'estime qu'en 1980 dans tout notre pays, les avocates qui pratiquent depuis dix ans représentent 15 p. 100 du nombre total et en 1990, étant donné le nombre de femmes qui s'inscrivent dans les facultés de droit et qui en sortent diplômées, elles pourraient bien représenter un tiers de tous les candidats aux charges de juge fédéral. Aujourd'hui déjà, dans cette profession les femmes sont bien plus nombreuses que le ministre ou le gouvernement ne semble le croire.

Je propose donc qu'on envisage très sérieusement à l'étape du comité de modifier le bill pour qu'on nomme des femmes aux vingt premiers postes supplémentaires que cette mesure législative propose de créer. Même si des femmes étaient nommées pour occuper ces 20 nouvelles charges de juges, la proportion des femmes par rapport aux hommes dans la magistrature n'augmenterait que de 3 à 6 p. 100. Je tiens à bien faire comprendre aux députés qu'il ne suffit pas qu'ils disent: «Oui, peut-être, une ou deux». Avec une attitude pareille, jamais les choses ne pourront s'améliorer.

● (1550)

Des voix: Bravo!

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir dire ce que je pense du bill C-34, tendant à modifier la loi sur les juges. Mais, je voudrais en premier lieu résumer ce que le ministre de la Justice (M. Chrétien) en a dit lorsqu'il l'a présenté.

Pour être bref, je dirai que le bill vise 5 principaux objectifs. Tout d'abord, il propose de hausser immédiatement le traitement des juges des cours supérieures de $13,000 et celui des juges des cours de comté et de district de $15,000 pour les années financières 1979-1980 et 1980-1981. Ces augmentations s'ajouteraient aux traitements qu'ils touchent déjà et qui ont été fixés, sauf erreur, en 1975. Par suite de ces augmentations visant les juges des cours supérieures du Canada, à l'exception des juges en chef des cours supérieures ainsi que des juges en chef et des juges de la Cour suprême du Canada et de la Cour fédérale du Canada, les juges des cours supérieures toucheraient un traitement de base de $67,000 par an, et ceux des cours de district et de comté un traitement de base de $52,000 par année.

Ensuite, le bill propose une formule d'indexation qui permettrait de hausser automatiquement le traitement des juges. Cette formule commencerait à s'appliquer le 1er avril 1981. Sauf erreur, le taux d'indexation serait d'environ 7 p. 100.

Troisièmement, le bill a pour objet de modifier les prestations de pension actuellement offertes aux juges. Je traiterai plus tard, et plus en profondeur, de cet aspect du bill; je me contenterai pour le moment de dire que les prestations de pension seront modifiées dans certains cas pour permettre aux juges de verser des cotisations. Il reste encore dans une bonne partie du régime de pensions des juges au Canada un aspect non-contributoire qui préoccupe beaucoup bien des gens.

Quatrièmement, le bill a pour objet d'augmenter les allocations versées aux juges au titre de frais de représentation et autres.

Et finalement, le bill prévoit une augmentation du nombre des juges que peut nommer le gouvernement fédéral aux diverses cours du Canada. Je crois comprendre qu'on nommera environ 20 juges de plus.

Voyons certains des aspects plus généraux des cinq modifications que propose le bill C-34. Sauf erreur, il y a environ 650 juges au Canada. Mon collègue vient de dire qu'ils étaient 657 exactement. Sauf erreur également, les traitements versés aux

juges de cour supérieure nommés par le gouvernement fédéral représentent environ 35 millions de dollars, et cette hausse de traitement représentera environ 4 millions et demi de dollars. Cela sans compter les autres hausses et prestations qui s'ajoutent aux pensions et les nouveaux frais de représentation accordés aux juges que prévoit également le bill.

J'ai fourni des chiffres ronds pour que les députés sachent de quoi il est question dans le bill en données chiffrées. Comme je l'ai déjà dit, les augmentations totalisent approximativement 4.5 millions et l'ensemble des débours que nécessitent les traitements des juges s'élèvent maintenant à 35 millions. Hors contexte, ces chiffres sont très impressionnants. Il s'agit sans contredit de sommes considérables, mais ce n'est rien en comparaison d'autres dépenses gouvernementales. Rien que pour vous donner un exemple aux fins du compte rendu, on a informé la Chambre l'autre jour qu'en moins de cinq ans l'aéroport de Mirabel avait subi des pertes de 192 millions. Lorsqu'on parle du traitement des juges et du montant qu'ils recevront si le bill est adopté, nous parlons, somme toute, de sommes relativement modestes comparativement à d'autres dépenses gouvernementales. Je ne veux nullement minimiser l'importance de cette question, mais simplement la replacer dans le contexte de toutes les dépenses du gouvernement. Nous savons tous qu'à l'heure actuelle le gouvernement dépense environ 61 milliards pour divers services. Envisagées dans cette optique, les sommes à l'étude sont relativement modestes.

Je voudrais brièvement jeter un coup d'œil sur les conditions qui ont donné naissance à la loi sur les juges et m'interroger sur les raisons pour lesquelles nous étudions ce bill. Je voudrais signaler aux députés qui ne le savent pas encore bien que cela leur ait été signalé au cours du débat, que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, notre constitution, qui fait actuellement l'objet de tant d'attention, suite à la résolution déposée à la Chambre, contient des dispositions très précises concernant les juges. L'article 96 de l'Acte exige en effet que le gouverneur général agissant sur recommandation du cabinet fédéral nomme tous les juges des cours supérieures, de district et de comté, dans chaque province. Cette disposition a été prévue bien intentionnellement. Elle permet de veiller à ce que le pouvoir de nomination de ces juges partout au Canada reste du ressort de l'État fédéral même si le travail accompli par ces juges l'est essentiellement au niveau des différentes provinces du Canada. Cette disposition a été prévue afin d'assurer l'indépendance de l'appareil judiciaire. Je considère comme essentiel pour notre système que soit préservée cette indépendance de notre appareil judiciaire. J'ai l'intention de considérer ce bill dans cette optique, à savoir le maintien de l'indépendance de l'appareil judiciaire du Canada.

Je voudrais ajouter quelque chose à propos de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. D'après l'article 100 de cette loi, les traitements, les allocations et les pensions des juges des cours supérieures, de district et de comté doivent être payés par le Parlement du Canada. Le Parlement du Canada doit donc fixer et payer les traitements, allocations et pensions des juges du Canada d'après l'article 100 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. J'approfondirai un peu la question en parlant des pensions, mais, pour le moment, je tiens à signaler—et je tiens à ce que ma déclaration soit consignée au compte rendu et remarquée—que cette mesure a été adoptée par le Parlement britannique en 1867. En 1867, le Parlement britannique a dit que le Parlement du Canada devait payer une pension aux juges du Canada qui sont nommés par le gouvernement fédéral.

A ce moment-là, je pense qu'il n'existait pas de régime de pensions de la Fonction publique fédérale analogue à celui que nous connaissons actuellement; il n'en existait pas non plus dans le secteur privé ni dans les administrations provinciales. Le Parlement britannique a donc stipulé dans une loi, avec le consentement et l'accord des pères de la confédération, que le Parlement du Canada devait payer les traitements et les pensions des juges du Canada mais il faut tenir compte du contexte dans lequel cette mesure a été adoptée. Il n'existait pas de régimes de pensions analogues à ceux que nous avons à l'heure actuelle.

Je crois que l'on a accordé ce privilège aux juges du Canada afin d'assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire. Je tiens à le souligner parce que c'est, à mon avis, une considération très importante qui, en toute justice pour les juges du Canada, doit être portée à l'attention non seulement de la Chambre mais de tous les Canadiens. Ce n'est pas une simple question d'argent. Il s'agit d'un principe constitutionnel très important. L'indépendance du pouvoir judiciaire fait partie intégrante du régime démocratique de notre pays.

M. Baker (Nepean-Carleton): Exactement.

M. Crosby: Permettez-moi de présenter les choses sous un autre angle et d'expliquer très brièvement le système judiciaire du Canada afin que nous puissions en tenir compte dans l'étude de ce bill. Dans le système judiciaire canadien, il y a des juges fédéraux et des juges provinciaux ou, comme on dit plus couramment, des tribunaux de dernière instance et des tribunaux de première instance. Les juges des tribunaux de dernière instance sont nommés par le gouvernement du Canada, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. D'autre part, il existe dans chaque province des tribunaux de juridiction provinciale et des juges nommés par les gouvernements provinciaux, que l'on appelle généralement tribunaux et juges inférieurs. Ce terme n'implique nullement un service judiciaire de qualité inférieure. Ce n'est qu'un terme que l'on utilise pour faire la distinction entre les tribunaux supérieurs, d'une part, dont les juges sont nommés par le gouvernement fédéral, et les tribunaux inférieurs ou provinciaux, d'autre part, dont les juges sont nommés par les autorités provinciales.

● (1600)

Cette distinction est importante au point de vue du traitement. A l'heure actuelle, un juge d'un tribunal supérieur, nommé par les autorités fédérales, touche un traitement de $54,000. En Ontario, à la suite d'une modification de la loi comportant une clause d'indexation, je crois qu'en ce moment même les juges des tribunaux provinciaux touchent environ $57,200. Il y a donc là un paradoxe, puisque les juges provinciaux de l'Ontario, et, je crois, aussi ceux du Québec et peut-être d'autres provinces, touchent actuellement un traitement plus élevé que les juges fédéraux des cours supérieures. Cela seul suffit à établir le bien fondé de la cause des juges fédéraux.

J'aurais un point ou deux à ajouter au sujet de la rémunération des juges au Canada étant donné que dans quelques provinces, comme je l'ai déjà signalé, les juges des cours provinciales sont les mieux rémunérés. On a affirmé qu'un juge fédéral, marié et ayant deux personnes à charge, devra remettre quelque 47 p. 100 de sa majoration sous forme d'impôt sur le revenu. En somme, si nous modifions la loi sur les juges de façon à majorer la rémunération de ces derniers, cela revient à leur donner deux dollars et à en reprendre un. Voilà une chose qui mérite d'être considérée je pense alors que le sentiment général qui prédomine ici est que nous faisons un cadeau aux juges. En fait, dans la majorité des cas, le Trésor fédéral reprendra près de un dollar chaque fois que nous leur en aurons consenti deux.

Il faudrait aussi examiner les traitements octroyés aux juges des cours fédérales dans le contexte de la Fonction publique fédérale. On me dit qu'un sous-ministre, un DM-3, qui est la classe la plus élevée dans cette catégorie, touche $78,000 à l'échelon le plus élevé. C'est beaucoup plus que la rémunération des juges d'une cour supérieure prévue dans le projet de loi. En somme, les sous-ministres, membres de la Fonction publique du Canada, peuvent toucher jusqu'à $78,000 alors que les amendements à la loi sur les juges n'offrent que $67,000 à un juge de la cour supérieure. Fort de cette comparaison, et aussi fort de mon expérience, il m'est bien difficile d'accepter que des gens comme le grand Michael Pitfield et quelques autres de nos dévoués bureaucrates, soient mieux rémunérés que nos juges de la cour supérieure. Et ils ne sont pas assujettis aux mêmes restrictions que les juges.

Il y a aussi d'autres considérations que je voudrais mettre en lumière. De temps à autre, nous recevons des données sur la rémunération de dirigeants de sociétés canadiennes, par exemple le président de Petro-Canada et d'autres membres de la Fonction publique de niveau comparable dans l'entreprise privée. Il ne fait aucun doute que les sociétés privées sont libres de rémunérer leurs dirigeants et autres administrateurs comme ils l'entendent. Mais dans la Fonction publique, il y a lieu de tenir compte de l'intérêt général. Cependant, j'estime—mais je n'irai pas plus loin là-dessus—qu'on peut facilement justifier les traitements proposés par rapport à l'ensemble de la Fonction publique fédérale.

Je me contenterai de signaler, monsieur l'Orateur, que le bill à l'étude et toutes sortes d'autres statuts fédéraux établissent un rapport entre les salaires d'un grand nombre de fonctionnaires et la rémunération des juges nommés par le gouvernement fédéral. Par exemple, le salaire du commissaire aux langues officielles et celui du directeur général des élections sont établis en fonction des dispositions relatives aux juges nommés par le gouvernement fédéral. Autrement dit, ces deux fonctionnaires reçoivent le même traitement que les juges. Le principe est donc établi depuis longtemps à la Chambre et dans la Fonction publique, et il n'est pas nécessaire d'essayer de justifier les augmentations salariales prévues dans le bill à l'égard des juges.

Je souligne cependant que je connais très bien les problèmes des gagne-petit du Canada. Je sais que les personnes âgées qui reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ont un revenu annuel de $4,350. En Nouvelle-Écosse, où le seul député néo-démocrate a été défait récemment, il y a 36,000 chômeurs, ce qui représente environ 10 p. 100 de la population active. Il y a certains de ces chômeurs dans ma circonscription comme dans toutes les autres circonscriptions de la Nouvelle-Écosse.

Pendant cinq ans, j'ai travaillé pour l'aide juridique et j'ai aidé les Canadiens de ma circonscription et d'ailleurs en Nouvelle-Écosse en leur fournissant des services juridiques gratuits. Je connais très bien leurs préoccupations et leurs problèmes. Je n'ai pas besoin que des néo-démocrates ou qui que ce soit me parlent des problèmes des pauvres. Par ailleurs, nous ne résoudrons pas les problèmes des pauvres du Canada en privant les magistrats de la rémunération et des avantages qu'ils doivent avoir si nous voulons préserver l'indépendance de notre système judiciaire. A quoi cela servirait-il, monsieur l'Orateur? Si l'on ajoutait les 4.5 millions de dollars qui serviront à augmenter le traitement des juges à l'augmentation de $35 par mois du supplément de revenu garanti accordée récemment par le gouvernement, cela représenterait seulement 35c. par mois pour les prestataires. D'ailleurs, que peut-on faire avec $35 de plus par mois? Peut-on acheter une automobile, un chalet, un appartement en co-propriété ou même du pain? On ne peut rien acheter avec ces $35. Si nous laissions tomber l'augmentation de salaire des juges et que nous donnions cet argent aux personnes âgées, elles ne recevraient que 35c. de plus par mois.

Tout bien considéré, je n'hésite pas à dire qu'il n'y a rien de mal à accorder aux magistrats canadiens un traitement et des avantages qui leur permettront de remplir leurs fonctions très importantes et mêmes vitales d'une façon qui devrait être considérée comme normale dans notre société.

Nous devons trouver un système raisonnable et objectif pour fixer à l'avenir le traitement des juges et des officiers de justice afin que le Parlement ne soit pas à nouveau confronté à ce problème. Je suis convaincu qu'aucun député doué de raison ne mettra en doute les avantages d'une formule permettant d'établir les augmentations futures du traitement des juges. L'indexation est à mon avis une bonne formule. Elle est en accord avec les pratiques en vigueur dans la Fonction publique et elle devrait convenir non seulement aux députés mais également à l'ensemble de la population.

Il y a une chose sur laquelle je tiens à insister au sujet de l'augmentation que l'on veut accorder aux juges. Selon moi, cette augmentation doit être calculée selon la même formule. Le projet de loi ne devrait pas fixer des montants forfaitaires que ce soit pour deux ans, ou une période plus courte ou plus longue. Le bill devrait prévoir l'application d'une formule valable pour la période en question. J'espère que le comité étudiera cette possibilité. J'ai refait les calculs et je l'avoue bien franchement, la différence avec le montant forfaitaire de l'augmentation du traitement des juges prévu par le bill ne sera pas importante. Seulement, l'indexation est une formule plus raisonable, plus sensée. De cette façon, les juges bénéficieront d'une augmentation avec effet retroactif dont le montant sera calculé à l'aide de la formule qui servira à calculer l'augmentation de leur traitement au cours des années à venir. Je ne vois pas qui pourrait avoir à redire à cette modification.

Monsieur l'Orateur, on a beaucoup parlé, au cours de ce débat, de la pension de retraite des juges. Je veux parler notamment du fait que les juges ne seraient pas tenus de cotiser à leur régime de pension. Je peux certes comprendre pourquoi les députés et les Canadiens en général protesteraient contre les hausses de traitements octroyées aux juges et je peux comprendre encore davantage pourquoi ils protesteraient contre des prestations de pension supérieures à celles qui existent non seulement dans la Fonction publique mais aussi dans le secteur privé, à cause justement de la question des cotisations. Je veux dire que les juges ne sont pas tenus de cotiser à leur régime de pension comme le sont les simples citoyens et les fonctionnaires de l'État.

● (1610)

Une fois encore je signale l'article 100 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et le moment où cette disposition a été formulée et adoptée. Je prétends que la pension des juges est une affaire tout à fait différente. Il serait peut-être opportun de réviser les prestations accordées aux juges en tenant compte de la situation en 1980. Mais il serait en même temps injuste, je crois, d'abuser de ceux qui exercent des fonctions judiciaires au Canada et de prétendre que leurs prestations de pension devraient être analogues à celles qui sont versées dans la Fonction publique ou dans le secteur privé quand effectivement une disposition constitutionnelle exige que le Parlement canadien verse des prestations de pension aux juges.

Cela dit, j'estime utile et opportun que ce bill et toute mesure connexe qu'il y aura lieu d'adopter à l'avenir puissent doter le régime de pensions d'une formule raisonnable qui assure la sécurité des juges que le gouvernement du Canada a nommés, tout en tenant compte de certaines réalités économiques. Dans la mesure où les Canadiens ne sont absolument pas en mesure de financer un programme aussi riche que le programme actuel sans que les juges soient appelés à y cotiser, et dans la mesure où les juges se rendent compte de cette nécessité, j'estime que la disposition se justifie et que c'est un pas dans la bonne voie. Cependant, je ne pense pas que ce soit un pas qu'il y ait lieu de justifier autrement qu'en rappelant que le Parlement est tenu, en conformité des dispositions de l'article 100 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de verser des pensions à ses juges.

J'aimerais dire un mot de la nécessité de nommer de nouveaux juges. Aucun avocat appelé à plaider devant les tribunaux canadiens n'ignore le volume de travail que doivent effectuer la plupart des tribunaux partout au Canada. Comme chacun sait, une justice qui tarde est déjà un début d'injustice, et l'incapacité de nos tribunaux de juger rapidement les affaires dont ils sont saisis cause un préjudice à nos concitoyens. La question ne peut souffrir la moindre flagormerie et le Parlement du Canada ne peut la reléguer aux oubliettes. Il a le devoir de faire en sorte que les juges des tribunaux canadiens soient en nombre suffisant pour assurer à tous ceux qui ont recours à eux que leurs causes seront jugées non seulement avec justice, c'est-à-dire conformément à la lettre de la loi, mais aussi avec rapidité.

J'ai moi-même eu connaissance de retards dans le règlement de certaines causes par les tribunaux et ces retards ont, à mon avis, entraîné des injustices. On s'excusait toujours en prétextant que les juges étaient débordés et qu'ils devraient être plus nombreux. Personne à la Chambre ne peut régler la question en faisant cavalier seul. Combien de fois a-t-on répété qu'il faudrait plus de juges. Par conséquent, la Chambre et les Canadiens doivent étudier très soigneusement toute mesure visant à accroître le nombre de juges dans nos tribunaux et à rendre la justice à ceux, si nombreux, qui la réclament.

Il est un aspect de la nomination des juges qui doit absolument être porté à l'attention de la Chambre et c'est l'allégation, dans une certaine mesure justifiée, selon laquelle le choix des juges au Canada ne serait pas à l'abri du favoritisme politique. J'ignore comment on peut changer cette tradition qui existe sans doute depuis le début de l'histoire de notre pays; tout ce que je sais c'est qu'il faudrait le faire. Je ne dis pas qu'il faut la changer par des renvois de pure forme à l'Association du barreau canadien ou par des nominations symboliques de personnes qui ont une opinion politique différente de celle du gouvernement au pouvoir. Je prétends qu'il faut la remplacer par une méthode sensée qui permettra de nommer des juges dont les compétences sont reconnues par tous les gens de la partie et par tous les profanes et qui ne seront pas choisis parce qu'ils ont appartenu à tel ou tel parti politique avant leur nomination.

J'ai déjà parlé de cette question au ministre de la Justice et je lui ai présenté mes instances à cet égard; je lui ai demandé d'envisager de créer un groupe, un organisme ou une organisation représentant tous les Canadiens, non pas les avocats de notre pays et certainement pas l'Association canadienne du barreau, et qui serait chargée de se prononcer sur les candidatures proposées. Je pense—et je n'hésite pas à le répéter ici car je l'ai dit à bien d'autres occasions—que le fait que le public n'exerce pas un grand contrôle sur les nominations des magistrats de nos cours supérieures est une grave lacune de notre système. Je dis tout simplement au ministre de la Justice que les Canadiens devraient avoir leur mot à dire dans la nomination des juges. Je n'ai rien contre la personne du ministre, mais je pense qu'il ne devrait pas détenir un pouvoir absolu en cette matière, car les questions qui sont portées devant les tribunaux sont d'une grave importance pour la population canadienne.

Nous, de la province de la Nouvelle-Écosse, nous préoccupons au plus haut point, à l'heure actuelle, de la question du droit de propriété sur les ressources sous-marines que le gouvernement fédéral a enlevé au gouvernement provincial en vertu de la loi sur le pétrole et le gaz, ou bill C-48, dont la Chambre est présentement saisie. Il se peut que les tribunaux du Canada aient à trancher cette question et, dans ce cas, nous voulons pouvoir être sûrs qu'aucune allégeance politique ne vienne influencer leur jugement.

Permettez-moi de dire, pour terminer, que si de nombreuses dispositions de ce bill ont soulevé des objections très légitimes à la Chambre, il y en a une qui contribuera à mon avis à assurer l'indépendance absolue du pouvoir judiciaire canadien. Cette disposition constitue le cœur et l'essence de ce bill, et la Chambre devrait la considérer comme très importante si nous croyons, comme nous le devrions, que l'indépendance de l'appareil judiciaire est un élément fondamental du régime constitutionnel canadien.

J'appuie cette disposition. Je sais qu'il est très facile de comparer les appointements des juges aux prestations que reçoivent les personnes âgées ou les 36,000 bénéficiaires de l'assurance-chômage en Nouvelle-Écosse, mais je soutiens que nous ne pouvons faire abstraction du principe en cause si nous voulons un pays où règne la justice.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un grand intérêt les éminents orateurs qui ont pris la parole ici cet après-midi ainsi que le 1er décembre, si ma mémoire est fidèle. La plupart d'entre eux ont fait le tour des questions que je voulais traiter et il serait inutile de revenir sur ces sujets pour essayer de résumer de nouveau ce qui a été dit avec tant d'éloquence en cette Chambre. Les députés peuvent être assurés que mon intervention sera brève, parce que je crois comme eux qu'il est temps de renvoyer ce projet de loi au comité.

Je voudrais seulement exposer mon point de vue sur la magistrature, à qui incombe en grande partie de préserver les structures de notre société. Comme le soulignait dans son discours le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), l'ordre judiciaire dispose d'un pouvoir séparé et autonome, et c'est pourquoi les bons juges ont vraiment un rôle unique à jouer dans notre société. En termes simples, leur rôle consiste à agir selon leur conscience.

Il arrive que les hommes politiques, même s'ils ont du mal à le reconnaître, soient empêchés d'agir de la sorte pour des raisons politiques. Les avocats eux-mêmes en sont parfois empêchés du fait de leurs obligations vis-à-vis de leur clientèle. Mais il est évident que la force judiciaire réside dans le fait qu'un bon juge peut agir selon sa conscience. C'est là la fonction la plus haute à laquelle une personne puisse aspirer dans notre société.

J'ai suivi avec intérêt l'exposé logique et éloquent formulé par le député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett) au sujet de l'utilité et, certes, de l'opportunité de nommer plus de femmes à la magistrature. Je suis tout à fait de son avis, mais je crains qu'elle n'ait, dans son argumentation, légèrement terni l'image de la fonction judiciaire en suggérant que les femmes nommées juges puissent avoir tendance, du fait de leur sexe, à favoriser leurs semblables. Je suis persuadé qu'il n'en est rien. Les femmes ont suffisamment d'intelligence et d'autres qualités pour éviter cet écueil.

● (1620)

On peut toujours rappeler en plaisantant la guerre permanente entre les sexes et dire que jamais personne n'en sortira gagnant parce qu'il y a trop de fraternisation avec l'ennemi. On pourrait également dire que les hommes ont de temps à autre raison de se plaindre de l'esprit de domination qu'ils attribuent aux femmes. On dira par exemple, en plaisantant, que lorsque naît un garçon les gens s'informent de la mère; que lorsqu'un homme se marie, les gens vantent la beauté de la mariée; et quand un homme meurt, les gens se demandent combien il a pu laisser d'argent. Nous ne voulons pas de ce genre de considérations dans notre système judiciaire. Il y a maintenant des avocates très compétentes en assez grand nombre pour qu'elles prennent bientôt leur place sur le banc et enrichissent de leur présence tout le système judiciaire et juridique du pays. En préconisant la nomination de plus de femmes à des postes de juges, le député ne voulait sûrement pas dire que ce fait changerait automatiquement en quoi que ce soit le concept traditionnel de la justice appliquée aux plaideurs sans distinction de sexe.

Je pense que les juges eux-mêmes apprécieraient qu'un comité étudie certaines des dispositions relatives à la pension. La majorité des intervenants ont mentionné ce point. Nos juges reconnaissent qu'il est nécessaire que leurs pairs et les personnes qu'il sont appelés à juger leur témoignent le plus grand respect. Ils ne voudraient pas, si c'est chose possible, se trouver dans une situation qui les met à part des autres, qui fait d'eux les seuls à cotiser de cette façon à leur régime de pensions. Il suffit d'étudier le cas d'autres Canadiens qui rendent des services importants à leurs pays, par exemple, les diplomates, les militaires, les policiers et d'autres. Ils ont le loisir—et ils l'apprécient—de cotiser à leur régime de pensions. Je crois que les juges aimeraient pouvoir faire de même.

Lorsque cette question sera renvoyée au comité, on se penchera sans doute attentivement sur ces questions et sur les prévisions qu'a énoncées le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) dans son excellent discours du 1er décembre dernier. Au sujet des dispositions qui, dans cette mesure, s'appliquent implicitement aux juges de la Cour suprême, il a dit ce qui suit, comme en fait foi le hansard, à la page 5227:

> Leur traitement de sortie de fonction se situera autour de $215,000 en 1995.

Que ce chiffre soit approprié ou non, cela ne ferait pas de mal au comité de se pencher sur certaines des questions qu'a soulevées le député d'Edmonton-Ouest. Le comité pourrait ainsi bénéficier de sa longue expérience à la Chambre du fait qu'il a été membre du barreau pendant de nombreuses années.

J'ai deux autres représentations à faire au ministre de la Justice (M. Chrétien) qui se trouve dans cette enceinte cet après-midi. Je reconnais que certaines de ces questions ressortissent de la compétence des autorités provinciales. Je les soumets quand même au ministre dans l'espoir qu'un de ces jours nous puissions en parler et qu'il juge opportun de s'en occuper. Depuis longtemps je suis convaincu qu'il y a de nombreux inconvénients à nommer au barreau des personnes provenant de la classes politique alors que l'on compte beaucoup d'autres personnes qualifiées pour occuper ces charges, comme par exemple des personnes qui n'ont jamais abandonné la pratique du droit et qui ont donc davantage évolué au niveau de leur pensée juridique, de leur compétence professionnelle et qui sont aussi moins influencées par des considérations politiques. C'est un des problèmes que le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a soulevés dans son excellent discours. A l'avenir, je voudrais que l'on n'aille plus recruter directement autant de juges dans les assemblées législatives et les parlements, et notamment parmi les anciens députés; il faut qu'ils aient repris la pratique du droit pendant quelques années pour se remettre au courant. Ainsi ils auraient quitté un milieu qui n'est pas toujours propice à l'impartialité.

Je voudrais que le ministre de la Justice et que ses confrères des provinces envisagent de fusionner les cours de comté et les cours supérieures provinciales. Sauf erreur, c'est ce que l'on a fait en Alberta.

Dans certaines provinces, notamment en Ontario, l'association du barreau a adopté une règle qui interdit aux juges de se faire réinscrire au barreau, tout en leur permettant de reprendre la pratique du droit, une fois qu'ils ont renoncé à leur poste de magistrat. Certains juges qui ont été nommés très jeunes et qui se sont acquittés de leurs fonctions de magistrats avec distinction pourraient très bien se sentir attirés de nouveau par la pratique du droit et ainsi faire profiter la profession de leur expérience. Je suis tout à fait en faveur de cela.

J'invite le ministre de la Justice à envisager d'appliquer la rotation des juges entre les tribunaux de première instance et d'appel. Cela permettrait aux juges d'enrichir leur expérience et briserait les barrières hiérarchiques qui existent dans l'appareil judiciaire, certains juges s'estimant supérieurs à d'autres. En d'autres termes, à ce niveau de responsabilité, un juge est un juge.

Enfin, il faudrait qu'il y ait plus de plaidoyers écrits dans les demandes d'autorisation à la Cour suprême du Canada et d'autres cours d'appel, afin d'alléger leur charge de travail. Cela économiserait de l'argent aux plaideurs, qui doivent payer un avocat pour présenter leur demande verbalement, en sus de leur plaidoyer écrit. Ces exposés oraux ne sont pas toujours nécessaires, mais en vertu de la pratique actuelle, les plaideurs doivent payer leur avocat pour qu'il soit présent. Nous pourrions peut-être envisager, pour ces tribunaux de dernière instance, le système employé aux États-Unis, où les demandes d'autorisation se font par une ordonnance de *certiorari* et où tout se fait par écrit. Le ministre de la Justice pourrait peut-être dire ce qu'il en pense à un moment donné.

Je compte que ce bill sera renvoyé au comité sans tarder, qu'il y sera étudié rapidement et qu'il sera adopté et inscrit dans nos statuts. J'espère qu'on en trouvera les dispositions équitables, non seulement à l'égard des juges canadiens, dont nous devons assurer l'indépendance et la sécurité financière, mais également en ce qui concerne leur position par rapport à tous les autres Canadiens.

[*Français*]

M. J.-Roland Comtois (Terrebonne): Monsieur le président, je m'en tiendrai à des propos très brefs au sujet du bill C-34 qui doit modifier la loi sur les juges, et je les commencerai en félicitant le ministre de la Justice (M. Chrétien) qui se fait le défenseur, comme ses prédécesseurs d'ailleurs, de l'indépendance de notre système judiciaire. Et pour atteindre cette indépendance je pense que ce qui est proposé dans le bill atteint le but qu'on s'est fixé.

J'ai toujours préconisé l'indépendance du Parlement, et depuis que je siège à la Chambre, je me suis fait le défenseur de d'indépendance des députés comme de celle des sénateurs. La seule chose à laquelle je m'oppose dans ce bill c'est ce qui a trait à la pension non contributoire. Et je fais un parallèle avec les propositions faites par le Comité de la gestion et du service aux députés à l'effet d'augmenter non seulement les salaires mais également les pensions des députés, et nous avons même proposé que la contribution serait alors de l'ordre de 10 p. 100.

A mon avis l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne dira pas que nous avons péché par modestie dans cette contribution que nous avions proposée, et j'espère que lorsque le gouvernement se décidera à agir selon les recommandations faites dans le rapport McIsaac-Balcer, il aura la même considération qu'il reçoit présentement pour que soit assurée et garantie l'indépendance de notre système judiciaire. Ces mêmes considérations devraient, à mon avis, garantir également l'indépendance des députés.

Monsieur le président, je pense qu'en déférant cette question à un comité nous pourrions régler le problème. Je sais que le bill touche aussi à la pension accordée aux veuves, et on corrige certaines injustices dans ce dernier domaine. Mais le problème fondamental qui est soulevé c'est que cela fait une catégorie de pensionnés qui est différente de toutes les autres au Canada, à l'effet que les juges ne contribueront pas, sauf pour une très faible portion qui garantira l'indexation de leurs pensions. Je n'ai pas l'intention de voter contre le bill à ce stade-ci, parce que je crois que le gouvernement va se ranger à l'opinion de la majorité des députés, à l'effet que cet article devrait être corrigé, mais je réserverai mon jugement pour la troisième lecture si jamais cette question n'est pas réglée à la satisfaction de tous les députés.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur le président, je voudrais faire une petite intervention sur cette question avant de procéder au vote des deux motions dont la Chambre est saisie. La motion du gouvernement est de déférer le bill en question au comité, et je voudrais assurer les députés que lorsque nous serons au stade du comité je serai disposé à discuter de tous les aspects de ce bill. Et s'il y a des changements appropriés à apporter, nous les ferons.

● (1630)

[*Traduction*]

Je voudrais en expliquer certains aspects. Nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, la nécessité d'augmenter les traitements versés aux juges. En effet, depuis 1975, ces derniers n'ont reçu qu'une seule augmentation de 7.5 p. 100. En vertu d'un certain article dans la constitution, la Chambre des communes est tenue d'approuver cette seule catégorie de traitements. Par conséquent, nous n'avons pas le droit de priver ce secteur de la société, dont les membres, d'après certains, sont bien rémunérés.

D'aucuns m'exhortent à solliciter les meilleurs cerveaux du pays pour la magistrature canadienne. Je suis d'accord là-dessus. Toutefois, ces personnes ne sont pas toujours disposées à accepter ces fonctions qui comportent de nombreux sacrifices.

La générosité du régime de pension est un des avantages qui incitent les gens à devenir juges. Cela ne fait aucun doute. C'est là le principal avantage pour beaucoup d'entre eux, qui les incite à accepter cette nomination importante. Jusqu'à tout récemment, les juges ne contribuaient pas à leur régime de pension. Nous avons deux catégories de magistrats, d'où la position très difficile dans laquelle je me trouve. J'ai fait adopter les dispositions relatives à la contribution au titre des pensions quand j'étais président du Conseil du Trésor, et je voudrais maintenant les retirer. En premier lieu, elles créent deux types de magistrats.

En deuxième lieu, quand je suis devenu ministre de la Justice, je me suis rapidement rendu compte de l'urgence de la question. J'ai étudié les dossiers de l'administration précédente qui avait communiqué avec le juge en chef du Canada et les autres magistrats pour leur annoncer que le problème devait être réglé sous peu et que le cabinet avait décidé d'adopter certaines mesures.

J'ai dû reléguer mon propre programme au second plan et accepter celui proposé par l'ancien ministre de la Justice, M. Flynn, dans une lettre, adressée au juge en chef, M. Laskin, en décembre 1979. Les négociations avaient été longues. En août 1978, l'Association du barreau canadien faisait un rapport à ce sujet. En novembre, le comité de l'indemnisation des juges présentait à son tour un rapport. Il y a eu également le rapport Dorman et bien d'autres études.

Par la suite, mon prédécesseur a proposé un ensemble de mesures qui ont été en grande partie acceptées et présentées à la Chambre. Je comparaîtrai devant le comité qui étudiera tous les aspects de cette question. C'est là que l'on peut le mieux étudier ce problème. Je sais que les députés se préoccupent davantage du régime de pension que de tout autre aspect du bill. Je me ferai un plaisir d'en discuter en comité. Nous verrons bien si nous pouvons trouver une solution. Sinon, nous reviendrons ici et nous prendrons une décision.

Je demande aux députés de ne pas en faire une question de controverse. Si quelqu'un se trouve dans une position difficile, c'est bien moi, car je suis obligé de me contredire à propos des cotisations au régime de pension. Cela ne me rend pas la vie trop facile. J'espère que l'on pourra renvoyer le bill au comité où nous pourrons trouver une solution acceptable à ce problème.

On a soulevé bien d'autres questions à la Chambre. Je ne prendrai pas le temps d'en parler maintenant. Je pourrais les commenter en comité si on me le demande.

La procédure de nomination est complexe. Depuis 1967, pas une seule nomination n'a été faite sans l'approbation de l'Association du barreau canadien. Les hommes de loi prétendent que ce n'est pas là le meilleur mécanisme. Je puis comprendre cela. Je viens d'une région rurale. Je connais des membres de l'Association du barreau du Québec qui ont travaillé très dur en Gaspésie, en Mauricie et dans la région du lac Saint-Jean et qui n'étaient pas très bien connus des membres de l'Association du barreau canadien parce qu'ils n'assistaient pas aux mêmes réunions, et ainsi de suite. Cela pose un problème et on devrait trouver le moyen d'améliorer la situation.

Je m'efforce de nommer les meilleurs candidats possibles. Certains nous suggèrent de nommer plus de femmes juges. La situation s'est améliorée, mais nous devons encore nommer les juges en tenant compte de leur compétence. Si nous pouvons trouver des femmes, ce sera un atout de plus, sans aucun doute. Au cours des trois dernières séries de nominations que j'ai faites au cours des deux derniers mois, j'ai eu le plaisir de nommer trois femmes. Le problème vient de ce qu'elles ne sont pas si nombreuses à avoir été admises au barreau ces derniers temps. J'ai communiqué avec une femme à propos d'une nomination que je dois maintenant faire dans une des provinces. Elle m'a remercié, mais elle a déclaré qu'elle ne se sentait pas encore prête. C'est une avocate très compétente. J'ignore son allégeance politique. Je ne la lui ai pas demandée.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: La première personne que j'ai nommée à la cour supérieure du Québec était le commissaire aux droits de la personne de Québec. Je ne l'avais jamais rencontré dans une tribune politique. Cependant, cela ne nuit pas d'appartenir à un parti ou à un autre. Des représentants des différents partis ont été nommés, y compris ceux des partis d'en face. Un député a déclaré que nous ne devrions pas nommer des députés à la magistrature. Je ne suis pas d'accord avec lui.

Par le passé, un membre du barreau canadien qui avait été parlementaire, au service des Canadiens et chargé d'adopter des lois pendant 15 ans, n'était pas admissible à la magistrature. Je pense que c'est injuste.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je suis d'accord.

M. Chrétien: Il n'y a pas si longtemps, le juge Gilbert, ancien député néo-démocrate, a été nommé à la magistrature. C'est un bon juge qui assume très bien ses fonctions. Nous avons nommé Thomas Berger, qui n'est pas libéral, directement de l'assemblée législative de Colombie-Britannique à la cour supérieure de cette province. Le fait qu'il ait été dans la politique n'a pas joué contre lui.

Je ne prêche pas pour ma paroisse, car j'aime beaucoup trop la politique pour devenir juge. Cependant, je ne pense pas qu'il faille disqualifier quelqu'un parce qu'il a servi son pays en qualité de député. L'ancien orateur adjoint, représentant de la Nouvelle-Écosse, a été nommé directement de la Chambre des communes à la cour provinciale de la Nouvelle-Écosse par le gouvernement de cette province. Notre ancien orateur, M. Jerome, a été nommé à la cour fédérale, où il fait un excellent travail. On me dit que lorsqu'un député quitte la Chambre, il devient beaucoup moins sectaire que lorsqu'il est ici.

Quoi qu'il en soit, voilà quels sont les problèmes et je suis bien prêt à en discuter au comité. Nous examinerons la question des pensions. C'est un problème complexe et difficile à résoudre. C'est la promesse faite aux juges en décembre 1979 qui m'a incité à maintenir le même régime. Je le répète, j'ai dû revenir sur ce que j'avais dit. Lorsque j'étais président du Conseil du Trésor, je me suis fait de nombreux ennemis parmi les juges parce que j'en ai obligé certains à cotiser au fonds de retraite et pas d'autres. Même si cela m'était difficile, j'ai laissé mon orgueil de côté dans l'intérêt de la magistrature canadienne.

● (1640)

[*Français*]

De toute façon, monsieur le président, on va se former en comité. J'espère qu'on pourra disposer le plus rapidement possible et qu'on adoptera ce bill, parce que cela a toujours été une tradition au Canada, une tradition très valable, de ne pas faire du problème du traitement des juges un débat politique. C'est une obligation qui nous est donnée en vertu de la Constitution et c'est le seul groupe de citoyens dont on discute en particulier le traitement à la Chambre, et c'est très difficile.

C'est l'avis unanime à travers le pays qu'au Canada on a un système judiciaire qui fonctionne très bien. Il existe très peu de problèmes relativement à notre système judiciaire. Ceux qui ont accepté ces nominations-là, peu importe leur affiliation politique s'ils en avaient, ont toujours su s'élever au-dessus de ces préoccupations et servir la justice. Il existe trois pouvoirs au Canada, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Et dans la meilleure tradition de notre système d'administration publique, tous les juges qu'on a

nommés, en général, ont toujours été à la hauteur de la tâche. Très peu ont été forcés de démissionner. On n'a presque jamais vu de cas de scandale malheureux, et je crois que c'est vraiment de notre responsabilité, comme députés, de nous assurer que le statut qu'on donne aux juges, un statut spécial dans la société où ils sont complètement séparés du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, doit être respecté, car on doit respecter cette division des pouvoirs au Canada et ne pas faire de la question de leur traitement un débat politique.

De plus, lorsque nous aurons étudié ce problème-là en comité dans les plus brefs délais, je l'espère, lors de notre retour en janvier, j'ose croire que nous pourrons procéder à la 3e lecture et régler le problème, parce que je crois qu'ayant reçu une augmentation de traitement de seulement 7 p. 100 en six ans, il n'est pas juste que nous n'assumions pas nos responsabilités et ne réglions pas ce problème dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

M. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre m'autoriserait à lui poser une question. J'aimerais l'interroger sur le sujet, mentionné par plusieurs députés, de la nomination d'une femme à la Cour suprême du Canada. J'ai été très heureux d'entendre le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Irwin) nous dire qu'il y a actuellement au Canada de nombreuses femmes qui ont les titres nécessaires pour être nommées à la Cour suprême. Je me demande donc si le ministre veut nous donner l'engagement que, lorsque viendra le moment de désigner un nouveau juge à la Cour suprême du Canada, il envisagera très sérieusement de choisir une de ces femmes très qualifiées.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je prends l'engagement que s'il y a une vacance à la Cour suprême je me ferai un plaisir, si cela est possible, de désigner la femme qui sera la première à siéger à ce tribunal. En fait, quand l'occasion s'est présentée de nommer un seul juge, le dernier nommé à la Cour suprême du Québec, j'ai envisagé la possibilité de désigner une femme. Je ne choisirai certainement pas une femme parce qu'elle est femme. Je choisirai la personne la plus qualifiée. S'il se trouve que parmi trois ou quatre ou cinq personnes très qualifiées il y a une femme, alors j'accorderai la préférence à la femme. Je serai enchanté d'être le premier ministre de la Justice à désigner une femme à la Cour suprême. Je suis semble-t-il assez bon politicien pour cela, mais je refuse de nommer une femme parce qu'elle est femme. Quand je nomme une personne à la magistrature, c'est qu'elle est la plus qualifiée pour occuper cette charge.

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. Knowles, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 39*)

POUR

Messieurs

Althouse
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Comtois
Deans
de Jong
Fulton
Hovdebo
Jewett (Mlle)
Keeper
Knowles
Kristiansen
Lewycky
Manly
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Ogle
Orlikow
Rae
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Skelly
Young—27.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Bradley
Breau
Bujold
Bussières
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Cardiff
Carney (Mlle)
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Cook
Cooper
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dinsdale
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Elzinga
Epp
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Fox
Fraser
Fretz
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gingras
Greenaway
Guilbault
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Harquail
Hawkes
Henderson
Hervieux-Payette (Mme)
Hnatyshyn
Hopkins
Hudecki
Huntington
Irwin
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kelly
Kempling
King
Lajoie
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
La Salle
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lonsdale
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLaren
MacLellan
Malone
Marceau
Massé
Masters
Mayer
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McGrath
McKinnon
McLean
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nickerson
Oberle
Olivier
Ouellet
Paproski
Parent
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme

Messieurs

Regan
Reid (St. Catharines)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Roche
Rompkey
Rossi
Savard
Schellenberger
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Simmons
Smith
Stollery
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Veillette
Watson
Weatherhead
Wilson
Wise
Yanakis—184.

● (1710)

Durant le vote:

[*Français*]

Mme le Président: Il est bien clair que M. Comtois s'oppose . . . Je m'excuse, je dois me reprendre. Il est bien clair que M. Comtois vote en faveur de l'amendement.

Suivi de:

Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote porte maintenant sur la motion principale.

(Adoptée sur division.)

[*Traduction*]

M. Knowles: Nous réclamons un vote inscrit.

(La motion de M. Chrétien, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 40)

POUR

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Bradley
Breau
Bujold
Bussières
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Cardiff
Carney (Mlle)
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dinsdale
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Elzinga
Epp
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Fraser
Fretz
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gingras
Greenaway
Guilbault
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Harquail
Hawkes
Henderson
Hervieux-Payette (Mme)
Hnatyshyn
Hopkins
Hudecki
Huntington
Irwin
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kelly
Kempling
King
Lajoie
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
La Salle
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lonsdale
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLaren
MacLellan
Malone
Marceau
Massé
Masters
Mayer
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McGrath
McKinnon
McLean
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nickerson
Oberle
Olivier
Ouellet
Paproski
Parent
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (St. Catharines)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Roche
Rompkey
Rossi
Savard
Schellenberger
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Simmons
Smith
Stollery
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Veillette
Watson
Weatherhead
Wilson
Wise
Yanakis—186.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Benjamin
Blackburn
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Gauthier
Hovdebo
Jewett (Mlle)
Keeper
Knowles
Kristiansen
Lewycky
Manly
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Ogle
Orlikow
Rae
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Skelly
Young—26.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

[*Traduction*]

Mme le Président: Avant que les députés ne quittent la Chambre pour le dîner, je tiens à leur annoncer que la Chambre devant siéger plus longtemps à l'accoutumée ce soir, je me suis trouvée dans la triste obligation d'annuler la réception à laquelle j'avais invité les députés. Elle aura lieu demain, après l'ajournement, et ceux d'entre vous qui seront encore à Ottawa y sont cordialement invités.

● (1730)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Français*]

Mme le Président: Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion (documents), bills privés et bills publics.

Les motions nos 1 et 22 restent au *Feuilleton* du consentement unanime.

[*Traduction*]

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 juillet 1980, de la motion de M. Siddon:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes ou de tous autres documents échangés depuis le 1er janvier 1978 entre le gouvernement, ses ministères et organismes et les gouvernements de l'Ontario, du Manitoba, de la Sasktachewan, de l'Alberta et le Conseil territorial du Nord-Ouest, au sujet de la révision et de la refonte de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je attendre quelques minutes avant de commencer pour permettre aux députés de reprendre leurs places?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Les députés auraient-ils l'amabilité de tenir leurs petites conférences dans les antichambres de manière à ce que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) puisse prendre la parole.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots sur la motion que mon collègue a déposée. Tout d'abord, j'espère qu'il existera un jour un texte législatif sur la liberté d'information applicable au moins au niveau fédéral qui nous évitera d'avoir à proposer de telles motions. Je ne vois en effet pas pourquoi le gouvernement réagit comme il le fait toujours quand on propose une motion portant production de documents. Je me rends certes compte que la question qui nous intéresse ressortit à la compétence mixte du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et suppose qu'il existe un échange de lettres entre ces deux paliers de gouvernement; mais alors que l'on s'attend que les gouvernements provinciaux consentent à l'unanimité à ce qu'on dépose ces lettres, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne devrait pas répondre favorablement aux demandes tout à fait normales concernant la production de dossiers et de documents relatifs aux différents sujets à l'étude.

La chose est particulièrement vraie dans le cas de la motion dont mon collègue a saisi la Chambre. Bien que je n'aie pas la moindre intention de divulguer quoi que ce soit des entretiens que j'ai eus avec les ministres provinciaux durant la période où j'ai eu l'honneur d'être le ministre fédéral des Pêches et des Océans, car ce serait là manquer à mon devoir, je puis dire sans trahir de secret que même s'ils faisaient effectuer une enquête publique ou un examen, les députés ne trouveraient rien à redire à ces entretiens.

Cela dit, j'ajoute que le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Henderson) a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, en vertu de l'article 42 du Règlement, le rapport du comité fédéral-provincial-territorial chargé de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Nous n'avons évidemment pas eu le temps d'examiner le rapport, bien que j'aie eu l'occasion de le feuilleter. S'ils ne peuvent consulter toute la documentation, lire la correspondance et divers documents se rapportant à cette étude, les députés seront considérablement désavantagés, particulièrement ceux des circonscriptions où l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a pour mission de répondre aux besoins des pêcheurs.

Le rapport qui a été déposé aujourd'hui fait suite à la rencontre, il y a environ un an, du ministre fédéral des Pêches et des Océans avec les cinq ministres des provinces concernées. A la suite de cette réunion, nous avons demandé une étude à un groupe de fonctionnaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ce sont, bien entendu, les résultats de cette étude que nous retrouvons dans le document qui a été déposé à la Chambre aujourd'hui. Je me demande pourquoi il a fallu attendre tout ce temps. Il devait être présenté à une réunion ministérielle qui était censée se tenir au mois d'avril dernier, à Winnipeg. A cette réunion d'avril, les deux paliers de gouvernement devaient prendre une décision définitive sur l'avenir de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Bien qu'il y ait eu de nombreuses réunions au niveau des fonctionnaires, les ministres ne se sont toujours pas rencontrés. Si le ministre intervient dans le débat, peut-être pourrait-il nous expliquer pourquoi cette réunion n'a pas eu lieu et pourquoi il a fallu tout ce temps pour que ce rapport soit rendu public et déposé à la Chambre.

Je crois que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a bien rendu service aux pêcheurs de l'ouest du Canada et des Territoires aussi. Il n'en demeure pas moins qu'il a perdu dernièrement la confiance de certains de ses clients, ce qui a conduit les ministres à se réunir l'année dernière et a abouti au dépôt de cette étude dont la Chambre est maintenant saisie. Je ne pense pas vraiment que ce problème puisse être résolu simplement par le dépôt de cette étude. Nous devons faire porter notre attention sur les problèmes politiques que soulève l'existence de cet organisme. Il y a, par exemple, le problème découlant du fait qu'il y a un an de cela, on n'a pu tomber d'accord sur ce qui devrait advenir de l'Office, sur la façon dont il devrait remplir son mandat, sur l'opportunité ou non de le privatiser, de le placer sous l'autorité des gouvernements provinciaux ou de la garder tel quel, à savoir une société de la Couronne fédérale, purement et simplement.

● (1740)

Je m'intéresse de très près à cet office, non seulement parce que j'ai été ministre des Pêches et des Océans mais aussi parce que c'est une société sœur de l'Office canadien du poisson salé. Je pense que l'office fonctionne très bien et qu'il répond parfaitement aux besoins du secteur du poisson salé et des pêcheurs terre-neuviens et québécois qui salent et fument leur poisson. Je suis toutefois persuadé que tout ne tourne pas rond dans cet office. Il faudra bien affronter le problème tôt ou tard. Je préviens mon successeur que le problème ne disparaîtra pas comme par enchantement et il ne pourra pas non plus le faire disparaître en feignant de l'ignorer.

Je n'ai pas le droit à mon avis de révéler dans le détail la nature des entretiens que j'ai eus lorsque j'étais ministre. C'est à mon successeur qu'il appartient de décider, c'est son affaire. J'espère que le ministre acceptera mon conseil; je prétends que la correspondance et les documents en question ne renferment aucun renseignement qui ne puisse être dévoilé publiquement. Si ces documents et ces lettres étaient mis à la disposition des députés, ils aideraient ceux qui s'intéressent beaucoup à cet office à voir quelle orientation il convient de faire prendre au juste à cet organisme.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, je crois que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est un organisme fort important pour beaucoup de gens qui vivent dans le nord du Manitoba et de l'Ontario, ainsi que dans certaines régions de la Saskatchewan, de l'Alberta et des territoires. Un orateur précédent a dit que le territoire visé par cette loi couvre environ 1 million et demi de milles carrés au Canada. La circonscription de Churchill recouvre une bonne part de ce territoire, soit 176,000 milles carrés. Les pêcheurs de ma circonscription sont très favorables à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. L'automne dernier, le gouvernement conservateur du Manitoba a tenté de privatiser cet organisme et de revenir à l'ancien régime qui permettait à des acheteurs de venir s'emparer du poisson dans le nord du Manitoba.

Tous les pêcheurs vivant dans les petites localités du nord du Manitoba ont exprimé leur inquiétude au gouvernement du Manitoba. Ils ont expliqué au gouvernement pourquoi ils ne voulaient pas que l'on remette l'Office au secteur privé. Par la suite, le gouvernement conservateur manitobain a tenté de privatiser non plus le secteur de la commercialisation, mais bien la pêche elle-même dans le nord du Manitoba.

Actuellement, dans le nord du Manitoba, de nombreuses concessions de pêche sont exploitées collectivement. C'est ainsi qu'à Cross Lake, localité autochtone, quatre pêcheurs détiennent un permis, qui leur est généralement renouvelé chaque année, et qu'ils transmettent à leurs fils ou à leurs filles ou encore à d'autres membres de la collectivité, qui ne font pas nécessairement partie de leur famille, et qui apprendront le métier de la pêche. Ce que le gouvernement conservateur du Manitoba a essayé de faire, c'est de délivrer des permis individuels aux pêcheurs de Cross Lake et de leur faire comprendre que ces permis leur appartenaient en propre et à aucun autre des 4,000 habitants de Cross Lake. Il les a autorisés à vendre la concession à l'un des membres du groupe ou à quelqu'un qui n'aurait jamais pêché ou encore à des «étrangers», habitants de Winnipeg, Toronto ou Montréal, par exemple.

Ces pêcheurs, qui étaient pour la plupart des autochtones, ont tenu des réunions publiques dans le nord de la province pour exprimer leur inquiétude devant les efforts déployés pour privatiser l'industrie de la pêche dans le nord de la province. Ces réunions se sont tenues au moment des dernières élections fédérales. Ceux d'entre nous qui s'intéressent à la pêche assistent à ces réunions. Le ministre provincial responsable des ressources naturelles a dû finalement retirer sa proposition.

L'orateur qui m'a précédé a dit avoir reçu des instances l'automne dernier de personnes qui souhaitaient la privatisation de l'industrie. Je suppose que ces personnes représentaient le gouvernement du Manitoba. Il y en a d'autres qui s'intéressent à l'orientation de l'Office, mais ceux qui souhaitent la privatisation de l'entreprise étaient surtout des représentants du gouvernement du Manitoba. Je dirais qu'aujourd'hui le même gouvernement conservateur, après avoir consulté les pêcheurs, n'oserait jamais s'attaquer à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Car les responsables de cette industrie, sans subir la moindre pression, ont pris la décision qu'il fallait. Ils savent comment les choses se passaient au début des années 60, avant la création de l'Office, et ils savent ce qu'il en est à l'heure actuelle. Ils savent quelle situation est la meilleure. Les pêcheurs sont beaucoup mieux servis par un organisme de commercialisation qui protège leur industrie contre l'ingérance des acheteurs américains. Les pêcheurs sont beaucoup mieux servis par eux-mêmes puisqu'ils peuvent élire le conseil d'administration de l'Office. Ils trouvent leur profit quand ils obtiennent des versements initiaux en début de saison, et si l'Office accuse des bénéfices à la fin de l'année, ceux-ci sont versés aux pêcheurs.

Selon le système en vigueur dans les années 1964, 1965 et 1966, bon nombre de nos pêcheurs vivaient dans une sorte de servage. Car ils devaient travailler pour une entreprise. C'était la même entreprise qui leur vendait des marchandises, qui décidait du prix qu'elle leur accordait. Les pêcheurs ne touchaient même pas la moitié des recettes. Ils étaient chanceux s'ils touchaient 40 p. 100 des recettes globales. Par contre, ils payaient le prix fort les marchandises vendues par ces compagnies qui exerçaient un quasi-monopole dans le nord du Manitoba. Le motionnaire a dit que l'Office était plutôt communisant. Ce qui ferait dire sans doute à bon nombre de pêcheurs du nord du Manitoba que le communisme est une excellente chose, car ils sont satisfaits des services de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Les gens savent que l'Office pose certains problèmes. Ils voudraient qu'il adopte une stratégie de vente plus dynamique et qu'il soit plus actif à l'échelle locale. Des améliorations sont évidemment toujours possibles et je ne verrais pas d'un mauvais œil la présentation de ces documents. Néanmoins, ne nous laissons pas leurrer par ce qu'a déclaré le motionnaire.

Les gens qui travaillent vraiment dans le secteur de la pêche veulent que l'Office soit puissant. Ils veulent qu'il vende leur poisson et leur fournisse des fonds pour s'établir. Ils ne veulent pas que des députés de la Colombie-Britannique qui ne comprennent rien à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce se posent en expert. Ils veulent qu'ils aillent dans le Nord écouter les pêcheurs.

Tout comme l'a fait le ministre du Manitoba lorsqu'il est allé dans le Nord et a constaté qu'aucun pêcheur n'était d'accord pour qu'il confie ce secteur à des intérêts privés, je pense que le motionnaire et les autres députés qui partagent la même idéologie dogmatique constateraient que les pêcheurs sont pour l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Des améliorations s'imposent sans aucun doute et il est possible de faire bien des choses, mais je préviens les députés qu'ils font mieux de ne pas aller raconter aux pêcheurs que l'Office ne veille pas sur leurs intérêts.

M. Siddon: Nous voulons seulement mettre fin à ce monopole.

M. Murphy: Oui, mettre fin au monopole. Nous avons déjà entendu cela. J'ai passé la matinée au comité des transports. Le CN a confié une partie de ses activités de messageries à des sociétés privées. Il s'agit d'un regroupement de transporteurs. Ils ont accaparé la meilleure clientèle. Les députés savent-ils ce que dit maintenant le CN? Il dit qu'il va devoir compter sur son service de messagerie dans le nord du Manitoba, car ces transporteurs privés ont écrémé les meilleurs clients. Si le député demande la même chose pour le secteur de la pêche, les pêcheurs finiront par devoir vendre leurs produits à vil prix. Nous aurons en définitive un régime où ceux qui seront en mesure de le diriger accapareront les marchés lucratifs. Les pêcheurs ou les habitants de la localité ne détiendront plus les permis, qui seront accordés à d'autres. Les lacs du Manitoba tomberont victimes d'un asservissement économique.

● (1750)

Une voix: Cela sent le communisme.

M. Murphy: S'il y a du communisme là-dedans, je suppose que tous les pêcheurs du Manitoba sont des communistes. Toutefois, ils ne pensent pas ainsi. Ces gens cultivent la terre pour en tirer un revenu satisfaisant et mener leur train de vie traditionnel. Ils veulent que les organismes tels que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, le CN ou un autre les secondent au lieu de leur nuire.

[*Français*]

M. Michel Veillette (Champlain): Monsieur le président, j'aimerais apporter mon humble contribution à ce débat et parler de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Le fait est bien connu, notre pays a la réputation d'avoir les plus abondantes réserves naturelles d'eau douce au monde. Les chiffres sont impressionnants: sur presque dix millions de kilomètres carrés qui composent l'ensemble du territoire canadien, 8 p. 100 environ, soit plus de 750,000 kilomètres carrés, sont faits de lacs et de rivières qui retiennent les eaux de ruissellement alimentées par la chute annuelle, sous forme de pluie ou de neige, de quelque sept millions et quart de tonnes d'eau. C'est là une réalité physique: une ressource naturelle abondante et renouvelable que, par ailleurs, nous avons mission de surveiller et de conserver.

Selon diverses estimations, cette abondante réserve d'eau douce représente le dixième ou le quart des réserves d'eau douce mondiales. C'est dire à quel point nous sommes bien partagés à cet égard. Mais il y a davantage. La grande partie de cette eau est faite d'eaux froides, ce qui entraîne, par voie de conséquence, la prolifération d'une faune piscicole relativement peu variée, mais tous les experts s'accordent sur ce point, éminemment vigoureuse et recherchée pour son esprit sportif et combatif par excellence.

Notre pays se retrouve donc, et pour cette raison, avec la réputation d'être le paradis du pêcheur sportif et nous serons, bien sûr, les derniers à nous en plaindre.

Je viens de parler, monsieur le président, de faune piscicole et de poissons sportifs qui, naturellement, prolifèrent dans les lacs et les rivières de notre pays. Tout naturellement, l'image du saumon et celle de la truite nous viennent à l'esprit, et nous reconnaissons volontiers que la réputation de ces deux espèces a tout naturellement attiré, chaque année, des centaines de milliers de visiteurs, tous avides d'exercer la pratique de leur sport préféré: la pêche. Cela nous a valu et nous vaut encore, sur le plan touristique, une réputation enviable. Mais encore là, il y a davantage.

Depuis les débuts de notre histoire, la pêche en eau douce a pourvu les habitants de notre pays en poisson frais, de même que les lacs et les rivières ont offert à nos explorateurs des voies d'accès faciles, abondantes et variées. La truite et le corégone, qui se rassemblent pour frayer, ont permis aux premiers habitants d'en prendre de grandes quantités en automne pour les saler et les conserver pour l'hiver.

En 1867, au début de la Confédération, l'histoire nous apprend que 1,700 pêcheurs de commerce avaient pêché trois millions et demi de livres de poisson en eau douce au Canada. Étant donné l'accroissement continuel des centres urbains, la demande des marchés domestiques et étrangers, l'intérêt que l'on a porté à d'autres espèces comme le doré, le brochet, l'esturgeon, la pêche en eau douce s'est développée graduellement et est devenue une industrie à la fois intéressante et rentable. La situation des pêches commerciales en eau douce varie d'une province à une autre et nous allons nous attacher ici aux aspects de compétence administrative qui en réglementent l'exercice. Ce rappel a sa raison d'être, car il provient d'un partage constitutionnel que régit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. D'après la Constitution canadienne, le gouvernement fédéral a plein pouvoir pour légiférer dans le domaine des pêches côtières et continentales du Canada, et toute loi visant à la protection, à la conservation et à l'expansion des ressources halieutiques est adoptée par le Parlement. La question comme telle des pêches s'exerce avec la collaboration des gouvernements provinciaux auxquels des responsabilités d'ordre administratif sont déléguées. Ainsi, par exemple, le ministère fédéral des Pêches et des Océans exerce ses responsabilités sur toutes les pêches tant maritimes que d'eau douce à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick ainsi qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Par contre, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, le secteur des pêches est administré par les autorités provinciales. Au Québec, à la suite d'une décision prise par le Conseil privé en 1922, complétée en 1943 et finalement en 1959, le gouvernement provincial s'occupe de la pêche maritime et de la pêche en eau douce, mais l'inspection du poisson et des produits de la pêche destinés aux marchés de l'extérieur de la province est effectuée par le gouvernement fédéral. De tout ce que nous avons vu jusqu'à maintenant il apparaît clairement que la pêche commerciale en eau douce est réservée aux dimensions du Canada central.

En effet, si nous simplifions grossièrement les données de la situation, nous obtenons trois grandes régions de pêche naturelles, la région de l'Atlantique qui comprend les provinces de l'est du Canada, ainsi que le Québec, qui fait l'objet d'une compétence particulière, celle du Pacifique qui comprend la province de Colombie-Britannique et celle du Canada central qui a trait aux eaux douces du Canada. Si nous y regardons de plus près, monsieur le président, nous pouvons encore mieux délimiter le champ de cette région. Comme l'exprimait un document de travail préparé pour la conférence des premiers ministres sur l'économie du 27 au 29 novembre 1978 à Halifax, je cite une partie du document:

La production annuelle des pêches commerciales intérieures (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Ontario) est de plus de 32,522 tonnes métriques. La récolte est prélevée auprès de plus de 20 espèces, provenant de plus de 800 lacs, répartis sur quelque 3 millions de kilomètres carrés situés au centre et à l'ouest du Canada.

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur le président?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant terminée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir alors que la Chambre sera saisie d'une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE ET DES TAUX D'INTÉRÊT

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a été autorisé à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, afin de discuter d'une question importante qu'il convient d'étudier sans délai, soit la crise économique du Canada.

La motion est la suivante: M. Broadbent, appuyé par M. Knowles, propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen), qui est tout souriant ce soir, a déclaré cet après-midi que j'étais irresponsable. C'est ce qu'il m'a répondu quand je lui ai dit, au cours de la période des questions, que le Canada était en pleine crise économique.

Quelle est la réalité économique, la réalité humaine, qui m'a porté à qualifier de «crise» la situation actuelle, et que le ministre refuse d'admettre?

• (2010)

Je demande au ministre, qu'avant de prendre la parole ce soir il tienne compte de ce qui suit avant de répéter que nous ne pouvons qualifier de crise les conditions économiques et humaines qui existent actuellement au Canada. Premièrement, nous avons appris aujourd'hui que le coût de la vie avait connu la hausse la plus importante de ces dernières années. Il y a environ cinq ans, en 1975, le coût de la vie avait monté moins qu'aujourd'hui et le gouvernement libéral du jour, jugeant qu'il y avait crise, avait instauré un programme de contrôle des salaires. Cependant, la hausse bien plus importante d'aujourd'hui n'est apparemment pas, pour lui, une crise.

Deuxièmement, nous avons appris, juste avant la période des questions, que le taux d'escompte était maintenant de 17.36 p. 100, soit le plus élevé que la Banque du Canada ait jamais annoncé dans toute l'histoire du pays.

Troisièmement, les statistiques officielles que le ministre des Finances était si fier de citer aujourd'hui démontrent que 853,000 Canadiens sont en chômage. Comme mon collègue, le critique financier de notre parti, l'a justement signalé en répondant au ministre qui prétendait qu'il n'y avait pas plus de un million de chômeurs au Canada, nous soutenons que d'après les chiffres qui ne font pas partie des statistiques du gouvernement si on compte tous les hommes, les femmes et les jeunes qui aimeraient travailler mais qui ne sont pas officiellement dénombrés il y a environ 1.3 million de Canadiens en chômage, soit plus qu'il y en ait jamais eu depuis la grande crise.

Au cours des 11 premiers mois de l'année 1980, dans tout le Canada, de Saint-Jean dans l'Est à Victoria dans l'Ouest, 6,000 entreprises ont fait faillite. Pour ce qui est du logement, dans à peu près toutes les grandes villes du pays le pourcentage des logements vacants est à zéro et le nombre de mises en chantier diminue au lieu d'augmenter. Il y a crise uniquement dans ce secteur.

Finalement, j'en arrive à un autre sujet que le ministre a abordé à la Chambre cet après-midi, il s'agit du secteur manufacturier de l'économie canadienne. Il ne fonctionne qu'à 78 p. 100 de sa capacité, autrement dit 22 p. 100 de la capacité de l'économie reste inutilisé, ce qui est l'un des pires bilans de tous les pays industrialisés du monde.

Voilà, monsieur l'Orateur. Je vous demande ainsi qu'à la population du Canada de juger qui a raison, ceux qui sont de ce côté-ci de la Chambre ou le gouvernement du jour, lorsque nous disons qu'il y a une crise. L'inflation et le chômage sont intenses. Les faillites sont innombrables et le ministre nous accuse de raconter des histoires parce que nous prétendons qu'il y a une crise économique.

Nous ne cherchons pas à dissimuler les faits. Nous ne restons pas là indifférents à ce qui arrive aux Canadiens. Nous estimons avoir le devoir d'attirer l'attention du gouvernement sur cette situation et d'exiger qu'il prenne des mesures. Nous disons que nous ne sommes pas irresponsables. C'est le gouvernement qui est irresponsable devant cet état de choses.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: A part le gouvernement libéral, tout le monde se rend parfaitement compte de la situation, surtout les Canadiens qui en font malheureusement les frais.

Examinons les statistiques et comparons-les avec ce qu'avaient promis de faire les libéraux lorsqu'il y a un peu plus d'un an ils ont renversé le gouvernement de l'époque, gouvernement qui était alors conservateur et dont le budget, soit dit en passant, était tout aussi mauvais à notre avis que le budget libéral qui lui a succédé. Qu'ont dit les libéraux dans le cadre du début qui a mené à la chute du gouvernement lors de la campagne électorale? Nous savons que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a dit que si les taux d'intérêt augmentaient, il s'en irait. Il a dit qu'il démissionnerait. Il aurait mieux fait de partir parce que les taux d'intérêt n'ont pas manqué d'augmenter.

Le premier ministre (M. Trudeau) avait promis, entre autres, que si les libéraux revenaient à la tête du pays, ils aideraient en premier lieu ceux qui sont le plus dans le besoin. Je ne vais pas passer en revue toutes les promesses libérales parce que, comme je l'ai signalé, elles étaient trop nombreuses, mais ils ont essayé de manifester dans leurs belles paroles un intérêt pour les Canadiens moyens et pauvres. Le premier ministre a dit en deux occasions—et mes collègues et moi-même avons cité ses propos ces derniers jours—que s'il était élu, non seulement les taux d'intérêt ne dépasseraient pas leur niveau d'alors, mais aussi que les libéraux s'efforceraient de les diminuer et favoriseraient une croissance économique au lieu des restrictions dont était responsable le gouvernement conservateur de l'époque.

Quel est le bilan du gouvernement à la suite de ces promesses électorales? Il y a eu tout d'abord le budget d'octobre. Que fait-il? Vise-t-il à aider ceux qui sont le plus dans le besoin? Pas du tout. Le ministre des Finances a dit fièrement qu'il n'annoncerait pas d'augmentations de l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est vrai. Il n'y en avait pas dans le budget, mais il y avait des augmentations d'autres impôts qui touchent encore davantage les Canadiens moyens. Il s'agit d'impôts indirects et, dans ce domaine, le budget annonçait toute une série de modifications.

A cause du budget libéral d'octobre, la famille moyenne va devoir dépenser $500 de plus en manque à gagner familial. Deuxièmement, à cause uniquement de ce budget et de ce que je viens de dire, le Canadien moyen va subir une hausse du coût de la vie, au lieu de la baisse promise par les libéraux. Le budget nous a annoncé une augmentation du chômage, au lieu des programmes qu'il aurait fallu pour le réduire. Au lieu de la stratégie industrielle dont les libéraux nous ont rabâché les oreilles pendant les deux dernières semaines de la campagne, électorale quand M. Goldfarb leur eut appris à quel point il était avantageux de parler de politique proprement canadienne et de stratégie industrielle, ce que le pays aurait dû avoir depuis des décennies, nous n'entendons même plus parler de cette stratégie industrielle. En somme, le budget d'octobre a fait du tort aux personnes à revenu moyen et aux pauvres de tous les coins du pays, au lieu de les aider. Au lieu de prévoir une amélioration de la situation économique et humaine de la majorité de nos populations, ce budget a annoncé une aggravation de leur détresse.

J'en viens à cette crise des taux d'intérêt qui depuis quelques semaines se répercute jour après jour sur le Parlement. Et de ce point de vue, le cynisme du parti libéral paraît encore plus flagrant, si c'est possible. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a promis par deux fois au moins une politique d'intérêts proprement canadiens, mais au lieu d'appliquer une pareille politique, au lieu de libérer nos taux d'intérêt de ceux qui sont fixés par nos voisins du Sud, le parti libéral du Canada suit les hauts et les bas du monétarisme à la Milton Friedman qui est appliqué aux États-Unis, et cela exerce les mêmes ravages sur les Canadiens que sur les Américains. Encore une promesse électorale de violée!

Je ne citerai pas de chiffres. Je pourrais parler du nouveau taux, qui, je le répète brise tous les racords canadiens, mais je tiens à dire que le taux d'intérêt a une influence directe et profonde sur la vie des Canadiens et des Canadiennes de toutes les régions et de toutes les professions.

Et aujourd'hui-même où nous en parlons à la Chambre des communes il y a des familles en déconfiture, des familles qui doivent perdre leur maison parce qu'elles n'ont pas les moyens de renouveler leur hypothèque, qu'elles ne peuvent pas payer les 17 à 20 p. 100 qui résultent de la politique financière du gouvernement.

Pour nos agriculteurs de l'Ouest et d'ailleurs, ce sont des sommes énormes que la politique d'intérêts élevés appliquée par les libéraux les oblige de payer. Et les jeunes qui voudraient se lancer dans l'agriculture, qui est souvent une profession transmise de père en fils, doivent y renoncer parce que pour lancer une exploitation nouvelle il faut maintenant se charger d'une dette insupportable.

● (2020)

Les pêcheurs de la région de la côte est d'où est originaire le ministre des finances ou de la côte ouest du Canada subissent un fardeau financier insupportable soit pour rembourser leurs bateaux soit dans d'autres domaines de leurs activités. Un nombre record de travailleurs de l'automobile que ce soit au Québec ou en Ontario ou de façon indirecte tous ceux qui travaillent pour les concessionnaires automobiles dans toutes les villes et localités du Canada est en train d'être licencié à cause du taux d'escompte élevé imposé par le gouvernement actuel, car les Canadiens peuvent effectivement reporter d'un an l'achat d'une automobile s'ils ne peuvent en payer les frais de financement et c'est précisement ce qui est en train de se passer.

Il y a ensuite la question du prix de l'alimentation. Les chiffres publiés aujourd'hui montrent une hausse de 15.2 p. 100 sur l'année précédente. Comment le gouvernement actuel réagit-il devant ce genre de données car elles constituent et même de façon encore plus directe à mon avis dans certains des métiers dont je viens de parler, une source de préoccupation immédiate et pressante pour les Canadiens à faibles revenus. Que fait donc le premier ministre quand il est assailli de questions sur le prix des aliments comme il l'est depuis les deux dernières semaines par le parti conservateur et le nôtre? Le premier ministre a eu la brillante idée de conseiller, sur un ton condescendant, aux personnes que cette hausse inadmissible du prix des denrées alimentaires touche le plus qu'elles devaient modifier leurs priorités, ce qui prouve qu'il s'en fiche. Je voudrais bien que le premier ministre parle à un pensionné du centre-ville de Vancouver ou à un travailleur de Halifax

non syndiqué qui reçoit peut-être un salaire inférieur au seuil de la pauvreté ou mieux encore, à un chômeur de n'importe quelle région du pays et qu'il recommande à ce Canadien qui doit payer des prix exorbitants, peu importe qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, de modifier ses priorités. Il est temps que le premier ministre et que le gouvernement changent leur ordre de priorités économiques, surtout en ce qui concerne le prix des produits alimentaires.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: C'est que les taux d'intérêt exercent une influence profonde sur presque tous autres aspects de la vie au Canada. Leurs effets ne sont pas des notions abstraites, et le gouvernement devrait se préoccuper du sort des gens qui sont le plus durement touchés par la hausse des taux d'intérêt.

Je maintiens donc que, contrairement à ce qu'a dit aujourd'hui le ministre des Finances, le Canada est vraiment en pleine crise économique, et j'estime que, pour une fois, le ministre devrait non seulement écouter, mais tenir compte un peu des propositions constructives de l'opposition. Nous, du Nouveau parti démocratique, ne tenons pas à ce qu'il soit «pris de panique», comme il l'a dit cet après-midi; il suffirait qu'il reconnaisse la réalité économique à laquelle doivent faire face les Canadiens et qu'il prenne les mesures qui s'imposent. A ce propos, je crois que le ministre, qui tient tellement à ce que son gouvernement suive la politique américaine en matière de taux d'intérêt, devrait lire la rubrique des affaires du *Globe and Mail* d'aujourd'hui. On lui en a peut-être déjà parlé d'ailleurs et dans ce cas il sait qu'un adjoint principal du président élu, M. Reagan, aurait dit que le nouveau président des États-Unis envisage de décréter «l'état d'urgence national en matière économique» aussitôt qu'il sera entré en fonction, en janvier. Il projette de faire cette déclaration, et c'est sérieux dans le contexte de la politique américaine, pour indiquer que la conjoncture économique et ses effets sur les Américains seront sa préoccupation première. Je crois qu'il est temps que le gouvernement du Canada reconnaisse aussi la gravité de la situation économique actuelle et prenne d'urgence les mesures qui s'imposent.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Voici quelques suggestions précises, et j'aimerais que le ministre, quand il prendra la parole, y réponde avec autre chose que du verbiage, comme il l'a fait aujourd'hui. Premièrement, il faudrait cesser de relever nos taux d'intérêt automatiquement à chaque fois qu'ils sont relevés aux États-Unis. Il faudrait que le dollar canadien puisse fluctuer sans aucune restriction, et nous sommes conscients de toutes les incidences d'une telle proposition, car notre parti ne croit pas à une politique à court terme, dont les effets ne se feront sentir que pendant deux ou trois semaines. A ce propos, je dis tout de suite au ministre que nous reconnaissons qu'une fluctuation libre du dollar, contrairement à la pratique actuelle qui consiste à se servir des taux d'intérêt pour en ralentir la chute, aurait à court terme des incidences négatives sur le coût de la vie. Je le reconnais, mais nous affirmons qu'à long terme, les résultats seront positifs, comme on l'a constaté dans plusieurs pays. Si nous laissons le dollar flotter librement et se stabiliser à son niveau optimal, il y aura immédiatement une hausse des exportations canadiennes, les Canadiens se mettront à acheter plus de biens et de services produits au Canada, et en fin de compte l'économie canadienne deviendra plus efficace et concurrentielle, ce qui devrait être l'objectif primordial de toute politique économique. Il est temps que le ministre des Finances s'en rende compte.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En second lieu, nous estimons que le ministre devrait mettre à profit les trois semaines d'intersession pour reprendre l'étude de son budget, dont toutes les prévisions importantes se sont révélées inexactes et qui s'est avéré une arme totalement inefficace pour lutter contre le marasme économique que connaissent les États-Unis et le reste du monde. Le ministre devrait promettre à la Chambre qu'à la rentrée, le 12 janvier prochain, il nous présentera un nouveau budget qui s'attaquera à la crise économique. C'est ce que la Chambre attend du ministre des Finances. Pour nous, le nouveau budget devra prévoir une exemption fiscale indexée au coût de la vie qui fournira aux Canadiens économiquement faibles le moyen de faire face à l'augmentation du coût de la vie et qui leur permettra, si ce n'est d'accroître leur pouvoir d'achat, du moins de le maintenir. Que le ministre ne fasse pas semblant d'ignorer la situation, et au lieu de discourir comme il l'a fait cette après-midi pendant la période des questions, il ferait mieux de voir les réalités économiques en face et d'admettre qu'une réduction des impôts pour les personnes à faible ou moyen revenu en un temps où l'économie fonctionne à moins de 80 p. 100 de sa capacité, contribuera à stimuler notre économie. Cela signifie que lorsque les gens à revenus faibles ou moyens obtiennent un dégrèvement fiscal et réussissent à tenir tête au coût de la vie en achetant des biens et services produits au Canada, ils profitent non seulement d'un dégrèvement d'impôt mais ils permettent aux Canadiens et aux Canadiennes actuellement en chômage de se faire embaucher et de recommencer à travailler, ce qui est excellent, car ils veulent travailler et ne veulent pas vivre d'aumônes.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Enfin, nous avons recommandé entre autres l'établissement d'une commission des justes prix. Nous prétendons que le gouvernement fédéral possède les pouvoirs constitutionnels nécessaires pour le faire, tout comme il pouvait mettre en œuvre son programme de réglementation des salaires il y a cinq ans. Il pourrait recourir au même pouvoir cette fois-ci, et au lieu de réglementer les salaires des Canadiens, il pourrait faire quelque chose au sujet des prix qui touchent les Canadiens.

Je voudrais en terminant faire l'observation suivante. Il est temps que le gouvernement fédéral se rende compte que l'inaction prolongée est catastrophique au point de vue financier et moral, c'est une ligne de conduite indéfendable. Il est temps que le gouvernement avoue que nous sommes en période de crise, que notre plus haute priorité, c'est de renforcer l'économie pour le plus grand bien des Canadiens. Il est temps que le gouvernement reconnaisse qu'il est possible d'adopter de nouvelles idées et de nouveaux principes. C'est essentiel si nous voulons nous attaquer sérieusement à la véritable crise que traversent les Canadiens de toutes les parties du pays. Il est temps, enfin, que le gouvernement du Canada se soucie des Canadiens.

● (2030)

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous tenons un débat d'urgence ce soir, une semaine avant Noël, à une époque de l'année qui est généralement, et à juste titre, caractérisée par l'esprit de générosité et de partage, mais qui n'apportera cette année à des centaines de milliers de Canadiens qu'un sentiment d'amertume, de privation et de vive appréhension pour leur sécurité et la possibilité qui s'offre à eux-mêmes et à leurs enfants de trouver du travail et de faire valoir les droits qui devraient être l'apanage des habitants d'un pays aussi riche que le nôtre.

Ce problème, ces fêtes amères qui attendent les Canadiens cette année ne sont pas imputables à une quelconque déficience du pays. Au contraire, nous sommes un des pays les plus privilégiés du monde. L'unique raison, c'est que nous avons un gouvernement qui non seulement a été incapable durant dix ans de mettre au point le genre de mesures économiques propres à assurer la croissance, le confort et la sécurité à la population du pays, mais qui est dirigé par un vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) qui se qualifiait lui-même d'humain; un gouvernement qui refuse présentement de faire le moindre geste pour venir en aide aux Canadiens à faibles revenus, aux pauvres, ainsi qu'aux Canadiens qui seront les plus touchés par la conjoncture économique qui sévit en cette période des fêtes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a parlé de crise et le ministre a prétendu qu'il n'y en avait pas. Pourtant, le député d'Oshawa a raison. Cette crise économique est la pire qu'a connue le Canada depuis les années 1930. Au début de l'après-midi, le ministre des Finances a refusé de l'admettre. Son gouvernement et lui-même feraient bien de se montrer honnêtes à l'endroit des Canadiens. Ils ne devraient pas compter sur des campagnes publicitaires pour influencer leurs concitoyens. Ils ne devraient pas chercher à berner les Canadiens pour leur faire oublier les privations et les difficultés que ceux-ci savent devoir affronter. Ils devraient commencer à faire preuve de franchise. Aussi difficile que cela puisse paraître, le gouvernement devrait commencer à dialoguer honnêtement avec les Canadiens, car c'est à eux qu'il doit rendre des comptes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En fait, nous n'avons pratiquement pas eu de croissance économique en 1980 et les perspectives pour l'année prochaine s'annoncent pratiquement identiques. D'après les prévisions du ministre même, près de 1.5 million de Canadiens chômeront l'année prochaine. En novembre, le coût de la vie augmentait au taux annuel de 11.2 p. 100. C'était avant la dernière augmentation du prix de l'énergie et avant une nouvelle hausse du prix des aliments, laquelle devrait atteindre près de 15 p. 100 l'année prochaine, d'après le Conseil canadien du commerce de détail. Nous savons que le taux d'escompte n'a jamais été aussi élevé. Le dollar canadien vaut à peine 82c. américains; il est à son niveau le plus bas en 47 ans. Le nombre des faillites s'est accru de plus de 20 p. 100 par rapport à l'année dernière, tandis que le coût énorme du crédit accable les petites entreprises et nos concitoyens. Si ce n'est pas là une crise économique, j'aimerais que le ministre des Finances nous explique, une fois qu'il aura de nouveau les deux pieds sur terre, ce qu'il appelle une crise économique. La situation ne lui paraît peut-être pas critique, mais des centaines de milliers de Canadiens, auxquels il doit rendre compte, sont d'un tout autre avis.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre a déclaré qu'il faisait déjà tout en son pouvoir, qu'il ne pouvait rien faire de plus et qu'il fallait imputer tous ces problèmes aux Américains. Voilà en quoi se résume le projet d'action économique du gouvernement libéral: se plaindre aux États-Unis. Eh bien, le ministre des Finances induit les Canadiens en erreur en affirmant qu'il ne peut rien faire d'autre. Le problème réside plutôt dans le fait que le ministre ne veut pas prendre les initiatives qui s'offrent à lui maintenant et qui pourraient aider les Canadiens dans une situation précaire. Ceux-ci connaîtront un Noël des plus difficiles, simplement parce que le ministre des Finances et son gouvernement ne s'intéressent pas à eux.

L'une des choses qu'il pourrait faire serait d'accorder aux Canadiens à faible revenu une allocation de protection, comme nous l'avons proposé cet après-midi. Il pourrait aussi leur accorder un crédit d'impôts à l'énergie, comme nous l'avions fait dans notre budget, l'an dernier. Il pourrait aider les Canadiens qui ploient sous le fardeau de leurs intérêts hypothécaires et de leurs impôts fonciers. Il pourrait aussi ne pas appliquer certaines de ses taxes au mazout à chauffage que les Canadiens sont forcés d'acheter. Il prétend que s'il prenait ces mesures, cela accroîtrait notre déficit. Je ferai remarquer à la Chambre et au ministre que, l'an dernier, notre gouvernement avait proposé un crédit d'impôts à l'énergie; il avait proposé un crédit d'impôts à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, projet qui était prêt à être présenté à la Chambre et à être adopté. Il avait aussi exempté d'impôts le mazout à chauffage et, pourtant, le déficit que nous prévoyions était inférieur de quelques trois milliards de dollars à celui que le gouvernement actuel a annoncé.

Des voix: Bravo!

M. Clark: C'est une question de choix. Le gouvernement peut dépenser les fonds dont il dispose en publicité et en propagande comme il l'a fait ou il peut les dépenser pour aider les Canadiens à faible revenu qui sont dans le besoin, comme nous avons essayé de le faire au lieu de refuser même d'en parler.

Il s'agit de choisir si l'on veut laisser les Canadiens tributaires du pétrole saoudien cher ou si l'on veut adopter des programmes réalistes qui nous permettront de couvrir nos propres besoins et également d'aider les Canadiens ayant des revenus modestes à faire face à la hausse des prix.

Comment, même compte tenu de la conjoncture internationale, une telle chose a-t-elle pu arriver à notre pays? Comment les choses ont-elles pu empirer à ce point dans notre pays, autrefois économiquement puissant, capable de présider à ses propres destinées et n'ayant pas à implorer les Américains chaque fois que nous avions des revers économiques? Ce que nous voyons ce soir, ce que nous voyons aujourd'hui chez nous, ce sont les fantômes d'une décennie de gaspillage qui viennent hanter le gouvernement canadien. Nous voyons dix années de programmes libéraux aboutir à la catastrophe, accabler les Canadiens, notamment ceux qui ne disposent que de moyens modestes.

Je vois sourire les ministres en face tandis que nous décrivons le triste sort des économiquement faibles qui les ont élus et à qui ils doivent rendre des comptes. Alors que ces gens risquent de perdre leur emploi ou de geler cet hiver, leurs ministres, les membres de leur gouvernement sourient béatement et se moquent d'eux. Voilà une attitude absolument inacceptable dans n'importe quel régime démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si notre pays connaît maintenant ces taux d'intérêt scandaleusement élevés c'est parce qu'après une décennie d'incurie financière et de négligence des affaires économiques de la part des libéraux, il nous faut maintenant attirer des capitaux spéculatifs pour soutenir le dollar canadien. Les investisseurs qui faisaient des placements solides et à long terme, ce qui permettait d'équilibrer nos comptes internationaux, ont tout simplement perdu confiance dans le Canada.

Nous déboursons presque 4 milliards de dollars en subventions aux importateurs de pétrole parce que sept ans après la constitution de l'OPEP, le gouvernement se refuse encore à admettre qu'il est nécessaire d'assurer notre autosuffisance énergétique. Pas plus tard qu'hier, le cheik Yamani, le compagnon de danse du premier ministre, laissait entendre qu'il se pourrait que le pétrole importé coûte $80 le baril d'ici la fin de l'année prochaine; or le gouvernement continue de s'accrocher aveuglément à une politique énergétique qui fait fuir du pays les investissements canadiens. Cette stratégie fait fuir à l'étranger ceux qui font, au Canada, des découvertes énergétiques qui appartiennent aux Canadiens. Elle mine le climat susceptible d'attirer le genre d'investisseurs capables de nous aider à réaliser notre objectif d'autarcie énergétique.

● (2040)

Une voix: C'est conforme à leur politique.

M. Clark: Comme le fait remarquer mon collègue de la Nouvelle-Écosse, il faut blâmer leur politique qui a pour résultat de diviser le pays, de monter les Canadiens les une contre les autres et de susciter dans l'Ouest du Canada un sentiment d'aliénation comparable à celui qu'un ancien gouvernement libéral avait suscité dans la province de Québec et qui a contribué à donner naissance au mouvement séparatiste.

M. Breau: Foutaises.

M. Clark: Il serait certes regrettable que le gouvernement libéral ne fasse rien à l'heure actuelle pour régler les problèmes très réels auxquels sont confrontés les Canadiens; il serait regrettable qu'il ne tente pas de planifier la croissance future et de renforcer l'économie du pays. Mais, malheureusement, la situation est encore pire parce que ses priorités sont tellement dépassées et aberrantes qu'il applique aujourd'hui des mesures qui feront encore plus de tort au Canada de demain.

[*Français*]

Monsieur le président, il s'agit bien ici d'une crise économique, peu importe que le ministre des Finances (M. MacEachen) l'admette ou le rejette de façon cavalière. Il s'agit bien aussi de la responsabilité la plus fondamentale de ce gouvernement, son obligation en tant que gouvernement national du Canada, savoir donner une solide orientation économique au pays. Ce gouvernement qui demande pourtant plus de pouvoirs refuse complètement d'assumer sa responsabilité à l'égard du bien-être économique des Canadiens. Ce gouvernement n'a pas de politique économique, pis encore il n'a établi aucune priorité en matière économique.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, les Canadiens, inquiets de ce que l'avenir immédiat leur réserve, ont le droit de savoir également ce qui les attend dans un avenir plus éloigné. Aujourd'hui, chaque père ou mère de famille du Canada peut à raison se demander s'il ou elle gardera son emploi, s'il ou elle a la sécurité d'emploi ou si le gagne-pain familial sera compromis par les mesures économiques du gouvernement qui ont déjà causé la mise à pied de tant de ses concitoyens. Chaque Canadien qui a des enfants se demande si ses enfants auront du travail et s'ils peuvent compter vivre et élever leur propre famille dans un pays stable. Nos enfants doivent-ils se résigner à grandir dans un pays où il régnera de plus en plus d'insécurité et s'attendre à avoir de plus en plus de difficulté à trouver du travail et à s'assurer le genre d'avenir que les ressources de notre pays leur permettent d'espérer? De plus en plus de Canadiens savent que si leurs voisins sont en chômage aujourd'hui et que si l'industrie du caoutchouc de Kitchener multiplie les mises à pied à cause des mesures économiques du gouvernement actuel, eux-mêmes pourraient en subir le contre-coup bientôt. Cette menace qui pèse sur la sécurité d'emploi des Canadiens, cette menace qui empêche les Canadiens d'avoir les revenus dont ils ont besoin pour assurer la subsistance de leur famille, vient du fait que le gouvernement n'a non seulement pas su planifier notre avenir mais aussi qu'il n'a pas su suspendre l'application des programmes énergétiques et économiques qui ne font qu'aggraver la situation dans notre pays. Au lieu de nous aider à surmonter nos difficultés économiques, ces programmes les font uniquement empirer.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, tout ce que fait le gouvernement en guise d'initiative et de priorité c'est de donner à notre pays un programme constitutionnel qui divise notre pays et un programme énergétique qui fait partir les investisseurs, un programme énergétique qui fait fuir les emplois de l'Ontario, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec. L'adoption de cette série de programmes menace de déchirer le tissu industriel de notre pays. Ces programmes ont déjà compromis des milliers d'emplois dans notre pays. Ils ont enlevé au million de chômeurs que nous avons déjà tout espoir de trouver du travail. Ils ont fait cela dans le secteur énergétique, qui a été le seul secteur prospère de l'économie canadienne. Seul ce secteur pourrait servir de locomotive pour sortir notre économie du marasme. Mais le secteur énergétique en conséquence directe de la politique du gouvernement actuel, a connu une diminution sans précédent de la production et des emplois ainsi qu'une fuite sans précédent des investissements—non pas les investissements étrangers: ces derniers restent car avec cette politique libérale ils sont subventionnés pour rester. Les gens que fait fuir la politique libérale sont des Canadiens, des gens créateurs qui veulent partir et trouver des solutions pour faire croître l'économie.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'ai parlé hier à la Chambre d'un sondage effectué par le *Herald* de Calgary qui révélait que 376 installations canadiennes de forage passeront aux États-Unis. Cela représentera pour au moins 22,500 Canadiens la perte de l'emploi qu'ils occupaient déjà au Canada. Cela entraînera également une réduction spectaculaire des travaux d'exploration. Déjà, 60 de ces installations de forage ont été déménagées aux États-Unis ou sont en voie de l'être. Il n'est pas facile pour ces sociétés canadiennes de prendre la décision de se déraciner et de renoncer à leur avenir au Canada. Et il leur sera encore moins facile de revenir une fois qu'elles seront parties.

En Saskatchewan, la Hudson's Bay Oil and Gas Company a suspendu ses projets de forage pour 1981 dans le gisement d'huile lourde de Lloydminster. Cette société avait prévu investir 50 millions pour percer 300 puits, et la moitié des ouvriers de Lloydminster seront mis à pied. Il n'y a pas de représentant de Lloydminster ou de n'importe où ailleurs en Saskatchewan du côté du gouvernement. Mais ce qui se produit en Saskatchewan à la suite de l'application de ces mesures pourrait fort bien se produire au Cap-Breton demain, à Kitchener ou dans n'importe quelle localité du Québec le surlendemain parce que le gouvernement applique actuellement une série de mesures qui causeront des torts profonds et irréparables au pays.

Un derrick ordinaire, même s'il est monté à Edmonton, contient un mécanisme de commutation—les petits moteurs et dispositifs électriques qui aident à sélectionner les diverses fonctions d'un derrick—fabriqué à Brantford, des compresseurs à Stratford, de l'acier à Welland, au Sault-Sainte-Marie et à Hamilton ainsi que des génératrices à Peterborough. Rien que dans l'industrie du caoutchouc du sud de l'Ontario il se produira entre 300 et 400 suppressions d'emploi rien qu'au cours de l'année prochaine, et cela sera directement attribuable au déclin spectaculaire de la prospection pétrolière.

L'industrie pétrolière achète beaucoup de gros camions, lesquels sont fabriqués à Sainte-Thérèse et Windsor. Lorsque l'industrie pétrolière cesse ou réduit ses activités, cela se répercute sur les chaînes de montage de Sainte-Thérèse et de Windsor. A cause des politiques du gouvernement, des emplois qui devraient revenir à des Canadiens iront à des Américains. Cela ne constitue pas une politique de défense des intérêts canadiens. Cela ne constitue pas une politique raisonnable non plus. C'est une politique qui prive d'avenir les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il y a quelque chose que je voudrais dire concernant les députés libéraux qui doivent appuyer les décisions du cabinet même s'ils n'en font pas partie. La responsabilité de cette faillite économique—de cette faillite sociale—dans laquelle le gouvernement nous a entraînés n'appartient pas exclusivement aux députés qui font partie du cabinet. Tout député libéral d'arrière-ban, tout député libéral qui donne son appui à ce genre de politique devra se présenter devant les électeurs de sa circonscription et rendre des comptes aux Canadiens à faible revenu à qui l'on refuse un crédit d'impôt à l'énergie. Ils vont devoir rentrer dans leur circonscription et répondre aux travailleurs du caoutchouc et à d'autres citoyens mis à pied à cause des politiques gouvernementales, politiques qui ont pour effet de priver délibérément d'emplois des Canadiens. Monsieur l'Orateur, c'est une politique totalement inacceptable de la part de n'importe quel gouvernement. C'est se conduire de façon absolument inconsciente pour un député que d'accepter et d'appuyer si aveuglément et avec autant d'entrain ce genre de politique, en trahissant ainsi les intérêts des hommes et des femmes de notre pays qui vous ont élus député à la Chambre pour les représenter.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark: Le ministre, qui vient d'une région qui connaît les souffrances humaines causées par les difficultés financières, serait-il devenu tellement fermé à la réalité qu'il aurait oublié combien réelle est la souffrance humaine? D'après les données qu'il nous fournit lui-même, 250,000 Canadiens viendront bientôt grossir le nombre des chômeurs. Ces individus et ces familles devront verser 61 p. 100 de leur revenu pour payer une maison très modeste, et cela s'ils reçoivent le maximum de l'assurance-chômage. Que feront-ils s'ils ont d'autres paiements à faire, s'ils ont des enfants à nourrir et à vêtir ou si un membre de la famille tombe malade? Le ministre sait ce qui arrive. Ces Canadiens seront en faillite ou auront des difficultés financières pour plusieurs années encore.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, le ministre sait peut-être que les Canadiens les plus démunis, les 20 p. 100 de citoyens qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus, consacrent 83 p. 100 de leurs revenus à l'achat des articles de première nécessité comme les denrées alimentaires, les vêtements et le logement. C'est à ces gens-là que le premier ministre conseille de changer leurs priorités. Changer leurs priorités dans quel sens, monsieur l'Orateur? Le ministre des Finances pourrait peut-être nous dire dans quel sens il veut que les pauvres changent leurs priorités. Notre premier ministre qui est issu du secteur huppé d'Outremont, conseille aux pauvres de mieux établir leur budget. Dès lors, le ministre des Finances peut-il expliquer aux chômeurs Canadiens ou à ceux qui risquent de le devenir comment ils peuvent mettre de côté alors qu'ils doivent payer davantage pour le combustible, pour les denrées alimentaires et pour d'autres produits, ce dont le gouvernement se fiche pas mal?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le gouvernement prétend qu'il n'y a pas de récession. Peut-être pas pour lui ni pour ses collègues. Pas encore, de toute façon. Mais a-t-il parlé aux 159 travailleurs de la compagnie Caravelle Carpets, à Cornwall, qui ont été mis à pied et qui sont si mal représentés par le ministre d'État au Commerce (M. Lumley)? A-t-il parlé aux 80 employés de la compagnie Crowe Forestry, à Cambridge, ou encore aux 227 employés de la compagnie Montrose Mills, à Granby? A-t-il seulement parlé à un seul de ces Canadiens qui ont une famille à faire vivre, des responsabilités à assumer, et qui ont tous été mis à pied au cours du seul dernier mois? S'il n'a pas de solutions à apporter à la mauvaise conjoncture économique du pays, s'il n'a nullement l'intention de se décider à présenter enfin une politique économique qui garantisse un avenir moins sombre pour le Canada, le ministre doit au moins s'apitoyer sur le sort de ces Canadiens qui auront un triste Noël parce que leur gouvernement les a abandonnés?

La situation économique

● (2050)

Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a proposé que le gouvernement profite du congé de Noël pour élaborer une politique économique. Notre gouvernement en est un qui aime imposer des délais au Parlement, aux gouvernements provinciaux et à la population en général. Pourquoi ne lui fixerait-on pas un délai à son tour? Pourquoi n'exigerait-on pas que, le 12 janvier, lorsque la Chambre reprendra ses travaux, il revienne avec un projet de politique économique? Nous voudrions voir une politique qui soit non seulement une mesure humanitaire visant à aider les Canadiens qui sont dans le besoin, mais encore une politique économique qui ouvre des perspectives pour l'avenir, de sorte que les Canadiens n'aient pas à s'inquiéter de la sécurité de leur emploi, de l'avenir de leurs enfants, qui devrait être plein de promesses dans un pays comme le nôtre. Cela vaudrait mieux que de rejeter tout le blâme sur les Américains, de dire que le gouvernement ne peut rien faire ou d'inviter les pauvres à mieux administrer leur maigre budget.

Le gouvernement du Canada devrait revenir en 1981 avec une politique économique, une position économique acceptable, de sorte que les Canadiens soient enfin servis plutôt que desservis par le gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Où est le ministre des Finances?

Mlle MacDonald: Le ministre des Finances a peur.

M. McGrath: Il se cache derrière son pupitre.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. MacEachen) demeure silencieux. Le ministre des Finances est le plus taciturne que le Canada ait jamais connu, mais c'est compréhensible. Il n'est pas capable de se lever pour expliquer son apathie et réfuter les arguments du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et du chef de l'opposition officielle (M. Clark).

Depuis neuf mois et dix-huit jours, le gouvernement se livre à de viles insinuations et à des attaques malavisées et partisanes contre les provinces, contre les dirigeants de l'industrie du pétrole et du gaz, contre le secteur privé en général, contre les investissements étrangers et même contre les investissements canadiens, ce qui explique que nous nous retrouvions aujourd'hui avec un dollar canadien qui oscille entre 82 et 83c., sa cote la plus basse en 47 ans. Cela explique aussi qu'aujourd'hui, le taux d'escompte de la Banque du Canada soit à 17.36 p. 100, soit le plus élevé de notre histoire. C'est pourquoi le taux préférentiel est aujourd'hui à 18.25 p. 100, c'est un record, le triple de ce qu'il était il y a 10 ou 12 ans, alors que la loi sur les banques fixait à 6 p. 100 le taux maximal auquel les banques pouvaient prêter. Ce soir, le taux préférentiel est à 18.25 p. 100.

Et tout cela, sous l'autorité de l'actuel ministre des Finances. C'est pour cela que l'inflation est aujourd'hui de 11.2 p. 100, alors qu'il y a exactement six semaines, il nous prédisait qu'elle serait en 1980, de 9.7 p. 100 et de 10.2 p. 100 l'année prochaine. Il y a actuellement 787,000 chômeurs. Selon les propres prévisions du ministre, il y en aura 1,026,000 l'année prochaine. Si l'on parle en termes de chômage réel, et que l'on inclue les chômeurs qui ne cherchent plus de travail parce qu'ils n'ont plus d'espoir d'en trouver, le nombre des chômeurs dépassera largement le million.

C'est pour cela que le déficit du budget est de 6.2 milliards, ce qui correspond aux prédictions du ministre pour cette année. Si le cours du dollar canadien est si bas, c'est que depuis sept ans, sept années d'intrigues politiques et de manigances de la part du gouvernement, le budget est déficitaire et que pendant tout ce temps, le Canada a vécu aux dépens du reste du monde. En sept ans, la dette internationale du Canada a atteint 30,8 milliards. Il n'y a rien d'étonnant donc à ce que notre monnaie montre de tels signes de faiblesses et que nous soyons obligés de nous aligner sur les taux d'intérêt des États-Unis. Cela vient du fait que nous avons un gouvernement sclérosé, fatigué, cynique et arrogant, une clique toujours en vadrouille. Ils sont trop occupés à se donner mutuellement des coups d'encensoir pour s'occuper de ce qui se passe au niveau de la population depuis leur accession au pouvoir il y a dix mois.

Il y a neuf mois et 18 jours, le gouvernement a cessé de s'inquiéter des locataires, dont il se souciait tant l'automne dernier, des propriétaires et des acheteurs éventuels de maisons, des jeunes, des vieux, des chômeurs et de ceux qui habitent des régions défavorisées. Qu'est-il advenu à tous ceux dont le gouvernement se désintéresse depuis si longtemps? On dirait qu'il a oublié qu'à Terre-Neuve par exemple le douzième du revenu total provient des prestations d'assurance-chômage. Il feint de l'oublier tout en essayant d'écraser Terre-neuve parce qu'elle défend ses droits en ce qui concerne les gisements sous-marins de pétrole et de gaz ainsi que ses droits constitutionnels. Il s'est complètement désintéressé de ceux qui ont faim et de ceux qui habitent des régions défavorisées. Le premier ministre (M. Trudeau) conseille aux vieillards et aux affamés de dépenser moins pour le transport, leur loyer et leur hypothèque et plus pour l'alimentation.

Le gouvernement a complètement laissé tomber les questions qui le préoccupaient lorsqu'il était dans l'opposition. Il a voulu donner l'impression qu'il pouvait tout régler. Il nous a accusés de tous les maux économiques qui se sont manifestés pendant notre bref passage au pouvoir mais qui pourtant se préparaient depuis 12 ans. Les libéraux ont laissé entendre qu'ils pouvaient tout régler. Comment ont-ils fait cela? En déclarant par exemple, comme le critique des finances l'a fait à la Chambre des communes le 6 novembre 1979:

> Les libéraux et moi-même exigeons que des mesures soient prises immédiatement pour empêcher que cette politique conservatrice du taux d'intérêt élevé ne fasse souffrir des millions de Canadiens et leur famille.

Quel était alors le taux d'intérêt? Il était de 14 p. 100. Les libéraux étaient pris de compassion pour les Canadiens qui se trouvaient dans une situation catastrophique à cause du taux d'intérêt, qui est pourtant aujourd'hui de 18.25 p. 100. Quelles mesures le gouvernement prend-il maintenant? Nous avions quant à nous proposé les obligations pour l'expansion des petites entreprises, un crédit d'impôt au titre de l'intérêt hypothécaire et de la taxe foncière et un crédit d'impôt à l'énergie pour aider les économiquement faibles, mais les libéraux réclamaient quand même des mesures pour mettre fin aux difficultés causées par les taux d'intérêt élevés en vigueur sous les conservateurs. Le 10 mars 1980, le critique financier de l'opposition étant devenu ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), il s'est déclaré satisfait de la nouvelle politique de taux d'intérêt flottant de la Banque du Canada. En est-il encore satisfait aujourd'hui, au taux de 17.36 p. 100?

Le taux flotte sur l'inertie et l'ignorance du gouvernement au pouvoir.

Le 13 novembre 1979, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré que le gouvernement conservateur semblait avoir «adopté l'approche du malthusianisme économique de M. Volcher aux États-Unis». Qui donc, depuis quelques semaines, est mal à l'aise et se cherche une excuse? Il a déclaré devoir suivre aveuglément la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis, qui a été imposée par qui? Par ce même malthusien économique qu'il réprouvait l'an dernier, M. Volcher. Voilà qui nous donne une idée de ce que nous pouvons attendre d'eux. Le 6 novembre 1979, le critique financier du parti libéral déclarait:

... les libéraux ont tout à fait raison de réviser leur politique sur les taux d'intérêt.

Quand le feront-ils? Quand la réviseront-ils? Ce taux préférentiel de 18.25 p. 100 fait-il partie de cette nouvelle politique? L'ancien critique financier, aujourd'hui ministre de l'Industrie et du Commerce, nous disait ceci le 30 octobre 1979, lorsque le taux d'escompte de la Banque du Canada était de 14 p. 100 et non pas de 17.36 p. 100:

... cela entraînera la perte de milliers d'emplois, une hausse du coût de la vie, la stagnation de l'industrie de la construction, cela signifiera que la majorité des Canadiens à revenus faibles et moyens ne pourront s'acheter une maison, cela va nuire à la petite entreprise, aux agriculteurs, et contribuer à faire monter le prix des aliments.

Est-ce que tout cela a changé depuis quelques mois? N'est-ce pas la conséquence de la montée des taux d'intérêt qui dépassent maintenant de 4 p. 100 de l'automne dernier? Enfin, qui a déclaré ceci:

Je ne pense pas que laisser tomber la valeur du dollar quelque peu ait des conséquences aussi néfastes pour notre économie que les taux d'intérêt élevés actuels.

C'était le même critique financier du même parti, le parti gouvernemental, qui ne fait rien et qui ne semble pas vouloir faire quoi que ce soit. Le cœur tendre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), en sa qualité de critique du logement de l'opposition libérale, déclarait ceci le 29 octobre 1979:

S'il est nécessaire d'augmenter les taux d'intérêt, il est non moins nécessaire d'aider ceux-là mêmes qui sont victimes de ces hausses.

A ce moment-là, la Banque du Canada avait fixé son taux à 14 p. 100. Le ministre est le collègue du ministre des Finances qui se garde de faire quoi que ce soit pour aider les victimes de ces taux d'intérêt. Pourquoi le ministre ne démissionne-t-il pas? Parce qu'il est un hypocrite, un pur hypocrite. S'il ne peut réussir à convaincre le ministre des Finances de tenir ses promesses de l'an dernier, il devrait alors démissionner. C'est le gouvernement tout entier qui devrait démissionner.

● (2100)

On ne peut uniquement expliquer la hausse des taux d'intérêt par la hausse des taux aux États-Unis. Il existe bien d'autres pays au monde qui, à l'encontre du Canada, ont adopté une politique indépendante, de sorte que leurs taux ne sont pas touchés par ce qui se passe aux États-Unis. Ils n'ont pas à s'inquiéter de ce qui arrive aux États-Unis. Le ministre déclare que ce sont les taux d'intérêt américains qui ont fait monter les taux canadiens. Pourquoi alors au cours de ces dernières semaines, au Royaume-Uni, les taux d'intérêt sont tombés de 17.5 p. 100 à 15 p. 100? Pourquoi le taux d'intérêt est-il de 5.75 p. 100 en Suisse? Pourquoi le taux d'intérêt en Allemagne de l'Ouest est-il de 11.5 p. 100 et n'a-t-il pas emboîté le pas aux taux d'intérêt américains depuis un mois ou deux? Pourquoi les taux d'intérêt sont-ils de 8.85 p. 100 au Japon et n'ont-ils augmenté que de 0.20 p. 100 depuis un mois ou deux? Pourquoi le Canada est-il le seul pays à suivre la hausse des taux d'intérêt américains? C'est parce que l'économie canadienne a été terriblement affaiblie par la politique que pratique le gouvernement d'en face depuis douze ans. Sa politique contribue à hausser les taux d'intérêt, voilà pourquoi. Le ministre déclare que, cette année, le compte courant de notre compte international accusera un déficit de 6.2 milliards. L'année dernière, il était de 5.8 milliards. Autrement dit, nous devrons obtenir 6.2 milliards des autres pays du monde pour pouvoir survivre. Nous consommons plus que nous ne pouvons produire. Nous vivons aux dépens du reste du monde et nous avons été dirigés dans cette voie depuis sept ans par le gouvernement libéral et par le ministre des Finances, par son prédécesseur M. Chrétien, par son prédécesseur M. Macdonald et par M. Turner qui a lancé le mouvement et qui se cache maintenant à Toronto pour se dégager de toute responsabilité. Notre dette extérieure atteint maintenant 75 milliards et c'est pourquoi notre dollar est aussi vacillant, en plus du fait que le gouvernement s'attaque au secteur privé, ne combat pas l'inflation et n'aidera pas le gouverneur Bouey et la Banque du Canada à la juguler. Il parle de mesures énergiques, mais il ne fait rien. Il ne fait rien, car il sait que toute intervention serait pénible. Pour remédier à la situation il faudrait prendre des mesures douloureuses, et comme le parti d'en face ne veut rien imposer de pénible, il préfère s'abstenir. Mais le Canada en fait les frais. L'économie canadienne subira un coup fatal parce qu'il ne fera rien entre-temps. Il préfère s'attaquer aux provinces, s'attaquer au secteur pétrolier et gazier en brandissant le spectre de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. C'est pourquoi les capitaux quittent le pays, à cause de la politique énergétique bancale et biscornue de Marc Lalonde qui a été imposée, espérons-nous, au ministre des Finances qui n'a pas le courage ou la jugeote de demander à son collègue de l'Énergie, des Mines et des Ressources de changer sa politique et de s'entendre avec l'Alberta. Nos taux d'intérêt s'inspirent de ceux pratiqués aux États-Unis en raison de la faiblesse de notre économie. Aucun autre pays n'en fait autant. Aucun autre Parlement dans le monde, que ce soit au Japon, en Allemagne de l'Ouest ou au Royaume-Uni, ne critique la politique de la réserve fédérale américaine car on sait que les États-Unis doivent à tout prix juguler leur inflation sous peine d'entraîner la ruine du monde occidental. Notre ministre, cherchant à se disculper, est le seul à faire ces critiques mielleuses. D'après lui, les initiatives américaines ne sont pas très heureuses même si elles reprennent celles de M. Bouey ici même, à la Banque du Canada. Le moment est venu pour le ministre de démissionner s'il n'est pas disposé à assumer ses responsabilités.

Penchons-nous sur la situation du dollar canadien, monsieur l'Orateur. Il n'a jamais été aussi faible depuis 1930 ou 1931. Les taux d'escompte ont grimpé de 5 p. 100 depuis la présentation du budget. A lui seul, le coût supplémentaire du pétrole que nous devons à la faiblesse de notre dollar s'établit à 109 millions de dollars depuis le mois de mars. Le gouvernement importe du pétrole en quantités de plus en plus importantes. Il préfère importer du pétrole saoudien et payer au Sheik Yamani $40 le baril plutôt que de payer à nos concitoyens plus

de $16 le baril. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les autres pays ne fassent pas confiance au dollar canadien et ne tiennent pas à investir dans notre pays. En fait, les gens sont en train de revendre leurs dollars canadiens en raison des politiques que nous mettons en vigueur.

Le maximum hebdomadaire des prestations de chômage s'établit à $189. Officiellement, le Canada compte 787,000 chômeurs. Cet hiver, nous en aurons un million. Ces Canadiens vivent en-deçà du seuil de la pauvreté. Ils consacrent plus de 67 p. 100 de leurs prestations au titre du gîte, du couvert et des vêtements et on vient les inviter à modifier leurs priorités et à dépenser plus pour leur panier à provisions. Voilà le programme du gouvernement. Voilà le programme de M. MacEachen.

Le salaire net diminue de 4 p. 100. Cette année, il baissera de 2.2 p. 100 et l'année prochaine, de 2.4 p. 100. Le revenu réel de tout travailleur canadien sera inférieur cette année et l'anée prochaine à celui de l'année dernière. C'est cela, la politique du gouvernement.

La croissance réelle s'établit à moins 1 p. 100 cette année. Le produit national brut, c'est-à-dire les biens et les services, diminue de 1 p. 100 cette année par suite des politiques du gouvernement. On prévoit que l'an prochain, il n'augmentera que de ½ p. 100. Le budget du ministre a amené le Conseil économique du Canada à réduire ses projections. C'est le budget le plus désastreux de l'histoire du Canada. Cet avorton de budget biscornu du 28 octobre est de tous les budgets jamais présentés dans toute l'histoire du pays celui qui a tenu le moins longtemps, qui a fait le plus de tort et qui s'est révélé sans aucune valeur le plus rapidement.

Quelle est la seule solution qui s'offre au Canada, mis à part un changement de gouvernement? Si les députés d'en face ont tant soit peu d'honneur, ils démissionneront ce soir après avoir ainsi trompé le peuple canadien. Dans le rapport de 1980 du Conseil économique du Canada intitulé: «Un climat d'incertitude», on peut lire à la page 38:

L'exposé de l'an dernier a permis d'identifier deux grandes forces motrices de l'économie canadienne: l'évolution de la conjoncture mondiale, notamment, celle des États-Unis, même si les perspectives d'expansion étaient plus modestes à cette époque, et les investissements considérables prévus dans le secteur énergétique du pays.

C'était son prognostic économique l'an dernier. Cette année il nous dit: «Comme la conjoncture mondiale est mauvaise et comme la conjoncture américaine est mauvaise, le Canada ne pourra pas en bénéficier.» Les affaires ne marcheront pas fort au Canada. La conjoncture américaine est encore pire que la nôtre. La seule chose à faire au Canada est d'investir fortement dans l'énergie intérieure. Toujours à la page 38 du rapport du Conseil économique du Canada, on peut lire:

Nous ne pouvons plus compter maintenant que sur ce dernier facteur pour faire progresser l'économie canadienne au cours de la période 1981-1983.

Que fait le gouvernement? Il fait exactement le contraire. Il sonne le glas de l'investissement énergétique au Canada. Il n'y aura plus rien pour stimuler l'économie canadienne. Au cours des années 80, pas moins de 735,000 emplois auront disparu. L'exploitation des sables bitumineux est arrêtée. Le projet d'exploitation du pétrole lourd est arrêté. Le projet de Judy Creek est arrêté. Les travaux au large des côtes sont arrêtés. Pour quelle raison? Parce que le gouvernement suit une politique d'affrontement vis-à-vis de toutes ces provinces et vis-à-vis du secteur privé. Il s'efforce de centraliser plus de pouvoirs ici à Ottawa et d'étendre le contrôle et la domination de l'État. Le gouvernement fait exactement le contraire de ce que ses propres économistes disent. La seule chose sur laquelle nous puissions compter au Canada, ce sont les énormes projets énergétiques des dix prochaines années. On parle ici d'investissements de 1.2 billion de dollars. Sur cette somme, au moins 16 milliards par an devront venir de l'étranger, et le gouvernement menace de pincer Herbie Gray et tous ceux qui investiront un seul dollar ici au Canada et de demander à Herbie de leur dire s'ils gèrent bien leurs affaires ou non. Nous savons ce que fait Herbie. Nous connaissons ses antécédents avec Chrysler et Massey-Ferguson. Ce sont ses petits protégés. Heureusement, il n'est pas là ce soir.

L'autre jour, j'ai cité les propos de M. Otto Eckstein. C'est un économiste américain. Le ministre des Finances a ri. Il n'avait jamais entendu parler de lui, ce qui montre ses vastes connaissances en économie. Ce célèbre économiste américain de la Banque de données incorporée a déclaré: «La rencontre entre une inflation tenace et des objectifs modérés en matière de masse monétaire engendre des taux d'intérêt qui entraveront la croissance économique au début de l'année 1981». C'est exactement ce qui se passe ici. Il y a d'une part une inflation tenace et d'autre part des objectifs modérés en matière de masse monétaire qui vont empêcher toute croissance dans notre pays. Nous pouvons oublier la construction de logements, ou les dépenses de consommation. A l'heure actuelle, les taux d'intérêt bancaires sont de 18.25 p. 100. Les chômeurs peuvent renoncer à trouver du travail d'ici un an; les vieillards peuvent tout oublier également. Où sont les mesures d'aide promises aux 7 millions de propriétaires de maison l'an dernier? Les locataires étaient particulièrement chers au cœur de ces messieurs d'en face. Ils ont voté contre le crédit à l'intérêt hypothécaire. Ils ont dit que c'était révoltant, que cela n'aiderait que les propriétaires, et qu'ils voulaient aider les locataires. Comment les ont-ils aidés depuis dix mois? Ils les ont laissé tomber. Les députés d'en face n'ont aucune conscience, sinon ils démissionneraient ce soir même.

Nous attendons la réponse du ministre. Quel est son programme d'action? Le 28 octobre dernier, il a proposé un budget accompagné d'une politique énergétique. Depuis lors, tout s'effondre au Canada. Un jour, pendant la période des questions à la Chambre, j'ai cité un économiste qui a prédit qu'il y aurait un million de chômeurs l'an prochain, et le ministre a dit que c'était tout à fait faux. D'après ses propres statistiques qui figurent dans les documents qu'il a publiés, les perspectives à moyen terme de l'économie canadienne permettent de prévoir 1,026,000 chômeurs pour l'an prochain. Il prévoit dans son propre document que le dollar canadien sera légèrement apprécié cette année. A l'en croire, la valeur du dollar atteindrait 86c. U.S. en 1980 et 87c. en 1981. Comment le ministre peut-il même siéger à la Chambre après avoir formulé de telles prévisions il y a seulement six semaines, monsieur l'Orateur? Le gouvernement a tourné le dos à un million de chômeurs. Il a tourné le dos aux millions de personnes âgées. Il a tourné le dos aux provinces de l'Atlantique ainsi qu'a sept millions de propriétaires de maisons. Il a tourné le dos aux régions défavorisées. Il a tourné le dos à l'Alberta. Il a tourné le dos à l'Ontario où le chômage est en progression constante.

● (2110)

Le conseil que je donnerais à ce groupe et au ministre est celui-ci: démissionnez et allez-vous en. Donnez un peu de répit aux Canadiens. Laissez-les tranquilles. Soyez lucides. Laissez la place à d'autres qui ont des idées neuves, d'autres qui relanceront l'entreprise privée, lui permettront de progresser qui encourageront les investissements, d'autres se préoccuperont des gagne-petit et des chômeurs, d'autres que les libéraux, froids, cyniques et calculateurs, qui ont laissé le Canada tel qu'il était depuis 1963. Comme l'a dit Leopold Amery au Parlement du Royaume-Uni, il y a quelques années: «Pour l'amour du ciel, allez-vous en». Vous n'avez plus rien à donner au peuple canadien. Vous ne pouvez que lui faire du tort. La question est de savoir si ce tort sera irréparable.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, les comptes rendus des délibérations de la Chambre sont là pour prouver que depuis 23 ans que je suis ici, à maintes reprises, j'ai fait état de la sympathie que m'inspirent toujours les charges des ministres des Finances. Durant mon séjour ici, j'ai assisté à l'humiliation de Walter Harris, de Donald Fleming, de Walter Gordon, l'un de nos plus grands parlementaires, de John Turner, de Donald MacDonald et de Jean Chrétien. C'est de propos délibéré que j'en ai passé deux. A chaque occasion, je me suis levé à la Chambre pour déclarer que ma sympathie allait à ceux qui avaient la charge de ce portefeuille. Certains députés parmi les plus anciens peuvent en témoigner.

Ce soir je ne peux compatir avec l'actuel ministre des Finances. Il n'a pas la sympathie de la Chambre parce qu'il a enfreint une simple règle immuable. Il est tellement fier d'avoir réussi à renverser un gouvernement au pouvoir depuis neuf mois à peine, que depuis l'automne dernier, il n'a pas réussi une seule fois à dissimuler son air de triomphe. Le cynisme qui habite le cœur du ministre des Finances l'incite à se moquer d'un parti qu'il a humilié, surtout certains membres de ce parti, et ce cynisme que le public canadien a sans cesse sous les yeux jette une ombre sur chaque député.

Le ministre n'a pas la sympathie de la Chambre parce qu'il a montré qu'il était mesquin. Cela ne doit jamais se faire. Si nous voulons que la Chambre fonctionne bien, nous devons pouvoir supposer que les autres députés ont des qualités humaines et qu'ils s'efforcent toujours de faire quelque chose pour aider les Canadiens.

Essentiellement, la question qui nous intéresse ce soir est celle des taux d'intérêt. C'est de cette question que je tiens à parler. C'est un sujet à propos duquel tous les Canadiens peuvent se mettre d'accord. Depuis que les hommes se sont réunis pour former des civilisations et des groupes politiques, la question qui a toujours réussi à faire l'accord a été l'abus des taux d'intérêt. Même les civilisations les plus anciennes du Moyen-Orient, de Rome, de Grèce et d'Égypte se sont toujours intéressées aux taux d'intérêt. Quand les taux d'intérêt sont devenus abusifs, les peuples se sont unis pour protester. Même le Christ a chassé les prêteurs du temple.

Nous voyons maintenant un ministre abuser délibérément des taux d'intérêt même s'il est pleinement au courant du débat économique qui se poursuit depuis 30 ans en Amérique du Nord. Il suit encore des politiques que des analyses quantitatives ont révélé erronées même s'il se rend pleinement compte du tort qu'il cause à tous les citoyens du pays, particulièrement à ceux à qui nous devons notre prospérité, c'est-à-dire les agriculteurs, les propriétaires de petites entreprises et les sociétés puissantes comme Massey-Ferguson.

Le niveau actuel des taux d'intérêt est en train de détruire les propriétaires de petites et de grosses entreprises et les producteurs. Cela ne sert à rien de prétendre que vous croyez dans des taux d'intérêt raisonnables si vous refusez d'envoyer une directive au gouverneur de la banque pour lui expliquer les intentions du gouvernement. Nous n'avons aucune sympathie pour un ministre qui a refusé de permettre aux députés de l'opposition et aux députés libéraux de l'arrière-ban de convoquer à un comité permanent le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre lui-même pour qu'ils puissent répondre aux questions que leur poseraient de simples députés représentant le peuple canadien.

Le gouvernement Clark l'avait fait en décembre 1979. Les députés de tous les partis, qu'ils soient libéraux, néo-démocrates ou conservateurs, s'étaient réunis à ce comité, non pas pour démolir le gouverneur de la Banque du Canada ou le ministre des Finances, mais plutôt pour essayer de proposer des solutions constructives. Nous avions simplement demandé qu'on écoute nos propositions et que, si elles étaient jugées valables, elles soient transmises au gouverneur de la Banque du Canada pour qu'il puisse essayer de remettre de l'ordre dans une politique monétaire et financière de toute évidence mal avisée.

La situation politique a changé depuis décembre dernier. Le NPD a commis l'erreur de présenter une motion de censure contre le nouveau gouvernement. Les libéraux ont saisi l'occasion, ils ont profité de façon malhonnête de l'absence des députés qui n'avaient pu assister à ce débat et battu le gouvernement au bout de neuf mois à peine, à l'encontre du principe démocratique qui veut qu'on laisse sa chance à tout gouvernement. Lorsque vous enfreignez cette règle élémentaire, vous assistez à la destruction de la démocratie.

Maintenant qu'ils siègent du côté des vainqueurs, ces députés sont les victimes de leur arrogance et de leur mépris des traditions. Le NPD se trouve dans une situation particulièrement désespérée. Non seulement il a contribué à la défaite du nouveau gouvernement, sans raison suffisante, mais quand le nouveau gouvernement a pris le pouvoir, il a négocié avec lui un contrat de mariage officiel et marché la main dans la main avec des gens déterminés à le détruire.

Le NPD est actuellement déchiré par des dissensions et tous les députés qui représentent ce parti dans l'Ouest risquent fort que leur chef les oblige à respecter cette entente même s'ils doivent pour cela perdre tous leurs sièges à l'ouest des Grands lacs. Si le Parlement n'a pas encore compris la leçon dans deux ou trois circonstances du même genre, il la comprendra peut-être cette fois-ci. Si vous voulez mettre d'accord les Canadiens de l'Ouest, qu'ils soient créditistes, progressistes, agriculteurs unis, libéraux ou conservateurs, il vous suffit de leur parler des taux d'intérêt.

Le problème s'est déjà posé avant la Première Guerre mondiale. L'Alberta était alors un fief libéral comme la Saskatchewan et le Manitoba. Les agriculteurs et les citadins se sont réunis, ont balayé les libéraux et les conservateurs et les ont remplacés par 65 progressistes. A leur arrivée au pouvoir ces derniers ont fait quelque chose pour régler le problème des taux d'intérêt. Ils ont modifié la loi sur les banques et imposé

un plafond de 6 p. 100. C'est seulement il y a quelques années que les parlementaires ont osé supprimer ce plafond.

Si vous voulez faire l'unité des Canadiens de l'Ouest, il vous suffit de leur parler de taux d'intérêt. Je ne me place pas seulement sur le plan politique. Le gouvernement se rend compte, je pense, que ce sujet nous tient vraiment à cœur. Je suppose que c'est aussi vrai pour les députés d'en face. Néanmoins, je tiens à leur citer quelques faits qui prouvent que nous pouvons avoir un comité comme celui que le gouvernement a supprimé au Parlement. Voilà le danger qu'il y a à s'entêter à suivre une théorie économique qui n'est pas valable. Le gros bon sens vaut bien mieux que n'importe quelle théorie lorsqu'il est question de taux d'intérêt. Permettez-moi de vous citer quelques faits.

● (2120)

Les gouverneurs de la Banque nous ont servi entre autres grands arguments que si on laisse tomber la valeur du dollar de 1 p. 100, les produits importés nous coûteront un peu plus cher. Nous importons, de façon générale, pour une valeur d'environ 50 milliards de biens par année. Même cette hausse de 1 p. 100 du coût ne ferait que 500 millions de plus par année, ce qui est, bien sûr, inflationniste.

Quel est ce coût si on se sert du taux d'intérêt pour soutenir le dollar? Prenons, par exemple, une augmentation du taux d'intérêt de 1 p. 100 appliquée à plus de 500 milliards de dollars. Ce 1 p. 100 de 500 milliards de dollars donne 5 milliards de dollars. Donc, même si les spécialistes de la finance disent que l'effet inflationniste des biens importés n'est que de .4 p. 100 ou de .2 p. 100—multiplions ce chiffre par 5 et disons que cet effet est de 1 p. 100—cela ne représente que 500 millions de dollars de plus par année. C'est beaucoup d'argent, mais c'est une très petite somme comparée au montant de cinq milliards de dollars que représente sur une année une hausse de 1 p. 100 du taux d'intérêt. Retenez bien ces chiffres.

J'ai devant moi un tableau des taux d'intérêt pratiqués par notre banque centrale au cours des quatre dernières années. Si on prend seulement l'an dernier, le dollar a atteint un maximum de 87c. et un minimum d'environ 82c., soit une différence de 5 p. 100. Ce 5 p. 100 multiplié par 500 millions de dollars signifie que lorsque le dollar descend à 82c., cette dévaluation est inflationniste et nous coûte 5 fois 500 millions de dollars ou 2.5 milliards de dollars par année. C'est là un coût très élevé. Voilà qui est inflationniste.

Quel est ce coût si on applique la même règle aux taux d'intérêt? Les taux d'intérêt ont grimpé d'un peu au-dessus de 10 p. 100 l'été dernier à plus de 17 p. 100 maintenant, une augmentation globale de 7 p. 100. Souvenez-vous que chaque fois que l'on augmente le taux d'intérêt de 1 p. 100, il en coûte à la population canadienne cinq milliards de dollars par année et sept fois cinq milliards de dollars donne 35 milliards de dollars par année. Cette politique qu'ont suivie le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances a ajouté au cours des derniers six mois 35 milliards de dollars à ce qu'il coûte annuellement pour soutenir le dollar canadien. Même une chute de 5 p. 100 ne nous aurait coûté que 2.5 milliards de dollars; si on vous donnait le choix, vous sauriez lequel prendre.

Dans les pays anglophones, neuf économistes sur dix seraient d'accord sur ce que je viens de dire. Pourquoi alors avons-nous cette minorité entêtée, cette coterie professionnelle du ministère des Finances qui tient à nous faire avaler ce qu'elle a appris à l'école? Voilà le véritable nœud de la question.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): N'accusez pas le gouverneur de la Banque. En théorie, il est indépendant, mais en pratique il sait qui détient le pouvoir au pays. Ce n'est ni le ministre ni le premier ministre (M. Trudeau). Le gouverneur n'est qu'un laquais de cette coterie de mandarins. Je pense que je me suis exprimé assez clairement.

Le ministre paie chèrement les conséquences de son arrogance et de son étroitesse d'esprit, mais pour parler de façon honnête, ce point de vue que je viens d'émettre n'est pas uniquement celui du député de Qu'Appelle-Moose Mountain, mais il est partagé par certains des plus éminents économistes et intellectuels du monde.

J'ai sous la main un exemplaire de la revue intellectuelle sans doute la plus valable destinée aux économistes et aux sérieux étudiants en administration publique des pays anglophones. Elle s'appelle *The Public Interest*. A l'heure actuelle, cette revue ne se trouve pas à la bibliothèque du Parlement. La demande de revues intellectuelles n'est pas très forte parmi les parlementaires. Elle se trouve dans la bibliothèque nationale et certaines personnes en ville la reçoivent. J'aimerais en lire un extrait tiré d'un numéro spécial paru le mois dernier et intitulé *The crisis in economic theory*. Ma citation provient d'un article intitulé «Economic theory and policy in disarray». L'article en question est de James W. Dean et a pour sous-titre «The dissolution of the Keynesian consensus».

Rappelez-vous, monsieur l'Orateur, que je cite un extrait d'une revue publiée, je dis bien, à New York. Très peu d'exemplaires arrivent au Canada, mais la revue est lue dans tous les autres pays anglophones du monde. Le jour viendra où le niveau intellectuel des Canadiens sera tel que les gens rechercheront ce genre de discours intellectuel. Je n'en lirai que six phrases. Rappelez-vous, encore une fois, que cette revue est parue le mois dernier. Voici comment débute l'article:

> Le 13 décembre 1979, le gouvernement du Canada est tombé.

Imaginez un peu de parler du Canada dans une revue intellectuelle. On aura tout vu. L'article poursuit en ces termes:

> Depuis six mois les conservateurs dirigeaient le pays avec une minorité parlementaire et le gouvernement est tombé sur un vote de défiance. La question en jeu était son premier budget; un budget qui rejetait les politiques économiques de Keynes, en les remplaçant par des recommandations totalement différentes. Il fallait lutter contre le chômage et une croissance ralentie non en augmentant le déficit fédéral mais en le diminuant.

C'était un changement radical et total de la théorie économique. L'article poursuit:

> C'était un tournant que les conservateurs eux-mêmes avaient recommandé lorsqu'ils étaient dans l'opposition l'année précédente. Leur tournant reflétait le changement d'opinion de l'ensemble des économistes dans la communauté anglophone. C'était la dernière manifestation spectaculaire de la décennie d'un consensus keynésien en voie de disparition.

Lorsque je lis une revue intellectuelle publiée dans un pays étranger et qui cite le Canada comme un exemple de pays où une évolution merveilleuse se produit, je sais que d'ici quelques années l'idée, la notion, sera répandue parmi tous les penseurs de tous les pays.

Nous étions donc au Parlement en 1979 et notre budget a été rejeté en raison de l'avidité de pouvoir manifestée par un petit groupe défait qui représentait les Canadiens. Ce parti a alors prôné une politique de crainte pour convaincre les Canadiens que s'ils voulaient sauver leur pays, il leur fallait élire un gouvernement qui les avait laissé tomber quelques mois auparavant. Le ministre qui a eu au cours de sa vie politique l'habitude de se considérer comme passé maître en fait d'économie a gaffé ces dernières semaines à la Chambre chaque fois qu'on l'interrogeait sur les principes de son budget, faisant ce que tout politicien doit éviter à tout prix, c'est-à-dire à contretemps.

● (2130)

Peu brillant au plan de la droiture et de la correction à la Chambre, le ministre des Finances (M. MacEachen) a violé ses propres principes économiques en s'orientant dans le mauvais sens à une époque où le pays a désespérément besoin d'un gouvernement qui ouvre les yeux et qui aille dans le bon sens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu trois discours de l'opposition officielle et je me demande si leurs auteurs s'intéressaient sérieusement à l'économie canadienne ou s'ils n'étaient pas poussés par les sentiments d'échec à la fois personnel et politique que leur a inspirés le vote qui a eu lieu à la Chambre des communes en décembre dernier et le scrutin de février dernier. Car dans tout ce qu'ont dit les trois députés de l'opposition officielle, on voyait se détacher en filigrane l'amère déception qui les a poussés à dire des extravagances, dans un débat qui devrait analyser sérieusement la conjoncture économique.

Et je dois dire que le dernier orateur de l'opposition ne s'est pas fait honneur avec sa dernière intervention.

Mlle MacDonald: Vous, en tout cas, vous ne brillez pas spécialement.

M. MacEachen: Je ne répondrai pas au député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) qui n'a pas la parole mais qui aura tout à l'heure la possibilité de parler, si tel est son bon plaisir.

Je veux profiter de l'occasion comme d'autres députés l'ont fait, pour parler de ce que je considère comme la conjoncture économique très sérieuse que traverse le monde entier et le Canada également. Je n'ai jamais caché à la Chambre des communes ni aux Canadiens le sérieux que j'attache aux difficultés actuelles.

M. Broadbent: Vous refusez d'admettre qu'il y a une crise.

M. MacEachen: Cela, je l'ai dit clairement au budget. Je l'ai dit clairement dans toutes les réponses que j'ai données aux députés qui m'interrogeaient à la Chambre. La situation est sérieuse, et cela tient à beaucoup de facteurs. Je me suis attaché à mieux faire comprendre la nature du problème que traversent à la fois l'économie mondiale et l'économie canadienne.

Je dirai tout d'abord, dans ce tour d'horizon que je fais à l'intention du pays et de la Chambre, que le Canada réagit en quelque sorte aux effets de la flambée des prix pétroliers qui est survenue en 1978, et aussi que tous les pays industrialisés du monde en subissent une inflation très rapide dont le taux se situe à très près de 11 p. 100, avec des taux de chômage très élevés et une baisse du produit réel. Voilà la situation.

Lors de la première réunion du Fonds monétaire international à laquelle j'ai assité au printemps à titre de ministre des Finances, l'administrateur du Fonds a dit à tous les ministres des Finances des pays industrialisés qui étaient représentés à la réunion que l'avenir économique du monde était décidément peu reluisant. C'est un fait et aucun pays ne s'est encore remis du choc causé par cette augmentation subite des prix du pétrole qui a fait déferler une vague d'inflation sur le monde entier. Nous nous en sortons lentement, mais je préviens les députés que si le monde subit un autre choc semblable à la suite d'hostilités entre l'Iran et l'Irak ou de quelqu'autre trouble que ce soit au Moyen-Orient, nous ne sommes pas près de sortir du marasme.

M. Clark: Quelle fraude!

M. Nowlan: C'est la faute de la saucisse polonaise.

M. MacEachen: Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que les députés de notre parti ont écouté silencieusement les trois députés d'en face qui ont pris la parole. Nous ne leur avons pas posé de questions embarrassantes. Les députés d'en face ont visiblement peur du bon sens et ils veulent en profiter pour vider leurs querelles personnelles et politiques.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Vous êtes le ministre des Finances le plus fourbe que nous ayons jamais eu.

M. MacEachen: Le Canada ne peut rien faire, à moins de suivre les conseils du chef de l'opposition (M. Clark), qui semble vouloir couper le Canada du reste du monde, parce que nous subissons l'influence de ce qui se passe partout dans le monde et que nous devons nous débrouiller le mieux possible.

Les députés d'en face ont parlé des pressions exercées par les taux d'intérêt aux États-Unis. Ils ont prétendu que j'imputais nos problèmes aux États-Unis. Selon moi, le chef de l'opposition (M. Clark) et son ancien ministre des Finances ont adopté une attitude quelque peu déplacée en refusant de tenir compte de l'analyse que le gouverneur de la Banque du Canada nous a donnée hier publiquement et qu'il a donnée aux ministres provinciaux des Finances. Il a parlé des contraintes exercées par les taux d'intérêt. Il a parlé des conséquences de ces contraintes pour le Canada.

M. Clark: N'omettez rien, Allan.

M. MacEachen: Le gouverneur de la Banque du Canada a reconnu en toute franchise que le problème ne venait pas du Canada. Si vous le permettez, je lirai les deux phrases en question:

Dans ce cas-ci, la hausse rapide des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis jusqu'à des niveaux aussi élevés ne peut qu'avoir des conséquences importantes sur le Canada, soit en faisant monter les taux d'intérêt ici même, soit en causant une baisse de la valeur du dollar canadien sur le marché des changes étrangers, soit les deux.

Il s'agit de l'analyse donnée par le gouverneur de la Banque du Canada.

M. Clark: Il s'agit de deux phrases de son analyse.

M. MacEachen: Voici maintenant la deuxième phrase:

Le problème n'a pas ses origines au Canada . . .

Je répète que le problème n'a pas ses origines au Canada.

. . . et la Banque ne peut rien faire pour le résoudre sans influer soit sur le niveau des taux d'intérêt, soit sur le taux du change, soit sur les deux.

Les ministres des Finances se sont penchés sur cette question hier au cours de la réunion. Certains peuvent penser qu'il vaut mieux diriger ces pressions sur le taux du change et d'autres qu'il est préférable d'augmenter les taux d'intérêt. Le gouverneur de la Banque du Canada a décidé, avec sagesse à mon avis, de combiner les deux méthodes le mieux possible.

A mon sens il s'est très bien tiré d'affaire. Hier, après la réunion, le ministre des Finances du Québec, M. Parizeau, a déclaré qu'il valait mieux diriger ces pressions sur les taux d'intérêt et le ministre de l'Ontario, M. Miller, a déclaré que, selon lui, il valait mieux se servir du taux du change. J'ai signalé à M. Miller et au député d'Oshawa qu'il est possible que le taux de change de la monnaie canadienne qui a déjà grandement fléchi baisse encore davantage. Tout récemment, le dollar est passé de 87 à 82.5c. Heureusement, il s'est raffermi aujourd'hui. Je demande au chef du NPD de réfléchir à la profonde répercussion qu'une dépréciation de la monnaie canadienne pourrait avoir sur les pressions inflationnistes qui se font sentir au Canada. Il reconnaît ce danger, il a fait son choix, mais je ne suis pas d'accord avec lui car je crains davantage la poussée inflationniste qu'entraînerait une nouvelle dépréciation de la monnaie canadienne.

● (2140)

Le gouverneur de la Banque du Canada a fait un choix et je l'appuie, car il n'y a pas de solution facile pour éviter cette situation désagréable d'origine américaine à laquelle le Canada fait face. Je dois dire au chef néo-démocrate qu'il exagère en disant que le Canada emboîte toujours le pas quand les États-Unis haussent leurs taux. Évidemment, les États-Unis sont le pays industrialisé le plus puissant du monde. Leur économie est étroitement liée à celle du Canada à cause de certains facteurs historiques et la situation aux États-Unis influe inmanquablement sur le cours des choses au Canada. Mais il n'en demeure pas moins qu'à un certain moment, l'été dernier, les taux d'intérêt au Canada étaient supérieurs de 2 points environ à ceux qui étaient en vigueur aux États-Unis.

M. Crosbie: Et cela se reproduira.

M. MacEachen: A l'heure actuelle, ils sont inférieurs de 3 à 4 points. Voilà pour l'accusation selon laquelle nous suivons les États-Unis pas à pas. C'est tout simplement faux.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Nous administrons notre économie comme un pays indépendant, mais personne ne peut nier que le Canada a sa place dans l'économie internationale, le système économique mondial et le système international de paiements commerciaux, et qu'il est impossible à cet égard de nous dissocier des États-Unis.

M. Crosbie: Et que faites-vous du Royaume-Uni, de l'Allemagne et du Japon?

M. MacEachen: J'ai été consterné par la naïveté des questions que l'ancien ministre des Finances a soulevées pendant son discours. Il a demandé pourquoi la même chose n'arrivait pas à la livre Sterling et au Yen.

M. Crosbie: C'est exact.

M. MacEachen: Ce n'est pas étonnant qu'il siège de l'autre côté de la Chambre si c'est comme cela qu'il comprend ces réalités économiques si simples . . .

M. Crosbie: Expliquez-vous.

M. MacEachen: . . . en comparant la livre sterling au dollar américain et au dollar canadien. Saurait-on être plus naïf? Qui aurait plus besoin d'un mentor que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)? Je n'ai pas l'intention de le devenir, car je ne n'en ai pas le temps.

M. Crosbie: Essayez de répondre. La Chambre consent à l'unanimité à ce que vous répondiez.

M. MacEachen: Voilà ce qu'il en est de la situation critique dans laquelle se trouve notre pays, du fait des taux d'intérêt, madame le Président. Je tiens à reconnaître que l'inflation présente un très grave problème pour le Canada.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Comme c'est profond!

M. MacEachen: Vous savez, monsieur l'Orateur, j'éprouve de plus en plus de mal à accepter que les députés de l'opposition officielle abusent de la générosité des députés de ce côté-ci; en effet, lorsque nous leur répondons, ils s'empressent de nous chahuter et de nous houspiller, au lieu d'écouter.

M. Clark: Répondez à la question, espèce de lâche.

Une voix: Calmez-vous, Joe!

M. MacEachen: Le chef de l'opposition (M. Clark) se défoule de toute l'amertume, toute la frustration et de toutes les humiliations qu'il éprouve chaque jour à la Chambre. Je l'invite fortement à ne pas persévérer dans cette attitude et à cesser de se conduire comme il le fait depuis une demi-heure, car je lui garantis qu'il va lui en cuire.

M. Clark: Répondez à la question.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous faisons face à un grave problème inflationniste au pays, cela ne fait aucun doute. Il ne fait non plus aucun doute que les perspectives inflationnistes se sont assombries depuis la présentation du budget lui-même, à cause notamment des hausses de prix des aliments. Les prévisions les plus récentes quant aux prix des aliments en 1981 dépassent maintenant de 3 points et plus le taux d'augmentation de 12 p. 100 prévu dans le budget. On s'attend par exemple à ce qu'augmente le prix du bétail, le dollar canadien a perdu de la valeur, les taux d'intérêt ont augmenté, et tout cela ne pourra que se répercuter sur les coûts de production et les prix de détail au Canada. Le taux de l'inflation a légèrement augmenté aux États-Unis, et tous ces facteurs vont sûrement avoir des répercussions au Canada.

Lorsque les députés de l'opposition demandent, avec raison à mon avis, au gouvernement de se préoccuper des répercussions de l'inflation croissante, en particulier sur les gagne-petit, je tiens à faire remarquer, comme je l'ai fait aujourd'hui pendant la période des questions, qu'il existe présentement—et je crois que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) au moins est prêt à entendre raison—un grand nombre de programmes en vigueur qui ont pour effet de protéger de l'inflation les Canadiens à faible revenu. J'ai parlé de la sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti, de l'allocation aux conjoints, de l'allocation familiale, du crédit d'impôt aux enfants, des prestations d'assurance-chômage, des allocations aux anciens combattants, du Régime de pensions du Canada. Tous ces régimes sont pleinement indexés, et cette année, même le régime d'impôt sur le revenu sera indexé au coût de la vie. Globalement, en 1980, ces programmes assureront aux groupes visés pour 3 milliards de dollars supplémentaires de protection contre l'inflation. Cette pleine indexation offre une grande mesure de protection. La valeur du supplément du revenu garanti, grâce au versement supplémentaire de $35 voté plus tôt dans l'année par notre Parlement, n'aura pas été rognée. Son plein pouvoir d'achat, en dollars de 1980, demeurera intacte, et cette protection est offerte aux Canadiens qui en ont le plus besoin. Aussi, il est injuste, déraisonnable et inhumain pour les députés d'évoquer le danger que cette pension soit érodée, car elle est entièrement protégée.

Des députés d'en face me demandent de présenter un nouveau budget. Je le ferais volontiers si dans le budget du 28 octobre je n'avais pas déjà tenu compte du principal danger dont le pays est menacé. La tournure des événements, les nouvelles pressions inflationnistes qui s'exercent depuis le budget, ont confirmé le bien-fondé de mes options dans l'élaboration d'une stratégie budgétaire.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je rappellerai aux députés que le premier élément de cette stratégie consiste d'abord à maintenir les dépenses gouvernementales en deça du taux de croissance de l'économie. Aujourd'hui, l'opposition officielle et les néo-démocrates me demandent de lancer de nouveaux programmes qui ajouteraient forcément aux dépenses prévues et au déficit. Je ne m'explique pas que le député de Saint-Jean-Ouest et ses collègues, eux qui ne cessent de se plaindre avec vigueur et détermination de ce déficit et qui exhortent le gouvernement à le réduire, puissent me demander chaque jour de dépenser encore davantage. Je n'ai pas l'intention d'augmenter les dépenses prévues au budget, car l'inflation m'inquiète beaucoup.

● (2150)

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Comme je l'ai dit dans le budget, je propose de m'employer à constamment réduire le déficit et nos exigences financières, car l'inflation me préoccupe beaucoup. Je propose d'éviter autant que je peux de taxer les sociétés et les particuliers, car l'inflation m'inquiète. Je propose de continuer à soutenir la politique de la Banque du Canada qui essaie de contenir l'expansion de la masse monétaire, car je me sens concerné par l'inflation. Si à aucun moment, dans les quelques mois qui vont suivre, la conjoncture devait modifier le scénario à partir duquel le budget a été établi, je serai prêt à changer de stratégie budgétaire. Mais notre budget est anti-inflationniste et il va contribuer avec le temps à diminuer les pressions inflationnistes qui opèrent dans notre pays. Je ne peux pas annoncer aux députés qu'il existe une solution toute prête pour lutter contre la poussée inflationniste qui sévit dans notre pays.

M. Broadbent: Qui a dit qu'il en existait une?

M. MacEachen: Il n'y en a pas. Il faudra beaucoup de temps, et je regrette de le dire au député d'Oshawa (M. Broadbent), mais les dégrèvements fiscaux qu'il propose ne contribueraient qu'à accroître le déficit.

M. Broadbent: Comment cela?

M. MacEachen: Parce qu'il ne demande pas en même temps de réduire d'autant les dépenses. Ils ne contribueraient qu'à accroître le déficit, à accroître les emprunts, à accroître les pressions qui s'exercent sur les taux d'intérêt, et à accroître l'inflation. En outre, j'aimerais lui dire que les nouveaux programmes de dépenses qu'il demande ne contribueraient qu'à accroître l'inflation chez nous. Je diffère entièrement d'opinion quant à l'attitude qu'il y a lieu d'adopter à l'égard de nos problèmes actuels. Comme je l'ai dit maintes fois cette semaine au cours de la période des questions, j'entends surveiller très étroitement les répercussions que l'inflation pourra avoir sur les groupes qui ne peuvent pas se défendre, et intervenir, s'il y a lieu, lorsque je le jugerai à propos.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je vais accorder la parole au député de Capilano (M. Huntington).

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Les députés le comprendront, je viens tout juste d'assumer la présidence. Je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas pris la décision pertinente. Si le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a une objection à formuler, je vais l'écouter pour voir pourquoi il estime que la présidence devrait modifier l'ordre dans lequel elle accordera la parole aux députés.

M. Rae: L'Orateur peut accorder la parole à qui il veut, je le reconnais. Je ferai simplement remarquer que je cherchais à prendre la parole parce qu'il était généralement entendu que j'allais intervenir à ce moment-ci. Il y a eu trois interventions de suite chez les conservateurs, et je ne trouve pas déraisonnable de compter obtenir la parole à ce moment-ci.

M. Flis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des remarques qu'a faites le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), s'il est assis à sa place. Le député a utilisé l'expression «saucisson polonais». Comme je suis d'origine polonaise, je lui demanderais de retirer ses paroles ou de sortir de la Chambre. C'est antiréglementaire. Il fait preuve de discrimination à mon endroit, en tant que député à la Chambre, et à l'endroit des sept millions de Canadiens d'ascendance italienne, polonaise ou ukrainienne.

Des voix: C'est honteux!

M. Flis: Il n'est pas digne de siéger à la Chambre. Je voudrais que monsieur l'Orateur l'invite à se rétracter ou à quitter la Chambre.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, après avoir écouté les propos du député, je m'en voudrais de critiquer le saucisson polonais.

M. Clark: Bien dit!

M. McGrath: Qu'est-ce qui ne va pas dans le saucisson polonais?

Une voix: Qui a parlé de saucisson polonais?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. J'ai besoin d'un instant pour donner une explication. D'après ce que je crois comprendre, c'est le député d'Oshawa (M. Broadbent) qui a lancé le débat. Je vais procéder aux calculs mathématiques précis qui s'imposent concernant la répartition du temps de parole à la Chambre mais je pense ne pas commettre d'erreur en donnant la parole au député de Capilano.

M. Waddell: C'est injuste.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Mon parti poursuit le débat tandis que les députés de l'autre parti restent assis. Je suis prêt à prendre la parole après le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen).

J'ai été très impressionné par une entrevue de M. Jack Webster à Vancouver avec Ilya Geral, le journaliste expulsé d'Union soviétique il y a 18 mois. Il a fait du Canada son pays d'adoption depuis une dizaine de mois et s'y plaît beaucoup. Ce qui ne l'a pas empêché de dire au sujet de la politique canadienne qu'elle se classait bien derrière celle du Pakistan. Après avoir écouté l'intervention du ministre des Finances ce soir, je pense que ce que ce nouveau Canadien est déjà parvenu à saisir de la façon dont fonctionne notre système politique a été amplement confirmé par les faits. Le gouvernement actuel gouverne en recherchant la confrontation et non pas le dialogue. Il gouverne selon les dictats de sa passion et non pas de sa raison. Je suis complètement sidéré de le voir faire appel à la raison des gens de ce côté-ci de la Chambre et que le premier ministre (M. Trudeau) se soit rendu à Regina pour dire aux gens de l'Ouest de parler le langage de la raison et de faire taire leurs émotions, alors que c'est l'émotivité du gouvernement et ses déclarations enflammées qui ont mis le pays dans cet état.

Par ailleurs, le gouvernement gouverne dans le désordre et non pas dans la continuité, et c'est d'un changement subit qu'il est question ce soir. Albert Schweitzer a dit ceci: «La vérité n'a pas d'heure, elle est de tous les temps.» Si ces propos semblent exacts, je voudrais rappeler aux députés ministériels que nous sommes arrivés à un stade de l'histoire où il est temps de se préoccuper de nouveau de la vérité et d'aborder avec réalisme les problèmes que nous débattons. Il est inutile d'essayer de se justifier, comme vient de le faire le ministre des Finances, en disant que l'inflation est un phénomène mondial. Il a dit qu'elle était due à la pénurie de pétrole de 1978; pourtant, des pays comme le Japon et l'Allemagne, qui possèdent une certaine éthique du travail, sont parvenus à s'adapter et à fabriquer des marchandises pour compenser leurs dépenses supplémentaires. Cette pénurie leur a coûté bien plus cher qu'à nous puisqu'ils n'ont pas autant de ressources énergétiques que nous.

Je rappelle, par ailleurs, au ministre des Finances que d'après les prévisions américaines, le taux d'inflation sera tombé à 4 ou 5 p. 100 d'ici à 1984-1985 aux États-Unis. Les États-Unis ont déjà adapté leur économie au cours mondial du pétrole. Voilà les faits que nous ne voulons pas admettre. Voilà les vérités que le gouvernement refuse d'admettre, et c'est pour cela que la santé économique du pays se détériore.

J'ai imploré à plusieurs reprises les libéraux de rendre au secteur privé une base de prise de décisions qui permettrait aux administrateurs des entreprises canadiennes de prendre les décisions qui s'imposent pour ramener la prospérité au Canada. Ce sont les hommes d'affaires qui ont fait la richesse de notre pays. Cette richesse, le gouvernement l'a remise maintenant entre les mains des experts-comptables et des avocats qui tentent de s'y retrouver dans le fouillis de règlements qui a presque détruit le secteur privé. Monsieur l'Orateur, il y a un certain temps, on a invité le gouvernement à sortir des chambres à coucher du pays. Ce soir, j'invite le gouvernement à sortir des conseils d'administration du pays et à laisser les hommes d'affaires canadiens gérer notre richesse, la faire fructifier et trouver une solution à nos problèmes.

● (2200)

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Ce que nous voulons, c'est que le gouvernement ne réglemente pas l'activité du milieu des affaires. Nous voulons par contre qu'il établisse les objectifs qu'il convient d'atteindre pour que non seulement les Canadiens, mais nos voisins, tous nos voisins de la planète Terre jouissent d'un niveau de vie comparable.

Seule la prospérité aura raison du problème croissant de la pauvreté et des préoccupations des gens à cet égard. Aucun autre pays du monde n'a plus de potentiel que le nôtre pour servir l'humanité. Si seulement nous étions dirigés par des hommes politiques honnêtes au lieu d'une bande d'intellectuels qui considèrent le pays comme un laboratoire d'expérimentation de mesures révolutionnaires, ce potentiel pourrait être réalisé pleinement.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, au lieu de ça nous avons actuellement des bureaucrates qui se pensent vraiment plus malins que les millions de gens qui travaillent dans divers secteurs d'activités en se soumettant aux lois. Le problème actuel c'est que le gouvernement prend tout ce qu'il peut au travailleur à tel point que ce dernier ne voit plus l'intérêt de produire davantage. Il a enlevé aux gens le goût et le désir de travailler. L'histoire se répète. Il se peut fort bien que nous subissions les conséquences inévitables de la fragilité et de la nature humaine qui ont causé la chute des dix civilisations précédentes. Il est parfaitement possible, comme le premier ministre l'a dit il y a quelques mois, que nous soyons nos propres ennemis et qu'au lieu de faire face à nos problèms nous nous contentions de jouer le jeu de la politique avec une population apathique.

Comme Sir John Glubb l'a fait remarquer dans la *Canada Law Gazette* de 1976, il semble que les différentes étapes de l'ascension et de la chute des grands empires soient les suivantes:

L'ère des pionniers,
L'ère des conquêtes,
L'ère du commerce,
L'ère de la prospérité,
L'ère de l'intellectualisme . . .
Cette ère vient de s'achever.
L'ère de la décadence.

La décadence se caractérise par:
Une attitude défensive,
Le pessimisme,
Le matérialisme,
La frivolité,
Un afflux d'étrangers,
Un État providence,
L'affaiblissement de la religion.

La décadence est due à:
Une trop longue période de richesse et de puissance,
L'égoïsme,
L'amour de l'argent,
La perte du sens du devoir.

A mon avis, c'est ce qui se passe au Canada à l'heure actuelle. En 1980, le Conseil économique du Canada a publié un rapport intitulé «Un climat d'incertitude». On nous a avertis que si l'État usurpait les pouvoirs décisionnels du secteur privé, c'est ce qui nous attendait. Et nous voilà devant le fait accompli. Le débat de ce soir porte sur la crise économique que traverse notre pays.

Monsieur l'Orateur, nos ennuis ont vraiment commencé avec le gouvernement de coalition de 1972 à 1974 époque à laquelle furent adoptées les mesures fiscales de Benson et le principe selon lequel une piastre est toujours une piastre. On nous a présenté ces mesures comme étant une formule de partage équitable, de justice sociale et d'action constructive. La plupart d'entre nous ont accepté une partie de ces arguments. Mais aujourd'hui l'argent revient très cher dans le secteur privé. L'argent est devenu si cher qu'on ne peut plus le risquer, parce qu'il représente trop d'efforts et de peine. Ce sont pourtant des piastres qui ne valent pas grand-chose et qu'imprime une machine, celle du gouvernement. Il n'empêche qu'on emploie actuellement ces dollars dévalués pour démolir le secteur privé. Ce dernier n'est pas en mesure de créer par lui-même la richesse qui lui permettrait de contrer le pouvoir que possède le gouvernement fédéral de prendre en charge et de racheter des entreprises. Si le secteur privé se plaint, c'est à cause de la façon désordonnée et, irresponsable dont la bureaucratie dépense le fruit du travail des individus, toujours sous le prétexte d'un partage équitable. Les Canadiens sont généralement fiers d'acquitter leurs impôts et ils sont fiers de leur montant. Ils s'opposent cependant à ce que cet argent soit gaspillé, dilapidé et utilisé mal à propos, ce qui a toujours été la façon de faire du gouvernement libéral.

Le gouvernement fédéral voit d'un très mauvais œil le fonds du patrimoine de 10 milliards de dollars que le gouvernement albertain a amassé pour bâtir une industrie rentable qui survive longtemps à l'épuisement des ressources non renouvelables. Il veut coûte que coûte que ce fonds soit dilapidé de la même manière qu'il dissipe depuis seize ans les richesses de notre pays.

Mes prochaines observations m'exposent à bien des critiques. Le drame a commencé, je pense, lorsque nous avons perdu une belle occasion, en négligeant d'étudier sérieusement le projet du pipe-line de la vallée du McKenzie. Si nous avions poussé ce projet, nous aurions un réseau capable de transporter l'énergie des régions septentrionales jusqu'à notre voisin du Sud, dont notre liberté dépend tellement. Comme le ministre des Finances (M. MacEachen) l'a déclaré ce soir, nous sommes très étroitement liés à notre voisin du Sud en matière d'économie. Ce réseau aurait pu être mis en place pour 8 milliards de dollars, ce qui aurait entraîné des recettes fiscales pour les collectivités. On aurait pu construire des écoles pour les autochtones, par exemple. Les 22 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a dépensés pour l'aménagement de la portion du réseau qui se rend à cette vallée auraient pu être utilisés au profit de ces gens. Nos gens auraient eu du travail. Nos aciéries auraient tourné à plein rendement. Les salaires versés et les impôts payés auraient donc été plus élevés, et les prestations d'assurance-chômage nous auraient coûté quelque 3 milliards de dollars de moins. Nous aurions eu une station de pompage et des routes. Et au moment précis où tout cela aurait été terminé, monsieur l'Orateur, nous aurions été en mesure de lancer un nouveau projet d'exploitation des sables bitumineux. Nous aurions pu mener à bien le projet de Cold Lake. Existe-t-il sur la planète Terre un autre pays dont le potentiel soit plus riche que celui du Canada? Et qu'a fait le gouvernement actuel? Il a dilapidé ce potentiel, il a laissé filer l'occasion. Il a bloqué l'un après l'autre tous les grands projets par son inertie totale, sa confusion la plus totale. Tous ces projets gigantesques devront être mis en chantier en même temps, et il y aura une pénurie incroyable de main-d'œuvre, d'acier, de tout.

Monsieur l'Orateur, la foi chrétienne nous demande de pardonner. Je crois qu'un verset de la Bible dit: Pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. En l'occurrence, j'ai beaucoup de peine à pardonner, car je sais qu'ils savent ce qu'ils font. Si l'économie était saine, le gouvernement ne réussirait pas à faire passer son programme constitutionnel et son programme énergétique. L'occasion était belle, et le gouvernement actuel l'a bousillée. Ce n'est qu'au prix du chaos économique, sous la contrainte et au prix de frustrations qu'ils ont amené la population canadienne à un degré d'apathie tel qu'elle est prête à accepter cette véritable révolution que constitue le programme énergétique et la réforme constitutionnelle. Car c'est une véritable révolution que nous vivons.

J'aimerais dire maintenant un mot au sujet de Petro-Canada. Pourquoi la société de la Couronne n'utilise-t-elle pas ses ressources et n'hypothèque-t-elle pas une partie des biens de la nation pour accroître nos réserves énergétiques, au lieu d'acheter des œuvres d'art pour décorer ses bureaux, des entreprises d'aval ou des entreprises indépendantes du secteur de la distribution qui sont entièrement à capitaux canadiens? Pourquoi s'associe-t-elle aux grosses compagnies qui décident du prix du pétrole aux portes des raffineries? A Burnaby, en Colombie-Britannique, Petro-Canada s'est installée et a racheté Merit Oil, une compagnie qui vend de l'essence au rabais aux habitants de Vancouver à 27.8 cents le litre, alors que le prix normal est de 29.8 cents. Cela n'a pas empêché Petro-Canada de s'installer et d'acheter cette entreprise indépendante sous contrôle canadien.

M. Lalonde: Elle était en faillite.

M. Huntington: Elle n'était pas en faillite. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), ce mage de l'énergie, prétend que Merit Oil était en faillite. Les sociétés indépendantes étaient en difficulté dans tout le Canada, y compris dans la province du ministre, pour une seule et unique raison: elles avaient été étoufées par ceux qui possèdent les raffineries du pays.

M. Lalonde: Les multinationales.

M. Huntington: Qui pensez-vous s'est joint aux multinationales, monsieur l'Orateur? Petro-Canada couche avec les multinationales tout comme le NPD couche avec le ministre.

Des voix: Bravo!

● (2210)

M. Huntington: Quelles ressources Petro-Canada pourrait-elle utiliser pour produire un baril de pétrole de plus, pour faire de la prospection ou risquer de l'argent? Qui, à Petro-Canada, peut prendre une décision sur l'emplacement de nouveaux puits de forage? Petro-Canada est là pour mettre la main sur la propriété intellectuelle de tous ceux qui ont pris des risques dans l'extrême Nord, si elle décide d'emprunter les sentiers battus.

J'ai écouté, ce soir, le ministre des Finances, qui a quitté la Chambre, je pense, sans être arrivé à comprendre ce qui n'allait pas. Rien ne va en ce qui concerne les priorités du gouvernement. Celui-ci ne sait tout simplement pas où faire porter ses efforts et investir les ressources financières dont il dispose. Encore une fois, il gaspille. Parlons du prix mondial que le gouvernement refuse d'adopter. Les consommateurs de tout le pays payent entre 135 et 164 p. 100 du prix mondial pour les biens de consommation, mais nous nous obstinons, parce que cela fait l'affaire des salariés et des industries du centre du Canada.

Cependant, lorsqu'une des régions périphériques du pays réclame le prix mondial pour l'une de ses ressources non renouvelables, ce sont les hauts cris. Les provinces consommatrices veulent avoir les ressources à 50 p. 100 du prix mondial. Qu'arriverait-il si nous nous rapprochions plus rapidement du cours mondial? Cela donnerait un nouvel essor à la recherche et créerait d'énormes possibilités que nous avons perdues au profit de l'Allemagne, du Japon et des États-Unis. C'est le prix mondial qui leur a donné ces possibilités, et nous serons obligés de racheter à ces pays les produits manufacturés et la technologie que nous avons perdus à cause de notre immobilisme.

Nous aurions dès maintenant de nouvelles réserves d'énergie et de nouvelles formes d'énergie si nous avions haussé notre prix intérieur plus rapidement. Il en aurait résulté des économies d'énergie, ce qui a été prouvé aux États-Unis et dont le Canada n'a pas profité. Nous aurions connu une vitalité renouvelée. La recherche serait en plein essor et le chômage en diminution. Le dollar aurait la même valeur que la devise américaine et les taux d'intérêt seraient plus faibles. Nous serions l'un des plus grands pays industrialisés de la planète, et nous ferions bon usage des ressources dont Dieu nous a fait don, au lieu de les dilapider comme le fait le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Si le dollar canadien était à parité, les salariés verraient leur pouvoir d'achat augmenter et ils n'auraient pas à réclamer de telles augmentations de salaire pour compenser la baisse de la valeur du dollar et maintenir leur pouvoir d'achat. Là est tout le problème.

J'ai écouté la réponse que le ministre a faite à une question qu'un de ses collègues lui a posée aujourd'hui au sujet de la recherche. Je n'en croyais pas mes oreilles. La politique du gouvernement libéral en matière de recherche et de développement des douze dernières années a conduit le pays à accumuler un déficit en matière de produits finis de 18 milliards. Ce qui m'inquiète, c'est que les bureaucrates qui sont au service du gouvernement sont convaincus qu'ils sont les mieux qualifiés pour ventiler les points fiscaux ou les recettes fiscales entre les secteurs à risques, la recherche et les industries de pointe.

Je trouve cela ahurissant parce que si le gouvernement prévoyait 50 millions supplémentaires en points fiscaux, il pourrait remettre ces points fiscaux au secteur privé et laisser les chefs d'entreprises, les ingénieurs et les savants du secteur privé prendre les décisions. Le pays connaîtrait alors un regain d'activité économique et l'argent ferait boule de neige, situation qu'aucune mesure que prendra le Parlement ontarien ou fédéral ne risque de créer.

Notre politique de la recherche et du développement est périmée et archaïque et elle se perpétue grâce à la bureaucratie et à l'attitude du gouvernement. La seule chose qu'il me presse de faire ce soir c'est d'implorer le gouvernement d'entendre ce message, et de donner des points fiscaux à ce secteur, comme le demandent toutes les associations sérieuses du Canada.

Le ministre des Finances s'imagine qu'il peut imputer tous les maux à quelqu'un d'autre: notre inflation est le résultat de la situation aux États-Unis et de la hausse de prix du pétrole en 1978. Or, j'estime quant à moi que cela est faux. Nous sommes le pays le plus doué du monde. Les Canadiens sont des gens énergiques, travailleurs, brillants, mais les politiques du gouvernement causent l'exode de nos ressources les plus précieuses: nos capitaux et nos cerveaux.

C'est ce qui s'est toujours produit dans l'histoire lorsque des gouvernements, devenus tyranniques, ont cessé de stimuler les secteurs créateurs de leur société. Cela s'est fait au cours de dix civilisations et cela se produit encore ici au Canada. Mais cela n'est pas inévitable. Il s'est fait chez nous une prise de conscience et les Canadiens font aussi face à des défis nouveaux, et je demanderais au gouvernement d'en tenir compte. Alors seulement pourrons-nous réussir à transformer le pays et à en faire une société unifiée et laborieuse. Nous devons nous débarrasser de l'assistance publique, de l'énorme budget de l'assurance-chômage et nous remettre au travail, revenir aux études et nous associer à la collectivité mondiale au sein de laquelle nous pourrons jouer un rôle valable.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant d'accorder la parole au député de Broadview-Greenwood (M. Rae), la présidence doit s'excuser auprès de lui. J'ai examiné ce qui s'est fait depuis que le débat a commencé à 8 heures et il est parfaitement évident que les porte-parole du parti qui a présenté la motion ont été grandement désavantagés jusqu'ici.

A titre d'explication, il semble qu'au tout début, aucun député à ma droite ne s'est levé pour obtenir le droit de parole. A compter de maintenant et au fur et à mesure que le débat se poursuivra ce soir, moi-même et mes collègues qui occuperons le fauteuil tenterons de rétablir l'équilibre qui peut avoir été faussé plus tôt quand j'ai décidé d'accorder la parole au député de Capilano (M. Huntington).

Je voudrais simplement faire remarquer que si un député d'un parti à ma gauche ou à ma droite, auquel on devrait normalement accorder la parole, ne se lève pas au moment opportun, alors la présidence doit juger qu'il a raté l'occasion qui lui était offerte.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de parcourir aujourd'hui deux numéros du *Toronto Star*. J'ai lu le deuxième et le quatrième. Dans le deuxième se trouvait un article intitulé: «D'après M. MacEachen, les taux d'intérêt fléchiraient rapidement». Dans le quatrième, auquel la comptine: «Ah, vous dirais-je, maman, ce qui cause mon tourment: ce sont les libéraux!» s'applique fort bien, on pouvait lire un article intitulé: «D'après M. MacEachen, la hausse des taux d'intérêt est inévitable». Voilà la politique libérale et ce qu'en dit le *Toronto Star*.

M. MacEachen: Attendez de lire le numéro suivant.

M. Lalonde: Attendez le cinquième.

M. Rae: Les propos du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) seraient rapportés dans le cinquième numéro du *Toronto Star* et je suis sûr qu'on en parlera à la page éditoriale de demain.

Ce dont nous n'avons pas traité, d'une certaine façon, est la continuité de la politique observée par le ministère des Finances, la Banque du Canada et le gouvernement du Canada pendant un certain nombre d'années. Cette politique est fondée sur deux hypothèses. Il s'agit—et je n'ai pas l'intention de prononcer ce soir un discours sectaire ni parler de ce qui aurait pu se produire ou non au cours de l'année dernière ou des deux dernières années—d'une politique qu'avait observée le gouvernement du jour, qu'il soit libéral ou conservateur, et selon laquelle le Canada étant une colonie, nos liens avec l'économie américaine sont donc essentiellement de type colonial. C'est un euphémisme pour dire que nos marchés financiers sont étroitement liés entre eux. Si le taux d'escompte américain est à la hausse, le nôtre doit suivre la même voie. La deuxième raison qu'on invoque pour justifier la politique régissant le taux d'escompte national est très simple; la voici: le contrôle de la masse monétaire au moyen du renchérissement du crédit est la solution la plus efficace pour juguler l'inflation.

● (2220)

Ce n'est pas la première occasion qui se présente à la Chambre de discuter de cette question. Ce n'est pas la première fois que nous parlons de la politique monétaire de la Banque du Canada et du gouvernement. Je regrette que le ministre des Finances (M. MacEachen) ne fût pas critique financier à ce moment-là, car il nous aurait sans doute mieux expliqué la portée de la politique libérale—mais la première occasion que nous avons eue c'était l'été dernier, quand le gouverneur Bouey est venu témoigner devant le comité chargé par la Chambre d'étudier les fluctuations des taux d'intérêt. Ce n'est pas la première fois que nous sommes affligés d'un mal pareil. Depuis 15 mois, nous avons subi trois poussées de fièvre semblables. La première est apparue à la fin de l'été et à l'automne au moment où le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) était ministre des Finances. La deuxième, c'était au moment où le gouvernement libéral a pris le pouvoir, et la troisième, nous la vivons aujourd'hui. Une chose à noter au sujet de ces poussées de fièvre, c'est qu'elles ne sont pas toutes semblables comme on l'a laissé entendre. La montée des taux d'intérêt qui afflige l'économie canadienne comporte un caractère bien particulier. Chaque fois les sommets sont plus élevés et les creux moins profonds. Chaque fois les sommets ont des conséquences de plus en plus graves.

Ce qui m'inquiète surtout c'est que rien n'a bougé. Il n'y a rien dans tout ce que le gouvernement a dit aujourd'hui qui puisse permettre aux Canadiens d'espérer que ce sera différent dans dix, huit ou douze mois d'ici, si l'économie américaine est aux prises avec une maladie semblable ou si les États-Unis décident de poursuivre la même politique. On est certain que la politique canadienne sera exactement la même, mais avec une différence de taille. La différence, et je ne le dis pas dans un esprit de parti mais je reprends simplement ce que de nombreux analystes nous ont déjà dit à propos de ce qui est arrivé la dernière fois, la différence c'est que la prochaine fois, les taux iront encore plus haut. Il y a lieu de se demander si la politique poursuivie jusqu'ici, puisqu'elle a causé trois accès de fièvre sérieux, et si l'imposition de taux sans cesse plus élevés, conjugués à la restriction soutenue de la masse monétaire et à une politique fiscale extrêmement conservatrice, sont des mesures appropriées pour nous extirper de la crise dans laquelle nous sommes enlisés.

Encore une fois, je pourrais par parti pris politique attaquer l'inaction du gouvernement. Je pense qu'il le mériterait. La performance du ministre des Finances a été extraordinaire. Je pense au livre du président Kennedy intitulé *Profiles in Courage*. Le ministre des Finances n'a ni profil, ni courage. Rien ne semble indiquer qu'il soit prêt à défendre sa politique devant le public canadien, ni devant les provinces de l'Est ou de l'Ouest, ni qu'il ait l'intention d'expliquer à la population du Canada la politique que son gouvernement tient à suivre. Il ne l'a pas fait. On dirait presque que nous avons un ministre des Finances invisible qui suit une politique invisible. Il s'imagine sans doute que la politique finira en quelque sorte par s'imposer ou que le problème disparaîtra de lui-même. Il arrive parfois en parlant que nous divulguons des choses que nous n'avons pas l'intention de dire et lorsque le ministre dit: «Le gouvernement a une position anti-inflation,» J'ai pensé que c'était une belle expression pour décrire la politique du gouvernement. Le gouvernement n'a pas de politique; monsieur l'Orateur, le gouvernement a une position. C'est de cette position et de la politique que je voudrais parler. C'est le fil commun qui unira l'Angleterre de Margaret Thatcher et la France de Giscard d'Estaing aux États-Unis du président Reagan lorsqu'il deviendra président. Ce sont des politiques semblables. Le ministre peut se consoler, comme il le fait souvent lorsqu'il arrive à la Chambre et qu'il dit: «Je suis allé à une réunion du FMI». Tout le monde fait la même chose. Ils sont tous d'accord avec nous.

M. MacEachen: Et Helmut Schmidt?

M. Rae: Le ministre demande: «Et Helmut Schmidt?» Je vais dire un mot de Helmut Schmidt, monsieur l'Orateur, mais je demande quel est le taux de chômage dans l'Allemagne de Helmut Schmidt. Il n'y a pas de comparaison entre le niveau de chômage de l'économie allemande et le nôtre.

Il n'y a pas de comparaison possible entre le niveau de capacité inutilisée de leur économie et le niveau de la nôtre.

M. Lalonde: Ils les expédient en Turquie.

M. Rae: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dit qu'ils les chassent du pays. C'était vrai en 1974, mais ce ne l'est plus aujourd'hui et le ministre devrait le savoir. On ne comprend pas qu'il puisse faire une déclaration générale comme celle-là à propos de la politique du gouvernement allemand.

Quelle est la nature du problème? Au Canada, le problème réside essentiellement dans le fait que nous avons une économie coloniale et vassalisée. Les programmes que le gouvernement met en œuvre ne font que perpétuer et aggraver le problème. Si nous considérons l'inflation qui nous vient de l'étranger et le sous-développement de l'économie, le fait que notre chômage ne soit pas simplement cyclique ou causé par des crises—c'est-à-dire un chômage qui fluctue selon la capacité productrice de l'économie,—nous constatons que nous connaissons des taux énormes de chômage permanent et structurel et il suffit de voir la nature de l'économie et de nos structures économiques pour trouver la réponse à ces problèmes. Ce n'est pas ce que prétend le ministre. Il dit que si nous continuons dans cette voie modérée, en faisant un petit peu par-ci et un petit peu par-là, nous finirons bien par résoudre ces contradictions fondamentales. Je ne vois pas comment cela sera possible. Je ne pense pas que cela soit possible. Comment pourrait-il en être autrement?

Le député de Saint-Jean-Ouest l'a signalé. Nous le lui avons fait remarquer lorsqu'il était ministre des Finances. Nous l'avons signalé lorsqu'il était au comité en train de défendre la ligne de conduite du gouverneur Bouey. Nous l'avons fait remarquer au cours de la deuxième campagne électorale. Bien entendu, notre déficit du compte courant est énorme. Il va sans dire que nous avons des dettes envers le reste du monde. A quoi sont-elles dues? Il y a deux raisons fondamentales. Tout d'abord, nous importons trop de produits finis et de machines. En 1979, notre déficit était de 17 milliards de dollars. Deuxièmement, nous versons trop d'argent à l'étranger sous forme de dividendes et d'intérêts sur nos dettes. Pour quelle raison? Nous le faisons parce que notre économie est avant tout coloniale.

Comment sortir de ces structures et de ce cycle? Comment nous lancer dans une nouvelle politique qui nous permettra d'en sortir. Je ne parle pas de trouver une solution immédiate, parce que personne à la Chambre n'en propose. Le ministre ne peut pas se tirer d'affaire en disant qu'il n'y a pas de solutions immédiates ou de réponses faciles, cela va de soi. Mais il doit se poser la question suivante: y a-t-il un espoir d'accroître notre autonomie en suivant une politique économique sur 5, 10, 20 ou 25 ans? Aucun des membres de notre parti, qui a des racines vraiment internationales, n'oserait songer à couper le Canada du reste du monde. C'est pourtant le genre de propos que tient le ministre. Là n'est pas la question. Il s'agit plutôt de découvrir comment le Canada peut devenir aussi indépendant que le Japon, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. Le ministre avait tout à fait raison quand il a affirmé au député de Saint-Jean-Ouest qu'il n'y a aucun point de comparaison entre notre économie et celle de ces pays parce que la leur est beaucoup plus indépendante de l'économie américaine. Leur économie n'est pas reliée comme la nôtre au marché de capitaux américains. A ce point de vue, ils n'ont pas une économie coloniale. Tout ce que nous pouvons dire, c'est bravo! Il faudrait maintenant que nous déterminions comment rendre notre propre pays et notre propre politique économique indépendants.

Une voix: Il faut de la volonté politique.

M. Rae: La volonté politique de le faire est une partie de la solution. Il faut aussi avoir une conception de la politique monétaire qui nous permette de nous sortir de ce cercle vicieux. Comment y parvenir? A mon avis, nous pourrions nous sortir de ce cercle vicieux en appliquant une politique de taux d'intérêt qui se fonde sur le problème de l'inflation au Canada et sur les besoins des Canadiens et de l'économie nationale. Si nous suivons une politique de taux d'intérêt qui entraîne éventuellement une hausse excessive de la valeur du dollar canadien—et je signale au ministre, bien que je sache que cela peut sembler étrange de parler d'une telle éventualité à un moment où le dollar vaut moins cher que jamais, qu'il faut pourtant songer non pas que le dollar pourrait éventuellement être évalué en dessous de sa valeur réelle, mais plutôt que le contraire pourrait se produire.

● (2230)

Cette surévaluation va avoir des répercussions extrêmement néfastes sur nos exportations et sur notre capacité de remplacer toutes ces quantités de machines, de marchandises lourdes et de produits finis que nous importons. Le ministre le sait bien. Lorsque le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) était dans l'opposition, il n'a pas eu peur de le signaler. En réalité, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) était membre du comité chargé d'étudier les taux d'intérêt. Il était un des principaux partisans d'une politique de taux d'intérêt indépendante afin d'en arriver à un stade où le dollar vaudrait moins. Il est un peu moins loquace depuis qu'il est devenu secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

Une voix: Il se tait.

M. Rae: Si c'est le remède qu'il proposait alors, pourquoi a-t-il changé d'avis maintenant qu'il peut agir? Le ministre prétend qu'en procédant de la sorte on provoquerait une recrudescence de l'inflation. Tout ce que je puis dire, c'est que nous avons admis qu'en faisant dévaluer le dollar, on pourra ralentir momentanément l'inflation à brève échéance. Je reviendrai là-dessus dans un moment.

Il y a lieu de se demander s'il ne serait pas préférable, à long terme, de relever le prix de certaines importations afin de favoriser l'expansion de notre économie. Cette expansion ne saurait avoir lieu si les taux d'intérêt sont élevés à un point tel qu'aucun manufacturier, qu'il soit canadien ou étranger, ne voudra investir dans le secteur secondaire canadien. Voilà le cercle vicieux qu'il nous faut à tout prix interrompre car il est insensé.

Il est peu logique de pratiquer des taux d'intérêt élevés quand l'économie ne fonctionne qu'à 75 ou 80 p. 100 de sa capacité. Il est ridicule de croire qu'on peut juguler l'inflation en relevant les taux d'intérêt, comme l'a fait le gouvernement. Il est absurde d'augmenter les taux d'intérêt au point que l'offre, devenant tellement restreinte, entraîne inévitablement une nouvelle inflation.

Pourquoi le secteur de la construction domiciliaire ou encore celui de l'agriculture connaissent-ils l'inflation? Beaucoup de mes collègues en savent plus long que moi sur l'agriculture. Toutefois, il suffit de comprendre les principes de base de l'économie pour savoir que si l'on restreint l'offre, l'agriculteur exigera inévitablement un prix plus élevé pour son produit. Par conséquent, le prix à la consommation en sera également plus élevé. Si l'entrepreneur en construction domiciliaire doit payer des taux d'intérêt plus élevés et qu'il ne peut plus se permettre de faire de nouvelles mises en chantier, au lieu de construire 15 maisons, il en construira dix, quitte à en exiger un prix plus fort.

C'est là une logique des plus simples et des plus élémentaires. Pourtant, d'après les génies financiers du monde entier, nous saignons le corps politique de la même façon que les médecins du Moyen-Âge saignaient les malades, et les taux d'intérêt élevés contribueront à enrayer efficacement l'inflation. C'est un point de vue absurde. Il est même complètement ridicule.

Le ministre qualifie nos positions de simples homélies économiques. Je veux bien faire des homélies, poser des questions, implorer le gouvernement, l'assourdir de discours, ou me résoudre à n'importe quoi d'autre pour que le ministre et le ministère des Finances reconnaissent enfin que la politique observée par le gouvernement et celle observée par la Banque du Canada sous le régime du gouvernement précédent auront pour seul effet celui de multiplier les difficultés que lui-même et la Banque du Canada prétendent vouloir régler. Nous essayons de faire valoir cet argument chaque fois que nous en avons l'occasion.

Je ne comprends pas que le ministre puisse affirmer qu'il existe une demande excessive dans l'économie qui est en quelque sorte génératrice d'inflation. Je ne comprends pas que certains fonctionnaires de son ministère puissent affirmer, lorsque nous avons une économie qui fonctionne entre 75 et 80 p. 100 de sa capacité, qu'un stimulant de l'économie sous forme de déductions fiscales aura un effet inflationniste. Cette affirmation est absurde.

Il est absurde de rejeter, comme le ministre l'a fait sous prétexte qu'elle est incontrôlable, l'idée d'une commission pour des prix équitables qui permettrait de traiter avec ces grandes institutions qui règlent les prix du marché. Le ministre est censé être un esprit avisé. Il sait que l'économie n'est pas une sorte de bazar mettant en présence des millions de vendeurs et des millions d'acheteurs. Il existe de nombreux marchés composés d'un nombre restreint de vendeurs. A moins d'avoir une institution gouvernementale permanente investie du pouvoir d'enquêter sur les prix et de les réduire lorsqu'ils sont injustifiables, le consommateur, le citoyen et le travailleur moyens ne sont pas protégés. Certaines conséquences sont alors inévitables, et le ministre les connaît: chacun s'efforcera d'apporter sa solution personnelle à un problème public. Les syndicats feront tous de leur mieux pour assurer leur protection. On assistera à une détérioration des relations industrielles ainsi qu'à une aggravation de la situation économique des travailleurs, du fait qu'ils chercheront à résoudre eux-mêmes le problème.

Le gouvernement doit être prêt à annoncer aux travailleurs qu'il est disposé à conclure un contrat social avec la population du Canada, à appliquer des mesures financières et fiscales afin de mettre un terme aux privilèges du petit nombre qui ne subissent pas les effets de l'inflation, à un système aberrant de plus-values en capital ainsi qu'à une situation qui fait que nous avons la taxe somptuaire la plus faible de tous les pays membres de l'OCDE, à l'exclusion de l'Italie.

Le gouvernement doit accepter d'effectuer ces changements au bénéfice de la population canadienne. Il doit être disposé à faire preuve d'équité et à offrir aux pensionnés autre chose que les vaines exhortations du premier ministre qui leur recommande de dépenser un petit peu moins dans d'autres secteurs. Quelles dépenses voudrait-il que nous réduisions? Les voyages à l'étranger? Le premier ministre a une façon grotesque de s'adresser à la population du Canada.

Le ministre des Finances a d'autres devoirs que de rester simplement assis sur son siège lorsque nous venons à la Chambre pour essayer de lui arracher un indice de ce que pourrait être la véritable politique du gouvernement. Le peu d'empressement qu'il a eu à se lever ce soir était symptomatique de son peu d'empressement à défendre les mesures gouvernementales n'importe où au Canada.

M. Rose: Vous ne pouvez pas l'en blâmer.

M. Rae: Mon collègue dit qu'il ne faut pas l'en rendre responsable. Le ministre a des devoirs. Au lieu de présenter une politique énergétique qui n'est ni chair ni poisson pour prétendre ensuite que dans son budget . . .

Une voix: Ni poisson?

M. Rae: Effectivement, elle serait plutôt comme une anguille. Il a le devoir de présenter un budget qui s'attaque aux problèmes économiques à long terme, à notre situation d'économie coloniale. Et c'est parce que nous avons une économie coloniale que la montée des taux d'intérêt aux États-Unis nous plonge dans la conjoncture actuelle.

Si nous ne nous décidons jamais à sortir de ce cercle vicieux, à nous libérer de ce boulet et à nous engager dans une nouvelle voie toute différente, nous nous retrouverons dans le même pétrin dans six ou huit mois, comme la fois précédente et nous aurons donc les mêmes problèmes, seulement ils seront encore plus aigus. L'hémorragie des devises servant à payer les dividendes et à assurer le service de la dette sera encore plus affaiblissante. Les taux d'intérêt dépasseront 25 ou 27 p. 100. Cela n'a pas de sens. Il faudra sortir un jour de cet étau. Nous l'avons déjà dit au comité il y a un an, et nous le répétons encore une fois.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a reproché au ministre des Finances (M. MacEachen) d'avoir tardé à intervenir dans le débat de ce soir. Ce n'était pas par crainte de ce qu'il avait à dire. Il a pensé qu'il lui fallait d'abord attendre de savoir ce que l'opposition avait de sensé à dire. Mais après avoir entendu le chef du NPD et trois orateurs conservateurs d'affilée il a vu qu'il n'en sortait rien d'utile, et il a compris qu'il ne servait à rien d'attendre.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention ce que le chef du Nouveau parti démocratique et le chef de l'opposition (M. Clark) ont dit sur ce sujet. Les larmes de crocodile du chef de l'opposition ne nous ont pas trop émus. La façon dont il s'est comporté pendant le discours du ministre des Finances n'a pas manqué de nous étonner. Nous imaginons avec quels sentiments de déception, d'amertume et d'inquiétude il voit se dessiner des menaces non seulement dans les derniers rangs de son groupe, mais parmi ceux qui siègent à sa droite et à son côté tandis que les divers challengers poussent leurs pions en prévision de la campagne d'investiture de son parti. Quoi qu'il en soit, rien de tout cela ne justifiait . . .

● (2240)

Une voix: Vous semblez plus dépité que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

M. Lalonde: Rien de tout cela ne justifiait l'attitude puérile qu'il a affichée ni les insultes dont il a abreuvé le ministre des Finances pendant son discours. Je trouve pareille conduite indigne de la part du chef de l'opposition.

Les députés d'en face, surtout les conservateurs, se sont plaints du problème de l'énergie et se sont dits inquiets du prix plus élevé que les Canadiens devront payer le combustible. Nous partageons leur inquiétude. Nous l'avons prouvé dans le Programme énergétique national.

Non seulement les conservateurs cachent mal leur jeu, mais, après avoir écouté le député de Capilano (M. Huntington), je dirais même qu'ils ont abattu leurs cartes. En fait, ils défendent les intérêts des grandes sociétés pétrolières. Rien d'autre, et ces derniers jours, après avoir essayé de plaider la cause de l'industrie pétrolière, ils se sont rendu compte qu'ils se compromettaient encore plus.

Ils ont essayé de faire croire que l'industrie baissait énormément et que tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays allaient se retrouver au chômage.

On nous a parlé des sociétés pétrolières au cours des trois ou quatre derniers jours comme jamais depuis des années. Qu'en est-il exactement? A en croire certains députés de l'opposition, il y aurait un véritable défilé des sociétés de forage d'Edmonton jusqu'à la frontière, qui émigrent vers le Sud. Qu'en est-il exactement? En réalité, les derniers chiffres parus indiquent qu'entre 15 et 20 sociétés de forage sont parties aux États-Unis depuis la fin du mois d'octobre. Actuellement, une centaine de sociétés de forage seraient inactives; c'est beaucoup, direz-vous? Il y a exactement le même nombre de derricks inactifs que l'année dernière à la même époque quand on en comptait en tout 572.

Quelle était la situation avant le budget? Les Conservateurs voudraient nous faire croire que c'est le budget qui a provoqué cette cascade d'événements. Il conviendrait de bien situer les choses dans leur perspective exacte. Il faudrait donner les faits. Permettez-moi de citer un extrait d'un article paru dans le *Journal* d'Edmonton, au risque d'être accusé de citer une source favorable. Il s'agit d'un article paru le 10 décembre sous la plume de Gordon Jaremko. Il était chargé de rapporter ce qui se disait lors des séances que l'Office national de l'énergie consacrait à l'offre et à la demande dans l'industrie pétrolière. Que dit l'article? Voici:

> Lorsqu'ils parlent d'un puits stérile, les pétroliers utilisent l'expression «trou sec» . . . et les députés conservateurs forent probablement un trou sec lorsqu'ils imputent au budget du 28 octobre le blâme de l'exode des derricks.
>
> Selon les témoignages que l'Office national de l'énergie a entendus, les pétroliers avaient le regard tourné vers l'étranger bien avant que le ministre des Finances Allan MacEachen ne hausse ses impôts.

L'article poursuit:

> Mais les mémoires que l'industrie pétrolière a présenté lors des audiences que l'Office a consacrées aux perspectives en ce qui a trait aux approvisionnements de pétrole témoignent que le secteur connaissait un certain ralentissement l'été dernier après avoir connu quatre années de très fébriles activités.

Plus loin, nous lisons ce qui suit:

> Le relevé effectué par les responsables de ce secteur donne fortement à entendre que les pétroliers canadiens tiennent à forer là où se trouvent les marchés.
>
> Les prix canadiens «ne constituaient pas à leurs yeux un obstacle majeur à la croissance», ce qui indique que les exploitants étaient disposés à échanger une partie de leurs revenus par unité contre une augmentation du volume global de leurs ventes.

Qu'en est-il vraiment, aujourd'hui? A en croire le chef de l'opposition officielle, l'Alberta entre dans une grande dépression, entraînant avec elle le reste du Canada. Encore ici, je vous citerai une source albertaine, un M. William Barratt de la firme Western Economic Consultants d'Edmonton. Récemment, lors d'un discours prononcé à une conférence tenue à Banff sur les relations industrielles, il a placé le budget en perspective, en prononçant ces paroles que je cite:

... les implications économiques que pourrait avoir la politique énergétique fédérale pour l'Alberta doivent être examinées dans le contexte actuel qui est celui d'une économie surchauffée... Même si l'allure effrénée, ces quelques dernières années, de l'activité économique en Alberta finira par se ralentir, le taux de croissance et l'activité économique de la province demeureront plus élevés que ceux du reste du pays, et dépasseront vraisemblablement ceux de la plupart des pays industrialisés du monde occidental...

Voilà ce qu'avait à en dire M. William Barratt.

Voici ce que M. Jeff Sallot d'Edmonton a écrit à ce sujet:

Si l'on passe tous les secteurs de l'économie albertaine en revue un à un, on constate que cette province connaîtra une croissance économique dans presque tous ces secteurs—dans l'industrie forestière, dans la fabrication, dans l'industrie pétrochimique, dans le bâtiment et même dans l'industrie minière, secteur qui englobe les activités pétrolières et gazières. Seul le secteur agricole, qui est durement touché par l'inflation, risque de connaître des difficultés l'année prochaine.

Je dirais que cela provient en grande partie de la hausse du prix de l'énergie. Voici la suite et la fin:

En réalité, d'après les perspectives économiques, les Albertains qui comptent déjà parmi les gens les plus prospères du monde, devront peut-être se contenter d'un peu moins que prévu pendant un petit bout de temps. Il sera un peu plus difficile de faire rapidement fortune en 1981. Il n'y aura toutefois pas de soupe populaire sur Jasper Avenue et on ne verra pas de toiles d'araignées dans les raffineries de pétrole.

Voilà comment ceux qui vivent et travaillent en Alberta et dont le jugement sur la situation actuelle n'est pas faussé par des considérations partisanes perçoivent la situation.

Qu'en est-il dans l'industrie? L'Agence de surveillance du secteur pétrolier vient justement de publier un rapport hier. Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a cité un article du *Toronto Star*. Que lit-on dans cet article au sujet du rapport de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier? La manchette est la suivante: «Hausse des bénéfices pétroliers, baisse des investissements dans la prospection». L'article précise que pour les neuf premiers mois de l'année, les bénéfices des sociétés pétrolières et gazières ont augmenté de 54 p. 100 par rapport à l'année dernière; il s'agit d'une hausse supérieure à l'ensemble de l'industrie et de l'économie. Cependant, les investissements dans la prospection ont baissé comparativement aux neuf premiers mois de l'année dernière.

Que s'est-il produit depuis que le programme énergétique national a été présenté? Nous avons vu des sociétés annoncer des budgets de prospection plus importants qu'elles ne l'avaient prévu. L'une d'elles est la société canadienne Norcen. Il se peut que certaines multinationales étrangères voient diminuer quelque peu leur capacité de financement par suite de l'imposition de cette nouvelle taxe, mais les sociétés pétrolières et gazières canadiennes se trouvent en meilleure posture qu'auparavant, compte tenu des subventions que nous pouvons leur accorder en vertu de notre programme énergétique national. Les données que nous avons obtenues pour un certain nombre de sociétés canadiennes le prouvent, sans conteste, dans tous les cas.

● (2250)

Si nous examinons la moyenne pour l'industrie, que voyez-vous? L'agence de surveillance du secteur pétrolier a établi, non pas dans le présent rapport mais dans le précédent, que les rentrées avaient augmenté de 67 p. 100 de 1977 à 1979. On prévoit une autre augmentation d'à peu près un tiers pour 1980. Si on tient compte des stimulant mentionnés dans notre programme, les rentrées pour l'ensemble de l'industrie ne diminueront pas en 1981, estime-t-on, mais augmenteront d'encore 7 p. 100 par rapport à 1980 malgré la hausse des impôts. Même en ne tenant pas compte de ces stimulants et même si les sociétés décidaient de ne pas demander les subventions qui seront offertes, on prévoit que les rentrées seront supérieures de 28 p. 100 en 1981 à ce qu'elles étaient en 1979. Telle est la situation de l'industrie du pétrole et du gaz sous le régime du Programme énergétique national.

Il y a des entreprises qui s'en trouveront relativement mal, et j'ai déjà dit que nous examinons chaque cas individuellement avec elles. Nous tâchons de voir si des ajustements ne sont pas nécessaires de sorte que celles qui seraient injustement atteintes et pâtiraient puissent être en mesure de poursuivre leurs activités. Nous le faisons en songeant particulièrement aux jeunes sociétés canadiennes.

Les chiffres concernant l'avenir de l'industrie pétrolière et gazifère et surtout l'avenir économique de l'Alberta, ne correspondent pas à ceux que les représentants de l'opposition officielle ont tenté de mettre de l'avant au cours des dernières semaines et des derniers jours. Quelle solution proposent-ils? Selon eux, il faudrait un regain d'activité dans le secteur énergétique. Comme nous avons pu le voir dans leur budget, leur solution consistait à imposer des prix beaucoup plus élevés que ceux que nous avons proposés dans notre budget. Les députés d'en face ont proposé que le prix du pétrole augmente de façon à atteindre 85 p. 100 du prix de Chicago ou du prix mondial d'ici 1984.

M. Wilson: Voudriez-vous répéter cela?

M. Lalonde: J'ai dit 85 p. 100 du prix de Chicago ou du prix mondial d'ici 1984. Voilà ce que proposait le budget conservateur l'année dernière.

Ce soir, le chef de l'opposition a dit que le cheik Yamani avait prédit que l'année prochaine, le pétrole pourrait se vendre jusqu'à 80 dollars le baril au lieu de 32 dollars, ce qui est le prix à l'heure actuelle par l'Arabie Saoudite.

M. McDermid: Et vous le paieriez ça.

M. Lalonde: Les Canadiens devraient payer 85 p. 100 de 80 dollars par baril c'est-à-dire $68 et les Conservateurs voudraient que les Canadiens payent pour toute cette production y compris la production canadienne. Ils veulent que les Canadiens payent ce prix très élevé. Les Canadiens n'ont d'autre choix que de payer un prix élevé pour les 15 p. 100 de notre consommation que nous devons acheter sur le marché international. Nous n'avons d'autre choix que de payer ces prix extrêmement élevés que nous impose le cartel appelé OPEP pour les 15 p. 100 de notre consommation nette. Toutefois en tant que Canadiens nous n'avons pas à payer les prix de l'OPEP ni même 85 p. 100 de leur montant pour ce qui est de notre production nationale qui appartient après tout à tous les Canadiens et devrait donc être utilisée dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Le chef de l'opposition a parlé des pêcheurs, des agriculteurs et des travailleurs. Que signifierait cette politique pour les pêcheurs, les agriculteurs ou les travailleurs qui doivent se déplacer pour se rendre à leur travail? Cela signifierait des coûts beaucoup plus élevés. Cela ne se traduirait pas par de nouveaux emplois. Cela signifierait l'accroissement des bénéfices de certaines sociétés pétrolières, davantage d'argent dans leurs coffres et des milliards et des milliards de dollars dans le Trésor d'un seul gouvernement provincial. Voilà ce que cela signifierait.

C'est cela, à notre avis, qu'il faut remettre en question et réorganiser pour s'assurer que les profits seront partagés équitablement entre le secteur privé, les provinces productrices et le gouvernement fédéral, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Avec le prix proposé par les conservateurs, avant même la dernière augmentation décidée par les pays de l'OPEP à Bali et avant que l'on atteigne le chiffre éventuel de $80 le baril, comme l'a mentionné le chef de l'opposition ce soir, chaque famille qui se chauffe au mazout et qui possède une voiture aurait dû payer au-delà de $800 supplémentaires au cours des quatre prochaines années, et encore, comme je viens de le dire, cela ne tient pas compte de la dernière augmentation qui vient d'être annoncée. C'est cela la politique du parti conservateur. Les députés de l'opposition affirment qu'ils avaient prévu un crédit d'impôt. La belle affaire!

M. McDermid: C'était une affaire intéressante pour bien des gens.

M. Lalonde: Vous parlez d'une belle affaire: $30 par enfant et encore, cette année, le crédit n'aurait été que de $15. Pour les conservateurs, $30 en 1980, c'était trop. Ça n'aurait donc été que de $15 cette année. Quel cadeau en effet: 86½c. par enfant pour compenser les fortes augmentations du pétrole. C'est ça la politique conservatrice. Voilà ce que les conservateurs offraient aux Canadiens dans leur budget. C'est ce qu'ils veulent nous faire avaler maintenant.

M. Baker (Nepean-Carleton): Et que faites-vous cette année, Marc?

M. Lalonde: Ce que nous avons proposé et ce que le ministre des Finances a présenté dans le budget c'est un programme qui avantagera tous les Canadiens et qui est conçu pour l'ensemble de la population canadienne. Le programme vise à garantir une sécurité énergétique et ce, non seulement grâce à des prix et à des profits commerciaux plus élevés. En effet, au titre du programme, les consommateurs canadiens auront droit à des subventions allant jusqu'à $800 pour convertir leur système de chauffage du mazout à d'autres sources d'énergie et à d'autres subventions pour isoler leur maison. Toutes ces sommes seront accordées aux consommateurs du Canada pour les aider à réaliser des objectifs essentiels dans ce domaine. Nous avons proposé un programme équitable qui répartit les profits entre tous les Canadiens les profits et les avantages du secteur du pays et du pétrole. Nous avons même un programme spécial qui prévoit des subventions de 460 millions de dollars aux provinces de l'Atlantique et qui vise à garantir que les régions économiquement faibles ne soient pas laissées pour compte au cours des prochaines années. Nous allons nous assurer qu'elles ont accès au gaz naturel que leurs habitants seront en mesure d'isoler leur demeure comme tous les autres citoyens. Il est donc essentiel d'avoir un programme de canadianisation de l'industrie. Ce programme fait partie d'un plan global de sécurité énergétique, car du moment où serons les maîtres de notre industrie du pétrole et du gaz, nous serons en mesure d'organiser notre avenir.

Tels sont nos objectifs. Ces objectifs ont été exposés. Nous croyons qu'ils ont reçu l'appui des Canadiens et nous doutons que les Canadiens se laissent leurrer par les informations erronées que s'efforcent de répandre les conservateurs.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, nous avons eu droit ce soir à un discours très solennel de la part d'un ministre des Finances usé et fatigué qui a fait son temps. Il est vraiment dépassé par les événements. Je l'ai écouté parler à la Chambre ce soir. Je n'ai rien appris de nouveau relativement à l'attitude du gouvernement au sujet des taux d'intérêt, et à sa politique économique.

● (2300)

Il nous a dit que le budget proposait un programme à moyen terme de lutte contre l'inflation. Monsieur l'Orateur, nous avons certainement pris un très bon départ parce que nous perdons rapidement du terrain dans cette lutte et il semble, au train où vont les choses, que cela ne fait que commencer. J'ai écouté le président Carter lorsqu'il a annoncé qu'il a appelé l'indice de la misère. J'en ai fait le calcul mais en ajoutant un facteur important en raison d'un nouveau programme, d'une nouvelle mesure qu'ont prise le ministre et le gouverneur de la Banque du Canada. J'appelle cet indice de la misère et de l'échec parce qu'il faut maintenant tenir compte de la valeur du dollar canadien.

Donc, cet indice de la misère et de l'échec nous renseigne sur trois choses le taux de chômage, le taux d'inflation et la chute du dollar canadien. Si mes calculs sont exacts, le taux de misère était de 30,78 en mars 1980. À l'heure actuelle, il est de 36,10, ce qui représente une hausse de 5,5 points ou de 15 p. 100 après sept mois au pouvoir. Cet indice va continuer d'augmenter, monsieur l'Orateur, à cause des mesures que le gouvernement actuel a décidé de prendre ou de ne pas prendre, selon le cas.

Au Canada, les prix du pétrole n'ont pas augmenté. J'ai écouté le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) parler vendredi dernier ainsi que cette semaine de la marge de souplesse de son programme énergétique national qui est en fait le programme le plus mal conçu que notre pays ait jamais eu. Les objectifs en sont certainement louables—on ne saurait le nier—mais ils ne sont pas réalisables et le ministre le sait. Il faudra qu'il change sa politique en matière de prix, sa politique relative aux stimulants à la prospection ses mesures, relatives, au partage des recettes avec les provinces ainsi que la loi sur le pétrole et le gaz du Canada s'il veut que notre pays parvienne pratiquement à l'autonomie dans ce domaine. Pour ce qui est des prix, nous allons subir un choc bien plus fort que cela n'aurait été le cas si on avait appliqué les mesures que le gouvernement de mon collègue, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) avait arrêtés de concert avec l'Alberta au mois de décembre dernier. Ce choc des prix va venir et il va aggraver encore davantage cet indice de misère et d'échec qui atteindra probablement 40 points probablement 40 points d'ici le 12 janvier, date de la reprise.

Devant cela, le ministre des Finances (M. MacEachen) a levé les bras au ciel. Il en attribue la faute à l'OPEP, à la Federal Reserve Bank, à la croissance lente de l'économie internationale. Eh bien, monsieur l'Orateur, il peut en attribuer la faute à tout cela s'il le veut, mais les Canadiens et nous savons qu'il y a plus que cela à la racine des problèmes que nous connaissons aujourd'hui. Le rapport du Conseil économique publié il y a environ deux semaines—et ce rapport, le ministre le sait, a été rédigé avant le 28 octobre—affirmait que l'année dernière les deux forces motrices de l'économie cana-

dienne résidaient dans l'économie mondiale, qui était encore à la hausse à cette époque, et le développement énergétique chez nous.

Je regrette que le ministre nous quitte.

M. Lalonde: Je vais boire quelque chose, rien d'alcoolisé, et je reviens.

M. Wilson: Je tiens à ce que le ministre ait l'esprit très clair pour ce qui va suivre. Cette année, les auteurs du rapport disent qu'il ne reste plus que le développement énergétique au Canada. Je le répète, et vous l'avez déjà entendu, monsieur l'Orateur, le budget du ministre des Finances a torpillé cet espoir. Voilà pourquoi il nous faudra apporter des modifications au Programme énergétique national si nous voulons voir se redresser l'économie pour atténuer la crise dont nous discutons aujourd'hui.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a montré qu'il ne savait malheureusement pas ce qui se passe au pays et dans le monde à l'heure actuelle. Il préfère déformer la réalité ou n'en pas tenir compte. Il a dit que nous importions 15 p. 100 notre pétrole. A l'heure actuelle, les importations de pétrole représentent 25 p. 100 de notre consommation et elles grimperont à 40 p. 100. C'est bien beau, en théorie, de dire «Isolons-nous du reste du monde, formulons une stratégie énergétique canadienne, oublions que certains événements qui se produisent dans d'autres régions du monde ont pour effet de faire monter les prix du pétrole». Si nous portons nos importations de pétrole de 25 à 40 p. 100, nous savons—et l'Office national de l'Énergie l'a prouvé—que nous nous retrouverons dans la même situation que les États-Unis. Il y a dix ou quinze ans, ils importaient 25 p. 100 de leur consommation. Comme ils en importent maintenant 50 p. 100, ils ont été forcés d'accepter le prix mondial. Nous discutons d'un taux d'importation de 25 p. 100 qui, nous le savons, passera à 40 p. 100, et nous ne tenons pas compte de la triste et pénible expérience des États-Unis. Je regrette que le ministre des Finances quitte aussi la Chambre car j'aimerais l'entendre répondre à certains de mes arguments.

Des voix: Quelle honte!

M. Wilson: Nous ne défendons pas la cause des grosses sociétés pétrolières, des multinationales comme le prétend le ministre de l'Énergie, des mines et des ressources. Nous défendons la cause du Canada et des Canadiens car ce sont les Canadiens qui subiront les effets néfastes de la politique énergétique nationale mise sur pied par le gouvernement le 28 octobre dernier.

Le ministre déclare qu'il fera deux choses pour le Canada tout entier. Le programme énergétique national épargnera aux canadiens les fortes hausses de prix pétroliers qui se produisent dans les autres parties du monde. Je soutiens que cela ne marchera pas. Le ministre le sait fort bien d'ailleurs. Cela ne marchera pas parce qu'il a permis que se produisent de très fortes hausses plus tard. D'un point de vue politique il est payant de dire: «Aujourd'hui nous n'allons devoir payer qu'une faible hausse de prix de $4.50». Il sait qu'en fin de compte elle sera de $7, $8 ou $10. Pourquoi pas maintenant alors? Parce que le ministre ne siègera plus à la Chambre dans cinq ans lorsque se produiront ces hausses plus importantes. Entre temps nous aurons perdu un temps précieux que nous aurions pu utiliser pour développer notre propre production au Canada afin de pouvoir atteindre notre objectif l'auto-suffisance et avoir d'une politique énergétique indépendante des autres pays car nous disposerions d'un approvisionnement nous permettant de le faire. Ce programme énergétique ne nous permettra pas d'y arriver. Nous n'y arriverons que si le ministre admet qu'il faut y apporter certains changements, qui devront de toute façon être apportés, il se sait, étant donné le nombre de gens qui recommandent de le faire.

Le ministre a déclaré que l'on avait déménagé de 15 à 20 plates-formes de forage. Permettez-moi de vous dire qu'il faut 60 camions pour déménager une plate-forme de forage, monsieur l'Orateur. Il y a environ six semaines que ce programme a été annoncé et les entreprises de forage n'en ont pas encore ressenti les contrecoups. Nous savons pourtant que les sociétés one annoncé leur décision de déménager 60 plates-formes de forage à l'étranger. Nous savons par ailleurs que les sociétés pétrolières ont annoncé que les compagnies de forage ne feraient pas grand-chose l'été prochain. D'habitude, à ce moment-ci de l'année, les trois quarts des projets de forage ont déjà été annoncés. Ce n'est pas le cas, et pour une bonne raison. La raison, c'est le chaos et le manque de confiance qui règne dans l'industrie pétrolière à l'heure actuelle; celle-ci exhorte les gens à battre en retraite. Elles refusent tout simplement de s'engager. C'est pourquoi les plates-formes de forage s'en vont chez nos voisins du Sud. Ce n'est pas parce que les compagnies le veulent mais parce qu'elles doivent payer des intérêts élevés et qu'elles ne peuvent pas se permettre de laisser les plates-formes en veilleuse en raison de leur coût, alors qu'il y a moyen d'aller prospecter aux États-Unis. Il y a environ trois ou quatre semaines, j'ai lu un article intitulé «Thank you, Canada». En guise de conclusion, l'auteur de cet article disait que le Canada avait davantage contribué à augmenter la production de pétrole aux États-Unis que tous les bureaucrates et tous les règlements du département de l'Énergie. C'est là une des raisons pour lesquelles les sociétés transportent leurs installations de forage chez nos voisins du Sud. Une autre raison en est le climat beaucoup plus favorable aux États-Unis. Le gouvernement américain tient à ce que l'on produise du pétrole aux États-Unis, car il importe déjà 50 p. 100 de la consommation nationale, taux d'importation qui sera le nôtre en 1990, par suite de cette politique. C'est à cause de ce taux élevé d'importation que les Américains décident maintenant de renverser la vapeur, de supprimer les règles et les contraintes, et de fournir les stimulants qui permettent d'atteindre les niveaux de production qui sont nécessaires aux États-Unis. Ces stimulants sont une autre raison pour les sociétés de déménager leurs installations aux États-Unis.

● (2310)

J'aimerais citer une seule statistique. Avant le 28 octobre, le profit net aux États-Unis était d'environ de $25 le baril. Il était plus ou moins élevé selon les États, mais de $25 en moyenne. Conformément à la politique du ministre et au programme énergétique national, il était au Canada d'environ $9.70. Le rythme des découvertes est meilleur au Canada qu'aux États-Unis, mais cela ne justifie pas une telle différence de profit net entre les deux pays. Les bénéfices, les stimulants, l'ensemble des facteurs et l'attitude du gouvernement à l'égard de cette industrie sont bien meilleurs aux États-Unis qu'au Canada. C'est pourquoi les entreprises se tournent vers les États-Unis.

Cet exode a commencé avant le 28 octobre, je tiens à le rappeler au ministre. Il a dit que le mouvement n'avait pas pris naissance le 28 octobre, qu'il avait été amorcé avant. Certes, le mouvement était lancé, mais la raison en est que le climat et le régime des prix étaient plus favorables aux États-Unis. La position exprimée par le président-élu, M. Reagan, en matière énergétique, est beaucoup plus positive que notre programme énergétique national. L'écart entre les prix, qui est actuellement de $15, va s'élargir, ce qui poussera encore davantage de sociétés à s'expatrier.

Le premier ministre (M. Trudeau) a demandé qu'on lui cite des cas de sociétés qui souffrent au Canada. Il n'est pas question de sociétés qui souffrent au Canada. Les entreprises vont s'en sortir parce qu'elles iront s'établir dans le sud et trouveront des endroits plus propices pour leurs investissements. Ce sont les Canadiens qui souffriront, parce qu'ils paieront des prix plus élevés à l'avenir à cause de l'incurie du gouvernement.

Le ministre a reçu des lettres de diverses compagnies, qu'il a, j'en suis certain, toutes lues. J'ai en ma possession celles que lui ont adressées les compagnies Oleum Exploration, Good Lands Drilling, Orbit Oil & Gas, Ocelot Industries, Hudson's Bay Oil & Gas et Gulf. Les petites compagnies comme les grosses ont annoncé qu'elles allaient effectuer des coupures dans leur budget d'exploration pour 1981 et pour les années à venir. Certaines ont annoncé que ces coupures atteindraient 25 à 30 p. 100, d'autres jusqu'à 50 p. 100. La Gulf Oil Corporation a fait savoir qu'elle allait réduire son budget de dépenses dans le Nord dans les zones littorales et dans les régions inexplorées. Celui-ci, qui devait s'élever à 400 millions l'an prochain, ne sera plus que de 270 millions, soit une réduction d'un tiers ou encore de 130 millions. Le ministre acquiesce parce qu'il est au courant de la chose.

M. Lalonde: Patientez un peu. Vous allez voir qu'elles vont nous revenir.

M. Wilson: Le ministre croit que ces compagnies vont revenir au Canada. Avec la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, elles ne risquent pas de revenir. Elles n'en auront plus les moyens.

M. Lalonde: Détrompez-vous.

M. Wilson: Si le ministre a un tant soit peu prêté attention aux propos des entreprises, il aura constaté que le Bill C-48 les effraye à deux titres. Le premier, c'est le pouvoir qui est conféré au ministre et qui lui permet de dire aux compagnies quand elles doivent ou ne doivent pas forer et quand elles peuvent commencer à produire du pétrole. Il peut dire à Petro-Canada quand prendre en main tout le secteur alors qu'elle n'est qu'un actionnaire minoritaire. Ce sont là des question qui préoccupent les sociétés. On craint aussi qu'il n'y ait pas d'emplois dans le Nord.

Qu'arrivera-t-il si Gulf Oil ne dépense pas 138 millions de dollars comme elle le prévoyait? Cela signifie que certains projets ne se réaliseront pas et qu'il y aura donc une perte d'emplois, pourtant bien nécessaires, dans le Nord. C'est un aspect qui préoccupe grandement le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar) et le député de Western Arctic (M. Nickerson).

Nous ne cherchons pas à obtenir du secours pour l'industrie, car elle n'en a certes pas besoin. Les Canadiens savent que les sociétés réalisent d'excellents profits. Mais le départ de ces sociétés causerait des problèmes beaucoup plus graves. Il s'agit d'un secteur très fluide, dont les capitaux, le matériel et le personnel peuvent se déplacer. C'est ce qui s'est produit avec les installations de forage, et cela peut se produire avec d'autres choses. Leur départ signifie qu'il y a dans le pays des entraves à la réalisation de l'autonomie énergétique. J'ai souvent demandé au ministre si l'autonomie était l'objetif primordial de sa politique énergétique. Il prétend que oui, mais ses gestes le nient. Ses actes démentissent cette prétention car la politique fiscale, la politique d'établissement des prix et l'attitude tout entière du gouvernement compromettent la capacité du pays à accéder à l'autarcie d'ici à 1990.

En ce moment, je n'ai pas pitié des sociétés pétrolières, mais j'ai pitié des Canadiens qui cherchent du travail et de ceux qui vivent dans la pauvreté, alors que l'indice est de 36 points et à la hausse. J'ai pitié de ces gens, et c'est de leur sort qu'il est question ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: J'aimerais citer quelques chiffres qui aideront à situer ce problème dans son contexte. Dans une seule ville de forage, une installation opérant au cours d'une année entière engendre l'équivalent de 1.4 million de dollars en fait d'activité économique. Dans le cas de la nourriture, le chiffre est de $120,000; dans le cas du combustible diesel, de $300,000; le propane, $30,000; les pièces et les approvisionnements, $150,000; l'eau, $175,000; les hôtels, $20,000; les loisirs, $70,000; les communications, $30,000. Ces facteurs ont un effet sur les collectivités locales, mais non sur les Gulf Oil, Imperial Oil, et Shell Oil. Ces sociétés ne sont pas touchées. Ce sont les habitants de ces villes qui doivent subir les conséquences. Ils sont irrités de ce qui se passe ici, parce qu'ils se rendent compte que les responsables sont à Ottawa, très très loin d'où ils vivent.

Aujourd'hui, nous sommes en période de récession. Un article paru dans le *Globe and Mail* portait le titre: «On prévoit la plus longue récession depuis 1954». Une des principales causes de la récession est le conflit entre les deux ordres de gouvernement, l'impasse totale. L'impasse constitutionnelle et l'impasse énergétique ont donné lieu à des ralentissements et, dans certains cas, à une halte de l'activité économique dans l'industrie pétrolière qui, comme je l'ai dit de nombreuses fois par le passé, affecte l'ensemble du Canada, pas seulement la province de l'Alberta.

C'est pour ces raisons que je demande au gouvernement de s'atteler à la tâche de briser l'impasse, de remettre le pays en marche et de mettre un terme à la crise dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

● (2320)

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, je désire d'abord exprimer ma surprise devant les propos mesquins qui ont été tenus par le chef de l'opposition (M. Clark). Je n'aurais peut-être pas à m'en surprendre puisque ses propos, s'ils étaient mesquins, étaient à la mesure de celui qui est actuellement chef de l'opposition officielle. Je suis surpris également, monsieur le président, de voir comment des éléments conjoncturels ou circonstanciels amènent certaines personnes, de pure raison politique, à tendre à créer un climat de panique et à tirer sur des ficelles comme si on pouvait de *Deus ex machina* apporter relativement aux problèmes de notre société d'inflation, de chômage, de taux d'intérêt en tirant sur ces ficelles, des solutions immédiates, magiques. Je vois immédiatement le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) qui me fera le reproche de dire qu'il a lui-même affirmé qu'il ne croyait pas aux solutions miracles et immédiates, mais plutôt aux solutions à moyen et à long terme.

Je pense que dans la conjoncture qui préoccupe le gouvernement, en mettant à part les éléments purement circonstanciels qui sont du court terme, qui sont du temporaire, qui sont reliés surtout à des événements ou à des phénomènes économiques qui se passent au Sud et que nous subissons à cause de l'interrelation ou de l'intégration de notre économie à la grande économie nord-américaine. Mis à part ces événements purement circonstanciels, il faut établir, il faut penser en terme de solutions à nos problèmes, à une politique du bon sens, et je crois que c'est cette politique du bon sens qu'a exprimée ce soir le ministre des Finances (M. MacEachen) en réaffirmant les grandes lignes de son exposé budgétaire.

Il faut absolument éviter de tomber dans le piège de l'immédiat, et tomber dans le piège de l'immédiat, c'est soumettre soit à droite, soit à gauche des solutions extrémistes. Croire que les problèmes des taux d'intérêts pourraient se régler, comme le proposait le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), en fixant un taux «raisonnable», à définir, sans penser immédiatement aux conséquences que fixer un tel taux de façon artificielle pourrait avoir sur notre dollar et sachant que les conséquences possibles sur le dollar pourraient entraîner des effets sûrement aussi néfastes auprès de la petite entreprise, auprès des cultivateurs, auprès de celui qui veut se construire une maison, effets aussi néfastes comme ceux des taux d'intérêt que nous connaissons, qui sont à la mesure des pressions que connaît l'économie canadienne puisqu'ils sont fixés à l'occasion de la vente aux enchères des bons du trésor par la Banque du Canada chaque jeudi, solutions extrémistes également qui consisteraient, par exemple, à dire: Eh bien, pourquoi ne pas adopter une politique de douche froide? Laisser de côté le gradualisme économique qui est pratiqué par la Banque du Canada et restreindre de façon draconienne la fourchette M1, épauler cette politique de restriction de la masse monétaire par une hausse importante et majeure des impôts et des taxes afin de réduire de façon significative les pressions sur la demande, que ce soit la demande de biens, que ce soit la demande d'argent, et ainsi créer un vide qui, fort probablement, amènerait des contre-pressions ou une dépression et une baisse des taux d'inflation, ce n'est pas là la solution.

Le député qui vient de parler a mentionné une sérieuse récession et j'imagine qu'en parlant de sérieuse récession, du même coup, il élimine la politique de douche froide qui consisterait à prendre des mesures draconiennes à l'égard de la fourchette M1, en restreignant la marche monétaire, ou en haussant de façon importante et significative les impôts et les taxes. C'est donc là une solution qu'il faut laisser de côté. Pour aller dans l'autre extrême, on a parlé tantôt de fixer un taux d'intérêt possible. On a vu les conséquences que cela pourrait avoir sur la devise, conséquences aussi néfastes sur le petit entrepreneur et le fermier que sur celui qui veut se construire une maison aux taux d'intérêt qu'on connaît.

On pourrait dire que le gouvernement devrait entreprendre la mise en place d'un programme qui viserait à pallier les difficultés que rencontrent certains groupes de la société, à cause du taux d'intérêt élevé, du taux de chômage élevé, du manque possible de revenu ou d'argent disponible, de certains groupes dans la société, ce qui impliquerait probablement un programme de subvention aux taux d'intérêt pour ceux qui ont des inventaires à supporter, ce qui impliquerait qu'on pourrait avoir un vaste programme d'emplois communautaires ou de travaux particuliers pour essayer d'éponger un chômage criant dans certaines régions, et ce qui entraînerait comme conséquence le gonflement d'un déficit qu'on trouve déjà difficile à supporter.

Il existe donc une autre solution extrémiste, savoir amener un paquet de mesures purement temporaires qui augmenteraient le déficit et qui ne régleraient à moyen et à court termes absolument rien, puisqu'on ne ferait que créer encore plus de pressions sur l'inflation et qu'on ne réglerait pas le problème du chômage structurel. On engagerait temporairement, épisodiquement, régionalement, localement, un certain nombre d'individus, mais le jour où le programme disparaîtrait, on n'aurait rien changé aux difficultés structurelles de notre entreprise ni à la nécessité d'augmenter le taux de productivité de nos entreprises partout au Canada et on serait Gros-Jean comme devant.

Ce qu'il nous faut, ce sont des politiques de bon sens et qui portent, c'est-à-dire qui sont à moyen et à long termes. L'ennemi qui nous confronte, ce ne sont pas les taux d'intérêt qu'on connaît. L'ennemi qui nous confronte, c'est l'inflation persistante qui colle à la santé générale de l'économie canadienne. Dans son discours sur le budget, le ministre des Finances a indiqué clairement que la politique exprimée par la Banque du Canada sur le gradualisme économique qui est une politique de bon sens, qui est contraire à la politique de la douche froide dont je parlais tantôt, était solidement appuyée par le gouvernement.

Le ministre des Finances a évité de tomber dans le piège qui consiste à vouloir hausser les impôts de façon draconienne afin de réduire les pressions inflationnistes en maintenant, en compliquant, en rendant plus vicieuses les tendances à la récession auxquelles le député s'est référé tantôt. Il a évité cette difficulté. Il est bien évident qu'il aurait pu augmenter le déficit comme le demandent les députés d'en face, malgré l'argument hypocrite qui les amène à dire que le déficit actuel est insupportable. Le gouvernement a plutôt choisi la voie du bon sens qui consiste à accepter un niveau de déficit difficile tout en établissant un programme de réduction des dépenses gouverne-

mentales qui ne dépassent pas le taux tendanciel du produit national brut du pays. On a évité également des solutions extrémistes en maintenant les indexations des tables d'impôt. Il est bien évident que le gouvernement aurait pu enlever cette indexation et contribuer ainsi à restreindre la disponibilité de la monnaie. Cependant, un des éléments importants qui attise l'inflation, c'est la tendance des groupes et des individus dans la société à essayer de rattraper le pouvoir d'achat qu'ils ont perdu par l'augmentation du coût de la vie. Les Canadiens, en règle générale, ont compris que l'indexation des tables d'impôt et les autres indexations comme celle des allocations familiales, l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti réussissent à absorber l'augmentation du coût de la vie qu'ils ont à affronter.

Et cette reconnaissance que le gouvernement contribue à maintenir pour le travailleur canadien malgré des taux inflationnaires importants, à maintenir un pouvoir d'achat, cette reconnaissance amène le Canadien à être plus raisonnable dans ses demandes salariales. Et c'est en réduisant ou en contribuant ainsi à réduire les attentes inflationnistes que le gouvernement contribue également à réduire les pressions sur l'inflation. Mais cette action du gouvernement, que ce soit par la banque du Canada via le gradualisme monétaire, par une politique fiscale à moyen et à long terme raisonnable, par le maintien des indexations qui contribuent à éponger dans les goussets du citoyen l'augmentation des taux d'inflation, toutes ces actions gouvernementales exigent que les divers agents de l'économie contribuent chacun dans son secteur à combattre et à lutter contre l'inflation. Et l'espèce de climat de panique qu'on semble vouloir créer à partir d'événements épisodiques à court terme circonstancié . . .

M. Rae: Pour la troisième fois . . .

M. Bussières: . . . ce climat de panique ne contribue pas à amener les divers agents de l'économie à faire front commun pour combattre l'ennemi qui est la hausse du coût de la vie, l'inflation.

Monsieur le président, on oppose, nous du gouvernement, aux solutions extrémistes que j'ai indiquées, la position du bon sens. Je suis convaincu que les Canadiens ne se laisseront pas impressioner par l'inflation verbale de l'opposition, par la rhétorique qui tend à créer un climat de panique purement artificiel, et qu'ils accepteront d'épauler le ministre des Finances dans la voie du bon sens, dans la voie de solutions à moyen et à long terme, et qu'ils donneront également leur appui au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui, par son programme national énergétique, va contribuer à rendre dynamiques les mesures établies dans le budget et à déclencher une reprise de l'économie canadienne qui, à moyen et à long terme, permettra à tous les Canadiens de jouir d'un meilleur sort.

● (2330)

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, il y a quelques minutes, j'entendais le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) accuser sans arrêt les députés qui ne partagent pas son point de vue de semer la panique. Nous n'avons pas eu à le faire, c'est le gouvernement qui s'en est chargé.

C'est justement la raison d'être de ce débat. Le ministre semble avoir oublié la raison même pour laquelle ce débat extraordinaire a été autorisé. Les deux partis d'opposition, tout comme les Canadiens, ont constaté que nous traversions une crise économique. La motion elle-même parle d'une crise économique au Canada. Ce n'est pas l'opposition officielle ni le Nouveau parti démocratique qui sont à l'origine de la crise. La crise qui sévit aujourd'hui résulte plutôt des malencontreuses politiques mises en place par le gouvernement et de l'irresponsabilité fiscale et financière qui a eu cours durant le long règne libéral.

Mon parti a exercé le pouvoir pendant une courte période. Certains, dont quelques ministériels, ont même dit que notre passage au pouvoir avait été si bref qu'il était presque passé inaperçu. Comment alors peuvent-ils nous accuser d'être à l'origine d'une situation qui préoccupe tellement les Canadiens que leurs représentants ont pu convaincre la présidence d'autoriser la tenue d'un débat sur ce sujet. Ce n'est pas par hasard que nous sommes ici. Si nous sommes ici, c'est que le gouvernement a négligé de faire ce qu'il avait promis, a refusé d'honorer les engagements qu'il avait pris durant la campagne électorale, s'est permis de bafouer à ce point les principes du libéralisme que nous sommes aux prises aujourd'hui avec de graves difficultés qui risquent de compromettre notre avenir.

Nous ne sommes pas à blâmer. Il y a un an, nous avons tenté de présenter un budget propre à réduire le déficit et réaliste devant la montée des prix de l'énergie—ce qu'admettent certains libéraux tels John Turner et Donald MacDonald. Il aurait servi à atténuer les maux qui nous frappent. Nous avons voulu donner aux Canadiens un crédit d'impôt pour les aider à acquitter leurs intérêts hypothécaires et leurs impôts fonciers municipaux. Le Parlement a rejeté cette mesure, et notre gouvernement a été défait aux élections qui ont suivi.

C'est le gouvernement libéral qui a repris le pouvoir, et je n'en veux pas au parti d'en face pour cela, même si j'aurais souhaité qu'il en soit autrement. Il a été réélu contre la promesse de remédier à la situation, de prendre des mesures, d'instituer les programmes nécessaires, et avec ses ressources humaines et ses initiatives, de remettre le pays sur pied, selon les vœux d'un grand nombre de Canadiens. C'est cela qui tracasse tant de Canadiens ce soir: le gouvernement a lamentablement échoué.

Le ministre des Finances a dit plus tôt qu'il essaie de rendre les Canadiens plus conscients de la situation actuelle. La seul chose dont les Canadiens sont conscients de plus en plus, c'est de l'ineptie du gouvernement et de la légèreté de ses promesses. Maintenant que les Canadiens sont forcés de renégocier leurs hypothèques à des taux supérieurs, qu'ils voient leur factures de mazout augmenter, que les concessionnaires ne trouvent pas acheteur pour leurs voitures et que les magasins regorgent de produits de consommation qu'ils ne vendront absolument pas, le ministre leur dit en fait que lorsqu'ils ont fait confiance aux libéraux le 18 février dernier, ils se sont fourvoyés. C'est ce qui se passe. Face à cela, qu'entendons-nous? Quelle est l'excuse? Le ministre des Finances (M. MacEachen) a dit que nous étions désespérément et inextricablement liés aux États-Unis et que donc, nous ne pouvions rien faire. Le ministre des Finances est comme une baleine échouée. Il s'agite faiblement mais il ne peut rien faire.

● (2340)

Une voix: N'insultez pas les baleines!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je m'excuse. Je ne pense pas que cela aide les Canadiens à mieux comprendre. Le gouvernement est là pour certaines raisons. Quel est le rôle du gouvernement? Qu'a dit le parti libéral au sujet du rôle du gouvernement?

Une voix: Rester au pouvoir.

M. Baker (Nepean-Carleton): Cela excepté, le parti libéral a toujours eu pour philosophie que le rôle du gouvernement était de créer une atmosphère où les Canadiens pourraient réaliser leurs aspirations. S'ils voulaient entreprendre quelque chose, qu'ils puissent le faire avec un certain espoir de succès. Le parti libéral n'a jamais été passif, mais un parti actif. Il pouvait faire quelque chose. C'était ce qu'il aimait proclamer. Mais ces temps sont révolus. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit lorsqu'il était chef de l'opposition et qu'il avait démissionné, qu'il serait bon que le parti libéral ne soit pas au pouvoir pendant un certain temps. Je pense qu'il aurait été bon pour le Canada que les libéraux ne soient pas au pouvoir pendant un certain temps; le Canada aurait eu la possibilité de se régénérer et de retourner à ses sources. Car le parti de St-Laurent, de Pearson et de Laurier se souciait vraiment de la population. Il s'intéressait plus au peuple qu'au pouvoir. Le parti actuel ne se soucie que de pouvoir. Lorsqu'on parle des inquiétudes des Canadiens, comme ce soir, voyez comme ils sont soucieux. Les gens se demandent où le gouvernement les a abandonnés? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas réagi? Quand le gouvernement réagira-t-il et quelle sera sa réaction? S'ils ont écouté le ministre des Finances plus tôt ce soir, ils l'ont entendu dire qu'il s'en tiendrait à ce qu'il a déjà dit et qu'il n'interviendrait pas. Il va rester échoué à s'agiter faiblement en invoquant la pauvre excuse que c'est la faute des Américains, ou des Martiens, ou de la température, mais en tout cas pas celle du gouvernement. Si le gouvernement veut s'attribuer le mérite de ses programmes, il doit aussi en accepter le blâme quand le pays est plongé dans le chaos économique, et il l'est actuellement. Nous ne devons pas permettre au ministre d'État de passer ce problème sous silence en prétendant que tout va bien ou que nous allons nous en sortir. Le gouvernement pourrait faire certaines choses s'il le voulait vraiment.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a dit que le parti d'en face, qui nous a demandé d'envisager des subventions au logement—et nous l'avons fait—devrait maintenant envisager de suivre une politique semblable. C'est d'autant plus nécessaire que non seulement les automobilistes, mais également les personnes âgées et tous ceux qui consomment du pétrole, sont écrasés par le prix élevé de l'énergie. Le gouvernement peut certainement penser à une forme de crédit d'impôt à l'énergie—appelez cela comme vous voulez—à l'intention de ceux qui ne pourront pas assumer ce fardeau encore très longtemps. Le ministre des Finances m'a dit, comme il l'a déjà fait plus tôt à la Chambre, que le gouvernement avait des programmes destinés à venir en aide aux économiquement faibles et que ces programmes étaient indexés. C'est bien le cas. Mais le problème, même avec une indexation complète, c'est que nos personnes âgées prennent de plus en plus de retard à cause de l'inflation. L'indexation ne leur permet pas de se tenir à flot.

M. Evans: Ce sont des bêtises.

M. Baker (Nepean-Carleton): Mon ami d'Ottawa-Centre qui était si véhément dans l'oppositions ne dit plus rien depuis qu'il fait partie du gouvernement. Il a accepté le poste de secrétaire parlementaire, et je lui recommande de lire un discours fait par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] Begin) à Vancouver. Voici ce qu'elle a dit des personnes âgées au Canada:

> . . . Sur nos 2.3 millions de pensionnés de la sécurité de la vieillesse 1.2 million ont touché le supplément de revenu garanti.

Lequel a été augmenté de $35. Le ministre a poursuivi en ces termes:

> Cela signifie que 53 p. 100 des pensionnés canadiens ont un revenu assez bas pour avoir droit à cette aide supplémentaire. Pouvez-vous vous imaginer que 53 p. 100 de la population totale du Canada âgée de moins de 65 ans doivent compter sur les prestations de bien-être social du gouvernement pour survivre?

Donc, malgré l'indexation, voilà la situation. J'entends mon ami dire quelque chose. Il aura la possibilité de prendre la parole. Ce sera une occasion rare et j'attends ce moment avec impatience. J'espère qu'il me laissera finir mon discours.

M. MacEachen: Vous ne m'avez pas laissé parler. J'ai remarqué que votre chef est parti il y a une heure et demie.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le ministre des Finances parle de mon chef, je me demande où est le sien.

Une voix: Sans doute dans sa piscine.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a poursuivi en disant:

> Ce qui est encore plus troublant, c'est que 16 p. 10 des pensionnés touchent le supplément maximum.

Elle voulait parler des $35. Puis elle a ajouté ceci:

> Cela signifie que la plupart de ces 360,000 personnes âgées ne touchent pas un seul cent en plus de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu.

M. Evans: Qui l'a instauré ce supplément?

M. Baker (Nepean-Carleton): Là n'est pas la question. C'est le gouvernement qui l'a proposé et c'est le Parlement qui l'a étudié puis adopté. C'est un fait. Mais, cher collègue, cela ne répond pas à l'argument avancé par le ministre des Finances lequel prétend alors que l'inflation est si élevée, que ces allocataires, les anciens combattants et autres bénéficiaires des prestations indexées que leur versent les Canadiens ne sont pas si mal lotis. J'en viens à me demander où se trouve le parti libéral, ce parti qui s'intéresse au sort de ses ouailles et qui se fait fort de partager. Où est donc le ministre des Finances à qui l'on a posé des questions directes et qui s'est fait la réputation de répondre de façon évasive, c'est-à-dire en évitant soigneusement de nous renseigner sur les questions qui concernent les mesures que le gouvernement envisage de prendre? Un gouvernement ne peut se croiser les bras. Un gouvernement ne peut se cacher derrière les jupes d'un autre pays. Il lui incombe de créer ou de recréer un climat propice aux investissements. C'est ce que le gouvernement actuel avait promis de faire. Voilà pourquoi ce soir, les Canadiens, frappés par sa piètre performance, s'interrogent à son sujet. Ils doivent se poser des questions au sujet de leur choix.

Quelqu'un a demandé à quoi avait servi le débat sur l'énergie. Je parle du programme énergétique contenu dans le budget du gouvernement. Qu'est-ce qu'il faut en conclure? Il faut en conclure que cette stratégie énoncée dans l'exposé budgétaire est une gaffe incommensurable. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a beau crier et tempêter tant qu'il veut. Dans le secteur énergétique canadien, les investisseurs ont été refroidis et certains suffisamment pour quitter le pays. Dans d'autres secteurs de l'économie, on note que les mesures mises de l'avant par le gouvernement suscitent la même inquiétude.

Je demande à des amis quelles sont les répercussions de ces mesures, en termes d'emplois hors de l'Ouest du Canada, au Québec ou en Ontario, par exemple. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources proteste que les tours de forage ne quittent pas toutes le pays au rythme que l'on prétend. Le budget n'a été présenté qu'en octobre, donnez-nous une chance. Elles partiront c'est sûr. Pourquoi ne partiraient-elles pas? Est-ce que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) resterait, lui, s'il était confronté à une politique gouvernementale qui constitue un anathème pour son entreprise et qui ne tient aucun compte de certains aspects importants de son activité? Il serait le premier à franchir la frontière en pareil cas.

Le dollar est à la baisse. A cause des mesures gouvernementales, qui n'ont pas été améliorées par le budget, d'après tous les indices économiques, le Canada est au bord de la catastrophe économique.

● (2350)

Je ne veux pas dire que la situation soit irrémédiable, car elle ne l'est pas. Malgré le gouvernement, notre pays est quand même assez riche, assez fort et assez solide. Néanmoins, nous ne pourrons pas le rendre plus prospère ou lui conserver sa prospérité en continuant dans la même voie. C'est pourquoi la malencontreuse politique énergétique du gouvernement doit être changée. Sa politique budgétaire est aussi mauvaise et il faut également la modifier.

Le gouvernement va devoir protéger les gagne-petit contre les conséquences de ces mesures. Il va devoir les modifier et en présenter de nouvelles. Sincèrement, je ne pense pas que le ministre des Finances fasse bien son travail. Je suis au regret de le dire. Le ministre ne fait pas bien son travail s'il rejette la responsabilité de nos difficultés sur les Américains ou quelqu'un d'autre. Certaines personnes peuvent se demander ce que notre gouvernement est censé faire. Voilà le problème. La motion que nous étudions ce soir parle de crise économique. La présidence a reconnu l'existence d'une crise économique. Ce débat sort de l'ordinaire. On pourra dire tout ce qu'on voudra, cela n'y changera rien. Je suis heureux que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) soit là. Je lui fais remarquer que, dans sa propre ville, la riche ville située sur les rives de l'Outaouais et de la Rideau, dans sa circonscription, il y a actuellement 35 p. 100 de chômeurs dans le bâtiment.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Nepean-Carleton a dit que la présidence avait reconnu l'existence d'une crise économique au Canada. Je n'en crois rien. La présidence n'a pas porté de jugement. Le débat fait suite à une motion que le chef du Nouveau parti démocratique a proposée en vertu de l'article 26 du Règlement.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est une remarque utile. Je n'ai pas l'intention de citer les paroles exactes du député d'Ottawa-Centre. S'il parle aux travailleurs du bâtiment dans la région de la capitale nationale, ils lui diront que dans ce secteur, le taux de chômage est actuellement de 35 p. 100 dans la ville qui, aux yeux des autres régions du pays, passe pour particulièrement prospère comparée à Windsor et à d'autres villes. Demandez à l'ouvrier du bâtiment, au maçon, à l'homme de métier, à l'artisan et au fournisseur de matériaux de construction s'ils sont satisfaits de la ligne de conduite du gouvernement. Ils le lui diront. Je suggère au député de leur poser la question au téléphone au lieu d'aller se frotter à eux. Cela vaudrait mieux pour sa santé. Tels sont les problèmes de ce secteur essentiel.

J'invite le député à visiter les régions rurales de ma circonscription et à parler aux producteurs laitiers et aux producteurs de grains de provende qui envisagent un hiver où le coût de l'énergie sera de plus en plus élevé. Interrogez ces gens, non pas les économistes du Conseil économique du Canada, à qui je témoigne néanmoins le plus grand respect, et non plus les fonctionnaires du ministère des Finances. Demandez aux gens ordinaires qui doivent emprunter auprès des banques.

Au cours des vacances des fêtes, quand ils se rendront dans leurs circonscriptions, les députés auront une excellente occasion de demander à leurs électeurs si les politiques du gouvernement leur conviennent. S'ils suivent mes conseils, une fois de retour, ils devraient tenir un caucus des plus intéressants. Mais peut-être que d'ici là, le ministre des Finances se sera rendu à la réalité et acceptera de modifier sa politique.

J'invite le député à rendre visite à certains vendeurs immobiliers ici même à Ottawa, et à parler aux personnes qui auront à renouveler leurs hypothèques. Je me suis entretenu avec certains employés dans notre immeuble ici, sans parler de ceux dans ma circonscription, qui prévoient renouveler leur hypothèque en mars et avril prochains. Quelles mesures d'allégement le gouvernement a-t-il prévues à l'intention de ces gens? Aucune!

Pour quelles raisons les députés d'en face ont-ils fait avorter notre projet de loi? Pourquoi ne proposent-ils pas d'autres crédits d'impôt au titre de l'intérêt hypothécaire? Il leur faudra répondre à ces questions. Nous savons pour quelles raisons ils ont fait avorter notre projet de loi. Ils ne l'appréciaient pas. Qu'ont-ils prévu pour le remplacer? Que comptent-ils dire à leurs électeurs?

Prenez n'importe quel détaillant de voitures. Il est aussi homme d'affaires que n'importe lequel d'entre nous. Calculez le nombre de voitures qu'il a sur son terrain et demandez-lui comment il compte s'en débarrasser. Il se fera un plaisir de vous l'expliquer. Allez chez n'importe quel grand fournisseur au Canada et il vous dira que la situation économique est minable et qu'il nous faut la changer. Il est indigne de la part d'un ministre des Finances de persister à conserver intègre un budget qui se révèle une erreur monumentale.

J'invite nos collègues d'en face à nous répondre. Ne faites pas notre procès. Contentez-vous de nous énoncer les politiques du gouvernement. Dites-nous ce que vous comptez faire. Indiquez-nous les mesures prévues dans le budget, qui aideront le propriétaire de maison, l'investisseur canadien dans l'Ouest, qui envisage de financer le secteur pétrolier, l'agriculteur et le petit commerçant. Indiquez-nous les mesures qui permettront

aux gens qui le veulent de s'acheter des maisons. J'ai fouillé le budget de fond en comble, et je n'en ai point trouvé. Les Canadiens n'en ont point trouvé.

Voilà pourquoi les jeunes qui ne peuvent trouver du travail appellent leur député, les jeunes que nous avons envoyés s'instruire à l'université. Voilà pourquoi nous appellent les retraités qui s'inquiètent de ce qui va leur arriver. Ne jouons pas avec les chiffres, on peut leur faire dire ce qu'on veut.

Je veux des réponses à ces questions. Ces questions, mes amis d'en face se les entendront poser quand ils retourneront dans leur circonscription. Leurs électeurs leur demanderont ce qu'ils font à ce sujet, maintenant qu'ils ont renversé le gouvernement et qu'ils sont au pouvoir à leur tour. Ils demanderont ce qu'on va faire pour eux. Ils diront à leur député qu'ils l'ont appuyé parce qu'ils en attendaient des choses qu'il n'a pas encore faites. Il faudra bien que quelqu'un du côté gouvernemental réponde à ces questions. Ce ne sont pas des questions de statistiques, mais des questions d'humanité qui exigent des réponses.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je regrette d'interrompre le député. Peut-être pourra-t-il disposer d'une demi-minute pour terminer son propos avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Non, monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à abuser du temps de la Chambre. Merci beaucoup.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que mon ami de Nepean-Carleton (M. Baker) m'ait adressé autant de questions. Je vais m'efforcer de répondre à une ou deux dans les premières minutes qui vont suivre.

Il a laissé entendre que je ne parle pas à mes commettants et que je ne sais pas ce qui se passe dans Ottawa-Centre, mais je lui répondrai qu'il a tort, tout à fait tort. Je sais ce qui s'y passe. Je connais les problèmes de ma circonscription. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral a abouti avec le Centre Rideau, et voilà pourquoi nous allons créer de nombreux emplois du bâtiment à Ottawa. Cela va alléger le chômage. Voilà des choses que nous faisons. C'est cela qui s'appelle agir, ce qu'il n'a pas su faire quand il était au pouvoir.

Venons-en au sujet du débat, que je vais m'efforcer de traiter de façon sensée. Je vais chercher à analyser la conjoncture actuelle, essayer de leur faire un peu comprendre quelle conjoncture nous traversons avec eux et avec le pays tout entier, et quels sont les choix qui s'offrent à nous. Je veux ensuite leur expliquer les difficultés des choix qui s'offrent, le coût de chacun de ces choix, et qu'en fin de compte la politique économique suivie par le gouvernement est la meilleure dans la situation actuelle.

Les députés d'opposition ont reproché au ministre des Finances (M. MacEachen) de rendre les États-Unis responsables de tous nos maux économiques. Cela ne tient pas debout. Ce n'est pas ce qu'il a fait. Il a parlé des taux d'intérêt excessifs que nous connaissons actuellement, et il est certain qu'ils sont dus aux politiques monétaires suivies aux États-Unis. Cela ne veut pas dire que le ministre essaie de rejeter sur les États-Unis la responsabilité du problème de l'inflation au Canada; ou que ce soit la faute des Américains si les taux d'intérêt, sous l'effet de l'inflation, montent plus que les Canadiens et nous le souhaiterions tous. Il est certain que la politique monétaire inconstante qui est appliquée à l'heure actuelle aux États-Unis est la cause des taux d'intérêt excessivement élevés qui atteignent les 20 p. 100 aux États-Unis et près de 20 p. 100 au Canada. C'est ce que disait le ministre, et non pas qu'il fallait rejeter la responsabilité de tous nos problèmes sur d'autres pays ou sur les États-Unis. Il n'a pas dit cela et il ne le pense pas non plus, et vous le savez.

Il faudra bien que l'on en arrive à reconnaître à la Chambre que le problème le plus critique, le plus grave que nous devons affronter au Canada à l'heure actuelle est celui de l'inflation, si l'on veut à longue échéance défendre les intérêts du pays et lui permettre d'exploiter ses possibilités de croissance. C'est le problème fondamental et la cause de la hausse des taux d'intérêt. Contrairement à ce que prétendent les néo-démocrates qui ont toujours tendance à tout comprendre à l'envers, ce n'est pas la hausse des taux d'intérêt qui provoque l'inflation, mais c'est l'inflation qui fait monter les taux d'intérêt. Je concède aux députés d'en face que l'inflation est un problème qui est apparu petit à petit au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne, en Norvège, en Suède, en Hollande. L'inflation sévit dans tous les pays du monde.

Les choses qui causent les problèmes, les choses qui causent l'inflation au Canada sont que nous vivons dans un système où existe un pouvoir d'achat excessif par rapport à notre productivité. Nous nous rendons compte d'ailleurs que la productivité constitue un problème. Nous avons présenté un budget qui va augmenter et même doubler au cours des trois prochaines années les crédits consacrés au développement énergétique et économique de notre pays et cela jusqu'à concurrence de 13 milliards de dollars. En 1983-1984 ce montant doublera par rapport à maintenant. C'est pour essayer de relancer la productivité, de remettre les gens au travail, de remettre l'économie sur la bonne voie et de juguler l'inflation en accroissant l'offre.

Mais en plus de l'aspect du problème que constitue la croissance de l'offre dans notre économie, en plus d'une production accrue et d'un plus grand taux d'investissement au Canada, en plus de cela, dis-je, nous devons contrôler le taux de croissance du pouvoir d'achat, le taux de croissance de la masse monétaire et c'est ce que la Banque du Canada a fait en réduisant graduellement le taux de croissance de la masse monétaire sur une certaine période. C'est aussi ce que la Banque du Canada continuera de faire. C'est cette politique monétaire que poursuit le gouverneur de la Banque du Canada que le gouvernement continuera d'appuyer sans réserve.

Une voix: Le député pourrait-il nous dire ce que l'accroissement . . .

La situation économique

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai essayé de faire signe au secrétaire parlementaire de poursuivre ses propos. Je ne peux pas reconnaître le député, car il n'est pas assis à sa bonne place.

M. Evans: La mauvaise place, monsieur l'Orateur, c'est celle que le député occupe habituellement. Des dépenses de consommation constamment excessives, dans notre pays et ailleurs, et des dépenses d'investissement insuffisantes n'arrangent pas les choses. Le député de Capilano (M. Huntington) a lui-même dit ce soir qu'il fallait investir des montants énormes de nouveaux fonds au Canada, afin d'accroître la productivité. Je suis entièrement d'accord avec lui, tout comme le ministre d'ailleurs. Mais nous n'obtiendrons pas de nouveaux apports de capitaux, de nouveaux investissements massifs en réclamant, comme l'a fait ce soir le chef de l'opposition (M. Clark), l'instauration de nouveaux programmes d'allocations de logement, de crédits d'impôt à l'énergie, de subsides pour frais hypothécaires, et de subsides pour frais de chauffage, qui absorberaient les milliards qui doivent servir à accroître la productivité de l'économie et non à financer de plus en plus de pareils programmes permanents de consommation.

Nous avons un problème du côté de la croissance de la masse monétaire. La Banque du Canada s'est engagée à s'attaquer à ce problème. Nous avons également un problème dont nous ne sommes nullement responsables, soit l'état de choc provoqué par la hausse du prix des biens de consommation, notamment des aliments, due à la sécheresse. Ce n'est pas le gouvernement libéral qui a provoqué la sécheresse. Nos vis-à-vis sont peut-être enclins à le croire, mais les députés ne sont pas responsables de la sécheresse, quel que soit leur parti. Quoi qu'il en soit, la sécheresse s'est répercutée sur le prix des aliments, et la politique libérale n'est pas en cause. Le monde a subi le choc des hausses de prix du pétrole, lesquelles se répercutent dans l'ensemble de l'économie. Ces hausses alimentent l'inflation, et ces pressions inflationnistes doivent être absorbées ou encore se traduire par des hausses de prix répétées pour tous les biens de consommation. C'est la situation dans laquelle se trouvent le Canada et tous les pays du monde.

Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a fait allusion au contrôle des prix. Il dit qu'il faut surveiller les prix et les réduire au besoin, et qu'il faut s'assurer que les entreprises et les milieux des affaires de notre société ne filoutent pas le public. Je lui réponds que tous les chiffres et les faits que j'ai étudiés font voir qu'aucun secteur des affaires et de l'économie ne réalise de façon constante des bénéfices excessifs. De toutes les études que l'on a faites, aucune ne démontre que les milieux des affaires pressurent le public en réalisant des bénéfices excessifs. Il est absolument nécessaire de permettre aux investisseurs de faire plus de bénéfices à investir si l'on veut les encourager dans ce secteur.

Une voix: Une augmentation de 56 p. 100 des profits tirés du pétrole par exemple?

M. Evans: Exactement. Et cela contribuera à la multiplication des travaux d'exploration et d'exploitation des gisements. Cela répondrait parfaitement aux désirs du député.

D'aucuns veulent que nous prenions des mesures de contrôle des salaires et des prix. Ce que nous avons constaté jusqu'à présent, c'est que de belles mesures n'ont pas d'effets bénéfiques permanents ou même prolongés sur l'inflation. Si la cause profonde de l'inflation persiste, le contrôle des salaires et des prix est inefficace. Une telle mesure agit un peu comme le couvercle d'une théière. Si on ne baisse pas le feu, la théière explose, et pourtant, les députés néo-démocrates se font les avocats d'une politique des revenus et que sais-je encore.

Tout à l'heure, le député de Broadview-Greenwood a signalé que tous les pays qu'il avait examinés, dont l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada, appliquaient des politiques qui avaient un trait commun. Le député n'a-t-il jamais songé au fait que tous ces pays suivaient peut-être des politiques similaires, face aux problèmes internationaux, pour la bonne raison que ces politiques étaient les plus appropriées? Est-ce parce qu'elles ne correspondent pas à la politique que préconise le NPD que le reste du monde a tort? Je ne le crois pas et je ne crois pas que le Canada ait tort et que le gouvernement ait tort.

L'opposition, comme on a pu le constater, est constamment passée à côté des réalités économiques. Nous l'avons vu à plusieurs reprises ce soir et dans le passé. Les députés d'en face manquent de suite dans les idées. D'une part, ils réclament à hauts cris que le gouvernement fasse diminuer l'inflation, fasse baisser les taux d'intérêt, selon une formule magique quelconque. Ils s'imaginent qu'on peut fixer de façon arbitraire les taux d'intérêt. Mais ce n'est pas ainsi que ça se passe.

● (0010)

D'autre part, on nous demande à cor et à cri d'accroître les dépenses et de réduire les impôts, ce qui ne ferait que grossir les déficits. Les gens d'en face nous disent de réduire les déficits, et c'est ce que le ministre des finances (M. MacEachen) fait dans son budget. C'est une situation totalement absurde. Nous sommes censés accroître les dépenses, réduire les impôts, ce qui contribue à réduire les recettes gouvernementales, tout en luttant contre l'inflation et la montée des taux d'intérêt. Nous ne pouvons faire les deux en même temps.

M. Rae: Oui, vous le pouvez.

M. Evans: Tant que l'opposition n'aura pas compris la situation, nous ne pourrons avoir de débat logique et cohérent à la Chambre des communes.

Au cours de la soirée, des députés de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique ont prétendu que la politique gouvernementale faisait du tort aux Canadiens à revenus faibles et moyens et que nous pressurons ceux-ci. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est allé plus loin, disant que les vieillards n'ont que la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Grand Dieu, ces programmes avaient été justement conçus pour aider les nécessiteux. Les plaintes sont-elles fondées? Ces programmes avait été instaurés pour tous, mais surtout pour un petit groupe que nous espérions sortir de la pauvreté le plus rapidement possible. Les autres groupes ne sont pas dans une telle misère et leurs prestations sont indexées pour qu'ils puissent se maintenir au-delà du seuil de la pauvreté.

Les députés d'en face ont dit que l'inflation rendait la vie extrêmement difficile aux Canadiens à revenus faibles et moyens. J'invite ces députés à lire le rapport du Conseil économique intitulé «Le dilemme de l'inflation» pour voir qui sont les plus touchés par l'inflation. D'après le Conseil économique du Canada, de 1969 à 1975, ce sont les gagne-petit qui ont le mieux résisté à l'inflation. Ce rapport représente l'étude complète la plus récente sur l'incidence de l'inflation. Les députés d'en face veulent-ils savoir pourquoi ils ont fait meilleure figure? C'est grâce aux programmes de transfert du gouvernement, programmes instaurés par le gouvernement libéral pour protéger ceux-là mêmes que nous pressurons le plus, au dire de l'opposition.

M. Huntington: Parlez-nous des prix de l'énergie.

M. Evans: Le député parle du prix de l'énergie. Quelles sont ses conséquences pour les Canadiens? Ils se répercutent sur tous les autres prix. Bien sûr, l'énergie a son prix bien à elle. Tous ces éléments figurent dans l'indice des prix à la consommation qui sert de base à l'indexation de tous les programmes de transfert dont nous parlons.

Le Conseil économique a déclaré que les économiquement faibles étaient ceux qui réussissaient le mieux à faire face à l'inflation. Ceux qui sont légèrement mieux nantis viennent ensuite. C'était grâce aux programmes de transfert. Je vous cite un extrait de ce document du Conseil économique, voici:

> C'est pourquoi les modifications apportées à l'échelle de prestations et à l'admissibilité aux régimes de retraite, d'assistance sociale, d'allocations familiales et d'assurance-chômage, ainsi qu'aux programmes de soutien du revenu agricole, ont été d'une importance toute particulière pour ces catégories de personnes.

Nous pouvons ajouter à la liste la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, qui sont indexés pour tenir compte de la hausse des prix. Nous pouvons aller plus loin et parler du Régime d'assistance publique. Il est également indexé indirectement, car l'importance de la contribution fédérale est fonction de la contribution provinciale qui est indexée. Par conséquent, la majorité des gagne-petit et des revenus moyens bénéficient de l'indexation.

M. Kilgour: Tout va merveilleusement bien pour eux.

M. Evans: Le député dit que tout va merveilleusement bien pour eux. Non, ce n'est pas vrai. Personne n'a prétendu cela. Nous aimerions que tout aille beaucoup mieux pour tout le monde, mais l'opposition nous conseille de réduire les taux d'intérêt, de réduire l'inflation, d'augmenter les dépenses et d'augmenter les déficits, le tout en même temps. Ce genre de conseil ne peut mener nulle part.

M. Wilson: Est-ce la courbe Evans?

M. Evans: On l'appelle la courbe conservatrice, et c'est vraiment risible.

M. Kempling: On l'appelle aussi . . .

M. Evans: J'estime personnellement—et je pense que certains de mes collègues d'en face qui gardent la tête froide sont du même avis—que nous devons modifier nos priorités afin de nous centrer davantage sur le développement économique et les dépenses d'investissement au lieu d'augmenter sans cesse nos dépenses de consommation. Je pense que le député de Capilano (M. Huntington) en conviendra avec moi, au moins pour ces dernières dépenses. Il est important, je pense, de reconnaître que nous ne pouvons continuer à l'avenir à nous disputer la base forcément diminuant de la richesse du pays. Nous devons établir des politiques pour que la base de la richesse augmente pour tous les Canadiens afin qu'ils soient en mesure d'en profiter à l'avenir.

J'ai signalé tout à l'heure que le budget avait justement pour but de favoriser ce genre de développement économique. Cette année seulement nous avons augmenté le budget du développement économique de 21 p. 100 et nous avons doublé les montants affectés à l'énergie et au développement économique. Si on exclut les paiements d'indemnisation aux importateurs de pétrole, les dépenses atteindront le montant de 13 milliards de dollars en 1983-1984. Nous avons donc pris un engagement financier, un engagement financier qui doit servir à stimuler la croissance.

M. Kilgour: Que dire de la hausse de 3.5 milliards de dollars du déficit l'an prochain, John?

M. Evans: Le député veut parler du déficit. S'il veut me laisser un peu plus de temps, je vais lui en parler. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait projeté un budget déficitaire. Par la suite, les prix du pétrole ont monté en flèche, ce qui a accru les paiements d'indemnisation aux importateurs de pétrole. Les taux d'intérêt ont augmenté. Cela aurait également eu lieu sous son administration. Les prix du pétrole auraient augmenté autant sous son administration que sous la nôtre.

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Monsieur l'Orateur, je parle des prix mondiaux du pétrole, du pétrole importé de l'étranger. Ce sont là les facteurs qui en plus de la récession, ont été pires que prévus. Là encore, la récession aurait été la même et le député l'a admis à la Chambre plusieurs fois. Ces facteurs auraient augmenté son déficit de 2.5 à 3 milliards de dollars. Les députés d'en face ont parlé de la façon dont ils auraient établi un budget de 11.6 milliards de dollars, mais c'est absurde. Si on le coince à ce sujet, le député de Saint-Jean-Ouest l'admettra.

Oui, la situation est grave, et nous devons y faire face. Je crois que le budget commence à s'attaquer à ce problème et je pense que le gouvernement, à mesure que le temps passera, prendra les mesures nécessaires pour permettra de réaliser ce que nous voulons tous, notamment, une meilleure croissance, un meilleur niveau de vie et un plus grand bien-être pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, nous connaissons maintenant tous les secrets de l'économie moderne. Les experts et les personnes qui veulent s'acheter une maison ont été renversés.

La semaine dernière, dans ma localité, j'ai parlé à un jeune homme qui avait acheté une maison il y a trois ans. Il a dû la vendre parce qu'il est parti de sa localité prospère. Il a investi de l'argent dans un secteur qui est sain, d'après le député d'Ottawa-Centre (M. Evans). Ce jeune homme, sa femme et leur enfant ont perdu de $5,000 à $10,000, ils ont perdu de l'argent durement gagné. Le député approuve-t-il ce genre de politique en matière d'intérêts? Le jeune homme en question a quitté une maison qu'il pouvait se permettre de payer avec les revenus dont il disposait pour aller s'installer dans un logement exigu et il devra patienter jusqu'à ce que le gouvernement et les économistes libéraux de la Chambre retrouvent la raison.

Puisse Dieu pardonner à ceux qui ont suivi des cours d'économie auprès du député d'Ottawa-Centre parce qu'ils sont dans l'erreur.

● (0020)

Une voix: Il ont tous échoué, et lui aussi.

M. McCain: Puis il a dit à quel point la situation du logement est bonne. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) l'a sagement conseillé quand il lui a dit qu'il était mieux de leur parler au téléphone.

Ce soir j'ai conversé avec un jeune homme qui construit sa deuxième maison, ayant dû déménager. Il a tellement aimé la première construite il y a 15 ans que sa seconde est identique pour le plan, l'architecture et l'équipement. Puis-je ajouter, à l'intention du député d'Ottawa-Centre, que sur les huit avances qu'il doit faire au constructeur, les deux premières dépassent de $2,500 le prix total de la première maison absolument identique qu'il avait construite il y a 15 ans. Est-ce qu'une pareille inflation est supportable? Le député d'Ottawa-Centre ferait bien de faire le calcul et de voir combien ce jeune homme doit gagner pour pouvoir faire face à une pareille explosion des prix. Je répète que le montant des deux avances a dépassé de $2,500 le coût total d'une maison identique construite il y a 15 ans. Peut-on dire que nous sommes bien gouvernés, que l'économie est bien gérée?

Une voix: Il est malade.

M. McCain: La fidélité au parti est une chose excellente dans notre système, mais la fidélité aveugle et idiote ne se justifie pas.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Monsieur l'Orateur, l'inflation est structurelle, et il est permis de discuter sur le point de savoir si cela est bon ou non pour la société. Cependant, l'inflation structurelle que nous traversons revêt un tout autre caractère que celle à laquelle l'histoire nous avait habitués, parce que les parcs des vendeurs de voitures sont pleins à craquer, parce que dans le bâtiment il y a une demande qui n'est pas solvable, puisque les gens n'ont pas les moyens de s'acheter une maison, parce qu'il y a plein de vêtements dans les magasins et plein de tout ce que le consommateur désire. N'importe où où vous allez, vous pouvez trouver ce que vous voulez. Là n'est pas la cause de l'inflation. Nous nous attaquons à un type nouveau d'inflation avec des procédés anciens. C'est comme si on voulait soigner le choléra avec de l'huile de ricin. Le résultat sera le même: le malade finira par mourir. Cela ne peut plus durer.

Si l'on veut faire croire aux Canadiens que cette crise est internationale, le ministre des Finances (M. MacEachen) voudrait-il alors expliquer à la Chambre et au pays pourquoi il n'a pas essayé de convoquer une réunion internationale des ministres des Finances? Ils auraient pu ensemble voir s'il n'y aurait pas moyen de conclure une entente internationale, de modifier la politique des taux d'intérêt à la hausse—l'huile de ricin comme remède au choléra—car cette politique n'est pas efficace et s'annonce catastrophique. La politique fiscale entrave la production, et la politique de l'impôt sur le revenu anéantit le pouvoir d'achat; ces deux politiques qui s'opposent ne favorisent aucunement le progrès.

Des voix: Oh, oh!

M. McCain: J'entends certains qui rouspètent au fond, à gauche, et je suppose qu'on pourrait parler d'extrême gauche. J'ai été très étonné, ce soir, de constater que ces députés ne savaient plus où ils en étaient, car un jour ils réclament une socialisation intégrale, alors qu'un autre, aujourd'hui, par exemple, ils prétendent défendre les intérêts du secteur privé. Il leur faudra se décider une bonne fois pour toutes. Ils se sont embrouillés dans leurs idées et ont déconcerté les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, je m'inquiète au sujet de mon pays. Je suis très préoccupé par les propos tenus par le ministre des Finances, ce soir, dans la circonscription duquel—je ne suis pas sûr de la région exacte—ou peut-être dans la circonscription à côté de la sienne, une raffinerie vient de fermer ses portes, et où le niveau de l'emploi a diminué, étant donné que nos relations avec nos associés commerciaux sont telles qu'il nous est difficile d'exporter à profit le pétrole raffiné, même si nous l'importions pour le réexporter ensuite. J'en suis d'autant plus préoccupé que le ministre des Finances vient d'une circonscription située dans la région de l'Atlantique.

L'appui accordé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) à des mesures freinant l'expansion m'inquiète également, car je vis dans la circonscription voisine de celle du ministre des Finances et de celle dont est issu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au Québec, et où les habitants comptent sur un approvisionnement pétrolier venant d'un pays où la situation politique est désastreuse. Les deux ministres, l'un originaire d'une région fort démunie au point de vue énergétique et l'autre, d'une région voisine dans l'est de Montréal, où l'on connaît les mêmes difficultés, ont l'audace de nous présenter des politiques fiscales et énergétiques qui défavorisent l'expansion, la mise en valeur et la production, repoussant du coup la possibilité pour le Canada d'atteindre rapidement à l'autarcie.

Je comprends pourquoi les Ontariens et les Montréalais ne sont pas inquiets, mais ceux qui vivent à l'est de Montréal ont doublement raison de s'inquiéter du comportement du ministre des Finances et du ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement. Qu'ils ne tiennent pas compte de la réalité au Canada est catastrophique. Nous nous trouvons dans une situation où les personnalités, la susceptibilité, les préjugés et la colère sont venus troubler ce qui devrait être des pourparlers d'ordre général imbus d'un esprit rationnel, compréhensif et conciliant. Il ne s'agit pas d'affronter l'Ouest parce que celui-ci ne cherche pas à accommoder ces gens susceptibles et impatients qui font partie du gouvernement. Il s'agit de servir le Canada tout entier. Ce sont les gens et les travailleurs d'un bout à l'autre du Canada, et les sautes d'humeur, les susceptibilités et les préjugés qui prédominent durant ces pourparlers. C'est un comportement qui manque de réalisme.

Monsieur l'Orateur, je voudrais citer quelques observations faites dans les journaux d'aujourd'hui, car je crois qu'elles ont une certaine importance depuis la publication d'un article favorable émanant de Winnipeg. Voici un passage tiré du *Sun* de Toronto:

En supposant qu'elle soit possible, combien de temps durerait la période de reconstruction post-Trudeau?

Ce n'est que l'une des questions qu'il pose.

On a déjà fait remarquer, dans nos colonnes et ailleurs, que l'on ne peut modifier du jour au lendemain les fondements de notre économie, ce que Trudeau a fait. On peut aussi soutenir (c'est un argument sensé) qu'il faudra plus longtemps pour rebâtir qu'il n'en a fallu pour démolir.

Comment Trudeau nous a-t-il changés? C'est simple:

1. Il a rendu socialement acceptable le fait de ne pas travailler.

2. Le profit est devenu odieux.

3. On en est venu à considérer les éléments non productifs de notre société comme aussi valables que les éléments productifs, et quelquefois supérieurs.

4. On a découragé l'initiative, qui est l'aiguillon de la société.

C'est là un résumé simplifié et simpliste de ces 12 années de pouvoir, j'en suis conscient, mais il faudra s'en contenter.

Passons maintenant à un autre journal. On lit en manchette «Ottawa pourrait refiler le déficit aux provinces». Il peut le faire de bien des façons. Ottawa tient les provinces responsables des programmes qui relevaient de la compétence fédérale. Lors des deux dernières campagnes électorales, nous avons entendu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) se plaindre des services de santé des provinces, mais c'est elle qui n'accordait pas aux provinces les subventions suffisantes et régulières qu'elle leur devait au titre de partenaire dans le financement du programme des services de santé. Ensuite, elle blâmait les provinces dont les finances sont limitées parce que le gouvernement fédéral n'honore pas ses promesses et n'assume pas ses responsabilités. Voilà ce qui est arrivé.

On pourrait parler longuement des autres moyens qu'emploie le gouvernement fédéral pour se délester sur les provinces de sa responsabilité financière dans des programmes qu'il a lui même mis sur pied et qu'il doit financer. Mais cela ne marchera pas. Pas au Canada. Encore une fois, le gouvernement provoque les provinces et abdique ses responsabilités. Je prétends, monsieur l'Orateur, que les discours du ministre des Finances et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont répugnants et répréhensibles étant donné qu'ils ont été prononcés par des hommes sans conscience et sans scrupules qui refusent carrément de voir en face les réalités économiques de la demande énergétique de la politique financière, monétaire et fiscale, des hommes aveugles devant l'évidence dont les conséquences les laissent indifférents. Les gens-là vous donneraient un laxatif si vous souffriez, d'une appendicite.

● (0030)

J'ai été profondément outré d'entendre ce matin le gouvernement se plaindre de ne pas pouvoir dépenser d'argent. Il réduit le budget des programmes de développement communautaire mais il annonce qu'il a de grands projets à l'intention des femmes et qu'il va leur donner des occasions uniques. Les ministres vont faire une campagne tambour battant et essayer de ne pas montrer aux Canadiens et aux Canadiennes, en particulier, les programmes économiques et énergétiques. Nos concitoyens ne devraient ni tolérer ni accepter d'être trompés de cette façon. Le gouvernement a essayé d'exploiter la division des Canadiens et de brouiller les pistes par tous les moyens possibles, par la publicité, par ses programmes et autres miroirs aux alouettes.

Le gouvernement pratique la politique du miroir aux alouettes. C'est ainsi qu'il a fait croire qu'il maintenait les prix énergétiques à un niveau peu élevé alors qu'il subventionnait les importations et faisait en realité payer les contribuables. Quelle différence y a-t-il, pour le contribuable, entre le fait d'être pénalisé par l'impôt ou de l'être au moment où il achète son essence à la station-service? Le gouvernement a essayé de faire croire à nos concitoyens que cela ne coûtait rien, que ces produits seront toujours bon marché mais il se garde bien de leur dire qu'ils paient ces rabais sous forme d'impôt et que leurs petits-enfants feront un jour les frais du déficit. Ils paieront ou bien à la pompe ou bien au percepteur: voila leur choix.

Une voix: Payez maintenant ou plus tard.

M. McCain: De combien de temps avons-nous retardé notre autonomie énergétique? D'un an, de trois ans ou de cinq ans? L'avons-nous rendue inaccessible? Les libéraux ont jugé coupables toutes les sociétés pétrolières du Canada, qu'elles soient d'appartenance canadienne ou étrangère. Ils ont fait du bénéfice un mot obscène. Ils ont complètement découragé l'industrie pétrolière.

Ils ont raffiné ce soir leur fourberie en disant que les installations de forage n'avaient pas encore quitté le pays. Je connais quelqu'un qui possède une entreprise de forage de puits de pétrole et dont 60 p. 100 de l'équipement quitta le pays lors de la crise qui survint en 1973 et 1974 lorsque le gouvernement avait agi là encore avec trop de précipitation. Non seulement 60 p. 100 de cet équipement est sorti du pays au cours d'une période de 18 mois, mais je ne pense pas qu'il soit rentré en totalité. On assiste au même exode, depuis trois mois. Le mouvement est lancé, l'avenir est déjà tracé. Et tenter de dire aux Canadiens que rien de cela ne se produit est répugnant et condamnable. C'est tout simplement duper les Canadiens.

Nous devons reconnaître que nous vivons dans un pays libre pour le moment mais lorsque la nouvelle constitution aura été adoptée je doute qu'il le soit encore.

Des voix: Quelle honte!

M. McCain: Si les députés d'en face se donnaient la peine de lire les commentaires de certains experts en matières constitutionnelles, ils se sentiraient alors honteux, seraient effrayés des conséquences de leur attitude et préféreraient se retirer de cette entreprise. Je suis resté à ma place et je n'ai jamais ouvert ma bouche quand quelqu'un d'autre avait la parole mais voilà maintenant que les députés d'en face ne me rendent même pas cette politesse.

C'est la tendance et si on ne l'a renverse pas d'ici trois mois et d'ailleurs, il se pourrait qu'il soit déjà trop tard, notre pays n'aura pas eu de chance et nous aurons peut-être reporté notre auto-suffisance de cinq, dix voire même quinze ans. Ainsi que je l'ai dit comment pouvons-nous inverser cette tendance? Cela prendra davantage de temps pour la corriger qu'il n'en faudra que pour détruire le pays.

Nous vivons dans un monde ou règne la concurrence. J'ai beaucoup de respect pour monsieur l'Orateur, mais s'il possédait des investissements pétroliers qu'il pourrait réinvestir à l'étranger et qu'il avait l'assurance d'y faire des bénéfices, c'est là qu'il investirait son argent. C'est d'ailleurs là que le gouver-

nement est en train de diriger les investisseurs, dans ce monde concurrentiel ou le petit investisseur a autant de droit que le gros. Il n'empêche que ces investissements sont dirigés vers l'étranger et que cette tendance découle du budget du vice-premier ministre et ministre des Finances et de la politique du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Ce n'est pas dans un tel climat d'incertitude, de peur et d'appréhension que nous pouvons réaliser un véritable développement économique. Même le ministre des Finances de l'Ontario déplore les effets du budget et de la politique énergétique. D'après le *Toronto Sun*, en effet, M. Miller aurait dit:

«La chute subite . . . d'au-delà un dollar à 85c. n'a pas eu sur l'économie la moitié de l'incidence que nous avions prévue . . . Nous parlons maintenant d'une réduction possible de 83 à 80c. Je ne crois pas que cela change grand-chose.»

M. Miller a aussi répété ce qu'il avait dit dans son budget de novembre, à savoir que le gouvernement fédéral doit aider les pauvres à régler leurs frais de chauffage.

Selon lui, cette participation fédérale représenterait en gros 400 millions de dollars pour une période de trois ans. C'est la première fois que le ministre ontarien des Finances manifeste une opposition à la politique fédérale, qu'il a dit vouloir rediscuter avec son premier ministre, tellement elle le préoccupe. Cela est comparable à l'attitude du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui considère que le gouvernement fédéral préfère voir grossir la dette des provinces plutôt que de s'occuper du problème. La tendance qui se dessine vers un exode des sociétés pétrolières se manifeste aussi de la même façon.

Nous ne sommes pas les seuls à nous plaindre. S'il fallait en croire le député d'Ottawa-Centre, les députés de ce côté-ci seraient les seuls à se plaindre. N'a-t-il pas lu les comptes rendus des journaux? N'a-t-il pas lu la multitude d'articles et de lettres personnelles qui reprochent au gouvernement sa conduite et décrivent leurs difficultés? N'a-t-il pas lu l'article intitulé «La politique du laisser-faire coûte cher» qui se lit en partie comme il suit:

MacEachen et Bouey ne font que chercher des boucs émissaires. Le Canada n'est pas tenu de suivre la politique des États-Unis. Les ministériels ou les fonctionnaires qui déclarent que les taux d'intérêt canadiens doivent suivre les taux d'intérêt américains, doivent reconnaître que ce sont les programmes économiques, industriels, commerciaux, autonomistes et énergétiques que le Parti libéral applique depuis 12 ans qui nous ont placés dans l'embarras où nous sommes.

Puisque ce n'est pas moi qui ai écrit cela, les députés d'en face ne pourront pas dire que je suis le seul à les blâmer. Plus loin:

Si la Banque du Canada et son guide silencieux le gouvernement cherchent à renforcer le dollar en haussant les taux d'intérêt, c'est apparemment pour que le Canadien moyen puisse s'acheter des denrées alimentaires importées. Or, l'ironie du sort veut qu'en raison de ces mêmes taux d'intérêt élevés, les agriculteurs canadiens éprouvent beaucoup de difficulté à produire chez nous des denrée alimentaires.

Il ne me reste qu'une dernière phrase. Le député d'Ottawa-Centre a parlé du coût des denrées alimentaires. En 1970, les agriculteurs devaient vraisemblablement payer entre $10 et $16 d'intérêt par an pour cultiver des pommes de terre sur une acre de terrain. En 1980, l'agriculteur qui songe à sa récolte de l'année prochaine doit compter $200 l'acre. Le député d'Ottawa-Centre trouve-t-il que c'est là une politique alimentaire commode?

Des voix: C'est une honte.

M. McCain: Cela se passe de commentaire.

Des voix: Bravo!

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, la nuit file, et les députés sont sûrement fatigués—le Canada l'est peut-être aussi—mais nous discutons ici d'une question très importante. Nous parlons d'un sujet qui nous touche tous et qui, avec le temps, affectera encore plus profondément la vie de tous les Canadiens.

J'aimerais apporter à notre discussion, au débat de ce soir, quelques considérations qui, je crois, n'ont pas encore été abordées. Les Canadiens, c'est vrai, sont actuellement aux prises avec une inflation sans pareille jusqu'ici, mais comparés aux problèmes sur la scène internationale, les nôtres sont relativement simples.

● (0040)

Puisque des députés de part et d'autre de la Chambre parlent ce soir des conséquences de l'inflation, de la baisse du dollar et des effets du chômage, j'aimerais rappeler que même si le bilan n'est pas bon, et même si des Canadiens de tous les âges souffrent actuellement, bien des pays dont nous n'avons pas parlé traversent une crise bien plus grave. J'aimerais citer quelques-uns d'entre eux. Ces pays disposent de ressources, mais en raison de la situation économique mondiale, ils se trouvent à la limite de la faillite ou sont carrément en faillite. Il s'agit de l'Argentine, du Chili, du Nicaragua, du Zaïre, de la Haute-Volta, de la Thaïlande et de nombreux autres pays dans le monde. Comparé à bien des pays, notre sort est on ne peut plus enviable.

Hier, le groupe de travail sur les relations Nord-Sud, auquel j'ai eu l'honneur de participer, a déposé son rapport à la Chambre. Ce rapport a fait l'unanimité des députés des trois partis à la Chambre qui ont participé à sa rédaction. S'il reste encore, à cette heure tardive, un téléspectateur devant son écran, je lui conseille d'écrire à son député pour obtenir un exemplaire de ce rapport, qu'il demande à son député s'il l'a lu. Dans la négative, qu'il lui conseille de le faire.

Je pense que certaines des observations faites dans le rapport touchent de près la situation actuelle au Canada. Si, dans notre approche des problèmes auxquels nous sommes exposés nous ne tenons pas compte d'un fait qu'on n'a pas vraiment signalé ce soir, je crois que nous n'arriverons pas à résoudre le problème. On a accusé les États-Unis d'avoir fait monter notre taux d'inflation et nos taux d'intérêt. Ce sont les pays riches du globe, situés dans le partie nord, qui jusqu'ici ont établi les règles du jeu de l'économie internationale, mais ils ne pourront continuer de le faire sans tenir dûment compte de ce qui se passe dans le reste du monde.

J'aimerais lire pour le compte-rendu un extrait de l'introduction du rapport du groupe de travail sur les relations Nord-Sud. J'espère que cela dissipera les fausses idées que bien des gens du nord se font des pays riches. Voici ce que nous avons dit dans le rapport:

Une décennie de changement

La modification de notre perception, voilà le point de départ. Souvent, des changements se produisent sans même que nous ayons le temps de nous en apercevoir; les relations Nord-Sud n'échappent pas à la règle. Nous nous imaginons le monde partagé entre un Nord puissant et un Sud faible et dépendant. Cette image est terriblement désuète.

De grands changements se sont produits ces dix dernières années. L'exemple le plus frappant de cette évolution est la montée de l'OPEP, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Soudainement, sans avertissement, les nations et les peuples du Nord se sont trouvés aux prises avec une réalité depuis longtemps familière au Sud: la dépendance.

En termes simples, la dépendance signifie que, lorsque vous êtes riche, vous ne pensez jamais au fait que vous pourriez avoir à dépendre de quelqu'un d'autre. Les pauvres savent bien ce qu'est la dépendance, puisqu'ils ont toujours dû dépendre de quelqu'un d'autre.

Le rapport poursuit:

Des événements et des décisions du Sud affectent directement le bien-être du Nord. Nous nous sommes donc attachés à réaliser un objectif longtemps convoité par le Sud, celui de l'autosuffisance. Nous n'avons peut-être pas plus les moyens d'y parvenir que l'autre hémisphère.

Cette dernière phrase est essentielle. Les nations sont devenues interdépendantes à un degré sans précédent dans l'histoire de notre planète.

Je poursuis:

D'ailleurs ce ne sont pas là les seuls changements qui se soient produits. Un certain nombre de pays en développement ont franchi une longue étape sur la voie de l'industrialisation. Le taux de croissance économique de certaines régions du Sud a largement dépassé celui du Nord. L'Inde qui évoque bien chez nous l'image de la nation pauvre est maintenant la neuvième des grandes puissances industrialisées au monde; le Canada est en septième position. Le Brésil, le Venezuela, la Corée du Sud, Singapour, et bien d'autres pays ont fait leur entrée dans le domaine du commerce mondial et pénétré les marchés du Nord. Nous pouvons affirmer que le paysage économique et la puissance mondiale auront en l'an 2000 subi une évolution aussi profonde que celle qui nous a menés des années 60 à la conjoncture actuelle.

Les gens se demandent parfois pourquoi il est si difficile de trouver du travail dans des villes qui étaient très prospères il y a quelques années à peine. Pourquoi l'industrie automobile subit-elle des pressions de toutes parts? La réponse est simple. Il y a seulement dix ou douze ans, le Japon était considéré comme un pays du Tiers monde. Le cas du Japon illustre bien cette évolution. Il est devenu l'une des grandes puissances mondiales et il a accompli cet exploit en étudiant sérieusement la situation à l'échelle mondiale. Les Japonais que j'ai connus m'ont laissé l'impression d'être des gens qui, face à un problème économique, ne reprennent pas les solutions anciennes, mais s'efforcent immédiatement de trouver d'autres issues, de meilleures issues.

Le rapport poursuit:

Il y a à peine quelques années, si nous avions tracé sur la carte du monde un trait partageant la terre entre le Nord et le Sud, le Japon se serait trouvé au Sud de cette ligne de démarcation. Il l'a maintenant nettement franchie. Au cours des années 60, la réglementation canadienne en matière de tarifs douaniers considérait toujours le Japon comme un «pays en développement». Aujourd'hui cet État compte parmi les grandes puissances industrielles du monde.

Ce que je tiens à signaler ce soir, c'est que si nous essayons de trouver une solution en revenant aux anciens remèdes, qui fonctionnaient quand nous connaissions la source du mal, je suis convaincu que nous ne pouvons faire autrement qu'échouer lamentablement. Si nous voulons vraiment guérir le mal des taux d'intérêt élevés, de l'inflation et du chômage, je pense que nous devons en déterminer toutes les causes.

Dans notre rapport sur les relations Nord-Sud, nous signalons que l'une des causes qu'on mentionne rarement à la Chambre, c'est que l'économie mondiale a changé. C'est difficile d'expliquer cette réalité en se servant d'images simples, mais je pense que bien des gens me comprendront si je me sers de l'image d'une partie de poker. Pendant longtemps, dans la partie de poker économique internationale, quelques joueurs avaient tout l'argent et ce sont eux qui décidaient des règles du jeu. Ces joueurs étaient les pays industrialisés du Nord. Si quelqu'un voulait se joindre à la partie, il devait jouer le jeu choisi par le donneur, c'est-à-dire celui qui avait l'argent. Si le donneur avait décidé de jouer au 21, tout le monde jouait au 21. Puis, tout à coup, le jeu a commencé à changer.

● (0050)

Quelques-uns, qui n'avaient qu'un très petit nombre de jetons il y a dix ans, n'étaient même pas de la partie et personne ne leur demandait leur avis. Tout à coup, ils ont reçu un tas de jetons. Il s'agit des pays de l'OPEP. Quand ils ont reçu ces jetons, les règles du jeu ont commencé à changer et l'argent a tout à coup cessé de couler entre les joueurs du premier groupe. Quelqu'un d'autre a commencé à amasser tout cet argent dans un autre coin de la table.

Les joueurs de cet autre coin de la table ont commencé à décider du jeu. S'ils ont décidé que l'on jouerait au stud à sept cartes, par exemple, au lieu du 21, les autres ne pouvaient pas faire grand-chose s'ils ne savaient compter que jusqu'à 21. Ils devaient apprendre un jeu nouveau. Il me semble qu'on pourrait bien appeler ce nouveau jeu le nouvel ordre économique international préconisé par le sud. Ce qui est grave, c'est que nous ne réussirons pas à résoudre les problèmes auxquels nous faisons face et qui ont des répercussions désastreuses dans la plupart des pays du monde en utilisant les remèdes qui réussissaient auparavant à faire baisser les taux d'intérêt grâce à certaines modifications.

Par exemple, prenons quelqu'un qui a des maux d'estomac. Quand le médecin lui demande quel remède il emploie pour soulager ses douleurs, il répondra par exemple de l'Alka Selzter. Toutefois, si le médecin lui annonce qu'il souffre d'un cancer ou d'une autre maladie, il doit se rendre compte que ces remèdes seront inefficaces. Il en est de même des taux d'intérêt qui fluctuent à l'heure actuelle. Ces fluctuations ne peuvent avoir aucun effet salutaire car nous sommes atteint d'un nouveau mal. C'est un mal qui se manifeste dans le Nord mais il faut l'imputer aux relations entre le Nord et le Sud.

Dans le rapport du groupe d'étude sur les relations Nord-Sud, nous avons proposé des résolutions que le gouvernement, j'espère, étudiera consciencieusement et acceptera. Certaines de ces résolutions ont trait à l'asssistance, aux denrées et à l'énergie. On explique dans une des résolutions les plus importantes comment le Canada doit envisager son avenir économique et être disposé à s'adapter, ce qui signifie que les solutions qui semblaient sensées ou raisonnables il y a dix ans doivent être examinées à fond. Comme de nombreuses autres adaptations dans la vie, cette adaptation provoque des difficultés et des souffrances, mais à moins qu'elle ne se fasse sous peu, les problèmes deviendront de plus en plus compliqués.

En cette époque d'une importance vitale dans l'histoire de notre planète, je crois qu'il nous incombe d'adopter une attitude d'extrême prudence à l'égard de toute crise internationale. Le premier ministre (M. Trudeau) se prépare à une conférence Nord-Sud qui se tiendra au Canada l'été prochain et qui concernera au moins les pays riches. Le premier ministre s'est rendu dans plusieurs pays en voie de développement, notamment en Arabie, le mois dernier. A ma connaissance, il n'a pas encore fait à la Chambre un rapport détaillé de cette visite. J'espère qu'il en fera un et qu'il nous dira s'il a discuté avec les autorités arabes d'un moyen de remettre l'argent arabe en circulation, si cela pourrait marcher, s'il est nécessaire pour que cela arrive que quelque chose se passe ou si, comme nous l'avons lu dans les journaux, la visite ne visait qu'à acheter du pétrole arabe à prix fort pour alléger le

problème énergétique actuel du Canada. J'espère que le premier ministre nous dira ce qu'il a fait là-bas.

J'espère aussi qu'il nous dira dans quelle optique il entend faire sa prochaine tournée de visites officielles, laquelle l'amènera également dans les pays en voie de développement comme le Nigeria, le Sénégal, le Brésil et le Mexique. Ces quatre pays ont chacun une physionomie économique fort distincte. J'espère qu'il va nous dire sous quels auspices sa visite dans ces pays sera placée, pourquoi il s'y rend et quelle sera la politique de notre pays; ou bien sera-ce seulement une nouvelle occasion, pour le premier ministre, d'aller danser avec les sheiks. Une telle attitude n'est pas très sérieuse et n'est certainement pas la solution dont notre pays et dont les économies du monde ont besoin pour l'instant. J'espère que le gouvernement du Canada et le ministre des Finances (M. MacEachen) comprendront au fil des interventions qu'il convient de prendre à cœur ces choses dont nous avons parlé aujourd'hui et qu'ils liront ce qu'ont dit les gens qui connaissent bien les dédales de cette situation économique complexe.

Je pense que nous allons tous remercier Dieu dans cette semaine qui précède la Noël et que nous allons passer les fêtes de fin d'année dans un minimum de confort. Mais ce ne sera pas le cas pour tout le monde. Nous ne saurions oublier ces millions de gens de par le monde qui, victimes des difficultés économiques, ne verront dans la fête de Noël qu'une journée de désespoir parmi d'autres.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant de céder la parole au député de Trinity (M. Nicholson), je voudrais signaler qu'un député me rappelle que quand il y avait des débats spéciaux qui s'éternisaient par le passé, comme cela risque d'être le cas ce soir, on relevait généralement les pages de leurs fonctions. La Chambre est-elle d'accord pour qu'on procède ainsi?

Des voix: D'accord.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, nous discutons ce soir une résolution parce que non seulement nous sommes témoins de la plus forte augmentation du coût de la vie, mais nous sommes aux prises avec des taux d'intérêt extrêmement élevés. La banque centrale a évité tant qu'elle a pu de suivre les taux d'escompte américains, et l'écart entre ces taux est plus grand que jamais. Cependant, il est vrai que les taux d'intérêt canadiens doivent pouvoir autant que possible concurrencer les taux d'intérêt américains, afin de conserver chez nous les capitaux déjà investis et d'en attirer de nouveaux. Mais le niveau qu'a atteint le taux préférentiel fait évidemment craindre pour le ralentissement de la croissance économique, tant au niveau de la consommation que de la production.

Certains économistes ont dit s'inquiéter de ce que des taux d'intérêt élevés pourraient empêcher le Canada de sortir rapidement de son marasme actuel.

Ce qu'il faut évidemment, c'est évaluer très posément la situation, pour s'assurer que l'intervention est intelligente et basée sur une pleine compréhension de toutes les options. Les comptes rendus de la réunion des ministres provinciaux du 17 décembre donnent peut-être une bonne idée de la très grande divergence d'opinions qu'on observe actuellement. A l'occasion d'une conférence de presse donnée après cette réunion, M. Miller, le trésorier de l'Ontario, a déclaré préférer courir le risque d'une inflation accrue à cause de la dépréciation du dollar plutôt que les coûts bien connus qu'entraîneraient les taux d'intérêt sans cesse croissant pour les entreprises et les consommateurs. Son homologue québécois, Jacques Parizeau, a cependant adopté la position contraire. Parce que les pressions inflationnistes sont déjà renforcées par les prix croissants de l'énergie et des aliments, a-t-il dit, ce serait une erreur de les aggraver encore davantage en laissant le dollar baisser encore et perdre plus que les cinq points qu'il a déjà perdus au cours des derniers mois. Ces deux opinions diamétralement opposées illustrent peut-être bien la difficulté et la complexité du sujet lorsque deux observateurs intelligents et expérimentés préconisent des solutions opposées à un problème.

• (0100)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Que les députés aient l'obligeance d'observer le bon ordre.

Mlle Nicholson: Monsieur l'Orateur, les problèmes revêtent une dimension internationale et il faut y faire face. Voici ce que disait le gouverneur de la Banque du Canada:

> La source du problème n'est pas au Canada et la banque n'a aucun moyen d'y faire face sans que cela se répercute soit sur le taux d'intérêt, soit sur le cours des changes ou les deux.

Certains députés qui ont pris part à ce débat, ont réagi, à la simple mention de facteurs internationaux comme si le gouvernement cherchait à se servir de ce prétexte pour se soustraire à ses responsabilités au lieu de faire au Canada ce qui peut être fait pour le Canada. C'est le contraire qui est vrai car pour agir intelligemment, il faut comprendre toutes les implications de la conjoncture internationale.

Le Conference Board, que certains députés d'en face tenaient en haute estime nous a dit cet automne que au cours de la période d'après-guerre, l'inflation enregistrée au Canada était surtout attribuable à la conjoncture internationale et que les marchés mondiaux étaient bien plus à blâmer pour les notes exorbitantes que nous devons payer que les profits, les coûts de la main-d'œuvre, l'impression de billets ou les dépenses gouvernementales. En fait, un analyste financier réputé a conclu de cette situation qu'il était important de s'assurer que dans toute nouvelle constitution le gouvernement fédéral aurait tous les pouvoirs nécessaires. Dans le *Toronto Star* du 2 septembre 1980, on lit ceci:

> La lutte étant très pénible, et son envergure internationale, il est d'importance vitale pour Ottawa d'avoir le pouvoir de faire tout ce qu'il peut, de concert avec d'autres pays.

Un certain nombre de députés nous ont entretenus ce soir des effets des taux d'intérêt élevés et d'une inflation aiguë sur les Canadiens économiquement faibles. De cela, nous devons tous nous préoccuper. Les gagne-petit ont moins de choix dans leur façon de dépenser. Leur revenu est budgeté plus rigoureusement. Leurs options sont plus limitées et la presque totalité de leur argent est consacrée à assurer leurs besoins vitaux. En fait, ce sont eux qui sont le plus durement éprouvés en temps de crise économique.

Un autre député a critiqué ce qu'il a appelé l'État providence. Pourtant, grands dieux! si ce n'était des mesures d'aide sociale actuelles, les indigents trouveraient la vie encore plus pénible. La plupart de ces mesures sociales ont été introduites par des gouvernements libéraux. Par exemple, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfant, les prestations d'assurance-chômage, les allocations

aux anciens combattants et les prestations du Régime de pensions du Canada. Tous ces programmes sont indexés d'une certaine façon au coût de la vie. Trois milliards de dollars environ ont été consacrés à l'ensemble de ces programmes à titre de compensation pour l'inflation enregistrée en 1980. Le régime d'assistance publique du Canada est également indirectement indexé.

Les Canadiens appuient généralement avec générosité les mesures sociales lorsque la conjoncture est bonne mais en période de crise économique, on enregistre davantage de critiques à leur égard comme cela a été le cas ce soir. Les louanges sont plutôt réservées au secteur privé. Peut-être que la principale explication de cette attitude est que le but recherché est de confectionner d'abord un plus grand gâteau à partager par la suite. Le partage de nos ressources et le fait d'apporter de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin, que ce soit par le biais de l'assurance-maladie des régimes de pensions subventionnées ou de quelque autre mesure que ce soit, constituent une thèse largement populaire lorsque tout va bien. Nous serions tous d'accord que l'on redistribue le revenu de la sorte mais nous serions encore plus enthousiastes s'il y avait davantage à redistribuer. C'est pourquoi les mesures du dernier budget qui visent à redresser l'économie à partir de ses points forts sous-jacents est une façon bien plus efficace d'affronter les problèmes que certaines critiques qui ont été faites ce soir.

La politique énergétique est la pierre angulaire de la stratégie budgétaire. Pour le moment, les contribuables canadiens donnent environ 4 milliards de dollars par an pour subventionner le pétrole étranger qui est importé au Canada. Il est évident que la solution consiste à utiliser tous les moyens que nous pouvons afin d'augmenter notre production de pétrole, en continuant à exploiter les sources classiques c'est-à-dire les gisements, en exploitant de nouveaux gisements dans les régions neuves, en tirant du pétrole synthétique des sables bitumineux et des huiles lourdes et à remplacer le pétrole et le gaz par d'autres formes d'énergie, comme le prévoit le programme énergétique, afin de cesser d'être tributaires des importations de pétrole d'ici 1990.

Si nous n'avons pas conclu d'entente avec l'Alberta et s'il existe un certain nombre de différends dans la politique énergétique, peu importe la nature du règlement final sur le pétrole et le gaz, il n'en reste pas moins que ce pétrole et ce gaz appartiennent au Canada. Chaque dollar qui sera dépensé à l'avenir pour de l'énergie d'origine canadienne plutôt qu'étrangère est un dollar de plus vers une saine balance des paiements. Si nous maintenons les mesures définies dans le budget, c'est encore un dollar qui servira à faire croître l'économie canadienne.

Plus tôt, au cours de la soirée, un député a parlé de l'utilisation des ressources et a laissé entendre qu'elle était très faible. Je pense qu'il la sous-estime. En dépit de la récession, les investissements se sont accrus depuis septembre dernier. Notre production industrielle excédentaire est moindre que prévu, surtout dans les secteurs à forte exportation. Cela devrait nous inciter à accroître notre production à un rythme suffisant pour arriver à satisfaire la demande tant nationale qu'étrangère. Il se peut qu'il y ait un revirement sur les marchés étrangers. Nous avons une bonne base industrielle, de nombreux avantages. Nous avons de grandes richesses énergétiques, notre main-d'œuvre est instruite et compétente. Nos syndicats se sont comportés de façon responsable et constructive. Ces derniers temps, on ne les a vus réclamer que des hausses salariales reflétant dans une large mesure l'augmentation de la productivité.

● (0110)

Évidemment, le gouvernement doit faire sa large part autant que chacun d'entre nous. Manifestement, le marché est favorable au vendeur aujourd'hui pour la plupart des ressources industrielles clés. Il importe que nous nous servions de cette situation comme d'un atout auprès de nos partenaires commerciaux afin d'obtenir que les produits ne quittent le Canada que sous forme de biens transformés ou manufacturés. Nous sommes une nation commerçante. Cela nous rend vulnérables, mais aussi plus forts sur certains points. Il importe que nous nous servions de ces point forts, que nous visions à une plus grande transformation de nos produits d'exportation et que nous tentions, plus que par le passé, de conserver au Canada le plus grand nombre possible d'emplois. Une entente avec l'Alberta en matière d'énergie, une politique industrielle nationale, des stimulants accordés aux investisseurs et l'efficacité de notre industrie sont encourageants pour l'avenir.

Certains députés qui sont inquiets des difficultés actuelles, ce qui est peut-être compréhensible, n'ont pas fait valoir dans ce débat certains facteurs très positifs qui sont apparus récemment. Les comptes nationaux pour le troisième trimestre de 1980 révèlent que la DNB réel a connu une croissance de près de 0.5 p. 100, après avoir décliné pendant les deux trimestres précédents.

Ces chiffres montrent que la situation économique est sensiblement meilleure qu'on l'avait prévu. Le bilan est assez satisfaisant sur le plan des exportations, en dépit de la récession aux États-Unis et en Europe, ce qui traduit une nette amélioration de la compétitivité de l'industrie nationale depuis la fin de 1976.

En conclusion, je tiens à rappeler que nous traversons une période difficile. Il est exagéré toutefois de parler de crise. Alors qu'on cherche désespérémment à donner confiance aux investisseurs, je ne suis pas convaincu en effet que l'on agisse dans l'intérêt du pays en parlant de crise. Notre économie a des points forts. Les mesures préconisées par le budget et par le programme énergétique national ne feront que les renforcer. Certains députés demandent un nouveau budget mais nous n'avons pas encore eu le temps d'apprécier les résultats du dernier en date.

Il est temps de savoir tirer parti de nos atouts dont notre aptitude traditionnelle à trouver des motifs de collaboration n'est pas le moindre même si ces motifs n'ont peut-être pas été mis en évidence ces temps derniers. Je continue de penser toutefois que ce trait caractéristique des Canadiens va une fois encore nous servir.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de vous garder ici si tard. Nous savons que vous avez passé l'heure d'aller vous coucher. Mais vous devrez patienter parce que nous avons beaucoup de choses importantes à dire.

J'interviens dans ce débat parce qu'il me semble très important pour le bien-être du Canada. Qu'est-ce que le gouvernement nous dit depuis quelques mois: nous n'aimons pas les taux d'intérêt élevés, ils sont trop élevés, l'inflation est beaucoup trop forte, le dollar, trop bas et les choses seraient pires encore

si nous, les libéraux n'étions pas au pouvoir. Le gouvernement n'a rien d'autre à offrir aux Canadiens. Le ministre se tord les mains de désespoir tous les jours, il s'inquiète, mais il n'intervient pas, et pendant ce temps, nous continuons à assister à la hausse des prix du combustible, des aliments, des services de transport, des prêts, et le reste.

Ce soir nous avons pu voir à quel point le gouvernement était arrogant et insolent lorsque le ministre de l'énergie a tenté de nous faire avaler sa politique énergétique, une politique si faible qu'il a dû crier pendant 20 minutes. Il a dit qu'en octobre, seulement 15 à 20 derricks avaient quitté le Canada. Or chacune de ces installations a des retombées économiques de 1.4 million de dollars dans la région immédiate. Selon mes calculs cela veut dire une perte de 28 millions de dollars en novembre pour l'Alberta. Comme il faut 60 camions pour remorquer un derrick, cela veut donc dire qu'il y avait 1,200 camions qui remorquaient des derricks, et que les seuls à travailler étaient les camionneurs qui transportaient les installations à l'étranger.

Le ministre reste là et dit que seulement 20 derricks ont quitté le pays, que nous n'avons perdu que 28 millions de dollars en novembre. Son intervention de ce soir a été déplorable, tout à fait révoltante. Le ministre dit qu'une centaine de derricks sont inutilisés. Cela se comprend. Les sociétés ne peuvent plus se permettre de forer au Canada. Je suis sûr qu'avant longtemps, elles iront aux États-Unis car dans ce pays, on cherche à atteindre l'autonomie en matière d'énergie.

J'ai parlé d'airs inquiets et préoccupés, à l'exception d'une personne: le premier ministre (M. Trudeau). Je suis ici tous les jours. Il rit et plaisante lorsqu'on lui pose des questions concernant la situation des personnes âgées, des gagne-petit, des chômeurs, des habitants de l'Ouest qui ne sont pas représentés de ce côté-là de la Chambre. Il rit et plaisante lorsqu'il impose la clôture et que les députés qui s'inquiètent réellement du bien-être des Canadiens n'ont pas la possibilité de faire connaître leurs vues. Il reste assis là à rire et à plaisanter lorsque quelqu'un lui pose de sérieuses questions d'ordre économique ou social. Il trouve ça drôle.

Ce n'est pas drôle pour les Canadiens qui ne sont pas aussi aisés que le premier ministre ou moi-même. Le premier ministre a donné ce qu'il a considéré comme des conseils paternalistes aux personnes âgées, aux chômeurs et aux gagne-petit, l'autre jour, en leur disant de réviser leur budget afin de pouvoir acheter des denrées alimentaires. C'était des conseils venant d'un homme pour lequel le plus gros problème, lorsqu'il s'agit de réviser son budget, c'est de savoir quelle marque de champagne acheter. Il devrait s'excuser auprès de ces gens-là. Ce qu'il fait, c'est de leur faire abandonner les fèves pour des Gainesburgers. Voilà ce qu'il entend par un changement de priorités.

Le premier ministre s'intéresse à une chose: à lui-même. Il se moque de l'homme ou de la femme de la rue, d'un Canada uni ou de l'économie. Il s'intéresse à Pierre Trudeau. Il se désintéresse de son caucus, du parti libéral, des Canadiens de toutes classes sociales; il n'y a que sa propre vision du Canada et c'est sans doute la pire cause de dissension. Il est la pire cause de dissension que les Canadiens aient jamais connue.

M. Lang: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député ne respecte pas les règles de la pertinence en lançant des piques à l'égard du premier ministre, ce qui constitue en fait une fausse représentation de la situation. Le premier ministre n'est pas là pour y répondre.

M. l'Orateur adjoint: Il y a là matière à débat et non à invoquer le Règlement.

M. McDermid: Je suis sûr que le premier ministre saura se défendre. Il est intéressant de voir le député de Kitchener prendre la parole et faire ces remarques étant donné les observations honteuses et révoltantes qu'a faites le ministre de l'Énergie ce soir au sujet de mon chef. Revenons-en à des questions plus importantes. Comme je le disais avant d'être si brusquement interrompu, à titre de représentant de l'Ontario, je me préoccupe vivement de l'Ouest.

● (0120)

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: C'est précisément ce qui arrive chaque fois qu'on parle de l'Ouest, quelqu'un là-bas s'esclaffe. Ils trouvent cela fort amusant, mais ça ne l'est pas. Le plus tôt vous vous rendrez dans l'Ouest pour voir ce qui s'y passe, mieux ce sera pour le Canada. J'ai passé quelque temps dans l'Ouest dernièrement et je suis vraiment inquiet, le mot effrayé est peut-être plus juste, quand je constate quelle est l'humeur des gens. Je ne veux pas que l'Ouest se sépare, pas plus que l'Ontario, le Québec ou Terre-Neuve. Toutefois, il faut imputer la responsabilité de la situation actuelle au gouvernement. Le gouvernement cherche délibérément à brouiller les régions centrales l'Ouest afin de s'arroger le pouvoir. Il agit ainsi en ce qui concerne la politique énergétique et économique, de même qu'en matière constitutionnelle.

Quant à moi, en ma qualité de député représentant une parcelle du Canada, je ne saurais tolérer pareille chose, et je pense que l'on peut en dire autant pour les citoyens de l'Ontario, du Québec, des Maritimes et de Terre-Neuve. Vous les avez trompés; vous les avez induits en erreur durant la dernière campagne électorale, mais la partie est terminée, veuillez me croire. J'ai remarqué que le premier ministre (M. Trudeau) n'avait pas sa rose aujourd'hui. Il aurait dû arborer un brassard noir lorsque la nouvelle flambée des taux d'intérêt et la montée du coût de la vie ont été annoncés. Il divise notre pays. Son conseil de ministres qui espère tous recevoir la bénédiction du premier ministre quand il s'en ira enfin si jamais il s'en va, ne fait que l'approuver. Les simples députés eux ne s'affirment pas.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Tout était très beau quand ils étaient dans l'opposition. Relisez ces paroles qui figurent à la page 245 du hansard du 16 octobre 1979. Un député que j'ai le plaisir d'appeler un ami, le député de Laprairie (M. Deniger), a dit ceci après s'être entretenu avec des habitants de l'Ouest:

> J'ai constaté leur sentiment d'aliénation et j'ai sympathisé avec eux. Je m'engage à lutter pour les aider à surmonter leur désespoir. Je m'engage à combattre tout sentiment d'aliénation régional . . .

Où est donc aujourd'hui mon collègue libéral? Pourquoi ne lutte-t-il pas contre l'aliénation que son gouvernement provoque dans l'ensemble du pays?

Parlons maintenant des taux d'intérêt. Parlons des taux d'intérêt hypothécaire et des jeunes qui cherchent à acheter une maison. La chose leur est impossible. Le gouvernement a instauré un régime qu'il a appelé Programme d'aide pour l'accession à la propriété. C'est une accession purement hypothétique. Car ce programme offre des taux d'intérêt de 8 p.

100 et quand les propriétaires renouvellent leur hypothèque, ils doivent affronter des taux de 18 p. 100. Pour une première hypothèque de $50,000, les versements passeront de $414 à $747 par mois. C'est une augmentation pour la première hypothèque, sans compter la seconde. L'argent que le gouvernement leur avait prêté pour cinq ans doit maintenant être remboursé au taux de la Société canadienne d'hypothèques. L'écart est de $333 par mois soit plus de $4,000 par année. Ces jeunes sont obligés de quitter leur maison.

Quand j'ai interrogé le ministre l'autre jour à la Chambre à ce sujet, il a dit que son plan était une merveille. Il a dit qu'il s'occuperait des gens qui consacraient plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement et que les frais supplémentaires seraient amortis par la société.

Je voudrais expliquer aux députés comment la société s'y prendra, monsieur l'Orateur. Elle répartira tout simplement l'amortissement de l'hypothèque sur 30 ans au lieu de 20. Si ce n'est pas suffisant pour ramener les frais de logement à 30 p. 100 du revenu, la société prolongera la durée de l'hypothèque jusqu'à 40 ans. Si ce n'est pas encore suffisant, elle prolongera l'hypothèque jusqu'à 50 ans, ce qui veut dire que ces jeunes, qui essaient de joindre les deux bouts, devront payer encore des milliers de dollars de plus. Le gouvernement se préoccupe-t-il de leur situation? Pas du tout. Le gouvernement n'a rien fait à propos du logement dans son budget, sauf de chasser les gens de leur maison.

Une femme m'a appelé de Brampton aujourd'hui. Sa fille et son gendre venaient de perdre leur maison à cause des taux d'intérêt hypothécaires. Ils devaient déménager dans un appartement à cause de la hausse des taux d'intérêt. Cette femme était en larmes et je la comprends.

Ces jeunes avaient épargné pour payer l'acompte, ils s'étaient tués au travail et ils doivent maintenant renoncer à leur rêve. Ils doivent y renoncer à cause du gouvernement insensible qui dirige maintenant le Canada.

Il y a environ un demi-million de jeunes chômeurs au Canada qui sont âgés de moins de 24 ans. A mon avis, c'est une honte nationale dans un pays tellement riche qui possède un tel capital humain et autant de richesses naturelles. Nous avons une base industrielle, des gens intelligents et le meilleur système d'enseignement du monde. Malgré tout, il y a plus de 500,000 jeunes chômeurs. Ils ont tous peur de l'avenir. Qu'est-ce que le budget leur apporte? Selon moi, rien du tout. Tout ce qu'ils savent, c'est que quand ils prennent l'automobile de papa le samedi soir, ils doivent payer l'essence beaucoup plus cher qu'il y a quelques années.

Je voudrais vous lire certains propos tenus par le premier ministre, à l'époque où il était chef de l'opposition. Il suffit aux députés de se reporter à la page 685 du hansard du 29 octobre 1979 pour lire ceci:

Quand le gouvernement envisagera-t-il d'autres possibilités que d'aligner notre taux d'escompte sur le taux américain? Dieu sait où cela va nous mener!

Il est probablement le seul à le savoir. Quand le gouvernement envisagera-t-il ces nouvelles possibilités? Je vois le secrétaire parlementaire esquisser un geste de désespoir. Son attitude est manifeste. Le gouvernement est en train de céder. Il tient simplement à aller jusqu'au bout; s'il réussit à tenir le coup, les choses iront beacoup mieux. Il suffit d'ignorer le problème pour qu'il disparaisse. Or cela me paraît fort invraisembable.

La situation économique

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) est un véritable champion. A la page 718 du hansard du 29 octobre de la même année, il aurait déclaré qu'un nouveau budget viendrait en aide à l'économie canadienne et rendrait notre industrie plus productive et plus efficace conformément à la stratégie industrielle et comporterait des mesures visant à aider certains secteurs particuliers de la société tels que, par exemple, les petites entreprises, les agriculteurs, les consommateurs et, les groupes de revenu modeste. Il a déclaré ceci:

Les députés de l'opposition officielle continueront d'insister pour l'adoption de mesures de ce genre.

Tels étaient les propos du ministre de l'Industrie et du Commerce. Où est ce ministre à présent? Je sais qu'il est malade et qu'il ne peut pas être des nôtres ce soir, mais où est son porte-parole? Pourquoi ne défend-il pas ses principes? Que lui est-il arrivé? Où a-t-il disparu? Je regardais l'émission de Morty Shulman lorsque le ministre y a déclaré que si les taux d'intérêt montaient, il démissionnerait. On voit encore une fois que les libéraux font deux poids deux mesures car ce monsieur est encore dans les premières banquettes; je ne sais toutefois pas pour combien de temps encore.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), à l'époque le critique du logement, cet homme de l'Ouest en qui les libéraux fondaient tous leurs espoirs, a déclaré ce qui suit et qui figure à la page 754 du hansard du 30 octobre 1979:

Il pourrait, par exemple, venir en aide à ceux qui sont obligés de renégocier leur hypothèque. En ce moment, parce qu'il n'est pas disposé, si j'ai bien compris, à donner des directives aux banques et aux établissements de prêt, il condamne des milliers de Canadiens à subir pendant des années un taux hypothécaire de 14.75 p. 100. Si les taux baissent dans six mois, bien entendu, ces gens-là finiront dans la dèche.

● (0130)

Je viens de renégocier le mien à 14.5 p. 100 juste avant la nouvelle hausse des taux. Je suis assez fier de mon coup. Vous vous rendez compte?

Si les taux baissent, ces gens-là ne pourront pas en profiter et devront payer longtemps encore 14.5 p. 100 d'intérêt. Est-ce là un système juste et équitable? Est-ce que le gouvernement se préoccupe vraiment des problèmes de tous les Canadiens ou bien doit-on conclure que le ministre des Finances s'en moque encore une fois éperdument et qu'il ne s'intéresse pas à ce groupe de personnes?

Cette déclaration a été faite par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) du temps qu'il était dans l'opposition. Où est-il maintenant? Et qu'a-t-il à dire? Pourquoi n'est-il pas ici pour reprocher au ministre des Finances (M. MacEachen) le budget de pacotille qu'il a présenté?

Les taux d'intérêt élevés frappent absolument tout le monde. Ce sont des coûts. Ils font partie des prix que tous doivent payer, et tous en subissent les conséquences. Les parlementaires sont loin d'en souffrir autant que la majorité des gens de ma circonscription. Entre autres difficultés nous avons tendance à vivre au pays des rêves, ici sur la colline. Nous ne retournons peut-être pas assez souvent à la base pendant les week-ends pour découvrir ce qui se passe vraiment. Je suggère au gouvernement de commencer à faire cela. S'il le faisait, il comprendrait peut-être. Peut-être que les députés d'en face de l'arrière-ban finiront par comprendre et qu'ils communiqueront le message au ministre que leurs responsabilités empêchent peut-être d'aller chez eux aussi souvent qu'ils le voudraient. Quelqu'un devrait aller dire au ministre des Finances ce qui se passe au pays. Des agriculteurs désespérés viennent me voir. Ils doivent payer le taux d'intérêt préférentiel plus 4 p. 100. Comment quelqu'un peut-il lancer une entreprise s'il

doit payer le taux d'intérêt préférentiel plus 4 p. 100? Comment se lancer en agriculture? C'est absolument ridicule. Que fait le gouvernement à ce sujet? Rien du tout. Les taux d'intérêt sont maintenant plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été depuis 40 ans. L'hiver commence, c'est une période difficile au Canada. Je suis absolument scandalisé des réponses que l'on nous donne jour après jour, au cours de la période de questions.

Pour conclure, je demande au parti libéral, au gouvernement du Canada, au ministre des Finances et au premier ministre du Canada, de bien avoir l'obligeance pour une fois de tenir compte du Canada et des Canadiens d'abord.

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt ce que mon bon ami, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) avait à dire. J'ai été déçu, c'est le moins que je puisse dire, comme l'ont été, j'en suis sûr, tous ceux qui l'ont écouté parler ce soir, de sa vengeance personnelle contre le premier ministre (M. Trudeau). Il n'y a pas de doute que lui et le premier ministre diffèrent d'opinion sur bien des points mais je lui demande de faire taire son animosité personnelle envers le premier ministre et de traiter de la question débattue. Je suis persuadé que ses auditeurs accueilleraient mieux ses propos que lorsqu'il se livre à des attaques personnelles comme il l'a fait. Je trouve cela malheureux.

Je pense que le député a porté son coup le plus bas quand il a demandé où était le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) alors que tout le monde ici sait qu'il se remet d'un accident où il a été blessé au pied. Ce n'est vraiment pas le moment d'être assez mesquin pour s'attaquer à une autre personne dans les circonstances.

M. McDermid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que le ministre était malade, et que nous voulions savoir exactement ce qu'il pensait de ces problèmes. Je n'ai jamais dit qu'il avait quitté la Chambre parce qu'il était malade. Je regrette, mais c'était un coup bas.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, j'admets tout comme vous que cela ne constitue pas un rappel au Règlement. Le député de Brampton-Georgetown a dit que c'était un coup bas, et c'est ce que j'essayais de dire lorsqu'il m'a interrompu. Je suis heureux de voir qu'il est d'accord avec moi sur ce point.

Le député a parlé également de la politique de deux poids, deux mesures. J'en parlerai également dans quelques instants.

M. Deans: Allez, Rog, un peu d'énergie.

M. Simmons: Mes amis socialistes sont en forme, ce soir. Ils sont bien entraînés. Les conservateurs et les Néo-démocrates voulaient un débat d'urgence sur l'économie, nous en avons un. Nous sommes restés là ce soir à écouter avec le plus grand intérêt tout ce qu'ils avaient à dire. J'ai écouté la plupart des députés qui ont pris la parole depuis quelques heures, mais qu'ont-ils dit? Quelles solutions proposent-ils. Ils n'y ont pas vraiment réfléchi. Ils ont proposé des solutions diverses, selon la personne qui avait la parole et leur bon vouloir du moment. Certains ont proposé des solutions qui ne feraient qu'aggraver l'inflation et ne contribueraient guère à résoudre le problème. D'autres nous feraient atteindre un taux d'inflation sans précédent avec les programmes qu'ils ont proposés ce soir. D'autres encore ont préconisé des méthodes qui ne feraient qu'accroître le chômage. En même temps, ils se sont contredits en déplorant le taux de chômage élevé que nous connaissons à l'heure actuelle. Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) ne peut pas se faire une idée du nombre exact de chômeurs au Canada, entre 800,000 et un million, mais à quelques centaines de milliers près, le problème l'inquiète.

M. Rae: En fait, il s'agit de 1.3 million.

M. Simmons: Certains députés ont préconisé des programmes qui diminueraient le pouvoir d'achat des gagne-petit. Voilà le genre de choses que nous avons entendues pendant toute la soirée. Nous n'avons entendu proposer que des solutions qui ne feraient qu'aggraver la situation.

Il faut dire cependant à leur crédit, si l'on peut parler de crédit, qu'ils ont une chose en commun: leur unité, leur persévérance et leur obstination à jouer les prophètes de malheur. A les entendre, tout irait mal au pays. A écouter les députés du NPD et du parti conservateur qui ont parlé ce soir, on croirait que rien ne va plus. On n'entend parler que de malheur et de malheur et de malheur, comme si en parlant ainsi on pouvait régler quelque chose. Il est certain que les perspectives économiques mondiales sont peu brillantes à court terme. Cela vient en partie de ce que le Canada et les autres pays industrialisés ne se sont pas encore remis, ou pas suffisamment, du choc pétrolier de 1978. Voilà qui explique beaucoup de choses. Il ne faut pas en diminuer l'importance, ce que plusieurs orateurs de l'opposition ont pourtant fait à maintes reprises.

Si les perspectives ne sont pas brillantes à certains égards, il faut dire en toute honnêteté que tout ne va pas mal. La situation n'est pas du tout désespérée et le tableau n'est pas aussi sombre que les députés de l'opposition voudraient nous le faire croire.

M. Kilgour: Dites-nous ce qui va bien.

M. Simmons: A l'intention du député de l'opposition, je vais parler de ce qui va bien.

M. Kilgour: Tout de suite.

M. Simmons: Je vais le faire, et à mon rythme, pas à celui du député d'en face.

M. Gamble: Nous ne disposons pas de toute la journée.

M. Simmons: Bien sûr, on ne croirait pas qu'il y a des choses qui vont bien à écouter les orateurs de l'opposition qui ont parlé ce soir. Qu'est-ce qu'ils ont? Sont-ils masochistes? Quelle force les contraint à nous brosser ces tableaux de malheur et ces visions d'Apocalypse, chaque fois qu'ils ouvrent la bouche?

● (0140)

Qu'est-ce qui les pousse ce soir à choisir avec tant de malhonnêteté intellectuelle les faits qu'ils invoquent pour brosser ce tableau de malheur? Tout n'est pas si mal en point. Voici des choses qui vont bien. Tout d'abord, dans le premier trimestre de 1980, après deux trimestres consécutifs de baisse, la dépense nationale brute a augmenté d'environ ½ p. 100 en termes réels.

Une voix: Qu'est-ce que vous nous chantez là?

M. Simmons: Ils n'en parlent pas. Je cite un fait qui est de notoriété. En voilà un. Dès qu'ils entendent une bonne nouvelle, dès qu'ils voient que vous allez leur rétorquer quelque chose ils se montent, craignant de voir réduire à néant leur tableau de malheur. Il y a des problèmes, et ce que je dis en premier lieu c'est que la dépense nationale brute est en hausse dans le troisième trimestre. Ils ne veulent pas admettre des choses de ce genre, ils ne veulent pas admettre que la balance commerciale a accusé un excédent de 658 millions en octobre.

M. Kilgour: Faites-nous voir quelque chose qui va bien.

M. Simmons: Si le député voulait écouter, je pourrais lui dire des tas de choses. Et s'il voulait écouter, je ne serais pas obligé de crier pour me faire entendre.

Une voix: Donnez-nous de vraies bonnes nouvelles.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, j'ai hâte que le *Sun* de Vancouver imprime celle-ci. Le député n'est pas dans sa circonscription à enflammer les esprits avec la propagande haineuse dont je lui ai parlé plus tôt. Il est à la Chambre, ce soir; cela, c'est une bonne nouvelle. Les députés de l'opposition ne se sont pas donné la peine de mentionner les quelques faits dont j'ai parlé. J'invite les députés d'en face à lire le hansard. Ils verront exactement ce que j'ai dit. Si le député ne comprend pas ce que j'ai dit, je suis certain que mon bon ami, qui est assis juste devant lui, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), le lui expliquera. Les députés de l'opposition ne se donnent pas la peine de renseigner le public de ces choses ni d'un certain nombre de programmes gouvernementaux mis sur pied par l'administration libérale actuelle et celles du passé parce qu'elles se sont attaquées au problème dont nous, du gouvernement, et les députés de l'opposition se soucient. Le gouvernement a déjà instauré un bon nombre de programmes qui assurent une protection sensiblement accrue à ceux qui sont le plus dans le besoin. Par exemple, les allocations de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les allocations au conjoint, toutes allocations qui sont automatiquement indexées au coût de la vie. Ce n'est pas le cas pour les allocations familiales. Les députés d'en face le savent mais ils ne se donnent pas la peine d'en parler. Ils n'arrêtent pas de demander ce qu'on fait pour les personnes qui ont des revenus modestes ou fixes. Personne à la Chambre n'ose prétendre qu'on fait assez pour eux. Certes, dans ces conditions, on ne peut jamais faire suffisamment. Mais les faits montrent qu'on s'emploie à faire quelque chose pour aider ceux qui doivent faire face à la hausse constante du coût de la vie.

J'ai parlé de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, des allocations de conjoint, des revenus familiaux, du crédit d'impôt pour enfant à charge qui sont tous indexés, des prestations d'assurance-chômage qui vont être relevées en 1981, des allocations des anciens combattants, des retraités du Régime de pension du Canada, autant de programmes qui sont indexés. Ce n'est qu'une courte liste de certains de ces programmes. Je pourrais parler de notre régime d'impôt sur le revenu qui est indexé sur le coût de la vie. Quand les députés d'en face lançaient des rumeurs, quand ils jouaient les Cassandre, en se servant d'un autre thème mais en étant tout aussi pessimistes, quand ils racontaient aux Canadiens que ces méchants Libéraux allaient désindexer l'impôt sur le revenu, mais quand ils ont vu que nous ne nous exécutions pas, s'est-il trouvé un député pour le signaler et nous en féliciter? Pas du tout: ils se sont soudainement mis sans grand succès à parler d'autre chose, mais ils avaient beau faire, ils ne pouvaient que faire les prophètes de malheur. Si l'impôt sur le revenu est indexé, c'est à cause d'un ancien gouvernement libéral. C'est cette indexation qui permet à certains Canadiens de faire face à la hausse du coût de la vie. Les six ou sept programmes que je viens d'énumérer fournissent ensemble environ 3 milliards de dollars de protection supplémentaire au cours de la seule année 1980 à tous les titulaires admissibles et ce, grâce précisément à l'indexation. C'est quelque chose, monsieur l'Orateur. Même l'analyste le plus malveillant de ces programmes gouvernementaux est obligé de reconnaître que si 3 milliards de dollars sont bien peu de chose, c'est certainement quelque chose. C'est peut-être peu de chose pour ceux qui sont les porte-parole habituels des multinationales et qui ont l'habitude de jongler avec de gros chiffres avec beaucoup de virgules et de zéros. Mais 3 milliards de dollars doivent sûrement faire du bien aux gens. Ils doivent sûrement se rendre compte que 3 milliards de plus cette année pour ceux qui sont admissibles au crédit d'impôt pour enfant à charge, à la pension de la sécurité de vieillesse, au supplément de revenu garanti, aux prestations du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-chômage, aident à atténuer quelque peu les maux que nous examinons cette nuit.

Outre ces programmes, je me permettrai simplement de signaler qu'il existe beaucoup d'autres programmes gouvernementaux qui offrent une certaine protection contre l'inflation d'une façon moins directe mais tout aussi efficace. Je songe, par exemple, au Régime d'assistance publique du Canada. En vertu de ce régime, le gouvernement partage avec les gouvernements provinciaux la moitié du coût de certains services sociaux et de certaines allocations sociales. Donc, en vertu de ce programme, du fait même de la croissance des dépenses provinciales, dans la mesure où elles augmentent, le montant réel que notre gouvernement débourse pour payer sa part des dépenses augmente aussi. C'est ainsi que d'une façon indirecte des programmes comme le Régime d'assistance publique du Canada sont également indexés sur le coût de la vie.

Nous avons entendu ce soir comme à d'autres occasions, et encore au cours de la période des questions aujourd'hui, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) dire que le gouvernement avait le devoir de protéger ceux qui n'étaient pas capables de se protéger eux-mêmes. Personne à la Chambre ni personne dans le pays, je le suppose, n'est en désaccord là-dessus en principe. Pour ma part, je n'en disconviens pas et, que je sache, personne dans notre gouvernement ni personne qui appuie notre gouvernement ne disconvient que le gouvernement a le devoir de protéger ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes.

Mais il n'est pas réaliste de s'attendre—et je mentirais en disant le contraire—qu'un gouvernement protège tous et chacun contre l'adversité. C'est le genre d'affirmation que fait le député de Saint-Jean-Ouest au cours de la période des questions depuis quelques jours. Il est grand temps que les conservateurs prennent une décision à ce sujet. Ou le gouvernement pose à l'ange gardien du consommateur dans toutes les relations, ce que préconise depuis quelques jours le député de Saint-Jean-Ouest, ou il prend un certain recul et intervient moins dans la vie quotidienne des gens, ce que l'on a aussi entendu le député de Saint-Jean-Ouest préconiser en d'autres occasions. Cet automne, le 29 octobre plus précisément, au cours du débat du budget, le député de Saint-Jean-Ouest a dit à la Chambre: «Il serait bon de réduire l'ampleur du gouvernement». Il faut qu'il prenne une décision; il ne peut vouloir le drap et l'argent. Il ne peut affirmer d'une part que le gouvernement devrait diminuer en importance et fournir moins de services et d'autre part, quand cela l'arrange, affirmer que le gouvernement devrait protéger le consommateur au maximum. Je l'invite à faire son examen de conscience et à se décider d'un côté ou de l'autre. Ni lui ni les conservateurs, en général, ne peuvent avoir les deux choses à la fois.

● (0150)

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et d'autres orateurs qui ont pris la parole ce soir ont formulé un certain nombre de suggestions au sujet de la façon de résoudre le problème auquel nous sommes confrontés. On nous a dit par exemple qu'il fallait un effort concerté pour réduire la hausse de l'indice des prix à la consommation, que nous devions nous y atteler par tous les moyens et nous attaquer à l'inflation dès maintenant. Je suis certain que le député de Saint-Jean-Ouest a eu l'occasion, surtout lorsqu'il détenait le portefeuille des Finances, d'obtenir l'avis d'économistes. Or les économistes s'accordent universellement pour dire qu'un effort concerté destiné à juguler l'inflation, sans égard à d'autres considérations, aurait des conséquences d'une extrême gravité, tant du point de vue monétaire que d'autres points de vue. L'effort irait à l'encontre de l'objectif initial. On admet volontiers à l'heure actuelle qu'il est possible de juguler l'inflation, mais le remède pourrait tuer le malade; nous gagnerions une bataille et perdrions la guerre. Le député de Saint-Jean-Ouest nous dit en substance: «Je pourrai vous guérir immédiatement après l'autopsie». Il veut juguler l'inflation quel qu'en soit le prix.

Bien sûr, tout le monde voudrait qu'il y ait moins d'inflation et que les taux d'intérêt soient moins élevés, mais il faut encore faire face à la réalité. Il faut se demander: Si je prenais telles ou telles mesures pour combattre l'inflation, quelles répercussions auraient-elles sur l'économie? Si je prenais telles autres mesures pour faire baisser les taux d'intérêt, feraient-elles plus de mal que de bien? Voilà le genre de questions que se posent, dans une forme beaucoup plus technique, des gens comme le gouverneur de la Banque du Canada et d'autres avant de prendre les mesures irréfléchies qu'on a préconisées ce soir à la Chambre.

Je ne me rendais pas compte que le temps avait passé si vite, monsieur l'Orateur. J'aurais voulu présenter quelques propositions au député de Broadview-Greenwood (M. Rae) pour répondre à ses observations. Mais, pour conclure, je voudrais dire au député de Saint-Jean-Ouest que la Chambre s'attendait de sa part, à titre d'ancien ministre des Finances, à une évaluation réfléchie et lucide de la conjoncture économique. Malheureusement, son attente a été déçue, car il ne nous a servis que des discours oiseux. Il a d'autres chats à fouetter ces jours-ci, la course au leadership tory, par exemple. Je l'exhorte ainsi que le député de Yellowhead (M. Clark) à cesser de faire leur campagne à la Chambre. Ils ont . . .

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire participer à ce débat que je considère comme étant historique étant donné les circonstances. Je pense que le nombre important d'orateurs fait la preuve de l'importance de ce débat. J'écoutais tantôt le député qui vient de terminer son discours et qui tentait avec je ne sais quel courage, mais j'en suis à penser que ce n'est plus du courage, de faire croire aux Canadiens que cela n'allait pas si mal. C'est incroyable, quand je regarde les efforts que font ces gens d'en face pour tenter de sauver leur propre gouvernement, qui sont responsables d'une situation parce qu'ils n'ont pas su assumer leurs responsabilités lorsque c'était le temps.

Aujourd'hui on se rend compte que les Canadiens sont traumatisés, inquiets, on dit que 63 p. 100 des Canadiens envisagent l'avenir économique de leur pays avec pessimisme et inquiétude. On nous rappelle par un sondage que 40 p. 100 des ouvriers canadiens actuellement s'inquiètent de conserver leur «job», on ne parle plus de 1,400,000 chômeurs, responsabilité du gouvernement qui est en face, 40 p. 100 des gens qui travaillent s'inquiètent aujourd'hui. Je pense que ces pourcentages, ces considérations-là, nous obligent à saisir ce gouvernement et à lui demander de retomber sur ses deux pieds. Et lorsque je dis que ce n'est pas la nouvelle d'aujourd'hui, à savoir, que les taux d'intérêt sont renversants et que les projections sur le taux d'inflation dépassent de beaucoup déjà ce que le ministre des Finances (M. MacEachen) avait pu inventer il y a quelques semaines. C'est le résultat de 13 ans à ma connaissance. On serait arrivé à la Chambre il y a 13 ans, et on avait alors 300,000 à 400,000 chômeurs. On en a maintenant 1,500,000, 500,000 jeunes de moins de 24 ans.

Mon préopinant a ramené l'histoire des pensions de la sécurité de la vieillesse, monsieur le président. Pense-t-on que cela rassure les Canadiens? On n'est pas contre cela les pensions de la sécurité de la vieillesse, au contraire. Il avait envie de dire que les libéraux ont fait quelque chose depuis quelques années. On nous ramène une histoire de 30 ans. Il y a quelque chose de plus urgent, monsieur le président. Il y a une situation qui existe et qui inquiète énormément les Canadiens, et je pense que les députés doivent s'exprimer et demander à ce

gouvernement de prendre les dispositions qui s'imposent étant donné les circonstances.

Treize ans d'administration libérale; faillite incroyable, bilan triste à voir, tant sur le plan politique que sur le plan économique, et les résultats nous les avons aujourd'hui. On me dira pourtant qu'en février dernier les Canadiens ont fait confiance à ce gouvernement, avec six députés de majorité. Il faut se garder de dire que l'ensemble de la population canadienne a cru à ce gouvernement. Il n'y a peut-être pas beaucoup de Québécois qui sont heureux aujourd'hui, il n'y en a peut-être pas 68 p. 100 aujourd'hui qui applaudissent au taux d'intérêt que nous connaissons et à la situation dans laquelle les salariés modestes devront vivre durant les mois qui viennent. Donc je dis: faillite pitoyable des politiques que nous a servies ce gouvernement.

L'an dernier, à peu près à pareille date, nous étions en campagne électorale et nous avions réfléchi sérieusement et travaillé sérieusement pour donner un coup de barre dans cette économie et orienter ce pays vers le chemin de la prospérité. Voilà une preuve évidente de 13 années de pouvoir qui mènent le pays à la déchéance, à la faillite, bien sûr, nos amis d'en face vont se défendre tant qu'ils pourront le faire pour essayer de justifier un gouvernement qui s'est penché sur des mesures ou qui a tenté de maintenir une économie viable par des mesures artificielles. Comme le premier ministre (M. Trudeau) actuellement n'est pas ici, je m'excuse, quelqu'un va peut-être me dire qu'on parle du premier ministre parce qu'il n'est pas ici, il pourrait être ici, et je dirais la même chose.

● (0200)

Le premier ministre tente aujourd'hui de modifier notre Constitution en imaginant un Canada artificiel. Ce n'est pas ainsi que les Canadiens vont réussir à vivre convenablement. L'an dernier nous présentions des mesures qui commandaient du courage, et 85 p. 100 des chefs d'entreprises endossaient l'orientation économique que nous avions présentée. Nous faisions la place qui lui revient à l'entreprise privée et nous l'invitions à une création d'emplois, parce qu'elle avait hâte de savoir où le gouvernement se dirigeait. Quelles étaient les politiques à moyen et à long termes du gouvernement? Nous en donnions une indication claire. Bien sûr, cela commandait certains sacrifices aux Canadiens, mais nous leur assurions une orientation qui leur permettrait d'éviter les difficultés et les misères qu'ils vont vivre, et qu'ils vivent depuis février dernier d'ailleurs. On a rejeté le budget sur la question des taux d'intérêt. Il faut le rappeler aux Canadiens quand même.

Notre projection sur le taux d'inflation paraissait inacceptable à ceux qui, assoiffés de pouvoir, voulaient reprendre la direction de ce pays, mais qui ont fait complètement abstraction de l'intérêt national, à savoir si le pays était encore capable de se payer des élections, si le pays était capable de rester dans la stagnation encore un an, parce que si l'on a pris sept mois et demi pour présenter un budget, je n'ai pas de félicitations à faire au ministre des Finances avec le temps qu'il a pris pour présenter le sien, et quelle sorte de budget!

Il est clair que des organismes sérieux, ce n'est pas moi qui le dis, contestent la validité de ce budget. Il est clair que des hommes sérieux actuellement, et je voyais récemment le président de la Petrofina qui condamnait énergiquement les mesures énergétiques du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde)... Or, monsieur l'Orateur, nous avions pensé que l'entreprise privée devrait prendre sa place et réaliser des actifs dans notre pays. Quand on connaît le premier ministre et que l'on sait d'où il vient, quand on connaît sa pensée socialisante de jadis, il ne l'a jamais perdue, nos amis d'en face s'en rendent compte, ils manquent de courage, impossible de les ramener à l'ordre, bien, il embarrasse, il inquiète l'entreprise privée énormément.

Je constate que l'Association des sociétés pétrolières indépendantes, qui comportent 200 sociétés au Canada, se sent obligée de publier des pages entières et de rappeler à M. Lalonde, puisque c'est le titre, «Votre politique énergétique est néfaste aux Canadiens». «Elle augmentera la dépendance des Canadiens à l'égard du pétrole étranger. Elle leur imposera à long terme un prix élevé pour l'essence. Elle retardera des travaux indispensables d'exploration, elle fera perdre des milliers d'emplois.» C'est ce qui se produit, monsieur l'Orateur, et nos amis d'en face essaient de nous parler de politique énergétique, d'autosuffisance, mais cela fait dix ans que ce gouvernement aurait dû avoir la clairvoyance nécessaire pour établir ces projections-là.

Comment ne pas rappeler aux Canadiens, monsieur le président, que pour des raisons purement électorales en 1978 et 1979, ce gouvernement a refusé d'établir des prix normaux de l'essence plutôt que de maintenir un taux artificiel? Les économistes en parlent aujourd'hui, et ils se rendent compte que ce gouvernement n'a pas eu le courage de redresser la situation lorsque c'était le temps. Et aujourd'hui on nous demande, on nous supplie: Ne nous blâmez pas. Cela dépend des États-Unis. Le Canada pouvait se tirer d'affaire au cours des 13 dernières années. On ne l'a pas fait.

Bien sûr, on nous parlera de mesures sociales. On m'a rappelé tantôt que le gouvernement s'était penché sérieusement sur les prestations d'assurance-chômage, mais après avoir créé 1,400,000 chômeurs, je pense qu'il se devait de leur donner une minime pitance pour les faire manger trois fois par jour. C'est ça le genre d'administration que nous avons, faillite économique incroyable, monsieur le président. On a refusé d'agir en hommes responsables. On a suivi des indications tout à fait partisanes et on s'est «fouté» de l'avenir des Canadiens.

Je me souviens, monsieur le président, il faut que je rappelle cela à mes amis du Québec, parce que ce premier ministre et ce gouvernement, pour régner... c'était la division! On a réussi en ces 13 années à manifester et à faire preuve de confrontation suffisante, d'arrogance comblée pour diviser les provinces entre elles, pour réaliser une guerre véritable entre les provinces et le gouvernement fédéral, et on le voit aujourd'hui. On crie à l'Alberta, légitimement jalouse de ses richesses, et prête à partager, mais non pas de la façon dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), spécialiste de la confrontation, monsieur le président, il y a longtemps que je le connais moi aussi. Et en 1976, je me souviens très bien, mes collègues du Québec se souviennent également, lorsque le premier ministre M. Lévesque a pris le pouvoir, on accusait le gouvernement Bourassa d'être responsable d'une coupure de quota de lait de l'ordre de 30 p. 100. Dans neuf fermes sur dix, on voyait cette inscription: Bourassa coupe 30 p. 100 des quotas de lait, quand on sait parfaitement que c'était la mauvaise administration du gouver-

nement qui était responsable des difficultés qu'ont connues à cette époque les producteurs de lait du Québec.

Je n'ai pas vu un libéral du Québec avoir le courage de rappeler aux Québécois que ce n'était quand même pas M. Bourassa qui était responsable de cela, mais bien ce gouvernement qui est revenu au pouvoir, pour un certain temps je l'espère. Et ensuite, on s'est plaint d'avoir un gouvernement péquiste à Québec. Les mesures, l'attitude, le refus de ce premier ministre, de ces ministres, une dizaine du Québec, cela me fait honte souvent et j'ai pitié d'eux de temps en temps. Bien sûr, on dira: Il y en a un sur 74 qui n'a pas la même idée. On ne partage sûrement pas la même idée, monsieur le président. Des milliers de Québécois pensent comme moi ce soir, ils aimeraient le dire ici. Pas beaucoup de députés du Québec vont se plaindre de cette mauvaise administration et de cette faillite incroyable, de cette confrontation, de cette objection malveillante vis-à-vis du premier ministre. Et je dois le répéter, ce n'est pas depuis 1976 qu'on condamne le Québec et qu'on refuse au Québec, cela s'applique à l'Alberta et à combien d'autres provinces également.

C'est la politique de confrontation, diviser pour régner et oublier que dans ce temps on mettait de côté l'essentiel dans un pays qui veut développer la réalisation d'un climat incitatif, favorable à l'investissement. On n'a pas à se demander ce qui se passe quand ces gouvernements provinciaux ne sont jamais capables de trouver un terrain d'entente avec ce premier ministre, quand ce gouvernement prend des décisions unilatérales à l'encontre de l'intérêt des provinces, décisions fédérales dont les conséquences sont directes pour les provinces. Comment peut-on réussir à créer un climat favorable à l'investissement? Cela ne se règle pas simplement par des taux d'intérêt, et si on avait eu un climat favorable à l'investissement, peut-être que nous serions en mesure de répondre par des crédits d'impôt, une aide substantielle directe à ces petits salariés qui aujourd'hui ne sont pas capables de tolérer les coûts auxquels ils vont faire face durant les prochains mois. Comment voulez-vous, monsieur le président, le gouvernement fait preuve d'une absence de clairvoyance dans des domaines aussi importants que l'industrie automobile, par l'absence d'une recherche poussée vis-à-vis l'industrie qui aujourd'hui doit renvoyer des milliers de travailleurs en chômage.

Est-ce que ces Canadiens peuvent continuer à avoir confiance dans le gouvernement? Et on dira que ça dépend encore des États-Unis! Monsieur le président, il y a une faute grave, et ça ne dépend pas toujours des voisins, et encore là je ne réfute pas l'argument à l'effet qu'il est difficile de se débarrasser de l'influence de nos voisins. Nous aurions pu, avec une bonne gestion, être en mesure financièrement d'aider ceux qui méritent d'être aidés. Qu'on ne parle pas de pensions de sécurité de la vieillesse quand ça fait 40 ans qu'on a droit à cette pension. C'est là qu'est le problème.

Aujourd'hui on soulève des questions importantes et on doit blâmer le gouvernement. Je veux dire que c'est le résultat d'une absence de politique logique, de politique qui aurait pu répondre aux aspirations des Canadiens, et c'est une faillite, et les Canadiens doivent se réveiller là-dessus et se rendre compte que le gouvernement, par des mesures nettement artificielles, ne pourra pas régler ce problème.

Au Québec, des gens s'inquiètent aussi; il faut que je parle de ma province. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en a parlé tantôt; on en a parlé du côté fédéral, bien sûr, on a entendu le ministre d'État (Finances) (M. Bussières), je pense, et il y aura peut-être beaucoup de députés du Québec qui prendront la parole, je ne le sais pas, probablement. Ils doivent avoir dans leurs circonscriptions, eux aussi, des gens qui s'inquiètent. Mais je me souviens qu'en décembre dernier, il y a un an, on se posait des questions au Québec. Je me souviens qu'en février on a envoyé 74 députés du Québec à Ottawa, 68 p. 100 des Québécois bien contents de cette vaillante équipe, ça fait un an, et on attend encore des décisions.

Les Québécois s'inquiètent, non seulement des taux d'intérêt mais de certains projets qui doivent se réaliser. Cela aurait pu créer des emplois, monsieur le président. On s'inquiète de Gros-Cacouna, par exemple. Peu de députés en parlent en face de moi. Mes amis du Québec n'en parlent pas souvent. On s'inquiète du règlement relativement à l'usine Laprade, règlement de 200 millions de dollars qui ne sont tout de même pas payés encore. On s'inquiète de la déconfiture de Mirabel, où le ministre des Transports (M. Pepin), et je pense aussi à la décision de revendre la Nordair à l'entreprise privée, a fait preuve d'une faiblesse inouïe, les députés libéraux d'en face me font certaines confidences chaque jour en me disant et en m'invitant à botter le derrière de ce ministre parce qu'il n'a pas le courage de se lever et qui est assommant depuis qu'il est bien assis sur son rapport Pepin-Robarts. On s'inquiète également du retard qui a été annoncé pour la construction de la tour pour la Banque fédérale de développement. On s'inquiète de la chicane qui se poursuit actuellement et qui se prépare sur le sommet économique de Montréal pour le futur économique de Montréal.

Peut-être que c'est bon de rappeler aux Québécois qu'avec 22 libéraux à Montréal, un premier ministre, quelques ministres et quelques députés, 22 sur 22, Montréal a réalisé quelque chose de fantastique ces 13 dernières années: elle a perdu le titre de métropole. C'est cela le doctorat que je peux offrir ce soir à ces gens. Le ministre des Postes (M. Ouellet) va me traiter d'insignifiant parce qu'on a le courage de dire les choses qui doivent être dites, monsieur le président. J'ai l'impression que vous voulez me dire que mon temps est écoulé. Je m'arrête tout de suite en rappelant à nos amis du Québec également, au lieu de critiquer notre crédit d'impôt sur hypothèque, parce qu'on n'avait pas inclus les locataires, mais que la bonne nouvelle que les Québécois ont eu hier, c'est que le ministre a déclaré qu'il retardait de deux ans l'allocation au logement, non seulement ils ont battu un budget qui pouvait aider le petit propriétaire, et par les temps qui courent cela est très important, mais les locataires devront attendre encore une promesse de ce gouvernement. Voilà pourquoi, monsieur le président, les Canadiens s'inquiètent, et la preuve est faite que le gouvernement ne jouit plus de la confiance des Canadiens pour diriger ce pays.

● (0210)

[*Traduction*]

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, j'interviens dans ce débat en connaissant bien les inquiétudes que cause l'escalade des taux d'intérêt et les problèmes auxquels doivent faire face les consommateurs, le secteur des affaires, les hommes d'affaires, les agriculteurs et la plupart des secteurs de l'économie et de la société canadiennes.

Toutefois, lorsque nous étudions les effets de cette tendance sur les divers secteurs de la société, nous devons avant tout tenir compte de son impact sur nos citoyens âgés, qui méritent les soins excellents et les logements qui sont prévus à leur intention au Canada. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral leur a fourni des logements dans les villes, cités et villages de tout le pays. Je parle des appartements qui sont fournis aux plus nécessiteux à des prix conformes à leurs moyens. C'est l'un des programmes qui ont permis à nos citoyens de prendre leur retraite et de vivre dans la dignité, à l'abri des soucis que cause l'entretien d'une maison.

Les citoyens âgés sont protégés par l'indexation des pensions et le revenu garanti. La hausse du supplément de revenu garanti, l'été dernier, aidait les plus démunis, et l'on dépense chaque année environ 3 milliards de dollars pour protéger, grâce à l'indexation, les citoyens les plus pauvres. D'autres vieillards ont souvent fini de payer leur maison à l'âge de la retraite, quand ils ne vivent pas dans des foyers pour veillards, et ils disposent donc de modestes économies pour compléter leur pension de retraite. Les taux d'intérêt élevés ne les affectent donc pas aussi directement que d'autres couches de la société.

Toutefois, nous reconnaissons que le secteur de la petite entreprise éprouve des difficultés, surtout ceux qui doivent maintenir des stocks importants et qui paient de l'intérêt, à un taux variable, sur un prêt d'exploitation. Nous sommes également conscients des conséquences de ces taux pour les propriétaires de maison qui renouvellent leur hypothèque, et pour les futurs propriétaires qui cherchent à contracter une hypothèque, ainsi que pour ceux qui empruntent pour suppléer à leur revenu saisonnier.

De nombreuses institutions de prêt laissent le taux d'intérêt sur les hypothèques ou sur les prêts à court terme fluctuer, taux qui peut toutefois être bloqué lorsque les taux d'intérêt redeviennent plus normaux. Nous sommes conscients des problèmes que rencontrent les propriétaires et les acheteurs potentiels de logements, mais avec la flexibilité du marché de l'hypothèque actuellement, il existe un moyen de leur offrir une relative stabilité lorsqu'ils négocient leurs hypothèques.

Dans le domaine de l'économie rurale, en particulier dans le domaine agricole de nombreux secteurs de protègent contre ces taux d'intérêt anormalement élevés. L'intérêt qu'offre actuellement la Société du crédit agricole est de 12.75 p. 100. La formule de fixation des prix par les offices de commercialisation des produits de la volaille tient compte de l'augmentation des coûts due aux paiments des intérêts. Les programmes d'ensilage des grains permettent aux agriculteurs de bénéficier de prêts sans intérêt pour disposer d'avances sur les ventes de grains ensilés. Ainsi, grâce à leurs organisations agricoles ou aux offices de commercialisation, les agriculteurs bénéficient d'une certaine protection.

On tient aussi compte, pour établir le prix du lait de consommation, des coûts de production qui comprennent les taux d'intérêt. Les producteurs d'autres marchandises qui ne sont pas aussi avisés que ceux que j'ai mentionnés sont en difficulté parce qu'ils ne sont pas prévalus des divers programmes gouvernementaux qui visent à atténuer les effets des fluctuations de taux. Ces mêmes producteurs ont décidé de s'abandonner aux caprices du marché et c'est eux-mêmes qui ont décidé de ne pas se prévaloir des possibilités qu'ils avaient de stabiliser leur revenu.

Quand je vois les secousses que subit le secteur des marchandises, surtout chez nos voisins du Sud, je me rends compte que nous, au Canada, qui nous servons de nos programmes fédéraux, ne sommes pas seulement à l'abri des violentes fluctuations des marchés à terme sur les marchandises et du dérèglement des prix, dont un exemple est la baisse du prix du soya de 25 p. 100 en deux semaines. Les Canadiens ont un meilleur système qui ne permet pas le mercantilisme excessif ni la spéculation outrancière sur les prix des aliments. Nous avons tous lieu d'être fiers de nos producteurs, gens dévoués et travailleurs qui nous fournissent tout ce qui est essentiel au soutien de la vie humaine, les aliments. Notre système de commercialisation du blé protège les consommateurs canadiens des fluctuations du prix mondial du blé et bien sûr du pain. Un jour, nous ne le considérerons plus comme une subvention accordée aux producteurs à une époque où les prix étaient bas, mais plutôt comme une subvention accordée aux consommateurs en une période de prix élevés. Il va sans dire que nous devons nous soucier de la pénurie mondiale de grains, mais notre système protégera les consommateurs canadiens.

Notre politique laitière est la meilleure au monde car elle protège les producteurs et les consommateurs des fluctuations du prix mondial. Nos producteurs de volaille jouissent d'une indexation aux coûts de production qui s'applique tant aux œufs qu'à la viande de volaille. Les aliments de base fournis par le secteur avicole sont tous protégés pour le bien tant des producteurs que des consommateurs.

● (0220)

Il ne faut pas manquer de signaler que la durée de travail requise au Canada pour être en mesure d'acheter divers articles est plus brève que dans diverses autres capitales du monde, soit Washington, Londres, Tokyo, Stockholm ou la moyenne de 15 autres villes d'autres pays. Par exemple, le coût d'une commande de 21 produits alimentaires au Canada est plus bas que celui de la même commande aux États-Unis, en Australie, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne de l'Ouest ou au Japon.

De fait, le coût d'une commande de 21 produits alimentaires au Canada est de 143 p. 100 moins élevé que la même commande au Japon. Nous jouissons d'une certaine stabilité dans notre secteur alimentaire au niveau de la production. De fait, le consommateur canadien paie à nos agriculteurs 29.8c. par repas pour les denrées produites et consommées au Canada. C'est ce que les agriculteurs reçoivent à la ferme des consommateurs canadiens pour les denrées produites et consommées au Canada. Je veux souligner le fait que nos programmes sociaux sont indexés et si les prix des denrées augmentent, le revenu des pensionnés et des nécessiteux augmente en conséquence.

Pourquoi y a-t-il une différence entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis? Les Canadiens peuvent s'estimer chanceux que leur économie ne soit pas surtout basée sur la fabrication d'articles de consommation de luxe ou aussi étroitement tributaire de l'industrie automobile qui représente une partie si importante de l'économie américaine. Cette industrie a pris du retard à cause du coût de l'énergie. C'est à cause de cela que ce pays a succombé à la tentation des produits importés. Au Canada, nous avons mis l'accent sur les besoins matériels des Canadiens et des autres pays du monde. Nous avons toutes les ressources naturelles et humaines qu'il faut pour nourrir un monde affamé en temps de pénurie. Notre politique nationale de l'énergie reconnaît les besoins alimentaires, et donnerait à la production alimentaire et au conditionnement des aliments la priorité absolue si jamais il devenait nécessaire de décréter le rationnement de l'énergie, priorité immédiatement suivie de celles de la santé générale, du bien-être social et de la défense de notre pays.

Cet écart de près de 4 p. 100 entre les taux d'intérêts en vigueur aux États-Unis et ceux que nous connaissons au Canada est révélateur des différences qui distinguent nos priorités respectives, nos ressources et la façon dont les deux pays administrent ces ressources.

Notre programme énergétique permettrait d'amortir l'inflation, et ainsi d'échelonner la hausse du prix de l'énergie sur une certaine période. Le prix de notre programme en 1984 sera bien inférieur à celui que prévoyait le budget conservateur de 1979. Ainsi, en 1984, le prix du gaz naturel sera 71 p. 100 moins élevé que celui qui était annoncé dans le budget conservateur de 1979. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a sans doute oublié que le gaz naturel est le principal composant de la plupart de nos engrais azotés.

Si les députés de l'opposition s'inquiètent tellement du renchérissement des prix alimentaires des produits alimentaires, que se passerait-il si le prix des engrais azotés augmentait de 71 p. 100? Que se passerait-il si le prix du diesel augmentait dans les proportions annoncées dans le budget conservateur de 1979? Je vais vous dire ce qui se produirait au niveau de ma ferme, monsieur l'Orateur. Sur cette période de quatre ans soit de 1981 à 1984, le coût de mon diesel aurait augmenté de $8,200 et cette hausse se serait répercutée sur tout le secteur alimentaire. Au lieu d'augmenter de 15 p. 100 comme c'est prévu pour l'année prochaine, les produits alimentaires auraient augmenté beaucoup plus en 1980 et augmenteraient de même beaucoup plus en 1981. La taxe d'accise de 18 cents par gallon du budget conservateur constituait une manière de taxer les produits alimentaires que nous consommons. Au lieu d'augmenter de 11.2 p. 100 comme le mois dernier, l'indice du coût de la vie aurait augmenté de 15 p. 100 en 1980 et je ne sais combien en 1981. Je ne puis imaginer personne, même dans l'opposition, qui soit assez insensible pour présenter un budget aussi dur que celui qui fut présenté en décembre 1979. Ils auraient dû évaluer les dures répercussions de leurs propositions, particulièrement dans le secteur de la production alimentaire. Aussi peut-être devrions-nous leur pardonner, car ils ne savent pas ce qu'ils font.

Des voix: Oh, oh!

M. Ferguson: Les Canadiens ont pardonné, mais ils n'oublieront pas.

Nous avons examiné le budget d'octobre et le programme énergétique national de même que leurs répercussions sur l'ensemble de l'économie. Par comparaison avec les autres pays industrialisés du monde, nous avons effectivement bien de la chance.

J'ai dit plus tôt que nous avions offert des logements à loyer modique à nos personnes âgées. Quand on considère des projets comme celui-là où nous avons transféré des sommes considérables à d'autres paliers de gouvernement, tant municipal que provincial, et qui ont surtout servi à établir un niveau acceptable de services sociaux à l'échelle nationale, on constate clairement que les dépenses du gouvernement central canadien considérées en proportion du produit national ne sont pas inhabituelles dans le monde industrialisé.

Les taux d'intérêt actuels et la récente poussée inflationniste ne sont pas attribuables à une mauvaise gestion de l'économie, mais plutôt à la conjoncture économique mondiale, et particulièrement à celle de nos voisins du Sud. En tant que Canadiens, nous progressons, lentement mais sûrement, vers un meilleur contrôle de nos affaires économiques. Nous avons l'intention d'accroître notre productivité économique globale en exportant des produits de première nécessité, notamment des aliments et autres marchandises.

La semaine dernière, la Chambre, réunie en comité plénier, a entendu le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) parler de Canagrex et de la production d'aliments pour un monde d'affamés. Ce programme créera des emplois dans tous les secteurs de notre économie. Ses retombées amélioreront le sort de tous les Canadiens. Outre la création de cet organisme, nous avons à notre crédit notre position concurrentielle au chapitre de l'exportation de produits manufacturés en dépit du fait que notre niveau de vie est l'un des plus élevés au monde.

Monsieur l'Orateur, le débat de ce soir montre que nous avons eu raison d'insérer dans notre budget une stratégie énergétique nationale qui reconnaisse la nécessité de la péréquation pour l'ensemble du pays. Le besoin d'équité, de partage, constitue la base même sur laquelle a été édifié le Canada mais nous nous rendons compte que certains membres de notre société sont devenus des adeptes de Beal, le Dieu de l'argent.

Bien que les taux d'intérêt aient encore augmenté aujourd'hui, la valeur de notre dollar est restée stable. Je crois que lorsque le nouveau gouvernement américain entrera en fonction le mois prochain l'économie des États-Unis se stabilisera également et que ce mouvement se répercutera sur la conjoncture économique internationale, ce qui nous permettra de poursuivre notre expansion dans les années 80. En attendant nous reconnaissons que nous devons surveiller de près notre économie, maintenir un taux d'intérêt, ce que nous avons

d'ailleurs fait, qui soit bien en dessous de celui des États-Unis. Avant tout, monsieur l'Orateur, nous ne devons pas nous laisser entraîner à adopter des mesures qui auraient pour effet d'aggraver notre taux d'inflation, ce qui se traduirait par des difficultés accrues pour nos concitoyens et nous ferait perdre notre position concurrentielle sur les marchés internationaux.

Pour conclure je dirais que nous nous sommes constitués un coussin d'assurance avec nos politiques sociales. Notre secteur agricole est l'un des plus stables de tous les pays. Nous disposons d'une politique énergétique nationale à la fois réaliste et non inflationiste. Le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) a déclaré qu'il étudiait des modifications à la loi sur les prêts à la petite entreprise pour savoir si nous pourrions élargir la portée de cette loi pour qu'elle couvre désormais les coûts d'inventaire des chefs de petites entreprises. Il examine par ailleurs une étude sur les petites entreprises et nous connaissons les problèmes qu'elles ont à l'heure actuelle. Nous avons modifié la loi sur les banques afin d'élargir la gamme des ressources financières disponibles, en songeant encore une fois aux besoins des petites entreprises.

C'est ainsi que nous avons maintenu notre place parmi les chefs de file des pays industrialisés du monde. Si nos politiques sont mauvaises à ce point-là, pourquoi n'y avait-il que 88 députés de l'opposition à la Chambre le 6 novembre, quand notre budget a été adopté? Où étaient le député de Saint-Jean-Ouest et le chef de l'opposition (M. Clark)? Pourquoi n'étaient-ils pas à la Chambre pour rejeter le budget s'il était si mauvais que celà.

Une voix: Ils étaient à Kitchener.

Une voix: Où étaient tous vos ministres?

M. Ferguson: ... comme ils ont essayé de nous le faire croire ce soir? Et maintenant, où sont-ils pendant que nous faisons ce débat d'urgence? Ils ont parlé plus tôt et ils sont allés se coucher.

M. Rae: Où est M. MacEachen?

M. Kempling: Où est MacEachen en ce moment?

M. Ferguson: Je crois que si leurs déclarations des dernières semaines sont sérieuses, il doivent aux Canadiens de leur dire où ils étaient, et pourquoi ils n'étaient pas ici pour participer au vote sur le budget que nous avons présenté le 28 octobre et qui assurera la stabilité et de la sécurité de l'approvisionnement énergétique du Canada au cours de la prochaine décennie.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, la seule chose que le budget va faire, c'est détruire le pays. Le ministre a critiqué notre chef, qui lui, au moins, était ici ce soir. Je ne vois aucun ministre ici, et il y à peine six députés dans tout leur bordel. Et il a l'audace de dire que notre chef n'était pas ici, alors qu'il y était.

M. Ferguson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous pouvons vérifier dans le hansard du 6 novembre qui était présent à la Chambre au moment du vote. Ni le chef de l'opposition, ni le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) n'étaient alors présent.

● (0230)

M. Taylor: Braquons les caméras de télévision sur les premiers rangs. Personne, pas un homme, pas une femme. Mettez cela dans votre poche et votre mouchoir dessus. Les riches libéraux peuvent dire tout ce qu'ils veulent, mais cela n'aide pas les pauvres de notre pays à payer leur facture de chauffage. Ils peuvent bien parler de changer nos priorités. Pour les personnes âgées, tout ce que cela veut dire c'est manger de la pâtée pour chien au lieu de manger de la pâtée pour chat. Comment vont-ils changer leurs priorités? Demandez-le au premier ministre (M. Trudeau). Il a beau jeu, avec ses millions de dollars, de vouloir changer ses priorités. Allons parler à la masse des petites gens qui forment notre pays à qui l'on demande aujourd'hui de revoir leurs priorités. Ils se sont battus aussi pour notre pays. Pour beaucoup, la seule priorité envisageable, c'est de diminuer leur marché.

Les députés d'en face applaudissent quand le premier ministre parle de changer de priorité. Je me demande s'il sait ce que cela veut dire. Le parti libéral est devenu un parti de demi-vérités et il leur donne le bénéfice du doute. Il n'arrête pas de ressasser des choses à nos concitoyens qui ne sont pas vraies. Je voudrais donner un ou deux exemples pour illustrer mes propos.

Chaque jour ils disent que l'Alberta refuse de conclure une entente. C'est plutôt les libéraux qui ne veulent pas d'entente. Car l'Alberta elle est prête. Si les libéraux ne sont pas au courant, je vais leur parler de l'offre qui a été faite au premier ministre. Il l'a trouvée assez bonne. Mais après y avoir réfléchi pendant une nuit, il a dit qu'il n'en voulait pas. Et c'est pourquoi les libéraux disent que l'Alberta n'est pas d'accord.

Si je propose de vous vendre ma ferme en disant que je vous ferai un prix pour la maison mais que nous discuterons plus tard de la terre, seriez-vous prêts à accepter? Non évidemment. C'est justement ce que le ministre de l'Énergie a fait avec l'Alberta, il a négocié à la pièce. Le gouvernement sait bien que l'Alberta ne peut accepter une partie sans savoir en quoi l'autre consistera.

Ce n'est qu'en juin dernier que le gouvernement libéral et le ministre de l'Énergie ont proposé un plan global à l'Alberta. Mais la proposition était si ridicule qu'aucun gouvernement ne pouvait l'accepter. Depuis lors, il n'y a plus eu d'offre globale. Il y a eu des offres à la pièce. Ils ont répété en public qu'ils avaient proposé les prix mondiaux pour le pétrole de Fort McMurray et que l'Alberta ne voulait pas accepter. C'était une demi-vérité. Le gouvernement fédéral n'a pas précisé ce qu'il donnerait pour le pétrole conventionnel. Il tait les autres détails.

Si les députés du parti ministériel sont d'accord, ils sont prêts à appuyer n'importe quoi. Il est absurbe de déclarer que le gouvernement de l'Alberta devrait accepter une offre partielle. Enfin, le premier ministre Lougheed a proposé une entente globale qu'il a soumise au premier ministre le 25 juillet. Je voudrais souligner quelques aspects de cette offre pour voir si nos vis-à-vis, des gens raisonnables, oseront la refuser.

Premièrement, le gouvernement de l'Alberta n'a pas exigé 75 p. 100 du prix mondial. Il n'a même pas été question du prix mondial. Il a demandé, pour commencer, 65 p. 100 du prix nord-américain jusqu'en 1984, date à laquelle sa part aurait été portée à 75 p. 100 du prix nord-américain. Voilà que les Albertains ont offert et que le premier ministre a refusé. Il est disposé à payer 38 dollars pour du pétrole arabe ou mexicain, mais pas à verser à l'Alberta la moitié de cette somme. Il a rejeté cette offre.

Ce soir, le ministre de l'Énergie a parlé des 15 p. 100 que nous payons. J'ignore jusqu'où le dollar canadien a dégringolé et jusqu'où les taux d'intérêt ont monté, mais quoi qu'il en soit, il avait tort. C'est 25 p. 100 que nous payons sur notre pétrole importé et cela ira jusqu'à 40 p. 100, ce qui entraînera des débours de l'ordre de milliards de dollars. Le premier ministre est prêt à faire cela pour des étrangers, mais pas pour des Canadiens. J'en reparlerai plus tard. C'est un plan ourdi par le premier ministre. Le hasard n'a rien à y voir.

Le deuxième point, c'était le prix. Le premier ministre Lougheed a dit qu'il financerait l'infrastructure des usines de pétrole à concurrence de 7 milliards de dollars et qu'il emploierait de gens de toutes les régions du Canada. Il a dit qu'il achèterait des camions à l'Ontario, des meubles au Québec et autre chose aux provinces des Maritimes. Il a dit qu'il consacrerait la somme de 2 milliards de dollars, non pas à même le Trésor fédéral mais à même le Trésor provincial, à la modernisation du réseau ferroviaire dans l'ouest du Canada. Ces offres n'intéressaient pas le premier ministre.

Le premier ministre Lougheed a dit que l'Alberta financerait les avoirs et la dette pour la construction du pipe-line Québec-Maritimes afin de permettre aux habitants des Maritimes d'utiliser du gaz naturel au lieu d'autres combustibles. On s'attendrait à ce que le premier ministre accepte une telle offre. Le financement du gazoduc Québec-Maritimes pose des problèmes, mais le premier ministre a rejeté cette offre.

Par ailleurs, l'Alberta a fait une autre offre alléchante pour la région située à l'est de la province. Le gouvernement albertain acceptait de payer entièrement les frais de transport du gaz de Montréal à Québec. Le gouvernement fédéral a répondu qu'il ne voulait pas se partager. Voilà tout ce qu'on a offert au gouvernement fédéral.

Enfin, le gouvernement albertain a offert de s'engager à ne pas hausser les redevances du projet Cold Lake. Ce qui revenait à dire que, comme le prix mondial monterait, le gouvernement fédéral aurait pu augmenter considérablement ses recettes en imposant les profits supplémentaires. Le premier ministre Lougheed a offert tout cela au Canada, mais le premier ministre Trudeau n'a rien voulu entendre. Les députés libéraux devraient demander au premier ministre pourquoi il n'a pas accepté cette offre. Celui-ci tente de faire croire aux Canadiens que le gouvernement albertain ne veut pas négocier. Vous parlez d'une équipe qui essaie de tromper ainsi les Canadiens!

Passons maintenant à une autre question. Quelle est la racine du problème? Quelle est l'idée du premier ministre? Je vais vous le dire, moi. D'abord, il mène les députés libéraux à leur perte. Il fait l'impossible pour transformer notre pays en république socialiste, et les députés libéraux le suivent aveuglément. S'il siffle, ils sautent. S'il leur dit de sauter, ils lui demandent à quelle hauteur. Ils ne demandent pas pourquoi. Ces tenants de la libre entreprise ne se réveilleront que lorsqu'il sera trop tard.

Deuxièmement, ils se demandent pourquoi ils n'ont pas de député à l'ouest du Manitoba. C'est parce que personne ne fait confiance au premier ministre. Il a trompé le peuple si souvent que les gens ne lui font plus confiance. Comment peut-on faire confiance à un homme qui, durant la dernière guerre, prétendait se destiner à la prêtrise afin d'éviter de faire son service militaire et d'aller se battre contre les régimes totalitaires? C'est ce qu'a fait notre premier ministre. Qui croirait un homme capable d'un tel geste? Pas à pas, il transforme le Canada en un État socialiste.

Que va-t-il faire ensuite? Il ne veut pas conclure d'entente. Il s'empare carrément des ressources de l'Alberta. Il a dit aux Ontariens qu'ils étaient propriétaires des ressources pétrolières et gazières de l'Alberta, mais il n'a pas dit aux Albertains qu'ils étaient propriétaires de l'or de l'Ontario. Il tente de préparer le terrain, et les Libéraux approuvent tout ce qu'il fait. Et sa charte des droits. Il en a exclu le droit à la propriété. C'est un premier pas vers un État totalitaire: l'interdiction de la propriété privée. Cela permet à l'État de tenir le peuple dans sa main car il est propriétaire de la terre. Il n'en parle pas dans la charte, puis il vient nous parler de canadianisation. Quelle farce! La canadianisation! Il n'est pas plus en faveur de la canadianisation que le bonhomme sept heures. Ce qu'il entend par là, c'est la nationalisation.

● (0240)

S'il s'agissait de canadianisation, les Canadiens en profiteraient. Mais pas du tout; il confie la tâche à Petro-Canada, qui empruntera de l'argent aux États-Unis. Emprunter de l'argent aux Américains afin de racheter des entreprises américaines, pour qu'elles appartiennent à l'État. Ce n'est pas de la canadianisation, c'est une nationalisation pure et simple. Tout cela nous mène tout droit vers un grand État socialiste. Oui, monsieur! Il décourage l'entreprise privée, par tous les moyens possibles. Il réduit le budget de nos forces armées, nous laissant sans protection suffisante.

Il fait adopter des lois sur les armes à feu afin d'interdire aux gens d'en posséder, et même ceux qui aiment les fusils et la chasse n'auront plus le droit de posséder une arme à feu. On les traite comme des criminels.

Il tente maintenant d'appauvrir les provinces, de les rendre dépendantes du gouvernement fédéral. Le gouvernement en veut toujours davantage, de sorte que les provinces devront bientôt venir mendier auprès du grand frère fédéral. Quand on a faim, on ne pense pas aux problèmes de sécurité. Vous n'avez qu'à regarder ce qui se passe dans le monde. Les pays qui ne s'inquiètent plus de leur sécurité sont ceux qui se sont retrouvés affamés à un moment donné et qui ont finalement troqué leur sécurité contre du pain. Oui, je ne vois que trop bien ce que le premier ministre (M. Trudeau) essaye de faire.

En ce qui concerne la taxe à l'exportation, le gouvernement essaye là encore de berner la population. Le gouvernement a déclaré qu'il n'allait plus prélever cette taxe: une concession faite à l'Alberta, à la Colombie-Britannique et à la Saskatchewan? Façon de parler. Il s'est contenté d'en changer le nom. Qui paye cette taxe? Le ministre a déclaré à la Chambre que l'on allait faire payer les Américains. C'est une absurdité. Les libéraux prennent-ils les Canadiens pour des enfants? Ce sont les Canadiens qui vont payer parce que les Américains ne payeront pas un cent. Cet argent va sortir de la poche des Canadiens. Les libéraux disent amen en caucus, oui M. MacEachen, M. Trudeau le dit lui-même, alors allons-y. Allons-y, taxons les Canadiens. Ils savent très bien que les Américains ne vont pas verser un cent. C'est tout prévu.

M. Trudeau veut faire du Canada une république et pourquoi, parce qu'il a dressé les francophones contre les anglophones dans tout le pays. Il fait la honte des Canadiens d'origine française parce que les francophones et les anglophones s'en-

tendaient bien. Il n'y avait pas en de dissensions entre eux jusqu'en 1967, date à laquelle M. Trudeau est entré sur la scène politique. Il a divisé le pays entre francophones et anglophones. A présent, il oppose l'Est à l'Ouest. Il tâche d'amener l'Ouest à haïr l'Est et vice-versa. On comprend mieux pourquoi il sourit quand on parle d'un mouvement séparatiste dans l'Ouest qui réclame des changements. Il divise notre pays.

Vous savez, il suffirait que 14 députés libéraux quittent les rangs de leur parti et joignent le NPD ou le PC, peu importe, ou forment un mouvement propre, pour le faire tomber. Comme le disait le premier ministre Pearson, un premier ministre qui a la majorité à la Chambre et qui a le gouvernement de la dictature a toutes les facilités du monde au Canada. Le premier ministre a la majorité aux Communes et il obtient ce qu'il veut. Les libéraux lui ont peut-être dit, à l'unanimité, pour le convaincre de rester à la tête de leur parti, qu'ils feraient tout ce qu'il demanderait, parce qu'ils étaient sans chef.

De toute façon, tout cela avait été machiné par M. Trudeau, qui a fait tomber le gouvernement pour revenir comme chef. Tout a fonctionné à merveille. Son plan était excellent, mais il ne dupe pas les Canadiens une seconde. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) nous a dit ce soir que seulement quelques personnes traversent la frontière. Il a parlé du plus grand nombre d'emplois. L'orateur précédent de ce côté-là de la Chambre a parlé d'un plus grand nombre d'emplois. Vivons-nous bien dans le même pays? Il y a presque un million de Canadiens en chômage. Des centaines de Canadiens se pressent aux réunions séparatistes dans l'Ouest. Croyez-vous que ces personnes ne sont pas raisonnables? Elles en ont assez. Elles surnomment même leur mouvement la «WestFed».

Nous avons tout fait pour faire entendre raison au gouvernement, pour le réveiller, mais ses membres se contentent de sourire. Je crois que la possibilité de séparation de l'Ouest les ravit. Écoutez bien ce que je dis: il y en a peut-être qui parlent de séparation, mais il faudra bien plus qu'un dictateur comme M. Trudeau pour me chasser de ce pays. Je suis Canadien. J'ai combattu pour ce pays, comme des centaines de mes compatriotes de l'Ouest, et nous allons obtenir justice, d'une façon ou d'une autre. Nous ne nous laisserons pas chasser de ce pays par un dictateur.

Quand nous parlons d'industries qui réduisent leurs immobilisations, je me demande pourquoi de le ministre chargé de l'énergie ne cite pas les lettres qu'il reçoit. Il a lu des extraits d'articles de journaux, mais je sais que des personnes qui lui écrit pour lui dire qu'elles réduisaient leurs investissements et leur embauche. Les industries ferment les unes après les autres. Le ministre n'a lu aucune de ces lettres. Si je puis, je voudrais en mentionner une qu'il a reçue l'autre jour et dont j'ai une copie. La lettre était peut-être mal adressée, je n'en sais rien, mais elle disait que l'auteur, une entreprise canadienne, une filiale américaine, devait établir une nouvelle usine à Grande Prairie au coût de 4.2 millions de dollars, mais . . . J'ai envoyé une copie de la lettre au premier ministre. J'ai pensé que M. Lalonde ne le ferait pas, alors je l'ai fait. La compagnie réduit son investissement de moitié. Déjà quinze personnes sont en chômage. Si les choses ne s'améliorent pas pour elle l'an prochain, si elle ne fait pas de bénéfices, elle devra réduire encore. C'est la décision que prennent les entreprises les unes après les autres.

Quelle est la réponse à tout ceci? Le gouvernement demande ce qu'il peut faire. Il s'imagine que la seule façon de lutter contre l'inflation, c'est de laisser monter les taux d'intérêt. Il existe cependant un meilleur moyen, laisser intervenir la libre entreprise. Quand on accroît la production on favorise la solution du problème. Il y a inflation quand il y a trop de dollars pour acheter trop peu de marchandises. Mais on nous dit qu'il n'y a pas d'autre moyen de rendre l'argent rare. Pourquoi ne pas procéder à l'inverse? Nous devrions accroître notre production. Tâchons de rapprocher l'offre et la demande. De cette manière, nous pourrions enrayer l'inflation mieux que par tout autre moyen. C'est la solution de la libre entreprise, solution différente de l'approche du gouvernement.

La libre entreprise est la solution à tous ces problèmes. Mais le gouvernement actuel ne pratique pas la libre entreprise. Le premier ministre Trudeau s'est déjà écrié: «Viva el Castro». Était-ce dans le sens de la libre entreprise? Pas le moins du monde.

La libre entreprise ne laisserait jamais 6 milliards de dollars quitter notre pays, pas plus qu'elle ne permettrait aux financiers de réinvestir leur argent à l'étranger, et elle n'endurerait pas la nationalisation. L'argent ne vient pas quand le risque est plus fort que la récompense. La libre entreprise est fondée sur la concurrence.

L'essence même de la libre entreprise, c'est la concurrence. Cette concurrence doit pouvoir s'exercer. Car il n'y a rien d'immoral à faire des bénéfices.

Quand on réussit à faire des bénéfices, on est stimulé. C'est ainsi que les choses se passent en Alberta, où règne la libre entreprise. Le gouvernement actuel veut s'approprier cette bonne chose. Pourquoi ne fait-il pas la même chose partout au Canada; laisser la libre entreprise s'exercer. On devrait créer des centaines et des centaines d'ateliers ayant un, deux, trois ou quatre employés. Il ne se passerait pas ce qui se passe aujourd'hui, c'est-à-dire que la moitié de tous les biens vendus au Canada sont fabriqués à l'étranger. Commençons à fabriquer nous-mêmes ces choses.

En second lieu, nous devons accroître notre production si nous voulons réduire l'inflation tout en augmentant les salaires. Il faut accroître la production. Les financiers investissent les capitaux nécessaires pour accroître la productivité, à condition de toucher des bénéfices. Les bénéfices sont à la base, et le gouvernement devrait entreprendre de créer un climat qui encouragera les Canadiens à investir leur argent au pays au lieu de l'envoyer à l'étranger. Il devrait libérer les Canadiens de l'impôt sur les gains en capital, afin de les inciter à construire et à agrandir leurs entreprises ou à prendre leur retraite quand ils cessent d'être rentables afin que la relève puisse les remplacer.

● (0250)

Le pays est sous le coup des politiques du gouvernement. Si ce dernier veut bien appliquer les principes de la libre entreprise, il pourrait sauver le pays. Je défie quatorze députés libéraux de traverser le parquet de le parquet de la Chambre. Faisons en sorte d'obliger le premier ministre à rétablir les principes de la libre entreprise et à sauvegarder le pays de la socialisation.

Des voix: Bravo!

La situation économique

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, fort d'une carrière politique raisonnablement longue, je trouve malheureux que l'on en soit rendu à faire des discours à 3 heures moins 9 minutes du matin.

M. McDermid: C'est bon pour l'esprit.

M. Deans: Je n'en suis pas si sûr. Tandis que j'écoutais la discussion, j'ai regardé l'heure et n'ai pu m'empêcher de songer à ce qu'a dit M^me^ le Président cet après-midi, quand elle a décidé que l'étude de cette affaire importante s'imposait d'urgence, que le Canada vivait une crise économique et qu'il fallait à tout prix tenir un débat. J'ai alors trouvé vraiment désolant que le gouvernement, reconnaissant que le pays et les Canadiens sont aux prises avec un grave problème, n'ait pas pu faire en sorte que nous tenions ce débat à des heures normales, permettant à certains membres du cabinet d'y assister et ainsi de prêter oreille aux nombreuses préoccupations dont nous font part les députés cette nuit.

C'est un triste jour pour le pays, car nous avons tout ce qu'il faut pour en faire le plus grand pays du monde. Nous ne manquons de rien. Nous avons assez d'énergie pour répondre à nos besoins. Nous avons un secteur manufacturier qui pourrait, si on lui en donnait l'occasion, fournir des emplois et produire tous les biens et services dont nous avons besoin. Nous pouvons cultiver nos propres produits alimentaires. Notre système d'éducation ne le cède à aucun autre. Je ne puis trouver un seul type de produit que nous ne puissions pas produire ici d'une façon ou d'une autre, et pourtant nous sommes ici, au milieu de la nuit, en train de débattre les graves problèmes économiques que nous devons affronter. Je trouve que c'est grotesque, et je ne comprends pas ce qui se passe. Tout ce dont je suis certain c'est qu'il faut mettre un terme à ce qui se passe dans le pays. Il faut trouver un moyen d'y mettre fin.

J'ai écouté avec intérêt mon collègue conservateur, le député de Bow River (M. Taylor). Je respecte son opinion, même si je dois dire qu'il exagère un tout petit peu quand il démontre pourquoi l'Alberta est maintenant une grand province. Je pense qu'il a dit que l'Alberta est devenue prospère grâce au régime de la libre entreprise.

Je pense que la plupart d'entre nous savent que si l'Alberta est aussi prospère aujourd'hui, c'est parce que le cartel de l'OPEP a décidé de faire augmenter le prix du pétrole. Le hasard a voulu que l'Alberta ait du pétrole et qu'elle soit donc en mesure de profiter—non pas injustement, du moins jusqu'ici—de la hausse à laquelle, en toute vérité, elle n'a pas plus contribué qu'avant la création du cartel de l'OPEP.

M. Kilgour: Ne vous en prenez pas à l'Alberta. C'est le gouvernement là-bas.

M. Deans: Je voulais seulement commenter cette affirmation; c'est tout. En réalité, une grande partie de ce que l'on dit à ce propos n'est tout simplement pas conforme aux faits.

Voyons un peu ce qui s'est passé. Nous vivons dans un pays qui a de tout, et pourtant nous le voyons désemparé. En jetant un coup d'œil autour de nous, nous ne voyons que d'énormes problèmes. Pourquoi sont-ils énormes? A cause d'années d'incurie. Les seuls responsables sont ceux qui ont été au pouvoir pendant toutes ces années. Le parti libéral a gouverné le Canada pendant presque tout l'après-guerre. C'est durant cette période que l'économie aurait pu et aurait dû se développer. C'est durant cette période qu'on aurait pu et qu'on aurait dû jeter les bases. C'est durant cette période qu'on a tout bradé, et je pense que c'est là la question fondamentale à envisager.

Passons à un autre problème qui se pose actuellement dans le pays. Notre produit national brut a baissé de 1.7 p. 100 au cours du premier trimestre de 1980. La production industrielle a baissé au cours de quatre des cinq derniers trimestres, et à la fin du mois il s'agira d'une baisse de cinq trimestres sur six. Au cours du deuxième trimestre de l'année, la production a baissé de 3.2 p. 100 par rapport à l'automne de 1979. Soixante-dix p. 100 du recul industriel concernait le secteur manufacturier. Au cours du deuxième trimestre, il y a eu une baisse de 9 p. 100 dans la construction automobile, de 21 p. 100 dans la fabrication des composants automobiles, de 3 p. 100 dans le secteur des pâtes et papiers, de 18 p. 100 dans les mises en chantier, de 5.1 p. 100 dans les biens d'équipement manufacturés et de 11 p. 100 dans le secteur de la construction entre juin 1979 et la fin du deuxième trimestre de 1980.

C'est donc chaque secteur qui est en recul, et quand on examine cela, on se rend compte qu'il y a forcément du chômage. Ou'est-ce qu'on constate? On constate que 250,000 personnes ont été mises à pied depuis l'automne dernier. C'est-à-dire entre octobre de l'an dernier et octobre de cette année. Il y a eu des gens de licenciés. Les emplois ont disparu. Il y a des gens qui ne peuvent plus trouver d'emplois et qui ne peuvent plus rester dans leur profession. Nous avons le taux de chômage le plus élevé du monde industrialisé.

Ce qui ne va pas au Canada, c'est que, pour une raison quelconque, nous avons abdiqué nos responsabilités politiques. Le gouvernement n'a pas compris qu'il ne pouvait pas céder à d'autres les leviers de l'économie. C'est au gouvernement qu'il appartient de manier ces leviers, parce qu'il est le seul à avoir une vue d'ensemble de touts les secteurs. C'est donc à lui qu'il appartient de coordonner les efforts, d'imprimer l'orientation nécessaire, d'encourager et d'inciter les gens à se lever au-dessus de la médiocrité pour atteindre un niveau acceptable au plan manufacturier et au plan de l'utilisation des ressouces.

Voyons un peu ce qui influe vraiment sur la vie du citoyen moyen. Nous ne parlons pas de théorie économique. Ce serait peut-être un bon sujet de discussion dans un amphitéâtre universitaire, ou ce serait peut-être intéressant de voir quelques ministres des Finances se réunir et discuter de temps à autre des diverses théories susceptibles de marcher ou non, mais nous parlons en fait de familles canadiennes qui sont incapables de joindre les deux bouts. Nous parlons de familles canadiennes qui sont confrontés à des hausses exhorbitantes dans presque tous les secteurs où elles doivent effectuer des dépenses. Nous parlons de familles canadiennes dont le gagne pain risque toujours une mise à pied. Nous parlons de familles canadiennes qui ne peuvent pas se permettre de renouveler leurs hypothèques à cause des taux d'intérêt exorbitants. Nous parlons de familles canadiennes qui s'attendent à ce que leur gouvernement s'efforce de remédier aux maux que le gouvernement a créés par sa négligence.

Je tiens à signaler aux députés qui n'ont peut-être pas pris la peine de comprendre l'incidence de la situation actuelle, que le premier ministre prétend—et je pense qu'il va traîner ces mots derrière lui pour le reste de sa vie—que les gens devront se fixer de nouvelles priorités, se priver et se serrer la ceinture.

● (0300)

Permettez-moi de vous signaler que la moyenne du salaire hebdomadaire au Canada à l'heure actuelle est d'environ $318, soit un salaire annuel de $16,536. Cela représente un revenu disponible d'environ $14,000. S'il tente d'acheter une maison quelque part au Canada, il devra se charger d'une hypothèque d'environ $50,000. S'il se rendait à la Banque de Montréal demain matin et tentait d'amortir cette hypothèque en un, deux ou trois ans, on lui dirait que le taux d'intérêt est de 18.5 p. 100, ce qui fait $752 par mois ou $9,024 par an. Comment, dans ces conditions, le Canadien moyen qui a un emploi moyen et touche un revenu moyen peut-il devenir propriétaire? Je voudrais vous donner un exemple personnel en disant que la maison à trois chambres à coucher que j'ai achetée en 1962, comme vous vous en souvenez peut-être, avait coûté $14,880. Je gagnais alors $5,200 l'an, j'avais trois jeunes enfants, et le principal et les intérêts s'élevaient à $88.60 par mois et le taux d'intérêt hypothécaire à 6.5 p. 100. Cette maison, exactement la même maison, vaudrait aujourd'hui un peu plus de $60,000.

M. Evans: Vous ne la vendriez pas à ce prix-là, n'est-ce pas?

M. Deans: Je ne parle pas de ma maison, je vous dis qu'une maison identique coûterait un peu plus de $60,000 aujourd'hui. Si mon fils avait le même emploi que j'avais en 1962, quand j'ai acheté cette maison, il gagnerait $21,000 par année, pas assez pour obtenir une hypothèque sur une maison de ce prix-là. Voilà où en est l'économie après plusieurs administrations libérales consécutives et voilà pourquoi la situation est urgente. Il s'est produit une détérioration de toute la structure en place qui permettait aux gens de réaliser le rêve que la plupart chérissent, c'est-à-dire posséder un jour sa propre maison, la payer jusqu'au dernier sou un jour, savoir qu'on y vivra lorsque sonnera l'heure de la retraite, qu'on pourra absorber les charges avec ses revenus de retraité. Il n'y a rien de spécieux, de tiré par les cheveux ou de fantaisiste dans mes arguments, monsieur l'Orateur. C'est la réalité, une chose qui semble échapper complètement au gouvernement. Ce dernier semble ne pas se rendre compte de ce qui se passe au Canada. Des rêves qui étaient réalisables il y a 18 ans à peine sont pratiquement inaccessibles aujourd'hui. Aujourd'hui, un homme ou une femme qui trouve un emploi dont la rémunération est supérieure de moitié à la moyenne nationale des salaires ne satisferait pas aux conditions en vigueur pour acheter une maison à laquelle une personne qui avait un salaire correspondant à la moyenne nationale aurait pu prétendre il y a dix ans. Vos théories sont donc mauvaises, c'est un paquet de sottises. Elles ne marchent pas, et nous avons donc une obligation à remplir. C'est le rôle du Parlement. Vous ne pouvez pas vous dérober en nous disant que c'est du ressort du gouverneur de la Banque du Canada. Zut! C'est du ressort du Parlement du Canada!

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je voudrais dire quelque chose aux députés d'en face à ce sujet. On ne peut pas juguler l'inflation en montant les taux d'intérêt parce que c'est justement la hausse des taux d'intérêt qui relance l'inflation. C'est parce que les industriels ne peuvent pas se permettre d'emprunter de l'argent aux taux actuels pour constituer leurs stocks qu'on assiste à une relance de l'infation; en effet, la politique de l'argent cher fait monter les prix et provoque des faillites. A cause des taux d'intérêt élevés, les industriels sont obligés de pratiquer des prix supérieurs à ce que les consommateurs peuvent payer. Ces derniers n'achètent donc pas, ce qui fait tomber la productivité. Si la productivité baisse, il faut aussi manifestement mettre des gens à pied. Et s'ils ne travaillent pas, ils ne peuvent rien acheter. Et s'ils n'achètent rien, saperlipopette, chacun comprend que cela va réduire la productivité encore davantage. Même ceux qui ne disposent que de la moitié d'un cerveau—et il doit s'en trouver même ici—comprennent que si nous voulons amorcer la relance économique, nous devons créer au Canada un système qui permette aux Canadiens d'acheter les biens qu'ils ont eux-mêmes fabriqués.

J'ignore si les députés se rendent compte de ce qui est advenu partout au Canada. J'ai maintes fois parlé à la Chambre de l'industrie automobile. Sans doute êtes-vous déjà à moitié morts d'ennui de m'en entendre parler. Pourtant, si vous y songez, vous constatez qu'elle est la pierre angulaire de l'économie ontarienne. Elle fournit plus d'emplois que n'importe quelle autre industrie dans tout l'Ontario; pourtant, elle périclite de jour en jour. Je tiens à vous parler des prix. Qu'est-il arrivé dans l'industrie de l'automobile? Le 7 décembre, la société Chrysler à Windsor a mis à pied 3,000 travailleurs. Au 5 janvier, la société Ford en aura mis 3,100 à pied, en partie, sinon entièrement, parce que les gens n'ont pas les moyens de s'acheter de nouvelles voitures en raison des taux d'intérêt élevés qui les mettent hors de portée des simples citoyens. Il est temps de nous engager dans une voie indépendante. Je comprends que certaines des mesures que nous proposons pour apporter une aide à court terme sont coûteuses, mais ce sont des mesures à court terme. Je comprends également qu'il nous faut mettre en œuvre des programmes à long terme pour le redéveloppement de la base industrielle du Canada. Nous ne pourrons y arriver qu'en soutenant les forces productrices du pays et en injectant dans l'économie de consommation du pays assez d'argent pour faire augmenter le taux de productivité et réaliser des économies d'échelle qui permettront à notre industrie de profiter de la faiblesse de notre dollar pour envahir les marchés internationaux. C'est le moyen de trouver la solution à long terme aux problèmes très difficiles auxquels nous faisons face actuellement et que se présenteront à nouveau. A court terme, il nous faut stimuler l'économie. Nous ne pouvons nous permettre de ne pas le faire. Même si certains membres du gouvernement soutiennent que stimuler l'économie coûte cher, ne pas le faire coûtera au moins autant car plus de gens seront en chômage, les impôts perçus baisseront et, en dernière analyse, il en coûtera plus cher de ne pas stimuler l'économie que de le faire.

Pour conclure, je voudrais dire que l'une des choses qui me préoccupent, c'est que l'on fixe les taux d'intérêt chaque semaine. Je suis absolument convaincu que cela mine la confiance du peuple dans l'économie du pays. Quand les taux sont fixés le jeudi, il ne se passe rien le vendredi. Le mardi, les États-Unis annoncent un relèvement des taux et personne ne conclut de marchés du mardi au jeudi en attendant que la Banque du Canada emboîte le pas. L'activité économique est pratiquement paralysée. Je propose que nous changions ce système, que nous assumions la responsabilité politique qui est la nôtre et que nous cessions de prétendre que tout est de la faute des autres. Il faut que nous réglions ce problème à la Chambre.

● (0310)

M. David Smith (Don Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je préférerais me voir ailleurs qu'ici à 3 heures du matin mais, à mon avis, les députés de ce côté-ci doivent ramener le débat à la réalité.

La question est importante et elle touche tous les Canadiens. Je surveille de très près les taux d'intérêt car je dois renouveler mon hypothèque l'été prochain. L'idée de ce débat est excellente, mais j'estime que les députés de l'opposition ont mal servi le pays pour plusieurs raisons que je vais exposer en détail.

D'abord, les députés de l'opposition ont pris la panique et sont devenus des prophètes de malheur. C'est à croire, à écouter leurs discours, que l'économie canadienne est au bord de la faillite et que quiconque a sa tête à lui devrait fuir le pays sur-le-champ, alors qu'en fait, si l'on voulait bien écouter les faits dont les députés de ce côté-ci font état, l'on constaterait que nos états de service sont relativement satisfaisants. Notre économie se porte bien. Nous devrions faire preuve d'un peu plus de confiance dans le pays plutôt que de paniquer comme l'ont fait ce soir les députés d'en face.

Deuxièmement, il est plutôt regrettable que les députés d'en face aient fait fi de la réalité. On pourrait croire que nous vivons sur une île et que le Canada peut se ficher de ses voisins du Sud ou du reste du monde. Le fait est que nous sommes parvenus à maintenir un taux d'intérêt inférieur de 4 p. 100 à celui des États-Unis. C'est tout à fait louable. Quelqu'un s'en est-il vu accorder le mérite? Non, pas du tout. On a ignoré ce fait, apparemment il n'avait pas d'importance.

Au cours de la période des questions, lorsque le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) s'est fait poser des questions au sujet des taux d'intérêt, il a mentionné qu'il existe une différence de 4 p. 100 entre nous et les Américains. Qu'avons nous entendu de la part de cinq conservateurs des premières banquettes? Ils ont déclaré: «Et alors», comme si ça n'avait pas d'importance, comme si ça n'avait aucun rapport. Si c'est ainsi que les députés de l'autre côté de la Chambre comprennent l'économie, il ne faut pas s'étonner qu'ils n'apportent rien au débat.

Mon troisième point, c'est qu'il n'est pas facile de trouver des solutions. On nous dit que la Banque du Canada devrait bloquer les taux d'intérêt ou les réduire. Qui paiera pour cela? Le NPD, au moins, est conséquent avec lui-même. Il ne semble jamais trop s'inquiéter de savoir qui paiera. Je ne peux vraiment pas en dire autant des conservateurs, les grands spécialistes des questions monétaires, les grands défenseurs de l'entreprise privée, eux qui ont une telle foi dans le marché libre et dans le système de l'offre et de la demande. J'ignore quelle est leur position à cet égard. Veulent-ils que nous intervenions? Qui en fera les frais? Comment est-ce que cela doit se faire? Nous n'avons entendu parler d'aucune solution ce soir.

C'est avec un vif intérêt que j'ai écouté le discours du député de Bow River (M. Taylor). C'est un homme sympathique, avec qui j'aime bien parler. Je pensais que le présent débat devait porter sur les taux d'intérêt. Que nous a-t-il raconté? Dans la première moitié de son discours, il a dit que nous devrions inclure l'accord souhaité par le province de l'Alberta en matière de fixation du prix du pétrole. D'après lui, c'est un accord très raisonnable. Qu'est-ce que cela donnerait au bout du compte? Plus d'argent pour l'Alberta et plus d'argent pour les multinationales. Je n'ai pas l'intention de lancer un débat sur les multinationales en ce moment. Il est évident que nous différons d'opinion là-dessus. Mais est-ce qu'une entente sur le prix du pétrole serait une solution? Est-ce que cela contiendrait la hausse des prix, est-ce que cela jugulerait l'inflation? Est-ce que les taux d'intérêt cesseraient de monter? Bien sûr que non.

M. Fraser: Soyons généreux pour les Arabes, les Latino-Américains, les Mexicains. Nous payons à ces gens-là deux fois plus d'argent qu'aux Canadiens.

M. Smith: Dans la deuxième partie de son discours, le député soutenait que nous nous dirigions tout droit vers le socialisme, que le premier ministre et tous les ministériels sont des socialistes.

Des voix: Bravo!

M. Smith: Le premier ministre est au pouvoir depuis 1968. S'il est socialiste, il ne fait pas du bon travail. Il est au pouvoir depuis 12 ans, et pourtant le Canadien Pacifique, les banques, les sociétés de fiducie, les supermarchés, les magasins à rayons et les petites entreprises sont encore là. Je n'ai pas entendu dire que tout cela avait été nationalisé. Les multinationales du pétrole sont encore en activité chez nous, et nous serions des socialistes! Les députés d'opposition ne sont pas sérieux!

M. McDermid: Et nous avons aussi 400 nouvelles sociétés d'État.

M. Smith: Les députés de l'opposition font toute une histoire au sujet de Petro-Canada. Nous, nous voulons agrandir Petro-Canada et je crois que c'est une bonne chose. Les conservateurs, qu'est-ce qu'ils disaient sur Petro-Canada lors des dernières élections? Il n'y avait pas moyen de savoir parce que leur position changeait d'une semaine à l'autre. Moi, je n'ai pas réussi à la connaître, en tout cas. On nous accuse d'être des socialistes de ce côté; et bien si tel est le cas, nous sommes vraiment des piètres socialistes.

M. Fraser: Et vous, qu'est-ce que vous avez dit au sujet du prix du pétrole étranger?

M. Smith: Quand ce sera au tour du député de Vancouver-Sud (M. Fraser) de parler, je le laisserai parler.

M. Fraser: Ce n'est pas à vous à me donner la parole. Vous êtes prêts à payer deux fois plus chez les étrangers pour le pétrole étranger que pour le pétrole canadien.

M. Smith: Le député commence à me fatiguer. J'aimerais qu'il se contrôle un peu. J'ai appris qu'il présiderait avec moi le comité sur les juifs soviétiques. C'est une question qui me tient beaucoup à cœur. J'espère qu'il sera capable de collaborer avec moi, mais ce n'est pas en poussant des hauts cris qu'il y parviendra. Je n'ai pas l'intention d'agir ainsi; aussi aimerais-je qu'il me rende la pareille.

M. Fraser: Je me contente de poser des questions.

M. Smith: Je suis fatigué d'entendre des sermons sur le socialisme. Ce n'est pas rendre service à la population. Je crois en la justice sociale dans un régime de libre entreprise. C'est pour cela que je suis libéral. Si j'avais choisi le socialisme, je serais de l'autre côté avec mes amis qui sont nés coiffés, mais je suis de ce côté-ci et je m'y sens bien.

J'ai écouté attentivement le discours du député de Hamilton Mountain (M. Deans). J'aime bien l'entendre parler. Il a l'allure théâtrale, mais il n'est pas très éclairé. On nous a rabâché toutes sortes de problèmes, mais sans jamais proposer de solutions. J'ai écouté attentivement ses observations et il n'a pas cessé de réclamer l'autonomie du Canada. Or c'est précisément ce que nous voulons. Le député devrait se donner la peine de lire le programme énergétique national, il le trouverait peut-être très emballant. S'il se donnait la peine de le lire, il se rendrait peut-être compte de ce que nous essayons d'accomplir. Et je m'en félicite.

Qu'est-ce qu'on nous raconte ce soir? Les conservateurs prétendent que nous couchons avec le NPD et le NPD prétend que nous couchons avec les conservateurs. Alors avec qui couchons-nous?

M. McDermid: Avec les Arabes.

M. Smith: En réalité nous sommes probablement entre les deux, et je me réjouis d'être au centre parce que nous sommes un parti qui s'adresse à la moyenne des Canadiens et un gouvernement qui s'intéresse aux Canadiens moyens. Tout ce que nous avons entendu ce soir tenait de l'hystérie et de la paranoïa.

Ce débat devrait démontrer aux Canadiens que, premièrement, ils ne doivent pas prendre panique, deuxièmement, ils ne doivent pas oublier la réalité et troisièmement, ils ne doivent pas croire que les solutions sont simples. Ils doivent avoir confiance dans le Canada. Nous devons reconnaître que nous traversons une situation cyclique et que la tendance est à la baisse. Nous devons avoir confiance dans la sécurité et les possibilités du Canada et de son avenir.

Des voix: Bravo!

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Bonjour, monsieur l'Orateur, il est 3 h 20 du matin. Si mes commettants nous regardent, que peuvent-ils bien s'imaginer que nous faisons. Personnellement, j'ai l'impression d'être à l'asile. J'aimerais raconter une histoire que la plupart des députés ont probablement déjà entendue. C'est l'histoire d'un gars qui est dans un asile. Il se prend pour une souris. Il est interné depuis un certain temps et ses docteurs s'efforcent de le convaincre qu'il n'est pas vraiment une souris et qu'il devrait sortir pour se réintégrer au monde. Il a déjà essayé à plusieurs reprises, mais il est toujours revenu à l'asile. Ce jour-là, le docteur lui dit: «Vous n'êtes pas une souris». Il répond: «Oui, docteur, je le sais. Vous savez que je ne suis pas une souris et je le sais aussi. Mais tous ces chats, dehors, ils le savent?»

● (0320)

Donc, les députés libéraux de l'arrière-ban retournent chez eux, et leurs électeurs leur disent: Regardez, ça va mal. Vous nous avez dit en février que les taux d'intérêt, le chômage et l'inflation diminuaient, et de ne pas croire ces méchants conservateurs qui ont tous tort. Les libéraux reviennent donc en force et l'on voit M. Trudeau dans les couloirs. On lui dit: Oh la la, M. Trudeau, tout va mal. Nous allons être battus aux prochaines élections. Il répond: Écoutez, les gars, vous savez bien, tout comme moi, que tout va bien. On lui dit alors: Mais et tous ces imbéciles qui ne le savent pas? Et ils sont là ce soir à répéter toutes ces absurdités qu'ils ont dites aux Canadiens en février dernier, à savoir qu'il existe des solutions faciles à des problèmes complexes.

Lorsque je rentre chez moi, je vois chaque fois plus de gens qui manifestent leur mécontentement. Ils se sentent trompés par un gouvernement dans lequel ils auraient dû avoir confiance. Ils expriment ouvertement leurs sentiments de colère, et dans l'Ouest, cela se manifeste par un désir de séparatisme. De quoi s'agit-il? Les gens ont tout lieu de se sentir trompés et dupés. On leur a menti. Cela ne fait aucun doute. Les Canadiens le savent. On leur a menti en 1974 et 1979, et on leur ment à nouveau en 1980. Dans notre parti, il y a un vieux dicton qui dit: Le mensonge a le temps de faire le tour de la moitié du monde avant que la vérité soit seulement prête à démarrer. Nous avons dit la vérité aux Canadiens à chaque fois. L'an dernier, nous leur avons dit que cela ne pouvait plus durer. Et il faut bien avouer que cela n'a pas duré, cela a empiré!

Ce qui s'est passé dans notre pays est incroyable. Le premier ministre (M. Trudeau) a joué cartes sur table. Voilà qu'il n'a jamais menti. Il a toujours dit la vérité aux gens, mais ce sont eux qui ne l'ont pas cru. Ils ne l'ont pas cru lorsqu'il leur a dit de s'imaginer assis sur le pont d'un navire les yeux tournés vers l'horizon, avec lui à la barre. Il sent la pression des vagues et du courant sur le gouvernail. Il leur a dit que la seule chose à surveiller était le débarquement dans une île où ils n'étaient pas censés se rendre. Je pense que nous sommes sur le point de débarquer quelque part. Toutefois, cet homme nous a conduits à un endroit que nous ne connaissons nullement. C'est un endroit où nous ne pensions pas nous rendre.

Nous avons un exposé budgétaire et une déclaration sur l'énergie qui ont un effet incroyablement dévastateur sur l'économie et sur la vie de chaque Canadien. Ils dévastent la vie de ceux qui voudraient se construire une maison, avoir des enfants, réaliser un rêve. Ce rêve se transforme en cauchemar. Ils sont assis là-bas et disent que tout va bien, qu'il ne faut pas s'inquiéter. En 1973, nous étions un exportateur net d'énergie. Nous comptions parmi les pays exportateurs d'énergie. Et nous avons tort de nous comparer aujourd'hui avec tous les pays pauvres comme le Japon, l'Allemagne, la Suède et la France. Ces peuples sont vraiment vulnérables. Nous siégeons ici dans un des plus riches pays du monde. Nous sommes aussi riches que l'Union soviétique, sauf qu'en Union soviétique, la population possède toutes les ressources. Elle est donc un peu plus riche que nous, du moins les socialistes à ma gauche le croient. Leur économie est dirigée par leur gouvernement, système que

le gouvernement actuel voudrait bien instaurer ici. Alors, nous voilà, le pays le plus riche du monde, un pays qui pourrait être autosuffisant sur le plan énergétique. De quoi parlons-nous au juste, à 3 h 30 du matin? Nous parlons d'énergie.

Dans les pays que j'ai mentionnés, les gouvernements ne parlent pas d'énergie. Ils savent qu'ils ont une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Ils paient le prix et le répercutent ensuite sur les consommateurs, de sorte qu'en France, en Angleterre, bref dans toute l'Europe, on paie le gallon d'essence $3, $4 ou $5. On paie le prix. Il n'y a pas de remède miracle. Pourtant, au Canada, on semble croire le contraire. Le premier ministre semble croire qu'il pourra se payer la tête de tous tant qu'il le voudra. Il a proposé quelque chose de légèrement différent que la mesure sévère que nous avons annoncée dans notre programme énergétique en février dernier. Il a caché ses véritables intentions. Par exemple, son programme établit quatre impôts ou taxes sur l'essence. Le premier ministre nous dit que nous économiserons ainsi quelque 4 milliards de dollars de plus que nous ne l'aurions fait avec le budget Crosbie. Cela n'a pas de sens. Le budget Crosbie prévoyait une hausse de 18c. Tous les Canadiens se souviennent de cette taxe d'accise de 18c. C'est ce qui a valu la défaite aux conservateurs: ils ont eu le courage d'annoncer qu'il y aurait une taxe de 18c. Le prix de vente de l'essence dans les stations-service a augmenté de 42 cents. Cette hausse a eu lieu avant que le gouvernement présente son budget.

Dans l'Ouest, nous sommes satisfaits du programme énergétique qui vise à prendre de l'argent aux riches pour le redonner aux pauvres. Ce programme s'inspire des principes du bon samaritain qui sont si chers aux néo-démocrates. C'est comme la bonne vieille doctrine de Churchill selon laquelle le défaut inhérent du capitalisme et de la libre entreprise, c'est l'inégalité dans la richesse, alors que le défaut inhérent du socialisme, c'est l'égalité dans la pauvreté. Tant que nous gelons tous, ce n'est pas si mal. Tant que nous sommes tous pauvres, ce n'est pas si mal. Tant que personne ne peut construire de maison, ce n'est pas si mal; nous pouvons tous bivouaquer dans des igloos.

Pour l'instant, les gens sont obsédés de déposséder les habitants de l'Ouest et de redistribuer leurs richesses à tout le pays. Il ne vient à l'idée de personne de se demander qui a créé ces richesses ni comment leur mise en valeur a pu avoir lieu. Mes collègues et moi-même de la Colombie-Britannique avons recueilli des milliers de noms sur des pétitions que nous avons apportées à la Chambre. Nous avons dit que la Colombie-Britannique et l'Alberta ne pouvaient pas accepter l'imposition d'une taxe d'accise. Les pontes sociaux de là-bas ont dit: Mon Dieu, les gens sont vraiment mécontents. Il vaudrait mieux ne pas adopter cette taxe d'accise. A 11 heures du matin, ils ont donc convoqué les journalistes ainsi que les critiques de l'énergie. Ils leur ont montré le budget et le programme énergétique. Ce jour-là on pouvait lire dans les journaux: Le gouvernement renonce a la taxe d'accise. Une chose est sûre, c'est que le ministre est entré ici à 8 heures le soir fatal, le soir où l'on a donné le coup de grâce, et qu'il a déclaré ceci: Il aurait fallu le faire, mais nous avons renoncé à la taxe d'accise. Par contre, nous avons imposé une taxe à la consommation. Cette taxe se montera à 30 cents par mille pieds cubes de gaz naturel. Pour être justes, nous devions répercuter cette taxe à la consommation sur les Américains.

Monsieur l'Orateur, nous savons tous que nous sommes plus ou moins tributaires de la conjoncture sociale et économique américaine. Mais je ne savais pas, jusqu'au soir du dépôt du budget, que le gouvernement de notre pays pouvait taxer les consommateurs américains. Elle est nouvelle celle-là. Il y a d'autres taxes nouvelles dont on va saisir les tribunaux. Celle-ci était vraiment unique. La situation est pas mal confuse aux États-Unis, mais parce qu'ils sont dans une période de transition, ils ne s'en sont peut-être pas rendu compte. Les courriéristes parlementaires ont cru l'histoire mensongère qu'on leur a racontée. Ils étaient tous enfermés dans la gare et ils ont cru dur comme fer à cette mesure adroitement fallacieuse. Nous devons être un peu plus brillants.

Puis il y a la taxe de 8 p. 100 sur les recettes pétrolières qui est perçue sur les recettes brutes et qui ne vise, par exemple, ni les profits ni les investissements. C'est ainsi qu'Ottawa s'approprie 8c. sur chaque dollar. Il y a aussi le prélèvement de participation canadienne et la taxe de 80c. le baril imposée aux raffineries de pétrole. La redevance demeurera une inconnue jusqu'à ce que certaines choses se produisent. Les principes d'où procèdent les mesures énergétiques globales du gouvernement sont très louables. Elles visent à permettre aux Canadiens d'avoir davantage la haute main sur leurs ressources. Mais elles doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie, car un contrôle canadien accru signifie pour nos honorables vis-à-vis un contrôle gouvernemental accru, et il y a là toute une différence.

● (0330)

Dans l'ouest du Canada, nous n'éprouvons aucune difficulté à la voir, car nous avons la société BCRIC que le gouvernement a implantée en Colombie-Britannique et par l'entremise de laquelle il se porte acquéreur de sociétés extractives ou bien lance de nouvelles entreprises. Elle a distribué des actions à tous les habitants de la province, actions que tous les Canadiens peuvent acheter à la bourse des valeurs.

Puis il y a l'histoire de Petro-Canada.

M. Kristiansen: Racontez nous cette histoire.

M. Oberle: Ils planent vraiment au-dessus des cîmes cette nuit mes excellents amis à ma gauche, eux qui ont la chance de voler sur l'aile gauche des anges. Puis il y a la version gouvernementale de Petro-Canada sur laquelle les particuliers n'exercent aucun contrôle. J'en ai eu plein le dos de la société BCRIC l'autre jour à cause de ses manigances. Elle a en effet acheté la société Kaiser Coal. Certains hommes politiques en avaient été prévenus, car ils se sont graissé dans l'assiette au beurre, comme nos honorables vis-à-vis le savent pertinemment. La valeur des actions a baissé de $9 à $6. Je n'aimais pas la façon dont la société était administrée. J'avais acheté en mon nom et en celui de mes enfants un certain nombre d'actions de la société BCRIC, parce que je m'étais imaginé que j'investissais de l'argent dans l'avenir du Canada et que nous pourrions grandir avec lui. Lorsque j'ai appris ce qui s'était produit, j'ai vendu toutes mes actions et je ne veux plus avoir affaire à cette société.

Je suis plus en mesure que n'importe quel de mes honorables collègues et amis de savoir comment fonctionne Petro-Canada, car sa seule raffinerie est située dans ma circonscription, dans la ville de Taylor, en Colombie-Britannique. Même si elle exerce son activité depuis très peu de temps, j'ai déjà reçu maints appels téléphoniques de personnes qui effectuent des travaux de forage, de réparation ou de soudage, qui conduisent des véhicules pour le compte de Petro-Canada, ou qui l'approvisionnent, et qui n'arrivent pas à se faire payer.

Je connais une société qui n'a pas été payée depuis cinq mois. Des clients des stations service de Petro-Canada m'ont écrit, à moi leur député, pour se plaindre d'y avoir été escroqués. Vous clignez des yeux, monsieur l'Orateur. Il s'agit du même genre de lettres que celles que nous recevons quand il y a quelque chose qui ne va pas aux Postes, car nous sommes les seules personnes à qui les gens peuvent s'adresser. Les bureaucrates ne leur prêtent aucune attention.

Depuis le très peu de temps que Petro-Canada a été mis sur pied, ses employés sont devenus des bureaucrates. Tous les bons géologues et hommes d'affaires qui veulent travailler sur le terrain, participer aux travaux d'exploration et partager l'enthousiasme qui règne sur les champs pétrolifères sont allés travailler pour les sociétés du secteur privé, tandis que tous le nigauds et autres andouilles sont entrés dans la bureaucratie de Petro-Canada, et cela commence déjà à paraître. On y a acheté un ordinateur pour s'occuper du service de la paie et exécuter d'autres fonctions, mais la maudite machine ne crache pas de données correctes, de sorte que personne n'est payé. Il s'agit du même genre d'ordinateur qu'on avait acheté il y a un certain temps pour administrer les Postes.

Je ne peux pas vendre mes actions de Petro-Canada. Je ne peux pas m'en débarrasser. J'ai vendu mes actions de la BCRIC, mais impossible de me défaire de celles de Petro-Canada. Je présume que les gens d'Ottawa-Centre sont ravis d'avoir des actions de Petro-Canada, mais qu'ils attendent seulement que cet insidieux complot soit mis au jour.

Dans son programme, le gouvernement vise essentiellement deux choses: l'autarcie énergétique d'ici 1990 et un pourcentage de 50 p. 100 de participation canadienne dans l'industrie pétrolière. Ils ont mis la priorité sur la participation canadienne à 50 p. 100, et je vais vous dire ce qui va se passer. Si vous et moi faisions la même chose que le gouvernement, nous serions derrière les barreaux. Nous sommes actuellement en présence d'une escroquerie boursière monumentale. Le gouvernement chasse les sociétés pétrolières hors du pays et ce faisant, fait baisser leurs actions. Les sociétés canadiennes partiront. Les sociétés multinationales elles, resteront et leurs actions dégringoleront. Rockefeller n'y perdra rien, mais c'est le petit actionnaire, par exemple la veuve qui a acheté avec l'argent que lui a laissé son mari des valeurs sûres dans les sociétés pétrolières, qui sera touché.

Lorsque les cours auront suffisamment baissé, Petro-Canada le gouvernement, les propriétaires canadiens, passeront à l'action et rafleront tout. Je suppose que je devrais m'en réjouir puisque je suis l'un de ces actionnaires. J'achète au rabais des actions des sociétés Imperial Oil, Texaco et Gulf Oil. Mais la situation ne me réjouit pas du tout. J'ai très peur car, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement a maintenant mis cartes sur table.

Ce n'était pas encore clair dans le programme énergétique et le budget, mais c'est manifeste dans la salle où l'on discute de constitution. Nous allons enchâsser toutes les libertés, les grands principes cardinaux de la démocratie, sauf un, celui que renfermait la constitution de Diefenbaker, le droit de posséder un bien et d'en jouir. Cette disposition ne figure plus dans la constitution. On balance l'entreprise privée et le capitalisme.

En effet, le Canada ferme ses frontières et les Canadiens deviennent isolationnistes sur le plan énergétique et économique. Nous nous retranchons sur une espèce d'île. Permettez-moi de vous dire ce que les néo-démocrates voudraient faire. A l'instar des libéraux, ils voudraient faire accéder le pays à l'autarcie énergétique, mais pour atteindre cet objectif, il faudra investir 300 milliards sur une période de dix ans. Les contribuables canadiens disposent-ils d'une somme pareille? Bien sûr que non. Mais ils auront tôt fait de se rendre à New York, au pas de course, trouver M. Rockefeller, propriétaire de la banque Chase Manhattan, et de s'adresser à la Standard de New Jersey. Ils vendront leur âme à M. Rockefeller de New York pour acheter une société pétrolière au Canada.

Et en ce faisant, ils se feront l'illusion de réaliser le nationalisme économique. Je me projette dans l'année 2020: le Canada dont les frontières sont fermées, fabrique tous ses produits et services; il ne fait de commerce avec aucun autre pays et il est le seul pays au monde qui ait du pétrole. Le Canada a de l'énergie alors que le reste du monde gèle et meurt de faim. Vous imaginez-vous, monsieur l'Orateur, en pareille situation? Non? Eh bien, moi non plus. Il est difficile d'imaginer le monde entier crevant de froid, sauf le Canada. Nous serons peut-être encore là avec notre pétrole en l'an 2020, mais le reste du monde fera tourner ses rouages industriels à partir de l'énergie solaire, de l'hydrogène et ainsi de suite.

En mettant à la porte du pays ces multinationales et l'entreprise privée, ainsi que l'ingéniosité inhérente, nous nous murons contre toutes ces perspectives nouvelles et passionnantes qui sont sur le point de se réaliser. Ce n'est pas que nous soyons condamnés à un avenir déplorable, mais plutôt que nous nous isolons du reste du monde, et le gouvernement s'imagine que c'est encore possible.

Il est maintenant 3 h 40, monsieur l'Orateur, et vous faites mine de vouloir prendre la parole. Dommage que je n'aie pas jusqu'à 6 heures, mais d'autres députés ont hâte de participer au débat. J'aimerais en entendre un peu plus au sujet de la doctrine des anges de la gauche là-bas. Vraiment, je suis navré et inquiet pour mon pays et ceux de mes commettants qui font partie du secteur productif du pays et de la petite entreprise de service à l'industrie pétrolière, qui en ce moment, font faillite par dizaines à cause du gouvernement. Le plus longtemps les députés de l'arrière-ban appuyeront cette bande de fous assis sur les banquettes ministérielles, le plus nombreux ils seront à être considérés comme des souris dans un asile d'aliénés. Tôt ou tard, quelqu'un découvrira ce qui en est vraiment, et ce jour-là, la population reprendra ses sens et les chassera du pouvoir.

● (0340)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je voudrais verser deux citations au compte rendu. Je prends ce débat un peu plus au sérieux que le député qui m'a précédé, mais j'ai sous la main quelques citations tirées de l'ouvrage intitulé «Politics and the English Language» de George Orwell

qui je crois conviennent parfaitement pour décrire ce débat. La première est la suivante:

Et surtout nous ne pouvons pas nous livrer à un jeu de ricochet avec une série d'expressions idiomatiques du cru qui consistent en un assemblage aussi hétéroclite de vocables que l'expression anglaise «put up with» pour dire «tolerate» ou «put at a loss» pour dire «bewilder».

C'est le Pr Lancelot Hogben qui a écrit cela.

La seconde citation qui est tout aussi pertinente que le discours que nous venons d'entendre est la suivante:

Le grand ennemi de la clarté du langage est l'absence de sincérité. Quand il existe un écart entre des sentiments qu'on éprouve réellement et des intentions déclarées, on se tourne instinctivement vers l'emploi de longs mots et d'expressions idiomatiques recherchées tout comme une seiche crache de l'encre. A notre époque, on ne peut pas se tenir à l'écart de la politique. Toutes les questions ont un caractère politique et la politique elle-même est un ramassis de mensonges, de faux-fuyants, de haine et de schizophrénie.

M. McDermid: C'est une bonne description du parti libéral.

M. Fulton: Je ne voudrais pas être trop sévère à l'égard du député de Peace River. Je le connais très bien en tant que voisin de circonsciption dans le nord de la Colombie-britannique. Mais j'ai aussi deux citations émanant de libéraux éminents. La première est une question posée par l'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). A la page 592 du hansard du 25 octobre 1979, on peut lire:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Le 18 octobre 1978, comme on le voit à la page 238 du hansard, le ministre, qui était alors dans l'opposition, a dit:

On inflige à ces gens-là le supplice d'un taux hypothécaire de 11.5 p. 100;—Le ministre n'admet-il pas maintenant que la politique de son gouvernement et la sienne ont donné aux Canadiens un taux d'intérêt hypothécaire de 14.5 p. 100 et que les Canadiens ne sont pas mis au supplice, mais vraiment condamnés par un gouvernement impitoyable qui ne se soucie plus du tout d'eux? Se rend-il compte que la construction résidentielle connaît une crise grave?

Et ça continue. C'est pour cela qu'il était dans l'opposition. Des propos du ministre de l'Industrie et du Commerce ont été cités plus tôt ce soir, mais je crois important qu'ils paraissent plus d'une fois dans le compte rendu. Il s'agit d'une interview accordée par le ministre à M. Shulman et dont voici un extrait:

SHULMAN: Si vous étiez au pouvoir, que feriez-vous en ce qui concerne les taux d'intérêt? Est-ce que vous les réduiriez?

GRAY: Oui, je pense que les taux d'intérêt devraient être moins élevés.

SHULMAN: Oui, ils devraient en effet être moins élevés, mais est-ce que vous les réduiriez?

GRAY: Oui, je le ferais.

SHULMAN: Si, après les élections, que vous gagnerez selon moi, les taux d'intérêt n'étaient pas réduits, si le gouvernement n'appliquait pas cette politique, seriez-vous prêt à démissionner?

GRAY: Oui.

Je pense que cela dit tout. Mais, sérieusement, je viens d'une circonscription dont les principales industries sont la pêche, les mines, l'exploitation forestière, l'agriculture, la métallurgie et la fabrication de la pulpe. J'ai déjà travaillé comme agent de probation dans ma circonscription et j'ai dû m'occuper d'une certaine forme de criminalité. Il est temps que des députés de l'opposition s'inquiètent de ce que je considère maintenant comme de la négligence criminelle en matière d'économie.

Je ne crois pas que nous nous penchions assez souvent sur les graves effets cumulatifs des taux d'intérêt sur des industries comme la pêche, l'exploitation forestière et l'agriculture. Par exemple, un pêcheur doit rembourser une hypothèque, non seulement pour sa maison, mais pour son bateau; il a emprunté pour acheter non seulement l'équipement, mais une voiture et, comme les taux d'intérêt montent à un rythme vertigineux—ils sont rendus à plus de 20 p. 100—le fardeau cumulatif de tous ces emprunts est littéralement dévastateur. Cela est d'autant plus vrai que de plus en plus de contraintes sont imposées aux pêcheurs en ce qui concerne l'endroit où ils peuvent pêcher, parce que le poisson est abandonné aux Américains sur l'une et l'autre de nos côtes et ce n'est pas près de changer. La même situation existe dans l'industrie de l'exploitation forestière. Dans ma circonscription, les camionneurs indépendants de cette industrie n'ont même plus le secours nécessaire de la taxe d'accise. On leur a asséné aussi cet autre coup. Il en coûte des centaines de milliers de dollars dans ma circonscription seulement.

D'autres députés ont évoqué les problèmes de l'industrie agricole: l'escalade des taux d'intérêt provoque une hausse exorbitante des coûts des semences et de la machinerie. Le Canada est actuellement au bord de la catastrophe, et les Libéraux d'en face semblent incapables d'en comprendre la gravité. Le dollar n'est jamais tombé aussi bas depuis les années 30. Les taux d'intérêt, qui atteignent aujourd'hui 17.36 p. 100, sont les plus élevés de notre histoire. En fait, ce taux est celui d'hier; je crois qu'il grimpera de nouveau aujourd'hui. Le pouvoir d'achat du dollar n'est plus que la moitié de ce qu'il était il y a cinq ans. Le coût de la vie, calculé d'après l'indice des prix à la consommation, a augmenté de 11.2 p. 100 depuis un an.

Et dire que le budget d'il y a un mois et demi prévoyait une augmentation de 9.7 p. 100 pour 1980! Cette hausse va probablement dépasser 10 ou 10.1 p. 100. Comment les Canadiens moyens peuvent-ils avoir confiance devant une telle erreur?

M. Smith: Ayez foi.

M. Fulton: Qu'est-ce que tout cela signifie pour le Canadien moyen? Je voudrais montrer comment cette situation économique se fait sentir pour les hommes, les femmes et les familles de ma circonscription. On cite beaucoup de chiffres tirés des statistiques nationales, mais comme je l'ai fait remarquer, les pêcheurs s'en ressentent sur tous les plans: les hypothèques pour leur navire et leur matériel, mais aussi pour leurs voitures, leurs maisons, et ainsi de suite. Tous les gens de ma circonscription qui travaillent dans les secteurs des ressources et de l'industrie sont dans le même cas.

Premièrement, voyons le coût du logement. Le taux de logements vacants, par exemple à Prince Rupert, a oscillé autour de zéro pendant des mois. Les mises en chantier ont diminué de 20 p. 100 à l'échelle nationale, et la situation est encore pire que dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique. Comment cela se traduit-il en termes de réalité concrète? Beaucoup de députés sont demeurés muets là-dessus. C'est facile de parler toute la nuit en lançant des faits et des chiffres dans une espèce de débat intellectuel, mais je voudrais maintenant aborder la question sous l'angle humain.

Qu'arrive-t-il quand le marché se resserre dans les deux sens, lorsque l'absence de logements vacants provoque une concurrence féroce non seulement pour la location de logements, mais aussi pour l'achat de maisons? Et bien entendu, les taux d'intérêt grimpent dans les deux cas. Normalement, cela devrait stimuler la construction de logements; c'est du moins ce qui s'est produit jusqu'à présent au Canada. Malheureusement, avec l'augmentation simultanée des taux d'intérêt

hypothécaires, plus d'une famille a vu ses rêves s'envoler et plus d'un entrepreneur de construction a dû abandonner ses projets. L'augmentation vertigineuse des coûts de construction des logements combinée avec des taux d'intérêt préférentiels de plus de 17 p. 100 obligent la majeure partie des familles de ma circonscription à abandonner tout espoir de se construire une maison.

Quelle est la réalité? Tout d'abord, je me permettrai de poser une question aux responsables de la situation actuelle—pour ceux qui n'auraient pas compris, je fais allusion aux libéraux d'en face. Quel requin du prêt aurait pu exiger en novembre 1980 le versement de $35,318 d'intérêt à titre de remboursement d'un capital de $1,521.80, ce qui représente environ $20 d'intérêt par dollar de principal. L'un des députés libéraux de l'autre côté détient peut-être la réponse à cette question. Ils n'ont pas l'air du tout au courant de la chose, ce qui montre bien l'utilité et l'urgence de ce débat. Ces requins du prêt, ce sont les banques et nos compagnies de fiducie et de prêts. Vous n'avez qu'à souscrire une hypothèque de $50,000 sur 25 ans à 14,5 p. 100 d'intérêt pour payer au cours des cinq premières années le montant que je viens d'indiquer. Ces chiffres absolument démentiels continuent de grimper et cette année déjà, on a atteint les $40,000.

Le prix des maisons dans ma circonscription dépend à la fois de la valeur et du style de celles-ci. Ce qui ne change pas, c'est l'accès aux prêts et le taux d'intérêt de ces prêts. Comme il faut payer l'hypothèque, l'argent doit être prélevé sur d'autres chapitres du budget. La plupart des familles doivent dépenser moins pour l'habillement, pour la voiture, pour la nourriture et pour les soins dentaires et les jouets de leurs enfants; cette liste n'est d'ailleurs pas exhaustive. Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré, il y a quelques jours, que les Canadiens n'avaient qu'à moins dépenser pour se nourrir et pour leurs enfants; Une telle attitude enver les Canadiens dénote un manque de sensiblilité et une étroitesse d'esprit.

Cette année, plus de 300,000 familles vont devoir renouveler leurs anciennes hypothèques pour de nouvelles assorties du taux d'intérêt élevé, cadeau des libéraux. Plus de 10 p. 100 d'entre elles, soit près de 32,000, vont renégocier leurs hypothèques. Elles vont devoir payer plus de 30 p. 100 de leurs revenus pour le logement à cause des nouveaux taux d'intérêt. Le ministre des Finances consacre probablement moins de 10 p. 100 de son revenu au paiement de ses hypothèques à supposer même qu'il ait encore une hypothèque à rembourser. A Terrace, au taux d'intérêt actuel, et pour une hypothèque de $50,000, le paiement mensuel sur 25 ans est de plus de $750. A quoi peut-on comparer ce chiffre? Comme mon collègue le député de Hamilton-Mountain (M. Deans) l'a indiqué, le revenu hebdomadaire moyen par Canadien n'est que de $318. Une personne à revenus moyens de ma circonscription qui aurait une hypothèque de $50,000 consacrerait la moitié de son revenu au logement, pour l'hypothèque seulement, sans parler du chauffage, de l'entretien, de l'éclairage, des taxes d'eau et autres. Le salaire annuel minimum en Colombie-Britannique n'est que de $6,200. L'aide sociale pour une famille de quatre personnes s'élève actuellement à $9,100. Ni la famille qui vit du salaire minimum ni celle qui vit de l'aide sociale ne pourrait se payer une maison de $50,000, ou même de $25,000. Je mets les députés libéraux au défi de me dénicher à Ottawa aujourd'hui une maison de $25,000!

● (0350)

Pour les familles qui renouvellent leur hypothèque cette année, l'augmentation sera probablement d'environ 56 p. 100. Elles sont au nombre de 300,000. Qu'est-ce qui attend les pêcheurs, les bûcherons et les petits commerçants? Là encore les répercussions du taux d'intérêt cumulatif sont difficiles à évaluer. Les mises à pied et les faillites ne sont que des signes à surveiller. Beaucoup de ces familles empruntent à des parents et trouvent d'autres moyens de s'en sortir.

Dans Skeena, les données nationales pâlissent devant la réalité régionale. A Cassiar, et j'ai pris la peine de téléphoner après minuit pour me faire confirmer le fait, l'essence se vend aujourd'hui $1.74 le gallon. Nous devrions y songer quand nous faisons le plein ici, à Ottawa. Pour aller faire ses courses à Watson Lake, la ville la plus rapprochée, il faut une heure et demie et le billet d'autobus aller-retour coûte $40. Le prix d'un billet d'avion simple sur un «Goose», de Prince-Rupert et Sandspit, coûte près de $50. Je ne fais aucun rapprochement avec la propagande libérale.

Y a-t-il lieu de réclamer une politique «faite au Canada», ou bien ce groupe là-bas n'est-il pas obligé d'agir en vertu de contraintes à la fois sociales et économiques? Je suis très sérieux en parlant de contraintes sociales car le climat social est aussi important que les questions économiques qui font l'objet du débat ce soir.

Cette année, on a enregistré près de 20,000 faillites personnelles et plus de 200,000 Canadiens ont perdu leur emploi. Comme l'a souligné un orateur précédent, d'octobre à octobre, c'est un quart de million de Canadiens qui ont été congédiés. En 1980, on compte plus de 6,000 faillites commerciales et près de 1,000 hommes et femmes ont été mis à pied par jour ouvrable.

Et qui sont ces gens que l'on a mis à pied? Certainement pas les riches, ceux qui ont de l'argent en banque par opposition à ceux qui ont des prêts et même ceux qui ne peuvent en obtenir. Le gouverneur Bouey a dit que tout cela était normal. Je me demande combien de députés s'en préoccupent vraiment. Les libéraux n'ignorent sûrement pas que les bénéfices de nos cinq grandes banques ont dépassé 325 millions de dollars pour le premier trimestre de l'année.

Est-ce que la montée des taux d'intérêt affecte les gens à l'aise? C'est une chose dont il faut parler quand nous discutons de crise économique. Voyons quel est le sort de ceux qui touchent des revenus substantiels, qui ont remboursé leurs hypothèques et qui ont de l'argent en banque ou ont fait des placements. Le tableau est tout à fait différent. Ceux qui occupent le sommet de l'échelle économique n'ont sûrement pas le même sort que les pauvres et les gagne-petit qui sont protégés par le gouvernement et le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) a relevé les principaux effets d'une politique monétaire à court terme.

Je voudrais vous lire plusieurs extraits du document du Conseil national du bien-être au sujet des conséquences sociales de la situation économique grave que nous connaissons actuellement au Canada. Je cite:

> Le chômage peut sérieusement perturber les interractions sociales. La perte de contacts sociaux par l'intermédiaire du milieu de travail est aggravée du fait que les chômeurs ont tendance à s'éloigner de leurs amis et parents et de la collectivité . . . L'interraction sociale peut également être perturbée au sein de la famille étant donné que la perte de l'emploi et du revenu peut diminuer le statut social et l'autorité du chômeur. Un changement de rôle au sein de la famille allant avec une modification de la personnalité du chômeur peut causer énormé-

ment de stress et, dans les cas extrêmes, entraîner l'éclatement de la cellule familiale.

Ces sentiments d'amertume, de rage et d'impuissance que l'on conserve pour soi peuvent causer une dépression aggravée par le doute et les reproches que s'adressent les chômeurs quand leur quête d'emploi reste infructueuse. L'anxiété causée par les difficultés financières présentes et futures contribue également à un état dépressif qui caractérise de nombreux travailleurs mis à pied . . .

Le fossé entre le revenu et les besoins—la perte du salaire du gagne-pain à cause du chômage ou de la maladie, la hausse des loyers, une augmentation subite du coût du mazout et des produits alimentaires, toute dépense inattendue et inévitable, peut plonger une famille pauvre dans une crise.

Comme j'ai travaillé de nombreuses années auprès des gens, dans les collectivités, je peux dire que de graves difficultés économiques peuvent causer des problèmes sur le plan des relations entre les membres de la famille, les mauvais traitements infligés aux enfants et la criminalité.

L'économie du Canada est certainement en mauvaise posture à cause de l'inertie et du laisser-faire du parti libéral. Quelles en sont les conséquences sociales en ce qui concerne les enfants maltraités, les parents maltraités, les frustrations, l'alcoolisme et la toxicomanie? Il faut en mesurer les conséquences en fonction des souffrances, cela ne se chiffre pas en semaines, en années ou en pourcentage du produit national brut, souvent c'est toute la vie d'une personne qui en dépend.

C'est de l'héritage dont nous parlons ce soir. Le Nouveau parti démocratique et les conservateurs sont ici ce soir pour s'amuser, à part quelques-uns. Nous envoyons au ministre des Finances et au premier ministre un message de Noël pour qu'ils nous donnent un taux d'intérêt fait au Canada et une stratégie industrielle d'ici le 12 janvier. Le Canada le veut et il en a besoin. De nombreux citoyens sont aux prises avec des difficultés économiques et personnelles insurmontables pendant que nous parlons. J'exorte tous les députés à prendre ce débat plus au sérieux.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord faire état des raisons; après avoir longtemps fait partie du caucus libéral, je puis affirmer que ceux que j'ai entendu prendre la parole au caucus ont toujours manifesté un souci constant et profond à l'égard de questions telles que la hausse du coût de la vie, du coût des aliments et du logement, à l'égard de l'inflation qui affecte tous les citoyens, en particulier les personnes à faibles revenus ou à revenus fixes, et qu'ils n'ont cessé de penser à ceux qui souffrent des conséquences de l'inflation.

Le parti libéral et le gouvernement ne cessent également de se préoccuper sérieusement de la hausse des taux d'intérêt qui affectent les petites entreprises, les personnes qui doivent maintenant renouveler leurs hypothèques et surtout celles qui ont dû s'endetter. Les membres du caucus ainsi que le gouvernement par des mesures qu'il a prises, manifestent un profond souci de combattre le chômage et de soulager les problèmes de ceux, en particulier les jeunes, qui cherchent du travail en ce moment.

Après avoir fait état de l'intérêt profond manifesté par le gouvernement, je m'oppose à ceux qui voudraient me voir céder à la facilité d'accuser l'opposition, le parti conservateur ou le NPD de faire preuve d'indifférence. Ce serait stupide de ma part. Ces partis manifestent de l'intérêt. Je trouve plutôt étrange qu'ils puissent juger de façon simpliste des intentions de notre parti et qu'ils puissent balayer d'un revers de la main les préoccupations incessantes et profondes du gouvernement, en nous accusant d'indifférence. Ce jugement est injuste et peu raisonnable.

Au demeurant, si nous étions tels que l'on nous décrit, et si les citoyens de ce pays ne pensaient pas que nous nous préoccupons sans cesse de leur avenir, le parti libéral n'aurait pas été réélu autant de fois qu'il l'a été tout au long de son histoire. Considérez les progrès réalisés au cours des dix dernières années dans le domaine des pensions, les efforts mis en œuvre pour introduire l'assurance maladie, le souci que nous avons manifesté à l'égard du chômage et de la péréquation dans les provinces, notre désir de faire en sorte que les provinces les plus démunies puissent bénéficier de l'aide des provinces plus favorisées. J'estime que c'est une des raisons pour lesquelles le parti libéral a pu s'assurer pendant des dizaines d'années la confiance de la population canadienne. Les citoyens du Canada savent que nous nous préoccupons de leur bien-être.

Cela n'empêche pas que nous sommes aux prises avec de sérieux problèmes en ce moment, et ne nous permet pas de rester sourds aux critiques et aux soucis de l'opposition à une époque où le monde doit faire face à une grave conjoncture économique, ainsi qu'aux problèmes et aux défis qui en découlent. Quiconque a pris connaissance du budget du ministre des Finances (M. MacEachen), se rendra compte de l'intérêt manifesté par le gouvernement. Il y en a toutefois qui veulent régler le problème de l'inflation et des taux d'intérêt à la hausse et rien d'autres, en adoptant des mesures extrêmes. C'est avec des mesures extrêmes qu'on obtient l'attention de la presse, et non pas en cherchant à trouver un juste milieu, à adopter des mesures modérées. Et ce sont les plus audacieux qui s'attireront cette attention en proposant des mesures économiques exceptionnelles.

● (0400)

Le ministre des Finances a déclaré dans son discours, à juste titre d'ailleurs, à mon avis, en cherchant à déterminer le danger présenté par les positions extrêmes, que certains voudraient que l'État réduise considérablement son rôle et qu'on s'en remette presque exclusivement aux mécanismes du marché, tandis que d'autres pressent l'État d'élargir son domaine d'intervention en contrôlant aussi les prix et les salaires et la répartition des avantages économiques en général.

Dans le premier groupe il faut compter, bien sûr, ceux que nous avons entendu ce soir, dont certains sont du parti conservateur, et selon lesquels le gouvernement devrait s'abstenir d'intervenir et laisser ainsi le marché entre les mains de la libre entreprise. Les autres, des néo-démocrates, d'après moi, réclament une plus grande intervention de la part du gouvernement.

Le ministre des Finances a dit rejeter ces deux extrêmes et a déclaré dans son exposé budgétaire:

. . . je penche plutôt pour une stratégie qui, j'en suis convaincu, servirait à nos intérêts nationaux et individuels tout en préservant les libertés essentielles.

Il a ensuite ajouté:

C'est une stratégie qui allie aux restrictions nécessaires les mesures essentielles pour promouvoir l'amélioration de la productivité et des capacités de production.

Voilà la position de notre parti.

Nous avons également été saisis de deux autres propositions extraordinaires, dont les extrémistes réclament l'application et eux aussi bénéficient de l'attention de la presse. D'une part nous avons les députés de l'opposition qui réclament le contrôle des prix et le gel, ou la diminution, des taux d'intérêt. Bien entendu, ils croient que de pareilles initiatives favoriseraient la

baisse des taux d'intérêt. Malheureusement, ils déclencheraient une telle hémorragie de capitaux que les gens verraient plonger la valeur du dollar, et, étant donné que nous devons importer des produits de l'étranger, les prix monteront et l'inflation s'en trouverait très fortement accélérée. En ayant recours à la mesure extrémiste que serait une réduction des taux d'intérêt ils déclencheraient une hémorragie mortelle et feraient flamber l'inflation.

On constate qu'il existe aussi une autre politique extrémiste de l'autre côté—il s'agit en fait d'une politique simpliste et peut-être un peu plus embrouillée. Ces gens voudraient protéger le dollar, comme le gouvernement de ceux qui sont maintenant dans l'opposition l'a fait avec le même gouverneur de la Banque, ils voudraient aussi protéger les taux d'intérêt et les maintenir à un niveau élevé. Cela doit sensément freiner l'inflation mais cette politique provoquerait évidemment des taux d'intérêt écrasants. Ils semblent aussi faire des suggestions quelque peu difficiles à réaliser, il faudrait accroître les dépenses tout en réduisant le déficit. C'est tout un tour de force. Cela me rappelle à quel point il est difficile d'aspirer et de siffler en même temps, ce qui est en fait la définition d'un homme politique. C'est quelqu'un qui veut s'asseoir sur la clôture et garder l'oreille au sol en même temps. Cela me semble la politique de l'opposition conservatrice qui voudrait accroître les dépenses tout en réduisant le déficit, et maintenir les taux d'intérêt à des niveaux élevés tout en freinant l'inflation.

Lorsqu'il s'agit de prendre des décisions touchant l'économie, je pense que l'on doit garder son équilibre et de ne pas se laisser tenter par des mesures simplistes, unilatérales, extrémistes ou draconiennes. On reçoit toutes sortes de conseils contradictoires en eux-mêmes et entre eux à propos d'économie, et non seulement des partis de l'opposition. Chaque fois que l'on écoute la radio, ou la télévision ou que l'on lit le journal on voit dans les éditoriaux ou dans la rubrique financière, des articles écrits par différents experts financiers qui donnent toutes sortes de conseils contradictoires. Nous en recevons des deux partis d'en face, et nous en recevons aussi tout comme vous de la télévision, des journaux ou de la radio. Il existe une grande diversité de solutions à nos problèmes mondiaux.

Cela me rappelle ce que le président Truman avait dit au sortir d'une longue réunion du cabinet. Après avoir rencontré son cabinet et après avoir discuté pendant des mois des mesures à prendre à propos de l'économie américaine, il a levé les bras au ciel et a dit: «Seigneur, donnez-moi seulement un économiste manchot». Quand on lui a demandé pourquoi il a répondu: «Parce que tout ce que j'entends est ceci d'un côté et ceci de l'autre.» Il me semble que nous recevons des conseils de ce genre, d'une part, faites ceci et d'autre part faites cela. La difficulté vient de ce que le conseil se contredit lui-même. Peut-être faudrait-il comme l'on déjà dit d'autres députés gouvernementaux cet après-midi, essayer de voir et de comprendre qu'il ne s'agit pas là d'un problème simple. Le verre est à moitié plein et à moitié vide en même temps. Si l'opposition veut dire qu'il est à moitié vide, personne ne peut la forcer de le voir autrement.

Il y en a qui parlent par exemple du grand nombre de nos chômeurs. Mais ils ne disent pas que nous avons le taux de chômage par habitant le plus favorable de tous les pays du monde, et que chaque année nous avons un plus grand nombre d'emplois par habitant que n'importe quel autre pays. Je puis dire cela tout simplement parce que certains membres de l'opposition, dans leur mentalité simpliste, ne peuvent voir que la moitié vide du verre et parler de ce qui y manque. Ils devraient tenir compte aussi de la bosse démographique qu'il y a dans notre population en âge de travailler, de cette génération qui est tombée tout-à-coup sur le marché du travail. Pourtant, le Canada a mieux réussi à absorber cette bosse que n'importe quel pays.

Cette mentalité simpliste ne voit que la moitié vide des choses également quand il s'agit de nos échanges extérieurs. On entend des lamentations sur ce qui ne va pas. Je pense que les Canadiens qui nous écoutent aujourd'hui ont le droit de savoir qu'il y a au pays de légitimes sujets de fierté. Voyons la situation récente de nos échanges extérieurs. Attardez-vous un instant à notre balance commerciale qui affiche pour octobre un excédent de 658 millions. D'ailleurs il y a un surplus commercial de 5.7 milliards pour les dix premier mois de l'année, c'est-à-dire 2.7 milliards de plus que pour la même période de l'année précédente. Cet excédent record de la balance commerciale a permis d'améliorer considérablement notre balance des paiements courants dans le troisième trimestre avec une hausse de plus de 900 millions, c'est-à-dire près d'un milliard, par rapport au trimestre précédent. Je ne fais pas de comparaison d'une année sur l'autre mais d'un trimestre sur l'autre.

Voilà comment il faut regarder les choses de façon positive. On peut aussi faire la comparaison avec les autres pays. Quand je vais voir des amis hospitalisés, je m'estime heureux de n'être pas moi-même malade à l'hôpital et j'en remercie le ciel. Cela m'enlève le désir de me plaindre.

Quand je jette les yeux sur d'autres régions du monde, je constate que nos problèmes ont souvent une origine extérieure. En réalité ces problèmes existent ailleurs également, et nous subissons un phénomène qui s'exerce à l'échelle mondiale, surtout depuis 1973 et la crise pétrolière de l'OPEP. Le pétrole est subitement passé de $2 à $12 le baril en 1973-1974, et aujourd'hui il se vend entre $36 et $40 le baril. Il n'est donc pas permis de dire que la situation économique mondiale soit comparable à celle d'avant 1973. Elle a beaucoup moins changé d'ailleurs au Canada que dans les autres pays.

• (0410)

Si l'on examine la situation dans d'autres pays et celle qui existe au Canada, il est évident que nous avons des problèmes. Mais il faut les replacer dans le contexte international et se rendre compte du fait que la situation qui existe au Canada est bien meilleure que celle qui prévaut dans d'autres pays dont nous parlons pourtant avec envie.

Arrêtons-nous un moment à la récente baisse du dollar canadien. Certes le dollar américain a augmenté de 4.1 p. 100 par rapport à notre dollar depuis la fin de juin dernier, mais n'oublions pas que le dollar américain est fort par rapport à la plupart des autres devises. En effet, depuis la fin de juin, le dollar américain a augmenté de 12.7 p. 100 par rapport au franc français et de 13 p. 100 par rapport au mark mais de seulement 4.1 p. 100 par rapport au dollar canadien. Il a augmenté de 11.3 p. 100 par rapport au franc suisse et de 12.9 p. 100 par rapport à la lire italienne mais, encore une fois, de seulement 4.1 p. 100 par rapport au dollar canadien.

Je le répète, nous pouvons voir le côté noir de la chose, mais nous pouvons aussi voir le côté positif. Lorsque les Canadiens se rendent compte du prix de l'essence ou des aliments ou encore du taux d'inflation dans d'autres pays, ils se rendent compte je crois du fait qu'ils ne doivent pas écouter uniquement les prophètes de malheur. Si nous ne paniquons pas je crois que cela traduira notre maturité parce que depuis un an le Canada a assisté à des variations économiques d'un extrême à l'autre aux États-Unis et ce ne serait pas rendre service au pays que de prendre panique à ce moment-ci plutôt que de poursuivre une politique sensée et ferme.

Loin de moi de vouloir faire fi des préoccupations de l'opposition. Nous pouvons assurer les députés d'en face, je crois, que nous continuerons de manifester suffisamment de souplesse pour ne pas nous montrer dogmatiques ou extrémistes dans nos politiques. Nous devrons continuer de suivre de près les résultats de nos mesures et agir, comme le signalait le ministre des Finances, non pas en état de panique mais de façon constante et ferme afin de suivre la situation et de régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Quand nous constatons que certains groupes sont désavantagés, nous devrions nous empresser de leur accorder l'attention et l'aide pour lesquels notre parti et notre pays sont reconnus. Aucune autre politique ne serait réaliste.

Je propose, en terminant, que nous continuions de donner aux Canadiens les conditions de vie superbes qu'ils ont en comparaison des autres pays du monde. Il ne faudrait par contre ne jamais être sûrs de nous au point de ne pas vouloir débattre, écouter et discuter à la Chambre des communes.

M. McDermid: Monsieur l'Orateur, le député accepterait-il de répondre à une question?

M. de Corneille: Certainement.

M. McDermid: Monsieur l'Orateur, je voudrais citer les paroles du député que le hansard du 15 octobre 1979 rapporte à la page 193. Les voici:

> Oui, c'est une politique de dérobade. Le gouvernement se dérobe à son devoir le sourire aux lèvres et en riant sous cape alors que le bateau est balloté par la tempête maintenant que le mât rompu s'est écrasé. Notre pays est divisé sur la question . . . des prix qu'on n'a pas encore résolue.

Ce sont les propos que les députés tenait il y a un an. Je me demande ce qui a tant changé depuis.

M. de Corneille: Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas très bien la question. Ces paroles viennent bien d'un discours que j'ai fait. Je parlais de la politique du parti conservateur qui était alors au pouvoir au sujet de Petro-Canada.

Je parlais de leur cafouillage d'une politique à l'autre. Les conservateurs ont commencé par vouloir vendre Petro-Canada. Puis ils ont décidé de la garder et d'en faire une société semblable à la BCRIC. Il y a eu diverses propositions. Si le député veut savoir de quoi je parlais, c'était de la politique énergétique du parti conservateur.

Une voix: Et les prix?

M. de Corneille: Si le député veut parler de la situation des prix, qu'il sache que notre parti a tenté de résoudre le problème en les abaissant pour le consommateur moyen pour ne pas aggraver l'inflation. Telle est la politique du Canada.

Une voix: D'abaisser les prix?

M. de Corneille: Ne pas abaisser le prix. Je veux dire l'abaisser en deçà du prix qui aurait été en vigueur à la suite du budget conservateur. Le prix devrait être sensiblement inférieur à celui qui avait été proposé à l'époque par le parti conservateur. Nous avons tenu cette promesse. Nous n'avons pas majoré le prix plus que nous ne l'avions dit. Nous avons été très logiques. Nous avons tenu notre promesse électorale et nous avons donc épargné beaucoup d'argent au Canadien moyen. Parmi les Canadiens moyens se trouve le pauvre qui tente de conduire sa voiture. Il paie beaucoup moins actuellement pour un gallon d'essence qu'il paierait si le parti conservateur était demeuré au pouvoir. Nous avons tenu cette promesse.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le député a-t-il déjà songé à troquer son col?

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, le débat que nous avons ce soir porte sur un sujet très sérieux.

M. Rae: Ce matin.

M. Mayer: Pardon, ce matin. Il est un peu plus de 4 h 15. Tantôt, quelqu'un a dit que c'était un drôle d'endroit où se trouver à l'heure qu'il est. En ce qui me concerne, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat parce qu'à mon avis, le taux d'intérêt, qui n'est pas loin de 20 p. 100, touche très douloureusement un très grand nombre de Canadiens. Beaucoup de gens qui ont des employés à payer ou des hypothèques à rembourser trouvent qu'il n'y a pas de quoi rire. Ils doivent dresser leurs budgets à la journée ou à la semaine. La situation est très grave pour beaucoup de Canadiens à revenu moyen. C'est sur eux que le pays repose, bon an mal an.

On a déjà dit beaucoup de choses dans ce débat. Mon prédécesseur, le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille), et le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) ont parlé de toutes ces prophéties de malheur que nous avons faites. Je crois que personne n'est indûment pessimiste. Il n'y a qu'à marcher dans les rues d'Ottawa, comme je l'ai fait ce matin, pour voir partout des affiches annonçant des soldes à 20, 30 et même 50 p. 100 de réduction.

C'est la première fois de ma vie que je vois des soldes d'avant-Noël. Les taux d'intérêt forcent bien des marchands à baisser leurs prix avant Noël car ils ont une peur bleue d'avoir à financer des inventaires énormes après Noël aux taux d'intérêt que nous connaissons. Ce ne sont pas là des prédictions d'oiseaux de malheur. Ce sont des faits réels et révélateurs de l'état de notre économie.

J'ai parlé hier soir vers 6 heures avec un marchand de matériel agricole de ma circonscription. Je lui ai demandé comment allaient les ventes de machines et d'équipement agricoles. Je me suis informé des taux d'intérêt qui se payaient et du genre d'aubaines que proposaient certains marchands de matériel agricole. Il a fait remarquer que les taux d'intérêt étaient de 17.5 p. 100 «seulement». Quand nous en arrivons à considérer que 17.5 p. 100 est une aubaine, cela en dit beaucoup sur la politique qu'applique le gouvernement actuel.

J'aimerais rappeler certaines prédictions d'oiseaux de malheur que l'on entendait il y a un an. J'aimerais citer un passage du compte rendu d'une séance du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques tenue le 30 octobre 1979. C'est l'actuel ministre de l'Industrie et du

Commerce (M. Gray) qui était alors le porte-parole de l'opposition officielle en matière financière. Il évoquait le budget conservateur de R. B. Bennett. Le ministre de l'Industrie et du Commerce citait les propos du ministre des Finances du gouvernement Bennett:

Ces mesures causeront peut-être certaines souffrances. Elles peuvent entraîner quelques sacrifices, mais à long terme, elles rendront la situation moins pénible et entraîneront moins de sacrifices que ceux qui découleraient d'une politique moins courageuse.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce adressait alors ses remarques au ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), et il a ajouté ceci:

Monsieur le ministre, j'aimerais vous signaler que votre politique de taux d'intérêt élevé ralentirait l'économie: elle causera la perte de milliers d'emplois; elle signifiera un accroissement du coût de la vie. Elle forcera probablement l'industrie de la construction et du logement à interrompre tous ses travaux, ce qui signifiera la perte de milliers d'emplois dans ces secteurs.

Quelqu'un s'inquiétait de l'avenir. Au moment où la séance de ce comité se déroulait, le taux d'intérêt préférentiel était de 14 p. 100. Si le critique financier de l'époque avait raison d'évoquer la crise économique qui pouvait résulter d'un taux de 14 p. 100, ce taux est de 17.32 p. 100 aujourd'hui, une première au Canada, et en notre qualité de députés d'opposition, il est de notre devoir de rappeler au gouvernement quels sont les graves problèmes économiques qui nous attendent.

● (0420)

Je voudrais dire un mot au sujet de la déclaration du ministre d'État aux Finances (M. Bussières). Il a dit au cours de la soirée que l'ennemi n'était pas les taux d'intérêt mais plutôt l'inflation. Quand les taux d'intérêt se situent à 20 p. 100 ou plus haut encore—et c'est le taux que beaucoup de petites entreprises devront payer, c'est-à-dire le taux préférentiel plus un ou deux p. 100 parfois 2.5 p. 100 ce qui les rapprochent du 20 p. 100—j'estime que des taux d'intérêt aussi élevés augmentent leurs frais et constituent un des principaux facteurs de l'inflation. Ce serait nous abuser que de soutenir le contraire.

Je vais passer maintenant à l'industrie de l'élevage des bestiaux un domaine qui m'est assez familier, monsieur l'Orateur. Ce genre d'entreprise nous intéresse tous puisqu'elle a une incidence sur le prix des aliments. Nous savons tous que la viande est un élément de base du régime alimentaire des Canadiens. Parmi les principaux frais d'un naisseur, il y a les intérêts qu'il doit payer. Saviez-vous qu'un éléveur doit dépenser $130 à $140 par année en intérêts, pour produire un seul veau? Cela équivaut à peu près aux dépenses que doit faire un agriculteur pour garder une vache pendant l'hiver.

Nous savons que les hivers sont assez longs au Canada. Nous disons parfois que nous avons six mois d'hiver et six mois pour nous y préparer. Par conséquent, quand on arrive à payer des taux d'intérêt à peu près équivalent au coût d'hivernage d'une vache, cela vous montre à quel point les taux d'intérêt contribuent à l'inflation et se reflètent dans le prix des aliments que doit payer le consommateur. C'est une des raisons pour lesquelles nous assistons à une hausse du coût de la vie qui hausse à son tour les taux d'inflation. Par conséquent, quand le ministre prétend simplement que les taux d'intérêt ne sont pas en cause, mais seulement l'inflation, c'est une véritable honte de la part d'un ministre d'État aux Finances. Il devrait certainement être mieux renseigné.

Dans ces conditions, je voudrais également mettre tout député ministériel qui a pris la parole ici ce soir au défi de retourner dans sa circonscription et, lorsqu'on lui posera des questions sur les taux d'intérêt au cours du congé de Noël, de présenter à ses électeurs le même genre d'argument qu'il a tenté d'invoquer ici ce soir pour justifier les taux d'intérêt que le gouvernement force les Canadiens à avaler. Je serais curieux de voir combien de votes ils obtiendraient et quelle serait leur popularité auprès des citoyens de leur circonscription. Ce serait honteux de vouloir leur servir le même genre d'inepties qu'on a voulu nous faire avaler ici ce soir. Chacun d'eux devrait avoir honte, car ils sont quand même mieux renseignés, y compris le député d'Ottawa-Centre (M. Evans). Il sait très bien ce qu'il en est. J'ai entendu le premier ministre (M. Trudeau) parler de lui comme d'un brillant économiste. Quand il fait des déclarations comme celle de ce soir, il démontre que tous deux ont tort.

Une voix: C'est une des plaisanteries les plus drôles qu'il ait jamais raconté.

M. Mayer: Maintenant, si vous le permettez, j'aimerais parler des conséquences des taux d'intérêt pour les agriculteurs. Au Canada l'agriculture est une activité saisonnière à cause de notre climat. Si nous voulons produire et planifier notre production sur une base annuelle, nous devrons le faire au moins un an d'avance. Quand les agriculteurs sèment au printemps, un bon nombre d'entre eux comptent utiliser ces récoltes pour engraisser le bétail et le vendre. Ainsi, un agriculteur pourrait semer au printemps, moissonner à l'automne et ensiler cette récolte ou en engraisser son bétail; en fait, il pourrait ne vendre la récolte en question qu'un an plus tard et, dans certains cas, 15 mois après avoir décidé de cultiver telle ou telle céréale dans son champ.

Quand les taux d'intérêt grimpent au rythme que nous avons vu le mois dernier, l'on se rend compte que l'agriculteur n'est pas vraiment en mesure d'ajuster son budget à ces taux d'intérêt. Il ne peut absolument pas planifier de cette façon, et surtout pas à long terme alors que l'on sait que pour assurer aux consommateurs canadiens un approvisionnement alimentaire régulier, le secteur agricole se doit de planifier à long terme. Ces taux d'intérêt sont tout à fait inhibiteurs. Je ne me considère pas comme ayant une grande expérience en matières agricoles, mais je me souviens de l'époque où l'on pouvait acheter de la viande toute parée à 20c. la livre et je puis vous prouver avec des chiffres à l'appui que le coût de l'élevage d'une tête de bétail équivaut approximativement au coût total de la vente de la viande parée, 20 ans plus tôt. Voilà ce que l'inflation a fait au prix de l'élevage du bétail au Canada. Je ne suis pas du tout d'accord avec le ministre d'État chargé des Finances quand il affirme que ce ne sont pas les taux d'intérêt qui sont à l'origine de nos problèmes, mais plutôt l'inflation. En fait, les taux d'intérêt contribuent très largement à l'inflation au Canada.

M. Smith: Donnez-nous votre solution.

M. Mayer: Vous voulez des solutions? Je vais vous en donner. Entre autres, le gouvernement pourrait dès maintenant augmenter le prix initial du grain dans l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Il pourrait par exemple le fixer au prix fort raisonnable de $1.50 le boisseau. Pareille mesure rapporterait à nos agriculteurs quelque 300 millions de dollars. Le brillant économiste de la circonscription d'Ottawa Centre sait certainement que l'effet multiplicateur de l'économie agricole est probablement plus élevé que dans les autres secteurs de l'économie et qu'il ne serait pas exagéré de parler d'un multiplicateur de trois. Ainsi, si le gouvernement accepte de suivre ce conseil dès maintenant, l'économie canadienne bénéficierait d'un pouvoir d'achat de plus de 1 milliard de dollars. La majorité de cette somme irait dans l'ouest du Canada.

J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) lira mes propos demain. Nous considérons le ministre comme étant le protecteur de l'agriculteur, mais ces deux dernières années, il nous a paru extrêmement fatigué et il ne cherche plus à faire valoir les droits paysans. Nous trouvons cette situation plutôt décourageante. Dans le cas des agriculteurs, on prévoit que le pouvoir d'achat ajouté à l'économie canadienne pourra atteindre un milliard de dollars. Voilà ce que le gouvernement pourrait faire. La responsabilité appartient au gouvernement et non pas à la Commission canadienne du blé. Le gouvernement a la tâche de fixer le montant des paiements initiaux. Celui-ci a été fixé à $4.25. Les grains se sont vendus à $7 le boisseau depuis la mi-novembre. Il n'y a absolument pas de raison que l'on n'augmente pas le prix initial des grains. Il n'en coûterait pas $1 au gouvernement. Nous avons entendu l'orateur qui m'a précédé ce soir dire que nous voulons d'une part faire ceci et cela et d'autre part accroître les dépenses. Voilà donc une mesure que le gouvernement pourrait appliquer sans qu'il lui en coûte un sou en termes de dépenses budgétaires suplémentaires et qui permettrait d'accroître le pouvoir d'achat de tous les Canadiens et d'aider à améliorer la situation. Voilà une chose qu'ils pourraient faire.

Des voix: Bravo!

M. Smith: Dites-nous quelle solution vous proposez pour freiner la hausse des taux d'intérêt.

M. Mayer: Cette mesure aiderait également à réduire les taux d'intérêt puisque . . .

Une voix: Bravo!

M. Mayer: Une des raisons pour lesquelles nos taux d'intérêt sont élevés c'est que tous les secteurs du gouvernement se disputent la quantité restreinte de fonds dont nous disposons, de telle sorte qu'il en reste moins pour le secteur privé. L'argent supplémentaire que l'on met en circulation en accroissent le prix initial du blé, permet de payer plus de factures, d'emprunter moins d'argent, de réduire la pression sur les taux d'intérêt, et par conséquent d'abaisser les taux d'intérêt. Cette mesure aiderait sans contexte à réduire les taux d'intérêt. L'économiste du gouvernement, le député d'Ottawa-Centre, ne peut le nier. Je l'exhorte à demander au ministre de l'autre endroit, au ministre des Finances (M. MacEachen) ainsi qu'au ministre de l'Agriculture d'appliquer ces mesures. Cela aurait pour effet d'aider considérablement l'économie canadienne.

Une autre démarche qu'il serait bon d'entreprendre serait de mettre en œuvre certains plans visant à assurer l'indépendance du pays en matière de pétrole.

M. Smith: C'est ce que nous faisons présentement.

M. Mayer: C'est une façon étrange de procéder, chasser l'industrie de notre pays. Les chiffres dont je dispose m'apprennent qu'entre 12 et 18 milliards de dollars ont été consacrés à la prospection pétrolière au Canada l'année dernière. Depuis le budget, diverses sociétés grandes et petites ont fait savoir qu'elle ne dépenseraient plus autant d'argent. En fait d'après les chiffres dont je dispose, en 1981 elles dépenseront 4 milliards de dollars de moins qu'en 1980 en prospection pétrolière. Si nous gardions cet argent au Canada cela contribuerait à équilibrer notre balance des paiements, cela réduirait la pression dont fait l'objet notre devise, cela aiderait notre industrie. Cela ne coûterait pas un cent de plus aux contribuables au gouvernement.

Permettez-moi de vous dire autre chose que nous pourrions faire, mais qui n'a pas pu l'être par la faute du gouvernement. L'ouest du Canada n'a pas eu la possibilité d'exporter toutes les quantités de céréales qu'il a produites au cours des quatre ou cinq dernières années. On estime qu'au cours des deux dernières années de récolte, 1977-1978 et 1978-1979, nous avons perdu jusqu'à un demi-milliard de dollars en ventes à des pays disposés à nous acheter des céréales que nous n'avons pas pu transporter jusqu'aux lieux de chargement pour l'exportation faute d'une politique de transport adéquate. Si nous exportions davantage de céréales cela voudrait dire des recettes supplémentaires pour nos agriculteurs et autant d'argent à mettre ensuite en circulation, donc moins d'emprunts de leur part. Voilà qui contribuerait à réduire les taux d'intérêt.

Ce sont les trois choses que nous avions promis de faire et qui ne se traduiraient pas par une hausse des impôts et des dépenses de l'État.

Je vais vous parler d'une autre chose qu'on pourrait faire et qui ne coûterait rien au gouvernement. Nous, les éleveurs de bovins, demandons depuis longtemps une loi semblable à celle des Américains sur l'importation de la viande de bœuf afin de stabiliser notre élevage en le protégeant des importations qui arrivent au pays surtout en provenance de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Nous savons que l'on a présenté un bill en première lecture, mais il n'a abouti à rien.

● (0430)

Pour qu'un éleveur de bovins puisse décider de grossir son troupeau il lui faut être assuré que le marché absorbera sa production. Nous avons vu le tort que l'absence d'une loi sur l'importation de viande de bœuf avait fait à l'élevage dans le passé. Il s'en est trouvé complètement décimé au cours des années 1974, 1975 et 1976.

J'ai déjà dit tout à l'heure du ministre de l'Agriculture qu'il n'avait pas autant d'énergie, d'allant et de combativité qu'il devrait en montrer, à notre avis, pour défendre l'agriculture canadienne. Il n'a même pas jugé à-propos d'annoncer les quotas, ce qu'il peut faire aux termes de la loi sur l'importation et l'exportation. S'il le faisait, il donnerait ainsi à l'élevage des bovins un certain encouragement et une certaine stabilité. Cela ferait du bien au niveau de la production alimentaire et des coûts des aliments. Je viens de mentionner quatre mesures que le gouvernement pourrait prendre et qui ne coûteraient absolument rien.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: On pourrait aussi stabiliser l'élevage des bovins en instaurant un régime de rente à versements variables. Cela permettrait à l'élevage de se stabiliser lui-même, de l'intérieur,

sans avoir à demander de subventions au gouvernement. Les éleveurs seraient prêts à les verser eux-mêmes, sans rien demander au gouvernement.

J'ai écouté le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) tout à l'heure. Je voudrais voir à quelle réaction il devra faire face quand il retournera dans sa circonscription. Les agriculteurs dont les facilités de crédit se situent dans les 20 p. 100 considéreront qu'il a prononcé un discours absurde ce soir. Il devrait avoir honte. Il devrait savoir, comme agriculteur, qu'il ne sert à rien de débiter de telles absurdités. Je ne peux comprendre qu'un agriculteur responsable comme le député de Lambton-Middlesex puisse prononcer un tel discours. Il a parlé des aléas du marché. Nous savons tous cela. Je parle aux agriculteurs, et ils me disent toujours qu'ils peuvent supporter les incertitudes de l'agriculture, comme le temps, les insectes, le marché et la grêle. Leur plus grande source d'incertitude est le gouvernement et le gouvernement ajoute à cette incertitude en ne leur permettant pas de faire leurs projets avec des taux d'intérêt prévisibles. La politique que pratique le gouvernement de laisser la Banque du Canada augmenter les taux d'intérêt à court terme accule en fait un grand nombre d'agriculteurs à la faillite.

Je vois le député de Lambton-Middlesex sourire, mais je connais des agriculteurs dans ma région qui vendent leur bétail parce qu'ils n'ont plus les moyens de le garder. Les taux d'intérêt les poussent à la faillite. Cela ne sert à rien d'augmenter les approvisionnements en denrées alimentaires ou d'aider les jeunes agriculteurs à rester sur les fermes. Cela ne leur donne pas plus d'argent en espèces. Cela oblige les agriculteurs à quitter leur ferme. Je défie tous les ministériels qui ont pris la parole ce soir de s'adresser à leurs électeurs pendant les vacances de Noël. La question la plus importante à laquelle ils devront répondre est la suivante: Que va faire le gouvernement au sujet des taux d'intérêt? S'ils essayent de se défendre en avançant les arguments qu'ils nous ont présentés ce soir, je leur prédis un bel accueil! Je pense qu'ils seront enduits de goudron puis de plumes, et jetés hors du pays.

Le gouvernement devrait tenir ses comptes en ce qui concerne les dépenses gouvernementales. J'aimerais vous rappeler une déclaration du conseil d'administration de l'Institut canadien pour la politique économique sur les taux d'intérêt, le taux de change et l'inflation, publiée le 22 avril 1980. Voilà ce qu'on peut lire en bas de la page 3:

> Il faut diminuer considérablement les taux d'intérêt au Canada sans se préoccuper de ce que font les Américains. Il est vrai que si nous adoptons une telle mesure, nous pouvons nous attendre à ce que le taux de change du dollar canadien tombe. Cela aurait certains inconvénients et entraînerait certains frais. Mais ce ne serait rien comparé aux frais dus aux taux d'intérêt actuels, qui sont très élevés.

J'ai ici un communiqué de presse publié par la Banque du Canada à l'époque, selon lequel le taux d'escompte était de 15.42 p. 100. Aujourd'hui, il a grimpé de deux points, mais cette déclaration était valable à l'époque. L'Institut canadien pour la politique économique est présidée par M. Walter Gordon, ancien ministre des Finances fédéral. Si cette déclaration était fondée en avril 1980 où les taux d'intérêt étaient inférieurs de 2 p. 100, elle l'est d'autant plus aujourd'hui.

Si le gouvernement pouvait contrôler une partie de ses dépenses et ne pas aller sur le marché pour emprunter autant qu'il le fait de façon permanente, cela nous aiderait certainement à maintenir les taux d'intérêt. J'ai vu des chiffres selon lesquels les emprunts contractés par tous les paliers de gouvernement—fédéral, municipal et provincial—représentent de 65 à 70 p. 100 de l'ensemble des emprunts au Canada. Cela laisse très peu d'argent pour les prêts au secteur privé. C'est une des raisons de l'élévation des intérêts, que cette concurrence que se font tous les gouvernements sur les marchés financiers.

Je me demande si la Banque du Canada réussit vraiment à contrôler la masse monétaire. Il est très difficile d'empêcher les taux d'intérêt de monter. Pour aider les taux d'intérêt sans apporter des charges nouvelles aux finances du pays, il y a autre chose que le gouvernement pourrait faire, c'est de plafonner ses propres dépenses. J'arrive au bout de mon temps. Je pensais parler un peu du fonctionnement de la Banque du Canada, parce que cela me préoccupe. La Banque du Canada a autant de pouvoir sur la marche de l'économie que nous ici à la Chambre des communes. Pourtant elle n'a pas à rendre de comptes, comme nous avons à le faire ici. La Banque du Canada n'est pas tenue de se présenter devant l'électorat tous les quatre ou cinq ans. J'aimerais que des membres de la Chambre des communes siègent à titre ordinaire au conseil d'administration de la Banque du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, au moment où je vous parle, c'est-à-dire à 4 h 37 ce vendredi matin 19 décembre, les taux d'intérêt ont augmenté de 39 p. 100 par rapport au 28 octobre, date de présentation du budget fédéral. Si ce n'était du gouverneur de la Banque du Canada, et il lui faut lui en savoir gré, le dollar serait à 75c. américains. De toute façon, il est au niveau le plus bas des 47 dernières années.

Le Conseil économique du Canada a carrément condamné l'absence d'initiative d'un gouvernement tragiquement incompétent, qui n'a rien fait pour remédier à cette déplorable situation. En ce moment, le taux de base dépasse 18 p. 100. Les emprunteurs privés, moins fortunés que les grosses sociétés, ne trouvent à emprunter aujourd'hui qu'à des taux de 21, 22 et 23 p. 100.

Les mesures à prendre pour amorcer la longue reprise économique dont nous avons désespérément besoin sont pourtant évidentes. Les investisseurs intelligents, les cerveaux de la finance et de l'industrie refusent d'admettre les raisons données par le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) pour excuser son échec lamentable. Les investisseurs étrangers aussi d'ailleurs. Même un enfant de trois ans les repousserait, parce qu'il règne dans le pays une volonté de réussite, une confiance collective dans l'avenir national. Cette confiance a été sévèrement ébranlée par les lamentations du ministre, qui se plaint que les taux d'intérêt soient la proie d'une foule de facteurs indéterminés et invérifiables. Si les taux d'intérêt sont la proie de quelque chose, c'est d'un gouvernement qui se refuse et refuse au pays d'atteindre leur potentiel.

Qu'est-ce que le ministre des Finances a l'intention de dire aux milliers de petits hommes d'affaires du Canada qui sont aujourd'hui acculés à la faillite et à la ruine? Il doit sûrement savoir dans quelles affres les petits hommes d'affaires se débattent. Jeudi matin, à l'émission Morningside de Radio-Canada, un petit homme d'affaires de Sydney, en Nouvelle-Écosse, s'en est pris aux politiques gouvernementales qui le gênent dans ses possibilités de sauver son entreprise, d'un gouvernement qui entrave le petit homme d'affaires. Ses pro-

pres aptitudes, ses efforts et son dévouement ne seront pas la cause de son échec. C'est le ministre des Finances que les hommes d'affaires blâment en Nouvelle-Écosse.

● (0440)

Le ministre se rend-il compte que le montant global des ventes de toutes les entreprises au Canada a dépassé 400 milliards l'an dernier? Environ 28 p. 100 de ces ventes ont été effectuées par de petites entreprises. L'ensemble de la main-d'œuvre dans le monde des affaires s'élève à 6.6 millions de personnes. Les petites entreprises emploient 2.5 millions de personnes, soit 42 p. 100 du nombre global d'emplois dans le monde des affaires au Canada. L'apport de ces entreprises au produit national brut est d'environ 40 p. 100. Ce sont des statistiques impressionnantes que le ministre des Finances devrait examiner plus attentivement. Chose encore plus importante, il devrait s'intéresser aux données statistiques qui révèlent qu'il y a déjà des milliers de faillites au Canada. Telle était la situation avant la crise actuelle. Que sera-t-elle demain, ce matin, le mois prochain ou l'année prochaine, j'hésite à y songer. Toutefois, ce n'est pas une question de statistique, mais une question de principe. C'est une affaire qui se rattache à un point de vue fondamental.

En réalité, le gouvernement est chargé de gouverner, non d'entraver ou de contrarier les ambitions et les initiatives des Canadiens. Pourtant, c'est ce que le gouvernement des libéraux est en train de faire. Il ralentit le progrès vers la stabilité et la prospérité économiques. Le marché ne réagit pas à des règlements, mais à des encouragements réels non assortis de conditions. Le gouvernement devrait cesser d'intervenir dans le marché. Il devrait cesser d'embêter les petites entreprises et créer un climat qui leur soit favorable et leur permette de progresser au lieu de leur compliquer la vie.

Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir quels stimulants économiques le gouvernement a accordés depuis le budget et même depuis les élections. Quelles mesures d'assistance a-t-il prises qui constituent une solution de rechange à la philosophie du Parti progressiste-conservateur, laquelle reconnaît que les petites entreprises fournissent des emplois nombreux, stables et diversifiés? Les petites entreprises sont les garantes de la concurrence et de l'efficacité. Elles sont la principale source d'innovation au Canada et pourtant le gouvernement refuse de reconnaître leur importance. Évidemment, tout cela est contraire à la philosophie des libéraux. Cette philosophie consiste à stabiliser et à diversifier l'emploi. Les petites entreprises ont précisément cet effet, mais le gouvernement cherche à saper la concurrence et à réduire l'efficacité des petites entreprises en créant des sphères de compétence exclusives et des monopoles. La grève qui pourrait éclater à Air Canada pendant la période des Fêtes nous en fournit un exemple de choix. Le gouvernement cherche à étouffer toute velléité d'innovation ou de relance dans notre société.

La conclusion qui s'impose à ces remarques c'est que la politique du gouvernement libéral dans les domaines des petites entreprises est désuète et remonte à la jeunesse des dinosaures. Faisons, si vous le voulez bien, une rapide rétrospective: le programme d'obligations relatives au développement des petites entreprises adopté par le gouvernement conservateur a été reconduit d'une année, soit jusqu'au mois de mars 1981. Mais cette initiative n'est pas d'un grand secours. Le budget libéral ne contenait aucune mesure d'allégement fiscal en faveur des petites entreprises et ne contenait pas davantage de crédits d'impôt à l'intention des personnes ayant des revenus modestes ou faibles. Le gouvernement fédéral a relevé le montant des primes d'assurance-chômage à la charge des employeurs et des employés. Voilà bien la preuve flagrante que le gouvernement n'a pas su s'attaquer aux problèmes de fond de notre économie. La solution que préconise le gouvernement, c'est de faire financer les dépenses énormes dues à son incurie par les contribuables et les industriels de notre pays.

Voyons maintenant la désinvolture des Libéraux à l'égard des agriculteurs. Ces derniers sont en fait des chefs qui dirigent des petites entreprises qui jouent un rôle important dans notre économie. Or, le gouvernement n'a eu aucun mal à trouver $40 millions de dollars pour aider la société pétrolière à avaler ce programme énergétique national désastreux pendant encore six mois. Le représentant du Cap-Breton n'est apparemment pas capable d'approuver un transfert de paiement équivalent à 3 p. 100 de ce montant pour assurer la survie de CANFARM. Les membres de la Fédération ontarienne de l'agriculture et ceux de l'Union des producteurs agricoles du Québec utilisent son réseau d'ordinateurs qui dessert tout le Canada, à des fins de comptabilité et de gestion. Un tel réseau est essentiel à la bonne marche de notre collectivité agricole. Or le gouvernement actuel refuse de le reconnaître. Sans doute le ministre des Finances ferait-il bien de se rappeler que 30 p. 100 des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse ont recours aux bons offices de CANFARM.

Tout comme maints Canadiens, je me demande pourquoi le gouvernement actuel ne fait aucun cas des petits entrepreneurs en général et de ceux des communautés rurales en particulier, eux qui ont tant besoin de ces services pour continuer à fonctionner. S'il n'arrive pas à trouver un montant équivalent à 3 p. 100 des 40 millions de dollars dont il a dû graisser la patte des grandes sociétés pétrolières pour les convaincre de demeurer en affaire, c'est à cause de la politique financière néfaste que le gouvernement libéral actuel a adoptée. Il n'arrive pas à trouver l'équivalent de 3 p. 100 de ces 40 millions de dollars pour subventionner les agriculteurs, dont 30 p. 100 en Nouvelle-Écosse ont recours à CANFARM. Ce refus du gouvernement est honteux et dégoûtant, et il le discrédite tout à fait, car il témoigne que le gouvernement se soucie davantage des grandes sociétés pétrolières qu'il soudoie en leur versant 40 millions de dollars, que des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de l'Ontario pour qui il n'arrive même pas à trouver l'équivalent de 3 p. 100 de ce montant pour financer CANFARM, une initiative du gouvernement conservateur, le temps dont les agriculteurs ont besoin pour faire la preuve qu'ils savent mieux gérer leurs propres affaires que le gouvernement libéral actuel gère le Canada.

Comment les députés d'en face peuvent-ils continuer à tenter de donner le change au nom du gouvernement? Comme en témoignent tous les baromètres ordinaires de l'économie, chacune de leurs mesures a suscité une condamnation immédiate, non pas en paroles mais par la réaction irrécusable des indicateurs économiques, qu'il s'agisse des marchés monétaires, des capitaux d'investissement, des investissements des entreprises, des statistiques du chômage à la hausse, qui constituent tous les indicateurs les plus fondamentaux de la santé économique du pays. La valeur du dollar en dit assez sur cette performance extraordinaire. Ce n'est seulement qu'une

victoire creuse dont pourra nous parler le hansard. Voixi ce que disait l'année dernière le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray):

Les libéraux et moi-même tenons généralement à ce qu'on prenne maintenant des mesures en vue de palier aux difficultés que la politique conservatrice de hausse des taux d'intérêt crée pour des millions de Canadiens et leur famille.

Et à combien s'élèvent les taux d'intérêt maintenant? A un chiffre sans précédent depuis 47 ans. Si le ministre reconnaît qu'un gouvernement doit être responsable, comme il semble le reconnaître quand il n'est pas au pouvoir, pourquoi lui et le gouvernement n'admettent-ils pas leur responsabilité maintenant qu'ils sont au pouvoir? C'est comme essayer d'attendrir une pierre; je vais essayer encore, avec mes collègues, de faire comprendre certaines choses au gouvernement actuel. Bien sûr, essayer d'en tirer la promesse qu'il prendra des mesures, c'est comme essayer de faire jaillir de l'eau d'une pierre. Quand un gouvernement reconnaît qu'il exerce une autorité effective à l'intérieur des frontière du pays, on présume que toute mesure qu'il prendra produira un effet. Par conséquent, le gouvernement peut difficilement rejeter sur autrui, et notamment sur la conjoncture extérieure, la responsabilité de son échec.

Il m'apparaît évident, monsieur l'Orateur, que seules les plus grandes entreprises canadiennes, qui possèdent un portefeuille d'actions et des gains en capital suffisants pourront absorber les coups les plus dévastateurs des crises financières toujours plus graves que connaît le pays. Les plus grandes victimes seront les sociétés que nous pouvons le moins nous permettre de perdre, les petites entreprises qui, comme je l'ai dit, représentent près de 50 p. 100 de l'ensemble de nos entreprises. Celles qui contribuent de façon notable au produit national brut. Elles n'ont pas les moyens de résister à cette crise. Et comment le gouvernement entend-il leur venir en aide? Quelles mesures a-t-il l'intention de prendre pour leur permettre de lutter pour leur survie?

Il ne fait aucun doute que les petites entreprises ont une multitude de problèmes à surmonter, notamment la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'exploitation insuffisante des marchés étrangers, la paperasserie gouvernementale, les impôts punitifs, et ainsi de suite. De nos jours, même quand la conjoncture est meilleure qu'en ce moment, le petit industriel a de la difficulté à rentabiliser son entreprise. Il ne peut consolider ses emprunts même s'il parvient à les contracter. Il ne peut obtenir les fonds de roulement nécessaires et se permettre des taux d'intérêt sans cesse plus élevés. Il ne peut étendre la gamme de ses produits pour attirer une clientèle plus nombreuse. Bref, il ne peut survivre. Et alors, une bonne part de notre PNB disparaît avec lui.

● (0450)

Mais j'oublie que le gouvernement actuel mène la barque, qu'il gouverne le pays à partir du principe étrange des dépenses déficitaires. Pourquoi alors devrait-il s'attendrir sur le sort du monde des affaires qui ne partage pas la même opulence, qui ne s'inspire pas du même principe fiscal douteux? Le gouvernement continue de dépenser chaque année 25 p. 100 de plus que son revenu. Cette année, il aura dépensé plus de 66 milliards de dollars. Il persiste à dépenser des sommes énormes pour un produit que nous pourrions nous procurer au Canada à moitié prix. Il persiste à boucher de son pouce la fuite dans notre économie; mais ces fuites se font de plus en plus nombreuses et bientôt, il n'aura plus assez de pouces pour les bloquer; c'est alors que la mer nous engloutira, tout comme le gouvernement se laisse submerger par les problèmes économiques.

Ensemble, les trois éléments que sont le budget, la politique énergétique et la proposition constitutionnelle, visent l'établissement de ce qui s'appelle une république socialiste. Si ce gouvernement irresponsable peut prendre le contrôle des principales multinationales, au Canada, et s'il peut s'approprier 25 à 50 p. 100 de leurs ressources, qu'est-ce qui l'empêchera de mettre la main sur le nickel de l'Ontario?

Est-ce que mon parti tolèrerait qu'un gouvernement prenne le contrôle de l'industrie du nickel et fixe le prix de ce produit pour les marchés mondiaux? Certainement pas. Le NPD peut-être, mais pas les conservateurs. Le parti néo-démocratique-libéral du Canada est en train de transformer notre pays en république socialiste. Il est en train de violer le principe fondamental du système de l'entreprise privée, à savoir qu'aucun gouvernement d'aucun pays ne peut faire fonctionner le secteur des affaires de notre pays aussi bien que le système de l'entreprise privée peut le faire, si on le laisse libre d'agir.

Si le présent gouvernement continue à s'immiscer dans le système de l'entreprise privée du Canada, l'inflation augmentera, le dollar perdra encore de la valeur, l'industrie périclitera, les hommes d'affaires et les propriétaires d'entreprise quitteront le pays, de sorte que, finalement, tout sera entre les mains des gens d'en face, des socialistes irresponsables qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Ce pays court au désastre, parce que le gouvernement ne veut rien entendre, parce qu'il s'en fout. Le premier ministre du Canada (M. Trudeau) a dit encore le mois dernier que les Canadiens ne veulent pas du rapatriement unilatéral de la constitution. Les sondages comme ceux de Gallup le confirment. Le premier ministre a répondu à cela que ce que les Canadiens voulaient n'avait pas d'importance. Ils ne savent pas où est leur intérêt, mais lui le sait.

Les pantins, les marionnettes d'en face sautent ou se lèvent et font tout ce qu'on leur fait faire au bout de leurs ficelles. Je défie les députés d'en face d'aller dire dans leurs circonscriptions, quand ils participent aux tribunes radiophoniques ou sont interviewés par les média, qu'ils sont restés muets ou qu'ils sont restés sourds, qu'ils ont pris la parole ou se sont tus selon ce qu'on leur a dit de faire. Ils sont en train de transformer le Canada en une république socialiste qu'ils vont diriger avec l'appui du NPD.

C'est allègrement qu'ils mènent les entreprises canadiennes à leur perte et en regardent sombrer 6,000. Les néo-démocrates rient parce qu'ils connaissent la force de notre pays. Ils savent que c'est le régime de la libre entreprise qui l'a construit. Ils ne sont qu'une bande de marionnettes et de pantins dociles qui ne valent pas mieux que les libéraux. Ils sont muselés, ils sont complètement décollés de la réalité et vivent dans un autre monde qu'ils veulent créer au Canada.

Dans les trente secondes qu'il me reste, je vais faire une prédiction. Si le gouvernement reste au pouvoir pendant encore cinq ans et jusqu'au bout de son mandat, quand nous reprendrons le pays en main—il est à espérer qu'il y aura encore quelque chose à sauver—ces deux groupes réunis en un parti libéral-démocrate, auront fait du Canada une république socialiste. Je tremble à la pensée qu'un jour ils uniront leurs forces pour détruire le système de la libre entreprise, arracher

le contrôle du pays au marché et établir une république socialiste.

[*Français*]

M. J.-Roland Comtois (Terrebonne): Monsieur le président, c'est avec beaucoup de plaisir que je participe à ce débat, d'autant plus que les propos que nous entendons depuis déjà quelques heures peuvent nous faire sourire à certains moments, car je me demande si quelques-uns de mes collègues qui sont présents à la Chambre sont vraiment au courant de ce qui se passe au Canada.

J'écoutais un peu plus tôt l'honorable député de Joliette (M. La Salle) qui, dans un discours enflammé, a réussi à critiquer à peu près tout ce qui se faisait au pays, mais sans jamais proposer de solutions de rechange. D'ailleurs je connais bien l'honorable député de Joliette depuis une quinzaine d'années, et ce qu'il a toujours fait, c'est beaucoup de discours, mais il n'a jamais offert de propositions concrètes et valables.

J'ai eu une expérience personnelle lors de rencontres avec des agriculteurs de ma région, parce que nous sommes voisins. Pendant quatre heures le député de Joliette, silencieux, n'était pas capable de faire une seule suggestion. Le député de Berthier, qui m'accompagnait à ce moment-là, et moi-même, avons essayé de trouver des solutions et nous avons effectivement trouvé des solutions aux problèmes des agriculteurs de notre région, et quelques semaines plus tard, le tout s'était réglé et ces mêmes agriculteurs de l'Union des producteurs agricoles de Joliette nous envoyaient une lettre pour nous remercier de notre travail, de nos discussions et des décisions qui avaient suivi, sans même mentionner le nom du député de Joliette dans la lettre, parce qu'il n'avait pas dit un seul mot.

De plus, il a accusé le gouvernement de faillite sur tous les plans: économique, fiscal, monétaire, social, et encore une fois, sans ne jamais rien proposer. La seule vraie découverte qu'il a faite durant les quelques mois qu'il a été au pouvoir et qu'il était ministre, c'était se déclarer ministre du «patronage». Cela a été sa grande trouvaille et, malheureusement, les électeurs ont décidé que le Canada n'avait pas besoin d'un tel ministre. Par miracle il a échappé aux élections du 18 février dernier. Mais aux prochaines élections nous nous reprendrons, monsieur le président.

Je l'entendais parler du fameux budget du gouvernement progressiste conservateur, disant que tous les chefs d'entreprises et de multinationales étaient d'accord sur le budget, mais il a oublié de dire que la population du Canada ne l'était pas. Voilà pourquoi le gouvernement a été renversé et le parti libéral a repris le pouvoir.

J'entendais l'honorable député dire, d'ailleurs j'entendais également l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) dire la même chose, savoir que dans leur fameux budget il y avait le crédit d'impôt pour les intérêts hypothécaires et les taxes foncières.

● (0500)

Monsieur le président, tout le monde sait, sauf l'ancien ministre des Finances et le député de Joliette et probablement tous les députés de l'autre côté de la Chambre, que le projet de loi sur le crédit d'impôt n'était pas dans le budget. C'était une mesure séparée que le gouvernement progressiste conservateur aurait pu faire voter alors qu'il était au pouvoir mais, je pense, par manque d'intelligence ou incompétence, il a préféré tenir un vote sur le budget et il a été défait. Je me souviens très bien qu'à ce moment-là cinq d'entre nous du côté libéral avions appuyé ce projet de loi et le gouvernement était assuré que le projet de loi allait être adopté, mais on a préféré le laisser tomber. Aujourd'hui on accuse tout le monde d'avoir empêché cette excellente mesure d'être adoptée, parce que les partis d'opposition d'alors, le parti libéral et le Nouveau parti démocratique, ont défait le gouvernement sur le budget qui n'avait rien à voir avec la mesure sur le crédit d'impôt.

Le député de Joliette a critiqué les quotas de lait, la politique laitière de l'année 1976, une année sur toutes les autres années où il est possible que le gouvernement ait fait des erreurs, mais elles ont été corrigées dès l'année suivante. En 1977, 1978, 1979 et même 1980 nous avons eu la meilleure politique laitière au monde mais, évidemment, le député de Joliette n'était pas là pour le dire.

Pendant son discours le député de Joliette a réussi à parler de la Constitution, de rapatriement, et de tout cela. Je me demande avec quelle sincérité il peut le faire quand on le voit sur la même tribune que ses amis Parizeau et Laberge, deux séparatistes reconnus. Je me demande avec quelle sincérité il peut prendre la parole à la Chambre et parler de rapatriement et défendre le Canada. On a le droit de se le demander, monsieur le président.

L'honorable député s'inquiète aussi des grands projets qui ne sont pas réalisés au Québec. Il devrait peut-être s'inquiéter de ceux qui ne sont pas réalisés en Alberta. Quand on voit un premier ministre d'une province décider de façon arbitraire de fermer la valve et de couper sa production de pétrole de 130,000 barils par année, quand on voit ce même premier ministre faire cesser deux projets très importants d'exploitation de sables bitumineux, on a le droit de se poser des questions, monsieur le président. Quand on voit le premier ministre du Québec empêcher, si on peut dire, le passage d'un gazoduc sur le territoire du Québec, on a également le droit de se poser des questions. Quand on voit ce même gouvernement se traîner les pieds pour développer le réseau routier et même à Mirabel pour développer le train rapide, on a le droit encore de se poser des questions. Quels sont ceux vraiment qui empêchent le développement de ce pays?

Monsieur le président, on semble oublier tout ce qu'il y avait dans le budget du mois d'octobre dernier. On critique. Il serait peut-être sage de relire ce budget et de s'arrêter sur ses points essentiels. J'aimerais les répéter, parce que je pense que la plupart de ceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre les ont oubliés. Le ministre des Finances (M. MacEachen) disait: Les dépenses publiques ne s'accroîtront pas plus vite que l'économie; le déficit budgétaire sera réduit progressivement au cours des trois prochaines années, dans une mesure modérée l'an prochain à cause de la lenteur prévue de la reprise économique, je pense que tout le monde était d'accord sur cela, de façon plus marquée quand le redressement se confirmera. J'espère qu'en 1982, 1983 et 1984 cette chose-là va se produire. Et le ministre des Finances disait qu'il convient d'éviter dans la mesure du possible d'augmenter les impôts des particuliers et des sociétés. Je pense que lorsque nous avons décidé de maintenir l'indexation du régime fiscal des particuliers pour 1981, il s'agissait d'une mesure du genre de celle que nous avions proposée. Cette indexation réduira de 1 milliard 580 millions de dollars les impôts fédéraux sur le revenu que les

particuliers auraient dû autrement payer l'an prochain. Le ministre disait aussi que l'on doit accroître l'aide aux pays en voie de développement, et les députés s'imaginent que le Canada a des problèmes. Je leur demanderais donc de regarder dans certains pays en voie de développement les problèmes auxquels les gens font face, et ils se rendront rapidement compte que chez nous nous n'avons peut-être pas assez de problèmes et que c'est pour cela que les députés de l'opposition en cherchent tellement. Le ministre disait qu'il fallait renforcer le jeu de la concurrence, réduire le poids de la réglementation publique et supprimer de la paperasserie pour les petites et moyennes entreprises. A mon avis, c'est ce que le gouvernement libéral essaie de faire depuis déjà plusieurs années.

Monsieur le président, le budget était accompagné d'un programme énergétique national. On oublie cela même si le budget et cette politique datent d'un mois et quelques semaines seulement. Le gouvernement a annoncé plusieurs mesures pour mettre en œuvre son programme énergétique national, et cela reposait sur trois principes fondamentaux:

Premièrement, la sécurité des approvisionnements et à plus long terme l'indépendance à l'égard du marché mondial du pétrole.

Deuxièmement, la possibilité pour tous les Canadiens de participer à l'industrie de l'énergie, celle du pétrole et du gaz en particulier, et de bénéficier de son essor. Et

Troisièmement, le principe fondamental, l'équité grâce à un régime de prix et de partage des recettes qui tienne compte des besoins et des droits de tous les Canadiens.

Comme principaux éléments du programme, on trouve tout d'abord un régime de prix pondéré du pétrole qui établira un prix déterminé au Canada, dont l'augmentation sera graduelle et prévisible. Ce prix restera de loin inférieur aux prix mondiaux et ne dépassera jamais 85 p. 100 du prix du pétrole importé ou, s'il est moins élevé, du prix du pétrole aux États-Unis, afin que l'industrie canadienne conserve un avantage concurrentiel.

Le prix pondéré du pétrole consommé au Canada sera une moyenne des coûts du pétrole importé et du pétrole intérieur, et cette pondération se fera au moyen d'un prélèvement d'indemnisation pétrolière imposé aux raffineurs. Ce nouveau régime sera mis en œuvre progressivement et transférera des contribuables aux consommateurs de produits pétroliers le fardeau des subventions aux importations coûteuses du pétrole.

Les prix du gaz naturel augmenteront moins vite que ceux du pétrole, ce qui encouragera les consommateurs à convertir au gaz, et cette conversion, nous allons l'aider par des subsides importants.

Une nouvelle taxe de 8 p. 100 entrée en vigueur le 1er janvier 1981 s'appliquera aux recettes nettes tirées de la production de pétrole et de gaz au Canada. Les deux nouvelles taxes rapporteront quelque 11.7 milliards de dollars au cours des trois prochaines années se terminant avec l'exercice 1983-1984. Ces recettes financeront d'importantes initiatives de dépenses dans le domaine de l'énergie ainsi qu'un fonds de développement de l'Ouest. Et à compter du 1er avril 1981 les carburants de marine et d'aviation utilisés dans les transports internationaux ne donneront plus droit aux prix offerts aux consommateurs canadiens.

Monsieur le président, la moitié du produit du prélèvement actuel sur les exportations de pétrole brut sera remise aux provinces productrices, l'Alberta et la Saskatchewan. Ces dernières années, le gouvernement fédéral a reçu environ 10 p. 100 du revenu tiré de la production de pétrole, les provinces productrices en obtenant un peu plus de 45 p. 100 et l'industrie un peu moins de 45 p. 100. Grâce au nouveau programme, à l'avenir la part fédérale passera à environ 24 p. 100 d'ici 1983, celle des provinces, à quelque 43 p. 100 et celle de l'industrie, à environ 33 p. 100. Les déductions pour épuisement prévues dans la loi de l'impôt sur le revenu au titre de l'exploration et de la mise en valeur du pétrole et du gaz, qui ont bénéficié principalement aux grandes entreprises en majorité à capitaux étrangers, seront abolies ou supprimées progressivement, sauf pour l'exploration dans les régions pionnières et les exploitations de sables bitumineux. Un nouveau système de paiements incitatifs directs conçu pour favoriser les investissements des sociétés canadiennes et des particuliers, et comportant des encouragements supplémentaires à l'exploration sur les terres du Canada dans le Grand Nord et au large des côtes sera mis en place.

Monsieur le président, d'autres mesures énergétiques ont aussi été annoncées dans cette politique globale. Premièrement, une banque du gaz naturel achètera du gaz aux producteurs canadiens qui, malgré le succès de leurs efforts d'exploration, sont en butte à des difficultés de trésorerie à cause d'un manque de débouchés. Deuxièmement, un nouveau système de subventions aidera les ménages à convertir au gaz naturel, à l'électricité ou à d'autres combustibles leur système de chauffage à l'huile. Troisièmement, des primes de développement du marché stimuleront l'expansion du réseau de distribution du gaz naturel principalement dans l'Est du pays, et on renforcera la promotion des économies d'énergie notamment par des normes obligatoires de consommation pour les automobiles. Enfin, quatrièmement, on stimulera la mise au point des techniques d'énergie renouvelable par des programmes de recherche et de démonstration et la création d'une nouvelle société de la Couronne, Enertech Canada. On annonçait récemment que cette nouvelle société s'établirait à Winnipeg. De plus, certaines mesures régionales ont été énoncées dans cette même politique, et elles répondent aux préoccupations particulières de certaines régions. Tout d'abord le prolongement du gazoduc jusqu'à Québec et aux provinces Maritimes, le prix du gaz livré à Québec et à Halifax devant être le même qu'à Montréal et à Toronto; la création d'un fonds d'aide à la conversion au charbon des centrales électriques alimentées au pétrole dans la région de l'Atlantique; un fonds de développement de l'Ouest doté de 4 milliards de dollars dont la moitié sera dépensée au cours des trois prochaines années pour des projets économiques définis en consultation avec les gouvernements de l'Ouest; des sommes supplémentaires pour étudier les façons d'utiliser les importants gisements de charbon du Cap-Breton; un programme d'économies industrielles d'énergie et un programme d'amélioration thermique des résidences à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest; des capitaux fédéraux pour soutenir l'aménagement hydro-électrique du Bas-Churchill au Labrador.

Monsieur le président, en plus de ces objectifs il y a celui d'une participation canadienne qui a été définie dans cette politique générale. Elle sera d'au moins 50 p. 100 dans la production de pétrole et de gaz d'ici 1990, et un contrôle canadien sera exercé sur un nombre appréciable des plus

grandes sociétés pétrolières et gazières. Enfin on verra une augmentation rapide de la part du secteur pétrolier et gazier appartenant au gouvernement du Canada. Et nous allons faire un prélèvement de participation canadienne qui sera instauré pour faciliter l'acquisition des avoirs canadiens d'une ou de plusieurs multinationales du pétrole. Et ici je vois le rôle de Petro-Canada qui sera élargi, tel que nous l'avons promis et tel que le soutiennent majoritairement tous les Canadiens.

Monsieur le président, j'aimerais terminer cette courte allocution en disant ceci à mes honorables collègues de l'autre côté de la Chambre: Nous les Canadiens possédons les plus grandes richesses qu'un peuple peut posséder: premièrement, l'énergie sous toutes ses formes que nous avons en abondance, non seulement en Alberta et en Saskatchewan, mais dans les terres du Canada qui sont le Grand Nord et les côtes de notre pays. Nous avons la facilité de produire la nourriture en quantité, on a toujours dit que le Canada était le grenier du monde. Et nous avons la troisième richesse exceptionnelle, l'eau douce. Le Canada possède les plus grandes réserves d'eau douce au monde. Alors tenant compte de cela, et en plus de toutes les autres richesses ainsi que d'une population éveillée, travailleuse, prête à se relever les manches et à partager ses richesses, je dis à tous et à chacun d'entre nous: Soyons d'abord et avant tout des Canadiens et la plus grande partie de nos problèmes seront réglés!

• (0510)

[*Traduction*]

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur l'Orateur, il est 5 h 15 du matin, nous sommes à l'aube d'un nouveau jour. Le Canada va bientôt s'éveiller. Et nous sommes encore ici. Le débat fait rage depuis neuf heures. Mais il n'est pas fini. D'autres de mes collègues autour de moi veulent prendre la parole. Pourquoi? Parce que nous débattons une question d'urgence. Parce qu'aujourd'hui le Canada est en crise.

S'il est difficile à cette heure-ci pour l'un ou l'autre parti d'avancer de nouveaux arguments, je rappelle que la raison pour laquelle nous sommes décidés à prendre la défense des Canadiens qui n'en peuvent plus, et la raison pour laquelle nous refusons de mettre un terme à ce débat, c'est que les ministériels n'ont pas encore compris le message. Le gouvernement persiste dans son entêtement.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a participé au débat ce soir. On aurait pu espérer qu'il allait nous annoncer quelque chose de neuf, s'engager dans une direction ou une autre. Que nous a-t-il donné au fait? Encore des preuves de son erreur magistrale, des preuves de la suffisance qui l'habite depuis le grand tour de force qu'il a réussi il y a maintenant un an. Pour lui la comédie continue. Ce soir, le ministre des Finances nous a fait honte.

Sur quoi porte exactement le débat? Sur l'inflation qui est de 11.2 p. 100. Sur les taux d'intérêt qui s'établissent maintenant à 18¼ p. 100, ce qui ne s'était jamais vu. Sur le chômage, sur le logement. Et les personnes. Pendant le bulletin de nouvelles de Radio-Canada, on a interviewé des personnes qui ont dû renouveler leurs hypothèques à des taux d'intérêt exorbitants. Ce sont ces personnes-là qui se tourmentent et pâtissent. Et c'est pour elles que nous tenons ce débat ce soir.

Ce débat porte sur une stratégie industrielle dont le Canada devrait se doter. Nous l'attendons toujours. Ce débat porte sur la malaise social au Canada. Il porte sur les gagne-petit, ceux qui ne peuvent s'en sortir, face à aux difficultés économiques dont l'ampleur dépasse l'absolution que le ministre des Finances prétend accorder. Le débat porte sur la Noël, qui vient dans quelques jours et qui sera triste cette année.

Et je n'ai évoqué jusqu'à maintenant que la pointe de l'iceberg. Le débat porte encore sur l'amertume et les divisions qui déchirent aujourd'hui le Canada. Le débat porte sur la crise qui menace le bien-être des Canadiens, qu'il s'agisse du programme constitutionnel à l'étude, de l'absence d'entente entre Ottawa et l'Alberta en matière d'énergie, dont les répercussions se font sentir dans tout le pays, ou encore de l'inflation qui ruine le Canada.

Nous ne vivons pas une époque ordinaire. Ce débat se déroule dans des circonstances extraordinaires. Il y a un jour ou deux, un journaliste de la radio me demandait mes impressions sur l'année 1980. Aurait-on pu croire, au début de cette année, qu'un mouvement séparatiste dans l'Ouest aurait pu remplir les deux salles du Jubilé d'Edmonton et de Calgary? Aurait-on pu imaginer alors des plates-formes pétrolières attendant à la frontière canada-américaine, transportées aux États-Unis? Aurait-on pu imaginer que les taux d'intérêt atteindraient 18.25 p. 100 et que les propriétaires de logements paniqueraient à l'idée de devoir renégocier leurs hypothèques? C'est tout cela, le gros bout de l'iceberg en quelque sorte, qui a été dévoilé au cours de cette longue nuit de débat parlementaire.

• (0520)

Les députés libéraux prétendent que c'est une vision bien pessimiste et ils se bouchent les oreilles, prétendant que le Canada est un grand pays. Cela ne fait aucun doute. Tous les membres du Parlement, en particulier ceux qui ont eu la chance de pouvoir voyager au Canada et de découvrir ce pays le savent. Le problème se situe au niveau du gouvernement et non pas au niveau du pays.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ce soir pour faire ces observations parce que je suis renversé par ce qui se passe au Canada, un pays qui possède tant de ressources, tant de techniques et un si grand potentiel mais qui est si mal administré que des scissions se créent partout. Cela devrait nous préoccuper.

Je voudrais dire quelques mots de façon bien amicale à mes amis d'en face qui représentent des circonscriptions en Ontario et au Québec.

Une voix: Il n'en reste plus que deux.

M. Roche: D'autres lirons le compte rendu. Je veux dire quelque chose de très sérieux en tant qu'Albertain aux députés qui représentent la région centrale du Canada. Je m'inquiète du sort du pays et de la façon dont on alimente le mouvement séparatiste dans l'Ouest.

Lorsque le séparatisme battait son plein au Québec—je ne dit pas que tout est fini maintenant—mais il y a quelques mois lorsque la situation a atteint son paroxysme au Québec, les députés de l'Alberta et un grand nombre de nos collègues et associés dans l'Ouest ont défendu la cause du Québec. Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour envoyer un message au Québec. Certains d'entre nous y sont allés en personne. J'ai organisé à Edmonton un rassemblement national sur l'unité qui a attiré un certain nombre de gens de la région, en vue d'envoyer un message au Québec. Pourquoi tous ces efforts? Nous commencerons à comprendre vraiment les sentiments qui règnent dans cette province. Je demande aux députés du Canada central qui sont ici ce soir s'ils feront le même effort pour comprendre la situation dans l'Ouest du pays. Le gouvernement fédéral qui a donné aux députés québécois les moyens de combattre le séparatisme au Québec va-t-il donner maintenant aux députés de l'Ouest les moyens de faire la même chose dans leurs régions? Je pose la question très sérieusement.

On nous propose des programmes qui ne feront rien pour unir les gens, mais plutôt pour les diviser davantage. Des députés libéraux sont récemment allés en Alberta et dans d'autres régions de l'Ouest. J'ai entendu parler de leur présence là-bas et je me suis entretenu avec des personnes qui ont discuté avec eux. Je dois vous dire en toute sincérité que les députés libéraux y compris les ministres ont donné l'impression qu'ils étaient prêts à parler et à convaincre, mais pas à écouter.

Je tiens à dire aux députés d'en face que s'ils font preuve d'une certaine objectivité à l'égard des sentiments que j'exprime maintenant, ainsi que bien d'autres personnes de tous les milieux qui tiennent autant que moi à maintenir l'unité nationale et si vous profitez de l'avantage dont vous jouissez aujourd'hui pour convaincre vos chefs, le premier ministre (M. Trudeau), le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), de briser ce carcan, nous pourrons faire quelques progrès.

L'autre jour, on a signalé ici même au premier ministre que les derricks quittaient le pays. Vous savez comme moi qu'il l'a nié. Le fait est que 376 installations de forage sont en route vers les États-Unis. Une soixantaine est déjà partie. Cela représente 22,500 emplois, pas seulement en Alberta, mais dans tout le Canada y compris le centre du pays. Nous devons cette situation à l'impossibilité de conclure une entente énergétique complète qui débloquerait les grands projets pétrolifères Alsands, Cold Lake et Judy Creek qui attendent d'être exploités dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Nous, les habitants de l'Ouest, ne comprenons pas pourquoi le Canada accepte d'acheter du pétrole de l'Arabie Saoudite et du Mexique, et de mauvaise qualité à cela, au cours mondial, quand il refuse de payer—non pas les prix mondiaux, et même pas 70 p. 100 de ces prix—à peine 40 p. 100 du prix mondial. Quel genre d'économiste vous faut-il pour expliquer et comprendre cette situation? Les habitants de l'Ouest ne la comprennent pas. C'est une insulte à notre endroit. Il est honteux que le gouvernement canadien règle ces problèmes énergétiques en important de plus grandes quantités de pétrole, au coût de 1 million de dollars de plus par jour, qu'il faut ajouter aux 4 milliards de dollars que nous payons par année, eu égard aux dernières augmentations des prix de l'OPEP, et que ce gouvernement se refuse de faire disparaître tous les obstacles et de faire tout en son pouvoir pour favoriser la ratification d'une entente énergétique et, ainsi, la création d'emplois un peu partout au Canada. J'en suis stupéfait! Cela me paraît une perte d'énergie.

Les députés de l'opposition critiquent constamment. Les députés de ce côté-ci ont proposé cette nuit non seulement des idées, mais également des politiques. Elles ont toutes été bien consignées. Tout le monde sait par exemple que le gouvernement de l'Alberta cherche à obtenir une formule précise qui permettrait de conclure une entente énergétique globale, équitable et juste.

● (0530)

M. McDermid: Pour les Canadiens, mais pas pour l'Arabie Saoudite.

M. Roche: Je ne suis pas en train d'exposer à la Chambre le simple point de vue de l'Alberta. Ce point de vue est en effet partagé par toutes les autres provinces. Nous visons le grand intérêt de l'ensemble du pays. Recommençons sur un nouveau pied. Je souhaite qu'un député libéral, prenant la parole cette nuit, incite son gouvernement à faire tout en son pouvoir pour régler ce problème critique de la crise économique. Je puis assurer aux députés que la réaction de l'Alberta serait des plus favorables. Les Albertains ne veulent pas se séparer du reste du pays.

De concert avec mes collègues, je ferai tout en mon pouvoir pour mitiger le mouvement séparatiste dans ma région. Dans le journal devant moi, se trouve un article intitulé: «Les Albertains croient eux aussi en un Canada uni». Nous devons faire de la publicité et dire cela aux gens dès maintenant. Pourquoi devrions-nous le faire? Je demande aux députés d'en face de nous aider en nous donnant quelques-uns des outils qu'ils ont donnés aux députés du Canada central et plus particulièrement à ceux du Québec lorsqu'ils ont traversé des périodes de crise. Je ne fais pas cette demande que pour l'Alberta. Je la fais pour l'ensemble du Canada que nous représentons tous ici ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Roche: Monsieur l'Orateur, si vous voulez bien m'accorder une autre minute, je voudrais terminer sur la note suivante: il y a long à dire sur le rôle du Canada, et on a dit bien des choses ici au sujet des occasions que nous devrions saisir pour faire progresser notre économie. Je crois que le Canada a aujourd'hui un rôle très spécial à jouer dans la communauté mondiale. Il a été question dans quelques discours antérieurs du Groupe de travail sur les relations Nord-Sud. Le Groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud a présenté son rapport cette semaine, ici, au Parlement. C'est un rapport assez long que je ne commencerai pas à étudier maintenant, mais pour l'essentiel on y montre que le Canada a véritablement un rôle à jouer dans l'instauration d'une stabilité économique mondiale. En fait, le Canada a le devoir de le faire. On parle dans ce rapport du rôle que le Canada peut jouer dans l'amélioration des services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international afin de permettre le recyclage des fonds qui viennent des pays de l'OPEP pour en faire bénéficier les pays importateurs de pétrole et les pays les moins développés où des millions de gens manquent du strict nécessaire.

Ce sont là de très grands problèmes. Il s'agit de la stabilité de la planète et de la sécurité mondiale. Il est question de régimes qui permettraient un partage équitable des ressources et des capitaux du monde. C'est un rôle que le Canada doit jouer, non pas seul, mais de concert avec nos alliés et nos partenaires industriels. Nous ne pourrons peut-être pas nous en acquitter. Le rapport que l'on a déposé a exigé beaucoup de travail des députés qui ont participé à sa rédaction, mais ce rapport restera sur les rayons de la bibliothèque. Pourquoi? Parce que le gouvernement canadien d'aujourd'hui est incapable de trouver une solution satisfaisante à ses problèmes intérieurs et parce que nous sommes trop pris par nos problèmes économiques, l'absence de stratégie énergétique et la constitution. Nous sommes tellement tournés vers nous-mêmes, déchirés et divisés que nous ne pourrons pas fournir la contribution internationale que le monde attend de nous.

Vous avez montré beaucoup d'indulgence à mon égard, monsieur l'Orateur, et je vous en remercie. Je remercie les députés qui m'ont écouté au cours du débat et j'espère sincèrement qu'ils feront tout leur possible pour transmettre le message urgent que j'envoie ce soir au gouvernement canadien.

Des voix: Bravo!

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends part à ce débat ce soir pour appuyer la motion présentée par mon chef. Le débat de ce soir a été des plus intéressants.

Je me suis senti plein d'optimisme lorsque cette motion a été acceptée et que l'on a autorisé la tenue du débat. En fait, j'avais l'impression que pour qu'un tel débat ait lieu, il fallait un certain appui de la part du gouvernement. J'espérais que de cet appui naîtrait une déclaration selon laquelle les membres du cabinet, ou du moins ceux qui sont responsables des décisions de l'autre côté, reconnaîtraient qu'une crise sévit actuellement au Canada, et seraient prêts à annoncer un programme visant à atténuer les problèmes auxquels se heurtent les Canadiens.

J'ai été sidéré par les discours des députés d'en face. Le ministre des Finances (M. MacEachen) n'a rien dit. Il a dit que tout allait bien et qu'il n'y avait aucun problème. Le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) a parlé de calmer les hystériques et les extrémistes. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) a pris quelques libertés, je suppose, et nous a expliqué comment tout allait bien dans sa circonscription.

Cependant, en entendant parler l'avant-dernier député qui a pris la parole, j'ai enfin compris en quoi consistait l'organisation de l'autre côté de l'allée. Dans ma région, nous définissons généralement un libéral comme quelqu'un qui peut sauter et retomber assis sur un piquet de barrière sans grimacer de douleur. C'est exactement le cas des députés d'en face. Ils parlent d'extrémisme d'une part et de l'autre de la façon dont ils restent tranquillement assis au milieu sans rien faire, avec ce piquet enfoncé quelque part. Le député en question a pris un bon départ. Au début, j'ai approuvé la plupart de ses observations. Il est difficile de trouver des solutions aux problèmes. Les députés d'en face disent qu'ils sont conscients des dilemmes mais ils nous traitent de monstres parce que nous supposons qu'ils s'en moquent. Cependant, c'est encore pire s'ils en sont conscients et ne font rien pour y remédier. Quoi qu'il en soit, ce fut une soirée très enrichissante.

Il y a encore une chose que je ne peux pas laisser passer. Le député a tiré une conclusion, en partant du principe que le parti libéral ayant été au pouvoir pendant la plus grande partie du siècle, cela voulait dire que les Canadiens approuvaient quand même son attitude. J'ai écouté de nombreux députés à ma droite ce soir, et je peux comprendre pourquoi ceux d'en face détiennent le pouvoir.

Considérons la législature précédente et certaines réalisations du gouvernement d'alors. J'ai entendu un député se porter avec véhémence à la défense des petites entreprises, mais au cours de la législature précédente de petits hommes d'affaires de ma circonscription me demandaient si je ne pouvais pas essayer de faire modérer un peu les politiques de ces gens-là, surtout leurs politiques de taux d'intérêt, avant qu'elles ne ruinent les petites entreprises.

M. McDermid: Elles étaient en bien meilleure situation que maintenant.

M. Skelly: Légèrement, ils le savent. Cela je le concède, mais qu'est-ce que cela change? Si les députés qui siègent à ma droite étaient au pouvoir, la situation serait la même exactement.

A part quelques erreurs monumentales, comme le déménagement de notre ambassade de Tel-Aviv à Jerusalem, le démantèlement de Petro-Canada et le coup d'état des taux d'intérêt, le premier ministre précédent était un des sportifs les plus en progrès à certains points de vue à la Chambre. Maintenant il parcourt le pays pour soutenir sa popularité en s'excusant de toutes les fautes qu'il a commises. Il a une cote supérieure aux députés d'en face, comme on le voit à leur performance de cette nuit à la Chambre.

Les députés conservateurs nous reprochent souvent de leur avoir fait perdre le pouvoir, mais en réalité c'est l'électorat qui le leur a retiré. A cause justement de cette politique de démantèlement de Petro-Canada, de déménagement de l'ambassade à Jérusalem et de leur politique des intérêts. Je suppose qu'il a fait tellement effrayé les Canadiens, que de deux maux ils ont choisi le moindre. Si les libéraux sont au pouvoir depuis si longtemps, c'est grâce à ce qu'ont fait plusieurs gouvernements conservateurs. Cela remonte à la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle le parti conservateur s'est torpillé dans la province de Québec. Il ne s'y est jamais renfloué. C'est ce qui a permis au parti d'en face de s'installer fermement au pouvoir.

● (0540)

Quand les sentiments de frustration ont finalement été tels que suffisamment de Canadiens ont décidé que les libéraux ne faisaient pas l'affaire, ils les ont remplacés par les conservateurs de R. B. Bennett; mais presque immédiatement, ils ont ramené les libéraux au pouvoir pour deux décennies. On entend dire: «Si nous avons été portés au pouvoir, c'est que nous devons être bons». Quand je vois le nombre de gouvernements minoritaires qu'ils ont formés entre 1921 et 1930, puis dans les années 60, je pense que nous aurons encore dans un avenir rapproché, si ce parti parvient à se redresser, un grand nombre d'autres gouvernements minoritaires, parce que les Canadiens ne leur font pas confiance.

Voyons un peu quelles sont les raisons de ce manque de confiance. En premier lieu, notre pays traverse réellement une crise dans bien des domaines, et il est évident qu'il faut en imputer la faute au gouvernement libéral. Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre du Canada (M. Trudeau) parcourait le pays avec son arrogance habituelle. C'est avec réticence que j'emploie ce mot, mais il n'y a pas d'autre terme; en effet, quand des Canadiens déclaraient qu'il y a trop de chômeurs dans notre pays, le premier ministre leur répondait que si les chômeurs voulaient travailler, ils devraient se démener un peu plus. Quand aux agriculteurs qui avaient des problèmes, le premier ministre affirmait qu'ils étaient tout simplement des râleurs chroniques. Dans ma province, les gens s'inquiètent beaucoup des dangers de l'énergie nucléaire. Cela n'empêche pas le premier ministre de déclarer: «Vous devrez accepter l'énergie nucléaire, que vous le vouliez ou non».

Lors des élections de 1979, le premier ministre et son parti obtinrent leur juste récompense. Ils furent jetés à la porte avec force. Si le parti conservateur avait eu un autre chef, il aurait même obtenu la majorité des sièges. Quoi qu'il en soit, nous nous sommes relancés dans une campagne électorale après la chute du gouvernement conservateur en 1980. Je me souviens très bien des candidats qui se présentaient dans ma circonscription. Encore une fois, la question centrale était le leadership. D'un côté, le candidat conservateur disait: «Nous avons un bon chef, mais certaines choses le défavorisent»; pour leur part, les libéraux affirmaient: «Notre chef n'est plus important. Le parti a constitué un comité, et ce sont désormais les députés de l'arrière-ban qui élaborent la politique et qui guident le gouvernement».

Ce n'est plus le cas. Dans la déclaration qu'il a faite l'autre jour, nous retrouvions de toute évidence l'ancien Trudeau. Quand on a annoncé une hausse énorme des produits alimentaires, une augmentation des taux d'intérêt, du coût du logement, du prix des vêtements et de la nourriture, il était évident que les gagne-petit et les personnes âgées allaient éprouver de très graves difficultés. Les gens se sont donc demandé: que va faire le gouvernement? Le discours du trône nous avait promis que le gouvernement protègerait en particulier ces citoyens. Nous savons tous, bien sûr, ce que le premier ministre leur a dit; il a conseillé aux économiquement faibles d'organiser leur budget autrement. Il oublie que la plus grande partie du revenu de la plupart des familles canadiennes est consacrée à la nourriture, aux vêtements et au logement. Dans le cas des gagne-petit et des personnes âgées, ces trois postes de budget absorbent probablement tout le revenu. J'aimerais que le premier ministre nous dise dans lequel de ces trois postes il faut effectuer des coupures, puisqu'on ne peut rogner sur rien d'autre.

Je suis choqué d'entendre dire que nos propositions sont extrémistes et qu'elles engendrent l'hystérie. Cela me choque parce que la vérité, c'est que nous ne percevons pas les choses de la même manière. Contrairement à nous, les libéraux ne voient pas ce qui se passe au Canada, ils ne voient pas la crise.

Une voix: Comment pourraient-ils la voir? Il ne reste plus que deux libéraux dans la Chambre.

M. Skelly: Je présume que le ministre des Finances (M. MacEachen) a tout simplement plié bagage. Cela montre bien son intérêt.

La situation économique

Je voudrais maintenant me pencher un instant sur le problème du chômage. En novembre, nous avons appris que 787,000 Canadiens étaient en chômage. Ce chiffre ne comprend pas tous les Canadiens qui seraient prêts à travailler si c'était possible. On peut estimer qu'il y a en tout 1,026,000 chômeurs. C'est beaucoup trop. Nous avons déjà fait, à la Chambre et pendant la campagne électorale, un certain nombre de propositions. Si le gouvernement les juge inacceptables, il devrait au moins proposer d'autres solutions au lieu de se tourner les pouces. Il ressort d'une enquête que 44 p. 100 des chômeurs ont cessé de chercher du travail. Tout ce que nous disons, c'est que les Canadiens ont le droit d'avoir un emploi acceptable. Nous avons fait maintes recommandations. Si le gouvernement ne peut les accepter, qu'il admette au moins le principe voulant que chaque Canadien ait le droit de travailler, et que les libéraux proposent eux-mêmes des programmes permettant d'atteindre cet objectif. Si le gouvernement ne considère pas qu'il s'agit là d'une crise, je me demande combien il faudrait de chômeurs pour qu'il parle de crise.

Voyons maintenant la situation du logement. Dans ma circonscription, elle est vraiment critique. Dans une des agglomérations qui est à l'heure actuelle en expansion, on voit des gens dormir dans les parcs ou dans des voitures parce qu'il n'y a pas suffisamment de logements. Quand nous proposons une solution, le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) la qualifie d'extrémiste. Il affirme que nous sommes hystériques et que nos solutions seraient catastrophiques pour le pays. J'ai entendu le ministre chargé de la SCHL dire que beaucoup de propriétaires de maisons PAAP quittaient leur maison et la rendaient au gouvernement. La SCHL essaye de se débarrasser de 20,000 de ces maisons. Les taux d'intérêt hypothécaires dépassent maintenant nettement 15 p. 100.

Il y a environ une semaine, quand je suis allé dans ma circonscription, j'ai eu la curiosité de regarder dans les petites annonces ce que l'on pouvait trouver comme maisons à vendre à Vancouver. J'ai trouvé des maisons de deux chambres à coucher valant entre $150,000 et $200,000. C'est absolument incroyable. Dans beaucoup de grandes villes canadiennes, il n'y a pas du tout de logements vacants. A Victoria,, Vancouver, Calgary, Saskatoon et Toronto, il y a des listes d'attente pour les gens en quête d'un logement. Dans certaines des agglomérations indiennes, la crise est d'un autre genre. La moitié des maisons de villages indiens n'ont pas l'eau courante. Il faudrait construire immédiatement 11,000 maisons dans les agglomérations indiennes; en outre, 40 p. 100 des maisons existantes devraient être remplacées ou faire l'objet de grosses réparations.

Que faut-il pour considérer que le pays traverse une crise? Personnellement, j'ai été totalement convaincu de l'existence de la crise en parlant à une jeune femme de Victoria qui était en chômage. Elle n'avait plus de travail depuis un certain temps et elle en cherchait avec beaucoup d'assiduité, mais elle n'avait ni logement ni revenu sur lequel compter. Je lui ai demandé ce qu'elle faisait. Elle m'a répondu que cette situation l'avait en quelque sorte obligée à se prostituer. Elle m'a dit: «Malgré moi, j'ai dû chercher quelqu'un avec qui je pourrais vivre». Voilà à quoi mène la politique des libéraux. Si ce genre de situation existe au Canada, c'est à cause du gouvernement. Le manque de logements est catastrophique. La situation est très grave. S'il suffit de le faire remarquer pour

être extrémiste et hystérique, soit; mais c'est la situation que l'on rencontre dans les agglomérations autochtones et il importe de s'en occuper. C'est l'objet de ce débat.

En ce qui a trait aux petites entreprises, j'ai vraiment du mal à voir ce qui sépare les libéraux des conservateurs. Ces derniers nous accusent continuellement de partager la couche des libéraux. Pourtant, quand je jette un coup d'œil aux résultats du vote sur la loi sur les banques, qui favorisent les banquiers, je suis bien obligé de constater que le parti libéral et le parti conservateur étaient alliés et qu'ils ont rejetés d'un commun accord un grand nombre des propositions constructives que nous avions faites. Quand les chefs de petites entreprises se plaignent des taux d'intérêt, ils se plaignent des conservateurs puis des libéraux. Bien des politiques de la dernière législature étaient identiques à celles de la législature actuelle. A mon avis, la situation est grave.

Que faudrait-il faire? Je crois que les recommandations qu'ont faites tout à l'heure le chef et le critique financier de notre parti peuvent se résumer de la façon suivante: Il faut absolument venir immédiatement à l'aide de ceux qui souffrent à cause de la crise que nous traversons. Il ne faut pas laisser traîner cette crise ni la laisser se résorber d'elle-même. Il y a des gens qui n'ont plus les moyens de se procurer une alimentation, un habillement et un logement convenables comme c'est leur droit le plus fondamental. Nous avons proposé un crédit d'impôt au titre du coût de la vie qui aurait permis d'infléchir certaines des hausses de prix les plus scandaleuses. Nous avons suggéré une commission des justes prix. Si ces propositions ne sont pas acceptables, alors nous sommons le gouvernement de se remuer et de trouver une solution à cette situation de crise. Ces propositions, nous ne les avons pas gravées dans la pierre mais si le gouvernement les juge inacceptables, il devrait alors lui-même voir à résoudre cette crise. Il n'y a rien de plus simple.

● (0550)

En tout et partout, nous avons connu une bien longue période de gouvernement libéral. Au cours de la dernière campagne électorale, quelqu'un l'a décrite comme dix années de perdues. Dans beaucoup de secteurs, le contrôle de notre pays est tombé entre les mains de sociétés multinationales appartenant à des capitaux étrangers. Tant que ce problème de contrôle ne sera pas réglé, contrôle qui oriente fondamentalement notre économie, nous ne pourrons surmonter ces difficultés. Nous allons continuer à exporter nos richesses naturelles et nos capitaux sous forme de versements d'intérêt sur nos emprunts et de dividendes payés à des entreprises étrangères. Jamais nous ne verrons les Canadiens toucher le maximum d'avantages économiques. La situation se perpétuera aussi longtemps que nous expédierons notre minerai de cuivre au Japon pour le faire transformer, notre minerai de fer, notre charbon, notre gaz naturel et tous nos autres produits que nous expédions à l'étranger à l'état brut. Nous exportons des emplois. Le gouvernement a parlé de stratégie industrielle mais celle-ci ne se résume à rien d'autre jusqu'ici. Quand donc la verrons-nous?

L'industrie automobile est dans le marasme. La recherche et le développement, les capacités de production et les nouvelles voitures qui consomment moins de carburant, tout cela c'est pour les États-Unis. Que nous reste-t-il à nous? Où en est la stratégie industrielle du gouvernement? Un autre aspect qui préoccupe beaucoup les Canadiens est la concentration des sociétés au Canada. Nous en sommes au point où un nombre de plus en plus restreint d'entreprises ont accaparé la maîtrise d'une part de plus en plus importante de l'économie canadienne. Le gouvernement a promis une loi sur la concurrence qui réglerait le cas des fusions avant qu'elles ne se produisent et sanctionnerait certaines des infractions les plus graves à ce qu'on estime être une situation de concurrence. Il importe absolument que nous ayons une loi sur la concurrence. Pour ce qui est de la restructuration à long terme, il nous faut une stratégie industrielle qui remette le pays à l'endroit et assure des bénéfices aux Canadiens. Si nous voulons résoudre la crise à long terme, il nous faut une politique de concurrence qui sache arrêter la concentration de l'économie entre les mains d'un très petit nombre de personnes.

Le député de Skeena (M. Fulton) a parlé de l'industrie de la pêche. Je crois que ce secteur illustre bien les problèmes qui rongent le gouvernement et qui ont abouti à la crise actuelle. Il y a quelques années le gouvernement a prétendu qu'un trop grand nombre de bateaux se disputaient de trop faibles stocks de poisson. Il a institué un régime de permis sur la base d'un droit de $5 mais s'échelonnant jusqu'à quelque chose comme $7,000 la tonne. Quiconque voulait se procurer un bateau de pêche de dimensions raisonnables devait consacrer au delà de $50,000 à l'achat du permis puis peut-être un autre $50,000 à l'achat du bateau. En fin de compte on en est arrivé à des frais gonflés artificiellement. On a vu beaucoup de gens aller emprunter de l'argent pour s'acheter des bateaux de pêche. Et les pêcheurs qui désiraient tirer de meilleurs revenus de leur activité de pêche devaient absolument améliorer leurs bateaux en achetant des agrès coûteux pour accroître leur capacité de pêche. C'est le gouvernement qui les y obligeait. Puis, quand le gouvernement s'est rendu compte que l'industrie se retrouvait avec un plus petit nombre de bateaux ayant une plus forte capacité de pêche, il a décidé de réduire la durée de la période de pêche. Le gouvernement a capitalisé encore davantage et l'inévitable s'est produit.

Le gouvernement a créé un état de choses tel que les pêcheurs doivent maintenant en souffrir lamentablement. Ils ont à payer des taux d'intérêt élevés sur de gros emprunts et là ont leur demande de mettre leurs maisons en garantie. Voilà tout ce que j'avais à dire.

Des voix: Bravo!

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, notre débat dure depuis maintenant dix heures. Il porte sur une question véritablement urgente, aux termes de l'article 26 du Règlement, qui demande un examen pressant et immédiat. Le sujet en est la hausse déraisonnablement excessive du taux de l'intérêt qu'il faut maintenant payer sur des emprunts au Canada. Ces intérêts en ce moment dépassent les 18 p. 100 au taux préférentiel.

Le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a expliqué que ces taux d'intérêt élevés étaient devenus nécessaires pour une ou deux raisons ou peut-être pour une combinaison des deux. Il nous a dit qu'ils étaient nécessaires si nous voulions mater l'inflation. Il nous a appris qu'il était absolument essentiel de maintenir ces taux élevés si nous voulions sauvegarder la valeur fléchissante du dollar canadien. Le ministre a évoqué à l'appui de sa première raison le budget qu'il a présenté à la Chambre le 28 octobre. Il nous a dit que

dans son exposé budgétaire il n'avait pas été question d'augmentation d'impôt parce qu'il reconnaissait que de fait des augmentations d'impôt ne feraient qu'aiguillonner les pressions inflationnistes.

Même si l'on peut avouer que les taux d'impôt prévus par la loi de l'impôt sur le revenu n'ont pas été relevés, la question n'en finit pas là. Qu'est-ce qu'un impôt sinon une forme d'exaction effectuée par l'État sur le revenu des citoyens sans leur assentiment? Le budget n'est qu'une série d'exactions effectuées sur les revenus des citoyens du Canada qui se présentent sous diverses formes. Les primes exigibles en vertu de la loi sur l'assurance-chômage sont considérablement relevées et pour l'employé et pour l'employeur; une telle hausse est une forme d'imposition. Quelque 400 millions de dollars qui autrement auraient figuré comme déficit aux yeux du gouvernement au titre des activités du ministère des Postes seront récupérés suite à une hausse des tarifs d'affranchissement à un moment où le projet de loi dont la Chambre est saisie à cet égard crée un monopole à l'intérieur de la société qu'on projette d'établir et, en conséquence, le public ne peut faire autre chose que payer sous une forme ou sous une autre ce montant additionnel de 400 millions de dollars. C'est une exaction que l'on exerce sur les citoyens du Canada sans demander leur assentiment.

Il y a aussi un prélèvement de participation canadienne qui est destiné à permettre au gouvernement fédéral d'acquérir les avoirs canadiens d'une ou de plusieurs multinationales pétrolières. Le taux de ce prélèvement ne figurait pas dans le budget mais on peut voir d'après un examen des documents budgétaires et d'après un calcul fondé sur l'hypothèse qu'il ne s'agira que du brut léger canadien, que ce prélèvement devrait s'élever à 12c. le gallon. Cependant, une grande quantité du pétrole brut raffiné au Canada qui devrait être assujettie à ce prélèvement se trouve à être du brut lourd étranger. Selon la pondération recommandée par le gouvernement le prélèvement exigé par gallon d'essence serait beaucoup plus élevé.

On va imposer d'autre part une nouvelle taxe spéciale sur le gaz naturel qui sera fixée à 30c. par mille pieds cubes. Cette année cette taxe permettra de soutirer au public un montant supplémentaire de 250 millions de dollars pour la période qui prend fin le 31 mars 1981 et d'ici au 31 mars 1984 ce montant aura atteint 6.6 milliards de dollars.

Quels sont les effets de toutes ces taxes? Le ministre qui a donné des raisons pour justifier la hausse des taux d'intérêt se dément lorsqu'il présente un budget qui est destiné à produire exactement le contraire.

● (0600)

Le ministre nous dit que la deuxième raison qui motive l'imposition de taux d'intérêt élevés c'est pour empêcher la baisse du dollar canadien. Il a parlé des fluctuations de ces taux au Canada en les comparant au tracé des montagnes russes. Je préférerais, monsieur l'Orateur, qu'on les compare à une fusée, de la façon dont ils se sont comportés récemment.

Quels sont les Canadiens qui vont se ressentir de ces taux d'intérêt élevés? A vrai dire tous les consommateurs qui empruntent pour pouvoir acheter des biens de consommation ou des propriétés, toutes les entreprises canadiennes, les propriétaires d'habitations domiciliaires qui sont en train de renégocier leur hypothèque, et le gouvernement aussi. Quelles sont les conséquences qui découlent de l'imposition de ces taux d'intérêt élevés? Dans le cas des consommateurs et des entreprises, si la décision est prise, étant donné le taux exorbitant de ces intérêts, cela empêchera les achats. Dans le cas du secteur commercial, qu'il s'agisse d'entreprises qui fournissent des produits que les consommateurs achètent ou encore de celles qui fabriquent le produit qu'on cesse d'utiliser, cela aboutira à retarder leur développement et leur expansion. En effet, le secteur commercial n'aura pas besoin d'autant d'employés qu'il lui en fallait auparavant. Le résultat, c'est que la collectivité toute entière pâtira davantage.

Les Canadiens qui sont en train de renégocier leur hypothèque se trouvent placés dans une situation extrêmement complexe. Je vais vous citer un exemple. S'il s'agit par exemple d'une hypothèque de $60,000 qu'il a fallu renouveler en tenant compte de l'augmentation à un taux moyen, supérieur à celui qui aurait pu s'appliquer avant le renouvellement du taux de 6 p. 100, les paiements hypothécaires se trouveront à augmenter d'un montant supplémentaire de $300 par mois en frais d'intérêts seulement. Mais les choses ne s'arrêtent pas là. Ce montant mensuel de $300, c'est-à-dire $3,600 par an, est un montant net d'impôt. Il faudrait à un contribuable qui se trouve dans une tranche d'imposition de 40 p. 100, un montant de $6,000 de revenu avant imposition pour produire un montant suffisant lui permettant d'acquitter la somme annuelle de $3,600. Mais tout le monde ne peut pas trouver un montant de $500 par mois simplement parce qu'on l'exige ni parce qu'on part du principe que, étant donné que ces fonds sont nécessaires, on en dispose automatiquement. C'est ainsi que bien des Canadians, un trop grand nombre d'entre eux à vrai dire, recevront cette année, pour la Noël ou immédiatement par la suite, un message réconfrontant du premier ministre (M. Trudeau) qui leur dira: Joyeux Noël. Voici votre ordre de saisie hypothécaire.

Il y a certaines questions que la Chambre ne devrait pas traiter à la légère. Elles sont graves. Elles influent sur les Canadiens qui ont contribué à édifier le pays grâce à leur énergie et à leur détermination. La tragédie humaine persistera tant que ce programme de taux d'intérêt élevés appuyé par le gouvernement sera maintenu.

Le monde des affaires doit déjà faire face à une faillite après l'autre, tandis que ceux qui sont plus chanceux décident simplement de réduire leur personnel dans l'espoir de sauver leur entreprise. Il s'ensuit bien entendu un chômage accru et la tragédie humaine qui en découle s'accentue. Comment le gouvernement sera-t-il touché? Il sera immédiatement tenu de verser des prestations d'assurance-chômage plus élevées ce qui augmentera le déficit. Nous faisons face actuellement à un déficit de 14 milliards avec le service de la dette nationale qui atteint 10.4 milliards de dollars.

En favorisant les taux d'intérêt élevés, le gouvernement doit faire face à deux possibilités. Le paiement de ces intérêts élevés provoquera un déficit plus élevé ou il faudra majorer les impôts. Dans le premier cas, un déficit plus élevé entraînera la dépréciation du dollar canadien, une des choses que le ministre dit vouloir éviter. En provoquant la hausse des taux d'intérêt, il entraîne la dévalorisation du dollar, ce qu'il prétendait vouloir éviter. Dans le deuxième cas, il y a un fléchissement. Des impôts élevés provoquent une baisse de l'expansion et du développement des affaires. A mesure que les impôts augmentent, les affaires périclitent. C'est aussi simple que cela.

N'eût été le fait que nos voisins du Sud pourraient jouir d'un taux d'intérêt sensiblement inférieur à celui qu'ils paient actuellement, la situation ne serait pas aussi grave. Toutefois, le président élu des États-Unis et ses partisans ont promis aux contribuables américains un dégrèvement d'impôt de 10 p. 100 durant trois ans. Si la chose se produit, le milieu des affaires au Canada en souffrira énormément. J'ai recommandé instamment au ministre des Finances (M. MacEachen) de songer sérieusement aux conséquences de ce qui sera fort probablement un budget axé sur les affaires aux États-Unis. Il a refusé.

Quelles mesures le gouvernement devrait-il prendre pour réduire les taux d'intérêt? C'est de cela que nous devrions parler ce matin. Je lui suggérerais de prendre les mesures nécessaires pour rendre indépendants l'un de l'autre le taux d'intérêt et le dollar canadien en laissant ce dernier reprendre sa valeur. Le dollar canadien n'est qu'un bien comme les autres et sa valeur augmentera ou baissera au gré de l'offre et de la demande.

Que peut-on faire alors qui soit susceptible d'accroître la demande ou de réduire l'offre? Il y a plusieurs solutions, monsieur l'Orateur. D'abord, créer un climat dans lequel les entreprises canadiennes puissent prospérer. La deuxième mesure consiste à réduire les impôts. Troisièmement, il faudrait réduire les dépenses du gouvernement et éliminer le gaspillage, les extravagances et le chevauchement des services. Quatrièmement, il faut empêcher la planche à papier de devancer le produit national brut.

Parlons maintenant du climat favorable aux entreprises. C'est le genre de climat dans lequel seul un profiteur douterait de ses chances de succès. Avec son projet constitutionnel, le gouvernement fédéral a provoqué un schisme entre l'Est et l'Ouest du pays, il les a dressés l'une contre l'autre. Le gouvernement a toujours divisé pour régner. Nous dépensons toutes nos énergies à débattre la question constitutionnelle et les programmes culturels et linguistiques alors que l'édifice de notre économie s'écroule autour de nous.

La période que nous traversons évoque Néron jouant de la lyre devant le spectacle de l'incendie de Rome. Il y a certaines similitudes entre le premier ministre du Canada et cet empereur infâme et plutôt dérangé de la Rome antique.

J'ai déjà abordé, dans une intervention antérieure, la question de la réduction des impôts. Parlons maintenant de la nécessité de réduire les dépenses du gouvernement. Il n'y a pas longtemps, monsieur l'Orateur, les Canadiens ont vu comment le gouvernement administre leur argent. En effet, nous avons appris cette semaine que le gouvernement pourrait accorder une subvention de $60,000 à l'ancien premier ministre pro-castriste et pro-communiste de la Jamaïque, M. Michael Manley, pour lui permettre de poursuivre son œuvre littéraire au Canada. On nous a dit récemment que le père Noël des jeux linguistiques, le commissaire aux langues officielles avait dépensé $1,360,000 pour acheter 200,000 jeux d'apprentissage des langues en vue de les distribuer gratuitement dans le pays. Nous savons qu'on va consacrer 250 millions de dollars versés par les contribuables à des travaux de forage et de prospection pétroliers dans le tiers-monde. Nous savons aussi que les contribuables vont devoir renflouer directement ou indirectement les 400 millions de dollars de pertes enregistrées par les Postes alors que la qualité des services postaux ne cesse de se dégrader. Nous savons que l'on a payé 577 millions de dollars cette année à cet éternel parasite qu'est Radio-Canada et nous savons aussi qu'on va consacrer 1.2 milliard de dollars à l'aide étrangère.

● (0610)

Ce que je propose, c'est qu'on commence par envisager de garder une partie de ce montant de 1.2 milliard de dollars parce que, si notre pays continue dans la voie qui lui a tracée le gouvernement, il fera bientôt partie des assistés. Le gouvernement et leurs consorts néo-démocrates ont une faiblesse en commun. Ils croient que notre économie est un puits des Danaïdes dont on peut à tout jamais gaspiller l'eau. Ce sont nos concitoyens et non le gouvernement qui créent ces richesses, qui travaillent et dépensent leur énergie pour assurer leur avenir, celui de leur famille et celui de notre pays.

Le gouvernement lui ne produit rien. Il soutire, contrôle, harcèle, dépouille et exploite. Libérez nos concitoyens qui contribuent à l'édification de notre pays. Donnez leur une chance. Le gouvernement a prouvé qu'il en était incapable et aujourd'hui, les conséquences sont évidentes pour tout le monde: flambée des taux d'intérêt dont nous nous plaignons tous, effritement du dollar, aggravation du chômage et du déficit que nous devons supporter et que nos enfants et petits-enfants devront eux-aussi supporter. On a découvert le vrai visage de ce gouvernement de destruction nationale qui nous a poussé à une faillite accablante. Qu'il choisisse. De deux choses l'une, ou bien il soigne les maux dont j'ai parlé ou bien grand Dieu, qu'il fiche le camp.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, je constate qu'il est près de 6 h 15 du matin. Depuis que le débat a débuté à 8 heures, j'ai écouté patiemment les députés des deux côtés de la Chambre qui ont pris la parole. J'ai été très favorablement impressionné par les très nombreuses et très utiles idées que les députés de ce côté-ci ont formulées. Pour ce qui est des députés de l'autre côté, malheureusement, le ministre, le seul qui ait dit quelque chose de nouveau, a reconnu que la situation était très grave. Ils n'ont proposé aucun moyen d'y faire face. Le taux d'intérêt est actuellement de 17.3 p. 100, et il risque d'atteindre 18 p. 100, voire même 19 p. 100 au cours de la journée.

Le résultat, c'est que les nombreux agriculteurs de ma circonscription qui bouillent de plus en plus de colère et de rage pourraient bien poser des gestes qui seraient néfastes pour le Canada. Comme l'a rappelé le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), le Parti progressiste conservateur a emporté l'Ouest canadien comme dans une tornade en 1921 et il a rendu un très grand service au Canada. Cela pourrait bien se reproduire.

De propos délibéré, le gouvernement a présenté un projet global d'amendement de la Constitution qui vise à faire de l'Alberta et des autres provinces des provinces de second ordre. Il cherche à s'approprier de droits que la constitution accorde aux provinces et à nationaliser une industrie de l'Ouest qui a parfaitement réussi. A cette double incursion du gouvernement fédéral, il faut ajouter les taux d'intérêt élevés que les agriculteurs doivent rembourser à même leur nécessaire et risquent d'entraîner la perte du Canada.

Je me réjouis de constater que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), le député de Kitchener (M. Lang), le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson), et le député de Don Valley-Est (M. Smith) sont fidèlement demeurés à la Chambre

toute la soirée; j'ai vraiment eu l'impression qu'ils écoutaient ce qui s'est dit. J'espère que de retour parmi leurs collègues de caucus, ils arriveront à les convaincre que nous ne cherchions pas à marquer des points, étant donné qu'il n'y a pas d'élections de prévues avant trois ou quatre ans. Dans l'intervalle, bien des gens souffrent, et s'ils pouvaient en convaincre leurs collègues, ils mériteraient beaucoup de la population du Canada.

J'aimerais expliquer de quelle façon deux ou trois mesures libérales ont présentement des répercussions désastreuses. En ce qui concerne le pétrole, nous savons que l'OPEP s'est constituée en cartel en 1959 en réaction contre une coalition vieille de 50 ans grâce à laquelle les pays occidentaux ont permis la création des sept gérants du pétrole, et que la coalition du complexe industriel occidental et des sept géants a pu opprimer les pays du Moyen-Orient et d'autres pays producteurs de pétrole comme le Venezuela et le Nigeria.

Durant 50 ans, le pétrole est arrivé à Montréal à $2.35 le baril. Lorsqu'un des pays producteurs du Moyen-Orient tentait d'augmenter le prix, on le ramenait sans ménagement et spectaculairement à sa place. Ces pays se sont enfin entendus en 1959 et leur solidarité a permis de mettre sur pied l'OPEP. Mais ce n'est qu'en 1971 qu'ils réussirent à obtenir une première augmentation de prix. Et puis en 1973 ils imposèrent une forte augmentation. Nous savions depuis 1959 que cela allait arriver. Nous savions que la situation était anormale. Des gens s'élevaient contre ce genre de coalition qui opprimait les peuples dans le monde entier. Et bien sûr, nous payons maintenant les pots cassés.

Qu'a fait notre gouvernement? C'est le gouvernement dirigé par le premier ministre actuel (M. Trudeau) qui aurait réellement dû faire preuve de leadership, et certes dès 1971, quand les pays de l'OPEP ont réussi à imposer la première augmentation de prix. Mais il n'a rien fait en 1971. Et lorsque les prix connurent une flambée en 1973, il a fait quelque chose de pire que s'il n'avait rien fait. Il a bloqué les prix pétroliers. Tandis que le Japon et l'Allemagne acceptaient le prix mondial, les deux gouvernements de l'Amérique du Nord déclarèrent qu'ils ne céderaient pas au chantage.

Ils agissaient comme si la coalition pouvait se maintenir, et ils refusaient d'accepter la réalité. Cette attitude se répercuta dans tout le système. Elle nous porta à croire, chacun des Canadiens, que nous pouvions continuer à acheter de grosses voitures et continuer à gaspiller. Elle porta les fabricants à croire qu'ils pouvaient continuer à produire de grosses voitures, ce qui explique que sept ans plus tard le Japon et l'Allemagne, qui ont fait les ajustements nécessaires, nous livrent une concurrence féroce sur le marché des automobiles.

Voici donc que dans la région centrale, les Canadiens moyens souffrent beaucoup à cause d'une décision que le gouvernement a prise il y a quelques années dans des circonstances irréalistes. Il était plus simple, au strict niveau politique, de continuer à leurrer les gens et à leur faire croire qu'ils pouvaient obtenir quelque chose sans rien consentir en retour. Mais arrive toujours le moment de la rétribution et nous y sommes maintenant. Et quand le gouvernement décide d'agir, que fait-il? Il s'en prend à un secteur prospère qui s'efforçait de réaliser l'autonomie énergétique. Mais tout cela est fini.

Il faut comprendre qu'il y a trois sources de pétrole au Canada. La première, ce sont les importations, qui sont actuellement de 450,000 barils par jour achetés au prix mondial, ce qui veut dire 3 milliards de dollars cette année qui passeront à 4 milliards l'an prochain. Les deux usines existantes de pétrole synthétique, soit la Syncrude et la Suncore, nous fournissent environ 270,000 barils par jour pour lesquels elles reçoivent le prix mondial, soit $38 le baril. Il y a aussi la possibilité qu'on fasse entrer en jeu l'indice des prix à la consommation pour ce qui est des taux d'augmentation.

● (0620)

Vient ensuite la troisième source d'approvisionnement, le pétrole brut léger de l'Alberta, extrait de sources conventionnelles. On sait qu'en 1947, lorsque la société Imperial Oil a fait ses premières découvertes, il y avait des réserves d'environ 16 milliards de barils de pétrole. Une bonne partie de ce pétrole a déjà été utilisé et il nous reste maintenant approximativement 5 milliards de barils de pétrole peu coûteux à produire. Ces réserves ne dureront que neuf ou dix ans parce qu'à un certain moment, nous produisions 1.2 milliard de barils par jour. La solution à notre problème est évidente: il nous faut faire appel au pétrole synthétique et au pétrole des régions neuves. Il nous faut augmenter la production de pétrole synthétique à mesure que diminuent les approvisionnements de brut léger conventionnel. Voilà quelle était la nature de la proposition de l'Alberta au reste du Canada. Le gouvernement de l'Alberta a dit: «Si vous nous versez jusqu'à 75 p. 100, par étapes progressives, pour pallier ce déclin du brut classique, nous vous garantissons que les usines en place fourniront du pétrole synthétique extrait des sables bitumineux en quantité suffisante non seulement pour remplacer le pétrole classique, mais aussi le pétrole importé. Par conséquent, d'ici 1990, nous pourrions vraiment être autonomes dans le domaine énergétique. Une fois autonomes, nous n'aurons plus à nous préoccuper de ce que font l'Arabie saoudite, le Mexique, le Venezuela ou le Nigeria. Fort de cette position d'indépendance, nous pourrions ensuite prendre ces décisions. Toutefois, l'offre du gouvernement albertain allait encore plus loin. Ce que le gouvernement albertain proposait, c'était que le gouvernement fédéral lui donne cet argent et qu'il se chargerait aussi de régler tous les coûts de base de l'aménagement de routes, de villes et de systèmes d'égouts dans les régions où il y a des sables bitumineux à exploiter. Il était prêt à investir dans l'énergie marée-motrice de la baie de Fundy, le harnachement des cours inférieurs du Churchill et du Nelson, et dans l'aménagement de voies de transport dans l'Ouest. Selon le gouvernement albertain, cela aurait renforcé le pays, puisque chaque dollar investi aurait bien fructifié au Canada plutôt qu'au Venezuela ou au Moyen-Orient. Le gouvernement a refusé.

Il y a aussi l'agriculture. Au Canada, nous avons adopté une politique de produits alimentaires bon marché. Il était plus facile, il y a quelques années, de prendre la décision politique d'importer des denrées bon marché, même aux dépens de notre propre industrie de traitement des aliments. Grâce à un climat plus chaud, à trois récoltes par année et à un prix délictueux de $2.35 pour le pétrole, les Américains pouvaient produire des denrées alimentaires à bien meilleur prix que nous. On a donc pris la décision politique d'importer des produits alimentaires. En conséquence, nous avons perdu de 15 à 17 usines de traitement dans la seule péninsule du Niagara. Nous avons perdu des usines de traitement du bœuf dans l'Ouest. Mais, maintenant que le prix du pétrole monte, le coût d'importation

des produits alimentaires américains est énorme. Seulement nous nous retrouvons aujourd'hui sans infrastructure et il nous faut payer les pots cassés, et avec la baisse du dollar, le prix des aliments importés augmente considérablement.

La politique des produits alimentaires du gouvernement a eu un autre effet contraire, plus néfaste encore pour l'ensemble de la nation. Elle a obligé les petits exploitants agricoles à quitter la terre. Ceux qui restent doivent étendre leur propriété. Le prix de la terre a grimpé et pendant ce temps, nous avons continué d'émettre de l'argent. C'est cela qui est responsable de la flambée du prix des terres agricoles. L'agriculteur qui a survécu et qui voulait que son exploitation soit rentable, a dû acheter davantage de terre, davantage de machines et s'endetter encore plus. C'est absolument affolant de voir à quel point les fermiers sont endettés par rapport à la situation d'il y a dix ans, lorsque la politique agricole a été instaurée.

Si nous continuons dans cette voie, on va finir par se retrouver un jour avec un seul fermier. Dans ma circonscription, je ne suis pas le seul à penser que tout cela n'est pas un simple accident. Les responsables, ce sont soit le premier ministre (M. Trudeau) et ses proches conseillers, soit un groupe de hauts fonctionnaires, qui se figurent que les planificateurs centralisateurs prennent de meilleures décisions que n'importe lequel des millions de Canadiens. Nous pourrions nous retrouver avec une seule exploitation agricole. Certains faits tendent à accréditer cette thèse. Il y a dans le programme constitutionnel une omission flagrante, le droit d'acquérir et de posséder une propriété. Pourquoi a-t-on laissé cela de côté? Ces planificateurs sont intelligents. Ils pouvaient s'inspirer de la charte de Diefenbaker et d'autres, partout dans le monde. Presque toutes faisaient place au droit à la propriété. Pourquoi a-t-on laissé cela de côté dans notre projet de charte? Cette absence nous rend très méfiants. Si jamais nous en arrivons là, nous perdrons tout droit et toute possibilité d'autarcie alimentaire. Il fut un temps où la Russie était le deuxième plus grand exportateur de grain dans le monde. Le Canada venait après la Russie. Maintenant qu'ils ont confisqué aux particuliers leurs lopins de terre pour les incorporer aux fermes d'État, ils ne suffisent plus à leurs propres besoins. Le Mexique est un autre exemple de pays qui était dirigé par un groupe très fermé, un genre d'aristocratie. Le Mexique a maintenant adopté un régime de planification très centralisée. Ce pays a également perdu son indépendance alimentaire, il importe maintenant de la nourriture. Autrefois, le Mexique exportait des centaines de milliers de tonnes de sucre. Il est devenu importateur de sucre. Maintenant que nous avons étouffé toute possibilité d'autosuffisance pétrolière, je soupçonne que nous sommes actuellement en train de tuer, bien qu'il n'y semble pas à première vue, notre autosuffisance alimentaire. Quand ce sera accompli, nous serons dans une passe très dangereuse.

L'une des principales mesures dans ce sens est l'impôt sur le gain en capital. Avant 1972, il n'existait pas d'impôt sur le gain en capital au Canada. C'est sous ce régime fiscal et financier que nous avons édifié une infrastructure agricole qui était efficace et productive, et qui nous a permis de devenir un grand exportateur de denrées alimentaires.

Environ 13 p. 100 du territoire canadien est formé de terres arables. Mais seulement 4 p. 100 de ces terres sont classées dans les catégories 1 et 2. Le Canada possède seulement 3 p. 100 des terres arables de la planète. En 1972, le gouvernement, sous le premier ministre actuel, a imposé un impôt foncier. Il est indéniable que cet impôt nuit beaucoup. S'il y a certains transferts aux conjoints ou aux enfants qui exploitent la terre, l'injustice apparaît lorsqu'un agriculteur veut transférer sa terre à l'un de ses enfants qui l'exploite, tout en voulant partager ses biens entre les autres enfants. Il peut avoir des filles mariées et établies ailleurs, ou d'autres fils qui sont devenus instituteurs, médecins ou même politiciens. Le partage devient alors absolument impossible parce que la valeur de la terre a augmenté énormément. Même si les libéraux avaient tenu leur promesse électorale d'établir une valeur de 1974, cela aurait aidé considérablement la classe agricole. Vers 1968 environ la terre avait une valeur équivalente à celle de 1974. En 1971 il y a eu une chute du prix des terrains. C'est alors que l'impôt a été adopté, mais la valeur de 1974 donne une idée plus nette. La réalité du budget de 1980, c'est que cette disposition n'a pas été incluse. Quand on examine le Livre blanc sur l'imposition des gains en capital, on y lit clairement à mon avis que le gouvernement anticipe non pas une réduction des gains en capital, mais une augmentation notable. Même si les députés d'en face ne veulent pas le reconnaître pour des raisons politiques, il est indubitable que le document établi par l'administration considère cela comme tendance. Je suis persuadé que les gens seront d'accord là-dessus.

Il y a deux raisons pour lesquelles il faut exempter nos terres agricoles de l'impôt sur le gain en capital. Il faut se souvenir que nous n'avons que 3 p. 100 des terres arables du monde. Il est absolument immoral d'imposer cette tranche de 3 p. 100 des terres mondiales qui produit tant d'aliments, et qui pourrait continuer d'en produire si nous la laissions entre les mains de ceux qui se vouent à l'agriculture. Pour eux, le sol c'est un peu leur âme. C'est tout différent sur les fermes étatisées où tout le monde veut s'en tenir à la semaine de cinq jours. C'est la propriété privée qui maintiendra la productivité agricole. Chez nous au Canada, c'est elle qui conservera le mode de vie rural. Nous conserverons notre efficience. Cela limitera l'urbanisation aux terrains de catégories 5 et 6, et laissera à la production agricole les terres vraiment agricoles de catégories 1 et 2. Ce sera tout à leur avantage.

● (0630)

Pour me résumer, j'estime que le parti libéral a échoué. Il n'a plus le contrôle de l'équipe gouvernementale. J'ignore, comme je l'ai dit tout à l'heure, si l'équipe est constituée du premier ministre et d'un groupuscule autour de lui, groupe de conseillers ou de fonctionnaires. J'espère sincèrement que les députés libéraux vont étudier la situation de très près au niveau de leur parti et rétablir la situation.

En 1979, lorsque les Canadiens ont amené Joe Clark et le parti conservateur au pouvoir, ils ont exprimé une opinion. Il est vrai que son gouvernement n'a pas démarré très vite et n'a pas rappelé la Chambre avant la mi-octobre. Il a toutefois pris des mesures et présenté notamment le budget qui a remis l'économie nationale sur pied. Ce budget a conduit à l'augmentation du prix du pétrole. C'était un avertissement pour les Canadiens qui auraient dû être prévenus dès 1973. Si la population avait été correctement informée alors, nous ne connaîtrions pas aujourd'hui le problème de l'auto-suffisance énergétique ni la crise de l'industrie automobile. Nous serions en mesure de devancer les Japonais, les Allemands et d'autres

encore dans ces domaines comme les agriculteurs de l'Ouest l'ont fait dans le secteur agricole.

Dans les années 30, il a fallu en rabattre dans l'Ouest. Trois agriculteurs sur quatre ont dû quitter la terre. Nous avons appris combien il était difficile de rivaliser sur les marchés mondiaux. Aujourd'hui, les agriculteurs canadiens n'ont plus peur de personne et peuvent battre n'importe qui. C'est un exemple que nous devrions ériger en philosophie. En fixant des tarifs douaniers, on ne fait que retarder l'échéance parce que les autres pays n'ont pas ces tarifs. Quelque temps après, la cause est quand même entendue à leur avantage.

Le dernier budget est une véritable trahison envers les agriculteurs parce qu'il ne prévoit rien pour le roulement des gains sur le capital. C'est aussi une trahison envers les locataires parce qu'à eux aussi on avait fait des promesses. On avait promis aux propriétaires et aux locataires d'immeubles, en particulier à ceux d'un certain âge, un crédit sur l'impôt immobilier pour qu'ils n'aient pas à quitter leur logement. Cette mesure aurait été la bienvenue.

Tous auraient grandement apprécié une diminution du déficit. Cela aurait stimulé l'esprit d'entreprise de chacun. En instaurant un climat économique favorable, on aurait incité les esprits inventifs à s'organiser et à produire. Cela aurait créé des richesses pour le pays. Je suis désolé de vous dire que tous ces espoirs se sont envolés parce qu'une poignée d'hommes indignes du pouvoir ont pris les rênes de la nation. Je mets le gouvernement au défi de déclencher des élections maintenant. Je pense que les Canadiens sont bien plus avisés que le gouvernement ne veut le croire. Le NDP serait certainement la victime de nouvelles élections et j'aimerais que le gouvernement les déclenche.

M. Peter Lang (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord signaler que la dernière chose dont nous avons besoin c'est une élection.

M. Kilgour: Vous ne remporteriez même pas votre siège.

M. Lang: Le député d'en face prétend que je ne remporterais même pas mon siège. Selon le dernier sondage Gallup, effectué en novembre, le parti libéral a 45 p. 100 de l'appui du public, contre 31 p. 100 pour les conservateurs et 22 p. 100 pour le NDP.

J'en viens maintenant au sujet plus important des taux d'intérêt, de l'inflation et de l'économie. Il est actuellement 6 h 30 et il y a maintenant dix heures et demie que j'écoute le débat. Je veux tout d'abord brosser un tableau d'ensemble de ce qu'on a exposé et discuter en détail de certaines questions qui ont été soulevées.

La plupart des députés se rendent bien compte du fait que les mesures prises par la cartel de l'OPEP ont eu une grande influence sur l'inflation et les taux d'intérêt au Canada. Ils savent aussi qu'à cause de notre économie de vassalité, il nous est difficile de dire que nous allons abaisser nos taux d'intérêt. Nous avons besoin de capitaux et nous devons être sûrs de pouvoir assurer notre propre développement économique.

C'est ce que le gouvernement s'emploie à faire à l'heure actuelle grâce au budget et à son programme énergétique national. Il a pris une mesure concrète en vue de canadianiser le secteur énergétique, et par conséquent d'avoir main mise sur l'élément majeur de notre industrie. A l'heure actuelle, l'énergie est la moelle de l'industrie canadienne. En même temps, nous nous employons à renforcer l'AEIE afin de rapatrier notre économie de vassalité et de pouvoir traiter des problèmes comme l'inflation et les taux d'intérêt de façon constructive, sans être assujettis aux États-Unis ou au cartel du pétrole.

Au cours de ce débat qui a jusqu'ici duré dix heures et demie certains députés de l'opposition ont fait des propositions constructives. Si j'examine mes notes, je constate que le député de Portage-Marquette (M. Mayer) a proposé des mesures positives en ce qui concerne l'établissement des prix par la Commission canadienne du blé. Même si je n'y souscris pas, ces propositions ont été faites de façon constructive et c'est ce qui importe. D'autres, comme le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), ont également fait des propositions constructives.

Nous entendons parfois dans ce genre de débat des solutions nouvelles et réalisables qui sont meilleures que celles que nous avons. Je n'ai pas entendu proposer de meilleures solutions aux taux d'intérêt à long ou à court terme. Au cours des dix heures et demie que j'ai passées ici, que celles que le gouvernement applique actuellement.

A long terme, l'approche de notre gouvernement est de prendre le contrôle de notre économie afin que nous n'importions pas d'inflation. A court terme, nous adoptons une approche monétaire qui modère les excès de l'inflation de telle sorte que notre taux d'inflation est inférieur de quatre ou cinq points à celui des États-Unis. Ce sera avec un tour de force si nous réussissons à ne pas perdre trop des investissements des États-Unis et d'autres pays en même temps que nous soutenons la croissance économique.

Je crois que le gouvernement aborde les problèmes d'un point de vue économique réaliste, et que certaines propositions de l'opposition étaient constructives, mais je suis inquiet parce que d'autres députés de l'opposition ont joué les prophètes de malheur. Cela m'inquiète parce que pareil alarmisme provoque le désarroi dans le monde des affaires, comme chez les travailleurs et ceux qui ont un revenu fixe et dépendent des programmes du gouvernement. En fait, ces discours plongent tous les Canadiens dans un climat d'incertitude qui est malsain pour eux et pour l'économie.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Lang: Si le leader du parti conservateur à la Chambre est en proie à quelque doute ou confusion, comme l'indique le fait qu'il pose une question, j'espère que mon discours l'éclairera. Sinon, il pourra revoir demain ce que d'autres libéraux et moi avons dit pour s'instruire. Ou encore, je répondrai avec plaisir à toutes ses questions s'il veut m'appeler à mon bureau. J'y serai à 9 heures ce matin. J'ai une partie de squash dans une heure et demie.

Comme je le disais, les sombres prédictions m'inquiètent à cause du climat d'incertitude qu'elles créent. Quand, hier soir dans son discours, le chef de l'opposition (M. Clark) a souligné le fait que le ministre de l'énergie de l'Arabie séoudite avait parlé de la possibilité que le prix du pétrole atteigne les $80 le baril, il a en quelque sorte donné à entendre que la politique du gouvernement libéral y était pour quelque chose. Mais c'est précisément pour cela que le gouvernement ne rattache pas sa politique énergétique, ou sa politique en matière des prix du pétrole, aux prix internationaux. Nous savons pertinement que pour chaque hausse d'un dollar du prix du baril de pétrole, notre inflation augmenterait de .5 p. 100. Si nous avions

accepté le budget conservateur et lié nos prix à ceux des marchés mondiaux, le scénario des $80 le baril serait encore plus sombre, et cela à cause du budget du chef de l'opposition. Je ne parviens pas à comprendre sa logique en la matière, sauf peut-être qu'il cherche à créer de l'incertitude et à jouer les prophètes de malheur.

● (0640)

Le chef de l'opposition a aussi insisté sur le souci qu'il se fait des pauvres et des chômeurs; pourtant, il était disposé à nous faire dépendre du cartel de l'OPEP; nos prix auraient alors atteint les 75 p. 100 des prix mondiaux du pétrole dès 1984. Nous savons tous quelles en auraient été les répercussions, non seulement sur l'inflation et les taux d'intérêt mais aussi sur les chômeurs et les pauvres.

Le chef de l'opposition a en outre fait ressortir certains points concernant l'industrie du caoutchouc, soulignant, entre autres, que les problèmes dans cette industrie, dans la région de Kitchener où j'habite, sont le résultat du prix élevé du pétrole; cela, même si son propre budget les aurait fait monter davantage. Si le chef de l'opposition, qui a passé deux jours à Kitchener, avait consacré plus de temps à écouter les doléances des habitants de Kitchener, s'était efforcé de les mieux comprendre au lieu de faire de la politique et de se chercher des délégués prêts à l'appuyer comme chef, il saurait maintenant que si l'industrie du caoutchouc est en mauvaise posture dans notre région c'est à cause de sa vassalité.

B.F. Goodrich et Uniroyal font de belles affaires en ce moment, surtout à Kitchener. C'est la société-mère, surtout celle d'Uniroyal aux États-Unis, qui est en difficulté. De ce fait, elle se demande si elle ne doit pas rapatrier ses capitaux, ses ressources et la production aux États-Unis pour résoudre ses problèmes. Kitchener perdrait ainsi certains emplois dans l'industrie des caoutchoucs, possibilité qui explique les préoccupations locales.

Le deuxième grand problème de l'industrie du caoutchouc dont le chef de l'opposition (M. Clark) ne s'est pas rendu compte dans la circonscription de Kitchener-Waterloo, c'est que cette industrie a connu des changements radicaux. Elle vient de passer à l'ère du pneu radial. Bien que les entreprises de Kitchener aient fait les changements nécessaires, il y a eu des problèmes de production et Michelin a réussi à accaparer une part importante du marché à cause de son renom. Cela a donné lieu à un problème aigu de concurrence.

Je voudrais dire au chef de l'opposition que s'il désire parler de problèmes économiques, il devrait d'abord se renseigner. S'il veut parler de la façon dont ces problèmes touchent ma circonscription, après y avoir fait une visite de deux jours, il ferait mieux de se renseigner sur les faits, d'écouter ce que les gens ont à dire de l'industrie du caoutchouc et de résister à la tentation de relier ces problèmes d'une façon ou d'une autre au cours international du pétrole. Et s'il tient à relier ces problèmes au pétrole, alors il aurait dû présenter un budget «loyal» afin de rester conséquent envers lui-même.

Je voudrais maintenant répondre à certains commentaires faits par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). J'en ai pris quelques notes hier soir. J'ai été très déçu d'entendre le député prétendre que les Canadiens vivaient aux crochets du reste du monde. J'estime que les Canadiens travaillent dur et font de leur mieux pour rendre leur économie productive. Ceux qui sont en chômage se cherchent du travail.

Le député de Saint-Jean-Ouest a dit que les problèmes qui se posent pour notre économie ont commencé à se manifester lorsque John Turner était ministre des Finances, à l'époque, ou à peu près, où il a introduit l'indexation. Je suis en mesure de vous affirmer, monsieur l'Orateur, que mes électeurs désirent fortement que l'indexation soit maintenue.

La dernière chose que je voudrais dire à propos des remarques du député de Saint-Jean Ouest, c'est que, lorsqu'il prétend que le gouvernement se désintéresse du sort des personnes âgées, il n'est pas très logique avec lui-même car son propre budget ne prévoyait pas de revenu de supplément de revenu garanti. Par contre notre budget aide les retraités. En fait le gouvernement Libéral s'est toujours distingué par les programmes sociaux qu'il a instaurés. Je pourrais vous les énumérer tous, à commencer par l'assurance chômage, l'assurance maladie, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, les allocations familiales, les crédits d'impôt aux enfants, ce sont là, tous, des programmes des Libéraux.

L'affirmation de l'ancien ministre des Finances voulant que le gouvernement ait tourné le dos aux gens âgés, me paraît de même que son budget, plutôt inconséquente et de peu d'intérêt dans le présent débat. Ces observations ne proposent aucun élément de solution à court terme à la hausse des taux.

Le leader de l'opposition s'est également dit préoccupé par l'absence d'un programme énergétique national visant à réaliser l'autarcie. Ce reproche m'a d'autant plus étonné que l'autarcie est l'un des principaux objectifs du programme énergétique national.

Le gouvernement s'efforce de résoudre les deux termes de l'équation énergétique. Nous appliquons des mesures pour encourager la prospection et l'exploitation de nouvelles ressources pétrolières et gazières et nous mettons tout en œuvre pour nous passer du pétrole. Cela nous permettra de nous suffire à nous-mêmes en matière de pétrole, car le secteur pétrolier est le seul secteur énergétique ou se pose un problème de pénurie. Dans l'ensemble, nous produisons plus d'énergie que nous n'en consommons. Nous sommes en train de réduire la demande de pétrole. Nous avons respecté notre promesse électorale de construire un oléoduc jusqu'aux Maritimes et jusqu'à l'île de Vancouver.

Nous mettons en œuvre une politique de substitution du pétrole qui nous permettra de réaliser l'autarcie d'ici 1990. Je suggère au leader de l'opposition de lire le programme énergétique national afin de mieux connaître cette partie du programme et de participer de manière plus profitable aux débats sur les questions de cette nature.

Étant donné l'heure tardive je crois préférable d'interrompre ici mon intervention.

Des voix: Bravo!

M. Lang: Les principales observations que je voulais faire c'est que je me préoccupe du «scénario de tristesse et de désolation» qui suscite dans l'économie canadienne un climat d'incertitude dont nous pouvons nous passer; notre pays contient d'immenses ressources nationales; il dispose de la main d'œuvre, de la technologie et des ressources humaines nécessaires pour bâtir une économie solide et un avenir assuré en matière d'énergie, et en particulier avec la collaboration du gouvernement, des entreprises, des syndicats et de toute la population canadienne. Permettez-moi de conclure sur cette note positive.

● (0650)

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je constate qu'il est maintenant sept heures moins dix.

Une voix: Vous savez l'heure.

M. Darling: Je suis arrivé ici hier soir à 8 heures et j'ai donc attendu longtemps pour pouvoir dire quelques mots. Le Nouveau parti démocratique et son chef doivent être félicités d'avoir présenté cette très importante motion.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Elle met l'accent sur les graves difficultés économiques que connaît actuellement le Canada ainsi que les taux d'intérêts exorbitants. Il convient de féliciter les députés néo-démocrates. Dans leur genre, ce sont des saints. Certains d'entre eux comptent d'ailleurs parmi mes meilleurs amis. Pas sur le plan politique, naturellement. Je me demande ce à quoi pense la nuit dans son lit ce fameux membre du Conseil privé qui a reçu cet insigne honneur bien mérité. Il fustige le gouvernement actuel et pourtant le 13 décembre de l'année dernière son parti a pris en toute connaissance de cause la grande décision de renverser le gouvernement alors en place. Il aurait traité ce gouvernement de maladie mais, s'ils étaient honnêtes avec eux-mêmes, je vous parie qu'ils diraient maintenant que le remède est bien pire que ne l'était le mal. Est-ce exact? J'aimerais recevoir une réponse franche à cette question.

M. Rae: C'est le même mal.

M. Knowles: Nous ne faisons pas de différence entre les deux.

M. Darling: Je crois que tous les députés qui sont ici et que nombre de ceux qui sont absents se préoccupent de l'évolution de la conjoncture et de la hausse des taux d'intérêt. Je suis sûr qu'il en est ainsi pour tous les députés de deux côtés de la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Sauf dans le cas du député de Kitchener (M. Lang) qui voulait aller jouer une partie de squash.

M. Darling: Le député de Kitchener (M. Lang) était ici mais n'a pas eu le temps de répondre à la question du leader à la Chambre. Je fais remarquer au moins qu'il était là.

Je vais rentrer dans ma circonscription. Je suis sûr que tous les députés conservateurs vont faire de même. Ils passeront un Noël beaucoup plus agréable que les députés du gouvernement qui vont devoir affronter des électeurs mécontents qui vont leur demander en termes crus et non édulcorés ce qui se passe au juste. Ils devront encore parler beaucoup plus que ceux qui l'ont fait ce soir. Les députés à ma gauche auront sans doute trouvé réponse à quelques questions au moment où ils rentreront chez eux.

M. Rae: Non, pas du tout.

M. Darling: Leurs commettants, à l'exception peut-être des socialistes à tout crin, vont leur dire combien ils ont été bêtes de se débarrasser du chef de l'opposition (M. Clark) et de son gouvernement qui avaient de bonnes idées, pour faire place encore une fois à la tribu d'en face. Nos vis-à-vis ont fait la preuve à maintes reprises qu'ils n'étaient pas faits pour gouverner.

J'ai réussi à être réélu dans ma circonscription en février. Au mois de mai précédent, j'avais recueilli une majorité de quelque 8,500 voix, si ma mémoire est fidèle. Ensuite en février dernier, nous avons assisté à la résurrection politique du premier ministre (M. Trudeau), et un grand nombre d'électeurs de la circonscription de Parry Sound-Muskoka se sont montré crédules; je dis bien crédules, parce que plus de la moitié d'entre eux ont voté contre le gouvernement Clark. Je pense n'avoir recueilli à cette élection-là que 42 p. 100 des voix. Cette semaine j'ai pris la parole devant un groupe d'hommes d'affaires importants lors d'une réunion du club Rotary de l'une des villes de ma circonscription. Je ne l'ai pas dit, mais j'ai pensé que s'ils n'approuvaient pas la montée des taux d'intérêt et s'ils la dénonçaient même, ils n'avaient que ce qu'ils méritaient. Je n'en dirai pas plus.

Quarante-deux pourcent avaient encore suffisamment confiance en moi pour m'élire à nouveau. Je me demande bien à quoi ils songent devant la présente montée des taux d'intérêt, ceux qui ont voté pour les néo-démocrates ou les libéraux. Dans la circonscription de Parry Sound-Muskoka, j'ai senti que la taxe de 18c. sur l'essence était mal acceptée. Je serai honnête comme d'habitude . . .

M. Rae: C'est vrai.

M. Darling: Ne me faites pas dire autre chose.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Je m'en tiens à ce que j'ai vu. De toute manière, bon nombre d'électeurs ont estimé que 18c. c'était trop. Quelqu'un leur faisait une promesse, une promesse formelle; c'était le premier ministre, ce modèle de vertu qui avait décidé de quitter la scène politique et qui avait déclaré ici même qu'il avait causé assez de tort à son pays. Ensuite les néo-démocrates l'ont aidé à ressusciter, et voyez le gâchis aujourd'hui. Les néo-démocrates ne peuvent admettre qu'au moment où les électeurs ont voté contre le chef de l'opposition et contre de nombreux candidats conservateurs, ils se fiaient à la promesse qu'on leur avait faite, croyant dur comme fer que le prix de l'essence demeurerait à environ $1 le gallon voire un peu moins. Un de mes vis-à-vis, expert en économie, hoche la tête; mais c'est quand même ce que l'électorat a cru. Il a cru que le prix de l'essence resterait à $1 le gallon.

M. Evans: C'est absurde, ce que vous dites là.

M. Darling: Il reste que les gens ont cru que le prix de l'essence n'augmenterait pas de plus de 18c. L'éminent ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) leur avait assuré. Pour sa part, le premier ministre avait juré que l'augmentation ne dépasserait pas 18c., et le gallon coûte maintenant $1.40.

On a mentionné au cours du débat qu'il y avait actuellement 853,000 chômeurs et, comme l'ont souligné des néo-démocrates, ce n'est qu'une farce. Non pas que la chose ne soit pas sérieuse, mais, en fait, il y aurait plutôt 1,300,000 chômeurs dont un grand nombre ont renoncé à chercher du travail. Je suppose qu'ils envisagent de vivre d'assistance sociale étant à bout de ressources. L'affaire est sérieuse, monsieur l'Orateur. Nos bons libéraux répètent qu'ils ont la situation bien en main, que ce n'est pas de leur faute si tout le monde n'a pas un emploi. Selon le cas, ils imputent la responsabilité de nos problèmes au soleil, à la lune, aux étoiles, aux États-Unis, à ceci, à cela, à n'importe quoi, sauf à leur propre incompétence.

La situation économique

Il ne fait aucun doute que le ministre des Finances (M. MacEachen) est un sorcier machiavélique. Il nous a préparé une magnifique fête de Noël.

M. Turner: Vous n'avez pas le nombre suffisant de votes; c'est tout, Stan.

M. Darling: Quoi qu'il en soit, le ministre des Finances cherche maintenant à nous filouter soit en nous donnant des réponses qui n'en sont pas ou alors en nous en donnant d'autres qui sont tout à fait ridicules eu égard à la crise actuelle.

M. Benjamin: C'est cela, la libre entreprise.

M. Darling: La libre entreprise est de loin préférable au système social glorieux préconisé par mes collègues de gauche. Prenons l'exemple de quelques grands pays socialistes où tout est gratuit et merveilleux. Il existe, par exemple, en URSS, une extraordinaire charte des droits destinée à protéger la liberté des citoyens et en vertu de laquelle ceux-ci jouissent de toutes sortes de droits.

• (0700)

Ce qui m'amène à un autre point. Si le gouvernement veut bien s'arrêter plus longuement aux choses importantes au lieu de perdre tant de temps sur la constitution, comme si c'était là le but suprême—les Canadiens se fichent d'ailleurs carrément de la constitution . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Darling: . . . surtout les millions d'entre eux en chômage, les citoyens du troisième âge et tous les autres dont les revenus sont fixes, qui se demandent comment faire pour payer le coût élevé du mazout de chauffage et leur loyer.

D'après certains ministériels, nous n'aurions offert aucune solution. Nous ne sommes pas en position de mettre en œuvre des mesures qui allégeront le fardeau du pays. C'est aux ministériels d'en face, dans leur grande sagesse, qu'il incombe d'agir et pourtant, ils persistent à faire preuve d'inertie. Ils sont les responsables de cette situation et il leur faudra rendre des comptes. C'est très beau de parler de la constitution et de faire déambuler des Canadiens jour et nuit dans la pièce 200. Il serait de loin préférable que l'on consacre autant d'efforts à la réduction des taux d'intérêt élevés.

Certains de ces torchons libéraux sont stupéfiants. Je parle de ces grands quotidiens libéraux qui appuient les gouvernements libéraux depuis des années. Je trouve qu'ils ont des manchettes stupéfiantes. Le *Citizen* d'hier avait le gros titre suivant: «La gaieté de Noël est une provocation pour les pauvres de la ville». Je suis sûr que bien des députés ont lu cela. Il est question du grave problème qui existe même dans une ville riche comme Ottawa, les difficultés du pauvre et du défavorisé. Au début de ces articles on trouve ce qui suit, en italiques:

L'un des buts humains les plus élevés est de s'efforcer d'établir un jour la société juste . . . Sur la route infinie de la justice parfaite, nous réussirons à créer la société la plus humaine et la plus capable de compassion.

C'est une déclaration attrayante, qui sonne très bien.

Une voix: Qui a écrit ça, Joe Clark?

M. Darling: Non, Pierre Elliott Trudeau a écrit ça en 1972. N'est-ce pas là une grosse farce!

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure au sujet des éditoriaux, il est stupéfiant de voir ce que l'on peut lire dans certains d'entre eux. Le gros titre suivant a paru dans le grand quotidien qu'est le *Star* de Toronto: «Mettons fin à la folie des taux intérêt». Est-ce que c'est dans le numéro du 18 décembre? Pas du tout, monsieur l'Orateur. C'est le numéro du 29 novembre. On peut lire:

La folie des taux d'intérêt qui a affligé le pays le printemps dernier nous revient. La Banque du Canada vient maintenant de hausser le taux d'intérêt qu'elle exige des banques à charte au niveau incroyable de 13.95 p. 100 . . .

La Banque du Canada et le gouvernement fédéral tentent de justifier cette flambée en faisant valoir qu'il faut des taux d'intérêt élevés pour freiner l'inflation,

L'article continue sur le même ton et se termine par la déclaration suivante:

Quelle que soit l'incidence inflationniste à court terme qu'une telle politique peut avoir, cet inconvénient sera plus que compensé par une plus grande productivité industrielle, la création de nouveaux emplois et le maintien de la croissance et de l'expansion économique.

Je suis, bien sûr, tout à fait d'accord avec cela. Je me demande ce qu'ils s'inventeront dans l'éditorial du jour quand la situation deviendra bien plus grave.

Voici un autre titre paru dans le *Citizen* du 18 décembre: «Mauvaises nouvelles au sujet de notre économie». L'article parle cependant de bonnes nouvelles. Les voici:

Les bonnes nouvelles, c'est que le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, n'a pas encore perdu son sens de l'humour.

Voilà ce qu'il en est des bonnes nouvelles. Je suis sûr que les pauvres Canadiens s'en réjouiront. M. Bouey a été interviewé à sa sortie de la réunion. On lui a demandé comment il s'était débrouillé face aux dix trésoriers provinciaux et au ministre des Finances (M. MacEachen). Il a répondu: «Je suis parti au milieu d'applaudissements à tout casser.»

Voici le reste de l'article du *Citizen*:

Les mauvaises nouvelles, c'est qu'en privé, M. Bouey aurait dit à de hauts fonctionnaires et à des banquiers qu'il jugeait fausse la politique américaine de taux d'intérêt élevés, mais qu'il n'avait d'autre choix que de hausser les taux canadiens bien qu'à son avis, cette mesure ne ferait pas grand-chose . . .

Pour aider à combattre l'inflation ou à relancer l'économie.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de lire pour mes merveilleux amis, à gauche, ce passage du même article du *Citizen*:

Voilà ce qu'il en est des mauvaises nouvelles. Mais il y a encore pire. Un groupe de quatre experts en économie que j'ai interviewés s'attendent tous à ce que les taux d'intérêt canadiens dépassent ceux des États-Unis avant la fin de 1981.

Que les membres du gouvernement libéral et surtout notre expert économique d'Ottawa-Centre (M. Evans) lisent cet article et en comprennent bien le sens. Il se poursuit ainsi:

Ainsi, l'économiste en chef de Woods Gundy, M. John Grant, s'attend à ce que la différence actuelle de 3 points en notre faveur passe à un point en faveur de nos voisins du Sud . . .

Les taux canadiens dépasseront donc les taux américains . . .

Cela inquiète profondément beaucoup d'entre nous. L'indice des prix à la consommation a grimpé de 1.2 p. 100 en novembre. Il est maintenant de 11.2 p. 100 supérieur à ce qu'il était il y a douze mois, ce qui représente le taux d'inflation annuel le plus élevé depuis mars 1975, lorsqu'il avait atteint 11.3 p. 100.

Le coût des camions et des automobiles a grimpé de 5.2 p. 100 le mois dernier. Comme je viens de le dire, l'essence coûte 3.1 p. 100 de plus. La hausse dans le cas du mazout et du gaz est 4.2 p. 100. Vous savez certainement, M. l'Orateur, mais il faut bien le répéter, le taux de la Banque du Canada s'établit à 17.3 p. 100 et le taux préférentiel des banques pour leurs meilleurs clients est de 18.25 p. 100. Ce chiffre ne s'applique sûrement pas à toutes les petites entreprises qui tentent d'évi-

ter la faillite. Beaucoup de députés de l'opposition ont exprimé leur crainte à ce sujet et la situation est très grave. A quel taux les propriétaires de petites entreprises vont-ils emprunter aujourd'hui? Probablement à 21 p. 100 parce que lorsqu'ils vont aller voir le gérant de banque casquette à la main—certains ne peuvent probablement pas s'en payer une—ils seront reçus froidement et durement, un point, c'est tout. C'est bien beau de parler des taux préférentiels, mais qu'est-ce que cela apporte à la plupart d'entre eux?

Quelqu'un a parlé des ventes d'avant plutôt que d'après Noël. J'ai réussi à me sauver de la Chambre pendant 15 minutes hier pour faire des emplettes de Noël et j'espère qu'on me le pardonnera. Il y avait une vente dans une boutique où la marchandise était réduite de 80 p. 100, c'est donc dire que les temps sont durs pour le propriétaire.

Est-ce que mon temps de parole est presque écoulé, monsieur l'Orateur? Il m'a fait plaisir de dire quelques mots, même s'il est 7 h 10. J'écouterai attentivement les nombreux autres députés qui s'inquiètent de la situation. Sans trop de malice, encore une fois je souhaite joyeux Noël à mes amis libéraux de l'autre côté avant qu'ils partent pour se rendre dans leur circonscriptions. Je parie que la plupart n'y passeront qu'une seule journée avant de décamper pour la Floride ou ailleurs.

● (0710)

M. Rae: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au cours de son intervention, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) a dit que l'article intitulé «End Interest Rate Madness» a paru dans l'édition du 18 décembre du *Toronto Star*. Je lui ferai remarquer que ce jour-là l'article s'intitulait «End Interest Rate Falling». Le député avait raison quant au contenu. Je suis donc certain qu'il a compris pourquoi j'ai acquiescé de la tête et dit qu'il s'agissait du numéro du 18 décembre. L'article est le même que celui dont il a cité des extraits. Je suppose que le même article est publié le jeudi quand les taux d'intérêt augmentant.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je vais résister à la tentation de me laisser attendrir par les bons vœux que le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) a exprimés et la bonne humeur qu'il a manifestée et je vais aborder avec sérieux la crise économique qui fait l'objet du débat.

Il y a une minute, les députés du côté du gouvernement n'étaient plus qu'au nombre de deux et ces deux libéraux n'étaient pas particulièrement dynamiques. Il n'y a pas longtemps, il n'y avait en face que les trois mousquetaires. Maintenant, il en reste un, qui patiente. Les libéraux n'ont de toute évidence pas tellement de résistance, ils ne savent pas s'accrocher.

M. Evans: Moi, si.

M. Kristiansen: A 7 h 10 du matin, je crois que nous pouvons le leur pardonner. Après tout, certains d'entre nous ont dépensé beaucoup d'énergie au cours des quelques dernières heures, notamment le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) qui s'est livré à un chef-d'œuvre de manipulation absolument machiavélique, pour ne pas dire maceachenavélique.

Une voix: Ça s'écrit comment?

M. Kristiansen: Vous verrez dans le hansard.

En outre, les bleus sont tristes, ils voient des rouges partout. Nous avons fort bien résisté à cet exercice de manipulation. J'espère qu'avant longtemps le seul député qui reste de l'autre côté, solitaire et abandonné de tous, aura de la compagnie. Je tiens à le féliciter d'avoir tenu bon.

M. Mayer: Comment vous sentez-vous tout seul là-bas, John?

M. Kristiansen: Oh, vous savez, c'est que le pouvoir.

La question que nous débattons est très sérieuse et je voudrais en profiter pour vous lire une lettre d'un de mes commenttants. C'est une jeune fille de 16 ans de Nelson, en Colombie-Britannique, qui exprime ses sentiments avec peu d'éloquence, peut-être, mais certainement avec sincérité. La lettre est rédigée en termes assez forts. Voici ce qu'elle dit:

Cher monsieur,

Je suis une jeune fille de 16 ans. Je vous écris pour vous parler du coût de la vie. Je trouve cela dégoûtant. Je souhaiterais que trois députés puissent venir vivre avec nous, dans mon patelin, au milieu de toutes ces familles, privés de tout. Par là, je veux dire qu'ils devraient passer deux semaines avec un billet de $20 pour se nourrir et subvenir à leurs autres besoins jusqu'à la prochaine paie, un chèque de $500. Ils paieraient les traites sur la maison, ils acquitteraient tous les comptes, ils feraient l'épicerie en espérant que nous, les enfants, réussissions à faire durer nos chaussures et nos jeans encore deux semaines et à faire attendre l'administration de l'école pour le paiement des frais. Ils devraient aussi songer à nos allocations hebdomadaires, à nos anniversaires, aux cadeaux des Fêtes et ainsi de suite. A mon âge, on a hâte de pouvoir acheter une voiture et une maison. Vous savez aussi bien que moi qu'un jour, les jeunes d'aujourd'hui seront les meneurs. Comment voulez-vous qu'on y arrive avec les prix actuels et la façon dont ils augmentent? Avec ce que la vie nous coûte et le prix des maisons? Savez-vous quel avenir nous nous préparons? Je vais vous le dire: nous vivrons dans la rue et nous mangerons ce que les riches jettent aux déchets. Vous autres qui êtes confortablement assis sur vos trônes, vous regardez les gens ordinaires qui sont incapables de survivre. Des gens meurent à cause des prix élevés. Ils ne peuvent se nourrir convenablement, ils ne peuvent se loger ni se vêtir. Mais cela ne vous inquiète pas. Vous autres, vous pouvez entrer dans n'importe quel magasin, acheter pour $55 ou $100 de ce qui vous fait envie, payer comptant et passer sans le voir à côté d'un enfant affamé. Je sais que présentement, ma famille, mes voisins et mes amis sont capables de joindre les deux bouts. Mais combien de temps cela va-t-il durer? Vous autres, vous obtenez tout sans avoir à fournir d'effort ou presque. Mais nous, nous devons nous battre pour la juste cause. Les politiciens nous promettent toutes sortes de choses, mais quand ils sont élus, que deviennent leurs promesses?

Je dois dire que c'est assez tragique, mais après avoir écouté le débat que nous avons eu aujourd'hui, il n'est pas surprenant que tant de Canadiens, surtout les jeunes comme l'adolescente qui a écrit cette lettre, ne respectent plus le Parlement ni les politiciens. Le respect du peuple est à son point le plus bas et pourtant, nous voyons à quel sommet le gouvernement et certains de l'opposition officielle ont porté l'hypocrise ce soir.

Je frissonne lorsque je pense à ce qui arrivera à beaucoup de jeunes gens—j'espère que peu de générations partagent ou partageront ce dégoût—s'ils doivent s'accomoder de la duplicité dont nous sommes témoins depuis un an et demi ou deux ans. La période que nous vivons à permis aux jeunes Canadiens de contempler le spectacle de l'hypocrisie politique à son apogée. Les contribuables ne distinguent plus les conservateurs des libéraux: les deux partis disent tous que nous devons nous serrer la ceinture et endurer sans nous plaindre. Le parti qui siège à ma droite a passé la dernière compagne électorale à le répéter. Maintenant, nous entendons le même discours, mais cette fois-ci, il est tenu par les experts en manipulation qui siègent du côté du gouvernement.

M. Kempling: Nous devrions peut-être demander qu'on rétablisse le quorum.

M. Kristiansen: «Serrez-vous la ceinture et endurez», nous disait le député pendant la campagne électorale. Nous avons vu les caricatures qui paraissaient dans certains journaux pendant la campagne. Elles montraient un travailleur portant un casque protecteur et une petite vieille et les deux serraient une ceinture autour de la taille du premier ministre de l'époque, le député de Yellowhead (M. Clark). Les deux partis méritent la critique. Le système actuel a été mis en place et maintenu par les libéraux et les conservateurs, pas par nous. Voilà d'où vient le problème.

Le gouvernement et l'opposition officielle ont tous deux adopté la même position au sujet des taux d'intérêt. Ils ont fait suivre aux taux canadiens les fluctuations des taux américains. Il n'y avait pas de différence entre les deux partis. Ils se sont tous deux rendus à la volonté du gouverneur de la Banque du Canada. Depuis quelque temps, nous entendons le parti qui est à ma droite harceler notre parti et le gouvernement. Les conservateurs n'aiment pas se faire rendre la monnaie de leur pièce. Je fais une exception pour le député de Parry Sound-Muskoka parce que son discours n'était pas du tout dans la même veine. Il n'y a pas d'inimitié entre nous, mais ce qui est tragique, c'est l'hypocrisie politique dont nous sommes témoins depuis plusieurs mois. Elle a atteint une telle intensité que la confiance des Canadiens à l'égard du processus démocratique s'est estompée. Ça, c'est une tragédie en soi.

Au tout début de son intervention, le ministre des Finances a prétendu que les solutions proposées par le Nouveau parti démocratique aggraveraient l'inflation à court terme et il les a par conséquent rejetées. Personne n'a jamais prétendu que la croissance était chose facile, mais il ne fait aucun doute que si nous sommes présentement dans un tel marasme économique, c'est parce que les gouvernements—l'actuel plus que tout autre—ont négligé pendant des années de s'occuper de la structure économique du Canada. Ils ont refusé de prendre les mesures qui s'imposaient pour que les Canadiens deviennent maîtres chez eux. En dépit de toutes ces belles paroles au sujet du courage retrouvé, de la façon dont le gouvernement va rendre aux Canadiens la maîtrise de l'industrie du pétrole et du gaz ou les rendre maîtres de leur propre destin, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi certains députés de ce côté-ci trouvent ces arguments spécieux et ce nouveau dévouement incroyable. La raison en est que le gouvernement s'est contenté d'en parler.

● (0720)

Que s'est-il passé au cours des quelques derniers jours? Aujourd'hui, le taux d'intérêt de la Banque du Canada a atteint 17.36 p. 100, le niveau le plus élevé de son histoire. Le taux préférentiel des banques à charte est de 17.5 p. 100.

Demain, c'est-à-dire aujourd'hui, puisque aujourd'hui est le demain d'hier, une des plus grandes banques du pays va porter son taux préférentiel à 18.25 p. 100. Qu'advient-il des taux hypothécaires? Qu'en diront les journaux d'aujourd'hui lorsqu'ils paraîtront, dans une heure ou deux?

Le budget prévoit que le taux de chômage atteindra en 1981 son niveau le plus élevé depuis la crise des années 20. Et ensuite, le gouvernement a le culot de dire que les solutions proposées par ce côté-ci de la Chambre, qu'il s'agisse de l'opposition officielle ou du NPD, ne porteront pas fruit. Grand Dieu, y a-t-il exemple plus révélateur ou preuve plus accablante de l'échec total du gouvernement que les statistiques que je viens de mentionner? Si ce n'est pas là un échec total, complet, absolu, qu'est-ce que c'est? Il serait extrêmement difficile de faire pire. Nous aurions toutes les raisons du monde d'essayer d'améliorer la situation. Dans d'autres pays, des gouvernements tant de gauche, du centre que de droite ont fait mieux que le gouvernement actuel. Tôt ou tard, il faudra bien renverser la vapeur.

Le taux de faillites pour les 11 premiers mois de 1980 a atteint 16 p. 100 pour un total de 6,051. La répartition de ces faillites par province est assez révélatrice. Au cours des 11 derniers mois, le taux de faillites à Terre-Neuve a augmenté de 131 p. 100; à l'Île-du-Prince-Édouard, il a augmenté de 100 p. 100; en Nouvelle-Écosse, de 30 p. 100; au Nouveau-Brunswick, de 48 p. 100; au Québec, de 27 p. 100; en Ontario, de 18 p. 100; au Manitoba, de 60 p. 100; en Alberta, de 16 p. 100 et en Saskatchewan, la province socialiste où la libre entreprise traverse une période très sombre, à en croire les députés à droite, le taux de faillites n'a augmenté que de 5 p. 100. Il y a certainement une leçon à tirer de ces chiffres. Si nous ne sommes pas en pleine crise, alors ce mot ne signifie plus rien.

Au début de mon intervention, j'ai parlé du chef d'œuvre de manipulation maceachenavélique que nous a servi le ministre des Finances. Il y a quelques jours, je lui ai posé une question à la Chambre, mais il n'était pas là pour y répondre. Il n'est pas là en ce moment non plus. Cependant, les mesures qu'il prend maintenant étaient évidemment prévues depuis longtemps parce qu'il a dit dans un discours prononcé le 10 juillet à Toronto—fait assez remarquable, c'était juste avant que les taux d'intérêt ne reprennent leur ascension vertigineuse après une brève descente—il a dit qu'il était assez d'accord . . .

. . . avec Keynes quand il écrit: «Mais attention! Le temps n'est pas encore venu de réaliser tout cela. Nous devrons pendant un autre siècle au moins faire croire à tout le monde, nous-mêmes y compris, que ce qui est juste est mauvais et que ce qui est mauvais est juste car ce qui est mauvais est utile et ce qui est juste ne l'est pas. L'avarice et l'usure sans oublier la prudence doivent continuer d'être nos dieux pendant encore quelque temps.»

J'ignore si la politique du gouvernement est une politique de prudence, mais c'est certainement une politique d'avarice et d'usure. Je prie le ciel que nous ne mettions pas un siècle à nous en débarrasser.

Le ministre des Finances a dit qu'il n'était pas sûr que certaines des prédictions qu'il avait faites se réalisaient. Je me demande ce qui est mauvais et ce qui est juste, ou si l'un est l'autre et j'ignore lequel est en train de se réaliser. Est-ce là la politique à long terme du gouvernement ou serait-ce que les ministres sont par hasard tombés sur cette politique et ont décidé d'en faire leur politique à court terme?

J'ai ici un article très intéressant paru le 8 décembre dernier dans le *Financial Times*. Il est de Don McGillivray et porte sur les travailleurs. Ce soir, personne n'a osé imputer le blâme de la crise aux travailleurs. J'imagine qu'on va finir par en arriver là si la crise persiste. Certaines campagnes publicitaires ont accusé les chômeurs d'être à l'origine de certaines de nos difficultés et le gouvernement essaie de retirer les prestations à d'autres chômeurs. Les ministres affirment être en train de réexaminer les programmes, mais pendant ce temps-là les chômeurs ne sont plus indemnisés et leur sort est bien pire que celui que la bureaucratie leur réservait encore très récemment. Je suppose que les porte-parole du gouvernement et peut-être les députés de l'opposition officielle ne tarderont pas à s'en

prendre aux travailleurs, en particulier à ceux qui sont organisés. Et l'article mentionné se poursuit en ces termes. Je cite:

La National City Bank de New York vient de rendre publique une comparaison revue et corrigée des salaires pratiqués en 1979 dans douze pays industriels, dont le Canada.

Au Canada, la rémunération horaire dans l'industrie équivaut à 8,34 dollars américains. Seuls la Grande-Bretagne et le Japon paient moins bien leurs ouvriers. Aux États-Unis, le salaire horaire est de $10,16. En Allemagne, un ouvrier d'usine gagne $11,56, en France environ $9. En Italie, il gagne à peu près comme au Canada.

Et l'article se poursuit ainsi:

Il n'y a pas de quoi pavoiser quand on ne peut pas suivre la progression des salaires des autres pays. Or, les salaires dans l'industrie évoluent comme ceux d'autres secteurs de l'économie. Le niveau de vie des Canadiens a donc relativement peu progressé au cours des anées 1970. Si les salaires ont si peu augmenté en termes réels, c'est en partie—bien entendu—à cause du marasme de l'économie.

Mais cela veut dire qu'on a eu tort de crier haro sur les syndicats au cours du milieu de la décennie. La lutte pour le relèvement des salaires était un symptôme et non la cause des difficultés économiques du Canada.

L'article se poursuit ainsi:

La véritable cause de ces difficultés, c'est sans doute l'intensification de l'intégration de l'économie canadienne par rapport à l'économie américaine, phénomène qui fait que le Canada produit de plus en plus de biens primaires et intermédiaires qui sont ensuite finis aux États-Unis.

A qui la faute pendant toutes ces années? Au duo amorphe qui siège de l'autre côté et à ses collègues. Qu'est-il advenu du fameux: «Clac, vous êtes gelés!» Va-t-on encore voir le gouvernement recourir à cette politique nuisible, mal informée et inopportune comme celle qui a été adoptée en 1975?

D'autres députés ont rendu hommage au cours de ce débat à nos concitoyens qui ont contribué à l'édification de notre pays, notamment aux commerçants et industriels. Mais que font-ils des travailleurs de ceux à qui nous devons sinon tout du moins une bonne partie des richesses que nous avons dans notre pays? Va-t-on s'en prendre à eux, comme le premier ministre l'a fait en 1975? J'espère que non. Mais j'ai bien peu confiance. Nous avons beaucoup confiance en notre pays, mais nous doutons fort que ce parti qui nous gouverne aujourd'hui notre pays puisse réaliser ce qu'il promet dans ses programmes et déclarations somptuaires.

Le gouvernement se demande pourquoi nous ne croyons pas à son nouveau programme national de canadianisation tous azimuts du secteur énergétique. Quelle preuve nous ont-il jamais donnée? Par le passé, ils nous ont fait miroiter pendant cinquante ans le régime d'assurance-maladie avant de nous le donner. Je crois que c'est le député de Qu'Appelle-Moose-Moutain (M. Hamilton) qui a dit, il n'y a pas si longtemps, qu'un certain nombre de premiers ministres libéraux s'étaient souvenu de leur grand principe—je constate qu'il n'a pas mentionné Mackenzie King—qui consiste à ne pas faire les choses à moitié quand on peut ne les faire qu'au quart. Ce principe s'applique aussi bien à la politique actuelle du premier ministre et du ministre des Finances qu'à celle que pratiquait William Lyon Mackenzie King, il y a quelques années.

Monsieur l'Orateur, nous sommes en période de crise. Nous espérons que le gouvernement va enfin se rendre compte qu'il convient de réorienter et de réaménager de manière radicale la gestion de l'économie de notre pays si nous voulons véritablement contribuer à son expansion.

● (0730)

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur l'Orateur, c'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole sur un sujet qui est si cher à notre parti ainsi que, sans doute, au parti qui se trouve à ma gauche. Je passerais bien une nuit de plus s'il le fallait pour pouvoir parler de ce sujet qui revêt une si grande importance pour nous tous. Je passerais deux nuits s'il le fallait bien qu'il soit déjà 7 h 30 du matin et bien que beaucoup d'entre nous aient attendu toute la nuit ici pour pouvoir intervenir, en écoutant les discours excellents qui ont été prononcés sur ce thème important qu'est la situation économique de notre pays. J'admets toutefois que c'est un privilège.

C'est le 28 octobre que le gouvernement a présenté aux Canadiens ce qu'il appelait son budget. La nuit de l'Halloween a été célébrée avant l'heure. On a alors vu le ministre des Finances (M. MacEachen) déguisé en mouton aller frapper à la porte des Canadiens. Les Canadiens s'attendaient à trouver le gros méchant loup et en voyant ce petit agneau noir, ils ont poussé un soupir de soulagement. Mais le ministre des Finances est un homme finaud, roublard qui sous des dessous candides, garde les crocs du gros méchant loup.

Il est comme les poupées-russes qui s'emboîtent les unes dans les autres, couche après couche. On ne sait pas ce qu'on va trouver quand on commence à ouvrir. Vous n'êtes guère heureux de chercher. Ce ministre, c'est un petit malin qui machine et manigance. Il a dû se dire «Effrayons-les!». «Faisons leur croire qu'il vont être anéantis, que l'on va augmenter les impôts et qu'on va supprimer les garde-fous contre l'inflation. Laissons-les croire au pire» Je suis sûr que c'est ce qu'il s'est dit. «Laissons-les danser au-dessus de l'abîme jusqu'à ce qu'ils soient pétrifiés de peur puis précipitons-les dedans. Nous nous empresserons ensuite de les sortir et de les calmer puis de leur administrer une potion agissant lentement, voilà ce que nous allons faire, nous allons leur donner une potion qui agisse insidieusement pour qu'ils soient malgré eux reconnaissants au gouvernement de les avoir tiré de ce très mauvais sort qui les menaçait.

«Laissons-les prendre lentement conscience—si cela doit se faire—qu'ils et qu'elles ont été manœuvrés «par un des maîtres de l'art de tromper qui est assis en face au premier rang»; s'ils commencent à prendre conscience de cette trahison, sortons un nouveau tour de passe-passe et conjurons leurs peurs. Nous allons conjurer leurs peurs à coups de campagnes publicitaires que nous allons financer avec l'argent des contribuables, voilà ce que nous allons faire.»

Le ministre des Finances a une piètre opinion de l'intelligence des Canadiens, puisqu'il pense—c'est évident—qu'ils vont oublier ce budget fallacieux ainsi que les promesses qu'on leur a faites au cours de la campagne électorale et qu'on n'a pas tenues. Je dirais même mieux, non seulement les libéraux n'ont pas tenues leurs promesses mais ils les ont fait voler en éclats par leur imposture et leur hypocrisie. Le budget est une imposture et une hypocrisie. Cela me rappelle une chose à laquelle j'ai assisté plusieurs fois quand j'étais écolier.

J'ai grandi pendant la dépression et un de nos jeux préférés à cette époque c'étaient les billes. Nous emportions nos billes et nos calots à l'école et nous faisions un trou dans le sol ou dans le gravier. Parfois, chacun des joueurs y mettait quelques billes puis nous jouions. Ce jeu nous amusait beaucoup, mais il arrivait que ce soit moins drôle, car comme dans toutes les écoles il y avait quelques gros durs. Je me souviens bien d'eux, ils nous dépassaient tous d'une tête; ils s'abattaient sur le jeu en hurlant, ils s'emparaient de nos billes et partaient comme des voleurs.

C'est exactement ce que le ministre des Finances a fait aux Canadiens. Il a joué et s'est conduit en voleur avec les Canadiens. Le budget est une imposture et une hypocrisie, car ce n'est un budget que de nom; c'est un coup que le gouvernement libéral à monté dans sa soif de pouvoir pour piller et voler les ressources des provinces et leur imposer sa volonté en tout. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a aliéné les provinces de l'Ouest. Et c'est un euphémisme, car de nombreux habitants de cette région sont fous de rage. Ce n'est pas aux habitants de l'Est qu'ils en veulent, mais au système et au gouvernement qui se moquent d'eux, ne s'intéressent pas à eux et ils sont exaspérés par les mesures budgétaires et énergétiques que le gouvernement a adoptées.

Voilà le budget que nous ont présenté ceux qui l'hiver dernier ont tant protesté contre le budget progressiste et avant-gardiste de mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Ce qu'ils ont pu piallier l'année dernière. Ils ont poussé des cris de rage et d'effroi, et ils ont versé des torrents de larmes de crocodile, mais ils n'ont rien dit pour les petites gens. Ils ont grogné en nous reprochant d'être «réactionnaires, cruels et sans coeur». Ils ont gémi en disant: «Écoutez, Canadiens, remettez-nous au pouvoir et nous vous sauverons.» Ils se sont engagés à voler à notre secours comme le phénix qui est surgi des cendres; nous avons alors vu le premier ministre (M. Trudeau) ressusciter et revenir dans toute sa majesté, sa beauté et sa gloire.

C'est ainsi que ces chevaliers portant une armure dorée sont revenus au pouvoir, prêts à sauver la jeune fille de l'étreinte de mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest. Pouvez-vous imaginer cela? Mais voilà le ministre des Finances à l'armure ternie. Son armure est noircie et que fait-il? Il jette des regards avares au public canadien prostré. Ces conjurés qui l'ont hissé au pouvoir, ces gladiateurs à ma gauche, où sont-ils maintenant? On leur a pris leurs épées et tout ce qu'ils peuvent faire maintenant, c'est de se tenir sur la touche et de s'affliger en chœur de leur voix de soprano sur le destin de nos pauvres concitoyens.

L'hiver dernier, ils étaient en colère, mais qu'ont-ils gagné? Le budget illusoire du ministre renferme-t-il des mesures propres à combattre l'inflation? Renferme-t-il quelque moyen de venir en aide à nos chômeurs dont le nombre dépasse le million? Le gouvernement a-t-il fait quoi que ce soit pour réduire l'énorme déficit qui paralyse le Canada? A ces questions, la réponse est toujours «non». Le budget est un document qui ferait rougir de honte n'importe quel gouvernement consciencieux. Lundi de cette semaine, j'ai présenté une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Cette motion se lit comme il suit:

Étant donné que la Canadian Confederation of Independent Business a prédit 50,000 faillites si l'on maintenait la politique actuelle des taux d'intérêt élevés, et étant donné que de tels avertissements tombent dans l'oreille d'un sourd en ce qui concerne le ministre des Finances (M. MacEachen), je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Finances de rendre visite durant le temps des fêtes aux enfants dont les parents désespérés sont en chômage, afin de se rendre compte par lui-même des souffrances dont sa politique sans issue est la cause, de sorte qu'après avoir constaté les répercussions des taux d'intérêt élevés il renonce à sa politique destructrice et démoralisante.

Cette motion, l'insouciant gouvernement d'en face l'a rejetée. Alors qu'il participait au cours de la soirée au présent débat—ou plutôt, au cours de la soirée d'hier—le ministre a déclaré qu'il s'inquiétait des taux d'intérêt élevés. S'il s'en inquiète tant, pourquoi ne convoque-t-il pas le gouverneur de la Banque du Canada devant un comité parlementaire composé de représentants de tous les partis, de façon que nous puissions consacrer un certain temps à étudier la question des taux d'intérêt élevés? L'hiver dernier, ils n'arrivaient pas à contenir leur rage.

● (0740)

Le gouvernement se couvre de ridicule lorsqu'il se prétend l'ami des humbles et le protecteur des pauvres et des opprimés. Croyez-moi, le gouvernement libéral manifeste son intérêt à leur égard d'une bien étrange façon, puisqu'il hausse le prix du fuel domestique. C'est indéniablement une bien étrange façon d'aider les pauvres, les personnes âgées et celles dont le revenu est fixe que de leur refuser le crédit d'impôt à l'énergie qui aiderait à atténuer le tort que la hausse des prix des produits pétroliers ne manque pas de leur causer. En obligeant les agriculteurs et les pêcheurs qui alimentent les Canadiens à payer le pétrole encore plus cher, il les force à augmenter le prix de leurs denrées alimentaires, ce qui réduit d'autant les maigres ressources des humbles. Voilà une bien étrange façon de manifester sa sollicitude!

Le gouvernement manifeste également d'une bien étrange façon l'amour qu'il prétend éprouver pour les Canadiens en augmentant de 33 ⅓ p. 100 le coût des primes d'assurance-chômage, ce qui réduit encore le salaire net des humbles qui ont la chance de travailler. C'est une taxe sur le salaire net, salaire net déjà largement entamé par un taux d'inflation supérieur à 10 p. 100 et par un taux d'intérêt qui ne cesse d'augmenter. Et voici que le gouvernement qui prétend vouloir secourir les humbles s'en prend encore à eux. C'est à se demander s'il y tient tant que cela à les secourir.

Nous nous souvenons du jour où le premier ministre a dit qu'il entendait terrasser l'inflation. Tout spécialiste du «twist» qu'il soit, il n'est pas homme à bloquer l'inflation ou à réduire les taux d'intérêt. Quand je constate que les taux d'intérêt dépassent 18 p. 100, je dis que le premier ministre devrait démissionner tout simplement. En fait, non seulement il devrait démissionner, mais il devrait emmener avec lui son ministre des Finances, le soi-disant rédempteur de la politique monétaire fiscale changeante du Canada. Qu'il démissionne, et démissionne sur le champ!

Comment le gouvernement témoigne-t-il de son amour pour les Canadiens? C'est facile à voir. Ce sont les pauvres contribuables dont le niveau d'imposition se situe dans les 50 p. 100 qui bénéficient de l'attention du gouvernement. Il leur ménage encore un autre abri fiscal. Il va les autoriser à réduire leurs impôts en investissant dans les MURBS. Il les privilégie. Les chanceux! Ils ont eu un excédent de revenu qu'ils peuvent investir, alors que certains Canadiens âgés en sont réduits à manger de la nourriture à chien. Je n'arrive vraiment pas à comprendre comment le ministre des Finances peut prétendre se soucier des démunis. Je n'arrive vraiment pas à comprendre non plus comment il peut demeurer assis là tous les jours sans même faire la grimace. Je n'arrive vraiment pas à comprendre non plus comment il peut arriver à se regarder en face lorsqu'il se rase le matin, ce soi-disant arbitre de la justice sociale qui vit apparemment dans une tour d'ivoire. La justice sociale est une sinistre blague, monsieur l'Orateur.

Je me sens accablé quand je songe aux exposés que j'ai entendus ce soir, que je lis chaque jour les nouvelles dans les

journaux, et que j'apprends ce qui se passe au Canada. Je me sens accablé lorsque je constate ce qui advient de notre beau pays. Tous les députés qui ont participé au débat de ce soir ont fait ouvertement profession de leur amour pour le Canada. C'est un pays magnifique. Mais nos enfants et nos petits-enfants nous pardonneront-ils? Nous pardonneront-ils le tort que nous avons fait et que nous faisons à notre pays? Sinon, que Dieu nous pardonne.

[*Français*]

M. Pierre Deniger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le président, à 7 h 45, un 19 décembre, je ne peux m'empêcher que de penser à une heure près, jour pour jour, alors qu'à peu près à cette heure-ci, je commençais ma deuxième campagne électorale après que notre gouvernement venait tout juste, avec l'appui du NPD, de renverser un budget qui était pour nous moralement et économiquement tout à fait inacceptable.

Et voilà qu'un an après, certaines gens n'ont pas encore accepté la volonté du peuple canadien et ils se lèvent à la Chambre pour critiquer des mesures, mais des mesures tout à fait justes, des mesures, monsieur le président, tout à fait nécessaires en 1980, alors que la situation économique au Canada et partout dans le monde est sérieuse. Elle est sérieuse, mais je ne suis pas certain encore si l'on peut parler en termes d'urgence comme les députés d'en face.

Monsieur le président, hier soir, après avoir terminé à 10 h 30 une journée très longue avec le docteur Bandeen, au comité des transports, avec le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), j'ai été l'invité à une petite réception où se trouvaient énormément de gens de tous les pays du monde, mais ils se demandaient ces gens-là, monsieur le président, qu'est-ce qu'on faisait encore à siéger à 10 h 30. Je me demande bien, monsieur le président, ce qu'ils penseraient à 7 h 45, s'ils savaient qu'on siège encore. Ils sont peut-être encore tous au lit. Ils se demandaient ces gens-là: Mais pourquoi, M. Deniger, pourquoi ce débat d'urgence? Je leur ai dit: Écoutez, l'opposition, en vertu de l'article 26 du Règlement de la Chambre, a jugé qu'à cause des taux d'intérêt qui étaient très élevés, à cause du déficit qui continue d'augmenter et à cause d'un dollar qui a des hauts et des bas, qu'il fallait justement qu'il y ait un débat d'urgence. Et ils m'ont dit: M. Deniger, vous savez, pour nous le Canada a une bien drôle de notion de ce qu'est l'urgence. Et c'est très juste ce qu'ils disaient, monsieur le président, parce que lorsque l'on compare justement la situation économique du Canada avec celle du monde entier, on s'aperçoit vraiment que dans nos problèmes, on est quand même très privilégié, parce que vous savez, monsieur le président, que c'est très facile de trouver mille et une raisons pour diminuer le fardeau fiscal.

Je pense que où il y a unanimité sur cette planète, c'est sur le fait que personne n'aime payer de l'impôt, personne n'aime payer des taxes. Les contribuables sont insatisfaits des taxes qu'ils paient, certains vont même jusqu'à prétendre que l'impôt fiscal, l'impôt foncier fausse l'économie et affecte justement la croissance de cette économie. D'autres vont dire que, et cela me renverse tout le temps, si l'on ne diminue pas immédiatement l'impôt, à ce moment-là, tout ce qui va arriver, c'est justement l'augmentation de cet impôt-là; alors il faut l'arrêter, il faut la diminuer. D'autres vont dire que parce que le chômage est trop élevé, il faut justement diminuer l'impôt, parce que cela va continuer à augmenter.

Il y a un célèbre auteur qui s'appelle Oliver Wendell Hayes qui disait que l'impôt, c'est le prix que l'on paie pour une société civilisée, c'est le prix que l'on paie pour un gouvernement. Monsieur le président, il est évident que l'on peut mettre en doute à quel point une société peut être civilisée dans les années 1980, lorsque l'on regarde les injustices qui existent sur cette planète, mais ce qui est certain, c'est lorsque l'on compare les services que l'on reçoit, je pense que nous en recevons pour notre valeur.

Et c'est justement cela le problème, monsieur le président, c'est que l'on nous en donne plus pour notre argent, ce qui veut dire qu'à cause de cela, on rencontre un déficit. Alors je m'explique. Vous savez que l'idée d'un budget équilibré était un concept économique qui avait une certaine valeur au début du siècle. Alors qu'est-ce qui s'est passé? Il s'est passé, monsieur le président, que les nouvelles théories politiques fiscales et monétaires qui sont en fait la politique économique d'un pays ont varié.

Durant plusieurs années, l'objectif était toujours d'avoir un budget équilibré. Les gens comprennent ce que c'est un budget équilibré, monsieur le président, parce que le contribuable à la maison, le petit homme d'affaires, le couple au foyer, la mère de famille, doivent vivre avec un certain budget, et s'ils ne le rencontrent pas, ce budget-là, ils n'ont tout simplement pas de solution.

C'était là la situation avec les gouvernements durant le début du siècle. Et on croyait justement que, pour rencontrer les dépenses du gouvernement, il fallait taxer.

• (0750)

Ce qui est évident, c'est qu'à ce moment-là la seule règle à laquelle on pensait, c'était une politique fiscale; on ne se concentrait pas tellement sur la politique monétaire. A propos de la politique fiscale que l'on avait, on disait: Il faut que l'impôt soit assez haut pour combattre l'inflation, mais assez bas pour combattre le chômage. Mais, monsieur le président, cette solution-là ne marche plus.

Ce qui est arrivé dans les années 1930 et les suivantes, c'est que le gouvernement a soulevé l'idée de la politique monétaire, laquelle a permis d'assurer énormément de services, de taxer justement «en bas de ces services» et d'emprunter pour combler ce déficit, et plus on emprunte, plus on s'endette. Les simples gens, les gens qui nous écoutent à 7 h 50 ce matin savent très bien que l'on ne peut pas continuer à emprunter *ad vitam aeternam*, et qu'un jour il faut rendre compte. Eh bien, monsieur le président, c'est justement là que la politique monétaire et les taux d'intérêt entrent en jeu.

Tantôt j'écoutais mon préopinant se demander pourquoi le gouverneur de la Banque du Canada n'avait pas comparu devant les députés pour expliquer sa politique monétaire. Ce que je ne comprends pas, monsieur le président, c'est que j'étais là moi-même, il n'y a même pas un mois, deux ou trois semaines, je pense, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) y était, le député de York-Peel (M. Stevens), le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans), moi j'y étais lorsque le gouverneur de la Banque du Canada a comparu devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques. Mais le député qui était là, qui se plaint de l'absence du

gouverneur de la Banque, lui n'était pas là pour poser les questions qu'il dit aujourd'hui vouloir poser.

Monsieur le président, si ce député-là et les autres qui critiquent le gouverneur de la Banque du Canada avaient saisi l'occasion que le gouverneur nous a donnée à tous, nous les parlementaires, d'aller devant le comité et de nous adresser à lui, de lui poser toutes les questions si embarrassantes, monsieur le président, et non-partisanes que l'on peut poser, parce que nous sommes tous préoccupés par les taux d'intérêt, il aurait obtenu ses réponses.

Monsieur le président, il ne peut y avoir deux solutions.

On ne peut pas à la fois réduire notre déficit et l'impôt. C'est impossible. Certains économistes vont prétendre que si l'on réduit l'impôt, cette plus-value qui va demeurer va servir à accroître l'économie. Aux États-Unis, on appelle cela la théorie de deux congressistes, les congressistes Kent et Roth. Sans être docteur en économie, je n'épouse pas cette théorie fiscale.

On accuse le gouvernement d'être injuste, de ne pas respecter le contribuable. Rien ne peut être plus faux lorsque l'on connaît la clientèle du parti libéral. C'est une clientèle qui, à travers l'histoire, n'a jamais été la plus favorisée dans la politique de notre pays. C'est une clientèle, monsieur le président, qui a, elle, un budget à administrer, un budget qu'elle doit rencontrer quotidiennement.

Eh bien, monsieur le président, ils savent effectivement ce que l'on doit faire, et lorsque l'on parle de taux d'intérêt qui sont très élevés, je ne peux m'empêcher de penser à ce qui s'est passé il y a environ un mois lorsque les obligations du Trésor du gouvernement canadien sont venues à échéance. Le petit investisseur qui a, lui, des obligations qui peuvent rapporter de 9 p. 100 à 10 p. 100, qu'est-ce qu'il a fait? Il a analysé ses 9 p. 100 à 10 p. 100. Il s'est dit: Est-ce que je les garde pour une autre année ou est-ce que je les vends pour acheter de nouvelles obligations du Canada à 1 p. 100 ou 2 p. 100 supplémentaires? Eh bien, lui-même, est-ce qu'on peut le critiquer s'il a justement vendu ces obligations-là pour en acheter d'autres à 2 p. 100 de plus? S'il fait cela, monsieur le président, c'est parce qu'à ce petit niveau-là on l'accepte comme étant le geste d'un bon homme d'affaires, et pourtant, ce qu'on s'acharne à dire ici, c'est que les Américains, avec un taux d'intérêt qui est énormément supérieur au nôtre . . . qu'est-ce qui empêche le gros investisseur, celui qui a de petites fortunes de $100,000 ou plus à tout simplement à ce moment-là encaisser ses obligations au Canada, à les prendre et à les investir aux États-Unis, parce que ça va lui rapporter de 4 p. 100 à 5 p. 100 de plus?

C'est cela le dilemme des taux d'intérêt. Moi je pense, et notre ministre des Finances (M. MacEachen) a été accusé de tous les maux depuis le début de la soirée, moi je pense, monsieur le président, que nous avons un excellent ministre des Finances, parce qu'il a pris une décision que je considère très sage, et je ne comprends pas que les députés d'en face ne l'acceptent pas, c'est celle de laisser les taux d'intérêt fixés par les forces du marché.

Tous les jeudis, comme vous le savez, monsieur le président, les banques décident par un système d'appels d'offres, par un système d'enchères quel va être le prix que l'on va donner pour les bons du Trésor. Et c'est à partir, justement, de ces bons du Trésor que l'on examine quel sera le *prime rate*.

Monsieur le président, cela me semble tellement logique, cela me semble tellement favorable à tout ce qu'on appelle l'entreprise privée, et pourtant on critique les taux parce qu'ils sont trop élevés alors qu'il y a un an nos taux d'intérêt étaient supérieurs aux taux américains. Maintenant ils sont plus bas que celui des Américains, avec les conséquences des taux d'aujourd'hui dans le sens que l'investisseur serait tenté à ce moment-là, parce qu'il veut faire de l'argent, parce qu'il a des obligations, parce qu'il a des dettes, de prendre de l'argent et d'aller l'investir ailleurs, parce que cela lui rapportera plus.

Monsieur le président, nous avons à faire face à tout cela, mais qu'est-ce qu'on veut? Il y en a qui disent que le déficit n'est pas important. D'autres disent que l'inflation est le fléaux numéro un au Canada. Ils ont parfaitement raison. C'est l'inflation qui est le fléau numéro un.

Ce matin, en venant à la Chambre, j'entendais dire que selon le résultat, la grève possible des agents de bord à Air Canada semble de plus en plus certaine parce que, apparemment, 78 p. 100 des agents auraient voté en faveur de la grève et 22 p. 100 auraient voté contre. Et la raison principale pour laquelle on aurait voté pour la grève, c'est justement parce que l'inflation étant de l'ordre de «X» p. 100, l'augmentation de salaire étant de «X» moins p. 100, les agents de bord veulent plus d'argent. Peut-on plaindre les gens de demander plus d'argent?

Monsieur le président, nous-mêmes les députés nous voulons plus d'argent. Nous-mêmes nous trouvons que nous ne sommes pas assez payés. Mais, il y a un moment où il faut quand même s'arrêter, et c'est là la difficulté de gouverner.

Je pense, et je le dis dans tous mes discours, devant n'importe quel auditoire, qu'en 1980 il n'a jamais été aussi difficile de gouverner, parce que je ne suis pas certain si ici, au Canada et au Québec, nous sommes prêts, justement, à faire les sacrifices qui s'imposent.

Il n'y a aucun doute, monsieur le président, que l'on ne peut pas continuer à emprunter de l'argent pour financer ses dettes. Cela est certain! Et il n'y a aucun doute non plus que l'on ne peut pas réduire l'impôt parce que cela n'aurait pas les bénéfices que certains croient, parce que cela n'aurait des bénéfices que si les dépenses du gouvernement baissaient proportionnellement.

Monsieur le président, comme vous le savez, la plupart des dépenses du gouvernement sont liées, soit par des programmes de transfert d'impôt, soit par des programmes statutaires où le gouvernement n'a à peu près aucune latitude. Elle doit à ce moment-là dépenser l'argent. Alors on a à peu près 10 p. 100 avec quoi on peut jouer. Et que voulez-vous, monsieur le président, ce n'est pas avec cela qu'on va sauver l'économie.

Ce que je ne comprends pas . . . Alors que certains députés d'en face vantent les louanges du premier ministre d'Angleterre et disent à quel point cette femme est magnifique, cette femme est féroce, cette femme s'attaque vraiment aux problèmes de l'économie, moi je pense qu'au Canada c'est exactement ce que l'on fait. C'est exactement ce que l'on fait, monsieur le président, lorsqu'on analyse la situation au Canada et qu'on arrive avec un budget comme celui que nous avons conçu.

Qu'avons-nous fait dans ce budget, monsieur le président? Dans ce budget, nous avons décidé de ne pas enlever l'indexation. On n'a pas enlevé l'indexation parce que cela permet seulement aux gens qui sont la majorité de nos électeurs, les gens qui sont la majorité des gens qui nous écoutent ce matin,

cela leur permet de faire face à l'inflation et à s'assurer que nous, le gouvernement, par nos impôts, nous ne bénéficions pas de l'inflation à leurs dépens.

Cela inquiétait tellement les députés d'en face, monsieur le président, que vous vous rappelez, ils ont même acheté des pages énormes d'annonces dans les journaux, dans les quotidiens canadiens, pour s'assurer que le gouvernement ne pose pas ce geste qui aurait été tout à fait désastreux. Ils avaient raison de le faire, monsieur le président. Je ne pense pas que cela nous ait influencé, mais ils avaient raison de le faire et j'étais d'accord sur la politique du gouvernement progressiste conservateur, qui justement s'opposait à ce qu'on enlève l'indexation des exemptions d'impôt du contribuable. Évidemment, il ne faut jamais dire jamais, apparemment, mais ce n'était certainement pas là la politique de notre parti, et je me rappelle, sans divulguer les secrets du caucus, que c'était unanime, que le caucus avait fait la recommandation au ministre des Finances pour qu'il ne touche pas à l'indexation des exemptions de l'impôt sur le revenu des contribuables. Et on ne l'a pas fait. Pourtant, monsieur le président, certains économistes de l'extrême droite considèrent que cette indexation était tout à fait désastreuse pour l'économie du pays. On a quand même un rôle social à jouer, et justement ce rôle social c'est de s'assurer que le gouvernement ne bénéficie pas de l'inflation.

On nous a aussi accusés tantôt d'avoir augmenté le prix de l'huile à chauffage. C'est vrai qu'on a augmenté le prix de l'huile à chauffage. Et pourtant, alors qu'on nous accuse d'augmenter le prix de l'huile à chauffage, on nous accuse de ne pas donner assez d'argent aux compagnies de pétrole. Je suis vraiment confus. C'est vrai qu'il est très tôt le matin. Je ne peux pas comprendre comment à la fois on peut nous accuser d'augmenter le prix de l'huile à chauffage et de ne pas l'augmenter assez pour satisfaire les compagnies. C'est encore des contradictions. Évidemment, monsieur le président, je sais cela parce que, quand j'étais dans l'opposition, l'interlude, lorsque j'étais dans l'opposition, j'aimais me lever debout et je parlais souvent. J'ai toujours aimé parler parce qu'on peut dire à peu près ce que l'on veut et l'on n'a pas vraiment de ligne à suivre. Un député peut se lever et critiquer le gouvernement de ne pas avoir donné aux compagnies ce qu'elles voulaient. C'est correct lorsqu'on est député d'une province productrice de pétrole.

Cependant on peut être député d'une région qui n'a pas de pétrole, qui est au point de vue énergétique tout à fait défavorisée, et là on peut se plaindre et dire: Monsieur le président, est-ce que c'est tout à fait normal? C'est donc cruel ce que le gouvernement fait. On nous augmente notre prix d'huile à chauffage. On augmente notre prix du pétrole à la pompe. Quand j'étais dans l'opposition, j'aimais cela, parce qu'on est vraiment tenté par cette irresponsabilité. Mais vous savez, ce n'est pas cela gouverner. Gouverner, c'est avoir une politique pour tout le pays. J'entends un député dire: Vous ne taxez pas assez. Un autre dit: Vous taxez trop. Je dis: Entendez-vous, parce que vraiment cela n'a pas grand sens ce que vous faites. Notre ministre des Finances a été très critiqué ce soir. Personnellement, je considère que c'est un très grand ministre des Finances, qui a le courage de ses convictions. C'est un excellent ministre des Finances qui comprend la situation. C'est un excellent ministre des Finances, parce qu'il n'a pas peur de prendre des décisions difficiles.

Un pilote d'automobile est un bon pilote lorsqu'il sait bien utiliser les freins. Tout le monde peut aller vite, tout le monde peut dépenser. Mais lorsque l'on juge la qualité d'un grand ministre des Finances, c'est par les mesures de fiscalité visant à réduire nos dépenses, à s'assurer qu'il y ait encore une justice sociale au pays et que le fardeau fiscal soit bien partagé. Je pense que notre ministre des Finances a plus que bien compris cette tâche. Moi je n'ai pas peur, monsieur le président, de défendre nos politiques fiscales, nos politiques monétaires. J'encourage les députés d'en face lorsque le gouverneur de la Banque du Canada ou le ministre des Finances vont comparaître devant le comité de venir leur poser les questions qui s'imposent, mais de ne pas accuser ces gens-là de refuser de répondre aux questions, alors qu'eux-mêmes ne sont pas là, au comité, où ils auraient l'occasion justement de poser des questions.

• (0800)

[*Traduction*]

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je dis l'heure encore une fois. Il est 8 h 4.

Des voix: Bravo!

M. Kilgour: Merci beaucoup, messieurs les députés néo-démocrates.

M. Knowles: Il est 8 h 4 du matin.

M. Kilgour: Je confesse, à l'intention du député qui vient de terminer son exposé et qui était rentré à la Chambre juste à temps pour le commencer, que j'aimerais bien avoir pu faire comme lui et rentrer à la Chambre, après avoir manqué la séance qui a duré toute la nuit, juste à temps pour entreprendre mon exposé. Pourtant, j'estime qu'il était important pour tous les députés qui ont participé à ce débat, et ils sont nombreux—26 pour notre parti seulement—d'entendre ce qui s'est dit. Je suis sûr que personne d'entre nous n'aurait voulu manquer cela. Je suis sûr que nous avons tous appris quelque chose, et que nous tenons tous à dire ce que nous avons à cœur.

Ce que je tiens à dire, pour l'essentiel, c'est que la politique économique du gouvernement actuel, telle qu'elle apparaît dans le budget, c'est de la folie. Non seulement c'est de la folie, mais c'est une folie qui touche douloureusement tous les Canadiens, jeunes et vieux, surtout les vieux, ceux qui sont entre deux âges également, ainsi que ceux qui travaillent honnêtement et qui croient qu'il faut travailler pour vivre. Je suis sûr que cette folie touche douloureusement aussi les ménagères, les fonctionnaires, les petits entrepreneurs et tout ceux qui croient en notre pays et qui acceptent de lui sacrifier plus qu'ils n'en recevront jamais.

J'aimerais tout d'abord dire un mot de l'inflation que le budget contribue à exacerber, ne serait-ce que directement par l'augmentation globale de près d'un milliard de dollars par année de primes d'assurance-chômage que les travailleurs seront tenus de payer. S'il est un élément qui l'exacerbe encore indirectement, c'est l'augmentation du déficit prévu de 3.5 milliards de dollars. J'estime quant à moi qu'elle sera beaucoup plus forte, soit entre 4 et 5 milliards de dollars au cours de l'année prochaine.

Le gouvernement va tout simplement monétiser sa dette entièrement ou dans sa majeure partie, ce qui signifie, pour être poli, qu'il va mettre en circulation de beaux dollars tout

neufs qui se dévalorisent de plus en plus, avec l'espoir que les gens rue Sparks, à Grande Prairie, à Laprairie ou ailleurs, ne sauront pas que ce qu'ils vont chercher à la banque chaque semaine perd de plus en plus de sa valeur.

A propos du budget, j'aimerais demander à mes honorables vis-à-vis si un seul commentateur sérieux a trouvé quelque chose de bon à en dire. Je les mets au défi de m'en nommer un seul.

J'aimerais dire un mot de l'inflation, car j'y vois le cancer réel qui ronge notre économie; c'est le cancer réel que nos honorables vis-à-vis entretiennent de maintes façons, petites et grandes.

L'inflation chronique emporte l'épargne des gens, appauvrit les pensionnés, enrichit les spéculateurs, entrave la concurrence et suscite pour tous de sérieuses difficultés. Selon Helmut Schmidt, chancelier de l'Allemagne de l'Ouest: «l'inflation signifie la mort de l'économie». Mes honorables amis du Nouveau parti démocratique disent d'ordinaire que c'est un social-démocrate. C'en est un, indéniablement, et plût au Ciel que tous les social-démocrates lui ressemblent.

Nous avons vu des signes d'inflation dans l'annonce d'hier selon laquelle l'indice des prix à la consommation aurait atteint 11.2 p. 100, ce qui représente l'augmentation la plus forte depuis mars 1975. Selon les calculs effectués par un député l'autre jour à la Chambre et en se fondant sur les extrapolations du ministre des Finances (M. MacEachen), extrapolations qui sont maintenant largement dépassées, la famille qui touche actuellement $15,000 aura besoin de $29,000 pour maintenir le même train de vie d'ici cinq ans, et de $40,000 d'ici dix ans. J'aimerais bien que nos honorables vis-à-vis sortent leur calculatrice et essaient d'imaginer le tort que l'inflation actuelle au taux de 11 p. 100 pourra faire à tous les Canadiens d'ici 25 ans.

Je crois avoir déjà signalé l'autre jour que sûrement la moitié des Canadiens qui ont droit actuellement à la pension de sécurité de la vieillesse touchent également le supplément de revenu garanti, soit en tout $4,350. D'autre part, la pension de sécurité de la vieillesse ajoutée à celle du Régime de pensions du Canada donne $5,296, soit à peu près le seuil de la pauvreté.

• (0810)

Comme on l'a déjà signalé, ce que nous avons ici, c'est un problème cumulatif. Depuis dix à douze ans, nous dépensons plus que nous gagnons. Nous nous finançons à crédit et, je le répète, nous gonflons notre masse monéraire en battant monnaie. A mon avis, la plupart de nos problèmes économiques jusqu'ici résultent de la tendance inflationniste des politiques gouvernementales, qui nous ont poussés à dépenser trop et à économiser trop peu, encourageant ainsi la consommation plutôt que les investissements dans l'avenir, et entraînant sur une période de dix ans, une baisse de la croissance réelle, une montée de l'expectative et, par-dessus tout, un trop grand nombre de dollars à la poursuite de biens trop rares.

Pour résumer ce qui s'est produit très brièvement, notre M-1, soit la masse monétaire telle que la Banque du Canada la définit, est plus élevée. Sauf erreur, elle a augmenté de 20 p. 100 au cours des cinq mois derniers et, aussi sûrement que le soleil s'est levé ce matin, de ce fait l'inflation s'aggravera.

M. Evans: Vous vous trompez encore une fois, ce qui n'est pas nouveau.

M. Kilgour: De 1968 à 1978, d'après la date la plus récente pour laquelle je dispose de chiffres, notre M-1 a augmenté de 160 p. 100 environ. Par contre, notre croissance économique réelle est de 54 p. 100 à peu près. Le niveau moyen des prix a grimpé de 106 p. 100, montant qui correspond presque exactement à la somme supplémentaire injectée dans l'économie dans un vain effort visant à stimuler la croissance économique réelle.

Je doute que les députés d'en face sachent vraiment ce qu'est l'hyperinflation; aussi, je vais proposer une couple d'idées sur lesquelles réfléchir. C'est là où je crains que leurs politiques sont en train de mener le plus grand et le plus fortuné de tous les pays du monde; aussi, il importe de leur rappeler quelques-unes de ces choses. En Allemagne, entre juillet de 1920 et novembre de 1923, le mark est tombé à un trillionnième de sa valeur antérieure à la Première Guerre mondiale, projetant les prix de gros en fusée d'un presque inimaginable 55 milliards p. 100. La société allemande s'effondrait lamentablement et le nazisme prenait bon élan. En Argentine, pays où les politiques ressemblent à celles que nous sert le gouvernement actuel, bien qu'elles soient peut-être un peu plus exagérées, l'inflation a fini par toucher le taux ahurissant de 17,000 p. 100 en mars de 1976.

Les députés d'en face prétendent que cela ne peut se produire ici, mais si nous laissons l'inflation briser ses amarres et voguer à son gré, le pays sera entraîné vers la ruine presque certaine. Et si cela se produit, il sera impossible d'économiser; les prix monteront en flèche; personne, à quelques exceptions près, ne pourra réaliser d'économies, et les rares personnes qui le pourront, ne voudront plus le faire. Le marché des valeurs s'écroulera; en fait, il a déjà commencé à le faire au pays. Les sources de crédit commenceront à se tarir. Les sociétés languiront, faute de fonds. Nombre d'entre elles feront faillite. Mon collègue, le député D'Érié (M. Fretz) a mentionné que la fédération des entreprises indépendantes prévoit jusqu'à 50,000 faillites. Les autres croupiront. Si ces idiots de l'autre côté de la Chambre continuent à poursuivre leurs politiques, le chômage s'aggravera.

M. Evans: Un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Kilgour: L'inflation poursuivra sa course folle. Il n'y aura plus de nouvelles usines, de nouveaux emplois. Il y aura davantage de chômage et davantage d'assurance-chômage. L'assistance publique se répandra, et les députés savent quel fardeau elle impose déjà aux provinces. Chacun dépensera jusqu'à son dernier sou sachant que son dollar achètera progressivement moins avec le temps. Voilà la recette de l'hyperinflation. Je conseille aux députés d'en face d'examiner celle qui a sévit ailleurs dans le monde.

Je rappelle aux députés d'en face que l'hyperinflation mène aussi à la thésaurisation. Les marchands d'armes à feu font de belles affaires parce que les gens s'attendent que leur maison soit cambriolée.

Une voix: Oh!

M. Kilgour: Ils rient, ils s'esclaffent. Le pillage se produit. les crimes se multiplient, et dans ces pays où l'hyperinflation fait rage, la prostitution se répand. Quelqu'un l'a d'ailleurs déjà mentionné, je crois. Les services sociaux se désagrègent à mesure que les agents de police et les éboueurs quittent leurs emplois sachant qu'ils ne peuvent gagner leur vie convenable-

ment comme fonctionnaires. Le système des valeurs tout entier d'un pays peut s'effriter.

Permettez-moi de passer maintenant aux taux d'intérêt: l'Ouest du pays ne peut survivre, les taux d'intérêt étant ce qu'ils sont à cause des politiques du gouvernement jusqu'ici. Notre pays est une région productrice. Nos taux d'intérêt doivent être peu élevés. Personne n'est probablement plus cynique que je ne le suis moi-même au sujet des députés d'en face, car je fus libéral autrefois et je viens de l'Ouest. La politique actuelle en matière de taux d'intérêt n'est-elle une autre formule visant à aliéner l'Ouest du reste du pays? On peut prétendre avec raison, je crois, que les Canadiens de l'Ouest souffrent des taux d'intérêt élevés plus que tout autre groupe de Canadiens.

On me dit que Visa demande maintenant 21 p. 100 d'intérêt. Les hypothèques dans les régions du pays où on construit encore coûtent tellement cher, d'autres députés l'ont fait remarquer, que les jeunes ménages ne peuvent s'acheter de maison. La vente des biens de consommation durable est à la baisse. Les prêts aux entreprises sont forcément restreints. Les emprunts d'investissement sont moins nombreux. Mais c'est la petite entreprise, qui dépend énormément de bas taux d'intérêt, qui en souffre le plus. J'affirme, en toute sincérité que si les députés veulement diviser le pays, ils n'ont qu'à continuer à hausser les taux d'intérêt: ils diviseront alors le pays aussi sûrement qu'ils l'ont fait jusqu'ici avec toutes leurs mesures, y compris leur politique énergétique absolument bornée, et leur projet de rapatriement de la constitution.

Passons maintenant brièvement, vu le temps dont je dispose, à la question énergétique. Il est presque impensable qu'un pays, qui occupe la moitié d'un continent et dont la population atteint à peine les 24 millions d'habitants, doive aller quêter 450,000 barils de pétrole par jour sur les marchés internationaux. Lors d'un congrès des Nations Unies auquel j'assistais récemment, la représentant d'un pays du Tiers-Monde déclarait qu'à son avis c'était un crime pour les pays riches et industrialisés—il n'a pas précisé, mais il aurait pu dire «comme le Canada»—fassent concurrence aux pays du Tiers-Monde sur les marchés du pétrole. Sauf erreur, il a cité, à titre d'exemple, le fait que la moité des exportations de son pays servent à l'achat de combustible sur les marchés mondiaux. A mon avis, le Canada continue ainsi à perpétrer un crime contre les pays sous-développés du monde.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le numéro courant du *Maclean's* qui rapporte une interview avec M. Jim Gray, l'un des fondateurs de la compagnie Canadian Hunter Exploration, l'une des grandes réussites dans l'Ouest du pays. M. Gray parle du budget et de ses répercussions sur sa compagnie et sur l'industrie. En voici un passage:

D'abord, il y a la taxe à la production de 8 p. 100 qui n'est pas déductible du revenu: aussi bien dire alors 20 p. 100. Ensuite, les dispositions sur l'amortissement ont été modifiées. Le prix du gaz naturel payé au producteur demeure le même pour l'an prochain, alors que l'inflation hausse nos coûts de 20 p. 100. Le prix du gaz est donc réduit. En résumé, notre revenu, déduction faite des impôts, baisse de 25 p. 100.

Dans la colonne suivante, il décrit fort bien la situation, disant, et je cite:

Si l'on vous interdisait de vendre la tasse de café plus de 20 cents pendant les dix années à venir, le café disparaîtrait probablement au bout de cinq ans.

En un mot, voilà ce qui est en train de se produire dans l'industrie pétrolière et gazière de l'Ouest. M. Gray passe ensuite à ce que le gouvernement devrait faire pour l'industrie. Je rappelle aux députés d'en face leur xénophobie. Je m'étonne que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) l'accepte. Il est nouveau-venu au Canada et je l'accueille avec joie, mais je me demande ce qu'il pense de la xénophobie du gouvernement actuel qui semble s'étendre à tous les êtres au monde sauf à ceux qui sont natifs du Canada. M. Gray est né au Canada, et il y a vécu toute sa vie. Il nous dit ce qu'il ferait, lui, au sujet du pétrole et du gaz. Je le cite:

● (0820)

J'insisterais sur le côté approvisionnements et reconnaîtrais que les seules formes d'énergie accessibles à court terme sont celles que nous assurent les sources ordinaires.

Que quelqu'un aille donc signaler cela au prétendu ministre de l'énergie. Plus loin dans l'article, M. Gray parle des compagnies à participation en majorité canadienne. Il souligne que l'industrie du pétrole en compte de 500 à 600. On lui demande alors ce qu'il pense de la déception des pétroliers, ce à quoi il répond:

Leur déception est profonde. Que je sache, il n'y a pas une seule compagnie canadienne à Calgary qui ne projette déjà de déménager ou du moins qui y songe—une partie, parfois considérable, de son exploitation aux États-Unis. Ce n'est pas le côté pécuniaire de la situation qui m'inquiète mais le côté humain. Tous ces talents de prospection! Les prospecteurs d'aujourd'hui sont les producteurs de demain.

Et un peu plus loin, il ajoute:

Ces nationalistes économiques sont en train de détruire la participation canadienne à l'industrie. Par leur attitude et leurs politiques, ils sont en train de chasser hors du Canada, à grands coups de botte, des compagnies canadiennes comme la Canadian Hunter . . .

Oui, la Canadian Hunter est une société canadienne.

Il ne se fait pas de meilleur canadien que moi. Et pourtant, nous sommes forcés à nous constituer en «American Hunter».

Voilà une bonne description des motifs qui incitent nombre de Canadiens de l'Ouest à réprouver, et c'est peu dire, la politique énergétique du gouvernement.

En terminant, j'aimerais vous citer quelqu'un pour qui j'ai énormément de respect, et dont je recommande les paroles au gouvernement:

Vous n'encouragerez pas la prospérité en décourageant l'économie . . . Vous n'aiderez pas le salarié en diminuant celui qui lui paie son salaire . . . Vous n'étayerez pas la sécurité avec de l'argent emprunté . . . Vous ne formerez pas le caractère et le courage d'un homme en lui enlevant son initiative et son indépendance. Vous n'aiderez pas les hommes à long terme en faisant pour eux ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes.

Ces paroles sont d'Abraham Lincoln.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, les politiques économiques du gouvernement au pouvoir, comme je l'ai dit au début de mon intervention, sont de la folie pure; mais, au fond, elles sont pires que de la folie car des millions de Canadiens en souffrent.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est environ 8 h 25 du matin, et peu de députés se rappellent qu'un débat commencé à 8 heures du soir la veille se soit prolongé jusqu'à cette heure-ci alors qu'une douzaine de députés ou plus attendent encore leur tour pour intervenir. Ça en dit long sur les inquiétudes qu'inspire, sinon aux députés ministériels, sûrement à ceux de l'opposition, la crise que traverse actuellement l'économie canadienne. Je félicite madame le Président d'avoir pris très rapidement sa décision lorsqu'elle fut saisie de deux motions émanant des partis de l'opposition et exprimant chacune pour son compte le désir de consacrer à ce problème un débat d'urgence hier et aujourd'hui. La réaction que vous observez, monsieur l'Orateur, chez

les partis de l'opposition illustre bien l'inquiétude que nous éprouvons à cet égard à titre de représentants des Canadiens.

Je ne vais pas passer en revue la longue liste des problèmes qu'ont très bien exposés mes collègues de ce côté-ci de la Chambre; je me contenterai de dire qu'ils recoupent les divers aspects de l'économie sous tous ses angles. J'aborderai un peu plus tard la question de la politique énergétique, et j'en traiterai un autre aspect dont on n'a pas parlé ce soir.

Mon collègue le député de Capilano (M. Huntington) a fait une intervention très intéressante au cours de laquelle il a décrit la succession des étapes qu'ont franchies les civilisations. Il a, sauf erreur, énuméré dix civilisations qui avaient connu une série d'événements caractéristiques de ce qu'il a appelé l'ère de la décadence. Il est certes facile de voir comment nous nous inscrivons dans cette évolution qui a été si caractéristique d'autres civilisations. Nous avons entendu parler de constitution, nous avons entendu parler d'inflation et de masse monétaire. Il n'y a pratiquement aucun sujet que n'aient abordé les divers députés qui sont intervenus de ce côté-ci de la Chambre, comme vous avez pu le constater vous-même, monsieur l'Orateur, puisque vous avez présidé aux discussions une bonne partie de la nuit. Les députés ont parlé avec beaucoup d'éloquence et ont bien documenté leur intervention. Nous avons bien apprécié le fait que quelques députés ministériels soient restés avec nous. Deux ou trois, en effet, ont passé toute la nuit ici, et il en reste maintenant encore un qui a passé toute la nuit avec nous.

Je veux insister ce matin sur ce que nous avons entendu jusqu'ici aujourd'hui, et surtout sur les problèmes et sur les solutions à court terme. Je voudrais parler quelques instants de ce que je considère comme le problème à long terme à l'origine de la crise que nous connaissons actuellement, et dire que le gouvernement actuel n'a absolument pas tenu compte de la solution à long terme. Il lui incombe de considérer plus attentivement cette solution à long terme. Je considère comme la cause à long terme de la crise actuelle la soif de pouvoir du gouvernement actuel, comme on l'a à maintes reprises évoquée. Nous avons observé ce fait depuis bon nombre d'années en constatant que les libéraux avaient pour principale motivation de gagner le pouvoir sans égard aux principes, aux scrupules ou à quoi que ce soit. Leur objectif ultime était d'obtenir le pouvoir.

Quand on songe à la façon dont on peut parvenir au pouvoir dans une société démocratique comme la nôtre—et j'ai réfléchi à la question ces six dernières années depuis que je siège à la Chambre—on constate que la plus grande faiblesse de notre système démocratique réside peut-être dans le fait qu'un parti politique aussi déterminé à obtenir le pouvoir que l'a été le parti libéral au cours des deux ou trois dernières décennies est très facilement capable de convaincre les électeurs qu'il mérite d'être porté au pouvoir et cela en recourant à rien de moins que la corruption, à mon avis. Il s'agit d'un système par lequel un parti politique promettra aux citoyens qu'ils obtiendront quelque chose pour rien, quelque chose que les gens s'imagineront obtenir pour rien. Mais ce bienfait leur est promis et assuré grâce au produit de leurs impôts, un procédé abject à mon avis.

Des voix: Bravo!

M. Halliday: Nous avons été témoins d'une manœuvre qui a été très bien décrite récemment dans le cadre des travaux d'un des comités permanents devant qui comparaissait le président du Conseil national de recherches. Nous avons vu le parti libéral adopter au cours de la dernière guerre un procédé dont le principal objectif était de leur gagner le pouvoir, et, dans le cadre de notre démocratie, ce procédé consistait à promettre un nouveau programme social à chaque campagne électorale, à promettre un avantage tangible en argent que les citoyens pouvaient obtenir gratis.

Dans la mesure où je comprends la nécessité d'offrir des programmes sociaux, je préconise depuis longtemps de le faire dans le but de répondre aux besoins des gens qui ont besoin de ces services spéciaux. Je soutiens néanmoins que 90 p. 100 des Canadiens, et peut-être même davantage, sont en mesure de satisfaire par eux-mêmes aux besoins auxquels prétendent répondre ces programmes sociaux. La lente destruction de notre civilisation est en partie attribuable au fait que les gouvernements usurpent la responsabilité qu'ont les individus de satisfaire par eux-mêmes à leurs besoins. Les gouvernements ont cependant la responsabilité bien réelle de fournir aux citoyens relevant de leur compétence les services qu'ils ne peuvent s'assurer par eux-mêmes. Je songe par exemple aux services de la poste, de l'immigration ou des forces armées. Ce sont là les services essentiels que les individus ne peuvent s'assurer par eux-mêmes. Il y a aussi dans notre société des gens qui n'ont pas les moyens de payer les services médicaux, les services pour enfants, la sécurité de la vieillesse et le reste. Le gouvernement devrait assumer cette responsabilité, mais dès qu'il va plus loin et décide de s'occuper de tous, il encourage l'irresponsabilité chez les gens, ce qui entraîne une progression de la criminalité comme nous le voyons aujourd'hui. Cela s'explique parce que les gouvernements ont rendu l'individu de moins en moins important, ce qui mène à ce genre d'irresponsablité.

● (0830)

Dans le but de conserver le pouvoir, le gouvernement a promis un programme après l'autre au cours des deux ou trois dernières décennies. Ces dix dernières années surtout, on a voulu nous persuader que tout devait être universel: l'universalité était le maître-mot. Il est intéressant de constater comme cela a commencé à changer au cours des deux dernières années. En fait, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] Bégin) en fait une véritable obsession de ce thème de l'universalité.

Il est intéressant de constater que ces derniers temps Madame le ministre souffrait non seulement d'un complexe de type coercitif, mais qu'elle est devenue schizophrène dans un certain sens. Pas plus tard que cette semaine, en réponse à une question du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) au sujet des programmes sociaux et de l'assurance-maladie, elle a déclaré ceci, comme en fait foi le hansard à la page 5847:

> Nous sommes en train de réviser nos programmes afin de les orienter davantage vers ceux qui en ont le plus besoin.

Voilà des années que je soutiens—et je le maintiens toujours—que c'est une responsabilité du gouvernement. Le gouvernement devrait s'attacher, comme l'a dit madame le ministre, à ceux qui en ont le plus besoin. Mais comment un ministre qui prétend faire preuve de responsabilité peut-elle nier souffrir d'un certain type de schizophrénie si, d'une part, les programmes sont censés être d'application universelle et que, d'autre part, elle souhaite s'occuper de ceux qui en ont le

plus besoin? Ces deux positions sont évidemment incompatibles, et il appartient au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de voir à quelle position elle tient. Elle ne peut soutenir les deux à la fois.

Cela explique à mon avis une partie de nos difficultés financières. La crise d'aujourd'hui est en partie attribuable au fait que le gouvernement, pour conserver le pouvoir, a promis des programmes pour lesquels il a été incapable de payer. Il devient parfaitement clair, quand on finance des dettes de 15 milliards de dollars par année dont les frais de gestion atteignent 14 milliards et demi, que nous n'avons pas les moyens de financer des programmes sociaux, aussi bons, souhaitables et nécessaires qu'ils puissent sembler à certains. Mais il n'est absolument pas nécessaire que l'on dispense ce genre de service aux gens qui siègent actuellement à la Chambre des communes, par exemple.

Je voudrais maintenant faire quelques commentaires sur la façon dont nous devrions utiliser cet argent. Comme l'a proposé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, cet argent devrait aller à ceux qui en ont le plus besoin. Quatre députés du gouvernement et trois de l'opposition ont passé six mois à étudier les besoins des handicapés au Canada. Il nous a été donné de nous familiariser avec les problèmes des handicapés et de voir comment la société en fait peu de cas. Pour nous, membres du comité, ce fut une expérience extrêmement enrichissante que d'entendre des douzaines de témoins et de recevoir tout près de 600 mémoires. Cela nous a ouvert les yeux. Dans ces documents, on faisait état de l'indifférence des Canadiens face à bien des aspects des besoins des handicapés.

Nous devrions tenter de soulager les problèmes financiers et économiques des handicapés. Depuis quelques années, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait sienne la théorie selon laquelle il est plus important de faire bénéficier d'un régime universel des millions de Canadiens qui n'en ont pas besoin que de répondre aux attentes des handicapés. Plus de deux millions de Canadiens souffrent d'une forme d'invalidité ou d'un handicap quelconque. Le gouvernement est prêt à les laisser traîner loin derrière la majorité des autres Canadiens en matière de possibilités d'emploi. Ce sont non seulement leur mobilité, leur ouïe ou leur vision qui sont limitées, mais aussi leurs possibilités de trouver un emploi. Ils peuvent difficilement avoir accès aux édifices, même les édifices de la Chambre des communes et du Parlement. Voilà les gens que nous devrions faire bénéficier de cet argent pour les hausser au niveau universel de tous les députés de la Chambre. Et pourtant, madame le ministre n'est pas disposée à leur dispenser les bienfaits économiques qui leur permettraient de vivre comme tout le monde, sur le plan auquel nous avons accès dès le jour de notre naissance.

Il est regrettable que madame le ministre s'en tienne au «deux poids, deux mesures». Un jour, elle dit qu'il faut un régime universel, l'autre, elle dit qu'elle viendra en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Or, elle n'est pas sincère. Il faudra en reparler plus tard.

J'ai commencé en disant que nous étions aux prises avec un problème à long terme étant donné le désir du parti libéral de conserver le pouvoir à tout prix. Je vais maintenant vous dire quelle est la solution que je préconise à long terme. Les orateurs de tous les côtés de la Chambre n'en ont pratiquement pas soufflé mot au cours du présent débat. Je veux parler de recherche et de développement ainsi que de science et de technologie. Au cours de la session, le ministre a été interrogé à maintes reprises à ce sujet, mais les réponses qu'il a fournies n'étaient guère satisfaisantes. Elles ne diffèrent en rien de celles que nous a données son prédécesseur pendant quatre ou cinq ans. Le gouvernement va toujours faire davantage pour la recherche et le développement ainsi que pour la science et la technologie.

Il y a quelques semaines, le Dr Kerwin, président du Conseil national de recherches a comparu devant l'un de nos comités permanents. Son témoignage a été très édifiant. On lui a demandé pourquoi le Canada traîne de la patte, sur le plan économique, loin derrière l'Allemagne, la Suisse et le Japon. Il a tout simplement observé qu'après la dernière guerre, les gouvernements de ces pays avaient choisi d'investir leurs ressources dans des domaines qui rendent des dividendes alors que celui du Canada a choisi de les investir dans des programmes sociaux qui rendent peu de dividendes. Notre niveau de vie s'en trouve amélioré et nous nous sentons plus riches, mais nous ne retirons pas les dividendes des dollars investis dans la recherche et le développement.

Il a donné au comité des chiffres intéresants qu'il venait tout juste de communiquer au CNR quelques jours auparavant. Je n'ai pas ces chiffres en main, mais je peux vous les citer approximativement pour illustrer ses remarques. Dans le cadre de l'un de ses programmes, le CNR prête de l'argent à des petites entreprises pour subventionner leurs activités de recherche et de développement. Pendant les deux périodes de quatre ans qui se sont écoulées entre 1974 et 1978 et entre 1975 et 1979, le CNR a accordé des prêts de l'ordre de 90 millions de dollars. On a constaté qu'environ 20 p. 100 de ses programmes de recherche n'avaient rien donné et que de 30 à 40 p. 100 d'entre eux étaient inachevés; ils ont été source de maigres profits. Environ 30 p. 100 de ces programmes ont donné des dividendes au pays. Si je me souviens bien des chiffres qu'a cités M. Kerwin, il a dit qu'un investissement de 90 millions rapportait au titre des ventes à l'exportation un peu plus de 3 milliards à cause de la création de nouveaux produits. Sur ces 3 milliards, le gouvernement prélevait plus de 1 milliard de dollars en impôts. Je crois qu'il s'agissait de 1.8 milliard.

● (0840)

Voilà le genre d'investissement que le gouvernement refuse de faire depuis des années. Si nous voulons assainir notre économie et nous sortir de la crise à long terme, il nous faut adopter une attitude différente en ce qui concerne la science et la technologie, la recherche et le développement. Si nous voulons être en mesure de rejoindre le Japon et l'Allemagne, il nous faut investir davantage dans ces domaines.

Je voudrais aussi parler de l'énergie. On a beaucoup discuté de ce problème ce soir et de la nécessité d'être autosuffisants dans ce domaine. Je tiens à rappeler aux députés que des spécialistes éminents nous diraient que l'énergie est, en fait, une nécessité, mais qu'elle n'est pas la clé de notre avenir. Peu importe la quantité d'énergie que nous produirons, si nous ne l'utilisons pas de façon productive pour mettre au point des produits que nous pourrons vendre, nous nous retrouverons Gros-Jean comme devant. Comme le ministre des Finances (M. MacEachen) l'a dit, il ne changera pas son budget actuel. A moins que nous n'investissions dans la recherche et le développement afin de mettre au point des produits que veu-

lent les autres pays et par conséquent que nous pourrons vendre, aussi bien ne pas se faire trop d'illusions sur une éventuelle relance de notre économie.

Je pense que nous sommes aux prises avec un problème à long terme, soit le désir du gouvernement libéral de conserver le pouvoir à n'importe quel prix. Il dépense chaque année près de 25 p. 100 de plus que ne le lui permettent ses recettes, nous obligeant à contracter des dettes dont nous devons assurer le service. Si nous voulons nous sortir de cette ornière, il nous faut modifier nos politiques et commencer à investir dans des programmes comme ceux du CNR. Les chercheurs ont de la difficulté à obtenir des fonds pour financer leurs programmes même si—et c'est difficile à croire—ces programmes profitent très considérablement au Trésor national.

Je pense, monsieur l'Orateur, que nous vivons une période de crise et, à moins d'avoir un gouvernement déterminé à s'attaquer aux problèmes qui se posent, au-delà des prochaines élections, il ne sera certainement reporté au pouvoir. Bien entendu, il n'est pas dit que les gens voteront pour vous si vous promettez de consacrer plus de crédits à la recherche. Voilà le problème de la démocratie. En promettant d'allouer plus de fonds à la recherche d'ici quelque temps, vous n'êtes pas assuré de remporter les prochaines élections. J'espère, monsieur l'Orateur, que le gouvernement actuel examinera sérieusement la situation, particulièrement après le débat de ce soir et que, peut-être, il donnera à nos chercheurs une meilleure chance de nous aider à remédier à nos maux actuels.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, je considère comme un privilège de prendre part à ce débat bien que je doive préciser qu'il m'a fallu attendre pas mal de temps avant de pouvoir prendre la parole. Cette attente a duré toute la nuit, chose peu commune. Oui, je suis encore debout.

Je dois dire que ce débat est important et d'après ce que je crois comprendre, malgré la brièveté de mon expérience de député, c'est une des rares occasions où la présidence accepte la présentation d'une motion en vertu de l'article 26 du Règlement. La présidence reconnaît au moins que le Canada connaît actuellement une crise économique et que cette situation nécessite la tenue d'un débat. Le fait que, dans la motion de mon chef et mon parti, il soit fait allusion aux hausses répétées du coût de la vie, la dernière étant la plus élevée depuis mars 1975, et à hausses des taux d'intérêt qui ont maintenant crevé le plafond, dépassant tous les records atteints jusqu'à présent, démontrent clairement que nous sommes confrontés à un problème véritable qui réclame l'attention du Parlement et du gouvernement. Maintenant, du fait que la présidence a jugé recevable la motion et permis la tenue de ce débat, le ministre des Finances (M. MacEachen) est au moins forcé de se pencher sur la conjoncture économique actuelle du Canada.

Je voudrais passer en revue certains propos que le ministre nous a tenus et apporter mes commentaires personnels. De toute évidence, ce qu'il a trouvé à dire n'était pas suffisant et il n'a pas conclu en nous promettant d'intervenir. Peut-être qu'après cette nuit d'admonitions et de conseils le gouvernement va se raviser. Il est peu probable que cela se produise mais au moins l'occasion lui aura été donnée.

Le ministre des Finances a commencé son intervention en reconnaissant la réalité des problèmes économiques et en particulier de l'inflation. Il a même admis que ces problèmes empiraient. Cela semble être sa stratégie et il semble aussi l'avoir établie il y a longtemps lorsqu'il a déposé son budget qui, soit dit en passant, s'est fait longtemps attendre. De toute évidence, il avait mûrement réfléchi à cette question car dans ce budget il a reconnu clairement qu'il existe de très graves et profonds problèmes économiques. Il est maintenant en mesure de dire qu'il en a tenu compte dans son budget. Le problème est qu'il n'est pas pour autant vraiment intervenu à leur sujet.

Il soutient que le Canada n'est pas en mesure de faire quoi que ce soit par lui-même, que nous sommes influencés par des forces extérieures et que les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, les problèmes de taux d'intérêt, n'ont pas leur origine au Canada. Il dit notamment que ce qui se passe aux États-Unis a des répercussions sur ce qui se passe au Canada.

Bien entendu, monsieur l'Orateur, il ne nous dit jamais pourquoi nous sommes aussi vulnérables aux influences extérieures et la raison en est manifestement attribuable à la faiblesse de notre base industrielle. Notre économie n'est qu'une économie de succursale comme tout le monde le sait fort bien et si les gouvernements libéraux et conservateurs successifs avaient fait quelque chose à l'époque pour doter notre pays d'une stratégie industrielle nous ne serions pas aussi vulnérables aujourd'hui aux influences étrangères.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Le ministre essaye de répondre aux critiques selon lesquelles d'une façon ou d'une autre nous ne faisons qu'emboîter le pas aux Américains au niveau des taux d'intérêt. Il le fait cependant d'une façon assez singulière et fort peu convaincante. Il se contente de dire que simplement parce que notre taux d'intérêt est moins élevé au Canada nous ne calquons pas vraiment le taux d'intérêt américain. Eh bien, en réalité, nous le suivons quand même, mais cela constitue simplement une autre tentative de la part de notre ministre des Finances d'esquiver ses responsabilités et ne pas avoir à prendre de mesures pour remédier à cette très délicate situation économique. Nous avons fini par nous habituer à la façon dont le ministre des Finances parvient à escamoter ses responsabilités en matière économique. Il a clairement démontré cette aptitude lorsqu'il a déposé son budget et camouflé les impôts qu'il avait décidé de faire payer aux Canadiens. Il a dissimulé les mesures qui conduisent aux hausses du coût de la vie. Il est donc passé maître dans l'art de la dissimulation même s'il ne prend aucune mesure susceptible de résoudre les problèmes financiers du pays.

On commence cependant à se rendre compte de la vérité. Le fait que ce débat se soit poursuivi toute la nuit et dure encore aujourd'hui démontre clairement que les Canadiens commencent à se rendre compte que le gouvernement ne fait pas face à ses responsabilités sur le plan économique.

L'autre critique à laquelle répond le ministre, et de toute évidence d'une façon qui n'est pas satisfaisante, porte sur la question de savoir pourquoi le Canada est si vulnérable aux influences extérieures au niveau des taux d'intérêt et dans d'autres domaines économiques alors que ce n'est pas le cas du Japon. Pourquoi le Japon échappe-t-il à ces influences? Le ministre se contente de considérer la question comme puérile. Il préfère ne pas en aborder le contenu qui, à mon avis, l'amènerait à reconnaître que le Japon a une stratégie indus-

trielle tandis que le Canada, au contraire, n'a jamais eu de véritable stratégie. Il s'efforce également de répondre à la critique que l'on adresse au gouvernement à savoir que la population, et en particulier les gagne-petit, souffre de ce manque de politique économique de la part du gouvernement. Il rétorque en nommant toute la gamme de programmes sociaux mis sur pied au cours des dernières décennies, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, les allocations familiales, l'assurance-chômage, et bien entendu il s'empresse d'ajouter que ces programmes sont tous indexés. Il oublie néanmoins de mentionner que le gouvernement ne les aurait jamais indexés s'il n'avait pas subi de pressions dans ce sens à l'époque où il était minoritaire.

● (0850)

M. Cullen: Cela s'est passé sous un gouvernement minoritaire.

M. Keeper: Mon collègue précise que cette indexation a été adoptée en période de gouvernement minoritaire. Mais le ministre essaye maintenant de dissimuler les faits pour nous tromper et nous faire croire que la population ne souffre pas de la conjoncture. Nous savons tous que nous avons de bonnes politiques sociales et de bons programmes sociaux au Canada. Il est néanmoins évident qu'ils sont quelque peu insuffisants. Le fait que nous ayons des politiques sociales et des programmes sociaux ne saurait nous dispenser de l'obligation de mener des politiques économiques saines tenant compte des personnes, des familles et de leur situation financière et qui dénotent une certaine compassion et cherchent à venir en aide aux victimes de l'inflation.

Le ministre a déposé un budget qui, d'après lui, reconnaît que la principale menace économique dont est aujourd'hui l'objet le Canada est l'inflation. Il a l'audace de prétendre ensuite que ce surcroît d'inflation, puisqu'il avait prévu déjà un certain taux d'inflation, ne fait que confirmer qu'il avait adopté la stratégie économique qui s'impose dans son budget.

Il est clair que ce n'est qu'une tentative de sa part de jeter de la poudre aux yeux des gens et d'esquiver ses responsabilités. Encore une fois il ne réagit pas devant l'évolution de la conjoncture économique. Le ministre se contente simplement d'essayer de la rendre plus supportable, d'adopter à son égard des palliatifs et non des mesures d'ordre vraiment économique consistant en la mise sur pied d'une meilleure politique et d'une intervention accrue de l'État. Le ministre a également déclaré qu'il souhaitait maintenir le rythme des dépenses gouvernementales en l'accordant à celui de la croissance économique. C'est là un bon objectif en soi mais le problème est qu'il met ainsi la charrue avant les bœufs. Il intervertit les données du problème.

Le gouvernement devrait maintenant chercher à stimuler et promouvoir la croissance économique afin que nous puissions avoir les moyens de financer les dépenses qui s'imposent pour répondre aux besoins de la population. Il semble que le gouvernement ne veuille pas reconnaître qu'il assume une certaine responsabilité à tous les paliers de la politique économique et pour ce qui est de la prospérité générale de l'économie du pays. Le ministre nous a fait état de ce qu'il a entendu dire par les députés de ce côté-ci de la Chambre. Il se fixe essentiellement deux objectifs simples: l'un consistant en une réduction du déficit, et l'autre en une hausse des dépenses de l'État. Il essaye de donner l'impression qu'il a adopté une position centriste modérée et raisonnable.

Cela me donne à croire que tout ce que le ministre et le gouvernement libéral ont à offrir se résume à une stratégie politique, à une stratégie de relations publiques mais pas à la stratégie économique dont nous avons besoin. Je voudrais dire quelques mots au sujet de la conjoncture économique telle que je vois et je voudrais porter certains faits à l'attention du gouvernement afin qu'il ait de quoi réfléchir au lieu de ressasser ses propres poncifs politiques.

Pour ce qui est des hypothèques, les Canadiens rêvent toujours, et c'est bien leur droit après tout, de posséder un jour leur propre maison. De 1975 à 1979, le taux moyen des hypothèques a été de 11 p. 100. Sur une hypothèque de $50,000 étalée sur une période de 25 ans, cela signifiait un versement mensuel de $481 il y a encore un an de cela. Quand les taux d'intérêt sont passés à 14.75 p. 100, les versements hypothécaires ont grimpé de $481 à $614 par mois. Cela s'est produit sous le gouvernement conservateur. Aujourd'hui les taux sont montés à 18 p. 100 et les versements hypothécaires passent ainsi à $733 par rapport à $481 par mois en 1979. Il est clair que les gens n'ont pas les moyens de subir ce genre de hausses des taux hypothécaires si on veut leur permettre de devenir propriétaires.

Il n'y a pas que dans le secteur de la propriété immobilière et des hypothèques qu'il y a des problèmes. Il y en a aussi en matière d'emploi. Il y avait officiellement 787,000 chômeurs en novembre. C'est déjà en soi un nombre inquiétant qui devrait faire réfléchir le gouvernement et l'amener à prendre des mesures. La population a besoin d'aide et de travail. Mais la réalité est plus sombre encore car si l'on tient compte du chômage réel, le nombre des sans emploi atteint 1,322,000. C'est une situation alarmante qui justifie que la présidence ait accepté qu'en conformité de l'article 26 du Règlement, nous débattions de la situation économique nationale depuis hier soir.

Les chiffres des licenciements sont tout aussi inquiétants que ceux du chômage. Ils montrent qu'il y a là aussi des problèmes graves. Il y a eu beaucoup de licenciements en Ontario notamment. Depuis un an, les entreprises licencient du personnel l'une après l'autre. Dans ma province, le Manitoba, la situation est la même. Des usines ont fermé et il n'y a aucun espoir d'encouragement économique. Après la fermeture de Swift Meat, c'est au tour des minoteries Maple Leaf de fermer leurs portes. Une province comme le Manitoba ne peut se payer le luxe de fermetures d'usines et de licenciements, d'autant plus qu'elle est victime à la fois d'un gouvernement libéral au niveau fédéral et d'un gouvernement conservateur au niveau provincial.

M. Rose: C'est beaucoup pour une seule province.

M. Keeper: C'est beaucoup en effet quand les deux vous tombent dessus. Croyez-moi, nous endurons le martyre. Il est bon je crois de rappeler ici aux conservateurs, qui ont beau jeu, maintenant qu'ils sont dans l'opposition, de critiquer le gouvernement pour sa politique des taux d'intérêt, la manière dont ils répondaient, quand ils dirigeaient le pays, aux questions sur leur propre politique des taux d'intérêt élevés et de laissez-faire en ce domaine. Même si je n'étais pas député alors, j'ai lu leurs réponses dans le hansard.

M. Blenkarn: Les taux d'intérêt étaient peu élevés alors.

M. Keeper: C'est un point de vue que ne partageaient pas les Canadiens.

M. Blenkarn: Moins élevés qu'aujourd'hui en tout cas!

M. Keeper: Durant le bref passage des conservateurs au pouvoir, le ministre des Finances de l'époque, en réponse à une question au sujet des taux d'intérêt posée par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), avait répondu qu'il n'avait pas l'intention de prendre aucune mesure car le gouvernement pratiquait une économie de marché. C'est cela, la politique des conservateurs en matière d'intérêts. Ce n'est pas d'ailleurs la seule déclaration de ce genre et on ne peut l'attribuer à un faux pas du ministre des Finances d'alors. Mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) posa lui aussi à l'époque une question au sujet des taux d'intérêt, à laquelle, le premier ministre, aujourd'hui leader de l'opposition (M. Clark), répondit que tout ce que la Chambre pouvait faire si elle estimait avoir une meilleure solution que la politique recommandée par la Banque du Canada et par le gouvernement, c'était d'en faire part au comité permanent.

● (0900)

Bonjour monsieur le ministre! J'étais justement en train de jeter un coup d'œil sur vos déclarations d'hier soir et je me demandais ce que vous avez fait toute la nuit pendant que les députés inquiets de la situation économique donnaient des conseils au gouvernement.

M. MacEachen: J'ai fait la même chose que le chef de votre parti: lui aussi a quitté le Parlement. Il est parti après moi. Ce n'est pas moi qui ai réclamé ce débat—c'est lui—ce qui ne l'a pas empêché de laisser en plan les problèmes pour aller se coucher.

M. Keeper: Puisque le ministre des Finances est ici, je vais continuer de prodiguer des conseils au gouvernement. Le premier ministre conservateur répondait de la même façon aux questions sur les taux d'intérêt que l'actuel premier ministre (M. Trudeau). Le 29 octobre 1979, le leader de l'opposition d'alors posa la question suivante, et je cite le hansard du 29 octobre 1979 à la page 685:

Quand le gouvernement envisagera-t-il d'autres possibilités que d'aligner notre taux d'escompte sur le taux américain? Dieu sait où cela va nous mener!

A quoi le premier ministre de l'époque répliqua:

J'espère que les députés de tous les partis, et aussi les Canadiens, profiteront de l'enquête qu'est en train de faire le comité permanent. Il cherche en effet des solutions plus efficaces que celles du gouverneur de la Banque du Canada que le gouvernement a appuyées.

En clair, cela revient à dire que les conservateurs n'avaient pas de politique économique, pas plus que les libéraux aujourd'hui. Leur politique, si politique il y a, c'est une politique de l'inertie et de l'indifférence. C'est un groupe, une coalition, qui ne se soucie pas du peuple. Nous attendons du gouvernement actuel et du ministre des Finances, qui quitte d'ailleurs cette enceinte, qu'ils réagissent et qu'ils prennent des mesures économiques valables.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, toute la nuit—cela fait déjà un peu plus de treize heures que ce débat dure—nous avons discuté avec acharnement des taux d'intérêt, de l'inflation, et de la fuite des capitaux à l'étranger.

La question n'est pas seulement de savoir ce qui vaut le mieux pour notre pays. C'est la survie même de notre pays qui est en jeu. Il y a au moins une qualité que l'on peut me reconnaître, c'est la franchise. Je serai peut-être direct par moments à en faire frémir quelques-uns. Malheureusement, avec sa politique, le gouvernement nous a placé dans une situation extrêmement grave dont on voit mal comment nous allons pouvoir en sortir. Mais cela ne semble pas l'émouvoir du tout.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dit quelque chose hier soir qui m'a donné la frousse pour mon pays. En gros, il a dit que tous les Canadiens devaient tirer profit du pétrole et du gaz qui sont extraits de leur sous-sol. Je suis d'accord jusque-là, comme je l'imagine, tous les députés. Je vais répéter la même chose en y ajoutant ce qu'il aurait dit lui-même: tous les Canadiens doivent tirer profit du pétrole et du gaz qui sont extraits de leur sous-sol, mais pas au détriment de certains d'entre eux. Le problème, c'est qu'il semble, d'après ce qu'il a dit, que le gouvernement veuille tenter de s'approprier la totalité de l'industrie du pétrole et du gaz au Canada et cela, je vous l'avoue, n'est pas sans m'effrayer. Je m'y oppose. Il ne faut pas que cela se produise.

La politique du gouvernement a déjà conduit certaines entreprises à réduire leur budget d'exploration. Elle a entraîné l'exode d'un flux régulier de plate-formes de forage. Heureusement, la plupart des plans d'exploration pour l'hiver avaient été arrêtés avant que le gouvernement ne présente son budget désastreux et sa politique énergétique. Mais attendez le mois d'avril pour voir combien de plates-formes de forage seront encore en activité au Canada. Les travailleurs du pétrole, les capitaux et le matériel vont affluer aux frontières dans l'ouest du pays pour quitter celui-ci. C'est à une véritable escroquerie—je pèse mes mots—que l'on a assisté dans le cas des revenus du gaz de Colombie-Britannique qui prenaient auparavant la direction des coffres du gouvernement provincial. Je n'ai pas encore compris pourquoi le gouvernement fédéral est prêt à acheter au Mexique, à l'Arabie saoudite et à l'Iran au prix mondial, alors qu'il refuse aux Canadiens de leur payer ne serait-ce qu'une partie de ce prix pour leur pétrole et leur gaz. Là est tout le problème. J'en viens maintenant à ce qui nous attend probablement.

Le mouvement séparatiste se renforce dans l'Ouest. Lorsque les habitants de cette région auront pris connaissance des dernières déclarations du ministre des Finances hier soir, on pourra compter plusieurs milliers de séparatistes de plus parmi eux. Ne croyez pas, mes chers collègues, que vous aurez droit au même genre de référendum dans l'Ouest qu'au Québec. Ce n'est pas une question de sentiment ici mais une affaire de gros sous. Permettez-moi de donner quelques exemples à ce propos.

Si le non l'a emporté au Québec, c'est en partie parce que des libéraux ont fait du porte à porte dans la province. Lorsqu'ils rencontraient une mère de famille accompagnée de ses jeunes enfants, ils lui disaient que si elle votait oui au référendum, elle ne toucherait plus d'allocations familiales. Quand ils rencontraient une personne âgée à la retraite, ils lui disaient que si elle votait oui au référendum, elle ne recevrait plus sa pension de retraite comme avant.

M. Deniger: Nous n'avons jamais dit cela, et vous le savez.

M. Cook: Dans l'Ouest, les agents électoraux séparatistes diront: «Si nous nous séparons, les allocations familiales seront doublées, les pensions de vieillesse seront doublées, et il ne sera pas nécessaire d'imposer le revenu des Canadiens de l'Ouest.»

Ce sont là des arguments vraisemblables, car si l'on considère la différence entre le prix de $16.75 le baril de pétrole et le prix mondial à ce moment-là, les crédits nécessaires existent.

Avec la politique économique, les questions constitutionnelles sont aussi en train de diviser notre pays. Personne ne veut être un citoyen de seconde zone. La formule d'amendement que proposent les libéraux fait de chaque Canadien de l'Ouest un citoyen de seconde zone. Non seulement cela, mais encore la proposition selon laquelle des référendums seraient tenus au mépris total des gouvernements provinciaux élus et suivant le bon vouloir d'un gouvernement qui non seulement fixe la question et la date du référendum, mais qui dépense aussi tout l'argent nécessaire pour arriver à influencer les gens. C'est là une atteinte directe au pouvoir des gouvernements provinciaux.

Si j'ai bien compris les nouvelles qui ont été annoncées ce matin, des représentants des trois provinces de l'Ouest se réuniront aujourd'hui pour déterminer une position commune face à la politique énergétique de notre pays. Cela m'effraie pour plusieurs raisons. J'en déduis que M. Blakeney, de la Saskatchewan, n'est plus le «favori» du gouvernement fédéral libéral; il vise, comme il se doit, les meilleurs intérêts des habitants de la Saskatchewan.

Lorsque l'on formule des critiques, comme je viens de le faire, il faut avoir des solutions constructives à offrir. Nous en avons deux, la première étant que le gouvernement libéral poursuive sa politique actuelle, ce qui entraînera une réduction de 60,000 barils de la production pétrolière albertaine, en mars, et deux autres baisses au cours de l'année. Je ne crois pas que notre pays puisse le supporter, ni doive le faire d'ailleurs. Toutefois, cela reste une possibilité.

● (0910)

En outre, nous avons un ministre de l'Énergie qui a fait preuve d'une parfaite inaptitude à négocier et qui n'a pas la moindre idée de ce qui se passe dans l'Ouest. C'est dire que persisteront les problèmes, de même qu'une baisse marquée des activités de forage, de prospection et d'exploitation, dans les Maritimes et dans l'Ouest. Voilà pour une première politique.

Il y a une autre politique que le présent gouvernement pourrait d'une façon ou d'une autre appliquer, et qui pourrait contribuer à résoudre la plupart des problèmes économiques du Canada. Nous avons besoin, au Canada, de 1.2 billion de dollars pour l'exploitation des sables bitumineux et pour les activités de prospection dans l'île de Sable, à Terre-Neuve, dans le Nord et en Alberta. D'où viendra cet argent? Il ne peut pas venir des Canadiens, quoique cela semble être la proposition du gouvernement. Ce billion de dollars est du capital d'investissement, et nous l'aurons si nous traitons équitablement les sociétés et les investisseurs, c'est-à-dire si nous leur accordons le prix mondial qu'ils réclament.

Il faut laisser entrer de tels capitaux au pays pour établir une ou deux entreprises d'exploitation des sables bitumineux. Il faut inciter les sociétés à ramener leurs installations de forage au Canada. Il faut leur dire que nous les traiterons équitablement et que nous leur proposerons un marché qu'elles ne peuvent refuser. Des installations de forage en activité au Colorado ne sont d'aucune utilité pour le Canada, mais des installations de forage qui fonctionnent au Canada peuvent contribuer grandement à notre autosuffisance énergétique. Il faut donc les ramener au Canada.

La situation économique

C'est certainement là la meilleure politique que le Canada puisse adopter. Cette année, nous devrons débourser 5.5 milliards de dollars pour importer du pétrole. Notre déficit total des neuf dernières années est de 65 milliards de dollars. Si nous attirons les investissements nécessaires pour atteindre l'autosuffisance en matière de pétrole, nous gagnerons 5.5 milliards de dollars cette année, et plus de 65 milliards dans les dix prochaines années.

Mes amis, à l'extrême gauche, réclament des programmes sociaux. Imaginez ce que nous pourrions faire pour les pauvres, les défavorisés, les gagne-petit de notre pays, si nous n'avions pas à débourser 65 milliards de dollars, ou 5 milliards par année, en compensation du pétrole importé. A nous de choisir!

La politique du présent gouvernement entraînera la séparation de l'Ouest du reste du Canada. C'est aussi simple que cela. Je pense qu'aucun des députés libéraux n'écoute, ni n'a la moindre idée de la gravité de la situation dans l'Ouest.

Les Canadiens de l'Ouest n'attendent qu'une insulte de plus, et cela pourrait bien se produire au printemps. Si le présent gouvernement tente de jouer la carte de «la paix, de l'ordre et d'une saine administration», ou s'il tente d'user du pouvoir déclaratoire, je suis d'avis qu'une sécession est possible. Et s'il va jusqu'à se prévaloir de la loi sur les mesures de guerre pour imposer quelques-uns des éléments de son programme en matière de politique pétrolière et gazière, au détriment de l'Ouest, une sécession ne sera plus simplement possible, mais inévitable. Pour l'amour du ciel, considérez les options que vous avez! Rendez-vous compte qu'il n'y a pas que des taux d'intérêt et des questions économiques en jeu. Le sort même de notre pays dépend de ce que le gouvernement fédéral fera dans les six prochains mois. Que Dieu nous protège si le gouvernement ne modifie pas sa politique!

[*Français*]

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Monsieur le président, il y a un an, à ce temps-ci, j'entreprenais avec vigueur ma deuxième campagne électorale et, grâce à la performance d'un gouvernement progressiste conservateur, je suis revenu dans cette Chambre avec une majorité comme jamais un candidat libéral n'en a obtenue dans ma circonscription.

Monsieur le président, je regrette de dire que l'opposition nous a permis d'avoir un mandat renouvelé pour plusieurs années et que ce débat n'a pas été tenu pour vraiment apporter des solutions aux problèmes présents, mais surtout pour se faire du capital politique à un très mauvais moment de l'année. Monsieur le président, quand on relie les taux d'intérêt aux problèmes moraux que certaines parties de notre pays ont connus, monsieur le président, je pense que la majorité des gens qui ont parlé cette nuit manquent vraiment d'arguments sérieux pour venir en aide aux démunis.

Monsieur le président, je pense que le ministre des Finances (M. MacEachen) étant donné les circonstances a agi avec beaucoup de courage et dans le meilleur intérêt des Canadiens. Revenons à l'an dernier, monsieur le président, souvenons-nous des politiques du gouvernement progressiste conservateur qui aujourd'hui se dit le défenseur des gens les plus démunis dans notre pays. Souvenons-nous, monsieur le président, des politiques qu'on avait établies pour venir en aide aux gens les plus nantis. De quelle façon venions-nous en aide aux gens les plus nantis? C'était par l'imposition d'une taxe d'accise de 18c. le gallon d'essence et cela était fait aux dépens des gens les moins

nantis. Qu'on le dise cette nuit, ils défendent les intérêts à la Chambre, monsieur le président, de l'hypocrisie pure et simple!

Il est impensable, monsieur le président, quand on dit qu'il y a une situation d'urgence dans ce pays, qu'on fasse des débats tels que nous en avons connus ici cette nuit et qu'on monopolise le temps de toute une Chambre, de toute une nation, pour essayer de dire qu'il y a situation d'urgence. Quand on se compare à tous les autres pays industrialisés, on a encore une situation privilégiée. Monsieur le président, il faut quand même parler un peu de la politique énergétique quand on sait si bien que notre politique énergétique est peut-être l'une des plus belles politiques énergétiques jamais présentée à la Chambre. Monsieur le président, il est temps que nous développions davantage une politique nationaliste dans ce pays. Nous savons qu'avec cette politique énergétique, des milliards de dollars qui étaient exportés par des multinationales dans d'autres pays vont demeurer ici. Soyons fiers de cette politique, soyons fiers de cette politique, . . .

M. Rae: Ce n'est pas vrai!

[*Traduction*]

M. Dionne (Chicoutimi): N'ayez pas peur de dire que nos profits sont plus élevés, mais que l'on investit moins dans les activités de prospection. Les députés d'en face doivent cesser de prétendre que nous n'avons pas de bonne politique. Ils parlent de la frustration et du mécontentement des Canadiens. Ce ne sont pas les Canadiens qui sont frustrés, mais ce sont la plupart du temps les politiciens d'en face. Ce sentiment de frustration est propagé dans tout le pays par ces politiciens, et non par les Canadiens en général. Je leur conseillerais de faire preuve d'un peu plus de dignité.

[*Français*]

On parle de politique, mais il faudrait peut-être aller vivre un peu en Europe. Un gallon d'essence coûte $3. Ici on a encore une politique énergétique acceptable à tous nos citoyens. C'est la première fois, monsieur le président, que nous avons un premier ministre qui véhicule quand même des politiques de grandeur. Quand on parle de la libre circulation des biens et des services et quand on parle également d'une distribution de nos richesses naturelles pour tous les citoyens, c'est cela qu'on appelle une politique qui vient en aide à toutes les classes de la société. Quand on sait que l'énergie est la propriété des Canadiens, il est temps d'en jouir de cette politique, monsieur le président. Quelle hypocrisie, monsieur le président, après un an, ils se scandalisaient d'avoir cette attitude de ces gens qui ne cessent de véhiculer toutes sortes de faussetés dans le pays.

Le débat, monsieur le président, aurait été beaucoup plus utile s'il avait été tenu dans des temps plus acceptables. Personne ici ne me fera comprendre que cette nuit nous avons réussi à améliorer la situation économique. Si vraiment, monsieur le président, il y avait un état de crise comme on l'a décrit hier et si vraiment les gens étaient responsables de l'administration de ce pays, il nous aurait fallu agir plus sérieusement. Beaucoup de choses ont été dites et je ne suis pas convaincu que c'était toujours des solutions idéales pour corriger notre économie.

Monsieur le président, encore une fois je crois que notre ministre des Finances agit dans les meilleurs intérêts des Canadiens. Soyons réalistes et honnêtes. Comparons notre situation économique avec celle des autres pays les plus industrialisés du monde. Comparons la situation avec notre population et nous réaliserons vite que notre situation est des plus acceptables. Cessons, monsieur le président, de véhiculer l'insécurité dans toutes les classes de la société canadienne. Ce n'est pas pour les propos du chef de l'opposition (M. Clark) et de l'ancien ministre des Finances que notre économie sera améliorée.

C'est vrai, monsieur le président, que nous avons une situation économique difficile, que les intérêts sont élevés. Je souhaite que cette situation soit passagère et j'invite les politiciens à demeurer calmes également devant cette situation. Monsieur le président, je vis dans une région qui est très éloignée, mais je peux affirmer que notre industrie roule à plein régime, l'industrie d'aluminium, l'industrie des pâtes et papiers, l'industrie de bois de sciage. Elle n'a fait que progresser durant les dernières années à cause de la différence entre l'argent canadien et l'argent américain.

Monsieur le président, je ne crois pas qu'ici il faut s'alarmer outre mesure, puisque quand même certaines parties de notre pays connaissent une situation économique très enviable, telle la mienne. Monsieur le président, ma région est surtout basée sur des produits d'exportation, ce qui fait l'affaire présentement. Évidemment il y a peut-être un danger si notre dollar faiblit davantage à cause de nos produits d'importation. Mais il est peut-être temps que, dans une crise qu'on appelle économique, supposée crise comme on l'a défini cette nuit, nous réévaluions peut-être certaines habitudes dans ce pays et que peut-être on mette davantage l'accent sur les produits canadiens au lieu d'aller chercher toujours des produits de consommation importés. Monsieur le président, nous avons toutes sortes de produits agricoles dans notre pays qui peut-être dans le passé ne faisaient pas l'envie des consommateurs, qui sont tout aussi nourrissants et qui sont sûrement à des prix plus bas que ceux des produits importés de la Californie ou de la Floride.

Je sais, monsieur le président, qu'il ne faut pas jouer à cache-cache. Nous sommes dans une situation assez difficile, mais je suis convaincu que cette situation n'est que passagère et qu'ensemble ce n'est pas à faire des débats tels que ceux que nous avons faits cette nuit en préconisant à gauche et à droite des solutions inacceptables, en faisant seulement des critiques que nous allons apporter des corrections à la situation économique. Je souhaite que tous ensemble nous soyons plus sérieux dans ce débat. Qu'on cesse une fois pour toutes de véhiculer l'insécurité chez la population canadienne et que des correctifs soient apportés le plus vite possible dans notre économie afin que les gens les plus démunis continuent à progresser au même rythme que les autres et que notre économie s'améliore sans cesse. Je suis convaincu que cette situation n'est que passagère. Souhaitons quand même que tous les Canadiens passent des Fêtes très heureuses.

● (0920)

[*Traduction*]

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Merci beaucoup, monsieur l'Orateur.

Je suis très étonné que le député de Chicoutimi (M. Dionne), qui vient justement d'une province dont les habitants ont tenté de nous faire comprendre que le régime canadien de gouvernement par l'imposition d'un ordre socio-économique nuisait à leurs intérêts, ne comprenne pas que, nous aussi, nous

sentions lésés. Vous pouvez me croire lorsque je vous dis, en tant que député de l'Ouest, que nous ne pouvons pas décemment accepter certaines choses qui se produisent au Canada. Nous avons cru les députés d'en face lorsqu'ils ont dit s'opposer à certaines choses. Nous avons pris leur parole et, maintenant, nous voulons qu'ils acceptent le fait que nous souhaitons, nous aussi, des changements. Je suis surpris que les députés d'en face ne soient pas prêts à une telle réciprocité.

Nous avons fait savoir que nous avions des griefs à l'égard de la confédération, qui n'étaient pas traités de façon appropriée. Je n'arrive tout simplement pas à comprendre que des députés puissent déclarer à la Chambre que ce ne sont là que paroles creuses de politiciens qui ne représentent pas les sentiments et les inquiétudes véritables des Canadiens de l'Ouest.

Depuis 13 heures et demie, nous faisons état des préoccupations profondes des députés de ce côté-ci de la Chambre à l'égard de l'état de notre économie nationale. Déjà précaire, notre économie est menacée par la négligence, l'irresponsabilité et l'inertie du gouvernement libéral, qui a laissé passer toutes les occasions qu'il a eues en quelque vingt années de pouvoir. Si ces occasions avaient été saisies au profit du pays plutôt qu'au profit de ce parti, il ne fait aucun doute que le Canada ne serait pas en butte aux difficultés que nous connaissons à l'heure actuelle.

Je regrette beaucoup que des députés du gouvernement n'aient pas accepté l'occasion, le défi et la responsabilité de siéger avec nous cette nuit, car ils se sont privés d'une expérience intéressante. Cela étant dit, je pense que je me dois de féliciter le député d'Ottawa-Centre d'avoir été présent tout au long de ce débat sur l'économie canadienne.

Je dois souligner maintenant que c'est le présent gouvernement qui a choisi de faire de la proposition constitutionnelle une question prioritaire de la législature actuelle, bien qu'il fût très évident que nous aurions dû tous nous préoccuper des malaises économiques. Ce qui indique encore une fois que le gouvernement libéral de l'actuel premier ministre (M. Trudeau) fait passer ses propres buts et objectifs avant les intérêts mêmes du pays.

J'ai été ému, hier soir, d'entendre l'appel calme et réfléchi qui a été lancé aux députés du gouvernement. Ils ont réagi aux propos du député d'Edmonton-Sud (M. Roche). J'espère au moins que la raison profonde qui a été présentée avec émotion et éloquence dans de si nombreux discours a éveillé les députés du gouvernement, qui sont à la Chambre aujourd'hui, à la nécessité de saisir les causes de notre inquiétude manifeste.

● (0930)

Ce fut toute une année! Il y a eu la question constitutionnelle, le nouveau budget, des débats politiques ardus et un pays déchiré. L'Alberta et Ottawa continuent d'occuper le devant de la scène, pendant qu'à l'arrière plan, le gouvernement fédéral tente d'étouffer le débat constitutionnel par la guillotine et d'autres moyens. Ces questions, bien que distinctes, sont toutes liées au problème énergétique, et il n'y a aucun moyen d'échapper à ce problème coriace. Le plus grave n'est pas que les politiciens soient divisés à propos de ces problèmes, mais bien que les politiciens divisent les Canadiens. C'est cela qui est tragique dans ces stratégies politiques alimentées par les disparités régionales et qui aboutissent aux bouleversements intérieurs.

De tout cet imbroglio de problèmes, l'un de ceux qui nous inquiètent le plus est celui de la politique énergétique fédérale. Nous croyons que le Canada n'est pas prêt à la nationalisation de l'industrie pétrolière, et cette crainte a été exprimée à maintes et maintes reprises au cours des 13 dernières heures. Nous ne croyons pas que le Canada soit prêt à la nationalisation de l'industrie pétrolière, et c'est pourtant la direction dans laquelle Ottawa semble nous entraîner.

Les divers gouvernements serviraient mieux les Canadiens en leur disant franchement que la belle époque est révolue qu'en jouant au poker des enjeux énormes. Il faut réduire le gaspillage dans le secteur de l'assistance sociale, il faut s'attaquer sérieusement à l'économie d'énergie, et enfin, il faut prendre des mesures énergiques en vue de consacrer moins d'argent à la consommation et plus aux investissements et au développement. Nous aimerions que le gouvernement fédéral fasse comprendre aux Canadiens que pour protéger notre niveau de vie, il faut accroître la production. En surtout, il faut remettre de l'ordre dans nos priorités. La première priorité du Canada devrait être de s'assurer que les projets dans le secteur de l'énergie produisent des avantages industriels et régionaux à long terme. Nous pouvons réduire notre dépendance envers les sources d'énergie précaires. Nous pouvons même éliminer cette dépendance. Le temps est mûr pour l'imagination dans les politiques et les idées. Il est temps de vaincre l'adversité et le désespoir pour laisser la place à l'espoir et à l'esprit d'initiative. Il est temps de récompenser les efforts et d'encourager le refinancement et la réorganisation des petites entreprises. Il est temps de déréglementer et de réduire l'influence de l'État sur l'économie.

Le temps est venu de s'ouvrir les yeux et de prendre conscience que l'époque de l'énergie à bon marché est révolue. Un sondage réalisé en Colombie-Britannique révèle que 49 p. 100 de la population de cette province souhaite un accroissement des pouvoirs provinciaux, 13 p. 100 veulent des pouvoirs plus étendus pour le gouvernement fédéral, 21 p. 100 s'en tiennent au statu quo, et enfin 18 p. 100 ne savent pas ce qu'ils veulent. Cette préférence des Britanno-Colombiens n'est pas le signe d'un désintéressement à l'égard du Canada. Tout au contraire, c'est le signe d'une certaine vision du Canada, qui n'est peut-être pas celle du premier ministre. Il y a moins d'un an, il n'était pas question de séparatisme dans l'ouest du Canada. Un compromis était en vue dans le domaine de l'énergie. Le renouvellement de la constitution canadienne laissait indifférent. C'était il y a moins d'un an. Que s'est-il passé? Ce n'est pas par accident que le calme relatif de novembre 1979 a fait place à la haine et à l'amertume. Cela résulte en droite ligne d'une attaque calculée, de la part du premier ministre et de ses plus proches conseillers, contre les institutions et les traditions du Canada. Il faut changer le Canada. C'est le gouvernement d'Ottawa, pas ceux des provinces, qui a accumulé la dette nationale de 105 milliards. C'est Ottawa qui a trop dépensé, au point qu'un cinquième des dépenses fédérales servent à payer les intérêts sur la dette.

C'est Ottawa qui a entraîné le Canada dans un monde de rêve où personne n'est obligé de travailler s'il n'en a pas envie et où l'État s'occupe de tout. Le budget, le programme énergétique national et le projet de constitution, tout cela est lié. Le Canada poursuit sa marche vers le socialisme, avec concentration du pouvoir à Ottawa. On continuera de s'attacher davan-

tage à la redistribution des richesses qu'à la création de richesse proprement dite, je tiens à le souligner. C'est là que réside le danger qui nous guette. C'est un très grand danger. C'est pourquoi Ottawa exige davantage de revenus du pétrole et du gaz, afin de se sortir de la faillite qui le guette.

Qu'est-ce qui a provoqué la désaffection de la Colombie-Britannique et de tout l'ouest? Je crois que c'est que l'on a pris conscience que la politique du gouvernement fédéral libéral, cette faillite monumentale qui s'est abattue sur le Canada, n'a qu'un seul but, soit de s'attirer les votes du plus important groupe d'électeurs au Canada. On vise exclusivement à s'attirer les votes des électeurs du Canada central. Et l'intérêt national? L'intérêt national est toujours sacrifié quand on a le choix entre l'intérêt national et l'intérêt du parti libéral du Canada. Le parti l'emporte haut la main.

Le premier ministre, qui met en doute le patriotisme de ceux qui ne partagent pas sa vision du Canada, demande aux Canadiens de l'ouest, qui se sentent à l'écart, quel genre de Canadiens ils sont. Il les traite d'hystériques et d'égoïstes. Je n'ai pas besoin de recourir à ces épithètes pour qualifier les Canadiens de l'ouest que je connais. Ce sont les Canadiens de l'ouest qui, lors des élections de février, ont repoussé l'appel des Libéraux, qui réclamaient que l'on vote non pas dans l'intérêt national, mais contre la taxe de 18c. parce que cette taxe ferait mal aux simples citoyens. Voilà tout le sens de ces élections. Le véritable message de la campagne était qu'il n'est pas nécessaire de faire des sacrifices pour vivre au Canada, qu'il suffit de s'occuper de ses oignons. Les Canadiens de l'ouest ont rejeté cet appel à l'égoïsme; en répudiant cette politique, nous avons témoigné de notre patriotisme. Le Canada est notre pays, et il nous tient à cœur.

Les citoyens d'Okanagan-Similkameen ne sont pas des Canadiens égoïstes. Ils n'ont pas l'esprit de clocher. Bien sûr, ils craignent de perdre leur emploi. Ils souffrent de l'inflation. Ils sont durement touchés par la hausse des taux d'intérêt. Les jeunes de cette région veulent être propriétaire de leur maison, et les vieillards qui se retirent dans la vallée de l'Okanagan veulent y trouver la sécurité et le confort pour leurs vieux jours.

Ils se préoccupent de soins de santé, de maisons de retraite et de transports en commun. Les producteurs de fruits et les éleveurs de bétail, qui tentent de s'en tirer malgré l'escalade des coûts des terres, du matériel, des approvisionnements et de la main-d'œuvre, doivent en outre faire face à la hausse du loyer de l'argent et sont désavantagés du fait qu'ils vivent à l'autre extrémité du Canada, à 3,000 milles des principaux débouchés. Les citoyens de Okanagan-Similkameen subissent les mêmes problèmes que tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays.

● (0940)

Savez-vous, monsieur l'Orateur, quelle est leur première préoccupation? C'est le Canada, l'avenir de notre pays, l'angoisse que leur fait subir le gouvernement d'Ottawa qui dresse les provinces l'une contre l'autre, qui exacerbe les rivalités régionales, qui alimente les querelles personnelles, et qui menace, par un jeu dangereux de politique autoritaire, de provoquer l'éclatement du Canada.

Les gens d'Okanagan-Similkameen s'inquiètent de l'avenir du Canada. Nous avons un budget qui ne s'attaque même pas à notre problème fondamental, une non-politique énergétique qui cherche à faire porter l'essentiel du fardeau à une seule région, justement celle qui est la moins représentée à Ottawa, au profit des régions plus peuplées du Canada, qui contrôlent l'appareil politique. Le gouvernement actuel se préoccupe plus de conserver le pouvoir que d'assurer le mieux-être de la nation. Ce gouvernement est une machine à dépenser, qui préside au gaspillage, qui se préoccupe surtout d'activités non productives, qui a accumulé les déficits années après année, et qui a rendu notre pays vulnérable à tous les microbes économiques et financiers que le vent charrie au gré du climat international. C'est ce gaspillage éhonté des richesses canadiennes qui explique que le Canada soit incapable de maintenir un taux d'intérêt différent de celui qui a cours aux États-Unis. La politique économique du gouvernement actuel, s'il en a une, témoigne d'une préoccupation aveugle pour un seul et unique problème national, c'est-à-dire l'inflation. On entend toujours la même rengaine «nous ne pouvons pas faire ceci», «nous ne pouvons pas faire cela», «nous ne pouvons pas faire autrement». Pourquoi? «Parce que cela va alimenter l'inflation». J'affirme que les Canadiens sont prêts à se sacrifier pour le mieux-être de la nation. Je crois que le gouvernement les sous-estime. A mon avis, les Canadiens seraient même prêts à assumer personnellement un fardeau encore plus lourd si on leur proposait de construire quelque chose de positif.

Des voix: Bravo!

M. King: Le problème, c'est qu'en plus de souffrir de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, nous devons supporter un déficit énorme, nous avons des habitudes de gaspillage, nous rejetons avec arrogance tout projet d'une politique du simple bon sens, et nous ne sommes même pas en voie d'édifier des valeurs nationales, qu'il s'agisse de confort matériel ou du patriotisme. Nous sommes battus sur tous les plans.

Je vais citer des passages extraits du *Citizen*, qui est loin d'avoir la réputation de journal favorable à l'opposition:

La politique de taux d'intérêt que le ministre des Finances, Allan MacEachen, applique avec arrogance fera beaucoup plus de tort que de bien à l'économie. MacEachen a enfin admis la semaine dernière ce que tout le monde savait depuis que la Banque du Canada s'est mise à épier les fluctuations des taux d'intérêt aux États-Unis, soit que la politique monétariste et prétendument anti-inflationniste du Canada est en réalité élaborée aux États-Unis.

Il a admis cela.

Juguler l'inflation, réaliser l'indépendance énergétique et alimentaire, édifier une infrastructure économique saine—tous ces objectifs sont sacrifiés sur l'autel de l'immobilisme du gouvernement fédéral. Sa politique zigzagante fera subir au Canada une devise encore plus chancelante, une recrudescence de l'inflation et la perte d'avantages économiques.

Ainsi parlait le *Citizen* d'Ottawa. Merci, monsieur l'Orateur.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, quelqu'un a dit «enfin». Je suis persuadé que de nombreux députés, de même que les sténographes et les traducteurs, voudraient aussi le dire. Mon tour est enfin venu de prendre part au débat, comme viendra celui d'autres députés qui, à cause de l'importance du sujet, veulent faire valoir leur point de vue.

Le plus renversant de tout ce débat, qui a commencé à 8 heures hier soir et dure encore à 10 heures moins le quart vendredi matin—je suppose que l'on décidera plus tard si nous sommes à vendredi de la semaine parlementaire—un débat qui se poursuit depuis maintenant un peu plus de treize heures et demie, ce qui est vraiment renversant, dis-je, et ce qui nous inquiète, moi et d'autres députés qui ont passé la nuit ici—il y

eu d'excellentes interventions de députés d'arrière-ban du côté ministériel—c'est que depuis 1 heure 30 du matin aucun membre du cabinet n'a assisté à un débat qui concerne la situation financière, la vie et l'avenir des Canadiens d'un océan à l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Cette absence à elle seule suffit à condamner le gouvernement qui attend tranquillement dans l'espoir que l'esprit de Noël le sauvera de la réprobation qu'il mérite pour avoir trompé les Canadiens l'an dernier au cours d'une campagne électorale des plus malhonnête.

Des voix: C'est honteux!

M. Nowlan: Je souscris à tout ce que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), avec sa longue expérience parlementaire, a dit avec tant de sincérité et de clarté plus tôt au cours du débat hier soir. Jamais je ne l'avais entendu parler comme il l'a fait directement au ministre des Finances (M. MacEachen) qui se trouvait à la Chambre et qui a daigné, qui a condescendu à venir aux Communes au moment où les taux sont le plus élevés de notre histoire et où le dollar est le plus faible depuis la dépression. On a dit que c'était une pause dans la récession ou une pause dans la relance, une sorte de hoquet sur la voie du progrès! Monsieur l'Orateur, pareil hoquet risque de nous asphyxier, de nous étrangler, à moins que le ministre ne sorte de son inertie et ne puisse, après le congé de Noël, si congé de Noël il y a, nous offrir un programme d'action au lieu de ses explications vides, insipides et ambiguës d'Écossais rusé du Cap-Breton.

J'admire la finesse politique autant que n'importe qui et je veux bien reconnaître l'habileté politique de chacun des députés, le fait que nous soyons ici témoigne indéniablement d'une certaine roublardise. Mais quand on est ministre de la Couronne, et vous avez pris plus de temps à organiser votre gouvernement et à présenter votre budget que le gouvernement précédent de mon chef, le très honorable député de Yellowhead (M. Clark), à qui vous en avez fait le reproche, quand donc on prend tant de temps à produire un budget qui ne l'est que de nom parce qu'il ne fait rien au sujet de l'inflation, du chômage, des taux d'intérêt ou de la croissance et dans lequel vous avez glissé subrepticement un programme énergétique qui dérange l'économie, il est temps de voir les choses telles qu'elles sont. Ce n'est pas seulement le Federal Reserve Board des États-Unis qui influe sur l'économie.

Quand un homme politique découvre un éditorial intéressant quelque part, il veut le citer dans le cours du débat. Dans son intervention hier soir, le ministre a en quelque sorte répondu aux trois orateurs de l'opposition: mon chef, le chef du NPD qui a ouvert le débat et l'ancien ministre des Finances de notre parti. Le ministre a condescendu à prendre la parole. Il n'a pas voulu le faire au premier tour des principaux porte-parole. C'est déjà une preuve que le ministre des Finances est incapable d'initiative dans le domaine des finances dont il est chargé. Il veut jouer un petit jeu politique. Il n'a pas voulu parler avant le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) parce qu'il a pensé que l'ancien ministre des finances démolirait ses arguments, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire. Il y a peu d'espoir que nous partions avant, mais dans une semaine, ce sera le lendemain de Noël. Ce débat a commencé une semaine avant Noël. Le jour de Noël, nous dépecerons la dinde, mais c'est le ministre des Finances qui n'est resté ici que jusqu'à 1 h 30 du matin qu'il faudrait mettre en pièces. Je ne parle pas de l'absence des autres députés; je dis seulement qu'aucun député des banquettes ministérielles n'est venu remplacer le ministre. Les députés comprennent tous qu'un ministre puisse avoir d'autres engagements et ne puisse assister à un débat sur des questions qu'il ne trouve peut-être pas tellement importantes, comme ce fut le cas pour le ministre qui a dû partir. Il fallait peut-être qu'il aille dormir quatre ou cinq heures. Il avait peut-être une réunion ou il voulait dire au revoir à son personnel avant de partir. Il y a tant de choses importantes à faire. Il est évident que les ministres peuvent s'absenter de la Chambre. Je le comprends. Comme d'autres intervenants l'ont dit, ce qui est illégal et sans scrupule ne s'accepte pas.

• (0950)

Quand je suis arrivé à la Chambre le taux d'intérêt était bloqué à 6 p. 100 par la Banque du Canada. Je me rappelle les débats où l'on réclamait la suppression du plafond pour que les taux montent et que le jeu de l'offre et de la demande s'exerce. L'idée était de les laisser fluctuer librement. Des cultivateurs de ma circonscription empruntent de la banque pour payer leurs récoltes ou acheter la semence pour les cultures de l'année prochaine. La banque leur demande 22, 23 et 24 p. 100. Des pêcheurs aussi qui voudraient emprunter se font imposer les mêmes taux. Des jeunes de ma circonscription ne pourront pas aller à l'université à cause du taux d'intérêt. Le problème des taux nous touche tous. Il n'y a pas de solution facile. C'est ce que le ministre nous a rabâché hier soir.

Le ministre n'est pas le seul à passer en jugement. Cette institution, le gouvernement et tout le régime passent peut-être aussi en jugement. Il y a tout juste un an, le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), qui était le critique financier de l'opposition, ont blâmé le gouvernement conservateur. En une année, ils ont fait volte-face et ils donnent même les mêmes réponses que donnait le député de Saint-Jean-Ouest quand il était ministre des Finances. Ils ont parlé de facteurs extérieurs, autres que les conditions atmosphériques. La responsabilité de leur duperie retombe sur tous les députés, et, en tout cas, sur les membres du cabinet, qui ne se sont même pas donné la peine d'être à la Chambre après 1 h 30 du matin. Nous savons que le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. Evans) était ici. Il est le seul ministériel qui soit resté ici tout le temps. Je comprends que des députés viennent et repartent, mais le seul autre ministre qui se soit montré, comme le secrétaire parlementaire le sait, n'était pas concerné par le débat. Il est venu faire un petit tour, il a parlé à ses amis, puis il est reparti au bout de cinq minutes environ. Je n'ai jamais vu un débat sur un sujet aussi important dont les membres des banquettes ministérielles sont absents. C'est vous dire tout l'intérêt qu'ils attachent à la recherche de solutions! Je parle des ministres, et non des députés du parti ministériel. Les ministres prouvent par leur attitude qu'ils ont pour la Chambre des communes un mépris souverain, qu'ils traitent cette question qui concerne l'économie et les taux d'intérêt de façon désinvolte et négative.

C'est renversant. Le ministre des Finances s'est absenté de la Chambre pendant des heures. Comme mon chef ou quelqu'un d'autre l'a dit au cours du débat, c'est presque un fantôme. Le premier ministre (M. Trudeau) du pays peut tant qu'il voudra laïusser et haranguer les auditoires attentifs de

fidèles du parti. Il peut aller parler dans toutes les écoles du pays précédé d'une avant-garde et suivi d'une arrière-garde.

Il y a eu des débats sur la constitution de même que des problèmes constitutionnels. Il y a affrontement sur la question de l'énergie. Ces questions sujets ont été mentionnés ce soir mais avant que la Chambre ajourne pour Noël, alors que l'économie n'a jamais été en aussi piètre état et aussi menacée, il me semble que le premier ministre devrait daigner descendre parmi les pauvres mortels. Il a sur la constitution des vues étroites et des préjugés contre les premiers ministres des provinces. Qu'il descende de sa montagne et vienne dire ce qu'il pense de l'économie. Il devrait donner une direction ou au moins parler au ministre des Finances.

Le dollar s'effondre. Les chiffres des réserves sont publiés à la fin du mois ou à la fin du trimestre. Je crois que la publication des chiffres des réserves pour soutenir le dollar sera stupéfiante. Le secrétaire parlementaire a peut-être les données. Si oui, j'espère qu'il nous les transmettra quand il prendra part au débat. Les taux d'intérêt ne suffiront pas à sauver le dollar. Nous finirons bien par découvrir que nos réserves ont été manipulées pour protéger le dollar.

L'argumentation du député de Qu'Appelle-Moose-Mountain (M. Hamilton), m'a intrigué. Rien ne me ferait plus plaisir que de voir le gouvernement essayer de la battre en brèche, car évidemment je ne vois comment il pourrait y réussir. Il a parlé d'une hausse de 1 p. 100 du dollar qui affecte l'importation de 50 milliards de marchandises. Peut-être est-ce assez simple pour que le secrétaire parlementaire en parle dans son intervention.

M. Evans: Je suis intervenu cette nuit, à minuit et demi.

M. Nowlan: J'ai entendu ce qu'a dit le secrétaire parlementaire mais je ne crois pas qu'il l'ait dégonflé. Une hausse de 1 p. 100 s'appliquant à des denrées importées d'une valeur de 50 milliards de dollars, c'est une théorie intéressante. Pour moi, simple profane, ce n'est pas la même chose qu'une hausse de 1 p. 100 du taux d'intérêt si on compare cela au chiffre que le député a employé hier soir.

Je vais relire le discours du secrétaire parlementaire. A un moment donné de ma carrière j'ai eu le privilège de prendre place à la droite de M. l'Orateur. J'ai écouté les députés d'arrière-ban hier soir et je me dois de féliciter ceux qui ont eu le courage de prendre la parole et pas toujours pour prendre la défense du ministre des Finances. Ils ont soulevé d'autres questions, notamment l'économie. En somme, ils ont pris part au débat. Je sais combien il est difficile pour un député d'arrière-ban de justifier cette position car l'an dernier j'ai été moi-même de l'arrière-ban. Il arrive parfois que des députés de l'arrière-ban ne soient pas du même avis que le ministre des Finances au sujet de certaines questions. Pour toutes ces raisons, je veux respecter ceux qui ont participé au débat hier soir mais comme j'ai déjà essayé cette autre théorie monétaire à peu près sans réserve, j'aimerais avoir la liberté d'acheter telle ou telle denrée importée. Par exemple, si je n'ai pas les moyens d'acheter des tomates importées à cause de leur prix élevé attribuable peut-être au niveau du dollar, c'est tant pis pour moi. Mais je n'ai pas ce choix lorsque la banque m'informe que mes taux d'intérêt ont monté.

Depuis trois semaines je reçois des lettres et des avis de ma banque. Je ne les lis pas tous parce qu'ils ne m'apprennent que de mauvaises nouvelles. Le taux d'intérêt n'a pas cessé de grimper et je n'ai aucun choix à cet égard mais j'ai quand même le loisir de m'acheter des produits importés. Si je m'achète une voiture importée, je choisis de le faire librement. Si je veux m'acheter un téléviseur à transistors importé ou encore des produits alimentaires importés, c'est mon choix à moi et je le fais volontairement. Je crains que cela ne me coûte trop cher, je puis y renoncer ou attendre à plus tard. Je ne suis pas prêt à accepter aveuglément ce que les économistes ont dit. Ils nous disent que lorsque la valeur du dollar baisse, le coût des produits importés augmente et le taux d'inflation grimpe. J'ai déjà averti des membres de ma famille de ne pas acheter de tomates importées parce qu'elles ne renferment aucune vitamine à ce temps-ci de l'année, qu'elles coûtent trop cher et qu'elles n'ont pas aussi bon goût que les tomates de la Nouvelle-Écosse en pleine saison. C'est là le temps de manger des tomates.

J'aimerais me reporter à un éditorial paru dans le *Globe and Mail*. Il ne suffit simplement pas de dire qu'au cours de la dernière année les deux gouvernements ont eu à s'accommoder d'influences venues de l'extérieur. Le gouvernement conservateur a présenté un budget qui de l'avis de tous les économistes, éditorialistes et hommes d'affaires sérieux—et la plupart des députés libéraux de l'arrière-ban le savaient—était le premier budget à s'attaquer sérieusement aux bons vieux problèmes.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Tout le monde sait cela. Le ministre des Finances qui vient de la même province que moi m'a mis en colère. La moutarde m'a monté au nez et mon sang d'Irlandais n'a fait qu'un tour quand j'ai vu la réaction futile, débile et quasiment malhonnête du ministre à l'égard de questions aussi graves. Il n'a pas daigné rester à la Chambre et il n'a pas non plus demandé à un autre ministre de rester ici par souci de courtoisie envers tous les députés qui ont pris part au débat. Cette argumentation n'a rien de général. Le 13 décembre, date qui rappelle des souvenirs amers, un article intitulé «Not All Imported» paraissait dans le *Globe and Mail*. Cela a été dit ailleurs en des mots différents. Mais l'argument que l'on fait valoir à propos de la pression qui s'exerce sur le dollar n'a rien d'habituel. On se demande si les hommes d'affaires sont incités à investir au Canada et s'il devrait rester de l'argent une fois que les projets inscrits dans le budget auront été mis en œuvre. Pour dire vrai, cela nuit aux investissements et les force vers l'étranger. Y aura-t-il des pressions qui s'exerceront sur le dollar si les gisements de sables bitumineux ne sont pas mis en exploitation?

● (1000)

Le budget actuel favorise la montée de l'inflation et comporte un programme de canadianisation qui nécessitera davantage de décaissements de deniers publics. Le budget fait appel à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, ce qui inquiète sûrement ceux qui envisagent de réaliser des investissements. Cette perspective et beaucoup d'autres sont du ressort du gouvernement. Il y aurait moyen de faire quelque chose à propos des pressions qui s'exercent sur le dollar sans qu'on se mette à faire des entourloupettes pour dire qu'on veut dépenser davantage. Dans la réalité cela ne fait qu'éterniser tout le problème en accroissant le déficit.

Par conséquent, le problème auquel nous faisons face, c'est-à-dire le plus haut taux d'intérêt de l'histoire de notre

pays conjugué avec la valeur la plus basse de notre dollar depuis la grande dépression, n'a rien de commun avec l'argument que le Parlement ne cesse d'entendre depuis un an ou davantage. Il y a des renvois directs aux politiques du gouvernement actuel qui découlent du budget.

Je vois que mon temps de parole achève et je sais aussi que le personnel de la Chambre, les interprètes et les sténographes sont ici depuis un bon bout de temps. Mon ami d'Etobicoke a parlé d'indice de désagrément. Il n'y a pas de doute qu'il y a des inconvénients à tenir un débat aussi long à la Chambre des communes. Lorsque le gouvernement ou les ministres pourront un de ces jours lire le compte rendu complet du présent débat ou lorsque des ministres viennent prendre leur place à la Chambre—et je vois avec plaisir qu'il y en a quelques-uns ici en ce moment—s'ils ne font aucun cas du fait que tout au cours de la nuit il n'y a pas eu à la Chambre seulement trois, quatre ou six députés de l'opposition, comme il arrive habituellement lorsque la Chambre tient un débat de ce genre la nuit et que celui-ci normalement s'épuise vers les 3 heures du matin—nous avons eu plutôt entre une vingtaine et une trentaine de députés à la Chambre qui étaient toujours disponibles à l'appel du whip—si cela ne démontre pas à quel point il existe une inquiétude sincère au sujet de l'orientation que prend le pays et si cela ne démontre pas le degré de frustration qui accable les députés de mon parti, alors je ne sais plus du tout ce qu'il faut faire.

Dans le cas du débat constitutionnel, nous ne sommes pas seulement l'opposition officielle mais la seule et unique opposition. Les néo-démocrates ne peuvent plus se considérer de l'opposition puisqu'ils ont vendu leur âme pour un bol de gruau et une couple de lettres échangées entre leur chef et le premier ministre (M. Trudeau). Les députés à qui répugne l'idée de la clôture invoquée dans le débat sur la constitution sont ceux qui sont intervenus au cours de la nuit dernière. Ils ont profité de la portée générale du débat pour extérioriser la frustration qui les accable. Je crois qu'on sera d'accord avec moi qui ai l'expérience de ce genre de débat pour dire qu'il y a eu des interventions sérieuses et positives de la part de députés de tous les partis. Si le gouvernement refuse de comprendre que les députés sont inquiets, alors nous pouvons nous attendre à d'autres problèmes dans les mois à venir.

Monsieur l'Orateur, le désagrément que nous ressentons tous est bien malheureux. Il est facile de distinguer entre l'équipe de nuit et l'équipe de jour. L'équipe de nuit est partie; elle est allée se raser et elle va revenir. L'équipe de jour est arrivée, la barbe fraîchement faite car elle n'était pas ici la nuit dernière. L'idée, monsieur l'Orateur, est que ce désagrément n'est que passager. Bien des personnes impliquées dans le présent débat se sont acquittées de leur tâche avec sérieux. Elles étaient ici; elles peuvent partir et revenir selon les besoins. Ce dérangement est bien peu de choses comparé à celui que subissent les gens de ma circonscription qui se voient pris dans l'étau d'une économie stagnante, qui ont des factures à payer et à acquitter un taux d'intérêt qui n'en finit plus de grimper.

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, j'aimerais clore mes propos sur une note un peu plus légère. Puisque je croyais à un moment donné que je prendrais la parole très tôt ce matin . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député mais . . .

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je voudrais réciter un poème. Ce n'est pas une mauvaise chose à faire. Pour être franc, j'aurais pu faire tourner tout mon discours autour de ce poème.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Si le député veut continuer, il lui faut obtenir le consentement de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Nowlan: En guise de conclusion à mon intervention, je voudrais dire que nous avons trois nouveaux cavaliers ici à la Chambre. Ils s'appellent Wynken, Blynken et Nod. J'aimerais réciter cette belle comptine:

Wynken, Blynken, and Nod one night
Sailed off in a wooden shoe,—
Sailed on a river of crystal light
Into a sea of dew.
"Where are you going, and what do you wish?"
The old moon asked the three.
"We have come to fish for the herring fish
That live in this beautiful sea;
Nets of silver and gold have we!"
Said Wynken,
Blynken,
And Nod.

The old moon laughed and sang a song,
As they rocked in the wooden shoe;
And the wind that sped them all night long
Ruffled the waves of dew.
The little stars were the herring fish
That lived in that beautiful sea—
"Now cast your nets wherever you wish,—
Never afeard are we!"
So cried the stars to the fishermen three,
Wynken,
Blynken,
And Nod.

All night long their nets they threw
To the stars in the twinkling foam,—
Then down from the skies came the wooden shoe,
Bringing the fishermen home:
'Twas all so pretty a sail, it seemed
As if it could not be;
And some folk thought 'twas a dream they'd dreamed
Of sailing that beautiful sea;
But I shall name you the fishermen three:
Wynken,
Blynken,
And Nod.

Wynken and Blynken are two little eyes,
And Nod is a little head,
And the wooden shoe that sailed the skies
Is a wee one's trundle-bed;
So shut your eyes while Mother sings
Of wonderful sights that be,
And you shall see the beautiful things
As you rock in the misty sea
Where the old shoe rocked the fishermen three:—
Wynken,
Blynken,
And Nod.

Comme je vois les choses, Wynken, c'est le ministre des Finances qui cligne les yeux devant une politique catastrophique et n'est pas disposé à la modifier le moindrement. Blynken, c'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), qui ferme les yeux sur la non-réalité des prix mondiaux. Et Nod, c'est la petite tête qui tantôt se secoue pour faire signe que non et tantôt s'incline pour faire signe que oui. Mais, malheureusement pour notre pays, cette petite tête est trop engourdie dans le rêve alors que le Canada réclame des mesures positives.

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à l'intervention du député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), j'aimerais citer quelques vers de Shakespeare «Sur sa cécité» . . .

M. Murphy: De Milton.

M. Peterson: Quoi qu'il en soit, le poète écrivait à peu près ceci: «Dans la lumière grise de l'aube, mon âme s'écœurait d'entendre l'opposition se réjouir.»

Monsieur l'Orateur, j'aimerais souligner l'importance du présent débat consacré à l'examen d'une question primordiale. Bien que je sois nouveau à cette 32e Session du Parlement, j'estime que nous vivons le débat le plus important de notre histoire parlementaire, à tout le moins depuis la Seconde Guerre mondiale. La session a débuté lors de la campagne référendaire du Québec, qui s'est soldée par un vote en faveur du renouvellement de la constitution et une demande de réforme de la part de tous les leaders des partis fédéraux et des gouvernements provinciaux du Canada. Cette volonté de renouvellement a débouché sur le dépôt du projet de la loi sur la réforme constitutionnelle, qui a mis en lumière les problèmes qui se posent au Canada et l'absence d'accord unanime sur la question.

Un autre facteur qui contribue à l'importance historique de la présente session est la politique énergétique nationale, qui constitue une tentative de frayer les voies à un régime d'autarcie en matière d'énergie ainsi qu'à une stratégie énergétique qui permettra aux générations futures de profiter de l'abondance des ressources qui a toujours caractérisé le Canada. Je ne pense pas, monsieur l'Orateur, que nous serons en mesure de réaliser cet avenir à moins d'envisager le referendum, le programme énergétique national et le projet de réforme comme un tout.

● (1010)

Ces trois idées sont reliées par la question de savoir ce qu'est le Canada. Comme l'a fait observer le premier ministre (M. Trudeau), deux conceptions différentes du Canada se sont fait jour jusqu'à présent, et il s'agit de deux conceptions capitales que nous devons garder à l'esprit. La première, qui se justifie par les obligations que chaque leader provincial doit assumer vis-à-vis de la population de sa province, est qu'il revient à chacun de négocier les conditions de prospérité de sa province. Les premiers ministres des provinces ont été élus pour assumer cette responsabilité. La question est toutefois de savoir si nous, représentants des partis fédéraux devons régler notre conduite sur ces principes. Devons-nous nous en rapporter aux gestes posés par les provinces ou devons-nous assumer nos propres responsabilités et nous efforcer de combiner ces divers intérêts régionaux et provinciaux en un tout harmonieux qui profitera à tous les Canadiens?

Voilà l'approche que nous serons appelés à adopter lorsque nous aborderons la question de l'économie, des taux d'intérêt élevés, de la faiblesse du dollar et les autres problèmes auxquels nous faisons face présentement. Nous vivons des temps bien difficiles, mais avant d'en arriver à un point où nous laisserons l'émotion—car il est vrai qu'il s'agit d'une question de nature émotionnelle, et il est vrai que la population souffre; et il est vrai que les choses ne sont pas comme nous voudrions qu'elles soient—prendre le dessus et nous cacher la route que nous devrions prendre en adoptant une politique concrète, essayons seulement de nous remettre en mémoire les grands défis auxquels nous avons dû faire face au cours de notre histoire. Nous sommes présentement au milieu de ce qu'Alvin Toffler, le plus grand futurologue du monde, désigne sous le nom de troisième vague: la révolution de l'information. Les deux premières vagues étaient respectivement la révolution agricole et la révolution industrielle. Nous vivons maintenant à l'ère de la troisième vague, la révolution de l'information, caractérisée par un doublage, tous les 15 à 20 ans, du nombre des techniques nouvelles et de la somme des connaissances mondiales. Cette évolution nous oblige à revoir entièrement notre façon d'agir, de voir le monde et de répondre aux besoins des Canadiens.

Nous avons vu les conséquences que ces changements peuvent avoir sur la vie des Canadiens. Considérez, par exemple, la crise du pétrole. Depuis 1973, les prix de l'OPEP ont augmenté environ 15 fois. Cette situation a créé d'importants secteurs de richesse, mais aussi de misère. Ces richesses sont réparties entre diverses régions du monde, dont certaines régions du Canada qui n'avaient pas encore connu la prospérité. Tous les députés de cette Chambre se réjouissent de la nouvelle prospérité que connaissent les provinces de l'Ouest, et en particulier l'Alberta.

Le Canada est particulièrement fortuné de pouvoir disposer de telles richesses. Mais nous devons tenir compte des changements brutaux qui peuvent se produire en cette période de révolution technologique. Nous ne devons pas oublier que notre pays est resté uni durant plus de 113 ans, grâce au travail que nous avons abattu ensemble et au respect que nous avons manifesté pour nos besoins et nos préoccupations mutuels, mais surtout à notre effort collectif. Nous ne devons pas envisager ces questions dans une perspective d'un ou de deux ans. Nous améliorerions notre sort à long terme en adoptant une ligne de conduite axée sur le travail collectif et la compréhension mutuelle de nos intérêts légitimes.

Permettez-moi d'aborder brièvement la question du budget parce qu'elle a été un des sujets favoris de l'opposition au cours de ce long débat. Essayons de prendre un certain recul par rapport à l'actualité brûlante et au débat actuel pour prendre conscience de quelques faits fondamentaux: l'économie canadienne, plus que toute autre économie du monde occidental, est indissolublement liée à la conjoncture économique mondiale; le Canada est la plus grande puissance commerciale du monde, compte tenu de l'importance de son économie. Nous dépendons davantage du commerce international que le Japon lui-même.

En ce qui a trait à nos marchés de capitaux, nous n'avons pas adopté de contrôle des échanges et nous n'en avons pas l'intention. Nous favorisons la libre circulation des capitaux. Comment pouvons-nous être immunisés ici au Canada, lorsque nous dépendons à ce point des échanges financiers et commerciaux avec l'étranger? Comment pouvons-nous nous prémunir contre la conjoncture économique mondiale lorsque telle est la situation au Canada, situation dont dépend l'avenir que nous bâtirons pour obtenir la puissance économique dont nous avons besoin.

Une voix: Pas avec votre chef.

M. Peterson: Un député d'en face a dit: «Pas avec votre chef». Peut-être pourrions-nous alors faire état des propositions de ses leaders. Par exemple, certains députés, en particulier certains membres de l'opposition officielle, nous ont sévèrement reproché au cours du débat sur le budget de ne pas réduire davantage le déficit. Mais pendant qu'ils réclamaient des compressions budgétaires et des réductions du déficit, ils ont demandé l'adoption d'au moins 30 nouveaux programmes de dépenses.

Si les députés d'en face veulent bien examiner le compte rendu des débats, ils pourront constater que les membres de l'opposition officielle ont proposé l'adoption de 30 nouveaux programmes de dépenses. Je puis comprendre leurs soucis légitimes d'améliorer le sort des gens qui souffrent, mais nous devons demander à ces députés s'ils sont disposés à accroître le déficit en vue de mettre en œuvre ces programmes de dépenses, et à accroître l'inflation en augmentant la dette du gouvernement. Les députés ne peuvent avoir le drap et l'argent. Il est facile de critiquer. Essayons plutôt de trouver des solutions concrètes. Je n'a encore entendu aucun des membres du parti de l'opposition proposer un remède concret à la situation actuelle caractérisée par la faiblesse du dollar et la flambée des taux d'intérêt. Ont-ils recommandé que nous maintenions le taux d'intérêt à un niveau fixe? Non, certes, car ils savent qu'une telle proposition serait irréfléchie.

Les députés de l'opposition ne doivent pas se contenter de critiquer. En leur qualité de membres du Parlement fédéral, ils ont le devoir envers les citoyens de leurs circonscriptions et de l'ensemble du pays de penser à l'intérêt national et de collaborer avec nous à mettre au point des solutions de rechange, si tant est qu'ils en trouvent. D'ici à ce qu'ils me présentent ces solutions, je devrai supposer, soit qu'ils ne veulent pas collaborer, soit qu'ils n'ont pas encore trouvé de solutions.

J'aimerais reprendre certaines des observations faites par le député d'Oxford (M. Halliday). Les commentaires qu'il a faits ce matin sur la nécessité d'accroître les activités de recherche et de développement au Canada m'ont paru fort convaincants. Je pense que tous les membres présents à cette Chambre reconnaissent qu'il s'agit là d'une de nos priorités pour les mois à venir. C'est la marche à suivre que nous adopterons dans le cadre de notre stratégie industrielle qui contribuera à édifier l'avenir du Canada, et nous devons axer nos efforts sur le long terme.

Une des premières mesures à prendre pour accroître les activités de recherche et de développement au Canada sera d'accroître le budget des dépenses. Je ne pense pas que nous pourrons résoudre la situation sans cela. J'espère que ce supplément de dépenses pourra être obtenu grâce aux efforts conjoints du Conseil national de recherche et des universités, mais surtout du secteur privé. Le secteur privé doit compter sur la recherche et le développement pour croître et devenir plus productif. Nous pouvons faire appel aux efforts conjoints du Conseil national de recherche et des universités sous la direction du secteur privé pour réaliser cet accroissement de la recherche et du développement.

J'estime que les élus de la Chambre ne doivent pas se satisfaire d'un objectif de croissance de 1.5 p. 100 du produit national brut. Les dures réalités de la concurrence exigent que le niveau des dépenses s'établisse au moins à 2.5 p. 100. J'invite les membres de l'opposition à m'accorder leur appui sur ce genre d'approche.

● (1020)

Selon moi, nous devrions nous intéresser, dans le cadre de notre politique industrielle, à la notion de marché planétaire. Je me réjouis de constater que certaines sociétés, sous contrôle canadien ou non, commencent à mettre en application ce concept aux termes duquel un article est produit au Canada et vendu dans le monde entier. Ce genre de démarche a été rendue possible grâce aux encouragements du ministre de l'Industrie de du Commerce (M. Gray) et nous devrions, à l'avenir, appliquer ce concept davantage car il contribuera beaucoup à rendre les produits canadiens plus économiques et plus concurrentiels à l'étranger.

Nous allons devoir collaborer avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial, par le biais d'accords bilatéraux, pour résoudre les problèmes actuels. Il va nous falloir aussi songer à accorder davantage d'encouragements fiscaux en faveur du marché planétaire et des exportations.

Pour mener à bien cette politique industrielle, nous allons devoir nous appuyer sur les petites entreprises et coopérer avec elles. Il n'y a rien d'effrayant, comme le pensent certains députés de l'opposition officielle, à venir en aide, dans certaines situations, aux petites entreprises. Ce n'est pas dépenser de l'argent mais investir à mon avis, que d'aider les Canadiens qui peuvent créer des emplois. Après tout, la petite entreprise est le symbole de la libre entreprise et elle est le moteur de notre économie.

Je fixerais toutefois une condition. Quand on parle d'aider la petite entreprise par des subventions ou d'autres façons, on devrait envisager une certaine réciprocité. Je trouve que le gouvernement, principal représentant du secteur public, et véritable dépositaire de l'argent des contribuables canadiens, devrait uniquement accorder des subventions sans rien recevoir en retour. A mon avis, lorsque le gouvernement accorde une aide à une entreprise, et que celle-ci réalise grâce à elle des profits, l'État devrait en toucher une partie. Il aurait ainsi davantage d'argent pour stimuler et aider le secteur privé et satisfaire les désirs et les besoins de la petite entreprise.

Je me félicite de l'aide que le ministre de l'Industrie et du Commerce accorde aux petites entreprises en faveur de l'exportation. Le ministre a fait le tour du monde. Je rappellerai à titre d'exemple la réunion des pays riverains du Pacifique, imaginée par le député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney). Nous lui sommes reconnaissants des efforts qu'elle a déployés pour donner le jour à cette conférence, à laquelle nous nous réjouissons d'avoir participé. Ce fut un véritable succès qui aura des lendemains. C'est en collaborant avec l'État et la petite entreprise que le secteur privé pourra se renforcer encore davantage.

Pour conclure sur la question de la politique industrielle, qui devrait générer, à long terme, à mon avis, d'importants profits, j'aimerais dire un mot d'un point qui a été négligé. Il s'agit du secteur tertiaire. Nous sommes, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, dans ce que Alvin Toffler appelle la «troisième vague», en d'autres termes, la révolution informatique. En 1960, les cadres représentaient 43 p. 100 de la population active au Canada. On prévoit qu'en l'an 2000, les ouvriers ne constitueront plus que 5 p. 100 de notre population active. Cela implique un essor fantastique des techniques de bureau et un accroissement du rôle des salaires du secteur tertiaire. C'est pourquoi il nous faut être prêts pour cette révolution. Cette mutation est en train de se produire. Nous devons être prêts a prendre les mesures nécessaires pour que le Canada soit dans le peloton de tête dans cette compétition planétaire.

Le montant total des dépenses du secteur tertiaire représente autour de 43 p. 100 de notre PNB; c'est du moins ce que l'on peut en déduire de statistiques américaines. Il y a là matière à une multitude de nouveaux programmes et à davantage d'immobilisations pour ce secteur. Ces immobilisations représentent actuellement $2,000 par salarié du secteur tertiaire, contre $20,000 environ par ouvrier dans l'industrie et $70,000 par agriculteur. C'est donc un secteur où nous devons songer à investir et j'espère que le secteur privé prendra l'initiative. L'État lui aussi, qui se caractérise par sa paperasserie administrative, son papier et ses fonctionnaires en chemise blanche, peut montrer l'exemple. Nous y songeons d'ailleurs. C'est en reconnaissant collectivement l'importance des travailleurs du secteur tertiaire, que nous pourrons être à l'avant-garde en ce domaine.

On a beaucoup parlé, au cours des quinze heures de débat qui ont précèdé, des doléances de l'Ouest. En ma qualité de député, j'ai pu effectuer des tournées dans l'Ouest et travailler avec des députés de l'Ouest, même de l'opposition, avec des gens de l'Ouest, des industriels et en réalité, avec des représentants de toutes les tendances politiques. J'ai notamment eu la chance de recevoir un volumineux mémoire du député de Crowfoot (M. Malone). Tout comme il était impossible que tous les députés comprennent la question du référendum au Québec, et de saisir l'intensité des sentiments face à la situation actuelle, sans connaître l'histoire du peuple québécois et ce qu'ils ont traversé depuis l'entrée de leur province dans la Confédération, il nous est impossible également de ressentir les sentiments que peuvent éprouver les habitants de l'Ouest sans avoir une idée des motifs historiques de leurs revendications, lesquelles remontent à longtemps. Nous savons quelles sont ces revendications.

Mes parents sont originaires des Prairies. Ils ont dû quitter leur ferme durant la crise de 29. Nous savons ce qu'est une forclusion hypothècaire, ce que sont les coûts de transport et comprenons le désir légitime des gens de l'Ouest de s'industrialiser. Nous devrions trouver d'autres moyens pour encourager les Canadiens à prendre leurs vacances au Canada et à ne pas partir dans le sud en hiver. Le Canada est le plus beau pays au monde. Douze mois par an, l'industrie du tourisme devrait y fleurir.

La question de la propriété des ressources naturelles est une question importante. Nous avons fait des concessions dans le projet constitutionnel pour cette raison et en avons aussi tenu compte dans le budget. Ce qu'il faut, c'est que les institutions financières tiennent compte des besoins nationaux. A ce titre également, je dois féliciter nos institutions financières, nos plus grandes banques en particulier, d'avoir tenu compte des besoins du Canada en installant leurs bureaux dans l'Ouest. Il est vrai toutefois que certaines personnes dans l'Ouest trouvent que l'Est, peut-être même Ottawa, ne comprend pas leurs besoins, leur histoire et leurs aspirations. Je crois que si nous collaborons tous de manière intelligente et sincère nous pouvons faire beaucoup pour développer un sentiment d'harmonie et d'unité nationale en cherchant un terrain d'entente plutôt que de viser des gains politiques à court terme.

Nous savons tous trop bien combien il est facile de critiquer. En matière de politique énergétique, c'est de compréhension et de propositions constructives dont nous avons besoin. Cela ne nous intéresse pas de siéger ici pour entendre de grands discours. Nous sommes d'accord que c'est une question qui touche beaucoup certaines personnes et que les sentiments exprimés sont sincères, mais ce dont nous avons besoin, c'est de critiques constructives quand aux orientations politiques à prendre. Pour l'heure, à mon avis, j'estime que la politique du gouvernement se défend tout à fait et que le programme énergétique national s'efforce de répondre aux besoins de tous les Canadiens.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai téléphoné à ma femme hier soir pour lui dire que je serais en retard pour dîner, mais je ne pensais pas être en retard à ce point.

Je tiens tout d'abord à féliciter les députés qui ne se sont pas couchés pour assister au débat de cette nuit qui en est à sa quinzième heure. C'est d'une question importante dont nous parlons en effet. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé au débat et qui ont écouté leurs collègues. Ils méritent les félicitations de tous les députés. A ce propos, je tiens aussi à féliciter le critique financier de l'opposition qui a assisté à tout le débat et qui n'a pas quitté l'enceinte du Parlement depuis 8 heures hier soir, heure à laquelle le débat a commencé. Il y a quelque chose d'ironique à intervenir officiellement le jeudi 18 décembre et à pouvoir citer le *Citizen* du vendredi 19. L'un des articles titre: «L'opposition s'en prend à MacEachen». Si nous nous en sommes pris au ministre des Finances, c'est qu'il y a de bonnes raisons à cela.

● (1030)

Il est dommage que si peu de membres du gouvernement aient suivi ce que les députés des deux côtés ont dit. Nous sommes dans une situation économique très difficile. Nous n'avons pas passé la nuit ici pour le plaisir. Nous sommes conscients que la situation économique et sociale est grave et croyons que le gouvernement peut faire quelque chose pour améliorer la situation. Mais quel est-il donc ce climat social et économique?

Inutile de rappeler que le taux de la Banque du Canada est passé hier à 17.36 p. 100 et le taux préférentiel à 18.25. La plupart des Canadiens, même les plus solvables, paieront plus de 20 p. 100 d'intérêt pour leurs emprunts. D'une année à l'autre, le coût de la vie a dépassé les 11.2 p. 100. Les faillites sont de l'ordre de 16 p. 100, et dans certaines provinces comme le Manitoba, elles sont encore plus élevées.

Il y a plus d'un million de chômeurs au Canada et les licenciements se font au rythme de 1,000 par jour. Cela n'empêche pas pourtant le premier ministre (M. Trudeau) de conseiller aux pensionnés de changer leurs habitudes de dépenses s'ils veulent se nourrir sainement. J'ai pour responsabilités à la Chambre, entre autres choses, de parler au nom des provinces de l'Atlantique. J'aimerais rappeler ce qui s'est passé là-bas l'année dernière et ce qui va se passer cette année.

A Terre-Neuve, l'indice général du coût de la vie en novembre était 13.1 p. 100 plus élevé et le coût des aliments 14.8 p. 100. Au Nouveau-Brunswick, l'indice général du coût de la vie était 12.2 p. 100 plus élevé et les aliments 15.6 p. 100. En Nouvelle-Écosse, l'indice général 12.3 p. 100 plus élevé et les aliments, dans la province du ministre des Finances (M. MacEachen) 16.3 p. 100 plus élevés. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'indice général, 11.8 p. 100 plus élevé et les aliments 12.3 p. 100.

Voici quels taux de chômage sont prévus dans ces provinces pour l'année prochaine: Terre-Neuve, 17.4 p. 100; Nouvelle-Écosse, 11.6 p. 100; Nouveau-Brunswick, 12.8 p. 100, et Île-du-Prince-Édouard, 10.7 p. 100. Comment ces provinces pourraient-elles reconstruire leurs économies avec autant de chômage et une pareille hausse de coût des aliments?

Quand vous réduisez les gens d'une région à n'acheter que l'essentiel, vous empêchez du même coup cette région de multiplier ses services. La population n'a pas les moyens d'acheter les produits que ces provinces pourraient produire. A toutes fins utiles, on lui enlève toute possibilité d'améliorer son rendement économique.

Il y aurait beaucoup à dire sur le coût de la vie dans le nord, le fort taux de chômage chez les autochtones, leurs problèmes de logement et sur les jeunes qui sont si dûrement touchés par la situation économique actuelle. Mais d'autres en ont parlé avant moi. Il me faudrait toute la journée pour citer des statistiques sur la gravité de la situation économique au Canada. Cependant, après avoir traité un ou deux domaines additionnels, je voudrais rappeler ce qui arrive au gens.

J'aimerais tout d'abord rappeler les propos du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) dont il est fait mention dans le hansard du 25 octobre 1979. Le ministre avait dit alors qu'avec des taux hypothécaires de 11.5 p. 100, «les Canadiens étaient mis au supplice». Et il a renchérit en ajoutant qu'à 14.5 p. 100, «les Canadiens ne sont pas mis au supplice, mais vraiment condamnés». Aujourd'hui, ils se situent entre 16 et 20 p. 100. Le ministre n'a donc pas de mal à recruter des bourreaux par les temps qui courent. Ses propres politiques économiques, donc celles du gouvernement dont il fait partie, sont à l'origine de la situation actuelle au Canada.

Les gens n'ont plus les moyens d'acheter leur maison. Certains jeunes couples qui travaillent tous les deux, ne gagnent pas suffisamment pour avoir droit à une hypothèque. Non seulement les gens se demandent ce que l'avenir leur réserve, mais encore pareils taux ralentissent l'industrie du bois et du bâtiment provoquant encore plus de licenciements au Canada.

Je voudrais citer d'autres propos du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je parle de son rapport parlementaire spécial. Sur la page couverture, on lit que «Le budget remplit les promesses». Qu'advient-il de la promesse du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) qui s'était engagé à démissionner si les taux d'intérêt augmentaient? Où est donc son sens de l'honneur et de l'intégrité? Il avait pourtant bel et bien promis à la Chambre et à tous les Canadiens de le faire. Il a fait cette promesse en tant que porte-parole du parti libéral. Il a trahi sa parole. Quand les ministres libéraux font toute une propagande à propos des promesses remplies, ils devraient d'abord respecter celle-là, à commencer par le ministre.

Il est intéressant de voir comment le gouvernement réussit à faire passer sa propagande à travers les aumônes du ministre de l'Emploi qui parle du bas prix des aliments. On déclare dans le rapport que c'est au Canada «où les prix de la nourriture sont les plus bas». Le rapport nous fait voir un joli tableau montrant que les Canadiens paient $55.58 pour un panier à provisions de 21 articles. C'est en dollars américains; autrement dit il en coûterait beaucoup plus en dollars canadiens. Comme preuve démontrant combien les aliments sont bon marché au Canada, on donne la liste des prix dans un certain nombre de pays. Le Japon figure en dernier lieu alors que le même panier revient à $135.10. Comme l'a fait remarqué mon collègue, on oublie de dire que ces 21 articles coûtent plus cher au Japon pour la bonne raison que les Japonais n'ont pas les mêmes habitudes alimentaires que nous.

Si on peut appeler cela des statistiques et si c'est le genre d'informations que les ministres envoient aux Canadiens pour leur prouver combien l'économie est florissante, comment alors s'étonner que nous soyions tous aussi sceptiques de ce côté-ci de la Chambre. Nous ne pouvons prêter foi à un ministre qui relaie ce genre d'informations à ses commettants.

Le ministre des Finances dit qu'il n'y a pas de problèmes, qu'il n'y a pas de crise au Canada. Nous ne voudrions prolonger le débat à coup de statistiques pour prouver qu'il y a crise. Nous l'avons déjà amplement prouvé au cours des quinze dernières heures. Il y a vraiment crise, une crise chez les gens. J'aimerais citer un passage d'un document du Conseil national du bien-être:

> Tout ce qui contribue à élargir le fossé entre entre le revenu et les besoins—la perte d'un salaire due au chômage, à la maladie à la hausse du loyer, à la montée soudaine des coûts du combustible et de la nourriture, à toute dépense imprévue—peut entraîner une crise chez les familles les plus démunies.

Voilà donc l'objet du présent débat: la hausse soutenue des coûts du combustible et des aliments, le chômage, et la hausse des loyers qui plongent des familles dans la misère. Il ne s'agit pas uniquement des conséquences psychologiques qu'entraîne une mise à pied ou le fait de n'être plus le pourvoyeur de la famille, mais une crise dont toute la famille se ressent. C'est à l'échelle nationale, une crise sociale dont le gouvernement est responsable à cause de sa mauvaise gestion économique.

● (1040)

Jetons un coup d'œil aux statistiques sur le chômage. On oublie qu'il ne s'agit pas de simples mathématiques, mais également de faits humains; un problème que ressent toute personne mise à pied, toute personne qui n'arrive pas à dénicher un premier ou un deuxième emploi. Dans ce même rapport du Conseil, on cite un autre rapport où il est question de 100 familles victimes de violence. On signale que 80 p. 100 des femmes battues sont des femmes de chômeurs. Ces violences sont le fait de chômeurs. C'est un problème social attribuable au climat économique dont nous souffrons au Canada. Le plus tôt le gouvernement se rendra compte que ce n'est pas uniquement de chiffres mais de personnes dont il s'agit, le plus vite il agira.

Toujours selon cette étude, on se venge de ses déboires sur des enfants sans défense. Ce sont là encore les répercussions humaines d'un mauvais climat et de mauvaises conditions économiques.

Je pourrais citer toute une série de statistiques sur les coûts des hypothèques et des aliments, mais c'est surtout l'état d'humiliation dans lequel on plonge les gens qui me touche. Il faut que le gouvernement agisse. Il faut que les députés de l'opposition viennent écouter ces débats à la Chambre, car ceux d'en face ne viennent pas. Ils s'en désintéressent et il ne comprennent pas. C'est bien d'écouter les ministériels, de les appuyer, mais les membres du gouvernement ont quand même d'autres responsabilités. Ils doivent convaincre le cabinet, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le vice-premier ministre et ministre des Finances et le premier ministre de faire quelque chose pour les Canadiens au lieu de se mettre à la remorque de l'économie américaine. Si ces députés ne sont pas à la Chambre pour entendre ce que l'on dit, comment pourraient-ils exercer quelque influence auprès des ministres.

Notre chef et notre critique en matière de finances ont offert des solutions. Nous avons offert notre aide pour tenter de convaincre le gouvernement qu'il y avait moyen de faire certaines choses au Canada. Nous avons parlé de crédits d'impôt pour les gagne-petit. Non seulement les gens dont j'ai parlé en profiteraient-ils, mais également tous les Canadiens car on injecterait de l'argent au sein de l'économie pour la population qui a besoin qu'on crée plus d'emplois. Nous avons parlé d'une stratégie économique nationale. Nous avons parlé de stratégie énergétique pour les habitants du Nord, pour leur permettre de mieux gagner leur vie et de payer les coûts du chauffage domestique.

Nous avons parlé d'une stratégie de développement régional et de la création d'une marine marchande au Canada. Nous avons abordé toutes ces questions dans le cadre d'une stratégie économique sur laquelle nous insistons depuis trois ou quatre ans, et pourtant le gouvernement décline encore toute responsabilité à cet égard et continue d'ignorer ce qui se passe. Il prétend que l'opposition ne sait pas de quoi elle parle, qu'elle ne donne jamais de conseils, mais se contente de critiquer. Je voudrais que le ministre des Finances et ses collègues à la Chambre se montrent plus sensibles aux problèmes des Canadiens. La principale lacune, de l'autre côté de la Chambre, c'est qu'on saisit mal la situation. On n'a ni l'envergure ni la conviction politique nécessaires pour s'attaquer aux problèmes qui nous accablent.

Non seulement le Programme énergétique national est-il un facteur de désunion mais c'est le même type de camelote que les libéraux nous ont toujours présenté.

On sait que le chômage est un problème national. Le gouvernement a mis en place un programme pour atténuer la situation. Or le programme est un fiasco, de même que 13 ou 14 autres qu'il a instaurés. La solution reste encore à venir.

L'investissement étranger est également un domaine qui suscite des inquiétudes. Le gouvernement a bien mis sur pied une Agence d'examen de l'investissement étranger, mais il ne l'a investie d'aucun pouvoir. L'organisme est la risée de tout le monde.

Au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement avait promis de renforcer le rôle de l'organisme. Mais il n'en a rien fait. Le gouvernement avait aussi parlé de programmes de formation et d'emploi. Nous n'avons eu droit qu'à quelques expédients du genre de ceux qui ont fait la réputation des libéraux.

Parce que la montée des taux d'intérêt constituait un problème grave, le parti libéral s'est empressé de faire des promesses, mais les a-t-il tenues ces promesses? Nous avons eu droit à ce que certains appellent «l'abdication du jeudi». Cela résume à peu près l'attitude du gouvernement qui ne veut pas intervenir dans le domaine des prêts hypothécaires, qui, chaque jeudi, laisse la Banque du Canada fixer le rendement des bonds du Trésor, chaque jeudi, les taux d'intérêt ne cessent de monter, chaque jeudi quand on interroge le ministre des Finances, il se contente de répondre: «Ce n'est pas ma responsabilité, cela est du ressort du gouverneur Bouey». Le gouvernement libéral abdique toutes ses responsabilités, qu'il s'agisse des taux d'intérêt, du chômage ou de la compassion la plus élémentaire. N'est-ce pas là le signe d'une nation très mal en point.

Il est temps que le gouvernement se montre à la hauteur de la situation. Il est temps que le gouvernement assume ses responsabilités qu'elles soient d'ordre économique, politique ou sociale. C'est là-dessus que porte le débat. Que l'on soit libéral, conservateur ou néo-démocrates, ce qui compte aujourd'hui c'est l'avenir social et économique de notre pays.

Au début de mon discours, j'ai dit que nous n'étions pas ici pour nous amuser et je le répète à nouveau. Nous, les parlementaires, nous sommes ici pour dire ce que nous pensons, pour chercher à savoir et faire quelque chose non pas pour nous-mêmes mais pour ceux qui sont moins fortunés et ceux qui ont confiance en nous. Aussi longtemps que les ministres refuseront de nous entendre, aussi longtemps que des ministériels refuseront d'écouter, la bataille restera longue et ardue.

Cependant, nous ne cesserons de nous battre jusqu'à ce que certains problèmes soient réglés, jusqu'à ce que le gouvernement se rende compte que le Canada est au bord d'une crise économique et sociale. C'est une bataille qui mérite d'être livrée et je suis prêt à rester ici toute la nuit, comme tous les autres députés j'en suis certain, pour mener à bien notre combat. Et ce n'est qu'un début monsieur l'Orateur.

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Le débat que nous avons entrepris dure déjà depuis une quinzaine d'heures déjà, et pour ma part, je voudrais commenter l'impact économique des mesures budgétaires et des politiques économiques du gouvernement. Je voudrais examiner comment la politique économique du gouvernement influence le Canadien moyen. Je voudrais aussi vous expliquer pourquoi il est essentiel de parler d'impact économique à l'heure qu'il est car il est évident que le ministre des Finances (M. MacEachen) n'a aucune idée de l'incidence de ses politiques. L'impact économique, c'est l'effet réel des mesures et projections budgétaires qui se mesure par leurs effets concrets dans la vie quotidienne du simple citoyen, par la façon dont cela affecte ses activités de tous les jours et sa manière d'envisager l'avenir.

● (1050)

Je voudrais vous décrire comment la situation économique de certaines personnes que je connais a été influencée. L'une de ces personnes est le propriétaire d'une épicerie. C'est une petite épicerie de campagne. Il a toujours exploité ce commerce. La majorité de ses clients peut s'approvisionner dans un grand centre commercial et ce n'est qu'à l'occasion qu'ils vont acheter à l'épicerie du coin. Depuis quelques années, notre épicier a vu bondir ses dépenses. D'abord, le laitier ne livre plus le lait à son magasin. De sorte qu'il doit aller le chercher lui-même parce qu'il en coûte trop cher au laitier pour venir le livrer. Il en est de même pour le pain. La boulangerie ne lui livre plus de pain parce qu'elle essaye elle-même d'économiser.

Les fabricants et les fournisseurs exigent d'être payés comptant parce qu'ils ne sont pas en mesure de lui faire du crédit. Ses primes d'assurance ont augmenté de même que les frais des services publics. Ses fins de mois sont toujours difficiles. Son inventaire est faible et il ne peut refaire ses stocks à cause des taux d'intérêt. Il ne peut augmenter ses prix qui sont déjà supérieurs à ceux de ses gros concurrents.

Naturellement, ce commerçant ne peut bénéficier du tarif préférentiel de 18.25 p. 100. Car on exige de lui des taux qui dépassent ses moyens au point qu'il est en train de liquider ses affaires. Il lâche tout et abandonne. Voilà comment les politiques du gouvernement influencent la vie quotidienne d'un simple citoyen.

Une autre victime de ces politiques économiques exploite une entreprise de camionnage en Alberta. Il approvisionne les pétroliers. Il a monté lui-même son affaire. Son premier camion il l'a construit de ses propres mains, à partir d'un vieux châssis trouvé dans un dépotoir. Il a lui-même bâti son camion. Ensuite il en a bâti un deuxième et a investi toutes ses économies pour accroître ses moyens. Sa femme tient les livres et veille au télex dans la cuisine. Elle et sa famille se sont privées pendant des années pour permettre à son mari de monter son commerce.

De bien des façons, ce camionneur artisan personnifie l'aliénation de l'Ouest, car notre homme avait voulu se bâtir un avenir pour lui et sa famille. Et il l'a fait dans les conditions les plus difficiles qu'on puisse imaginer. D'ordinaire, il montait dans le haut Arctique dès février, aux premières lueurs du jour polaire. En cette période-là, il n'y a que 15 minutes de lumière et pourtant il débarquait un «Cat» d'un Bristol. Avec le tracteur, il aplanissait une piste d'atterrissage et préparait les plates-formes de forage. Il a construit des conteneurs pour accommoder ses fournisseurs. Cependant, à cause de la politique énergétique du gouvernement actuel, sa situation est devenue dramatique parce que, au moment de l'exode des tours de forage vers le Sud, les mieux outillées commencèrent à déménager et les pétroliers peuvent se passer des services de soutien. Il possède une petite entreprise pour prendre la relève, mais il ne peut se permettre de poursuivre vu que les taux bancaires dépassent de 1 p. 100 le tarif préférentiel. Voilà quel est l'impact économique sur le Canadien moyen.

Je connais une Canadienne aussi, une personne du troisième âge habitant Vancouver, qui a travaillé toute sa vie pour son pays. Elle a économisé en vue de ses années de retraite. Mais aujourd'hui, ses économies fondent à cause de la montée des prix. Son loyer coûte plus cher. Les frais de transport augmentent, et l'assurance de sa voiture a augmenté de un tiers cette année. Elle a de moins en moins d'argent de poche puisque son revenu est limité. Je trouve plutôt étonnant que le ministre des Finances soutienne que les personnes du troisième âge et tous les autres qui ont besoin d'être aidés, sont bien protégées par ses politiques car, naturellement, chacun sait bien que ce n'est pas vrai.

Quand la personne dont je vous parle regarde son sac d'épicerie, il n'est pas nécessaire de lui dire que l'indice de l'alimentation est de 13.7 p. 100 plus élevé que l'an dernier. Elle le sait trop bien, car elle peut s'acheter de moins en moins de nourriture. Elle entend le premier ministre (M. Trudeau) lui dire de faire preuve de bon sens. Cependant le bon sens lui dit que si elle n'a pas d'argent, elle ne peut acheter d'aliments. Elle se contente donc de vivre d'œufs, de fromage, de pudding de pain. Le premier ministre appelle cela du bon sens. Pour nous, c'est de la cruauté.

Je connais aussi un jeune couple qui souffre également de ces politiques. Les deux jeunes gens voulaient acheter une maison. Ils représentent la crème de leur génération. Ils ont payé eux-mêmes leurs études. Ce sont des gens motivés. Ils ont de bons emplois. Leur revenu familial s'établit à environ $40,000 par année. Ils sont en bonne santé et, comme le veut la tradition canadienne, ils ont épargné et ils ont voulu acquérir une maison avant d'avoir des enfants. Aujourd'hui ce sont des gens désappointés pour deux raisons. D'abord, le prix des maisons dépasse leurs moyens. Avec de la chance, avec un premier versement de $20,000, ils pourront acheter un appartement d'une seule chambre à Vancouver. Pour acheter une maison de trois chambres à Vancouver, il leur faudra débourser plus de $200,000. Ils se demandent maintenant si un jour viendra où ils pourront acheter une maison. Car aujourd'hui, les taux de l'intérêt hypothécaire dépassent l'entendement. Ils sont si élevés qu'ils ne pourraient payer les versements mensuels et pourtant, ces jeunes travaillent tous les deux, ils ont une bonne instruction et désirent avancer. Ils sont désorientés, car ils avaient tout fait ce qu'il fallait et pourtant rien ne va plus maintenant.

Je connais un autre de mes concitoyens qui habite le centre du Canada et qui chaque jour, redoute de perdre son emploi. Il sait que la subsistance de toute sa famille est liée à son gagne-pain et voilà qu'il redoute maintenant de le perdre. Tous les jours en se rendant au travail, il a peur qu'on lui remette le préavis l'avisant que l'entreprise va fermer. Il vit donc dans la crainte et l'anxiété. Voilà un autre exemple qui illustre comment les politiques économiques du gouvernement peuvent effecter un simple citoyen.

En fait, tous ces gens-là partagent un sentiment d'humiliation et d'échec personnels. Ils ont fait de leur mieux, et pourtant leur avenir est incertain, et leur déception sans limite. Cependant d'après moi, leur échec n'est pas imputable à eux-mêmes mais plutôt au gouvernement. C'est le gouvernement qui est responsable de la situation économique dont ils sont victimes.

A cela le ministre des Finances répond qu'il fait tout ce qu'il peut. Nous voulons bien le croire. Peut-être fait-il son possible et que la crise actuelle dépasse ses capacités. Dans ce cas il devrait démissionner. Il impute volontiers le marasme actuel à la situation internationale, surtout aux conditions économiques qui prévalent aux États-Unis. Nous devons cependant exami-

ner ces propos dans le contexte de nos rapports avec le reste du monde.

Il n'est pas le premier ministre des Finances d'un gouvernement libéral—bien que ce soit peut-être le dernier pour un bon bout de temps—mais il faut examiner son aveu d'impuissance en tenant compte de ce que ses prédécesseurs ont fait. Ceux-là mêmes que j'ai connus en personne au moment où j'étais courrieriste parlementaire ou encore femme politique, ce sont MM. Mitchell Sharp, Walter Gordon, Edgar Benson et John Turner. Je me demande bien ce qu'ils pensent aujourd'hui de la crise économique. Je me demande ce qu'ils pensent d'un collègue, d'un ministre des Finances, qui décline toute responsabilité, qui blâme tous et chacun sauf lui-même, et qui affirme au monde entier que l'économie canadienne est en perte de vitesse, qu'elle est incontrôlable et échappe à sa gouverne.

Mais une pareille attitude est dans la tradition du parti libéral dont les membres sont des pseudo-nationalistes. Ils s'adressent à la Grande-Bretagne pour modifier la constitution et à Washington pour se faire dicter leur politique monétaire et fiscale. Sans compter qu'ils se sont adressés à l'Arabie saoudite pour avoir du pétrole.

● (1100)

Nous avons déjà eu des ministres des Finances qui se sont acquittés de leurs responsabilités en dirigeant et en gérant l'économie. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et le gouvernement Clark ont présenté un budget qui stipulait clairement que nous devions devenir les maîtres de notre destin. Aujourd'hui, j'ai trouvé sur mon bureau la lettre d'un électeur qui, justement, concerne la constitution. Je voudrais vous la citer car je pense que son auteur exprime l'assentiment de nombreux Canadiens. Voici:

> Je ne puis m'empêcher de penser qu'en fait nous continuons à agir en «colonisés» en demandant au gouvernement britannique de nous mâcher la besogne . . . En tant que citoyen de votre circonscription, je vous demande de parler en mon nom et sans doute aussi au nom de nombreux électeurs plus silencieux . . . Je vous demande de bien vouloir défendre notre droit de régler nos problèmes nous-mêmes.

Le gouvernement nous refuse le droit de régler nos problèmes. Il sape toute la base économique dont nous avons besoin pour vivre une vie constructive et positive en tant qu'êtres sociaux. Au nom de tous les Canadiens et de tous les citoyens de nos circonscriptions, nous exigeons le droit de régler nos problèmes nous-mêmes et nous exigeons que le gouvernement s'occupe de nos problèmes économiques aujourd'hui au lieu de les soumettre à la Grande-Bretagne ou au lieu d'aller à Washington.

Le ministre des Finances peut prendre certaines mesures. D'abord, il peut reconnaître qu'il a le devoir d'agir comme l'ont fait ses prédécesseurs. Il peut aussi reconnaître que la plupart des nos problèmes économiques sont la conséquence des programmes économiques du gouvernement. Il pourrait faire face aux réalités économiques de la vie. D'une part, il s'agit du taux d'inflation qui témoigne du déficit fédéral énorme que les libéraux ont accumulé depuis 12 ans. D'autre part, il y a les taux d'intérêt qui reflètent le taux d'inflation et le manque de confiance des investisseurs dans l'économie. Il doit reconnaître également que la fuite de capitaux qui contribue à la chute du dollar canadien est la conséquence directe de sa politique énergétique nationale qui oblige les sociétés canadiennes à aller vers le sud, emportant avec elles des emplois canadiens. Il pourrait reconnaître que sa stratégie cause des torts irréparables à notre pays et que l'État court à sa perte. C'est seulement quand il reconnaîtra l'existence de ces problèmes que lui-même et son gouvernement pourront trouver des solutions. Mais il refuse de les voir et il ne cherchera donc pas de solutions.

Au début de mon discours, j'ai parlé des sentiments d'échec qu'un grand nombre de Canadiens ressentent aujourd'hui à la suite de la politique libérale. Je tiens à rappeler aux Canadiens que cet échec est une situation temporaire; qu'avec de bons programmes économiques nous pouvons sortir de ce marasme et employer toute notre énergie, non pas par des discussions haineuses, mais à rebâtir notre pays et à préparer le brillant avenir que nous espérions avoir un jour et dont nous rêvons encore. Il faut commencer quelque part et nous exigeons au cours de ce débat qui durera toute la nuit que le gouvernement libéral et le ministre des Finances se mettent à l'œuvre dès maintenant.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je désire faire une suggestion pour laquelle j'ai besoin du consentement unanime de la Chambre, c'est pourquoi j'y arrive immédiatement. Comme la motion d'ajournement a été présentée, on ne peut pas proposer d'autre motion, mais j'espère que la Chambre acceptera à l'unanimité que les employés de la Chambre des communes, qui ont travaillé toute la nuit à la séance qui a commencé le jeudi 18 décembre 1980 et qui se poursuit, reçoivent une rémunération supplémentaire pour leur travail et que la Chambre leur adresse des remerciements.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je pense que les députés de tous les côtés de la Chambre des communes applaudissent à cette motion. Je voudrais exprimer moi aussi les hommages que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a voulu adresser au personnel de la Chambre dans sa motion. Des pages que l'on avait renvoyés chez eux sont quand même restés pour nous aider. Les traducteurs et les sténographes du hansard restent à leur poste ainsi que les officiers de la table, le personnel du sergent d'armes et, dois-je le dire, tous ceux d'entre nous qui ont passé la nuit ici. Il y a également des gens que nous ne voyons pas à la Chambre mais qui s'occupent de l'administration du bâtiment et, aussi, le personnel de sécurité de protection qui ont travaillé toute la nuit. Dans la mesure où cela s'applique à tous les services de la Chambre, je suppose que la motion du député s'adresse à toutes ces personnes.

M. Knowles: Oui, tous les employés de la Chambre des communes qui ont travaillé toute la nuit.

[*Français*]

M. Pinard: Pour les ententes, monsieur le président, moi je suis toujours d'accord.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il en est ainsi ordonné.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, nous avons appris hier que le taux d'inflation, l'indice des prix à la consommation de novembre avait augmenté de 1.2 p. 100. Depuis que le gouvernement est au pouvoir, d'avril à novembre, l'indice des prix a augmenté de 7.9 p. 100 sur une période de huit mois. Autrement dit, de toute évidence, le taux d'inflation établi dans le budget mirobolant du ministre des Finances s'accélère. Les prévisions contenues dans ce budget étaient totalement fausses, inexactes et mal présentées. Le taux d'inflation ne veut rien dire si ce n'est que l'indice des prix va continuer à grimper.

Permettez-moi de parler un instant d'un discours prononcé le printemps dernier par le ministre d'État chargé des Finances (M. Bussières) que je vois ici à la Chambre. Dans ce discours, il est déclaré principalement que les taux d'intérêt étaient un symptôme d'inflation. La seule façon dont nous pourrons sans doute faire baisser le taux d'intérêt de façon continue, a-t-il dit, c'est en diminuant nettement le taux d'inflation. Nous avons pu constater clairement hier dans quelle direction s'orientait l'inflation quand le taux de la Banque du Canada est passé à 17.36 p. 100, le niveau le plus haut de toute notre histoire, un niveau record absolument incroyable. Nous apprenons que les banques à charte ont établi leur taux préférentiel à 18.25 p. 100 et un taux d'intérêt qui, je vous le ferai remarquer, était considéré comme taux usuaire il n'y a pas si longtemps . . .

Une voix: Un taux à la Al Capone.

M. Blenkarn: Mon ami ici dit un taux à la Al Capone. Il s'agit du taux préférentiel, du taux auquel les sociétés qui jouissent du meilleur crédit peuvent emprunter de l'argent. Il n'y en a pas beaucoup dans ma circonscription. En fait, rares sont les citoyens de ma circonscription qui n'ont jamais pensé à obtenir ce taux. Je n'ai pas un seul client dans mon cabinet juridique qui obtient le taux préférentiel. Ils doivent payer 1 p. 100 de plus, 2 p. 100 de plus ou même 4 p. 100 de plus. Cela veut dire que les entreprises et les simples citoyens du pays doivent maintenant emprunter à 20 p. 100. S'ils peuvent maintenir leur entreprise à flot, ils devront augmenter encore leurs prix pour couvrir cet intérêt. Le gouvernement nous a engagés dans un cercle vicieux: les taux d'intérêt montent, les prix augmentent, les salaires doivent augmenter et ainsi de suite. C'est le cercle infernal: le dollar dégringole et notre économie en fait autant. Les seules choses qui augmentent, ce sont le chômage et les prix.

• (1110)

Nous avons du mal à établir le facteur qui détermine le taux d'intérêt. Je voudrais vous dire ce qui s'est passé. Jusqu'au printemps dernier, la Banque du Canada établissait son taux d'escompte sur des bases assez vagues. Néanmoins, le printemps dernier, les taux d'intérêt ont augmenté de façon débridée et la Banque du Canada a décidé alors de fixer son taux d'escompte à 0.25 p. 100 au-dessus du taux moyen des bons du Trésor de 90 jours.

Pourquoi le taux d'escompte a-t-il tellement augmenté? C'est parce que la Banque du Canada doit maintenant aller chaque semaine emprunter près de 1 milliard sur les marchés financiers. La majeure partie de cet argent n'est pas de l'argent frais; il s'agit du report de bons du Trésor déjà en circulation et d'autres dettes en souffrance.

La situation économique

Dans sa déclaration, la Banque du Canada fait remarquer que le gouvernement du Canada a une dette de $20.605 milliards en bons du Trésor. Ces bons du Trésor ont tous une échéance de 90 ou 182 jours, sauf pour quelques-uns qui ont été émis il y a quelques semaines et dont l'échéance est beaucoup plus courte. Les bons du Trésor doivent être reportés; il faut reporter pour au moins un milliard par semaine. Qu'arrive-t-il?

Les emprunts que doit contracter le gouvernement ou la dette qu'il doit reporter chaque semaine font fluctuer les taux d'intérêt en fonction de la quantité énorme des emprunts du gouvernement. Pour le moment, la dette nette totale du gouvernement dépasse les 80 milliards. Il s'agit de la dette que le gouvernement du Canada ou le public du Canada doit à la Banque du Canada. Ce qu'il y a de tragique dans cette situation, c'est qu'il s'agit en majeure partie d'une dette du compte courant. Je suis heureux de voir que le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) est ici. Si nous préparions un bilan, le bilan du Canada, nous devrions y inscrire une dette nette d'au moins 40 milliards pour l'année. En fait, ce serait davantage, car le reste de la dette, la majeure partie de la dette arrive à échéance dans moins de trois ans.

La situation c'est que la dette du gouvernement, son caractère urgent et le fait qu'il s'agit de la dette du compte courant obligent la Banque du Canada à emprunter continuellement sur les marchés financiers, simplement pour pouvoir continuer à payer les dettes du gouvernement du Canada. Nous avons besoin d'emprunter de l'argent frais à raison de 12 milliards par an en plus de tout l'argent qu'il faut emprunter pour assumer la dette existante. Cette demande continuelle que nous devons faire sur le marché monétaire du pays interdit pratiquement à la Banque du Canada de faire quoi que ce soit si ce n'est de payer le nécessaire pour obtenir l'argent.

Quand le gouverneur de la banque du Canada a comparu devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le 30 octobre, il a demandé ce qu'il pouvait faire. On lui a demandé si les montants qu'il pouvait emprunter étaient limités. Il a répondu qu'il pouvait emprunter tout l'argent qu'il voulait à la condition de payer lorsqu'on lui demandait de le faire. Je lui ai demandé: «Ne constituez-vous pas une réserve monétaire?» Il a répondu: «Tant que je peux offrir davantage que tous les autres acheteurs sur le marché monétaire et tant que je peux émettre des bons du Trésor et des obligations à un taux d'intérêt plus élevé, je peux obtenir l'argent.»

Qu'est-ce que cela a à voir avec le reste du Canada? Le gouvernement s'est emparé des épargnes des Canadiens. Il en a englouti d'ailleurs la grande majorité. Il y a un an, j'ai demandé à certaines personnes de la Banque du Canada à combien, d'après elles, s'élevaient les épargnes de nos concitoyens. Elles m'ont répondu que l'on pouvait compter environ 12 milliards de dollars. Pour financer son régime fiscal, le gouvernement a justement besoin de 12 milliards de dollars. Il est facile de voir que le gouvernement engloutit la plupart de l'argent disponible. Comment s'y prend-il? Il le fait en relevant les taux d'intérêt, et cela chaque semaine. Par conséquent, il paie 17.11 p. 100 pour l'obligation moyenne de 90 jours. C'est de cette façon que l'on fixe le taux d'escompte de la Banque du Canada. Le système bancaire agit de concert avec le gouvernement et c'est pourquoi le taux préférentiel est de 18.25 p. 100

et que les entreprises doivent payer des intérêts de 19, 20 et 21 p. 100. Et c'est également pourquoi nous connaîtrons fort vraisemblablement une période de dépression accompagnée d'un chômage massif. Une entreprise qui n'est pas en mesure de payer ses employés et d'en engager de nouveaux s'en trouvera ruinée.

La seule chose qui distingue le gouvernement de l'entreprise privée est que le premier n'a pas encore trouvé le moyen de se déclarer en faillite. Nous parlons à la Chambre de la faillite des idées et de l'échec de nos dirigeants, de la faillite des politiques par suite de l'administration inapte du gouvernement. Je n'ai aucune pitié pour la Banque du Canada. Elle cherche à lancer des emprunts, et à gaspiller l'argent du gouvernement.

En 1979-1980, le déficit budgétaire s'établissait à plus de 11.4 milliards de dollars. Cette année, d'après le ministre, ce déficit atteintra 14.2 milliards de dollars; le ministre n'a toutefois pas tenu compte dans ses calculs des intérêts de 17 p. 100 qu'il lui faudra payer pour la dernière augmentation des prix pétroliers. Le déficit dépassera 14.2 milliards de dollars, à moins que le ministre ne fasse quelque chose pour y remédier. Dans son budget à dormir debout, il prétend que le déficit de l'année prochaine sera de 13.7 milliards de dollars, et qu'il baissera, l'année d'après, à un peu plus de 12 milliards de dollars et que l'année suivante, il sera ramené à près de 12 milliards de dollars. En d'autres mots, le gouvernement agit comme si les répercussions de son geste étaient sans importance. Il crée des besoins et établit des priorités de dépense, quelles qu'elles soient, et il paie ses factures. S'il n'a pas les fonds nécessaires, il imprime des billets de banque ou emprunte de l'argent. C'est la même histoire année après année et le gouvernement n'a rien prévu pour rééquilibrer ses comptes ou même éponger son déficit. Il formule de vagues projets de le faire absorber éventuellement, d'une façon ou d'une autre, par nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants. Mais les chose ne se dérouleront pas de cette façon. Un gouvernement, une entreprise ou un ménage ne peut, année après année, dépenser plus que ce qui lui revient en revenus. Les dépenses d'un pays ne peuvent être supérieures à ses revenus. C'est une simple question de rentabilité. On ne peut payer son marché avec une carte de crédit. Pourtant c'est ce que fait le gouvernement du Canada.

● (1120)

Il importe que le gouvernement s'occupe de certaines choses. Ce pourrait même être nécessaire. Essentiellement, il nous faut comprenre que si les exigences faites auprès de notre société sont énormes, si certains de nos concitoyens vivent en deçà du seuil de la pauvreté, si certaines de nos entreprises sont en difficulté, si l'expansion économique s'impose, enfin si le gouvernement a prévu des programmes destinés à y répondre, ces programmes doivent être adaptés en fonction des fonds disponibles. Bien sûr, il est permis d'avoir un déficit une année, si l'on prévoit un excédent pour l'année suivante; c'est-à-dire, si l'on finit par rétablir un certain équilibre. Mais l'on ne peut continuer année après année avec un excédent minimal. Or c'est ce qui se produit au Canada depuis 1968. En effet, depuis cette année-là, notre économie a été démesurément et massivement déficitaire. Pour tous les 75c. de revenus fiscaux, nous dépensons un dollar.

A elle seule, l'infrastructure de la dette accumulée est astronomique. Pour l'exercice 1983-1984, d'après le budget fantastique du ministre, nous débourserons 16 milliards de dollars en intérêts. Toutefois, le ministre a effectué ce calcul en supposant que les intérêts s'établiraient aux environs de 10 p. 100. Mais, ne seront-ils peut-être pas de 20, 25 ou de 30 p. 100 d'ici là? Cette somme que nous devrons payer s'établira-t-elle à 30, à 40 ou à 50 milliards de dollars? Dans quelle galère nous sommes-nous embarqués? Le budget devait nous donner une série de directives. Il devait renfermer des propositions favorisant la stabilité économique. Mais qu'avons-nous obtenu? Un budget fantaisiste où l'on nous affirme pouvoir dépenser indéfiniment. Malgré des projections quinquennales, nous nous retrouvons quand même avec des déficits de l'ordre de 12 milliards de dollars. Le gouvernement n'a prévu aucun programme pour assainir la situation.

Voilà le genre de choses sur lesquelles les députés feraient mieux de se pencher plus sérieusement. Et le gouvernement devrait en faire tout autant. Il ne peut continuer à dépenser, année après année, des sommes plus importantes que ses revenus. Le gouvernement doit finir par le reconnaître. Il doit finir par reconnaître qu'il n'aura rien pour rien. Il doit finir par comprendre que le temps des vaches grasses est passé et qu'il lui faudra s'entendre avec les gouvernements des provinces et les administrations municipales. Certaines des choses qui incombent à ces administrations ne peuvent être accomplies faute des fonds nécessaires. Le gouvernement devrait le reconnaître. Il doit finir par reconnaître que nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour exécuter tous les projets nourris.

Comparaissant devant le CRTC, la Société Radio-Canada a proposé la constitution d'une société jumelle. La première nous coûte déjà un demi-milliard de dollars par année, et à présent on nous en réclame une autre, c'est-à-dire une dépense d'un autre demi-milliard de dollars. Jusqu'où irons-nous? Quand mettrons-nous le holà à toutes ces folles dépenses et quand le gouvernement assumera-t-il enfin ses responsabilités et y opposera-t-il un non catégorique? Le gouvernement se doit, à un moment donné, de reconnaître qu'il ne peut autoriser telle ou telle dépense tant qu'il n'a pas fini de payer toutes ses dettes. Il a le devoir de rappeler aux organismes de l'État que malgré la gravité du problème posé, il ne peut plus autoriser telle ou telle dépense tant qu'il ne dispose pas des fonds nécessaires.

Le gouvernement est chargé en fidéicommis d'administrer de cette façon les recettes fiscales et les ressources du Canada. Il n'a pas le droit d'engloutir année après année les épargnes des Canadiens en créant une inflation astronomique et en imprimant des billets de banque. Cette année, on augmentait de 2 milliards de dollars la quantité de billets imprimés par la Banque du Canada. Le montant de la dette du gouvernement à la Banque du Canada, il y a un an de cela, s'établissait aux environs de 13.6 milliards de dollars. Aujourd'hui, cette dette est de l'ordre de 15.613 milliards de dollars. Voilà où en sont les choses. Et c'est seulement en un an. On ne peut éponger ce déficit en empruntant la somme entière sur la marché libre. En fait, il faut en monétiser une partie, que les réserves d'or existent ou non. En réalité, quand le gouvernement Bouey affirme qu'il contiendra l'expansion monétaire entre 5 et 9 p. 100 cette année, il suffit d'examiner le total de M-1 et M-1(b)

pour voir qu'il atteint 9 p. 100 et celui de M-2, pour voir qu'il atteint 15 p. 100. En même temps, la productivité du pays est en baisse, tout comme le produit national brut.

Comment peut-on procéder de la sorte sans provoquer l'inflation et la hausse effrénée des taux d'intérêt? C'est la responsabilité fiscale du gouvernement qui est en cause, ainsi que son ineptie à freiner les dépenses. Il s'agit également de son incapacité de s'attaquer au problème. Que fait-il au juste? Jusqu'ici, le parti d'en face a eu pour principe celui de dépenser sans compter. Il lui fallait s'emparer du pouvoir—à n'importe quel prix. Il se procure de l'argent là où il peut en trouver et peu lui importe de priver les citoyens du troisième âge de leurs épargnes, de saper à la base la vitalité des entreprises canadiennes, de provoquer coûte que coûte l'inflation, et d'obliger les gens à dépenser chaque dollar au fur et à mesure qu'ils le gagnent de crainte que ce dollar ne vale que 90 ou 80c. l'année prochaine.

Le Conseil économique a déclaré l'autre jour qu'un retraité ayant un revenu de $10,000 en 1979 ne recevrait plus que $5,800 en 1985. En 1990, il devrait ne recevoir que $3,900 au taux prévu de l'inflation. Le Conseil économique du Canada a manifestement tort, lui aussi, car le taux de l'inflation sera encore plus important. D'après nos calculs, avec cette inflation que nous devons à la mauvaise administration du gouvernement . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Monsieur l'Orateur, j'avoue bien franchement que je me réjouis de prendre part à ce débat qui dure depuis quelque 15 heures. J'ajouterais au départ qu'à quelques exceptions près, ce débat m'a paru de première qualité et c'est l'un des meilleurs que j'ai jamais entendus. Je suis à la Chambre depuis pas très longtemps—quelque huit ans à peine—et j'ai participé à plusieurs débats qui ont duré toute la nuit, mais à aucun d'entre eux, je n'ai vu les députés—et j'y compte mes collègues d'en face—s'intéresser aussi sincèrement au bien-être de leurs mandants, comme on l'a fait au cours des dernières heures.

Je ne dirai qu'une seule chose au sujet d'un de nos collègues ici à la Chambre, qui devrait s'intéresser le plus au bien-être de ses concitoyens. En effet, le ministre des Finances (M. MacEachen) a participé brièvement au débat hier soir pour disparaître ensuite. J'étais ici vers 9 heures ou 9 h 30 ce matin—et il vous suffisait d'avoir fermé l'oeil un seul instant pour rater la présence du ministre—et à ce moment-là, un de mes collègues néo-démocrates avait la parole. J'ai entendu le ministre chahuter—je ne sais pas si ce sera consigné. Je comprendrais fort aisément qu'il n'en soit rien car je sais que le personnel du hansard est exténué.

● (1130)

J'ai entendu le ministre rappeler à mon collègue néo-démocrate qu'il n'avait pas réclamé ce débat. C'est bien ce qu'il dit. En fait, c'est à lui principalement que devrait profiter cette discussion. C'est lui qui aurait dû la réclamer. Il devrait être parmi nous pour écouter les problèmes soulevés par les députés de l'arrière-ban de son propre parti, et non pas seulement les députés de l'opposition. C'est toutefois disgracieux à l'égard du député qui avait la parole à ce moment-là, des députés libéraux de l'arrière-ban du pays, et à mon égard en ma qualité de député de l'opposition, qu'un ministre des Finances vienne nous dire, après 11 ou 12 heures du début du débat qu'il ne l'a pas réclamé. Eu égard à la situation économique, le ministre ne devrait pas agir de la sorte.

Je suis très fier de me compter au nombre de ceux qui ont réclamé ce débat et qui y ont pris une part active. Compte tenu de l'ampleur de la crise économique à laquelle nous devons faire face, de quoi peut-on parler au cours d'une période restreinte de 20 minutes? Voilà le problème! Devrait-on s'arrêter d'abord aux taux d'intérêt, au chômage, à l'inflation, ou alors au logement?

Je ne prétends pas que ma circonscription de Perth soit différente de toutes les autres, mais je pourrais à son égard aborder n'importe lequel de ces dossiers. Je pourrais parler des taux d'intérêt et de la petite entreprise; en effet, à l'instar de beaucoup d'autres de mes collègues à la Chambre, il n'y a pas de grosses entreprises dans ma circonscription; tous les commerces sont petits. Je connais les difficultés très graves auxquelles doivent faire face les petits commerçants de Stratford, de Sainte-Marie, de Mitchell, de Listowel et des localités et villages non pas seulement dans ma circonscription, mais dans toutes les autres également. Pour chacune d'entre elles, je pourrais donner maints exemples des ravages de l'inflation et, encore une fois ma circonscription n'a rien d'exceptionnel.

Toutefois, je signale que le CN comptait à un moment donné, et cela pendant longtemps, à la ville de Stratford, un atelier de fabrication de wagons et qu'un très grand nombre de retraités du CN vivent dans la région. Le grand avantage et le grand intérêt qu'il y avait à travailler pour le CN à cette époque-là était le régime de pensions offert par cette société. Beaucoup d'hommes et de femmes avaient choisi d'y travailler à des salaires plus faibles qu'on ne leur en offrait ailleurs car le régime de pensions était fort intéressant. Or, ce régime du CN, qui avait paru si intéressant à beaucoup de gens, il y a des dizaines d'années de cela, est devenu un fardeau aujourd'hui.

Ceux qui ont des revenus fixes comme les pensionnés du CN et aussi ceux qui sont propriétaires de leur maison, ce qui représente la majorité des gens de Stratford, sont maintenant parmi mes commettants les plus exposés. J'aurais pu parler de la politique énergétique car j'ai été scandalisé d'entendre le premier ministre (M. Trudeau) dire: «Eh bien, je ne vois pas les queues de chômeurs s'allonger en Alberta». La politique énergétique a fait perdre des millions de dollars en contrats et en emplois à Stratford, Ontario. Une petite société de cet endroit qui n'emploie que 300 personnes a perdu plusieurs millions de dollars après les élections, avant le dépôt du budget, parce que ses clients craignaient que ce programme énergétique suscite beaucoup de difficultés. Mais quand on a déposé le budget elle a perdu des millions de dollars en contrats relatifs à l'énergie. Il ne s'agit pas de queues de chômeurs en Alberta; on les voit plutôt à Stratford, à London, à Kitchener et partout au Canada central, non seulement en Ontario mais aussi dans la circonscription du président du Conseil privé (M. Pinard), je suppose, et tout cela est attribuable à la seule politique de l'énergie.

J'aurais pu parler du logement. J'ai le privilège de représenter une région où les gens considèrent très important de posséder sa propre maison. On ne trouve pas beaucoup de logements à louer dans nos villages et nos villes. Bien des gens sont propriétaires de leur maison. Cette mentalité m'a avan-

tagé comme avocat. Ce ne sont pas des gens riches, ce sont des travailleurs qui fabriquent des outils, des électriciens et des soudeurs, mais ils venaient me consulter comme avocat, non pas pour acheter des maisons de 1,500 ou 2,000 pieds carrés mais plutôt des maisons de 900 à 1,100 pieds carrés. Ils s'établissaient dans le milieu et ils n'avaient pas envie de déménager pour 50c. de plus l'heure à Kitchener ou à Toronto. Ils restaient à Stratford et faisaient partie de clubs de service et devenaient entraîneurs des clubs de hockey. Ils formaient vraiment le cœur de la ville que je représente.

Je doute qu'un seul travailleur qualifié de Stratford ait pu s'acheter une maison l'an dernier. Cela vous donne une idée de la prospérité et de la vitalité de cette localité. Je voudrais en dire davantage à propos de ces questions, mais je vais résister à la tentation car je veux parler d'une minorité. Il est déjà assez difficile d'être minoritaire, que ce soit géographiquement, culturellement ou autrement, mais une minorité sans porte-parole est dans une situation désespérée.

Je veux parler d'une minorité, c'est-à-dire des agriculteurs. Je sais que du point de vue électoral, le vote des agriculteurs devient de moins en moins important à chaque remaniement de la carte électorale. Je l'accepte à contrecœur. Dans ma propre circonscription, les agriculteurs représentaient environ 70 p. 100 des électeurs. Le pourcentage officiel se situe maintenant aux environs de 60 p. 100. Mais si on enlevait les zones urbaines qui font partie de circonscriptions rurales, les agriculteurs seraient minoritaires dans ma circonscription.

Qui sont-ils? Ce ne sont pas de grandes sociétés d'exploitation agricoles. Ils exploitent des fermes familiales. Ces agriculteurs sont à l'aise financièrement et ils sont à la fois progressistes et entreprenants. Comme ils exploitent des fermes familiales, ils réussissent à produire plus efficacement que n'importe quelle société d'exploitation que j'aie jamais vue. Non seulement ont-ils la volonté de produire mais ils en ont la capacité et malgré les nombreuses difficultés, ils veulent continuer à le faire.

Je pourrais vous nommer bien des agriculteurs qui seraient aujourd'hui en meilleure situations financière s'ils avaient liquidé leurs biens et investi dans les obligations du Canada ou des certificats de placement garantis. Ils pourraient toucher leurs intérêts et s'assurer ainsi de bien meilleurs revenus. Je crois que le député de London-Middlesex (M. Bloomfield) fait des signes d'assentiment parce que les agriculteurs de sa circonscription ressemblent beaucoup à ceux de la mienne. Je pense que les miens sont un peu meilleurs, mais il n'en conviendrait peut-être pas.

Le député sait que l'agriculteur moyen de sa circonscription serait dans la meilleure situation s'il liquidait ses biens pour investir son argent; il toucherait alors davantage en intérêts qu'il le fait à produire des aliments. Mais il a le très grand mérite de résister à la tentation.

M. Bloomfield: Nous sommes d'accord sur ce point.

M. Jarvis: Mon cher collègue dit que nous sommes d'accord sur ce point. Je veux me faire le porte-parole de ces agriculteurs maintenant, car la situation a évolué assez lentement. J'ai participé au banquet des gardiens du comté il y a deux ou trois semaines. J'ai été troublé d'entendre plusieurs centaines d'agriculteurs dire au cours des conversations, qu'ils se demandaient s'ils allaient vendre leurs grains de provende ou les garder pour nourrir leurs bovins ou leurs porcs. Ce genre de conversation se retrouvait partout au cours de cette soirée. J'ai trouvé cela très inquiétant et j'ai donc commencé à m'informer. J'ai constaté que la plupart des agriculteurs de ma circonscription—et je suis sûr que la même chose se répète dans toutes les circonscriptions du Canada, car cette situation n'existe pas que dans le sud de l'Ontario—se demandaient s'ils devaient vendre leur grain qu'ils devaient normalement utiliser pour engraisser leurs animaux avant de les vendre sur le marché canadien ou s'ils devaient laisser tomber l'élevage des bovins ou des porcs pour cette année? De plus en plus d'agriculteurs se posent la question.

C'est pourquoi, il y a moins de 48 heures, au cours de la période des questions, j'ai posé ces questions au ministre de l'Agriculture—et je regrette qu'il ne soit pas ici—alors que le taux d'intérêt préférentiel est de 17 p. 100, et que les agriculteurs de ma circonscription ainsi que ceux de London-Middlesex paient au moins 20 p. 100 d'intérêt. Ils n'obtiennent pas de prêts des banques au taux préférentiel. C'est pourquoi, il y a moins de 48 heures—et mes chiffres sont déjà désuets parce que le taux d'intérêt a presque atteint 19.5 p. 100 en moins de 48 heures—si les agriculteurs du comté de Perth voulaient emprunter du capital d'exploitation pour financer l'achat de bestiaux, ils devaient payer 21, 21.5 et 22 p. 100 d'intérêt.

Il est à toutes fins pratiques impossible pour bien des agriculteurs de payer ce taux, quelque bien établis ou prospères qu'ils soient. C'est un jugement de valeur très difficile à prendre que de décider de payer un pareil taux. C'est pourquoi ils sont tentés de vendre le grain qui leur servirait normalement à nourrir leurs bestiaux car ils peuvent placer l'argent qu'ils en retireraient à 13.5 p. 100 dans des certificats de placement garantis. Ce sera peut-être 14 p. 100 demain matin, mais je pense que c'est là le taux courant.

La situation est donc la suivante: d'une part il est temps de vendre les grains de provende au prix fort et d'autre part ces énormes taux d'intérêt leur rendent presque la vie impossible. Un agriculteur qui se rend à la banque et signe un pareil billet sur demande se place lui-même ainsi que sa famille dans une position très précaire. C'est ce que j'ai voulu faire savoir au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). J'ai voulu lui faire comprendre qu'on décourageait les agriculteurs canadiens de produire des quantités raisonnables d'aliments à des prix raisonnables. Je pensais donc demander rationnellement au ministre ce qu'il entendait faire à ce sujet.

• (1140)

Une voix: Où est-il quand nous avons besoin de lui?

M. Paproski: Il ne s'en soucie pas.

M. Jarvis: Je reconnais que je me suis mis dans une colère noire au cours de la période de questions ce jour-là. Je n'ai pas l'habitude de me fâcher mais j'ai été excédé de voir que le ministre n'était même pas conscient du problème. Il s'est montré très négligent pour ce qui est du financement agricole. Il y a plus de huit ans que je constate la même chose chaque année. Nous avons débattu de la question de l'imposition des gains de capital et celle de la transmission d'une ferme d'un père à son fils. Le ministre n'était certainement pas à la hauteur de ces sujets. Cependant, même lui doit certainement comprendre ce que signifie un taux d'intérêt de 21 ou 22 p. 100. Il m'a dit que la Société de crédit agricole consentait des prêts au taux de 12.75 p. 100. Il a ensuite ajouté que la Société

de crédit agricole manquerait peut-être de fonds. Qu'elle en manquait peut-être déjà dans certaines parties du pays.

Tâchons de trouver une solution. Voici la réponse que l'on donne à la Société de crédit agricole. La société n'a plus de fonds. N'importe quel agriculteur, quelle que soit la région du pays où il se trouve peut téléphoner dès maintenant au bureau de local de la SCA pour s'en rendre compte. Elle n'aura plus de fonds d'ici avril. Le député d'en face peut téléphoner à son bureau de la Société de crédit agricole et s'informer. J'ai téléphoné, et il n'y aura pas de fonds avant le 1er avril et c'est tout.

Les arrérages de la Société de crédit agricole s'élèvent à 53 millions de dollars. Je défie le député de me contredire sur ce point. Savez-vous pourquoi les agriculteurs ne remboursent pas leurs prêts agricoles de crédit hypothécaire, monsieur l'Orateur? Parce qu'ils préfèrent rembourser les emprunts qu'ils ont faits aux banques. Ils doivent rembourser des prêts sur demande que les banques leur ont consentis à des taux d'intérêt qui dépassent même 20 p. 100. L'agriculteur se dit qu'il aime mieux retarder ses paiements à la Société de crédit agricole et se débarrasser de son billet sur demande. Le ministre a l'effronterie de dire à la Chambre que la Société de crédit agricole peut servir à régler ce problème. C'est absurde. Il a ensuite ajouté que les associations agricoles devraient aider ces producteurs. Je n'ai jamais entendu parler de commission de mise en marché qui fournisse du capital d'exploitation à court terme. Je ne sais pas de quelle commission de mise en marché il s'agit. Je suis un peu au courant des commissions de marché car il y a des membres de ces organismes dans ma circonscription.

Si le ministre de l'Agriculture pense pouvoir se servir des taux d'intérêt élevés pour forcer les éleveurs de bovins à faire partie d'une commission de mise en marché, il doit avoir perdu la raison. Une commission de mise en marché est essentiellement un organisme créé et géré par les producteurs. Cela a toujours été le signe distinctif d'une commission de mise en marché de produits agricoles. Je n'ai jamais entendu le ministre de l'Agriculture dire qu'il allait permettre des taux d'intérêt si élevés qu'il acculerait les agriculteurs à la faillite à moins qu'ils ne forment une commission de mise en marché. Je prétends que c'est le pire moyen que l'on puisse trouver pour y arriver, et comme mon cher collègue l'a signalé, c'est du chantage.

J'ai répété ma question au ministre. J'étais agacé et je ne l'ai pas posée très poliment, mais j'ai pensé que je lui donnerais l'occasion d'annoncer qu'il y avait des mesures à prévoir. Je ne m'attendais pas qu'il annonce un programme de secours détaillé. Je m'attendais à ce qu'il réponde qu'il étudiait cette question dans le même contexte que l'aide aux petites entreprises ou qu'il envisageait de modifier la politique de la Société de crédit agricole pour lui permettre de prêter des fonds d'exploitation à court terme au lieu de consentir des prêts à long terme ou que nous pourrions nous servir des prêts destinés aux améliorations agricoles, ou autre chose. Je ne lui demandais pas de mettre les points sur les «i». Je voulais seulement qu'il nous dise si le gouvernement et le cabinet, où semble-t-il, il n'exerce aucune influence, envisageaient certaines mesures. Il n'y a absolument rien de prévu.

Il a répondu à ma deuxième question que le gouvernement consentait des prêts sans intérêt pour l'emmagasinage de récoltes des fèves de soya. Il a ensuite ajouté que les éleveurs de dindes réalisaient des profits en vendant les dindes d'utilité à 79c. la livre. Tant mieux pour eux, s'ils en réalisent. Il y a des éleveurs de dindes dans ma circonscription et je trouve que c'est très bien. Mais est-ce qu'on s'imagine que les consommateurs ne mangeront plus de bœuf ni de porc et qu'ils remplaceront ces viandes par des fèves de soya et de la dinde? Si nous convertissions toutes les entreprises agricoles du comté de Perth en élevage de dindes, nous ne pourrions pas encore répondre à 1 p. 100 de la demande du marché. Le producteur doit donc dire aux consommateurs canadiens qui auront peut-être à payer très cher la viande de bœuf importée de l'étranger que nous ne pouvons fournir, de manger plutôt de la dinde et des fèves de soya? Qu'est-ce que ces balivernes? Il est tout à fait absurde de prétendre que les consommateurs canadiens remplaceront les viandes de bœuf et de porc par des fèves de soya et de la dinde. Nous ne pouvons pas les produire. Nous mourrions tous de faim si c'était là la seule politique du ministre de l'Agriculture.

Je m'énerve un peu, encore une fois, bien que je n'en aie pas l'intention. Je m'excuse, monsieur l'Orateur. Tout ce que je demande au gouvernement et au ministre de l'Agriculture, c'est de donner une réponse parce que le ministre des Finances (M. MacEachen) est comme Turner. Je me souviens de Turner au cours du débat sur les gains en capital. J'avais fini par dire qu'il ne savait pas reconnaître une vache d'un chou, et c'était vrai. Un nombre suffisant de députés de notre parti étant intervenus, nous avons fini par le convaincre d'autoriser ce transfert de père à fils. Le ministre de l'Agriculture n'y connaissait rien. Mais, au nom du ciel, n'y a-t-il personne de l'autre côté pour comprendre que si l'on supprime le maillon vital de la chaîne alimentaire, les éleveurs et les producteurs de porcs, les conséquences seront catastrophiques? Ce ne sont pas les agriculteurs qui en feront les frais, mais bien les consommateurs, parce que les agriculteurs ne produiront pas, même si depuis des décennies ils se consacrent essentiellement à la production alimentaire. Mais lorsque le ministre doit se défendre sur deux fronts, le prix élevé des provendes, d'une part, et celui des taux d'intérêt, d'autre part, il ne peut pas résister à tant de pression. Il doit certainement y avoir quelqu'un, sinon parmi les ministres, peut-être des représentants de London-Middlesex ou d'ailleurs, qui représentent des circonscriptions rurales et qui pourraient dire au gouvernement que s'il empêche les agriculteurs de produire, il ne fera qu'aggraver la situation. Tant que nous n'aurons pas résolu le problème de l'approvisionnement, nous devrons payer plus cher des denrées alimentaires importées, acheter à un dollar qui ne vaut que 81c.

Si le dollar perd encore quelques cents, la situation ne fera qu'empirer. Nous pensons à ceux qui touchent un revenu fixe et aux gagne-petits. Ce sont eux qui seront le plus durement touchés. Nous sommes dirigés par un gouvernement qui est absolument insensible à cet état de choses. N'appliquant pas les programmes nécessaires, il ruine l'élément clé de la chaîne alimentaire, à savoir le producteur.

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, je ne devais pas participer à ce débat. Je suis resté ici jusqu'aux petites heures du matin, mais après avoir entendu des députés du Nouveau parti démocratique et du parti conservateur progressiste, j'ai estimé que le ministre des Finances

(M. MacEachen) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) avaient donné d'excellentes réponses. C'est pourquoi j'ai l'impression de ne rien avoir à ajouter à cet exposé clair et précis de la politique gouvernementale. Les ministres nous ont fait un compte rendu clair des objectifs à court terme et à long terme du gouvernement.

J'ai écouté attentivement dans l'espoir d'entendre des propositions constructives. La critique est aisée, mais j'espérais entendre des propositions constructives. Je dois dire très honnêtement que je n'en ai pas entendues une seule venant de l'autre côté . . .

M. McDermid: Vous n'avez pas été là toute la nuit, c'est pour cela.

Une voix: Rendormez-vous.

M. Flis: . . . et il m'était difficile de rester assis tranquillement plus longtemps.

Une voix: Pourquoi êtes-vous parti chez-vous à 11 heures?

M. Flis: Je pense que certains de ces députés devraient aller vivre dans d'autres pays. Qu'ils aillent passer un an en Union Soviétique. Ou encore qu'ils aillent vivre en Pologne pendant un an. Qu'ils sachent ce que c'est que d'avoir faim. Qu'ils sachent ce que c'est que de vivre sans aucune liberté. Qu'ils sachent ce que c'est que de ne pas pouvoir planifier une économie, comme nous l'avons fait. Qu'ils aillent faire cette expérience. Ils reviendront au Canada et baiseront le sol sur lequel ils se tiennent. Ils n'ont aucune reconnaissance ni patriotisme pour ce grand pays. Que font les députés d'en face? Ils critiquent.

● (1150)

J'étais ici hier soir et je me suis senti blessé, en tant que député, d'entendre le représentant d'Annapolis Valley-Hants d'avoir l'audace de critiquer mon patrimoine. C'est vraiment un peu trop mesquin. Voilà le genre de propositions qu'ils ont formulées à notre gouvernement.

Puis le chef de l'opposition (M. Clark) a pris la parole. Quelles ont été ses propositions constructives? Il n'a fait que cracher son venin contre le ministre des Finances (M. MacEachen); voilà sa proposition. Nous n'avons entendu que haine, préjugés et discrimination raciale. Il m'est même venu à l'idée de saisir la Commission des droits de la personne des observations faites par le député d'Annapolis Valley-Hants, car ils étaient empreints de préjugés et de discrimination.

M. Andre: Prenez Hnatyshyn comme avocat.

M. Flis: Puis le député de Perth (M. Jarvis) a eu l'audace de prendre la parole ce matin en disant qu'il parlait au nom des groupes minoritaires. A mon sens, les Canadiens d'origine portugaise, italienne ou grecque sont également des groupes minoritaires. Je demande donc aux députés ce qui justifie cette discrimination à leur égard? Je suis heureux que le député de Perth ait eu la politesse de se souvenir des agriculteurs au cours de ce débat économique. Je suis heureux qu'au moins un député d'en face ait eu la politesse et l'intelligence d'aborder ce problème dans le cadre de notre situation économique globale.

Le gouvernement libéral précédent a pris des mesures pour créer l'organisme Canagrex sous la juridiction du ministre de l'Agriculture. J'aimerais que le député de Perth me dise pourquoi, lorsque son gouvernement était au pouvoir, il a complètement rejeté cette recommandation. Si les intérêts des agriculteurs lui tenaient tellement à cœur, pourquoi a-t-il refusé d'appuyer la création d'une société d'exportation des produits agricoles au Canada? On joue les grands cœurs, mais on ne fait rien.

Cette décision de ne pas créer la Société canadienne d'exportation des produits agricoles de la part des conservateurs a été une grossière injustice envers nos agriculteurs, surtout du fait que Canagrex vise à aider les agriculteurs à exporter leurs produits et à établir des plans à long terme. Cela leur permettrait d'obtenir des contrats leur garantissant des débouchés d'exportation à long terme.

Cette mesure s'impose d'urgence pour l'agriculteur parce que grâce à des contrats à long terme, de cinq ans ou plus, il pourra enfin avoir une certaine stabilité de son entreprise, qui lui permettra de planifier de manière efficace sa croissance et son expansion. Autrement, sans cette stabilité supplémentaire, comment l'agriculteur va-t-il planifier sa production et acheter les machines nécessaires?

Pouvez-vous imaginer les risques que représente une exploitation agricole? Je suis fermier dans l'âme. J'étais producteur de blé en Saskatchewan où nous avions une ferme familiale. Je connais les problèmes auxquels se heurtent les agriculteurs. J'ai travaillé en Ontario dans des exploitations de tabac et je connais les problèmes auxquels se heurtent les agriculteurs ontariens. Je pense pouvoir donner quelques leçons au député de Perth en matière d'agriculture.

Pouvez-vous imaginer ce que c'est lorsqu'une tempête de neige fait rage en quelques heures et détruit non seulement une récolte, mais les efforts de toute une vie de travail? Je sais ce que c'est que d'emprunter de l'argent pour acheter de nouvelles machines sans savoir si l'on pourra vendre ses récoltes de façon régulière pendant suffisamment d'années pour pouvoir rembourser l'emprunt.

En garantissant des contrats à long terme, Canagrex permettrait de supprimer un grand nombre de risques que comporte l'agriculture, permettant ainsi aux producteurs du secteur primaire de rentrer dans leurs frais et même de faire des bénéfices raisonnables.

Le principe de Canagrex, conçu et mis sur pied depuis 1974, a reçu un vaste appui. En fait, le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) en a été l'un des premiers promoteurs.

Canagrex n'a pas seulement été réclamé par la Fédération canadienne de l'agriculture et l'Union nationale des agriculteurs, mais les dix premiers ministres provinciaux l'ont également approuvée en principe, reconnaissant que c'est un instrument clé pour accroître la production alimentaire totale de notre pays et étendre nos exportations. En tant que président du comité parlementaire spécial chargé d'examiner ce projet de société commerciale nationale, je ne saurais trop insister sur ce point.

Si nos délibérations n'avaient pas été interrompues comme elles l'ont été hier et encore aujourd'hui, j'aurais eu le privilège de déposer le deuxième rapport du comité spécial de la Société commerciale nationale. Je pourrais peut-être le faire au cours de l'après-midi.

Les agriculteurs canadiens peuvent produire à l'heure actuelle assez de denrées alimentaires pour nourrir environ 55 millions de personnes, soit deux fois notre population actuelle. L'agriculture canadienne est devenue l'une des plus efficaces et des plus productives du monde. Les Canadiens exportent aujourd'hui plus de 70 p. 100 de leur production céréalière.

Rien d'étonnant à ce qu'un emploi sur quatre au Canada repose sur le secteur de la production agricole. Les députés d'en face semblent croire que le seul secteur valable au Canada soit le pétrole. Eh bien, il y a d'autres secteurs importants dans notre économie.

En outre, les exportations agricoles se sont élevées au total à 8 milliards de dollars en 1979, elles ont renforcé l'économie canadienne et maintenu la valeur du dollar canadien. Le bilan du Canada dans le domaine du commerce international de denrées alimentaires n'a guère évolué depuis 1970, mais nous sommes en mesure d'accroître nos exportations étant donné la valeur diminuée du dollar canadien et les accords commerciaux négociés dernièrement. L'élément qui a le plus aiguillonné nos exportations a sans doute été la baisse de la valeur du dollar canadien, grâce à laquelle le prix non seulement de nos denrées alimentaires mais également de tous nos biens et services semble beaucoup plus intéressant.

Lorsque le comité spécial de la Société commerciale nationale a tenu des audiences à travers le pays, l'un des témoins qui a comparu devant le comité nous a dit que nous ne devrions pas trop nous inquiéter de la baisse du dollar parce que cela a toujours des répercussions positives. Cela permet au Canada d'accroître ses exportations, ce qui, en retour, signifie une meilleure balance des paiements, une meilleure situation de l'emploi et un dollar plus stable.

J'aimerais en revenir à l'agriculture. La demande de produits agricoles canadiens augmente dans la mesure où la population mondiale actuelle d'environ 4.2 milliards de personnes passera à plus de 6 milliards d'ici l'an 2000. Cette situation est rendue d'autant plus complexe que les experts internationaux en matière d'agriculture et d'alimentation prédisent une pénurie alimentaire à l'échelle mondiale l'an prochain, avec une famine s'abattant sur les millions de pauvres et une flambée des prix dans les pays riches.

Il faut manger pour vivre, et, pour la plupart des habitants du Tiers-Monde, chercher à satisfaire leurs besoins alimentaires fondamentaux est devenu la principale préoccupation, car ils ne peuvent pas produire assez de denrées alimentaires par eux-mêmes et nous, pays favorisé, ne leur en fournissons pas. En tant que Canadiens, nous avons l'obligation morale vis-à-vis de nos semblables de leur donner les denrées alimentaires nécessaires, et Canagrex assurera à nos agriculteurs la stabilité et les stimulants nécessaires pour répondre à ce besoin mondial. Se désintéresser du quart de l'humanité qui subsiste à mi-chemin entre la vie et la mort constitue une trahison suprême envers l'humanité.

Avec Canagrex, le Canada offrira l'orientation réclamée par les provinces dans le domaine de l'agriculture mondiale en contribuant à mettre en valeur le potentiel agricole en grande partie inexploité qui existe dans toutes les provinces et à commercialiser davantage de matières premières et de produits agricoles et alimentaires transformés.

● (1200)

En outre, Canagrex aidera les exportateurs canadiens à surmonter les inconvénients auxquels ils se heurtent souvent lorsqu'ils sont en concurrence avec des nations commerciales évoluées comme les États-Unis, la France et l'Allemagne de l'Ouest. Il faut bien l'admettre, les Américains connaissent une période de difficultés économiques et leurs représentants commerciaux deviennent plus agressifs que les nôtres sur les marchés étrangers. Comme la plupart des députés le savent sans doute, les pays comme ceux du Moyen-Orient, le Mexique et le Venezuela offrent des débouchés énormes à nos suppléments de production de produits agricoles, et ces pays ne veulent traiter qu'au niveau gouvernemental ou par l'entremise d'organismes d'État. Canagrex répondra à cette exigence. Les Canadiens pourront enfin vendre leurs produits sur les marchés étrangers en tant que Canadiens et non en tant que provinces. Canagrex sera un organisme connu. Il permettra une transaction en une seule étape pour la vente de nos produits agricoles qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission canadienne du blé ou de la Commission canadienne du lait.

D'autre part, j'ajouterais que le Canada devrait peut-être envisager un commerce d'échanges avec la plupart des pays producteurs de pétrole. Nous pourrions échanger des aliments contre du pétrole, ce qui profiterait aux deux pays en cause, chacun ayant besoin des produits de l'autre.

Canagrex répond aux demandes de nombreux organismes agricoles et comble certaines lacunes actuelles, en ce qui concerne par exemple les crédits à l'exportation évoqués par le rapport Hatch et le comité de promotion des exportations. Par ses activités de consultation et de représentation Canagrex va en outre surmonter en partie les obstacles au développement de l'exportation que constituent la taille et l'expérience restreintes de nombreux producteurs agricoles indépendants et de firmes qui sont compétitifs mais qui sont encore mal équipés pour faire face aux risques à courir pour trouver de nouveaux débouchés mondiaux.

J'appelle l'attention de la Chambre sur le rapport du comité spécial des relations Nord-Sud, qui a été déposé à la Chambre mercredi le 17 décembre. Je félicite le comité d'avoir consacré un chapitre entier aux possibilités de commerce et d'exportation, rapport dont j'aimerais citer quelques phrases. Par exemple:

> Avec des exportations qui représentent un quart de notre produit national brut le bien-être économique du Canada est lié à sa capacité d'exportation. C'est pourquoi toute mesure visant à limiter le commerce mondial aurait de sérieuses répercussions au Canada.

Inversement, toute mesure ayant pour but de promouvoir les échanges internationaux aura de grands avantages pour la Canada. Nous pouvons produire plus de produits alimentaires que nous n'en consommons, en sorte qu'il nous faut aujourd'hui les structures qui permettent à nos producteurs, c'est-à-dire à nos agriculteurs, de prendre aujourd'hui de l'expansion. Le Canada est un des quatre pays exportateurs nets d'aliments.

Je félicite notre premier ministre (M. Trudeau) des engagements qu'il a pris à l'égard de nos producteurs agricoles. Le 15 avril 1980, le discours du trône disait ce qui suit:

> L'alimentation et l'agriculteur joueront un rôle de plus en plus important dans l'économie canadienne des années 80. Pour renforcer cette industrie, le gouvernement prévoit créer une société canadienne d'exportation des produits agricoles qui sera chargée de trouver de nouveaux débouchés pour les produits canadiens.

Voilà ce qui a été recommandé, et quand les conservateurs étaient au pouvoir ils ne sont pas occupés de nos agriculteurs ni de leurs difficultés.

M. Malone: C'est faux!

M. Flis: Mais aujourd'hui ils ont le culot de prendre leur défense. Canagrex n'a pas été créée. Je presse mon gouvernement d'accélérer la création de cette société parce qu'il faut se

rappeler que le secteur agricole est très important pour notre économie.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, les débats d'urgence donnent l'occasion au gouvernement de marquer un temps d'arrêt, de réfléchir, de reconsidérer ses politiques fondamentales et d'écouter l'opposition. L'opposition n'est pas le gouvernement. Cela, le gouvernement le sait comme nous. Quand le gouvernement nous demande de suggérer des idées et des politiques précises, nous le faisons du mieux que nous le pouvons, mais nous ne sommes pas au gouvernement. Ce n'est pas nous qui sommes chargés de combler toutes les lacunes, de faire marcher la machine et de serrer tous les boulons. C'est regrettable, mais c'est ainsi. En tout cas il y a une chose que j'aimerais dire au sujet de l'exercice des responsabilités et des suggestions qu'on nous demande.

J'aimerais dire quelques mots d'un document que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) m'a envoyé il y a une couple de semaines. Au comité permanent de l'agriculture, nous avions demandé de recevoir une publication interne du ministère. Il s'agit essentiellement d'une liasse de photocopies de communiqués pris dans la presse canadienne, nord-américaine et mondiale, qui sont réunis et expédiés hebdomadairement.

Par principe, le ministre a refusé de l'envoyer aux députés de l'opposition, pour éviter disait-il des ennuis du côté des droits d'auteur, comme si le fait de tirer photocopie des journaux et de nous en donner communication pouvait donner matière à procès. Pour qui sait ce que parler veut dire, nous aussi nous avons des inquiétudes du côté des droits d'auteur. Nous ne sommes pas nécessairement esclaves du droit d'auteur. Nous pensons comme Coca-Cola que celui qui a une bonne recette sait la faire comprendre et utiliser par ses usagers, mais que la façon de combiner les ingrédients n'est pas connue de tout le monde.

Je signalerai qu'un Canadien sur cinq comprend la politique économique du NPD. Un électeur sur cinq vote NPD, un sur cinq est d'accord avec notre conception de l'économie et avec les effets politiques, économiques et sociaux qu'elles auront mais au niveau de la Chambre des communes, nous ne sommes représentés qu'à 11 ou 12 p. 100. Cela ne nous permet pas souvent de parler, mais lorsque nous en avons l'occasion il est extrêmement important que nous nous exprimions le mieux possible, puisque nous parlons au nom d'un nombre considérablement plus élevé d'électeurs que notre représentation à la Chambre peut le faire supposer.

Le problème qui se présente actuellement au gouvernement—et pas seulement au gouvernement actuel mais à celui qui l'a précédé—en matière de taux d'intérêt, d'inflation et d'économie en général, c'est un problème qui tient à ses principes de base et à sa conception d'ensemble de l'économie. Les deux partis fondent leurs idées politiques et économiques sur l'existence de l'économie de marché. Je pense qu'il s'agit là d'une erreur parce que l'économie de marché ne s'est jamais exercée de façon visible ou active au Canada.

Généralement parlant elle a pu exister aux États-Unis, mais si l'on regarde l'histoire de notre pays on constate que ce type d'économie n'a jamais vraiment existé dans aucun secteur. Au début, les premiers Européens qui sont venus ici pratiquer le commerce de la pêche ont divisé la côte en diverses sections où leurs nationaux séchaient le poisson et réparaient leurs bateaux et leurs filets. Tout le monde ne pouvait pas aborder là où il le voulait. Les règles étaient nettement définies et nettement respectées.

Quand nous nous sommes lancés dans le commerce des fourrures, nous l'avons pratiqué dans le cadre d'un monopole d'État, si l'on peut considérer la Reine ou le Roi d'Angleterre comme État. La Compagnie de la baie d'Hudson a reçu une charte. Le commerce s'exerçait dans le cadre d'un monopole. Il s'est développé dans le cadre d'un monopole et d'une entente étroite entre l'État et les entreprises. Le réseau du Canadien Pacifique a été réalisé de la même façon: le chemin de fer ne s'est pas construit dans le cadre de l'économie de marché, mais de par la volonté de l'État faisant appel aux grosses sociétés.

● (1210)

Je pense le CP n'a pas marqué de changement fondamental d'économie politique, parce qu'il se situait dans le prolongement de l'approche Baie-d'Hudson, l'État conférant certains droits et privilèges à quelques actionnaires qui pouvaient ainsi devenir très riches. D'après ce que j'ai pu constater, c'est la création de la Commission canadienne du blé qui a marqué un tournant de notre histoire économique. Cette fois l'État intervenait dans l'économie au profit du producteur lui-même. C'est le premier exemple que j'aie pu trouver d'intervention de l'État au profit du petit producteur. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, ni sans beaucoup d'agitation politique de la part des agriculteurs, des petits. Mais finalement cela est venu, ce type fondamentalement nouveau d'intervention par lequel l'État a orienté le commerce du grain de manière à maximiser les revenus du producteur. C'est-à-dire que le producteur a reçu le prix maximum au moment du marché, que les frais ont été réduits au minimum et que la différence est allée intégralement au producteur. C'est là un changement capital. Cette différence n'est pas restée entre les mains de quelques organismes de commercialisation ou de quelques marchands, elle est retournée au producteur. Voilà le type d'intervention que nous voudrions voir généraliser. Ces gens-là ont été le point de départ de la CCF, qui est devenue le NPD. Voilà le principe et la notion que nous aimerions voir appliquer au pays. Nous n'avons pas à nous en excuser. Les observateurs américains comme européens nous disent que ce type d'intervention peut se révéler tout aussi efficace que n'importe quelle entreprise strictement privée. Dès la fin du siècle dernier Thorstren Veblen, observateur de la scène sociale et économique américaine, a signalé d'après ses études que les très grosses sociétés ne lui semblaient pas apporter d'avantage réel ni d'efficience réelle. Comme il l'a montré, leur efficience ne vient pas d'une aptitude quelconque à faire les choses mieux ou moins cher que les autres, mais de leur aptitude à manipuler le marché. Le gigantisme n'est pas un avantage en soi, mais il est très utile quand on veut écraser l'acheteur et les concurrents.

Nous disons qu'en adoptant cette conception, le Canada peut avoir une économie bien à lui qui profite aux simples citoyens, une stratégie industrielle et une politique économique industrielle qui profitent aux Canadiens. Nous pouvons nous libérer de l'influence américaine, nous pouvons nous sortir de l'économie de succursale qu'elle nous impose, nous libérer de son influence financière. Nous avons la Banque du Canada, mais elle semble se guider sur les initiatives américaines. Un télex récent disait ce qui suit:

Le taux de base américain a atteint un nouveau record aujourd'hui, Citibank a relevé à 21.5 p. 100 le taux demandé aux sociétés les plus sérieuses. Cette augmentation, qui devrait être suivie par les autres grandes banques américaines, survient un jour après la déclaration de Donald Regan, (choisi comme secrétaire au Trésor par le Président élu Ronald Reagan) suivant laquelle le taux indicatif va passer au moins à 22 ou 22.5 p. 100 dans les semaines à venir. Le taux de base était auparavant de 21 p. 100 depuis mardi. Avant cette semaine il n'avait jamais dépassé 20 p. 100.

Donc, en moins de quatre jours le taux monte de 1.5 p. 100. Parce que nous nous guidons sur les Américains, je prévois que l'augmentation d'hier va être suivie jeudi prochain d'une nouvelle augmentation.

Des deux côtés de la Chambre on a parlé d'extrémisme au cours de ce débat, on a parlé de l'extrémisme des politiques que nous prônons. Certains ont parlé de l'opportunité des contrôles et se sont demandé s'ils n'amèneraient pas l'état à intervenir plus souvent, ce qui selon eux serait à redouter pour la productivité. Je répondrai que la productivité n'est pas fonction de la direction par l'État ou par d'autres. L'État peut avoir des exploitations extrêmement productives. Pour prendre le cas de la Saskatchewan, nous avons mis sur pied l'industrie de la potasse avec une forte participation de l'État, et cette industrie est au premier rang mondial. Notre industrie de la potasse ne craint la concurrence d'aucun autre producteur au monde. Il en va de même dans l'industrie minière et dans l'industrie de l'uranium. L'État peut être efficient s'il le veut. Il n'est pas inutile de signaler que la Saskatchewan a l'un des taux de fonctionnaires par habitant les plus bas du Canada, ce qui veut dire que l'administration est très efficiente quand on fait mesurer son rendement au moyen de critères de productivité.

J'aimerais consacrer quelques minutes à un autre secteur extrêmement productif de l'économie, qui est l'agriculture. Je pense que sa productivité est due en partie à l'intervention de l'État qui a créé la Commission canadienne du blé et la Commission laitière du Canada. Et ce n'est pas cet interventionnisme exagéré comme disent certains députés, qui a fait baisser la productivité agricole. En fait, quand on examine les dix dernières années, celles de 1971 à 1979, on voit que la productivité agricole a augmenté de 23.4 p. 100. Par comparaison, la productivité des secteurs non agricoles n'a augmenté que de 8.2 p. 100 pendant la même période. Cela veut dire que l'économie de marché n'a pas donné d'aussi bons résultats que les secteurs qui ont connu une forte intervention de l'État.

Donc, il vaut la peine de se pencher lucidement sur les résultats de l'économie de marché. Pour nous il s'agit là d'une conception à écarter, d'un postulat fallacieux sur lequel il ne faut pas faire reposer les politiques. Il faut voir la situation telle qu'elle est, lui appliquer les solutions qui peuvent se révéler utiles, appliquer une politique conçue au Canada qui nous donne des taux d'intérêt définis au Canada, qui nous donne les moyens de financement dont nous avons besoin. On nous a dit que les capitaux vont sortir du pays si nous n'élevons pas les taux d'intérêt. Mais nous avons beau hausser les taux d'intérêt, les laisser flotter en fonction des taux américains, il y a quand même une sortie nette de capitaux depuis deux ou trois ans. Peut-être le temps est-il venu d'analyser certaines expériences européennes et japonaises. Il y a des pays qui n'ont pas hésité sur ce choix des moyens quand ils ont voulu reconstruire leur économie. Et c'est à cela qu'il faut songer reconstruire l'économie. Ces pays n'ont pas hésité à faire figurer le contrôle des changes dans leur stratégie industrielle.

Ils ont gardé ce contrôle pendant de nombreuses années, tant qu'ils n'ont pas réussi à se donner une forte économie industrielle après les dévastations de la Seconde Guerre mondiale. Je crois que c'est possible. Nous savons que c'est possible. Il s'agit simplement d'avoir un bon point de départ et de prendre les bonnes décisions.

● (1220)

Des voix: Bravo!

M. Bill Clarke (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, au cours de ce débat qui dure déjà depuis 16 heures sans interruption, nous avons entendu beaucoup de statistiques. Mes collègues de ce côté-ci au moins savent que j'en suis friand. Aujourd'hui, toutefois, c'est des principes que je voudrais parler, de ces principes qui font cruellement défaut au gouvernement. Je ne puis pas dire que le gouvernement manque totalement de principes, puisque nous savons qu'il en a au moins un: le principe du pouvoir. Il est possible qu'il en ait d'autres, mais, si c'est le cas, ce sont des principes qu'il a empruntés ou volés soit aux progressistes-conservateurs quand ils étaient au pouvoir, soit à ses alliés du Nouveau parti démocratique, afin de tenter de rester au pouvoir. Il n'y a pas de quoi s'étonner, puisque le parti d'en face est dirigé par un homme qui affirmait il y a près de dix ans qu'il allait juguler l'inflation. On connaît la suite! Le même homme déclarait que le séparatisme était mort au Québec au moment même où celui-ci était à son apogée. Ce parti est dirigé par l'homme selon lequel le séparatisme n'a pas encore pris pied dans l'Ouest. Ce genre d'affirmation prouve seulement à quel point il méconnaît l'Ouest ou alors qu'il n'y est pas allé souvent. En 1979, cet homme a démissionné en tant que chef du parti. Je suppose que c'était le seul moyen pour lui de recevoir des compliments. Le même homme a renversé un gouvernement qui était bon pour le Canada. Son parti a battu le gouvernement progressiste-conservateur grâce à des promesses fallacieuses, et je pèse mes mots.

J'ai découvert une page publicitaire qui a paru dans le *Vancouver Sun* il y a dix mois. Elle expose certains des programmes des libéraux qui constituaient leurs principales promesses. Les libéraux promettaient tout d'abord d'établir une politique de prix «Made in Canada» pour faire en sorte que les Canadiens soient correctement approvisionnés en énergie à un prix raisonnable. Qui oserait affirmer que l'approvisionnement en énergie est satisfaisant au Canada. En tout cas, les Canadiens de la circonscription du député de South-Shore (M. Crouse) savent que l'énergie ne leur coûte pas un prix raisonnable. Par ailleurs, cette politique a engendré des milliards de dollars de dépenses sous forme de subventions cachées. C'était une promesses fallacieuse.

La publicité libérale disait ensuite:

«Joe Clark a presque détruit Petro-Canada, l'un des atouts les plus précieux du pays en matière d'énergie.»

L'histoire prouve la fausseté de cette affirmation. La société Petro-Canada n'a pas été détruite, et le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) n'a jamais eu l'intention de détruire Petro-Canada.

Une autre promesse consistait à dire:

«Les libéraux feront en sorte que les Canadiens possèdent un plus gros pourcentage des entreprises du secteur énergétique et les contrôlent davantage».

Que s'est-il passé en Colombie-Britannique le mois dernier? Petro-Canada a dépensé 10 millions de dollars pour acheter

une chaîne de stations-service en Colombie-Britanique. En quoi cela contribue-t-il à canadianiser le secteur de l'énergie? Cette société appartenait auparavant à des Canadiens vivant à Vancouver; elle appartient maintenant aux contribuables.

Nous devons probablement nous attendre à ce que le gouvernement achète d'autres entreprises pour les canadianiser. Au lieu de laisser la société canadienne Dominion Stores vendre des produits alimentaires, le gouvernement pourrait peut-être la racheter. Naturellement, on n'en finit plus.

Le parti d'en face a renversé un gouvernement qui, au cours de ses sept premiers mois au pouvoir, avait pris des mesures importantes dont je voudrais parler un peu. Il avait pris des mesures pour mettre sur pied un programme global visant à assurer l'autosuffisance énergétique du pays, pour réduire le déficit national et les dépenses du gouvernement fédéral, pour permettre au secteur privé de jouer de nouveau le rôle qui lui revient dans le développement économique du pays, pour obliger les sociétés de la Couronne à rendre davantage de comptes, pour réformer notre système fédéral, pour renforcer et moderniser le Canada, et enfin pour modifier les programmes et la politique socioculturels en vue de redonner aux particuliers la priorité sur le gouvernement. En très peu de temps, le gouvernement progressiste-conservateur avait réussi à établir un programme fiscal destiné principalement à régler les problèmes économiques les plus urgents du pays. Presque tous les gens responsables, informés et objectifs qui avaient étudié nos propositions budgétaires reconnaissaient qu'il s'agissait d'un programme bien conçu et tout à fait approprié compte tenu de la situation économique.

Comme je suis friand de statistiques, j'étais particulièrement heureux de voir que le budget de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) contenait, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, des projections quinquennales des dépenses budgétaires. Les libéraux ont donc repris le pouvoir; mais qu'en ont-ils fait?

Je pense que Charles Templeton l'a exprimé aussi bien que je pourrais le faire moi-même. En remettant en question la politique des libéraux, il a dit:

> Comment peut-on renverser un gouvernement pour reprendre ensuite presque toutes les mesures que ce gouvernement allait adopter, sauf les plus importantes; c'est-à-dire une réduction des dépenses et une augmentation des impôts frappant les automobilistes. Une fois revenus au pouvoir, les libéraux ont adopté exactement les mesures contre lesquelles ils avaient fait campagne. L'immoralité de ce gouvernement libéral et de son chef est vraiment une chose qui me dépasse.

Voilà ce que Charles Templeton a déclaré à une station de radio de Toronto il y a quelques mois.

Voilà dix mois que ces chevaux de retour sont revenus au pouvoir, et ils ont réduit à néant toutes les initiatives prises par le gouvernement du très honorable député de Yellowhead (M. Clark). Les libéraux ne se sont pas encore rendu compte que les dépenses extravagantes du gouvernement nourrissaient l'inflation. Ils n'ont pas encore remarqué que l'inflation affaiblit notre dollar et que la faiblesse du dollar contribue à augmenter les prix et les taux d'intérêt.

Ce gouvernement ne s'est pas encore rendu compte qu'il est nécessaire de créer un climat favorable aux entreprises pour stimuler la croissance économique et que la concurrence du gouvernement est coûteuse et inutile. Je ne veux pas trop insister là-dessus, mais nous pouvons quand même nous pencher un instant sur ce que le gouvernement a fait. Par exemple, Radio-Canada a puisé 500 millions de dollars dans les deniers publics pour assurer un service que des dizaines d'autres compagnies peuvent fournir en réalisant un profit, même après avoir versé au gouvernement des millions de dollars en impôt sur le revenu. Le gouvernement veut maintenant lancer une deuxième société Radio-Canada, CBC II, qui, d'après lui, devrait coûter seulement 25 millions de dollars. Nous savons en général à quoi nous mènent les prévisions de dépenses du gouvernement.

Prenons le cas du CN. Il est possible qu'à une certaine époque nous ayons eu besoin d'une compagnie comme celle-là pour reprendre en main les sociétés ferroviaires canadiennes menacées de faillite, mais c'était il y a au moins 50 ans. Aujourd'hui le CN fait concurrence à diverses entreprises du secteur privé. Pourquoi le CN aurait-il besoin d'avoir des hôtels? Il y a au Canada un tas de bons hôtels, dont une bonne partie appartient à des Canadiens. Pourquoi le CN a-t-il 29 filiales dans le domaine du transport routier? Je crois que c'était 29 aux dernières nouvelles. Il y a beaucoup d'entreprises privées qui s'occupent du transport routier au Canada.

Voyez ce que le gouvernement a fait de la Société pour l'expansion des exportations. Il semble très fier de financer des usines de pâte à papier en Pologne et aux États-Unis, lesquelles peuvent faire concurrence aux producteurs canadiens de pâte à papier.

Voyez Air Canada. Voilà une société de la Couronne qui fait concurrence à un autre organisme de la Couronne, les Postes, qui sera peut-être bientôt une société de la Couronne. Air Canada a mis sur pied des services comme Airvelope et Couriair qui sont similaires à des services que les Postes avaient l'habitude d'offrir.

● (1230)

En parlant des Postes, le parti d'en face pense qu'il suffira de transformer les Postes en une société de la Couronne pour éliminer son déficit. Monsieur l'Orateur, c'est ce même parti qui a englouti plus d'un milliard de dollars des contribuables dans Petro-Canada, en affirmant qu'il allait accroître la production de pétrole au Canada. Monsieur l'Orateur, le secteur privé n'a jamais eu de mal à découvrir du pétrole. Pendant bien longtemps, il a semblé que Petro-Canada ne trouverait jamais une goutte de pétrole. La société publique en a trouvé depuis et elle s'apprête, semble-t-il, à produire du pétrole. Mais est-il vraiment besoin de puiser un milliard de dollars dans les deniers publics pour trouver du pétrole que le secteur privé découvrirait de toute façon? Je ne le pense pas. Naturellement, les libéraux, ont estimé que le secteur privé avait besoin d'aide dans d'autres secteurs; c'est pourquoi ils ont décidé de subventionner Chrysler et peut-être Massey-Ferguson. Beaucoup de chefs d'entreprises de ma région se demandent quand le gouvernement leur viendra en aide. A cause de la politique des taux d'intérêt que le gouvernement applique ces derniers temps, des milliers de petites entreprises canadiennes courent à la faillite. Le gouvernement leur viendra-t-il en aide? Il affirme qu'il est de son devoir de sauver les emplois en danger dans les grosses sociétés. Pourtant, nous nous tuons à lui répéter que c'est aux petites entreprises que nous devons le plus gros des emplois au Canada. Malgré cela, je crains qu'aucune aide ne soit prévue pour les petites entreprises.

Les taux d'intérêt sont très élevés. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. C'est l'argument qui a servi à présenter la motion dont nous débations. Bien sûr, les taux

d'intérêt sont très élevés. Mais le gouvernement ne s'est pas encore rendu compte qu'il existe un rapport entre l'augmentation de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt. Ce n'est pourtant pas un secret. Même le député de Sarnia (M. Cullen) sait qu'une forte inflation est synonyme de taux d'intérêt élevés. Le gouvernement devrait le savoir car nous lui avons répété assez souvent. Il affirme que les taux d'intérêt doivent être élevés pour éviter l'exode des capitaux. Bien sûr, il y aura un exode de capitaux si les taux d'intérêt sont plus élevés ailleurs. Il doit donc maintenir nos taux d'intérêt au niveau international. Les investisseurs internationaux suivent de près l'évolution des taux d'intérêt et, sans aucun doute, l'argent partirait à l'étranger si nos taux d'intérêt étaient plus bas qu'ailleurs. C'est la raison pour laquelle le dollar canadien a été malmené ces derniers jours.

Monsieur l'Orateur, les libéraux ne se rendent-ils pas compte que les petits investisseurs canadiens ont aussi des problèmes à cause des taux d'intérêt élevés et qu'ils ne savent pas quoi faire? Ils ne peuvent pas emmener leur argent dans un autre pays. La plupart du temps, ils doivent emprunter pour faire tourner leur entreprise et les taux d'intérêt actuels leur font beaucoup de tort.

Mais il n'y a pas que les entreprises qui sont touchées. Des milliers de Canadiens vont devoir renégocier leur hypothèque qui arrive à expiration après, en général, un terme de 5 ans. Je me demande si nous pouvons évaluer le nombre d'heures perdues à s'inquiéter et à chercher à régler le problème de l'hypothèque sur la maison. Je sais que de très nombreuses familles sont dans ce cas. A mon bureau, sur la colline, je connais une secrétaire qui appartient à une famille où l'on travaille dur et qui a passé un temps fou et des nuits blanches à se demander ce qu'elle allait bien pouvoir faire de l'hypothèque qui devrait être renouvelée bientôt. Après tout, pour le Canadien moyen, la hausse des taux d'intérêt qu'il faut supporter au moment de renouveler l'hypothèque représente une ponction énorme sur le budget familial. Les Canadiens ne savent pas s'ils doivent économiser ou dépenser leur argent.

Je voudrais vous citer un passage d'un article de Dian Cohen qui est paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 2 décembre 1980. Monsieur l'Orateur, jusqu'à présent, les gens empruntaient beaucoup moins quand les taux d'intérêt étaient très élevés. Les taux d'intérêt élevés étaient l'un des instruments économiques dont se servait le gouvernement pour ralentir les emprunts. Voici ce que Dian Cohen dit dans son article:

> Malheureusement, même avec des taux d'intérêt supérieurs à 14 p. 100, les gens font la queue pour emprunter. Cela remet en cause le vieux dicton dont on se servait pour expliquer que l'économie ne tourne pas à pleine capacité. Les gens empruntent de l'argent à 14, 15 ou 17 p. 100 simplement parce qu'ils pensent que c'est quand même dans leur intérêt. Ont-ils raison? Supposons que vous empruntiez $1,000 à 15 p. 100, remboursables sur deux ans.
>
> Au bout de deux ans, vous aurez payé $1,158.72. Pour la même période, on prévoit que le taux d'inflation sera de 11 p. 100 par an.

C'est ce que nous avons maintenant. L'auteur poursuit:

> A ce train là, le prix de l'article de $1,000 que vous vouliez acheter sera passé à $1,230 (11 p. 100 de $1,000, c'est-à-dire $1110, plus 11 p. 100 de $1,110, soit $120). Même en payant 15 p. 100 d'intérêt, il est donc avantageux d'emprunter.

La raison en est que l'article qu'il faut payer $1,150, en tenant compte des intérêts, coûtera encore plus dans deux ans. Les Canadiens ne savent pas s'ils doivent agir de cette façon et ils se disent: Qu'arrive-t-il à ceux qui économisent? Voici l'exemple que donne Dian Cohen dans son article:

> Supposons que vous ayez investi $1,000 à 13 p. 100. A la fin de la première année, vous avez gagné $130. Mais étant donné qu'il y a 11 p. 100 d'inflation par an, votre pouvoir d'achat réel est seulement augmenté de $20 par rapport à l'année précédente. En d'autres termes, vos $1,000 ont rapporté $130, mais les 11 p. 100 d'inflation en ont repris $110. Vous croyez avoir quand même gagné; mais avez-vous raison de le penser?

Non, si les $130 gagnés en intérêts sont imposables et pas seulement les quelques dollars de pouvoir d'achat réel supplémentaire, en supposant que vous ayez d'autres revenus sous forme d'intérêts. Un contribuable qui paye 40 p. 100 d'impôt sur sa plus haute tranche de revenu devra payer $52 d'impôt alors que son investissement ne lui aura rapporté en réalité que $20. Par conséquent, son placement de $1,000 lui aura coûté $32 au bout de l'année. Dans ces conditions, on comprend facilement que les Canadiens ne soient par tentés d'économiser. Il n'est pas étonnant qu'ils se sentent désemparés.

Que devraient-ils faire, monsieur l'Orateur? Pour qu'il soit intéressant pour eux d'investir, il faudrait des taux d'intérêt plus élevés afin de compenser l'inflation. Les organismes de prêts et les entreprises qui veulent emprunter de l'argent devraient donc payer des intérêts plus élevés susceptibles d'attirer les économies des gens qui pourraient décider autrement de dépenser leur argent. Le véritable taux d'intérêt est à peine supérieur à 3 p. 100. Je suis sûr que certains députés se souviennent des obligations de 3 p. 100 émises par le gouvernement en 1930.

Il est impossible de réduire les taux d'intérêt tant que le gouvernement dépensera autant d'argent. Comme mes collègues le savent bien, je jette régulièrement un coup d'œil aux comptes publics. En se penchant sur les revenus du gouvernement pour les quatre dernières années, on constate que ces revenus sont passés de 28 milliards à 35 milliards, ce qui correspond à une augmentation de 25 p. 100. Mais pendant la même période, les dépenses du gouvernement sont passées de 29 milliards à 47 milliards, soit une augmentation de 61 p. 100. Quand ses revenus s'accroissent de 25 p. 100 tandis que l'augmentation de ses dépenses est de 61 p. 100, le gouvernement devrait s'attendre à une flambée de l'inflation. Il a suffisamment de conseillers qui peuvent le renseigner dans ce domaine.

Je voudrais communiquer au gouvernement, monsieur l'Orateur, un message très simple; c'est le suivant: Il doit apprendre que l'inflation provoquée par les dépenses gouvernementales engendre des taux d'intérêt élevés. C'est tellement simple que je vois mal pourquoi le gouvernement n'arrive pas à le comprendre.

Je ne sais pas pendant combien de temps ce débat va se poursuivre, monsieur l'Orateur. Il dure déjà depuis environ 16 heures et il pourrait bien continuer pendant encore au moins 20 heures. J'espère qu'en répétant ces évidences au gouvernement pendant toutes ces heures, nous finirons par lui faire comprendre que c'est sa politique qui explique les taux d'intérêt élevés et qu'il ne lui sert à rien de blâmer des puissances étrangères ou invisibles.

Je suis certain, monsieur l'Orateur, que les Canadiens le comprennent. J'espère donc que, grâce à ces heures de débat ininterrompu, le gouvernement finira lui aussi par comprendre.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ce débat jusqu'ici a été fort intéressant et peu commun. Voici, je crois, la question à laquelle il faut répondre: Comment se fait-il que depuis tant d'années que la plupart d'entre nous

servent nos électeurs, c'est la première fois qu'un débat spécial dure aussi longtemps? C'est, à mons avis, parce que la Chambre ne s'est jamais trouvée dans l'état où elle est à l'heure actuelle. Notre pays est dans la pagaille. On ne saurait employer un terme plus modéré pour décrire l'état de l'économie, de la santé et du bien-être, des pensions, de l'inflation, du budget, ou de son inexistence, ou du programme énergétique. De quelque côté que l'on se tourne, l'incertitude règne. C'est cet état d'esprit que reflètent les députés. Pas un de nous ne sait ce que veut faire le gouvernement. Rares sont ceux qui ont une idée de la voie dans laquelle ils s'engagent.

● (1240)

Lorsque la situation a commencé à se détériorer depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, les Canadiens et leurs représentants ont commencé à s'interroger. Ce qui nous déconcerte, c'est le cynisme de l'équipe qui s'est fait élire l'hiver dernier. Depuis leur élection, il leur semble que rien d'autre ne compte. Je me souviens d'une observation qui est la plus cynique que j'aie jamais entendue à la Chambre et peut-être aussi la plus sotte. C'est le député de Don Valley-Est (M. Smith) qui en est l'auteur et elle caractérise la conception que les libéraux se font du pouvoir. C'était au comité permanent des privilèges et élections où nous examinions le cas des ministres en citation d'incompatibilité. J'ai essayé de faire remarquer qu'il ne pouvait pas s'agir d'une fiducie à gestion autonome si le ministre en question savait ce que renfermait la société de fiducie. A mon avis, le ministre avait fait une erreur sans mauvaise intention, mais là n'est pas la question.

Le député de Don Valley-Est a discuté avec moi au sujet de cette société autonome pendant un certain temps, après quoi il a demandé à ce que le comité se prononce sur la question pour voir qui avait raison. Si nous commençons à croire que c'est la force du nombre qui garantit que l'on ait toujours raison au lieu d'avoir quelquefois tort, c'est extrêmement regrettable. Or, parce qu'ils ont remporté les élections, les libéraux croient avoir raison, quoi qu'ils fassent.

Hier ou avant-hier, le ministre des Finances (M. MacEachen) a brandi son exposé budgétaire et s'est exclamé: «Il est dit dans ce document que l'inflation me préoccupe. Que voulez-vous de plus?» Monsieur l'Orateur, nous voudrions qu'il lutte contre l'inflation au lieu de croire qu'à cause de sa remarque, tout le monde devrait s'empresser de juguler l'inflation à sa place. La responsabilité du ministre des Finances est primordiale. C'est lui qui a accepté de se charger de l'économie de notre pays.

Je voudrais énumérer à la Chambre certains des Canadiens qui se ressentent gravement de l'inflation et des taux d'intérêt exorbitants. Je voudrais vous parler de ma circonscription. En 1971, elle comptait 88,211 personnes et, en 1976, ce chiffre avait légèrement baissé, à 88,151. Sur ce nombre, 2,265 de mes électeurs sont des hommes entre 65 et 69 ans. Dans le groupe d'âge d'au moins 70 ans, ils sont 5,750. Ce sont des vieillards pensionnés. Du côté des femmes, entre 65 et 69 ans, elles sont 3,360 et, 9,710 de plus de 70 ans. C'est dire que dans ma circonscription, sur 88,000 personnes environ, 21,000 sont des pensionnés, ce qui représente 24 p. 100 de la population.

Dans ma circonscription, les veuves sont au nombre de 9,895 ce qui constitue un autre groupe. Si les députés s'imaginent que ces gens-là ne sont pas aux prises avec des problèmes, ils ignorent tout bonnement dans quel état se trouve notre économie à l'heure actuelle. Les gens achètent leurs denrées alimentaires, paient leur loyer et leur fuel domestique. Il s'agit là d'articles absolument essentiels. La nourriture pour chiens n'est pas destinée aux hommes. Les gens ne devraient pas avoir à coucher à la belle étoile et ils ne peuvent chauffer leur maison à moins qu'ils n'acquittent leur juste part des frais de chauffage.

A ce sujet, les députés se souviennent que dans le budget Clark qui avait été présenté en décembre dernier, la taxe d'accise ne s'appliquait pas au fuel domestique. Le gouvernement a fait grand état pendant la campagne électorale du fait qu'il avait augmenté la pension de vieillesse de $35 par mois. On avait constaté la même attitude de la part de Radio-Canada qui adopte toujours envers les hommes politiques une attitude peu rationnelle. Elle se plaît à descendre le gouvernement libéral et à appuyer les néo-démocrates jusqu'à ce que nous soyons à la veille des élections, où elle annonce que, malgré tous leurs efforts, les néo-démocrates ne seront pas élus. Affolés, les commentateurs de Radio-Canada lancent des fleurs aux libéraux lorsqu'ils font le reportage de prétendues nouvelles, ce qui aide ces derniers à reprendre de pouvoir et à bien s'assurer que les conservateurs n'entrent pas.

Nous autres, de ce côté-ci, voyons la chose d'un œil amusé, avec un certain humour, puisque nous savons que, peu importe, Radio-Canada appuiera les néo-démocrates pendant un certain temps et les libéraux le reste du temps. Bien entendu, ces derniers ont son appui au moment décisif et il en va de même pour les NDP; donc ils n'ont pas à se plaindre. Cependant, il m'a toujours répugné d'entendre Radio-Canada annoncer au fil des jours, pendant la campagne électorale, que le parti libéral avait promis d'augmenter les pensions de vieillesse de $35 par mois, alors qu'en fait il s'agissait du supplément de revenu garanti.

La différence, c'est que 50 p. 100 environ des vieillards pensionnés ne touchent pas le supplément de revenu. Donc l'augmentation mensuelle de $35 par mois n'était pas générale du tout. Elle ne s'adressait qu'aux personnes qui touchent le supplément de revenu, lequel est assujetti à une évaluation des ressources. Je sais qu'il ne sert à rien de vouloir corriger les impressions que créent les média, mais le fait est que l'augmentation mensuelle de $35, qui semble être la seule solution que le gouvernement a l'intention d'appliquer pour venir en aide aux pauvres, ne s'adresse qu'à la moitié des vieillards pensionnés.

L'autre observation que j'aimerais faire au sujet de l'attitude du gouvernement envers les pensions a été faite l'autre jour par l'un de mes collègues, l'honorable député de Bow River (M. Taylor). Il s'agit du cas des veuves d'invalides pensionnés qui doivent attendre pendant une période prolongée pour toucher le plein montant de la pension. Les députés se rappellent qu'à cause d'une minorité de deux voix, lors du vote sur le bill des pensions des anciens combattants, nous n'avons pas réussi à forcer le gouvernement à payer à toutes les veuves d'invalides pensionnés le plein montant de la pension à laquelle elles ont droit en vertu du bill sans devoir attendre pendant la période prolongée de six années et demie.

C'est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui avait présenté l'amendement que notre parti avait appuyé. Nous estimions que le gouvernement pourrait trouver les fonds nécessaires parce que, juste ciel, il en trouve assez ces jours-ci

pour faire connaître la position de son parti. Voilà une initiative qui est nouvelle dans l'histoire du Canada, mais c'est sans scrupules que le gouvernement la prend maintenant. Cependant, il s'agit là d'une prise de position, mais il faudrait tenir compte du cas de ce groupe de personnes. Si le gouvernement n'hésite pas à dépenser 60 millions de dollars pour faire connaître les idées du premier ministre sur la constitution, il devrait pouvoir trouver des sommes suffisantes pour verser à ces veuves leurs pensions d'invalidité.

Je voudrais maintenant parler des indemnités aux conjoints. C'est avec plaisir que nous avons donné notre appui à cette mesure, il y a quelques années, et nous avons certes manifesté vigoureusement notre objection à la partie du bill qui, à compter du jour où le pensionné meurt, refuse l'allocation au conjoint à sa veuve. Le gouvernement voulait à tout prix supprimer cette allocation dès que le conjoint devenait veuve. Mais à la suite de pressions exercées par l'opposition pendant environ deux ans, le gouvernement a finalement renoncé et a consenti à verser sans interruption l'allocation de conjoint à la veuve jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de 65 ans. Son oubli, c'est qu'il y a d'autres femmes de 60 à 65 ans qui se trouvent dans la même situation, notamment la célibataire qui, entre 60 et 65 ans, n'a absolument aucun moyen d'obtenir l'allocation de conjoint.

Cela semble si tragiquement injuste. Par exemple, prenons le cas de deux jumelles dont l'une épouse à l'âge de 63 ans un homme de 65 ans. S'ils peuvent être admissibles au supplément de revenu garanti, elle pourra toucher une allocation égale à la pension de vieillesse, ce que ne pourra pas faire sa sœur jumelle qui ne s'est jamais mariée. Voilà une injustice que j'aimerais voir supprimer, surtout de nos jours, alors que tout le monde se rend bien compte, sauf le gouvernement, de ce qu'il en coûte pour se nourrir et se chauffer.

J'aimerais aussi pendant un instant parler du problème dont le gouvernement est l'auteur. Il m'irrite de voir comment il peut présenter certaines mesures. Dans certains cas, il s'y est trouvé forcé, je crois, mais, dans d'autres, il s'agit de faits bien intentionnés. Il a présenté en 1977 certaines réformes à la pension de la vieillesse dont le boniment qui les a entourés écœurerait n'importe qui. L'une des dispositions proposait une pension de vieillesse partielle. Elle a été présentée comme si le gouvernement servait les intérêts des pensionnés. Or, c'était l'intérêt du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et non des pensionnés que cette mesure servait. Une pension de vieillesse partielle serait versée à l'âge de 65 ans à une personne qui est venue mettons au Canada à l'âge de 55 ans. Or, pendant des décennies, en pareille situation, cette personne pouvait obtenir la pension de la vieillesse. Le gouvernement a décidé d'épargner un peu d'argent au Conseil du Trésor et il a donc changé les choses. Désormais, si une personne n'a vécu au Canada que pendant 10 ans, elle n'obtient qu'un quart de la pension de la vieillesse. Ce montant n'augmente pas l'année suivante si la personne vit au Canada parce que, bien qu'elle touche une pension, elle n'est pas admissible à une pension de 11 ans et la disposition décennale s'appliquera pendant le reste de sa vie. Voilà qui garantit à certaines personnes de ma circonscription qu'elles vivront dans une pauvreté totale. J'ai une liste de plusieurs centaines de personnes ainsi prises au piège. Ce qu'il y a de tragique notamment, c'est que le gouvernement est en partie responsable du problème. Dans plusieurs pays étrangers, le gouvernement n'avait pas retiré de la circulation des brochures où on décrivait le régime de sécurité de la vieillesse de 1976 au Canada, où il était dit que, pour pouvoir toucher la pleine pension, il suffisait simplement d'habiter au Canada pendant 10 ans. A l'époque, j'ai dit que la pension de vieillesse partielle aboutirait à une catastrophe. Je puis assurer aux honorables députés que c'est bien le cas.

● (1250)

Je voudrais maintenant aborder un sujet complexe, la réciprocité des pensions. Le gouvernement ne semble plus capable d'agir loyalement à l'égard de quoi que ce soit. J'imagine que tout le monde ici a reçu une lettre qui était adressée au député de la Chambre des communes et aux membres du Sénat, dans laquelle le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] Bégin) prétend qu'elle a énormément contribué à la réciprocité des pensions. Dans sa lettre, le ministre débute en parlant de ce qu'elle a fait le 14 octobre. En voici un extrait:

Le 22 octobre, alors que je me trouvais à Londres pour me documenter au sujet de la réforme à apporter aux pensions, j'ai été reçu par l'honorable Patrick Jenkin, secrétaire d'État aux Services sociaux. Le premier sujet que j'ai soulevé concernait la réouverture éventuelle des négociations entre le Canada et le Royaume-Uni en vue d'en arriver à un accord de sécurité sociale.

Vu que ces pourparlers n'ont pas abouti, le ministre en a conclu qu'il ne servait à rien de laisser l'affaire en suspens. J'ai reçu du même ministre une lettre qu'elle m'avait adressée à titre de député, dans laquelle elle fait remarquer quelque chose qu'elle ne prend pas la peine de faire dans la lettre adressée aux députés et membres du Sénat. Elle donne un peu plus de détail sur l'historique de la question. A l'intention des députés qui ne sont pas au courant de la réciprocité des pensions, je tiens à dire qu'essentiellement cette méthode permet aux immigrants d'un autre pays de venir au Canada et de toucher des pensions de leur pays d'origine, qui seraient indexées. Nous agirions de la même façon à l'égard des Canadiens qui vont s'installer dans un autre pays. A la page 1, voici ce que le ministre dit dans sa lettre:

A l'initiative des Britanniques, entre 1969 et 1972, des hauts fonctionnaires du Canada et du Royaume-Uni ont eu des entretiens en vue d'en arriver éventuellement à un accord réciproque de sécurité sociale.

Cela s'est passé sous un régime libéral. A la page 2 on lit:

Les premiers entretiens avec un autre pays à cet égard se sont déroulés, entre représentants officiels, à Londres, en juillet 1977.

Que s'est-il passé lors des réunions de 1969 à 1972? Elles avaient eu lieu sur l'initiative du gouvernement britannique. Le gouvernement voudrait faire croire aux Canadiens que, dans cette affaire, la faute en incombe aux Britanniques. Or, entre 1969 et 1972, ils avaient présenté deux offres. La première stipulait que les augmentations ultérieures de taux seraient versées aux titulaires de pensions britanniques au Canada. Deuxièmement, ils exigeaient que les pensions canadiennes de sécurité de la vieillesse soient exportées sans condition. C'est dire qu'en 1972 les Britanniques étaient disposés à conclure un traité dans ces termes et que les Canadiens qui nous représentaient à l'époque ne l'étaient pas. Cependant, j'ai remarqué dans cette lettre une observation curieuse, car j'ai bataillé avec le ministre à ce sujet-là. Elle y disait:

A deux occasions distinctes (juin 1977 et décembre 1978), le premier ministre du Canada a signalé cette question à son homologue britannique.

Or dans le compte rendu du comité permanent de la santé et du bien-être et des affaires sociales, le 7 novembre 1978, le même ministre m'a expliqué pourquoi nous n'allions pas traiter les Britanniques de la même manière que les Italiens qui, à

l'époque, avaient eu un événement spectaculaire à Toronto lors de la signature de l'accord de pensions réciproques avec l'Italie. A l'époque, le ministre avait dit:

Pour ce qui est du problème britannique, je cherche à voir s'il serait possible d'assurer la réciprocité des pensions mais les Britanniques ne facilitent vraiment pas les choses. J'espère que nos deux premiers ministres qui doivent se rencontrer très bientôt selon les journaux d'hier, mettront cette question à leur ordre du jour. Dès que je le saurai, j'en aviserai la Chambre, ce qui me permettra, bien entendu, de modifier complètement ma ligne de conduite et d'accélérer les choses, je l'espère. Voilà la priorité que j'accorde à la question.

Cette priorité qu'exigeait le moment a immédiatement disparu avec le comité, je suppose, parce qu'il n'a jamais plus été question que le premier ministre et son homologue britannique discutent de la question lors de leur rencontre. Maintenant, le ministre a dit tout bonnement que la question est réglée à tout jamais et de n'y plus penser. Mais c'est impossible d'oublier parce que les gens qui en ont besoin sont toujours là.

Je voudrais dire un mot de la difficulté que nous éprouvons avec la pension des veuves, l'allocation du conjoint et ainsi de suite. Si le gouvernement continue à expliquer sa politique inflationniste, ce qui semble vraisemblable, nous devons commencer à envisager que le cycle inflationniste va se perpétuer. Nous devons prendre des dispositions pour que nos citoyens de l'âge d'or puissent vivre avec une certaine dignité. Je propose que nous envisagions ce que font les autres pays en l'occurrence.

En Autriche, l'âge normal de la retraite est de 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes. Il en va de même en Belgique et en Grande-Bretagne. En France, l'âge normal de la retraite est de 65 ans, mais un travailleur peut prendre sa retraite à l'âge de 60 ans et toucher 70 p. 100 de son revenu antérieur à la retraite. En Allemagne, l'âge normal de la retraite est de 65 ans, mais les femmes peuvent prendre leur retraite à 60 ans. En Israël, les hommes prennent leur retraite à 65 ans et les femmes à 60. En Italie, l'âge normal maximum de la retraite est de 60 ans pour les hommes et de 55 pour les femmes. Bon nombre de ces pays éprouvent d'énormes difficultés dans notre monde économique actuel. Ils doivent assumer des coûts énormes pour l'énergie et ils ont à leur décharge des excuses que le ministre des Finances aime à invoquer pour expliquer des problèmes qui confrontent en réalité ces autres pays qui malgré tout parviennent à veiller aux intérêts de leurs citoyens de l'âge d'or bien mieux que nous ne le faisons ici au Canada.

Je voudrais disposer d'un peu plus de temps parce que j'aimerais vous parler du cynisme du premier ministre. Dernièrement, deux débats importants se sont déroulés à la Chambre. Il s'en déroule un actuellement, et le premier ministre n'y a pas participé. L'autre débat portait sur la constitution, et il n'y a pas participé non plus. Notre premier ministre nous fait l'honneur de sa présence lorsqu'il s'agit de récolter des lauriers, mais il s'abstient, n'aimant pas la bataille ni se faire critiquer, ni de voir expliquer sa politique en détail. Il n'est pas ici aujourd'hui et il n'était pas ici hier soir. Il n'a pas participé au débat sur la constitution et on nous donne à entendre qu'il se peut que le gouvernement ne présente pas ses modifications avant qu'il ne soit trop tard pour que nous puissions y changer quoi que ce soit.

Il y a eu l'exemple de la question concernant la Pologne, l'autre jour, lorsque le premier ministre a eu le toupet de nous faire une semonce sur l'importance que l'unité avait représentée pour l'Ouest. Or, quand les pays de l'OTAN ont voté, que s'est-il produit? Le Canada s'est retiré. Il voulait se tenir à part et laisser les 14 autres pays s'entendre sur un sujet. Ce serait une attitude différente. Il n'est pas étonnant que les Canadiens fassent preuve de cynisme envers leur gouvernement et leurs hommes politiques. Il n'est pas étonnant que nous soyons furieux.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il est environ 1 heure de l'après-midi et, sauf erreur, je crois que la présidence comptait suspendre la séance à 1 heure pour le dîner. Je ne dirai pas ce que je pense de cette idée. J'ai parlé de l'utilisation du temps avec le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) ainsi qu'avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). En raison du nombre de députés qui désirent prendre la parole, je demande le consentement de la Chambre et je vous prie, monsieur l'Orateur, de demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à ce que l'on siège de 1 heure à 2 heures de l'après-midi. Le débat pourra ainsi se poursuivre et les députés pourront continuer à parler. Je vous serais reconnaissant d'avoir l'obligeance de convoquer les députés.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, nous acceptons la proposition du député de Nepean-Carleton (M. Baker) car il serait difficile de retarder un débat d'urgence pour faire une pause d'une heure pour le dîner.

● (1300)

C'est pourquoi nous sommes d'accord de ne pas suspendre la séance, ce qui allait être proposé, je pense. Il faudra encore discuter des dépôts de documents ou de rapports des comités, mais nous ne pourrons nous en occuper que plus tard.

M. Knowles: Étant donné qu'il s'agit d'un débat d'urgence, nous ferions peut-être bien de continuer. Si nous poursuivons le débat pendant cette heure, nous finirons peut-être une heure plus tôt que si nous avions suspendu la séance.

Une voix: Ou bien nous finirons demain.

M. Knowles: Oui, ou bien demain.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous tenons à vous avertir, monsieur l'Orateur, que nous vous reparlerons à 2 heures de la présentation de bills, des rapports des comités permanents et éventuellement des réponses à certaines questions inscrites au *Feuilleton,* car le gouvernement est disposé à fournir des réponses aujourd'hui, si je ne m'abuse. Ce serait une bonne chose de régler cela avant de partir, je pense.

M. Collenette: Je tiens toutefois à signaler que nous ne sommes pas encore parfaitement d'accord. Le député de Nepean-Carleton et moi-même sommes du même avis mais je n'ai pas encore fini de discuter avec le député de Winnipeg-Nord-Centre sur un des points qui viennent d'être soulevés. Nous vous en reparlerons d'ici une heure, monsieur l'Orateur.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais aborder deux sujets tout à fait différents mais très importants dans le cadre de ce débat d'urgence. Dans un premier temps, je parlerai des éleveurs de bétail de boucherie. Mon intervention viendra se greffer en quelque sorte sur les observations extrêmement pertinentes que mon collègue le député de Perth (M. Jarvis) a faites ce matin. Dans un deuxième temps, je compte parler des répercussions de la nouvelle politique énergétique nationale sur la circonscription

de Medicine Hat, qui est située dans la région sud-est de l'Alberta et surtout de son incidence sur certaines collectivités.

Parlons tout d'abord des éleveurs de bétail de boucherie. Les taux d'intérêt représentent maintenant une bonne partie des frais que les éleveurs de bétail en général et surtout les engraisseurs ont à supporter, pour le moment, c'est le prix des aliments, et notamment de l'orge en Alberta et dans l'ouest du Canada et du maïs en Ontario et le prix de l'argent, autrement dit les taux d'intérêts, qui représentent la majeure partie des frais. Le coût de l'argent est devenu un élément important en raison des taux d'intérêt qui sont pratiqués pour le moment.

C'est surtout à cause des taux d'intérêt que les éleveurs ont maintenant tendance à ne pas reconstituer les troupeaux d'élevage de bovins de boucherie. C'est une des conséquences de la hausse des frais d'exploitation et de l'incertitude engendrée par la flamblée des taux d'intérêt. Ce changement aurait du commencer à s'amorcer il y a deux ou trois ans, en réalité. On peut dire en quelque sorte que c'est la dernière montée en flèche des taux d'intérêt qui a donné le coup de grâce et qui a découragé les éleveurs pour longtemps, ce qui est malheureux.

Ce revirement cyclique aurait dû s'amorcer il y a au moins trois ans. Il fallait donc s'y attendre depuis longtemps. Il y a longtemps que cela devait arriver pour la bonne raison que les agriculteurs ne sont pas tellement incités à se remettre ni à continuer à faire l'élevage du bétail de boucherie. L'élevage des bovins de boucherie a commencé à être moins intéressant vers le milieu des années soixante-dix, car les prix étaient extrêmement bas depuis quatre ans.

Je tiens à donner des exemples précis des conséquences de la hausse effrénée des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt ont fait un bond de 6 p. 100 en passant de 12.25 p. 100 à 18.25 p. 100. Cette hausse représente une différence d'environ $26 sur le prix d'un veau de $430, c'est-à-dire sur le prix moyen d'un veau l'automne dernier. Voilà les frais supplémentaires qu'entraîne la hausse des taux d'intérêt de 6 p. 100 qui s'est produite en trois ou quatre mois.

Il importe de préciser que cette différence de $26 est légèrement supérieure au bénéfice net que l'éleveur compte réaliser sur un veau de $430 après l'avoir engraissé au cours de l'année suivante, soit dans un parc d'embouche soit en pâture.

Je tiens à vous citer des chiffres très révélateurs qui sont tirés d'un article consacré au crédit agricole en 1981. Il est tiré du numéro de juin 1979 de la revue *Canadian Farm Economics Journal*, volume 14, N° 3. D'après cette étude détaillée, le crédit agricole nécessaire en 1981 s'élèvera au bas mot à 7.7 milliards de dollars et il pourrait atteindre 9.4 milliards de dollars, rien que pour l'année qui va commencer.

Rien que pour couvrir les frais d'exploitation, il faudra au bas mot $5.1 milliards de dollars et $5.6 milliards si l'on atteint le niveau de crédit le plus élevé des deux. Autrement dit, chaque hausse de 1 p. 100 des taux d'intérêt coûtera en total au bas mot 77.9 millions de dollars aux agriculteurs canadiens ou bien 94.3 millions de dollars dans la deuxième hypothèse. On prévoit donc qu'il faudra, en 1981, au bas mot 50.9 millions de dollars pour les frais d'exploitation voire même 56.2 millions en comptant largement.

Nous savons ce qui s'est produit en trois mois. Ce bond de 6 p. 100 qu'ont fait les taux d'intérêt entraînera une dépense supplémentaire de 300 millions de dollars pour l'ensemble du secteur agricole en 1981. J'insiste sur le fait que ces prévisions sont fondées uniquement sur les taux d'intérêt et qu'elles sont tirées d'une revue très sérieuse, le *Canadian Farm Economics Journal*.

Tout le monde sait que la hausse des taux d'intérêt touche davantage l'agriculture en général, et les éleveurs de bovins de boucherie en particulier, que les secteurs non agricoles et ce, pour deux raisons très importantes.

Premièrement, l'agriculture est un secteur de l'économie qui dépend beaucoup plus que les autres du financement. Deuxièmement, on ne peut pas entreposer de la viande de bœuf fraîche ou traitée comme bien d'autres denrées alimentaires, notamment comme les céréales. La plus grave conséquence de la hausse vertigineuse des taux d'intérêt, c'est qu'elle décourage les agriculteurs qui voulaient constituer ou enrichir des troupeaux de bovins d'élevage. Ces effets se feront ressentir à longue échéance parce que le cycle normal de l'élevage du bétail est de dix ans. Comme je l'ai signalé, il a été prolongé de deux ou trois ans, ce qui est très important car cela veut dire que nous sommes deux ou trois ans en retard dans la constitution de notre troupeau national.

M. Jake Brown, qui est doyen de la faculté d'agriculture de l'université de la Saskatchewan a fait, il y a une quinzaine de jours, une très brève déclaration à ce sujet. Il a signalé dans le cadre d'un colloque qui s'est tenu à Calgary, qu'en raison de ce découragement, le Canada ne pourra pas subvenir à ses besoins en viande de bœuf pendant toute la prochaine décennie. Autrement dit, nous allons devenir des importateurs nets de bœuf pendant toute la prochaine décennie, ce qui est dramatique car nous sommes parfaitement capables de subvenir largement à nos besoins, et même de produire davantage.

A brève échéance, car tous les effets dont j'ai parlé se feront ressentir à longue échéance, la hausse des taux d'intérêt fera peut-être même baisser les prix du bétail et de la viande de bœuf pour la bonne raison que les éleveurs auront tendance à se débarasser de leurs animaux, et avec raison, étant donné que l'élevage du bétail ne sera plus rentable. C'est ce qui se produira très bientôt mais l'incidence la plus marquante à longue échéance sera une hausse inévitable du prix du bœuf pour les consommateurs canadiens, ce dont nous ne nous rendons peut-être pas compte maintenant. Une telle hausse est inévitable pour la bonne raison qu'il y aura pénurie sur le marché canadien puisque les troupeaux d'élevage ne seront pas reconstitués. Ne comptons pas trop pouvoir compenser cette pénurie en important de la viande de l'étranger car l'Australie et la Nouvelle-Zélande—qui sont, à part les États-Unis, nos deux principaux fournisseurs de bœuf quand nous devons en importer—sont au bas du cycle d'élevage bovin à l'instar du Canada et des États-Unis.

● (1310)

Cela dit, je n'ai qu'une seule solution à proposer au ministre des Finances (M. MacEachen) et au gouvernement pour aider nos éleveurs de bétail de boucherie et l'agriculture en général. Pourquoi ne pas reprendre l'idée d'émettre des obligations pour l'expansion des petites entreprises et l'appliquer aux entreprises agricoles et surtout à l'élevage du bétail de boucherie? Après tout, cette idée a été bien accueillie, d'abord par les membres de mon parti et aussi par le gouvernement, je pense. Pourquoi ne pas envisager sérieusement de recourir aux obligations pour l'expansion des petites entreprises? Après tout, ce

sont les agriculteurs qui ont été les premiers commerçants du Canada et ils ont besoin d'un encouragement spécial, je pense.

Je voudrais parler brièvement des conséquences de la politique énergétique nationale dont il est question dans l'exposé budgétaire du 28 octobre 1980. Ce sont des observations très précises car elles portent sur les entreprises du secteur gazier et pétrolier du sud de l'Alberta, et surtout sur ce qui se passe à Brooks, c'est-à-dire dans le nord-ouest de ma circonscription. Après quoi je parlerai de l'incidence de la taxe sur le gaz sur Medicine Hat, c'est-à-dire sur ma propre ville.

Parlons tout d'abord de la ville de Brooks qui est située à environ 180 milles de Medicine Hat, dans la direction de Calgary. Elle est située dans le nord-ouest de ma circonscription. C'est la ville canadienne qui, j'en suis certain, a pris le plus rapidement de l'expansion en dix ans. J'ai ici deux lettres qui exposent très brièvement la situation et qui donnent une idée de l'incidence de la politique énergétique nationale; je voudrais les faire consigner au compte rendu. La première lettre vient de la Chambre de commerce de Brooks. Je vais la lire parce qu'elle donne une très bonne idée de la situation. Cette lettre est datée du 24 novembre 1980. La voici:

Monsieur Hargrave,

Depuis trois semaines, la chambre de commerce de la ville et du district de Brooks essaye de prévoir quelles seront les répercussions économiques du budget fédéral et des politiques énergétiques sur notre collectivité.

La ville de Brooks, à l'instar de Grande Prairie . . .

C'est en Alberta.

. . . a pris de l'importance en quelques années à cause de la prospection, de la production et de la présence d'entreprises de services du secteur pétrolier.

La population de la ville de Brooks est passée de 4,000 à 9,000 habitants en dix ans. Les entreprises pétrolières et gazières de la région ont fourni beaucoup d'emplois et elles ont contribué à stabiliser notre économie. En 1973 et en 1974, l'économie locale a continué à prospérer grâce à la prospection gazière, même si l'industrie pétrolière était en difficulté.

L'industrie gazière est la principale industrie énergétique de la région.

Dans la ville et dans la région de Brooks, il existe à peu près deux cents entreprises qui sont directement rattachées à l'industrie pétrolière et gazière. Le fait que le budget fédéral puisse avoir des conséquences que le gouvernement n'a peut-être pas prévues nous préoccupe beaucoup. On a déjà commencé à mettre des employés à pied dans les entreprises de service. Il est difficile de prévoir quelles seront les conséquences du budget l'année prochaine quand la prospection ralentira, mais on peut d'ores et déjà en avoir une idée. Étant donné l'absence de motivation véritable dans le domaine de la prospection, on prévoit une diminution de 30 à 35 p. 100 des activités, ce qui aura de graves conséquences pour notre région. Les secteurs les plus menacés sont l'industrie pétrolière et gazière, le bâtiment ainsi que les nouvelles entreprises lancées par des jeunes.

A titre de chambre de commerce, cette politique qui a pour objectif, paraît-il, de promouvoir la participation et la propriété canadiennes dans l'industrie pétrolière et gazière nous bouleverse. Par ailleurs, l'objectif de cette politique est de nous rendre autonomes d'ici la fin de la décennie. Il semble impossible d'atteindre cet objectif car nous avons pu constater que ce sont les petites entreprises pétrolières et gazières canadiennes qui en pâtissent le plus.

Par ailleurs, comment pourrons-nous trouver suffisamment de pétrole et de gaz pour devenir autonomes alors qu'un grand nombre de plates-formes de forage qui sont installées en Alberta sont déménagées?

La chambre de commerce de la ville et du district de Brooks n'a pas l'intention de critiquer la politique du gouvernement. Nous pensons toutefois que nous avons un rôle à jouer et que nous devons dénoncer l'orientation que cette politique fédérale nous fait prendre. Les petites entreprises qui ne sont pas établies de longue date pourront très difficilement surmonter les contre-coups de cette politique. Ces entreprises appartiennent à des Canadiens et elles sont exploitées par des Canadiens, il ne s'agit pas d'entreprises qui sont financées par des investissements étrangers. La chambre de commerce de la ville et du district de Brooks recommande au gouvernement d'essayer à nouveau de déterminer quelles seront, à longue échéance, les répercussions de cette politique sur l'industrie pétrolière et gazière. Cette industrie albertaine crée des emplois pour les Canadiens, partout au Canada. Nous pensons que ces emplois sont compromis.

La menace d'une séparation éventuelle de l'ouest du Canada, dont il a beaucoup été question, découle à notre avis du sentiment de frustration que les gens éprouvent à la suite de cette initiative du gouvernement fédéral. Nous sommes partisans d'une solution réfléchie, qui soit avantageuse pour les Canadiens en général. M. Pat Brown qui vous fournit les renseignements nécessaires pour étayer vos arguments a eu l'occasion d'étudier ce problème plus à fond que nous. Nous pensons que l'étude de M. Brown donne une bonne idée du sort qui nous est réservé. Nous vous encourageons à en parler, M. Hargrave, car c'est le gagne-pain d'une bonne partie de vos commettants qui est en cause.

Je voudrais faire consigner au compte rendu une autre lettre datée du 24 novembre 1980 qui porte la signature de M. Pat Brown.

Monsieur,

Nous avons essayé de vous exposer brièvement la situation dans laquelle se trouvent nos entreprises qui sont rattachées au secteur de l'énergie, entreprises de forage, de services et d'approvisionnement. Certaines entreprises sont rattachées à la production mais nous avons laissé de côté celles dont les activités portent entièrement sur la production d'énergie et nous nous en sommes tenus au forage et à la prospection.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore remarqué de réduction sensible des activités et nous ne pensons pas qu'une telle réduction se produise avant le printemps. On constate un certain ralentissement qui provient des appréhensions que l'on se faisait en général depuis 5 ou 6 mois à propos du budget. A cette époque de l'année, on compte normalement de 60 à 70 plates-formes de forage dans notre région; pour le moment, il y en a environ 50.

Nous prévoyons un ralentissement des activités de 40 p. 100 dans le forage et la prospection dans la région de Brooks à partir du printemps de 1981. Si nos prévisions sont justes, à peu près 70 p. 100 des 210 entreprises de la région ayant des attaches avec le secteur de l'énergie verront leurs activités diminuer de 40 p. 100, tandis que les autres entreprises connaîtront un ralentissement de l'ordre de 20 à 40 p. 100.

On estime qu'environ 3,000 personnes de la ville et de la région de Brooks sont employées dans des entreprises de forage et de prospection et qu'en outre environ 3,000 personnes ont des revenus grâce à la présence de ces entreprises.

Bien des petites entreprises recevront le coup de grâce à la suite de la diminution des liquidités, du nombre d'emplois disponibles et par conséquent de l'augmentation des frais. Bien des petites entreprises sont dirigées par des hommes d'affaires entreprenants qui ont investi toutes les ressources et tous le temps dont ils disposent pour se tailler une place dans un secteur spéculatif qui semblait offrir des perspectives extrêmement intéressantes aux gens dynamiques. C'est uniquement en misant sur une industrie en pleine expansion et stable que les hommes d'affaires de la région (et leurs banquiers) sont parvenus à se procurer le matériel et la technologie qui existent maintenant. Alors que les entreprises privées de la dernière région du pays où subsiste une certaine éthique du travail et une certaine foi dans la réussite par la motivation avaient une magnifique occasion de prouver ce qu'elles pouvaient faire pour rendre le pays autonome dans le domaine pétrolier et gazier, un groupe de bureaucrates insensibles dont le gouvernement se sert pour imposer sa loi nous a vendus.

Moins de 10 p. 100 des sociétés de la région ont des attaches avec des multinationales; plus de 70 p. 100 des fournitures, des biens manufacturés, des demi-produits et des véhicules viennent du centre du Canada. Ce sont tous les Canadiens qui en pâtissent et non pas seulement les habitants de l'Ouest.

Merci de m'avoir permis d'exposer brièvement la situation.

La lettre porte la signature de «Patrick A. Brown».

● (1320)

Monsieur l'Orateur, est-ce que mon temps est presque écoulé?

M. l'Orateur adjoint: Oui.

M. Hargrave: J'allais seulement ajouter que ce monsieur a donné une liste de 25 entreprises spéciales pour montrer l'importance que revêt le secteur des services dans la région de Brooks et il en va de même dans tout le sud-est de l'Alberta.

[*Français*]

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et un intérêt que j'ai voulu

soutenu les propos de mes collègues d'un côté comme de l'autre de la Chambre. Je les ai écoutés jusqu'à tard dans la nuit, jusque vers 4 heures, et je suis revenu ce matin et je n'ai pas trouvé tellement de différence entre la tendance générale des idées exprimées depuis le début de cet important débat hier soir à 8 heures. Ce qui m'a le plus frappé, monsieur le président, ce n'est pas tellement l'ensemble des idées exprimées, les propos utilisés par mes collègues, mais le ton acerbe et parfois provocateur utilisé par des parlementaires qui ont comme mission, comme rôle principal d'être ceux qui représentent leurs électeurs et qui doivent semer cette harmonie et cette fraternité grâce auxquelles nous pourrons conserver notre grand pays d'un océan à l'autre.

Je vous avoue, monsieur le président, que plusieurs des idées exprimées tant de l'autre côté de la Chambre que de côté-ci ont été très constructives et très valables. Mais le moins que l'on puisse dire, c'est que le ton des débats en général n'a pas été imprégné de cet esprit des Fêtes qui doit être la manifestation évidente des parlementaires au moment où nous devons ajourner nos débats. Sans doute faut-il comprendre qu'à quelque parti qu'on appartienne, on est vraiment préoccupé par les problèmes extrêmement graves auxquels nous avons à faire face et qui ne nous affectent pas tellement personnellement puisque, comme parlementaires, nous pouvons jouir de certains avantages et au moins vivre une vie convenable, même si elle n'est pas facile. Mais nous sommes préoccupés surtout parce que l'inflation et les taux d'intérêt élevés empêchent de jouir du minimum vital, de se nourrir et de se loger convenablement, et enfin privent une trop grande partie des citoyens des choses essentielles.

Monsieur le président, à écouter ces échanges d'opinions, parfois assez violents, je retiens personnellement une conclusion, savoir, que je ne crois pas que nous pourrons trouver des solutions valables dans la mesure où nous allons nous attacher d'une façon définitive à une ligne de parti qui, à certains moments, si elle est justifiable, ne l'est pas au moment où nous avons à faire face à certains problèmes que vivent certains citoyens qui, eux, n'appartiennent à aucun des partis de la Chambre.

Monsieur le président, ce qui m'a le plus déçu, c'est entre autres le ton accusateur et provocateur qu'ont utilisé certains députés à l'égard, par exemple, des leaders. Que ces leaders appartiennent à un parti ou à un autre, à mon sens, ils sont des chefs qui devraient mériter le respect, l'estime et la considération de tous les députés, en raison de leur tâche extrêmement difficile, surtout de nos jours. Je trouve, en quelque sorte, inconcevable, monsieur le président, que l'on s'attaque entre autres au très honorable premier ministre (M. Trudeau) et que l'on fasse ces accusations dans des termes personnels. Il est normal que l'on porte un jugement sur les gestes posés par le chef d'un pays. Il est normal que l'on critique ses politiques. Mais je trouve absolument aberrant et inacceptable que l'on attaque une personne qui essaie au meilleur de sa connaissance et de son jugement de s'acquitter de ses importantes fonctions. Fort heureusement, monsieur le président, tels n'ont pas été les propos utilisés par tous les députés de l'autre côté de la Chambre. Mais depuis que je suis en politique, et cela fait déjà une douzaine d'années, je me suis toujours fait un devoir, et comme membre d'un parti, j'ai toujours considéré comme étant une responsabilité première de ne jamais accuser personnellement un chef de parti ou même un collègue.

● (1330)

Monsieur le président, je pense qu'il reste quand même certain que d'un côté comme de l'autre de la Chambre nous voulons essayer de trouver à plus ou moins brève échéance des solutions valables à ce problème de l'inflation et des hauts taux d'intérêt. Mais je vous dirai, monsieur le président, et ceci en surprendra peut-être plusieurs, si l'inflation est un problème sérieux, si l'inflation a atteint des proportions inquiétantes, je considère que le problème numéro un que nous avons à vivre au Canada, et tout particulièrement dans ma région, n'est pas nécessairement l'inflation, mais le chômage. Monsieur le président, je considère qu'il est encore plus tragique de constater que des milliers de personnes qui demeurent dans ma région sont à la recherche de travail, offrent leur disponibilité, leur talent, et ne sont pas en mesure de trouver un emploi qui leur permette de jouer un rôle positif dans notre société.

Il est sans doute désagréable et même pénible d'avoir à payer certaines denrées, certains services beaucoup trop cher. Mais dans le fond, monsieur le président, n'est-ce pas le résultat de notre propre comportement, n'est-ce pas parce qu'à un certain moment nous sommes tous un peu responsables de ne pas avoir réalisé l'importance d'apprécier les richesses que nous avions et d'éviter de les dilapider?

Si aujourd'hui nous avons des problèmes dans le domaine de l'énergie, n'est-ce pas parce que nous avons utilisé ces richesses abondantes sans penser qu'un jour nous pourrions venir à en manquer? Ne sommes-nous pas quelque peu responsables, monsieur le président, de ces problèmes que nous vivons dans le domaine de l'énergie ou de l'inflation? N'avons-nous pas été trop esclaves de ce luxe, de ce confort dont nous ne pouvons plus nous priver et dont nous ne voulons plus payer le prix? Monsieur le président, je pense qu'une prise de conscience au-dessus d'une appartenance à un parti politique ou l'autre est absolument nécessaire. L'inflation, on l'a dit, on l'a répété, n'est pas le propre de notre pays. Plusieurs pays en sont affectés d'une façon encore plus tragique, mais je pense qu'il ne faut pas éviter, parce que nous vivons ces problèmes à travers le monde, de les regarder en face chez nous.

Je pense qu'il faut être assez responsables pour considérer l'inflation comme étant un problème important. Mais ceci étant dit, je pense qu'aucun gouvernement n'est en mesure de régler les problèmes d'inflation si la population elle-même, si chaque citoyen conscient de ses responsabilités ne fait pas l'effort nécessaire pour éviter cette montée vertigineuse des prix et de l'inflation en général. C'est donc une responsabilité collective et une responsabilité de l'individu lui-même, et cette responsabilité, si l'individu en devient conscient, je pense qu'il fera dans sa famille, dans son milieu de travail, les efforts nécessaires pour éviter ces dépenses souvent folles, ou cette espèce de confort qui est en quelque sorte une des causes de notre inflation galopante.

Nous avons également parlé durant ce long débat des taux d'intérêt élevés, et je pense que j'ai des amis de l'opposition qui ont exprimé mieux que je ne saurais le faire les problèmes auxquels des citoyens ont eu à faire face lorsqu'ils ont eu à acheter des propriétés ou à se construire des résidences. Et cela est évidemment tragique parce que le droit de propriété, à mon sens, est un droit fondamental auquel tout citoyen a le droit de

bénéficier. Je pense que le gouvernement a essayé par des mesures qui sont partielles mais qui sont quand même efficaces de contrôler, mais il n'y a pas réussi encore. Il a essayé de trouver des mesures qui vont permettre d'aider ceux qui sont aux prises avec des problèmes de taux d'intérêt élevés, d'essayer de compenser et de les aider à ne pas perdre leur propriété et à conserver leur bien.

Monsieur le président, je voudrais simplement dire, parce que je ne me fais pas d'illusion, que le rôle que je joue comme simple député ne saurait avoir la prétention de trouver des solutions immédiates. Il n'aurait également pas la prétention d'essayer de trouver même au sein d'une équipe des solutions immédiates, mais je voudrais inviter mes collègues, à la fin de cette année, à l'aube de cette période des Fêtes, à mettre de côté cet esprit quelque peu vindicatif, cet esprit un peu trop violent, pour nous dire que, lorsque nous reviendrons au mois de janvier, nous aurons encore ces mêmes problèmes, nous aurons encore à travailler ensemble d'un côté comme de l'autre pour essayer de trouver des solutions. Et je forme le vœu que cette période d'intersession, qui n'est pas une période de vacances comme certaines personnes le croient, c'est une période d'intersession où nous aurons l'occasion de rencontrer nos électeurs, de discuter avec eux. J'espère que nous pourrons revenir avec un esprit positif, un esprit qui nous permettra, d'un côté comme de l'autre, de regarder en face ces problèmes et d'essayer ensemble comme parlementaires de trouver des solutions qui permettront aux citoyens les moins favorisés, ceux que nous voulons aider, de trouver des remèdes à plus ou moins brève échéance.

Monsieur le président, ce débat a quand même été constructif. Il a été constructif parce qu'on a permis à tous les parlementaires d'exprimer leur opinion et d'utiliser le temps de la Chambre pour essayer de trouver des solutions. Malheureusement, je considère que les solutions n'ont pas été celles que j'attendais, mais j'espère que l'esprit des Fêtes saura nous inspirer et qu'à notre retour au mois de janvier nous pourrons travailler ensemble d'une façon plus intime, d'une façon plus positive, non pas dans l'intérêt d'un parti quel qu'il soit, mais dans l'intérêt véritable d'une population et des citoyens qui attendent de nous des solutions et qui veulent qu'à un certain moment on oublie un esprit de parti pour penser véritablement à eux et aux solutions dont ils ont besoin.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, on peut se rendre compte de l'importance du débat actuel par le fait qu'ayant duré presque 18 heures ininterrompues, il est sans précédent dans les annales du Parlement canadien, en tous cas pour ce qui est des 25 dernières années. Les Canadiens font donc face à une crise. Cette année, l'augmentation du coût de la vie sera de 11.2 p. 100, ce qui est plus que le taux d'inflation de 1975 lorsque l'équipe libérale qui est présentement au pouvoir a décrété le contrôle des prix et des salaires. A cette époque-là, le premier ministre (M. Trudeau) nous a dit qu'il viendrait à bout de l'inflation.

Une voix: Il n'a contrôlé que les salaires.

M. Orlikow: Mon collègue dit qu'il n'a contrôlé que les salaires et c'est vrai. Nous l'avions d'ailleurs prédit.

Je rappelle aux députés que l'administration qui a décrété le contrôle des prix et des salaires a gagné les élections de 1974 en promettant qu'elle n'aurait jamais recours à cette mesure. Cette question était le cheval de bataille du Parti libéral pendant cette campagne.

D'après les chiffres officiels de Statistique Canada, il y a présentement plus de 700,000 chômeurs au Canada. Tous les députés savent qu'il y a au pays—et surtout dans les régions à faible croissance économique—plusieurs centaines de milliers de Canadiens qui ont perdu espoir de trouver du travail et qui ont cessé d'en chercher. Les chiffres de Statistique Canada ne tiennent donc pas compte de ces gens-là. Dans l'Ouest, il y a au moins quelques dizaines de milliers d'autochtones qui vivent dans des réserves et dont Statistique Canada n'a pas tenu compte non plus parce qu'ils n'ont jamais fait partie de la main-d'œuvre régulière.

● (1340)

Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, il y a plus d'un million de chômeurs au Canada. Chez nous, le taux de chômage est beaucoup plus élevé que dans n'importe quel autre pays industrialisé du monde occidental, y compris la Grande-Bretagne où les politiques ruineuses de M^me^ Thatcher ont pourtant entraîné une flambée sans précédent du taux de chômage.

Dans ma province, le taux de chômage de novembre 1980 est supérieur d'au moins 1 p. 100 à celui de novembre 1979. Cette année, il y avait au Manitoba 6,000 chômeurs de plus que l'année dernière. Cela représente une augmentation de près de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier. Des députés et des éditorialistes de tous les coins du pays essaient de faire croire aux Canadiens que le problème n'est pas aussi grave que les chiffres portent à le croire parce que, à ce qu'il paraît, les gens ne veulent pas travailler. Monsieur l'Orateur, ces affirmations gratuites sont totalement dénuées de vérité. La preuve en est que lorsque General Motors a annoncé qu'on demandait de la main-d'œuvre à son usine de Windsor, des milliers de chômeurs ont fait la queue pour demander un emploi. Ils se sont massés devant les bureaux de l'usine la veille de la date à laquelle la société avait demandé aux candidats de se présenter.

M. McDermid: La même chose s'est produite chez McDonnell Douglass.

M. Orlikow: Je suis heureux que le député conservateur soit d'accord avec moi là-dessus.

Il y a un an, les principaux membres du gouvernement actuel, le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) attaquaient le gouvernement conservateur de l'époque chaque jour. Pourquoi? Ils prétendaient que les taux d'intérêts en vigueur en octobre, novembre et décembre 1979 étaient beaucoup trop élevés, qu'ils étranglaient l'économie et créaient du chômage. Ils faisaient des sermons à la Chambre et au gouvernement d'alors et ils disaient à la population que s'ils étaient au pouvoir, les taux d'intérêt canadiens ne seraient pas liés aux taux américains.

Monsieur l'Orateur, je dois rappeler aux députés que les taux d'intérêt en vigueur aujourd'hui sont considérablement supérieurs à ceux d'il y a un an, lorsque nous avions un gouvernement conservateur. En outre, les taux d'intérêt du Canada sont présentement étroitement et inextricablement liés aux taux américains, comme il y a un an.

Les députés du gouvernement disent aux Canadiens «Faites ce que nous disons, mais pas ce que nous faisons.» Ils ont oublié tout ce qu'ils disaient il y a un an et ils tiennent à ce que les Canadiens oublient aussi. Je me souviens que le ministre de l'Industrie et du Commerce a promis de résigner ses fonctions si jamais un gouvernement dont il faisait partie permettait que les taux d'intérêt atteignent le niveau auquel ils étaient pendant l'administration conservatrice. Je sais que s'il a été absent ces derniers jours, c'est parce qu'il a eu un accident. J'en suis vraiment désolé. Il n'en demeure pas moins que le ministre de l'Industrie et du Commerce ne tiendrait pas sa promesse même si les conditions économiques redevenaient aussi mauvaises qu'elles l'étaient il y a un an. D'ailleurs, elles ne sont pas aussi mauvaises maintenant qu'il y a un an, elles sont encore pires.

Hier, la Banque du Canada a porté son taux d'intérêt bancaire à 17.6 p. 100, un sommet dans l'histoire du Canada. Cela signifiait presque à coup sûr que les banques à charte lui emboîteraient le pas, ce qu'elles ont fait. Elles ont porté leur taux préférentiel à 18¼ p. 100. Par conséquent, les taux d'intérêt exigés de la plupart de leurs petits clients, consommateurs et petites entreprises, varieront entre 19 et 20 p. 100. Cela aura des effets désastreux sur des dizaines de milliers de Canadiens.

Je voudrais que le ministre responsable du logement me dise ce qui arrivera aux milliers de gens qui au cours des quelques prochains mois vont devoir renégocier les hypothèques qui régissent le financement de leurs maisons depuis cinq ans. Il y a cinq ans environ, les taux hypothécaires étaient de 11.8 p. 100. J'ai eu la mauvaise fortune—ou peut-être était-ce ma bonne fortune—de renégocier mon hypothèque en octobre et au lieu de payer 11 p. 100, j'en paie maintenant 14¾. Monsieur l'Orateur, il est très probable que les propriétaires qui vont devoir renégocier leurs hypothèques dans les deux prochains mois seront obligés de payer 15, 17 ou 18 p. 100 d'intérêts. Je voudrais savoir ce que le ministre chargé de ce dossier va faire pour ces gens-là et quelles explications il va leur donner.

Je me demande comment les petits hommes d'affaires vont pouvoir se débrouiller avec des taux de 18 à 20 p. 100. Je ne m'inquiète pas pour les compagnies de pétrole, monsieur l'Orateur, ni pour les banques. Elles se portent très bien, merci. Je m'inquiète pour les petites entreprises et les commerces de détail de ma circonscription qui ont accumulé des stocks en prévision de la période des Fêtes et qui se retrouveront probablement avec $10,000, $20,000, $40,000 ou $50,000 de marchandises qu'ils ne vendront pas en raison du fléchissement de notre économie. Ces gens-là vont quand même devoir rembourser les emprunts qu'ils ont contractés auprès des banques, croyant qu'ils écouleraient leurs stocks, des emprunts consentis à des taux de 12 ou 13 p. 100. Maintenant, ils vont devoir payer 18, 19 ou 20 p. 100.

Je n'ai pas à spéculer sur ce qui va leur arriver. Nous le savons tous. Le taux de faillites a atteint un niveau sans précédent. Il n'a pas fini de monter, d'ailleurs, puisque le gouvernement refuse de prendre quelque mesure sérieuse que ce soit. Aussi nuisibles que soient les taux d'intérêt élevés et le taux d'inflation, il y a quelque chose de pire encore, et ce sont les fluctuations démentielles des taux d'intérêt que le gouvernement et le gouverneur de la Banque ont tolérées. Je vous le demande: comment une petite entreprise ou une société, mises à part quelque très puissantes sociétés, peuvent-elles planifier leur expansion ou même continuer de fonctionner dans de telles conditions? Comment peuvent-elles commander des marchandises à l'avance sans savoir quel niveau atteindront les taux d'intérêt demain, la semaine prochaine ou dans un mois? N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que pour la plupart des consommateurs et des petites entreprises, le taux d'intérêt est de près de 20 p. 100. Il y a quelques mois, il était de 4 ou 5 p. 100 moins élevé. Dans un mois ou deux, il sera peut-être encore plus bas, mais il peut aussi avoir monté de 2 ou 3 p. 100.

Je vais vous donner un seul exemple de la situation absurde dans laquelle nous sommes. La société Chrysler, une des plus puissantes sociétés au Canada et aux États-Unis, a eu de graves problèmes financiers. Étant donné qu'elle emploie, directement ou indirectement, au Canada et aux États-Unis quelque 600,000 personnes, elle a demandé et obtenu de l'aide des gouvernements des deux pays. Cette aide a pris la forme de prêts garantis valant certainement plus d'un milliard de dollars. Nous avons aidé cette société parce que nous voulions qu'elle continue à produire. Nous ne voulions pas voir 600,000 chômeurs de plus arriver sur le marché du travail. Puis nous avons laissé le taux d'intérêt tellement monter que les gens ne peuvent plus se permettre d'acheter de voitures et il est presque certain que la société Chrysler va faire faillite. Saurait-on être plus stupide? Ce n'est qu'un exemple de la bêtise de la politique du gouvernement.

● (1350)

Le ministre et son secrétaire parlementaire nous affirment que nous n'avons pas le choix, que nous sommes coincés à cause des États-Unis. Mais le gouvernement a déjà fait savoir que ce n'était pas ce que le ministre et le premier ministre avaient déclaré. On nous a dit que notre pays ne pouvait pas choisir d'autre voie. Nous ne pouvons pas accepter un tel raisonnement et nous savons que de nombreux économistes de notre pays ne l'acceptent pas non plus et considèrent que nous n'avons pas lieu d'emboîter les pas aux États-Unis et de suivre une voie aussi désastreuse.

Nous considérons que notre pays devrait abandonner la politique de l'argent cher que pratique les États-Unis. Nous appliquons cette politique parce que la banque craint que notre monnaie s'effondre si nous ne le faisons pas. Nous ne sommes pas d'accord. Comme je l'ai dit, de nombreux économistes nous approuvent et sont contre ce remède que le gouvernement libéral nous prescrit et que le gouvernement conservateur et le gouverneur de la Banque du Canada ont eux aussi préconisé, il y a quelques années.

Il faut que le taux d'intérêt pratiqué dans notre pays soit réaliste. Nous considérons que nous aurions dû le maintenir au niveau où il était il y a six semaines quand le ministre des Finances (M. MacEachen) a annoncé en fanfaronnant que les taux d'intérêt étaient tombés ce dont il s'enorgueillissait tant. Mais maintenant que les taux ont monté, il refuse d'en assumer la responsabilité. Le ministre dit aux Canadiens d'être prêts à se sacrifier et à accepter un niveau de vie moins élevé. Nous n'acceptons pas un tel raisonnement. S'il faut faire des sacrifices que chacun en fasse. Or, ce n'est pas le cas.

Dans notre pays, certains groupes sont tout à fait prospères. Permettez-moi de vous donner un certain nombre d'exemples pour illustrer mes propos. Hier, le *Star* de Toronto a publié un

article intitulé «Augmentation des profits pétroliers, recul des travaux de prospection». Je voudrais, si vous le voulez bien, vous lire les deux premiers paragraphes de cet article:

L'industrie pétrolière canadienne a réalisé des profits plus élevés au cours des six premiers mois de l'année 1980, mais a réinvesti un pourcentage moins élevé de ses recettes dans les travaux de prospection et d'exploitation du gaz et du pétrole au cours de cette période.

Une enquête du gouvernement fédéral publiée hier montre que les profits sont passés à $2.24 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 54 p. 100, mais sur un dollar de bénéfice réalisé, l'industrie n'a réinvesti que 84.6 cents contre 86.1 cents auparavant.

On ne demande pas aux sociétés pétrolières de faire des sacrifices alors qu'elles sont plus florissantes que jamais. Qu'en est-il des banques? Les présidents de banques sont les premiers à donner des leçons de civisme aux Canadiens et à leur dire de se serrer la ceinture. Or, au 31 octobre 1980, les avoirs des banques avaient augmenté de 21.8 p. 100 par rapport à 1979, pendant la même période. Les avoirs des banques atteignent actuellement au total $269,865,000,000. Ce n'est pas mal pour un seul groupe de sociétés. Elles ont très bien su échapper à l'inflation.

Nous considérons donc que si les sociétés pétrolières et les banques sont aussi prospères qu'elles le sont, ce n'est pas le moment de demander à nos concitoyens de se serrer la ceinture. Mais le ministre des Finances nous a dit que l'inflation n'était pas si grave tout compte fait puisque les pensions de retraite et les prestations destinées aux personnes malades ou nécessiteuses étaient indexées. C'est exact. Je rappelle aux députés que c'est une chose qui a été acquise pendant cette terrible législature minoritaire dont les Conservateurs ont tant parlé. Les députés de notre parti ont forcé les Libéraux à adopter la formule de l'indexation.

Notre pays compte des centaines de mille de travailleurs pauvres. Nous avons plusieurs millions de travailleurs pauvres dont les salaires ne sont pas indexés et qui ne sont pas protégés par un syndicat qui négocierait pour eux. Or, l'inflation à deux chiffres les contraint à manger moins et à se passer d'autres biens. Seul un premier ministre qui a grandi dans l'opulence peut conseiller à ses concitoyens de revoir leurs priorités. A écouter le ministre des Finances, on croirait que les personnes âgées vivent dans le luxe. Les faits, évidemment, sont bien différents. Plus de la moitié des personnes âgées qui reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse touchent aussi le supplément de revenu garanti. Or, pour pouvoir bénéficier de ce fameux supplément, les retraités doivent justifier leurs ressources. Nous savons donc que plusieurs millions d'entre eux vivent dans le dénument. C'est mieux que ce n'était mais nous n'avons tout de même pas de quoi être fiers.

J'ai parlé des gens pauvres. D'après une enquête, effectuée par la commission scolaire, plus de la moitié des chefs de famille des quartiers situés au centre de ma ville sont en chômage. Ces gens vivent donc dans la pauvreté d'un bout de l'année à l'autre. Un principal de l'une de ces écoles dit que ces gens vivent dans un tiers monde au beau milieu de ma propre ville. Telle est la situation. Or, le gouvernement a refusé de prendre des mesures concrètes pour aider les plus démunis. Voilà pourquoi nous avons demandé qu'on organise ce débat.

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais signaler au président du Conseil privé (M. Pinard) que des inondations ont eu lieu cette semaine dans la petite ville côtière de Bella Coola qui compte 2,000 habitants. Lundi, la rivière était en crue; environ 30 personnes ont dû être évacuées et les dégâts se monteraient à 5 millions de dollars. Hier, le ministre provincial de l'Environnement (M. Rogers) et celui de la voirie (M. Fraser) se sont rendus sur les lieux pour aller évaluer l'ampleur du sinistre.

Je voulais soit présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement soit poser une question à la Chambre aujourd'hui pour être bien sûr que le gouvernement était au courant de ce sinistre. J'ai parlé de cette affaire avec le ministre et je voudrais simplement signaler que la situation est grave et que le gouvernement devrait faire quelque chose. Cela étant, je voudrais en venir à ce qui m'a poussé à intervenir aujourd'hui au cours de ce débat, bien que presque tout ait déjà été dit.

Chacun sait que le budget du 28 octobre est un fiasco complet. Les Canadiens s'en rendent compte et on s'en rend compte à l'étranger aussi. Je voudrais citer à ce sujet un article de l'*Economist*, de Londres daté du 29 octobre. Je cite:

Le budget du Canada, qui est nationaliste à outrance prouve que ce pays est miné par l'omniprésence de l'économie américaine. Moins d'un mois après la présentation du budget, il apparaît que M. Allan MacEachen, ministre des Finances, a compté sur une reprise plus prononcée de l'économie américaine que cela ne semble être le cas. Par ailleurs, l'inflation risque bien de reprendre plus vite que le gouvernement fédéral ne l'escomptait. La politique des taux d'intérêt élevé a affaibli le dollar canadien.

Les hypothèses budgétaires semblent déjà battre de l'aile.

● (1400)

Nous nous en rendons bien compte. Si l'on ne réoriente pas rapidement la politique budgétaire, nous allons assister à une vraie catastrophe. Toutes les difficultés que nous avons actuellement, nous les devons au gouvernement libéral qui pendant douze ans s'est cantonné dans l'inaction ou qui a pris des mesures de replâtrage. Il a adopté des programmes ponctuels au lieu de planifier à long terme.

Le sujet qui m'intéresse le plus, ce sont les sciences et les techniques ou la recherche et le développement. C'est un thème que de nombreux orateurs ont abordé au cours des quinze ou vingt dernières heures. Je voudrais ajouter quelque chose. Il est évident que le gouvernement n'a pas encore voulu admettre l'importance de la recherche et du développement. Il suffit pour s'en convaincre de prendre n'importe quel article sur le sujet. On voit alors combien notre pays est en perte de vitesse dans ce secteur. En 1967, soit l'année avant l'arrivée au pouvoir du premier ministre (M. Trudeau) les dépenses représentaient 1.4 p. 100 de notre PNB; elles sont tombées, nous dit-on, à 0.9 p. 100 mais en examinant minutieusement les chiffres on s'aperçoit qu'elles représentent en fait 0.8 p. 100 ce qui nous place sur ce plan pratiquement sur le même pied que les pays du tiers monde. Je pense que c'est là l'origine de tous nos maux. Comme nous l'a dit le président du Conseil national de recherches, il y a trois semaines devant le comité, on crée 400,000 emplois nouveaux en consacrant 0.5 p. 100 de notre PNB à des travaux de recherche.

Nous parlons ici de l'emploi et de la sécurité d'emploi, ainsi que de nouveaux emplois à l'intention des jeunes. Mais nous n'atteindrons ces objectifs que si nous faisons appel à des innovations, à des nouvelles techniques, à la recherche et au développement.

J'aimerais citer certains propos et signaler aux députés le grave problème avec lequel nous sommes aux prises en ce qui concerne la recherche et le développement. J'aimerais tout d'abord citer les observations que M. Walter F. Light, président et administrateur en chef de la société Northern Telecom Limited, a formulées le 9 octobre lors du congrès que le

Financial Post a consacré à la recherche et au développement. Dès son préambule, M. Light décrit assez bien la situation:

J'aimerais pouvoir dire sincèrement que je suis heureux d'être là, mais je ne le suis pas.

Je suis certes honoré que vous ayez songé à m'inviter à participer à vos délibérations. Cependant, lorsque je songe au caractère et à la nécessité de ces délibérations, je suis, bien loin de me réjouir, désespéremment malheureux.

C'est le troisième congrès que le *Financial Post* consacre en autant d'années à la carence des investissements en matière de recherche et de développement chez nous et à notre ineptie nationale en matière d'innovations. Au cours de la même période, des hommes d'affaires, des scientifiques et des hommes politiques ont prononcé des centaines de discours sur divers aspects de l'extrême vulnérabilité de l'industrie canadienne. J'en parle moi-même depuis dix ans. Mon entreprise s'occupe de ce problème depuis 1969. Nous avons eu l'heureuse idée de suivre nous-même notre propre conseil et d'implanter le plus vaste complexe canadien de recherche et de développement. Mais je constate toujours avec horreur le peu de souci que le gouvernement fédéral se fait de ce domaine.

D'autres l'ont également signalé.

Dans un article de la *Gazette* de Montréal publié le 8 décembre 1980, Keith Spicer reprend à peu près la même idée:

Combien les autres pays consacrent-ils en fait à la recherche et au développement? Des pays à peu près aussi industrialisés que le Canada y consacrent en moyenne 2.5 p. 100 de leur produit national brut. Pour sa part, le Canada n'y consacre que 0.8 p. 100 de son PNB.

Nous faisons encore moins pour l'agriculture. Nous avons débattu pendant deux jours ce qui nous semble les carences de la politique du gouvernement actuel. J'ai eu le privilège de dire moi-même ce que j'en pense à la Chambre et d'entendre ce que le ministre lui-même en pense. Il s'est vanté de ce que le gouvernement fédéral consacrait 1.3 p. 100 de son budget à l'agriculture. Si c'est d'une part une excellente chose qu'il ne dépense pas trop d'argent, il lésine à tel point sur les crédits affectés à la recherche en agriculture qu'on en reste stupéfait. Celui qui examine de près les données statistiques ne manque pas de constater que le gouvernement ne consacre à la recherche en agriculture que 0.13 p. 100 de notre PNB. Avec la recherche en général, c'était 0.8 du PNB; avec la recherche en agriculture, ce n'est plus qu'une misère.

Comme en fait foi le hansard du 9 décembre à la page 5539, le ministre a déclaré ce qui suit:

Je suis fier que notre participation financière à la recherche et au développement soit une des plus importantes et des plus fructueuses du monde. J'appuie résolument le projet du gouvernement fédéral en vue de porter de .9 p. 100 du PNB à 1.5 p. 100 d'ici à 1985 toutes les dépenses pour la recherche. Il y a certains autres projets de recherche valables que nous pourrions entreprendre si nous obtenions des fonds supplémentaires.

C'est le gouvernement qui a mal établi son ordre de priorités. Depuis une douzaine d'années, le gouvernement a englouti dans des programmes sociaux des millions et des milliards de dollars. Il a tellement découragé les hommes d'affaires qu'ils hésitent à ouvrir un commerce ou à participer à toute entreprise comportant certains risques.

Au cours du débat sur l'agriculture, j'ai signalé au ministre la situation d'un laboratoire de Saskatoon. J'ai eu le plaisir de travailler dans ce laboratoire pendant quelques années. Cette situation est symptomatique de la façon dont le gouvernement considère la recherche et le développement. Des éleveurs et des agriculteurs de l'Ouest s'étant rendu compte, comme de nombreux autres Canadiens, que très peu de travaux de recherche étaient consacrés aux affections animales, un petit groupe a réussi à doter Saskatoon d'un laboratoire de 4 millions de dollars, grâce à des fonds obtenus ici et là. Il a choisi, pour y travailler, les spécialistes les plus compétents qu'il a pu trouver dans le monde, et il est parvenu, au prix de trois années d'efforts, à isoler un vaccin propre à prévenir la diarrhée blanche des veaux nouveau-nés qui, en mettant les choses aux pires, peut bien coûter aux agriculteurs canadiens dans les 80 millions de dollars par année.

A propos du financement de ce laboratoire, j'aimerais rappeler ce que j'ai dit et qui figure au hansard du 10 décembre à la page 5640

Il est intéressant de voir les sources de financement de ce laboratoire. Au-delà de 60 groupes de producteurs partout au Canada y ont consacré des fonds. L'Office de commercialisation des œufs, par exemple, a versé $50,000, l'Office de commercialisation du dindon, $200,000 et l'Alberta Cattle Commission, $90,000. La liste est longue. Le gouvernement de l'Alberta a contribué 2 millions de dollars et celui de la Saskatchewan, $1 million. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui du Manitoba ont également fait parvenir des fonds. Les sociétés pharmaceutiques ont versé environ $200,000 et le Devonian Group of Charitable Foundations, situé à Calgary, a envoyé environ 3 millions et demi de dollars.

Jusqu'ici, le laboratoire a reçu quelque 8 millions de dollars de ces divers organismes et de plusieurs douzaines de producteurs. Il y a lieu de noter, je crois, que depuis que ce laboratoire existe, le gouvernement n'y a contribué que $43,000, somme qui représente moins de 1 p. 100 du montant total des immobilisations et des frais d'exploitation jusqu'ici.

● (1410)

Voilà qui, à mon avis, donne une excellente idée de l'importance que le gouvernement attache à la recherche et au développement. Lors de la séance d'il y a deux semaines du comité permanent des prévisions budgétaires en général, nous avons entendu le président du Conseil national de recherches. Nous étions en train d'étudier le budget supplémentaire. Le président du comité est évidemment un député libéral. Pourtant, pas un seul député libéral n'assistait à cette séance.

Bien qu'un des groupes de chercheurs les plus éminents, sinon le plus éminent, ait été là prêt à répondre aux questions, pas un seul député libéral ne s'est présenté. Voilà qui est symptomatique encore une fois de ce que le gouvernement pense de la recherche et du développement scientifiques et techniques. Le ministre a témoigné la semaine suivante devant le même comité qui examinait le budget supplémentaire. Tout ce qu'il a pu nous accorder, c'est une quinzaine de minutes de son temps.

Cela m'amène à parler de l'importance ou du peu d'importance que le gouvernement accorde à ce ministère. Au cours de la brève période pendant laquelle nous avons exercé le pouvoir l'année dernière, nous avons créé un ministère spécial pour s'occuper de cette importante question. Nous l'avons revêtu d'un tel prestige que tous les chercheurs du Canada étaient remplis de joie de ce qu'un gouvernement reconnaissait enfin l'importance de la recherche et de la technologie, et de la communauté scientifique, et qu'il verrait dorénavant à ce qu'elles prospèrent.

Nous avons hélas! été défaits, de sorte que nous nous sommes retrouvés à notre point de départ. Le ministère actuel n'est plus qu'un ministère de second ordre, sans grande importance. J'aimerais faire consigner certains propos qui témoignent de ce que les gens pensent de cette situation. Voici ce que Keith Spicer écrit dans le numéro du 10 décembre de la *Gazette* de Montréal:

Il réduit le ministère chargé de la science et de la technologie à un rang subalterne, et il nomme pour le diriger un ministre à temps réduit qui non

seulement ne doit pas veiller expressément à favoriser le développement économique, mais un ministre de l'environnement qui, compte tenu de ses antécédents, doit sûrement éprouver beaucoup de méfiance à l'endroit des techniques.

Au cours de son exposé lors du congrès que le *Financial Post* a consacré à la recherche et au développement, M. Walter Light a dit ce qui suit du ministère:

Cela tient notamment au fait que la science et la technologie n'ont jamais été défendues au sein du cabinet fédéral par un ministre qui soit fort, énergique et prestigieux. Le ministère n'a pas été confié à l'une des grosses légumes du cabinet. C'est un ministère de second rang et traité comme tel.

Par exemple, le ministre d'État chargé de la science et de la technologie ne fait pas partie du puissant comité qui, au sein du comité, s'occupe des priorités et de la planification. Ce qui nous autorise à conclure que le progrès technologique économique ne figure pas bien parmi les projets du gouvernement fédéral.

Voilà comment la communauté scientifique qui se réunissait la semaine dernière ici même à Ottawa perçoit la situation. Tout ce que je vous rapporte là ne date que de deux ou trois mois, même si la situation dure depuis des années et des années. J'aimerais citer en partie un article que le *Citizen* d'Ottawa a publié le 10 décembre et qui traite de la lutte des scientifiques pour obtenir des fonds. Voici:

La crème de la communauté scientifique canadienne se trouve cette semaine à Ottawa pour convaincre si possible les députés de consacrer une plus large tranche du budget à la recherche et au développement et pour faire le point de la situation.

M. John Cowan, président de la Fédération canadienne des sociétés de biologie, a déclaré mardi que les scientifiques «sont très déçus de la contribution médiocre du Canada à la recherche et au développement et n'entendent pas se laisser faire sans rien dire . . .»

«Il y a deux ans et demi, le gouvernement libéral s'était engagé à hausser la part du Produit national brut consacré à la recherche et au développement de 0.9 qu'elle était à ce moment là à 1.5 p. 100 au plus tard en 1985.»

«Depuis lors, il n'a absolument rien fait pour atteindre cet objectif. Il préfère nous faire languir et laisse péricliter les travaux de recherche et de développement au Canada.»

«Avec les quelque 3 milliards de dollars qu'il consacre à la recherche et au développement, le Canada figure presque au bas de la liste, au même rang que certains pays en voie de développement.»

Comment un gouvernement peut-il être assez aveugle, sourd, bête et stupide pour mettre la recherche et le développement en veilleuse chez nous, alors qu'en en augmentant le financement de un demi de 1 p. 100 du PNB, je le répète, nous pourrions créer 400,000 emplois? Voilà qui réduirait de moitié actuellement le nombre de nos chômeurs.

Que fait-on dans les autres pays? Les Japonais savent certes quoi faire. Ils consacrent cette année un minimum de 2½ p. 100 de leur PNB à la recherche et au développement, et ils prévoient porter ce chiffre à 4 p. 100 avant la fin de la présente décennie.

Nous entendons dire que le Japon profite d'une main-d'œuvre à bon marché. Ce n'est pas vrai. Les coûts de main-d'œuvre y sont comparables à ceux des États-Unis, mais la productivité y est supérieure. La puissance industrielle des Japonais dépasse maintenant celle des Américains. Aux États-Unis, les investissements dans la recherche et le développement ont baissé de 5 p. 100 depuis la fin des années 60, mais ce n'est pas le cas au Japon. Ils ont bien raison. Le Japon a produit l'an dernier dix millions d'automobiles par année soit à peu près cent fois plus qu'il n'en produisait il y a 20 ans. Cela équivaut maintenant à une bonne année de production aux États-Unis.

On évalue à 300,000 le nombre des scientifiques et des technologues engagés dans des travaux de recherche et de développement à l'université, au sein d'organismes gouvernementaux ou dans l'industrie en Europe. On en compte à peu près le même nombre au Japon. Au Canada, on évalue à un nombre s'établissant entre 8,000 et 10,000 les travailleurs scientifiques engagés dans la recherche et le développement. C'est une honte nationale.

Nous avons connu certains succès chez nous et nous pouvons en connaître encore beaucoup plus. Par exemple, l'Université de la Colombie-Britannique, dans ma province, a été témoin d'un phénomène extraordinaire: elle s'est vue attribuer quatre bourses de recherche Guggenheim.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Collenette: Après consultations entre les partis, monsieur l'Orateur, et étant donné la durée inhabituelle du présent débat nous avons convenu de chercher à obtenir le consentement unanime pour présenter à ce moment-ci trois rapports émanant de deux comités permanents et d'un comité spécial, et aussi pour permettre de répondre à certaines questions au *Feuilleton*.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur, il y a effectivement eu consultations, et nous sommes d'accord.

M. Knowles: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

DÉPÔT DU 3e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de sa collaboration. Le vendredi 18 juillet 1980, le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a reçu de la Chambre le mandat d'étudier la politique canadienne touchant l'Accord concernant l'Organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) et de faire rapport au plus tard le 31 décembre 1980. Monsieur l'Orateur . . .

[*Français*]

. . . j'ai l'honneur donc de présenter le 3e rapport du comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, traitant de NORAD . . .

[*Traduction*]

Je remercie les députés de leur collaboration ainsi que ceux qui ont travaillé très tard hier soir pour que l'on puisse présenter le rapport à temps. Les députés de tous les partis devraient leur savoir gré d'une tâche bien remplie.

* * *

● (1420)

[*Français*]

DÉPÔT DU RAPPORT DÉFINITIF DU COMITÉ SPÉCIAL

Le rapport définitif du comité spécial de la réforme de la réglementation—M. Berger.

[*Traduction*]

SOCIÉTÉ NATIONALE DU COMMERCE

DÉPÔT DU 2e RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, je tiens moi aussi à remercier de leur collaboration les députés de tous les partis qui nous ont permis de déposer ces rapports. J'ai été heureux, à titre de président du comité, de pouvoir compter sur la même collaboration durant nos travaux.

J'ai donc l'honneur de déposer le deuxième rapport du comité spécial chargé d'étudier la création d'une société nationale du commerce.

[*Note de l'éditeur: Les textes des rapports figurent aux* Procès-Verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 708, 1521, 1570, 1683, 1696, 1740, 1745, 1752, 1760, 1765, 1768, 1770, 1788, 1817, 1823 et 1824.

[*Texte*]

LES RÉSIDENTS AU MANITOBA NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Question no 708—**M. Murphy:**

Depuis le 18 février 1980, combien de résidents du Manitoba ont été nommés à des conseils, commissions, tribunaux, groupes de travail, comités de sélection ou autres organes désignés du gouvernement, et quels sont leurs nom, poste et traitement ou honoraires dans chaque cas?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne la Commission de contrôle de l'énergie atomique: Deux.

M. J. B. Sutherland

Membre du Comité consultatif de la protection radiologique de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Honoraires de $175 par jour.

M. H. E. Duckworth

Président du Comité consultatif de la sûreté nucléaire de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Honoraires de $175 par jour.

En ce qui concerne le ministère de l'Emploi et de l'Immigration: quatre résidents du Manitoba ont été nommés au groupe de travail du Manitoba (PACLE et Extension).

M. David Walker

Président du groupe de travail du Manitoba.

Honoraires de $290 par jour.

Questions au Feuilleton

M. Ron Collett

Membre du groupe de travail du Manitoba.

Honoraires—$2,500.

M. Bill Shead

Membre du groupe de travail du Manitoba.

Honoraires—$1,500.

M. Allan Ross

Membre du groupe de travail du Manitoba.

Honoraires—$1,500.

En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: un.

M. Patrick David Ferg, juge de la cour du comté de Winnipeg.

Médiateur, Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba—21 mars 1980.

Le ministère a prévu une somme anuelle maximale de $50,000 pour tous les types de dépenses. Les versements sont effectués en fonction des services rendus.

En ce qui concerne la Commission de la capital nationale: deux.

Mme June A. Westbury

Membre de l'Assemblée législative du Manitoba et commissaire à la Commission de la capitale nationale depuis sa nomination en date du 1er mai 1976, Mme Westbury a également été nommée membre du comité consultatif d'architecture de la commission à compter du 18 avril 1980 au 31 mars 1981. En tant que membre du comité et commissaire elle reçoit le remboursement de ses dépenses de voyage selon les normes du Conseil du Trésor, le paiement d'une rétribution au montant de $123 par jour à chaque réunion à laquelle elle participe, et touche également $123 pour une partie de journée supplémentaire durant laquelle elle doit voyager.

Sharon Zenith Corne

Une artiste de Winnipeg, Manitoba, Mlle Corne a été nommée membre du comité consultatif des arts pour un an, du 18 avril 1980 au 31 mars 1981. En tant que membre de ce comité elle reçoit le remboursement de ses frais de voyage selon les normes du Conseil du Trésor, le paiement d'une rétribution au montant du $123 par jour à chaque réunion à laquelle elle participe, et touche également $123 pour une partie de journée supplémentaire durant laquelle elle doit voyager.

En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: quatre.

M. R. H. Taverner

Représentant provincial, Comité d'organisation canadien de l'Année internationale des personnes handicapées (A.I.P.H.) 1981.

Titre honorifique.

Questions au Feuilleton

M^me^ Yetta Gold

Membre, Comité d'organisation canadien de l'Année internationale des personnes handicapées (A.I.P.H.) 1981.

Titre honorifique.

M^me^ A. Labelle

Membre, Conseil consultatif national sur le troisième âge.

Honoraires de $100 par jour.

M^me^ C. Myrna Bowman

Membre et vice-présidente, Comité consultatif du Régime de pensions du Canada.

Honoraires de $100 par jour.

En ce qui concerne le ministère du solliciteur général: une.

Dorothy Betz

Membre, Commission nationale des libérations conditionnelles.

Échelle de traitement de SX2—$38,300—$52,100.

Les autres ministères et agences n'ont pas de renseignements à ce sujet.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

Question n^o^ 1521—**M. Cossitt:**

1. A quelle porte du terminal II, le vol n^o^ 44 San Francisco-Toronto de l'American Airlines a-t-il débarqué ses passagers à l'aéroport international de Toronto, le vendredi 25 septembre 1980, et quelle distance exacte, en pieds, sépare la sortie de l'avion et la zone douanière canadienne?

2. Y avait-il, dans la zone douanière, des chariots que le ministère des Transports met à la disposition des voyageurs qui ont de lourds bagages à main et, sinon, *a*) pourquoi, *b*) le ministère envisage-t-il de mettre des chariots à la disposition du public dès que possible ou d'installer un tapis roulant?

3. Des employés de l'aéroport étaient-ils de service dans cette zone et, sinon, pourquoi?

4. A-t-on aidé les personnes âgées, handicapées, etc., en particulier pour le transport des gros bagages à main et, sinon, pourquoi?

5. Des porteurs étaient-ils de service à ce moment-là et, le cas échéant, combien?

6. Combien de vols ont amené d'autres passagers vers la même heure?

7. Des mesures seront-elles prises pour prévoir l'aide des porteurs supplémentaires aux personnes âgées dans cette zone et, dans l'affirmative, lesquelles?

8. Le ministère sait-il si certains voyageurs en provenance du Royaume-Uni ont déclaré qu'ils s'étaient presque effrondrés suite au transport des bagages ou manque de service, etc. et, le cas échéant, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour remédier à cette situation?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. A la porte 14; une distance de 860 pieds.

2. *a*) Non. Il est considéré dangereux d'utiliser des chariots sur l'escalier mécanique qui mène à la section des bagages pour les arrivées.

b) Des chariots ont été mis en service à titre d'essai en janvier 1978, mais l'expérience a été arrêtée puisque cela créait des encombrements et un ralentissement de la circulation des passagers. La solution de rechange a été d'accroître le service des porteurs. Comme le couloir est courbe et très long, on n'envisage pas d'installer des tapis roulants.

3. Non. C'est la compagnie aérienne qui a la responsabilité d'aider et d'orienter les passagers dans cette zone.

4. Habituellement on place un agent qui s'occupe des passagers à la porte de l'avion, et un autre agent près des escaliers du pont d'embarquement. Des arrangements spéciaux sont prévus pour l'aide aux passagers handicapés. Aucune aide spéciale n'est fournie pour le transport des gros bagages à main puisque les gros bagages à main sont normalement consignés.

5. Oui. Il y avait neuf porteurs de service.

6. Dans l'heure précédente, quatre autres vols et dans l'heure suivante, quatre autres vols.

7. La situation en question sera signalée au comité de la compagnie aérienne responsable du service de porteur.

8. Transports Canada n'est pas au courant si le vol n^o^ 44 transportait des passagers en provenance du Royaume-Uni. Cependant, un avion est arrivé de Gatwick vingt minutes plus tôt avec 279 passagers et un autre avion de Manchester une heure plus tard avec 277 passagers. A cause des dimensions restreintes de l'aire des arrivées internationales, les passagers connaissent parfois des périodes d'encombrement intense et ont alors un service de qualité moindre; ils sont plus tassés, ils attendent plus longtemps et moins de porteurs sont libres. Le ministère est au courant de la situation et prévoit commencer la modification des installations dans un proche avenir. Ce n'est pas tant la distance à marcher que l'encombrement qui pose un problème.

L'AÉROPORT DE SAINT-LÉONARD (N.-B.)

Question n^o^ 1570—**M. Howie:**

Le ministère des Transports a-t-il décidé d'aller de l'avant avec le prolongement de la piste de l'aéroport de Saint-Léonard (N.-B.) et, le cas échéant, quand les travaux doivent-ils commencer?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La piste de l'aéroport de Saint-Léonard mesure 4000 pieds, ce qui suffit au type d'aéronef qui l'utilise. Le ministère ne prévoit donc pas la prolonger.

M. MICHAEL PITFIELD

Question n^o^ 1683—**M. Cossitt:**

Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, M. Michael Pitfield, a-t-il assisté à une réunion du Comité de la campagne du Parti libéral en juillet 1978 au *Inn of the Provinces* à Ottawa et, le cas échéant, à quelles dates?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): On voudra bien se référer aux procès-verbaux et témoignages du comité permanent des prévisions budgétaires en général, à la page 27:20, en date du 4 novembre 1980.

LES EMPLOYÉS QUI OCCUPENT DES POSTES ÉQUIVALANT À CEUX DE LA HAUTE DIRECTION

Question nº 1696—**M. Herbert:**

Dans chaque ministère, combien de fonctionnaires occupent des postes équivalant à ceux de la haute direction?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Les employés des ministères et organismes figurant à la partie 1 de l'annexe 1 de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui occupent des postes équivalent à ceux de la haute direction, se répartissent comme suit:

Ministère de l'Agriculture	34
Commission/Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada	3
Agence canadienne de développement international	1
Service canadien des pénitenciers	1
Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes	2
Commission canadienne des transports	3
Ministère des Communications	3
Ministère de la Consommation et des Corporations	1
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	26
Ministère de l'Environnement	29
Ministère des Affaires extérieures	62
Ministère des Finances	1
Ministère des Pêches et Océans	9
Ministère des Affaires indiennes et du Nord	3
Ministère de l'Industrie et du Commerce	18
Commission mixte internationale	3
Ministère de la Justice	36
Ministère de la Défense nationale	31
Office national de l'énergie	4
Santé nationale et du Bien-être social	41
Musées nationaux du Canada	5
Ministère du Revenu national, Impôt	5
Archives publiques	1
Ministère des Travaux publics	10
Ministère de l'Expansion économique régionale	4
Ministère d'État des Sciences et de la Technologie	1
Statistique Canada	20
Ministère des Transports	3
Ministère des Affaires des anciens combattants	4
Total	364

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Question nº 1740—**M. McCauley:**

Pour les années financières *a*) 1977-1978, *b*) 1978-1979, combien de personnes de la circonscription de Moncton ont demandé et obtenu une aide financière de la succursale de la Banque fédérale de développement sise à Moncton (N.-B.)?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne la Banque fédérale de développement: les chiffres suivants ont trait au territoire entier de la succursale de Moncton, Nouveau-Brunswick

Année	Demandes de renseignements reçues	Demandes d'aide reçues	Demandes autorisées
1977-1978	332	131	110
1978-1979	332	125	116

LES DÉPENSES DES MINISTÈRES POUR LA PUBLICITÉ

Question nº 1745—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère des Communications pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante: dépenses prévues pour l'année financière 1980-81

a) Aucune.

b) $415,000.

c) $198,000.

Question nº 1752—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la réponse est la suivante: le ministère prévoit dépenser au total $1,253,000 au cours de l'année financière 1980-1981 pour *a*) la publicité dans les média, *b*) les publications gratuites et subventionnées et *c*) d'autres informations. Il ne nous est cependant pas possible d'indiquer les dépenses se rapportant à chacune de ces trois catégories.

Question nº 1760—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère du Revenu national pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):

Douanes et Accise

a) $206,754.

b) $117,700.

c) Aucune.

Impôt

a) Aucune;

b) Les rouages de l'Impôt $26,000

Statistique fiscale 1980 33,000

Le ministère publie une série de brochures gratuites sur l'impôt dont le prix est inclus dans le budget général pour l'impression des formules fiscales et des guides connexes. Les coûts de ces brochures ne sont pas indiqués de façon distincte.

c) Aucune.

Questions au Feuilleton

Question nº 1765—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le Conseil du Trésor pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): En ce qui a trait au:

Conseil du Trésor Canada:

a)	Aucune
**b*) et *c*	$1,330,000

Bureau du Contrôleur général du Canada:

a)	Aucune.
**b*) et *c*)	$205,000.

*NOTA: Les dépenses prévues pour les publications gratuites ou subventionnées et autres informations ne peuvent être réparties sous ces titres; il est donc possible de ne donner que le montant global.

Question nº 1768—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la société *Polysar Limited* pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Polysar Limited est une société du secteur privé en propriété exclusive de la Corporation de développement du Canada, dans laquelle le gouvernement du Canada est un actionnaire minoritaire (ne détenant que 44.3 p. 100 des actions avec droit de vote, sur une base entièrement diluée) et l'un des 25,000 actionnaires environ. Polysar n'est ni une société d'État ni un mandataire de Sa Majesté et le gouvernement ne détient directement aucun avoir dans cette société. Le ministre des Finances n'est donc au courant d'aucune des dépenses estimatives d'administration ou d'exploitation de Polysar Limited pour l'année financière en cours.

Question nº 1770—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la Corporation de développement du Canada pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): La Corporation de développement du Canada (CDC) est une société du secteur privé dans laquelle le gouvernement du Canada est un actionnaire minoritaire (ne détenant que 44.3 p. 100 des actions avec droit de vote, sur une base entièrement diluée) et l'un des 25,000 actionnaires environ. La CDC n'est ni une société d'État ni un mandataire de Sa Majesté. Le ministre des Finances ne connaît pas d'autres renseignements à son égard que ceux dont dispose le public et, par conséquent, il n'est pas au courant des dépenses estimatives d'administration ou d'exploitation de la société pour l'année financière en cours.

Question nº 1788—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la société Via Rail Canada Inc. pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): *a*) $ 3,300,000. *b*) $ 1,085,000. *c*) $ 25,000.

LA PIÈCE DE MONNAIE CANADIENNE DE 1980 EN OR

Question nº 1817—**M. Cossitt:**

Au 30 novembre 1980, quelle est la date limite pour l'envoi de commandes d'épreuves numismatiques de la pièce de monnaie canadienne de 1980 de $100. en or à vingt-deux carats, *a*) combien de commandes ont été reçues, *b*) quelle est la limite des pièces à être frappées, indépendamment du nombre de commandes reçues et, *c*) les pièces supplémentaires seront-elles détruites?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie royale Canadienne m'informe comme suit:

a) Les commandes reçues par la Monnaie portent sur 130,474 pièces.

b) Le nombre de pièces frappées est d'environ 177,477.

c) Oui, les pièces excédentaires seront détruites, à l'exception d'un petit nombre qui seront utilisées pour satisfaire à des réclamations possibles au titre de la garantie. Le nombre des pièces à détruire ne correspondra pas nécessairement à la différence entre les deux chiffres susmentionnées; la Monnaie effectue la vente de plusieurs pièces par la voie de commandes postales directes et acceptera toutes les commandes portant le cachet d'oblitération du 30 novembre.

LE CONTRAT CONCLU PAR LE MDN AVEC PIERRE TREMBLAY PUBLICITÉ INC.

Question nº 1823—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il conclu un contrat de $400,000 (no de dossier GS.1039W-0-0001-2) avec Pierre Tremblay Publicité Inc. pour assurer la publicité des activités nationales de loisirs et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Le contrat portant le nº de dossier GS.1039W-0-0001-2 a été passé par le ministère des Approvisionnements et Services, pour le compte du ministère de la Défense nationale, avec Pierre Tremblay Publicité Inc., de Montréal (Québec), le 21 juillet 1980. La valeur totale du contrat était de $400,000.

2. Le contrat était destiné à un programme national de publicité en langue française qui avait pour but d'appuyer la campagne de recrutement du printemps et de l'été de 1980 du ministère de la Défense nationale.

LE CONTRAT CONCLU PAR LE MDN AVEC CANADAIR

Question nº 1824—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il conclu un contrat (no de dossier HB50.2729804) au montant de $50,000 pour obtenir les services d'un représentant sur place en vue d'appuyer le programme du chasseur Freedom CF116 et, dans l'affirmative, en quoi consistait ce programme?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Oui.

Le CF116 est la désignation officielle que donne le ministère de la Défense nationale à l'appareil mieux connu sous l'appellation de CF-5 et qui a été fabriqué par Canadair sous licence de Northrop.

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 1415 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-on d'accord pour que la question nº 1415 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DES TIMBRES-POSTE CANADIENS

Question nº 1415—**M. Greenaway:**

1. De 1975 à ce jour, combien le gouvernement a-t-il consacré chaque année dans le cadre du Programme des timbres-poste canadiens, au titre de *a*) la conception, *b*) la production?

2. Dans chaque cas, *a*) qui en était le concepteur et (i) dans quelle province résidait-il (ii) combien a-t-il touché (iii) quel était le thème ou le sujet du timbre, *b*) les concepteurs ont-ils (i) répondu à une commande (ii) été sollicités (iii) été choisis sans sollicitation, *c*) quel dessin (i) a été employé à titre unique (ii) a servi dans le cadre d'une série donnée (iii) n'a pas été employé?

3. Au cours de ces mêmes années et par nom, dénomination et concepteur, combien de *a*) timbres uniques, *b*) séries de timbres, ont été consacrés à des thèmes indiens et quel pourcentage du coût annuel total représentent-ils?

4. Au cours de ces mêmes années, quel était le nom de chaque membre du Comité consultatif sur les timbres et, dans chaque cas, *a*) dans quelle province résidaient-ils, *b*) de quelle discipline provenaient-ils, *c*) combien de temps ont-ils consacré au choix des timbres employés dans le cadre du Programme, *d*) combien ont-ils touché pour ce travail?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions soient reportées.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vois que l'esprit des Fêtes suscite un climat de bonne volonté et de collaboration à la Chambre. J'interviens dans le même esprit. J'ai remarqué au *Feuilleton* que le ministre de la Justice (M. Chrétien) allait présenter en première lecture son bill visant à modifier le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et de protection des jeunes. Je l'invite à le présenter maintenant parce qu'il y a longtemps que nous attendons le bill et que nous pressons le ministre de le présenter, et je me demande simplement pourquoi nous ne pourrions pas, dans le même esprit dont nous venons de faire preuve, lui permettre de présenter ce bill. Il y en a qui se préoccupent de la question et qui aimeraient que soit présenté le projet de loi à la Chambre afin de pouvoir prendre connaissance de ses dispositions pendant le congé des Fêtes.

Deuxièmement, je crois comprendre que le ministre de la Justice va tenir une conférence de presse et je pense bien que, sans aller jusqu'à révéler les dispositions particulières du bill lui-même, il va sans doute exposer les orientations générales que le gouvernement compte donner à son action à cet égard. Il me semble que le simple bon sens et la plus élémentaire courtoisie à l'égard de la Chambre exigent qu'on présente maintenant le bill même à la Chambre.

Nous devrions être en mesure d'en arriver à un consensus à cet égard à la Chambre et permettre au ministre de venir se prêter à ces formalités. Cela ne prendra pas beaucoup de temps: il suffit qu'il vienne déposer son bill. Nous pourrions alors tous en disposer pour en prendre connaissance durant le congé des Fêtes. Les représentants de chacun des partis devraient considérer sérieusement cette suggestion.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est une excellente idée.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'apprécie l'esprit dans lequel le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a lancé son appel, mais pour des raisons que certains députés de mon parti estiment justes, ils m'ont prié de ne pas consentir à ce que le bill soit présenté aujourd'hui.

M. Hnatyshyn: Pourquoi, Stanley?

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je tiens à confirmer les propos tenus par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nous avons eu des consultations plus tôt aujourd'hui, mais il n'a pas été possible d'en arriver à une entente. Le ministre a annoncé la tenue d'une conférence de presse. Nous allons la tenir comme prévu, mais nous allons bien sûr respecter les règles normales puisque le bill lui-même n'a pas encore été présenté à la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à établir bien clairement, au cas où on ne l'aurait pas déjà compris, que nous étions disposés à ce qu'on présente le bill aujourd'hui.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE ET DES TAUX D'INTÉRÊT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment très heureux de pouvoir prendre part à un débat qui a à ce point retenu l'attention de la Chambre et durant si longtemps. J'ai trouvé très intéressant d'entendre les nombreuses interventions réfléchies que l'on a faites à propos de la véritable crise économique que traverse le pays comme on l'a maintenant abondamment démontré.

Un examen rétrospectif des nombreuses années qui se sont écoulées depuis que je siège au Parlement révèle une tendance extraordinaire au genre de situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant. C'est presque comme si notre pays avait été saisi d'une certaine inertie pernicieuse qui nous a poussés à devenir de plus en plus endettés, particulièrement auprès de prêteurs étrangers, au point où nous connaissons maintenant de réelles difficultés à atteindre nos propres objectifs économiques à cause des fardeaux financiers qu'ont fait peser sur nos épaules les politiques appliquées par le gouvernement au fil des années.

Depuis le jour où le premier ministre (M. Trudeau) a été porté au pouvoir en 1968, lui et son cabinet ont pris les rênes d'un pays qui faisait à un moment donné l'envie du monde entier, qui disposait de grandes ressources, qui pouvait compter sur un crédit financier inutilisé et où prévalait un climat de bonne volonté entre les diverses provinces, et l'ont conduit systématiquement au point où nous le voyons aujourd'hui aux prises avec des problèmes très réels qui nous vaudraient presque d'être classés au rang de pays du Tiers-Monde si ce n'étaient de nos extraordinaires ressources. Nous avions une occasion en or de montrer l'exemple au monde, de montrer ce dont les Canadiens étaient capables, quand on songe à l'époque enivrante de l'Expo, mais maintenant, à cause de notre gouvernement de deuxième ordre nous nous trouvons aux prises avec une économie de pays du Tiers-Monde, et la situation est en effet très, très grave.

Si quelqu'un a des doutes sur la gravité de la situation engendrée par la hausse des taux d'intérêt, il n'a qu'à lire la chronique de Don McGillivray dans la *Gazette* de Montréal, où il signale ceci:

> La part du revenu national du Canada qui va aux gens qui vivent de l'intérêt ou d'autres revenus d'investissement—autrement dit, le loyer de l'argent—a doublé depuis 10 ans.
>
> En 1970, cela représentait 4 p. 100 du produit national brut (PNB).
>
> Au cours de ces mêmes dix ans, la part du PNB consacrée aux traitements, salaires et autres revenus des travailleurs est demeurée aux environs de 56 p. 100. Cela signifie que la part du PNB qui va à chaque travailleur a décliné, étant donné que 64 p. 100 des Canadiens adultes font partie de la population active à l'heure actuelle, comparativement à 58 p. 100 en 1970.
>
> Même cette comparaison ne suffit pas à illustrer toute la gravité de la situation. Le loyer de l'argent ne grimpe pas uniquement pour les démunis mais aussi dans de nombreux autres domaines, notamment les profits de sociétés et en particulier ceux des banques.
>
> Quand le travailleur moyen voit son revenu réel diminuer alors que les gains réels des gens qui se contentent de faire fructifier leur argent augmentent en flèche, cela ne sert guère la cause, fort controversée, de l'éthique du travail.

La situation actuelle est très alarmante. Je crois que nous devons plus de 67 milliards de dollars à des prêteurs étrangers. Le remboursement de l'intérêt sur cette somme impose à notre économie un fardeau considérable et il faut faire quelque chose avant que la situation ne s'aggrave encore.

Certains économistes vous diront que la dette nationale n'a pas beaucoup d'importance en autant que c'est à nous-mêmes que nous devons cet argent, mais ils admettent tous que le fait de devoir tant d'argent à des prêteurs étrangers constitue un sérieux obstacle au bon fonctionnement de notre économie. Par exemple, l'an prochain, le coût annuel de l'intérêt versé au titre de la dette publique s'élèvera à 500 dollars par tête d'habitant et à 1,390 dollars par contribuable. Près de un dollar sur quatre est affecté au service de la dette, comparativement à un dollar sur neuf il y a sept ans seulement.

Nous pourrions compter sur le secteur énergétique de notre économie pour susciter le genre de revenus qu'il faudrait pour renverser cette inquiétante situation. Nous le pourrions, si ce n'était des mesures énergétiques néfastes prônées par le gouvernement, mesures qui se trouvent dans le bill C-48, dont nous pourrons discuter de nouveau à la Chambre sous peu.

Le budget, y compris la désastreuse stratégie énergétique, n'a absolument rien fait pour de nombreux secteurs importants de notre économie. Il n'y a aucune mesure substantielle pour le logement, comme l'a signalé tout à l'heure le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Il n'y a rien, hormis la misérable somme de 15 millions qui sera affectée aux MURBS au cours des quatre prochaines années, et tout le monde sait que c'est plus une insulte qu'un stimulant réel à une reprise dans le secteur du bâtiment. Il n'y a aucune mesure substantielle pour l'agriculture et la situation est aussi lamentable du côté des pêches. Dans la région de l'Atlantique, d'où je viens, ce n'est sans doute pas un problème économique majeur, mais c'est devenu une question très délicate. Le gouvernement a même permis au Canadien National, en dépit des pressions exercées par des députés de tous les côtés de la Chambre, de fermer son service de messageries et de se soustraire encore davantage à ses responsabilités en tant que société ferroviaire nationale.

La prétendue stratégie énergétique nationale du gouvernement m'est familière d'une façon décourageante. Je voudrais dire quelques mots au sujet du bill C-48, sans présumer du discours que j'espère prononcer plus tard. Mais que ceux d'entre nous qui siègent à la Chambre depuis un certain nombre d'années s'arrêtent à ce sentiment de déjà vu qu'ils ressentent s'ils se reportent en 1973, année où Donald Macdonald était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

● (1430)

M. Douglas Fisher, ancien député et chroniqueur très perspicace, a très bien résumé la situation en signalant dans un article qui a paru dans le *Sun* de Toronto il y a environ un mois, l'étrange sentiment de familiarité que beaucoup d'entre nous ressentons face aux objectifs que le gouvernement a fixés dans son programme national en vue d'accéder à l'autarcie énergétique. Il rappelle que le 6 décembre 1973, Donald Macdonald a présenté son programme énergétique national, assorti d'un slogan banal: «sécurité, opportunité, équité». Grâce à ce programme, nous devions accéder à l'automonie sur le plan énergétique en 1980.

Il a dit qu'il commencerait tout d'abord par se débarrasser du tracé de la vallée de l'Outaouais et qu'il créerait un marché national du pétrole appuyé par un mécanisme de fixation des prix suffisamment intéressant pour stimuler l'exploitation de nos ressources pétrolières; en outre, les revenus découlant de toute majoration des prix serviraient à assumer la sécurité et l'autarcie énergétiques. Rappelez-vous que ce programme remonte à 1973. Il a poursuivi en disant:

> Le pipe-line de l'Ouest serait prolongé jusqu'à Montréal et «s'il y a lieu, jusqu'à certaines villes dans l'Est».
>
> Le gouvernement ferait une campagne de publicité très dynamique en faveur de la conservation de l'énergie . . .

Il y aurait une «intensification des recherches relatives à la technologie des sables bitumineux . . .

D'après M. Fisher, le premier ministre n'a rien négligé pour garantir aux Américains un flot continu d'exportations de pétrole et de gaz en provenance de l'Ouest, pour leur assurer qu'il était prêt à accepter que le gazoduc de l'Alaska traverse le territoire canadien jusqu'aux États-Unis et ce, grâce au pipe-line de la vallée du Mackenzie. Il a aussi donné l'assurance que la nouvelle société pétrolière canadienne n'était absolument pas conçue dans le but de remplacer le secteur privé. Cela demeurera sans doute la plaisanterie du siècle si l'on examine les dispositions du bill C-48. Quoi qu'il en soit, on a pu constater que ce n'est pas en 1980 que cette stratégie énergétique, conçue en 1973, va nous rendre autosuffisants dans le domaine de l'énergie. Maintenant, l'objectif est 1990 et comme tous les députés le savent, cette prévision comporte bien des si et des peut-être. Au sujet de la situation actuelle, M. Fisher a ceci à dire:

Aujourd'hui, on considère comme une constante une majoration régulière et inévitable du prix du pétrole. L'exploitation des sables bitumineux est pratiquement au point mort. Et il n'y a aucun gazoduc ou oléoduc qui a été prolongé à l'est de Montréal.

Soit dit en passant, cela a été écrit après que le premier ministre ait déclaré ce qui suit dans un discours qu'il a prononcé à Halifax, accompagné du ministre du Travail, (M. Regan) le 25 janvier de cette année, à propos des nouvelles sources d'énergie.

Mais pour pouvoir se convertir au gaz, il faut que les gens puissent avoir accès au gaz. Nulle part au Canada n'a-t-on plus besoin d'avoir accès au gaz que dans l'Est du Canada. J'annonce aujourd'hui . . .

C'était le 24 janvier dernier.

. . . dans le cadre de notre programme, qu'un gouvernement libéral prendra sans délai des mesures pour s'assurer la collaboration de tous les partis en vue de construire un gazoduc qui irait jusqu'à Québec et les Maritimes. Ce pipe-line servirait un double but en ce sens qu'il permettrait aux habitants des provinces Maritimes d'avoir accès au gaz naturel de l'Ouest maintenant et de faire parvenir plus tard aux régions centrales du Canada du gaz extrait au large des côtes.

Depuis lors, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby), d'autres députés et moi-même avons exercé des pressions sur le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) jusqu'à ce qu'il concède enfin que son gouvernement présenterait un bill en ce sens si l'ONE ne reconnaissait pas ce qui devrait être un instrument de la stratégie nationale. Faut-il se surprendre que les habitants de la région de l'Altantique soient cyniques à propos des intentions du gouvernement en matière d'énergie, ou de quoi que ce soit d'autre d'ailleurs?

Je voudrais parler brièvement du bill C-48. A mon avis, c'est l'une des pires mesures déincitantes que j'ai jamais vues. Non seulement toutes les entreprises privées sont forcées de s'associer à Petro-Canada, mais les pouvoirs discrétionnaires sans précédent conférés au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources autorisent celui-ci à régir toute entreprise ou société à laquelle est associée Petro-Canada. Or, elles le sont toutes maintenant puisqu'elles n'ont pas le choix si elles veulent exploiter les terres du Canada. Fort de ces pouvoirs, le ministre peut leur dire quand et où creuser leurs puits, à combien devrait se chiffrer leur production, quand elle devrait être livrée et à qui et combien elles en recevront en retour.

Pouvez-vous imaginer un exploitant forestier, un agriculteur ou un homme d'affaires qui accepterait de se soumettre à de telles restrictions? Si le gouvernement avait voulu détruire la seule source de revenus suffisants—des trillions de dollars—nécessaires pour faire accéder le pays à l'autarcie énergétique et, chose plus importante encore—pour l'aider à rembourser les lourdes dettes qui l'écrasent, il n'aurait pas choisi de moyen plus pernicieux et plus sûr d'arriver à ses fins.

Et comme si cela ne suffisait pas, monsieur l'Orateur, il convient de se pencher non seulement sur les dispositions relatives aux pouvoirs discrétionnaires du ministre, mais aussi sur les dispositions punitives et confidentielles auxquelles on aura recours pour assurer l'application de cette loi. L'une des choses que je considère des plus ironiques, alors que pour la nième fois j'entends le gouvernement entonner l'hymne à la liberté d'accès à l'information, est la disposition du bill C-48 qui permet à toute partie qui interjette appel auprès de la Cour fédérale de demander que les délibérations concernant certaines des plus importants aspects de la loi aient lieu à huis clos. Compte tenu de ses antécédents et de la façon dont il a utilisé l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, je ne doute pas un instant que le gouvernement aura automatiquement recours à cette disposition pour que l'on discute à huis clos de tous les cas d'appel concernant des dispositions du bill C-48. Pouvez-vous imaginer quelque chose d'aussi contraire à la démocratie que cette possibilité de tenir à huis clos les délibérations de la Cour fédérale sur un sujet aussi important que celui-là?

Et si cela ne suffisait pas, les dispositions du bill stipulent que le fardeau de la preuve incombe à l'accusé, contrairement à ce qui devrait être; c'est en somme le reflet de la tendance pernicieuse qui s'infiltre de plus en plus dans la jurisprudence canadienne. C'est le genre d'infraction que l'on a davantage remarqué il y a quelques années, lorsque le bill sur le recours à l'épreuve respiratoire a été présenté. Jusqu'à ce moment, il était généralement admis qu'une personne n'était pas forcée de s'incriminer, mais cela a été accepté et, de plus en plus, on constate que sous prétexte d'éviter les tracasseries administratives, on formule de plus en plus de lois où le fardeau de la preuve incombe à l'accusé, ce qui est une tendance fort dangereuse.

Comme le député de Perth (M. Jarvis) l'a dit aujourd'hui, ce genre de motion est tellement vaste qu'il est difficile d'en parler de façon cohérente, mais une chose est évidente, c'est qu'à l'heure actuelle, les ministériels font preuve d'un degré d'hypocrisie qui a rarement, sinon jamais, été égalé. Le pouvoir est aux libéraux ce qu'est le sexe pour les puritains. Ils prétendent le mépriser alors qu'au fond d'eux-mêmes ils le désirent ardemment. Ils disent qu'il les rend mal à l'aise alors qu'ils meurent d'envie de se l'approprier. En outre, ils sont convaincus qu'entre des mains autres que les leurs, le pouvoir est maléfique.

Malheureusement pour le pays, ils ont les yeux plus grands que la panse car s'ils sont très doués pour conserver le pouvoir, ils sont la preuve, une fois pour toutes qu'ils sont incapables de gérer un pays qui possèdent des richesses à côté desquelles celles de l'Arabie saoudite font pauvre figure et de le conduire vers la prospérité économique qui lui a été prédite un jour par un premier ministre libéral éminent. En effet, sir Wilfrid Laurier a déclaré que le XX^{e} siècle serait le siècle du Canada. Malheureusement, le XX^{e} siècle n'a pas été le siècle du Canada et il ne le sera jamais à moins que nous prenions des mesures pour mettre de l'ordre dans nos affaires économiques.

Je ne remémorerai pas toutes ces choses que nous avons tenté de faire pendant notre trop court mandat car, avec le recul, elles ne semblent peut-être plus extraordinaires; il n'est pas facile de barrer la route rapidement à l'avalanche qui déferle; je reste convaincu, cependant, que certaines initiatives étaient bien orientées. Par exemple, au moins dans mon propre secteur de responsabilités, nous étions prêts à engager des centaines de milliers de dollars pour le logement. D'aucuns ont prétendu que ces sommes étaient insuffisantes, que seuls les propriétaires et ceux qui paient des impôts fonciers en bénéficieraient, que notre programme faisait abstraction des locataires. Nous avons passé à un doigt près d'instaurer une allocation au logement aussi; j'espère que le gouvernement actuel le fera car, à elles deux, ces politiques pourraient accomplir beaucoup: les Canadiens en ont désespérément besoin. Au lieu de cela, qu'avons-nous donc? Presqu'une insulte, je l'ai d'ailleurs déjà dit: nous avons le programme des immeubles locatifs à logements multiples, dit MURB.

● (1440)

Dans les limites des fonds disponibles pour l'expansion économique, nous avons prévu une aide supplémentaire pour l'ouest du Québec et certains quartiers de Montréal. L'administration précédente ayant laissé expirer un accord dans le cadre de l'ARDA, nous n'avions pas le choix: nous avons dû signer un accord du MEER prévoyant des crédits de 50 millions de dollars pour venir en aide à l'est de l'Ontario. A mon avis, quelques-uns de nos projets promettaient d'être constructifs. Voici ce que j'ai à dire au gouvernement: je me soucierais peu du budget énorme de 66 milliards de dollars, même si le gouvernement devait accroître ses revenus, si seulement une part de cet argent était consacrée au remboursement partiel des montants astronomiques que nous devons aux prêteurs étrangers comme l'Allemagne de l'Ouest, les Américains et les Suisses. Tôt ou tard, nous devrons le rembourser; parce que nous avons tardé à le faire, nous nous retrouvons en fort mauvaise posture car nos options financières sont extrêmement limitées.

Le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) vient de la même province que moi. On l'a surnommé le vieil astucieux. Je crains fort qu'il ne soit maintenant à court d'astuces. Si, dans son île du Cap Breton, dont il est natif, on n'a pas encore déceler son vrai caractère, les habitants d'ici, du Haut Canada, savent sûrement à quoi s'en tenir.

Je n'ai pu m'empêcher de sourire en lisant l'éditorial publié dans le numéro du 16 décembre du *Citizen*. On y traitait de l'économie et disait, entre autres:

Cette admission de la part de M. MacEachen entre en contradiction flagrante . . .

On parle ici de l'admission du ministre des Finances, ce que tout le monde reconnaissait déjà, soit que, depuis que la Banque du Canada a commencé à suivre les oscillations des taux d'intérêt américains, la politique monétaire et prétendue anti-inflationniste du Canada est en fait déterminée aux États-Unis.

L'admission du ministre des Finances, sa conception pénétrante de l'évidence, a maintenant suscité assez de commentaires pour que le *Citizen* d'Ottawa, qui n'est pourtant pas reconnu comme partisan de vues conservatrices, s'est permis une observations très caustique à l'endroit de notre bien-aimé ministre des Finances.

Et l'éditorial de poursuivre:

Il est ridicule de supposer que l'inflation au Canada sera contenue par la politique actuelle de taux d'intérêt élevés. Pourtant, la lutte contre l'inflation devait être la priorité des libéraux.

L'éditorial est long, je ne vous le citerai donc pas intégralement. Mais j'invite les députés à le lire car il est très précis et il éclaire le sujet.

Le même éditorial poursuit, disant:

Une concession sur le prix du pétrole ordinaire inciterait l'Alberta à approuver les divers projets de sables bitumineux aujourd'hui mis en veilleuse.

Cela, en rapport avec le principal sujet de préoccupation au pays, l'énergie.

Je reprends l'éditorial: à condition bien sûr de faire certaines choses.

. . . Le Canada deviendra autosuffisant d'ici une décennie.

J'en suis convaincu, mais à condition de faire disparaître tout ce qui décourage la mise en valeur d'une source énorme de revenu et de sécurité énergétique.

Je n'ai jamais vu de mesure législative plus répugnante, à bien des égards, que le bill C-48. C'est à croire qu'il a été rédigé personnellement par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Il cadre en plein avec son attitude arrogante face à bien des choses, et surtout à l'énergie.

Comme le ministre des Finances le répète jusqu'à la nausée, quant cela fait son affaire, nous devrions nous divorcer de ce qui se passe à l'étranger. Je dirais à ce propos, je ne suis pas très fier de l'attitude de mon pays, ces quelques dernières années dans le domaine des affaires étrangères. Je ne suis pas très fier non plus de ses politiques face à certains pays avec lesquels j'ai très peu d'affinités, du moins en ce qui concerne leurs gouvernements actuels ceux-ci étant distincts de leurs populations. Je ne suis pas très fier de la haute estime qu'ils éprouvent pour notre premier ministre (M. Trudeau). Je n'ai pas d'objections à ce qu'il soit respecté, mais j'aimerais voir cette même affection, que semblent lui témoigner les pays communistes, éprouvée par des pays dont les aspirations, les objectifs et la façon de vivre sont plus conformes aux nôtres.

J'ai été touché en lisant à la page 25 du dernier numéro de la revue *Maclean's* un bref article de Peter Niesewand dans lequel il décrit dans les détails la visite du premier ministre de l'Union soviétique, M. Leonid Brejnev. Je cite:

La dernière impression que nous a laissée le chef soviétique est celle d'un viel homme, las et malade, qui n'en a pas pour longtemps à vivre. Mais de temps à autre une étincelle jaillissait. Lors de la cérémonie d'accueil, les membres du corps diplomatique lui furent présentés. Il serra les mains en silence, jusqu'au moment où on lui présenta le haut commissaire du Canada, John Hadwen. Ses yeux s'éclairèrent et il s'exclama, «Trudeau!»

Moment savoureux, mais j'aimerais bien que les yeux du président des États-Unis s'éclairent eux aussi lorsqu'il rencontre notre premier ministre. Peut-être le feront-ils lorsqu'ils se réuniront, mais je me rappelle ce que le président Nixon a dit une fois. Je crains que cela ne représente avec exactitude l'impression qu'en garde nos amis et alliés traditionnels du Sud. J'aimerais voir notre politique étrangère légèrement modifiée. Je ne me réjouis pas du fait que M. Michael Manley, qui a mené systématiquement son pays à la faillite, ait demandé . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

M. D. M. Collenette (sécretaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne comptais pas participer au débat en cours, mais je me sens obligé de consigner quelques observations personnelles au hansard après avoir entendu quelques-uns des discours des députés d'en face.

Je ne doute pas que le député d'Oshawa (M. Broadbent) et le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) aient été inspirés par des intentions honnêtes lorsqu'ils ont demandé un débat sur les problèmes économiques du Canada. Les députés le savent; ayant entendu hier soir le discours du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen): nous ne nions pas l'existence de problème économiques au pays. En lisant le hansard lorsqu'il paraîtra lundi, grâce à la tâche magnifique accomplie par les sténographes parlementaires et le groupe des traducteurs, on verra bien que les problèmes économiques du pays ont été discutés avec beaucoup de sérieux. Je m'accorde à dire avec le député de Perth (M. Jarvis), qu'à certains égards le débat a été excellent de part et d'autre. Mais il reste qu'en dehors de ces éléments, enchevêtré au débat majeur, un courant de sectarisme a infiltré bien des discours des députés d'en face, surtout ceux de mes amis des banquettes conservatrices.

Pendant la période des questions hier, le ministre des Finances a parlé du «blues» Tory et de l'amertume qui règne de l'autre côté de la Chambre. Nous nous échauffons tous; j'ai moi-même été accusé de sectarisme. C'est une chose que je me reproche, mais je déplore le comportement dont nous avons été témoins hier soir pendant l'intervention du très honorable chef de l'opposition. Il n'a pas même eu l'obligeance de s'asseoir et d'écouter le ministre des Finances. Il n'a même pas fait d'observation sérieuse: il s'est montré vraiment méchant, mesquin dans ses propos. Et cela, a mon avis, il faut le déplorer dans le chef d'un parti, quel qu'il soit, au pays. J'espère que les conservateurs canadiens en tiendront compte en février prochain lorsque viendra le temps de repenser la direction de leur parti.

M. Kempling: Quelle observation stupide! Elle ne pouvait venir d'autre que vous.

M. Collenette: Je savais bien qu'en prenant la parole le débat s'animerait. Mon bon ami, le whip conservateur, et moi-même avons des relations suivies, marquées par des éclats de voix de part et d'autre. Sans vouloir faire preuve d'un esprit de parti trop poussé, il me semble que nous devrions examiner ce qui sous-tend certains des arguments prétendus logiques qui ont émaillé des discours hier soir, ce matin et cet après-midi.

J'aimerais d'abord traiter du fond de la motion et de la question de l'économie en général. Bien sûr que les taux d'intérêt élevés nous troublent. L'une des options dont nous a parlé le ministre des Finances consistait à laisser notre devise se déprécier encore davantage. Je crois que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada ont très bien fait de maintenir cet équilibre, de veiller à ce que notre dollar ne se déprécie pas, de veiller à ce que nous n'ouvrions pas toutes grandes les portes à l'inflation galopante et de veiller également à ce que les taux d'intérêts déjà élevés ne s'envolent pas.

Je crois que le ministre des Finances a eu parfaitement raison de dénoncer les politiques de taux d'intérêt aux États-Unis depuis quelques semaines. J'ignore si c'est parce que ce pays est dirigée par un gouvernement qui n'en a plus pour longtemps. Peut-être que le Président des États-Unis ne prend pas les mesures qu'il devrait prendre dans le temps qui lui reste avant la date du 20 janvier. Peut-être que M. Miller ou quiconque dirige en réalité le conseil d'administration de la Federal Reserve Board dirige en fait le pays tout entier. Je suis tenté de croire que la politique de taux d'intérêt élevés que poursuivent actuellement les États-Unis va très probablement plonger l'économie mondiale tout entière dans une grave récession et peut-être même dans une dépression ou du moins elle le risque fort.

● (1450)

Hier soir, le ministre des Finances a insisté sur le fait que le Canada ne peut se dissocier des réalités économiques américaines. Dans un certain sens nous sommes les passagers d'un véhicule en l'occurrence les États-Unis et son itinéraire est celui des taux d'intérêt élevés. Il existe une école de pensée économique aux États-Unis, l'école des monétaristes ou si vous préférez l'école de M. Friedman, l'école de Chicago qui professe que c'est précisément de cela dont nous avons besoin. Certaines des choses que j'ai entendues dans les discours des députés d'en face me rappellent des propos que j'ai entendus tenir par mes opposants dans ma circonscription de temps à autre. Ils soutiennent que ce dont le pays a besoin est d'une bonne secousse, d'une bonne récession, d'une bonne dépression et que nous reviendrions alors ensuite aux valeurs anciennes qui ont fait leurs preuves.

Si vous remontez en arrière d'au moins 50 ans et peut-être davantage vous constaterez que la politique du parti conservateur est fondée sur la supposition que l'État ne devrait pas intervenir dans le fonctionnement de l'économie et que les gens devraient se débrouiller tout seuls. On ne trouve pas trace de compassion dans les politiques de ce parti. Nous l'avons vu durant la dépression des années trente et le parti conservateur l'a payé depuis les dernières cinquante années en ne reprenant pas le pouvoir de manière durable au Canada. Le parti conservateur est le parti considéré comme étant celui qui ne se soucie pas du sort des gens.

Très franchement, je trouve personnellement très insultant que le chef de l'opposition nous ait fait hier un sermon sur les répercussions de notre politique économique sur les Canadiens à faibles revenus alors que son propre parti a toujours eu pour coutume de laisser trinquer les couches défavorisées de la population. Ces couches défavorisées sont constituées des personnes à faibles revenus, de pensionnées et d'autres catégories d'individus. Il suffit de prendre connaissance du budget déposé l'année dernière par l'ancien ministre des Finances pour se rendre compte de la façon dont les politiques économiques des conservateurs s'exercent au détriment surtout des plus démunis de notre société et de ceux qui peuvent le moins se protéger à savoir les pauvres, les défavorisés, les minorités et les pensionnés.

Je sais que le chef de l'opposition éprouve une grande affinité pour les politiques de M^me^ Margaret Thatcher en Angleterre. Je suis soulagé que les élections de mai 1979 ne nous aient pas donné un gouvernement majoritaire de conservateurs car les Britanniques aimeraient bien en ce moment avoir l'occasion que nous avons eu en décembre dernier de défaire ce gouvernement dont on se rend compte que les politiques économiques désuètes et de droite sont vouées à l'échec. Malheureusement les Britanniques n'ont pas la possi-

bilité que nous avons eue l'année dernière de nous débarrasser de ce gouvernement. C'est ainsi que ce grand pays où je suis d'ailleurs né, soit dit en passant, va probablement connaître la pire crise depuis les années vingt, la grève générale de 1926 et la dépression. Mes parents et grands parents ont connu cette crise et ce sont des gouvernements conservateurs qui étaient au pouvoir à l'époque sous la direction de M. Baldwin qui ont forcé les Britanniques à subir les rigueurs de cette crise économique. Nous voyons ce qui se passe aujourd'hui en Grande-Bretagne. J'établis ces comparaisons car je suis très heureux et soulagé que les Canadiens aient eu la chance de se prononcer sur les politiques économiques de l'ancien gouvernement à la différence des Britanniques qui vont devoir normalement endurer encore pendant plusieurs années le régime de M^me^ Thatcher.

Il y a un certain nombre de choses dont je voudrais parler de façon générale. Elles sont toutes reliées au débat sur l'économie et au débat sur l'énergie. Je crois que tous les députés de notre côté ainsi que mon collègue de Willowdale l'a exprimé de façon succincte ce matin, se préoccupent de ce qui est en train de se passer dans l'ouest du Canada. Nous nous préoccupons de ce sentiment d'aliénation et de mécontentement dans la population. Je pense que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre sont des personnes raisonnables. Je crois que le gouvernement se montrera raisonnable dans ses prochaines négociations avec les autres provinces.

Je constate cependant que mis à part les griefs historiques légitimes des Canadiens de l'ouest ainsi que leur antipathie historique envers notre parti, griefs qui sont peut-être parfois justifiés ainsi qu'il ressort de certaines déclarations ou décisions prises par le passé, ce à quoi nous assistons est essentiellement un débat d'ordre philosophique, ce qui est parfaitement légitime en soi. C'est d'ailleurs l'essence même de la politique dans un système démocratique. Mais malheureusement les députés de l'autre côté mettent tout sur le compte des sentiments séparatistes et de l'aliénation de l'ouest du Canada. Je trouve cela fort déplaisant.

Quand vous écoutez les arguments invoqués par les députés de l'autre côté contre le bill C-48 et d'autres aspects de la canadianisation de notre industrie pétrolière et gazière, force est de reconnaître que c'est leur droit légitime de ne pas être d'accord avec la philosophie de notre parti et du gouvernement qui consiste à demander un mandat visant à accroître le taux de propriété canadienne de cette industrie mais certains députés vont jusqu'à appeler cela du socialisme. Ce n'est pas ainsi que j'appelle ce genre de mesures. Quand le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) parcourt le pays en parlant de nationaliser toutes les sociétés pétrolières là encore on peut parler de socialisme au sens véritable du terme. Ce dont il est question, monsieur l'Orateur, c'est de canadianiser l'industrie.

Ce que je trouve déplaisant c'est que les députés d'en face du parti conservateur dont beaucoup sont des Canadiens de l'Ouest jouent sur ces griefs historiques et attisent en fait cette insatisfaction, ces sentiments, ces craintes. Ce qu'ils font en réalité c'est se servir du sentiment d'aliénation et de frustration de l'Ouest comme d'un instrument au service de leurs propres convictions philosophiques contre la politique gouvernementale de canadianisation de l'industrie pétrolière et d'abaissement des coûts énergétiques.

Il est vrai par exemple que le sheik Yamani a dit que le prix du baril de pétrole pourrait grimper à 80 dollars d'ici un an. Les députés de l'autre côté de la chambre estiment que le Canada devrait calquer chacune des hausses décrétées par l'OPEP alors que nous jouissons d'une sécurité des approvisionnements, alors que nous pouvons amortir les répercussions économiques de la crise provoquée par la hausse du pétrole et du gaz dont auraient à souffrir notre population.

Une voix: Allons donc!

M. Collenette: Je vois que des députés d'en face m'invectivent. L'une des choses qui m'inquiètent à leur sujet est que nombre d'entre eux sont si en emportés par leur propre rhétorique qu'ils nous privent de ce même droit d'expression démocratique qu'ils nous accusent de leur enlever. Je trouve tout à fait ironique et tout ce qui se dit ici cet après-midi est très significatif à cet égard qu'il règne une atmosphère démocratique depuis que se tient ce débat d'urgence demandé par les deux partis d'opposition. Ce débat a duré toute la nuit et en est maintenant à sa vingtième ou plutôt à sa vingt-deuxième heure. J'ignore quand il se terminera, peut-être demain voire même dimanche. C'est en tout cas une grande preuve de démocratie. Tous les députés ont eu la possibilité de prendre la parole, de faire des suggestions et de parler des problèmes économiques et nationaux qui les préoccupent.

Je trouve un peu ironique . . . ironie suprême diraient certains . . . que les députés d'en face qui s'opposent à nos politiques constitutionnelles et économiques m'aient invectivé comme a pu le faire le chef de l'Opposition à l'égard du ministre des Finances la nuit dernière durant la majeure partie de nos interventions. Ce n'est pas en cela que consiste la démocratie. Nous avons des opinions légitimes à exprimer. J'ai essayé d'être équitable et modéré cet après-midi mais je pense que le jeu auquel se livrent les députés conservateurs et spécialement ceux de l'ouest du Canada est un jeu dangereux. Il est même extrêmement dangereux. Ils essayent de tourner les gens de l'ouest contre toutes les formes d'expression politique qu'il s'agisse des idées préconisées par le NPD ou les Libéraux.

J'entretiens un dialogue avec le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui a été l'un des Orateurs de la Chambre. Il m'a envoyé certains éditoriaux du *Edmonton Journal* critiquant les politiques du gouvernement. Je lui ai répondu en lui demandant de consulter les éditoriaux du *Calgary Herald*. Je lui ai dit que ces éditoriaux sont un tant soit peu plus objectifs. Ils n'approuvent pas totalement et inconditionnellement nos positions mais ils sont relativement plus objectifs et foncièrement plus réceptifs à nos propositions constitutionnelles. Voilà maintenant que le député soutient le contraire. Il l'a fait dans notre correspondance personnelle.

Ce qui me déplait au sujet de certaines des déclarations des députés de l'autre côté est qu'il ne peuvent souffrir qu'on soit en désaccord avec eux. Ils sont si sûrs de la justesse de leur cause qu'ils croient que le gouvernement est en train de détruire le pays. En fait ce que nous faisons se résume à demander aux Canadiens de faire certains choix fondamentaux. Nous leur demandons de faire un choix fondamental quant au genre de confédération dans laquelle ils veulent vivre, à savoir s'ils veulent vivre dans une confédération de dix États semi-autonomes aux attaches lâches et où certaines provinces ont la possibilité d'utiliser leurs atouts économiques au détri-

ment du reste du pays ou s'ils veulent vivre dans un pays ou l'intérêt national l'emporte et dans lequel on reconnaît le droit de tous les Canadiens à partager les avantages et les inconvénients de leurs concitoyens.

● (1500)

C'est le genre de pays que nous proposons depuis deux ans et c'est cette vision du Canada qui sous-tend notre proposition de réforme constitutionnelle. Nous croyons fermement que les provinces et en particulier celles de l'ouest doivent avoir la part du lion des revenus provenant du pétrole et du gaz. Il est d'ailleurs écrit en toutes lettres dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que les provinces sont propriétaires de leurs ressources.

Il faut toutefois prévoir un partage. Nous ne pouvons admettre qu'un secteur de l'économie ou une région du pays deviennent puissants au point de concurrencer le gouvernement fédéral, qui représente l'intérêt national. Voilà le véritable sujet de ce débat. Je regrette que mes amis d'en face ne veuillent pas entendre les arguments qui ont été avancés.

Les Canadiens de l'Ouest ont des craintes légitimes à l'égard de la propriété des ressources. Je dois dire que, dans la proposition constitutionnelle dont est présentement saisi le comité, le gouvernement n'a modifié en rien les dispositions de l'AANB qui traitent de cette question. En fait, le premier ministre et le gouvernement ont accepté les propositions du NPD qui, s'il n'est pas toujours d'accord avec nous, s'efforce au moins d'améliorer le projet constitutionnel. Le gouvernement a accepté d'opérer certains changements afin que toute nouvelle constitution garantisse la sécurité des ressources aux gouvernements provinciaux et, en particulier, à ceux des provinces de l'Ouest.

Il est aussi question de modifier quelque peu le principe de l'imposition indirecte et de l'insérer, je pense, dans la constitution. Ce sera là une amélioration. Si les députés d'en face veulent d'autres garanties que la propriété des ressources reviendra toujours aux gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral tentera de les satisfaire. Je n'ai entendu personne s'y objecter de notre côté. Je n'ai rien entendu qui puisse laisser croire que le Parlement fédéral veuille mettre la main sur les ressources des provinces.

Un problème demeure en ce qui concerne les ressources sous-marines, mais je crois que c'est là une véritable question constitutionnelle. Le problème, c'est que les députés d'en face nous attribuent à tort des arguments qu'ils tentent de vaincre par tout le pays. Ces arguments sont faux. Vous pouvez toujours avancer une hypothèse, qui peut ne pas être valable, et tenter de la défendre dans tout le pays, ou encore vous pouvez attribuer des arguments à votre opposant et tenter de les démolir par tout le pays alors que, en réalité, votre opposant n'a pas utilisé ces arguments.

Je crois que l'on a considérablement déformé la réalité. Récemment, le débat, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, n'était pas digne des Canadiens. Nous disposons de la tribune de la Chambre des communes pour exposer notre point de vue. J'ai maintes fois signalé la réaction hystérique de quelques-uns des députés d'en face. Les députés d'en face ont leur point de vue et nous avons le nôtre, comme cela doit être dans toute bonne démocratie. Aux élections de février dernier, les Canadiens ont choisi de reporter au pouvoir un parti qui s'est montré, au cours des années, parfaitement capable d'une administration sage, efficace et humaine, un gouvernement qui s'est montré tolérant envers toutes les régions et toutes les opinions canadiennes.

L'électorat a rejeté un gouvernement qui cherchait par sa politique économique et son budget à pressurer le petit contribuable et à nuire à des groupes qui sont le moins aptes à se défendre. C'est cela la démocratie. J'approuve ce que le ministre des Finances (M. MacEachen) a dit ici, hier soir. Il y a plus d'amertume dans les points de vue exprimés par les députés de l'opposition officielle que d'intérêt réel pour les problèmes économiques véritables auxquels nous devons faire face aujourd'hui au Canada.

Je constate que le temps dont je disposais est écoulé. J'ai fait ces observations en toute bonne foi, et je regrette vivement que les députés de l'opposition officielle ne puissent se rendre à mes arguments.

M. Gauthier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et je demande le consentement de la Chambre pour passer à la présentation des rapports des comités permanents et spéciaux, relativement au bill C-42.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il faut pour ce faire le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE ET DES TAUX D'INTÉRÊT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, il y a des semaines que j'attends avec impatience de pouvoir parler de la crise économique qui assaille notre pays, et qui découle de la rhétorique socialiste dont vient de nous donner un exemple le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette). Je viens de l'Ontario et je suis indigné que cet homme soit aussi de cette province. J'ai honte de nombreux politiciens de l'Ontario. Ils tentent d'asservir l'Ouest, comme ils l'ont toujours fait d'ailleurs, et pour cela, n'importe quel prétexte leur est bon.

Nous avons entendu diverses descriptions du gouvernement au cours des 23 dernières heures, mais la poésie enfantine

«Wynken, Blynken and Nod» qu'a utilisée à cet effet le député d'Annapolis Valley-Hants est encore celle que je préfère. Je pense que le gouvernement actuel est en train d'inventer une nouvelle version de cette poésie enfantine, à savoir «Mac le Hâbleur, Marc le Pitoyable et leur PET». Les Canadiens ont eu la chance de bénéficier des grandes ressources dont ils sont nantis. Depuis le début, nous jouissons d'une production agricole abondante. Nous avons de grandes forêts dont nous tirons le bois, la pulpe et le papier. Nos ressources minières sont sans égales et nos hydrocarbures sont en pleine exploitation.

C'est pourquoi nous n'avons pas eu à devenir un pays industriel. Nous n'avons pas eu à satisfaire aux mêmes exigences que les autres pays membres de l'OCDE. Au cours de 12 dernières années, le gouvernement libéral a tout fait pour empêcher notre pays de devenir un grand pays industriel. Il s'est plutôt efforcé de détruire l'éthique professionnelle des Canadiens, de même que leur envie d'épargner et d'investir au pays, ce qui a créé une situation désastreuse.

La jeunesse de notre pays aura à subir, dans les années à venir, une inflation à deux chiffres, un dollar sans valeur et une dette supérieure à tout ce qu'aurait pu imaginer lord Keynes. Le présent gouvernement n'a rien fait pour exploiter le fondement industriel de notre pays. Le même gouvernement est résolu à détruire le seul potentiel que nous ayons, c'est-à-dire nos ressources naturelles. Il a déjà détruit toute possibilité d'autosuffisance pour 1990 avec son programme de canadianisation de l'industrie pétrolière.

Ce programme ne menace pas les sept sœurs, ou les grandes multinationales. Elles n'ont pas à s'inquiéter, car elles savent que cela ne durera pas. Les gisements pétroliers existent. Les ressources existent. Elles n'ont pas besoin de les exploiter maintenant, car plus elles attendront, plus elles pourront en tirer un meilleur prix. Une jour prochain, les Canadiens auront froid. C'est alors qu'ils se décideront à flanquer dehors le gouvernement libéral, qui a été néfaste pour notre pays au cours des douze dernières années.

● (1510)

Il ne faut pas oublier pourquoi les multinationales ne s'inquiètent pas outre mesure du programme énergétique du gouvernement. Parce que leurs coûts d'entreposage ou de stockage sont nuls, de sorte qu'il n'y a aucune hausse de prix. Ce qui me préoccupe, ce sont les conséquences de cela pour nos sociétés canadiennes, anciennes et nouvelles, d'exploitation pétrolière. On ne cesse de parler de recettes de l'ordre de 10 à 35 p. 100. C'est bien, mais encore faut-il qu'il y ait des profits pour étayer ces recettes. Le gouvernement doit se rappeler que ces sociétés doivent fournir 65 p. 100 des capitaux. Si les investisseurs canadiens ne sont pas prêts à investir cet argent, nous devons alors dépendre de bénéfices qui sont complètement érodés par les taxes provinciales et, maintenant, par l'impôt fédéral excessif.

Heureusement pour leurs nombreux actionnaires canadiens, ces sociétés canadiennes ont pris conscience de la situation le printemps dernier, dès la période des élections. Elles ont alors commencé à recueillir des fonds au Canada, parmi les Canadiens, pour financer de nouvelles filiales américaines. Ces nouvelles sociétés, qui sont nées l'an dernier, sont prospères aux États-Unis, où elles sont libres de faire de l'argent et d'amasser des ressources d'autofinancement, qui contribueront à leur tour à aider les États-Unis à devenir autosuffisants beaucoup plus vite que nous ne le pourrons jamais.

Le seul argent qui reste aux sociétés pétrolières, au Canada, c'est le peu que leur laissent les gouvernements après avoir pris leur grosse part. Pourquoi une société pétrolière accepterait-elle une telle situation? Au Canada, les sociétés pétrolières peuvent se compter chanceuses si elles obtiennent $6.20 net le baril. En Angleterre, pays que l'on a cité en exemple par comparaison avec le Canada, leur part est, dit-on, de 51 p. 100. Une jeune société pétrolière canadienne préférerait probablement obtenir 49 p. 100 le baril de $40 que 33 p. 100 le baril de $17.

Aux États-Unis, les sociétés pétrolières ont droit à 73 p. 100 le baril de $40. Dans les deux dernières semaines, le premier ministre (M. Trudeau) a maintes fois mentionné que les sociétés déménageaient leurs installations de forage à l'extérieur du Canada. Peut-être n'est-ce pas le cas à l'heure actuelle. Il se peut que les députés de ce côté-ci aient surestimé le nombre des installations de forage que l'on déménage à l'heure actuelle. Mais nombre de ces installations étaient engagées par contrat avant le budget. On ne peut tout arrêter quand on a creusé 1,000 pieds et qu'il reste 14,000 pieds à forer. Ces entreprises s'étaient engagées par contrat. Les conséquences néfastes de ce budget ne se sont pas fait sentir encore. Ce n'est rien à côté de ce que l'on verra d'ici la fin de 1981.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) évoque les sommes fabuleuses qui sont disponibles pour les investissements au Canada. Le ministre devrait s'entretenir avec les banquiers de Dallas et de Houston. Nombre de ces banques n'ont pas l'intention de s'établir au Canada, même en tenant compte de la nouvelle loi sur les banques. Elles ne sont pas obligées de le faire. Les Canadiens sont venus à eux. Il ne leur sert à rien de venir s'établir au Canada, puisque l'argent coule à flot vers le sud. C'est un autre facteur qui accentue la dévaluation de notre dollar.

Je voudrais bien que le gouvernement découvre où s'en vont nos capitaux et à quoi ils servent. Les richesses du Canada s'envolent, non pas par centaines, par milliers ou même par millions de dollars, mais bien par milliards. Chaque semaine, nous lisons dans des magazines que l'on construit de nouveaux immeubles partout aux États-Unis. C'est là que s'en va notre argent.

Je crois qu'il est temps que le gouvernement prenne conscience de ses erreurs. Il n'est pas encore trop tard, mais il le sera bientôt. Je sais bien que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est intraitable. Il ne changera jamais. Mais j'en appelle au premier ministre du Canada, je le supplie de remplacer ce ministre par quelqu'un qui s'y connaisse dans le secteur du pétrole au Canada.

Les milliards de dollars dont j'ai parlé s'envolent à cause du gouvernement libéral, qui dépense avec libéralité, qui est étouffé par la bureaucratie et aveuglé par la voie socialiste. Quiconque veut s'en convaincre n'a qu'à lire le document de travail gouvernemental sur l'impôt sur les gains en capital. On y trouve des propositions qui accéléreraient davantage la fuite des capitaux hors du Canada.

Je supplie le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, quel qu'il soit, de supprimer cet impôt pour les gagne-petit qui doivent chauffer leur maison, et de l'imposer

plutôt sur les transports. Si l'on faisait cela, la durée utile d'une automobile tomberait de 10 à 7 ans. La General Motors ne vend pas actuellement de petites voitures à faible consommation. General Motors vend énormément de grosses Chevrolet et Oldsmobiles. Si l'on imposait une taxe sur les transports, les ventes de grosses voitures baisseraient. L'efficacité serait meilleure puisque les gens se regrouperaient pour partager une automobile.

Passons maintenant à la question des taux d'intérêt, qui est très intéressante. Les députés de tous les partis diffèrent d'opinion quant à ce qu'il faudrait faire à ce sujet. Il existe pourtant un scénario que l'on n'a jamais envisagé ni mis à l'essai. Nous vivons à une époque de montagnes russes en ce qui concerne les taux d'intérêt. Beaucoup de Canadiens et de sociétés canadiennes sont acculés à la faillite à cause de ces fluctuations. Je donne en exemple la SCHL et le programme PAAP. Le gouvernement a lancé ce programme. On a vendu des maisons. Les acheteurs ne pouvaient payer leurs traites ni l'entretien de leur maison. Les maisons sont remises en vente à un prix inférieur. Les acheteurs éventuels de ces maisons pourront, dès le 10 janvier, contracter une hypothèque à un taux inférieur de 2 p. 100 à celui qui était en vigueur lorsque les maisons ont été vendues la première fois. Si le gouvernement veut donner quelque chose à certaines gens, il doit en faire de même pour tous. Je dis au gouvernement qu'il ne faudrait pas faire de discrimination uniquement pour se débarrasser de biens invendables.

Je reviens aux montagnes russes qui caractérisent les fluctuations des taux d'intérêt. Pourquoi, au lieu de laisser les taux d'intérêt monter et descendre et acculer les gens et les sociétés à la faillite, pourquoi ne pas laisser le dollar faire un tour de montagnes russes? Le gouvernement se rend-il compte que si cela arrivait, les Canadiens cesseraient d'acheter des articles à un prix exorbitant? Une Cadillac à $25,000 coûterait désormais $50,000. Les gens y penseraient à deux fois. On encouragerait ainsi les Canadiens à créer davantage, ce qui aiderait notre industrie. Cela protégerait aussi les propriétaires de maisons. Ils pourraient garder leur maison. Les industries pourraient prendre de l'expansion et s'améliorer. J'affirme qu'il faudrait tenter cela immédiatement.

Nous avons tout essayé, et toutes les tentatives ont échoué. Les taux continuent de monter et de descendre. En mars, ils atteignaient des sommets, et en août c'était le creux de la vague. En novembre, une nouvelle crête, mais quand baisseront-ils de nouveau? Je suis porté à croire que cette fois, le gouvernement laissera le taux plafonner pendant deux mois au lieu d'un seul, puis les taux dégringoleront de nouveau.

Je m'inquiète du sort des Canadiens dont le revenu est faible. Mais le Canadien à revenu moyen a également été frappé de plein fouet par tous les paliers de gouvernement imaginables: municipal, régional, provincial, fédéral, tous autant qu'ils ont dépouillé les classes moyennes. Il est temps de laisser les classes moyennes reprendre leur souffle. Il est temps d'alléger les charges hypothécaires pour qu'ils puissent acheter une maison. Il est temps de leur offrir un plan de déductibilité des frais hypothécaires, comme nous l'avions proposé. Il est grandement temps de laisser souffler les Canadiens, non seulement les classes moyennes, mais tous les Canadiens.

J'ai fait parvenir à mes collègues un article de Louis Ruckeyser. Il a été publié dans le *Chronicle* de Houston. Je tiens à apporter des précisions à ce sujet. Il n'a pas dit «Merci, Canada». Il a dit «Merci encore, Canada». Merci de nous avoir ramené nos otages, l'année dernière, et merci d'avoir investi cette année des milliards de dollars chez nous.

Beaucoup ont pris la parole avant moi dans ce débat, et je pourrais continuer à parler *ad vitam aeternam*. Il n'est pas difficile de trouver de nouveaux arguments, car on connaît la situation catastrophique de notre économie. On connaît les affres que traverse l'industrie de l'Ontario. Nous savons ce qui se passe dans l'industrie des forages dans l'ouest. Nous savons que l'industrie des services est durement touchée. Je pourrais reprendre ce qu'ont dit tous mes préopinants, mais je voudrais dire en terminant que nous nous dirigeons tout droit et sans retour vers l'enfer dans une charette à bras, car il ne nous reste plus assez de carburant pour nous y rendre par des moyens de transport motorisés.

● (1520)

M. Neil Young (Beaches): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté assez attentivement les observations formulées par le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Collenette), surtout lorsqu'il a dit qu'à son avis, les citoyens britanniques aimeraient beaucoup avoir l'occasion de blackbouler le gouvernement Thatcher. Je voudrais assurer au député que de plus en plus de Canadiens aimeraient bien pouvoir en faire de même au gouvernement canadien, à cause de sa politique économique. Je voudrais le prouver en lisant des passages de lettres que j'ai reçues de mes électeurs. Je suppose que d'autres députés pourraient en faire autant.

Le première lettre est d'un chômeur canadien, qui dit: «Il me semble que le gouvernement Trudeau se fiche que les Canadiens soient sans travail.» Un citoyen âgé me demande d'enquêter sur le prix élevé du pain et du lait. Un autre m'écrit: «Je suis l'une des victimes d'une récente série de mises à pied effectuée par une compagnie étrangère. Je propose que l'on prenne davantage de mesures pour protéger ces employés. Je travaille dans cette société depuis six ans, et je dois quand même partir.»

Un autre de mes électeurs m'écrit ceci: «Le climat est malsain au Canada. Les grandes entreprises ne paient jamais d'impôt, c'est pourquoi les travailleurs sont si pauvres. Voyez le prix des aliments. Qui se remplit les poches? Les entreprises viennent au Canada et saignent notre pays à blanc. On ne fait rien pour les anciens combattants.»

Une dernière citation: «L'économie canadienne s'en va chez le diable». Je crois que de plus en plus de Canadiens partagent ces sentiments.

Je suis heureux que l'on ait enfin accordé aux députés à la Chambre l'occasion de débattre de la crise économique qui sévit actuellement au Canada. C'est une crise qui existe depuis un certain temps, et ce qui a provoqué enfin ce débat, c'est que l'on a annoncé hier que la hausse du coût de la vie en novembre est la plus élevée depuis mars 1975, et que les taux d'intérêt avaient battu hier tous les records.

A ce jour, le gouvernement n'a pas proposé une seule mesure pour résoudre cette crise, pour alléger le fardeau que la politique fiscale impose aux vieillards canadiens et à d'autres citoyens dont le revenu est fixe, aux petites entreprises canadiennes qui sont acculées au mur par la politique gouvernementale en matière de taux d'intérêt, aux Canadiens qui font face au renouvellement de leur hypothèque, aux Canadiens qui

rêvaient de s'acheter une maison et qui ne pourront réaliser leur rêve.

En sus de ces problèmes, nous devons assumer le fardeau économique et social que représente plus d'un million de Canadiens en chômage, et ce chiffre grandit quotidiennement à un rythme effarant.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a réagi en rejetant le blâme à droite et à gauche; il a refusé d'assumer la responsabilité qui est la sienne et de s'attaquer à ces problèmes. Pourtant, les ministériels ne semblaient pas aussi indifférents quand ils siégeaient sur les banquettes de l'opposition l'année dernière, en 1979.

Le 29 octobre 1979, le premier ministre (M. Trudeau), qui était alors chef de l'opposition, a posé au premier ministre la question suivante:

Puisque, d'après le gouvernement, il faut aligner notre taux d'escompte sur le taux américain qui monte constamment, quand commencerons-nous à essayer de trouver une autre solution? Je me permets de rappeler au premier ministre qu'au cours de la conférence de presse qu'il a donnée vendredi, il a déclaré ceci: . . . étant donné la situation économique actuelle, nous n'avons littéralement pas le choix ou alors il faudrait adopter des solutions qui aggraveront encore davantage la situation par la suite. Quand le gouvernement envisagera-t-il d'autres possibilités que d'aligner notre taux d'escompte sur le taux américain? Dieu sait où cela va nous mener!

Voici ce que l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce a dit plus tard ce jour-là:

Ce soir je veux parler surtout des taux d'intérêt parce que ce n'est pas une question extérieure à la vie quotidienne des Canadiens. Les taux d'intérêt sont des coûts et les coûts sont des éléments des prix. Ils touchent tous les aspects de la vie des Canadiens et de leur famille. Le niveau exceptionnellement élevé des taux d'intérêt qu'appuie la politique conservatrice réduit la capacité des Canadiens d'acheter des biens et des services de toutes sortes, comme des automobiles, des maisons, des aliments et des vêtements, ce dont tout le monde a besoin. Ces taux d'intérêt élevés réduisent la capacité des usines et des entreprises de prendre de l'expansion, d'accroître la production, de créer plus d'emplois.

Ces taux d'intérêt élevés limitent la capacité des entreprises, surtout des petites entreprises, d'opérer simplement sur une base non inflationniste. Ces taux d'intérêt signifient donc des pertes de production et d'emplois dès maintenant et durant les mois d'hiver. Le gouvernement conservateur prétend que ces taux d'intérêt élevés sont nécessaires pour combattre l'inflation, mais il fait lui-même monter les coûts et aggrave l'inflation.

Le parti libéral, qui se dit le champion des travailleurs quand il est dans l'opposition, ne l'est évidemment plus quand il est au pouvoir.

Il y a un an le gouvernement actuel a reconnu la validité des arguments que des députés de mon parti ont présenté sur les effets de la politique des taux d'intérêt élevés. Je pourrais citer bien d'autres déclarations que des ministériels ont faites quand ils siégeaient dans l'opposition et qu'ils étaient horrifiés par les niveaux de chômage. Le problème ne peut être plus évident que dans le nombre de jeunes Canadiens en chômage et dans les niveaux excessivement élevés de chômage chez les femmes.

La détérioration constante de la situation des femmes au travail est un sujet de vive inquiétude. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a donné sa réponse qui devient classique à ma question du 5 novembre sur les possibilités de formation professionnelle des femmes.

Il y a eu tant d'études sur la situation des femmes dans la population active que le sujet a été épuisé, et les chiffres ne changent que pour montrer que la situation empire. La proportion des femmes est trop forte dans les chiffres du chômage et trop faible aux échelons supérieurs bien rémunérés.

Plus de femmes que d'hommes sont en chômage dans toutes les industries, sauf la construction. En 1979, le taux de chômage chez les femmes mariées dépassait de 95 p. 100 celui des hommes mariés. Les femmes qui reviennent sur le marché du travail constituent le plus fort groupe de chômeuses. La plupart de ces chômeuses ont tout à retirer des programmes de formation qui les rendraient aptes aux emplois rémunérateurs offrant des chances d'avancement.

Le problème est que celles qui trouvent un emploi ont huit chances sur dix de se retrouver dans une catégorie traditionnelle d'emploi, comme le travail de bureau, la vente, le travail technique ou les services. Même dans ces catégories, avec plus d'un million et demi de travailleuses de plus qu'il y a dix ans, la répartition des femmes est restée la même. Il y a tout simplement plus de femmes qui font le même genre de travail.

• (1530)

Parce que les femmes sont confinées aux emplois non spécialisés, mal payés et sans avancement, l'écart de rémunération s'agrandit. Aujourd'hui, pour chaque dollar qu'un homme gagne, une femme gagne 58c.

Toutes les études les unes après les autres confirment cette situation épouvantable et révèlent qu'elle va en s'aggravant au lieu de s'améliorer. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a à la fois la responsabilité et les ressources pour garantir aux femmes l'égalité au travail. L'absence de mesures concrètes de sa part indique-t-elle qu'il se désintéresse de la question? C'est ce que je crois.

Un rapport récent du Conseil consultatif de la situation de la femme qui a fait une étude des programmes fédéraux d'emploi révèle que tous ces programmes favorisent les hommes au détriment des femmes, que les femmes sont sous-représentées dans tous les programmes de création directe d'emplois, sauf dans deux qui visent des jeunes, et que les femmes sont moins bien payées que les hommes aux termes de programmes de subvention-salaire. Les nouveaux programmes que le ministre a annoncés récemment ne feront que perpétuer l'injustice qui existe déjà. Il est inutile de dépenser plus d'argent pour maintenir l'inégalité. Il faut financer des programmes bien conçus qui nous feront atteindre le bon objectif: des emplois rémunérateurs et permanents pour les femmes.

Les programmes de formation professionnelle qui existent doivent être réévalués. Ils ne produisent pas les résultats souhaités. En 1978-1979, seulement 33 p. 100 de tous les stagiaires à plein temps dans les programmes institutionnels étaient des femmes. Seulement 29 p. 100 de tous les stagiaires dans les industries étaient des femmes. Plus de 50 p. 100 de ces femmes apprenaient la sténographie, la dactylographie et se préparaient à d'autres emplois de bureau. Il est on ne peut plus ironique que la ségrétation professionnelle des femmes commence dans les programmes de formation de Main-d'œuvre Canada!

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé de nouveaux stimulants aux employeurs qui engagent des femmes dans des emplois non traditionnels. En 1978, 75 p. 100 de ces subventions sont allées à des petites entreprises de vingt employés ou moins non syndiqués. Les femmes stagiaires, en étant dirigées vers de petites entreprises, risquent de devenir une source peu coûteuse de main-d'œuvre et s'exposent aux mises à pied et au chômage. En 1975, trois mois après que des femmes eurent terminé leur formation dans des professions non traditionnelles, on a constaté qu'elles gagnaient $67 de moins que les hommes de même profession. Parce que le ministère ne fait qu'une surveillance trimestrielle limitée après

le placement des stagiaires, il est difficile de dire si un grand nombre de femmes sont employées à titre permanent.

Une autre lacune du programme de subventions, c'est qu'il se limite aux domaines où la participation des femmes est de 10 p. 100 ou moins. La définition étroite des emplois non traditionnels accroît la possibilité d'échec en rejettant la lourde responsabilité de prouver que le programme est un succès sur un petit nombre de femmes et en les livrant à un terrible isolement.

Le programme d'action positive que le ministre présente toujours comme la panacée est limité et superficiel. Tout d'abord, il ne s'applique que dans trois de la centaine de ministères et agences fédéraux. Deuxièmement, un examen plus attentif permet de voir qu'en réalité les parties du programme qui sont en vigueur ne sont pas vraiment de l'action positive mais une étude de plus sur la discrimination que subissent les femmes dans ces trois ministères à l'embauche et pour l'avancement. Si le gouvernement fédéral tient vraiment à accorder l'égalité aux femmes dans la population active, il doit mettre en œuvre une politique d'action positive dans la Fonction publique pour donner l'exemple à l'industrie privée. En outre, il doit exploiter le moyen de persuasion que lui fournissent les 11 milliards de contrats qu'il passe avec des entreprises privées. Le fait de lier des conditions aux contrats a donné d'excellents résultats aux États-Unis. Grâce à cette initiative, les femmes et les minorités se sont vu offrir des emplois et une formation qui leur étaient fermés jusque-là.

«Succès limité», «un rendement déplorable» et «une amélioration beaucoup trop lente», sont autant de façons dont le ministre a lui-même décrit les programmes de formation professionnelle pour les femmes. J'espère qu'à l'avenir il exploitera les vastes ressources dont il dispose pour changer la triste situation des femmes dans la population active.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, le débat a été autorisé parce que le pays est en proie à une grave crise économique «dont l'étude s'impose d'urgence», comme le précise l'article 26 du Règlement. Les expressions «crise» et question «dont l'étude s'impose d'urgence», que M^me^ le Président a utilisées lorsqu'elle a autorisé le débat ont, évidemment, été ridiculisées et carrément rejetées par le ministre des Finances (M. MacEachen). Pourtant, la meilleure indication qu'on peut avoir que les députés des partis de l'opposition considèrent que les problèmes économiques actuels prennent des proportions critiques, c'est bien le débat dans lequel nous sommes engagés, car il est sans précédent, du moins dans les temps récents. Il faudrait probablement que je vérifie auprès du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour voir quand il y a eu un débat aussi long, mais j'ai l'impression qu'il faut remonter au début du siècle.

Le débat se poursuit depuis dix-neuf ou vingt heures et aucun autre événement des dix, quinze ou vingt dernières années n'a provoqué un débat d'une aussi longue durée.

Quand on pense que rien de ce qui s'est produit au Canada au cours de ces années—dépressions, récessions, conflits internationaux et aux tensions internes—n'a engendré de débat comme celui-ci, on comprend la gravité de la situation économique qui l'a déclenché.

Les membres du parti conservateur et du Nouveau parti démocratique s'inquiètent, profondément, des effets de l'inflation effrénée, du dollar dévalué avec lequel nous sommes aux prises, des taux d'intérêt élevés, des frais croissants des aliments, des combustibles domestiques et du logement. Tous ces prix augmentent. Ces coûts touchent tous les Canadiens moyens, surtout les gagne-petit et encore plus le million de chômeurs. Oui, la situation nous inquiète. Le drame, c'est que les ministériels, députés de l'arrière-ban ou ministres de la Couronne, ceux-là mêmes à la Chambre qui pourraient agir pour corriger un peu la situation, ne semblent pas s'en faire le moindrement. Les députés libéraux les uns après les autres ont défendu les programmes économiques du gouvernement qu'on ne peut qualifier autrement que de durs, cruels, insensibles. C'est ce qu'ils sont.

Je vois là-bas un député libéral qui hoche la tête. Je sens qu'il n'est pas de cet avis. Aucun des députés libéraux n'est de cet avis et c'est bien là le problème. C'est que le parti ministériel est tout à fait insensible aux affres économiques du pays. Je suppose que la qualificatif le plus charitable qu'on puisse employer pour décrire le point de vue que partagent les députés d'en face serait qu'il est mal à propos et, pourtant, ce n'est pas le moment pour le pays de s'accommoder d'un gouvernement dont les politiques sont mal à propos.

Dans des temps comme ceux que nous traversons, alors que les taux d'intérêt ont atteint le plus haut point de notre histoire et le coût de la vie un des plus hauts indices annuels, le ministre des Finances s'agite comme un poisson sorti de l'eau. Il est prêt à mettre sur le dos de n'importe qui il rencontre la responsabilité des maux dont souffre le pays, n'importe qui, bien sûr, sauf le gouvernement libéral qui est l'auteur de nos afflictions. A l'instar de ses collègues, il est prêt, par exemple, à en blâmer le gouvernement des États-Unis et après ce que le ministre a pu dire des politiques de nos voisins du sud, on ne peut s'étonner que le premier ministre (M. Trudeau) hésite à accepter l'invitation que lui a faite le président élu, M. Reagan, d'aller lui rendre visite à Washington. Pouvons-nous nous en étonner? En effet, le ministre des Finances blâme les Américains, la situation internationale, les gouvernements provinciaux, l'industrie pétrolière et gazière. La prochaine chose qu'il fera, je suppose, sera de mettre cela sur le dos de la température. Il va essayer de rivaliser avec un de ses prédécesseurs libéraux titulaire du portefeuille des Finances.

M. MacKay: John Turner.

Mlle MacDonald: A mon sens, la seule politique du ministre, à défaut d'une politique du gouvernement, consiste à prendre l'offensive et à essayer de trouver un bouc émissaire. Cela est absolument inadmissible de la part d'un gouvernement qui est au pouvoir cette fois-ci depuis dix mois et qui l'a été précédemment pendant dix à quinze ans sans pouvoir offrir un ensemble sérieux de politiques économiques à la population du Canada.

Situation économique

● (1540)

Il y a des choses que le gouvernement du Canada peut faire. Il ne suffit pas que les ministres restent assis les mains levées vers le ciel et disent: «Ce n'est pas de nos affaires. Tout cela est venu à cause de ce que font les Américains ou de ce que fait le gouvernement des États-Unis». Ils doivent plus que cela à la population du Canada et il y a des choses que le gouvernement peut faire.

Je voudrais mentionner une couple de secteurs où le gouvernement devrait intervenir dès maintenant avant de causer davantage de difficultés, de misères et de souffrances à des milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays, secteurs où il pourrait renverser les politiques déjà en application ou encore où il pourrait en amorcer de nouvelles qui pourraient peut-être se révéler utiles. Les deux secteurs que je veux mentionner sont ceux de l'indexation et la politique énergétique. Je comprends qu'on en ait déjà parlé mais je tiens à les mentionner de nouveau parce que le ministre des Finances a fait beaucoup de bruit ces derniers jours quand il a dit que les personnes à revenu fixe, comme les pensionnés, avaient vu leurs paiements mensuels indexés au coût de la vie. D'après lui, cette indexation devrait pouvoir calmer toutes leurs inquiétudes et leur permettre d'acquitter tous leurs frais additionnels. D'après lui, ces personnes ne devraient pas se faire de souci. Eh bien, il sait que c'est faux et il sait aussi que cela ne suffit pas dans la conjoncture actuelle.

Ce que le ministre ne peut pas et ne veut pas comprendre c'est que l'indexation pour les pensionnés est basée sur la hausse du coût de tous les biens en général dont un bon nombre sont considérés comme des biens de luxe qui ne sont certainement pas des biens non-essentiels pour des personnes à faible revenu. Le coût de ces biens non-essentiels n'augmente pas aussi rapidement que celui des nécessités de la vie. La différence entre les deux catégories est assez prononcée. Le coût des biens non-essentiels monte à un rythme beaucoup moins rapide que celui des biens essentiels. Mais puisque le prix des biens et des services non-essentiels a une importance tout aussi grande dans le calcul des hausses mensuelles du coût de la vie, il diminue l'indice du coût de la vie et le taux auquel il s'applique de sorte qu'il est alors plus bas qu'il ne le serait autrement. Autrement, on ne ferait que mesurer le coût des biens essentiels ou nécessaires. Cela signifie que pour les personnes qui dépensent le gros de leur revenu à acheter des biens essentiels tels que l'alimentation, l'habillement et le logement, l'indice du coût de la vie est plus bas que ce qu'il devrait être dans la réalité et automatiquement, bien sûr, ainsi en est-il du montant additionnel d'indexation que ces personnes reçoivent.

Permettez que je m'explique avec plus de précision sur ce que je veux dire pour que même le ministre des Finances puisse comprendre. Je prends l'exemple d'une femme âgée de 60 à 65 ans qui touche l'allocation de conjoint. Elle est veuve et incapable de prendre sa place dans la population active à cause de son âge. Elle n'a pas d'autre revenu que son chèque mensuel du gouvernement au montant de $350 et elle n'a aucun moynen d'y ajouter quoi que ce soit. Il y en a beaucoup comme elle aujourd'hui au Canada. Sa dernière hausse mensuelle a été de $9.83 calculée selon une augmentation annuelle d'environ 10 p. 100 du coût de la vie. Toutefois, ses frais de subsistance portent sur des biens dont le prix monte beaucoup plus rapidement que 10 p. 100 par année.

Elle consacre le gros de son maigre revenu à son alimentation, à son habillement et à son logement. Mais le coût de l'alimentation , de l'habillement et du logement monte de beaucoup plus que 10 p. 100 par année ou même 11.2 p. 100 qu'on a signalé hier. Le prix de l'alimentation a grimpé de 15 p. 100 et grimpera vraisemblablement de 20 p. 100 l'an prochain. Le coût de l'huile à chauffage a grimpé de 26.9 p. 100; celui de l'habillement de 11 p. 100, celui du transport lorsque la personne possède une voiture a augmenté de 23 p. 100. Le petit montant d'indexation de $9.83 que cette personne touche, basé sur une hausse du coût de la vie de 10 p. 100 ne reflète nullement la hausse de 15 p. 100 du coût de son alimentation et de 26.9 p. 100 du coût de son chauffage, ni la hausse de ses frais de transport. Pourtant tout son revenu sert à ne payer que cela.

Le ministre doit certes pouvoir comprendre que toutes les personnes de cette catégorie ne peuvent continuer de payer des prix beaucoup plus élevés pour leur alimentation, leur habillement, leur logement et leur transport si l'appoint mensuel qu'elles touchent pour compenser l'inflation n'est pas établi en fonction du coût des biens que ces personnes doivent acheter avec leur argent si elles doivent survivre en cette période de crise économique. Le gouvernement peut sûrement exiger des fonctionnaires de Statistique Canada qu'ils établissent un indice particulier devant servir au rajustement mensuel des revenus des pensionnés, des invalides et des gagne-petit, lequel indice reflétera véritablement le niveau de leurs dépenses et qui sera beaucoup plus juste pour elles. Il est sûr que ce n'est là qu'une mesure minimale mais le ministre pourrait y recourir pour améliorer un tant soit peu le sort des personnes à faible revenu, le sort des personnes qui sont davantage dans le besoin. C'est une mesure que le gouvernement pourrait prendre pour diminuer les effets de la crise économique sur beaucoup de Canadiens aujourd'hui.

Le second secteur que je veux mentionner est celui de la politique énergétique du gouvernement. Dans le budget et dans les récentes mesures présentées à la Chambre, le gouvernement nous a annoncé un programme énergétique global qui jour après jour a pour effet de rendre le Canada de plus en plus dépendant de l'accroissement des importations coûteuses de pétrole étranger. Plus tôt cette semaine, comme nous l'avons vu, le prix du pétrole étranger au Canada a augmenté de 10 p. 100, soit de $2 à $4 le baril de brut importé. Les pays de l'OPEP dont dépend notre approvisionnement de pétrole à raison de 420,000 barils par jour ont relevé leur prix de vente de 10 p. 100 et ont de ce fait ajouté un demi-milliard de dollars, sur une base annuelle, au déficit de la balance des paiements internationaux du Canada. Et rien ne nous garantit que ce prix du pétrole étranger n'augmentera pas encore.

Rien ne nous garantit que le prix de ce pétrole dont a besoin l'est du Canada si la population de cette région du pays doit obtenir le combustible qu'il lui faut pour chauffer ses maisons et le carburant dont elle a besoin pour alimenter son parc automobile, ne grimpera pas d'un autre cran et, qui plus est, rien et absolument rien ne nous garantit que cet approvisionnement de pétrole étranger dont nous sommes malheureusement trop tributaires ne sera pas diminué selon la fantaisie d'un quelconque pays. Autrement dit, le Canada est de plus en plus

à la merci des caprices des approvisionnements mondiaux de pétrole ainsi que des aléas des prix mondiaux du pétrole, et il demeurera dans cette position affligeante et inutile aussi longtemps que notre production intérieure ne suffira pas à répondre à nos besoins de pétrole.

Il ne se passe pas de jour qu'on ne nous rappelle le peu de sécurité que représente pour nous l'approvisionnement de pétrole étranger et le peu de stabilité qui caractérise les prix du pétrole étranger. Il ne se passe pas de jour qu'on ne nous rappelle la nécessité pour le Canada d'en arriver à l'autarcie en matière de pétrole. Le gouvernement fédéral ne devrait ménager aucun effort pour diminuer notre dépendance du pétrole étranger, conscient qu'il est des dangers et des conflits ruineux qui agitent la scène internationale du pétrole. Le gouvernement fédéral ne devrait ménager aucun effort pour atteindre à l'autarcie en matière de pétrole au Canada et, pourtant, qu'est-ce que nous voyons depuis quelques semaines, depuis quelques mois?

Le gouvernement fédéral a décidé de mettre en œuvre son Programme énergétique national qui fait plus pour entraver que pour promouvoir l'autarcie en matière de pétrole au Canada. Les Canadiens ne veulent sûrement pas devenir de plus en plus tributaires des fournisseurs étrangers de pétrole mais c'est bien là la direction dans laquelle le gouvernement entraîne le pays. Si triste que cela soit, la preuve de ce que je dis est là et tout le monde peut la voir, même le gouvernement.

● (1550)

On a interrompu la mise en valeur des sables bitumineux, des entreprises de forage s'esquivent, l'argent nécessaire aux investissements dans les projets énergétiques se fait plus rare et, suite à tout cela, la production pétrolière canadienne va diminuer. Voilà la situation que le gouvernement doit affronter. Cette diminution de notre production intérieure nous rendra de plus en plus tributaires d'approvisionnements étrangers que nous savons être instables, coûteux et incertains et alors nous serons en butte à toutes les pressions internationales qu'implique une telle situation.

Je suis intervenue à ce sujet à la Chambre plus tôt cette année. A ce moment-là j'ai accusé le gouvernement de laisser notre pays s'enliser dans une dépendance plus accentuée du pétrole étranger. Et, maintenant, grâce au Programme énergétique national, je sais que le gouvernement nous entraîne dans cette plus grande dépendance. Plus tôt cette année le ministre avait réagi à mes propos au sujet de la crise énergétique en ressassant les promesses de la récente campagne électorale. Ce n'est pas ce que je l'ai invité à faire. Je l'avais exhorté à cette époque de considérer la situation au Canada en tenant compte de la situation de plus en plus explosive qui régnait dans les pays riches de pétrole du Moyen-Orient. Depuis lors, nous avons assisté au déclenchement des hostilités entre l'Iran et l'Iraq, un conflit qui illustre de façon dramatique l'instabilité qui règne dans cette partie du monde. Naturellement, ce conflit accroît la vulnérabilité des pays tels le Canada, qui sont tributaires dans une certaine mesure de cette partie du monde pour leurs précieux approvisionnements de pétrole.

Depuis l'éclatement du conflit irano-iraquien, l'approvisionnement pétrolier des pays industrialisés a été réduit de quelque 4 millions de barils par jour. Voilà où nous en sommes en ce moment, mais rien ne permet d'affirmer que le mouvement de baisse ne se poursuivra pas. Rien ne prouve en outre que le conflit ne s'étendra pas aux pays producteurs avoisinants.

Plus tôt cette semaine, l'Arabie saoudite, qui assure 45 p. 100 de notre approvisionnement en pétrole de l'étranger a haussé le prix de son brut à $38.50 le baril. Mais ce n'est pas tout. Le Sheik Yamani, le grand ami du premier ministre, a prédit plus tôt cette semaine que le prix du pétrole pourrait atteindre $50 U.S. le baril d'ici le printemps prochain, c'est à dire $59 CDN. Il a prédit que les pays importateurs tel que le Canada pourraient avoir à payer jusqu'à $59 le baril d'ici le printemps prochain si le conflit entre l'Iran et l'Iraq se poursuivait. Il a fait la déclaration suivante:

> Si la guerre du Golfe devait traîner en longueur, un climat de panique s'emparera des marchés et à moins d'une réaction raisonnable de la part des gouvernements occidentaux, les prix ne tarderont pas à atteindre ce niveau.

Voilà la situation où nous conduit présentement la politique énergétique du gouvernement. A une époque de hausse de prix du pétrole étranger, de grandes réductions des approvisionnements de pétrole étranger, d'épuisement des surplus provoqué par le conflit entre l'Iran et l'Iraq, de plus grande vulnérabilité face à la situation des marchés étrangers, le gouvernement accroît notre dépendance vis-à-vis des approvisionnements de l'étranger plutôt que d'appliquer des mesures destinées à accroître les réserves internes. Le gouvernement réduit nos réserves domestiques et nous met à la merci de la conjoncture internationale sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir.

Cette situation se répercute sur chaque Canadien. Qu'il me suffise de dire que la conjoncture internationale en matière de pétrole aura pour effet d'accroître le chômage au pays, le coût des produits de première nécessité, les problèmes de petites entreprises et le nombre des faillites. Voilà quelles seront les répercussions.

J'aimerais terminer en lisant une lettre que j'ai reçue il n'y a pas longtemps d'un garçon de 12 ans. Elle a été rédigée avec toute la sincérité d'un enfant. Elle résume la situation dans laquelle nous nous trouvons du fait de l'absence de politique du gouvernement. Permettez-moi d'en citer le contenu.

> Mon père est en chômage depuis sept mois. Il a travaillé 18 ans pour une société financière et lorsque les taux hypothécaires ont augmenté, il a dû changer d'emploi. Mais comme il souffrait de deux problèmes de santé, la chose paraissait pratiquement impossible. Mon père a quand même essayé d'assumer ses nouveaux emplois, mais sans succès. Un peu plus tard il a été mis à pied . . . Nous avons dû passer ces derniers mois sans travail et maman dit: «Nous apprenons qui sont nos véritables amis». Mon père a commencé à livrer des pizzas, mais cela ne suffit pas. Nous avons traversé une situation pénible durant ces derniers mois, rien ne semble fonctionner . . . Les gens ont beau dire qu'ils comprennent, ils ne comprennent pas vraiment. Il faut être passé par là pour comprendre. Je vous demande de nous aider, si vous le pouvez. J'ai simplement décidé de vous écrire. Je vous remercie beaucoup de votre attention.

Je demande au gouvernement d'être à l'écoute de ce que les Canadiens de toutes les parties du pays ont à dire, et aura vite fait de se rendre compte qu'un changement de politique s'impose.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je me rends compte à regardant la pendule que nous siégeons déjà depuis environ 20 heures sans interruption. J'ignore s'il s'agit d'un record, mais c'est certainement la plus

longue session à laquelle j'ai assisté durant mes 23 ans de politique active.

Il est intéressant de noter que nous avons passé plus de temps à siéger ici aujourd'hui que nous n'en avons consacré à la constitution, aux 59 propositions constitutionnelles du gouvernement. Aussi vaut-il la peine de s'arrêter au fait que ce débat extraordinaire a été consacré presque exclusivement, à une ou deux petites exceptions près, à la situation économique actuelle du Canada, à la crise économique qui menace présentement le pays.

Je me rends compte du fardeau que représente ce débat pour le personnel de soutien de la Chambre, pour les rédacteurs du hansard ainsi que pour ceux qui ont pour tâche d'assurer la bonne marche de cette institution. Les points que nous avons soulevés au cours de ce débat ne seront peut-être pas largement diffusés, mais il importe de rappeler que ce débat est le signe pour tous les gens du pays que nous sommes présentement au milieu d'une crise économique très grave.

Lors de son intervention, le député de York-Est (M. Collenette) a accusé le parti conservateur d'être indifférent, de manquer de compassion. Je me souviens de l'élection du gouvernement Diefenbaker en 1957, et du déclin du gouvernement libéral sortant, qui s'était amorcé avec le débat de 1956 sur le pipe-line. Je crois me rappeler que le coup de grâce porté à ce gouvernement était une mesure adoptée juste avant l'élection, qui visait à accroître de $6 la pension de vieillesse. A cette époque, les allocations de retraite s'élevaient à $40 par mois. J'estime que ce geste mesquin et insensible a contribué davantage, du moins dans la région d'où je viens, à faire perdre des votes et des sièges au parti libéral que tout autre facteur; oui, y compris le débat sur le pipe-line. Il n'est pas inutile de signaler, monsieur l'Orateur, que le premier geste du gouvernement Diefenbaker a été de hausser les prestations de base, non pas de $40 à $46, mais de $40 à $53.

● (1600)

Je me souviens que lorsque le gouvernement Clark a pris le pouvoir en 1979, l'une des premières mesures que ce gouvernement minoritaire a adoptées a été de hausser le montant de l'allocation du conjoint. De fait, je pense que c'était le premier projet de loi à être déposé devant cette Chambre. Ma collègue de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald) me rappelle ce fait, par la campagne si vigoureuse qu'elle a menée en cette Chambre au nom des veufs et des veuves qui ont été traités si injustement par la loi et privés de leurs allocations six mois après la mort de leur conjoint. Nous avons accru la durée de ces prestations.

Je pense pas que nous ayons le monopole de la compassion; j'estime que tous les membres de cette Chambre se préoccupent sincèrement des défavorisés du Canada, et en particulier de ceux de leurs circonscriptions. Les députés de l'arrière-ban sont dans une situation difficile, du fait que le débat ne leur permet pas d'exprimer leurs préoccupations à cet égard. Je comprends les raisons de cet état de choses et je ne porte pas de jugement; tout ce que je peux leur dire c'est qu'ils auront du mal à s'expliquer devant leurs électeurs, lorsqu'ils retourneront dans leurs circonscriptions.

Rappelons-nous la combinaison d'événements qui a justifié la tenue de ce débat, événements alarmants de par leur signification et les conséquences qu'ils risquent d'avoir sur les trois groupes dont nous devons nous préoccuper au premier chef: Les travailleurs défavorisés, les chômeurs, et les retraités du Canada, c'est-à-dire les personnes à revenus fixes. Je me rappelle une question que j'ai posée il y a à peine une semaine au premier ministre (M. Trudeau), et qui faisait suite à une déclaration du premier ministre faite lors d'une conférence de presse d'il y a deux semaines. Lors de cette conférence de presse, on a demandé au premier ministre de parler des conséquences de l'inflation sur les personnes à faibles revenus et sur les retraités. Il a répondu—réponse qu'il a dû regretter par la suite—que ces personnes devaient changer de priorités. Que s'ils ne voulaient rien changer à leurs habitudes alimentaires, ils devaient réduire leurs dépenses dans d'autres secteurs.

Monsieur l'Orateur, j'ai alors fait observer à la Chambre, comme je le fais de nouveau aujourd'hui, qu'un examen du document de Statistique Canada intitulé *Urban Family Expenditure* révèle qu'une famille canadienne sur cinq consacre aujourd'hui 82.6 p. 100 de ses revenus à la nourriture, au logement et à l'habillement. Cela inclut évidemment, les sans-emploi, les gagne-petit et les personnes dont le revenu est fixe, soit les groupes situés au bas de l'échelle de revenus. Cela se compare au 62 p. 100 qui est considéré comme le seuil de la pauvreté par Statistique Canada. Autrement dit, ceux qui doivent consacrer 62 p. 100 de leurs revenus à l'alimentation, au logement et à l'habillement, ceux-là vivent en deçà du seuil de la pauvreté.

L'argument le plus fréquemment utilisé par le gouvernement—et ma collègue de Kingston et les Îles l'a justement rappelé—est que ces revenus sont indexés. Le gouvernement rappelle qu'il a indexé les pensions de la vieillesse et les allocations familiales, qu'il a autorisé une augmentation de supplément de revenu garanti. C'est vrai. Ces revenus sont indexés. Mais cette indexation est-elle comparable à l'augmentation du coût de la vie que subissent les gagne-petit, les pauvres et les pensionnés? Monsieur l'Orateur, si l'on considère que cette indexation est fondée sur l'indice des prix à la consommation, c'est un trompe-l'œil, car les gagne-petit doivent consacrer une part trop grande de leurs revenus pour se nourrir, se loger et s'habiller. Les personnes qui font partie d'un des cinq groupes que j'ai mentionnés n'ont pas le choix; ils n'ont presque rien à consacrer aux autres dépenses.

Au cours de l'année, le prix des aliments a augmenté de 15.2 p. 100. Cela inclut évidemment le prix du bœuf et autres denrées. Sans compter que pour l'an prochain, si l'on tient compte des retombées des augmentations des taux d'intérêt et des combustibles qui seront de l'ordre de 20 p. 100, il faut alors conclure que sur deux ans, le prix des aliments aura augmenté de 35 p. 100.

Quand on jette un coup d'œil du côté des combustibles pétroliers, la situation devient plutôt alarmante. Les données de l'indice des prix à la consommation, lesquelles sont à l'origine du débat actuel, indiquent que le prix des combustibles pétroliers s'était accru de 26.9 p. 100. Nous sommes tous au courant des décisions de l'OPEP. Nous connaissons déjà les séquelles du programme énergétique du gouvernement. Et à partir de ces deux éléments nous pouvons déjà anticiper de nouvelles hausses de combustible pour l'an prochain.

Voyons un peu comment toutes ces flambées de prix peuvent influer sur une personne dont le revenu est fixe. Je ne peux parler de la situation des petits salariés parce que je n'ai pas les données disponibles, mais je peux sûrement parler de celles

de ceux qui touchent l'aide à la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Il y a quelques heures, j'ai procédé à quelques vérifications dans ma propre circonscription. Je me suis renseigné auprès d'un supermarché dans un quartier pauvre de Saint-Jean et voici les chiffres qu'on m'a donnés. Une pinte de lait coûte 95c.; une douzaine d'œufs, catégorie moyenne, $1.49; un pain, 85c.; une livre de margarine, 95c. Une livre de bifteck de ronde—le morceau qu'on mange ordinairement en ragoût parce qu'il est assez coriace—coûte $3.49. Aujourd'hui, à Saint-Jean, le gallon de mazout coûte 96c. Voilà la vérité.

Au cours des trois derniers mois, au moment même où furent indexés les pensions de vieillesse, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti ainsi que les allocations familiales, on a enregistré de fortes augmentations au cours de cette même période. On peut voir jusqu'à quel point l'indexation est insuffisante. Voilà par exemple ce que représente l'indexation en dollars et en cents, par rapport au prix d'une douzaine d'œufs, d'une livre de bifteck de ronde, d'une livre de margarine, d'un pain ou d'un gallon d'huile à chauffage domestique. Aujourd'hui même, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) a publié un communiqué annonçant les taux d'indexation pour janvier. En janvier prochain, la pension de vieillesse sera portée de $196.83 à $202.14, une augmentation de $5.31 sur trois mois. Que peut-on acheter, monsieur l'Orateur, avec $5.31? C'est une somme ridicule. Cela ne permet même pas d'acheter un bifteck de surlonge ni un billet de cinéma à Saint-Jean.

● (1610)

Passons maintenant au supplément de revenu garanti. En janvier prochain, le montant passera de $197.60 à $202.94; soit une forte hausse de $5.34. C'est sur cette somme ridicule que le ministre des Finances (M. MacEachen) fonde sa sympathie pour les plus démunis de nos concitoyens. Quelle compassion! En janvier, le supplément de revenu garanti d'un couple marié passera de $152.36 à $156.47, une hausse globale de $4.11. Un couple bénéficiera donc d'un revenu d'appoint de $4.11 pour trois mois.

Monsieur l'Orateur, revenons à la pinte de lait de 95c. à la douzaine d'œufs de $1.49, au pain de 85c., à la margarine de 95c., au bifteck de ronde de $3.49 ou au gallon d'huile à chauffage domestique de 96c., et vous avez une bonne idée du tableau. On dit que Noël est cruel pour les personnes seules, que les Fêtes sont parfois difficiles pour ceux qui vivent seuls. Je dirais même que Noël est cruel pour le gagne-petit. Noël est une époque cruelle pour le petit salarié, pour le pensionné de la vieillesse qui veut joindre les deux bouts avec sa pension et son supplément. C'est un temps cruel pour ceux qui voient autour d'eux tous les biens matériels qui caractérisent les sociétés riches. Ils les voient étalés dans la vitrine ou sur les étalages, ils les voient à la télévision annoncés en termes flamboyants par la publicité, grâce aux techniques de vente. Imaginez ce que ressentent ces personnes en voyant les succulentes dindes «butterball» présentées à la télévision sachant bien qu'ils devront se contenter d'une dinde ordinaire donnée par quelque organisme de bienfaisance. Imaginez également ce que ces personnes doivent ressentir en voyant l'opulence d'une famille moyenne typique comparée à la situation de leur propre famille. Je pense que tout cet étalage est beaucoup plus cruel que le simple fait d'être seul.

C'est encore une des raisons d'être de ce débat, monsieur l'Orateur. Si nous pouvions transmettre au gouvernement ce message, à savoir que le débat n'est que le reflet de l'inquiétude qui secoue notre pays, il pourra peut-être alors songer à une allocation de logement et à venir au secours de tous ceux qui doivent acheter du combustible pour chauffer leur demeure. Sinon, la situation ne fera qu'empirer.

La situation que j'ai décrite est celle d'un seul groupe sur les trois. Je n'ai parlé que des pensionnés à revenu fixe. Je n'ai pas parlé des petits salariés sauf pour dire qu'ils étaient incapables de répondre aux besoins de leurs enfants, besoins aiguisés par la société de consommation. Je n'ai pas parlé des chômeurs, le troisième groupe. On en compte un million dans l'ensemble de notre pays. Les textes officiels disent 800,000, mais on sait qu'il y en a plus d'un million si on compte tous ceux qui, leur déception devenant insupportable, ont cessé de chercher un emploi.

Le ministre des Finances, élevé dans la bonne tradition du cap Breton et éduqué dans celle de Monseigneur Coady, nous a répliqué: «Eh bien, nous avons indexé les prestations d'assurance-chômage». Je lui demande s'il pourrait subsister avec une prestation de $130, $140 ou $150 par semaine. C'est ce que touche en moyenne le chômeur du cap Breton ou de Terre-Neuve. Réussirait-il à joindre les deux bouts et à nourrir une famille compte tenu des prix des aliments et de ce que seront ceux des légumes à cause de la montée des taux d'intérêt et de la hausse des denrées d'importation?

Si l'on réfléchit un moment à l'augmentation du prix du fuel domestique, on perçoit facilement la frustration de celui ou de celle qui ne peut trouver un emploi. Il importe de se rendre compte des perturbations sociales qu'entraîne le chômage. Il peut même conduire au suicide. J'ai huit bouches à nourrir et je sais ce qu'il en coûte pour remplir chaque semaine un panier de provisions. Je constate des changements d'une semaine à l'autre. Ayant grandi dans une famille de 15 enfants, j'ai une petite idée des problèmes qui assaillent les familles à faibles revenus.

Cependant, je ne suis même pas en mesure de comprendre la pénible situation des chômeurs. D'une manière générale, ce sont des travailleurs non qualifiés qui ont souvent une nombreuse famille. Je ne réussis pas à m'imaginer comment ils réussissent à nourrir une famille. Il m'arrive parfois de croire que nous vivons loin de toutes ces réalités. La seule façon de mieux les comprendre, de voir le monde réel, c'est de faire un tour dans nos circonscriptions. Je suis convaincu que le gouvernement est lui-même coupé de la réalité.

Je sais comment c'est facile. Depuis mon bref passage au cabinet je sais tout comme mes collègues, comment on se coupe rapidement du monde réel, du monde des chômeurs, des personnes du troisième âge qui doivent se contenter de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti, des veuves, dont la représentante de Kingston et les Îles a décrit la situation, et de tous ceux qui doivent vivre de $350 par mois parce qu'ils sont inemployables ou que c'est le maximum que l'État peut leur offrir.

C'est cela le monde réel, le monde que nous avons voulu dépeindre ici-même en demandant un débat spécial. Si nous y parvenons, tout ce long exercice n'aura pas été inutile. On mesure le degré de culture et de civilisation d'un peuple par la façon dont il traite les plus démunis. Nous nous vantons volontiers d'avoir un bon système de sécurité sociale. Certes notre système est bon mais nous avons tendance à le considérer comme la fin et l'aboutissement de tout.

Ce faisant, nous commettons une grave erreur et nous rendons un bien mauvais service aux hommes et aux femmes qui doivent vivre d'assurance-chômage, qui ont des revenus fixes ou n'ont que le salaire minimum.

L'autre jour, un de mes commettants m'a téléphoné. Il est surveillant dans une agence de sécurité et doit nourrir cinq enfants. Il gagne $3.40 l'heure et travaille 44 heures par semaine. Il doit aussi payer son propre uniforme. Ce n'est pas un cas unique. Comment cet homme peut-il joindre les deux bouts en payant 96c. le gallon de fuel domestique, en étant aux prises avec l'inflation des prix des aliments, comme je l'ai décrite tantôt. Ce ne sont pas les agriculteurs qui profitent de la situation car nous savons que les revenus agricoles ont diminué. Nous savons tous comment les revenus agricoles sont instables et comment ils peuvent influer sur la production alimentaire. Nous savons aussi ce qu'il arrivera si le prix des aliments continue à monter. Nous dépendrons de plus en plus de la nourriture importée et nous devrons payer sans cesse davantage, ce qui aggravera la crise économique.

● (1620)

Je crois que nous devons prolonger encore le débat car, ce faisant, nous réussirons peut-être à éveiller le gouvernement et à traduire les préoccupations de nos concitoyens. J'ai moi-même consacré de nombreuses heures au comité de la constitution. Je considère cependant que c'est un privilège et j'ai hâte de recommencer le 5 janvier. Je trouve même difficile de justifier un congé de trois semaines au beau milieu d'une crise. Je sais que cela a influencé la Présidence au moment où elle a permis ce débat spécial aux termes de l'article 26 du Règlement.

Nous sommes au bord d'une crise grave. C'est une crise économique, probablement la pire que nous ayons vue depuis la grande Crise. D'une certaine manière je me demande si nous faisons bien de suspendre nos travaux. Je crois que nous devrions rester ici et demander au gouvernement de rendre des comptes au jour le jour. C'est sans doute de cette manière que nous pourrions infléchir ses orientations. Peut-être réussirions-nous à éveiller la compassion qui habite le cœur du ministre des Finances et à amener le gouvernement à faire quelque chose pour éviter la crise.

Des voix: Bravo!

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat cet après-midi, en partie parce que je tiens à donner mon avis sur la question et en partie parce que je veux réfuter certaines des affirmations faites depuis 20 heures et qui reflètent le comble du cynisme, à mon avis. Je veux parler des déclarations faites par les députés conservateurs. Elles reflètent toutes la même attitude cynique, exception faite des déclarations du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). J'ai constaté depuis huit ans que celui-ci avait énormément de suite dans les idées. Je sais qu'il a souvent pris la part des Canadiens pauvres, des démunis et des gagne-petit. Je pense qu'il s'exprime toujours très honnêtement et je suis convaincu que nous devrions prendre des mesures pour alléger le fardeau de ce groupe de Canadiens.

Je ne suis cependant pas d'accord avec son collègue de la même ville, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Selon moi, il fait preuve de beaucoup de cynisme. Le député de Saint-Jean-Ouest met beaucoup d'animation dans le débat avec ses interjections et son humour terre à terre, mais je ne pense pas qu'il comprenne vraiment les problèmes qui existent au Canada. Vu qu'il a déjà été ministre des Finances, il me semble qu'il devrait savoir qu'il n'existe pas de solutions faciles à ces problèmes.

Les critiques formulées par l'ancien ministre et les autres députés conservateurs m'agacent particulièrement parce que j'estime que la ligne de conduite qu'ils avaient adoptée quand ils étaient au pouvoir était plus dommageable que celle qu'ils reprochent à notre gouvernement de suivre. Permettez-moi de m'expliquer. L'automne dernier, quand le député de Saint-Jean-Ouest était ministre des Finances, nous avions étudié les taux d'intérêt. Le député avait témoigné au comité des finances en même temps que le gouverneur de la Banque du Canada. Je voudrais simplement rappeler à la Chambre ce qui s'était passé à ce moment-là. Nous avions essayé de faire comprendre au député que les taux d'intérêt les plus importants étaient ceux que nous appelions les taux d'intérêt «réels», c'est-à-dire le taux d'intérêt moins le taux d'inflation. A l'époque, le taux d'intérêt réel au Canada était supérieur de 4 à 5 p. 100 au taux réel aux États-Unis. Autrement dit, le taux fixé par le gouvernement américain était peut-être de 16 p. 100 et le taux d'inflation d'environ 15 p. 100. Je ne me rappelle pas les chiffres exacts, mais c'était à peu près cela. Au Canada, les taux d'intérêt étaient de 16 ou 17 p. 100. Ils étaient plus élevés que les taux américains et le taux d'inflation au Canada était d'environ 10 p. 100. Le taux d'intérêt réel au Canada était donc supérieur de 5 ou 6 p. 100 au taux américain.

Nous avions interrogé le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre à ce sujet. Le ministre nous avait dit: «Oui, c'est vrai, les taux d'intérêt réels sont plus faibles aux États-Unis, mais nous allons présenter un budget; la taxe sur l'essence et le pétrole va monter et les prix vont augmenter. Par conséquent, le taux d'inflation augmentera; c'est une bonne chose que le taux soit plus élevé qu'aux États-Unis à l'heure actuelle.» Voilà ce que le député avait déclaré au comité. Voilà comment il nous répondait. Le taux d'intérêt réel au Canada était sensiblement plus élevé que le taux aux États-Unis à l'époque.

Voyons maintenant la situation actuelle. Le taux d'inflation aux États-Unis se rapproche sensiblement du taux au Canada. L'écart est de moins de 1 p. 100. Le taux d'intérêt aux États-Unis est supérieur d'environ 4 p. 100 au taux préférentiel canadien. Il y a un écart d'environ 3 p. 100 entre les taux d'intérêt réels des deux pays et le taux au Canada est inférieur d'environ 3 p. 100 au taux américain. Pourtant, certains députés nous reprochent ce que nous avons fait. De toute évidence, les taux d'intérêt ont atteint leur niveau actuel parce que les Américains ont décidé, stupidement à mon avis, qu'ils pouvaient juguler l'inflation en faisant monter le taux préférentiel à 20, 21 ou 25 p. 100. Cela ne rime à rien. Je ne connais

aucun économiste progressiste à l'heure actuelle qui conviendrait que c'est logique, mais c'est pourtant ce que les États-Unis ont décidé de faire.

C'est le genre de programme économique que le ministre, et certainement le gouverneur de la Banque du Canada, ont appliqué par le passé. Je ne suis pas certain que nous devions continuer dans cette voie. Le ministre commence à opter pour une autre solution quand il parle d'une baisse graduelle de la valeur du dollar.

Ce qui m'agace dans le débat, ce sont les idées simplistes qui en ressortent. Certains prétendent tout à coup que nous pourrions résoudre le problème grâce à des solutions bien simples. Les solutions simples n'existent pas. Il y a une chose que nous pouvons faire, et c'est de laisser le dollar se dévaluer. Nous devrions le faire plus souvent. Ce n'est pas aussi terrible que bien des gens le prétendent, mais elle comporte certainement des problèmes. Je conviens avec le ministre que c'est la meilleure façon de procéder, mais nous devons le faire lentement et non pas rapidement comme certains le voudraient. Il n'existe pas de solutions simples.

Le Nouveau parti démocratique a le même genre d'idées simplistes. Il pense que tout fonctionnerait à merveille si l'on appliquait la théorie de l'économie de la demande prônée par Keynes. Selon le NPD, il suffirait de dépenser plus d'argent et de mettre plus d'argent en circulation pour résoudre le problème. Pourtant, aucun économiste progressiste ne pense que cela fonctionnerait.

Cette théorie a fonctionné par le passé, mais la situation n'était pas la même. Cette théorie ne peut pas fonctionner à l'heure actuelle parce que la stagflation produit l'effet contraire de ce qui se passerait normalement. Si la demande augmente, l'inflation augmente aussi. Cela entraîne toutes sortes de conséquences et il y a finalement plus de chômage qu'auparavant. Les solutions de ce genre ne sont d'aucune utilité. Elles ne sont d'aucune utilité parce que le Canada est acculé au pied du mur par un déficit budgétaire de 12, de 13 ou de 14 milliards de dollars. Comment pourrait-on augmenter davantage la demande?

● (1630)

Cette question me pose vraiment des problèmes à cause du cynisme des députés d'en face. Je ne pense pas qu'il y ait de solutions toutes simples. Je ne prétends pas qu'il n'y a pas d'autres façons de procéder, mais je voudrais, et ce pour d'excellentes raisons, que le gouvernement prenne des mesures pour faire baisser la valeur du dollar. Ma localité est probablement celle qui serait le plus durement touchée par une telle décision. Thunder Bay est certainement l'une des plus importantes, sinon la plus importante des villes exportatrices du Canada proportionnellement à son nombre d'habitants. De 80 à 90 p. 100 des travailleurs font partie de l'industrie de la pâte et du papier. Nous avons aussi une importante usine de fabrication de wagons ferroviaires qui exporte au moins 50 p. 100 de sa production. Thunder Bay est la ville qui exporte le plus de céréales dans le monde. Nous comptons donc beaucoup sur les exportations.

Je ne pense pas qu'il y aurait tellement de problèmes si le dollar ne valait que 77, 78 ou 79c. C'est ce qui se produira probablement si le gouvernement empêche les taux d'intérêt d'augmenter. Ce n'est cependant pas ce qu'affirmait l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest. Il a affirmé par le passé que les taux d'intérêt devaient augmenter parce que cela favoriserait l'inflation.

Tout comme le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), je me préoccupe des mesures que nous prendrons pour aider les Canadiens qui en ont besoin. Le parti conservateur, les hommes d'affaires et d'autres groupes pressent le gouvernement d'éliminer certains des programmes qui ont été instaurés depuis 10 ou 15 ans. Ils voudraient que nous réduisions le montant des allocations familiales et que nous supprimions l'indexation d'autres programmes. Ils voudraient aussi que nous réduisions les dépenses pour des régimes comme l'assurance-santé. Au cours des années, nous avons instauré toutes sortes de mesures sociales au Canada. Un nombre croissant de programmes sont indexés. Je peux voir venir le jour où les allocations familiales et d'autres programmes du genre cesseront d'être indexés et cela m'inquiète.

Certains députés ont parlé des mesures tampons qui ont été prises. Ils ont parlé du programme hypothécaire qu'ils voulaient instaurer. J'ai examiné bien attentivement leur programme hypothécaire. J'ai passé beaucoup de temps à le lire. Ce programme s'adressait aux tranches supérieures de la classe moyenne et non pas aux gagne-petit qui n'ont pas d'hypothèque.

Certains députés ont parlé de mesures tampons pour atténuer les effets de la hausse du prix du pétrole et de l'essence. Nous ne devons pas oublier que c'est le gouvernement qui a été défait avant Noël l'année dernière qui avait proposé une taxe de 18c. sur l'essence. Cette taxe n'a pas été imposée parce que le gouvernement a été défait.

Les députés d'en face promettaient de prendre des mesures pour protéger les familles à faibles revenus. Je conviens qu'ils prévoyaient des mesures, mais il s'agissait du même genre de mesures que celles que prendrait un magasin qui solde ses produits en affichant «moitié prix», tout en vendant ses articles 10c. de plus que le prix régulier dans le magasin voisin. C'est ce qui arrive quand on prévoit des mesures de protection après avoir augmenté les prix.

Je lis presque tous les jours des articles sur l'énergie et je suis convaincu que si les conservateurs étaient au pouvoir, nous paierions plus cher pour le pétrole et le gaz parce que les conservateurs demandent constamment qu'on augmente les prix. Ils passent leur temps à répéter qu'ils avaient conclu une entente avec l'Alberta. Par ailleurs, ni le gouvernement de l'Alberta, ni les porte-parole des conservateurs ne nous ont dit ce que cette entente prévoyait. Je ne crois pas qu'il y en avait une. Je les mets au défi de me dire ce qu'elle prévoyait.

M. Jarvis: Il y avait une entente.

M. McRae: S'il y en avait une, le prix serait beaucoup plus élevé. Même le Nouveau parti démocratique affirme que nous devrions négocier davantage avec l'Alberta, mais si nous le faisons, le prix augmentera. Si le gouvernement négocie, il devra céder davantage et non le contraire.

Je ne blâme pas le gouvernement de l'Alberta. Il agit comme il se doit. Par ailleurs, si nous acceptons de négocier, nous devrons céder davantage. Nous avons discuté de cette question toute la semaine dernière. Je suis convaincu que l'offre que fera notre gouvernement favorisera davantage les Canadiens à

faible revenu. Personne n'a réussi à me convaincre du contraire jusqu'ici.

Je voudrais consacrer les quelques minutes qu'il me reste au bill sur le pétrole et le gaz. Ce bill découle de notre budget et il entre dans le cadre de notre débat sur la conjoncture économique, mais je n'en parlerai pas trop longuement.

L'opposition du NPD au bill me préoccupe beaucoup. Il existe un mouvement progressiste au Canada. Il y a des représentants progressistes dans tous les partis politiques. Il y a des députés progressistes dans le parti conservateur. Je suis convaincu que le député de Saint-Jean-Est en est un. Il y a certainement des députés progressistes dans le NPD. De fait, je pense que la plupart d'entre eux le sont. Il y a aussi beaucoup de députés progressistes dans notre parti et ils ont travaillé pendant bien des années pour un Canada fort, un nationalisme solide et le nationalisme économique.

Je me suis joint au comité pour un Canada indépendant dès que j'en ai entendu parler, c'est-à-dire très peu de temps après qu'il a été formé. Le président du comité local d'organisation du premier congrès national, qui avait eu lieu à Thunder Bay, travaillait très activement au sein du comité. Je fais encore plus ou moins partie du conseil consultatif, mais le comité n'est pas aussi fort qu'auparavant. Depuis des années, je m'intéresse au nationalisme économique, c'est-à-dire à la question de savoir à qui le Canada appartient et comment les Canadiens peuvent reprendre le terrain perdu.

Grâce à tous les efforts fournis par les députés de ce côté-ci de la Chambre, y compris le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), nous avons finalement mis au point un ensemble de mesures dont nous pouvons être fiers. Nous pouvons vraiment faire quelque chose pour favoriser la propriété canadienne. Je suis convaincu que les sociétés canadiennes nous appuieront. Nous n'aurons cependant pas autant d'appui que je l'aurais voulu. Notre programme n'est pas aussi avantageux que le ministre l'aurait voulu, mais c'est le mieux que nous puissions faire.

Quand on siège du côté de l'opposition, on a l'impression que le parti au pouvoir est gouverné par une seule idée et que cette idée est celle du premier ministre. Ce n'est cependant pas le cas. Comme les conservateurs s'en seraient probablement rendu compte s'ils étaient restés au pouvoir plus longtemps, le parti au pouvoir reçoit les idées de bien des gens. Il y a des gens de droite, des gens de gauche, des gens du centre et ainsi de suite.

● (1640)

Ces gens se rassemblent et exercent des pressions auprès du gouvernement. Ce sont les idées qu'ils puisent chez leurs électeurs et dans les diverses régions du pays qui déterminent ce que fera le gouvernement. Bien des gens ont des idées bien précises à propos du nationalisme canadien. Ils voudraient que l'industrie pétrolière soit contrôlée par des Canadiens. Ils voudraient une participation canadienne à 50 p. 100. Ils se sont donc entendus pour exercer des pressions sur le gouvernement. Voilà ce qui se passe au sein d'un gouvernement. Les députés ont continué individuellement et collectivement à exercer des pressions et, éventuellement, le gouvernement a présenté un bill qui nous permettra d'atteindre assez rapidement l'objectif de 50 p. 100 de participation canadienne. Cela ne se fera pas aussi rapidement que le NPD l'aurait voulu, mais nous n'avions pas les moyens d'aller plus vite et, d'ailleurs, ce n'est pas ce que voulaient la plupart des Canadiens.

Nous avons cependant exercé des pressions. Le ministre, qui était à la tête de ce mouvement, tenait énormément à atteindre cet objectif et nous avons donc un bon bill qui sera à l'avantage du Canada. Je faisais partie du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics en même temps que Tommy Douglas et d'autres députés comme lui. J'ai travaillé à ses côtés quand nous avons étudié le bill sur Petro-Canada. Nous avions l'habitude de collaborer pour les questions de ce genre.

Nous avons maintenant la chance de faire une perçée importante, mais c'est difficile parce que l'industrie pétrolière du Canada n'est pas satisfaite. L'opposition officielle voudrait des mesures plus à droite. Ses députés affirment que nous allons trop loin et nos amis néo-démocrates, qui se prétendent des nationalistes canadiens, nous abandonnent parce qu'ils ne sont pas satisfaits du bill. Cela me préoccupe. Je ne peux pas dire à quel point cela me trouble. Les néo-démocrates devraient adopter l'attitude qu'ils auraient certainement adoptée si M. Douglas était encore leur chef. S'ils ne sont pas d'accord avec certains aspects du bill et s'ils estiment qu'il devrait aller plus loin, ils devraient dire qu'ils l'appuieront en principe, permettre qu'il soit renvoyé au comité et se battre énergiquement pour faire adopter des amendements convenables.

Je me pose vraiment des questions à propos du débat. Je me demande si nous ne parlons pas simplement pour la galerie. Il me semble qu'il n'existe pas de solutions simples aux problèmes qui existent maintenant au Canada. Ces problèmes n'ont pas été causés par quelqu'un qui est vicieux ou stupide. Les mêmes problèmes existent partout dans le monde et au lieu de perdre notre temps à condamner telle ou telle chose et à protester contre telle autre, nous devrions discuter de façon sensée des solutions que nous pourrions apporter. Ces solutions ne seront pas simples parce que le problème n'est pas simple.

J'espère que je termine sur une note raisonnablement positive. J'espère qu'au cours de la nouvelle année, le cynisme dont nous avons été témoins pendant le débat et dont nous sommes souvent témoins pendant la période des questions disparaîtra.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. J'ai fait une erreur hier parce que je suivais une liste dont je n'étais pas trop certain. Je pense que je devrais accorder la parole à l'honorable représentante de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), mais si le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) pense que je me trompe, j'écouterai ce qu'il a à dire. S'il est d'accord, j'accorderai donc la parole au député de Vancouver-Est.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je m'en remets à votre décision.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Merci, monsieur l'Orateur, et je remercie mes collègues.

Nous avons entendu de très nombreux discours au cours de la nuit et de la journée d'hier. C'étaient des discours importants, je pense. Néanmoins, si vous le permettez, je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon collègue d'en face. A mon avis, d'importants discours ont été prononcés au cours de ce débat d'urgence sur la situation lamentable de notre économie.

Il a été question des taux d'intérêt intolérables et l'on a déploré la chute du gouvernement en décembre dernier. On a aussi parlé du prix élevé du mazout et des produits alimentai-

res et je partage à cet égard les inquiétudes du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

Les discours ont également fait allusion à la constitution, à la politique énergétique et aux lourdes conséquences du taux d'intérêt pour les petites entreprises.

Les libéraux ont porté aux nues leurs programmes économiques tandis que le reste d'entre nous ont sévèrement critiqué ces semblants de programmes qui n'ont rien de libéral. La nuit dernière nous avons même entendu des discours sur la Russie et les emplettes de Noël. Néanmoins, je le répète, même si c'était très fatigant, cet effort n'était pas inutile. En tout cas, jamais débat n'avait duré aussi longtemps à la Chambre des communes du Canada.

Nous n'avons jamais dit autant de choses. C'est sans doute parce que nous nous soucions vraiment du sort des citoyens et des gens dont le député de Saint-Jean-Est vient de parler avec tant d'éloquence. Nous nous en soucions énormément, car nous ne nous intéressons pas seulement aux pauvres, mais aussi à leurs enfants et aux gens de pratiquement toutes les couches sociales qui font les frais de l'état absolument lamentable de notre économie.

Je ne vais pas perdre mon temps à formuler des critiques. En fait, je crois devoir en faire quand même un peu. C'est mon rôle, mais je ne voudrais pas blâmer mes adversaires politiques de façon trop négative. Cette situation nous intéresse tous au même titre, je pense, et nous savons qu'il est très difficile de trouver des solutions.

A la demande de mes collègues, je voudrais parler surtout de la crise du logement que nous connaissons actuellement. Les locataires comme les propriétaires de maisons sont aux prises avec de graves difficultés à cause des taux d'intérêt exorbitants et du manque de planification du gouvernement et aussi de la spéculation de plus en plus forte à laquelle nous assistons dans toutes les régions à forte densité démographique. On dit—et nous en sommes convaincus, je pense—que chaque Canadien rêve de posséder une maison. Ceux d'entre nous qui ont eu la chance d'acheter une maison il y a quelques années ont beaucoup de chance. Pour bien des gens, c'est toujours un rêve. Et c'est un rêve que de nombreux Canadiens ne réaliseront jamais, bien sûr. Néanmoins, pour ceux qui sont propriétaires de leur maison ou ont déjà remboursé une bonne partie de leur hypothèque, c'est certainement là une des meilleures protections qui soit contre l'inflation. Pour les personnes qui sont en chômage et mises à pied ou qui touchent l'assurance-chômage, la situation est également beaucoup plus facile si elles ont une maison déjà payée ou pratiquement payée. En fait, c'est le seul avoir que possèdent de nombreuses personnes. Je veux parler des gagne-petit et des moyens revenus. C'est un avoir qui leur assure une certaine sécurité financière pour leur retraite et leurs vieux jours.

Si vous achetez une maison, ce n'est pas seulement pour imiter vos voisins. En fait, c'est un des éléments fondamentaux de notre sécurité économique. Je l'ai surtout compris le printemps dernier à l'occasion d'une visite des logements dans le nord de Terre-Neuve. J'ai visité la péninsule nord à titre d'invité du groupe national anti-pauvreté. Mes collègues qui viennent de là-bas conviendront que c'est une des régions les plus pauvres du Canada. Le taux de chômage y est très élevé. De nombreux pêcheurs travaillent juste le nombre de semaines requises pour avoir droit à l'assurance-chômage. De nombreux autres vivent des prestations d'aide sociale toute l'année et pourtant j'ai constaté que la population de ces petits villages de pêcheurs de coins reculés vivaient beaucoup mieux que bien d'autres pauvres un peu partout au Canada parce que les gens possédaient leur maison—même s'il s'agissait parfois d'une simple cabane ou d'un petit chalet. Ils ont pu acheter leur terrain pour une bouchée de pain. Les prix sont encore très raisonnables et, bien sûr, ils construisent eux-mêmes leur maison souvent avec l'aide des autres. Les résultats des programmes du gouvernement fédéral m'ont beaucoup impressionné. Le programme PAREL et le programme de réparation des maisons conviennent particulièrement à la région, car les revenus étant faibles, les gens peuvent en profiter pleinement.

En Nouvelle-Écosse comme au Nouveau-Brunswick, j'ai été très impressionnée par le pourcentage très élevé de gens qui possèdent leurs maisons, selon la tradition dans la région. Bien sûr, nous savons que dans cette partie du Canada, contrairement à ce qui se passe sur la côte Ouest, d'où je viens, la population est assez stable et parfois même en diminution dans certaines villes alors que la nôtre augmente de plusieurs milliers de personnes chaque mois. C'est déjà formidable que ces gens possèdent leur maison, mais il est également formidable qu'ils l'aient construite eux-mêmes. Certains d'entre eux ont opté pour des solutions très ingénieuses. Il y a quelques années, ils pouvaient faire construire les murs et le toit et terminer leur maison eux-mêmes. Je me suis intéressé surtout aux coopératives de construction qui ont disparu à cause de la hausse des taux d'intérêt et de l'instabilité des programmes hypothécaires. Du temps de ces coopératives de construction, les membres se partageaient le travail. Ils pouvaient aussi acheter leurs matériaux en commun et partager leur savoir faire, tout en réduisant au minimum les frais de construction.

Ces choses ne sont pas un simple rêve. Un programme vraiment novateur permettrait certainement de les réaliser. Elles font appel au facteur humain et c'est une façon très pratique de concevoir le logement à laquelle nous devrions revenir.

● (1650)

Ce qui a beaucoup changé, bien sûr, dans les Maritimes comme ailleurs, c'est que les jeunes gens ne peuvent pratiquemment plus s'acheter une maison dans les grandes villes. Je voudrais également signaler une tendance que j'ai remarquée dans la région de l'Atlantique et qui m'inquiète, car je pense qu'elle existe aussi dans les villes plus anciennes, c'est cette tendance à rénover les quartiers du centre-ville à l'aide des fonds du patrimoine. Ce ravalement, comme on l'appelle, vise à améliorer l'aspect du centre-ville, mais il contribue souvent à faire disparaître des maisons, surtout des maisons familiales et des logements loués à bas prix. Cela fait place à des logements de luxe pour les classes privilégiées et les gens qui mènent la belle vie. Autrement dit, les pauvres qui jusque-là vivaient au cœur de la ville sont repoussés vers les faubourgs et souvent vers des banlieues sans transports en commun, ce qui les oblige à faire de grosses dépenses de carburant. C'est ce qui se passe, je pense, à Saint-Jean où il y a un fort accroissement démographique.

M. Forrestall: Pourquoi ne parlez-vous pas de la Colombie-Britannique? C'est une région que vous connaissez mieux.

Mme Mitchell: Oui, je connais beaucoup mieux la Colombie-Britannique, mais j'espère, si vous le permettez, monsieur l'Orateur, pouvoir également m'intéresser au reste du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Parlez des choses que vous connaissez.

Mme Mitchell: A mon avis, l'esprit de Noël exige que les députés s'intéressent à tous les Canadiens et pas seulement à ceux de leur région. Je pourrais très bien parler pendant des heures de la situation lamentable en Colombie-Britannique.

Dans la plupart des centres urbains du pays les logements à louer sont tous occupés. J'ai soulevé une question à ce propos l'autre jour à la Chambre. C'est vrai pour Saint-Jean, pour Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Regina, Calgary, Victoria et oui, Vancouver. La plupart de ces villes sont des centres de croissance économique, comme vous le savez, où il y a un afflux important de nouveaux arrivants en raison de la migration des Canadiens et aussi d'une très forte immigration si bien que le parc immobilier est très insuffisant et qu'il y a un surpeuplement considérable.

Nous savons aussi que la plupart des villes, surtout celles qui connaissent une expansion importante et rapide, subissent les conséquences d'un manque de planification à long terme. Je veux signaler surtout que le gouvernement fédéral n'établit pas suffisamment de plans à long terme en collaboration avec les autorités provinciales et municipales pour assurer un logement décent à la main-d'œuvre dont on a besoin et qui va s'installer dans ces régions du pays en quête d'un emploi et d'un meilleur avenir. Cela coïncide avec la hausse vertigineuse des taux d'intérêt et j'y reviendrai dans un instant. Je trouve également très inquiétant que les subventions aux services communautaires et les programmes d'amélioration des quartiers qui devaient aider les villes en voie de développement aient été supprimés, que l'aide apportée par le gouvernement fédéral aux programmes de banque des terrains, très important selon moi, n'existe plus et que le gouvernement fédéral consacre fort peu d'argent aux logements sociaux, toujours aussi nécessaires, car c'est la seule forme de logement qui peut répondre aux besoins des économiquement faibles. Nous savons, évidemment, que les taux d'intérêt à la fois élevés et instables font grimper le prix des logements à un rythme effarant et vraiment déplorable.

En outre, dans ma ville, à Vancouver, si le député désire que j'en parle, la spéculation est vraiment exagérée. Il arrive parfois qu'une maison, achetée dans la matinée, soit revendue dans la même journée environ $15,000 plus cher. Comme l'a dit notre nouveau maire de Vancouver, nous nous sommes inquiétés de la spéculation à laquelle se livrent les investisseurs étrangers et qu'il faudrait freiner, selon nous, à l'aide de programmes précis. Il faudrait certainement que le gouvernement fédéral intervienne dans des régions comme celle de Vancouver et d'autres villes afin que le logement soit à la portée des citoyens. Bien sûr, nous avons besoin de la participation du gouvernement provincial, mais rien ne peut se faire sans une aide beaucoup plus importante du gouvernement fédéral. C'est absolument essentiel. Malheureusement son aide est pratiquement inexistante.

Je voudrais parler d'abord des gens qui désirent acheter une maison. Les taux d'intérêt exorbitants et le prix élevé des terrains sont catastrophiques pour les acheteurs de maisons en puissance. Le rêve dont j'ai parlé plus tôt n'est même plus permis, surtout pour les Canadiens âgés de moins de 35 ans. Les députés qui ont des enfants de cet âge constatent, j'en suis sûr, qu'il leur est pratiquement impossible de s'acheter une maison à l'heure actuelle.

Nous avons calculé qu'aux taux d'intérêt hypothécaire actuels qui se situent entre 16 et 20 p. 100 pour une maison neuve, il faut consacrer près de $1,000 par mois aux versement hypothécaires, aux frais de chauffage et à l'impôt foncier, autant de frais qui ne cessent d'augmenter. Autrement dit, pour acheter une maison il faut avoir un revenu net d'environ $40,000. Même les députés n'ont pas un revenu net aussi élevé. C'est une situation vraiment lamentable. Pour pouvoir acheter une maison, du moins dans ma région, il faut absolument que deux salariés, et même trois maintenant, achètent la maison ensemble. Les enfants adultes vivent à la maison avec leurs parents ou aident leurs parents âgés et on transforme la maison en duplex pour y vivre à plusieurs familles ou en groupe. Il y a vraiment un surpeuplement. Tout notre mode de vie est en train de se changer à cause du prix terriblement élevé des maisons. Ceux d'entre nous qui ont pratiquement payé leur maison ont beaucoup de chance, car nos enfants ne seront pas aussi favorisés.

Je désire également parler du programme PAAP. Il en a aussi été question à la Chambre.

Malheureusement, c'est la seule solution que le gouvernement libéral ait trouvée en vue de mettre des hypothèques peu coûteuses à la disposition des gens peu fortunés. Je ne parle pas des gagne-petit, je parle des revenus moyens et des jeunes qui sortent de l'université et qui veulent acheter une maison. J'en ai parlé plusieurs fois à la Chambre et les députés savent, j'en suis sûr, à quel point le programme PAAP est fallacieux et comme il s'est écroulé. Les acheteurs à qui on avait offert de payer un faible acompte et de faibles taux d'intérêt pendant les cinq premières années ont constaté qu'ils ne pouvaient plus refinancer leurs hypothèques au bout de cette période. C'est ainsi qu'un grand nombre de personnes à revenus modiques et de jeunes familles ont perdu leur maison. Certains acheteurs ont trouvé plus économique de l'abandonner à leurs créditeurs. C'est ainsi que la SCHL a acheté de nombreuses propriétés et, bien sûr, elle avait investi de grosses sommes dans ces maisons au moment de la forclusion des hypothèques. Nous constatons que la situation financière de la SCHL est plus lamentable qu'elle ne l'a jamais été. Elle a des problèmes de trésorerie et l'argent investi dans ces maisons devrait être en fait investi dans des logements à but sans lucratif pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Je m'inquiète aussi des plaintes que j'ai reçues comme d'autres députés, je suppose, au sujet du prix de vente de certaines de ces maisons PAAP rachetées par la SCHL et revendues en-dessous de leur valeur marchande. Nous aimons les logements bon marché, mais je ne pense pas qu'il soit juste de vendre ces maisons à un prix nettement inférieur sans avoir à se soucier de la concurrence.

● (1700)

A plusieurs reprises, le ministre a déclaré que le gouvernement aiderait les propriétaires de maison les plus démunis par le biais du programme d'aide pour l'accession à la propriété. Toutefois, nous avons beaucoup de mal à lui faire révéler ce qu'il a fait au juste à cet égard. D'après ce que nous en savons, il n'a pas fait grand-chose. Nous avons fini par apprendre hier

que seulement 420 propriétaires de maison avaient bénéficié d'une aide à court terme et, si je ne m'abuse, quelque 800,000 propriétaires de maison sont appelés à renouveler leur hypothèque sous peu. Eu égard au coût de la vie et au taux d'intérêt à la hausse, il est difficile d'admettre que cette catégorie de citoyens est la seule à souffrir de la situation.

La participation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à l'aide accordée à ces propriétaires s'établit à environ $1,200 par maisonnée. C'est donc une dépense relativement faible pour le gouvernement fédéral. Le ministre était probablement plein de bonnes intentions, mais sans aucun doute l'idée qu'il se fait des démunis est loin de la réalité. Nous savons bien sûr que les citoyens bénéficiant du programme d'aide pour l'accession à la propriété ne sont pas les seuls à devoir renouveler leurs hypothèques et à voir leurs biens menacés d'une saisie. D'autres députés ont déjà abordé la question au cours de ce long débat. Toutefois, compte tenu de la fluctuation des taux d'intérêt, les gens sont désormais obligés de mettre en jeu leur maison. On conseille de plus en plus aux gens de prendre des hypothèques de six mois ou peut-être d'un an dans l'espoir que les taux d'intérêt changeront et que le ministre des Finances (M. MacEachen) nous fera un cadeau l'année prochaine. Nous savons qu'il n'a pas été charitable à leur égard jusqu'ici et qu'il n'a pas l'intention de l'être non plus. En fait, au cours des 12 mois sur lesquels ont misé ces gens, les taux d'intérêt ont considérablement augmenté.

Une voix: C'est la roulette des taux d'intérêt.

Mme Mitchell: C'est juste. D'après les recherches effectuées, beaucoup de gens qui ont renouvelé leurs hypothèques en décembre dernier au taux de 14.7 p. 100 pour une période d'un an, se voient dans l'obligation de les renouveler cette année à un taux de près de 18.5 p. 100. C'est là toute une augmentation, mais que peuvent faire les gens? Dans le système actuel, ils n'ont pas le choix. Une hypothèque de $50,000 amortie sur une période de 25 ans à un taux de 18.5 p. 100, coûte $752 ou plus par mois. L'année dernière, les familles ont dû faire face à une augmentation de 27 p. 100 du coût de leur dette. Cette année, cette augmentation sera plutôt de l'ordre de 56 p. 100 si les hypothèques sont renouvelées au taux élevé de 18.5 p. 100, ce qui semblerait représenter la moyenne actuelle.

Voilà pourquoi j'ai exhorté le premier ministre (M. Trudeau), en l'absence du ministre des Finances, à envisager la mise sur pied d'un programme d'aide pour le financement des hypothèques. Nous en avons parlé pendant un certain temps.

Une voix: Il s'agit du crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire.

Mme Mitchell: Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la proposition du parti conservateur.

M. Jarvis: Vous vous êtes prononcée contre cette proposition.

Mme Mitchell: C'est exact, nous avons voté contre cette proposition, pour d'excellentes raisons d'ailleurs.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre l'honorable représentante, mais son temps de parole est écoulé.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, en cette 22e heure du débat, il y a lieu de rappeler la question qui l'a provoqué et l'objectif visé. Il est plutôt vague pour les députés d'en face, mais l'opposition essaie néanmoins d'attirer l'attention du gouvernement sur certains aspects critiques de l'actuel fardeau économique.

Rappelons un peu l'historique de ce débat. Il a été provoqué à l'origine par la dévalorisation de notre dollar, qui était passé de 84 à 83c. et continuait à fléchir jusqu'à mercredi dernier, où il passait sous la barre de 82.56c., soit le niveau le plus bas en 47 ans. L'inflation est la deuxième question à avoir provoqué ce débat. Nous venions d'apprendre que sur une base annuelle, le taux de l'inflation avait augmenté de 1.2 p. 100 par rapport au mois précédent. La hausse record du taux d'intérêt sur les emprunts consentis par la banque centrale était le troisième élément à provoquer cette discussion. Nous avons appris vers midi, hier, que ce taux serait de 18.25 p. 100, pour faire suite au taux d'intérêt pratiqué aux États-Unis.

Ces trois éléments—la chute du dollar canadien, l'inflation effrénée, l'escalade des taux d'intérêt—ont incité les deux partis de l'opposition à déposer des motions exigeant la tenue d'un débat d'urgence sur la crise économique qui prévaut au Canada. Je le répète, nous en sommes maintenant à la 22e heure de ce débat.

Je voudrais me reporter à la page 5446 du hansard, à laquelle le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) interroge le premier ministre (M. Trudeau) au sujet de la récession économique. Le premier ministre a parlé des citoyens aux prises avec les problèmes provoqués par ces indicateurs particuliers qui ont donné lieu à une récession économique et à une inflation grave. En réponse à la question, le premier ministre a déclaré ceci:

> . . . il s'agit d'une question de simple bon sens; quand on a un budget donné, on peut en consacrer une partie plus ou moins importante aux dépenses qui affecteront plus directement la vie quotidienne . . .

Si je comprends bien, le premier ministre n'a jamais eu de budget fixe. Voilà le conseil qu'il a daigné offrir aux citoyens ayant des revenus fixes.

Quels chiffres a-t-on publiés hier, qui ont provoqué ces observations? Nonobstant l'incidence de la baisse du dollar et de la hausse des taux d'intérêt, que s'est-il produit au juste au titre du coût de la vie? En effet, entre le mois de novembre 1979 et le mois d'octobre 1980, tous les produits ont subi une hausse globale de 11.2 p. 100. Je voudrais vous donner quelques exemples précis. Au titre des aliments seulement, l'augmentation au cours de la même période s'établissait à 13.7 p. 100 tandis qu'au titre du logement, elle s'établissait à 9 p. 100. Au cours des prochaines minutes, je compte vous donner des chiffres plus détaillés pour ces deux questions. Si l'on calcule ce que cela représente, compte tenu de l'indice du coût de la vie en novembre 1980, il s'agit d'une dépense de $220 par rapport à l'année-repère de 1971, où l'on dépensait $100. En d'autres mots, l'alimentation et le logement coûtent 2.2 fois plus cher qu'en 1971. Aujourd'hui, nous devons payer pour ces choses $220 au lieu de $100. Ce calcul est plutôt sommaire.

Pour l'alimentation, il faut compter $273.90 par rapport à $100 pour 1971, et pour le logement, il faut en compter $208. Ainsi, tous les coûts ont au moins doublé, sinon plus. Ce sont là des éléments très importants dont il faut tenir compte quand on a un revenu fixe, et particulièrement quand on nous demande de modifier nos priorités et de dépenser plus sur les aliments et moins sur le mazout de chauffage ou encore un peu moins sur la nourriture pour chiens et un peu plus sur le pain. Il y aurait peut-être lieu de dépenser un peu moins sur le pain

et un peu plus sur la viande pour chiens; je n'en suis pas tout à fait sûr.

Une voix: La viande pour chiens coûte trop cher.

● (1710)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): La viande pour chiens est peut-être trop chère, comme le signale mon collègue.

Dans cet indice, compte tenu de la pondération des divers éléments mentionnés, la question du chauffage des maisons est digne d'une attention spéciale. En moyenne, le facteur énergie, tel que calculé dans l'indice des prix à la consommation s'est accru l'année dernière de 20 p. 100. Par exemple, le mazout de chauffage s'est accru de 26.7 p. 100; le gaz utilisé pour le chauffage et la cuisson, de 20.7 p. 100; l'électricité, de 9.6 p. 100. Je rappelle à la Chambre que le prix des aliments a subi une augmentation de 13.7 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de ces éléments essentiels—et je ne parle ni du prix des vêtements ni de celui du logement, mais plutôt des nécessités mêmes, tels les aliments et le chauffage—le premier ministre a le culot d'affirmer à la Chambre que les Canadiens ayant un revenu fixe, un budget fixe, s'ils sont le moindrement sensés, devraient normalement consacrer une partie plus ou moins importante aux dépenses qui affecteront plus directement leur vie quotidienne. Qu'y a-t-il de plus important que l'alimentation et le chauffage, à supposer que l'on commence la journée déjà vêtu?

Ma collègue de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) a mentionné le cas d'une veuve pensionnée. Elle a dit que cette personne recevait $350 par mois. Dans l'indice du prix à la consommation, le coût pondéré du chauffage et de l'énergie s'établit à 2 p. 100. Ce qui revient à dire que la pensionnée peut consacrer $7 par mois au chauffage. Pour l'alimentation, 21 p. 100 de $350 équivaut approximativement à un cinquième, c'est-à-dire qu'elle peut y consacrer $70 par mois. Comment le premier ministre peut-il s'attendre que l'on modifie ces priorités au profit de choses encore plus importantes? Les députés de la Chambre prétendent que certains des collègues de mon parti n'ont aucune commisération, mais, à mon avis, monsieur l'Orateur, c'est bien celui qui tient ce genre de propos aux personnes à revenu fixe qui n'en a pas.

Je voudrais me pencher de plus près sur l'indice des prix à la consommation pour voir de quelle marge de manœuvre nous disposons. Cet indice est composé d'un panier de produits comprenant l'alimentation, à 21.5 p. 100, le logement à 34 p. 100, les vêtements, à 10 p. 100, le transport à 15.8 p. 100, les soins de santé et d'hygiène, à 3.96 p. 100, les loisirs, la lecture et l'instruction, à 8 p. 100, le tabac et l'alcool, à 6.24 p. 100, etc. A moins que j'en aie oublié, tous ces éléments donnent un total de 100 p. 100. La ventilation pour chacun de ces éléments est encore plus détaillée. Quand on calcule cet indice, pour le bœuf seul, le prix pondéré s'établit à 2.5 p. 100, ou environ un quarantième du panier. Les autres viandes comptent pour .85 p. 100, la volaille pour .80 p. 100 et le poisson pour .40 p. 100.

Je compare ces chiffres à ceux pour d'autres facteurs entrant dans ce calcul. Par exemple, le poisson compte pour .4 p. 100, que je compare par exemple à .4 p. 100 pour les animaux domestiques. Il y a lieu de se demander s'il est réaliste d'établir de cette façon un indice pour les personnes à revenu fixe. Je suis sûr que ces personnes qui vivent seules seraient fort aise d'avoir un animal comme compagnon, mais je doute qu'elles consacrent à l'alimentation des animaux domestiques la même proportion de leur revenu, aussi faible soit-elle, qu'au thé et au café. Les soins de santé et d'hygiène requièrent près de 4 p. 100. Les personnes à revenu fixe sont en général âgées et dépenseront plus à ce titre, même si elles bénéficient d'un régime d'assurance-frais médicaux.

Le premier ministre aurait pu se montrer plus charitable et plus humain en se déclarant disposé à établir un indice distinct pour les personnes à revenu fixe, et à leur épargner cet indice général, conçu d'une façon qu'on ne comprend pas très bien d'ailleurs. Cet indice regroupe des biens et des services achetés par les familles et les personnes seules qui constituent une unité de dépense dans les centres urbains dont la population s'établit à 30,000 habitants ou plus. Ce ne sont pas toutes les personnes à revenu fixe qui vivent dans ces circonstances. Elles ne vivent pas toutes dans des villes qui comptent 30,000 habitants ou plus. Par conséquent, à mon avis, l'indice des prix à la consommation n'est pas du tout réaliste.

J'ai déjà exposé cette question à la Chambre, mais j'ai découvert qu'il fallait répéter certains des discours prononcés plus tôt; je prie donc instamment le gouvernement de se pencher sur la possibilité d'établir un indice des prix à la consommation spécial à l'intention de nos concitoyens ayant un revenu fixe, de sorte que le moment venu d'indexer les pensions, nous procédions de façon plus réaliste et plus conforme aux prix courants des produits qu'elles achèteront. Par conséquent, à mon avis, l'actuel indice des prix à la consommation n'est pas ce qu'il y a de plus valable pour calculer l'indexation à l'intention des personnes à revenu fixe.

J'aurais voulu vous donner de plus amples détails, mais dans cette discussion particulière, il est préférable de s'en tenir à des propos de portée plus générale et plus philosophe, si vous préférez. Je crois que dans l'ensemble le gouvernement a trop suscité d'attentes auxquelles on ne peut répondre. J'ai été absolument ébahi l'autre jour. Je faisais partie d'une délégation internationale et l'un de mes collègues, qui n'est pas de mon parti, a dit: «Je pense qu'il est tellement évident que le gouvernement prendra soin de moi pour le reste de mes jours que je peux dépenser tout ce que je gagne. Je n'ai aucune raison de faire des économies». C'est là le genre d'attitude qui motive les mesures du gouvernement. Les ministres en sont en partie responsables. Ils n'ont donné aucun motif à cette personne d'investir dans son propre pays, et maintenant pour l'amener à investir le gouvernement étatise les entreprises du pays.

● (1720)

Je pense à un exemple en particulier, la récente prise de contrôle de Meritt Oil par Petro-Canada. Cette société avait de nombreux débouchés et elle avait été une des premières à vendre l'essence à meilleur marché dans les terres basses de la Colombie-Britannique. Elle avait à peu près 40 débouchés entièrement gérés par des Canadiens et elle s'approvisionnait à des sources canadiennes. Petro-Canada l'a achetée à des fins de canadianisation. Cette société ne vendra plus d'essence à bon marché. Ce n'est pas de la canadianisation. C'en était avant cette mainmise. C'est de la nationalisation. Que le gouvernement soit au moins honnête, si c'est cela qu'il a l'intention de faire.

Le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a fait quelques suggestions. Je pourrais en faire plusieurs sur la façon d'améliorer notre fierté au pays. On devrait encourager les investissements personnels. Pourquoi par exemple les personnes qui s'approvisionnaient sur la Société Merit ne pourraient-elles pas la garder à flot? Elle est maintenant étranglée par Petro-Canada qui s'est associée aux autres fournisseurs d'essence. Elle en a pris le contrôle graduellement.

Le gouvernement pourrait aussi reprendre les négociations avec les provinces productrices afin de garder les entreprises au pays au lieu de les en chasser et de faire baisser le dollar. Entre autres difficultés que suscite la chute du dollar, toutes les importations, même le jus d'orange que nous buvons le matin, nous coûteront de plus en plus cher à mesure que le dollar perd de sa valeur. Si nous gardons l'industrie ici au Canada, l'Ontario s'en sentira manifestement.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, nous sommes ici depuis longtemps, à peu près 22 heures, et j'aimerais féliciter les députés des deux côtés de la Chambre, plus particulièrement ceux de ce côté-ci qui, à mon avis, ont pris la parole beaucoup plus souvent. Je veux les féliciter de leur apport à ce débat qui a des conséquences importantes pour le Canada. Notre pays est menacé d'une catastrophe économique, nous traversons vraiment une dangereuse période de crise.

Nous sommes en train de parler des problèmes des propriétaires de maisons et d'entreprises—des groupes relativement aisés de notre société—mais plus particulièrement des difficultés des pauvres, des défavorisés et des déshérités de notre société. Nous parlons de l'incidence de l'inflation et des taux d'intérêt élevés sur les agriculteurs, les pêcheurs, les travailleurs d'automobiles, les travailleurs de l'industrie sidérurgique, les enseignants et même les orateurs de la Chambre des communes. La hausse du taux d'intérêt de ces derniers jours et l'effondrement du dollar dénoncent tous deux des politiques que le gouvernement libéral a suivies au cours de ces dernières années.

J'aimerais citer un passage d'une lettre que j'ai reçue d'un de mes commettants. Elle exprime bien les sentiments de milliers d'électeurs et ceux de tous les députés du Parlement. Elle exprime le sentiment que les députés d'en face devront affronter et subir pendant le congé de Noël. On peut y lire entre autres:

M. Siddon,

Je travaille comme ouvrier dit spécialisé dans une usine de Vancouver. Je vous dis, monsieur, que le travailleur moyen de cet atelier se fiche éperdument du rapatriement de la constitution. De plus, peu de Canadiens comprennent la signification et les ramifications d'un tel projet. Ici dans l'Ouest, la plupart de mes amis se soucient bien plus du chômage, de l'inflation, de l'accroissement de la criminalité dans les régions urbaines, de l'affaiblissement de la loi et de l'ordre, et le reste, et pas nécessairement dans cet ordre.

En réponse à la question que j'ai posée à mes commettants au sujet de la tendance du gouvernement à accumuler des déficits gigantesques, ce travailleur écrit:

C'est le malheureux travailleur moyen, que l'on appelle le Canadien de la classe moyenne ou de la classe moyenne supérieure qui paye le gros des impôts sur le revenu du particulier au pays. Quant à mes amis et moi, nous avons besoin de tous les ménagements que nous puissions obtenir des planificateurs fiscaux irresponsables d'Ottawa.

Je crois que ces quelques derniers mots illustrent bien les difficultés que doit affronter notre pays. J'aimerais en donner une meilleure idée en donnant une autre situation particulière en exemple. Avant de le faire, toutefois, je dois dire que j'ai été tout à fait intrigué par le dépliant que le député de Longueil (M. Olivier) a posté à ses électeurs. Il énumère dans ce message tous les avantages dont sa circonscription a bénéficié grâce au retour du gouvernement libéral. On y trouve une longue liste de programmes de millions de dollars et d'occasions d'emploi dans sa circonscription. Plus particulièrement, je remarque qu'il fait grand cas d'une subvention de 4.8 millions de dollars que le ministère de l'Expansion économique régionale a versée au centre touristique de Mont Tremblant, de même que d'une subvention de 137 millions de dollars affectés à la création d'emplois et à l'aide aux municipalités. Il prétend que plus de 2,000 municipalités recevront 25 millions de dollars en subventions du fédéral. Il parle aussi d'une subvention de 9.4 millions de dollars versés à une avionnerie de sa circonscription.

Je ne puis offrir des cadeaux de Noël de ce genre aux gens de ma circonscription. J'ai bien peur que le moment soit venu de tenir le compte des mesures de ce genre. Je dois rencontrer des gens de ma circonscription pour leur expliquer pourquoi le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) a mis fin au Programme de Développement des services communautaires. Et en même temps nous voyons ce député de Longueuil qui se vante des millions de dollars que sa circonscription a reçus. Le gouvernement se demande pourquoi les gens de ma région et d'autres parties plus éloignées du pays se sentent abandonnés.

En guise de cadeau de Noël j'ai une longue explication à donner à mes électeurs. Hier, les locataires du projet de logement Kiwanis pour les personnes âgées de Richmond, en Colombie-Britannique, ont reçu une facture. C'est une facture que tous les gens de la Colombie-Britannique reçoivent, y compris tous ceux qui habitent dans des projets de logements à but non lucratif. C'est la facture de l'Hydro de la Colombie-Britannique. C'est une facture de gaz naturel et on y trouve une surtaxe supplémentaire attribuable au budget fédéral. Ces gens qui habitent dans des projets de logements sociaux le font pour la bonne raison que leur revenu n'atteint pas $5,000 par année.

M. Collenette: Appelez Bill Bennett.

M. Siddon: Cela n'a rien à voir avec le premier ministre de la Colombie-Britannique. Au contraire, c'est du gouvernement d'en face qu'il s'agit. La surtaxe que l'on trouve sur cette facture que recevront tous les propriétaires de maisons de la Colombie-Britannique qui se chauffent au gaz. On mentionne clairement que cette surtaxe est directement attribuable à la taxe que le gouvernement fédéral a imposée sur le gaz naturel. Cette surtaxe, qui a été imposée avant-hier, presque à la veille de Noël, frappera surtout les célibataires, les personnes âgées, les malades qui achètent des médicaments et qui doivent supporter le coût des aliments, des vêtements et du logement. Cette surtaxe sur le gaz naturel coûte $3 de plus à ces pauvres gens défavorisés. Ce sont là les répercussions directes qu'ils ont à subir. Ce n'est que l'un des aspects secondaires du budget fédéral. L'effet cumulé de toutes les différentes taxes que l'on a imposées à l'industrie pétrolière du pays ainsi qu'aux industries énergétiques sape le bien-être et le niveau de vie de tous les Canadiens.

Situation économique

● (1730)

Je ne sais pas comment je vais expliquer cela à mes électeurs. Avant l'annonce du budget, quelque 32,000 résidents de la Colombie-Britannique avaient exprimé leur objection à l'imposition d'une taxe à l'importation du gaz naturel. Le gouvernement est donc revenu sur sa décision, avec son air de petit saint, et il a envoyé le ministre des Finances (M. MacEachen) annoncer à la Chambre que le gouvernement avait décidé de ne pas imposer de taxe à l'importation sur le gaz naturel. Il nous a alors dit que les ministres avaient plutôt décidé d'imposer tout le gaz naturel. Le gouvernement a bien sûr décidé en même temps de limiter le prix à l'exportation du gaz naturel et il a annoncé qu'il ne permettrait pas de l'augmenter. D'où devaient donc provenir les fonds qui devaient servir à payer cette taxe supplémentaire sur le gaz naturel? Eh bien, ce sera à moitié payé par les consommateurs, les propriétaires de maisons et les consommateurs industriels de la Colombie-Britannique. Cela s'élèvera au total à 50 millions de dollars pour l'année financière en cours et à 130 millions de dollars pour 1983. L'économie de la Colombie-Britannique y perdra ainsi 180 millions de dollars de plus au niveau des ventes à l'exportation.

C'est finalement le consommateur qui paie cette taxe, monsieur l'Orateur. Et ce n'est là que la conséquence d'une mesure secondaire—une taxe sur le gaz naturel. Cette taxe représente une perte de 200 millions de dollars par année pour l'économie de la Colombie-Britannique et ce sont les résidents de la province qui la paieront, d'ici la fin de 1983. Et si j'ajoutais toutes les conséquences secondaires de cette taxe fédérale sur l'énergie aura sur la Colombie-Britannique, ce montant dépasserait un milliard de dollars. La Colombie-Britannique perdra un milliard de dollars d'ici la fin de 1983! D'où vient donc cet argent? En dernier lieu, il vient finalement du revenu des résidents de la Colombie-Britannique. La Colombie-Britannique n'est pas une province riche en ressources pour ce qui est du pétrole et du gaz, si on la compare à certaines autres provinces.

Nous parlons aujourd'hui des taux d'intérêt élevés. Je demande aux députés pourquoi, à leur avis, les taux d'intérêt ont atteint 20 p. 100 aux États-Unis aujourd'hui. Cela s'explique parce que les Américains ne se suffisent pas en pétrole; ils sont loin d'avoir assez de pétrole pour répondre à leurs propres besoins. Ils sont à court d'à peu près 50 p. 100 et plus. Ils font donc des travaux d'exploration partout aux États-Unis pour tâcher de trouver du pétrole et du gaz. Ils ne cessent de mettre en valeur les ressources en hydrocarbone, les schistes bitumineux, et ils font des recherches pour trouver des technologies énergétiques de remplacement. Tout cela exige des capitaux. Pour attirer les capitaux et pour libérer les États-Unis de leur dépendance du pétrole étranger, il leur faut payer des taux d'intérêt de 20 p. 100 et plus.

Si vous viviez dans un pays, monsieur l'Orateur, où le taux d'intérêt se situait entre 10 et 12 p. 100, comme au Canada, et si vous aviez à faire face à une demande de capitaux d'un voisin important du sud où les taux d'intérêt sont de 20 p. 100, quel taux d'intérêt vous faudrait-il? C'est là le problème. Pour que les investissements au Canada rapportent suffisamment, il faut que le taux d'intérêt soit aussi élevé qu'il l'est maintenant. C'est ce que les économistes nous disent. Eh bien, pourquoi nous trouvons-nous dans cette situation? Pourquoi sommes-nous aussi dépendants des Américains, et pourquoi ne trouvons-nous pas de moyens pour que les Canadiens veuillent garder leurs capitaux chez nous, et pour amener les autres à investir au pays, pour que nous puissions créer des emplois? Pourquoi devons-nous aller les mains vides, aux États-Unis, et ailleurs, emprunter des fonds pour continuer à financer notre mode de vie ordinaire? Cela revient uniquement à échanger notre richesse à venir pour nos ressources naturelles et à vendre le futur de nos enfants.

Il est injuste de blâmer les Américains. Il faut commencer par blâmer le pays et un gouvernement qui a permis une inflation galopante. L'inflation réduit les revenus de l'investissement. Les profits ont également été réduits par des niveaux de taxation immodérés, non seulement dans l'industrie, mais au niveau des particuliers du pays.

Hier soir, j'ai entendu le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) déclarer que les taux d'intérêt élevés sont attribuables à l'inflation. Je suis d'accord jusqu'à un certain point mais cet argument implique que les taux d'intérêt élevés ne contribuent pas à l'inflation. A ceci je réponds: Quel économiste! A ce moment particulier de notre histoire, les taux d'intérêt élevés ont une incidence très importante sur l'inflation du pays. C'est un effet synergétique. Il y a un lien entre les taux d'intérêt et l'inflation, ils se renforcent l'un l'autre. Cela déclenche un cycle d'instabilité dans l'économie, comme nous en traversons un maintenant. Ce cycle d'instabilité des taux d'intérêt et l'inflation s'amplifie régulièrement; à moins de prendre des mesures draconiennes pour contrôler cette situation. Le budget du gouvernement ne prévoit aucune mesure de ce genre, sinon de rendre le Canada beaucoup plus isolationniste.

Monsieur l'Orateur, je suppose que le gouvernement va imposer bientôt un contrôle des prix et des salaires, et peut-être même un contrôle des changes. Non que je le recommande, mais je pense que le gouvernement va peut-être être obligé d'envisager d'appliquer les principes suivants: plus d'isolationnisme, plus de protectionnisme, plus de socialisme, plus d'intervention gouvernementale et, en dernier ressort, à l'extrême, une autre forme de gouvernement que nombre d'entre nous à la Chambre redoutent.

Nous avons entendu parler du concept de la courbe Laffer, graphique qui établit un rapport entre la productivité de notre économie et le pourcentage du produit national brut prélevé par les gouvernements sous forme d'impôts. Les économistes savent maintenant que lorsque le taux d'imposition dépasse un certain niveau optimal, la productivité d'un pays commence à diminuer. Lorsqu'on se trouve en haut de la courbe Laffer—les taux d'imposition dépassant le maximum et les gouvernements mettant la main sur une quantité croissante de richesses, qui, en dernier ressort doivent être gagnées par les travailleurs—on se trouve dans une situation instable où sociétés et particuliers ont de moins en moins de place pour manœuvrer.

Imaginez une société dans une économie de libre entreprise relativement saine et florissante, et qui fait une marge de bénéfices assez confortable. Eh bien, si le taux d'intérêt devait augmenter brutalement en raison d'une anomalie quelconque, cette société aurait assez de réserves pour absorber cette augmentation pendant un certain temps, et elle arriverait à s'en tirer. Elle aurait des réserves sur sa marge bénéficiaire pour absorber une hausse des taux d'intérêt, et elle ne serait donc pas obligée de la transmettre directement aux consomma-

teurs. Mais si sa marge bénéficiaire est nulle ou quasiment nulle, à cause d'impôts excessifs grèvant l'exploitation de cette entreprise, que se passerait-il au cas où les taux d'intérêt augmentent? Ce qui va se passer, c'est que les prix devront augmenter et c'est exactement le cas aujourd'hui au Canada. Il n'y a plus aucune souplesse dans l'économie du secteur privé parce que le gouvernement ne lui laisse aucune place pour manœuvrer.

Tout commence par le pétrole, monsieur l'Orateur. Nous avons actuellement un budget qui a été proposé le 28 octobre et qui prévoit une taxe d'accise de 9 p. 100 sur l'essence et une taxe à l'exportation du pétrole. A cela, le gouvernement a ajouté une taxe sur le gaz naturel, une taxe de production de 8 p. 100, ainsi qu'un impôt sur les bénéfices nets, le cas échéant. Mais avant de calculer les bénéfices nets, l'industrie doit payer des frais pour l'indemnisation des importations, des frais de participation canadienne ainsi que les taxes provinciales requises tant au niveau du producteur que du consommateur. Si une entreprise veut produire du pétrole et du gaz dans les zones non exploitées, aux termes des dispositions de la loi sur les terres du Canada, le bill C-48 dont la Chambre est saisie, il faut également payer une redevance de production de 10 p. 100 ainsi qu'une redevance supplémentaire progressive de 40 p. 100. Monsieur l'Orateur, si l'on additionne toutes ces taxes et tous ces impôts, il ne reste plus rien pour rendre l'exploitation du pétrole et du gaz intéressante au Canada. Voilà le cœur du problème que connaît notre pays à l'heure actuelle.

Nous pourrions retourner en arrière et faire quelques comparaisons entre le budget actuel et le fameux budget Crosbie d'il y a un an. S'il me reste quelques instants, j'aimerais le faire. Nous avons admis il y a un an qu'il était indispensable de payer le prix élevé du pétrole importé pour garantir un prix égal à tous les Canadiens pour le pétrole et le gaz. Ainsi, le budget Crosbie prévoyait l'imposition d'une surtaxe sur l'essence, qui est utilisée à discrétion. De toute façon nous en consommons trop et en gaspillons trop. Cette taxe d'accise de 18c. le gallon aurait permis de prélever des recettes de près de 2 milliards de dollars chaque année, afin de payer l'indemnisation du pétrole importé. Au lieu d'adopter cette méthode, le gouvernement actuel a décidé d'imposer une taxe équivalente à la tête de puits, taxe qui se répercute sur le mazout, le plastique, les frais de production du papier et de la pâte à papier, de l'acier et de tout produit qui entre dans notre industrie de fabrication de base. En outre, chaque fois que cet impôt franchit une étape dans le système, une surtaxe s'y rajoute. Au lieu d'imposer un produit non essentiel comme l'essence, pour payer l'indemnisation des importations, notre gouvernement impose tout, y compris le mazout dont se servent les retraités pour chauffer leur maison. Voilà la différence fondamentale entre les deux budgets. Le moyen que le gouvernement actuel a choisi pour faire face au prix élevé de l'énergie n'est pas le bon.

Il y a une autre différence importante entre le budget du gouvernement conservateur et celui que nous a présenté le ministre des Finances il y a quelques semaines. Cela concerne le logement. Le crédit d'impôt hypothécaire proposé aux termes du budget d'il y a un an aurait permis de déduire directement de l'impôt sur le revenu 25 p. 100 des intérêts versés sur une hypothèque de $50,000. Autrement dit, cela diminue le taux d'intérêt de 25 p. 100 au bout de quatre ans. A compter du 1er janvier 1981, ce crédit sur les frais d'intérêt hypothécaire aurait été réduit de moitié, ce qui aurait diminué de plus de 2 p. 100 le taux d'intérêt. Le budget proposé par le gouvernement d'en face ne prévoit pas cette diminution de 2 p. 100. C'est aussi simple que cela. C'était une subvention directe s'appliquant aux intérêts payés par les propriétaires de maison.

● (1740)

Ce budget prévoyait des mesures d'aide pour permettre aux Canadiens dont le revenu est inférieur à $21,000 de faire face au prix élevé de l'énergie, grâce à un crédit d'impôt à l'énergie. Il prévoyait également des subventions à l'expansion des petites entreprises et des stimulants aux investissements dans les entreprises canadiennes. Le budget prévoyait un certain nombre de moyens de mettre les économiquement faibles à l'abri du fardeau de l'inflation. Par contre, le budget libéral qui nous a été proposé fait naître l'inflation dans tout le cycle économique et nous devrons tous en faire les frais en dernier ressort.

Pourquoi ne pouvons-nous pas diriger nous-mêmes notre économie? C'est, entre autres, parce qu'il n'y a pas de fonds à investir au Canada. Si le gouvernement veut racheter l'industrie pétrolière, il devra aller à New-York, en Allemagne de l'Ouest et ailleurs. Tous les fonds disponibles au Canada sont bloqués dans les obligations d'épargne du Canada, finançant une partie de la dette de 70 ou 80 millards de dollars du gouvernement fédéral; on recycle les fonds par l'entremise des obligations d'épargne du Canada. Cet argent est bloqué dans des dépôts à terme, des prêts garantis à long terme et des régimes de pension du gouvernement de l'ordre de 18 milliards de dollars. Ces fonds de pension n'existent pas, en réalité, parce que le gouvernement les a dépensés pour financer ses dépenses exorbitantes.

Je ne sais pas si les députés s'en rendent compte, mais le capital accumulé au Canada dans le logement au cours des dix dernières années s'élève à plus de 300 milliards de dollars. Si les taux d'intérêt augmentent de 1 p. 100, que représenteront les intérêts courus supplémentaires sur ces 300 milliards pour les propriétaires canadiens? Trois milliards de dollars. Si le taux d'intérêt augmente de 7 p. 100, comme cela a été le cas depuis un an ou deux, l'intérêt couru augmente de 35 milliards de dollars.

D'où viendra cet argent? En dernier ressort, il devra sortir du budget familial des Canadiens, ce qui diminuera encore leur revenu disponible. Cela devra provenir de notre produit national brut. Voilà le cœur du problème à l'heure actuelle. Nos fonds sont bloqués par suite du gaspillage du gouvernement qui nous mène au déficit et d'une gestion irresponsable de notre économie.

[*Français*]

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, tantôt le député de Esquimalt-Saanich (M. Munro) signalait le nombre des députés présents de ce côté du parquet, et il a oublié de mentionner la présence des députés progressistes conservateurs mercredi dernier à minuit. Chose assez curieuse, je ne peux pas lui parler, il est absent actuellement.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de prolonger ce débat indéfiniment, mon intervention sera donc de courte durée. Depuis 8 heures hier soir que les députés sont présents, depuis 8 heures que la Chambre siège sans interruption. Il est exactement 5 h 45 de l'après-midi, donc cela fait plus de 20

heures. Nous sommes actuellement, monsieur le président, à discuter une motion d'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement portant sur l'économie du Canada.

J'ai eu l'occasion d'entendre beaucoup de discours des députés d'en face. Ils ont pris la parole en discutant de la situation économique de ce pays. Certains ont parlé de l'inflation, certains ont parlé du taux d'intérêt élevé, certains ont parlé du chômage, certains ont parlé de problèmes locaux et régionaux de leurs circonscriptions. C'est en leur honneur. Je crois qu'ils ne remplissaient que leur devoir.

Des problèmes, monsieur le président, c'est vrai que nous en avons. Il n'y a personne qui le nie. Si ce n'est pas le problème du séparatisme au Québec, c'est le problème de l'inflation. Si ce n'est pas le problème de l'inflation, c'est celui du contrat avec l'Alberta concernant l'huile. Si ce n'est pas le problème de l'huile, c'est le problème du haut taux d'intérêt. Je ne crois pas qu'il y ait un député de ce côté-ci à nier ces faits-là. Mais, malheureusement, on s'est permis de parler d'autre chose que de l'inflation de l'économie, de l'intérêt et du chômage.

Certains députés se sont permis de lancer des accusations et des insinuations sur le rôle de notre premier ministre (M. Trudeau). Cela ce n'est plus de la politique, ce n'est plus un conflit d'idées, ce n'est plus la divergence d'opinion. Je vous cite un exemple de cet après-midi. Le député de Central Nova (M. MacKay), dans son discours, a souligné le fait que notre premier ministre se devait d'avoir plus de familiarité avec nos amis qu'avec les Soviétiques. Voici ce qu'on peut lire dans la revue *Maclean* du 22 décembre, à la page 25:

[*Traduction*]

L'impression qu'a donnée le dirigeant soviétique a été celle d'un homme vieilli, fatigué et malade, qui n'a plus très longtemps à vivre. Pourtant, en une occasion, il a semblé s'éveiller. Lors de la cérémonie d'arrivée, des membres du corps diplomatique lui ont été présentés. Il leur a serré la main en silence—jusqu'à ce qu'on lui présente le haut commissaire du Canada John Hadwen. Le regard de Brejnev s'est éclairé. «Trudeau . . .», dit-il. «Blé!», répondit le haut commissaire.

[*Français*]

Pourquoi, monsieur le président? Qu'est-ce que cela a donné cet après-midi, dans un débat, lorsqu'on discute d'économie, d'aller citer un exemple semblable, une visite de M. Brejnev en Inde? Tant et aussi longtemps que des députés continueront à faire des attaques contre une personne en particulier à la Chambre, en traitant certains députés de toutes sortes de noms, ils ne feront qu'envenimer les débats.

[*Traduction*]

A mon avis, la haine n'a pas sa place à la Chambre. Seuls, les opinions, le débat et le respect ont la leur.

[*Français*]

Monsieur le président, je me permets de citer un exemple à la suite du voyage du très honorable premier ministre en Arabie Saoudite. Certains farceurs de l'opposition ont signalé ce petit voyage, mais pas un n'a parlé du fait que l'Arabie Saoudite a l'intention d'ici cinq ans de dépenser 280 milliards de dollars. Personne n'a dit cela de l'autre côté. Toutes les compagnies du monde entier veulent une partie de ce gâteau. C'est cela que le premier ministre est allé faire là-bas, monsieur le président, ouvrir les portes de façon que les compagnies canadiennes soient aussi capables de goûter à ce gâteau de 280 milliards de dollars.

Monsieur le président, 1981 ne sera pas facile. Les difficultés ne sont pas derrière nous, elles sont devant nous, mais moi j'ai confiance en l'avenir de ce pays, j'ai confiance en la bonne volonté de certains députés de l'autre côté du parquet. Je sais qu'il y en a parmi eux qui ont démontré de la bonne volonté, qui ont de l'honnêteté intellectuelle et quand ils critiquent, ce sont des critiques constructives. Monsieur le président, après un débat ardu, long, fatiguant, étant donné que nous sommes dans l'esprit des Fêtes, j'espère que 1981 sera une année de paix et que le travail des députés à la Chambre, quelle que soit leur allégeance politique, soit dans les meilleurs intérêts de la population canadienne. N'est-ce pas la raison d'être de notre présence à la Chambre?

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je dois dire après près de 24 heures de débat ininterrompu, que c'est avec un certain sentiment de découragement et de honte que nous avons été obligés de participer à ce débat ce soir. Cela montre bien l'esprit d'initiative et l'aptitude des députés d'en face à en venir aux prises avec certains problèmes auxquels se heurtent les Canadiens à l'heure actuelle. Je suis fier de voir que c'est mon chef, appuyé par le critique financier du Nouveau parti démocratique, qui nous a donné la chance de discuter de certains problèmes cruciaux qui se posent au Canada, en tenant ce débat d'urgence.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mes collègues qui se trouvent à ma droite. J'ai écouté très attentivement la plupart des propositions constructives qu'ils ont formulées au cours des 22 dernières heures. J'ai le plaisir de faire partie d'un groupe de représentants qui ont également proposé une vaste de gamme de solutions, de propositions et de suggestions que le gouvernement pourrait appliquer pour résoudre cette crise qui sévit dans le pays depuis le début de l'année.

● (1750)

Je dois dire que certaines observations formulées par les députés d'en face et les attitudes qu'ils ont parfois adoptées m'ont vraiment découragé. Au début de la soirée, lorsque le chef de l'opposition officielle (M. Clark) a voulu poser au député de Kitchener (M. Lang) un certain nombre de questions concernant son discours, ce dernier a dit que cela ne l'intéressait pas du tout d'entamer un dialogue et qu'il préférait poursuivre sa partie de squash.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est bien ce qu'il a dit.

M. Riis: C'est ce qu'il a dit. Nous avons remarqué, alors que les députés de l'opposition ont passé ici des heures et des heures, l'absence de certaines personnes clé dans les banquettes ministérielles. Où sont les ministres du cabinet? Où est le ministre des Finances (M. MacEachen)? Il est absent depuis des heures. Où est le ministre d'État responsable des Finances (M. Bussières)? Lui aussi est absent.

M. Huntington: Où sont les secrétaires parlementaires?

M. Riis: Où sont les secrétaires parlementaires? Où sont les députés de l'arrière-ban? Je suis fier de dire qu'un grand nombre d'entre nous étaient présents ce soir. Cela prouve que les députés de ce côté-ci de la Chambre se préoccupent de leur pays. Que diable se passe-t-il de l'autre côté?

Pourquoi avons-nous été poussés à prendre cette mesure spéciale aux termes de l'article 26 du Règlement? Tout simplement parce que depuis neuf mois et 19 jours, le Canada sombre dans une situation qu'on ne peut qualifier que de destructrice et de dramatique.

Examinons un peu la situation. Le taux d'escompte est actuellement de 18.25 p. 100, et il augmente toutes les semaines. C'est le taux le plus élevé de l'histoire canadienne. C'est le taux le plus élevé que nous ayons jamais connu et nous avons écouté les réponses déplorables données la semaine dernière par le ministre des Finances, lequel n'a rien l'intention de faire pour y remédier, prétendant que c'est indépendant de sa volonté et qu'il n'y a rien à faire. Voilà le genre de promesses, d'initiatives et de solutions que nous formule le gouvernement actuel.

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 11.2 p. 100. Dans le secteur alimentaire, cette augmentation est de 13.7 p. 100. Le nombre de petites entreprises en faillite dans certaines provinces a augmenté de 130 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. L'an dernier, toujours, nous avons vu non pas des dizaines de milliers mais 200,000 Canadiens mis à pied, surtout au centre du pays. La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain est à son niveau le plus bas depuis 1933, les années de dépression. Notre déficit est actuellement de plus de 14 milliards de dollars, et notre déficit au compte courant d'environ 6.2 milliards de dollars.

Nous connaissons une crise du logement au Canada. Un nombre incalculable de jeunes se voient refuser des hypothèques. Les gens connaissent des difficultés. Même les députés ont des problèmes lorsqu'ils vont à la banque et renégocient leur hypothèque, s'apercevant alors que le revenu est insuffisant. Ils ne sont plus admissibles en vertu des nouveaux taux que les programmes gouvernementaux ont créés. Sans parler des logements loués. Les Canadiens qui cherchent à acheter une maison s'aperçoivent que l'on n'en construit pas assez pour répondre à la demande dans tout le pays.

Quant à la location des logements, c'est encore pire. Chez moi, à Kamloops, en Colombie-Britannique, il n'y a quasiment aucun logement à louer. Dans les autres régions métropolitaines importantes du pays, de graves pénuries de logements à louer obligent les gens à habiter dans un camion, dans des entresols ou des garages transformés. Voilà le genre de situation dans laquelle nous nous trouvons au Canada. Nous connaissons réellement une crise du logement.

Bien entendu, ceux qui peuvent le moins y faire face sont les plus durement touchés. Je veux parler des personnes âgées qui touchent un revenu fixe et des pensionnés, des anciens combattants et des handicapés. Je veux parler des personnes qui font les frais des disparités régionales existant au Canada. Bien entendu, l'aspect le plus dramatique de tout ce tableau est celui du taux de chômage actuel. Dans notre pays, 1,320,000 personnes sont sans emploi. Cela représente environ 8 p. 100 de l'ensemble de la population active, et on nous demande de reconnaître, je suppose, qu'un taux de chômage de 8 p. 100 est acceptable, de dire qu'il est pour ainsi dire normal que plus d'un million de Canadiens soient sans travail. Voilà ce que nous répondent les gouvernementaux quand nous leur demandons ce qu'ils vont faire pendant la période des questions. Ce honteux haussement d'épaules. Ce qu'ils trouvent acceptable, c'est sans doute 8 p. 100.

J'aimerais rappeler aux députés d'en face que ce ne sont pas nos chômeurs qui vont augmenter la consommation de nos produits canadiens. Ce ne sont pas eux qui vont faire tourner notre économie. Ils ne sont pas en situation de jouer un rôle actif et utile dans nos villes et dans nos quartiers. Ils coûtent de l'argent aux Canadiens. Ils nous coûtent de l'argent à nous tous qui sommes ici, et je pense que pour la plupart nous commençons à en avoir marre de faire vivre les chômeurs du Canada, parce qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait des chômeurs au Canada. Les autres pays industrialisés du monde occidental ne toléreraient jamais d'avoir 8 p. 100 de chômeurs s'ils avaient notre richesse et nos possibilités.

Il y a des effets du chômage qui sont souvent oubliés, ce sont les effets sociaux. Qu'est-ce que cela représente vraiment d'avoir plus d'un million de Canadiens incapables de trouver du travail, plus d'un million de Canadiens incapables de faire vivre convenablement leur famille? Point n'est besoin de citer les analystes canadiens et américains qui ont établi la corrélation entre la hausse du taux de chômage et l'augmentation des taux de suicides, d'homicides, de maladies mentales, de ruptures de ménages, de peines de prison, et caetera. Il suffit de lire le compte rendu d'une étude récente effectuée sur les répercussions sociales des licenciements pour le compte du Metropolitan Toronto Social Planning Council. Voici ce que dit le rapport:

> Les schémas d'interaction sociale peuvent être bouleversés par le chômage. La perte des contacts sociaux assurés par le cadre de travail est encore aggravée par la tendance des chômeurs à se tenir à l'écart de leurs amis, de leurs parents et de la vie communautaire . . . . Dans le cadre familial, les schémas d'interaction sociale peuvent être chambardés du fait que la perte d'emploi et de revenus peut saper le rang social et l'autorité du chômeur. Les changements de rôle au sein de la famille, conjugués aux changements qui surviennent dans la personnalité du chômeur, peuvent provoquer des contraites considérables et, à la limite, conduire à l'éclatement du ménage.
>
> Refoulés, ces sentiments d'amertume, de rage et d'impuissance peuvent provoquer des dépressions qui sont encore exacerbées par le doute de soi et les reproches qui s'accumulent lorsque la recherche de travail est infructueuse. L'anxiété au sujet des difficultés financières, présentes et futures, contribue également à l'état dépressif qui caractérise beaucoup de travailleurs licenciés.

● (1800)

Les effets de l'économie sur la vie familiale sont également illustrés par l'observation suivante du Conseil national du bien-être social:

> Tout ce qui élargit l'écart entre les revenus et les besoins: manque à gagner familial attribuable au chômage ou à la maladie, augmentation des loyers, hausses subites du prix du combustible et de l'alimentation, dépenses imprévues et inévitables, peut plonger une famille pauvre dans une situation de crise.

Les cas de crises personnelles et familiales créés par le chômage sont constatés en nombre toujours croissant au Canada. A Windsor, en Ontario, ville où ont eu lieu d'importants licenciements dans le secteur automobile, le comité municipal d'aide aux chômeurs signale ce qui suit:

> L'impossibilité de rembourser les crédits aux échéances, l'impossibilité de faire durer jusqu'à la fin du mois les secours de chômage ou de bien-être ont provoqué des contraintes et des pressions incontrôlables et augmenté l'usage de l'alcool, des tranquilisants et des autres drogues à des fins de relaxation.

Le comité municipal a également constaté que les organismes sociaux de Windsor ont vu augmenter le nombre de leurs assistés de 25 à 377 p. 100 suivant les mois. Voici ce qu'il dit à ce sujet:

Au sujet des drames humains attribuables au chômage, le comité affirme que l'obligation de s'adresser aux services de bien-être social quand les autres secours font défaut exerce «un effet dévastateur sur l'individu et sur leur famille.»

Le chômage prolongé peut aussi avoir une autre conséquence tragique, qui est l'augmentation des cas de violence familiale.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) désire invoquer le Règlement?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, vous vous interrogerez peut-être sur ce qu'il y a lieu de faire maintenant que la pendule indique 6 heures, qui est l'heure habituelle de l'ajournement du dîner. Je m'excuse auprès du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) d'avoir à l'interrompre, mais comme il s'agit d'un débat d'urgence, je me demande monsieur l'Orateur, si vous ne pourriez pas prendre l'opinion de la Chambre. Il y aura peut-être consentement unanime pour poursuivre pendant l'heure habituelle du dîner, afin que les députés puissent participer au débat.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que cela exige le consentement unanime. Je pensais que le Règlement nous obligeait à poursuivre. De toute façon, nous désirons poursuivre le débat pendant l'heure du dîner.

Et puisque j'ai la parole, puis-je invoquer le Règlement? J'ai parlé à mon collègue du parti conservateur et je pense qu'il est d'accord avec cette façon de procéder: nous désirons demander le consentement unanime à déposer un avis de voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu au titre de l'article 60(1).

M. l'Orateur adjoint: Je suppose qu'il y a consentement unanime sur les deux propositions, la première voulant que nous poursuivions le débat pendant l'heure du dîner, la seconde que le président du Conseil privé (M. Pinard) soit autorisé à déposer le document.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DES VOIES ET MOYENS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 60(1) du Règlement, je dépose un avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

MOTION D'AJOURNEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 26

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE ET DES TAUX D'INTÉRÊT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, il est clair que nous sommes aux prises avec un problème grave, celui du chômage, avec toutes les répercussions sociales qu'il entraîne et que nous ne savons peut-être pas bien comprendre ou appréhender. J'ai écouté avec intérêt les nombreux orateurs qui ont cherché à nous expliquer pourquoi nous nous trouvons dans cette affreuse situation. La première raison qui vient à l'esprit, c'est l'incapacité des gouvernementaux. D'où cela vient-il? D'où vient que nos taux d'intérêt par exemple sont à la remorque des taux américains, dans leurs oscillations désordonnées? Quand ils montent, les nôtres suivent, et quand ils baissent les nôtres baissent également.

Le ministre des Finances (M. Chrétien) a parlé de l'influence de l'économie américaine sur la nôtre. Elle est indéniable. A quoi d'autre s'attendre dans un pays qui a une économie de succursales, une économie si étroitement imbriquée à l'économie américaine? A quoi d'autre s'attendre dans un pays qui est au fond une colonie américaine? A quoi d'autre s'attendre de la part d'un gouvernement libéral, autant d'ailleurs que de la conception continentaliste qu'ont les conservateurs des systèmes économiques nord-américains, conception qui voit le Canada et les États-Unis comme une même entité, et qui ne tient pas compte de l'existence du 40e parallèle? Cette progression ininterrompue vers la politique continentaliste, ne semble pas vouloir se démentir et c'est elle qui nous donne des taux d'intérêt élevés, à la remorque des taux américains et qui vont vraisemblablement atteindre 20 p. 100 et plus. Rien ne nous oblige à cela. Si nous avions une économie proprement canadienne, si nous disposions des leviers de commande, nous serions dans une situation qui rappellerait celle du Japon, de l'Allemagne de l'Ouest ou de la Suisse. Les taux d'intérêt sont d'environ 8.8 p. 100 au Japon, 11.5 en Allemagne de l'Ouest, 5.7 p. 100 en Suisse et 15 p. 100 au Royaume-Uni.

En d'autres termes, les taux d'intérêt qui règnent actuellement au Canada ne sont pas véritablement nécessaires. Ils résultent de ce que nous avons une économie non pilotée, une économie à la remorque de l'économie américaine. Voilà pourquoi notre taux de base se situe aujourd'hui à 18.25 p. 100. Vis-à-vis de ces problèmes, le gouvernement s'est fixé des priorités qui ne correspondent absolument pas à la réalité. Il se préoccupe avant tout des questions constitutionnelles, mais celui qui parcourt le pays ou ma circonscription de Kamloops-Shuswap en consultant la population, celui-là constate que personne ne s'inquiète avant tout des affaires de constitution. Ce qui préoccupe tout d'abord les gens, c'est le coût de l'alimentation, le coût du logement, le coût du transport pour se rendre au travail, la question de savoir si leurs enfants doivent poursuivre leurs études, si cela vaut la peine dans un pareil climat d'incertitude sur l'avenir.

La population a peur. Voilà ce qui préoccupe aujourd'hui les gens, et non le rapatriement de la constitution ni la formule de révision constitutionnelle.

Comme cadeau de Noël, le gouvernement offre au Canada de 1980 une crise, une catastrophe économique. S'il y a un domaine de l'économie qui en souffre tout spécialement, c'est celui des petites entreprises qui occupent 50 p. 100 de notre main-d'œuvre, et à qui nous devons l'essentiel des créations d'emplois. S'il y a un domaine de l'économie qui soit en croissance, c'est celui des petites entreprises et non les filiales de sociétés étrangères. C'est chez elles que se font la recherche et le développement, qui dans certains cas représentent environ 14 p. 100 du chiffre d'affaires. C'est de chez elles que viennent les produits finis exportés outre-mer. C'est d'elles que viennent les idées neuves et les réalisations nouvelles—des petites entreprises et non des filiales de sociétés étrangères. C'est là que s'exerce l'esprit créateur. C'est là qu'on a le sens du pays, le sens de la collectivité locale et de la région. C'est de là que vient le soutien financier des petites ligues et du mouvement scout.

Voilà le domaine de l'économie qui manifeste le caractère canadien, la personnalité canadienne. Et voilà le domaine que les libéraux écrasent avec leurs politiques, voilà celui qu'ils écrabouillent. Ils se vantent des projets qu'ils ont pour les petites entreprises, de leurs plans, de leurs programmes. Mais sur 200 programmes à l'intention des entreprises, combien s'adressent aux entreprises? Deux seulement, et encore il sont réduits au minimum. Il y a la loi sur les prêts aux petites entreprises. Les banques ne parlent à personne de ces programmes. De par ses restrictions, l'obligation de développement des petites entreprises n'est accessible qu'à 5 p. 100 de ces 940,000 entreprises. Voilà comment on les aide.

Le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Lapointe) a le culot de venir nous dire en pleine Chambre: nous étudions la question, nous allons l'étudier pendant les mois qui viennent. Ce n'est pas avec des études que l'homme d'affaires va payer son personnel. Il doit s'adresser à la banque, qui lui prête à des taux élevés. Quand un petit entrepreneur effectue des travaux pour un particulier, il lui faut attendre souvent 30 ou 60 jours pour être payé. Pour couvrir ses dépenses, il lui faut emprunter à la banque aux taux élevés d'aujourd'hui, c'est-à-dire à 18.25 p. 100, suivant le risque. Voilà comment les petites entreprises sont soutenues.

Monsieur l'Orateur, j'arrive au bout de mon temps. Je terminerai sur ce passage des Évangiles: «Mon Dieu, pardonnez-leur car ils ne savent ce qu'ils font».

● (1810)

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de participer à ce débat. J'aimerais en profiter pour féliciter le chef de mon parti qui a pris l'initiative de ce débat sur l'économie et sur l'absence de mesures sérieuses prises par le gouvernement.

Situation économique

Ce débat est important pour au moins deux raisons. D'abord, il importe que nous ne manquions pas une seule occasion d'obliger le gouvernement libéral à regarder en face les conséquences de son insouciance. C'est un bien mince espoir, mais nous devons nous y agripper. Sait-on jamais, peut-être le gouvernement se rendra-t-il enfin compte que nous sommes en période de crise. Deuxièmement, si les libéraux refusent de nous écouter, nous devons au moins expliquer aux Canadiens qui est responsable de la situation.

D'autres députés ont déjà exposé la situation fondamentale en expliquant comment la combinaison de divers facteurs avait engendré la crise actuelle. Le chômage est très important. Plus de 853,000 personnes sont officiellement en chômage, mais si l'on ajoute tous les gens qui ont renoncé à chercher activement du travail, on peut estimer qu'il y a en fait 1.3 million de chômeurs. D'autre part, le taux d'escompte de la Banque du Canada n'a jamais été aussi élevé. Le taux d'escompte annoncé hier était de 17.63 p. 100, et le taux préférentiel des banques est passé aujourd'hui à 18.25 p. 100. Tous les députés le savent, la plupart des gens doivent payer des taux d'intérêt nettement supérieurs à ceux-là. En outre, le coût de la vie n'avait jamais augmenté autant depuis 5 ans. Il est aujourd'hui de 11.2 p. 100 supérieur à ce qu'il était l'année dernière à la même époque. Entre novembre 1979 et novembre 1980, le prix des produits alimentaires a augmenté de 13.7 p. 100. Comme l'a dit le poète américain Randall Jarrell, «C'est une triste journée au supermarché».

M. Regan: Est-ce qu'un poète n'aurait pas pu trouver mieux?

M. Manly: Les députés d'en face devraient y penser. C'est une triste journée au supermarché pour les Canadiens. J'aimerais que le gouvernement libéral fasse un peu mieux que cela. Tous ces facteurs ont un effet d'entraînement dans l'économie. Il y a eu 6,000 faillites au cours des 11 premiers mois de 1980 et le secteur manufacturier tournait à 78 p. 100 de sa capacité. Les mises en chantier de maisons ont diminué de 20 p. 100 par rapport à l'année dernière. C'est invraisemblable à un moment où il n'y a pratiquement pas de logements vacants dans la plupart de nos villes. Chacun de ces points suffit à montrer que le gouvernement libéral n'a pas tenu ses promesses. Mais quand on prend tous ces points ensemble, ils traduisent un énorme abus de confiance.

Depuis une semaine, le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) ne cesse de nous répéter qu'il ne peut rien faire pour atténuer la crise. Cela me rappelle quelques lignes qui ont été écrites par un poète socialiste canadien décédé pendant la Seconde Guerre mondiale, Bertram Warr. Son poème s'intitulait: «Working Class»; le voici:

They have gashed the lands with cities
And gone away afraid when the wounds turned blue.
We are left with the politicians who think poorly of us
And who stand back with chaos in their pale old eyes
Whimpering, «That is not what we wanted.
No, it was not to have gone that way».
They are very old but we have been very ill
And cannot yet send them away.

Cette semaine, nous avons vu le chaos dans les yeux du ministre des Finances, qui dit dans un soupir: «Ce n'est pas vraiment ce que nous voulions».

Je voudrais faire quelques observations sur les conséquences que cette situation aura pour les Indiens. Cette semaine, divers organismes autochtones ont parlé au comité de la constitution des problèmes qui remettaient en cause leur survie en tant que peuple. Les programmes de développement et la politique du gouvernement ont éloigné les Indiens de leur mode de vie traditionnel qui était centré sur la terre. Aujourd'hui, de plus en plus d'Indiens cherchent à s'intégrer à une économie qui repose sur l'argent. Malheureusement, ils n'ont pas reçu au préalable les moyens d'obtenir de l'argent, sauf sous forme de prestations de bien-être. Nous savons tous que celles-ci augmentent moins vite que l'inflation. Trop souvent, les entreprises qui s'occupent des grands projets de développement ne prennent pas la peine d'engager ou de former des Indiens de la région, sauf pour les emplois les plus temporaires. Ils sont donc embauchés les derniers et renvoyés les premiers. Le gouvernement n'a pas mis suffisamment d'argent à la disposition des bandes indiennes pour leur permettre de se développer, et il faut pouvoir donner tellement de garanties financières que les bandes qui ont le plus besoin d'argent sont celles qui ont le moins de chances d'en obtenir. Malgré l'inflation, les fonds destinés aux bandes indiennes ont été gelés au niveau de 1975. Nous nous attendons à ce que les Indiens gèrent leurs affaires avec des dollars de 1975.

Une voix: Le gouvernement n'arrive même pas à gérer ses affaires avec des dollars de 1980.

M. Manly: C'est vrai. Les bandes indiennes font continuellement face à un grave problème. Les versements étant effectués en retard, elles doivent emprunter de l'argent aux banques à des taux exorbitants, ce qui ampute davantage leurs ressources déjà limitées.

Je voudrais parler quelques minutes de certaines des préoccupations des habitants de ma circonscription. Hier soir, en me préparant pour ce débat, j'ai téléphoné à certains de mes électeurs et je leur ai demandé comment ils étaient touchés par la situation actuelle. J'ai d'abord parlé à un ouvrier d'une scierie qu m'a raconté les problèmes que rencontraient certains de ses collègues qui devaient renégocier leur hypothèque. Au lieu de $500 ou $600 par mois, ils allaient devoir payer $800 à $900 alors que leur salaire net n'était que de $1,400, $1,500 ou $1,600 par mois.

Ce n'est pas une situation isolée qui touche seulement ces personnes. Nous savons que, quand les taux d'intérêt sont très élevés, on ne construit pas de maisons. Les ouvriers des scieries le savent, quand il n'y a pas de mises en chantier de maisons, la vente de bois dégringole et leurs emplois sont menacés. La scierie dans laquelle travaille cet ouvrier, comme la plupart des scieries de la Colombie-Britannique, est dans une très mauvaise passe. Elle n'a pas de commandes fermes, mais elle coupe du bois dans l'espoir que la situation s'améliore au printemps. A Noël, à l'époque précise où les ouvriers risquent de ne pas avoir suffisamment d'argent pour verser leurs mensualités, la plupart des scieries resteront fermées plus longtemps que d'habitude.

Le fait que les ouvriers des scieries n'achètent pas à cette époque de l'année des articles importants comme des réfrigérateurs, des canapés ou des chaînes stéréophoniques est un signe de leur anxiété. Nous savons l'effet d'entraînement que cela aura sur l'économie. Mon ami m'a fait remarquer que le système classique de la libre entreprise avait complètement disparu, que beaucoup de compagnies ne baissaient plus les prix quand les acheteurs étaient rares; en vérité, ils haussent leurs prix pour maintenir leurs profits. Cet ouvrier se demandait comment il se faisait que les ventes de bois étaient en baisse alors que les profits étaient en hausse.

J'ai également discuté avec un petit pêcheur à la traîne de l'effet d'entraînement de la situation actuelle. Il m'a déclaré que tous les pêcheurs s'inquiétaient des taux d'intérêt, car ils doivent financer leurs opérations pour l'année prochaine. Dans trois mois, les pêcheurs devront se préparer pour la saison 1981. Les taux d'intérêt élevés causent particulièrement des problèmes aux pêcheurs qui paient leurs bateaux par mensualités. A cause de l'escalade rapide à laquelle on assiste dans l'installation d'engins de pêche, les pêcheurs ont dû équiper leurs bateaux d'engins de plus en plus coûteux. Pour cela, ils ont été obligés d'emprunter de l'argent et c'est pourquoi ils se trouvent maintenant dans une sale passe.

Les pêcheurs ne sont pas les seuls à être touchés; cette situation n'est pas sans conséquences pour les petites entreprises qui font des affaires avec eux. J'ai entendu parler d'une petite ou moyenne entreprise qui avait fait crédit à plusieurs pêcheurs pour leur permettre de lui acheter des engins. Rien de plus normal! Mais quand les bateaux de ces pêcheurs ont été saisis, le fournisseur n'a pas pu obtenir d'être payé ni de récupérer les engins. En l'occurrence il s'agissait de sept embarcations qui dépendaient d'un seul fournisseur.

Le gouvernement fédéral a augmenté le prix des permis de 100 p. 100. Le coût du combustible diesel a augmenté d'un tiers et, pour comble de bonheur, monsieur l'Orateur, les pêcheurs de saumon sur la côte du Pacifique vont avoir une bien mauvaise année. Les prises ont baissé d'un tiers de même que le prix de vente du saumon. Bien des pêcheurs ignorent ce qui les attend, ils craignent que la situation dans ce secteur éclipse un bon nombre d'entre eux et ils ne le sauront pas avant la saison prochaine.

Je me suis entretenu avec un couple qui est sur le point de prendre sa retraite. Ils ont une petite maison et s'alimentaient jusqu'ici avec une bonne partie des produits de leur jardin. Ils commencent à attendre avec plaisir le moment de toucher la pension de sécurité de la vieillesse mais la perspective ne les remplit pas d'espoir. Ils trouvent l'avenir inquiétant. Ils se demandent quels ravages va leur causer l'inflation une fois qu'ils compteront sur cette pension. Ils ont très peu de marge de manœuvre pour le moment et de nos jours ils se ressentent énormément du coût élevé des denrées alimentaires. Ils demandent pourquoi les gouvernements n'agissent pas, pourquoi ne peut-on pas imposer un contrôle des changes? Qui a avantage, demandent-ils, à ce que la valeur du dollar reste élevée? Ils n'y voient certes aucun avantage pour eux.

Ils demandent ensuite si la question de la constitution n'est pas simplement un prétexte pour empêcher les Canadiens de discerner leurs besoins réels. Par exemple, un boucher avec lequel je m'entretenais se demandait quel serait l'effet des taux d'intérêt élevés sur son commerce, comment il pourrait prouver

la nécessité d'emprunter de l'argent pour rester en affaires alors qu'il devait payer 19 ou 20 p. 100 d'intérêt sur cet argent. Il savait fort bien l'effet que l'augmentation du coût de la vie a sur les gens à revenu fixe. Ils achètent moins et des morceaux de moins bonne qualité. Certains de ses clients âgés, me disait-il, lui demandent de peser un morceau de viande et lorsqu'il leur dit le prix dans bien des cas ils se voient obligés de le refuser et de choisir un morceaux de moins bonne qualité. Il le déplore évidemment mais il faut bien qu'il survive. Son loyer augmente, le papier d'emballage a presque doublé depuis deux ans et demi et, bien entendu, le prix de gros du bœuf a monté.

Je me suis ensuite entretenu avec une dame qui touchait l'assurance-chômage. Elle touche $81 par semaine c'est-à-dire environ $330 par mois. Elle a suivi le débat et entendu les libéraux dire qu'ils avaient tout indexé. En ce qui la concerne, l'indexation est de la frime. D'après elle cette indexation n'a pas suivi l'augmentation du coût de la vie. Elle doit payer des notes élevées de fuel domestique et d'électricité car l'été dernier, alors qu'elle attendait de toucher ses prestations d'assurance-chômage, elle avait pris du retard dans le paiement de ses factures. Que Dieu aide quiconque ne paie pas régulièrement ses factures!

Son fils a aussi perdu son emploi. Elle a fait remarqué que dans bien des familles qui comptaient plus d'un gagne-pain, tous se trouvaient actuellement sans emploi. Elle a fait allusion à la déclaration cynique du premier ministre (M. Trudeau) dans laquelle il disait que les gens devaient mettre de l'ordre dans leurs priorités. D'après elle la seule façon d'y parvenir c'est de moins manger et de n'acheter aucun vêtement.

Mes entretiens avec toutes ces catégories de gens, monsieur l'Orateur, m'ont donné généralement l'impression qu'ils redoutaient l'avenir et qu'ils l'appréhendaient. Il est inadmissible que les libéraux nous traitent de prophètes de malheur car ce sont eux qui ont répandu le malheur. Les gens commencent déjà à comprendre les faits que nous cherchons à établir depuis un jour et demi; ils commencent avec hantise à s'apercevoir que personne ne tient le gouvernail.

Tous les gens avec lesquels je me suis entretenu ressentaient les effets des taux d'intérêt exorbitants et de la cherté de la vie mais ils pouvaient aussi citer le cas d'autres personnes qui étaient encore plus victimes de ces effets. Ils avaient peur que l'on oublie les plus destitués qui tomberaient dans une misère abjecte.

Une voix: Les libéraux s'en moquent tout simplement.

M. Manly: Les gens ont l'impression que les libéraux recourent toujours aux questions constitutionnelles pour éluder les véritables problèmes qui assaillent notre pays, et que la constitution n'est tout simplement qu'un prétexte. Et si c'est bien cela, un simple prétexte, alors les Canadiens commencent à s'en rendre compte. Ou plutôt, l'écran de fumée commence à se lever pour laisser apparaître l'horrible réalité.

Faut-il rappeler aux députés que le menuisier en chômage dans l'Île de Vancouver a beaucoup plus de choses en commun avec le travailleur de l'automobile licencié de Windsor qu'avec ces coqs en pâte qui parlent du séparatisme de l'Ouest. La ménagère de la Colombie-Britannique est au prise avec les mêmes problèmes et a autant de mal à joindre les deux bouts que celle des Maritimes.

Je me joins donc aux autres députés de mon parti pour exhorter le gouvernement à prendre cette crise au sérieux et à se montrer plus ouvert aux conséquences qu'elle a pour le simple citoyen. Nous lui demandons de présenter un nouveau budget en janvier pour lui donner un peu de répit et pour relancer l'économie canadienne. Nous voulons que le gouvernement institue une commission des justes prix qui ait le pouvoir de freiner les hausses injustifiées, et, finalement, monsieur l'Orateur, nous lui demandons d'arrêter une stratégie industrielle propre à mobiliser les énergies, les ressources matérielles et humaines et à créer une économie qui réponde aux aspirations des gens.

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le débat semble tirer à sa fin puisque l'opposition officielle ne fait pas d'autres interventions.

M. Forrestall: C'est nous qui allons clôre le débat.

Mlle Jewett: Les députés de l'opposition officielle ont sûrement eu le temps de reprendre leur souffle depuis les deux ou trois dernières interventions du Nouveau parti démocratique, et grand bien leur fasse car c'est le Nouveau parti démocratique qui a demandé la tenue de ce débat d'urgence et c'est encore lui qui s'est attaqué avec le plus de constance aux problèmes qui affligent notre pays.

Immédiatement après s'être choisi un nouveau chef, tout le parti, et non pas quelques éminences grises, s'est donné comme objectif de s'attaquer aux problèmes économiques dont souffre le Canada. Pendant trois ans et demi, presque quatre ans, on s'est résolument attelé à cette tâche aux congrès et au caucus du parti, tant à l'échelle provinciale que fédérale.

Ce qu'il y a de gratifiant et d'emballant au sein de ce parti, c'est la cohérence qui le caractérise sur le plan théorique et pratique dans sa façon de traiter les problèmes, surtout ceux qui nous intéressent pour le moment, les problèmes économiques. Pour moi qui vient de la Colombie-Britannique, je trouve que le Nouveau parti démocratique provincial traite les questions économiques de l'heure dans la même optique que son homologue fédéral. La même attitude prévaut dans toutes les formations néo-démocrates provinciales où la consultation à la base est de mise.

Les libéraux et les conservateurs n'ont pu réussir à mettre au point depuis des années une politique économique ou une stratégie industrielle cohérentes qui permettraient notamment d'offrir le même salaire aux femmes qu'aux hommes, parce que ces formations politiques, lors des conférences ou des congrès, n'encouragent pas suffisamment les échanges de points de vue avec la base, les universitaires et d'autres spécialistes qui pourraient les aider à mettre au point de véritables politiques.

● (1830)

Comme je le faisais justement remarquer, tout a commencé avec la stratégie industrielle que nous avons mise au point il y a quatre ans, stratégie qui nous a permis non pas d'arrêter de vagues énoncés généraux, mais de véritables politiques détaillées sur tous les domaines qui font actuellement l'objet de ce débat d'urgence. On s'est penché de façon systématique sur le développement industriel, les stimulants à la production, la réorganisation de l'industrie, les politiques de taux d'intérêt et les politiques monétaires et fiscales en général dans tous les partis néo-démocrates provinciaux et lors des congrès nationaux.

Je suppose que pareille initiative est surtout le fait d'un parti social démocrate, un parti socialiste qui estime qu'il faut avant tout prévoir et essayer de planifier son avenir, du moins dans ses grandes lignes, et mettre au point des politiques conformes aux théories qu'il défend. C'est la philosophie même du parti qui l'incite à penser à l'avenir.

La faiblesse du gouvernement à l'heure actuelle, et celle qui l'a plus ou moins caractérisé depuis bien des années, c'est de refuser de faire ce genre de réflexion et de planification à long terme. On peut dire que le Canada n'a jamais vraiment eu de politique en matière de développement économique depuis l'époque de Sir John A. Macdonald. Sa politique nationale est maintenant dépassée bien sûr, mais aucun des deux grands partis nationaux n'a rien fait de comparable depuis cette époque.

Pourtant les dernières années de la Seconde Guerre mondiale et le début de l'après-guerre nous avaient laissé entrevoir une lueur d'espoir. Il semblait bien, pour un certain temps du moins, que le gouvernement de l'époque mettrait au point des politiques sociales et économiques cohérentes et constructives. Ce qui semble s'être produit au chapitre de l'économie, car nous avons quand même fait certains progrès dans le domaine social, c'est que l'éminence grise de l'époque, feu C. D. Howe, persuada les premiers ministres d'alors, MM. King et Saint-Laurent, que la meilleure orientation politique à prendre était de démanteler l'organisation industrielle, celle-là même qu'il avait aider à mettre sur pieds durant la Seconde Guerre mondiale. Il voulait la remettre à l'entreprise privée, qu'elle soit canadienne ou américaine. Les députés qui ont eu l'occasion de lire la biographie de C. D. Howe publiée récemment, constateront, j'en suis sûre, qu'il était un partisan du continentalisme encore plus farouche que les libéraux eux-mêmes. Il lui importait donc peu que ce soit les Canadiens qui assument eux-mêmes leur propre dessein économique même si pendant la guerre, il avait été l'artisan de ce genre de politique parce que le Canada n'avait alors pas le choix.

Mais après la guerre, cela n'avait plus d'importance et le Canada a commencé à glisser sur la pente du continentalisme et il ne s'est jamais arrêté depuis. La grande raison de la crise actuelle et des problèmes économiques auxquels nous nous heurtons, c'est que nous avons cédé à vil prix toute velléité de contrôle sur notre économie, nos ressources et nos taux d'intérêt et sur tous les points-clé de la sphère économique en dépit d'efforts vraiment louables de l'honorable Walter Gordon et de quelques autres libéraux. Il en reste à peu près encore quatre qui luttent vraiment. Mais en dépit de tous ces efforts, cette dépendance s'accentue et elle a même empiré au cours des dix dernières années.

On peut citer, comme initiative louable, le rapport Gray. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) est de ceux que la situation économique préoccupe. Mais à l'époque de son rapport, il pensait déjà qu'elle était presque sans issue. Elle est deux fois pire aujourd'hui. Personne dans les coulisses du pouvoir ne veut que les Canadiens soient maîtres de leur économie. Nous vivons, bien sûr, au sein d'une communauté économique interdépendante, mais nous voulions décider nous-mêmes au Canada de quelle manière nous entendons participer à l'économie mondiale sans avoir à demander aux États-Unis ou à n'importe quel qutre pays, surtout aux multinationales, comment devrait se faire notre participation. Nous avons raté cette occasion.

C'est peut-être parce que l'économie n'a jamais été le point fort de notre premier ministre (M. Trudeau). En fait, il n'a jamais vraiment su sur quel pied danser, se contentant d'une pâle imitation des théories de John Kenneth Gailbraith dans son fameux message de Noël 1975. Il a ensuite parlé de l'échec du système de libres marchés—un échec qui sautait aux yeux—pour adopter, aux cours des deux dernières années, une position apparentée à celle de Milton Friedman. On s'en est remis à la Banque du Canada et à des économistes conservateurs de petite envergure pour administrer le pays.

Vers la fin de l'été 78, le premier ministre a semblé soudainement se rallier à cette politique monétariste incroyable, à un degré encore plus grand si possible que celle de Margaret Thatcher ou des démocrates américains et probablement encore plus poussée que celle que nous réserve la nouvelle administration républicaine aux États-Unis. Or, comment un parti pourrait-il être sûr de ses assises ou savoir dans quelle direction aller en termes de politique économique lorsque son chef vacille d'une extrême à l'autre en l'espace de deux ans et demi.

Il y a eu, à mon avis, deux énormes lacunes. Le parti a oublié de consulter la base, le petit peuple, lorsqu'il a mis au point sa politique économique et, d'autre part, le leader du parti lui-même s'est désintéressé de la question. Et la roue a continué de tourner. Il y a eu une brève pause. C'est lorsque le parti libéral a décidé d'adopter notre suggestion en créant Petro-Canada. C'était une mesure constructive nous assurant au moins une ouverture sur l'industrie primaire. Cela n'a quand même pas fonctionné tout à fait dans ce sens, mais c'était au moins une tentative pour protéger le bien public, c'est-à-dire les ressources et même toute la texture économique de notre pays.

Sauf cette timide tentative, rien n'indique vraiment que le gouvernement soit déterminé ou peut-être même intéressé à faire le ménage chez nous en nous dotant d'une stratégie économique et d'une stratégie industrielle. Ce n'est pas chose facile bien sûr. Il faut choisir entre industries rentables et prometteuses et celles qui ne le sont pas. Il faudrait se doter des moyens pour entreprendre la réorganisation industrielle ou déceler les failles et avoir la détermination et les moyens d'aplanir les difficultés qu'une pareille entreprise entraînerait afin d'assurer au Canada une place de choix dans les domaines de la technologie, de l'électronique et des communications. Nous sommes à l'aube d'une révolution de l'information. Nous y arrivons. Il y a même des représentants du gouvernement qui ont entendu parler du Telidon.

Mais qu'elle aide a-t-on prévue? Quelle politique a-t-on arrêtée? On n'a malheureusement rien fait de comparable au Royaume-Uni, en France, au Japon ou aux États-Unis à ce chapitre. Il importe peu au gouvernement, par exemple, que les banques canadiennes fassent traiter leurs données aux États-Unis. Il laisse carrément tomber les entreprises canadiennes qui sont spécialisées dans ce domaine.

● (1840)

Le gouvernement ne se donne pas la peine d'encourager l'industrie du logiciel d'ordinateurs qui est pourtant entre toutes celle qui devrait recevoir de l'aide. Ne me dites pas que seuls les pays qui se servent de cette technologie à des fins militaires aident cette industrie. Le Japon a injecté des sommes colossales dans cette industrie et ce n'était pas du tout à des fins militaires. C'est peut-être éminemment le cas aux États-Unis, mais ce n'est aucunement le cas au Japon et dans beaucoup d'autres pays où cette industrie est florissante. Nous n'en serions pas là aujourd'hui si on avait réfléchi un peu plus aux domaines dans lesquels le Canada est en avance et auxquels il aurait intérêt à consacrer plus d'efforts. Je crois que tout le monde admettrait que nous ne manquons pas de spécialistes dans les industries connexes au domaine des communications.

Le gouvernement est responsable de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Je crois que depuis 1913, aucun débat n'a jamais duré si longtemps sans interruption et j'espère qu'il incitera le gouvernement à introduire dans ses rangs des gens qui tiennent à ce que la réflexion, la planification, la restructuration et l'expansion économiques soient faites par des Canadiens pour les Canadiens. Il n'est certainement pas trop tard pour s'y mettre.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, le contenu de mon intervention sera relativement restreint. J'espère que les remarques que l'opposition a faites au gouvernement hier présenteront une certaine importance aux yeux du gouvernement et que les répercussions seront tangibles. Comme vient de le faire remarquer le député de New Westminster (M^lle^ Jewett), on ne peut pas dépenser plus qu'on gagne et espérer avoir quelque chose au bout du compte. A cause de la phrase qu'elle a prononcée, je me dis que la plupart des socialistes qui professent le nouvel ordre économique socialiste semblent prouver que les socialistes n'épargnent pas mais qu'ils dépensent. L'impôt—et cela n'a pas changé—n'est autre chose qu'une politique qui stimule les gens. Elle leur donne une raison de travailler et d'être fiers de leur pays et de leur communauté. On se demande en entendant la dernière oratrice, comment étant donné l'amour qu'elle porte à l'ordre et à la planification, elle a pu laisser un bureau si désorganisé que cela touchait au cauchemar pour son successeur qui a eu pas mal de difficultés. J'aimerais dire un mot d'un sujet que j'ai grandement à cœur. Si je regrette que le ministre des Transports (M. Pepin) ne soit pas à la Chambre, je me réjouis par contre que le leader du gouvernement, lui, y soit. Je tiens à mettre à profit les quelques minutes de mon temps de parole pour parler d'un de ces documents infernaux que je mets d'habitude de côté sans vraiment bien les examiner. Je veux dire l'un de ces documents qui nous sont distribués dans les enveloppes. Je m'inquiète au sujet d'une mesure prise aux plus hauts échelons en application d'une décision du gouvernement relativement aux transports aériens, transports qui sont aux prises avec des dépenses fédérales massives. L'Administration canadienne des transports aériens a été chargée de réduire les frais et d'accroître la participation aux frais des passagers. Elle parle de dépendance en matière de revenus, expression apparemment fort en vogue chez nos honorables vis-à-vis. Quoi qu'il en soit, compte tenu des développements qui surviennent dans la région arctique dans le domaine des services aériens, le gouvernement reconnaît que l'ère des pionniers tire rapidement à sa fin en ce qui concerne les longs voyages dans l'Arctique.

Le gouvernement sait que les pistes devront être prolongées pour accueillir les aéronefs géants y compris les jets, et que les installations de soutien de ces avions entraîneront des dépenses énormes pour le gouvernement. La nécessité de doter l'Arctique d'installations flambant neuves, qui permettront à ces avions de desservir la région, grèvera encore plus le budget du gouvernement fédéral. Les gens de l'air de l'Arctique, le ministère des Transports et le personnel d'administration ont été chargés de se défaire de toutes les installations aériennes dans l'Arctique. Lors d'une récente séance d'information, on a proposé de mettre de côté les classifications spéciales régissant les aéroports de l'Arctique pour y substituer le système de classification des aéroports nationaux. En outre, il a été proposé de prendre de nouvelles dispositions administratives, et de confier au gouvernement des territoires le plein contrôle des travaux d'entretien, d'amélioration et de remplacement. Si l'on donne suite à ces propositions, elles auront un impact manifeste. Deux problèmes se poseront. D'abord, bien que d'une part l'Arctique offre un potentiel énorme comme source de revenu, d'autre part les moyens de réaliser ce revenu ne sont pas encore en place. En fait, ils ne le seront pas avant la fin du siècle. Le Conseil du Trésor oblige l'Administration des transports aériens à se défaire de toutes ces responsabilités financières. Il paraît en réalité que le gouvernement a l'intention de confier au conseil des territoires la responsabilité de toute une série de secteurs dans les transports aériens et notamment des aides à la navigation, du contrôle aérien, du contrôle dans les aérodromes locaux, etc., secteurs qui ont toujours relevé d'un seul organisme et qui devraient continuer à relever du ministère fédéral des Transports. Deux problèmes se posent à la suite de cette décision. J'expose les problèmes et je donne la solution pour vous montrer que le gouvernement est vraiment décidé à éviter de dépenser de l'argent pour les Canadiens.

Je dirais que le gouvernement a décidé qu'il fallait réduire les frais en augmentant les recettes—je suppose que le principe du paiement par l'usager de M. Otto Lang est de nouveau en vogue, ne fût-ce que dans les hautes sphères—mais voyons un peu quel sera l'effet d'une telle décision. Le TMAC a décrété qu'il fallait essayer d'absorber les conséquences de l'inflation et de trouver de nouveaux moyens de faire payer les usagers tout en évitant de susciter des problèmes; autrement dit, le ministre Jean a dit que rien que pour absorber les frais supplémentaires découlant de l'inflation, il faudra imposer une hausse générale de 20 p. 100. C'est la solution qui va ainsi être retenue au lieu de reconnaître que notre politique de transports devrait prévoir qu'à défaut d'une véritable neutralité de l'État, on ne devrait pas accorder de traitement spécial ou d'avantages sur le plan des investissements à un mode de transport public ou privé plutôt qu'à un autre. C'est un objectif de neutralité vis-à-vis du jeu de la concurrence que l'on devrait se fixer et non pas un système axé sur le paiement par l'usager sous prétexte de contraindre ces modes de transport à dépendre de leurs recettes d'exploitation.

Poursuivre cette politique aura pour résultat de créer une concurrence inopportune qui apportera des avantages et des inconvénients aux différents modes de transports dans l'Arctique, qu'ils soient privés ou publics.

Je fais allusion à cette situation car elle semble créer dans notre système des problèmes que nous ne parviendrons pas à surmonter tant que nous n'aurons pas reconnu un fait relativement fondamental, à savoir le problème . . .

● (1850)

Ce n'est qu'en réduisant le déficit qu'on pourra juguler l'inflation. Je recommande au gouvernement et à ses partisans un nouvel ouvrage qui sera bientôt publié sous le titre «A Way Out». Le nom de ses auteurs et le rôle qu'ils ont joué dans les cercles gouvernementaux dans le passé devraient commander leur attention.

Quant aux installations de transport, il nous faut équilibrer les dettes d'établissement. Nous devrions songer, comme nous l'avons fait dans une certaine mesure dans le passé, à éponger toute la vieille dette historique et à équilibrer un peu mieux les nouvelles immobilisations, de manière à supprimer ainsi la dette historique et à établir des frais équitables.

Nous devrions encourager la concurrence tant au sein du secteur privé qu'au sein du secteur public, tout comme la concurrence entre les deux secteurs. Ce faisant, nous pourrons déterminer dans quelle mesure nous sommes maîtres de notre propre destinée et de notre propre pays et dans quelle mesure nous en exerçons le contrôle. Chercher à faire de l'argent chacun pour soi n'a jamais rien donné. Ca ne donnera rien ici au Canada.

En ce qui concerne l'Arctique et ce que l'on compte y faire, comme je l'ai déjà dit, on tend plutôt à investir le gouvernement territorial de l'autorité sur les activités, l'entretien, la réfection et le remplacement des installations aériennes. Cela suscite une question. Comment peut-on investir le Canada d'un droit qui est déjà le sien? Si l'on veut céder toutes ces installations aux autorités territoriales, comment va-t-on s'y prendre?

Si le temps me le permettait, je vous lirais la question que l'on a posée à un avocat-conseil parce que sa réponse est plutôt curieuse. Les pouvoirs du commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon relèvent de la loi sur le Yukon et de la loi sur les Territoires du Nord-Ouest. Comme tout le monde le sait, celles-ci sont assujetties aux lois du Parlement du Canada. Par conséquent, il me semble impossible que l'on puisse accorder au commissaire en conseil l'autorisation de construire et d'entretenir des aéroports puisqu'à l'heure actuelle et de tous temps, ses pouvoirs lui ont toujours été assignés par le ministre des Transports.

A notre connaissance, il n'existe pas d'autre moyen que de présenter un bill à la Chambre. Or, le gouvernement actuel ne veut pas procéder de cette façon. Je songe aux subterfuges et aux moyens détournés qu'il emploie pour arriver à ses fins.

L'avis que donne la Couronne à ceux qui doivent débrouiller et régler ce genre de situation, c'est que le gouverneur en conseil, sur approbation du Conseil du Trésor et au nom de Transport Canada et du ministère des Affaires indiennes et du Nord, transfère, en vertu probablement de la loi sur les travaux publics, les aéroports B & C, leur administration et leur entretien au ministère des Affaires indiennes et du Nord.

C'est là que cela devient très intéressant. Le ministre pourrait en effet, en vertu de la loi sur le Yukon et de la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, commander aux deux commissaires d'administrer et d'entretenir ces aéroports et, en vertu de la loi sur les terres territoriales et avec l'approbation du gouverneur en conseil, transférer ces aéroports dans les Territoires.

Qui paiera pour cela? Comment les habitants de l'Arctique pourraient-ils absorber les frais d'exploitation de ces aéroports? A un moment donné, il a été reconnu très ouvertement que le résultat premier, direct et évident d'une telle politique serait la dégradation de la qualité des services offerts aux habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Il a été admis que les deuxième et troisième options entraîneraient une baisse dans la qualité des services par rapport à ce que permet la politique actuelle. Des installations de pompage ne devraient être fournies que si elles sont nécessaires à la bonne marche de activités. Il n'y a rien au sujet de l'agrandissement ni au sujet des critères de la nouvelle piste d'atterrissage. Les changements à apporter ne dépendent pas de la classification de l'aéroport mais de critères discutables. En d'autres termes, va-t-on accueillir des Cessna 185 ou des Boeing 737? Cela fait une différence tout de même!

Nous n'avons pas assez de temps aujourd'hui pour approfondir ces questions. A la rentrée parlementaire, en janvier, plusieurs députés de l'opposition ont l'intention de reparler des aéroports parce que leur entretien représente une lourde charge pour l'assemblée territoriale et pour le Yukon. Il s'agit de savoir si le gouvernement, qui patauge beaucoup en ce domaine, a eu raison de prendre les mesures qu'il a prises. Les libéraux ont gouverné pendant presque tout le vingtième siécle.

Il nous faudra voir si ce stratagème a servi dans d'autres secteurs de notre économie ou du gouvernement. Ces documents prouvent, c'est d'ailleurs leur objectif, que de telles décisions ne sont pas du ressort du cabinet, mais qu'elles devraient être étudiées par le ministère au niveau du sous-ministre adjoint. Il n'est pas nécessaire de déranger le comité du développement économique qui est déjà assez occupé. Autant que possible, il faudrait que ces décisions soient prises avant d'atteindre les hautes sphères du gouvernement. Je m'oppose aux accords passés en cachette qui nuisent finalement à la concurrence et qui coûtent cher aux habitants de l'Arctique qui doivent voyager en avion pour conserver leur gagne-pain et leur liberté de mouvement.

Toutes les remarques présentées par les députés de l'opposition durant ces deux jours de débat sont tout à fait valables. Elles ne seront toutefois utiles que si le gouvernement prend des mesures énergiques au sujet des taux d'intérêt élevés et pour atténuer leur impact sur notre économie. Ce ne sera possible que si le gouvernement prend des mesures et agit conformément aux suggestions qui lui ont été faites. Les députés de l'opposition en ont fait des dizaines, que ce soit en matière de logement, de sous-emploi, de chômage et de travail communautaire. Et surtout, il faut bien remarquer que le gouvernement actuel ne fait qu'alimenter et perpétuer le problème.

Il faut espérer que nous n'avons pas perdu notre temps et que le gouvernement n'a pas fait la sourde oreille. C'était démoralisant de siéger aujourd'hui toute la journée sur les banquettes de l'opposition et de constater l'absence presque totale de ministres, leur nombre se réduisant à un seul le plus souvent. Il n'y avait presque jamais personne du côté ministériel. Au moment où je parle, on n'y voit que deux députés.

● (1900)

Il y a bien des mesures que le gouvernement pourrait prendre. Je crois que nous avons fait preuve de pertinence tout au long du débat. Je crois qu'il incombe maintenant au gouvernement de prouver sa crédibilité et d'assumer la responsabilité de la crédibilité de cette pertinence. Il incombe au gouvernement de prendre des mesures concrètes, de reprendre ce qui a été proposé en vue d'alléger le fardeau des Canadiens. Avant tout, sous l'angle très étroit dont j'ai abordé le problème ce soir, le gouvernement doit au moins reprendre du poil de la bête et assurer une certaine crédibilité à l'appareil gouvernemental, et encore une fois assumer la responsabilité des décisions qui touchent directement le peuple et les régions.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Chambre apprendra avec plaisir que j'ai réussi à persuader un certain nombre de mes collègues que le débat avait assez duré. Je voudrais seulement exprimer l'espoir, comme l'a fait dans sa conclusion le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), que le gouvernement se rendra compte du sérieux de la situation dans le pays après ce débat de 23 heures. Nous espérons sincèrement que le gouvernement accordera toute l'attention nécessaire au cours des deux ou trois prochaines semaines aux préoccupations dont de nombreux députés se sont fait l'écho à la Chambre hier soir, pendant toute la nuit et aujourd'hui.

Nous avons l'espoir que le gouvernement aura des mesures positives à nous proposer à notre retour ici en janvier.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je partage ces sentiments. Je pense que l'histoire parlementaire confirmera qu'il s'agit là du plus long débat tenu en vertu de l'article 26 du Règlement. Je peux me tromper, mais, quoi qu'il en soit, je suis heureux, au terme de ce débat, de voir que le leader du gouvernement à la Chambre est présent et pourra, je l'espère, transmettre à ses collègues du cabinet toutes les préoccupations exprimées à la Chambre au sujet de la crise économique que nous connaissons à l'heure actuelle.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le président, après avoir entendu mes collègues et avoir assisté à la plupart des discours prononcés depuis deux jours, je pense qu'on peut facilement conclure que ce ne sont pas les débats les plus longs qui sont les plus fructueux. Et je pense qu'on a eu la preuve indubitable à entendre les nombreux discours qui ont été prononcés durant la nuit et aujourd'hui que plusieurs députés de la Chambre auraient tout avantage à lire avec attention à nouveau le budget et notre politique énergétique, et une meilleure compréhension de ces politiques les aurait sans doute amenés à ne pas faire le genre de discours qu'on a entendus.

A tout événement, sur la procédure elle-même, je n'ai rien à dire parce que le débat est absolument légitime, absolument légal, fait selon les règles. C'est un privilège, une fantaisie, disons que c'est un droit qui appartient à l'opposition, et le fait que le débat ait duré le nombre d'heures qu'on vient de constater en soi ne mérite pas d'être critiqué. Alors comme leader du gouvernement, j'ai eu à répondre à plusieurs questions de mes collègues et en dehors de la Chambre également, et je répète ici publiquement ce que j'ai dit à d'autres, c'est que nous n'avons aucun blâme à porter aux députés de l'opposition, leur procédure est absolument normale, légitime. Je n'ai pas à juger de la décision du Président, qui a permis le débat d'urgence. Cependant, je me suis permis, comme je l'ai mentionné tantôt, de dire, avec respect pour mes collègues, que plusieurs auraient eu intérêt à lire de plus près le budget et la politique énergétique et de donner le temps à ces politiques d'avoir leur effet. On aurait évité un débat qui, à mon sens, a été beaucoup trop long et qui dans l'histoire se sera avéré presque totalement inutile.

En terminant, monsieur le président, je veux tout simplement offrir mes meilleurs vœux à tous les employés de la Chambre des communes qui ont dû travailler de très longues heures pour pouvoir s'occuper de ces débats, et je veux également transmettre mes meilleurs vœux à tous mes collègues des deux côtés de la Chambre à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne voudrais commenter aucune des observations du président du Conseil privé (M. Pinard) sauf pour m'associer à lui dans ce qu'il a dit au sujet du personnel de la Chambre des communes. Comme tout le monde le sait, une résolution a été adoptée plus tôt, mais il y a déjà un certain temps de cela et, depuis, le débat s'est prolongé au-delà de ce qui avait été prévu. Je pense que les sentiments exprimés dans la résolution en question devraient été exprimés à nouveau maintenant que nous arrivons au terme du débat. C'est en ce sens que je voudrais m'associer au président du Conseil privé pour remercier la Chambre et son personnel. Certains des membres de ce personnel ont travaillé très dur pendant de longues heures et nous devrions tous leur en être reconnaissants. A mon avis, notre Chambre est sans doute l'assemblée législative la mieux servie du monde entier.

M. Knowles: Puisqu'il s'agit là, apparemment, d'un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, permettez-moi de me joindre, avec les députés de mon parti, à ceux des autres partis pour souhaiter un joyeux Noël et une bonne et heureuse année au personnel de la Chambre, à tous ceux qui occupent le fauteuil ainsi qu'aux services du greffier. Je voudrais également exprimer mes meilleurs vœux à tous les députés et à leur famille.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, j'espère qu'on permettra aux députés des banquettes arrière, même si certains siègent sur la première rangée, d'offrir au très honorable premier ministre (M. Trudeau) ici présent, au très honorable chef de l'opposition (M. Clark) et à l'honorable membre du Conseil privé, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), les meilleurs vœux de toute la députation pour avoir gardé un bon esprit à ce débat qui a peut-être été un peu long, même trop long pour certains—je n'ai pas à discuter de la longueur du débat—mais nous voulons, nous les sans-grades, si je peux dire, offrir nos meilleurs vœux à tous ces hauts gradés qui ont parlé bien avant moi.

Situation économique

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Vu qu'aucun autre député ne semble vouloir prendre la parole, je suis heureux d'informer le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) qu'il a été le soixante-treizième et dernier orateur de ce débat.

Conformément à l'ordre adopté le mardi 16 décembre 1980, la Chambre s'ajourne au lundi 12 janvier 1981 à deux heures, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

Avant de lever la séance, je voudrais, au nom de M^me^ le Président, renouveler l'invitation à se joindre à elle pour nos traditionnelles libations. L'invitation s'adresse non seulement aux députés présents, mais aussi à ceux qui se trouvent dans les environs ainsi qu'à ceux qui ont prêté main forte aux députés.

Joyeux Noël à tous!

M. Knowles: Et à vous pareillement.

(La séance est levée à 7 h 9 et la Chambre s'ajourne au lundi 12 janvier 1981, à 2 heures de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Comme, de toute évidence, la situation économique qui a donné lieu au marathon d'urgence à la Chambre à la veille du congé de Noël existe toujours, et que la politique économique du gouvernement se révèle inefficace, je propose, appuyé par le député de York-Nord (M. Gamble):

Que le ministre des Finances fasse connaître son intention de présenter un budget au plus tard la première semaine de février, afin de modifier les programmes du gouvernement de façon à remédier aux taux d'intérêt exorbitants, au chômage élevé, à l'inflation à double chiffre, à la stagnation économique et au déclin de la productivité.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LES DISPOSITIONS DU PROJET DE CONSTITUTION RELATIVES AUX RÉFÉRENDUMS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante. Étant donné que M. David Lewis, ancien chef du NPD, a déclaré vendredi dernier qu'il était immoral d'inclure dans le projet de constitution des dispositions relatives à un référendum, et que le chef actuel du NPD a déclaré hier qu'il appuyait cette résolution sans condition, je propose, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que le chef actuel du NPD révise sa position sur ce projet de constitution, qu'il qualifie de document civilisé, et qu'à l'exemple de son ancien chef, il exige que ces dispositions en soient retirées avant de l'appuyer.

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

LA MODIFICATION RELATIVE AUX CAPITAUX D'EXPLOITATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Comme nous le savons, le nombre de faillites a augmenté de plus de 70 p. 100 au Canada au cours des trois dernières années et, au fur et à mesure que la crise économique actuelle s'aggrave, le nombre de petites entreprises mises sous séquestre par les établissements de prêt augmente rapidement. Afin d'alléger le fardeau toujours plus lourd que notre politique monétaire désastreuse impose aux petites entreprises, je propose, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Qu'on amende immédiatement la loi sur les prêts aux petites entreprises de manière à ce que celles-ci puissent emprunter des capitaux d'exploitation à des taux plus intéressants.

● (1410)

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES TRAVAILLEURS MIS À PIED À SEPT-ÎLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire très urgente.

Tous les députés de la Chambre auront appris vendredi dernier, soit le 9 janvier, que la compagnie Iron Ore du Canada avait pris la décision de suspendre complètement pour une période indéterminée l'exploitation de son «concentrateur» et de son usine de boulettage de Sept-Îles. Cette décision de nature économique entraîne à court terme la mise à pied de 500 travailleurs à Sept-Îles et de 150 autres travailleurs à Schefferville.

Article 43 du Règlement

Étant donné que la Côte Nord a été largement éprouvée depuis moins d'un an sur le plan des mises à pied si on tient compte, de plus, de la fermeture définitive de l'usine ITT (Rayonier Québec) qui avait entraîné, on s'en souviendra, plus de 700 mises à pied, je recommande à titre de député de Manicouagan, secondé par l'honorable député de Témiscamingue (M. Tousignant):

Que cette Chambre forme un groupe de travail restreint composé en priorité des ministres de l'Emploi et de l'Immigration, et du MEER, ou d'un représentant, afin d'analyser les moyens à prendre pour venir en aide aux travailleurs mis à pied suite à la décision de la compagnie Iron Ore de suspendre pour une période indéterminée ses travaux aux usines de boulettage et à son concentrateur de Sept-Îles.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Tous nos concitoyens ont été atterrés en apprenant les meurtres sauvages qui ont été commis la nuit de la Saint-Sylvestre dans les localités de Burks Falls et de Huntsville ainsi que les blessures subies par un officier de police de Orillia au cours de la chasse à l'homme qui a suivi. Depuis les quatre coins du pays, les Canadiens réclament à cor et à cri le rétablissement de la peine capitale et les sondages d'opinion sont très clairs à ce sujet.

Devant cet état de choses, je propose, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement saisisse le comité permanent de la Justice et des questions juridiques du dossier du rétablissement de la peine capitale et qu'il l'invite à faire rapport rapidement au Parlement pour que celui-ci puisse vraiment se prononcer librement sur cette question.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES CONFLITS DE TRAVAIL

ON DEMANDE DE RÉGLER LE CONFLIT DE TRAVAIL À RADIO-CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le conflit au réseau français de la société Radio-Canada dure depuis déjà plus de 76 jours, et étant donné que le gouvernement en place . . .

[*Note de l'éditeur: Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) étant entré à la Chambre, des applaudissements l'accueillent.*]

M. Kilgour: . . . laisse pourrir la situation d'une façon éhontée pour les citoyens du Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald):

Que la Chambre demande aux ministres des Communications (M. Fox), du Travail (M. Regan) et au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) de se réunir au plus tôt et de nommer un médiateur spécial avec plein pouvoir pour régler ce conflit.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE D'AIDER LES TRAVAILLEURS À PARVENIR À LA SÉCURITÉ D'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, en vertu des dispositons de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Le premier ministre (M. Trudeau) écrivait dans une publication de l'Université McGill en 1962 qu'il était injuste que des travailleurs qui avaient passé la plus grande partie de leur vie à l'emploi d'une entreprise perdent tout à coup leur emploi à cause de décisions administratives d'actionnaires ou d'investissements de capitaux défavorables. Étant donné ce sentiment du premier ministre à partager les misères d'autrui, et étant donné les mises à pied de plus en plus nombreuses à Sept-Îles et à Schefferville pour ne donner que deux exemples, je propose, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que le premier ministre déploie tous les efforts nécessaires pour que les travailleurs puissent contrôler eux-mêmes leur avenir et ainsi parvenir à la sécurité d'emploi.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

SIR JOHN A. MACDONALD

LA PROCLAMATION D'UNE FÊTE NATIONALE EN L'HONNEUR DU PREMIER DES PREMIERS MINISTRES DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Madame le Président, en conformité de l'article 43 du Règlement, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour stimuler chez les Canadiens leurs sentiments de fierté nationale. C'était hier, le dimanche 11 janvier, le 166e anniversaire de la naissance de sir John A. Macdonald, l'un des Pères de la Confédération et le premier des premiers ministres du Canada. A un moment où il nous faut souligner les facteurs d'unité nationale et minimiser les facteurs de division, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald), dont l'appui est particulièrement approprié en raison des liens entre son nom et sa circonscription et l'objet de la motion:

Que l'on fasse du 11 janvier une fête nationale en l'honneur de sir John A. Macdonald, une fête qui soit célébrée chaque année pour rappeler le souvenir du premier des premiers ministres du Canada.

● (1415)

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Il faut le consentement unanime de la Chambre pour mettre une telle motion en délibération. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE SI LE PROJET SERA MODIFIÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui est responsable de la santé économique de notre pays. Il se souviendra sans doute que le 17 décembre dernier le premier ministre a déclaré qu'il n'avait décelé aucun signe démontrant que le départ vers l'étranger de plates-formes de forage et le retrait d'investissements portaient préjudice à l'embauche, à la sécurité énergétique ou à l'économie du Canada.

Étant donné qu'il est maintenant amplement démontré que les sociétés canadiennes réorientent leurs investissements vers d'autres projets de développement de sources d'énergie situées à l'étranger et étant donné l'estimation de l'association des exploitants de plates-formes de forages pétroliers selon laquelle aux alentours de 40,000 emplois disparaîtront dans ce secteur au Canada d'ici la fin du mois de mars suite à la mise en application de la politique énergétique du gouvernement, je me demande si le ministre des Finances en sa qualité d'auteur ou du moins de signataire du budget ainsi qu'en sa qualité de vice-premier ministre peut dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de protéger l'économie canadienne en proposant des changements significatifs à sa politique énergétique qui nous fait perdre actuellement des emplois tout en provoquant des sorties de capitaux.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je tiens à attirer l'attention du chef de l'opposition sur la déclaration d'un porte-parole de l'association des exploitants de plates-formes de forage. D'après lui, les chiffres que le très honorable représentant a cités ne servaient qu'à attirer l'attention et ils ne s'appuient pas sur des faits. Aussi, je voudrais lui conseiller de lire attentivement ces prétendues déclarations car elles sont sans fondement.

En ce qui concerne la question d'ordre général qui a été soulevée par le très honorable représentant, je tiens à préciser que le gouvernement est très préoccupé par l'incidence du prix de l'énergie sur l'inflation et le chômage. Le très honorable représentant sait que toute hausse de $1 du prix du baril de pétrole provoque une forte recrudescence de l'inflation et fait diminuer de beaucoup le nombre d'emplois au Canada. Il importe de procéder de façon très progressive afin de veiller à ce que les effets inflationnistes de la hausse du prix de l'énergie sur les consommateurs et les emplois canadiens soient progressifs pour permettre à l'économie d'absorber ces hausses sans trop de heurts.

Enfin, madame le Président, nous avons dit au mois de décembre, juste avant l'ajournement de la Chambre, que nous étions disposés à faire certains rajustements et que nous allions apporter des changements aux mesures budgétaires en ce qui concerne les puits d'exploration. Ces changements sont exposés dans la motion des voies et moyens dont la Chambre est saisie. Nous maintiendrons la politique actuelle en 1981 et nous avons proposé certains changements pour 1982. En présentant sa politique énergétique, le gouvernement a bien montré, je pense, que le bien-être de toutes les régions du Canada lui tient à cœur.

● (1420)

L'INCIDENCE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE SUR L'ÉCONOMIE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai été étonné de voir que le ministre des Finances avait laissé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources rédiger son budget. Je suis encore plus étonné de constater que le ministre des Finances ne croit même pas dans le budget, dans la politique économique qu'il a offert d'expliquer et de défendre à la Chambre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sait que le petit changement qu'il a effectué avant Noël—après l'ajournement de la Chambre, soit dit en passant, afin de n'avoir pas à répondre ici aux questions des députés—n'avait qu'une portée minime. Le ministre ne nous a toujours pas dit si le gouvernement avait l'intention de prendre des mesures plus importantes pour enrayer la diminution du nombre des emplois qui, je dois le dire, ne peut manquer d'attirer l'attention des 40,000 Canadiens qui perdront leur emploi d'ici la fin de mars.

Permettez-moi de m'adresser à nouveau au ministre des Finances pour voir s'il est prêt à prendre ses responsabilités en la matière. Il n'est pas sans savoir que le Conseil économique du Canada, l'Institut C. D. Howe, la Banque royale et presque tous les principaux porte-parole de l'industrie pétrolière ont fait savoir que la politique énergétique actuelle du gouvernement du Canada nuira considérablement à l'économie canadienne, et en particulier à toute possibilité de relance économique au pays. Comme le ministre des Finances a pris connaissance des opinions d'autres économistes, peut-il nous dire si le gouvernement a d'autres faits à présenter au Parlement, et s'il a d'autres données prouvant que la politique énergétique ne nuit pas à l'économie canadienne, les présentera-t-il au Parlement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le très honorable représentant a mentionné certains porte-parole qui ont exhorté le gouvernement canadien à adopter une échelle de prix beaucoup plus élevés pour l'énergie canadienne. Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'une de ces autorités le fasse car elle parle au nom des multinationales du pétrole qui, naturellement, recommanderont les meilleurs prix possibles pour leur produit.

M. Andre: Le Conseil économique du Canada n'est pas une multinationale pétrolière.

M. MacEachen: Nous avons déjà soumis à la Chambre des communes l'échelle des prix . . .

Mlle MacDonald: Pour le Mexique.

M. MacEachen: . . . en vigueur pour l'énergie canadienne. Cette échelle a été approuvée par les Communes et elle s'applique en ce moment. Le gouvernement l'a adoptée pour diverses raisons mais surtout pour atténuer l'incidence sur les consommateurs canadiens et l'économie, en général, d'une succession rapide de hausses de prix au Canada. En citant ces porte-parole, en fait, le très honorable représentant nous presse, semble-t-il, d'appliquer une échelle de hausses encore plus élevées au Canada. Or, nous n'avons aucune intention de le faire.

M. Clark: Madame le Président, le ministre des Finances sait parfaitement que ce ne sont pas les prix mais la politique fiscale, la politique de réglementation et le pouvoir discrétionnaire qui est dévolu au gouvernement aux termes de la politique énergétique nationale, qui font fuir les capitaux. Il confirme ce que nous savons déjà tous, à savoir son incompétence en tant que ministre des Finances, puisqu'il vient de dire que le Conseil économique du Canada, l'Institut C. D. Howe et la Banque Royale figurent parmi les Sociétés de pétrole multinationales.

Quant à moi, je veux sauvegarder les emplois et assurer la sécurité des Canadiens, qui sont actuellement menacés à ces points de vue. Le ministre refuse d'accepter les conseils qu'il a reçus et de nous dire s'il en a à nous donner. En sa qualité de premier ministre suppléant à la Chambre, le ministre laissera-t-il le Parlement faire son travail et déterminer quelles sont les véritables répercussions de la politique énergétique nationale sur les emplois et sur la croissance industrielle au Québec, en Ontario et partout ailleurs au Canada? S'engagera-t-il à faire étudier les conséquences à court et à long terme du programme énergétique national sur l'activité économique du Canada par un comité parlementaire chargé d'entendre des témoins, d'exiger la production de preuves et de déterminer dans les faits l'opportunité d'apporter les révisions qui s'imposent à une politique qui, à notre avis, met en danger l'avenir des Canadiens qui s'inquiètent pour leurs emplois, la croissance économique et l'investissement au Canada?

● (1425)

M. MacEachen: Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition a dit que la fixation des prix n'était pas un problème. Il me semble au contraire que la fixation des prix est le problème central, du point de vue des provinces productrices et des sociétés pétrolières. C'est à ce problème que les entreprises attribuent principalement les pertes d'emplois.

Le député a cité le Conseil économique du Canada, qu'il reconnaît comme une autorité en la matière. S'il lit le rapport de cet organisme, il constatera que la divergence d'opinions entre le gouvernement du Canada et le Conseil économique du Canada porte précisément sur la question de la fixation des prix. Le Conseil économique du Canada a demandé au gouvernement d'imposer aux consommateurs canadiens des prix plus élevés que ceux proposés par le budget et le Programme énergétique national. Nous avons refusé, car nous n'avons pas l'intention d'adopter la politique de prix répressive qu'avait instaurée le très honorable député quand il dirigeait le gouvernement du Canada.

Le chef de l'opposition réclame une enquête sur la véritable incidence du programme énergétique sur l'économie canadienne. La Chambre est saisie aujourd'hui de la mesure sur l'énergie pétrolière et gazière. Cette mesure sera étudiée au comité, et les oppositionnels pourront alors convoquer les témoins de leur choix et les interroger sur les incidences de ce bill sur l'économie.

LA DIMINUTION DU FORAGE—LES PERTES D'EMPLOIS PRÉVUES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisqu'il se refuse à accepter des déclarations générales sur les diminutions d'emplois prévues, je donnerai quelques chiffres précis. Près de 38 p. 100 des 570 plates-formes de forage appartenant à des Canadiens sont actuellement au repos ou quittent le pays. L'an dernier, à pareille date cette proportion était d'environ 16 p. 100. Cela signifie que l'on forera 40 p. 100 de puits de moins cette année, et donc, qu'il y aura moins d'emplois créés en Alberta, en Ontario et au Québec. Le ministre a déclaré qu'il ne croyait pas à l'exactitude des chiffres relatifs à la diminution des emplois. J'aimerais donc qu'il me dise s'il possède d'autres chiffres vu les réductions d'emplois résultant de la diminution des forages et s'il aura le courage d'en faire part à la Chambre aujourd'hui?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le député, madame le Président, compare les chiffres de l'an dernier aux chiffres de maintenant. Il sait que très souvent, en hiver, le nombre des plates-formes de forage en activité diminue.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Au contraire, c'est en hiver que l'on effectue les forages.

M. Lalonde: Le député se reportera aux chiffres fournis dans la revue *Oilweek*. J'imagine qu'il va les trouver un peu plus optimistes que certains des siens. Selon cette revue, le nombre de plates-formes en activité était, au 6 janvier dernier, de 442; le 8 janvier 1980, il était aussi de 442; le 9 janvier 1979, il était de 398. Ces chiffres proviennent d'une revue que j'estime tout à fait respectable.

M. Wilson: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre de l'Énergie. C'était aussi l'hiver, en janvier 1980. Les chiffres sont les mêmes d'une année sur l'autre. J'aimerais que le ministre écoute ce que je dis. Ma question portait sur le nombre de plates-formes de forage au repos. L'an dernier, leur pourcentage était de 16 p. 100 alors qu'il est cette année de 38 p. 100. C'est une évidence.

● (1430)

Ma question supplémentaire a trait au fait que le gouvernement fédéral exerce une grande influence sur le développement énergétique. Le gouvernement fédéral a cherché à attribuer à toutes sortes de causes cette baisse des activités de forage dont il est l'unique responsable.

Il ne se passe pas un jour depuis quelques semaines sans que des gens bien informés et actifs au sein de l'industrie ne dénoncent l'incompétence du ministre et de ses collaborateurs qui sont à l'origine de ce programme. Les dirigeants de Nova, une société canadienne très sérieuse, ont déclaré que le programme énergétique national ne réussira pas à stimuler les affaires comme on le lui avait donné pour objectif. Le ministre se rend-il compte du grave préjudice que causera aux projets susceptibles de créer des emplois partout dans le pays, dans les domaines des pipe-lines, de la pétrochimie et de la mise en valeur de l'huile lourde, tout retard à apporter des modifications à ce programme catastrophique? Ce retard suscite de graves problèmes et il faut que le gouvernement remédie à la situation.

M. Lalonde: Je vois que le député défend la position adoptée par son parti qui s'est fait le porte-parole de l'industrie pétrolière à la Chambre. Libre à son parti de défendre cette position, mais je dirai au député que le 6 janvier 1981, on comptait exactement le même nombre d'installations de forage en activité que le 8 janvier 1980. Il n'y a eu aucune baisse des activités de forage dans le pays.

M. Clark: Ce n'est pas vrai.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES MESURES POUR DÉNOUER LA PRÉSUMÉE CRISE— L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION DES JUSTES PRIX

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Au cours des trois dernières années, les salaires ont reculé de 3 p. 100 par rapport à la hausse des prix. Dans la pratique, cela signifie que les revenus réels nets d'un ménage canadien moyen ont baissé de $1,200 en 1979. Or, un certain nombre d'organismes économiques ont annoncé pendant les fêtes de Noël que cette tendance alarmante allait s'aggraver en 1981. Le ministre est-il disposé à reconnaître que notre pays est en proie à une crise économique et peut-il nous dire ce que le gouvernement compte faire pour y remédier?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le 18 décembre, le député a demandé à la Chambre d'admettre que le Canada était en pleine crise économique. Je crois savoir qu'au cours de la fin de semaine, il a demandé qu'on décrète l'état d'urgence économique. Comme je l'ai déclaré au mois de décembre, je ne crois pas qu'il y ait lieu de parler de «crise» dans les circonstances actuelles.

Il convient, bien entendu, de réagir de manière sérieuse à nos difficultés économiques. J'ai présenté, dans le budget, les grandes lignes d'une stratégie économique, laquelle permettra selon moi, sauf événements imprévus dans le domaine pétrolier ou dans d'autres domaines, de relancer notre économie. Voilà ce que je pense. J'ai écouté attentivement le point de vue exprimé par le député et par d'autres et j'accorderai toute l'attention voulue aux solutions qui seront proposées. Mais jusqu'ici toutes les propositions qui m'ont été soumises n'auraient fait que nuire à l'économie ou ne présentaient pas grand intérêt. En cela, je ne fais que répéter ce que j'ai dit le 18 décembre.

Je signale néanmoins que depuis cette date on a pu enregistrer une légère amélioration au niveau des taux d'intérêt et de la tenue de notre monnaie, ce qui est là un élément relativement important pour nous qui cherchons à juguler l'inflation.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre ne croit peut-être pas que le Canada traverse actuellement une crise économique; pourtant, le Parlement ainsi que Votre Honneur, par la décision que vous avez rendue juste avant Noël, ont reconnu l'existence de cette crise. D'après un sondage national effectué pendant la période des Fêtes, six Canadiens sur dix estiment que nous connaîtrons une crise économique en 1981. Quand le ministre se rangera-t-il de l'avis de la majorité des Canadiens à cet égard?

De plus, n'acceptera-t-il pas la proposition implicite de son propre premier ministre qui a reconnu, juste avant Noël, que le gouvernement était habilité à établir une commission des justes prix pouvant ordonner la réduction d'augmentations injustes des prix? Il s'agit là d'une proposition concrète qui ne coûterait rien aux contribuables et qui diminuerait l'inflation. Pourquoi le gouvernement n'établit-il pas une commission des justes prix?

M. MacEachen: Madame le Président, le député demande l'établissement d'une commission des justes prix habilitée à ordonner la réduction d'augmentations jugées injustifiées. Mais il n'est pas allé beaucoup plus loin que cette proposition. Il n'a pas décrit ce qu'il considère comme les causes de la situation actuelle. Or il devrait savoir aussi bien que moi, ainsi que tous les autres députés et tous les Canadiens que c'est surtout la hausse du prix de l'énergie et des denrées alimentaires qui a fait monter les prix. Ce sont les deux principaux facteurs qui causent l'inflation.

Le député estime-t-il que le gouvernement devrait charger une commission des justes prix d'établir le prix de l'énergie au Canada, par exemple le prix de l'énergie venant de la Saskatchewan, et croit-il que cette commission devrait pouvoir fixer des prix fermes? Je suis convaincu qu'à la réflexion il rejetterait ces deux propositions; qu'adviendrait-il alors de la commission des justes prix?

M. Broadbent: Madame le Président, j'aimerais bien que l'on nous accorde la moitié autant de temps pour poser des questions que l'on en accorde aux ministres pour y répondre. Je voudrais parler de la proposition du ministre. Étant donné que ces dernières années, les sociétés pétrolières ont réalisé des profits exorbitants compte tenu du prix fixé à la tête de puits, que certaines chaînes de magasins d'alimentation au détail ont fait des profits excessifs, que certaines banques canadiennes ont enregistré des profits sans précédent atteignant des centaines de millions de dollars—aux dépens des consommateurs canadiens—il y a effectivement une foule de sociétés coupables, si le gouvernement fédéral voulait agir, il établirait une commission des justes prix au Canada.

M. MacEachen: Madame le Président, s'agit-il d'une question? Je rappelle au député que même s'il trouve des coupables, il ne doit pas oublier que la proportion du produit national brut que représentent les profits . . .

M. Broadbent: Les profits grimpent plus vite que les salaires.

M. MacEachen: . . . a fléchi depuis deux ans. Elle s'accroîtra peut-être en 1981, mais son allégation n'est nullement fondée en ce qui concerne la situation tenue de ces dernières années.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE L'INDUSTRIE DU JAPON

Mme le Président: Je tiens à signaler aux honorables députés la présence à notre tribune de l'honorable Rokusuke Tanaka, ministre du Commerce international et de l'Industrie du Japon.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PROSPECTION DES SOCIÉTÉS CANADIENNES AUX ÉTATS-UNIS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Par suite de la politique énergétique nationale annoncée le 28 octobre dernier, presque toutes les sociétés pétrolières indépendantes du Canada qui, soit dit en passant, ont foré 70 p. 100 des puits d'exploration au Canada, augmentent considérablement les crédits qu'elles entendent consacrer aux travaux de prospection aux États-Unis au détriment de leurs travaux de prospection au Canada. Selon des évaluations privées, ces crédits pourraient atteindre entre un milliard et 4.5 milliards de dollars en 1981 seulement. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il surveille la situation et quel montant, d'après lui, ces entreprises canadiennes consacreront vraisemblablement à leurs travaux de prospection aux États-Unis?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je dois répondre à l'honorable député qu'il n'existe pas actuellement un système de vérification comme celui qu'il suggère. Il est extrêmement difficile d'arriver à ces chiffres-là, sauf après coup et après que plusieurs mois ou même au moins un an se soient écoulés. Pour le moment, tous ces chiffres sont spéculatifs et doivent être pris avec un grain de sel. Comme on l'indiquait tantôt, le chef de l'opposition a mentionné 40,000 emplois alors que l'Association elle-même qui avait lancé ce chiffre a été obligée de faire une rétractation de ce chiffre et de dire que le nombre d'emplois auquel on se référait était absolument spéculatif et n'avait aucune relation avec la réalité. L'Association des manufacturiers canadiens elle-même a été obligée de déclarer qu'elle n'avait aucune preuve à ce moment-ci selon laquelle des emplois avaient été perdus dans l'industrie canadienne à la suite de l'annonce du programme énergétique national.

● (1440)

[*Traduction*]

M. Andre: Madame le Président, le ministre semble être le seul à ignorer que des entreprises de forage quittent le Canada et que des millions de dollars prennent le chemin des États-Unis au point que des banques américaines font paraître des annonces dans des journaux canadiens invitant ces entreprises à traiter avec elles dès que l'argent, le matériel et la main-d'œuvre seront rendus sur place.

Je voudrais que le ministre nous dise combien d'entreprises sont ainsi touchées? On estime que 200 d'entre elles partiront cette année si seulement elles peuvent trouver des camions pour déménager. A combien de milliards de dollars le ministre laissera-t-il prendre le chemin des États-Unis, des milliards qui iront renforcer l'industrie pétrolière et gazière américaine? C'est une véritable manne et les magazines financiers proclament: «Merci, Canada». Qu'attend donc le ministre pour prendre les mesures qui s'imposent en modifiant substantiellement son programme énergétique national ou encore, comme l'a suggéré la Banque royale, en le retirant puisqu'il s'avère un désastre non seulement pour l'Alberta, mais aussi pour le Canada tout entier. Quand va-t-il enfin assumer ses responsabilités nationales et renoncer à une politique si néfaste?

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, encore une fois je dois rappeler à l'honorable député que, si certaines entreprises américaines font de l'annonce dans les journaux canadiens, le gouvernement de l'Alberta ne s'est pas gêné il n'y a pas tellement longtemps pour annoncer dans les journaux américains que, si on ne pouvait pas devenir millionnaire en Alberta, il n'y avait aucun endroit au monde où on pouvait le devenir. La publicité à cet égard se fait constamment dans les deux sens entre le Canada et les États-Unis. En ce qui concerne sa question, si le président d'une banque en particulier a fait une déclaration, je me dis au contraire qu'il doit y avoir quelque chose de bon dans ce programme-là si cela inquiète certains présidents de banque. Enfin, je le rappelle à l'honorable député, le programme énergétique national en est un qui est à l'avantage de l'ensemble des Canadiens, et je ne pense pas qu'on doit nécessairement céder aux tactiques de panique que certaines entreprises essaient systématiquement de distribuer à l'heure actuelle.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'EXTENSION DU RÉGIME AUX PERSONNES QUI NE TRAVAILLENT PAS

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame le Président, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si, en plus de la Conférence nationale sur les pensions de retraite du 31 mars, initiative dont nous la félicitons ainsi que son gouvernement, elle va organiser des consultations publiques sur l'avenir du Régime de pensions du Canada et, surtout, sur le moyen de mettre ce régime à la portée des personnes qui ne travaillent pas et qui sont prêtes à verser elles-mêmes la totalité de la cotisation, afin de permettre à des centaines de milliers de Canadiens, qui ne peuvent le faire actuellement, de cotiser à ce régime?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, madame le Président, nous en avons l'intention. Nous avons annoncé que nous cherchions le moyen, par exemple, de percevoir les cotisations des gens, des femmes au foyer et des handicapés, qui ne sont pas sur le marché du travail et qui pourraient et voudraient contribuer au Régime de pensions du Canada. Bien sûr, il y a certains problèmes pratiques à résoudre. Par exemple, quelle valeur attribuer à leur travail en vue d'établir leur cotisation? Nous allons en discuter plus à fond dans l'ensemble du pays. Il ne s'agit pas d'un des sujets à l'ordre du jour de la conférence. Néanmoins, nous l'aborderons à la conférence de la fin mars. La conférence en question porte sur la réforme des régimes de pensions privés pour tous les Canadiens.

* * *

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE ET DU DIESEL

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il n'est guère étonnant, madame le Président, que nous éprouvions certaines tensions dans le pays, compte tenu de l'arrogance du ministre.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: On a beaucoup parlé des prix qui ont été fixés. Je voudrais demander au ministre comment le gouvernement peut justifier que le prix de l'essence ait augmenté de 30 cents le gallon depuis la défaite de notre gouvernement. Le combustible diesel utilisé pour la machinerie agricole a également subi une hausse de 30 cents le gallon, depuis. Il s'agit là d'une augmentation de 50 p. 100. Le 8 février 1980, dans un discours prononcé à Toronto, le premier ministre avait déclaré que l'augmentation serait de moins de 14 cents le gallon.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je me réjouis que le député veuille bien rendre hommage à ma souplesse et à mon humilité légendaires. Il le fait un peu cavalièrement, mais je sais pertinemment que ses véritables sentiments à mon égard ne sont pas tels qu'il les a exprimés.

Quant au point soulevé dans sa question, je tiens à lui rappeler que le total des augmentations prévues dans le budget et entrées en vigueur depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, est considérablement moins élevé que celui des augmentations prévues dans le budget proposé par le gouvernement du député.

Une voix: A combien s'établissent ces augmentations?

M. Lalonde: En particulier, nous n'avions pas prévu de taxe de 18 cents. A propos des augmentations dont a parlé le député, elles devaient s'établir à $4 pour 1980, mais nous avons réussi à les maintenir en deçà de ce chiffre pour cette même année, contrairement à ce qui était prévu dans le budget conservateur. Ainsi, nous avons respecté la promesse que nous avions faite aux Canadiens de fixer des prix inférieurs à ceux qu'avait prévu le budget conservateur de l'année dernière.

M. Mazankowski: Madame le Président, cela est tout à fait inexact. Je serai heureux d'apporter les factures à l'appui de ce que je viens de dire. Il n'y a absolument pas de doute que le prix du combustible pour moteur diesel a augmenté de 50 p. 100 au Canada. Cette augmentation se répercute directement sur le coût de la production alimentaire. Il n'y a aucun allégement du fardeau des retraités, des personnes à faible revenu, non plus que des agriculteurs. Cette situation aura des conséquences directes sur le coût des aliments. De quelle façon le gouvernement compte-t-il faire face à ses engagements, notamment en ce qui a trait aux incidences de l'augmentation sur le coût de la production alimentaire?

M. Lalonde: Le gouvernement est effectivement très préoccupé des effets qu'aura sur la production alimentaire le renchérissement du combustible diesel et du pétrole. Voilà pourquoi le gouvernement s'est refusé à suivre la ligne de conduite adoptée dans le budget de 1979 du parti conservateur, qui aurait eu pour effet d'accroître bien davantage le coût du combustible pour moteur diesel destiné aux exploitations agricoles . . .

Des voix: Non, non.

M. Lalonde: . . . cela ne fait aucun doute.

M. Clark: Voilà une autre fausseté.

* * *

LE LOGEMENT

LA CRISE ATTRIBUABLE AUX POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, la question que je veux poser au ministre des Finances porte sur la situation désastreuse du logement dont presque tous les Canadiens ont à se plaindre. Que va faire le ministre à propos de cette situation? Il arrive que de jeunes couples doivent maintenant décider de ne pas avoir d'enfants parce qu'ils ne pourront jamais avoir de maison, que les travailleurs ne peuvent déménager dans les zones de croissance économique parce qu'il n'y a pas de logements, que les locataires versent plus de 50 p. 100 de leurs revenus en loyer et que des gens qu'il connaît bien perdent leur maison parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer des taux d'intérêt de 16 p. 100 sur leurs emprunts hypothécaires? Que fera-t-il pour accroître le nombre de mises en chantier qui est maintenant plus faible que jamais et pour mettre fin à la spéculation sur les logements qui, dans des villes comme Vancouver et Saint-Jean, fait grimper le prix des maisons d'environ $10,000 par mois.

Je répète, madame le Président, que va faire le ministre pour régler cette crise du logement provoquée par ses politiques économiques?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je connais la courbe que suit le nombre de mises en chantier au Canada. Je suis aussi au courant de l'incidence des taux d'intérêt sur le nombre de mises en chantier; ces taux ont évidemment des effets considérables. Je signale toutefois au député qu'en plus de l'incidence des taux d'intérêt plus élevés sur le nombre des mises en chantier, on doit tenir compte du fait qu'il y a eu énormément de construction pendant les années 70—une augmentation spectaculaire du stock de logements au Canada. De plus, il y a eu une diminution du nombre de familles fondées au Canada et nous pouvions sans doute nous attendre à ce ralentissement, de toute façon.

Je rappelle au député que partout au pays les mises en chantier varient en nombre et en importance. Par exemple, étant donné la très forte demande de logements en Colombie-Britannique, les mises en chantier ont augmenté dans cette province de 40 p. 100, je crois, en 1980.

Mme Mitchell: Une question supplémentaire, madame le Président. Je me demande si le ministre sait également qu'à Vancouver une maison neuve ordinaire de trois chambres coûte plus de $160,000 et que personne n'a les moyens de l'acheter, surtout pas les jeunes. Puisque le ministre ne veut rien faire pour réduire les taux d'intérêt qui ont dissuadé les promoteurs de construire des logements de location aussi bien que des maisons unifamiliales et comme nous savons que peu de Canadiens peuvent se payer une maison, ce qui signifie que la seule solution de rechange réside dans la construction d'habitations à loyer modique, le seul genre de logement qui soit actuellement à la portée des Canadiens, est-il disposé à augmenter maintenant, sans attendre l'été comme il l'a fait l'an dernier, et cette fois-ci dans une mesure suffisante le budget consacré à la construction d'habitations à loyer modique et aux coopératives d'habitation?

● (1450)

M. MacEachen: Madame le Président, il n'existe aucune formule miracle par laquelle je pourrais augmenter le budget, même pour financer un programme aussi valable et méritoire que celui que le député vient de mentionner. Il existe un comité ministériel chargé d'allouer des subventions fixes dans le cadre général du programme de développement social. Je vais faire en sorte que ce comité étudie l'instance que le député vient de présenter pour voir s'il n'est pas possible de libérer des fonds déjà affectés à d'autres fins et de les consacrer aux programmes dont elle a parlé.

* * *

LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SITUATION DE LA FEMME

LES PRÉTENDUES PRESSIONS EXERCÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR ANNULER LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la situation de la femme. Elle concerne un communiqué qui a été émis plus tôt aujourd'hui par Doris Anderson, qui, à titre de présidente du Conseil consultatif sur la situation de la femme, a fourni aux deux gouvernements précédents des conseils excellents et désintéressés. Étant donné que M^me^ Anderson accuse le gouvernement d'exercer des pressions sur le Conseil consultatif pour que celui-ci annule la conférence constitutionnelle qu'il devait tenir en février prochain, le ministre nous dira-t-il pour quelles raisons il cherche à nuire au travail d'un organisme indépendant si ce n'est, comme le laisse entendre le communiqué de presse, qu'il craint que cette conférence constitutionnelle ne mette le gouvernement dans l'embarras?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, j'ai été très étonné par la déclaration de M^me^ Anderson. Elle ne rend en effet pas très bien compte de la réalité. Permettez-moi de dire au député que c'est moi qui, le premier, ai eu l'idée d'une conférence constitutionnelle tenue par des femmes au Canada, idée que j'ai recommandée au Conseil consultatif, et que c'est à la demande du Conseil que cette discussion a eu lieu la semaine dernière. Le Conseil pensait que compte tenu de l'annonce imminente de changements et d'amendements proposés à la charte des droits pour satisfaire les principales revendications des femmes, la prochaine étape de la discussion de questions constitutionnelles par des femmes devrait être élargie à une plus grande variété de gens.

En réaction à cela, j'ai dit que si le Conseil projetait de tenir une conférence régionale au cours des six prochains mois, il pourrait, dans ce contexte, organiser une seconde série de discussions relatives aux relations fédérales-provinciales et à la question juridictionnelle qui serait sans doute beaucoup plus féconde à ce moment-là, étant donné le débat qui a déjà eu lieu. Ce débat a donné de très bons résultats en ce sens qu'il a permis au Conseil consultatif d'exposer très clairement son point de vue.

Je termine en signalant à l'honorable représentante que j'ai dit aux membres du bureau du Conseil qui, soit dit en passant, m'ont accordé . . .

Des voix: Règlement!

M. Axworthy: Que les députés me laissent l'occasion de répondre. J'ai déclaré aux membres du bureau du Conseil que cela m'était égal, mais qu'il serait peut-être préférable de tenir des réunions sur une base régionale de façon à consulter un plus grand nombre de femmes de divers milieux.

Mlle MacDonald: C'est là une accusation aberrante de la part du ministre, d'autant plus qu'il est responsable de la condition de la femme: il accuse la présidente du Conseil consultatif d'avoir fait de fausses déclarations; en fait, d'avoir inventé de toutes pièces le communiqué d'aujourd'hui. Le ministre veut-il nous dire maintenant que l'observation de M^me^ Anderson portant que le bureau ait conclu de la remarque de l'honorable Lloyd Axworthy, que la conférence du Conseil pourrait être gênante pour le gouvernement, est inexacte? J'aimerais lui demander si sa propre déclaration est aussi inexacte voulant que le gouvernement ait tenté d'influencer directement les projets du Conseil. Sont-ce bien là les accusations qu'il porte en ce moment?

M. Axworthy: Ainsi que je l'ai signalé, madame le Président, c'est le bureau du Conseil qui doit décider de la tenue d'une conférence. C'est une décision qu'il devait prendre lui-même et non pas moi. Ses membres ont demandé à me rencontrer pour recueillir mes conseils et ils les ont obtenus. C'est le bureau qui a pris cette décision. C'est M^me^ Anderson qui va à l'encontre de la décision de ce bureau.

* * *

LA CONSTITUTION

LES AMENDEMENTS AU PROJET DE RÉSOLUTION

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Quand ce soir le gouvernement déposera les amendements au projet de résolution sur la constitution soumis au comité mixte, est-ce que ce sera alors la totalité de ses amendements ou a-t-il l'intention d'en déposer d'autres pendant que siègera le comité pour l'étude article par article qui durera trois semaines?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je vais comparaître devant le comité et je me ferai alors un plaisir de répondre à cette question. Nous avons suivi très attentivement les travaux du comité et nous avons écouté les nombreuses instances qu'on nous a faites. Nous avons l'intention d'apporter de nombreuses modifications à la résolution et nous les dévoilerons ce soir. Le comité les étudiera au cours des trois prochaines semaines. Nous allons écouter les arguments et les propos qui seront tenus pendant cette période. Naturellement, après toutes ces semaines de travail, le gouvernement perçoit très clairement ce qu'il doit faire.

Ces amendements seront déposés; ils représentent le fruit des nombreuses démarches qui ont été faites et les opinions des députés de tous les côtés de la Chambre. Si d'autres propositions sont faites durant les trois semaines à venir, je les étudierai, et on sait que je suis très conciliant. C'est une mesure législative passablement compliquée. Après avoir étudié ces amendements en comité durant trois semaines, nous aurons un bon ensemble de mesures à présenter en février, mesures qui donneront une nouvelle constitution aux Canadiens.

M. Epp: Je suis heureux que le ministre ait écouté les Canadiens. Je sais maintenant qu'il n'agira pas unilatéralement parce que les gens s'y sont opposés. Le ministre dit qu'il présentera un ensemble de mesures et qu'il sera accommodant. Acceptera-t-il en outre des amendements supplémentaires représentant les opinions des témoins et celles que les Canadiens ont exprimées par le truchement des députés de l'opposition?

[*Français*]

M. Chrétien: Madame le Président, nous avons l'intention de comparaître devant le comité ce soir, et au cours des trois prochaines semaines, nous allons voir quelles sont les suggestions qui pourront être faites en plus de celles que nous avons reçues jusqu'à présent. Mais comme je l'ai dit tantôt en réponse à la première question, le temps se fait court, et il faut procéder à l'élaboration d'une charte des droits qui soit la plus efficace possible et qui satisfasse aux besoins des Canadiens. Nous considérerons de nouveaux amendements, mais je crois que le député sera probablement très satisfait des améliorations que nous proposerons ce soir.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE RÉEXAMEN DES COMPRESSIONS DU PROGRAMME DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme sa politique fiscale est directement responsable de la réduction du programme des services communautaires, réduction qui a entraîné non seulement une baisse des services dans l'ensemble du pays, mais aussi des pertes d'emplois et un fléchissement de l'activité économique, le ministre va-t-il réexaminer sa politique fiscale et annuler toute réduction de ce programme?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme je l'ai dit dans mon exposé budgétaire, j'ai l'intention au cours des quelques prochaines années de faire en sorte que les dépenses ne soient jamais supérieures à une certaine proportion du revenu national. C'est dans ce contexte que les décisions sont prises d'augmenter ou de diminuer les fonds consacrés à divers programmes. Je n'ai nullement l'intention, à l'heure actuelle, de recommander à mes collègues un régime fiscal différent ou une autre politique de dépenses que celle que j'ai annoncée dans le budget.

● (1500)

M. Keeper: Madame le Président, il est malheureux que le ministre refuse de reconsidérer sa politique fiscale surtout qu'elle constitue un obstacle à notre capacité de nous enrichir collectivement. Mais puisque c'est une responsabilité que le ministre ne pourra éluder, songe-t-il à un nouveau programme de financement d'activités publiques locales qui serait de nature à relancer l'économie?

M. MacEachen: Madame le Président, je pense devoir rappeler au député que l'exposé budgétaire avait déjà trouvé une solution à ce problème puisqu'on a débloqué en plus des sommes déjà prévues, un milliard et demi de dollars pour fins d'investissement dans le développement économique, quatre milliards pour le développement de l'Ouest et huit milliards destinés à des projets énergétiques, le tout réparti sur une période de quatre ans. Le député peut être assuré que j'ai pensé au développement économique puisqu'à l'occasion de mon exposé budgétaire, j'ai prévu des sommes substantielles à cette fin.

* * *

LA SANTÉ ET LE SPORT AMATEUR

LA POSSIBILITÉ DE SUPPRESSION DU PROGRAMME DE SPORTS ET LOISIRS À L'INTENTION DES AUTOCHTONES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Santé et du Sport amateur. Elle concerne le programme de sports et loisirs à l'intention des autochtones. Faut-il comprendre que le ministre songe à mettre fin à ce programme utile à la fin du présent exercice financier ou pouvons-nous espérer qu'après avoir reçu les divers chefs autochtones demain pour discuter de la question, on continuera à financer ce programme?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question sur cet important sujet. Il n'ignore pas que le programme mis sur pied par mon ministère pour financer les sports et loisirs des autochtones était purement temporaire. Il a été créé en 1974 dans le but d'offrir à certaines localités autochtones qui y étaient admissibles la possibilité de profiter davantage des programmes ordinaires de santé et de sport amateur.

Nous avons décidé de mettre fin à ce programme. Néanmoins, le comité a pris cette décision compte tenu du fait que l'on continuerait à consacrer la même somme à d'autres programmes dont bénéficient tous les autochtones et que le ministère n'épargnerait aucun effort pour permettre aux jeunes athlètes autochtones de profiter des programmes existants et permanents du ministère. J'ai accepté de recevoir demain les représentants des Indiens de fait pour discuter des questions qui les préoccupent à ce sujet, mais je ne peux certainement pas prédire quelle tournure prendront ces entretiens.

M. Nickerson: Madame le Président, j'avoue que la réponse est plutôt décevante. A titre de question supplémentaire, je voudrais attirer l'attention du ministre sur un document de travail daté du 5 novembre dernier. Dans ce document . . .

Une voix: Le Règlement!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question et de s'abstenir de nous lire des extraits d'un quelconque document? Nous avons presque dépassé le temps normalement réservé à la période des questions et, à mon avis, le député devra se montrer très bref.

M. Nickerson: Madame le Président, le ministre maintient-il sa déclaration du 5 novembre dernier, selon laquelle toute réduction dans ce programme augmenterait les problèmes sociaux et qu'en ce moment les personnes participant à ce programme ne sont pas en mesure de poursuivre leur travail sans une aide financière suffisante de la part du gouvernement?

M. Regan: Non, madame le Président, je ne saurais être d'accord avec la conclusion du député. La difficulté réside dans le fait que le programme ne prévoyait que 1,100,000 dollars par année pour l'ensemble du pays. Par conséquent, il a été impossible de consacrer des sommes importantes aux programmes mêmes et l'argent a surtout servi à payer les directeurs ou le personnel affecté à leur exécution. Étant donné l'importance restreinte et la nature même de mon ministère, il nous a été pratiquement impossible d'assurer une surveillance quelconque quant à l'utilisation optimale des sommes affectées dans les différentes localités autochtones au Canada. Le comité a été saisi d'un certain nombre de propositions visant à améliorer la prestation de ces services. Telle était la situation quand le programme a été supprimé.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE PAQUEBOT SOVIÉTIQUE «ODESSA»—LES VÉRIFICATIONS DE SÉCURITÉ

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (petites entreprises), ou au responsable du tourisme. Cependant, la première partie de ma question s'adresse au solliciteur général.

L'an dernier, le paquebot soviétique *Odessa* a effectué des excursions dans les eaux intérieures de la Colombie-Britannique. Les organisateurs ont, entre autres, pratiqué des tarifs plus avantageux que ceux en vigueur au Canada. Les services du solliciteur général ont-ils soumis l'équipage de l'*Odessa* à des vérifications de sécurité, ou inspecté le navire pour s'assurer qu'il ne contenait pas de matériel de surveillance électronique et qu'il s'agissait bien d'un paquebot en règle, qui ne s'adonnait pas à des activités clandestines?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, comme le député le sait sans doute, je suis tenu de ne pas répondre aux questions de cette nature, du fait que les opérations du service de sécurité ne sont pas décrites dans tout le détail qu'il demande à connaître.

M. Clark: C'est faux.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, en vertu de l'article 61 du Règlement, je dépose un avis de motion de voies et moyens à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et je vous demande de modifier l'ordre du jour afin que nous puissions discuter de cette motion.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES TITRES DE BIENS-FONDS

MESURE VISANT À ABROGER UNE LOI ET À VALIDER CERTAINES ORDONNANCES CONCERNANT LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'hon. Jean Chrétien (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le bill C-52, intitulé «Loi prévoyant l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds et validant certaines ordonnances du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE EN MATIÈRE D'INFRACTIONS SEXUELLES ET DE PROTECTION DES JEUNES

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social) demande à présenter le bill C-53, intitulé «Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et de protection des jeunes et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CLARK—LES PROPOS DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, dans sa réponse à mon collègue le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), le solliciteur général (M. Kaplan) selon moi n'a pas rapporté avec exactitude les pratiques de la Chambre concernant la divulgation d'informations classées et les questions de sécurité. L'erreur a probablement été commise par inadvertance et le ministre voudra sans

doute revoir les pratiques antérieures, mais je ne voudrais pas que l'on croie que si nous sommes restés silencieux c'est parce que nous approuvons la promulgation de ce nouveau précédent.

* * *

● (1510)

L'ÉCONOMIE

MOTION D'AJOURNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais proposer une motion. Avant d'ajourner pour la période de Noël, nous avons eu à la Chambre un débat sans précédent de 23 heures qui a prouvé que nous sommes en pleine crise économique, comme le pensent les deux partis de l'opposition et comme le confirme le sondage national d'opinion publique mené entre Noël et la reprise de la session aujourd'hui.

A la Chambre aujourd'hui, le ministre des Finances (M. MacEachen) a rejeté des propositions précises en vue de la création d'une commission des justes prix et le rétablissement du programme des services communautaires et il a refusé catégoriquement de prendre, dans le domaine de l'habitation, les mesures qui s'imposent pour procurer des logements et des emplois. Bref, le ministre des Finances nie qu'il y a une crise, un fait reconnu par tout le monde au Canada.

Appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je propose donc:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Broadbent, mise aux voix, est rejetée.)

● (1520)

(Vote nº 41)

POUR

Messieurs

Althouse	Blackburn	Deans
Anguish	Blaikie	Fulton
Benjamin	Broadbent	Hovdebo

Questions au Feuilleton

Messieurs

Jewett (M^lle)
Keeper
Knowles
Kristiansen
Lewycky
Manly
Miller
Mitchell (M^me)
Murphy
Nystrom
Ogle
Orlikow
Parker
Rae
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell
Young—30.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (M^me)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Bégin (M^me)
Blaker
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bradley
Breau
Bussières
Caccia
Campbell (LaSalle)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Collenette
Cooper
Corbin
Côté (M^me)
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Cullen
Cyr
Darling
Dawson
De Bané
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dinsdale
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dupras
Elzinga
Ethier
Evans
Ferguson
Fleming
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Gauthier
Gimaïel
Gourd
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Harquail
Hawkes
Hees
Henderson
Herbert
Hnatyshyn
Hopkins
Hudecki
Irwin
Jarvis
Johnston
Joyal
Kaplan
Kempling
Kilgour
Killens (M^me)
Kushner
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Lang
Laniel
Lapointe (Charlevoix)
Lawrence
LeBlanc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
MacBain
MacDonald (M^lle)
MacEachen
Mackasey
MacLaren
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKnight
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nicholson (M^lle)
Nickerson
Parent
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (St. Catharines)
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Rompkey
Schroder
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Simmons
Smith
Taylor
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Vankoughnet
Watson
Wenman
Wilson
Wright—136.

● (1530)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

● (1540)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^os 25, 803, 887, 1278, 1472, 1525, 1537, 1579, 1610, 1614, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, 1646, 1649, 1663, 1672, 1714, 1715, 1717, 1723, 1727, 1729 et 1730.

[*Texte*]

LE DOSSIER DES SINÉCURES

Question n^o 25—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question du député de Leeds-Grenville, du vendredi 23 novembre 1979, à la page 1638 du hansard, qui précisait notamment que le dossier des sinécures vise surtout à identifier et neutraliser les personnes influentes, les hauts fonctionnaires travaillant pour une puissance étrangère contre le gouvernement canadien, quel est l'échelon le plus élevé de tout fonctionnaire, à l'exclusion du nom, figurant dans le dossier?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): L'échelon le plus élevé de tout fonctionnaire figurant dans ce dossier est un renseignement confidentiel. Le gouverneur en conseil a jugé bon, en effet, d'interdire tout accès à ce genre d'information pour des raisons de sécurité nationale.

La politique visant à garder confidentiels les renseignements de ce genre est justifiée, entre autres, par la nécessité d'éviter la divulgation à des services secrets ennemis, des objectifs du service de sécurité. C'est pourquoi, même si le dossier Featherbed est maintenant fermé, tout renseignement tiré de documents publics peut être d'un grand intérêt pour des services secrets ennemis lors de leurs futures opérations contre le Canada.

LA SOCIÉTÉ CHRYSLER

Question n^o 803—**M. de Jong:**

1. Au cours des entretiens tenus entre le gouvernement et la société Chrysler a-t-on envisagé la possibilité d'établir au Canada une usine qui aurait pour objectif la fabrication de voitures *a*) dont la conception n'aurait pas à être repensée chaque année, *b*) dont les pièces seraient interchangeables, *c*) dont la consommation d'essence serait peu élevée, *d*) qui seraient munies d'un système anti-pollution, *e*) qui seraient recyclables et, sinon, pourquoi?

2. Le premier ministre donnerait-il ordre à ses représentants d'aborder ces questions lors des prochains pourparlers?

3. Le gouvernement envisagerait-il de prendre possession des avoirs de la Chrysler du Canada et d'en utiliser les installations pour mettre sur pied une industrie canadienne de l'automobile qui poursuivrait comme objectif la mise au point d'une voiture *a*) non polluante, *b*) économique sur le plan de l'énergie, *c*) conçue pour durer au moins sept ans, *d*) équipée de pièces interchangeables, *e*) conçue en fonction de la rigueur des hivers canadiens?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. Oui, le projet d'exploitation et de financement de la société soumettait au gouvernement l'ensemble des produits que la compagnie prévoit fabriquer à l'avenir et ce projet fait partie de l'accord conclu entre la Chrysler et le gouvernement canadien. Ce projet concorde avec tous les objectifs établis dans la question. Vu la situation actuelle de l'industrie automobile, si une compagnie ne répondait pas à ces critères, elle ne pourrait pas survivre.

   Les modèles Cordoba et Miranda, actuellement assemblés à Windsor, le modèle Imperial prévu pour 1981 et la nouvelle petite voiture, à faible consommation d'essence, qui sera assemblée à Windsor en 1983, répondent à ces critères.

L'usine de fourgonnettes, mentionnée dans l'accord de la Chrysler avec le gouvernement, construira également un véhicule qui répondra à ces critères.

2. Voir la réponse à la question 1.

3. Étant donné la nature du marché nord-américain de l'automobile et les frais concernés, une telle action ne serait pas pratique.

LE QUAI DU GOUVERNEMENT—WESTPORT (ONT.)

Question nº 887—**M. Cossitt:**

L'ancien ministre des Pêches et des Océans a-t-il informé le député de Leeds-Grenville, le 26 octobre 1979, que l'on prévoyait inclure dans le Programme des ports pour petits bateaux de 1980-1981 les réparations mineures devant être apportées au quai du gouvernement à Westport (Ont.) dans la circonscription de Leeds-Grenville et, dans l'affirmative, *a*) une somme a-t-elle été prévue pour ce projet et, le cas échéant, combien, *b*) quand les appels d'offre doivent-ils être lancés et les travaux commencer?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Dans une lettre datée du 26 octobre 1979, l'ancien ministre des Pêches et des Océans a informé l'honorable député de Leeds-Grenville que l'on songeait à inclure au Programme des ports pour petits bateaux de 1980-1981 les réparations à effectuer au port de Westport, compte tenu des fonds dont on disposera et des autres priorités.

A cause du manque de fonds et d'autres priorités régionales, le projet n'a pas été inclus au programme de 1980-1981. Nous envisagerons d'inclure le projet aux programmes des années à venir, toujours en tenant compte des fonds dont nous disposerons et des autres priorités régionales.

LES BANQUES INTERNATIONALES

Question nº 1278—**M. Greenaway:**

1. Quels sont les nom et adresse des banques internationales auxquelles le gouvernement verse une participation et quelles sont éventuellement celles qui mettent des capitaux à la disposition de sociétés canadiennes qui désirent vendre leurs produits au pays où se trouve la banque ou y faire des investissements?

2. Sur quels critères se fonde-t-on pour choisir les sociétés canadiennes qui pourront profiter de ces capitaux et décider du montant à allouer?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):

1. Groupe de la Banque mondiale (y compris la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement et la Société financière internationale)
1818 nord-ouest, rue H.
Washington, D.C.
États-Unis 20433

Banque interaméricaine de développement
807 nord-ouest, 17e rue
Washington, D.C.
États-Unis 20577

Banque asiatique de développement
C.P. 789
2330, boulevard Roxas
Manille, Philippines

Banque de développement des Caraïbes
C.P. 408
Wildey, St. Michael
Barbade, Antilles

Banque africaine de développement
C.P. 1387
Abidjan,
Côte-d'Ivoire

Voici les principales fonctions des institutions financières internationales ou des banques de développement multilatéral susmentionnées: utiliser les ressources mises à leur disposition pour consentir des prêts pour le développement des pays membres en voie de développement;assurer une assistance technique pour la préparation,le financement et l'exécution des projets et programmes de développement; encourager les portefeuillistes privés à investir à des fins de développement et répondre aux demandes visant à aider les pays membres dans la coordination de leurs politiques et régimes de développement.

Les prêts consentis aux pays membres en voie de développement servent à financer les dépenses autorisées en vertu des accords de prêt concernant les projets, et des procédures particulières figurent dans les documents relatifs aux prêts et dans les lignes directrices des banques concernant l'approvisionnement en biens et services. Les banques distribuent dans les pays membres, y compris au Canada, des communiqués touchant toutes les approbations de prêts et d'assistance technique et publient, à l'échelle internationale, des avis d'approvisionnement sous forme d'appels d'offres ou d'inscriptions pour la présélection des soumissionnaires afin d'encourager la concurrence internationale au chapitre de l'approvisionnement en biens et services. Le Canada étant membre des banques, les entreprises canadiennes peuvent automatiquement soumissionner les projets financés par celles-ci.

Le Groupe de la Banque mondiale, par l'intermédiaire de sa filiale, la Société financière internationale (SFI), est la seule institution qui réserve ses investissements en actions et en prêts au secteur public.

2. Toutes les compagnies canadiennes peuvent profiter des occasions de conclure des affaires avec les banques de développement. Afin de faciliter l'examen des propositions visant la présélection des fournisseurs de services, les banques tiennent à jour des fichiers portant sur les aptitudes et l'expérience d'un grand nombre de bureaux d'experts-conseils. Les experts-conseils désireux de soumissionner les marchés d'approvisionnement financés par l'une ou plusieurs de ces institutions devraient se faire inscrire au préalable au siège social de la banque ou des banques en question.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a établi un bureau spécial pour aider les fournisseurs canadiens éventuels dans le cadre de projets financés par les banques, et il publie et distribue régulièrement des renseignements sur les possibilités d'exportation à l'intention des entreprises canadiennes. Les fournisseurs éventuels devraient communiquer avec le Bureau des projets outre-mer, 33/1, ministère de l'Industrie et du Commerce, 235, rue Queen, Ottawa, K1A 0H5 ou avec les bureaux régionaux d'Industrie et Commerce les plus près; ces bureaux sont situés dans les principales villes du Canada.

Questions au Feuilleton

Les occasions d'affaires et les projets varient de plusieurs milliers de dollars jusqu'à plus de 100 millions de dollars.

La Société financière internationale participera à un investissement lorsqu'elle sera convaincue des avantages économiques et de la rentabilité du projet. Les investissements doivent être faits de concert avec des groupes locaux, avec ou sans l'intervention d'un investisseur étranger; il peut s'agir d'un investissement en actions ou en prêts, ou d'une combinaison des deux, selon les besoins du projet. Jusqu'à maintenant, le plus important investissement de la SFI est un prêt de 100 millions de dollars, consenti par un consortium.

LA SOCIÉTÉ FLYER INDUSTRIES

Question nº 1472—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Flyer Industries qui œuvre au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société a-t-elle pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société a-t-elle respecté tous ses engagements?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Ci-après, copie du décret de remise des droits de douane CP 1972-1646 concernant la Flyer Industries Limited. Ce décret n'est pas relié au Pacte de l'automobile mais permettait d'importer en franchise des pièces, de genre ou de catégories, non fabriquées au Canada pour utilisation dans la fabrication de carrosseries d'autobus à trolley.

Sur avis conforme du ministre de l'Industrie et du Commerce, du ministre des Finances et du Conseil du Trésor, et en vertu de l'article 17 de la loi sur l'administration financière, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil de prendre le décret concernant la remise de certains droits de douane payés ou payables par la Flyer Industries Limited, ci-après.

DÉCRET CONCERNANT LA REMISE DE CERTAINS DROITS DE DOUANE PAYÉS OU PAYABLES PAR LA FLYER INDUSTRIES LIMITED

Titre abrégé

1. Le présent décret peut être cité sous le titre: Décret de remise concernant la Flyer Industries.

Remise

2. Par les présentes est accordée la remise, jusqu'à concurrence de $83,000, des droits de douane payables sur des éléments d'une classe et d'une espèce qui ne sont pas fabriqués au Canada ou qui, de l'avis du ministre de l'Industrie et du Commerce, ne peuvent être obtenus des fabricants canadiens et que la société Flyer Industries Limited, anciennement la Western Flyer Coach Limited a importés au cours de la période allant du 1er janvier 1970 au 30 juin 1972 pour fabriquer, au compte de la Toronto Transit Commission, 151 carrosseries de trolleybus électriques non assujettis à une voie ferrée.

LES CONCESSIONS DE LOCATION D'AUTOMOBILES

Question nº 1525—**M. Mazankowski:**

Les concessions de location d'automobiles situées dans les aéroports du ministère des Transports se sont-elles toutes acquittées du paiement des loyers et des droits de concession et, sinon, *a*) quelles concessions sont en dette, dans quels aéroports et pour quel montant, *b*) comment le ministère recouvre-t-il l'argent qui lui est dû?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): *a*) Les concessionnaires en dette au 30 septembre étaient les suivants:

Aéroports	Concessionnaires	Montant
Sept-Îles	Location Auto Ray Leg (Avis)	$11,333.67
Sept-Îles	Tilden Rent-a-Car Systems Ltd. (Tilden)	$5,135.27
Winnipeg (international)	Save Rent-a-Car Ltd. (Big Blue)	$9,259.05
Grande-Prairie	Trumpeter Pontiac Buick Ltd. (Budget)	$1,887.66
Prince-George	D.S.C. Leasing (Hertz)	$5,432.68

b) Le ministère a envoyé des avis de défaut de paiement aux deux premiers concessionnaires de la liste. Il a informé la Save Rent-a-Car qu'elle ne respectait pas son contrat. Des fonctionnaires du ministère ont communiqué avec la Trumpeter Pontiac Buick et la D.S.C. Leasing pour obtenir le paiement des sommes dues.

LE PRIX DE BASE DU GRAIN

Question nº 1537—**M. Mazankowski:**

1. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a-t-il annoncé une augmentation du prix de base du grain en mars 1980 et une autre en juillet 1980, le prix de base de la quasi-totalité des produits étant le même que celui qui existait avant le 18 février 1980 et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le ministre envisage-t-il d'augmenter le prix de base de façon à traduire la situation sur les marchés internationaux et à offrir aux céréaliculteurs un prix de base qui corresponde davantage à la valeur de leurs produits?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): 1. Le paiement initial annoncé en mars 1980 pour la période 1980-1981 dépassait de $9.19 la tonne le paiement initial établi au début de l'année agricole 1979-1980. Le communiqué de mars 1980 indiquait aussi que le paiement initial ferait l'objet d'un examen avant le début de l'année agricole et qu'il serait ajusté si les perspectives du marché le justifiaient. Le paiement initial du blé de la période 1980-1981 a été étudié en juillet 1980 et ajusté à la hausse à $156.16 la tonne, soit une majoration de $18.37 par rapport au prix annoncé en mars. Concurremment, le paiement initial de l'orge (provende nº 1) a été ajusté à la hausse de $34.44 à $124.01 la tonne tandis que le paiement initial de l'avoine restait au même niveau qu'en 1979-1980. Les paiements initiaux annoncés en mars et juillet se fondaient tous sur les meilleurs renseignements disponibles à ces dates au sujet des conditions commerciales anticipées.

2. Une majoration des paiements initiaux assortie d'un paiement d'appoint pour les livraisons passées n'est pas jugée appropriée à ce moment-ci. Toutefois, on suit de près les prix et les marchés; les paiements initiaux seront ajustés avant les semences printanières si les conditions le justifient.

LES ENCOURAGEMENTS FISCAUX ACCORDÉS AUX INDUSTRIES

Question nº 1579—**M. Howie:**

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il entrepris une étude sur les encouragements fiscaux destinés aux industries des régions qui souffrent des disparités régionales et, le cas échéant, où en est-elle?

2. Des experts de l'extérieur ont-ils été engagés pour participer à l'étude et, le cas échéant, quel est leur nom?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse du ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale revoit régulièrement les façons et les moyens d'inciter les industries à s'implanter dans des régions touchées par les disparités régionales. Dans ce contexte, l'attention méritée est donnée à l'utilisation des arrangements fiscaux.

2. Sans objet.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF—L'ANNIVERSAIRE DU CANAL RIDEAU

Question nº 1610—**M. Cossitt:**

Le gouvernement sait-il que l'année 1982 constitue le 150e anniversaire du canal Rideau et, afin de commémorer cet événement mémorable de l'histoire du Canada, envisage-t-il d'émettre un timbre commémoratif?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Les postes canadiennes ne sont pas sans savoir que l'année 1982 marquera le 150e anniversaire de l'inauguration du canal Rideau et elles étudient la possibilité d'émettre un timbre pour souligner cet événement.

AIR CANADA—LES MATIÈRES NUCLÉAIRES

Question nº 1614—**M. Cossitt:**

1. Au cours des trois dernières années, la société Air Canada a-t-elle transporté des matières nucléaires à bord de ses avions et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) quels en étaient les points de départ et d'arrivée?

2. Y avait-il des passagers à bord de ces avions et, le cas échéant, avaient-ils été préalablement avisés du contenu de la cargaison, de sorte qu'ils puissent refuser de monter à bord des avions et, sinon, *a*) pourquoi, *b*) ce renseignement sera-t-il communiqué à l'avenir?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction d'Air Canada nous informe de ce qui suit:

1. Toutes les compagnies aériennes canadiennes transportent régulièrement des matières radioactives. Elles entrent dans la catégorie des matières courantes dans le cas d'Air Canada.

   a) et b) Le volume des expéditions de matières radioactives est tel qu'il serait coûteux, en temps et en argent, d'effectuer une compilation. En 1977, 490,533 paquets ont été envoyés au Canada parmi lesquels 123,208 ont été acheminés par des transporteurs aériens canadiens et le reste, par voie de surface.

2. Les passagers ne sont pas tenus au courant du transport de matières radioactives à bord des avions.

   a) Ni la Commission du contrôle de l'énergie atomique, ni le ministère des Transports n'exigent un tel avis. Le fait que certains paquets contiennent des matières radioactives ne signifie pas qu'ils sont dangereux. La Commission du contrôle de l'énergie atomique est chargée d'accorder les licences aux fabricants et aux exploitants de matières radioactives; elle est de plus chargée du contrôle de la manutention et de l'approbation des conteneurs. Les marchandises qui peuvent constituer un danger pour la sécurité des passagers des compagnies aériennes sont transportées dans des avions cargos plutôt que dans la soute des avions passagers.

   b) Air Canada ne prévoit pas informer ses passagers de la présence de toute expédition particulière dans la soute de ses appareils, étant donné que les méthodes actuelles de manutention rendent impossible le transport de matières dangereuses dans les avions passagers. La Société se conforme aux normes de manutention nationales et internationales de l'Agence de l'énergie atomique.

LES CONTRATS DU MDN POUR LA FOURNITURE D'«INSIGNES»

Question nº 1632—**M. McKinnon:**

En 1980, le ministère de la Défense nationale a-t-il passé des contrats pour la fourniture d'«insignes» et, le cas échéant *a*) combien, *b*) de quel montant global?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui, 122 contrats.

a) 4,301,672 articles de 256 genres.

b) $1,702,798.

LE CONTRAT DU MDN POUR UN PROGRAMME ANTITABAGISME

Question nº 1633—**M. McKinnon:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il conclu avec une entreprise privée un contrat de «recherche et de développement d'un programme antitabagisme efficace pour les membres des Forces armées canadiennes» de $13,908 et, le cas échéant, quelles étaient les compétences de l'entreprise choisie?

2. Des études semblables ont-elles déjà été effectuées?

3. D'autres organismes gouvernementaux, comme le CNR ou le CMDN, seraient-ils en mesure d'effectuer une étude de ce genre?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui. Le chef du groupe de recherche ainsi que ses membres sont reconnus internationalement comme des meneurs dans ce domaine. Ils ont élaboré et mis en œuvre des programmes antitabagisme couronnés de succès aux États-Unis et au Canada.

2. Oui.

3. Non.

Questions au Feuilleton

LE MDN—LES MEUBLES DE MAISON

Question nº 1634—**M. McKinnon:**

Le MDN a-t-il commandé pour $124,821 de meubles de maison et, le cas échéant, *a*) dans quel but, *b*) quels articles?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui.

a) Pour meubler les logements pour célibataires non officiers à la Base des Forces canadiennes Petawawa (Ontario).

b) Lits,
tables de chevet,
tables de travail,
chaises,
commodes,
tables d'appoint,
miroirs,
sofas,
tables à café.

LE MDN—LES CHAUFFE-FOURS ÉLECTRIQUES

Question nº 1635—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il commandé pour $33,833 de chauffe-fours électriques et, le cas échéant, à quelles fins?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. Pour remplacer ceux qui étaient utilisés à bord des appareils *Hercules* et *Cosmopolitan*.

LES PUBLICATIONS DE PROMOTION DU «COSMOPOLITAN»

Question nº 1636—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale utilise-t-il l'aéronef *Cosmopolitan* depuis dix ans et a-t-il consacré $250,000 à des publications de promotion de l'appareil et, le cas échéant, pourquoi?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. Le *Cosmopolitan* est en service depuis plus de vingt ans. Le présent contrat s'inscrit dans le cadre d'un processus permanent visant à fournir au personnel chargé de la maintenance des renseignements techniques à jour sur les modifications apportées à l'appareil et à ses systèmes. Les renseignements en question sont indispensables pour conserver les normes de sécurité aérienne. Dans le cas du *Cosmopolitan,* le contrat prévoit au cours des deux prochaines années la rédaction technique, la validation technique, la mise au point et l'impression de modificatifs de 39 publications composées de plus de 100 volumes. On prévoit que l'on utilisera l'appareil pendant dix ans encore.

LE VOYAGE DU SEAE EN ANGLETERRE

Question nº 1646—**M. Cossitt:**

1. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est-il rendu récemment en Angleterre pour rencontrer la reine, le premier ministre, M^me^ Thatcher et lord Carrington et, le cas échéant, *a*) combien de minutes a-t-il passées avec la reine, *b*) a-t-il passé quatre minutes avec M^me^ Thatcher, *c*) combien de minutes a-t-il passées avec lord Carrington?

2. Le ministre a-t-il déclaré dans une lettre du 20 octobre 1980 adressée à de «grands amis» qu'il avait participé à des «entretiens sérieux» avec la reine, M^me^ Thatcher et lord Carrington sur la question de la constitution?

3. Combien la visite a-t-elle coûté aux contribuables, sans oublier le nom et les frais encourus pour les personnes qui accompagnaient le ministre?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui, au début d'octobre. Le ministre a passé *a*) environ 3 heures avec Sa Majesté; *b*) environ 60 minutes avec le premier ministre M^me^ Thatcher; *c*) environ 30 minutes avec lord Carrington.

2. Pour ce qui est de la question concernant la lettre adressée à de «grands amis», veuillez vous reporter à la réponse à la question 1690 déposée le 17 décembre 1980.

3. Le ministre était accompagné par M^lle^ C. Anderson (adjoint spécial principal), M. J. Haviland (adjoint spécial) et M. A. Simard (porte-parole officiel, service de presse du ministère). Même si nous n'avons pas encore reçu toutes les factures, nous estimons à $12,600 le coût total de la visite.

LE CODE D'ÉTHIQUE—LES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX

Question nº 1649—**M. Herbert:**

Le gouvernement sait-il que le Congrès américain a adopté en 1958 un code d'éthique pour les employés fédéraux et envisage-t-il d'adopter un code analogue pour le Canada?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Le gouvernement sait qu'il y a un code d'éthique touchant les employés fédéraux des États-Unis.

On n'envisage pas l'adoption d'un tel code au Canada, car les dispositions actuelles régissant la conduite des employés du gouvernement fédéral sont plus complètes et plus explicites que celles contenues dans le code des États-Unis de 1958 et se retrouvent dans des mesures législatives particulières, telles que le Code criminel, la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, ainsi que dans des lignes directrices, par exemple les lignes directrices au sujet des conflits d'intérêt touchant les fonctionnaires, auxquelles s'ajoutent des codes de conduite et d'éthique ministériels directement axés sur leurs opérations.

LE PROGRAMME D'ASSURANCE-MALADIE

Question nº 1663—**M. Herbert:**

1. Les personnes âgées à la retraite qui déménagent du Québec en Ontario continuent-elles, après la période initiale de trois mois, à bénéficier du programme d'assurance-maladie une fois qu'elles demeurent dans la nouvelle province et procède-t-on différemment dans les autres provinces et territoires?

2. Le gouvernement a-t-il songé à aider financièrement les citoyens canadiens qui ne sont pas couverts par un régime d'assurance-maladie du fait qu'ils ont déménagé dans une autre province?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. En général, lorsqu'une personne déménage d'une province pour élire résidence dans une autre, elle continue de bénéficier de l'assurance-maladie (c'est-à-dire, les régimes couverts dans le cadre des Programmes nationaux d'assurance-hospitalisation et de soins médicaux) offerte dans la province de résidence originale jusqu'au dernier jour du deuxième mois suivant l'élection de domicile dans la deuxième province, pourvu que toute condition relative aux primes (s'il s'agit d'un régime financé au moyen de primes) ou à l'inscription soit remplie. La nouvelle province de résidence assurera l'intéressé à partir du premier jour du troisième mois suivant l'élection de domicile dans la province en question, encore une fois pourvu que toute condition relative aux primes ou à l'inscription soit remplie. Toutes les provinces, y compris les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest, procèdent ainsi lorsqu'il s'agit de résidents qui déménagent dans une autre province.

2. Oui. Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires participent, à parts égales, au financement de la Caisse supplémentaire d'assurance-santé gérée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette caisse sert à assurer les résidents canadiens qui, sans qu'ils en soient responsables, perdent leur droit à l'assurance-maladie (soit les risques couverts par les régimes nationaux) ou ne peuvent l'obtenir. La caisse supplémentaire existe depuis 1972 et a remplacé un fonds supplémentaire d'assurance-hospitalisation établi en 1966.

L'AVION «CHALLENGER» DE CANADAIR

Question nº 1672—**M. McKinnon:**

1. Le modèle de série de l'avion *Challenger* de Canadair est-il plus lourd que le prototype et, le cas échéant, *a*) de combien, *b*) Canadair compensera-t-elle cette charge supplémentaire en modifiant certains éléments de l'avion?

2. Canadair consacre-t-elle une partie des 20 millions de dollars qu'elle a récemment affectés au programme *Challenger* pour remédier à ce problème de poids?

3. Si certains éléments étaient modifiés à cette fin, le prix de vente de l'avion serait-il augmenté et, le cas échéant, de combien?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Avion *Challenger* de Canadair

1. Non. *a*) Les premiers modèles fabriqués pesaient environ 600 livres (poids à vide du fabricant) de moins que le prototype (18 600 livres contre 19 200 livres).
   b) Canadair a déjà apporté plusieurs modifications, visant à diminuer le poids, aux premiers avions fabriqués, ce qui a donné lieu à l'économie de poids susmentionnée.
2. Une partie des 20 millions de dollars consacrés aux améliorations de l'avion *Challenger* comporte une autre économie de poids de l'ordre de 300 livres d'abord et de 600 livres en fin de compte (le poids à vide visé du fabricant est de 18 000 livres). La moitié de l'économie de poids proviendra de l'utilisation de pièces en matériel mixte de poids léger devant remplacer les pièces d'aluminium classiques.
3. Non. Le programme d'économie de poids n'entraînera pas l'augmentation du prix de vente de l'avion *Challenger*. D'autres facteurs, notamment le taux d'inflation, la concurrence et les particularités du marché par rapport aux coûts du programme et au rendement de l'investissement prévu, détermineront surtout les prix.

LES NIVEAUX D'IMMIGRATION

Question nº 1714—**M. Stewart:**

1. Lors de l'établissement des quotas d'immigration, les provinces sont-elles consultées et, le cas échéant, lesquelles?

2. Tient-on compte des quotas provinciaux lors de l'établissement du quota national?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Pour ce qui concerne l'établissement des objectifs de la politique d'immigration, la loi sur l'immigration de 1976 souligne l'importance de la collaboration et des consultations fédérales-provinciales. L'article 7 de la loi dispose précisément que le ministre doit consulter les dix provinces sur l'aspect régional des besoins démographiques et de la situation du marché du travail avant d'annoncer chaque année au Parlement le nombre d'immigrants que le gouvernement fédéral compte accueillir au Canada. Par conséquent, les consultations avec toutes les provinces revêtent une importance particulière au regard de l'établissement des niveaux d'immigration.

2. Certaines provinces précisent le nombre d'immigrants qu'elles désirent accueillir au cours de l'année suivante en se fondant en partie sur le nombre de ceux qu'elles prévoient recevoir pendant l'année en cours. Toutefois, la plupart des provinces expriment leurs besoins suivant un certain pourcentage du niveau total à établir. Il faut tenir pleinement compte des vues des provinces, mais ces dernières reconnaissent que l'établissement d'un niveau global d'immigration ne se fonde pas seulement sur l'ensemble de leurs vues particulières et que le gouvernement fédéral doit également prendre en considération les objectifs nationaux concernant le développement économique et social qui influent directement sur l'établissement des niveaux. De plus, les provinces se rendent compte du fait que leur nombre respectif d'habitants augmentera ou diminuera au fur et à mesure que les gens se déplaceront d'une province à l'autre, étant donné que tous les résidents peuvent se rendre dans toutes les régions du pays.

LA MAINMISE SUR DES SOCIÉTÉS

Question nº 1715—**M. Stewart:**

1. De 1975 à 1979, combien de demandes de mainmise ou d'achat d'actions d'une société canadienne présentées par des sociétés étrangères ont été reçues et examinées chaque année et, de ce nombre, combien *a*) ont été (i) approuvées (ii) refusées, *b*) sont encore à l'étude?

2. Les demandes faites par des sociétés étrangères d'acquérir une société canadienne ou d'acheter une partie de ses actions sont-elles connues du public dès que la demande est officiellement déposée?

3. Les sociétés canadiennes ont-elles la possibilité de faire une contre-offre afin que la société demeure sous mainmise canadienne?

4. Essaie-t-on par tous les moyens de trouver un acheteur canadien avant d'approuver une demande présentée par une société étrangère?

5. De 1975 à 1979, quelle a été, pour chacune de ces années, la valeur nette des sociétés canadiennes passées sous mainmise étrangère?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger:

1. Propositions d'acquisition du contrôle d'entreprises à contrôle canadien

Année	Reçues et certifiées	Traitées	Approuvées	Rejetées	Retirées	Remise à la fin de l'année
			nombre de demandes			
1975	90	106	70	18	18	22
1976	66	69	49	11	9	19
1977	134	124	110	7	7	29
1978	166	153	133	13	7	42
1979	172	185	165	7	13	29

2. Non.

3. Le gouvernement accepte les observations des acheteurs canadiens éventuels et y répond. Lorsqu'il est possible de démontrer qu'une offre canadienne concurrentielle est de bonne foi, l'agence en tient compte lorsqu'elle décide d'autoriser ou de refuser la proposition d'acquisition étrangère.

4. Non. Si le gouvernement et l'agence cherchaient des acheteurs canadiens éventuels, ils enfreindraient l'article 14 de la loi.

5. Nous ne tenons pas de données sur la valeur nette; cependant, les actifs sont les suivants:

Année	Valeur de l'actif dans les cas d'acquisition approuvés (milliers de dollars)
1975	386.9
1976	201.0
1977	301.3
1978	963.0
1979	441.4

LE RAPPORT ANNUEL DES POSTES

Question nº 1717—**M. Cossitt:**

1. Combien a coûté la publication du rapport annuel des Postes et à combien d'exemplaires ce rapport a-t-il été tiré pour *a*) 1978-1979, *b*) 1979-1980?

2. Quels sont les nom et adresse de l'imprimeur du rapport dans chaque cas?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):

		Coût	Quantité
1.			
	a) 1978-1979	$2,840	3,500
	b) 1979-1980	$4,228	2,500
2.	1978-1979	Approvisionnements et Services Canada	
	1979-1980	Approvisionnements et Services Canada	

LE CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Question nº 1723—**M. Murta:**

1. La fête donnée à Ottawa, le 30 octobre dernier, à l'occasion du dixième anniversaire du Centre de recherches pour le développement international, était-elle réservée uniquement aux personnes invitées?

2. Combien de personnes ont participé à la fête?

3. Combien cette fête a-t-elle coûté aux contribuables?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La réponse du Centre de recherches pour le développement international est la suivante:

1. Oui.

2. 106.

3. $3,043.36.

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Question nº 1727—**M. Stewart:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de reconstituer le comité spécial sur l'examen de l'investissement étranger?

2. Le gouvernement a-t-il donné suite aux allégations des entreprises commerciales, selon lesquelles les formules de l'Agence d'examen de l'investissement étranger seraient *a*) trop longues, *b*) trop compliquées?

3. Au cours des six derniers mois, certaines formules de demande de l'Agence ont-elles été modifiées et, dans la négative, le gouvernement entend-il réviser les formules de demande et de déclaration actuelles pour les rendre plus faciles à comprendre et à remplir?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger:

1. Non.

2. L'Agence d'examen de l'investissement étranger s'occupe d'examiner, sur une base occasionnelle, la forme et le fond des formules d'avis exigées par la loi sur l'examen de l'investissement étranger et ce, en tenant compte de remarques générales avancées soit par des hommes d'affaires soit par d'autres intéressés. En 1977, d'importantes modifications ont été faites aux règlements relatifs aux procédures à suivre dans la présentation de demandes d'investissement aux termes de la loi. Elles ont eu pour effet de réduire au minimum le fardeau administratif imposé aux requérants et à rendre plus efficace le traitement des demandes au sein du gouvernement.

3. Plus tôt cette année, l'agence a terminé un examen complet et des formes et des types de renseignements exigés à l'heure actuelle, et a formulé des recommandations à cet égard. Toutefois, avant de suivre ces recommandations, on attend que le gouvernement actuel ait considéré tout autre changement qui pourrait s'imposer.

LES ÉTUDES SECTORIELLES DES INDUSTRIES

Question nº 1729—**M. Stewart:**

1. Le gouvernement a-t-il procédé à des études sectorielles de diverses industries canadiennes et, dans l'affirmative, *a*) à quelle fin, *b*) ces études sont-elles terminées?

2. Les réponses des industries ont-elles toutes été reçues et, dans l'affirmative, le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il donné suite à ces études et à ces réponses?

3. Les conclusions des études et les réponses de l'industrie sont-elles présentement à la disposition des députés?

4. Combien en a-t-il coûté en tout pour faire ces études et pour obtenir les réponses de l'industrie?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce):

1. *a*) En février 1978, dans le cadre d'une initiative du premier ministre et des ministres du Canada, 23 groupes d'étude consultatifs propres aux industries ont été formés pour faire des recommandations aux gouvernements provinciaux et fédéral sur les mesures visant à promouvoir une saine expansion de leur secteur industriel. Ces groupes d'étude étaient composés d'hommes d'affaires, de représentants syndicaux et d'universitaires. Le gouvernement fédéral a fourni le secrétariat pour chaque groupe d'étude et les gouvernements provinciaux ont été invités à participer aux travaux à titre d'observateurs.

   b) Les rapports des groupes d'étude ont été présentés aux gouvernements fédéral et provinciaux en juillet 1978 et un comité de synthèse, composé d'hommes d'affaires, de représentants syndicaux et d'universitaires, à été formé en juillet 1978, pour identifier les facteurs et politiques qui vont à l'encontre des activités sectorielles et faire des recommandations à ce sujet. Ce comité a présenté son rapport en octobre 1978.

2. En février 1979, le gouvernement a publié un rapport intitulé «Vers la croissance économique—Poursuite du dialogue» dans lequel il énumérait les recommandations faites par le comité de synthèse dans le contexte de son étude des rapports des 23 groupes de travail du secteur industriel. Entre février 1979 et mai 1979, le gouvernement fédéral a communiqué les réponses à chacun des rapports individuels des groupes de travail. Le gouvernement fédéral a accepté certaines recommandations, en a rejeté d'autres et en a fait étudier davantage quelques autres. Certaines initiatives importantes de politiques ont été prises et annoncées lors de la communication des réponses ou par la suite.

3. En 1978 et 1979, des copies des rapports des groupes de travail et des réponses du gouvernement ont été distribuées, sur demande, aux députés, particuliers, industriels, ouvriers, gouvernements provinciaux, écoles et bibliothèques. Le stock de ces publications est maintenant épuisé.

4. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a calculé que les frais directs engagés aux fins de consultation pour les groupes de travail du secteur industriel, le comité de synthèse, y compris la publication et la distribution des rapports, se chiffraient à environ $475,000. Les frais indirects par année-personne, engagés dans ce processus n'ont pas été enregistrés et il serait presque impossible d'établir un chiffre estimatif.

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 1730—**M. Stewart:**

1. En quelle année le programme d'assurance-chômage a-t-il été lancé?

2. A l'origine, le programme a-t-il été fondé sur des pratiques actuarielles voulant que les cotisations correspondent aux débours du fonds?

3. Depuis la mise en œuvre du programme, à combien de reprises les déficits annuels au titre des contributions employeur-employés ont-ils nécessité l'apport annuel de crédits supplémentaires par le gouvernement?

4. De 1975 à 1979, pour chaque année, à combien s'élevaient en tout *a*) les contributions employeur-employés, *b*) les débours, *c*) les déficits?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention, en haussant les contributions employeur-employés, de revenir à des pratiques actuarielles?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Le régime d'assurance-chômage a été lancé le 1er juillet 1941 pour les fins du versement des cotisations; le 27 janvier 1942 pour les fins du versement des prestations; la loi sur l'assurance-chômage a reçu la sanction royale le 7 août 1940.

2. On avait prévu à l'origine que le régime d'assurance-chômage s'autofinancerait, les frais étant consolidés au moyen des cotisations des employeurs et des employés ainsi que des contributions statutaires du gouvernement. Cette formule de financement est toujours valable aujourd'hui.

3. Le gouvernement doit assumer une part supplémentaire des dépenses au moyen d'avances remboursables productives d'intérêt fixé lorsque les cotisations cumulatives syndicales-patronales ainsi que les contributions cumulatives statutaires du gouvernement sont inférieures aux frais cumulatifs au titre du régime d'assurance-chômage, ce qui a été le cas pendant une partie des années 1964, 1965 et 1972 à 1976.

4.

	1975	1976	1977	1978	1979
	(en millions de dollars)				
a) cotisations des employeurs et des employés (en excluant les pêcheurs autonomes)	1,949	2,473	2,547	2,834	2,806
b) dépenses (y compris les frais d'administration)					
participation des employeurs et des employés	1,627	2,172	2,336	2,507	2,897
participation du gouvernement	1,707	1,356	1,788	2,255	1,295
total	3,334	3,529	4,124	4,762	4,192
c) déficits (D) ou surplus (S) annuels des cotisations des employeurs et des employés par rapport aux coûts du régime qu'assument les employeurs et les employés	321(S)	301(S)	210(S)	327(S)	91(D)

Remarques:—En 1975 et 1976, le gouvernement a dû prendre en charge une portion supplémentaire des frais, ce qu'il fit au moyen d'avances remboursables productives d'intérêt en raison du déficit cumulatif de 418 millions de dollars du compte d'assurance-chômage à la fin de 1974.

—Le total général peut ne pas être juste parce que les sommes ont été arrondies.

5. Les taux de cotisation des employeurs et des employés sont établis conformément à la loi sur l'assurance-chômage, afin que l'employeur et l'employé assument leur part des coûts du régime d'assurance-chômage, et que le compte d'assurance-chômage puisse continuer de s'autofinancer.

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si les questions nos 537 et 1511 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

[*Texte*]

LES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS ACCORDÉS PAR LE MEER POUR DES ÉTUDES

Question no 537—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse *a*) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, *b*) de l'administration ou des activités internes du ministère de l'Expansion économique régionale?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

(Le document est déposé.)

LES EMPLOYÉS DE RADIO-CANADA

Question no 1511—**M. Herbert:**

1. Sur quels critères la Société Radio-Canada se fonde-t-elle pour déterminer le nombre et le genre d'employés dont le nom figurera au générique des émissions télévisées auxquelles ils ont collaboré et pour lesquelles ils ont touché un traitement pré-établi?

2. Combien d'employés contractuels réguliers la Société Radio-Canada compte-t-elle?

3. A combien de personnes, à qui elle verse un traitement annuel, la Société Radio-Canada accorde-t-elle des contrats pour la production d'émissions spéciales?

4. Combien d'employés contractuels possèdent dans leur contrat une clause stipulant que leur nom figure au générique des émissions auxquelles ils ont collaboré?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que les questions nos 537 et 1511 soient réputées être transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA

MESURE CONCERNANT LES INTÉRÊTS DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 17 décembre 1980, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Howard Crosbie (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je débuterai mon intervention en rappelant brièvement les observations que j'ai faites le 17 décembre 1980 au sujet de la teneur du bill C-48, décrétant la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, et de ses répercussions probables. J'ai tout d'abord dit que le bill C-48 constituait apparemment la mise en œuvre par le gouvernement du programme énergétique national qu'il a rendu public le 28 octobre 1980. Comme bon nombre de Canadiens, je crains que le programme énergétique national n'ait pour véritable effet de provoquer la nationalisation et la socialisation de l'industrie énergétique du pays sous le couvert du processus de canadianisation que préconise le gouvernement. Cette nouvelle politique a cependant pour conséquence immédiate de chasser du Canada à un rythme alarmant les entreprises spécialisées dans l'exploration et l'extraction du pétrole. Plus de 60 plates-formes de forage ont déjà quitté le Canada, ce qui a entraîné la perte de plus de 2,000 emplois. Malheureusement, l'ironie du sort veut que le programme de canadianisation de l'industrie pétrolière incite de petites sociétés indépendantes canadiennes à quitter le pays pour chercher des régimes plus cléments, alors que les puissantes multinationales restent au Canada.

Deuxièmement, par le bill C-48, le gouvernement fédéral fait un pas de plus en vue de s'approprier les droits sous-marins dans les territoires longeant les côtes des provinces de l'Est, et ce, dans le plus profond mépris des revendications de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Cela a commencé en 1967 lorsque la Cour suprême a été saisie d'une cause relative aux droits miniers sous-marins au large des côtes de la Colombie-Britannique. En 1969, le Parlement a étendu l'application de la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz aux territoires sous-marins bordant les côtes canadiennes dans la mesure où les richesses qu'ils recèlent sont exploitables. La loi excluait cependant les territoires submergés compris dans les frontières géographiques des provinces. La Nouvelle-Écosse revendique la propriété des territoires submergés bordant ses côtes parce que les frontières dont elle exige le respect ont été reconnues dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867. Le bill C-48 abroge les exemptions et désigne comme terres du Canada les étendues sous-marines situées en bordure du plateau continental de la Nouvelle-Écosse soit jusqu'à 200 milles marins des côtes.

Troisièmement, j'ai étudié la question des étendues sous-marines dont la Nouvelle-Écosse revendique la propriété et je me suis également interrogé sur la propriété des ressources sous-marines. Ces revendications s'appuient sur des événements historiques qui commencent avec l'octroi d'une charte royale par le roi James 1er en 1621 en passant par l'exercice des droits de propriété sur les gisements sous-marins de houille et par les textes législatifs concernant la récolte des plantes sous-marines.

Quatrièmement, monsieur l'Orateur, j'ai examiné la question de l'énergie en Nouvelle-Écosse qui est tributaire des approvisionnements de l'étranger. J'ai dit que l'on ne surmonterait ces difficultés qu'en mettant en œuvre, à l'avenir, un programme énergétique aux sources d'approvisionnement diversifiées pour cette province. Dans le cadre de ce programme, il convient de mettre en valeur les gisements de

charbon de Donkin et d'ailleurs, de prolonger le pipe-line de gaz naturel, d'exploiter l'énergie marémotrice et surtout de faire de la prospection et d'exploiter les gisements de pétrole et de gaz naturel sous-marins. Ainsi, la Nouvelle-Écosse pourrait subvenir à ses besoins énergétiques d'ici la fin de cette décennie.

Enfin, j'ai signalé à la Chambre que le conflit fédéral-provincial concernant la propriété et le contrôle des gisements sous-marins pourrait bien retarder et entraver les travaux d'exploration et de mise en valeur sur le littoral de l'Atlantique. J'ai dit qu'il fallait régler le conflit sur-le-champ. Il suffirait que le Parlement étende les limites des provinces de façon à englober les terres submergées que le bill C-48 désigne comme les terres du Canada, ou encore saisisse les tribunaux de la question. Je le répète, c'est grâce à des négociations fédérales-provinciales qui tiendraient compte non pas des données historiques et de la loi mais des besoins et des problèmes actuels des Canadiens de l'Est, qu'on réglera ce conflit.

D'autres ont examiné certains aspects du bill C-48, y compris les difficultés et les risques qu'il comporte pour le secteur privé de notre industrie énergétique. Je tiens à examiner deux autres aspects pertinents du bill C-48. Le premier a trait aux dispositions concernant les déversements de gaz et de pétrole, et le second aux pouvoirs de réglementation accordés au ministre et au cabinet.

En ce qui concerne les déversements de gaz et de pétrole, je signale que le littoral est du Canada a été la scène de plusieurs naufrages désastreux qui ont causé de graves dégâts, notamment à l'environnement. Tout d'abord, il y a eu le naufrage de l'*Arrow*, puis la catastrophe du *Kurdestan*. Le Canada a maintenant une caisse de plus de 50 millions de dollars constituée par les armateurs pour indemniser les victimes des dégâts causés par les déversements de pétrole.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Il lui restait cinq minutes de son discours précédent. Il pourra continuer avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Mission-Port Moody (M. Rose).

M. Rose: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais signaler que ce ne sont pas les députés de ce côté-ci de la Chambre qui se sont opposés à ce que le temps de parole du député soit prolongé.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Mission-Port Moody.

M. Crosby: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député de Mission-Port Moody.

Une voix: Il n'y a eu aucune opposition.

M. l'Orateur adjoint: La présidence a nettement entendu une série de non.

M. Kempling: Reposez la question.

M. l'Orateur adjoint: La présidence a demandé le consentement unanime pour permettre au député de Halifax-Ouest (M. Crosby) de continuer ses remarques. Le député de Mission-Port Moody a maintenant la parole.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je dois affronter certaines difficultés aujourd'hui dans mon intervention. Je voudrais parler de façon assez approfondie de la question des sources d'énergie de remplacement. Comme je siège à un comité qui étudie présentement cette question, je ferai tout mon possible pour éviter toute allusion à ses travaux. C'est là une des difficultés que je dois affronter aujourd'hui dans le cadre de mes propos étant donné que je me ferai l'avocat des mesures d'économie d'énergie et de remplacement de sources d'énergie contenues à la fois dans le bill C-48 et dans le programme énergétique national. Je vais essayer d'éviter de faire allusion au sujet qu'un comité spécial étudie présentement à huis clos.

Cela dit monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler que la naissance de mon parti ainsi que celle d'autres partis, y compris le Parti du Crédit social, au cours des années trente, a été provoquée par l'incapacité des partis établis à cette époque de faire face à l'effondrement de l'économie. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré aujourd'hui que l'énergie, l'alimentation et l'inflation constituent de sérieux problèmes au pays. Cette situation a donc incité l'opposition officielle et notre parti à essayer d'attirer l'attention du gouvernement et de la population canadienne sur ces sérieux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Nous assistons actuellement au Canada à une crise similaire à celle que nous avons connue durant les années trente. Elle est sans doute d'une ampleur et d'une nature différente—d'ailleurs, cela ne fait aucun doute dans le domaine énergétique où cette crise prend une toute autre dimension. N'eussent été les mesures sociales préconisées par notre parti, par exemple l'assurance maladie, l'assurance hospitalisation, l'assurance-chômage et l'amélioration des pensions, avec l'aide des vieux partis et parfois contre leur gré, il y aurait des émeutes dans les rues. C'est donc dire que la situation d'aujourd'hui est extrêmement grave. Les tensions engendrées par la question constitutionnelle, l'énergie et la situation économique sont si fortes qu'elles dépassent tout ce qu'on avait vu depuis au moins 30 ans.

● (1550)

Je voudrais maintenant vous donner quelques exemples. Nous avons enregistré dernièrement la hausse la plus prononcée depuis cinq ans de l'indice des coûts et des prix. Le 19 décembre, les taux d'intérêt ont atteint un sommet sans précédent. Le chômage touche plus de 800,000 travailleurs, et ce sont là des chiffres désaisonnalisés. L'ancien chef de l'opposition officielle, l'honorable Robert Stanfield, a affirmé un jour que si nous pouvions corriger le climat comme nous le faisons pour le coût de la vie, nous aurions une journée ensoleillée aujourd'hui, et il en est de même pour le taux de chômage. Le nombre des faillites bat tous les records et les mises en chantier sont faibles. Nos industries ne tournent qu'à 78 p. 100 de leur capacité.

Je n'ai pas besoin de vous énumérer toutes les tragédies et les crises que nous subissons.

M. Deans: Allez-y.

M. Rose: Vous voulez que je continue?

M. Deans: Oui, donnez-en d'autres.

M. Rose: L'indexation de la pension de la vieillesse est ridicule. Par contre, le particulier qui gagne $45,000 par année jouit d'une certaine protection grâce à l'indexation. Même les députés sont protégés grâce à leur salaire élevé. Les aliments ont augmenté de 15 p. 100. Tout ce que le gouvernement envisage de faire pour traverser la crise, celle de l'énergie et toutes les autres, c'est de s'en tirer le mieux qu'il peut.

Notre économie est grippée. L'économie américaine n'est pas en meilleure posture. Comment se réjouir du rapport de 1979 du ministère du Commerce des États-Unis qui affirme que le marasme n'a pas d'explication. En somme, nous ne pouvons faire grand-chose si nous nous contentons d'enregistrer la cause et les effets de ces problèmes. Par exemple, nous tentons de ralentir l'inflation en haussant les taux d'intérêt, mais cela ne donne pas de résultat. Nous tentons de stimuler la demande, mais nous ne réussissons pas à réduire le chômage; parfois même nous l'aggravons.

Une de nos difficultés, c'est que nous considérons l'économie et le programme énergétique uniquement sur le plan des rapports de cause à effet. Ce système ne marche plus, car ce n'est plus ainsi que fonctionne la société industrielle. Nous cherchons tous des coupables. Nous prétendons que les choses iraient mieux si l'éthique du travail n'était pas en perte de vitesse, phénomène connu sous le nom de «théorie sociologique des paresseux.» Nous prétendons que les choses iraient mieux si nous avions un gouvernement plus économe et moins prodigue. C'est un refrain que nous avons souvent entendu.

M. l'Orateur adjoint: La présidence a écouté le député avec beaucoup d'intérêt, mais le sujet que nous étudions concerne le bill C-48, les règlements pétroliers et gaziers et les terres du Canada, aussi j'invite le député à rester dans le vif du sujet.

M. Rose: J'implore votre indulgence, monsieur l'Orateur, pour ce débat de deuxième lecture d'une portée très générale, car je voudrais aborder cette question. J'admets que je m'écarte un peu du sujet, mais, à mon avis, si l'on parle de temps en temps de la question énergétique, on dira que c'est la racine de la plupart de nos problèmes depuis 1973. Néanmoins, ce n'est pas la seule raison. Les gens attribuent nos problèmes au gigantisme de l'appareil gouvernemental, à une réglementation trop lourde et aux Arabes. Ils sont surtout dus, je crois, au caractère de notre société industrielle et à ce que nous en attendons.

Récemment, j'ai été fort impressionné par les commentaires de certains futuristes, surtout ceux d'une certaine Hazel Henderson qui a écrit un essai très intéressant intitulé «Dissecting the Decline of Productivity Flap». Elle se demande dans quelle voie les sociétés industrielles doivent s'orienter. Elle souligne que les pressions exercées à un certain point, que ce soit sous forme d'une hausse des taux d'intérêt ou par la réduction de la masse monétaire ou d'autre chose n'ont pas nécessairement un rapport de cause à effet.

Nous ne pouvons certainement pas nous attendre à voir se perpétuer les modèles que nous suivons depuis des années. Les gens commencent à comprendre que la fête est finie. Par exemple, pour ce qui est de l'énergie, l'époque de l'énergie à bon marché est terminée. C'est le commencement de la fin, mais pas nécessairement la fin du commencement.

M. Evans: Vous changez de refrain.

M. Rose: Quel refrain?

M. Evans: Celui que vous n'avez cessé de nous chanter.

M. Rose: Je dis que nous devons tous changer de refrain. L'intervention du secrétaire parlementaire m'a plu. Beaucoup d'entre nous devront rajuster notre tir et repenser ces questions.

M. Benjamin: Surtout le gouvernement.

M. Rose: Nous aimerions que non seulement le gouvernement repense ces questions mais qu'il commence tout bonnement à penser. Cela nous aiderait dans cette période de crise et d'angoisse. Où que l'on aille, aux États-Unis, dans les pays arabes, au Canada, il est bien évident que la production nette de pétrole des zones facilement accessibles diminue. Cette situation existe déjà pour ce qui est du pétrole. Nous serons donc obligés—et le bill vise ce problème—d'aller dans les régions éloignées, au large des côtes et dans le Nord. Le bill voudrait anticiper cette situation. Les coûts de production et les prix de l'énergie se calculeront en milliards de dollars, et rien ne garantit que nous trouvions du pétrole. Jusqu'ici, nous n'avons pas trouvé là de gisement de pétrole vraiment important.

Quelles découvertes a-t-on faites dans ces terres éloignées jusqu'ici? Que ferons-nous quand nous manquerons de pétrole? Dans la brève période de l'histoire humaine s'étendant de la révolution industrielle à aujourd'hui, nous avons presque épuisé tous les pétroles légers pour nous tourner ensuite vers les pétroles lourds, et si nous réussissons à nous entendre, nous essayons maintenant d'exploiter les sables bitumineux et nous passerons ensuite aux schistes bitumineux et au charbon. Nous avons épuisé nos réserves de pétrole et certains craignent que nous fassions de même avec nos réserves de gaz en les expédiant à nos voisins du Sud. Bien des gens s'inquiètent de cela. Ils ne nous a fallu que l'équivalent d'une seconde de la vie de l'homme sur la terre pour nous mettre dans ce pétrin.

Je trouve extrêmement malheureux que ce bill et le Programme énergétique national de façon générale portent presque entièrement sur l'accroissement ou tout au moins le maintien de l'offre et ne prévoient rien ou à peu près pour réduire la demande. On lit, par exemple, dans la brochure du Programme énergétique national que le baril de pétrole qui coûte le moins cher est celui que l'on économise. Si le gouvernement croit vraiment à cette affirmation, je ne comprends pas pourquoi il ne le montre pas en prenant les mesures qui s'imposent. En réalité, nous sommes bien loin de faire autant que nous le pourrions.

Au cours des 20 prochaines années, les consommateurs devront verser des milliards de dollars. Cependant, indépendamment des ravages que feront les hausses de prix, je crois que nous devrions réaliser un équilibre beaucoup plus sain entre d'une part la kyrielle de subventions et d'investissements publics, qui font accroître la demande, et d'autre part les subventions de recherche et de développement et les mesures incitatives que constituent les vieilles technologies qui ont déjà fait leurs preuves mais qui ne sont pas forcément les meilleures ou comme certains les appellent, «les voies difficiles». Nous devrions commencer par une réduction de ces mesures et une intensification de celles qui peuvent réduire notre dépendance des hydrocarbures pour nous amener à dépendre bien davantage des sources d'énergie de remplacement et des sources d'énergie renouvelable. Nous ne le faisons pas. Nous ne le

faisons pas et c'est à mon avis l'une des principales faiblesses du programme.

● (1600)

Le ministre dira, comme il me l'a dit un jour, que le programme prévoit 1.2 milliard de dollars pour les trois prochaines années, sans préciser de domaines d'affectation. J'aimerais lui rappeler que pour l'an prochain seulement, nous dépenserons 3.1 milliards de dollars pour du pétrole importé. Quelle que soit la somme totale, qui est énorme, 3.1 milliards de dollars, ce n'est pas négligeable, et nous en conviendrons tous, je pense. Les dépenses du Programme énergétique national prévoient 85 p. 100 au niveau des approvisionnements et 15 p. 100 du montant total, quel qu'il soit—et il est très difficile de le savoir parce que dans cet ouvrage les chiffres sont volontairement brouillés et qu'il s'est avéré impossible jusqu'ici d'obtenir des renseignements détaillés—mais quel qu'il soit, il existe, semble-t-il, un déséquilibre qu'il faudra redresser parce que nos réserves non renouvelables vont s'épuiser. Chacun sait ce que cela signifie: cela signifie que nos réserves ont une limite, qu'elles ne sont pas infinies.

Nous semblons avoir beaucoup d'argent pour bien des choses, monsieur l'Orateur. De 3 à 6 millards de dollars—nous ne connaissons pas le montant final—seront consacrés à un avion dont les performances de vol sont douteuses. Apparemment, les essais ont révélé qu'il avait tendance à perdre ses ailes, mais ce n'est qu'un petit problème mineur qui reste à résoudre. Cette somme n'a pas son équivalent dans le domaine des transports publics et nous ne sommes pas prêts à faire ce genre d'investissement dans des stimulants divers pour inciter les gens à remplacer le pétrole par d'autres sources d'énergie. Nous continuons aveuglément à consacrer plus de 100 millions de dollars par an à l'énergie nucléaire. Sur le budget total consacré à la recherche et au développement pour l'année 1980-1981, 100 millions de dollars seront consacrés à la recherche nucléaire. Je pourrais vous citer le reste des chiffres. Au cours de la dernière année d'exploitation, 65 p. 100 des crédits fédéraux alloués à la recherche et au développement en matière d'énergie ont été consacrés à la recherche nucléaire contre 7.6 p. 100 à l'économie de l'énergie et 13.4 p. 100 à l'énergie solaire, la biomasse, l'énergie éolienne et toutes les autres ressources énergétiques.

Cela montre la position du gouvernement concernant la dépendance de notre pays vis à vis des approvisionnements étrangers et la prospection de sources classiques d'énergie, au lieu d'explorer d'autres domaines. Je ne prétends pas qu'on puisse le faire immédiatement, mais il faut mettre davantage l'accent sur ce point. Mes collègues en conviendront certainement.

Cette attitude n'est pas typique du gouvernement actuel, toutefois, monsieur l'Orateur. Lorsque le comité des sources d'énergie de remplacement a voyagé à travers le pays cet été, et mon collègue de Niagara Falls ne m'en voudra pas de tenir ces propos, aucun gouvernement provincial ne s'est dit prêt à dépenser, dans les quinze prochaines années, plus de 5 p. 100 de son budget énergétique, ni de répondre à plus de 5 p. 100 de ses besoins en matière d'énergie grâce à l'énergie éolienne et solaire et à la biomasse. Lorsqu'on songe à l'éventuel épuisement de nos réserves de pétrole, il me semble que nous avons agi aveuglément dans ce domaine et qu'un plus grand nombre de personnes devront chercher ailleurs d'autres sources d'énergie.

Nous subventionnons toutes sortes de choses, monsieur l'Orateur. Nous subventionnons continuellement le pétrole; nous subventionnons le charbon, le gaz, l'énergie nucléaire. Depuis 15 ans, les États-Unis ont dépensé 134 milliards de dollars à la technologie classique et complexe, ainsi que nucléaire. Ils se demandent, et nous aussi, pourquoi nous subventionnons tous les autres domaines pour permettre aux techniques modernes de voir le jour et pour nous apercevoir alors que c'est impossible. Il en a été de même au Canada avec le programme énergétique national.

Le Conseil national de recherches, organisme des plus intègre, ne consacre que 11 p. 100 de son budget de 244 millions de dollars à la recherche et au développement énergétique en cette époque de crise de l'énergie. Ce qu'il y a d'encore plus remarquable, c'est qu'au chapitre des solutions de remplacement se dissimule un budget de plus de 50 millions pour la fusion nucléaire, dont ils disent qu'il s'agit d'énergie renouvelable. J'espère bien que nous vivrons assez vieux pour profiter de cette énergie renouvelable, mais je n'ose trop y compter.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je prie le député de s'en tenir au bill à l'étude.

M. Rose: Ce que je cherche à dire, monsieur l'Orateur, ce que je reproche au bill et au programme énergétique, c'est qu'ils sont orientés vers le côté approvisionnements du problème, et qu'ils ne tiennent pas compte des autres façons dont nous pourrions nous organiser.

Nous ne tenons pas compte des solutions évidentes qui s'offrent tant du côté des économies d'énergie que de celui du programme énergétique. Il y aurait énormément de choses à dire à ce sujet. Je traite directement du bill en ce moment. Nous avons refusé de tenir compte des coûts sociaux. Nous nous sommes simplement dit que certaines choses coûtent tant à extraire, sans tenir compte du coût de stockage des déchets nucléaires—après avoir dépensé des centaines de millions pour la fabrication de réacteurs nucléaires. L'État du Tennessee a dépensé 80 millions pour fermer son réacteur surgénérateur de Clinch River. Est-ce qu'il existe des sociétés d'assurances qui veuillent assurer une centrale nucléaire? Pas une seule.

Si nous nous orientons vers le charbon, qui va se charger des coûts sociaux des pluies acides, des coûts sociaux de la pollution des rivières, des lacs et de l'atmosphère? Personne d'autre que nos enfants. C'est sur eux que retomberont ces coûts, parce que nous nous en lavons les mains.

Le ministre fait partie du nombre croissant de personnes qui reconnaissent l'existence d'autres solutions à ce problème. Il émet des vœux pieux à ce sujet dans son Programme énergétique national et dans ce bill, mais sans aller plus loin.

Voyons un peu ce que d'autres pays font dans la recherche d'énergie, de remplacement et d'économies énergétiques. En 1978, les États-Unis ont prévu un crédit d'impôt fédéral de 40 p. 100 à l'achat et à l'installation des matériels solaires. Si on y ajoute les taxes du même genre offertes par les États à l'achat et à l'utilisation des matériels solaires, on arrive au joli chiffre de 65 p. 100. Par contre, la subvention de $800 accordée dans le cadre de notre programme de conversion est imposable, monsieur l'Orateur. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral accorde aux propriétaires un crédit d'impôts de 40 p. 100 sans

compter le fait que certains gouvernements d'États en accordent un autre qui s'élève parfois à 33 p. 100. Il me semble que le programme américain est plus réaliste que le nôtre. Il prévoit un programme d'achat à frais partagés d'équipement de chauffage solaire et de conservation d'énergie pour les hôpitaux et les écoles ainsi qu'un programme de trois milliards de dollars pour le financement de prêts fédéraux consentis aux consommateurs désirant acquérir un système de chauffage solaire. La France a mis en vigueur un programme d'incitation à l'usage de l'énergie solaire dont la formule ressemble fort à celle d'EACL en ce sens qu'il ne relève d'aucun ministère.

Nous aussi nous pourrions essayer certains de ces programmes, monsieur l'Orateur. Nous pourrions adopter une technologie de conversion progressive qui permettrait la création d'emplois.

On entend toutes sortes de critiques au sujet du manque d'esprit d'initiative du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. David Brooks, d'Enquête Énergie, nous en a parlé. Dans son rapport, le vérificateur général dit la même chose au sujet du ministère; ce dernier se laisserait traîner les pieds lorsqu'il s'agit d'autre chose que d'apporter une aide technique aux efforts de conservation. Le rapport dit que le ministère n'a pas suffisamment aidé nos organismes, nos ministères et nos sociétés de la Couronne dans la gestion de leurs programmes et la réalisation de leurs objectifs en ce qui concerne l'instauration d'une industrie de l'énergie solaire.

A propos justement du bill, monsieur l'Orateur, j'admets que je me suis un peu éloigné du sujet, mais seulement lorsque je jugeais nécessaire de le faire pour préciser ma pensée.

A mon avis, nous ne devrions pas laisser le public s'inquiéter inutilement à ce sujet, mais plutôt l'informer sur des questions qui le concernent au premier chef. Voilà à quoi sert cet endroit, à mon avis du moins. Certains détracteurs de ce bill affirment qu'il va appauvrir les sociétés pétrolières. Certains ont déclaré qu'il n'était pas trop mauvais au fond, mais qu'il allait certainement porter un rude coup à leurs rentrées. J'ignore si l'on peut souscrire totalement à ces affirmations. Je sais que les grandes sociétés qui opèrent dans le domaine du pétrole et d'autres sources d'énergie, les grandes sociétés de toutes sortes ainsi que, en fait, les petites sociétés doivent beaucoup crier au loup.

● (1610)

Un article de Jeff Carruthers paru dans le *Globe and Mail* du 18 décembre dans les pages traitant des questions économiques sous le titre «Augmentation des profits pour les sociétés de pétrole et de gaz» indique que les profits de ces dernières ont augmenté de 40 p. 100 en 1980. C'est satisfaisant, beaucoup mieux que dans bien d'autres secteurs. Voici un extrait de cet article:

> En fait, le rapport entre les rentrées internes et les actifs des actionnaires (en pourcentage) dans le secteur pétrolier a augmenté de 74 p. 100 s'établissant à 42 p. 100 tandis que dans les autres secteurs non financiers ce même rapport est tombé en moyenne de 27.3 p. 100.

Bien que dans certains secteurs la situation ne soit pas particulièrement réjouissante, il en va tout autrement du secteur gazier et pétrolier. Celui-ci se porte à ravir, je vous remercie. En outre, depuis cinq ans, les sociétés pétrolières ont gagné tellement d'argent qu'elles ont trouvé le moyen d'exporter à l'étranger pour environ 3.5 milliards de dollars de profits, d'intérêts, de dividendes et de gains de toutes sortes, sans compter peut-être divers honoraires professionnels.

Nous, du parti néo-démocrate, nous rejetons l'idée que les multinationales sont à court d'argent. Nous pensons, comme à peu près tout le monde, qu'elles sont en très bonne posture financière. Le bill dont la Chambre est présentement saisie ne changerait pas grand-chose à leur situation.

Notre parti estime qu'il faudrait nationaliser tout ce secteur. Il est inutile, pour ce faire, d'attendre qu'il n'en reste plus rien. Si on décide de nationaliser ce secteur à 50 p. 100 ou d'imposer la propriété, la participation ou la surveillance publique, selon l'euphémisme qui vous convient le mieux, on doit agir promptement, faute de quoi tout pourrait bien avoir disparu. Nous savons pertinemment qu'il ne sert à rien de nationaliser du vent. C'est pourtant ce qui nous attend d'ici la fin du siècle.

Tout comme les autorités de l'Alberta, nous pensons que les ministres devraient se rasseoir à la table des négociations. Je vois bien la guerre d'usure que l'on mène contre cette province et le traitement que le ministre et ses subalternes, petits et grands, lui font subir. C'est une situation que notre société ne saurait tolérer davantage. Il y a une limite aux tensions que le Canada peut supporter.

Je pourrais poursuivre dans cette voie, mais je n'en ferai rien. Cependant, je tiens à donner aux députés de l'Alberta l'assurance que nous, du parti néo-démocrate, estimons qu'il est temps que le ministre recommence à négocier avec les provinces productrices. Le Canada n'arrivera à rien et les Canadiens ne jouiront pas de la tranquilité constitutionnelle tant que ce dossier, tel une plaie restera ouvert.

Nous espérons qu'on trouvera une solution et qu'on la trouvera promptement, mais non pas en accordant de nouveaux privilèges aux multinationales. Autrement, nous pourrions bien le regretter. Ce que nous voulons, c'est qu'on aboutisse à une solution qui satisfasse les deux parties en cause.

Une voix: C'est ce que veut l'Alberta.

M. Rose: Contrairement à ce que certains pensent, l'Alberta ne veut pas accaparer tout l'argent investi au pays et s'y cramponner. Il nous faut reconnaître que la contribution de la province au bien-être des Canadiens a été passablement importante ces quelques dernières années. C'est un mérite qu'on ne saurait lui nier.

Notre critique de l'énergie, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), en commentant le projet de loi, a formulé ces quelques critiques qu'il faut ajouter aux miennes. Il a fait valoir qu'à son avis il est insensé de dire que la canadianisation ou les efforts tentés pour en convaincre les Canadiens, sera d'autant favorisée par cette mesure. En vertu de la nouvelle mesure législative, une société de propriété étrangère, l'Imperial par exemple, deviendrait admissible en vertu de ce projet de loi en s'alliant à un associé canadien de moindre envergure. Le projet pourrait être jusqu'à 75 p. 100 de propriété étrangère et être néanmoins considéré comme canadien.

Nous rejetons la mesure pour une autre raison. Le député de Vancouver-Kingsway a déclaré que la Norvège a fixé une condition rigoureuse selon laquelle 50 à 60 p. 100 de tous les biens et services doivent provenir de la Norvège. On trouve dans la mer de Beaufort des plates-formes de forage provenant de tous les coins du globe. D'après nous, les diverses plates-formes et tout ce qui sert à la production de l'énergie au Canada devraient provenir du Canada, être fabriqués et achetés par des Canadiens, à la condition qu'ils existent au Canada, et cela

même s'il nous en coûte 10 p. 100 de plus car au Canada tout coûte 10 p. 100 de plus. Aux yeux de beaucoup de Canadiens, c'est un supplément qui en vaut la peine. D'aucuns prétendent qu'on peut se procurer des œufs à meilleur marché aux États-Unis. Oui, mais le crime dans les villes américaines s'y pratique aussi à meilleur marché. Beaucoup d'entre nous accordent une valeur inestimable à leur titre de Canadiens et ce n'est pas 10 p. 100 qui les feraient changer d'avis; nous tenons à le conserver.

Mon collègue a également souligné que 25 p. 100 de l'intérêt de retard ou reporté dans la production foncière du Canada représentent moins de la moitié du montant que ces mêmes compagnies sont disposées à accorder aux Norvégiens et aux Britanniques. Les faits le démontrent. Nous le déplorons. Ainsi, nous estimons qu'une société à 75 p. 100 canadienne qui pourrait représenter une participation étrangère de 70 p. 100 ne devrait pas retirer 93c. de chaque dollar investi. Nous ne pensons pas qu'une participation à 25 p. 100 soit exagérée. Nous ne sommes pas de cet avis et nous n'acceptons pas ce genre de critique.

On fait état du retard dans les confiscations. Cela est totalement absurde. Il est grand temps que nous ayons le contrôle de nos propres ressources. Il serait bon que nous en possédions une plus grande partie avant qu'elles ne s'épuisent totalement.

J'ai rencontré un messager dans l'ascenseur. Avant que Votre Honneur ne me rappelle à l'ordre pour m'être écarté de la question du projet de loi, je dirai qu'il m'a parlé du coût de l'énergie. Il gagne environ $13,000 par année. Il est propriétaire d'une maison unifamiliale. Il a de la chance: il n'aurait probablement pas pu s'en acheter une à Vancouver, ou même nulle part ailleurs. L'année dernière, il lui en a coûté $275 pour chauffer sa maison de 1,200 pieds carrés entre novembre et avril. Cette année, deux mois et demi sont à peine écoulés sur cette période de six mois, qu'il a déjà déboursé $100 de plus que l'année dernière pour toute la période. Il prévoit qu'il lui en coûtera environ le double cette année. Assurément, une partie de cette augmentation est imputable à un hiver particulièrement rigoureux.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Pourquoi avez-vous rejeté le budget de M. Crosbie?

M. Rose: Si l'on a l'intention de me chahuter, monsieur l'Orateur, je voudrais que mes chahuteurs s'expriment un peu plus clairement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. C'est le député de Mission-Port Moody (M. Rose) qui a la parole.

M. Rose: Je ne sais pas ce que le député a dit à propos du budget, mais je voudrais que les conservateurs commencent à oublier ce budget. Ils en font une maladie. Nous ne sommes pas les seuls à l'avoir rejeté; les Canadiens l'ont rejeté, eux aussi.

Des voix: Bravo!

M. Kilgour: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous entamons une nouvelle année. Il faut que soit appliquée la règle sur la pertinence des discours à la Chambre. Si vous ne décidez pas que les propos du député de Mission-Port Moody (M. Rose) sont antiréglementaires, vous ne considérerez jamais aucune intervention comme antiréglementaire.

M. l'Orateur adjoint: La Présidence essaie d'appliquer le Règlement de la Chambre selon les vœux des députés. Je demande au député de Mission-Port Moody de s'en tenir au projet de loi qui est à l'étude.

M. Rose: Nous parlons du prix que les Canadiens vont payer pour l'énergie cette année. Nous savons combien coûtera l'importation d'énergie. Les prix augmentent. Nous ne voulons peut-être pas l'admettre, mais nous le savons. La forte hausse des prix fait apparaître comme rentable le recours à des combustibles de remplacement, ce qui pourrait dans un certain sens être avantageux, à deux conditions. Si le prix du pétrole augmente, les retombées seront considérables, et en tant que néo-démocrates et nationalistes, nous tenons absolument à ce que ce soient les Canadiens plutôt que les multinationales qui en profitent.

• (1620)

Le budget de M. Clark prévoyait 90 milliards pour les cinq prochaines années, dont les multinationales, comme chacun sait, auraient largement profité. Nous savons aussi qu'avec moins de 50 milliards, les Canadiens pourraient racheter toutes les entreprises étrangères implantées dans notre pays. Il n'est pas question ici de confisquer ou d'exproprier ces entreprises mais de les racheter. Nous devrions agir en ce sens. Je ne sais s'il s'agit là d'une attitude dure ou d'une attitude souple, mais c'est peut-être la solution à nos problèmes, parce que la situation ne va pas s'améliorer. Deux questions se posent: la première est de savoir qui va recevoir l'argent et la seconde de savoir comment nous allons pouvoir protéger les personnes à faible ou à moyen revenu contre les énormes augmentations du prix de l'énergie. D'ici dix ans, d'après le Conseil économique, le baril de pétrole pourrait coûter $155, ce qui veut dire qu'un plein d'essence coûtera au-delà de $50; il coûte actuellement plus de $20.

Nous avons présenté nos critiques à l'égard du projet de loi. Il me semble, comme je l'ai déjà expliqué, que l'on s'occupe beaucoup trop d'augmenter l'offre et pas assez de diminuer la demande. Nous devons protéger la population contre de trop fortes hausses du prix de l'énergie. Nous devons aussi nous efforcer de prendre le contrôle du secteur énergétique pour le mettre au service des Canadiens.

Le premier ministre (M. Trudeau) est actuellement en Afrique où il recherche des moyens d'aider le tiers monde. Il pourrait commencer par proposer à ses partenaires des pays occidentaux industrialisés, non seulement de mettre de l'ordre dans le chaos des prix de l'énergie, mais également de mettre un terme à cette folie qui consiste à dépenser chaque année 500 milliards en armements. Peut-être cela aiderait-il les pays du tiers monde.

[*Français*]

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le président, étant l'un des premiers députés à prendre la parole après le congé des Fêtes, je suis persuadé que vous m'accorderez la permission de transmettre à tous les députés des deux côtés de la Chambre ainsi qu'à vous-même et à tous les Canadiens en général mes meilleurs vœux, en espérant que les travaux de la Chambre au cours de la présente année—il reste quand même 353 jours—soient efficaces et fructueux afin d'apporter toujours davantage de justice à nos concitoyens et, ce faisant, j'espère que les Canadiens en général comprendront qu'il n'est pas possible pour nous d'apporter le paradis terrestre à chacun.

Nous sommes tous des humains et qui dit humain dit faiblesse, imperfections, et ainsi de suite, et il est peut-être préférable qu'il en soit ainsi.

Cela dit, monsieur le président, je voudrais revenir au sujet en question, c'est-à-dire le bill C-48. Ce bill fournira aux deux côtés de la Chambre la possibilité d'exprimer leurs vues en matière de droits d'exploration, d'exploitation, de royautés et finalement, en somme, de politique énergétique dans son ensemble au Canada. Evidemment, plusieurs technicalités légales de ce bill demeurent brumeuses et difficiles à cerner pour le profane. Ce bill démontre une fois de plus que, dans un domaine aussi névralgique que le pétrole et l'énergie, le gouvernement canadien entend ne pas se soustraire à ses responsabilités. Je le répète, monsieur le président, dans un domaine aussi névralgique que le pétrole, alors que nous dépendons tous d'une façon, je dirais, aussi fragile de cette ressource, il n'existe donc pas de solutions ou de compromis faciles. Celui qui prétendrait le contraire ferait tout simplement preuve d'irréalisme.

Quand on dit, à raison, que l'argent est le nerf de la guerre, on peut à juste titre affirmer que de plus en plus le pétrole est le nerf de l'économie. Ce faisant, une économie nationale ne peut être laissée à elle-même voguant à la dérive au gré d'intérêts voraces et passagers de quelques individus. Ceux qui entrevoient ce pays dans une perspective d'avenir, une perspective prophétique, comprendront tout de go la poltique de notre gouvernement. Le gouvernement mort-né qui nous a précédé, dans le but de se montrer conciliant, d'arrangement, était prêt à donner sa chemise. C'est d'ailleurs ce qu'il avait commencé à faire dans certains domaines. On a vu les résultats. Les provinces sont revenues rapidement aussitôt plus voraces et plus exigeantes. Par chance, nous sommes venus à la rescousse de ce gouvernement un certain 15 décembre, sans quoi, non seulement la chemise, mais aussi les culottes de ce gouvernement y auraient passé. Oui, monsieur le président, pendant qu'on aurait donné à la population l'impression d'être bon joueur, les puissantes compagnies, elles, auraient tout simplement mené le bal.

Le gouvernement actuel ne l'entend pas de la sorte. Mais qu'entendons-nous depuis février dernier, depuis que nous formons le gouvernement? On entend dire que les compagnies pétrolières et les provinces productrices sont mal traitées. Ces compagnies ont quand même toutes affiché des profits spectaculaires après l'impôt l'an dernier et le pronostic montre pour l'année en cours un taux de rendement plus que raisonnable. Et que dire de cette pauvre victime qu'est l'Alberta? Au cours de la décennie 1980-1990, le gouvernement d'Alberta va toucher quelque 100 milliards de dollars, ce qui représente environ $50,000 par habitant.

La situation économique de cette province a fait des progrès spectaculaires depuis les sept dernières années. L'année dernière, son produit brut intérieur s'est accru de 44 p. 100, ce qui est près de 70 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale. L'Alberta Heritage Fund contient actuellement quelque 8 milliards de dollars. Aussi est-il besoin de rappeler ici pour ceux qui accusent le gouvernement canadien de vouloir tout s'approprier ce qui ne lui appartient pas ce que dit la Constitution en matière de richesses naturelles. Oui, monsieur le président, ce que dit la Constitution en matière de richesses naturelles. Il faut mettre les choses au clair. Il existe des gens qui vont jusqu'à croire que le gouvernement canadien n'a plus aucun droit dans ce pays, que tout ce qui devient subitement payant doit forcément relever des provinces. Eh bien, selon la Constitution, les richesses appartiennent aux provinces bien sûr. Elles peuvent en fixer les prix à l'intérieur de leur province, mais lorsque vient le temps de vendre à une autre province ou à un autre pays, le gouvernement fédéral peut et doit en fixer les prix puisqu'il y va de l'intérêt général de la nation. Pourquoi une telle entente était-elle acceptable au moment où elle favorisait l'Alberta? Il faut donc se souvenir, monsieur le président, que le gouvernement fédéral est celui qui régit le commerce interprovincial et international.

Si l'on veut mettre les choses au clair, il faudrait parler quelque peu du bon vieux temps. Bien sûr qu'il est tout à fait humain d'oublier les bontés reçues et de s'accrocher à celles qu'on a rendues. A mon avis le premier ministre de l'Alberta devrait se souvenir de ce bon vieux temps alors que les citoyens du Canada et leur gouvernement national ont joué un rôle de premier plan dans la promotion du développement de l'industrie pétrolière et gazière. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, dans les années passées, pour vendre du pétrole il fallait en faire la promotion. Et on se souvient très bien du temps où l'on anonçait les fournaises à l'huile à la télévision. On faisait du marketing pour vendre du pétrole. La situation est complètement l'inverse aujourd'hui. Aussi pour soutenir et développer l'industrie pétrolière de l'Alberta entre 1961 et 1973 les consommateurs canadiens qui demeuraient à l'ouest de la vallée de l'Outaouais ont payé leur pétrole jusqu'à 35 p. 100 de plus que le prix international ou le prix du pétrole importé. Il est amusant de constater qu'aujourd'hui le premier ministre d'Alberta ait déjà oublié ces 35 p. 100 de plus. Ce dernier s'adressait ainsi à ses concitoyens le 30 octobre dernier, et je cite:

> C'est grâce à l'esprit d'entreprise, à la créativité et aux qualités d'initiative des albertains qui travaillent d'arrache-pied pour exploiter cette ressource qui est très importante pour tout le Canada.

J'aimerais bien faire remarquer à ce dernier que les Albertains ont travaillé en équipes avec d'autres Canadiens pour développer les industries pétrolières. Les capitaux ont afflué de toutes les régions du Canada. Ce fut une œuvre commune et le gouvernement fédéral y a joué un rôle de premier plan en contribuant à rendre le milieu favorable à l'investissement par des stimulants fiscaux très généreux. Au moins 50 p. 100 des investissements faits dans la prospection nouvelle et des dépenses reliées au pétrole seraient le fruit de ces politiques. Voilà la contribution de tous les Canadiens par le biais de leur gouvernement national. Ces stimulants étaient bien plus généreux que ceux offerts à d'autres industries. Par surcroît, comme je l'ai mentionné, alors qu'on ne trouvait pas de débouché pour écouler le pétrole dans les années 60, on ne trouvait pas de débouché et on faisait du marketing à la télévision . . .

● (1630)

[*Traduction*]

M. Shields: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je croyais que nous discutions du bill C-48. Or mon collègue en face s'en prend à l'Alberta et parle essentiellement de l'essor de l'industrie pétrolière dans cette province. Là n'est pas, à mon avis, l'objet du présent débat.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! J'aimerais que l'honorable député qui a la parole soit avisé des propos tenus par l'honorable député d'Athabaska.

M. Tousignant: Merci, monsieur le président. Je croyais que mes interventions étaient parfaitement pertinentes à la question et le député d'en face essaie tout simplement de détourner la question et la réalité. Il faut évidemment mentionner les faits tels qu'ils sont afin de discuter de la politique énergétique au Canada.

Une voix: Il n'y a jamais rien qui fait son affaire à celui-là!

M. Tousignant: Or, monsieur le président, c'est là la contribution de tous les Canadiens par le biais de leur gouvernement national. Ces stimulants étaient bien plus généreux, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, que ceux offerts à d'autres industries. Alors, pendant les années 1960 on a essayé de trouver des débouchés pour le pétrole et, partant, alors que toute l'industrie pétrolière vivait des années de vaches maigres, le gouvernement canadien a garanti un marché national par une protection tarifaire équivalente à 35 p. 100 de plus que le prix étranger, alors que les compagnies canadiennes pétrolières n'auraient pas pu faire face à la concurrence du pétrole qui provenait de l'étranger.

Monsieur le président, c'est cela le fédéralisme, ce n'est pas une rue a sens unique. Il existe, malheureusement, des gens qui sont toujours présents quand c'est le temps de recevoir mais qui disparaissent comme par enchantement quand ils se voient mis en demeure de rendre la pareille. Ces choses doivent être dites. Les gens ont le droit de le savoir. Si je me réfère, encore une fois, aux propos de monsieur Lougheed devant ses concitoyens le 30 octobre dernier, propos qui s'adressent beaucoup plus aux sentiments qu'à la raison lorsqu'il dit, et je cite:

> Nous n'avons aucun représentant au gouvernement fédéral à la Chambre, et on nous arrive avec des propositions discriminatoires envers les citoyens de l'Alberta.

Eh bien, je répondrai que ce n'est pas notre faute à nous mais bien leur rôle, leurs responsabilités de faire élire chez eux des gens qui vont bien les représenter au niveau du gouvernement fédéral. Nous, nous avons bien essayé. On ne veut pas de nous. D'accord, ce sont les règles du jeu. Dans un système démocratique, une fois que les règles ont été établies, il n'appartient à personne de les changer en cours de route. Si telle était la situation tout le monde attendrait le deuxième tour pour s'installer au côté du gouvernement. Enfin, l'Ouest boude le parti libéral, c'est son privilège de le faire. Je le dis, qu'on élise un gouvernement progressiste conservateur, et je ne donne pas quatre ans, on éprouvera encore ce malaise, cette aliénation et on contestera avec force ce nouveau gouvernement. Pourquoi? C'est tout simplement le phénomène de la distance. Étant éloignés, les gens de l'Ouest ont l'impression qu'ils sont dirigés par des étrangers, ce qui est loin d'être la vérité. Nous sommes tous Canadiens, et la douleur que peut éprouver une personne de l'Ouest, nous la ressentons également au plus profond de nous-mêmes. Nous serions prêts à nous battre à mort avec non moins de courage pour nos frères de l'Ouest, de l'Est ou du Centre. Que les gens de ce pays le sachent bien. Je pense que tout le monde dans ce pays comprend cela. Mais qui crée la division présentement? Ce ne sont pas les politiques justes et équitables de ce gouvernement. Ce n'est pas le rapatriement unilatéral de la Constitution. Non, ce sont tout simplement certaines personnes qui défendent des intérêts immédiats. Ces gens ont soudainement découvert que la plate-forme électorale la plus rentable, la plus facile et celle qui va directement au cœur de leurs électeurs, est la défense de l'autonomie provinciale, en somme, faire campagne sur le dos du gouvernement fédéral.

Pour revenir au sujet qui nous intéresse, je suis heureux de constater que le gouvernement fédéral vise à une participation canadienne d'ici 1990 d'au moins 50 p. 100 dans la production pétrolière et gazière au pays. Aussi, j'accueille avec beaucoup de satisfaction l'initiative de faire sienne toute propriété dans les territoires et les réunions au large des côtes dont la superficie est presque le double de celle des 10 provinces.

Est-il bon de signaler que ces concessions s'étendent sur 300 millions d'acres? Ces territoires nous appartiennent. Nous devons les exploiter puisqu'ils renferment, à mon avis, les plus grandes réserves encore connues. Les lois actuelles en matière d'exploitation seront modifiées de façon à instaurer une gestion plus moderne des droits pétroliers et gaziers sans compter que certaines nouvelles mesures seront prises en matière de supervision et de contrôle de ces exploitations. Il est donc prévu un rendement plus juste pour tous les Canadiens. Aussi on obligera naturellement l'utilisation maximale du matériel canadien en ce qui touche l'exploitation. Un gouvernement responsable doit se donner des outils et les moyens nécessaires à la poursuite d'objectifs nationaux.

● (1640)

J'écoutais justement avant Noël l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), je crois, l'ancien ministre des Finances dans le gouvernement précédent, dans ses envolées oratoires qu'on lui connaît. L'honorable député nous fait bien rire, il faut l'admettre la comédie a sa place parfois, à certains moments, mais il arrive que nous devons aussi parler sérieusement. La crédibilité de l'honorable député se trouve secouée, ou ébranlée, par le lyrisme de ses propos. Lorsque ce dernier se fait le grand défenseur de telle ou telle province et qu'il se conduit par contre en timoré étant bel et bien un représentant du gouvernement national, comment peut-il nous expliquer cette double allégeance?

En tant que représentants responsables, monsieur le président, l'honorable député sait très bien que nous devons prendre des décisions qui ne peuvent pas toujours plaire à toute la population. Nous ne pouvons pas toujours dire oui. Un bon père de famille ne peut pas toujours accepter ce que ses enfants lui demandent et dire continuellement oui. Précisément à ce temps-ci de l'année, par exemple, on en a la preuve si on a eu l'occasion de feuilleter le catalogue de Noël avec ses enfants. On a entendu toutes les demandes que les enfants ont pu faire, et on a vu également tout ce que contenait les fameuses lettres qui partaient pour le Pôle Nord. Les enfants font beaucoup de demandes. Est-ce que les pères de famille doivent accéder à toutes ces demandes? De plus si votre méchant voisin était arrivé au même moment et avait dit à vos enfants: «Ton père a les moyens, il peut t'en donner plus que cela, il peut t'en acheter davantage», cela aurait été très utile. On aurait bien aimé son aide. C'est exactement ce que fait continuellement le député de Saint-Jean-Ouest. Il agit de la même façon. En plus il fait appel aux sentiments, il sème intentionnellement et de façon irresponsable la confusion et la division.

Comme le dit si bien Jean Dandurand, un pilote militaire peut larguer des centaines de bombes sans connaître le désagrément de voir souffrir une seule de ses victimes. Les politiques nationalistes l'empêchent souvent de connaître ses victimes, l'encouragent à s'en dissocier et lui enseignent à considérer ses massacres comme des victoires. C'est précisément ce que le parti d'en face s'applique à faire en matière de politique énergétique. L'honorable député devrait s'abstenir d'entretenir des propos comme il l'a fait avant Noël. Il a parlé d'aliénation, des frustrations des gens de l'Ouest, des tendances au séparatisme, et le reste. En agissant de la sorte il se fait lui-même le propagateur même de toutes ces tendances. Oui, monsieur le président, le gouvernement libéral est le grand artisan de cette exceptionnelle politique énergétique canadienne qui permet à tous les Canadiens de bénéficier des richesses qu'ils ont développées ensemble et qui leur appartiennent. Nous aurions agi en lâches si nous n'avions pas fait face à nos responsabilités. J'ai été un de ceux qui ont participé à l'élaboration de notre programme politique de la dernière campagne électorale, et je suis fier de constater qu'on retrouve à l'intérieur de cette politique énergétique l'essence même de mes suggestions. Les citoyens canadiens d'abord, les compagnies multinationales ensuite.

Certains pseudo-connaisseurs nous disent que nous avons tort de ne pas exiger des consommateurs canadiens le prix international pour le pétrole. D'autres nous disent qu'en agissant de la sorte nous vivons sur une économie artificielle et que tôt ou tard nous aurons à faire face à la réalité. Mais d'où viennent-ils ceux-là? Pourquoi faudrait-il nous soustraire à tel ou tel mode ou tendance, nous laisser en quelque sorte hypnotiser, tout comme s'il fallait accepter de changer de voiture chaque fois qu'une annonce publicitaire nous recommande de le faire?

Pourquoi devrions-nous nous baser sur ce qui se passe ailleurs? Justement nous produisons ici cette matière première. Pourquoi ne pas en profiter pour nous placer dans une position de force vis-à-vis de nos concurrents? Si la France, par exemple, était productrice de pétrole au même titre que le Canada, accepterait-elle de se faire dicter la fixation de son prix intérieur? Elle en profiterait pour restructurer son économie. Actuellement on peut dire que tout est fonction du prix de l'énergie. Ceux qui ont voyagé en Europe le savent très bien. J'en arrive et on sera surpris de savoir ce qu'il en coûte pour coucher et manger. Le petit déjeuner coûte $12 pour un croûton de pain et un café, les chambres de $100 à $150, un jus d'orange $3, une boisson gazeuse $3, et même on est obligé d'acheter l'eau en bouteille à $3, et tout cela bien sûr en dollars canadiens. Et pourquoi? Les députés d'en face devraient le savoir. Nos pseudo-connaisseurs qui critiquent notre politique devraient le savoir. Le pétrole, uniquement le pétrole, et c'est très facile à comprendre!

Au prix que coûte l'essence, un camion de livraison en Europe, ici on appelle cela communément un deux tonnes, un trois tonnes, un camion qui fait de la livraison coûte de $40,000 à $50,000 en carburant par année, et cela avant d'avoir payé le chauffeur, le camion et l'entretien. Il n'est pas surprenant qu'une bouteille d'eau gazeuse coûte $3 rendue sur votre table. La majorité des Européens d'où j'arrive sont tout simplement pris au piège. L'énergie les a dirigés dans un goulot d'étranglement. Ils se débattent de 6 h 30 du matin à 6 h 30 du soir pour réussir quoi? Manger et payer leur loyer. Ils doivent se priver continuellement de choses qui pour nous ici sont tout à fait courantes et normales. C'est cela, tout est relié au prix du pétrole. Quand je suis arrivé à l'aéroport de Dorval et que j'ai pu déjeuner, manger des œufs, du bacon, des rôties et boire du café pour $1.75, en un mot manger à mon goût, j'ai réalisé que j'avais économisé $10.25 que je pourrais utiliser sur d'autres biens de consommation et partant contribuer à faire travailler d'autres Canadiens et partager avec eux ces $10.25 et non avec les multinationales.

J'écoutais tout à l'heure le chef de l'opposition officielle se plaindre du fait que les compagnies de pétrole qui font de la recherche au Canada sont en train de se diriger vers les États-Unis, et il se plaignait du fait que ces pauvres compagnies perdent continuellement de l'argent ici. J'écoutais par contre le chef du Nouveau parti démocratique qui, lui, dit que les compagnies de pétrole ont fait des affaires d'or, eh bien, je m'interroge sur le sérieux de ces propos. Moi, c'est drôle, dans un domaine aussi en demande que le pétrole, je dors bien tranquille. Je suis sûr qu'il y aura toujours des compagnies pour exploiter ces domaines quand il y a de la demande. Chez moi s'il y avait de la demande pour des restaurateurs, il y en aurait beaucoup même si on les forçait à baisser leurs prix. Bien c'est ce qui se produit dans le domaine du pétrole, et je me demande pourquoi les députés d'en face voudraient qu'on se mette à genoux devant des compagnies multinationales qui ne se plaignent même pas. Qui se plaint ici? Ce sont les gens d'en face. Les compagnies de pétrole ne se plaignent même pas. Bien sûr qu'elles vont s'en plaindre pour les besoins de la cause. Plutôt que de faire 50 millions, on préfère toujours en faire davantage, bien sûr. Alors moi je ne m'inquiète pas du tout du sort des pauvres compagnies de pétrole au Canada.

Le rôle d'un gouvernement responsable, monsieur le président, consiste à faire en sorte que les prix demeurent bas, de façon à ce qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent se procurer le plus de choses possibles. Aussi nos prix étant bas, nous pouvons concurrencer plus facilement sur les marchés internationaux, de sorte qu'en vendant davantage, nous devrons produire, et ce faisant nous pouvons mettre plus de Canadiens au travail. Voilà monsieur le président, comme le disait mon père, c'est clair comme de l'eau de roche. On n'a pas besoin de brillants diplômes académiques pour comprendre cela. La politique énergétique de notre gouvernement, d'un gouvernement responsable, s'inspire de cette école de pensée qui est celle de la logique et du bon sens.

● (1650)

[*Traduction*]

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, c'est affolant comme le temps passe. En ce qui concerne le bill C-48, je ne peux m'empêcher de faire remarquer que, sans la motion absurde du Nouveau parti démocratique et de son chef, j'aurais peut-être pu terminer mon discours. Celui-ci sera maintenant scindé en deux parties.

Des voix: Oh, oh!

M. Shields: Tous les députés savent combien il est désagréable après avoir commencé à faire des observations de devoir s'arrêter au beau milieu pour reprendre plus tard.

Le présent bill est très important compte tenu de la crise énergétique qui sévit maintenant au Canada. Et pourtant, le Nouveau parti démocratique s'amuse à attirer l'attention en

présentant une ridicule motion d'ajournement alors que cela fait trois bonnes semaines que nous ne siégeons pas.

Des voix: Bravo!

M. Shields: Ils voudraient bien que la Chambre s'ajourne afin qu'ils puissent retourner dans leurs bureaux. Je trouve tout cela absolument ridicule et absurde, mais vous pouvez être assurés que certains journalistes s'empareront de l'affaire. Nous devrions allumer notre téléviseur ce soir et prendre les nouvelles. On y parlera d'une grande motion de ce clown qu'est le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Cela aussi, c'est honteux. Certains journalistes, des champions de la vérité et des reporters de l'actualité traiteront de ce qui s'est produit aujourd'hui lorsqu'on a perturbé et interrompu les travaux de la Chambre pour simplement attirer l'attention de la Presse. Je regrette de dire que certains d'entre eux le feront.

Aujourd'hui, nous sommes prêts à discuter d'énergie, l'élément vital de notre pays. Si nous en manquions, nous n'aurions ni chauffage ni éclairage. Si nous ne devenons pas autosuffisants d'ici à 1990, nous serons en butte à bien des problèmes. Le chômage atteindra au Canada un niveau sans précédent. Tout ce que je puis dire, c'est qu'aujourd'hui le NPD s'est comporté d'une façon méprisable.

Le bill n'a que trop tardé. Cela fait trois ans que le bill C-20 a été adopté, mais le bill C-48 n'est que du bricolage. Il fait état des investissements de Petro-Canada dans des activités d'exploitation de ressources connues et dans des activités de prospection qui ont été menées par d'autres sociétés, et beaucoup d'autres choses. Les entreprises qui avaient investi leur argent sous un régime donné se retrouvent maintenant devant une situation nouvelle. Les dispositions du bill C-20 protégeaient les entreprises partiellement ou entièrement canadiennes de toute ingérence de la part de Petro-Canada ou du gouvernement. Le bill C-20 n'avait pas pour but de nationaliser l'industrie pétrolière. Par contre, le bill C-47 s'attaque directement à l'industrie pétrolière canadienne. Ce n'est rien d'autre qu'une tentative de nationalisation de l'industrie pétrolière.

M. Knowles: Nous en sommes au bill C-48.

M. Shields: Une disposition du bill C-48 permet à Petro-Canada d'investir des capitaux dans l'exploitation d'une ressource découverte au large ou dans le Nord, pourvu que Petro-Canada possède une participation de 25 p. 100. Le Canada aura-t-il de l'argent à investir? Où trouvera-t-on ces capitaux? Petro-Canada devra-t-elle s'adresser à New York, aux marchés financiers du monde, pour emprunter cet argent? Devra-t-elle émettre des obligations? Dans ce cas, si elle emprunte sur le marché des obligations, perdra-t-elle sa qualité d'entreprise purement canadienne? C'est une possibilité.

Le bill C-20 permettait des exonérations temporaires pour le versement des redevances. Au contraire, le bill actuel n'autorise les redevances que pour les réserves découvertes avant 1981. Je ne vois absolument pas comment le gouvernement peut prétendre que ce bill va encourager la prospection.

Ce bill ne tient absolument aucun compte des priorités. Il aurait dû être présenté il y a longtemps, mais il n'est nullement prioritaire actuellement. La première priorité, aujourd'hui, c'est une entente avec l'Alberta et avec les autres provinces productrices en matière d'énergie, afin que nous puissions compter sur un approvisionnement sûr en provenance du bassin de l'ouest, exploiter le pétrole lourd et aménager les sables bitumineux. Toutes ces questions sont beaucoup plus importantes et auraient dû être abordées avant que l'on présente le bill C-48. Je voudrais en dire plus là-dessus quand je reprendrai la parole.

Puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Burlington (M. Kempling)—Les faillites—Astra Trust et Re-Mor—On demande s'il y aura enquête; le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon)—Les pêches—On demande s'il y aura imposition d'une redevance sur les prises ou d'une taxe sur les débarquements; le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish)—La défense nationale—L'écrasement d'avions de chasse américains sur le sol canadien.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'ordre du jour appelle l'avis de motion nº 14, inscrit au nom du député de Lévis (M. Guay); l'avis est-il réservé?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Réservé par consentement unanime.

* * *

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

L'ABOLITION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS RÉALISÉS AU TITRE DES TERRES AGRICOLES

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'abolition totale de l'impôt sur les gains en capital sur les terres agricoles véritables.

—Monsieur l'Orateur, je prends la parole à la suite de cet avis de motion que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'abolition totale de l'impôt sur les gains en capital sur les terres agricoles véritables.

Je suis convaincu qu'il n'est pas dans l'intérêt du pays d'imposer les gains en capital réalisés sur les terres agricoles véritables. Je me propose aujourd'hui d'expliquer pourquoi et de prier les députés, les citoyens et les organismes qui sont d'accord avec moi d'essayer de persuader le gouvernement de revenir sur sa décision avant qu'il ne soit trop tard et que le pays ait subi un tort irréparable.

Les gains en capital

● (1700)

A titre de renseignement général, monsieur l'Orateur, vous apprendrez qu'à l'échelle du globe, le Canada compte environ ½ p. 100 de la population mondiale et environ 3 p. 100 des terres arables. Le Canada est un vaste pays ayant une superficie d'environ 2.3 milliards d'acres. Toutefois, on peut seulement utiliser 13 p. 100 de cette superficie. Environ 4 p. 100 de nos terres seulement appartiennent aux catégories 1 et 2, les meilleures terres agricoles. Plus de la moitié des terres de catégorie 1 et près de 30 p. 100 des terres de catégorie 2 au Canada sont situées à moins de 50 milles des principales agglomérations urbaines du Canada. En 1971, nous récoltions 44 p. 100 de la production agricole au Canada dans ce rayon de 50 milles. En outre, en 1971, plus de 42,000 acres de terres agricoles au Canada ont servi à l'aménagement urbain. Le recensement de cette année nous apprendra qu'un nombre encore plus élevé de terres agricoles ne sont plus exploitées.

Monsieur l'Orateur, vous apprendrez également que nous avons perdu plus de 100,000 agriculteurs depuis quelques années. En outre, 45 p. 100 seulement de nos agriculteurs vivent exclusivement de l'exploitation de leurs terres. Environ 55 p. 100 doivent travailler à temps partiel ailleurs. En outre, les agriculteurs gagnent en moyenne moins que le salaire moyen national versé aux travailleurs industriels et urbains.

Avant 1972, on ne prélevait aucun impôt sur les gains en capital provenant de l'exploitation de terres agricoles. C'est grâce à ce système que nous avons bâti une infrastructure agricole qui a permis au Canada, avec sa faible population et une faible partie des terres cultivables du monde entier, de devenir un très gros exportateur de grains sur les marchés mondiaux.

Si le Canada produit autant, c'est grâce aux exploitations agricoles familiales. Pour m'exprimer simplement, je dirai que les entreprises familiales se préoccupent de la qualité de leurs terres. Elles sont efficaces et leurs membres consacrent toute leur vie à la production d'aliments. Elles ont une influence directe sur la qualité de la vie dans les régions industrielles du Canada, parce qu'elles achètent des tracteurs, des camions, des instruments aratoires et d'autres biens manufacturés.

En 1972, le gouvernement a décidé de prélever des impôts sur les 3 p. 100 des terres arables mondiales que possède le Canada, lesquels contribuent dans une si grande mesure à l'apaisement de la faim dans le monde. La loi ne contenant aucune disposition relative à l'inflation, cet impôt est un impôt sur les capitaux et non sur les gains en capital comme il était prévu. A mon avis, l'impôt sur les gains en capital est une bombe à retardement qui détruira d'abord les entreprises agricoles familiales et qui finira par rendre notre pays incapable non seulement d'exporter des denrées alimentaires, mais aussi de subvenir lui-même aux besoins de sa propre population.

Nous ne devrions jamais oublier que certains autres pays, qui ont déjà été des exportateurs de denrées alimentaires, sont aujourd'hui de gros importateurs. L'Union soviétique et la Pologne en sont des exemples classiques. Sur le continent américain, il y a le Mexique. Si ces pays sont devenus de gros importateurs de produits agricoles, c'est parce qu'ils ont détruit l'exploitation agricole familiale et supprimé le droit à la propriété privée. Il convient aussi de souligner que l'impôt sur les gains en capital ne frappe pas la plus-value réalisée sur les maisons unifamiliales des villes canadiennes sous prétexte que la propriété d'une maison est un aspect du «mode de vie canadien».

Nous ne devons pas perdre de vue que le Canada est déjà un gros importateur de fruits et de légumes et que le seul produit qu'il exporte en grandes quantités est le grain de l'Ouest. La raison en est que le gouvernement actuel a toujours eu pour politique de maintenir les produits alimentaires trop bon marché. L'impôt sur les gains en capital prélevé sur les terres agricoles productives est contraire aux intérêts de notre pays. Je prétends qu'il est immoral losqu'on tient compte de ses effets à l'échelle mondiale. Je crois aussi qu'il est immoral de forcer les Canadiens à chercher du pétrole sur le marché mondial, lorsque le pays pourrait et devrait être autosuffisant. En réalité, le Canada devrait être en mesure de vendre son pétrole aux pays en voie de développement. Il est aussi immoral que 23 millions de Canadiens soient obligés d'emprunter sur le marché mondial des capitaux pour pouvoir éponger leurs déficits collossaux, alors qu'ils pourraient et devraient exporter des capitaux, de la main-d'œuvre spécialisée et de la technologie pour aider les pays moins développés. Ajoutée aux programmes monétaires et fiscaux grotesques du gouvernement et à sa politique d'importation de denrées bon marché, l'imposition des gains en capital détruit toutes les chances que le Canada avait clairement de subvenir à ses besoins en produits alimentaires, voire d'en être exportateur.

Je voudrais être un peu plus précis quant à la situation réelle et quant aux difficultés particulières auxquelles les agriculteurs se heurtent quant ils vendent leur ferme de leur vivant ou quand ils organisent leur patrimoine pour pouvoir lèguer une ferme rentable à leurs descendants. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le jour de l'évaluation tombait le 31 décembre 1971. Si un agriculteur vend des terres ou en cas de décès, l'État impose à raison de moitié la plus-value réalisée depuis cette date. Ainsi, dans ma circonscription, la terre coûtait en moyenne $100 l'acre au 31 décembre 1971. Aujourd'hui elle en vaut en moyenne $600. Le gain en capital se monte donc à $500 et l'assiette de l'impôt est donc de $250 par acre. Pour un lotissement qu'il va vendre, c'est-à-dire pour 640 acres, l'agriculteur doit donc ajouter $160,000 à son revenu imposable. Selon la province où il est domicilié et selon son taux personnel d'imposition, l'agriculteur va payer au moins $80,000 en impôts sur le revenu.

Le problème c'est que le vendeur a calculé à combien les impôts allaient se monter, qu'il en a tenu compte en vendant son terrain et qu'il a donc augmenté ses prix. Cette tendance s'est malheureusement beaucoup aggravée du fait du laxisme de la politique monétaire et fiscale du gouvernement consistant à faire marcher la planche à billets. Malheureusement, une bonne partie de l'inflation s'est portée au niveau des terres. Les prix pratiqués actuellement n'ont plus aucun rapport avec la productivité des terres. Cela est notamment vrai quand l'intéressé est obligé d'emprunter de l'argent pour acheter des terres. Cela empêche les jeunes agriculteurs de se porter acquéreur. Les gros fermiers quant à eux sont contraints d'acheter d'autres terres plus cher pour pouvoir rentabiliser les machines toujours plus grosses et plus coûteuses que l'on fabrique et pour rester concurrentiels.

Monsieur l'Orateur, la valeur de 1971 est trop faible. En fait, dans ma région, les valeurs étaient en baisse en 1971 à

cause des difficultés économiques. Les valeurs de 1974 promises par les Libéraux au cours de la dernière campagne électorale étaient beaucoup plus conformes à la réalité puisqu'elles s'appuyaient sur la productivité agricole. Malheureusement, le gouvernement libéral n'a pas tenu ses promesses. En fait, le dernier document sur l'imposition des gains en capital montre que le gouvernement a l'intention d'augmenter ces impôts non pas de les diminuer ou de les supprimer. La politique du gouvernement va tout à fait à l'encontre du budget Crosbie de décembre 1979 qui, comme premier allègement, prévoyait un roulement d'au plus $200,000, en sus du taux d'imposition actuel de 50 p. 100 et des dispositions de roulement actuelles. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) se targue de ce que les dispositions de roulement actuelles soient suffisantes. Pour ma part, je soutiens le contraire.

Une de ces dispositions prévoit qu'un agriculteur peut céder à son conjoint, soit de son vivant ou à titre posthume, son exploitation agricole en tenant compte de sa valeur en 1971. Aucune taxe n'est perçue du vivant du conjoint. S'il faut qu'il y ait taxe, nous ne saurions nous opposer à une disposition comme celle-là.

Cependant, une autre de ces dispositions permet à un agriculteur de céder son exploitation agricole à un ou plusieurs de ses enfants en tenant compte de sa valeur en 1971 sans qu'aucune taxe soit perçue. En fait, il faut que l'agriculteur lui-même, ou au moins l'un de ses enfants, travaille à l'exploitation au moment de la cession. En théorie, ce roulement pourrait se poursuivre indéfiniment, c'est-à-dire pendant 10, 50 ou 100 générations. En fait, c'est absolument impossible à cause de l'inflation. Cette disposition relative au roulement laisse beaucoup à désirer. En premier lieu, la valeur de 1971 est actuellement telle que l'agriculteur qui vend son exploitation n'est plus en mesure de s'acheter une maison en ville et de se constituer un petit capital pour subvenir à ses besoins pendant ses années de retraite.

L'agriculteur, dont j'ai cité le cas tantôt et qui vend son exploitation selon la valeur de $100 l'acre qu'elle avait en 1971, toucherait $64,000. Quelle belle retraite! Nous savons tous que les agriculteurs ne peuvent pas compter comme nous sur l'indexation de leur pension. Ils ne peuvent compter que sur le produit de la vente de leur exploitation. Seulement $64,000 pour s'acheter une maison en ville et se constituer un petit capital pour les années de la retraite, c'est insuffisant. Si l'agriculteur cède son exploitation à un prix supérieur à sa valeur de 1971, il doit payer la taxe; autrement, c'est l'enfant qui est doublement pénalisé. Autrement dit, l'enfant paie plus que la valeur de 1971 et, en définitive, il doit payer la taxe sur la même augmentation entre la valeur de 1971 et le prix de vente.

● (1710)

Pour reprendre encore une fois mon premier exemple, l'agriculteur pourrait vendre à son enfant son exploitation à raison de 300 dollars l'acre et recevoir cette somme mais il pourrait aussi, aux fins d'imposition la transférer à sa valeur de 1971 soit à raison de 100 dollars l'acre. L'agriculteur obtiendrait ainsi 300 dollars multipliés par 640 acres soit 192,000 dollars non imposables. L'enfant aurait cependant payé 192,000 dollars et s'il devait pour des raisons de santé ou autre vendre son exploitation le lendemain, il recevrait ce même montant mais devrait en acquitter l'impôt sur les gains en capitaux. L'enfant aurait à ajouter le produit des 200 dollars l'acre par 640 soit 128,000 dollars à son revenu imposable. Les députés peuvent donc se rendre compte de l'absurdité de ce résultat.

En réalité ce qui se passe, c'est que les agriculteurs et les familles choisissent de vendre au plus offrant en acquittant l'impôt pour ne plus rien devoir à l'État. Cette solution a cependant pour effet d'éliminer l'exploitation agricole de type familial ainsi que je l'ai déjà dit et cela entraîne toutes sortes de conséquences désastreuses à long terme au niveau de la rentabilité de la production alimentaire.

Troisièmement, dans le cas de l'agriculteur qui a plus d'un enfant mais dont un seul continue à exploiter la terre, comment croyez-vous que cet agriculteur peut laisser son exploitation à son enfant agriculteur à sa valeur de 1971 tout en laissant une part égale de la valeur marchande de la propriété à l'autre enfant par exemple? C'est tout à fait impossible d'un point de vue pratique et au niveau du strict bon sens. On peut y arriver par des ententes notariées fort complexes en grevant l'exploitation de certaines charges que doit acquitter l'enfant qui conserve l'exploitation mais ces charges empêchent alors de pouvoir souscrire des hypothèques, elles entravent les possibilités de financement bancaire et elles sont assorties du versement d'intérêts qui représentent un lourd fardeau et ne peuvent pas protéger de façon satisfaisante l'enfant agriculteur contre les années de mauvaises récoltes. Elles ont de plus un effet adverse sur les liens familiaux d'amour et d'affection. En fait, là encore d'ordinaire l'agriculteur choisit de mettre en vente son exploitation en la cédant au plus offrant et en déménageant, et c'est encore une autre exploitation agricole familiale qui disparaît à son tour.

Monsieur l'Orateur, il est donc clair à mon avis que: 1) il ne devrait pas y avoir d'impôt sur les gains en capitaux réalisés sur des terres exploitées à des fins véritablement agricoles; 2) que si l'on décide de maintenir en vigueur cet impôt il convient de modifier immédiatement la date de l'évaluation en la faisant remonter au moins à 1974; 3) qu'il faut procéder à une indexation de la valeur des propriétés agricoles par rapport à l'inflation et 4) que le gouvernement doit adopter des mesures particulières pour assurer le maintien des exploitations agricoles familiales et même aussi permettre leur expansion sur les quelque 25 millions d'acres environ situées dans une frange de terres actuellement marginales et bordant la limite septentrionale de notre zone actuelle de mise en culture. Ce serait un projet d'envergure susceptible de resserrer les liens nationaux et il contribuerait beaucoup à permettre aux néo-Canadiens de s'établir et aux ouvriers d'industrie qui sont au chômage de posséder leur terre et de travailler pour leur propre compte en se lançant dans l'agriculture. Par ailleurs, ce projet favoriserait la fabrication de petits tracteurs, de petites moissonneuses-batteuses et d'autres machines agricoles ayant un bon rendement au Canada; c'est ce que j'espère du moins. Les députés peuvent voir que cette idée assurerait la survie de la notion d'exploitation agricole familiale qui est à la base de collectivités axées sur la famille et qui est la source de plusieurs milliers d'emplois dans les manufactures du centre du Canada.

Pour terminer, je dirai que l'impôt sur les gains en capital sur les terres agricoles véritables n'est pas une mesure d'intérêt national et j'exhorte les députés ici présents à adopter cette motion afin que le ministère de l'Agriculture et le ministère des Finances puissent recevoir du Parlement l'instruction de présenter une stratégie qui permettrait de revoir cette mesure dangereuse.

Les gains en capital

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le moment est bien choisi pour débattre cette motion du fait que le ministre des Finances (M. MacEachen) a déposé un document relatif à la révision de la fiscalité appliquée aux gains de capitaux au Canada le 21 novembre. Ce document contient des renseignements très intéressants pour le débat sur cette motion dont l'auteur réclame l'abolition de l'impôt sur les gains en capital sur les terres agricoles véritables. D'une manière générale, ce document est une bonne source de renseignements pour un débat public sur notre régime fiscal.

Ainsi, on nous rappelle dans ce document à quel point la décision d'instaurer l'impôt sur les gains en capital au début des années 70 a été importante, non seulement en raison des recettes qui en découlent; pourtant, elles sont importantes; elles sont évaluées à 1 milliard de dollars pour cette année pour les trésors fédéral et provinciaux. Ce document montre par ailleurs que l'impôt sur les gains en capital a largement contribué à rendre le régime fiscal plus équitable et plus progressif. Si l'on veut fonder l'impôt sur les moyens du contribuable, on ne peut pas laisser de côté l'impôt sur les gains en capital. Dans ce document, on signale que les contribuables dont les gains annuels sont supérieurs à $50,000—c'est-à-dire moins de 1 p. 100 de l'ensemble des contribuables—ont reçu en 1978 plus de 40 p. 100 de l'ensemble des gains imposables nets qui ont été déclarés cette année-là.

Le document rappelle également les problèmes qui se sont posés dans notre système fiscal lorsque les plus-values en capital n'étaient en général pas imposées: Le temps, l'argent et les efforts qui ont été consacrés à contourner l'impôt en convertissant les revenus d'entreprise ou les dividendes en plus-values en capital avant l'introduction de l'impôt sur les plus-values en capital. Aucun autre élément de notre système fiscal n'a provoqué autant de litiges devant les tribunaux ni créé autant d'incertitude chez les contribuables quant aux conséquences fiscales de leurs décisions d'affaires.

En outre, la différence dans le traitement fiscal entre les revenus d'entreprise et les plus-values en capital a créé des aberrations économiques sur le marché, de sorte que les ressources étaient en général investies là où elles étaient le moins imposées plutôt que là où elles auraient le plus profité.

Le document souligne aussi que, étant donné que l'impôt sur les plus-values en capital est si étroitement lié aux autres dispositions de la loi de l'impôt, une exemption sélective est impossible sans des changements complexes aux règles établies. C'est pourquoi le document conclut que «si des stimulants doivent être fournis à certains secteurs de l'économie, il peut être plus efficace et plus simple de le faire au moyen d'un programme de dépenses ou d'un prêt subventionné».

On devrait tenir compte de ces considérations en étudiant la proposition du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) qui voudrait exempter les terres agricoles proprement dites de l'impôt sur les plus-values en capital. L'importance de l'impôt sur les plus-values en capital des terres agricoles ne doit pas être surestimée. D'abord, les plus-values en capital de la maison de ferme sont exemptées au même titre que celles de la résidence principale de tout contribuable. Ensuite, comme pour toutes les plus-values en capital, seule la moitié est imposable. Je ferai remarquer que le premier point relativement à la maison de ferme ne concorde pas avec ce qu'a laissé entendre le député de Lethbridge-Foothills après avoir comparé l'incidence de l'impôt que versent respectivement les agriculteurs et les citadins sur leur exploitation agricole et leur maison.

Enfin, si une exploitation agricole est léguée dans la famille, comme l'a fait remarquer le député, c'est-à-dire à un fils ou à un petit-fils, l'impôt sur toute plus-value en capital est différé jusqu'à ce que la propriété soit vendue dans des circonstances permettant l'imposition. Ce qui veut dire, bien entendu, que l'impôt est différé tant que l'exploitation agricole demeure dans la famille. Le député de Lethbridge-Foothills a présenté un argument intéressant en soulignant l'anomalie qui peut résulter du fait qu'en différant l'impôt ainsi, on place le fils dans une catégorie fiscale différente de celle de l'agriculteur originel.

Si la vente de la ferme produit des gains en capital imposables, la loi prévoit des méthodes permettant d'atténuer le choc de l'impôt. L'agriculteur peut, par exemple, investir le produit de la vente dans l'achat d'une rente viagère permettant l'étalement des revenus. Cela permet d'étaler le paiement de l'impôt sur les gains en capital sur toute la période de la rente, ce qui évite au contribuable de passer à une tranche d'imposition de beaucoup supérieure, ce qui serait le cas si les gains en capital étaient entièrement imposables dans une seule et même année. D'autre part, si le paiement est effectué en versements étalés sur une année, une partie seulement des gains en capital serait imposable pendant l'année de la vente. Par conséquent, l'agriculteur serait sage d'exiger un contrat de vente prévoyant le paiement par versements. Dans ce cas, l'impôt sur le reste des gains en capital peut être retardé jusqu'à ce que le reste de la somme soit perçu. Ces dispositions permettent de ne payer l'impôt que lorsque l'on dispose des fonds nécessaires à cette fin.

Ces rapports d'impôt, qu'ils soient permis par la cession de la ferme à un membre de la famille ou encore par l'étalement du paiement de la vente, peuvent aider grandement l'agriculteur au point de vue financier. Par exemple, en supposant que le taux d'intérêt soit de 10 p. 100, un report d'un an équivaut à soustraire de l'impôt 4 ou 5 p. 100 des gains en capital, et un report de 25 ans équivaudrait à l'exemption à peu près totale de tout impôt.

• (1720)

Il ne faudrait pas perdre ces faits de vue dans l'étude de la présente motion qui vise à exempter totalement les terres agricoles de l'impôt sur les gains en capital. Je crois que tous les députés sont conscients que pour beaucoup d'agriculteurs leur terre est leur fonds de pension. Durant les années productrices, le couple investit son argent et son énergie pour augmenter la valeur de la propriété, afin de pouvoir en tirer assez d'argent pour vivre pendant ses années de retraite et peut-être même constituer un héritage pour ses descendants. Toutefois, on ne se rend pas compte en général à quel point le régime actuel aide et favorise cet objectif valable.

Chacun connaît les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les régimes de pension enregistrés qui permettent aux employés de bénéficier de déductions fiscales intéressantes qui les aident à mettre de l'argent de côté pour leurs vieux jours. La loi fiscale prévoit, il est vrai, pour les agriculteurs et autres entreprises non constituées en sociétés, des conditions au moins aussi avantageuses. Dans chacun des cas des fonds communs

de pension sont constitués à l'aide de revenus non imposables pendant les années où l'employé, ou l'agriculteur, est en activité.

Dans le cas des employés, les versements aux REER ou aux régimes de pension enregistrés sont déductibles. Le montant annuel des versements est toutefois limité. Les revenus de ces dépôts ne sont imposables qu'au moment de leur retrait. Dans le cas des agriculteurs, l'augmentation de la valeur marchande de l'exploitation au fil des ans n'est pas imposable.

A la retraite, les revenus que perçoit l'employé grâce à son plan d'épargne-retraite sont imposables au taux normal. Dans le cas d'un agriculteur, au moment de la vente de son exploitation, la moitié seulement des gains en capitaux réalisés est imposable. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le prélèvement fiscal sur le montant total des gains en capitaux peut être réparti sur plusieurs années grâce à une formule de contrat de rente à versements invariables.

Il semble donc bien que la loi fiscale ne favorise pas plus les employés que les agricutleurs en matière d'imposition de leurs formules respectives de planification de leurs revenus de retraite.

On ne peut pas dire la même chose du projet dont nous discutons aujourd'hui. A l'heure actuelle, les agriculteurs et les petites entreprises non constituées en société sont à peu près à égalité devant la loi fiscale. La plupart des chefs de petites entreprises, à l'image des agriculteurs, doivent calculer leurs revenus de retraite en fonction de ce qu'ils peuvent retirer de la vente de leur commerce. Le projet de loi en question favoriserait les agriculteurs au détriment des chefs de petites entreprises dans d'autres secteurs.

On pourrait me répondre en haussant les épaules et en me disant qu'il suffirait d'étendre à l'ensemble de la petite entreprise les exemptions fiscales sur les gains en capitaux accordés aux agriculteurs. Fort bien, mais il faut songer aussi aux problèmes qui se posent quand on prévoit des exemptions et des exceptions dans la loi fiscale. Le problème est de définir la ligne de partage. Et à vouloir aider une catégorie, on finit par être injuste envers d'autres.

La motion à l'étude fait une distinction, en précisant que seules les terres véritables agricoles auront droit à cet avantage. Mais si l'on cherche à transposer cette idée dans une loi fiscale, il faudra donner une définition tout à fait précise. Comment distingue-t-on exactement l'agriculteur véritable des autres qui possèdent des terres agricoles: ceux par exemple qui les exploitent dans un but de délassement, ou encore les promoteurs immobiliers qui les gardent en réserve? Et comment classer les agriculteurs qui travaillent ailleurs à temps partiel pour grossir les revenus qu'il faudrait retirer de la ferme pour être considéré comme un agriculteur véritable. Mais, sur ce plan, la situation peut changer d'une année à l'autre en fonction des marchés, des récoltes et autres conditions. Un agriculteur véritable peut se voir contraint par la maladie ou par la vieillesse de louer ses terres à quelqu'un d'autre, pendant une période donnée. Je pense avoir fait voir que pour définir le domaine d'application de cet exemption d'impôt, il faudrait appliquer des critères arbitraires qui finiraient sans doute par en exclure de véritables agriculteurs.

Des voix: Bravo!

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir traiter aujourd'hui de cette motion. Je ne veux pas parler longtemps, car je tiens tout simplement à signaler à la Chambre divers facteurs mis en jeu par cette motion. Comme l'a dit le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), l'impôt sur les gains en capital est entrée en vigueur en 1972, et il retient actuellement comme valeurs de référence celles de 1971. La plupart des députés savent de quoi il retourne, et s'ils ont eu personnellement a passer par là ils savent à quel point la chose est ennuyeuse.

L'impôt sur les gains en capital, adopté en 1972, émane probablement de la Commission Carter de 1962, qui a pris pour principe qu'un revenu est un revenu, d'où qu'il provienne. Comme on disait à l'époque, tous les dollars se valent. Quelle que soit leur provenance ils doivent être considérés comme des revenus. La Commission Carter a également posé en principe que l'impôt pouvait être établi en fonction des facultés contributives des titulaires du revenu, de quelque façon que ce revenu ait été obtenu. Les recommandations de la commission royale visaient à répartir équitablement la charge fiscale. Eussent-elles été acceptées intégralement, elles auraient supprimé la plupart des échappatoires dont beaucoup de grandes sociétés ont profité pendant des années et auxquelles certaines ont d'ailleurs toujours recours. Bien des institutions financières profitent de ces échappatoires pour modifier le montant d'impôt qu'elles ont à payer. Nous avons tous entendu parler de grandes sociétés qui, malgré les gros bénéfices qu'elles réalisent, ne paient pas un sou d'impôt.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, les recommandations de la Commission Carter n'ont pas toutes été acceptées et il existe par conséquent des cas où le régime fiscal actuel est injuste. Il l'est tout particulièrement pour les entreprises qui sont très visibles parce qu'elles font partie de notre existence quotidienne. Il s'agit, en l'occurrence, pour les gens de l'Ouest, du secteur agricole. La motion à l'étude, monsieur l'Orateur, ne porte que sur ce secteur.

Certains députés se souviendront avoir appris, pendant leurs études, les théories de l'économiste—ou soi-disant économiste—Henry George. Celui-ci préconisait, avant 1929, le principe d'un impôt unique. Tenant compte de la hausse du coût des biens sur une longue période, il proposait que les gouvernements imposent non pas les gains d'une personne mais plutôt les sommes non acquises dont, en partie, le montant qu'une personne recevrait à cause de l'augmentation de la valeur de ses biens. Ce principe était peut-être valable dans les années 20, mais il a cessé de l'être à compter de 1929.

Si je le signale, monsieur l'Orateur, c'est que et la Commission Carter et Henry George—ainsi que bien d'autres défenseurs d'un juste régime d'imposition—ont avancé certains points.

● (1730)

D'abord, un revenu est un revenu quelle qu'en soit la source. En second lieu, tout revenu gagné sans aucune participation du bénéficiaire devrait être considéré comme tel, pas comme c'était le cas avant 1962, c'est-à-dire qu'il n'était pas considéré comme un revenu et n'était donc pas imposable. Cependant, notre régime fiscal ne tient pas compte de ces considérations. Bien qu'en principe je ne sois pas contre les gains en capital, l'idée du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) mérite d'être examinée à fond.

Nous devrions examiner dans quelle mesure l'industrie agricole et l'agriculteur en général souffrent des injustices du

régime fiscal. Nous devrions examiner ce qu'il en est des gains en capital que réalisent les agriculteurs. Il faut tenir compte des différents facteurs qu'on a signalés. Je veux les mentionner de nouveau, mais je n'irai pas aussi loin que le député de Lethbridge-Foothills.

En premier lieu, le taux de base fixé en 1971 était très faible pour l'ensemble du Canada, surtout pour l'Ouest. Cette année-là, les prix étaient faibles. Depuis, ils n'ont cessé de croître. Quoi qu'en dise le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), la valeur des maisons de ferme en 1971 a été jugée nulle ou insignifiante. Sans doute parce qu'en 1971, dans l'Ouest, on pouvait acheter à peu près pour le même prix, soit moins de $2,000, deux quarts de section contigus, l'un doté d'une maison et l'autre pas. Mais c'est presque impossible aujourd'hui. Il faudrait donc examiner cette question.

Dans les villes, quand un propriétaire vend sa maison, celle-ci est considérée comme sa résidence et les dispositions des gains en capital ne s'appliquent pas. Cependant, si la terre dotée d'une maison valait $10,000 en 1971 et que cette terre vaille aujourd'hui $100,000 et la maison $40,000, il faudrait payer l'impôt sur les gains en capital sur la moitié de la différence entre $10,000 et $140,000.

En troisième lieu, je le répète, les exploitations agricoles et les petites entreprises sont facilement estimables. Il est facile d'établir toute hausse de leur valeur foncière. On ne peut la dissimuler. Elles sont mal protégées par rapport aux grandes entreprises. C'est ainsi qu'ont évolué les exploitations agricoles et les collectivités où elles sont situées.

Elles sont vulnérables de bien des façons. J'ai dit qu'elles ne pouvaient passer inaperçues dans la collectivité. Elles n'ont pas mis en place de superstructure leur permettant de dissimuler leurs gains en capital ou tout autre progrès économique.

La motion à l'étude soulève également d'autres problèmes. Le député d'Ottawa-Centre en a mentionné quelques-uns. En quoi consiste une véritable terre agricole et un véritable agriculteur? Les définitions ne manquent pas. Je ne soulève pas cette question pour déprécier la motion du député de Lethbridge-Foothills, mais pour signaler une des raisons de renvoyer la motion à un comité qui pourrait proposer des modifications.

Selon une définition, une ferme dont le chiffre d'affaires atteint $1,200 par an peut être reconnue comme exploitation agricole. Aucun agriculteur de ma province, la Saskatchewan, ne vend pour moins de $1,200 de produits chaque année.

Il y a définition donnée dans la loi de l'impôt sur le revenu. Si une personne tire de sa ferme plus de la moitié de son revenu net, c'est un véritable agriculteur. La définition d'une terre agricole varie beaucoup d'une province à l'autre. Dans certaines, il peut s'agir de 5 acres. Le gouvernement de la Saskatchewan exige que vous soyez résident pour pouvoir posséder plus de 160 acres. Telles sont les définitions à examiner.

Avant qu'une personne obtienne un livre de contingents, la Commission canadienne du blé exige qu'elle possède le matériel agricole voulu. C'est une exigence très générale. Quel genre de matériel et quelle quantité? Une pioche et une pelle, comme l'a dit mon collègue. Voilà un autre problème à étudier.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le député de Lethbridge-Foothills qui estime que cela augmente le prix des terres agricoles et empêche les jeunes de reprendre les fermes à leur compte. Néanmoins, j'admets qu'il a raison dans une certaine mesure, et là encore, il faudrait étudier cet aspect du problème.

Même le système actuel favorise une spéculation considérable sur les terres agricoles. Parfois, c'est à cause de la proximité d'une ville, et parfois, c'est parce que les gens ont de l'argent à investir. Souvent, on considère que c'est cette spéculation qui fait augmenter le prix des terres agricoles. La spéculation s'est accrue depuis deux ans. Si vous jetez un coup d'œil en arrière, vous regretterez de ne pas avoir spéculé et acheté certaines terres qui se vendaient alors $100 l'acre. J'ai payé mon premier quart de section $1,200. C'était la bonne époque pour spéculer.

Une voix: Vous êtes un capitaliste.

M. Hovdebo: Voilà le genre de spéculation auquel nous assistons depuis deux ans. Si l'on supprimait entièrement l'impôt sur les gains en capital, quelles en seraient les conséquences sur la spéculation? Combien de gens en profiteraient? Depuis quelques années, les gens se sont lancés sur le marché parce que les terres sont là. Nous n'en fabriquons plus, et rares sont les autres terres agricoles qui entrent en production. Quelles seraient les conséquences de cette spéculation pour les jeunes qui désirent se lancer en agriculture? Si nous pouvions soumettre cette motion à l'étude du comité, nous trouverions probablement certaines solutions sur lesquelles il vaudrait la peine de nous pencher. Le gouvernement de la Saskatchewan a prévu à l'intention de l'agriculteur une exemption de base de $100,000 lorsqu'il vend sa terre. Le gouvernement de la province cherchait de cette façon à protéger la ferme familiale ou encore à permettre aux agriculteurs plus âgés de céder la place aux jeunes.

• (1740)

Il faut également aborder la question de l'étendue de l'exploitation agricole. Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a déclaré à plusieurs reprises que dans sa région un agriculteur peut probablement subvenir à ses besoins avec seulement trois sections. Ainsi, il nous faudrait envisager d'étendre d'une façon ou d'une autre l'exemption de $100,000. En ce moment, seuls les exploitants déjà bien nantis peuvent se permettre d'acquérir de nouvelles terres dans bien des localités au Canada, qui essaient d'ailleurs de faire quelque chose à ce sujet. Il y aurait lieu de déterminer l'étendue des exploitations, qu'on jugera suffisante dans les localités particulières et, en cas de vente de ces exploitations, envisager de n'exiger aucun impôt sur les gains en capital. Cependant, tout gain en surcroît devrait être imposé à titre de revenu normal.

Les deux intervenants précédents ont parlé d'indexation. Notre parti a toujours préconisé l'indexation pour mitiger une partie des problèmes soulevés par la hausse du coût de la vie et alléger le fardeau des retraités. Il y aurait peut-être lieu d'examiner de près la façon dont on détermine la valeur des terres agricoles. Le dollar de 1971 vaut aujourd'hui à peu près 40c. Si nous avions procédé à l'indexation en 1971, ou en 1974, comme cela avait été proposé, le prix des terres n'aurait pas été aussi exorbitant. L'agriculteur n'aurait pas eu à payer un impôt aussi élevé sur les gains en capital. L'inflation y a contribué, il faut le reconnaître. Si l'on en a tenu compte dans le coût de la vie, il faudrait en faire autant pour les gains en capital.

Si nous finissons par envoyer cette motion au comité, nous devrions étudier les niveaux du jour de l'évaluation. Il faudrait se pencher sur l'évaluation d'une ferme familiale, envisager l'indexation et réexaminer les valeurs attribuées aux terres en 1971. Il faudrait également reprendre les mesures législatives relatives aux ventes, mais je ne m'attarderai pas là-dessus.

Je recommande l'adoption de cette motion. Je recommande son renvoi au comité pour qu'on y détermine les critères relatifs à la vente de terres, et qu'il faut prévoir dans toute mesure législative sur les gains en capital.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu traiter de cette mesure législative de deux façons. Nous avons entendu le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) l'aborder de façon positive. Il a expliqué en détail comment et pourquoi il faut éliminer cet impôt. Le porte-parole libéral, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), a dit pourquoi ce n'était pas possible, illustrant ainsi clairement ce à quoi nous nous heurtons la plupart du temps à la Chambre. En démocratie, nous devons sûrement écouter la population et conformer nos lois et leur application à la pensée de la majorité.

L'explication de l'impôt sur les gains en capital qui nous a été donnée n'a pas été rédigée par ceux qui paient l'impôt, mais par des bureaucrates. Le discours que le député d'Ottawa-Centre a lu, je dis bien «lu», est l'œuvre de bureaucrates. Je serais bien étonné que le député en soit l'auteur. S'il l'est, sa place est dans la Fonction publique et non à la Chambre comme représentant de la population.

Dans son admirable et savante allocution, mon collègue de Lethbridge-Foothills a surtout insisté sur le fait que les terres agricoles se distinguent de tous les autres types de terres. D'autres pays connaissent aujourd'hui des problèmes imputables au manque de terres agricoles. Le monde doit faire face à une augmentation de population conjuguée avec une baisse de production alimentaire. Les observations du député de Lethbridge-Foothills ont porté sur l'importance de préserver nos terres agricoles pour la production d'aliments destinés à nourrir les populations du Canada et du reste du monde. Le député qui a parlé au nom du gouvernement semble avoir oublié cet aspect.

Pour ma part, je m'oppose à l'impôt sur les gains en capital dans toutes les entreprises. J'estime que cette imposition est injuste et qu'elle décourage l'esprit d'initiative. Je crois également qu'elle nuit à la production et à l'avancement. Permettez-moi d'abord d'expliquer pourquoi elle décourage l'esprit d'initiative. Je connais de nombreux agriculteurs et leurs femmes qui ont travaillé, non pas comme spéculateurs, mais qui ont sué sang et eau pour mettre sur pied leur exploitation agricole. Ils ont travaillé de longues heures durant de nombreuses années. Arrivés au bout de leurs peines, ils ont caressé l'espoir de vendre leur propriété en vue de prendre une retraite honorable. Ils ne se sont jamais payé de salaire ni travaillé de neuf à cinq. Ils ont bâti leur exploitation pour finalement voir le gouvernement intervenir et exiger la moitié de la valeur accrue de leur ferme, ce qu'on appelle les gains en capital. Je ne pense pas que cela soit juste, et je défie qui que ce soit ici présent de dire le contraire.

Prenez par exemple le cas d'un couple qui envisage le moment de prendre une retraite bien méritée, mais qui se rend compte, après calcul, que ses ressources ne lui suffisent pas pour ce faire. Il ne lui reste pas d'autre solution que de rester sur la terre et de continuer à travailler en dépit de l'âge et d'une santé défaillante. Ces personnes ont bien mérité quelques années de loisir. Mais elles doivent continuer à travailler et à ne pratiquer qu'un minimum de culture. Elles ne font que le minimum nécessaire pour se maintenir en vie et pour assurer la bonne marche de la ferme. Elles ne peuvent plus gérer leur exploitation comme le ferait un jeune homme ou comme elles l'ont fait elles-mêmes durant de nombreuses années. Cela entraîne une diminution de la production. Elles n'exploitent pas leur terre au maximum car elles n'y voient aucun intérêt.

● (1750)

Je pense qu'on oublie un point essentiel lorsqu'on demande à de vrais agriculteurs de longue date de verser au gouvernement la moitié des gains en capital qu'ils doivent à leur travail et à celui de leur femme et de leurs enfants, sous peine de ne pouvoir vendre leur terre. Les agriculteurs ont payé des impôts tous les ans. Ils ont payé des impôts sur toute leur production. Les exemptions consenties pour les machines agricoles n'ont pas duré plus longtemps que les machines. Comme on l'a déjà signalé, la maison bâtie dans une exploitation agricole n'a pas d'importance aujourd'hui pour la vente des terres, que ce soit pour nous ou pour d'autres. Il peut y avoir une très petite différence, mais quand on achète une terre, c'est pour sa capacité de production et le revenu qu'elle assure. Il s'agit d'un achat de terre et c'est sur cette terre que le gouvernement prétend que nous devons payer un impôt sur les gains en capital.

Nous devrions voir ce qui se passe dans certains autres pays. Cet après-midi, au cours d'un autre débat, un député libéral a parlé du prix élevé des aliments dans certaines autres parties du monde. Chez nous, les aliments ont augmenté parce qu'on a obligé les agriculteurs à vendre leur ferme plus cher.

Dans bien des cas, ils ont été chassés de leur ferme et ce sont des sociétés qui les ont remplacés. Les fermes familiales disparaissent et il s'ensuit que nous payons les aliments plus cher. Ils nous coûteront les yeux de la tête si les fermes familiales disparaissent. Les fermes familiales sont exploitées par les maris, les épouses, les enfants, les grands-pères, les grands-mères, les tantes et les oncles, et cela empêche les coûts de production d'augmenter. Ils ne travaillent pas huit heures par jour. Ils n'ont pas de salaire. Ils font ce travail parce qu'ils aiment la terre, et ce faisant ils créent des biens. Si nous tuons cette initiative, nous faisons du tort au pays. Plus il y aura de fermes familiales au Canada, meilleur marché seront les aliments.

Je me suis entretenu un jour avec un groupe de citadins de la région d'Edmonton. Ces gens se plaignaient de l'augmentation du prix d'un certain produit alimentaire. Je leur ai fait remarquer que si les agriculteurs, leurs femmes et leurs enfants ne travaillaient pas sur les fermes—et ce sans salaire—et que si ces fermes étaient vendues à de grandes sociétés qui embauchent des gens pour travailler huit heures par jour, cinq jours par semaine, le produit en question coûterait deux fois plus cher. C'est ce que nous sommes en train de faire.

Les agriculteurs d'aujourd'hui ont du mal à rester sur leur terre. Ils connaissent bien des sujets d'irritation. Ils doivent faire face aux impôts. Ils doivent affronter les intempéries. Tout leur travail est une partie de poker et, pour couronner le tout, le gouvernement s'en mêle et prélève une partie de ce

qu'ils gagnent. Certains agriculteurs canadiens sont tout à fait désolés. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec 26 d'entre eux pendant les vacances de Noël. Je suis chagriné de voir tout ce qu'ils doivent subir. On impose un quota sur leurs céréales, puis les élévateurs sont trop pleins parce qu'il n'y a pas de wagons. Ils n'ont ni liquidités ni argent pour Noël. Ils n'ont pas d'argent pour envoyer leurs enfants à l'école secondaire. La vie sur une ferme familiale n'est pas facile. Cet impôt sur les gains en capital est l'un des pire que nous connaissions. C'est une épée de Damoclès sur la tête des agriculteurs. Afin de protéger l'exploitation agricole familiale, j'exhorte le gouvernement et les députés libéraux à montrer quelque considération pour l'homme de la terre et à exempter de l'impôt sur les gains en capital les terres agricoles qui produisent nos denrées alimentaires. Cela aurait d'énormes avantages pour tout le pays. Ce serait un bon départ. J'exhorte les membres du parti libéral à rejeter cette mesure par leur vote.

Renvoyons plutôt cette question à un comité où elle sera débattue. Arrivons-en à la meilleure solution possible afin que la production continue, que les vrais agriculteurs soient en mesure de continuer à produire et que nous, Canadiens, ayons suffisamment de denrées alimentaires. Ce n'est qu'alors que nous pourrons venir en aide aux affamés des autres pays.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, les interventions des députés progressistes conservateurs démontrent que les députés de ce côté du parquet sont très justes en allouant beaucoup plus de temps pour discuter d'une motion présentée par un membre de ce parti, quoique habituellement on déclare à qui veut l'entendre que ce gouvernement est injuste à l'égard de l'opposition.

Monsieur le président, l'honorable député suggère un amendement à la loi de l'impôt sur le revenu, soit une exemption spéciale à la loi dans le cas de vente de biens immobiliers, et plus particulièrement dans le cas d'une ferme, d'une terre cultivée et d'une terre à revenus. Le député qui a présenté cette motion, le représentant de la circonscription de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), a décrit à sa façon le problème qu'il désire résoudre avec la présentation de cette motion. Alors il est important, monsieur le président, d'examiner très attentivement si une exemption spéciale, un amendement à la loi de l'impôt sur le revenu, représente la solution pour résoudre le problème de la façon dont le député l'a présenté.

Monsieur le président, il faudrait voir le texte de loi qui s'applique lorsqu'on vend une terre. Premièrement, la maison, plus un certain nombre d'acres qui entourent cette maison, sont exempts de taxes. Seulement la moitié du prix du reste de la terre est sujet à une taxe, et je donne un exemple: On vend une terre $100,000. On déduit la valeur de la maison et du terrain où est située cette maison, ensuite, disons que la maison vaut $20,000, il reste $80,000. On déduit la valeur marchande établie au 1er janvier 1972; on déduit encore les taxes municipales et scolaires payées durant cette période et les frais de notaire ou d'avocat selon la province où la transaction a eu lieu.

Chez nous, ce sont les notaires qui procèdent aux transactions. Mais je dois dire que chez nous actuellement, étant donné le zonage agricole, cette question de taxe sur les gains en capital ne nous affecte pas tellement. Je donne en exemple ma circonscription: depuis 1976, depuis l'application de la loi sur le zonage agricole, les terres n'ont pas augmenté de valeur. Étant donné la valeur établie en 1972, aujourd'hui lorsque la vente a lieu, le cultivateur chez nous n'a aucune inquiétude parce que la valeur établie en 1972, moins le prix de vente, ne donne pas de profits en ce qui concerne la taxation.

[*Traduction*]

En outre, cependant, il y a trois dispositions fiscales très importantes qui permettent d'atténuer l'incidence de cet impôt. Premièrement, l'agriculteur, après avoir vendu sa ferme, peut investir le produit de cette vente dans une rente d'étalement du revenu. Ainsi, le montant total du gain ne sera plus imposable sur une seule année, ce qui faisait passer l'agriculteur dans une tranche d'imposition supérieure. Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

• (2000)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA

MESURE CONCERNANT LES INTÉRÊTS DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Quand le débat a été interrompu à 5 heures, le député d'Athabasca (M. Shields) avait la parole.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, comme je le disais avant que le débat ne soit interrompu, il n'est pas vraiment question dans ce projet de loi des priorités en matière de gaz naturel et de pétrole que doit envisager le Canada. Nous devrions examiner l'effet dévastateur de la politique nationale énergétique sur l'ensemble du Canada, mais aussi plus particulièrement sur l'Ouest et les provinces productrices.

Les députés d'en face se sont-ils donné la peine d'analyser la politique énergétique présentée par le ministre de l'Énergie le 28 octobre dernier? Je doute vraiment qu'ils l'aient fait. Quels sont les effets de cette politique? D'abord, elle réduit considérablement les liquidités des sociétés prospectrices de pétrole et de gaz. Imaginez donc, alors que nous tendons vers l'autosuffisance énergétique, nous réduisons les liquidités de ces sociétés qui cherchent de nouvelles sources d'approvisionnement.

Qu'advient-il maintenant de ces liquidités? Les dollars investis par les sociétés de prospection vont maintenant vers le sud, vers les États-Unis où ils sont les bienvenus. Les banques et institutions financières américaines font maintenant de la publicité dans des journaux canadiens de l'Ouest pour inviter les sociétés de forage et les prospecteurs à venir s'installer aux États-Unis et à traiter avec elles. Elles voient bien ce qui se passe et elles accueillent ces entreprises à bras ouverts car les États-Unis cherchent vraiment à être autosuffisants en 1990.

Qui souffre maintenant de cette politique néfaste? D'abord, notre propre sécurité. Je soutiens que c'est l'avenir même du Canada qui est en jeu à cause de cette malheureuse politique énergétique nationale.

C'est aussi la compagnie de forage indépendante et les entreprises de services qui sont menacées, lesquelles appartiennent à 90 p. 100 à des Canadiens. Dans un rapport publié la semaine dernière, l'Association canadienne des entrepreneurs de forage a déclaré que huit autres entreprises de forage avaient quitté le Canada et que 44 avaient interrompu leurs activités au cours des 17 derniers jours, soit depuis le dernier rapport qui datait du 19 décembre. Cela à une époque où les activités de forage devraient battre tous les records dans l'ouest du Canada, dans le nord de l'Alberta et dans le nord de la Saskatchewan. C'est une honte d'arrêter les appareils de forage pendant l'hiver dans ces régions de prospection pétrolière. C'est en cette saison que la toundra est gelée et que les camions de forage peuvent amener le matériel à pied d'œuvre, installer les appareils et forer. Nous sommes en pleine saison de forage.

● (2010)

Il y a 174 autres appareils inactifs. A une époque où l'activité bat normalement son plein. Il s'agit de 147 petites usines. Car, ce sont bien de petites usines autonomes qui font travailler plus de 30 hommes. Si 147 petites usines fermaient leurs portes en Ontario ou au Québec, il y aurait dans le Canada central un tollé à assourdir tout le reste du pays. Mais nous avons entendu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) pendant la période des questions aujourd'hui. A-t-il crié? Point du tout, il a fait la moue! Il a prétendu que les chiffres sont inexacts, qu'en cette saison il n'y a normalement pas d'activités dans les régions neuves, dans le nord de l'Alberta, dans le nord de la Saskatchewan, dans le nord du Manitoba et dans le nord de la Colombie-Britannique.

Les départs d'appareils vers l'étranger et l'arrêt de ceux qu'on a mis en inactivité ont fait disparaître 11,360 emplois dans le secteur canadien du forage, secteur qui appartient à des Canadiens dans une proportion de 90 p. 100. Il ne s'agit pas de multinationales mais d'entreprises canadiennes. Les départs d'appareils à destination des États-Unis ont fait disparaître 2,660 emplois au Canada. Et il ne s'agit pas uniquement de suppression d'emplois: c'est tout le secteur qu'on supprime.

Les foreurs, les accrocheurs et leurs camarades mettent des années à apprendre leur métier. Mais on nous demande de discuter un bill qui concerne directement la prospection dans les régions reculées et qui ne tient absolument pas compte de l'industrie pétrolière traditionnelle. Il est indéniable que les entreprises canadiennes de prospection envoient des fonds aux États-Unis. Il suffit pour s'en convaincre de lire le *Sun,* le *Globe and Mail* de Toronto ou n'importe quel autre journal. Ils disent ce qui se passe, et d'ailleurs nous le savons tous, ce qui se passe. Et après cela on nous demande d'écouter avec le sourire les réponses du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aujourd'hui. C'est inouï!

Pourquoi s'en vont-elles vers le sud? Les formations géologiques se prêtent mieux à la prospection au Canada où les perspectives en matière de pétrole sont plus souriantes. Pourquoi s'en vont-elles? Les frais de forage sont plus élevés au Canada et le revenu net sur la production est nettement inférieur. Un puits canadien foré au Canada et qui trouve du pétrole, dans des conditions identiques à un puits américain, prendra 20 fois plus longtemps pour être rentable. Autrement dit, il faut un investisseur prêt à attendre 20 fois plus longtemps pour toucher le produit qui lui revient de plein droit compte tenu des risques qu'il a pris. Si l'on procédait à une étude de marché avant d'ouvrir un restaurant de hamburgers à Ottawa, et qu'une comparaison avec Toronto révélait que l'affaire va rapporter 20 fois plus vite à Ottawa, c'est dans cette dernière ville que l'on ouvrirait le restaurant. C'est ce dont nous parlons à l'heure actuelle. Il ne s'agit de rien d'autre. Cela n'a rien de compliqué.

La politique énergétique nationale a relégué au second plan les gisements pétrolifères classiques dans l'Ouest. C'est pourquoi nous discutons du bill C-48 au lieu de nous attaquer aux problèmes auxquels se heurte le pays, à savoir l'absence d'approvisionnements énergétiques sûrs, d'une entente sur l'énergie avec les provinces productrices et d'une politique énergétique nationale qui soit réaliste. Tout le programme favorise l'exploitation dans les régions inexplorées; il ne tient aucun compte des possibilités en matière de pétrole classique qu'offrent la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchwan ou le Manitoba. Les réserves sont là, dans le bassin profond. Les députés ne se rendent-ils pas compte que l'industrie pétrolière classique qui exploite actuellement le bassin profond est absolument indispensable à notre survie en tant que nation dans les années 80. Nous ne pourrons pas mettre en marché immédiatement le pétrole exploité à grands frais sur la plate-forme Hibernia au large des côtes, ou les gisements pétroliers des régions septentrionales reculées de la mer de Beaufort. Il faudra attendre huit ou dix ans. Nous devons donc compter sur l'industrie pétrolière classique, chose que nous ne faisons pas. Nous sommes en train de l'enfoncer avec notre politique énergétique nationale. Nous la ruinons totalement. En même temps que nous la ruinons, nous soutenons des industries non viables dans le centre du pays.

J'aimerais revenir sur les propos du président de Petro-Canada, le gars aux cheveux blancs du secteur pétrolier. Il dirige la compagnie qui donne au Canada une ouverture sur l'industrie pétrolière. Il prétend aujourd'hui que rien ne saurait remplacer le pétrole et que notre pays, comme les autres, est inexorablement empêtré dans la géopolitique au niveau mondial que crée l'offre et la demande de pétrole. Il prévoit également que nous devrons faire face à des pénuries intermittentes ou chroniques au niveau des approvisionnements de pétrole. Voici ce qu'a déclaré M. Hopper:

. . . le prix du pétrole canadien à la tête de puits devra peut-être augmenter de plus de $2 le baril par an jusqu'à 1983—chiffre que prévoit Marc Lalonde . . .

C'est nécessaire si nous voulons financer de nouveaux approvisionnements. Les députés des provinces productrices de l'Ouest le disent depuis deux ans. Cependant, monsieur l'Orateur, on est resté sourd à leurs paroles. M. Hopper dit aussi que le prix du pétrole à la tête du puits devrait se fonder sur le coût de remplacement et non sur le coût de production d'aujourd'hui. N'est-ce pas que cela fait l'effet du déjà entendu? Les provinces productrices le répètent depuis 18 mois. C'est exactement le contraire de ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dit.

● (2020)

Et voilà que M. Hopper ajoute qu'il n'est pas possible d'arriver à l'autarcie en matière d'énergie d'ici 1990. Il dit que le gouvernement s'est fixé là un objectif qu'il est impossible d'atteindre même si Edmonton et Ottawa s'entendaient immédiatement sur un ensemble de mesures énergétiques, qui permettrait par exemple la mise en valeur des sables bitumineux du nord-est de l'Alberta. Bref, M. Wilbert Hopper, président de Petro-Canada, conteste les principes fondamentaux de la politique des prix du ministre de l'Énergie. Mais il attire notre attention sur la nature urgente des questions touchant l'énergie et le pétrole ainsi que sur leur incidence sur l'avenir.

Monsieur l'Orateur, nous importons cette denrée vitale qu'est le pétrole du Venezuela, de l'Arabie Saoudite et du Mexique à raison d'environ $42 le baril. Nous subventionnons quiconque utilise de l'énergie à raison d'au moins deux milliards de dollars par année. Ce qui est encore plus important, ce montant de $42 que nous payons par baril sort du pays. Il permet au Venezuela et au Mexique d'améliorer leurs méthodes de production et de chercher du pétrole aux frais du contribuable canadien. Je trouve cela absolument incroyable. Quel montant payons-nous à nos propres producteurs de l'ouest du Canada? Environ $17.75 le baril—41 p. 100 du prix que nous payons aux autres fournisseurs. En juillet dernier, l'Alberta a proposé une augmentation rapide des prix du pétrole—pas si rapide que cela toutefois, non pas à $42 le baril. Aujourd'hui, selon le programme de l'Alberta, elle recevrait $19.25 le baril au lieu de $17.75. C'est $1.50 de plus par baril. Mais le gouvernement préfère verser au Venezuela, à l'Arabie Saoudite et au Mexique $42 le baril plutôt que de consentir $1.50 de plus le baril à l'Alberta. Je me demande quels sont ceux que l'on accuse de cupidité et quels sont ceux qui le sont. Qui exploite qui? Je me demande pourquoi il y a un refroidissement des relations entre l'Alberta et Ottawa? Pourquoi les nouvelles installations d'exploitation des sables bitumineux sont-elles menacées?

J'aimerais parler de ces projets d'exploitation des sables bitumineux. On doit investir quelque neuf milliards de dollars dans le projet de Cold Lake. On attend pour investir un autre neuf milliards de dollars dans le projet Alsands de Fort McMurray. Ni l'un ni l'autre des entrepreneurs de ces projets ne sont venus demander de l'aide au gouvernement. Le capital est là, prêt à être investi. Notre production de pétrole augmentera de 300,000 barils par jour lorsqu'elle sera en marche effective, ce qui aura pour effet de réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole étranger. Cet investissement permettra de créer quelque 14,000 nouveaux emplois dans l'industrie de la construction. Qui plus est, il stimulera les économies de l'Ontario et du Québec, c'est-à-dire de la partie centrale du Canada. D'où croyez-vous que provient l'acier? D'où croyez-vous que proviennent les pompes et les moteurs? J'invite les députés de l'Ontario et du Québec à se rendre compte dans les circonscriptions de la stagnation économique qui s'installe présentement. Je demande aux députés de considérer la relance que permettrait de réaliser le type d'investissement dont j'ai parlé, soit 20 milliards de dollars.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence a suivi le débat avec beaucoup d'intérêt, mais j'aimerais signaler au député que le projet de loi à l'étude est le bill C-48, qui porte sur la question de politique. De façon générale, le présent débat semble poser le problème suivant, à savoir que certains orateurs ne traitent pas du projet de loi dont est saisie la Chambre. J'invite le député à le faire.

M. Shields: Merci, monsieur l'Orateur. Ce que j'essaie de démontrer, c'est que le bill C-48 ne tient nullement compte de l'industrie du pétrole classique dans l'ouest du Canada. Dans ses rapports avec le Programme énergétique national, ce projet de loi met l'accent sur les régions inexplorées et sous-marines. Ce faisant, il néglige la question des approvisionnements qui seront d'une grande nécessité au cours des années 80. Voilà pourquoi j'ai abordé la question de l'industrie du brut classique de l'Alberta. Voilà pourquoi j'essayais de démontrer aux députés, ainsi qu'à vous-même, monsieur l'Orateur, que le point de vue adopté par le gouvernement sur cette question témoigne d'un manque flagrant de vision. Bien sûr que nous voulons canadianiser l'industrie pétrolière. Bien sûr que nous voulons explorer les fonds marins, la mer de Beaufort et les terres septentrionales du Canada. Bien sûr que nous voulons faire tout cela, mais pas au risque de menacer l'industrie du brut classique dans l'ouest du Canada.

Monsieur l'Orateur, nous en arrivons à un point où le bassin de l'Ouest est laissé de côté. Ce que nous faisons c'est accroître notre dépendance vis-à-vis du pétrole étranger. Tous les spécialistes de ce secteur ont répété maintes et maintes fois que cet approvisionnement de pétrole étranger serait interrompu.

● (2030)

Un des députés d'en face a parlé tout à l'heure du fonds du patrimoine. Je voudrais, en réponse à ses observations, lui rappeler que chacune des provinces dispose d'un pareil fonds, et notamment l'Ontario et le Québec. Prenons par exemple l'Hydro Ontario et l'Hydro Québec. Le fonds dont ces deux provinces disposent emprunte la forme d'une ressource renouvelable dont l'exploitation assurera du travail à nos enfants et à nos petits-enfants et se révélera vital pour l'économie. Le pétrole brut classique de l'Alberta sera épuisé dans 10 ou 15 ans. Il est extrait du sous-sol de la province en échange de dollars qui seront versés dans le fonds à l'intention de mes enfants et de mes petits-enfants. Pourquoi éprouve-t-on tellement de mal à comprendre cela?

Pour chacune des deux usines d'exploitation des sables bitumineux, l'on calcule que le contribuable albertain devra assumer un fardeau de trois milliards de dollars pour payer le coût de l'infrastructure, par exemple l'élargissement des grandes routes, la construction de chemins de fer, de nouveaux hôpitaux, d'écoles et de nouveaux villages à partir de rien. Cette dépense entamera sérieusement le fonds du patrimoine. Je conseille aux députés d'en face de laisser tomber le sujet et de cesser de le rabâcher.

Un autre député nous a parlé de la contribution fort généreuse faite par le centre du Canada, et particulièrement par l'Ontario, à l'industrie pétrolière, au moyen de subventions accordées dans les premières années. De 1962 à 1972, ces subventions ont atteint un total de $649,321. Je vais vous en donner un état ventilé par année. En 1962, le consommateur de l'Ontario payait $3.06 le baril de pétrole. Le prix du baril de pétrole importé s'établissait alors à $2.84. La différence de prix, ou la subvention, était de 22c. le baril. En 1962, on avait vendu en Ontario 85.2 millions de barils de pétrole brut, soit une subvention totale de $18,744. Si l'on passe les autres années pour en arriver à 1970, le consommateur ontarien payait $3.13 le baril. Le prix du pétrole importé était de $2.45. Le montant de la subvention, le plus élevé jusqu'ici, était de 68c. le baril. Cette année-là, l'on vendait en Ontario 130.8 millions de barils de pétrole brut pour un total de $88,944.

En 1975, les Ontariens ont payé $7.44 le baril de pétrole alors que le pétrole importé coûtait $12.50. Les députés constateront que la subvention se fait désormais en sens inverse. Cette année-là, la contribution de l'Alberta s'établissait à $4.81 le baril. De 1962 à 1972, la subvention totale versée par l'Ontario à l'industrie pétrolière de l'Ouest et de l'Alberta s'est établie à $639,321. Au cours de la période comprise entre 1973 et 1980, la subvention payée par l'Alberta a atteint $9,911,850. Ne parlons plus de subvention.

Le bill C-48 vise les gisements sous-marins, ceux des régions inexplorées et de toutes les terres du Canada, directement aux dépens de l'industrie de l'huile lourde, des sables bitumineux et du pétrole classique des provinces productrices de l'Ouest. Je voudrais parler un instant de la hausse du prix du pétrole annoncée le 31 décembre par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Cette hausse n'a certainement pas favorisé la production d'huile lourde ou incité les gens à se mettre en quête d'autres gisements pétroliers. Le gouvernement a imposé une taxe de $6.01 le baril de brut corrosif. Le brut corrosif a une forte teneur en soufre. Le Canada n'a pas les dispositifs de raffinage voulus pour transformer ce brut corrosif en brut léger et, par conséquent, nous l'avons expédié jusqu'ici aux États-Unis. Encore une fois, nous avons perdu le marché du brut corrosif à cause de nos prix trop élevés à tel point que Koch Industries, de Rosemount, au Minnesota, a réduit ses achats de 25,000 barils par jour, soit $500,000 par jour, aux dépens du gouvernement de la Saskatchewan.

On ne tient pas compte des priorités du gouvernement et nous allons connaître des heures difficiles. Le séparatisme commence à gagner l'Ouest. Les députés peuvent me croire si je leur dis que ce n'est pas de l'invention. Pendant le congé de Noël, j'ai souvent entendu exprimer ces sentiments séparatistes. Il y a aussi un sentiment de désaffection et ce n'est pas étonnant lorsqu'on voit des usines fermées à la suite de la politique du gouvernement fédéral, qui ne tient aucun compte des besoins et aspirations de l'Ouest. On ne doit pas s'étonner du sentiment de désaffection qui gagne l'Ouest quand un document aussi impitoyable que le Programme énergétique national s'attaque à la seule industrie vraiment prospère de l'Ouest du Canada à l'exclusion de toutes les autres industries au Canada.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut néanmoins poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Shields: Je vais terminer immédiatement, mais je voudrais vous remercier de votre indulgence, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le temps de parole du député est écoulé.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques observations à propos du bill C-48, dont la Chambre est actuellement saisie. Je voudrais signaler que ce bill fait partie de la politique du gouvernement en matière d'énergie, laquelle force quotidiennement les Canadiens à dépendre de plus en plus étroitement du pétrole importé qui coûte de plus en plus cher. C'est dans ce contexte que nous envisageons ce bill. Il fait partie intégrante d'un programme énergétique national global.

Ce bill va contribuer à placer les Canadiens dans une situation de dépendance de plus en plus accentuée envers le pétrole importé dont le prix ne cesse d'augmenter. Ce fait est amplement prouvé dans les journaux et sur les ondes. Nous savons tous que le pétrole étranger dont nous ne pouvons nous passer coûte de plus en plus cher. En décembre, le prix du pétrole importé au Canada a augmenté de quelque 10 p. 100, soit entre $2 et $4.50 le baril, c'est ce que nous devons maintenant payer en plus pour ce pétrole importé.

Les pays de l'OPEP et le Mexique, qui nous livrent quelque 420,000 barils de pétrole par jour, ont augmenté leur prix de 10 p. 100 le mois dernier.

● (2040)

Ce faisant, ils ont ajouté 585 millions de dollars au déficit de notre balance des paiements. Rien ne garantit que les pays de l'OPEP et le Mexique n'augmenteront pas encore en 1981 le prix de leur pétrole—qui doit être importé dans les provinces de l'Est pour chauffer les maisons et faire rouler les voitures—ni que cette augmentation sera inférieure à la hausse de 10 p. 100 que nous avons subie cette année.

Rien ne garantit non plus que les fournisseurs étrangers, dont notre approvisionnement dépend hélas dans une si grande mesure, ne réduiront ou ne suspendront pas leurs livraisons. Cela nous cause des soucis constants, car à tout moment ces pays peuvent réduire leur production de pétrole brut. Autrement dit, le Canada est de plus en plus exposé aux caprices du marché mondial du pétrole et aux fluctuations des prix, et il restera dans cette situation très précaire, ce qui est parfaitement inutile, tant qu'il ne produira pas assez de pétrole pour répondre à ses besoins.

On se rend compte tous les jours davantage de l'insécurité des approvisionnements de pétrole étranger et de l'instabilité des cours. Tous les jours, on se rend un peu mieux compte de la nécessité pour le Canada de subvenir à ses propres besoins en énergie.

Étant donné les dangereux conflits coûteux qui existent sur la scène internationale, le gouvernement fédéral devrait tâcher par tous les moyens de diminuer la dépendance de notre pays à

l'égard du pétrole d'importation. Il devrait s'efforcer de parvenir à l'autarcie énergétique. Mais qu'avons-nous vu au cours des derniers mois? Nous avons assisté à l'adoption d'une politique énergétique nationale dont ce bill fait partie, politique qui a plus contribué à diminuer l'autarcie pétrolière qu'à l'accroître.

La canadianisation du secteur pétrolier et l'autarcie énergétique sont censées être les deux objectifs que vise ce bill. Il s'agit de deux objectifs louables. Personne ne saurait les contester. C'est ce que les Canadiens veulent et c'est ce dont ils ont besoin. Mais à cause des méthodes qu'il a employées, à cause de son indécision, à cause de l'attitude provocatrice qu'il a adoptée en matière de politique énergétique, le gouvernement fédéral a dévalorisé et compromis ces objectifs pourtant fort louables.

Le bill C-48 fait partie d'un ensemble de mesures énergétiques qui a miné l'unité canadienne. Je ne puis me souvenir d'une époque où les régions aient été plus amèrement divisées, où les gens se soient sentis plus impuissants face aux mesures dictatoriales d'un gouvernement majoritaire dépourvu de sensibilité, où les relations fédérales-provinciales aient été plus mauvaises que maintenant. Force n'est de me demander ce qui a bien pu inciter nos honnêtes concitoyens à douter de la viabilité du Canada, eux qui n'en avaient jamais douté jusqu'à maintenant. Qu'est-ce qui peut bien avoir fait surgir des idées de boycottage interne et des menaces de vengeance? Il y a quelques mois à peine, de telles idées auraient sombré dans le ridicule.

Monsieur l'Orateur, cet état de choses est en grande partie attribuable à la politique énergétique adoptée par le gouvernement actuel, qui demeure aussi indifférent aux besoins et désirs des Canadiens qu'à la crise pétrolière internationale.

Il y a un an environ, les provinces productrices et les provinces consommatrices avaient convenu d'une stratégie énergétique qui aurait accéléré la mise en valeur des sables bitumineux et permis l'acheminement du pétrole vers l'Est du Canada.

Une voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Le député du Nouveau-Brunswick s'esclaffe, mais cette mesure aurait été utile à sa région.

Cette entente aurait fait profiter les Canadiens de la côte est de ces ressources et aurait protégé les consommateurs les plus vulnérables contre les hausses de prix que même le gouvernement actuel trouve inévitables. Tels sont les résultats qu'aurait eus une entente sur l'énergie. Au lieu de cela, nous voyons aujourd'hui le pays en proie à la dissention, à la consternation, à la méfiance. Nous n'avons pas d'entente et les consommateurs à revenus fixes ou limités sont laissés sans protection. A en juger par les réactions au programme énergétique et au bill à l'étude, nous n'avons aucune chance d'en arriver à l'autosuffisance pétrolière d'ici la fin du siècle.

Nous souhaitons tous une participation accrue des Canadiens dans le secteur pétrolier et gazier. Il s'agissait d'un des objectifs des propositions énergétiques du gouvernement précédent. Cette participation aurait été concrétisée par des méthodes bien différentes de celles préconisées dans le bill à l'étude, mais l'objectif aurait été le même. La grande différence, c'est que ce bill, au lieu de s'inspirer d'un programme énergétique qui traduise un consensus, constitue un élément d'un programme global qui met en péril tant l'unité canadienne que notre autosuffisance pétrolière. Voilà la différence entre le programme qui aurait été institué par le gouvernement précédent et celui que le gouvernement essaye d'imposer au pays.

Les mesures énergétiques du gouvernement ont déjà conduit à l'arrêt du projet d'exploitation des sables bitumineux et le bill C-48 ne le fera pas redémarrer. Les propositions énergétiques du gouvernement ont déjà incité les sociétés de forage et les sociétés pétrolières à réduire leurs activités et même à quitter le pays. Ce n'est pas le bill C-48 qui les fera revenir. Ces mesures ont déjà provoquées une grave réduction de notre capacité de prospection et de mise en exploitation. Le bill C-48 ne compensera pas ces pertes.

S'il y en a qui doutent de la véracité de mes affirmations qu'ils se reportent aux manchettes des journaux jour après jour. Le 6 janvier dernier, la manchette du *Citizen* d'Ottawa était la suivante; «Le coût de la politique énergétique s'établit à 40,000 emplois perdus selon les sociétés de forage pétrolier». Celle du *Globe and Mail* du 7 janvier, était: «La nouvelle taxe fédérale pourrait conduire à la fermeture des puits de pétrole en Saskatchewan». Voilà quel est le bilan des propositions énergétiques du gouvernement.

Ce qui est tragique, monsieur l'Orateur, c'est que rien de tout cela ne serait arrivé si le gouvernement libéral avait été disposé à se donner plus de mal pour établir une politique énergétique qui ne vise pas délibérément à dresser contre lui les provinces et l'industrie, deux associées indispensables à la réalisation d'un programme énergétique national.

A l'heure actuelle, nous pourrions débattre un projet de loi qui permette réellement au Canada d'occuper une place plus importante dans l'industrie pétrolière tout en assurant son avenir énergétique. Au lieu de cela, nous débattons un bill dont les objectifs ont été sapés par le gouvernement libéral.

Nous débattons un projet de loi qui est émasculé en raison du contexte dans lequel il est présenté, ce qui est triste. Nous débattons un bill qui n'a pratiquement aucune chance de permettre à l'industrie de se canadianiser et de permettre au pays de devenir autonome, étant donné le tort que le gouvernement libéral a déjà causé à l'industrie énergétique canadienne, et ce, à un moment où la canadianisation et l'autonomie revêtent une importance capitale. La canadianisation, parce que nous devons avoir la garantie que les Canadiens et non pas les sociétés d'État, non pas les multinationales, mais bien les Canadiens ont voix au chapitre en ce qui concerne la mise en valeur de leurs ressources.

L'autonomie, à cause de la précarité des réserves pétrolières internationales qui peut asservir à des pressions externes tout pays qui en dépend—même un pays comme le Canada.

Nous ne voulons certes pas que le Canada soit davantage asservi aux fournisseurs internationaux de pétrole qu'il ne l'est actuellement, mais c'est malheureusement ce qui est en train de se produire. La preuve n'en est hélas que trop évidente.

Les retards dans la mise en valeur des sables bitumineux, les départs de derricks et la fuite de capitaux qui devraient être investis dans nos projets énergétiques contribuent à diminuer et non pas augmenter la production de pétrole et de gaz naturel du Canada.

● (2050)

Avec un pareil déclin de la production nationale, nous sommes de plus en plus dépendants des approvisionnements instables, coûteux et peu sûrs de pétrole importé au prix de toutes les pressions internationales que cela comporte. Lorsque j'ai abordé cette question à la Chambre, en juillet dernier et à nouveau en décembre, j'ai accusé le gouvernement libéral de nous laisser dériver vers une dépendance de plus en plus grande envers le pétrole importé.

Une voix: Vous aviez tort.

Mlle MacDonald: Oui, j'avais tort. J'avais tort, en effet, car je croyais alors que le gouvernement nous laissait dériver vers une dépendance de plus en plus grande envers le pétrole importé alors que je sais maintenant qu'il nous guide vers une plus grande dépendance envers le pétrole importé au moyen de ce prétendu programme énergétique national.

La motion que nous avons débattue à la Chambre en juillet dernier visait à nous mettre en garde contre l'indifférence du gouvernement libéral à l'égard des conséquences de la crise énergétique mondiale et à le blâmer de n'avoir pas su instaurer un programme énergétique qui nous mène vers l'autosuffisance. Voilà la motion dont nous étions saisis en juillet dernier.

A ce moment-là, moi-même et d'autres reprochions au gouvernement de n'avoir pas présenté le moindre programme énergétique. Si j'avais su que leur inaction de ce temps-là céderait la place à la monstruosité actuelle! Obnubilé par sa petite guerre interne de l'énergie, le gouvernement semble encore plus insensible qu'en juillet dernier à la crise énergétique internationale, à ce qui se passe dans le monde, bien que cette crise se soit amplifiée et soit devenue encore plus menaçante au cours des six derniers mois.

A ce moment-là, le ministre a répondu à mes observations sur les tensions internationales en remâchant les thèmes de la campagne électorale de février 1980, même si je le suppliais d'évaluer la conjoncture canadienne en tenant compte de l'instabilité croissante dans le Moyen-Orient riche en pétrole. C'était en juillet dernier. Je le suppliais de ne pas fermer les yeux sur ce qui se passait dans le vaste monde et sur les tensions qui se faisaient de plus en plus fortes.

Depuis, l'Iran et l'Irak se sont déclarés la guerre, conflit qui témoigne de l'instabilité dans cette région et qui accroît naturellement d'autant la vulnérabilité des États qui s'approvisionnent en pétrole dans cette partie du monde. Le malheur est que le Canada est en partie du nombre.

Depuis le début des hostilités entre l'Iran et l'Irak, les pays industrialisés ont reçu quatre millions de barils de pétrole en moins par jour. Telle est du moins actuellement la situation. Rien ne dit toutefois qu'elle ne va pas s'aggraver. Qui peut savoir par ailleurs si le conflit ne va pas s'étendre aux pays limitrophes, eux aussi producteurs de pétrole? N'a-t-on pas craint, il y a quelques mois seulement, que la Syrie et d'autres pays du Golfe n'entrent également en guerre?

Mais il nous faut aussi nous intéresser à quelques autres points stratégiques de ce secteur, comme le détroit d'Hormuz, par où passent les deux tiers des approvisionnements en pétrole du globe, ce qui lui confère une importance stratégique plus grande que jamais. Il est situé non loin du point névralgique du conflit irano-irakien. D'aucuns affirment que le passage vital des pétroliers par le détroit d'Hormuz sera maintenu et que l'approvisionnement en pétrole par cette région du globe ne sera pas interrompu. Il faut toutefois se méfier de telles affirmations. On ne peut rien tenir pour acquis dans ce secteur du monde.

A supposer même que le conflit irano-irakien ne s'étende pas et qu'il n'y ait pas de réductions supplémentaires de l'approvisionnement en pétrole des pays occidentaux, je me demande si le gouvernement est conscient des conséquences que le prolongement du conflit aurait sur ces pays, compte tenu des réductions déjà opérées. Est-il véritablement conscient que le prolongement du conflit a des conséquences de plus en plus néfastes sur les pays industrialisés qui doivent s'approvisionner dans le Moyen-Orient? La guerre dure déjà depuis bien plus longtemps que les experts ne l'avaient prédit et il n'y a aucune indication d'un cessez-le-feu prochain. Tout ce que nous savons, c'est que la production continue d'être ralentie.

J'entends presque les ministériels déclarer que cela ne saurait nuire au Canada, car nous n'importons pas de pétrole de l'Iran et à peu près pas de l'Irak. Cependant, ce dont le gouvernement doit se rendre compte, c'est qu'en raison de sa dépendance à l'égard du pétrole étranger, le Canada ne saurait échapper aux conséquences que l'arrêt des approvisionnements pétroliers de l'Iran et de l'Irak peut avoir sur d'autres pays et évidemment sur les prix.

J'aimerais citer les observations d'un analyste qui semble suivre la crise mondiale de beaucoup plus près que le gouvernement actuel. Voici ce que déclare en effet Melvin Conant, expert-conseil international en matière de pétrole opérant à partir de Washington, dans le numéro du 15 novembre du *Financial Post*:

> Les prétendues réserves excédentaires dont on disposait avant le conflit irano-irakien se sont évaporées. Rien n'autorise à penser que les membres de l'OPEP compenseront le manque à produire consécutif à ce conflit. Il y a lieu d'envisager une hausse prochaine et importante du prix du pétrole.

C'est l'analyse que faisait alors M. Conant, expert-conseil en matière de pétrole de réputation internationale. Sa prédiction de la mi-novembre s'est réalisée. Quand les ministres du pétrole de l'OPEP se sont réunis à Bali le mois dernier, en décembre, leur plus grande préoccupation était le conflit entre l'Iran et l'Iraq.

Robert S. Pindyck, du Massachusetts Institute of Technology, écrivait dans le *Times* de New York, le jour même où le bill a reçu la première lecture, le 9 décembre, que la guerre irano-irakienne, si elle durait le moindrement, pourrait faire monter les cours mondiaux du pétrole de 20 à 35 p. 100. La majoration de l'OPEP n'était que de 10 p. 100 en décembre, mais rien ne nous dit combien de temps s'écoulera d'ici la prochaine majoration. Les prix de l'OPEP ont augmenté en décembre et en janvier cette année de $2 à $4 US le baril.

L'Arabie Saoudite qui nous fournit 45 p. 100 de notre pétrole étranger a porté son prix à $38.50 canadiens le baril et c'est loin d'être la fin des augmentations. Le cheik Yamani a affirmé que le prix du pétrole pourrait atteindre $50 américains le baril, soit $59 canadiens, dès le printemps prochain, c'est-à-dire dans deux ou trois mois, si le conflit irano-iraquien se poursuit toujours et, pour l'instant, on n'entrevoit certes pas la fin des hostilités.

Voici les propos du cheik Yamani qu'on peut lire dans la livraison du mercredi 17 décembre du *Globe and Mail*:

Si la guerre persiste dans le golfe Persique ce pourrait être l'affolement dans les différents marchés et à moins que les gouvernements occidentaux ne prennent des mesures rationnelles, ce sera le prix que vous devrez bientôt payer.

Il affirmait alors qu'au printemps les prix seraient peut-être de $50 américains le baril, soit $59 canadiens. Il ne faut pas oublier que le Canada achète à l'Arabie Saoudite 45 p. 100 du pétrole qu'il importe. Ce qu'il y a d'aberrant, c'est que le gouvernement est prêt à payer ce mois-ci $2 de plus le baril à l'Arabie Saoudite. Il est aussi disposé à payer au Mexique $4 de plus le baril pour le pétrole que ce pays nous exporte. Et il est aussi prêt à payer $4.50 de plus le baril pour le pétrole qui vient du Venezuela. Cependant, ce même gouvernement refuse d'entendre les propositions que lui ont faites nos provinces productrices. Il refuse de discuter d'une formule de prix, formule qui serait bien inférieure aux prix mondiaux que nous payons aujourd'hui et que nous continuerons de payer.

• (2100)

Nous payons à l'Arabie Saoudite $38.50 canadiens le baril. Nous payons au Mexique $42 canadiens le baril et nous payons au Venezuela $45 canadiens le baril. A l'heure actuelle, le premier ministre (M. Trudeau) est en visite au Nigeria et au Sénégal et il cherche à y acheter du pétrole aux prix de l'OPEP, tout en refusant de verser $17.75 pour le pétrole que lui offrent les provinces productrices du Canada.

Au cours du dernier ajournement, j'ai parlé à de nombreuses personnes qui ne peuvent pas comprendre comment un gouvernement est prêt à payer $45 ou $42 le pétrole en provenance du Venezuela ou du Mexique alors qu'il se refuse absolument à payer plus de $17.75 le baril aux provinces productrices du Canada. La situation s'aggrave. Elle ne s'améliore pas. Non seulement les prix vont augmenter brutalement mais, malheureusement, la quantité de pétrole étranger que nous devons importer augmentera au même rythme. Nos importations vont connaître une hausse effarante, simplement à cause de la façon dont on nous impose les propositions énergétiques. Toutes les prévisions sensées que j'ai eues sous les yeux annoncent cette situation fâcheuse.

Si l'accord international laisse planer l'incertitude quant aux prix, il n'est absolument pas certain que les pays importateurs comme le Canada pourront obtenir la quantité de pétrole qu'ils demandent. On ne peut nous garantir la sécurité des approvisionnements, d'autant plus que les besoins augmentent.

On se souviendra que le gouvernement canadien a eu une fâcheuse surprise le mois dernier alors qu'il comptait sur nos approvisionnements pétroliers en provenance de l'étranger. Le gouvernement n'avait certainement pas besoin qu'on lui rappelle de façon plus brutale que notre dépendance grandissante à l'égard d'approvisionnements pétroliers instables et de plus en plus coûteux risquait de nous mener au désastre. Les nouvelles récemment reçues du Mexique lui ont certainement rafraîchi la mémoire. Vous vous souvenez de ce qui s'est passé en décembre à l'égard des approvisionnements en provenance du Mexique, un fournisseur que l'on pensait fiable, monsieur l'Orateur. La moitié de l'expédition que Petro-Canada devait recevoir du Mexique a été perdue à cause du cyclone qui s'est abattu sur les ports mexicains. En décembre nous avons appris que nos importations du Mexique avaient été réduites de 50,000 barils à 25,000 barils. En janvier, pas plus tard que l'autre jour, nous apprenions, comme on peut le lire dans le *Citizen* d'Ottawa du 7 janvier, que le mauvais temps limitait les expéditions de pétrole mexicain vers le Canada et que ces 25,000 barils par jour étaient réduits à 20,000 barils par jour ce mois-ci. Nos fournisseurs étrangers ne nous fournissent absolument aucune garantie quant à la sécurité des approvisionnements.

Petro-Canada, nous dit-on, cherche à compenser la diminution de 750,000 barils de l'approvisionnement annuel promis par le Mexique, mais elle ne peut agir que dans le cas où les réserves baissent dangereusement. Ce faisant, Petro-Canada a dû faire face aux réalités fort pénibles de la situation pétrolière mondiale. A l'instar du gouvernement, elle a découvert que le conflit irano-iraquien et d'autres facteurs de l'offre et de la demande avaient pratiquement réduit à néant les réserves excédentaires mondiales, qui n'étaient d'ailleurs que temporaires. L'on prévoit pour les prochains mois des pénuries dans les réserves pétrolières mondiales. Dans le numéro du *Financial Post* du 15 novembre dernier, on calculait que la pénurie mondiale atteindrait peut-être 2.2 millions de barils par jour, soit un peu plus que la consommation totale du Canada. Ces prévisions visaient le début de 1981. Ce chiffre est stupéfiant, monsieur l'Orateur. Nous devrions tous en être des plus inquiets.

En juillet dernier, quand nous envisagions l'éventualité d'une pénurie mondiale, j'avais parlé des prévisions antérieures faites par l'Agence internationale de l'énergie. En juillet dernier, cette agence avait prévu entre l'offre et la demande un écart de quelque trois millions de barils par jour pour 1985. C'est seulement en 1985, d'après les calculs de cette agence, que nous devrions connaître une pénurie mondiale de trois millions de barils par jour. Toutefois, nous constatons, au début de 1981, que les pénuries prévues pour 1985 sont presque déjà de l'actualité. Bientôt, ces pénuries seront des plus graves. Le moment est certainement fort mal choisi pour que Petro-Canada prospecte le marché pétrolier dans le but de pallier la réduction inattendue des livraisons qui étaient censées être garanties. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Cette tournure défavorable qu'ont prise les événements a certainement préoccupé les ministres de l'Énergie à l'occasion de la réunion de l'Agence internationale de l'énergie, à Paris, le mois dernier. Le communiqué officiel publié à la fin de cette réunion disait ce qui suit:

Les ministres se sont dits préoccupés par les événements survenus au Moyen-Orient, qui ont créé de nouvelles incertitudes quant aux approvisionnements pétroliers futurs et qui constituent une grave menace éventuelle pour l'économie mondiale.

Ces remarques à propos de l'inquiétude des ministres se trouvaient dans la déclaration qu'ils ont faite à la fin de leurs rencontres. Je suis certaine qu'ils se sont inquiétés de la situation au Moyen-Orient. Je suis sûre qu'ils ont parlé des nouvelles incertitudes touchant les approvisionnements pétroliers futurs, et j'espère que notre ministre de l'Énergie a bien écouté ce qui s'est dit parce que ces incertitudes ont des incidences profondes sur le Canada. Dans un monde où la demande globale de pétrole dépassera bientôt l'offre, nous ne pouvons espérer qu'on nous fasse une place privilégiée. Nous ne pouvons espérer une position privilégiée tant que nous dépendrons du pétrole étranger. Nous ne pouvons escompter d'acheter la priorité. Le Canada devra faire de plus en plus concurrence à tous les autres pays importateurs du monde. C'est dans cette situation que nous nous trouverons. Nous devrons faire concurrence aux pays riches, aux pays pauvres et

aux pays influents. La demande du tiers monde ne diminuera pas et nous n'avons pas non plus les moyens de refuser à ces pays de l'énergie dont ils ont besoin pour échapper à la pauvreté la plus noire. Leur demande est plus forte que la nôtre, et c'est un fait qui devient de plus en plus évident dans toutes les capitales du monde.

● (2110)

Que ce soit parce que l'on reconnaît au Tiers monde le droit moral aux ressources énergétiques non renouvelables après des décennies de gaspillage et de prodigalité dans les pays occidentaux ou parce que certains pays trouvent qu'il est pratiquement plus opportun de les aider, ces pays du tiers monde demanderont et recevront une part du pétrole mondial plus importante que celle qui leur était dévolue dans le passé. Ils puiseront de plus en plus dans la quantité limitée de pétrole qui sera offert sur les marchés mondiaux.

Cependant, le Tiers monde est loin d'être le seul bloc de pays qui cherchera à obtenir une part plus importante des ressources mondiales de pétrole qui sont de plus en plus limitées. D'autres événements internationaux d'importance pourraient bien pousser le bloc soviétique sur le marché mondial. L'agitation ouvrière de Pologne constitue un très grave dilemme pour l'Union soviétique qui a déjà informé ses satellites qu'ils ne peuvent compter sur les approvisionnements en pétrole de l'URSS pour répondre à leurs demandes de plus en plus fortes. Bien que l'on ait parlé dernièrement d'énormes gisements de pétrole en URSS, la plupart des analystes considèrent que même si ces nouvelles étaient exactes—et on en doute—la technologie soviétique ne permettrait pas une exploitation appréciable de ces réserves avant dix ans.

Mais l'Union soviétique est déjà tenue de contribuer à assurer la stabilité économique dans les pays sous tutelle soviétique. Elle ne peut pas la reporter de dix ans. Même si l'URSS a menacé de diminuer les livraisons de pétrole aux pays satellites, étant donné l'agitation en Pologne et les problèmes économiques que connaissent ce pays et d'autres, la Russie osera-t-elle mettre ses menaces à exécution? Si elle constate qu'elle en est incapable, la Russie cherchera-t-elle à acheter ce pétrole sur un marché libre déjà restreint, ou agira-t-elle de façon à accroître encore l'instabilité au Moyen-Orient? Certaines de ces remarques peuvent sembler des impondérables, mais ce sont des questions dont il faut tenir compte en concevant notre propre programme énergétique national. Que se passe-t-il en réalité sur la scène internationale dans le domaine du pétrole? Il y a conflit, l'instabilité est croissante au Moyen-Orient, les pays du Tiers monde ont un besoin croissant de pétrole et l'approvisionnement des pays satellites de l'Union soviétique est incertain. Tous ces éléments se répercutent sur les approvisionnements de pétrole disponibles sur les marchés pétroliers mondiaux.

Tout cela se répercute sur les décisions que devrait prendre le Canada pour atteindre l'autarcie en matière de pétrole dès que possible. Il devrait le faire le plus vite possible. Cependant, la politique énergétique nationale que le gouvernement a proposée ne vise nullement à répondre aux conditions que j'ai citées. Elle n'en tient aucun compte.

Cela nous amène au bill à l'étude, qui fait partie de la politique énergétique nationale du gouvernement, politique qui ne fait que retarder le jour où notre pays atteindra l'autarcie en matière de pétrole.

J'aimerais pouvoir être plus gentil à l'égard de la politique énergétique du gouvernement et des mesures qu'il prend, mais c'est tout simplement impossible pour un Canadien qui s'inquiète de la sécurité future de son pays. Le gouvernement a déclaré de façon arbitraire au sujet de sa politique énergétique: «Nous ferons comme bon nous semble», même si la voie qu'il a choisie n'est pas la bonne. Le gouvernement ne cherche pas à réaliser un consensus; il ne réfléchit pas; il ne consulte pas; il a recours à des mesures unilatérales, la seule chose qu'il semble savoir faire. Ce faisant, le gouvernement entrave notre aptitude à devenir autonomes sur le plan pétrolier.

Si le gouvernement avait voulu réduire notre production pour nous rendre plus vulnérables à l'instabilité du Moyen-Orient et aux tensions pétrolières internationales, il ne s'y serait pas pris autrement.

Depuis quelques semaines les projets d'exploitation des sables bitumineux ont été renvoyés aux calendes grecques, grâce à la politique énergétique nationale. Les provinces ont vu diminuer de centaines de milliers de dollars les recettes que leur rapporte la vente de concessions. Les sociétés canadiennes se plaignent amèrement de ce programme, dont le ministre persiste à prétendre qu'il a pour but de favoriser leur croissance. Si j'avais à choisir un témoin qu'on ne puisse accuser d'être conservateur, je prendrais M. Blakeney, le premier ministre de la Saskatchewan. Il disait le mois dernier que les premières sociétés à péricliter sous l'effet du Programme énergétique national vont être les petites sociétés indépendantes canadiennes. Voilà ce que dit le premier ministre Blakeney de la Saskatchewan. Certains de ses collègues néo-démocrates devraient tenir davantage compte de ses propos.

M. Wilson: Ils ne veulent jamais rien entendre.

Mlle MacDonald: Les programmes de prospection dans le grand Nord pour l'année qui vient ont été réduits de 48 p. 100 ou plus. Il s'agit de travaux de recherche et de développement que rien ne vient remplacer pour l'instant, et le bill n'a rien d'un remède à tous les maux que je viens d'exposer.

Le bill ne remplacera pas les emplois que les Canadiens ont perdus et qu'ils vont continuer de perdre. Il ne compensera pas la baisse de productivité ou les frais supplémentaires que chaque Canadien va avoir à supporter du fait de notre dépendance croissante des pétroles étrangers. Si nous ne voulons pas gâcher l'avenir de nos petits-enfants comme nous avons gâché celui de nos enfants, il va falloir parvenir à l'autosuffisance pétrolière, et dans les plus brefs délais. Et pour y parvenir ce n'est pas à la matraque qu'il faut recourir mais aux incitations. Il faut encourager les Canadiens, au lieu de les décourager. L'industrie a besoin d'être stimulée, et non rudoyée. Le gouvernement, bien sûr, va écarter nos arguments, en prétendant que les Canadiens ont tout avantage à se plier à cette politique. Il est malheureux que les ministériels n'aient pas compris la nécessité d'une politique énergétique nationale au cours des dix dernières années, quand ils laissaient notre précieux pétrole sortir du pays à pleines vannes, et à des prix de famine.

Je presse le gouvernement de reconsidérer les priorités sur lesquelles repose la politique nationale mise en œuvre par ce bill. Je demande aux ministériels de tenir compte des réalités actuelles et des réalités futures. Je leur demande de tenir compte des pénuries qui vont se manifester à l'échelle mondiale. Et je répète que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser s'accroître d'année en année notre dette nationale qui

est déjà énorme. Je leur demande de se mettre d'accord avec les producteurs et avec les provinces pour l'application du Programme énergétique national. C'est à cette condition que nous atteindrons l'autosuffisance pétrolière et que nous deviendrons maître de nos ressources et beaucoup plus rapidement que le Programme énergétique national et le bill à l'étude ne permettent de l'espérer.

● (2120)

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le président, le bill C-48 constitue un élément fondamental et important de notre politique nationale sur l'énergie. Il est intéressant de bien noter cependant, qu'il ne s'agit pas là du seul projet de loi qui va toucher à notre politique nationale sur l'énergie. Ce soir j'entendais ma préopinante indiquer dès le début de ses remarques qu'effectivement elle considérait ce projet de loi comme un élément, mais un élément seulement, d'une politique globale d'énergie, ce sur quoi elle a parlé, et je n'ai rien contre cela.

A la suite du budget, notre politique nationale sur l'énergie est devenue publique et cela a ouvert la porte à des débats assez longs ici sur cette importante question énergétique. Nous avons entendu des discours des députés des deux côtés de la Chambre sur l'énergie pendant les 6 jours qu'a duré le débat sur le budget. Nous avons entendu des discours sur l'énergie et notre politique nationale de l'énergie pendant les 6 jours additionnels de débat qui ont été accordés à l'opposition officielle parce que requis par elle sur les proclamations de diverses sections de la loi sur l'administration du pétrole. Alors nous sommes rendus à un total de 12 jours où les députés ont eu l'occasion d'exprimer leur point de vue sur notre politique énergétique nationale. Ce simple élément de notre politique globale a déjà monopolisé . . . Nous en sommes au quatrième jour de débat en deuxième lecture seulement, donc si on ajoute ces quelque quatre jours aux 12 jours dont je viens de parler, nous en sommes à 16 jours de débat sur l'énergie.

Je veux indiquer qu'il ne s'agit que de la deuxième lecture, qu'il va y avoir d'autres projets touchant l'énergie qui vont être débattus à la Chambre, et je suis content que les députés bénéficient d'autant de temps pour discuter d'une question fondamentale. Cependant, mes collègues vont comprendre que pour une Chambre bien organisée, on ne peut pas, d'une façon désordonnée, permettre un débat illimité sur chaque projet de loi qui touche ce sujet. Et nous nous attendions à ce qu'avant l'ajournement des Fêtes, ce projet de loi puisse être déféré au comité approprié pour être étudié plus à fond.

Je dis que nous avons été déçus, parce que effectivement, même s'il n'y avait pas eu d'entente précise sur le sujet, il était quand même possible et plausible de s'attendre à ce que ce projet de loi puisse être déféré à un comité, alors que la Chambre aurait pu continuer à s'occuper d'autres mesures, qui touchent soit l'économie, soit l'énergie. Il me semble qu'il eût été logique de permettre à cette institution, par le biais de ses divers comités, par sa structure propre, d'étudier en même temps en comité l'énergie, la constitution, l'économie, et ainsi permettre au Parlement de s'occuper des projets de loi qui sont inscrits au *Feuilleton* et qui méritent également considération.

Alors dans un Parlement moderne nous devrions être en mesure, monsieur le président, de correspondre et de répondre aux besoins pressants de la réalité quotidienne d'un État moderne. Et si nous avons actuellement une quarantaine de choses inscrites au *Feuilleton*, et si nous avons des obligations dans le domaine de l'économie, de l'énergie et de la constitution, eh bien on comprendra qu'il est impossible dans le contexte actuel de permettre qu'une seule étape d'un projet de loi requière tant de jours de débat au détriment des autres projets de loi et des autres mesures que nous avons l'obligation, comme gouvernement, d'étudier à la Chambre pour le grand bénéfice de la population canadienne.

Alors je suis bien à l'aise ce soir, et je le dis sans aucune gêne, de vous donner l'avis requis par l'article 75c du Règlement. Je suis bien à l'aise de requérir que ce projet de loi qui en est à sa quatrième journée, qui demain va encore utiliser le temps de la Chambre et qui jeudi probablement va encore se voir accorder une journée, ce qui fera un total de presque 6 jours de débat en deuxième lecture, je suis bien à l'aise pour vous indiquer qu'en vertu de l'article 75c je présenterai une motion demain pour accorder une journée supplémentaire de débat à cette étape-ci.

Alors, forcément, je suis obligé de vous mentionner que j'ai eu des consultations avec mes collègues de l'autre côté de la Chambre tel que requis par l'article 75c. Alors conformément aux articles 75a et 75b je n'ai pas pu obtenir de mes collègues, leaders parlementaires, une limite de temps raisonnable pour terminer la deuxième lecture de ce projet de loi. Je leur ai offert, comme m'obligeait le Règlement, de s'asseoir avec moi et de discuter quel temps additionnel serait nécessaire pour disposer de la deuxième lecture de ce projet de loi, et ils ont clairement indiqué qu'il était impossible d'en venir à une entente dans ce sens-là, et c'est pourquoi je suis bien fondé . . .

[*Traduction*]

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au cours des cinq dernières minutes, j'ai été témoin d'une infraction aux règlements de la Chambre. Nous examinons présentement le bill C-48. Nous ne débattons nullement de la procédure de la Chambre qui touche à ce projet de loi. J'aimerais signaler au leader du gouvernement à la Chambre que s'il est trouvé coupable d'une telle infraction aux règlements de la Chambre, il ne devrait pas occuper le poste qu'il occupe actuellement. Lorsque nous voulons discuter de l'ordre des délibérations à la Chambre, nous le faisons à la faveur des motions, et non pas durant le débat d'un projet de loi.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre s'il vous plaît.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Vous ne suivez aucune procédure du genre . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre s'il vous plaît.

Une voix: Vous manquez de respect à la présidence.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je ne suis pas sûr d'avoir bien suivi le raisonnement du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Il invoque le Règlement pour s'opposer, semble-t-il, à une procédure qui a été suivie par le ministre en vertu de l'article 75c du Règlement de la Chambre. S'il s'agit bien là du Règlement invoqué par le député, je suis disposé à en prendre note, mais si je comprends bien le sens de ses paroles, il s'oppose au recours à cette procédure.

Des voix: Non.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): C'est précisément de cela qu'il s'agit, monsieur l'Orateur. Nous discutons ici du bill C-48, qui a trait à une partie de la politique énergétique nationale, et pourtant, un ministre de la Couronne a demandé la parole pour aborder la question des procédures conduisant à un avis de motion prévu par l'article 75C du Règlement de la Chambre. Je dis simplement qu'il enfreint le Règlement en agissant de la sorte durant la discussion du projet de loi. Il peut le faire lors des motions, qui est le moment indiqué pour formuler un avis sur ces questions, mais il ne doit pas prendre le temps dont disposent les membres pour la discussion de cet important projet de loi.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le ministre désire probablement défendre son droit conformément aux procédures de la Chambre pour donner avis d'une motion en vertu de l'article 75C du Règlement de la Chambre. Il est parfaitement en règle puisqu'un avis de motion en vertu de l'article 75C du Règlement a été formulé par un ministre demandant la parole à sa place à diverses étapes des procédures. Il n'y a rien de mal à ce que le ministre agisse de la sorte lorsqu'il le désire durant son discours. Cette façon de procéder est conforme au Règlement et a été utilisée antérieurement.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, je n'ai sûrement pas l'intention de discuter ni de critiquer de quelque façon la décision que vous venez de rendre, même complimenter, ce qui serait, je pense, contraire au Règlement. Alors, conformément au Règlement, ayant légalement la parole, je vous ai donné l'avis requis par l'article 75C et, d'une façon plus formelle, vous savez qu'une journée supplémentaire de séance sera accordée pour l'étude de ce projet de loi lorsque je présenterai une motion à cet effet à une séance ultérieure de la Chambre, demain.

Monsieur le président, je termine pour donner l'occasion à mon honorable collègue de prendre la parole ce soir, puisqu'il semble avoir quelque chose à dire. De toute façon, il aura l'occasion de le faire demain et jeudi. Il aura l'occasion de le faire en comité, de le faire à l'étape du rapport, à l'étape de la troisième lecture, et il aura surtout l'occasion de parler de politique énergétique lors de l'étude de tous les autres projets de loi, et il y en a à ma connaissance au moins trois autres qui doivent être présentés à la Chambre au cours des prochaines semaines ou des prochains mois. Il aura tout le loisir d'exprimer son point de vue et de parler de notre politique énergétique nationale.

Je ne comprends pas, car je pense qu'il a pris la parole tantôt sur un rappel au Règlement qui a fait l'objet d'une décision. Je ne voudrais pas qu'il soit offusqué parce que nous demandons que ce projet de loi soit étudié en comité. Durant la période des questions orales aujourd'hui, son propre leader, si je ne m'abuse, ou quelqu'un de son parti que son leader approuvait a justement requis qu'on entende des témoins sur notre politique énergétique, et à cela le ministre des Finances a répliqué: Bien sûr, déférez le projet de loi au comité et entendez les témoins qui seront utiles pour bien éclairer les députés tant sur l'esprit que sur la lettre du bill C-48.

Alors, tout ce qu'on fait, c'est qu'on donne l'occasion de déférer au comité un bill relatif à l'énergie. D'autres seront étudiés ici. On donne l'occasion à la Chambre de déférer ce bill au comité pour que celui-ci puisse s'occuper de ce projet de loi en même temps que notre institution pourra s'attaquer à d'autres problèmes urgents et importants qui découlent du budget, de notre politique énergétique ou de notre renouvellement du fédéralisme. Voilà pourquoi je me suis levé pour prendre la parole ce soir, monsieur le président. Je ne fais pas de reproche à quelque député en particulier, mais à un certain moment il faut que quelqu'un assume les responsabilités de gouverner, de diriger les travaux de la Chambre et, comme nous le permettent les dispositions de l'article 18(2) du Règlement, et connaissant les projets de loi qui sont inscrits au *Feuilleton* et qui résultent de notre politique énergétique, connaissant les projets de loi qui résultent du budget, connaissant les mesures qui touchent à la Constitution, et connaissant également le temps fort limité à notre disposition, il est de mon devoir comme leader du gouvernement à la Chambre de faire en sorte que cette institution, si on veut qu'elle continue à être respectée, après un délai raisonnable, et en 1981, il me semble que, ultimement, cinq à six jours de débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi qui constitue un seul élément d'une politique globale de l'énergie sont suffisants.

On n'a qu'à examiner ce qui se passe dans les Parlements qui doivent faire face comme nous à des problèmes urgents et qui veulent correspondre à la réalité. On n'a qu'à examiner ce qui se passe à Londres, à Westminster par exemple, où la limitation de temps est utilisée beaucoup plus fréquemment. Je pense que vous comprendrez, monsieur le président, que nous sommes justifiés, étant donné les circonstances, si nous voulons bien assumer nos responsabilités, de vous donner l'avis que je viens de donner et de présenter demain la motion en question. Alors au sujet de la formule, je désire informer la Chambre que malgré les consultations intervenues entre les représentants des partis il n'a pas été possible de nous entendre sur l'application des dispositions des articles 75A et 75B à la deuxième lecture du bill C-48. J'ai donc l'honneur d'aviser la Chambre qu'au cours d'une séance ultérieure je présenterai une motion au titre des dispositions de l'article 75C pour faire attribuer une journée supplémentaire de séance à la deuxième lecture du bill C-48.

● (2130)

[*Traduction*]

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'Assiniboia (M. Gustafson) de s'être rassis afin de me laisser faire quelques observations. J'ai été renversé de voir la présidence donner la parole à un ministre ce soir au sujet du bill C-48 et d'entendre ensuite ce dernier se lancer dans une discussion de l'objet du débat, la politique énergétique et les règlements concernant le pétrole et le gaz. Il n'avait pas annoncé son intention de proposer une motion en vertu de l'article 75C du Règlement. Un député de ce côté-ci de la Chambre ou même de l'autre côté n'a pas d'autre choix que de s'opposer à cette manœuvre comme étant un manquement à ce qui est censé être l'objet du débat. S'il avait proposé sa motion au début, parce que son interruption a porté sur ce point, cela aurait été acceptable. Mais il a annoncé son intention et je n'ai rien d'autre à ajouter.

Tout ce que je veux dire, c'est que le bill C-48 est en principe une mauvaise mesure législative. Elle n'est pas bonne au point de vue économique et elle n'est pas dans l'intérêt national. Le débat ne dure que depuis quelques jours. Je n'ai entendu que trois ou quatre députés débattre des principes du bill. Plusieurs députés des deux côtés de la Chambre ont invoqué le Règlement pour signaler la chose. Je ne fais pas de reproches à la présidence parce que le projet de loi fait partie de la politique énergétique nationale, mais les neuf dixièmes du débat ont été consacrés à la politique énergétique et non pas à ce projet de loi très important qui porte sur l'administration de cette politique énergétique en ce qui concerne les terres du Canada.

La question des terres du Canada ne constitue pas un sujet insignifiant qui peut être liquidé après trois ou quatre jours de débat. C'est un des principaux atouts énergétiques du Canada. Tout au long de notre histoire, nous les Canadiens, nous avons attendu patiemment le moment d'orienter notre avenir comme nous le voulions, nous avons attendu le moment où le monde se rendrait compte que nous avons tout ce qu'il nous faut au Canada. Nous tous qui habitons le nord de l'Ontario et du Québec, le nord des Prairies et le Nord en général—et je considère comme le Nord toute la région qui est située à 50 milles au Nord de Toronto—nous avons attendu notre heure patiemment et voici qu'elle est venue.

Je me rappelle que dans mes discours à la Chambre quand notre parti était au pouvoir, en 1957 et 1958, j'ai parlé du rapport Paley aux États-Unis qui, en 1952, avait prévenu le gouvernement et le peuple américains que leur situation serait bien précaire dans les domaines stratégiques de l'énergie et des ressources en 1980. Au nom du gouvernement j'ai dit qu'à notre avis c'était une occasion qui s'offrait au Canada. Voilà pourquoi il était impératif de pousser au maximum le programme de développement du Nord; voilà pourquoi il existe des routes d'accès aux ressources dans le Nord; voilà pourquoi l'institut d'océanographie a été établi à Bedford Basin; voilà pourquoi des relevés hydrographiques ont été effectués dans le Nord; voilà pourquoi le programme d'exploration du plateau continental polaire a été lancé et qu'il se poursuit; voilà pourquoi nous avons délogé les Américains du Nord. Pour faire en sorte de protéger par tous les moyens cette richesse immense et capitale. Ces terres domaniales n'ont rien à voir avec les terres des provinces. Quelques terres domaniales sont situées dans les provinces, mais la plupart—en fait 99 p. 100 d'entre elles—ne le sont pas. Environ 42 p. 100 de la superficie du pays consiste en terres domaniales situées dans le Nord, soit au-dessus du niveau de la mer. En outre, selon le droit international, nous avons pleinement le droit d'exploiter les fonds marins au large de nos côtes jusqu'au milieu de l'océan, c'est-à-dire jusqu'aux fonds marins exploités par les autres pays au large de leurs côtes. L'océan c'est l'Atlantique, l'Arctique ou le Pacifique. C'est ce qu'affirme le droit international et ce ne sont pas les 200 milles mentionnés dans le présent document. On voit bien que les juristes de la Couronne ignorent même le droit international.

Le débat ne porte pas uniquement sur le pétrole et le gaz, mais sur des principes de réglementation qui s'appliqueront à tous les hydrocarbures et ultimement à l'ensemble de nos minéraux. Car les richesses engendrées par les minéraux seront de beaucoup supérieures à la richesse des hydrocarbures. Je sais ce dont je parle car c'est une question à laquelle quelques-uns d'entre nous s'intéressent depuis longtemps. Nos règlements en matière de pétrole et de gaz ont toujours laissé à désirer.

Par le passé, nous avons appliqué dans les quatre provinces de l'Ouest au cours des années 20 et des années 30, des règlements de type américain. Non seulement ces règlements étaient déplorables, ils étaient également incohérents et irrationnels. Ils nous ont amenés à exploiter les meilleurs de nos pétroles et ce faisant nous en avons gaspillé une grande partie en le laissant dans le sol. Et en dépit de tous nos efforts de récupération, le pétrole reste dans le sol pour toujours. Dans tous les gisements connus de l'Alberta, 75 p. 100 du pétrole n'a pas été retiré, et dans ces nouveaux règlements on veut commettre les mêmes erreurs pour des nappes qui sont bien supérieures à celles de l'Ouest.

Toutes les incohérences que comportaient les règlements américains sont reprises dans la mesure à l'étude. En 1961, le Canada s'était écarté de cette voie en édictant des règlements sur les gisements de pétrole et de gaz et sur les mines. Ces règlements étaient un compromis, mais ils reconnaissaient le principe de la concession et le principe de la configuration flexible. Nous avions tenté de préciser les choses et c'était une grande amélioration.

La dernière fois que la Chambre a étudié le bill C-48, le député de Calgary-Centre (M. Andre) nous avait dit que depuis 1963, l'évolution des règlements avait laissé à désirer. Le gouvernement qui avait suivi le nôtre en 1963, les avait suspendus pour mieux les étudier. Ce n'est qu'en 1976, que le ministre de l'époque (M. Alastair Gillespie), nous a dotés de règlements vraiment neufs. Le parti conservateur avait alors appuyé ces règlements parce qu'ils constituaient une amélioration par rapport à ce que nous avions avant 1961. J'ai consacré quatre ans de mon existence à me battre contre des sociétés pétrolières aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada. Ces faits sont connus. Dans l'édition de septembre 1959 du magazine américain *Oil and Gas Journal*, on avait reproduit les conditions que je fixais aux entreprises voulant exploiter au Canada. Ces règlements n'étaient pas parfaits et je le savais. Mais c'était un effort pour appliquer les principes que tous les partis devraient défendre. Ces ressources—et je ne parle pas uniquement du pétrole, mais également des minerais et du gaz—appartiennent aux Canadiens. Elles peuvent relever de la compétence des provinces ou du gouvernement fédéral. Il est de notre devoir de veiller à mettre ces règlements à notre plus grand profit, et à rentabiliser au maximum l'exploitation du pétrole, si l'on me permet de me servir de cet exemple. Les règlements de 1976 n'étaient pas parfaits, car ils ne faisaient en fait que reprendre ceux de 1961, et nous y avions souscrit. Je ne crois pas qu'il soit possible de faire des règlements qui soient parfaits en tous points, mais nous devrions savoir à quoi nous visons. Nous cherchons à protéger les intérêts de la génération actuelle et de celles à venir de façon à pouvoir rendre aux propriétaires des ressources le maximum de la valeur de ces dernières. Pour ce faire, il faut se rendre compte que nous travaillons avec un associé, lequel est disposé à risquer l'échec. Il faut prévoir de façon ferme le partage de ces ressources afin que l'associé soit assuré de réaliser tout de même un certain bénéfice même s'il prend des risques. Aujourd'hui, au contraire d'il y a bien des années, il vous faut presque garantir à votre associé au moins 25 p. 100 des bénéfices sur toute entreprise risquée sur nos terres domaniales.

● (2140)

A l'époque où l'honorable John Turner était ministre des Finances et l'honorable Donald Macdonald était ministre de l'Énergie, j'avais déclaré à la Chambre qu'il y avait moyen d'y parvenir. Comme en témoignent mes réalisations, j'ai essayé de collaborer de façon constructive avec le gouvernement, même si ce dernier était d'une allégeance politique différente. Les propos de l'ancien ministre des Finances, M. John Turner, corroborent mes dires. Il m'a remercié de mes propositions et du travail que j'avais accompli. Il en va de même pour M. Buchanan. Tous deux reconnaissaient mes efforts malgré le peu de choses que je connaissais du dossier. Mais en aidant le gouvernement à élaborer des règlements, non seulement nous avons donné la plus grande part aux Canadiens, mais nous avons également rendu la tâche plus facile à notre associé. Une association ne peut se révéler satisfaisante si elle n'est pas mutuellement avantageuse pour les deux parties prenantes.

En pourcentage, on peut parler d'une répartition de nos terres domaniales de la façon suivante: 60 p. 100 pour les Canadiens et 40 p. 100 pour la personne qui prend les risques. Ainsi, une fois la dette remboursée, nous obtenons un bénéfice net de 25 p. 100. C'est ce que rapportent les terres pétrolières de la Grande-Bretagne et de la Norvège, où l'on a copié nos règlements de 1961. Ainsi, ce sujet me tient beaucoup à cœur car j'ai été témoin de l'évolution 50 ans durant qu'a connue l'Ouest du pays. On a, en effet, négligé d'extraire du pétrole d'une valeur inestimable en raison d'une mauvaise réglementation car les provinces acceptaient, à l'époque, sans mot dire, les règlements imposés par les États-Unis. Ce n'est pas une question débattue seulement au Canada. Elle l'est aussi au Venezuela, dans les pays arabes et partout dans le monde. Le meilleur ouvrage sur cette question a été publié par des Américains il y a deux ans; il portait sur les ressources de l'avenir et avait pour titre «Economic Aspects of Oil Conservation Regulation». Je ne vois rien dans ce règlement qui permette de parvenir au taux de récupération le plus économique ou qui tienne compte de la difficulté qu'il y a à extraire tout le pétrole des zones marginales d'un gisement.

Je ne parle pas avec partisanerie ou parti-pris, monsieur l'Orateur. Je parle en tant que Canadien, comme nous le sommes tous ici à la Chambre. Je pense à toutes les erreurs que nous avons faites au Canada au cours des 50 dernières années pour ce qui est des règlements touchant le pétrole et le gaz, ainsi qu'au fait que nous nous sommes efforcés de corriger ces erreurs de 1957 à 1961, et de nouveau en 1976 et 1977. Notre parti qui était dans l'opposition a appuyé le gouvernement en 1976 et en 1977 lorsqu'il a adopté son règlement. J'en parle donc avec des sentiments très profonds puisque c'est là l'aboutissement du rêve qu'un grand nombre d'entre nous poursuivaient, à savoir qu'un jour le Canada deviendrait un grand pays riche en ressources bien gérées où on pourrait extraire le plus grand nombre de barils possible de façon économique sans répéter les terribles erreurs des États-Unis qui, par leurs règlements sur le pétrole et le gaz, ont encouragé les gens à forer des puits les uns à côté des autres pour extraire le pétrole de première qualité. Si la porosité et la pression sont trop importantes, vous ne pouvez extraire le pétrole.

Il existe un très grand nombre de gens dans le monde, et notamment au Canada, qui connaissent les principes de l'ingéniérie des réservoirs. On ne tient pas compte de cela dans le règlement qui nous est présenté. Il est vital pour notre politique énergétique que nous puissions extraire le plus grand nombre de barils de pétrole possible en ayant recours à la meilleure technologie que nous ayons. Cela ne peut être fait que par les règles qui guident les dirigeants des entreprises pétrolières. Nous n'avons pas au gouvernement un très grand nombre de spécialistes des règlements sur le pétrole et le gaz. En fait, nous n'en avons pas pour ce qui est des politiques touchant le pétrole et le gaz, comme le démontrent les gaffes des deux ou trois dernières années. Nous n'avons pas les spécialistes nécessaires aux niveaux fédéral et provincial pour s'occuper de ces règlements sur le pétrole et le gaz. En tant que ministre chargé de toutes les ressources du Nord, je n'ai pas pu trouver un seul employé de mon ministère qui sache quoi que ce soit au sujet des règlements relatifs au pétrole et au gaz, et j'ai donc demandé à la Commission de la Fonction publique de m'en fournir un. Elle a choisi un haut fonctionnaire de la Saskatchewan qui avait certaines notions de ces principes. C'est lui qui m'a aidé à rédiger le règlement de 1961. Le gouvernement était au courant de la crise qui s'amorçait en 1973. J'ai approché le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je lui ai signalé que son ministère n'avait pas de personnel qualifié pour traiter avec l'industrie des hydrocarbures. Je lui ai conseillé d'en recruter. C'est ce qu'il a fait, il a recruté trois ou quatre types. Il y en a un qui a filé comme un lapin, et qui s'est retrouvé à la tête d'une société de la Couronne nommée Petro-Canada. Il a fait cela pour la raison qu'il y gagnait plus de sous et qu'il n'avait pas de responsabilités à l'égard du gouvernement. Les autres ont dû retourner chez leurs pareils du ministère des Finances, dont ils n'auraient jamais dû sortir.

Je préviens le gouvernement, en Canadien parlant à des Canadiens, que ce bill doit être retiré. Non pas par la clôture, mais retiré absolument. Il faut le refaire à neuf. Il faudrait essayer de trouver dans les services juridiques du ministère de la Justice quelqu'un qui connaisse le droit international. Quelqu'un qui comprenne l'esprit et les principes de la réglementation pétrolière et gazière. Les Américains connaissent bien la somme énorme de travaux qui ont été consacrés à l'analyse de leurs erreurs. Le livre que j'ai mentionné tantôt en rend compte. Sachons tirer les leçons de leurs erreurs et des nôtres. Après 1961 le Venezuela, les pays arabes, la Norvège et la Grande-Bretagne ont étudié la réglementation canadienne et admis le principe du partage. Ils ont adopté le principe de la concession, ils ont compris qu'il ne faut pas imposer les sociétés exploitant le pétrole et le gaz naturel tant qu'elles n'ont pas remboursé leur dette. C'est ensuite que sont intervenues les redevances progressives. De cette façon, les sociétés pétrolières savent qu'au Royaume-Uni elles recevront, une fois tout leur argent récupéré, 25 p. 100 pendant toute la durée d'exploitation du champ pétrolifère. Cela figurait dans la réglementation de 1976. Revenons à ce qui a été conclu en 1976. A cette époque, le slogan c'était la conservation, c'est-à-dire la quantité maximale de pétrole au prix le plus économique, plutôt que de laisser 75 p. 100 du pétrole dans le sous-sol comme font les Américains et comme font les gouvernements provinciaux de l'ouest du Canada. Dans la plupart des cas, c'est perdu à tout jamais. Je sais ce que c'est que la récupération secondaire et tertiaire; cela, c'est une autre histoire. Et je supplie les ministériels qui sont encore là de ne pas croire que je me lance simplement dans une attaque partisane contre le gouvernement.

• (2150)

Les ministres du cabinet ne peuvent pas compter sur l'aide d'un personnel qui soit le moindrement au courant de cette question. Il y a un fonctionnaire que j'ai amené à Ottawa, et qui est toujours ici, qui est un peu au courant du problème, mais il s'occupe actuellement de questions culturelles. Le gouvernement se débarrasse toujours de ceux qui ont quelques connaissances en les nommant à un poste où on ne les revoit jamais. Je propose que le gouvernement le ramène dans le monde des vivants et utilise ses compétences à nouveau, et qu'il nomme d'autres personnes. Je pourrais soumettre personnellement certains noms. Il s'agit de personnes pour lesquelles l'intérêt du pays est primordial et qui sont révoltées de nous voir agir ainsi dans ce domaine, malgré toute l'expérience disponible sur le continent et dans le monde entier qui nous permettrait de récupérer 25 ou 30 p. 100 de ce pétrole grâce à des techniques primaires, secondaires et tertiaires. Nous pouvons le faire en sachant que le Parlement dirigera ces personnes.

Pendant les dix minutes qui me restent, j'aimerais parler de la proposition à l'étude. Elle a ramené le Canada de 50 ans en arrière en ce qui concerne les règlements relatifs au pétrole et au gaz. Nous faisons aujourd'hui les mêmes gaffes qu'ont faites les Américains bien des années avant nous, et que nous faisons depuis 50 ans dans l'Ouest. Il y a une façon de se sortir de cette impasse avec les provinces productrices: le percepteur fédéral, qui est si avide d'argent qu'il serait prêt à voler, pourrait toucher plus et les provinces et leurs fonctionnaires, qui sont si cupides qu'ils seraient même prêts à voler, pourraient obtenir davantage s'ils utilisaient les données économiques fondamentales qui leur sont soumises. Si l'on passe en revue le coût de la production pétrolière en Alberta entre 1920 et, disons, 1950—et je connais ces chiffres—on constate que 75 p. 100 du coût de production d'un baril de pétrole passe en frais d'intérêt. La plupart des compagnies pétrolières ont dû dépenser une grande partie de ce qu'elles ont gagné grâce au pétrole pour rembourser ces intérêts. Étant donné qu'elles ont vendu des quantités satisfaisantes après 1960, les sociétés ont pu s'en tirer et s'agrandir.

Si vous lisez le compte rendu, vous constaterez que j'ai présenté ces propositions au ministre des Finances, l'honorable John Turner, en 1973 ou 1974. Je lui ai montré une chose que ses collaborateurs ou les dirigeants des grosses sociétés pétrolières ne peuvent nier, à savoir que s'ils voulaient bien reconnaître ce qui coûte cher dans ces projets d'exploitation des sables pétrolifères, ils pourraient réduire le prix de revient de ce pétrole à environ $3 le baril au lieu de $11. Je cite les chiffres de 1974 qui se basent sur du capital rapportant à 10 p. 100.

Le ministre des Finances de l'époque et ses collaborateurs ont étudié cette proposition et l'ont acceptée. Néanmoins, comme l'indique le compte rendu, le ministre a déploré que les sociétés ne fassent pas d'effort en ce sens. J'ai entre les mains des lettres des plus grosses sociétés mondiales qui offrent de venir exploiter ces sables pétrolifères non pas à 10 p. 100, mais à 7 p. 100, si je puis convaincre l'Alberta et les autres provinces productrices de négocier et de se considérer comme des partenaires au lieu d'essayer de se détruire les unes les autres, et d'établir leurs besoins. Ainsi, les sociétés pourraient gagner plus d'argent, le gouvernement provincial serait le grand gagnant et le gouvernement fédéral recevrait autant d'argent qu'il essaie d'en tirer grâce à ses règlements et impôts.

J'ai présenté la situation à l'honorable Donald Macdonald, en 1973, lorsqu'il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et je lui ai demandé, compte tenu de ces chiffres, ce qu'il considérait comme une juste part étant donné que ce pétrole appartenait à la population des provinces. Il a suggéré 50 p. 100 pour les provinces, 30 p. 100 pour les sociétés pétrolières—nous leur donnerions tout ce dont elles ont besoin—et 20 p. 100 pour le gouvernement fédéral. Mais il s'agissait de 50 p. 100, 30 p. 100 sur lesquels les compagnies pétrolières devaient payer tous leurs frais, et 20 p. 100 d'un gâteau énorme, car le coût de production du baril de pétrole tombait de 11 à $3. Ainsi, au lieu d'avoir du pétrole coûtant $11 le baril et que l'on vendrait à $12 ou $15 en ne réalisant pratiquement aucun bénéfice, on ferait là un profit énorme.

Les provinces ne seraient pas mécontentes si l'on optait pour cette solution, la solution économique. Elles réaliseraient 50 p. 100 de cet énorme bénéfice. Les sociétés pétrolières obtiendraient suffisamment pour rembourser leurs dettes et recevraient 25 p. 100 sur tous leurs investissements. Quant au gouvernement du Canada il obtiendrait 25 p. 100 d'un énorme gâteau au lieu de 24 p. 100 du petit gâteau que nous avons actuellement. Je comprends mal comment les ministres intéressés peuvent reconnaître que les chiffres que nous citons sont valables et dire ensuite «malheureusement, les provinces n'accepteront pas une telle chose», ou encore «malheureusement, les sociétés n'accepteront pas telle autre chose». C'est le devoir des ministres d'obtenir l'accord des provinces, et celles-ci seront toujours d'accord si on peut leur prouver qu'elles réaliseront plus de bénéfices.

J'ai dans mon dossier des lettres dans lesquelles les premiers ministres de toutes les provinces sauf une acceptent ce principe. A l'heure actuelle, les provinces et le gouvernement fédéral sont à couteaux tirés parce que le gouvernement ignore que les solutions sont aussi simples que cela. Selon un principe économique bien fondamental, il faut éliminer les frais préliminaires. Pour l'industrie, il s'agit de la théorie du paiement préliminaire des frais. Les règlements prévoient toutes sortes de frais payables d'avance. Le gouvernement veut percevoir les redevances dès le début de l'exploitation. Les taux d'intérêt augmenteront, le montant de la dette aussi et les sociétés n'auront que cinq ans pour amortir le restant de leur dette. Elles savent qu'elles ne réussiront jamais à acquitter leur dette dans l'espace de cinq ans et c'est pour cela qu'elles se retirent de la partie.

Tout ce que je veux dire, c'est que si nous ne faisons pas quelque chose pour compenser le coût des taux d'intérêt élevés, nous ne pourrons pas maintenir les investissements dans les domaines qui exigent des mises de fonds importantes. Je ne veux pas parler seulement du pétrole, du gaz, des sables bitumineux et du pétrole lourd; je pense aussi à toutes les fermes, à toutes les entreprises petites et importantes du Canada qui disparaissent l'une après l'autre parce qu'elles ont trop de dettes par rapport à leur actif. Cela ne se produit pas seulement au Canada, mais partout dans le monde. La puissante General Motors perd de l'argent à cause des taux d'intérêt. Chrysler et Ford sont acculées au pied du mur et Massey-Ferguson a le couteau à la gorge à cause des taux d'intérêt. La façon de s'en sortir serait de faire confiance à

l'ancienne méthode qui consiste à augmenter l'actif. Personne n'était d'accord avec la décision d'Argus, mais Argus s'est tout de même retirée de Massey-Ferguson.

Je prétends simplement qu'il y a à cette grande querelle des solutions raisonnables, pratiques et sensées et que nous ne devrions pas nous laisser ébranler par ces difficultés lorsqu'il existe des solutions qui ne sont certes pas parfaites, mais qui sont quand même raisonnables. Les règlements relatifs à l'exploitation pétrolière et gazière sont une sorte de contrat que les sociétés devront respecter pendant de nombreuses années. Ce n'est donc pas le moment de vendre nos ressources à vil prix. Il ne faut pas non plus refuser de les exploiter à cause d'une querelle politique stupide qui n'oppose après tout que des fonctionnaires et non des politiciens. Faisons face à la situation et tenons-nous en aux règlements de 1976 ou à ceux de 1961, qui sont sensiblement les mêmes. Nous aurons alors une politique énergétique qui sera au moins valable sur le plan économique et qui, j'en suis certain, hâtera le règlement du conflit sur les recettes qui oppose le gouvernement fédéral à ceux des provinces. Cela nous amènera finalement à la question constitutionnelle et ces problèmes finiront par disparaître d'eux-mêmes si les deux parties font preuve de bonne volonté.

Je crois que tout ce que je viens de dire est vrai et que mes conseils devraient être suivis. Le premier pas à faire ne consiste pas à en prendre le contre-pied avec des mesures comme le bill 75C et à renvoyer la question à un comité ou aucun progrès ne sera réalisé si ses membres ne sont pas disposés à coopérer. Ne réduisons pas à néant cette chance unique qu'ont la présente et les futures générations de Canadiens dans une vaine querelle où le gouvernement fédéral tente de précipiter les choses au nom de l'efficacité alors que cette attitude ne peut avoir que l'effet contraire.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES FAILLITES—ASTRA TRUST ET RE-MOR—ON DEMANDE S'IL Y AURA ENQUÊTE

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, le 10 octobre dernier, j'ai posé des questions au sujet des faillites des sociétés Remor Investment Management et Astra Trust. J'ai demandé la tenue d'une enquête judiciaire. Pendant les quelques minutes qui me sont allouées, je voudrais ajouter quelques détails à ce que j'ai déjà dit.

La liquidation de Astra Trust, la faillite de Re-Mor Investment Management et la mise sous séquestre de C & M Financial Consultants sont trois événements reliés entre eux étant donné que ces sociétés possédaient le capital-actions à titre collectif, qu'elles étaient toutes dirigées par les mêmes directeurs et qu'elles ont toutes été impliquées dans des transactions louches et même malhonnêtes qui visaient expressément à délester leurs innocentes victimes de ce qu'elles avaient mis une vie à épargner.

Non seulement ceux qui ont investi dans le trust Astra se sont fait gruger, mais certains actionnaires se sont littéralement fait étriper par un groupe de requins de la finance qui ont laissé derrière eux tout un lot de vies brisées, d'espoirs déçus, de tentatives de suicides par désespoir et d'un cynisme si profond qu'il pouvait porter à la violence.

Les victimes de l'escroquerie Re-Mor se sont laissé prendre par les paroles douceureuses des agents du trust qui leur ont pris leur argent, leur ont remis en contrepartie des reçus puis ont investi cet argent dans des hypothèques Re-Mor sans aucune valeur. Quand les victimes ont commencé à se plaindre, on leur a dit qu'elles possédaient de bonnes premières hypothèques solides alors qu'en réalité elles possédaient une part d'une quatrième ou d'une cinquième d'hypothèque ne valant pratiquement rien.

Les puristes de l'éthique commerciale ne peuvent pas se retrancher devant le «caveat emptor»: «Acheteur prends garde», car la plupart de ces victimes innocentes se sont adressées à une société de fiducie où l'on pouvait lire sur les murs, sur les fenêtres et sur les comptoirs que la société Astra Trust faisait partie de la société d'assurance-dépôts du Canada. Comme vous le voyez, ces personnes ont eu le sentiment—un chaud sentiment rassurant que le gouvernement était là pour les protéger. Si l'on ajoute à ce contexte de duperie le fait que les mots «garantie» et «garanti» s'étalaient dans le bureau, sur les panneaux muraux et dans les brochures et ainsi de suite, ajoutons également qu'Astra offrait un taux d'intérêt légèrement plus élevé que les autres sociétés fiduciaires et on commence à saisir l'ampleur de l'escroquerie. Une société fiduciaire jouissant de la protection et de la caution d'une société du gouvernement, voilà l'image qui a retenu l'attention des innocentes victimes qui ont pénétré dans ces locaux.

Mais comme dans toute escroquerie, il y avait un envers du décor qui échappait à la vue. C'était que les représentants de la société fiduciaire étaient également les agents de Re-Mor. Ils touchaient à la fois un salaire d'Astra et une commission de Remor. Ils touchaient l'argent de leurs innocentes victimes dans un décor qui fleurait bon la protection gouvernementale et l'investissaient dans des hypothèques sans valeur de Remor.

Monsieur l'Orateur, le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) a cherché à se dérober à cette affaire sordide et dégoûtante en déclarant que Remor était du ressort des provinces. Monsieur l'Orateur, les faillites sont du ressort du gouvernement fédéral, et la Remor Investment Management Corporation est en faillite.

Il y a des douzaines de questions qui ne peuvent rester sans réponse. Je vais en énumérer quelques-unes. Le service des assurances a-t-il un personnel suffisant et a-t-il le pouvoir de soumettre les sociétés de fiducie à une inspection adéquate? Après tout, il y a peu de temps encore, la société Argosy Trust laissait derrière elle un bon nombre de détenteurs de certificats découragés. Le service des assurances suivait-il de près les affaires de la société Astra Trust? Quelles communications existe-t-il entre le service fédéral et celui des gouvernements provinciaux? On pourrait sans doute écrire un livre entier sur le sujet. Quelle puissance possède donc le service des assurances pour pouvoir faire surseoir la Commission ontarienne des valeurs mobilières à l'exécution d'un ordre d'arrêt des transactions émis à l'endroit d'une société de fiducie qui avait enfreint

les règlements régissant ses activités? Les inspecteurs du service des assurances ont-ils saisi le ministère de la Consommation et des Corporations de la publicité d'Astra Trust lorsqu'il devint évident que cette publicité était trompeuse? Pourquoi le service des assurances n'est-il pas intervenu lorsqu'il est devenu évident que les cadres d'Astra Trust agissaient comme commissionnaires de la société Re-Mor? On s'était sûrement rendu compte du conflit d'intérêt. On connaissait sûrement le montant d'argent qui passait par Astra Trust et on en connaissait sûrement la provenance.

● (2205)

Si lorsque le gouvernement a octroyé à Astra Trust le permis de se constituer en fiducie et lui a ordonné de fermer les C & M Financial Services pourquoi est-il resté aveugle devant les activités de Re-Mor alors qu'il savait que la C & M n'avait jamais vraiment cessé ses activités.

Le rapport de l'inspecteur du département des assurances qui a été remis au ministère de la Consommation et des Corporations précisait-il que les administrateurs d'Astra Trust avaient recours à des méthodes peu orthodoxes pour s'attirer des clients ainsi qu'à des tactiques de manipulation. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait à l'époque? Ils étaient sur place et disposaient de suffisamment de preuves à conviction.

Quel rapport existait entre le département des Assurances et la SCHL lorsque cet organisme a inscrit Re-Mor sur la liste des prêteurs approuvés? Quel est le montant des sommes qui ont été détournées d'Astra Trust au profit d'un projet de construction d'immeubles de rapport en Espagne? A combien de millions de dollars s'élevait cette somme et savons-nous si cet argent à vraiment servi à ce projet ou s'il n'a pas été versé sur un compte bancaire numéroté en Suisse ou au Liechenstein. Les agents de la GRC ont retracé l'argent aussi loin qu'ils le pouvaient mais les administrateurs d'Astra Trust étaient-ils incompétents au point d'investir dans une entreprise risquée aussi douteuse des fonds placés en fiducie? N'est-ce pas plutôt qu'on a choisi ce moyen pour détourner de l'argent vers un compte caché d'où il serait possible de le récupérer ultérieurement?

Étant donné que la société Astra Trust avait enfreint des règlements à une foule de reprises au cours de ses 12 mois d'activité, pourquoi n'a-t-on pas entamé des poursuites à ce moment-là, avant que la situation ne s'envenime et avant que cette affaire de fraude n'ait la complexité qu'elle revêt à l'heure actuelle.

Je dirais qu'en fin de compte, la faillite de la société Re-Mor et la liquidation de la société Astra Trust laissent une marque indélébile sur toutes les sociétés de fiducie; si les représentants de certaines compagnies de fiducie ont exprimé de vive voix leur opinion sur l'octroi d'un permis à la société Astra Trust, aucun n'est passé à l'action. Leur association professionnelle n'a pas non plus écrit au Département des assurances ni à la Société d'assurance-dépôts du Canada pour exprimer leurs inquiétudes à propos de l'octroi d'un permis à la société Astra.

A qui faut-il donc faire confiance, je vous le demande? A qui les investisseurs profanes doivent-ils s'adresser pour investir le produit de la vente de leur maison ou un legs ou d'autres sommes d'argent dont ils disposent?

Il faut absolument lancer une enquête judiciaire entièrement publique, une enquête fédérale-provinciale si nécessaire. Les avoirs personnels des agents et directeurs des sociétés Astra, Re-Mor et C & M doivent être bloqués. Les avoirs de leurs épouses devraient être bloqués de sorte que l'enquête puisse démontrer si des prêts ou d'autres transferts de fonds ont été faits au profit de tierces personnes de manière à soustraire cet argent à la saisie découlant de la liquidation et de la faillite des sociétés en cause.

Si vous ne le faites pas, vous montrerez que vous tolérez cette conspiration monstre et que vous en êtes par conséquent complice, et le mot confiance, comme nous l'entendons aujourd'hui, n'aura plus aucune signification en matière de marchés financiers.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais tenter de répondre à certaines des accusations ou à certains points soulevés par le député à propos d'Astra Trust. Mais je voudrais d'abord donner un aperçu historique.

La société Astra Trust Company a été autorisée à se lancer en affaires au début de 1977. Les activités de l'entreprise étaient généralement satisfaisantes en matière de dépôts, mais pendant l'année 1978, un problème surgit au sujet d'un fonds en commun géré par la société et connu sous le nom d'Agency Trust Fund. La documentation était insuffisante et les investissements n'étaient pas d'une qualité acceptable.

Le département des assurances a communiqué avec le secrétariat des sociétés de fiducie de l'Ontario, ainsi qu'avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, afin de tenter de résoudre le problème de concert avec les administrateurs de l'entreprise. On interdit alors au Agency Trust Fund d'accepter de nouveaux fonds.

Le problème semblait résolu à l'automne 1978, en vertu d'une entente par laquelle les trois principaux actionnaires achèteraient de l'Agency Trust Fund certaines valeurs qu'ils paieraient par versements.

Au printemps de 1979, le président d'Astra Trust, M. Montemurro, effectua des démarches en vue de la constitution, conformément à la législation ontarienne, d'une société appelée Remor Investment Management Corporation, autorisée à faire du courtage d'hypothèques. Nous n'avons reçu aucune information au sujet de la création de la société en question, mais nous ne sommes pas habituellement mis au courant de la délivrance d'une licence de courtage en hypothèques. Personne ne s'est occupé de la société en question.

Le printemps suivant, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a entrepris une enquête sur les activités de Remor: il en est ressorti que la compagnie avait un piètre actif et qu'elle allait devoir déclarer faillite. Le service des assurances a alors eu vent de l'existence de cette compagnie et a appris que ses titres avaient été vendus par les filiales de la société Astra, en faisant souvent croire qu'il s'agissait de titres garantis.

A la société Astra, les problèmes relatifs au fonds de fiducie ressurgirent à la fin 1979. Au début de 1980, aucune solution n'était en vue; aussi la licence de la compagnie fut-elle sérieusement réduite. Ces difficultés, auxquelles risquaient de se greffer d'éventuelles réclamations en liaison avec la faillite de Remor, la mauvaise gestion ainsi que des accusations de fraude lancées contre les principaux actionnaires de la société Astra ont conduit le service des assurances à saisir l'actif de la société en avril et à entreprendre des démarches en vue de sa dissolution.

● (2210)

Astra Trust est actuellement en liquidation. Les dépôts assurés ont pratiquement tous été remboursés grâce à des fonds avancés par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

L'incertitude demeure concernant les créanciers de Re-Mor. Re-Mor est une société ontarienne et n'est pas une société de fiducie. Elle n'est pas membre de la SADC. L'affaire est fort complexe et des études sont en cours pour divulguer tous les détails des rapports entre Re-Mor et Astra. Des avocats représentant la SADC qui procède à la liquidation des actifs d'Astra ainsi que le syndic chargé de la faillite de Re-Mor travaillent conjointement dans cette enquête.

Le département des assurances et la SADC ont demandé à la GRC de procéder à une enquête pour découvrir s'il y a eu des manœuvres frauduleuses ou criminelles. La Sûreté provinciale de l'Ontario travaille également activement de son côté.

Tout le monde peut être assuré que dans le cadre des enquêtes en cours, tous les moyens sont pris pour minimiser autant que possible les pertes que devront subir les créanciers et pour veiller à ce que justice soit faite.

Si je peux me permettre d'ajouter qu'à deux reprises, le député d'en face a déclaré que le gouvernement fédéral . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le secrétaire parlementaire, mais si je lui permets de continuer, je priverai ainsi d'autres députés de leur droit de parole. Je constate la présence à cette heure-ci de spécialistes reconnus. La tradition veut que sept minutes soient allouées à la question et trois minutes à la réponse. Je ne saurais excéder cette limite, car je priverais ainsi d'autres députés de leur droit de parole.

LES PÊCHES—ON DEMANDE S'IL Y AURA IMPOSITION D'UNE REDEVANCE SUR LES PRISES OU UNE TAXE SUR LES DÉBARQUEMENTS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, au début de la trente-deuxième législature, le gouvernement a promis, comme on peut le constater en lisant le discours du trône, à la page 5 du hansard, de présenter des mesures législatives pour garantir un niveau d'investissement suffisant dans le domaine des pêches en permettant le recouvrement partiel des coûts et le réinvestissement des profits accrus.

Le 8 mai 1980, j'ai demandé au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) de nous donner plus d'explications sur ce passage du discours du trône où le gouvernement laissait entendre qu'il imposerait une sorte de taxe supplémentaire aux pêcheurs de la côte ouest du Canada en particulier. Cette redevance, que l'on considère parfois comme un loyer sur les ressources ou une taxe de débarquement, servirait peut-être—bien que le ministre ne l'ait pas dit clairement—à financer le programme de mise en valeur du saumon, qui est axé principalement sur le Fraser et sur les autres eaux côtières. Mais d'après ce que je sais de l'attitude qui règne au ministère des Pêches, on pourrait également se servir de cette taxe pour financer les frais d'exploitation généraux du ministère fédéral des Pêches et des Océans.

La pêche sur la côte ouest rapporte, ou du moins rapportait jusqu'à l'année dernière, qui fut une très mauvaise année, environ 300 millions de dollars par an, et la gestion de ce secteur par les fonctionnaires provinciaux coûte environ 35 millions de dollars par an, soit un dixième de la valeur des prises au débarquement.

Chacun sait que les fonctionnaires du ministère des Pêches et Océans envisagent depuis plusieurs années d'imposer cette surtaxe. Ils envisagent d'imposer une taxe qui correspondrait à 10 p. 100 de la valeur des prises. Si donc les prises valent environ 300 millions de dollars, cela veut dire que des recettes fiscales inattendues d'environ 30 millions de dollars vont échoir au gouvernement, ce qui correspond à peu près au montant total du budget d'exploitation du ministère fédéral des Pêches et des Océans pour la côte du Pacifique.

On admet communément au ministère des Pêches que les pêcheurs touchent une manne—ce sont les termes qu'emploient certains fonctionnaires de mon ministère—et qu'il nous faut augmenter nos recettes pour gérer les ressources en prenant cette manne qui proviendrait du programme de mise en valeur du saumon et de la hausse des cours du poisson. Le ministre devrait dire cela à un pêcheur de la côte du Pacifique en ce moment. J'ai appris qu'au cours des dernières semaines, à cause de l'administration inefficace du ministère fédéral des Pêches et de l'effondrement des prix mondiaux, 62 propriétaires de bateaux de la côte ouest tous clients de la Banque Royale, ont dû ou failli déclarer faillite.

● (2215)

Le principe d'une taxe sur les débarquements, se fonde sur l'idée que le gouvernement a de l'argent à retirer des profits de la pêche. Les fonctionnaires ont une prédilection pour tous les programmes qui leur permettent de toucher de l'argent, même si le petit pêcheur qui pêche au filet maillant ou au chalut sera pratiquement en faillite de retour au port à cause de cette taxe.

C'est un monsieur nommé Sol Sinclair, qui a le premier eu l'idée d'établir une taxe sur les ressources ou une taxe sur les débarquements, suggestion que le gouvernement fédéral a reprise à son compte voici quatre ans ou presque, en proposant certains moyens d'améliorer la rentabilité de la pêche sur la côte ouest. Trois possibilités s'offraient: contrôler et réglementer les prises par le biais de permis, les réglementer par l'intermédiaire du quotas, ou encore établir une taxe calculée en fonction de la valeur de la marchandise. M. Sinclair a proposé d'établir une base sur les débarquements ou une redevance sur les prises.

Voilà l'étoile qui guide le ministère des Pêches et des Océans depuis qu'il fait planer sur la tête des pêcheurs la menace de cette taxe, sans jamais préciser son importance, à quoi serviront les revenus qui en découleront et dans quelle mesure les pêcheurs auront leur mot à dire sur la façon dont ils seront dépensés et investis pour qu'ils servent au mieux leurs intérêts par l'entremise de conseils d'administration ou par le biais d'un dépôt dans un compte fiduciaire clairement identifié. Il est notoire que les ministères du gouvernement répugnent à l'idée de constituer des comptes fiduciaires spéciaux à des fins spéciales. Ils préfèrent verser tous les crédits, les taxes et les surtaxes dans leur compte général de revenus et tout dépenser à leur guise. En l'occurrence, les pêcheurs trouveraient tout à fait injuste et inacceptable qu'on traite ainsi l'argent provenant des droits de débarquement.

Ceux qui ont pris la peine de lire le rapport de M. Sinclair savent qu'il a sondé l'opinion des pêcheurs, comme en fait foi l'annexe du document. Il a noté que la majorité d'entre eux s'oppose à l'idée d'utiliser les droits de débarquement pour financer même le programme de mise en valeur des salmonidés.

On a constaté après un sondage au hasard réalisé auprès de 33 pêcheurs que seulement 11 d'entre eux étaient favorables à une redevance contre 19 qui s'opposaient à une redevance sur les prises. De plus, bon nombre de pêcheurs sont de l'avis suivant, que je tire d'une déclaration d'un porte-parole de la Bourse du poisson de Prince-Rupert:

On peut également soutenir que le programme de mise en valeur du saumon va profiter à tous les Canadiens grâce au produit général accru des impôts, à la création de nouveaux emplois et à l'amélioration générale de la situation économique au Canada. Beaucoup de programmes gouvernementaux de subventions ont été mis en œuvre dans les Prairies en faveur des agriculteurs et sur la côte est en faveur des pêcheurs. Nous n'avons pas entendu parler de programme de recouvrement ou de partage des coûts, et sommes d'avis qu'il ne serait pas très juste de compter recouvrer les coûts d'application d'un programme de mise en valeur.

Les pêcheurs de la côte ouest sont généralement d'avis que cette taxe est très injuste.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Sept minutes et trois minutes, pas plus. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M^me^ Appolloni) qui devra limiter son intervention à trois minutes.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je tâcherai d'être brève.

Une condition de l'approbation par le gouvernement fédéral du Programme de mise en valeur des salmonidés du Pacifique était que l'investissement gouvernemental dans ce programme soit remboursable.

En mars 1979, le gouvernement fédéral a signé, avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, un accord sur le PMS, selon lequel les deux parties acceptaient le principe du remboursement du gouvernement fédéral au moyen de permis de pêche et de frais de débarquement du produit de la pêche commerciale.

Après la signature de cet accord, le ministère des Pêches et des Océans a entrepris une étude sur la façon et le moment convenables de lancer ce programme. La question des frais de débarquement a été discutée avec tous les groupes intéressés qui s'occupent de pêche sur la côte du Pacifique, de même qu'avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le 28 octobre 1980, le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) a fait à Vancouver (C.-B.) la déclaration dont je cite cet extrait:

Étant donné que 1980 n'a pas été une bonne année pour la pêche et que la loi nécessaire n'a pas été adoptée, on a différé le projet d'imposer des frais de débarquement pour le saumon commercial. Nous tâcherons de le mettre en œuvre en 1982, si toutefois les prises de saumon sont plus importantes et les prix meilleurs en 1981 que cette année.

● (2220)

Le montant des frais de débarquement n'a pas encore été établi.

Le pouvoir législatif pour le lancement d'un tel programme est présentement à l'étude; aucune date n'a toutefois encore été fixée pour la présentation de cette mesure législative.

LA DÉFENSE NATIONALE—L'ÉCRASEMENT D'AVIONS DE CHASSE AMÉRICAINS SUR LE SOL CANADIEN

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, je veux revenir sur une question que j'ai posée il y a déjà quelque temps. Il s'agit en fait d'une question que j'ai soulevée à la Chambre l'été dernier pendant la saison des incendies de forêts dans l'Ouest et en Ontario. A la fin de l'année, la Saskatchewan avait perdu plus de 3.3 millions d'acres de terres forestières, dont une grande partie, soit 85,892 acres, était située dans ce qu'on appelle la zone commerciale, le reste, soit 2,497,128 acres, se trouvant dans une zone secondaire. Le gouvernement de la Saskatchewan a dépensé en tout 15 millions de dollars pendant l'année pour financer une équipe chargée de lutter contre les incendies de forêts.

Dans la question que j'ai posée à la Chambre, je me suis arrêté surtout à l'accident qui s'est produit près de ma circonscription. Au début de l'année et au cours de l'été des manœuvres militaires se sont déroulées à la base des forces armées de Cold Lake. On s'est servi à cette fin du champ de tir aérien de Primrose Lake, qui est situé en partie dans la circonscription de The Battlefords-Meadow Lake. Pendant ces manœuvres, deux avions de chasse américains se sont écrasés. L'un d'eux s'est écrasé dans le champ de tir aérien de Primrose Lake, provoquant un énorme incendie de forêt qui a rasé une grande partie du champ de tir pour se propager ensuite jusque dans la circonscription de The Battlefords-Meadow Lake.

Comme il a été établi que l'avion de chasse américain a causé cet incendie de forêt en Saskatchewan, c'est au ministère de la Défense nationale ou au gouvernement américain qu'il revient de payer pour les dommages occasionnés. Je pense que l'on devrait dédommager ceux qui ont subi des pertes par suite de cet incendie, ce qui créerait un précédent pour tous les cas d'incendies de forêts à venir causés de cette manière. Je pense qu'il faudrait défrayer le gouvernement provincial qui a dû assumer les frais de lutte contre l'incendie et rembourser ceux qui ont perdu des revenus, bûcherons, mineurs, pêcheurs, trappeurs et autres enfin tous ceux qui ont essuyé des pertes dans les régions habitées qui ont été rasées par les flammes. Troisièmement, il faudrait rembourser à la province les recettes perdues sous forme d'impôts qui auraient été perçus dans les régions incendiées.

Je reconnais qu'il existe une entente entre la province de Saskatchewan et le gouvernement fédéral en ce qui concerne la région visée. Cet arrangement ne m'emballe pas particulièrement, mais j'ai entendu dire que si des pertes sont enregistrées dans ce secteur, le gouvernement provincial touche une certaine somme pour la lutte contre l'incendie et aussi pour perte de revenus, mais ni le gouvernement provincial, ni le gouvernement fédéral ne prévoient quoi que ce soit pour dédommager les gens qui ont perdu des revenus tirés de l'abattage du bois, de la pêche ou du trappage. A l'extérieur du secteur, le gouvernement fédéral ne prévoit rien pour dédommager les gens de leurs pertes de revenus, pertes qui se répercutent également sur le gouvernement de la Saskatchewan.

Ce soir, je demande au ministre, par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, d'envisager d'accorder un dédommagement à ces gens qui ont subi des pertes à la suite de l'incendie de forêt.

Je crois que ces paiements, aux particuliers et au gouvernement provincial, en guise de dédommagement pour les dégâts subis hors du secteur dont j'ai parlé, devraient être versés soit par le ministère de la Défense nationale, soit par le gouvernement des États-Unis, qui devrait être tenu responsable d'un incendie provoqué par l'écrasement de l'un de ses avions de chasse qui exécutait des manœuvres au dessus du territoire canadien.

● (2225)

Je voudrais dire en terminant que non seulement j'aimerais savoir ce que le gouvernement fédéral pense de la question, mais que je désirerais aussi qu'il mette au point un programme pour ouvrir le champ de tir aérien du lac Primrose aux exploitants forestiers une partie de l'année, aux pêcheurs ou aux trappeurs, afin que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et ceux qui veulent réellement utiliser le champ de tir puissent commencer à coopérer. Je pense à des endroits comme Canoe Narrows, Dillon, Buffalo Narrows, Pierceland, Goodsoil et bien d'autres. Ce programme permettrait d'exploiter les ressources du champ de tir aérien qui ne servent en ce moment à personne d'autre qu'à ceux qui y font des manœuvres militaires.

Je n'en dirai pas plus. Madame le secrétaire parlementaire ne peut peut-être pas répondre à certains des points que j'ai soulevés, mais j'aimerais qu'elle m'écrive ou me communique autrement les informations au sujet de cette affaire dont j'ai parlé ce soir.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le député a parlé des feux de forêt en Ontario. Je profite de l'occasion pour offrir mes félicitations sincères, quoique tardives, aux militaires qui ont admirablement bien mené le sauvetage aérien des personnes qui se trouvaient dans la région sinistrée, en particulier celle de Kenora-Rainy River.

Les deux avions américains qui se sont écrasés dans la région du député participaient aux manœuvres Maple Flag, un exercice opérationnel qui se fait deux fois par année à la base des Forces canadiennes de Cold Lake. L'exercice a pour but d'améliorer la capacité opérationnelle de nos équipes de combat en leur donnant une formation pratique dans des conditions critiques simulées.

Une enquête approfondie a été menée après chaque écrasement. Dans chaque cas, il a été vite établi par les officiers spécialistes de la sécurité aérienne qu'il n'y avait aucune raison d'empêcher les autres avions participants de voler. Les vols ont donc continué, mais à cause du danger des feux de forêt, il n'y a pas eu de munitions de combat de consommées.

La question de la protection et de la lutte contre l'incendie est traitée à fond dans l'accord intervenu entre le gouvernement fédéral et la Saskatchewan au sujet de l'utilisation du champ de tir que les forces canadiennes utilisent dans la région du lac Primrose en Saskatchewan. Il y a aussi un accord analogue avec le gouvernement de l'Alberta au sujet de la partie de ce champ située en Alberta. Ces accords sont en vigueur depuis 1954.

En vertu de l'accord, le gouvernement fédéral verse 6c. l'acre, soit environ $85,000 par an à la Saskatchewan qui est censée fournir des services de protection et de lutte contre l'incendie. En outre, le gouvernement fédéral consent à payer la moitié des frais, au delà de $10,000 par an, engagés par le gouvernement de la Saskatchewan pour lutter contre les incendies dans la région de ce champ de tir. Les incendies causés par les deux accidents en question sont visés par l'accord.

Je voudrais ajouter que le ministre a répondu officiellement à la lettre écrite par le député le 28 novembre sur cette question et sur d'autres aspects de l'utilisation du champ de tir d'armes aériennes de Primrose. Cette lettre a été expédiée ce matin même au bureau du député.

Nous avons au Canada la chance de pouvoir offrir à nos alliés et à nos amis de l'OTAN des possibilités d'entraînement uniques du point de vue de la topographie et du climat. C'est une importante partie de notre contribution à l'alliance et nos alliés l'apprécient beaucoup.

J'aimerais aussi rappeler au député d'en face que, aux termes d'accords réciproques semblables, nos propres forces canadiennes bénéficient de l'hospitalité de ces amis et de ces alliés quels que soient l'endroit et la période de leur entraînement, que ce soit en Europe ou aux États-Unis.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 31, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SITUATION DE LA FEMME

LA CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LA CONSTITUTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Hier, j'ai posé une question à la Chambre au sujet des déclarations faites par M^me^ Doris Anderson, présidente du Conseil consultatif sur la situation de la femme, qui a accusé le ministre chargé de la situation de la femme de s'ingérer dans les affaires du Conseil en exerçant des pressions sur la direction de celui-ci pour qu'elle annule sa conférence nationale sur la constitution qui pourrait embarrasser le gouvernement.

Étant donné que j'ai reçu une réponse peu satisfaisante, qu'il importe d'assurer l'autonomie du Conseil et d'organiser une conférence nationale sur les femmes et la constitution, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que la Chambre exige que le ministre s'abstienne d'exercer d'autres pressions sur ce conseil consultatif autonome ou d'user de représailles contre lui et qu'à titre de parlementaires réfléchis nous approuvions l'intention manifestée par le Conseil consultatif sur la situation de la femme l'été dernier de tenir une conférence nationale sur les femmes et la constitution, laquelle doit avoir lieu les 13 et 14 février.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LES MESURES BUDGÉTAIRES POUR FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le relevé de la population active effectué en décembre dernier indique clairement que nous avons perdu 43,000 emplois dans le secteur manufacturier depuis que le gouvernement actuel exerce le pouvoir, et qu'un nombre alarmant de Canadiens, environ 77,000, sont si découragés qu'ils ne se donnent même plus la peine de chercher du travail, je propose, avec l'appui du député de Bruce-Grey (M. Gurbin):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de consulter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration en vue de modifier la politique budgétaire de façon à créer au sein de notre secteur manufacturier de vrais emplois à l'intention des Canadiens qui en ont besoin.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

LES RETARDS ET LES DÉRAILLEMENTS SURVENUS DANS L'EST DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question de plus en plus urgente dans plusieurs régions du Canada.

Étant donné que les trains de VIA Rail ont subi des retards intolérables durant la période des Fêtes; que les locomotives ont manqué de carburant; que le Canadien National a donné priorité à des convois de marchandises retardant les trains passagers de l'Est ayant déjà un retard de plus de 30 heures; que les équipes d'urgence n'étaient pas en faction pour déblayer les voies ferrées dans l'Est du Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Manicouagan (M. Maltais):

Que la Chambre ordonne à la Commission canadienne des Transports de mener une enquête sur les nombreux retards et déraillements survenus entre le 15 décembre 1980 et le 12 janvier 1981; que les commissaires recommandent les correctifs à être apportés durant la période de pointe; et que le rapport soit présenté à la Chambre avant le 1^er^ juin 1981.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Traduction*]

LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SITUATION DE LA FEMME

LA CONFÉRENCE SUR LES FEMMES ET LA CONSTITUTION—LA PRÉTENDUE INGÉRENCE POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Étant donné que le ministre chargé de la situation de la femme critique sans arrêt le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme et ses propositions, alors que le ministre de la Justice (M. Chrétien) approuve celles-ci, et que ce ministre a essayé dernièrement d'empêcher le Conseil d'organiser la conférence sur les femmes et la constitution à la mi-février et qu'il a été aidé et encouragé par certains membres de l'exécutif de cet organisme, surtout par M^me^ Hellie Wilson, je propose, appuyée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre responsable de la situation de la femme soit dépouillé . . .

● (1410)

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mlle Jewett:

. . . de cette charge . . .

Je devrais peut-être proposer qu'il soit enduit de goudron et recouvert de plumes . . .

. . . que l'on demande aux membres de l'exécutif du Conseil consultatif qui ont aidé et encouragé le ministre à faire cette ingérence politique de démissionner, et que la Chambre appuie le Conseil et sa présidente qui s'efforcent d'organiser la conférence sur les femmes et la constitution qui doit avoir lieu à Ottawa à la mi-février.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

L'AIDE AUX TRAVAILLEURS DE McDONNELL-DOUGLAS CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné que le gouvernement fédéral a passé un marché de quatre milliards de dollars avec la société McDonnell-Douglas des États-Unis pour la construction du chasseur F-18A et étant donné que McDonnell-Douglas est en train de mettre à pied plus de 700 de ses employés sans parler des autres licenciements prévus dans un proche avenir, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le gouvernement canadien donne l'assurance aux travailleurs de McDonnell-Douglas Canada qu'une partie du travail effectué au Canada sur le F-18A reviendra à l'usine de cette société afin de préserver les emplois existants et peut-être même permettre d'en créer d'autres.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que le premier ministre soit rappelé de sa tournée catastrophique Nord-Sud et qu'on lui organise au Canada une visite guidée Est-Ouest, car:

Il y avait un voyageur nommé Pierre,

Qu'emportaient la politique de gauche et les prières;

«Innocent à l'étranger»,

Il a brûlé un bon magot . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Nous goûtons sans aucun doute les vers du député, mais ce n'est pas le moment de les déclamer.

Une voix: Je suis sûr qu'il s'agit d'une affaire urgente et pressante.

Une voix: Ils ne supportent pas la chaleur par là.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LE TRAITEMENT ET LA VENTE DU SANG HUMAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a récemment permis, par son silence, à une société de la Couronne de commercialiser l'achat, la vente et le traitement du sang humain à des fins lucratives, et que ces mesures vont à l'encontre de l'esprit de bénévolat qui anime le programme de donneurs de sang de la Croix-Rouge et ne peuvent qu'entraîner une hausse du coût des soins médicaux, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre fasse savoir par les présentes aux laboratoires Connaught qui appartiennent à la Société de développement du Canada que le don de la vie, c'est-à-dire le sang humain, n'est pas une denrée commerciale, qu'il ne doit pas être transformé en plasma à des fins lucratives et que la Chambre appuie entièrement le désir de la Croix-Rouge canadienne d'aménager des installations internes pour la transformation du sang humain en plasma.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'ÉMISSION «AGAINST THE GRAIN»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une grande urgence. Étant donné que l'émission «Against the Grain» qui a récemment été diffusée par la télévision d'État ne donnait en fait que le point de vue du CP sur la façon dont le réseau ferroviaire et le système de transport des céréales dans l'Ouest devraient être restructurés et étant donné que Radio-Canada devrait avoir recours à une formule de recouvrement de fonds chaque fois qu'elle assure une publicité gratuite, que cette publicité soit payée ou pas, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Société Radio-Canada établisse immédiatement tous les coûts directs ainsi que les frais généraux liés à la réalisation de l'émission «Against the Grain» et qu'elle présente au président du CP, Ian Sinclair, une facture pour services publicitaires rendus.

● (1415)

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Avant de procéder à la période des questions orales, je signale à tous et chacun que les questions, et les réponses aussi d'ailleurs, devraient être beaucoup plus courtes.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Avant d'applaudir, les députés devraient se rappeler que les questions, hier, étaient plus longues que les réponses. Il est dans l'intérêt de chacun, je pense, de les écourter autant que possible.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—L'IMPORTANCE ACCORDÉE À LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET DE CRÉATION D'EMPLOIS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au sous-ministre adjoint et ministre des Finances qui n'ignore sans doute pas que les statistiques relatives à la main-d'œuvre révèlent une diminution de 25,000 emplois dans le secteur manufacturier depuis l'accession au pouvoir du parti libéral en mars. Compte tenu de ces chiffres, le ministre peut-il manifester son accord ou son désaccord au sujet de la déclaration de son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, selon laquelle le gouvernement a relégué ce qu'il appelle la politique industrielle après la constitution et la doctrine énergétique, dans l'ordre des priorités?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le chef de l'opposition a fait état de la statistique du marché du travail, qui reflète un léger changement. La chose n'a pas de quoi

surprendre, car il s'agit de l'accroissement normal du chômage qui se produit durant les mois d'hiver.

En ce qui a trait à la question directe du chef de l'opposition, je n'ai pas lu l'énoncé de mon collègue. J'aimerais en prendre connaissance avant d'en approuver ou d'en désapprouver la teneur.

M. Clark: Madame le Président, en résumé, le ministre de l'Industrie et du Commerce a dit ceci:

Je pense que des progrès considérables ont été réalisés sous le rapport des discussions du conseil des ministres . . .

Il faisait allusion à la politique industrielle. Il a poursuivi:

. . . mais nous avons décidé, à juste titre, me semble-t-il, d'accorder une priorité immédiate à la mise en place de notre politique énergétique nationale et de la nouvelle constitution canadienne.

Est-ce qu'il s'agit bien là de l'ordre des priorités du gouvernement canadien? Les emplois ne viennent-ils qu'après les politiques énergétique et constitutionnelle?

M. MacEachen: Non, madame le Président. Tout ce que voulait dire le ministre—et la Chambre le sait pertinemment—c'est que le comité étudie actuellement le dossier constitutionnel, lequel va nous être renvoyé et que nous nous occupons actuellement des bills sur l'énergie et sur le budget qui constituent, selon moi, des éléments importants de la stratégie industrielle du gouvernement.

M. Clark: Madame le Président, ce qu'on ne sait pas c'est ce qu'il est advenu des mesures destinées à créer des emplois dans le secteur secondaire de notre économie. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi la question de la création d'emplois vient loin derrière d'autres priorités comme la constitution ou la politique énergétique et pourrait-il aussi nous dire quand le Parlement et nos concitoyens peuvent s'attendre qu'on leur propose de nouvelles mesures destinées à créer des emplois dans le secteur secondaire de notre économie?

M. MacEachen: Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition parle de la création d'emplois. Je partage son avis quant à l'importance que cet objectif revêt. Je lui rappelle qu'au cours de l'année dernière, soit en 1980, on a créé dans notre pays plus de 240,000 emplois nouveaux.

Une voix: Des emplois temporaires.

M. MacEachen: Actuellement dans notre pays, le nombre d'adultes qui travaillent est plus élevé que jamais, et ce en dépit du fait que nous vivons actuellement dans ce qu'on appelle communément une récession mondiale. Je considère donc que notre économie a atteint des résultats relativement satisfaisants sur le plan de la création d'emplois nouveaux à l'intention de tous les groupes de la collectivité.

Des voix: Bravo!

LES PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre et ministre des Finances. A propos du chômage qui sévit actuellement, ce dernier a dit que le taux était celui d'un «mois d'hiver normal». Le ministre sait-il que par rapport au mois de décembre de l'année dernière, on comptait au cours du même mois cette année 9,000 personnes de moins qui travaillaient dans le secteur manufacturier, 33,000 de moins dans le bâtiment et 16,000 de moins dans le secteur des transports?

● (1420)

S'il est au courant de la situation, nous dirait-il s'il peut rester impassible devant cette chute de l'emploi? Sinon, peut-il préciser dès aujourd'hui ce que le gouvernement compte faire à ce sujet?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il va de soi que la composition générale de la population active canadienne change de temps à autre selon la conjoncture économique. Cela, je le reconnais. J'imagine que le député lui-même m'accordera que ces changements sont inévitables, qu'ils sont sains dans une économie en voie d'épanouissement. Ce sur quoi le député devrait concentrer son attention c'est qu'en dépit des difficultés actuelles, non seulement au Canada mais dans le monde entier, la proportion la plus élevée de la population active adulte travaille en ce moment au Canada. Voilà qui prouve véritablement la force de l'emploi au Canada.

M. Stevens: Madame le Président, mis à part le galimatias, ce que le ministre des Finances veut dire c'est que l'emploi quitte le secteur de production pour occuper le secteur gouvernemental.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'ACCORD FINANCIER CONCLU AVEC CHRYSLER CANADA

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Plus précisément, j'aimerais demander au ministre où en sont les dispositions prises avec Chrysler. Il y a sept mois aujourd'hui, le gouvernement a conclu un accord avec Chrysler Canada et la Chrysler Corporation prévoyant un milliard de dollars d'investissement dans la compagnie canadienne pour assurer sa survivance et, peut-on supposer, pour assurer l'emploi, directement et indirectement, de quelque 35,000 employés au Canada. Le ministre peut-il nous dire si ces projets ont été modifiés et, si oui, comment le gouvernement entend venir en aide à la société si le besoin s'en fait sentir?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, il n'y a eu aucun changement dans la proposition canadienne au sujet du refinancement de la compagnie Chrysler. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) suit journellement le développement de la situation avec ses collègues américains et, pour le moment, nous n'avons aucun changement à apporter au programme présenté.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE AVEC LES CHEFS SYNDICAUX

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je suis d'avis que ces réponses ne dépeignent pas de façon satisfaisante la position du gouvernement face à la crise du chômage au Canada. Le ministre des Finances, à titre de premier ministre suppléant, nous dirait-il si l'on a envisagé de convoquer à une conférence les chefs syndicaux, les porte-parole des petites entreprises commerciales, les industriels, et les gouvernements fédéral et provinciaux, dans le but de chercher des solutions au marasme économique dans lequel nous semblons nous enliser? Ou bien le gouvernement se cantonnera-t-il au cours des prochains mois dans l'inaction la plus totale?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, encore une fois, je voudrais attirer l'attention du député sur le fait que même si le taux de chômage actuel est grave, le taux de chômage moyen pour 1980 est exactement le même que celui que le Canada a connu en 1979.

M. Stevens: C'est-à-dire très élevé.

M. MacEachen: Il atteint 1 p. 100 de moins qu'il y a six mois. Je fais remarquer aux députés que malgré le fléchissement très marqué qu'ont traversé le Canada et le monde, l'économie s'est raisonnablement bien comporté au point de vue de la création d'emplois. Tout juste avant le congé de Noël, je me suis entretenu avec mes homologues provinciaux et j'ai examiné avec eux la conjoncture économique. Je demeure réceptif à tout projet de nouvelles consultations concernant l'avenir de notre économie. Le député peut être assuré que je tiens compte de ses instances.

* * *

L'INDUSTRIE

LA MISE AU RANCART DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Les chiffres publiés aujourd'hui indiquent que 1.4 million de Canadiens sont vraiment en chômage, si l'on tient compte de ceux qui ont été mis à pied et de ceux qui ont perdu leur emploi. Cela signifie donc que le taux de misère, qui tient compte à la fois du taux de chômage réel, de l'inflation et des taux d'intérêt, atteint actuellement 39 p. 100, soit le plus haut niveau de l'histoire du Canada. Je voudrais que le ministre des Finances me dise à quel point il faudra que la situation s'aggrave pour que le gouvernement reconnaisse que nous sommes en pleine crise économique et qu'il est temps qu'il change d'attitude.

● (1425)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je me base sur les statistiques publiées aujourd'hui par Statistique Canada, lesquelles montrent un taux désaisonnalisé de chômage qui correspond à 810,000 sans emploi au pays. Le taux est assez élevé en lui-même et je ne vois pas pourquoi le député croit bon de faire paraître la situation encore plus grave en citant des statistiques de sa propre invention.

M. Rae: Madame le Président, le ministre n'a cessé de se montrer content de soi et insouciant depuis qu'il assume ses nouvelles fonctions.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Pendant la campagne électorale, le Parti libéral a promis que s'il était porté au pouvoir, il mettrait immédiatement en vigueur une politique industrielle. Dans le discours du trône, il a dit que l'établissement d'une politique industrielle énergique était en tête de liste des priorités du gouvernement. Dans son budget, le ministre a dit qu'il en annoncerait bientôt les détails. En janvier, le ministre a dit que le programme serait . . .

Mme le Président: A l'ordre. Si le député a une question à poser, nous serons tous heureux de l'entendre.

M. Rae: J'ai bien une question, madame le Président, une question directe et toute simple. Comment il se fait que, juste au moment où la crise économique empire, le ministre de l'Industrie et du Commerce ait annoncé que le gouvernement avait mis au rancart toute sa stratégie et sa politique industrielles pour une période indéfinie.

M. MacEachen: Madame le Président, je ne suis absolument pas d'accord avec le député qui prétend que le gouvernement a mis sa stratégie industrielle au rancart. J'ai rappelé à son collègue, hier au cours de la période des questions, les sommes considérables prévues dans la planification budgétaire pour les prochaines années au titre des investissements et du développement économique au Canada dans le cadre d'une politique de restriction des dépenses. Je tiens également à rappeler au député que j'ai annoncé dans le discours du budget la création d'un fonds spécial destiné au développement de la main-d'œuvre et à la restructuration industrielle, et j'espère que l'on annoncera très bientôt des mesures à cet égard.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE SI DES PROGRAMMES VISANT À ASSURER LE REVENU GARANTI SERONT ÉTABLIS

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Le ministre dit qu'il espère que les détails du programme seront annoncés très tôt. C'est exactement la même déclaration qu'il a faite dans le budget il y a trois mois. Alors on attend toujours avec ce gouvernement.

Ma question supplémentaire, madame le Président, s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ce dernier sait que des milliers de travailleurs ont été mis à pied dans plusieurs collectivités au Canada et dans la région de la Côte Nord au Québec en particulier. Je pense particulièrement aux mises à pied effectuées à Shefferville et à Sept-Îles. J'aimerais donc demander au ministre s'il a l'intention de mettre sur pied, en collaboration avec les syndicats, des comités de reclassement et des programmes spéciaux pour aider les travailleurs de ces collectivités isolées et leur garantir ainsi un minimum de sécurité de revenu.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, j'ai reçu en audience, la semaine dernière, M. Brian Mulroney, le président de cette société.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Voudriez-vous que je répète ce que je viens de dire, madame le Président?

Des voix: Oui.

M. Axworthy: J'ai reçu M. Brian Mulroney la semaine dernière, madame le Président, dans le but de . . .

M. Andre: Ça vous fait une belle jambe!

M. McDermid: Votre parti ne veut pas de vous; nous non plus d'ailleurs.

M. Axworthy: . . . discuter de la décision de fermeture de l'usine de Sept-Îles. Il a accepté bien volontiers que nous mettions sur pied un comité composé de fonctionnaires de mon ministère d'une part, de cadres et de chefs syndicaux de l'entreprise d'autre part, comité qui tâchera de trouver des solutions pour recycler le personnel et lui trouver des emplois ailleurs. Autant que je sache, ce comité est déjà en place. Il fournira toute l'aide possible aux travailleurs dans cette région.

Je tiens aussi à redire ce que le ministre des Finances a déjà déclaré, à savoir que le gouvernement met actuellement au point un programme qui s'intéresse plus particulièrement aux problèmes de la fermeture d'entreprises et j'espère pouvoir faire une déclaration officielle à ce sujet au cours des prochaines semaines.

* * *

● (1430)

LA PETITE ENTREPRISE

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊTS ÉLEVÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT À PROPOS DU PROGRAMME D'OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle a trait à la croissance soutenue des taux d'intérêt qui sème la confusion à la fois chez l'ensemble de nos producteurs, des petits commerçants et des agriculteurs. A en juger par la conduite récente du ministre, je me demande s'il comprend dans quelle mesure cette hausse des taux d'intérêt peut ralentir la production. Je voudrais bien le lui entendre dire.

En second lieu, prend-il vraiment au sérieux le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise proposé il y a environ 13 mois à la Chambre et que lui-même a confirmé il y a neuf mois à l'occasion d'une motion des voies et moyens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, bien sûr que je prends au sérieux le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Ce programme a été proposé il y a eu un an en décembre et il a été repris par la suite en avril. Les députés auront bientôt l'occasion de l'approuver au moment où sera débattu le bill fiscal. En attendant, toutes les petites entreprises peuvent en profiter.

Une voix: Ce n'est pas le cas.

M. MacEachen: Oui, elles en ont profité.

Une voix: Ce n'est pas le cas.

M. Baker (Nepean-Carleton): Les banques ne voudront pas les accepter.

M. Gurbin: Madame le Président, une question supplémentaire que j'adresse encore au ministre des Finances. Il est regrettable que le ministre ignore la grande confusion que suscitent ce projet de loi et cette mesure. Bon nombre de personnes qui auraient voulu profiter des dispositions de la loi en ont été empêchées à cause de la confusion qu'elle suscite de toute part. Le ministre veut-il nous dire s'il est prêt à faire adopter la loi immédiatement afin que les particuliers, surtout les banques, en comprennent enfin la portée car, pour l'instant, c'est la confusion la plus totale. Les succursales bancaires locales ne savent pas de quoi il retourne. Le ministre veillera-t-il à ce qu'elles comprennent mieux le programme et les encouragera-t-il à l'appliquer?

Finalement, madame le Président, le ministre étendra-t-il le bénéfice des obligations relatives au développement des petites entreprises aux entreprises qui ne sont pas constituées en sociétés et aux agriculteurs qui n'ont pas été en mesure d'en profiter? Prolongera-t-il le délai au-delà du 31 mars? Les gens ne savent pas à quoi s'en tenir et n'ont pas eu la chance d'en profiter.

M. MacEachen: Madame le Président, je dois dire que je ne partage pas toutes les inquiétudes que vient d'exprimer le député. Je ne vois pas pourquoi les banques ne comprendraient pas de quoi il retourne, car les fonctionnaires de mon ministère et les représentants des banques ont eu des entretiens à ce sujet dès le début de l'application du programme. En fait, à la suite de ces entretiens, nous avons même pu y apporter certaines modifications. Le programme est de même très bien connu des dirigeants de petites entreprises par le trichement de l'organisme présidé par M. Bulloch avec qui j'ai eu des entretiens au sujet de ces obligations.

Je vais prendre en considération les remarques du député pour voir si les problèmes dont il a parlé existent bel et bien, car je souhaite tout comme lui que l'on profite le plus possible de ce programme tant qu'il sera en vigueur.

LA BANQUE DU CANADA

LA POLITIQUE AU SUJET DU TAUX D'ESCOMPTE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. La semaine dernière, la Banque du Canada a vendu des titres pour près de un milliard de dollars dans le but de maintenir les taux d'intérêt au niveau mondial actuel, qui bat tous les records. La valeur du dollar canadien s'étant accrue de 1.5 cent par rapport à son point le plus faible, les taux d'escompte américains étant à la baisse, et le nombre des faillites et le chômage, à la hausse, le ministre peut-il expliquer pourquoi la Banque du Canada a cherché délibérément à maintenir des taux d'intérêt élevés alors qu'elle pouvait clairement les laisser baisser?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député sait pertinemment qu'il n'est pas courant de commenter des transactions particulières de la Banque du Canada sur le marché. Je tiens à lui signaler, toutefois, qu'à mon avis, le gouverneur de la Banque du Canada cherchait par cette politique à modérer les fluctuations du taux d'escompte. Les vastes écarts entre les divers taux d'intérêt, dont nous avons été témoins l'année dernière, ne se sont pas révélés très profitables. Si les affirmations du député sont fondées, sans aucun doute la Banque du Canada ne cherche pas délibérément à éviter la baisse de ces taux mais plutôt à modérer ces fluctuations ou, d'une certaine façon, à veiller à ce que les baisses soient permanentes, et non provisoires donc suivis d'une hausse. Voilà quel devrait être le véritable objectif de cette initiative.

Mlle MacDonald: C'est toute une explication.

M. MacEachen: Elle est trop subtile pour vous.

M. Wilson: Madame le Président, je le regrette, mais je n'ai pas compris le charabia que nous a servi le ministre des Finances. Les taux d'intérêt canadiens sont trop élevés. Nous voulons les voir baisser quelque peu par rapport au niveau record qu'ils atteignent actuellement.

Comme question supplémentaire, je demande au ministre si le gouverneur de la Banque du Canada lui a demandé son approbation ou a discuté avec lui de cette transaction étant donné qu'elle nous donne tout lieu de croire que la Banque a l'intention de maintenir les taux d'intérêt à des niveaux records?

M. MacEachen: D'abord, madame le Président, le député a demandé une baisse des taux d'intérêt. Il remarquera avec plaisir, comme je l'ai fait moi-même, que le taux d'escompte a diminué les trois derniers jeudis où l'on a procédé à la vente des titres aux enchères. Cela peut le satisfaire dans une certaine mesure.

Une voix: De combien?

M. MacEachen: En réponse à l'autre partie de la question, je rencontre régulièrement le gouverneur de la Banque du Canada, toutes les semaines, pour discuter avec lui de la situation.

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LES MESURES ENVISAGÉES EN VUE D'AIDER LES TRAVAILLEURS MIS À PIED À SEPT-ÎLES ET À SCHEFFERVILLE

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, je regrette que ma motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement que j'ai présentée hier n'ait pas reçu l'assentiment des deux côtés de la Chambre. Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et traite du problème qui affecte actuellement la compagnie Iron Ore à Sept-Îles et à Schefferville. Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre, premièrement, quelles sont les discussions qu'il a eues avec le président de la Compagnie, M. Brian Mulroney, et dans quelle mesure la compagnie est disposée à s'impliquer sur le plan financier pour venir en aide aux travailleurs qui sont directement touchés par ces mises à pied; deuxièmement, quelles sont les mesures concrètes que son ministère peut appliquer directement aux travailleurs en vue de tenter de réchapper le plus possible les gens qui sont touchés; troisièmement, s'il a rencontré son collègue du MEER pour voir ce qui peut être fait sur un plan complémentaire dans ces deux ministères-là et, quatrièmement, s'il a l'intention de traiter le dossier de l'Iron Ore de la même manière qu'il traite actuellement celui de la Chrysler, c'est-à-dire s'il est prêt à venir en aide de façon forte et formelle aux travailleurs de la Côte Nord de la même manière que l'on touche ceux de l'Ontario?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme je l'ai déjà répondu, j'ai rencontré le président de la société Iron Ore. Nous avons discuté des mesures que nous pourrions prendre d'un commun accord pour réemployer les travailleurs licenciés. Un comité a été mis sur pied pour examiner la possibilité de rencontrer les représentants syndicaux et patronaux et de mettre en œuvre les mesures que nous pouvons prendre, qu'il s'agisse par exemple de déplacer les travailleurs, de les recycler ou de leur fournir d'autres emplois.

Je puis également signaler que j'ai rencontré mon collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale. Nous avons discuté de la situation sur la côte nord et, dès que nous recevrons le rapport des autorités compétentes, nous serons prêts à prendre les mesures à notre disposition comme celles qui ont été prises dans la région de Windsor. J'espère que nous pourrons bientôt mettre en place le nouveau programme de réimplantation industrielle afin de pouvoir disposer d'une vaste gamme de mesures qui pourront être appliquées directement dans cette région le plus tôt possible. Nous espérons que le lancement de ce programme sera annoncé d'ici 10 à 15 jours.

McDONNELL-DOUGLAS—LA CRÉATION D'EMPLOIS AU CANADA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour obliger McDonnell-Douglas, de Toronto, à créer des emplois au Canada pour les Canadiens, compte tenu des milliards de dollars que nous dépensons pour acheter son F-18?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, nous sommes à réviser à l'heure actuelle les offres qui ont été faites à la société McDonnell-Douglas au sujet des parties structurelles de l'appareil F-18. Le gouvernement, en collaboration avec cette société, sera en mesure d'annoncer dans quelques semaines les décisions qui seront prises à ce sujet.

• (1440)

[*Traduction*]

M. Deans: Madame le Président, je ne suis pas certain d'avoir obtenu réponse à ma question. Puis-je alors poser au ministre des Finances une question supplémentaire qui a directement trait au problème de la création d'emplois? L'industrie de l'automobile ne réagit pas comme on l'avait espéré et le nombre d'emplois créés au cours des quelques derniers mois est inférieur au nombre prévu. Par conséquent, le ministre peut-il nous dire s'il a songé à instituer un groupe de travail parlementaire chargé de revoir rapidement l'état de l'industrie et l'effet qu'ont sur le marché canadien les décisions prises aux États-Unis et surtout d'étudier la possibilité de créer au Canada de nouveaux emplois dans le domaine de la recherche et du développement?

[*Français*]

M. Lapointe (Charlevoix): Madame le Président, l'honorable député devrait être au courant comme tout le monde à la Chambre et comme tous les Canadiens des grandes difficultés que connaissent les compagnies de voitures tant aux États-Unis qu'au Canada et dans d'autres parties du monde. Il devrait être au courant également des négociations en cours comme, par exemple, l'achat de l'AMC par la régie Renault, aux États-Unis, et les pourparlers que la régie Renault entretient à l'heure actuelle avec des fonctionnaires canadiens au sujet des deux usines de l'AMC au Canada. Il devrait être au courant également qu'au cours de la visite du ministre de l'Industrie et du Commerce international du Japon qui a eu lieu hier au Canada le ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada a soulevé la question des possibilités d'investissements japonais dans le domaine de l'automobile au Canada. La situation est extrêmement difficile dans cette industrie, madame le Président, et nous n'avons pas comme croit le penser l'honorable député de solutions magiques sous notre oreiller.

[*Traduction*]

McDONNELL-DOUGLAS—L'ABSENCE D'UN REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT À LA RÉUNION DES TRAVAILLEURS—L'OCTROI DES CONTRATS POUR LE F-18A

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, je voudrais faire suite à la question que mon collègue vient de poser au sujet de la situation de la McDonnell-Douglas et puisque le ministre de l'Industrie et du Commerce est absent, je vais poser ma question à son secrétaire parlementaire.

Dernièrement, les travailleurs qui ont été mis à pied chez McDonnell-Douglas ont tenu une réunion à Mississauga. Le gouvernement n'a pas cru bon de déléguer de représentant à cette rencontre bien qu'il ait été invité à le faire. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas envoyé quelqu'un à cette réunion pour manifester son intérêt dans cette affaire? Pourquoi le ministre de l'Industrie et du Commerce s'est-il contenté d'envoyer un télégramme au lieu de dépêcher un représentant du gouvernement? Un député de Toronto ou tout au moins le

député de la région auraient dû montrer qu'ils se souciaient de la situation précaire de ces travailleurs.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, en ce qui a trait à cette réunion des travailleurs de la société McDonnell-Douglas qui a eu lieu durant la période du congé des Fêtes du Parlement, l'honorable député connaît les raisons pour lesquelles l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce ne pouvait pas s'y rendre, étant donné l'accident qu'il a subi. Et au sujet de la représentation d'autres députés de la Chambre, je ne peux répondre à cette question, moi-même n'ayant pas été invité à participer à cette réunion.

[*Traduction*]

M. McDermid: Madame le Président, cela réconfortera drôlement les quelque 700 travailleurs qui viennent d'être licenciés.

Ma question supplémentaire s'adresse encore au secrétaire parlementaire. Qui a le dernier mot dans l'octroi des marchés au Canada concernant la construction des F-18A? Le gouvernement canadien a-t-il son mot à dire? Si c'est bien le cas, le gouvernement peut-il nous garantir que la société McDonnell-Douglas Canada qui dispose d'une main-d'œuvre qualifiée, des installations et des connaissances techniques nécessaires obtiendra le travail que la société a promis avant de se voir octroyer le marché.

[*Français*]

M. Lapointe (Charlevoix): Madame le Président, il est évident que le gouvernement a un rôle à jouer en ce qui concerne les retombées économiques du F-18, parce qu'il est partie contractuelle en ce qui a trait à l'achat du F-18 de la McDonnell-Douglas. En ce qui concerne l'octroi des contrats pour les parties structurelles, les décisions ne sont pas encore prises à ce sujet. Des discussions ont cours à l'heure actuelle entre la McDonnell-Douglas, des représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce et des autres ministères en cause dans ce contrat.

* * *

[*Traduction*]

LES RESSOURCES SOUS-MARINES

LE PÉTROLE ET LE GAZ—LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE FORAGE POUR 1981

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources concernant la prospection de nos ressources sous-marines. Hier le ministre a donné à la Chambre l'assurance que l'on comptait ce mois-ci autant de plate-formes de forage pétrolier en service au Canada qu'il y en avait en janvier de l'année dernière nonobstant les nouvelles selon lesquelles nombre d'entre elles quitteraient actuellement le Canada. Je voudrais maintenant que le ministre nous donne l'assurance que les activités de forage pétrolier et gazier se poursuivront durant 1981 sur la côte atlantique. Le ministre peut-il nous faire part de ses commentaires concernant un rapport selon lequel la société Mobil Oil aurait décidé de différer son projet de déplacer de la mer du Nord jusqu'à l'Île de Sable en Nouvelle-Écosse une plate-forme de forage semi-submersible, à cause des politiques énergétiques du gouvernement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'aimerais confirmer la déclaration faite hier et tirée de la revue *Oilweek*, à savoir que le 6 janvier il y avait exactement le même nombre d'installations de forage en activité au Canada que l'an dernier et un peu plus qu'en 1979. J'espère vivement voir les activités sur la côte est non seulement se poursuivre mais encore prendre davantage d'ampleur cette année.

En ce qui concerne le problème précis qu'a soulevé le député, j'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines environ, d'en discuter avec le président de la société Mobil Oil. Celui-ci m'a fait observer que le problème n'avait rien à voir avec le Programme énergétique national, mais qu'il découlait plutôt de difficultés que cette société éprouve pour le déplacement et l'ajustement de ses installations de forage sous-marines dans le monde entier. Il a dit qu'il y aurait un léger retard, mais qu'il s'attendait à ce que l'installation de forage en question soit en activité au printemps.

M. Crosby: Madame le Président, je me félicite de la réponse du ministre, mais elle ne concorde pas avec les informations du réseau CTV à Halifax. Quoi qu'il en soit, je voudrais continuer à l'interroger sur la question de l'exploitation du pétrole sous-marin par la société Mobil Oil. Cette dernière a déclaré—et des documents ont été publiés à ce sujet—qu'elle voyait d'un mauvais œil le conflit qui opposait les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral au sujet de la propriété des ressources. Que fait le ministre pour mettre un terme à ce conflit? Le ministre a-t-il notamment l'intention de renvoyer cette question à la Cour suprême du Canada comme l'indique le Programme énergétique national, lequel précise que le gouvernement souhaite saisir les tribunaux ainsi que la Cour suprême du Canada de cette affaire?

M. Lalonde: Madame le Président, je me félicite d'apprendre que le député est favorable à l'idée de saisir éventuellement la Cour suprême du Canada de cette question. Le gouvernement a proposé aux gouvernements des provinces Maritimes et à celui de Terre-Neuve de s'entendre sur les modalités du renvoi de cette affaire aux tribunaux. Malheureusement, le gouvernement de Terre-Neuve n'a approuvé jusqu'ici aucune des solutions préconisées.

Pour en revenir au premier volet de la question du député, je serais davantage porté à croire les déclarations du président de Mobil Oil qu'une information de CTV.

Une voix: On abandonne ses anciens amours!

M. Lalonde: Je me contente de rapporter ce que le président de Mobil Oil m'a dit au cours des entretiens que nous avons eus au mois de novembre ou de décembre.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'USINE DE LA NATIONAL SEA PRODUCTS À LOCKEPORT (N.-É.) LA DATE D'OCTROI D'UNE SUBVENTION

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale mais, en son absence, je vais la poser au vice-premier ministre.

Le 23 juillet 1980, un incendie a détruit l'usine de la National Sea Products, à Lockeport, en Nouvelle-Écosse, causant la perte de 305 emplois. L'usine représentait plus de la moitié de la base économique de la région de Lockeport; en 1979, la masse salariale de l'entreprise était d'environ 2.5 millions de dollars. Je suis certain que le ministre connaît bien les faits dans cette affaire. Le dossier a été communiqué au gouvernement le 27 août 1980. Depuis, des représentants de la National Sea Products ont présenté au gouvernement un projet détaillé pour l'implantation d'une nouvelle usine à Lockeport. Le ministre est-il en mesure de faire savoir quand son ministère accordera une subvention pour aider la société à reconstruire ces installations dont le besoin est pressant?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le ministre sait combien cette perte est pénible pour la population de Lockeport et que le bureau de Nouvelle-Écosse du ministère a accordé toute son attention à cette affaire. Une proposition sera faite au conseil consultatif du ministère d'ici quelques semaines et le ministre pourra peu de temps après faire connaître la décision au député.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Madame le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans qu'une affaire comme celle-là concerne aussi, je crois.

Avant l'incendie, l'usine de la National Sea Products achetait du poisson de fond et vendait des appâts à une trentaine d'autres entreprises, depuis Liverpool dans le comté de Queens jusqu'à Chebogue dans le comté de Yarmouth, soit la plus grande partie de la côte sud de la Nouvelle-Écosse. Le ministre sait-il que la trentaine d'entreprises directement touchées sont alimentées par 522 bateaux, dont la plupart sont des caboteurs sur lesquels travaillent 1,257 pêcheurs? Le ministre incitera-t-il les fonctionnaires à acheminer la demande de subvention à la construction le plus rapidement possible et en priorité, étant donné que les répercussions sur l'économie de la Nouvelle-Écosse sont beaucoup plus considérables qu'il n'y paraît?

● (1450)

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): De toute évidence, madame le Président, mon ministère prend au sérieux tout manque à gagner subi par les pêcheurs. Cependant, en ce qui concerne ce genre de demande, nous avons le devoir de signaler si la ressource en cause justifie la construction d'installations plus spacieuses ou si l'on peut simplement remplacer les installations existantes. Nous avons signalé au MEER qu'à notre avis, il n'y avait aucune possibilité d'expansion dans ce domaine. La demande est déjà suffisante pour les produits de la pêche. Toutefois, nous nous sommes dits prêts à recommander le remplacement des installations existant avant l'incendie. Voilà quelle était notre tâche. Nous l'avons remplie. J'espère voir le problème résolu au plus vite.

Questions orales

L'EMPLOI

LA FORMATION DES JEUNES AUX EMPLOIS SPÉCIALISÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. D'après les statistiques publiées aujourd'hui, 368,000 jeunes sont sans travail, soit 45 p. 100 de l'ensemble des chômeurs. Le taux de chômage parmi les jeunes est deux fois supérieur à celui du groupe des plus de 25 ans. Notre économie est stagnante. Compte tenu de ces éléments, le ministre peut-il envisager d'adopter au plus tôt un programme positif visant à former un grand nombre de ces jeunes à des emplois spécialisés pour lesquels il y a pénurie de main-d'œuvre au Canada et qui sont très demandés?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, la proposition du député est très valable. Cette question fait l'objet d'une étude attentive de la part du comité parlementaire dont il fait partie. J'attends avec impatience les recommandations que présentera ce comité qui, d'après mes renseignements, doit se réunir très bientôt pour rédiger un rapport provisoire. De même, nous envisageons au sein du ministère des moyens de formation supplémentaires qui pourraient entrer en vigueur au cours de la prochaine année civile et qui fourniraient les stimulants dont parle le député.

Je tiens à lui signaler que notre économie, comme celle des autres pays, traverse une période difficile. L'ensemble du monde industrialisé connaît une récession générale. Cependant, le Canada vient toujours en tête de tous les autres pays industrialisés en matière de création d'emplois. Nous avons créé plus de 280,000 emplois l'an dernier. Le taux de croissance de l'emploi parmi les femmes, entre autres, a été de 6 p. 100, le taux le plus élevé de tous les pays du monde industrialisé.

M. Orlikow: La mise sur pied d'un programme de formation prend beaucoup de temps. Le ministre a beau se vanter du nombre d'emplois créés, le chômage actuel est pire que jamais depuis la crise des années 30. C'est une mince consolation pour les 368,000 jeunes chômeurs d'apprendre que 200,000 autres ont trouvé des emplois. Le gouvernement songera-t-il sérieusement à donner plus d'expansion au programme de création d'emplois pour que les jeunes qui veulent travailler puissent le faire au lieu de rester inactifs et peut-être de toucher les prestations d'assurance-chômage?

M. Axworthy: Madame le Président, j'aimerais rectifier les affirmations du député. Notre taux de chômage est à peu près le même qu'à la même époque l'an dernier. En fait, ce taux n'a pas changé depuis trois ou quatre ans. De plus, le rapport entre le nombre de travailleurs et le nombre d'emplois disponibles a augmenté sensiblement. Cela ne nous satisfait aucunement, car nous aimerions créer encore plus d'emplois. C'est pourquoi le gouvernement a présenté à nouveau un certain nombre de programmes de création d'emplois et pourquoi le ministre des Finances a signalé dans son exposé budgétaire que des fonds supplémentaires seraient affectés à de nouveaux programmes industriels qui comporteront de forts stimulants à la formation et à la création d'emplois. Je le répète, nous espérons pouvoir annoncer ces mesures très bientôt.

Questions orales

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

L'INTERDICTION DU FORMALDÉHYDE URÉTIQUE COMME ISOLANT—LE CONSEIL DONNÉ AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'aimerais poser une question à madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans une déclaration qu'elle a faite le 17 décembre, elle a annoncé que l'usage du formaldéhyde urétique serait interdit comme isolant parce que ce produit présente de graves dangers pour la santé. Je puis dire que cette interdiction survient cinq ans après que les autorités américaines aux niveaux fédéral et des États eurent exprimé les mêmes inquiétudes. Que conseille-t-elle comme ministre de la Santé à propos des quelque 60,000 maisons canadiennes déjà isolées avec ce matériau, dont bon nombre l'ont été grâce au programme d'isolation thermique des maisons canadiennes?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pour l'instant, madame le Président, nous avons décidé, étant donné le sérieux du rapport préliminaire des experts qui a été remis au gouvernement sur cet isolant, de prévenir les Canadiens que nous établissions un moratoire sur l'usage dudit produit chimique jusqu'à ce que le comité d'experts nous fasse un rapport définitif, et alors nous finaliserons la décision dans un sens ou dans l'autre. Pour l'instant, si les Canadiens qui ont utilisé ce produit pour isoler leur maison ont les symptômes que j'ai indiqués dans le communiqué de presse, ils doivent vérifier auprès de leur médecin s'il semble y avoir un cas suffisamment sérieux, et ils peuvent contacter, comme nous l'avons dit dans le communiqué de presse, les représentants d'un bureau de l'Énergie, du ministère fédéral de l'Énergie ou des bureaux du Conseil national de recherches du Canada ou même des bureaux de mon ministère un peu partout dans le Canada, qui leur indiqueront la procédure à suivre pour fixer, si j'ose dire, pour parer aux fuites possibles de cet isolant dans leur maison.

[*Traduction*]

M. McGrath: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Selon des rapports, 33 p. 100 des 60,000 maisons canadiennes qui sont isolées au formaldéhyde uréique l'ont été dans le cadre du programme gouvernemental PITMC. Autrement dit, jusqu'à ce qu'il soit banni, ce matériau était jugé conforme aux normes de la SCHL. Le ministre est-il prêt à offrir des conseils, un dédommagement ou une compensation, en vertu du programme PITMC, d'un programme de la SCHL ou d'un programme spécial, aux 60,000 Canadiens dont la maison a été isolée avec ce matériau, et surtout à ceux dont elle a été isolée dans le cadre d'un programme gouvernemental approuvé par le ministre et, en fait, subventionné par le gouvernement?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je préférerais attendre que soient publiés les derniers résultats dont a parlé celui de mes collègues qui a répondu à la dernière question du député. Lorsque nous aurons le rapport définitif sur les conséquences de l'utilisation du FU, je serai mieux en mesure de répondre clairement à la question du député.

* * *

LES PÊCHES

L'AIDE AUX PÊCHEURS AU COURS DE L'HIVER

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans. Je l'aurais adressée à son suppléant, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais il n'est pas encore remis du congé de Noël. Quelques semaines avant Noël, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé le lancement d'un programme d'aide d'urgence de 4.2 millions de dollars visant à aider les pêcheurs autochtones de la Colombie-Britannique, étant donné que la pêche a été très mauvaise sur la côte ouest en 1980. La preuve, c'est que les succursales de la Banque Royale ont enregistré plus de 62 faillites depuis quelques semaines. Quel programme le ministre a-t-il à proposer pour aider financièrement les pêcheurs qui ont été durement touchés l'année dernière du fait que la pêche a été mauvaise et que les prix étaient bas, pour les aider à survivre durant cet hiver rigoureux?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, le député ne voudrait pas essayer d'induire la Chambre en erreur, j'en suis sûr, en associant deux problèmes qui n'ont en réalité aucun point commun. Le député n'ignore pas que bien des pêcheurs indiens ont des difficultés à obtenir un prêt commercial normal pour la bonne raison que bon nombre d'entre eux vivent dans des logements qui appartiennent à la collectivité et que, partant, ils n'ont pas de maison à offrir en garantie. C'est pourquoi mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et moi-même avons annoncé ce programme qui est le prolongement d'une vieille politique visant à aider les autochtones à s'adonner à la pêche commerciale, surtout sur la côte ouest.

● (1500)

Pour répondre à la seconde question, qui porte sur les difficultés que connaissent les pêcheurs du fait que la pêche au saumon et au hareng et que la récolte d'œufs de hareng ont été mauvaises, je dirai que le gouvernement suit l'évolution de la situation. Le gouvernement a par ailleurs fait savoir que dans le cas de prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, il faudrait accorder aux emprunteurs un plus long délai de remboursement et reporter à plus tard le remboursement du capital de l'emprunt. Nous avons même demandé aux entreprises privées de faire preuve de compréhension à l'égard des pêcheurs qui sont généralement des emprunteurs fiables, comme le montrent les dossiers concernant l'administration de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

M. Siddon: Madame le Président, fait intéressant, le ministre propose que les pêcheurs non autochtones hypothèquent leur maison, comme beaucoup l'ont déjà fait, de manière à passer ce cap difficile.

Le ministre pourrait-il me dire s'il a consulté son collègue des Affaires indiennes et du Nord canadien avant que ce dernier n'annonce le lancement de son programme. J'aimerais savoir plus précisément s'il sait que les membres du Indian Fisheries Assistance Board, conseil qui continue d'étudier des programmes d'aide aux pêcheurs autochtones, n'ont même pas été consultés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avant qu'il n'annonce le lancement du programme d'aide d'urgence de 4.2 millions.

M. LeBlanc: Madame le Président, je sais que des représentants de mon ministère ont rencontré le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'aurais certainement été en faveur, comme je le suis encore aujourd'hui, d'une aide aux pêcheurs autochtones, dont le rôle dans l'industrie de la pêche dans l'Ouest a sensiblement diminué ces dernières années. C'est dans le but de mettre un frein à la diminution du nombre des licences de pêche détenues par des Indiens que j'ai modifié notre politique et que je n'autorise pas les pêcheurs non autochtones à verser des arriérés dans le but d'obtenir une licence.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE RENCONTRERA SON HOMOLOGUE AMÉRICAIN

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement.

Vu la déclaration faite par le secrétaire d'État désigné des États-Unis, le général Alexander Haig, hier, lors des audiences de confirmation du Sénat américain, est-ce que le ministre peut confirmer qu'il va faire les arrangements nécessaires pour rencontrer son homologue américain dès qu'il sera en poste afin de faire savoir à celui-ci les préoccupations du Canada vis-à-vis des mesures à prendre afin que les pluies acides américaines puissent cesser le plus vite possible?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je peux certainement assurer l'honorable député que j'ai l'intention d'arranger un rendez-vous dès que possible avec mon homologue américain pour discuter de problèmes communs comme celui des pluies acides. Malheureusement, sur ce point, M. Reagan n'a pas indiqué qui sera le chef de l'Agence de protection de l'environnement aux États-Unis, et je ne crois pas que je puisse rencontrer mon homologue, le ministre de l'Intérieur, avant l'approbation du Congrès pour ce choix. Alors il est un peu difficile pour moi d'indiquer de façon précise en ce moment quand auront lieu ces rencontres, mais je peux assurer l'honorable député que j'ai l'intention de faire les arrangements nécessaires aussitôt que cela sera possible, étant donné la situation aux États-Unis.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

MLLE MACDONALD—LES PROPOS DE M. AXWORTHY

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, il m'arrive rarement de soulever la question de privilège: en huit ans de Chambre je ne l'avais fait qu'une fois jusqu'ici. Vous comprendrez donc tout le sérieux que j'attache à mon intervention d'aujourd'hui.

Hier, la présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme a accusé le ministre responsable d'avoir abusé de son influence ministérielle, d'avoir fait pression auprès du bureau de ce conseil pour qu'il contremande une conférence relative à la constitution.

Le Conseil consultatif de la situation de la femme a été créé en 1973 dans le but de saisir le gouvernement et grand public des questions qui intéressent et préoccupent les femmes et de conseiller le gouvernement au sujet des mesures qu'il croit utile d'adopter, afin d'améliorer la situation de la femme dans la société. C'est dans l'accomplissement de cette mission que le Conseil a décidé l'été dernier la tenue d'une conférence nationale chargée d'étudier au plan constitutionnel un large éventail de questions féminines dans diverses juridictions constitutionnelles.

Cette conférence, qui avait d'abord été prévue pour septembre dernier, a dû être remise au mois de février prochain. Elle était déjà en grande partie organisée quand, vendredi dernier, elle a été remise en question au cours d'une réunion du bureau exécutif avec le ministre. C'est au cours de cette réunion, affirme la présidente, que le ministre a fait pression auprès du conseil pour qu'il renonce à cette conférence afin de ne pas embarrasser le gouvernement.

La mission du Conseil, définie le 31 mai 1973 par le ministre qui était alors responsable de la situation de la femme, l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), figure à la page 4282 du hansard. Il y était prévu que le Conseil devait faire rapport au Parlement aussi bien qu'au ministre en publiant ses recommandations et ses rapports afin d'assurer l'indépendance et l'objectivité des avis et des recommandations qu'il présentait.

A cet égard, le Conseil est semblable à d'autres organismes indépendants qui conseillent le gouvernement. Je pense, par exemple, au Conseil économique du Canada et à la Commission mixte internationale. A ma connaissance, jamais un député n'a jugé nécessaire de soulever la question de privilège parce que le gouvernement s'était ingéré dans les travaux de l'un ou l'autre de ces deux organismes ni même d'aucun autre conseil, commission ou organisme consultatif qui offre au gouvernement et au Parlement des conseils indépendants.

Je soutiens qu'en s'ingérant dans les projets soumis au gouvernement «au sujet de mesures que le Conseil croit utile d'adopter, afin d'améliorer la situation de la femme», en l'occurrence la tenue d'une conférence constitutionnelle sur des questions qui intéressent les femmes, le ministre non seulement s'immisce dans les affaires du Conseil mais il viole aussi le privilège qu'ont les députés de recevoir des conseils et d'interroger le gouvernement sur ces conseils, comme le promettait la déclaration du ministre qui était chargé de la situation de la femme le 31 mai 1973.

J'ai dit que le Conseil consultatif de la situation de la femme se compare au Conseil économique du Canada ou à la Commission mixte internationale parce qu'il conseille le gouvernement, mais il est clair que toute ressemblance s'arrête là, car c'est le seul organisme dont le ministre essaie de contrecarrer les recommandations et dont les membres se font manœuvrer. Le Conseil consultatif de la situation de la femme fait l'objet d'un traitement différent, et je dirai discriminatoire, ce qui est un nouvel affront aux députés et une violation des privilèges des parlementaires et surtout des femmes parlementaires.

Hier, j'ai interrogé le ministre au sujet des accusations portées par la présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, qui prétend que le ministre et le gouvernement ont tenté de persuader le Conseil d'annuler son projet de conférence constitutionnelle, bien que le ministre sache pertinemment que le comité directeur ne peut prendre une telle décision de son propre chef. Le ministre a répondu que les déclarations de la présidente «ne rendaient pas très bien compte de la réalité». En d'autres termes, il réfute ses accusations. Depuis lors, la présidente a réitéré ses accusations de manipulation. Elle a dit, et je cite ses paroles:

Lorsque M. Axworthy a tenté d'influencer le Conseil, c'était la première fois que le gouvernement s'ingérait dans les affaires de cet organisme indépendant nommé par le gouvernement.

Nous avons entendu deux versions tout à fait contradictoires de ce qui s'est passé vendredi dernier à la réunion de l'exécutif du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, à laquelle assistait le ministre. Nous avons la version de la présidente du Conseil et celle du ministre. Le Règlement de la Chambre m'oblige à croire le ministre lorsqu'il dit qu'il ne s'est pas ingéré dans cette affaire, si on passe sur le fait qu'il a proposé que l'on organise des conférences régionales, mais je crois qu'il n'est pas tout à fait honnête envers la Chambre lorsqu'il décrit le rôle qu'il a joué dans tout cela. Je crois qu'il a induit la Chambre en erreur et, si j'en crois les déclarations que la présidente du Conseil a faites au début et par la suite, il est même possible qu'il l'ait fait de propos délibéré.

● (1510)

Ce n'est pas simplement une tempête dans un verre d'eau. C'est une chose très sérieuse quand le président d'un organisme prestigieux estime nécessaire de remettre sa démission parce qu'un ministre fédéral s'est permis d'intervenir dans une organisation. J'estime qu'il s'agit d'une grave question de privilège et que mes droits de parlementaire ont été lésés, étant donné ces déclarations tout à fait contradictoires; de même, les parlementaires n'ont pas été suffisamment renseignés sur ce qui s'est passé à la réunion de vendredi dernier tenue en présence du ministre pour déterminer quelle sorte d'influence il avait exercée. Ceux d'entre nous qui tiennent à maintenir l'intégrité et l'indépendance du Conseil conultatif de la situation de la femme devraient pouvoir être mieux informés de la nature des pressions que le ministre avait été chargé d'exercer sur le Conseil.

Si, à votre avis, madame le Président, j'ai eu raison de soulever la question de privilège, je propose, appuyée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker), la motion suivante:

Que le comité permanent des privilèges et élections soit saisi des déclarations faites à la Chambre le 12 janvier 1981 par le ministre responsable de la condition de la femme au sujet des directives qu'il a données à la direction du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, ainsi que des contradictions entre les affirmations du ministre et celles de la présidente du Conseil.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je prends, moi aussi, très au sérieux la déclaration du député. Je souhaite seulement qu'elle suive ses propres conseils en s'efforçant de bien se renseigner avant de porter des accusations comme celles qu'elle vient de laisser planer. Elle a demandé à une tierce partie de confirmer qui a raison.

Si vous le permettez, je voudrais verser au compte rendu une déclaration que vient de publier aujourd'hui le comité exécutif du Conseil canadien consultatif de la situation de la femme. Voici:

Le comité exécutif du CCCSF est consterné par la décision de sa présidente, Doris Anderson.

En décembre, le comité exécutif a exprimé sa désapprobation au sujet de la date choisie pour la conférence constitutionnelle.

Étant donné que la question a été présentée avec succès au comité mixte et que les documents de travail sur la constitution ont été distribués aux Canadiennes, le Conseil consultatif s'est penché de façon adéquate et approfondie sur la question de la constitutionnalisation des droits.

Estimant que la conférence prévue pour février allait tomber à un mauvais moment et convaincu qu'il fallait la remettre à plus tard, le comité exécutif du Conseil consultatif a demandé une audience à M. Axworthy . . .

J'insiste sur les mots «demandé une audience».

. . . pour discuter de la question avec lui.

M. Axworthy a convenu qu'il valait peut-être mieux discuter de ces questions plus tard, mais il a dit que c'était au conseil de prendre cette décision en ajoutant: «quelle qu'elle soit nous n'y verrons aucun inconvénient».

«Après avoir parlé au ministre, a déclaré Win Gardner, premier vice-président, il était clair que les questions dont nous voulions discuter à la conférence, par exemple la juridiction sur les divorces et les services sociaux, ne seraient pas alors au centre des préoccupations du gouvernement et que ces questions importantes n'obtiendraient donc pas toute l'attention qu'elles méritent.»

«Nous n'avons jamais songé à annuler la conférence» a déclaré Win Gardner. «A son assemblée plénière de la semaine prochaine le conseil doit se prononcer sur la remise de la conférence à une date ultérieure et le comité exécutif se conformera, bien sûr, à sa décision.»

Une voix: L'auteur?

M. Axworthy: Cette déclaration a été publiée par les membres du comité exécutif. Le député a demandé confirmation. A moins d'être prête à dire que les autres membres du comité exécutif cachent la vérité, je pense que le député devra simplement admettre que sa déclaration et ses allégations sont fausses. J'invite l'honorable représentante à retirer sa déclaration du compte rendu de nos délibérations, car elle est sans fondement.

J'ajoute, en outre, qu'en ce qui me concerne, la question intéresse principalement Mme Anderson et les membres du conseil et du comité directeur. Les vœux, ou les aspirations, de Mme Anderson ont été rejetés par le comité directeur. Manifestement, elle s'est sentie poussée à faire une action d'éclat pour leur répondre. Il appartient au conseil et au comité directeur de régler la question.

Je me dois de signaler aux députés, à propos de la conférence constitutionnelle, si je suis bel et bien coupable d'être intervenu, que j'avais été le premier à proposer au conseil consultatif d'organiser ladite conférence. Je l'avais proposé et même recommandé. C'est le conseil, sur décision de son président et de son comité directeur, qui a décidé, l'automne dernier, d'annuler la conférence et de la repousser à une date ultérieure. Les membres du conseil se sont réunis plus tôt pour discuter du calendrier des travaux. Ils m'ont consulté, en ma qualité de ministre, et je leur ai donné mon avis. Je leur ai dit que leur choix, quel qu'il soit, me conviendrait; la décision leur appartenait. Je n'ai jamais essayé de les convaincre ou de les manipuler. Ce sont là les accusations de Mme Anderson qui les a portées pour des raisons connues d'elle seule. Je n'ai certainement pas cherché à manipuler ce conseil qui est un organisme indépendant. Je respecte l'avis de ses membres et notre gouvernement en a fait autant quand le conseil a présenté son point de vue sur la constitution et la charte des droits; nous leur avons d'ailleurs répondu.

Je vous dirai simplement, à vous, madame le Président, ainsi qu'aux députés, que madame le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald), en se contentant de l'opinion biaisée d'une personne pour porter, sans chercher à les vérifier outre mesure, les accusations du genre auxquelles nous avons eu droit, sans chercher à connaître l'autre côté de la médaille, enfreint en réalité mes privilèges de parlementaire. J'irai même jusqu'à dire qu'elle a parlé pour la galerie . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: La question ne prête pas à la rigolade. A mon avis, il ne faudrait pas soulever cette question pour des raisons sectaires. Au fond, le véritable enjeu est l'intégrité même de ce conseil, et seul ce dernier conseil est habilité à décider de cette question, laquelle ne devrait pas être soumise à une discussion partisane, comme a cherché à le faire l'honorable représentante.

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, le tout est de savoir si l'on doit croire le ministre quand il a dit hier que la présidente du Conseil, Mme Anderson, a fait une déclaration inexacte ou quand il affirme qu'il ne tente en aucune façon de s'ingérer dans le travail du Conseil ou de manipuler son exécutif? Pour ma part, je crois sans le moindre doute ce que Mme Anderson a dit, parce que c'est la personne digne de foi par excellence. Bien que les libéraux l'aient nommée, elle a le courage de tenir tête au gouvernement et au ministre depuis plusieurs mois.

Le ministre a déclaré publiquement à trois reprises, dont une fois à Montréal et une autre à Saskatoon, qu'il n'était ni content ni satisfait du travail que faisait le Conseil en matière de propositions constitutionnelles. Il a dit que celui-ci recevait de «mauvaises opinions juridiques». Il a fait tout ce qu'il a pu pour saper le travail qu'effectue le Conseil afin de préparer celui du comité constitutionnel de la Chambre et du Sénat chargé d'étudier les propositions constitutionnelles de son propre gouvernement. Depuis plusieurs mois il ne fait que dénigrer le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme et plus particulièrement sa présidente. Il aimerait bien qu'elle démissionne. Il voudrait la remplacer par quelqu'un de son choix comme il a fait nommer certains de ses vice-présidentes qui sont de véritables béni-oui-oui . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Jewett: C'est ce qu'il veut. J'en nommerai une en particulier, parce que je l'ai déjà mentionnée quand on l'a nommée au Conseil. Elle est passée directement du bureau du premier ministre (M. Trudeau) au Conseil pour faire fonction de taupe.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Jewett: . . . pour garder la présidente à l'œil. Elle était là pour veiller . . .

Des voix: Bravo!

Mlle Jewett: Tout le monde sait cela, si le ministre l'ignore. Personne n'en voulait au Conseil, pas un seul membre. Elle y a été nommée parce que les libéraux voulaient une taupe sur l'obéissance de laquelle ils pouvaient compter . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Jewett: Le ministre sait de qui je parle, comme tout le monde à la Chambre.

Une voix: Qui?

Mlle Jewett: C'est une personne des plus charmantes à d'autres égards. Elle s'appelle Hellie Wilson, comme nous le savons tous.

Des voix: Quelle honte!

Mlle Jewett: Le ministre nie apparemment la déclaration de Mme Anderson que rapporte le *Globe and Mail* d'aujourd'hui. Selon lui, ce qu'elle dit n'est pas vrai. C'est pourquoi cette question doit être renvoyée à un comité de la Chambre, dans le but de faire la lumière.

J'ai également d'autres preuves que je me ferai un plaisir de fournir au comité pour lui faciliter la tâche, c'est-à-dire pour qu'il vérifie si tout cela a été fait lorsqu'elle s'est absentée pendant un jour la semaine dernière, comme elle l'a dit, je pense. Et c'est après que le ministre eut accepté la tenue de la conférence et réservé une salle à cet effet; ne l'oubliez pas, madame le Président, le ministre avait déjà pris des dispositions pour réserver une salle en vue de cette conférence qui devait avoir lieu à la mi-février, et cela se passait en décembre, et il avait accepté d'être l'orateur qui animerait le déjeuner.

● (1520)

Pourtant, un jour de la semaine dernière où la présidente du Conseil était absente, l'espionne a pris sur elle, en tant que présidente suppléante, comme le rapporte le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, de rencontrer:

> . . . M. Axworthy et elle a indiqué par la suite à Mme Anderson que le ministre préférait voir annuler cette conférence.
>
> Mlle Wilson a également bloqué la diffusion des communiqués de presse envoyés quelques heures plus tôt pour annoncer les dates de la conférence.

Ces communiqués de presse avaient tous été rédigés avant le départ de Mme Anderson et ils devaient être envoyés. L'article poursuit ainsi:

> Tous les communiqués ont été interceptés, à l'exception de ceux qui étaient déjà arrivés au bureau du *Globe and Mail* et d'un réseau de télévision. Un messager est venu les prendre dans le courant de la journée.

Cela s'est fait à la demande expresse du ministre et sur l'initiative de celle qui remplaçait pour un jour la présidente de ce conseil. Les autres membres du comité exécutif ont été convaincus d'approuver cette décision parce que ce sont des partisans libéraux fidèles au ministre, et l'un d'entre eux, venant de la même ville que lui, lui est particulièrement loyal . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. J'éprouve quelques difficultés car je crains que l'honorable représentante n'affirme des choses qui devront être suivies d'accusations formelles.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le ministre a fait une déclaration, et l'honorable représentante ne devrait pas mettre ses paroles en doute.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Elle peut ne pas être d'accord avec ses propos, mais elle ne peut pas les mettre en doute. Je demande simplement à l'honorable représentante de surveiller son langage, car je suis obligée de me retenir pour ne pas me lever toutes les deux minutes et lui dire qu'elle va trop loin. Je lui demanderai maintenant de continuer.

Mlle Jewett: Madame le Président, je tiens à respecter l'usage parlementaire. Comme le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald), je m'élève contre cette ingérence dans l'action d'un conseil indépendant. S'il s'agissait du Conseil économique du Canada, tous les députés protesteraient à grands cris. Néanmoins, je vais m'efforcer de respecter les règles que vous m'avez indiquées.

Je termine en disant que le conseil consultatif doit demeurer un organe consultatif indépendant, car c'est pour cela qu'il a été créé. Ce qui depuis un an et demi donne à la plupart des femmes du pays un grand sujet de satisfaction, c'est l'indépendance d'esprit de la Présidente de ce conseil. Comme disait le ministre de la Justice et ministre d'État chargé du développement social (M. Chrétien), cela lui a permis de donner au comité constitutionnel un avis très précieux, sans doute l'un des meilleurs que ce comité ait reçus. Grâce à cette indépendance ont pu s'effectuer toutes sortes de travaux de recherche que le président antérieur n'avait jamais entrepris. Cela a exercé à tous égards une influence bénéfique sur la situation de la femme au Canada.

Il ne faut pas que des choses pareilles puissent se renouveler, je veux parler de l'ingérence politique, et je demande à madame le Président de bien vouloir recevoir la motion du député de Kingston et les Îles, que j'aurais été heureuse d'appuyer, afin que la question soit tirée au clair et que l'incident ne se répète plus jamais.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je serai bref. Je trouve tout à fait étonnant qu'un ministre prenne la parole pour se comporter de la façon dont nous venons de voir à l'égard d'un fonctionnaire qui relève de lui et qui de toute évidence doit encore avoir sa confiance, puisqu'il n'a pas jugé bon de le révoquer. Je ne vois pas qu'un ministre ait jamais traité ici de cette façon un serviteur de l'État.

Mlle MacDonald: Bravo!

M. Clark: Mais ce contre quoi je tiens à protester, c'est l'affirmation du ministre d'après laquelle il s'agit simplement en espèce des relations entre Mme Anderson et le Conseil, car c'est bien cela je pense que le ministre a dit. En fait il ne s'agit pas du tout de cela. Ce dont il s'agit ce sont les relations, le conflit qui existe entre un organisme public créé pour informer l'opinion publique canadienne et le Parlement du Canada, c'est la question de savoir si cet organisme a été entravé dans l'exercice de sa mission, empêché de parler et d'agir à l'abri de toute ingérence ministérielle, de toute pression du genre de celle dont a parlé sa Présidente.

Aujourd'hui, le ministre a présenté une déclaration qui a dit-on été rédigée par le comité exécutif du conseil. Apparemment, il n'a pas discuté de la question avec la présidente. J'imagine que s'il l'avait fait, il aurait eu la courtoisie de le dire . . . il fait maintenant savoir qu'il l'a fait. Cela m'étonne de voir qu'il ne l'ait pas signalé dès le début et qu'il ne nous ait pas annoncé quelle mesure serait prise par suite de l'entretien qu'il a eu avec la présidente. Comme l'honorable représentante de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) l'a fait remarquer, quand la question a été soulevée, nous avions deux versions contradictoires de ce qui s'était produit relativement à une recommandation faite par un organisme de l'État et à des mesures prises par un organisme de l'État dont le rôle consiste en partie à présenter au gouvernement et au public certaines questions qui concernent les citoyens en général et les femmes en particulier au Canada.

Une troisième question a maintenant été soulevée par l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett). Celle-ci a fait état d'autres allégations d'ingérence par le ministre dans les activités du Conseil consultatif de la situation de la femme.

Certains ont affirmé que nous devons croire le ministre sur parole à cet égard. Cela pose un problème parce que le Parlement doit aussi croire sur parole la présidente du Conseil consultatif. La situation se complique maintenant davantage parce que nous devons aussi croire sur parole l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam dont les déclarations sont au moins aussi dignes de foi que celles du ministre de la Couronne.

D'abord, il faudrait savoir si le ministre s'est immiscé dans les affaires d'un organisme qui ne peut fonctionner efficacement que s'il est indépendant. Ensuite, il y a certainement contradiction entre la façon dont le ministre et certains membres du Conseil consultatif interprètent le rôle du ministre et la façon dont la présidente actuelle du Conseil consultatif l'interprète. Enfin, il y a contradiction entre les affirmations du ministre, qui fait partie de la Chambre et que nous devons croire sur parole, et les affirmations d'un autre député, en l'occurence l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam, que nous devons aussi croire sur parole selon les règles de la Chambre.

Dans ces conditions et compte tenu du précédent que cela peut créer, du tort que pourra en subir tout organisme indépendant dont le rôle est d'éclairer le public canadien . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . compte tenu des dangers que recèle ce genre de manipulation et si l'on permet qu'une chose pareille se reproduise, j'estime que les privilèges des députés sont très gravement lésés par les allégations qui ont été faites. La meilleure façon de trancher la question serait de la renvoyer à un comité.

Le ministre a déjà consenti, je me rappelle, lorsqu'il était pas mal sûr de son fait, à ce que des questions soient renvoyées au comité compétent. Or, il s'y oppose dans ce cas-ci. S'il est absolument sûr de ce qu'il a déclaré à la Chambre, ne conviendrait-il pas qu'il adopte la même attitude qu'il a eue précédemment et que la question soit renvoyée au comité compétent?

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je dois dire qu'à première vue, je ne vois pas là matière à la question de privilège. Il me semble, de prime abord, qu'il s'agit d'une divergence d'opinions sur certains faits et certains actes ou des conséquences qui en ont découlé. Cependant, les intervenants ont fait des exposés très sérieux et de très graves accusations ont été portées. Je tiens à examiner la question et je rendrai ma décision un peu plus tard.

● (1530)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE RELATIVE AUX COURSES DE LÉVRIERS

M. Raymond Dupont (Chambly) demande à présenter le bill C-624, bill intitulé: Loi modifiant le Code criminel (courses de lévriers).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Dupont: Madame le Président, ce bill a pour but d'élargir le pari mutuel au Canada en modifiant l'article 188 du Code criminel pour y ajouter les courses de lévriers.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

Mme le Président: Motions.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je propose, appuyé par le ministre de la Santé . . .

[*Français*]

Mme le Président: Est-ce que l'honorable ministre me permettrait de passer aux autres motions avant de passer à celle-ci qui nécessitera probablement plus de temps?

Est-ce que la Chambre permettrait que nous passions aux questions inscrites au *Feuilleton* avant de passer à la motion de l'honorable député? La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 34, 1286, 1628, 1734, 1739, 1757, 1771, 1773, 1780, 1782, 1836, 1858 et 1861.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LE CONTRÔLE DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 34—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures en vue d'assujettir davantage les sociétés de la Couronne au contrôle des ministres et du Parlement pour les rendre plus responsables de leurs activités devant le peuple canadien et, le cas échéant, lesquelles?

2. Est-il arrivé que des sociétés de la Couronne aient refusé d'adopter des arrêtés de ministres de la Couronne et, le cas échéant, cette situation va-t-elle changer?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention d'assujettir davantage que par le passé les activités des sociétés de la Couronne au contrôle du Parlement?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Le gouvernement examine activement une politique concernant la direction, le contrôle et l'imputabilité des sociétés de la Couronne.

2. Non.

3. Dans le cadre de son examen d'une politique de contrôle, de direction et d'imputabilité des sociétés de la Couronne, le gouvernement étudie activement le rôle du Parlement.

LES NÉGOCIATIONS DE TOKYO—LES RÉDUCTIONS TARIFAIRES

Question nº 1286—**M. MacKay:**

Les ministères, *a*) de l'Industrie et du Commerce, *b*) de l'Agriculture, *c*) des Finances, *d*) de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *e*) de l'Emploi et de l'Immigration, *f*) de l'Expansion économique régionale, *g*) des Pêches et des Océans, *h*) du Travail, ont-ils effectué des études sur les répercussions régionales des négociations de Tokyo sur les réductions tarifaires, tel qu'énoncé à l'avis de motion des voies et moyens du 2 juin 1980 et, dans l'affirmative, quel est le titre de chaque étude?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères suivants m'informent comme suit:

a) Industrie et Commerce:

Le ministère de l'Industrie et du Commerce, en collaboration avec d'autres ministères, a participé à une évaluation permanente de l'intérêt du Canada aux NCM, selon les secteurs et les régions. Bien que dans les résultats publiés, les répercussions des régions ne soient pas indiquées clairement, on peut les déterminer en grande partie en évaluant l'importance relative des divers secteurs de l'économie canadienne, selon certaines régions du Canada.

b) Agriculture Canada:

Non. Cependant, le personnel du ministère a travaillé de concert avec le groupe de négociateurs interministériel afin de préparer l'information portant sur les répercussions agricoles dont il a été question dans les communiqués de presse.

c) Finances Canada:

La question de l'incidence régionale des réductions tarifaires convenues au cours des négociations commerciales multilatérales (NCM) a constitué une partie intégrante du processus courant de prise de décision du gouvernement. L'un des objectifs canadiens, lors des NCM, était d'en arriver à un amalgame des avantages obtenus sur les marchés étrangers et des concessions en ce qui concerne les barrières tarifaires et non tarifaires canadiennes, qui représenterait un résultat raisonnable du point de vue des différentes provinces et régions du Canada. Afin de faciliter la détermination des intérêts régionaux, le gouvernement a tenu des consultations suivies avec les gouvernements provinciaux tout au long des NCM. Ces consultations ont pris place, par exemple, par l'entremise du Comité canadien du commerce et des tarifs et du bureau du coordonnateur canadien des NCM, ainsi qu'au cours d'une conférence fédérale-provinciale sur les NCM.

d) Énergie, Mines et Ressources Canada:

Non.

e) Emploi et Immigration Canada:

Non.

f) Expansion économique régionale:

Le MEER n'a pas préparé d'étude quant aux répercussions régionales des négociations de Tokyo sur les réductions tarifaires. Cependant, des renseignements concernant les incidences sectorielles possibles ont été utilisés en conjonction avec d'autres facteurs dans une étude qui portait surtout sur la question plus large de l'adaptation industrielle.

g) Pêches et Océans:

Non.

h) Travail Canada:

Non.

L'EXIGENCE DES FORCES ARMÉES CANADIENNES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Question nº 1628—**M. Cossitt:**

Lors de sa réunion de septembre, la Commission des droits de la personne a-t-elle examiné la question des dix années de résidence exigées au Canada pour être admis dans les Forces armées canadiennes et, le cas échéant, a-t-elle recommandé que ces dernières aient toute discrétion pour déroger à ce principe dans le cas de candidats exceptionnels et adopteront-elles maintenant cette nouvelle ligne de conduite *a*) auquel cas, entrera-t-elle immédiatement en vigueur, *b*) sinon, pourquoi?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Justice et de la Défense nationale m'informent comme suit: à sa réunion de septembre, la Commission canadienne des droits de la personne a approuvé le règlement d'une plainte qui portait sur l'exigence des dix années de résidence, mais elle n'a pas examiné la question de la politique des habilitations sécuritaires des forces armées ou de l'application de cette politique.

En ce qui a trait à la partie de la question portant sur la recommandation de la Commission des droits de la personne suivant laquelle il est laissé à la discrétion des Forces armées canadiennes de déroger ou non au principe des dix années de résidence au Canada dans le cas de candidats exceptionnels, le ministère de la Défense nationale m'informe que la disposition suivante est déjà en vigueur: les officiers de recrutement des Forces canadiennes ont reçu l'instruction de considérer le principe des dix années de résidence comme repère en ce qui concerne l'enrôlement des recrues. La ligne de conduite en vigueur nous permet déjà d'accorder une cote de sécurité à des candidats qui ne comptent pas dix années de résidence au Canada, à condition qu'ils puissent fournir aux autorités du ministère de la Défense nationale suffisamment de renseignements leur permettant d'évaluer raisonnablement leur loyauté et leur fiabilité.

a) et *b*) Sans objet.

LE MDN—L'HÉLICOPTÈRE «SEA KING»

Question nº 1734—**M. McKinnon:**

Les Forces armées canadiennes utilisent-elles des hélicoptères *Sea King* depuis de nombreuses années et, dans l'affirmative, pour quelle raison le ministère de la Défense nationale a-t-il commandé à la firme Pratt & Whitney Aircraft of Canada Ltd. pour $250,000 de publications vantant les mérites de l'hélicoptère CH124A *Sea King*?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. Les Forces canadiennes utilisent des hélicoptères *Sea King* depuis 1963. Les Forces canadiennes commandent ces publications régulièrement à des fins de maintenance et pour fournir au personnel des données techniques à jour sur les modifications apportées à l'hélicoptère et à ses systèmes. Ces données sont essentielles pour le maintien des normes de sécurité aérienne. La commande, dans le cas de l'hélicoptère *Sea King*, prévoit la rédaction, la vérification technique, la mise au point finale et enfin l'impression de modifications à trente-cinq publications, modifications présentant toutes les nouvelles données techniques accumulées entre le 1er avril 1979 et le 31 décembre 1981. Il est prévu d'utiliser l'hélicoptère *Sea King* pendant encore quinze ans.

LES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES PIGISTES AU SERVICE DU BUREAU DES TRADUCTIONS

Question nº 1739—**M. Murphy:**

1. Le Bureau des traductions du gouvernement fédéral a-t-il eu à son service des traducteurs et des interprètes pigistes entre le 21 août et le 9 novembre 1980 et, dans l'affirmative, *a*) combien étaient-ils, *b*) qu'en a-t-il coûté au total?

2. Pendant la même période, quel a été le nombre total des mots traduits par *a*) des traducteurs ou *b*) des interprètes pigistes?

3. Pendant la même période, quel pourcentage du nombre total de mots *a*) traduits, *b*) interprétés par le Bureau des traductions l'a été par du personnel à la pige?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Secrétariat d'État: 1 et 2. Il est impossible de déterminer le nombre exact de pigistes impliqués, vu que plusieurs contrats sont exécutés par un même contractant. Du 21 août au 9 novembre 1980, le Bureau des traductions a accordé des contrats de traduction représentant une production de 9,496,435 mots au coût total de $997,125. En interprétation le travail confié à contrat s'est élevé, pour la même période, à 440 jours de service, au coût de $94,600.

3. Pendant la période en question, les pigistes ont fait environ 30 p. 100 de la production totale du Bureau en traduction, et 37 p. 100 du nombre total de jours-interprètes. En temps normal, le Bureau fait traduire environ un million de mots par semaine à contrat, soit environ dix millions de mots pour la période visée, et fait faire à contrat environ le tiers de sa charge d'interprétation, soit quelque 400 jours de service pour la période visée.

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question nº 1757—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère des Postes pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Les dépenses pour les Postes canadiennes, pour l'année financière en cours, sont comme suit: *a*) $529,274; *b*) $2,011,506; *c*) $848,420.

Question nº 1771—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par Air Canada pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

a) En 1980, Air Canada a consacré 20 millions de dollars à la publicité dans tout le monde.

b) Air Canada n'a consacré qu'une infime partie (moins de 1 p. 100) de son budget canadien à l'achat de publicité dans des magazines à distribution contrôlée qui en réalité sont «gratuits» puisqu'ils sont distribués gratuitement par courrier dans certains secteurs choisis du Canada (comme Quest, Homemaker's, etc.).

c) Le service de la publicité n'a fait aucune autre publicité dans des publications gratuites ou subventionnées. Cependant il se peut que les bureaux locaux d'Air Canada placent dans des publications locales de ce genre de la publicité destinée à accroître les ventes.

Question nº 1773—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la Société des transports du Nord Limitée pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): *a*) Approximativement $3,500 pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1980; *b*) aucun; *c*) $1,300.

Question nº 1780—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la Corporation commerciale canadienne pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne la Corporation commerciale canadienne: *a*) Aucune; *b*) aucune; *c*) $32,000.

Question nº 1782—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la Société du crédit agricole pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir ce qui suit: *a*) $10,000; *b*) $49,000; *c*) $28,000.

LE SITE HISTORIQUE DE POINTE-DU-MOULIN

Question nº 1836—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il apporté une contribution financière au site historique de Pointe-du-Moulin à l'île Perrot et, dans l'affirmative, *a*) combien a-t-il contribué, *b*) à qui les fonds ont-ils été remis, *c*) quelles étaient les conditions de paiement?

Questions au Feuilleton

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): 1. Oui.

a) $500,000.

b) Ministère des Affaires culturelles—Gouvernement du Québec.

c) Sur présentation des factures par le ministère des Affaires culturelles et conformément à l'entente de l'arrêté—C.P. 1973-1178 du 18 mai 1973 qui stipulait à l'article 3 (1) les conditions de paiement suivantes:

Article 3 (1)

Sous réserve de cette convention et de l'appropriation monétaire par le Parlement du Canada, la somme totale que le Canada contribuera pour l'aménagement des lieux n'excédera pas $500,000 de toute provenance, réparti comme suit:

a) une somme n'excédant pas $435,000 pour le coût des matériaux, de l'équipement, de la main-d'œuvre et des autres dépenses encourues sur les lieux mêmes du projet d'aménagement;

b) une somme n'excédant pas $20,000 pour l'élaboration, par le Québec, d'un plan d'ensemble pour l'aménagement des lieux; et

c) une somme n'excédant pas $45,000 pour défrayer en partie les frais d'administration et de recherche encourus par le Québec.

L'ACDI

Question nº 1858—**M. Herbert:**

1. Quand le dépliant intitulé «Coopération entre institutions-universités canadiennes et le monde en développement» a-t-il été publié par l'Agence canadienne de développement international?

2. Quel montant, par pays, *a*) d'Asie, *b*) d'Afrique, *c*) des Antilles, *d*) d'Amérique latine a été attribué en vertu du programme d'aide aux universités et collèges canadiens dont il est question dans ce dépliant?

3. Dans combien de projets la contribution de l'ACDI a-t-elle dépassé *a*) $50,000, *b*) $100,000?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le 30 mai 1980.

2.	1978-1980	1980-1981
a) Asie	212,603	1,233,350
b) Afrique	521,695	3,481,682
c) Antilles	670,443*	244,268
d) Amérique latine		366,248

3.	1978-1980	1980-1981
a)	9 projets	14 projets
b)	11 projets	8 projets

* Antilles et Amérique latine combinés.

LE SERVICE QUOTIDIEN D'INFORMATION SUR LES AFFAIRES PUBLIQUES

Question nº 1861—**M. Blenkarn:**

1. Le ministère des Transports offre-t-il aux députés qui s'occupent des questions de transport ou qui s'y intéressent un service quotidien d'information sur les affaires publiques et, dans l'affirmative, combien coûte ce service?

2. Ce service emploie combien d'employés du ministère?

3. Qui prépare les commentaires quotidiens sur les transports et combien coûte ce service?

4. Cette documentation est-elle préparée à l'usage du ministère et, dans l'affirmative, à quelles fins?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. Les membres du Comité permanent sur les transports reçoivent un document quotidien d'information sur les affaires publiques. Ce service ne coûte rien.

2. Un employé.

3. Un commis de niveau CR-4; le coût de ce service est de $17,000, auquel s'ajoute un montant au prorata des frais Xerox du ministère.

4. Oui. Ce document vise à résumer, à l'intention du ministre et de la haute direction, les questions relatives aux transports qui touchent ou intéressent le grand public.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DU TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2e LECTURE DU BILL C-48

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que, pour le bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, un jour de séance soit alloué à l'étude du bill à l'étape de la 2e lecture; et Que quinze minutes avant l'expiration du temps réservé à l'étude des mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la 2e lecture soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

—Monsieur l'Orateur, j'ai proposé cette motion après avoir signifié mon intention de le faire hier soir. J'ai alors eu l'occasion d'exposer brièvement pourquoi le gouvernement doit procéder ainsi. A titre de leader du gouvernement à la Chambre, j'aurais aimé que le projet de loi soit renvoyé au comité permanent de l'énergie avant les fêtes. Même si nous n'étions pas parvenus à nous entendre, nous avions espéré que la mesure serait renvoyée au comité avant le 19 décembre, que le comité aurait l'occasion d'entendre des témoins et d'étudier le bill et que, dans l'intervalle, la Chambre des communes serait en mesure de passer à d'autres travaux urgents. Toutefois, ce renvoi n'a pas été fait et nous avons dû nous rendre compte qu'en ce 13 janvier, le bill n'a pas encore franchi l'étape de la deuxième lecture. De fait, c'est aujourd'hui le cinquième jour consacré au débat à l'étape de la deuxième lecture.

Hier, quand j'ai consulté mes collègues d'en face, je croyais et j'espérais encore que nous pourrions nous entendre sur un laps raisonnable de temps pour mettre fin à la deuxième lecture du bill. C'était, je suppose, un espoir chimérique. Je n'ai pu obtenir cet assentiment, ce qui nous oblige aujourd'hui à proposer la motion en question.

Dans les circonstances, j'estime que cette motion est justifiée et ce, pour quatre raisons. Le bill C-48 n'est essentiellement qu'un aspect, tout important qu'il soit, de notre politique énergétique nationale. Hier, au début de son intervention, le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) a dit qu'à ses yeux, il ne s'agissait pas uniquement d'un simple bill, mais d'une partie importante de la politique énergétique nationale

du gouvernement. Je me suis dit d'accord sur ce point. Cependant, si nous adoptons cette façon de voir, force nous est d'admettre que les députés des deux côtés de la Chambre ont déjà consacré de nombreuses journées à l'étude de la politique énergétique du gouvernement, y compris le bill C-48.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a énoncé la politique énergétique du gouvernement dans le détail, et la plupart des députés ont eu l'occasion, au cours des six jours qui ont suivi, de dire ce qu'ils en pensaient. Ensuite, il y a eu deux débats spéciaux de trois jours chacun sur la proclamation visant à mettre en vigueur certaines parties de la loi sur l'administration du pétrole. Ces deux débats ont pris en tout six jours du temps de la Chambre. Ainsi donc, les six jours de débat qui ont suivi la présentation du budget, ajoutés aux six jours qu'ont duré ces deux débats sur la proclamation, font douze jours de débat pendant lesquels les députés ont eu tout le temps voulu pour exprimer leurs opinions au sujet de l'énergie. Puis nous avons présenté le bill C-48 qui constitue un des volets de notre politique énergétique, et jusqu'ici nous avons consacré quatre jours à l'étude de ce bill à l'étape de la deuxième lecture. C'est la première raison pour laquelle je considère, monsieur l'Orateur, que nous avons le droit, au stade où nous en sommes, de demander à la Chambre de limiter le débat de deuxième lecture sur le bill C-48.

La première des quatre raisons que j'invoque n'est qu'une partie, une partie importante de notre programme énergétique national. En fait, nous ne mettons pas fin au débat, nous y consacrerons un jour de plus puis le bill sera étudié en détail par le comité après quoi un rapport sera fait et le bill passera en troisième lecture.

Si je considère qu'il est important que nous proposions cette motion aujourd'hui c'est deuxièmement parce que—comme je l'ai dit en exposant mon premier argument—nous avons déjà consacré douze jours plus quatre jours à l'étape de la seconde lecture soit en tout seize jours presque uniquement à des interventions se rapportant à la politique énergétique du gouvernement.

Par ailleurs, c'est par pur réalisme que je considère qu'il est temps de renvoyer le bill au comité. Si l'on tient compte du fait qu'environ quarante dossiers sont inscrits au *Feuilleton* et compte tenu des responsabilités que le gouvernement a à l'égard de l'économie, de l'énergie et des questions constitutionnelles aucun gouvernement sensé ne saurait consacrer plus de quatre, cinq ou six jours au plus à l'étude d'une des étapes d'un bill donné. J'estime vraiment que si nous n'intervenions pas à ce moment-ci pour assumer nos responsabilités et organiser les travaux de la Chambre, nous manquerions à la confiance que nous a accordée la population du pays.

● (1540)

Je n'ai aucune peine à soutenir que nous avons saisi la Chambre de cette motion pour conserver le respect voué au Parlement et assumer nos responsabilités envers les Canadiens. Quand nous ne réussissons pas à nous entendre sur la durée des débats à une étape donnée de l'étude d'un bill donné, il nous faut alors donner le ton et imposer une limite aux débats à l'étape de la deuxième lecture, afin de pouvoir renvoyer le bill au comité et permettre à la Chambre d'examiner d'autres questions urgentes telles les 40 articles qui sont inscrits au *Feuilleton* et que j'ai énumérés.

On relève parmi ces 40 articles d'autres bills relatifs à l'énergie, et les députés des deux côtés de la Chambre auront d'autres occasions de faire connaître leur opinion au sujet de la politique énergétique. On trouve également au *Feuilleton* des bills concernant la constitution et d'autres concernant l'économie. Ce n'est qu'en raison de l'attitude des partis de l'opposition que nous procédons ainsi. Je ne puis blâmer quelque député d'être intervenu en matière d'énergie. Il faut être réaliste, et les députés reconnaîtront qu'ils ont eu jusqu'ici beaucoup d'occasions d'intervenir sur cette question et qu'ils en auront encore beaucoup d'autres au cours des semaines et des mois à venir tant à la Chambre qu'au comité. Aucun député ne pourra accuser le gouvernement de ne pas avoir été raisonnable et de ne pas lui avoir permis d'exprimer son opinion sur une question aussi importante.

S'ils sont de bonne foi, les députés reconnaîtront qu'il ne s'agit que de limiter la durée des débats à une étape seulement de l'étude d'un bill qui ne constitue qu'un élément de la politique énergétique globale à laquelle on a maintenant consacré plus de 16 jours de débat et dont on pourra discuter en long et en large au cours des semaines et des mois à venir.

Dans ces conditions, le gouvernement peut recourir à l'article 75 du Règlement et des trois parties, A, B et C, qui le composent. Il n'est peut-être pas dans l'intérêt politique des députés de l'opposition d'accepter que le temps consacré à l'examen des étapes du bill soit limité. D'autre part, peut-être me savent-ils déjà gré de m'être engagé dans cette voie. Je l'ai fait sans hésiter parce que j'estime agir dans l'intérêt des Canadiens. Les députés ont eu maintes occasions de dire ce qu'ils pensent, et je me réjouis qu'ils aient su les mettre à profit. Même si nous avons invoqué les dispositions de l'article 75c du Règlement, les députés auront encore l'occasion de donner leur avis au comité.

Hier, au cours de la période des questions, et sans doute avec l'assentiment de son chef, un député de l'opposition a demandé au ministre des Finances (M. MacEachen) quand les députés pourraient entendre les spécialistes dire ce qu'ils pensent de la politique énergétique du gouvernement. Le ministre lui a répondu que les spécialistes pourront comparaître dès que le comité aura été saisi bu bill. En présentant aujourd'hui cette motion, nous cherchons à mettre un peu d'ordre dans nos travaux et à pleinement assumer nos responsabilités. Si à l'avenir nous n'arrivons pas à nous entendre pour fixer un délai raisonnable à l'examen d'un bill, la Chambre se trouvera paralysée, ce qui nous obligera à recourir plus fréquemment aux dispositions de l'article 75c du Règlement.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, mis à part cette menace ouverte qui marque le début de la première session parlementaire de 1981, je n'ai jamais entendu d'explication de la procédure qui puisse rivaliser d'absurdité avec les arguments invoqués par le président du Conseil privé (M. Pinard) pour justifier l'imposition de la clôture. Pour résumer, monsieur l'Orateur, il prétend que le fond d'un sujet ayant été discuté fréquemment à la Chambre des communes, le gouvernement du Canada a raison, de ce fait, de clore, de limiter arbitrairement le débat sur les détails d'un bill donné dont la Chambre est saisie. Cet argument est absolument absurde, absolument inacceptable, non seulement du point de vue du Parlement, mais de celui des députés de ce

Article 75c du Règlement

côté-ci de la Chambre, comme il devrait l'être aussi aux yeux de tous les députés de l'autre côté de la Chambre qui croient dans la démocracie, s'il en est.

En fait, le gouvernement applique ici à la politique énergétique une tactique analogue à celle qu'il emploie pour la politique constitutionnelle. Le gouvernement induit les Canadiens en erreur quant aux objectifs de ses propositions puis, dès que commence le débat parlementaire qui pourrait en révéler les vrais motifs et les résultats réels, le processus parlementaire est coupé court.

[*Français*]

Cela s'est produit avec la Constitution. Le gouvernement disait qu'il voulait mettre fin à l'influence britannique dans les affaires constitutionnelles du Canada, mais en réalité le parti libéral voulait que les Britanniques décident des questions dont les Canadiens eux-mêmes devraient décider. Lorsque le débat a révélé la vérité au sujet des propositions du gouvernement, le gouvernement a imposé la clôture dans un effort futile pour cacher la vérité à la population canadienne. Et maintenant, le gouvernement libéral essaie encore une fois d'utiliser la même ruse au sujet de l'énergie.

[*Traduction*]

Le jour d'ouverture de la session parlementaire, le gouvernement libéral a annoncé qu'il se servirait de sa majorité pour mettre fin au débat afin d'essayer de cacher aux Canadiens les dommages que cette politique énergétique causera à leur pays. Ce n'est pas seulement un acte de mépris envers le Parlement, cela démontre aussi du mépris pour la population canadienne et les intérêts fondamentaux du pays. C'est une atteinte à l'idée même de démocratie. Au lieu de rechercher le consentement de la population ouvertement et honnêtement le gouvernement libéral essaye de lui cacher les faits.

Étudions donc ce bill C-48 que le Parlement n'aura pas la possibilité de débattre. Il accorde au ministre des pouvoirs personnels qui sont peut-être les pouvoirs les plus arbitraires jamais accordés à un ministre au Canada produit en temps de guerre. L'article 12 permet au ministre de décider à lui tout seul à quel ami il peut vouloir accorder un permis de prospection sans même faire d'appels d'offres. En vertu des articles 44 et 45 le ministre, de son propre chef, peut ordonner à une société d'effectuer tel ou tel forage pétrolier, que l'opération soit justifiée ou non. En vertu de l'article 55, le ministre peut décider tout seul qu'une société ne se comporte pas de la façon dont elle devrait se comporter, d'après lui. Ce projet de loi, que le Parlement ne pourra pas débattre, permet au ministre de retirer le permis d'une société et de supprimer ses avoirs. C'est tenter le diable. Cette mesure risque d'inciter le ministre ou de hauts fonctionnaires à faire du favoritisme politique, à prendre des décisions arbitraires ou bien à faire du chantage pour forcer une entreprise à agir d'une façon qui va à l'encontre de ses propres intérêts afin de se conformer au modèle informatique que certains économistes ignorant tout de la réalité ont établi.

Ce projet de loi comprend 86 articles détaillés et nous en avons discuté pendant moins de 12 heures. Sur les 86 articles, 32 donnent au ministre ou au gouvernement des pouvoirs excessifs sans que le Parlement puisse exercer le moindre contrôle. Il n'est pas surprenant que le gouvernement ne veuille pas que les Canadiens connaissent le bill dans le détail. Il n'est point surprenant que le gouvernement libéral coupe court au débat sur un projet de loi qui comporte de telles mesures. Étant donné la nature des pouvoirs extraordinaires qu'il confère au ministre, la motion qui a été présentée aujourd'hui équivaut à une double clôture pour la bonne raison qu'elle empêche le Parlement de débattre aujourd'hui les mesures sur lesquelles il ne pourra pas revenir demain.

● (1550)

Une telle tactique revient à priver le Parlement et les Canadiens du droit d'examiner les politiques officielles et les décisions de principe qui leur appartient pour accorder ce pouvoir au ministre. Cette mesure donne au ministre le pouvoir d'agir unilatéralement, de faire du favoritisme, de faire du chantage et de s'ingérer dans les activités industrielles du pays, sans devoir rendre de comptes au Parlement, sans que le Parlement n'ait le moindre droit de regard sur ses décisions. Voilà le genre de proposition que le ministre et le présent gouvernement veulent faire accepter au Parlement du Canada après un débat extrêmement limité. C'est absolument inacceptable, monsieur l'Orateur, pour quiconque croit en la démocratie parlementaire.

Je signale à la Chambre et à tous ceux qui s'intéressent à l'équilibre entre les secteurs public et privé, qui s'inquiètent des visées du présent gouvernement, qu'une situation qui fournit ainsi un pouvoir excessif à un ministre—et surtout à Marc Lalonde—un bill qui accorde un tel pouvoir arbitraire à Marc Lalonde se limite aujourd'hui au secteur de l'énergie, mais un jour ou l'autre, monsieur l'Orateur, d'autres industries seront touchées, car le présent gouvernement est déterminé à user et à abuser de ses pouvoirs aux dépens du pays. Voilà pour les pouvoirs privés que le gouvernement ne veut absolument pas faire valoir.

Permettez-moi maintenant de traiter du but supposé du présent bill, à savoir de la publicité gouvernementale qui est fausse à mon avis. Le gouvernement prétend que sa politique énergétique vise à accroître la part canadienne de l'industrie. En fait, cette politique force les sociétés canadiennes à quitter le Canada et, par conséquent, cette politique que le Parlement n'a même pas le loisir de débattre nuit à la part canadienne de l'industrie plutôt qu'elle ne l'aide.

[*Français*]

Le gouvernement prétend que son programme sur l'énergie encouragera le développement au Canada. En fait, le programme fait sortir les emplois et les investissements du Canada. Par exemple, la Canadian Hunter dépensera cette année aux États-Unis de 50 à 100 millions de dollars qu'elle devait investir au Canada; la compagnie Home Oil affirme maintenant que sa priorité consiste à dépenser une somme qui pourrait atteindre un milliard de dollars pour acheter une entreprise américaine du secteur de l'énergie; la Hudson Bay Oil and Gas a réduit son budget d'exploration ici au Canada de 220 millions de dollars; et la Union Oil a réduit de moitié la somme de 70 millions de dollars qu'elle voulait dépenser cette année au Canada. Cela veut dire que des Canadiens d'un bout à l'autre du pays perdront leur emploi. Le seul fait que des appareils de forage sont déménagés hors du Canada pourrait faire perdre aux Canadiens jusqu'à 55,000 emplois. Mais il est impossible de discuter de cela ici à la Chambre des communes du Canada.

[*Traduction*]

Le gouvernement prétend que son programme assurera la sécurité du Canada en matière d'approvisionnements énergétiques. Mais ce programme fait exactement le contraire, et c'est pourquoi les ministériels ne veulent pas en parler devant les Canadiens. Ce programme assure la sécurité à l'Arabie Saoudite, au Mexique, au Venezuela, au Texas, tandis qu'il expose à l'incertitude et aux aléas internationaux la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et le Québec. Aujourd'hui, ces cinq provinces dépendent de l'étranger pour une partie de leurs approvisionnements en pétrole.

Si le gouvernement poursuit dans la même voie, s'il continue à imposer sans débat parlementaire des mesures du genre de celles proposées dans ce bill, alors bientôt la province de l'Ontario dépendra elle aussi du pétrole importé, sur lequel elle ne peut compter, pour chauffer ses maisons et alimenter son industrie.

Il s'agit en l'espèce, monsieur l'Orateur, d'un bill extrêmement dangereux et d'une complexité effarante, un bill qui sanctionne une confiscation par le gouvernement du Canada. C'est un bill qui entraînera un grave empiètement dans les affaires du secteur privé au Canada. Déjà, à cause de ce projet de loi, de petites entreprises canadiennes quittent le pays, emportant avec elles leurs capitaux, leur personnel et leurs compétences. Ce bill donne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le droit—extraordinaire s'il en fût—d'avoir son mot à dire dans les décisions que prennent les investisseurs dans tout le pays. Ce projet exige un débat à la Chambre, plus qu'aucun autre projet de loi avant lui peut-être, car le gouvernement cherche, grâce à lui, à étendre son pouvoir discrétionnaire. Seulement, au lieu de lui donner la chance de discuter du projet de loi, le gouvernement musèle la Chambre et il essaie de semer la confusion dans les esprits des Canadiens en lui cachant les véritables objectifs de sa désastreuse politique énergétique.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous nous opposons à la motion présentée par le leader du gouvernement à la Chambre parce que pour nous, ce n'est pas ainsi que doit fonctionner le Parlement canadien. Quelles que soient les opinions des différents partis et des députés sur le bill C-48, nous avons affaire à un document important qui mérite d'être étudié attentivement.

Le président du Conseil privé (M. Pinard) semble se formaliser du temps que nous avons passé jusqu'ici sur la question de l'énergie au cours de la présente session. Comme tous les députés, il doit savoir que c'est l'un des principaux problèmes que va devoir résoudre notre pays, et pas seulement notre pays d'ailleurs, mais le monde entier aussi, dans les années 80. Si nous devons étudier la question de l'énergie à fond, autant étudier le bill C-48 également.

Je peux comprendre l'impatience du leader du gouvernement devant un débat qui va se prolongeant. Je sais combien il doit être frustré de ne pouvoir obtenir des deux partis d'opposition que l'on raccourcisse le débat. Il doit savoir que nous aussi, de notre côté, il nous arrive d'être fatigués d'entendre certaines des fadaises débitées par ceux de son bord. Nous en avons assez de voir le ministre des Finances (M. MacEachen) prendre la parole jour après jour pour dire que le Canada ne traverse pas de crise économique, que les difficultés que nous pouvons connaître sont attribuables à des facteurs externes et que les députés de l'opposition font perdre le temps de la Chambre en soulevant des questions de ce genre.

Nous n'avons en l'occurrence d'autre recours, monsieur l'Orateur, que de continuer à soulever ces questions et à les débattre. Toutefois, j'estime que le leader parlementaire du gouvernement ne sait pas diriger les travaux de la Chambre si chaque fois qu'il en a assez d'écouter un débat sur un bill en particulier il juge opportun d'y mettre fin.

Certains défendent le point de vue—qui sera sans doute exprimé au cours du débat d'aujourd'hui et repris dans les media à propos de ce débat—qu'il faut organiser et structurer les délibérations de la Chambre et ne pas les laisser se poursuivre au petit bonheur. Je suis parfaitement d'accord, mais je pense que si nous avons une règle qui autorise un débat illimité de deuxième lecture et que le débat a déjà été entamé, le gouvernement vient en fait changer les règles du jeu en invoquant l'article 75c du Règlement.

Ceux qui appuient le gouvernement diraient probablement que la règle existe pour être appliquée. Je rappellerai à ceux-là que les articles 75a, b et c n'ont été adoptés qu'en 1969, après un débat très long, grâce au Règlement, de clôture de 1913. Les articles 75a, b et c n'ont pas fait l'unanimité des députés qui siégeaient à la Chambre à ce moment-là; ces articles ont été adoptés, mais ils ne font certainement pas l'unanimité du Parlement aujourd'hui.

J'aimerais également souligner qu'à chaque fois qu'on a recours au règlement de clôture, qu'il s'agisse de l'article 75c ou de l'ancien règlement de 1913, on dégrade le climat et l'esprit parlementaires.

Je profite de nouveau de cette occasion pour exprimer l'avis que nous devons trouver une meilleure solution. J'ai déjà proposé plusieurs fois une telle solution et je profite de l'occasion pour la proposer de nouveau.

Il me semble qu'au lieu de permettre au gouvernement d'intervenir de façon inopportune, exceptionnelle et arbitraire dans un débat qu'il préfère ne pas poursuivre, nous devrions adopter un système qui l'oblige à communiquer à la Chambre, au début de la session, les titres de tous les projets de loi qu'il envisage de présenter. J'estime que nous devrions avoir assez de sagesse et de maturité pour accepter qu'un délai soit imposé à l'étude de ces projets de loi en deuxième lecture—disons un délai de deux jours.

Il y a deux catégories de projets de loi qu'il me semble nécessaire d'examiner à la Chambre. Certains projets de loi sont d'une nature tellement courante et administrative qu'il est à peine nécessaire de les examiner à la Chambre. Ils peuvent être renvoyés sans débat aux comités.

Article 75c du Règlement

● (1600)

A l'autre extrême, il y a les bills portant sur des sujets d'une grande gravité ou très controversés auxquels on aurait tort, à mon avis, d'appliquer la clôture. A titre de porte-parole d'un des partis de l'opposition, je peux dire que, de notre côté de la Chambre, nous accepterions dès le début d'une session donnée, de procéder à la 2e lecture d'un grand nombre de bills dans des délais assez courts si nous pouvions envoyer à des comités et sans les avoir étudiés au préalable à la Chambre cinq ou six bills relatifs à des affaires courantes ou d'ordre administratif que le gouvernement aurait lui-même choisis, pourvu que, en échange des cinq ou six bills que nous serions disposés à ne pas étudier du tout, l'opposition puisse en choisir cinq ou six autres qu'elle estimerait d'une importance cruciale et dont l'étude à la Chambre ne pourrait en aucun cas être abrégée.

J'ai déjà proposé cet arrangement à plusieurs reprises, mais chaque fois, on a présenté l'objection suivante: que se passerait-il dans le cas des bills que le gouvernement pourrait ne pas connaître au début de la session, mais qu'il désirerait étudier plus tard? Je crois que ces bills devraient être classés dans une catégorie de bills que l'opposition pourrait étudier aussi longtemps qu'elle le désirerait. L'opposition n'est pas toujours déraisonnable. Il n'y a pas longtemps, le gouvernement lui a demandé de consentir à ce que la Chambre étudie de toute urgence un bill relatif à l'environnement qu'il jugeait très important. Nous n'en étions au courant que depuis quelques jours et avons réglé son sort en très peu de temps.

Ce n'est pas parce qu'un projet de loi est déposé tardivement devant la Chambre que nous ne devons pas l'étudier sérieusement. Je tiens à répéter à nouveau qu'à mon avis, nous devrions établir l'ordre du jour de toute la session. Chacun de nous connaît la procédure à suivre; nous nous sommes entendus là-dessus et avons rédigé des règlements. Suivons-la donc. Comme je viens de le dire, je suis d'accord pour qu'on limite le temps de débat de la plupart des projets de loi, à condition que pour cinq, six ou huit bills que nous aurons adoptés sans débat, nous puissions choisir un nombre équivalent de bills pour lesquels la durée du débat serait illimitée. Je crois que dans ce cas aussi, on pourrait établir des prévisions.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, ce n'est pas parce que nous nous opposons à la motion que notre attitude doit être considérée comme négative et que notre intention est de bloquer complètement le bon fonctionnement du Parlement. Nous aussi, nous avons notre idée sur la façon dont cette institution devrait fonctionner. Je prétends que ce que je propose, ou quelque chose d'approchant, vaut mieux que le comportement du leader du gouvernement qui, irrité de la longueur du débat et frustré à cause de son impuissance à obtenir l'accord des partis de l'opposition, change la procédure en cours de route.

C'est à un projet de loi important dans un domaine capital que nous avons affaire, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'une question dont le Canada et le reste du monde vont devoir s'occuper pendant toute la décennie actuelle. C'est faire preuve d'étroitesse d'esprit et manquer d'égard envers le Parlement, que de présenter cette motion actuellement.

A l'issue des deux heures de ce débat, monsieur l'Orateur, les députés du Nouveau parti démocratique voteront contre la motion de clôture du débat.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat. Tout d'abord, j'approuve le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui à la différence du chef de l'Opposition (M. Clark) a présenté à la Chambre des suggestions constructives auxquelles tous les leaders à la Chambre devraient réfléchir. Il est évident que le député de Winnipeg-Nord-Centre a tenu ces propos de bonne foi. Il reconnaît que d'aucuns peuvent soutenir que l'opposition a parfois tendance à prolonger inutilement les débats tout comme d'autres peuvent affirmer que le gouvernement agit de façon trop expéditive.

Le gouvernement n'agit pas en ce moment avec trop de précipitation. Le député de Winnipeg-Nord-Centre prétend que le leader du gouvernement à la Chambre (M. Pinard) agit par frustration. Ce n'est pas le cas, mais plutôt ce qui le pousse à agir, c'est qu'il doit faire adopter le programme du gouvernement par le Parlement, comme le désirent les Canadiens.

Depuis notre retour au pouvoir suite aux dernières élections l'opposition n'a pas arrêté de lancer des critiques, de soutenir qu'elle veut que le gouvernement intervienne concernant l'économie, l'énergie et la constitution. Après un débat d'une durée raisonnable et la deuxième lecture de ce bill, qui j'insiste sur ce point, n'est que l'un des volets du programme énergétique gouvernemental, l'opposition nous reproche de mettre fin au débat à la Chambre pour le poursuivre au comité.

Il est tout à fait opportun de procéder ainsi. La Chambre devra se pencher sur un certain nombre d'autres questions. Il y a la constitution, d'autres mesures budgétaires et des projets de loi relatifs à l'énergie. On a parlé de réforme parlementaire. Mais comment le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) peuvent-ils s'attendre à ce que nous attaquions la réforme parlementaire si les débats sur absolument toutes les mesures que nous présentons s'éternisent?

Je vais attirer l'attention des députés sur l'étape de la deuxième lecture. Si je ne m'abuse, le but du débat en deuxième lecture est de permettre à chaque député de décider s'il est pour ou contre un principe en cause dans un projet de loi.

Au Royaume-Uni, la deuxième lecture se déroule de façon beaucoup plus efficace qu'au Canada. Ainsi, une fois la motion présentée, le débat se poursuit jusqu'à ce que tous les intervenants aient épuisé leurs arguments, puis ils sont appelés à se prononcer. Je crois que cette formule a été proposée il y a environ 13 ans pour la Chambre des communes du Canada. Le comité spécial de la procédure, qui a siégé de 1967 à 1968, a recommandé que la motion de deuxième lecture soit débattue jusqu'à ce que la question soit mise aux voix; autrement dit le débat pouvait se prolonger toute la nuit jusqu'à épuisement des arguments, comme cela se fait à Westminster. Cependant, cette proposition avait été rejetée par les députés à l'époque. J'espère néanmoins que nous pourrons examiner sérieusement cette proposition qui a reçu l'appui des représentants de tous les partis.

Un ancien député de Halifax-East Hants, qui a déjà fait fonction d'Orateur adjoint et qui est maintenant un membre éminent de la magistrature en Nouvelle-Écosse, M. Robert McCleave, a exprimé un point de vue identique que l'on pourra retrouver aux pages 905 et 907 du hansard du 16 mars 1972.

J'admire l'esprit dans lequel le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait son intervention. Je souhaiterais qu'au cours de la session actuelle, nous puissions étudier toute la question de la réforme parlementaire, y compris le débat de deuxième lecture.

Je le répète, l'opposition réclame des mesures énergiques de la part du gouvernement. Ainsi, le NPD se préoccupe à tel point de la situation qu'il déclare un état d'urgence pour l'économie. Et pourtant, lorsque nous essayons de faire avancer les choses et de réserver plus de temps pour débattre d'autres questions économiques . . .

M. Rae: Par exemple?

M. Waddell: Nommez-en une.

M. Collenette: . . . ou lorsque nous essayons de réserver plus de temps pour débattre d'autres questions relatives à l'énergie, l'opposition nous met des bâtons dans les roues. Je ne pense pas que ce soit là une approche très constructive.

Pour moi, il ne fait aucun doute que les Canadiens sont satisfaits du programme énergétique national. Ce programme remporte un succès général dans l'ensemble du pays.

M. McDermid: Les Canadiens en sont satisfaits?

Une voix: Vous rêvez.

Des voix: Oh, oh!

M. Collenette: Comme d'habitude, j'ai voulu me montrer conciliant cet après-midi mais je vois que je n'ai réussi qu'à faire enrager les députés. Ils regimbent chaque fois que quelqu'un se lève de notre côté pour défendre ce qui est probablement la politique la plus canadienne, la plus nationaliste proposée à la Chambre des communes depuis la guerre. C'est justement un ancien député, M. Max Saltzman, qui l'a dit; ce dernier a siégé sur les banquettes néo-démocrates pendant des années. D'après lui, c'est la mesure législative la plus canadienne, la plus nationaliste qui ait été présentée au Canada depuis la guerre, et je suis parfaitement d'accord avec lui.

Une voix: C'est un partisan de l'étatisation, lui.

M. Collenette: Il est certain que cette politique est largement appuyée. La seule véritable opposition au programme énergétique national et au bill C-48 que nous étudions présentement nous vient des sociétés pétrolières multinationales. Hier, c'est le ministre des Finances (M. MacEachen) ou le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui a accusé l'opposition officielle de se faire le porte-parole des multinationales et des sociétés pétrolières en général. Je crois que la conduite des oppositionnels cet après-midi, sans compter les propos du très honorable chef de l'opposition, prouve que leur position n'a pas l'appui populaire. On a vraiment l'impression qu'ils défendent les intérêts d'un petit groupe de privilégiés.

Des voix: Oh, oh!

M. Collenette: Je veux parler des multinationales du pétrole. C'est vrai, qu'elles ont beaucoup apporté à notre pays mais elles ont aussi largement profité de ses richesses. Et quand le gouvernement du Canada a décidé de leur dire: «Voilà, vous faites des profits par trop exorbitants ou vous profitez un peu trop de la situation», les sociétés pétrolières protestent avec véhémence.

Il est évident que les sociétés se servent habilement de l'opposition et on le voit bien à ses arguments. Celle-ci entretient des vues erronées sur le sujet. Je regrette que ces députés soient aveuglés au point de ne pas se rendre compte qu'ils défendent une petite élite de privilégiés à qui on demande de partager équitablement les richesses économiques de notre pays.

● (1610)

Il n'est pas question de confiscation, mais de péréquation et d'équité. C'est un principe admis au Canada, en Grande-Bretagne et aux États-Unis depuis cinquante ou soixante ans, que chacun paie selon ses moyens. C'est tout ce que nous demandons à l'industrie pétrolière dans les circonstances. C'est même tout ce que nous demandons aux provinces productrices, que les riches s'attendent à payer des impôts. Un particulier dont les revenus augmentent s'attend à une augmentation proportionnelle de ses impôts. Nous disons qu'il faut imposer la richesse où elle se trouve.

Je n'ai aucune hésitation à approuver et à appuyer fortement les arguments que le président du Conseil privé a exposés en présentant la motion d'attribution de temps. Il ne s'agit pas de la clôture. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a, de sa voix retentissante, parlé de clôture. Ce n'est pas la clôture. Le député de Nepean-Carleton, que j'ai cité quand nous avons discuté de la question en juin dernier, a dit le 7 décembre 1979, comme le rapporte le hansard à la page 2149:

> Si j'ai recours (à l'attribution de temps), c'est que nous avons perdu vraiment tout espoir de voir ce débat se terminer.
>
> . . . A mon avis, les Canadiens ne voudraient pas d'un gouvernement et d'une opposition sans envergure.

Il n'y a rien à ajouter à cela.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je regrette que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) ait profané le ton qu'a voulu donner le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à cette discussion importante du point de vue parlementaire. Il n'a pas abordé l'objet du débat, à savoir, s'il était opportun dans ces circonstances, eu égard à l'importance de la mesure soumise à notre étude, de priver tous les députés du droit de parole.

Je ne puis permettre que certaines de ses observations soient consignées au compte rendu. Par exemple, il a déclaré que mon parti représente un groupe de Canadiens privilégiés. Il a voulu insinuer, tout comme le ministre de l'Énergie tout à l'heure, que nous appuyons les multinationales pétrolières. Même si son esprit est des plus obtus, je tiens à lui faire comprendre que les victimes de l'une des politiques énergétiques les plus lamentables qui ait jamais été conçues au Canada ne seront pas les multinationales pétrolières. Elles sont capables de se débrouiller. Oui, elles sont toutes-puissantes.

Ce sont probablement les petites sociétés indépendantes du Canada qui souffriront de l'incurie du gouvernement. Les répressions se font déjà sentir en Ontario et le mal s'étend au Québec; en effet, les travailleurs de secteur manufacturier et du secteur des approvisionnements des deux provinces qui profitent de la prospérité de l'industrie pétrolière dans l'ouest du pays vont en pâtir. Cette mesure n'est pas de nature à empêcher la fermeture d'usines en Ontario ni au Québec.

Cette politique renferme-t-elle une seule mesure qui dédommage les consommateurs de la région de l'Atlantique pour le prix que leur coûte le pétrole importé de l'Arabie Saoudite, du Mexique et du Venezuela, qui est de loin supérieur au prix demandé par ses compatriotes des autres régions du pays? Je n'en ai point trouvé. Ce sont les travailleurs du secteur pétrolier, et les multinationales ne sont nullement concernées, ce sont les Canadiens qui travaillent sur les plates-formes de forage qui en souffrent. On est en train de déménager les plates-formes vers le Sud en raison de l'incertitude créée par cette politique énergétique nationale et de certaines mesures qu'elle renferme.

Je parle maintenant en qualité de représentant de l'Ontario. C'est sûrement la pire manière de travailler au développement de notre pays. Le gouvernement a semé le vent et récoltera la tempête. Sa conduite ne pourra que contribuer à diviser notre pays. Loin d'avoir réussi à maîtriser toutes les ressources fédérales et provinciales afin de devenir autosuffisants et de résoudre nos problèmes économiques, nous avons donné naissance à un sentiment de régionalisme, nous l'avons même exacerbé. Cela ne peut être bon.

En soi, la canadianisation de l'industrie pétrolière est une bonne chose. Cependant, le gouvernement a tort de jeter l'incertitude au sein des entreprises au point que leurs employés vont en souffrir. Voilà ce qui me paraît néfaste et c'est pourquoi j'affirme que le secrétaire parlementaire est entièrement dans l'erreur. S'il croit avoir dit la vérité, il se trompe. Et j'estime devoir le lui dire.

Le président du Conseil privé (M. Pinard) a déclaré que le débat avait duré trop longtemps. Cela laisse entendre que c'est l'opposition qui a prolongé le débat. Au moment où ce dernier a pris fin hier soir, dix députés de l'opposition officielle avaient pris la parole de même que dix députés ministériels. Qui donc retarde le débat si vraiment il est retardé? Trois députés néo-démocrates ont aussi pris la parole. Qui retarde donc le débat?

Jusqu'à hier soir à 10 heures, il y a eu une douzaine d'heures de débat. Selon les normes parlementaires, ce n'est pas très long. En incluant la journée d'hier au cours de laquelle nous avons débattu du bien-fondé de la mesure, le débat a duré quatre jours parlementaires.

Il suffit donc de quelques chiffres pour démolir l'argument invoqué par le leader du gouvernement à la Chambre, à savoir que le débat durait depuis trop longtemps, qu'il suscitait du mécontentement, en dépit de ses efforts et ceux d'autres députés. Il a ensuite signalé que nous avions eu six jours de débat sur l'exposé budgétaire. C'est vrai. Toutefois, un tel débat peut porter sur toutes sortes de sujets et non pas seulement sur l'énergie. D'ailleurs, c'est exactement ce qui s'est produit dans ce cas-ci. Ce n'était pas un débat sur l'énergie, comme l'honorable représentant l'a signalé. Nous avons aussi eu un débat de six jours sur les proclamations. Mais on peut presque dire que les partis s'étaient entendus pour discuter des proclamations pendant six jours. Cela n'a pas retardé les travaux de la Chambre. Nous nous étions entendus d'avance sur la teneur de ce débat.

Il n'y a pas lieu aujourd'hui d'imposer la clôture ou d'attribuer une période de temps pour le débat. La seule différence entre l'attribution d'une période de temps et la clôture, c'est que dans le premier cas, le gouvernement doit nous donner au moins une journée de débat. Il n'a pas besoin de le faire lorsqu'il impose la clôture. Il faut bien appeler un chat un chat. Les deux genres de mesures sont répugnantes. Une l'est tout simplement un peu moins que l'autre.

Ce qui me préoccupe davantage, et le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a mentionné, c'est la déclaration faite par le ministre à la fin de son discours. Aujourd'hui, il a avisé la Chambre des communes que si nous ne faisions pas ce qu'il voulait, si nous ne nous pliions pas à la volonté du cabinet, si nous reculions par crainte de poursuivre ou si nous osions continuer à débattre des questions importantes, il prendrait lui-même des mesures pour nous clouer le bec. Comme nous entretenons de bonnes relations personnelles avec lui, il ne faudrait pas nuire à ces relations, fort souhaitables d'ailleurs, en ce qui concerne les autres mesures que nous serons appelés à étudier.

● (1620)

La Chambre fonctionne bien si nous adoptons une attitude saine et raisonnable. L'atmosphère est un peu tendue à cause du délai imposé pour l'étude du bill d'emprunt et de la clôture du débat constitutionnel. Voilà maintenant qu'on nous fixe un délai pour l'étude de ce bill, après un débat fort bref. C'est pourtant une question d'une importance fondamentale pour les députés de toutes les régions du pays.

Un des problèmes que pose le système et qui peut donner lieu à contestation, c'est que notre Règlement ne permet pas aux députés d'aborder les questions qui revêtent de l'importance à leurs yeux et à ceux des gens qu'ils représentent. La structure de nos comités est un fouillis sans nom. Les ministres n'ont pas à répondre aux questions. S'ils changent de ministère, on ne peut pas les interroger sur leur ancien portefeuille. La période des questions est insuffisante. A mon avis, le leader du gouvernement à la Chambre ferait mieux de ne pas empêcher d'avance les longs débats, comme il l'a fait aujourd'hui.

Il a proféré aujourd'hui une menace pas même voilée. Il ferait mieux de chercher un moyen de contrebalancer les pouvoirs excessifs du gouvernement, surtout lorsqu'il est majoritaire, en permettant à la Chambre d'exiger qu'il rende compte de ses actes. Malheureusement, nos règles et procédures l'en empêchent. Si le leader du gouvernement à la Chambre fait des menaces comme il en a fait aujourd'hui, ce n'est pas cela qui calmera ses inquiétudes. Je le sais, car j'ai siégé des deux côtés de la Chambre. C'est vraiment un bien triste jour pour le Parlement et je m'oppose à cette motion de toutes mes forces.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au cours de ce débat sur la limitation du débat sur le bill sur le pétrole et le gaz que la Chambre étudie, aux termes de l'article 75c du Règlement.

Je pense qu'il est maintenant essentiel de mettre ce bill aux voix. Ce bill est évidemment l'un des plus importants du programme énergétique national, et c'est peut-être à cause du fait que les dispositions relatives aux règlements sur les terres pétrolières et gazières de l'Arctique et aux gisements sous-marins situés au large de la côte est se sont fait attendre plus longtemps que n'importe quelle autre mesure législative jamais présentée à la Chambre. Je pense qu'il est important de faire avancer notre travail sur ce bill.

Le ministre et le leader à la Chambre ont précisé qu'il y aura plusieurs mesures législatives—je ne suis pas certain s'il y en a cinq ou six—touchant le programme énergétique national, et celle-là s'est fait attendre longtemps. Nous devrions en finir. C'est un bill qui comporte des aspects très techniques dont l'étude exigera la comparution de spécialistes devant le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Certains députés de l'opposition comme par exemple celui d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) ont demandé que l'ensemble des mesures énergétiques nationales soit renvoyé devant un comité pour que nous puissions procéder à la convocation des témoins, de représentants de l'industrie et des ministères gouvernementaux pour en étudier les différents aspects. Si nous renvoyons ce bill au comité dès maintenant, nous aurons la possibilité de le faire.

Il me semble que ce bill porte dans une grande mesure sur l'approvisionnement en énergie et qu'il assurera une base solide à partir de laquelle on pourra faire des travaux d'exploration et de mise en valeur du pétrole dans l'Arctique et au large de la côte est. Il est maintenant question que l'on s'intéresse davantage aux richesses sous-marines de la côte ouest également, et il est donc important de faire avancer les travaux sur ce bill dès maintenant.

Ce bill porte également sur d'autres aspects du programme énergétique national qui sont aussi importants. Il est important que ce bill traite de la canadianisation de l'industrie. Il permettrait au gouvernement fédéral de participer à 25 p. 100 aux travaux d'exploration et de découvertes de pétrole et de gaz dans les terres du Canada et il prévoit une participation canadienne de 50 p. 100.

Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a parlé d'une politique mal orientée. La politique énergétique nationale prévoit des hausses raisonnables et modérées du prix de l'énergie pendant les quatre ou cinq premières années de son application, suivies d'une montée en flèche au cours des cinq dernières années de la décennie; elle prévoit en même temps des mesures pour inciter les Canadiens à restreindre leur consommation de pétrole en l'économisant ou en utilisant des sources d'énergie de remplacement. Au cours de la présente session, la Chambre sera saisie de bills concernant des mesures d'économie et de conversion du pétrole et du gaz à d'autres sources. Tous ces bills devront être étudiés. Il me semble que si nous consacrons plus de cinq jours à la deuxième lecture d'un seul bill, nous n'arriverons jamais à examiner les nombreux autres bills qui sont tout aussi importants pour la mise en vigueur de cette politique.

Nous avons déjà entendu 23 orateurs de tous les partis. Nous en sommes aujourd'hui au cinquième jour du débat. Cette procédure prévoit deux jours supplémentaires de débat et, pour une deuxième lecture, cela devrait nous donner amplement le temps d'examiner la plupart des aspects du bill. Bien entendu, une fois au comité, il fera l'objet d'une étude très approfondie.

Comme il se doit, les conservateurs s'opposent à tout ce qui vise à la canadianisation.

M. Wilson: C'est absurde!

M. Andre: Essayez d'être honnête, Maurice.

M. Foster: Il y aura des heures et des heures de débat au comité sur la question de l'intérêt acquis de 25 p. 100, il faut bien s'y attendre. Il en ira de même pour le bill sur Petro-Canada. Les conservateurs acceptent peu à peu cette société après quatre ou cinq ans, et je suis certain qu'ils conviendront que le Canada doit avoir un intérêt automatique de 25 p. 100 sur les activités futures dans l'Arctique et au large des côtes. Cependant, pour le moment du moins, ils s'y opposeront au comité. Il faut s'y attendre, mais cela ne doit pas nous empêcher de voter sur ce bill.

Le député de Nepean-Carleton a parlé des pouvoirs excessifs du gouvernement. Il est intéressant de voir que depuis que la clôture existe, les progressistes conservateurs y ont plus souvent eu recours que les libéraux, bien que ces derniers aient été plus longtemps au pouvoir que les premiers.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a parlé cet après-midi des plates-formes de forage qui quittent le pays. Il était à la Chambre hier et il a pu entendre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) dire, en réponse à une question de l'opposition, qu'il y avait exactement autant de plate-formes en exploitation au Canada au 6 janvier 1981 qu'au 8 janvier 1980, un an plus tôt, soit environ 442. En 1979, il y avait 398 forages en cours.

● (1630)

Si l'on fait un retour en arrière, jusqu'en 1973-1974, on constate que les conservateurs réclamaient alors à cor et à cri plus d'argent pour les provinces productrices et les sociétés pétrolières. On entendait déjà les mêmes cris d'indignation, on entendait dire que si l'on suivait une à une à la trace les plates-formes de forage, on s'apercevrait qu'elles sont toutes déménagées chez nos voisins du Sud. Pourtant, si l'on vérifie le nombre de puits qui ont été forés au Canada en 1973, 1974 et 1975, on constate qu'il a augmenté un peu chaque année.

M. Kilgour: C'est de la foutaise.

M. Foster: Je me ferai un plaisir de transmettre ces chiffres au député s'il le désire. Je pense que le message est clair: les Canadiens veulent que nous appliquions le programme énergétique national. Il comporte de nombreux aspects . . .

Une voix: Tous mauvais.

Article 75c du Règlement

M. Foster: Il y a la construction du pipe-line Québec-Maritimes, le programme de remplacement. Je n'ai jamais vu un nouveau programme gouvernemental susciter autant d'intérêt dans ma circonscription que celui où il est question de remplacer le pétrole par d'autres formes d'énergie, comme le gaz naturel, d'agrandir le réseau de gazoducs, et d'utiliser du bois ou de l'électricité au lieu de pétrole.

Je voudrais que nous poursuivions l'étude de la mesure qui est proposée à la Chambre, qu'elle soit étudiée de façon approfondie au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. Mais pour cela, il faut absolument renvoyer ce bill au comité pour qu'il y soit étudié plus à fond.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, on m'a demandé à de nombreuses reprises ce que cela me faisait de venir au Parlement et d'agir en qualité de député et je puis vous dire que l'une de mes expériences les plus désagréables c'est d'avoir à écouter des députés—comme celui qui vient de parler—déformer la vérité et faire des déclarations fallacieuses qui frisent le mensonge et trompent leur auditoire. Il le sait et il ne devrait pas gâcher le temps des autres députés en empoisonnant l'atmosphère et en empoisonnant l'esprit de ceux qui assistent à ce débat. C'est ce genre de choses qui mine le Parlement, c'est ce genre de choses qui fait que les électeurs ne respectent pas les députés.

Il y a un peu plus d'un an notre gouvernement a invoqué les dispositions de l'article 75c du Règlement et à cette époque un député d'en face avait alors fait la déclaration suivante que je cite:

> Monsieur l'Orateur, ce jour est certainement triste pour le Parlement et pour la démocratie à la suite des gestes impondérés et irréfléchis d'un gouvernement qui veut dominer le Parlement par la force, par tous les trucs possibles et imaginables, pour empêcher les parlementaires élus d'exprimer leur point de vue et celui de leurs électeurs, et de fournir des solutions de rechange raisonnables aux propositions du gouvernement. Il saute aux yeux.

Ce débat qui portait sur la déduction des intérêts hypothécaires a duré sept jours. Or, aujourd'hui, le gouvernement veut imposer ce même article du Règlement au Parlement après seulement trois jours et demi de débat sur le bill mais il me reste encore à entendre les arguments du genre de ceux que le député libéral a exposés il y a environ un an. A cette époque les libéraux criaient sur tous les toits que nous bâillonnions et que nous étouffions le Parlement. Cette fois, nous n'avons rien entendu de semblable.

J'ai été très dépité en entendant le ton de la déclaration du leader du gouvernement qui a menacé de recourir davantage et non pas moins à l'article 75c du Règlement si nous ne marchions pas dans la foulée du gouvernement. C'est bien triste pour le Parlement alors même que le gouvernement a déjà invoqué l'article 75c du Règlement pour le pouvoir d'emprunt et qu'il a imposé la clôture lors du débat sur le projet constitutionnel. Il est ironique qu'un gouvernement qui fait des pieds et des mains pour faire adopter un bill sur les droits visant à constitutionnaliser une charte des droits qui protégera les prérogatives de nos concitoyens, bafoue par ailleurs les droits des députés sans avoir le moindre égard pour leurs opinions ni pour l'opinion des électeurs que ces derniers représentent.

L'un des avantages des débats à la Chambre, mis à part le fait qu'ils permettent l'expression d'idées excellentes, est que les députés du parti ministériel sont forcés d'entendre des arguments qui peuvent être contraires à ceux que leur présentent les membres de leur gouvernement. C'est une façon de procéder très instructive et je suis ravi de voir que certains députés d'en face écoutent attentivement les excellents discours que font les députés de ce côté-ci au sujet de bills importants que le gouvernement présente, surtout lorsque ceux-ci portent sur l'énergie.

Le Règlement de la Chambre est basé sur une logique très importante, laquelle consiste à forcer les députés à écouter les divers points de vue exprimés sur des sujets aussi complexes et de nature aussi technique que le bill C-48, lequel régira la mise en valeur des terres du Canada pendant des années et même des générations à venir. Il est impossible d'étudier un bill de ce genre comme il le mérite en trois jours et demi ou quatre jours seulement. Comme le chef de l'opposition vient de le souligner, l'opposition ne tentait pas de prolonger indûment le débat lorsque le leader du gouvernement à la Chambre nous a donné préavis de son intention d'invoquer l'article 75c du Règlement. Il était le dixième à parler. Neuf seulement ont parlé au nom de notre parti et trois au nom du NPD.

Il faut se demander: Alors qu'il nous incombe d'examiner cette importante mesure présentée par le gouvernement, pourquoi celui-ci impose-t-il la clôture maintenant, que cherche-t-il à dissimuler et pourquoi invoque-t-il comme prétexte l'argument des conséquences que le programme aura sur les approvisionnements? Or ces conséquences seront dévastatrices sur les approvisionnements comme on a commencé à s'en apercevoir durant les audiences de l'ONE dont le calendrier a été modifié et mis à jour, car l'ONE le sait parfaitement.

Pourquoi le gouvernement parle-t-il des conséquences du programme sur la canadianisation? Or la canadianisation, ou encore la politique énoncée dans le programme national énergétique, sera particulièrement préjudiciable aux compagnies auxquelles il est censé venir en aide. A mes yeux c'est tout à fait insensé. La canadianisation, comme les députés de tous les partis à la Chambre en conviennent, est un objectif louable, toutefois les bureaucrates et le ministre ne sont pas assez intelligents pour formuler une série de propositions englobées dans un programme qui créerait le climat nécessaire à la canadianisation.

Nous avons assisté ces dernières années à une croissance très saine de la participation des Canadiens à l'industrie pétrolière. Ce phénomène s'est manifesté jusqu'au 28 octobre, date à laquelle il a disparu. L'aspect néfaste de toute cette politique, c'est, à notre avis, que la participation canadienne à l'industrie n'augmentera pas comme elle le devrait par l'entremise du secteur privé, des sociétés canadiennes indépendantes. Elle n'augmentera que si le gouvernement fédéral est forcé d'acquérir des sociétés, par l'intermédiaire de Petro-Canada ou de quelque autre société d'État, et d'accroître la part de l'industrie détenue par le gouvernement. Dans des circonstances normales cela ne se produira pas.

Pourquoi le gouvernement insiste-t-il tant sur les conséquences que ce programme aura sur les emplois en Ontario et au Québec et sur la confiance des investisseurs dans notre pays? Voilà les questions importantes sur lesquelles nous avons insisté au cours du débat, et nous continuerons à le faire à l'égard des volets que comportera ultérieurement le programme énergétique. Il importe que les Canadiens les comprennent et ne laissent pas le gouvernement les duper par des déclarations inattaquables sur la participation canadienne à l'industrie, lorsque celle-ci sera dans une mauvaise situation, et

sur la sécurité des approvisionnements qui commenceront à être insuffisants. Voilà ce que nous, de l'opposition officielle, devons porter à l'attention des Canadiens.

● (1640)

Il y a d'excellents orateurs qui n'ont pas participé au débat. Lorsque le leader du gouvernement s'est levé hier, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) et le ministre de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) faisaient de très importants discours sur les incidences du climat énergétique international sur la situation énergétique de notre pays. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain nous a fait bénéficier de la longue expérience qu'il a acquise à la Chambre et au ministère, où il a consacré de longs efforts à la rédaction de la réglementation du développement du grand Nord.

Nous n'avons pas encore entendu le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), qui parlera de l'incidence de ce programme sur la propriété des ressources sous-marines et sur la population de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Nous n'avons pas encore entendu le député de Central Nova (M. MacKay), qui a étudié de très près les conséquences que va avoir l'extension du pouvoir discrétionnaire des ministres, l'extension du rôle de l'État prévu par le programme énergétique, et ce qui doit en résulter pour la mise en valeur de nos ressources.

Ce bill est d'une importance cruciale pour la mise en valeur de nos ressources énergétiques, non pas pour les années 80 mais pour les années 90 et au-delà. Si la mise en valeur ne s'effectue pas à un rythme convenable et dans les conditions voulues, nous allons gaspiller une énergie précieuse que nous ne pourrons plus jamais récupérer. Comme le disait hier soir le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, nous allons écrémer les ressources du pays au détriment de nos enfants, de nos petits-enfants et de nos arrière-petits-enfants. Voilà pourquoi nous estimons nécessaire de mettre en lumière les points les plus importants de cette politique.

Si le gouvernement persiste à soutenir d'un ton arrogant et protecteur qu'il en a assez entendu, qu'il faut passer à autre chose, qu'il ne veut plus entendre d'arguments désagréables, il appellera le malheur sur lui-même, sur le Parlement et sur le Canada tout entier. La menace qui plane d'un recours plus fréquent à l'article 75c du Règlement augure mal pour le Parlement. L'avenir s'annonce bien sombre pour l'élaboration d'une politique énergétique dont il faudrait tant attendre. Cette politique doit être modifiée, rédigée à nouveau dans l'intérêt du pays. Voilà pourquoi nous jugeons nécessaire la poursuite du débat, voilà pourquoi nous allons voter contre la motion dans le courant de la journée.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le président, je veux apporter ma modeste contribution à un débat que je trouve quand même relativement serein sur l'imposition des mesures en vertu de l'article 75c. J'ai vu par le passé des discussions beaucoup plus acerbes lorsque le gouvernement décidait d'utiliser cette procédure qui nous permet de limiter le temps alloué à un débat. Je voudrais rappeler l'exemple que donnait mon préopinant quand il a cité tantôt les paroles d'un député libéral au moment où le parti progressiste conservateur récemment au pouvoir avait utilisé l'article 75c pour limiter les débats. Tout ce que mon préopinant a pu prouver, c'est la morale de l'histoire: chaque fois que le gouvernement utilise l'article 75c, l'opposition est outragée, crie au bâillon, à l'indécence, et donne à la nation canadienne le spectacle d'un groupe qui se sent bâillonné, d'un Parlement qui ne fonctionne pas. Pourtant si l'on examine les conditions actuelles, alors que le gouvernement a eu l'occasion de faire entendre 10 orateurs, l'opposition officielle ayant fait de même et le Nouveau parti démocratique ayant fait entendre trois personnes, j'imagine que le citoyen qui nous regarde à la télévision à la maison se dit:

Lorsqu'un parti politique utilise 10 députés expérimentés pour faire valoir un point de vue, à mon avis, à condition que ces députés-là connaissent leurs dossiers et aient une compétence au moins moyenne, on peut s'attendre que le point de vue d'un parti politique a été correctement et complètement exprimé devant le Parlement canadien. Si nos collègues d'en face, ayant eu 13 orateurs pour faire valoir leur point de vue, ne sont pas satisfaits de l'avoir fait connaître amplement, je peux me permettre de penser qu'ils n'ont peut-être pas présenté ici à la Chambre leurs meilleurs orateurs, que ceux-ci ne s'étaient peut-être pas assez préparés en étudiant correctement leur dossier, parce que pour ma part si j'avais à présenter une dizaine de députés de mon parti, je suis certain que ces derniers pourraient, dans le temps qui leur serait alloué, faire parfaitement comprendre à la nation canadienne le point de vue du parti libéral tant sur ce projet de loi que sur un autre.

Je voudrais éviter qu'il y ait de la confusion sur l'action que prend présentement le gouvernement. En particulier, tantôt le leader de l'opposition parlait de clôture, et nous savons fort bien que l'article 75c, savoir, la limitation des débats qui est utilisée présentement, n'est pas la clôture de l'article 33. Je prierais mon collègue le leader de l'opposition de relire calmement le Règlement pour qu'il se rende compte que nous sommes à l'article 75, ce qui sous-entend que notre leader parlementaire a rencontré les leaders parlementaires des autres partis en vertu de l'article 75a tout d'abord pour tenter de voir s'il n'était pas possible de faire l'unanimité afin de limiter le débat à une période donnée, et cela n'a pas fonctionné. Malheureusement notre leader, parlementaire qui est habituellement très convaincant, n'a, semble-t-il, pas réussi cette fois-ci à convaincre ses collègues. Aussi l'article 75b a été utilisé pour voir si une majorité de partis pouvaient tomber d'accord afin de fixer une période de temps pour le débat.

Là encore cela n'a pas fonctionné, et nous nous retrouvons finalement avec l'article 75c, alors que le gouvernement présente une motion visant à fixer les débats, pour que la Chambre l'approuve. C'est donc dire que nous avons passé à travers un long processus de négociation avec les autres partis, et si je décris ainsi en détail le fonctionnement de l'article 75a, c'est pour que les auditeurs qui nous regardent à la télévision et qui sont moins familiers avec le fonctionnement de la Chambre comprennent bien qu'il ne s'agit pas du gouvernement qui arrive tout à coup avec un sabre pour trancher le débat et y mettre fin tout d'un coup. Au contraire, c'est après de longues négociations qui ont échoué avec les partis d'opposition que nous nous retrouvons devant une situation où nous devons présenter la motion en vertu de l'article 75c. Et même si le chef de l'opposition tantôt tentait de laisser croire par ses paroles que c'est une tendance que le gouvernement libéral développe de plus en plus, savoir utiliser l'article 75c, je crois

qu'il est vraiment dans les «patates». L'article 75c est dans notre Règlement depuis environ une dizaine d'années. Je siégeais ici comme jeune député quand il a été adopté. A ma mémoire, l'article 75c a dû être utilisé, durant dix ans, quatre ou cinq fois, dont une fois, tout dernièrement, par le parti progressiste conservateur. Ce parti a réussi à l'utiliser une fois en étant au pouvoir, à la Chambre, pendant seulement deux mois, alors que nous, sur une dizaine d'années, nous l'avons utilisé quatre fois. On ne peut quand même pas dire qu'il y a de l'abus!

Je suis bien d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui lui aussi siégeait ici quand l'article 75c a été adopté, il y a une dizaine d'années. Je suis d'accord avec lui pour admettre que l'article 75c ne représente pas le résultat d'un consensus. A ce moment-là, les partis d'opposition n'étaient pas d'accord, mais c'était normal! On voit rarement des partis d'opposition qui, à l'occasion d'amendement du Règlement, sont d'accord pour voter sur des mesures qui seraient susceptibles de restreindre leur temps ou leur droit de parole. Cela est bien normal. Aussi le gouvernement s'était-il retrouvé seul de son côté à ce moment-là avec sa majorité pour faire adopter l'article 75c, qui n'est, à mon avis, pas encore satisfaisant. On se réfère souvent à ce qui se passe à la mère des Parlements au Royaume-Uni, à Londres, on prend Londres en exemple, et pourtant si on examine la façon de fonctionner du Parlement britannique, on constate que la plupart des bills se discutent une journée ou deux seulement, en vertu d'ententes préalables et d'un Règlement qui est beaucoup plus sévère que le nôtre. Les débats sont beaucoup plus expéditifs et le gouvernement anglais réussit dans une session à passer beaucoup plus de bills que le Parlement canadien.

Aussi, il faudra en arriver à des suggestions semblables à celles du député de Winnipeg-Nord-Centre, à trouver des modes d'ententes plus flexibles que ceux que nous connaissons maintenant pour en arriver au cours d'une session à disposer de 25 ou 30 bills et non pas seulement de quelques-uns. Le nombre de bills dont nous avons disposé depuis le début de la session est vraiment minime. Nous nous faisions attaquer au début de la période des questions orales aujourd'hui par le leader de l'opposition officielle qui prétendait que la seule priorité du gouvernement, c'est les affaires constitutionnelles.

Et alors même que, quelques minutes après, nous essayons de passer une mesure législative qui touche à la fiscalité dans le domaine du pétrole, on nous dit non, nous préférons faire «traîner» le débat. D'une part on nous dit: Vous ne passez pas des bills importants pour l'économie du pays et, d'autre part, à titre d'opposition, on tente de «traîner» les débats pour pouvoir dire plus tard: Regardez le record législatif de ce gouvernement, ils ont passé seulement quelques mesures, ils ne sont pas très forts, ils n'ont pas tenu leur promesse.

Il me semble que devant l'urgence de la situation dans le domaine pétrolier, nous devrions disposer de ce bill dans le plus bref délai. Entre autres, on se rappelle que certaines mesures avaient été présentées dès décembre 1977 pour réformer le régime fiscal dans le domaine pétrolier, et je sais que l'industrie attend impatiemment pour savoir quelles vont être les règles du jeu. Je sais que dans le domaine de l'industrie pétrolière ce ne sont pas tous les exécutifs des compagnies qui sont d'accord avec le contenu de notre bill, mais au moins tous sont d'accord pour dire: Il est grand temps que nous connaissions les règles du jeu, qu'une mesure soit passée à la Chambre des communes nous disant quel va être le régime fiscal afin que nous, dans l'industrie, soyons en mesure de savoir comment investir. C'est pour ces raisons que je voterai en faveur de l'article 75c et que j'exhorte mes collègues à faire de même.

● (1650)

[*Traduction*]

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, la motion que le gouvernement a présentée pour mettre fin au débat est méprisable et scandaleuse. Nous ne pouvons pas la qualifier autrement. Ce qui est cependant peut-être plus grave, c'est qu'elle est aussi tragique parce que ce n'est pas seulement le bill à l'étude et la politique énergétique nationale, pourtant vitalement importante, qui sont en cause. En effet, cette motion sape encore davantage les fondements du peu qui nous reste de notre démocratie parlementaire.

Selon moi, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a avancé certaines propositions utiles pour essayer de résoudre le problème qui se pose chaque fois qu'on veut faire la part des choses entre les besoins ou les désirs du gouvernement et ceux du Parlement. Il me semble, et je reconnais que nous n'avons peut-être pas le temps d'en discuter dès maintenant, qu'il aurait peut-être pu se pencher davantage sur la menace qu'une motion de ce genre représente pour notre démocratie.

Je ne suis peut-être pas un historien, mais je connais un peu l'histoire du régime parlementaire canadien et de la démocratie parlementaire en général. A une époque pas tellement lointaine, lorsque l'exécutif voulait faire adopter un bill par une assemblée législative, il devait convaincre cette assemblée de l'utilité du bill en question. L'exécutif devait présenter son argumentation, faire de la propagande, exercer des pressions, et ainsi de suite puisque les députés étaient des représentants en bonne et due forme de leurs électeurs et qu'ils étaient libres de voter selon leur conscience en fonction des besoins du pays et de leurs électeurs. L'ascendant qu'ont pris les partis a mis fin à cet état de choses. C'est une conséquence directe de l'existence du pouvoir exécutif.

De toute évidence, cela ne plaît pas particulièrement au premier ministre et à son cabinet de s'efforcer de convaincre le reste des gens de la valeur des mesures qu'ils présentent. Ils trouvent beaucoup plus facile de se contenter d'annoncer ces mesures et de les faire appuyer aveuglément. Ils peuvent y parvenir parce que le premier ministre a le pouvoir de nommer au cabinet ou à des postes de secrétaire parlementaire ses partisans les plus loyaux et les plus disposés à punir en reléguant aux banquettes arrière ceux qui ne sont peut-être pas d'accord avec eux ou qui préfèrent avoir leurs propres opinions. A cause de cela, les premiers ministres de tous les partis ont pu compter sur l'appui entier de chacun de leurs députés. Par conséquent, une fois les élections passées, ils n'avaient plus à s'inquiéter du bien-fondé d'un projet de loi ou d'une motion dont la Chambre était saisie.

Toutefois, le Parlement n'était pas dénué de tout pouvoir. Il était d'usage que le Parlement refuse de voter les subsides jusqu'à ce que les griefs fussent réglés. C'était un pouvoir important qui permettait à cette institution de rendre les ministres vraiment comptables. Toutefois, certaines modifications apportées au Règlement, en 1964 ou 1965 sauf erreur, ont supprimé effectivement ce pouvoir du Parlement, n'en laissant aux députés qu'un seul: celui de faire un discours à la Chambre et d'en assurer la diffusion pour ainsi toucher l'opinion publique. On peut ainsi inciter le gouvernement à modifier sa ligne de conduite ou à tenir compte des arguments invoqués. C'est un pouvoir très minime, quasi insignifiant, accordé à ceux qui cherchent à se faire élire ou qui sont élus par leurs concitoyens pour les représenter au sein du gouvernement national.

Nous avons maintenant un gouvernement qui s'attaque à ce pouvoir très insignifiant que conservent encore les députés. De l'avis du gouvernement, ce pouvoir insignifiant est devenu excessif. Comme il nous l'a dit aujourd'hui, le leader du gouvernement a l'intention de recourir souvent à l'article 75c pour nous empêcher de parler trop longtemps et veiller à ce que le message que nous présentons ici ne parvienne pas jusque dans les campagnes pour permettre à la population d'y réfléchir et de nous faire connaître ses sentiments et ses opinions.

Monsieur l'Orateur, en toute sincérité, je pose la question suivante: Peut-on encore parler de démocratie si, tout ce qu'il nous en reste, c'est une élection de temps en temps, au moment choisi par le gouvernement et, évidemment le moment qui lui semble le plus opportun? Si nous ne sommes pas élus pour soutenir le parti majoritaire, si nous ne faisons pas partie des quelques élus qui siègent sur les banquettes du Trésor, nous n'avons rien à dire sur la façon de légiférer, rien à dire sur la façon de gouverner le pays. Nous ne devrions pas nous faire entendre à la Chambre étant donné que cela pourrait influencer l'opinion publique. Je vous le demande, peut-on alors parler de démocratie?

Si vous ajoutez à cela le fait que le gouvernement est capable et désireux, comme il l'a montré, de se servir des sondages et de la publicité pour influencer l'opinion publique, je vous demande ce qui nous reste? Je demande aux députés d'en face d'y réfléchir un instant et de se demander, lorsqu'ils se regarderont dans un miroir: Pourquoi ai-je été élu? Était-ce pour dire «Oui monsieur, bien monsieur» chaque fois que le gouvernement me le demande? Demandez-vous pourquoi vous avez été élus et si vous n'avez pas des responsabilités plus importantes.

Pendant que je suis d'humeur à le faire, je voudrais m'attaquer un peu aux média. Je n'aime vraiment pas la façon dont ils crient au meurtre quand quelqu'un ose couper une scène pornographique dans un film. C'est s'attaquer à la liberté de la presse. C'est antidémocratique et c'est terrible. Mais quand le gouvernement s'attaque aux privilèges des députés les voilà qui disent: «Qu'est-ce que vous racontez? Ce ne sont que des députés. Quelle place occupent-ils dans l'ordre des choses? L'important, c'est qu'ils ne coupent aucune scène pornographique dans les films, voilà ce qui compte. C'est un premier pas et qui sait si, dans la lancée, la presse ne risque pas de se faire piétiner?»

La motion d'ajournement

Monsieur l'Orateur, à mon avis, le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait le tour de questions extrêmement importantes au sujet de ce débat de deuxième lecture, du fonctionnement de la Chambre et de ses règlements. Je prétends que le temps est venu de réexaminer les principaux articles du Règlement de la Chambre ainsi que la façon dont nous les appliquons pour voir si nous sommes toujours une démocratie parlementaire dans le sens réel de l'expression. Je déclare qu'il est 5 heures.

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Portage-Marquette (M. Mayer)—La dérivation Garrison—L'inadmissibilité du projet pour le Canada—Les moyens envisagés par le gouvernement; le député de Lisgar (M. Murta)—La Commission canadienne du blé—L'embargo sur les expéditions de céréales à l'URSS—Les intentions du gouvernement pour la prochaine campagne agricole; le député de Comox-Powell River (M. Skelly)—La consommation—Le motif pour lequel certains magasins à rayons ont augmenté leurs frais d'administration.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

Les articles nos 17, 18 et 22 sont reportés du consentement unanime de la Chambre.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire brièvement un rappel au Règlement. Je voudrais vous signaler une irrégularité que l'on a commise en voulant simplifier les choses pour les députés. Vous vous souviendrez que le 15 décembre Mme le Président a rappelé que l'article 69 du Règlement précisait qu'on ne pouvait pas présenter de bills dans lesquels il y avait des blancs ou qui étaient imcomplets. Or, certains bills, inscrits au *Feuilleton* à la rubrique des bills publics y figurent depuis huit mois et bon nombre d'entre eux n'ont pas été imprimés. Cela pose des difficultés énormes aux députés quand on les interroge sur certaines de ces mesures législatives. Je voudrais proposer qu'on envisage de déplacer les bills qui ne peuvent pas être imprimés et qu'on les mette en fin de liste dans l'ordre normal afin de les étudier ultérieurement.

Bills publics

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, cette question a été soulevée en d'autres occasions. J'espère seulement qu'avant de retirer ces bills, comme l'a demandé le député de Vaudreuil (M. Herbert)—bien que je comprenne ses difficultés et partage ses soucis—on consultera les fonctionnaires de la Chambre pour savoir ce qui en est advenu, et s'il est possible de les obtenir et de les étudier. Je crois que cela résoudrait le problème, au lieu de faire perdre à ces bills leur rang et de les présenter de nouveau ultérieurement. Quant à moi, j'ai reçu des lettres au sujet de certains bills qui ont été présentés de la façon habituelle, mais je n'ai aucun document auquel je puisse me reporter. Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il faudrait voir où en sont les choses au nom des députés.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je partage les idées du député de Nepean-Carleton (M. Baker) là-dessus, et je crois qu'il y aurait lieu de saisir les fonctionnaires de la Chambre de la question. Comme je l'ai déjà signalé, le *Feuilleton* comporte toujours, sauf erreur, un avis de motion inscrit au nom du député de Lévis, bien que celui-ci ait démissionné il y a quelques mois. Peut-être pourrait-on profiter de l'occasion pour rectifier la situation.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je trouve pertinente l'idée que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a formulée et que le secrétaire parlementaire a appuyée. La présidence, par l'entremise de l'un des Orateurs ou de M^me^ le Président, va s'occuper de la chose. Je crois comprendre que le député de Vaudreuil (M. Herbert) fait allusion aux bills qui ont reçu un numéro d'ordre à la suite du tirage au sort. Il arrive que ces bills figurent au *Feuilleton* à leur rang, même s'ils n'ont pas encore été imprimés.

Quoi qu'il en soit, cela ne doit pas nous empêcher de poursuivre l'étude des différents bills. J'entends veiller à ce que les greffiers s'occupent d'améliorer la méthode actuelle et trouvent une nouvelle façon de procéder à l'impression des bills.

LA LOI SUR LA REPRÉSENTATION (1980)

MESURE CONCERNANT LE NOMBRE DE DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Gordon Towers (Red Deer) propose: Que le bill C-223, concernant la représentation à la Chambre des communes, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections.

—Je serai bref, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas l'intention de me prévaloir de tout le temps de parole qui m'est alloué car j'aimerais savoir des députés d'en face ce qu'entend faire à l'avenir le gouvernement en matière de redistribution des sièges. Le bill C-223 a pour objet de maintenir le nombre des députés à la Chambre à peu près à ce qu'il est actuellement jusqu'à ce que la population du Canada dépasse les 50 millions.

Je soutiens qu'il faudrait garder à 282 députés le nombre total des représentants élus à la Chambre des communes. Nous devrions maintenir ce nombre total dans les limites du raisonnable, et il me semble que le nombre de 282 soit un nombre idéal. Je sais que mon collègue d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et d'autres peut-être à la Chambre aimeraient voir ce nombre légèrement réduit de manière que les députés deviennent plus efficaces. Je doute que la Chambre des communes soit prête à accepter cette dernière suggestion. Par contre, j'espère bien que le gouvernement étudiera sérieusement la possibilité de maintenir le nombre des députés à son niveau actuel.

A mon avis, aucune exigence ou nécessité ne justifie l'augmentation du nombre des députés fédéraux après chaque recensement fédéral. La Chambre des communes, telle qu'elle est actuellement constituée, compte déjà assez de lourdeurs et de complexités. A l'heure actuelle, le Parlement constitue une industrie d'une valeur de 100 millions de dollars à Ottawa. Il compte 282 députés, 104 sénateurs et un personnel de soutien d'au-delà de 3,200 personnes. C'est dire que chaque député, que chaque sénateur coûte environ $250,000 aux contribuables canadiens.

En maintenant le nombre des députés à son niveau actuel, on réduirait les frais, et on assurerait que le député, en tant qu'individu, ne se perde pas dans la foule. Pour ma part, j'estime qu'autrement les députés et leurs commettants en souffriraient à long terme car les députés deviendraient moins efficaces, et le pouvoir du premier ministre et de l'exécutif serait accru. A mon avis, le premier ministre (M. Trudeau) a déjà trop d'autorité.

Récemment le ministre chargé de Statistique Canada a déclaré qu'après le recensement décennal de 1981, il s'attend à la création de trente nouveaux sièges fédéraux et à ce que la majorité d'entre eux se situent à l'ouest de la frontière entre l'Ontario et le Manitoba. Sur la base des chiffres et des prévisions actuelles que j'ai pu obtenir de Statistique Canada, je mets en doute son calcul dans la mesure où il ne prévoit que cinq nouvelles circonscriptions électorales pour l'Alberta. Ses prévisions et les chiffres de Statistique Canada ne concordent tout simplement pas. Il a déclaré que sur la base d'un taux de croissance démographique prévu de 14.9 p. 100 en Alberta de 1976 à 1981, cette province gagnerait cinq nouveaux sièges. La Colombie-Britannique devrait enregistrer la deuxième plus forte hausse démographique en 1981 puisqu'on prévoit qu'elle sera de 7.4 p. 100 depuis 1976, ce qui fera passer sa population à 2.6 millions d'habitants. Le Manitoba et la Saskatchewan enregistreront probablement des taux de croissance nettement plus faibles.

Si l'on prévoit une croissance démographique de 14.9 p. 100 et 5 nouveaux sièges pour l'Alberta, comment en arrive-t-on à 15 nouveaux sièges pour l'ouest du Canada? Un simple calcul m'apprend que nous pourrons nous compter chanceux si nous obtenons le tiers des 30 sièges qui seront créés dans le cadre du programme du ministre, si toutefois le ministre ou le gouvernement décident de mettre le programme en œuvre.

En fait, le système n'est pas très équitable et les données provinciales sont périmées. Ce qui arrive, c'est qu'à la suite des modifications qui ont été apportées à l'AANB en 1974, les sièges des Communes sont redistribués après chaque recensement décennal, c'est-à-dire le recensement qui est fait tous les dix ans. La population du Québec sert d'élément de base dans cette redistribution. Après chaque recensement, quelle que soit l'augmentation démographique, le Québec reçoit automatiquement quatre nouveaux sièges aux Communes. La population totale du Québec est alors divisée par le nombre des sièges de cette province, et le résultat de cette opération constitue le nombre d'administrés que doit représenter un député. Les

sièges sont ensuite redistribués dans tout le Canada en fonction de ce nombre de personnes, soit environ 80,000. Le problème, c'est qu'avant que la redistribution soit vraiment effectuée, il se passe trois ou quatre ans ou même encore huit ans, comme cela s'est produit après le dernier recensement qui a eu lieu en 1971, de sorte que les données ne sont plus valables.

• (1710)

Cette année, il doit y avoir un recensement décennal. Les données définitives ne seront disponibles qu'en 1982 ou, au plus tôt, à la fin de l'année 1981. Cela signifie que la sanction royale ne sera pas donnée à la loi modificatrice avant 1983 ou 1984, ou encore 1988 ou 1989, si les choses se passent comme la dernière fois. Néanmoins, le remaniement se fera d'après des statistiques périmées et inexactes.

Un député du Québec représente à l'heure actuelle environ 83,000 personnes; un député du Manitoba, 87,000; un député de la Colombie-Britannique, 90,000, et un député de l'Alberta, 93,000.

Si la tendance actuelle se maintient, d'ici 1983—le remaniement ne pourra pas avoir lieu avant—on s'attend à ce que les circonscriptions électorales de l'Alberta comptent environ 105,000 personnes, soit 20,000 de plus que la moyenne nationale.

Augmenter automatiquement l'importance de la Chambre tous les dix ans, peut-on qualifier cela de réforme? Si nous voulons procéder réellement à une réforme parlementaire, il faut se demander quel serait le nombre optimal de députés à la Chambre.

Les États-Unis, dont la population est dix fois supérieure à la nôtre, réussissent à diriger les affaires de la nation par l'entremise d'un congrès fixe comptant 465 membres et 100 sénateurs. Au Royaume-Uni, il y a 635 députés pour 60 millions d'habitants.

Je n'ai pas l'impression que nous améliorerons la qualité du Parlement ou de ses travaux en augmentant le nombre de députés. Nous devrions en priorité chercher à améliorer le Parlement, c'est-à-dire à en simplifier les procédures et à le rendre plus efficace.

Je proposerais tout d'abord de revoir le système des comités. La plupart des comités ne sont que des façades pour le gouvernement. La majorité des membres sont traités comme des champignons. On les garde dans le noir et, de temps à autre, le gouvernement ouvre la porte et les recouvre de vous savez quoi. Certains comités ont fait un excellent travail et obtenu de très bons résultats, mais ils sont rares et cela n'arrive pas souvent. Le comité permanent ou élu a en général trop peu de temps et trop peu de personnel de soutien pour faire un travail efficace.

En outre, si nous désirons vraiment des réformes, nous devrions nous tourner vers le Sénat qui dispose de beaucoup de matière grise et d'expérience sous-employées. Le Sénat devrait être un organe beaucoup plus efficace et plus utile du Parlement. C'est en lui que s'incarne le compromis par lequel les quatre provinces initiales ont réussi à faire entrer le système parlementaire britannique dans le moule du fédéralisme, dont on attendait qu'il protège les régions relativement moins peuplées, telles le Québec et les Maritimes, en leur donnant une représentation égale à celle de l'Ontario. Et l'Ouest a par la suite bénéficié de l'égalité de représentation.

Le Sénat a été conçu comme le défenseur des intérêts provinciaux ou régionaux. Il a été conçu comme un organe d'étude en second, un organe de modération qui devait éventuellement corriger les erreurs ou les coups de tête des Communes. Et j'ai bonne confiance que le Sénat sera à la hauteur de la tâche dans le dilemme constitutionnel actuel. Car il a été destiné au rôle de Chambre de réflexion qui devait faire contrepoids à la Chambre des communes élue par le peuple.

Enfin, le Sénat s'est vu confier pour rôle la représentation de la propriété et du conservatisme. Car on estimait que les intérêts de la propriété privée étant toujours en situation minoritaire dans une société démocratique, le Sénat devait en assurer la protection.

Il fut un temps où le Sénat disposait de plus d'influence politique qu'aujourd'hui. Dans le premier cabinet canadien, cinq des 13 ministres étaient sénateurs, et au XIX^{e} siècle deux gouvernements ont été présidés par des sénateurs. Tous les grands portefeuilles à peu près ont été tenus à une époque quelconque par des sénateurs, sauf celui des Finances.

Le Sénat s'attelle fréquemment à la tâche impossible d'étudier sérieusement des bills importants qu'on lui lance à l'improviste en fin de session ou à la veille des vacances.

Ces dernières années, le Sénat a effectué des travaux extrêmement utiles, grâce à ses comités qui ont étudié de grands problèmes sociaux et économiques. Les initiatives qu'il a prises à cet égard ont parfois évité la création de commissions royales.

Le Sénat peut devenir un partenaire extrêmement utile du Parlement, si l'on redéfinit ses pouvoirs et sa mission.

On a raison dans une certaine mesure de réclamer l'élection des sénateurs, car les Canadiens les respecteraient davantage et leur feraient plus confiance.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dis que le nombre actuel de députés à la Chambre des communes devrait rester tel quel. Il ne faut pas diluer notre assemblée en la grossissant à tort et à travers.

Tâchons de mieux utiliser ce que nous avons déjà. Tâchons de mieux utiliser le système de comités de deux Chambres. Utilisons mieux les comités mixtes qui existent déjà. Examinons le Sénat afin d'en moderniser les fonctions et le rôle dans un régime parlementaire bicaméral.

Des voix: Bravo!

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je n'aurai pas non plus besoin de tout le temps qui m'est alloué. J'aimerais remercier le député d'avoir soulevé cette question très importante et intéressante, qui est plus complexe qu'elle ne semble à première vue, et de nous permettre ainsi d'en discuter.

La question de la représentation et du nombre de députés à élire est aussi importante que celle plus vaste de la représentation proportionnelle. Il est difficile pour le public de comprendre les complexités, la quasi-impossibilité d'adopter un régime qui permette une juste représentation à la Chambre des communes de toutes les parties du pays. D'une part, il faut évidemment et indéniablement assurer une représentation d'après la population—que chaque député soit élu par un nombre à peu près égal de gens—et, bien sûr, il faut aussi assurer une représentation suffisante dans un pays aussi vaste et peu peuplé que le nôtre. Nous en avons des preuves tous les

jours quand nous discutons à la Chambre de questions touchant les régions à faible densité démographique.

Le problème est plus grave au Canada que dans les pays où la population est répartie également. Depuis huit ans que je suis à la Chambre, monsieur l'Orateur, les députés de l'Ouest nous ont souvent signalé le fait qu'encore tout récemment la représentation favorisait toujours l'Est et le centre du Canada. Les députés de certaines provinces des Prairies étaient moins nombreux du fait de la faible densité de la population dans ces régions. La situation a été rectifiée progressivement, en Colombie-Britannique du moins, province qui désormais compte beaucoup au moment où l'on détermine le nombre des circonscriptions devant être représentées.

Je représente ce que l'on appelle aux États-Unis une circonscription urbaine centrale. Elle se trouve dans le centre de la ville de Toronto. Les députés qui représentent pareilles circonscriptions connaissent le problème de la migration de la population urbaine vers les banlieues. D'aucuns prétendront que les cœurs des villes sont en perte de vitesse au titre de la représentation à cause de cette migration vers les banlieues. Fait ironique à noter, les députés du Manitoba et de la Saskatchewan éprouvent le même problème en ce sens que le nombre des représentants dans les villes diminue tandis que celui des régions circonvoisines augmente. Je crois que l'exemple le plus intéressant de cela est celui des États-Unis.

● (1720)

Nombre de grandes villes de l'est des États-Unis, dont New York, Philadelphie, Boston et Détroit, dénoncent les chiffres du recensement national et portent l'affaire devant les tribunaux. Ces villes dénoncent le sous-dénombrement qui leur fait perdre des sièges au Congrès. C'est un problème du même ordre que celui qu'a soulevé le député. Il s'agit d'un problème très complexe.

Tous reconnaissent que dans un pays démocratique, chaque représentant devrait être élu par à peu près le même nombre d'électeurs. D'un autre côté, dans certaines régions, la population est tellement dispersée que les gens n'ont pas les mêmes intérêts. Il est normal que des gens qui vivent à des centaines de milles de distance ne partagent pas les mêmes intérêts et souhaitent être représentés par deux élus ou plus. On peut imaginer que deux millions de personnes partagent les mêmes intérêts et que 2,000 autres partagent des intérêts différents. Il n'y a toujours que deux groupes d'intérêts, même si leur importance numérique est fort dissemblable. Ce problème est beaucoup plus aigu au Canada qu'en Europe et beaucoup plus grave qu'aux États-Unis, quoique les habitants des États de la région des Rocheuses se plaignent d'être sous-représentés à cause de leur faible population.

Le système canadien de découpage électoral est beaucoup plus compliqué que la plupart des députés ne se l'imaginent. C'est une procédure extrêmement complexe qui ne cesse d'évoluer; c'est pourquoi je dois me reporter à mes notes. Pendant presque toute notre histoire, le découpage électoral s'est effectué sur la base de limites extrêmement précises. On a établi la formule de représentation et fixé par la suite le nombre des députés en conséquence. Dans les années 70, il est apparu, entre autres choses, qu'il était presque impossible de maintenir la représentativité des petites provinces, si l'on se place du point de vue des provinces, si l'on augmentait le nombre des députés représentant les régions qui connaissaient une croissance démographique rapide.

Certains députés s'étonneront peut-être avec moi des chiffres concernant le nombre de députés escomptés, à supposer que ces prévisions se vérifient, ce qui est peu probable, d'après moi, car cela n'a jamais été le cas jusqu'à présent. Si l'on s'en tient aux prévisions démographiques de Statistique Canada, la Chambre des communes, qui compte actuellement 282 députés, et qui en comptait avant la dernière modification de la carte électorale 265 . . .

M. Towers: Non, 264.

M. Stollery: . . . le nombre de députés est donc passé de 264 à 282. Après 1981, il passerait à plus de 312 et en 1991, à 342. Cela constitue une augmentation très rapide. Je vois que le député d'en face n'est pas de mon avis.

M. Lambert: Si, je le suis.

M. Stollery: Comme il hochait la tête, j'ai cru qu'il ne partageait pas mon avis, ou peut-être hochait-il la tête de droite à gauche, comme un Bulgare, pour signifier qu'il était d'accord.

Des voix: Oh, oh!

M. Stollery: Je ne savais pas qu'il était bulgare.

En l'an 2000, la Chambre des communes compterait 376 députés. Alors qu'elle en comptait 265 il y a quelques années, la Chambre, prévoit-on, comptera 312 députés après les prochaines élections. Cela constitue une forte augmentation qui risque d'avoir de grandes répercussions sur le fonctionnement même de la Chambre. Compte tenu de cette forte augmentation envisagée dans le nombre de députés, il conviendrait sans doute qu'un comité étudie ces répercussions.

Il m'est apparu que les régions suburbaines sont très homogènes. J'espère que le comité se penchera sur cet aspect de la question. La représentation d'après le nombre d'habitants est très importante. S'il faut par ailleurs s'occuper des régions sous-peuplées du pays, il importe également, et je dis même au plus haut point, que les divers groupes soient représentés à la Chambre des communes.

On ne cesse de proposer différentes formules, puis quelqu'un réclame un député pour 100,000 personnes ici ou là. C'est juste et équitable, mais la question n'est pas là. La question est de savoir si les divers groupes sont bien représentés aux Communes. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Dans un pays à prédominance agricole ou autre, ce groupe doit avoir plus d'influence. Il faut en tenir compte dans un régime démocratique.

Ceux qui disent que la démocratie se définit comme la règle d'une majorité ont à peine raison. Il m'a toujours semblé que la partie principale de la définition est que les minorités doivent être protégées. C'est un instrument pour la protection des minorités et non pas seulement de la majorité. On y parvient en assurant, dans une large mesure, que l'organe de décision, les Communes ou un autre, représente un assez bon éventail des divers groupes.

On pourrait m'accuser de songer à mon intérêt personnel quand je fais remarquer, à titre de représentant de la magnifique ville de Toronto, qu'il y a plus de diversité dans certaines régions qu'ailleurs et qu'il faut en tenir compte. La chose est d'importance primordiale pour le Canada.

J'espère que l'objet du bill au moins sera étudié par un comité, car nous devrons trancher la question d'ici quelques années. Je remercie M. l'Orateur et le député de m'avoir fourni l'occasion de dire quelques mots au sujet de cette importante question que la Chambre a été priée d'étudier.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Spadina (M. Stollery), je crois que l'objet du bill plutôt que le bill lui-même devrait être renvoyé à un comité approprié qui sera chargé de l'étudier. Voilà pourquoi je félicite le député de Red Deer (M. Towers) de nous avoir présenté ce bill. Certaines parties de son discours m'ont plu. Il sait que je n'approuverai pas un certain passage qui n'a rien à voir avec le projet de loi. Il s'agit du passage où il a fait l'éloge de l'autre endroit. On y trouve bien des hommes et des femmes de qualité, mais l'existence d'une seconde chambre qui ne répond pas à la population du pays n'a pas, à mon avis, sa place dans une démocratie parlementaire. Toutefois, le Sénat n'est pas visé par le projet de loi et il n'est guère nécessaire de s'y attarder le moindrement.

● (1730)

Le principal objectif du parrain du projet de loi, si je l'ai bien compris, est de nous éviter de nous retrouver, d'ici une vingtaine ou une trentaine d'années, avec 325, 350 ou 400 députés. Il faut d'abord compter avec le problème de l'espace disponible. En outre, il faut également compter avec celui du fonctionnement efficace de la Chambre.

Je voudrais dire au député une certaine chose qui le rassurera. Je parle par expérience. Depuis mon arrivée à la Chambre, il y a eu quatre remaniements des circonscriptions électorales. Le député d'en face nous a rappelé qu'il y a quelques années, la Chambre comptait 264 députés. A mon arrivée, elle n'en comptait que 245. A chacune des décennies au cours desquelles nous nous sommes penchés sur la question du remaniement des circonscriptions électorales, nous en avons modifié les règlements. On aurait cru que lorsqu'un règlement au sujet du remaniement est mis par écrit, il devient irrévocable et permanent. Toutefois, avec chaque nouvelle décennie surgissent de nouveaux problèmes.

A la fin des années 40 et 50, nous devions régler le problème de la diminution du nombre des députés des Prairies. A mon arrivée à la Chambre en 1972, le Manitoba comptait 17 députés et la Saskatchewan, à peu près autant ou un peu plus. La population de ces provinces n'a pas diminué. Elle est même plus nombreuse aujourd'hui qu'elle ne l'était à l'époque. C'est une question de rapport. Si ces provinces se sont retrouvées dans cette position, c'est à cause des populations plus denses de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Nous avons eu un ministre très intéressant de la Saskatchewan, nommé Jimmy Gardiner. Il lui déplaisait de voir la situation de la Saskatchewan se dégrader si rapidement. Lors d'un remaniement, alors qu'il occupait un poste important, il a persuadé le gouvernement d'adopter la formule Gardiner, selon laquelle aucune province ne pourrait jamais perdre un nombre de sièges dépassant un certain pourcentage du nombre total de sièges qu'elle avait auparavant. Nous avons appliqué cette formule durant dix ou vingt ans. Elle a permis de protéger la Saskatchewan et le Manitoba et, à un certain moment, la Nouvelle-Écosse. Or il est venu un moment où cette formule ne semblait plus répondre aux besoins, et nous l'avons donc modifiée de nouveau.

Comme nous l'avons tous appris à l'école, il fut un temps où la Chambre était composée de 65 députés du Québec et, pour les autres provinces, d'un nombre de députés proportionnel à leur population. A l'époque de M. St-Laurent, nous avons changé tout cela. Nous avons opté pour un nombre fixe de députés répartis selon certaines règles de représentation proportionnelle. Finalement, nous sommes revenus à un nombre fixe pour le Québec. Ce nombre était provisoirement fixé à 75 et il est prévu qu'il s'accroîtra de quatre à chaque décennie.

Ce que je désire souligner, c'est que chaque fois qu'il y a remaniement, un problème ne tarde pas à se poser. Nous avons dû protéger les provinces des Prairies, nous avons dû protéger la Nouvelle-Écosse et, pour ce faire, nous mettons au point une formule qui répond à notre intention. Je pense pouvoir dire sans ambages que lorsque le système actuel a été adopté, on croyait que le gros du problème avait été résolu, et que le nombre de représentants à la Chambre ne dépasserait guère les 300.

Je pense qu'on peut d'ores et déjà prévoir que toute cette question sera réexaminée. Il serait bon d'entreprendre cet examen dès maintenant. C'est pourquoi je suis d'accord avec le député de Spadina (M. Stollery) pour que ce projet de loi ne soit pas étouffé, mais soit renvoyé au comité compétent.

Par la même occasion, nous ferions bien d'examiner un certain nombres d'autres points. Ils sont tous étroitement liés aux discussions constitutionnelles qui se déroulent présentement. Nous devons étudier l'ensemble du problème posé par une assemblée composée d'un mélange de représentants des circonscriptions et de députés élus à la représentation proportionnelle.

Tout a été dit sur cette question par les théoriciens. Il y en a qui la défendent avec acharnement et d'autres qui s'y opposent avec tout autant d'acharnement. Je doute que nous puissions instaurer au Canada un système intégral de représentation proportionnelle. Nous sommes aujourd'hui 14 représentants du Manitoba. Si nous avions un système de représentation proportionnelle, et si j'étais l'un des 14 représentants du Manitoba, il me serait beaucoup plus difficile de me sentir représentatif de cette façon que d'après le système actuel qui nous attache à une circonscription.

Je crois qu'il serait utile de songer à un système mixte de représentation directe et de représentation proportionnelle. De cette manière, il n'y aurait plus de législatures où des provinces ne seraient représentées que par un parti. C'est justement ce qui se passe présentement. J'ignore si le député de Joliette (M. La Salle) a déjà remis sa démission, mais quand il l'aura fait, le Québec ne sera représenté que par des libéraux. Pour sa part, l'Alberta n'a que des députés conservateurs. On compte quelques partisans libéraux en Alberta, un certain nombre de partisans conservateurs au Québec et on rencontre des partisans néo-démocrates sur tout le territoire.

Une voix: Bravo!

M. Knowles: J'espère que ces «bravo» sont enregistrés. La Chambre ne reflète pas cette situation. Je ne préconise pas un système en particulier, mais je serais plutôt en faveur d'un système mixte. C'est une chose dont il faudrait débattre avant de donner notre appui à une formule ou à un système quelconque.

J'espère que le député de Red Deer (M. Towers) ne sera pas choqué si nous n'adoptons pas son projet de loi. Il pourra servir d'amorce à un débat qui devrait se dérouler au sein d'un comité compétent. De toute manière cela viendra un jour ou l'autre. Nous l'avons bien vu à l'occasion des quatre dernières revisions de la carte électorale. Pourquoi ne pas commencer tout de suite?

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à ce sujet, mais je tiens à signaler que j'ai également fait inscrire au *Feuilleton* une motion concernant le remaniement électoral et les méthodes par lesquelles il se fait. Cette question est liée à celle à l'étude.

Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a signalé, les députés ont fait valoir un certain nombre d'arguments concernant la représentation et la façon dont nous choisissons les députés de la Chambre, propositions qu'il conviendrait d'examiner immédiatement et non à la veille des prochaines élections. Il ne faut pas le faire comme en 1974, après le remaniement. La Commission du remaniement, dans sa sagesse, nous a donné de la bouillie pour les chats. Comme mon ancien collègue de Carleton l'a dit, nous n'avons jamais vu pareils tripotages, incompétence et ignorance que lors de la présentation des rapports rédigés au cours de ce remaniement. Il y avait incompétence et ignorance au niveau de la représentation politique.

En ce qui concerne la Chambre, je ne serai pas aussi gentil. J'ai trouvé lamentable qu'en 1974, afin de suivre les traces de feu Jimmy Gardiner, il ait fallu calmer certains intérêts. Le recensement a eu lieu en 1971 et ce n'est qu'en 1973 que les commissaires ont remis leurs rapports. La Saskatchewan a perdu des sièges parce que sa population avait diminué et le Manitoba encore pire. Comble de l'horreur, le Québec devait perdre un siège.

[*Français*]

Cela ne s'était jamais vu, c'était inacceptable.

[*Traduction*]

Par conséquent, on a conçu une nouvelle formule, toujours en vigueur à l'heure actuelle. Tout à l'heure, j'ai hoché la tête d'émerveillement de voir le nombre de députés passer à 340 en moins de 15 ans. Comme le nombre de députés augmentait plus rapidement que la population du Canada, nous avons donc établi divers minimums. Quand j'ai été élu au Parlement il y a 23 ans, un certain minimum avait été fixé. Ce minimum était établi en fonction de la représentation au Sénat, et pour calculer le nombre de sièges, on déduisait la population des provinces qui avaient une représentation minimum au Sénat de la population globale et l'on divisait ensuite le chiffre pour le reste de la population par le nombre de sièges restants pour en arriver à un certain quotient. Le chiffre de la population des provinces était ensuite divisé par ce quotient, et cela donnait le nombre de sièges pour ces provinces. C'est ainsi que nous sommes parvenus au chiffre de 264 députés, et je pense que cela aurait fait 265 au moment du remaniement prévu pour 1973-1974. Je crois que c'est le député de Cape Breton qui avait conçu, ou du moins parrainé le système actuel qui prévoit une progression mathématique vers le haut. Personne n'a encore inventé de colonnes de caoutchouc qui nous permettraient d'installer des sièges au fond de la Chambre. Pour vous loger, monsieur l'Orateur, je pense qu'il faudra faire un renfoncement et installer votre fauteuil sous la tribune, parce qu'il faudra bientôt trouver de l'espace pour 312 sièges.

● (1740)

Ce sera amusant. Nous aurons peut-être des balcons. Ce serait une autre façon de procéder. Nous pourrions avoir des loges donnant sur les tribunes pour les députés élus proportionnellement dont le député a parlé. Ils flotteront au-dessus de nos têtes puisqu'ils n'auront pas été obligés de briguer les suffrages des électeurs dans une circonscription quelconque. Ils formeront une classe à part.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ils siégeront sur les banquettes supérieures.

M. Lambert: Mon collègue, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), dit qu'ils siégeront sur les banquettes supérieures. J'espère que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) prendra note de la distinction. Ils siégeront à l'autre niveau plutôt qu'à l'autre endroit. Je signale bien respectueusement qu'à mon avis, une telle idée ne peut que provoquer l'hilarité. Nous avons ri de certaines idées cet après-midi, mais je pense que toutes les solutions possibles doivent être mises de l'avant, afin que nous puissions les examiner sérieusement et prendre une décision quelconque.

Certains de mes collègues seront peut-être horrifiés de savoir ce que je pense moi-même. Je ne voudrais pas, comme mon collègue l'a proposé, qu'on maintienne le nombre de députés à 282, mais plutôt qu'on le réduise de 20 p. 100 ou de 56 pour le ramener à 225.

Je peux faire valoir aux députés tous les avantages des comités et de la Chambre. Au lieu d'avoir 30 ou 40 personnes qui font des pieds et des mains pour se faire inscrire sur les listes de l'Orateur, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) se retrouverait au septième ciel. Il n'aurait pas à protester parce que trop de députés désirent la parole. En fait, certains ministériels de l'arrière-ban pourraient même parler. Cette formule leur accorderait l'émancipation, car pour le moment, ils se retrouvent complètement muselés pendant les débats en deuxième lecture. En comité, au lieu d'avoir une vingtaine de députés essayant d'obtenir chacun ses 10 minutes, il n'y en aurait peut-être qu'une douzaine. On pourrait y travailler pour de bon et la taille des comités pourrait être réduite. On peut se demander «à quel prix?». Je

me souviens que ma circonscription comptait de 135,000 à 150,000 habitants avant le premier remaniement électoral, en 1968. Je parvenais très bien à m'occuper de ma circonscription avec moins de personnel que je n'en ai à l'heure actuelle, c'était du moins mon impression et aussi celle de mes concitoyens. Le fait est qu'actuellement nous jouons un rôle accru. Nous n'avions pas de bureau de circonscription à l'époque, mais avec des adjoints législatifs bien formés ou des administrateurs que les députés n'ont pas pour le moment, et grâce à l'amélioration des moyens de communication, de transport et du matériel à leur disposition, les députés pourraient très bien desservir beaucoup mieux une population deux fois plus importante et même davantage.

En fait, il faudrait apporter quelques modifications dans certaines régions rurales. Il faudrait tenir compte des droits historiques des provinces de l'Atlantique, mais une réduction de 20 pour cent n'aurait pas autant d'inconvénients que l'augmentation du nombre des députés et comme nous ne voulons pas que la Saskatchewan perde davantage de députés, nous augmenterons simplement les dimensions de la mare dans laquelle il leur faut nager; nous les noierons aussi facilement ainsi; il suffit d'ajouter de l'eau dans le bain. Cet effort était purement superficiel.

A mon avis, il faudrait examiner toutes ces suggestions. Je sais que mes idées peuvent être très difficile à accepter, mais la Chambre fonctionnerait infiniment mieux s'il n'y avait qu'environ 225 députés. Après tout, le sénat américain fonctionne parfaitement alors que certains sénateurs représentent 10 millions de personnes en plus. Deux sénateurs de Californie représentent autant de gens que toute la population du Canada. Ils ont un personnel suffisant. En fait, il revient moins cher aux américains d'employer tout le personnel voulu et de leur fournir l'organisation nécessaire pour desservir la population qu'il ne nous en coûte. Comme je fais partie du comité de la gestion et des services aux députés, je peux vous dire qu'il va falloir faire de grosses dépenses pour chacun d'entre nous.

Quand nous créons une circonscription supplémentaire, nous n'avons pas à payer uniquement le traitement du député, mais également toutes sortes d'autres frais connexes. La représentation devient alors extraordinairement coûteuse, sans pour autant s'améliorer, à mon avis. Un journaliste d'un quotidien de Toronto a dû se trouver aujourd'hui d'humeur fort malicieuse car il a proposé que la Chambre compte 800 députés. Il plaisantait sûrement.

Sans vouloir me répéter, je dois reconnaître que l'idée d'étudier ce bill me paraît excellente. J'espère qu'un député du côté du gouvernement proposera de modifier la motion au *Feuilleton*. Nous de l'opposition sommes certainement tout à fait d'accord pour que le projet de loi soit retiré et que son objet soit renvoyé au comité permanent. Je suppose que c'est le comité permanent des privilèges et élections qui en sera saisi. Je suis tout à fait disposé à appuyer pareille motion. Si j'ai bien compris, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre est disposé à proposer cette motion et je me réjouis donc de céder la parole en sa faveur, dans l'espoir qu'il présentera cette motion. D'autres députés souhaitent peut-être intervenir à ce sujet, mais j'espère que le projet de loi ne mourra pas au *Feuilleton* et que, tel que convenu, le sujet sera renvoyé au comité voulu.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, l'étude de ce projet de loi à la Chambre, cet après-midi, me réjouit, car, à mon avis, la question est importante et devrait être abordée par un de nos comités permanents. La loi de 1974 sur la représentation stipule que le président du Conseil privé doit renvoyer toute la question de la représentation à un comité permanent.

● (1750)

L'article 7 de la loi propose que cela soit fait après que les Chambres se seront rencontrées. Entre-temps, il y a eu, bien sûr, une autre législature pendant une période transitoire au cours de laquelle toute la question de la représentation est censée avoir été renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Je trouve la suggestion du député d'examiner toute cette question fort à propos. Il y a quelques jours, j'ai reçu du bureau du directeur général des élections des prévisions quant au nombre de sièges qu'il y aura à la Chambre après le prochain remaniement de 1981. Selon ces prévisions, il y aurait quelque 30 sièges de plus. Naturellement, pour le moment, les circonscriptions ne sont remaniées qu'à partir de ces prévisions, mais il me semble que nous finirons par avoir davantage de députés à la Chambre sans que les arrangements n'en soient forcément meilleurs.

La question que le comité devrait étudier, à mon avis, et en fait, il en est présentement question, est celle des grandes circonscriptions rurales. Toute cette affaire sera, bien sûr, étudiée par le comité permanent des privilèges et élections car on lui a déjà renvoyé le bill C-211. Ce dernier mentionne plus particulièrement le nord de l'Ontario, mais il existe des régions dans le nord du Manitoba, le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan, le nord-ouest du Québec et le Labrador, je crois, qui bien qu'elles ne soient pas identiques à celles du nord de l'Ontario, sont aux prises avec des problèmes semblables. La difficulté vient de ce que ce sont là de vastes régions qui acquièrent de plus en plus d'importance parce que leur population s'accroît, et je pense qu'il faudrait envisager des accommodements pour diviser la représentation de ces vastes étendues du Nord en un certain nombre de circonscriptions.

Certes, la proposition de renvoyer ce bill à l'étude du comité permanent des privilèges et élections me semble très à propos. Je pense que, de toute façon, le Conseil privé est chargé de renvoyer toute cette question au comité permanent parce que la loi sur la représentation (1974) prévoit le renvoi de la question de la représentation à un comité. J'espère toutefois que le gouvernement jugera bon de présenter une motion cet après-midi pour envoyer au comité permanent ce bill d'initiative parlementaire qui, à mon avis, mérite d'être examiné et étudié sérieusement comme le député l'a proposé cet après-midi.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler quelques observations sur le bill C-223 en discussion. Je féliciterai tout d'abord le député de Red Deer (M. Towers), qui a saisi la Chambre de cette question car j'estime, comme d'autres députés, qu'il importe d'étudier le nombre des députés qui représentent les diverses circonscriptions et parties du pays à la Chambre. Ceci dit, je pense qu'il y a les autres questions dont on pourrait saisir les députés et le grand public en général. Tout d'abord il y a la représentation proportionnelle dont nous avons souvent parlé. Sans une forme

quelconque de représentation proportionnelle, il y aura toujours des anomalies du genre de celle qui fait que le parti progressiste conservateur a dû recueillir 373,000 votes dans la province de Québec pour y faire élire un unique député, alors que le même jour les 357,000 personnes qui ont voté pour le parti progressiste conservateur au Manitoba et en Saskatchewan y ont élu 12 députés. Voilà une raison de préconiser la représentation proportionnelle. C'est là une raison que je n'admets pas pour ma part, mais en tout cas elle mériterait d'être discutée.

Il y a, d'autre part, l'opinion contraire exposée dans le *Leader Post* de Regina par Edward Carrigan, suivant lequel il faudrait porter à 800 le nombre des députés à élire à la Chambre des communes. Il se fonde en cela sur les chiffres de 1867, époque où le Canada comptait un peu plus de trois millions d'habitants, alors qu'il y en a maintenant 24. Pour conserver le rapport initial, il faudrait une représentation beaucoup plus importante. L'auteur invoque également le nombre et la complexité des sujets examinés aujourd'hui par la Chambre et l'importance des dépenses publiques.

Me faisant un instant l'avocat du diable, j'ai voulu présenter ces arguments parce qu'ils sont d'un intérêt vital pour la représentation des provinces Altantiques, et en particulier de la Nouvelle-Écosse, qui risquent de perdre à la représentation calculée en fonction du nombre d'habitants. Je suis d'accord pour limiter le nombre des personnes qui représentent la population du Canada et des circonscriptions, mais il faut tenir compte des petites provinces auxquelles il faut une représentation quand même convenable. A l'heure actuelle, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et d'autres lois pertinentes, la représentation est établie en fonction du nombre de personnes nommées au Sénat. Si je ne m'abuse, les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick ont maintenant atteint la limite minimale et leur représentation à la Chambre est établie en fonction de règles qui s'appliquent dans ce cas. Quant à la Nouvelle-Écosse, elle a un représentant de plus à la Chambre qu'au Sénat où elle en compte dix.

Lorsque nous étudions des bills de ce genre, nous devons tenir compte de ces considérations. Sans vouloir emprunter au parti gouvernemental des expressions qui lui sont propres, je dirai que ce qui est en jeu ici, c'est la qualité de la représentation à la Chambre. Comme on l'a déjà dit, ce que les Canadiens veulent, c'est un gouvernement plus efficace et non plus lourd. En réalité, ce qui compte surtout, c'est de rendre les députés plus efficaces et c'est tout à fait possible avec leur nombre actuel.

Je vais m'arrêter ici, monsieur l'Orateur, pour permettre à un député du gouvernement de présenter la motion.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques à ce sujet avant 6 heures. En aucun cas le gouvernement ne veut accepter l'argumentation présentée dans le bill par le député de Red Deer (M. Towers) pas plus que le gouvernement n'est prêt à prendre des dispositions pour l'instant quant au nombre de députés à la Chambre des communes. Il existe pour l'instant un régime qui exige peut-être d'être changé. Si j'interviens maintenant c'est parce que des consultations ont eu lieu entre les partis et nous devrions peut-être renvoyer l'objet du bill pour étude au comité permanent des privilèges et des élections. C'est ce que nous avons fait il y a quelques semaines avec le bill qu'a proposé mon ami le député d'Algoma (M. Foster), bill C-211 qui portait sur les circonscriptions de grande superficie dans le nord de l'Ontario. Ce sujet doit être débattu au cours de la prochaine année. Comme chacun sait, un recensement sera tenu cette année. Je crois que la loi exige que la commission chargée du découpage de la carte électorale dépose son rapport dans l'année qui suit le recensement.

C'est une question qui soulève l'intérêt de tous les Canadiens à l'heure actuelle. Le gouvernement est disposé à accepter que toute la question soit discutée, mais il ne s'engage pas à accepter les données ou les arguments évoqués dans le bill du député de Red Deer. Qu'il me suffise de rappeler que le discours du trône faisait allusion à la réforme électorale. Ce sera certes un sujet d'intérêt soutenu au cours de la présente législature et de la prochaine année. C'est pourquoi, appuyé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), je suis heureux de présenter la motion suivante:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le bill C-223, loi concernant la représentation à la Chambre des communes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre soit révoqué, le bill retiré et l'objet déféré au comité permanent des privilèges et élections.»

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement.

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion modifiée est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conséquence, l'ordre est annulé, le bill retiré, et le sujet du bill est renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DU TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2e LECTURE DU BILL C-48

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pinard:

Que, pour le bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, un jour de séance soit alloué à l'étude du bill à l'étape de la 2e lecture; et que quinze minutes avant l'expiration du temps réservé à l'étude des mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la 2e lecture soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Au moment où le débat a été interrompu à 5 heures, c'était le député de Calgary-Centre (M. Andre) qui avait la parole. Je tiens à signaler au député qu'il ne lui reste plus que deux minutes environ.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je sais qu'il ne me reste plus que deux ou trois minutes. Avant 5 heures, je me suis appliqué à démontrer qu'avec les années, les députés ont vu leurs droits et leurs pouvoirs de représentants de la population, et leur faculté d'agir en tant que législateurs, disparaître les uns après les autres, au point que nos efforts demeurent maintenant inutiles. Nous n'avons même plus les moyens d'influencer l'opinion en prononçant à la Chambre des discours qui soient rapportés, lus et discutés. Ne nous y trompons pas. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a invoqué en l'occurrence les disposition de l'article 75c du Règlement, tout comme il l'avait fait lors du débat sur la constitution, lorsque le premier ministre a déclaré qu'il s'agissait tout simplement de rapatrier enfin la constitution, d'adopter une charte des droits et de mettre au point une formule d'amendement qui soit souple, ajoutant que personne ne pouvait raisonnablement s'opposer à un projet aussi naturel et normal que celui-là. Certains qui n'avaient pas réfléchi à la proposition du premier ministre ou qui ne l'avaient pas lue avaient donné très vite leur approbation. Ce n'est qu'après de longs débats et une étude plus approfondie que les gens se rendirent compte que ce n'était pas là ce qu'on proposait, que cette proposition aurait des répercussions beaucoup plus considérables.

Il en est ainsi dans le cas du programme énergétique national et du bill C-48. La propagande soutient qu'il s'agit de canadianiser l'industrie pétrolière et de tâcher de réaliser l'autosuffisance d'ici à 1990, et qu'il n'est pas possible de s'opposer à ces objectifs. Personne ne s'y oppose en effet. Ce sont des objectifs que nous et les Canadiens trouvons raisonnables et justes, mais il suffit d'examiner le programme énergétique national, de le lire et d'essayer de le comprendre pour constater que la politique telle que proposée dans tous ses détails par le gouvernement ne pourra en fait que donner des résultats exactement contraires. S'il fallait, Dieu nous en préserve, que cette politique soit mise en œuvre, il n'y aurait aucune chance que notre pays devienne autosuffisant. Nous serons réduits au rationnement, voilà ce qui arrivera. Cette politique chasse du pays les sociétés pétrolières canadiennes indépendantes.

Une couple de députés d'en face ont parlé des multinationales. Ils semblent ignorer le fait fondamental que les multinationales ne peuvent aller nulle part. Exxon ne permettra pas à Imperial Oil d'aller forer aux États-Unis, pas plus que Gulf n'autorisera Gulf Canada à le faire, ou Shell n'y voudra de Shell Canada. Ces compagnies sont captives ici au Canada.

M. Waddell: Nous sommes pris avec elles.

M. Andre: Ce sont les compagnies pétrolières canadiennes qui quittent le pays. Les néo-démocrates s'en réjouissent; ils aiment les chasser du pays car elles appartiennent à des intérêts privés et non pas à l'État. Eh bien, qu'ils votent comme ils l'entendent. Pour sa part, notre parti, lui croit dans la propriété qui appartient au public canadien, aux particuliers, en somme aux Canadiens. Voilà le genre de propriété que nous préconisons. Nous sommes contre l'étatisation de nos industries. Nous y voyons une abomination. Nous ne voulons pas que les administrateurs des Postes gèrent notre industrie pétrolière: nous risquerions alors de geler dans l'obscurité.

Des voix: Bravo!

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, ce soir les visiteurs qui se trouvent dans la tribune se demandent peut-être pourquoi nous essayons de voir s'il convient de limiter la durée de ce débat, ce qui revient somme toute à essayer de concilier notre notion de la démocratie avec l'imposition d'une limite. Où est le juste milieu? Quand pouvons-nous dire qu'un débat a duré assez longtemps?

D'après mes renseignements nous avons discuté pendant trois heures et demi du bill C-48 le 11 décembre dernier, puis pendant deux heures et 59 minutes le 16 décembre, pendant 2.5 heures le 17 décembre et hier encore pendant trois heures et deux minutes. Je veux bien comprendre pourquoi les conservateurs qui forment l'Opposition loyale, là de l'autre côté de la Chambre, n'aiment pas ce bill. Il se peut qu'ils ne l'aiment pas pour toute une série de raisons. Pour eux, le débat ne durera donc jamais assez longtemps.

Il se peut qu'ils n'aiment pas le bill parce qu'il propose de soumettre tous les permis et concessions actuellement en vigueur à un nouveau régime à la date du premier anniversaire. Il se peut qu'ils n'aiment pas l'idée que les nouvelles concessions puissent désormais être accordées normalement par appels d'offres publics le ministre se réservant le droit de négocier les ultimes modalités de ces ententes. Il se peut qu'ils n'aiment pas l'idée que les conditions d'octroi des concessions soient conçues et négociées en se basant sur certaines données d'ordre géologique et autre. Ils n'approuvent sans doute pas l'idée que la Couronne se réserve un intérêt de 25 p. 100 au moins sur toutes les terres du Canada, y compris sur les concessions actuelles et futures. Ils n'admettent sans doute pas l'idée qu'une société de la Couronne ait le droit d'exiger des exploitants intéressés des données géologiques, techniques et autres. Ils n'approuvent sans doute pas qu'une part minimale

de l'industrie pétrolière soit canadienne dans les régions du Canada qui sont en voie d'exploitation. Ils n'approuvent sans doute pas que certaines catégories de renseignements industriels demeurent confidentiels. Ils n'approuvent sans doute pas qu'il faille obtenir un permis d'exploitation avant de pouvoir s'adonner à certaines activités. Ils n'approuvent sans doute pas la disposition relative à la responsabilité des exploitants en matière de déversement, et surtout le fait que cette responsabilité soit absolue. Ils n'approuvent sans doute pas la disposition relative au financement d'études régionales à caractère écologique.

Une voix: Ils n'approuvent sans doute pas la clôture.

M. Caccia: Le député me pardonnera, mais je dois présenter les choses de cette façon. Ils n'approuvent sans doute pas que le ministre fixe une juste valeur marchande à la production à la sortie du puits ou à l'usine d'extraction. Ils n'approuvent sans doute pas que le ministre ait le pouvoir de commander le lancement de la production et la livraison à un marché national d'une certaine quantité de pétrole à un prix fixé d'avance. Ils n'approuvent sans doute pas la disposition relative au pouvoir ministériel d'interdire au nom de l'intérêt public un projet de transfert ou d'assignation d'intérêts.

Des voix: Oh, oh!

M. Caccia: Si j'étais conservateur, je ne l'approuverais pas. Je comprends très bien qu'ils n'approuvent pas l'idée d'une limite. C'est pour cela qu'ils sont dans l'opposition; c'est pour cela qu'ils sont conservateurs. Il se trouve que nous avons lancé ces idées qui nous plaisent. Il devient difficile de comprendre l'opposition, surtout les néo-démocrates. Sont-ils contre l'une ou l'autre de ces idées? Ils pourraient peut-être s'expliquer. Le seul néo-démocrate que nous ayons entendu cet après-midi est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a dit qu'il faudrait peut-être un système idéal, c'est-à-dire fixer un échéancier pour tous les bills au début de la session, sans savoir vraiment quelle importance ils auront ou quelles controverses ils risquent de soulever quelques mois plus tard. Je me demande comment ce serait possible. C'est très beau en théorie, mais nous ne sommes pas ici pour parler de théorie. Au début de la session, on déciderait quels bills il faudrait débattre et quels autres bills ne seraient pas débattus. On ne peut diviser le monde en trois catégories bien distinctes. Ce n'est pas ainsi que fonctionne le Parlement; il ne travaillera jamais de cette façon.

• (2010)

Que faut-il conclure de tout cela, monsieur l'Orateur? Pour notre part, étant donné que nous avons discuté de la question pendant 12 heures et neuf minutes, nous pensons que c'est à chacun de juger à présent. C'est une question de jugement en effet; certains penseront encore que l'on ne fait pas assez, d'autres que c'est bien ainsi, d'autres encore que c'est excessif. C'est à ce problème que nous nous heurtons chaque fois que l'on invoque l'article 75c du Règlement. C'est un choix difficile en effet et c'en sera toujours un. Il s'agit de savoir si un débat démocratique peut s'accommoder d'une limite dans le temps. Il faut bien trancher à un moment donné.

La façon dont je vois la chose, c'est que pendant que nous débattons cette question, les pays membres de l'OPEP risquent une nouvelle fois d'augmenter le prix de leur pétrole. Qu'est-ce que nous pouvons bien gagner à débattre le projet de loi en seconde lecture après déjà douze heures de débat? A quoi bon, quand tous les députés intéressés peuvent en discuter en comité? Ce que le public canadien ignore probablement, c'est que, une fois franchie l'étape de la deuxième lecture, un comité permanent étudie en détail le bill et tient des audiences.

M. Gamble: Allons donc!

M. Caccia: Le député dit «allons donc». C'est peut-être qu'il n'a jamais participé aux travaux d'un comité, mais ceux d'entre nous qui en ont l'expérience savent qu'un comité peut, s'il le veut, effectuer un travail très approfondi. Nous savons combien de témoins il est possible de faire comparaître.

Il est donc facile de comprendre que les conservateurs n'aiment pas le bill. C'est la raison pour laquelle ils sont conservateurs et dans l'opposition et non pas du côté ministériel. Il faut s'arrêter quelque part. Le gaz et le pétrole sont des produits de consommation publique trop importants pour être confiés au secteur privé comme ils l'ont été jusqu'ici. Depuis quelques dizaines d'années, nous avons pris des mesures importantes au Canada en matière d'énergie hydro-électrique. Je pense qu'il y a lieu de féliciter chacun des gouvernements provinciaux d'avoir pris, il y a longtemps, des mesures que nous voulons maintenant prendre à l'égard d'autres ressources naturelles. C'est l'intérêt public qui est en jeu. Ce produit est trop précieux et trop essentiel pour être laissé à la fantaisie du secteur privé. Je mets au défi n'importe quel néo-démocrate de réfuter cela. Je serais très étonné qu'un député de ce parti affirme le contraire. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi les néo-démocrates empêchent ce bill de suivre son cours et d'être rapidement renvoyé au comité puisqu'ils savent très bien que c'est là que les choses se passent.

Tout ce que je puis dire en guise de conclusion, monsieur l'Orateur, pour ce côté-ci de la Chambre, c'est: «Mettons-nous à la tâche». Tandis que nous débattons l'opportunité de conclure le débat, les pays membres de l'OPEP vont peut-être imposer une nouvelle augmentation de prix. Nous montrons au public canadien que nous sommes incapables de faire la part des choses en ces temps difficiles et de décider si, oui ou non, après 12 heures, le débat a assez duré. Cela me semble être l'essence même de la question que pose l'article 75c du Règlement qui fait l'objet du débat de ce soir.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, le député de Davenport (M. Caccia) voulait entendre des porte-parole du Nouveau parti démocratique. Je suis content qu'il en ait parlé car certains de nos députés de l'Ouest et des régions riches en ressources représentent des régions d'où les libéraux et les conservateurs sont absents. Le député voulait nous entendre puis, après trois de nos interventions, il ne le veut plus. Son gouvernement impose la clôture, avec sa bénédiction. Je n'ai jamais rien vu d'aussi incohérent de ma vie. Que voulez-vous? Entendre ce que nous avons à dire? Vos mandants de Davenport veulent-ils nous entendre? Veulent-ils savoir ce que nous pensons? Vous nous avez dit que vous vouliez le savoir. Pourquoi alors imposer la clôture?

Monsieur l'Orateur, trois de nos membres sont intervenus dans le débat. La clôture n'est pas une question d'équilibre ou une question de jugement, comme le député de Davenport l'a prétendu. C'est une mesure exceptionnelle. Je vais parler d'abord de la clôture, puis de ce qui est en discussion ce soir, l'attribution de temps. La clôture a été imposée à quatre reprises depuis 1956. Il y a eu le débat sur le pipe-line de 1956, le débat sur le drapeau de 1964, le débat en 1969 au sujet du nouveau Règlement de la Chambre et le débat de 1980 sur la constitution. Depuis 1971, les libéraux ont eu recours huit fois à la motion de limitation du temps des débats et les conservateurs une fois. Ce sont là des mesures extraordinaires. Et nous avons assisté ce soir à une performance extraordinaire et scandaleuse de la part du gouvernement.

J'ai écouté le président du Conseil privé (M. Pinard), un homme pour lequel j'avais une grande admiration jusqu'à ce soir—et j'espère que je pourrai revenir à des sentiments plus charitables par la suite. Il me paraît être un ministre doté d'une disposition particulièrement douce et d'une grande intelligence. Mais sous ces dehors placides se cache une absence de modération et une sorte d'hystérie en ce qui a trait à l'adoption de cette mesure. Le chef de son parti parlerait d'une «attitude hystérique». Cette clôture n'est pas nécessaire. Il a invoqué l'argument que le projet de loi doit être renvoyé au comité. Eh bien, le comité n'est pas encore prêt à entendre tous les témoins. Il a également allégué l'existence d'autres projets de loi sur l'énergie. Or il se trouve que le gouvernement n'a pas d'autres projets de loi de prêts sur l'énergie. Il ne s'est pas entendu avec les provinces au sujet d'une question qui a été soulevée par un des députés ici présent, la question des subventions destinées aux activités de conversion. Il n'est pas arrivé à un accord et il n'est pas prêt à déposer un projet de loi. Ce n'est donc pas la vérité. Ils devraient s'abstenir de faire de telles affirmations à la Chambre. Il n'y a pas de question plus importante à débattre que celle de l'énergie. Le ministre affirme que ce projet de loi ne représente qu'un volet de la politique énergétique. Il prétend que nous n'avons pas à en débattre puisque nous avons déjà discuté de la politique énergétique. Le ministre se trompe, car ce projet de loi est différent des questions que nous avons examinées. Nous avons débattu des dispositions de la loi sur l'administration du pétrole. Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) et moi-même avons présenté des motions pour ce débat. Mais, le moment venu, nous avons débattu des relations fédérales-provinciales; nous avons discuté de fédéralisme coopératif, et nous avons discuté de l'établissement de prix. Voilà le genre de questions que nous avons abordées.

● (2020)

Il y a beaucoup de particularités, diverses mais importantes, de ce projet de loi que nous n'avons pas débattues. Qui le ministre pense-t-il berner quand il prétend que nous avons débattu ces questions? La Chambre n'a pas débattu en principe certaines questions qui se rattachent directement au projet de loi, car le gouvernement a présenté une motion d'attribution de temps. Telle est, par exemple, la question des gisements sous-marins. A qui appartiennent-ils, aux provinces ou au gouvernement fédéral? Un député de mon parti voulait aborder la question durant le débat. Ce sera une question d'importance primordiale pour le Canada au cours des dix prochaines années, mais elle ne sera pas débattue à fond à cause de l'imposition de la clôture.

Un député de mon parti voulait parler de l'environnement sur la côte du Pacifique. Le gouvernement ne compte aucun représentant sur la côte du Pacifique, de sorte qu'un député avait été désigné pour exposer au gouvernement les problèmes qui se posent là-bas. Il me répugne de conseiller au député de Davenport (M. Caccia) d'appuyer le gouvernement en l'occurrence. Toutefois, les députés d'en face ne veulent pas de notre appui, ils veulent mettre fin au débat. Un député de mon parti se proposait de parler des risques écologiques dans les régions côtières de la Colombie-Britannique.

Un autre député devait parler des inquiétudes que causent aux pêcheurs certaines parties de ce bill par rapport à la découverte des gisements d'Hibernia. Un autre était chargé de parler des problèmes ouvriers et du contenu canadien. Nous voulions modifier certaines parties du bill pour les améliorer, mais le gouvernement écourte le débat. Est-ce logique? Je me demande parfois si le président du Conseil privé est aussi raisonnable qu'il veut bien le faire croire. Le débat sur ce bill a duré en tout douze heures.

Comme le député de Nepean-Carleton (M. Baker) l'a si bien dit: «Ce n'est pas assez». La clôture ne devrait être invoquée que lorsqu'il est évident que les députés abusent du temps de la Chambre. Lorsque le gouvernement impose la clôture, il devrait pouvoir prouver qu'on a abusé du temps de la Chambre. Dans ce cas-ci, il n'y a eu aucun abus. Je viens de vous énumérer quelques sujets qui auraient dû être débattus, et il y en a certains autres.

A mon avis, il n'y a qu'une seule façon dont le Parlement devrait fonctionner: c'est au gouvernement de proposer et à la Chambre de décider. Mais le gouvernement veut et proposer et décider. Je préviens les membres du cabinet et les ministériels qu'ils se sont engagés dans la mauvaise voie, d'abord en imposant la clôture dans le débat sur le premier tronçon canadien, puis dans celui sur la constitution et aujourd'hui sur ce bill.

D'aucuns prétendent que cela importe peu parce qu'ils représentent le gouvernement. Les téléspectateurs qui nous regardent et qui ne pourront pas suivre le débat au comité se demandent si cela importe vraiment. Je leur réponds que, étant donné qu'ils ne peuvent pas s'adresser aux députés d'en face qui affichent une arrogance vraiment libérale, ce qui n'est peut-être pas une mauvaise chose en soi, le débat actuel aurait pris fin plus tard cette semaine ou la semaine prochaine. Cela démontre l'attitude arrogante de nos vis-à-vis. Dans un discours à Victoria l'an dernier, Robert Stanfield a déclaré que les ministériels ne se soucient vraiment pas du Parlement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit tout à l'heure avec éloquence que ce n'est pas la façon de mener ou de traiter le Parlement.

Chaque député devrait avoir l'occasion de parler parce que c'est là sa raison d'être ici. Les Canadiens veulent entendre leurs députés. Au représentant du Nouveau-Brunswick et aux autres ministériels qui me harcèlent, je répète qu'ils s'engagent dans la mauvaise voie et qu'ils affichent leur attitude devant le peuple canadien, ce qui explique les difficultés qu'ils éprouvent avec la constitution. Les Canadiens n'aiment pas du tout l'attitude du gouvernement. Il ne s'agit pas de ce qu'il fait, car les gens sont en faveur de canadianiser l'industrie pétrolière.

Article 75c du Règlement

Malheureusement, ils n'appuieront pas le gouvernement dans cet effort, ou dans l'apport de 25 p. 100 de Petro-Canada ou dans les excellentes dispositions qu'il faut améliorer, arranger et débattre à la Chambre.

Le gouvernement y gagnerait beaucoup à dire aux Canadiens ce qu'il entend faire, mais il ne sert pas ses propres intérêts et c'est là un exemple d'arrogance libérale. Il se peut qu'ils ne se soucient pas du Parlement, mais ce n'est pas notre cas et nous allons nous lever pour défendre ses droits. Nous continuerons de lutter pour les droits du Parlement jusqu'à ce qu'ils nous traînent hors de la Chambre.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement en faveur de cette motion. Je crois, compte tenu de la déclaration que le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a faite le 11 décembre qu'un débat de deuxième lecture de douze heures est amplement suffisant. Je cite la page 5671 du hansard:

> Les grands objectifs de cette mesure législative sont utiles et certainement acceptables. On pourrait même aller jusqu'à dire que tout le monde les approuve; ils visent à augmenter la production, à canadianiser l'industrie et à créer un climat fiscal stable. Tout comme le ministre, je trouve moi-aussi que cette mesure législative est importante. Nous l'attendons depuis dix ans.

M. Andre: Continuez.

M. Breau: Mais oui, je pourrais fort bien faire comme tous les députés de ce côté-là de la Chambre. Le député dit blanc et dit noir. C'est ce qu'il a déclaré au début de son discours et il a dit autre chose à la fin.

Le député néo-démocrate qui a pris la parole avant moi a déclaré que tous les députés devraient avoir le droit de participer activement à tous les débats. Chaque député a effectivement le droit de le faire, mais il a donné à entendre qu'il faudrait normalement que tous les députés puissent dire ce qu'ils pensent d'un bill tant à l'étape de la deuxième lecture qu'à celle de la troisième.

Une voix: C'est absurde.

M. Breau: Évidemment que c'est absurde.

M. Deans: Personne n'a dit cela. Vous n'avez pas compris.

M. Breau: Votre collègue vient tout juste de le dire. Nos honorables vis-à-vis perdent patience lorsque nous cherchons à démontrer jusqu'à quel point leurs idées sont absurdes.

M. Blaikie: L'ennui avec vous, c'est qu'ayant été ici trop longtemps, vous ne savez plus perdre patience.

M. Breau: Certains députés qui accusent le gouvernement de vouloir museler le Parlement et limiter la durée des débats n'ont pas même la politesse de me laisser terminer. Je n'en ai pas encore pour 12 heures.

M. Murphy: Si seulement vous pouviez en finir, j'aimerais bien prendre la parole à mon tour.

M. Breau: Entre 1972 et 1974, j'ai observé les néo-démocrates qui tâchaient d'apporter leur concours dans une certaine mesure pour qu'un Parlement où le gouvernement est majoritaire . . .

M. Rae: Avez-vous la conscience tranquille, Herb?

M. Breau: . . . puisse être efficace.

M. Murphy: Tout le monde se fout de ce que vous dites.

M. Hopkins: Un peu de respect pour le Parlement.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; le député de Willowdale (M. Peterson) interrompt le député de Gloucester (M. Breau), et je me demande si on ne pourrait pas le laisser poursuivre.

M. Peterson: Je suis très obligé de cette remarque, monsieur l'Orateur.

M. Breau: J'ai observé les néo-démocrates qui cherchaient à faire adopter leur position et à atteindre leur objectif, mais lorsque ça commence à barder, ils changent d'avis. Je les ai vus prêter main forte à un gouvernement minoritaire en 1972 et essayer de défendre la politique qu'ils avaient proposée deux ou trois mois auparavant. Ils n'ont pas pu supporter la tension au bout d'un certain temps parce que ce ne sont pas des gens sérieux. Un député a soutenu ce soir qu'on ne devrait pas limiter les débats, mais les laisser suivre leur cours jusqu'à épuisement.

● (2030)

Vous feriez mieux d'attendre, monsieur l'Orateur, j'entends des députés employer des termes qui n'ont rien de parlementaire et que je n'emploie jamais à la Chambre. Je leur demanderai d'avoir la politesse d'écouter les autres députés comme nous les avons écoutés.

Une voix: Dites quelque chose, alors.

M. Breau: Il est évident, monsieur l'Orateur, que lorsqu'un député de l'opposition ou un groupe de députés de l'opposition décident de retarder l'adoption d'une mesure législative, ils sont en mesure de le faire pendant un certain temps.

Le gouvernement doit assumer ses responsabilités s'il veut bien diriger la Chambre des communes et soumettre au Parlement un programme législatif, et il a le devoir de demander à la Chambre si elle désire limiter un débat. C'est ce que fait aujourd'hui le gouvernement conformément au Règlement. Il reconnaît que la majorité des députés a décidé que quatre jours de débat—12 heures de débat parlementaire—suffisent à l'étape de la deuxième lecture d'un bill, lorsque l'étude de celui-ci ne doit pas être terminée. Il s'agit simplement de le renvoyer au comité pour permettre aux députés de l'étudier en détail, d'entendre des témoins et des experts. Puis le comité fait rapport du bill à la Chambre et il y a une autre étape au cours de laquelle on peut proposer des amendements, et enfin la troisième lecture. Lorsque les députés d'en face accusent le gouvernement de baîllonner le Parlement, ils sont foncièrement malhonnêtes ou ils ne savent pas exactement comment marche le système.

A mon avis, quatre jours de débat à l'étape de la deuxième lecture de ce genre de bill suffisent si les députés estiment que le bill est important et qu'il doit être adopté. Quoi qu'en dise le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), certains députés de l'opposition officielle ne sont pas convaincus de l'importance de ce bill. Les néo-démocrates se disent en faveur du bill, dont les principes sont bons.

Une voix: Nous n'avons jamais dit cela.

Une voix: Billevesées!

M. Breau: Le député refuse d'admettre qu'il est en faveur du bill. L'un des membres de son parti a terminé en disant qu'il souhaitait que ses collègues prennent la parole pour appuyer ce bill.

Une voix: Il n'a jamais dit cela.

M. Breau: Parfait. Je vais lire son discours. Je veux donner au député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) la possibilité de parler. Je disposais de dix minutes, mais je termine pour lui permettre de parler.

J'appuie cette résolution parce qu'elle est juste, qu'elle est conforme au Règlement et qu'en deuxième lecture, quatre jours de débat suffisent pour renvoyer le bill au comité.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre va accorder la parole au député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qui va intervenir dans le débat relatif à l'article 75c. J'ajouterai que le débat va se terminer à 8 h 39.

Après le scrutin, la présidence donnera à nouveau la parole au député de Qu'Appelle-Moose Mountain au sujet du bill C-48. Je tenais à préciser cela à l'intention des députés qui pourraient trouver curieuse cette façon de procéder. Elle vient tout simplement de ce qu'il reste du temps de parole au député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Gloucester (M. Breau) pour ces cinq minutes.

Je vais condenser mes propos en disant qu'hier soir, au cours du débat sur le bill C-48, j'ai imploré les députés de ne pas le considérer comme un bill ordinaire. Il s'agit du bill C-48 qui concerne la réglementation relative à la conservation du pétrole et du gaz sur les terres du Canada. J'ai voulu faire comprendre à la Chambre et au gouvernement, et particulièrement au leader gouvernemental, qu'il ne s'agit pas là d'un bill concernant les juges ou d'un bill quelconque assorti d'un budget de 50 milliards, mais de l'avenir même du pays. L'administration et la gestion de nos ressources non renouvelables constituent la mission la plus importante de l'État fédéral, parce qu'il est seul compétent sur les terres du Canada, dont la superficie est largement supérieure à celle du pays proprement dit puisqu'elles débordent sur les fonds marins.

L'étude que nous avons faite en douze heures n'a même pas abordé les principes vitaux du bill. Ces principes vitaux appellent une réflexion honnête et sincère qui exigerait des semaines. Comme nous n'avons pas des semaines à notre disposition, nous devons donc tenter de condenser la discussion.

Permettez-moi de donner un exemple. J'ai dit hier soir que 75 p. 100 du pétrole et du gaz découverts en Amérique du Nord depuis cent ans demeuraient enfouis dans le sol à cause de règlements déplorables. Il ne faudrait pas répéter quand il s'agit des terres du Canada la terrible maladresse commise aux États-Unis et dans les quatre provinces de l'Ouest.

Article 75c du Règlement

Cette remarque n'est nullement imbue d'esprit de parti, monsieur l'Orateur. L'avenir de notre pays est en jeu. Nous nous sommes déshonorés dans les quatre provinces de l'Ouest en adoptant certains règlements. Il était si facile d'approuver les règlements proposés par les Américains, mais quand je dis Américains, je veux dire les grandes sociétés internationales de pétrole. Grâce à ces règlements, les Américains ont accaparé en définitive 90 p. 100 de nos ressources pétrolières dans l'Ouest. Nous ne les détestons pas pour autant, monsieur l'Orateur. Ce sont les règlements adoptés par les gouvernements provinciaux qui ont fait obstacle à l'expansion des petites sociétés canadiennes. Nous avons lourdement surchargé ces industries en prélevant des gratifications, des droits de location et de licence. Nous avons dès le début extorqué tout ce que nous pouvions de ces compagnies pétrolières. Par conséquent, seules les grandes sociétés pouvaient assumer cette charge et verser toutes ces redevances.

Je me souviens du temps où il y avait 400 sociétés canadiennes dans l'ouest. Peu ont survécu, mais grâce à certaines modifications apportées aux règlements, quelques nouvelles entreprises ont vu le jour ces dernières années. Dans les règlements à l'étude, monsieur l'Orateur, nous répétons la même erreur que celle que les provinces de l'Ouest ont commise il y a 50 ans.

Le Parlement n'a pas échoué en 1957 et en 1961. Nous avons adopté les meilleurs règlements du monde. Certes, ils n'étaient pas parfaits, mais au moins ils préservaient à peu près 60 p. 100 de la richesse totale pour les Canadiens—je dis bien les Canadiens, monsieur l'Orateur. C'est à peu près ce qu'accomplissaient également les règlements proposés par les libéraux en 1976. Nous avons alors reconnu nos erreurs passées et essayé de les corriger.

J'en appelle à la Chambre, monsieur l'Orateur, au nom de Dieu, au nom du Canada, ne nous empêchez pas de formuler ces idées.

J'ai quatre amendements à proposer dans le cadre de ce débat. Il faudra plusieurs semaines pour les étudier. Je pense qu'au nom du Canada, j'ai le droit de proposer ces amendements constructifs. C'est tout ce que je demande. Renoncez à cette mesure de clôture ou retirez le bill complètement pour ne pas faire déshonneur au Parlement.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 8 h 39, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est saisie en vertu de l'article 75c du Règlement sont maintenant écoulées. Par conséquent, en conformité de cet article du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toute motion nécessaire pour trancher la question.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Article 75c du Règlement

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, il ne fait aucun doute que les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Convoquez les députés.

(La motion de M. Pinard, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 42)

POUR

Messieurs

Axworthy
Bachand
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bussières
Caccia
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Fisher
Fleming
Foster
Fox
Frith
Gauthier
Gimaïel
Gourd
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lapointe
(Charlevoix)
LeBlanc
Lefebvre
Loiselle
Lonsdale
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Stollery
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—105.

CONTRE

Messieurs

Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Blackburn
Blaikie
Bradley
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Deans
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Forrestall
Fraser
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hargrave
Hawkes
Hovdebo
Howie
Jarvis
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Knowles
Kristiansen
Lambert
Lewis
Lewycky
MacDonald
(Mlle)
Manly
Mayer
McCain
McGrath
McKinnon
Miller
Mitchell
(Mme)
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Ogle
Orlikow
Parker
Rae
Riis
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Taylor
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—84.

● (2110)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que la motion de voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, déposée sur le Bureau le lundi 12 janvier 1981, soit adoptée.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

LES RÈGLES DE 1971 CONCERNANT L'APPLICATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que la motion des voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, déposée le lundi 12 janvier 1981, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le bill C-54 intitulé Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et attribuant d'autres pouvoirs de recueillir des fonds soit maintenant lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA

MESURE CONCERNANT LES INTÉRÊTS DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 12 janvier 1981, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, nous en revenons au débat sur le bill C-48. Je voudrais terminer les remarques que j'ai entamées hier soir. Hier soir, j'ai essayé de montrer à la Chambre que les dispositions réglementaires que nous étudions actuellement nous font revenir à soixante ans en arrière. En effet, avec ces dispositions réglementaires nous commettons les mêmes erreurs que les quatre provinces de l'Ouest ont commises à la fin des années 20, époque à laquelle des milliards de barils de pétrole sont restés dans le sol alors qu'ils auraient très bien pu être exploités si nous avions eu de bons textes de loi. La Chambre fédérale a été saisie de ce règlement depuis qu'en 1957 nous avons aboli l'ancien règlement qui concédait aux sociétés pétrolières tout ce que renfermaient les terres du Canada et que nous avons adopté un règlement qui est enfin devenu officiel en 1961. Nous avons promulgué le règlement de 1961 après qu'il eut été approuvé par les sociétés pétrolières, qu'elles fussent de grandes sociétés ou de sociétés indépendantes. Ce règlement qui a reçu l'appui du Parlement était la plus grande tentative jamais faite par un pays pour mettre en œuvre un règlement fondé sur le principe de la conservation, principe selon lequel on doit s'appliquer à recouvrer le plus de pétrole possible, tout en donnant la plus grande partie des revenus tirés du gaz et du pétrole aux Canadiens qui les possèdent et qui doivent les conserver pour les générations futures. Ces terres sont situées pour la plupart dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les îles du Nord, sous les eaux entre les îles et au large du littoral de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique jusqu'à la limite des territoires des pays adjacents. C'est ainsi que le prescrit le droit international. Je l'ai signalé, ce règlement suppose que la limite de notre territoire n'est située qu'à 200 milles. Ce n'est pas ce que dit le droit international. Celui-ci ne mentionne nulle part de limite de 200 milles. Il s'agit simplement d'une conclusion tirée des droits de pêche et de la convention dont est actuellement saisie l'Organisation des Nations Unies. Le droit international actuel donne à l'État les droits souverains d'exploiter le fond de la mer aussi loin qu'il peut aller jusqu'au pays voisin. Les seuls pays du monde à s'être entendus sur de telles frontières sont les pays riverains de la mer du Nord. Ils furent les premiers à comprendre l'importance et la valeur des richesses gisant au fond de la mer. Mais nous aussi nous commençons à le comprendre au Canada. Les ministériels soutiennent à la Chambre qu'il suffit de douze heures pour discuter de règlements concernant des richesses valant non seulement des centaines de milliards de dollars mais qui s'évaluent maintenant en centaines de billions de dollars. On sait partout dans le monde que la région du globe la plus inexplorée est le nord du Canada . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'invite les députés à garder le silence. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a la parole.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): L'avenir du Canada dépend de ces règlements et non pas de l'avenir d'une quelconque alliance CCF-NPD avec les libéraux. Toutes ces jolies conversations entre anciens amis qui se retrouvent n'ont rien à voir avec le but de ce débat à la Chambre. Je veux parler quant à moi des richesses dont pourrait profiter notre pays plus tard et que l'on trouvera dans les régions sous-marines ou septentrionales en plus grandes quantités que sur notre territoire. Voilà pourtant que l'on adopte la motion de clôture sur un sujet que nous n'avons même pas encore débattu.

Ce n'est pas seulement le parti conservateur ou le parti libéral qui a dû subir cela. Hier soir, j'ai rappelé qu'après bien des années de retards et de frustrations, le parti libéral avait promulgué en 1976 des règlements qui aplanissaient pratiquement toutes les difficultés que ne parvient pourtant pas à régler ce bill-ci. Les libéraux avaient fait un effort louable pour rendre possible la canadianisation de cette industrie. Ce bill arrête maintenant le processus de canadianisation dans les terres du Canada et en chasse les sociétés canadiennes. C'est tout simplement le contraire du but avoué par le gouvernement. Le gouvernement a le droit et le devoir d'écouter les députés et de ne pas commettre cette erreur aveuglément. Le gouvernement l'a reconnu en 1976 et l'opposition officielle a alors appuyé ces règlements. Le règlement de 1961 était bien aussi valable. Il n'était pas parfait car aucun règlement n'est parfait, mais d'autres gouvernements ont eu le même problème. Je suis assez vieux pour me souvenir de l'arrivée au pouvoir d'un certain gouvernement en Saskatchewan, où il n'y avait pas encore beaucoup de pétrole et de gaz. C'était un gouvernement social-démocrate qui voulait voir l'industrie pétrolière s'installer en Saskatchewan, parce que du moment que ce gouvernement fut élu, les sociétés ont cessé leurs activités et ont quitté la province. Après six ans de tergiversations, voilà qu'un gouvernement adoptait la théorie du socialisme, le principe de la propriété publique des ressources naturelles et devait trouver un moyen d'exploiter ces ressources. Voici ce que disait Tommy Douglas, lorsqu'il était premier ministre de la Saskatchewan, il y a trente ans. Je cite le compte rendu officiel:

> Un gouvernement provincial a trois options lorsqu'il s'agit de l'exploitation des ressources naturelles. La première consiste à l'abandonner entièrement à l'entreprise privée.

C'est ce que le gouvernement fédéral a fait jusqu'en 1957 en ce qui concerne les grandes richesses du Nord. Il poursuivait:

> La deuxième option d'un gouvernement provincial en matière de ressources naturelles consiste à les exploiter lui-même.

C'est aussi simple que cela. C'est soit l'entreprise privée seule, soit le gouvernement seul. Voici quelle fut sa décision:

● (2120)

> La troisième option, monsieur l'Orateur, est de combiner les deux premières. La troisième option consiste à dire que nous permettrons aux entreprises privées de venir faire de la prospection ici et que si elles viennent, nous allons leur donner deux garanties: que si elles trouvent des ressources, elles pourront les exploiter et, deuxièmement, que si elles construisent des installations pour ce faire, celles-ci ne seront pas expropriées. Nous avons donné ces deux garanties catégoriques, et je les réitère ici cet après-midi.

J'étais présent à l'assemblée législative quand ce discours a été prononcé. Je savais le calvaire que cet homme devait endurer pour renoncer à toute une vie de dévotion aux principes socialistes en vue de mieux servir sa population. Il a choisi l'option que le gouvernement conservateur a choisie en 1957, pour les terres fédérales, les terres du Canada. Il a choisi l'option que le gouvernement libéral a choisie en 1976, après avoir étudié les règlements pendant dix ans.

Le projet de loi que nous débattons ce soir constitue un retour en arrière. Il n'est pas plus honnête de confier toutes les ressources naturelles aux grosses sociétés étrangères que d'instaurer un système qui, en créant une quantité de frais d'achat, draine tous les capitaux et supprime la poule aux œufs d'or avant même qu'elle ait pondu. Dans une telle situation, les seules compagnies qui peuvent survivre, comme on a pu le voir en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, sont celles qui sont capables de tirer des profits de leurs propres réserves ou de leurs revenus. Une telle situation entraînerait la mort de toutes les compagnies dont l'actif n'est pas d'au moins plusieurs milliards de dollars, et l'exode des petites compagnies canadiennes.

A quoi bon alors faire de beaux discours à la Chambre et prétendre que l'on va canadianiser le nord du pays? Pendant la guerre, le gouvernement canadien a bradé tout le Nord aux Américains. Je m'en souviens. Je me rappelle aussi en 1958, siégeant alors en face, avoir déclaré que toutes les compagnies américaines devraient quitter ce pays; c'est effectivement ce qu'elles ont dû faire. Nous avons repris le contrôle du grand Nord. J'ai revendiqué pour le Canada la propriété des Îles du Grand Nord et des eaux qui les baignent.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Les Américains ont consenti à ces revendications, et George Ball, leur Secrétaire d'État, le sait et nous voici, après plusieurs années, en train d'essayer de réparer les erreurs commises en vue de pouvoir gérer et exploiter efficacement les ressources pétrolières.

Ma première recommandation est de nous défaire entièrement de cette loi et de revenir aux principes fondamentaux de la législation de 1961 et de 1976. Si nous ne nous en défaisons pas, nous n'aurons d'autre choix que de proposer d'importantes modifications de principe, et non pas des points de détail ni des points examinés en comité. Le principe est adopté en deuxième lecture.

J'aimerais parler des quatre principes que l'on devrait à mon avis adopter. D'abord, nous devons imposer par la loi le principe de la conservation, en vue d'obtenir le maximum d'avantages économiques que l'on peut retirer de chaque champ. Nous devons faire passer une loi qui supprime tous les droits excessifs d'exploitation. Aucun profit ne doit être retiré des territoires du Nord, aucune redevance ou taxe ne doit être prélevée sur ces activités, avant que les dettes ne soient remboursées. Le gouvernement, la population et les entreprises ont un même ennemi: les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt sont désastreux non seulement pour les petites gens mais aussi pour les barons de l'industrie.

Le troisième principe que je propose permettrait d'éliminer la participation rétroactive de 25 p. 100, qui constitue une rupture de contrat, et de la remplacer par un accord contractuel, sous forme légale, prévoyant un traitement équitable des associés, qui varierait selon le type de pétrole et de gaz découverts.

Je propose comme quatrième principe que les Canadiens possèdent au moins 50 p. 100 des actions émises par toute société privée. Toutes les actions des sociétés publiques devraient être accessibles aux marchés mondiaux des valeurs pour cette partie des filiales situées en territoire canadien, afin que les Canadiens puissent posséder directement les ressources de leur pays, et non pas par l'entremise d'une quelconque société de la Couronne.

Des voix: Bravo!

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer ce soir à la poursuite du débat. Je ne sais pas si j'utiliserai tout le temps qui m'est alloué, mais j'aurais quelques observations à faire au sujet du projet de loi, au nom des électeurs d'Essex-Kent et aussi de tous ceux au Canada qui n'approuvent pas certaines vues qui ont été exprimées aujourd'hui. Je pense que ces personnes ont besoin d'un porte-parole pour exprimer leur point de vue.

J'ai été très étonné aujourd'hui d'entendre les propos tenus par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) à l'occasion du débat qui s'est terminé par le vote tenu il y a quelques instants et qui a disposé de la motion tendant à limiter la durée du débat. D'après le chef de l'opposition, certaines dispositions du projet de loi paraissent particulièrement infectes et je dois dire . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre le député mais j'ai quelque chose à signaler à la Chambre. On vient de proposer une motion qui est survenue juste au moment où un nombre égal de ministériels et d'oppositionnels avaient pris la parole.

M. Evans: Des députés de l'opposition officielle.

M. Baker (Nepean-Carleton): Des députés de l'opposition officielle. Le gouvernement manque à la plus élémentaire courtoisie en faisant intervenir des orateurs qui prennent la place de députés de l'opposition.

M. l'Orateur adjoint: Ce n'est pas une raison d'invoquer le Règlement.

M. Daudlin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Avec tout le respect que j'ai pour mes collègues députés, quiconque ose suggérer qu'un député qui a été élu de la même manière que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) ne devrait pas avoir l'occasion de prendre la parole, celui-là ne comprend rien à ce qui se passe ici.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous avez voté pour la clôture.

M. Daudlin: Vous avez vos droits à la Chambre comme chaque député.

Des voix: Oh, oh!

M. Daudlin: Nous aurons tous l'occasion de prendre la parole. On ne me demandera pas de rester assis en compagnie de ce député ou de quiconque lui ressemble. J'ai le droit d'être ici et je vais me prévaloir de mon droit.

M. Stevens: Dans quel sens avez-vous voté au sujet de la clôture?

M. Daudlin: Dans quel sens? J'espère que le député était en Chambre lorsque le scrutin a eu lieu, car son parti avait besoin de votes pour appuyer sa façon de penser. Moi, j'ai voté avec mon parti.

M. Stevens: Pour la clôture! Alors rasseyez-vous.

M. Daudlin: J'ai voté par conviction. C'est pourquoi j'ai voté comme mon parti. Ce qu'il y a de certain, c'est que le député qui braille de l'autre côté ne comprend pas le Règlement. Il s'entête à croire que nous avons vraiment imposé la clôture. Il ne voit pas la différence qui existe entre la clôture et une motion au titre de l'article 75c. Je suppose que même après cent ans de Chambre il n'aurait pas encore saisi cette différence. Inutile d'y revenir donc à son intention.

J'avais donc commencé de dire que je trouve tout à fait inquiétantes les affirmations du très honorable chef de l'opposition relatives au bill C-48 et au droit qu'il confère au ministre de l'Énergie. Bien sûr il a donné des précisions, mais je ne m'abaisserai pas à lancer des épithètes ou à nommer des personnes à la Chambre, ce qui sort des usages de la Chambre et viole le décorum parlementaire. Quoi qu'il en soit, il a dit trembler à l'idée que tel ou tel ministre aurait la faculté de prendre les décisions que le bill C-48 met à la portée du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

Je me demande si le très honorable député a eu la possibilité de consulter le bill avant de lancer ces accusations. Comme cela est intervenu il y a tout juste quelques heures, j'ai pris la peine de parcourir très rapidement le bill pour voir s'il était possible à quelqu'un qui en aurait pris rapidement connaissance, ou du moins qui l'aurait lu, d'y trouver quoi que ce soit qui contredise cela et qui fasse apparaître que la chose n'est pas vraie. En feuilletant le bill une première fois, j'ai trouvé l'article 46(6), qui stipule que l'examen par le tribunal est obligatoire. J'ai aussi trouvé l'article 43(5), qui rend l'examen du tribunal obligatoire quand les parties en cause ne sont pas d'accord avec les décisions qui ont été prises. Je ne comprends vraiment pas comment un député qui se respecte peut prétendre que le ministre aurait des pouvoirs illimités, vu que le bill précise bien que de telles décisions doivent être examinées par le tribunal. Je trouve déplorable une telle attitude hystérique, car le bill est bien explicite à propos de ces questions.

● (2130)

C'est le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), je pense, qui avait la parole avant moi, qui a dit que le gouvernement tuait la poule au œufs d'or avant même qu'elle commence à pondre. Les électeurs d'Essex-Kent ne comprennent peut-être pas très bien les rouages de l'industrie pétrolière et gazière. De toute façon, ils ont élu un député qui ne comprend certainement pas la situation de l'industrie pétrolière et gazière aussi bien qu'il le voudrait. Mes électeurs sont extrêmement soupçonneux, non pas envers un gouvernement qu'ils sont convaincus d'avoir élu pour veiller aux intérêts de tous les Canadiens, mais plutôt envers une industrie qui, de façon générale, n'est pas tout à fait sans reproche au Canada. Ils se méfient encore énormément des décisions de cette industrie. Ils se méfient des bénéfices qu'elle a réalisés. Ils se méfient des profits qu'elle veut obtenir et dont elle prétend avoir besoin pour continuer ses travaux de prospection. Nos voisins du Sud commencent à faire des commentaires plutôt intéressants à ce sujet à la télévision. A mon retour des Nations Unies il y a quelques semaines, juste avant le congé de Noël, j'ai entendu certains députés exprimer leurs préoccupations au sujet du nombre de derricks qui quittaient soi-disant le Canada pour les États-Unis. Je dois avouer que ces allégations et l'inquiétude manifestée par les députés d'en face m'ont bien préoccupé. J'ai donc été plutôt étonné de constater que le nombre des derricks au Canada cette année est en réalité supérieur au nombre que nous avions l'année dernière.

Une voix: C'est faux.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Daudlin: Les députés d'en face prétendent que c'est faux. Je suis certain que ceux qui prendront la parole après moi pourront leur donner les chiffres exacts.

M. Lambert: Il y en avait 258 à la fin de l'année.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, le député prétend qu'il s'en trouvait 258. Je lui conseillerais d'écouter encore demain: il verra exactement combien on en comptait en réalité à la fin de 1980.

J'ai trouvé très intéressant, en fait, presque amusant, de voir les commentateurs américains du Midwest projeter des images de tours de forage déménageant du Canada pour aller s'installer chez eux dans des régions apparemment prometteuses. D'ailleurs, les propriétaires des tours affirmaient qu'ils découvraient, toutes proportions gardées, plus de puits de pétrole aux États-Unis qu'au Canada. Malgré cela, chose intéressante, une fois rendus aux États-Unis, ils s'empressaient de faire des réclamations auprès des gouvernements des États, disant que les encouragements et les bénéfices prévus ne leur assuraient pas des revenus suffisants; et cela, moins d'une semaine après leur arrivée. En somme, ils essayaient de faire jouer la rivalité entre les États. Ils se disaient prêts à déménager leurs tours dans un État voisin à moins d'obtenir de meilleures conditions d'exploitation.

J'ai eu l'occasion de participer à de nombreuses négociations avant de venir ici. Je peux comprendre qu'on essaye toujours d'obtenir les meilleures conditions possibles. Je peux également comprendre pourquoi les Canadiens commencent à dire que quelqu'un devrait défendre l'intérêt de tous les Canadiens et non pas ceux d'un groupe d'intérêt particulier. Lorsqu'on fait ce genre de revendication, j'estime que quelqu'un doit être autorisé à parler au nom des Canadiens, de l'autre côté de la table, à examiner le déroulement des négociations pour s'assurer qu'on ne cherche pas à obtenir quoi que ce soit d'injuste.

J'ai pris la parole un certain nombre de fois à la Chambre pour dire aux députés que j'avais la chance de représenter une région où se trouvent environ 80 p. 100 des serres du Canada. Ce genre d'entreprise consomme énormément d'énergie. Les exploitants sont très inquiets de l'augmentation du prix du mazout, de l'huile lourde, de l'huile légère et du gaz naturel. Ils comprennent qu'à l'avenir le prix du gaz naturel va devoir diminuer par rapport au prix du pétrole. Ils sont inquiets parce qu'ils se souviennent du partage, un remède qu'ils ont trouvé plutôt amer, au cours des années 50 et 60, lorsqu'on leur a demandé, à eux qui consomment beaucoup d'énergie, d'acheter leur pétrole au-dessus du prix mondial alors qu'ils pouvaient acheter du pétrole . . .

M. Lambert: Pour trois fois rien!

M. Daudlin: Le député dit trois fois rien . . .

M. Lambert: Cela coûtait 25c.

M. Daudlin: Le député d'en face crie que cela coûtait 25c. le gallon.

M. Lambert: Le baril!

M. Daudlin: Je dirais au député qu'il y avait une différence de deux dollars entre le prix qu'on leur demandait de payer et celui auquel ils auraient pu acheter du pétrole étranger livré à Montréal.

M. Wilson: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Daudlin: Le député préfère penser que j'ignore de quoi je parle. Lorsque vous touchez au but et cernez la vérité, certains prétendent que vous ignorez de quoi vous parlez. Malheureusement, monsieur l'Orateur, si c'est ainsi qu'ils veulent discuter, c'est très bien. Néanmoins, ce sont les gens de ma circonscription qui ont utilisé ce pétrole et qui, en 1950, 1952 et 1955 ont posé des questions au gouvernement fédéral. On leur a répondu que c'était très bien et ils étaient prêts à partager avec les gens de l'Alberta qui avaient besoin d'une industrie et qui produisaient ce qu'ils voulaient. Ils se sont dits prêts à payer davantage et ils l'ont fait. Ces personnes s'en souviennent et me disent que partager signifie partager avec tous les Canadiens et non avec quelques-uns seulement.

Il a fallu du temps pour mettre cette industrie sur pied et je tiens à vous dire que les électeurs d'Essex-Kent ne regrettent pas l'argent qu'ils y ont investi pour lui permettre de voir le jour. Ils sont heureux d'avoir cette industrie. Mais lorsqu'ils s'aperçoivent que le produit . . .

M. Lambert: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander une précision au député. A-t-il mentionné les années 1950, 1952 et 1955 ou parlait-il de 1960, 1962 et 1965?

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, je précise que je parlais des années 1950, 1952 et 1955.

M. Lambert: Il n'y avait ni pipe-line ni de politique pétrolière avant 1960.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, le député dit qu'il n'y avait pas de politique pétrolière. N'est-il pas intéressant de noter que pendant des années, les députés de l'opposition sont restés assis à leur place ou ont pris la parole à l'occasion pour reprocher au gouvernement en place de n'avoir pas de politique énergétique? Ils ont dit qu'il était inadmissible que le gouvernement n'applique pas de politique énergétique. Ils ont parlé de l'absurdité de ce gouvernement qui n'appliquait pas de politique énergétique et, aujourd'hui, le gouvernement propose une politique énergétique, chose qu'ils n'ont pas pu faire eux-mêmes, et ils répondent: «Mon Dieu, quelle politique lamentable nous proposez-vous là. Elle est trop restreinte et vient trop tard. Ce n'est pas ce qu'il nous faut.» Malheureusement, lorsqu'ils ont eu l'occasion de le faire eux-mêmes, ils en ont été incapables. C'est bien regrettable.

● (2140)

Je serais fort aise d'entamer le dialogue avec le député qui, sans même se lever, en face de moi, nous envoie des petits messages, mais mon temps de parole étant presque écoulé, je préfère employer ce qui me reste dans un but plus constructif.

M. Lambert: Assez!

M. Daudlin: Je rendrai peut-être au député la courtoisie qu'il voudra bien, je l'espère, m'accorder à partir de maintenant, en écoutant ce qu'il a à dire s'il décide de prendre part à la discussion.

Une voix: Je ne dis que des sottises.

M. Daudlin: Je demeure néanmoins disposé à l'écouter. Un collègue s'est demandé tout à l'heure si le député s'était rendormi depuis le moment où son réveil-matin avait sonné. Au contraire, je crains que le député n'ait été parfaitement lucide tout l'après-midi. Pour mettre fin à ce que j'essayais de vous expliquer au sujet de mes mandants, ces derniers voient l'absolue nécessité d'appliquer au Canada la notion de partage. Ils reconnaissent qu'en l'absence de ce type de partage, l'on ne pourrait dire dans cinquante ans que nous avons réussi à créer une nation, mais plutôt que le pays s'est balkanisé en un groupe de petits États.

Je me réjouis d'affirmer que les électeurs de la circonscription d'Essex-Kent connaissent cette notion de partage et y croient fermement. Cela ne signifie pas qu'il nous faille devenir égocentriques. Cela signifie simplement que les électeurs s'intéressent beaucoup aux aspirations de leurs concitoyens de l'Ouest, à l'avenir de tous les Canadiens et même des sociétés canadiennes. Je n'ai pas encore rencontré de personne qui considère qu'une société canadienne disposée à prendre des risques, par exemple, dans la prospection pétrolière et gazière, n'ait pas le droit de réaliser des bénéfices. Toutefois, mes électeurs se préoccupent beaucoup du niveau de ces bénéfices et de la façon dont ils sont employés.

Beaucoup de gens sont fort aise de leur situation au Canada. Ils sont très satisfaits du progrès accompli jusqu'ici par le pays et ils craignent qu'on ne puisse continuer dans cette veine si l'on favorise pareil bouleversement économique en modifiant la valeur du pétrole, et que les progrès accomplis jusqu'ici soient freinés.

C'est pourquoi ils demandent à leur représentant de venir ici exiger du gouvernement une politique énergétique coordonnée et logique qui se fonde sur la notion de partage. Ils exigent que les revenus tirés de ce produit servent à assurer la prospérité de toute la nation et non pas seulement celle d'une petite partie de la population. Ils exigent que cette politique ait pour effet global de renforcer tout le pays et non pas seulement une fraction de ce dernier.

Quand le ministre a exposé cette politique, il a dit qu'il s'agissait d'une politique énergique, d'une orientation nationale qui se fondait sur les principes de sécurité, d'équité et de justice et que par elle le gouvernement s'engageait sérieusement à assurer l'avenir énergétique de tous les Canadiens. Ce bill soulignait qu'il était fondamentalement assuré que nous pouvions affronter la conjoncture énergétique mondiale selon notre situation et à notre façon. Je pense qu'il est important, à cette étape-ci du débat, de le répéter. Il est facile de perdre cela de vue au cours du débat.

Je pense qu'il est important que nous examinions encore une fois ce bill dans son ensemble pour nous assurer qu'il réponde bien à certains des besoins qu'ont exprimés mes commettants. Le bill doit faire en sorte que les Canadiens aient une part équitable et raisonnable des ressources énergétiques. C'est, à mon avis, ce que prévoit ce bill. Il doit aussi prévoir que les producteurs d'énergie tireront un revenu juste et raisonnable des biens qu'ils produisent. Je reconnais que certains députés prétendent qu'il n'en est rien. Je suis prêt à accepter cette éventualité, mais je préférerais que ces revendications soient faites par ceux qui font partie de l'industrie, ce qui veut dire que nous devrions renvoyer ce bill au comité et convoquer des témoins de ce secteur afin de pouvoir leur poser de très nombreuses questions pour savoir de quoi ils se plaignent.

Je reconnais qu'il est peu probable qu'un bill présenté par le gouvernement ou tout autre gouvernement soit parfait aux premières étapes de son cheminement. On peut toujours améliorer les bills, et, en fait, je suis prêt à admettre, comme les autres députés le sont, j'en suis sûr, que, lorsque ce bill aura franchi l'étape de l'étude en comité et qu'il nous sera revenu à la Chambre, nous constaterons qu'il sera encore susceptible d'être amélioré.

Mais notre processus législatif exige certes que nous fassions passer le bill à l'étape du comité. C'est pour cette raison notamment que j'ai voté tout à l'heure en faveur du renvoi du bill au comité, afin que nous puissions commencer à entendre le point de vue des industries. Je crois que les représentants de cette industrie ont d'ailleurs déjà eu l'occasion d'exposer leurs vues. Je ne crois pas que le projet de loi à l'étude soit le fruit de l'imagination fertile d'un bureaucrate ou d'un homme politique. Je pense plutôt qu'il est le résultat de discussions avec des représentants de cette industrie et avec des Canadiens désireux de se procurer le produit final.

Quelles que soient les mesures que nous prenions en ce qui concerne ce projet de loi ou tout autre projet de loi à venir, il importe à mon avis de garantir que les travaux de prospection se poursuivront et que les réserves internes de pétrole seront exploitées et mises en valeur. Il importe encore plus à mon avis que ces travaux soient effectués par une industrie essentiellement canadienne. Je suis convaincu que pour devenir maître de son avenir énergétique le Canada doit fixer ses conditions et non pas se soumettre à des conditions établies à New York, Londres ou Amsterdam. Je voudrais avoir l'assurance que les administrateurs des sociétés se préoccupent d'abord et avant tout des intérêts, de l'orientation et de l'avenir du Canada.

J'admets que n'importe quel conseil d'administration doit tenir compte de l'état des pertes et profits et de la façon dont les actionnaires acceptent les mesures prises par la société. Je suis aussi convaincu, compte tenu de ce qui s'est produit dans le passé chaque fois que l'on a eu des pénuries et que le pétrole destiné au Canada a été détourné ailleurs, que cela ne se reproduira plus. Je suis certain de me faire le porte-parole de mes commettants en disant que cela doit être une de nos principales préoccupations en ce qui concerne ce bill. Je suis sûr que grâce à un taux de rendement et des profits raisonnables, les travaux de prospection se poursuivront. Il peut être utile, dans le contexte de négociations, de retirer certains services lorsque les négociations en question concernent notre avenir.

● (2150)

Peut-être a-t-on raison de dire que des événements terribles vont se produire et que toute activité va cesser, mais je suis un peu plus optimiste que cela, monsieur l'Orateur. Si l'on peut entretenir des doutes, s'interroger sur les décisions prises et les activités poursuivies par l'un des éléments de cette équation, contrairement à ce qu'a soutenu le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) aujourd'hui, je préfère laisser planer mes doutes sur l'autre partie à la table de négociation.

On a parlé de perte de revenus et de profits, et de la baisse des activités d'exploration qui ne manquera pas de s'ensuivre. Je me demande pourquoi on considérerait comme inéquitable la part que nous devons normalement retirer de notre exploration énergétique et des richesses énergétiques que l'on découvrira. La part de 10 p. 100 que le gouvernement fédéral a touchée jusqu'ici ne peut pas être considérée comme une mainmise. Lorsque cette nouvelle politique sera appliquée le gouvernement fédéral touchera encore beaucoup moins que la part du lion, mais sera appelé à défrayer une plus forte proportion des coûts d'exploration. C'est aussi à lui qu'il incombera de mettre en œuvre une politique nationale à même des revenus qui s'amoindrissent constamment. Au bout du compte, cette politique garantira encore à ce secteur des bénéfices jugés suffisamment substantiels par les chefs des petites et moyennes entreprises.

Je ne crois pas, monsieur l'Orateur que la pauvreté finira par régner en maître.

Je suis convaincu que ce projet de loi et ceux qui vont suivre répondront aux besoins de notre pays et aux aspirations de sa population. Je suis certain que Petro-Canada sert ces besoins et ces aspirations et que la nation en a parlé pendant la dernière campagne électorale et qu'elle s'est déclarée en faveur de son maintien. Je me réjouis de voir que ce projet de loi et d'autres après lui, que je suis impatient d'étudier, sont l'expression des promesses faites par le parti libéral lors de la dernière campagne. Je suis certain qu'avec le recul, on dira de nous que nous avons canadianisé ce secteur, que nous avons pris en mains notre destinée en matière énergétique et que nous nous sommes fixé comme but l'auto-suffisance et que nous devrions l'atteindre dans un avenir pas très éloigné. Nous montrerons ainsi au peuple canadien que nous n'avons pas brandi de miroir aux alouettes en 1980, mais que nous avons présenté un programme réalisable, un programme solide qui fait primer les intérêts des Canadiens et surtout, un programme qui tient compte du fait que ce pays repose entièrement sur le principe de la solidarité.

Des voix: Bravo!

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre la parole dans ce débat et je tiens à m'opposer radicalement au bill C-48, surtout pour des raisons écologiques. C'est avec plaisir que je constate la présence à la Chambre ce soir du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Roberts) et du ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc). J'espère que d'ici à ce que je termine mon intervention, peut-être jeudi, ils percevront mieux les graves lacunes qu'accuse ce bill.

Je voudrais parler d'abord de deux choses et rappeler aux députés d'en face pourquoi nous de ce côté-ci nous inquiétons tant des effets de la motion qui a été mise aux voix il y a quelques instants.

Je rappellerai aux députés d'en face que le texte du bill C-48 n'a été remis aux députés de l'opposition que 48 heures avant sa présentation à la Chambre, avant l'ajournement de Noël. Seulement trois députés de mon parti ont eu le temps de prendre la parole avant qu'on ne présente la motion de clôture. Je leur ferai aussi remarquer que non seulement cette mesure a des effets néfastes sur l'esprit qui règne à la Chambre—un endroit où je ne siège pas depuis très longtemps, mais que je trouve néanmoins des plus déprimants lorsque le gouvernement use d'une motion de clôture pour écourter des débats qui portent sur des questions aussi importantes que celle-ci—mais qu'elle nuit également aux programmes politiques des démocraties de par le monde qui sont déjà extrêmement fragiles.

Je voudrais rappeler un autre fait aux députés d'en face. C'est le cabinet qui régit la production des documents. Des dizaines et des centaines de fonctionnaires et de technocrates participent à leur confection. C'est seulement à l'étape de la deuxième lecture que les députés de l'opposition peuvent avoir une vue d'ensemble des faiblesses et des lacunes des mesures législatives. A l'instar, j'en suis sûr, de la plupart de nos concitoyens, je trouve donc très gênant que les députés de l'autre bord de la Chambre affirment qu'on a amplement le temps d'aborder ces questions en comité. J'ai participé à assez de comités depuis un an et je siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir qu'on ne peut pas avoir une vue d'ensemble du bill à l'étape du comité, car on doit examiner chaque article et entendre les témoins.

A mon avis, c'est à cause des carences et des lacunes de ce bill qu'on a dû mettre un terme au débat et non pas parce que le débat sur le bill était devenu trop répétitif.

Je voudrais maintenant revenir à la question de l'environnement, monsieur l'Orateur. Ayant lu le bill très attentivement et étudié à fond tout le Programme énergétique national, je suis en mesure d'affirmer que le bill C-48 constitue une mesure essentiellement rétrograde et réactionnaire en ce qui concerne l'environnement. A un moment où les scientifiques du monde entier démontrent la nécessité d'intensifier massivement les études des différents milieux et notamment de l'environnement marin, le ministre propose de consacrer 15 misérables millions de dollars à un territoire dont la superficie équivaut à trois fois celles des 10 provinces réunies.

Monsieur l'Orateur, le bill C-48 est une mesure législative qui sanctionne le plus grand accaparement territorial du siècle dans le monde.

Le gouvernement nous dit qu'il s'agit du plus grand mouvement de l'histoire de notre pays pour canadianiser le domaine énergétique, mais c'est en fait tout le contraire. Le bill vise en fait à remettre les droits sur les gisements sous-marins entre les mains du ministre, du cabinet et de l'industrie pétrolière.

Au lieu de trouver l'approche sérieuse à l'égard de l'environnement que nous étions en droit d'attendre, nous ne trouvons qu'un article qui envisage la constitution d'une réserve de 15 millions de dollars pour l'étude d'un milieu dont la superficie équivaut à trois fois celles des dix provinces réunies. Un plein pouvoir de réglementation est accordé au cabinet. J'ai lu entièrement le projet de loi et je conseille aux députés d'en faire autant pour se rendre compte à quel point les dispositions laissent champ libre au gouverneur en conseil, autrement dit au cabinet.

Le ministre est absolument libre de réclamer des études écologiques. Je conseille aux députés de se reporter à l'alinéa 6 à la page 26 que voici:

> Le ministre peut ordonner que soient payées à même le fonds approprié les dépenses consécutives aux études de l'environnement des terres du Canada qu'il juge nécessaires pour déterminer s'il convient ou non d'autoriser l'exploration ou l'aménagement prévus à la présente loi ou à toute autre loi du Parlement.

Il s'agit de fonds très limités, compte tenu de la superficie de la région où il faudrait effectuer des études avant d'entreprendre des travaux de prospection et de forage. Je rappelle aux députés les protestations indignées du monde scientifique au sujet du détroit de Lancaster.

Nous devrons disposer de capitaux énormes pour financer les études scientifiques qui nous permettront de déterminer ce qui doit être conservé ou préservé, comment il doit l'être, s'il y a lieu d'agir dans ce domaine, sans compter les grands transporteurs de GNL et les forages de prospection.

Une étude du bill article par article révèle que le ministre est investi de pouvoirs considérables, de pouvoirs extrêmement discrétionnaires. Comme les députés à ma droite l'ont signalé avec raison, au lieu de remettre ces pouvoirs au seul ministre, il faudrait les confier soit à un office autonome, soit directement au Parlement. Bien des terres iront à l'industrie du pétrole.

Ce soir, ou peut-être la prochaine fois que j'aurai l'occasion de prendre la parole, je traiterai de ce que le bill à l'étude prévoit en matière de compétence sur le milieu marin en Colombie-Britannique. Vu le temps de débat limité, la plupart des Canadiens n'apprendront jamais que l'environnement marin au Canada, les mammifères, les oiseaux, le saumon, le poisson de fond, les coquillages, le varech, les plages et les estuaires doivent être cédés à l'industrie pétrolière sans protection aucune comme, d'ailleurs, dans la plupart des cas, sans que l'intérêt du public ne soit le moindrement protégé.

Ce bill-ci morcèle un domaine de compétence territoriale énorme, riche de possibilités, entre un petit groupe d'individus sans qu'un seul article ne protège les industries existantes, l'environnement, la flore et la faune, ou l'intérêt public.

Puis-je signaler qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA DÉRIVATION GARRISON—L'INADMISSIBILITÉ DU PROJET POUR LE CANADA—LES MOYENS ENVISAGÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Je prends la parole ce soir afin de souligner certains points que j'ai soulevés à la Chambre le 19 novembre dernier, au sujet du projet de dérivation Garrison, au Dakota du Nord.

Le projet de dérivation Garrison est un très important projet d'irrigation. Il vise à irriguer quelque 250,000 acres de terres agricoles, à approvisionner plusieurs collectivités du Dakota du Nord en eau et à faire profiter les habitants et les visiteurs du Dakota du Nord d'un site récréatif. Les députés se demandent peut-être en quoi cela intéressera les Canadiens. Si ce projet est mené à bien, il contribuera à transférer de l'eau du bassin du Missouri au bassin de la baie d'Hudson. Nous nous préoccupons de l'effet que ce transfert aura sur la pêche au Manitoba et de ce que de l'eau salée passera de la rivière Souris dans la rivière Assiniboine et dans la rivière Rouge, puis directement dans le lac Winnipeg et, de là dans la baie d'Hudson. La grosse question, c'est de savoir ce qui va advenir de la pêche au Manitoba. Si le projet est réalisé et que les eaux du bassin du Missouri sont détournés vers le bassin de la baie d'Hudson, de nouvelles espèces de poissons, une nouvelle faune et une nouvelle flore aquatique apparaîtront, qui ne seront pas nécessairement compatibles avec les espèces de poissons du Manitoba ni avec les maladies que connaissent les poissons dans cette province. La pêche en eau douce est assez importante au Manitoba. Selon certaines estimations, le nombre des espèces de poissons pourrait diminuer de 50 à 60 p. 100 dans cette province. Avec la dérivation des eaux, les pêcheurs seront confrontés à cette situation, qui est irréversible. On peut dériver de l'eau et, s'il y a des problèmes de salinité, il est possible d'intervenir en arrêtant le flux. Par contre, quand on dérive des eaux qui contiennent des espèces de poissons, une faune aquatique et des maladies du poisson, il n'y a plus rien à faire. En résumé, il n'y a absolument aucun compromis possible dans le cas d'une dérivation des eaux.

On a effectué des tests et prélevé des poissons et des œufs de poissons. Certains tests ont été positifs, d'autres non. Même si ces tests sont tout à fait scientifiques, chacun sait que des accidents sont toujours possibles et qu'une fois les eaux contaminées par des espèces étrangères de poissons, les problèmes ne cessent de se multiplier. Voilà ce qui me préoccupe.

La politique a des répercussions sur de telles situations et elle devrait donc déboucher sur un quelconque compromis. En d'autres termes, les parties concernées devraient pouvoir se rencontrer, les Américains et les Canadiens défendant chacun leur position et élaborant alors un compromis. Malheureusement, dans ce cas-ci, il n'y a vraiment pas de compromis possible. Si les eaux se déversent chez nous, c'est nous qui aurons le problème mais sur le plan technique et quant à la possibilité de parvenir à un compromis au niveau politique, cela n'est vraiment pas possible. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est urgent que le gouvernement se rende compte de la gravité de la situation et fasse tout ce qui est en son pouvoir pour faire part de son point de vue aux États-Unis.

C'est là une responsabilité qui incombe clairement au gouvernement fédéral car le problème est à caractère international puisqu'il franchit les frontières respectives des deux pays.

Je voudrais vous citer un extrait du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes. Entre autres choses on peut lire ceci:

> . . . les eaux définies ici comme eaux limitrophes et eaux traversant la frontière ne devront pas être polluées ni d'un côté ni de l'autre d'une façon qui puisse entraîner des dommages d'ordre sanitaire ou léser l'autre pays dans ses droits de propriétaire.

C'est une décision de la Commission mixte internationale prise il y a plusieurs années de cela qui a été entérinée. Depuis lors les travaux du projet Garrison se sont poursuivis. Certes ces travaux progressent lentement. Une partie d'entre eux qui ne sont pas encore terminés se solderont par le transfert d'eaux provenant du bassin du Missouri dans le bassin de la baie d'Hudson. Je m'inquiète du fait que chaque dollar dépensé pour la réalisation du projet Garrison rend d'autant plus difficile son abandon. Nous savons qu'à mesure que le projet se rapprochera de son terme les personnes qui le financent voudront à tout prix qu'il soit complété. A mon avis chaque dollar dépensé rend encore plus probable la réalisation finale de ce projet et nous rapproche du jour où des espèces halieutiques et des maladies d'origine étrangère seront introduites au Canada. Le printemps dernier, le gouvernement des États-Unis a adopté un bill omnibus qui attribuait des fonds au projet de dérivation Garrison en même temps que d'autres fonds destinés à régler les problèmes dus à l'éruption du mont St. Helen sur la côte ouest. Les fonds sont donc disponibles pour parachever le projet Garrison.

● (2205)

Le 19 novembre, j'ai insisté à la Chambre pour que le gouvernement assume ses responsabilités et crée un comité composé de députés de tous les partis qui serait appelé à se rendre à Washington en temps opportun, quand les comités du Congrès siègent, pour y faire valoir nos préoccupations auprès du nouveau gouvernement. La composition d'un tel comité montrerait aux Américains qu'il ne s'agit pas d'une question n'intéressant qu'un seul parti. En outre, nous leur ferions savoir en termes non équivoques que les Canadiens sont contre le parachèvement des parties du projet Garrison qui sont susceptibles de susciter des problèmes au Canada.

Ce soir, j'exhorte le gouvernement à accepter le principe de ce que je propose, à savoir envoyer une délégation formée de députés de tous les partis aux États-Unis, au moment le plus opportun. J'ajoute, en terminant, que cette façon de procéder a donné d'heureux résultats au printemps, permettant de résoudre le problème contentieux qui existait alors avec les États-Unis en matière de pêche. Je suis favorable aux initiatives de ce genre, et j'espère que le gouvernement jugera bon de donner suite à ma proposition.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement veillera à ce que le prochain gouvernement des É.-U. et le Congrès soient conscients de notre très vive opposition au projet de dérivation Garrison. Nos représentants à Washington ont déjà commencé à identifier de nouveaux contacts qu'il faudra établir pour nous assurer qu'on comprend parfaitement nos inquiétudes au sujet du projet et pour faire respecter nos intérêts. Nous avons l'intention de dire sans ambages au nouveau gouvernement américain dirigé par le président Reagan, comme nous l'avions fait sous le régime du président Carter, que le Canada s'oppose à toute initiative qui entraînerait le transfert entre les bassins des eaux où pullulent des organismes nuisibles et que nous comptons que les États-Unis respecteront leurs obligations internationales en vertu du traité sur les eaux limitrophes.

Le gouvernement étudie sérieusement l'idée qu'une délégation composée de députés de tous les partis représentés à la Chambre aille à Washington pour bien montrer au Congrès américain que tous les partis politiques canadiens s'entendent absolument sur cette question. Nous sommes sensibles à la volonté des députés d'appuyer le gouvernement dans ses efforts et nous reconnaissons la valeur d'une action commune. Toutefois, il serait sage de laisser le nouveau gouvernement entrer en fonctions avant de faire toute représentation officielle. La prorogation des crédits relatifs aux éléments du projet qui peuvent être néfastes au Canada constitue déjà un pas encourageant. S'il a l'intention de mettre en œuvre une partie du projet, le département d'État proposera probablement la tenue de consultations, et peut-être d'une réunion préalable des conseillers techniques, peu après l'entrée en fonctions du gouvernement de M. Reagan. Nous serons alors mieux en mesure d'évaluer l'efficacité d'une délégation multipartite à l'appui d'autres mesures visant la protection des intérêts du Canada.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—L'EMBARGO SUR LES EXPÉDITIONS DE CÉRÉALES À L'URSS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE AGRICOLE

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais ce soir consacrer quelques minutes à une question cruciale qui concerne tous les Canadiens, surtout les céréaliculteurs. Je veux parler de l'embargo sur les céréales dont le président Carter a pris l'initiative en janvier 1980 à la suite de l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques, de ses effets et des paiements que le gouvernement a l'intention de faire aux agriculteurs. Les opinions varient sur les effets de l'embargo. Personnellement, je crois qu'ils sont minimes.

• (2210)

Cela s'est également vérifié, soit dit en passant, par le fait que durant la campagne agricole de 1979-1980, alors que l'embargo était en vigueur, les États-Unis ont en fait exporté davantage de céréales qu'ils n'en avaient jamais exporté auparavant. Ils en ont exporté environ dix millions de tonnes de plus que durant la campagne agricole précédente, de sorte que si l'on considère les quantités de céréales qui sont sorties du pays, l'embargo en tant que tel n'a eu en réalité que des répercussions bien minimes en Russie, si tant est qu'il en ait eu, car ce ne sont que quelques porcs, quelques bovins ou quelques volailles qui ont pu en souffrir.

Il faut demander au gouvernement actuel quelle position il adoptera si on nous demande d'imposer un autre embargo. Cette éventualité est bien probable. Je crois qu'on recourra de plus en plus à l'arme alimentaire au cours des années 80. On pourra recourir à l'embargo comme arme politique, mais il servira néanmoins d'arme. Au fur et à mesure que la population mondiale augmentera à un rythme plus rapide que la production alimentaire, la nourriture deviendra un élément très important pour beaucoup de pays dans le monde.

La Russie et la Pologne semblent se disputer pour savoir si la Russie devra envahir la Pologne et quelles sanctions elle devrait lui imposer. Je crois que nous aurons là un autre embargo. Si ce n'est pas un embargo officiel, il y a tout lieu de croire que les débardeurs américains vont boycotter tous les grains à destination de la Russie. Ce geste aura un effet considérable sur le prix des céréales à travers le monde. Je pense que le Canada devrait songer tout de suite à l'attitude qu'il devra adopter si cela arrive. J'espère que le ministre voudra nous dire ce soir de quoi on discute présentement à la Commission canadienne du blé ou au sein du ministère dont il a la charge. Il faudrait envisager de verser de 72 à 75 millions de dollars aux céréaliculteurs de l'Ouest à cause des torts causés par l'embargo. Cela représente à peu près le manque à gagner subi au cours de la première période d'application de l'embargo et il est certain qu'aucun parti politique ne voudra admettre qu'il est normal que le céréaliculteur de l'Ouest ait à supporter le poids d'une décision politique d'une telle portée.

C'est pourquoi le parti conservateur avait annoncé que les céréaliculteurs seraient indemnisés et le parti libéral a confirmé cette décision quand il a pris le pouvoir.

Ma question aura deux parties. D'abord, quelle sera l'attitude du Canada s'il survient un nouvel embargo? Si ce n'est pas pour 1981, il se produira d'ici quelques années à mesure que les denrées alimentaires deviendront une arme politique favorite. En second lieu, quand les paiements d'indemnisation seront-ils versés aux céréaliculteurs? Quand les 72 à 75 millions d'indemnités seront-ils versés aux céréaliculteurs de l'Ouest?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la question des restrictions sur les exportations de céréales à l'Union soviétique a été soulevée à maintes reprises à la Chambre. Il est clair que le gouvernement a une obligation à remplir à cet égard, en ce qui concerne l'indemnisation à verser aux producteurs pour les pertes attribuables à la restriction des exportations. Si l'annonce de l'indemnisation n'est pas venu aussi promptement que les députés l'auraient souhaité, c'est à cause des nombreux facteurs en jeu. Par exemple, on a fait observer que les cours internationaux du blé avaient fléchi au milieu de 1980, mais ils n'ont pas tardé à remonter et son maintenant très élevés. Il est difficile de savoir dans quelle mesure la baisse est liée à la politique de restriction que les États-Unis ont lancée. Il est aussi difficile de savoir dans quelle mesure le producteur canadien a été affecté. Dans l'ensemble, les exportations canadiennes de céréales ont augmenté de 20 p. 100 pour atteindre un niveau sans précédent au cours de la dernière campagne agricole. Le sénateur Argue vient d'annoncer les derniers paiements pour la compagnie 1979-1980 qui représentent des rentrées en espèces pour les producteurs de l'Ouest d'environ 730 millions de dollars, et le sénateur a laissé entendre qu'il réviserait les paiements initiaux de 1980-1981 en tenant compte de la tendance soutenue des cours internationaux.

● (2215)

Ceci dit, monsieur l'Orateur, permettez-moi de préciser que le gouvernement reste déterminé à respecter l'engagement qu'il a pris à l'égard de l'indemnisation et qu'il prévoit être bientôt en mesure de faire une annonce à ce sujet.

Quant à la politique de restriction elle-même, j'attirerai l'attention du député sur le discours que le sénateur Argue a prononcé à Calgary en novembre dernier et dans lequel il a annoncé la reprise des livraisons normales de céréales à l'URSS et un nouveau contrat d'exportation portant sur 2.1 millions de tonnes de céréales devant être livrées avant la fin de la présente campagne agricole. Il a cependant souligné que le Canada continue de s'opposer à l'agression à laquelle l'URSS se livre et qui est la motivation première de cette réduction de nos livraisons de céréales. Naturellement, le gouvernement a hâte de savoir quelles suites le nouveau gouvernement qui est sur le point de prendre officiellement le pouvoir à Washington compte donner à cette politique.

C'est évidemment là une question délicate, mais je crois qu'il est juste de dire que les agriculteurs de l'Ouest ne se trouvent pas présentement dans une situation indûment difficile et qu'ils peuvent compter être indemnisés dans la pleine mesure des revenus qu'ils ont perdus et ce, dans un avenir assez rapproché.

LA CONSOMMATION—LE MOTIF POUR LEQUEL CERTAINS MAGASINS À RAYONS ONT AUGMENTÉ LEURS FRAIS D'ADMINISTRATION

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, l'affaire dont je voudrais parler fait suite à une question que j'ai posée le 14 mai au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). En deux mots, il s'agissait de savoir s'il était prêt à intervenir personnellement pour protéger les consommateurs de notre pays contre les taux excessifs et usuraires que les sociétés de vente au détail font payer à leurs débiteurs. Permettez-moi de reposer le problème. Des sociétés comme la Baie d'Hudson et Sears ont proposé, dans la foulée du gouvernement qui pratique une politique de l'argent cher, de relever les taux d'intérêt qu'elles pratiquent quand elles font crédit et de les porter à 24 ou 25 p. 100. Un article de journal portant sur une annonce de la Baie d'Hudson précise que le taux de cette société atteindrait 26.08 p. 100 par an. Il est intéressant de constater que cette société avait pour mot d'ordre à ses tout débuts: «Ecorchez-les vifs». Je constate que ces taux d'intérêt s'en inspirent.

A propos de l'annonce générale selon laquelle Master Charge, Chargex, les sociétés pétrolières et certains grands magasins à succursales multiples entendaient hausser leurs taux d'intérêt, j'ai demandé au ministre s'il entendait demander à son ministère d'enquêter sur les motifs qui pouvaient justifier l'imposition de ces taux usuraires et d'en faire rapport à la Chambre, faute de quoi il pourrait convoquer les dirigeants de ces sociétés à son bureau pour leur exprimer son mécontentement de la façon dont ils traitent les consommateurs canadiens. Le ministre m'a répondu d'une façon très curieuse. Il m'a répondu en effet qu'il n'y était pour rien et que je ferais mieux de m'adresser au ministre des Finances. Une autre fois, il a répondu à une question analogue que si les Canadiens n'aiment pas utiliser les cartes de crédit, ils n'ont tout simplement qu'à ne pas les utiliser du tout.

La difficulté, c'est qu'on est maintenant obligé pour traiter avec maints commerces au détail d'utiliser une carte de crédit. Ainsi, pour louer une voiture, à moins d'avoir entre $300 et $500 en poche, on est obligé d'utiliser une carte de crédit. C'est ainsi que de nombreuses sociétés de vente au détail encouragent et forcent en quelque sorte de nombreux Canadiens qui n'en ont pas les moyens à utiliser ces cartes de crédit. On leur demande de porter ces dépenses à leur compte de crédit plutôt que de payer comptant et nous constatons d'ailleurs depuis un certain temps une hausse très marquée du nombre de faillites personnelles qui peuvent être attribuées non seulement à l'inflation mais aussi à l'utilisation de cartes de crédits et à leur taux d'intérêt très élevé.

Ma question remonte au 14 mai dernier mais elle s'applique certainement au contenu d'une émission très approfondie sur les faillites diffusée dimanche matin de la semaine dernière par le réseau radiophonique de la Société Radio-Canada. Il m'apparaît que le ministre de la Consommation et des Corporations n'a l'intention de rien faire pour protéger les consommateurs dans cette affaire. D'après ce que je crois comprendre, son point de vue est que la façon de contrôler cet accès facile au crédit et de limiter ces charges de financement élevées est de permettre l'accroissement du nombre de faillites individuelles au Canada. C'est en tout cas la tendance qui semble se dessiner. De plus, il semble que ces entreprises ne sont pas celles qui sont touchées dans le cas de faillites personnelles. J'ai ici de nombreuses lettres provenant de petites entreprises et de coopératives de crédit qui ont été durement touchées par ces faillites personnelles. Elles ont perdu des sommes qu'elles peuvent difficilement se permettre de perdre.

● (2220)

Le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) a complètement failli à sa tâche et trahi ses responsabilités envers les consommateurs canadiens dans l'affaire de l'enquête sur les sociétés pétrolières, le problème du formaldéhyde uréique et celui de la sécurité des automobiles. Certes, je ne m'attends pas à autre

chose qu'à une suite à sa réponse du 14 mai, mais je remercie la Chambre de m'avoir fourni l'occasion d'exprimer mes graves préoccupations et les inquiétudes des gens qui ont soulevé cette question.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la principale raison pour laquelle les taux d'intérêt sont si élevés au Canada est le taux d'inflation élevé et sans cesse croissant que nous connaissons, et surtout le fait que les prêteurs exigent un rendement plus intéressant et que la plupart des emprunteurs ont été capables de leur payer ces taux plus élevés pour des fonds. Le gouvernement fédéral accorde une très haute priorité à la nécessité de contenir l'inflation et, partant, les taux d'intérêt.

Une voix: Comment osez-vous dire cela?

M. Evans: Contrairement à ce que croient généralement les néo-démocrates, les taux d'intérêt sont une conséquence du taux d'inflation et non pas l'inverse, comme je l'ai dit à plusieurs reprises . . . on ne semble toutefois pas l'avoir compris. Je crois que la politique monétaire que poursuit la Banque du Canada contribue pour beaucoup à réaliser l'objectif de contenir l'inflation et, partant, les taux d'intérêt. Des taux d'intérêt élevés sont un mal qu'il faut endurer à court terme pour, à long terme, réduire l'inflation et les taux d'intérêt eux-mêmes. La Banque du Canada pourrait toujours diminuer les taux d'intérêt pour une courte période en augmentant la masse monétaire mais, à mon avis, cette politique présente une lacune fondamentale. Le problème, c'est qu'en augmentant la masse monétaire comme le proposerait peut-être la politique des néo-démocrates, on ne pourrait qu'accroître le taux d'inflation, ce qui entraînerait des taux d'intérêt encore plus élevés qu'à l'heure actuelle.

Les problèmes récents relatifs à la valeur d'échange du dollar canadien et aux taux d'intérêt ont vu leur origine dans la montée en flèche des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis. Cela a entraîné une sortie massive de capitaux du Canada et s'est répercuté à la fois sur nos taux d'intérêt et sur la valeur d'échange de notre dollar. La Banque du Canada a suivi une politique raisonnable et équilibrée en absorbant en partie cette hausse des taux d'intérêt et en dévaluant le dollar.

Une voix: Et les cartes de crédit.

M. Evans: La hausse généralisée des taux d'intérêt se répercute naturellement sur le coût des emprunts contractés par les institutions financières. Ces dernières, ainsi que d'autres organismes de prêt, doivent emprunter elles-mêmes sur les marchés de capitaux. Ce sont ces institutions dont a parlé le député, des institutions financières privées et des magasins de détail qui doivent emprunter sur les marchés de capitaux pour financer leurs opérations de crédit.

Le député a demandé s'il faut vraiment fixer ce taux à 10 p. 100 au-dessus du taux préférentiel. Je tiens à lui répondre que les transactions de cartes de crédit permettent aux particuliers de bénéficier d'un crédit entièrement gratuit jusqu'à au moins 25 jours après la réception de leur facture, ce qui, la plupart du temps, donne à l'emprunteur de 45 à 60 jours de crédit total. L'institution financière paie des intérêts sur ce crédit, mais cela ne coûte rien à celui qui emprunte s'il paie immédiatement sa facture. Le député a dit qu'il a besoin d'une carte de crédit pour louer une voiture, mais il y a en moyenne 45 jours après avoir fait cette transaction pour en payer le montant sans devoir verser d'intérêts du tout.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 25, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉLIORATION DES RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Il y a deux jours, lors des audiences du Sénat américain pour confirmer le choix du secrétaire d'État désigné, Alexander Haig, le président du comité des relations étrangères, le sénateur Charles Percy, a interrogé M. Haig au sujet des relations futures avec le Canada, notamment en ce qui concerne le traité sur les pêcheries de la côte de l'Atlantique. Ils ont tous deux adopté une attitude nettement positive en vue d'améliorer ces relations. Je propose donc, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre applaudisse à l'initiative constructive du président du comité et se félicite de cet indice d'une collaboration plus étroite entre le Canada et les États-Unis dans les années à venir, et déplore profondément que le premier ministre du Canada ait préféré le ski aux pétoncles en refusant de conférer avec le président élu, M. Reagan.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET

LA SUPPRESSION DE LA TAXE IMPOSÉE À L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante. Étant donné que la politique énergétique du gouvernement libéral est comme un coup bas porté à l'économie canadienne, qu'elle suscite de graves problèmes et de pénibles conséquences pour des milliers de nos foyers et de nos entreprises, qu'elle force en quelque sorte les financiers à aller investir à l'étranger, les sociétés à réduire leur budget, les entreprises de forage à s'expatrier ou à demeurer inactives, qu'elle réduit les travailleurs au chômage, et qu'elle entraîne une réduction, voire l'annulation pure et simple des achats d'acier, de camions et d'autres produits de l'Ontario, je propose, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre exhorte le gouvernement du Canada à accepter l'offre que le premier ministre Lougheed a faite au premier ministre du Canada le 25 juillet dernier, et à abolir la taxe discriminatoire que le récent budget impose à l'industrie pétrolière.

Mme le Président: Pour présenter cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES HANDICAPÉS

LE FINANCEMENT DES PROJETS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement fédéral, en dépit de l'engagement verbal qu'il a pris de reconnaître 1981 comme l'année internationale des personnes handicapées, n'a alloué que la somme de 1 million de dollars à des projets destinés aux handicapés pour l'année en cours et qu'il a arbitrairement fixé au 15 janvier, c'est-à-dire à vendredi prochain, la date limite pour le dépôt des demandes de subventions, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le gouvernement fédéral reporte au moins jusqu'au 15 février 1981 la date limite fixée pour le dépôt de ces demandes, étant donné que de nombreux groupes ne pourront pas effectuer leurs démarches d'ici vendredi, et qu'il hausse immédiatement le montant de ces crédits pour que ceux-ci dépassent 1 million de dollars, somme insuffisante si l'on tient compte du fait que les Canadiens estiment sincèrement que 1981 doit marquer le début d'une ère nouvelle pour nos concitoyens handicapés.

Mme le Président: La présentation de cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES TRAVAILLEURS MIS À PIED À SEPT-ÎLES ET À SCHEFFERVILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, ayant reçu ce matin l'appui unanime de l'équipe gouvernementale, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire très urgente. Je demande l'attention des deux partis d'opposition à cette motion très urgente.

Article 43 du Règlement

Tous les députés auront appris vendredi dernier que la compagnie Iron Ore du Canada avait pris la décision de suspendre complètement pour une période indéterminée l'exploitation de son «concentrateur» et de son usine de boulettage de Sept-Îles. Cette décision de nature économique entraîne à court terme la mise à pied de 500 travailleurs à Sept-Îles et de 150 travailleurs à Schefferville.

Étant donné que la Côte Nord a été largement éprouvée depuis moins d'un an sur le plan des mises à pied, je recommande, à titre de député de Manicouagan, appuyé par le député de Rimouski (Mme Côté):

Que la Chambre accorde sans réserve son appui aux différentes mesures que mettra de l'avant le ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) ainsi que son collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané), pour venir en aide rapidement aux 650 travailleurs mis à pied à l'occasion de la décision de la compagnie Iron Ore du Canada de suspendre toute activité sur la Côte Nord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE CABINET

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le premier ministre (M. Trudeau) a récemment offert les services de Petro-Canada pour exploiter les ressources pétrolières de l'Afrique, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que l'on donne immédiatement au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources un billet aller pour le Sénégal et que le 14 janvier soit proclamé jour de deuil national pour les Sénégalais.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRANSPORTS

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONSERVATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Le ministre des Transports du regretté gouvernement conservateur, fidèle à la politique dynamique de son parti . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Dinsdale: . . . avait pris des mesures d'urgence pour résoudre les problèmes qui assaillaient depuis longtemps le secteur des transports dans l'ouest du Canada, mesures destinées à faciliter et à accélérer le transport des céréales, ainsi qu'à stimuler le développement économique. L'été dernier, le gouvernement libéral, qui commençait à sortir de sa léthargie, a endossé les recommandations du rapport Neil sur le maintien en exploitation des voies ferrées et, hier, conformément à la formule Mazankowski d'octobre 1979, la Commission canadienne des transports a approuvé l'établissement d'un service de transport par avion à réaction dans l'ouest du Manitoba, à compter du 1er juin.

● (1410)

Étant donné la nécessité pressante de mettre en œuvre l'ensemble de la politique des transports du gouvernement conservateur, je propose, avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le gouvernement libéral procède en priorité à l'application de cette politique au lieu de favoriser le recours à des tactiques destinées à faire diversion et à diviser, lesquelles compromettent plutôt qu'elles ne favorisent la relance économique.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Le gouvernement libéral vient de nommer juges de la cour de citoyenneté un ancien ministre libéral, l'épouse d'un ancien ministre libéral et le secrétaire d'un ministre libéral. Comme ces nominations sont tout à fait injustes à l'égard des fils, filles, oncles et tantes d'anciens ou d'actuels ministres libéraux, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le Chambre blâme le gouvernement libéral de suivre une politique de népotisme sélectif flagrant versant dans le favoritisme politique et lui demande de créer un comité spécial chargé de protéger les intérêts de tous les autres membres de la famille libérale ainsi que des parasites du parti libéral.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

LES RETARDS ET LES DÉRAILLEMENTS SURVENUS DANS L'EST DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire qui concerne les Canadiens. La période des Fêtes a été très difficile pour un grand nombre de voyageurs qui utilisent VIA Rail.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (Mme Côté):

Que cette Chambre exige de la Commission Canadienne des Transports une enquête approfondie sur les causes du déraillement des trains passagers et de

marchandises, des retards des trains de VIA Rail dans l'Est du Canada durant la période du 15 décembre 1980 au 12 janvier 1981 et présente des recommandations afin que des correctifs soient mis de l'avant pour les périodes de pointe. Le rapport devrait être soumis à cette Chambre avant le 1er juin 1981.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

ASTRA TRUST

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le public a de moins en moins confiance dans les sociétés de fiducie et autres établissements financiers depuis le scandale d'Astra Trust, société qui avait été constituée avec l'aval du gouvernement, je propose avec l'appui du député d'Érié (M. Fretz):

Que la Chambre demande au ministre des Finances d'entreprendre une enquête approfondie et complète sur la constitution d'Astra Trust, de découvrir les principaux responsables, d'étudier leurs relations avec d'autres sociétés, tant sur le plan national qu'international, et d'établir comment l'argent de tant de Canadiens innocents a pu se volatiliser.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE RÉSOLUTION—LA MODIFICATION RELATIVE AUX RÉFÉRENDUMS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire extrêmement importante pour tous les Canadiens. Le gouvernement a présenté il y a deux jours des propositions d'amendement dont une va assurément exacerber nos problèmes d'unité nationale. Je veux parler plus précisément de la proposition d'amendement à l'article 41, aux termes de laquelle on distinguera dans la pratique trois catégories de Canadiens quand il s'agira de se prononcer par référendum sur les modifications à apporter à la constitution: tout d'abord, les Ontariens et les Québécois, deuxièmement, les habitants des Maritimes et, troisièmement, ceux de l'Ouest. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que tous les Canadiens soient égaux pour les fins de toute consultation populaire sur les modifications à apporter à la constitution.

Mme le Président: Il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

LA LOI DE 1980 MODIFIANT LA LÉGISLATION SUR LES PENSIONS, L'INDEMNISATION ET LES ALLOCATIONS RELATIVES À LA GUERRE, AUX MILITAIRES ET AUX CIVILS

ON DEMANDE DE MODIFIER LA DISPOSITION CONCERNANT L'APPLICATION PROGRESSIVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, en vertu de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je propose:

Que la Chambre exprime l'espoir que d'ici la fin de janvier, le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants propose un projet de loi qui abrège ou supprime la disposition prévoyant l'application progressive du bill C-40, afin que les veuves d'anciens combattants invalides qui ont droit à une pension la touchent maintenant tandis qu'elles sont encore vivantes.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il sait sans doute que l'honorable Garde Gardom, ministre des Affaires intergouvernementales de la Colombie-Britannique, parlant au nom des six provinces qui contestent devant les tribunaux la position constitutionnelle du gouvernement fédéral, a déclaré qu'il n'avait constaté jusqu'à présent aucune mauvaise volonté de la part des provinces pour négocier les questions constitutionnelles avec le gouvernement fédéral. On rapporte que le ministre fédéral de la Justice a déclaré que la phase des négociations était révolue et qu'il n'était pas question de revenir là-dessus. Je demanderais au ministre de nous dire si telle est la position du gouvernement du Canada et de nous expliquer pourquoi ce gouvernement se refuse à négocier une solution au problème.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, nous avons procédé durant tout l'été à des négociations intensives avec les provinces. Le 9 juin, nous leur avons dit que nous nous employions à rapatrier la constitution en y ajoutant une charte des droits. Durant tout l'été, nous nous sommes efforcés d'en arriver à un accord. Cette partie du dossier constitutionnel sera étudiée à la Chambre des communes.

Lorsque j'ai répondu à la question, il s'agissait de savoir s'il y avait lieu de convoquer une nouvelle conférence des premiers ministres. Nous avons déjà dit il y a longtemps que nous ne jugions pas la chose utile. Naturellement, lorsque la constitution aura été rapatriée et qu'elle comportera une déclaration

des droits, nous reprendrons les réunions avec les autorités provinciales en vue d'étudier tous les autres aspects des problèmes constitutionnels qui se posent au pays. L'été dernier, on avait déposé une liste des autres questions à débattre, parmi lesquelles figuraient la situation des populations autochtones et la constitution. Nous sommes disposés à reprendre les négociations avec les provinces une fois que la Chambre aura terminé les travaux correspondant à la première phase.

M. Clark: Madame le Président, en clair, ce que le ministre vient de dire au sujet de la question qui nous occupe en ce moment et qui engendre de profondes dissensions au sein du pays, c'est que le gouvernement ne prêtera aucune attention aux provinces et qu'il refusera de négocier avec elles jusqu'à ce que la question ait passé l'étape parlementaire. Voilà le sens de sa déclaration.

Le ministre saura que selon les résultats d'un sondage Gallup qu'on a publiés aujourd'hui, 64 p. 100 des Canadiens refusent d'appuyer les libéraux qui demandent que les questions relatives à leurs libertés et à leurs droits soient tranchées par le peuple et le Parlement de la Grande-Bretagne. Le ministre a-t-il l'intention de continuer à faire fi de ce jugement, à ne tenir aucun compte des provinces et à persister stupidement à imposer un programme constitutionnel de nature à diviser les Canadiens?

M. Chrétien: Madame le Président, je vais répondre à la première partie de la question. Comme je l'ai dit, c'est le premier ministre Hatfield qui a dit, avant Noël, qu'il serait absolument inutile de convoquer une conférence des premiers ministres à ce sujet à ce moment-ci. Je n'ai pas été le premier à dire cela.

Quant à la deuxième partie de la question, le député devrait savoir que le Parlement britannique ne pourra apporter aucune modification à notre constitution que la Chambre des communes et le Sénat du Canada n'auront pas approuvée au préalable par un vote. La chose est actuellement à l'étude en comité et elle sera soumise à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Évidemment, sur le plan juridique, nous n'avons pas le choix. Moi aussi, je préférerais que nous puissions amender . . .

Une voix: Que faites-vous des provinces?

Des voix: Règlement!

M. Chrétien: Madame le Président, j'aimerais bien moi aussi que nous puissions modifier notre constitution dans notre pays. L'idée d'avoir à le faire en Angleterre ne me sourit guère. Si nous agissons ainsi, c'est donc pour mettre un terme au colonialisme, pour pouvoir ensuite tout faire au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: D'abord et avant tout, la Chambre des communes et le Sénat du Canada devront se prononcer. Si notre Chambre rejette la proposition, le Parlement britannique n'aura pas à voter. Nous commencerons donc par voter ici après quoi nous verrons qui souhaite rapatrier la constitution et qui est favorable à une charte des droits qui consacrera l'égalité de nos concitoyens. Après cette étape, le Parlement britannique approuvera cette décision ou la rejettera; mais s'il donne son approbation, il faudra que ce soit la dernière fois que nous passons par eux.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, la Chambre s'est prononcée sur le rapatriement, le parti conservateur ayant voté pour et les partis libéral et néo-démocrate ayant voté contre.

Des voix: Bravo!

● (1420)

M. Clark: Ma dernière question s'adresse au vice-premier ministre. Pourquoi le gouvernement du Canada accorde-t-il la priorité à une politique constitutionnelle susceptible de diviser les Canadiens plutôt qu'à une politique économique qui permette de créer des emplois pour eux?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme le ministre de la Justice vient de le dire, le gouvernement accorde évidemment la priorité à la question de la réforme constitutionnelle, cela ne fait aucun doute. Le gouvernement s'y est engagé sans équivoque possible au début de cette législature. Cependant, il accorde autant d'importance aux questions économiques. Demain le gouvernement présentera un bill très important à la Chambre et il le renverra ensuite au comité chargé d'étudier les questions relatives au gaz naturel et à l'énergie. Vendredi, nous allons entamer le débat sur un bill relatif à la loi de l'impôt sur le revenu. Nous allons étudier ces deux questions importantes simultanément. D'ailleurs, le chef de l'opposition est sans doute au courant.

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE—LE RAJUSTEMENT DU TAUX D'INDEXATION

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que le gouvernement emploie les grands moyens pour rapatrier unilatéralement la constitution, nous craignons beaucoup que le ministre des Finances et le gouvernement n'oublient les conséquences que leur politique monétaire et autres programmes auront sur les gagne-petit de notre pays, qu'il s'agisse des petits salariés, du million de chômeurs ou des retraités. Le prix des denrées alimentaires va continuer de grimper encore davantage du fait du mauvais temps qui sévit dans le sud des États-Unis. Les œufs coûtent plus cher et la montée des taux d'intérêt va bien finir par se répercuter dans l'industrie alimentaire. Si le ministre a bien établi ses priorités, j'aimerais savoir quelles mesures le gouvernement compte prendre immédiatement pour alléger le fardeau des millions de Canadiens victimes de cet état de choses?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député se réjouira avec moi d'apprendre que depuis deux semaines les taux d'intérêt au Canada diminuent. Il se pourrait que cette tendance se poursuive. Il est certain que si l'inverse devait se produire et que les taux d'intérêt devaient se maintenir à un niveau élevé, cela aurait de fâcheuses conséquences sur certains secteurs de l'économie. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, j'ai l'intention de surveiller les effets qu'ont les taux d'intérêt sur certaines catégories afin que dans certaines situations particulièrement pénibles qui exigent l'intervention du gouvernement, nous soyons en mesure d'agir.

Je tiens à dire en outre au député qu'il s'agirait de mesures s'adressant à des groupes bien précis, parce que vu l'état actuel du budget, il serait impossible de venir en aide à tous ceux qui sont aux prises avec la crise économique.

M. McGrath: Madame le Président, je voudrais préciser les groupes dont le ministre devrait se préoccuper au premier chef. La Chambre a discuté pendant 23 heures des conséquences de la politique monétaire gouvernementale sur les pauvres du Canada. Le ministre sait pertinemment, puisqu'il a lui-même invoqué cet argument, que le gouvernement s'est attaqué à ce problème par le biais du programme d'indexation. Le ministre sait, par exemple, que les allocations familiales, les crédits d'impôt au titre des enfants, le Régime de pensions du Canada et les prestations d'assurance-chômage sont indexés une fois par année. L'indexation pour l'année prochaine ne permettra pas aux prestataires de ces divers programmes de rattraper le taux d'inflation, qui était de 11.2 p. 100 le mois dernier et qui atteindra probablement 11.5 p. 100 vendredi prochain, quand sera connu l'indice des prix à la consommation. En toute logique, le ministre compte-t-il rajuster le taux d'indexation de ces programmes cette année afin qu'il se rapproche plus du taux réel d'inflation?

M. MacEachen: Madame le Président, le Parlement lui-même s'est fréquemment penché sur ces questions, et il a instauré un régime d'indexation pour tous ces programmes, régime que l'on a jugé juste et raisonnable. Si le député veut attirer mon attention sur une lacune précise de ce régime, je me ferai un plaisir de prendre note de ses instances. Je ne voudrais pas que le député donne l'impression, par exemple, que les citoyens âgés du Canada ne bénéficient pas d'une indexation complète et conforme à l'évolution du coût de la vie. La loi actuelle prévoit une telle indexation, et le député le sait.

* * *

● (1425)

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'ANNULATION DU PROJET SYNCRUDE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ayant si longtemps exploité nos ressources sous l'œil bienveillant d'anciens gouvernements fédéraux, les compagnies pétrolières multinationales ont annoncé hier l'annulation du projet Syncrude visant à exploiter les sables bitumineux. L'Alberta n'y est pour rien, c'est tout simplement qu'elles n'étaient pas d'accord avec les prix offerts par le ministre. Quelles mesures concrètes le ministre se propose-t-il de prendre pour mettre fin à ce genre de chantage et assurer l'exécution de ces projets?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je remercie le député de sa question et je lui rappelle la déclaration faite par le représentant de Syncrude qui a dit que le comité de gestion espère que «l'on résoudra sans tarder les problèmes que posent les prix et la politique afin de relancer le programme et de fournir aux Canadiens ce pétrole additionnel dont ils ont tant besoin». Le comité de gestion de Syncrude espère donc que les deux gouvernements régleront leurs problèmes actuels.

Le gouvernement fédéral l'espère aussi. Nous avons eu des entretiens au niveau officiel avec le gouvernement de l'Alberta et j'espère que lorsqu'il le jugera approprié nous en tiendrons au niveau ministériel en vue de trouver une solution rapide et satisfaisante à ces difficultés, surtout à propos des sables bitumineux. Nous avons formulé des propositions qui, à mon avis, sont tout à fait acceptables et très généreuses et j'espère qu'elles seront bien reçues.

M. Waddell: Madame le Président, cela n'a rien à voir avec le gouvernement albertain. Il s'agit d'une objection à la formule des prix du ministre. On dirait que le programme énergétique national du ministre est en train d'échouer. Nous n'avons pas d'accord sur les sables bitumineux.

Une voix: Il n'a même pas décollé!

M. Waddell: Les négociations avec l'Alberta sont dans l'impasse. L'Independent Petroleum Association, qui représente les compagnies canadiennes, a déclaré hier qu'elles s'opposent au programme. Quelles mesures le ministre proposera-t-il maintenant, après toutes ces critiques et l'échec manifeste de son programme, pour assurer la sécurité des approvisionnements en énergie des Canadiens?

M. Baker (Nepean-Carleton): Il va démissionner.

M. Lalonde: Madame le Président, je ne suis pas d'accord, mais pas du tout, avec mon collègue et ses allégations voulant que le programme énergétique national soit en train d'échouer.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il a déclaré que c'est déjà chose faite.

Une voix: Faites la même chose que pour Chrysler.

M. Lalonde: Le cas est différent. Le gouvernement s'est fermement engagé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je vois que les conservateurs là-bas ont de sérieux ennuis, madame le Président, mais je m'abstiendrai de tout commentaire à ce propos.

M. Clark: Vous provoquez la débâcle à vous seul.

M. Lalonde: Madame le Président, le chef de l'opposition s'inquiétait il y a quelques jours d'une quarantaine de milliers d'emplois, mais je crois qu'il s'inquiète maintenant d'un emploi en particulier.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Madame le Président, j'ai une dernière question supplémentaire. Les réparties faciles ne règlent pas le problème énergétique du Canada. Après le projet de Cold Lake, ce fut celui d'Alsands, puis celui de Judy Creek et c'est maintenant au tour du programme d'expansion de Syncrude à être annulé. La fierté qu'il montre envers son pays mise à part, quand le ministre s'attaquera-t-il au problème en disant aux multinationales du pétrole qui exploitent les sables bitumineux que ces ressources sont à nous et qu'elles ne peuvent servir au chantage? Leur dira-t-il que si elles ne veulent pas les exploiter, nous le ferons nous-mêmes?

● (1430)

M. Lalonde: Madame le Président, je rappelle au député que le gouvernement fédéral a bel et bien promis de réaliser les objectifs et d'exécuter les politiques établies dans son programme énergétique national. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur notre parole, et je tiens à assurer à mon honorable

collègue que le gouvernement est fermement résolu sur ce point. Qu'il s'agisse de canadianisation ou de programmes de conversion ou de remplacement d'un combustible par un autre, ou encore, d'autarcie, nous sommes décidés à atteindre ces buts, et nous y réussirons.

Une voix: Quand?

M. Lalonde: En ce qui a trait aux points précis soulevés par le député, j'ai cité textuellemnt les propos du porte-parole de Syncrude, d'après lequel la société espère que les négociations déjà engagées entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada aboutiront à la satisfaction de tous.Nous l'espérons toujours et nous cherchons par tous les moyens à réaliser ce vœu. Quant aux objectifs que le gouvernement est décidé à réaliser, ils sont clairement énoncés, à mon avis, dans notre programme énergétique national. Depuis la présentation du budget, le gouvernement a pris des mesures qui montrent clairement notre intention de réaliser nos objectifs.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

LES RETARDS ET LES DÉRAILLEMENTS DANS L'EST DU QUÉBEC—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

Mme Éva Côté (Rimouski): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports. L'honorable ministre est certainement au courant que les trains de VIA Rail ont subi des retards intolérables durant la période des Fêtes, que les locomotives ont manqué de carburant, que les passagers ont manqué de nourriture et d'eau, que le Canadien National a donné priorité à des trains de marchandises plutôt qu'à des trains de passagers, et enfin, que les équipes d'urgence n'étaient pas en devoir pour déblayer les voies ferrées. J'étais passagère du train le 11 janvier et nous avons dû voyager durant 15 heures de Rimouski à Montréal. Est-ce que l'honorable ministre a l'intention d'exiger de la Commission canadienne des transports une enquête sur les nombreux retards et déraillements principalement durant la période du 15 décembre 1980 au 12 janvier 1981 pour que des recommandations soient présentées afin d'apporter des améliorations au service de transport de voyageurs par VIA Rail?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je regrette que la motion précédemment présentée par le député de Gaspé n'ait pas été adoptée. J'ai l'intention de faire ce que le député de Rimouski suggère maintenant, soit de faire faire l'enquête par la Commission canadienne des transports ou par mon ministère et faire rapport à elle-même et aux autres députés sur les circonstances qui ont causé les difficultés dont elle a fait mention.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—ON DEMANDE AU MINISTRE D'ÊTRE PLUS EXPLICITE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je lui ai signalé hier qu'en décembre dernier, on comptait 9,000 travailleurs de moins dans le secteur manufacturier par rapport au mois de décembre de l'année précédente, 33,000 de moins dans le secteur de la construction et 16,000 de moins dans le secteur des transports et des communications. Le ministre des Finances m'a répondu ceci: «. . . le député lui-même m'accordera que ces changements sont inévitables, qu'ils sont sains dans une économie en voie d'épanouissement». Le ministre des Finances peut-il expliquer aux Canadiens ce qu'il a exactement voulu dire par ces propos? Devons-nous présumer qu'une économie en voie d'épanouissement, d'après sa façon de voir les choses, entraîne nécessairement une diminution du nombre des travailleurs dans les secteurs de la fabrication, de la construction ainsi que des transports et des communications? Le cas échéant, comment peut-il justifier aux yeux des Canadiens cette façon de voir?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai signalé hier au député qu'en 1980 le nombre d'emplois au Canada était passé à environ 240,000, ce qui, en fait d'emplois créés, se compare très avantageusement avec n'importe quel pays industrialisé du monde. Le député oubliait d'en informer la Chambre des communes. Après avoir énuméré les changements dans chaque secteur, il aurait pu au moins dire à la Chambre que l'économie canadienne, dans l'ensemble avait réussi malgré une récession, à créer un très grand nombre d'emplois et à faire en sorte qu'en 1980 le plus grand nombre, la plus forte proportion jamais atteinte de la population adulte du pays travaillait. Ce sont là des aspects positifs, et hier j'ai pensé devoir les signaler au député. Je le fais encore aujourd'hui.

M. Stevens: Madame le Président, ce que les députés veulent entendre, en tout cas de ce côté ci, ce sont les explications que le ministre a à donner concernant les aspects négatifs du chômage qui sévit dans le pays.

M. Siddon: Tous les tenants et les aboutissants.

M. Stevens: Le ministre estime-t-il que la seule façon d'avoir une économie en plein essor comme il l'a dit hier, c'est de compter moins de travailleurs dans les secteurs de la fabrication, de la construction, des transports et des communications?

M. Nielsen: C'est ce que vous avez dit.

M. MacEachen: Madame le Président, la réponse est si évidente que seul le député pourrait poser une telle question. Bien sûr que non. Mais ce n'était pas là l'essentiel de ma réponse. L'essentiel était que dans l'ensemble, l'économie canadienne se porte assez bien malgré la récession. Il y en a, bien sûr, des changements d'un secteur à l'autre. Le député aurait peut-être pu mentionner les secteurs de l'économie où le nombre d'emplois a augmenté au cours de la période à laquelle il a fait allusion. Tout comme lui, je suis loin d'accepter de bon cœur la réduction du nombre d'emplois dans un secteur en particulier. Mais je pense qu'il devrait envisager les faits sous leur vrai jour, et c'est ce que j'ai essayé de faire hier.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA SUPPRESSION DU PROJET D'EXPANSION DE SYNCRUDE—LES PRÉDICTIONS DU PRÉSIDENT DE PETRO-CANADA

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question fait suite à celles posées au ministre de

l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de la suppression du projet Syncrude, autre exemple de l'incidence du programme énergétique national sur les approvisionnements futurs de pétrole au Canada.

L'annonce faite par la société portait essentiellement sur le fait que les mesures fiscales et de fixation des prix prévues dans le programme ne permettent pas des bénéfices suffisants pour justifier le maintien du projet. En même temps, le président de Petro-Canada, M. Hopper, a dit que le projet pourrait aller de l'avant si les gouvernements—et j'insiste sur le mot «gouvernements»—sont prêts à faire assez de compromis pour convenir d'accorder des revenus suffisants aux investisseurs pour que le projet puisse être maintenu. Petro-Canada détient 15 p. 100 des actions du projet.

Comme M. Hopper prévoit clairement d'importants changements dans le programme énergétique national, le ministre peut-il nous dire si celui-ci sait quelque chose que la Chambre ignore?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il en sait probablement beaucoup plus sur le fonctionnement quotidien de l'industrie pétrolière et gazière que les députés.

M. Siddon: Sans parler du ministre.

M. Lalonde: Mais il n'en sait pas plus que les députés sur cette question précise. Nous avons fait connaître notre position à ce sujet dans le budget et dans le programme énergétique national et dans les discours et réponses donnés à la Chambre.

Je précise encore une fois au député qu'il doit tenir compte non seulement du niveau des prix des sables bitumineux mais également de la part prélevée par les gouvernements, notamment des redevances. Je lui rappellerai que le gouvernement albertain—celui d'Edmonton—touche de fortes redevances. Il faut tenir compte de tous ces éléments lorsqu'on calcule le bénéfice net des entreprises en cause. C'est sur ce point que portent nos entretiens avec le gouvernement de l'Alberta.

J'ai déjà dit que nous étions disposés à en arriver à une entente concernant les usines de traitement des sables bitumineux, quitte à fixer un prix tout à fait distinct de ceux du pétrole classique. Le gouvernement d'Edmonton a décidé de ne pas s'orienter dans cette voie. Il a même refusé de parler d'un arrangement séparé sur les sables bitumineux, qui aurait permis de réaliser les projets. C'est le gouvernement d'Edmonton qui en a décidé ainsi et non le gouvernement national. Je m'incline devant sa volonté . . .

M. Nielsen: Cela suffit.

M. Lalonde: . . . même si je ne suis pas d'accord. Je dois m'incliner, et nous essayerons d'aboutir à un accord.

M. Wilson: Madame le Président, cela fait quatre fois que le ministre essaie de situer le problème au niveau des relations intergouvernementales. Ce ne sont pas les relations intergouvernementales, ce sont les conditions économiques du projet qui sont remises en cause par le programme énergétique national.

Comme Petro-Canada est la fenêtre qui donne au gouvernement une vue sur l'industrie, quels conseils Petro-Canada a-t-elle donnés au gouvernement pour améliorer la rentabilité de ces projets, pour permettre la réalisation des principaux d'entre eux, qui vont améliorer la sécurité future de nos approvisionnements?

M. Lalonde: Madame le Président, je puis confirmer au député que je n'ai pas reçu de conseils de Petro-Canada à ce sujet. Si nous avions reçu des avis de ce genre, ils seraient évidemment de caractère confidentiel et n'auraient pas lieu d'être divulgués.

Mlle MacDonald: Les liaisons téléphoniques sont interrompues.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LE MORATOIRE IMPOSÉ À LA CIRCULATION DES PÉTROLIERS LE LONG DE LA CÔTE OUEST

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. En 1972, le ministre fédéral de l'Environnement avait imposé un moratoire à la circulation des pétroliers sur la côte ouest pour tenir compte des risques écologiques et financiers qui en découlent. L'an dernier le *B.T. San Diego,* pétrolier de 188,000 tonnes de port en lourd, a subi un grave accident sur la côte ouest. Ce navire va pénétrer dans la détroit Juan de Fuca dans quelques jours, le 26 janvier, dans le cadre d'une traversée expérimentale. Le ministre estime-t-il toujours que le moratoire imposé sur la côte ouest est une mesure sérieuse à l'égard de la circulation des pétroliers le long de la côte ouest?

● (1440)

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je n'ai pas eu lieu jusqu'à maintenant de changer d'avis.

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE AVANT LA LEVÉE DU MORATOIRE

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je pose ma question supplémentaire. Le 17 décembre dernier, il m'a écrit pour me dire qu'on allait lever le moratoire imposé pour des raisons écologiques. Étant donné les dispositions du bill C-48, que nous n'aurons même pas la possibilité d'examiner en profondeur, il n'existe aucune garantie qu'on procédera à des études écologiques poussées ou qu'on tiendra des audiences publiques complètes. Le ministre pourrait-il garantir à la Chambre et aux habitants de la Colombie-Britannique qu'avant de mettre fin au moratoire, on tiendra des audiences publiques et que les intervenants auront tous les moyens financiers voulus pour faire connaître leurs préoccupations à l'égard de l'environnement de la Colombie-Britannique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, un comité de la Chambre sera saisi dans deux ou trois jours du bill dont parle de député. Tout comme à la Chambre, les députés auront tout le temps voulu pour débattre la question en comité, et tous ceux qui s'y intéressent pourront sûrement dire ce qu'ils en pensent.

Pour ce qui est de l'aspect qu'il a soulevé, j'entends l'examiner en profondeur, après quoi je communiquerai avec lui. Je me propose d'en discuter avec le ministre de l'Environnement.

Questions orales

[*Français*]

RADIO-CANADA

LE CONFLIT SYNDICAL—ON DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE

M. Jacques Olivier (Longueuil): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État, responsable de la société Radio-Canada. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il a rencontré d'abord la partie syndicale et Radio-Canada au sujet de la grève, et si oui, est-ce qu'il pourrait dire à la Chambre s'il a l'intention de demander à son collègue le ministre du Travail d'intervenir soit en nommant un médiateur, soit en nommant un représentant spécial pour régler ce conflit qui dure depuis déjà trop longtemps?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je pense que tous les députés du côté de cette Chambre connaissent bien l'intérêt de l'honorable député de Longueuil pour les affaires syndicales. Je dois dire, madame le Président, que j'ai eu l'occasion de rencontrer la direction de la société Radio-Canada au sujet de cette grève qui sévit déjà depuis longtemps, depuis peut-être trop longtemps, au service des nouvelles de Radio-Canada à Montréal, lundi de cette semaine. Par la suite, j'ai eu l'occasion de discuter de la même affaire avec le président du syndicat hier soir ici à Ottawa, et aujourd'hui j'ai reçu une demande du syndicat pour une intervention de la part du ministre du Travail afin d'aider les parties à en arriver à un règlement.

Il va de soi, madame le Président, que dans notre système, nonobstant les remarques de certains commentateurs, il ne revient pas au ministre des Communications de régler le différend, mais aux parties de s'entendre. Et suite à cette demande du syndicat, je viens de communiquer avec le ministre du Travail qui est aujourd'hui à Halifax pour lui demander d'intervenir dans cette grève et de nommer soit un médiateur ou une personne pour le représenter à la table des négociations dans l'espoir qu'on puisse en arriver à un déblocage et que le service des nouvelles de la société Radio-Canada puisse reprendre ses activités le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

LE TAUX DE RENDEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Ce dernier a déclaré hier à mon collègue d'Étobicoke-Centre qu'il approuvait la Banque du Canada, de maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé dans le but de contrôler le marché des bons du Trésor en gardant les taux à un niveau plus élevé. Les petits épargnants qui ont acheté des obligations d'épargne du Canada ne touchent actuellement que 11½ p. 100, taux probablement inférieur à celui de l'inflation, alors que le gouvernement paie des intérêts de 16½ ou 16¾ p. 100 aux gros investisseurs, les banques, et des intérêts de 13, 13½ ou 14 p. 100 aux détenteurs d'obligations ordinaires. Que va faire le ministre pour traiter plus équitablement les détenteurs d'obligations d'épargne du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): J'ai dit hier, madame le Président, que le gouverneur de la Banque du Canada ne cherchait pas délibérément à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé au Canada. Il a laissé entendre plus d'une fois que les taux d'intérêt qu'il fallait imposer à cause des taux qui ont cours aux États-Unis en ce moment étaient inutilement élevés pour les besoins des Canadiens. C'est ce que j'ai dit hier et je suis heureux de le répéter aujourd'hui.

M. Blenkarn: Madame le Président, le ministre n'est pas sans savoir que les obligations d'épargne du Canada de la dernière émission étaient pratiquement impossibles à encaisser avant le 1er janvier, sauf si le prêteur ne tenait pas à retirer de l'intérêt. Le 1er janvier est maintenant derrière nous et les taux d'intérêt sont toujours élevés. Le gouvernement a dû déjà débourser une somme considérable pour émettre les obligations d'épargne du Canada. Le ministre a promis aux Canadiens qui allaient acheter ces obligations, et partant prêter de l'argent au pays, qu'ils seraient traités équitablement. Le ministre va-t-il tenir parole ou s'il va se contenter de regarder tous ces gens encaisser ces obligations afin de placer leur argent à la banque et bénéficier de taux d'intérêt plus élevés? En fait, ils peuvent placer leur argent presque partout ailleurs à de meilleurs taux d'intérêt. Le ministre va-t-il au moins accorder à ces gens un taux d'intérêt qui soit supérieur au taux d'inflation?

M. MacEachen: Madame le Président, je puis garantir au député que j'ai l'intention d'être juste à l'égard des gens qui ont acheté des obligations et qui, dans notre système, sont libres de recourir à cette excellente forme de placement ou à d'autres qui leur offrent un meilleur taux d'intérêt, s'ils le désirent. Nous avons l'intention d'être justes à l'égard de ceux qui ont acheté des obligations.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA RÉDUCTION DES SUBVENTIONS—LES PERSPECTIVES D'AVENIR

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. La réduction de la subvention accordée à l'industrie des chantiers navals qui passe de 20 p. 100 à 9 p. 100 s'est déjà traduite par la perte de nombreux emplois directs et indirects, par des annulations de contrats de l'ordre de 203 millions de dollars et par la perte de millions de dollars pour notre économie. Je voudrais demander au ministre si le gouvernement envisage de nouvelles mesures pour aider et rentabiliser cette très importante industrie nationale.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, d'après nos renseignements, la plupart des chantiers navals canadiens continuent d'avoir des carnets de commandes bien remplis et cette situation devrait se maintenir durant plusieurs mois. Cela nous donnera le temps de compléter nos études sur les programmes susceptibles de remplacer le programme de subvention de 20 p. 100 qui est arrivé à expiration le 1er juillet dernier. Sous ce rapport, nous allons consulter des représentants de l'industrie navale et des syndicats. J'espère que nous déboucherons sur un programme qui répondra aux besoins de ce secteur et de l'économie canadienne.

M. Mitges: Le ministre peut-il nous dire si, au cours de ses discussions avec ses collègues du cabinet, il envisagerait non

seulement de rétablir la subvention intégrale de 20 p. 100, mais également de consentir une subvention au titre des taux d'intérêt que doivent verser les Canadiens sur les prêts qu'ils contractent afin d'acheter des navires fabriqués au Canada. Cela permettrait à nos chantiers navals de faire plus efficacement concurrence aux chantiers navals étrangers qui sont davantage aidés par leurs gouvernements.

M. Gray: Madame le Président, nous examinerons certes de près les propositions avancées par l'industrie, les syndicats et des gens comme mon honorable ami. Évidemment, toute décision que nous prendrons devra tenir compte des crédits que le gouvernement peut affecter à ce programme ou à d'autres du même genre dans le secteur du développement économique.

* * *

L'ÉNERGIE

LES COÛTS DE CHAUFFAGE—LA DÉDUCTION FISCALE AU TITRE DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a deux jours, les habitants de Winnipeg ont reçu leur facture de chauffage pour le mois de décembre, et constaté avec stupéfaction que son montant avait doublé par rapport à celui de l'an dernier.

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Même pour des maisons de dimensions très modestes, la facture dépassait $100 par mois. J'aimerais savoir si le ministre a l'intention d'instaurer une sorte de déduction fiscale pour augmentation du coût de la vie afin que ces gens puissent supporter ces énormes augmentations.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'étudierai la proposition du député.

M. Orlikow: Étant donné que l'augmentation est due principalement à l'imposition de la taxe de 40 cents par 100 pieds cubes de gaz, le ministre prévoit-il instaurer un système d'exemption pour ce produit indispensable?

M. MacEachen: Madame le Président, je crains de n'avoir pas bien entendu la question supplémentaire du député. Je consulterai le hansard et réfléchirai sur sa proposition.

* * *

● (1450)

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CONFIRMATION DE L'AUGMENTATION DU BUDGET

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Washington a laissé courir des nouvelles insolites au sujet des budgets de défense de l'OTAN. Le ministre peut-il affirmer aux députés et à nos concitoyens que le gouvernement n'a pas l'intention de renier sa promesse d'augmenter de 3 p. 100 en termes réels le budget canadien de la défense et de relever de 12 p. 100 le capital du budget?

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, il n'a jamais été coutume pour ce gouvernement de revenir sur ses promesses, et je peux assurer l'honorable député de Victoria que ce qui est écrit dans le budget et qui a été mentionné lors de la journée de la présentation du budget par le ministre des Finances sera réalisé dans l'opération des forces armées.

[*Traduction*]

M. McKinnon: Madame le Président, il est intéressant de constater que sur trois des derniers exercices financiers, le gouvernement libéral a renié par deux fois la promesse qu'il avait faite au ministère de la Défense nationale de relever son budget de 3 p. 100 en termes réels. Comme la conférence des associations de défense doit se tenir à la fin de la semaine à Ottawa, je voudrais demander au ministre de déclarer officiellement qu'il a bien l'intention d'augmenter sensiblement le budget des réserves des Forces armées canadiennes afin qu'elles n'aient plus à se serrer la ceinture comme ce fut le cas jusqu'ici sous le gouvernement libéral.

M. Lamontagne: Madame le Président, au cours des dix derniers mois le gouvernement et mon ministère ont fait, à mon avis, tout ce qu'ils ont pu pour reéquiper du mieux possible nos forces armées. Je puis affirmer au député de Victoria que nous allons désormais nous occuper des réserves. J'annoncerai demain à l'occasion de la conférence des associations de défense ce que nous comptons faire pour les réserves.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LA HAUSSE DU NOMBRE DE CAS DE PALUDISME

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Selon certains comptes rendus publiés dans le *Globe and Mail* de Toronto et *Le Devoir* de Montréal, les cas de paludisme auraient triplé en Ontario et à Montréal, ce qui fait que la hausse globale aurait décuplé au Canada depuis cinq ans. Étant donné qu'une proportion infime de cette hausse est attribuable à la présence de réfugiés indochinois, l'honorable représentante s'inquiète-t-elle de cette tendance et si tel est le cas, quelles mesures a-t-elle prises pour remédier à ce problème?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je devrai vérifier l'exactitude des faits qui me sont rapportés par le député. Si on me le permet, j'informerai la Chambre et le député, et ferai rapport dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

M. Halliday: Madame le Président, tandis que le ministre s'enquiert à ce sujet, je me demande si elle consentirait à répondre à une autre supplémentaire. Les membres de la Société de la médecine tropicale au Canada ont fréquemment exprimé leur inquiétude parce que le personnel médical au Canada reçoit actuellement une formation insuffisante en ce qui concerne les maladies tropicales et cette situation est en partie attribuable à l'absence d'un centre spécial, notamment d'un institut de médecine tropicale. En juillet dernier au comité, le sous-ministre adjoint pour la protection de la santé, qui parlait au nom du ministre, a déclaré qu'il y aurait lieu de donner suite aux recommandations faites en ce sens. Des initiatives ont-elles été prises depuis lors?

[*Français*]

Mme Bégin: Madame le Président, à mon avis, le désir qu'un grand nombre de spécialistes manifestent pour un centre des maladies tropicales au Canada est certainement justifié. A cause des conditions économiques, ce centre n'a pas pu être considéré comme une priorité au cours des toutes dernières années. Je n'ai donc rien à rapporter à ce moment-ci sur ce dossier, mais dès que nous serons en mesure de le faire, nous renseignerons la population à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LE FORMALDÉHYDE URÉTIQUE—LES TESTS EFFECTUÉS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Aujourd'hui, madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, le problème du formaldéhyde urétique a été soulevé ainsi que le fait que des dizaines de milliers de familles canadiennes sont exposées à une substance toxique soupçonnée d'être cancérigène. Le ministre a répondu que tout ce que le gouvernement pouvait faire pour aider les propriétaires concernés était de leur conseiller de voir leur médecin ou de communiquer avec les bureaux locaux du ministre ou du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le ministre peut-il confirmer que lorsque des gens téléphonent aux bureaux locaux du ministère, les réponses qu'ils reçoivent sont bien celles que le ministre a ordonné à ses services de donner? Le ministère avise la population que la seule façon sûre de résoudre le problème est de faire retirer l'isolant. Peut-il confirmer que tout ce que le Conseil national de recherches peut faire pour permettre au gouvernement d'aider les propriétaires c'est de procéder à des tests? Des 22 firmes recommandées, trois de la Colombie-Britannique pourraient effectuer des tests sur le formaldéhyde urétique, mais à un prix élevé étant donné que ces tests ne constituent pas la principale de leurs activités. Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement n'a aucun programme pour faire face à cette situation et qu'hier, lorsqu'elle a parlé au pied levé, elle a mis les pieds dans le plat?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, la question est très sérieuse parce qu'elle inquiète un grand nombre de Canadiens. Qu'on me permette donc de donner un peu plus de précisions que n'en donne le député dans ses remarques. Il y a environ 60,000 foyers au Canada pour lesquels on a utilisé le matériau maintenant interdit pour isoler leur maison. Nous avons reçu à ce jour une centaine de plaintes basées sur des problèmes de santé qui semblent reliés directement à ce matériau. Il est clair que tous les Canadiens atteints n'ont pas utilisé le matériau en cause. Il faut que le travail ait été mal exécuté.

J'ai donc dit, et je le répète à la Chambre: Si les gens souffrent, par exemple, d'irritations très graves à la gorge ou aux yeux, nous leur avons demandé de contacter en premier lieu les représentants des bureaux de mon ministère qui dirigent ces gens soit à leur médecin pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'une grippe ou de quelque autre affection, et qui leur recommandent l'usage d'une firme pour vérifier l'état de leurs maisons. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se devait sûrement sur la base d'un rapport d'experts très sérieux d'alerter les Canadiens et d'imposer un moratoire. Un rapport final sera reçu dans quelques semaines et nous prendrons la décision. Nous n'avons évidemment pas de mécanique en place pour aller nous-mêmes corriger les défauts de travail mal fait. Je vais cependant vérifier auprès de mon ministère que les procédures soient bien suivies.

[*Traduction*]

ON ALLÈGUE QUE LES DANGERS ÉTAIENT CONNUS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je crois que l'autre pied vient de lever. Je ne sais pas si je vais recevoir la même réponse mais je voudrais poser ma question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre est-il prêt à reconnaître que le gouvernement est au courant depuis cinq ans des dangers que peut présenter cette substance grâce aux études qui ont été faites à ce sujet aux États-Unis et en Europe et est-il prêt à reconnaître que je lui ai demandé et que le gouvernement de la Saskatchewan lui a demandé, par le biais de son ministre de la consommation et des corporations, d'essayer de régler ce problème? Est-il prêt par ailleurs à reconnaître que s'il était intervenu à cette époque, des dizaines de milliers de familles canadiennes ne seraient pas exposées aux effets nocifs de cette substance?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je pense que l'honorable député devrait constater qu'il existe un moratoire, que des gens très sérieux sont chargés de faire une étude approfondie à ce sujet et que ce sera seulement à la lumière des conclusions de cette étude que nous pourrons déterminer toute l'ampleur du problème. Il n'est donc pas utile de sauter aux conclusions avant de connaître exactement ce qui ressortira de cette étude commandée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

[*Traduction*]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'APPLICATION DU PROGRAMME À PETERBOROUGH (ONT.)

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, lorsque j'ai informé la Chambre, avant le congé de Noël, plus précisément le 9 décembre, qu'elle devait s'attendre qu'on annonce, la reprise du programme de conversion forcée au système métrique pour le 1er janvier 1982, le premier ministre a répondu que j'énonçais des bobards et que je lançais de fausses rumeurs. Maintenant que ce que j'avais prévu est arrivé et que le gouvernement a bel et bien l'intention de reprendre le programme de conversion forcée au système métrique le 1er janvier 1982, le ministre de la Consommation et des Corporations projette-t-il de fermer les magasins, de mettre les scellés sur les caisses enregistreuses et d'empêcher les marchands de faire des affaires, comme au centre d'essais de Peterborough, s'ils refusent d'acheter à leurs frais des balances métriques après l'imposition du système métrique à la vente au détail des denrées alimentaires, c'est à-dire après le 1er janvier?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je peux assurer l'honorable député et le public que cette opération se fera d'une façon sérieuse et convenable, et que nous n'emploierons pas les méthodes que l'honorable député voudrait nous faire utiliser.

[*Traduction*]

M. Domm: Madame le Président, je remercie le ministre de sa collaboration et de sa réponse compréhensive, et vais lui poser une question supplémentaire. Si le ministre n'a pas l'intention de faire fermer les magasins mais veut les laisser libres d'utiliser comme auparavant le système impérial, pourquoi a-t-il laissé à Peterborough la possibilité de ne pas figurer sur la liste des villes qui doivent adopter le système métrique au 1er janvier 1982, et pourquoi la ville de Peterborough ne figurera-t-elle de nouveau sur cette liste une fois que les autres villes du Canada auront accepté de se convertir? Puisqu'il ne reste plus une seule balance calibrée au système métrique chez les détaillants de Peterborough, le ministre entend-il permettre à ces centres témoins de décider eux-mêmes s'ils veulent adopter le système métrique ou continuer d'appliquer le système impérial? S'ils ne changent pas, au 1er janvier prochain, le ministre pourrait-il répéter ce qu'il a me semble-t-il, déjà répondu à ma première question, à savoir, que le gouvernement ne forcera pas les gens à adopter le système métrique à compter du 1er janvier prochain.

● (1500)

[*Français*]

M. Ouellet: J'ai dit, madame le Président, que l'opération se fera de façon civilisée et nous comptons sur la coopération de tous. La mise en application du programme débutera d'abord dans les grands centres urbains et progressivement, au cours de 1982, elle gagnera les autres centres du pays. Voilà donc pourquoi Peterborough ne sera pas de l'étape première du début du mois de janvier 1982. Cependant, au cours de 1982, nous espérons que la population et les marchands de Peterborough se prépareront à se convertir au système métrique et le feront avec la coopération que nous escomptons de leur part.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE JUGEMENT RENDU PAR UN TRIBUNAL DANS UNE AFFAIRE DE DÉTENTION DE DROGUE

M. Garnet M. Bloomfield (London-Middlesex): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle a trait au verdict d'acquittement inconditionnel dont a bénéficié le 18 décembre 1980 M. Ferguson Jenkins qui était poursuivi pour détention de drogue. C'est faire preuve d'une irresponsabilité totale de la part d'un juge et c'est tourner la justice en ridicule que de rendre un verdict aussi clément dans un cas semblable. Cela prouve que la gravité de la sentence dépend dans une certaine mesure de la personne qui s'est rendue coupable du délit. Je demande au ministre de me dire si le gouvernement peut faire quelque chose dans des cas comme celui-ci pour que le juge Gerry Young n'applique plus deux poids et deux mesures quand il donne son interprétation de la loi.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je ne peux pas intervenir dans cette affaire. Le tribunal a rendu sa décision, et si la Couronne n'est pas satisfaite du verdict, elle peut toujours faire appel. Le ministre de la Justice ne peut pas pour sa part intervenir.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, une question supplémentaire.

M. Lawrence: Madame le Président, une question supplémentaire.

Mme le Président: Je donne la parole au député d'Athabasca (M. Shields) pour un rappel au Règlement.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA PRINCESSE DES AUTOCHTONES DE L'ALBERTA

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je tiens à signaler aux députés la présence, à la tribune du chef de l'opposition, de Mlle Brenda Laboucan de High Prairie, en Alberta, qui a été élue récemment princesse des autochtones de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FRIESEN—LES PROPOS TENUS PAR M. DUCLOS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, je regrette d'avoir à attirer votre attention sur un fait qui s'est produit il y a déjà quelque temps. Je vous ai donné avis de cette question avant Noël, madame le Président. Elle a trait à la conduite du secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Duclos), qui a été absent la plupart du temps, de sorte que c'est aujourd'hui la première occasion que j'ai de porter cette question à votre attention.

Ma question de privilège concerne le point que j'ai soulevé à la Chambre avant le congé de Noël, c'est-à-dire le fait que le premier ministre ait gardé un silence complet à propos des craintes qu'inspire au monde libre la possibilité d'une intervention soviétique en Pologne.

J'ai soulevé ce point au cours du débat d'ajournement et c'est le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a répondu à ma question. Il me semble qu'il a alors délibérément tenté d'étouffer le débat en utilisant un langage susceptible d'intimider les députés. Ma question était justifiée et les propos du secrétaire parlementaire étaient désobligeants. Il a utilisé un langage peu conforme à l'usage parlementaire lorsqu'il a qualifié ma question, tant au cours du débat d'ajournement qu'auparavant, de démagogique. Si vous vérifiez dans le Beauchesne, madame le Président, vous constaterez que c'est là un langage peu conforme à l'usage parlementaire.

J'invite le député à retirer ses paroles et à cesser d'imposer silence aux députés, et partant, de paralyser le débat.

[*Français*]

M. Louis Duclos (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je me souviens très bien de l'échange que l'honorable député et moi-même avons eu le soir auquel il fait allusion. Je dois dire que je n'avais pas l'intention de le blesser. Il me semble que non seulement l'honorable député mais également plusieurs de ses collègues de l'opposition officielle ont vraiment, à l'occasion de ce débat, abusé de la connaissance que plusieurs citoyens peuvent avoir de la portée du protocole d'entente entre l'Union soviétique et le Canada. Je pense qu'il n'est vraiment pas juste de la part de l'honorable député et d'autres de ses collègues d'avoir laissé entendre qu'en vertu de ce protocole le très honorable premier ministre (M. Trudeau) ait pu transmettre à l'Union soviétique à toutes fins pratiques des secrets d'État, c'est-à-dire les résultats de conversations entre des représentants du gouvernement canadien et d'autres pays appartenant à l'Alliance atlantique.

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député a été très bref lorsqu'il a soulevé la question de privilège qui, je crois, est plutôt une question de décorum. Il ne s'est pas engagé du tout dans le fond du débat. J'inviterais l'honorable député à faire un geste pour retirer des paroles qui ont pu paraître offensantes. Je ne dis pas à l'heure actuelle qu'elles l'ont été, mais il me semble que cela réglerait le problème d'une façon assez rapide si l'honorable député ne soulevait que cette question de décorum, et de nous dire s'il a l'intention de retirer ses paroles, ou d'indiquer qu'il n'a pas eu l'intention de blesser le député. Alors j'accepterais cette explication.

M. Duclos: Madame le Président, je n'ai pas l'intention de faire perdre le temps de la Chambre au sujet d'une question qui, au fond, n'est pas d'une très grande importance. L'honorable député n'a peut-être pas fait preuve de démagogie mais, à mon avis, d'un tout petit peu d'enfantillage. Je vous remercie.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. SHIELDS—LE DROIT DE PAROLE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je vous demande conseil. Les usines de traitement des sables pétrolifères Suncor et Syncrude sont situées toutes deux dans ma circonscription, comme les projets Alsands et de Cold Lake, ainsi que de nombreux autres projets expérimentaux du nord-est de l'Alberta visant à traiter sur place les sables pétrolifères.

Aujourd'hui, un certain nombre de questions ont été posées au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), après que Syncrude a annoncé l'annulation de son programme d'expansion de 2 milliards de dollars. Comme la réponse du ministre pouvait prêter à confusion, j'ai essayé d'obtenir la parole pour une question supplémentaire. Je vous demande conseil, madame le Président. Comme cela intéresse directement ma circonscription, est-il possible, quand ce genre de question vient sur le tapis, d'obtenir la parole pour une question supplémentaire et comment dois-je procéder?

Mme le Président: Oui, bien sûr. Le député peut parfaitement obtenir la parole pour une question supplémentaire, même si la question initiale a été posée par un autre député. Néanmoins, je ne peux pas savoir d'avance si la question supplémentaire est vraiment en rapport avec le sujet. Je n'ai sans doute pas vu le député quand il s'est levé et j'en suis vraiment désolée si sa question était urgente. La meilleure chose à faire est d'essayer d'obtenir la parole demain.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMPTES PUBLICS

Le 3e rapport du comité permanent des comptes publics—M. Clarke.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LE POUVOIR DE FAIRE DES PRISES DE SANG

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest) demande à présenter le bill C-625, tendant à modifier le Code criminel (pouvoir de faire des prises de sang).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Wenman: Madame le Président, mon bill vise à corriger un défaut de la loi en ce qui concerne la conduite automobile en état d'ivresse. Il vise à permettre de faire une prise de sang à un conducteur qui est blessé dans un accident de la route et qui est soupçonné d'avoir conduit en état d'ébriété pour mesurer le taux d'alcool qu'il a dans le sang, ce qu'on ne fait pas à l'heure actuelle.

Si je présente ce bill, c'est qu'à un carrefour situé près de chez moi, un jeune homme plein d'avenir a perdu la vie dans une collision. D'après plusieurs témoins, il paraît que l'autre conducteur était dans un état d'ivresse avancé. Malheureusement, à cause de la loi actuelle, on n'a procédé à aucune prise de sang. Quelques jours plus tard, cet homme qui a causé cette mort tragique en conduisant en état d'ivresse était de nouveau sur la route.

● (1510)

Je tiens donc à donner à la Chambre l'assurance qu'aux termes de l'amendement que je propose d'apporter au Code criminel, on ne pourrait procéder à une prise de sang que lorsque le recours à l'alcotest est impossible et que ce procédé ne constitue pas un obstacle au traitement médical.

Le moment est maintenant venu de corriger cette anomalie. J'exhorte donc la Chambre à adopter ce bill après avoir procédé à sa première, à sa deuxième et à sa troisième lecture.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 784, 1524, 1588, 1650, 1738, 1743 et 1776.

[*Texte*]

L'ABOLITION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL TIRÉS DE LA VENTE D'UNE FERME

Question nº 784—**M. Cossitt:**

Le gouvernement est-il disposé à reprendre, sur le plan politique, l'engagement contracté dans le budget du gouvernement précédent et selon lequel les agriculteurs seraient autorisés à soustraire jusqu'à $200,000 à l'impôt sur les gains en capital, s'ils étaient inscrits à un régime enregistré d'épargne-retraite et, *a*) le cas échéant, quand, *b*) sinon, pourquoi?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Le ministre des Finances publiera une étude globale de la taxation des gains en capital. Le gouvernement se propose de n'examiner aucun changement important dans ce domaine avant que les différents points soulevés dans l'étude soient suffisamment discutés et réexaminés.

LE MAS—LES SOUS-MINISTRES

Question nº 1524—**M. Cossitt:**

1. Y a-t-il deux sous-ministres au ministère des Approvisionnements et Services et, le cas échéant, *a*) depuis combien de temps, *b*) quel est le nom des personnes qui ont occupé ou occupent ces postes?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir en poste ces deux sous-ministres et *a*) le cas échéant, pourquoi, *b*) sinon, à quel moment cela sera-t-il précisé?

3. Le rapport Lambert a-t-il recommandé qu'il y ait un seul sous-ministre et, le cas échéant, qu'entend faire le gouvernement à cet égard?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention de garder deux sous-ministres en poste et, le cas échéant, pourquoi?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Oui.

a) Depuis que le Parlement a adopté en 1969, la loi sur le ministère des Approvisionnements et Services.

b) Sous-ministre, Approvisionnements

1969-1970	M. Gordon Hunter
1970-1973	M. Jean Boucher
1973-1979	M. J. M. DesRoches
1979 jusqu'ici	M. G. D'Avignon

Sous-ministre, Services

1969-1975	M. H. R. Balls
1975-1980	M. J. L. Fry
1980 jusqu'ici	M. D. Kirkwood

2. A l'heure actuelle, la politique du gouvernement veut qu'il continue à y avoir deux sous-ministres au ministère des Approvisionnements et Services. Ce ministère, qui est très vaste et très complexe, a deux grands rôles à jouer: assurer les approvisionnements du gouvernement et fournir des services de soutien financier aux autres ministères gouvernementaux. Ces deux rôles exigent des compétences professionnelles différentes pour appliquer des pratiques de gestion différentes.

3. En effet, le rapport Lambert recommandait qu'il n'y ait qu'un seul sous-ministre, mais à la condition qu'une bonne partie de l'administration des services actuelle soit transférée ailleurs. Il proposait que la direction de la comptabilité du gouvernement du Canada soit transférée au secrétariat de la gestion financière proposé, que le bureau des services de vérification soit supprimé et son personnel muté dans divers ministères et audit secrétariat, et que la responsabilité des activités du Fonds du revenu consolidé soit confiée au ministère des Finances. Le gouvernement évalue actuellement la recommandation et annoncera son opinion à cet égard une fois son étude terminée.

4. Prière de se reporter aux paragraphes 2 et 3.

L'ÉTUDE SUR LE PORT DE DALHOUSIE-BELLEDUNE

Question nº 1588—**M. Howie:**

L'étude sur le port de Dalhousie-Belledune (N.-B.) est-elle terminée et, sinon, quand doit-elle l'être, et ses résultats seront-ils rendus publics?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): L'étude sur le port de Dalhousie-Belledune a été demandée par la province du Nouveau-Brunswick et par le ministère de l'Expansion économique régionale vers le milieu de 1979 afin de déterminer le potentiel du port public de Dalhousie et du port de Belledune administré par le Conseil des ports nationaux. La société ADI Limited de Fredericton (N.-B.) a été chargée de l'étude et elle a présenté un premier rapport provisoire en décembre 1979 et un deuxième en avril 1980. En août 1980, le comité directeur de l'étude, sous la présidence de la province, a approuvé une demande de l'expert-conseil de reporter la date d'achèvement de l'étude et la préparation du rapport final jusqu'à ce que soient disponibles les résultats importants au niveau de l'environnement et de l'économie pertinents à l'étude sur le port de Belledune-Dalhousie. Les données mentionnées par l'expert-conseil sont l'objet d'études distinctes dont les rapports finals ne devraient pas être présentés avant novembre. Il semble donc que l'étude sur le port de Dalhousie-Belledune ne sera pas terminée avant le début de la nouvelle année. Pour ce qui est de la publication des résultats de l'étude lorsqu'elle sera terminée, les représentants provinciaux n'ont pas encore indiqué s'ils désirent rendre public le rapport final.

LE PROJET DE RESTAURATION À L'ÎLE PERROT

Question nº 1650—**M. Herbert:**

Au sujet de la réponse à la question nº 972, combien a coûté le projet de restauration inscrit sous le nom d'«Île Perrot» et des conditions ont-elles été assorties à l'octroi d'une somme de $401,400, indiquant que le gouvernement continuera à y contribuer?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: Le projet de l'Île Perrot est presque entièrement complété et il aura coûté $690,000, dont 60 p. 100 représente la part fédérale. En ce qui a trait à la reconnaissance de la contribution du gouvernement fédéral à la réalisation dudit projet, les dispositions suivantes inscrites à l'article 17 de l'Entente auxiliaire sur le développement touristique ont été adoptées afin qu'une procédure soit clairement définie et respectée par les deux parties:

17. nº (1) Tous les documents des appels d'offres relatifs aux projets inscrits à la présente entente doivent contenir la formule suivante: «Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en œuvre en collaboration avec le ministère du

Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (ou le ministère des Affaires culturelles ou le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports)» ou toute autre formule dans le même sens approuvée par les ministres.

(2) Le Canada fournit, installe sur le chantier et entretient, pendant la durée de la réalisation de chaque projet, un ou plusieurs panneaux stipulant qu'il s'agit d'un projet de développement entrepris dans le cadre de la présente entente, ou portant toute autre formule dans le même sens approuvée par les ministres.

(3) Le Canada se réserve le droit de fournir et d'installer lors du parachèvement des travaux, là où c'est possible, une plaque ou un panneau permanent portant une inscription dans le sens indiqué au paragraphe (2) du présent article.

(4) Les cérémonies officielles d'inauguration des projets financés par la présente entente sont organisées conjointement par les ministres ou les personnes désignées par eux, lesquelles procéderont conjointement.

L'ACCORD DE RÉCIPROCITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

Question nº 1738—**M. Neil:**

1. Combien *a*) de ressortissants français, *b*) de Canadiens recevraient des prestations, dans le cadre de l'Accord de réciprocité en matière de sécurité sociale entre le Canada et la France?

2. Selon le gouvernement, quels sont les pays qui ont signé un accord de sécurité sociale avec la France, et dont les ressortissants pourraient toucher, au Canada, des prestations de vieillesse ou des prestations au conjoint survivant?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. *a*) et *b*) Puisque les prestations versées par le Canada ne sont pas fonction de la citoyenneté, il n'est pas possible de différencier entre les citoyens canadiens et les ressortissants français qui pourraient avoir droit aux prestations en vertu de l'Accord de réciprocité en matière de sécurité sociale entre le Canada et la France. En 1981-1982, il est prévu qu'environ 1 000 personnes auront droit aux prestations de sécurité de la vieillesse en vertu de l'accord et qu'un faible nombre de requérants auront droit aux prestations versées par le Régime de pensions du Canada. Nous n'avons pas d'estimations du nombre de résidents canadiens qui pourront peut-être recevoir des prestations versées par le gouvernement français en vertu de l'accord.

2. La France a conclu des accords en matière de sécurité sociale avec les pays suivants: l'Algérie, l'Andorre, l'Autriche, la Belgique, le Bénin, les Îles du Cap-Vert, la Tchécoslovaquie, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Liban, le Luxembourg, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, Monaco, le Maroc, le Niger, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, Saint-Marin, le Sénégal, l'Espagne, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, le Togo, la Tunisie, la Turquie, le Royaume-Uni (y compris les îles de Guernesey et de Jersey), la Suède, la Suisse et la Yougoslavie. Les citoyens des pays susmentionnés pourront recevoir du gouvernement français des prestations de sécurité de la vieillesse ou de survie au Canada.

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question nº 1743—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère de la Consommation et des Corporations pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):

Consommation et Corporations Canada

a) $ 35 000

b) 424 000

c) 225 000.

Commission sur les pratiques restrictives du commerce

a) $ 22 000

b) néant

c) néant.

Question nº 1776—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la Banque fédérale de développement pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne la Banque fédérale de développement: *a*), *b*) et *c*), les dépenses effectuées pour la publicité, les publications gratuites ou toute autre information transmise au public pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981 sont les suivantes:

Total des dépenses prévues pour les services financiers: $1 673 510

Total des dépenses prévues pour les services de gestion: $ 882 000

[*Traduction*]

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Towers: Madame le Président, il y a déjà quelque temps que je demande au secrétaire parlementaire de répondre à la question nº 811 qui figure au *Feuilleton* depuis le 8 mai. Les informations demandées sont très importantes. Le député de Peterborough (M. Domm) a posé des questions à ce sujet aujourd'hui. Je saurais gré au secrétaire parlementaire de fournir ces réponses.

M. Collenette: Madame le Président, j'ai essayé d'obtenir une réponse pour le député. Je fais tout mon possible. Je lui signale que de nombreuses autres questions sont au *Feuilleton* depuis longtemps. Une question du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) y est même restée trois ans et nous y avons répondu récemment. Je ferai de mon mieux dans les prochaines semaines.

Mlle MacDonald: Quelle efficacité!

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les avis de motion portant production de documents nos 33 et 35?

[*Texte*]

LES COMMUNICATIONS ENTRE L'AEIE ET LA SOCIÉTÉ TATE AND LYALL LIMITED

Motion nº 33—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des ententes, notes et autres communications relatives à la demande de l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui a prié la société Tate and Lyall Limited de réduire sa participation dans la Redpath Sugar Limited.

[*Français*]

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a été informée par le premier conseiller juridique de l'Agence que ces documents sont privilégiés en vertu de l'article 14 de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Je suis sûr que l'honorable député ne voudrait pas que l'Agence ou le gouvernement commette un acte illégal. D'ailleurs l'honorable député a déjà présenté une telle motion au mois de novembre 1979. Je lui demande donc de bien vouloir retirer sa motion en attendant que les propositions de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce soient acceptées par la Chambre afin d'élargir les possibilités d'accès aux informations de l'Agence.

[*Traduction*]

M. Herbert: Que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

Mme le Président: Reportée à l'ordre du jour.

[*Texte*]

DOCUMENT AU SUJET DE LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Motion nº 35—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie qui a été préparé en octobre 1970 ou avant, qui a été soumis au cabinet ou préparé pour être soumis au cabinet et qui traitait de la restructuration du ministère des Travaux publics, y compris de la possibilité de le transformer en société de la Couronne.

[*Traduction*]

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, cette motion réclame la production de documents du cabinet au sujet de la réorganisation du ministère des Travaux publics. Les documents du cabinet ne sont pas censés être produits en vertu des principes directeurs s'appliquant aux avis de motion portant production de documents. Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Herbert: Que la question soit reportée à l'ordre du jour!

Mme le Président: Reportée à l'ordre du jour.

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres avis de motion portant production de documents soient réservés.

Mme le Président: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

Le logement

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'INEFFICACITÉ DES POLITIQUES DE LOGEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour l'incompétence de ses politiques de logement qui ont directement conduit à la montée en flèche des prix de revient des logements, à la chute des mises en chantier et à des taux dangereusement bas de logements libres.

—Madame le Président, nous avons voulu saisir la Chambre de cette motion parce que nous nous inquiétons fort de la situation qui existe actuellement dans l'industrie de la construction au Canada. Le coût du logement a monté en flèche au point où les propriétaires trouvent maintenant difficile de garder leurs maisons et qu'il est presque impossible aux gens d'acheter une première maison. Le taux de mises en chantier a chuté, ce qui reflète bien l'inquiétude qui règne dans cette industrie qui emploie des centaines de milliers de Canadiens. Cela suscite déjà des problèmes d'ordre social et en laisse présager encore plus pour l'avenir. Le nombre de logements libres a grandement diminué en plusieurs endroits du pays, ce qui signifie qu'il est plus difficile de trouver un logement.

Afin de pouvoir débattre à fond le problème, de proposer des solutions et d'inciter le gouvernement à prendre des mesures, nous avons décidé de présenter la motion suivante:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour l'incompétence de ses politiques de logement qui ont directement conduit à la montée en flèche des prix de revient des logements, à la chute des mises en chantier et à des taux dangereusement bas de logements libres.

Aucun discours sur la crise qui fait présentement rage dans le secteur du logement au Canada ne peut être complet s'il n'aborde pas la question des taux d'intérêt hypothécaire usuraires que les Canadiens sont forcés d'accepter. Loin de moi l'idée de prétendre que le gouvernement libéral n'a tenu absolument aucun compte de la situation critique dans laquelle se trouvent les centaines de milliers de familles canadiennes qui doivent renégocier leurs hypothèques. Par exemple, avant d'être nommé au cabinet, le 2 mars 1980, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a promis que «le gouvernement accorderait la priorité à la question des taux d'intérêt hypothécaire». Dix mois plus tard, cette question a reçu autant d'attention que sa stratégie industrielle.

Le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a promis d'étudier l'incidence des taux d'intérêt sur les propriétaires actuels et futurs pour voir quelles mesures spéciales seraient indiquées. Pour ne pas être en reste, le ministre responsable du logement avait promis le 7 novembre 1980 de surveiller la situation. Le 13 novembre 1980, il a réitéré énergiquement que ses collaborateurs suivraient l'affaire de près et le 15 décembre 1980, il a déclaré qu'il assistait à des réunions en divers endroits. Le fait que bien que les taux d'intérêt hypothécaire soient prohibitifs et atteignent à l'heure actuelle 15.5 p. 100, le gouvernement n'a rien fait pour en atténuer les effets sur les propriétaires qui payaient 10.5 p. 100 en 1976 et doivent renouveler leur hypothèque pour cinq ans en 1981.

Le gouvernement a pris des mesures pour venir en aide aux malheureuses victimes du programme libéral d'aide à l'accession à la propriété, comme il était de son devoir. Ce pro-

gramme annonçait une catastrophe pour chacune des hypothèques qui étaient consenties, et ce n'était un secret pour personne chez les agents immobiliers ou les notaires au Canada. La SCHL et le gouvernement libéral étaient les seuls à s'illusionner.

Pour passer à autre chose, je voudrais que le gouvernement nous dise ce qu'il est advenu du principe d'universalité. Le Canada a adopté la théorie de l'universalité et l'applique depuis les allocations familiales jusqu'aux programmes de sécurité de la vieillesse. Pourquoi le gouvernement libéral abandonne-t-il cette théorie quand il s'agit des hypothèques? Pourquoi refuse-t-il de reconnaître les difficultés que les taux d'intérêt hypothécaire imposent aujourd'hui aux familles canadiennes?

Non seulement le gouvernement ne reconnaît pas les difficultés qu'ont à affronter les Canadiens qui paient des taux d'intérêt scandaleusement élevés, mais il n'intervient pas pour venir en aide à des Canadiens innocents qui, sans avoir eu recours à l'aide gouvernementale dispensée dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété, par exemple, et ayant toujours honoré leurs traites garanties par la SCHL, se retrouvent dans une situation où ils risquent d'être poursuivis en vertu du contrat de remboursement.

Les députés n'ignorent pas qu'une hypothèque constitue une garantie de paiement d'une dette. S'il est vrai, d'une part, que le gouvernement respecte ses engagements à titre de garant des hypothèques qu'il assure, ou encore qu'il assume les hypothèques consenties dans le cadre du programme d'aide à l'achat d'une maison, s'il est vrai qu'il ne poursuit pas l'ancien propriétaire pour recouvrer la différence, s'il en est, entre le prix de vente et le montant garanti et payé par le gouvernement, nous savons tous que, d'autre part, le prêteur professionnel n'a pas à être aussi généreux, qu'il a le droit d'intenter des poursuites. Voilà pourquoi nous nous inquiétons aujourd'hui des Canadiens qui sont propriétaires de leurs maisons.

● (1520)

Celui qui doit aujourd'hui renouveler une hypothèque de $50,000, souscrite en 1976 au taux de 10½ p. 100 doit, en 1981, assumer un taux hypothécaire de 15½ p. 100. Cela peut représenter jusqu'à $177 par mois de frais hypothécaires de plus. Pourquoi traiter aussi injustement celui qui essaie d'assumer son hypothèque? En dépit de ses promesses, des gestes qu'il esquisse, et de ses attermoiements, le parti libéral en fait refuse d'aider le Canadien moyen à surmonter ce problème.

Les néo-démocrates se sont alliés à leurs collègues libéraux pour condamner notre parti lorsqu'il a présenté son programme d'intérêt hypothécaire et de crédit d'impôt foncier. Voyons ce que cette option aurait accompli pour le propriétaire de maison. Dans le cas d'une hypothèque de $33,000, au taux d'intérêt libéral actuel de 15½ p. 100, une famille canadienne aurait eu droit à un crédit d'impôt annuel de $1,125 par année ou de $94 par mois. Ce montant de $94 par mois contribuerait beaucoup à compenser les taux d'intérêt hypothécaires dont le gouvernement est responsable et qu'il tolère. Notre parti veut donner aux Canadiens les moyens d'accéder à la propriété de leur maison?

Le parti libéral a critiqué notre programme. Au cours de la dernière campagne électorale, on a préconisé d'utiliser la taxe d'accise fédérale de 18c. pour subventionner ce programme. Je mets au défi le ministre responsable du logement de s'expliquer en espérant qu'il interviendra dans le présent débat. Le gouvernement a haussé la taxe d'accise sur l'essence ainsi que le prix de revient de l'essence. Il a créé une nouvelle taxe sur le mazout de chauffage tout en accroissant son déficit de trois milliards de dollars. Compte tenu de ces hausses, comment peut-il justifier le fait qu'il ait aggravé les difficultés auxquelles doivent faire face les propriétaires de maisons sans par ailleurs leur accorder la moindre aide? Puisque les ministériels nous ont critiqués pour avoir voulu imposer les contribuables canadiens et restituer une partie de ces contributions fiscales à ceux qui en ont besoin, comment peuvent-ils alors justifier le fait de taxer les Canadiens, de hausser le coût de l'essence et d'accroître le déficit tout en ne faisant rien du tout pour venir en aide aux propriétaires de maison?

Le gouvernement a haussé le prix de revient de l'essence à la consommation. Il a augmenté les taxes sur l'essence, l'huile de chauffage et le gaz naturel. Nous avions proposé d'instituer un crédit d'impôt à la consommation d'énergie. Cela aurait représenté un crédit d'impôt de $220 pour une famille canadienne moyenne gagnant moins de $21,380 par an. Cela aurait permis d'alléger le fardeau que le programme du gouvernement libéral impose actuellement aux familles à faible revenu. Nous supplions le gouvernement d'instaurer un crédit d'impôt semblable pour l'énergie, afin de soulager les citoyens à revenu faible ou moyen d'une partie du fardeau qui les accable actuellement.

Nous sommes inquiets du nombre des mises en chantier au Canada. Traditionnellement, le taux des mises en chantier est un double indicateur. Il donne une idée du rythme de l'activité économique dans le secteur du logement. Les emplois dans l'industrie du bâtiment et autres industries connexes dépendent de cette activité. Les travailleurs de la construction, les bûcherons, les vendeurs immobiliers et les commis dans les quincailleries de détail dépendent tous directement ou indirectement de l'activité dans le secteur du logement pour gagner leur vie. Les banques et les investisseurs ne perdent pas de vue le secteur du bâtiment, quand ils examinent leur portefeuille de prêts et d'investissements. D'autre part, ce qui est tout aussi important, le taux des mises en chantier nous révèle dans quelle mesure nous nous rapprochons de notre objectif de faire en sorte que tous les Canadiens puissent vivre dans un logement convenable et à un coût raisonnable dans un milieu sain. De quelque point de vue que l'on envisage le taux des mises en chantier, comme indicateur économique ou social, les Canadiens ont raison de s'inquiéter de l'incompétence du gouvernement actuel en matière de logement et de sa politique qui a entraîné le plus bas taux de mises en chantier depuis nombre d'années.

D'après les chiffres de la SCHL, il est manifeste que l'absence de politique gouvernementale en matière de logement contribue dangereusement à accentuer l'écart entre le nombre de mises en chantier qui serait nécessaire, selon la Société, pour loger convenablement la population et le nombre réel de mises en chantier. Selon la Société, il aurait fallu 266,000 logements de plus en 1980; or, le gouvernement n'a procédé qu'à 160,000 mises en chantier. Cela fait quatre ans que nous sommes incapables d'atteindre les objectifs fixés. La demande moyenne a été, pendant cette période, de 260,000 mises en chantier, mais le gouvernement libéral n'a entroyés la construction que de 209,000 logements. Le pire, c'est que la situation va s'aggravant.

En 1980, nous n'aurons réussi à atteindre que 60 p. 100 de l'objectif. Le pourcentage de logements vacants prouve que les Canadiens ont du mal, dans bien des régions, à trouver à se loger convenablement. Les nouveaux propriétaires se trouvent dans l'impossibilité totale, dans certains secteurs, d'obtenir l'argent nécessaire et voire simplement, dans d'autres, de trouver un logement. Le gouvernement n'a jamais été en mesure de présenter une politique ou des programmes qui aient de véritables répercussions sur les mises en chantier. Le manque de logements, l'augmentation des prix et le ralentissement de l'économie exigent pour le moins que le gouvernement fasse quelque chose.

Accéder à la propriété fait parti du rêve de tout Canadien, qu'il appartienne à la première, à la cinquième ou à la dixième génération. Auparavant, les couples économisaient pour réaliser ce rêve. Aujourd'hui, faute d'une intervention du gouvernement, ce rêve devient un véritable cauchemar.

Dans une étude réalisée par l'Université de Guelph on arguait que la question n'était pas de savoir de quelle façon et à quel moment il convient de s'acheter une maison, mais plutôt de savoir s'il est possible de mener une vie satisfaisante sans avoir maison, jardin et hypothèque. Je suis disposé à admettre qu'il m'arrive souvent de pouvoir me passer d'un jardin. Pour ce qui est de l'hypothèque, il est certain que je pourrais m'en passer tout le temps.

Considérons les aspects de ce rêve. L'étude souligne qu'une maison familiale modeste coûte $70,000 au Canada. Après avoir effectué un paiement initial de 10 p. 100, le propriétaire doit faire face à une hypothèque de $63,000. Au taux actuel de 15½ p. 100, le versement hypothécaire mensuel s'établit à $679.75. L'étude fait également état des autres frais de plus en plus élevés liés au chauffage, à l'assurance et au transport, qui sont la conséquence directe de l'intervention ou de l'incurie du gouvernement. La maison depuis toujours est à la base d'une bonne vie familiale. Je demande au ministre quand le gouvernement fera quelque chose pour aider les Canadiens à s'offrir leur maison et à réaliser le rêve canadien?

La diminution du nombre de mises en chantier a eu un effet négatif sur l'emploi dans le secteur de l'habitation. L'Association canadienne de la construction estime que l'effet multiplicateur de l'emploi se situe entre 1.25 et 1.75 emplois par mise en chantier. En 1980, le déficit de 106,000 mises en chantier représentait à lui seul une perte de 132,000 à 176,000 emplois. On évalue à 95,000 le nombre de Canadiens qui cherchent du travail dans l'industrie de la construction, soit 14.3 p. 100 de la population active en chômage. Depuis que le gouvernement est au pouvoir, 21.7 p. 100 des travailleurs du secteur de la construction ont été réduits au chômage.

Cette dégradation de la situation révèle un problème à long terme auquel je demande au gouvernement de s'attaquer dès maintenant afin que nous puissions être prêts au moment de la reprise. Au fur et à mesure que se ferment les débouchés dans le secteur de l'habitation, des travailleurs qualifiés sont poussés à rechercher une plus grande stabilité dans d'autres secteurs, emportant avec eux leurs talents et leurs connaissances techniques. Lorsque nous serons revenus à un niveau d'activités acceptable dans l'industrie de l'habitation, ces travailleurs seront peu disposés à retourner à leurs anciens emplois. Je demande au ministre ce qu'il fait présentement pour assurer une réserve de main-d'œuvre suffisante dans ce secteur et quand il entend venir en aide à l'industrie de l'habitation. Cette réserve de main-d'œuvre qualifiée est en effet d'une importance capitale pour le jour où la reprise s'amorcera.

Compte tenu des incidences sociales et économiques des mises en chantier, soyons justes et faisons état du petit nombre de mesures que le gouvernement a prises dans ce domaine. Les seules initiatives d'importance prises dans le secteur des mises en chantier sont la remise en vigueur du programme MURB ainsi que l'affectation de fonds supplémentaires prévue par la loi nationale sur l'habitation et les programmes de logements sociaux.

● (1530)

Les spécialistes ont déjà prédit que les taux d'intérêt actuels allaient annuler tous les avantages fiscaux du programme des immeubles locatifs à logements multiples. Le gouvernement a eu raison d'accroître les sources de financement pour 5,000 nouveaux logements en vertu des programmes de logement coopératif et sans but lucratif, mais on reste quand même sceptique en imaginant les résultats à long terme. Je me demande s'il n'en sera pas ainsi pour le programme PAAP quand les maisons commenceront à prendre de l'âge et qu'il faudra songer à des réparations et à des rénovations majeures. Il faudrait commencer à envisager tout de suite ce qui nous attend. Il faudrait commencer à prévoir ces problèmes. Il se peut qu'à long terme, une aide sociale accordée aux particuliers par le biais d'une allocation de logement soit une bien meilleure solution qu'une aide financière pour l'acquisition d'une propriété.

Le parti progressiste-conservateur avait estimé que son programme de crédit d'impôt pour l'intérêt hypothécaire et de crédit d'impôt foncier aurait fait passer le nombre des nouveaux acquéreurs de 20,000 à 35,000 unités chaque année. Ce n'est peut-être pas l'unique solution mais c'en est une qui aurait été valable pendant quatre à cinq ans. Entre autres choses, ce programme aurait contribué à accroître le stock de maisons et à les rendre plus accessibles. Si l'on considère que chaque mise en chantier crée 1.5 emploi, ce programme aurait créé chaque année de 30,000 à 50,000 emplois et cela pendant quatre à cinq ans.

Cherchant à critiquer le programme des conservateurs, le parti libéral s'est rendu compte, sans l'avouer, cependant, qu'il n'avait aucun programme qui puisse se comparer même faiblement au nôtre. Et s'il n'avait pas de programme à ce moment-là il n'en a pas encore non plus aujourd'hui. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) qui est chargé du logement, assiste à l'un des pires moments de la construction domiciliaire au Canada. Quand on l'interroge à la Chambre sur ces nombreux problèmes, il se contente de répondre: «Nous avons la situation en mains». Vraiment, le temps est à l'action plutôt qu'à la réflexion. Nous invitons le ministre à rentrer son orgueil et à adopter le programme d'intérêt hypothécaire des conservateurs. Tout au moins nous l'exhortons à se montrer plus énergique pour relancer la construction domiciliaire au Canada.

Je voudrais aborder brièvement le dossier du programme d'aide aux services communautaires, qui touche le secteur du logement. Le gouvernement s'est fort préoccupé des difficultés sérieuses au titre de l'économie et de l'emploi et des ententes conclues avec les gouvernements des provinces. Le 12 novembre 1980, le ministre chargé du logement annonçait à la Chambre l'abolition du programme d'aide aux services communautaires. L'entente globale conclue par le gouvernement

fédéral avec les gouvernements des provinces, et ratifiée par son prédécesseur, contenait précisément la disposition suivante:

Le Canada et le gouvernement de la province conviennent que d'ici le 31 décembre 1980, ils feront de leur mieux pour remplacer l'entente actuelle par une nouvelle, stipulant le maintien à long terme du programme d'aide aux services communautaires.

La seule assurance à long terme qu'on nous a donnée jusqu'ici a été celle de la suppression du programme. Ou bien le ministre chargé du logement n'accorde pas grande importance aux ententes conclues, ou alors il n'a pas la puissance politique nécessaire pour défendre devant le cabinet l'intérêt des propriétaires et des municipalités canadiennes. Le 10 juillet 1980, en réponse à une question qu'on lui avait posé à la Chambre, le ministre a déclaré ceci:

J'ai recommandé aux fonctionnaires de la Société et au gouvernement de le prolonger d'au moins un an, compte tenu de la période en cause.

Le 11 octobre 1980, le ministre réitérait sa promesse devant la Fédération des municipalités de Terre-Neuve et du Labrador. Trois jours plus tard, le 14 octobre dernier, le ministre déclarait à la Chambre que si le programme ne pouvait être maintenu, on trouverait un autre moyen d'aider les municipalités. Monsieur l'Orateur, le gouvernement a conclu un accord par écrit et l'a ensuite dénoncé. Le ministre nous a donné l'assurance, à la fois à la Chambre et ailleurs, que la durée du programme serait prolongée et que d'autres programmes de remplacement seraient prévus, et pourtant il n'a nullement tenu compte de ses promesses. J'invite donc le ministre à nous dire comment il compte pouvoir continuer à négocier avec les gouvernements des provinces et les dirigeants des municipalités quand il ne tient pas ses promesses.

Je voudrais faire une autre observation au ministre. Quand le programme a été annulé, le ministre a déclaré qu'il en avait été ainsi car la moitié des fonds affectés à ce programme étaient consacrés à des services de nature sociale, par exemple les services de loisirs. J'ai des chiffres devant moi et je constate qu'en fait, seulement 11.4 p. 100 de ces sommes ont été consacrées à de pareils services en 1979, et seulement 7 p. 100 en 1980. Ces chiffres viennent de la SCHL. J'hésite à prétendre que le ministre a induit la Chambre en erreur, mais de deux choses l'une: ou il n'avait pas les chiffres devant les yeux ou il devrait examiner à nouveau le sens de l'expression «services de nature sociale».

M. Dinsdale: Ce sont les services de patronage.

M. Lewis: Nous nous inquiétons de l'annulation de ce programme pour deux raisons. La première est que le gouvernement du Canada a manqué à ses engagements et trahit la parole qu'il avait donnée aux municipalités. La deuxième est que cette annulation a des répercussions sur la situation de l'emploi. Une forte proportion des emplois en cause se trouvait dans le secteur de l'industrie de la construction chargé des égouts, des aqueducs, des sytèmes de drainage pluviaux, et ainsi de suite. Le gouvernement n'a pas tenu compte des emplois et des avantages économiques et sociaux dont un grand nombre de Canadiens pouvaient bénéficier grâce à ce programme.

Pour commencer, je pense que le gouvernement n'a rien à faire dans ce secteur. A mon avis, ce genre de services relèvent des provinces, mais après s'être immiscé dans ce domaine et après avoir mené les gens en bateau par le biais d'ententes, il ne fait aucun doute que le gouvernement doit se retirer de façon ordonnée. Nous demandons instamment au gouvernement de réinstaurer le programme de subventions aux services communautaires de façon à tenir compte, à juste titre, des projets des municipalités déjà en cours au moment où il l'a annulé.

Lorsqu'on a instauré le programme d'isolation thermique des maisons canadiennes en 1977, un de ses principaux objectifs était d'économiser l'énergie utilisée à chauffer les maisons en incitant les Canadiens à améliorer l'efficacité thermique du stock de maisons déjà existant. Nous souscrivons à cet objectif. Le programme énergétique national qui constitue véritablement l'essence du budget présenté le 28 octobre 1980, précisait davantage cet objectif. On y mentionnait: «Il est dans notre intérêt de mieux isoler thermiquement les résidences existantes, et ce processus doit être accéléré.» Nous sommes d'accord avec cette déclaration.

Pour donner suite à ces propositions philosophiques ronflantes, le gouvernement a porté le budget du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes de 80 à 265 millions de dollars par année. Un point, c'est tout. Il n'est pas question des trois millions de maisons canadiennes construites après 1961 qui ne sont pas admissibles au PITMC bien qu'elles soient construites selon des normes d'isolation thermique très semblables. Il n'a pas été question d'étendre le programme PITMC à d'autres matériaux comme les doubles et les triples fenêtres qui peuvent permettre d'économiser de la chaleur et de l'énergie et qui sont un élément essentiel du bon calorifugeage des maisons. Il va de soi que nous devons avoir recours à tous les moyens possibles pour économiser de l'énergie et qu'on doit tenir compte des fenêtres et portes dans l'isolation thermique des maisons.

Nous demandons au gouvernement d'étendre sans tarder les dispositions du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes afin que les trois millions de maisons construites après 1961 et avant le 1er septembre 1977 puissent être convenablement isolées. Nous lui demandons également d'élargir le programme de façon à ce qu'il porte sur les fenêtres hermétiques, ainsi que les fenêtres et les portes à vitrage isolant afin d'économiser au maximum l'énergie.

J'aimerais dire quelques mots des taux de vacances mentionnés à la toute fin de la motion. S'il est grave de prétendre que les Canadiens ont du mal à se loger dans des conditions convenables, il l'est encore plus d'en arriver au point où ils ne peuvent même pas trouver de logement du tout. D'après les taux de vacances publiés par la SCHL, les Canadiens ont effectivement du mal à trouver un logement, en raison du manque d'action du gouvernement. En deux ans, c'est-à-dire entre octobre 1978 et octobre 1980, la moyenne nationale des taux de vacances a fortement diminué, passant d'un taux acceptable de 4.6 p. 100 au taux critique et inadmissible de 2.3 p. 100.

Le problème sévit dans tout le pays. A Victoria, ce taux est de .1 p. 100; à Saskatoon, de .6 p. 100; à Toronto, de .6 p. 100 et à Saint-Jean de Terre-Neuve, de .1 p. 100. Comme je l'ai déjà dit, les spécialistes en la matière prétendent que la hausse des taux d'intérêt a ôté tout intérêt au programme MURR.

Dans un geste symbolique pour fournir des logements à loyer modique, le ministre a annoncé le 17 juin 1980 le financement de 5,000 unités de logement supplémentaires à but non lucratif. Dans la même déclaration, il a noté et admis qu'entre 1977 et 1979 les approbations de logements locatifs avaient baissé de 54,000. En ce qui concerne les logements à loyer modique, ce n'est donc plus qu'une goutte d'eau. En fait,

les chiffres de la SCHL pour 1980 font voir que les mises en chantier de logements multiples sont en baisse de 36 p. 100 par rapport à 1979. Il faut donc de la part du gouvernement et du ministre une initiative énergique pour parer à ce qui prend rapidement les dimensions d'un désastre national.

● (1540)

J'ai dit quelques mots tantôt des allocations-logement. Le ministre devrait envisager de lancer un programme en ce sens. Cela présenterait des avantages. Les intéressés recevraient une aide directe si leur revenu ne dépasse pas un certain seuil. Cela ne serait pas lié à l'obligation de construire et nous éviterait de nous empêtrer dans des problèmes de bâtiment à l'échelle nationale. Cela donnerait également aux familles la possibilité de vivre où bon leur semble, dans les conditions quelles désirent. Elles pourraient conserver l'allocation en se déplaçant d'un logement à l'autre et d'un endroit à l'autre. Il y aurait également d'autres avantages. Les propriétaires d'immeubles locatifs pourraient toucher des loyers plus réalistes sans saigner leurs locataires. Mais surtout, cela encouragerait les promoteurs à construire des immeubles locatifs.

Enfin, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que nous sommes très inquiets de la situation critique du logement au Canada. Nous estimons qu'elle résulte presque autant de l'action que de l'inaction du gouvernement. Nous avons indiqué les problèmes, nous avons suggéré des solutions, car nous pensons qu'il faut donner aux Canadiens de meilleures possibilités de se loger convenablement à des prix abordables.

Des voix: Bravo!

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, il m'est agréable d'entendre mes collègues tories réprimander le gouvernement actuel pour sa politique incompétente en matière de logement. Bien entendu, je suis d'accord avec eux, mais en 1979 les conservateurs n'avaient offert aucun programme de logement aux Canadiens à revenus faibles ou moyens et autant que je sache, aucun moyen aux jeunes couples qui veulent devenir propriétaires d'une maison, ni aucun soulagement aux locataires et leur programme de crédit d'impôt hypothécaire aurait profité seulement à ceux qui ont déjà la chance d'avoir une maison et non à ceux qui en auraient le plus besoin. J'hésiterais à dire qu'il s'agit d'un programme universel comme l'a prétendu mon collègue.

M. Clark: Ce n'est pas vrai.

Mme Mitchell: Toutefois, monsieur l'Orateur, nous approuvons la motion que propose aujourd'hui le parti conservateur. Le gouvernement libéral n'a aucune politique positive et peu de programmes efficaces pour remédier à la crise du logement qui affecte actuellement la plupart des Canadiens. Il a mis au point cependant une politique économique très efficace pour empêcher les jeunes couples de devenir un jour propriétaires d'une maison. Les taux élevés d'intérêt ont fait perdre leur maison à certains propriétaires. Le gouvernement et le ministre chargé de la SCHL ne se sont fixés aucun objectif social et n'ont arrêté aucune politique générale et détaillée pour la construction de logements sociaux au Canada. Par conséquent, ils n'ont aucune solution à apporter à la crise de logement qui règne au pays.

Il est vrai que les loyers sont extrêmement élevés. Dans le secteur locatif, le taux de vacance est nul dans sept grandes villes canadiennes et dans ces villes en particulier, les loyers ont atteint des sommets astronomiques. Quant aux nouvelles maisons, elles coûtent très cher partout au Canada, mais c'est surtout dans les régions où il y a croissance économique qu'elles sont devenues inabordables pour la plupart des gens.

Je crois que les libéraux sont de grands touche-à-tout, monsieur l'Orateur. Comme mon collègue l'a si bien dit, ce qu'ils donnent d'une main, ils le reprennent de l'autre. C'est peut-être ce qu'il faut pour tenir les ministres et leurs bureaucrates occupés.

Le Programme d'amélioration des quartiers a remporté un grand succès car il incitait les municipalités à participer à la remise en état de leurs quartiers, mais il a été supprimé. Maintenant, le gouvernement a aussi supprimé les programmes de subventions des services communautaires ceux-là mêmes dont les municipalités avaient un besoin essentiel pour contrôler leurs terrains, les entretenir et les consacrer à la construction de logements à prix raisonnable.

Au lieu de s'arranger, il y a quelques années, pour qu'on construise des logements subventionnés plus petits et intégrés au moment où l'on a modifié la loi sur le logement, le gouvernement les a carrément supprimés. Les ministres ne semblent pas se rendre compte qu'il y a des pauvres dans notre pays. Aucun programme fédéral en vigueur actuellement ne s'adresse exclusivement aux collectivités nécessiteuses.

A en croire certains exemples auxquels je reviendrai tout à l'heure les Libéraux semblent croire que le Canadien moyen s'intéresse bien peu à ce qui se passe dans les régions excentrées du Canada et à ce que les députés ne voient pas. Selon moi, c'est faux. J'ai appris au mois de décembre dernier qu'on avait arbitrairement retiré 20 millions de dollars du budget au logement des Autochtones. C'est immoral, monsieur l'Orateur, quand on sait que plus de la moitié des logements que les Indiens des réserves habitent sont pratiquement des baraques. Les maisons n'ont pas l'eau courante, elles sont insalubres et cette précarité des conditions de logement conduit au génocide. Le gouvernement en est directement responsable. Il faut absolument qu'il augmente le budget destiné au logement des Autochtones afin de respecter les promesses qu'il n'a pas tenues et afin de réparer la négligence qui dure depuis des années.

J'ai appris avec consternation qu'on a mis fin avant-hier et d'une façon arbitraire au PAREL, le programme de remise en état des logements qui avait été mis en œuvre dans la péninsule septentrionale de Terre-Neuve sous les auspices de l'Organisation nationale d'anti-pauvreté. Celle-ci n'a été prévenue qu'hier. J'ai été à même de constater que ce programme était très efficace et qu'il avait permis de rénover quelque 200 maisons de pêcheurs, voire même des villages entiers comme Parson's Pond. C'est un programme exceptionnel qui semble protéger parfaitement les pauvres et les économiquement faibles contre les ravages de l'inflation. Certains chômeurs possèdent leur propre maison. Ils n'ont pas d'hypothèques et réparent eux-mêmes leur maison. On a mis fin à ce programme parfaitement sain du point de vue économique de façon arbitraire, sans consulter les collectivités locales et encore moins la centaine de candidats qui avaient demandé de l'aide pour réparer leur maison et comptaient entreprendre ces travaux dès cet hiver.

Je ne puis blâmer uniquement le ministre chargé de la SCHL pour maints dilemmes et pour notre lamentable politique du logement. Lundi dernier, j'ai supplié le ministre des Finances (M. MacEachen) de prendre des mesures d'urgence

pour faire face à la crise du logement dont souffre le pays, surtout à cause de sa politique économique et des taux d'intérêt très élevés et instables. J'ai essayé de lui faire comprendre que les jeunes ménages ne peuvent espérer avoir des enfants car ils n'auront jamais les moyens de s'acheter une maison. Puis le ministre a laissé entendre que puisque les familles avaient tendance à être moins nombreuses au Canada, nous n'avions pas besoin de construire de nouvelles habitations alors qu'en fait c'est la pénurie de logements qui fait baisser la natalité.

Dans bien des villes, il arrive fréquemment que les locataires doivent consacrer plus de 50 p. 100 de leur revenu au loyer. Les propriétaires, eux, font face à des taux hypothécaires de 16 p. 100 et plus; en fait, bien des gens ne seront jamais propriétaires. Le ministre semble refuser de l'admettre. Nous savons que de nombreux étudiants sans foyer, surtout dans le sud de la Colombie-Britannique, ont dû coucher dans des voitures l'automne dernier. J'imagine qu'en ce moment ils se font héberger par des amis. Comment ces jeunes peuvent-ils ainsi préparer leur avenir? Le ministre fait fi de ces problèmes. Je l'avais prié d'affecter davantage de fonds à la construction de logements d'un prix abordable et sans but lucratif, mais il n'a pas tenu compte de ma demande. C'est le seul programme qui puisse remédier de façon sensible à la situation actuelle.

● (1550)

Chacun sait, bien sûr, que les dépenses consacrées au logement sont extrêmement élevées aujourd'hui. Les prix des maisons et les loyers augmentent d'une manière effrénée. Les prix augmentent beaucoup plus rapidement que le taux de l'inflation, et sans aucun rapport réel avec la valeur des maisons elles-mêmes. Ainsi, mon mari et moi avions acheté un modeste bungalow sur un terrain de 33 pieds de façade à Vancouver-Est pour $9,000 il y a 20 ans.

M. Clarke: Capitalistes!

Mme Mitchell: Oui, nous avons eu la chance d'acheter une maison. Aujourd'hui, cette maison se vendrait environ $150,000. Et si nous attendions à la semaine prochaine pour vendre, il est bien possible que sa valeur passerait à $160,000. Si je cherchais aujourd'hui à acheter une maison dans ma circonscription ou à peu près partout au Canada, je me verrais obligée de payer des taux d'intérêt de plus de 16 p. 100 pour une hypothèque à court terme. C'est-à-dire que les gens doivent trouver près de $1,000 par mois pour payer les mensualités hypothécaires, le chauffage et l'impôt foncier. Il n'y a personne gagnant moins de $35,000 par année, même un député, qui puisse acquérir une première maison dans ces conditions.

Nombre d'immigrants de ma circonscription achètent des maisons en mettant en commun leurs ressources et ce ne sont pas seulement deux personnes qui mettent en commun leurs salaires mais au moins trois salariés qui partagent les coûts du paiement. Il y a d'ailleurs beaucoup de chances qu'ils n'arrivent même jamais à complètement rembourser le coût de leur maison au cours de leur existence. Cette situation mène à des logements surhabités et à des conditions d'existence qui ne se justifient pas dans un pays le comme le Canada comme nous en conviendrons tous certainement.

Mon collègue a parlé longuement du programme d'aide à l'accession à la propriété ainsi que je l'ai fait par le passé et je ne m'attarderai donc pas sur ce sujet. Je crois savoir que des gens qui ont acheté des maisons dans le cadre de ce programme vont se réunir ce soir dans une banlieue d'Ottawa. Ces personnes vont se retrouver dépossédées de leur maisons parce qu'elles ne peuvent pas renouveler du fait de l'escalade de leur taux, problème partiellement causé par ce programme très irréaliste.

Cela fait maintenant plusieurs années que nous, les députés du NPD, préconisons un programme d'aide au paiement des hypothèques. Récemment j'ai proposé au premier ministre (M. Trudeau) qu'une somme de plus de un million de dollars provenant des bénéfices que les banques canadiennes ont pu accumuler grâce aux fluctuations des taux d'intérêt provoquées par le ministre des Finances (M. MacEachen) et le gouvernement, soit mise de côté dans un fonds spécial. Il pourrait s'agir d'un fonds destiné à financer un portefeuille de prêts lequel offrirait des hypothèques à des taux d'intérêt stables moins élevés en particulier pour les jeunes couples qui font l'achat de leur première maison. Le premier ministre, nous le savons, n'a pas tenu compte de cette suggestion.

En fait, le ministre des Finances a le pouvoir d'exiger des banques qu'elles établissent un tel fonds. Cela s'est fait dans le passé. Cela s'est fait au temps où il y avait des hypothèques de 30 ans au taux établi de 6 p. 100, je crois. Cela fonctionnait bien. Cette demande n'a pas été prise en considération, si ce n'est qu'il m'a semblé que le regard du ministre chargé de la SCHL s'est allumé lorsque j'ai parlé de un milliard de dollars.

J'ai dit maintes fois à la Chambre que le programme de dégrèvement fiscal MURB est inutile et que nous devrions le supprimer. Il ne sert à rien de toute façon, car les taux d'intérêt sont trop élevés. Il vaudrait mieux utiliser les 15 millions de dollars que le gouvernement était prêt à sacrifier au titre des dégrèvements fiscaux pour créer des fonds destinés à rendre les logements abordables.

Les programmes gouvernementaux sont évidemment inadéquats, parce qu'ils ne traitent pas le logement comme un besoin social et un droit pour les Canadiens. Le gouvernement se sert en fait de ces programmes pour tenter de manipuler le système économique. Il a tort. Le logement, tout comme l'assurance-maladie, la sécurité de la vieillesse et de nombreux autres programmes sociaux, est essentiel à un pays comme le Canada. C'est à la fois un droit et un besoin. Il doit être abordable et accessible pour tous les Canadiens. Ce devraient être là les principes de base, mais ni les libéraux ni les conservateurs ne sont d'accord avec ces principes. Les partis de la libre entreprise répètent tous les jours: «laissons faire le secteur privé». C'est pourquoi tout le secteur du logement est dans un tel pétrin: nous avons laissé le secteur privé agir à sa guise. S'il ne me croit pas, j'invite le député de Vancouver à vérifier qui sont les spéculateurs.

Il faut une planification à long terme, monsieur l'Orateur. Mais il faut commencer par élaborer une politique cohérente. Il faut planifier la construction de logements en fonction des tendances démographiques, de la politique d'immigration et des besoins des régions en pleine croissance, là où nous savons que des emplois seront créés. Si le gouvernement laisse entrer 50,000 réfugiés, alors il devrait prévoir—ce qu'il n'a pas fait—des logements supplémentaires dans les régions où ces gens vont s'installer. Pourquoi les Canadiens à faible revenu devraient-ils se voir évincés des logements à prix raisonnable à cause de notre politique d'immigration? Ce n'est pas juste, ni envers les immigrants, ni envers les Canadiens qu'il ne faudrait pas s'étonner d'entendre protester énergiquement.

Je le répète, le loyer de la plupart des locataires représente bien plus de 30 p. 100 de leur revenu. Une étude effectuée à Vancouver montre que les personnes qui dépensent plus de 60 p. 100 de leur revenu pour se loger sont surtout les personnes âgées, les familles monoparentales, les femmes seules, catégories les plus défavorisées, et les Indiens. Est-ce cela, une société juste, même aux yeux des libéraux et des conservateurs?

J'aimerais que le ministre responsable de la SCHL étudie la question des spéculations excessives, qui contribuent elles aussi à augmenter considérablement le coût du logement. Je n'ai malheureusement pas le temps d'approfondir ce point, mais le fait que tant d'étrangers aient acheté des maisons à Vancouver contribue lui aussi à aggraver la situation. Il est temps, selon nous, de prendre des mesures au sujet de l'impôt sur les gains en capital afin d'empêcher trop de spéculation sur les logements qui ne sont pas le domicile d'une famille.

M. Clarke: Ils sont déjà imposés.

Mme Mitchell: Étant donné que mon temps de parole est presque épuisé, j'aimerais résumer les dix recommandations dont le gouvernement, je l'espère, tiendra compte pour prendre des mesures qui atténueront les méfaits de la crise du logement.

Premièrement, nous devons reconnaître l'existence du problème et faire du logement une question prioritaire exigeant l'intervention immédiate du gouvernement. Nous devrons convaincre l'ensemble du cabinet, je le sais, que cela est absolument essentiel.

Deuxièmement, le gouvernement doit convoquer d'urgence une conférence regroupant des représentants des gouvernements provinciaux et municipaux ainsi que des sociétés sans but lucratif, des associations de locataires et des coopératives—tous ceux enfin qui savent par expérience en quoi consiste la crise du logement. Je ne suis pas étonnée d'apprendre que le ministre appuie une conférence sur le secteur de l'immobilier qui doit se tenir en mars et qui regroupera des promoteurs et des représentants du secteur de l'immobilier. Aucune aide n'a été prévue pour permettre aux locataires, aux propriétaires de maisons ainsi qu'aux groupes privés d'assister à la conférence; pourtant, ce sont ces gens qui savent, du point de vue du consommateur, quelles mesures il y aurait lieu de prendre.

Troisièmement, le gouvernement devrait, de concert avec les banques, lancer un programme d'aide pour les prêts hypothécaires, afin de diminuer les taux d'intérêt hypothécaire que doivent assumer les nouveaux propriétaires de maisons, surtout ceux qui gagnent moins de $35,000 par année.

Quatrièmement, il faudrait établir un programme intéressant les terrains de la Couronne fédéraux et provinciaux et prévoyant des prêts, des subventions et des stimulants à l'établissement de réserves foncières afin d'obtenir qu'un plus grand nombre de terrains soient réservés et loués, si possible, pour qu'y soient construits des logements coopératifs et d'autres formes de logements modiques. J'aimerais qu'une disposition de rachat soit incluse dans ces programmes subventionnés pour éviter que certains en abusent ou en tirent des profits; ainsi, ils seront utiles aux générations futures.

Cinquièmement, réprimons la spéculation immobilière en portant à 100 p. 100 l'impôt sur les gains de capital prélevé sur la revente des maisons et des biens immobiliers, sauf en ce qui concerne la résidence principale. Insérons des dispositions de rachat dans tous les programmes d'habitation subventionnés par l'État.

Sixièmement, améliorons la situation du logement pour les locataires en favorisant la régie provinciale des loyers, les allocations de gîte notamment pour les locataires qui ont des besoins spéciaux. Nous devons augmenter les crédits pour les logements à but non lucratif. Dans le budget que présentait Bob Rae l'été dernier, nous avons proposé un investissement au titre de l'habitation qui établirait des fonds de roulement jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars. Nous continuerons à préconiser cette mesure.

Septièmement, continuons à favoriser l'expansion du PAREL. Je félicite le ministre d'avoir amélioré les principes directeurs de ce programme. Toutefois, j'aimerais qu'il soit étendu, assoupli et mieux adapté aux localités situées dans les régions rurales et à celles de Terre-Neuve dont j'ai parlé.

● (1600)

Le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et autres programmes d'isolation doivent faire l'objet de réaménagement pour intégrer les nouvelles maisons. Nous devons nous assurer que les matériaux isolants sont sécuritaires et ne constituent pas une menace pour la santé.

Neuvièmement, je recommande d'augmenter le budget de la recherche et du développement afin de concevoir des maisons qui soient économiques du point de vue du chauffage,—notamment des maisons modulaires préfabriquées construites au Canada, ce qui permettrait de créer un nouveau secteur industriel national. Les crédits de recherche et de développement devraient permettre de financer bien d'autres innovations en matière de logement.

Tous les programmes ou les subsides du gouvernement destinés à des programmes locaux, comme la construction d'un service de transport en commun rapide, devraient tenir compte du fait que les terrains sont prévus pour la construction de logement à prix modique et sans but lucratif. C'est ainsi que le gouvernement fédéral doit accorder une aide à l'installation d'un système de transport en commun rapide dans la grande banlieue de Vancouver. Nous devrions nous assurer tout de suite que l'on érigera sur les terrains entourant les stations des logements à coût modique pour ceux qui ne peuvent se permettre d'habiter au centre-ville.

Enfin, je voudrais dire que notre parti soutient la motion présentée par les conservateurs. Nous pensons nous aussi que la question du logement exige une intervention immédiate du gouvernement. Celui-ci se préoccupe peu de la chose et s'inquiète encore moins de résoudre les problèmes. Les Canadiens ont droit à des logements plus décents et plus abordables. Le droit au logement est un droit fondamental qui devrait figurer dans notre constitution. Le gouvernement doit agir et agir tout de suite.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord féliciter les deux députés qui ont pris la parole cet après-midi, soit le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) et le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Ils ont proposé des solutions de rechange et formulé des propositions précises qu'ils ont prié le gouvernement d'examiner, voire d'adopter pour résoudre ce qu'ils appellent la crise du logement. J'espère dans cette brève allocation pouvoir répondre aux questions soulevées et régler certains points. Je le répète, il est encourageant de les voir proposer des solutions.

Même si, comme on pourra le constater, je ne suis pas de leur avis en ce qui concerne les mesures à adopter, je trouve encourageant d'entendre des propositions constructives.

En ma qualité de ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, je suis évidemment au courant des problèmes qui se posent actuellement dans le secteur du logement. La situation, telle qu'on l'a présentée, est attribuable en partie à la baisse du nombre de nouveaux logements, qui a créé de graves pénuries dans certaines régions. Je signale toutefois qu'il y a des signes fort encourageants. Nous avons atteint le creux de la vague et commencé à reprendre le dessus. Le Conference Board in Canada a à cet égard produit des statistiques qui donnent lieu d'être optimiste.

D'après ses prévisions, le nombre de mises en chantier l'an prochain augmentera d'environ 20,000 par rapport à cette année, ce qui représente à peu près 181,000 logements. C'est un signe encourageant. Les 160,000 mises en chantier cette année sont remarquables, compte tenu des taux d'intérêt élevés, du changement de gouvernement, et si l'on songe que l'industrie compte sur l'impulsion du gouvernement et qu'elle a connu un certain ralentissement. En dépit de tout cela, l'activité dans l'industrie a été vigoureuse et a donné environ 160,000 mises en chantier.

A mon avis, la relance actuelle est attribuable à l'attitude du gouvernement, selon qui le secteur privé, plutôt que le gouvernement par une intervention massive, devrait intervenir dans le marché, de façon à éviter le déséquilibre qui s'est produit dans le passé. Les députés se rappelleront encore mieux que moi que le gouvernement fédéral a dû intervenir dans le marché au début de la dernière décennie. Il en est résulté un grand boom qui a débouché, après 1975, sur une surproduction et a contribué au déclin subséquent de l'industrie. La relance actuelle est plus raisonnable, car elle est fondée sur le jeu normal des facteurs qui interviennent dans le marché. J'en conclus que l'industrie n'en sera que beaucoup plus stable dans les années à venir.

Je reparlerai de la situation actuelle un peu plus tard. Pour l'instant, je crois qu'il conviendrait de mettre les choses au point en ce qui concerne le mandat du gouvernement fédéral et le rôle qu'il joue par l'intermédiaire de la SCHL, une agence gouvernementale, et au sujet de tout ce que le gouvernement et la Société ont accompli avec les années.

Les changements sociaux et économiques qui sont intervenus au Canada au cours des trente-cinq dernières années ont obligé de plus en plus la SCHL à jouer un rôle nouveau et plus vaste dans les domaines du logement et des services communautaires. Je remarque qu'il y a à la Chambre au moins un député, celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a l'avantage sur tous les autres d'avoir pu suivre cette évolution à la Chambre. Je suis heureux qu'il assiste à ce débat.

M. Knowles: J'assiste à tous les débats.

M. Cosgrove: Il me faudrait une bonne partie de l'après-midi pour faire le bilan des réalisations de la SCHL; c'est pourquoi je vais me contenter de donner quelques jalons. Je voudrais parler de la transformation de la SCHL d'un établissement financier en un organisme chargé d'administrer les programmes d'habitation publique du gouvernement fédéral.

A l'origine, et je parle là de sa vocation financière, la SCHL avait pour objet d'encourager la création de logements en vue de faire face à des besoins immédiats et pressants. La SCHL est parvenue à atteindre cet objectif au cours des premières années en recourant à différentes méthodes d'encouragement. Je pense notamment aux prêts qu'elle accordait conjointement avec les banques, au rachat des garanties, au rachat de garanties de location pour un prix minimum, etc.

C'est en 1949 qu'on peut situer le premier événement important de la vocation sociale de la SCHL. C'est cette année-là que fut élargi le mandat de la loi nationale sur l'habitation et qu'on y a inclus un programme de logement. Ce programme, qui consistait en une entente de participation financière avec les provinces, allait être appelé à devenir le volet le plus important de la législation nationale sur le logement. Cette initiative a notamment débouché sur les programmes de construction de coopératives d'habitation à but non lucratif dont les orateurs précédents ont parlé, sur le programme d'aide à la remise en état des logements ainsi que sur un certain nombre de programmes dans les zones rurales ou peuplées d'autochtones, et ainsi de suite.

En tant qu'institution financière, la SCHL a inauguré en 1954 une assurance hypothèque qui a beaucoup contribué à satisfaire les besoins en logement des Canadiens. Elle avait pour but d'encourager les financiers du secteur privé à investir dans l'industrie, et cette initiative du gouvernement a remporté un éclatant succès.

Cette assurance hypothèque est rapidement devenue le principal instrument de la politique du gouvernement. Au niveau de l'offre, également en 1954, le gouvernement a modifié la loi sur les banques pour permettre aux banques à charte d'accorder des prêts hypothécaires. Ces initiatives financières ont favorisé l'achat de maisons et donné un regain de vie à l'industrie de la construction. Vers la fin des années 60, deux nouveaux changements ont rendu les investissements hypothécaires encore plus alléchants, soit l'adoption de la période de cinq ans pour le renouvellement des emprunts hypothécaires et l'abolition de la limite des taux d'intérêt sur les prêts bancaires.

Je tiens à signaler que l'assurance hypothèque accordée en vertu de la loi nationale sur l'habitation vise à accroître l'afflux dans l'industrie de la construction domiciliaire de capitaux privés. D'autre part, par le biais des services d'inspection, l'assurance hypothèque a permis à la SCHL d'exercer une influence constante sur la qualité et le type des habitations construites au Canada.

On peut résumer très brièvement le succès exceptionnel du programme d'assurance hypothèque. Des quelques 5 millions d'habitations qui ont été construites au Canada depuis 1954, 40 p. 100 au moins ont été assurées par la SCHL. Cela a permis l'investissement dans de nouvelles maisons de quelques 36 milliards de dollars. En outre, la SCHL a assuré pour 12 milliards de prêts hypothécaires consentis à l'égard de maisons déjà construites.

• (1610)

Tous ces logements ont dû se conformer aux normes de la SCHL dont j'ai parlé tout à l'heure. De toute manière, je pense que les garanties offertes par la loi nationale sur l'habitation ont assez bien atteint leur objectif, à savoir attirer des fonds privés pour créer un climat de stabilité et établir des critères de qualité dans l'industrie du bâtiment.

A partir de 1950, le rôle social de la SCHL n'a cessé de s'accroître. Les efforts de la Société ont porté davantage sur le

logement social plutôt que sur les maisons particulières. Contrairement à ce qu'a soutenu tout à l'heure la représentante de Vancouver-Est, la Société en a fait un de ses objectifs et une de ses politiques et a su répondre à une des préoccupations du gouvernement, soit l'habitation publique. Par exemple, de 1955 à 1963, un de ses grands objectifs a été la rénovation des logements urbains. Plus récemment, la Société a même encouragé l'aménagement de services d'égout et d'aqueduc ainsi que l'installation d'équipements sociaux.

Selon les données que j'ai sous les yeux, un député sur quatre a rempli une charge municipale élective, et je doute que ces députés veuillent remettre en question l'utilité de la SCHL au cours de cette période.

Pendant la même période et au cours des années 60, les gouvernements provinciaux se sont préoccupés davantage du logement et d'urbanisme, et c'est dans cette foulée que l'on a modifié la loi nationale sur l'habitation en 1964. La plupart des provinces s'avançaient sur un terrain inconnu. Cependant, la nouvelle loi prévoyait des programmes de financement mixte de logements publics ainsi qu'une grande variété de projets de rénovation urbaine.

Les techniques initiales, plutôt dévastatrices, furent remplacées une dizaine d'années plus tard par des programmes de conservation et de remise en état. On en a déjà parlé. Après 1969, le gouvernement fédéral s'est particulièrement intéressé au logement des personnes à faibles revenus, et il a fait de la SCHL un instrument de sa politique sociale et économique.

Plusieurs programmes ont été instaurés pour favoriser la construction de logements à prix modique pour ceux qui voudraient les louer ou s'en porter acquéreurs. Les prêts à taux d'intérêt réduit et les subventions gouvernementales ont énormément contribué à la construction d'habitations à loyers modiques par des organismes sans but lucratif et des coopératives, de même que par des entrepreneurs du secteur privé. Ces mesures ont aidé plusieurs milliers de familles canadiennes à acheter ou à louer un logement qu'elles n'auraient pas eu les moyens de se payer autrement. Certaines personnes qui ont eu recours aux programmes fédéraux ont éprouvé des difficultés à cause de la situation économique, il est vrai, mais la grande majorité des familles qui en ont profité continuent à habiter leur maison et à jouir d'une sécurité financière raisonnable.

Les caprices du marché du logement au cours des années 70, qui ont entraîné une augmentation de la demande, une hausse des prix et la rareté des logements locatifs, ont exercé des pressions considérables sur les fonds du gouvernement fédéral. A cause de cela, on a d'abord combiné le financement de certains programmes par le secteur privé avec des subventions du gouvernement fédéral et l'on a plus tard instauré un système tout à fait nouveau de financement fédéral. Il y a eu par exemple les prêts hypothécaires à amortissement progressif qui visaient à atténuer les pressions exercées sur le programme de subventions fédérales en rendant plus facile le remboursement des prêts pendant les premières années.

Comme les députés le savent, le programme de logement social de la SCHL a été sensiblement modifié. La nouvelle stratégie prévoyait que les organismes sans but lucratif du secteur privé pourraient financer eux-mêmes la construction de logements sociaux et profiter en même temps de subventions fédérales accrues grâce à des taux d'intérêt réduits et à la protection complète accordée aux prêteurs par l'assurance hypothécaire. Selon le gouvernement, cette méthode lui a permis, en se joignant au secteur privé, de construire plus de logements à l'intention des gagne-petit qui avaient de la difficulté à se débrouiller sans aide sur le marché privé. Si je puis me permettre de le rappeler au député de Vancouver-Est, c'est dans cette optique que le gouvernement a décidé de conclure des ententes de ce genre avec le secteur privé.

Le gouvernement fédéral est tout à fait au courant des problèmes qui se posent aux propriétaires qui ont renouvelé ou qui sont sur le point de renouveler leur hypothèque à des taux d'intérêt élevés. Par ailleurs, j'affirme que les conséquences de ces taux élevés ne sont pas aussi graves qu'on l'a parfois laissé entendre. Seulement une petite minorité de propriétaires éprouvent de très graves ennuis à cause des taux d'intérêt élevés.

Dans la grande majorité des cas, les revenus ont suffisamment augmenté depuis cinq ans environ pour compenser la hausse des paiements hypothécaires. L'année dernière, environ 350,000 propriétaires de maisons ont renouvelé leurs hypothèques. Cette année, il y en aura sans doute un demi-million environ, en partie parce qu'une centaine de milliers de propriétaires ont contracté une hypothèque d'un an, l'année dernière. Naturellement, le nombre de propriétaires qui ont des difficultés à faire leurs versements mensuels après le renouvellement dépend du taux d'intérêt en vigueur. Comme nous l'avons observé, le taux d'intérêt s'est stabilisé depuis le mois dernier et nous nous attendons—je suis optimiste—à ce qu'il continue de baisser pour atteindre un niveau que les personnes obligées de renouveler leur hypothèque trouveront acceptable.

Pour les maisons achetées dans le cadre du PAAP, dont le député de Simcoe-Nord a parlé, nous avons dit en 1975, quand ce programme a été lancé, que si les propriétaires se retrouvaient dans une situation impossible au bout des cinq premières années, le gouvernement leur fournirait une aide complémentaire. Nous tenons notre promesse. En mars dernier, nous avons accordé une aide aux familles qui ont acheté leur maison dans le cadre de ce programme et qui ont eu des difficultés inattendues afin que leurs versements mensuels pour le remboursement de l'hypothèque et le paiement des impôts fonciers ne dépassent pas 30 p. 100 du revenu familial, dans la mesure du possible.

A l'ouverture du Parlement, en avril dernier, nous avons annoncé que nous comptions aider les personnes qui pourraient perdre leur maison à cause de la hausse des taux d'intérêts mais, je le répète, cette hausse s'est ralentie. Il y a quelques semaines, quand la situation a suscité de plus en plus d'inquiétude, nous avons examiné les plans adoptés en mai, mais le ralentissement de la hausse nous a évité de devoir intervenir.

Je le répète, notre stratégie consiste à intervenir sur le marché lorsqu'il ne fonctionne pas bien ou lorsqu'il y a de sérieux besoins. Par exemple, l'année dernière, comme on en a déjà parlé, nous avons augmenté de 5,000 unités le nombre de mises en chantier de logements sociaux subventionnés par le gouvernement fédéral. Aucun des députés qui ont pris la parole cet après-midi n'a précisé que ces 5,000 logements s'ajoutaient à un chiffre annuel de 25,000. Ceux qui prétendent que nous ne répondons pas aux besoins des gagne-petit et des gens à revenu moyen, devraient ajouter ces 5,000 logements aux 25,000 autres, inscrire le total à côté des 160,000 mises en chantier pour l'année et voir ce que cela coûte aux contribuables. A mon avis, nous faisons là des efforts importants et constants pour régler ce problème.

En passant, Vancouver était l'une des villes qui avaient besoin de cette aide. Nous avons approuvé à l'origine la construction de 892 logements communautaires dans le cadre de ce projet, pour la région du Vancouver métropolitain. Nous avons découvert rapidement que, le taux des logements disponibles étant de .4 p. 100, il nous fallait prendre de nouvelles dispositions. Par conséquent, il y a un mois, nous avons approuvé la construction de 800 unités supplémentaires pour pallier cette grave pénurie.

Comme les députés le savent pertinemment, et l'ont même signalé, le ministre des Finances (M. MacEachen) a prévu encore une fois, dans son budget, de l'aide au titre de la construction d'immeubles résidentiels à logements multiples. On a laissé entendre que les mises en chantier permises par ces subventions ne seraient pas menées à terme par le secteur privé. D'après ce que m'en ont dit les représentants de ce secteur, il en irait tout autrement et d'après les annonces faites par le ministre du logement de la Colombie-Britannique et son homologue de l'Ontario, les deux provinces envisagent d'ajouter à l'initiative fédérale afin que les deux paliers de gouvernement puissent, dans une action concertée, se pencher sur les besoins en matière de logements des Canadiens à faibles ou modestes revenus qui vivent dans ces régions où, nous le reconnaissons tous, la situation a évolué et les marchés sont devenus restreints, surtout celui du logement locatif.

Je voudrais aborder un autre sujet intéressant. Peu après leur avènement au pouvoir, en 1979, les conservateurs ont étudié la possibilité de privatiser la Société canadienne d'hypothèques et de logement en totalité ou en partie. Nous savons que cette proposition a donné lieu au rapport Matthews auquel on a fait une grande publicité.

● (1620)

Beaucoup de gens ont été amenés à croire, à tort à mon avis, que la SCHL éprouvait de sérieux problèmes qui finiraient par avoir raison d'elle. Ce que je trouve intéressant, c'est que les dispositions qui visaient à résoudre ces problèmes n'étaient pas mentionnées dans le rapport Matthews. Par exemple, un passage de ce rapport dit ceci:

> Les très nombreuses réussites passées de l'industrie du logement, des milieux financiers et du gouvernement constituent un facteur très important dans l'établissement des prévisions pour les années 1980. Ensemble, ces trois secteurs ont produit une quantité à toutes fins utiles sans précédent de logements pour les Canadiens qui répondaient pratiquement à tous les besoins.

Il me semble que cela revient à dire—et je tiens à le souligner—que la SCHL nous a aidés à faire du bon travail. Prétendre que parce qu'elle a fait du bon travail, elle devrait maintenant cesser d'exister—si je ne m'abuse, il se dégageait du rapport l'impression que la SHCL n'était plus indispensable—n'a aucun sens. Si elle a fait du si bon travail, comme je puis en témoigner pour avoir déjà travaillé au sein de ce ministère—sa compétence et sa réputation d'organisme dévoué à la cause du logement, non seulement dans ses aspects financiers, mais aussi dans ses aspects sociaux, sont reconnues—nous devrions à plus forte raison nous assurer qu'elle continuera d'être un instrument efficace par lequel le gouvernement et les Canadiens pourront résoudre les problèmes qui ne manqueront pas de se poser dans le domaine du logement dans les années 80.

Il a été question du programme de déduction des intérêts hypothécaires présenté par l'opposition officielle. Le député de Simcoe-Nord a oublié de préciser qu'il s'adressait aux propriétaires. En effet, il ne visait pas les locataires et n'était pas destiné à apporter une solution au problème urgent de l'époque, soit la pénurie de logements. Ce programme était donc injuste. Je vais relever le défi du député et lui parler des lacunes de ce programme. On a prouvé et on s'est rendu compte, notamment dans des pays comme les États-Unis qui ont adopté un tel programme, qu'il profitait davantage aux contribuables à revenu élevé qu'aux gens qui habitent dans la région d'où vient le député, région qui connaît actuellement de graves difficultés.

On peut dire, sans exagérer, que les programmes que le gouvernement fédéral a mis en œuvre ces dernières années ont contribué à offrir suffisamment de logements à des prix abordables à nos concitoyens. Nous nous sommes toujours efforcés d'essayer de fournir des logements à ceux de nos concitoyens qui ne trouvaient pas à se loger sur le marché libre et j'ai déjà parlé de cela à de nombreuses reprises dans mon intervention.

Pour conclure, je voudrais signaler que depuis que je suis chargé de la SCHL j'ai eu l'occasion de rencontrer tous les ministres provinciaux du logement ainsi que de nombreux élus et hommes politiques locaux dans toutes les régions de notre pays. Je suis impatient de connaître les autres données qu'ils ont à fournir, de même que d'entendre l'avis qu'ils donneront à la conférence à laquelle le député de Vancouver-Est a fait allusion et qui se tiendra ici en mars. L'ordre du jour couvrira un large éventail des préoccupations de nombreux Canadiens, et pas seulement celles qu'a mentionnées le député. Nous avons demandé que les organisateurs de la conférence s'assurent que les consommateurs et les gens d'autres secteurs, tels que les producteurs et les fonctionnaires provinciaux et municipaux y soient bien représentés. Je suis sûr que cette tribune permettra un examen complet de la situation actuelle du logement et l'annonce des perspectives pour les années 80, qui serviront au gouvernement pour continuer à assumer son rôle réaliste et, je pense, souple, de concert avec tous ceux qui tiennent à ce que les besoins des Canadiens en matière de logement soient satisfaits.

J'aimerais maintenant dire un mot au sujet d'un autre point qui a été soulevé par le député de Simcoe-Nord à l'égard du programme d'aide aux services communautaires. Pour les fins du compte rendu, je pense devoir préciser que le gouvernement s'est engagé à poursuivre les versements prévus dans le cadre de ce programme jusqu'en mars 1982. Cela signifie que le gouvernement fédéral versera quelque 400 millions de dollars aux administrations municipales et provinciales pour l'établissement de services qui relèvent traditionnellement de celles-ci. Autrement dit, ce sont les administrations provinciales et municipales qui devraient normalement fournir ce montant de 400 millions de dollars. Ce programme se poursuivra donc jusqu'en mars 1982. Je suppose et j'espère que, compte tenu des résultats de la conférence sur l'habitation dont j'ai parlé, par exemple, le gouvernement songera à offrir des options autres que l'allocation de logement. Je suis sûr que le présent gouvernement qui, en collaboration avec la SCHL, a bien montré dans le passé son désir de satisfaire les besoins financiers et sociaux des Canadiens en matière de logement, continuera dans la même voie.

[*Français*]

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la motion de mon collègue le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) traitant des politiques incompétentes du gouvernement. En décembre, j'ai

dit pendant le débat spécial sur l'économie que le gouvernement manque totalement de principes sauf un, le principe du pouvoir.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, mon collègue dit que le gouvernement applique des mesures incompétentes, lesquelles, d'après sa motion:

. . . ont directement conduit à la montée en flèche des prix de revient des logements, à la chute des mises en chantier et à des taux dangereusement bas de logements libres.

Il est indéniable que les coûts des logements montent en flèche, que les mises en chantier sont à la baisse et que le taux de logements libres est dangereusement bas. Il suffit d'aller voir dans le quartier Kerrisdale de ma circonscription pour constater à quel point les coûts des logements ont grimpé. Il suffit d'examiner les chiffres avancés par le ministre. Soit dit en passant, il me semble l'avoir entendu dire que le Conseil économique du Canada prévoyait 180,000 mises en chantier, ce que le ministre semblait trouver suffisant. Pourtant, d'après les prévisions de besoins de la SCHL, il faudra 264,000 maisons en 1981. Il y a un écart de 84,000 unités. Il y aura des gens très déçus cette année.

La motion mentionne ensuite le nombre particulièrement réduit des logements vacants. Je constate que le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a quitté la salle. J'ai écouté ses histoires à très forte saveur capitaliste, à son sujet et au sujet de la situation à Vancouver-Est, sur la façon dont elle avait acheté une maison pour $9,000, il y a quelques années, et sur le fait qu'elle valait maintenant autour de $160,000. Elle a aussi parlé des banques de terrains. Nous savons par expérience que ces banques ne valent rien et qu'elles servent uniquement aux gouvernements à accorder des faveurs à leur amis. Ce n'est pas de banques de terrains dont nous avons besoin, c'est de gens qui les lotissent et qui s'en servent et non de gens qui thésaurisent. C'est à cela que sert la terre dans le secteur immobilier.

J'aimerais que le député de Vancouver-Est ou n'importe quel autre Canadien me dise s'il serait prêt à vendre sa maison à des étrangers. Elle a déclaré qu'à son avis, on ne devrait pas laisser les étrangers acheter des biens immobiliers au Canada. Je me demande si M^me^ le député vendrait sa maison à un étranger. Je me demande si, pour tâcher de fournir des logements meilleur marché, elle vendrait sa maison pour moins que le prix normal. Elle nous a parlé du magnifique gain de capital qu'elle a réalisé. Je me demande si le député de Vancouver-Est aimerait payer l'impôt sur ce gain de capital ou si elle profitera des propositions pour éviter de le faire.

● (1630)

Je me demande si le député de Vancouver-Est ou tout autre de ses collègues se considèrent comme des spéculateurs s'ils ont acheté des maisons. Après tout, nous sommes tous dans cette position si nous sommes propriétaires de maisons et que nous les revendons plus cher; nous serions donc tous coupables de spéculation. Pourtant, le député de Vancouver-Est et ses collègues ont tous voté contre un programme que le gouvernement conservateur avait présenté pour soulager un peu les propriétaires de maisons; je veux parler du programme de crédit fiscal à l'impôt foncier et à l'intérêt hypothécaire.

On a aussi parlé du pourcentage de logements vacants. J'aimerais me reporter à une liste publiée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On y trouve, pour la période 1978-1980, les pourcentages de logements vacants pour les logements construits par le secteur privé, y compris les logements neufs offerts en location. La page suivante montre que les taux sont encore pires si l'on exclut les immeubles nouvellement construits. Quand je dis «pires», je veux dire un plus petit pourcentage de logements vacants. Il n'y a pas moins de sept régions urbaines au Canada où, en octobre 1980, moins de 1 p. 100 des logements étaient inoccupés. C'est la ville de Hull qui a le pourcentage le plus élevé avec 5.8 p. 100, mais en combinant ce pourcentage à celui d'Ottawa, il tombe à 4 p. 100. Viennent ensuite Winnipeg et Windsor. Bien sûr, Windsor constitue présentement un cas spécial. Quoi qu'il en soit, ce sont les seuls endroits où le taux d'inoccupation dépasse 5 p. 100. De plus, sauf dans les villes où les taux sont inférieurs à 1 p. 100, le pourcentage de logements libres diminue partout.

Nous pouvons faire remonter les origines de la crise du logement à l'année 1971. Elle a vraiment commencé dès que le gouvernement a modifié les principes comptables généralement acceptés en décrétant qu'une perte de location n'était pas déductible des autres revenus aux fins de l'impôt. Cependant, si quelqu'un investissait dans une usine ou dans une entreprise qui subissait une perte, le gouvernement lui permettait toujours, bien sûr, de déduire cette perte de son revenu. Comme cela était injuste envers les contribuables, et injuste envers les locataires qui n'avaient pas de difficultés à trouver un logement libre à cette époque!

Cette mesure gouvernementale a eu pour résultat évident d'empêcher les Canadiens à revenus élevés d'investir dans le logement. Par conséquent, cela a entraîné une augmentation des loyers. En fait, les loyers ont augmenté à ce moment-là. De ce fait en raison des loyers élevés et des pressions exercés auprès des gouvernements municipaux et provinciaux dans de nombreuses régions du pays, il a fallu imposer un contrôle des loyers.

Cependant, dans le but de remédier à ce problème et d'attirer à nouveau sur le marché le secteur qui investissait dans le logement, le gouvernement a rétabli dernièrement l'exemption fiscale concernant les logements multiples. Ce n'est pas un cadeau fait aux riches, comme le prétend mon ami à ma gauche. En disant ce genre de choses, il semble que mes amis à ma gauche ne veulent pas de logements pour leurs électeurs. C'est évident. Ils ont répété encore aujourd'hui que le gouvernement ne répond pas à leurs besoins. Essayons donc du côté du secteur privé et donnons-lui quelque encouragement.

A la suite de cette mesure, en 1971, le gouvernement a proposé divers programmes. Il a eu le programme d'aide pour l'accession à la propriété qui, fait intéressant à noter, est tenu pour un échec total dans certains milieux. Le député de Simcoe-Nord en a parlé. Cependant, il y aura, en 1980, 40,000 propriétaires de maison au Canada qui chercheront à renouveler leur hypothèque contractée dans le cadre de ce programme. La plupart d'entre eux seront sans doute obligés de quitter leur maison au lieu de renouveler leur hypothèque. En 1982-1983, 46,000 Canadiens de plus voudront renouveler leur hypothèque.

Le gouvernement a ensuite proposé le programme d'aide au logement locatif. C'était un bon programme qui prévoyait la création de logements. Il faut toutefois noter que l'une des conditions sine qua non de ce programme était le maintien de taux d'inflation élevés pour empêcher les propriétaires et les

promoteurs de faire faillite. Toute politique qui repose sur pareille condition est vouée à l'échec. Je suppose que ce fut le cas de ce programme.

Puis le gouvernement nous a proposé le programme d'aide à la remise en état des maisons pour permettre de restaurer de vieilles maisons dans les vieux quartiers de nos villes, car l'on a admis que ces maisons étaient encore bonnes. Cela a entraîné d'énormes abus aux dépens des personnes âgées et des propriétaires confiants qui voulaient faire faire leurs travaux. Le gouvernement n'a pas procédé aux inspections qui s'imposaient, et j'ai dans mon bureau des dossiers entiers sur les problèmes causés par ce programme.

Le ministre des Finances de l'époque, M. Turner, nous a donné le Régime enregistré d'épargne-logement, qui était censé favoriser la création de logements et stimuler ce secteur. Il a simplement eu pour effet de décourager les gens d'acheter une maison; en effet, si l'on achetait tout de suite une maison au Canada, on ne pouvait plus profiter du programme. Ce n'est que lorsqu'on retardait de dix ans cet achat que l'on pouvait se prévaloir de ce programme. Nous pouvons voir ce qui est arrivé à tous ceux qui ont profité de ce programme. Le REEL leur a peut-être donné quelques dollars en franchise d'impôt, mais ce n'est pas avec cela qu'on peut s'acheter grand-chose comme maison aujourd'hui.

Ensuite ils nous ont donné ce qu'ils appellent la COOP. J'imagine qu'il s'agissait vraiment de coopération. C'était un système de la SCHL pour financer les maisons de ville dans les zones à prix élevés, mais pour pouvoir s'en procurer une il fallait gagner au moins $30,000 par année. Qu'est-ce que cela peut bien apporter aux propriétaires canadiens en difficulté? C'est ridicule.

Au cours des dix dernières années, la SCHL a demandé à l'industrie de continuer à améliorer ses exigences, ce qui fait que finalement les coûts ont monté. Il arrive souvent que le plafond de 25 p. 100 du revenu que la SCHL avait l'habitude de trouver raisonnable, ne peut plus être respecté. Aujourd'hui le logement coûte beaucoup plus cher que 25 p. 100 du revenu. Toutes ces belles politiques libérales ont fait l'effet d'une clé à molette lancée dans un engrenage.

J'aimerais signaler à la Chambre un exemple pris ici même à Ottawa. Avant mon arrivée il y a huit ans, les logements des Plaines Lebreton, qui se louaient à prix raisonnables, ont été rasés. Mais le gouvernement a laissé dormir les terrains, et il a fallu attendre dix ans le début de la reconstruction.

Pendant la 31e législature, le gouvernement progressiste conservateur a proposé des programmes à long terme, tel le crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires et taxes foncières. Ces mesures ont été torpillées par les députés d'en face et ceux à ma gauche, qui se fichent bien de donner des logements aux Canadiens qui en ont besoin. Ces deux partis ont bloqué le budget du gouvernement Clark. Pourtant, des millions de personnes ont reconnu que c'était là le premier budget honnête présenté depuis plus de dix ans, un budget qui économiquement parlant aurait remis le Canada sur les rails.

[*Français*]

Eh bien alors, monsieur l'Orateur, qu'est-ce qu'on va faire?

[*Traduction*]

Que faire?

[*Français*]

Il y a huit ans, en 1973, j'ai dit à la Chambre que je pourrais en deux mots régler les problèmes du gouvernement dans l'industrie du logement: Quittez l'industrie!

[*Traduction*]

Renoncer à intervenir dans l'industrie. A cette époque, le ministre, M. Basford, a suivi mon conseil, mais d'une façon bien biscornue. Il a fait acheter par la Société canadienne d'hypothèques et de logement un terrain industriel dans la ville de Vancouver. Il s'agit des 37 acres de l'île Granville située au cœur de sa circonscription. Il a fait évacuer la petite usine qui s'y trouvait pour y réaliser un parc. Comme de bien entendu, il a demandé à l'ancien président du parti libéral de la Colombie-Britannique d'assurer la direction du projet. Il n'y a rien dans l'île en fait de logements ou d'hypothèques, mais la SCHL en est toujours propriétaire. Pourtant, le ministre a l'air embarrassé, du moins je l'espère.

● (1640)

A cet endroit, ils ont construit des magasins qu'ils ont loués en concurrence avec d'autres propriétaires qui faisaient également de la location. On avait ainsi des commerçants dont le loyer était subventionné et qui étaient en concurrence avec d'autres commerçants qui payaient des loyers normaux et des impôts qui servaient à subventionner les premiers. Nous avons déjà eu là un secteur commercial où les gens assumaient tous les frais, où la clientèle payait le plein prix, et nous avons maintenant des loyers subventionnés. C'est une situation absurde, en particulier pour une société dite de logement.

Voilà un endroit achalandé qui vit dans l'attente d'un incendie ou d'une autre catastrophe. On trouve des magasins, des cinémas et des restaurants dans cette île de 37 acres, située à l'extrémité d'une chaussée à deux voies. Je frémis à la pensée des ravages que pourraient y causer un incendie. A Vancouver, l'île Granville est connue sous le nom de «chimère à Basford». Monsieur l'Orateur, voilà ce que le ministre de l'habitation a fait pour résoudre les problèmes de Vancouver.

A propos, il m'a paru intéressant de noter l'expression employée par l'actuel ministre chargé de l'habitation, dans son intervention: «En passant, dans le cas de Vancouver . . .». Monsieur l'Orateur, j'espère qu'il s'agissait là d'un lapsus freudien. Mais la remarque est caractéristique de l'attitude du gouvernement . . . «En passant, dans le cas de Vancouver». Il s'est ensuite vanté devant la Chambre d'avoir assuré la construction de près de 2,000 logements. Bien, dans le secteur privé, des entreprises et des familles de particuliers en ont produites davantage. Je ne pense pas qu'il y ait de quoi pavoiser. Quant à ces informations sur les mises en chantier, il ne s'agit en réalité que d'une goutte dans l'océan.

Or, pendant que je demandais à cet ancien ministre de se retirer du secteur de l'habitation, mon ancien chef, l'honorable Robert Stanfield, exhortait le gouvernement à mettre fin au ministère d'État chargé des Affaires urbaines. Il semble que le gouvernement ait reconnu son erreur par la suite, car ce ministère a maintenant cessé d'exister. Je ne crois pas qu'on ait mis fin à toutes ces activités, mais nous pouvons entrevoir le jour où cela se réalisera.

Monsieur l'Orateur, pourquoi y a-t-il pénurie de logements au Canada? Les Canadiens ont sûrement les moyens nécessaires pour se construire une quantité suffisante de logements. De

fait, le climat actuel se caractérise par une grande capacité, et jamais un si grand nombre d'entrepreneurs canadiens n'ont construit autant de logements pour autant d'Américains. Quelle situation! Aujourd'hui, à cause d'une intervention encore plus marquée du gouvernement dans un autre secteur, nous voyons des derricks se diriger à la suite des entrepreneurs vers la frontière où ils iront chercher du pétrole pour un plus grand nombre d'Américains que jamais auparavant.

Monsieur l'Orateur, les logements à des prix abordables se sont envolés en fumée tout comme la valeur du dollar canadien. Si j'en avais le temps ou si le débat avait une portée économique, je pourrais expliquer les liens qui existent entre l'inflation, les taux d'intérêt et le logement. D'autres sans doute aborderont cette question au cours du débat.

Aujourd'hui, on peut dire que les logements sont bon marché. Ce n'est pas par hasard; c'est que les loyers sont réglementés. Cette mesure que les gouvernements ont prise pour protéger les locataires est une arme à double tranchant. Elle avantage les locataires du fait que les loyers sont surveillés, car ils sont relativement peu élevés. Même si le loyer d'un appartement n'est pas contrôlé, ce dernier entre quand même en concurrence avec d'autres appartements dont le loyer est réglementé. Mais le beau de l'histoire c'est qu'il n'y a plus d'appartements disponibles, le taux de vacance étant inférieur à 1 p. 100 dans bien des villes au Canada. Par conséquent, les locataires ont finalement la vie dure à cause de ces mesures gouvernementales.

Oui, les logements sont bon marché monsieur l'Orateur. Je peux vous citer deux types d'appartement, un logement locatif et un logement en copropriété; prenons le cas d'un joli logement en copropriété de deux chambres qui vaut aujourd'hui $100,000. Un acquéreur, après avoir versé un acompte de $20,000, devra payer en plus plus de $1,300 par mois. Cependant le même appartement, dans des conditions comparables, peut être loué pour la moitié de ce montant à cause des programmes mis en place par les gouvernements.

Depuis que je suis venu à Ottawa, c'est-à-dire depuis huit ans, jamais les gens n'ont autant parlé de crise du logement. Bien sûr, c'est une bonne diversion pour le gouvernement parce que l'affaire est complexe. Il n'y a pas pénurie de logements aujourd'hui, il y a pénurie d'argent. Monsieur l'Orateur, quand on a de l'argent, on peut acheter ou louer n'importe quoi. Venez à Vancouver-Quadra et je vous montrerai une jolie résidence qui vaut 1.2 million de dollars. J'ignore si votre budget vous permettrait de l'acheter. Bien sûr, on peut acheter une maison convenable pour un demi-million de dollars ou encore on peut aller dans le vieux quartier de Kerrisdale acheter une vieille maison d'un étage et demi pour $280,000. La représentante de Vancouver-Est nous a parlé de sa maison de $160,000 située dans l'un des anciens quartiers pauvres de la ville, un château fort néo-démocrate. Monsieur l'Orateur, dans ce coin-là, une parcelle de terrain de 33 pieds coûte $100,000. Dans la partie ouest de la circonscription de Vancouver-Centre, on démolit des maisons qui valent $240,000 afin d'y ériger deux tours à appartements. Le prix des terrains est donc de $125,000 l'unité.

J'ai jeté un coup d'œil à ce que j'avais dit il y a quelques années. Je désire seulement citer un ou deux passages d'un discours que j'ai déjà prononcé ici. Comme on ne me cite pas souvent, je voudrais le faire de temps en temps. A l'époque, je disais au gouvernement qu'il devait abandonner le secteur du logement. J'ai dit que le gouvernement pouvait nous aider beaucoup en nous laissant nous débrouiller avec nos problèmes de logement. Voici ce que j'ai dit:

> Éliminez la bureaucratie, réduisez les impôts et laissez-nous régler nos problèmes en demandant l'aide de nos gouvernements municipaux-provinciaux, si nous le voulons, mais sans intervention du gouvernement fédéral, sans que les bureaucrates fédéraux nous fassent payer des impôts qu'ils dépenseront à leur guise et non pas selon nos désirs.

Un peu plus loin, dans le même discours, j'ai déclaré:

> Si nous souhaitons vraiment rehausser le niveau de vie des pauvres au lieu de les bousculer et de diriger leur vie, nous devrions abandonner les programmes gouvernementaux qui les appauvrissent. Au lieu de toute cette pléthore de programmes sociaux et de programmes de logement, nous devrions donner aux pauvres l'argent que nous y consacrons actuellement et leur laisser le dépenser de la façon qui leur apportera le plus de satisfaction. C'est vraiment du gaspillage que de construire pour les pauvres le genre de logements que nous préférons et d'engager des milliers de bureaucrates pour les superviser dans ces ghettos.

Mes amis à gauche voudrait que l'État s'occupe de ce secteur encore davantage. A mon avis, c'est une vérité de La Palice. Comme je l'ai dit dans mon discours:

> ... l'État est une grande fiction; chacun tente d'en profiter pour vivre aux dépens d'autrui;

Puis j'ai dit:

> ... le gouvernement ... peut détruire, mais non pas créer, il ne peut rien construire lui-même, mais peut seulement saisir ce que d'autres ont créé;

Enfin, monsieur l'Orateur, le gouvernement pourrait s'épargner de nombreux problèmes et épargner un grand nombre de déboires aux propriétaires et locataires canadiens s'il abandonnait le secteur du logement. Il pourrait alors s'occuper des problèmes nationaux vraiment de son ressort, comme l'inflation, le chômage et la défense.

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le président, je profite de l'occasion pour remercier le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) de donner l'occasion à un député du Québec de signaler notre satisfaction au sujet de la politique du logement, non pas que nous ne puissions l'améliorer, mais je pense qu'à l'heure actuelle comme député libéral du Québec, je peux me réjouir de la politique d'habitation de notre gouvernement et faire des remarques que j'ai faites précédemment lors du débat sur le bill C-20, c'est-à-dire que d'après les chiffres fournis par l'organisme très reconnu qu'est l'OCDE, le Canada occupe le premier rang pour le nombre de personnes par pièce dans les habitations. Ce sont des normes internationales reconnues, et l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, le Luxembourg et d'autres pays font partie de cette étude. Nous devons reconnaître que le Canada se classait premier, toujours selon les chiffres de l'OCDE en 1980, dans le domaine du nombre d'habitations disponibles aux Canadiens.

Au niveau de la disponibilité, je pense que mon collègue se trompe peut-être dans la problématique canadienne. Il y a peut-être des problèmes de disponibilité au niveau de certaines villes, de certaines régions, des problèmes qui sont en voie de résolution par une politique sage du ministre responsable, mais je crois que ces problèmes sont localisés et que si nous regardons la situation d'ensemble pour le Canada, c'est-à-dire que si nous jouons le rôle d'un député fédéral, nous constatons que les Canadiens jouissent d'un niveau très élevé dans le domaine de l'habitation.

En ce qui me concerne je ne peux que me réjouir que dans la circonscription de Mercier plusieurs mises en chantier ont été faites au cours des derniers mois et que dans la région de Montréal en général le programme de densification de la

population, c'est-à-dire une construction de 10,000 logements, est en voie de réalisation et que les autorités de la ville de Montréal, en collaboration avec le gouvernement fédéral, bien sûr, se disent très satisfaites du programme qui est actuellement en voie de réalisation dans une métropole, une ville que l'on peut comparer à Vancouver et à Toronto. Et je pense qu'à cet égard nous n'avons pas à nous plaindre, comme députés de la région de la Montréal, de la politique du ministre responsable de l'habitation.

De toute façon je profite de l'occasion, monsieur le président, pour mes collègues qui éprouveraient des difficultés temporaires dans leur région, pour les inviter à venir séjourner temporairement à Montréal, puisque nous y jouissons de logements confortables et d'excellente qualité, et ce à des prix raisonnables. Peut-être que cela encouragerait la compréhension entre Canadiens. Je les invite à venir visiter le Québec. Je pense que nous disposons d'un bon stock de logements et que ces derniers pourraient peut-être profiter temporairement d'une autre forme de vie, de loisir, lorsque la situation sera rétablie.

Comme députés, nous devons reconnaître qu'il existe des problèmes, que certaines villes en pleine croissance connaissent effectivement certaines pénuries. Il est important que l'on souligne que c'est un problème localisé et que les mesures sont prises pour y remédier.

● (1650)

Au Québec, nous avons eu quelques problèmes, il ne faut pas l'ignorer. Je pense que mes collègues sont sûrement au courant de la loi sur le zonage agricole, en tout cas, l'unique député du Québec en a sûrement entendu parler et devra probablement en parler dans une campagne future au Québec. Cette loi a occasionné certains problèmes au niveau de l'habitation, savoir, de la spéculation sur les terrains, et a freiné le développement de certaines municipalités en zone périphérique de Montréal. Par contre, je dois dire que nous n'avons pas connu au Québec ce problème de spéculation grave et importante qui a été faite sur les terrains dans d'autres provinces. Je pense que d'imputer au gouvernement fédéral une telle spéculation serait malhonnête de la part de nos collègues. Ces derniers devraient s'adresser aux autorités provinciales plutôt qu'aux autorités fédérales pour diminuer cette spéculation.

Que ce soit le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) ou le député de Simcoe-Nord, je pense, monsieur le président, que ce dernier aurait tout intérêt à parler aux représentants provinciaux au sujet de l'augmentation et de la spéculation éhontées qui sont faites sur les terrains. Effectivement la plupart des coûts de ces maisons ou des habitations ou des unités de logement proviennent du coût du terrain. Comment se fait-il, monsieur le président, qu'un pays de la grandeur du Canada puisse connaître des pénuries de terrains? A moins qu'il n'y ait de la spéculation, on ne peut s'expliquer une pareille situation.

Que la Suisse aujourd'hui connaisse une situation semblable, compte tenu de l'étendue du territoire, on peut comprendre, mais que le Canada, qui représente le deuxième plus grand pays en étendue au monde, connaisse des pénuries de terrains, je pense, monsieur le président, qu'on doit s'étonner comme représentant du gouvernement fédéral. Et je pense que ce n'est pas une politique de l'habitation qui peut régler le problème de la spéculation. Nos amis d'en face, les progressistes-conservateurs qui sont bien amis avec le secteur privé aussi auraient peut-être intérêt à avoir des tête-à-tête avec leurs collègues et à discuter justement peut-être des profits raisonnables dont ma collègue de Vancouver-Est pourrait aussi les entretenir, parce que si sa propriété a passé de $9,000 à $150,000, je me demande si en toute conscience un bon néo-démocrate pourrait vendre sa maison à des coûts aussi exorbitants et à des profits aussi déraisonnables. Alors je me demande justement pourquoi dans des provinces qui ont des partis néo-démocrates des mesures ne sont pas prises pour faire cesser ces actions de la part des spéculateurs, de la part d'une entreprise privée qui parfois abuse du consommateur. Je ne crois pas, monsieur le président, que ce sont les fonds publics qui proviennent de chaque contribuable à travers le Canada qui doivent éponger la soif de ces spéculateurs.

D'autre part, monsieur le président, pour en revenir au secteur du logement et aux allégations de la résolution de mon collègue de Simcoe, je dois dire qu'à l'heure actuelle la politique du gouvernement actuel, comme les politiques antérieures, a favorisé l'acquisition d'une propriété de bonne qualité à des coûts raisonnables.

Toutefois, je ne crois pas qu'une politique raisonnable devrait favoriser l'acquisition à tout prix et sur le dos de tous les autres contribuables et des moins favorisés. Car il faut reconnaître, monsieur le président, que nous avons des populations moins favorisées dans le domaine du logement. Je soulignais, à la Chambre, en novembre 1979, qu'effectivement trois groupes dans cette société éprouvaient des problèmes particuliers au niveau du logement. Il s'agit, d'une part, des Indiens ou des autochtones qui ont bénéficié de certains programmes spéciaux. Et je crois que le ministre est très sensible à cette situation et également, avec son collègue du ministère de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), des programmes et des mesures spéciales ont été prises dès que ce gouvernement est revenu au sein de l'équipe libérale. D'autre part, deux autres groupes qui sont, je pense, sur un pied d'égalité, c'est-à-dire les femmes chefs de famille à faible revenu, de même que les personnes âgées ont effectivement des problèmes relatifs au logement. Je pense que ce gouvernement reconnaît cette situation.

Toutefois, je pense que des efforts considérables, consentis par la majorité de la population, ont été faits pour aider ces gens. D'autres efforts devront être faits mais je pense qu'ils ne peuvent être faits qu'avec la collaboration des gouvernements provinciaux. Ce sont des mesures à caractère social, et je pense que si on respecte l'esprit du fédéralisme, toutes ces mesures doivent être prises avec la collaboration des provinces.

A cet égard, monsieur le président, je voudrais signaler une initiative fort heureuse qui actuellement prend place dans la circonscription de Mercier, c'est-à-dire la formule de logements coopératifs. En effet, des gens à faible revenu ont pu et pourront acquérir des logements à des prix raisonnables en devenant eux-mêmes propriétaires, de logements multiples il est vrai, mais quand même propriétaires de leur logement et avoir un chez-soi à eux sans bénéficier du revenu faramineux dont mon collègue parlait.

D'un autre côté, monsieur le président, j'aimerais revenir sur la question des besoins en habitation et en logement au Canada. Est-ce que nous devons continuer à construire pour les besoins de l'industrie ou si nous devons répondre aux besoins de la population? Je pense que mes collègues sont sûrement au courant que nous avons fini, je pense, une vague de natalité et que, sur le plan démographique, nous avons

quand même subi une réduction de la population et un changement de style de vie. A ce niveau on constate, d'une part, une mobilité plus grande des citoyens; d'autre part, des familles restreintes comparativement à celles que l'on connaissait il y a 10 ou 20 ans et un phénomène qui va, je pense, avec la dénatalité, savoir, un vieillissement de la population.

Donc monsieur le président, j'espère qu'une politique sage de l'habitation doit s'adapter à ces phénomènes démographiques et pouvoir permettre de répondre à une demande qui est nouvelle, et je pense que le ministre est très sensible à ces questions. Ayant été lui-même maire d'une municipalité, je pense qu'il peut répondre aux besoins et promouvoir les mesures nécessaires pour combler les besoins. Par contre, je m'étonne un peu que mon collègue de Simcoe-Nord parle de pénurie soudaine, nous convie à ce débat sur la politique de l'habitation, quoique je suis quand même intéressée à présenter les faits aux Canadiens. Toutefois, j'aimerais lui faire remarquer qu'en 1978 nous connaissions des pénuries en fait qui étaient sensiblement les mêmes, une augmentation qui était sensiblement la même et que dans les 10 dernières années, dans 9 des 20 sondages, c'est-à-dire que chaque année la Société canadienne d'hypothèques et de logement réalise deux sondages, et à peu près la moitié des sondages, 50 p. 100, durant les 10 dernières années, ont donné les mêmes résultats. Donc, la situation n'est pas inusitée, elle n'est pas alarmante, et j'aimerais que les citoyens se rendent quand même compte du fait qu'à l'heure actuelle nous discutons d'une question calmement, avec beaucoup d'intérêt, et que tout en regardant les perspectives d'avenir, il n'est pas question, je pense, de sonner l'alarme et de dire que, malgré certains problèmes dans le domaine de l'économie mondiale en général, le problème de l'habitation au Canada est crucial. D'ailleurs, j'aimerais signaler pour ma collègue de Vancouver-Est que des chiffres intéressants nous sont donnés relativement à la reprise dans des secteurs où il existe des pénuries réelles. C'est-à-dire que dans des villes comme Vancouver, de janvier à décembre, nous avons eu une augmentation de la construction de 40 p. 100. A Victoria, cette augmentation était de 200 p. 100. Et à un autre endroit où nous connaissons à l'heure actuelle une demande accrue, la construction a augmenté de 133 p. 100. Si nous suivions le raisonnement de mon collègue de Simcoe-Nord, le fait d'avoir une demande accrue est supposé créer une pression sur les prix, augmenter le prix des maisons et rendre celles-ci non accessibles à la population. Il semblerait que les Canadiens disposent des revenus nécessaires pour acquérir ces maisons, puisque dans les régions où un faible taux de disponibilité existe, un très haut taux de construction est actuellement constaté. J'aimerais quand même pour le bénéfice de mon collègue de Toronto signaler quelques faits d'une association qui, je pense, le touche de près, puisque deux membres viennent de Toronto, il s'agit de la «Housing and Urban Development Association of Canada». Je me répète un peu, monsieur le président, puisque de toute façon ces derniers viennent confirmer nos appréhensions.

● (1700)

[*Traduction*]

D'après toutes les prévisions, la démographie, l'évolution de famille . . . entraînera une réduction généralisée de la demande de logements d'ici le milieu de la prochaine décennie . . .

Et ensuite:

. . . inévitablement d'ici le milieu des années 1980, la demande de logements sera moins importante. En résumé, la période de pointe est terminée.

[*Français*]

Nous ne sommes pas les seuls à nous rendre compte de la situation à cause du phénomène de la dénatalité et du changement de croissance des familles, des couples, des nouveaux arrivés sur le marché pour acquérir de nouvelles habitations, et je pense que le ministère, dans sa sagesse, répond à la demande. Je n'ai pas entendu mon collègue suggérer des solutions qui, tout en ne touchant pas au déficit, ne coûteraient rien aux contribuables. La seule imagination que nos collègues avaient eue et qui n'est certainement pas sans leur rappeler des souvenirs très amers, c'était certains 18c. en taxe sur l'essence, ce qui, je pense, n'a pas été très probant dans l'opinion publique. Les deux ou trois milliards de dollars pour les amis du parti progressiste conservateur se sont envolés en fumée en décembre 1979, et je pense que ce programme de logement ne répondait nullement aux besoins des Canadiens. Ces derniers ont évidemment confirmé cette hypothèse.

Monsieur le président, je reviens à ma collègue de Vancouver-Est qui, tantôt, signalait combien de groupes défavorisés devraient bénéficier de logements confortables, et le reste. Je pense que, dans sa sagesse, le gouvernement chaque année octroie des sommes, et le ministre tantôt a été très explicite, pour augmenter le stock de logements à coût réduit. Le fardeau doit être quand même acceptable à la population du Canada. Nous souhaiterions accorder à tous les Canadiens une qualité de logement supérieure. Nous mettrons encore quelques années avant de nous assurer que vraiment tous les Canadiens ont un logement de qualité supérieure. Entre-temps, je l'invite à réfléchir sur les coûts de ses propositions.

Il semblerait que les députés néo-démocrates sont très fertiles en imagination lorsqu'il s'agit d'implanter de nouvelles politiques; ils le sont moins lorsqu'il s'agit de parler de coût de financement de ces mêmes politiques. Je leur suggérerais donc une option: ils pourraient toujours aller revoir les propositions faites par nos collègues créditistes qui, eux, avaient des méthodes assez particulières pour se procurer de l'argent. Je ne vois pas d'autre méthode, parce qu'à l'heure actuelle, avec le système actuel économique que nous connaissons, je pense que notre économie peut répondre dans la majorité des cas aux besoins des Canadiens mais ne peut certainement pas procurer un mode de vie qui serait plus élevé que celui de tous les pays de tous les continents. Je pense que nos collègues font pour ainsi dire de la démagogie en parlant d'aider les pays du Tiers-Monde qui, eux, n'ont pas de quoi manger et encore moins de toit sur la tête. Et je pense qu'un gouvernement responsable ne doit quand même pas provoquer non plus la colère des pays du Tiers-Monde en dépensant des sommes qui pourraient être jugées déraisonnables par rapport à l'ensemble du budget.

A mon avis, le ministre des Finances a proposé des mesures budgétaires dans le domaine de l'habitation, appuyées par son ministère responsable de l'habitation, qui sont très sages. Et si je croyais que les citoyens, même ceux de l'extérieur de ma circonscription, car je pense que je peux parler au nom des citoyens du Canada, connaissaient des problèmes particuliers, je serais la première à me lever pour demander que ces pénuries soient comblées. Je pense que nous n'en connaissons pas depuis dix ans. Le coût du logement a moins augmenté que l'inflation, les stocks sont à peu près identiques et la pénurie est à peu près la même depuis les dix dernières années,

c'est-à-dire que cette pénurie a fluctué. Nous avons toujours répondu à ces pénuries, donc, ces pénuries vont être comblées.

Donc en conclusion, j'espère que nous allons pouvoir connaître dans d'autres provinces que le Québec des possibilités d'acquisitions de terrains à des prix plus raisonnables. Je pense que nous devrions inciter nos collègues de ces provinces à réfléchir sur ces questions avec leurs collègues provinciaux. Pour ma part, je suis prête à m'asseoir avec eux pour en discuter.

Je remercie le ministre de ses excellentes politiques et de me donner l'occasion de réfléchir avec mes collègues sur un sujet d'importance nationale.

[*Traduction*]

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, je voudrais, en prenant part à cette discussion aujourd'hui, féliciter mon collègue, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis). Nous discutons de la motion suivante présentée par l'opposition:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour l'incompétence de ses politiques de logement qui ont directement conduit à la montée en flèche des prix de revient des logements, à la chute des mises en chantier et à des taux dangereusement bas de logements libres.

Avant de passer à l'essentiel de mes observations, je voudrais aborder une ou deux questions soulevées d'abord par le ministre et ensuite par le député de Mercier (M^me^ Hervieux-Payette). Je sais que le député de Mercier se réjouira d'apprendre qu'au moins un de ses électeurs suit le débat de cet après-midi. Les mises en chantier dans la circonscription de Mercier, dont la représentante elle-même et le gouvernement s'arrogent le mérite, sont dues en fait au gouvernement de l'Union Nationale qui subventionnait les hypothèques jusqu'à concurrence de $7,000. Quelqu'un de la circonscription de l'honorable représentante nous a appelé très rapidement à ce sujet pour rectifier les faits.

Je voudrais remercier le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la leçon d'histoire qu'il nous a servie et dont une bonne partie figurait dans le rapport annuel de 1979 de la société. Je sais que M. David Mansur, le premier président de la Société, se félicitera de l'initiative du ministre.

Le critique du logement de mon parti sera d'accord avec moi quand j'affirme que nous nous réjouissons qu'une conférence ait lieu en mars prochain. Le programme est varié et la conférence est bien organisée. Les députés de ce côté-ci espèrent qu'elle sera réussie et que les Canadiens peuvent s'attendre à certaines améliorations dans le domaine du logement. Je ne suis pas d'accord avec le député néo-démocrate selon lequel il faudrait tenir immédiatement cette conférence. Elle est organisée pour une date précise et elle connaîtra tout le succès qu'elle mérite, je l'espère.

● (1710)

De façon générale, au Canada on accepte depuis longtemps en principe que la jouissance de logements convenables à prix raisonnable est un droit. C'est-à-dire qu'on l'acceptait jusqu'à maintenant. Personne ne peut contester que le gîte est une nécessité absolue. Cependant, nous sommes maintenant confrontés à un problème de logement. Il pourrait se révéler bien pire que ceux qui ont surgi après la Deuxième Guerre mondiale lorsque fut instituée la SCHL en 1945. Nous avons à faire face aux politiques d'un gouvernement qui ne peut nous dire s'il appuie vraiment le droit ou les libertés fondamentales de chaque Canadien de se porter acquéreur d'une maison, d'en être le propriétaire, un droit que la plupart des Canadiens avaient pris pour acquis.

A ce moment-ci de notre histoire, alors que nous nous soucions tous des changements que recommande le gouvernement libéral, des changements fondamentaux qui toucheront notre pays, le droit à la propriété privée est battu en brèche par un gouvernement qui refuse de nous garantir par écrit le droit à la propriété privée et dont la politique des taux bancaires flottants a fait grimper les taux d'intérêt à des niveaux jamais atteints auparavant qui rendent pratiquement impossible pour la plupart des jeunes Canadiens le simple achat d'une maison.

Il fut un temps où l'on considérait que le gouvernement avait pour politique d'encourager et de stimuler la construction de logements. Je pense que c'est le premier mandat que l'on a confié à la SCHL. On a déjà dit que la SCHL devait s'occuper des besoins de logements sociaux. Je reconnais que nous avons accompli des progrès, dans une certaine mesure. Pendant le congé de Noël, j'ai passé une merveilleuse matinée dans l'un des foyers pour personnes âgées construits par la Société de logement de l'Ontario et financés par la SCHL. Ces personnes sont bien logées et elles sont contentes de leurs logements. J'avais beaucoup d'estime pour le rôle que la SCHL a joué dans le domaine du logement, jusqu'à tout récemment. Cependant, dans son rôle d'organisme chargé d'appliquer la politique fédérale sociale relative au logement, elle a honteusement échoué. Que cet échec soit dû au fardeau supplémentaire qu'on lui a imposé ou au fait que le gouvernement n'arrive pas à décider si la Société devrait être une institution financière, un organisme social ou une maison de courtage immobilier, je ne saurais le dire. Le ministre chargé du logement a répété à maintes reprises qu'il n'incombe pas au gouvernement de construire des maisons ou des immeubles à logements multiples. Est-ce le rôle du gouvernement de nuire à l'industrie immobilière et à l'industrie de la construction?

La SCHL prend rapidement beaucoup d'importance dans le domaine de l'immobilier. En juin 1980, selon les chiffres du ministre, la SCHL possédait plus de 36,000 logements au Canada. En gros, l'an dernier, elle s'est portée acquéreur de 16,000 unités. D'après les chiffres de juin, je suis sûr que maintenant elle possède probablement 10,000 logements de plus. Cela fait de la SCHL un très gros propriétaire foncier qui n'a pas les moyens de stocker ou de conserver ses terrains. La SCHL a perdu plus de un demi-milliard de dollars en 1979. Nous ne savons pas encore ce qu'elle a perdu en 1980. Mais l'absence de planification nationale du logement fait que la situation continue de se dégrader.

Revenons-en pour un instant au problème des possibilités d'accès à la propriété. Autrefois, la plupart des Canadiens rêvaient d'avoir leur maison. Ils y rêvent toujours, je pense. D'après les sondages, 90 p. 100 des jeunes Canadiens désirent devenir propriétaires. Mais ce rêve tourne au cauchemar.

Prenez un ménage qui gagne $22,000, avec bien sûr deux salaires. Est-il capable de s'acheter une maison dans le Grand Toronto où le prix moyen est de $98,000, comme le ministre le sait fort bien, avec une première hypothèque assortie d'au moins 15.25 p. 100 d'intérêt? Car voilà le taux le moins élevé que j'ai pu trouver aujourd'hui, et c'est un coup de dés parce que l'hypothèque est à renouveler au bout d'un an.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), quand il était critique du logement il n'y a pas si longtemps, trouvait que les intérêts étaient trop élevés à 14 p. 100 et que la part du revenu consacré au logement était trop élevée quand elle était à 30 p. 100. Qu'est-ce qu'il dit aujourd'hui des 15.5. et des 16 p. 100 d'intérêt et des 40 à 50 p. 100 des revenus exigés pour la maison la plus modeste? Où est le ministre en ce moment? Pourquoi ne vient-il pas défendre les intérêts des jeunes qui n'ont pas les moyens de s'acheter une maison?

Il y en a un autre là sur les premières banquettes. Je pense au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). Il était critique financier quand il siégeait dans l'opposition. J'ai siégé avec lui au comité des finances de la Chambre. J'étais là le 30 octobre quand il a fait sa déclaration fracassante. Il parlait des 14 p. 100 atteints par le taux de base. Voici ce qu'il disait de cette politique:

Elle forcera probablement l'industrie de la construction et du logement à interrompre tous ses travaux, ce qui signifiera la perte de milliers d'emplois dans ces secteurs. Cette politique aura pour effet de rendre inabordable, pour la plupart des Canadiens à revenu moyen ou à faible revenu, l'achat de maisons. Elle fera du tort aux petites entreprises, qui dépendent de leurs emprunts à des banques pour fonctionner. Elle nuira aux agriculteurs qui dépendent également des prêts bancaires et entraînera donc une augmentation des prix alimentaires.

Où est le ministre de l'Industrie et du Commerce?

Une voix: Il devait démissionner.

M. McDermid: C'est vrai. Nous avons vu cette émission minable où il a déclaré: «Si les taux d'intérêt augmentent, je démissionnerai.» Il est toujours parmi nous et j'espère que les habitants de Windsor s'en souviennent.

Une hypothèque consentie en 1975 aux termes de la loi nationale sur l'habitation avait un taux d'intérêt moyen de 10.4 p. 100. Si cette hypothèque devait être renégociée aujourd'hui, le propriétaire devrait s'attendre à voir augmenter ses versements mensuels d'environ 25 p. 100. Le choc financier que ces augmentations causent aux familles transforme leurs rêves en affreux cauchemars. Par exemple, une hypothèque de $50,000 à 10.4 p. 100, amortie sur 20 ans, coûte $483.77 par mois en intérêt et principal. Aujourd'hui, avec un taux d'intérêt de 15.25 p. 100, cette même hypothèque pour une durée semblable coûtera $650.54 par mois. Cela représente une augmentation de $167 et le gouvernement dit: «Ils gagnent plus aujourd'hui. Ils peuvent se le permettre.» Le gouvernement oublie simplement que les familles s'agrandissent et que cela augmente leurs frais. Le prix du mazout a augmenté parallèlement aux autres choses. On n'y arrive plus. Cela coûte environ $200 de plus par mois pour la même hypothèque.

Nous connaissons tous le programme d'aide pour l'accession à la propriété. J'en ai parlé à maintes reprises à la Chambre, tout comme mon collègue le député de Simcoe-Nord qui était le critique en matière de logement de l'opposition officielle et un certain nombre d'autres députés. Ce programme est sans espoir. Le ministre espère le voir disparaître, je le sais, mais ses désirs ne seront pas réalisés. Le programme est là, il faut l'assumer. Le ministre a mis au point un petit programme visant à aider ceux qui ont véritablement des difficultés. Jusqu'à décembre, dans la région de Toronto, 55 demandes seulement ont été déposées. Chacun a dû se présenter humblement devant le gérant local de la SCHL en disant: «S'il vous plaît, monsieur, pourriez-vous m'accorder une petite subvention?» C'est très humiliant. Le ministre a pris bien soin de dire qu'il étudierait chaque cas individuellement. Ce ne sont que des expédients. Le ministre ne s'attaque pas véritablement au problème. Il ne se préoccupe pas vraiment des personnes qui connaissent des heures difficiles. Nous entendons de belles paroles comme: «Venez me voir, je vous donnerai un petit peu d'argent. Je verrai ce que je peux faire et j'essaierai de vous aider personnellement.» Je le dis et je le répète au ministre depuis très longtemps. De toute évidence, il n'a rien fait.

Le PAAP paraissait très intéressant sur papier, quand il a été lancé. Mais ce que le gouvernement oublie constamment dans les programmes qu'il instaure, c'est l'élément humain. Un programme a toujours l'air formidable sur papier. Il paraît absolument super sous la plume des scribes qui rédigent le discours du trône, et le communiqué semble fantastique. Toutefois, le gouvernement oublie l'élément humain. Il ne pense jamais aux gens dans tout ce qu'il entreprend.

• (1720)

Le ministre a dit plus tôt que le gouvernement étudiait le problème ou qu'il pesait la situation. La SCHL vend à l'heure actuelle des logements vacants dans la région de Peel, dont je représente un secteur, de $5,000 à $8,000 de moins qu'ils n'en ont coûté il y a quelques années à leur premier propriétaire. C'est un marché immobilier frénétique dans une région métropolitaine. Il s'agit d'une banlieue où le coût d'entretien de ces appartements a monté, et pourtant, on les vend $8,000 de moins que leur prix d'origine.

M. Siddon: Qui paie la différence?

M. McDermid: Chacun sait qui paye la différence. C'est pour cette raison que les gens préfèrent vendre leur maison, et le ministre le sait. Il ne peut plus tromper personne. Il y a des quantités de logements disponibles là-bas. Il est plus facile de vendre que de renouveler un prêt ou d'implorer la SCHL de vous accorder une aide supplémentaire. Il est plus facile et plus économique de quitter sa maison que de faire l'objet d'une forclusion.

J'ose espérer qu'à l'issue de la conférence sur le logement, le ministre pourra présenter une véritable politique nationale du logement qui puisse faire l'affaire des grands centres urbains. Le problème, c'est que les responsables du logement dans les grands centres ne peuvent compter sur le gouvernement. Ils ignorent si, d'une année à l'autre, il recevront encore de l'argent. Les services du logement ont construit des logements sociaux mais les municipalités se demandent si elles vont recevoir une aide. Tout dépend du bon vouloir du ministre. Cela s'est produit à maintes reprises.

Nous avons absolument besoin de logements pour les familles à moyen ou faible revenu. Jusqu'à présent, cela avait été possible dans les grands centres urbains, mais il n'est plus possible de rien prévoir. Il n'y a pas de planification en matière de logement, pas de programme qui leur permette de prendre des décisions pour les années à venir. Faute de changer la situation, la crise du logement que nous connaissons va se poursuivre. J'incite vivement le ministre à présenter, à l'issue de la conférence, une politique nationale du logement digne de ce nom.

Le nombre des mises en chantier a diminué. Je n'ai pas besoin de rappeler les chiffres. Le ministre sait qu'en 1980, il n'y en a eu que 160,000, contre près de 200,000 l'année précédente, alors que l'objectif prévu était de 260,000. On est très loin du but visé. Avec la diminution du nombre des mises en chantier, le prix du logement augmente. Les impôts fonciers augmentent. L'inflation, qui dépasse 10 p. 100, et le prix de l'énergie grèvent le budget des familles. Il est grand temps

pour le gouvernement de réfléchir sérieusement aux mesures qu'il pourrait bien prendre pour aider les propriétaires de maisons.

J'ai écouté tout à l'heure la critique qui a été faite du programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à la taxe foncière. J'ai entendu dire que cela n'aiderait pas les locataires. C'est faux: les locataires en profitent déjà. Le propriétaire d'un logement locatif peut déduire l'intérêt de son hypothèque comme si c'était une dépense d'entreprise. Il peut aussi déduire l'impôt foncier de la même manière. Ainsi, les locataires bénéficient depuis quelques années de cette mesure en voyant leur loyer réduit. A notre avis, il faut encourager les jeunes à accéder à la propriété.

Le ministre soutient que c'est un programme créé à l'avantage des riches. C'est de la pure foutaise. Les riches n'ont pas de maison hypothéquée. Ils les paient comptant. Croyez-moi, tout le monde souhaite en avoir fini de rembourser son hypothèque. Quand un riche souscrit une hypothèque sur sa maison, vous pouvez être sûr que c'est parce que son argent est investi ailleurs et que les intérêts peuvent être défalqués comme dépenses commerciales. On ne peut donc pas dire que c'est aux riches à qui l'on vient ainsi en aide. N'allez donc pas dire cela aux Canadiens car ils ne le croiront tout simplement pas.

Je voudrais que le ministre se rende dans la circonscription de Brampton-Georgetown et qu'il tienne ce genre de propos aux jeunes qui veulent s'acheter une maison. Le programme proposé par les progressistes conservateurs et que le NPD et les libéraux ont défait et mis au rancart aurait permis de réduire les taux d'intérêt de 3 p. 100. Cela aurait permis à un autre groupe de jeunes de devenir admissibles à une hypothèque sur une maison.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir que de participer au débat cet après-midi. Comme j'ai la réputation de ne pas toujours être très tendre à l'égard du gouvernement, on accordera peut-être plus de crédit à ce que je vais dire. Personnellement, je suis très fier, et je le dis très sincèrement, des efforts que le gouvernement actuel et les gouvernements précédents ont déployés au cours des douze dernières années dans le domaine du logement dans notre pays.

En ma qualité de constructeur et d'entrepreneur, je n'ai guère de raisons de me réjouir de la situation dans le secteur du bâtiment aujourd'hui. Malgré tout, les mises en chantier ont baissé, toutes proportions gardées, de 18 p. 100 en 1980. Les chiffres du mois de décembre viennent d'être rendus publics. Les mises en chantier ont baissé de 18 p. 100 au cours d'une année pour laquelle tout le monde s'accorde à reconnaître que les taux d'intérêt ont été élevés. Cela a donc dissuadé les gens de chercher une hypothèque pour financer l'achat d'une maison neuve. Toutefois, si je reprends le chiffre de 160,000 mises en chantier avancé par l'orateur précédent et si je compare notre situation à celle de notre voisin, les États-Unis, je remercie le ciel de vivre au Canada et de bénéficier des programmes du gouvernement canadien. Franchement, si la construction des maisons a légèrement fléchi, c'est parce qu'elle avait connu un boom au cours des années précédentes.

On a parlé du Programme d'aide pour l'accession à la propriété, programme que j'approuve sans réserves. Je l'approuve parce qu'il a permis à un grand nombre de personnes de devenir propriétaires, ce qui leur aurait été impossible autrement. Si un certain nombre de gens n'ont pas pu continuer à vivre dans leur maison—ne mâchons pas nos mots—disons que tout le temps où elles y ont vécu, elles ont pu se le permettre. Leurs conditions de logement étaient satisfaisantes. Si elles ont dû partir parce que leurs salaires n'ont pas progressé comme elles l'escomptaient, il faut bien se dire que dans la vie on n'a pas toujours tout ce qu'on veut! Au moins, pour chaque personne qui a dû abandonner son logement, nous en avons aidé 19 autres.

● (1730)

Je reviendrai tout à l'heure sur le coût du programme PAAP, mais au sujet de la disponibilité des logements, je voudrais d'abord préciser quelques faits. Je me demande si les députés d'opposition savent qu'à cinq milles d'ici, on trouve des maisons neuves de trois chambres à coucher pour $22,000. Je tiens à consigner ces chiffres au compte rendu. Certains diront «Mais qui est intéressé à vivre à cinq milles d'ici?». Je répondrai qu'il y a une trentaine d'années, quand j'ai construit ma maison, il m'a fallu la construire à quelque 25 milles à l'extérieur de Montréal parce qu'à cette époque, c'était le seul endroit où je pouvais trouver un terrain pas trop cher. Il me semble que l'un des problèmes aujourd'hui à propos du coût des logements, c'est que les gens veulent tous vivre au centre-ville d'Ottawa. Dans ce cas, ils doivent s'attendre à payer le prix fort. Mais il y a des maisons à des prix très raisonnables pour ceux qui en veulent.

A propos de nouvelles habitations, savez-vous qu'au sud de Montréal, il est possible d'acheter une maison préfabriquée flambant neuve de trois chambres pour $34,000, réfrigérateur et cuisinière compris, en versant 5 p. 100 d'arrhes? Que peut-on demander de mieux? Si l'on ne peut acheter le même genre de maison à Edmonton, c'est bien dommage. Je sais ce qui se passe là-bas. Nous savons pourquoi les prix y sont si élevés, mais il y a une autre raison à cela et c'est que l'essor de la construction en Alberta a provoqué une pénurie de travailleurs de la construction. Il s'ensuit que nous devons importer divers ouvriers spécialisés pour travailler en Alberta. Un autre problème réside dans le fait qu'il n'y a pas vraiment de mobilité parmi les travailleurs de la construction au Canada. Et je sais de quoi je parle! J'habite la banlieue de Montréal et j'ai dû attendre exactement neuf mois avant qu'un électricien vienne travailler chez moi. Donc on peut conclure que l'industrie de la construction ne se porte pas trop mal s'il faut patienter si longtemps pour trouver des ouvriers.

Je voudrais ajouter pour ceux qui peuvent se permettre de payer une maison neuve 22 à 34,000 dollars que, pas très loin d'ici, on peut aussi acheter des maisons semi-fabriquées. L'extérieur est terminé, mais il faut finir l'intérieur. Ces maisons coûtent de $14,000 à $18,000. Je me souviens également qu'il y a une trentaine d'années, lorsque nous voulions construire une maison, nous devions, la plupart du temps, faire construire la carcasse et terminer l'intérieur nous-mêmes. Certains devaient même sans doute construire eux-mêmes leurs placards de cuisine. Aujourd'hui, je pense que les gens ne sont pas prêts à le faire eux-mêmes. En fait, la plupart s'attendent à ce que tout soit fait, y compris la peinture, le carrelage et même la pose des tapis. Il s'agit de savoir ce que nous voulons. Les

prix ont augmenté nettement, en partie parce que les gens exigent davantage.

Je voulais parler un peu de ce que coûte le PAAP, mais avant, je voudrais parler de l'assurance hypothécaire. L'assurance sur les prêts hypothécaires a été instaurée en 1954, quand la loi nationale sur l'habitation a été modifiée pour permettre aux banques à charte d'investir le domaine des prêts hypothécaires résidentiels. Jusque là, la loi sur les banques leur interdisait d'accorder des prêts hypothécaires directs. En protégeant le prêteur contre les risques de perte, l'assurance hypothécaire de la loi nationale sur l'habitation incite les prêteurs approuvés à investir dans des hypothèques. Les primes d'assurance hypothécaires que les emprunteurs versent à la SCHL sont accumulées dans un fonds d'assurance hypothécaire.

Je vous parlerai de ce fonds dans un instant.

M. Blenkarn: Un fonds de faillite.

M. Herbert: Je vais répéter ce qu'a dit le député d'en face. Il a dit «Un fonds de faillite». Je tiens a insister là-dessus. Les prêteurs peuvent réclamer des dédommagements à cette caisse lorsqu'un emprunteur ne s'acquitte pas de sa dette et fait faillite. La prime d'assurance hypothécaire s'élève généralement à 1 p. 100 du montant du prêt et elle est incluse dans celui-ci. Divers ministres qui ont été chargés de la SCHL pourront vous le confirmer, j'ai fait valoir, pendant des années, que cette prime de 1 p. 100 était trop élevée et qu'il fallait la réduire à 0.5 p. 100. Si je l'ai fait, c'est parce qu'il n'y avait relativement pas de risque et que les primes d'assurance hypothécaire avaient permis d'accumuler des fonds considérables, plus de 600 millions de dollars.

L'automne dernier encore, j'ai écrit au ministre chargé de la SCHL, qui a pris la parole en début d'après-midi, pour lui dire que je m'opposerais farouchement à toute hausse des primes d'assurance hypothécaire. Cet argent ne doit pas servir à régler les problèmes de liquidités causés par la politique gouvernementale.

En fait, le programme PAAP était un programme social et le taux d'assurance en vigueur était de 1 p. 100 tout comme pour les hypothèques ordinaires. On a constaté que le pourcentage d'abandons pour les logements financés par ce programme était plus élevé que pour les logements ordinaires. J'ai déjà déclaré, et je le faisais en toute bonne foi, qu'il s'agissait d'un coût social et qu'il fallait l'envisager comme tel. Voilà pourquoi je me suis opposé à toute hausse du taux d'assurance car s'il s'agit d'un programme social, il ne faut pas que les 90 à 95 p. 100 de ceux qui se sont prévalus avec succès du programme PAAP, soient pénalisés pour ceux qui malheureusement, n'ont pas touché les augmentations de revenu qui leur auraient permis de garder leurs maisons.

Aussi, les difficultés économiques, certaines situations régionales et dans une certaine mesure d'autres mesures gouvernementales, n'ont pas facilité la réussite du programme PAAP. Ce fut certainement le cas dans le sud de l'Ontario et aussi au Québec où la situation politique a beaucoup influé sur le succès du programme.

Je voudrais maintenant lire un passage d'une lettre que le ministre a bien voulu me communiquer il y a à peu près deux mois et qui porte sur les taux d'assurance hypothécaire exigés par la SCHL. Je vous lis donc ce passage:

Le logement

. . . il serait injuste que la SCHL relève ses primes d'assurance hypothécaire pour récupérer ses pertes découlant du Programme d'aide pour l'accession à la propriété et du Programme d'aide au logement. Comme vous le dites dans votre lettre, il s'agissait de programmes sociaux et par conséquent, le coût social qu'ils entraînent ne devrait pas être imputé à ceux qui profitent de la loi nationale sur l'habitation mais au gouvernement lui-même. Malheureusement et vous le savez bien, cette situation n'a pas été prévue au moment où ces programmes ont été instaurés si bien que la Caisse d'assurance hypothécaire a déjà couru ce risque et elle en fait les frais aujourd'hui.

Pour ce qui est des prêts ordinaires, je considère que les primes d'assurance exigées devraient tenir compte du risque et que la Caisse devrait être administrée comme une institution prêteuse autonome. Je ne pense pas que l'ensemble des contribuables soient tenus de subventionner le coût de l'assurance hypothécaire. C'est dans ce contexte que fut instaurée la présente étude sur les taux d'assurance prévus dans la loi nationale sur l'habitation.

Le monsieur en face de moi a parlé des grosses pertes subies par la SCHL par suite de l'acquisition de ces propriétés et même les éditorialistes—et le député devrait lire les journaux à l'occasion—qui ont parfois tendance à exagérer, ont parlé d'une perte de l'ordre de cent millions pour l'an dernier. Peut-être le chiffre est-il inexact. Ce n'est pas moi qui dirai que ce n'est pas beaucoup d'argent que 100 millions de dollars, mais je dois les situer dans leur contexte. Par suite d'une politique, heureusement—soit dit en passant, ce n'était pas ce qu'elle visait—nous nous sommes retrouvés avec quelque 600 millions de dollars que nous avons pu utiliser précisément dans le cadre d'un excellent programme social pour acquérir ces propriétés et pour les relancer actuellement sur le marché.

A ce propos—je ne puis résister à la tentation de signaler à l'opposition qu'elle manque de suite dans les idées—sans doute celle-ci se souvient-elle que la SCHL a cherché il y a deux ans environ à se défaire de certaines de ses propriétés et qu'elle a mis en vente à Montréal un très vaste projet domiciliaire. Tous ceux qui consultaient les chiffres étaient d'avis que la SCHL devaient se défaire de ces propriétés même en les vendant à perte. Quelle a été à l'époque la réaction du party tory? Son porte-parole s'est levé à la Chambre pour s'opposer énergiquement au projet de la SCHL de se départir de ces propriétés. C'était simplement que le porte-parole de l'opposition officielle craignait que les loyers des occupants de ces logements qui appartenaient alors à la SCHL augmenteraient une fois cédés au secteur privé.

Je dis que c'est de l'hypocrisie pure et simple. C'est ainsi que les contribuables—après tout, c'est la SCHL qui a dû assumer cette perte, et la SCHL appartient aux contribuables—qui ont dû assumer des frais inconsidérés parce qu'on s'est opposé à ce que ces propriétés soient vendues alors que les prix étaient raisonnablement bons. J'estime que si la SCHL avait pu à cette époque vendre sans difficulté certains de ses logements, elle se retrouverait actuellement dans une bien meilleure position, car les problèmes qu'elle éprouve actuellement n'ont après tout rien à voir avec une perte: c'est une affaire de liquidité, et il importe de bien faire la distinction. Quand l'opposition parle d'une perte de un demi milliard de dollars, je dis que c'est tout simplement de la divagation.

● (1740)

A propos d'intérêt hypothécaire, je voudrais consigner au compte rendu quelques statistiques qui peuvent présenter un certain intérêt, et je m'adresse particulièrement aux députés du NPD pour qu'ils puissent décider quelle orientation au juste ils veulent proposer au gouvernement. Je voudrais lire un

alinéa d'une lettre que la SCHL m'a adressée. Ce sont les chiffres publiés par la SCHL pour janvier 1981:

Le coût global d'une subvention de 1 p. 100 d'un an pour tous les nouveaux prêts hypothécaires consentis en 1981 pour de nouveaux logements, jusqu'à concurrence de $50,000 l'unité, est estimé à 75 millions de dollars. Le coût global d'une subvention de 1 p. 100 aux propriétaires pour un premier renouvellement d'hypothèque en 1981 est estimé à 100 millions de dollars. Si une subvention de 1 p. 100 était accordée à tous les propriétaires qui renouvellent leur hypothèque en 1981, le coût estimatif global atteindrait 125 millions de dollars.

A partir de ces chiffres, nous devrions décider si c'est là l'orientation que nous voulons prendre. Je suis conscient des difficultés qu'occasionnent en ce moment des taux hypothécaires atteignant jusqu'à 15 p. 100, mais aujourd'hui il est possible d'obtenir un prêt hypothécaire d'un an. En fait, les prêts hypothécaires d'un ou deux ans sont consentis à des taux moins élevés que ceux de cinq ans, et je pense que ce n'est pas courir un très grand risque que d'emprunter sur hypothèque pour un an maintenant, même à un taux plus élevé, en prévision d'une baisse des taux d'intérêt dans un an.

Quand j'ai construit ma maison, je n'avais pas le choix, car je ne pouvais obtenir de prêt hypothécaire d'un an, le délai le plus court étant d'au moins cinq ans. Je me suis donc engagé pour cinq ans, bon gré, mal gré. Un emprunteur sur hypothèque aujourd'hui peut choisir entre un an ou deux. J'ai trouvé très intéressant que le taux d'intérêt sur un prêt hypothécaire d'un ou deux ans soit de ½ p. 100 ou même de 1 p. 100 inférieur à celui d'un prêt de cinq ans.

Je voudrais parler de certains efforts que la SCHL a déployés pour tâcher d'aider l'industrie de la construction, en ce qui concerne notamment les travaux de rénovation, car, après tout, comme entrepreneur en construction, si je n'ai pas de commandes pour de nouvelles maisons, il me faut trouver à m'occuper, et les travaux de rénovation constituent certes une bonne solution.

La principale contribution du gouvernement fédéral s'est faite par le biais du programme d'aide à la remise en état des logements, ou le PAREL. Je voudrais ici, pour répondre à une des observations du député de Vancouver-Est (Mme Mitchell), dire que les sommes affectées au PAREL n'ont nullement été réduites. C'est tout à fait faux de dire qu'elles l'ont été. Voilà pourquoi une plus grande publicité ne nous ferait pas de tort.

Je vais vous lire un extrait d'une lettre du ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement:

En vertu du programme, la Société peut prêter aux propriétaires dans des régions désignées jusqu'à concurrence de $10,000 pour des travaux de rénovation. De cette somme, la Société consent à remettre jusqu'à concurrence de $3,750. Quant aux immeubles locatifs, les propriétaires peuvent s'adresser au secteur privé pour effectuer des travaux de rénovation et obtenir de la Société des prêts à remboursement conditionnel ne dépassant pas la moitié du coût des réparations effectuées, jusqu'à concurrence de $2,500 par unité. Cette année, quelque 250 millions de dollars ont été affectés au PAREL.

Ensuite, le secteur de la construction doit s'assurer que ces fonds sont bel et bien utilisés. Les prêts pour l'amélioration des maisons consentis par les banques ou par les organismes approuvés de crédit à tempérament peuvent être garantis par la caisse d'assurance des prêts pour l'amélioration des maisons, constitué à cette fin par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le maximum des prêts consentis est de $10,000 et l'assurance coûte 1 p. 100 du capital emprunté; en d'autres mots, on demande le même pourcentage que pour les hypothèques ordinaires.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a fourni une aide précieuse dans divers autres domaines, non pas seulement au secteur de la construction, mais également aux propriétaires. Je voudrais à présent vous parler pendant quelques minutes d'un programme que j'affectionne particulièrement . . .

[*Français*]

. . . le programme d'aide à la remise en état des logements ou PAREL. L'aide du PAREL s'adresse à des particuliers qui sont soit propriétaires occupants soit propriétaires bailleurs plutôt qu'à de grands organismes ou à d'autres paliers de gouvernement. Voilà pourquoi le programme en soi ne se prête pas à des annonces publiques de la même façon que le ferait peut-être l'inauguration d'un nouvel ensemble d'appartements financés par le gouvernement fédéral.

Le programme a pour but d'accorder une aide financière aux individus et aux familles à revenu modéré des régions rurales désignées, dans le but d'améliorer leur demeure. L'assistance est sous la forme de prêts pouvant s'élever à $10,000, dont un maximum de $3,750 peut faire l'objet d'une remise selon le revenu du requérant. Dans la province de Québec, le programme est livré par les municipalités auxquelles on accorde certains honoraires pour défrayer les coûts encourus dans la livraison de ce programme qui a connu beaucoup de succès et particulièrement dans ma circonscription où les fermiers ont bien utilisé ce programme. Je félicite le ministre.

[*Traduction*]

J'aimerais également vous toucher un mot du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, car il s'agit après tout d'un programme de construction qui a connu un grand succès. Il y a un mois, le ministre m'a fait savoir que quelque trois quarts de millions de chèques avaient été distribués dans le cadre de ce programme. La valeur de l'aide accordée dépasse le quart de milliard de dollars. Je le répète, pour ceux d'entre nous qui travaillaient dans l'industrie de la construction, c'est par des moyens comme ceux-là que nous essayons de surmonter le problème immédiat de la baisse de la construction domiciliaire. Tant qu'à revenir sur ce sujet, j'aimerais vous faire part de certaines statistiques intéressantes concernant le nombre de maisons construites en 1980.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est épuisé.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mon discours, j'aimerais dire que je suis généralement ravi d'entendre parler le député de Vaudreuil (M. Herbert). Je sais qu'il s'est beaucoup occupé de construction. Il y a un certain temps qu'il ne s'en occupe plus et je suppose qu'il est absent depuis longtemps de sa circonscription, et c'est regrettable.

Je me demande s'il continuerait de prétendre que ce programme était extraordinaire s'il avait pu parler à certains des jeunes qui ont été embobinés par la publicité relative au programme PAAP. En effet, la société leur a fait miroiter la possibilité d'une augmentation de la valeur marchande de leur maison et de la valeur de leur placement immobilier, prétendant que cet achat leur apporterait le statut social et la sécurité qui leur permettraient de marcher la tête haute dans leur localité. Je me demande si le ministre n'aurait pas déchanté s'il avait pu leur parler après qu'ils eurent acheté leur maison et qu'ils durent la quitter faute de pouvoir la payer parce que la société avait pollué le marché; la maison qu'ils avaient achetée devenait invendable parce qu'il y avait trop de

maisons neuves sur le marché et que la SCHL avait garanti les hypothèques aux promoteurs, à tel point que dans certains quartiers, notamment dans la région de Peel, la société a pris possession d'un nombre incalculable de maisons pour défaut de paiement. Je me demande s'il oserait dire que c'était formidable pour ces personnes d'avoir une maison pendant quelque temps. Il est regrettable de leur avoir donné l'occasion de devenir propriétaires et réaliser ainsi un vieux rêve, pour voir celui-ci s'effondrer peu de temps après.

Le député dit que le programme PAAP est une politique sociale. Est-ce la politique sociale de la SCHL de convaincre les gens d'investir $2,000, $3,000 ou $4,000 dans une propriété et de leur faire perdre toute leur mise en adoptant des programmes de mise en marché qui permettent aux promoteurs de construire trop de logements dans une région donnée et de couler complètement le marché de l'immobilier dans cette région? Est-ce une politique sociale? Est-ce la politique sociale des libéraux? C'est là le problème.

● (1750)

Samedi un nommé Defrates est venu à mon bureau. Il a acheté dans la région de Streetsville, à Mississauga, une maison unifamiliale en co-propriété. Le projet comprend 35 maisons qui ont été financées à l'origine par le Trust national. Il a payé sa maison $77,900. Il a versé $10,000 d'arrhes et emprunté $67,900 à 9.5 p. 100. Il y a eu tellement de construction dans la région que les maisons de ce projet, que j'ai vues et qui sont très jolies, ne se sont pas vendues. En fait, seulement sept des 35 maisons ont été vendues. A un moment donné le prêteur hypothécaire en a loué cinq, mais les autres sont restées vides et la SCHL en est devenue propriétaire en mai 1980.

La société en a pris possession et elle les a terminées. Les maisons, qui ont été peintes et décorées et dont la pelouse a été entretenue, sont restées vides. Elles sont maintenant évaluées à $55,000 et non plus à $77,900. La Société ne veut pas les mettre en vente, même à ce prix-là. Elle ne veut même pas les louer. Elle les laisse inhabitées. Par le temps froid qu'il fait cet hiver, les maisons sont chauffées, la Société fait le déneigement, avec l'argent des contribuables canadiens. La Société n'envisage pas de se défaire de ces maisons sur le marché immobilier dont elle a causé l'effondrement en assurant les hypothèques de divers projets.

Si on reconnaît que des personnes, des entreprises et des sociétés peuvent se tromper, on peut pardonner à la SCHL les erreurs qu'elle a commises, mais en mars 1977, dans la région de Peel, James Crozier, le directeur des services sociaux a remis à la Société un dossier et un mémoire détaillés sur les problèmes découlant de PAAP, des logements en co-propriété et des projets d'habitation que la Société a créés dans la région. On s'attendrait à ce qu'après l'exposé des problèmes par une agence locale de services sociaux, la SCHL n'assure plus de projets. Mais non, le jeu continue. Il y a eu le PAAP et puis le programme de prêts hypothécaires à amortissement progressif et divers programmes tout aussi magnifiques. Nous savons tous à quel joli jeu de sigles les types d'en face ont soumis l'alphabet dans la gestion de cette société. J'ai mentionné le PAAP et le PPHAP si je ne m'abuse, mais il y a le PAQ, le PAREL, etc. Tous ces programmes ont été créés dans un but quelconque, mais dans la région de Peel les critiques n'ont pas manqué. Le problème a été signalé en mars 1977, mais la société a foncé. Elle a continué de financer des immeubles toujours plus nombreux, il y a eu de plus en plus de familles qui se sont fait prendre et les saisies sont arrivées.

J'habite dans le sud de Mississauga, en bordure du lac. A la limite de la vieille ville de Port Credit il y a un lotissement nommé Balsam Woods qui a été lancé en 1974. Il s'agit de maisons de ville en copropriété. Cela ne s'est jamais vendu. Il y a eu des ventes, d'accord; ils ont vendu les coquettes petites maisons, mais les propriétaires ont filé. Alors on les a revendues. L'an dernier, avec mon église, je me suis occupé de loger une famille de Vietnamiens venus au Canada. La SCHL m'a permis de louer pour eux une de ces maisons. Le directeur de la SCHL m'a donné les clés de quatre maisons, en me disant de choisir. J'ai visité l'ensemble et y ai remarqué de belles maisons inoccupées. Certaines avaient été louées, d'autres avaient été vendues, mais l'entreprise n'avait jamais été rentable. Elle avait obtenu des garanties d'assurance en 1974 et en 1975, mais elle n'a jamais été rentable. Et pourtant, en 1977 et en 1978, la Société continuait à accorder des garanties d'assurance. La politique gouvernementale de loyer élevé de l'argent vient encore aggraver le problème.

Hier à la Chambre, le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a réaffirmé cette politique de loyer élevé de l'argent en avouant que le système de mise aux enchères des bons du Trésor pratiqué par la Banque du Canada maintenait les taux d'intérêt à un niveau élevé. C'est ainsi que les taux d'intérêt s'élèvent à 15 ou 15.5 p. 100, et que le gouvernement ne fait rien pour les réduire au profit des propriétaires. Les ministériels prétendaient lors de la dernière législature que notre projet de crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires allait bénéficier aux riches. Il était destiné—et tous ceux qui travaillent dans l'immobilier le savent—à aider les jeunes ménages à payer les frais d'intérêt. Avec les taux d'intérêt de 15 p. 100 aujourd'hui, cette proposition aurait permis de réduire de 3.5 p. 100 les coûts qu'entraîne la propriété d'une maison. Cette mesure aurait apporté une certaine aide; le gouvernement actuel propose-t-il quelque chose de ce genre?

Le budget de la SCHL dépasse 1.1 milliard de dollars. Ce montant permettrait certes de défrayer une bonne partie de l'aide accordée aux jeunes ménages pour payer les intérêts sur leurs hypothèques. Dans bien des régions du pays, on n'a plus besoin de l'intervention du gouvernement du Canada dans le secteur du logement. Le gouvernement de la Colombie-Britannique, par exemple, accuse des excédents. Il peut financer le logement à Vancouver. Je sais qu'il y a un problème à Vancouver, mais la Colombie-Britannique réussit à accuser des excédents.

Le logement

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je dois informer la Chambre que le temps alloué à l'étude de la motion, en conformité de l'article 58(11) du Règlement, est expiré.

La Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

LE REPORT DE LA DATE D'EXPIRATION DES OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DES PETITES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le gouvernement vient à peine de présenter la mesure traitant des obligations pour l'expansion des petites entreprises dont la nouvelle date d'expiration a été fixée au 1er avril 1981 et comme le secteur très important des petites entreprises au Canada dispose encore de très peu de temps pour profiter des avantages découlant de ces obligations, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre prie instamment le gouvernement de reculer la date d'expiration du programme des obligations pour l'expansion des petites entreprises jusqu'au 31 décembre 1981.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LES MALADIES TROPICALES ET EXOTIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante. Des rapports récents révèlent que la santé des Canadiens est sérieusement menacée, puisque le nombre des Canadiens atteints d'affections tropicales et exotiques comme le paludisme est dix fois plus grand qu'il y a cinq ans. Je propose donc, avec l'appui du député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que la Chambre encourage le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à apporter une attention particulière au problème des affections tropicales et exotiques au Canada, et à envisager même la création d'un institut de médecine tropicale.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE NORD CANADIEN

ON DEMANDE D'AIDER LES HABITANTS DU NORD À FAIRE FACE À L'ACCROISSEMENT DES COÛTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. S'il y a quelqu'un ici qui doute le moindrement que sévisse actuellement une crise économique, il n'a qu'à regarder au nord du Canada où l'inflation y est galopante. Le 5 janvier dernier, à Gjoa Haven dans les Territoires du Nord-Ouest, la douzaine d'œufs coûtait $4.30, le pain $2.65, et deux kilogrammes de lait en poudre coûtaient $8.50. Considérant que le premier ministre (M. Trudeau) est peut-être plus sensible maintenant aux problèmes que cause l'isolement depuis son expérience à Lech, pendant laquelle il a pu se contenter de manger des avocats, je propose, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que le gouvernement prenne des dispositions immédiates pour assurer que les habitants du nord du Canada peuvent se procurer une alimentation nutritive de qualité aux prix en vigueur dans le reste du pays.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE PROGRAMME D'AIDE AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné les graves problèmes financiers auxquels sont en butte les municipalités des provinces Maritimes parce que l'hiver est particulièrement rigoureux cette année, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre enjoigne au ministre chargé du logement de rétablir le programme d'aide aux services communautaires ou de mettre en œuvre un autre programme permettant aux citoyens de la région de faire face à cette situation intolérable.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LE BILINGUISME

L'OPPOSITION DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, j'aimerais proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement.

Étant donné la déclaration fracassante et insultante du Procureur général adjoint de l'Ontario, M. H. Allan Leal selon laquelle il n'existe pas un seul avocat francophone dans l'Ontario qui puisse plaider une cause en français au civil; étant donné que le ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario, à Toronto hier, M. Thomas Wells, a également, lui aussi, invoqué cet argument stupide et aberrant pour expliquer son opposition à ce que la province de l'Ontario soit liée par l'article 133 de la Constitution au même titre que le Manitoba, le Québec et prochainement le Nouveau-Brunswick; étant donné la déclaration du président de l'Association des juristes de langue française de l'Ontario, Me Robert Paris, qui se lit comme suit:

. . . Ça commence à être insultant quand on se fait dire qu'on est incapable et incompétent du jour au lendemain.

Étant donné qu'il y a des centaines d'avocats francophones compétents qui se voient refuser par la province des instruments de travail en français essentiels . . .

M. Nielsen: Suffit!

M. Gauthier: . . . et ce, faute d'une loi appropriée, je propose, appuyé par l'honorable député d'Argenteuil (M. Gourd):

Que cette Chambre regrette et déplore que le gouvernement de l'Ontario s'appuie sur des arguments aussi farfelus pour soutenir son opposition au bilinguisme institutionnel à la législature de l'Ontario ainsi que dans les tribunaux tel que prévu à l'article 133.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LA PUBLICITÉ DANS LES MÉDIA

LE «SUN» DE TORONTO—«LES FILLES DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente, persuadé que tous les députés l'appuieront. Hier, le 14 janvier, figurait à la page 50 du *Sun* de Toronto une réclame publicitaire pour l'hôtel Brampton, qui a été placée par Centrefold Model & Entertainment Agency et qui dit notamment: «L'hôtel Brampton présente les filles de la colline parlementaire». Madame le Président, cette annonce constitue un sujet d'embarras pour le Parlement. Il s'agit, à mon sens, d'un cas de fausse publicité qui porte atteinte directement à la dignité des femmes qui travaillent sur la colline parlementaire. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que l'Orateur de la Chambre des communes institue une enquête sur cette affaire et, si l'annonce se révèle mensongère, que les mesures voulues soient prises par l'Orateur et que l'hôtel Brampton ainsi que Centrefold Model & Entertainment Agency fassent amende honorable aux femmes qui travaillent sur la colline parlementaire.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LE MAINTIEN DES PROGRAMMES DESTINÉS AUX AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que le ministre du Travail (M. Regan), qui est responsable de la condition physique et du sport amateur, a récemment cessé de financer divers programmes récréatifs et culturels destinés aux autochtones, sans rien prévoir à la place, et étant donné que ces programmes procurent des emplois aux autochtones et que leur abandon risque d'aggraver les problèmes sociaux dont souffrent les collectivités autochtones du Canada, je propose, avec l'appui du député de Pembina (M. Elzinga):

Que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour maintenir ces programmes ainsi que le personnel qui leur est affecté, et qu'il voie à ce que les autochtones profitent au même titre que les autres Canadiens des avantages découlant de la condition physique et du sport amateur.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ACCROISSEMENT DU PARC DE WAGONS À BESTIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je m'inquiète de la pénurie de wagons à bestiaux, et c'est pourquoi je voudrais invoquer l'article 43 du Règlement au sujet de cette affaire urgente. Étant donné que les chemins de fer sont en train de réduire considérablement le nombre de wagons à bestiaux bien que le transport du bétail leur rapporte neuf fois plus que celui du grain, et comme le CP peut se permettre de dépenser 400 millions de dollars pour racheter une société d'ouvre-boîtes aux États-Unis, mais refuse d'acheter des wagons à bestiaux, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que le ministre des Transports empêche les chemins de fer de continuer à gruger les agriculteurs et qu'il invoque l'article 262 de la loi sur les chemins de fer pour contraindre les compagnies ferroviaires canadiennes à augmenter leur parc de wagons à bestiaux.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES OTAGES AMÉRICAINS EN IRAN—TÉMOIGNAGE DE SYMPATHIE ET DE SOLLICITUDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire qui continue d'être urgente. La plupart d'entre nous venons de célébrer Noël avec nos amis et notre famille et nous devrions nous rappeler le triste sort des citoyens américains qui sont détenus comme otages en Iran et penser à la souffrance à laquelle donne lieu cette parodie de diplomatie internationale. Je propose donc, appuyé par le député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que la Chambre exprime sa sympathie et sa sollicitude pour les otages américains retenus en Iran et son fervent espoir de voir libérer et retourner dans leur pays ces innocentes victimes de la mésentente internationale.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.
(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'INCIDENCE SUR L'INDUSTRIE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie et elle porte sur son programme énergétique national. En dépit des signes, chaque jour plus nombreux, montrant que la politique énergétique est un véritable désastre pour notre pays, le ministre de l'Énergie a déclaré à la Chambre lundi et répété hier qu'il n'avait pas l'intention d'y apporter de modifications. Pourtant, avant les Fêtes, le premier ministre et le ministre de l'Énergie lui-même avaient affirmé à au moins dix reprises en Chambre qu'ils étaient prêts à négocier avec les provinces et le secteur privé.

● (1415)

La preuve est faite que la politique énergétique a entraîné le départ de dizaines de plates-formes de forage, l'exode de millions sinon de milliards de dollars, ainsi qu'un grand nombre de licenciements, sans parler du fait qu'elle constitue une menace pour nos approvisionnements en pétrole. J'aimerais donc que le ministre nous explique pourquoi il est devenu aussi intransigeant? Est-ce par fierté ou par ignorance des méfaits de sa politique?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je voudrais rappeler à l'honorable député que la politique que nous avons annoncée a pour objet, au contraire, de maintenir le taux de croissance de l'inflation à un niveau raisonnable et de l'empêcher de monter à des niveaux aussi élevés que ceux que l'on rencontre dans un grand nombre de pays industrialisés à l'heure actuelle. En outre notre politique a pour objet de sauver des dizaines de milliers d'emplois qui seraient perdus par des hausses trop rapides du prix du pétrole. Cela est démontré encore une fois par l'examen de ce qui arrive dans un grand nombre d'autres pays industrialisés. Par ailleurs le gouvernement ainsi que moi-même avons indiqué clairement que nous étions disposés à négocier de bonne foi avec les représentants de l'industrie et le gouvernement de l'Alberta en particulier. Je dois signaler à l'honorable député que déjà le gouvernement a amendé certaines propositions qui étaient contenues dans le budget, en particulier en ce qui a trait aux puits d'exploration, et que nous allons reporter à l'an prochain, en 1982, certaines mesures. En outre, nous avons déjà indiqué que nous étions disposés à rencontrer les représentants du gouvernement de l'Alberta que ce soit au niveau ministériel ou des fonctionnaires. Le gouvernement d'Edmonton a refusé d'avoir des rencontres au niveau ministériel jusqu'à maintenant mais je répète, encore une fois, notre disponibilité. Je tiens à signaler que le gouvernement est fermement engagé à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le programme énergétique, mais je dois dire que nous avons déjà fait preuve de flexibilité dans la mise en œuvre de ce programme.

[*Traduction*]

M. Andre: Madame le Président, le ministre n'est manifestement pas conscient du tort que cause sa politique. Celle-ci est mauvaise non seulement au fond mais également dans le détail. Ainsi, le ministre de l'Énergie se rend-il compte que les règles régissant la propriété canadienne et découlant de son programme énergétique national ont pour résultat de ranger pratiquement toutes les sociétés canadiennes, peut-être même Petro-Canada, dans la catégorie des sociétés non canadiennes? Le ministre se rend-il également compte qu'un changement de politique s'impose pour remédier à cette situation ridicule? Par conséquent, si le ministre s'en tient à la position énoncée à la Chambre quand il a déclaré lundi que le gouvernement allait poursuivre la politique actuelle en 1981, aucune société ne sera en mesure de se prévaloir des stimulants prévus pour les sociétés canadiennes, car aucune société du Canada ne pourra être considérée comme canadienne aux termes des règles régissant la propriété canadienne édictées par ses collaborateurs.

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, je pense que le plus ridicule est probablement la déclaration même du député de Calgary-Centre quand il prétend que même la société Petro-Canada ne se qualifierait pas comme compagnie canadienne. En fait il y a un grand nombre de compagnies canadiennes qui rencontrent les critères énoncés dans le projet mis de l'avant pour évaluer les critères de canadianisation des entreprises. Je comprends que mon honorable collègue et son parti ne favorisent pas la canadianisation des entreprises, que son parti préfère s'associer aux multinationales. C'est leur droit. Mais je tiens à dire que ce que nous avons rendu public est un document de travail, nous l'avons intitulé en anglais... Le chef de l'opposition est en train, encore une fois, de s'inquiéter de son avenir, madame le Président.

M. Clark: Oh, oh!

M. Lalonde: Le document que le député a en main s'intitule en anglais *Discussion Paper*. Ayant émis un *Discussion Paper*, un document de travail, nous avons fixé un délai jusqu'au 9 février à l'industrie et aux intéressés pour faire connaître leur point de vue de façon à réviser avec les intéressés les critères qui devront être appliqués. Nous avons rendu ce document public pour fin de discussion. Nous avons donné jusqu'au 9 février pour obtenir des commentaires, et si nous avons adopté cette attitude c'est qu'en effet nous étions intéressés à recevoir des commentaires et à effectuer les ajustements qui pourraient s'imposer.

● (1420)

[*Traduction*]

M. Andre: Madame le Président, je conseille au ministre de s'entretenir avec M. Renouf, le fonctionnaire concerné. Il se rendrait compte qu'un changement de politique s'impose s'il veut que ce document de travail porte fruit. A l'heure actuelle, toutes les sociétés canadiennes sont «étrangères», selon les règlements découlant de sa politique. Voilà une nouvelle preuve de l'inefficacité de ce que ce document propose. D'après les informations qu'il reçoit de ses fonctionnaires ou de l'industrie, le ministre ne se rend-il pas compte que la taxe de 8 p. 100 sur les recettes provenant du pétrole et du gaz, qui n'est pas déductible du revenu au Canada, l'est pour les sociétés américaines installées au Canada? Cela signifie qu'un Canadien désirant forer un puits de pétrole au Canada a avantage à constituer son entreprise en société aux États-Unis avant d'entreprendre ses forages au Canada au lieu de le faire à titre de société canadienne. Le ministre est-il au courant de cette situation absurde?

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, au sujet de la première partie de la question de l'honorable député, je lui rappelle que le document auquel il se réfère a été émis sous l'autorité de M. Renouf lui-même. Alors M. Renouf est la personne qui a émis ce document et qui recevra aussi des commentaires et qui verra à faire les ajustements qui pourraient s'imposer, et la décision finale sera celle du gouvernement. En ce qui concerne le deuxième point soulevé par l'honorable député, alors que tous les jours il s'inquiète du nombre d'instruments de forage qui quittent le Canada, je m'étonne donc qu'il s'inquiète maintenant de ceux qui pourraient nous venir des États-Unis. Ce que j'ai à lui dire c'est que grâce au programme énergétique et au budget qui a été mis de l'avant et aux octrois qui seront accordés...

[*Traduction*]

M. Andre: Dans le cadre de votre politique.

[*Français*]

M. Lalonde: ... aux octrois qui seront accordés en vertu du budget, les compagnies canadiennes se trouveront dans une situation extrêmement avantageuse comparativement aux compagnies multinationales que mon honorable collègue s'amuse à défendre.

[*Traduction*]

L'INCIDENCE SUR L'INDUSTRIE EN SASKATCHEWAN

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, le ministre ne se rend-il donc pas compte qu'une tour de forage canadienne crée des emplois au Canada, non pas uniquement dans l'Ouest mais aussi à Startford, à Kitchener, à Toronto, ainsi que dans la province de Québec?

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Voilà la différence. Pourquoi ne pouvons-nous pas faire faire nos travaux de forage par des tours canadiennes au lieu d'encourager celles des États-Unis à venir ici alors qu'elles ne créent pas un seul emploi?

Passons maintenant à la Saskatchewan. Le ministre ne sait-il pas qu'à cause de sa politique énergétique, en Saskatchewan...

M. Clark: Il ne se soucie ni de la Saskatchewan, ni de l'Alberta, ni de la Colombie-Britannique, ni du Manitoba.

M. Nielsen: Il ignore même où cette province se trouve.

M. Jarvis: ... que bien des puits de pétrole ont cessé d'être rentables du jour au lendemain? Je ne parle pas des puits très rentables mais de ceux qui l'étaient à peine pour justifier leur exploitation. A cause de la politique pétrolière, ce n'est pas quelques puits, mais des centaines qui ont été fermés ou qui risquent de l'être. Cela se traduit, madame le Président, par une perte d'emplois et de productivité, ainsi qui une dépendance accrue vis-à-vis des compagnies étrangères. Le ministre est-il au courant de la situation et, si oui, quels entretiens a-t-il amorcés ou projette-t-il avec son homologue de la Saskatchewan en vue de remédier à cette situation tragique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député a beau dire cela, je lui ferai remarquer que les média ont fait une enquête sur les entreprises qui, disait-on, perdraient de très nombreux emplois, notamment en Ontario, à cause des déclarations faites par certains représentants de l'industrie pétrolière. Or, à ce sujet, le *Toronto Star*...

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: . . . n'a pu trouver le moindre . . .

M. Andre: Ni la *Pravda*.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre!

M. Beatty: C'est le «Trudeau Star».

M. Lalonde: Le *Toronto Star* n'a pu trouver un seul porte-parole de compagnie en Ontario qui ait affirmé avoir perdu des emplois. Le député sait que selon le magazine *Oilweek*, il y avait le 6 janvier à peu près le même nombre de plate-formes de forage en activité qu'à la même époque l'année dernière. En fait, d'après ces chiffres, même en Alberta, pas un seul emploi n'aurait disparu par rapport à la même période de 1980.

Pour ce qui est de la deuxième question que le député a soulevée, je lui rappelle que la Saskatchewan a le taux de redevance le plus élevé de tout le Canada, ce qui influe également sur les sommes nettes qui restent à l'industrie. J'ai eu des entretiens avec mon collègue de la Saskatchewan dans le passé et je dois le revoir la semaine prochaine.

M. Jarvis: Madame le Président, j'espère que le ministre et ses services vont engager des journalistes du *Star* de Toronto, car il est évident que ceux du *Globe and Mail* ont mal servi le ministre dans son évaluation.

Outre le Programme énergétique national et ses répercussions, deux autres facteurs ralentissent l'industrie du pétrole en Saskatchewan. Le premier est la taxe gouvernementale à l'exportation qui ferme le marché américain au pétrole brut lourd de la Saskatchewan. Le ministre sait combien ce marché est difficile et incertain.

● (1425)

M. Clark: Non, il ne le sait pas.

M. Jarvis: Deuxièmement, en achetant ainsi du pétrole lourd au Mexique à un prix deux fois plus élevé que celui que nous payons en Saskatchewan, nous modifions les livraisons de ce pétrole lourd et ses débouchés. Je voudrais simplement savoir ce que le ministre propose de faire à ce sujet?

M. Lalonde: Madame le Président, je suis très heureux que le député pose précisément cette question. Je lui prouverai encore une fois qu'il est dangereux de compter sur une opinion erronée et périmée.

Une voix: Digne du *Star* de Toronto.

M. Lalonde: Il est dangereux de se laisser manipuler par des sociétés étrangères qui sont particulièrement bien placées quand il s'agit d'acheter du pétrole lourd en Saskatchewan. En effet, la production du pétrole lourd en Saskatchewan ne sera nullement réduite même à la suite de la hausse du prix d'exportation annoncée par l'Office national de l'Énergie car nous avons trouvé d'autres clients aux États-Unis et les raffineries au Québec vont accepter plus de pétrole lourd de la Saskatchewan qu'elles ne l'ont fait dans le passé.

M. Kempling: Nommez la raffinerie.

Questions orales

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE FINANCEMENT DES PROJETS

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. Étant donné que le gouvernement du Canada a appuyé une résolution de l'ONU visant à faire de 1981 l'Année internationale des handicapés, le ministre pourrait-il dire à la Chambre et, ce qui importe davantage, aux 700,000 infirmes canadiens pourquoi le gouvernement n'a affecté à la réalisation de projets à l'intention des handicapés qu'un million de dollars de crédits, ce qui représente en fait moins de $1.50 par infirme canadien?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je vois dans la question du député davantage une instance qu'il formule en faveur des handicapés. Tous les niveaux de gouvernement, y compris les provinces et les municipalités, ainsi que d'autres institutions assument leur part de responsabilité à l'égard des handicapés.

Comme le député l'a dit, le gouvernement a consacré un million de dollars à la réalisation des projets que les collectivités et les groupes proposeront au comité organisateur du Canada. Les provinces contribueront pour leur part un montant équivalent. Elles ne fourniront pas un montant égal, car tout dépendra de l'ordre de grandeur des projets et des possibilités qui s'offriront à chacune des provinces. Cela n'empêche évidemment pas nos ministères de la santé et du bien-être social partout au Canada, ni d'autres ministères provinciaux des diverses provinces d'avoir leurs propres projets.

Le gouvernement fédéral doit annoncer très prochainement des projets intéressant chacun des ministères. Nous attendons toujours le rapport que doit nous soumettre le comité dont le député fait partie. Il n'est pas encore publié, bien que nous comptions le recevoir au début de l'année.

M. Young: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je pense que les handicapés attendent du gouvernement fédéral canadien qu'il donne l'exemple aux provinces et non pas l'inverse.

Étant donné que le gouvernement de l'Ontario va dépenser douze millions de dollars à l'occasion de l'Année internationale des handicapés et que par exemple celui de la Colombie-Britannique leur consacre trois millions de dollars, le ministre n'est-il pas prêt à reconnaître que la modicité de la contribution du gouvernement fédéral est embarrassante et qu'elle équivaut à une démission à l'égard des handicapés, et que ce montant devrait être immédiatement haussé pour démontrer que notre souci pour le sort des handicapés est réel et non pas simplement symbolique.

Mme Bégin: Madame le Président, nous aimerions tous naturellement pouvoir leur consacrer davantage de crédits. Je ne voudrais pas m'attarder sur l'aspect politique de la question posée par mon honorable collègue mais il doit comprendre que les provinces perçoivent maintenant une part bien plus importante des recettes fiscales et des ressources que le gouvernement fédéral. Il devrait donc plutôt faire un raisonnement totalement inverse. D'après moi, ce sont les provinces qui dans leur budget devraient inscrire bien davantage de crédits qu'elles ne le font à ce programme.

Questions orales

L'INCARCÉRATION DE MALADES MENTAUX—DEMANDE DE MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma dernière question supplémentaire est adressée au ministre de la Justice puisque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne semble pas prendre cette affaire au sérieux.

Le ministre de la Justice est-il prêt à s'engager à déposer à la Chambre un bill gouvernemental qui aurait pour effet de modifier le Code criminel afin d'abolir l'usage de mandats du lieutenant-gouverneur pour enfermer pendant des années dans des établissements des Canadiens souffrant de maladie mentale et qui ont commis des délits criminels mineurs. Le gouvernement est-il prêt à faire au moins ceci pour les handicapés?

● (1430)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, nous avons reçu des recommandations à ce sujet de la Commission des droits de la personne, présidée par M. Gordon Fairweather. Nous étudions la possibilité de présenter des amendements à la loi canadienne sur les droits de la personne et, si nécessaire, au code criminel, mais nous ne pensons pas que nous soyons prêts à le faire dans les jours qui viennent. Nous étudions le problème présentement et nous espérons en venir à une conclusion dans les mois à venir.

* * *

[*Traduction*]

LA BANQUE DU CANADA

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TAUX D'ESCOMPTE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse cette fois au ministre des Finances. Le ministre ne sait peut-être pas qu'à l'issue de la séance d'aujourd'hui, le taux d'escompte de la Banque du Canada avoisine encore 17 p. 100 et qu'il n'a reculé que de 0.03 p. 100. Le ministre a fixé le taux d'escompte de la Banque du Canada de telle sorte qu'il soit de 0.25 p. 100 supérieur au taux d'intérêt des bons du Trésor. Le ministre a vendu des bons pour 1.310 milliard. Les 182 bons ont été vendus à 15.3 p. 100. Les bons d'un an se sont vendus à 14.4 p. 100.

J'aimerais savoir pourquoi le ministre n'oblige pas la Banque du Canada à fixer son taux d'escompte en fonction de ses ventes moyennes de bons du Trésor. Ainsi, avec une vente de bons du Trésor à 15.4 p. 100, la Banque du Canada établierait son taux d'escompte à 15.65 p. 100, plutôt que de s'obstiner à se baser sur le taux le plus élevé pour fixer son taux d'escompte et de se retrouver ainsi avec un taux d'intérêt minimum supérieur à ce qu'il devrait être normalement.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas d'accord avec le député. Il me semble au contraire que la vente aux enchères qui a eu lieu aujourd'hui reflétait les conditions actuelles du marché. C'est le but de cette vente et c'est à partir de là qu'est le taux d'escompte. Je suis heureux, tout comme le député je pense, que ce changement, qu'il considère infime aille dans le bon sens.

M. Blenkarn: Le ministre se rappellera que, lorsque le gouverneur a comparu, avant Noël, devant les ministres provinciaux des Finances, il a dit que le taux était plus élevé que nous ne le souhaitions, mais que nous n'avions pas le choix. Le ministre sait pourtant que nous avons le choix. Nous pouvons obliger la Banque du Canada à adopter un taux d'escompte. Il est dans les pouvoirs du ministre de veiller à ce que nous exercions notre droit de regard sur la distribution des profits. Étant donné que le taux d'escompte de la banque sert à fixer le taux d'intérêt que devra payer tout emprunteur, toute petite entreprise canadienne, et même toute grande entreprise, tout consommateur, et qu'aucun chef de famille n'a les moyens de payer ces taux . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Blenkarn: Qu'entend faire le ministre?

M. MacEachen: Madame le Président, le député dit que le gouvernement peut faire baisser les taux d'intérêt. Quelque soit la formule qu'il préconise à cet égard, toute autre politique que la politique actuelle provoquerait, à mon avis, une hausse du taux d'inflation et probablement des taux d'intérêt, à plus ou moins longue échéance. Je ne connais pas de meilleure solution pour les problèmes économiques du Canada. Autrement dit, toute autre politique qui m'a été proposée jusqu'ici serait certes plus néfaste que celle que suit à l'heure actuelle le gouverneur de la Banque du Canada.

* * *

RADIO-CANADA

LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAÎNE RADIO-CANADA-2

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Selon le *Globe and Mail* de ce matin, le président de Radio-Canada aurait déclaré hier aux audiences du CRTC qu'il était convaincu que le Parlement était disposé à fournir les 30 millions de dollars nécessaires à l'établissement de la chaîne élitiste de Radio-Canada-2, si le CRTC l'approuve. Le ministre peut-il nous dire quel engagement le gouvernement a pris envers Radio-Canada à l'appui de ce nouveau service? Peut-il même nous dire s'il est disposé à l'heure actuelle à souscrire à cette proposition élitiste de la télévision d'État?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Tout d'abord, madame le Président, je ferai remarquer au député que je ne souscris pas à son hypothèse de départ. Le plus grand défi qui se pose à la télévision canadienne est de faire en sorte qu'un plus grand nombre de signaux canadiens soient captés par des satellites canadiens et d'augmenter le nombre de ces signaux susceptibles d'être captés par la population en général. A l'heure actuelle, 78 p. 100 des émissions qu'écoutent les Canadiens-anglais et 83 p. 100 de celles que suivent les enfants anglophones sont d'origine américaine.

M. Nielsen: Répondez à la question.

M. Fox: Le député aimerait peut-être connaître un peu le contexte. Il pourrait peut-être même vouloir connaître certains faits.

M. Clark: N'enfreignez pas le Règlement.

M. Fox: Si le chef de l'opposition n'est pas satisfait de ma réponse, il pourrait peut-être m'écrire une lettre.

Le défi le plus important à relever pour les gens qui travaillent dans le secteur des communications, au gouvernement, et dans le secteur des communications, au gouvernement, et dans le secteur de la radiodiffusion, c'est de produire un plus grand nombre de programmes canadiens de haute qualité. Parmi les moyens préconisés, le président de Radio-Canada a notamment suggéré de créer un deuxième réseau d'État, CBC-2. En ce qui concerne Radio-Canada, Madame le Président . . .

M. Clark: Règlement!

M. Nielsen: Répondez à la question.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Beatty: Madame le Président, pendant tout ce temps, le ministre a évité soigneusement de répondre à ma question, à savoir si oui ou non le ministre des Communications a engagé le gouvernement . . .

Des voix: Règlement!

M. Beatty: Je suis désolé, madame le Président. Il y a tellement de vacarme autour du ministre qu'il ne m'a peut-être pas entendu.

Mme le Président: A l'ordre. Le député pourrait peut-être reposer sa question.

M. Beatty: La question à laquelle le ministre n'a pas répondu c'est si, oui ou non, le ministre des Communications a approuvé le projet élitiste de Radio-Canada qui, selon ses propres statistiques, demanderait à la totalité des Canadiens de payer 30 millions de dollars pour un service qui ne sera offert qu'à 17 p. 100 de la population. A-t-il souscrit à ce projet? S'il tient à ce que Radio-Canada s'acquitte de son mandat, ne croit-il pas que la société d'État a le devoir d'assurer au moins le service de base régulier à tous les Canadiens avant de demander un deuxième réseau.

M. Fox: Madame le Président, en ce qui concerne le gouvernement, nous ne pouvons pas, pour le moment, souscrire à cette proposition telle qu'elle se présente, car la question . . .

M. Clark: Avez-vous mal agi?

M. Fox: Ma réponse intéressera peut-être le chef de l'opposition. Évidemment, si l'on délivre un permis, on pourrait en appeler au gouverneur en conseil. A ce moment-là, il nous faudrait décider de maintenir ou non le permis. En ce qui nous concerne, nous tenons énormément à ce qu'un plus grand nombre de programmes canadiens de qualité soient produits chez nous et offerts aux citoyens d'un océan à l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Pas de réponse.

* * *

L'EMPLOI

L'ENVOI D'INFIRMIÈRES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que la Nouvelle-Écosse a perdu quelque 400 infirmières en 1980 et 350 en 1979 au profit d'autres régions du Canada et que la moyenne de leurs salaires se situe à l'avant-dernier rang au Canada, étant même inférieure à celle des infirmières du Nouveau-Brunswick qui menacent de se mettre en grève, le ministre voudrait-il nous dire s'il a donné ordre qu'une centaine d'infirmières soient envoyées dans la province à la demande du gouvernement provincial. S'il n'a pas encore signé cet ordre voudrait-il examiner si ce n'est pas une façon de bloquer les salaires des infirmières de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, la question touche en fait un problème beaucoup plus vaste à savoir qu'il existe une pénurie d'infirmières partout au Canada surtout dans l'Est. A l'heure actuelle, un grand nombre d'entre elles s'en vont aux États-Unis ou dans les provinces de l'Ouest créant ainsi des pénuries très graves dans les hopitaux de l'est du Canada à cause des contingentements appliqués il y a trois ou quatre ans.

Nous n'avons pas encore accédé à la demande de la Nouvelle-Écosse. Nous nous inquiétons qu'il n'y ait pas de programme pour assurer la relève au cours des années à venir. Nous avons signé un accord avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les infirmières accréditées ainsi que l'association des hôpitaux. J'aimerais bien faire de même avec la Nouvelle-Écosse de manière à régler ce problème, c'est-à-dire non seulement répondre à leurs besoins immédiats mais aussi prévenir ce genre de pénuries.

* * *

● (1440)

LES RELATIONS NORD-SUD

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur les relations Nord-Sud. Essentiellement, ces relations constituent une question de vie ou de mort pour quelque 800 millions d'habitants de la planète. Elles visent particulièrement la situation économique mondiale. A l'instar de beaucoup de mes concitoyens, je déplore toutes les excentricités du premier ministre et les mésaventures qui lui arrivent pendant son voyage.

Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a pris connaissance du rapport que nous a présenté le groupe de travail? A-t-il discuté avec d'autres dirigeants des pays du bloc de l'Ouest d'initiatives éventuelles concernant des institutions internationales? Ont-ils sérieusement envisagé la possibilité d'établir un nouveau cœfficient multiplicateur pour la Banque mondiale et des droits spéciaux de tirage à l'intention des pays du Tiers monde?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'avoue partager l'intérêt et les préoccupations manifestés par le député au sujet des relations Nord-Sud dans leur ensemble. Je puis assurer à ce dernier que j'ai suivi de près les efforts du groupe de travail parlementaire. J'ai lu le rapport en question au cours des congés de Noël et je l'ai jugé des plus utiles aux discussions en cours sur le sujet.

Les points précis soulevés par le député concernant les droits de tirage spéciaux et le coefficient multiplicateur à la Banque mondiale font en ce moment l'objet de discussions; ces deux questions particulières ont d'ailleurs été étudiées par la Banque mondiale, avant les fêtes, et par le FMI. Il ne fait aucun doute qu'il y a lieu de modifier quelque peu le fonctionnement des institutions financières internationales de façon à améliorer la situation des pays en voie de développement, mais, à mon avis, pareils changements, bien qu'ils soient importants, ne constituent pas pour nous en ce moment l'unique façon de jouer notre rôle pour améliorer la situation très grave des pays en pleine évolution.

LA TENUE D'UN DÉBAT AU RETOUR DU PREMIER MINISTRE

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre. Après sa première tournée mondiale, le premier ministre a négligé d'en faire rapport à la Chambre. Je demande au leader du gouvernement à la Chambre de prier le premier ministre de faire une déclaration à l'appel des motions, dès son retour, afin que la Chambre et les Canadiens soient tenus au courant de ses activités au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique du Sud et qu'ils aient la possibilité d'en discuter.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, il me fera plaisir de transmettre la suggestion de l'honorable député au très honorable premier ministre. Puis-je cependant porter à son attention le fait que, d'ici le 26 mars, il y a 6 jours réservés aux partis d'opposition officielle. Ils pourraient très bien choisir une de ces journées pour discuter du voyage à l'étranger du très honorable premier ministre. Je suis convaincu que ce dernier se fera un plaisir de participer au débat, ou faire en sorte que certains députés apportent ici tous les renseignements voulus de façon à éclairer l'honorable député sur les points qui semblent l'intéresser davantage.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE CHARTE DES DROITS—LA RÉACTION DES AUTORITÉS BRITANNIQUES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice qui a sans doute lu dans les journaux qu'un ministre britannique aurait dit que la mission canadienne à Londres avait été informée qu'on ne s'attendait pas qu'Ottawa ajoute une charte des droits et que cela pourrait retarder le processus à Westminster. Le ministre de la Justice pourrait-il dire à la Chambre des communes canadienne si l'automne dernier, les représentants du Canada à Londres ont été avisés que l'inclusion d'une charte des droits pourrait retarder l'intervention de Westminster?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je n'ai pas entendu parler de ce problème. Le premier ministre Thatcher a dit au premier ministre du Canada que lorsque le Parlement du Canada aurait adopté une résolution, celui de la Grande-Bretagne agirait selon la tradition britannique, comme il le fait depuis 1867, et qu'il accéderait aux demandes du Parlement canadien qui auraient été adoptées par la Chambre des communes et le Sénat.

M. Clark: Madame le Président, le ministre de la Justice fait une petite confusion. Ma question et la citation d'articles de journaux portaient sur la réunion qui a eu lieu en septembre entre les délégués du Canada, les collègues du ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Environnement et les représentants britanniques. C'est de cette réunion que j'ai voulu parler.

Comme l'un de ces envoyés est ici à la Chambre, il pourrait peut-être répondre à la question et nous dire si à cette occasion on a avisé la mission canadienne ou lui a laissé entendre que l'inclusion d'une charte des droits était une mesure inattendue, qu'elle pourrait retarder le processus et amener Westminster à répondre moins rapidement à l'adresse commune. Les premiers ministres ont discuté de cette affaire en juin. Est-ce que le ministre de l'Environnement, en sa qualité d'envoyé chargé des questions constitutionnelles pourrait renseigner la Chambre?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, rien de ce qui s'est dit, que je sache, ne pouvait tenir lieu d'avertissement. Bien entendu, au cours de la discussion générale, on a laissé entendre que la déclaration des droits était une question d'intérêt général et qu'elle serait donc sans doute abordée au cours du débat normal qui doit se dérouler à la Chambre des communes britannique.

Une voix: Répondez à la question.

M. Roberts: Je crois avoir répondu au très honorable représentant. Rien n'a été dit qui puisse être considéré réellement comme un avertissement, absolument rien.

M. Clark: Madame le Président, je regrette, tout comme la Chambre et l'ensemble du pays, j'en suis sûr, que l'on nous ait caché la vérité sur le contenu des entretiens qui ont eu lieu l'automne dernier au sujet du programme législatif du Parlement britannique.

Cependant, j'aimerais interroger le ministre de la Justice, qui a parlé plus tôt du mois de juin, au sujet de la rencontre du 25 juin entre le premier ministre canadien et son homologue britannique. Le premier ministre du Canada a-t-il signalé précisément à son homologue de Grande-Bretagne, à ce moment-là, que l'adresse commune envoyée par le Parlement canadien comprendrait également une charte ou une déclaration des droits de l'homme? En a-t-il été question précisément lors de cette rencontre du mois de juin?

M. Chrétien: Madame le Président, comme chacun sait, je n'étais pas présent à cette réunion, mais je connais le contexte légal et traditionnel de ce problème. Depuis 1867, le Parlement britannique n'a jamais rejeté une résolution du Parlement canadien. Il a toujours accepté les résolutions conjointes envoyées par la Chambre des communes et le Sénat, et le contenu de cette résolution n'intéresse que la Chambre des communes et le Sénat du Canada, et non la Grande-Bretagne.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FAILLITES

L'AUGMENTATION DE LA COUVERTURE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Quand mon collègue le député de Burlington a demandé une enquête sur les circonstances dans lesquelles Astra Trust Company a été constituée et les raisons pour lesquelles elle se trouve maintenant en liquidation, le ministre d'État aux Finances a répondu sans s'émouvoir qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter parce que l'assurance-dépôts indemniserait la plupart des créanciers. Quand le gouvernement du Canada va-t-il entreprendre de faire augmenter la couverture de cette assurance pour la mettre en rapport avec le dollar d'aujourd'hui et avec ce qui existe aux États-Unis d'Amérique?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, qu'on me permette de dire qu'à la suite des instances qui ont été faites par plusieurs députés dans cette Chambre, j'ai demandé au département du surintendant des assurances d'examiner la possibilité que la Caisse d'assurance-dépôt du Canada révise le plafond de $20,000 qui est la couverture actuelle. Cette étude est en cours et on sait qu'on aura très prochainement une nouvelle loi qui couvrira les sociétés de prêts et de fiducie, et je crois que d'ici à ce qu'une telle loi soit présentée, les études seront terminées et que le gouvernement pourra arriver à une décision suivant les conseils des experts qui auront été donnés par le département du surintendant des assurances.

[*Traduction*]

M. Reid (St. Catharines): Madame le Président, le ministre et le ministre d'État aux Finances savent parfaitement qu'ils doivent avoir leurs dossiers pleins de demandes d'augmentation de la couverture et de promesses de faire étudier la question. Par rapport à l'époque où ce plafond de $20,000 a été adopté, la valeur actuelle du dollar n'est sans doute plus que de 47c. Depuis que cela a été adopté, nous avons lancé divers programmes, comme le régime enregistré d'épargne-logement et le régime enregistré d'épargne-retraite. Ne serait-il pas temps que le gouvernement décide d'une augmentation?

● (1450)

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, j'ai bien indiqué au député qu'actuellement ce montant d'argent prévu par la Société d'assurance-dépôts du Canada fait l'objet d'une révision. J'accepte certains des arguments avancés par le député. Cependant, j'aimerais bien lui indiquer que des études actuarielles sont nécessaires afin de déterminer si on doit changer le taux, à partir de quels critères, et de combien. Ceci ne peut pas se faire au «pif» de façon arbitraire, ce doit être basé sur les contributions des sociétés et sur les coûts qui pourront être encourus lorsque des difficultés d'opération de sociétés vont se présenter. Mais que le député, comme tous les autres députés ainsi que les Canadiens, soit assuré que ce plafond du montant garanti par la Société d'assurance-dépôts du Canada fait l'objet d'un examen sérieux et que le gouvernement prendra les décisions qui s'imposent.

* * *

[*Traduction*]

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

LA POSITION DU CANADA AU SUJET D'UNE FORMULE POUR BIBERONS EN VENTE DANS LES PAYS DU TIERS-MONDE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de la réunion du bureau de l'Organisation mondiale de la Santé, qui siège cette semaine et la semaine prochaine pour décider des recommandations à présenter à la 34e assemblée qui aura lieu au mois de mai. Le Canada s'est opposé jusqu'ici à l'adoption d'un code sévère qui empêcherait les multinationales de faire de la promotion de vente d'une formule pour biberons dans les pays du Tiers monde. Je demande au ministre si le Canada va continuer à s'y opposer lors de la réunion de la direction de l'Organisation, ou si le ministère ne va plus se contenter de simples recommandations mais se déclarer en faveur d'une réglementation qui interdirait aux multinationales de profiter de la sorte des pays du Tiers monde et des mères de ces pays?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'aimerais qu'on me permette, madame le Président, de vérifier avec les fonctionnaires du bureau du Dr Maureen Law, mon sous-ministre adjoint qui est membre de l'exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé—car le Canada est maintenant membre de cet organisme depuis le mois de mai—quels ont été les derniers événements survenus dans cette affaire, car la session a lieu depuis déjà plusieurs jours et je ne voudrais pas mal informer la Chambre.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Nous avons entendu récemment un tas de discours creux au sujet du dialogue Nord-Sud, un chinook quelconque soufflant des Alpes.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il n'est pas un raseur!

M. Blaikie: Je parle du chinook et non d'un raseur. Voici la question que j'adresse au ministre. Son ministère s'efforce-t-il actuellement d'aligner les positions que prend son ministère aux diverses réunions internationales sur le dialogue Nord-Sud, c'est-à-dire que pour établir un dialogue Nord-Sud, il ne s'agit certes pas d'assujettir les pays du Tiers monde aux stratégies à but lucratif des multinationales telles que la société Nestlé?

Mme Bégin: L'équipe du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne souffre pas de dédoublement de la personnalité et je peux assurer à tous les députés que la lutte contre la pauvreté que nous poursuivons au Canada est analogue à celle que nous préconisons quand nous assistons aux réunions des institutions internationales, notamment de l'Organisation mondiale de la santé.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ PERMANENT ÉTUDIE UNE DÉCLARATION D'UN JOURNALISTE

M. Robert Gourd (Argenteuil): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications, responsable de la Société Radio-Canada.

A la suite des déclarations récentes d'un second vétéran journaliste de Radio-Canada quant à l'incompétence administrative du réseau français de Radio-Canada, et en raison de la prolongation du conflit qui sévit depuis plusieurs mois dans le secteur de l'information de cette société, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de demander au comité permanent des communications et de la culture de procéder à une vérification des faits sous-entendus dans cette déclaration, et ce compte tenu de la coïncidence de cette déclaration avec des déclarations antérieures d'un premier journaliste qui, depuis lors, a remis sa démission à la Société Radio-Canada?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, l'honorable député qui est président du comité permanent de la Chambre sur les communications et la culture me demande si je suis disposé à demander au comité de faire enquête à ce sujet. Je dois tout simplement signaler, madame le Président, que le comité et son président sont les maîtres absolus de leur procédure et que s'ils veulent interroger les dirigeants de la Société Radio-Canada à l'occasion des prévisions budgétaires dont ce comité sera saisi dans un avenir assez rapproché, ils auront alors l'occasion de rappeler la direction de Radio-Canada qui, j'en suis convaincu, ne voudrait autre chose que d'améliorer la gestion à l'intérieur de sa boutique.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

L'INVESTISSEMENT DANS UN GROUPE D'ARMATEURS ÉTRANGERS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre des Transports sur le rôle que joue le CN dans le transport maritime. A l'heure où le gouvernement prend des mesures pour canadianiser l'industrie de l'énergie, afin, selon lui, de créer des emplois pour les Canadiens et d'accroître leurs chances d'avancement le ministre peut-il nous expliquer pourquoi son gouvernement a autorisé le CN à investir 50 millions de dollars dans le groupe d'armateurs CAST, lequel est sous contrôle étranger, alors que cet argent servira à construire six navires porte-conteneurs dans des chantiers de Yougoslavie et de Corée du Sud, ce qui fournira des emplois et de meilleures chances d'avenir non à des Canadiens, mais à des étrangers?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il est bien connu que la société CAST a apporté et apporte toujours une contribution importante à l'aménagement des ports au Canada dans le passé. Aux yeux du CN, l'investissement est excellent si on songe à ce qu'il rapportera sur le plan financier et c'est pour cette raison que le gouvernement l'a approuvé.

M. Crosby: Madame le Président, s'il s'agit d'un bon investissement comme le ministre le dit, aurait-il la bonté de nous dire pourquoi—alors que la circulation n'est pas censée augmenter de façon sensible dans les zones portuaires de transport de l'Atlantique Nord—pourquoi donc la société CAST et le CN ont décidé de doubler leurs installations à Montréal ainsi que le nombre de bâtiments qui circulent sur les lignes de l'Amérique du Nord et peut-il aussi nous dire comment il justifie ces décisions?

M. Pepin: Madame le Président, je ne saisis pas bien la question qui comporte un long développement sur le transport des conteneurs. Il s'agit d'un secteur dans lequel le groupe CAST dont le CN fait partie a joué un rôle important.

LE LOGEMENT

LE NOMBRE DE MISES EN CHANTIER PRÉVU EN 1981

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement. Ce dernier peut-il dire à la Chambre à combien se monteront en 1981, selon ses conjectures, le nombre de mises en chantier dans notre pays?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, tous les députés peuvent prendre connaissance des chiffres que j'ai cités hier puisqu'ils émanent du Conference Board of Canada. Selon cet organisme les mises en chantier atteindront 181,000. Personnellement, je suis porté à croire que ce chiffre est en-dessous de la réalité et j'ai consulté à ce sujet les services de la SCHL. Je n'ai pas de réponse pour le moment.

M. Lewis: Comme la SCHL estime à environ 264,000 le nombre des mises en chantiers nécessaires en 1981, quelles nouvelles mesures prévoit-il prendre pour combler cet écart?

M. Cosgrove: Madame le Président, le chiffre que vient de citer le député a été établi il y a quelques mois; je ne pense pas qu'il s'agisse d'une prévision valable. Quoi qu'il en soit, j'ai déjà répondu que nous attendions de voir quels résultats donneront, par exemple, les dispositions annoncées dans le budget au sujet des immeubles locatifs à logements multiples. Ces dispositions pourraient entraîner la mise en chantier de 10,000 à 15,000 immeubles. Je le répète, lorsque je posséderai des renseignements à jour par exemple, sur les fluctuations des taux d'intérêt qui influent sur le marché, je m'empresserai d'en informer le député.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE REMPLACEMENT DU PROGRAMME D'AIDE AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre chargé du logement. En 1979, le programme d'aide aux services communautaires a déboursé au-delà de 150 millions de dollars pour venir en aide à 867 collectivités de toutes les régions du Canada, par la mise en œuvre des divers programmes prévoyant la construction de nombreuses installations de services publics dont elles n'auraient peut-être pas pu bénéficier sans cela. En 1980, le montant affecté à ce programme s'est élevé à quelque 250 millions de dollars. Or le gouvernement a supprimé le programme. Voici la question que je pose au ministre: envisage-t-il de remplacer ce programme et quel montant d'aide sera attribué aux municipalités pour l'année en cours?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme je l'ai déjà annoncé à tous les députés de la Chambre, le programme n'a pas été supprimé. A vrai dire, l'accord qui est venu à expiration à la fin de l'année dernière n'a pas été renouvelé. En revanche, le gouvernement a indiqué qu'il continuerait à accorder les subventions prévues par cet accord qui a pris fin l'an dernier, jusqu'aux environs de mars 1982. Un montant supplémentaire de 400 millions de dollars sera attribué aux provinces et aux municipalités pour les aider à remplir les rôles qui leur incombent depuis toujours.

● (1500)

Nous avons précisé que nous le faisions pour pouvoir entreprendre de nouveaux projets. J'ai déclaré à la Chambre que nous examinions les subventions au logement dans le cadre de ces nouvelles initiatives. Selon l'ampleur que nous lui donnerons, ce programme pourra être extrêmement coûteux. C'est une des solutions de rechange que nous envisageons. Je reconnais que ce programme ne s'adresse pas uniquement aux municipalités. Le ministre et la société considèrent qu'il nous incombe de répondre de manière plus directe aux besoins de logement; non pas ceux des municipalités mais ceux des Canadiens.

M. Corbett: Madame le Président, permettez-moi de rappeler au ministre que les municipalités se sont servi de cet argent pour financer des projets qui concernaient le logement, je veux parler de l'aménagement de réseaux d'égoût et autres installations qui sont extrêmement importantes. Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Comme on a annoncé que le programme allait être supprimé et comme les municipalités se heurtent à des difficultés dans la région de l'Atlantique, surtout dans les provinces Maritimes, le ministre envisagerait-il de mettre en place un programme d'intervention pour aider financièrement ces localités à faire face à cet hiver particulièrement dur et rigoureux que nous connaissons?

M. Cosgrove: Madame le Président, je crois bien que le député n'a pas compris ma réponse. Les municipalités n'auront pas à pâtir de la suspension des programmes jusqu'en 1982. Elles continueront à recevoir de l'argent jusqu'en 1982 de sorte que l'idée d'organiser des programmes d'urgence à l'intention des municipalités de sa région n'a rien à voir avec l'action gouvernementale.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, j'aimerais poser la question habituelle du jeudi au leader du gouvernement à la Chambre, à savoir quels sont les travaux prévus pour demain et la semaine prochaine. Je crois savoir qu'il a été convenu de réserver jeudi pour une journée d'opposition. Je lui serais reconnaissant de nous donner l'ordre des travaux jusqu'au milieu de la semaine prochaine s'il est en mesure de le faire.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, aujourd'hui nous allons compléter la deuxième lecture du bill C-48. Demain nous allons entreprendre l'étude du bill C-54 qui vise à amender la Loi de l'impôt et à accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunter une somme de 14 milliards de dollars, et comme de par sa nature ce projet de loi suppose que le stade de l'étude en comité se fasse en comité plénier plutôt qu'en comité de la Chambre, nous avons l'intention, à moins d'avis contraire, bien sûr, de laisser ce projet de loi devant la Chambre pour tous les jours à venir, de sorte que la semaine prochaine, c'est donc le bill C-54 dont je viens de parler qui monopolisera le temps de la Chambre à l'exception de jeudi, où nous attribuerons ce jour à l'opposition officielle.

Les travaux de la Chambre

[*Traduction*]

M. Knowles: Madame le Président, puis-je poser une question au leader du gouvernement à la Chambre concernant les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine? Comme il doit le savoir, la tradition voulait déjà que lorsqu'un premier ministre ou un secrétaire d'État aux Affaires extérieures revenait d'un voyage à l'étranger, il fasse d'office une déclaration à la Chambre. Dernièrement, cette tradition semble avoir été oubliée et je me demande si le gouvernement est bien conscient de l'importance des entretiens nord-sud. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il transmettre au premier ministre (M. Trudeau) la proposition du député de Saskatoon-Est (M. Ogle), qui a demandé que celui-ci fasse une déclaration officielle un jour de la semaine prochaine au sujet de ses entretiens nord-sud, de façon à donner aux députés de ce côté-ci l'occasion de faire connaître leurs vues?

Je sais que l'on va me répondre qu'il y a les journées d'opposition, mais il s'agit là d'une question d'intérêt vital tant pour le gouvernement que pour l'ensemble du pays, d'une question assez importante pour que le premier ministre fasse une déclaration et que les députés y répondent.

Des voix: Bravo!

M. Pinard: Madame le Président, mon honorable collègue comprend très bien qu'aux termes des dispositions de l'article 15(3) du Règlement, le premier ministre (M. Trudeau) n'est pas tenu de faire une telle déclaration. D'autre part, il admettra que le premier ministre a toujours répondu volontiers, et continuera de le faire, aux questions posées presque tous les jours à ce sujet pendant la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Pinard: En outre, je suis sûr que le premier ministre sera tout disposé à participer, directement ou non, à tout débat pendant l'un des jours prévus, comme le député vient de le dire, ces jours étant mis à la disposition des partis d'opposition. Cela serait beaucoup plus profitable pour le pays que de faire courir des bruits alarmants et injustifiés sur la situation économique, comme les membres de son parti l'ont fait ces derniers jours.

Je suggère donc au député de profiter de la période des questions et de un ou deux jours prévus pour l'opposition. S'il décide de le faire, je me ferai un plaisir de dire au premier ministre d'envisager sérieusement de faire la déclaration dont parle le député. Mais nous tiendrons compte du temps consacré à ce sujet durant la période des questions et si nous n'en n'avons pas discuté suffisamment longtemps, peut-être alors le premier ministre fera-t-il volontiers une déclaration.

Notre collègue vient de reconnaître, d'une part, que ce n'était pas nécessaire mais, de l'autre, il reconnaît également que l'opposition aura maintes occasions d'interroger le premier ministre à ce sujet. Ce dernier répondra volontiers, j'en suis sûr, à toutes les questions de l'opposition.

Une voix: Oui, il répondra seulement à celles auxquelles il voudra bien répondre.

M. Knowles: Madame le Président, nous connaissons tous deux le Règlement de la Chambre et les obligations du premier ministre, mais le sujet est tellement important que le gouvernement ne devrait certainement pas attendre qu'on l'interroge pour l'aborder. Le gouvernement devrait prendre les devants pour ce genre de question.

Le leader du gouvernement à la Chambre a déjà promis d'en parler avec le premier ministre, mais j'espère que fort de son titre, il insistera auprès du premier ministre pour que ce dernier fasse une déclaration à l'appel des motions afin que de l'initiative même du gouvernement, nous puissions discuter de cette question importante.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, je voudrais parler à ce même sujet. Mon intervention découle en fait des toutes dernières observations du député de Winnipeg-Nord-Centre au sujet des usages de la Chambre. Le gouvernement a désormais de plus en plus régulièrement et fréquemment recours à la motion de clôture. Comme le signalait le député de Winnipeg-Nord-Centre, apparemment, le gouvernement laisse délibérément tomber l'usage voulant que le premier ministre fasse une déclaration au retour de voyages fort importants effectués tandis que le Parlement siège, aux frais du contribuable, et, je le suppose, dans l'intérêt de la chose publique. Dans le passé, ce genre de déplacement faisait l'objet d'une déclaration à l'appel des motions, par le premier ministre, dès son retour.

Le gouvernement a mollement entrepris de discuter de la question, mais le leader du gouvernement à la Chambre nous a clairement fait comprendre qu'il préférerait modifier les usages de la Chambre et permettre au premier ministre de rendre compte à la nation seulement en étant interrogé lors de la période des questions ou lors d'une journée réservée à l'opposition.

Il est arrivé au moins deux fois aujourd'hui qu'on parle de questions qui auraient manifestement dû faire l'objet de déclarations à l'appel des motions. Le secrétaire d'État et ministre des Communications, en guise de réponse à une question posée par mon collègue, s'est lancé dans un long exposé de la politique de la radiodiffusion qu'il aurait dû faire à l'appel des motions. Le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie et ministre de l'Environnement, en sa qualité d'envoyé spécial du gouvernement en matière constitutionnelle, a déclaré aujourd'hui que la Chambre des communes n'avait pas été pleinement et complètement informée comme elle était en droit de s'y attendre après les consultations qui ont eu lieu à l'automne avec la Grande-Bretagne au sujet du calendrier législatif de Westminster et des questions à l'étude ici.

Je m'excuse de ce long attendu, cependant le gouvernement nous soumet de façon unilatérale à toutes sortes de réformes et de changements de procédure parlementaire. Le leader du gouvernement à la Chambre se souviendra que le gouvernement que j'ai eu l'honneur de présider avait présenté un programme global de réforme parlementaire.

Est-ce que le gouvernement entend tout simplement modifier unilatéralement les usages parlementaires, ou s'il est en train d'établir un programme global de réforme parlementaire qu'il présentera à la Chambre pour que nous puissions examiner à tête reposée les changements que nous désirons apporter à cette Chambre, compte tenu des excellentes suggestions faites l'autre jour, lors du débat sur la motion de clôture, par le député de Winnipeg-Nord-Centre, compte tenu des propositions faites par mon collègue et voisin de banquette lorsqu'il était leader du gouvernement à la Chambre, et compte tenu de l'opinion de divers députés de tous les partis qui s'inquiètent très sérieusement de l'état actuel de la procédure parlementaire? Est-ce qu'on va nous présenter une proposition détaillée,

une proposition complète, globale et publiée dans les formes, ou le gouvernement va-t-il tout simplement changer unilatéralement, pouce par pouce, les traditions de la Chambre?

● (1510)

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, je ne m'attends pas bien sûr à ce que le très honorable chef de l'opposition pense que j'accepte son préambule parce qu'il est très politisé et ne correspond pas du tout à la réalité. Mais le fond de sa question est quand même sérieux. Voilà pourquoi je vais quand même daigner y répondre parce qu'il est question de réforme parlementaire. Mais lorsqu'il parle de briser la tradition, madame le Président, il est bon de rappeler que ce n'est pas le gouvernement qui a envoyé les députés faire de la gymnastique devant le président de la Chambre à la veille de la tenue d'un vote l'automne dernier lorsque nous avons été obligés, forcés par l'opposition, de mettre un terme au débat qui avait été beaucoup trop long.

Ce n'est pas non plus le gouvernement qui a posé aujourd'hui une question à un ministre, laquelle ne relevait pas du tout de ses responsabilités ministérielles, c'est le ministre de l'Environnement qui a répondu par courtoisie, car de ce côté-ci de la Chambre nous sommes très polis et que nous sommes prêts à excuser les erreurs de procédure que fait souvent le très honorable chef de l'opposition. Alors, pour replacer les choses dans leur juste perspective, ceux qui changent les traditions dans cette Chambre, ce ne sont pas tellement les députés de ce côté-ci de la Chambre comme les députés de l'opposition dans les deux cas que je viens de mentionner.

En ce qui a trait à l'application du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement sur les déclarations ministérielles, le chef de l'opposition sait très bien que nous ne sommes pas tenus d'en faire et qu'à l'occasion nous en faisons lorsque les députés n'ont pas d'occasion d'interroger les ministres sur certains sujets, s'il s'agit d'une politique nouvelle par exemple, ou si durant la période des questions orales il a été impossible d'interroger un ministre ou le premier ministre sur un sujet.

En l'occurrence, le premier ministre sera ici la semaine prochaine. Il y aura une période de questions orales tous les jours comme d'habitude, et il est évident que les députés vont pouvoir interroger le premier ministre qui va donner des réponses. Si ces dernières, de toute évidence, ne sont pas satisfaisantes, ou que le premier ministre n'a pas le temps de fournir toutes les réponses utiles pour éclairer cette Chambre et le Parlement canadien sur son périple à l'étranger, je suis alors convaincu qu'il va sûrement considérer l'opportunité de profiter du Règlement de la Chambre pour donner plus d'informations aux députés, que ce soit par le biais des dispositions de l'article 15 paragraphe 3 ou d'une déclaration, ou encore qu'il offre sa contribution à une journée de l'opposition où cette dernière aurait choisi le sujet de son voyage comme sujet de discussion. Comme je le disais tantôt, l'opposition va avoir au moins six jours pour discuter de ce sujet si elle le désire. En ce qui a trait au fond de la question sur la réforme parlementaire, il est important, bien sûr, d'y songer. Il y a des traditions qu'il faut respecter et il y en a d'autres qui doivent disparaître. J'ai toujours dit que les changements qui pourraient être apportés ici auront fait l'objet de consultations auprès des députés des deux côtés de la Chambre. Ce processus a déjà commencé, à ma connaissance, depuis que je suis député, depuis 1974, alors que le comité de la Chambre sur la procédure et l'organisation a étudié la question et déposé trois rapports qui n'ont pas eu de suite. Il y a aussi ce rapport qui a été déposé par le parti progressiste conservateur du temps qu'il était au pouvoir et dont certains aspects sont intéressants et d'autres méritent d'être révisés.

Il y a aussi d'autres aspects de la réforme parlementaire qui doivent être pris en considération et qui résultent des recommandations du rapport Lambert et également des rapports que nous retrouvons actuellement au *Feuilleton* et qui proviennent du comité des règlements et autres textes réglementaires. Tout cela doit être analysé ensemble. Lorsque nous aurons tous les éléments, je pense que nous serons en mesure, dans un délai raisonnable, de faire des propositions et de faire en sorte que ce soit également discuté par les parlementaires.

Mais il est évident que la réforme parlementaire est devenue nécessaire et urgente pour permettre à cette institution de correspondre à la réalité. Correspondre à la réalité, cela veut dire quoi? Cela veut dire tout simplement permettre au Parlement de passer des lois qui soient en nombre suffisant pour répondre aux besoins de l'heure . . .

M. Clark: . . . de passer des lois qui soient en nombre suffisant?

M. Pinard: . . . adopter assez de lois pour répondre aux besoins de l'heure.

Je réponds à la question d'une façon sérieuse. J'espère que le très honorable député daignera écouter, parce que c'est sérieux.

L'opposition, jusqu'à maintenant, pour des raisons qui sont peut-être humaines, mais que nous n'avons pas, nous, à souffrir, n'a pas collaboré tellement à l'adoption de projets de loi depuis la reprise de la session l'automne dernier. C'est malheureux, mais c'est la réalité. Nous avons des sujets importants, bien sûr, mais il est aussi essentiel que le gouvernement assume ses responsabilités.

C'est dans cet esprit-là qu'au début de cette semaine nous avons été obligés, madame le Président, de donner un avis pour limiter le débat, non pas pour imposer la clôture, comme le chef de l'opposition le dit si libéralement, mais pour limiter le débat. Pourquoi avons-nous été obligés de limiter le débat? C'est parce que les partis d'opposition n'ont pas voulu discuter d'un délai raisonnable. Nous ne pouvions pas limiter le débat unilatéralement comme le laisse entendre le chef de l'opposition sans, au préalable, consulter les partis d'opposition et leur offrir l'occasion de nous exposer leurs vues sur ce qu'est un délai raisonnable. Nous avons dit: Voulez-vous vous asseoir avec nous, voulez-vous nous dire ce qui serait raisonnable comme délai additionnel pour discuter du bill C-48 en deuxième lecture? Et ils ont dit non. Alors nous n'avions pas d'autre alternative.

La réforme parlementaire est nécessaire. Pourquoi? Justement, en 1980, on a des problèmes de Constitution, en 1981, on a des problèmes d'énergie, des problèmes d'ordre économique. Nous avons actuellement au *Feuilleton*, madame le Président, une quarantaine d'articles eu égard auxquels le gouvernement est tenu d'assumer ses responsabilités en face de la population canadienne et parce que soudainement l'opposition décide de faire de l'obstruction de façon systématique, nous serions obligés de les laisser diriger les travaux du Parlement, nous serions obligés de ne rien faire. Tout ce que nous ferions si nous acceptions de jouer ce jeu, ce serait tout simplement abdiquer les responsabilités qui nous ont été confiées par la majorité de la population canadienne au cours des dernières élections fédérales.

Ce que je veux bien préciser au chef de l'opposition, c'est que nous sommes prêts à collaborer avec l'opposition. Nous sommes prêts à discuter avec elle. Nous sommes prêts à nous asseoir et à discuter d'un échéancier raisonnable pour l'adoption d'un programme législatif qui fasse en sorte que ce Parlement obtienne le respect de la population et qu'on démontre aux gens que nous sommes ici des hommes et des femmes capables de gouverner un pays d'une façon ordonnée, d'une façon rationnelle, en respectant le droit complet de l'opposition de critiquer d'une façon complète mais certainement pas dilatoire. Si, comme leader du gouvernement, je permettais à l'opposition d'agir de façon purement dilatoire, je dis que je n'assumerais pas correctement les responsabilités qui nous ont été confiées par la population canadienne.

Je dis que je ne rendrais pas service à l'opposition et que je contribuerais à détruire cette institution. Je suis convaincu que ce n'est pas ce que recherche le chef de l'opposition, mais je lui rappelle que la meilleure façon de prouver qu'il veut vraiment le bien de cette institution c'est de collaborer davantage et de ne pas faire d'obstruction systématique. De notre côté, nous sommes prêts à nous asseoir et à négocier, et pour cela nous sommes disposés à mettre de côté toutes les autres préoccupations d'ordre politique. Nous voulons tout simplement respecter les obligations d'un gouvernement moderne avec une opposition moderne mais d'une façon ordonnée.

Si pour des raisons partisanes, à un certain moment, nous nous rendons compte que l'opposition ne veut pas collaborer, nous sommes alors obligés d'utiliser les règlements de la Chambre, et en l'occurrence, puisque mon collègue se réfère principalement à ce qui s'est passé cette semaine, à l'article 75C. Je veux insister, en terminant, madame le Président, pour rappeler publiquement que l'article 75C est un règlement de la Chambre et que ce n'est pas une action unilatérale du gouvernement. L'article 75C ne peut pas être mis en application, et comme leader du gouvernement, je n'ai pas le droit de limiter un débat sans au préalable offrir aux partis d'opposition l'occasion de négocier avec nous un délai raisonnable.

Je me suis prêté à cette obligation qui résulte du Règlement et c'est l'opposition qui a refusé de négocier un délai raisonnable pour la durée de la deuxième lecture du bill C-48. C'est face à cette obstruction devenue évidente et systématique que nous avons été obligés d'assumer nos responsabilités. Nous espérons, madame le Président, que l'opposition ne nous forcera pas, à l'avenir, à agir de la sorte.

J'exprime encore une fois publiquement notre volonté de collaborer avec l'opposition et d'accorder des délais raisonnables pour le débat, mais il est devenu impérieux, comme le veut le chef de l'opposition, que le Règlement soit modifié, que nous en venions à une réforme parlementaire qui permette au Parlement d'être moderne, efficace et de correspondre à la réalité. Tout ce que nous faisons actuellement c'est de tenter de faire un effort dans ce sens-là et de respecter indéniablement les obligations qui nous ont été confiées par le public canadien et la population du Canada.

Mme le Président: A l'ordre! Je me demande si je ne serai pas obligée moi aussi d'imposer une certaine limite à un débat qui se prolonge sur une simple question qui exigeait certes une réponse, mais il me semble qu'ayant déjà entendu le très honorable chef de l'opposition, je devrais maintenant entendre un autre orateur de ce côté. Il n'est pas raisonnable d'entendre deux discours sur la même question. Il y a déjà vingt minutes que nous discutons de cette même question.

[*Traduction*]

M. Clark: Madame le Président, je sais que vous contrôlez le respect du temps de parole par l'opposition par le coté gouvernemental. Je sais que vous allez continuer de le faire et de nous rappeler cette exigence comme l'autre jour. La réponse du leader du gouvernement à la Chambre m'a beaucoup étonné car elle n'a aucun rapport avec la question très simple que j'avais posée. J'aimerais savoir si le gouvernement est en train de préparer un projet de réforme parlementaire que la Chambre pourrait étudier.

● (1520)

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, comme il n'y a pas eu de préambule cette fois-ci, je n'en présenterai pas moi non plus. La réponse est oui.

[*Traduction*]

M. Beatty: Madame le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais le ministre a mentionné le quatrième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires que j'ai déposé à la Chambre en juillet. Madame le Président demande tous les jours si je souhaite présenter une motion d'adoption de ce rapport unanime qui a été inscrit au *Feuilleton* le 17 juillet. Par ailleurs, le ministre dit s'intéresser à ce rapport, mais jusqu'ici il s'opposait à la présentation d'une motion d'adoption avant que le groupe d'études de la réforme du règlement ait présenté son rapport. Vu que ce rapport a été rédigé, le ministre est-il prêt à permettre à la Chambre de discuter de l'adoption de ce rapport unanime que j'ai présenté au nom du comité des règlements et autres textes réglementaires?

M. Pinard: Madame le Président, j'ai aussi dit que nous attendions le rapport du Conseil économique du Canada sur le même sujet, rapport qui sera publié au plus tard en février. Quoi qu'il en soit, même si ce rapport était terminé la semaine prochaine, nous ne désirons pas que la Chambre se consacre à l'étude de ces rapports parce que nous devons étudier d'autres bills qui portent sur le budget, l'énergie et la constitution.

Ce que je veux dire c'est que ces rapports portent sur les règlements qui touchent de très près à la réforme parlementaire. A notre avis, il est très important que ces rapports soient étudiés en même temps que la réforme parlementaire. Nous aimerions mieux qu'ils soient envoyés en temps utile à ceux qui se pencheront sur la réforme parlementaire. Je suis disposé à étudier cette possibilité dans les prochains jours en compagnie du député, mais nous n'avons certainement pas l'intention d'empiéter sur le temps de la Chambre avant Pâques pour examiner ces rapports.

M. Rose: Madame le Président, j'aimerais rappeler à la Chambre qu'avant de dériver vers la clôture, les textes réglementaires et tout le reste, tout ce débat a été déclenché par une simple question sur les prochains travaux de la Chambre et sur le fait de savoir si oui ou non le premier ministre serait disposé à faire une déclaration à l'appel des motions au sujet de son voyage. Je n'ignore pas que le premier ministre n'a pas d'obligation à cet égard et qu'aucune règle ne l'oblige à faire une telle déclaration.

Nous savons que le leader du gouvernement à la Chambre ne peut engager le premier ministre à ce stade-ci. Tout ce que nous demandons au leader du gouvernement, c'est qu'il s'engage à interroger ou à faire en quelque sorte pression sur le premier ministre à ce sujet.

Lorsque j'ai commencé à siéger à la Chambre il y a quelques années, une des expériences qui m'ont paru les plus instructives et les plus intéressantes était les déclarations faites par les ministres à l'appel des motions. Cette formule démocratique de participation pour les critiques des divers secteurs me paraissait extrêmement utile. Comme le chef de l'opposition le faisait remarquer, cette pratique a nettement régressé. Au lieu de cela, les ministres font maintenant à l'extérieur de la Chambre ou de la pièce 130-S les déclarations qu'ils faisaient naguère à l'appel des motions au sujet des politiques, des nouvelles orientations et des nouvelles procédures. Je demande instamment au premier ministre ainsi qu'aux autres ministres de revenir au moins en partie à la pratique des déclarations à l'appel des motions sur les questions importantes.

M. Pinard: Madame le Président, je croyais avoir répondu à cette question en m'adressant au député de Winnipeg-Nord-Centre. Nous parlons de réforme parlementaire parce que le chef de l'opposition officielle m'a posé une question à ce sujet et c'est pourquoi j'ai fourni des explications détaillées. Toutefois, en ce qui concerne les déclarations des ministres, j'ai donné, je crois, une réponse complète au député de Winnipeg-Nord-Centre. Si le député était satisfait de cette pratique dans le passé, fort bien; j'en parlerai au premier ministre à son retour. Je viens de dire à son collègue que je proposerai au premier ministre de faire une déclaration, mais je ne peux pas confirmer qu'il en fera une surtout si la période des questions est utilisée à la même fin.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question a trait aux travaux de la Chambre et notamment à un bill qui a été déposé il y a quelque temps et au sujet duquel je me suis informé à plusieurs reprises. Le gouvernement a dit qu'il tenait ce bill pour prioritaire. Je parle du projet de loi relatif à la liberté d'accès à l'information.

Avant le congé de Noël, le président du Conseil privé a affirmé que ce bill serait déposé au début de la nouvelle année et qu'il aurait priorité. Cet après-midi, lorsqu'il nous a exposé l'ordre des travaux de la Chambre pour les prochains mois, il n'y a même pas fait allusion. Je voudrais qu'il me dise quand le gouvernement a l'intention de donner suite à l'étude de ce bill. Quand le gouvernement va-t-il passer au débat de deuxième lecture, pour que nous puissions procéder à l'étude article par article qui s'impose grandement afin de lever une fois pour toutes le voile du secret derrière lequel le gouvernement se dissimule? Madame le Président, je voudrais savoir quelle priorité a été accordée à ce bill et si le président du Conseil privé peut nous garantir qu'il sera étudié en deuxième lecture bientôt.

M. Pinard: Madame le Président, le bill a en fait été déposé. Sans doute le député voulait-il dire «débattu» lorsqu'il a dit «déposé au début de la nouvelle année». Nous tenons le bill pour prioritaire et nous attachons beaucoup d'importance à la loi qui doit faciliter l'accès à l'information, mais en raison de notre programme législatif, nous ne saurions consacrer plus d'une journée au débat à l'étape de la deuxième lecture avant de saisir le comité de ce bill.

Mlle MacDonald: C'est terrible.

M. Pinard: Une fois que le comité sera saisi du bill, il pourra en discuter tout à loisir. Le parti tory a déclaré à la Chambre qu'il ne pouvait pas nous assurer qu'une seule journée suffirait à l'étape de la deuxième lecture. Son porte-parole nous a dit que bien au contraire, de nombreux députés entendaient dire ce qu'ils pensent du bill. Dans ces conditions, même si je ne suis pas en mesure de consacrer à ce bill plus d'une journée, je suis prêt à rencontrer les leaders des partis à la Chambre pour discuter du temps qu'il y a lieu d'allouer à son examen. Évidemment, si nous avions mis moins de temps à examiner le bill C-48, nous aurions pu déjà en saisir le comité.

Il s'agit néanmoins, comme c'est le cas de bien d'autres bills inscrits au *Feuilleton,* d'un bill d'une grande importance. Je le répète, il fallait que nous nous entendions sur les limites à imposer à certains débats. Je suis disposé à discuter de la question, et notamment de ce bill, avec les représentants de l'opposition.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, le président du Conseil privé prétend que s'il tarde à nous saisir du bill à l'étape de la deuxième lecture, c'est que l'opposition officielle veut lui consacrer plus d'une journée de débat; mais s'il nous en saisissait, au terme de la première journée de débat, le public pourrait juger par lui-même de l'attitude de l'opposition officielle et de mon parti à l'égard du bill. Si le débat de deuxième lecture devait se prolonger, il appartiendrait au gouvernement de déterminer quand il en saisirait à nouveau la Chambre. Le président du Conseil privé pourrait-il envisager cette possibilité?

M. Pinard: Si le parti du député est disposé à renoncer à cette fin à l'une des journées qui lui sont réservées, j'y consens volontiers.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

Mlle MacDONALD—LES PROPOS DE M. AXWORTHY

Mme le Président: Je voudrais rendre ma décision sur la question de privilège soulevée mardi par le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald). J'ai écouté très attentivement tous les arguments et interventions du ministre et du député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett). A la fin du débat, j'ai déclaré que la question de privilège ne me semblait pas se poser, mais j'ai réservé mon jugement afin de pouvoir examiner à loisir tous les arguments présentés. Je n'ai trouvé aucune raison de changer d'avis.

● (1530)

Je ne pense pas que la question de privilège se pose. Cela montre certainement qu'il y avait une grave divergence d'opinions et le sujet soulevé était certainement très sérieux. Néanmoins, la gravité du sujet ne suffit pas à en faire une question de privilège, ce qui me permettrait de lui accorder la priorité pour le débat.

Je voudrais ajouter quelque chose à propos du fait que j'ai interrompu le député de New Westminster-Coquitlam. J'avoue n'avoir pas entièrement saisi son langage coloré. Je n'ai pas compris exactement ce qu'elle voulait dire en faisant allusion à une taupe et j'étais un peu nerveuse, car je ne voulais pas me lever à tout instant. Apparemment, elle a été sur le point de tenir des propos antiparlementaires. Je suis certaine d'avoir interrompu son envolée oratoire et je le regrette, mais telles étaient mes raisons.

Je pense avoir fait le tour du sujet en ce qui concerne la question de privilège.

LA REPONSE DE M. AXWORTHY

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je soulève une nouvelle question de privilège. J'accepte naturellement votre décision concernant la question de privilège précédente mais je souhaite maintenant en soulever une autre sur le même sujet, ce que je ne peux faire que maintenant. En effet ma question découle de la réponse du ministre à mes arguments et je n'étais pas en mesure de prendre la parole puisque la présidence était précisément en train d'examiner la question. C'est la première occasion que j'ai depuis de la soulever.

M. Pinard: Pourquoi ne pas avoir donné de préavis?

Mme le Président: L'honorable représentante voudrait-elle bien se rasseoir. D'après ce que je crois comprendre, elle soulève maintenant une question de privilège qui découle des délibérations qui ont eu lieu hier ou plutôt avant-hier, ce qui rend les choses encore plus difficiles. Qu'on me corrige si je me trompe, mais si la question découle de propos tenus ce jour-là, l'honorable représentante aurait alors dû soulever la question dès la fin de la période des questions. Si l'honorable représentante a une autre question de privilège découlant des propos qui ont été tenus à cette occasion, elle devrait alors m'en donner un préavis et la soulever un autre jour.

Mlle MacDonald: Je vous remercie.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FERGUSON—L'ATTRIBUTION ERRONÉE D'UNE QUESTION DE M. BLOOMFIELD

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, j'invoque le règlement au sujet des observations qui ont été faites ici, hier, par le député de London-Middlesex (M. Bloomfield), mais que la United Press International m'a attribuées sur tous les réseaux nationaux. L'erreur provient du fait que cette agence de presse a utilisé «les bleus» avant qu'ils soient révisés. Or, mon nom y figurait en regard d'une question qui a été posée au ministre de la Justice (M. Chrétien). Le hansard qui a été distribué aujourd'hui ne comporte par cette erreur, mais j'insiste respectueusement pour que l'on fasse preuve d'une extrême prudence à l'avenir et que l'on s'assure que «les bleus» non révisés ne servent pas de document de base pour les communiqués.

Mme le Président: Je prends bonne note du point soulevé par le député. Je pense que les bleus ont été utilisés et je suppose qu'une erreur a dû se glisser dans la transcription. Je vais étudier la question et voir quelles mesures pourraient être prises pour que ce genre de situation ne se répète pas.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions suivantes: nos 1493, 1568, 1602, 1648, 1713, 1762, 1779 et 1784.

Je suggère, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

RADIO-CANADA—LES COTES D'ÉCOUTE

Question no 1493—**M. Cossitt:**

1. Selon les dernières statistiques dont dispose la Société Radio-Canada, quelle est la cote d'écoute quotidienne moyenne de ses émissions dans les villes où se trouvent ses stations de radio ou de télévision?

2. Quelle est la cote d'écoute quotidienne moyenne des autres postes, y compris leur indicatif, qui desservent la même région et surpassent les postes de Radio-Canada?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): La Société Radio-Canada m'a informé des faits suivants: 1. Cotes d'écoutes des stations de Radio-Canada et des stations affiliées dans les centres urbains où Radio-Canada a ses propres stations,

Télévision		Pourcentage
Saint-Jean (T.-N.)	—CBNT-A	36
Corner Brook	—CBYT-A	40
Charlottetown	—CBCT-A	33
	—CHSJ-TV-A-a	4
Sydney/Glace Bay	—CBIT-A	22
Halifax	—CBHT-A	24
Moncton	—CBAFT—F	2
Matane/Sept-Îles	—CBGAT-F	45
	—CJBRT-F	3
	—CHAU-TV-F-a	1
Rimouski	—CJBRT-F	40
	—CBGAT-F	1
Ville de Québec	—CBVT-F	36
	—CKTM-TV-F-a	1
	—CKMI-TV-A-a	4
Montréal	—CBFT-F	22
	—CKTM-TV-F-a	1
	—CBMT-A	7
Ottawa/Hull	—CBOT-A	15
	—CBOFT-A	9
	—CHRO-TV-A-a	3
	—CKWS-TV-A-a	1
Toronto	—CBLT-A	14
	—CBLFT-F	/
	—CKVR-TV-A-a	2
	—CHEX-TV-A-a	1
Windsor	—CBET-A	15
	—CBEFT-F	/
Winnipeg	—CBWT-A	21
	—CBWFT-F	/
Regina/Moose Jaw	—CBKT-A	21
	—CBKFT-F	/
Saskatoon	—CBKST-A	22
Calgary	—CBRT-A	18
Edmonton	—CBXT-A	18
	—CBXFT-F	1
Vancouver	—CBUT-A	15
	—CBUFT-F	/
Radio		
Saint-Jean (T.-N.)	—CBN-A	17
	—CBN-FM-A	2

Questions au Feuilleton

Gander/Grand Falls	—CBT-A	11
	—CBG-A	3
Corner Brook	—CBY-A	16
Happy Valley	—CFGB-A	26
	—CBN-A	1
	—CBY-A	1
Charlottetown	—CBC-FM-A	10
Sydney/Glace Bay	—CBI-A	8
	—CBI-FM-A	/
Halifax	—CBH-A	12
	—CBH-FM-A	2
Moncton	—CBA-A	10
	—CBAF-F	2
Saint John	—CBD-A	14
	—CBZ-FM-A	1
Fredericton	—CBZ-A	14
	—CBZ-FM-A	2
Matane/Sept-Îles	—CBGA-F	16
	—CJBR-F	1
Rimouski	—CJBR-F	21
	—CJBR-FM-F	4
Chicoutimi/Jonquière	—CBJ-F	13
	—CBJ-FM-F	2
Ville de Québec	—CBV-F	12
	—CBV-FM-F	2
Montréal	—CBM-A	2
	—CBM-FM-A	1
	—CBF-F	5
	—CBF-FM-F	1
Ottawa/Hull	—CBO-A	9
	—CBO-FM-A	3
	—CBOF-F	1
	—CBOF-FM-F	1
Toronto	—CBL-A	6
	—CBL-FM-A	2
	—CJBC-F	/
Sudbury	—CBCS-FM-A	6
	—CBON-FM-F	1
Windsor	—CBE-A	8
	—CBE-FM-A	/
	—CBEF-F	/
Thunder Bay	—CBQ-A	13
Winnipeg	—CBW-A	6
	—CBW-FM-A	2
	—CKSB-F	/
Regina	—CBK-A	8
	—CBK-FM-A	1
	—CBKF-FM-F	/
Saskatoon	—CBK-A	13
	—CBK-FM-A	1
Calgary	—CBR-A	8
	—CBR-FM-A	1

Clé:
A-Anglais
F-Français
a-affiliée
/-moins de .5 p. 100

NOTE: Les stations de radio et de télévision propres à Radio-Canada exercent leur activité dans des milieux de radiodiffusion très concurrentiels. Au cours de la dernière décennie, l'introduction d'un choix abondant de stations de télévision provenant du câble et des nouvelles licences accordées à des stations locales a fait du Canada le marché de télévision le plus fragmenté du monde. Radio-Canada a aussi évolué durant cette période, offrant plus d'émissions canadiennes que jamais auparavant et cherchant par là à offrir une programmation de télévision plus distinctive que celle qui passe sur les autres canaux, parfois en vue d'atteindre la masse de l'auditoire, parfois également pour se contenter d'un auditoire choisi. A la radio, un phénomène semblable se produit depuis quelques années. La télévision et la radio FM ont transformé ce moyen de diffusion et les auditoires radiophoniques sont devenus extrêmement fragmentés. Aujourd'hui, une station s'efforce habituellement d'atteindre seulement un secteur de la population totale en adoptant une formule particulière de présentation. La radio AM française et anglaise de Radio-Canada s'efforce de fournir des émissions de nouvelles et d'information de très bonne qualité, alors que sa radio FM offre de la musique classique et des commentaires sur les arts et les sciences; ces services spécialisés se partagent les auditoires avec une foule d'autres modes de présentation à la radio dans la plupart des villes canadiennes.

2. Comme l'information demandée est fournie par une maison commerciale, le Bureau of Broadcast Measurement, il vaut mieux demander directement ces statistiques aux stations n'appartenant pas au réseau de Radio-Canada.

LE CENTRE D'ACTIVITÉS FRANÇAISES DE PENETANGUISHENE

Question nº 1568—**M. Lewis:**

1. Pour les années *a*) 1978, *b*) 1979, *c*) 1980 jusqu'à ce jour, combien de subventions le Centre d'activités françaises de Penetanguishene a-t-il reçues dans le cadre du Programme des groupes minoritaires de langue officielle et, dans chaque cas (i) quand (ii) de quel montant (iii) à quelles fins?

2. Pour ce qui est de la subvention de $45,000 annoncée par le Secrétariat d'État le 25 septembre 1980, quelle partie de cette somme a été consacrée à des *a*) activités sociales, *b*) activités culturelles, *c*) frais d'administration, *d*) programmes, *e*) salaires?

3. Quelles ont été les activités sociales et culturelles organisées par le centre et combien de personnes s'y étaient inscrites dans chaque cas?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):

1.

(i)	(ii)	(iii)
1er septembre 1978	$40,000	L'épanouissement de la francophonie dans la région de Penetanguishene; le développement du centre comme lieu de rencontre pour les francophones
18 septembre 1979	$40,000	Encourager la participation des jeunes aux activités; continuer le développement du Centre, spécifiquement dans le domaine culturel
14 février 1980	$17,100	Sensibiliser et intéresser le public aux activités du centre; former des jeunes comme spécialistes dans les activités
20 août 1980	$45,000	Sensibiliser la communauté minoritaire à la langue et à la culture françaises; défrayer les coûts d'administration et des activités sociales et culturelles

2.

a) *b*) et *d*) Programmes:	activités culturelles et activités sociales:	$13,600
	spectales	$10,900
	ateliers	$ 2,500
c) et *e*) Frais d'administration (salaires et frais de bureau)		$18,000
	Total	$45,000

3.

Activités sociales et culturelles organisées par le centre	Nombre de participants
Spectacles de chansonniers et de pièces de théâtre	1,157
Voyage organisé (Sudbury)	50
Club de jeunes	20
Ciné-Club	5
Atelier de photographie	17
Atelier de sérigraphie	15
Atelier de théâtre	11
Atelier de conversation française	7
Atelier d'art en général	24
Atelier d'art culinaire	5
Atelier de tissage	3

Activités prévues:

Carnaval d'hiver
Veillés canadiennes
Danse pour jeunes

LE NAVIRE GREC *POSSIDONIA*

Question nº 1602—**Mme Mitchell:**

1. Le capitaine du *Possidonia*, navire grec, qui a été saisi, a-t-il été accusé d'avoir enfreint les paragraphes 53(2) et 53(3), et l'alinéa 95m) de la partie VI de la Loi sur l'immigration pour avoir refusé de reprendre à son bord les trois membres d'équipage qu'il avait amenés au Canada et, dans la négative, pourquoi?

2. Le gouvernement a-t-il été avisé de l'irrégularité par télégramme le 5 septembre 1980 par M. T. McGrath, président de la section 400 de la Fraternité canadienne des cheminots employés des transports et autres ouvriers et, dans la négative, pourquoi ne l'a-t-il pas été?

3. Les hauts fonctionnaires de l'immigration ont-ils, dans cette affaire, pris parti en faveur des propriétaires du navire étranger, sans entreprendre immédiatement une enquête et, dans l'affirmative, pourquoi?

4. Est-il vrai que certains documents pertinents en matière d'immigration n'ont pas été signés, et, dans l'affirmative, pourquoi?

5. L'interprète auquel on a eu recours pendant l'interrogatoire était-il nettement de l'avis des propriétaires du navire grec et, dans l'affirmative, pourquoi a-t-on eu recours à ses services?

6. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration prendra-t-il les mesures qui s'imposent avant que le navire *Possidonia* ne quitte les eaux canadiennes et enjoindra-t-il ses fonctionnaires de porter plainte contre le capitaine si, à l'issue de l'enquête en cours, une telle mesure s'avère nécessaire?

7. Le ministre prendra-t-il des mesures pour qu'une telle chose ne se reproduise plus?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Il n'a pas été envisagé d'intenter des poursuites judiciaires aux termes de l'alinéa 95*m*), car rien ne prouvait que le capitaine avait pris des mesures pouvant être considérées comme une infraction visée à cet alinéa. De plus, le capitaine du navire a respecté les dispositions des paragraphes (2) et (3) de l'article 53 du règlement. Aucune sanction ne pouvait donc lui être imposée.

2. Oui. Les agents d'immigration ont donc procédé à une investigation.

3. Non.

4. Oui, par mégarde.

5. Non.

6. Non. Rien n'indiquait que le capitaine ou le transporteur avait commis une infraction quelconque.

7. Non. Voici ce qui s'est produit: les membres d'équipage et leur employeur se sont disputés au sujet de leur salaire, ce qui constitue une affaire au civil, qui ne relève pas de la commission.

EMPLOI ET IMMIGRATION—L'AIDE AU SECTEUR FORESTIER

Question nº 1648—**M. Herbert:**

Dans le cadre de l'aide directe au secteur forestier, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il subventionné des programmes d'emplois d'été pour les étudiants, au cours des cinq dernières années?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a subventionné des programmes d'emploi d'été pour les étudiants ces cinq dernières années, mais non en tant qu'aide directe au secteur forestier. Pendant cette période, quelque 1,829 projets liés au secteur forestier ont reçu en subventions 18.27 millions de dollars et créé plus de 10,000 emplois. En voici le tableau:

Jeunesse Canada au travail

Cycle	Projets	Emplois	Semaines-travail	Contributions ($)
1977	31	199	1,802	294,065
1978	510	2,829	28,671	4,416,089
1979	626	3,398	33,852	5,498,002
Total	1,167	6,426	64,325	10,208,156

Programme d'emploi d'été des jeunes

Cycle	Projecs	Emplois	Semaines-travail	Contributions ($)
1980	662	3,821	47,970	8,062,119
Grand total	1,829	10,247	112,295	18,270,275

LES DONNÉES RELATIVES AUX IMMIGRANTS REÇUS

Question nº 1713—**M. Stewart:**

Combien d'immigrants reçus *a*) avaient comme langue maternelle (i) l'anglais (ii) le français, *b*) s'exprimaient couramment dans ces deux langues?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

	1975	1976	1977	1978	1979	Total
a)(i)	113,746	84,636	68,707	50,040	49,215	366,344
(ii)	9,138	10,115	7,091	4,904	5,592	36,840
b)	5,513	6,033	4,345	2,920	4,068	22,879

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question nº 1762—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère du secrétariat d'État pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): *a*) $679,669; *b*) $717,600; *c*) $600,000.

Question nº 1779—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par l'Énergie Atomique du Canada Limitée pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse de l'Énergie Atomique du Canada Ltée; *a*) publicité dans les média—$126,100; *b*) publications gratuites ou subventionnées—$273,600; *c*) autre information—$143,900.

Question nº 1784—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par l'Eldorado Nucléaire Limitée pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse de l'Eldorado Nucléaire Ltée; *a*) publicité dans les média—$10,000; *b*) publications gratuites ou subventionnées—$10,000; *c*) autre information—néant.

[*Traduction*]

M. Cossitt: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur certaines questions auxquelles on n'a pas encore répondu et qui n'exigent pourtant presque aucune recherche. J'ai peine à comprendre la raison d'un tel retard.

Je songe premièrement à la question nº 136, qui a été inscrite au *Feuilleton* en avril dernier. Il s'agit de la location d'un avion DC-9 par le parti libéral du Canada, qui n'a pas acquitté la facture d'Air Canada pour l'utilisation de cet appareil. Je demande si Air Canada a été payé et, dans l'affirmative, quand, et combien la société a reçu. Cette question semble assez simple, et elle figure pourtant au *Feuilleton* depuis près d'un an.

Il y a ensuite la question nº 115 qui, de façon générale, porte sur les partis politiques qui, durant la campagne électorale qui a précédé les élections du 18 février 1980, ont loué des avions d'Air Canada; je demande combien ils ont payé, si les factures ont été acquittées, etc. C'est une question très simple, et pourtant, elle est restée sans réponse depuis le début de la session, en avril dernier.

J'ai du mal à admettre que l'on ne réponde pas à ces questions après avoir entendu le président du Conseil privé (M. Pinard) nous dire, voici quelques minutes, qu'il pensait que nous avions des responsabilités envers la population et que c'était pour cette raison qu'il souhaitait que nous avancions dans nos travaux. Si c'est vraiment son désir, pourquoi ne s'arrange-t-il pas pour répondre un peu plus rapidement aux questions, directement ou par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire? Il a aussi prétendu qu'il était prêt à abandonner toute considération partisane en ce qui concerne les grands points à l'ordre du jour. Il devrait adopter la même attitude à l'égard des questions inscrites à l'ordre du jour par les représentants élus du peuple. C'est notre droit, comme celui de tous les Canadiens, d'obtenir des réponses.

En conclusion, permettez-moi de mentionner, sans entrer dans le détail, une autre série de questions. Il s'agit de la question nº 29, concernant M. Michael Pitfield et les documents Taschereau sur la sécurité nationale, des questions nºs 672 à 675 au sujet du même Michael Pitfield, et de la question nº 678, encore à son sujet; toutes portent sur les sommes que celui-ci aurait reçues durant sa brève absence de l'édifice Langevin, et dont il n'aurait rendu qu'une infime partie. Enfin, la question nº 724 demande tout simplement si le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a bien déclaré, le 2 juin 1979: «Pitfield et d'autres m'ont coulé là-dessus».

Je m'interroge sur le rôle de Michael Pitfield. Je me demande, madame le Président, si c'est lui qui administre le pays ou bien s'il est une sorte d'éminence grise tirant les ficelles dans les coulisses. Il me fait parfois l'impression d'un Edgar Bergen, tandis que le premier ministre (M. Trudeau), serait une sorte de Charlie McCarthy.

Il est temps que Michael Pitfield rende des comptes au Parlement et aux comités parlementaires devant lesquels il se refuse à comparaître avec l'accord facile du premier ministre. Ces questions à l'ordre du jour concernent ce mystérieux M. Pitfield, premier fonctionnaire de l'État, qui se terre dans l'édifice Langevin. Il est temps de lui dire qu'il n'a pas le droit de laisser de côté les questions posées par les députés, questions légitimes s'il en fût, et qu'il doit fournir les explications demandées. Est-ce lui qui dirige le pays, ou bien les représentants élus du peuple et le premier ministre?

M. Nielsen: C'est lui en effet.

M. Collenette: Madame le Président, je crois que les observations du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) méritent une réplique. Le premier ministre (M. Trudeau) a témoigné devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général avant la fin de l'an dernier. Malheureusement, M. Pitfield était à l'étranger à ce moment-là où il préparait la conférence au sommet qui aura lieu à Ottawa cette année, ce qui l'a empêché de témoigner ce jour-là.

M. Cossitt: Qui lui avait ordonné de partir?

M. Collenette: L'engagement était pris depuis longtemps. Je voudrais rappeler au député de Leeds-Grenville qui s'intéresse tellement aux activités du greffier du Conseil privé, que lui-même n'était pas présent à la réunion ce jour-là, ayant demandé à des collègues de le remplacer. Je crois que le premier ministre a donné les réponses qu'il fallait concernant l'indemnité de départ versée à M. Pitfield et c'est ce qu'ont convenu ses collègues qui n'ont pas continué à interroger le premier ministre à ce sujet.

Je pense que les propos du député de Leeds-Grenville sont déplacés. S'il se donne la peine de lire les réponses que nous avons fournies à la Chambre surtout à des questions qu'il a posées, il verra que nous n'avons pas tenu compte de leur nature politique. Quelques-unes des questions inscrites au *Feuilleton* par le député de Leeds-Grenville ont une forte saveur politique mais le gouvernement est quand même disposé à répondre. Nous nous appliquons à répondre à toutes les questions, qu'elles procèdent ou non d'une préoccupation politique marquée. Je vais faire de mon mieux pour obtenir des réponses aux questions qu'il a énumérées tantôt.

● (1540)

M. Cossitt: Madame le Président, j'invoque le Règlement concernant la déclaration que le secrétaire parlementaire vient tout juste de faire. Il a dit en effet qu'au moment où le comité des prévisions budgétaires en général s'est réuni—je cite ses propos de mémoire, au risque de les travestir quelque peu—j'étais absent lorsque le premier ministre a témoigné et que je lui ai fait poser des questions par certains de mes collègues. J'aimerais donner à la Chambre l'assurance que je n'avais demandé à personne de lui poser des questions en mon nom. En fait, j'aurais bien été là pour lui poser des questions si je n'avais dû me présenter à l'hôpital général de Kingston pour un examen médical annuel en raison de mon affection cardiaque. Je n'hésite pas du tout à préciser pourquoi j'étais absent. J'estime que c'était un peu plus important pour moi que d'être là à écouter les sornettes du premier ministre du Canada.

Mme le Président: Étant donné que le secrétaire parlementaire a demandé que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*, je propose qu'il en soit ainsi.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA

MESURE CONCERNANT LES INTÉRÊTS DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ—BILL C-48

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 13 janvier 1981, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de continuer le débat et de signifier mon opposition au bill C-48. Je suis content également de constater que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est parmi nous. Et même si nous n'avons pas beaucoup de temps à consacrer à ce débat, cela lui permettra néanmoins d'entendre certaines des préoccupations d'ordre écologique que des concitoyens de tout le pays ont exprimées au sujet de cette mesure législative.

Lorsque j'ai commencé à parler mardi soir, j'avais l'illusion, à l'instar de nombreux autres députés, et de certains Canadiens de l'Est, de l'Ouest, du Nord et des Maritimes que le ministre de l'Environnement (M. Roberts) et le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) avaient renoncé à faire valoir l'intérêt de leur portefeuille dans le cas du bill C-48.

Il est parfaitement clair que le ministre de l'Environnement ne peut pas compter longtemps sur ses qualités de député et de ministre de la Couronne pour maintenir en vigueur le moratoire imposé pour des raisons écologiques sur la côte ouest. J'en ai été convaincu après lui avoir posé des questions hier à lui et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mais qui plus est, lui et le ministre des Pêches et des Océans n'ont pas réussi à faire accepter les saines mesures que leurs ministères respectifs avaient mises au point.

Je vais vous citer de brefs extraits d'une étude effectuée par le ministère des Pêches et celui de l'Environnement sur les problèmes écologiques que posent le forage et l'exploitation de puits de pétrole ou de gaz au large des côtes. Le ministre de l'Énergie les connaît sans doute très bien, mais il n'a pas épargné ses peines pour que le bill C-48 passe sous silence les sujets de mécontentement exposés pour la gouverne de ces deux ministres.

Voici certaines des objections qui figurent à la page iv du document:

On emploie des composés toxiques dans les fluides de forage sans que leur usage se justifie.

On met au point et on applique de façon inégale les moyens de contrôle des polluants dans les zones d'exploitation sous-marines.

Les évaluations sur les répercussions des déversements de polluants sont insuffisantes.

Les exploitants ne sont pas préparés à réagir de façon réaliste aux problèmes d'endiguement et de nettoyage des épanchements qui risquent de se produire.

Les essais sur place de matériel d'endiguement et de nettoyage ainsi que la vérification des procédures sont souvent insatisfaisants.

Les dispositions relatives à la détermination des responsabilités et à l'indemnisation des dommages causés par des déversements de pétrole sont insuffisantes.

Je reviendrai sur ces questions particulières par la suite. Je sais que le ministre de l'Énergie soutient que la clause de responsabilité absolue constitue la principale façon de régler cette question et j'ai quelques commentaires intéressants à faire à ce sujet.

La liste des préoccupations exprimées se poursuit ainsi.

La plupart des accidents de forage et d'exploitation, y compris les déversements, sont le résultat d'erreurs humaines; pourtant, on ne déploie encore aucun effort concerté, ni au Canada ni aux États-Unis, pour faire face à la situation.

Le matériel dont on se sert pour assurer la sécurité et lutter contre la pollution n'est pas soumis à des normes, celles qui existent étant rédigées en termes excessivement généraux.

Permettez-moi quelques observations à ce sujet. J'ai vu le programme Neels. J'ai noté que dans certaines régions supposément bien pourvues pour remédier aux déversements, on avait poussé le souci du détail jusqu'à inclure dans la liste du matériel deux ou trois paires de bottes de caoutchouc et une provision de papier hygiénique.

Je reprends la liste des sujets de préoccupation:

L'absence de normes concernant le matériel ancien. L'absence de données relatives au matériel défectueux.

Dans bien des cas, les exploitants ne fournissent pas de détails logistiques et écologiques sur le forage éventuel de puits de secours.

Souvent, les moyens logistiques qui permettraient de réduire la durée du forage des puits, ne sont pas pris. Il arrive fréquemment que l'on réunisse les renseignements sur les conséquences écologiques des opérations sans trop savoir comment cela peut servir à influencer ceux qui prennent les décisions concernant les forages pétroliers et gaziers et les activités de production.

Je rappelle au ministre de l'Énergie qu'il a formulé le bill de façon à ce que tous les pouvoirs lui échoient ainsi qu'au cabinet, à l'occasion.

Voici un autre sujet de préoccupation:

Les personnes qui se soucient de l'environnement ou qui sont spécialistes en la matière (y compris le grand public) ne peuvent pas vraiment contribuer à la stratégie et aux décisions formulées par les organismes de réglementation.

Le ministre sait parfaitement, j'en suis sûr, que c'est lui-même qui détient les pouvoirs de réglementation, au cabinet. Voici la suite du document:

Le délai accordé pour évaluer les conséquences écologiques des opérations est trop bref. Bien souvent, les promoteurs des projets ne font qu'un examen superficiel et rapide des ouvrages parus sur les répercussions écologiques; ils ne cherchent pas à profiter des erreurs déjà commises dans le monde entier par ceux qui exploitent les gisements côtiers.

J'attire l'attention du ministre sur le fait que le bill ne prévoit absolument rien pour faire face aux accidents très graves comme l'éruption du puits Ixtoc dans le Golfe du Mexique, l'année dernière.

Voici la suite:

Les promoteurs établissent des comparaisons injustifiées entre les projets qu'ils proposent et ceux qui ont déjà été exécutés, en s'abstenant de mettre le doigt sur les lacunes que présente la documentation sur le sujet.

On ne prévoit pas de libérer, à long terme, les terres exploitées pour permettre une évaluation des conséquences écologiques.

Les renseignements sur les régions où l'environnement est particulièrement exposé ne sont pas présentés dans les études écologiques ou ne sont pas examinés quand on prend les décisions importantes pour l'exploitation des gisements sous-marins de pétrole et de gaz.

Les plans d'implantation des derricks ne prévoient pas d'examen par des spécialistes de l'extérieur.

Les exigences concernant l'environnement que prévoit le projet de règlement sur la production du pétrole et du gaz n'indiquent pas comment les résultats des études écologiques doivent être reliés aux décisions importantes concernant l'exploitation des gisements sous-marins.

Le projet de règlement ne fait aucune mention du processus fédéral d'évaluation et d'examen de l'environnement.

Je signale particulièrement ce commentaire à l'attention du ministre. Cela préoccupe les écologistes de tout le Canada. Le ministre a bien veillé à ce que le bill C-48 ne prévoie pas un tel renvoi.

Le document continue:

Il n'y a aucune disposition qui oblige les promoteurs à inclure dans leurs projets d'exploitation d'autres tracés possibles pour les pipe-lines jusqu'à la terre ferme ou qui prévoient un examen de ces autres tracés par le public et les autres groupes qui s'intéressent aux questions écologiques.

Les autorités canadiennes n'ont pas analysé suffisamment les problèmes qui se sont posés aux États-Unis et dans la Mer du Nord pendant les étapes de développement et de production des gisements sous-marins.

Ces commentaires sont tirés des toutes premières pages du rapport.

A mon avis, le ministre de l'Énergie a soustrait leurs fonctions au ministre de l'Environnement et au ministre des Pêches et des Océans. Si le gouvernement veut qu'on le prenne au sérieux dans le domaine maritime au Canada, les ministériels devront au moins assister aux réunions du comité à compter de la semaine prochaine et veiller à adopter des amendements pour résoudre les problèmes que j'ai énumérés moi-même et ceux que mentionneront certainement les personnes qui témoigneront au comité d'ici quelque temps. Je signale en passant au ministre de l'Énergie que notre parti a l'intention de prendre au mot le ministre des Finances (M. MacEachen) qui a déclaré, en sa capacité de vice-premier ministre, que nous pourrions convoquer autant de témoins que nous le voudrions pendant l'étude du bill C-48. Nous avons certainement l'intention de le faire.

Cela fait certainement partie du rôle de l'opposition de déceler les faiblesses dans les mesures qui nous sont présentées. Par ailleurs, les deux ministres de la Couronne en cause ont négligé jusqu'ici une partie de leurs responsabilités envers le public. Ils pourraient facilement avoir recours aux services d'experts scientifiques compétents, mais ceux-ci ont été muselés pour protéger certains intérêts industriels.

Comme tous les Canadiens peuvent s'en rendre compte, ce que le gouvernement fait ici, c'est ouvrir la porte aux désastres écologiques et à la destruction éventuelle de l'environnement maritime du Canada, même si cela ne se fait que très progressivement, à cause de son refus de prévoir directement dans le bill C-48 des analyses convenables et une saine méthode

d'exploitation des gisements sous-marins de pétrole et de gaz et de son entêtement à établir plutôt des règlements qui obligeront les habitants de la Colombie-Britannique, des Maritimes et du Grand Nord à exercer des pressions auprès du ministre de l'Énergie pour que le gouvernement fasse les études écologiques qui s'imposent.

J'ai en mains le programme énergétique national pour 1980. Je suis sûr que nombre de députés et de Canadiens ont maintenant eu l'occasion de le lire. Le ministre passe son temps à en parler comme d'un grand pas vers la candianisation. Je renvoie tous les députés à la page 49 de ce document. Il y est dit que l'objectif du bill consiste à:

Assurer une exploitation active des droits pétroliers et gaziers.

Quelques lignes plus loin, on peut lire:

. . . ait pour contrepartie des travaux vigoureux et soutenus d'exploration et de mise en valeur. Cela n'a pas toujours été le cas . . .

Et, encore un peu plus loin, dans le même paragraphe:

Cette situation doit changer . . .

Puis:

L'une des principales caractéristiques du nouveau système consistera donc en exigences plus sévères . . . en matière de travaux à effectuer.

Toujours dans le même paragraphe, on peut lire:

Parmi les autres moyens figureront des ordonnances de forage ou de production . . .

On trouve à la page 51 un petit paragraphe que le ministre, j'en suis sûr, adresse à tous les écologistes et à tous ceux qui s'intéressent à la pêche au Canada. Je cite:

Parmi les changements figureront des conditions plus rigoureuses pour la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les responsabilités des exploitants, et en particulier leur responsabilité absolue à l'égard des accidents entraînant une pollution.

● (1550)

Voilà de belles promesses mais qui risquent de rester lettre morte. On voit bien que le ministre de l'Énergie a prévu dans le bill une échappatoire qui rend cette affaire de responsabilité absolue des plus improbables. Si une éruption causait pour un milliard de dollars de dégâts au large de Terre-Neuve, de l'île Melville ou des îles de la Reine-Charlotte, les Canadiens peuvent être sûrs que ce projet de loi, tel qu'il a été conçu, ne leur garantirait nullement de pouvoir obtenir des dommages-intérêts si les pêcheries étaient détruites, les plages souillées et ainsi de suite.

Qu'est-ce qui peut empêcher ces installations de forage de se constituer individuellement en société? Le ministre est sans doute parfaitement au courant des échappatoires dont peuvent profiter les sociétés pour éviter la responsabilité absolue des dégâts et pour la réduire graduellement à ce point que s'il se produisait une éruption causant un milliard de dollars de dégâts, ce seraient les Canadiens et l'environnement qui en pâtiraient et non pas les responsables de la marée noire.

En examinant plus particulièrement l'alinéa 1 de l'article 62 du projet de loi, je constate que la Couronne est protégée contre presque n'importe quoi. De fait, je dirais que la Couronne est protégée contre tout, quels que soient la façon et l'endroit où un incident se produise.

Je signale au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministre de l'Environnement qui se trouve ici qu'il y a dans cette mesure d'énormes échappatoires. J'espère que les deux s'entendront assez longtemps pour insérer dans ce projet de loi des dispositions fondamentales en vue de protéger l'environnement.

Selon de nombreuses rumeurs, comme je l'ai déjà signalé, l'article concernant la responsabilité absolue sera tellement dilué que ce ne sera plus qu'un tour de passe-passe quand la mesure parviendra à l'étape de l'étude en comité. Il s'agissait d'une des rares dispositions qui aurait pu inciter à protéger l'environnement après les travaux de prospection. Toutefois, ce qui suit est révélateur.

J'ai signalé il y a un instant une citation que le ministre de l'Environnement et le ministre de l'Énergie pourraient envoyer à ceux qui s'intéressent à l'écologie. En voici une qui porte sur l'énergie à la page suivante.

La nouvelle loi relative aux terres du Canada rend possible la mise en valeur des droits pétroliers et gaziers et, de ce fait, ne s'intéresse pas à la prévention de la pollution comme telle.

On ne peut gagner sur les deux tableaux. On ne peut en laisser tomber un peu ici et un peu là. Je conseille aux Canadiens de lire ce bill parce qu'il est l'exemple le plus flagrant du siècle d'usurpation de compétence et ce, dans le monde entier. Il concerne des territoires trois fois plus grands que les dix provinces réunies. Encore une fois, c'est tout dire.

Mon collègue, le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar) a très bien décrit les dangers auxquels ce bill exposera l'environnement arctique. Dans des régions comme celle du détroit de Lancaster, on n'a réalisé qu'une infime partie des recherches scientifiques nécessaires pour comprendre les systèmes biologiques complexes et fragiles de l'environnement. Pourtant, nous entendons chanque jour parler de brise-glace mus par l'énergie nucléaire, de navires-citernes trois fois plus longs qu'un terrain de football remplis de g.n.l. et croisant dans des régions dont l'environnement est si fragile—je tiens à le rappeler aux deux ministres—que la plus petite erreur pourrait rompre l'équilibre biologique et détruire presque toutes les formes de vie qui existent dans ces régions d'une si grande importance.

Où, dans ce volumineux bill C-48, exige-t-on une étude environnementale scientifique et une évaluation par des spécialistes indépendants? Nulle part! Où est passé l'article qui prévoyait des audiences publiques obligatoires? Disparu! Dans ce document, que je qualifierais de cupide, on ne consacre pas un seul paragraphe, pas même une seule ligne aux intérêts des Inuit, des habitants des provinces maritimes, du Nord ou de la Colombie-Britannique.

Les Canadiens ne pourront guère se convaincre, à la lecture de ce document, que l'on a tenu compte de leurs intérêts, ou que la faune et la flore canadiennes ont été protégés comme il se doit à la lumière des moyens dont on dispose. Les Canadiens se soucient beaucoup de l'environnement, et ils sont écœurés d'entendre l'apologie des grandes entreprises que leur sert le Parti libéral. Ce bill est une recette pour faire de l'argent rapidement, aux dépens de l'environnement et des générations futures.

J'invite instamment les deux ministres qui sont présents, et qui lisent avidement, à s'entretenir avec certains spécialistes éminents, qui savent bien quelles économies considerables on pourrait réaliser en procédant à des études environnementales de grande envergure axées sur le long terme. En nuisant à la pêche au saumon, on peut faire perdre au pays, en termes de milliards de dollars, encore plus qu'on ne le fait actuellement en se précipitant tête baissée dans un programme irréfléchi afin de trouver à tout prix du pétrole et du gaz pour renflouer l'économie canadienne.

Le ministre prétend que la participation de 25 p. 100 de la Couronne est un grand avantage pour tous les Canadiens, mais pressé de questions à la Chambre le 11 décembre, il a concédé aux ardents défenseurs des conseils de direction de l'industrie pétrolière qui sont à ma droite que l'apport de 25 p. 100 de la Couronne n'était guère qu'une vaine promesse. Comme on peut le voir à la page 5669 du hansard, il a dit qu'une subvention fédérale de 25 p. 100 en espèces serait mise à la disposition des prospecteurs afin de compenser la participation de 25 p. 100 de la Couronne. Voilà ce qui en est.

Que trouve-t-on dans ce bill à l'intention des Maritimes pour ce qui est de la protection de l'environnement? Je peux dire à tous ceux qui habitent dans les régions maritimes du Canada, y compris la Colombie-Britannique et l'Arctique qu'il n'y a absolument rien. On ne prévoit aucun droit de propriété ni aucune protection, il n'y a rien d'autre que l'accaparement de quelques bénéfices par la grosse organisation libérale.

Que dire des fonds marins de la Colombie-Britannique, plus particulièrement de ceux dont il s'agissait dans la question qui a été posée hier au ministre de l'Environnement. Il a dit qu'il ne voyait rien pour le moment qui nous empêche de continuer à maintenir le moratoire en vue de protéger l'environnement. Je crois savoir qu'il aurait dit à l'extérieur de la Chambre que si l'on mettait fin au moratoire qui s'applique aux forages en vue de trouve du gaz et du pétrole que cela ne s'appliquerait peut-être pas à la circulation des pétroliers.

J'ai fait suffisamment de recherches sur cette question pour savoir qu'il n'existe qu'un seul moratoire. J'ai une lettre du ministre de l'Énergie datée du 24 septembre 1980 où il énonce très clairement que le moratoire de protection de l'environnement a été imposé en 1972 lors des négociations canado-américaines qui ont eu lieu au sujet des risques et des dangers causés par la circulation des pétroliers qui transportent le pétrole de Prudhoe Bay aux États-Unis. Dès qu'il a été adopté au cours des négociations canado-américaines touchant la circulation des pétroliers, il a en même temps mis fin aux travaux d'exploration touchant le gaz et le pétrole. Je suis sûr que les ministres savent tous deux cela. Je suis heureux de voir que le ministre de l'Environnement au moins est disposé à faire valoir que ce moratoire pour protéger l'environnement doit rester en vigueur tant qu'il n'y aura pas de raisons de le lever. Je suis sûr que la Chambre aura l'occasion de débattre de ces raisons lorsqu'elles seront présentées.

Et que dire des étendues sous-marines au large de la Colombie-Britannique qui sont d'une importance énorme non seulement parce qu'elles fournissent des produits comme le saumon, le flétan, la morue, le hareng, les crustacés mais aussi parce qu'elles se révèlent un potentiel important pour la culture marine et l'aquaculture, activités qui nous serviront non seulement dans notre pays mais qui, comme l'a fait remarquer mon collègue de Saskatoon-Est (M. Ogle) au cours de la période des questions, nous aideront à nourrir des millions d'affamés de par le monde.

Je mets au défi n'importe quel député libéral ici présent ou non et je suis sûr qu'aucun d'eux ne voudra le relever, de nous dire pour qu'on l'inscrive au compte rendu quelles études écologiques d'intérêt général on a fait ou on compte faire sur les conséquences que les forages ou les travaux de prospection pétrolière sont susceptibles d'avoir sur le saumon du Pacifique et sur les poissons de fond, sur les répercussions des jaillissements de pétrole et de gaz dans les estuaires de grandes rivières comme la Nass et la Skeena, sur les conséquences des déversements sur les lits d'algues, sur le plancton, sur les plages et ainsi de suite.

Le ministre de l'Environnement a assisté récemment à la conférence de l'Institut national de survie à Toronto et a écouté tout comme moi le président du programme de protection de l'environnement des Nations unies signaler les dommages causés par le déversement de produits toxiques et d'autres formes de pollution dans les océans. C'est dans l'élément marin que nous pourrions trouver la solution au problème de l'alimentation mondiale et aussi de la production de l'oxygène indispensable à la vie. Ce programme proposé à la hâte est comme bâtir un gratte-ciel sans même avoir fait dresser des plans par un architecte ou un ingénieur ou sans avoir effectué des tests de stabilité sur le terrain.

Le bill C-48 porte la marque d'un groupe d'amateurs avides, irréfléchis, âpres au gain, impatients d'empocher des bénéfices avant de disparaître, mais qui ne sont pas prêts à évaluer les coûts véritables ni à permettre au public de participer au processus de surveillance et d'évaluation des conséquences écologiques sur un environnement qui leur fournit pourtant leur gagne-pain et qui est la source même de l'existence de toutes les créatures de la planète.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, la planification peut être financièrement avantageuse comme je l'ai signalé au ministre de l'Énergie. Elle exige un peu plus de temps, mais elle est extrêmement importante pour la bonne marche de notre pays. Étant donné que le ministre de l'Environnement est ici, j'en profite pour lui faire remarquer à quel point il est étrange que, au nord du 60e parallèle, au Canada, le gouvernement fédéral juge que huit biologistes professionnels suffisent à tout faire dans une région qui est beaucoup plus vaste que la plupart des pays et beaucoup plus fragile que toute autre partie du globe. J'exhorte le ministre à envoyer beaucoup plus de biologistes dans le Nord.

● (1600)

Les droits des pêcheurs, non seulement de la Colombie-Britannique, mais également des Maritimes, et des pêcheurs inuit, sont sérieusement atteints dans ce projet de loi. Les droits des Canadiens vivant le long de nos côtes et des autochtones y sont mutilés. Chacun d'entre nous pourra faire son deuil d'une autre série de droits démocratiques si le bill C-48 est adopté dans son libellé actuel.

Voyons d'un peu plus près qui, en Colombie-Britannique, profite vraiment du bill C-48. Tout d'abord, il y a la société Chevron. Comme le sait pertinemment le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le premier rapport sur l'incidence écologique de cette société, préparé par la Sea Consult, est en voie d'achèvement. Le ministre et ses fonctionnaires m'ont appris qu'aussitôt après, le moratoire écologique sera levé afin que la société Chevron puisse entreprendre ses travaux de forage, une fois le bill C-48 entré en vigueur. Le ministre de l'Environnement communiquera certainement avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour s'assurer de la tenue d'audiences publiques et de la comparution à ces audiences d'intervenants financés à même les deniers publics, afin que des études écologiques soient entreprises d'un bout à l'autre du pays, et cela avant la levée du moratoire.

Penchons-nous un peu sur les intérêts de la Chevron dans les eaux de la Colombie-Britannique. Avec son permis actuel, la société peut exploiter près de trois millions d'acres, auxquels il faut ajouter un autre million d'acres qu'elle vient de louer à Shell. La Lochiel Explorations, plus couramment connue sous le nom de Mobil Oil, dispose de 243,000 acres. La Ranger Oil, elle aussi une succursale de Mobil Oil qui cherche à camoufler quelque peu son nom pour ce qui est de son obligation inconditionnelle, comme je l'ai expliqué au ministre, dispose de 197,000 acres. La Union Oil dispose, elle, de 112,000 acres. La Shell Canada Resources dispose de la moitié des 12 millions d'acres et la Shell Explorer Limited de l'autre moitié. L'exploitant de la Shell Explorer Limited est la Shell Canada Resources. Nous voyons là une supercherie des sociétés, qui très rapidement annule l'effet de la disposition relative à l'obligation inconditionnelle dont le ministre vante tellement les mérites aux environnementalistes; il prétend en effet qu'elle incite les sociétés pétrolières et gazières à bien gérer le milieu écologique.

Examinons brièvement les lettres que j'ai reçues du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je pense qu'elles méritent d'être consignées au compte rendu. Celle que j'ai sous les yeux est datée du 18 décembre.

> Une fois que la nouvelle loi sur le pétrole et le gaz du Canada, qui instaurera pour les terres du Canada le nouveau régime décrit dans le programme énergétique national déposé à la Chambre le 28 octobre, aura été adoptée, la période pendant laquelle les données géologiques et géophysiques pourront être gardées confidentielles sera réduite à cinq ans ou jusqu'à ce que les terres sur lesquelles les travaux ont été effectués soient rendues à la Couronne, si cela se produit plus tôt. Autrement dit, une fois la loi adoptée, tous les résultats de la prospection pétrolière et gazière effectuée jusqu'ici sur la côte ouest pourront être examinés.

Le paragraphe au bas de la page dit ce qui suit:

> Comme vous le savez sans doute, il n'y a pas eu de travaux de prospection pétrolière et gazière au large de la côte ouest depuis 1972 (le relevé effectué en 1974 était uniquement de nature expérimentale) . . .

Le ministre nous confiera peut-être à un moment donné pendant le débat comment ce relevé a pu être effectué en 1974 vu qu'un moratoire écologique avait été imposé à ce moment-là et, puisqu'il a bel et bien été effectué, il nous expliquera peut-être à quel point nous pouvons faire confiance aux règlements prévus par le bill C-48 puisque c'est lui qui est habilité à les établir et qu'il peut donc les modifier à sa guise. S'il y a une éruption de pétrole ou de gaz quelque part dans le détroit de l'Hécate ou au large de l'île Melville ou d'Hibernia, le ministre a le pouvoir de déterminer si le déversement est bon ou mauvais et si quelqu'un doit payer des dommages-intérêts ou non. Je me demande vraiment, et je pense que la plupart des Canadiens se le demandent aussi, si c'est une bonne chose que le Parlement adopte des bills dépourvus de dispositions écologiques très strictes obligeant le gouvernement et l'industrie à solliciter la participation du public, à tenir des audiences et à mener des études convenables afin que tout le monde sache ce que coûtent vraiment les projets de ce genre.

Le ministre a aussi déclaré ce qui suit:

> On prend actuellement des mesures préliminaires pour préparer le terrain à de nouvelles opérations de prospection, notamment de forage, une fois terminées les études qui s'imposent sur les répercussions écologiques. Même si les forages entrepris par la société Shell de 1967 à 1969 n'ont guère donné de résultats, les études géologiques et géophysiques effectuées par la suite relèvent que la côte ouest offre d'énormes possibilités en matière d'hydrocarbures, notamment le gaz . . .

A l'heure qu'il est, je pense que le ministre sait aussi bien que moi—en fait les deux ministres le savent—que la région offre des possibilités bien plus importantes que la nappe de gaz que l'on y exploite timidement, comme le fait la société Chevron. D'après les résultats de l'enquête géologique du Canada parus à l'automne dernier, il ressort qu'il y a une chance sur trois de trouver 300 millions de barils de brut au large des côtes de la Colombie-Britannique et une chance sur dix d'en trouver quatre milliards de barils. Toujours selon les estimations, on s'attend à trouver jusqu'à 90 millions de pieds cubes de gaz. Cependant, nous parlons de pétrole, et je pense qu'il est un peu hypocrite, pour ne pas dire plus, de la part du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou de la société Chevron, de forer dans le but de trouver du gaz quand les principales possibilités économiques de cette région reposeront sur le pétrole. La plupart des gens dans le monde entier sont au courant des dégâts qu'ont provoqués les déversements d'Ixtoc, de la mer du Nord et les autres marées noires dues à des pétroliers ou à des explosions de puits. Il est indispensable de procéder à de nombreuses études écologiques afin de protéger au moins les régions les plus menacées, si les Canadiens décident qu'il est dans l'intérêt public de mettre ces programmes de forage en vigueur.

En conclusion, j'aimerais dire que ce bill représente l'une des plus vaines promesses de canadianisation jamais formulées depuis que le Canada existe. Rien n'est prévu pour protéger l'environnement, que ce soit sous forme d'études scientifiques visant à réduire ou à supprimer les risques de la prospection et des forages, ou sous forme d'études et de préparation technique pour faire face aux explosions et aux marées noires. Cela me ramène à une autre lettre du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'espère que le fait de citer des extraits de ses lettres ne le dissuadera pas de m'écrire.

M. Lalonde: Je viens de signer une lettre qui vous est destinée.

M. Fulton: Très bien. Si le ministre veut bien me la faire parvenir immédiatement, je la ferai consigner au compte rendu.

M. Lalonde: J'aurais trop peur que mes propos soient mal rapportés.

M. Fulton: Nous verrons ce que le ministre a à dire au sujet de l'environnement. La lettre que j'ai sous la main est datée du 24 septembre, et voici ce qu'on peut y lire:

> Nous avons, comme vous le signalez, suspendu les travaux de prospection sous-marine sur la côte du Pacifique. Ce moratoire a été imposé tandis que se poursuivaient les pourparlers entre le Canada et les États-Unis au sujet des risques et de la responsabilité pour tous les dégâts que pourraient causer, sur le plan écologique, les navires-citernes transportant le pétrole de Prudhoe Bay vers le Sud, le long de la côte du Pacifique.

J'encourage les deux ministres à relire cet article afin que, lorsqu'ils entameront des discussions sur l'opportunité de supprimer ce moratoire d'ordre environnemental, ils se souviennent du débat d'aujourd'hui et du fait que le moratoire a été imposé pour mettre fin au trafic des navires-citernes et aux travaux de prospection pour le pétrole et le gaz.

Considérons brièvement l'éruption nocive qui s'est produite à Ixtoc dans le Golfe du Mexique il y a à peine un an. Cette éruption incontrôlée a entraîné des frais dépassant un milliard, soit pour forer des puits de récupération et pour arriver à maîtriser l'éruption. Il faudra encore dépenser des centaines de millions de dollars pour réparer les dégâts et effectuer le nettoyage. En outre, il y aura d'autres frais inconnus à cause du nombre relativement restreint d'études écologiques effec-

tuées jusqu'ici, mais on pourra déterminer quels systèmes biologiques ont été gravement affectés par le gaz et le pétrole qui se sont répandus dans l'eau.

La garde côtière américaine a fait une très importante déclaration, connue des deux ministres, à l'effet que les États-Unis avec toutes leurs connaissances techniques ne seraient parvenus à rien faute des données nécessaires sur l'environnement. Il ne faut jamais oublier que les ressources en combustibles fossiles sont absolument limitées. Un jour, il n'en restera plus. Il faut se tourner au plus vite vers les énergies de remplacement, suivant la voie qui a été si bien tracée par mon collègue le député de Mission-Port Moody (M. Rose).

Ce qu'on nous demande avec ce bill, c'est de mettre le feu à la maison pour retrouver une pièce de 10c. Et cela, je n'ai pas peur de le dire en Chambre, parce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources refuse d'écouter les observations si pertinentes du collègue qui siège tout de suite à sa droite et celles du ministre des Pêches et des Océans. J'invite le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à aller les chercher à la bibliothèque et à en lire au moins la première partie qui concerne la façon de parer de façon sérieuse aux dangers écologiques posés par les forages pétroliers et gaziers en mer.

Je suis certain qu'il y a du gaz. La Commission géologique du Canada est considérée dans le monde entier comme un organisme tout à fait sérieux pour ce qui est d'examiner les diverses formations géologiques et de déterminer leur probabilité de renfermer du gaz et du pétrole. Et je pense qu'en ce qui concerne les découvertes de Mist, au large de l'Oregon, de Cooke Inlet dans le Golfe de l'Alaska et des très importantes concessions accordées récemment à Chevron et aux autres sociétés dans les eaux de l'Alaska, il faut faire preuve d'une grande prudence. Il faut être très prudent parce qu'il est à peu près inévitable, sinon tout à fait comme le pensent de nombreux hommes de sciences, que se produise à très brève échéance un déversement sur les côtes est ou ouest ou nord du Canada. Nous n'avons que des moyens très modestes en fait de nettoyage des zones sinistrées par le pétrole.

Le ministre de l'Environnement doit certainement se rappeler la lettre dans laquelle il me parlait récemment de l'insuffisance des moyens existant sur la côte de Colombie-Britannique pour le nettoyage d'une simple nappe déversée par un pétrolier. Dans ce cas nous ne parlons que de quelques centaines de milliers de barils tout au plus. Dans le cas d'éruptions comme celles survenues à Ixtoc et dans la mer du Nord, il est question de millions de barils et d'un brut très corrosif. Ce dernier s'assimile dans des conditions diverses. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut compter sur des études fort poussées en la matière.

• (1610)

Comme je l'ai souligné tout à l'heure, les 25 p. 100 de participation canadienne sont simplement annulés par les subventions. La participation canadienne de 50 p. 100 n'est qu'une plaisanterie comme l'a justement dit mon collègue et ami, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Il n'est pas un conseil d'administration qui ignore que les bénéfices et la technologie vont quitter le Canada à un rythme alarmant et que dans dix ans les Canadiens auront bien peu de poids devant une ressource passablement épuisée. Les Canadiens savent bien que le pétrole et le gaz leur appartiennent. Et le fait d'emballer séparément les profits des entreprises et le capital politique comme on le fait dans le bill C-48, peut bien impressionner les députés libéraux mais personne dans notre parti ne se laisse prendre à ce jeu.

Bien des Canadiens ne se laissent pas impressioner par les clameurs hypocrites des sociétés pétrolières, clameurs auxquelles font écho les défenseurs des puissants à ma droite, sans compter les scènes d'hystérie que nous font parfois des gens comme le député de Calgary-Centre (M. Andre). Les sociétés pétrolières tiennent encore le gros bout du bâton. Ce projet ne les fait grincer que parce qu'elles devront débourser un peu plus, pas beaucoup, et toutes leurs jérémiades ne sont qu'une mise en scène, car il n'y a personne qui accepte de bon cœur la moindre petite augmentation de son fardeau fiscal. Quelques tours de forage prennent le chemin du sud parce que c'est plus profitable là-bas et on ameute un parti politique pour défendre son fromage pour qu'on vous le restitue en entier, afin de reprendre le festin un instant troublé.

En ma qualité de critique de notre parti, je crois qu'il est dans l'intérêt du Canada, sûrement dans celui de notre environnement, que le ministre reformule la clause de responsabilité absolue, une disposition qui n'a pas beaucoup de valeur de la façon dont elle est libellée, car elle permet aux sociétés de la contourner de bien des façons. Ce que les sociétés attendent du ministre c'est un rabais généreux et, pour ma part, j'espère qu'il tiendra bon. S'il cède, le projet de loi ne sera qu'un vulgaire chiffon de papier.

Pour résumer, monsieur l'Orateur, je dirai qu'après avoir lu le bill très attentivement—je suis certain que les deux ministres directement concernés le savent—je n'y ai trouvé absolument aucune disposition obligeant à faire des recherches scientifiques exhaustives avant la mise en chantier des projets pour que nous sachions exactement dans quelles régions il est contre-indiqué de procéder à des travaux de forage. Par exemple, la société Chevron m'a affirmé qu'elle avait l'intention de commencer à forer dans le Bassin Reine Charlotte, tout près de chez moi. Pourtant, à cet endroit, la vélocité du vent dépasse fréquemment 100 milles à l'heure. J'ai déjà vu la houle atteindre 50 pieds alors que les vagues de surface étaient de 20 pieds. Avant d'essayer de me convaincre que cette région se prête bien aux travaux de forage, le ministre devrait en parler avec certains des scientifiques qui ont fait des recherches en Mer du Nord et qui savent que la région du Bassin Reine Charlotte est beaucoup plus dangereuse.

J'invite le ministre de l'Environnement et les gens de son ministère à venir proposer à notre comité les amendements qu'ils se sont déjà donnés la peine de faire imprimer aux frais de la population et à faire en sorte que le bill contienne des dispositions sérieuses pour protéger l'environnement de manière à ce que dans six mois, six ans ou peut-être même 60 ans, nous n'ayons pas à dire que le bill C-48 a provoqué le plus grand désastre écologique de l'histoire du Canada.

[*Français*]

M. Pierre Deniger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le président, c'est avec énormément de fierté que je prends la parole encore une fois à la Chambre pour participer à un débat sur un projet de loi qui fait couler beaucoup d'encre, mais qui a heureusement l'appui de la majorité des Canadiens. On se souvient, monsieur le président, que le 28 octobre dernier, le gouvernement déposait son budget et soumettait clairement sa politique énergétique

fondée sur les objectifs que l'on ne répétera jamais assez souvent. Premièrement, il s'agissait de la sécurité des approvisionnements et ultimement de l'autonomie énergétique au Canada; deuxièmement, de l'aspect permettant aux Canadiens une participation accrue dans les industries énergétiques et en particulier dans celles du pétrole et du gaz naturel; et troisièmement, de l'équité des prix et du partage des revenus entre les gouvernements et l'industrie.

Il est évident, monsieur le président, que l'autonomie énergétique du Canada est désirée pour 1990, associée à une politique de prix raisonnables mais réalisables seulement par une massive intervention de l'État. N'oublions pas surtout, monsieur le président, qu'ici au Canada les sociétés multinationales sont privilégiées quand on compare leur sort à celui des compagnies d'autres pays, et lorsque je parle d'autres pays, monsieur le président, je ne fais que parler de ceux dans lesquels on les laisse encore entrer. On se rappelle tous par exemple la plus récente démarche du premier ministre Thatcher de Grande-Bretagne qui, juste avant Noël, je crois, imposait une surtaxe importante à ces multinationales qui exploitent des gisements de pétrole dans les mers du Nord. Là cependant où les compagnies sont nettement avantagées, c'est chez nos voisins du Sud, les États-Unis. Cette décision de «déréglementer» l'industrie de l'énergie aux États-Unis est une décision politique américaine qui répond, selon les politiciens américains, à des besoins qui leur sont propres, mais ces besoins justement ne sont pas nécessairement ceux des Canadiens. Et comparer notre politique énergétique et souhaiter qu'elle soit identique à celle des Américains, c'est comparer, selon moi, des pommes à des oranges.

Cependant, monsieur le président, cette «déréglementation», qui est la politique américaine, est sûrement très aguichante pour l'entrepreneur en énergie, et justement de cela découle entre autres l'attrait de s'établir là-bas, et cela à très court terme. Monsieur le président, l'autonomie que l'on vise pour 1990, à mes yeux, n'en serait pas une si au lieu de passer d'une dépendance des pays membres de l'OPEP, on passait à une dépendance des multinationales dont le conseil d'administration et dont les actionnaires n'ont absolument aucune racine au Canada. De là découle la nécessité immédiate, avec le bouleversement que cela suppose, de notre intervention dans cette industrie. J'ai la certitude que le peuple canadien appuie une participation accrue des agences gouvernementales et des sociétés publiques dans les industries énergétiques, mais j'ai aussi la certitude que s'il y avait un jour une pénurie, ce serait aussi le gouvernement fédéral qui serait blâmé. Je crois que ce bill intitulé loi sur le pétrole et le gaz du Canada soulage nos Canadiens, car justement nous serons plus indépendants et plus en sécurité.

Ce bill C-48, lu en 2e lecture le 11 décembre dernier, manifeste justement notre intention en tant que gouvernement responsable de trouver des solutions aux problèmes des générations futures du Canada, car il donne à tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, la possibilité de partager les richesses. Pour bien comprendre ce projet de loi, je tiens à préciser au départ que ce bill ne touche en rien aux territoires des provinces, mais plutôt aux terres du Canada. Le projet de loi définit à l'article 2 l'étendue du territoire que sont les terres du Canada, et je cite:

> Les terres qui appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada ou dont Sa Majesté du chef du Canada peut légalement aliéner ou exploiter les ressources naturelles, et qui sont situées:
>
> *a*) soit dans le territoire du Yukon ou les territoires du Nord-Ouest.
>
> *b*) soit dans les zones sous-marines adjacentes à la côte canadienne s'étendant au prolongement naturel du territoire terrestre canadien jusqu'au rebord externe de la marge continentale, ou jusqu'à deux cent milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale canadienne si le rebord de la marge continentale se trouve à une distance inférieure.

Monsieur le président, comme le disait mon préopinant, on parle d'un territoire qui est immense, on parle pour nos régions sous-marines d'une étendue de 2.5 millions de milles carrés, on parle pour nos sols de 1.5 million de milles carrés soit plus du double des territoires de nos 10 provinces. Comme le disait si bien notre ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), et je cite:

> Les promesses de cette vaste région inexplorée se comparent à son étendue.

Monsieur le président, l'étendue de tous ces territoires canadiens et les gisements certains qui s'y trouvent ne peuvent qu'enrichir le Canada. Avec l'adoption de cette loi, monsieur le président, c'est le peuple canadien qui sera gagnant.

● (1620)

[*Traduction*]

C'est avec fierté que je prends part à ce très important débat. La nouvelle mesure à l'étude constitue l'une des étapes les plus importantes annoncées dans le programme énergétique national, destinées à accroître le degré de participation et de contrôle canadiens dans l'industrie pétrolière à 50 p. 100 d'ici 1990 sur les terres du Canada. Par cette mesure législative en fait le gouvernement affirme que ces ressources situées sur les terres du Canada, y compris les ressources sous-marines, appartiennent à tous les Canadiens.

J'ai toujours insisté—et mes actes le prouvent—sur le fait que le fédéralisme canadien se fonde et doit se fonder sur la notion de partage. Un des meilleurs moyens de transformer cette notion en réalité est de veiller, comme le fait cette loi, à ce que tous les Canadiens aient la possibilité, grâce à leur gouvernement fédéral, de participer à l'industrie du pétrole et du gaz et ainsi de bénéficier de son essor et de son développement. Ce serait nous illusionner que de penser un seul instant qu'un tel partage soit possible et que l'on puisse arriver à un tel équilibre sans l'intervention directe du gouvernement national.

C'est précisément pour cette raison qu'on a exigé une participation de 50 p. 100 avant d'accorder toute nouvelle licence de mise en production du pétrole et du gaz dans les terres du Canada. C'est également ce qui explique la disposition concernant une touche de 25 p. 100 de superficie et j'ai l'intention de revenir là-dessus.

A titre de révision et pour rafraîchir la mémoire de mes collègues d'en face, ce nouveau bill sur le pétrole et le gaz du Canada prévoit que la Couronne peut avoir droit à 25 p. 100 de la superficie quand la production n'a pas débuté avant le 1er janvier 1976 dans toutes les terres de la Couronne, qu'elles soient sous-marines et sur le continent.

Des voix: Oh, oh!

M. Deniger: J'ai entendu des députés d'en face qui essayaient de dénigrer ce que nous faisons. J'y reviendrai, mais je voudrais d'abord envoyer un message à mes collègues de l'Ouest. Ce train de mesures va plus loin que ce seul aspect

particulier; c'est au fond une condition sine qua non de l'unité nationale.

Des voix: Oh, oh!

M. Deniger: Comme la Chambre s'en souviendra, ce droit acquis qui ne comporte aucun partage des frais antérieurs ou actuels d'exploration, peut être transféré par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Petro-Canada ou à toute autre société de la Couronne désignée qui devra le convertir en une part financière active où il faudra partager les coûts. Il faut que cette conversion ait lieu au plus tard au moment de l'approbation du mode de production sur les terres en cause. Il s'agirait en principe d'une part financière active, avant que les sociétés pétrolières aient engagé 85 à 90 p. 100 du montant total des frais d'exploitation, depuis le stade de la prospection jusqu'à l'exploitation. Si le ministre décide de ne pas verser la part de la Couronne à une société de la Couronne avant l'expiration du délai, un avis d'appel d'offres sera lancé et les Canadiens ainsi que les sociétés canadiennes dominées à 75 p. 100 ou plus par des capitaux canadiens pourront l'acquérir en tant que part financière active.

Cette mesure législative est très complexe, très détaillée et très vaste.

Des voix: Oh, oh!

M. Deniger: Je ne peux pas imaginer qu'on puisse parler intelligemment de ce bill sans s'y référer; c'est tout bonnement stupide. J'ai lu cette mesure législative et j'en cite des extraits pour que les députés d'en face ne doutent ni de mes paroles ni des objectifs de ce bill. Nos objectifs sont très clairs. Nous voulons que ce soient nos concitoyens et non pas les multinationales qui possèdent les industries implantées sur les terres du Canada. Or, dans notre pays, les multinationales sont choyées par rapport à la façon dont elles sont traitées dans d'autres pays.

De même, si la société de la Couronne en question choisit de ne pas transformer une action en capital d'exploitation dans un délai déterminé, l'action reviendrait à la Couronne et serait remise en circulation par le biais d'offres publiques à l'intention des Canadiens ou des sociétés dont la participation canadienne est d'au moins 75 p. 100.

On a beaucoup parlé de cette disposition de notre nouveau programme énergétique qui concerne l'intérêt de 25 p. 100 des députés de l'opposition et certains représentants des sociétés pétrolières nous accusent d'exproprier des terres et de mettre en fuite ceux qui voudraient investir dans la réalisation de nouveaux projets. Comme beaucoup de mes collègues, j'ai reçu des lettres dans lesquelles on nous reproche de modifier la règle du jeu une fois la partie engagée. Je pense tout autrement que nos honorables vis-à-vis et que les porte-parole des multinationales. Plusieurs faits me permettent de réfuter leur arguments.

Tout d'abord, nous ne nous faisons aucune illusion au sujet de la froideur avec laquelle le secteur privé a accueilli notre programme énergétique national. Cette froideur est compréhensible, étant donné que ses dispositions vont à l'encontre des intérêts immédiats des multinationales. Il était à prévenir que les sociétés pétrolières n'abandonneraient pas volontiers à la Couronne une partie de leurs intérêts pétroliers. Toutefois, comme je l'ai souligné dans toutes mes interventions, notre programme et notre politique doivent transcender les intérêts particuliers d'une région donnée ou d'un secteur quelconque de notre économie. C'est pourquoi nous avons tenté de promulguer une loi qui soit juste pour l'industrie pétrolière, pour le gouvernement fédéral et pour les diverses provinces et régions de notre pays.

Plus précisément, nous ne sommes pas d'accord avec les porte-parole du secteur pétrolier et mes collègues d'en face qui disent que notre Programme énergétique national en général—et la loi sur les terres du Canada en particulier—est injuste pour l'industrie pétrolière ou risque de nuire à sa stabilité. Cet argument repose sur l'hypothèse selon laquelle l'industrie pétrolière ne disposera pas des liquidités nécessaires pour financer les activités de prospection et d'exploitation de nouvelles ressources. Rien n'est plus faux. En plus de la hausse prévue dans le nouveau barème des prix au titre des profits du producteur par baril de pétrole conventionnel, et des transferts financiers directs à l'industrie dans son ensemble, le généreux nouveau système des stimulants à la prospection selon lequel les sociétés pourront récupérer jusqu'à 80 p. 100 de leurs frais de prospection en fonction de leur taux de participation canadienne, permettra amplement au secteur privé d'investir dans des entreprises de prospection et d'exploitation pétrolières à risques élevés. Il est certain qu'aucun investisseur ni aucune société pétrolière ne perdra de capitaux ou de bénéfices éventuels, compte tenu des subventions gouvernementales massives.

Certes, le caractère rétroactif de la disposition concernant la participation de 25 p. 100 dans tous les projets situés sur les terres du Canada constitue un changement de politique susceptible de modifier les conditions initiales dans lesquelles certains projets d'exploration ont été lancés. Mais s'agit-il d'une décision vraiment extraordinaire? N'est-ce pas la même chose chaque fois qu'un gouvernement annonce de nouvelles restrictions ou des mesures de contrôle jugées nécessaires pour protéger et favoriser l'intérêt national? On modifie alors les conditions ou les règles qui étaient en vigueur au moment où les investisseurs avaient engagé leurs capitaux.

Quant à ceux qui prétendent que le gouvernement s'empare injustement des biens de ces investisseurs, ils semblent avoir oublié que le gouvernement, au nom des citoyens canadiens, prend en fait possession de ce qu'il a déjà payé. En effet, dans l'ensemble complexe des stimulants fiscaux, des déductions pour épuisement des réserves et des autres avantages qui étaient en vigueur par le passé, les travaux de prospection n'avaient peut-être jamais commencé. Car, par le biais de ces dispositions fiscales, le gouvernement fédéral et tous les contribuables canadiens ont payé environ 90 p. 100 des coûts de toutes les activités d'exploration et d'exploitation entreprises par le secteur privé sur les terres du Canada. Est-il si extraordinaire que la Couronne exige maintenant son dû auquel elle a droit comme tout autre investisseur, à savoir une part raisonnable des bénéfices?

Des voix: Oh, oh!

M. Deniger: J'ai entendu les arguments des députés d'en face, et je ne suis absolument pas d'accord avec eux. Je comprends que l'Ouest soit en proie à l'inquiétude et au mécontentement, surtout au sujet de la politique énergétique exposée dans le budget. Ces sentiments demeurent très vifs. Les gens de l'Ouest ressortent et ressassent toutes les injustices historiques dont ils se plaignent depuis des décennies. On les entend souvent exprimer leur fierté face au progrès économique qu'ils ont provoqué et, du même soufle, leur irritation à

l'idée que les retombées tangibles de ce progrès serviront les intérêts du centre du Canada, soit l'Ontario et le Québec. Selon eux, cette région du pays a toujours eu l'avantage économique, aux dépens de l'Ouest.

• (1630)

L'Ouest n'est pas nécessairement prêt à user de représailles pour l'augmentation de taxes. Il est certain, toutefois, que le gouvernement fédéral n'est pas tenu en très haute estime dans l'Ouest et que les gens ne sont guère disposés à accepter une participation régionale moindre au bien-être économique s'ils n'ont pas l'impression qu'Ottawa y met du sien.

Je pense que le désir de séparation exprimé par une minorité vociférante vient du fait que ces gens ont l'impression d'être traités injustement, qu'ils souffrent d'un manque de représentation, qu'ils ne se rendent pas compte de la contribution et du rôle du gouvernement national dans l'Ouest et qu'ils refusent d'assumer les obligations nationales qui sont liées à l'essor économique régional.

M. Hnatyshyn: C'est qu'ils se rendent parfaitement compte de ce que vous êtes en train de faire.

M. Deniger: Compte tenu de l'attitude que je viens de décrire, et je suis certain que le député sera heureux de connaître la solution que je préconise, je crains qu'il ne soit assez difficile pour le gouvernement fédéral d'obtenir que les gens prêtent une oreille objective à l'énoncé de ses buts. La population sera davantage portée à écouter les gouvernements provinciaux qui, au sens purement électoral, sont plus représentatifs et peut-être—encore une fois sur le plan purement politique—plus sensibilisés aux préoccupations régionales.

Je pense que si les Canadiens de l'Ouest se rendaient davantage compte des nombreuses façons par lesquelles le gouvernement fédéral exerce une influence positive sur leur existence, la politique énergétique ne serait pas une si grande source de mécontentement. Il y a également lieu de signaler qu'il existe certains domaines dont seul le gouvernement national peut s'occuper. Il importe de rappeler dans l'Ouest les raisons d'être d'un gouvernement national, surtout lorsque les gouvernements provinciaux exposent les positions qu'ils adopteraient s'ils avaient compétence en tel ou tel domaine. Je demande donc aux députés d'en face de transmettre ce message, et je crois que le bill à l'étude constitue un bon point de départ.

Bref, monsieur l'Orateur, le nouveau bill concernant le pétrole et le gaz dont nous sommes saisis aujourd'hui remplace les lois spéciales qui sont en vigueur par une politique claire et concise. Cette politique confirme que des stimulants fédéraux d'au moins 25 p. 100 sont offerts à tous ceux qui feront de la prospection dans les terres domaniales. Je répète que ces subventions peuvent atteindre jusqu'à 80 p. 100 dans le cas des entreprises dont la participation canadienne est de 75 p. 100 et plus. En fait, en ce qui concerne la prospection passée, la mesure remplace et généralise la disposition de réinvestissement de Petro-Canada. Cette modification traduit la participation soutenue du gouvernement fédéral à la prospection dans les régions neuves par des dégrèvements fiscaux tels que la super-déduction pour épuisement.

Un dernier point, qui est très important: cette mesure législative concernant la participation de la Couronne, réaffirme notre confiction que les Canadiens ont un droit de propriété sur toutes les ressources fédérales des terres du Canada. Elle réaffirme notre conviction que c'est à tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, que reviennent les bénéfices que réalisent notre dynamique industrie du pétrole et du gaz en pleine expansion.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je conseille à tous les députés d'en face de prendre le temps, avant de proférer des réflexions désobligeantes, de lire le bill et de discuter avec ceux qui ont préparé les programmes. Je les invite, en tant que députés, à voir la question d'un autre point de vue que strictement local et régional, car le pays ne pourra se développer et rester uni que si les députés de tous les partis représentés à la Chambre des communes considèrent le Canada dans son ensemble au lieu de se faire du tort à eux-mêmes.

[*Français*]

M. Lambert: Monsieur le président, je voudrais demander à l'honorable député si par hasard il ne pourrait pas divilguer le nom de l'auteur de ce discours dont le sujet était d'une grande complexité puisqu'il s'agit d'une industrie à laquelle l'honorable député est complètement étranger. Cela a été préparé au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour publication cet après-midi.

M. Deniger: Monsieur le président, je suis franchement content qu'on me pose cette question-là, parce que ce n'est pas le premier discours que je prononce, monsieur l'Orateur, comme vous le savez et comme les députés d'en face le savent. Mais il y a des projets de loi, et le député d'en face le sait, qui sont d'une complexité évidente. Quand je parle au ministre des Transports (M. Pepin) sur un dossier que je possède sur le bout de mes doigts, je peux alors dire au député d'en face que je n'ai eu besoin d'aucune note pour prononcer mon discours, parce que je sais très bien que la tradition britannique de la Chambre des communes interdit justement qu'on se serve de nos notes écrites. Et j'aimerais que le député d'en face soit assuré que lorsque j'ai cette occasion, je ne me sers jamais de notes. Mais lorsqu'on discute d'un bill d'une telle complexité, quand on examine justement ce qu'est le bill C-48, lequel est un ramassis de toutes les lois qui existaient sur l'énergie, quand on réalise justement la complexité, les pourcentages, les graphiques et tout ce qui est dans ce projet de loi, je dirai au député d'en face, par votre intermédiaire évidemment, monsieur l'Orateur, qu'il est tout à fait impossible d'être responsable à la Chambre et de ne pas s'assurer que chaque mot que l'on dit soit pesé et appuyé du texte que l'on a en main.

Et pour le député d'en face qui respecte les traditions des législateurs britanniques, je suis d'accord avec lui. Il serait de beaucoup plus préférable si justement nous avions tous l'habilité que lui sûrement a de pouvoir prononcer des discours sur peut-être n'importe quel sujet sans tenir en main une feuille de papier. Malheureusement je n'ai pas son expérience et je ne suis pas à la Chambre depuis aussi longtemps que lui. Je veux l'assurer cependant qu'avant de faire un discours, je préfère être sûr de ce que je dis, avoir le texte devant moi, et alors j'ai confiance en ce que je dis. Pour ce qui est de l'auteur de ce projet de loi, je tiens à l'assurer encore une fois, et tous les députés d'en face, que pas une seule ligne de ce discours n'a été écrite par quiconque d'autre que mon personnel et moi-même. Pas une seule note. En conclusion, je dirai que mes discours, en tout cas, ne sont sûrement pas rédigés, suggérés et soufflés par les multinationales que les députés d'en face représentent avec tant d'orgueuil.

[*Traduction*]

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, la seule chose qui me surprend dans la réponse du député à la question de son collègue d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), c'est sa suffisance à l'égard d'un discours qu'il a lu dans son entier. Selon moi, le fond est à ce point contraire à l'esprit du projet de loi qu'il aurait dû avoir honte d'avouer l'avoir lui-même rédigé.

Il a dit une ou deux choses intéressantes à propos du programme énergétique. J'aimerais en mentionner une en particulier. Il a déclaré que le programme énergétique allait bien plus loin. C'est exactement ce qu'il a dit, que le programme allait bien plus loin. Selon moi, c'est le premier d'une série de projets de loi qui vont nous mener à la catastrophe. Cela va très loin. Il s'agit aussi, selon moi, d'une première tentative pour reprendre aux provinces le contrôle des ressources naturelles, par des voies détournées si ce n'est carrément. En ce sens, le député a raison. Ce n'est qu'un début. C'est justement ce qui nous inquiète: ce n'est qu'un début. Selon moi, l'idée n'est pas de partager les richesses nationales mais bien plutôt de mettre la main—une main guide—sur ces mêmes richesses.

Un jour, les territoires deviendront des provinces. Si le gouvernement actuel est alors encore en place, ces ressources naturelles ne seront pas rendues à ces nouvelles provinces. Il aura fallu 25 ans à l'Alberta pour reprendre possession de ses richesses naturelles. Il faudra 75 ans à ces futures provinces—du Nord-Ouest et du Yukon—pour en reprendre possession, si les libéraux sont toujours au pouvoir.

Ce projet de loi représente le plus fantastique accaparement de richesses de toute l'histoire de notre pays. Deux qualificatifs viennent immédiatement à l'esprit quand on l'examine: totalitaire et stupide. Il est à ce point teinté de socialisme que les socialistes eux-mêmes s'y opposent avec raison d'ailleurs. Un gouvernement démocratique devrait s'abstenir de présenter un projet de loi de ce genre au Canada. Je voudrais parler de certains de ses articles pour savoir ce que les députés libéraux qui l'appuient en pensent. Il suffit d'examiner les résultats pour se rendre compte comment l'ensemble de ces mesures influe sur le Canada. Ces résultats ont été exposés par certains députés, des journaux et des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

● (1640)

Les résultats de ce projet de loi devraient inciter le ministre et le gouvernement à se rendre compte que sa politique ou ses mesures énergétiques sont peu pratiques. La compagnie Syncrude réduit son activité. Texaco quitte Fort McMurray. Suncor est menacé. Le projet de sables bitumineux AlCanadian Oil a été suspendu. Le syndicat à Hibernia ne peut se lancer dans la production. Husky Oil réduit ses travaux à Lloydminster et on fait de même au projet de Cold Lake. Tout projet pétrolier important en Alberta est en danger, suspendu ou supprimé complètement. Le gouvernement actuel tente-t-il d'anéantir notre pays?

Le gouvernement n'a qu'à examiner les faits. Il n'y aurait sûrement pas autant de dégâts dans aucune industrie si le gouvernement présentait de bons programmes. Les Canadiens sont raisonnables. Ils veulent bien risquer leur argent s'ils ont une chance raisonnable de le faire profiter. Ils ne prendront pas de risques cependant si le gouvernement applique des programmes qui laissent prévoir qu'il pourrait s'emparer de leurs entreprises. Le gouvernement parle de canadianisation, mais en réalité c'est l'étatisation. Il veut étatiser les entreprises comme celle des sables bitumineux en Alberta et toutes celles qui réussissent.

Les Albertains savent quelles sont les intentions du gouvernement et les Canadiens commencent à s'en rendre compte. Ils n'ont qu'à voir les principes totalitaires qui sont appliqués. Il y a par exemple l'action unilatérale du gouvernement au sujet de la constitution. Peu importe au gouvernement, semble-t-il, de quelle façon le pays a pris naissance. Ce sont les provinces qui ont décidé de s'unir pour former un gouvernement fédéral. Cela n'empêche pas le gouvernement de penser qu'il peut leur dicter leur conduite.

Le gouvernement fédéral devrait comprendre que le Canada a été édifié grâce à la collaboration, et cette collaboration ne s'est pas démentie au cours des années. Il n'y avait pas l'esprit de division qui existe actuellement entre francophones et anglophones, entre l'Est et l'Ouest. Ces divisions sont dues à la politique du premier ministre actuel (M. Trudeau) et de son gouvernement, et les Canadiens en souffrent. La politique énergétique n'est qu'un nouvel exemple des aspirations dictatoriales de ce gouvernement, de son désir de tout contrôler.

Examinons de plus près certains articles de ce projet de loi. Pour qu'il existe une concurrence valable dans une démocratie, il faut que les gens aient une chance raisonnable de réaliser un bénéfice acceptable. Cette condition n'existe pas, ce qui nuit à beaucoup de petites entreprises. Cela ne dérange pas trop les multinationales, qui peuvent tenir le coup pendant les quatre années où le gouvernement actuel restera au pouvoir, mais les petites sociétés se font briser les reins. Le gouvernement a décrété qu'il fixera le prix du pétrole, à la tête du puits, à moins de la moité de sa valeur et ce, pendant un certain nombre d'années. Les hausses proposées ne couvriront même pas les coûts de l'inflation. Ces hausses sont fixées par le gouvernement et non pas par les mécanismes du marché.

L'Alberta ne possède pas de base industrielle et dépend de ses ressources non renouvelables. Si nous ne nous servons pas à bon escient des revenus de ces ressources non renouvelables nous n'aurons plus rien et nous nous retrouverons dans la situation où nous étions durant la dépression alors que sévissait partout la famine au Canada. Le gouvernement doit comprendre que nous cherchons à renforcer le Canada et que si l'Alberta devient plus forte, le Canada le deviendra aussi et que notre pays n'est pas plus fort que sa province la plus faible.

Le gouvernement a pris à part une province et déclaré qu'il allait l'affaiblir, la dépouiller de ses ressources et de tout ce qui lui plaisait et que si elle résistait, il la materait. Cette politique est en train de détruire l'industrie pétrolière. Cette politique conduira à sa perte non seulement l'Alberta mais le pays tout entier. Le prix du pétrole à la tête de puits va être fixé par le gouvernement et non plus négocié ou déterminé par les forces du marché. Au Canada nous avons toujours laissé les forces du marché et le jeu de la concurrence déterminer les prix. Le résultat de la concurrence est le prix à la consommation mais dans ce cas-ci le prix sera fixé par le gouvernement. L'État paternaliste pourra imposer sa volonté.

Le gouvernement a également décidé de fixer le prix intérieur du gaz naturel à un niveau encore inférieur à celui du pétrole. Il a imposé une taxe à l'exportation du gaz naturel qui aura pour effet d'enlever à l'industrie l'occasion d'améliorer

notre balance commerciale et de créer des emplois. Selon le gouvernement, ce sont les Américains qui paieront la taxe à l'exportation, mais en réalité, ce sont les Canadiens qui casqueront. Ce que je veux démontrer cependant, c'est que ces prix sont fixés par un gouvernement qui se dit partisan de la libre entreprise, alors que ses décisions sont celles d'un gouvernement totalitaire.

Non seulement le gouvernement a imposé une taxe à l'exportation du gaz naturel, mais il a de plus imposé une taxe à la tête du puits. Il n'est donc pas étonnant de voir les investissements canadiens quitter le pays par millions de dollars. Aucun homme d'affaires n'investira de l'argent dans de pareilles conditions. Même si les hommes d'affaires réalisent d'intéressants profits en dépit de toutes ces taxes, ils risquent de voir un jour leurs investissements nationalisés. Le gouvernement est en train de détruire les principes mêmes qui ont présidé à l'édification de l'économie de notre pays, et cela sous le couvert de la canadianisation alors qu'il s'agit en réalité de nationalisation.

Mais lorsque les députés et les journaux, d'un océan à l'autre, signalent les effets néfastes de la politique du gouvernement, le ministre refuse de les croire. Il nous déclarait aujourd'hui que pas un seul travailleur ontarien n'avait perdu son emploi. J'ai pris la parole récemment dans une petite ville au nord de North Bay; une femme m'y informé que son fils avait perdu son emploi. Et de un. Même dans cette déclaration, le ministre se trompe. Des travailleurs reviennent en Ontario parce qu'ils ont été licenciés en Alberta. Comment le ministre peut-il ainsi déclarer à la Chambre que pas un seul Ontarien n'a perdu son emploi par suite de la politique énergétique du gouvernement? C'est de la folie furieuse.

Le ministre ajoute que personne n'a été mis à pied en Alberta. Croit-il donc que les Canadiens soient assez stupides pour abandonner leur travail en plein cœur de l'hiver et ainsi perdre l'occasion de gagner un bon salaire? Tout est jaune aux yeux de celui qui souffre de jaunisse, je suppose. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a pris la résolution de ne pas voir les faits car ils iraient à l'encontre de ses conclusions. Il déclare donc que personne n'a perdu son emploi. Jusqu'où un ministre de la Couronne peut-il pousser le ridicule? Le bill actuel n'est que le précurseur d'une législation qui ira beacoup plus loin et cela nous effraie vivement.

● (1650)

Si le gouvernement fédéral tâchait de savoir comment l'industrie s'est développée, il apprendrait peut-être quelque chose et il lui serait peut-être possible alors d'élaborer une politique qui lui permette de faire la même chose pour le Canada.

L'industrie pétrolière de l'Alberta ne s'est pas développée du jour au lendemain. Ce n'est pas par pur hasard que l'industrie albertaine fournit en pétrole et en gaz une grande partie du pays. Il a fallu mettre sur pied une politique précise capable d'attirer les investisseurs. Il y a de nombreuses années, avant même l'apparition du premier puits de pétrole, l'Alberta supplia l'Est, le gouvernement fédéral et la Banque du Canada de l'aider à mettre en valeur ses ressources, mais en vain. Elle se tourna donc vers l'Angleterre et la France, mais elle n'obtint rien d'elles non plus. Elle demanda finalement de l'aide aux États-Unis qui, eux, étaient intéressés. Des Américains vinrent donc en Alberta et dépensèrent des millions de dollars pour creuser des milliers de puits secs avant de découvrir le gisement de Leduc. Ils savaient qu'il y avait du pétrole et qu'ils avaient des chances sérieuses de rentrer dans leurs frais tôt ou tard.

A ce moment-là, comme le climat était propice, les gens investissaient leur argent. Le gouvernement n'investissait pas, mais il appliquait une politique équitable qui permettait aux sociétés qui trouvaient du pétrole d'en conserver une certaine partie, quitte à ce que le reste soit vendu au meilleur frais aux autres sociétés. Avant d'investir, les sociétés savaient à quoi s'attendre. Voilà pourquoi nous avons aujourd'hui une industrie, du gaz, du pétrole et une caisse du Patrimoine. Ce n'est pas l'effet du hasard, monsieur l'Orateur, mais le fruit de politiques de libre entreprise. Les milieux industriels connaissaient la politique du gouvernement et ne craignaient pas la nationalisation.

La Saskatchewan a été plus lente que l'Alberta à agir, mais comme l'a signalé le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) il y a quelques jours, l'ancien premier ministre, le très honorable Tommy Douglas, s'est décidé un jour à attirer les sociétés pétrolières en leur offrant une part équitable. C'est ainsi que l'industrie pétrolière s'est implantée en Saskatchewan. Les sociétés ne veulent rien de plus qu'une part équitable. Elles ne cherchent pas du tout à échapper à l'impôt.

J'ai été très étonné d'entendre le premier ministre déclarer l'autre jour que c'étaient les taxes qui forçaient les sociétés de forage à fuir l'Alberta. Ce n'est pas pour cette raison qu'elles quittent le pays, monsieur l'Orateur, c'est parce qu'elles ont peur d'être nationalisées. Il faut bien qu'elles survivent. Si le gouvernement a l'intention de mettre le grappin sur des bénéfices justement mérités, les compagnies vont tout simplement aller chercher ailleurs de meilleures conditions.

Le ministre peut bien sourire et se moquer de moi. Il ne pourra pas se comporter de la même façon en présence de ceux qui auront perdu leur emploi—comme les travailleurs de Fort McMurray, où tout va mal à cause de la politique énergétique du gouvernement. Le ministre prétend négocier. Il sait pertinement que ce n'est pas le cas. Le gouvernement fédéral n'a fait qu'une offre au gouvernement de l'Alberta; c'était l'offre initiale et c'est la seule offre globale qu'il ait faite.

M. Lalonde: Nous en avons fait cinq.

M. Taylor: Les autres offres étaient partielles et le ministre le sait très bien.

M. Lalonde: Et l'Alberta, combien d'offres a-t-elle faites?

M. Taylor: Le ministre a agi délibéremment, en pleine connaissance de cause. Il savait que les Albertains rejeteraient les conditions de la première offre. C'était une offre globale. Depuis, il n'y en a plus eu. Ça le ministre le sait. Il ne s'est plus agi que d'offres partielles.

Si j'avais l'intention de vendre ma propriété et que je commençais par vendre ma maison aujourd'hui pour dire ensuite, une fois la maison vendue, que je désire également vendre le terrain sans mentionner le prix demandé, j'aurais du mal à trouver preneur. Or c'est exactement ce que fait le gouvernement canadien. Monsieur l'Orateur, personne n'accepterait de conclure un marché aussi absurde. Pourtant, c'est précisément ce que fait le gouvernement canadien vis-à-vis du gouvernement de l'Alberta. Le gouvernement a répété maintes et maintes fois à la Chambre qu'il voulait bien négocier avec l'Alberta, mais que celle-ci s'y refusait. Cela est absurde,

monsieur l'Orateur, il s'agit d'une pure invention; ce n'est pas vrai.

M. Lalonde: Lisez ce qu'en pense Merv Leitch.

M. Taylor: L'Alberta est disposée à négocier aussitôt que le gouvernement canadien acceptera de rencontrer ses représentants. Mais le gouvernement canadien n'est pas disposé à négocier, monsieur l'Orateur. Il a offert de payer le pétrole de la région de Fort McMurray au prix international, mais il n'a rien dit au sujet du brut classique. Il doit prendre les gens de l'Alberta pour des imbéciles, mais ils ne le sont certainement pas. Ils ont bâti cette industrie à la sueur de leur front et à force de travail acharné, et ils ne lâcheront pas facilement. Ils veulent conclure un marché global, monsieur l'Orateur.

Le premier ministre Lougheed a fait une offre globale et honnête au premier ministre—une offre valable pour l'ensemble du Canada. Il n'a pas exigé le prix mondial, comme certains libéraux veulent le faire croire à la population de l'Ontario. Il a demandé 75 p. 100 du tarif en vigueur en Amérique du Nord, et non pas le prix mondial, mais le gouvernement fédéral veut maintenir les prix à moins de la moitié du prix mondial, ce qui priverait le pays de la chance de bâtir une industrie viable.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, les derricks quittent le pays et les entreprises réduisent leurs investissements. A cause de cette politique énergétique, tous les grands projets de l'Alberta ont été interrompus ou sont en difficulté. Ce que nous devons faire, c'est de convaincre le ministre que sa politique énergétique est en train de conduire le pays à la ruine, car c'est effectivement le cas.

J'aimerais qu'une poignée de députés d'en face examinent les faits. S'ils allaient en Alberta, ils verraient que les derricks partent vers le Sud et qu'il y en a 150 inactifs aujourd'hui. Quelqu'un m'a dit qu'au dire du premier ministre, seulement deux ou trois derricks avaient traversé la frontière. Les participants à une réunion à laquelle j'ai assisté l'autre jour en ont ri, monsieur l'Orateur, et ont demandé qui le conseillait. Plus de 40 derricks—ou 50, sauf erreur—ont déjà traversé la frontière.

Pourquoi le gouvernement veut-il tromper la population du Canada? Ce n'est pas tout le monde qui peut aller en Alberta voir ce qui s'y passe, mais je pense que les députés libéraux devraient y aller. Nous avons entendu parler quelque peu de jumelage, mais où sont les députés jumeaux aujourd'hui? Pourquoi ne vont-ils pas en Alberta voir ce qui s'y passe afin de connaître les faits.

Une voix: Il y a eu avortement!

M. Taylor: Ce n'est que dans ce cas que j'approuverais l'avortement. Je ne crois pas à la politique du jumelage, mais elle aurait peut-être donné de bons résultats s'ils pouvaient aller là-bas, constater les faits et ensuite informer le ministre. Il ne croit rien de ce qu'il lit dans les journaux et il ne croit pas les députés. Tout est jaune pour qui a la jaunisse! Il a décidé que personne ne perdait d'emploi, pas une seule personne. Ce sont les mots même qu'il a utilisés aujourd'hui—pas une seule personne. Il n'a pas fini de ravaler ses paroles, monsieur l'Orateur.

Je vois qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des motions d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

● (1700)

BILLS PRIVÉS

[*Traduction*]

LE PRÉSIDENT DE LA DIVISION DE LETHBRIDGE DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills) propose: Que le bill S-16, concernant le Président de la Division de Lethbridge de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

—Monsieur l'Orateur, le bill S-16 a été adopté en troisième lecture par le Sénat le 11 décembre 1980. Il a pour objet d'octroyer une nouvelle charte à une société religieuse qui est chargée de la gestion et du contrôle des biens, des opérations et des intérêts au Canada de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours, communément appelée l'Église des Mormons.

Je dois d'abord expliquer la signification du terme «stake», que l'on traduit par «division ecclésiastique». Il s'agit d'une division territoriale de l'église des Mormons, c'est-à-dire un peu l'équivalent du diocèse dans d'autres églises. La division ecclésiastique comprend généralement une dizaine de congrégations appelées «wards», ou districts, chacun étant dirigés par un évêque. Le district est grosso modo l'équivalent d'une paroisse comme on l'entend généralement dans d'autres églises.

En 1927, le Parlement du Canada adoptait un bill privé, nommément le chapitre 112 des Statuts du Canada, 1926-1927, accordant au président de la division ecclésiastique de Lethbridge le statut de corporation unipersonnelle. Une corporation unipersonnelle est une société formée d'une seule personne, ainsi que de ses successeurs au même poste, que la loi constitue en société pour leur octroyer les pouvoirs et avantages juridiques d'une société constituée, dont ils ne jouissent pas à titre individuel. L'un des avantages notables est la perpétuité de ces avantages.

L'un des principaux objectifs de la corporation unipersonnelle qui fait l'objet de ce bill est de gérer et de contrôler les biens, les opérations et les intérêts au Canada de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours. La société, en plus de gérer les affaires de l'Église dans la région de Lethbridge, sert en fait de société holding pour les biens et les avoirs des diverses missions et divisions de l'Église au Canada.

Le députés savent peut-être que les premiers Mormons au Canada étaient des pionniers venus de l'Utah en 1887. Ces pionniers étaient des agriculteurs et des défricheurs qui se sont installés dans le sud-ouest de l'Alberta. En fait, il existe un temple à Cardston, en Alberta. Les Mormons sont à l'origine du réseau d'irrigation du sud-ouest de l'Alberta, et ils ont construit la première usine de sucre de betterave dans cette région. Le principal apport de l'irrigation est d'accroître la production alimentaire au Canada.

Depuis sa promulgation en 1927, la loi initiale constituant en corporation le président de la division ecclésiastique de

Lethbridge n'a jamais été modifiée. Elle comporte, par exemple, certaines restrictions sur la possession de biens qui sont maintenant désuètes et que seul le Parlement peut modifier.

Le bill à l'étude a donc pour objet d'abroger la loi initiale de constitution en corporation pour la remplacer par une charte plus moderne. Le bill comporte une disposition stipulant que la nouvelle société, créée par le présent bill, est à toutes fins réputée prendre la suite de celle qu'avait créée le Parlement en 1927.

Comme il s'agit d'un bill privé, il sera nécessaire qu'un comité examine les faits allégués dans le préambule. C'est pourquoi, si le bill était accepté en deuxième lecture, je proposerais de le renvoyer au comité permanent des bills privés en général et du Règlement, c'est-à-dire au comité de la Chambre qui s'occupe normalement des bills privés.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Comme c'est l'usage, monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de consentir à ce que le bill soit renvoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

Les motions nos 1, 4, 5, 22 et 28 sont reportées du consentement unanime.

[*Français*]

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 18 décembre 1980, de la motion de M. Siddon:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes ou de tous autres documents échangés depuis le 1er janvier 1978 entre le gouvernement, ses ministères et organismes et les gouvernements de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et le Conseil territorial du Nord-Ouest, au sujet de la révision et de la refonte de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

M. Michel Veillette (Champlain): Monsieur le président, je veux reprendre mon exposé que je faisais avant Noël, alors que j'ai été obligé d'interrompre à cause de l'heure. Je citais entre autres choses une partie du document déposé à la Conférence des premiers ministres sur l'économie en date du 27 et du 29 novembre à Halifax et donnais des statistiques au sujet des pêches. Voici:

Les principales espèces pêchées dans tout le pays sont: le corégone (6,803.9 tonnes métriques), le doré jaune (3,855.6 tonnes métriques), le grand brochet (2,721.6 tonnes métriques), le cisco (1,769 tonnes métriques)... Localement, certaines espèces comme la carpe (en Saskatchewan et en Ontario), l'omble chevalier (Territoires du Nord-Ouest) et les poissons-lune, éperlans, dorés et perchaudes et l'anguille (en Ontario), constituent une part importante des prises.

L'auteur du document poursuit son exposé en attirant l'attention sur les engins de pêche, la facilité de l'accès à certains lacs et les difficultés de transport, les problèmes de parasites propres à certaines espèces et l'impact des contaminants, comme le mercure, qui ont imposé des contraintes âprement débattues et contribué au déclin du nombre des prises de certaines espèces.

D'autre part, il y a, outre la question de la gestion des stocks, celle de la protection de l'habitat, les questions pertinentes au traitement, au transport et à la conservation qui touchent à la qualité du produit, et toutes les questions qui concernent la commercialisation du poisson qui influencent directement le revenu et le mode de vie des pêcheurs commerciaux en eau douce. Incidemment, je veux ici signaler que le document de 1978 relevait, pour 1972, au chapitre des revenus dans les pêcheries d'eau douce, une dominante de $3,700 et une moyenne de revenus annuels de $5,900, alors que la moyenne nationale pour l'industrie de la pêche affichait des revenus annuels de $6,900. On insistait sur le fait que, dans la région du Canada central, la pêche était pour ceux qui s'y adonnaient une occupation à temps partiel et que, pour les pêcheurs qui déclaraient les revenus les plus élevés, la moitié seulement de leurs revenus annuels provenait de la pêche.

• (1710)

C'est pour toutes ces raisons, d'ailleurs, que le gouvernement fédéral, en 1965, par un arrêté en conseil, a demandé à M. George McIvor de procéder à une enquête et de lui faire rapport sur la situation des pêches en eau douce dans les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, et dans les Territoires du Nord-Ouest, en insistant particulièrement sur la question de la commercialisation des produits de cette pêche. Le rapport qui en découla, rapport de la Commission McIvor, entraîna, le 27 février 1969, la création de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Cet Office, créé en vertu de la loi de 1969 sur la commercialisation du poisson d'eau douce, a pour fonction de veiller sur la mise en marché et la commercialisation du poisson ainsi que des produits et sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, afin d'assurer une commercialisation plus rationnelle à tous les niveaux de l'industrie, de façon à obtenir des prix plus élevés et plus stables pour les prises des pêcheurs.

L'Office a vu ses frais de mise en exploitation et d'établissement couverts par une subvention, mais il est financièrement autonome et ne reçoit pas de crédits du Parlement. L'Office est financé au moyen de prêts bancaires garantis par le ministre des Finances ou encore par des prêts directs. Il est formé d'un conseil d'administration composé d'un président du conseil, d'un président de l'Office, d'un administrateur pour chacune des provinces participantes et de quatre autres administrateurs, chacun devant être nommé par le Gouverneur en conseil pour une durée de cinq ans au plus. Enfin précisons que cet Office est comptable au Parlement par l'entremise du ministre des Pêches et des Océans. Par la nature même et à cause de son mandat, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est une cible facile qui prête le flanc à de nombreuses réclamations.

Soyons justes, l'Office n'a pas qu'un seul client, mais 3,500, en ce sens qu'il dessert, dans une situation de monopole, 3,500 pêcheurs répartis sur une très vaste région faite de quatre provinces et des Territoires du Nord-Ouest, qui sont autant de partenaires dont les intérêts sont fortement caractérisés. L'Office doit acheter tout le poisson pris en eau douce par les pêcheurs commerciaux, ce qu'il fait directement ou indirectement par l'entremise d'agents désignés.

L'Office détermine un prix d'achat initial qu'il paie aux pêcheurs. Il assure le traitement du poisson, en fait l'empaquetage et le vend soit sur le marché domestique ou à l'étranger, principalement aux États-Unis, qui achète 90 p. 100 de nos prises. Par la suite, il verse une ristourne sous forme de paiement final aux pêcheurs. En supposant que tout se déroule normalement, ce serait un miracle si tous les partenaires impliqués au cours de transactions aussi élaborées s'avéraient et se déclaraient absolument satisfaits.

Il n'était pas étonnant, par conséquent, d'apprendre, en date du 4 décembre 1979, qu'à la suite d'une rencontre entre le ministre fédéral des Pêches et des Océans et ses homologues des provinces et des territoires en cause, on se soit penché sur le rôle de l'Office et qu'on ait voulu en déterminer le rôle futur et qu'un comité fédéral-provincial de représentants gouvernementaux se soit vu confier la mission de procéder à une analyse en profondeur des fonctions de traitement et de mise en marché de l'Office, ainsi que de ses structures administratives, financières et fonctionnelles. Les résultats de cette étude devaient, en principe, être communiqués aux partenaires intéressés lors d'une réunion ultérieure qui devait avoir lieu à Winnipeg, avant la fin du mois d'avril dernier.

Or la réunion du mois d'avril 1980 n'a pas eu lieu. D'une part, l'étude a suivi son cours et, d'autre part, il y a eu des élections et le commanditaire de l'étude, l'administration du gouvernement précédent a éprouvé certaines difficultés. Cette étude a été enfin complétée et le rapport, nous a-t-on informés, vient d'être déposé. Quoi demander de plus? Voudrait-on nous faire faire une étude en plus et à la place du comité déjà mandaté à cette fin? Personnellement je n'en vois pas l'utilité et je suis assuré que les honorables députés partagent mon avis sur ce point. Ce communiqué du 4 décembre 1979, c'était il y a plus d'un an, disait, et je cite:

> Entre-temps, les ministres ont été unanimes à dire que l'Office devrait poursuivre ses activités comme d'habitude, jusqu'à ce que l'on connaisse les conclusions de la réunion de Winnipeg.

Or, il n'y a pas eu de réunion à Winnipeg pour les raisons que l'on sait. De plus, entre-temps, le rapport a été déposé et on n'a qu'à le lire. Par conséquent, à moins qu'il n'y ait des éléments nouveaux que nous ne connaissons pas, je ne vois pas pourquoi nous obligerions les honorables députés à faire l'examen d'une correspondance entre partenaires intéressés au sujet d'une question qui n'intéresse, somme toute, qu'un ministère et sa société responsable.

Monsieur le président, à la suite de tout ce que nous avons entendu jusqu'ici, j'aurais tendance à croire qu'à partir d'intentions sans aucun doute louables, on aurait voulu, et on veut encore dans certains milieux, accentuer le rôle social de l'Office. Pour parler net, on voudrait en faire une agence de développement social. Je ne me prononce pas sur cette proposition ni sur les intentions de ceux qui partagent ce point de vue. Je crois plutôt que la question qui nous intéresse à la Chambre, aujourd'hui, ne va pas si loin: elle porte essentiellement sur le rôle actuel de l'Office, savoir, celui d'un comptoir de ventes, d'une agence de commercialisation. La correspondance dont on voudrait nous faire partager les échanges ne nous intéresse pas du tout. Voilà pourquoi, monsieur le président, j'estime nécessaire que l'on refuse d'honorer la demande de dépôt des documents en cause, et que je demande à mes honorables collègues de voter contre la demande qui nous est proposée.

Le poisson d'eau douce

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En vertu du paragraphe (2) de l'article 48 du Règlement traitant du débat sur la motion dont nous sommes saisis, le temps réservé à ce débat vient de s'écouler; toutefois, l'article en question prévoit pour le ministre le droit de parler pendant au plus cinq minutes et pour l'auteur de la motion celui de clore le débat après avoir parlé lui aussi pendant au plus cinq minutes, après lesquelles l'Orateur doit mettre immédiatement la question aux voix.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, quand l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été créé en 1969, à la demande des provinces intéressées, ses objectifs étaient très clairs et très simples: premièrement, commercialiser le poisson en bonne et due forme; deuxièmement, trouver des débouchés internationaux pour ce produit et favoriser les échanges commerciaux entre les diverses provinces à cet égard; enfin, troisièmement, mais non le moindre, augmenter les revenus des pêcheurs opérant dans cette zone de un million et demi de milles carrés. La tâche était monstrueuse et j'ajouterai qu'on y a réussi en général.

Le premier objectif a été réalisé. L'Office a été en mesure de commercialiser le poisson en bonne et due forme, en investissant dans les immobilisations, par exemple dans la construction de stations d'emballage du poisson et dans l'achat de matériel de congélation, de classement, d'écaillage et de filetage afin que le poisson puisse être conservé jusqu'à ce qu'on lui trouve le meilleur débouché possible.

A propos du deuxième objectif, des débouchés internationaux ont effectivement été créés. Dans les premières années, quelque 80 p. 100 du poisson était vendu aux États-Unis. Désormais, nous ne vendons plus à nos voisins du Sud que 61 p. 100 du produit de notre pêche, tandis que nous en vendons 23 p. 100 sur les marchés européens et 16 p. 100 sur le marché canadien.

Les revenus des pêcheurs constituaient le troisième et le plus important objectif. Avant la création de l'Office, les pêcheurs en eau douce étaient passablement à la merci de leurs clients. Ils n'étaient pas unis à l'époque et se voyaient obligés d'accepter ce que les acheteurs voulaient bien leur offrir pour leur dur labeur. A vrai dire, c'était une période de vaches maigres. La situation a heureusement changé.

Avant les fêtes, l'Office a versé aux pêcheurs relevant de son autorité la somme la plus importante jusqu'ici, depuis ses onze années d'existence; ainsi, le total des paiements effectués pour l'année 1980 s'est élevé à 5.7 millions de dollars que se sont partagés 3,500 pêcheurs des Prairies, du nord-ouest de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest. Ces paiements dépassent largement les sommes maigres et imprévisibles que les pêcheurs recevaient pour le produit de leur pêche avant la création de la société.

Les derniers paiements versés ne sont qu'une partie de ce qu'ont reçu les pêcheurs en eau douce cette année. Une comparaison des chiffres nous montrerait qu'en 1975-1976 les versements se montaient à 10 millions de dollars. En 1976-1977, ils atteignaient 14 millions de dollars, 15.3 millions en 1977-1978 et 17.2 millions en 1978-1979. Puis ils ont fait un bond en 1979-1980 où ils sont passés à 25.5 millions de dollars.

● (1720)

Je trouve ces chiffres impressionnants. Ils prouvent que la société remplit bien sa mission et assure des revenus stables aux pêcheurs.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a demandé pourquoi on n'avait pas déposé le rapport plus tôt. C'est parce qu'il a fallu plus de temps pour le rédiger qu'on ne l'avait escompté. Je puis également ajouter qu'on n'y préconise aucun changement radical et que les ministres provinciaux n'ont pas réclamé de réunion; je rappelle aux députés que ce secteur des pêches relève de l'administration provinciale. Toutefois si les ministres provinciaux en faisaient la demande, je serais heureux d'organiser une réunion.

Alors que l'Office s'acquitte fort bien de sa mission, des députés de l'opposition affirment qu'il y a bien des problèmes. Comment peuvent-ils tirer une pareille conclusion et comment peuvent-ils dire qu'il fonctionne mal alors qu'il a remporté de tels succès? Franchement, je leur demande de se rendre à l'évidence.

On a déjà signalé que le rapport du comité d'étude de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été déposé à la Chambre. Ce comité d'étude, qui se compose de hauts fonctionnaires provinciaux et territoriaux ainsi que de représentants des pêcheurs eux-mêmes, en est arrivé à la conclusion générale que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce était plutôt utile aux pêcheurs. Le rapport contient plusieurs recommandations pour un meilleur fonctionnement de l'Office, et l'on me dit que certaines d'entre elles sont déjà mises en œuvre.

J'ai tenté de convaincre le député de préciser sa demande de dépôt de documents. Je n'y suis pas arrivé et je le regrette car, en réalité, sauf en ce qui concerne les documents confidentiels habituels qui sont échangés entre gouvernements—et j'aurais été prêt à faire des démarches auprès des gouvernements provinciaux si l'on m'avait soumis une liste plus précise des documents voulus—je suis entièrement en faveur d'une information pleine et entière de la Chambre et de la population en général. Il n'en demeure pas moins, toutefois, que faute de précision et compte tenu de l'ancienneté des documents qui ont été exigés par le député, je ne peux faire autrement que demander à la Chambre de rejeter la motion du député.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai présenté cette motion à la Chambre au début de la séance, c'était dans le but d'obtenir du ministre qu'il aborde un certain nombre de problèmes dont, comme il sait, son ministère a été saisi dès le début de 1978. En réalité, nous réclamions uniquement les documents échangés depuis le 1er janvier 1978. C'est pourquoi je suis surpris que le ministre déclare que nous voulions remonter bien plus loin dans le temps.

La motion visait à faire connaître à la Chambre l'opinion des gouvernements de certaines provinces et des conseils territoriaux, opinion qu'ils continuent d'exprimer d'ailleurs—en particulier, les conseils territoriaux, depuis quelques semaines—au sujet d'un certain nombre d'anomalies constatées dans l'administration de l'offre de commercialisation du poisson d'eau douce, qui font que cet organisme s'écarte largement de ses objectifs initiaux.

L'OCPED n'est plus un simple office de commercialisation, comme c'était prévu à l'origine. Il est devenu une concentration verticale monopolitique. Je ne favorise pas le socialisme libéral, qui suppose une concurrence entre le secteur public et le secteur privé. Il est encore plus envahissant par la manière dont il a détruit les industries de pêche locales, surtout celles des lacs du nord du Manitoba, de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest. Il a pratiquement détruit la Co-operative Fisheries Limited, une coopérative socialiste de la Saskatchewan qui a fonctionné avec succès pendant de nombreuses années. Il a mis en faillite de nombreux acheteurs et conserveries de poisson au cours de la dernière décennie.

Les pêcheurs n'ont plus de point de comparaison pour savoir si l'Office et son président, qui parcourt le monde pour conclure des transactions, alors que ce n'est pas son rôle, leur obtiennent de bons prix. Les tours de passe-passe dans la gestion et l'exposé de la situation financière de l'Office sont chose habituelle. Il y a la question des paiements aux pêcheurs: on a déduit les frais de transport pour donner l'impression qu'ils représentaient 60 p. 100 des recettes brutes sur le poisson alors qu'ils n'en constituaient que 50 p. 100. Il y a la question des prêts de 10 millions. Qui sait à quel point on a laissé grossir le déficit pour permettre ces paiements plus élevés aux pêcheurs cette année dont le ministre et son président sont si fiers?

Y a-t-il eu amélioration? J'ai en main un exemplaire du journal de Bay River, en date du 3 décembre 1980, qui déplore que les pêcheurs doivent payer pour les pertes de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. A l'heure actuelle, le pêcheur des Territoires du Nord-Ouest doit sacrifier 8c. de plus la livre de son dernier versement, 8c. de plus que le gouvernement territorial estime qu'il ne devrait pas payer, alors même que le président de l'Office va se vanter dans les provinces de l'Ouest que les derniers versements ont beaucoup augmenté cette année et que la situation de tous les pêcheurs s'est améliorée.

Qu'en est-il des pêcheurs autochtones des Territoires du Nord-Ouest et de l'Ouest de l'Arctique? Mon collègue à ma droite connaît à fond les tenants et les aboutissants de cet Office, les fautes de gestion dont il se rend coupable et les répercussions qu'elles peuvent avoir sur ses mandants.

Le rapport que le comité fédéral-provincial a présenté renfermait un certain nombre d'utiles recommandations. Il aurait fallu ensuite que les premiers ministres se réunissent et donnent suite aux recommandations dont le ministre a parlé. J'aimerais citer une dernière phrase qui figure dans les conclusions générales du rapport:

> Toutefois, il y aurait lieu d'apporter plusieurs modifications aux méthodes de mise en marché actuelles; grâce à ces changements, l'industrie de la pêche bénéficierait de nouvelles sources de revenus, sans pour autant diminuer la part dévolue aux pêcheurs, dont les revenus pourraient même augmenter dans certains cas.

C'est une invitation à passer à l'action, et je puis seulement demander pour le moment quelle mesure le ministre entend prendre. Quant à moi, je l'exhorte à rencontrer les premiers ministres.

Cela dit, je propose que nous passions au vote.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Il n'y a pas cinq députés qui se sont levés; je déclare donc la motion rejetée.

A moins que certains députés ne me signalent leur intention . . .

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je vais probablement dire ce que vous alliez dire. Vu l'heure qu'il est et que nous ne sommes pas appelés à nous prononcer, je propose de dire qu'il est 6 heures.

M. Knowles: Que ce soit unanime.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Puisque la Chambre déclare à l'unanimité qu'il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 29.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA

MESURE CONCERNANT LES INTÉRÊTS DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Lorsque la séance a été interrompue à 5 heures, le député de Bow River (M. Taylor) avait la parole.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait au bill C-48, j'aimerais maintenant aborder certains des articles du projet de loi pour montrer que ceux-ci confirment l'allégation que j'ai faite au début de mon intervention, à savoir qu'il s'agit d'une immense ruée sur le pouvoir.

Un des articles du projet de loi permet au ministre ou à son représentant de conclure des marchés de prospection sans en donner préalablement avis au public, lorsqu'il juge que cet avis n'est pas dans l'intérêt public. Un projet de loi qui confère un tel pouvoir à un ministre est un projet de loi dangereux. Celui-ci accorde aux ministres le pouvoir de conclure des marchés de prospection sans donner d'avis préalable. Ce n'est pas la façon démocratique de faire des affaires et ce n'est pas de cette façon que se sont pratiquées les affaires durant tant d'années au Canada. Avant de conclure un marché avec quiconque, le ministre doit en aviser le public et, dans le cas des contrats, il doit accorder une chance égale à tous. C'est ainsi que les choses devraient se faire.

Le projet de loi stipule que même si la part de 25 p. 100 de participation de la Couronne n'oblige pas la société de la Couronne détentrice à acquitter sa part proportionnelle des frais de prospection et d'exploitation, la société a droit de prendre part dans une proportion de 25 p. 100 à toutes les décisions du comité d'exploitation. Pourquoi Petro-Canada devrait-elle jouir de privilèges particuliers? Elle est sûrement capable de voler de ses propres ailes. Dans une société démocratique, en particulier dans une société de libre entreprise, les entreprises de la Couronne devraient opérer en concurrence avec les autres entreprises et non pas jouir d'un monopole, car le monopole gouvernemental est tout aussi condamnable que tout autre type de monopole. Il est tout aussi dangereux et produit exactement les mêmes effets. Nous allons donc accorder un régime spécial à cette société de la Couronne. Pareille attitude décourage l'entreprise privée et ce faisant, fait fuir les capitaux hors du pays. Dans une société de libre concurrence, les gens vont s'établir là où en affaires ils ont une chance égale à celle du voisin.

L'article 44 autorise le ministre à déclarer qu'une découverte importante a été faite et à ordonner le forage de nouveaux puits aux endroits qu'il juge convenables, et par tout propriétaire des terres où se sont faites les découvertes. Lorsqu'une société a consacré plusieurs millions de dollars à la recherche, et la chose n'est pas rare, et qu'elle fait ensuite une découverte, le ministre peut simplement appeler jusqu'à trois autres sociétés à participer au forage. Pourquoi ne procède-t-on pas d'une façon méthodique qui permette à quiconque fait une découverte de savoir à quoi s'attendre? Des sociétés sont venues chercher du pétrole en Alberta parce qu'elles savaient qu'elles y seraient bien traitées. Elles savaient ce qui les attendait au cas où elles feraient des découvertes. Ces choses devraient être connues avant que les gens n'investissent de l'argent. C'est une manière logique et cohérente de procéder. En venant en Alberta, les investisseurs savaient bien qu'ils risquaient de ne rien trouver mais que s'ils découvraient quelque chose comme ce fut le cas à Leduc, Redwater et Mildred Lake, une certaine partie serait accessible à d'autres, mais il leur serait possible de faire une offre, et le plus offrant obtiendrait l'emplacement. Cela ils le savaient.

● (2010)

Si le gouvernement de la province de l'Alberta a pu se créer un Fonds du patrimoine c'est qu'il s'est montré juste à l'égard des entreprises. Et parce que les entreprises savaient que le gouvernement serait juste, elles ont offert des milliers, parfois des millions de dollars pour des terrains pétrolifères ou gazifères. Voilà une façon logique de procéder, ce qui n'est pas le cas de cette loi où on leur dit que si elles font une découverte importante, le ministre pourra créer une société de la Couronne qui en exploitera une partie ou encore cette partie sera octroyée à d'autres. Le ministre n'est même pas tenu de faire une offre ou d'acquérir les droits.

Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à se donner un tel pouvoir? Pourquoi n'agit-il pas ouvertement afin que les entreprises sachent à quoi s'en tenir? Le ministre pourra déclarer qu'un gisement commercial a été découvert et ordonner à sa convenance qu'un nombre illimité de puits soient forés. Il peut coûter de 25 à 50 millions pour forer un puits sous-marin. Le ministre va-t-il ordonner le forage d'autres puits? Ou va-t-il permettre à une entreprise de forer un ou plusieurs puits qui lui coûteront 50 millions chacun? Pourquoi ne pas procéder par soumission ouverte ou permettre aux entreprises de soumissionner? C'est ainsi que le Trésor public en retirerait des avantages financiers. En fait, la Trésorerie albertaine a touché des millions de dollars d'entreprises disposées à prendre des risques à cause de perspectives alléchantes. Elles étaient prêtes à risquer l'aventure pour en profiter éventuellement. Elle en ont profité et cela est légitime.

Or la loi prévoit même des pénalités au cas où une compagnie signifierait qu'elle ne peut forer. Voici les pénalités prévues par la loi. Elles peuvent varier d'amendes allant jusqu'à un million ou un emprisonnement de cinq ans au plus pour chaque jour d'infraction à la loi. Pourquoi prévoir des pénalités pour quelqu'un qui refuse d'obéir au ministre ou en est incapable?

Il me semble qu'on devrait laisser aux gens une certaine liberté de choix au Canada. Nous ne sommes pas à Moscou, en Russie. Nous ne vivons pas sous un régime communiste. Pourquoi le gouvernement a-t-il présenté une mesure communiste de ce genre? C'est bien ce que c'est. Si une société à laquelle le ministre a ordonné de forer des puits refuse de le faire, elle est passible d'une amende de un million de dollars ou d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans. Quel genre de pays le gouvernement veut-il créer?

Selon l'article 59, tout dirigeant de la société qui a consenti à une infraction est passible de la peine prévue. Je n'analyserai pas certains autres articles du bill qui sont dans le même ordre d'idée, mais je me demande bien pourquoi un ministre doit avoir de tels pouvoirs. Pourquoi les députés de l'arrière-ban, surtout les ministériels, voudraient-ils que le ministre ait de tels pouvoirs? Pourquoi n'agit-on pas ouvertement et ne rend-on pas les soumissions publiques afin que tout le monde sache ce qui se passe? L'argent irait au Trésor; le plus haut soumissionnaire pourrait être écarté en vertu de la loi.

Je me pencherai encore sur une ou deux questions, mais je veux laisser un peu de temps aux autres députés. Le gouvernement mène une lutte contre une partie de l'industrie, en l'occurrence les sociétés multinationales. Je n'aime pas particulièrement les grosses sociétés, mais elles ont aidé le Canada. Elles sont venues ici et elles ont risqué leur argent. Les députés d'en face savent-ils combien on a foré de puits pour rien? J'entends rire des députés d'en face, mais j'aimerais bien les voir investir leur argent lorsqu'il n'y a qu'une faible chance de trouver du pétrole ou du gaz. Les grosses sociétés ont risqué des millions de dollars. Elles ont dépensé des millions de dollars avant de trouver quoi que soit. De fait, il y a eu des centaines de forages improductifs. Maintenant que les sociétés ont dépensé leur argent et foré des puits productifs, les ministériels rient et disent, comme le ferait un gouvernement communiste: «Nous mettrons la main sur les gisements maintenant qu'ils ont été découverts.» Les Canadiens ne veulent pas d'un tel régime.

Nous ne devrions pas oublier que des centaines de bons Canadiens travaillent pour ces sociétés multinationales. Les multinationales peuvent encaisser n'importe quoi de la part du gouvernement; elles sont assez riches pour cela. Mais que dire des petites sociétés canadiennes? Je sais que le ministre a reçu une lettre d'une de ces petites sociétés parce que j'en ai un exemplaire. De fait, il a reçu plusieurs lettres qu'il n'a pas lues au cours de son discours; il en a lu d'autres. Le gouvernement force les petites sociétés canadiennes à réduire leur activité; elles n'ont pas les moyens d'encaisser. Le ministre a déclaré qu'il n'y avait pas un seul chômeur. Il ne lit certainement pas son courrier parce que cette lettre indique que 19 employés ont dû être congédiés. Il y aura certainement d'autres congédiements si le gouvernement maintient cette politique ridicule et insensée.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec beaucoup de patience les déclarations trompeuses du député de Bow River (M. Taylor) y compris les propos qu'il m'attribue. D'après lui, j'aurais déclaré à la Chambre qu'il n'y avait pas un seul chômeur en Alberta. Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit qu'il y avait le même nombre de derricks en exploitation le 8 janvier 1981 que le 6 janvier 1980 ou le contraire. J'ai dit qu'il y avait 482 derricks et que, par conséquent, le même nombre de personnes y travaillaient que l'année dernière. Voilà ce que j'ai dit, et j'espère qu'il respecte le compte rendu.

M. Taylor: Ce n'est pas une question du Règlement. Le ministre à déclaré—et le compte rendu le prouvera—que personne n'a perdu son emploi en Ontario. J'ignore pourquoi il décide maintenant de changer d'avis. Ce n'était pas tout à fait la vérité, car des centaines de personnes ont perdu leur emploi.

M. Lalonde: Nommez-les.

M. Taylor: C'est ce programme qui fait perdre leur emploi aux gens, il assassine l'industrie, il n'apporte rien de bon à notre pays. Le gouvernement devrait renoncer à son programme et adopter une stratégie franche et ouverte plutôt que la politique sournoise qui se dégage de cette loi. Cette mesure ne convient pas à un régime démocratique. Elle pourrait être acceptable à Moscou, mais ce n'est pas le genre de loi dont nous avons besoin au Canada.

Je voudrais poursuivre les arguments que j'étais en train de formuler avant d'avoir été interrompu si grossièrement. Il nous faut un climat qui favorise les investissements. Les députés d'en face peuvent bien rire; c'est peut-être très drôle, mais ça ne l'est pas pour les gens qui perdent leur emploi.

M. Lalonde: C'est vous qui êtes drôle.

M. Taylor: Ce n'est pas drôle pour les gens de l'Alberta dont on détruit l'industrie et toutes les chose pour lesquelles ils ont travaillé. Ce n'est pas cela qui dérange le ministre. Cela ne l'empêche même pas de dormir; il en rit. Ce n'est pas drôle du tout et ceux de mes concitoyens qui ont perdu leur emploi et perdent l'argent qu'ils ont investi ne trouvent vraiment pas cela risible.

Si le gouvernement de l'époque avait agi ainsi lorsque son père était dans les affaires, le premier ministre M. Trudeau ne serait pas millionnaire aujourd'hui. Son père a eu la possibilité de faire prospérer son entreprise et maintenant le gouvernement veut enlever cette possibilité aux autres Canadiens. Les gens veulent seulement pouvoir travailler et investir leur argent. S'ils perdent leur argent, très bien, mais ils veulent une chance raisonnable de se rattraper et il faudrait leur donner cette chance. Le gouvernement ne devrait pas la leur refuser. Il parle de canadianisation, mais cela veut dire la nationalisation, car c'est là son but.

J'aimerais ajouter encore qu'il faudrait encourager les investissements. Il nous faut favoriser l'investissement. Non seulement cela, mais il nous faut également du capital-actions au Canada. C'est très bien de continuer d'emprunter, mais il vient un moment où il faut absolument avoir du capital à participation. C'est le fondement même du programme d'investissement au Canada. A défaut de capital-actions, nous n'irons pas très loin.

● (2020)

Il nous faut susciter au Canada un climat de confiance à l'endroit du gouvernement, qui incitera les Canadiens à investir dans le capital-actions et à s'atteler à la mise en valeur du pays, tout en réalisant des bénéfices. Il n'y a rien de mal à réaliser des bénéfices. Si nous pouvions faire retirer ce projet de loi pour le remplacer par un autre qui prouverait à l'industrie l'honnêteté du gouvernement et l'encouragerait à investir dans le pays, alors vous constateriez que nos dollars resteraient chez nous. Des emplois seraient créés et l'économie nationale se rétablirait assez rapidement.

J'espère que le gouvernement voudra bien reconsidérer cette politique énergétique et en supprimer de nombreux passages. On prétend qu'il s'agit d'une politique mais, à mon avis, il s'agit plutôt d'une mesure totalitaire.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, mon intervention de ce soir sera courte, étant donné que quelque 26 orateurs ont déjà parlé à propos de ce projet de loi. Ce dernier a été présenté il y a un peu plus d'un mois et son prédécesseur, le bill C-20, a vu le jour il y a environ trois ans. Par conséquent, d'après moi, il est grand temps que cette proposition soit renvoyée au comité aussi rapidement que possible.

Beaucoup de mes collègues ont déjà parlé des effets de ce projet de loi. Je me contenterai aujourd'hui d'en aborder très brièvement cinq aspects. En premier lieu, en vertu de cette proposition, la part de la Couronne s'établit à au moins 25 p. 100 du produit de l'exploitation de les terres du Canada dans leur totalité et notamment de toutes les subventions actuelles et à venir.

En deuxième lieu, ce projet de loi fixe à 50 p. 100 le minimum du niveau acceptable de la participation canadienne dans l'exploitation des ressources pétrolières et gazières dans les régions pionnières, avec intervention de la Couronne si le taux de la participation canadienne est inférieur à ce chiffre. Tout cela est fait au nom du public canadien.

En troisième lieu, le projet de loi stipule qu'une société de la Couronne pourra exiger des exploitants intéressés des renseignements sur la géologie des terres exploitées, sur les puits forés ou sur toute autre propriété exploitée.

Le quatrième volet du bill comprend des dispositions relatives à un fonds de roulement devant servir à des études régionales sur l'environnement qui seraient financées par des redevances payées par les titulaires de droits proportionnellement à la superficie détenue. Je reviendrai à cette mesure en tenant compte des commentaires que le député de Skeena (M. Fulton) en a faits cet après-midi.

Le cinquième volet, que j'aimerais décrire, et dont mon préopinant a longuement parlé, comprend un grand nombre de dispositions de ce bill qui donnent des pouvoirs discrétionnaires au ministre. Je suis d'accord là-dessus. Entre autres pouvoirs discrétionnaires donnés au ministre il y a celui d'interdire un transfert éventuel ou la cession d'une part pour des raisons d'intérêt public, c'est-à-dire, au nom des Canadiens.

La question qui se pose après avoir examiné les points principaux de ce bill est la suivante: où cette loi s'appliquera-t-elle? Elle s'appliquera à toutes les terres dites terres du Canada, ce qui est une expression nouvelle pour moi et une expression que je trouve très intéressante. Cela comprend toutes les terres des territoires et les fonds marins, ce qui représente dans l'ensemble une superficie de presque deux millions et demi de milles carrés pour les fonds marins et environ un million et demi de milles carrés pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Je trouve ces chiffres renversants. C'est une étendue presque deux fois plus grande que la superficie des dix provinces réunies. C'est dans cette vaste étendue que le Canada a le plus de chance de trouver d'importants gisements de pétrole classique.

Voyons un moment ce que le bill C-48 représente vraiment. Je pense que nous ne devrions pas l'envisager isolément. Je prétends qu'il constitue une autre étape dans le processus amorcé il y a plusieurs années quand le Parlement a approuvé la loi sur l'Office national de l'énergie, lorsqu'il a établi la Société Panarctic, lorsqu'il a adopté la loi sur la société Petro-Canada, en 1975, la loi sur l'administration du pétrole et la loi sur la surveillance des sociétés pétrolières. Nous voyons là tout un ensemble de mesures souhaitables qui se succèdent au cours des années afin d'en arriver à une situation où le secteur public sera en mesure au Canada de faire concurrence et de collaborer avec le secteur privé. Ce sera un bon équilibre quand on aura fini par l'établir. Nous ne pouvons pas encore dire que nous y sommes arrivés. A ceux qui ont prétendu au cours du débat que ce bill permettait la confiscation, nous répondons qu'environ trois milliards de dollars de l'argent des contribuables, sous forme de dégrèvements fiscaux différés, ont déjà été mis à la disposition du secteur privé dans l'industrie pétrolière et gazière.

En outre, une fois adopté, ce bill aura pour effet de donner aux Canadiens, grâce à la participation de 25 p. 100 du secteur public dont j'ai parlé plus haut, une chose que le secrétaire parlementaire du ministre a très bien décrite lors du débat le 17 décembre dernier. Je cite un extrait de son discours provenant de la page 5868 du hansard: «. . . cette participation de 25 p. 100 de la Couronne, c'est en fait un rattrapage que la

population aurait dû faire depuis longtemps.» Je ne puis imaginer meilleure façon ou des termes mieux appropriés pour décrire ce que représente en fait cette participation de 25 p. 100 du secteur public. Je suis surpris de voir que les députés d'en face, comme celui de Bow River (M. Taylor), ne saisissent pas l'importance de cette mesure ni ce qu'elle représente réellement dans un contexte historique. Contrairement à ce que certains députés ont déclaré jusqu'ici au cours du débat, même si cette mesure législative ne doit s'appliquer géographiquement qu'au Nord et aux zones au large des côtes, ses répercussions se feront sentir dans les salles des conseils d'administration de l'ouest et du l'est du Canada. Elles se feront sentir à Calgary, c'est vrai, mais également à Toronto, dans les bureaux des sociétés Imperial, Gulf, Texaco, Shell et Suncor. Elles se feront sentir dans les salles des conseils d'administration des sociétés basées à Montréal également, comme Petrofina et B.P. Cessons une fois pour toutes de nous leurrer en parlant d'un affrontement est-ouest. C'est injuste, c'est faux, car il n'y a rien de tel. Cette mesure se répercutera sur l'ensemble du pays de diverses façons. Il ne faut certes pas l'interpréter comme une mesure susceptible d'attiser et d'aggraver les tensions qui existent déjà.

Il ne me reste qu'à examiner la position adoptée par les partis d'opposition. Depuis le début du présent débat, le 11 décembre dernier, on ne peut s'empêcher de passer en revue tout ce qui a été dit. Commençons par la position du parti conservateur. Le 11 décembre 1980, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a déclaré, comme en témoigne la page 5671 du hansard:

Les grands objectifs de cette mesure législative sont utiles et certainement acceptables. On pourrait même aller jusqu'à dire que tout le monde les approuve; ils visent à augmenter la production, à canadianiser l'industrie et à créer un climat fiscal stable.

● (2030)

Je me demande ce qu'en pense le député de Bow River. Le député a poursuivi:

Tout comme le ministre, je trouve moi aussi que cette mesure législative est importante. Nous l'attendons depuis dix ans.

Mais cet après-midi, nous avons bien entendu le député de Bow River s'élever violemment contre le bill. Il vient de nous parler de dictature communiste. Comment peut-il concilier cela avec la déclaration du député d'Etobicoke-Centre? Dans son indignation spontanée ou de circonstance, je ne sais trop, le député de Bow River a dit en substance que les conservateurs sont divisés entre eux. Tout ce que nous répondons à cela, c'est qu'en cela il n'y a rien de changé au parti progressiste conservateur. Mais quand le député de Bow River déclare son opposition véhémente à ce bill sous prétexte qu'il donne au gouvernement le pouvoir de fixer les prix, je l'invite à nous nommer aujourd'hui un pays où le gouvernement ne fixe pas le prix du pétrole et du gaz.

Quand le député s'élève violemment contre l'intervention de l'État, quand il nous dit qu'elle est foncièrement mauvaise, il oublie—tout à fait involontairement j'en suis sûr, puisqu'il vient d'Alberta—que le secteur a été sauvé en Alberta en 1960 par l'effet de la ligne Borden, donc grâce à l'intervention de l'État fédéral. Si j'ai bonne mémoire, cette intervention a été décidée par l'avant-dernier prédécesseur de son chef actuel. On peut donc conclure que les 100 députés conservateurs sauf 1 s'élèvent violemment contre le bill. Ils lui rapprochent d'être mauvais et d'aller trop loin. Et je me rassure en les entendant dire cela, parce que leur argument confirme que nous avons raison.

Passons maintenant au NPD. Ce parti nous dit quelque chose d'assez curieux. Il s'oppose au bill, et en page 5676 du hansard on en trouve l'explication générale de la bouche de son gourou ès ressources naturelles, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), qui dit:

Subitement, le ministre propose un nouveau programme de canadianisation. Essentiellement, voilà pourquoi nous nous opposons au projet de loi.

Le député semble avoir suivi trois thèmes principaux dans son discours: premièrement, il dit se méfier du gouvernement; deuxièmement, il affirme que le bill ne va pas assez loin; et troisièmement, il accuse le gouvernement de prétendre qu'il a pris des mesures progressistes alors qu'en réalité, rien n'est changé. En lisant le discours du député de Vancouver-Kingsway, je n'ai pu que conclure que son raisonnement semble s'inspirer du principe pour le moins bizarre qu'il vaut mieux n'avoir rien du tout qu'un petit quelque chose. Cela semble être le principe dont s'inspire le NPD pour critiquer le bill.

Comment se fait-il que, d'une part, le NPD affirme que le bill n'offre rien et que, d'autre part, les conservateurs se plaignent qu'il va trop loin? Je ne comprends vraiment pas leur attitude. N'avons-nous pas ici un exemple de la psychologie de masse lorsque 100 conservateurs moins un semblent avoir une idée bien précise et que tous les néo-démocrates semblent avoir une opinion tout à fait contraire? Il me semble que ces députés auraient un besoin urgent de thérapie de groupe. Il n'y a pas d'autre explication. Un groupe estime que la mesure va beaucoup trop loin et l'autre qu'elle ne fait rien du tout, mais les deux ont tout de même décidé de s'y opposer. Le NPD s'y oppose parce que, selon son raisonnement, il vaut mieux n'avoir rien du tout qu'un petit quelque chose.

En terminant, je tiens à signaler combien je regrette le discours qu'a prononcé cet après-midi le député de Skeena, que je respecte énormément. Le député, qui s'efforce toujours de venir à la défense de l'environnement au nom du NPD, a parlé cet après-midi des aspects écologiques du bill. Si j'ai bien entendu, il a déclaré que le bill ne valait rien du tout. Il a mis tout député libéral de l'arrière-ban au défi de prouver que le bill prévoyait des études écologiques. En réalité, le bill prévoit de telles études. L'article 49 du bill, qui va de la page 27 à la page 29, porte sur les études de ce genre. Cet article explique en détail comment et par qui un fonds pour l'étude de l'environnement doit être constitué et administré et il comprend 11 paragraphes dont un qui porte sur les règlements et un autre qui stipule que le montant du fonds ne doit pas dépasser 15 millions de dollars. Au lieu de porter des accusations ridicules, le critique du NPD en matière d'environnement ferait mieux de lire le bill et de faire son travail.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons adopté une position qui se situe à mi-chemin entre celle des conservateurs et celle des néo-démocrates. Nous croyons que ce bill constitue une autre étape importante dans l'histoire du Canada. On n'a qu'à sortir de notre pays pour se rendre compte que personne n'en parle sans trahir un sentiment de convoitise car nos ressources naturelles font l'envie du monde entier. Des générations de Canadiens, durant ce siècle et le prochain, profiteront de l'application des principes énoncés dans ce bill. J'en suis absolument certain. Tout comme nous admettons aujourd'hui que c'était une bonne idée de créer la Panarctic il y a quelque 15 ans, en l'an 2000, les Canadiens diront qu'il était dans

l'intérêt des générations à venir que nous adoptions le bill C-48 avec ses principes de nationalisation ou de canadianisation de l'industrie et de centralisation des pouvoirs entre les mains du gouvernement fédéral. Tous admettrons que c'était pour le plus grand bien de tous les Canadiens, d'un océan à l'autre et du Nord au Sud.

Je regrette que les Néo-démocrates n'aient pas le courage de se prononcer en faveur de cette mesure législative et je regrette aussi que les Conservateurs soient si réticents, comme on l'a vu au moment de la création de Petro-Canada, à entrer dans l'ère du vingtième siècle.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, avant que le député ne se rassoie, pourrait-il répondre à une question?

M. Caccia: Certainement.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, le député a dit combien notre position sur ce bill le préoccupait. Comme il le sait, cette mesure législative vise à faire passer légalement sous son autorité du chef de Sa Majesté la Reine, les ressources situées au large du littoral est de notre pays sur une distance s'étendant à 200 milles des côtes. Il sait certainement qu'en 1621 le roi James 1[er] a accordé la Charte royale de la Nouvelle-Écosse au Sieur William Alexander. Sachant pertinemment que les premiers colons étaient extrêmement tributaires de la mer pour se nourrir et pour transporter leurs marchandises, le souverain avait inclus, dans notre territoire une bande côtière s'étendant jusqu'à 120 milles au sud de notre littoral. Cette zone comprend notamment l'Île de Sable, le banc George, et la majeure partie du plateau de la Nouvelle-Écosse. J'aimerais demander au député comment le gouvernement actuel pourrait légalement, au nom de Sa Majesté la Reine, enlever aux habitants de la Nouvelle-Écosse, ce territoire que le roi leur a concédé en 1621?

● (2040)

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'une seule disposition du bill à l'étude traite de cette question; cependant, je trouve que ce qu'on a pu faire au nom du roi en 1621, on peut encore le faire en 1981 au nom de la Reine du Canada.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois, sauf erreur et pour autant que je m'en souvienne, que le gouvernement invoque les dispositions de l'article 75C du Règlement pour limiter la durée des débats à l'égard de deux mesures gouvernementales en même temps.

Je veux parler évidemment du projet global de réforme constitutionnelle qui figure dans la résolution dont le comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes est maintenant saisi. Nous savons que la guillotine parlementaire mettra fin aux délibérations de ce comité le 6 février prochain, même si nous venons tout juste d'entreprendre l'étude, les uns à la suite des autres, des 59 articles qu'elle renferme. Nous avons abordé hier l'étude de l'article 1. Nous savons que le gouvernement a imposé la clôture et que le comité devra faire rapport de cette mesure au Sénat et à la Chambre au plus tard le 6 février.

Lorsque la Chambre a été saisie de cette mesure, les députés qui ont pris la parole, et encore plus à leur manière ceux qui ont été empêchés de la prendre, ont déclaré à maintes reprises que le projet de réforme constitutionnelle était vraisemblablement l'une des mesures les plus importantes dont le Parlement ait jamais été saisi. Nous l'avons dit lorsque nous avons présenté des arguments en faveur de la prolongation du débat sur cette importante mesure.

Il est intéressant de constater que l'étude du bill C-48 dont nous sommes saisis fait maintenant l'objet d'une motion de clôture. Nous savons qu'en vertu de l'article 75C, on appliquera la guillotine parlementaire à l'étape de la deuxième lecture dans moins d'une heure.

J'ai entendu tout à l'heure l'intervention du député de Davenport (M. Caccia) pour lequel j'éprouve beaucoup de respect, et je regrette qu'il ne soit pas à la Chambre en ce moment, mais je crois savoir qu'il a dû partir. Certains députés se demanderont peut-être ce qu'il y a de mal à cela. De prime abord, il n'y a rien de mal à cela, sauf si l'on se souvient que le député de Davenport a également participé au débat hier soir où il a été décidé d'imposer la clôture. Je crois même qu'il a été le dernier député à prendre la parole sur la motion de clôture et a présenté des arguments en faveur de son adoption.

Il semblerait logique et équitable, à mon avis, que s'il a pris la parole pour appuyer le recours à la clôture et limiter ainsi le temps qui reste pour débattre cette importante mesure—mesure qui, à mon avis, est pratiquement aussi importante que celle actuellement à l'étude devant le comité quant à ses répercussions sur notre pays... le député est alors plutôt malvenu de priver quelqu'un d'autre d'un droit de parole si précieux, compte tenu des quelques heures qui nous restent par suite du recours à la clôture, quelle que soit l'importance du message qu'il a à livrer au cours du présent débat.

Je dirai au député de Davenport que cette façon de faire n'est simplement pas juste du point du vue parlementaire. Il est responsable de la clôture puisqu'il fait partie du groupe qui l'impose. En parlant ce soir, il a privé de son droit de parole un autre député qui s'opposait à la clôture.

Ce bill apporte un nouvel élément au débat constitutionnel, soit la notion des terres du Canada. C'est cet aspect du bill que je veux aborder brièvement ce soir.

Il est bon de rappeler que la question de la propriété des ressources dont est maintenant saisi le comité de la constitution et qui colore tout le débat constitutionnel au Canada, a été soulevée à la conférence des premiers ministres, surtout en ce qui a trait aux ressources sous-marines. On a posé des questions à la Chambre à ce sujet, parce que les provinces de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse ont fait valoir leur droit à la propriété des ressources au large de leurs côtes. Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) nous ont dit à la Chambre qu'il incombait à la Cour suprême du Canada de trancher cette question. Si le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces réclament de part et d'autre la propriété de ces ressources, il me semble normal que l'on fasse appel pour régler ce différend à une tierce partie, soit la Cour suprême du Canada.

On a également dit lors de la rencontre des premiers ministres que le programme proposé, soit le programme que le comité de la constitution étudie ce soir, n'était que la première étape des propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral, et que la question des ressources serait abordée lors d'une deuxième étape.

Nous sommes donc placés devant deux positions: l'une, adoptée par le gouvernement à la Chambre, selon laquelle la question de la propriété des ressources sera réglée par la Cour, et l'autre, défendue lors de la conférence des premiers ministres par le même gouvernement, selon laquelle la question des ressources au large sera abordée dans une deuxième étape du programme constitutionnel à l'étude.

Ce qui m'étonne, c'est que le gouvernement profite de ce qu'il est majoritaire pour présenter ce soir le projet de loi en deuxième lecture et ne tenir absolument aucun compte des avis voulant que cette question soit débattue lors de la seconde étape du processus de réforme constitutionnelle ou que l'on fasse appel à la Cour suprême pour trancher la question.

Le projet de loi affirme que la propriété en droit des terres du Canada dans les provinces Maritimes et à Terre-Neuve appartient au gouvernement fédéral. C'est à mon avis faire fi de ce qui nous a été dit ici même et se moquer de ce qui a été dit aux premiers ministres provinciaux lors de la première étape de la réforme constitutionnelle, à savoir que cela constituerait la seconde étape du processus.

Doit-on comprendre que le gouvernement dit maintenant aux premiers ministres provinciaux qui ont participé à la conférence de septembre, qu'il a rayé de la liste des points de négociation la question des richesses de la mer? Est-ce cela qu'il faut comprendre à travers ce projet de loi? Est-ce là le message que les provinces Maritimes reçoivent ce soir? Ou bien faut-il entendre qu'il n'y aura pas de seconde étape au processus de réforme constitutionnelle, que c'en sera définitivement terminé après que nous aurons terminé l'étape actuelle?

● (2050)

D'une part, le gouvernement fédéral avoue qu'il incombe à la Cour suprême du Canada de décider qui est propriétaire des ressources sous-marines, d'autre part il demande au Parlement d'adopter une loi qui lui confère les droits sur les ressources sous-marines.

Je ne suis pas avocat, monsieur l'Orateur, mais à mon avis, compte tenu des voies régulières de droit et la séparation entre le pouvoir judiciaire et le régime parlementaire, le gouvernement aurait pu attendre que le tribunal règle cette affaire. C'est ce que nous escomptons et ce que les provinces ont le droit d'escompter.

Le bill C-48 présume que toute la région sous-marine au large de la côte de l'Atlantique du Canada se trouve parmi les terres domaniales que le gouvernement fédéral détient pour les Canadiens. Mon ami de South Shore (M. Crouse) a formulé un argument au nom de sa province. Ma province a invoqué un autre argument. Je présume que les tribunaux devront en définitive trancher la question même si le projet de loi est adopté. Mais j'ignore quelle en sera la répercussion. Ma province prétend à juste titre et j'ai également allégué à la Chambre que nous avons apporté à la fédération ou à l'union notre juridiction intacte sur un territoire sous-marin qui est le plateau continental.

Le gouvernement conteste cela, et c'est son droit. Quant à moi, j'estime que le gouvernement n'aurait pas dû faire de ce litige l'objet d'un bill, et encore moins user de sa majorité pour obliger la Chambre à l'étudier dans un délai limité. Ce litige, c'est la Cour suprême du Canada qui devrait être appelée à le trancher.

Ce bill revêt une importance considérable pour certains d'entre nous en raison de ce qu'il désigne comme les terres du Canada. Il s'agit évidemment de la partie submergée de la plate-forme continentale. Nous devrions nous demander ce qui est advenu par le passé des terres du Canada. Avant que le Canada actuel ne soit constitué, ces terres du Canada existaient déjà. Nous savons par exemple que grâce à elles, la configuration du Canada s'en est trouvée modifiée, non seulement par suite de la constitution des provinces, mais encore lorsque le gouvernement fédéral a reculé les frontières des provinces. Je trouve que par suite de ce bill, les provinces de l'Atlantique sont pour toujours désavantagées, car le gouvernement fédéral s'approprie les seules terres qui leur auraient permis d'agrandir leur territoire.

Nous avons lieu de nous souvenir de ce que le gouvernement du Canada a accompli en reculant les frontières et ce que cela signifie pour le Québec. Cela signifie que le Québec s'est vu adjoindre à son territoire de 1912, 379,000 milles carrés sans lesquels cette province ne disposerait pas de toutes les ressources hydro-électriques du complexe de la baie James et de toute l'énergie qu'elles apporteront au Québec et aux Québécois.

La frontière de la province d'Ontario a été repoussée de 237,000 milles carrés au nord et à l'ouest jusqu'à la frontière actuelle du Manitoba. On a attribué à la Saskatchewan et à l'Alberta 250,000 milles carrés supplémentaires chacune de terres septentrionales, les terres du Canada, placées sous la compétence du Canada et appartenant à tous les Canadiens.

La justice élémentaire voudrait que les seules frontières de notre région qui puissent être prolongées soient celles du plateau continental. C'est là l'extension naturelle de la masse terrestre d'un État côtier. Cette justice élémentaire nous est refusée par le gouvernement. Nous savons qu'il a de bonnes raisons d'agir ainsi.

Au large de nos côtes, le bassin d'Hibernia a un potentiel de un milliard de barils de pétrole récupérable. Ce pétrole s'y trouve en quantités commercialisables. Malheureusement, je regrette de devoir dire que l'exploitation de ce gisement est retardée par ce litige. Ce n'est pas une mesure comme celle-ci, soit dit en passant, qui va arranger les choses. Nous savons qu'il y a du gaz naturel et probablement des gisements de pétrole au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Le gaz naturel est là. On n'a pas encore déterminé s'il y a du pétrole en quantités suffisantes pour en justifier l'extraction, mais il y en a sans doute. Nous savons qu'il existe au large du Labrador des gisements de gaz naturel en quantités commercialisables qui se trouvent inclus dans les terres du Canada telles que définies dans le bill à l'étude.

Le revenu moyen à Terre-Neuve correspond à 53.6 p. 100 du revenu moyen pour l'ensemble du Canada et les prestations d'assurance-chômage représentent un douzième du revenu personnel alors qu'elles ne correspondent qu'à un quarantième du revenu pour le reste du Canada. Or, malgré cette situation défavorable,nous nous trouvons privés, par ce projet de loi, de la possibilité de prendre en main notre avenir économique grâce à ces ressources pétrolières extraordinaires qu'en toute justice nous revendiquons. Le gouvernement de Terre-Neuve ne veut nullement s'approprier pour lui seul ces ressources. Il a bien expliqué pourquoi il tient tant à obtenir satisfaction. Premièrement, il veut fixer le rythme de développement de la province. Cela est extrêmement important dans une vieille culture comme la nôtre. Nous avons pu constater ce qui s'est passé à d'autres niveaux. Une de nos plus précieuses ressources est la pêche, qui constitue en quelque sorte une ressource sociale pour la population et notre mode de vie. Nous devons la protéger et par conséquent fixer le rythme de développement. La seule façon de contrôler le rythme d'exploitation des ressources, c'est d'avoir droit de regard sur ces ressources. Ne vous méprenez pas: si nous revendiquons ces ressources, ce n'est pas pour en profiter tout seuls. Nous sommes prêts à partager avec le reste du Canada. Le gouvernement du Canada aura sa part par le biais de l'impôt. L'exploitant trouvera sa part dans les redevances et Terre-Neuve aura aussi sa part. Nous pourrons faire profiter le reste du Canada de notre part grâce à la formule de péréquation. Est-ce mal de revendiquer sa place au soleil en réclamant ce que l'on estime sien à juste titre?

J'ai été fier de siéger de l'autre côté, ne fut-ce que si peu de temps. En effet, nous avions établi une politique selon laquelle la province de Terre-Neuve aurait été propriétaire des ressources minières du plateau continental. La propriété et la compétence législative auraient été conformes et assujetties au partage de la compétence législative entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que le prévoit la constitution canadienne. C'est-à-dire que le gouvernement canadien aurait continué à exercer sa compétence législative dans certains domaines, comme l'environnement et les transports. Ces principes auraient été confirmés par la signature d'un accord qui était intervenu entre les deux gouvernements, de même que par voie d'une mesure législative appropriée et d'une modification à la constitution. Tout cela a pris fin l'an dernier avec le changement de gouvernement.

Je vous signale, monsieur l'Orateur, que l'adoption de ce bill par lequel le gouvernement revendique ce qu'il appelle les terres du Canada et prive par conséquent les provinces de l'Atlantique du droit de prendre de l'expansion de la seule façon possible, est un acte de grave injustice envers les Canadiens des provinces de l'Atlantique, un acte dont les députés d'en face auront à répondre la prochaine fois qu'ils iront au peuple.

Des voix: Bravo!

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, le bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, vise essentiellement à sauvegarder les intérêts des Canadiens et les richesses énergétiques que recèle notre territoire, parfois appelées terres de la Couronne . . . En clair, il s'agit de terres appartenant à l'État canadien et à la nation canadienne. Nous sommes tous concernés par la mise en valeur de ces terres et des richesses qu'elles contiennent.

● (2100)

J'insiste sur le fait que le projet de loi ne porte aucunement atteinte aux droits des provinces ou à leur jouissance de droits miniers. Le bill définit les terres du Canada comme étant les terres qui appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada ou dont Sa Majesté du chef du Canada peut légalement aliéner ou exploiter les ressources naturelles. C'est pourquoi, comme je le disais tantôt, il est d'un intérêt vital pour nous, en tant que particuliers, que ces ressources soient sauvegardées pour les générations futures. Le bill vise à protéger les ressources énergétiques du Canada pour les années 1980 et à améliorer et à mettre à jour les lois en vigueur qui s'appliquent à ces terres.

Autrement dit, le projet de loi vise à garantir que les 300 acres de terrains concédés dans ces régions seront mis en valeur compte tenu des intérêts du Canada et des Canadiens et à faire en sorte que des sociétés canadiennes participent à ces travaux de mise en valeur et jouissent des bénéfices qui en découleront. Toutefois, avant d'entrer dans le détail du bill que nous débattons actuellement en deuxième lecture, je pense que nous devrions passer en revue ou comparer très rapidement les lois et règlements en vigueur dans d'autres pays ainsi que les avantages qui en découlent pour les sociétés qui y sont assujetties.

Les sociétés pétrolières voudraient nous faire croire que nous sommes trop exigeants au Canada, mais en Angleterre, une société d'État est autorisée à acquérir 51 p. 100 de toute la production pétrolière, et une autre exerce un monopole sur la production de gaz naturel. En Norvège, une société d'État établie depuis 1973 a le pouvoir de prendre 50 p. 100 des droits pétroliers et gaziers à l'étape de l'exploration, et cette proportion peut atteindre jusqu'à 80 p. 100. Une participation aussi forte de l'État se retrouve également en Indonésie.

Le Mexique a complètement nationalisé son industrie pétrolière il y a bon nombre d'années, depuis l'étape de l'exploration jusqu'à celle de l'exploitation, y compris les opérations de raffinage, de distribution et de vente au détail.

Le Venezuela a pris des mesures similaires, et bien que plusieurs sociétés multinationales aient exercé une forte participation dans l'industrie pétrolière de ce pays, cette industrie est maintenant totalement nationalisée sous l'autorité de Petro Ven et de quatre filiales. Ces dernières exercent cependant leurs activités en relation très étroite avec des multinationales comme Exxon.

Au Moyen-Orient, en Arabie Saoudite, deux sociétés d'État, Iranco et Petro Min, travaillent elles aussi dans l'intérêt du pays, en coopération avec les multinationales. La même situation se retrouve dans tout le Moyen-Orient et il est bon de noter que les multinationales s'occupent maintenant de moins de 50 p. 100 du commerce mondial. Si les multinationales sont disposées à travailler en étroite collaboration avec les sociétés d'État d'autres pays, où elles sont soumises à des contrôles et à des règles beaucoup plus rigides que ce que nous proposons, pourquoi ne peuvent-elles travailler avec des Canadiens au Canada?

Nous n'avons pas l'intention de nationaliser l'industrie pétrolière. Nous n'avons à l'heure actuelle qu'une société

Petro-Canada. Des Canadiens et des députés voudraient nous faire croire que le Programme énergétique national cause d'énormes difficultés aux multinationales qui œuvrent au Canada; mais quand on compare les contrôles plus sévères et la plus faible participation que leur imposent d'autres pays, on comprend qu'elles se plaignent. Il fallait s'ettendre à une réaction négative à la canadianisation de notre industrie par une intervention plus directe de Petro-Canada et des Canadiens qui, pour assurer les approvisionnements énergétiques futurs, y investissent de l'argent.

Un autre aspect intéressant de la politique énergétique de ces pays est que très peu d'entre eux exigent de leur clientèle qu'elle paie le prix mondial. Autrement dit, ils exigent le cours mondial pour le pétrole d'exportation et un autre prix pour le pétrole ou le gaz consommés sur place. En voici quelques exemples: au Mexique, l'essence coûte 20c. le litre, au Venezuela 4.4c., en Arabie Saoudite, 5.5c., en Angleterre, 76.2c., au Canada 31c., aux États-Unis 37c., en France 90c. et en Italie 100.08c. le litre. Il s'agit bien entendu d'équivalents canadiens.

La présente loi vise à remplacer la loi sur les terres territoriales ainsi que la loi sur les concessions de terres publiques et apporte des modifications à la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. Mais l'objectif principal est d'assurer la sécurité de nos approvisionnements et d'assurer aussi la participation canadienne à l'exploitation énergétique et au partage des revenus.

Nous souhaitons poursuivre l'exploitation du pétrole et du gaz dans les régions éloignées tout en nous assurant que les Canadiens touchent leur juste part des recettes provenant de ces ressources, en favorisant l'emploi de Canadiens ainsi que l'utilisation de biens et de services canadiens sur les sites d'exploration éloignés.

Notre projet de loi ainsi que la politique énergétique nationale sont les meilleurs instruments au monde. Ils respectent les besoins des sociétés pétrolières et protègent le patrimoine et les intérêts des Canadiens.

A ceux qui soutiennent que le fait de réserver une part de 25 p. 100 aux Canadiens dans les terres de la Couronne est injuste, je rappellerai qu'en ma qualité de citoyen et de propriétaire foncier détenant des droits sur le terrain et les minéraux, je toucherais moi-même 12½ p. 100 sur tout le pétrole et le gaz qui serait découvert dans mes terres en Ontario. Pourquoi devrait-il en être autrement pour l'ensemble des Canadiens, dans toutes les terres de la Couronne qui appartiennent au Canada et aux Canadiens?

Je rappelle aux députés que c'est dans ma circonscription de Lambton-Middlesex, à Oil Springs, en Ontario, que l'on a découvert du pétrole pour la première fois en Amérique du Nord. L'Imperial Oil Company a été la première entreprise à s'établir dans la ville de Petrolia pour s'implanter ensuite à Sarnia et devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Certains puits, plus que centenaires, sont toujours productifs. On continue de prospecter à l'aide de techniques sismiques. Dimanche matin, j'ai même assisté à l'installation de tours de forage sur un nouvel emplacement dans le canton de Sombre. Bien que cette région soit toute petite en comparaison de l'étendue des territoires qui relèveront de la présente loi, ce premier puits est resté en production pendant plus de 100 ans et des travaux de prospection se poursuivent toujours.

On continue à s'intéresser à la formation de l'arête silurienne qui s'étend sur la partie orientale du Michigan et le sud-ouest de l'Ontario. De nouveaux puits sont découverts à diverses profondeurs, on cherche des pinacles et des dômes de sel. Il y a une zone d'un intérêt tout particulier au large des rives du Lac Érié, et malgré les gisements de gaz naturel découverts il y a de nombreuses années, on continue à découvrir de nouveaux puits dans des zones nouvelles qu'on avait crues improductives.

Mais comme dans le cas des autres découvertes sous-marines de plus grande ampleur, comme l'Hibernia ou la Mer de Beaufort, les technologies nouvelles ont permis aux foreurs de localiser ces champs au moyen d'ondes de choc ou séismiques. Sur terre on fore de petits puits peu profonds, on y met de petites charges et on dispose une série de dispositifs d'écoute. La détonation en série de ces charges produit des ondes de choc qui sont répercutées par les formations rocheuses sous-jacentes, d'où l'on déduit la profondeur des dômes et des bassins profonds. Des dispositifs du même genre sont remorqués par des navires, et grâce à de petites explosions d'air comprimé sous l'eau, la science nous permet de détecter les dômes et les bassins du sous-sol océanique.

Lorsqu'on découvre une formation anormale, on se reporte à un quadrillage des ondes sismiques pour mesurer son étendue et déterminer le meilleur endroit pour forer.

Le bill que nous étudions aujourd'hui contient une définition qui a pour objet de signifier sans équivoque possible que toute découverte importante entraîne le forage d'un puits, mais que toute découverte commerciale entraîne le forage de plus de puits ou d'une série de puits. L'article 44 du bill donne au ministre le pouvoir de faire une déclaration de découverte importante portant sur les terres en question et sur les terres adjacentes auxquelles il a des motifs sérieux de croire que cette découverte peut s'étendre.

Les articles 45, 46 et 47 donnent au ministre le pouvoir de faire des déclarations de découvertes commerciales et d'ordonner le forage de puits supplémentaires sur les terres du Canada concernées aux dates et aux lieux qu'il précise dans l'arrêté. En d'autres termes, lorsqu'une société découvre un gisement de pétrole ou de gaz dans le sous-sol des terres du Canada, le ministre est autorisé à faire en sorte que les Canadiens connaissent son importance ainsi que l'étendue de la région concernée et ses possibilités de production.

• (2110)

C'est au ministre qu'il incombe de faire appliquer cette loi. Il en va de même de la plupart des lois mais si les ministres ont les pouvoirs requis pour les faire appliquer, ils les délèguent généralement à des organismes; et même si ceux-ci sont habilités à prendre des décisions, la décision finale relève des ministres. Il n'est pas rare que la loi confère les pouvoirs à ceux qui sont chargés de son application; malgré l'existence d'autres organismes relevant d'eux, les ministres assument quand même la responsabilité et doivent s'en accommoder.

L'article 48 garantit au ministre le pouvoir d'ordonner la production aux dates, aux lieux et en quantités précisées dans l'arrêté, et que la production est vendue aux personnes désignées dans l'arrêté et aux prix qui y sont spécifiés. De la même façon, la loi confère au ministre le pouvoir de cesser ou d'interrompre la production pendant la période fixée par l'arrêté. De cette manière, toute nouvelle découverte importante

sera connue des Canadiens. Ainsi une très grosse compagnie ne pourra laisser un gisement important inexploité sous prétexte qu'elle ne commencera la production que lorsque le prix aura atteint un certain montant, autrement dit, qu'elle fixera certaines conditions, faute de quoi elle réduira sa production de 15 p. 100. Nous voulons protéger la population canadienne contre des initiatives comme celles-là.

Le dernier article au sujet duquel je veux glisser un mot est l'article 49, prévoyant la création d'un fonds renouvelable destiné à garantir que des études écologiques seront effectuées avant l'amorce des travaux de prospection pour déterminer quelles seront les incidences sur notre écologie des travaux de forage, d'aménagement et d'exploitation, dans ces régions où l'équilibre écologique est très délicat.

Je sais fort bien pour l'avoir vu dans ma circonscription ce qui se passe quand on fore un puits et que l'on ne le bouche pas hermétiquement. Il y en a des centaines dans le comté de Lambton. Il y a de vieux puits qui datent des années 1800, qui ne sont plus en production et que l'on n'a pas bouchés. L'eau a été contaminée dans les puits artésiens environnants, parce que le pétrole est monté dans les vieux puits au niveau de l'eau et s'est répandu par capillarité. A cause de ces vieux puits abandonnés sans avoir été bouchés, il est impossible d'avoir recours aux méthodes modernes de recouvrement dans ces bassins. En effet, il est impossible de pressuriser ces formations rocheuses, ce qui permettrait d'extraire encore des dizaines de milliers de barils de pétrole qui restent au fond de ces puits. Je sais également le tort que cela peut causer aux terres environnantes, non seulement par les déversements de pétrole, mais aussi à cause des accumulations de boues au cours du forage et à cause de la construction de pipe-lines.

Récemment, un de mes électeurs est venu me voir au sujet de trois grandes lignes de transport de gaz qui traversaient ses terres. Non seulement on avait enlevé et perdu beaucoup de terre végétale pendant les travaux d'installation de ces lignes, mais on avait aussi endommagé tout son système de drainage souterrain. M. Miseck a perdu une bande de terre. Si on avait pris les mesures voulues et si on avait fait les études nécessaires avant de commencer les travaux, on aurait su ce qui allait se passer et on se serait arrangé pour que les terres retrouvent le potentiel de production qu'elles avaient avant les travaux. Ces incidents se sont passés il n'y a pas si longtemps. C'était en Ontario, dans les années 1950, 1960 et au début des années 1970. Or, les problèmes écologiques qu'on a pu causer dans cette région sont bien différents de ceux qu'on peut provoquer sur les terres de la Couronne. Nous devons être très vigilants et ne pas perdre de vue la fragilité de l'écologie des régions septentrionales et de la vie aquatique sur nos fonds marins; nous devons également nous méfier des répercussions que de telles initiatives pourraient avoir sur la pêche dans notre pays non pas uniquement l'année prochaine, mais à terme, dans dix ou vingt ans d'ici.

Si cette question m'intéresse tout particulièrement, c'est à cause d'une autre affaire qui s'est produite dans ma région. L'été dernier, on a foré un puits et bien qu'on ait pris les précautions d'usage et qu'on ait fait appel à des spécialistes de l'Ouest, au moment où on a commencé à forer aux profondeurs normales, on est tombé sur un dôme de sel; la saumure qui s'est répandue a saturé le sol et il n'est pas exclu que l'on ait ainsi endommagé des terres à proximité du puits de forage. Il faudra attendre des années pour que tout rentre dans l'ordre.

Malgré la technologie moderne et les précautions habituelles, deux des meilleures fermes du pays, situées à moins de cinq milles l'une de l'autre près de chez moi et appartenant à MM. Miseck et Williams, ont subi des dégâts qui pourraient réduire leur rendement pendant des années. Bien que ces deux cas ne relèvent pas de la compétence de l'Office national de l'énergie ni du ministère de l'Environnement, j'ai constaté avec plaisir que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a la prévoyance de veiller à ce que cela ne se produise pas sur les terres de la Couronne, sinon, que les exploitants assument l'entière responsabilité des dégâts.

Je tiens naturellement à ce que les précautions nécessaires soient prises, et je surveillerai avec intérêt ce qui se passera au printemps lorsque reprendront les activités de forage dans mon propre secteur. On prévoit, paraît-il, y forer cinq puits dans l'année qui vient. Ces puits seront forés par des sociétés canadiennes de forage que ne décourage ni ne trouble le programme énergétique national et qui ont préféré demeurer au Canada en bons citoyens déterminés à travailler pour assurer l'autosuffisance énergétique du Canada. En fait, une partie des travaux préliminaires est due à l'initiative commune d'une très grande société multinationale et d'une très petite société canadienne.

Si cinq des plus grandes multinationales peuvent accepter les restrictions imposées à leur exploitation par certains des pays déjà mentionnés, je ne vois vraiment pas pourquoi elles ne peuvent exercer des activités ici au Canada pendant que nous œuvrons à la réalisation de nos objectifs dans l'intérêt de tous les Canadiens. Bien sûr, les grands du pétrole—et ici je songe à Exxon, Shell, British Petroleum, Mobil, Gulf, Texaco et combien d'autres—s'opposeront à tout changement d'orientation de la politique canadienne ou encore à toute politique entraînant une baisse de leurs bénéfices chez nous. Or, nous le savons tous: ces bénéfices ont accusé une hausse fabuleuse ces dernières années. Nous nous devions de mettre en œuvre une politique d'accroissement de la participation et du contrôle canadiens de nos ressources, si nous voulions qu'elles nous appartiennent plus tard.

Il y a déjà dix ans, l'industrie a été prévenue que les lois régissant l'octroi des droits pétroliers et gaziers dans les régions neuves, au large des côtes, et dans les Territoires, seraient revisées en profondeur. Cette nouvelle loi sur les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada a d'abord été présentée à la Chambre sous la forme du bill C-20, le 20 décembre 1977. Le bill dont nous sommes saisis ce soir en deuxième lecture s'impose, tant du point de vue de l'industrie que de celui de la réglementation. Nous nous devons d'assurer à l'industrie une mesure de certitude quant aux conséquences fiscales des droits gaziers et pétroliers, et ainsi créer un climat de stabilité pour les investissements. Les entreprises sauront précisément ce qu'il en est. Pour le Canada, ce projet de loi est nécessaire afin d'établir des règles et des directives à mesure que nous tendons vers notre objectif national qui est d'accroître la participation canadienne et la sécurité de nos approvisionnements.

J'ai indiqué tout à l'heure que je viens de la région productrice la plus ancienne en Amérique du Nord. J'ai donc été élevé au milieu des entreprises pétrolières. J'ai assisté à la

disparition de l'ancienne raffinerie de Petrolia, en Ontario. La société exploitante a construit une nouvelle raffinerie à Sarnia, laquelle a été acquise par la Shell il y a 15 ou 20 ans. Dans cette ville, tout près de la raffinerie de l'Imperial Oil, nous avons vu grandir celle de la Sun Oil. Cette région a été surnommée la «Vallée chimique» et une flotte de camions-citernes transportaient le brut des gisements aux raffineries.

Cependant, depuis cette époque héroïque, la pollution est devenue un problème. Des efforts considérables ont été faits pour éliminer les risques de fuites, pour localiser et boucher d'anciens puits abandonnés et pour remplir des puits sous-terrains où l'on entreposait jadis le brut en attendant de le raffiner. Mais tout cela appartient au passé. Aujourd'hui grâce à de nouvelles techniques et à la vigilance des écologistes, le risque de pollution est moins considérable. La mesure à l'étude permettra d'entreprendre des études écologiques. Comme je l'ai dit tantôt, nous voulons éviter les erreurs commises par les pionniers. Le principal responsable demeure l'exploitant. A cet égard le libellé est clair, simple et concis. C'est pourquoi j'endosse et j'appuie le projet de loi. Il n'impose pas de charges financières trop lourdes aux entreprises comme le font d'autres pays producteurs que j'ai mentionnés tantôt. Le projet de loi est à la mesure des besoins des Canadiens. Il entend faciliter l'évaluation immédiate des ressources pétrolières et gazières des régions inexploitées, mais pas aux dépens des pêcheurs ou de l'environnement. Le projet de loi prévoit une évaluation adéquate des dangers écologiques et vise à faire en sorte ensuite que les recommandations et les résultats soient respectés. Cette mesure ne pourra que profiter à l'ensemble des Canadiens.

● (2120)

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de bill C-48, loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, étant donné les conséquences que cette loi aura dans ma province, la Nouvelle-Écosse.

Quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a présenté ce bill le 11 décembre 1980, il l'a décrit comme un des principaux moyens de réaliser le programme énergétique national. Selon lui, grâce à ce projet de loi:

> . . . on pourra mettre en place un nouveau système plus moderne qui permettra de contrôler les travaux d'exploitation des ressources naturelles sur ces immenses territoires reculés que sont les terres du Canada.

Il a ajouté:

> Nos régions sous-marines représentent une superficie d'environ 2.5 millions de milles carrés. Les territoires représentent à eux seuls une autre étendue de 1.5 million de milles carrés. Ce sont ces deux superficies que nous appelons les terres du Canada, et leur étendue est presque le double de celles des dix provinces réunies.

Puis, entrant dans le vif du sujet, le ministre a prétendu:

> Les promesses de cette vaste région inexplorée se comparent à son étendue. Elles représentent les meilleures chances du Canada de trouver d'importants gisements de pétrole ordinaire. C'est là que se trouve la clé de notre sécurité énergétique . . .
>
> Les droits pétroliers et gaziers ont déjà été accordés sur 350 millions d'acres de terres du Canada. Toute la région à peu près est considérée comme prometteuse. Le bill C-48 va convertir ces droits au nouveau régime de gestion des terrains, pour l'asseoir véritablement.

Nous devons demander comment on réussira à mettre la main sur ces richesses. Ne laissant rien à l'imagination, le ministre a exposé les projects de son gouvernement en sept grands points. Je crois bon de les répéter, car certains ne comprennent pas très bien pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi. Le ministre a déclaré:

> Premièrement, l'obligation d'effectuer des travaux va être plus sévèrement définie dans des accords d'exploration négociés de part et d'autre, qui comprendront des engagements fermes de forage. Deuxièmement, nous réserverons à la Couronne une tranche de 25 p. 100 des droits pétroliers et gaziers des terres du Canada, dont l'exercice sera confié soit à Petro-Canada soit à une autre société de la Couronne désignée à cette fin.

Je suppose que cela va alourdir encore la bureaucratie, monsieur l'Orateur, et augmenter le nombre des sociétés de la Couronne. Le ministre a ajouté:

> Troisièmement, il devra y avoir une participation canadienne minimum, privée ou publique, de 50 p. 100 au capital de l'entreprise exploitant des terres du Canada. Quatrièmement, nous allons assurer l'emploi optimum de personnel, de marchandises et de services canadiens dans l'exploration gazière et pétrolifère effectuée sur les terres du Canada. Cinquièmement, le ministre pourra ordonner la production et la livraison aux marchés canadiens de quantités données, aux prix fixés à l'ordonnance. Sixièmement, nous allons contrôler dans une plus large mesure les délais, la direction, la cadence et le niveau d'exploration, de développement et de production, par divers moyens, et notamment par des ordonnances de forage et de production, par la publication plus rapide de renseignements sur les entreprises titulaires, par l'approbation préalable des cessions de droits. Septièmement, nous allons faire en sorte que les Canadiens reçoivent un rendement équitable sur leurs ressources de pétrole et de gaz, par le biais d'une redevance de base de 10 p. 100, avec en plus une redevance de 40 p. 100 sur les bénéfices nets produits par le champ.

Bien sûr, c'est considérable. Le ministre a déclaré également:

> . . . la loi sur le gaz et le pétrole du Canada va aligner les droits pétroliers et gaziers existants sur le nouveau régime, mais de telle sorte que si ces droits ne sont pas exercés de façon active, ils feront retour à la Couronne. Les permis, concessions et accords existants seront soit transformés en concessions et accords nouveaux dans un délai d'un an . . .

Un an seulement, monsieur l'Orateur.

> . . . soit rétrocédés à la Couronne. Dans le nouveau régime, tous les droits d'exploration déboucheront sur un type unique de droit de production, en la forme d'une licence de production.

J'ai écouté attentivement un grand nombre de discours, dont le discours de présentation du ministre, et je tiens à vous dire, monsieur, que ce bill se moque de la démocratie parlementaire. Dans l'énumération des sept grands points que le ministre a énoncés à la Chambre, vous remarquerez qu'il n'a cessé de répéter: «nous ferons ceci, nous ferons cela, nous allons assurer, nous allons faire en sorte.» Ce n'est pas le Parlement ni le secteur privé qui le feront, pas plus que les représentants du peuple; c'est le ministre, dont l'expérience pétrolière laisse beaucoup à désirer et n'a rien d'impressionnant, qui décidera. Est-il étonnant qu'une fois ces propositions connues du public, les sociétés pétrolières et gazières et les sociétés de forage aient entrepris de quitter massivement le Canada? Au lieu de se réjouir du programme énergétique national du ministre, la Independent Petroleum Association of Canada, dans des annonces publicitaires occupant des pages entières dans plusieurs de nos quotidiens un peu partout au pays, critiquait avec véhémence le ministre et son gouvernement. Elle affirmait que ces propositions énergétiques ne sauraient que nuire aux Canadiens en augmentant les prix du combustible et en nous rendant plus dépendants d'importations pétrolières coûteuses et incertaines. D'après les sociétés pétrolières, ces propositions retarderont la mise en chantier de travaux essentiels de prospection dans les régions pionnières ainsi que l'ouverture d'usines d'exploitation des sables bitumineux et de l'huile lourde, et à long terme, il en coûtera plus aux Canadiens pour l'essence et le mazout de chauffage; en outre, des milliers d'emplois qui

auraient pu être créés par l'industrie pétrolière un peu partout dans le pays ne le seront justement pas. Les sociétés canadiennes indépendantes ont déclaré ceci: «C'est nous que votre programme devait aider; au contraire, il ne nous aide en rien, et il a même paralysé nos efforts.»

Monsieur l'Orateur, non seulement cette politique a paralysé les efforts des sociétés pétrolières indépendantes, mais je dirais même, et ceci s'adresse au ministre, qu'elle semble avoir paralysé l'expansion et le progrès dans tout le Canada. Il suffit d'examiner les statistiques publiées quotidiennement. Toutefois, le ministre se moque de ces critiques et prétend qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, que ce ne sont là que des larmes de crocodile versées par les grands intérêts pétroliers du Canada. Je demande au ministre qui est des nôtres aujourd'hui, s'il partage l'opinion de M. Rowland Frazee, le président de la Banque Royale, lequel a déclaré à Montréal, le 8 janvier dernier, que le gouvernement fédéral devrait jeter au rebus son programme énergétique national et s'atteler à l'élaboration d'une nouvelle politique, au lieu de se préoccuper de questions constitutionnelles. Je vous cite les propos de M. Frazee: «Il est extrêmement clair maintenant que le programme énergétique national renferme de si graves lacunes qu'il a pour effet de décourager les initiatives et qu'il y aurait lieu de le retirer pour le revoir! L'autarcie pétrolière devrait être la principale priorité énergétique du Canada, mais les confrontations ouvertes entre le gouvernement fédéral et les provinces font obstacle aux progrès en ce sens.» Voilà les propos du directeur général de l'une des plus grandes banques du Canada, mais je crains que ses conseils et ses propositions n'intéressent pas plus le ministre que les propositions et les recommandations sérieusement formulées par les députés de ce côté-ci de la Chambre. C'est un peu comme la mère qui regarde passer le défilé et qui dit au père: «Tu sais, chéri, personne marche en cadence, sauf notre fils.» Le ministre a la même attitude. Il est évident que les mesures qu'il a prises contre les investissements étrangers pour tâcher d'accroître fortement le nombre des actions pétrolières détenues par des Canadiens ne peuvent que nuire davantage à la réputation du Canada à l'étranger et susciter des querelles stériles dans le pays. Je dis au ministre, par votre entremise, monsieur, que tant qu'il poursuivra la politique présentée dans ce bill, certains projets seront remis à plus tard ou annulés, ou pour être plus précis, seront réalisés dans le sud. Nous verrons le dollar canadien tomber encore plus bas. Nous verrons augmenter le prix des produits que nous importons et la spirale inflationniste se maintiendra.

Les articles et les dispositions de ce bill ne nous aideront jamais, d'après moi, à régler nos problèmes internes ou nos difficultés internationales. A mon avis, le gouvernement est incapable de se rendre compte de l'énorme potentiel du pays et c'est sans doute là sa plus grande faiblesse. Ce gouvernement qui se soucie d'accroître encore son pouvoir, qui est déterminé à socialiser encore plus l'industrie canadienne et à édifier une bureaucratie encore plus lourde empêche malheureusement tous les Canadiens de saisir l'occasion qui leur est offerte de tabler sur leurs points forts pour préparer l'avenir. C'est le crime qu'on peut reprocher à une mesure législative de ce genre. Le ministre a pris bien soin de définir les pouvoirs et les privilèges que, selon lui, le gouvernement fédéral devrait conserver aux termes de ce bill pour exercer son contrôle sur les terres du Canada. Certains demandent encore: «Quelles sont donc ces terres?» En fait, je viens de poser une question, après qu'il m'en eut donné la permission, au député de Davenport (M. Caccia) pour qui j'ai un très grand respect. Il a semblé dire dans sa réponse qu'il n'était pas question dans le bill de la propriété des terres dont j'avais parlé. Je regrette qu'il n'ait pas lu le programme énergétique national de 1980 de son propre gouvernement, car s'il l'avait fait, il aurait ce que le ministre veut dire quand il parle des terres du Canada. Elles comprennent tout le territoire du Yukon, tout celui des Territoires du Nord-Ouest, le plateau du Labrador, les Grands Bancs, le plateau continental de la Nouvelle-Écosse qui comprend l'Île de Sable et la région adjacente au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est ce qu'il a l'intention de prendre, d'arracher au reste du Canada, par l'adoption d'une telle mesure.

● (2130)

Venant de la Nouvelle-Écosse, il est de mon devoir et de ma responsabilité de faire consigner au compte rendu la position de ceux que je représente, afin que le ministre et le gouvernement puissent évaluer les différents points de vue et, espérons-le, résoudre grâce à la discussion les divers problèmes auxquels se heurtent les deux paliers de gouvernement dans ce domaine.

L'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes pourrait constituer le projet commercial le plus important du XX[e] siècle pour la Nouvelle-Écosse. Le pétrole et le gaz sous-marins pourraient donner aux habitants de cette province les moyens financiers nécessaires pour s'attaquer à leurs problèmes économiques profonds et renforcer les secteurs les plus faibles de leur économie. A notre avis, c'est une véritable chance qui nous est offerte, à nous les habitants de la Nouvelle-Écosse.

L'exploitation de nos propres gisements de pétrole et de gaz nous permettrait également—et c'est fortement souhaitable—de n'être plus tributaires d'approvisionnements incertains de pétrole étranger de plus en plus cher. A l'heure actuelle, tout le pétrole consommé dans ma province de Nouvelle-Écosse est produit à l'étranger et le gouvernement fédéral doit verser d'importantes subventions pour assurer un prix uniforme à tous les consommateurs de pétrole au Canada. En diminuant ou en supprimant les importations de pétrole, nous pourrions améliorer notre balance des paiements et stabiliser le prix du pétrole pour les consommateurs canadiens.

Nous comprenons également que l'exploitation du pétrole et du gaz sous-marins risque de poser des problèmes si elle n'est pas convenablement gérée et contrôlée. L'expérience dans d'autres provinces nous a montré que d'importantes exploitations de pétrole et de gaz peuvent avoir des conséquences catastrophiques. Elles peuvent être cause d'inflation, parce que les investissements en jeu sont trop importants par rapport au reste de l'économie. Elles peuvent bouleverser les modes de vie, par exemple en entraînant une montée en flèche du prix de l'immobilier. Elles peuvent également nuire à l'environnement, comme d'autres députés l'ont déjà signalé à la Chambre et comme tous les Néo-Écossais le savent bien, puisqu'ils ont toujours à l'esprit le triste souvenir des terribles marées noires provoquées par les pétroliers *Arrow* et *Kurdistan* qui ont ravagé leurs rivages. Les projets d'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes peuvent écraser des industries et des petites entreprises locales établies depuis longtemps, à moins

que celles-ci ne fassent le nécessaire, avec les conseils et la protection du gouvernement, pour participer aux projets.

En tant que Néo-Écossais, nous sommes fermement convaincus que ceux qui établissent les règlements et qui prennent les décisions doivent entretenir des relations les plus étroites possibles avec les localités en cause et ne rendre compte qu'à la juridiction la plus touchée. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles la Nouvelle-Écosse insiste en disant que ce serait absurde d'ôter à la province le contrôle et la gestion des ressources sous-marines qui lui appartiennent.

La Nouvelle-Écosse a déjà adopté une législation pour que les activités pétrolières et gazières s'exerçent sur son sol et au large de ses côtes profitent au maximum à ses habitants. Quatre lois distinctes fixent les conditions d'embauchage de Néo-Écossais et d'utilisation des biens et services de Nouvelle-Écosse à toutes les étapes de l'exploration, du développement et de la production. Des règlements d'application sont prévus pour l'instruction et la formation des Néo-Écossais, afin de leur ouvrir l'accès aux nombreux emplois que ces travaux vont créer.

Enfin, on a prévu la création d'une caisse d'indemnisation des personnes qui auront à souffrir tant de l'exploitation et du développement que des travaux relatifs au pipe-line ou à la distribution du gaz. La Chambre comprendra, je l'espère, que la Nouvelle-Écosse a des titres solides en matière de propriété et de contrôle de ses ressources offshore. Je reprends ce que je disais tantôt sous forme d'une question à la Chambre. Nos titres remontent à 1621, à la Charte de Nouvelle-Écosse que Jacques 1[er] a octroyée à Sir William Alexander. Pour tenir compte de la dépendance absolue des premiers colons, et c'était évidemment le cas de ceux qui ont colonisé ma ville natale de Lunenburg, les eaux limitrophes de nos côtes ont été octroyées à la province puisque la nourriture et les transports nécessaires aux colons leur venaient de la mer. Pour tenir compte de cette dépendance, le roi a fait figurer dans notre territoire une bande de mer qui s'étend à une distance d'environ 120 milles au sud de nos côtes. Cette bande englobe largement l'Île de Sable. Pour cette raison, si Votre Honneur habitait sur l'Île de Sable et qu'une élection y ait lieu, quelque soit le parti pour lequel vous voteriez, vous auriez à voter dans une circonscription de Nouvelle-Écosse et votre bulletin serait compté dans la circonscription d'Halifax. Cette bande que le roi a accordée à la Nouvelle-Écosse en 1621 comprend l'Île de Sable, une partie importante du Banc Georges si discuté, ainsi que la presque totalité du plateau scotien. Ces limites ont été respectées pendant des années, malgré les conquêtes et les traités. Et d'ailleurs, la constitution canadienne, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, a prévu que la Nouvelle-Écosse conserverait après la Confédération les mêmes limites qu'avant.

Je me dois de rappeler à la Chambre que les limites internationales du Canada sont demeurées à peu près inchangées depuis la Confédération, mais qu'il y a eu à l'intérieur même du pays de nombreuses modifications. Au fur et à mesure que les territoires fédéraux de l'Ouest et du Nord étaient mis en valeur par colonisation ou exploitation minière, ils étaient régulièrement et sans discussion octroyés aux provinces compétentes. En fait la Nouvelle-Écosse, du fait de sa scission en deux parties, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, avant la Confédération, est peut-être la seule province du Canada qui ait perdu en superficie avec les années.

Comme vient de le souligner mon prédécesseur, l'Ontario a pendant de nombreuses années assuré son emprise sur ses ressources minières, notamment sur le pétrole et le gaz situés sous les eaux des Grands lacs et durant les deux dernières décennies, elle a tiré profit de l'exploitation du gaz naturel du lac Érié. Ces champs gazéifères s'étendent vers le sud jusqu'à proximité de la frontière qui sépare le Canada des États-Unis. La Nouvelle-Écosse ne voit pas pour sa part pourquoi elle ne pourrait pas jouir du même droit de propriété sur les ressources qui se trouvent au large de ses côtes. Les habitants de la Nouvelle-Écosse pensent néanmoins que le litige sur la compétence relative aux ressources du large ne doit être porté devant les tribunaux qu'en dernier ressort. Une fois que notre point de vue aura été parfaitement connu et compris, nous espérons pouvoir trouver une solution à ces divergences en négociant avec le gouvernement fédéral.

Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à énoncer les droits et les pouvoirs essentiels que doit posséder la Nouvelle-Écosse pour que l'exploitation des fonds marins puisse servir ses intérêts de même que ceux du Canada. Ces droits sont exactement identiques à ceux qu'exercent les provinces en matière de ressources dans les zones contiguës. Nous estimons en premier lieu que la Nouvelle-Écosse doit avoir le droit de décider à quel rythme ses ressources sous-marines éventuellement pourront être mises en valeur pour pouvoir compenser une expansion industrielle trop considérable par le maintien des valeurs et des normes sociales traditionnelles. Pour cela, la Nouvelle-Écosse doit avoir le droit exclusif de délivrer tous les permis, tous les baux et toutes les autorisations qui ont trait à la prospection, à l'exploitation, à la production, au transport, au raffinage et à la commercialisation du pétrole et des produits du pétrole et d'en fixer les modalités, sous réserve uniquement des pouvoirs normaux du gouvernement fédéral relativement au commerce à l'extérieur de la province.

● (2140)

Monsieur l'Orateur, la Nouvelle-Écosse doit avoir le droit d'obtenir un montant équitable en redevances, frais de location et autres recettes connexes pour les gisements sous-marins afin de financer des programmes d'enseignement et de formation, de maintenir des organismes administratifs et de réglementation, d'entraîner un revirement de la situation relative à la péréquation et de garantir le maintien de l'activité industrielle en Nouvelle-Écosse une fois que les gisements sous-marins seront épuisés. A cause de son taux de chômage élevé, la Nouvelle-Écosse doit pouvoir accorder la préférence aux employés compétents originaires de la Nouvelle-Écosse pendant les premières années de l'exploitation. Il y aura en même temps un programme intensif d'enseignement et de formation pour que le plus grand nombre possible d'habitants de la province puissent satisfaire aux normes élevées qu'exige cette industrie. Si les gisements sous-marins sont modérément productifs, on prévoit qu'après quelques années à peine, ce traitement préférentiel ne sera plus nécessaire.

Nous croyons aussi que la Nouvelle-Écosse doit pouvoir fixer les conditions auxquelles les biens et les services seront fournis à l'industrie afin que les habitants de la province puissent obtenir une part de ces activités commerciales car c'est un domaine où la province a été bien défavorisée pendant

de nombreuses années. Si l'on ne prend pas certaines mesures provisoires pour accorder la préférence aux habitants de la province au début de l'exploitation, les Néo-Écossais auront énormément de difficulté à livrer concurrence aux grosses sociétés internationales. Si on les considère dans leur ensemble, ces droits et ces pouvoirs peuvent se rapprocher des droits de propriétaires et ils donneraient sans aucun doute à la province un très grand contrôle sur ses richesses sous-marines. Cependant, la propriété n'est pas un terme précis et le contrôle comporte bien d'autres aspects que ceux que j'ai mentionnés. Certains pouvoirs reviennent sans contredit au gouvernement fédéral. D'autres font indéniablement partie des attributions provinciales. Bien entendu, d'autres encore sont controversés et peuvent donc faire l'objet de négociations.

Selon moi, il faudrait au plus vite déterminer la répartition des attributions controversées afin de ne pas retarder la prospection pétrolière au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Je pense que c'est possible, soit en modifiant la constitution, soit en respectant les dispositions de la constitution actuelle. Avec le consentement de la Nouvelle-Écosse, le Parlement du Canada a le pouvoir de confirmer par voie législative que nos frontières marines coïncident avec celles du Canada aux fins de l'exploration et de la mise en valeur des ressources. La mesure législative en question peut comprendre toutes les modalités sur lesquelles se seront entendus le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province.

Nous autres, Néo-Écossais, espérons que nos ressources pétrolières et gazières seront mises en valeur—non pas à la suite d'une confrontation, comme semble le vouloir le ministre d'après le bill C-48, mais plutôt grâce à la consultation, qui est d'ailleurs à l'origine de la prospérité de nos provinces et du progrès de notre nation. Après tout, monsieur l'Orateur, une chaîne se révèle solide dans la mesure où elle n'a pas de maillon faible. Sans aucun doute, le gouvernement finira par reconnaître qu'une mesure législative qui renforce la position économique de chacune des provinces, ne peut qu'en faire autant pour le gouvernement central—et le pays. Malheureusement, le bill C-48 ne réussit pas à atteindre cet objectif. Au lieu de renforcer les pouvoirs des provinces, il cherche à leur en enlever un plus grand nombre et à les centraliser. Je vous dis, en terminant, que c'est un mauvais bill, un bill injuste. Il ne fait rien pour renforcer le Canada et la Confédération. Si on vole leurs ressources aux provinces elles n'ont rien—rien qui leur permette de travailler, rien qui leur permette de construire. C'est pour ces raisons que je m'oppose à ce bill et que j'ai l'intention de voter contre.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Gloucester.

M. Murphy: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le député invoque le Règlement?

M. Murphy: Oui, monsieur l'Orateur. Je crois que si le député de Gloucester veut prendre la parole, il n'aurait pas dû être le dernier libéral à se faire entendre avant l'adoption de la motion de clôture.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Gloucester.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire deux choses dans les quelques minutes à ma disposition, puis je laisserai le reste du temps au député néo-démocrate.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que ce bill ne s'applique pas aux terres . . .

M. Murphy: Vous avez refusé de nous laisser du temps, pourquoi devrions-nous vous permettre de parler?

M. Breau: . . . à l'intérieur d'une province. L'article 2 stipule clairement que les dispositions du bill portent tout d'abord . . .

Mlle Jewett: Une minute!

M. Rae: Puisque vous nous empêchez de parler, vous n'avez pas à parler non plus.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Gloucester a la parole.

M. Breau: Tout d'abord, dans les Territoires du Nord-Ouest . . .

M. Murphy: Laissez parler les autres députés. C'est vous qui vouliez la clôture, alors ne prenez pas la parole.

M. Breau: Deuxièmement, les zones sous-marines adjacentes . . .

M. Rae: Moi aussi, j'aimerais avoir la parole.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

● (2150)

(Vote nº 43)

POUR

Messieurs

Allmand	Bachand	Blaker
Appolloni (Mme)	Bégin (Mme)	Bloomfield
	Berger	Bockstael

Messieurs

Bossy
Breau
Bussières
Caccia
Campbell (M^lle^) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me^)
Cousineau
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Duclos
Dupont
Dupras
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd
Guilbault
Harquail
Herbert
Hopkins
Hudecki
Irwin
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M^me^)
Lalonde
Lamontagne
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
LeBlanc
Lefebvre
Lonsdale
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (M^lle^)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Veillette
Weatherhead
Whelan
Yanakis—109.

CONTRE

Messieurs

Andre
Beatty
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Clarke (Vancouver Quadra)
Cooper
Corbett
Crouse
Darling
Deans
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Epp
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gurbin
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Hnatyshyn
Howie
Ittinuar
Jewett (M^lle^)
Kempling
King
Knowles
Kristiansen
Lambert
Lawrence
Lewis
MacDonald (M^lle^)
MacKay
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKnight
McLean
Miller
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Ogle
Parker
Rae
Reid (St. Catharines)
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Taylor
Thacker
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wise
Young—78.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e^ fois, est déféré au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.)

Mme le Président: Comme il passe maintenant 10 heures, la Chambre demeure maintenant ajournée jusqu'à 11 heures demain matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 10 h 13, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 janvier 1981

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'AFFECTATION DE WAGONS SUPPLÉMENTAIRES AU TRANSPORT DES CÉRÉALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que de nombreux agriculteurs en Alberta et dans toutes les provinces des Prairies sont incapables de livrer leurs contingents parce que les élévateurs locaux sont encombrés et que certains agriculteurs doivent expédier par d'autres lignes de chemin de fer, leurs céréales qui parcourent de longues distances pour atteindre les élévateurs; et comme les agriculteurs ont besoin de liquidités à l'instar de toutes les autres entreprises, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que le ministre des Transports prenne des mesures énergiques pour que l'on affecte immédiatement plus de wagons et plus de trains au transport des céréales des Prairies.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA RETRANSMISSION DES ÉMISSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Dans la soirée du mercredi 14 janvier dernier, le poste de Vancouver du réseau national de la Société Radio-Canada a retransmis les 5 premières minutes des nouvelles qu'il avait déjà télédiffusées la veille. Cette retransmission s'est produite le jour même où la Société faisait valoir ses arguments en faveur de l'établissement d'un second réseau national. Comme la programmation de ce second réseau, s'il était approuvé, serait constituée en majeure partie d'émissions rediffusées, je propose, avec l'appui du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Qu'on exhorte la Société Radio-Canada à repousser la tentation d'utiliser ses nouvelles nationales comme rampe de lancement du deuxième réseau dont elle préconise l'établissement.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LE TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN SUR LES PÊCHES DE LA CÔTE EST—L'APPROBATION PROCHAINE PAR LE SÉNAT AMÉRICAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. M. Charles Percy, sénateur américain, a déclaré qu'il y aura bientôt un débloquage au sujet du traité entre le Canada et les États-Unis sur les pêcheries de la côte est. Puisque cela entraînera forcément de nouvelles concessions de la part du Canada, que la Chambre a approuvé le traité actuel et qu'elle a déjà rejeté d'autres changements réclamés par le gouvernement américain, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre réaffirme son espoir que l'Accord dont on attend actuellement l'approbation par le Sénat des États-Unis sera signé afin que des rapports harmonieux puissent de nouveau s'établir entre les pêcheurs américains et canadiens dans le Canada de l'Atlantique.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1110)

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES TRAVAILLEURS MIS À PIED À SEPT-ÎLES ET À SCHEFFERVILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné qu'un millier de travailleurs mis à pied depuis un an sur la Côte Nord, à la suite de la fermeture de la ITT à Port-Cartier, et aux 650 mises à pied de la compagnie Iron Ore du Canada, à Sept-Îles et à Schefferville, je propose, à titre de député de Manicouagan, appuyé par les députés de Broadview-Greenwood (M. Rae) et de Central Nova (M. MacKay):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de ne ménager aucun effort et de prendre tous les moyens à sa disposition pour venir en aide dans les plus brefs délais aux travailleurs de Sept-Îles et de Schefferville qui viennent de perdre leur emploi à la Iron Ore.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

EL SALVADOR—LES PRESSIONS DIPLOMATIQUES EN VUE DE FAIRE CESSER LES ENVOIS D'ARMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque les dispositions du Règlement pour proposer une motion sur une affaire urgente qui, je l'espère, recevra le consentement unanime de la Chambre. Étant donné que plus de 600 personnes auraient été tuées au cours des cinq derniers jours dans des combats au Salvador et que 9,000 morts sont attribuables à la violence politique qui a sévi en 1980; et en raison de l'appui donné par le Canada à la résolution des Nations Unies adoptée en décembre dernier comdamnant l'aide militaire au Salvador, et aussi de la visite de l'actuel premier ministre (M. Trudeau) à Mexico et de la récente visite du secrétaire d'État (M. Fox) et d'autres ministres au Mexique, ce qui démontre l'intérêt que porte le Canada à l'Amérique centrale, je propose, appuyé par le député de Edmonton-Sud (M. Roche):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à intensifier ses efforts diplomatiques pour faire cesser les envois d'armes au Salvador et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit incité à rencontrer la semaine prochaine à Ottawa la mission diplomatique de sept membres envoyés par le Front démocratique révolutionnaire.

Mme le Président: La présentation de cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE DE CESSER DE DÉFAVORISER LES AÉROPORTS DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministère des Transports a réduit ses services d'entretien aux aéroports du Nord et qu'il songe apparemment à confier l'administration de ses aéroports aux autorités territoriales, qui n'ont pas les moyens de les entretenir et de les agrandir, je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre des Transports cesse de dévaloriser systématiquement les aéroports situés au nord du 60e parallèle.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'AUGMENTATION DU PRIX DES VOITURES—LA JUSTIFICATION DE LA HAUSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Selon un rapport établi pour le gouvernement de l'Ontario, qui a fait l'objet d'une fuite et qui a été publié aujourd'hui, il semble qu'au moins un emploi sur cinq serait supprimé dans l'industrie automobile canadienne et qu'il y aurait encore davantage d'emplois perdus en Ontario. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le gouvernement oblige des représentants de l'industrie automobile à venir témoigner devant le comité des finances de la Chambre, afin de justifier leurs décisions, en particulier celle d'augmenter le prix des voitures de 36 p. 100 par rapport à 1980 et de maintenir un écart de 16 p. 100 entre le prix canadien et le prix demandé aux États-Unis pour les mêmes modèles de voitures, ces mesures ne faisant qu'aggraver la situation économique désastreuse dont le rapport fait état.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

ON DEMANDE UN PROGRAMME CONTRE L'USAGE DE LA MARIJUANA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire qui touche directement à la jeunesse du Canada. Il est notoire que des chercheurs et des médecins autorisés ont dénoncé les méfaits de l'usage prolongé de la marijuana, en particulier par les jeunes gens. Compte tenu de ces avis, je propose, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-North Delta (M. Friesen):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à consacrer une partie de son imposant budget destiné à la publicité à mettre sur pied un programme soutenu et intensif d'éducation destiné à avertir les Canadiens des dangers liés à l'usage de la marijuana.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

LE PROJET HIBERNIA—LES PROPOS DES REPRÉSENTANTS DE CHEVRON

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans le courant de la semaine, la société Chevron, l'un des principaux participants au projet Hibernia, au large des côtes de Terre-Neuve, a annoncé, qu'en vertu des dispositions actuelles du programme énergétique national, l'exploitation du puits Hibernia n'était pas rentable. Comme Petro-Canada participe au projet, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a consulté la Société à ce sujet pour savoir ce qu'elle en pensait et si le cas échéant, elle approuve les conclusions de Chevron à ce sujet?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis sûr que le député ne voudrait pas déformer les propos des responsables de Chevron. Si je me souviens bien, ces derniers ont déclaré qu'ils ne pourraient pas dire s'ils allaient mettre le puits Hibernia en exploitation avant de savoir le prix qu'ils allaient pouvoir tirer de ce pétrole. Or, le Programme énergétique national ne fixe pas le prix du pétrole sous-marin. Nous avons parlé d'un prix de référence, mais nous ne l'avons pas encore fixé et les responsables de la société Chevron ont annoncé qu'ils voulaient savoir combien on allait leur payer le pétrole avant de commencer à l'exploiter. Je trouve que c'est une façon de faire très raisonnable et tout à fait compréhensible. Je ne la critique pas.

Aucune des dispositions du Programme énergétique national ne s'oppose à l'objectif que la société s'est fixé, pas plus que les dispositions du PEN n'empêchent la société Chevron de faire de la prospection et de commencer à exploiter le puits Hibernia. Tout ce que les responsables doivent et veulent savoir, c'est combien le pétrole leur sera payé. Nos prochains entretiens porteront d'ailleurs sur cette question.

M. Wilson: Une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre n'a pas répondu à la question. Je lui ai demandé s'il avait discuté de cette question avec Petro-Canada. J'ai demandé mercredi au ministre s'il avait discuté de l'arrêt de l'expansion de Syncrude avec Petro-Canada, et il a alors répondu que non. Il est question ici de deux éléments très importants pour l'avenir des approvisionnements pétroliers du Canada.

Voici ma question: quel rôle la société Petro-Canada joue-t-elle comme représentante de l'entreprise? Comment le ministre met-il à profit ce rôle de Petro-Canada pour en venir à des conclusions sur la façon dont le programme énergétique national devrait être mis en œuvre, notamment à l'égard de la question du prix du pétrole extrait des gisements sous-marins, qui est très importante?

M. Lalonde: Le député a parlé de Syncrude, madame le Président. J'ai déjà dit que je n'avais pas discuté de cette question-là avec le président de Petro-Canada. Depuis lors, le député a sans doute pris connaissance de la déclaration de Petro-Canada qui n'approuve pas la décision prise par ses autres partenaires du consortium Syncrude. Je crois que cela témoigne assez bien du souci de l'intérêt national qui anime une société d'État, par opposition aux entreprises privées de ce secteur particulier.

Pour ce qui est du bassin Hibernia, je n'ai pas encore abordé avec les responsables de Petro-Canada la question de savoir combien il en coûterait exactement pour exploiter ce champ pétrolifère; je n'ai eu que des entretiens très généraux il y a quelques mois. D'ailleurs, je crois qu'il n'a pas encore été prouvé de façon concluante que le bassin Hibernia pourra être exploité commercialement, quoique nous sommes très confiants que cette découverte se révélera excellente.

Quant au prix exact du pétrole, il faudra attendre un peu et avoir de nouveaux entretiens avec toutes les parties intéressées. Petro-Canada sera évidemment consultée à cet égard. Mais pour le moment, il est prématuré d'avancer un prix précis. Cette question fera l'objet de négociations au cours des prochains mois. Je rappelle au député que l'exploitation du bassin Hibernia ne commencera que dans quelques années.

M. Wilson: Madame le Président, le ministre sait certainement qu'il faut avoir une idée plus précise du prix avant de prendre des décisions en matière de production et de prospection ultérieure.

• (1120)

J'aimerais savoir, par ailleurs, si la société Petro-Canada a procédé à une révision de son budget pour 1981 et les années à venir afin de tenir compte des effets du Programme énergétique national sur les travaux de prospection et de mise en valeur qu'elle a entrepris dans l'Ouest du pays? Si tel est le cas, j'aimerais que le ministre nous dise à quels résultats elle est parvenue. Chacun sait que de nombreuses entreprises privées ont révisé leurs plans et qu'elles ont réduit considérablement leurs investissements à cause justement du programme énergétique. Où en est la société Petro-Canada sur ce point?

M. Lalonde: Madame le Président, je me ferai un plaisir de fournir au député les renseignements qu'il demande mais je dois tout d'abord en faire la demande à la société Petro-Canada. Pour l'instant, j'aimerais attirer son attention sur le fait qu'une autre société canadienne, Husky Oil, a annoncé hier que non seulement elle ne comptait pas réduire cette année son budget de prospection, mais bien au contraire qu'elle allait l'augmenter. Je tiens également à ajouter que le gouvernement fédéral a autorisé Petro-Canada a accroître substantiellement son budget de prospection pour 1982. On a toutes les raisons de croire que Petro-Canada va réaliser davantage de projets de prospection cette année.

Pour ce qui est des chiffres exacts concernant les projets de prospection qui seront entrepris dans l'Ouest du pays, comme je viens de le dire, je m'informerai auprès de Petro-Canada. Je ne dispose en ce moment que du chiffre global pour l'ensemble du pays, y compris la prospection en mer.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE RETARD DES PROJETS D'EXPLOITATIONS DES SABLES BITUMINEUX

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre veut-il admettre que la politique énergétique nationale jointe à l'absence d'accord avec l'Alberta bloque littéralement tout projet de mise en valeur des sables bitumineux dans le nord-est de la province? Je veux parler des projets Alsands, Cold Lake et plus récemment des projets d'expansion de Syncrude et de Suncor. Le ministre se rend-il compte que la province doit porter son attention sur d'autres projets pour maintenir son élan économique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne peux admettre que le Programme énergétique national retarde la mise en valeur des sables bitumineux. Mais j'admettrai cependant avec le député que l'absence d'accord avec l'Alberta retarde la mise à exécution de ces différents projets.

M. Wilson: Vous faites le sourd, Marc.

M. Lalonde: Nous avons proposé diverses formules pour relancer ces projets mais l'Alberta refuse de négocier toute formule qui garantirait la mise en valeur des sables bitumineux, indépendamment de tous les autres aspects des négociations énergétiques.

A cet égard, je trouve assez étrange qu'un citoyen canadien, un ministre du gouvernement de l'Alberta par surcroît, ose déclarer, comme le signalait le *Globe and Mail* hier, que l'Alberta a décidé de ne plus approuver d'autres projets de mise en valeur des sables bitumineux, essentiellement parce que leur réalisation aurait fourni de l'emploi à des non-Albertains. Cela me paraît étrange.

M. Shields: Madame le Président, le ministre a encore recours à des demi-vérités, car il sait fort bien qu'il n'a pas fait tout le nécessaire pour s'entendre avec l'Alberta. Reconnaissant lui-même que les négociations énergétiques sont au point mort et que sa politique énergétique nationale retarde la réalisation des projets, sera-t-il prêt dans deux ou trois ans à faire face au recours massif aux services sociaux et aux injustices sociales dont l'Alberta sera victime? Puisqu'il admet que sa politique pétrolière est un échec, il devra bien la modifier, et alors tous ces projets pourront aller de l'avant. Qu'est-ce que le ministre compte faire à propos de la recrudescence de la criminalité qui résulte des pressions exercées sur l'économie de l'Alberta? Qu'est-ce que le ministre compte faire à propos de l'augmentation du taux de divorce, des pressions exercées sur les écoles, les hôpitaux et tous les services sociaux de l'Alberta? J'ai été moi-même touché par cette situation et je sais de quoi je parle. Qu'est-ce que le ministre est disposé à faire à propos de tout cela?

M. Lalonde: Madame le Président, j'ai bien peur de ne pas pouvoir faire grand-chose à propos du taux de divorce.

M. Lawrence: En êtes-vous certain?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous ne pouvez rien faire à propos de l'énergie non plus.

M. Lalonde: Par ailleurs, je comprends fort bien la gravité de la situation mentionnée par le député. C'est pourquoi nous avons essayé bien des fois de conclure une entente avec l'Alberta afin de débloquer tous ces projets qui profiteront surtout au nord de l'Alberta, mais aussi à l'ensemble de la province et du pays.

• (1125)

Je dois dire que, même après que M. Lougheed eut rejeté notre proposition en juillet, je lui ai offert en septembre un prix plus élevé pour le pétrole sortant des usines de traitement des sables bitumineux. Mon collègue du gouvernement de l'Alberta a rejeté cette proposition aussi. J'ai déjà signalé que nous étions toujours prêts à discuter séparément au besoin de la question des usines de traitement des sables bitumineux et de la question du pétrole lourd de Cold Lake pour que ces projets puissent aller de l'avant au plus vite et que leur réalisation ne soit pas retardée. Malheureusement, je n'ai pas pu obtenir de réponse positive de la part du gouvernement de l'Alberta jusqu'ici.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT POUR COMBATTRE L'INFLATION

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. C'est au sujet de l'inflation et des révélations faites aujourd'hui par Statistique Canada selon lesquelles, en 1980, nous avions eu la plus forte flambée inflationniste depuis 1975. Comme le ministre, à l'instar du premier ministre, a déclaré la guerre à l'inflation et a levé une armée de chômeurs pour mener cette lutte, croit-il vraiment juste de continuer à enrôler les jeunes gens, les travailleurs non qualifiés, ceux de l'Est et du Nord du pays dans cette armée et non pas les autres Canadiens et croit-il vraiment que d'autres restrictions de la demande réduiront l'inflation alors que cette stratégie, que l'on suit depuis des années, ne donne manifestement aucun résultat?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la stratégie que décrit le député ne correspond pas à celle que le premier ministre ou moi-même soutenons ou proposons de mettre en œuvre.

M. Rae: Madame le Président, si j'ai bien décrit la situation, à mon avis, le ministre doit nécessairement admettre que telles sont exactement les conséquences du genre de programme qu'il a suivi. Comme les analystes de l'industrie le confirment, la hausse des taux d'intérêt et la limitation de l'offre sont responsables de la hausse effrénée du prix des aliments, un des principaux problèmes que le Canadien moyen a dû surmonter l'année dernière, le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement poursuit cette politique qui accélère l'inflation dans le secteur alimentaire au lieu de la ralentir, du fait qu'elle limite l'approvisionnement?

M. MacEachen: Madame le Président, je n'accepte pas la façon dont le député analyse les déclarations des analystes. Il prétend que les taux d'intérêt élevés sont la seule cause de l'inflation. Il sait très bien qu'en 1980, l'année qui vient de se terminer, l'inflation a été causée par de nombreux facteurs beaucoup plus généraux et diversifiés que les taux d'intérêt élevés, notamment la hausse du prix des produits alimentaires importés, celle du prix de l'énergie attribuable aux marchés internationaux et à la décision du gouvernement du Canada de garantir nos approvisionnements, le mauvais temps qui a sévi partout dans le monde et qui a entraîné la hausse du prix des céréales et, par conséquent de celui de la viande.

Je demanderais au député d'élargir un peu sa vision des facteurs de l'inflation en 1980. J'ajouterais que les taux d'intérêt élevés que nous subissons sont probablement un effet de ces facteurs plutôt que la grande cause de l'inflation. C'est tout ce que je tenais à dire pour ajouter mon analyse à celle du député.

M. Rae: Madame le Président, le ministre voudrait bien rendre responsables de l'inflation au Canada tous les acteurs qui évoluent sur la scène économique sauf le gouvernement et les politiques sous son contrôle. Je trouve que dans la situation actuelle c'est un refus vraiment intolérable d'assumer ses responsabilités.

Ma dernière question supplémentaire est la suivante. Le ministre a souvent dit qu'il craignait l'explosion des salaires. Pourrait-il nous dire pourquoi il ne s'inquiète pas de la même façon des effets dévastateurs qu'a l'inflation sur le niveau de vie du Canadien moyen, sur les salaires et le pouvoir d'achat? Ne pense-t-il pas qu'un crédit d'impôt relatif au coût de la vie contribuerait fortement à montrer au Canadien moyen que le gouvernement s'inquiète véritablement des conséquences de l'inflation sur les particuliers et qu'il fait son possible pour qu'ils ne soient pas obligés de chercher des solutions personnelles à un problème social? Il prouverait ainsi que le gouvernement est disposé à jouer son rôle en offrant une solution à un problème très réel que doit affronter chaque Canadien.

• (1130)

M. MacEachen: Madame le Président, je ne suis pas d'accord avec le député qui prétend que le gouvernement ne s'inquiète pas des effets de l'inflation sur les Canadiens, notamment ceux à revenu moyen et faible. L'une des premières mesures que nous avons prises au début de la session a été d'augmenter le supplément de revenu garanti pour venir en aide au groupe que je considère comme le plus nécessiteux de notre société. Comme le député le sait, le régime de sécurité de la vieillesse est entièrement indexé, de même que le supplément de revenu garanti, l'allocation de conjoint et la pension d'invalidité des anciens combattants. Grâce à l'indexation, toutes ces mesures qui touchent directement ceux qui sont le plus dans le besoin ne seront plus à la merci des fluctuations de l'indice du coût de la vie.

Je crois, madame le Président, que le député devrait en tenir compte lorsqu'il demande un crédit d'impôt supplémentaire relatif au coût de la vie. Nous avons déjà beaucoup fait pour protéger les citoyens les plus touchés grâce aux mesures d'indexation qui ont été adoptées avec l'appui du Parlement du Canada.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'ACCORD FINANCIER CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ CHRYSLER

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Considérant la décision que vient de prendre le gouvernement américain, à travers sa commission d'aval, d'étendre l'assistance accordée à Chrysler en l'assortissant de nouvelles conditions d'emploi, ou en sont les relations avec Chrysler Canada depuis que cette dernière a décidé de réduire des investissements de 400 millions?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Si je comprends bien madame le Président, la commission d'aval américaine n'a pas encore pris de décision définitive en la forme d'une recommandation d'aval. Avant-hier elle a annoncé les conditions dans lesquelles elle serait disposée à recommander la délivrance de nouveaux avals, c'est-à-dire les concessions consenties par la société mère, par les créanciers de cette dernière et par le TUA.

Pour ce qui est de la situation au Canada, nous ne sommes convenus d'aucune modification aux accords passés avec Chrysler le printemps dernier, et nous nous en tenons là pour l'instant. Ce matin j'ai rencontré les porte-parole des TUA canadiens qui ont participé avec le syndicat américain aux discussions qui ont eu lieu aux États-Unis. Après cette consultation, je serai en mesure d'examiner la situation canadienne avec les représentants de Chrysler. Mais quant à nous il y a un accord avec cette société, et nous ne sommes convenus d'aucune modification.

M. Kempling: J'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Il a été demandé à plusieurs fournisseurs de pièces canadiens de réduire leurs prix ou de les maintenir au niveau actuel, ou encore de faire crédit à Chrysler jusqu'à ce que de nouvelles dispositions aient été adoptées. Quel sort leur sera réservé lors d'une éventuelle renégociation de l'accord d'aval? Le gouvernement va-t-il demander à Chrysler des assurances pour les hommes d'affaires canadiens qui prêtent un concours très hasardeux et sans contrepartie financière? Est-ce qu'ils vont être protégés dans une certaine mesure?

M. Gray: Madame le Président, je pense que la Société Chrysler américaine demande des concessions à ses fournisseurs des États-Unis. A ma connaissance, et je pourrai contrôler, aucune des interventions qui sont envisagées par les autorités américaines en matière d'avals nouveaux n'est assortie de clauses de protection des fournisseurs américains. En tout cas, je ne manquerai pas d'examiner ce point en ce qui concerne le côté canadien de l'affaire.

* * *

L'AGRICULTURE

LE REVENU DES AGRICULTEURS—LA HAUSSE DU COÛT DES DENRÉES ALIMENTAIRES

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, et porte sur l'escalade du prix des aliments. L'augmentation générale de l'indice du coût de la vie est de 11.2 p. 100, mais la hausse du prix du panier à provisions s'établit, elle, à 14.8 p. 100. Voici ma question: étant donné que le ministre a répété maintes fois que le revenu des agriculteurs ne s'est guère amplifié, et qu'il tend même à diminuer, je voudrais lui demander comment il explique cette augmentation de 14.8 p. 100 du prix du panier à provisions, compte tenu de la diminution constante du revenu agricole?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je ne sais pas d'où le député tire ses renseignements. Le revenu des agriculteurs efficaces, productifs et bien organisés ne diminue nullement. Les statistiques démontrent que leur revenu n'est peut-être pas tout à fait comparable aux revenus dans d'autres secteurs de la société, néanmoins, nos agriculteurs réalisent encore des bénéfices nets. Je maintiens ce que j'ai dit plus tôt, c'est-à-dire que le secteur agricole canadien est l'un des plus prospères du monde et qu'il n'a jamais connu un si grand essor.

Des voix: Oh, oh!

LA PROMESSE DE FREINER LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Je voudrais savoir ce qu'il est advenu de ses promesses grandiloquentes, faites il y a un an, de juguler les taux d'intérêt à la hausse pour enrayer l'inflation galopante et stimuler l'économie, tenu de l'incidence de ces taux d'intérêt sur les agriculteurs et les petits entrepreneurs, et compte tenu du prix du panier à provisions, sans oublier qu'il a prévu dans son budget un taux d'inflation de 9.7 p. 100 pour cette année, taux qui a maintenant dépassé le cap des 11 p. 100.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député veut savoir ce qu'il est advenu des promesses que j'ai faites. Je tiens à lui rappeler que je n'en ai fait aucune à propos des taux d'intérêt car je me suis rendu compte à l'époque où ce phénomène s'est produit qu'il était probablement très difficile d'y remédier rapidement puisqu'il découle de forces inflationnistes sous-jacentes. D'après moi, nous ne réussirons pas à ramener les taux d'intérêt au niveau souhaité tant que nous n'aurons pas jugulé l'inflation, et cela prendra un certain temps. Je l'ai déjà dit dans le passé et j'ai l'intention de le répéter à la Chambre des communes et ailleurs.

* * *

LES COALITIONS

LES MESURES POUR METTRE FIN AUX PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES ET AUX PROJETS EXHORBITANTS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations, mais je tiens d'abord à proposer au premier ministre adjoint certains autres moyens pour réduire l'inflation. Comme nous le savons, les coûts élevés de l'inflation dont on a fait état aujourd'hui sont imputables en partie au prix de l'énergie. Je tiens à signaler le rôle non négligeable qu'ont joué à cet égard certaines grandes compagnies pétrolières par leurs pratiques commerciales restrictives et leurs prix exorbitants. En réponse à cela, le ministère a souligné au cours des derniers mois qu'il a mené une enquête de sept ans sur l'industrie et sur ses procédés, et le ministre a promis de rendre compte des conclusions de l'enquête en juillet, en septembre et en décembre; mais nous n'avons encore rien appris à ce sujet et cette situation traîne en longueur. En attendait, on ne cesse pas de faire des promesses. On promet de mener une autre enquête, mais on ne fait rien. Quand le ministre se décidera-t-il à agir au lieu de faire des promesses et de multiplier les enquêtes? Quand se décidera-t-on à faire quelque chose contre ces pratiques commerciales restrictives et contre cette exploitation des prix?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il me fait plaisir d'informer la Chambre que le rapport du directeur des enquêtes est maintenant prêt. Il est à l'impression et à la traduction et devrait être rendu public au début du mois de février.

[*Traduction*]

M. Skelly: Madame le Président, il s'agit plus que d'une simple question de compte rendu. Les profits des sociétés pétrolières ont atteint 65 p. 100 durant les neuf premiers mois de l'année dernière. Les raffineurs de l'Est voient leur marge bénificiaire s'accroître de quelque 100 p. 100, tandis que les producteurs américains font moins de la moitié des bénéfices réalisés par leurs homologues canadiens. J'estime que nos problèmes sont dus en partie au fait que le gouvernement est incapable de proposer une réglementation efficace en matière de concurrence, et le ministre de prendre des mesures vigoureuses dans ce secteur. Le ministre peut-il nous dire quand il compte présenter à la Chambre ce projet de réglementation? Je lui recommande fortement de le faire sans tarder pour que nous ayons le temps de l'étudier.

● (1140)

[*Français*]

M. Ouellet: Madame le Président, j'ai déjà dit publiquement à plusieurs reprises mon désir d'apporter des amendements à la loi sur la concurrence. Ce travail est actuellement en cours, et lorsque le projet de loi sera déposé dans quelques mois, j'espère que j'aurai l'appui non seulement du député qui vient de me poser la question, mais de tous les autres députés, pour faire adopter avec célérité ce projet de loi.

* * *

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE—LES SERVICES DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le président d'Eldorado Nucléaire Limitée a récemment déclaré au comité permanent des comptes publics que sa société entend se passer des services du vérificateur général pour la vérification de ses comptes. Le ministre sait le coup que cette décision va porter au principe de la vérification exhaustive des comptes, qui demande que davantage et non pas moins de sociétés de la Couronne, fassent examiner leurs livres par le vérificateur général. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'user de son pouvoir pour empêcher cette société de la Couronne d'échapper à la surveillance du vérificateur général?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il s'agit là de décisions qui sont prises par les corporations de la Couronne et leurs conseils d'administration. Il y a déjà un grand nombre de corporations de la Couronne qui ont des vérificateurs autres que le vérificateur général, et qui sont du secteur privé. Je sais que la société Eldorado Nucléaire Ltée a pris une telle décision, mais qu'elle a décidé de garder le vérificateur général conjointement avec un vérificateur privé pour l'année en cours, et qu'éventuellement elle aimerait avoir comme vérificateur un vérificateur du secteur privé comme c'est le cas dans un très grand nombre de corporations de la Couronne. Je ne vois pas ce qu'il y a de mauvais à avoir un vérificateur qui serait de l'entreprise privée. Je m'étonne surtout qu'une question comme celle-là puisse venir du parti auquel appartient l'honorable député, qui s'inquiète toujours de l'extension du secteur public particulièrement dans le domaine du pétrole.

[*Traduction*]

M. Clarke: Madame le Président, le ministre sait que cette société de la Couronne ne peut prendre cette initiative de son propre chef car la décision ne lui appartient pas. Je parle au ministre du décret du conseil nº PC-1980-3127 qui place le vérificateur général au poste de vérificateur de la société Eldorado Nucléaire Limitée et ne parle pas d'un autre vérificateur de l'extérieur. Le ministre veut-il nous dire que ce décret du conseil est abrogé? Dans l'affirmative, quel nouveau décret le remplace?

[*Français*]

M. Lalonde): Madame le Président, j'apprécierais que l'honorable député me fasse parvenir une copie de l'arrêté en conseil en cause. Je sais qu'un arrêté en conseil a été adopté. La décision du gouvernement confirmant la décision de l'Eldorado Nucléaire Ltée est à l'effet qu'en 1981 le vérificateur général du Canada et un vérificateur du secteur privé agiront ensemble et en parallèle pour la vérification des comptes de l'Eldorado Nucléaire Ltée.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOZAMBIQUE—L'INCARCÉRATION DE CITOYENS CANADIENS—L'INTERVENTION DE L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question devrait s'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais en son absence, je vais la poser au vice-premier ministre qui sait sans doute que deux Canadiens, dont un écrivain et chroniqueur réputé, Barbara Amiel, ont été emprisonnés la semaine dernière dans la prison Mashava au Mozambique, et que durant son incarcération M^lle^ Amiel avait failli mourir après avoir contracté des maladies tropicales. Comme ces deux Canadiens ont été emprisonnés sans motif valable par le gouvernement de ce pays, le gouvernement du Canada a-t-il adressé une sévère note de protestation au gouvernement du Mozambique pour dénoncer le traitement brutal et barbare qu'on a fait subir à ces deux citoyens canadiens?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vais prendre note de la question de l'honorable député et transmettre à mon collègue ses vues et ses suggestions et je vais m'assurer que l'honorable député obtienne une réponse dans les meilleurs délais.

[*Traduction*]

M. Gamble: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Nous savons que les deux Canadiens que j'ai mentionnés ont été relachés grâce aux efforts de deux fonctionnaires de l'ambassade des États-Unis au Mozambique. Nous savons également que lorsque les fonctionnaires de l'ambassade canadienne ont aidé le gouvernement des États-Unis à permettre à des membres du personnel de son ambassade à Téhéran de quitter l'Iran, les États-Unis ont réagi fort rapidement en exprimant de très vifs remerciements au gouvernement de notre pays. Le Canada en a-t-il fait de même et a-t-il en fait remercié le gouvernement des États-unis pour l'aide qu'ont apportée ses représentants?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, il est évident à la suite de ma réponse à la question précédente, que je ne suis pas en mesure de m'étendre davantage là-dessus et ce n'est certainement pas une question d'épreuve de vitesse dans ce domaine si les États-Unis ont été rapides à nous remercier pour notre action en Iran. Est-ce que nous sommes aussi rapides qu'eux pour les remercier dans d'autres circonstances? J'ai dit au député que ce sujet était important, que ses questions étaient sérieuses, que sa suggestion était très intéressante, que j'en parlerai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la plus prochaine occasion et qu'il obtiendrait une réponse dans les meilleurs délais.

Questions orales

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

LA PROGRAMMATION—L'UTILISATION DES REPRISES D'ÉMISSIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications qui a déclaré hier qu'il était en faveur de la création de CBC-2, Télé-2, que le président de Radio-Canada a décrit comme devant être essentiellement une chaîne diffusant des reprises d'émissions déjà présentées sur la première chaîne de télévision de Radio-Canada. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il préfère le principe des reprises en différé qui ne se traduit que par des avantages limités pour l'industrie de la télévision et du cinéma au Canada à la différence du fait d'augmenter la production canadienne sur la chaîne déjà existante, ce qui se traduirait par des avantages directs pour l'industrie de la télévision et du cinéma dans notre pays?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, ou bien le député n'était pas à la Chambre hier après-midi, ou bien elle n'a pas lu «les bleus» pour voir ce que j'avais dit exactement, car elle interprète mal mes paroles. Ce que je souhaite avant tout, à titre de ministre des Communications, et ce que souhaitent, je crois, la plupart des milieux culturels canadiens, c'est que nous produisions un plus grand nombre de programmes canadiens de haute qualité.

Lorsque le député parle de Radio-Canada-2, elle ne cite qu'un exemple des efforts que le gouvernement déploie dans cette région. Notre grande priorité, à l'heure actuelle, consiste à desservir les collectivités éloignées du Nord. Hier matin, le réseau CTV a inauguré en collaboration avec Radio-Canada et au moyen des installations de Radio-Canada à la Chambre des communes, son nouveau service pour le Nord, qui diffusera bientôt 60 heures d'émissions par semaine à l'intention des collectivités éloignées du Nord. Dans les deux prochaines semaines peut-être, le réseau TVA utilisera aussi le satellite Anik 3 dans un autre système d'ensemble pour la diffusion des travaux de la Chambre des communes, ce qui signifie une nouvelle addition aux services en langue française diffusés par satellite au Canada.

Deuxièmement, j'ai également signalé que je suis tout à fait d'accord avec le CRTC pour donner de l'extension aux services partout au Canada et pour diffuser un plus grand nombre d'émissions canadiennes dans toutes les régions. Je suis convaincu qu'à l'issue des audiences du CRTC sur l'extension des services, qui doivent commencer le 9 février, nous aurons au Canada, d'ici six mois, de nouveaux services à canaux multiples qui diffuseront par satellites à toutes les régions du pays. Je pense qu'il s'agit là d'initiatives capitales.

Mlle Carney: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Communications dont la longue déclaration ne répondait vraiment pas à ma question. Ce que je veux dire c'est que nous n'avons pas besoin d'un deuxième réseau qui diffuse des reprises. Nous pouvons enregistrer les émissions avec un magnétoscope à cassettes ou acheter des disques magnétoscopiques. Nous n'avons pas besoin d'un deuxième réseau.

Le président de Radio-Canada a même déclaré publiquement aux comités de la Chambre que seulement 18 millions de dollars du budget d'un demi-milliard de Radio-Canada étaient affectés à des réalisations de la société. Pourquoi le ministre n'ordonne-t-il pas à la télévision d'État de se servir des 30 millions de dollars qu'elle demande pour lancer Télé-2 afin d'augmenter le nombre de réalisations canadiennes sur le réseau existant?

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je dois demander au ministre d'être bref.

M. Fox: Madame le Président, ce que j'essayais de faire comprendre au député c'est que nous cherchons surtout à augmenter le nombre d'émissions réalisées ici même au Canada, soit par Radio-Canada soit par le secteur privé. Ces objectifs généraux sont aussi ceux du CRTC qui, espérons-le, trouvera le meilleur moyen de les réaliser. Nous cherchons à accroître la production d'émissions par les producteurs indépendants au Canada. La Société Radio-Canada a accru son budget à ce chapitre au cours des quelques dernières années. Je sais que le président de la Société cherche activement à accroître la part du secteur privé canadien dans la production d'émissions télévisées.

* * *

● (1150)

[*Français*]

PETRO-CANADA

ON DEMANDE SI UNE OFFRE D'ACHAT DE PETROFINA A ÉTÉ FAITE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il détient avec fierté je crois une carte de crédit de la société Petro-Canada. Peut-il démentir ou confirmer que cette société a fait une offre d'achat de la société Petrofina? Dans la négative, peut-il dire s'il sera possible pour les Canadiens à l'Est du pays, dans un avenir prochain je l'espère, d'avoir l'occasion d'acheter l'essence de leur propre compagnie?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis en effet le très fier détenteur d'une carte de crédit de la société Petro-Canada, mais j'aimerais bien pouvoir l'utiliser auprès de détaillants de la société Petro-Canada dans l'Est du Canada, comme on peut déjà le faire dans l'Ouest. Je sais que c'est un sentiment qui est partagé par un très grand nombre de Canadiens. Je ne suis au courant d'aucune approche qui aurait été faite auprès de Petrofina durant les derniers mois de la part de la société Petro-Canada. Par ailleurs, j'espère que dans notre programme général où est annoncée l'acquisition de compagnies étrangères, il sera possible au cours de 1981 que la société Petro-Canada puisse acquérir au moins une, deux ou trois compagnies étrangères pour élargir la propriété canadienne dans ce secteur.

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES DÉPENSES CONSACRÉES AU TERMINAL DE PRINCE RUPERT (C.-B.)

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, le ministre de l'Agriculture a abandonné les agriculteurs à leur sort, ou alors il ne comprend rien à l'économie. Je voudrais donc poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le ministre de l'Agriculture a déclaré que le revenu agricole était en hausse, et il en a conclu que cela s'appliquait au revenu net, ce qui est faux, car le revenu agricole net est en baisse.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé pourrait-il nous donner plus de détails, verbalement ou par écrit, quant aux 100 millions de dollars que la Commission du blé a consacrés au terminal de Prince Rupert?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le terminal de Prince Rupert sera construit sur l'initiative d'un consortium réunissant un certain nombre de sociétés et de syndicats du blé. Le gouvernement fédéral y contribue en consacrant 22 millions de dollars à la construction d'installations. Je ne vois vraiment pas où est le problème, car d'après mes renseignements, tout se déroule sans aucune anicroche.

M. Towers: Madame le Président, je m'étonne qu'un membre du Cabinet ne puisse pas comprendre une chose aussi simple: la Commission canadienne du blé songe à dépenser une somme de 100 millions fournis par les producteurs céréaliers bien que ceux-ci ne puissent s'offrir ce luxe, justement à cause de la politique suivie par le ministre de l'Agriculture. J'aimerais que le ministre nous dise à quoi cet argent va servir, comment il va être utilisé et ce que l'on va acheter avec?

M. Pepin: Madame le Président, autant que je sache, la Commission canadienne du blé ne fait pas partie du consortium de Prince Rupert. J'ai quelquefois entendu dire qu'il était nécessaire de prévoir pour les périodes de pointe, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ALICE ARM (C.-B.)—L'AUTORISATION SPÉCIALE ACCORDÉE À AMAX DE DÉCHARGER DES DÉCHETS—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES RAISONS DE CETTE AUTORISATION

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Il sait très certainement que la société Amax Limited bénéficie d'une autorisation spéciale de décharger ses déchets qui n'a été accordée à aucune autre compagnie minière au Canada. Cette autorisation a été accordée lors des élections fédérales de 1979, sans que la Chambre en ait été informée. Il se trouve que la société Amax Limited comptait, jusqu'au 12 septembre 1980, M. John Aird parmi les membres de son conseil d'administration. Trois jours plus tard, soit le 15 septembre 1980, M. Aird, dont on connait bien les affinités avec le parti libéral, devenait lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

J'aimerais savoir s'il y a eu des rapports directs, ou indirects, entre M. John Aird et les membres du cabinet ou leurs adjoints au sujet du permis délivré à Amax Limited à Alice Arm?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas au courant de cette affaire. Je m'informerai.

M. Fulton: Madame le Président, hier à Vancouver les chefs de la tribu Nishga ainsi que l'archevêque Edward Scott se sont entretenus avec des représentants d'Amax. Les chefs religieux du Canada, notamment l'évêque Remi De Roo, archevêque de l'église anglicane du Canada qui compte des millions de fidèles, la Fédération du Travail de la Colombie-Britannique, le Conseil des métiers de la construction, et le Syndicat des pêcheurs et des travailleurs assimilés représentant les travailleurs touchés, ainsi que le premier ministre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre des Pêches et des Océans se sont déclarés publiquement favorables à un examen ou à une enquête publique. Le débat est au point mort depuis avril dernier.

Le vice-premier ministre pourrait-il maintenant faire preuve d'initiative en réclamant une enquête publique. Sinon, assurera-t-il aux députés et aux citoyens qu'il annoncera officiellement à la Chambre la semaine prochaine qu'il fera effectuer une enquête publique approfondie?

M. MacEachen: Madame le Président, je ferai examiner les instances du député et lui répondrai aussitôt que possible.

* * *

PETRO-CANADA

LA DÉCLARATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ AU SUJET DE LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE SOUS-MARINE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait-il la bonté de m'aider à démêler ce qui me semble être une aberration? J'ai cru comprendre qu'il avait répondu à un de mes collègues l'ayant interrogé qu'il était prématuré de fixer un prix pour le pétrole extrait au large des côtes de l'Est. Or, ce n'est pas sans intérêt qu'on a entendu un des représentants de Petro-Canada, en l'occurrence le vice-président de la côte Est aurait déclaré hier ceci:

> ... Il faut que l'industrie pétrolière sache combien on lui paiera son pétrole sous-marin avant qu'elle commence à l'exploiter. Il est totalement erroné de la part du gouvernement de dire aux représentants de l'industrie pétrolière: «Trouvez le pétrole puis nous vous dirons combien nous allons vous en donner.» C'est tout à fait rétrograde.

Et il a ajouté ceci:

> Si l'on veut que ces travaux extrêmement coûteux de mise en exploitation du pétrole sous-marin aient effectivement lieu, il faut qu'on fixe un prix égal ou voisin du cours mondial.

Le ministre de l'Énergie a-t-il consulté Petro-Canada? Comment expliquer ces divergences apparentes entre d'une part les déclarations des responsables de cette société d'État et d'autre part les déclarations qu'il a faites lui-même à la Chambre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député n'a pas compris ce que j'ai dit à cette occasion. Je ne conteste pas le fait qu'il faille fixer le prix du pétrole avant d'en commencer l'exploitation. Nous savons qu'elle ne commencera pas avant plusieurs années. Le député semble avoir cité les paroles du vice-président de Petro-Canada. Or, je pensais qu'il rapportait les propos d'un vice-président de Chevron. Quoi qu'il en soit, même s'il s'agit d'un vice-président de Petro-Canada, je suis bien d'accord sur le fait qu'il faut fixer les prix. Nous allons étudier combien il faudra payer ce pétrole et nous fixerons le prix suffisamment longtemps à l'avance pour que les mises de fond nécessaires puissent être faites et pour que l'extraction puisse commencer. C'est un fait acquis.

M. MacKay: Madame le Président, le ministre pourrait-il m'expliquer le sens d'une autre déclaration de M. Meneley, l'administrateur en question de Petro-Canada? D'après un article à la une paru dans le numéro du 14 janvier du *Chronicle Herald* de Halifax, il aurait dit qu'il y aurait en 1981 une diminution des travaux d'exploration. Cette diminution se produira selon lui, à cause d'une «pénurie très grave de plates-formes de forage dans le monde entier», laquelle «continue de compliquer l'existence des sociétés qui explorent les fonds marins au large de la côte est.» Sur ce point, il est d'accord avec Mobil Oil Canada et Petro-Canada. Cependant, un peu plus loin toujours d'après le même article, il aurait dit que la production de l'industrie pétrolière «diminuera très probablement en 1981 à cause... de pressions politiques visant à forcer le gouvernement à modifier le Programme énergétique national». J'ai cité les paroles que l'on prête à M. Meneley.

Le ministre ne voit-il pas de contradiction dans ces déclarations? D'une part, ce directeur de Petro-Canada dit que ce sont les «pressions politiques» qui vont entraîner l'arrêt de la production au large de la côte est et d'autre part, il dit que cet arrêt sera dû à «une pénurie mondiale de plates-formes de forage». Le ministre croit-il qu'en faisant ces déclarations contradictoires, ce dirigeant de Petro-Canada, qui semble jouer un grand rôle politique dans cette industrie si importante pour la côte est, sert bien les intérêts de cette région du Canada?

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Lalonde: Je ne suis pas d'accord avec le député, madame le Président.

* * *

● (1200)

LES TRANSPORTS

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—L'ÉTUDE À COURT TERME—LES AGISSEMENTS EN COULISSE DES ENTREPRISES DE CONDITIONNEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il nous dire si le gouvernement va bientôt entreprendre une étude à court terme, dont il a d'ailleurs déjà été question, sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je pense que nous sommes effectivement sur le point de faire effectuer une étude. Il s'agirait toutefois de créer un groupe de travail chargé d'étudier la question et d'en arriver à un commun accord. Il y a déjà eu des progrès marqués en ce sens dans l'Ouest.

M. Murta: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Transports. Selon les journaux, il semblerait que certaines entreprises de conditionnement des aliments de l'Est ont agi en coulisse pour empêcher le gouvernement d'arrêter l'orientation qu'il devrait prendre. Qu'est-ce que le ministre peut nous dire à ce sujet et peut-il confirmer ou infirmer ces rumeurs?

M. Pepin: Madame le Président, je suis certain que les membres du cabinet vont prochainement discuter des intérêts respectifs des conditionneurs et d'éleveurs de l'Est et de ceux des éleveurs de l'Ouest. Mais il ne s'agit là que d'un facteur parmi bien d'autres.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMPTES PUBLICS

DÉPÔT DES COMPTES POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 1980

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer des copies des Comptes publics pour l'année se terminant le 31 mars 1980.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1662, 1670, 1728, 1750 et 1778.

[*Texte*]

LES SUBVENTIONS DU MEER À BOMBARDIER INC., MONTRÉAL

Question no 1662—**M. Neil:**

Depuis la création du programme du MEER, quel est le détail des subventions accordées à Bombardier Inc. de Montréal?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est comme suit:

Bombardier Ltée
Région du Québec
Offres faites et acceptées
de 1969 au 31 octobre 1980

Emplacement	Date d'acceptation	Produit	Type de projet	Coûts admissibles	Montant de la subvention	Emplois directs
*La Pocatière	16/09/74	Matériel de transport	Expansion pour un nouveau produit	$ 4,404,359	*$ 1,385,698	690
Valcourt	23/06/80	Motoneiges et motocyclettes	Expansion	$ 9,821,000	$ 1,964,200	320
La Pocatière	27/06/80	Matériel de transport	Expansion	$11,600,000	$ 2,320,000	580
Montréal	27/06/80	Locomotives et moteurs diesel	Expansion et modernisation	$16,192,000	$ 3,238,400	159
Total:	4			$42,017,359	$ 8,908,298	1,749

* Ce projet étant terminé, le montant inscrit représente la somme totale versée par le MEER à la réalisation de ce projet. Ce montant est supérieur de $277,139 à l'offre initiale faite à la compagnie.

MDN—LE CONTRAT DE MATÉRIEL PYROTECHNIQUE

Question nº 1670—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il commandé aux Arsenaux canadiens, Limitée du matériel pyrotechnique d'une valeur de $7,064,016, aux termes du contrat nº MA40.3689205 et, le cas échéant, *a*) que recouvre exactement le terme général de «pyrotechnique», *b*) à quoi ce matériel est-il destiné?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. Répondant à la demande de contrat 3689205 du ministère de la Défense nationale, Approvisionnements et Services Canada a conclu un marché pour la fourniture et la livraison au ministère de la Défense nationale du matériel pyrotechnique.

a) Il s'agit de 120,000 fusées à parachute tirées à la main. En vertu de ce contrat, les Arsenaux canadiens, Limitée doivent, au nom du gouvernement, faire l'acquisition des droits du fabricant suisse et acheter un outillage spécial.

b) Les forces terrestres utilisent cet article comme fusée éclairante.

LES DÉPENSES DU MEER

Question nº 1728—**M. Stewart:**

1. Depuis la création du programme du MEER, quelles sommes totales lui ont-elles été consacrées par année et par province?

2. Quel pourcentage des subventions totales chaque province a-t-elle reçu annuellement?

3. Les frais généraux d'administration représentent quel pourcentage du budget du programme du MEER?

4. Les frais annuels d'administration accusent-ils *a*) une hausse, *b*) une baisse?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante:

1. Voir ci-après.

2. Voir ci-après.

3. 1979-1980: 8 p. 100 (1979-1980 est la première année que les coûts d'administration ont été analysés sur cette base).

4. Les comparaisons ne sont pas encore disponibles. Voir la réponse à la partie 3.

Programme des subventions au développement régional
Versements des subventions au développement autorisées

$Millions

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon T.N.-O.	Total
1970-1971	—	.1	.5	5.5	4.0	.6	1.0	.2	.8	.2		12.9
1971-1972	.4	.8	3.1	4.6	16.8	2.4	3.1	2.7	1.1	1.3		36.3
1972-1973	3.1	.2	4.4	4.6	23.0	9.6	12.2	.8	2.0	.8		60.7
1973-1974	.8	1.3	8.7	6.3	36.5	5.9	2.9	1.3	11.8	.3		75.8
1974-1975	1.6	.3	9.0	5.8	36.2	7.0	5.6	1.7	1.9	.8		69.9
1975-1976	3.2	.8	9.6	7.0	33.0	13.6	5.3	4.7	5.7	.9		83.8
1976-1977	1.4	2.0	9.4	11.3	33.3	7.8	9.5	2.2	4.7	.1		81.7
1977-1978	1.2	3.1	7.0	5.8	28.9	6.8	6.1	3.4	.7	.1		63.1
1978-1979	4.0	1.3	4.9	3.3	33.2	6.7	6.4	3.3	1.6	2.1	.1	66.9
1979-1980	5.5	2.1	10.9	11.8	53.4	8.5	11.1	2.9	.8	1.6		108.6
1980-1981 (au 30-09-80)	1.3	.5	2.7	2.8	18.9	1.8	2.6	.7	.2	.7		32.2
Total	22.5	12.5	70.2	68.8	317.2	70.7	65.8	23.9	31.3	8.9	.1	691.9
					Pourcentages pour les chiffres ci-dessus							
1970-1971	—	1	4	43	31	5	8	1	6	1		100
1971-1972	1	2	9	13	46	7	8	7	3	4		100
1972-1973	5	1	7	8	38	16	20	1	3	1		100
1973-1974	1	2	11	8	48	8	4	2	16	—		100
1974-1975	2	1	13	8	52	10	8	2	3	1		100
1975-1976	4	1	12	8	39	16	6	6	7	1		100
1976-1977	2	2	11	14	41	9	12	3	6	—		100
1977-1978	2	5	11	9	46	11	10	5	1	—		100
1978-1979	6	2	7	5	50	10	10	5	2	3	—	100
1979-1980	5	2	10	11	49	8	10	3	1	1	—	100
1980-1981 (au 30-09-80)	4	1	8	9	59	6	8	2	1	2		100
Total	3	2	10	10	46	10	10	3	5	1	—	100

Impôt sur le revenu—Loi

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question nº 1750—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère des Pêches et des Océans pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): *a*) Néant, *b*) $555,000, *c*) $953,000.

Question nº 1778—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par l'Uranium Canada, Limitée pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse de l'Uranium Canada, Limitée: *a*) publicité dans les média—néant; *b*) publications gratuites ou subventionnées—$2,000 (estimation des dépenses engagées par l'E.M.R. au nom de ; *c*) autre information—néant.

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFIANT LA LÉGISLATION ET ATTRIBUANT D'AUTRES POUVOIRS DE RECUEILLIR DES FONDS

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le bill C-54, Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et attribuant d'autres pouvoirs de recueillir des fonds, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité plénier.

[*Traduction*]

M. Andre: Madame le Président, je vous ai fait parvenir hier une note vous signalant mon intention d'invoquer le Règlement au sujet de la deuxième lecture du bill C-54 qui débute aujourd'hui. Après avoir consulté le Règlement et examiné les précédents, j'estime que le texte actuel de ce projet de loi est irrecevable. Je renvoie plus particulièrement madame le Président et les députés à l'article 60(11) du Règlement qui dit:

L'adoption de toute motion des voies et moyens constitue un ordre en vue du dépôt d'un ou de plusieurs projets de loi fondés sur les dispositions que renferme ladite motion.

Je souligne les mots «fondés sur les dispositions que renferme ladite motion.»

Un examen du bill C-54 révèle que la partie 1 du projet de loi, composée des deux premiers articles, est intitulée: Pouvoir d'emprunt. De fait, le premier article affirme que cette partie de la loi constitue une loi du pouvoir d'emprunt ce qui excède nettement la portée de la motion des voies et moyens que la Chambre a adoptée le 17 janvier. Cela contrevient nettement aux dispositions du paragraphe 11 de l'article 60 du Règlement qui stipule clairement que les bills doivent s'inspirer des dispositions que renferme la motion.

Certains de vos prédécesseurs, madame le Président, ont déjà eu à trancher des recours au Règlement relatifs à cet article. Leurs décisions constituent maintenant des précédents qui figurent dans notre bible de la procédure parlementaire, notamment l'ouvrage de Beauchesne. A cet égard, madame le Président, je vous renvoie à l'article 518 de la cinquième édition de Beauchesne, à la page 175. Cet article dit ceci:

Le bill issu d'une résolution des voies et moyens doit être fondé sur celle-ci, mais n'a pas à en reproduire les termes exacts. Les droits de la Couronne en matière fiscale sont limités par des résolutions de ce genre, encore que certaines dérogations mineures, en ce qui concerne les exemptions d'impôt, restent permises.

Beauchesne donne comme référence les *Journaux* du 18 décembre 1974, page 224. On y trouve la décision rendue par l'un de vos prédécesseurs, madame le Président, notamment l'honorable James Jerome. Il avait alors décidé de rejeter le recours au Règlement. Entre autres choses, il a dit ceci:

Enfin, la procédure idéale serait de s'en tenir strictement aux dispositions de la motion et il faudrait interpréter la moindre déviation avec la plus grande rigueur.

Ce que l'Orateur de la Chambre avait derrière la tête à l'époque en agissant ainsi est donc bien clair.

Le deuxième paragraphe du commentaire nº 518 de la cinquième édition du Beauchesne se lit ainsi, et je cite:

Le mieux, c'est que le bill s'en tienne rigoureusement aux termes de la résolution. S'il s'en écarte, les dispositions en cause seront interprétées *stricto sensu*.

Puis le paragraphe nº 2 fait allusion aux décisions d'orateurs précédents qui ont débouché sur le précédent exposé dans ce commentaire.

Il serait également utile, madame le Président, de se reporter à la page 790 de la 19e édition du manuel de jurisprudence d'Erskine May qui dit, et je cite:

Si l'on constate que des dispositions d'un bill vont au-delà des résolutions sur lesquelles se fonde le bill, il faut adopter d'autres résolutions avant qu'un comité puisse examiner ces dispositions du bill, ou modifier le bill de manière à le rendre conforme aux résolutions adoptées par la Chambre.

D'après Erskine May, il faut donc obligatoirement que le bill soit rigoureusement conforme à la motion des voies et des moyens sur laquelle ce dernier se fonde et comme je l'ai fait remarquer, une motion des voies et des moyens est un ordre en vue du dépôt d'un bill fondé sur ladite motion, et rien d'autre.

Pour justifier sa conduite, le gouvernement citera vraisemblablement l'exemple du bill C-11 qu'un gouvernement libéral précédent a présenté en 1977. Ce bill qui visait à modifier la loi de l'impôt sur le revenu comportait une autorisation d'emprunter. Personne n'a invoqué le Règlement à l'époque, faute d'avoir su reconnaître que ce bill était irrecevable. J'estime pour ma part que ce n'est pas parce qu'on a enfreint le Règlement à cette occasion qu'on doit pour autant continuer à l'enfreindre à tout bout de champ. Je signale en outre que le gouvernement conservateur qui a exercé le pouvoir par la suite en 1979 a résisté à la tentation de conjuguer les deux, préférant présenter un bill de subsides distinct, comme c'est la coutume. Il a en outre présenté un bill tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

Ai-je besoin de signaler, madame le Président, puisque c'est l'évidence même, qu'au regard des précédents que Beauchesne a compilés et que vos prédécesseurs ont établis, si la Chambre adoptait comme procédure d'adjoindre à un bill des dispositions se rapportant à des motions de voies et moyens qui n'ont avec lui que des rapports très ténus, elle modifierait en profondeur la façon dont elle traite les mesures législatives émanant du gouvernement.

● (1210)

A mon avis, il vaudrait mieux que la Chambre y regarde à deux fois avant de s'engager dans cette voie; elle ne devrait pas permettre une modification aussi profonde du Règlement uniquement parce que ça fait l'affaire du gouvernement. Il est clair que celui-ci cherche à faire adopter ensemble le plus grand nombre de mesures possibles en limitant autant que possible les débats. J'estime qu'il faut prendre au sérieux ce rappel au Règlement. Il ne s'agit pas d'une tentative inconsidérée pour perturber le programme législatif du gouvernement.

Il importe que la Chambre examine très attentivement les deux parties du bill: celle qui concerne l'autorisation d'emprunter, et celle qui vise à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Par le biais de ce rappel au Règlement, nous ne cherchons pas à contester la légitimité des propositions. C'est essentiellement le mode de fonctionnement de la Chambre qui nous préoccupe. A notre avis, si cette pratique devait ne susciter aucune opposition ou si elle devait être jugée recevable, nous nous engagerions dans une voie très dangereuse.

Nous vous conseillons vivement, madame le Président, d'examiner attentivement les décisions prises par vos prédécesseurs et des commentaires du Beauchesne sur la question. Vous pourrez ainsi vous rendre compte que le projet de loi sous sa forme actuelle, n'est pas conforme au Règlement et que le gouvernement doit apporter les changements qui s'imposent.

M. Lambert: Madame le Président, une fois de plus, comme en 1970, nous nous trouvons en présence d'un bill qui découle de l'adoption d'une motion de voies et moyens et dont le contenu diffère sensiblement de celui de la motion. La première fois, il s'agissait du projet de réforme de la loi de l'impôt sur le revenu et biens d'autres cas semblables se sont produits depuis. L'orateur de l'époque n'a pas jugé bon d'éplucher un projet de loi de trois pouces d'épaisseur pour découvrir les différences. Je lui avais alors fait remarquer que j'avais relevé, lors d'une étude préliminaire, 39 passages où les versions divergeaient. Il était alors admis que puisque le gouvernement était autorisé à apporter des modifications de cette façon, moi aussi, en tant que simple député, j'étais aussi en droit de le faire. C'est pourquoi en 1970, l'Orateur avait décidé de m'autoriser à présenter des amendements.

Par la suite, on s'est demandé, au sujet d'une loi quelconque sur la taxe d'accise, si un projet de loi devait se conformer mot pour mot à la motion. On a dit que ce n'étais pas nécessaire. Habituellement—et je dis bien «habituellement»—il est possible de changer la formulation et de . . .

[*Français*]

. . . comme on dit en français, on peut mettre les points sur les i, les barres sur les t et y ajouter des virgules, . . .

[*Traduction*]

Il ne peut cependant pas y avoir de véritable élargissement de la portée du bill. La procédure, comme vous le savez fort bien, madame le Président, prévoit qu'au moment du dépôt du budget par le ministre des Finances on procède en même temps au dépôt des motions de voies et moyens. Par la suite, ainsi qu'il est prévu à la page 175, de la cinquième édition de Beauchesne au deuxième paragraphe de l'article 517:

C'est à un ministre que revient le soin de fixer le jour de la prise en considération d'une motion dite «de voies et moyens» aux termes de l'article 60(2) du Règlement.

Et c'est ce qui s'est produit. Le paragraphe (3) se poursuit ainsi:

Ce jour-là la motion «des voies et moyens» est décidée sans débat ni amendement.

Et cela se rapporterait à la motion des voies et moyens qui apparaît dans les *Procès-verbaux* du lundi 12 janvier. Je me rappelle les mots que vous avez employés, madame le Président, en désignant ainsi la motion. Vous avez déclaré que la Chambre accepte la motion de voies et moyens lorsque celle-ci est présentée. Le ministre est alors autorisé à la présenter et la première impression du bill se rapportant à la motion de voies et moyens est ordonnée.

C'est ici que les avis commencent à différer car le bill C-54 est un bill omnibus. Il est composé de deux parties. La motion de voies et moyens n'est pas insérée dans le bill, mais c'est plutôt le bill qui découle de la motion. En consultant le bill C-54, je constate que la première partie a trait au pouvoir d'emprunt. S'il est permis d'y inclure un pouvoir d'emprunt, alors le projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu pourrait faire partie du bill omnibus avec cinq ou six autres sujets qui ne sont pas forcément connexes.

L'expérience l'a montré, le gouvernement peut choisir d'agglutiner en quelque sorte un certain nombre de bills, ou encore de réunir en un projet de loi plusieurs mesures nettement différentes tendant à modifier une loi existante. A mon avis, c'est inadmissible.

En 1968-1969, j'étais membre du comité de la procédure qui a apporté cette modification au Règlement. Je sais que le ministre des Finances ultérieur, M. MacDonald, qui était aussi le leader du gouvernement à la Chambre, a été le principal artisan de ces changements. Il était bien précisé que pour faciliter les choses à un ministre des Finances lorsqu'il présente la motion de voies et moyens, pas seulement au moment de la présentation du budget mais à toute autre occasion, et étant donné que la motion n'avait pas à être débattue mais simplement mise aux voix, il était possible de présenter un bill fondé sur la motion de voies et moyens. Il n'a jamais été question que ce bill comporte des dispositions relatives au pouvoir d'emprunt.

Voilà la pratique à laquelle mon collègue, le député de Calgary-Centre (M. Andre), et moi-même nous opposons. Cela ne devrait pas exister. Le bill devrait traiter d'impôt sur le revenu et de questions connexes, car la motion de voies et moyens comporte aussi un article visant à amender le règlement 71 sur l'application de la loi de l'impôt sur le revenu, et c'est parfaitement conforme au Règlement. Mais il est tout à fait répréhensible d'y inclure l'autre partie.

Il se peut également que le bill soit jugé recevable. Je dois tenir compte de la possibilité que la Présidence juge que mon collègue et moi n'avons pas réussi à faire admettre notre thèse. Je rappellerai à la Chambre le débat tenu à l'automne 1979 sur le bill portant autorisation d'emprunter qui avait obligé la Chambre durant je ne sais combien de jours à parler de taux d'intérêt, de problèmes du logement et de tous les sujets qu'il est possible d'imaginer parce que, pour une raison ou une autre, la Présidence avait jugé qu'il y avait un fil qui reliait toutes ces choses. C'est ainsi qu'en examinant un bill fiscal en comité plénier nous pourrions nous trouver en plein débat général sur l'économie.

Autre chose. Le Règlement n'a jamais prévu que puissent être examinées en comité plénier des dispositions touchant le pouvoir d'emprunter. Cette section ne pourra être examinée en comité plénier à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre, et j'estime que le gouvernement s'est placé dans une mauvaise situation à cet égard. D'après moi, madame le Président, il ne peut en être question bien que l'on puisse y songer.

● (1220)

Si vous considérez la teneur de l'article 61 du Règlement, les arguments du député de Calgary-Centre (M. Andre), les décisions de l'ancien orateur, M. Jerome, de même que les commentaires de M. Lamoureux, ancien orateur également, ainsi que les arguments de l'ancien député de Peace-River (M. Baldwin) et enfin les miens propres, je crois que vous vous prononcerez en notre faveur et qu'il faudra supprimer cette portion du projet de loi qui traite des pouvoirs d'emprunt.

M. MacEachen: Madame le Président, j'aurais un mot ou deux à dire au sujet de la question soulevée par des députés de l'opposition.

D'après moi, le gouvernement procède de la bonne manière compte tenu des précédents, en demandant l'autorisation d'emprunter par le biais d'un bill fiscal. Vous pourrez constater, madame le Président, la loi sur l'administration financière stipule que toute autorisation d'emprunter permettant au gouvernement d'accroître sa dette courante doit être obtenue du Parlement. C'est ce que dit la loi.

Jusqu'en 1975, on avait l'habitude de demander cette autorisation d'emprunter à l'occasion de l'étude d'un bill de subsides. Puisque le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) affirme que l'on ne peut parler d'autorisation d'emprunter en comité plénier, il convient de rappeler les pratiques qui adopte le comité plénier quand il examine des questions financières et des bills de subsides. Bien sûr, à un moment donné, les règles ont été changées pour éviter qu'il n'ait à traiter des questions de subsides selon la pratique habituelle. Il faudrait examiner cet argument secondaire qu'a avancé le député d'Edmonton-Ouest à la lumière de l'usage qui avait cours quand les demandes de pouvoir d'emprunt étaient étudiées au comité des subsides. Je ne sais pas dans quelle mesure le principe serait différent si les bills en question étaient examinés au comité plénier.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que jusqu'en 1975, les membres de pouvoir d'emprunt étaient annexées à des bills de subsides. Monsieur l'Orateur avait modifié cette pratique parce que, dans certains cas, la Chambre ne pouvait pas discuter de ces demandes de subsides. C'est uniquement parce que la Chambre n'avait pas l'occasion de tenir un débat à ce sujet que cette décision avait été prise. Par la suite, on a continué à annexer les demandes de pouvoir d'emprunt des bills de subsides en stipulant qu'il y aurait une journée de débat. La journée de débat était donc prévue.

En 1979, une autre façon de procéder a été adoptée. Le gouvernement a décidé de faire approuver son pouvoir d'emprunt en ajoutant un article au bill tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Cette pratique a été acceptée sans problèmes, le règlement n'a pas été invoqué à ce sujet et cette méthode a été jugée appropriée.

Il est vrai que l'ancien ministre des Finances et moi-même avions présenté des bills distincts relatifs au pouvoir d'emprunt, et je pense que c'était tout à fait approprié à ce moment-là vu que nous n'avions ni l'un ni l'autre présenté de budget avant de demander un pouvoir d'emprunt important. Les circonstances étaient donc bien différentes. Nous n'aurions peut-être pas contrevenu à la procédure en procédant autrement pour demander à la Chambre d'accorder le pouvoir d'emprunt voulu avant la présentation du budget, mais le fait d'avoir présenté des bills distincts était certainement tout à fait convenable. Ce sont les deux seules exceptions qui ont été faites à la procédure habituelle.

Dans le cas qui nous intéresse, j'avais le choix entre plusieurs possibilités. J'ai pensé que la méthode que j'ai choisie était la plus appropriée parce que la demande de pouvoir d'emprunt découlait de l'exposé budgétaire. Les modifications au régime de l'impôt sur le revenu découlaient du budget, de la déclaration économique d'avril et du budget précédent. Ces changements étaient tous dans le même ordre d'idée.

La seule objection qui a été soulevée à la Chambre à ce sujet, et c'est d'ailleurs à ce propos que l'Orateur avait rendu sa décision en 1975, découlait du fait que la Chambre n'avait pas l'occasion de débattre la demande de pouvoir d'emprunt.

Dans le cas qui nous intéresse, on aura amplement l'occasion de débattre en deuxième lecture la demande du pouvoir d'emprunter et de fournir à la Chambre l'occasion de rattacher cette demande à l'ensemble de la stratégie économique du gouvernement ainsi qu'aux changements apportés à la politique fiscale. La Chambre aura la possibilité de débattre en comité plénier la demande portant sur le pouvoir d'emprunter aussi que toutes les autres questions, et elle pourra en discuter également à l'étape de la troisième lecture. Il est certain qu'aucun protocole ou principe parlementaire n'a été violé. De fait, nous offrons toutes les occasions voulues pour débattre toutes ces questions en comité plénier, ainsi qu'en deuxième et troisième lecture en présence de l'Orateur. Nous sommes fermement assujettis au précédent de 1977. A l'époque le pouvoir d'emprunter était rattaché à un projet de loi en matière d'impôt sur le revenu et aucune exception n'avait été retenue.

En conclusion, madame le Président, j'estime qu'il est peu approprié dans le cas présent de se référer à la décision prise par l'Orateur en 1975, du fait que l'objection soulevée portait sur l'impossibilité de débattre une mesure en présence de tous les députés. Or nous offrons maintenant cette possibilité à la Chambre en deuxième lecture, en troisième lecture et en comité plénier. La décision prise dans les circonstances d'alors ne s'applique donc vraisemblablement pas au cas présent. Cette méthode permet à la Chambre de débattre intégralement et globalement l'ensemble de la question budgétaire.

M. Knowles: Madame le Président, il s'agit certainement d'un détail technique, mais je conviens de son importance avec mon ami du parti conservateur.

Puis-je dire d'abord que mon collègue le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a souvent fait valoir qu'il faudrait examiner toute la question des pouvoirs d'emprunt dans le cadre du débat sur la politique budgétaire et financière. A cet égard, nous sommes d'accord, du moins en principe, avec le ministre des Finances (M. MacEachen) qui affirme que le débat sur le budget doit avoir lieu plus ou moins en même temps.

Néanmoins, nous estimons devoir suivre le règlement que nous avons établi et, pour un projet de loi qui se fonde sur une résolution des votes et moyens, le Règlement veut que le bill en question se fonde sur cette résolution et traite uniquement des questions contenues dans la résolution.

Pour concilier ces deux points de vue, je signale que, lorsque le ministre des Finances présente un budget et qu'on nous demande de voter pour approuver les principes généraux de la politique financière du gouvernement, cela nous est présenté sous la forme non pas d'un seul bill, mais d'au moins deux sinon trois: un projet de loi tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, un autre tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, le tarif douanier et peut-être d'autres mesures.

• (1230)

Si Votre Honneur est d'accord sur la question soulevée, à mon avis ce Règlement veut que le pouvoir d'emprunt fasse l'objet d'un projet de loi distinct. Autrement dit, à la suite du budget présenté par le ministre des Finances qui traitait de toutes ces questions, nous nous retrouverions non pas avec trois bills, mais quatre.

Je fais valoir également que le Règlement veut qu'on ne puisse rien faire sans avis. C'est pourquoi nous présentons tous les jours des motions conformément à l'article 43 du Règlement pour soumettre à la Chambre, par consentement unanime, des propositions pour lesquelles nous n'avons pas l'occasion de donner un préavis. Mais toute mesure ministérielle doit faire l'objet d'un avis.

Dans ce cas-ci, nous n'avions pas été avertis qu'on nous présenterait un bill comprenant le pouvoir d'emprunt. On nous a dit qu'il y aurait un projet de loi basé sur la résolution concernant l'impôt sur le revenu qui a été adoptée comme proposition des voies et moyens. Nous en avons eu connaissance seulement quand Votre Honneur a lu le titre du bill: «loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et attribuant d'autres pouvoirs de recueillir des fonds.» Le titre nous donne je suppose une idée du contenu du projet de loi, mais nous n'avons pas été avertis de ce changement, même pas en vertu de l'article 43 du Règlement. A mon avis, si le gouvernement a l'intention, comme il l'avait annoncé dans son exposé budgétaire, de saisir le Parlement de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, à la loi sur la taxe d'accise, à la loi sur le tarif des douanes et de demander un pouvoir d'emprunt, il devrait prévoir une procédure en bonne et due forme pour ces quatre éléments.

La procédure de base courante pour les trois premiers, la loi de l'impôt sur le revenu, la loi sur la taxe d'accise et la loi sur le tarif des douanes, consiste à présenter une résolution de voies et moyens. En même temps, le gouvernement aurait pu faire inscrire au *Feuilleton* un avis de motion relatif à la présentation d'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. C'est ainsi, d'après moi, que la Chambre souhaite que vous examiniez toute cette question, Votre Honneur.

Il est évident que, je suis entièrement d'accord avec mon collègue, le député de Broadview-Greenwood, lorsqu'il affirme que ces questions ne peuvent pas être dissociées, mais il faut certainement observer en même temps le Règlement. Quand le député de Calgary-Centre (M. Andre) a soulevé la question, il en a fait, je l'ai remarqué, un point de procédure très grave et n'a nullement cherché à retarder les travaux de la Chambre. Si vous êtes toujours d'avis, Votre Honneur, de réserver votre jugement, nous accepterions, je le suppose, de poursuivre le débat de deuxième lecture, sous réserve de votre décision sur ce point important, à savoir si le pouvoir d'emprunt devrait être prévu dans l'un des trois projets de loi financiers, ou encore s'il faudrait lui consacrer entièrement un projet de loi qu'on présenterait néanmoins en même temps que les trois premiers.

M. McGrath: Si vous jugez, madame le Président, que le pouvoir d'emprunter a sa place dans le bill, vous nous mettez là en face d'une énigme et il faut nous expliquer comment nous pouvons être saisis d'un bill sans qu'il ait été précédé d'un avis de motion. Nous ne pouvons que nous demander, à la suite du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), d'où vient donc cette autorisation d'emprunter? Un avis de motion de voies et moyens peut remplacer un avis de motion ordinaire. Mais si vous acceptez l'argumentation voulant que l'autorisation d'emprunter n'ait pas sa place dans une motion de voies et moyens, la Chambre se trouve alors saisie d'un bill portant pouvoir d'emprunter sans qu'on ait respecté l'exigence de le faire précéder de l'avis habituel en conformité du Règlement. Je me permets, Votre Honneur, de faire valoir cet argument que j'estime très important.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a par ailleurs laissé entendre qu'on ne créerait pas un précédent en tolérant ce procédé pour une fois. Je ferai remarquer à Votre Honneur qu'en l'occurence deux noirs ne font pas un blanc.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, permettez-moi de faire quelques remarques. Il est curieux de constater qu'hier on nous reprochait de ne pas suivre les traditions, et aujourd'hui, pour soutenir un argument, on veut bien oublier un précédent qui a été clairement établi en 1977. Et c'est important de le souligner. Ce que je veux respectueusement signaler à votre attention, madame le Président, c'est le fait que l'article du Règlement qui parle de la façon de lever des impôts, au Canada, est relativement limité. C'est l'article 60. Les paragraphes 1 et 11 de cet article qui touchent à notre problème et tous les autres paragraphes, peut-être à l'exception du paragraphe 2, se rapportent au budget, au discours sur le budget et au débat sur le budget. Alors quand un gouvernement veut lever des impôts, il est obligé par dérogation à la pratique pour les autres projets de loi de donner un avis de motion de voies et moyens, et également, le projet de loi qui suit se doit d'être conforme à l'avis de motion de voies et moyens. Et c'est tout là, d'une façon très limitée, les règles qui nous gouvernent. Ce qu'il est important de constater dans ce cas, dans la décision que vous avez à prendre, c'est que tout d'abord cela n'est écrit nulle part, il n'y a absolument aucun règlement, aucune règle précise qui stipule que le pouvoir d'emprunter ne doit pas se retrouver dans un projet de loi visant à amender la loi sur l'impôt. Cela est un fait, il n'y a rien nulle part, et mes collègues d'en face qui soutiennent que le pouvoir d'emprunter ne devrait pas être inscrit dans le projet de loi ne sont pas en mesure de vous dire, madame le Président, c'est contre le Règlement parce que c'est mentionné à telle page, à tel article; il n'y a rien nulle part qui dit que cela est défendu. Alors voilà un premier point important et fondamental. Donc, ce n'est pas défendu.

Lorsqu'il n'y a pas de règlement pour nous éclairer, nous examinons la pratique parlementaire. Et comme l'a si bien dit l'honorable ministre des Finances (M. MacEachen) il y a quelques instants, selon la pratique parlementaire, jusqu'en 1975, et je ne donnerai pas plus de détails, je ne vais pas tout répéter ce qui a été dit, on rattachait le pouvoir d'emprunt à un projet de loi sur les subsides et, à un certain moment, il y a eu une décision prise par l'Orateur en 1975, que j'ai en main et qui est rapportée à la page 924 des journaux de la Chambre des communes du 9 décembre 1975, où l'Orateur dit, puisqu'un rappel au Règlement avait été fait, mais je vais demander que la partie qui touche au pouvoir d'emprunt soit détachée du projet de loi relatif aux subsides et non pas un projet de loi comme ici relatif à des amendements à la loi de l'impôt, parce que, de par notre pratique parlementaire et de par le Règlement, le projet de loi sur les subsides est accepté à la toute fin d'une période sans débat. Et les députés n'auraient pas l'occasion, comme l'a souligné l'honorable ministre des Finances (M. MacEachen), de débattre cette question du pouvoir d'emprunt. Et je cite même la décision, et c'est fondamental, pour démontrer à quel point elle ne peut pas s'appliquer en l'occurrence parce qu'ici il y a amplement de temps pour le débat. Je cite toujours la page 924 des journaux de la Chambre des communes:

[*Traduction*]

A ce stade-ci, au moment où le bill de subsides est sur le point de franchir toutes les étapes sans débat et sans amendement, il ne peut le faire que si l'article 5 en est éliminé.

[*Français*]

C'est là le passage essentiel qui formait la base du jugement de l'Orateur lequel ne portait pas sur un cas identique à celui-ci, mais qui lui ressemblait un peu parce qu'on avait rattaché le pouvoir d'emprunt à un projet de loi sur les subsides. L'Orateur avait dit: Mais écoutez, il n'y a pas de temps pour débattre cet aspect-là, donc je pense qu'en toute justice pour les députés, on doit le retrancher. Cela se passait en 1975. Alors la pratique a cessé et il s'en est établie une autre ou il y a un précédent mais un précédent évident en 1977, et je me permettrai de référer les députés à la page 70 du compte rendu officiel des *Débats* du 2 novembre 1977 où le bill C-11 avait été présenté à l'époque par M. Chrétien secondé par M. Horner, et je cite:

[*Traduction*]

«Loi modifiant le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée» et ainsi de suite.

● (1240)

[*Français*]

Et ce que je viens de citer figure à la page 70. Ce projet de loi a été accepté finalement adopté en comportant le pouvoir, l'autorité pour le gouvernement d'emprunter des fonds, ce qui constitue un précédent. Ce n'est pas, comme l'a mentionné le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), parce que cela ne lui convient pas dans son argument, et ce n'est pas ce qu'il a qualifié de slip ou d'escapade. C'est arrivé dans nos mœurs parlementaires, dans notre procédure, et il y avait une pratique qui était courante avec cela, lorsqu'antérieurement, pendant des années, on attachait le pouvoir d'emprunt à un projet de loi sur les subsides jusqu'à ce que l'Orateur décide qu'il n'y avait pas de temps pour le débattre. Mais ici, on a le temps pour le débattre.

Cela a été démontré tantôt par le ministre des Finances. Il y aura la deuxième lecture, l'étude en comité plénier, la troisième lecture.

Donc, ce qui a justifié l'Orateur en 1975 de dissocier le pouvoir d'emprunt d'un projet de loi de subsides, l'argument qui l'a justifié de le faire, n'existe pas aujourd'hui et nous avons ce précédent de 1977. C'était la deuxième raison. La

troisième raison, c'est qu'il n'y a aucun article du Règlement qui nous dit que c'est défendu. La quatrième raison, c'est toujours important de s'interroger sur l'esprit d'un Règlement.

Lorsque mes collègues on mentionné tantôt qu'en citant Beauchesne, à la page 177 de la V[e] édition, on a parlé du rapport entre les bills et les résolutions des voies et moyens, que cela doit être conforme en tout point, autant que possible, à l'avis de motion des voies et moyens.

C'est vrai, mais dans quel esprit cela est-il édicté puisqu'on ne nous dit pas cependant qu'on n'a pas le droit d'y mettre une disposition relative au pouvoir d'emprunt? Ce qu'on veut, c'est de faire en sorte que toutes les dispositions d'un bill qui touchent à la loi sur l'impôt, à l'imposition d'une taxe ou à des amendements à la loi sur l'impôt, qu'on en ait donné avis dans la motion des voies et moyens. S'il y avait aujourd'hui de nouveaux amendements dans le projet de loi qui a été présenté mardi, s'il y avait des dispositions visant à amender la loi sur l'impôt et qui n'étaient pas dans l'avis de motion des voies et moyens, parfait, d'accord. Mes collègues ont raison, le projet de loi serait différent de l'avis de motion des voies et moyens. C'est dans ce sens là qu'il faut comprendre la nécessité d'avoir une ressemblance, une correspondance entre le bill et l'avis de motion des voies et moyens. C'est sur les dispositions qui touchent aux mesures fiscales. Il n'y a rien dans le Règlement qui nous oblige à mettre dans l'avis de motion des voies et moyens le pouvoir d'emprunt, il n'y a rien dans le Règlement qui nous défend de mettre dans un bill d'amendement à la loi de l'impôt un pouvoir d'emprunt autorisé par la loi sur l'administration financière. Il faut donc lire cela dans son contexte. La ressemblance essentielle et nécessaire entre le bill et l'avis de motion des voies et moyens doit porter sur les mesures fiscales, et non pas sur le pouvoir d'emprunt.

Alors, ils ont raison de dire que le bill doit ressembler à l'avis de motion des voies et moyens. Mais on prend le bill et il lui ressemble, il est pareil, pour toutes les dispositions fiscales. Mais il n'y a rien nulle part qui nous oblige à mettre dans l'avis de motion des voies et moyens le pouvoir d'emprunt, parce que ce n'est pas une mesure fiscale, et on n'est pas obligé de mettre cela dans un avis de motion des voies et moyens, et c'est pourquoi ce n'était pas là. Il n'y a rien d'incompatible là. Voilà donc la quatrième raison pour laquelle leur argument est mal fondé, et je le prétends avec respect. En résumé, c'est qu'il n'y a aucun règlement qui nous le défend, c'est qu'il faut examiner la ressemblance entre une motion des voies et moyens et l'avis et le bill dans le contexte et dans l'esprit de cette loi qui touche aux lois fiscales. Il y a également ce précédent dont je vous ai parlé ainsi que l'autre raison.

Finalement, mon savant collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a soulevé le défaut d'avis. Mais encore là il y a deux raisons selon lesquelles son argument ne peut pas tenir. La première, c'est ce que le Règlement nous oblige à faire, savoir, donner avis d'un bill et non pas donner avis du contenu et des dispositions d'un bill. Alors nous avons donné l'avis relativement au bill C-54 par l'avis de motion des voies et moyens. Nous avons donc respecté les dispositions du Règlement. Avis du bill a été donné, on n'était pas obligé de donner l'avis de l'article 1, celui de l'article 5 et enfin celui du chapitre trois. Avis du bill a été donné, on a donc respecté l'exigence. C'est le premier argument.

Le deuxième argument, et j'ai dit qu'il y en avait deux et en réalité il y en a trois, est à l'effet que lorsque le bill a été présenté, c'est à ce moment-là que le député a appris que l'autorisation d'emprunter des fonds était contenue dans le projet de loi. Mais c'est là un avis fort suffisant, madame le Président, et je dis cela subsidiairement, vous l'avez dit mardi dernier, c'est encore un délai plus long que celui prescrit par le Règlement.

Alors, dès mardi dernier, les députés, par la présentation du projet de loi et à la lecture de son titre, savaient que l'autorisation d'emprunter faisait partie intégrante du projet de loi amendant la loi de l'impôt. C'est donc un argument subsidiaire que j'invoque, mais la réalité, c'est que personne n'a été «préjudicié», c'est un argument de forme pure, et je réponds par un argument de forme pure. Le Règlement stipule qu'il faut donner avis du bill et non pas des dispositions qu'il contient. Alors, il n'y aucune injustice et on a respecté le Règlement. Mais le troisième argument qui devrait régler la question c'est que toujours dans le précédent de 1977, il n'y a pas eu d'avis distinct qui a été présenté pour ce projet de loi qui comportait des dispositions visant à amender la loi sur l'impôt et une autorisation d'emprunter pour le gouvernement.

Je vous réfère à nouveau à ce précédent pour cette autre question qui est celle soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il y a eu un avis de motion des voies et moyens de donner, il n'y a pas eu un avis distinct pour la partie du bill qui touchait au pouvoir d'emprunt. Alors les précédents en pratique parlementaire sont très importants quand on n'a pas le règlement écrit. On les invoque aujourd'hui. Si on examine finalement l'ensemble de l'argument que je viens de faire, ce n'est pas un argument purement de forme, ni purement de droit.

C'est que, dans le fond, au point de vue pratique, même si, encore sans prétention mais avec respect, on prétend avoir une bonne cause de ce côté-ci, une cause basée sur le Règlement, basée sur le précédent, basée sur l'esprit parlementaire, je prétends qu'en pratique les députés sont loin d'être pénalisés. Premièrement, ils ont eu un avis raisonnable, deuxièmement, ils vont avoir du temps pour le débattre, et troisièmement, tout le monde devrait s'en réjouir, cela va éviter à la Chambre de devoir étudier séparément des projets de loi qui peuvent être étudiés en même temps ce qui n'est pas irrégulier, ce qui n'est pas anormal et ce qui serait peut-être une façon plus courante, à l'avenir, de mettre ensemble des dispositions qui se rapprochent du même sujet. Maintenant, pourquoi l'inclure dans ce bill-là? Il y a eu un précédent, on a l'autorité statutaire pour le faire, la loi sur l'administration financière dit que le pouvoir d'emprunt doit être sollicité du Parlement. Alors, je ne veux pas répéter tous mes arguments, madame le Président, mais l'esprit parlementaire est respecté, les députés ne sont pas privés, et nous avons toutes les raisons en droit, basées sur les précédents, pour justifier la façon dont ce projet de loi a été présenté et c'est pourquoi je vous demanderais de rejeter les objections qui ont été formulées par mes savants collègues.

Mme le Président: L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) invoque le Règlement.

M. Lambert: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je sais bien que le président du Conseil privé (M. Pinard) ne voudrait pas faire de fausses représentations à la Chambre. Mais lorsqu'il a insisté pour dire qu'en 1977 il y avait eu un bill à la suite d'une motion des voies et moyens qui incluait une autorité pour l'emprunt de fonds, il a dit qu'il n'y avait pas d'avis. Madame le Président, je cite des *Journaux* de 1977, à la page 70:

> En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Chrétien, appuyé par M. Horner, le Bill C-11, Loi modifiant le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, est lu une première fois . . .

Actuellement cela est basé sur une motion qui indiquait les deux points suivants: l'amendement de la loi et l'autorité pour percevoir les fonds. Alors je pense bien que la citation de 1977 n'est pas la même qu'aujourd'hui.

M. Pinard: Juste un mot, madame le Président, pour vous signaler que je ne comprends absolument pas ce que vient de dire le député. Cela ne contredit pas ce que j'ai dit. Il y a eu un avis de voies et moyens, cela je l'ai dit, il n'y a pas eu un avis séparé, puis il n'a pas contredit ce que je viens de dire.

Mme le Président: Le rappel au Règlement qui a été soulevé est certes très important. Les arguments des honorables députés ont été formulés de façon extrêmement sérieuse; c'est pourquoi je les remercie, car cela me sera d'un très grand secours pour arriver à statuer sur le rappel au Règlement. Ils l'ont fait, comme l'a dit lui-même l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre), dans l'esprit de s'assurer que le Règlement soit bien observé et non pas dans celui de retarder indéfiniment les débats de la Chambre des communes. Je les remercie de cet esprit qu'il manifeste de même que je remercie tous ceux qui ont participé au débat. Mais la question est complexe. Je devrai me référer à tous les précédents qui ont été cités, les étudier de manière à statuer dans le meilleur intérêt de la Chambre des communes. Par conséquent, je prendrai en délibéré ce rappel au Règlement. Je pense qu'en attendant il serait possible de procéder à la deuxième lecture.

[*Traduction*]

M. Andre: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais seulement des éclaircissements sur votre déclaration. Je reconnais qu'il est souhaitable que la présidence rende des décisions précises afin de ne pas nuire aux futurs législateurs en agissant à la hâte. En d'autres termes, étudions-nous aujourd'hui un bill sur le pouvoir d'emprunter ou bien un bill sur l'impôt sur le revenu? A mon avis, il s'agit là de deux mesures distinctes, et il faudrait respecter le Règlement. Je me demande donc ce qui va se passer. Devrons-nous recommencer l'étude de chacun de ces bills si votre décision va dans ce sens?

● (1250)

Mme le Président: Je crois que nous pouvons poursuivre le débat en deuxième lecture de ce bill sans préjudice des observations qui ont été formulées. Je vais examiner la question et je rendrai une décision plus tard, mais je crois que cela peut se faire. Je ne crois pas que la Chambre se trouvera dans une situation sans issue, quelle que soit ma décision. Nous poursuivrons donc le débat en deuxième lecture.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le bill C-54 dont la Chambre est saisie, porte, comme nous venons de l'entendre, sur le pouvoir d'emprunt et un certain nombre de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Il regroupe donc les divers aspects contenus dans le budget que j'ai proposé récemment et parfois dans des budgets précédents dont l'étude au niveau législatif s'impose d'urgence. Comme ce bill est étroitement lié au budget, puisqu'il découle du budget que j'ai proposé le 28 octobre 1980, j'aimerais profiter de l'occasion pour signaler brièvement la stratégie de politique économique décrite dans le budget d'après l'évolution de la conjoncture économique ces derniers mois. Je crois que cela aidera les députés à mieux juger certains aspects du bill.

Comme les députés s'en souviendront, la stratégie économique fondamentale prévue dans le budget vise à poursuivre une politique modérée et soigneusement équilibrée à une époque où l'économie du Canada, comme celle des autres pays, est dans une situation très précaire. Dans l'exposé budgétaire que j'ai fait récemment, j'ai insisté sur le besoin de s'attaquer aux pressions inflationnistes que nous connaissons et sur le risque de voir se détériorer l'indice des prix en raison du rythme accéléré auquel les prix de l'énergie et de l'alimentation augmentent. En fait, les événements des derniers mois prouvent que les prix alimentaires ont augmenté plus que prévu. C'est dû au rendement inférieur à la moyenne de certaines récoltes, et à la diminution des ventes de porcs et de bovins. De façon générale, il semble plus évident aujourd'hui qu'à l'époque du budget que l'inflation est le problème le plus grave et le plus difficile à résoudre que connaisse l'économie canadienne.

Il y a toutefois eu un certain nombre d'éléments encourageants depuis la présentation du budget. Nous avons assisté à une croissance continue de l'emploi, dont le taux pendant le dernier trimestre a été de 1 p. 100. En 1980, 52.2 p. 100—un taux record—de la population avait un emploi. Les dernières statistiques relatives aux échanges commerciaux ont également été très prometteuses: en effet, notre balance commerciale s'élevait à 18.7 milliards de dollars en novembre et à 11.8 milliards pour les trois derniers mois seulement, ces chiffres étant calculés sur l'année. Malheureusement, le niveau très élevé des taux d'intérêt à court terme à l'étranger a eu tendance à atténuer les effets de cette réussite sur le plan commercial et le dollar canadien a donc eu tendance à perdre de sa valeur ces derniers mois. Mais tout indique que l'activité du quatrième trimestre a été assez soutenue, et les résultats réels de l'année 1980 considérés dans son ensemble devraient être plus positifs que prévu à l'automne de l'an dernier.

A cet égard, la stratégie étapiste adoptée dans le budget, qui fait appel à un ensemble équilibré de mesures destinées à réduire graduellement le taux de l'inflation et à promouvoir en même temps l'emploi et la croissance de la productivité, reste tout à fait indiquée à mon avis. Ceux qui prônent une stimulation plus énergique de l'économie dans la présente conjoncture devraient se rendre compte qu'elle ne pourrait qu'accélérer les tendances inflationnistes actuelles, ce qui amènerait à renoncer à la politique de reprise en main du déficit de l'État.

A l'autre extrême, il y a ceux qui voudraient avoir des politiques plus restrictives. Mais les partisans de ces politiques devront reconnaître qu'elles exigeraient un train de mesures alourdissant les impôts des particuliers et des entreprises ou aggravant de façon draconienne les réductions de dépenses publiques. Des compressions budgétaires de cet ordre saboteraient d'importants programmes publics, puisque la croissance des dépenses globales a déjà été freinée. En outre, des politiques restrictives à l'extrême auraient des coûts élevés sur la forme de manques à produire et d'accroissement du chômage. Cherchant à éviter ces deux extrêmes, j'ai voulu m'attacher dans mon budget à une stratégie de compression graduelle du déficit. En cela elle s'écarte résolument de l'axe antérieur de la politique fiscale.

Après 1974, le déficit fédéral et les besoins financiers n'ont cessé d'augmenter en raison des mesures de relance économique qui ont été appliquées. Mais la politique budgétaire du gouvernement s'est orientée maintenant vers une action antiinflationniste plus résolue. Cela nous a été imposé par une reprise de l'inflation dont témoignent de nombreuses interventions au cours de la période des questions. Cette réorientation de la politique budgétaire devrait dégager des ressources accrues pour des investissements d'expansion. Elle viendra donc épauler utilement l'action entreprise par le gouvernement du côté de l'offre.

Un des grands moyens adoptés par le gouvernement pour réduire le déficit est celui des compressions de dépenses. Le taux de croissance des dépenses globales, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses budgétaires, prêts, investissements et avances, doit baisser selon les prévisions de 13.2 p. 100 en 1980-1981 à 12.8 p. 100 en 1981-1982, pour tomber à 10 p. 100 en 1983-1984.

L'augmentation prévue des dépenses se situe en-decà de celle du produit national brut. La part des dépenses du gouvernement équivoudra à 20.3 p. 100 du produit national brut d'ici 1983-1984, le même pourcentage qu'en 1979-1980.

On ralentira de façon marquée l'accroissement des dépenses en ne tirant plus les paiements d'indemnisation des importateurs de pétrole des recettes du gouvernement pour les inscrire là où il convient. Même si les consommateurs doivent se partager ce fardeau, ils paieront quand même l'énergie moins cher que si nous avions relevé plus rapidement les prix au niveau international. Nous limiterons ainsi l'inflation.

Le nouveau système de gestion des dépenses selon lequel le gouvernement établit ses priorités dans un cadre global de restriction facilitera également le ralentissement de la croissance des dépenses. Dans ce cadre . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre. Comme il est 1 heure, la Chambre s'ajourne à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

• (1410)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque le débat a été interrompu à 1 heure, le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) avait la parole.

M. Knowles: Il va maintenant avoir la chance de dire quelque chose.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre a levé la séance à 1 heure, je parlais de la façon dont le gouvernement conçoit la modération des dépenses. Je disais donc qu'un ralentissement de la croissance des dépenses sera aussi facilité par le nouveau régime de gestion des dépenses qui permet au gouvernement de déterminer ses priorités dans le cadre d'un programme de restrictions générales. Ce cadre permettra, néanmoins, le financement de nouvelles initiatives dans les domaines prioritaires du développement énergétique et de l'expansion économique.

Ces nouvelles initiatives font partie intégrante de notre stratégie budgétaire. Elles constituent une approche innovatrice au problème de l'inflation du côté de l'offre. Dans le passé, nous avons eu tendance à trop insister sur les politiques de gestion de la demande, et le fait que nous ayons négligé de nous attaquer aux problèmes de l'offre a contribué à alimenter l'inflation. Le budget propose des mesures susceptibles de rétablir l'équilibre. D'ici trois ans et demi, 8.4 milliards de dollars provenant de nouvelles taxes énergétiques seront affectés à des initiatives visant à rendre nos approvisionnements plus sûrs et à réduire notre vulnérabilité aux chocs provoqués par la hausse du prix du pétrole.

La hausse des dépenses en matière de développement économique prévue pour les trois ou quatre prochaines années contribuera à relancer la croissance de la productivité et à réduire les hausse des coûts. Un milliard et demi de dollars a été mis de côté pour permettre une expansion notable de nos activités dans des domaines tels les programmes de développement industriel, la recherche et le développement, la promotion des exportations et le transport. Trois cent cinquante millions de dollars ont été réservés à la promotion de la restructuration de notre industrie et au recyclage de la main d'œuvre dans les secteurs connaissant où les besoins sont particulièrement aïgus. J'espère que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) confirmeront très prochainement nos intentions dans ce domaine.

De plus, deux milliards de dollars ont été réservés à des initiatives dans l'Ouest du Canada dans des secteurs vitaux pour la croissance et la diversification des économies de ces provinces tels la manutention des céréales et les projets d'irrigation des Prairies. C'est donc un grand total de 12 milliards de dollars qui vont être consacrés au cours des trois prochaines années à des initiatives axées sur la productivité et le soutien de l'offre. L'accroissement de l'offre au Canada devrait contribuer à réduire les pressions inflationnistes, ce qui constitue d'ailleurs l'un des principaux thèmes du budget.

J'aimerais aussi aborder la question de la politique monétaire. La politique de la Banque du Canada, qui vise à restreindre et à réduire graduellement le rythme de croissance de la masse monétaire, va de pair avec la stratégie budgétaire qui consiste à réduire progressivement le déficit. Dans les derniers mois, la politique de la Banque en matière de taux d'intérêt visait à limiter la dépréciation du dollar canadien pour éviter la poussée inflationniste qu'aurait provoquée une chute excessive de notre monnaie. Compte tenu de cette contrainte et du niveau très élevé des taux d'intérêt américains, la Banque a aussi tenté de limiter le plus possible la hausse parallèle des taux d'intérêt canadiens. Cette politique est aussi équilibrée et tempérée que la politique économique exposée dans le budget. Elle est par conséquent entièrement conforme à la politique du gouvernement, et j'en profite pour réitérer ici l'appui donné dans le budget à la politique monétaire de la Banque du Canada.

Si vous le voulez bien, je vais maintenant considérer brièvement quelques autres points importants du bill C-54 actuellement à l'étude. La partie I confère au ministre des Finances le pouvoir d'emprunter certaines sommes au titre de l'exercice financier 1981-1982. La partie II prévoit plusieurs dispositions en matière d'impôt sur le revenu qui découlent à la fois du budget que j'ai présenté le 28 octobre dernier et ses mesures fiscales et économiques que j'ai proposées dans le discours que j'ai prononcé à la Chambre le 21 avril dernier. Je tiens à signaler au passage que si le pouvoir d'emprunt a fait l'objet de lois distinctes les deux années financières passées, c'est parce que le gouvernement de l'époque voulait pouvoir disposer de ce pouvoir avant d'être renversé sur le budget. Normalement, depuis dix ans, les dispositions en matière de pouvoir d'emprunt figurent dans le projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu ou dans le bill de subsides.

Si l'on demande au Parlement de permettre au gouvernement d'emprunter 14 milliards, c'est pour couvrir les 11 milliards prévus dans le budget ainsi que certaines réserves nécessaires pour le commerce extérieur. Ces députés se souviendront que le gouvernement a décidé de s'efforcer de réduire le déficit budgétaire en ralentissant le rythme de croissance des dépenses. Nous espérons pouvoir ramener le déficit de 14.2 milliards cette année à 13.7 milliards l'année prochaine. C'est là une progrès modeste j'en conviens, mais c'est un début qui montre la volonté du gouvernement de réduire le déficit. Le déficit devrait diminuer d'autant plus que la croissance s'accélère et on prévoit le réduire à 11.8 milliards de dollars en 1983-1984.

Comme les fonds proviendront de plus en plus de sources non budgétaires, les besoins financiers devraient diminuer plus rapidement que le déficit budgétaire. Ils passeront de 12.2 milliards de dollars cette année à 11 milliards l'an prochain, pour se situer à 7.2 milliards de dollars en 1983-1984. En pourcentage du PNB, on prévoit une baisse de 4.3 p. 100 en 1980-1981 à 3.5 p. 100 en 1981-1982 puis à 1.8 p. 100 en 1983-1984, ce qui représente la diminution la plus forte depuis 1974-1975.

Ces dernières années, la plupart des lois donnant le pouvoir d'emprunter comportaient un article qui annulait automatiquement tout pouvoir inutilisé à la fin de chaque année financière, qu'une nouvelle autorisation ait été obtenue ou non. Auparavant, quand cela se produisait et que le Parlement n'avait pas encore donné un nouveau pouvoir d'emprunter, le gouvernement pouvait poursuivre son programme d'emprunt en ayant recours au pouvoir obtenu les années précédentes qui n'était pas automatiquement annulé. Comme on ne pouvait pas toujours prévoir les séances du Parlement ou le calendrier législatif, ces anciennes autorisations d'emprunt laissaient une marge de manœuvre très utile. Cependant, pendant les quatre premiers mois de l'année financière en cours on a presque utilisé tout ce pouvoir d'emprunt non annulé. Afin de prévoir une certaine souplesse pour l'avenir, cette mesure prévoit d'exempter de cette annulation automatique à la fin de l'année financière 1981-1982 la somme de 3 milliards de dollars ou tout solde inférieur à ce montant.

Cette marge de sécurité de 3 milliards de dollars pour parer aux imprévus est comparable aux marges des dernières années. Les exigences financières de 1981-1982 que j'ai mentionnées n'englobent pas les dépenses correspondant aux transactions qui sont faites sur le marché des devises. Ces transactions constituent une source d'imprévus qui sont très importants car tout fléchissement ou tout redressement marqué du taux de change aura une incidence sur le besoin d'emprunt. Si la monnaie canadienne est forte, le gouvernement devra réunir des sommes plus importantes pour acheter des devises étrangères. Par coutre, si le dollar canadien est faible, le gouvernement devra emprunter des devises étrangères.

L'article qui permet au gouvernement de faire des emprunts et de les rembourser en devises étrangères est de nature technique et il ressemble à celui qu'on a introduit pour la première fois dans la demande d'attribution d'un pouvoir d'emprunt que le gouvernement précédent a présentée en 1979. Au cours des années passées, le Canada a emprunté et remboursé des fonds dans un certain nombre de devises. Cependant, en 1978, le Canada a contracté de gros emprunts à l'étranger et il a établi des marges de crédit de réserve avec un certain nombre de banques étrangères. On a ajouté cet article pour confirmer que le Canada a le droit de faire des emprunts en devises étrangères.

● (1420)

La loi sur l'administration financière fait actuellement l'objet d'un remaniement et la prochaine version inclura une disposition précisant que le gouvernement a le pouvoir d'emprunter et de rembourser de l'argent en devises étrangères. Quand ces modifications auront été adoptées il n'y aura plus lieu d'insérer cette disposition dans les bills attribuant des pouvoirs d'emprunt.

Pour la gouverne des députés, je voudrais exposer le programme d'emprunt du gouvernement pour cette année financière et préciser les sommes qui ont été empruntées jusqu'à présent. Au 15 janvier 1981, le gouvernement a emprunté au total 9 milliards sur les marchés intérieurs, dont 5.3 milliards par l'émission d'obligations négociables et 4.6 milliards par la vente de bon du Trésor, mais il faut déduire 0.9 milliard de cette somme pour le remboursement d'obligations d'épargne du Canada. Pour ce qui est des sources étrangères, le gouvernement a emprunté l'équivalent, en dollars canadiens, de 0.8 milliard par l'intermédiaire de ses marges de crédit de réserve auprès de banques canadiennes et étrangères. Ce montant correspond à un emprunt de 1.1 milliard qui a été contracté en décembre et que le gouvernement n'a pas encore remboursé, dont il faut déduire un remboursement 0.3 milliard effectué durant l'année financière.

Puisque ce n'est que le 17 juillet 1980 que le gouvernement s'est vu octroyé ses pouvoirs d'emprunt pour l'année financière 1980-1981, un montant de 2.9 milliards avait été prélevé sur le pouvoir d'emprunt déjà attribué mais non utilisé. La majeure partie de ce pouvoir d'emprunt est maintenant épuisée. Depuis le 17 juillet, tous les nouveaux emprunts ont été effectués à partir du nouveau pouvoir attribué pour l'année financière 1980-1981. Le 15 janvier 1981, il restait encore près de 5.1 milliards à emprunter. C'est plus qu'il n'en faut pour terminer le programme d'emprunt prévu pour le dernier trimestre de l'année financière et une bonne partie de ce montant aura probablement été empruntée d'ici le 31 mars 1981.

Pour résumer nos opérations financières de 1980-1981, au début de l'année financière, il restait 2.9 milliards de pouvoir d'emprunt non utilisé. Cette somme avait été réduite à un peu plus de 100 millions le 17 juillet alors que ce jour-là, l'adoption de la loi sur le pouvoir d'emprunt pour 1980-1981, a attribué un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 12 milliards. A la fin de décembre la partie non utilisée du pouvoir d'emprunt s'élevait à 5.1 milliards.

Cette description de notre récent programme d'emprunt et la situation actuelle du pouvoir d'emprunt nous fournissent les renseignements indispensables pour étudier cette partie du projet de loi. Si les députés désirent obtenir des renseignements complémentaires, je me ferai un plaisir de les leur donner le moment venu.

Vous serez peut-être surpris d'apprendre que la partie II du bill est la première mesure concernant l'impôt sur le revenu que le gouvernement présente depuis l'automne 1979. Il comprend certaines dispositions annoncées d'abord dans le budget présenté par l'ancien gouvernement le 11 décembre 1979 et qui ont été reprises dans la motion des voies et moyens que j'ai déposée le 21 avril dernier ainsi que dans les mesures concernant l'impôt sur le revenu annoncées dans le budget du 28 octobre dernier.

Certaines des dispositions prévues dans le bill concernent l'année d'imposition 1980 et il est donc important d'étudier ce projet de loi maintenant afin que Revenu Canada obtienne l'autorisation légale d'examiner les déclarations d'impôt de 1980. Les contribuables commencent déjà à envoyer leur déclaration et, dans bien des cas, on leur accordera un remboursement à la suite des mesures proposées dans ce projet de loi. Parmi les dispositions qui auront des conséquences sur les déclarations d'impôt de 1980, et qui découlent toutes du récent budget ou de la déclaration d'avril dernier, nous trouvons:

—déduction de la rémunération versée au conjoint par un contribuable qui exploite une entreprise non constituée en société;

—l'exclusion des emplois outre-mer;

—l'abattement remboursable pour les contribuables du Québec;

—les changements concernant les cessions de biens entre époux;

—déductions pour les frais de déplacement des employés à temps partiel;

—augmentation des déductions accordées aux pompiers volontaires;

—déduction du coût d'un avion utilisé par un employé;

—changement concernant le crédit d'impôt au titre des enfants, les prêts aux employés et les enseignants travaillant dans les bases des forces canadiennes à l'étranger.

La liste n'est pas complète, mais vous montre qu'un grand nombre de contribuables bénéficieront des mesures contenues dans ce bill pour leur déclaration d'impôt de 1980.

Le projet de loi prévoit également un certain nombre de mesures importantes pour les sociétés, dont certaines sont entrées en vigueur le 11 décembre 1979 et qui s'appliquent, pour la plupart, à l'année d'imposition 1980. En plus de ne pouvoir établir leur impôt, de nombreuses sociétés doivent différer certaines transactions et certains projets en attendant l'adoption de cette mesure.

Je dois également souligner, monsieur l'Orateur, que les dispositions fiscales de ce projet de loi ont été rendu publiques à cinq reprises au cours des cinq derniers mois. En plus des précisions données dans ma motion des voies et moyens du 21 avril dernier, nous avons publié, le 28 août, 169 pages de l'ébauche de ce projet de loi. Nous avons présenté une autre motion des voies et moyens, ainsi que des renseignements complémentaires, en même temps que le budget d'octobre et nous avons déposé à la Chambre, le 19 décembre, une ébauche de cette loi. Enfin, la motion des voies et moyens déposée lundi dernier contenait d'autres renseignements sur les mesures budgétaires.

Les documents fournis ont donné aux contribuables et aux conseillers fiscaux professionnels l'occasion de donner leur avis sur les aspects techniques de la loi avant que celle-ci ne soit proposée officiellement. J'aimerais remercier les nombreuses personnes qui ont répondu en faisant des suggestions, lesquelles nous ont permis d'améliorer nettement la mesure dont la Chambre est saisie.

A cet égard, j'aimerais mentionner un changement important dans le secteur du pétrole et du gaz. Le budget d'octobre prévoyait une modification d'ordre fiscal concernant les frais de forage admissibles à la déduction de 100 p. 100 à titre de frais de prospection au Canada. Cette mesure devait s'appliquer aux dépenses subies après l'année 1980. Un certain nombre d'instances ont été présentées à mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et moi-même au sujet de cette modification et les répercussions négatives qu'elle pourrait avoir sur les activités de forage avant que le nouveau programme d'encouragements pétroliers n'entre en vigueur. Par conséquent, j'ai accepté de reporter à 1982 les modifications fiscales proposées concernant les frais de prospection. Cette modification aurait eu une incidence marquée sur les activités de prospection pendant l'année en cours, notamment celles entreprises par les Canadiens dont les frais subis dans ce domaine donnent également droit à des subventions en vertu du programme d'encouragements pétroliers.

J'aimerais aussi ajouter que bon nombre de ces mesures, qui constituent l'essentiel de ce bill, ont été proposées par le gouvernement précédent et qu'elles doivent donc, dans l'ensemble, paraître acceptables aux députés d'en face.

En outre, le bill comporte les diverses propositions relatives à l'impôt sur le revenu annoncées dans le budget d'octobre. Plusieurs modifications importantes ont été proposées à l'époque. Mentionnons le nouveau crédit d'impôt de 50 p. 100 aux investissements destiné à encourager de nouveaux investissements dans l'industrie manufacturière, dans les régions les plus pauvres du pays. Il y a également d'importantes modifications au régime fiscal touchant les caisses de crédit, afin de répondre à un certain nombre de problèmes qui les préoccupent. L'une de ces modifications facilitera la mise en commun des fonds des caisses de crédit destinés à d'importants investissements dans des valeurs canadiennes.

Dans le but de remédier aux pénuries de logements locatifs et de stimuler l'industrie de la construction, ce bill remet en vigueur le stimulant fiscal consenti à l'égard des immeubles résidentiels à logements multiples, dont la construction commence entre la date du budget et la fin de l'année.

Ce bill mettra en vigueur un certain nombre de modifications visant les dépenses de prospection et de développement prévues dans le programme énergétique national. Il y a également plusieurs modifications d'ordre technique touchant le revenu des entreprises, notamment la condition voulant que les intérêts touchés par les sociétés, les associations et certains cartels soient déclarés d'après la comptabilité d'exercice. La plupart des entreprises ont adopté cette méthode mais certaines d'entre elles ont décidé de procéder différemment, ce qui entraîne un report d'impôt pour les intérêts accumulés mais non touchés.

● (1430)

En conclusion, monsieur l'Orateur, il s'agit incontestablement d'un projet de loi important. Les députés profiteront sans aucun doute de l'occasion qui leur est offerte d'en commenter la teneur, ainsi que les problèmes qui touchent l'économie. Ce n'est pas la première fois au cours de la présente session que nous avons l'occasion d'examiner cette question. Nous avons tenu un débat très intensif de six jours après la présentation du budget, et, avant Noël, un long débat a été consacré à la conjoncture économique, et ces deux occasions ont permis à un très grand nombre de députés d'exprimer leur point de vue en matière de politiques fiscale et économique. Les députés auront certainement de nouvelles idées à exprimer lorsque ce débat s'amorcera et je compte pour ma part en suivre très attentivement le déroulement dans l'espoir de noter des recommandations qui pourront aider à améliorer la conjoncture économique. De nombreuses mesures sont sans cesse proposées, mais leur application aurait peut-être pour effet d'aggraver la situation. Je demande à la Chambre de me proposer des mesures qui permettront d'améliorer, et non pas d'aggraver la conjoncture.

Je rappelle de nouveau à la Chambre l'importance des changements pour l'année fiscale 1980. Ils toucheront un grand nombre de contribuables qui auront à remplir leurs déclarations d'impôt et je souhaiterais que le Parlement se voie accorder les pouvoirs qui permettront d'autoriser à temps les remboursements destinés aux contribuables canadiens. J'estime que cette autorisation peut être accordée sans pour autant priver le Parlement d'une chance raisonnable de débattre du contenu du projet de loi et des circonstances qui l'entourent, non seulement en deuxième lecture, mais en comité plénier et en troisième lecture.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je dois dire au départ que le ministre des Finances (M. MacEachen) doit se sentir bien soulagé de pouvoir enfin, après tant de mois qu'il détient son portefeuille, présenter un exposé budgétaire. Il nous a bien donné un minibudget le 21 avril dernier, mais il y plagiait celui de son prédécesseur, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il a ensuite dû ratifier le programme énergétique du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), et nous en faire part en ce jour néfaste du 28 octobre dernier. Aujourd'hui, pour la première fois depuis que le ministre détient le portefeuille prisé des Finances, il a eu l'occasion de faire un exposé budgétaire et, apparemment, nous dire où, à son avis, ces politiques mèneront le pays.

Dans ses observations préliminaires, le ministre a fait allusion au temps qui s'était écoulé entre la présentation des modifications à l'impôt sur le revenu, du pouvoir d'emprunt et du budget. Je ne tiens pas à ressasser le débat de procédure de tout à l'heure, mais de nombreuses années durant, comme l'a signalé le ministre lors du débat en question, le pouvoir d'emprunt a été rattaché aux subsides. Enfin, tandis que l'Orateur se penchait sur la question, on a constaté qu'en fait, cette procédure enfreignait le Règlement de la Chambre, et les questions ont été dissociées. Prétendre que nous avons été dans l'erreur pendant toutes ces années et que le pouvoir d'emprunt relève plus des questions d'impôt ne résiste pas à un examen sérieux. En fait, le pouvoir d'emprunt est une disposition distincte au même titre que le tarif des douanes et la taxe d'accise, bien que ces derniers découlent de la politique du gouvernement.

Au début de son intervention, le ministre a expliqué les politiques qu'il observait. Il semble privilégier l'expression «étapiste». Il s'en est servi plusieurs fois aujourd'hui et apparemment lors d'une entrevue accordée à un journaliste du *Globe and Mail* de Toronto, le lundi 12 janvier, et dans laquelle il affirme ceci:

> En un sens, j'applique une stratégie étapiste que j'estime moins nuisible dans la conjoncture ctuelle et qui donnera ses résultats à la longue, si le système ne subit pas de nouveaux chocs.

Le ministre adopte une stratégie qui, hélas présente pour les membres du gouvernement un caractère coutumier. C'est ainsi que le ministre disait, plus haut dans cet article du *Globe and Mail*:

> . . . les grands axes de sa politique, tels qu'ils sont exposés dans le budget, sont de modérer les dépenses publiques, de réduire graduellement le déficit, d'appuyer la politique monétaire de la Banque du Canada et de chercher à soutenir par les dépenses publiques le développement industriel, l'essor énergétique et les ajustements économiques.

En réalité, le gouvernement adopte une stratégie politique pour trouver des appuis dans l'opinion. Pour qualifier cette tactique il n'y a qu'une expression qui convienne: un «attrape-nigaud». Le gouvernement parle de politique mais au lieu d'objectifs concrets il nous propose des lieux communs auxquels personne ne peut trouver à redire, dans l'espoir qu'ils seront gobés par l'opinion et par les média, nos interprètes auprès de l'opinion.

Le 2 octobre, par exemple, le gouvernement a présenté son projet constitutionnel en disant qu'il était très simple, qu'il comporterait une formule de révision flexible et qu'il protégerait mieux les droits de l'homme. Beaucoup ont pris cette proposition au pied de la lettre, et certains ont même dit vouloir l'appuyer; je pense à mes amis qui siègent à ma gauche: Ils sont maintenant dans leurs petits souliers, pour s'être mis dans ce cas. Il a fallu un examen plus serré pour, détromper la grande majorité des Canadiens mais ils ont compris à quel point était loin de la vérité l'exposé inaugural du 2 octobre, par lequel le gouvernement a déclaré ces intentions constitutionnelles. Quand on entre dans le détail, et c'est ce qui compte, on s'aperçoit que la proposition du gouvernement va beaucoup plus loin, qu'elle menace et compromet bien plus l'unité de notre pays qu'il n'y paraît.

De même, il serait difficile de s'opposer aux objectifs que le ministre des Finances a énoncés dans la déclaration sur l'énergie qui faisait partie du budget. Il voulait protéger nos conci-

toyens contre des hausses intempestives du prix de l'énergie, canadianiser ce secteur, réaliser l'autarcie énergétique, diminuer la demande et encourager les économies d'énergie. Ces objectifs sont très louables il faudrait être fou pour les critiquer.

Toutefois, quand on les examine d'un peu plus près, on s'aperçoit que le programme énergétique n'est pas tellement judicieux. Quand on va dans le détail, on se rend compte que c'est «un mensonge énorme». Malheureusement, même s'ils sont tous les jours un peu moins nombreux, il y a encore des gens qui ne comprennent pas que le programme énergétique national en fait ne canadianise pas le secteur pétrolier. Il incite simplement les sociétés et les industriels canadiens à s'expatrier, eux qui sont les forces vives de notre pays. Cette politique contribue peut-être à augmenter la participation de l'État mais certainement pas celle des Canadiens. Ce ne sont pas de telles options qui vont nous permettre de subvenir à nos besoins. En effet, au cours de cette année, nous allons perdre entre 2.5 et 4 milliards de dollars que les Canadiens n'investiront pas dans des travaux de propection ici, mais qu'ils expatrieront aux États-Unis.

Je sais bien que certains députés aiment à dire que les sociétés multinationales essaient de nous faire marcher. Il leur suffit de lire à fond les articles des journaux et de ne pas se contenter d'un simple coup d'œil sur les gros titres. Ainsi, le grossiste canadien Walkers Consumers Homes a annoncé hier qu'il allait investir 600 millions de dollars dans les industries gazière et pétrolière américaines. Il en a décidé ainsi après avoir étudié le programme énergétique national qui doit venir en aide à nos industries gazière et pétrolière, dont le ministre a dit le 28 octobre qu'il visait à enrichir les sociétés et à canadianiser l'industrie, ce que tout le monde souhaite. Malheureusement, l'objectif qu'elle atteint est tout à fait à l'opposé.

● (1440)

Le refus du gouvernement de se rendre à l'évidence est troublant. C'est sans doute qu'il a constaté qu'il peut toujours arriver à ses fins en travestissant la vérité. Il se dit que même si notre argent s'en va à l'étranger, il finira bien par convaincre la population que nous serons bientôt auto-suffisants en matière énergétique et que nous aurons une industrie bien à nous s'il le lui répète un nombre suffisant de fois. Nous n'aurons pas d'industrie bien à nous, monsieur l'Orateur, et nous ne serons pas non plus auto-suffisants. Le gouvernement sait travestir la vérité, et nous le constatons encore une fois à l'occasion du budget.

Le ministre soutient que dans ses grands axes le budget est conçu pour réduire les dépenses gouvernementales. Il suffit d'examiner le budget du 28 octobre et les prévisions des dépenses gouvernementales pour constater que le ministre réitère l'énorme mensonge proféré par le premier ministre M. Trudeau durant la campagne électorale quand il a promis que le parti libéral allait assurer une gestion plus rigoureuse des finances nationales de manière à utiliser à meilleur escient l'argent des contribuables. Il avait également promis de maintenir la croissance des dépenses gouvernementales à un taux inférieur à celle du PNB. C'était là son engagement, et le ministre des Finances soutient qu'il s'agit bien là de sa politique.

Selon ce document, cependant, on prévoit pour l'année financière à venir une croissance de 12.8 p. 100 des dépenses gouvernementales, à en juger par les comptes publics, tandis qu'on évalue à 11.1 p. 100 la croissance de l'économie, c'est-à-dire du PNG, inflation comprise. Le ministre peut bien affirmer, comme il l'a fait à un journaliste, qu'il a pour principe de réduire les dépenses gouvernementales, mais les chiffres démontrent exactement le contraire. Combien de temps une démocratie peut-elle durer quand un ministre peut s'en tirer avec un mensonge aussi grossier, monsieur l'Orateur? Il soutient que cela constitue sa politique alors qu'en fait elle est tout simplement le contraire de cela, au niveau des comptes publics du moins.

Sur la base des comptes nationaux qui donnent une idée véritable des dépenses de l'État, et non seulement sur la base des comptes publics qui permettent de tripoter les chiffres, les comptes nationaux sont plus proches de la réalité. On constate que la croissance des dépenses pour l'année prochaine est évaluée à 15.9 p. 100, ce qui représente une hausse massive de 4.8 p. 100 par rapport au produit national brut selon ces chiffres. Le ministre a pourtant dit au journaliste et même répété aujourd'hui à la Chambre en affichant un air de sincérité que sa politique consiste à restreindre les dépenses de l'État.

Il est regrettable que ce genre de propos ne semblent pas soulever d'objections parmi les membres de ce parti. Ils semblent tous prêts à dire: «Oui, monsieur! Bien, monsieur!» Il est maintenant apparemment entré dans les mœurs publiques de tolérer que des hommes politiques au pouvoir qui ont annoncé leurs objectifs et dont le bilan indique des résultats carrément inverses, ce dont ils sont parfaitement conscients d'ailleurs, n'aient pas de comptes à rendre à personne pour leurs erreurs. Voilà ce qu'il y a de tragique dans ce qui est en train de se produire. Le recours à la technique du mensonge est tellement courant que nous semblons sourds à toute tentative de l'analyser.

En second lieu, le ministre a dit qu'il allait faire diminuer graduellement le déficit. J'admets que ce budget prévoit une diminution du déficit, mais que veut-on dire au juste par «graduellement»? Des analyses indépendantes effectuées par des groupes qui ne relèvent pas directement du ministre des Finances montrent que ces prévisions à l'égard du déficit ne sont pas confirmées par les faits.

Le ministre va endosser la politique monétaire de la Banque du Canada. Quelle attitude courageuse! Il est frappant de voir à quel point les choses peuvent changer en un an! Il y a environ un an, en effet, son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), qui était alors le critique financier du parti libéral, déclarait que s'il était ministre des Finances et qu'il n'arrivait pas à faire baisser les taux d'intérêt, il démissionnerait. Comme les choses changent en un an, monsieur l'Orateur!

Quelle est la politique de la Banque du Canada en matière de taux d'intérêt? Il semble que c'est de la situation monétaire qu'elle découle et qu'il faille empêcher le dollar de se déprécier en manipulant au besoin les taux d'intérêt. En réalité, cela signifie que nous sommes enchaînés aux États-Unis et que nous sommes forcés de les imiter aveuglément. Ce grand gouvernement nationaliste qui promet de canadianiser l'indus-

trie pétrolière semble incapable de trouver le moyen de canadianiser la Banque du Canada.

M. Wilson: On maintient les taux d'intérêt élevés afin qu'ils puissent baisser.

M. Andre: Comme le dit mon collègue, on maintient les taux d'intérêt élevés pour pouvoir les faire baisser par la suite. On peut supposer que les taux d'intérêt baisseront en même temps que le taux d'inflation; pour les faire baisser, il suffit donc de les maintenir élevés. Si je semble embrouillé, monsieur l'Orateur, je peux vous assurer que cette confusion est le lot de presque tous les Canadiens, y compris de bon nombre d'économistes, par exemple les experts du Conseil économique du Canada, du C.D. Howe Institute et d'autres organismes.

Le ministre tient des propos incohérents, même à l'intérieur du même paragraphe. Il parle de contenir et même de restreindre les dépenses gouvernementales, de diminuer le déficit, et du même souffle, il dit que c'est en ayant recours aux dépenses gouvernementales qu'il va favoriser l'essor industriel, la mise en valeur des ressources énergétiques et la reprise économique. C'est par les dépenses gouvernementales qu'il va réduire les dépenses ailleurs, mais c'est aussi par les dépenses gouvernementales qu'il va justifier ces chiffres. Il se contredit dans le même paragraphe. Voyons ce qu'il dit. Il prétend qu'il va favoriser l'essor industriel. Qui peut s'opposer à cela? Par contre, quand on a demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce à qui appartient la responsabilité à ce chapitre, de faire connaître la stratégie industrielle qu'il avait juré pendant la campagne électorale de présenter dès le retour des libéraux au pouvoir, il a répondu qu'elle n'était pas aussi importante que la question constitutionnelle et qu'il n'avait pas le temps de s'en occuper parce que la constitution monopolisait toutes les énergies du gouvernement. Le ministre est incapable de faire deux choses aussi simples à la fois.

Est-ce que les économistes, les planificateurs et autres spécialistes du ministère de l'Industrie et du Commerce sont tous attelés à la réforme de la constitution? Je n'ai vu le ministre à aucune des rencontres qui ont porté sur la constitution. Pour autant que je sache, le ministère des Finances et celui de l'Industrie et du Commerce n'ont pas voix à ce chapitre. Tout l'appareil gouvernemental doit-il cesser de fonctionner pendant qu'on essaie de convaincre M. Duclos et d'autres comme lui qui ont un peu de cœur au ventre qu'ils doivent approuver cette façon d'imposer . . .

M. Cullen: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La coutume à la Chambre veut que les députés se désignent les uns les autres par le nom de leurs circonscriptions. Le député ayant l'expérience de la Chambre, il n'est pas sans le savoir.

M. Cullen: Oh, oh!

M. Andre: Veuillez m'excuser, monsieur l'Orateur. Je parlais du député de Montmorency (M. Duclos). Le député de Sarnia (M. Cullen) devrait faire preuve d'autant de caractère et de force morale que lui.

● (1450)

M. Cullen: J'en ai davantage mais je ne dis pas de bêtises moi.

M. Andre: Le député de Sarnia est bien dressé. Il sait quand il doit dire oui.

C'est le ministre des Transports (M. Pepin), je crois, du temps où il était ministre de l'Industrie et du Commerce—avant même que je ne sois élu député—qui a lancé la formule d'une «stratégie de développement industrielle». Il avait commencé à étudier la question. Je ne sais plus à quand cela remonte mais nous attendons toujours. Peu importe, puisque le ministre des Finances nous dit qu'il va s'en occuper. Je me demande comment il va faire. Est-ce qu'il compte réduire les dépenses publiques et juguler le déficit? Ensuite, le gouvernement parle de mise en valeur des richesses énergétiques.

Je ne parviens vraiment pas à comprendre comment le ministre des Finances a pu, lundi dernier, à la lumière des effets de la politique énergétique présentée le 28 octobre dernier, déclarer qu'il continue de penser que notre pays va connaître une mise en valeur de ses ressources énergétiques adéquate. On ne peut taxer le ministre des Finances ni d'ignorance ni d'innocence. Il est au courant de la situation. Cependant, comme les politiques du jour ne permettent pas qu'on l'admette, on poursuit cette politique de mensonge éhonté.

On nous dit: «Voici ce que nous allons faire. L'énergie sera mise en valeur.» Le ministre sait qu'il n'en est rien. Je sais que ses fonctionnaires de niveau inférieur à celui de sous-ministre cherchent à se cacher et disent qu'ils n'ont rien à voir avec ce document du 28 octobre; qu'ils ne l'ont pas vu. Ils prétendent que c'est l'œuvre du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du sous-ministre et d'une ou deux personnes de son entourage. Le ministère des Finances n'a pas eu un mot à dire et certains fonctionnaires respectables de ce ministère auraient bien aimé participer à l'établissement du budget du pays. Pour une raison ou pour une autre, on a toutefois confié cette tâche au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui en a profité pour donner un coup bas.

C'est malheureusement le ministre des Finances qui devra en subir les conséquences politiques. Il verra que cette année il y aura beaucoup plus de chômage qu'il ne s'y attendait ou qu'il ne l'avait prévu. On n'a jamais vraiment permis à ses fonctionnaires d'examiner cette politique énergétique. D'après mes renseignements, personne au gouvernement n'a pu le faire sinon le ministère de l'Énergie. Cependant, c'est le ministre des Finances qui aura à répondre de la hausse du chômage, de l'augmentation des subventions versées aux importateurs de pétrole par le Trésor public ainsi que des pressions plus fortes sur notre dollar qu'entraîne le déficit de la balance des paiements, et le reste, et le reste. C'est le ministre des Finances qui devra porter la croix que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lui a imposée quand il a trouvé le moyen de lui faire endosser sa politique énergétique.

Le ministre est de plus comptable de l'adaptation économique. Que signifie l'adaptation économique? Est-ce qu'il s'agit d'un autre ministère de l'Expansion économique régionale? Vous en souvenez-vous, monsieur l'Orateur? Le ministère de l'Expansion économique régionale était censé faire disparaître les disparités régionales au Canada. Depuis combien d'années ce ministère existe-t-il? Et depuis sa création les disparités régionales sont de plus en plus marquées. Quel genre d'adaptation économique prévoit-il là? Je ne puis que m'étonner et m'inquiéter.

Nous devrons bientôt reprendre conscience et réagir à la situation et à la conduite de nos dirigeants politiques au Canada. Nous devons examiner de plus près ce que les

hommes politiques et les gouvernements disent et font. Nous devons trouver un meilleur moyen de les rendre comptables. Nous trouvons intolérable et fort inquiétant—et cela pourrait être énormément préjudiciable à notre société, à notre pays et à notre avenir démocratique—qu'on ait recours apparemment avec un certain succès à ces techniques mensongères.

Par exemple, nous entendons dire que notre objectif est l'auto-suffisance et une canadianisation accrue mais pour atteindre à cet objectif ils présentent des politiques qui ont exactement l'effet contraire. Nous pouvons le constater dans l'exposé budgétaire du 28 octobre alors que le ministre a affirmé dans un paragraphe qu'il n'y aurait pas de taxe à l'exportation, car il s'était entretenu avec les premiers ministres des provinces productrices; mais dans le paragraphe suivant nous lisons qu'il percevra un impôt sur le gaz vendu aux États-Unis. C'est une contradiction flagrante. Une malhonnêteté politique de ce genre doit se payer, monsieur l'Orateur. Autrement elle deviendra chose courante. Nous ne pourrons plus nous comprendre, nous ferons perdre tout respect à l'égard de nos institutions démocratiques et les fondements mêmes de la démocratie seront anéantis. Le temps n'est pas très éloigné où on finira par supprimer ce qui reste de la véritable démocratie. Nous devons renverser la vapeur le plus tôt possible, sinon nos enfants et petits-enfants auront à souffrir de la frustration et des graves conséquences de notre impuissance à relever le défi et à réprimer cette tendance du gouvernement. En tant que députés, nous avons le devoir de laisser le pays au moins en aussi bon état qu'il l'était lorsque nous l'avons pris en main et, si possible, d'améliorer sa situation. Malheureusement, je crains de nous voir échouer lamentablement dans cette tâche.

Le ramassis de mesures économiques tirées de divers budgets et mini-budgets que le ministre a rassemblées dans ce bill tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et les répercussions économiques qu'elles auront si on en croit son discours ne permettront pas, comme je l'ai fait remarquer, d'atteindre aux buts qu'il s'est fixés. Comme beaucoup d'autres députés l'ont fait ces dernières semaines, j'ai souligné certaines incohérences de ce bill ainsi que les déceptions amères qu'il nous cause. Je tiens cependant à faire inscrire au compte rendu quelques-unes des observations que m'ont faites des groupes indépendants, des gens qui ne sont associés à aucun parti ou qui n'ont aucun intérêt acquis à protéger. Le Conseil économique du Canada a publié, par exemple, un document intitulé *An Assessment of the Impact of the Federal Budget on the Canadian Economy* dans lequel il étudiait le budget; voici un extrait de la page 4 de ce document:

> Les mesures contenues dans le budget du gouvernement fédéral vont contribuer à faire tomber de -0.4 p. 100 à -0.6 p. 100 le taux de croissance de 2.0 p. 100 prévu dans le modèle CANDIDE. Par ailleurs, les extrapolations budgétaires dans le domaine des investissements énergétiques vont faire baisser le taux de croissance à -1.1 p. 100. Ce chiffre est voisin du -1.0 p. 100 tiré des extrapolations du ministère des Finances.

En d'autres termes, le modèle CANDIDE tout à fait valable qu'emploie le Conseil économique du Canada est au moins aussi bon que le modèle du ministre des Finances qui prévoit moins 1 p. 100. D'après le Conseil économique du Canada, le budget du 28 octobre 1980 rendait les choses 10 p. 100 plus graves que le gouvernement ne le disait.

Le Conseil économique a signalé en 1981 que d'après leur modèle, le budget du 28 octobre allait réduire le taux de croissance de 1.4 à 1.1 p. 100. Autrement dit, si le gouvernement n'avait pas présenté de budget, le taux de croissance serait cette année de 1.4 p. 100. Mais parce que le ministre des Finances a choisi la formule progressive et présenté un budget, le taux de croissance ne sera que de 1.1 p. 100. C'est merveilleux.

On peut lire ce qui suit à la page 6 dudit document:

> Si on ajoute les montants que le ministère des Finances entend investir des les sources d'énergie de remplacement, le taux de croissance n'est plus que .5 p. 100. Si on compare ce taux de croissance au taux de 1 p. 100. Si on compare ce taux de croissance au taux de 1 p. 100 que prévoit le ministère des Finances . . .

● (1500)

Ainsi, en s'appuyant sur son modèle économique et sur le dernier budget présenté, le Conseil économique du Canada arrive à la conclusion que le taux de croissance pour 1981 sera inférieur de moitié au taux prévu par le ministère des Finances. Voilà l'opinion du Conseil économique du Canada, organisme dépourvu de tendances partisanes. D'ailleurs, s'il devait en avoir, elles pencheraient sans doute du côté des libéraux puisque la plupart de ses membres ont été nommés par des gouvernements libéraux. Je ne pense pas toutefois qu'ils aient des préjugés.

Le Conseil économique se tourne ensuite vers les années à venir, et voici ses conclusions:

> Il semble que le budget fédéral aura pour effet général d'accroître le taux de chômage de 8 p. 100 pour 1981, mais les nouvelles hypothèses auxquelles donne lieu le budget font osciller le taux de chômage prévu de 8.2 à 8.6 p. 100.

En d'autres termes s'il n'y avait pas eu de budget du tout, le taux de chômage aurait été de 8 p. 100, mais à cause du budget, il se situera entre 8.2 p. 100 et 8.6 p. 100, d'après le Conseil économique du Canada. Ce dernier conclut que la croissance du PNB se situera entre .5 p. 100 et 1.1 p. 100.

L'autre observation intéressante du Conseil économique du Canada concernant le budget et les bills fiscaux qui en découlent est que l'une des répercussions cachées du budget fédéral est son effet composite sur l'épargne. Il aura tendance à réduire le pourcentage d'épargne qui revient au secteur des sociétés et des particuliers relevant des gouvernements provinciaux tout en accroissant la part de l'épargne revenant au gouvernement fédéral. Je crois que cela nous révèle peut-être la vérité qui se cache derrière ce budget. Le but réel de ce budget est d'effectuer une ponction sur l'épargne personnelle, c'est-à-dire nous prendre nos économies à vous et à moi, monsieur l'Orateur, siphonner de l'argent du secteur des sociétés, argent qui, en principe, aurait pu être investi dans la création d'emplois, prendre de l'argent aux gouvernements provinciaux qui apprécieront sans nul doute ce geste, et alimenter ainsi le Trésor fédéral. Voilà dans l'ensemble ce à quoi vise ce budget.

Pour arriver à mettre la main sur cet argent, qu'ils songent déjà sans doute à consacrer à des programmes qui leur attirent la faveur populaire, ils sont tout à fait prêts à laisser monter le taux de chômage de 0.5 p. 100 environ et peut-être même plus, je pense, compte tenu d'autres considérations, mais au moins de 0.5 p. 100. Ils sont tout à fait prêts à laisser l'inflation grimper de façon alarmante, c'est-à-dire à des niveaux beaucoup plus élevés que prévu. Ils sont tout à fait prêts à laisser les Canadiens en payer les pots cassés sous forme d'une plus grande insécurité d'emploi, d'un chômage accru, de prix plus élevés, afin de pouvoir s'approprier ces épargnes en trop des gouvernements provinciaux, des entreprises et du secteur privé.

C'est peut-être là ce que le ministre voulait dire au cours de l'entrevue qu'il a accordée, le 12 janvier, au *Globe and Mail*, lorsqu'il a déclaré qu'il ferait baisser graduellement le déficit, en partie au moyen d'un rajustement économique. Ce rajustement consiste pour lui à prendre l'argent dans la poche des autres pour le mettre dans la sienne. Voilà le rajustement économique qui semble être le clou de sa politique d'après le Conseil économique du Canada.

Au cas où quelqu'un dirait que l'on ne peut faire confiance au Conseil économique du Canada, qu'il est partial et qu'il ne faudrait donc pas le croire quand il dit que la politique énergétique proposée par le ministre va aggraver la situation, je vroudrais porter à l'attention de la Chambre un document intitulé «The Canadian Review», publié par Data Resources of Canada, entreprise de Toronto qui se spécialise dans l'élaboration de modèles économiques. Les experts de cette société ont, eux aussi, mis au point un modèle de l'économie canadienne, ils ont analysé le budget, et ils ont des choses à dire à ce propos. Je cite un extrait de cet article:

> . . . néanmoins, le budget n'aura à court terme que peu d'effet sur la croissance économique réelle. Étant donné que la réaction des ménages, des entreprises et des gouvernements aux nouveaux programmes d'incitations énergétiques ne se fera sentir qu'à retardement, les dépenses continueront sans doute à croître plus lentement que les recettes jusqu'en 1982. Le budget constitue donc un facteur supplémentaire d'affaiblissement de la reprise prévue en 1981-1982.

On lit plus loin:

> Comparé à la solution de base, sans changement de politique . . .

Autrement dit, sans budget.

> . . . les effets économiques du budget sont plus prononcés puisque les changements prévus des prix de l'énergie sont plus importants. Les prix à la consommation augmentent de 1.2 p. 100 en 1981 et de 1.7 p. 100 en 1982. Le PNB réel diminue de 1.1 p. 100 en 1981 et de 2 p. 100 en 1982.

Ces experts concluent donc eux aussi, tout comme ceux du Conseil économique du Canada, que le budget va faire empirer les choses d'au moins 1.1 p. 100 en 1981 et de 2 p. 100 en 1982, par rapport aux prévisions du gouvernement. Toutefois, le groupe de Data Resources a eu le mérite d'examiner les effets secondaires de cette politique économique. Il a tenu compte dans ses analyses du fait que le gouvernement fédéral n'ayant pu s'entendre avec les provinces productrices, le gouvernement de l'Alberta a mis en veilleuse certains grands projets, ce qui a incité un certain nombres de sociétés à annuler leurs projets. Il s'ensuit que beaucoup de projets sur lesquels on comptait, comme de nouvelles usines d'exploitation des sables bitumineux ou d'extraction du pétrole lourd, de nouveaux projets pétroliers et gaziers, ne seront pas réalisés.

La société Data Resources a effectué des recherches à ce sujet et constaté que les effets secondaires auxquels ni le Conseil économique du Canada ni le ministère des Finances ne seront intéressés, contribueront à réduire de 0.7 p. 100 la production réelle en 1981, et de 1 p. 100 en 1982, sans parler des énormes pertes de revenus pour l'État. Le déficit fédéral augmentera ainsi en 1981 de 1.2 p. 100 et de 2.5 p. 100 en 1982. Ce qui revient à dire que les chiffres que nous a donnés le ministre au sujet de la réduction du déficit—lorsqu'il a dit que celui-ci, qui serait en 1981 de 14.2 milliards, passerait à 13.7 milliards en 1982—sont inexacts. Selon Data Resources, le déficit ne sera pas de 13.7 milliards en 1982, mais de 15.2 milliards. En d'autres termes le déficit va continuer de croître. Il y a peu de doute possible à ce sujet. D'ici là, il se pourrait bien que le ministre des Finances occupe d'autres fonctions importantes et qu'il n'ait plus à se préoccuper de la chose. Ce sera à son successeur d'expliquer pourquoi la réalité et les prévisions ne concordent pas. C'est là une situation alarmante dont tout vrai Canadien devrait se préoccuper . . .

Une voix: Quel lapsus!

M. Andre: Tous les Canadiens, si vous préférez—c'est la même chose—qu'on donne ce genre de faux renseignements, qu'on permette ainsi à nos hommes politiques d'induire le public en erreur de propos délibéré.

Pourquoi au juste notre économie est-elle en aussi mauvaise posture et que devons-nous faire pour y remédier? L'une des meilleures analyses de la situation parue récemment dans les média populaires a été publiée sous la signature de Don McGillivray, de Southams, dans la *Gazette* de Montréal du 14 janvier; il y parle de ceux qui croient que l'inflation et le chômage sont liés et de ceux qui pensent qu'en accroissant le chômage on peut réduire l'inflation. Il affirme que ce sont ces derniers qui ont rédigé le budget MacEachen l'automne dernier. Il affirme:

> Ils ont pondu la politique économique de M^me^ Thatcher en Grande Bretagne. Ils semblent être en train de prendre le dessus dans la prochaine administration du président élu Ronald Reagan aux États-Unis.

Et il ajoute que ces gens-là, convaincus qu'il faut échanger l'inflation contre le chômage «parlent, dans une langue pour ainsi dire chiffrée, de restrictions, d'évolution graduelle et de politiques de demande anti-inflationnistes.»

● (1510)

Si ces mots ont un accent tellement familier, c'est qu'ils ont été repris par le ministre des Finances. La dernière expression était du gouverneur adjoint de la Banque du Canada. Cela nous indique un peu ce qui se passe réellement. Ce sont tous, d'après M. McGillivray, et je suis d'accord avec lui, des champions des politiques économiques de John Maynard Keynes qui dit que le gouvernement peut, par ses mesures budgétaires en période de marasme, raffermir la demande de biens et services et relancer ainsi l'économie, tout comme il peut réduire la demande en diminuant ses propres dépenses et en relevant les impôts en période de surchauffe. Ces personnes sont des keynésiens inconditionnels, paraissant s'imaginer qu'en haussant les taux d'intérêt, les consommateurs cesseront d'acheter des voitures et des maisons, de sorte que les fabricants de voitures et les constructeurs de maisons vont abaisser leurs prix mettant ainsi au chômage bien des personnes dont les espoirs seront déçus, tout ce processus ayant un effet déflationniste. Mais comme il le rappelle, la preuve existe déjà que les politiques keynésiennes sont inefficaces. M. McGillivray croit en avoir trouvé la cause et je pense que son explication est valable bien qu'elle ne réponde pas à toutes les questions: c'est que même les gens qui sont sans travail continuent de consommer. Ils cessent de travailler, ils cessent de produire, mais ils ne cessent pas de consommer.

Une voix: Que voulez-vous qu'ils fassent? Qu'ils crèvent?

M. Andre: Il semble que les députés néo-démocrates refusent d'entendre critiquer ce grand gourou.

Une voix: C'est le chef des gourous.

M. Andre: Le député affirme qu'il n'est pas leur gourou mais à bien des reprises depuis que nous sommes de retour, il a parlé du remède keynésien classique à prescrire quand l'économie est malade: accroître le déficit, dépenser davantage pour relancer la demande, créer de l'emploi et tout va rentrer dans l'ordre. Voilà ce qu'ils ne cessent de dire.

Ce n'est pas tout: les politiques ou les méthodes keynésiennes ont aussi quelque chose de néfaste. Car elles peuvent engendrer de l'inflation. Elles incitent les gouvernements à accumuler des excédents quand l'économie est en surchauffe. C'est là une chose presque impossible en régime démocratique. Un gouvernement est pratiquement incapable d'enregistrer un excédent, car les projets de dépenses dont rêvent les hommes politiques, les bureaucrates et les autres sont considérables. Quelle que soit la gravité du marasme économique, ils trouvent toujours des justes causes pour dépenser de l'argent. Il est pratiquement impossible d'enregistrer les excédents voulus pour compenser les déficits auquels il faut consentir pour stimuler l'économie.

D'un autre côté, ce genre de système est facteur d'inflation. En théorie, les gouvernements stimulent la demande et créent des emplois en dépensant davantage et en injectant plus d'argent dans l'économie. Néanmoins, l'effet n'est pas immédiat. Quand vous stimulez la demande, aussitôt les prix augmentent. L'augmentation de la demande provoque avant tout une majoration des prix. Quand les prix ont augmenté, l'offre augmente aussi. La hausse des prix se reflète sur la nouvelle production et vous atteignez un nouveau palier. Ce processus engendre l'inflation et c'est cela qui cloche dans l'approche du Nouveau parti démocratique. Ce dernier parle d'accroître les dépenses gouvernementales, de stimuler la demande et, du même coup, de combattre l'inflation. Peut-être, mais cela ferait augmenter l'inflation davantage. C'est ce qui se passe partout.

Par conséquent, quand le ministre des Finances a parlé d'une économie reposant sur l'offre, les députés Néo-démocrates ont eu un sursaut d'inquiétude, car pour eux cela signifie Néo-conservatisme ou une chose du même genre et cela les effraie. Quand le ministre des Finances a parlé d'une économie de l'offre, il commençait à être sur la bonne voie. Malheureusement, ce genre de propos ne l'engage pas plus que lorsqu'il parle de limiter les dépenses gouvernementales alors qu'elles augmentent. Ce sont de belles paroles, mais rien de plus. Il parle de l'économie de l'offre, mais sans rien faire de concret en ce sens. Nous continuons à nous accommoder tant bien que mal de la vieille économie de la demande ou de l'approche keynésienne, sans aucun changement à l'horizon.

Si le ministre cherchait sincèrement à établir une économie de l'offre, quels en seraient les indices? Nous aurions constaté dans ce budget une augmentation des dépenses destinées à la science et à la technologie, par exemple. Nous aurions vu un accroissement des investissements dans le secteur productif de notre économie, le secteur de l'offre. Nous aurions constaté, par exemple, certains changements fiscaux cherchant directement à accroître la productivité. Ce genre d'approche n'a rien de nouveau dans notre monde économique. A un journaliste du *Globe and Mail* qui lui demandait pourquoi le Japon et l'Allemagne semblaient très bien se tirer d'affaire, contrairement au Canada, alors qu'ils devaient payer l'énergie au prix mondial, le ministre des Finances a répondu que c'était une question de mentalité. Le ministre se plaint de notre piètre rendement comparativement aux Japonais et aux Allemands. Je suppose que les Canadiens sont plus paresseux que les Japonais ou les Allemands. En fait, s'il regardait ce que le gouvernement démocrate chrétien a fait pour encourager la productivité, le côté offre de l'économie, si vous voulez, au cours des années 50 et au début des années 60, il en tirerait un enseignement précieux sur les moyens d'accroître la productivité. J'ajouterais qu'il devrait faire de même à l'égard du Japon, pays qui a connu des hausses de productivité absolument spectaculaires, au point qu'en quelques années, il a pu fabriquer des automobiles à un prix de revient considérablement inférieur à celui de nos amis du Sud, inventeurs de cette technologie.

Le pays connaît de graves problèmes économiques qui, malheureusement, ne laissent pas de s'aggraver. Les prévisions pour l'an prochain sont mauvaises; le chômage sera bien plus répandu à ce temps-ci l'an prochain qu'il ne l'est maintenant et c'est regrettable; l'inflation sera plus élevée l'an prochain que cette année, ce qui est non moins regrettable; et la partie du budget qui traite de l'énergie mettra à rude épreuve l'unité du pays dans les mois à venir. La situation empirera encore avant de s'améliorer. Nous sommes dans une très mauvaise passe et le gouvernement ne donne aucune orientation. Nous ne savons pas où nous allons. Il est bien difficile de définir les buts du gouvernement libéral. Le premier ministre s'occupe d'une espèce de dialogue nord-sud; il se promène au Brésil en tennis. Personne ne sait vraiment ce qu'il fait; peut-être cherche-t-il des avocats en Autriche. Le ministre des Finances a prononcé un discours sur l'énergie qui a un effet désastreux pour le pays. Le ministre de l'Industrie dit qu'il ne peut arriver à trouver une stratégie de développement industriel tant qu'il sera question de la constitution. Pour autant que nous sachions, il ne se passe rien au niveau des transports, de l'agriculture ou de tout autre secteur de l'économie.

● (1520)

Devant cette incurie, le secteur de l'industrie dans ma région investit de moins en moins dans le pays. Malheureusement, il délaisse peu à peu le Canada en faveur des États-Unis; du moins, il préfère investir chez nos voisins du Sud, en attendant que la situation ici change ou que le gouvernement lui donne certaines directives ou encore une raison d'être. Ailleurs dans le pays, ces événements suscitent le désespoir général. Les sondages confirment ce dont se plaignaient directement à nous nos électeurs; en effet, la plupart des Canadiens craignent, pour l'année prochaine, une aggravation de la situation. Il est rare que les gens soient aussi sombres, car, généralement, ils sont de nature plutôt optimiste et préfèrent croire que ça ira mieux; pourtant, pour la première fois depuis un bon moment, les gens croient volontiers que les choses iront de mal en pis. Il y a vraiment lieu de s'inquiéter de tout cela. Au lieu de se préparer à assumer éventuellement des fonctions plus élevées, comme apparemment cela semble être le cas—en effet, le ministre modifie son image pour se protéger des risques politiques qu'il sera peut-être appelé à prendre—il serait peut-être opportun dans l'intérêt du Canada, à mon avis, que le ministre des Finances se penche sérieusement sur les difficultés qu'éprouvent ses concitoyens.

Cette période est absolument cruciale pour le pays. Nous avons désespérément besoin d'une direction ferme et non pas faiblarde. Les libéraux détiennent la majorité à la Chambre. Personne d'autre que les libéraux ne saurait assumer cette direction. Je prie instamment les députés d'en face de ne pas se tenir cois lors des caucus mais d'exhorter plutôt le premier ministre et le ministre des Finances à s'attaquer aux véritables malaises du pays et à faire preuve de fermeté à cet égard. Tâchons de remettre ce pays sur pied. Nous en avons les moyens. Si le gouvernement s'en rendait vraiment compte et en mesurait toute l'ampleur, alors peut-être les obstacles auxquels nous ferions face seraient moins nombreux. Mais entretemps, nous sommes obligés de perdre notre temps à étudier ces bêtises dont le gouvernement prétend constituer sa politique économique. Dans les jours à venir, mes collègues étudieront les divers aspects du projet de loi. Ils parleront de ses répercussions néfastes sur la petite entreprise, l'agriculture, le secteur énergétique privé et les particuliers.

Avant de clore mes observations, je voudrais vous signaler un fait intéressant: en lisant la motion des voies et moyens relative à ce projet de loi, j'ai constaté qu'à une ou deux exceptions près, presque tous les points intéressants et avantageux pour les Canadiens—qui apporteraient des améliorations—sont plagiés du budget du député de Saint-Jean-Ouest, présenté en décembre 1979. Depuis la défaite du budget en question, au grand dam des Canadiens, le gouvernement ne nous a vraiment rien présenté de sérieux.

M. Wilson: Le gouvernement est très fatigué.

M. Andre: Ironiquement, le gouvernement est au pouvoir depuis un peu moins d'un an et, pourtant, il est déjà très fatigué, épuisé, sans énergie, et j'irais même jusqu'à dire sans chef.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour présenter mes excuses au ministre des Finances (M. MacEachen), parce que la dernière fois que j'ai pris la parole avant les vacances de Noël, j'ai dit quelque chose d'inhabituel pour moi. J'ai fait une remarque personnelle au sujet du ministre et j'aimerais me rétracter. J'ai dit qu'il n'avait ni caractère ni courage. Je retire sans réserve la remarque concernant son courage. Il en faut beaucoup pour être ministre des Finances dans un gouvernement libéral et venir jour après jour défendre à la Chambre le genre de programmes que le ministre a présentés à la Chambre.

Mlle Jewett: Quels programmes?

M. Rae: J'emploie le terme dans son sens le plus vague. C'est dans cet esprit que je retire la remarque concernant le manque de courage du ministre.

Le député de Calgary-Centre (M. Andre) qui m'a précédé, a discuté d'un terme qui est devenu à la mode. Au fur et à mesure où des termes deviennent à la mode, le parti libéral et le gouvernement libéral se les approprient automatiquement. Le député de Calgary-Centre parlait de l'aspect offre de l'économie et du risque d'en arriver simplement à un accroissement de la demande en nous efforçant de sortir notre économie de la récession où elle se trouve, ce qu'aucun d'entre nous ne saurait nier, je pense.

Je tiens à dire au député de Calgary-Centre qu'étant donné les principes préconisés par son collègue le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), il est un fait que j'ai dû donner quelques explications sur les théories fondamentales de l'économie keynésienne, théories que son gouvernement et son parti n'avaient toujours pas comprises, à mon avis. Si je puis revenir sur une remarque que j'ai faite lors de mon tout premier discours à la Chambre, j'ai dit que le parti libéral était le champion de l'économie prékeynésienne, et que le parti conservateur était le champion de l'économie précambrienne. C'est un terme qu'il est bon—pas seulement parce que je l'ai employé—de réemployer de temps à autre. En fait, face à certaines tendances réactionnaires de la part de bien des gens qui s'occupent d'économie, de gouvernment et de politique, il convient de défendre les principes élémentaires que Keynes a proposés il y a 50 et même 60 ans au sujet de la nature d'une économie moderne. Cela ne veut pas dire qu'il ait résolu tous nos maux ni que ses idées aient été une panacée.

Il est évident que nous vivons en période postkeynésienne. Ce qu'il y a de remarquable c'est que Keynes, mort il y a plus de 30 ans, serait toujours considéré comme le représentant de la science économique moderne. Nous avons fait beaucoup de progrès depuis, et par définition, nous vivons en période postkeynésienne. Mais quand on entend encore ressasser les doctrines du XVII[e], du XVIII[e] et du XIX[e] siècles que nous rabâche le parti conservateur, il faut bien à l'occasion avoir une pensée aimable pour celui qui a fracassé tant de mythes il y a pas mal d'années.

Au sujet de l'économie de marché, j'aimerais citer quelqu'un que j'aurais cru beaucoup plus proche que moi intellectuellement, du député de Calgary-Centre. Je veux parler de M. Irving Kristol, qui est généralement considéré aux États-Unis comme un des penseurs du néo-conservatisme américain. M. Kristol écrivait le 19 décembre 1980 dans le *Wall Street Journal*, qui est une de mes lectures favorites quand je veux me distraire, la très intelligente observation qui suit:

> L'ennui avec ce raisonnement . . .

Il parlait du raisonnement de certains économistes conservateurs, raisonnement qui ressemble à s'y méprendre à certaines choses que disait le député de Calgary-Centre.

> . . . c'est la curieuse disjonction qu'il postule entre ce qu'on appelle l'offre et la demande. Ces deux termes sont des concepts purement analytiques, indispensables à l'économiste, bien sûr. Mais dans la vie réelle, il n'y a pas des gens qui, sur un trottoir, travaillent du côté de l'offre, tandis que d'autres se baladent sur le trottoir d'en face, côté demande. Il y a une rue et nous y marchons tous ensemble. L'action économique sur l'offre, cela ne veut pas dire qu'il faut réprimer la demande tandis qu'on encourage l'offre. Car si l'on réprime la demande, on réprimera l'offre du même coup, comme M[me] Thatcher l'a découvert à son grand dam, et comme tous les hommes d'affaires le savent si bien, même s'ils l'oublient quand ils se mettent à parler économie.

Je veux simplement donner le coup de grâce à l'idée, si répandue suivant laquelle le moment serait mal choisi pour encourager la demande, pour encourager les consommateurs à faire leur choix sur le marché, pour les encourager à acheter si vous préférez, que le moment serait mal choisi pour s'occuper du niveau de vie et du pouvoir d'achat réel, qui ont chuté ces trois dernières années. On prévoit—et le vice-premier ministre et ministre des Finances l'a même confirmé dans son budget—que pendant deux ou trois ans encore, et même davantage, le pouvoir réel d'achat continuera de dégringoler. On se trompe grossièrement si l'on croit le meilleur moyen de lutter contre l'inflation actuelle ou de remédier aux problèmes économiques du Canada est de faire des problèmes des consommateurs au chapitre de la demande et du pouvoir d'achat et du fait que notre régime économique fonctionne à 75 ou 80 p. 100 de sa

capacité pour se concentrer uniquement sur la question de l'offre, au détriment du revenu réel et du niveau de vie réel des Canadiens.

● (1530)

Cela ne veut pas dire qu'il suffirait d'une simple réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de vie chère pour régler tous les problèmes. Je conteste la théorie selon laquelle il suffirait d'appliquer maintenant un dégrèvement fiscal du genre de celui accordé par Kennedy en 1962 et 1963 ou encore les politiques qui ont été si fructueuses, entre 1945 et 1965, pour stimuler les économies occidentales.

Il est clair que nous connaissons une situation nouvelle qui comporte réellement de graves problèmes d'approvisionnement. Nous vivons à une époque où l'énergie à bon marché n'est plus qu'un souvenir; en fait, nous amorçons les 30, 40 ou 50 dernières années de l'ère des hydrocarures. Il nous faut concevoir de nouvelles stratégies si nous voulons pouvoir résister à la concurrence internationale accrue dans l'industrie de l'automobile—le député de Hamilton Mountain (M. Deans) va y revenir—et dans celles de l'acier, des textiles et de la pétrochimie. Nous devons concevoir des stratégies et adopter des orientations générales qui consistent avant tout à investir dans ces secteurs et à planifier ces activités longtemps à l'avance.

Il est totalement faux de dire que nous accusons le gouvernement de promouvoir un accroissement de ses dépenses à seule fin de maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs. Cela ne correspond aucunement à la stratégie industrielle que nous prônons depuis cinq ans et cela ne tient pas compte de la nécessité, que nous reconnaissons, de protéger les intérêts de toutes les régions du pays dans la conception de cette stratégie industrielle et dans la planification de notre avenir. Il est essentiel que les Canadiens se rendent compte qu'on ne peut dissocier ces deux choses. On ne peut pas décider d'accroître nos approvisionnements sans se soucier de leur provenance.

A titre d'exemple, si la valeur du dollar augmente, et si nous nous contentons d'encourager la demande, cela aura de graves répercussions sur notre balance des paiements et les Canadiens remplaceront par des produits étrangers les biens actuellement produits dans notre pays. Cela nous posera de sérieuses difficultés. En revanche, si nous dosons bien nos programmes politiques et que nous commençons tout d'abord, par remplacer les importations—incidemment, la première donc qu'il convient de remplacer est l'importation des doctrines néo-conservatrices—on pourra songer à augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs. Mais auparavant, nous devons nous assurer que toute mesure en ce sens s'harmonise avec des programmes d'investissement adéquats tant du côté du gouvernement que du monde des affaires pour que nos concitoyens puissent acheter des produits canadiens. Je voudrais illustrer mon propos par un exemple, soit le sort tragique de la multitude des travailleurs de l'automobile qui ont été mis au chômage et qui ont perdu leur gagne-pain acquis deux ou trois ans. Les industriels de l'automobile ont trouvé un slogan: «Achetez les voitures que vos voisins ont aidé à construire». Les Canadiens aimeraient certainement pouvoir acheter une voiture que leurs voisins ont aidé à construire, mais l'ennui c'est que pas un Canadien ne travaille sur les chaînes de montage des petites voitures économiques qui seront mises sur le marché au cours des années 1980. Or, ce sont ces voitures qui vont se vendre.

C'est parce que les gouvernements ont accepté depuis des décennies les projets et les stratégies d'investissement des trois ou quatre grands fabricants d'automobiles qui ont toujours été enchantés de fabriquer ce qu'on voulait au Canada. Les gouvernements n'ont jamais exercé de surveillance sur leurs projets et leurs stratégies d'investissement à long terme. Il faut bien le dire. On ne peut dissocier les décisions concernant l'offre, les investissements, qui produit quoi et où au Canada, du fait que le niveau de vie des Canadiens a beaucoup baissé. A mon avis, le gouvernement se fourvoie lorsqu'il dit que nous allons accroître l'offre, quitte à ce que le niveau de vie réel des Canadiens en souffre, mais je crains hélas! que ce ne soit là la voie qu'il emprunte.

Lorsqu'il a répondu à mes questions aujourd'hui, le ministre a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de créer une armée de chômeurs et qu'il s'opposait à ce qu'on caractérise ainsi sa politique. Personne n'éprouve de joie à rappeler de tristes vérités. Je me souviens des déclarations que le gouverneur Bouey a faites au comité, à la radio, devant les membres de l'Empire Club et devant ceux d'autres associations démocratiques dont peuvent faire partie les gens ordinaires. Il parle toujours de «ralentissement» de l'économie. Il ne parle jamais de chômage ou de chômeurs. Il ne parle jamais du fait qu'il y aura des dizaines et des centaines de milliers de gens sans travail qui n'ont pas les moyens de s'unir avec leurs concitoyens pour produire quelque chose ou mener une vie utile. Il ne parle pas du fait que lorsqu'ils n'ont plus le sentiment de faire quelque chose d'utile, les gens deviennent blasés et abattus. Il ne parle pas de cela, il parle de «ralentissement». Le gouverneur Bouey est un être humain qui se refuse à croire que les mesures gouvernementales ont de très pénibles répercussions sur les gens et sont la cause d'angoisse et de problèmes humains. Il n'est pas possible de fonctionner dans ce genre de monde, aussi appelons-nous les choses autrement: nous inventons des termes neutres pour désigner un terrible problème. Les bureaucrates y passent le plus clair de leur temps. Ils parlent un langage qui n'a aucun rapport avec la réalité, sociale ou économique.

Voilà pourquoi je pense qu'on est en train aujourd'hui de créer une armée de chômeurs. Le gouvernement conscrit les gens, mais il le fait sur une base bien inégale. A cause des restrictions actuelles sur la demande dans notre économie, quelqu'un qui vit dans l'est ou dans le nord du Canada, s'il est sans qualifications professionnelles, de sexe féminin ou autochtone, a beaucoup plus de chances de rejoindre les rangs de l'armée des chômeurs. Nous devons nous poser deux questions au sujet de notre lutte contre l'inflation. Tout d'abord, nous devons nous demander si elle est juste; la réponse est non à cause de l'inéquité de la politique adoptée. Nous devons aussi nous demander si elle nous donne de bons résultats, et la réponse est encore non. Elle est futile. La politique du gouvernement, peu importe la façon dont on la présente, consiste à restreindre à la fois la demande au niveau des dépenses de l'État et au niveau de la consommation, tout en espérant qu'elle aura pour effet de réduire l'inflation. Cette politique avait déjà été suivie par le passé par le gouvernement du premier ministre (M. Trudeau) ainsi que par l'honorable chef de l'opposition (M. Clark) lorqu'il était premier ministre. Il n'y a aucune différence. C'est exactement la même politique. Il ne s'est pas produit le moindre écart par rapport à la

politique en matière de dépenses, ainsi qu'on l'appelle, dont est si fier le ministre des Finances. Ma foi, ce qui provoque des dépenses chez l'un apporte du chômage à l'autre. C'est exactement ce qui se produit à l'heure actuelle avec la politique du gouvernement. C'est une politique inutile.

● (1540)

Mon collègue, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) montrera à quel point cette politique s'est avérée futile dans le cas de l'industrie automobile. On a pu voir, en effet, que la réduction globale de la demande mondiale n'a pas eu pour effet de réduire les prix au Canada. En fait, les prix des automobiles sont montés au Canada de 35 à 40 p. 100 dans les 12 à 18 derniers mois. Si vous surveillez la situation de l'industrie pétrolière, vous constaterez que les restrictions de la demande ne feront pas baisser le prix du pétrole.

En répondant à des questions qui lui ont été posées par des députés de notre parti, le premier ministre a admis que les sociétés pétrolières avaient fait des profits exorbitants au cours des deux ou trois dernières années. C'est à se demander dans quel monde vivent les gens qui prennent les décisions économiques? Croient-ils sérieusement que la meilleure manière de lutter contre l'inflation et de venir à bout des grands problèmes économiques de notre pays, c'est de restreindre la demande et de prétendre qu'une politique industrielle est moins importante que la constitution ou que le programme énergétique? Ne voient-ils pas qu'un programme énergétique est inséparable d'une stratégie industrielle? Ne voient-ils pas qu'ils sont liés? Ne comprennent-ils pas que l'on ne peut canadianiser l'industrie pétrolière sans en faire autant pour les industries fournisseuses de l'industrie pétrolière? On nous dit pourtant que tout cela est remis aux calendes grecques. On nous dit que le gouvernement juge cela moins important que les questions constitutionnelles. je ne nie pas l'importance de la constitution. Mais je crois que l'économie est également très importante. Malheur aux Canadiens si le gouvernement décide d'accorder plus d'importance à certaines questions qui lui tiennent à cœur au détriment d'autres qui touchent pourtant la vie quotidienne de tous les Canadiens et qui sont reléguées au second plan.

Le gouvernement nous a présenté une mesure sur l'impôt sur le revenu. J'ai dit que le ministre des Finances était courageux. Je crois en effet qu'il lui faut une bonne dose de courage, le même genre de courage que celui qui animait l'empereur quand il s'est promené dans la rue tout nu. Il en faut du courage pour se présenter à la Chambre armé d'une pitoyable poignée de mesures d'ordre administratif, qui n'ont absolument rien à voir avec les grands problèmes de l'heure. Ces mesures sont absolument sans rapport avec les difficultés qui nous attendent ni avec les vraies injustices qui existent déjà, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan fiscal.

C'est justement de ces injustices qu'autorise la loi fiscale canadienne, que j'aimerais dire un mot à présent. L'un des points que j'ai trouvés les plus intéressants dans le budget du ministre des Finances, c'est son allusion très vague à certains des problèmes de notre système fiscal. Il a évoqué, de façon très générale, la question fondamentale de savoir si le gouvernement devait, soit invisager d'adopter une politique plus libérale en matière d'amortissement et de déductions fiscales, soit accorder des subventions directes et tâcher de réduire les déductions fiscales qui ont pris une belle ampleur depuis quelques années.

Le ministre a ensuite annoncé que le gouvernement déposerait un document de travail sur l'imposition des gains en capital. Il a par ailleurs ajouté que l'essentiel des aspects du budget consacré à l'impôt sur le revenu devrait porter sur les obligations relatives au développement des petites entreprises et le crédit d'impôt à l'investissement de 50 p. 100 en faveur des investissements réalisés sans l'égide du MEER. La politique des ODPE, comme on l'appelle communément aujourd'hui, a été introduite par ses prédécesseurs conservateurs et ne constitue absolument rien de neuf. Le crédit d'impôt à l'investissement pour certaines régions est une idée qui n'a rien d'original elle non plus puisqu'elle a été proposée par Walter Gordon dès 1963.

Cela a été proposé à plusieurs reprises en vue de résoudre, de façon toutefois bien provisoire et inefficace, les problèmes d'inégalité régionale. Mais nulle part dans le budget on ne traite des principes sous-jacents à la loi de l'impôt sur le revenu. Nulle part on ne trouve un exposé de l'objet ou de la portée générale de la politique. Nulle part le gouvernement ne déclare qu'en 1967 la Commission Carter a formulé certaines recommandations et qu'une réforme fiscale a été proposée en 1972 dans le but d'obtenir certains résultats, qu'il défend actuellement une certaine position et qu'il envisage de prendre telle ou telle orientation pour les années 80. Nous sommes plus éloignés que jamais du principe voulant que le dollar, quelle qu'en soit la source, devrait être imposé de façon juste et équitable. Nous sommes plus éloignés de ce principe que nous l'étions en 1967 lorsque M. Carter a formulé ses recommandations dans le rapport de la commission royale.

Je signale au député de Sarnia (M. Cullen)—et j'aimerais bien l'entendre annoncer cela à l'une de ces rencontres qu'il a régulièrement, j'en suis sûr, dans sa circonscription—qu'en 1977, 24 Canadiens dont le revenu a été supérieur à $200,000 n'ont pas versé un sou d'impôt. J'aimerais bien l'entendre dire cela aux travailleurs de sa circonscription. Qu'il aille répéter cela à ses commettants qui travaillent dans l'industrie pétrochimique et qui, s'ils essayaient de faire de même, seraient jetés en prison. Ce sont 24 Canadiens qui licitement, à cause d'échappatoires dans notre régime fiscal, ne paient pas d'impôt.

M. Knowles: Un dollar n'est plus un dollar désormais.

M. Rae: Tout dépend comment on l'utilise et d'où il provient.

Toutefois, monsieur l'Orateur, le gouvernement a publié son propre document de travail. Il ne l'a pas discuté. Je n'ai vu aucune déclaration du ministre et je ne l'ai pas entendu donner son avis sur l'imposition des gains en capital au Canada. Toutefois, le gouvernement a rédigé un document de travail qui n'a pas été débattu. Je n'ai entendu personne en parler. Je n'ai pas entendu le ministre dire: «Je voudrais qu'il soit renvoyé au comité des finances, du commerce et des questions économiques.» Mais ce document a été publié et on y trouve des choses très intéressantes et utiles.

Tout d'abord, il signale que de tous les pays de l'OCDE, le Canada se place au même rang que l'Italie en prélevant les impôts les moins élevés sur les successions, les dons et la richesse, soit .07 p. 100 de notre produit national brut. Ce n'est vraiment pas là saigner les riches à blanc. Les États-Unis prélèvent six fois plus d'impôts. La proportion du PNB aux États-Unis qui représente les impôts prélevés sur les successions, les dons et la richesse est six fois plus élevée.

C'est le Walhalla du parti conservateur. Au XIX[e] siècle, ils étaient les colonialistes de Grande-Bretagne. Tout marchait pour le mieux en Grande-Bretagne et rien n'allait bien au Canada. Maintenant tout ce qui se passe aux États-Unis est épatant et tout est mauvais au Canada. En Suisse, le taux d'imposition est de 1.09 p. 100. J'avais toujours tenu la Suisse pour une sorte de paradis pour les gens riches. Or, il n'en est rien. Vous voyez bien qu'on ne peut pas s'en tenir aux opinions reçues.

Écoutez ce passage du document d'étude. Il arrive parfois que les fonctionnaires se laissent aller dans leurs rapports. En voici un extrait:

> Il se peut que la position extrême du Canada suscite déjà des inquiétudes en ce cens qu'elle empêche le gouvernement de répartir équitablement les revenus et richesses au pays.

Comme vient de le dire le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), «exactement». Ainsi soit-il. Que peut-on ajouter? Si l'on ne prend pas aux riches, à qui s'adressera-t-on? On entend souvent le gouvernement se plaindre du manque de fonds et du déséquilibre fiscal. J'ai déjà abordé cette question à la Chambre et je n'ai pas l'intention d'en reparler ici ce soir. Il existe un véritable déséquilibre fiscal au Canada. Pourquoi a-t-il atteint de telles proportions? Une des raisons en est que le gouvernement a décicé que les gens riches du Canada, de même que ceux dont le seul exploit dans la vie est d'avoir judicieusement choisi leurs parents seront exemptés de l'impôt. Ils seront exemptés de l'impôt au Canada, à la différence de tous les autres pays de l'OCDE non pas seulement la Suède socialiste ou l'affreuse Grande-Bretagne, mais aussi dans la société rude et mal léchée des États-Unis.

● (1550)

Nous n'avons même pas les mêmes impôts que l'Utah. Le seul État américain qui ne perçoit pas d'impôt sur les successions ni sur la fortune est le Nevada. Cet État a une mentalité de serviteur des riches et le gouvernement du Canada semble avoir adopté cette même mentalité dans son régime fiscal. L'attitude du gouvernement libéral dépasse l'arrogance. Un an après le bref séjour au pouvoir des conservateurs, il vient dire aux Canadiens: «Voyez, nous avons de très graves problèmes. Nous n'avons pas d'assiette fiscale. Nous faisons face à une crise épouvantable à cause du manque d'équilibre de notre régime fiscal par rapport à celui des provinces. La façon injuste dont le pétrole et le gaz sont imposés nous cause de très graves problèmes. Nous devons faire face à un déficit monumental. Le fait est que nous ne nous sommes pas attaqués à certains autres problèmes d'imposition et que le régime fiscal du Canada est bien mal en point. Les dépenses de l'État ont trop augmenté et nous devons faire le nécessaire pour les contrôler. Nous devons réduire les dépenses.»

On ne peut que se demander: «Qui a causé tous ces problèmes? Où sont-ils?» Il y en a qui remplissent maintenant d'autres fonctions à la Chambre, comme le député de Sarnia, qui s'est réincarné sous une autre forme. Certains ont maintenant d'autres occupations, au sein de divers organismes, de commissions royales ou du Sénat. Certains sont cependant encore à la Chambre et ce sont eux les responsables. En 1972, le gouvernement libéral, dirigé par le premier ministre actuel (M. Trudeau), a décidé de laisser tomber l'imposition de la fortune, l'imposition sur les héritages ou impôt sur les successions. Depuis que l'impôt sur les successions a été éliminé en 1971, les citoyens les plus riches du Canada ont empoché une somme globale de 4.5 milliards de dollars.

Cette année-là, par exemple, on a calculé qu'une fortune d'environ 66 milliards de dollars serait exemptée de tout impôt et que le Trésor perdrait de la sorte quelque 12.5 milliards de dollars en impôts. On ne peut avoir maintenant qu'une idée approximative des richesses qui sont exemptes d'impôt parce que tout cela est dissimulé derrière un écran statistique, mais nous savons cependant que le montant des impôts des particuliers a plus que triplé et que les économies personnelles ont augmenté de plus de six fois et demie depuis 1970. Nous savons aussi que la concentration de la fortune a énormément augmenté depuis cette année-là. En 1970, 5,893 successions de personnes domiciliées au Canada étaient assujetties à l'impôt fédéral sur les successions. Ces quelques successions représentaient des biens de 1 milliard de dollars et comprenaient les 90 successions de millionnaires déclarées au cours de l'année qui s'élevaient à 210 millions de dollars au total.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une série de modifications fiscales mineures, à gauche et à droite sans reconnaître que notre régime d'imposition est au bord d'une crise grave, que j'appellerais une «crise de justice». Je pense aux citoyens de ma circonscription qui reçoivent leur paie toutes les deux semaines et savent exactement d'où viennent les impôts. Ils le constatent toutes les deux semaines. Ils n'ont droit à aucune déduction fantaisiste, car ce sont des employés salariés. Ils n'ont droit à aucune des nombreuses déductions offertes à ceux qui travaillent à leur compte, ceux qui peuvent d'un coup de baguette magique, former une société personnelle ou se servir d'une merveilleuse invention baptisée la fiducie non testamentaire pour partager le revenu familial.

Tant que le gouvernement permettra que toute cette fortune puisse être transmise d'une génération à l'autre sans être imposée, les gens verront leurs impôts augmenter continuellement tandis que leur pouvoir d'achat diminuera. L'inflation enrichit les riches tandis qu'elle ronge le revenu réel et le niveau de vie de ceux qui n'ont pour toute fortune que leurs gains et leurs économies.

Nous nous rendons compte que ces mesures maintiennent le statu quo, que ce n'est qu'une série—je ne dirais pas «d'efforts», car ce ne n'en sont pas—de propositions pitoyables qui ne s'attaquent pas aux véritables problèmes. Je voudrais profiter des quelques minutes qui me restent pour vous exposer l'attitude que notre parti compte prendre au cours de ce débat. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) parlera des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Il parlera des problèmes posés par ce programme qui, comme il a dit à maintes reprises, n'est qu'une goutte d'eau dans la mer et ne fait rien pour les contribuables qui ne sont pas constitués en société ou qui comptent sur ce programme pour obtenir des capitaux de roulement. C'est un programme tellement limité qu'il profite seulement à un groupe très restreint de petites entreprises. C'est mieux que rien, mais c'est tout ce que l'on peut en dire.

Il y a aussi les MURBS, un autre refuge fiscal qui permettra à un plus grand nombre de personnes gagnant plus de $200,000 de ne pas payer d'impôt. Cela nous permettra de décerner l'année prochaine un autre trophée pour la plus belle échappatoire fiscale. Certains pourront mettre leur revenu à l'abri du fisc mais cela ne fera rien pour régler la crise du logement, comme l'a fait remarquer le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) qui le soulignera une fois de plus.

Le crédit d'impôt à l'investissement n'est sûrement pas un moyen de régler les problèmes des régions. En réalité, l'imposition des sociétés a déjà diminué. Pour les industries manufacturières, elle accuse une baisse de 20 p. 100. Dans l'industrie du pétrole et du gaz, la diminution est de 11 p. 100 et, pour les mines, elle est de 10 p. 100. Pour leur part, le taux d'imposition des banques se situe à 9 et 13 p. 100. Combien y a-t-il de députés qui peuvent aller dire aux travailleurs de leurs circonscriptions qu'ils ne sont imposés qu'à 10, 12 ou 13 p. 100. Personne ne pourrait le faire car les taux des particuliers sont bien plus élevés.

Enfin, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) fera une analyse de la taxe sur l'énergie. J'ai signalé comment, à notre avis, le gouvernement est en train de manquer une occasion en or d'accroître la participation canadienne dans l'industrie du pétrole et que, d'une certaine manière, il s'est trompé d'objectif en se préoccupant trop des provinces et des petites sociétés et pas assez des multinationales. Oui, il manque une occasion en or de raffermir notre autosuffisance en matière de pétrole et de gaz naturel.

Enfin, pour terminer, je dirais simplement que ce projet de loi est un bilan de faillite. Malheureusement, nous ne pouvons permettre au gouvernement de faire faillite. La décision appartiendra plutôt à l'électorat dans quelques années. Je suis persuadé cependant que les politiques actuelles du gouvernement vont amener les électeurs à se rendre compte que même si le libéralisme apparaît aujourd'hui comme inattaquable, indulgent, sûr de lui et tellement persuasif dans sa détermination de gagner tous les Canadiens à son point de vue avec cet égocentrisme condescendant qui semble être le fondement même du libéralisme moderne, les électeurs se rendront compte, dis-je,qu'ils doivent rejeter à jamais ce genre de libéralisme.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites au nom des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir avis de motions, bills publics et bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Les motions n^os^ 14, 22, 23, 24 et 25 sont reportées du consentement unanime.

* * *

LES SERVICES DE RECHERCHES ET DE SAUVETAGE

L'OPPORTUNITÉ D'INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de charger une commission d'enquête indépendante d'examiner les sérieuses lacunes qui existent au sein de l'administration des services de recherches et de sauvetage sur la côte ouest du Canada.

● (1600)

—Il est des plus opportuns et, à mon avis, cela s'imposait depuis longtemps, que la Chambre soit saisie d'une motion d'une telle importance vitale. Monsieur l'Orateur, j'ai présenté la motion n^o^ 26 car les événements survenus ces dernières années ont bel et bien prouvé qu'il existait, outre une mauvaise administration, une absence grave de coordination des services de recherches et de sauvetage assurés à la fois par le ministère de la Défense nationale et par celui des Transports, particulièrement sur la côte ouest.

En mars 1980, à la suite du naufrage du *Lee Wang Zin*, le 25 décembre 1979 j'ai écrit aux deux ministres pour les exhorter à entreprendre pareille enquête. Plus tard, ce même mois, les ministres m'opposaient un refus par écrit. Par la suite, j'ai présenté la motion et, aujourd'hui, je voudrais exposer certaines des circonstances intéressant particulièrement le naufrage du *Lee Wang Zin*, tout en vous citant nombre d'autres exemples d'incurie administrative lorsqu'il s'agit de sauver des vies humaines.

En réponse à ma lettre de mars 1980, les deux ministres ont déclaré être occupés à étudier la coordination entre les deux ministères des services de recherches et de sauvetage. En fait, monsieur l'Orateur, cette enquête avait été commanditée par l'ancien gouvernement conservateur, par le biais de son ministre de la Défense nationale, de son ministre des Transports et de son ministre chargé du transport maritime. L'étude devait être achevée au printemps de 1980 et les deux ministres m'ont affirmé qu'ils m'en communiqueraient les résultats d'ici quelques semaines. Neuf mois plus tard, je n'ai toujours rien reçu.

Au fond, les principaux administrateurs des services de recherches et de sauvetage, les décisionnaires et les hommes politiques ici présents, font preuve d'apathie face à cette crise et restent indifférents face à la perte de la vie, qui généralement survient lors d'une noyade en eau froide.

C'est un très grave problème pour les habitants de la Colombie-Britannique, monsieur l'Orateur, surtout pour ceux qui gagnent leur vie le long de la côte du Pacifique ou qui utilisent régulièrement ces eaux à des fins récréatives ou autres. Je veux parler des pêcheurs, de ceux qui exploitent des bateaux de plaisance, les compagnies de traversiers de la Colombie-Britannique, les caboteurs et ceux qui s'occupent de transport, de remorquage et de transport par avion.

J'ai tenu à bien préciser cet après-midi que je n'ai pas l'intention d'accuser ou de critiquer les personnes qui dirigent le centre de coordination du sauvetage à Victoria ou de ceux qui de façon générale font partie des services de recherche et de sauvetage. Ces personnes font un excellent travail à bien des points de vue et elles ont sauvé un grand nombre de vies humaines. Nous les en félicitons. Le problème vient de ce qu'elles sont assujetties à des directives et à des ordres bureaucratiques qui viennent d'en haut. C'est le système qui fait défaut. Les décisionnaires supérieurs du système ont pour attitude ce que j'appelerais celle de l'amirauté vis-à-vis de la recherche et du sauvetage, au lieu de l'approche viscérale qu'il faut adopter pour se rendre à temps sur les lieux d'un accident tragique pour sauver la vie de personnes à la mer.

J'ai ici, monsieur l'Orateur, un rapport qui résume les constatations et les recommandations que le jury a formulées lors de l'enquête sur le naufrage du *Lee Wang Zin* qui s'est produit en décembre 1979 et au cours duquel 30 membres d'équipage de Taïwan ont perdu la vie. Le ministère des Transports n'est arrivé sur les lieux que 38 heures après avoir reçu le premier S.O.S.

J'aimerais voir les députés se mettre un instant dans la peau d'un jeune marin taïwanais qui vient de quitter le port de Prince-Rupert après avoir chargé du minerai, et qui navigue vers Taïwan où l'attend sa femme et ses enfants. Il est éveillé à 5 heures du matin et il se rend compte que la roulis et le tangage sont beaucoup plus forts que d'habitude, et soudain, son bateau chavire et sa literie s'éparpille dans sa cabine. Il s'inquiète et se demande si l'on a envoyé un signal de détresse. Il appelle ses amis, les cherche autour de la cale, sent le mouvement des vagues sous la couchette à laquelle il s'accroche désespérément pour rester en vie. Sa crainte croît en même temps que le froid le gagne, il a les dents qui claquent et s'engourdit tandis qu'il se pose des questions, et attend plein d'espoir. Rien ne se produit. Il attend une heure, peut-être une demi-heure, peut-être trois heures, peut-être 24 heures. Sa torpeur et sa faiblesse augmentent. Il sombre peu à peu dans l'inconscience, pour ne jamais se réveiller.

Voilà le drame qu'a vécu l'équipage de ce navire, et que nous pouvons feindre d'ignorer. Ces hommes étaient coincés sous la coque retournée d'un navire de marchandises le 25 décembre 1979.

Pendant ce temps, au centre de coordination de sauvetage de Victoria, le signal de détresse avait été entendu et transmis. Ce message codé était très clair: «SOS-EEC». Les hommes du centre de coordination, toutefois, ont mis près d'une heure à identifier le navire. Ce n'est pas nécessairement de leur faute parce qu'ils n'avaient pas le plus récent exemplaire de l'annuaire international des indicatifs d'appel des navires, et il leur était impossible d'identifier celui-ci. C'est une mesure importante car c'est la seule façon de déterminer le nom du navire et, de là, son point de départ et sa trajectoire.

Lors de l'enquête du coroner qui a eu lieu en janvier et février 1980, des témoignages ont révélé qu'un hélicoptère du service de garde-côte situé à Prince Rupert, c'est-à-dire à 60 kilomètres seulement du lieu de l'accident, n'a décollé que trois heures après avoir reçu le premier signal de détresse. Ce n'est qu'après le 26 décembre, 32 heures après le signal de détresse, que le premier bateau de la garde côtière est arrivé sur les lieux. Envoyé à la refonte, il avait fallu le remonter pour lui permettre de reprendre la mer.

Le centre de coordination du sauvetage n'a pas sollicité l'aide de Rescue 15, groupe de 40 volontaires plaisanciers basé à Prince-Rupert. S'il en avait été prié, il aurait répondu volontiers au premier signal de détresse. En fait, il s'est plié à la directive de la Garde côtière insérée au code, laquelle interdit les initiatives spontanées. Les volontaires sont donc restés chez eux. Qu'est-ce que c'est que cette directive qui empêche de se porter au secours de ses semblables?

Le remorqueur *Cindy Mozel* aurait pu intervenir dans un délai d'une heure s'il avait été appelé; mais non, il a fallu attendre 32 heures. En fait, il n'y a pas eu d'appel général de détresse retransmis sur toutes les fréquences, une fois le signal décodé.

A la base de Comox des Forces armées canadiennes, les hélicoptères Labrador sont normalement prêts à s'envoler à deux heures d'avis. C'est là le délai d'attente pendant les heures d'inactivité. Cette politique dictée par Ottawa est appliqué dans l'ensemble du pays. Mais, ce jour-là, il aurait fallu trois heures et demie ou quatre heures pour amener les appareils là-bas, et ensuite ils auraient eu à refaire le plein à Prince-Rupert. Les hélicoptères n'étaient pas prêts; on dit qu'ils étaient en réparation.

Finalement, le centre de coordination du sauvetage a demandé un hélicoptère américain basé à Sitka, en Alaska, parce que les États-Unis disposaient du matériel et du personnel formés à la recherche et au sauvetage.

Pourquoi je demande une enquête indépendante, monsieur l'Orateur? A cause des dépositions étonnantes faites à l'enquête et dont fait état le rapport du médecin légiste. L'officier de quart n'a pas été appelé à témoigner. C'est le commandant qui a déposé. La garde côtière a soutenu que l'équipage était mort instantanément, et que tout essai de sauvetage eût été vain. Qu'est-ce que c'est que cette façon de faire, monsieur l'Orateur? On connait l'instant de la mort avant de savoir ce qui se passe? On a supposé à distance qu'il n'y aurait pas de navire à proximité et qu'il était inutile de relayer le signal de détresse? Voilà le témoignage que le coroner a recueilli lors de son enquête. Le centre de coordination des services de sauvetage a décidé de retarder l'envoi d'une équipe sous prétexte que la mer était trop mauvaise. Comment peut on faire pareille affirmation quand on ne sait pas où se trouve le navire en détresse ou quand on n'en a qu'une vague idée? Les circonstances dans lesquelles le naufrage du *Lee Wang Zin* s'est produit sont effectivement tragiques. Je ne veux accuser personne dans quelque service que ce soit; c'est maintenant une chose du passé. Cependant, toute une série d'insuffisances,

notamment le matériel inadéquat, les retards dans le départ des équipes, les erreurs de jugement, les vices de forme, le fait de refuser l'aide offerte par d'autres navires se trouvant dans les parages de la tragédie, les faux numéros de téléphone et les problèmes de communications en général, laissent peser une menace terrible.

● (1610)

Ces difficultés ne se sont pas manifestées uniquement dans le cas du *Lee Wang Zin*. Elles ont été observées dans de nombreux cas d'accidents survenus au large de la côte ouest ces dernières années dont la plupart n'ont même pas été rapportés à Ottawa parce que les victimes n'étaient pas assez nombreuses. Quoi qu'il en soit, les problèmes restent les mêmes. Ils se résument à une question de distance et de temps. Sommes-nous en mesure d'arriver sur la scène du désastre assez vite et disposons-nous du matériel de sauvetage nécessaire pour garder en vie des gens emprisonnés dans des endroits submergés?

C'est sur la témérité caractéristique des opérations de sauvetage que font les Britanniques, à bord de canoës, sur le bénévolat et le personnel des Forces armées canadiennes qu'un hélicoptère largue dans l'eau et sur la volonté des gens de se porter au secours de leurs concitoyens que l'on doit tabler pour monter un service de recherche et de sauvetage efficaces. Un porte-parole bien connu de la côte ouest et pas très apprécié a dit en parlant des opérations de recherche et de sauvetage dans notre pays: «Il y a une personne qui travaille pour dix mouches du coche».

Je voudrais raconter l'histoire qui est arrivée à une jeune fille de 17 ans appelée Sandra Klein. Il y a un an ou deux, elle était partie en patrouille avec son père dans les îles de Golfe. Ils ont été appelés pour porter secours aux passagers d'un voilier en feu. De tous les bateaux, c'est le leur qui était le plus près du théâtre de l'accident. Elle a barré à elle seule un baleinier Boston de 17 pieds et a parcouru 17 milles en 27 minutes à des vitesses oscillant entre 25 et 30 nœuds. Une fois sur les lieux, elle s'est aperçue qu'il n'y avait plus personne dans le bâtiment, mais elle a distingué quelque chose qui flottait dans l'eau. Au même moment, elle a vu juste à côté d'elle un YMR-4 de la marine. Ce navire de la marine n'était pas doté d'un canot assez petit pour le lancer à l'eau, mais l'équipe au complet était rassemblé à l'avant du navire, et regardait le corps qui flottait à la surface. Sandra Klein a plongé dans l'eau glacée. Elle a maintenu l'homme hors de l'eau et lui a administré la respiration bouche-à-bouche, sans relâche pendant qu'on les tirait tous deux hors de l'eau. C'était un acte très courageux. Par la suite, l'héroïsme de Sandra Klein a été reconnu à sa juste valeur. Le gouverneur général a accordé une distinction à cette jeune fille de 17 ans dont les efforts ont permis de sauver une vie humaine alors que les hommes de la marine n'ont pas levé le petit doigt.

Je crois que cela démontre le changement d'attitude qui s'impose au sein des équipes de recherche et de sauvetage, surtout sur la côte ouest.

Ce matin encore, au cours d'une conférence à Ottawa, le lieutenant-général K. E. Lewis, chef du commandement aérien chargé des missions de recherche et de sauvetage, a déclaré en réponse à une question: «Les opérations de recherche et de sauvetage s'imposent à l'attention du public». Par conséquent, les décisions relatives à la participation des unités de réserve des Forces armées, ne serait-ce qu'à titre d'auxiliaires, faisaient l'objet de considérations politiques.

Dans un discours préparé à l'intention de la conférence, le lieutenant-gouverneur a félicité les équipes de recherches et de sauvetage d'avoir aidé à sauver la vie des 519 passagers à bord du *Prinzendam* lors d'un incendie dans le golfe de l'Alaska en eaux canadiennes l'automne dernier. Son discours dit ceci, en partie:

Il est intéressant de noter que l'escadrille 442 ayant été alertée à 5 heures le samedi matin, en moins de trois heures elle avait réussi à expédier sur les lieux deux Buffalos, deux hélicoptères Labrador et une équipe médicale complète.

A mon avis, deux heures c'est trop long. Quiconque est tombé à l'eau, surtout en hiver, risque de périr d'hypothermie car elle est mortelle en moins de trente minutes: deux heures c'est bien trop long à attendre.

Le gouvernement a dépensé presque 3 millions de dollars l'an dernier sur la côte ouest où les équipes de recherches et de sauvetage ont répondu à 4,200 appels au secours. C'est dire une moyenne d'environ 12 appels par jour répartis sur toute l'année, y compris l'hiver. Le budget autorise $650 à peu près par opération de recherches et de sauvetage. Les volontaires qui s'efforcent de s'organiser sur le modèle de la brigade de sauveteurs britannique et qui utilisent leurs propres embarcations et leur propre équipement touchent $30 par sortie.

Certains d'entre eux ont communiqué récemment avec le gouvernement pour réclamer une indemnité de $70 par sortie, soit le dixième de ce qu'il en coûte lorsque notre «système en or» intervient. Ils ont demandé seulement $70 par sortie pour payer le carburant, acheter un poste radio, doter leurs embarcations privées de l'équipement de sauvetage nécessaire, mais le gouvernement a refusé. Ces gens-là sont prêts à participer à des opérations de sauvetage, mais le gouvernement ne leur accorde qu'une aide très réduite. En fait, il les traite à certains égards comme des amateurs. Des porte-parole gouvernementaux ont fait des déclarations en ce sens. Un volontaire s'est fait dire de rester chez lui et de ne pas se rendre sur la scène d'un sinistre, que les contribuables préféraient que ce soit un navire du gouvernement qui s'en occupe. N'est-ce pas caractéristique de notre société actuelle, monsieur l'Orateur? Que va donc devenir le volontariat?

La plupart des particuliers qui acceptent de participer à ces opérations de sauvetage sont des marins chevronnés; ils sont pêcheurs, sauveteurs, plaisanciers, capitaines de traversiers, propriétaires de remorqueurs. Ces gens-là pourraient rendre des services très utiles si on savait les encourager. Le peu d'empressement qu'a manifesté le jour de Noël de l'année dernière la Défense nationale, la Garde côtière et les centres de coordination des services de recherches et de sauvetage pour recourir aux services du groupe Rescue 15, un groupe de 40 bénévoles de Prince Rupert démontre bien qu'il y a quelque chose qui cloche dans le système. Je le répète, la Garde côtière a émis une directive ordonnant aux bénévoles de ne pas répondre aux appels de détresse à moins qu'on n'ait recours à leurs services. Cela pourrait coûter encore $30 au gouvernement.

J'ai passé une semaine très agréable au Pays de Galles à visiter les postes britanniques de sauvetage, les postes de surveillance et les postes de contrôle par radio. Les canots de sauvetage y sont entretenus tout comme on entretient les voitures de pompiers dans un service des incendies. Les cuivres y reluisent, mais les bénévoles ont pour mission de surveiller les

plages et de dispenser des cours de sécurité maritime dans leur localité. Ces postes sont établis à des intervalles de dix à vingt milles le long des côtes. Il ne faut aux bénévoles que dix ou vingt minutes et non pas deux ou quatre heures pour arriver sur les lieux d'un accident. Il faudrait organiser aussi sur les deux côtes canadiennes un réseau étroitement relié de postes de sauvetage composés de bénévoles avec qui les services officiels de recherche et de sauvetage administrés par le ministère de la Défense nationale et celui des Transports, travailleraient en collaboration au lieu de leur mettre des bâtons dans les roues.

Nous venons d'apprendre qu'un nouveau poste de secours ouvrira à Ganges, dans l'Île Saltspring. Ce poste est situé à douze milles de la principale voie de navigation. Il a exigé plus de $400,000 de capital de lancement. Il est à trois milles du large et la plupart des grands accidents maritimes, en C.-B., se produisent habituellement dans la principale voie de navigation. Pourquoi ce poste a-t-il été établi à douze milles de la principale voie de navigation? Cela n'a aucun sens. Pourquoi n'avons-nous pas d'hydravion et une équipe de secours aéroportée, sur place ou en réserve, qui soit munie d'équipement de plongée? Pourquoi avons-nous un aéroglisseur qui ne peut pas voler par un vent de 70 milles à l'heure? Pourquoi avons-nous des canots de 100 pieds alors que nous aurions davantage besoin de petites embarcations rapides à bord peu élevé pour aller sauver des naufragés?

Je me rends compte que mon temps de parole tire à sa fin. Je regrette que contrairement à ce qu'on m'avait laissé entendre les ministres ne soient pas présents aujourd'hui. J'aimerais toutefois les prier d'établir une commission d'enquête indépendante, et non encore gouvernementale, pour étudier toute la question de la prestation des services de secours sur la côte ouest, où se trouve la ville de Vancouver, le port le plus achalandé d'Amérique du Nord après New York. Plus de 2,000 bateaux de plaisance, de 5,000 à 6,000 embarcations de pêche et plusieurs centaines de milliers de gens voguent dans ces eaux à longueur d'année. La vie de ces personnes est beaucoup plus importante qu'une question de galons ou que toute autre chose.

• (1620)

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je voudrais féliciter le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) pour son excellent exposé et pour avoir présenté des arguments très cohérents à l'appui d'une motion très valable. J'espère beaucoup que nous disposerons de suffisamment de temps pour voter sur cette motion.

La quesiton que nous devons nous poser en matière de recherches et de sauvetage et l'exposé que vient de faire le député relativement à la tragédie du *Lee Wang Zin* sont certainement tout à fait appropriées. Tout cela, cependant, c'est de l'histoire ancienne, et ce qui importe maintenant est d'en tirer des leçons et d'essayer de rectifier la situation qui a entraîné cet incident. La première leçon qu'à mon avis nous devrions tirer de l'affaire du *Lee Wang Zin* est qu'il vaut mieux prévenir que guérir. C'est un vieux morceau de ferraille qui a quitté l'île de la Reine-Charlotte après avoir été chargé dans des conditions inacceptables. Les armateurs ont délibérément utilisé un pavillon de complaisance afin de n'avoir jamais à verser d'indemnités en cas d'accident. La première chose dont il convient de se souvenir est que nous avons pris des engagements à long terme en matière de prévention des accidents en mer comme dans les airs. C'est la priorité numéro un.

La seconde erreur commise à propos du naufrage du *Lee Wang Zin*, c'est que le navire se trouvait à environ 12 milles au large et qu'on aurait pu facilement le rejoindre par hélicoptère. Lorsque le ministère de la Défense nationale a dépêché ses appareils sur les lieux, en dépit de graves problèmes de communications, les hélicoptères n'ont pu être d'aucun secours. Il ne leur restait plus qu'à recueillir des cadavres. Le premier appareil à arriver sur les lieux fut le Buffalo. Personne ne peut résister à un séjour de trois heures dans l'eau ou bien on se trouve dans un état lamentable. Tout le monde sait qu'on ne peut sauver des naufragés avec le Buffalo. Il faut des hélicoptères.

J'estime, monsieur l'Orateur, qu'il est urgent de répartir le long du littoral de la Colombie-Britannique les cinq hélicoptères promis pour Comox, de telle manière qu'il n'y ait pas plus d'une heure de vol qui sépare un hélicoptère de tout lieu où pourrait se produire un accident. Boeing-Vertol, qui produit les hélicoptères qu'utilise l'armée canadienne, et Sikorsky, qui fabriquait l'hélicoptère à Prince Rupert, ont déclaré qu'il en coûterait certainement moins de 10 millions pour installer les bases le long du littoral du Pacifique et remettre en état les hélicoptères qui y seraient affectés. J'ai soumis une proposition selon laquelle on laisserait trois hélicoptères à Comox, un quatrième serait basé sur le terrain des forces armées canadiennes de Holburg, au nord de l'île de Vancouver et le cinquième sur la base des Forces canadiennes à Masset. J'ai aussi proposé que l'hélicoptère Sikorsky de l'aviation soit adapté aux fins de sauvetage maritime, que l'équipage soit fourni par les Forces armées, que l'appareil serve surtout aux fins de recherche et de sauvetage depuis Prince Rupert et qu'il soit utilisé par un équipage efficace et compétent. Si ce service était assuré le long de la côte de la Colombie-Britannique et du sud-est de l'Alaska, cela signifierait qu'en moins d'une heure de vol on pourrait être sur les lieux de n'importe quel incident maritime ou de n'importe quel accident exigeant une évacuation à des fins médicales.

La plupart des spécialistes avec lesquels je me suis entretenu croient, comme moi—et je suis allé de l'Alaska à l'État de Washington en longeant la côte de la Colombie-Britannique pour constater la qualité des services de recherche et de sauvetage assurés par la Garde côtière—que les hélicoptères sont la solution au problème. Il faut pouvoir amener sur les lieux une équipe qui peut assurer le sauvetage et fournir sur place les services qui s'imposent.

Il faut également étudier la question des bénévoles. Nous nous servons d'hélicoptères à Comox et d'appareils Buffalo au printemps, à l'été et à l'automne pour faire les recherches dans les cas d'écrasement d'aéronefs, et cela représente des milliers d'heures de recherches. Il y a deux ans, deux avions se sont perdus pendant l'été, l'un entre Vancouver et Kamloops, dans une vaste région montagneuse, et un autre dans les environs de Terrace. Des appareils des Forces armées et une patrouille aérienne établie dans le cadre des programme d'urgence provincial ont cherché ces deux appareils.

Ils ont fini par trouver les avions sans dépenser beaucoup d'argent, grâce à l'utilisation d'un plus grand nombre d'aéronefs et d'un personnel entraîné et bien dirigé. Ils ont abattu de l'excellente besogne. L'observation de mon collègue, le député

de Richmond-Delta-Sud, est fort juste: non seulement ces hélicoptères sont disposés le long de la côte de la Colombie-Britannique, mais l'essentiel des services de secours peut arriver sur place en moins d'une heure.

On demande en deuxième lieu que soit mis sur pied un service de volontaires, en particulier une patrouille aérienne civile pouvant opérer dans l'ensemble de la province. Ce service pourrait se mettre au travail dès le déclenchement des radiobalises de secours, aussitôt que le signal d'urgence est donné. Il pourrait alors entamer les recherches et commencer à explorer le territoire. Les forces armées mettent parfois 24 heures pour établir une base d'opérations au sol, mettre au point une méthode de recherche et refaire le plein des aéronefs avant de partir. Il faut aussi tenir compte du coût exorbitant de ces recherches.

On a mentionné la famille Klein, Horst, sa femme et sa fille. Ce qu'on a dit d'eux est absolument vrai, mais même parfois en deçà de la réalité. Cette famille a participé à un grand nombre de sauvetages périlleux. Ils ont été les premiers sur les lieux quand le traversier *Queen of Alberni* s'est échoué à Active Pass. Ils ont été les premiers à prêter main-forte, et ce qui est étonnant, c'est qu'ils n'avaient reçu aucune information du centre de coordination des sauvetages. La nouvelle avait été diffusée par la station CKNW et ils sont arrivés les premiers à Active Pass.

Sandra s'est même jetée à l'eau bien des fois, même si malheureusement elle n'a pas toujours eu de succès, et son courage lui a valu heureusement une décoration officielle. Il faut organiser une service de sauvetage maritime pour toute la côte de la Colombie-Britannique, un service bien équipé dont les dépenses courantes seraient remboursées. On ne peut utiliser un 180 pour seulement $30 à chaque sortie. Car il faut songer au coût de l'essence, à l'usure du moteur, à l'huile, à l'entretien et aux autres dépenses. Si le gouvernement voulait verser une idemnité raisonnable à ceux qui participent à des sauvetages aériens ou maritimes, il épargnerait des milliers de dollars.

Un bon nombre des pilotes qui participent à des opérations de sauvetage sont d'anciens membres des forces armées. Ce sont d'excellents pilotes qui ont une grande expérience des recherches en régions montagneuses. Ils ont tous la compétence nécessaire. Les membres du groupe Rescue 15, que ce soit le groupe des îles de la Reine-Charlotte, de la côte centrale près de Bella Bella, à Powel River, à Campbell River, à North Island, à Gold River et tout le long de la côte, sont des personnes très expérimentées, connaissant bien la côte à ces endroits, étant eux-mêmes pêcheurs, préposés au remorquage maritime ou marins chevronnés.

Cependant, il y a la question du matériel. L'Association canadienne du sauvetage maritime est en voie de formation. Elle n'est pas encore constituée mais elle le sera bientôt. Je pense qu'il faudrait examiner la question de la formation du personnel, de l'aide financière que le gouvernement pourrait lui apporter, surtout de l'équipement qu'il pourrait lui fournir. Avec du bon matériel, des sauveteurs feraient du bon travail.

Je ne donnerai qu'un seul exemple. La plupart des gens qui sont établis à Bella Bella connaissent bien la mer et leur propre région. Dès qu'il y a un problème dans le secteur, si quelqu'un se perd, par exemple, comme cela est arrivé au milieu de l'hiver l'année dernière pendant la campagne électorale, ils organisent des équipes de sauvetage. Nous y étions restés immobilisés parce que des vents extrêmement froids formaient de la glace sur notre avion et le clouaient au sol. Quelques personnes s'étaient perdues. Les gens de l'endroit ont organisé sur place les recherches. Ils ont vérifié tous les coins où les personnes perdues pouvaient être.

Les forces armées ont envoyé un hélicoptère, mais sa radio ne lui permettait pas de communiquer avec l'équipe d'urgence provinciale sur le sol. A cause de cela, l'hélicoptère a effectué des recherches dans tous les secteurs que l'équipe de sauvetage avait déjà couverts et il n'a pas pu vérifier les endroits où ceux qui étaient perdus se trouvaient probablement. C'est bien malheureux, mais dans de tels cas, il faut accorder la priorité aux hélicoptères. Nous devons les répartir le long de la côte pour leur permettre d'arriver plus vite sur les lieux. Deuxièmement, il faut accroître notre aide financière et investir dès maintenant si nous voulons épargner des milliers, sinon des millions de dollars pour les services volontaires.

J'ai fait certaines déclarations bien catégoriques à propos de ce qui s'est passé dans l'affaire du *Prinzendam*. Je pense que tous conviendront que, sans le pétrolier qui a servi de base aux avions de sauvetage, 500 personnes se seraient noyées. C'est vraiment par un heureux hasard qu'un pétrolier se soit trouvé dans les parages et ait pu servir de plate-forme d'atterrissage pour l'hélicoptère qui a évacué les naufragés. A mon avis, c'est uniquement pour cela que ces gens ont pu être sauvés. Sinon, ils se seraient noyés. L'incident du *Lee Wang Zin* est maintenant passé dans l'histoire et nous devrions en tirer une leçon.

● (1630)

Nous devrions tirer profit de l'incident du *Lee Wang Zin*, et je félicite le ministre des Transports (M. Pepin) d'avoir été aussi franc à ce sujet. Je pense que le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) a fait erreur quant à celui qui était chargé de la coordination des services de sauvetage. Il n'a pas eu à témoigner. C'est un jeune officier de la garde côtière qui a témoigné. L'officier chargé de l'opération n'a pas été interrogé lors de l'enquête du médecin légiste pour déterminer ce qui s'était produit. Le ministère de la Défense nationale a mené sa propre enquête interne. J'ai essayé à bien des reprises d'obtenir le rapport de cette enquête. Le ministère a refusé de me le donner. Le ministre des Transports a publié le rapport et fourni du personnel pour témoigner à l'enquête du coroner. Cela a donné aux gens une idée de ce qui s'était passé réellement.

Les services de sauvetage et d'intervention en cas de pollution marine de la garde côtière des États-Unis présentent deux aspects intéressants dont le premier concerne les hélicoptères. Si quelqu'un est porté disparu, un bateau est immédiatement dépêché sur les lieux. On procède à une enquête par téléphone pour s'assurer que le disparu n'a pas débarqué. Ces opérations sont déclenchés immédiatement. Ensuite, trois personnes se rendent à l'hélicoptère dont on fait tourner le moteur. Si, dans les 30 minutes, on n'établit pas de façon catégorique que les disparus ont été retrouvés, l'hélicoptère décolle et se dirige sur les lieux.

Les choses ne se passent pas ainsi au Canada. Nous attendons parfois des heures et des heures avant de déclencher ce genre d'opération. Des équipes de secours devraient se tenir prêtes à intervenir 24 heures sur 24 et se mettre en branle au

bout de 30 minutes ou dès qu'elles peuvent établir la position probable du bateau.

Une autre chose dont nous pourrions nous inspirer c'est des exercices de simulation que font les Américains. Pour l'accident du *Lee Wang Zin* on était dans le cirage total. On ignorait si le bateau avait été perforé, troué ou grignoté par les rats comme on a fini par l'établir. Nous pourrions tirer une leçon de ces erreurs et en faire notre profit.

Je n'ai pas pu participer à des exercices d'observation aux États-Unis, mais je sais que les Américains ont des programmes de simulation. Ils simulent un accident et font intervenir la garde-côtière, la marine, l'aviation et les autres experts. Ils examinent la situation sur un écran de télévision en circuit fermé et critiquent la façon dont le programme de sauvetage s'est déroulé puis suggèrent des moyens d'améliorer les méthodes d'intervention. Cela permet de mettre sur pied un dispositif très efficace.

Dans le sud-est de l'Alaska et la côte sud de Colombie-Britannique, surtout dans la région de Victoria et dans le sud-ouest de l'île de Vancouver, on a d'excellentes chances d'être sauvé par un hélicoptère américain si on est en difficulté, mais les chances ne sont pas si bonnes si on doit être sauvé par un hélicoptère canadien qui ne sera pourtant pas stationné beaucoup plus loin.

Je voudrais nuancer ces propos. J'ai personnellement connaissance d'événements et d'incidents impliquant des membres de l'escadron 442 posté à Comox. Même la garde côtière américaine reconnaît que les Canadiens sont capables d'un plus grand nombre de manœuvres. Par exemple, si un homme est à l'eau, aucun des membres de l'équipage d'un hélicoptère de la garde côtière américaine ne plongera à sa rescousse. Cet homme doit réussir à se suspendre lui-même au crochet ou alors il se trouve dans de jolis draps. On lui enverra peut-être un plongeur de la marine. Les membres de l'escadron 442 ont reçu un entraînement hors pair et leurs accomplissements jusqu'ici ont été excellents.

L'insuffisance du matériel nous cause de grands ennuis. Les ressources affectées au programme sont insuffisantes. Par conséquent, le travail ne peut être effectué. Au fond, il s'agit de difficultés suscitées par le gouvernement au sujet de la répartition des hélicoptères, de la réponse aux appels de secours et de la façon dont il traite les volontaires. Il nous faut investir dans cette ressource fort précieuse, c'est-à-dire les gens qui offrent leurs services par dévouement.

La troisième priorité consiste à coordonner les ressources gouvernementales. Le gouvernement fédéral a posté 14 hélicoptères le long de la côte de la Colombie-Britannique. A certaines occasions, il nous a été impossible d'envoyer un d'entre eux à la recherche d'un naufragé. Même si nous réussissons à en faire décoller un, bien souvent, il n'arrive pas à temps sur la scène du drame.

Par un beau soir de septembre 1979, deux personnes se trouvaient à bord d'un bateau de pêche au large de la pointe nord des îles Reine-Charlotte, non loin de Prince-Rupert. La lune brillait de tout son éclat et les eaux étaient calmes. L'une de ces deux personnes est tombée à l'eau au moment où elle cherchait à effectuer une réparation à l'une des parois du bateau. Le compagnon de ce naufragé a communiqué par radio avec la terre ferme, puis ce fut tout. On ne lui a jamais envoyé d'hélicoptère et, par conséquent, on n'a jamais réussi à trouver le noyé. A cette occasion, par un temps magnifique, les hélicoptères n'ont pas été en mesure de répondre à ce signal de détresse.

Le gouvernement fédéral dispose de 14 hélicoptères et de quelques 200 navires sur la côte ouest de la Colombie-Britannique et, pourtant, nous ne faisons pas un usage efficace de ces ressources. Je ne tiens pas à m'attarder plus longuement sur l'incident de l'hélicoptère de la garde côtière canadienne à Prince-Rupert, mais l'appareil est excellent et, à mon avis, il y aurait lieu de le transformer immédiatement en appareil destiné à assurer les services de recherches et de sauvetage. Il faudrait le détacher auprès des Forces armées canadiennes et l'utiliser dans les services de la garde côtière sauf en cas d'urgence où il assurerait le service de recherches et de sauvetage avec, à son bord, un équipage parfaitement bien entraîné pour trouver et sauver les personnes en détresse.

J'ai encore quelques remarques à faire avant de terminer. Un grand nombre de gens en Colombie-Britannique ont tendance à adopter une attitude très négative à l'égard de ces installations en raison de leur manque de coordination, du mauvais emploi des moyens mis à leur disposition et de leur inaptitude à intervenir à bref délai. Je pense que cette attitude est due à ce genre de petits détails.

Il y a deux semaines, nous avons reçu un appel des personnes chargées de venir en aide au service de secours de la Colombie-Britannique en cas de catastrophes comme les inondations. Les membres de ce groupe d'urgence provincial n'ont jamais pu atteindre certains secteurs de ma circonscription. Ils ont téléphoné aux forces armées canadiennes en demandant si l'on pouvait leur fournir un hélicoptère car ils ne savaient pas ce qu'étaient devenus les habitants de ce secteur. Toutes les communications étaient interrompues mais ils savaient qu'il y avait des inondations sans précédent. La première chose que les responsables de l'Aviation leur ont demandé a été: «Qui va payer?» Voilà le premier mot formulé par la personne qui a répondu au téléphone: «Êtes-vous autorisé à payer ce service?» C'est moi, c'est vous et ce sont tous les Canadiens qui paient cet hélicoptère. Nous le payons pour qu'il soit en mesure d'intervenir immédiatement en cas d'urgence. La première chose à faire aurait été de faire décoller l'hélicoptère immédiatement, de l'envoyer dans le secteur sinistré et de réfléchir après au virement des fonds.

Quelle est l'attitude des habitants de Colombie-Britannique à l'égard des moyens de sauvetage du gouvernement fédéral et des services offerts? Lorsque la première question qu'on vous pose est de cet ordre, on ne peut pas avoir une très bonne opinion, surtout si l'on a vu un certain nombre de personnes se noyer alors que cette tragédie aurait pu être évitée.

Voilà deux ans que je me bats dans ce domaine. J'ai rédigé deux rapports et un document de travail de base. J'ai également réalisé une étude sur les hélicoptères et le coût de leur mise en service, là encore aux fins de discussion. Avec le temps, je pense que l'attitude du gouvernement a changé. L'ex-ministre Otto Lang était d'avis que les services de sauvetage en mer sont des services bénévoles offerts depuis des siècles par les autres navires. Sur ce point, il y a eu un changement. Le gouvernement a entrepris un programme d'amélioration des hélicoptères. Il s'est engagé à acheter un navire de 170 pieds et à avoir dans la région une base dotée d'un certain nombre de navires de 21 mètres. Le gouvernement

a mis sur pied un programme de bateaux de sauvetage qui ont pu intervenir dans environ 20 p. 100 des accidents qui se sont produits au large des côtes de la Colombie-Britannique; il a entrepris un programme d'éducation orienté vers ce domaine de la prévention. Le gouvernement a également étendu ses autres services. Le système de gestion de la navigation maritime est aujourd'hui un service efficace. Tout le sud-ouest de la Colombie-Britannique a accès à ces services, qui comptent des avions, des hydroglisseurs et des navires. Il faut donc en être reconnaissant au gouvernement. Il est conscient de ce problème mais pas de la même façon qu'Otto Lang. Il s'en préoccupe sérieusement.

● (1640)

Cependant, le gouvernement n'est allé ni assez loin ni assez vite. Les services de sauvetage sont encore si mauvais que la vie des gens en est menacée. Il est d'importance vitale de répartir les hélicoptères comme il se doit. Toutes les municipalités et tous les districts régionaux de la côte on écrit au gouvernement pour lui demander d'instaurer ce programme. Pour en assurer l'efficacité, le gouvernement doit avoir recours aux services de volontaires. Enfin, nous devons en arriver à une coordination plus efficace. Nous ne devrions pas permettre que chaque ministère gouvernemental édifie son empire. Il devrait y avoir un meilleure coordination. Je prétends qu'il serait possible d'y arriver par une utilisation plus efficace des ressources. Il devrait y avoir une coordination plus étroite entre les ministères et un autre responsable que le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne). On devrait faire des exercices auxquels participeraient le public et des professionnels pour qu'ils puissent évaluer ce qui se passe.

Je vais reprendre ma place en espérant que l'on adoptera la proposition du député de Richmond-Delta-Sud.

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je prends la parole au nom du ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), qui voulait venir à la Chambre mais qui en a été empêché au cours des deux dernières heures par le mauvais temps qui sévit dans la partie du Québec qu'il visite aujourd'hui. Je tiens à dire au député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) que le ministre avait fermement l'intention d'être ici et qu'il n'y a qu'environ deux heures qu'il a dû changer d'idée.

C'est avec plaisir que je prends la parole au nom du ministre pour aborder la question que la Chambre étudie. Je pense avoir déjà dit un jour, en parlant du genre de travail que nous accomplissons présentement, qu'à mon avis l'heure réservée aux députés est peut-être l'une des périodes les plus importantes prévues par le Règlement. Au cours des 40 dernières minutes, mes amis d'en face ont présenté plus de suggestions qui incitent à la réflexion qu'au cours de tout autre débat à la Chambre.

Permettez-moi de dire, au nom du ministre, que lorsqu'un citoyen sérieux affirme qu'un important service de l'administration laisse à désirer dans sa direction ou dans l'exercice de ses fonctions, et surtout s'il s'agit de sauver des vies et de porter secours à des personnes qui souffrent, il y a lieu d'examiner la situation de près. Tel est bien le cas aujourd'hui avec la motion à l'étude, et le gouvernement s'inquiète bien sûr.

Les Forces armées canadiennes, toujours en état d'alerte et capables d'intervenir assez rapidement en cas d'urgence, sont chargées de la coordination technique des services de sauvetage. Ces services sont assurés à partir de quatre centres de sauvetage situés à Halifax, Trenton, Edmonton et Victoria. Le ministère de la Défense nationale fournit également à chaque région, des moyens d'intervention aérienne sous forme d'appareils spéciaux, d'hélicoptères et d'équipages entraînés. D'autres appareils militaires, qui ont une mission première autre que la recherche et le sauvetage, participent fréquemment aux recherches à titre complémentaire, de même que les appareils des autres ministères et ceux qui sont mis à disposition par de nombreux pilotes civils un peu partout au pays.

Le ministère des Transports est le deuxième grand partenaire de cette activité. La garde côtière fournit des spécialistes maritimes aux centres de coordination, et des navires pour les interventions en mer. D'autres ministères fournissent également sur demande des équipages et des bateaux.

Je précise ce détail pour faire voir que les recherches et le sauvetage ne peuvent être confiés à un organisme unique, mais que, pour les assurer efficacement sans dépense excessive, il faut profiter de tous les moyens appropriés dont les propriétaires et les pilotes offrent de nous aider.

Il est de notoriété que depuis 12 mois, les membres des centres de coordination et des unités opérationnelles de recherches et de sauvetage du pays ont répondu à 10,000 demandes d'aide environ. La façon dont ils s'acquittent de cette tâche témoigne de la compétence, de l'expérience et du dévouement du personnel à qui il est demandé au pied levé de juger de la gravité d'une situation, souvent à partir de détails insuffisants, de mettre en branle les maigres moyens dont ils disposent, au risque de se trouver demuni pour répondre l'instant d'après à des besoins plus pressants, et enfin de tout risquer pour sauver des vies humaines.

C'est le lot quotidien des membres des équipages de recherches et de sauvetage, car les accidents aériens et maritimes ont toujours la malencontreuse habitude de se produire dans des régions difficiles d'accès, sur des mers agitées et de façon général par des conditions atmosphériques difficiles.

La perte de vies humaines par accident est toujours tragique. Toutefois, il faut bien se dire que quel que soit le nombre de personnes qui composent les équipes de recherches et de sauvetage, il n'est pas toujours possible de sauver toutes les vies humaines comme nous le souhaiterions.

C'est à la lumière de cette réalité que deux grandes décisions qui s'avèrent très judicieuses ont été prises à la suite du réexamen général des services de recherches et de sauvetage organisé en 1976. La première visait à créer un comité interministériel chargé des questions de recherches et de sauvetage qui devait conseiller les ministres sur la politique, la planification, les ressources et les questions d'efficacité. Ce comité est présidé conjointement par des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et de Transports Canada et compte également des représentants d'un certain nombre d'autres ministères.

Ensuite, il a été décidé que le gouvernement entreprendrait un programme complet, sérieux et permanent visant à améliorer substantiellement les services de recherches et de sauvetage et à en faciliter l'accès partout au Canada.

Afin de permettre au gouvernement de contrôler régulièrement les opérations de recherches et de sauvetage, on a demandé au comité de soumettre chaque année aux ministres pour fins d'étude un plan annuel mettant l'accent sur la nécessité de répondre rapidement aux demandes d'aide.

Depuis 1976, cinq de ces plans ont été produits. Ils sont en partie conçus à partir d'une analyse détaillée des besoins de chaque région effectuée par des spécialistes de chaque endroit connaissant parfaitement les conditions qui existent ordinairement chez eux. Ces analyses régionales sont ensuite révisées par les ministères compétents, lesquels établissent un plan national d'ensemble assorti de recommandations pour son amélioration. Ce plan est ensuite révisé par le comité interministériel dont je viens de parler et il est finalement soumis à l'approbation du cabinet.

Permettez-moi d'énumérer quelques-unes des initiatives importantes qui ont fait suite, depuis 1976, à la prise de ces deux décisions.

Tout d'abord, le gouvernement a ordonné une étude approfondie des centres de coordination, étude qui a été parachevée récemment. On met déjà en œuvre un certain nombre de recommandations. Je songe notamment à celles qui prévoient des rapports de fonction entre les effectifs de nos Forces armées et ceux de notre garde côtière dans les centres, la modernisation des méthodes et la modification des frontières régionales.

Ensuite, la garde côtière a mis en œuvre un programme quinquennal d'achat et de remplacement de navires de sauvetage qui est un franc succès.

Ensuite, bien qu'on ne puisse pas acheter un hélicoptère de sauvetage parfaitement adapté aux besoins des Canadiens comme on achète du pain à la boulangerie, le gouvernement a ordonné en 1976 que la majorité des hélicoptères de sauvetage en service soient modifiés pour qu'ils puissent servir par mauvais temps ou après la tombée de la nuit. La première étape, qui visait à doter les appareils de meilleurs moyens de communication, de meilleurs instruments de communication et d'un meilleur éclairage extérieur, a été franchie trois ans plus tard, soit en 1979. La seconde étape, soit l'étape actuelle, vise à accroître le rayon d'action des hélicoptères, à les doter d'appareils de levage plus efficaces, de radars pour faciliter les recherches par mauvais temps, ainsi que d'appareils de radio pour améliorer les communications avec les navires. Cette étape devrait être franchie en 1984.

Ensuite, les opérations de sauvetage en Amérique du Nord ont subi un sérieux contretemps en 1977 lorsqu'un problème imprévu s'est déclaré au niveau des piles qui actionnent les émetteurs de repérage de signaux de détresse.

Ces appareils, assurant un service de première alerte en cas d'accident aérien ou maritime, ne sont plus généralement utilisés dans le monde de l'aviation. A la suite du travail tenace du comité interministériel, le ministre des Transports (M. Pepin) a pu m'annoncer récemment qu'il prévoit que ces appareils seront à nouveau généralement utilisés dans les petits avions dès la fin de cette année. La réglementation prévue sera appliquée rigoureusement, et cet appareil constituera à lui seul le facteur le plus important pour accélérer les opérations de sauvetage lors d'accidents d'avion. Il permettra de sauver des vies et de réduire les souffrances. Il permettra également de réduire les heures de vol consacrées chaque année à repérer les sites d'écrasement qui ne sont pas signalés grâce aux radio-balises d'urgence dont j'ai parlé. Cela permettra par ailleurs de libérer des équipages et des appareils pour répondre à d'autres appels de détresse.

Cinquièmement, le Canada participe au projet international de repérage par satellite pour les opérations de recherches et de sauvetage. Lorsque l'utilisation des radio-balises d'urgence se sera généralisée, ce projet accélérera le service de première alerte et le repérage rapide du lieu d'origine des signaux de détresse. On commencera à mettre le système à l'épreuve et à en évaluer l'efficacité dès le lancement du premier satellite en 1982. Une fois réalisé, cet ambitieux projet réduira de beaucoup les pertes de vie et les souffrances attribuables aux désastres aériens et marins.

● (1650)

Le ministère de la Défense nationale a examiné dans quelle mesure l'arme aérienne peut répondre aux accidents survenus sur mer et dans l'air. D'après ses conclusions, les ressources, sont assez nombreuses, bien situées et disponibles pour suffire aux besoins mais des améliorations s'imposent dans certains secteurs. En avril, lorsqu'il étudiera le plan pour 1982-1983, le cabinet décidera de la façon dont on pourra les améliorer.

J'aimerais consacrer ce qu'il me reste de temps à traiter plus précisément du problème soulevé par le député de Richmond-Sud-Delta. Je crois important, pour la gouverne de la Chambre, de l'informer de quelques-unes des initiatives prises par le ministère, en collaboration avec les autres ministères en cause, surtout depuis 1976, date à laquelle a été adopté le système sur lequel reposent les opérations actuelles des équipes de recherches et de secours. Le cabinet s'inquiète de la situation sur la côte ouest, où l'activité maritime est très intense, et surtout sur la partie nord de la côte où les accidents et catastrophes en mer, même s'ils sont encore peu nombreux, semblent se concentrer et multiplier chaque année. En décembre, le cabinet a approuvé une recommandation dans le programme de 1981-1982 relative à une étudie détaillée de la région. Les Forces canadiennes et la garde côtière y procéderont bientôt.

Nos moyens opérationnels sur la côte ouest sont déjà excellents, et les deux exemples suivants le démontrent clairement. Les deux députés qui ont pris la parole avant moi ont déjà fait allusion au premier de ces deux exemples, à savoir la catastrophe du *Prinzendam* où 519 personnes ont été sauvées, sans perte de vie de humaine, dans des conditions atmosphériques difficiles. Il importe de noter que dans la partie sud de la région, l'aéroglisseur de la garde côtière de Vancouver répond fréquemment à des appels de détresse provenant des eaux américaines. De même, Victoria peut compter sur les services des hélicoptères de la garde côtière des États-Unis prêts à décoller à Port Angeles, Washington, et Sitka, en Alaska. Cet arrangement bilatéral est à la fois efficace et économique.

Le 27 et 28 décembre dernier, l'escadrille de Comox a reçu l'ordre de fournir deux hélicoptères pour aider à dégager plus d'une centaine de personnes bloquées par une inondation à Squamish en Colombie-Britannique. Cette mission était périlleuse, surtout la nuit. Le sauvetage a réussi, car les équipages sont intervenus sans tarder, grâce à leur expérience du pilotage dans des conditions exceptionnelles et grâce à la compétence des spécialistes du sauvetage qui ont dû travailler en combinaison de plongée au bout de cables de sauvetage et dans l'obscurité totale.

J'aimerais ajouter que l'analyse rigoureuse de tous les facteurs relatifs aux recherches et au sauvetage de naufragés sur la côte ouest a permis à l'organisme de secours de répondre très efficacement à la demande qui a été particulièrement forte ces dernières années. Je pense surtout à la saison du frai du hareng lorsque, par l'entremise de mesures d'éducation et de prévention de même que par la mise en œuvre et l'emploi judicieux des ressources, nous avons pu réduire considérablement le nombre des pertes de vie attribuables à cette activité relativement nouvelle et dangereuse. Cela prouve d'autant plus, je crois, que le système administratif qui a été mis en place en 1976 donne de bons résultats et permet de répondre plus facilement à des besoins changeants et de mieux utiliser et coordonner toutes les ressources disponibles, c'est-à-dire non seulement celles du gouvernement mais les ressources de particuliers qui se trouvent à proximité du lieu de l'accident.

Même si le gouvernement a grande confiance dans la qualité des ressources matérielles et humaines de la côte ouest, les ministères de la Défense nationale et des Transports ont étudié séparément le problème particulier que pose le nord de la Colombie-Britannique, et en particulier la région de Prince Rupert, en ce qui a trait aux opérations de recherches et de sauvetage. Ces études ont confirmé l'opportunité d'y envoyer à partir de cette année un service vigilant de garde-côte.

Nous ne sommes pas, nous libéraux, insensibles au drame qui s'est produit au large des côtes de la Colombie-Britannique et qui a coûté de nombreuses vies humaines. Il n'en reste pas moins qu'il a été prouvé que, même avec d'énormes moyens, il n'aurait pas été possible de sauver tout le monde. Nous comptons néanmoins entreprendre prochainement une étude approfondie des besoins en aéronefs, étude qui s'avère nécessaire.

Si l'on considère les travaux habituels du comité interministériel, l'étude qu'effectuent chaque année les ministres concernés sur les opérations de recherches et de sauvetage, les énormes progrès qui ont pu être ainsi réalisés par les équipes de recherches et de sauvetage, leur navires et leurs appareils au cours des quatre dernières années, il ne me semble pas nécessaire de mettre actuellement sur pied une commission d'enquête indépendante. La politique suivie actuellement par le gouvernement garantit déjà l'amélioration progressive, régulière et sensible des chances de sauver les passagers et les équipages d'avions ou de navires en détresse. C'est pourquoi nous estimons que la proposition visant à la mise sur pied d'une commission d'enquête indépendante ne se justifie pas, qu'elle serait coûteuse et qu'elle nuirait au processus normal de contrôle et d'améliorations que je viens d'évoquer. C'est pour cette raison que je tiens à dire aux députés qui sont intervenus au cours de ce débat que le ministère de la Défense nationale n'a pas l'intention de retenir cette proposition pour l'instant.

En terminant, les députés comprendront que ma responsabilité première, ces dernières minutes, était de parler au nom du ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) et d'informer la Chambre de la position qu'adopte le ministère à l'égard des questions soulevées par le député de Richmond-Delta-Sud. Si j'en avais eu le temps, à titre de Terre-Neuvien, j'aurais abordé la question des recherches et du sauvetage sur la côte de l'Atlantique. Il y a de nombreux points dont il faudrait discuter en public, mais j'ai décidé de m'acquitter d'abord de ma responsabilité et de répondre le plus directement possible aux préoccupations exprimées par les députés de Richmond-Delta-Sud et de Comox-Powell River (M. Skelly). Je tiens à assurer à ces deux députés que leurs instances seront examinées à la loupe par le ministre de la Défense nationale et d'autres que cette importante question préoccupe. Et j'affirme à ces députés que si des mesures doivent être prises, elles le seront.

M. Knowles: Le vote.

M. Siddon: Pourquoi n'avez-vous pas écouté?

M. Simmons: C'est curieux, mais ce n'est que lorsqu'ils approuvent ce qui est dit que les honorables vis-à-vis s'intéressent à la discussion. Le reste du temps, pour une raison ou pour une autre, ils adoptent hélas des tactiques d'obstruction.

M. Dinsdale: C'est vous qui faites de l'obstruction.

M. Simmons: Je n'ai jamais pensé qu'il convenait de se montrer sectaire au sujet d'une question aussi vitale. Quant à nous de ce côté-ci de la Chambre—et j'espère avoir l'appui de tous les députés—nous avons l'intention . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Knowles: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

[*Français*]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre demeure ajournée jusqu'à lundi prochain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES OTAGES AMÉRICAINS EN IRAN—FÉLICITATIONS POUR L'HEUREUX DÉNOUEMENT DES NÉGOCIATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné les nouvelles selon lesquelles les gouvernements américain et iranien se seraient entendus au sujet de la libération des otages américains en captivité en Iran, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald):

Que la Chambre félicite au nom du peuple canadien le Président Carter et le gouvernement des États-Unis pour l'heureux aboutissement des négociations relatives à la libération des otages et qu'elle souhaite la réunion très prochaine de ces derniers avec leurs familles et leurs amis; et que la Chambre adresse également ses félicitations et ses éloges au gouvernement algérien pour le rôle de premier plan qu'il a joué dans la solution de cette pénible crise internationale.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'INDUSTRIE

McDONNELL DOUGLAS—L'ADJUDICATION DES CONTRATS RELATIFS À LA FABRICATION DU CF-18A—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. L'usine McDonnell Douglas de Mississauga est peut-être la chaîne de montage d'ailes et de queues d'avion la plus efficace d'Amérique du Nord, voire du monde entier. La meilleure preuve, c'est que cet établissement fournit presque à lui seul toutes ces composantes que les usines McDonnell Douglas emploient pour le montage des DC-9 et DC-10. Pourtant, il s'est passé quelque chose et le contrat concernant la fabrication des éléments du Hornet F-18 n'a pas été adjugé à cet établissement mais à une autre usine qui ne sera peut-être pas aussi efficace. C'est pourquoi, je propose, avec l'appui du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Que la Chambre demande au ministre compétent, d'adjuger les contrats relatifs à la fabrication des composantes des F-18 à l'usine la plus efficace et de confier plus spécialement le montage des ailes et des queues de ces avions à l'usine McDonnell Douglas de Mississauga en Ontario.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

ON DEMANDE QU'ILS SOIENT RECONNUS DANS LE PROJET DE CONSTITUTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, étant donné la déclaration louable du premier ministre selon laquelle il faut transformer radicalement la moralité internationale et faire prendre conscience aux gens de leurs obligations envers le Tiers monde, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le premier ministre dirige un mouvement de révolution afin de transformer la moralité politique canadienne et qu'il accepte de reconnaître l'obligation historique du Canada envers ses autochtones en insérant sans équivoque leurs droits dans la nouvelle constitution canadienne.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LES CONTRATS RELATIFS AU CF-18A—L'EXAMEN DES OFFRES REÇUES DES SOCIÉTÉS CANADIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que l'avionnerie McDonnell Douglas a mis à pied vendredi dernier plusieurs centaines de ses employés de Malton, ce qui porte à 600 le nombre des licenciements effectués depuis l'été dernier et étant donné qu'on adjuge présentement les contrats de construction pour certaines parties de l'avion CF-18, je propose, avec l'appui du député de London-Middlesex (M. Bloomfield):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement examine à fond et impartialement les offres reçues des compagnies de construction aérospatiale de la région de Rexdale, Malton et Brampton afin de renforcer le plein emploi et la vigueur économique dans cette industrie productive.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord avec cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1410)

L'AVORTEMENT

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE CAS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion au nom de ceux qui ne peuvent pas se faire entendre. Statistique Canada a publié une semaine avant Noël des statistiques épouvantables qui relèvent une autre augmentation alarmante du recours à l'avortement comme moyen de limitation des naissances; étant donné plus précisément que l'avortement a fait l'an dernier 18 victimes innocentes pour 100 naissances vivantes et que, rien que pour ma province, la Colombie-Britannique, cette proportion atteint 34 avortements pour 100 naissances vivantes, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) et par un bon nombre de députés avec qui j'en ai parlé:

Que la Chambre observe deux minutes de silence à la mémoire des 65,135 petits Canadiens qui ont été supprimés par l'avortement pendant l'année dernière, et que la Chambre avoue, pour sa plus grande honte, que ces actes ont été perpétrés avec le consentement du gouvernement du Canada.

Mme le Président: La présentation de cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

NORMAN WELLS-ZAMA LAKE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, je prends la parole pour proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné les retards impardonnables attribuables au fait que les libéraux se sont faits prier pour autoriser la construction du pipe-line projeté de Norman Wells à Zama Lake, ce qui entraîne de graves problèmes économiques et beaucoup d'incertitude dans le district de Mackenzie, sans parler des retards dans la réalisation des objectifs du Canada, soit l'autosuffisance et la création d'emplois, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que l'autorisation soit accordée d'accélérer la mise en valeur des gisements pétrolifères de Norman Wells et de construire le pipe-line de Norman Wells à Zama dans les plus brefs délais possibles.

Mme le Président: La mise en délibération de pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

LA CONSTITUTION—LE REPORT DU PROGRAMME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion. La semaine dernière, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a confirmé que le gouvernement était sur le point de lancer une nouvelle campagne publicitaire sur la constitution dans les média de notre pays. Au nom de l'unité nationale et du bon sens, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de ne pas lancer de campagne de publicité concernant la constitution pendant que le Parlement du Canada étudie le projet de résolution portant sur la constitution.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il ce consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SPORTS

FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE CANADIENNE DE SKI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'un skieur canadien, Steve Podborski, a remporté la fin de semaine dernière, une troisième victoire consécutive en ski alpin, en Autriche, et étant donné que c'est le premier athlète nord-américain à réaliser un tel exploit depuis Nancy Greene, je propose, appuyé par le député de York-Est (M. Collenette):

Que la Chambre reconnaisse, au nom de tous les Canadiens, l'importante contribution de M. Podborski et de l'équipe canadienne de ski à la réputation du Canada sur la scène sportive internationale de même qu'à notre sentiment national de fierté et d'amour-propre.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Cette motion est une motion de félicitations. Je constate que la Chambre admire énormément ce grand skieur, mais nous ne devrions pas être saisis de motions de félicitations en vertu de l'article 43 du Règlement.

L'EMPLOI

LA MISE AU POINT D'UNE POLITIQUE DE CRÉATION D'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question d'ordre économique et d'intérêt national extrêmement urgente. Jusqu'à présent, la politique économique suivie par le gouvernement a eu pour principal effet de réduire considérablement le nombre réel d'emplois créés par le secteur privé: 75 p. 100 en un an. Quant au programme d'aide aux localités les plus touchées par les licenciements dans le secteur industriel dont on a annoncé ce matin le lancement, même s'il s'agit d'une bonne nouvelle, il ne permettra de résoudre qu'une part infime des problèmes. C'est pourquoi je propose, appuyé en cela par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de convoquer sur-le-champ une conférence nationale réunissant des représentants du secteur privé, des syndicats et du gouvernement pour qu'ils mettent au point un plan de création d'emplois dont notre pays n'a jamais autant eu besoin.

Mme le Président: Pour être étudiée, une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 45—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Il y a en Alberta 29 centres de santé et, dans l'ensemble du Canada, un nombre considérable de postes de secourisme et de centres de soins infirmiers qui assurent tous des services essentiels, notamment des services d'hygiène préventive et de secourisme ainsi que des services médicaux permanents. Étant donné qu'en vertu de l'article 45 de la loi sur la taxe d'accise ces centres n'ont pas droit à l'exemption de la taxe de vente fédérale dont jouissent les institutions publiques reconnues, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre examine la possibilité de modifier les critères d'admissibilité prévus à l'article 45 de la loi sur la taxe d'accise afin que ces centres soient exemptés de la taxe de vente aussitôt que possible.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IRAN—LA LEVÉE ÉVENTUELLE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à la libération imminente des otages américains détenus en Iran. Le premier ministre peut-il faire savoir à la Chambre quand et dans quelles circonstances il a l'intention de lever les sanctions économiques imposées par le gouvernement canadien contre la république islamique d'Iran?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, un accord a bien été conclu entre les gouvernements iranien et américain, mais, à ma connaissance, les otages n'ont pas encore quitté l'aéroport de Téhéran. Comme nous avions dit que les sanctions seraient maintenues tant que l'Iran bafouerait ainsi le droit international, je recommanderai certainement à mes collègues que nous levions les sanctions relativement vite. Contrairement à ce qui se produit dans d'autres pays, cela nécessitera au Canada une mesure législative, car les sanctions ont été imposées au moyen d'une mesure législative. Je crois donc que nous devrons voter une loi à la Chambre à cet effet.

M. Clark: Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudra bien vérifier tous les éléments de sa réponse afin de s'assurer qu'il n'a commis aucune erreur par inadvertance.

L'IRAN—LA REPRISE ÉVENTUELLE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES NORMALES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, permettez-moi donc de poser au premier ministre une question qui porte sur sa politique. Peut-il me dire dans quelles circonstances et moyennant quelles conditions il se propose, à titre de chef du gouvernement, de reprendre des relations diplomatiques normales avec l'Iran?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne peux vraiment rien ajouter à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà dit. La politique adoptée lors de la prise des otages, tout d'abord par le gouvernement du très honorable représentant et ensuite par le mien, visait à exercer des pressions sur l'Iran en vue de lui faire libérer les otages. Je suis d'avis, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'est aussi à en juger par sa réponse que quand les otages auront été évacués d'Iran—ce qui soit dit en passant n'a pas encore été accompli—il faudra faire des démarches en vue de normaliser aussitôt que possible nos relations avec l'Iran.

Questions orales

L'IRAN—LE REMBOURSEMENT DES DETTES CONTRACTÉES ENVERS LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse tant au premier ministre qu'au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'un ou l'autre pourrait-il nous dire si les dettes contractées par le gouvernement iranien envers la Société pour l'expansion des exportations lui ont été remboursées dans les délais prévus et si la question de l'indemnisation de cette société et des firmes canadiennes qui ont dû abandonner leurs projets en Iran ou qui les ont vus annulés avant la chute du régime du chah sera réglée avant le rétablissement de relations diplomatiques et commerciales normales et régulières entre notre pays et l'Iran?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je dois prendre la question en note. Je peux dire cependant que s'il reste des problèmes qui n'ont pas encore été réglés dans nos relations économiques avec l'Iran, nous devrions en tenir compte avant d'abroger la loi spéciale que nous avons adoptée.

LES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE PROJETTE DE SE RÉUNIR AVEC LE PRÉSIDENT ÉLU

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui, lors d'un récent voyage, a pu visiter certains pays mais, comme nous le savons tous, n'a pas réussi à en visiter d'autres. Du nombre de ces contacts faits au petit bonheur, il en est un que le premier ministre a raté en refusant d'accueillir le président élu des États-Unis ici à Ottawa en janvier. A cause de l'importance énorme de nos relations bilatérales avec les États-Unis, le premier ministre peut-il nous dire s'il projete de rencontrer le président Reagan?

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, lorsque le bureau du président élu a proposé une rencontre, la date prévue aurait coïncidé avec la fin de ma visite au Nigeria et le début de mon séjour au Sénégal. J'ai cru qu'il serait malséant de ma part de décommander les réunions prévues avec ces deux pays parce que le bureau du président élu proposait une rencontre peu de temps après son arrivée au pouvoir. Sauf erreur, des entretiens se poursuivent entre notre ambassadeur, M. Towe, et certains membres de l'entourage du président élu, M. Reagan, qui étudient certaines dates mais aucune ne m'a encore été proposée.

Mlle MacDonald: Madame le Président, j'espère qu'on nous l'annoncera sans tarder car, à mon avis, les Canadiens sont unanimes à espérer que les relations avec les États-Unis seront beaucoup plus solides qu'elles ne l'ont été récemment. A ce sujet, j'aimerais adresser une question supplémentaire au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est à propos des observations d'Alexander Haig, le prochain secrétaire d'État américain, qui a déclaré l'autre jour qu'il fallait renégocier l'accord sur les pêches de la côte est. Par la suite, le sénateur Percy a lui-même déclaré que les parties devraient se faire des concessions. Le gouvernement a-t-il fait savoir au nouveau gouvernement américain, tout comme il l'a déjà fait savoir à trois reprises au gouvernement actuel, que ni le Canada ni le Parlement n'ont intérêt à renégocier ce traité, car nous l'estimons déjà parfaitement équitable pour les deux parties?

M. Trudeau: Madame le Président, sans doute l'honorable représentante se rend-elle compte que nous aurions bien du mal à donner suite à la fois aux deux demandes que renferme sa question. Après avoir signalé qu'il y aurait lieu d'améliorer progressivement nos relations avec les États-Unis, elle nous exhorte, avant même que le nouveau président n'assume ses fonctions, à ne pas modifier d'un iota le traité que nous avons négocié avec le gouvernement actuel. Je serais plutôt en faveur de sa seconde idée, mais sans doute l'honorable représentante se rend-elle compte que si nous défendons mordicus les intérêts du Canada, ce ne sera pas toujours du goût des États-Unis.

M. Clark: Quelle supercherie!

Mlle MacDonald: Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Peut-être se rappelle-t-il—je vais lui rafraîchir la mémoire—qu'à au moins trois occasions différentes, la Chambre a adopté à l'unanimité des motions stipulant que le traité sur les pêcheries de la côte est devait être accepté tel quel, et qu'il ne saurait faire l'objet de modifications à la suite d'arrangements avec le Sénat américain, ce que semble rechercher le sénateur Percy en collaboration avec notre ambassadeur à Washington. J'aimerais que le premier ministre signifie que le Canada ne peut accepter pareils arrangements, que nous ne ferons aucune concession relativement au traité sur les pêcheries de la côte est, que nous ne céderons à aucune pression que ce soit de la part du Sénat américain ou de quiconque, et s'il exprime ce point de vue, le premier ministre constatera . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre.

M. Clark: Oh! madame le Président.

Mme le Président: Madame le député aurait-elle l'obligeance, étant donné surtout que je lui ai donné la possibilité de poser une question supplémentaire, de la poser immédiatement?

M. Trudeau: Madame le Président, si l'honorable député se reporte à ma réponse antérieure elle devra reconnaître que j'étais d'accord avec elle.

Mlle MacDonald: Il n'y aura pas de concessions.

M. Trudeau: Je signalais seulement qu'adopter à l'avance une attitude intransigeante n'est pas de nature à faire améliorer nos relations avec les États-Unis.

Mlle MacDonald: Bien sûr que si.

M. Trudeau: C'est tout ce que j'ai fait remarquer. Je voudrais rappeler au député que le traité sur les pêches a été négocié sous notre gouvernement essentiellement par le ministre des Pêches qui était alors le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jamieson, lequel a été grandement assisté par l'actuel ministre des Finances. C'est un accord qui a été réalisé en commun par notre gouvernement et celui du Président Carter. La Chambre l'a d'ailleurs approuvé et nous sommes reconnaissants à l'Opposition du soutien qu'elle nous a accordé dans cette affaire.

Mlle MacDonald: Tenez-vous en à ses termes.

M. Trudeau: L'honorable député m'invite instamment à m'en tenir à ses termes. J'emporterai ce message et en ferai part au Président désigné Ronald Reagan quand je le verrai.

Mlle MacDonald: Cela pourrait prendre six mois.

* * *

• (1425)

LES RELATIONS NORD-SUD

LES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS LES PAYS DU TIERS MONDE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question porte sur le voyage que vient d'effectuer le premier ministre et sur les inquiétudes qu'il a exprimées tout récemment au sujet des problèmes du Tiers monde. Le premier ministre peut-il nous expliquer brièvement pourquoi le gouvernement canadien n'a pas, depuis dix ans, respecté ses propres engagements vis-à-vis des pays du Tiers monde et, compte tenu de ce manquement, comment il peut s'attendre à ce que l'on prenne au sérieux la position actuelle du gouvernement du Canada à cet égard?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que le député et son parti n'ont jamais vraiment pris au sérieux les initiatives du gouvernement. Toutefois, je lui assure que les chefs d'État que j'ai rencontrés au cours de ce récent voyage prennent notre gouvernement au sérieux et, tout en admettant que les pays du Nord, dont le Canada, n'ont pas accompli autant qu'ils auraient souhaité, ils reconnaissent la sincérité et les efforts du Canada dans le but d'en arriver à des solutions à ces problèmes mondiaux.

M. Broadbent: Madame le Président, le premier ministre sait fort bien que nous nous situons derrière tous les pays scandinaves à cet égard, derrière les Pays-Bas et derrière bien d'autres pays industrialisés. Comme c'est son gouvernement qui, en 1975, a promis de verser 0.7 p. 100 du produit national brut aux pays du Tiers monde et comme depuis lors, notre contribution s'écarte chaque année un peu plus de cet objectif au lieu de s'en rapprocher, au point que l'an passé, elle ne représentait qu'environ la moitié de la somme que le gouvernement s'était engagé à verser aux pays du Tiers monde, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement du Canada poursuit toujours cet objectif et quand il envisage de respecter ses engagements?

M. Trudeau: Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà fourni la réponse à cette question lors d'une conférence de presse, le mois dernier, je crois, où il a affirmé que nous devrions atteindre, en 1985, le niveau de .5 p. 100 et que nous prévoyons atteindre .7 p. 100 d'ici 1990. Le député prétend qu'en ce qui concerne le taux d'aide que j'avais fixé pour notre pays, nous n'avons pas progressé depuis 1975. Il a raison en effet. Il reconnaîtra tout de même qu'entre 1968 et 1975, sauf erreur, le volume absolu de l'aide accordée par le Canada aux pays défavorisés a crû considérablement et, par voie de conséquence, la contribution que notre pays tout entier a apportée au règlement des problèmes des pays du tiers monde par le biais de divers programmes, entre autres ceux de l'ACDI. Des progrès ont donc été réalisés.

Je tiens à rappeler au député que vers 1975, le Canada et d'autres pays en développement ont connu des difficultés économiques graves. Je ne peux que regretter que nous n'ayons pu alors maintenir l'aide que nous accordions à l'étranger et espérer qu'à l'avenir, avec la collaboration du député nous puissions faire mieux.

M. Broadbent: Madame le Président, le premier ministre sait qu'un certain nombre de pays ont respecté leurs engagements et les ont même parfois dépassés et ce, en dépit des problèmes économiques qui se posent dans le monde depuis 1975 et dont il a parlé. Le premier ministre vient de dire que le gouvernement ne pourra pas respecter ses engagements, autrement dit qu'il ne pourra pas consacrer 0.7 p. 100 du PNB à l'aide internationale avant 1990, c'est-à-dire avant une quinzaine d'années. C'est à peu près le temps qu'il faudra au gouvernement canadien pour s'approprier notre secteur énergétique, si le premier ministre reste au pouvoir.

Étant donné qu'actuellement près de 450 millions de personnes de par le monde sont sous-alimentées et que notre pays excelle, entre autres choses, dans la production des denrées alimentaires, le premier ministre est-il disposé à augmenter le budget de 1981 du programme alimentaire mondial qui, est inférieur en chiffres réels à celui de l'année dernière? En d'autres mots, le gouvernement est-il disposé à honorer une partie des promesses qu'il a faites aux démunis du monde qui ont tant besoin d'aide?

• (1430)

M. Trudeau: Madame le Président, dans le même ordre d'idées, je signale au député qu'il y a à peine quelques jours, au Sénégal, notre gouvernement s'est engagé à accroître son assistance d'environ 5 millions de dollars simplement dans le domaine alimentaire, afin d'aider ce pays à surmonter la crise actuelle. Je conviens certes que nous pourrions faire beaucoup plus dans le domaine agricole. J'ai discuté de ce problème notamment au Sénégal et au Brésil. Je dois rappeler à l'honorable représentant qu'une aide alimentaire de ce genre risque d'être inefficace, comme le fait ressortir le rapport auquel ont souscrit les députés de son parti, le récent rapport du comité parlementaire des relations Nord-Sud. On y reconnaît qu'il faut également aider à améliorer l'agriculture dans ces pays et ne pas se contenter de fournir des aliments, ce qui les empêcherait à la longue de résoudre leur problème. Le gouvernement tente de leur fournir une aide alimentaire et aussi de leur apprendre diverses techniques, notamment la technologie agricole.

Pour en revenir au préambule du député, il est vrai que le Canada ne figure pas parmi les pays les plus généreux dans son aide au tiers monde, mais il ne compte pas non plus parmi les plus chiches. Loin de là. Notre pays se classe un peu au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, je crois. Puisque le parti du député tient à ce que le gouvernement atteigne beaucoup plus rapidement l'objectif de .7 p. 100 qu'il s'est fixé, je me ferai un plaisir d'étudier toutes les suggestions qu'il fera.

M. Broadbent: Ce ne serait pas trop tôt.

M. Trudeau: Le député dit que ce ne serait pas trop tôt. Évidemment, il lui est facile de dire cela puisqu'il n'a jamais eu et n'aura probablement jamais la responsabilité du pouvoir . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . mais je suis disposé à chercher avec le chef du Nouveau parti démocratique ou son critique financier officiel les moyens de réduire les dépenses du gouvernement au Canada pour faire profiter le tiers monde de ces économies. Je serais très heureux qu'il y ait à la Chambre une entente bilatérale et même trilatérale à ce sujet.

M. Lawrence: Si vous commenciez par réduire le budget de la campagne publicitaire sur la constitution?

M. Broadbent: Parfait; nous acceptons l'invitation.

M. Clark: Madame le Président, le Règlement de la Chambre s'applique-t-il aussi au premier ministre ou seulement à ce côté-ci de la Chambre?

Mme le Président: Je crois que le premier ministre attend que l'ordre soit revenu pour finir de répondre à la question.

LE RECYCLAGE DES EXCÉDENTS DES PAYS DE L'OPEP—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Avant d'aller à l'étranger pour tenter d'influencer d'autres hommes d'État à propos des relations Nord-Sud, il faudrait commencer par appliquer ici même une politique solide. Or, dans son dernier rapport publié la semaine dernière, l'Institut Nord-Sud, qui est un organisme indépendant, affirme que la stratégie de développement international mise au point il y a cinq ans par le gouvernement canadien s'est révélée un échec sur treize points différents. Le premier ministre dirait-il à la Chambre quelles seront les priorités de son gouvernement en vue de renforcer la politique canadienne et de nous conférer une certaine crédibilité dans les négociations internationales?

Plus précisément, le premier ministre est-il prêt maintenant à s'attaquer au problème le plus grave des relations Nord-Sud, soit la dette exorbitante des pays les moins développés importateurs de pétrole? Le premier ministre est-il disposé à appuyer les négociations internationales qui aboutiront au recyclage des énormes excédents des pays de l'OPEP, et à accélérer ce mouvement en donnant plus de poids aux pays de l'OPEP au sein des organismes financiers internationaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question du député est très à propos et sa suggestion fort valable. Soit dit en passant, je crois que le chef du parti du député aurait intérêt à relire la question, notamment le passage où il est dit que les voyages à l'étranger des dirigeants du gouvernement canadien peuvent contribuer à favoriser le dialogue Nord-Sud.

Une voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Ces éclats de rire émanent de quelqu'un qui convoite le poste de son chef, mais je peux lui dire qu'il n'a aucune chance. Son chef lui est très supérieur.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, le député d'Edmonton-Sud a fait valoir exactement le même argument que j'ai exposé à plusieurs reprises dans chacun des pays que j'ai visités. J'avais également abordé ce point lors de mon voyage en Arabie Saoudite, en novembre dernier. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons tenté de convaincre ces divers pays d'accepter la création d'un organisme énergétique affilié à la Banque mondiale, et dont le rôle serait précisément de chercher à atteindre les trois objectifs décrits par le député: aider à recycler les dollars des pays de l'OPEP, permettre le transfert de technologie afin de trouver de nouvelles ressources énergétiques dans les pays les moins développés, et accroître la voix délibérative de l'OPEP.

Je signale que l'idée fait son chemin, je pense. Il y a eu en décembre une réunion à laquelle étaient représentés certains pays avec lesquels j'ai eu des consultations. Mais en ce qui concerne le gouvernement canadien, le député remarquera que dans le budget on avait prévu je pense 250 millions pour les affecter à une filiale de Petro-Canada, afin que nous puissions faire cela au moins bilatéralement, si par un hasard quelconque la filiale de la Banque mondiale ne s'en chargeait pas.

M. Roche: Madame le Président, si en 12 ans le gouvernement du premier ministre avait fait autant pour les relations nord-sud que le chef de l'opposition au cours de son bref passage au pouvoir, le gouvernement canadien jouirait d'une bien meilleure crédibilité aujourd'hui en ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Roche: Je demanderai au premier ministre s'il a l'intention de donner suite aux recommandations qui figurent dans le rapport du groupe de travail sur les relations Nord-Sud, qui a reçu ici l'appui de tous les partis. Il y a plusieurs mois, dans son rapport provisoire, le groupe de travail a recommandé que le Canada appuie, pour sortir de l'impasse, les quatre mesures d'urgence recommandées par le rapport Brandt, qui a reçu un excellent accueil international: premièrement, augmentation de 4 milliards de l'aide annuelle; deuxièmement, stratégie énergétique internationale; troisièmement, programme alimentaire mondial; quatrièmement, amorce d'une réforme de l'ordre économique mondial. Est-ce que le premier ministre a l'intention d'appuyer l'adoption immédiate de ces mesures d'urgence pour faire sortir de l'impasse les relations Nord-Sud?

M. Trudeau: Madame le Président, je veux bien reconnaître avec le député que si son parti et son chef étaient restés au pouvoir, ils auraient peut-être fait un excellent travail dans le domaine de l'aide étrangère. Je faisais justement remarquer au député qu'il y a quelques jours, son chef s'est plaint de ce que je me préoccupais trop des questions Nord-Sud et pas assez des questions économiques du Canada. Voilà ce que je voulais faire remarquer. Je suis d'accord pour dire avec le député qu'il faudrait faire plus, et j'espère que son point de vue l'emportera

sur celui de son chef lorsque nous aurons à traiter de ces questions.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME CONCERNANT L'INDUSTRIE ET LA MAIN-D'ŒUVRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Au cours de la journée, il a tenu une conférence de presse pour annoncer un programme spécial au lieu de le faire à la Chambre. Au cours de cette conférence de presse, le ministre du Travail a fait observer qu'aucun des ministres ne savait encore dans quelles proportions les 350 millions de dollars du budget seraient répartis entre l'achat de matériel, la location de services onéreux d'experts-conseils et les subventions aux particuliers. Dans son exposé budgétaire du 28 octobre, le ministre des Finances a annoncé que la moitié de ces fonds serait affectée à la politique sociale. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que la moitié de ces 350 millions de dollars, soit 175 millions de dollars, seront effectivement réservés à la politique sociale et serviront à venir en aide aux particuliers, ou croit-il, à l'instar du ministre du Travail, que cet argent pourra servir à l'achat de matériel ainsi qu'à la rémunération d'experts-conseils?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député de Calgary-Ouest, qui, de toute évidence, était présent à la conférence que le ministre du Travail, le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même avons donnée sur le contenu du programme, n'a pas suivi attentivement l'exposé du programme s'il pense que ces fonds serviront à payer les services onéreux d'experts-conseils, et le reste. La partie du budget destinée au développement économique sera attribuée sous forme de subventions aux entreprises pour qu'elles créent de nouveaux emplois dans les collectivités qui ont connu un ralentissement économique, des licenciements ou la fermeture d'usines. Nous estimons absolument essentiel de ne pas nous contenter de maintenir des collectivités, mais de les aider à croître, à se développer et à attirer de nouvelles industries. Tel est l'objectif de la moitié du programme.

L'autre partie du programme comporte d'importantes mesures d'aide destinées à former les travailleurs à de nouveaux genres de travail en vue de créer de nouveaux débouchés professionnels.

Voilà en gros comment se divise le programme. L'affectation des fonds dépendra des entretiens que nous aurons dans ces collectivités avec les organismes et les comités qui ont pour rôle de nous informer des priorités que ces collectivités se sont fixées sous le rapport de l'aide et de la main-d'œuvre.

• (1440)

M. Hawkes: Madame le Président, j'en conclus que nous ne pouvons pas avoir cette assurance, qu'en fait nous allons confier les dépenses à des groupes désignés.

Je passe à une autre question. Deux des programmes annoncés ce matin sont, l'un un programme transférable de soutien du revenu pour les personnes de 45 ans et plus et l'autre, un programme de retraite anticipée pour les personnes de 54 ans et plus. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance absolue que ces deux programmes ne seront pas déclarés illégaux si la loi constitutionnelle de 1980 est adoptée? Peut-il assurer à la Chambre que rien dans ces programmes n'ira à l'encontre de la loi constitutionnelle de 1980?

M. Axworthy: Absolument rien de ces programmes ne sera illégal. Quand la constitution sera adoptée, les Canadiens auront tous droit à la mobilité totale.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DES BERMUDES

Mme le Président: A ce moment-ci, je voudrais vous signaler la présence à notre tribune de l'honorable John Swan, ministre de l'Intérieur des Bermudes.

Des voix: Bravo!

L'INDUSTRIE

McDONNELL DOUGLAS—LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES CANADIENS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Ce matin, le ministre de l'Industrie et du Commerce a annoncé, conjointement avec le ministre du Travail et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qu'au cours des trois prochaines années un montant de 44 ou 45 millions de dollars serait consacré à la création d'emplois. Étant donné le besoin pressant de nouveaux emplois, qui se fait sentir au Canada et que nul ne conteste, je me demande si, compte tenu des 4 milliards de dollars des contribuables que le gouvernement a octroyés à la McDonnell Douglas, le premier ministre pourrait signifier à cette société qu'elle est tenue de créer au Canada des emplois destinés aux 1,000 travailleurs qui seront licenciés sous peu de même qu'aux Canadiens à qui ces dépenses considérables pourraient et devraient permettre de travailler.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, il va de soi que le gouvernement accorde une grande importance à la question soulevée par le député. Je lui signalerai cependant que les compensations négociées par le gouvernement en contrepartie de l'achat des F-18 s'élèveront à plus de 3.2 millions de dollars d'ici 1995. Naturellement, le gouvernement tient vivement à contrôler la façon dont ces compensations totales seront réparties entre les régions en vue d'assurer une création nette d'emplois au Canada, par suite des investissements qui seront effectués principalement dans l'industrie aéronautique à laquelle le député s'intéresse et qui représenteront environ 60 p. 100 de la valeur de ces compensations.

M. Deans: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire, mais je ne sais pas trop qui y répondra. Je la poserai de toute façon dans l'espoir que quelqu'un connaîtra la réponse. Le chiffre pour 1995 ne nous est d'aucune utilité. Il y a maintenant des dizaines de milliers de chômeurs, et McDonnell-Douglas a de plus licencié un millier de travailleurs. Nous allons dépenser quatre milliards de dollars. Pourquoi ne pouvons-nous pas exiger que McDonnell-Douglas crée aujourd'hui au Canada des emplois pour ceux qui sont en chômage maintenant et qui n'auront peut-être pas besoin d'emploi en 1995?

M. Blais: Madame le Président, selon les modalités de l'entente signée avec McDonnell Douglas, la société doit lancer des appels d'offres sur le marché, y compris au Canada, pour les sous-contrats prévus dans l'entente. Je sais que le député songe à l'ensemble de travaux structuraux pour le F-18 qui comprennent quatre éléments. Comme le ministre d'État chargé des petites entreprises l'a signalé au début de la semaine dernière, les soumissions ont maintenant été reçues, elles sont en train d'être examinées, et McDonnell Douglas ainsi que le gouvernement feront sous peu une déclaration commune à ce sujet.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE

ON DEMANDE COMMENT PROGRESSENT LES PRÉPARATIFS RELATIFS À LA CONFÉRENCE DE JUIN PROCHAIN SUR LE DIALOGUE NORD-SUD

M. Herb Breau (Gloucester): Madame le Président, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si ses discussions avec les chefs d'État qu'il a rencontrés lors de son récent voyage, particulièrement le président du Mexique, l'auraient assuré que la conférence de juin prochain sur le dialogue Nord-Sud progresse dans ses préparatifs? Et pense-t-il après ses discussions avec plusieurs chefs d'État que cette conférence de juin en arrivera à des conclusions importantes, particulièrement dans les questions de réforme du système monétaire, du Fonds monétaire international, de commerce et de recyclage des pétro-dollars?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, en répondant au député de Gloucester, je voudrais exprimer ma pensée en disant franchement que je suis d'un optimisme modéré. J'ai parlé au président Portillo et au chancelier Kreisky, les deux coprésidents de cette organisation des sommets proposés pour le mois de juin. J'ai indiqué l'appui total et complet de notre gouvernement, à la fois comme participant et aussi comme conseiller, si on voulait nous consulter davantage. Mais je ne peux pas dire si les préparatifs vont bon train ou non. Je pense que je suis optimiste quant à la tenue de cette conférence, mais il y a des indications à l'effet que d'autres pays ont des doutes.

Nous ne savons pas, notamment, si les États-Unis voudront participer ou non. Je pense que plusieurs des pays invités relieront leur acceptation ou non à la décision du président des États-Unis. Ce n'est pas notre cas, je le signale au député. Nous aurions l'intention de participer, de toute façon, si la conférence a lieu.

Mais je veux simplement rappeler à l'honorable député que mon but principal en entreprenant cette tournée n'était pas de préparer la conférence Nord-Sud du mois de juin qui est la responsabilité des deux coprésidents, mais plutôt d'assurer que la conférence qui doit avoir lieu ici à Ottawa en juillet et qui aura le Nord-Sud comme l'un de ses sujets principaux, soit le mieux préparée possible, et c'était là le but principal de ma tournée.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENLÈVEMENT DE JAMES CROSS—L'ARRESTATION D'UN SUSPECT

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Comme le tribunal a tenu la dernière audience du procès du sixième homme qui a participé au kidnapping de James Cross, Nigel Barry Hamer, lequel a plaidé coupable à quatre chefs d'accusations graves relatifs à l'enlèvement commis par le FLQ pendant la crise d'octobre 1970, comme la plupart de ces arrestations ont été faites sous la direction de la GRC, comme la complicité de M. Hamer a été établie peu après l'enlèvement, que la police a exercé une surveillance constante depuis et qu'on a autorisé le branchement d'une table d'écoute sur la ligne téléphonique de M. Hamer. Depuis lors . . .

Des voix: La question.

M. Lawrence: . . . ma question au solliciteur général est tout simplement la suivante: Pourquoi a-t-on attendu dix ans pour arrêter une personne dont la culpabilité ne fait aucun doute?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, cette enquête a été menée par la police provinciale de Québec même si la GRC lui a apporté son entière collaboration au cours des années et lui a fournit des renseignements. A mon avis, le député devrait poser sa question directement au procureur général du Québec.

M. Lawrence: Ma question vise de toute évidence à déterminer s'il y a eu de la négligence, du cafouillage, un manque de collaboration ou encore une certaine complicité pour éviter à une certaine personne de comparaître à une enquête publique portant sur une affaire fort grave. Manifestement, la GRC a été impliquée dans cette affaire et, bien sûr, c'est le solliciteur général qui est chargé de ce service. Celui-ci a-t-il posé la question au ministre de la Justice du Québec? A-t-il seulement envisagé de la lui poser?

Une voix: L'avez-vous fait?

M. Lawrence: Je ne le pouvais certes pas tant que la personne concernée n'avait pas plaidé coupable, car le procès était en cours . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: Mais le solliciteur général est en mesure de le faire maintenant. A-t-il posé ces questions?

M. Kaplan: J'ai demandé à la GRC de m'exposer ses responsabilités en la matière et je suis persuadé, à propos de toutes les questions soulevées par le député et concernant la GRC, que le comportement des agents de ce service a été satisfaisant.

* * *

LES AÉROPORTS

LA PROPRIÉTÉ ET LE CONTRÔLE DES AÉROPORTS DU NORD

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Projette-t-il de retirer à son ministère la propriété, le contrôle ou autre des aéroports canadiens au nord du 60e parallèle?

● (1450)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, notre politique prévoit notamment la possibilité pour mon ministère de céder sa compétence administrative sur certains aéroports aux autorités locales. Cependant, pour des raisons d'ordre pratique, si cela devait arriver, le financement de ces aéroports relèverait toujours de mon ministère.

M. Ellis: Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je voudrais savoir si, à son avis, cela va accroître le moindrement la sécurité de ces aéroports.

M. Pepin: Madame le Président, si cela compromettait la sécurité des aéroports, nous ne céderions pas notre compétence à leur endroit.

* * *

LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SPÉCIAL—LES SUITES DONNÉES AUX RECOMMANDATIONS

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Après des mois de travail laborieux au cours desquels il a entendu les témoignages de représentants des secteurs privé et public et de nombreux fonctionnaires, le groupe d'étude spécial chargé de la réforme réglementaire a présenté à la Chambre, le 19 décembre un cahier de recommandations. Je voudrais que le président du Conseil du Trésor me dise si le gouvernement a pris certaines dispositions pour donner suite à ces recommandations ou s'il a l'intention de le faire. Dans la négative, pour quelles raisons? Dans l'affirmative, en quoi ces dispositions consistent-elles? Pourrait-on répondre à cette question?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Je voudrais profiter de cette occasion pour le féliciter ainsi que les autres membres du comité qui ont participé à la constitution de cet excellent rapport. Ce document contenait 29 recommandations que j'ai eu tout le loisir d'étudier pendant le congé des fêtes.

Je puis assurer la Chambre, madame le Président, de la fermeté de l'engagement du gouvernement en matière de réforme de la réglementation. Le travail avance et, d'ailleurs, il avait déjà commencé même à l'époque où le rapport était en préparation. L'impression qui se dégage du rapport nous confirme que nos efforts se justifiaient. Dans des domaines tels que la procédure sur laquelle le rapport fait porter son attention, nous étudions très sérieusement chacune des recommandations et nous avons déjà mis au point un plan d'action dans ce domaine particulier ainsi que dans celui de l'épuration des règlements. Nous devons nous assurer que les règlements qui font double emploi et qui sont dépassés peuvent être supprimés. Ceci s'appliquerait également aux statuts. J'espère pouvoir présenter un bill dans un avenir assez proche pour essayer d'épurer une partie des cas de double emploi des lois dans d'autres domaines où ces dispositions sont dépassées.

Nous nous intéressons en outre au domaine de la procédure que traite en profondeur le rapport. Nous étudions aussi très attentivement des questions comme la possibilité d'établir un calendrier en matière de réglementation et d'autres sujets de ce genre. J'ai déjà écrit à mes collègues du cabinet. J'ai envoyé à ceux dont les ministères sont concernés par des réglementations une proposition de plan de travail. Je tiens à assurer au député et à ses collègues que non seulement le rapport n'est pas rangé dans un placard poussiéreux mais qu'il fait l'objet d'une étude accélérée. Je voudrais encore une fois remercier le comité pour les efforts auxquels il a consenti dans des délais si restreints.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE FOURNIE AU SALVADOR PAR LES ÉTATS-UNIS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que les États-Unis semblent avoir décidé de fournir des armes au gouvernement militaire de plus en plus répressif du Salvador, violant ainsi la résolution prise l'an dernier par l'Organisation des Nations Unies et que le Canada avait d'ailleurs appuyée, le premier ministre voudra-t-il maintenant établir le plus clairement possible que le Canada s'oppose à ce que le gouvernement américain fournisse de l'aide militaire à la junte du Salvador? Au cours de l'entretien qu'il doit avoir avec le président élu Reagan, et auquel il a fait allusion plus tôt au cours de la période des questions comme d'une quasi-certitude, exprimera-t-il notre profonde inquiétude à l'égard d'une intervention militaire américaine au Salvador?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'espère vivement que l'ordre du jour de l'entretien que je dois avoir avec le président élu Reagan nous permettra de discuter de pareils problèmes qui sont pour nous deux d'intérêt régional.

J'ai eu l'occasion d'aborder très récemment cette question au Mexique. Je crois comprendre que les États-Unis ne fournissent pas, à l'heure actuelle d'armes, à la junte, mais qu'ils rétablissent quelques-uns des programmes bilatéraux d'aide qui avaient été interrompus. Au cas ou je me tromperais sur la situation exacte à cet égard, je suis prêt à me faire corriger. Il va toutefois me falloir étudier la question plus à fond.

Tout ce que je peux dire pour l'instant, c'est que nous ne partageons pas la position des États-Unis ni ne la suivrons. Le député sait très bien que le gouvernement libéral a toujours refusé de fournir du matériel militaire, que ce soit des armes ou autres, à des pays qui traversaient une crise politique comme c'est le cas pour le Salvador.

Mlle Jewett: Madame le Président, avant d'en venir à ma question supplémentaire, qui s'adresse elle aussi au premier ministre, je tiens à rappeler, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de le faire, que notre pays va consacrer cinq millions supplémentaires en aide militaire—fusils, munitions et hélicoptères de combat—en plus des cinq millions d'aide sous forme de matériel dit «non meurtrier».

Le premier ministre vient d'indiquer qu'il avait abordé cette question lors de son récent séjour à Mexico. J'aimerais savoir si, à cette occasion, il a rencontré les représentants du front démocratique révolutionnaire du Salvador qui avaient exprimé le désir de l'y rencontrer. Dans la négative, comme les hauts dirigeants, de ce mouvement seront cette semaine dans la capitale, j'aimerais savoir si le premier ministre prévoit cette fois les rencontrer.

M. Trudeau: Madame le Président, je tiens à rappeler au député que je suis arrivé à Mexico juste à temps pour dîner avec le président mexicain et que j'ai quitté la ville le lendemain matin. Je n'aurais absolument pas pu rencontrer ces personnes.

En ce qui concerne l'aide militaire, le député a raison, comme vient de m'en informer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je n'étais pas au courant de la chose.

Pour ce qui est d'une éventuelle rencontre avec les représentants du Front démocratique révolutionnaire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de me dire qu'il a l'intention de les rencontrer.

* * *

LES PÊCHES

LA DÉSIGNATION DES PÊCHEURS À TEMPS PARTIEL

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Comme le ministre le sait, on vient d'inaugurer dans les provinces de l'Atlantique un nouveau régime d'octroi des permis qui permettra de faire la distinction entre les pêcheurs à temps plein et les pêcheurs à temps partiel. Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'aucun pêcheur considéré jusqu'ici comme pêcheur à temps partiel ne sera privé du droit de participer à la pêche cette année dans les mêmes proportions que l'an passé jusqu'à ce qu'il ait pu saisir une commission d'appel de cette désignation? Le ministre sait sûrement que beaucoup d'entre nous craignent que, faute de temps, les commissions d'appel ne puissent entendre tous les appels qui seront interjetés. Peut-il nous donner une certaine garantie à cet égard?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je puis certes donner cette garantie au député.

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc: Si les députés d'en face se donnaient la peine d'écouter, ils apprendraient peut-être quelque chose.

Madame le Président, certains pêcheurs sont intervenus en appels et nous entendons leur cause. Lorsqu'il s'agit simplement d'erreurs administratives, inévitables étant donné le très grand nombre de personnes visées, le personnel du ministère apporte les corrections qui s'imposent. Aucun pêcheur dont la désignation est incertaine ne sera privé de ses droits. Nous délivrerons des permis provisoires pour la saison prochaine, surtout pour la pêche au hareng.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

LA DATE DE PUBLICATION DES RÈGLEMENTS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, en l'absence du ministre d'État (Finances), puis-je poser ma question au secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances? Étant donné que la loi sur les banques a été adoptée par le Parlement avant le 30 novembre, il y a maintenant presque six semaines, et que plusieurs de ses dispositions exigent que les règlements soient publiés durant soixante jours avant d'entrer en vigueur, le secrétaire parlementaire peut-il nous dire quand nous aurons ces règlements, en bloc, afin qu'il ne s'écoule pas quatre ou cinq mois, ou plus, avant que la loi sur les banques ne prenne pleinement effet?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je puis donner à l'honorable représentant l'assurance que la préparation des règlements va bon train. Je ne suis pas en mesure de lui dire exactement quand tous les règlements seront promulgués. Je peux assurer qu'ils seront présentés très bientôt et je vais voir si je peux lui obtenir la date exacte.

* * *

● (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

MLLE MACDONALD—LES PROPOS DE M. AXWORTHY

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, vous vous souviendrez que, la semaine dernière, j'ai parlé des pressions que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), chargé de la situation de la femme, exerçait sur la présidente du Conseil canadien consultatif de la situation de la femme et d'autres membres du Conseil. Cette affaire a été soulevée à la Chambre sous forme de questions et d'une question de privilège. Au cours du débat sur la question de privilège, le ministre a cité une déclaration, sur laquelle il s'appuyait largement, et qui figure à la page 6140 du hansard. Voici:

> En décembre, le comité exécutif a exprimé sa désapprobation au sujet de la date choisie pour la conférence constitutionnelle.

Il s'agit de la conférence constitutionnelle, parrainée par le Conseil consultatif de la situation de la femme, qui doit avoir lieu à la mi-février. Je crois que l'auteur du communiqué sur laquelle s'appuyait le ministre est Win Gardner, un des membres du comité exécutif du Conseil consultatif. A propos, Win Gardner réside dans la circonscription du ministre, mais je dirais que cette déclaration lui a été dictée au bureau du ministre. En fait, ce dernier prétend maintenant que les inquiétudes à l'égard de la date choisie pour la conférence constitutionnelle ont été exprimées en décembre dernier. Entretemps, la présidente du Conseil consultatif, Doris Anderson, a contesté les propos qu'il a tenus mardi dernier, au cours d'une interview à l'émission «Canada A.M.», mercredi matin, où elle a déclaré:

Rien dans les procès-verbaux des réunions que le Conseil a tenu en décembre ne peut confirmer cette déclaration.

Autrement dit, elle fait valoir le contraire de ce qu'ont prétendu, non seulement le ministre, mais aussi Win Gardner, la personne qui, la semaine d'avant, venait d'envoyer un avis à 3,000 femmes du Manitoba pour leur dire que la conférence avait toujours lieu en février. Son avis, publié dans le bulletin de nouvelles de janvier du CCCSF du Manitoba, précisait ceci:

La conférence sur les femmes et la constitution, parrainée par le Conseil canadien consultatif de la situation de la femme, aura lieu à Ottawa les 13 et 14 février.

Ma question de privilège découle du fait suivant: depuis mardi dernier, quand j'ai soulevé ma première question, que vous avez d'ailleurs tranchée, madame le Président, les déclarations du ministre ont été même davantage contestées et même directement réfutées. Le ministre prétend—et, bien sûr, on invite la Chambre à le croire sur parole—qu'il a été question, en décembre dernier, du calendrier des travaux de la conférence constitutionnelle prévue pour le mois de février, que lui-même et le conseil en ont été saisis à ce moment-là. Le procès-verbal de la réunion de décembre dernier ne confirme cependant pas ces propos. Un haut fonctionnaire, la présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, qui est comptable au ministre et à la Chambre, infirme la déclaration du ministre et prétend que rien ne pourrait étayer celle selon laquelle il a été question de la conférence en décembre dernier, auquel moment, on avait projeté de tenir la conférence en question.

En fait, c'est seulement au début du mois courant qu'on a ébauché pareil projet. Il appartient sans aucun doute au ministre de nous fournir des preuves, s'il est bel et bien en mesure de le faire, qu'il a été question de la conférence en décembre dernier. Les députés sont en droit d'obtenir cette preuve, si le ministre peut nous la donner, ce dont je doute beaucoup.

Le ministre et la présidente du Conseil consultatif doivent rendre compte au Parlement. Nous sommes priés d'étudier une question pour laquelle deux points de vues ont été émis et pour laquelle les positions adoptées sont de plus en plus divergentes. L'une des membres du comité consultatif du Conseil, une certaine M^lle Hellie Wilson, semble donner de l'ampleur à cette divergence et même l'exploiter. J'imiterai le député de New Westminster pour parler de cette personne car celle-ci a servi officieusement d'agent de liaison entre le ministre et le Conseil consultatif de la situation de la femme.

J'ai appris il y a à peine quelques jours, par l'une des membres mêmes du Conseil consultatif, que M^lle Wilson s'était chargée elle-même, peut-être à l'instigation du ministre, de téléphoner aux membres du Conseil consultatif pour leur annoncer, avant leur réunion devant avoir lieu plus tard cette semaine, qu'il fallait se débarrasser de M^me Doris Anderson. Voilà le genre de propos tenus par cette femme qui agit officieusement à titre d'agent de liaison entre le bureau du ministre et le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

Ce qui est réellement en jeu dans cette affaire qui revêt une importance croissante pour un bon nombre de femmes canadiennes, c'est la crédibilité, l'intégrité et l'indépendance du Conseil consultatif de la situation de la femme. Si le ministre continue à s'attaquer de façon irréfléchie au Conseil et à sa présidente, comme il l'a fait, il court le risque, et c'est regrettable, de forcer à démissionner une personne très compétente et de saper à tout jamais la crédibilité du Conseil consultatif de la situation de la femme en tant qu'organisme indépendant.

C'est pourquoi je demande qu'on examine cette question de privilège—en raison du nouveau litige qui existe depuis la décision rendue par le Président entre le ministre et la présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme—en tenant compte de la démission probable de la présidente si elle continue à subir ce genre d'attaques, du fait que nous ne connaissons pas entièrement le pour et le contre dans cette affaire et que nous, députés, sommes de plus en plus impliqués dans ce jeu théâtral auquel se livre le ministre. Je demande donc que toute cette question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, la question de privilège soulevée par le député n'appelle pas une réponse détaillée car son argumentation comporte une faille à la base. La question de privilège semble se fonder sur une déclaration que j'ai faite à la Chambre au sujet d'une réunion en décembre. Je citais alors un passage d'une déclaration émanant de tout le bureau du Conseil consultatif. Ce n'est donc pas une chose que j'ai inventée, mais cela provenait de la déclaration qui a été diffusée publiquement, non par une seule personne, mais par tout le bureau.

Je n'ai fait que répéter cette déclaration à la Chambre. J'ai pris grand soin de veiller à ce qu'elle soit consignée entre guillemets enfin que les députés comprennent bien que je faisais cette citation pour donner plus de poids à mes propos. Si la véracité de cette déclaration est remise en question, je répéterai simplement ce que j'ai déjà dit, que c'est un problème à résoudre entre la présidente du Conseil consultatif et le bureau du Conseil. C'est ce dernier qui s'est opposé à la proposition et qui a pris cette décision, et c'est la présidente du Conseil consultatif qui s'est élevée contre cette décision et a formulé des accusations, pas moi.

Privilège—M^lle MacDonald

La présidente du Conseil consultatif a menacé de démissionner. Ce n'est pas moi qui ai demandé sa démission. C'est elle qui a étalé cette affaire au grand jour. Je cherche simplement à faire la lumière sur toute cette question. Je tiens à dire aux députés que la meilleure façon de garantir l'intégrité et l'indépendance du Conseil, c'est de le laisser résoudre lui-même ses propres problèmes et non pas d'en saisir la Chambre, comme l'a fait le député.

● (1510)

S'il y a une chose qui nous préoccupe, c'est de protéger l'autonomie de ce conseil. Ce n'est pas avec des tracasseries ou des interventions continuelles qu'on protégera son autonomie, ce n'est pas en cherchant un prétexte pour en faire un objet de discussion dans une autre instance. La meilleure façon de protéger l'indépendance du conseil, c'est de lui faire confiance, de le laisser prendre lui-même sa décision.

Pour répondre au député de Kingston et les Îles (M^lle MacDonald), je dirai simplement que je citais une déclaration pour en rendre compte. Si cette déclaration comporte une inexactitude ou s'il y a divergence d'opinions entre M^me Anderson et le comité exécutif, c'est à eux de la résoudre. Je n'ai pas participé à ces réunions ni, je le répète, aux délibérations qui ont eu lieu sur la date de la conférence, tant que le bureau n'a pas sollicité une rencontre pour me demander l'avis que je lui ai donné. C'est la seule fois que j'ai examiné de façon directe la question avec un membre quelconque du bureau. C'est la seule fois que j'ai soulevé la question—que j'en ai été saisi. J'ai donné mon avis, j'ai dit ce que j'en pensais, en laissant au Conseil le soin de prendre une décision.

Tout ce que j'ai à dire, madame le Président, c'est qu'il n'y a pas matière à la question de privilège. Il est certain qu'il y a divergence de vues, mais c'est au Conseil lui-même qu'il devrait appartenir de la trancher. Et c'est cette solution qui sauvegardera le mieux les intérêts du député et les miens, dans le respect de l'indépendance du Conseil.

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je dirai simplement que le Conseil consultatif se réunit demain. J'ai bon espoir et j'ai toutes raisons de croire qu'il donnera son entier appui à M^me Anderson dans le courageux combat qu'elle a ouvert pour faire respecter l'indépendance du Conseil. Je suis persuadée que c'est cela que nous apprendrons demain.

Mme le Président: A l'ordre. Je regrette de dire que le député de Kingston et les Îles (M^lle MacDonald) ne m'a pas démontré qu'elle est fondée à invoquer la question de privilège. Le fait qu'un conflit réel ou supposé, qui serait intervenu . . .

Mlle MacDonald: Un conflit réel.

Mme le Président: . . . entre le ministre et la présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, a pu s'aggraver ou s'accentuer ne met pas en jeu ipso facto nos privilèges. Cela peut constituer une affaire sérieuse, une affaire qui pourrait être lourde de conséquences également . . .

Mlle MacDonald: Lourde, en effet.

Mme le Président: . . . mais il ne m'appartient pas de me prononcer en la matière. Il s'agit uniquement d'une question de divergence de vues, d'une divergence d'interprétation entre deux membres de la Chambre, et je me vois contrainte de dire qu'il n'y a pas matière à la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR L'ACCIDENT FERROVIAIRE DE MISSISSAUGA

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer des documents qui traitent de questions relevant de la responsabilité administrative du gouvernement. J'en profite donc pour présenter à la Chambre le rapport de l'enquête sur l'accident ferroviaire de Mississauga dont l'auteur, comme on le sait, est le juge Samuel Grange.

[*Traduction*]

Permettez-moi d'ajouter, madame le Président, que M. le juge Grange nous honore cet après-midi de sa présence à la tribune de la Chambre. Il est accompagné d'un certain nombre de ses dévoués collaborateurs.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 254, 739, 1599, 1763, 1822, 1825, 1831 et 1837.

[*Texte*]

LA FABRICATION ET LA VENTE DES AUTOMOBILES

Question n^o 254—**M. Herbert:**

1. Dans quelle proportion les nouvelles automobiles vendues au Canada en *a*) 1977, *b*) 1978 étaient-elles (i) entièrement fabriquées au Canada (ii) fabriquées en partie au Canada (iii) importées?

2. Quels sont les pourcentages prévus pour 1979?

3. En 1977 et 1978, quel était le pourcentage de contenu canadien des voitures fabriquées en partie au Canada et quel en est le pourcentage prévu pour 1979?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: aucune autombobile vendue au Canada n'est entièrement fabriquée au Canada si l'on veut dire par là que tout le travail, toutes les pièces et tous les matériaux sont d'origne canadienne. A cause de la nature de l'industrie automobile, les nouvelles pièces destinées à l'assemblage de véhicules automobiles neufs peuvent circuler librement entre le Canada et les États-Unis et inversement, tant qu'une proportion donnée des voitures neuves vendues au Canada est constituée de voitures assemblées au Canada, indépendamment de l'origine de leurs pièces. Les automobiles sont importées au Canada et y sont assemblées aussi à l'aide d'un nombre plus ou moins grand de pièces importées. Statistique Canada a estimé qu'en 1979 la production intérieure (unités assemblées au Canada) représentait environ 34 p. 100 de toutes les unités vendues au pays. En 1978, ce chiffre était de 27 p. 100 et en 1977, de 24 p. 100. Par contre, en termes de valeur, les pourcentages peuvent varier sensiblement selon la taille et le modèle des voitures sur le marché. Les données d'entrées-sorties semblent indiquer qu'en 1976, le Canada était responsable

de la production d'environ 35 à 40 p. 100 de la valeur totale des sorties intermédiaires (exception faite des pièces destinées à la vente finale) dans le secteur de la fabrication des véhicules automobiles.

Année	Fabriquées au Canada (milliers d'unités)	Exportations (milliers d'unités)	Fabriquées au Canada pour la consommation intérieure (milliers d'unités)	(Pourcentage des ventes finales)	Importations (milliers d'unités)	(Pourcentage des ventes finales)	Ventes au Canada (milliers d'unités)
	(1)	(2)	(3)		(4)		(5)
1977	1,162.4	921.4	241.0	24.3	754.5	76.1	991.4
1978	1,143.4	873.7	269.7	27.3	743.0	75.1	988.9
1979	987.7	650.1	337.6	33.7	707.1	70.5	1,003.0

Sources:

(1) Société des fabricants de véhicules à moteur du Canada
(2) Publication nº 65-203 au catalogue de Statistique Canada
(3) Colonne 1—Colonne 2
(4) Publication nº 65-202 au catalogue de Statistique Canada
(5) Publication nº 63-208 et 63-207 au catalogue de Statistique Canada

LES LAISSEZ-PASSER D'AIR CANADA

Question nº 739—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 77, qui dit notamment que la société «Air Canada suit une politique semblable à celle des autres transporteurs canadiens» à l'égard de la délivrance de laissez-passer à des personnes sans lien avec des services du gouvernement, qu'est-ce que cela signifie exactement?

2. Au sujet de la partie de la réponse selon laquelle «la compagnie considère qu'elle n'a pas à dévoiler le détail de la délivrance de laissez-passer promotionnels» *a*) Air Canada est-elle bien une société d'État qui appartient aux Canadiens, *b*) Air Canada est-elle comptable de son activité au Parlement, par l'entremise d'un ministre de la Couronne, *c*) en vertu de quel pouvoir Air Canada a-t-elle le droit de refuser de l'information aux représentants élus, *d*) le gouvernement a-t-il perdu le contrôle d'Air Canada et de ses activités, *e*) Air Canada est-elle protégée contre les demandes de renseignements de députés du Parlement ou du ministre des Transports et, le cas échéant, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour corriger la situation et cela entre-t-il dans le cadre de sa politique qui consiste à élargir l'accès des Canadiens à l'information?

3. Le gouvernement a-t-il pour politique d'autoriser une société d'État à refuser des renseignements à des députés du Parlement et, sinon, cette situation sera-t-elle corrigée et quand?

4. Qui a pris la décision voulant que la compagnie considère qu'elle n'a pas à dévoiler le détail de la délivrance de laissez-passer promotionnels?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La direction d'Air Canada, le cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé m'informent comme suit: 1. «semblable à celle des autres transporteurs canadiens» signifie qu'Air Canada se conforme aux mêmes règlements de la Commission canadienne des transports que les autres transporteurs et qu'elle suit une politique identique à la leur pour ce qui est d'appliquer ces règlements.

2. *a*) Oui.

b) Oui.

c) Les seuls renseignements qu'Air Canada ne divulgue pas sont ceux qu'elle juge privés.

d) Non.

e) Dans le cadre général de l'imputabilité financière et de son orientation générale, la société Air Canada n'est pas à l'abri des demandes de renseignements émanant du Cabinet ou du Parlement. Toutefois, les gouvernements qui se sont succédé au Canada ont permis aux sociétés de la Couronne œuvrant dans un milieu commercial et concurrentiel de ne pas dévoiler publiquement des renseignements confidentiels d'ordre commercial, leur divulgation pouvant porter préjudice à leur compétitivité. Cette attitude est conforme à la politique exposée dans la projet de loi sur l'accès à l'information.

3. Voir la réponse donnée en 2*e*).

4. Il s'agit d'une décision de la société.

LE «TRAIN DE LA DÉCOUVERTE»

Question nº 1599—**M. McKenzie:**

1. Quel a été le coût intitial du «Train de la découverte»?

2. Combien le train coûte-t-il chaque année au gouvernement?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Les Musées nationaux du Canada m'avisent que la réponse à la question ci-dessus est la suivante: 1. Le prix d'achat du «Train de la Découverte» a été de $629,482 ($575,000 américains) dont $541,540 ont été donnés par les provinces et des intérêts privés. Par conséquent, le gouvernement fédéral a déboursé $87,942 à ce titre. Après la réception du matériel roulant sous forme de don à la Couronne, les coûts de fabrication et de mise en œuvre se sont élevés à $4,946,971.

2. Le coût annuel de l'entretien et de l'exploitation du train est le suivant:

1978-1979	$2,329,266
1979-1980	$3,291,219
1980-1981	$3,016,759
Total:	$8,875,410.

Questions au Feuilleton

Ces chiffres comprennent le coût de la rémunération, des déplacements, des réparations et de l'entretien, du matériel et des communications.

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question nº 1763—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère des Approvisionnements et Services pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): *a*) $71,000 (annonces tarifées); *b*) $2,865,180; *c*) $90,050.

LA LOCATION D'AUTOBUS SCOLAIRES

Question nº 1822—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il conclu un contrat de $23,400 (no de dossier TOX80-1695/2) avec J.I. DeNure (Chatham) Ltd. en vue de la location d'autobus scolaires et, dans l'affirmative, *a*) de combien d'autobus s'agit-il, *b*) pourquoi les a-t-on loués?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le contrat TOX80-1695/2 fut octroyé par le ministère des Approvisionnements et Services pour le ministère de la Défense nationale à J.I. DeNure (Chatham) Ltd. pour la location d'autobus scolaires. Le contrat fut octroyé le 13 juin 1980 et était évalué à $23,400.

a) Un total de dix autobus étaient impliqués; cinq autobus pour la période du 16 juin au 22 août 1980, et cinq pour la période du 2 juillet au 22 août 1980;

b) Les autobus étaient utilisés pour transporter approximativement 1,800 cadets assistant au camp d'été Ipperwash en juin, juillet et août 1980.

MDN—LA LOCATION DE VOITURES

Question nº 1825—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il conclu un contrat d'une valeur de $12,000 (no de dossier QUE80-1938/1) avec la société Location d'autos et camions, Budget de Chicoutimi, en vue de la location de voitures et, dans l'affirmative, *a*) de combien de voitures s'agissait-il, *b*) à quoi devaient-elles servir?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le contrat QUE80-1938/1 fut octroyé par le ministère des Approvisionnements et Services pour le ministère de la Défense nationale à la société Location d'autos et camions, Budget de Chicoutimi pour la location de voitures et de mini-autobus. Le contrat fut octroyé le 13 juin 1980 et était évalué à $12,000.

a) Sept voitures et trois mini-autobus.

b) Les véhicules, dans *a*) ci-haut, furent utilisés pour transporter approximativement 1,800 cadets aux camps d'été à Bagotville, Jonquière et Saint-Honoré, Québec durant les mois de juin, juillet et août 1980.

AGRICULTURE—LES FONCTIONNAIRES DÉLÉGUÉS DANS DES AMBASSADES

Question nº 1831—**M. Herbert:**

Le ministère de l'Agriculture délègue-t-il en permanence des fonctionnaires dans des ambassades ou des services consulaires et, dans l'affirmative, *a*) de quels ambassades ou services consulaires s'agit-il, *b*) dans chaque cas, combien y a-t-il de fonctionnaires délégués?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Oui. *a*) France, New Delhi, Bruxelles et Washington, *b*) Un.

LES LABORATOIRES DE PATHOLOGIE ANIMALE

Question nº 1837—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, combien a coûté l'entretien du laboratoire de pathologie animale *a*) au Québec, *b*) en Ontario, *c*) en Saskatchewan et, dans chaque cas, quel était l'effectif du personnel au 31 mars 1980?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):

Les coûts d'entretien des laboratoires de pathologie animale
(y compris le personnel)
(milliers de dollars)

	1980-1981*	1979-1980	1978-1979	1977-1978	1976-1977
a) Québec	$487.0	$329.1	$354.8	$334.1	$344.8
b) Ontario	$6,992.7	$7,006.9	$6,742.7	$5,835.8	$5,050.6
c) Saskatchewan	$503.6	$484.9	$512.0	$413.1	$307.2

L'effectif du personnel au 31 mars 1980—

Québec	8
Ontario	248
Saskatchewan	15

*Estimation

[*Français*]

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question nº 1349 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

*LES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES

Question nº 1349—**M. Blenkarn:**

Le gouvernement envisage-t-il d'augmenter les contingents fixés pour l'importation de chaussures au Canada?

[*Traduction*]

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: le 1er décembre 1977, le gouvernement a fixé des contingents d'une durée de trois ans sur les importations de chaussures. Cette décision faisait suite à un rapport du tribunal anti-dumping. D'après les conclusions de ce rapport, les importations portent un grave préjudice à la production et à l'emploi au Canada ou menacent de le faire. Le contingentement concordait avec les dispositions de l'Article XIX du GATT. Le contingentement des importations porte sur toutes les sources d'approvisionnement et sur tous les genres de chaussures, sauf sur les chaussures imperméables en plastique, en caoutchouc ou en canevas et sur les chaussures de ski alpin. Les importations se sont limitées à environ 32.5 millions de paires par an, ce qui représente à peu près 80 p. 100 des importations annuelles de chaussures effectuées entre 1974 et 1976. En juillet 1980, on a demandé au Tribunal anti-dumping de faire une enquête pour déterminer si les importations de chaussures qui ne sont pas en caoutchouc porteraient toujours préjudice à la production canadienne d'articles semblables ou concurrentiels ou menaceraient de le faire en l'absence de mesures spéciales de protection. Pour que le tribunal ait suffisamment de temps pour faire son enquête, le gouvernement a annoncé la prolongation du contingentement

global sur les chaussures pour une période intérimaire maximale d'un an à partir de la date d'expiration du délai actuel, soit le 30 novembre 1980. Les résultats de l'enquête devraient être connus en février. Le gouvernement sera alors en mesure d'adopter une politique convenable sur les importations de ce secteur de l'industrie. Dans l'intervalle, on a déterminé que bon nombre de chaussures d'un type précis totalisant environ 500,000 paires ne semblent pas menacer sérieusement l'industrie canadienne et, pour cette raison, elles ne seront plus couvertes par le contingentement global le 1er décembre 1980.

[*Français*]

M. Collenette: Madame le Président, je demande que toutes les autres questions soient réservées.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFIANT LA LÉGISLATION ET ATTRIBUANT D'AUTRES POUVOIRS DE RECUEILLIR DES FONDS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 16 janvier, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et à attribuer d'autres pouvoirs de recueillir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

Mme le Président: Vendredi dernier, le député de Calgary-Centre (M. Andre) a soulevé un important rappel au Règlement. Il a alors prétendu que le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et à attribuer d'autres pouvoirs de recueillir des fonds, était différent des motions des voies et moyens sur lesquelles il était fondé, car la première partie du bill prévoit un pouvoir d'emprunt qui n'était pas inclus dans les motions des voies et moyens. Un certain nombre de députés ont participé au débat, et je les remercie de l'aide qu'ils ont apportée à la présidence à ce sujet, et surtout de leur façon de procéder.

Personne n'a prétendu que les dispositions du bill relatives à l'impôt n'étaient pas fondées sur les motions des voies et moyens. Le débat a porté uniquement sur l'inclusion du pouvoir d'emprunt dans le projet de loi, ce qui n'était pas prévu dans les motions des voies et moyens sur lesquelles est fondé le projet de loi.

Des députés ont en outre signalé qu'avant 1975, il était coutume d'inclure un pouvoir d'emprunt dans le bill de finances, mais on a mis fin à cette pratique après une décision rendue par mon prédécesseur le 9 décembre 1975, que l'on trouve à la page 924 des *Journaux*. Sa décision était basée en partie sur le fait que nos procédures de subsides ne permettraient pas de débattre les dispositions relatives au pouvoir d'emprunt.

Par la suite, le pouvoir d'emprunt a été accordé par le biais d'une mesure législative distincte, comme ce fut le cas en 1979 et en 1980, et de dispositions incluses dans le projet de loi de 1977 relatif à l'impôt sur le revenu.

On a prétendu vendredi que même si les motions des voies et moyens constituent en fait un avis dispositions relatives à l'impôt sur le revenu contenues dans le bill dont nous sommes saisis, on n'avait pas donné avis de la disposition relative au pouvoir d'emprunt.

Les députés comprendront qu'un des principes de base qui régissent nos travaux, c'est qu'il faut donner avis des questions importantes qui seront débattues à la Chambre. Ce principe est reflété dans l'article 42(1) du Règlement qui se lit ainsi:

> Toute motion tendant à la présentation d'un bill, d'une résolution ou d'une adresse, à l'institution d'un comité ou à l'inscription d'une question au *Feuilleton* est annoncée au moyen d'un avis de quarante-huit heures . . .

Personne ne niera que le pouvoir d'emprunt est une question importante. En fait, la partie du bill relative au pouvoir d'emprunt constitue un bill distinct, comme le précise l'article 1 en ces termes: «La présente partie peut être citée sous le titre Loi de 1981-1982 sur le pouvoir d'emprunt.»

● (1520)

Je suis donc d'avis que, comme on n'a pas donné expressément avis des dispositions relatives à l'emprunt, ces dispositions contenues dans la Partie 1 doivent être retirées du bill, et il en est ainsi ordonné.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je précise à l'intention des députés que je n'ai rien contre la pratique qui consiste à combiner dans le même bill des questions fiscales basées sur des motions des voies et moyens à d'autres questions, à condition que l'on respecte les dispositions de l'article 42(1) du Règlement et qu'on en donne l'avis approprié. On trouve des précédents à cet effet à la page 42 des *Journaux* du 20 octobre 1978 au sujet du bill C-10, et à la page 114 des *Journaux* de 1976 au sujet du bill C-22.

J'ordonne donc que le bill soit réimprimé avec les changements nécessaires.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, avant de commencer le discours que je pensais prononcer sur le bill C-54, puis-je demander vos bons conseils, à savoir si je peux encore parler des amendements par voie de conséquence au Régime de pensions du Canada, et le reste, dudit bill ou si c'est là le point que vous venez de toucher?

Mme le Président: Il me semble que l'honorable ministre peut faire à la Chambre les remarques qu'elle a l'intention de faire au cours du débat. S'il est trouvé par celui qui présidera ces débats que les propos ne sont pas pertinents à l'ordre du jour de la Chambre, elle sera rappelée à l'ordre, tout simplement.

Mme Bégin: Je vous remercie beaucoup, madame le Président. Je suis très heureuse de pouvoir aujourd'hui utiliser quelques minutes du temps de la Chambre pour parler en faveur du bill C-54.

[*Traduction*]

Il y a environ 10 ans, en décembre 1970, on a déposé à la Chambre le rapport de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme au Canada, rapport qui condamnait les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui sont discriminatoires à l'endroit des conjoints, plus précisément des épouses, qui travaillent dans les entreprises familiales, comme les fermes et les petits magasins. Au cours des 10 dernières années des groupes de femmes du pays ont maintes fois demandé que l'on modifie la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre que le salaire que les maris versent à leurs femmes soit considéré comme une dépense légitime déductible de l'impôt de ce qu'on appelle la petite entreprise non constituée en corporation.

[*Français*]

En particulier je voudrais, si vous me le permettez, monsieur le président, signaler le très beau travail de pression, au meilleur sens du mot, qui a été fait par l'AFEAS, soit l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, l'ancienne Union catholique des femmes rurales du Québec qui, sous l'impulsion dynamique de M^me^ Dominique Goudreault, de Nicolet, à l'époque, avait changé son nom et s'était reformulée une vocation de féminisme en faveur des femmes qui avaient passé des années à s'occuper des autres. Au cours des dernières années l'AFEAS a donc mis sur pied un comité de travail s'adressant spécifiquement aux 35,000 femmes membres de cette association, à celles qui sont partenaires de leur mari dans des petites entreprises familiales. Je pense qu'il est juste de dire qu'environ un tiers de ces femmes sont dans des entreprises de type agricole, un autre tiers sont dans toutes sortes d'entreprises et le dernier tiers se retrouve très précisément dans ce qu'on appelle la petite entreprise commerciale, le magasin du coin, la tabagie, l'épicerie.

Alors les représentantes de l'AFEAS sont venues me rencontrer il y a près de quatre ans—je crois que c'était au printemps 1977 quand j'étais ministre du Revenu national—m'exposant en détail l'injustice que nous créons par notre loi sur l'impôt à leur égard, puisqu'elles ne pouvaient pas avoir déduit des dépenses de l'entreprise le salaire que leur paierait leur mari ainsi que les contributions pour les programmes sociaux tels l'assurance-chômage, le Régime de pensions du Canada ou la Régie des rentes du Québec, et ainsi de suite. Elles avaient raison et le temps du changement social étant toujours particulièrement allongé, ce n'est qu'aujourd'hui que nous constatons enfin les fruits du travail de ce mouvement féminin, appuyé par bien d'autres à travers le pays.

[*Traduction*]

Le bill C-54, donc, répond à cette demande d'une plus grande justice pour les femmes qui travaillent pour leur mari dans des petites entreprises familiales. Il tient compte en termes financiers réels de la contribution des femmes qui travaillent dans ce genre de petites entreprises, comme les fermes familiales ou les magasins familiaux dans les villes. C'est un autre exemple des efforts faits par le gouvernement en vue d'améliorer la condition de la femme au Canada.

L'un des aspects du bill me réjouit particulièrement, à la fois compte tenu de mon poste actuel de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et en raison de ma participation passée à la Commission royale d'enquête. Les épouses seront dorénavant en mesure de cotiser, pour la première fois, au Régime de pensions du Canada; cette mesure découle d'une modification apportée au Régime de pensions du Canada en vertu du bill à l'étude. En effet, l'adoption d'une modification apportée au Régime de pensions du Canada en vertu du bill à l'étude. En effet, l'adoption des modification proposées rendront admissible aux fins du Régime de pensions du Canada le traitement versé aux femmes pour le travail qu'elles font au sein d'une entreprise familiale non constituée en société.

Autrement dit, les épouses pourront dorénavant cotiser de plein droit au Régime de pensions du Canada, comme tous les autres travailleurs salariés du pays. Elles auront la garantie de toucher une pension complète au moment de leur retraite et cela leur permettra de protéger leur famille contre les risques d'une invalidité ou d'un décès.

[*Français*]

Il est important de noter, monsieur le président, que je parle ici de participation obligatoire et non pas de participation volontaire. Dès que le propriétaire d'une entreprise non incorporée déclare dans ses frais d'exploitation le salaire versé à un conjoint, pour fins d'impôt, automatiquement il doit retenir de ce salaire des cotisations au titre du Régime des pensions du Canada. Comme dans le cas de toute autre cotisation au Régime des pensions du Canada, l'employeur, dans l'occurrence le mari, doit verser au Régime une part égale à celle de son employé.

Selon des évaluations faites par le ministère, cette modification, qui est une amélioration en faveur de la simple justice tout à fait essentielle, toucherait environ 375,000 Canadiennes qui verseraient maintenant des cotisations au Régime des pensions du Canada. La modification parallèle annoncée par le gouvernement du Québec, pour la Régie des rentes du Québec, ajouterait à son tour environ 125,000 autres personnes, pour un grand total d'un demi million de femmes canadiennes de plus qui, maintenant, devront cotiser par le truchement de leur employeur, soit leur mari, à des régimes de pensions publics, ce qu'elles ne pouvaient pas faire auparavant. Il s'agit d'un demi million de femmes, et je suis certaine que tous les députés de tous les côtés de la Chambre en ont dans leur circonscription, parce que cela veut dire le petit magasin, le dépanneur de la grande ville comme la tabagie ou l'épicerie de la petite ville ou du village, ou l'entreprise familiale agricole. Cela peut également toucher des femmes de pêcheurs qui ont mis sur pied une petite entreprise. Cela corrigera une situation qui était vraiment injuste.

Je me souviens que lorsque j'étais au ministère du Revenu national, les fonctionnaires, à la suite de cette poussée féministe de quartiers pourtant d'habitude bien tranquilles, m'avaient dit: La seule solution que nous voyions à cet état d'injustice c'est que les petites entreprises familiales s'incorporent, auquel argument les femmes me répondaient, avec beaucoup de justesse, me semble-t-il: Nous, c'est un mode de vie que nous voulons protéger, c'est un style de travail à deux ou avec nos enfants pour lequel nous ne sommes pas équipés à avoir une armée de comptables, de gestionnaires, et le reste. Nous préservons un style de vie avec très peu de paperasserie et de bureaucratie. Voilà la raison pour laquelle nous ne pouvons pas ou nous ne voulons pas nous incorporer. Nous voulons garder le cachet familial de notre entreprise. Je suis

très contente de constater que le système, comme on dit, du gouvernement s'est adapté aux gens et ne les a pas forcés à s'adapter à lui. Il faut évidemment préciser peut-être . . .

● (1530)

[*Traduction*]

M. Lambert: Il est en retard de 10 ans.

Mme Bégin: Il n'est pas en retard de 10 ans comme le prétend le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Si le député connaissait la lenteur de l'évolution sociale, il trouverait cela plutôt rapide. Rien ne change plus lentement dans aucun pays que les questions qui touchent l'impôt sur le revenu et la raison en est très simple. Je me souviens que le député qui était un expert comme secrétaire parlementaire . . .

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question. Le ministre aurait-elle l'obligeance d'attendre que j'ai prononcé les cinq premières minutes de mon discours, car je lui dirai alors ce qui s'est passé en 1971 quand son administration . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député ne pose pas là une question, il aura l'occasion de prononcer un discours plus tard.

Mme Bégin: J'ai appris au cours des dix dernières années que l'évolution qui devrait donner aux canadiennes plus de justice et plus d'occasions d'emploi est très lente, comme l'est, d'ailleurs tout changement social, qu'il s'agisse d'une plus grande tolérance entre les Canadiens d'origine, de race, de religion ou de langue différentes, ou d'un traitement plus juste envers les femmes par rapport aux hommes. Je manifesterai toujours à la Chambre l'impatience que m'inspire cette lenteur. D'autre part, je me rends compte qu'il en est ainsi parce que ce n'est pas en adoptant une mesure législative qu'on peut modifier les mentalités, les comportements et les attitudes bien ancrées. L'évolution se fait lentement grâce à des discussions publiques, à de l'information, à une meilleure éducation, et ainsi de suite.

Ceux qui ont établi le système fiscal—et il est bien évident qu'il ne s'agit pas là que des ministériels—considéraient, ou avaient l'habitude de dire il y a quelques années qu'une telle modification ouvrirait la porte aux «abus». Tout ministre du Revenu national a peur des abus car nous ignorons quel est au sujet le risque calculé qu'on doit prendre lorsqu'il s'agit d'apporter une importante modification qui permette à un plus grand nombre de contribuables de se prévaloir d'une disposition de la loi de l'impôt sur le revenu.

On estime qu'environ un demi-million de nouveaux contribuables canadiens profiteront de cette disposition de l'impôt sur le revenu, notamment les femmes qui travaillent pour leur mari. Cela signifie qu'une femme sur six en bénéficiera. Un nombre de Canadiens appréciablement plus élevé bénéficiera enfin, grâce à cette modification, d'avantages qu'ils ont demandés à juste titre, grâce à la correction d'une injustice de la loi de l'impôt sur le revenu.

[*Français*]

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, ce qui est très urgent à ce moment-ci, c'est que les femmes du Canada qui auront le droit de se prévaloir de cette correction, de cet amendement à la loi de l'impôt, sachent le plus vite possible que cet amendement est adopté ou du moins, je présume, le sera par ce Parlement.

Je voudrais à ce stade-ci remercier en particulier le ministre du Revenu national (M. Rompkey) qui, au début de décembre, avec le ministre des Finances (M. MacEachen) a tout fait pour que les employés du ministère du Revenu national soient informés et aient la bonne attitude vis-à-vis de leurs clients éventuels quant à l'application rétroactive au 1er janvier 1980 de cette disposition de la loi de l'impôt sur le revenu. Si je peux oser le faire, je demanderais peut-être à tous les députés . . .

[*Traduction*]

Je crois que cette disposition s'applique à tous les Canadiens. Je demande à mes collègues des deux côtés de la Chambre de communiquer, grâce à leurs listes d'adresses, avec le plus grand nombre possible de petites entreprises non constituées en sociétés dans leurs circonscriptions pour leur rappeler que les dates limites approchent rapidement. Les entreprises familiales ont jusqu'à la fin du mois, sauf erreur, pour profiter de cette modification à la loi de l'impôt sur le revenu.

La mise en vigueur de cet amendement au Régime de pensions du Canada constitue un progrès important au chapitre de la participation des femmes à ce régime. Il vient s'ajouter à d'autres dispositions du Régime conçues expressément à l'intention des femmes. Je parle, entre autres, de la disposition qui permet le partage entre les conjoints, en cas de divorce, des crédits de pension accumulés par l'un ou l'autre pendant le mariage. Malheureusement, très peu de gens s'en sont prévalus. De janvier 1978, date de son entrée en vigueur, à mars 1980, nous n'avons reçu que 970 demandes à cet effet. Par contre, de 1978 à 1979, 86,000 divorces ont été prononcés au Canada à l'extérieur du Québec.

Nous avons fait bien des efforts pour renseigner les femmes sur leur nouveau droit. Ainsi, nous avons joint périodiquement de la documentation à leurs chèques d'allocations familiales ou de pension. Nous avons également passé des annonces dans les journaux et nous avons envoyé des lettres aux ordres des avocats des provinces et des territoires. Je voudrais tout faire pour éviter que les femmes ne se prévalent pas du programme parce qu'elles ne savent pas qu'il existe. La plupart des gouvernements ont toujours du mal à renseigner les intéressés sur les droits que leur ouvrent les nouvelles mesures législatives qui ont été adoptées.

Comme la plupart des députés le savent, pour avoir lu la documentation que je leur ai fait parvenir au mois de juillet dernier, j'ai entrepris une campagne de sensibilisation. A cet effet, j'ai envoyé des lettres à environ 32,000 avocats de tout le pays pour leur fournir de plus amples renseignements sur cette disposition et pour leur signaler que trop peu de gens s'en prévalaient. J'ai rencontré personnellement un certain nombre d'avocats au cours des derniers mois qui m'ont dit qu'ils avaient entendu parler pour la première fois de cette disposition en lisant ma lettre. Nous avons donc sensibilisé ceux qui s'occupent des questions de séparation et de divorce. Ces personnes s'assureront que les femmes profitent bien de cette nouvelle disposition.

A propos des dispositions du Régime de pensions du Canada qui favorisent les femmes, j'aimerais signaler également celles qui permettent au conjoint qui demeure à la maison pour s'occuper des enfants de ne pas tenir compte des années pendant lesquelles il touche peu ou pas de revenus lorsqu'il calcule les gains de sa vie ouvrant droit à pension et sur lesquels on se base pour établir la pension de retraite aux

termes du Régime de pensions du Canada. Ces dispositions qui permettent de ne pas tenir compte des années pendant lesquelles le conjoint élève les enfants ont été approuvées par le Parlement avant que je n'assume mes fonctions il y a quatre ans environ. Soit dit en passant, elles avaient reçu l'appui de tous les partis représentés à la Chambre. Si elles ne sont pas entrées en vigueur, c'est que la Colombie-Britannique et l'Ontario ont refusé d'accorder leur consentement. Le jour où ces provinces—ou plus précisément l'Ontario donnera son consentement, elles entreront immédiatement en vigueur et avantageront grandement les femmes qui considèrent de leur devoir d'élever les enfants.

Nous estimons que les prestations nettes des femmes qui ont des enfants s'en trouveront augmentées en moyenne de 22 p. 100. Si mes honorables collègues me le premettent, j'aimerais leur demander d'exercer de fortes pressions notamment sur le gouvernement de l'Ontario pour qu'il cesse de s'opposer à ces dispositions qui visent à améliorer le sort des Canadiennes en leur accordant des pensions à leur nom.

● (1540)

[*Français*]

Ces mesures ne sont donc évidemment pas la fin du monde et ne règlent pas l'ensemble du problème des femmes à l'âge de la retraite, mais elles contribuent à leur créer une pension raisonnable. Évidemment dans les problèmes qui restent, je reconnais et identifie tout de suite celui des pensions publiques, très précisément, du supplément de revenu de la pension de sécurité de la vieillesse des personnes seules qui sont obligées d'en recevoir la totalité ou une partie; 75 p. 100 environ de ces pensionnés sont des femmes. Elles sont encore, malheureusement, en deçà du seuil de la pauvreté, malgré l'augmentation de $35 par mois qui a été obtenue et qui est en vigueur depuis l'émission du chèque du mois de juillet dernier, et cela au coût de 500 et quelques millions de dollars. Je parle du supplément de la pension de sécurité de la vieillesse qui est versée aux gens dans le besoin et dont les bénéficiaires sont encore sous le seuil de la pauvreté. Je voulais simplement mentionner que dans le problème des pensions et des femmes, on ne peut pas oublier cela. Le coût d'amener tous les pensionnés seuls, une fois pour toutes, au-dessus du seuil de la pauvreté aujourd'hui, si nous pouvions franchir cette étape supplémentaire, représenterait 700 et quelques millions de dollars. Je ne peux pas prédire la date à laquelle nous pourrons le faire, mais ce ne sera certainement pas cette année, ni dans un avenir immédiat à cause des conditions de l'économie, mais ce sera certainement le première étape que nous recommanderons de franchir dès que l'économie aura repris de la vitesse.

J'identifie simplement les lacunes en disant combien les manques de ressources nous empêchent de penser à des solutions immédiates. L'autre problème est relatif aux femmes qui ont entre 60 et 65 ans, qui par veuvage ou séparation ne bénéficient pas de ce qu'on appelle l'allocation au conjoint. Ce programme spécial pour les conjoints des pensionnés et qui, par fierté bien légitime, ne veulent pas demander le bien-être social des provinces, auquel pourtant elles ont droit. Ce problème qui ne peut être corrigé, d'après moi, que par le revenu annuel garanti ou par une pension aux gens dans le besoin, non pas aux femmes seules, mais aux «gens» dans le besoin de 60 à 65 ans. Que ce soit par une technique ou par une définition différente de la pauvreté, il faudrait engager près d'un milliard de dollars en dépenses supplémentaires. C'est pour cela que je me trouverais malhonnête de laisser à ce point-ci transparaître l'espoir d'un tel programme dans un avenir prochain. Nous voulons d'abord que la personne de plus de 65 ans soit tirée, une fois pour toutes, de la pauvreté, et nous verrons ensuite quelles peuvent être les meilleures façons de nous attaquer à la pauvreté de ceux et de celles qui ont moins de 65 ans et qui à cause de cela n'ont pas encore droit à leur retraite officielle. On sait de toute façon que le problème des pensions sera au cœur du débat des politiques sociales et de leur amélioration au cours des années 1980.

Nous avons annoncé la semaine dernière ou il y a dix jours la tenue de la Conférence nationale sur les pensions à la fin de mars, à laquelle seront conviés tous les principaux «joueurs» du système des pensions privées au Canada, c'est-à-dire aussi bien les représentants des employeurs de la petite entreprise, des gouvernements provinciaux, municipaux et fédéral, comme employeurs et comme législateurs et, bien sûr, les groupes d'intérêt, pas seulement le patronat mais aussi les employés, les syndicats, les femmes comme groupe particulier et, bien sûr, les groupes de retraités. Ils sont les seuls à connaître très bien les lacunes de notre système de pensions, puisqu'ils sont ceux qui en souffrent tous les jours. J'ajouterai que la situation des femmes de la population active sans salaire, c'est-à-dire des maîtresses de maison, n'est pas plus reluisante. On aurait beaucoup à dire pour améliorer leur sort. Ce projet de loi ne s'attaque qu'à un élément. Il ne peut pas faire plus pour l'instant. En général, l'emploi des femmes comporte toujours, malgré le temps, malgré la volonté d'amélioration, ce vieux problème qu'elles sont cantonnées dans les emplois les moins bien payés et qu'elles ont un modèle d'emploi intermittent au moins pendant toutes les années où elles ont les enfants et où elles les élèvent avant qu'ils ne fréquentent les garderies de façon régulière, ou encore à l'école.

[*Traduction*]

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler deux autres dispositions du bill à l'étude qui sont directement reliées à mon portefeuille de la Santé nationale et du Bien-être social. Mais, auparavant, je tiens à mentionner une chose qui vient de me traverser l'esprit et qui se résume peut-être à ce que disait le député d'Edmonton-Ouest. Lui et d'autres députés avaient préconisé l'amélioration que nous apportons aujourd'hui à la loi. Je tiens à mentionner un organisme féminin en particulier auquel nous devons cette amélioration grâce à son travail constant, aux pressions tenaces qu'il a exercées et aux mémoires qu'il a présentés: je veux parler de l'AFEAS. Le député de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni) ainsi, je le suppose, que le député d'Edmonton-Ouest durant la courte période où son parti a été au pouvoir, ont exprimé le même vœu.

Une voix: Nous avons été défaits.

Mme Bégin: Vous auriez pu le faire avant de l'être, mais vous ne l'avez pas fait. D'autres députés avaient reconnu eux aussi cette injustice dans la loi de l'impôt sur le revenu. Le bill C-54 va y remédier, et nous nous en réjouissons tous.

Deux autres dispositions du bill C-54 sont reliées, en partie, à mon portefeuille. La première: la modification aux dispositions de la loi sur le crédit d'impôt au titre des enfants qui tend à assurer que le crédit attribué dans une année donnée ira,

dans la plupart des cas, aux personnes qui s'occupent en fait des enfants.

Tout le monde m'accordera, j'en suis sûre, que depuis deux ans qu'il existe, le crédit d'impôt au titre des enfants a vraiment réussi à assurer une bonne mesure d'aide aux familles à faible et à moyen revenus qui élèvent des enfants. Des millions de mamans sont, en ce moment même, en train de remplir des déclarations d'impôt sur le revenu pour 1980 précisément pour réclamer une prestation non imposable, et cette fois-ci j'insiste pour que le dégrèvement atteigne jusqu'à $238 par enfant, moyennant réduction, bien sûr, dans le cas des ménages dont les deux conjoints gagnent ensemble plus de $21,380.

La modification vise à résoudre le problème soulevé par un nombre relativement limité de cas, mais les députés m'accorderont sûrement que le résultat revêtira beaucoup d'importance pour les familles en cause. Le problème se pose dans le cas d'enfants qui changent de gardien au cours du mois de décembre; ainsi, un enfant adopté en décembre ou qui revient chez lui d'un établissement ou encore celui qui passe de la garde d'un parent à la garde d'un autre.

Aux termes de l'ancienne disposition sur l'admissibilité, le crédit était établi d'après le droit à l'allocation familiale en décembre, de sorte qu'il ne tenait pas compte du changement de garde même si celui-ci se produisait avant la fin de l'année financière. Au lieu d'être versé au parent qui a la garde de l'enfant durant l'année où le crédit d'impôt a été versé, le crédit serait payable au parent qui n'avait plus l'enfant à sa charge ou dans le cas d'enfants placés dans des institutions, aucun crédit d'impôt ne serait alors versé.

• (1550)

Le raffinement, car en fait il s'agit seulement d'un raffinement contenu dans cette disposition, devrait s'appliquer à quelque 8,500 enfants dont la garde passera d'un parent à l'autre au cours du mois de décembre ou passera d'une institution à un parent au cours de ce mois-là. Il n'y aura pas de répercussion sur le coût total. C'est simplement un changement de bénéficiaire du chèque mais c'est précisement ce qui fera que cette mesure sera très appréciée.

Peut-être que je me fais des illusions car je ne suis pas une experte en matière de droit fiscal, n'étant évidemment pas ministre des Finances mais je pense qu'il est permis d'espérer qu'on pourra apporter par la suite un autre changement qui permette d'accorder un crédit d'impôt proportionnel au nombre de mois d'une année donnée depuis la naissance d'un enfant ou jusqu'à l'âge limite donnant droit à un crédit d'impôt au lieu de l'accorder en fonction de la situation de l'enfant en date du 31 décembre. Toutefois, ce sera pour plus tard. Très pratiques, les dispositions actuelles sont certes les bienvenues.

La dernière disposition du bill C-54 à laquelle je m'intéresse est une modification à la loi sur la sécurité de la viellesse qui permettra de faire en sorte que toute subvention au titre des économies d'énergie que recevront les retraités après 1980 ne compteront pas comme revenu aux fins de l'admissibilité au programme de supplément de revenu garanti. Les retraités pourront donc solliciter et recevoir cette subvention sans craindre que leur pension en soit diminuée.

M. Lambert: Pourquoi cette discrimination envers les autres citoyens?

Mme Bégin: Le député veut-il poser une question?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) souhaite-t-il poser une question?

M. Lambert: Je vais la poser dans les formes, afin qu'elle figure au compte rendu. Puisque cette subvention ne sera pas imposable pour les plus de 65 ans, pourquoi faire de la discrimination? Pour les moins de 65 ans, la subvention sera considérée comme un revenu, et sera donc imposable.

Mme Bégin: Monsieur l'Orateur, il faudrait que j'examine cette question à fond ou, je suppose, qu'un de mes collègues en ait l'occasion. Je suis le ministre chargé des pensionnés. C'est pour des raisons pratiques que nous avons établi que les pensions de vieillesse du gouvernement seraient versées aux personnes de 65 ans et plus. A cet âge, tout citoyen est officiellement considéré comme un pensionné aux fins de nos versements. Je parle évidemment d'un programme que j'ai directement contribué à établir, le supplément de revenu garanti, et qui évalue la pauvreté des personnes âgées. Nous avons décidé qu'une subvention versée en vertu du programme de conservation de l'énergie ne devait pas pénaliser les personnes qui sont officiellement reconnues comme des personnes âgées, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire admissibles aux pensions de vieillesse du gouvernement. Il y a sans doute d'autres raisons pour lesquelles les moins de 65 ans n'ont pas droit au même privilège, et je demanderai à l'un de mes collègues de les préciser.

Cela était dit, je pense que cette mesure devrait emporter facilement l'approbation de tous les députés. Je rappelle ici à mes collègues que l'on a déjà fait la même chose exactement pour les pensionnés qui reçoivent des subventions d'isolation, qui se sont avérées si utiles pour aider les Canadiens à améliorer l'isolation de leur maison et réduire leurs frais de chauffage.

Permettez-moi enfin de réitérer mon appui au bill dont nous sommes saisis. Songeons au nombre de gens, au nombre de femmes en particulier qui bénéficieront de cette longue liste d'améliorations de tous genres. Il prévoit non seulement que ces personnes recevront un salaire décent, mais qu'elles auront droit à une pension. Il y a en effet une disposition relative aux pensions et autres avantages connexes pour les personnes âgées. Somme toute, j'espère que le présent bill sera rapidement adopté.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la disposition sur le crédit d'impôt-enfant, le ministre peut-elle nous dire quand nous obtiendrons justice de sorte que les orphelins ne souffrent plus de discrimination à cet égard?

[*Français*]

Mme Bégin: J'aurais aimé pouvoir être prévenue de la question et apporter une réponse convenable à l'honorable député.

[*Traduction*]

Il est exact que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) effectue depuis longtemps des pressions auprès du gouvernement pour que celui-ci modifie les dispositions de la loi sur les allocations familiales qui concernent les allocations familiales et les orphelins. Je ne peux malheureusement aujourd'hui lui annoncer de bonnes nouvelles, mais je tiens à lui dire que je conviens que des changements s'imposent et je suis sûre qu'ils ne sauront tarder.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Madame le ministre s'est légèrement éloignée du sujet—et c'est peu dire—en évoquant, à propos de l'article 123 du projet de loi, la situation des femmes en ce qui concerne les pensions et bien d'autres choses encore. Certes ses paroles m'ont fait plaisir, mais j'ose espérer que nous pourrons bénéficier, nous aussi, de l'indulgence de la présidence.

M. l'Orateur adjoint: J'ai écouté attentivement l'intervention du ministre et je n'ai rien remarqué qui ne soit en rapport avec les dispositions du projet de loi.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je me permettrai de faire remarquer qu'à la suite de la décision de madame le Président, la Chambre limite son étude à la Partie II du bill, dont on imprimera une nouvelle version expurgée de la Partie I, et qu'il est bien entendu maintenant que nous ne nous intéressons qu'à la Partie II.

La teneur du débat à changé considérablement depuis cette décision, et je puis dire pour ma part que j'ai dû mettre de côté 60 p. 100 de mes discours car, nous nous le rappelons sans doute, la Chambre avait été saisie l'année dernière d'un bill portant autorisation d'emprunter qui avait accaparé notre attention durant 10 ou 12 jours peut-être et qui avait été le prétexte à discuter jusqu'à la nausée de tous les sujets possibles et imaginables avant les élections partielles du 16 ou 18 novembre. Le bill n'avait servi que de plateforme électorale dans les circonscriptions concernées, et la télédiffusion des débats à la Chambre avait servi à cette fin.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons maintenant revenir à des questions plus pertinentes. Personnellement j'ai bien du mal à comprendre comment le gouvernement a pu commettre la bévue d'inclure la Partie I dans le bill, que nous aurions pris vingt jours à adopter, étant donné qu'il englobe l'économie toute entière selon la définition que le gouvernement en a donnée l'an dernier. Le gouvernement serait bien mal venu de dire le contraire cette année. Deuxièmement, le bill se prête à une discussion détaillée de la politique énergétique, à cause des changements à la loi de l'impôt sur le revenu qui en appliquent certaines parties.

J'ai promis à madame le ministre, qui est débordée, de parler des revenus des conjoints et de leur nature imposable, de même que de la possibilité de considérer les conjoints qui travaillent dans des entreprises familiales comme des contribuables distincts. J'invite l'honorable représentante à lire les délibérations sur la réforme fiscale qui est entrée en vigueur en 1972, juste avant son arrivée à la Chambre, car elle constatera qu'à maintes reprises, quand j'étais le porte-parole de l'opposition sur les mesures fiscales et ces dispositions en particulier, j'ai demandé que, comme en Californie, nous laissions au contribuable le choix de faire une déclaration conjointe ou que les femmes qui font la comptabilité, sont téléphonistes ou secrétaires dans des entreprises de camionnage ou de plâtrage, de deux personnes, aient droit à un salaire comme tout le monde.

● (1600)

Je ne veux pas offenser madame le ministre parce que je l'ai déjà fait un jour en employant un langage un peu cru. En vertu de la loi relative à l'impôt sur le revenu, il était plus économique d'embaucher sa maîtresse que son épouse. Il y avait de la discrimination à bien des égards. Pour préciser ma pensée, je prends l'exemple du petit restaurant chinois du coin dans ma circonscription. La situation était un peu ridicule puisque l'épouse du propriétaire du restaurant A travaillait pour le propriétaire du restaurant B et vice versa.

[*Français*]

C'est bien simple, c'était une bêtise!

[*Traduction*]

Je conseille à madame le ministre de discuter avec son ancien collègue, le président de la Commission canadienne des transports qui était alors ministre des Finances, et avec le ministre d'État (Finances) de l'époque qui est actuellement juge de la Cour fédérale; elle sera alors informée des arguments invoqués contre moi tant au ministère des Finances qu'à celui du Revenu national. La majorité obéissante d'en face a servilement rejeté les propositions présentées par mes collègues et moi-même. Nous n'avions aucune chance. Nous avons honnêtement proposé, il y a dix ans, ce qu'elle reconnaît aujourd'hui.

M. Blenkarn: Ils reconnaissent enfin notre sagesse. Ils ont fini par comprendre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La parole est au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

M. Lambert: Merci, monsieur l'Orateur. Je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression d'avoir devancé la Commission. Je ne pense pas qu'elle ait présenté de rapport avant 1970. En tout cas, j'ai eu l'occasion d'en parler avec un grand nombre d'amis chinois et libanais d'Edmonton qui exploitent ce genre de petit commerce et cette situation m'a toujours paru assez étrange. Je parle du petit magasin familial. Mais si je regarde un peu plus loin, la petite entreprise de campagne, le plâtrier, le plombier, l'avocat de campagne, le médecin ou le dentiste dont la femme travaille parfois comme infirmière-réceptionniste et qui ne reçoit pas vraiment de salaire, mais plutôt de l'argent de poche. Son mari n'aurait aucun avantage à la payer.

Bien sûr, il faut se rendre compte qu'il y aura des formalités à remplir, il faudra convenir d'un salaire régulier, le mari devra faire des déductions et remettre, chaque mois, au ministre du Revenu national l'impôt déduit à la source ainsi que des cotisations au Régime de pension du Canada et à l'assurance-chômage. Ces familles seront dépassées par toute la paperasserie à remplir surtout, si elles doivent engager une gardienne d'enfants par-dessus le marché et réclamer des frais de garde d'enfant. Devant toute cette paperasserie, on peut se demander si le jeu en vaut la chandelle.

Néanmoins, je voudrais signaler au ministre un cas particulier. Des femmes séparées de leur mari sont venues me consulter à titre d'avocat et de député et m'ont dit: «Quelle est cette histoire de fou. J'ai été mariée, j'ai deux enfants, mon ancien mari vit à x. Il me verse $500 par mois sur l'ordre du tribunal, c'est à dire tant pour les enfants et tant pour les paiements mensuels sur la maison dont nous restons tous les deux propriétaires tant que j'y habiterai. Nous sommes copropriétaires. Comme il me verse cette somme sur l'ordre du tribunal, qu'il s'agisse d'une séparation légale ou d'un divorce, il peut déduire ce paiement de son revenu brut. Cette somme s'ajoute entièrement à mon revenu parce que j'ai la garde des enfants, mais je paye aussi»— et franchement, c'est là que son avocat est un nigaud—«de l'impôt sur le principal, les intérêts et les taxes

foncières pour la maison». Le mari, qui est copropriétaire, peut hériter entièrement de la maison. Le ministre pourrait-il s'occuper de mon cas?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il-vous-plaît. Le député aurait-il l'obligeance de s'adresser à la présidence?

M. Lambert: Veuillez m'excuser, monsieur l'Orateur. Je poursuis mon argument: l'époux, étant le colocataire, aura droit à la moitié du fruit de la vente de la maison, ou à sa totalité si son épouse décède. Le conjoint, en l'occurrence la mère qui prend soin des enfants et de l'ancien domicile conjugal, doit payer de l'impôt sur la part qu'elle verse au nom de son ancien conjoint; pourtant, celui-ci reçoit la totalité du prix de la vente.

Si madame le ministre veut bien se donner la peine de réfléchir à cela, elle constatera que ces femmes, qui ne se sont pas montré prudentes au moment de la préparation du contrat de séparation et dont les avocats n'ont pas, eux non plus, été des plus vigilants, se sont imposé un fardeau injuste. Certaines d'entre elles voudraient savoir pourquoi les allocations familiales sont imposables. Ces femmes ont droit au crédit d'impôt-enfant, c'est-à-dire pour les enfants à charge, et, par conséquent, ce crédit compense l'impôt sur les allocations familiales. A mon avis, toutefois, il est grand temps d'examiner à nouveau cette disposition. Nous devrions revoir le crédit d'impôt-enfant accordé aux titulaires des allocations familiales, car on n'y a pas touché depuis longtemps. Ce n'est cependant là pas la seule disposition qu'il faudrait modifier dans la loi de l'impôt sur le revenu.

Examinons un peu la loi en question. Je ne tiens pas à m'adresser directement au ministre, et je ne crois que mes observations actuelles portent directement sur l'une ou l'autre de ses fonctions. Ainsi, je comprendrais fort bien qu'elle se consacre à d'autres questions plus pressantes.

Il suffit de jeter un coup d'œil à ce projet de loi pour y retrouver les dispositions du budget présenté le 11 décembre 1979, à quelques graves omissions près dont je vais d'ailleurs vous parler. Certaines dispositions du budget du 11 décembre 1979 venaient du budget précédent que l'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien) avait présenté et qui n'avaient jamais eu force de loi. J'ai trouvé dans le bill certaines dispositions qui remontent à 1977. Il existe un fil conducteur de 1977 à 1979 en passant par 1978. Certains éléments du bill C-59 n'ont rien à voir avec le budget du novembre 1979. A remarquer qu'on a retranché une disposition relative aux gains en capital à l'avantage des agriculteurs qui leur permettait de faire des transferts dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Cette disposition visait à leur donner un autre moyen de réduire l'impôt sur leurs gains en capital, mais on a pris bien soin de la retrancher du présent bill. Il y a ensuite la question des dividendes de liquidation versées aux non-résidents. On a retranché du bill C-54 toutes les mesures qui s'y rattachaient. On a également enlevé la définition de société canadienne de cette loi. Pis encore, on a annulé tout crédit d'impôt à l'énergie.

● (1610)

Je trouve que le ministre a eu des mots assez touchants vendredi après-midi, lorsqu'il a dit, comme on peut le voir à la page 6283 du hansard:

> On ralentira de façon marquée l'accroissement des dépenses en ne tirant plus les paiements d'indemnisation des importateurs de pétrole des recettes du gouvernement pour les inscrire là où il convient. Même si les consommateurs doivent se partager ce fardeau, ils paieront quand même l'énergie moins cher que si nous avions relevé plus rapidement les prix au niveau international.

Cela démontre qu'on ne trouve que des propos qui n'ont rien à voir avec la question et une absence totale de vérité. Je ne dirai pas que le ministre donnait délibérément une fausse interprétation au crédit d'impôt à l'énergie et aux dispositions connexes du budget du 11 décembre 1979. Mais les mesures relatives à l'énergie qu'on a alors présentées—la taxe de 18c. pour commencer, devait servir à verser des primes supplémentaires aux raffineries de l'Est pour réduire l'augmentation du prix du carburant qu'elles devaient acheter au cours de l'année. Autrement dit, on prévoyait une réduction de cette subvention absolument idiote.

C'est la mystification de la population canadienne la plus insensée qu'on ait jamais vue—à savoir subventionner la consommation d'une ressource naturelle en diminution tout en refusant de verser aux producteurs canadiens un prix qui approche le moindrement celui du marché. C'est insensé. Les Français paient l'essence presque $4 le gallon. Il en est de même pour les Allemands, les Japonais et les Britanniques. Les Américains payent beaucoup plus cher que nous. En fait, dans de nombreux États, les Américains payent plus de $2 le gallon. Ici, nous disons aux Canadiens: «Pauvres enfants, vous ne pouvez pas payer plus de $1.25. Nous verserons aux producteurs de pétrole de l'Alberta et de la Saskatchewan 40 p. 100 du prix international.» En vertu de l'accord conclu entre le gouvernement Clark et le gouvernement albertain, ce taux devait correspondre à 75 p. 100 du prix du marché de Chicago, ou à 75 p. 100 du prix international si ce dernier était plus bas. Cela fait une grande différence. Les Canadiens ont été volontairement dupés par des gens qui savaient, ou qui auraient dû savoir, ce dont ils parlaient. Ils n'ont cessé de leur dire: «Vous mériter des avantages. Les autres veulent vous les prendre.»

Dans sa déclaration de vendredi, le ministre a déclaré que le gouvernement réussirait à restreindre la croissance des dépenses publiques... Quelle blague! Autrement dit, les dépenses n'augmenteront pas aussi vite, même si elles atteignent déjà un niveau incontrôlable parce que nous n'avons aucun contrôle sur le prix que nous devons payer pour le pétrole étranger. Si le Venezuela, le Koweit, l'Arabie Saoudite ou l'Irak décident d'augmenter leur pétrole de $10 le baril demain, c'est ce prix-là que devra payer le Canada. Bien entendu, le trésor fédéral en prendra pour son compte. Tous les autres font les ajustements nécessaires et nous coupent l'herbe sous le pied.

C'est une sinistre blague que de prétendre que les Canadiens sont en mesure de rivaliser. Ils n'en sont même pas capables aujourd'hui où ils ont un avantage de trois contre un. Il y a quelque chose qui ne va pas quelque part; ou bien le coût de production est trop élevé en raison d'une mauvaise gestion, ou bien c'est le prix unitaire de production, à cause du coût de notre main-d'œuvre, ou encore c'est notre prix unitaire de production qui est trop élevé sur un marché restreint. Quelle que soit la raison, ce n'est certainement pas le prix du mazout—ce ne sera jamais le prix du mazout.

Ceux qui utilisent du gaz naturel respirent un peu. Et quel avantage en tirent-ils? Aucun. Tout ce qu'on entend dire, c'est que les importations sont moins chères que notre production locale et que les Canadiens demandent à être protégés; ils veulent que des quotas soient imposés. Ils ne savent pas exactement ce qu'ils veulent. Les Canadiens sont des éternels insatisfaits. Il est grand temps qu'ils sachent à quoi s'en tenir,

surtout ceux du centre du pays. Et pourtant, le ministre nous dit que nous réussirons à resteindre la croissance des dépenses publiques en grande partie en cessant d'effectuer les paiements d'indemnisation pour le pétrole à partir des recettes générales du gouvernement et en les attribuant au secteur approprié. Cela a toujours été les consommateurs, comme pour le reste.

Ce n'est qu'un petit groupe ou une catégorie donnée de producteurs, dans une région, dans un secteur, qui se fait avoir. Tout ce que je dis, c'est que si le pétrole était produit en Ontario où au Québec, nous ne serions pas dans cette situation aujourd'hui. Le gouvernement n'oserait pas s'attaquer à ce groupe de contribuables. Mais pour l'Alberta et la Saskatchewan, il n'y va pas de main morte et c'est ce qu'il a fait jusqu'à présent; mais la démarche devient de plus en plus risquée. De nouveau, les recettes fiscales accuseront une baisse pour 1980. L'impôt sur les sociétés sera moins élevé, c'est-à-dire l'impôt qu'acquitteront et les sociétés étrangères qui font l'extraction et le commerce du pétrole et les centaines de sociétés canadiennes qui seront en butte à toutes sortes de difficultés d'ici un an ou deux, alors que la politique énergétique du gouvernement devrait leur permettre de remonter la pente. Ce sera une répétition de ce qui s'est passé en 1971 et 1972.

● (1620)

Le député de Bow River (M. Taylor) se rappellera, à l'époque où il était ministre du gouvernement albertain, comment les recettes de cette province avaient dangereusement diminué par suite d'une série . . .

[*Français*]

. . . des «tripoteries» . . .

[*Traduction*]

. . . c'est ce que j'appellerais . . .

[*Français*]

. . . tout simplement des «tripoteries» . . .

[*Traduction*]

. . . de la part de personnes soi-disant brillantes qui traitaient d'une question dont elles ignoraient tout. A ce moment-là, le directeur des recherches pour la Commission d'enquête sur la fiscalité avait reconnu que ces personnes n'avaient pas examiné comment leurs propositions pourraient nuire à l'exploitation des richesses naturelles. C'est ce qu'il a déclaré à l'occasion d'une conférence ou tribune publique sur l'industrie du pétrole tenue à l'école des Beaux-arts de Banff et à laquelle j'assistais. Ce jour-là, le conférencier a eu beaucoup de difficulté à s'en tirer indemne.

De même, nous avons les petits génies du ministère de l'Énergie qui se mettent à jongler avec tout et en arrivent à concevoir une politique énergétique vouée à l'échec avant même d'être mise en œuvre. Toutes les entreprises pétrolières, de même que les observateurs dénoncent cette politique mais le gouvernement se garde bien de la remettre en question. Les provinces intéressées, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, en sont tout époustouflées. A cause de cette politique, je prédis que les recettes fiscales provenant de l'impôt des sociétés et des particuliers accuseront une baisse de plus de 5 p. 100 pour la présente année. Sans compter que 1981 verra la perte de 30,000 emplois dans les trois provinces concernées. Il ne s'agit pas de la suppression d'emplois subalternes, mais de personnes qui touchent d'excellents traitements et salaires l'année durant. Nous parlons de sociétés canadiennes prospères qui font ressortir l'ingéniosité et l'esprit dynamique de nos hommes d'affaires canadiens.

La situation est attribuable à ces gens qui font des embarras au sujet de la politique énergétique à compter du ministre en descendant et qui ne connaissent rien à l'exploitation de l'industrie pétrolière. Ce sont des imbéciles qui sont tout à fait désorientés. Cette politique aura des effets néfastes sur l'impôt sur le revenu. Par exemple, je signale la plus récente vente de concessions il y a une dizaine de jours. Cette vente ne s'est élevée qu'à 8 millions de dollars quand elle aurait dû atteindre 80 millions, mais personne ne fait de placements. Quarante plates-formes de forage sont parties, une centaine d'autres sont inactives et une autre centaine le deviendront quand les programmes prendront fin car ils ne seront pas remplacés.

C'est à pleurer. J'aurai beaucoup d'autres occasions de revenir sur le sujet. Les ministres responsables, le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se le verront reprocher très sévèrement.

J'ai une autre remarque à faire à propos de ces trois ministres. C'est au sujet de la politique du gouvernement à l'égard de la valeur des actions des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse. Le lendemain de l'annonce de sa politique, le ministre de l'Énergie s'est vanté que la Bourse avait connu une forte activité à son ouverture et que son énoncé de politique n'avait pas eu de répercussions négatives. Mais à la fermeture, on estimait à plus de 600 millions de dollars la baisse de la valeur nominale des actions des sociétés canadiennes du secteur pétrolier. Cette perte s'est maintenue et n'a pas été récupérée.

La politique consiste à canadianiser le secteur pétrolier. Or, il semble que la canadianisation se traduise par l'effondrement des cours. Si ces gens-là étaient des financiers ou des courtiers en valeurs boursières, on les accuserait de truquer volontairement les cours, en faisant courir des bruits, pour pouvoir ensuite acheter des actions au cours le plus bas. Les ministres ont agi délibérément pour manipuler le marché. Mais nous voyons l'enfant chéri du gouvernement, la société Petro-Canada, se servir de l'argent que l'on a soutiré aux consommateurs canadiens en leur faisant payer un impôt sur le baril de pétrole, pour créer une caisse qui servira à acheter des participations au capital des sociétés pétrolières. C'est un fait. Cela dépasse un peu les prérogatives de ce bill et je demande qu'on m'en excuse, monsieur l'Orateur, mais c'est un fait.

Ce qui me dérange dans ce bill, c'est qu'il ne prévoit aucun allègement des impôts sur les gains en capital. Je suis contre l'imposition des gains en capital sauf dans des cas précis, limités et inéluctables. De façon générale, je n'aime pas le principe. L'impôt sur les gains en capital a été introduit pour lutter contre la spéculation foncière. A cette époque, quiconque vendait des terres à des fins commerciales, et pour cela il fallait vendre plus d'une parcelle, était taxé sur l'intégralité des profits qu'il avait réalisés parce qu'il s'agissait d'une entreprise commerciale. La commission royale a siégé longtemps puis elle a publié un rapport qui a fait beaucoup de bruit. Le gouvernement a étudié la question et a décidé d'imposer une taxe de 50 p. 100 sur les gains en capital. Cela veut dire que 50 p. 100 de l'augmentation plutôt que 100 p. 100 a été converti en revenu. La seule exception a été celle de la maison familiale, rurale ou urbaine.

● (1630)

Nous avons cherché à faire soustraire la ferme familiale à l'impôt sur les gains en capital, et même tous les biens agricoles qui doivent rester à usage agricole. Nous avons présenté des amendements, mais le parti libéral a voté contre. Tous ces biens ont été soumis à l'impôt sur les gains en capital, même lorsqu'ils étaient vendus au fils ou à la fille, aux frères ou aux sœurs, au proches parents, même lorsqu'ils étaient cédés par mutation entre vifs ou par donation testamentaire.

Lorsque l'honorable John Turner était ministre des Finances, il a exonéré les biens agricoles transmis à l'intérieur d'une même famille, une fois dans le cours d'une vie. Mais cela ne s'étendait pas aux fermes constituées en société. Les habitants de l'ouest du Canada, où les fermes constituées en sociétés sont très courantes, n'ont pas bénéficié d'assouplissement à la loi.

Je sais que les services de l'impôt ont peiné sur cette question. Lorsque le père propriétaire d'une ferme de polyculture la transmettait à son fils qui en faisait une exploitation d'élevage, le fisc considérait qu'il y avait changement de catégorie agricole et le fils subissait l'impôt sur les gains en capital. La ferme laitière d'Ontario qui était réorientée vers l'élevage des moutons, ou vice versa, subissait elle aussi l'impôt sur les gains en capital. Mais cela aussi a été changé après d'inutiles flottements.

Monsieur l'Orateur, il ne faut pas cesser le combat tant que toutes les terres agricoles n'auront pas été entièrement soustraites à l'impôt sur les gains en capital, lorsqu'elles restent à usage agricole.

Des voix: Bravo!

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, on parle des relations Nord-Sud. J'ai vu hier à la télé une interview dans laquelle le cardinal Léger, autrefois de Montréal, parlait de la nécessité de nourrir le Sud, sinon il risque de disparaître, dans 10 à 20 ans. L'impôt sur les gains de capital décourage les producteurs et fait certainement monter le coût de la production des aliments, non seulement ceux que nous consommons nous-mêmes, mais aussi ceux que nous devrions produire pour remplir les obligations que le premier ministre (M. Trudeau) voudrait que nous contractions.

Ce qui complique encore la situation, c'est qu'en 1971, quand la Chambre a étudié la loi de l'impôt sur le revenu, un dollar permettait d'acheter des produits pour une valeur d'un dollar alors qu'avec la même somme, on n'a plus qu'un pouvoir d'achat de 45c. à l'heure actuelle. Une acre de terrain, qui valait $1,000 dollars à l'époque, vaut maintenant environ $1,100 en moyenne, si l'on tient compte de l'indice. Un jeune agriculteur à qui l'on demande d'acheter un terrain à ce prix-là et de le financer aux taux d'intérêt actuels trouverait non seulement l'idée ridicule, mais répondrait aussi sans doute par des grossièretés, il aurait tout à fait raison.

Depuis l'année où la loi a été adoptée, à cause de l'inflation, l'impôt sur les gains en capital a probablement entraîné une augmentation de la valeur des terres agricoles d'au moins un tiers parce que le vendeur dit toujours que c'est l'acheteur qui doit payer et affirme toujours qu'il doit être exempté le plus possible de l'impôt.

Selon la loi de l'impôt sur le revenu, le gouvernement est celui qui profite le plus de l'inflation, sauf en ce qui concerne les restrictions imposées par les dispositions d'indexation relativement à l'impôt sur le revenu des particuliers. L'impôt sur le revenu des sociétés ne fait qu'augmenter; c'est un véritable cancer. L'impôt sur les gains en capital n'est d'ailleurs rien d'autre qu'un cancer.

Je vois que mon temps est écoulé, monsieur l'Orateur, mais je reviendrai à cette question plus tard. Cela m'a fait plaisir de parler aux députés parce que je pense qu'ils m'ont écouté et j'espère que je pourrai traiter de cette question en détail une autre fois. Je voudrais essayer de convaincre mes honorables collègues et tous les Canadiens que l'un des principaux problèmes au Canada à l'heure actuelle, c'est une loi de l'impôt sur le revenu qui pénalise le progrès et qui récompense le gouvernement pour l'inflation.

Des voix: Bravo!

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de la période de temps qui m'est réservée pour aborder un certain nombre de questions. Je voudrais vous exposer les réalités économiques auxquelles doit faire face le Canada et le monde occidental, et qui ont été à l'origine du bill C-54. Je voudrais évaluer l'actuelle politique économique du gouvernement dans cette optique et expliquer les mesures prévues dans ce projet de loi.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais répondre aux critiques formulées au cours de ce débat, et dans les discussions antérieures, au sujet de ces politiques et de l'inclusion, ou de l'absence, de certaines mesures fiscales, par exemple celles dont a parlé le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

L'inflation dans ses manifestations actuelles, que nous appelons la stagflation, est le problème le plus grave et le plus pressant qui accable le Canada aujourd'hui. D'après M. Haberler, un éminent économiste international, la stagflation se définit comme suit:

> Il s'agit d'une situation où coexistent des prix et des traitements fortement à la hausse, un chômage important et une capacité de production excédentaire, à la fois dans l'ensemble de l'économie et dans certains secteurs.

A mon avis, cette définition décrit relativement bien la situation que nous vivons actuellement au Canada. Voilà notre problème.

Avant d'y trouver une solution, il faut clairement connaître la cause du problème. Pour ce faire, il faut admettre un fait très simple et irréfutable. Encore une fois, je cite M. Haberler:

> L'inflation, sous toutes ses formes, et notamment la stagflation, est un phénomène monétaire en ce sens qu'une forte poussée inflationniste est toujours causée ou alimentée par un accroissement excessif de la masse monétaire . . . et qu'il n'y a vraiment pas moyen de juguler l'inflation, ou la stagflation, sans imposer de restrictions monétaires . . . Plus l'inflation dure, plus elle devient difficile à freiner car l'illusion monétaire . . .

En fait, l'illusion monétaire, ce sont les anticipations inflationnistes ou encore le fait de fonder des décisions sur des variables théoriques au lieu de les baser sur des variables correspondant à la réalité post-inflationniste.

> . . . change et les anticipations inflationnistes sont exacerbées.

● (1640)

Lorsqu'on est dénué d'illusion de nature monétaire et qu'on s'abstient de prendre des décisions fondées sur des variables fictives plutôt que réelles, les principes économiques de Keynes ne sont plus valables. Par conséquent, dans la société d'aujourd'hui où la population s'attend fermement à des pressions inflationnistes, le remède actuellement proposé par le Nouveau parti démocratique est futile et inefficace. Il prétend, par exemple, que pour surmonter notre malaise, l'expansion moné-

taire devrait dépasser notre aptitude à produire des biens et services. En somme, nous devrions avoir recours à une politique fiscale expansionniste. Toutefois, pour contrer les facteurs inflationnistes qui en résulteraient, nous devrions élaborer une politique quelconque des revenus et avoir, soit une commission des prix, soit un contrôle généralisé des salaires et des prix. Je sais que certains députés ont déjà fait une suggestion en ce sens.

On croit que la politique monétaire expansionniste réduira les taux d'intérêt, stimulera la demande et les placements et, par conséquent, favorisera l'emploi et la croissance, tandis que la politique des revenus contiendra les pressions inflationnistes. Les instigateurs de cette politique, monsieur l'Orateur, j'en suis franchement convaincu, vivent dans un monde chimérique. Sans l'existence de l'illusion de nature monétaire qui consiste à faire abstraction de la mentalité inflationniste ancrée dans notre société nous nous contenterons d'augmenter les pressions inflationnistes en accroissant notre pouvoir d'achat plus rapidement que notre production.

M. Blenkarn: C'est ce que vous avez eu pour politique de 1975 à 1978.

M. Evans: C'est ce genre de solution qui explique la montée persistente de l'inflation dans les pays occidentaux depuis une quinzaine d'années.

Passons maintenant à la seconde partie du remède, c'est-à-dire, à la politique du revenu ou à ce que j'appellerais pour badiner la formule trouillarde proposée par le chef du Nouveau parti démocratique, (M. Broadbent) car c'est une demi-mesure. Il s'agit d'une commission des justes prix autorisée à corriger les augmentations de prix. Elle s'impose vraiment dans la politique globale proposée par les néo-démocrates qui doivent inévitablement, comme tout le monde, reconnaître les conséquences inflationnistes de la politique monétaire et fiscale dont je parle. Ils savent pertinemment que toute politique monétaire expansionniste, favorisée par la croissance monétaire, débouchera forcément sur la situation que je viens de décrire; c'est pourquoi ils proposent ce second volet, soit une politique de contrôles.

Les contrôles n'ont jamais résolu le problème de l'inflation. Ils ne le feront jamais d'ailleurs parce qu'ils ne s'attaquent pas à ses causes, mais ne font qu'en atténuer les symptômes. La hausse des prix n'est pas la cause de l'inflation pas plus que la fièvre n'est la cause de la maladie. Par conséquent, bien que les contrôles nous accordent un répit, comme ils devaient le faire en 1976, pendant lequel le véritable remède, la modération, peut être administré, ils sont absolument inefficaces comme solution à long terme, surtout lorsqu'on favorise la cause première du problème au lieu de la juguler.

Je voudrais faire une analogie à l'intention des députés, même si elle est un peu simpliste. Supposons que le problème à régler est la trop grande quantité de vapeur qui s'échappe d'une bouilloire. Il y a plusieurs solutions à ce problème. La première consiste à réduire la température du brûleur. La deuxième consiste à mettre un bouchon sur le bec de la bouilloire et à réduire en même temps la température du brûleur. La vapeur cesse immédiatement, mais c'est dangereux. C'est ce que Walter Gordon avait proposé: des contrôles et une réduction de la température. La troisième solution consiste à mettre un bouchon sur le bec de la bouilloire et à augmenter la température du brûleur. C'est la solution proposée par le NPD et elle n'est pas seulement dangereuse, mais stupide. Pour réduire l'échappement de vapeur, il faut réduire la température du brûleur. Le moyen de juguler l'inflation consiste à réduire la croissance et à garder le pouvoir d'achat en équilibre avec le taux de croissance moyen dans la production de biens et des services.

M. Deans: Mais Grand Dieu, vous ne sauriez pas faire du thé avec de l'eau bouillante.

M. Evans: La position des Néo-démocrates revient à peu près à dire qu'à partir du moment où l'on ne voit plus de vapeur, la bouilloire ne bout plus. Mais les conséquences tant sur le plan physique qu'économique sont claires et évidentes: on va assister à une explosion.

Les députés pourront répliquer: soit, mais l'inflation c'est une chose et la stagnation c'en est une autre. On ne saurait certainement pas établir de rapport entre la stagnation de la croissance et celle de l'emploi. Ces deux éléments ne proviennent pas du même phénomène. Pourtant, je prétends qu'ils sont étroitement imbriqués. Et si nous ne nous attaquons pas à l'inflation, la stagnation va certainement s'aggraver. C'est le cas à cause des répercussions que la hausse de l'inflation exerce au niveau des consommateurs et des industriels et commerçants. L'inflation crée une profonde incertitude quant à l'avenir. Elle encourage la consommation immédiate et décourage l'épargne. Elle décourage l'investissement, monsieur l'Orateur. Elle crée une attitude de vie au jour le jour. Elle détruit la confiance en l'avenir. La prospérité et l'amélioration du niveau de vie ne concordent pas avec ce scénario; or, c'est ce scénario qu'on va voir se réaliser dans le monde occidental.

Nous avons tous assisté à la montée de la «génération du moi». Nous avons tous été témoins de pressions croissantes pour l'amélioration du bien-être de tel ou tel groupe d'intérêt, et cela pas seulement dans l'absolu, mais aussi relativement à d'autres groupes de la société. Nous avons commencé à passer notre temps non pas à enrichir le Canada et les Canadiens, ou à en satisfaire davantage les besoins, mais plutôt à nous chamailler pour tenter d'avoir une plus grosse part de la richesse existante. C'est une garantie de désordre social. Je crois que ce malaise social prend sa source dans le malaise économique.

Mlle MacDonald: Dans le parti libéral.

M. Deans: Et il a été causé par des gouvernements libéraux successifs.

M. Evans: Quand on éprouve de l'incertitude et des craintes à propos de l'avenir, on a tendance à vivre au jour le jour et à profiter du moment qui passe. Feu le Pr Fred Hirsch a parfaitement décrit cette situation dans son livre Social Limits to Growth.

La stagnation est la conséquence du processus que je viens de décrire et ses symptômes se retrouvent partout. Nous assistons au déclin de la recherche et du développement non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis et dans d'autres pays occidentaux. Lorsque l'inflation crée un climat d'incertitude quant au rendement futur des investissements, et lorsqu'elle porte les taux d'intérêt aux plus hauts sommets, les perspectives d'avenir se rétrécissent et les exigences quant à un rendement immédiat s'intensifient.

La recherche et le développement, qui mettent parfois bien du temps à donner des fruits . . .

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Par suite de la décision que madame le Président a rendue précédemment, la partie du bill qui concerne le pouvoir d'emprunt et qui traite la situation économique actuelle de notre pays a été retranchée du bill. Cet après-midi, nous n'étudions que les propositions d'amendement à la loi de l'impôt sur le revenu.

Mon honorable ami a parlé avec éloquence de l'inflation et de ses causes monétaires, mais il n'a pas dit un seul mot du bill ni de la loi de l'impôt sur le revenu. Selon moi, le député ne respecte pas le Règlement et je vous serais obligé, Monsieur l'Orateur, de le lui faire remarquer.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Les députés auront certainement remarqué que je viens tout juste de remplacer l'Orateur adjoint dans ses fonctions. Si le député qui avait la parole ne s'en était pas tenu à la question à l'étude, la présidence le lui aurait certainement signalé.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, je tiens à expliquer pourquoi mes propos se rapportent au sujet. La loi de l'impôt sur le revenu et les amendements actuellement à l'étude visent à augmenter les recettes fiscales. Que ces recettes soient jugées trop élevées par les uns, pas assez pour les autres, c'est une autre question. Il n'en reste pas moins qu'il est important de connaître le contexte économique dans lequel ces mesures sont prises, tout comme il est important de comprendre, dans ce même contexte, pour quelles raisons certaines mesures, et pas n'importe lesquelles, doivent être incorporées à la loi de l'impôt. Tel était le but de mon intervention et je tiens à dire au député que, sauf le respect que je lui porte, il est tout à fait approprié de parler de ces choses lorsque l'on parle de mesures d'imposition sur le revenu comme celles dont il est actuellement question.

M. Deans: Je ne vois pas comment.

M. Evans: Je parlais de recherche et de développement. Des mesures fiscales sont justement à prendre pour aider ce secteur.

M. Blenkarn: Ou figurent-elles dans le bill?

M. Evans: Faute d'encourager le foisonnement des idées, de stimuler la production et la mise au point de nouveaux procédés, le Canada ne pourra tenir son rang dans le monde sur le plan industriel. En d'autres termes, la stagnation économique ne fera qu'empirer. La hausse constante du taux d'inflation ne fait pas que ralentir la recherche et le développement, elle raréfie les investissements dans les nouvelles immobilisations nécessaires à la modernisation de notre industrie et à son adaptation à des conditions en perpétuelle évolution.

● (1650)

L'obligation pour l'expansion des petites entreprises est une des mesures du bill qui aidera certainement les petites entreprises à moderniser leurs usines et leur permettra de faire face à la concurrence sur le marché mondial. De tels investissements ne sont possibles que moyennant la stabilité de l'économie et la perspective de gains justes. Par contre, si nous passons de plus en plus de temps à nous quereller au sujet du partage du gâteau, les investisseurs éventuels peuvent-ils logiquement s'attendre à réaliser des profits raisonnables? Probablement pas, à mon avis, et nous en voyons des exemples ici même, à la Chambre; on prétend, sans toutefois pouvoir le prouver, que des sociétés se livrent à des abus et on condamne des particuliers pour s'être prévalus de dispositions fiscales expressément conçues pour promouvoir les investissements. C'est un cercle vicieux.

Nous désirons que les Canadiens investissent dans les petites entreprises ou dans la construction d'immeubles à usage locatif et à cette fin, nous prévoyons dans le bill des dispositions fiscales comme l'obligation pour l'expansion des petites entreprises et le programme MURB. Mais lorsqu'un particulier en profite pour faire des investissements et réduire ses impôts, nous entendons des députés de certains partis dénoncer ces gens-là en tant que parasites qui abusent du système. Pourtant, le bill a précisément pour objet de réduire les impôts, de stimuler l'économie et d'inciter les Canadiens à investir leur argent d'une façon qu'on juge désirable sur le plan social. Rien d'étonnant à ce que nous soyons aux prises avec un problème d'investissements. C'est dû à une certaine schizophrénie politique. Nous encourageons les gens à profiter des chances que nous leur offrons, après quoi nous leur tombons dessus à bras raccourcis lorsqu'ils décident de le faire.

De même, certains se plaignent que les investissements rapportent trop, que les hommes d'affaires s'enrichissent, que nous devrions accroître l'impôt sur les sociétés—dans ce bill justement—mais on néglige de regarder dans les coulisses pour constater que l'inflation exagère grandement les profits rapportés, non seulement en haussant les prix eux-mêmes, mais ce qui importe davantage, en sous-évaluant de façon excessive les installations et l'équipement servant à la production. Les méthodes comptables actuelles demandent que l'amortissement soit imputé sur le coût initial et non sur les frais de remplacement. En période de rapide inflation, cela entraîne une surestimation excessive des revenus nets et, partant, des profits. Ce qui est pire, cependant, c'est dire que la déduction pour amortissement ne fournit pas, et de beaucoup, les fonds nécessaires à de nouveaux investissements et à la modernisation. C'est ainsi que la qualité de capital social se détériore avec le temps, que la productivité diminue, que notre compétitivité s'affaiblit et qu'il s'ensuit une perte d'emplois. Je parle des emplois que les députés néo-démocrates estiment absolument nécessaires et que nous estimons nous-mêmes absolument nécessaires. Mais avec les programmes qu'ils voudraient voir figurer dans le bill moins d'emplois seraient créés à l'avenir. A court terme, les grands discours politiques sont peut-être satisfaisants pour certains, mais à long terme, ils font plus de tort que de bien.

Les média font preuve de la même myopie. Lors d'une récente émission de «Question Period», M. Don McGillivray, rédacteur national de la revue économique de Southam Press, demandait bien sérieusement pourquoi les épargnants devraient pouvoir compter sur un taux de rendement réel alors qu'en termes réels les salaires n'ont pas augmenté. S'il faut juger par cette observation de la connaissance profonde que ce spécialiste a de ces questions, on n'a guère lieu de s'étonner que le public ne sache pas de quoi il retourne. Ce qu'il y a de plus grave encore c'est que l'invité à l'émission, un critique économique de l'opposition, que je ne nommerai pas pour éviter tout sectarisme, n'a pas su répondre à la question.

Nous devons commencer à nous rendre compte que l'illusion monétaire est morte, que les épargnants exigent un taux de rendement véritable avant de consentir à restreindre leur

rythme de consommation actuelle en remettant leurs achats à plus tard. Pourquoi devrions-nous demander à nos concitoyens qui désirent épargner en vue de leur retraite, de l'instruction de leurs enfants ou que sais-je encore, de subventionner par le biais de taux d'intérêt inférieurs à l'inflation ceux qui désirent consommer davantage qu'ils ne gagnent actuellement. Comment se fait-il que les emprunteurs semblent être privilégiés par certains groupes de députés. Est-il plus noble d'emprunter que d'économiser? Certainement pas à mon avis, ce qui m'amène à la conclusion de l'argument que je tiens à développer. Nous devons prendre dès maintenant des mesures pour modifier cette attitude et pour récompenser l'épargne, étant donné que sans épargne il ne peut y avoir d'investissement et par là-même aucune création d'emplois plus tard.

Je suis d'accord, bien que ce soit rarement le cas, avec le Professeur Klein, un économiste keynésien de l'Université de Pennsylvanie quand il dit ceci:

> Nous devons passer d'une économie axée sur la consommation à une économie axée sur un fort taux d'épargne si nous voulons nous réindustrialiser et améliorer notre niveau de vie.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Dans ses remarques sur la politique fiscale, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire où l'on peut trouver dans ce bill les incitations à l'épargne, auquelle il vient de faire allusion? Peut-il au moins nous citer l'article en question?

M. Evans: Certainement, monsieur l'Orateur. Des mesures comme les obligations de développement des petites entreprises et les immeubles résidentiels à logements multiples procurent un revenu à des taux qui vont encourager les gens à épargner. Ils vont en effet pouvoir épargner ce qu'ils auraient autrement dépensé dans la même période et investir leurs épargnes dans le développement des petites entreprises et l'aménagement de nouveaux logements. Il ne fais naturellement aucun doute que des dispositions générales et particulières sont comprises dans cette mesure législative.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'invoque à nouveau le Règlement. Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer comment des réductions massives de l'allocation d'amortissement par épuisement peuvent contribuer à stimuler l'épargne?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je tiens à rappeler au député que la période des questions dure habituellement de 2 à 3 heures.

M. Evans: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suis certain que dans nos discussions futures, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et moi-même pourrons régler le problème qu'il semble soulever.

Mlle MacDonald: Parlez-en au ministre des Finances (M. MacEachen).

M. Evans: Nous devons promouvoir des mesures qui favorisent l'épargne. Je ne puis croire que, dans l'ensemble, les députés d'en face ainsi, d'ailleurs, que ceux de ce côté-ci puissent être opposés à cette ligne de conduite. J'espère que nous travaillerons ensemble à mettre au point une politique qui favorise l'épargne et qui assure un juste rendement sur l'investissement, afin de redresser notre productivité qui est actuellement à la baisse, de créer des industries et de fournir des emplois d'avenir, ce qui est, j'en suis sûr, le désir de tous les députés. Nous devons accepter de limiter notre consommation actuelle afin de nous assurer un meilleur avenir. Comme le disait le premier ministre (M. Trudeau), dans sa déclaration qu'on a tant critiquée mais qu'on a malheureusement mal comprise, nous devons modifier notre ordre de priorité. Je pense que c'est là une observation qui s'applique parfaitement à notre époque.

Je tiens à souligner que nous n'avons pas le choix; ces changements sont indispensables. Dans un monde en rapide évolution, nous devons changer, nous adapter, faute de quoi, notre pays va être dépassé par les événements. Nous devons encourager l'industrie canadienne à se moderniser, à se lancer dans la recherche et le développement, à mettre au point de nouveaux produits et procédés et à devenir plus efficace et plus compétitive car nous allons devoir mener une lutte acharnée avec nos partenaires économiques. Non seulement les accords du GATT aient des obligations pour le Canada, mais de plus les pays les moins évolués vont eux aussi nous forcer à réagir. Il est temps d'assouplir nos institutions, tant dans le domaine de l'emploi que sur le plan financier. Nous ne devons pas limiter mais faciliter la libre circulation de la main-d'œuvre, des capitaux, des biens, des services et des idées dans tout le pays. Nous n'en avons même pas le choix. Faute d'agir de nous mêmes maintenant, nous serons contraints à le faire plus tard.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman)—Les accords d'assistance tripartites aux pays du Tiers-monde; le député d'Algoma (M. Foster)—Les affaires municipales—La prolongation du programme de contribution aux services communautaires; le député de Prince-Albert (M. Hovdebo)—Le grain—L'indemnisation des céréaliculteurs pour la perte de revenu occasionnée par la baisse des prix.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—AVIS DE MOTIONS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Article nº 14. Le député de Lévis (M. Guay). L'article est-il reporté?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté du consentement unanime?

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai fait allusion à cette question l'autre jour. La motion nº 14 est inscrite au nom du député de Lévis, qui a démissionné il y a quelque temps. Je voulais attirer votre attention là-dessus. Nous pourrions peut-être décider s'il y a lieu de reporter

l'étude de cette motion. Il semble un peu ridicule de reporter l'étude d'une motion, alors que le député qui en est l'auteur ne siège plus à la Chambre.

* * *

● (1700)

LA TAXE D'ACCISE

L'OPPORTUNITÉ DE REMETTRE LA TAXE D'ACCISE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DANS LES RÉGIONS SINISTRÉES

M. Bruce Halliday (Oxford) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de remettre la taxe d'accise perçue sur les matériaux de construction utilisés pour la réparation ou le remplacement de bâtiments et autres pertes résultant de grands sinistres naturels considérés comme tels par les autorités provinciales.

—Monsieur l'Orateur, la motion que l'on vient de lire à la Chambre a été inspirée par une catastrophe qui a frappé le sud-ouest de l'Ontario le 7 août 1979. Il s'agit de deux tornades qui ont ravagé plusieurs comtés du sud-ouest de l'Ontario. Après mûre réflexion, j'ai décidé de proposer au gouvernement d'envisager d'exempter de la taxe de vente fédérale les matériaux de construction vendus aux fins de reconstruction après un désastre naturel. Je fais remarquer aux membres du gouvernement qu'il s'agit d'une forme de taxation indésirable puisqu'elle frappe ceux qui ont déjà subi de lourdes pertes à cause de phénomènes échappant totalement à leur contrôle. Beaucoup pourraient qualifier cet impôt d'injuste ou d'inhumain.

Je voudrais montrer que ce n'est qu'une petite partie de toute la question de l'aide aux sinistrés, qui intéresse le gouvernement fédéral et les provinces.

Pour replacer la question dans la perspective étroite d'où je veux l'aborder aujourd'hui, la réplique du gouvernement sera probablement donnée par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans). J'espère qu'il ne se bornera pas à décrire ce que fait le gouvernement fédéral en cas de désastre, car les plans d'action sont bien établis et bien connus de ceux d'entre nous dont les circonscriptions ont été éprouvées, mais qu'il traitera en son nom ou, j'espère, au nom du gouvernement, de la question de savoir s'il est moral de faire payer des impôts à celui qui, sans qu'il y soit pour rien, doit dépenser de grosses sommes d'argent pour réparer les dégâts causés par un fléau de la nature.

Le désastre qui a failli me toucher personnellement a pris naissance le soir du 7 août 1979, dans le sud-ouest de l'Ontario, et a été provoqué par deux tornades. Je tiens à préciser qu'il s'agissait de deux tornades parce que la plupart des catastrophes qui ont nécessité l'aide du gouvernement fédéral sont des inondations. Dans la plupart des cas, les tornades sont plus dommageables aux particuliers que les inondations. C'est ainsi qu'un agriculteur vivant à la campagne souffrira probablement davantage des effets d'une tornade que de tout autre sinistre.

Nombreux ont été les habitants des comtés d'Oxford, Brant et Haldimand-Norfolk qui ont perdu non seulement leur maison mais également leur exploitation: leurs granges, leurs instruments aratoires et leur bétail ainsi que leurs sources de revenus pour l'année courante, c'est-à-dire leurs récoltes. Dans bien des cas, ces pertes ont été consommées dans l'espace de quelques minutes.

Il s'agissait en l'espèce de deux tornades qui se suivaient à environ trois quarts d'heure d'intervalle et qui ont exercé leurs ravages parallèlement à six ou huit milles de distance l'une de l'autre et sur une étendue totale d'environ 50 milles.

Alors que j'adresse cet appel au gouvernement, je voudrais lui rappeler une parole que Teddy Roosevelt a prononcée en 1910 aux États-Unis pour définir le rôle du gouvernement: «Le gouvernement a pour rôle d'assurer le bien-être de la population». Je tiens à souligner que le premier rôle d'un gouvernement qui a à cœur le bien-être de la population est d'assurer la protection qu'elle est incapable d'assumer elle-même. De nos jours, le gouvernement a également pour rôle de faire pour les citoyens ce que les citoyens ne sont pas en mesure de faire pour eux-mêmes.

Je tiens à faire observer au secrétaire parlementaire ainsi qu'à d'autres députés que si le gouvernement tient à protéger les citoyens du Canada, il doit penser entre autres choses à les protéger contre les catastrophes naturelles. Il est difficile de concevoir qu'un gouvernement puisse frapper d'impôts les victimes innocentes d'une catastrophe naturelle; cette attitude témoigne d'un manque de scrupules. J'espère que le secrétaire parlementaire fera appel à la décence, à l'humanité et à la moralité d'un gouvernement qui n'hésite pas à imposer les sinistrés.

Toute mon histoire est assez bien résumée dans une lettre que j'ai reçue d'un correspondant de Woodstock qui s'appelle M. William Graham, citoyen bien connu dans la région, et même dans tout le pays, puisqu'il a fait partie activement de la Chambre de commerce pendant de nombreuses années. Sa lettre est datée du 8 novembre 1980, et je voudrais vous la lire:

La présente viendra confirmer les entretiens que nous avons eus depuis quelques mois, depuis la tornade du 7 août 1979 qui a dévasté l'Ouest de l'Ontario et surtout le comté d'Oxford.

Vous vous en souviendrez, à cette époque j'étais président de la Chambre de commerce du district de Woodstock. Je suis aujourd'hui président du conseil d'administration de l'Hôpital général de Woodstock, je suis également gérant d'un commerce de détail (Reg Hall Ltd) et secrétaire-trésorier d'une entreprise manufacturière (Timberland Equipment Ltd). Je suis également membre de la Chambre de commerce de l'Ontario et de la Chambre de commerce du Canada.

J'estime que mes engagements dans mon milieu m'autorisent de commenter la façon dont le gouvernement a agi suite au sinistre en question.

Je voudrais signaler en passant que je n'agis pas dans un but partisan. Le sinistre s'est produit au moment où mon parti était au pouvoir, mais nous devions suivre les règles, règlements et décisions formulés antérieurement par le gouvernement libéral au cours des années 1970. Il ne s'agit donc pas d'un point de vue essentiellement partisan. M. Graham continue ainsi:

En outre, je m'estime qualifié pour parler au nom de ceux qui en ont été victimes, puisque ma résidence personnelle a subi des dégâts dépassant les $40,000 et que mes pertes personnelles au chapitre de l'aménagement paysager, des arbres, des entrées, et mes frais d'excavation et d'enlèvement d'arbres, etc., dépasseront les $10,000.

Mon correspondant detenait une police d'assurance qui couvrait la valeur de sa propriété, mais il a perdu $10,000 par suite des dégâts causés à des biens non assurables.

Il poursuit ainsi:

A l'époque de la tornade, j'ai cru sincèrement que vous-même et votre collègue à Queen's Park, M. Harry Parrot, vous efforciez de respecter l'engagement financier pris par vos gouvernements respectifs. Mais par la suite, il est devenu évident qu'aucun programme défini n'avait été élaboré, notamment au niveau fédéral, et de nombreuses personnes ont été sincèrement déçues du manque de participation du gouvernement fédéral.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, je ne puis guère comprendre pourquoi le gouvernement fédéral veut percevoir des impôts sur le matériel de construction qui sert à reconstruire une région dévastée. Je trouve un acte de ce genre immoral, pour ne pas dire criminel. Nombre de personnes touchées ne savaient pas où se procurer de l'argent; elles songeaient uniquement à abriter rapidement leur famille et leurs animaux avant l'hiver. Il ressort de mes discussions avec les représentants de la Chambre de Commerce du Canada, qui, comme vous le savez, s'étaient entretenus à l'époque avec M. John Crosbie, alors ministre des Finances fédéral, que les hommes politiques étaient très favorables au dégrèvement sousmentionné, mais pas les bureaucrates d'Ottawa qui ne voulaient pas du surcroît de travail que représentait l'établissement d'un système permettant d'exonérer 600 familles de ces taxes. Je voudrais que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, mette au point un programme en vue de faire face à des catastrophes telles que les tornades.

Je sais qu'il existe un programme actuellement, mais il n'est pas assez efficace. En fait, il donne aux Canadiens l'impression que le gouvernement fédéral, quel que soit le parti au pouvoir, se fiche bien des victimes de ce genre de désastre.

M. Graham dit encore:

Ce programme devrait surtout prévoir des modalités d'aide financière appropriées. Pour autant que je sache, il n'existe présentement aucun programme précis dans ce domaine et je vous invite instamment, ainsi que vos collègues du gouvernement fédéral, de donner suite à ma suggestion.

● (1710)

Il a l'impression que rien n'est prévu, parce que Ottawa ne donnait aucun signe qu'il se préoccupait du sort de ces gens et de leurs lourdes pertes financières.

J'espère que la présente lettre vous aidera à convaincre les politiciens et les bureaucrates d'accepter la suggestion ci-dessus. Je l'espère sincèrement. Je ne voudrais pas vivre une expérience aussi traumatisante de nouveau, et j'espère que ceux qui traverseront pareilles épreuves n'auront pas à s'inquiéter des subsides fédéraux et provinciaux comme nous l'avons fait à Oxford, en août 1979.

Manifestement, M. Graham se préoccupe vivement de l'ampleur de l'aide fournie et il craint que les dirigeants du pays se soucient comme d'une guigne des victimes de cataclysmes naturels.

Je voudrais décrire brièvement la catastrophe qui s'est abattue sur cette région. Huit municipalités ont été touchées. La tornade est passée dans trois comtés, ceux d'Oxford et de Brant, et la municipalité régionale de Haldimand-Norfolk. Elle a touché les cantons de Zorra-Est-Tavistock, de Blandford-Blenheim, d'Oxford-Sud-Ouest, de Norwich, de Delhi et de Burford ainsi que les villes de Nanticoke et de Woodstock.

A la suite des dommages causés par cette tornade, 688 demandes de secours ont été adressées au comité chargé d'organiser les secours aux sinistrés. Environ le tiers des demandes ont été rejetées. Deux cent trente-cinq exploitations agricoles ont subi des dommages dans la région; une pommeraie de 40 acres a été complètement dévastée. Huit églises ont été gravement endommagées, de même que quatre cimetières et 256 maisons dans la seule ville de Woodstock.

Le gouvernement ontarien qui, en vertu de l'entente fédérale-provinciale, est responsable des secours aux victimes de tornade et de catastrophes naturelles, vient de déclarer à combien se chiffraient les dommages. Après le passage de la tornade, on avait initialement évalué le montant des dégâts à 60 millions de dollars et on pensait que parmi des pertes, il y avait peut-être, pour 20 millions de biens non assurés.

Les chiffres définitifs que l'Ontario nous a communiqués, indiquent une perte totale de 13.5 millions de dollars, ce qui constitue l'une des pertes les plus élevées que le Canada ait enregistrées depuis longtemps par suite d'une catastrophe naturelle. De ce montant il n'y avait que 5.7 millions de dollars de dommages assurés, ce qui laisse un montant non assuré de 7.8 millions de dollars. Le comité de la localité chargé de verser les montants d'aide a dépensé une somme totale d'environ 7.1 millions de dollars.

Les pertes subies lors de cette catastrophe ont été très importantes et devraient nous préoccuper en tant que législateurs puisque nous sommes en mesure d'adopter des lois permettant de venir éventuellement en aide à tous nos concitoyens partout au Canada.

On ne saurait passer sous silence le fait que nombre de personnes méritent notre gratitude pour ce qu'elles ont fait lors de la catastrophe. Je veux parler de personnes à l'échelon fédéral, provincial et local. Je fais ainsi allusion à la Police provinciale de l'Ontario et à la Commission des services publics des différentes localités. Le Mennonite Disaster Service a accompli un excellent travail en donnant des emplois à ceux qui en avaient besoin. Différentes églises, des clubs sociaux ainsi que des individus ont donné de leur temps, de l'argent et des biens aux victimes de cette catastrophe.

Je voudrais faire quelques observations au sujet du rôle des deux premiers niveaux de gouvernement après ce sinistre. Il ne fait aucun doute que l'accord fédéral-provincial en vigueur comporte des lacunes fort inacceptables. Je sais qu'on projette de le modifier et j'y reviendrai dans quelques instants.

Je le répète, le rôle du gouvernement fédéral passe à peu près inaperçu aux yeux des Canadiens. Ils ne se rendent même pas compte que le gouvernement fédéral a effectivement un rôle à jouer. Nous devrons en tenir compte lorsque nous examinerons les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter. En cas de sinistre, le gouvernement de l'Ontario garantit habituellement un versement correspondant aux fonds recueillis au niveau local pour venir en aide aux sinistrés. Il aurait en l'occurrence promis un montant d'aide correspondant au triple ou même, selon certains, au quadruple du montant recueilli au niveau local. Il y a désaccord sur ce point. Selon certains documents que je possède, il aurait promis de verser le triple. Mais il n'a jamais tenu sa promesse puisqu'il a versé beaucoup moins que les 3.7 ou 3.8 millions de dollars recueillis par le secteur privé dans les campagnes d'aide locales. Je trouve assez decevant que le gouvernement provincial ait laissé les gens croire qu'il triplerait le montant des dons personnels alors qu'en fin de compte, il n'a même pas fourni l'équivalent.

Je sais que le gouvernement de l'Ontario a pris d'autres engagements mais les habitants de ma circonscription ont compris que le gouvernement provincial accorderait $3 pour chaque dollar consenti. Si un nouveau sinistre devait survenir, nombreuses sont les personnes qui refuseraient de faire des dons, à cause de la déception que leur a causé l'usage qu'on en fait.

Le meilleur résumé des effets d'une telle catastrophe a probablement été formulé par le coordonnateur des demandes d'indemnisation et sa secrétaire, lesquels étaient responsables du programme d'aide aux sinistrés dans la région d'Oxford, Brant et Haldimand-Norfolk. Je tiens ici un document de 15 pages dans lequel ils ont relaté la suite chronologique des événements durant la période de reconstruction, et à la fin duquel figure un résumé qu'il vaut la peine de lire pour comprendre les effets que cette catastrophe a eus sur des êtres humains. Voici le texte du résumé:

Les victimes ne pourront probablement plus vivre comme avant, parce qu'en moins d'une heure, le soir du 7 août 1979, elles ont vu leur existence radicalement bouleversée par la destruction totale et, dans bien des cas, irréparable de tous les biens qu'elles avaient acquis grâce à leur labeur; à présent, la retraite ne s'annonçait plus aussi comfortable. De nombreux souvenirs s'étaient littéralement envolés. A la fin de l'hiver, la plupart commençaient à peine à réaliser à quel point l'événement les avait ébranlés. Il faudra de nombreuses années avant que la situation soit rétablie tant au plan matériel qu'émotionnel.

Les effets du choc ont toutefois pu être atténués grâce à la générosité et à la sollicitude de nombreuses personnes.

J'aimerais pour terminer aborder les solutions que le gouvernement devrait, à mon avis, apporter au problème. Au mois de mai de l'année dernière, j'ai posé une question au ministre des Finances (M. MacEachen), que j'ai fait suivre de la question supplémentaire suivante:

Le ministre est-il d'accord pour que le gouvernement fédéral fasse de l'argent au moyen de la taxe sur les matériaux de construction aux dépens de ceux qui ont tout perdu et énormément souffert à cause de catastrophes naturelles?

Voici ce qu'a répondu le ministre:

Madame le Président, je suis certain qu'il existe des cas où, comme l'a signalé le député, le régime fiscal a des conséquences malheureuses, mais que je sache, le régime actuel ne prévoit aucun mécanisme qui puisse permettre de contourner ces difficultés.

Je suppose que c'est à la suite de cette question posée le 20 mai 1980, que six semaines plus tard, le 4 juillet, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé que le nouveau président du Conseil privé (M. Pinard) serait chargé, et je cite:

. . . d'assurer l'orientation ministérielle en matière d'élaboration des politiques, de coordination interministérielle et de liaison avec les gouvernements provinciaux dans le domaine de la planification d'urgence.

Les nouvelles responsabilités de M. Pinard s'exerceront dans le domaine de la planification fédérale en matière de catastrophes naturelles, d'accidents majeurs . . .

Je vois que le gouvernement, et je l'en félicite, cherche à reconnaître qu'un problème se pose entre les autorités fédérales et provinciales à l'égard de l'aide financière apportée à la suite des catastrophes naturelles, et c'est surtout un problème d'image en ce qui concerne le gouvernement fédéral. Ce n'est pas bien grave. J'espère que le secrétaire parlementaire n'essaie pas de nous faire croire qu'il serait difficile de supprimer la taxe sur les matériaux de construction parce que le gouvernement fédéral accorde déjà un dégrèvement d'impôt aux écoles. Il leur accorde un dégrèvement correspondant à 1.5 p. 100 du montant de la soumission. Il accorde un dégrèvement d'environ 2.5 p. 100 du total des frais de construction des hôpitaux. Je sais qu'il existe certains critères d'admissibilité, mais néanmoins on accorde une remise de taxe à bien d'autres institutions publiques et municipales lorsque cela semble justifié. Les agriculteurs ont droit au remboursement de la taxe sur l'essence. Logiquement il n'y a aucune raison de ne pas procéder de la même façon que pour les écoles et les hôpitaux.

Je vois que mon temps de parole est presque terminé. Pour conclure je voudrais lancer un appel à la Chambre et surtout au secrétaire parlementaire, car je me rends compte qu'il a un rôle important à jouer en ce qui concerne la suppression de la taxe fédérale sur les matériaux de construction.

En ce qui concerne la planification des mesures d'urgence en général, je rappelle au gouvernement les paroles prononcées par Edmund Burke, il y a deux siècles, paroles qui n'ont rien perdu de leur signification. Dans son deuxième discours sur la conciliation avec l'Amérique, Edmund Burke a déclaré ceci:

Je ne dois pas me contenter de faire ce que me conseillent les avocats, mais bien faire ce que l'humanité, la raison et la justice me commandent.

● (1720)

En tant que législateurs, nous devons comprendre je pense, que nous avons l'obligation d'agir selon notre devoir, comme l'a dit Edmund Burke. J'exhorte le secrétaire parlementaire à se demander, quand il se penchera sur la question, si les autorités gouvernementales n'ont pas l'obligation d'abolir cette taxe imposée aux pauvres gens qui ont subi des pertes qu'aucune assurance ne peut rembourser, pas plus que les fonds recueillis grâce à la générosité publique. Souvent ils ont perdu des souvenirs que l'argent ne peut pas remplacer. Le moins que le gouvernement fédéral puisse faire, c'est de renoncer à ces taxes qu'il serait normalement en droit de prélever mais qu'il ne doit pas imposer aux victimes d'une catastrophe naturelle, désignée comme telle par les autorités provinciales.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir répondre à quelques-unes des questions du député d'Oxford (M. Halliday). Je puis l'assurer que le gouvernement et sûrement le ministre des Finances (M. MacEachen) se soucient grandement des problèmes qu'il a signalés. Je crois comprendre qu'il lui sera difficile d'appuyer cette mesure ou cette démarche, mais il va sans dire que nous partageons avec le député son souci d'aide aux sinistrés, que ce soit ici au Canada ou dans d'autres parties du monde. Je suis sûr qu'il ne se préoccupe pas uniquement des catastrophes qui peuvent survenir au Canada mais aussi dans d'autres pays. On peut naturellement citer en exemple le séisme qui a détruit des villages en Italie dernièrement. On doit certainement porter secours et assistance dans ces cas-là tout comme dans le cas du désastre de Mississauga.

Cependant, si nous voulons établir un mécanisme qui permette au gouvernement fédéral de porter secours, nous devrions chercher une approche à la fois pratique et efficace. Je prétends que la proposition qui nous est soumise comporte de graves problèmes et elle a, bien sûr, pour but d'accorder une remise de la taxe d'accise imposée sur les matériaux de construction utilisés pour réparer les immeubles endommagés ou détruits par le sinistre.

Il s'agit en l'occurrence de la taxe de vente. La difficulté vient de ce que cette taxe est calculée sur la valeur des marchandises expédiées par les fabricants de matériaux de construction. Une fois que ces marchandises ont passé par les mains des grossistes et des détaillants et sont enfin utilisées, cette taxe fait déjà partie depuis longtemps du prix des matériaux. Il est donc loin d'être clair de quelle façon on pourrait effectivement la rembourser ou encore déterminer le montant à rembourser.

Je sais que le député d'Oxford a dit espérer que je ne parlerais pas des difficultés administratives et que je n'en ferais pas un prétexte pour répondre que le gouvernement ne peut pas accepter sa proposition. Mais il est sûr que des problèmes d'ordre administratif sont évidents, que l'on envisage de rembourser la taxe au fabricant qui doit payer le premier ou à l'acheteur éventuel. Il est question en l'occurence d'une taxe de vente d'environ 5 p. 100 de la valeur des matériaux expédiées par le fabricant, et non de la taxe de vente de 9 p. 100 qui s'applique généralement aux autres marchandises.

Lorsqu'on ajoute les frais d'entreposage et de transport après que les matériaux de construction ont quitté l'usine, ainsi que les marges bénéficiaires du grossiste et du détaillant, la taxe initiale de 5 p. 100 devient beaucoup moins importante par rapport au prix définitif des matériaux: elle n'est que de 2 ou 3 p. 100. En outre, le prix des matériaux de construction représente normalement environ la moitié du coût d'une construction moyenne.

Lorsqu'on tient compte de tous ces facteurs, la taxe de vente de 5 p. 100 devient pour ainsi dire négligeable; elle ne représente guère plus de 1 p. 100 du coût final de la construction. Il est évident que rembourser cette somme à la victime d'un sinistre serait loin de suffire à lui permettre de retrouver le niveau de vie auquel elle était habituée jusque-là. Par conséquent, il me semble que nous devrions envisager de verser des fonds beaucoup plus généreux et importants aux victimes de sinistres, et prévoir dans le paiement quelque chose que l'on pourrait considérer comme le remboursement de la taxe. Peu importe au particulier qui a été victime d'un sinistre que les fonds qui lui sont versés correspondent ou non au remboursement partiel ou total d'une taxe de vente. Ce qui compte, à ses yeux, c'est de savoir si cet argent lui sera remis par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial ou la municipalité pour l'aider à se réinstaller, quelle que soit l'origine ou l'affectation de ces fonds.

Il faudrait également tenir compte d'un autre facteur, celui des frais administratifs qu'implique le remboursement de la taxe. Il y a une façon directe de régler le problème, comme je viens de l'expliquer, en versant directement des fonds aux personnes touchées. A mon sens, si l'on a une somme de tant disponible pour de tels programmes et que l'on en utilise une partie pour payer les frais administratifs qu'entraîne une certaine forme de paiement—partie qui, si elle n'était pas dépensée à cette fin, pourrait peut-être s'ajouter à la somme totale dont dispose le gouvernement pour venir en aide aux victimes de sinistres—je pense donc que ce genre de frais est difficile à justifier. Nous devrions utiliser tous les fonds disponibles pour aider les victimes des sinistres, comme je l'ai dit. Je pense qu'il serait difficile de justifier de tels frais administratifs par rapport à l'indemnisation que nous devrions nous efforcer d'offrir dans le cadre de ce programme précis.

Les problèmes dont j'ai parlé jusqu'ici sont typiques des problèmes qui se posent quand nous essayons d'atteindre un objectif particulier, que ce soit d'aider un certain groupe de contribuables ou de favoriser certains secteurs de l'activité commerciale ou même de décourager certains autres secteurs, en adoptant des dispositions fiscales particulières.

Il y a un an, le ministère des Finances dans un exposé qui fait autorité a calculé les recettes fiscales qui ont été perdues à cause de ces dispositions spéciales. Les supposées dépenses fiscales qui ont été inscrites aux comptes des dépenses fiscales par l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), et le ministre des Finances actuel, indiquent que cela représente plusieurs milliards de dollars. La démarche dont nous discutons aujourd'hui ne coûterait manifestement pas tellement cher. Nous devrions cependant examiner attentivement la question pour déterminer, non seulement si la dépense est justifiée, mais aussi si une exemption d'impôt est vraiment le meilleur moyen d'aider ceux qui subissent des pertes à cause de sinistres. Bien entendu, l'autre façon de procéder consiste à mettre sur pied un programme d'aide quelconque.

Depuis bien des années, le gouvernement fédéral a pour politique de fournir une aide financière aux victimes de sinistres. Cette politique s'appuie notamment sur le principe que c'est avant tout au gouvernements provinciaux qu'il incombe de prendre des mesures dans les cas de sinistres. Non seulement la constitution leur accorde la compétence en ce qui a trait à la propriété mais, en outre, les services provinciaux et municipaux sont ceux qui s'occupent le plus directement de sinistres comme ceux dont nous avons parlé ici aujourd'hui.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral est prêt à aider les provinces si les coûts qu'entraînent une catastrophe quelconque dépassent ce que la province pourrait raisonnablement assumer à elle seule. Depuis 1970, le gouvernement fédéral accepte de fournir une aide financière si les frais entraînés par un sinistre dépassent au total un dollar par habitant de la province. Dans ce cas, le gouvernement fédéral assume 50 p. 100 des frais et il peut même assumer une plus grande part des frais s'ils sont particulièrement élevés.

L'un des points établis par le député d'Oxford, c'est que l'aide fournie aux victimes d'un sinitre par le gouvernement fédéral n'est pas évidente. Je suis tout à fait d'accord avec lui: c'est là un point très important parce qu'à mon avis les contribuables canadiens devraient se rendre compte que le gouvernement fédéral s'occupe vraiment de leur bien-être lorsque survient un sinistre. Je crois que le député a parfaitement raison. Quand le gouvernement fédéral verse des paiements ou fournit de l'aide en pareilles circonstances, son geste à ce moment-là n'est pas suffisamment apprécié.

● (1730)

L'aide fédérale n'est pas inférieure à la moitié des pertes. Mais cette aide ne s'applique pas aux risques de dégâts qui peuvent être assurés. Compte tenu de cette réserve, elle s'applique cependant aux frais de restauration dans son état antérieur de la propriété endommagée ou d'une petite entreprise quand elle représente le gagne-pain du propriétaire. Une pareille compensation me paraît raisonnable, monsieur l'Orateur. Elle

ne peut cependant réparer tous les dommages causés à la propriété privée par un sinistre naturel.

Par exemple, récemment, le député d'Oxford (M. Halliday) signalait que des tornades avaient dévasté sa circonscription. Presque toutes les pertes étaient assurées. Quoi qu'il en soit, les autorités provinciales n'ont pas cru bon de réclamer d'aide fédérale. Il peut difficilement en être autrement quand les sinistrés sont déjà protégés par une assurance. L'aide gouvernementale devrait s'appliquer uniquement aux pertes contre lesquelles les particuliers ne peuvent se protéger.

En terminant, monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'avis que la solution d'un pareil problème consiste en de nouvelles concessions fiscales. Au mieux, la remise de la taxe de vente ne constituerait qu'une aide négligeable, je le répète, même en supposant qu'on puisse régler le grave problème d'administrer cette remise d'impôt. Si l'aide gouvernementale peut se révéler nécessaire dans certains cas, je pense qu'il serait préférable d'avoir recours à des programmes d'indemnisation directe.

Je remercie le député d'avoir fait cette suggestion ainsi que d'avoir soulevé aujourd'hui cet important problème.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, moi aussi je remercie le député d'avoir aujourd'hui saisi la Chambre de cette question. Je la trouve importante non seulement du point de vue des victimes de sinistres passés ou futurs, mais en ce qu'elle nous permet de nous interroger sur ce qui constitue un sinistre. Elle nous permet d'examiner certaines extensions de programmes aux améliorations de logements et de bâtiments en général.

Étant nouvelle à la Chambre, je m'étonne que notre gouvernement fédéral n'assure pas une certaine indemnisation des victimes de sinistres graves en les exonérant de la taxe d'accise. Je remercie le député gouvernemental d'Ottawa-Centre (M. Evans) de nous avoir expliqué certaines complications du financement de ces questions. Mais il est de fait que nous pouvons trouver des solutions à ces problèmes et qu'il ne faut pas s'en remettre à des mécanismes aussi compliqués. Je me rends compte, bien sûr, que les provinces sont partie à la chose.

Il importe également que nous examinions rétrospectivement la nature des sinistres qui surviennent au Canada. En attendant mon tour de parole, j'ai parlé à plusieurs de mes collègues qui m'ont rappelé plusieurs sinistres qui se sont abattus sur nous au cours des dernières années. Ils ont parlé de Mississauga. Au port de Vancouver, qui entoure ma circonscription, nous sommes menacés par les explosifs qui arrivent au port presque journellement, sans parler des matières très dangereuses qui y arrivent par fer, par route, et maintenant, par la voie aérienne. Nous y sommes donc fortement exposés à des sinistres.

Nous avons également parlé des inondations du Manitoba. Je pense que c'est au cours des deux dernières années que les collectivités rurales ont été inondées. Les maisons n'ont pas dû manquer d'y subir des dommages considérables. En fait, ce sont des collectivités rurales entières qui ont souffert. Elles auraient certainement été enchantées de bénéficier d'une exemption de la taxe d'accise pour tous les matériaux destinés à la réparation des maisons. En Colombie-Britannique, qui est un pays de montagnes, les maisons sont très souvent construites à flanc de coteau. Nous y avons au printemps des inondations désastreuses. J'ai eu connaissance à plusieurs reprises de maisons inondées, et même certaines ont été emportées dans des ravins par les torrents du printemps.

Mes collègues m'ont également parlé de raz de marée. Il y a eu à Port Alberni le raz de marée Tsunami, qui a causé des dégâts terribles aux maisons de la région. Il est donc indéniable qu'il faut agir immédiatement en ce sens, supprimer la taxe d'accise, et mettre en place des mécanismes pour soulager de la sorte des victimes de sinistres, et pas au seul profit du marchand de matériaux.

Les membres de notre groupe estiment que cette mesure ne va pas assez loin. Nous croyons que les matériaux de construction en général ne devraient pas être soumis à la taxe d'accise. Pourquoi devrions-nous en percevoir une et tirer profit de la crise du logement actuelle? Je sais que le syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique en Colombie-Britannique a adopté une position très ferme en ce qui concerne la suppression de cette taxe. Il l'a exigée. Il n'aime pas que nos produits forestiers soient écoulés sur le marché américain. Cette année, il n'y a pas eu trop de chômage dans l'industrie, surtout en raison du dollar et parce que tant de nos produits, et même les produits forestiers utilisés comme matériaux de construction, sont exportés aux États-Unis.

Nous aimerions que la taxe soit supprimée sur les matériaux de construction en général, de façon que non seulement des emplois soient créés dans l'industrie forestière pour les Canadiens, mais que les matériaux de construction nécessaires à la réparation et, bien entendu, à la construction de nos maisons nous coûtent moins cher.

Il est grand temps que nous nous attaquions au problème des sinistres. La semaine dernière, j'ai parlé à la Chambre, comme beaucoup d'autres députés, de la tragédie qu'est la crise du logement au Canada. C'est certainement là une catastrophe de première importance dont souffrent les Canadiens de toutes les circonscriptions.

Il suffit d'examiner l'état des logements dans certaines régions, particulièrement dans les réserves indiennes, pour voir que la situation là est catastrophique et que c'est une véritable honte! Près de la moitié des habitants des réserves vivent dans des logements, si l'on peut les appeler ainsi, qui sont tout à fait inhabitables d'après nos normes. Les maisons n'ont pas l'eau courante, pas de toilettes ni d'installations sanitaires. Elles ne sont pas chaudes en hiver. En fait, ces logements sont tellement délabrés que beaucoup d'Indiens finissent par contracter des maladies et en mourir.

Bien sûr, la simple suppression de la taxe d'accise sur les matériaux de construction ne réglera pas entièrement la situation. La solution appelle une initiative immédiate et d'envergure de la part du gouvernement; en effet, ce dernier devra investir des sommes plus fortes dans la construction de logements réservés aux autochtones et collaborer avec les groupes les représentant afin de leur épargner les difficultés bureaucratiques auxquelles ils sont constamment en butte. Ainsi, le gouvernement pourra s'atteler à l'amélioration des logements existants, à la réduction du coût des matériaux de construction, au moyen de la suppression de cette taxe, et à la construction de nouveaux logements. Nous accusons un retard considérable dans ce domaine et c'est une honte pour le pays.

Ce qui me rappelle la situation du logement dans certains quartiers du cœur de nos villes, en particulier dans ma circonscription de Vancouver-Est. Un très grand nombre de nos concitoyens vivent dans des logements en fort mauvais état, dans les quartiers du centre. On y trouve par exemple des travailleurs des secteurs de la forêt et de la pêche de notre province, qui en ont éprouvé des problèmes de santé; en outre, beaucoup de mères célibataires sont elles aussi forcées de vivre dans ces conditions peu hygiéniques. Ces logements, ainsi que les vieilles chambres d'hôtel ou encore les maisons de rapport délabrées, dont les murs recèlent des cafards, présentent de grands dangers d'incendie. Il faut à tout prix envisager de rénover ces logements et même en construire de nouveaux.

J'implore le gouvernement de s'assurer que les stimulants accordés, et notamment la suppression de la taxe d'accise sur les matériaux de construction, ne profitent pas uniquement aux propriétaires de ces logements, qui d'ailleurs brillent par leur absence, mais qu'ils soient également à l'avantage des locataires éventuels. Ces derniers le méritent et ils ont droit à des logements convenables.

• (1740)

Par ailleurs, il faut supprimer la taxe d'accise et nous pourrons ainsi créer un programme national de renovation des demeures anciennes. Cela permettrait d'enrayer la hausse des prix due à la spéculation. Dans de nombreuses régions de notre pays qui se sont peuplées il y a très longtemps, notamment les Maritimes, l'Ontario et le Québec, ce qui n'est pas le cas dans les régions de l'Ouest, on perd une bonne partie de notre patrimoine immobilier parce que les propriétaires ne peuvent pas se permettre de réparer les maisons. Je suis contente que le ministre chargé de la SCHL ait dit qu'il s'agissait d'un secteur prioritaire. Je voudrais bien qu'il obtienne des crédits à cette fin. Il conviendrait de faire porter plus spécialement les efforts sur la rénovation des maisons anciennes.

Enfin, nous considérons que les victimes d'un sinistre devraient être exemptées de la taxe d'accise. Ce qui importe encore plus, c'est de supprimer la taxe prélevée sur les matériaux de construction et plus spécialement ceux qui servent à construire et à réparer les habitations essentielles. D'après nous, il faudrait que le gouvernement adopte sans plus tarder de telles mesures.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je félicite le député d'Oxford d'avoir présenté la motion. Personne ne contrôle les catastrophes naturelles, sauf la Providence. Les propos du secrétaire parlementaire m'ont terriblement déçu, ne serait-ce que parce que les contrats d'assurance n'offrent aucune protection contre des catastrophes naturelles comme les inondations, les ouragans, les incendies de Prairies et autres. Si riche soit-on, personne ne peut se prémunir contre les fléaux de la nature.

Je suis toujours étonné de constater l'empressement et la sollicitude dont nous faisons preuve pour venir en aide aux autres pays victimes de désastres naturels. C'est comme si nous ne pouvions jamais en faire assez. Le récent séisme en Italie nous en a fourni un bel exemple. Il me semble que nous devrions être aussi généreux pour les nôtres que nous le sommes à l'endroit des autres, car charité bien ordonnée commence par soi-même. D'accord, il faut aider les pays étrangers victimes de catastrophes naturelles, mais je m'oppose à la façon dont nous traitons les Canadiens en pareilles circonstances.

Au dire du secrétaire parlementaire, le gouvernement fédéral pourrait payer la moitié des dépenses, le gouvernement provincial, l'autre moitié. Il suffit de constater les dommages causés par des catastrophes naturelles comme les innondations en Colombie-Britannique dans le temps de Noël pour se rendre compte des millions de dollars qu'il faut dépenser pour réparer les routes, les voies ferrées, les assises, les ponts et quoi encore. Je sais par expérience qu'on ne peut offrir grand-chose aux victimes de la catastrophe une fois payées toutes ces dépenses.

Une catastrophe naturelle s'est produite dans ma circonscription il y a quelques années. Bien que ma maison n'ait pas été touchée, une très forte innondation a emporté celles d'autres concitoyens, remplissant les sous-sols de boue, ruinant tous les meubles. Ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial n'ont offert de l'aide. Seuls les citoyens ont contribué et une fois leurs dons distribués aux victimes, on s'est rendu compte que des gens dont la propriété avait été endommagé pour $1,500, $2,000 ou $4,000 ont reçu à peine $75, $40 ou $20 en compensation, rien, pour ainsi dire. Pourtant ces gens-là ne pouvaient pas prévoir que la rivière Rouge sortirait de son lit.

Les mandants du député d'Oxford n'avaient aucun moyen de prévoir que leur région serait ravagée par une tornade. J'ai vu les conséquences d'une tornade dans l'Ouest. Celle-là avait arraché les maisons de leurs fondations, les avait transportées sur une distance d'une vingtaine de pieds, puis les avait laissées retomber sur le sol où elles s'étaient brisées en mille morceaux en même temps que tous les meubles qu'elles contenaient. C'est difficile à croire, mais cela donne une idée de l'ampleur de la catastrophe.

Certes, après une tragédie où des gens ordinaires ont perdu tous leurs biens, nous serions mal venus de nous excuser auprès d'eux en prétextant les difficultés et les coûts de gestion d'un programme destiné tout simplement, comme le demande la motion, à leur rendre la taxe d'accise. Je suis sûr qu'avec des méthodes comptables perfectionnées dont nous disposons aujourd'hui, nous pourrions arriver à calculer le montant de la taxe d'accise applicable à chacune de ces maisons. Je conviens que cette taxe serait insuffisante, mais ce serait déjà quelque chose. En outre, par ce geste, le gouvernement montrerait aux gens obligés de se reconstruire et de se remeubler de recommencer l'œuvre de toute une vie, qu'il sympathise à tout le moins à leur malheur.

J'ai une autre suggestion à faire au gouvernement. Lorsqu'un propriétaire a perdu sa maison par suite d'un sinistre, il devrait pouvoir déduire de son impôt sur le revenu le coût de construction d'une nouvelle maison et le coût de remplacement de ce qu'il a perdu. Certains diront que bien des personnes ne paient pas d'impôt sur le revenu. La plupart des travailleurs le font et une pareille mesure aiderait beaucoup de gens. Le problème, c'est que lorsque survient une catastrophe, tout le monde sympathise avec les sinistrés mais, en fin de compte, une très petite fraction d'aide leur parvient pour les aider à remplacer ce qu'ils ont perdu; c'est pourquoi je pense que nous avons besoin pour les Canadiens d'une politique d'aide semblable à celle que le gouvernement adopte volontiers lorsqu'il s'agit d'aider des habitants d'autres pays qui sont victimes d'un cataclysme.

Je sais que nous sympathisons beaucoup avec les victimes d'une tornade ou d'une éruption volcanique, mais nous devrions d'autant plus aider nos concitoyens, les gens que nous connaissons le mieux, lorsqu'ils perdent leurs bâtiments, leur maison. Cela devrait relever d'une politique établie. J'espère que la prochaine fois qu'il surviendra une catastrophe dans un autre pays, le parti alors au pouvoir établira une politique d'aide aux victimes de grandes catastrophes naturelles qui s'appliquera tout autant aux Canadiens qu'aux habitants des autres pays.

Le fait de supprimer la taxe d'accise et de déduire de l'impôt le coût de construction d'une nouvelle maison, même sur deux ou trois ans, constituerait un énorme encouragement. Cela montrerait au moins que le gouvernement du Canada se préoccupe des victimes de catastrophes naturelles tant au Canada qu'à l'étranger. J'appuie donc très fortement cette motion.

M. Al MacBain (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, on nous invite aujourd'hui à approuver un projet d'allégement fiscal visant à remettre la taxe de vente perçue auprès de personnes qui ont subi des pertes matérielles à la suite de grands sinistres naturels. Quand on estime que certains groupes ont besoin d'aide financière ou qu'il faut encourager tel ou tel genre d'activité sociale ou économique, on propose très souvent de le faire au moyen de concessions fiscales. Peut-être pense-t-on qu'on ne dépense pas vraiment des fonds publics quand on accorde ainsi une concession fiscale. Après tout, elle ne figure pas dans les chiffres des dépenses. Une fois la concession fiscale inscrite dans la loi de l'impôt, on a certes eu tendance dans le passé à ne tenir pratiquement aucun compte de ce qu'elle coûte chaque année en recettes perdues pour le Trésor.

● (1750)

Les concessions fiscales n'ont pas à être approuvées annuellement comme le sont les programmes de dépenses directes.

La situation a commencé à changer avec la publication, depuis l'an dernier, d'un compte des dépenses fiscales. On y fait une estimation de ce que coûteront, en recettes perdues pour le gouvernement, les allégements fiscaux actuellement accordés aux termes des lois fiscales fédérales. En lisant ce rapport, on est frappé par le grand nombre et la complexité de ces stimulants et dégrèvements. Une autre chose frappe aussi: leur coût très élevé qui atteint les milliards de dollars. Même si le ministère des Finances, dans cette publication, fait une mise en garde et prévient qu'il est impossible d'en faire la somme globale à cause de leur nature même, il est intéressant de noter qu'elles atteignent, pour l'année 1979, plus de deux fois le montant du déficit budgétaire.

Je me dois de signaler, en passant, que l'importance nouvelle accordée aux dépenses fiscales prouve que les ministres chargés de programmes tiennent compte, maintenant, de ces allégements dans leurs décisions en matière de dépenses. C'est un pas dans la bonne voie puisque nous avons ainsi l'assurance qu'à l'avenir, dans le choix de ses priorités sur le plan des dépenses, le gouvernement tiendra compte, dans l'adoption de nouvelles concessions fiscales, de leur incidence sur le montant global du déficit budgétaire.

Ces considérations sont pertinentes au débat de la motion dont nous sommes saisis. Puisqu'on nous demande une nouvelle concession fiscale, il est tout à fait normal de nous demander s'il ne serait pas préférable de rechercher le même objectif par le biais d'un programme de dépenses directes.

Dans le cas de pertes résultant de catastrophes naturelles, il existe une formule établie d'aide du gouvernement fédéral sous la forme de dépenses directes. Sur la base d'expériences antérieures on a ainsi pu mettre au point une politique sur la portée de l'aide fédérale et le genre de pertes donnant droit à l'octroi de cette aide.

Cette politique correspond à la structure fédérale de notre pays en ceci qu'elle reconnaît que c'est aux gouvernements provinciaux qu'incombe le règlement de questions relatives à la propriété privée. Très souvent, les problèmes peuvent se régler à l'échelon local, avec l'aide des autorités provinciales mais lorsqu'une catastrophe atteint une ampleur telle qu'elle dépasse les moyens de la province, le gouvernement fédéral offre alors son aide. Depuis 1970, la politique établie veut que le gouvernement fédéral intervienne lorsque le montant des pertes dépasse le seuil de un dollar par habitant de la province. En Ontario, par exemple, ce seuil s'établirait ainsi à environ 8.5 millions de dollars; au Manitoba il dépasserait légèrement un million de dollars. Pour les pertes supérieures à ce chiffre, le gouvernement fédéral rembourse 50 p. 100. La part fédérale peut même être encore plus élevée si les pertes atteignent un seuil plus élevé, soit 75 p. 100 des pertes à partir de $4 per capita, et 90 p. 100 pour les pertes au delà de $5 par habitant.

Cette politique ne s'applique pas aux dommages causés à des biens qu'il aurait été possible d'assurer. Cette exception est compréhensible; en effet, il ne faut pas décourager les particuliers de prendre des mesures raisonnables afin d'assurer eux-mêmes leur protection, quand c'est chose possible. La participation au coût s'applique toutefois aux opérations qui suivent immédiatement la catastrophe, par exemple, l'hébergement d'urgence des sinistrés ou la construction de digues temporaires, de même qu'à la restauration des monuments publics et des propriétés privées essentielles, telles que maisons, granges et machinerie, ainsi que les petites entreprises, lorsque le sinitre a fait perdre son gagne-pain au propriétaire.

Il me semble que dans l'ensemble, il s'agit d'une façon raisonnable d'aborder le problème, si l'on accepte au départ l'hypothèse que le gouvernement fédéral ne devrait intervenir que dans les cas de catastrophes majeures nécessitant une intervention excédant ce que l'on peut raisonnablement attendre de la part du gouvernement provincial. Je constate que la résolution que nous débattons précise que les mesures s'appliqueront en cas de grandes catastrophes. Ce seront les provinces toutefois qui décideront quand l'aide devra être accordée. Je ne trouve pas que c'est une bonne chose qu'un gouvernement dépense son argent sur les directives d'un autre gouvernement.

Comme nous disposons déjà d'un programme d'aide fédérale directe assez complet, je ne vois pas pourquoi nous devrions encore prévoir une aide supplémentaire sous forme de concessions fiscales. Si la politique d'aide aux victimes de sinistres n'est pas suffisante, qu'on y apporte des changements. Je tiens à signaler qu'en vertu du système actuellement en vigueur, qui prévoit une aide du gouvernement provincial et parfois du gouvernement fédéral pour des travaux de reconstruction, le gouvernement prend automatiquement à sa charge la taxe de vente sur les matériaux de construction. Il en va de même pour les pertes remboursées par les assurances.

On pourrait aussi comparer les mérites respectifs du système des dépenses directes et de celui des concessions fiscales. Dans certains cas, il est préférable de recourir au second système, en particulier lorsque l'on peut définir avec précision, dans la loi fiscale, le montant d'aide nécessaire.

La mise en pratique de la proposition à l'étude poserait toutefois de grands problèmes d'ordre administratif. Le motionnaire propose la remise de la taxe de vente sur les matériaux de construction utilisés pour la reconstruction de bâtiments après des sinistres. Comme cette taxe s'applique au niveau de la fabrication sur la valeur des marchandises expédiées, il serait assez difficile, au moment de la vente au détail, de déterminer quelle proportion du prix de vente final représente la taxe de vente originale. Par ailleurs, la taxe ne peut être remise au niveau de la fabrication puisqu'il est alors impossible de savoir quelles livraisons pourraient en être exemptées.

Il ne s'agit pas d'un montant très élevé puisque la taxe de vente sur les matériaux de construction n'est que de 5 p. 100. De plus, comme le prix au détail doit tenir compte des coûts d'expédition et de manutention ainsi que d'une certaine marge de profit, cette taxe représente un bien plus faible pourcentage du prix final. Compte tenu des frais d'administration liés à cette remise de taxe spéciale, je me demande si cela serait justifié.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, la rémission d'impôt n'est pas la solution au problème. Je comprends que le député d'Oxford (M. Halliday), qui a vu sa région ravagée par deux tornades, prenne la question à cœur et en parle avec émotion. Je dis cependant que si nous devons aider davantage au niveau fédéral que nous l'avons fait dans le passé, nous devrions le faire directement et non pas de façon détournée par une rémission d'impôt. La détaxe coûte cher au point de vue administratif et il est difficile pour ceux qui en bénéficient de savoir que l'aide vient du gouvernement fédéral.

J'ai très bien compris le député d'Oxford quand il a dit que le caractère fédéral du programme actuel n'est pas assez évident. C'est malheureux mais dans bien des cas où le gouvernement fédéral donne de l'aide, ceux qui en bénéficient directement ou indirectement ne savent pas de qui l'argent vient. Je suis non seulement d'accord avec le député sur ce point, mais je crois que l'on pourrait dire la même chose de nombreux autres programmes fédéraux; malgré la générosité du gouvernement fédéral dans bien des cas, ceux qui en bénéficient ne sont pas conscients de sa présence.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant terminée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à huit heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFIANT LA LÉGISLATION ET ATTRIBUANT D'AUTRES POUVOIRS DE RECUEILLIR DES FONDS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Que le bill C-54, loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et attribuant d'autres pouvoirs de recueillir des fonds, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité plénier.

M. l'Orateur adjoint: Quand le débat a été interrompu à 5 heures, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) avait la parole.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant le souper, le secrétaire parlementaire parlait des épargnes et du reste. A l'occasion d'un rappel au Règlement je lui ai demandé quelles dispositions du bill concerneraient les épargnes. Il a parlé du programme MURB. Le secrétaire parlementaire l'ignore peut-être, mais ce projet de loi ne fait aucune mention du programme MURB.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député fait-il allusion à la pertinence? Je dois dire que la question de la pertinence a beaucoup préoccupé la Présidence au cours du débat. J'ai fait de mon mieux pour attirer l'attention des députés sur ce point. En ce qui concerne le député qui a la parole pour le moment, il a commencé son discours de ce soir en disant qu'il allait exposer en partie le contexte économique qui avait donné naissance à la mesure fiscale à l'étude. La Présidence a eu beaucoup de mal à établir exactement les commentaires qui étaient pertinents ou non dans les circonstances. Compte tenu de ces explications, j'ai l'intention de me montrer indulgent envers tous les députés pourvu qu'ils traitent du sujet en général.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, à mon avis, le secrétaire parlementaire a parlé des MURB, sciemment ou non—sans doute sans le savoir, car il n'a probablement pas lu le bill—, mais ils ne figurent pas dans le bill . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme vous l'avez mentionné au départ, j'ai exposé les objectifs de mon intervention. Je voulais surtout établir les fondements de la législation fiscale dont la Chambre est saisie sous la forme du bill C-54. Pour faciliter le débat, il est bien important de comprendre pourquoi le gouvernement a décidé de présenter certaines mesures et de ne pas en présenter d'autres dont certains députés ont parlé.

● (2010)

C'est ainsi que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a soulevé un certain nombre de questions relatives à l'énergie, qui, selon lui, auraient dû figurer dans le projet de loi. Il est extrêmement important de comprendre la situation du gouvernement en matière fiscale ainsi que les raisons qui l'on amené à déposer certains projets de loi et certaines mesures fiscales de préférence à d'autres. Sans cette compréhension, je crains que le débat dans lequel nous sommes présentement engagés ne portera que sur des points de détail sans importance. Maintenant que les députés comprennent, j'espère qu'ils verront sous un jour plus favorable ce que je m'apprête à leur dire.

J'ai parlé plus tôt des problèmes de l'inflation et j'ai dit que l'inflation était le problème majeur. Nous nous devons de juguler l'inflation en vue de favoriser l'accroissement des investissements et de la production. Les mesures fiscales proposées dans le bill C-54 visent un certain nombre d'objectifs, dont certains sont directement liés aux investissements et à la productivité. J'ai peut-être eu tort de dire que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) avait mal interprété mes paroles, mais lorsque j'ai parlé des genres de mesures que le gouvernement préconisait, je faisais allusion aux immeubles résidentiels à logements multiples ainsi qu'aux obligations pour le développement de la petite entreprise. Ce projet de loi fiscal est une partie minime mais très importante des mesures économiques globales émanant du budget.

La loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise seront présentées en temps utile. J'ai parlé tout à l'heure du manque de compétitivité et de l'inefficacité de l'économie canadienne. Nous devons tous convenir que certaines industries sont dans une situation extrêmement difficile. Il suffit de penser à la crise actuelle de la société Chrysler. L'industrie automobile, et la société Chrysler en particulier, éprouve, du fait de sa production et de sa situation financière, les plus grandes difficultés à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Nous devons nous demander sérieusement s'il convient de continuer à subventionner des entreprises qui ont perdu leur position concurrentielle sur les marchés mondiaux. Continuera-t-on à soutenir l'inefficacité ou la concurrence mondiale nous forcera-t-elle à changer d'attitude? Avant que le traité du GATT nous force à le faire, nous devons libérer les capitaux qui servent présentement à subventionner des entreprises qui ont cessé d'être compétitives sur les marchés mondiaux pour les investir dans l'industrie de la construction et la main-d'œuvre de l'avenir. Je sais que tous les députés tiennent beaucoup à ce que soient mis en place les services de formation et les installations capables d'assurer à nos travailleurs une formation qui leur permettra d'occuper des emplois utiles et de toucher des salaires satisfaisants.

Le cas de Chrysler pose un autre problème. Le patronat aussi bien que le syndicat devront tenir compte de la compétitivité. Nous constatons que les travailleurs chez Chrysler agissent maintenant de la sorte. Les travailleurs devront se demander franchement comme l'on fait ceux de Chrysler—et je les en félicite—si le salaire qu'ils touchent n'est pas trop élevé par rapport à leur production ou si leur compagnie est devenue non seulement incapable de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, mais si elle ne risque pas aussi de faire faillite. Comme je le disais tantôt, cela se fera volontairement, comme dans le cas de l'industrie automobile, ou la concurrence mondiale nous obligera à agir ainsi.

Permettez-moi en terminant de parler du rôle de la politique gouvernementale et plus précisément des dispositions budgétaires et des principes monétaires que renferme la loi C-54 pour essayer de remédier à la situation que j'ai exposée. Le gouvernement comprend le problème dont j'ai parlé. Sa politique économique, y compris le bill C-54, constitue une première tentative de solution. J'estime que la situation est grave et que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent réagir. Le budget du 28 octobre constitue une première initiative et c'est un bon début, à mon avis. Je voudrais tout d'abord parler brièvement de la politique monétaire.

Tout comme le ministre, j'appuie sans réserve les mesures décidées par le gouverneur de la Banque du Canada. En toute sincérité, j'estime qu'il prend les seules mesures efficaces pour maîtriser l'inflation. Il cherche à réduire la croissance de la masse monétaire ou, encore, à mieux coordonner la croissance du pouvoir d'achat avec le rendement potentiel de l'économie. Comme je l'ai déjà souligné, c'est de cette façon que nous réussirons à venir à bout de la stagflation.

Un certain nombre de personnes acceptent la politique d'austérité comme fin mais divergent d'opinion sur les moyens. Elles sont d'avis que les taux d'intérêt ne devraient pas augmenter mais que le dollar devrait pouvoir chuter librement. J'ai deux réponses à cet argument. D'abord, la valeur du dollar canadien est passée de 87.5 à 82.5c. il y a quelque temps; en second lieu, on a fait en sorte que les taux d'escompte restent inférieurs à ceux des États-Unis, ce qui a causé une hémorragie des capitaux à court terme. La Banque du Canada a voulu garder une attitude équilibrée en étant d'abord contre l'inflation, attitude qui ne se laisse pas influencer par le mythe keynésien. Le ministre a dit qu'on allait poursuivre cette politique. Il ne peut en être autrement si nous voulons régler notre grand problème, l'inflation. Car si nous cédons aux pressions et poursuivons une politique monétaire et fiscale expansionniste en adoptant d'autres mesures fiscales par le biais du bill C-54, il se peut que les taux d'escompte baissent à court terme, mais les pressions inflationnistes ne tarderont pas à se manifester à nouveau, provoquant une nouvelle flambée des taux d'intérêt.

Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a noté avec raison que l'inflation et les taux d'intérêt avaient tendance à s'aggraver à chaque cycle que nous avons vécu depuis dix ans. Cependant, nous ne ferions que perpétuer ce cercle infernal, en donnant suite à ses propositions, à savoir relâcher les restrictions monétaires, relâcher notre politique fiscale et restaurer d'autres programmes de dépense par l'intermédiaire du bill C-54.

Par contre, d'autres affirmeront que la Banque du Canada manque de fermeté, qu'elle devrait agir beaucoup plus énergiquement. Je suis loin d'être d'accord. Des mesures progressives seront beaucoup plus efficaces et aussi moins coûteuses. Nous voyons en Grande-Bretagne un exemple de ce qui peut arriver quand les temps sont durs. Nous croyons qu'une telle politique engendrerait un plus grand nombre de Chrysler ou qu'un plus grand nombre de sociétés feraient faillite et ce serait en définitive les Canadiens qui paieraient les pots cassés.

Quant au budget même, les politiques qui ont donné lien aux mesures fiscales prévues dans le bill C-54 me paraissent une

façon raisonnable d'entreprendre de supprimer le malaise dont je viens de parler. Encore une fois, la méthode employée a été équilibrée; nous ne la devons pas à un caprice, mais bien à la nature même des réalités fiscales fédérales. Le ministre a promis de réduire le déficit et les dépenses financières. Cela ressort clairement dans le budget. D'aucuns prétendront que nous y allons trop progressivement, que nous devrions nous montrer plus fermes. Encore une fois, c'est une question d'équilibre. Si nous faisions preuve d'une plus grande fermeté, il nous faudrait considérablement relever les impôts en période de récession, et ainsi imposer un plus lourd fardeau aux Canadiens.

Ceux qui prétendent qu'il est possible de sabrer dans les dépenses au lieu d'augmenter l'impôt, se leurrent tout simplement, à moins de rogner sur les programmes permanents en faveur des citoyens les plus nécessiteux, ce qui est tout à fait contraire à la promesse du premier ministre (M. Trudeau) aux Canadiens. En fait, aucun des partis de l'opposition ne semble le réclamer puisqu'ils souhaitent tous deux de fortes augmentations des dépenses statutaires. Par exemple, le NPD réclame l'inclusion d'un crédit d'impôt de vie chère ainsi qu'un dégrèvement fiscal à l'intention des Canadiens à faibles et moyens revenus. D'autre part, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a même été plus loin. Au cours du débat d'urgence, il a demandé l'établissement d'un crédit d'impôt à l'énergie, l'octroi d'une allocation, ou d'une indemnité, au titre du logement, la déduction de l'intérêt hypothécaire, et enfin une exemption de la taxe énergétique pour le mazout de chauffage. Justement, à propos de ces propositions et recommandations du député, d'après le budget de 1979 et celui d'octobre 1980, j'ai calculé que les quatre mesures en question accroîtraient le déficit de 2.5 milliards de dollars pour l'exercice 1981-1982, et le porteraient à plus de cinq milliards de dollars en 1983-1984. De toute évidence, ces mesures ne cadrent pas avec le projet de réduire le déficit et même avec la modération à laquelle le parti du très honorable député est censé souscrire en matières fiscales.

Le budget et le présent projet de loi nous permettent de reformuler nos priorités fiscales et d'insister fortement sur les dépenses d'investissement dans les secteurs de l'énergie et de l'expansion économique. Les dépenses nettes à ces chapitres vont passer de 6.9 milliards en 1981-82 à plus de 13 milliards en 1983-84, pour permettre d'appliquer les nouvelles mesures qui vont être adoptées au cours des mois qui viennent en matière de recherche et de développement industriel.

● (2020)

Le gouvernement jette également les bases d'un relèvement de productivité. Diverses analyses ont attribué plusieurs causes à la baisse de productivité: d'abord, les incertitudes dues à l'inflation, dont j'ai déjà parlé; deuxièmement les distorsions, également causées par l'inflation, des taux réels de rendement, auxquelles je faisais allusion; troisièmement, l'absence d'action énergique en faveur de l'épargne et de l'investissement; quatrièmement le cadre juridico-institutionnel, qui relègue au second plan la compétence et l'effort; et enfin, l'atténuation de la concurrence, la paperasserie abusive et les entraves de la réglementation.

Cette situation était justement résumée dans une déclaration de l'Advisory Committee on Industrial Innovation du département américain du commerce. On y lisait:

> Il faut admettre que les problèmes de l'économie actuelle tiennent avant tout à une insuffisance ou à un engagement structurel de l'investissement et de l'épargne. Cette situation est différente des conditions économiques dans lesquelles sont intervenues la plupart des décisions de politique économique prises depuis la crise des années 30, et dont la préoccupation première était d'augmenter la consommation et de limiter l'épargne par une utilisation macro-économique de la politique fiscale.

La détermination du gouvernement de combattre l'inflation et de réduire le déficit pour laisser plus de place à la croissance des investissements privés est indéniable. Elle est renforcée par les mesures budgétaires tendant à promouvoir le développement économique. D'autres mesures de ce genre vont suivre. Le premier ministre et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont demandé tous les deux un changement de priorités qui favorise l'épargne; le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) s'est engagé à présenter un projet de loi sur la concurrence; des initiatives sont prises depuis un certain temps pour alléger la paperasserie; enfin, de nouvelles mesures concrétisant le résultat des études de réglementation effectuées par le Conseil économique et par le groupe de travail parlementaire vont être étudiées prochainement.

Selon moi, ces mesures indiquent que le gouvernement tient à s'attaquer aux racines mêmes de nos problèmes économiques. Le gouvernement a opté pour une politique équilibrée qui devrait relancer l'économie du Canada sans entraîner en même temps des bouleversements massifs et des privations pour les contribuables.

Le Bill C-54 est un élément essentiel de ce processus de relance économique et il contribuera à mettre en œuvre une politique économique solide et saine. J'exhorte donc tous les députés à lui donner leur plein appui. Merci.

Des voix: Bravo!

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire vient de faire un excellent discours sur les dispositions du bill relatives au pouvoir d'emprunt. Malheureusement, ces dispositions ont été rejetées par la présidence plus tôt aujourd'hui. Si jamais un discours a manqué d'à-propos, c'est donc bien celui-là. Vu les amendements très importants que le bill vise à apporter à la loi de l'impôt sur le revenu, cela m'étonne que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) n'ait pas profité de l'étude à l'étape de la deuxième lecture pour nous expliquer les détails de cette mesure plutôt complexe afin que, quand nous examinerons le bill en comité plénier, le secrétaire parlementaire . . .

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler au député que le ministre des Finances (M. MacEachen), le ministre d'État chargé des Finances (M. Bussières) et moi-même analyserons certainement toutes les dispositions du bill une par une pendant l'étude en comité plénier.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Blenkarn: Je vous remercie d'avoir interrompu le secrétaire parlementaire, monsieur l'Orateur. De toute évidence, il a de la difficulté à comprendre le bill. Il s'est bien tiré d'affaire tant qu'il s'en est tenu à son texte et il a réussi à répondre à une question au sujet du principe de l'épargne quand il a parlé de la macro-économie et de l'importance du bill relativement aux MURB. Malheureusement, il ne comprend pas le principe des MURB. Ce principe a été établi en 1974 en vertu du

règlement 1105B qui découlait de la loi de l'impôt sur le revenu. Ce règlement a cessé de s'appliquer le 31 décembre 1979. Le gouvernement actuel a établi un nouveau règlement portant sur les MURB. Je ne connais pas le numéro du nouveau règlement, mais de toute façon le principe a été établi par règlement et n'a absolument rien à voir avec le bill. Pourtant, le secrétaire parlementaire, qui devrait être au courant de ces questions et être capable d'examiner le bill à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Finances, ne sait même pas ce que le bill contient.

Une voix: Il croyait que les dispositions relatives au pouvoir d'emprunt resteraient dans le bill.

M. Blenkarn: J'imagine que mon ami a raison. Le secrétaire parlementaire croyait probablement que les dispositions relatives au pouvoir d'emprunt feraient encore partie du bill et il a demandé au ministère de rédiger son discours pour lui. Le ministère a rédigé un excellent discours sur la macro-économie, qui n'a absolument rien à voir avec le bill.

Le secrétaire parlementaire a parlé de l'article relatif à l'expansion des petites entreprises et j'en traiterai dans le cadre de mon discours au sujet de ce bill, mais dans l'ensemble, ce qu'il a dit n'a rien à voir avec le bill. Il a dit que nous devrions favoriser l'épargne, mais le bill comporte d'un bout à l'autre des dispositions visant à diminuer les déductions pour frais de premier établissement et pour frais de prospection et de développement. Autrement dit, l'imposition du secteur productif du pays augmente. Et pourtant, le député dit qu'il est nécessaire de favoriser l'épargne, et il nous décrit comment ce merveilleux programme libéral va nous permettre d'atteindre l'an 2,000. Il n'a pas lu le bill et n'a même pas essayé de le lire, et pourtant il se présente devant nous en se faisant passer pour le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, capable de nous parler de l'importance de ce bill de finances, un bill qui prévoit de complexes modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Il devrait être réprimandé monsieur l'Orateur, sinon par vous du moins par ses collègues et le ministre dont il relève.

J'aimerais traiter d'un point précis. Il a parlé de l'industrie automobile, de la société Chrysler et du fait que nous devons favoriser la vente des automobiles et ainsi de suite. S'il examine les dispositions du bill relatives à l'expansion des petites entreprises, il constatera que les pièces d'automobiles et de camions en sont précisément exclues. On dirait que le bill cherche à dissuader le public d'acheter des automobiles et des camions. Toutefois, d'après le secrétaire parlementaire, le gouvernement est censé l'y encourager. Et il est secrétaire parlementaire du ministre des Finances—vraiment!

Venons-en au bill à l'étude. J'aimerais parler tout d'abord de ses généralités. C'est une loi de mise à jour. Un budget nous a été présenté en 1978 par l'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien). Un autre budget a été présenté le 11 décembre 1979, et il a été rejeté. Nous avons eu une déclaration budgétaire ou «pseudo—budget» le 21 avril. Qu'est-elle devenue? Nous n'avons même pas été appelés à voter à ce sujet. Puis il y a eu le budget du 28 octobre dernier. Aujourd'hui, nous sommes appelés à étudier cette mesure législative détaillée qui vise à donner force de loi aux modifications fiscales proposées pendant ces trois années.

L'un des plus grands problèmes que nous connaissions au Canada découle du retard avec lequel le gouvernement, en particulier, a adopté les lois relatives à l'impôt sur le revenu afin que le monde des affaires sache à quoi s'en tenir. Lorsque le ministre des Finances (M. MacEachen) prend la parole, le soir de l'exposé budgétaire pour présenter d'un ton badin les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, les gens ne peuvent pas prendre ces mesures au sérieux tant qu'ils ne les voient pas écrites noir sur blanc; et pourtant le monde des affaires a été appelé ces trois dernières années à se poser des questions sur le contenu de cette loi mais sans jamais savoir de façon sûre et certaine ce qu'elle contenait parce qu'elle n'a jamais été soumise à l'approbation de la Chambre.

● (2030)

Le gouvernement a enfin présenté ce projet de loi, Dieu merci! Nous savons maintenant au moins à quoi nous en tenir. A titre d'exemple de problèmes qui surgissent parce qu'on n'est pas fixé, permettez-moi de vous entretenir un instant des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. On en parle dans le bill à l'étude. L'idée en a d'abord été énoncée par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Les députés d'en face l'ont rejetée, prétendant qu'elle ne valait rien. Les députés assis à ma gauche ont fait de même, l'estimant sans valeur. Puis soudainement en avril, l'idée de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise revient à la surface, présentée de nouveau par le ministre des Finances. Mais en a-t-il communiqué les détails au monde des affaires? Jamais de la vie!

M. Miller: Il en ignore les détails.

M. Blenkarn: A-t-il fait quoi que ce soit? Il a dit dans un communiqué ce qu'il ferait mais quand les jeunes dirigeants d'entreprises et les hommes d'affaires en général ont voulu se prévaloir des dispositions de la loi sur les obligations pour l'expansion de la petite entreprise et qu'ils ont présenté des demandes aux banques et aux maisons de prêts on leur ont répondu que tant qu'elles ne connaîtraient pas précisément les dispositions de la loi et tant que celles-ci ne seraient pas adoptées, elles ne consentiraient aucun prêt. Elles leur ont dit que si, entre-temps, ils désiraient contracter un emprunt elles leur consentiraient l'option de le convertir en obligations pour l'expansion de la petite entreprise lorsque cette conversion serait légale si jamais elle le devenait, mais qu'elles ne leur donnaient absolument aucune garantie quant aux taux d'intérêt. Il se trouve en fait qu'on a escroqué, roulé et leurré les propriétaires de petites entreprises depuis le 11 décembre 1979, car aucun gouvernement, et certainement pas celui qui est au pouvoir aujourd'hui, n'a voulu énoncer les dispositions de la loi qui auraient permis aux établissements de crédit de consentir des prêts.

On peut en dire autant des dispositions du présent bill aux termes desquelles l'unique propriétaire d'une entreprise peut verser un salaire à son conjoint. Cette mesure a été présentée pour la première fois le 11 décembre, mais elle a, bien sûr, été rejetée parce que nos vis-à-vis considéraient que le budget ne valait rien.

Ils ont fait valoir ces mêmes dispositions le 21 avril. Ils ont pensé qu'elles étaient valables le 21 avril alors qu'elles ne l'étaient pas le 11 décembre. Ils n'ont présenté aucun projet de loi même une fois que ces dispositions furent soudainement devenues valables, et pendant toute l'année 1980 les propriétaires uniques n'ont donc pas su s'ils pouvaient rémunérer leurs épouses ou non. Nous sommes maintenant en 1981 en train d'adopter une modification à la loi de l'impôt sur le revenu

pour l'année d'imposition 1980. Pendant toute l'année 1980, le milieu des affaires n'a pas su sur quel pied danser. Les hommes d'affaires ont appelé le ministère du Revenu national et je me souviens qu'un grand nombre d'entre eux m'ont appelé à mon bureau pour me demander ce qu'ils devraient faire. Le bureau du ministère à Toronto leur a dit qu'on ne savait pas vraiment si la loi serait jamais adoptée. Le ministère leur a dit de rémunérer leur épouse s'ils le voulaient mais qu'il leur faudrait peut-être payer l'impôt sur le revenu sur ce salaire. Il est grand temps que les gouvernements adoptent fermement le principe que la présentation des budgets doit s'accompagner d'avis de motions de voies et moyens. Je vois que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) hoche la tête. Il est grand temps que le gouvernement présente les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu en même temps, parce que pour le monde des affaires c'est sûrement ce qui est à peu près le plus important.

Lorsque des dispositions budgétaires entraînent des changements qui ne font pas l'objet de modifications précises à la loi de l'impôt sur le revenu, les conseillers des hommes d'affaires et des particuliers en général sont incapables de dire à leurs clients ce qu'ils ont ou n'ont pas le droit de faire. Ils ne peuvent que se fier à la formulation générale des motions des voies et moyens, lesquelles ne sont certainement pas rédigées en langage technique, ce qui les met dans l'impossibilité de donner des conseils sûrs à leurs clients.

Parlons de certains articles du bill. Je voudrais tous les traiter. Le premier dont je tiens à parler est le paragraphe 3(3), à la page 3, lequel a trait aux pompiers dits volontaires. Un certain nombre de dispositions ont été proposées depuis le printemps de 1979 au sujet des pompiers dits volontaires. Au Canada, beaucoup de gens travaillent à titre de volontaires pour des services d'incendies. Ils sont d'avis qu'ils devraient pouvoir déduire de leur revenu ordinaire toutes les dépenses afférentes à leur travail de pompier volontaire jusqu'à concurrence de $1,000. En général, ces gens-là doivent payer leurs vêtements protecteurs et autres effets qui risquent d'être détériorés lorsqu'ils combattent des incendies. Ce que le bill propose au sujet des pompiers volontaires n'est rien d'autre qu'une insulte. On leur offre une allocation maximale de $500.

Il ne s'agit pas d'un crédit d'impôt de $500 mais d'une allocation déductible du revenu imposable. Ainsi, seuls les pompiers volontaires dont le revenu se situe dans la tranche d'imposition oscillant aux alentours de 60 p. 100 toucheront un pourcentage intéressant des $500. Supposons par exemple qu'un pompier dit volontaire soit imposé à environ 20 p. 100 et qu'il gagne mettons un peu plus de $21,000 par an. A un taux d'imposition moyen, il lui reviendra $100, mais avec ce montant, il faudra qu'il s'achète un nouveau costume si ce dernier est endommagé lors d'un incendie, qu'il s'achète des bottes ou toute autre pièce de son équipement. L'allocation prévue dans cet article pour les pompiers est donc dérisoire, insuffisante et incroyablement faible. Cela prouve que le ministre des Finances n'apprécie pas du tout les services des pompiers volontaires. Je ne parle pas pour défendre mon intérêt ni celui des habitants de Mississauga. Quand j'ai commencé à travailler comme avocat à Port Crédit, il y avait là une caserne de pompiers volontaires. Je crois qu'on accordait à cette époque $300 aux pompiers quand un dollar était alors un dollar.

M. Deans: Quand était-ce?

M. Blenkarn: Maintenant, après une dévaluation de 120 p. 100 du dollar depuis 10 ou 11 ans, ils peuvent déduire $500 de leur revenu imposable.

M. Jarvis: C'est une honte, vous qui vous dites libéraux!

M. Blenkarn: C'est une honte! Nos honorables vis-à-vis ne croient pas au volontariat. Ils refusent de faire quoi que ce soit pour aider les pompiers volontaires qui sont prêts à donner leur temps, leurs efforts, voire même leur vie pour secourir leur prochain, à payer leurs dépenses. Il faudrait doubler le montant de $500. Cela ne coûterait guère au Trésor. Si le Trésor, le ministre ou le gouvernement éprouvent de la considération à l'égard des volontaires qui sont prêts à mettre leur vie en jeu, ils devraient au moins doubler ce montant. Les $500 dont parle cet article du bill sont une insulte aux pompiers volontaires de nos petites municipalités, de nos cantons et de nos hameaux.

Passons maintenant à l'article 4 qui, je le signale à l'intention des députés qui ont apporté leur bill à la Chambre, se trouve à la page 5 du bill. Voici qu'on nous dit tout à coup que ceux qui touchent un revenu d'une charge ou d'un emploi sont autorisés à déduire les intérêts qu'ils doivent verser à l'égard de l'emprunt qu'ils ont dû contracter pour acheter l'aéronef qu'ils utilisent dans l'exercice de leur emploi.

Examinons de près cet article. Pour déduire les intérêts liés à l'achat d'une automobile utilisée dans l'exercice de son emploi, un vendeur doit prouver qu'il se sert effectivement du véhicule en question, mais dans le cas d'un aéronef, il suffit que l'employeur exige d'en avoir un, et l'employé n'est pas obligé de s'en servir. Si l'employeur exige qu'il ait un aéronef, l'employé peut déduire de son revenu les intérêts payés pour l'achat de l'appareil.

● (2040)

C'est magnifique, n'est-ce pas? Je croyais que le secrétaire parlementaire allait expliquer aujourd'hui comment il se fait que seul ceux qui ont un aéronef ont cette déduction mais pas ceux qui doivent se servir de leur automobile. Cela est très intéressant, n'est-ce pas? Le projet de loi ne prévoit pas la déduction des frais de location d'un aéronef ou d'une automobile. Mais le contribuable qui a un aéronef, qui est tenu d'en avoir un, a droit à une déduction. Lorsque nous étudierons le projet de loi en comité plénier, le secrétaire parlementaire devra pouvoir répondre à de très sérieuses questions à ce sujet.

Passons maintenant à la page 9 du bill où il est question de diverses subventions. La loi de l'impôt sur le revenu et ses règlements d'application prévoient des subventions aux fins d'isolation et au titre de l'économie d'énergie. Je ne veux pas me lancer dans la question de l'urée-formol et montrer comment le gouvernement s'est fourvoyé à cet égard—nous y reviendrons un autre jour—mais il semble que les subventions soient imposables. C'est sans doute acceptable. Mais le gouvernement pourrait bien nous dire où vont les subventions accordées aux entreprises. Le gouvernement a-t-il un programme de subventions pour les entreprises commerciales, pour les sociétés, ou les subventions visent-elles simplement les propriétés résidentielles, car la disposition du bill relative à cette subvention semble s'appliquer à un bien utilisé principalement dans le but d'en tirer un revenu. J'ignorais que le ministre avait soudainement décidé d'instituer un programme de subventions visant un bien utilisé dans le but d'en tirer un revenu. Nous aimerions en savoir davantage sur ce nouveau type de subvention car voici soudain qu'on nous en propose un nouveau.

Je vais maintenant passer au prochain point qui m'intéresse, et qui a trait au revenu tiré d'intérêts. Au bas de la page 9 et au haut de la page 10, le paragraphe (3) de l'article 12 prévoit qu'une entreprise ne peut plus comptabiliser les intérêts courus dans une comptabilité de caisse mais dans une comptabilité d'exercice. On présume qu'il y a quelque avantage à procéder ainsi. Le secrétaire parlementaire parlait des avantages pour les entreprises, parlait de venir en aide aux entreprises, et ainsi de suite. Mais je tiens à lui faire remarquer que cette disposition obligera l'entreprise à comptabiliser les intérêts courus, qu'ils aient été perçus ou non, et à payer l'impôt afférent, au lieu de comptabiliser, comme à présent, ce revenu dans le cadre d'une comptabilité de caisse. Un grand nombre d'entreprises se livrent à des transactions financières où l'intérêt dû sur le prêt, sur l'avance ou sur la vente de matériel n'est pas payable pendant les deux voire même les trois années suivant la date à laquelle la transaction a eu lieu. Le but de cet article est de contraindre ces entreprises à acquitter un impôt sur le revenu au cours de l'année d'affaires en cours même s'il est impossible que l'entreprise ait enregistré de revenus en liquidités durant cette année-là, l'année suivante ou même encore l'année d'après. Le but de cette mesure est d'améliorer les rentrées de l'État mais elle s'exerce nettement au détriment de la capacité de paiement d'une entreprise.

En effet, tout revenu, même s'il n'a pas été perçu, est assujetti à l'impôt sur une base de comptabilité d'exercice. Cela constitue un changement des règles du jeu. Ce changement aux règles en vigueur constitue un grave problème pour de nombreuses entreprises et nous voulons qu'on nous dise en comité plénier dans quelle mesure ce changement est vraiment nécessaire car il nuira gravement à un certain nombre d'entreprises, en particulier les entreprises s'occupant de vente de propriétés immobilières.

Aux pages 17, 18 et 19 du bill se trouve un article traitant des obligations pour le développement de la petite entreprise. Ce sont ces dispositions, auxquelles j'ai fait allusion tout à l'heure, qui permettent à un chef de petite entreprise de traiter les avances que lui accorde sa banque presque à la manière d'obligations à terme préférentielles ou à intérêt conditionnel, comme c'était le cas auparavant. Il paye ainsi les intérêts sur le surplus en main libéré d'impôt et le bénéficiaire des intérêts reçoit l'argent sous forme de dividendes.

Le taux d'imposition des petites entreprises est d'environ 20 à 25 p. 100 selon que l'entreprise est une manufacture ou non. Elles payent donc nettement moins d'impôt que n'en payent normalement les organismes de prêts, ce qui permet à ces derniers de réduire le taux d'intérêt sur leurs prêts aux petites entreprises d'environ 25 p. 100. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, une petite entreprise pourrait probablement au titre du programme des obligations relatives au développement des petites entreprises souscrire un emprunt à terme et payer 12 ou 12.5 p. 100 au lieu de 17 à 19.5 p. 100 normalement, ce qui constitue pour elle un avantage.

La difficulté, c'est que cette disposition du bill expirera le 1er avril 1981 et que personne ne prêtera avant l'adoption de la loi. Autrement dit, c'est un cadeau qui n'en est pas un puisqu'il ne sera plus offert dès que la mesure deviendra loi. Les petites entreprises n'en profiteront donc que très peu. Deuxièmement, les termes des obligations pour le développement de la petite entreprise sont beaucoup moins généreux que ceux que mon collègue de Saint-Jean-Ouest préconisait dans son budget. Les fonds empruntés contre cette garantie doivent servir à acheter de la machinerie destinée à la production et, même là, cette définition est plus restreinte.

Comme je le disais tantôt, elle ne comprend pas les automobiles ni les camions. Vous ne pouvez pas investir là où vous voulez. Le problème de la plupart des petites entreprises est qu'elles ont besoin de l'argent des banques et des prêteurs pour financer les inventaires, les comptes à percevoir et les travaux en cours. Malheureusement, les obligations pour le développement de la petite entreprise ne peuvent pas servir à ces fins. Donc, d'abord la loi est limitée parce qu'elle défend qu'on se serve de ces obligations à des fins commerciales ordinaires et, ensuite, elle expire le 1er avril prochain de toute façon. Personne n'a encore pu emprunter aux termes de cette loi, et personne ne pourra le faire avant qu'elle ne soit adoptée, à la Chambre et au Sénat, et mise en vigueur. Un homme d'affaires qui a de la chance pourra disposer de deux mois pour négocier une entente. Quelle folie!

● (2050)

M. Blais: La loi est rétroactive.

M. Blenkarn: Le ministre dit que la loi est rétroactive. Certes, mais personne ne prêtera de l'argent d'avance, pour la raison bien simple que l'on ne connaît pas les modalités d'un tel prêt. Le ministre connaît-il quelqu'un qui a obtenu un tel prêt? Il est ministre des Approvisionnements et Services, et il est censé connaître le sujet. Je n'ai pas entendu dire que quelqu'un avait obtenu un prêt. Je ne connais pas une seule institution de prêt qui en ait consenti un.

M. Evans: Roynat.

M. Blenkarn: Le secrétaire parlementaire dit que la firme Roynat a consenti des prêts. Mais il s'agit d'ententes conditionnelles, pas d'ententes concrètes.

M. Blais: La plupart des banques ont prêté tout l'argent dont elles disposent aux termes de ce programme.

M. Blenkarn: Laissons cette question des obligations pour le développement de la petite entreprise. De très nombreux points de cette mesure exigent d'être scrutés de très près.

M. Blais: Seules deux banques ont encore de l'argent à prêter.

M. Blenkarn: Je ne connais personne qui en ait consenti et je prétends que le ministre n'en connaît pas non plus dans sa circonscription. Le ministre croit ses propres coupures de presse—ou ses propres communiqués à la presse, car ses déclarations ne sont pas rapportées dans les journaux.

Je voudrais aborder un sujet qui figure à la page 28 du bill, soit la déduction de 3 p. 100 pour inventaire accordée aux sociétés. Cette déduction a été conçue pour aider les entreprises à combattre l'inflation. Elle accorde aux sociétés un crédit d'impôt ou une déduction de 3 p. 100 de leur revenu imposable. En un sens, cela résout le problème de l'effet inflationniste de la réévaluation des inventaires. Cet article mettra fin à certains des abus auxquels la déduction pour inventaire a donné lieu.

Voici où je veux en venir: la déduction pour inventaire n'est pas assez forte. Lorsque cet article a été rédigé, le taux d'inflation était de 5, 6 ou 7 p. 100. Par contre, le taux d'inflation actuel, auquel le gouvernement a consenti et même contribué, est de 12, 13 et parfois même de 14 p. 100. La déduction pour inventaire devrait être augmentée. Je dis cela en pensant aux problèmes issus de l'inflation dont le secrétaire parlementaire a parlé lorsqu'il est intervenu et qui n'ont peut-être pas grand-chose à voir avec ce bill.

Il conviendrait que le secrétaire parlementaire propose de modifier les dispositions concernant les dégrèvements pour stocks et qu'il les porte à 5 ou 6 p. 100 afin d'alléger les difficultés auxquelles les entreprises, et notamment celles du secteur manufacturier se heurtent quand elles doivent constituer des stocks en période d'inflation. C'est pourquoi il serait opportun d'accorder aux entreprises un dégrèvement fiscal pour constitution de stocks. Ce dégrèvement intéresserait surtout les sociétés qui sont taxées à 40 ou 50 p. 100 mais il intéresserait aussi, dans une certaine mesure, les petites entreprises qui ne sont taxées qu'à 20 ou 25 p. 100. Il faudrait que ce dégrèvement pour constitution de stocks soit plus important, afin de compenser les effets inflationnistes.

A la page 33, le bill traite de la comptabilité de caisse. Pour l'instant, seuls les agriculteurs peuvent bénéficier de cet avantage. Ce bill prévoit d'étendre cette prérogative aux pêcheurs, ce que je ne saurais critiquer. Ce qui m'ennuie toutefois, c'est que le gouvernement, qui prétend tant s'intéresser au sort des petites entreprises, ne les aient pas incluses dans ces dispositions.

Les hommes d'affaires éprouvent de sérieuses difficultés, notamment lorsqu'ils effectuent une vente en fin d'année. Ils doivent payer l'impôt sur le montant de cette vente même s'ils n'ont encore rien touché. Certes, ils peuvent l'inscrire dans leurs comptes recevables. La belle affaire! N'empêche qu'ils ont un découvert à la banque. Le contrôleur du fisc leur réclame de l'argent à cor et à cri. Pourquoi ne traitons-nous pas décemment les petits industriels? Pourquoi accorder la préférence aux agriculteurs et aux pêcheurs, et pourquoi ne pas traiter de la même façon les petits industriels? Serait-ce qu'ils n'ont pas autant d'influence que les pêcheurs et les agriculteurs?

A mon avis, le gouvernement aurait intérêt à se déniaiser et à s'occuper des intérêts des petits industriels. Ils possèdent de l'influence et ils l'exerceront, surtout lorsqu'ils auront pris connaissance de ce bill et des chinoiseries comptables qui leur seront imposées par suite du fatras incompréhensible qu'il renferme. Il est grand temps que le gouvernement songe sérieusement à autoriser les propriétaires de petites entreprises non constituées en sociétés, qu'ils soient pêcheurs, agriculteurs ou commerçants, à tenir leur comptabilité et à payer leur impôt selon la méthode de caisse. L'écart dans les revenus du gouvernement ne serait pas si grand. La comptabilité d'exercice constitue un énorme fardeau pour les gens et les dissuade de se lancer en affaires. Elle décourage les gens à tous égards. On les oblige en effet à payer de l'impôt sur un revenu qu'ils nont pas encore touché. La justice la plus élémentaire en matière fiscale consiste à ne pas imposer les gens avant qu'ils aient touché leur revenu. Il ne fait aucun doute que les petits industriels devraient être traités aussi équitablement que la loi propose de traiter les agriculteurs et les pêcheurs.

Je vous renvoie maintenant à la page 40, où il est question de la modification de l'article 44 de la loi, qui traite de la question du bien de remplacement. Cet article et d'autres par la suite concernent toute la question des plus-values de capital. Je regrette que le président du Conseil du Trésor ait quitté la Chambre. Il a en effet écrit un livre intitulé «Fiscalamité» sur les plus-values de capital. Il y montre à quel point celles-ci sont désastreuses pour l'économie de notre pays. L'étude de cette loi prouve à l'évidence que le gouvernement a contourné le problème des plus-values de capital. En vérité, malgré le livre blanc du gouvernement, qui a été rédigé par quelqu'un du ministère des Finances qui n'y connaît strictement rien, les plus-values de capital posent un réel problème et, en grande partie, à cause de l'incidence de l'inflation, la plupart des plus-values de capital aujourd'hui gagnées au Canada ne sont rien d'autre que des gains inflationnistes.

Avec un taux d'inflation de 10 p. 100, la valeur de l'argent baisse de moitié en sept ans et de plus de ⅞ en 20 ans. La plupart des gains qui sont visés par la disposition sur les plus-values de capital du présent bill sur l'impôt sur le revenu sont en fait des gains inflationnistes. Les gens n'ont rien gagné. En fait, ce qu'ils ont investi a été converti en une plus grande quantité de papier-monnaie. Mais ils n'ont rien gagné, rien reçu, car ce sont des gains inflationnistes. Or, un certain nombre d'articles visent ces gains inflationnistes.

• (2100)

Le libellé de ces articles est du pur charabia. Il faudrait confier au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques la tâche d'examiner le Livre blanc sur les gains en capital. Il faudrait récrire toute la partie de la loi de l'impôt sur le revenu concernant les gains en capital. Et s'il faut vraiment imposer les gains en capital il faudrait que cet impôt soit indexé. Dans le contexte actuel de l'économie canadienne, l'inflation permet autant de réaliser des gains en capital qu'on a de chances de gagner à la loterie. Autrement dit, la possibilité de faire ces gains est minime, et on ne réalise en fin de compte pas vraiment de gains en capital.

Si l'objectif d'une organisation est de réaliser un gain en capital, en pareil cas il s'agit donc d'un revenu propre à sa nature. Il est très improbable dans notre société de pouvoir réaliser un véritable gain en capital. Les recettes que le gouvernement perçoit actuellement grace à l'impôt sur les gains en capital se chiffrent à environ un milliard de dollars par année, et constituent en réalité un impôt sur l'inflation. Il s'agit d'un impôt abusif, préjudiciable, injuste. Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), qui est intervenu vendredi en mon absence, a fait remarquer que le Canada ne percevait pas comme il faut les droits successoraux ou impôt sur les successions. Il a raison, mais pas pour les bonnes raisons.

Il est vrai qu'on perçoit des droits successoraux lorsqu'il y a réalisation supposée lors du décès. Malheureusement, cela se produit seulement pour certaines personnes. Lorsqu'il y a réalisation supposée de gains élevés dans le cas d'une maison unifamiliale occupée par le propriétaire, il n'y a pas alors d'impôt à payer. Mais pour celui dont tout l'argent est investi dans une terre qui n'est pas transmise à ses enfants, alors que Dieu lui vienne en aide! J'essaie de montrer par cette expression à quel point sa situation est sans espoir. L'agriculteur est anéanti tout simplement parce que cette vente lui inflige un taux d'imposition de 60 p. 100. Cet impôt de 60 p. 100 sur 50

p. 100 de ses gains qui, en somme, ne reflètent rien d'autre que l'inflation, laisse l'agriculteur démuni, le pouvoir d'achat qu'il espérait passer à sa famille étant réduit à tel point que la famille devra même peut-être vendre sa terre pour payer ses impôts.

Une enquête s'impose sur l'impôt qui frappe les gains en capital et les réalisations supposées au décès. Peut-être devrions-nous substituer à l'impôt sur les gains en capital une sorte de droits successoraux, de droits au décès ou que sais-je encore. Bien sûr, nous pourrions imposer ce genre de transfert mais il faut le faire de manière juste et équitable et non pas comme le fait le régime actuel qui s'en prend à ceux qui font des gains imposables. Par contre, celui qui réalise des gains non imposables, mais des gains tout de même, s'en tire à bon compte. C'est injuste, répréhensible et préjudiciable pour l'économie canadienne.

L'article 56 et certains autres qui suivent traitent du soutien des enfants. Dernièrement, je me suis occupé d'un cas très sérieux dans mon bureau de circonscription: il s'agissait d'un homme à qui la cour avait ordonné de subvenir aux besoins de ses enfants même s'il n'était pas marié. Il a constaté qu'il ne pouvait pas déduire ces paiements de son revenu. Sauf erreur, ces dispositions du bill rectifient la situation et je pense que c'est tout à fait équitable.

Comme il ne me reste qu'une minute, je termine en disant que, même si je n'ai pas abordé tous les aspects de la loi, en général bon nombre de ces modifications sont bien fondées et nous devrions les adopter aussitôt que possible. Toutefois, la loi de l'impôt sur le revenu elle-même devrait être étudiée par le Parlement. La Commission Carter remonte déjà à dix ans et il est plus que temps que nous refondions cette loi afin que les gens ordinaires puissent la lire et la comprendre plus facilement.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je me félicite de pouvoir participer à ce débat sur le bill C-54, tendant à modifier les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu. J'ai écouté les propos du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) qui a parlé principalement des conséquences des paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 74 de la loi actuelle. Il ne fait aucun doute qu'à juste titre, le gouvernement a pris les mesures qui s'imposent pour remédier à l'une des inéquités importantes et notoires des dispositions de notre législation fiscale actuelle.

Le paragraphe 3 de l'article 74 de la loi actuelle permet d'imposer le revenu effectivement perçu par un conjoint et qui aurait autrement été versé et a effectivement été versé au conjoint dans une entreprise individuelle. Le paragraphe 4 alloue au conjoint partenaire la partie du salaire qui est versée par la société au conjoint de l'un des partenaires associés, alors que le paragraphe 5 laisse à la discrétion du ministre le droit d'allouer à l'un quelconque des deux associés le montant total du revenu d'une société. Compte tenu de la pingrerie du ministre du Revenu national (M. Rompkey), il n'est pas difficile de deviner à qui le ministre a attribué ce revenu à sa discrétion, pour reprendre les termes de la loi: à celui des contribuables associés dont le revenu, autre que celui provenant de l'affaire dans laquelle ils sont associés, est le plus élevé.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations formulées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à propos de l'objet du bill, qui est d'appliquer la simple justice. Elle a fait allusion au fait qu'il est extrêmement difficile de modifier rapidement les lois relatives à l'impôt. Elle a dit qu'il fallait raisonnablement compter dix ans avant que l'on puisse modifier une disposition qui donne lieu à des abus. M^me^ le ministre sera donc très étonnée d'apprendre que ces articles sont apparus sous leur forme actuelle dans la loi sur l'impôt en temps de guerre, qui a été présentée à la Chambre en septembre 1917.

Le problème, c'est qu'il aura fallu dix bonnes années de plus pour prendre cette simple mesure de justice que pour conduire l'ensemble des négociations fédérales-provinciales sur la constitution, délai que le premier ministre (M. Trudeau) trouve anormal pour résoudre un problème de cette nature. Fort heureusement, nous sommes à la veille de régler ce problème. Cela aura pris du temps mais il faut tout de même être juste et féliciter le gouvernement d'avoir pris la position qu'il a prise et d'avoir compris la sagesse d'une mesure identique qui figurait d'ailleurs dans le budget présenté par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) en décembre 1979.

Le ministre, dont j'ai parlé tout à l'heure, a déclaré que ce bill traduisait un effort de la part du gouvernement pour tenir compte de la volonté populaire, par opposition à la situation dans laquelle le peuple doit se plier à la volonté de ses gouvernants.

● (2110)

Comme je l'ai dit tout à l'heure, elle a parlé de simplifier la justice. Cette déclaration est tout ce qu'il y a de plus faux quand on parle de ce bill, sauf en ce qui a trait aux articles dont je viens de parler et de celui qui offre une allocation aux pompiers dits volontaires.

Depuis le début de 1972, lorsque l'actuelle loi de l'impôt sur le revenu a été adoptée sous sa forme actuelle, sous réserve de modifications, bien sûr, le public en général a cru que lorsque la loi serait modifiée, toutes les contradictions et les injustices qui existaient jusqu'à maintenant disparaîtraient. Au lieu de créer une loi que les contribuables canadiens seraient en mesure de comprendre, nous avons créé un labyrinthe, un bourbier dans lequel seuls les plus audacieux osent s'aventurer.

Un principe du droit veut que nul n'est censé ignorer la loi, car l'ignorance n'excuse pas l'illégalité. Nous savons tous cependant que ce principe devient impossible à respecter lorsqu'il s'agit de la loi de l'impôt sur le revenu.

La loi que le bill C-54 vise à modifier n'est ni plus claire ni plus simple à comprendre qu'avant. Au contraire, cette mesure législative reprend en les augmentant, les lacunes, difficultés, et complexités qui existaient avant. Je vais vous parler de certaines des dispositions.

Pour illustrer cette complexité excessive, permettez-moi de citer l'exemple des dispositions relatives à l'inclusion, dans le revenu, d'une partie des cotisations à un régime de prestation aux employés. Ces dispositions figurent à la page 4 du bill et viendraient s'ajouter, sous forme d'amendement, à l'article 6 de la loi actuelle.

On se retrouve dans une situation telle, si je puis donner une interprétation de cet article et laisser tomber une partie du verbiage, qu'un montant inclus dans le revenu qui correspond à la partie de la somme reçue, laquelle ne dépasse pas l'excédent, si excédent il y a, du moindre du total de toutes les sommes allouées et dont la fraction du montant est le total de tous les autres montants, lesquels dépassent d'autres montants.

Une voix: Pourriez-vous répéter?

M. Gamble: Monsieur l'Orateur, voilà qui laisse quelque peu à désirer quant à la clarté. Contrairement à ce que mon savant collègue d'en face peu penser, il n'y a pas là de quoi rire. Non seulement le bill tient-il pour acquis que le citoyen connaît et comprend la loi, mais il le menace d'une sanction s'il ne s'y conforme pas.

Pourquoi propose-t-on de modifier l'article 6 de la loi en y ajoutant les dispositions monstrueuses et complexes qui figurent à la page 4 du bill C-54? Je me reporte en l'occurrence à l'article 239 de la loi, qui n'est pas modifié, mais qui risque de causer beaucoup de soucis à ceux qui y voient une blague et préfèrent en rire. L'article 239(1) de la loi précise purement et simplement que quiconque omet de faire figurer un montant dans la liste de ses revenus—j'imagine facilement un contribuable qui, dans son désespoir de jamais pouvoir comprendre les dispositions imprécises et complexes du nouvel article 6 de la loi, jette loin de lui le nouveau texte et néglige simplement d'inclure le montant en question en calculant son revenu. Dans ce cas, aux termes du paragraphe (1) de l'article 239 de la loi, il est passible des peines suivantes:

f) d'une amende correspondant à au moins 25 pour cent du montant ayant fait l'objet de la tentative d'évasion fiscale et, au maximum, au double de ce montant,

g) à la fois de l'amende décrite au paragraphe *f*) et d'une peine de prison d'au plus deux ans.

Dans des cas graves, le contrevenant peut être mis en accusation et, s'il est reconnu coupable, être condamné à une peine de prison d'au plus cinq ans.

Nous parlons ici de calcul de l'impôt. Nous devons, je crois, veiller à ce que les Canadiens sachent exactement ce qui est considéré comme un revenu imposable.

J'admets qu'il existe un certain nombre de guides qui expliquent la façon dont on doit interpréter la loi et, j'imagine, la façon dont on doit interpréter le bill à l'étude. Ces guides sont publiés par Revenu Canada sous forme de bulletins d'information ou de brochures. Aux yeux des répartiteurs du ministère du Revenu national, ces publications ont force de loi, alors qu'il n'en est rien, et il ne faut rien de moins que toute l'autorité d'une décision rendue par la Cour suprême du Canada pour les persuader que ces textes ne sont pas paroles d'Évangile.

Comment en sommes-nous arrivés à décréter des lois aussi complexes sans tenir compte du fait que nous sommes obligés d'en expliquer les dispositions aux Canadiens?

Il se trouve qu'immédiatement avant qu'on ne procède à la révision générale qui a donné lieu à la loi de 1972 de l'impôt sur le revenu, les fonctionnaires du ministère des Finances et du Revenu national constatèrent que la meilleure façon pour eux de répondre à leurs besoins consistait à définir leurs objectifs au moyen d'ordinateurs et de formules algébriques. Il ne restait plus aux rédacteurs du texte de loi qu'à mettre sous forme écrite les formules et les imprimés d'ordinateur.

Voilà à quoi nous devons ce texte de loi borné dit loi de l'impôt sur le revenu, et voilà à quoi nous devons d'être saisis actuellement du bill C-54.

Il n'est pas étonnant, étant donné la nature complexe du projet de loi, que les porte-parole du gouvernement se soient en général abstenus de parler du fond. C'est un projet de loi compliqué et difficile. Monsieur l'Orateur, il nous incombe de rédiger des lois que nous comprenons dans l'espoir que ceux auxquels elles s'appliquent pourront également les comprendre, ce que les gouvernements qui se sont succédés depuis 1971 n'ont pas fait dans le cas des lois fiscales.

Je voudrais parler particulièrement d'un problème auquel je me suis heurté en examinant certaines dispositions du projet de loi. Nous sommes au courant du fait que l'article 3 de la motion des voies et moyens devait prévoir que certains contribuables canadiens résidant normalement au Canada, qui quittaient le pays pour vaquer aux affaires de leur employeur pour une période d'au moins six mois devraient avoir droit de déduire dans le calcul de leur revenu certains montants fixes signalés dans le projet de résolution. Voici le texte en cause:

. . . un particulier, à l'emploi d'une personne résidant au Canada ou d'une société ou d'une corporation dans laquelle une telle personne a une participation importante . . .

L'article 3 donne ensuite certaines précisions, mais les mots que je veux vous signaler sont les suivants et je les répète:

. . . un particulier, à l'emploi d'une personne résidant au Canada ou d'une société ou d'une corporation dans laquelle une telle personne . . .

Cette personne résidant au Canada.

. . . a une participation importante.

● (2120)

A leur manière habituelle, le ministère des Finances et les rédacteurs du projet de loi ont inventé une nouvelle définition. C'est celle de la personne que la motion des voies et moyens mentionne comme employeur désigné. Voici comment on définit un employeur désigné, une personne résidant au Canada:

Une société dont la juste valeur marchande totale des participations appartenant chacune à cette date à un membre résidant au Canada.

Cette définition élargit tellement l'objet défini dans la motion des voies et moyens qu'elle ne modifie aucunement l'objectif premier visé dans la motion. Je connais la réponse du gouvernement. Les motions des voies et moyens n'étant pas des textes de loi, elles ne cherchent pas à couvrir tous les besoins spécifiques. Mais étant donné la façon assez explicite et détaillée dont la motion définit ces besoins, on serait porté à croire que si vagues qu'ils soient, ils sont cependant assez précis pour représenter les éléments essentiels qu'on doit retrouver dans le projet de loi une fois présenté. Pourtant on réussit à présenter ici un nouvel élément.

Avant la présentation du projet de loi, on supposait qu'un particulier pouvait être employé par une société dans laquelle un résidant canadien aurait une participation substantielle. Nous constatons maintenant que le contribuable en question doit être au service d'une société dont tous les membres sont identifiés non pas par leur participation, mais pas la juste valeur marchande totale de leur participation. Ce genre de définition ne fait que compliquer inutilement les choses.

Pourquoi le ministère des Finances s'imagine-t-il qu'il est essentiel que si un contribuable est absent du Canada et qu'il est de ce fait dispensé d'inclure une somme dans le calcul de son revenu, il doit être l'employé d'une société dont tous les membres sont résidants du Canada selon la juste valeur marchande totale de leur participation. Qu'arriverait-il si un ou deux d'entre eux ne résidaient pas au Canada? Qu'en serait-il si dans la majorité des cas le contribuable en cause, étant employé de toute manière, abandonnait sa résidence au Canada afin justement d'éviter d'être imposé aux termes de notre loi fiscale?

C'est lorsque nous abordons la question des obligations pour l'expansion des petites entreprises qu'apparaît une des différences fondamentales. Elle reflète la complexité excessive de la mesure et les modifications qui ont été apportées après la présentation de la motion originale des voies et moyens dans le but de changer non seulement l'intention mais aussi l'effet de la loi envisagée. Ce dont il s'agit ici, ce n'est pas d'une personne qui peut, comme dans le cas que j'ai rapporté plus tôt, être assujettie à l'impôt canadien du fait qu'elle a quitté le pays pour trouver un emploi à l'étranger. Il s'agit d'une disposition qui a été promise en avril 1980 aux petites entreprises du Canada, et promise de nouveau en octobre 1980 à la corporation des petites entreprises.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a manifesté à la Chambre une certaine exaspération à l'égard des questions qui ont été posées sur la date d'entrée en vigueur des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui portent sur l'avantage qu'il y a à acquérir des obligations pour l'exploitation des petites entreprises. Il a déclaré que le monde des affaires, les sociétés émettrices et les institutions de prêt savaient qu'elles allaient entrer en vigueur et que le gouvernement verrait à ce que cela se produise. Pourquoi dans ce cas devons-nous nous préoccuper du léger retard apporté à la mise en vigueur de la loi? Je vais vous expliquer pourquoi, monsieur l'Orateur. Parce que l'objectif de la mesure, tel que décrit dans la motion des voies et moyens, a été sensiblement modifiée dans le bill à l'étude. L'un des critères inscrits au paragraphe C de l'article 9 de la motion en question était que l'émetteur devait avoir des difficultés financières.

A mon avis, la question de savoir si une société éprouve des difficultés financières quelconques est une question de fait qui peut-être tranchée en déterminant si la société a besoin d'argent pour une fin commerciale légitime et n'a pas les fonds nécessaires. Voyons maintenant comment le bill traite la question des difficultés financières. Ces dispositions figurent à la page 20. L'une des stipulations relatives aux obligations, c'est que la valeur, en l'occurrence l'obligation, doit être émise par la corporation:

(A) conformément à une proposition faite à ses créanciers ou un accommodement conclu avec eux et approuvé par un tribunal conformément à la Loi sur la faillite,

(B) à une date où la totalité ou la presque totalité de ses actifs étaient sous le contrôle d'un séquestre, d'un séquestre-gérant, d'un administrateur-séquestre ou d'un syndic de faillite, ou

(C) à une date où, en raison de difficultés financières, la corporation manque, ou qu'on pouvait raisonnablement croire qu'elle manquerait, aux engagements résultant d'une dette détenue par une personne avec laquelle la corporation n'avait aucun lien de dépendance . . .

Cela laisse entendre qu'une banque accepterait de prêter de l'argent, soit sous forme d'obligation pour le développement de la petite entreprise soit autrement, à une société qui aurait présenté une demande en vertu de la loi sur la faillite. C'est tout à fait ridicule. Cela suppose que, pour avoir une valeur quelconque, une obligation pour le développement de la petite entreprise doit être émise par une société et présentée à une banque après que la société en question eut été mise sous séquestre. Cela n'a aucun sens. Cela veut aussi dire que cette situation pourrait se présenter à un moment où la société aurait manqué aux engagements résultant d'une dette détenue par une personne avec laquelle la société en question n'avait aucun lien de dépendance.

Ce fait même pourrait constituer une faillite selon la loi sur la faillite. Quel établissement de prêt accepterait des obligations pour le développement de la petite entreprise aux conditions prévues dans le bill sinon un établissement qui s'efforce de subir des pertes? Aucun prêteur n'accepterait de telles conditions à moins d'avoir perdu la raison.

Dans ce cas, quel est donc l'objectif de la mesure? Pourquoi a-t-elle été présentée? L'une des stipulations contenue au sous-alinéa (iv)(C) que je viens de citer commence par les mots «à une date où, en raison de difficultés financières». C'est en fonction de ce critère que des obligations ont été émises par le passé. C'est sur ce critère que les établissements de prêts voudraient fonder leurs décisions.

● (2130)

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) nous a déjà signalé que, d'après lui, il est peu probable que des obligations conformes à ces dispositions ait été émises. Si c'est bien le cas, nous aurons alors une preuve non seulement de la prudence du contribuable averti, qui espérait des dispositions avantageuses lui permettant d'emprunter à des taux d'intérêts raisonnables de façon à pouvoir poursuivre ses activités commerciales, mais aussi de la sagesse des institutions prêteuses qui ont refusé de se laisser prendre au piège tendu par le gouvernement par la promesse à laquelle il n'a pas donné suite. Voilà le dilemme auquel nous faisons face aujourd'hui.

L'affaire est très significative. Le gouvernement a promis en avril de 1980 d'autoriser l'émission d'obligations sérieuses pour l'expansion des petites entreprises. Il a renouvelé sa promesse le 28 octobre 1980. Ce qu'il nous propose maintenant ne répond aux exigences ni de l'emprunteur ni du prêteur. Ce n'est qu'une feinte, qu'un subterfuge destiné à tromper le monde des affaires au Canada.

Cette mesure législative aura besoin de recevoir des modifications importantes à l'étape de l'étude en comité si le gouvernement veut conserver son image d'intégrité malgré les apparences. Ce qu'il y a de choquant, c'est que les termes mêmes de ce bill illustrent bien l'idée générale qui se dégage de la législation fiscale canadienne, à savoir que les contribuables agissent invariablement de manière à frauder le fisc. Voilà pourquoi on y trouve des expressions telle que «à un moment donné pour des raisons de difficulté financière» et «avec laquelle la société n'a pas de rapport de dépendance». Le fisc part du principe que tous les plans que conçoive les hommes d'affaires ont pour but de réduire le montant d'impôt qu'ils devraient acquitter en d'autres circonstances.

Lors d'une réunion du comité permanent des comptes publics il y a environ un mois de cela, le président d'Eldorado Nuclear a avoué que l'une des raisons pour lesquelles il préférait avoir recours à des vérificateurs comptables de l'extérieur pour les besoins de sa société c'était qu'ils lui prodiguaient de bons conseils en matière fiscale. Avec le genre de mesures législatives présentement à l'étude devant la Chambre et avec le genre de législation qu'elles sont censées modifier, nous avons réussi à créer une véritable armée de personnes qui n'ont rien d'autre à faire que d'interpréter et de conseiller. Des milliards de dollars à caractère non productif sont ainsi dépensés non pas pour produire une croissance de 10 p. 100 du PNB réel mais à cause de mesures législatives du genre de celles dont nous sommes saisis ce soir.

Ils tiennent mordicus à poursuivre le programme, embrouillant encore davantage ce qui est déjà une énigme, un mystère pour la plupart des Canadiens. J'ai parlé des sanctions qui frappent ceux qui ne comprennent pas bien et qui n'appliquent pas ces dispositons complexes.

Dans le temps qui me reste, j'aimerais aborder seulement deux questions qui, comme l'a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), sont de nature à rendre notre loi de l'impôt plus équitable. Il s'agit d'abord de l'article 152 (4), qui prévoit que le ministre du Revenu national (M. Rompkey) peut à une date quelconque, en cas de négligence, d'inattention ou d'omission volontaire, ou lorsqu'un contribuable a commis une fraude, réévaluer le revenu du contribuable en question. Lorsqu'il émet une telle réévaluation, le ministre du Revenu national est tenu en vertu de l'article 165(3) de la loi d'agir de la façon suivante. Sur réception de l'avis d'appel de cette évaluation qui consiste dans le dépôt d'un avis d'objection, et après en avoir dûment avisé l'intéressé, le ministre doit réétudier l'évaluation et l'infirmer, la confirmer ou la modifier. Cette mesure doit être prise dès le dépôt de l'objection et le contribuable en cause dispose de 90 jours à partir de la date d'envoi postal de l'avis d'évaluation pour déposer officiellement l'objection requise par envoi portal recommandé.

J'ai toujours trouvé bizarre que le ministre impose son évaluation—on suppose qu'il connaît les faits sur lesquels cette évaluation est fondée—et que l'on accorde au contribuable 90 jours pour déposer un grief, faute de quoi il perd tous ses droits, sous réserve de quelques légères contraintes. Fondamentalement, il perd tous ses droits de regard dans cette affaire. Sur réception de l'avis d'objection, le ministre doit, avec toute la célérité requise, réviser sa décision et examiner les faits en question.

On peut se demander quelle est l'importance de cette disposition, ou pourquoi elle nous inquiète. C'est qu'après avoir amorcé le processus, le contribuable ne peut rien faire d'autre que d'attendre que le ministre agisse et s'acquitte des devoirs qui lui sont prescrits par la loi. Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se préoccupe de simple justice, elle devrait exiger que cet article impose au ministre du Revenu national la même obligation qu'elle impose au contribuable, surtout que le ministre savait probablement ce qu'il faisait dès le départ. Pourquoi lui faudrait-il même 90 jours pour prendre une décision, pour confirmer l'évaluation? Au lieu de cela, il dispose de 180 jours, bien qu'il n'en soit pas question à l'article que j'ai cité, avant que le contribuable puisse entamer des poursuites judiciaires ou en appeler à la Commission de révision de l'impôt pour obtenir justice.

Que peut-il se passer dans ces six mois? Selon la loi, le ministre du Revenu national peut, en une journée, obtenir une nouvelle cotisation pour un contribuable. Le même jour, le ministre peut obtenir un certificat-jugement de la Cour fédérale ainsi qu'un bref exécutoire également de la Cour fédérale émis et validé par un shérif, n'importe où au Canada. Dans les dix jours qui suivent ou après, le shérif peut vendre tous les biens du contribuable qui ont été saisis. Le contribuable n'a aucun recours dans tout ce processus. Évidemment, Revenu Canada dit: «Qu'il poursuive la Couronne», puisque les contribuables ont le droit de le faire. Mais comment est-il censé payer son avocat? La procédure que je viens de décrire le prive de tous ses moyens. Les exemples que je donne ne sont pas purement hypothétiques, mais il existe bel et bien des cas semblables au Canada.

Il est à déplorer que le ministre du Revenu national ne soit pas tenu d'agir avec célérité. Il faudrait au besoin lui imposer une limite de temps pour que le contribuable puisse se présenter devant un tribunal compétent ou un bureau de révision de l'impôt afin d'établir si le ministre avait raison sur toute la ligne, car toute cotisation d'impôt qu'il fixe est considérée comme juste; il n'y a pas de sanction contre lui.

• (2140)

C'est important, car c'est une simple question de justice. A ma connaissance, le bill C-54 ne propose aucun remède. Je ne vois pas quel effort le ministère des Finances a fait pour remédier à l'injustice de notre législation fiscale. Nos tribunaux reconnaissent que l'imposition n'est pas juste. C'est un principe de droit bien établi. Néanmoins, notre loi ne devrait pas être truffée d'injustices comme elle l'est actuellement.

Qu'est-ce qui pousse les évaluateurs de Revenu Canada à faire des évaluations injustifiables? Avant d'avoir mon cabinet d'avocat, j'ai eu affaire au ministère du Revenu national, comme on l'appelait alors. Les évaluateurs du ministère obtiennent de l'avancement en fonction des cotisations qu'ils font payer. Quand leur évaluation est contestée et annulée, leur dossier n'en fait pas mention. C'est vraiment les pousser à se conduire de la façon répréhensible dont j'ai parlé. J'estime que la Chambre et le gouvernement devraient se pencher sur ce genre d'injustice. Merci, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Merci, monsieur l'Orateur. J'aborderai assez brièvement certaines questions qui me semblent en rapport avec le bill à l'étude. Je tiens à parler des principes que contient la loi, des principes d'imposition et de la façon dont les impôts sont, une fois perçus, redistribués dans notre société.

Lorsque je marche dans les rues de Hamilton, jamais personne ne vient me voir pour se plaindre de la lourdeur de l'impôt sur le revenu des particuliers et, surtout, de la façon dont le gouvernement dépense l'argent qu'il perçoit. Chacun à son propre dada, bien sûr; chacun estime que le gouvernement gère mal son argent dans tel ou tel domaine. Chaque jour, les gens se plaignent de voir le gouvernement chercher, non seulement à recueillir davantage d'argent, ce qui est nécessaire, tout le monde le comprend, je pense, mais aussi de voir la façon dont il établit ses priorités quand il s'agit de dépenser les dollars que les citoyens ont tant de mal à gagner.

J'examinais l'autre jour un tableau qui montrait à quel point la répartition de la charge fiscale entre les particuliers et les sociétés avait changé. En eux-mêmes, les chiffres ne sont peut-être pas très significatifs, mais si on les examine en détail, ils sont assez étonnants.

En 1980, le gouvernement tirera 37 p. 100 de ses recettes totales de l'impôt sur le revenu des particuliers et 10.3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés. En 1950, par contre, 20 p. 100 des recettes de l'État fédéral provenaient de l'impôt sur le revenus des particuliers et 22.5 p. 100 de l'impôt sur les sociétés. Que s'est-il donc passé dans notre société pour la charge fiscale passe de façon si marquée des sociétés aux particuliers? Que s'est-il produit dans notre société qui nous force à imposer aux contribuables à faibles et moyens revenus une si lourde charge qui les prive d'une somme importante d'argent qui pourrait beaucoup plus utilement servir à l'achat de biens et de services. Cela assurerait une expansion économique qui permettrait justement aux sociétés d'assumer une plus grande part de la charge fiscale globale que celle qui lui incombe actuellement puisqu'elles bénéficieraient des dépenses effectuées par la population en général.

On ne peut que se poser des questions, et je m'en pose ainsi qu'un grand nombre de mes constituents, au sujet des dépenses du gouvernement. Les gens se sont habitués à contre cœur à porter le fardeau de la gestion inepte du gouvernement. Ils ont dit, avec raison, je pense, que le gouvernement s'acquitte assez mal de son travail de gestion. Je pense que cela vient surtout de ce que les gouvernements qui se sont succédé ont été très naturellement portés à refuser de devenir les gestionnaires de l'économie. Les gouvernements ne se voient pas dans ce rôle. Ils ne voient pas qu'il leur incombe de gérer l'économie, non seulement le domaine fiscal de l'économie dont je traite présentement, mais l'économie en général, et qu'il leur faut participer à l'orientation de l'économie et exercer une certaine influence sur les prises de décision finales qui ont de telles répercussions sur la vie quotidienne des citoyens.

Les gens se rendent de plus en plus compte que la structure fiscale leur fait porter le fardeau de la mauvaise administration des sociétés. Nous devons examiner ce problème très sérieusement. Il est déjà assez grave que les contribuables moyens, les contribuables à revenu faible ou moyen, ceux qui travaillent dans les usines et qui arrivent difficilement à joindre les deux bouts aient à porter chaque jour le fardeau de la stupidité gouvernementale, s'il faut maintenant que dans cette nouvelle société en évolution la structure fiscale les oblige à faire les frais des mauvaises décisions que prennent les sociétés, ce serait vraiment aberrant. C'est de cela que nous sommes témoins maintenant. Chaque jour des sociétés découvrent qu'elles peuvent toujours faire appel au gouvernement chaque fois que quelque chose va de travers, et ce dernier se verra dans l'obligation de leur verser de plus en plus de dollars à même les deniers publics, ce qui est principalement dû à l'ineptie de la gestion des sociétés en cause. Les sociétés ont trouvé une nouvelle méthode de financer leurs échecs. Non seulement il est plus fréquent que les petites entreprises se plaignent avec raison, je crois qu'elles sont maltraitées et que les restrictions économiques très importantes font qu'il leur est très difficile de survivre sur le marché, mais les géants du secteur industriel font la queue les uns derrière les autres, et piochent effrontément dans les coffres de l'État pour financer leurs mauvaises décisions administratives qui se sont soldées par des échecs.

• (2150)

Il m'est difficile d'expliquer à mes électeurs qu'il leur faut accepter de faire tous les jours l'aumône aux grandes sociétés sans pouvoir participer aux décisions relatives à l'avenir de ces géants. Voilà le cœur du problème.

La loi de l'impôt sur le revenu et les propositions qu'on y trouve ne font que perpétuer le régime actuel, qui est injuste et insuffisant. Je ne puis vous dire à quel point je ressens l'injustice de cet état de choses dans notre société. Il me semble que, d'une part, l'on récompense les mauvais administrateurs et que, de l'autre, on impose un fardeau de plus en plus lourd aux contribuables ordinaires ainsi qu'aux bons administrateurs prévoyants qui pratiquent de saines politiques de réinvestissement et maintiennent de bonnes relations de travail. Les sociétés Chrysler, Massey-Ferguson et leurs semblables viennent quémander à notre porte. Elles sont tellement nombreuses à le faire que ça en devient ridicule; car, si l'on examine le dossier de chacune d'entre elles, on en trouve qui, de nombreuses années durant, ont dénoncé l'incurie du gouvernement, le priant même de ne pas se mêler de leurs affaires. Elles prétendaient que celui-ci ne connaissait rien à l'administration et qu'elles seules savaient comment se comporter sur le marché.

Pourtant, à y regarder de près, on constate qu'elles n'en savaient absolument rien. Elles ne savaient pas comment gérer leurs affaires et elles n'étaient pas les seules dans ce cas. Les difficultés que nous éprouvons découlent du fait qu'il nous faut réunir de plus en plus de capitaux non seulement pour éviter les faillites, mais également pour permettre la survie des collectivités et des familles ravagées par la bêtise des sociétés dont je viens de parler. Cet état de choses nous préoccupe beaucoup, et je souhaite qu'un plus grand nombre de députés daignent se pencher sur la situation.

D'une part, Chrysler cherche à obtenir la faveur du gouvernement pour remettre sur pied une société ruinée. D'une part, si nous refusons de l'aider, nous condamnons un grand nombre d'employés à de très lourdes épreuves. De l'autre, si nous acceptons, d'autres sociétés dans le même domaine verront là une invitation à venir quémander, elles aussi, des deniers publics et ainsi faire payer par le public le prix de leurs mauvaises décisions administratives. Il y a lieu de s'inquiéter. Ce phénomène est relativement nouveau. Il y a une dizaine d'années, il était extrêmement rare qu'une grande société demande la charité au gouvernement fédéral.

C'est devenu pratique courante aujourd'hui, et ce qui m'inquiète, c'est que nous abordons le problème de façon tellement fragmentaire que ce bill finira par nous coûter beaucoup plus cher, en dernier ressort, que les recettes fiscales que nous pourrons recueillir par le biais de l'impôt sur les sociétés. Finalement, nous finirons par payer plus que nous ne percevrons.

Nous devons savoir exactement ce qui se passe dans notre société. Pourquoi les établissements privés de prêt ne semblent-ils pas disposés à prendre des risques? C'est leur affaire de prendre des risques dans le refinancement, le redéveloppement et la réindustrialisation qui doivent inévitablement se produire pour alléger le fardeau de tous les contribuables canadiens; en effet, ces derniers ne peuvent pas se permettre, à l'heure actuelle, de financer par leurs impôts une décision malheureuse prise par une poignée d'individus qui, soit dit en passant, continuent à diriger des sociétés et à prendre des décisions dont nous aurons encore à pâtir par la suite. Il y a quelques problèmes graves dans ce domaine et, en étudiant la fiscalité et la répartition des impôts, le gouvernement devra examiner attentivement et de façon détaillée le genre de programmes proposés pour satisfaire à cette avidité qui, je pense, existe depuis deux ou trois décennies et qui a soutiré aux consommateurs des sommes beaucoup plus importantes que nécessaire.

Après leur avoir soutiré cet argent, cette avidité s'est soldée par un refus de réinvestir suffisamment dans les sociétés en cause afin de leur permettre de conserver un niveau de productivité et de technologie qui les aurait maintenues en tête de ligne dans la lutte pour produire des marchandises de qualité satisfaisante et à prix modéré.

Aujourd'hui, j'ai assisté à une conférence de presse donnée par trois ministres du cabinet. Ils ont dit à mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et à moi-même, ainsi qu'à la presse, comment ils vont dépenser encore 350 millions de dollars du contribuable. Sur cette somme, ils vont consacrer 175 millions de dollars à un certain nombre de programmes de subventions à l'intention des travailleurs déplacés par suite des décisions de gestion peu judicieuses dont j'ai parlé. Au cours des trois prochaines années, ils vont dépenser 175 millions de dollars pour contribuer à la relance des sociétés et des autres qui, en vertu du mandat même de ces programmes, ont également pris de mauvaises décisions de gestion. Je me demande si ce genre de programme a une valeur quelconque pour le pays, à l'heure actuelle ou pour l'avenir. Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je traiterai de ce problème demain après-midi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Quand le député reprendra la parole demain après-midi, il pourra peut-être nous dire quelle est exactement sa position à ce sujet. Je l'ai entendu faire un bon nombre de commentaires tant pour que contre ces mesures. Il serait intéressant de l'entendre prendre parti d'un côté ou de l'autre demain.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, à propos de ce rappel au Règlement, j'avais l'impression—peut-être me suis-je trompé—que j'avais 40 minutes pour faire mon discours et qu'à tout moment au cours de cette période, je serais en mesure d'expliquer ce qui me semblait être la bonne voie à suivre. Je ne pensais pas devoir le faire dans le délai fixé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker).

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'AIDE EXTÉRIEURE—LES ACCORDS D'ASSISTANCE TRIPARTITE AUX PAYS DU TIERS MONDE

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, les Canadiens savent parfaitement que notre budget d'aide étrangère est en grande partie accordé directement aux pays sous-développés sous forme d'aide bilatérale.

● (2200)

On sait également qu'une autre fraction des budgets d'assistance passe par des organismes multinationaux comme les Nations Unies: c'est ce qu'on appelle l'aide multilatérale. Il existe une forme d'assistance moins connue et ne bénéficiant pratiquement pas des budgets canadiens d'aide étrangère, et c'est l'aide trilatérale ou tripartite. Il s'agit d'une formule qui n'est pas nouvelle, sauf qu'elle vient d'être proposée dans le programme de survie Nord-Sud, le rapport Brandt.

On constate souvent qu'il y a toutes sortes de conférences et toutes sortes de rapports tels le dialogue Nord-Sud, le rapport de la Chambre des communes du Canada sur les relations Nord-Sud, le rapport du premier ministre (M. Trudeau) qui est allé faire du ski dans les Alpes, etc., mais quand on va au fond des choses on ne trouve rien de solide parce que souvent il n'y a là que du vent. On n'y voit à peu près rien de concret quant à ce que nous pourrions faire en réalité pour réaliser les améliorations nécessaires dans les pays développés et les pays en voie de développement. Il y a une idée excellente proposée dans le rapport Brandt. En le lisant, j'ai compris à qui elle était destinée puisqu'elle concernait le Canada. J'aimerais citer le passage suivant, qui figure à la page 140 du rapport Brandt:

L'émergence de pays en voie de développement à excédent de capitaux ouvre des possibilités particulières de lancer des projets dans le cadre d'accords tripartites entre pays en voie de développement et pays industrialisés. Les accords de ce genre devraient recevoir l'appui des pays développés et des pays en voie de développement. Ces projets tripartites, faisant appel le cas échéant aux pays industrialisés, devraient être encouragés par les pays dotés de ressources complémentaires, par exemples capitaux et technologie.

Notre premier ministre a voyagé en Arabie Saoudite, qui a des pétro-dollars à ne savoir qu'en faire et qui a dû les recycler. Ce pays est connu pour l'aide qu'il apporte aux pays en voie de développement, surtout sous forme d'aide bilatérale.

Mais en plus de l'aide bilatérale, il y a également une autre possibilité. Alors que l'Arabie Saoudite a un surplus de capitaux, le Canada peut apporter une aide technique importante. En plus, nos usines peuvent fabriquer des produits excédentaires. Pourquoi alors ne pas combiner les capitaux de l'Arabie Saoudite et notre capacité de production ainsi que notre aide technique pour en faire profiter la Somalie, par exemple?

Dans ma question au ministre, je faisais une suggestion précise. Je proposais de combiner les capitaux de l'Arabie Saoudite et nos moyens techniques dans le domaine de l'énergie. En fait, le Canada vient de fonder Enertech, nouvelle société qui mènera d'importants travaux de recherche sur nos ressources. Pourquoi ne pas faire appel à Enertech et à l'ACDI ainsi qu'aux capitaux de l'Arabie Saoudite ou d'un autre pays de l'OPEP pour aider un pays nécessiteux comme la Somalie? La Somalie vient au quatrième rang des pays les plus pauvres, et c'est aussi le pays où les réfugiés posent le problème le plus grave. Ne pourrions-nous pas, par exemple, faire bénéficier ce pays de nos techniques d'exploitation de l'énergie solaire? Nous fabriquons des pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire. L'eau est l'élément le plus vital. Le Canada a les moyens de fournir des pompes pour tirer de l'eau du sous-sol. Certains pays le font déjà. Pourquoi ne pas installer des pompes en Somalie, non seulement pour donner de l'eau aux gens, mais aussi pour leur permettre d'arroser leurs cultures afin qu'ils puissent devenir davantage autonomes? Voilà une autre idée à exploiter. Les députés, sont là pour poser des questions, avoir des idées et les présenter à la Chambre des communes.

● (2205)

Le 16 novembre, le ministre a dit qu'il serait certainement disposé à étudier sérieusement cette proposition. Donc, il en a eu amplement le temps. Le premier ministre s'est rendu en Arabie Saoudite et dans les pays sous-développés. L'heure n'est donc plus aux propos ronflants et au dialogue Nord-Sud, il faut que le Canada passe aux actes tangibles. Voici une proposition bien précise, mais que dois-je faire pour que le gouvernement accepte une telle proposition? D'ailleurs, elle n'est pas de moi, elle s'inspire d'une étude approfondie dans le rapport Nord-Sud. Pourquoi ne pas l'accepter et vraiment établir le succès de tous ces rapports. Il y a succès lorsque le grain de blé se retrouve dans les estomacs ou le sol des habitants du Tiers monde qui sont pauvres et dans le besoin.

J'espère que mon intervention à la Chambre des communes ce soir aura sensibilisé un député ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les banquettes ministérielles. J'espère qu'on ne se contentera pas de me donner une réponse facile, vague, mais qu'on la prendra en considération.

J'ai fait état du cas de la Somalie à la Chambre des communes de même qu'au comité. D'autres ont fait de même. Que devons-nous faire pour que la bureaucratie comprenne que nous avons mis en lumière un problème? Nous avons découvert que les pays avaient besoin de recevoir de l'aide, non seulement sous cette forme, mais également sous forme bilatérale, le besoin d'être reconnus comme pays. Pourquoi ne pouvons-nous pas associer le besoin de recevoir à notre capacité de donner et de partager en tant que pays? C'est le défi que je lance au gouvernement ce soir.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter le député qui vient de prendre la parole de l'intérêt sincère qu'il porte aux pays en voie de développement. Le gouvernement étudie depuis un certain temps, de concert avec des organismes d'aide de pays arabes membres de l'OPEP, la possibilité d'utiliser les fonds de l'OPEP pour aider à financer l'achat de biens, de matériel et de services destinés aux projets de développement de pays en voie de développement.

Bien que les progrès aient été lents jusqu'à présent, nous participons présentement, ou nous étudions la possibilité de participer, à une dizaine de projets d'un coût total de 1.6 milliard de dollars. La plupart de ces projets prévoient le financement parallèle d'éléments de projets très importants conçus par la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Nous avons essayé d'intéresser les donateurs arabes à une forme d'arrangement coopératif visant le financement de projets de développement prioritaires, comme ceux dont le député a fait état, dans les secteurs où le Canada possède une compétence reconnue, tels que les transports, les communications, l'exploitation et le transport d'énergie hydro-électrique. D'autres réunions de hauts fonctionnaires sont prévues pour 1981, en vue de poursuivre l'étude des possibilités de tels projets.

Je voudrais terminer sur cette note. C'est un extrait du rapport du groupe d'étude sur les relations nord-sud qui se lit comme suit:

L'ajournement

En dépit d'efforts considérables, le Canada, dont c'est l'objectif principal, semble-t-il, n'a connu qu'un succès mitigé en tentant d'associer les pays riches en pétrole.

Il semble que ce soit aussi l'objectif principal du discours du député.

LES AFFAIRES MUNICIPALES—LA PROLONGATION DU PROGRAMME DE CONTRIBUTION AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, le 15 décembre j'ai posé une question au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) qui est responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, relativement au programme des services communautaires. La raison de ma question était la suivante: dernièrement le ministre a annoncé qu'il mettrait fin dès 1982 au programme qui a permis de verser quelque 250 millions de dollars par année aux municipalités pour l'aménagement d'infrastructures municipales, des travaux d'amélioration communautaires, et le reste.

L'annulation du programme inquiète un certain nombre de municipalités de ma circonscription. Deux d'entre elles en particulier où des travaux sont en cours, où des appels d'offre ont été lancés et même un contrat a été octroyé. Voilà pourquoi ces municipalités s'inquiètent tellement en l'absence d'un engagement défini de la part du gouvernement.

● (2210)

Il y a entre autres, les travaux d'adduction d'eau et la construction d'égouts pour la ville de Little Current. Le Programme de contribution aux services communautaires devait fournir 1.29 million de dollars sur les 4 millions nécessaires. Un autre projet concerne les nouveaux développements communautaires d'Elliott Lake qui doivent coûter quelque 29.9 millions de dollars, dont 4.6 millions devraient provenir du Programme de contribution aux services communautaires. Ce projet devait fournir des services à cette ville qui connaît une expansion rapide et où l'on a un urgent besoin de ces fonds.

J'aimerais que le ministre nous dise ce soir si le gouvernement de l'Ontario a recommandé la réalisation de ces projets. Je crois savoir que la date limite pour la recommandation des projets par la province d'Ontario est le 5 février. J'aimerais savoir si ces deux projets ont été recommandés et si on en tient compte dans les fonds réservés à la province d'Ontario pour les deux prochaines années.

Il va sans dire que ces localités ont un urgent besoin de ces fonds et de ces projets. Dans le cas de Little Current, les projets sont nécessaires pour des raisons d'hygiène et pour améliorer l'infrastructure de la municipalité. Dans le cas d'Elliott Lake, le projet est rendu nécessaire par la très forte expansion que connaîtra la ville au cours des quatre ou cinq prochaines années à cause de sa mine d'uranium. On a prévu ces projets lors de la mise sur pied de ce programme. Les projets ont été mis en adjudication et les contrats ont été accordés. Or le Programme de contribution aux services communautaires est un moyen de financement important pour ces collectivités. Ces deux localités se trouveront dans une position financière catastrophique si les quelque 6 millions de dollars qu'elles attendaient ne leur sont pas versés.

J'espère que le ministre pourra annoncer que la province d'Ontario a recommandé le financement de ces deux projets par le Programme de contribution aux services communautaires et que le gouvernement fédéral est prêt à maintenir ce programme en vigueur pendant encore au moins un an afin qu'on puisse terminer les travaux et que ces projets puissent profiter à ces localités et, par voie de conséquence, à tout le pays.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais donner d'autres précisions en réponse à la question que le député d'Algoma (M. Foster) a posée le 15 décembre au sujet de l'annulation du programme de contribution aux services communautaires. La décision de ne pas renouveler le programme a été difficile à prendre et j'aimerais profiter de cette occasion pour exposer les facteurs qui y ont contribué.

D'abord, il y avait la question de savoir si le gouvernement fédéral pouvait à juste titre continuer de financer des services qui sont de compétence provinciale et municipale. Il ne s'agissait pas de déterminer si le programme était valable, mais plutôt qui devait en assumer les frais. Deuxièmement, il y a la question de responsabilité financière, en l'occurrence la question de savoir si le gouvernement à qui il incombe d'obtenir des fonds en percevant des impôts ne doit pas aussi s'occuper de dépenser ces fonds. Troisièmement, l'efficacité du programme a été analysée du point de vue de la création d'emplois et comparée à l'efficacité d'autres programmes qui donnent de meilleurs résultats.

En outre, monsieur l'Orateur, le climat actuel de restriction fiscale a contribué à la décision du gouvernement. Parce que le gouvernement tient à gouverner plus efficacement, les programmes en cours ont été analysés en fonction de la possibilité de prévoir des fonds pour de nouveaux programmes ou des programmes plus utiles. Le fait que le programme de contribution aux services communautaires n'ait pas été renouvelé veut dire que le gouvernement aura plus de fonds à affecter à ses programmes prioritaires pendant l'exercice financier 1982-1983. Il faut maintenant déterminer précisément quelles seront les priorités du gouvernement fédéral en matière de logement au cours des années 80. Le ministre continuera d'avoir des entretiens non officiels avec ses homologues provinciaux et d'autres groupes intéressés. Il espère que cela aidera le gouvernement fédéral à déterminer ses priorités en matière de logement et à élaborer ses programmes de façon à répartir les fonds disponibles le plus efficacement possible.

Dans le cadre du programme de contribution aux services communautaires, le gouvernement fédéral a affecté 400 millions de dollars au total à des projets municipaux, en l'occurrence 150 millions de dollars en 1979 et 250 millions de dollars en 1980.

● (2215)

Plus de 3,000 projets réalisés dans un millier de localités auront bénéficié de subventions fédérales. C'est là une contribution notable à la prestation de services locaux aux Canadiens de toutes les provinces.

Le ministre désire assurer au député que le gouvernement tiendra tous les engagements qu'il a pris dans le cadre des ententes fédérales-provinciales sur les services communautaires. Comme le député le sait, il y a eu certaines appréhensions au sujet du calendrier d'utilisation des fonds prévus pour 1980. En principe, le financement doit prendre fin en mars 1982. Cependant, le ministre cherche à faire reporter cette échéance afin de donner aux localités le temps d'engager les dépenses nécessaires. Il est convaincu qu'il parviendra à obtenir cette

prorogation pourvu que les dépenses budgétaires de 1981-1982 soient réduites en fonction des dépenses qui seront effectuées en 1982-1983.

Je n'ai pas de réponse précise à donner au sujet des deux projets dont le député a parlé, mais je suis sûr que le ministre sera en mesure de lui fournir les renseignements demandés.

LE GRAIN—L'INDEMNISATION DES CÉRÉALIERS POUR LA PERTE DE REVENU OCCASIONNÉE PAR LA BAISSE DES PRIX

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, il y a plus de sept mois, j'ai posé au premier ministre la question suivante:

Le premier ministre tiendra-t-il la promesse qu'il a faite d'indemniser les céréaliers de leurs pertes afin d'injecter plus d'argent dans l'économie rurale affaiblie par la sécheresse?

Le premier ministre avait répondu le 2 juin dernier que la question était à l'étude. Aujourd'hui, sept mois et dix-sept jours plus tard, l'indemnisation des producteurs qui ont subi des pertes de revenu par suite de l'embargo céréalier est toujours à l'étude.

Aussi tard que le 10 décembre dernier, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré ce qui suit en réponse à une question qu'on lui avait posée:

En ce qui me concerne, nous avons l'intention de tenir notre promesse. Comme je le disais l'autre jour à la Chambre, nous n'avons pas l'intention de passer outre toute entente conclue par le gouvernement précédent; il s'agit d'une promesse que nous comptons tenir.

Il est réconfortant de voir que le gouvernement fait des progrès après sept mois, mais tous les députés ici présents, ce soir, reconnaîtront que ces progrès sont fort lents. Revoyons brièvement où nous en sommes en ce qui concerne les pertes subies par suite de l'embargo céréalier.

Cet embargo a été décrété le 4 janvier 1980 pour appuyer les États-Unis qui protestaient contre l'intervention soviétique en Afghanistan. L'embargo sur 17 millions de tonnes de grain américain a eu pour effet immédiat celui de faire baisser les prix des céréales destinées à la consommation humaine et animale. Les pays qui approvisionnaient le marché soviétique se sont fait payer, par tonne, jusqu'à $50 de plus que le prix exigé par les pays respectant l'embargo.

Tous ces facteurs ont entraîné des pertes substantielles pour la Commission canadienne du blé qui a dû servir d'instrument de la politique du gouvernement fédéral. C'est très important, car les agriculteurs canadiens financent la Commission canadienne du blé pour qu'elle vende, comme le stipule sa charte, «le maximum de blé au meilleur prix». En fait, les agriculteurs sont lésés par cet organisme qu'ils financent.

Il est facile à comprendre que cette situation a beaucoup déçu les agriculteurs canadiens ainsi que la plupart des députés, y compris des conservateurs de l'Ouest comme le député de Lisgar (M. Murta) qui a soulevé la question à la Chambre. Nous avons alors pu voir le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, le sénateur Argue, faire toutes sortes de pirouettes pour dire que les ventes se maintenaient à leur niveau habituel. Elles varient entre 3 millions de tonnes, 3.3 millions de tonnes et 3.5 millions de tonnes, car elles ont enregistré une certaine augmentation.

● (2220)

D'autre part, le ministre des Affaires extérieures (M. MacGuigan) a insisté sur le fait que cet embargo élastique a tout de même limité le volume des ventes canadiennes à l'Union soviétique avant qu'il ne change d'attitude et ne décide que le gouvernement ne pouvait pas accepter ces restrictions imposées par les États-Unis. Mais le mal avait été fait. En ne vendant pas intensivement notre blé sur le marché soviétique, nous avons perdu des primes et presque tout le marché. Le marché soviétique est celui où nous vendons nos meilleures qualités de blé. Nous avons également perdu beaucoup d'argent. Le gouvernement fédéral a calculée combien nous avons perdu à maintes reprises mais il n'a jamais divulgué les chiffres.

Au cours de l'année, où nous sommes censés jouir d'une liberté d'information, façon libérale, je crois que nous sommes arrivés en 1984 3 ans trop tôt. Nous n'obtenons aucun renseignement. A mon avis, le gouvernement excelle dans le domaine du «nouveau parler» quand, d'une part il affirme que les agriculteurs seront indemnisés, qu'il y pense sérieusement, mais que, d'autre part, il ne donne pas la moindre indication du montant qu'il a l'intention de payer.

Nombre d'entre nous croient que le gouvernement va essayer d'escamoter une certaine somme entre les paiements définitifs pour la campagne de 1979-1980, annoncés le 8 janvier, et les paiements provisoires qui seront annoncés à la fin du mois. J'aimerais beaucoup que le gouvernement m'assure du contraire. Heureusement, nous avons eu quelques données officielles sur le montant des pertes subies.

L'Université de la Saskatchewan a réalisé une étude vers la mi-juillet. Selon cette étude, les pertes se sont élevées à 117 millions de dollars pour le blé et 9 millions de dollars pour l'orge entre janvier et juin dernier, ce qui représente une perte de 50c. le boisseau de blé, soit d'environ $1,200 pour chaque détenteur de permis de l'Ouest, et il y en a 150,000. Ces paiements seraient fortement appréciés par de nombreux agriculteurs qui doivent non seulement faire face à des taux d'intérêt effrayants mais également, dépenser de fortes sommes d'argent en vue de la récolte de l'année prochaine et pour nourrir leur bétail.

J'aimerais poser à nouveau les mêmes questions au gouvernement: Quand va-t-il commencer à verser les indemnités? A combien s'élèveront-elles? Et comment en est-il arrivé à ce chiffre?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, au sujet de l'indemnisation j'ai informé la Chambre mardi soir dernier, en réponse à une question du même genre, que le gouvernement envisage d'indemniser les producteurs des pertes subies du fait de l'embargo céréalier partiel décrété contre l'URSS. Un rapport à cet effet, établi par l'administration, a été soumis aux ministres qui doivent prendre une décision prochainement.

Lorsque la question a été posée le 2 juin, le député a parlé de la sécheresse qui sévissait dans l'Ouest ainsi que des difficultés pécuniaires subies par les producteurs.

Tous les députés savent que la situation s'est notablement améliorée depuis le mois de juin. C'est ainsi qu'en juin le cours international du blé rouge de printemps de l'Ouest canadien, n° 1 qui était stocké à Thunder Bay se vendait $197.56 la tonne ou $5.38 le boisseau. Vendredi dernier le prix était passé à $269.62 la tonne ou $7.34 le boisseau. Cela représente une augmentation en sept mois de près de $2 le boisseau. Les prix des autres céréales et graines oléagineuses sont également en hausse marquée. Les exportations dépassent le niveau record

atteint l'an dernier, avec une augmentation correspondante des livraisons effectuées par les producteurs et de leurs recettes.

● (2225)

Au mois de juillet le gouvernement a annoncé une hausse des versements initiaux pour la récolte de cette année et avant Noël le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a fait savoir le 16 décembre qu'il comptait annoncer une nouvelle hausse du versement initial au début de 1981, et peut-être avant le début février.

Les députés connaissent également les versements pour solde des pools du blé et de l'orge de 1979-1980, annoncés le 9 janvier. Le ministre a souligné que les versements pour solde représenteraient des rentrées totales de plus de 730 millions pour l'économie des Prairies, 446.8 millions environ allant à la Saskatchewan, 187.3 millions environ à l'Alberta et à la région de la Rivière la Paix de la Colombie-Britannique, et 96.4 millions environ au Manitoba. La Commission commencera cette semaine à expédier par la poste plus de 336,000 chèques de paiements pour solde aux producteurs des Prairies.

Comme je l'ai déclaré mardi soir, les producteurs de l'Ouest peuvent espérer être prochainement indemnisés dans la mesure où les pertes effectivement subies seront déterminées. Ce calcul pose un problème complexe. Le député a parlé de l'étude de l'Université de Saskatchewan, qui concluait à une perte de 126 millions, alors que les conservateurs parlaient mardi dernier d'une perte de 75 millions. Les spécialistes du gouvernement ont également procédé à une évaluation, qui sera annoncée en même temps que l'indemnisation.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE RAPPORT GRANGE—LA MISE EN ŒUVRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je prends la parole afin de proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Le déraillement survenu à Mississauga en novembre 1979 aurait pu tourner à la catastrophe nationale. Il importe de mieux réglementer les méthodes nettement hasardeuses auxquelles on a recours pour transporter des produits dangereux par chemin de fer dans les régions urbaines. Le rapport Grange formule 15 recommandations aux fins d'améliorer la sécurité ferroviaire. Je propose donc, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de mettre immédiatement en application les recommandations du rapport Grange, de ne pas tergiverser encore un an comme il se propose de le faire en réclamant d'autres études, et de prendre la sécurité ferroviaire au sérieux en veillant à protéger les Canadiens qui habitent à proximité des emprises de chemin de fer.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE GRAIN

L'ABANDON DE LA FORMULE CONCURRENTIELLE DU MAÏS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et demande à la Chambre de m'aider à corriger l'injustice dont sont victimes les agriculteurs de l'Ouest depuis que l'honorable Otto Lang a imposé aux producteurs la formule concurrentielle du maïs dans l'établissement du prix des provendes en 1974. Cette formule concurrentielle du maïs, qui a eu pour conséquence de réduire le prix de vente des provendes, fait perdre des millions de dollars par année aux agriculteurs de l'Ouest. Je propose donc, avec l'appui du député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que le gouvernement accède à la demande de la Commission canadienne du blé, de l'Union des producteurs de grains et d'autres associations de céréaliers, ainsi que des producteurs privés et des députés de l'Ouest, et abandonne la formule concurrentielle du maïs dans l'établissement du prix des provendes, de façon que le prix puisse fluctuer librement et que les céréaliers puissent toucher un prix raisonnable pour leurs grains.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA VIOLATION AU EL SALVADOR—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE SE RÉUNIR AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS LE PLUS TÔT POSSIBLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Maintenant que le premier ministre (M. Trudeau) est au courant de l'ampleur et du caractère offensif de l'aide militaire accordée par les États-Unis à la junte qui dirige le Salvador et étant donné l'intention du premier ministre de rencontrer le nouveau président des États-Unis dans un proche avenir, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre prie instamment le premier ministre à rencontrer très bientôt le président Reagan et qu'à cette occasion il soulève la question des meurtres politiques et autres violations des droits de la personne au Salvador, celle de la résolution adoptée l'année dernière par l'Organisation des Nations Unies condamnant toute intervention militaire étrangère dans ce pays et qu'il lui fasse part des préoccupations de tous les Canadiens concernant l'escalade de l'intervention militaire des États-Unis au Salvador, laquelle ne constitue pas, ainsi que le premier ministre l'a dit hier, une politique que nous approuvons ou voudrions faire nôtre.

Mme le Président: La présentation de cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ÉTATS-UNIS

SOUHAITS AU PRÉSIDENT ET AU PEUPLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le quarantième président des États-Unis entre officiellement en fonctions aujourd'hui, je propose, appuyé par le député de Laurier (M. Berger):

Que la Chambre offre ses meilleurs vœux au président Reagan et aux citoyens des États-Unis, avec le fervent espoir de voir, pendant son mandat, se poursuivre l'amitié et la coopération entre nos deux pays dans un monde plus pacifique et plus prospère.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA SANTÉ

LA SEMAINE DES NON-FUMEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question fort urgente. Comme la plupart des députés le savent, nous entamons la cinquième semaine annuelle des non-fumeurs, campagne organisée par le Conseil canadien du tabagisme et de la santé et coparrainée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le succès de cette campagne comme formule d'information populaire sur les dangers du tabac se reflète dans les dernières constatations du ministère sur l'usage que font les Canadiens du tabac. Je propose donc, appuyé par le député de Timiskaming (M. Lonsdale):

Que la Chambre reconnaisse l'importance et le bien-fondé de cette campagne.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

ON DEMANDE DE CONSIDÉRER LES INTÉRÊTS COMME DES DIVIDENDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Comme les obligations d'épargne du Canada ne constituent plus un placement intéressant pour les Canadiens, à cause de l'inflation, puisque les banques et autres établissements financiers offrent des taux d'intérêt beaucoup plus avantageux sur les placements à court et à long terme, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que l'on considère comme des dividendes les intérêts perçus sur les obligations d'épargne du Canada et autres obligations de l'État, afin que les contribuables qui souscrivent à des emprunts obligatoires puissent bénéficier d'un crédit d'impôt, comme c'est actuellement le cas pour les dividendes que les sociétés canadiennes versent aux actionnaires canadiens.

Une mesure concrète en ce sens contribuerait non seulement à augmenter de façon sensible la vente d'obligations de l'État, mais réduirait au minimum le remboursement ou l'encaissement de ces obligations.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

L'ACCROISSEMENT DES FONDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question extrêmement urgente. Les 260 millions qui sont accordés à la Société du crédit agricole ne suffisent pas à répondre à tous les besoins. De plus, bon nombre d'agriculteurs ont du mal à joindre les deux bouts à cause des taux d'intérêt élevés. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Crowfoot (M. Malone), la motion suivante:

Que l'on accorde des crédits supplémentaires à la Société du crédit agricole, si possible 200 millions, et que l'on prenne des mesures pour que les taux d'intérêt sur les emprunts auxquels souscrivent les agriculteurs soient maintenus à leur niveau actuel, soit 12.75 p. 100, faute de quoi des milliers d'agriculteurs canadiens seront menacés de faillite.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CENTRE DIEFENBAKER

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CAISSE DE FIDUCIE PERMANENTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Je voudrais signaler aux députés que le centre Diefenbaker de l'université de Saskatchewan, à Saskatoon, qui est une institution nationale honorant non seulement la mémoire d'un premier ministre canadien éminent, mais se livrant aussi à des recherches savantes et importantes sur l'histoire contemporaine fait face actuellement à une grave pénurie de fonds et ne reçoit absolument aucune aide financière du gouvernement fédéral. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que la Chambre charge le gouvernement d'établir, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État, une caisse de fiducie permanente, comme il l'a fait pour le collège Pearson sur la côte du Pacifique, afin que le centre Diefenbaker puisse continuer à prospérer et puisse poursuivre son excellent travail sans se préoccuper constamment de questions financières.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME CONCERNANT L'INDUSTRIE ET LA MAIN-D'ŒUVRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement a annoncé hier son intention de poser un cataplasme de 350 millions de dollars sur les localités que les emplois perdus ont mises hors de combat. Les libéraux ne semblent pas encore satisfaits des emplois qu'ils ont enlevés à d'autres circonscriptions pour les attirer chez eux, à l'instar du ministre de l'Environnement (M. Roberts) et du ministre d'État chargé du Commerce (M. Lumley) qui se sont approprié 200 emplois de Parcs Canada à Peterborough, et du ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) qui s'est approprié des centaines d'emplois qui auraient dû normalement doter le centre-est de l'Ontario en bloquant le projet d'agrandissement de la société Eldorado Nucléaire dans le canton de Hope et en le détournant vers sa propre circonscription. En effet, les nouvelles de ce matin annonçaient que les députés de Windsor et de Cape Breton étaient maintenant les deux candidats les mieux placés dans cette loterie libérale, de sorte que les circonscriptions qui seront sous peu l'enjeu d'élections complémentaires peuvent s'estimer chanceuses.

Je propose donc, avec l'appui du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Que le cabinet estime de son devoir de partager ces fonds équitablement, en tenant compte simplement des besoins et loin de toute préoccupation partisane. Il aura ainsi l'occasion de réparer en partie les torts qu'il a causés jusqu'ici en s'appropriant indûment l'assiette au beurre.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'ADOPTION D'UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma première question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce qui a annoncé hier, de concert avec ses deux compères, les grandes options d'un certain programme dans lequel il voyait et je cite:

. . . des mesures visant à faire face aux graves perturbations qui ont eut lieu dans l'industrie. Ces mesures seront appliquées dans les localités qui auront connu récemment des graves perturbations industrielles ayant entraîné une augmentation sensible du chômage local.

Madame le Président, la question que je voudrais poser au ministre est toute simple: pourquoi ce dernier s'évertue-t-il à adopter des mesures ponctuelles et même à retardement au lieu de mettre en place une bonne stratégie industrielle pour notre pays? Pourquoi n'adopte-t-il pas de stratégie industrielle puisqu'il a dit tout dernièrement au cours d'une interview que cette question venait, dans l'ordre des priorités, immédiatement après le débat sur la Constitution.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, de l'avis du gouvernement, avis que je partage, les mesures que nous avons annoncées hier devraient certainement constituer un élément de notre politique industrielle. Cette initiative correspond au besoin actuel qui se fait sentir dans notre pays de promouvoir un remaniement de notre structure industrielle et l'adaptation de la main-d'œuvre tant à la situation actuelle qu'aux circonstances nouvelles, conditions essentielles à une croissance économique forte et permanente qui nous permette de concurrencer les autres pays sur le marché mondial.

Je suis navré de voir que le député n'est pas d'accord là-dessus, mais je crois que les travailleurs de sa circonscription et de tout le pays acceptent ce que nous avons fait hier, à savoir honorer un engagement que nous avons pris dans le budget du 28 octobre.

M. Stevens: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre me permettra de lui dire que ce que les travailleurs canadiens veulent, ce sont des emplois et non des programmes d'aide de dernière heure, comme celui qu'il propose.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Madame le Président, je voudrais demander au ministre s'il a lu une des dernières éditions du *Business Review* de la Banque de Montréal dans laquelle on souligne que «1980 a sans aucun doute été la pire année de l'histoire du Canada depuis la Deuxième Guerre mondiale». D'après cette publication, le rendement par travailleur est tombé de 3.5 p. 100 et le produit national brut, en termes réels, de .5 p. 100 environ, marquant ainsi sa première chute depuis 1954. Si le ministre est au courant de ces affirmations, peut-il dire à la Chambre pourquoi il persiste à dire que la stratégie industrielle du Canada doit le céder en importance au débat constitutionnel?

M. Gray: Madame le Président, pas d'après mes priorités. Il est sûr, cependant, que certaines décisions doivent être prises pour assurer une fondation solide à la mise en place de la stratégie industrielle indiquée pour le pays. Nous fournissons cette fondation par le budget présenté par le ministre des Finances le 28 octobre. Si la Chambre permet au ministre des Finances de présenter ses mesures de sorte qu'elles puissent être adoptées—mesures qui prévoient à peu près 6 milliards de dollars de plus de dépenses dans le cadre du programme de développement économique—ces décisions nous permettront alors d'agir sur le plan de la stratégie industrielle. L'honorable représentant prouvera sa détermination à cet égard par la

manière dont il réagira à la présentation du budget de mon honorable collègue.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AUX MINISTRES DE LIRE LE DISCOURS INAUGURAL DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, compte tenu des dernières réponses du ministre de l'Industrie et du Commerce, je crois préférable d'adresser ma question supplémentaire au premier ministre. Je me demande si le premier ministre peut faire savoir, et peut-être même promettre, à la Chambre que ses ministres et lui-même liront attentivement le discours inaugural que le président Reagan vient de prononcer afin d'y puiser, comme je l'espère sincèrement, de meilleures idées de politiques économiques qui soient aptes à relancer la productivité canadienne. Autrement dit, obtenir de meilleurs résultats que ceux obtenus jusqu'à présent.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je promets de le lire moi-même, mais je ne peux prendre cet engagement au nom de mes ministres. Je ferai remarquer au député qu'il sait d'expérience que, comme l'a prouvé le précédent gouvernement, prononcer de beaux discours et les mettre en pratique sont deux choses différentes.

Des voix: Bravo!

LE PROGRAMME CONCERNANT L'INDUSTRIE ET LA MAIN-D'ŒUVRE—ON DEMANDE SI L'INDUSTRIE AUTOMOBILE A ÉTÉ CONSULTÉE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question est également en rapport avec le communiqué de presse d'hier. Même le gouvernement actuel devrait savoir qu'on doit avant toute chose planifier, surtout lorsqu'il s'agit de stratégie industrielle. Les 350 millions devraient faire partie intégrante du programme en question.

On avait déjà annoncé la création d'un programme d'aide à Chrysler. Les malheurs de cette entreprise ne sont qu'un épiphénomène de la crise profonde qui agite l'industrie automobile. Un haut dirigeant de l'industrie automobile m'a affirmé ce matin . . .

● (1420)

Des voix: Et cette question?

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député se rend bien compte que son intervention se prolonge indûment.

M. Reid (St. Catharines): Après l'introduction du principal orateur de l'opposition, je vais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. J'aimerais savoir si son ministère a eu des contacts avec des membres de l'industrie automobile avant de rendre public le programme en question. J'aimerais aussi qu'il me dise si une circonscription comme celle de St. Catharines, qui compte maintenant 1 200 chômeurs de plus, va pouvoir recevoir une aide aux termes de ce nouveau programme et si oui, quand et sous quelle forme.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, nous avons eu à plusieurs reprises ces derniers mois des entretiens avec des représentants de l'industrie automobile, dont celle des pièces d'automobiles, et leur avis nous a certes aidés à mettre au point le programme que nous avons annoncé hier et d'autres mesures que nous prévoyons prendre plus tard.

Quant à l'autre point que mon honorable collègue a soulevé dans sa question, nous sommes, bien sûr, disposés à examiner une demande de la part de St. Catharines qui souhaite se prévaloir du programme en réclamant le titre de localité désignée. De toute façon, les travailleurs de St. Catharines pourront se prévaloir due programme élargi de formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée, et les entreprises de St. Catharines pourront soumettre leurs projets particuliers de restructuration industrielle même s'il arrivait que la ville n'obtienne pas le titre de localité désignée en vertu de cette partie du programme qui s'adresse aux localités. Nous sommes certes disposés à examiner les demandes qui nous seront adressées dans le cadre de ce programme.

M. Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre. Un de ses fonctionnaires ou lui-même a-t-il établi les critères de présentation et d'approbation d'une demande? Ceux-ci comprennent-ils un taux de chômage élevé et la durée de la période de chômage? Doit-on tenir compte de considérations régionales et combien de temps une localité comme St. Catharines doit-elle attendre avant de bénéficier des avantages et de l'aide découlant du programme annoncé hier?

M. Gray: Madame le Président, les localités désignées seront celles qui auront connu de graves perturbations industrielles entraînant directement une hausse sensible du chômage local. Nous préciserons la façon dont ces critères s'appliqueront lorsque nous annoncerons le premier groupe de localités désignées, ce qui, je crois, se fera d'ici quelques semaines. Nous tiendrons, bien sûr, dûment compte des propositions faites par les localités qui désireraient se prévaloir de ce programme axé sur la localité.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE RAPPORT GRANGE—LA MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai à poser au ministre des Transports une question qui découle des travaux de la commission présidée par le juge Grange sur la sécurité ferroviaire, suite à l'affaire de Mississauga. Quoi que le ministre veuille étudier ce sujet pendant une année bien qu'il soit évident que les recommandations du juge Grange doivent être mises en application, le ministre serait-il disposé à ordonner immédiatement la mise en application d'au moins les trois premières recommandations du juge Grange car autrement ce sont de 30 à 50 autres déraillements par an qui résulteront de l'emploi d'un type de matériel inapproprié.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le député part d'un principe malheureusement erroné. Je n'ai jamais dit qu'il s'agissait d'un groupe d'étude et je n'ai jamais dit qu'il déposerait son rapport au bout d'un an. C'est un membre de la presse qui m'a demandé combien de temps, selon moi, la commission consultative poursuivrait ses travaux et j'ai alors répondu qu'il lui faudrait peut-être encore une année entière pour les terminer. Il s'agit d'un comité consultatif qui se réunit pour la première fois la semaine prochaine. Nous allons nous réunir d'ici un mois. Il va très rapidement se prononcer sur chacune de ces recommandations du juge Grange. Nous allons prendre très rapidement des décisions. Le juge Grange lui-même a préconisé un certain nombre de tests et travaux de recherche. Ce qui a fait croire au député que la décision prendrait un an. C'est que le comité va procéder à ces tests et à ces travaux, lesquels pourraient durer une année entière. Quoi qu'il en soit, je tiens à répéter que des décisions seront prises bien avant cela.

● (1425)

M. Benjamin: Madame le Président, la poursuite des tests ne pose aucun problème. Les trois premières recommandations du juge Grange demandent au ministre—lui et ses deux prédécesseurs ont d'ailleurs été interrogés à maintes reprises à ce sujet ces dernières années—d'ordonner à la Commission des transports de s'occuper sans tarder, comme elle l'a fait l'année dernière après l'accident de Mississauga, de la composition des trains. La Commission avait agi avec célérité à ce moment-là. Le ministre demandera-t-il à la Commission d'intervenir aux termes de l'article 227 ou encore de l'article 100 de la loi sur les chemins de fer? Il existe déjà des lois permettant d'obliger les sociétés ferroviaires à mettre en œuvre immédiatement les trois premières recommandations du juge Grange.

M. Pepin: Madame le Président, il ne serait ni très sage ni très poli à l'égard des membres du comité consultatif que j'ai créé—dont trois ne sont pas du secteur public—de commencer à annoncer des décisions individuelles sur les recommandations. Je crois plutôt devoir procéder de façon systématique. J'entendrai leurs avis dans quatre semaines et j'agirai rapidement, comme le député pourra le constater, une fois que le comité consultatif aura obtenu les données utiles et effectué l'évaluation qui s'impose en ce qui concerne chacune des recommandations.

M. Benjamin: Madame le Président, le ministre se désiste encore une fois. Il agit à nouveau comme un parasite. Le juge Grange ainsi que toutes les autorités reconnues dans le domaine du transport, y compris la direction, les syndicats et les spécialistes du domaine savent que l'on possède depuis 30 ans les techniques concernant les coussinets à rouleaux et depuis quelques années déjà celles qui s'appliquent aux détecteurs de coussinets échauffés. Les fraternités de cheminots ont à plusieurs reprises saisi le ministre et ses prédécesseurs de recommandations concernant le triage et la composition des trains. Le ministre n'a pas besoin d'un nouveau comité.

Le ministre invitera-t-il dès maintenant ses collègues—et particulièrement le président du Conseil du Trésor étant donné les sévères critiques que le juge Grange a exprimées à l'égard du programme d'austérité—à stopper la baisse du nombre des inspecteurs de la sécurité, à accroître le budget de la CCT, augmenter le nombre des employés chargés de la sécurité ferroviaire et à en intensifier la formation?

M. Pepin: Madame le Président, quiconque a la tête sur les épaules—cela comprend le député qui pose la question—agirait comme moi à cet égard. Il ne déciderait pas, dès le lendemain du dépôt d'un document comme celui-ci, quelles recommandations accepter et quelles recommandations rejeter en fonction de ses propres préjugés, de ses connaissances ou de quelque autre critère. Ce serait idiot. Je fais actuellement la chose qui s'impose, et même le député ferait de même si, aussi incroyable que cela paraisse, il était à ma place.

Des voix: Bravo!

LE RÔLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait que toute une série de recommandations ont été faites en 1971, après 36 jours d'audiences exhaustives sur des accidents ferroviaires. L'étude de la question s'est poursuivie après l'enquête et d'autres rapports ont été faits en 1973. Le ministre aura appris en lisant le rapport du juge Grange, qu'il a en main depuis au moins six semaines, que la CCT a manqué de vigilance. Le ministre remplacera-t-il des employés de la Commission pour que la population ait la certitude que cet organisme, qui est censé protéger les intérêts du public en général, remplit bien le rôle qu'il est censé jouer?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, comme le député le dit, M. le juge Grange a analysé tout cela et il n'a pas, disons, complimenté la Commission pour la façon dont elle s'est comportée dans certaines de ces situations. Il parle cependant par ailleurs de certaines préoccupations, qui lui semblent bien légitimes, en ce qui concerne la rentabilité, mais pour dire qu'il est temps de s'inquiéter davantage de la sécurité que des considérations financières. Il y a eu une évolution du point de vue social ces dernières années. Il fait observer que le moment est venu de faire refléter ce changement dans les règlements concernant la sécurité des transports ferroviaires. Il est difficile dans le cas présent de tenir un certain nombre de personnes responsables pour un changement qui ne s'est pas produit dans l'ensemble de la société. Il se peut que le moment soit venu d'agir de la sorte, et notre réaction aux recommandations formulées par le juge Grange nous le dira.

● (1430)

M. Blenkarn: Dois-je déduire de la réponse du ministre que la Commission canadienne des transports s'est intéressée davantage à l'économie qu'à la sécurité et qu'elle s'est liée aux sociétés ferroviaires plutôt que de jouer son rôle qui est de défendre l'intérêt des particuliers, de VIA Rail Canada, et le reste? Si tel est l'avis du ministre, il est grand temps qu'il procède à une petite épuration.

Des voix: A l'ordre.

M. Blenkarn: Madame le Président, ma question supplémentaire concerne le rapport. Il y a un certain nombre de mesures qui pourraient être prises immédiatement sans passer par une longue période d'étude. Le ministre peut-il ordonner que les trains transportant des produits chimiques dangereux n'aient pas plus de 4,000 pieds de long? Le ministre peut-il prescrire que le transport des produits chimiques dangereux soit réservé exclusivement aux véhicules pourvus de coussinets à galets? Le ministre peut-il prescrire que les sociétés ferroviaires commencent immédiatement à installer des capteurs thermiques tous les 20 milles, conformément aux recommandations? En d'autres termes, le ministre a-t-il l'intention de prendre au sérieux ses responsabilités en matière de sécurité?

M. Pepin: Madame le Président, j'en déduis deux choses. La première est qu'il n'est pas facile d'écarter la préoccupation économique. Si la CCT l'avait fait dans le passé, je crois que mon collègue conservateur aurait été le premier à le lui reprocher. En second lieu, j'estime qu'un organisme comme la Commission canadienne des transports, ne peut être tenu seul responsable du comportement de la société indéfiniment; en conséquence, puisque la situation n'est plus la même et que les gens eux-mêmes ont évolué, peut-être lui demandera-t-on aujourd'hui d'adopter une attitude quelque peu différente.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES PROPOSITIONS À L'ÉTUDE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Hier, le ministre a annoncé une augmentation des crédits affectés à la recherche et au développement de manière à ce que les fonds ainsi affectés égalent 1.5 p. 100 du produit national brut en 1985. Malheureusement, le ministre se rappellera qu'on avait annoncé la même chose en 1978 et que l'année visée était 1983. Si cette politique n'a jamais été appliquée c'est que le gouvernement ne s'était pas donné la peine d'élaborer des programmes de stimulants fiscaux et de subventions. Je demande au ministre quel genre de propositions, de stimulants fiscaux ou de subventions, c'est-à-dire des stimulants pour les entreprises et des subventions aux universités, le ministre se dispose-t-il de faire pour assurer le succès de ce nouvel objectif?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, non seulement j'ai annoncé hier la date à laquelle nous comptions atteindre l'objectif de 1.5 p. 100 du produit national brut consacré à ces efforts, mais j'ai également expliqué, aux fins de la planification, le programme des dépenses que prévoyait engager le gouvernement fédéral dans divers domaines auxquels il s'intéresse, par exemple les universités, la recherche dans le secteur privé et certaines activités précises des ministères fédéraux. Non seulement nous avons fixé une date pour atteindre cet objectif, mais nous avons également fait état des dépenses, lesquelles, toujours aux fins de la planification, nous jugions nécessaire d'effectuer pour y parvenir. Nous avons également expliqué que la participation du gouvernement fédéral à cet objectif de 1.5 p. 100 d'ici la date prévue devrait s'établir à .5 p. 100.

Cette structure me sert de base dans les discussions que je poursuis en ce moment avec le secteur privé et les universités. De toute évidence, elle n'est pas complète et nous ne l'avons pas encore arrêtée jusque dans ses moindres détails. D'autres programmes seront présentés au gouvernement pour expliquer comment nous favoriserons l'épanouissement fort considérable du secteur privé, lequel épanouissement s'imposera si nous voulons atteindre l'objectif de 1.5 p. 100. Le député a donc certainement déjà examiné les documents fournis. Nous y faisons bien plus que simplement fixer à 1985 la date à laquelle nous devons atteindre cet objectif de 1.5 p. 100. Les documents contiennent beaucoup plus de renseignements au sujet des dates que s'est fixées le gouvernement pour y parvenir.

M. Crombie: Madame le Président, il est clair que les porte-parole de l'industrie ne croient pas le ministre. Sa crédibilité et celle de son gouvernement sont mises en doute. La Northern Telecom, organisme de recherche très important, a déclaré que le ministre se payait de mots et que l'on essaie de faire croire au public que des mesures sont prises. L'Association canadienne de la technologie de pointe dit que le ministre soigne les symptômes et non les causes, et la Fédération canadienne des entreprises indépendantes prétend que sa politique ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite. Tout cela s'explique par une excellente raison, la participation du gouvernement diminue. Quand le ministre présentera-t-il de véritables propositions qui déboucheront sur une vraie politique et permettront d'entreprendre de sérieux travaux de recherche et de développement dans le pays?

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Madame le Président, je conteste l'hypothèse qui sous-tend la question du député. En fait, hier, lorsque nous avons présenté nos propositions aux présidents d'université et au groupe de représentants d'associations commerciales à Toronto, ils ont accueili prudemment le programme que je leur ai exposé . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Avec réserve.

M. Roberts: A cause des déceptions qu'ils ont connues dans le passé et auxquelles le député a fait allusion, ils attendent de voir quelles autres mesures seront prises mais, dans l'ensemble, leur première réaction ma déclaration d'hier a été plutôt favorable.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE SI LA QUESTION DE LA PRISE D'OTAGES SERA SOULEVÉE LORS DE LA RÉUNION DES CHEFS D'ÉTAT OCCIDENTAUX EN JUIN PROCHAIN

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Madame le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Maintenant que la crise irano-américaine semble être réglée par l'entente intervenue entre Téhéran et Washington, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention, lors de la réunion des sept chefs d'État occidentaux, ici à Ottawa en juin prochain, de soulever la question de la prise d'otages, je parle de diplomates, et des mesures qui pourraient être prises si une situation semblable devait se produire à

l'avenir? Je pense entre autres à l'entente intervenue entre les principaux chefs d'État occidentaux à Bonn, grâce à l'initiative du premier ministre de l'époque sur les détournements d'avions.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je remercie le député de sa suggestion. Je la considère excellente. Ce sujet ne sera probablement pas formellement inscrit à l'ordre du jour, mais lorsque nous discuterons de questions politiques en général, ce sera une occasion, je pense, de donner suite à la suggestion du député, et je l'en remercie.

* * *

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'APPORT DES SOCIÉTÉS MULTINATIONALES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. J'ai demandé au ministre à plusieurs reprises à quel moment il allait présenter une stratégie concrète à long terme qui nous permettrait de consacrer 1.5 p. 100 du produit national brut à la recherche et au développement, mais sa déclaration d'hier à Toronto ne nous a rien appris de nouveau. Nous savons depuis des années que si nos dépenses de R&D se comparent à celles du Portugal, c'est que notre secteur privé, et principalement les multinationales, fait bien peu de choses à ce sujet. On sait depuis des années que le secteur privé devrait augmenter d'environ 27 p. 100 par an pendant cinq ans ses dépenses de R&D pour nous permettre d'atteindre l'objectif . . .

Des voix: La question.

M. de Jong: Madame le Président, ma question . . .

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Y a-t-il quoi que ce soit dans la déclaration du ministre qui contraindrait les multinationales à augmenter leurs dépenses de recherche et développement au pays, ou est-ce que sa déclaration n'est tout simplement encore une fois qu'un vœu pieux?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je suis évidemment déçu que le député ne soit pas plus emballé par ma déclaration, mais comme je le disais en réponse au député de Rosedale, je pense qu'on y trouve beaucoup de renseignements et de détermination et qu'elle marque un important progrès dans la planification gouvernementale de la recherche et du développement scientifiques et techniques. J'ai dit fort clairement dans ma déclaration, dans mes propos d'hier, que la relative négligence dont font preuve de façon générale les sociétés étrangères et leurs filiales dans le domaine de la recherche et du développement nous préoccupe beaucoup, et que nous avons à l'étude des moyens de remédier à la situation. Nous sommes tous spécialement désireux que les filiales d'entreprises étrangères intensifient leur vocation mondiale.

Le député demande quelles seront ces mesures. Je n'avais pas l'intention, hier, de les préciser en détail. Je lui demande de se montrer patient encore un peu.

M. de Jong: Madame le Président, nous avons en effet attendu longtemps. Cet objectif a été annoncé en 1968 puis à nouveau en 1978, mais il ne s'agissait que de belles paroles.

L'autre question que je voudrais poser au ministre concerne le financement des universités. Pour ce qui est de la part de 1.5 p. 100 consacrée à la recherche et au développement dans le document qui accompagnait son discours, le ministre a laissé entendre que le gouvernement n'en assumerait plus que le tiers. Néanmoins, il prévoyait également une augmentation de la part assumée par les universités en vue d'atteindre l'objectif visé. C'est contradictoire, car les universités comptent sur l'argent du gouvernement . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Le député veut-il poser sa question?

● (1440)

M. de Jong: Comment le gouvernement peut-il augmenter la part du financement assumée par les universités et, par ailleurs, diminuer la part du gouvernement fédéral?

M. Roberts: Madame le Président, le gouvernement fédéral utilise deux principales méthodes pour aider les universités. La première consiste à transférer des fonds aux gouvernements provinciaux au moyen des programmes établis pour subventionner l'enseignement secondaire supérieur. L'autre instrument important dont nous disposons est le Conseil des recherches en sciences naturelles et en génie. Comme le député le sait sans doute, nous avons déjà augmenté, en l'occurence de quelque 42 millions de dollars, les fonds affectés à ce conseil. Nous espérons aider les universités à atteindre les objectifs de recherche et de développement que nous avons fixés dans le cadre du programme quinquennal du Conseil des recherches en sciences naturelles et en génie.

* * *

L'AGRICULTURE

LES DEMANDES DÉPOSÉES DEVANT LE COMITÉ D'EXAMEN DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, le comité d'examen du programme d'aide à l'entretien des troupeaux a dû faire face au problème que posera l'examen automatique des demandes qui ont déjà été refusées. Le gouvernement a-t-il modifié ses critères afin de donner un peu plus de latitude au comité d'examen pour lui permettre de considérer un peu plus favorablement certaines des demandes qui ont été refusées? Si le comité doit appliquer les mêmes règlements très stricts, il devra de toute évidence aboutir aux mêmes conclusions.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je crois savoir qu'il y a eu une réunion ce matin à Regina entre les représentants du programme de maintien des troupeaux, ceux du programme d'aide aux producteurs de provende et le comité d'examen. Le comité comprend des producteurs de chaque province. La majorité des membres du comité sont des producteurs; je pense d'ailleurs que c'est le cas des trois représentants de la Saskatchewan. Ils ont reçu l'ordre de faire preuve d'autant de compassion que possible.

M. Korchinski: Madame le Président, les éleveurs pourraient être admissibles à une aide financière à certaines conditions, entre autres que leurs récoltes soient inférieures à 80 p. 100 de la récolte moyenne. Quiconque s'y connaît un peu en agriculture—et les membres de la commission de révision sont certainement de ceux-là—sait que le rendement obtenu n'a aucun rapport avec le volume du grain récolté ni avec la taille des plants parce qu'il est possible d'obtenir un excellent rendement en grains sur des plants courts ou, au contraire, une excellente récolte de paille qui ne porte aucun grain. A-t-on donné des instructions pour changer ces critères? En un sens, ce serait ridicule parce que parmi les régions rayées de la liste, beaucoup sont des régions où les agriculteurs n'ont pas reçu de paiements d'indemnisation en cas de gel et n'ont tout simplement pas l'argent qu'il leur faut pour continuer d'exploiter leurs terres.

M. Whelan: Madame le Président, j'en saurai davantage lorsque mon collègue, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, rentrera plus tard dans la journée d'une rencontre à laquelle il a assisté ce matin à Regina. Je crois cependant que beaucoup de ces questions ont déjà été étudiées. Les recommandations qui portent sur la façon d'administrer ce programme émanent des producteurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta dont les représentants se sont réunis ce matin a Regina. Huit mille personnes ont interjeté appel et, comme je l'ai dit, la commission qui étudiera ces appels est composée de gens raisonnables et sérieux qui, j'en suis certain, étudieront chaque cas soigneusement avant de prendre des décisions.

* * *

LA FAUNE

LE MASSACRE DE TROUPEAUX DE CARIBOUS—L'IMPOSITION DE LIMITES À LA CHASSE

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement. L'année dernière, à cette époque-ci, des milliers de caribous ont été massacrés au moment où les deux principaux troupeaux se dirigeaient vers le sud, à partir des territoires du Nord-Ouest jusqu'au nord de la Saskatchewan et du Manitoba. Le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement prend des mesures afin d'empêcher de tels massacres gratuits, cette année et à l'avenir? D'après des sources dignes de foi, en 1980, des lacs gelés étaient jonchés d'animaux blessés et mourants et de carcasses dont on n'avait enlevé bien souvent que la langue ou les gigots; il s'agissait donc bien d'une tuerie perpétrée pour le plaisir.

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, des fonctionnaires de mes services ont conféré à ce sujet avec des représentants des gouvernements provinciaux. Le bureau d'Edmonton du Service canadien de la faune a ébauché un projet d'entente entre le Canada, les territoires du Nord-Ouest et les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, aux termes de la loi sur la faune du Canada, en vue de la création d'un conseil de surveillance des migrations de caribous. Ce projet sera revu et rédigé sous sa forme définitive, d'ici la fin du mois.

M. McMillan: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Compte tenu de ce que vient de dire le ministre, peut-il nous confirmer que le gouvernement n'a pas su empêcher par le passé le massacre des deux principaux troupeaux de caribous de la toundra du Canada, ce qui a entraîné une forte diminution de l'importance de ces troupeaux. En effet, le nombre de bêtes est passé de 135,000 à 38,000 au cours des huit dernières années dans un cas et de 105,000 à 70,000 en deux ans dans l'autre cas. Étant donné cette destruction massive, le ministre peut-il nous dire si le programme dont il vient de parler prévoit également l'établissement et la mise en application de limites sur la chasse afin de protéger cet élément précieux du patrimoine naturel de notre pays?

M. Roberts: Madame le Président, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, le projet n'a pas encore été examiné. Il est rédigé sous sa forme définitive aux fins de discussion et il m'est donc impossible de révéler exactement au député quels seront les détails de cette entente et comment elle s'appliquera. Dès que les entretiens seront terminés, toutefois, et je pense que ce sera très bientôt—avant la fin du mois—nous serons en mesure de lui donner des renseignements plus précis sur les questions qu'il vient de soulever.

* * *

L'AGRICULTURE

LA MODIFICATION DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle concerne le programme fédéral d'aide à l'entretien des troupeaux. Le principal critère qui suscite des problèmes au comité dans l'Ouest à l'heure actuelle, et dont se plaignent les producteurs, est la disposition fixant la récolte à 80 p. 100 ou moins pour que les agriculteurs soient admissibles au programme. C'est justement un seuil critique pour nombre d'entre eux, et c'est pourquoi le comité d'appel a tant de cas à étudier. Le ministre est-il disposé à demander au cabinet de supprimer cette disposition relative aux 80 p. 100 et d'adopter plutôt une méthode d'évaluation des besoins en fourrage de chacun?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'aimerais tout d'abord informer le député de Mackenzie qui m'a interrogé au sujet du même problème que le sénateur chargé de la Commision canadienne du blé n'était pas à Regina ce matin; il était à Ottawa où il assistait à une réunion importante.

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas toujours facile d'être mis au courant.

M. Whelan: Sauf erreur, une réunion à laquelle participent les fonctionnaires a lieu actuellement à Regina. La question est à l'étude. Je ne peux dire au député quels en seront les résultats, mais si on recommande catégoriquement un changement, nous tenterons d'accéder à toute requête raisonnable.

M. Althouse: Madame le Président, c'est la deuxième fois que les programmes de lutte contre la sécheresse se heurtent à des problèmes administratifs dans l'Ouest. Un comité était censé régler les problèmes cette fois-ci. Le ministre et ses collègues qui s'intéressent au programme de lutte contre la sécheresse rétabliront-ils le programme une fois que le programme actuel sera terminé, afin que nous soyons prêts à faire face à la prochaine sécheresse? La chute de neige n'a pas été élevée là-bas et il y a un grave risque de sécheresse l'an prochain.

M. Whelan: Madame le Président, le député sait que le gouvernement, à sa grande surprise et à la grande surprise de bien d'autres a décidé de consacrer une somme d'environ 67 millions de dollars à ce programme en vue d'aider les agriculteurs victimes de la sécheresse. Il s'agit d'un nouveau programme et d'une nouvelle expérience pour tous ceux qui sont chargés de l'appliquer. Nous nous rendons compte qu'il serait préférable d'établir une structure permanente afin d'être en mesure d'agir en cas de sécheresse grave. Le député dit vrai. Nous avons reçu des rapports sur l'humidité dans les Prairies. Dans certaines régions, le niveau est suffisant, mais dans certaines autres, il est fort médiocre.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE PROJET DE SERVICE AÉRIEN ENTRE OTTAWA ET NEW YORK

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle a trait à la liaison aérienne directe prévue entre la capitale nationale et la ville de New York. Ma première question a trait à l'échéancier de ce projet. Selon certains rapports, il s'écoulera peut-être un an et demi avant que toutes les dispositions puissent être prises, tant sur le plan local qu'international, en vue de l'établissement de ce service. Le ministre pourrait-il nous en dire plus long à ce sujet et, si possible, serait-il disposé à user de ses bons offices, à Ottawa du moins, sinon aux États-Unis, pour hâter la décision finale dans cette affaire?

● (1450)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, ce projet suscite un vif intérêt dans les milieux gouvernementaux, diplomatiques et d'affaires. Comme mon collègue le sait, il y a deux façons de procéder. L'un consiste à modifier l'accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis sur le transport aérien, en vertu duquel Eastern Airlines détient présentement un permis. L'autre solution serait que les organismes canadien et américain de réglementation se mettent d'accord sur le choix d'un des candidats. C'est à propos de la seconde méthode qu'on a dit qu'il faudrait attendre entre un an et un an et demi avant que tout soit réglé.

Je m'efforce de traiter ce dossier de façon aussi sage que possible. J'étudie les deux options. Je m'intéresse tout autant sinon plus que le député à cette affaire. J'ai tout d'abord adopté l'attitude bilatérale afin de savoir si Eastern Airlines voulait continuer à fournir ses services. Deuxièmement, si Eastern ne le veut pas, comme cela semble être le cas, je voudrais savoir quelle autre société américaine serait prête à le faire et dans quelles conditions. De cette façon, on parviendrait à s'entendre avec les États-Unis.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le ministre sait que deux compagnies aériennes s'intéressent à l'affaire. J'espère que le ministre tiendra compte de ce fait au cours de ses pourparlers et qu'il fera tout son possible pour accélérer les entretiens. Toutefois, il convient de se poser une question. Air Canada est déjà intervenu ou a l'intention d'intervenir pour sauvegarder un droit et non pas seulement offrir un service, comme ce serait le cas pour les deux autres transporteurs aériens.

Le ministre pourrait-il s'informer auprès de la société Air Canada pour savoir si elle a signifié à la commission qu'elle retirait sa demande et, dans le cas contraire, prier la société Air Canada de ne pas intervenir dans la démarche déjà assez pénible que le ministre a décrite pour la rendre encore plus pénible. Le ministre pourrait-il en prendre l'engagement devant la Chambre?

M. Pepin: Je vais réfléchir à ce qu'a dit le député, madame le Président, mais j'aimerais bien que, pour sa part, il se rende compte que je dois manœuvrer dans le cadre de l'accord qui existe actuellement entre le Canada et les États-Unis. Même si je suis de tout cœur avec le transporteur canadien, je dois tenir compte de cette réalité. Je dois tenir compte également de la préférence que les voyageurs d'Ottawa semblent accorder à certains types d'aéronefs.

A propos de la société Air Canada, je dois dire que je n'ai pas examiné à fond les détails de ce qui a été dit concernant la demande des sociétés aériennes Air Atonabee et First Air, mais j'entends le faire et communiquer mes conclusions au député aussitôt que possible.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES RESPONSABILITÉS DE LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais adresser au ministre des Transports une question qui m'inspire le rapport Grange. La commission d'enquête a jugé bon de consacrer une partie du rapport à l'incurie de la CCT en divers domaines relatifs à la sécurité, comme l'a mentionné mon collègue, et a rappelé en particulier l'enquête effectuée entre 1971 et 1973 sur la sécurité en général qui avait recommandé fortement d'installer des roulements à rouleaux et des détecteurs de boîtes chaudes et de réglementer la vitesse. Le commissaire a fait remarquer que la CCT n'avait pris absolument aucune mesure sur aucun de ces points. De telles mesures n'entraîneraient pas de dépenses et n'auraient aucune incidence sur le programme d'austérité.

Il semble que la CCT ne s'acquitte pas de ses responsabilités en matière de sécurité. Étant donné les arguments que lui fournit ce rapport, le ministre pourrait-il saisir cette occasion pour convoquer les responsables de la CCT et leur rappeler leurs responsabilités et leurs obligations à cet égard de sorte que nous puissions accroître la confiance dans la sécurité du transport ferroviaire dans notre pays?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, si j'étais avocat et visitais les tribunaux régulièrement, je serais porté à croire qu'en général la société pêche plus souvent par action et par omission, que les particuliers et les institutions. Ce que je veux dire par là c'est qu'il m'est très difficile, comme il l'a probablement été pour mon prédécesseur, de sévir contre une institution qui a interprété les événements à la lumière de l'opinion publique plutôt que tout à fait librement. Voilà ma position, madame le Président. En conséquence, ce que nous ferons à l'avenir m'intéresse plus que ce qui s'est fait dans le passé. Et j'agirai en conséquence.

M. Mazankowski: Madame le Président, je m'intéresse sans aucun doute à ce que sera fait à l'avenir, mais j'aimerais, pour le moment, que le ministre réponde à ma question. Convoquera-t-il les membres de la CCT pour leur rappeler quel est leur véritable rôle en vertu des dispositions de la loi?

M. Pepin: Madame le Président, j'avais l'intention de le faire, mais l'un des membres de la CCT fait partie du comité consultatif qui me fera part de son point de vue. Comme j'assumerai personnellement cette fonction, je serai régulièrement en communication étroite avec M. Gray et je discuterai de ces questions avec lui. En lisant le rapport—que j'ai d'ailleurs reçu dimanche dernier, et non il y a six semaines—j'ai été frappé par la juste mesure dont fait preuve le juge Grange. Lorsqu'il s'agit de rapidité, par exemple, il demande comment nous pouvons en parler sans tenir compte de la qualité du matériel, de la formation du personnel roulant, de même que des dispositifs, méthodes et procédés de sécurité utilisés.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES FORÊTS

LA POLITIQUE FORESTIÈRE NATIONALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'aurais quelques questions au sujet de la sylviculture à poser au ministre de l'Environnement qui est responsable de ce secteur. Il se souviendra sans doute avoir déclaré un jour, devant un large public canadien, que son gouvernement avait l'intention de poursuivre la politique sylvicole de son prédécesseur, qui avait comme objectifs le rajeunissement des services forestiers canadiens et l'augmentation de moitié, d'ici l'an 2000, de la production forestière sur l'ensemble du pays. Sa déclaration avait provoqué des applaudissements discrets et reçu un accueil mitigé.

J'aimerais que le ministre nous dise où en sont les initiatives prises par son prédécesseur, initiatives qu'il avait lui-même approuvées. J'aimerais savoir en particulier s'il a reçu le rapport que le comité interministériel devait déposer en octobre dernier et dans l'affirmative, s'il a pris des mesures pour en appliquer les recommandations.

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, ce n'est pas seulement mon prédécesseur—à qui je rendrais volontiers tout le crédit de la chose—qui a fixé ces objectifs. Il les a arrêtés de concert avec les ministres provinciaux au sein du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement dont je suis actuellement le président, comme le député le sait sans doute. Nous nous sommes employés, avec les autorités provinciales, à atteindre ces objectifs. Certaines des mesures que nous prévoyions ont déjà été prises. Par exemple, comme le député le sait, nous avons nommé au ministère de l'Environnement un sous-ministre adjoint chargé du service des forêts.

Divers ministères fédéraux ont entrepris toute une série d'études dont certaines ont déjà été présentées au groupe de coordination du ministère de l'Environnement, les autres étant en voie de l'être. Si le député le veut, je puis lui donner une idée de l'état d'avancement de chacune des six études qui ont été effectuées, ou peut-être préférerait-il que je le lui signale par écrit.

M. Oberle: Madame le Président, il n'y avait pas un besoin réel de nouvelles études. Nous savons tous que le déboisement est devenu critique et que la reforestation est urgente. Ce comité interministériel qui devait faire rapport en octobre devait conseiller au ministre les initiatives que le gouvernement fédéral doit prendre pour aider les provinces et l'industrie à régénérer nos forêts. Le rapport est maintenant en retard de quatre mois. Le ministre a-t-il reçu le rapport du comité interministériel et si oui, est-il disposé à le déposer? Si le ministre n'a pas reçu le rapport, sait-il quand ceux qui doivent prendre les décisions pourront l'étudier?

M. Roberts: Madame le Président, je me demande s'il n'y a pas un malentendu avec le député. Il y a le comité de mon ministère qui a tenu une série de réunions. Ce comité a confié diverses tâches à différents ministères et leur a demandé de rendre des comptes au comité coordonnateur pour qu'il puisse m'informer. Certains de ces rapports émanant d'autres ministères ont été présentés comme prévu, mais un ou deux sont en retard, et nous nous attendons à les recevoir d'ici deux mois.

● (1500)

Pour répondre brièvement à la question du député, ce qui n'est pas aussi simple qu'il le souhaiterait, je dirai que certaines des études que nous comptions recevoir nous ont effectivement été soumises et que nous en attendons encore deux autres. Je ne sais pas si cela répond à la question du député, mais c'est tout ce que je suis en mesure de lui dire là-dessus.

* * *

LA LOI DE 1980 MODIFIANT LA LÉGISLATION SUR LES PENSIONS, L'INDEMNISATION ET LES ALLOCATIONS RELATIVES À LA GUERRE, AUX MILITAIRES ET AUX CIVILS

LA RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'APPLICATION PROGRESSIVE

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, puis-je poser une question au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants? Ma question a trait au bill C-40 de la présente session, qui accorde aux veuves des anciens combattants dont les pensions étaient inférieures à 48 p. 100 la possibilité de recevoir une pension en tant que veuves. Peut-on espérer que le ministre suppléant déposera sous peu une mesure visant à éliminer ou à réduire la période d'application progressive de six ans et demi prévue par le projet de loi afin de permettre à ces veuves, dont un bon nombre sont d'un âge avancé, de toucher leur pension pendant qu'elles sont encore en vie?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale et ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je puis vous assurer que je partage tout à fait l'intérêt manifesté par le député de Winnipeg-Nord-Centre sur ce sujet. J'ai également très à cœur d'améliorer le sort des anciens combattants. Comme les députés le savent, les pensions et les allocations accordées aux anciens combattants du Canada sont parmi les plus généreuses au monde. Je suis toutefois assez réaliste pour reconnaître que le bill C-40 peut être amélioré. Je viens de demander à mon ministère de me fixer un objectif de politique sociale à moyen terme pour les prochaines années. Je puis assurer le député que nous étudierons la possibilité d'éliminer graduellement la période d'application progressive de six ans et demi, en ce qui concerne les pensions versées aux veuves des anciens combattants.

M. Knowles: Madame le Président, je remercie le ministre de l'intérêt qu'il a manifesté dans sa réponse. Puis-je lui demander s'il pourrait, par la même occasion, étudier sérieusement la possibilité de modifier la loi sur les pensions pour faire en sorte que le taux de base de la pension d'invalidité soit automatiquement rattaché au salaire moyen reçu dans le cadre des cinq catégories de la Fonction publique désignées en 1972?

M. Lamontagne: Madame le Président, la question que vient de poser le député a déjà fait l'objet d'une discussion assez poussée. Par le biais de ce remaniement ou de ces améliorations de la loi des anciens combattants, nous cherchons essentiellement à répondre aux besoins les plus pressants. Il arrive parfois que même en modifiant le taux de base des pensions, par exemple, nous ne réussissons pas encore à aider les plus nécessiteux. C'est justement à l'intention de ces personnes que nous avons réalisé ce programme de pension de base et nous avons entrepris d'évaluer la situation. Le député peut être certain qu'en cours de route nous tiendrons compte du taux de la pension de base des anciens combattants.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DU PROJET DE NATIONALISATION DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Le Programme énergétique national présenté par le ministre le soir du budget révélait le total des dividendes exportés par les sociétés pétrolières étrangères en 1979. A partir de ces données, on peut déterminer les montants que pourraient épargner les Canadiens. Nous en arrivons à 120 millions de dollars par année, après que le gouvernement aura terminé son programme de nationalisation. On peut également établir ce qu'il en coûtera au gouvernement chaque année pour économiser ces 120 millions de dollars. La somme varie de 1.1 à 1.7 milliard par année. Le ministre peut-il dire à la Chambre si ces chiffres lui paraissent raisonnables et s'il estime que les Canadiens vont réellement y gagner?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je vais d'abord examiner les chiffres et si j'ai quelque réserve, j'en ferai part au député.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. OGLE—L'ABSENCE DE DÉCLARATION DE LA PART DU PREMIER MINISTRE À LA SUITE DE SON VOYAGE À L'ÉTRANGER

Mme le Président: J'ai reçu préavis d'une question de privilège inscrite au nom du député de Saskatoon-Est (M. Ogle). Je tiens à dire au député que son avis était fort bref et pas très complet. D'après ce que j'en ai compris, je ne suis pas certaine que le député prenne les bons moyens pour obtenir les renseignements qu'il désire. Je vais néanmoins l'entendre, mais il doit exposer très clairement et rapidement en quoi il estime ses privilèges lésés, sans quoi j'ai bien peur de devoir l'interrompre.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'adresse ma question par votre intermédiaire au premier ministre (M. Trudeau). En tant que député de la Chambre des communes du Canada, je pense que le premier ministre a porté atteinte à mes privilèges ainsi qu'à ceux des autres députés en ne fournissant pas d'explications ou de renseignements détaillés sur son récent voyage en Amérique du Sud, en Afrique et en Europe. Il est très important, à mon avis, que la Chambre sache ce qui s'est dit au cours des entretiens que le premier ministre a eus avec d'autres chefs d'État, car il est capital que nous possédions des renseignements précis sur le dialogue Nord-Sud.

Depuis deux ans que je siège ici, nous n'avons pas eu une seule occasion de discuter des affaires extérieures, de la politique étrangère ou d'autres questions de ce genre. La politique établie par le gouvernement pour les années 1975-1980 a pris fin au terme de 1980 et nous n'avons donc plus la moindre politique.

Je crois nécessaire que le premier ministre nous fasse, à moi-même et aux autres députés, surtout ceux qui s'occupent des relations Nord-Sud, un rapport quelconque afin que nous puissions au moins y répondre et lancer un débat pour que les Canadiens sachent que nous nous intéressons à cette question extrêmement importante qui concerne la pauvreté dans le monde. La situation des pauvres ne fait qu'empirer. Les riches hésitent encore à participer au débat Nord-Sud en apportant les renseignements, les connaissances et le soutien que demandent les pauvres. Voilà ce que j'avais à dire, madame le Président.

Mme le Président: J'ai compris, d'après la note qu'il m'a fait parvenir, que le député avait besoin de plus amples renseignements, sur cette question, ou du moins qu'il aurait voulu en obtenir, mais il n'appartient pas à la présidence d'obliger un ministre ou même le premier ministre (M. Trudeau), à faire une déclaration devant la Chambre. C'est la prérogative du ministre intéressé ou du premier ministre. Comme le sait le député, notre Règlement prévoit plusieurs mécanismes pour discuter de ces questions, par exemple la période des questions, les jours réservés à l'opposition, ou d'autres procédures auxquelles les députés peuvent recourir. Par conséquent, je dois dire au député qu'il n'y a pas matière à question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. ORLIKOW—AVIS DE PÉTITION CONCERNANT LES TAUX D'INTÉRÊT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'ai été prié de présenter une pétition pour manifester notre opposition aux taux d'intérêt élevés qui accablent indûment tous les Canadiens, provoquent la faillite des entreprises et ruinent certains de nos concitoyens. Après vérification auprès de certaines autorités, je constate que le libellé de la pétition n'est pas conforme au Règlement de la Chambre. Par conséquent, je communiquerai la pétition en question au ministre des Finances (M. MacEachen), et j'y joindrai une lettre d'accompagnement.

[*Français*]

LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications) demande à présenter le bill C-55, intitulé «Loi modifiant la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 87, 162, 236, 937 et 1391.

[*Texte*]

LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE DE L'EST

Question no 87—**M. Cossitt:**

1. *a*) Quand ont débuté les travaux de réfection de l'édifice de l'Est, *b*) à combien se chiffrent les dépenses jusqu'à maintenant, *c*) quel était le montant prévu à l'origine, *d*) quelles sont les prévisions totales au moment où l'on prépare la réponse à la présente question?

2. Combien de pièces ou de bureaux y a-t-il dans l'édifice de l'Est et existe-t-il une liste indiquant l'utilisation prévue de chaque local après rénovation?

3. Quand prévoit-on l'achèvement des travaux?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):

1. *a*) Le premier marché pour des travaux de construction a été adjugé le 15 novembre 1976.

b) Le 17 avril dernier, les dépenses se chiffraient à $12,989,809.08.

c) $8,000,000. (janvier 1975—dollars constants).

d) $14,890,000. (dollars courants).

2. L'aile 1865 est la seule partie de l'édifice de l'Est où s'effectuent actuellement des travaux de rénovation.

Cette aile comprend:

Sous-sol

22 locaux à bureaux

3 salles de toilettes

30 locaux techniques*

5 halls d'entrée et salles d'attente

Rez-de-chaussée

1 salle de conférences

37 locaux à bureaux

3 salles de toilettes

6 locaux techniques*

7 halls d'entrée et salles d'attente

2e étage
36 locaux à bureaux
1 salle de conférences
5 salles présentant un intérêt historique et destinées aux expositions et aux cérémonies
4 salles de toilettes
6 locaux techniques*
3 halls d'entrée et salles d'attente
3e étage
16 000 pieds carrés de superficie utilisable—utilisation non spécifiée
6 locaux à bureaux
5 salles de toilettes
7 locaux techniques*
2 halls d'entrée et salles d'attente
*entreposage, mécanique, électricité et téléphone

REMARQUE
Le choix des locataires qui occuperont la partie rénovée de l'édifice de l'Est relève de l'Orateur de la Chambre des communes et du Président du Sénat.

3. Les principaux travaux de rénovation devraient être terminés le 31 août 1980. Le calendrier des travaux d'aménagement pour les locataires sera fixé dès que les exigences seront établies.

LE RECENSEMENT—LES NOMINATIONS POLITIQUES

Question nº 162—**M. Cossitt:**

1. Les députés seront-ils autorisés à nommer des personnes dont la candidature pourra être étudiée dans leur circonscription pour occuper diverses fonctions liées au recensement et *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, (i) cette autorisation sera-t-elle accordée à tous les députés quelle que soit leur allégeance (ii) se limitera-t-elle aux députés libéraux et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement adoptera-t-il comme politique de permettre aux représentants du Parti libéral dans les diverses circonscriptions d'avoir droit de regard sur ces nominations et, le cas échéant, pourquoi?

3. Le gouvernement songe-t-il à soustraire toute l'affaire à tout niveau politique et à exiger que les nominations soient faites au mérite et en fonction de la compétence?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Selon Statistique Canada: 1. On aura recours à plusieurs sources pour la désignation de candidats à des postes liés au recensement; et principalement au système de référence ministérielle. La désignation de candidats par des députés des partis de l'opposition sera autorisée.

2. Nous nous sommes toujours servis en principe d'une liste de personnes choisies par des députés du parti au pouvoir et par des représentants locaux comme source de candidats aux postes de commissaire au recensement. Cette pratique s'étant révélée extrêmement efficace et fructueuse, elle sera maintenue pour le recensement de 1981.

3. Les nominations sont faites, aux termes de la loi sur la statistique, selon le mérite et la compétence évalués au moyen d'examens écrits et d'entrevues.

LES PERSONNES À QUI L'ON A REFUSÉ DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE À CAUSE DE LEUR COMPÉTENCE LINGUISTIQUE

Question nº 236—**M. Herbert:**

1. Combien de personnes se sont vu refuser des prestations d'assurance-chômage ou ont cessé d'en recevoir parce qu'elles ne parlent qu'une des langues officielles?

2. Faut-il considérer comme non disponible pour le travail un bénéficiaire unilingue francophone qui déménage du Québec vers un petit village rural de la Colombie-Britannique où les seules possibilités d'emploi visent des ouvriers anglophones ou bilingues?

3. Quelle aide offre-t-on au travailleur disposé à élargir sa recherche d'un emploi, mais qui voudrait continuer à vivre avec son conjoint?

4. Combien de personnes à qui on a refusé des prestations d'assurance-chômage ou qui ont cessé d'en recevoir pour des raisons linguistiques ont recommencé à en recevoir?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Aucune personne «ne s'est vu refuser des prestations d'assurance-chômage ou a cessé d'en recevoir» à cause de ses compétences linguistiques.

2. La disponibilité pour exercer un emploi constitue toujours une question de fait qui doit être tranchée selon les circonstances propres à chaque cas. Ces circonstances peuvent être indépendantes de la volonté du prestataire ou peuvent avoir été délibérément créées par ce dernier. Un prestataire unilingue francophone pourrait être frappé d'inadmissibilité s'il pose certaines restrictions limitant sa disponibilité à une région où les seuls débouchés dans le genre d'emploi qu'il désire sont offerts à des travailleurs anglophones ou bilingues. Dans ce cas, l'imposition de l'inadmissibilité serait attribuable au fait que le prestataire a lui-même posé des restrictions limitant sa disponibilité, non à son incapacité à s'exprimer en anglais. Il va sans dire qu'un prestataire unilingue anglophone allant s'établir dans une localité où l'on parle uniquement le français serait assujetti aux mêmes conditions.

3. Si un Canadien va s'établir dans une région du Canada où la langue officielle de travail est autre que la sienne et qu'il ne puisse se trouver un emploi parce qu'il ne parle pas cette langue officielle, il peut être adressé à des cours de formation linguistique en vertu du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada. Cette formation a pour objet de permettre à ces personnes de se trouver un emploi dans la profession de leur choix ou tout autre emploi convenant à leurs aptitudes.

4. Sans objet.

STATISTIQUE CANADA—LA DIFFUSION DES DONNÉES

Question nº 937—**M. MacKay:**

Statistique Canada fournit-il à certains ministères, hauts fonctionnaires et conseillers politiques des renseignements spécifiques avant qu'ils ne soient publiés et, le cas échéant, *a*) quels ministères et hauts fonctionnaires en ont reçus, *b*) quelle série de publication est fournie, *c*) combien d'heures avant leur publication, *d*) y a-t-il des différences entre ces renseignements et ceux publiés par la suite?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada a pour règle de diffuser simultanément les statistiques officielles à tous les utilisateurs de données. Le gouvernement fédéral permet toutefois certaines exceptions à cette règle. Les procédures de diffusion préalable des données en restreignent la publication aux seules personnes qui en ont absolument besoin. Les ministres visés par les principales séries statistiques doivent être prêts dès la publication des nouvelles données à répondre aux questions tant de la Chambre des communes que de la presse. Pour permettre à un ministre de donner une réponse sans délai, les données statistiques sont mises à sa disposition peu avant leur publication par Statistique Canada.

Impôt sur le revenu—Loi

LES QUESTIONNAIRES ENVOYÉS PAR LE MINISTÈRE DES POSTES DANS LA RÉGION DE L'EST DE L'ONTARIO

Question nº 1391—**M. Cossitt:**

1. A-t-on fait parvenir à certains maîtres de postes de la région du district est de l'Ontario des questionnaires demandant, entre autres, le nombre de francophones demeurant dans la localité et, dans l'affirmative, *a*) qui a autorisé le questionnaire, *b*) quel en était l'objectif, *c*) a-t-il été envoyé dans des localités où il n'y a pas de francophones?

2. Le ministère des Postes a-t-il pour politique d'avoir le plus tôt possible des maîtres de postes bilingues et, plus particulièrement, les envoie-t-il dans des régions dont la population est essentiellement ou exclusivement anglophone?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): 1. Non.

2. Voici les circonstances qui déterminent la création de postes bilingues, pour les maîtres de postes aux Postes canadiennes:

quand il y a nécessité de fournir la surveillance aux employés des deux principales collectivités linguistiques du pays;

quand il y a nécessité d'offrir un service aux membres du public appartenant aux deux principales collectivités linguistiques du pays.

Dans les endroits où la majorité de la population est anglophone, des maîtres de postes bilingues y sont nommés seulement s'il y a une «demande importante» et qu'ils doivent offrir un service au public. Dans les endroits où la population est exclusivement anglophone, le ministère considère qu'en général, il n'y a pas nécessité de créer des postes bilingues du genre susmentionné.

[*Traduction*]

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

● (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFIANT LA LÉGISLATION ET ATTRIBUANT D'AUTRES POUVOIRS DE RECUEILLIR DES FONDS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 janvier, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, hier en participant au débat, j'ai exposé certains problèmes dont m'avaient parlé un certain nombre de personnes non seulement dans ma circonscription mais aussi ailleurs d'un bout à l'autre du pays lors de mes déplacements de l'an dernier. D'une manière générale on m'a fait part de ces préoccupations au sujet de l'impôt même avant les dernières élections. Les contribuables canadiens s'intéressent de très près à la façon dont le gouvernement redistribue ses recettes fiscales. Bien des gens nous posent des questions fort réfléchies au sujet des priorités du gouvernement. C'est ainsi qu'on m'a demandé quel serait le rôle futur du gouvernement dans la redistribution de l'impôt sur le revenu et d'autres impôts, et dans la gestion de l'économie, l'objectif étant d'accroître la productivité, d'assurer une meilleure répartition de la richesse et d'en arriver à stabiliser l'économie.

On m'a demandé pourquoi en 1950, l'impôt des particuliers ne représentait que 20 p. 100 des recettes totales et qu'en 1980 la part des particuliers s'élève à 37 p. 100, tandis qu'en 1950 les sociétés versaient 22.5 p. 100 des recettes de l'État alors qu'aujourd'hui leur part n'est que de 10.3 p. 100. On m'a aussi demandé pourquoi les contribuables étaient obligés non seulement de payer le prix d'une mauvaise administration publique mais aussi d'une gestion imprévoyante du secteur privé. Comme je le disais hier soir, les très grandes entreprises ont maintenant trouvé un moyen de s'indemniser de leurs mauvaises décisions administratives. Il semble que les entreprises ont trouvé une façon de recourir aux ressources publiques. Elles ont trouvé une voie d'accès au Trésor public et en plus de leur cotisation fiscale courante, les contribuables doivent payer le prix de mauvaises décisions prises par les conseils d'administration et les gestionnaires de grandes entreprises, dans bien des cas des multinationales.

Je suis convaincu que le gouvernement a un rôle à jouer pour orienter l'économie et coordonner l'activité de l'entreprise privée et du secteur public. Cette coordination est importante si nous voulons atteindre les objectifs que les Canadiens voudraient nous voir fixer et atteindre un jour.

La question qu'on pose le plus souvent est la suivante: comment se fait-il que lorsqu'une société multinationale éprouve des difficultés, elle peut s'adresser au gouvernement afin d'obtenir la clé du Trésor public et de puiser dans les fonds rassemblés grâce à l'impôt sur le revenu des particuliers sans s'engager à appliquer une politique et une stratégie économiques générales, à favoriser l'expansion au Canada ou à employer des Canadiens dans l'immédiat et plus tard? Il est très difficile de répondre à cette question parce que le gouvernement prend en effet de telles décisions et qu'il a tort à mon avis.

Si les Canadiens comptent demander au gouvernement, comme ce sera certainement le cas au cours des quelques prochaines années, de jouer un rôle plus important dans le domaine spéculatif en finançant des sociétés importantes et si le gouvernement compte réagir favorablement à ces demandes, et je ne veux pas laisser entendre qu'il devrait le faire chaque fois, il faudrait en même temps que les sociétés en cause s'engagent à faire le nécessaire pour garantir l'investissement des fonds publics.

J'ai toujours pensé que si nous dépensons l'argent des contribuables, nous devrions nous efforcer d'investir cet argent de façon rentable, comme le font les autres investisseurs. Puisque, dans bien des cas, le montant investi est important, avant de prendre la moindre décision, nous devrions tenir compte de la façon dont l'argent sera dépensé et du rendement que nous comptons en tirer, non seulement sur le plan monétaire, mais aussi du point de vue de la participation locale. Nous ne pouvons pas continuer à relever sans cesse les impôts des contribuables. Les gagne-petit et les travailleurs à revenu moyen du Canada paient déjà largement leur part. Dans certains cas, ils paient beaucoup plus que leurs moyens ne le leur permettent. Par conséquent, le gouvernement ne devrait pas leur demander de travailler comme ils le font pour le revenu qu'ils obtiennent et de payer en outre des impôts que le gouvernement remettra éventuellement à des sociétés mal gérées au départ.

Nous constatons actuellement que dans certains secteurs, les cadres décisionnaires des sociétés exerceront de fortes pressions afin d'inciter le gouvernement à leur consentir d'autres concessions fiscales, une allocation pour épuisement plus élevée, un taux plus rapide d'amortissement ou une modification des règles du jeu pour répondre aux désirs sinon aux besoins de ces sociétés. Vous ne serez pas étonné, j'en suis certain, monsieur l'Orateur, de savoir que ce qui me préoccupe vivement est l'industrie automobile et la situation dans laquelle elle se trouve à l'heure actuelle.

Les représentants de l'industrie automobile ne comparaîtront pas devant un sous-comité du Sénat aujourd'hui à cause de l'inauguration mais ils y comparaîtront demain et présenteront au gouvernement américain des propositions d'assistance qui, nous l'espérons, parviendront à rajeunir l'industrie aux prises avec de graves difficultés. Lorsque cette requête sera présentée au gouvernement américain, l'industrie sera priée de prendre de fermes engagements auxquels elle ne pourra se soustraire sans autorisation.

Je me prends à songer que les mêmes représentants de l'industrie viendront ici un jour, mais pas pour comparaître devant un comité parlementaire. Ils seront reçus à huis clos par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). Ils auront des tête-à-tête au coin du feu pour discuter comment le gouvernement peut accorder d'autres deniers publics à ces sociétés afin de leur venir en aide. A mon avis, ces représentants devraient comparaître d'abord devant un comité de la Chambre. A mon avis, il faudrait leur demander de répondre à certaines questions fondamentales sur la nature de leur industrie afin que, lorsqu'on nous demande d'imposer de plus en plus lourdement les citoyens, de prélever une plus grosse part de leurs revenus pour subventionner cette industrie, nous possédions les réponses aux questions suivantes: pourquoi une telle différence entre le prix d'une automobile au Canada et le prix de cette même automobile aux États-Unis?

● (1520)

Pourquoi, au lieu d'intensifier leur production et de réduire ainsi leurs prix unitaires ont-ils augmenté ces derniers, cherchant ainsi à récupérer beaucoup plus qu'ils n'espèrent en récupérer sur le dos des consommateurs américains? En agissant ainsi, ils auraient donné des emplois aux travailleurs et permis aux consommateurs canadiens de souffler un peu. Il me semble essentiel d'obtenir la réponse à ces questions avant de commencer à accorder des concessions, des subventions, des prêts et à aider à restructurer l'économie.

J'ignore si vous le savez, monsieur l'Orateur, mais je pensais que cela vous intéresserait, sachant que cette question vous tient à cœur. L'année dernière, le prix moyen de l'automobile moyenne achetée par le Canadien moyen a augmenté énormément. Cette année, au Canada, les prix ont augmenté en moyenne de 36 p. 100 par rapport à l'année dernière. On peut difficilement croire que l'industrie automobile fait tout ce qu'elle peut pour augmenter ses ventes, pour inciter le consommateur à acheter ses produits, augmentant ainsi sa productivité, sa capacité de production, ce qui aurait permis de créer davantage d'emplois dans la province. Si elle l'avait fait, cela aurait entraîné une augmentation générale des achats de biens de consommation.

Cette hausse de prix est ressentie par tous les consommateurs nord-américains. Cette année, les automobiles American Motors ont augmenté en moyenne de 34 p. 100 par rapport à l'année dernière. Pour les automobiles Chrysler, la hausse atteint 28 p. 100. Elle atteint 40 p. 100 pour les voitures Ford. La société General Motors a augmenté ses prix de 35 p. 100, sauf pour les Cadillac. Il s'agit des prix au Canada.

La différence entre le prix des automobiles au Canada et aux États-Unis est assez stupéfiante. La différence que l'industrie automobile juge nécessaire—et je me demande comment elle en est arrivée là—est considérable. Au Canada, une automobile nord-américaine coûte en moyenne $7,061 alors qu'aux États-Unis la même voiture se vend $6,187. Cela donne une différence de 14.2 p. 100. Et il s'agit de la même voiture. Dans certains cas, les prix sont considérablement plus forts.

Monsieur l'Orateur, si les gens se préoccupent à ce point du programme de dépenses du gouvernement et du fardeau fiscal qu'il leur faut assumer, c'est que non content de leur communiquer ces renseignements, le gouvernement leur annonce qu'il continue d'augmenter les impôts et de faire la charité, sous une forme ou une autre, à ces mêmes sociétés. Il nous faut nous pencher sur cet état de choses, et absolument découvrir pour quelles raisons il existe un tel écart entre le prix de deux voitures fabriquées par passablement la même population active, avec les mêmes niveaux de production et la même capacité de base de manufacturer des véhicules presque identiques. Pourquoi existe-t-il un écart aussi exorbitant entre le prix exigé pour une voiture au Canada et celui exigé aux États-Unis?

Les citoyens sont en droit de s'attendre à ce que le gouvernement se penche sur la question. Il incombe aux députés, entre autres responsabilités, de connaître la réponse à ces questions. Par conséquent, dans la même mesure, il incombe au gouvernement d'expliquer aux députés ces écarts et d'autres qui existent, avant de prendre des décisions concernant la distribution des deniers des contribuables pour quelque fin que ce soit.

Je tiens à dire au ministre des Finances (M. MacEachen) que les programmes proposés par le gouvernement me font perdre tout espoir. Je n'arrive pas à en comprendre le raisonnement. Hier, j'ai assisté à la conférence de presse donnée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre du Travail (M. Regan) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). A cette conférence, les trois ministres ont eux aussi décidé qu'il serait opportun de dépenser une plus grande tranche de nos deniers. Ils ont décidé que le niveau de l'impôt sur le revenu demeurerait au moins aussi élevé qu'en ce moment afin de pouvoir disposer de quelque 350 millions de dollars d'ici les trois prochaines années, somme qu'ils comptent dépenser à divers programmes.

Je ne contesterai pas l'utilité de tous ces programmes, car ce serait ridicule. Certains d'entre eux sont nécessaires, et je puis le comprendre. Toutefois, j'avoue ne pas voir comment tous mes concitoyens canadiens y auront un égal accès. Je ne vois pas comment on décidera quelles municipalités profiteront de ces programmes et quelles autres ne recevront rien.

Il me paraît évident, ainsi qu'à toute personne qui comprend le moins du monde notre situation économique, que le pays compte certainement plus de six municipalités lesquelles, en ce moment, sont gravement affligées par l'acuité récente du chômage. Pourtant, il est question d'assister cinq ou six municipalités par année, pendant trois ans. On doit se demander lesquelles exclure? Par exemple, Brantford en fait-elle partie? Et Sept-Îles ou Sydney? Quelles localités en bénéficieront? La décision se fera-t-elle sur une base géographique? Faudra-t-il être député libéral pour y avoir accès? Je ne le penserais pas et, j'espère bien que non. Mais on se pose ces questions parce qu'il n'y a pas de critère précis pour prendre des décisions.

Quand j'examine ce programme je vois qu'il est conçu exactement comme les autres programmes gouvernementaux l'ont été au moins depuis aussi longtemps que je m'intéresse au gouvernement. Pour ce qui est des programmes spéciaux d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, que l'on appelle de nouvelles mesures d'assistance industrielle, ils s'adresseront d'abord aux entreprises des collectivités désignées qui rencontrent des difficultés soit à cause d'un ralentissement de la vente de leurs produits sur le marché ou à cause de méthodes de production inefficaces et peu concurrentielles. Comme je l'ai dit hier soir, on dirait que nous récompensons la mauvaise gestion. Si une personne vient nous dire: «Je n'ai pas été efficace, puis-je avoir de l'argent?» C'est elle qui en reçoit. J'ai peine à croire que ce soit la bonne façon de s'y prendre. Mais c'est la première préoccupation.

On s'intéresse ensuite aux entreprises de la localité qui voudraient prendre de l'expansion et profiter des occasions qui se présentent sur les nouveaux marchés ou ceux qui sont en expansion. Cela semble assez raisonnable hormis qu'il existe présentement au Canada un problème fondamental auquel nous devons tous faire face, à savoir que nous ne fonctionnons qu'à 75, 76 ou 77 p. 100 de notre capacité de production, selon le mois choisi. Notre capacité inutilisée se situe entre 22 et 25 p. 100. Sûrement, le bon sens nous dit que nous devrions tâcher de trouver des débouchés pour la capacité non utilisée. On devrait d'abord s'efforcer de trouver de meilleures méthodes de vente sur le marché intérieur et fournir de l'aide pour trouver de nouveaux marchés extérieurs. Nous pourrions ainsi utiliser à bon escient la capacité de production dont nous ne tirons pas parti.

Dans les programmes, il est question d'entreprises qui ne sont pas situées dans une collectivité désignée mais qui veulent s'y établir en achetant une entreprise qui s'y trouve déjà ou en fusionnant. Une telle initiative peut être intéressante ou non selon les cas. Pour le savoir, il faut absolument calculer les profits et les pertes et l'entreprise qui s'intéresse à une fusion ou à un achat le fera certainement, avec ou sans l'aide du gouvernement. En fait, s'il se présente une occasion de réaliser des profits dans ce domaine, elle la saisira.

Enfin, monsieur l'Orateur, je sais que ce que le ministre a dit hier vous intéressera. On lui a demandé s'il s'agissait de subventions ou de prêts et il a répondu qu'il ne s'agissait ni de subventions ni vraiment de prêts. Ce qui est prévu en fait, c'est que «les dispositions relatives au remboursement négocié s'appliqueraient aux cotisations». Cela signifie qu'il s'agira d'un prêt si vous réussissez, d'une subvention si vous échouez. C'est tout à fait stupide car rien ne nous permet de savoir si l'affaire se soldera par une réussite ou un échec, nous n'avons pas notre mot à dire sur la façon dont la société procèdera et notre seul rôle au niveau des décisions se limite à l'octroi des fonds.

● (1530)

Je tiens à dire que nous devrions imposer des dispositions beaucoup plus strictes concernant la déclaration lorsque nous utilisons l'argent du contribuable. Cette déclaration doit être faite devant un comité qui a la possibilité d'examiner, s'il le juge nécessaire, les structures financières et économiques de la société en cause. Il faut vérifier régulièrement si la société respecte bien ses engagements, si elle emploie des personnes comme elle l'a dit et il faut prévoir une façon de recouvrer les fonds au cas où elle ne les respecterait pas.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur la question, monsieur l'Orateur; j'ajouterai simplement que les Canadiens s'inquiètent de l'impôt sur le revenu qu'ils doivent payer, de ce que le gouvernement ne gère pas bien l'argent de leur impôt, et du fait que le secteur privé a réussi à s'approprier une part sans précédent des impôts payés par les particuliers, ce qui mérite une attention particulière de la part de la Chambre. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances ferait bien de consacrer quelque temps à l'examen des critères relatifs aux dépenses et à la perception des impôts.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci, monsieur l'Orateur. J'ai écouté avec plaisir la déclaration du député qui m'a précédé, car il a soulevé un certain nombre de questions cruciales à propos des généralités de ce bill. Je ne partage pas son point de vue dans tous les cas, mais il a sans nul doute abordé certaines questions tout à fait justes et pertinentes dans le contexte général de la législation fiscale. J'aimerais pouvoir en dire autant d'un député qui a pris la parole l'autre soir et qui a réussi à dire au sujet des modifications apportées à la loi fiscale à peu près ceci: «Le bill détruira nos langues communes, notre respect des institutions démocratiques et les fondements mêmes de la démocratie.» Je ne suis absolument pas d'accord avec cette vision apocalyptique des objectifs de ce bill fiscal et j'aimerais plutôt signaler encore une fois l'apport fait par le député qui m'a précédé, dont les remarques étaient des plus constructives.

De toute façon, mon intention est de traiter cet après-midi des deux parties du bill qui ont un rapport direct avec l'industrie pétrolière. J'ai l'intention de le faire dans l'ordre fixé par les Procès-verbaux du 12 janvier.

Les trois premiers articles du bill C-54 ayant un rapport avec l'industrie pétrolière, les articles nos 26, 27 et 28, sont simplement repris du budget présenté en décembre 1979 par le gouvernement précédent. Ces trois articles étant demeurés caducs à la défaite du budget qui a entraîné la chute du gouvernement, mais on les retrouve ici dans le bill C-54 pour matérialiser l'engagement pris. Ils modifient la déduction des frais d'acquisition de terrains pétroliers et gaziers, qui était de 30 p. 100 au maximum, en la fixant à 10 p. 100 par année avec application dégressive. Nous espérons, comme l'opposition officielle, que cette mesure aura pour effet de ralentir la surenchère sur les terrains à sous-sol exploitable et de permettre ainsi à l'industrie pétrolière de consacrer une part plus large de ses ressources aux travaux d'exploration et de développement. Je ne puis bien sûr promettre que tel sera le résultat de cette partie du bill C-54, mais c'est en tout cas l'objectif que nous poursuivons comme le gouvernement précédent, et j'espère que les députés de ce parti lui conserveront leur faveur.

En ce qui concerne les autres articles du bill qui concernent les questions énergétiques, je mentionnerai les articles nos 44, 81 et 83 dont je dirai simplement qu'ils ont pour but de fermer la porte à d'éventuelles évasions fiscales. Nous savons tous quelle imagination déploient à l'occasion les contribuables désireux de se soustraire à l'impôt, et ces trois dispositions ont pour but d'empêcher certains abus, abus hypothétiques du moins.

Cinq autres articles du bill, les articles nos 90, 92 93, 94 et 95 concernent également l'industrie pétrolière canadienne et sont plus lourds de conséquences que les trois que je viens de mentionner. Pour cette raison je vais les examiner de plus près. Ils correspondent à la volonté du gouvernement d'économiser, de remplacer l'énergie renouvelable, deux détails du programme énergétique national auxquels on n'a pas encore accordé suffisamment d'attention à mon avis. Je dirai même que la réalisation d'ici à la fin de la décennie de l'autosuffisance pétrolière dépendra dans une large mesure de la réussite du programme d'économie et de substitution visé par ces articles du projet de loi à l'étude.

Les députés ne doivent pas oublier que deux objectifs importants de notre programme énergétique, en plus d'une production accrue, visent à économiser le pétrole dans notre pays et à y substituer des formes d'énergie plus abondantes. A ce chapitre, les députés se souviendront que notre but est de réduire d'ici à 1990 notre consommation de pétrole à 10 p. 100 de toute l'énergie consommée sur le marché intérieur, dans le commerce et l'industrie. Ces deux programmes ont été conçus pour permettre au secteur privé de nous aider à réaliser ces objectifs. Ces deux programmes sont, évidemment, le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes.

Le premier de ces deux programmes, le Programme canadien de remplacement du pétrole, accorde aux propriétaires jusqu'à $800 pour les rembourser de la moitié de ce qu'il leur en coûtera pour substituer au pétrole d'autres formes d'énergie, notamment et surtout le gaz naturel, mais aussi, dans beaucoup de régions du pays, l'électricité, le gaz propane, le bois, et peut-être même un peu plus tard, l'énergie solaire et d'autres formes d'énergie encore peu usitées.

● (1540)

Par ailleurs, le PITRC est la principale initiative en vertu de laquelle le gouvernement fédéral verse de l'argent à nos concitoyens pour les aider à isoler leur maison. Actuellement, la consommation domestique représente 15 p. 100 de notre consommation énergétique totale. Le programme énergétique national prévoit l'augmentation des crédits du PITRC et les porte de 195 millions de dollars au cours de la dernière année financière à 265 millions de dollars en 1981-1982.

Je tiens à signaler aux députés la progression rapide du budget du PITRC. Ce programme n'a pas échappé aux difficultés inhérentes à son expansion; toutefois, il a connu un vif succès, comme en témoigne l'augmentation du nombre des bénéficiaires. Ainsi, au cours de l'année financière 1977-1978, l'État n'avait reçu que 15,000 demandes de subventions, alors qu'on prévoit qu'il va en recevoir 500,000 au cours de l'exercice financier 1981-1982, prestation qui devrait lui coûter environ 265 millions de dollars. Cela représente une hausse importante et cela prouve bien le succès de ce programme dont le bill à l'étude aujourd'hui rehausse par ailleurs l'importance.

Sans doute les députés savent-ils que ce programme essentiel de conservation vise tout d'abord à isoler de nouveau au moins 70 p. 100 des maisons canadiennes construites avant le 1er septembre 1977, et ensuite à réduire d'un tiers les dépenses énergétiques encourues pour chauffer les aires de ces résidences.

A l'instar sans doute de tous les autres députés, nous estimons que ce programme a remporté un éclatant succès, mais il est appelé à remplir un rôle plus grand encore à l'avenir, et c'est pourquoi la charge de la politique et du contrôle financier du PITRC sera transférée de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à compter du 1er avril. Cela devrait permettre au gouvernement d'insister sur l'aspect conservation de l'énergie, de son programme de préférence à ce que l'on aurait pu considérer comme l'aspect plus restrictif des codes et des exigences de construction de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je signale cependant que la Société continuera d'effectuer les paiements et de procéder à l'inspection de l'isolation une fois les travaux parachevés.

Les députés savent peut-être que seules les maisons construites avant 1961 donnent droit présentement à des subventions sous le régime du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC). Le gouvernement songe cependant à étendre éventuellement le programme à toutes les maisons construites avant septembre 1977. Le fait est cependant que ce n'est encore qu'une bien faible proportion de l'ensemble des résidences qui pourraient être isolées qui l'ont été à l'heure actuelle, et on s'applique maintenant à améliorer les maisons construites avant 1961 pour qu'elles répondent aux normes voulues.

L'article 90 du bill de voies et moyens dont la Chambre est saisie modifie l'article 12(1) de la loi de l'impôt sur le revenu et sollicite l'approbation du législateur pour ces deux importants programme de conservation et de conversion énergétiques, le PITRC et le programme de substitution du pétrole. Au lieu d'offrir ces programmes uniquement aux gagne-petit répondant à certains critères de sélection, le gouvernement a décidé de les offrir à tous les Canadiens sans distinction de revenu, ce qui constitue la façon la plus équitable et la plus efficace d'appliquer ces mesures de conservation qui représentent un des points saillants de l'ensemble du Programme énergétique national. Par ailleurs, comme le bill l'indique, les octrois aux termes de ces deux programmes doivent être déclarés comme revenu aux fins du fisc.

Passons maintenant à l'article 92 du bill de voies et moyens. Ici, on cherche à encourager les particuliers et les sociétés opérant hors du secteur pétrolier à investir dans les travaux de prospection du pétrole et du gaz. En fait, par l'article 92, le particulier ou la compagnie est autorisé à déduire les dépenses d'exploration de son impôt. Les députés le savent sûrement: cette disposition existe depuis 1976, mais le présent article en prolonge l'application.

Quant à l'article 93, j'aimerais m'y arrêter un instant vu son importance réelle pour l'industrie pétrolière. A mon avis, il prouve la souplesse du gouvernement dans la poursuite de ses objectifs énergétiques. Nous avons donc ici un élément du programme énergétique national déposé à la Chambre le 28 octobre. La modification en cause est le résultat des instances présentées par le secteur privé qui joue un rôle de premier plan dans la réalisation de nos objectifs énergétiques.

Nous avons entendu dire, à la Chambre et ailleurs, que le programme énergétique national attribue une trop grande importance au rôle de l'État. Il est certain, ainsi que le président de la compagnie Imperial Oil l'a déclaré l'autre jour, que les gouvernements de tous les pays sont appelés à jouer un rôle directeur de plus en plus important en matière d'approvisionnement énergétique. Cela n'empêchera pas le secteur privé de jouer un rôle très important dans le développement de notre pays sur le plan énergétique et cet amendement est bien le reflet des instances que le secteur privé a présentées au gouvernement. Nous avons pu constater que la défense des intérêts du privé peut s'accommoder du cadre constitué par notre politique énergétique nationale d'ensemble.

Le programme énergétique national avait eu l'effet imprévu de restreindre la définition des dépenses de prospection pétrolière. Nous venons d'élargir la définition, de l'assouplir si vous préférez, afin que le secteur privé puisse déduire cette catégorie de frais. C'est ainsi que les forages infructueux donneront droit à la déduction de frais de prospection. Les députés que la question intéresse voudront bien se reporter aux pages 78 à 90 du bill. Ils constateront qu'il contient une modification qui a reçu un accueil favorable de la part du secteur privé car il lui permet ainsi de souscrire au but du gouvernement qui est d'atteindre nos objectifs communs sur le plan énergétique.

En passant, je vous ferai remarquer que le gouvernement tente aussi d'intégrer la taxe de 8 p. 100 sur les recettes pétrolières et gazières au système des subventions d'encouragement afin d'assouplir le plus possible le programme pour l'industrie pétrolière. Voilà encore un bon exemple, je crois, de la bonne volonté du gouvernement à l'égard des suggestions pratiques provenant de l'industrie pétrolière.

L'article 94 du bill des voies et moyens est une autre mesure qui vise à stimuler au Canada la prospection et la découverte de nouvelles ressources énergétiques. Permettez-moi simplement d'expliquer cette disposition ou, plutôt, de l'illustrer par un exemple. Supposons qu'un exploitant me propose de participer à sa caisse de forage. Disons que je lui ai remis $1,000 le 1er décembre pour des activités de prospection, mais que l'exploitant n'utilise pas cet argent avant cinq ans, par exemple. Aurais-je alors le droit de déduire ce montant comme dépense de prospection cette année-là? Évidemment pas. La dépense ne devrait être déductible que l'année où débutent les travaux de forage en question, et l'article 94 du bill a été modifié afin de garantir qu'il en soit bien ainsi.

L'article 95, par contre, est la suite logique du programme d'encouragement à l'industrie pétrolière, qui met à la disposition de celle-ci toute une gamme de primes ou de subventions en espèces pour qu'elle mette en valeur les richesses naturelles nationales. Ce faisant, ce programme favorise une plus grande main-mise canadienne sur ce secteur. Les sociétés canadiennes comme les sociétés étrangères qui opèrent sur les terres du Canada ou dans les zones encore inexploitées peuvent recevoir des réductions pour épuisement équivalant à un tiers des dépenses d'exploration. Toutes les entreprises qui réalisent des projets concernant le pétrole synthétique ou tertiaire et le traitement du pétrole brut bénéficient elles aussi des mêmes avantages. Par ailleurs, les sociétés contrôlées à au moins 50 p. 100 par des intérêts canadiens pourront bénéficier de subventions pouvant atteindre 15 p. 100 des coûts d'exploration sur les terres provinciales et 50 p. 100 sur les terres du Canada. Quant aux entreprises contrôlées à 75 p. 100 par des capitaux canadiens, elles pourront bénéficier de subventions couvrant 35 p. 100 des coûts d'exploration sur les terres provinciales et 80 p. 100 sur les terres du Canada. Les subventions au développement de 10 p. 100 et de 20 p. 100 respectivement s'appliqueront aux sociétés canadiennes qui effectuent des dépenses pour la mise en valeur du pétrole synthétique ou tertiaire et le traitement du pétrole brut.

● (1550)

Maintenant que le gouvernement a décidé d'aller de l'avant et d'accorder des avantages financiers aux entreprises pétrolières, il faut éviter le double emploi avec les programmes d'encouragement provinciaux. Permettez-moi de donner un exemple. Supposons qu'une société ou qu'une entreprise pétrolière décide d'effectuer en Alberta des travaux de forage coûtant un million de dollars. Le gouvernement provincial lui accorde $400,000 et le gouvernement fédéral $350,000. Par conséquent, l'entreprise ne dépense que $250,000. Mais en plus, elle peut déduire un million de dollars aux fins d'impôts. Supposons, comme il est sans doute raisonnable de le faire, que son palier d'imposition est de 50 p. 100; l'entreprise peut donc diminuer son montant d'impôt de $500,000. Cela veut dire que les gouvernements fédéral et provincial ont versé à l'entreprise 1.25 million de dollars pour des travaux de forage qui ont coûté un million de dollars.

La disposition du bill des voies et moyens dont nous sommes saisis permet d'éviter des situations de ce genre en obligeant l'entreprise à défalquer des dépenses admissibles le montant d'aide qu'elle a reçu d'un autre niveau de gouvernement.

Les modifications que je viens de relever dans les articles de la motion des voies et moyens qui traitent de l'industrie pétrolière représentent pour ainsi dire les aspects secondaires de notre politique énergétique globale, mais ils n'en reflètent pas moins un progrès dans la mise en œuvre du programme. Le bill C-48, dont le comité des ressources nationales est saisi, porte sur l'exploration et la mise en valeur des terres du Canada. Ces amendements-ci contribuent à encourager tant le maintien de l'offre que la restriction de la demande, par tout le Canada et ils représentent donc une partie importante de toute notre politique énergétique.

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, j'aimerais tout simplement signaler que la politique énergétique témoigne d'une gamme d'objectifs tels que la canadianisation, la sécurité de l'approvisionnement et la conservation. Il faut aussi y voir l'expression, en termes concrets, de l'idée selon laquelle les investisseurs ont droit à un profit raisonnable sur leurs placements, mais que les profits excessifs ne seront pas autorisés. Cette politique et, en fait, la motion des voies et moyens dont nous sommes saisis indiquent bien clairement que les droits de propriété doivent être respectés, mais que le taux de redevances ne doit pas être excessif.

En présentant le Programme énergétique national, de même que les mesures législatives que nous avons débattues dernièrement dans le bill C-48 et la motion des voies et moyens dont nous parlons, le gouvernement a voulu équilibrer les nombreux facteurs de toute l'équation énergétique au Canada. J'espère que d'autres députés traiteront de ces aspects mais, de toute façon, ayant signalé les aspects du bill qui se rapportent à l'industrie pétrolière, j'espère que la Chambre y verra un exemple de plus de la détermination du gouvernement à encourager le secteur privé à conserver le pétrole et le gaz ainsi qu'à en découvrir d'autres sources au profit de tous les Canadiens.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je me rappelle qu'il y a quelques années, à l'époque où l'honorable John Turner était ministre du Revenu national, la Chambre étudiait en comité plénier la loi de l'impôt sur le revenu. Des députés de ce côté-ci de la Chambre avaient demandé au ministre de modifier l'une des dispositions, et le ministre avait consenti à présenter l'amendement le lendemain. Il s'agissait d'un amendement assez simple et on croyait qu'il pourrait tenir dans un seul paragraphe. A notre grande étonnement, toutefois, l'amendement que le ministre a présenté le lendemain avait deux pages et demie de long et était libellé de telle façon que nous n'étions même pas sûr qu'il s'appliquait à la situation qu'il était censé prévoir.

Je connais celui qui avait rédigé cette disposition et je l'ai appelé pour lui faire des reproches au sujet du texte verbeux, entortillé et quasi-incompréhensible. Je lui ai fait remarquer que l'amendement aurait pu être rédigé en des termes beaucoup plus simples. Il m'a répondu que parce que le ministère avait recours à des ordinateurs, la rédaction des lois devait se conformer à certaines formules arithmétiques ou algébriques que l'ordinateur comprenait.

La situation n'a pas changé, car à l'heure actuelle nous étudions un projet de loi de 200 pages renfermant des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu que seul un ordinateur puisse comprendre. Néanmoins, à titre de député, nous sommes chargés de nous prononcer sur ces modifications et les contribuables qui sont touchés doivent les interpréter eux-mêmes ou retenir à grands frais les services d'avocats ou de comptables pour interpréter ce qui devrait être une très simple disposition.

Je dis au ministre, par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, qu'il serait peut-être opportun de rédiger une nouvelle loi de l'impôt sur le revenu non pas à l'intention des ordinateurs mais à celle des contribuables canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Neil: La loi doit être rédigée en termes populaires et non techniques, afin que les Canadiens puissent la comprendre. Non seulement la mesure législative est compliquée parce qu'elle est adaptée aux ordinateurs lesquels ont entièrement dépersonnalisé notre régime fiscal. Il devient de plus en plus difficile pour les contribuables de recevoir des explications au sujet de leurs cotisations.

● (1600)

Par exemple, il était assez simple naguère, au moins en Saskatchewan, quand on avait un problème ou qu'un client faisait face à un problème de téléphoner au bureau régional de l'impôt à Regina. On pouvait soumettre le problème et en général dans l'espace de quelques minutes on recevait une explication. Lorsque le problème était plus compliqué on pouvait prendre rendez-vous par téléphone avec le bureau de perception. On pouvait alors se rendre à Regina où les employés des contributions se montraient accueillants. Après s'être entretenu avec le contribuable, l'employé retirait les dossiers nécessaires pour les consulter. En général, le problème était réglé parce que les dossiers se trouvaient à Regina.

Il reste encore des bureaux à Regina et à Saskatoon, mais les dossiers sont à Winnipeg; ils ont été centralisés. Inutile d'aller voir un cotiseur à Regina ni de lui téléphoner parce qu'il n'a pas les dossiers. On doit écrire à Winnipeg et si le cotiseur de Regina en fait la demande, le dossier peut lui être envoyé deux à six semaines plus tard.

L'autre jour, j'ai téléphoné à un ami qui est avocat et je lui ai demandé ce qu'il pensait de la loi de l'impôt sur le revenu. Il m'a dit qu'il fallait des semaines et parfois des mois pour obtenir un simple certificat de décharge fiscale relatif à une succession. A l'entendre, si un particulier joignait à sa déclaration d'impôt une lettre demandant l'émission d'un certificat de décharge, cette lettre était apparemment détachée de la déclaration à son arrivée à Winnipeg et envoyée dans un service autre que celui auquel on transmettait la déclaration, et ces deux services ne communiquaient jamais entre eux. Selon lui, le requérant devait parfois revenir à la charge par écrit à deux ou trois reprises pour obtenir son certificat de décharge pour fins d'impôt.

Le ministre a-t-il envisagé de demander à quelques inspecteurs chevronnés du ministère d'aller s'entretenir de toutes ces questions avec des avocats et des comptables qui s'en occupent tous les jours. Il me semble que certains inspecteurs de haut niveau pourraient formuler d'excellentes recommandations après avoir consulté ces experts en vue d'accélérer les questions d'évaluation et de s'occuper des déclarations d'impôt des contribuables de notre pays.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de ce bill, mais il y a une ou deux questions sur lesquelles j'aimerais revenir. Je constate avec plaisir que le gouvernement a décidé d'abroger les articles 74(3), 74(4) et 74(5). L'article 74(3) interdisait en particulier, à un contribuable de déduire de son revenu imposable le montant du salaire ou des gages qu'il versait à son conjoint sauf si le contribuable en question s'était incorporé auquel cas c'était parfaitement légal. Les juristes, comptables et contribuables ne pouvaient jamais comprendre la magie de la constitution en société. Comment, sous prétexte qu'on avait constitué une société, pouvait-on déduire de son revenu imposable le salaire que l'on versait à sa femme alors que quand on n'était pas incorporé on ne pouvait pas le faire. Depuis des années, le gouvernement et les pouvoirs fiscaux ont barré la route à ce changement. Ce n'est que grâce aux pressions que les députés de l'opposition officielle ont exercées qu'il a pu avoir lieu. C'est un changement qui aura l'heur de plaire aux petits patrons et aux agriculteurs de toutes les régions de notre pays.

Cependant, je constate avec regret que le bill n'apporte aucun allègement dans le cas des gains de capital. Le budget progressiste conservateur de décembre 1979 renfermait une disposition prévoyant un certain allégement pour les agriculteurs. Elle fut bien accueillie, même si elle n'allait pas aussi loin que certains d'entre nous l'auraient souhaité. Malheureusement, ce budget n'a jamais été adopté. Je me souviens toutefois qu'au cours de la campagne électorale de 1980, les candidats du parti libéral, sans doute poussés par le désir de se rendre populaires et de gagner des votes, ont convoqué une conférence de presse à Regina à grand renfort de publicité. Certaines huiles du parti qui étaient là en ont profité pour annoncer ce que le parti ferait s'il était porté au pouvoir. Il devait par exemple doubler les voies du réseau ferroviaire, mais personne n'a jamais cru que c'était sérieux. Peut-être était-ce sérieux, mais les producteurs et les autres Canadiens de l'Ouest savaient que c'était une idée folle.

M. Mazankowski: C'était une idée folle dans la bouche d'un fou.

M. Neil: Personne n'a pris cela au sérieux; mais ce que les gens de l'Ouest ont pris au sérieux, c'est l'engagement des candidats libéraux, s'ils étaient portés au pouvoir, de hausser la valeur au jour d'évaluation du 1er décembre 1971 à 1974. Ni le budget ni le bill à l'étude ne prévoient quoi que ce soit à cet égard. Il semble que les changements promis par le gouvernement ne seront jamais apportés.

L'année dernière, quand le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a déposé son budget, il a en même temps déposé un Livre blanc intitulé «Étude du régime fiscal des gains en capital au Canada». C'est un document intéressant, mais en le lisant, on a l'impression que les auteurs voudraient que la totalité des gains en capital soient grevés d'impôt plutôt que la moitié comme c'est le cas maintenant et peut-être aussi que l'on rétablisse l'impôt sur les biens transmis par décès ou les droits successoraux, qui avaient été supprimés quand l'impôt sur les gains en capital a été instauré en 1972. Qu'est-ce que dit le Livre blanc? Je voudrais lire quelques extraits des conclusions qui figurent à la page 57. Voici comment commence le chapitre des conclusions:

> L'imposition des gains en capital est un élément important du système d'impôt sur le revenu. Les gains en capital accroissant la capacité contributive . . .

On trouve ensuite plus loin:

> Le régime fiscal actuel des gains en capital est imparfait à divers égards. Leur imposition à la moitié seulement du taux applicable aux autres revenus, ainsi que les autres avantages fiscaux qui abaissent leur taux effectif d'imposition, est contraire au principe de l'équité fiscale . . .

Et encore un peu plus loin:

> Le fait que les gains soient imposés lorsqu'ils sont réalisés, plutôt qu'à mesure qu'ils sont courus, incite les contribuables à conserver un avoir particulier plus longtemps qu'il ne serait peut-être économiquement souhaitable.

Plus bas, on trouve ceci:

> Un certain nombre de défauts seraient éliminés si le Canada imposait entièrement tous les gains en capital à mesure qu'ils sont courus.

● (1610)

A la lecture de ce document, il me semble que c'est un pas vers l'imposition à 100 p. 100 des gains en capital. Examinons ce qui s'est passé depuis que l'on a instauré l'impôt sur les gains en capital, en 1972. Les dépenses gouvernementales ont augmenté rapidement. Notre budget est passé de quelque 16 milliards de dollars à plus de 50 milliards. Le taux d'inflation a également connu une hausse rapide, passant d'environ 8 p. 100 à 10 p. 100 par année.

Si l'on met de côté les gains réalisés en bourse, on constate que, de façon générale, la valeur des biens a augmenté au même rythme que l'inflation. Les biens immeubles, notamment les terres agricoles, ont vu leur valeur augmenter de 300 p. 100, 400 p. 100 ou 500 p. 100. Mais il s'agit là d'une hausse inflationniste, et non pas d'une hausse de la valeur réelle. Nous nous retrouvons donc avec un impôt sur l'inflation au lieu d'un impôt sur les gains en capital.

Je m'inquiète des répercussions de cet impôt sur les terres agricoles et les petites entreprises. En effet, il contribue pour une grande part à gonfler déraisonnablement la valeur des terres, simplement parce qu'à chaque fois qu'un agriculteur tente de vendre un lopin de terre, il calcule d'abord ce qu'il devra payer en fait d'impôt sur les gains en capital, et il ajoute ce chiffre au prix de vente de sa terre. Il suffit que l'agriculteur obtienne ce prix pour ses terres pour que ce montant devienne le prix de référence de toutes les terres agricoles de la région. Lorsqu'un autre agriculteur de la région décide de vendre, il se pose la même question et détermine sa plus-value en capital d'après le prix de vente des terres agricoles avoisinantes et ajoute ce montant au prix qu'il demande. Et c'est ainsi que le prix des terres poursuit son ascension inexorable.

A coup sûr, les fonctionnaires chargés de l'impôt et certains membres du gouvernement allégueront qu'il existe des dispositions de roulement dont l'agriculteur peut se prévaloir. Ainsi, si un agriculteur vend son exploitation à un de ses enfants au prix établi le jour de l'évaluation ou s'il lègue sa propriété à sa mort, il n'y a pas de plus-value en capital. Mais si l'agriculteur vend sa propriété à un de ses enfants au-delà du prix fixé au cours de l'évaluation, il n'y a plus de roulement et il doit alors payer l'impôt sur les plus-values en capital. Cependant, il faut pour cela que l'agriculteur n'ait qu'un seul enfant.

Mais si par contre il a plusieurs enfants à qui il désire laisser des parts égales de sa propriété, les choses se compliquent. Dans la plupart des cas, il devra payer l'impôt sur les plus-values en capital et souvent, les terres seront vendues à des personnes n'appartenant pas à la famille. Aussi les entreprises agricoles familiales sont-elles de moins en moins nombreuses du fait de l'impôt sur les plus-values en capital. Avant même l'introduction de l'impôt sur les gains en capital, les entreprises familiales étaient de moins en moins nombreuses en raison des droits de succession.

Vendredi dernier, j'ai suivi avec intérêt l'intervention du député de Broadview-Greenwood (M. Rae) dans ce débat. Il me semble que le député est en faveur de l'imposition des richesses au moyen de l'impôt sur les plus-values en capital et des droits de succession. Je dirais que ce député et ses amis socialistes sont plutôt naïfs. Ils ne semblent pas comprendre que notre pays a été bâti grâce au travail acharné et à l'esprit d'initiative de ses habitants, que les Canadiens sont disposés à prendre des risques pour bâtir un commerce, qu'il soit grand ou petit, qu'il s'agisse d'une ferme, d'une épicerie, d'un garage, d'une mine ou d'une manufacture. Ces gens ont couru des risques pour assurer leur avenir et celui de leur famille. Si les députés se reportent à la page 6295 du hansard, ils trouveront au bas de la page la critique que le député de Broadview-Greenwood a adressée au gouvernement de 1972 pour avoir abandonné le champ de l'imposition des richesses au moyen des droits de succession. Il déclare notamment ceci:

> Nous ne pouvons pas nous contenter d'une série de modifications fiscales mineures, à gauche et à droite, sans reconnaître que notre régime d'imposition est au bord d'une crise grave, que j'appellerais «crise de justice». Je pense aux citoyens de ma circonscription qui reçoivent leur paie toutes les deux semaines et savent exactement d'où viennent les impôts. Ils le constatent toutes les deux semaines. Ils n'ont droit à aucune déduction fantaisiste, car ce sont des employés salariés. Ils n'ont droit à aucune des nombreuses déductions offertes à ceux qui travaillent à leur compte, ceux qui peuvent, d'un seul coup de baguette magique, former une société personnelle ou se servir d'une merveilleuse invention baptisée fiducie non testamentaire pour partager le revenu familial.

Le député ne me semble pas comprendre que ce sont les travailleurs autonomes, les petits exploitants et les grandes entreprises qui créent des emplois pour ses électeurs grâce à leurs sacrifices et à leurs initiatives. Bien souvent, les propriétaires de petites entreprises, constitutées en sociétés ou non, réalisent des gains nets inférieurs au salaire de leurs employés. L'employeur prend le risque d'investir davantage d'argent, de ses revenus nets d'impôt, dans son entreprise pour lui donner de l'expansion, créer davantage d'emplois et constituer des actifs pour sa famille et pour sa retraite. Les impôts sur les gains en capital et sur les successions étouffent et détruisent l'initiative nécessaire à l'expansion des entreprises et à la création de nombreux emplois.

● (1620)

J'ai écouté avec intérêt le député de Hamilton Mountain (M. Deans) hier soir et aujourd'hui. Il a reproché à Chrysler et à Massey-Ferguson d'avoir demandé l'aide du gouvernement. Je ne l'ai pas entendu déclarer, ni lui ni d'autres députés de son parti: «Laissez-les courir à leur perte; ce sont de grandes sociétés qui nous servent, à nous socialistes, de têtes du Turc». Il m'a semblé qu'en fait son parti a encouragé le gouvernement à prêter main forte à ces sociétés pour protéger les emplois de leurs employés. De deux choses l'une, monsieur l'Orateur ou bien ils sont pour ou bien ils sont contre les compagnies. Ils ne peuvent être les deux à la fois.

Une voix: Tantôt l'un, tantôt l'autre.

M. Neil: A mon avis, il est temps que les néo-démocrates et les ministériels qui siègent ici à la Chambre examinent l'orientation qu'ils donnent au pays depuis 15 ans. Au cours de ces 13 dernières années nous nous sommes orientés quelque peu vers le socialisme. Notre productivité a baissé et nous perdons rapidement les stimulants nécessaires à l'expansion de notre économie et à la création de ces emplois dont a besoin notre jeunesse. Le gouvernement a dirigé notre pays en fonction d'impératifs politiques plutôt qu'en accord avec une politique axée sur l'intérêt du pays.

Les nombreux programmes de subsides adoptés par le gouvernement aux frais des contribuables ainsi que des impôts et des déficits de plus en plus élevés qui conduisent notre pays à la banqueroute ont fini par faire disparaître les stimulants qui motivent les individus et les collectivités. Si la tendance se poursuit, je crains qu'au lieu d'être l'un des pays les plus avancés au monde comme nous l'étions à la fin de la deuxième guerre mondiale nous allons devenir un pays du tiers monde comme ceux auxquels le premier ministre (M. Trudeau) s'intéresse tant.

Je crois que ces remarques devraient donner à tous les Canadiens suffisamment de matière à réflexion, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): J'aimerais remercier mes collègues du caucus, monsieur l'Orateur. Ils sont très compréhensifs et perspicaces.

Je me réjouis d'avoir l'occasion d'emboîter le pas au député de Moose Jaw (M. Neil). Je ne peux qu'être d'accord avec lui au sujet de la loi de l'impôt sur le revenu. Le texte en est en effet assez difficile.

M. Kempling: Il est plus que difficile, il est terrible.

M. Peterson: Je ne suis pas sûr de vouloir aller aussi loin que le député de Burlington (M. Kempling), monsieur l'Orateur. Encore l'autre jour, les députés de Portage-Marquette (M. Mayer) et de Kamloops-Shuswap (M. Riis) étaient assis dans le hall à lire le texte de la loi de l'impôt sur le revenu. Ils riaient sous cape et semblaient s'amuser à le lire comme un roman. Pour la plupart d'entre nous, c'est un document très compliqué, qui, en 1972, a été rédigé avant tout par des comptables et pour des comptables.

Cela me rappelle une anecdote, monsieur l'Orateur. Des députés savent probablement qu'en vertu de la disposition du règlement d'application de la loi de l'impôt sur le revenu, la déduction de base pour amortissement aux fins de l'impôt sur le revenu ne doit être ni la plus élevée, ni la moins élevée de A, B ou C. Il est très difficile de s'en faire une bonne idée, tant le libellé en est compliqué. Un de mes amis est allé au restaurant l'autre matin, peu avant de prononcer un discours sur le bill. Lorsque la serveuse lui a demandé combien d'œufs il voulait, il a répondu qu'il en voulait un nombre qui soit ni le plus élevé ni le moins élevé entre 1 et 3. Il a certainement montré à quel point le texte de la loi de l'impôt sur le revenu est inutilement compliqué.

Une voix: Elle lui a servi une omelette.

M. Peterson: Je pense que, comme l'a déjà dit de la musique de Mozart, la loi de l'impôt sur le revenu n'est pas aussi compliquée qu'elle en a l'air!

Des voix: Oh, oh!

M. Peterson: Il nous faut tenir compte de l'intention.

L'un des principaux problèmes soulevés par le député de Moose Jaw (M. Neil) est celui des gains en capital. Il a fait allusion à la révision de la loi de l'impôt sur le revenu que l'on a effectuée et il a parlé des besoins des agriculteurs et des propriétaires de petites entreprises. Je voudrais ajouter certains points qui me préoccupent, par exemple le problème des entrepreneurs, la question de savoir où l'on va prendre les sommes énormes qu'il nous faudra investir dans les années qui viennent et aussi la question de savoir ce qui se passerait si nous changions le régime fiscal et augmentions le taux de l'impôt sur les gains en capital.

Je crois qu'il faudrait nous demander très sérieusement comment nous allons nous y prendre pour réunir les fonds qui nous permettront de répondre à nos besoins futurs en matière d'investissements. Si les Canadiens qui ont investi leur argent au Canada sont prêts à le réinvestir dans notre pays, leurs investissements devraient entrer dans la catégorie des roulements. A l'avenir, il faudra se pencher sur cette question et déterminer comment les dispositions de roulement peuvent aider les Canadiens à édifier le type d'infrastructure, d'économie et de société dont nous avons besoin. C'est pourquoi il était important, selon moi, que le rapport fût publié. Il ne s'agissait pas d'un énoncé de politique. Sa publication a eu pour but d'inciter à la réflexion et à la créativité. C'est une chose à laquelle tous les députés devaient se prêter. Il n'y a eu aucune déclaration et rien n'a été fait quand à l'application des mesures qui étaient préconisées dans le rapport en question.

Il y a actuellement de grandes divergences d'opinions entre les conservateurs et les néo-démocrates sur la finalité de l'impôt sur les gains en capital.

M. Mayer: Fort heureusement!

M. Peterson: Il serait peut-être bon de parvenir à une entente sur ce point. Pour l'instant, le plus urgent, c'est de pouvoir financer nos investissements et nos réinvestissements dans les années à venir.

J'aimerais dire quelques mots, monsieur l'Orateur, à propos du budget. Je tiens à dire tout d'abord que celui-ci définit, selon moi, une politique fiscale tout à fait sensée qui prévoit une diminution graduelle du déficit. Cettes, personne n'a de raisons de se réjouir du montant du déficit. Seulement, en période de récession, nous aurions contribué à stimuler l'inflation si nous avions procédé à davantage de coupures. Comme le dit avec tant d'éloquence et avec tant de conviction le ministre des Finances (M. MacEachen), l'inflation est le problème le plus inquiétant et le plus urgent au Canada.

Pour ce qui concerne les questions monétaires, la Banque du Canada a arrêté en 1975, une excellente politique.

M. Wilson: Allez donc dire cela à M. Herb Gray.

M. Peterson: Des députés de l'autre côté voudraient que nous changions d'attitude. Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a peut-être des idées différentes sur la question.

M. Wilson: En effet.

M. Peterson: Franchement, il devrait avoir honte de croire que nous devrions augmenter la masse monétaire à un rythme supérieur à celui de l'inflation. Je ne peux pas croire qu'il aurait le courage d'aller dire cela à ses électeurs.

M. Wilson: Allez donc dire cela à Herb Gray!

M. Peterson: Herb Gray n'a jamais prétendu que nous devrions changer la politique monétaire arrêtée en 1975.

M. Wilson: Vous dites des bêtises. Vous auriez dû être ici il y a un an.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La coutume veut que l'on désigne les députés par leur circonscription et les membres du cabinet par leur ministère.

M. Wilson: Absolument. Il devrait y avoir un peu de décorum ici.

M. Peterson: Merci de me le signaler, monsieur l'Orateur. Je vais essayer de le rappeler au député d'Etobicoke-Centre. Je ne le désignerai pas par les autres noms qui me venaient à l'esprit.

M. Cullen: Qui doivent tous être des expressions polies.

M. Peterson: Bien polies, mais plus justes, je crois.

Cette ligne d'action, fondée sur la politique fiscale et ce concept de la politique monétaire, est la façon responsable d'agir en ce moment difficile de notre histoire économique et de celle de tous les pays du monde occidental civilisé. C'est graduellement que nous parviendrons à freiner l'inflation et non par aucune de toutes ces formules magiques à action instantanée dont nous avons entendu parler. Comme des collègues du député d'Etobicoke-Centre l'ont de temps à autre préconisé depuis qu'a été présenté le budget, cela ne se fera pas en proposant tout un train de nouvelles mesures budgétaires, même s'ils les souhaiteraient.

● (1630)

C'est cependant en accroissant la productivité que nous réussirons le mieux à combattre l'inflation. Le budget comportait de multiples aspects. Il cherchait à s'attaquer au problème de notre économie sous divers angles. Il ne s'agissait pas que d'un document fiscal, mais d'un document qui s'attachait à beaucoup de facteurs de notre vie économique. J'aimerais en signaler un aux députés et en traiter plus longuement.

Depuis qu'il a présenté son budget, le ministre des Finances (M. MacEachen) a fait l'objet des critiques les plus acerbes qu'ont pu trouver les représentants des deux partis d'opposition. Mais il semble encore plus déterminé que le jour où il a présenté son budget. Ses politiques ont tenu le coup. Les députés d'en face ont été incapables de proposer autre chose pour remplacer ces excellentes politiques . . .

M. Hnatyshyn: Il grisonne à vue d'oeil.

M. Mayer: Il est en perte de vitesse. Voilà qui est parfait.

M. Peterson: Permettez-moi de citer un passage de son exposé budgétaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Peterson: Si le député veut que nous parlions d'agriculture, je me ferai un plaisir de le faire après.

M. Mayer: La discussion sera courte.

M. Peterson: Les terres cultivées par les agriculteurs de l'Ouest sont beaucoup plus vastes que celles que cultivent les agriculteurs de l'Est. Nous devons donc être beaucoup plus économes et soucieux de nos frais, et en cultiver chaque parcelle. Nous ne parlons pas, nous, de sections, mais d'acres. J'entends le député de Burlington faire une observation. Je l'invite à m'aider à faire les corvées un de ces jours, je suis sûr que j'en apprendrais beaucoup.

Une voix: Encore quelqu'un de l'Est qui rabaisse quelqu'un de l'Ouest.

M. Peterson: Je ne rabaisse pas le député. Je pense que vous faites bien. Je suis jaloux de la terre que vous avez et des revenus que vous en tirez. J'ai bien hâte de discuter de ces politiques agricoles après le discours de trois heures que je vais prononcer sur les mérites de notre budget.

Je veux attirer l'attention des députés sur l'exposé budgétaire de l'honorable Allan J. MacEachen.

M. Knowles: Règlement! Le ministre des Finances.

M. Peterson: Le ministre des Finances. Je me laisse emporter chaque fois. Voici donc ce qu'a déclaré le ministre des Finances:

Nous nous proposons d'alléger le fardeau imposé à l'économie par une réglementation excessive. Les travaux du groupe parlementaire de travail sur la réforme réglementaire et du Conseil économique du Canada nous seront fort utiles à cet égard.

C'est pourquoi je parle des différents aspects du budget. On définit les règlements comme étant le moyen utilisé par le gouvernement pour diriger ou orienter la conduite économique du secteur privé. La loi sur l'impôt sur le revenu représente un de ces moyens. Je voudrais aborder la question des règlements fédéraux.

Notre groupe de travail comprenait deux conservateurs, un néo-démocrate et quatre libéraux. Soit dit en passant, le groupe de travail avait été conçu par le gouvernement antérieur, précédent qui, à mon avis, était bien fondé et qui, je l'espère, sera suivi à l'avenir. J'admets que l'idée est venue d'eux.

Notre groupe de travail a constaté que 140 lois fédérales et 1,608 lois provinciales concernent la réglementation du secteur privé par le gouvernement. A eux seuls, les règlements fédéraux comptent plus de 10,000 pages, dont bon nombre sont périmés, inutiles et étrangers aux besoins du secteur privé et du monde des affaires. Beaucoup entrent en vigueur par décret du conseil, non pas à la suite de débats parlementaires où les députés de tous les partis peuvent faire valoir les vues et les opinions de leurs mandants.

De nombreux règlements ne sont jamais débattus ou restent inconnus jusqu'à leur publication dans la *Gazette du Canada*. D'autres encore nous arrivent des nombreux conseils ou agences qui ont le pouvoir de diriger et de contrôler nos vies. Nous avons deux sortes de lois: celles qui nous gouvernent et nous dirigent, et celles qui font l'objet de débats à la Chambre. Il semble bien que bon nombre de députés en face souhaitent que nous ayons plus de lois à débattre, si j'en juge par la façon dont ils se sont systématiquement opposés à celles que nous avons étudiées jusqu'ici.

Notre groupe de travail a entendu toutes sortes d'histoires effrayantes à propos de cette multitude de règlements et de leur impact sur le secteur privé. En voici un exemple. Nous avons découvert que les règlements d'un capitaine de pompiers exigent que la porte de la chaufferie s'ouvre vers l'intérieur de façon à restreindre la force d'une explosion. Pourtant, un capitaine a déclaré que la porte devrait ouvrir vers l'extérieur. Étant donné toutes ces contradictions, le pauvre entrepreneur ne savait plus où poser les pentures. De plus, nous avons constaté que treize ministères fédéraux s'intéressent à l'hygiène au travail. Un fabricant de produits chimiques qui voulait s'établir au Canada a dû se présenter devant 43 différents organismes de règlementation au niveau municipal, provincial et fédéral avant d'obtenir un permis d'exploitation. Il y avait d'autres exemples de la municipalité des règlements. Je puis imaginer des inspecteurs provinciaux et fédéraux qui se rendent dans les usines de préparation des aliments, certains pour y inspecter les viandes et d'autres les légumes.

Le rapport de notre groupe d'étude contient 29 recommandations visant à régler un grand nombre de ces problèmes de réglementation qui, tout comme la fiscalité, sont un moyen de contrôle de notre comportement économique. Nous avons adopté une approche en deux temps. L'un concerne la consultation et l'autre la responsabilité.

Permettez-moi d'abord de traiter de la consultation. La plupart de ces règlements ne sont jamais débattus publiquement. Comme le Parlement est déjà débordé, au lieu d'en faire l'objet de débat nous avons proposé que les fonctionnaires qui consultent et réglementent le secteur privé soient obligés d'entamer un processus de consultation avant d'établir un règlement. Cette façon de procéder nécessitera la publication d'une liste des personnes qu'ils consulteront. Cela nécessitera aussi l'établissement d'un calendrier des mesures réglementaires afin d'aviser et d'informer le public des travaux à venir. Nous espérons que cela entraînera la publication gratuite des règlements afin de donner au secteur privé la possibilité de consulter les bureaucrates, les fonctionnaires et les ministres avant que ces règlements n'acquièrent force de loi. Nous espérons aussi que dès qu'un fonctionnaire songera à établir un règlement il le fera porter au calendrier de la réglementation pour qu'il soit publié. De cette façon les règlements ne passeront plus pour avoir force de loi et ne deviendront pas non plus objet de sectarisme politique quand il sera question d'essayer de les modifier.

Lors de sa participation au débat le député de Moose Jaw a parlé des gains en capital. La publication par le gouvernement d'une étude a stimulé ce débat. J'espère que nous aurons d'autres livres verts et d'autres documents de travail et que les députés d'en face les prendront assez au sérieux pour en débattre.

Nous pensons qu'un autre facteur contribuera en quelque sorte à freiner la cadence à laquelle on établit des règlements—quelqu'un en a parlé comme du contrôle des naissances de la réglementation. Ceux qui établissent des règlements devront en justifier la raison d'être. Lorsque les gens ont un problème à l'heure actuelle, ils ont tendance à s'en remettre au gouvernement. A notre avis, cette attitude n'est pas toujours la meilleure et ne s'applique pas à tous les cas. Bien souvent, les gens devraient régler leurs problèmes eux-mêmes. Le secteur privé devrait chercher à remettre de l'ordre dans un fouillis. C'est pourquoi nous voulons qu'on évalue l'incidence de ces mesures, pour cerner le problème et définir les solutions éventuelles, pour préciser qui a été consulté et faire une analyse de rentabilité, de façon à être sûrs que le coût du règlement ne sera pas supérieur aux avantages qu'il procure.

● (1640)

Nous voulons avant tout faire preuve de souplesse. Nous croyons que chaque ministère a des exigences différentes. Celles-ci découlent des différents éléments qui le composent et des personnes différentes qu'il consultera, qu'il s'agisse d'entreprises, grandes ou petites, de l'industrie, de la main-d'œuvre, d'écologistes, de naturalistes, de consommateurs ou autres. Leurs exigences seront différentes. Par conséquent, dans le cadre des directives que nous avons formulées, nous sommes convaincus que tous les ministères et organismes devraient établir leurs propres règlements pour répondre aux besoins des divers éléments qui les composent.

Nous sommes très contents du rapport publié il y a un peu plus d'une semaine par la Commission de contrôle de l'énergie atomique. La Commission a invité toutes les personnes avec qui elle traite à venir discuter avec elle des méthodes qui régiront son fonctionnement. J'aimerais dire que, par le passé, le ministère des Finances a eu l'habitude de consulter les intéressés dans divers secteurs. Il s'est fait une excellente réputation parmi les comptables et les avocats en droit fiscal pour les avoir consultés avant d'adopter certaines mesures en vue de déterminer si celles-ci seront utiles ou quelle est la meilleure façon de résoudre un problème donné. Je sais qu'il le fait à l'heure actuelle pour supprimer certaines échappatoires qui lui ont été signalées et dont a discuté notre comité des finances.

Le deuxième élément de ce rapport touche de façon fondamentale nos réalisations économiques. La responsabilité est l'un des moyens dont j'ai parlé. Ceux qui établissement les règlements, les fonctionnaires, ministres et organismes responsables de la réglementation devraient rendre compte au Parlement. C'est ce qu'a décidé à l'unanimité notre groupe de travail. Après tout, nous, députés, devons rendre compte à nos électeurs de ce qui se passe. C'est pourquoi la question de la responsabilité générale concerne directement tous les députés.

Comme le Parlement est actuellement dans une impasse en vertu de ses règles de procédure, nous avons formulé certaines recommandations. Par exemple, ceux qui veulent apporter des modifications à certaines lois prétendent qu'ils attendent depuis des années pour les faire inscrire au *Feuilleton*. Mais nous n'avons pas réussi à les étudier, car nous n'en avons pas eu le temps. C'est pourquoi le Parlement ne sera pas saisi de tous les règlements. A long terme, nous avons proposé que les comités permanents s'en chargent. Ces comités ont de l'expérience dans des sujets précis. Le député de Portage-Marquette en a discuté avec moi. Il siège au comité de l'agriculture et c'est à lui qu'il conviendrait de confier la tâche de déterminer les règlements les mieux adaptés au secteur de l'agriculture. C'est lui qui devrait déterminer les secteurs les plus valables et ceux qu'il convient de supprimer. A long terme, cette tâche devrait être confiée au comité permanent.

Qu'est-ce qui s'oppose à ce que l'on confie dès maintenant cette tâche aux comités permanents? D'après notre expérience, les comités actuels sont trop importants. Ils comptent de 20 à 30 membres et, de ce fait, manquent d'uniformité. Les discussions en comité sont souvent fortement teintées d'esprit de parti parce que le gouvernement leur demande simplement d'étudier certaines choses, notamment les bills qui ont franchi l'étape de la deuxième lecture. Nous ne croyons pas que même les comités permanents à l'heure actuelle aient les moyens nécessaires pour l'examiner tant que des réformes approfondies n'auront pas été entreprises.

Nous avons songé à constituer un comité désigné sous le nom de comité spécial de la réforme de la réglementation qui n'aurait qu'un mandat de deux ans et serait assujetti à une mesure de temporisation en vertu de laquelle il serait aboli plus tôt si des réformes parlementaires à long terme étaient effectuées. Ce comité spécial serait composé de dix membres. Une importante restriction serait imposée au sujet de la substitution des députés. Un personnel serait recruté. Le comité aurait le pouvoir de surveiller tout le processus de la réforme de la réglementation et de tenir les fonctionnaires responsables en veillant à ce qu'ils remettent de l'ordre dans ce fouillis des lois et règlements en vigueur.

Nous avons également recommandé que ce comité spécial composé d'au plus dix membres pourrait également être chargé d'un rôle secondaire en plus de diriger et d'animer cette réforme de la réglementation. Il pourrait également servir de modèle à une réforme parlementaire à long terme. A titre de parlementaires, nous pourrions examiner librement comment fonctionne un petit comité de ce genre doté d'un personnel et de membres dévoués. Cela pourrait servir de précédent pour une refonte de nos comités, qui améliorerait le fonctionnement du système.

Je pense que l'application de ces recommandations va avoir un impact économique majeur. Elles favoriseraient la collaboration entre le secteur public et le secteur privé par cette procédure de consultation. Cela nous donnerait en fin de compte des règlements meilleurs et plus efficients. Le secteur privé finirait par être moins écrasé par la réglementation. Cela pourrait servir de modèle à la réforme parlementaire.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le travail en commun avec des députés de l'opposition au sein d'un petit groupe m'a énormément apporté, et j'en garde le meilleur souvenir. Il a régné un remarquable esprit de collaboration. Nous avons eu le concours de personnes remarquables. Je tiens à les remercier également pour l'énergie et l'esprit de collaboration qu'ils ont déployés dans l'établissement de ce rapport.

Je pense que c'est ce genre d'approche, qui orientait le budget et est maintenant appliquée par le ministre et le gouvernement, qui va contribuer à relever la productivité de notre économie, qui est animée principalement par le secteur privé.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les propos tout à fait réfléchis du dernier orateur. Je l'ai entendu nous exposer avec une juste indignation dans quel sens il modifierait la façon de gouverner de son parti. Il nous a dit la façon dont ce dernier voudrait gouverner à coups de règlements et de décrets. Il nous apprend qu'il y a 10,000 pages de règlements à modifier. Il nous dit que nous sommes paralysés par la réglementation et qu'il faut modifier les règles du jeu.

Le député devrait pourtant savoir que mon parti répète la même chose depuis des années mais que cela ne nous a pas avancés d'un pouce. Le gouvernement se bouche les oreilles. J'espère bien sincèrement que le comité qu'il a présidé, je pense, réussira mieux que nous. Tous les problèmes qu'il a évoqués découlent de l'approche libérale, qui consiste à soustraire les choses au Parlement dans la crainte que ce dernier ne devienne trop puissant. «Ne touchons pas aux règlements, disent-ils, sinon nous pourrions avoir à répondre de ce que nous faisons.» Au lieu de haranguer la Chambre, je lui conseillerai d'aller plaider sa cause à son caucus, d'aller poser les mêmes questions à ses collègues du gouvernement. Car c'est d'eux que l'initiative doit venir. Quant à nous, ce n'est pas nous qui mettrons des bâtons dans les roues. Il est de notoriété que nous sommes d'accord sur ce qu'il demande. Mais qu'il compte bien sur l'opposition acharnée du premier ministre (M. Trudeau) et des autres membres du gouvernement.

Je suis très heureux de pouvoir intervenir dans la discussion du bill C-54. Je présenterai d'abord des observations de caractère général sur les questions financières soulevées par la motion des voies et moyens, et ensuite je voudrais examiner certains éléments de la politique fiscale qui interviennent dans le programme énergétique national et qui, à travers ce programme, influent sur l'avenir de nos approvisionnements et la propriété canadienne de notre industrie du gaz et du pétrole.

● (1650)

Ma première observation a trait à l'orientation que le gouvernement semble avoir prise dans ce budget à l'égard des secteurs de l'épargne et de l'investissement. Je porte un grand intérêt à cette orientation du fait que le gouvernement paraît être en voie de décourager l'épargne ainsi que l'accumulation du capital de placement.

Juste après la présentation du budget, je me suis demandé pourquoi celui-ci était si peu étoffé et pourquoi il portait surtout sur la politique énergétique. Je me suis demandé pourquoi les éléments habituels du budget étaient si insignifiants. La réponse, ou du moins la conclusion à laquelle je suis arrivé, est qu'il ne s'agit là que d'une partie de l'ensemble, et que le reste est encore à venir. A première vue, ce budget semble s'éloigner des orientations adoptées par le gouvernement lors des législatures précédentes et de l'orientation prise par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) dans son budget.

Deux éléments ont été retirés du budget de décembre 1979: la possibilité qu'avait un agriculteur de transférer à un régime enregistré d'épargne-retraite $100,000 de gain en capital tiré de la vente de sa ferme; et les dispositions prévoyant la création d'un programme canadien d'investissement dans des actions ordinaires. Et, pourtant, monsieur l'Orateur, ces mesures devaient permettre d'effectuer des versements de $20,000 pour commencer et de $10,000 par la suite jusqu'à concurrence de $100,000 à un programme d'investissement prévoyant une imposition des revenus mais l'impôt sur les gains en capital serait reporté jusqu'à la liquidation du programme d'investissement. Elles devaient en outre permettre d'accumuler des capitaux et par conséquent de les affecter à la création d'emplois au pays.

Il me semble que l'absence de ces éléments a présentement pour effet de décourager l'accumulation de l'épargne. Il n'y a pas de déclaration d'intention, ni de déclaration expliquant la raison pour laquelle le gouvernement a choisi d'exclure ces éléments de la motion des voies et moyens. Je me demande si cela indique que le gouvernement a décidé de ne plus encourager l'épargne, je me demande si nous n'irons pas plus loin ni ne proposerons rien de plus avancé que les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes enregistrés d'épargne-logement et la possibilité de réduire $1,000 d'intérêt et $1,000 de dividendes.

Au cours des dernières années, l'épargne des Canadiens en proportion de leur revenu net n'a cessé de s'accroître, beaucoup plus en tout cas qu'aux États-Unis. Aux États-Unis, la proportion est de l'ordre de 5 p. 100 tandis qu'elle est de 10 à 12 p. 100 au Canada. Si ma mémoire est bonne, au cours des années 60 et au début des années 70, les propositions respectives étaient à peu près les mêmes, peut-être un peu plus faibles, et à cause des mesures que nous avons prises—des mesures qui encouragent l'épargne—nous avons amélioré notre situation. De cette manière nous avons accru notre capital d'investissement et par conséquent favorisé, la création d'usines, d'établissements industriels et la fabrication d'équipement. C'est ce genre de chose qui contribue à créer de l'emploi et voilà pourquoi il importe de veiller à ce que le taux d'épargne reste le même.

Nous constatons que depuis deux ou trois ans, l'un des grands leviers de notre puissance économique a été la formation du capital privé générateur d'emplois. Dans ce domaine, nous avons surpassé les États-Unis. J'espère que nous allons continuer à les dépasser à l'avenir.

De tout ceci, il résulte que nous assisterons au cours des années 80 à une demande formidable de capitaux pour la création de vastes immobilisations dans le domaine de l'énergie. Il est prévu que pour arriver à l'autosuffisance énergétique en 1990, il faudra trouver quelque 200 milliards de capital à investir. Dans les autres domaines, les immobilisations seront de l'ordre de 100 à 150 milliards, par exemple dans le domaine de l'électricité, de l'énergie nucléaire, des pipe-lines et autres choses de ce genre. L'Association des manufacturiers canadiens prévoit que les besoins en capital s'élèveront à 150

milliards au cours des dix prochaines années. Au total, ces besoins atteindront de 450 à 500 milliards, soit une somme gigantesque si l'on considère qu'aujourd'hui, nos besoins économiques ne s'élèvent qu'à environ 350 milliards.

Voilà pourquoi il importe de prendre des mesures d'incitation à l'épargne si nous voulons créer de l'emploi, assurer notre autosuffisance énergétique, créer des moyens de recherche et de développement et aussi résoudre notre difficile problème de balance commerciale au chapitre de la fabrication dont le déficit, je vous le rappelle, est de l'ordre de 17 à 18 milliards. Cela veut dire que nous exportons des emplois à l'étranger.

Je l'ai déjà dit, je ne sais au juste pourquoi les deux dispositions que contenait la motion des voies et moyens ont été supprimées. J'ignore si cela nous montre à quoi nous pouvons nous attendre, mais je m'inquiète énormément des répercussions que cela peut avoir sur l'épargne et l'investissement au Canada. Les députés devront surveiller de très près ce qui se passera au moment de la présentation du prochain exposé budgétaire. Le Canada a besoin du taux élevé d'épargne qu'il a connu ces dernières années. Si le gouvernement songe vraiment à prendre de telles mesures, je l'exhorte à y réfléchir à deux fois parce que cela pourrait influer énormément sur la vitalité de l'économie nationale au cours des années 80.

Je voudrais maintenant parler des obligations pour l'expansion des petites entreprises. Ces obligations ont été instaurées, encore une fois par mon collègue, au moment de l'exposé budgétaire de décembre 1979. Cette mesure a été très bien accueillie par les petites entreprises du Canada, qui souffraient énormément des taux d'intérêt élevés en cours à ce moment-là.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a repris cette mesure dans son mini-budget d'avril, si on peut l'appeler ainsi, et le délai fixé pour l'application de ces dispositions a été prolongé de trois mois complets jusqu'à la fin de mars 1981 au moment de la présentation du dernier budget. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas décidé de maintenir cette mesure puisqu'elle a été tellement bien accueillie? Non seulement les taux d'intérêt se sont-ils maintenus à leur niveau élevé, mais ils ont même augmenté davantage. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) avait déclaré qu'il démissionnerait si les taux d'intérêt ne baissaient pas et ils ont au contraire augmenté. Il y a maintenant de plus en plus de faillites et les propriétaires des petites entreprises éprouvent de plus en plus de difficultés à rivaliser avec les sociétés plus importantes.

Les petites entreprises forment la base de notre économie. Elles créent environ 60 p. 100 des nouveaux emplois au Canada chaque année et emploient environ le même pourcentage des travailleurs du pays. L'avenir du Canada dépend des petites entreprises et elles peuvent nous permettre de reprendre le contrôle de notre économie, surtout dans le secteur de la fabrication. C'est le secteur de l'économie où naîtront les sociétés importantes de l'avenir. Petit poisson deviendra grand, comme dit un vieil adage. Les milieux de la petite entreprise sont l'étang où grandissent ces petits poissons avant d'aller à la mer. Or le gouvernement actuel par ses politiques empêche les poissons de grandir. Les taux d'intérêt élevés, provoqués par les mesures gouvernementales, étouffent la petite entreprise au Canada.

Le ministre explique les taux d'intérêt élevés par les agissements de la banque fédérale américaine. C'est difficile à croire, car il y a environ une semaine, j'ai demandé au ministre pourquoi la Banque du Canada avait vendu des titres d'une valeur de un milliard de dollars afin de maintenir les taux d'intérêt élevés, alors qu'il était manifestement possible de les laisser baisser. Le dollar canadien a remonté d'environ 1.5c. et les taux d'intérêt ont baissé aux États-Unis. Il était donc certainement possible de faire baisser les taux d'intérêt. Le ministre m'a répondu que nous maintenons les taux d'intérêt élevés afin qu'ils puissent baisser. Il y a de quoi se gratter la tête. Il est difficile de comprendre pourquoi on nous sert pareil charabia, ou ce genre de «bafflegab», terme cher à l'ancien député de Hamilton-Ouest. Dites-le aux hommes d'affaires qui luttent pour maintenir leur entreprise à flot malgré la hausse des taux d'intérêt. Ils entendent le ministre des Finances dire qu'il faut maintenir les taux aussi élevés pour qu'ils puissent descendre plus rapidement.

● (1700)

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Le Régime de pensions du Canada—L'inclusion des femmes au foyer; l'honorable député d'Edmonton-Sud (M. Roche)—Les Nations Unies—La session spéciale sur le développement international—La politique du gouvernement; l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn)—L'énergie nucléaire—L'enquête nationale sur la politique nucléaire canadienne et internationale—L'intention du gouvernement.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

Les articles 17, 18, 22 et 25 sont reportés avec le consentement unanime de la Chambre.

LA LOI SUR LES FRONTIÈRES ET LES ZONES SOUS-MARINES DE NOUVELLE-ÉCOSSE

MESURE VISANT À RECULER LES FRONTIÈRES DE LA PROVINCE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) propose: Que le bill C-226, concernant les minéraux et hydrocarbures des sous-sols sous-marins contigüs à la province de Nouvelle-Écosse soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

—Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur et le privilège de proposer la deuxième lecture et le renvoi au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics du bill C-226, la loi sur les frontières et les zones sous-marines de Nouvelle-Écosse que j'ai l'honneur de présenter à la Chambre.

D'abord, permettez-moi de préciser très rapidement que ce projet de loi a pour principal objectif de régler le conflit qui oppose la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada au sujet des droits de propriété sur les ressources sous-marines comme le pétrole, le gaz et le charbon. Cela comprendrait également tous les hydrocarbures et minéraux qui correspondent à la description habituelle.

Comment cette mesure peut-elle régler ce conflit? En reculant les frontières de la Nouvelle-Écosse, du continent vers le large. Ainsi, la zone sous-marine de l'océan atlantique, comprenant le plateau continental jusqu'à une distance de 200 milles nautiques au large de la côte, ferait partie de la province.

Permettez-moi de passer brièvement en revue les événements historiques qui sont à l'origine du conflit fédéral-provincial au sujet des ressources sous-marines de la côte atlantique et que la Nouvelle-Écosse invoque pour revendiquer la propriété de ses ressources. Le roi Jacques 1er accorda une charte royale à Sir William Alexander en 1621. Cette charte royale comprenait une bande de mer s'étendant jusqu'à 120 milles au large de la côte et qui comprenait l'Île de Sable. Par la suite, des traités entre l'Angleterre et la France confirmèrent les droits de propriété de la Nouvelle-Écosse sur la zone cotière et ces traités et accords se sont poursuivis jusqu'à la Confédération en 1867. Évidemment, en 1867, l'article 7 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique confirma que la Nouvelle-Écosse avait les mêmes frontières qu'avant la Confédération. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique accordait également aux provinces toutes les terres, les mines et les minéraux qui leur appartenaient en vertu de l'article 109.

Il transmettait également l'Île de Sable au gouvernement du Canada, confirmant par le fait même qu'avant 1867, elle faisait partie de la Nouvelle-Écosse. Par conséquent, la province revendique ses zones et ses ressources sous-marines et elle a adopté une loi pour faire respecter ses droits de propriété. La Nouvelle-Écosse a entre autres adopté une loi relative aux mines de charbon et, plus récemment, soit en 1958, une loi relative à la cueillette des plantes marines.

En 1980, l'Assemblée législative de la province a adopté la loi sur les ressources pétrolières, qui définit, aux fins de son application, les terres qui appartiennent à la province. Bref, l'article 7 de cette loi s'applique aux terres de la Nouvelle-Écosse, qui incluent l'Île de Sable ainsi que le fond marin et son sous-sol au large des côtes du territoire continental de la province. En outre, la loi sur les ressources pétrolières s'applique au fond marin et à son sous-sol au-delà du plateau et du talus continental ainsi qu'au fond marin et à son sous-sol s'étendant vers l'océan à partir du plateau et du talus continental jusqu'au point où il est possible à la province d'exploiter les ressources sous-marines. Donc, par la loi qu'elle a adoptée en 1980, la Nouvelle-Écosse revendique sans équivoque la propriété du sol et du sous-sol sous-marins ainsi que des ressources minières, pétrolières et gazières et des gisements de charbon qu'ils pourraient contenir.

Nous pouvons aussi comparer cette revendication de la Nouvelle-Écosse à celle du gouvernement fédéral, énoncée dans son bill C-48 que nous étudions présentement et qui a pour titre «Loi sur le pétrole et le gaz du Canada». Ce bill prend le contre-pied de la loi de la Nouvelle-Écosse. Il prétend s'appliquer aux terres du Canada et définit ces terres en des termes semblables. Par conséquent, si ce bill est adopté, le gouvernement fédéral revendiquera la propriété des zones sous-marines contiguës à la Nouvelle-Écosse et s'étendant au large jusqu'à 200 milles marins, ce qui inclut le plateau continental, ainsi que la juridiction sur ces terres et ressources. Le conflit prend donc la forme de ces deux mesures, soit la loi sur les ressources pétrolières, pour la Nouvelle-Écosse, et le projet de loi sur le pétrole et le gaz du Canada, pour le gouvernement fédéral.

Ce conflit au sujet de la propriété des terres et des ressources au large des côtes doit être résolu. Pourquoi? Parce que nous entendons dire chaque jour qu'il retarde ou entrave la mise en valeur et l'exploitation de nos ressources naturelles au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

On sait déjà que les administrateurs de la société Mobil Oil qui se trouve à la tête du consortium engagé dans des travaux de prospection au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, ont déclaré à maintes reprises que la durée de ce conflit au sujet de la compétence sur les ressources sous-marines et que l'incapacité d'y mettre fin retarderait et nuirait à la mise en valeur et à l'exploitation future de ces ressources.

Comment régler cette controverse? Comment toujours, bien sûr, par voie de négociation et par un accord entre le gouvernement du Canada et celui des provinces en cause dans ce conflit. Cependant, il y a des années qu'on tente, sans y parvenir, de régler ces questions par voie de négociation.

Le 28 octobre 1980 on a présenté le Programme énergétique national à la Chambre et il est question de ce conflit dans les documents qui exposent ce programme. En bref, le gouvernement du Canada a tenté de régler le différend en accordant aux provinces côtières 75 p. 100 des richesses tirées de la mise en valeur des fonds marins et de leurs ressources. Les provinces en cause n'ont pas considéré cela acceptable, et d'autres tentatives semblables en vue de négocier d'autres arrangements ont également échoué. Que pouvons-nous faire pour régler le différend? Il n'y a pas d'autres méthode que de renvoyer l'affaire à la Cour suprême.

Cependant, je pense que les parlementaires et tous les Canadiens seraient les premiers à reconnaître que c'est une bien piètre façon de régler un différend entre gouvernements. Je crois que le conflit est de nature constitutionnelle parce qu'il découle des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et des arrangements conclus entre les premières provinces qui ont formé la Confédération qui est devenue le Canada d'aujourd'hui. C'est pour cette raison que je pense que cette question ne devrait pas être réglée par les tribunaux. Si on ne peut la régler par voie de négociation entre les gouvernements, c'est le Parlement du Canada qui devrait trancher la question, dans la mesure où il a la compétence et le pouvoir nécessaires pour régler le différend.

● (1710)

Nous savons que toutes les provinces, après en avoir discuté entre elles et lors des conférences des premiers ministres, ont conclu que la propriété des ressources au large des côtes canadiennes leur revenait. Compte tenu de cela, nous savons que si le Parlement canadien intervient dans ce domaine, ce sera avec le consentement des provinces, au contraire de ce qui s'est produit dans le cas des décisions générales en matières constitutionnelles.

En vertu de l'article 3 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1971, le Parlement du Canada dispose explicitement de l'autorité d'étendre les frontières d'une province. Tel est l'effet du bill C-226 qui reculera les frontières de la Nouvelle-Écosse, en vertu de l'article en question. Bien sûr, le recul des frontières prévu aura pour effet de transmettre à la Nouvelle-Écosse la propriété des ressources gisant dans les zones sous-marines. Cette technique ressemble à celle utilisée pour le recul des frontières d'autres provinces, notamment l'Ontario et le Québec. Toutefois, le cas du Manitoba, en 1912, en vertu de la loi sur les frontières du Manitoba, promulguée par le Parlement du Canada, constitue un meilleur exemple.

Le projet de loi dont je propose aujourd'hui la deuxième lecture reprend le précédent établi par la loi sur les frontières du Manitoba. Je le répète, il vise à reculer les frontières de la Nouvelle-Écosse, tout en délimitant la région visée, et il stipule que le pouvoir exécutif fixera l'emplacement exact de ces frontières. En même temps, il protège les droits existants relatifs aux zones sous-marines et, tel que prescrit dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il prévoit le consentement de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse au recul de ses frontières.

J'ai déclaré qu'il faut régler le conflit opposant le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au gouvernement du Canada au sujet de la propriété des ressources sous-marines. J'ai ajouté qu'il ralentissait et entravait les travaux d'exploitation des ressources au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, et certainement les travaux de prospection au large de Terre-Neuve, comme l'ont répété à maintes et maintes reprises les représentants de la Mobil Oil. Mais chose d'autant plus importante, la prospection des zones sous-marines au large de la Nouvelle-Écosse a une incidence majeure pour le règlement des problèmes énergétiques de la province. Comme on l'a signalé à la Chambre de façon répétée, la Nouvelle-Écosse et les autres provinces maritimes sont à la merci des puissances étrangères qui les approvisionnent en vertu de l'entente conclue avec les pays membres de l'OPEP.

En Nouvelle-Écosse, nous payons notre pétrole au prix du cours mondial ce qui a des conséquences désastreuses sur le coût de l'électricité produite dans les centrales thermiques fonctionnant avec ce combustible. Il faut donc que nous prenions des mesures pour pallier ces difficultés. En Nouvelle-Écosse, nous nous y prenons de différentes façons. Nous cherchons tout d'abord et avant tout à convertir, au charbon, les centrales thermiques fonctionnant au pétrole et nous nous efforçons de mettre en valeur nos ressources et nos houillères pour faire pendant à ce changement. Deuxièmement, nous avons entrepris la réalisation de projets pilote pour exploiter l'énergie marémotrice dans la vallée de l'Annapolis et nous espérons que nous pourrons un jour exploiter la houille bleue de la baie de Fundy. En outre, nous cherchons à activer la construction du tronçon du gazoduc qui doit relier le Québec à la côte de l'Atlantique et à la Nouvelle-Écosse. Notre quatrième option concerne l'utilisation du gaz naturel acheminé en Nouvelle-Écosse par un autre canal. Toutefois, c'est la prospection et l'exploitation de nos ressources sous-marines qui constituent notre grand projet à long terme et c'est en elles que nous fondons nos espoirs en l'avenir.

Je crois que l'avenir énergétique de la Nouvelle-Écosse dépend tout autant de la mise en valeur des ressources sous-marines qu'il dépend de la livraison de gaz naturel à la Nouvelle-Écosse, de l'exploitation de houille bleue ou de la conversion au charbon. En refusant de régler ce conflit, j'estime donc que le gouvernement du Canada nuit aux Canadiens de la Nouvelle-Écosse et d'ailleurs, car aux termes de notre programme de subvention des importations de pétrole, tous les Canadiens doivent payer une partie du pétrole livré sur la côte orientale du Canada et utilisé dans les provinces maritimes et au Québec.

A l'heure actuelle, ce subside atteint 3 milliards de dollars par année. Aux termes du programme de subvention, vous le savez, le gouvernement du Canada doit payer l'écart entre le prix mondial ou le prix de l'OPEP et le prix du pétrole canadien en vigueur au moment de la livraison. Je l'ai dit, ce programme coûte des millions de dollars par jour et draine les ressources du Canada, de sorte que tous les Canadiens ont intérêt à ce que l'on règle ces problèmes. Une façon de les régler consisterait à trancher le différend concernant les ressources sous-marines, de sorte que les sociétés privées désirant participer à l'exploitation de ces ressources puissent se mettre à l'œuvre et obtenir les résultats que nous souhaitons tous.

Monsieur l'Orateur, je vous sais gré, à vous et aux députés, de votre indulgence. Je me permettrai de faire remarquer encore une fois que bien que le bill C-226, loi sur les frontières et les zones sous-marines de Nouvelle-Écosse, semble ne traiter que d'une question d'intérêt local, il aborde en fait une question d'importance nationale car il permettrait à mon avis de résoudre le conflit fédéral-provincial au sujet de la propriété des ressources sous-marines et favoriserait le développement rapide de nos ressources sous-marines, contribuant ainsi à résoudre en partie le problème énergétique de la Nouvelle-Écosse.

Je sais que d'autres collègues de ce côté-ci de la Chambre, et tout particulièrement le député de Central Nova (M. MacKay), voudront intervenir dans le débat du bill C-226; c'est pourquoi je leur cède la parole dans l'espoir que les députés jugeront bon d'approuver le bill en deuxième lecture.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le bill C-226 a manifestement pour objectif de reculer les frontières de la Nouvelle-Écosse plus au large du plateau continental. J'y reviendrai dans quelques instants. Je tiens toutefois à dire auparavant au député d'en face que les ministériels sont d'accord avec lui sur plusieurs des points qu'il a fait valoir. Même si je n'ai pas l'intention d'appuyer le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui, pour des raisons qui deviendront évidentes, je veux lui dire que nous sommes pleinement d'accord avec lui pour admettre que le différend qui oppose le gouverement de la Nouvelle-Écosse et, en fait, celui de Terre-Neuve et le gouvernement national devrait être tranché par la voie de la négociation. A défaut d'entente, il faudra s'adresser à la Cour suprême, mais à notre avis, comme le député le souligne, ce différend devrait si possible être résolu par la négociation.

Je lui donne aussi entièrement raison lorsqu'il énumère certains des projets énergétiques qui peuvent être entrepris pour avantager la population des Maritimes, région d'où viennent mes ancêtres. Je songe ici en particulier à ses observations sur le prolongement du pipe-line du Québec et des Maritimes, projet que le gouvernement appuie sans réserve et qui constitue un élément important de notre programme énergétique national.

Comme il est inscrit dans ce programme, le gouvernement du Canada croit que la propriété des mers territoriales revient au gouvernement fédéral, comme les droits et les responsabilités qui lui sont conférés par le droit international dans la zone de 200 milles. Le gouvernement national a le droit d'exploiter les ressources naturelles qui se trouvent dans les fonds marins adjacents au littoral canadien. En fait, la Cour suprême l'a confirmé lorsqu'elle a décidé que le gouvernement du Canada était propriétaire de la zone située au-delà de la laisse de basse mer et excluant les eaux intérieures, que ce territoire relève de sa compétence législative et qu'il a le droit de l'explorer et de l'exploiter.

Cependant, si le gouvernement soutient que les recettes énormes provenant de l'exploitation des ressources naturelles doivent profiter à tous les Canadiens, il reconnaît également que les provinces devraient elles-mêmes en tirer des recettes appréciables. A cet égard, je rappellerai ce que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré à l'université Memorial, de Terre-Neuve, au cours de la dernière campagne électorale, lorsqu'il a promis sans équivoque au nom du gouvernement national de veiller à ce que les habitants des provinces côtières et de la région des Maritimes reçoivent l'avantage intégral des richesses qui proviendront un beau jour de l'exploitation des ressources sous-marines.

● (1720)

Le programme énergétique national montre que le gouvernement tient à résoudre le problème des droits de propriété par l'entremise s'il le faut de la Cour suprême, pour un bon nombre de raisons identiques à celles qu'a mentionnées le député d'en face. On y lit en effet:

Le fait de ne pas savoir qui contrôle légalement ces zones prometteuses ne favorise pas la mise en valeur rapide de leur potentiel pétrolier et gazier . . .

Il peut être bon de s'arrêter un instant pour juger les efforts qui ont été déployés ces dernières années pour corriger la situation. Pas plus tard qu'en 1976, le gouvernement du Canada s'est déclaré prêt à soumettre de concert avec le gouvernement provincial la question à la Cour suprême pour obtenir une décision. Le gouvernement attend l'approbation de Terre-Neuve pour procéder à ce renvoi. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement provincial a toujours soutenu qu'il ne voulait pas soumettre cette question à la Cour Suprême mais comme l'a dit le député d'en face, qu'il préférerait conclure un accord au moyen de discussions et de négociations.

La question de la propriété ne constitue pas le seul point de litige et dans le cas particulier de la Nouvelle-Écosse elle ne semble pas constituer la question clé. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse insiste davantage sur les questions suivantes: premièrement la gestion et l'administration des ressources sous-marines, c'est-à-dire le droit d'émettre des permis, des baux, des concessions, etc.; deuxièmement le contrôle du rythme de développement de ces ressources sous-marines; troisièmement la possibilité de déterminer les conditions dans lesquelles on fournira des biens et services aux industries afin d'obtenir une part des activités de ces entreprises; quatrièmement la possibilité d'accorder la préférence à des Canadiens de la Nouvelle-Écosse en matière d'embauche. J'admets que cette question me crée certaines difficultés. Ces problèmes ont été au cœur des négociations des dernières années. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a clairement affirmé auparavant qu'il espérait pouvoir régler ces questions en négociant avec le gouvernement fédéral.

Je voudrais parler du protocole d'entente que le gouvernement fédéral a conclu avec les provinces Maritimes en 1977 et dans lequel Ottawa propose que la part provinciale des revenus des ressources sous-marines soit de 75 p. 100 et la part fédérale de 25 p. 100. Le gouvernement du Canada était disposé à payer tous les frais d'administration. Seul le gouvernement de Terre-Neuve a rejeté la proposition de 1977. En 1980, cependant, le gouvernement de Nouvelle-Écosse a mis fin à l'accord antérieur de 1977 et fait valoir ses droits sur les gisements sous-marins. Il a donc présenté les mesures législatives dont le député a parlé: les lois concernant les ressources pétrolières, le pipe-line, les services publics du gaz et l'économie de l'énergie et des ressources minières.

En septembre 1980, la question des ressources naturelles et de la possession des gisements sous-marins était à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres sur la constitution. Diverses options ont été alors réexaminées et bien que la Nouvelle-Écosse ait réitéré ses demandes, la recherche de solutions administratives a suscité l'intérêt. Je voudrais lire un passage de la page 48 du Programme énergétique national où il est question des tentatives qui ont été faites en septembre pour en arriver à un accord. Voici ce passage:

En vue de régler rapidement et équitablement cette question, le gouvernement du Canada a offert:

d'accorder 100 p. 100 des recettes de type provincial provenant des ressources à la province adjacente, sous réserve d'une entente prévoyant que, lorsque la province atteindrait un niveau convenu de richesse, ces recettes seraient partagées avec les autres Canadiens;

de donner aux provinces un pouvoir d'intervention appréciable dans les domaines les intéressant directement, notamment afin de réduire au minimum les perturbations sociales, écologiques et économiques dans la région.

Malheureusement la question des ressources sous-marines n'a pas été résolue.

Après les discussions de septembre auxquelles j'ai fait allusion, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a pris soin d'établir une distinction entre sa position et celle des autorités

de Terre-Neuve. Je conseille aux députés que cette question intéresse de lire le *Chronicle-Herald* d'Halifax du 31 octobre selon lequel le premier ministre provincial aurait déclaré que, tout en souhaitant obtenir pour la province 100 p. 100 des avantages découlant de l'exploitation des gisements sous-marins de pétrole et de gaz, il estimait que l'on pourrait mettre de côté la question de propriété. Compte tenu de cette position, que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a exposée il y a quelques mois, et du fait qu'il considère actuellement comme essentielle la présence fédérale, j'estime que le bill dont nous sommes saisis est inopportun et injustifié à ce moment-ci.

Le bill n'aborde pas nombre de questions que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a soulevé en bien des occasions. De plus, il met en doute la compétence fédérale sur les terres du Canada au large de la Nouvelle-Écosse. Il ne présente pas de mesures constructives qui nous permettraient d'amorcer les travaux essentiels, de mise en valeur des ressources sous-marines, ce qui avantagerait les habitants de la région immédiate, de même que l'ensemble des Canadiens, et ne fait que compliquer une situation déjà assez complexe.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je m'empresse d'abord de féliciter le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) de la prévoyance et la loyauté envers la Nouvelle-Écosse qu'il manifeste en présentant ce projet de loi en vue de faire triompher une cause très juste et d'établir un principe important.

Je pense qu'il y aurait lieu de rappeler aux députés, comme le faisait un éditorialiste du *Chronicle-Herald* de Halifax il y a quelques mois, certains des fondements historiques sur lesquels reposent les revendications des provinces maritimes qui réclament plus de justice dans l'exploitation des ressources sous-marines contiguës aux provinces. J'ai écouté le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. MacLaren) qui, sauf erreur, a dit que ce n'était pas une attitude très constructive, laissant entendre que notre contribution n'avait rien de particulièrement significatif. Je ne veux pas le citer inexactement, mais je tiens à préciser que nous, qui habitons la région atlantique, notamment la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, nous appuyons sur le passé quand nous revendiquons nos ressources sous-marines.

Le secrétaire parlementaire a aussi fait allusion à la limite de 200 milles. Je pense qu'il est juste de dire—et mon avis est partagé par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qui s'y connaît très bien dans les questions d'énergie et de ressources côtières—que le statut international qui s'applique encore remonte à une conférence sur le droit de la mer tenue en 1958, où le Canada avait parrainé une résolution stipulant que les États côtiers avaient des droits souverains sur leurs ressources côtières, leurs pentes sous-marines, leurs plateaux continentaux et ainsi de suite.

● (1730)

Dans ce domaine, ils exerçaient une souveraineté absolue jusqu'à ce que d'autres États riverains—même si ces derniers se trouvaient à des centaines de milles—en revendiquent aussi la propriété. Je crois que cette convention a été ratifiée par suffisamment de pays pour qu'elle continue à faire partie du droit international. Malgré les pressions qui ont été exercées, le droit international n'a pas changé et la situation est restée la même.

En ce qui concerne notre apport à la Confédération, je voudrais citer un extrait de l'éditorial du *Chronicle Herald* de Halifax. Il serait peut-être bon de faire une comparaison entre ce qui s'est passé dans le cas des provinces de l'Atlantique et pour de nombreuses autres provinces canadiennes. Voici un extrait de cet article:

> Avant la création des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta en 1905 et avant que le Manitoba, le Québec et l'Ontario s'agrandissent quelques années plus tard, les terres qu'Ottawa a données à ces provinces appartenaient à tous les Canadiens, y compris aux habitants des trois associés canadiens des Maritimes, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.
>
> Non seulement les provinces maritimes durent-elles renoncer à la part des droits qu'elles avaient détenues jusque-là sur les terres et les ressources, mais elles ne furent ni consultées ni indemnisées. Désavantagées du point de vue géographique du fait qu'elles n'étaient adjacentes à aucune terre septentrionale, elles demeurèrent de faible superficie et ne reçurent aucun territoire supplémentaire.

Il est intéressant de comparer la superficie de nos provinces. L'Île-du-Prince-Édouard compte seulement 2,000 milles carrés, la Nouvelle-Écosse 21,000 milles carrés, et le Nouveau-Brunswick 28,000 milles carrés, ce qui est peu en comparaison des autres provinces du Canada, car le Québec a en effet une superficie de 595,000 milles carrés, l'Ontario, de 412,000 milles carrés, le Manitoba, de 251,000 milles carrés, la Saskatchewan, de 252,000 milles carrés, et l'Alberta de 255,000 milles carrés. Ces dernières provinces furent créées à même des terres qui appartenaient naguère en partie aux provinces maritimes et à leurs habitants.

A propos de contribution, cela me rappelle une histoire. Un cochon et une poule qui déambulent dans la rue aperçoivent une affiche à la vitrine d'un restaurant qui annonce un petit déjeuner d'œufs au bacon pour 69c. La poule dit au cochon: «Notre contribution à l'économie n'est-elle pas admirable?» Et le cochon de lui répondre: «Peut-être s'agit-il d'une contribution dans votre cas, mais moi j'y passe tout entier». Les provinces maritimes ont fait un très grand sacrifice en entrant dans la Confédération dans des conditions qui non seulement compromettaient la prospérité que nous avions acquise en commerçant avec le monde entier à titre de grande puissance maritime, mais aussi des conditions qui nous reliaient aux colonies alors troublées du Haut et du Bas-Canada, et nous n'avons cessé depuis d'être défavorisés.

La solution préconisée par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) donne au Gouvernement du Canada l'occasion de réaliser ce que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) et son gouvernement avaient tenté de faire à l'époque, c'est-à-dire rendre à chacune des régions du Canada une élémentaire justice en les dotant de ressources qui les aident à prospérer et qui améliorent la santé économique de tout le pays. Comme l'a fait remarquer le député de Halifax-Ouest, son bill C-226, contrairement à la politique qui a inspiré le bill C-48, fournit un moyen concret de renforcer notre pays en accordant, aux régions du Canada jusqu'ici défavorisées, une partie des territoires encore disponibles pour leur permettre de rattraper un peu les provinces dont le territoire s'est accru depuis longtemps.

Cette seconde formule ne présente pas de problèmes, pas du moins pour ce qui est de trouver des précédents. Le député de Halifax-Ouest a cité l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Une façon de procéder simple et directe serait de suivre les précédents dans notre histoire constitutionnelle notamment l'Acte du Canada (limites d'Ontario) de 1889, la loi de

l'extension des frontières de l'Ontario de 1912, la loi de l'extension des frontières du Québec de 1912 et la loi de l'extension des frontières du Manitoba. Ajoutons à cela l'Acte de l'Alberta de 1905, l'Acte de la Saskatchewan de 1905, la loi des ressources naturelles de l'Alberta de 1930, et la loi des ressources naturelles de la Saskatchewan de 1930. Ce n'est certes pas les précédents constitutionnels et historiques qui manquent.

Il est intéressant de rappeler brièvement ce que mon collègue et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se proposent de faire. D'une part, par le bill C-48, le gouvernement enlève les ressources en hydrocarbures non seulement des Territoires, ce qui est déjà grave, mais aussi prématurément avant la décision des tribunaux, celles de quelques-unes des premières provinces de la confédération. Mais ce n'est pas seulement le fait qu'ils s'approprient ces ressources qui me trouble; c'est aussi leur attitude que révèle le projet de loi sur les terres du Canada.

Le bill prévoit énormément de pouvoirs discrétionnaires à caractère totalitaire. Je me contenterai de ne citer que deux articles du bill sur les terres du Canada qui m'inquiètent à cet égard et qui ont trait à la cotisation des redevances. L'article 43(9) se lit ainsi:

Lors d'un appel à la Cour fédérale du Canada en vertu du paragraphe (5), l'audience a lieu à huis clos sur demande d'une des parties.

Le paragraphe (5) traite des litiges en matière de redevances. En tant qu'avocat, monsieur l'Orateur, je devine que cela doit vous inquiéter également. Cette mesure législative traite aussi des privilèges. Mais pour en revenir à l'attitude et à la position du gouvernement, pourquoi diable une partie en cause dans une affaire portée en appel devant notre Cour fédérale recevrait-elle l'ordre—et il n'y a pas de choix possible, le tribunal en reçoit l'ordre—de tenir ses séances à huis clos? Cette loi est-elle identique à la loi sur les secrets officiels? Sommes-nous en train d'en revenir à l'infâme article qui figure dans la loi sur la Cour fédérale, l'article 41(2)? C'est le genre d'attitude qui me préoccupe sans parler de l'idée de retirer aux habitants des territoires du Nord-Ouest et du Yukon une précieuse ressource naturelle qui entravera leur progression vers le statut provincial.

La situation est encore pire pour les gens de ma province et de la région de l'Atlantique qui voient bafouer les droits historiques qui leur furent cédés il y a des siècles par Jacques 1er, comme l'a signalé le député de Halifax-Ouest, puisque le gouvernement fait fi des revendications de Terre-Neuve, en matière de droits de propriété qui ont pourtant été établis au moment de son entrée dans la Confédération. Et voilà que le gouvernement prend nos territoires sous-marins et, grâce à cette discrétion ministérielle sans précédent, prétend dire à toute société pétrolière, grande ou petite, multinationale ou canadienne, où elle doit forer, quand la production doit débuter, où le pétrole doit être stocké, transporté et raffiné, quand il sera vendu et ce qu'elle en obtiendra. Est-ce ainsi que seront prospectées les ressources sous-marines et terrestres du Canada atlantique? Je ne le crois pas.

Pour moi, le bill C-48 est inacceptable sous sa forme actuelle. Je ne peux pas croire qu'aucune compagnie qui se respecte, qu'il s'agisse d'une entreprise du secteur pétrolier ou non, puisse s'accommoder de telles restrictions. Pour moi, le bill C-48 va à l'encontre de la politique prônée par le député de Halifax-Ouest et il risque de nous empêcher de générer ces billions de dollars dont nous avons besoin pour nous sortir du pétrin financier dans lequel nous nous trouvons actuellement. Il nous empêchera d'accéder à l'autosuffisance énergétique. Il est enfin en contradiction directe avec le principe qui veut que l'on aide les régions et les gens à s'épanouir et à leur confier la mise en valeur des richesses naturelles.

Le député ne demande ni plus ni moins que ce que les provinces demandent elles-mêmes, à savoir le retour à un système, qui existe encore dans certaines régions du pays, où l'on concède des terres aux gens, sous réserve qu'ils les exploitent, les mettent en valeur, acquittent des impôts dans l'intérêt de la nation. Une telle solution vaut certainement mieux que la politique arbitraire et totalitaire qui consiste à saisir toutes les richesses naturelles et qui est implicite dans le bill C-48. Le secrétaire parlementaire a dit qu'un texte de loi comme le bill C-48 posait bien des problèmes. Il y aura certainement d'âpres négociations pour déterminer ce sur quoi porteront les subventions territoriales supplémentaires à ces provinces et aux Maritimes. Il y a certainement moyen de trouver une solution. Ce n'est pas vraiment un problème.

● (1740)

L'attitude du gouvernement actuel est source de problèmes, monsieur l'Orateur, comme l'a montré la présentation du bill C-226, qui proposait un moyen juste et équitable de rehausser le potentiel économique des provinces de l'Atlantique et de redresser les torts qu'elles avaient subis dans le passé.

J'invite la Chambre des communes à adopter ce bill. J'espère que mes collègues l'examineront d'un œil favorable et qu'au lieu de le torpiller en parlant jusqu'à épuisement du temps, ils le renverront au comité, afin que nous puissions l'étudier de plus près et voir s'il ne s'agirait pas d'un bon moyen d'établir une solution différente au problème de l'exploitation des minéraux et des hydrocarbures des fonds sous-marins dans la région de l'Atlantique.

Vous savez probablement, monsieur l'Orateur, qu'en ce moment même, on extrait du charbon d'une mine qui se trouve à plusieurs milles au large de la côte du Cap Breton. Il ne s'agit pas d'un précédent très important, mais il montre qu'il n'y a aucune raison de ne pas octroyer des privilèges territoriaux considérables aux provinces de l'Atlantique. Cela ne toucherait en rien à la navigation, aux pêches ou aux droits d'autres pays océaniques, mais cela renforcerait grandement la position du Canada dans les prochaines années.

Des voix: Bravo!

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je suis bien heureux d'avoir cet après-midi l'occasion de me prononcer en faveur du principe du bill à l'étude. Je félicite le député de Halifax-Ouest (M. Crosby), le parrain du bill. Je crois que sa proposition de loi cerne bien le problème qui afflige la confédération et y propose une solution digne d'éloges.

En 1867, quand le Canada est né, la superficie du territoire n'était qu'une fraction de ce qu'elle est aujourd'hui. La Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ne faisaient pas partie du dominion. Tout le nord-ouest du pays, depuis le lac Supérieur jusqu'aux Rocheuses, appartenait à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Deux mois après que le dominion fut formé, aux élections fédérales de 1867, les adversaires de la confédération se sont emparés de 18 des 19 sièges de la Nouvelle-Écosse. De fait,

l'année suivante, une délégation d'hommes politiques de la Nouvelle-Écosse sont allés à Londres réclamer l'abrogation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Deux ans plus tard, en 1869, la Compagnie de la Baie d'Hudson consentait à vendre pour un million et demi, au Dominion du Canada, son vaste territoire qui englobait les futures provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les habitants mécontents de l'Ouest qui ne voulaient pas participer à l'édification de ce nouveau pays ont organisé une rébellion sous la conduite de Louis Riel. Ce n'est qu'un épisode de l'histoire du Canada. Puis, ce fut la création du Manitoba, suivie par celle de la Saskatchewan et de l'Alberta en 1905.

Fait intéressant à noter, à l'époque de la vente des territoires de la baie d'Hudson au Canada, le pays ne comptait que quatre provinces: le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Québec—le Haut et le Bas Canada. On pourrait arguer que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick avaient un quart de l'intérêt dans le territoire nouvellement acquis d'où devaient sortir les provinces de l'Ouest.

L'histoire a ensuite voulu qu'en 1912, le Manitoba, l'Ontario et le Québec annexent à leurs territoires les vastes contrées à peu près inhabitées et essentiellement inexploitées qui se trouvaient au nord de leurs frontières. De leur côté, les provinces maritimes ne pouvaient, de par leur situation géographique, connaître la même expansion.

J'estime donc que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont un droit historique sur la partie du plateau continental qui appartient au Canada et qui relie leurs lignes côtières respectives. On pourrait invoquer le même argument dans le cas de Terre-Neuve.

Les territoires supplémentaires accordés au Québec et à l'Ontario ont presque doublé leur superficie respective, cependant que l'expansion septentrionale du Manitoba dans le Keewatin et de la Saskatchewan dans l'Athabasca et l'Assiniboine leur a permis d'accroître de plus du double leurs territoires primitifs. L'Alberta a pour sa part doublé son étendue en annexant une partie de l'Athabasca lors de son expansion septentrionale.

Il est important de noter que les immenses richesses naturelles de ces provinces se trouvent en grande partie dans les territoires septentrionaux annexés. Qu'il suffise de mentionner le bouclier précambrien qui entoure la baie d'Hudson dans le nord de l'Ontario, les immenses ressources du nord québécois et les ressources énergétiques des provinces de l'Ouest.

L'aire naturelle d'expansion des provinces maritimes se trouve dans les zones côtières adjacentes à leurs frontières. J'estime qu'il n'y a plus à prouver le droit que possèdent les provinces maritimes sur les zones côtières sous-marines adjacentes.

Les provinces maritimes ont un droit historique, juridique et moral sur ces zones. Il en va de même pour Terre-Neuve. Les provinces de l'Atlantique souffrent toutes des problèmes liés aux disparités régionales. Les provinces touchent maintenant la moitié de leurs revenus sous forme de paiements de transfert du gouvernement fédéral.

Je ferais valoir à la Chambre que les richesses des ressources sous-marines contribueraient à remédier à ces problèmes et renforceraient certainement la Confédération. Par conséquent, je voudrais appuyer le bill présenté par le député de Halifax-Ouest, pour qui j'ai beaucoup d'estime et que je félicite de son initiative.

Des voix: Bravo!

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, à mon avis, c'est un sujet que nous pouvons aborder sans le moindre esprit de parti. En 1957, j'ai été nommé ministre des Ressources ou plutôt, comme cela s'appelait alors, des Ressources nationales et des Affaires du Nord. Il s'agissait d'un nouveau ministère que le gouvernement avait créé en 1953, parce que, jusque-là, nous n'avions guère prêté d'attention aux ressources du Nord ni aux autres ressources.

En consultant les dossiers de ce nouveau ministère en 1957, j'ai constaté que le gouvernement du très honorable Louis Saint-Laurent s'était déjà intéressé au problème que le député a soulevé aujourd'hui. J'ai parlé à celui qui était alors chef de l'opposition de l'aspect juridique de la question, car il était très fier de ses connaissances et de son expérience dans ce domaine. Il a dit qu'à son avis, la seule façon d'élargir le territoire des provinces altantiques, c'était de diviser le Golfe du Saint-Laurent. Comme il était extrêmement ferré sur les questions constitutionnelles et juridiques, il a suggéré de tracer la frontière du Golfe du Saint-Laurent, de l'île d'Anticosti, au Nord, jusqu'à Gaspé.

J'ai développé cette idée, monsieur l'Orateur. Je savais que le ministère des Affaires extérieures et mon propre ministère du Nord canadien, en collaboration avec les autres pays du monde, étaient en train d'organiser ce qu'on a appelé l'année géophysique internationale. Il y a eu une conférence mondiale qui a duré deux ou trois ans, même si elle ne devait durer qu'un an et demi au départ. Je savais quels genres de renseignements étaient donnés à cette conférence. La théorie de la formation des continents avait changé énormément à ce moment-là. Toutes les théories populaires à l'époque étaient remises en question. Les chercheurs s'étaient rendu compte que la partie est de l'Amérique du Nord avait jadis fait partie de l'Europe, qu'elle s'en était séparée et que la région des Appalaches, qui comprend le Groënland, l'île de Baffin, le Labrador, les provinces de l'Atlantique et le nord-est des États-Unis, a la même géologie que l'Europe de l'Ouest. Les mines de charbon et de fer de l'Allemagne, de la Suède, du Luxembourg, de la France et de la Grande-Bretagne ont la même structure que les mines de charbon et de fer de la région des Appalaches.

On s'est aussi rendu compte que, comme le député de Central Nova (M. MacKay) l'a signalé, toutes ces richesses ne s'arrêtent pas au niveau des hautes mers, mais qu'elles continuent sous la mer.

A l'époque du gouvernement Diefenbaker, nous pensions que nous pouvions mettre les provinces de l'Atlantique sur le même pied que les provinces des Prairies, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique en leur donnant un territoire plus vaste dont les richesses naturelles pourraient être exploitées un jour. Nous pensions pouvoir aussi leur donner une stratégie industrielle en réunissant dans la région toutes les formes d'énergie disponibles. Par exemple, il y a le charbon, le fer du Labrador et le gaz bon marché en provenance du Venezuela pour lequel nous pourrions conclure des contrats à long terme à des prix dérisoires. Nous pourrions intégrer dans cet ensemble un réseau énergétique qui donnerait certains espoirs pour

l'avenir à cette région du Canada, étant donné sa situation géographique idéale pour les échanges commerciaux avec l'Europe, l'Afrique, l'Amérique du Sud et toute la façade atlantique des États-Unis, grâce aux réserves de l'Arctique ainsi qu'à celles du Labrador—qui possède l'un des plus grands potentiels miniers du monde.

● (1750)

J'ai rendu visite à divers gouvernements, y compris celui du Québec. Je pense que nous devrions envisager une telle hypothèse. J'ai voulu inclure la Gaspésie parce qu'elle fait partie de cet ensemble géographique. La Gaspésie pourrait être jumelée au Labrador. Nous pourrions construire un réseau énergétique du Cap-Breton à Terre-Neuve, de là au Labrador, en captant l'énergie du fleuve Hamilton, et en approvisionnant les villes de Québec, de Montréal et de New-York. Nous pourrions aussi tirer profit des marées de la baie de Fundy, exploiter le charbon et acheter l'énergie bon marché du Venezuela. Nous pourrions ainsi mettre en place une infrastructure énergétique qui donnerait à cette région un des plus puissants complexes industriels qui puisse exister.

Il est toujours difficile quand on esquisse à grands traits un projet de ce genre, d'obtenir l'appui unanime des différents gouvernements trop préoccupés par leurs propres problèmes. Tout ce que j'ai pu obtenir lors de mes premiers entretiens est consigné dans les statuts du Parlement, c'est-à-dire dans la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, qui a été adoptée en 1957.

Je signale que cette loi ne désigne pas le Nouveau-Brunswick ni la Nouvelle-Écosse, mais l'ensemble des provinces atlantiques. Le gouvernement du Québec m'a garanti qu'il était prêt à collaborer au développement et à la mise en place de ce complexe industriel. Dans la loi votée par le Parlement fédéral, et les députés le verront bien, s'ils se donnent la peine de la lire, nous avons dû nous limiter à des ententes avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Il s'agissait du projet Beechwood sur le fleuve Saint-Jean et de l'interconnexion des deux réseaux provinciaux. Nous avons longuement négocié avec Terre-Neuve en vue de relier le réseau de la province et d'avoir ainsi accès à l'énergie du fleuve Hamilton. Tout cela, c'est de l'histoire, mais ces renseignements sont très importants comme toile de fond au projet de loi dont nous sommes saisis.

Nous avons raté notre chance, il y a 20 ans, car chacune de ces îles, à savoir, la Nouvelle-Écosse qui est rattachée un petit peu au Nouveau-Brunswick, le Cap-Breton et Terre-Neuve, hésitait beaucoup à reléguer à l'arrière-plan sa fierté historique très marquée.

Toutefois, j'en ai suffisamment dit pour vous faire comprendre que même si nous n'avons pas réalisé notre objectif en 1957-1958, nous avons cependant, à la Conférence de Genève sur le droit de la mer, bel et bien défendu les droits relatifs à la pêche et fait valoir toutes les autres causes pour lesquelles nous luttions, et nous avons obtenu, par approbation unanime, que les États côtiers puissent exploiter les ressources du sous-sol marin et cela dans une zone aussi vaste que possible, selon que le permettaient les techniques du jour. C'est ce que stipule le droit international aujourd'hui, comme l'a signalé le député de Central Nova. Nous devrions profiter de cette occasion, même si elle se présente 20 ans plus tard. Nous devrions promouvoir cette idée car il est injuste de négliger les quatre provinces de l'Est, qui n'ont pas bénéficié du même traitement accordé, en vertu du régime fédéral, à la Colombie-Britannique, à l'Alberta, au Manitoba, à l'Ontario et au Québec et, à mon avis, cette motion pourrait faire avancer les choses très rapidement.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Le bill C-226, parrainé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) intéresse beaucoup de personnes dans la région de l'Atlantique, mais comme l'a signalé le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), il est d'envergure plus vaste et l'on ne se contente pas d'y établir les simples paramètres géographiques de cette région du pays. Le député de York-Sunbury (M. Howie) nous a fait un bref historique du recul des frontières des autres provinces dont le sous-sol recèle maintenant des ressources naturelles en quantités considérables. Le député de Central Nova (M. MacKay) a fait ressortir dans son intervention les points les plus intéressants du projet de loi. Toutefois, ce qui n'a jamais cessé de m'étonner à propos du conflit qui oppose le gouvernement fédéral à la Nouvelle-Écosse, c'est qu'en vertu des propositions relatives au partage des recettes fiscales et aux paiements de péréquation—sans tenir compte du coût du pétrole importé—c'est pratiquement du pareil au même. Si une province peut exploiter les ressources minières sous-marines et encaisser les profits dérivés de cette exploitation, alors la Nouvelle-Écosse, ou tout autre province, finira par devenir une province bien nantie, d'après nos calculs. Cette nouvelle richesse compensera les paiements de péréquation effectués en ce moment par le gouvernement fédéral. J'ai suivi avec intérêt le rappel historique que nous a tracé le député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Il est indéniable, comme l'a affirmé le député de Halifax-Ouest, que le conflit a gêné les travaux de développement et que ce conflit constitutionnel de littoral nous fait du tort.

J'aimerais ajouter simplement que le recul des frontières provinciales va permettre aux provinces de mettre leurs ressources en valeur, ce qui profite à tous les Canadiens. Car si, par exemple, la Nouvelle-Écosse élargit son assiette fiscale, elle exigera moins d'actions et de subventions des nombreux programmes assistés, sans parler de la péréquation proprement dite. J'espère que le jour viendra où les princes qui gouvernent le monde se mettront d'accord pour ne pas gêner le développement, mais au contraire pour le favoriser, ce qui profitera à tous les Canadiens. Je félicite le député de Halifax-Ouest d'avoir signalé à la Chambre quelque chose qui chiffonne les Canadiens de l'Est. Nous savons qu'en ce moment ce sont les ressources de l'Ouest surtout qui sont mises en valeur. Nous n'avons rien contre cela. Il est certain que nous en profitons comme les autres. Nous ne regrettons pas que les frontières des quatre associés initiaux aient été reculées jusqu'aux provinces de l'Ouest, et même si nous avons des titres indirects à la possession de ce territoire qui faisait partie de l'ensemble initial, nous n'avons pas l'esprit mesquin. Alors que les frontières ont été reculées pour faire place aux provinces de l'Ouest et que le Québec s'est étendu vers le nord, d'après les diverses lois votées ici, tout ce que nous demandons pour le Canada de l'Atlantique c'est le même traitement, c'est-à-dire le recul de nos frontières sur le seul territoire que nous possédions, celui qui se trouve sous la mer, comme le propose le député de Halifax-Ouest.

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je vais remporter un succès de popularité auprès des députés de la Nouvelle-Écosse en étouffant ce bill. Dans le peu de temps qui reste, j'aimerais expliquer . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je voudrais tout simplement informer le secrétaire parlementaire qu'il a atteint son but. Il est 6 heures, et l'heure réservée aux initiatives parlementaires est expirée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-54, loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et attribuant d'autres pouvoirs de recueillir des fonds, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité plénier.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Quand le débat a été interrompu à 5 heures, le député d'Etobicoke-Centre avait la parole.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir un groupe de députés aussi attentifs revenir d'un bon et copieux dîner. J'espère, au cours des 28 prochaines minutes, être en mesure de leur donner une idée des problèmes auxquels nous nous heurtons et des changements qu'ils pourraient inciter le gouvernement à apporter afin de remédier à la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Avant la pause, monsieur l'Orateur, je parlais des problèmes que connaît la petite entreprise au Canada et du grand intérêt manifesté par les exploitants de petites entreprises à l'égard des obligations pour l'expansion des petites entreprises, programme qui n'a pas été adopté aussi rapidement qu'ils l'auraient souhaité.

Le ministre avait manifestement là une occasion d'aider la petite entreprise qui connaît des jours très difficiles en raison de la politique d'intérêts élevés qu'il a décidé de suivre. Aux termes de ces obligations, les intérêts seraient considérés comme des dividendes et ils ne seraient donc pas imposables pour les institutions financières comme les banques, les sociétés de fiducie et ainsi de suite. Ainsi, les exploitants de petites entreprises seraient en mesure d'emprunter à 60 ou 70 p. 100 du taux d'intérêt normal. Il s'agit là de taux d'intérêt de l'ordre de 20 p. 100. Le taux de la Banque fédérale de développement est aujourd'hui de 22 ou 23 p. 100, je crois. Cette économie de l'ordre de 30 ou 40 p. 100 n'est pas négligeable.

Mais tout ce que fait le gouvernement, c'est de prolonger de trois mois ce programme. D'ici que le projet de loi à l'étude soit adopté, il ne restera que deux mois. C'est donc une réponse tout à fait insuffisante à un problème des plus grave. Les petites entreprises, les banques et les autres institutions financières attendent depuis plus d'un an que le gouvernement fasse quelque chose. Tout ce qu'il leur accorde, c'est trois mois, dont l'un sera déjà écoulé avant même que le programme n'entre en vigueur.

Je m'interroge au sujet des prêts consentis en 1980, après que le programme eut été annoncé, mais avant l'adoption de la mesure législative. J'espère que le gouvernement nous fera savoir rapidement ce qu'il compte faire et quelle attitude il compte adopter au sujet des prêts consentis au cours de cette période. Ces emprunts ont été contractés dans l'espoir d'obtenir le taux d'intérêt inférieur, dans les rares cas où les banques ont autorisé ces prêts. S'ils ne sont pas visés par les nouveaux taux d'intérêt, cela posera de sérieux problèmes aux hommes d'affaires de ce secteur. Quand on examine les problèmes des petits industriels, on se rend compte que ce sont en réalité des problèmes semblables à ceux de nombreux Canadiens. Notre économie est en pleine stagflation. Le chômage et l'inflation sont élevés, tandis que la croissance économique a ralenti. Pouvez-vous songer, monsieur l'Orateur, à une seule politique qu'aurait adoptée le gouvernement actuel depuis 11 mois pour remédier à ce problème? Je me suis demandé quelle pouvait être cette politique. J'ai constaté à quelle solution on avait eu recours automatiquement pour régler le problème Chrysler, une solution de principe qui semble déjà devoir échouer.

• (2010)

Nous avons vu la politique gouvernementale au sujet du taux d'intérêt. Je me trouvais dans un studio de télévision avec le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) quand ce dernier, cédant à la pression exercée par un interviewer, a déclaré qu'il démissionnerait si les taux d'intérêt ne fléchissaient pas par rapport aux sommets où ils se trouvaient à cette époque l'an dernier. Près d'un an s'est écoulé depuis. Je l'ai regardé se tortiller. Il n'a eu ni le courage ni l'honnêteté de se rétracter quand l'interviewer l'a pressé de questions. Il s'est laissé acculer au point de dire qu'il démissionnerait si les taux d'intérêt ne baissaient pas après l'arrivée au pouvoir de son parti. Il a prononcé ces paroles dans la chaleur d'une entrevue. Nous connaissons tous le fameux dicton: si vous ne supportez pas la chaleur, sortez de la cuisine. Le ministre rendrait un grand service au pays et à la Chambre s'il voulait bien sortir de la cuisine.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Le gouvernement a eu l'occasion de nous arracher de la stagflation, et ce, par le biais d'une politique énergétique. Dans son rapport de l'an dernier, le Conseil économique du Canada déterminait deux secteurs de croissance possibles qui devaient aider l'économie canadienne. Le premier était l'économie américaine et le deuxième la politique de développement énergétique au Canada. Cette année, le Conseil a remarqué, et c'était avant le dépôt du budget, que l'économie américaine s'était affaiblie et qu'il ne nous restait donc plus que la mise en valeur de l'énergie. Tout semble indiquer que le Programme énergétique national est un échec flagrant pour ce qui est de susciter le développement économi-

que au pays. Ces espoirs que d'aucuns ont exprimés il y a un an ont maintenant sombré. C'est une politique catastrophique et il faut la modifier. Nous venons tout juste d'entendre une litanie de critiques du Programme énergétique national prononcée devant l'Office national de l'énergie.

L'Office national de l'énergie a convoqué une réunion pour examiner le côté de l'offre et d'après certains indices nous ne verrons pas le reste de l'offre et de la demande projetées dans le Programme énergétique national pour 1990. Au lieu de cela, le pays importera 600,000 barils par jour, soit à peu près le tiers de nos besoins. C'est ce que l'on peut conclure d'après un certain nombre d'observateurs très compétents de l'industrie. C'est le problème que le pays devra affronter, et le seul achat de ce pétrole entraînera d'énormes sorties de capitaux. Nous avons la possibilité d'éviter cela si nous pouvons remettre de l'ordre ici. Sinon, nous verrons le gouvernement sacrifier des emplois, notre sécurité énergétique, la croissance économique des années 80 et le développement d'une technologie avancée dans ces nouveaux domaines du développement énergétique. C'est ce qu'il fait en appliquant le programme le plus mal conçu qu'on ait jamais vu chez nous. Les avertissements sont clairs, qu'ils nous viennent de l'Independent Petroleum Association of Canada qui représente les sociétés appartenant à des Canadiens, de la Banque Royale du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens, de l'Institut de recherche C.D. Howe ou du Conseil économique du Canada. Les preuves sont là et elles ne pourraient être plus probantes. Pourtant, le gouvernement s'embourbe de plus en plus en refusant de modifier sa politique. Il n'en fera qu'à sa tête, en dépit de tout.

Non seulement la sécurité des approvisionnements du Canada sera compromise par un accroissement et non une diminution des importations et en raison du climat universel d'insécurité qui règne depuis les événements qui se sont produits au Moyen-Orient, mais en outre les Canadiens perdent des emplois. C'est de cela que je voudrais parler ce soir.

La Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors nous a avisés que le nombre de puits qui seront forés cette année tombera des 10,000 qui avaient été prévus ou même des 9,000 qui ont été forés au cours de l'année écoulée à 6,000 et peut-être même moins.

C'est le signe avant-coureur d'un problème bien plus grave qui va nuire à d'autres régions du pays, surtout l'Ontario et le Québec. En effet, les compresseurs, les tuyaux, l'acier, les camions et l'équipement électronique nécessaires à l'exploration sont fabriqués dans ces deux provinces. L'Alberta reconnaît qu'elle ne peut produire elle-même tout ce dont elle a besoin et qu'elle doit s'adresser à nous. Ce seront donc les Canadiens de localités comme Welland, Hamilton, Stratford, Mississauga et peut-être même Etobicoke, Orillia et Sainte-Thérèse et d'autres endroits du centre du pays qui en souffriront. La mise en valeur des sables bitumineux profitera pour 40 p. 100 à l'Ouest, pour 25 p. 100 à l'Ontario et pour 10 à 12 p. 100 au Québec. Ce projet ne concerne donc pas uniquement l'Ouest; il concerne le Canada tout entier.

Permettez-moi de montrer l'importance que cette répartition va prendre compte tenu des dispositions du bill C-54. Ce qui est important, c'est l'incidence de la taxe sur les prix du pétrole et du gaz naturel. Les consommateurs devront payer le prix, quel qu'il soit. Nous avons parfois tendance à perdre ce détail de vue, mais au bout du compte c'est, bien entendu, le consommateur qui paie.

La subvention fiscale du gouvernement fédéral sera trois fois plus élevée que celle annoncée dans le budget du mois de décembre; ainsi, elle se montera à 37.5 milliards de dollars alors qu'elles n'était que de 12.5 milliards de dollars dans le budget du mois de décembre 1979. Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement le montant de la taxe. Elle sera élevée. Ce dont je veux parler ce soir, ce sont les répercussions que cette taxe va avoir.

Essayons de voir pourquoi le Programme énergétique national est une telle catastrophe, pourquoi il est boiteux lorsqu'on parle d'autarcie, de canadianisation et d'unité canadienne.

L'objectif numéro un de notre programme était l'autonomie. Nous nous sommes donc demandés ce qu'il y avait lieu d'imposer et comment il fallait se servir du régime fiscal pour réaliser cet objectif. Nous en sommes venus à conclure qu'il fallait chercher à encourager la production et à décourager la consommation. Dans ce contexte, nous avons donc laissé les mains libres à l'industrie pour lui permettre de mettre en valeur les ressources du pays. Simultanément, nous avons imposé une taxe d'accise pour tenter de réduire la consommation.

Quelle est la politique des libéraux? Ils ont imposé la production en introduisant une taxe à la production de 8 p. 100 et ils ont rendu la prospection et la mise en valeur du gaz naturel moins profitables en frappant le gaz naturel d'une taxe d'accise. Le gouvernement restreint la production et, en gardant les prix bas, il favorise la consommation. Cela n'est pas très logique lorsqu'on essaie de réaliser l'autonomie au moyen de la politique fiscale.

Que dire de la canadianisation? Notre politique était d'encourager les Canadiens à acheter des actions. J'ai parlé au début de mes observations du programme d'investissement canadien. Nous avons encouragé l'essor de l'industrie. En dix ans, la mainmise étrangère sur l'industrie est passée de 90 p. 100 à 70 p. 100, et elle continue de diminuer.

Mais quel a été le résultat du programme libéral? En imposant la production, les libéraux vont faire beaucoup plus de tort à l'industrie canadienne qu'aux multinationales parce que notre industrie est axée surtout sur la production.

● (2020)

Elle est axée sur l'exploitation et elle dispose de bien moins de capitaux, mais les multinationales peuvent répartir le poids de leurs impôts sur l'ensemble de leur industrie pétrochimique en faisant appel à la commercialisation. Par suite de ce budget, les multinationales sont jusqu'à un certain point en meilleure posture que les sociétés canadiennes que nous cherchons le plus à aider. Voilà la difficulté quant à l'incidence des impôts qui sont perçus aux termes de ce budget et qui figurent dans ce bill de voies et moyens. Voilà pourquoi les sociétés indépendantes qui appartiennent aux Canadiens songent à investir à l'étranger, alors que les multinationales déclarent qu'elles vont arriver à s'en tirer: c'est la tragédie de ce budget.

Sans doute la Chambre se souvient-elle que je me suis inquiété de ce que le gouvernement réduirait les mesures incitatives à économiser, vraisemblablement dans le cadre du prochain budget. Je craignais qu'un vide ne se crée et que le gouvernement ne le comble pour faire ce que le secteur n'arrive pas à accomplir faute de capitaux à investir.

Je constate que ce programme énergétique crée le même genre de vacuum dans l'industrie pétrolière. Les sociétés multinationales seront paralysées parce qu'elles ne bénéficient plus des stimulants à la prospection dont elles jouissaient auparavant. Les sociétés indépendantes sont affaiblies et plient bagages. Qu'est-ce qui reste? Comme il nous faut exploiter nos ressources énergétiques, il ne reste plus que l'État pour le faire, et cela, en plus d'être une chose que je trouve mauvaise au point de vue philosophique l'est également dans la pratique car l'industrie pétrolière a toujours prospéré dans un climat de saine et authentique concurrence.

Je me permettrai de rappeler aux députés la découverte de pétrole survenue il y a deux ou trois ans dans le région de Pembina-Ouest. Toute cette région faisait penser à un fromage de gruyère tellement on y avait foré de puits au fil des années; quelqu'un eut une idée nouvelle, l'idée de procéder autrement, de forer plus profondément, jusqu'à 12,000 pieds au lieu de 5,000 à 6,000 pieds. C'est ainsi qu'on découvrit le plus important gisement de pétrole jamais vu au Canada ces dernières années. Voilà pourquoi un climat de concurrence, la multiplicité des points de vue et des idées appliquées à la solution d'un problème, permettra de découvrir des gisements de pétroles et de gaz naturel chez nous. Voulà pourquoi je trouve erroné de concentrer trop de pouvoir, et de pouvoir de décision, entre les mains de l'État.

La tendance qu'a le gouvernement à vouloir créer ces vides pour l'État nous trouble, moi et mon parti. Nous devons en être conscients, essayer de l'enrayer, et la porter à l'attention des Canadiens car ses implications ne peuvent que faire du tort au Canada.

M. Peterson: N'exagérez pas.

M. Nielsen: Ayez le courage de vous mettre debout.

M. Wilson: Finalement, je reproche au bill C-54 et au programme énergétique national leur dangereux impact sur l'unité canadienne. Je le répète, je voudrais en discuter du point de vue des effets de l'impôt, puisque c'est pour cela que nous sommes ici ce soir. Le programme énergétique national comporte deux mesures fiscales clés. La première, la taxe à la production, est au fond une redevance. La seconde, la taxe d'accise sur le gaz naturel, est essentiellement une taxe à l'exportation ou à la tête de puits. Peu importe les noms qu'on lui donne, comme le ministre l'a fait dans son budget, il reste que c'est une taxe à l'exportation, une taxe à la tête de puits. Il y a sûrement d'autres moyens pour le gouvernement de se procurer les recettes dont il a besoin; mais non, il a choisi celui-là, qui a provoqué un affrontement avec les provinces productrices, et entraîné une baisse de la production dont personne de ce côté-ci de la Chambre ne se réjouit.

Nous pensons qu'il doit y avoir d'autres moyens de procéder mais c'est en tout cas ce qui s'est produit. Les projets d'exploitation des sables bitumineux et celui des huiles lourdes de Cold Lake ont été arrêtés. Les habitants de l'ouest du Canada sentent s'exacerber leur sentiment d'aliénation. J'invite donc le gouvernement à apporter des modifications eu égard aux répercussions de ces taxes afin que nous puissions progresser dans cet important secteur énergétique tant au niveau de notre auto-suffisance, des mesures de canadianisation que de l'unité nationale car si de tels changements ne sont pas apportés nous allons tous en subir les conséquences.

M. Peterson: Taxer le consommateur, voilà ce que vous proposez au fond.

M. Nielsen: Ayez donc le courage de vous lever si vous avez quelque chose à dire.

M. Wilson: On a laissé entendre que le gouvernement de l'Alberta allait céder en ce qui concerne les sables bitumineux et qu'il permettrait la poursuite des projets d'extraction des sables bitumineux et des huiles lourdes. C'est cependant une erreur de le croire et c'est bien mal interpréter le problème. Le problème de l'Alberta suite à la présentation du Programme énergétique national ne réside pas dans la question des sables bitumineux mais au niveau de l'exploitation des gisements de pétrole classique. C'est dans ce secteur qu'on enregistre actuellement des pertes d'emplois. Le problème des sables bitumineux est par contre un problème qui touche d'avantage les intérêts du Canada.

Le problème albertain a trait aux découvertes de type courant et au fait que rien ne se fait dans ce domaine. Pour résoudre le problème du Canada, il faut résoudre le problème actuel de l'Alberta, c'est-à-dire qu'il faut en arriver à un accord tant sur les projets ordinaires que sur les grands projets. C'est pourquoi nous avons un urgent besoin d'un programme énergétique global.

Nous avons probablement tous remarqué, la semaine dernière, que la société albertaine Nova a annoncé qu'elle avait demandé l'autorisation d'investir 570 millions de dollars en vue de produire de l'éthylène. D'autres demandes viendront et d'autres encore attendent d'être approuvées par le gouvernement albertain. Si elles sont acceptées, comme l'a dit l'autre jour le député d'Athabasca (M. Shields), et que s'y ajoutent les macroprojets, les tensions socio-économiques seront énormes dans cette partie de l'Alberta. Les gens qui y vivent s'en inquiètent beaucoup et nous, députés, devons comprendre cela parce que les pressions sur les provinces consommatrices se manifestent déjà. Nous, de l'Ontario ou du Québec—de l'est du pays, en somme—devrions reconnaître l'urgence de s'attaquer au problème albertain. Nous devons comprendre les problèmes de l'Alberta pour trouver une solution efficace à l'impasse dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Voilà pourquoi je dis que le gouvernement du Canada doit modifier sa politique fiscale sur ces trois points.

Je crois qu'il est important qu'en élaborant les modalités de ces changements, le gouvernement fédéral respecte la juridiction de la province de l'Alberta, afin d'encourager la production, l'économie et la propriété canadiennes.

On entend parfois les ministériels dire que nous faisons l'apologie de l'industrie ou que nous défendons les intérêts des multinationales. Je ne prends en pitié ni les multinationales ni les sociétés privées.

M. Regan: Vraiment?

M. Wilson: Toutefois, je plains vraiment les habitants de Nouvelle-Écosse, de Toronto ou de Montréal. Ce sont eux qui vont souffrir. Il y a une semaine ou deux, les producteurs indépendants ont publié des chiffres qui prouvent que leurs

bénéfices fléchiront légèrement avant de reprendre leur courbe ascendante. Cependant, cela ne tient pas compte du fait que si les entreprises indépendantes et les multinationales ne sont pas en mesure de produire à pleine capacité, nous souffrirons tous à cause du ralentissement de la croissance économique, de l'insécurité des approvisionnements et de la possibilité d'un éclatement du Canada que cela provoquera.

Permettez-moi de signaler, en terminant, une lacune du bill C-54. Il n'accorde pas d'allégement aux personnes dont les revenus sont faibles ou moyens. Il n'accorde pas d'allégement aux agriculteurs ni aux pêcheurs en vertu du Programme énergétique national. Les députés se rappelleront qu'en décembre 1979, nous avons présenté un crédit d'impôt à l'énergie qui protégeait ces couches de la société contre les prix élevés. Je n'ai pas le moindre doute que le programme énergétique va faire monter les prix. Les prix vont monter beaucoup plus qu'ils ne l'auraient fait si nous avions conclu l'accord qui se dessinait clairement en décembre 1979. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a proposé un allégement et je prie instamment le gouvernement, quand—je dis bien «quand» et non «si»—il apportera ces changements de prendre la proposition de mon collègue en considération, comme il l'a fait pour pratiquement tous les autres aspects de la mesure de voies et moyens. Il n'en a pas laissé tomber beaucoup. C'est le génie du budget de 1979. Il s'impose de façon inéluctable.

● (2030)

Je demande aux libéraux de présenter la mesure sur le crédit d'impôt sur l'énergie pour venir en aide aux plus vulnérables. Ainsi, et ainsi seulement, pourrons-nous répondre avec décence et humanité au problème imminent des coûts élevés de l'énergie. C'est un appel que je lance aux députés libéraux.

En dernier lieu, et pour conclure, j'invite le gouvernement à ne pas décourager l'épargne dans notre pays. En suivant une politique qui contribue à réduire le volume de l'épargne et à favoriser l'inflation nationale, nous encourageons les gens à dépenser. Ces deux éléments réunis tendent à ralentir non seulement les créations d'emplois dans le secteur productif de l'économie, mais également les ouvertures d'usines et la mise au point de techniques nouvelles. Que ce soit dans l'industrie manufacturière, dans le secteur des mines ou de l'exploitation forestière, il va nous falloir un énorme volume de capitaux dans les années 1980 et donc, un énorme volume d'épargnes. C'est pourquoi nous devons encourager l'épargne qui permettra de financer les investissements créateurs d'emplois dont le Canada a besoin. Nous devons par ailleurs prolonger d'au moins neuf mois, le programme des obligations relatives au développement des petites entreprises de manière à ce que ce programme très efficace soit en vigueur pendant une année complète. Nous devrions enfin reprendre le programme énergétique national de manière à modifier son impact fiscal et à introduire le crédit d'impôt sur l'énergie.

Ce ne sont là que quelques mesures que le gouvernement devrait prendre pour regagner la confiance de la population.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, la loi sur l'impôt sur le revenu dont nous sommes saisis aujourd'hui contient de nombreuses dispositions opportunes qui touchent directement notre économie, notre industrie, notre secteur des affaires, nos agriculteurs, nos pêcheurs et les contribuables canadiens en général.

Évoquant les propos du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) sur les obligations pour le développement de la petite entreprise, je tiens à lui signaler que, premièrement, l'émission de ces obligations sera rétroactive au mois de décembre 1979, dès que le bill sera adopté. Dans le cas de sociétés sous contrôle canadien, l'émetteur ne peut pas vendre des obligations de développement de moins de $10,000 ou de plus de $500,000. Par ailleurs, l'emprunteur ne peut pas déduire le coût des intérêts comme dépense, pas plus que le prêteur n'a à payer d'impôt sur ses revenus tirés d'intérêts.

Le projet de loi a été rendu public en juin 1980 et les gens savaient que la loi serait rétroactive. Comme on voulait ainsi aider la petite entreprise, je vois d'un mauvais œil que, pour diverses raisons, des institutions prêteuses hésitent, surtout en milieux ruraux, à accorder des prêts en vertu de cette disposition. Cet état de choses est peut-être en partie attribuable au fait que les institutions de prêts peuvent réaliser des gains plus élevés en demandant 2 ou 3 p. 100 de plus que le taux de base. Toutefois, grâce à l'adoption de ce projet de loi, le prêteur pourra traiter les paiements d'intérêts comme des paiements de dividendes. Il pourra donc réduire le taux d'intérêt de ces prêts. Ainsi une banque ou une autre institution de prêt qui paierait autrement un impôt sur le revenu d'environ 50 p. 100 sur des intérêts de ce genre devrait être en mesure d'offrir des taux qui correspondent à peu près à la moitié de ceux des prêts conventionnels.

Comme je le disais tantôt, on a tardé au début à accepter les mesures favorisant l'expansion de la petite entreprise. L'avant-projet des modifications avait été publié en juin 1980, car certaines institutions de prêt hésitaient à passer des contrats tant qu'il ne serait pas disponible. Après la divulgation des détails, un certain laps de temps était nécessaire pour mettre les mesures au point. C'est pourquoi la période d'admissibilité a été prolongée depuis la fin de 1980 jusqu'au mois de mars 1981. Toutefois, la plupart des institutions importantes ont maintenant ces instruments à leur disposition et consentent des prêts. Je compte donc bien que les petites entreprises profiteront de cette mesure.

En réalité, l'intention de cette loi qui, soit dit en passant, reprend la notion d'indexation, répond à nos besoins. Ainsi, la disposition prévoyant une exemption pour les pompiers volontaires reconnaît la contribution que ces gens apportent à leurs collectivités en consacrant leur temps et leurs connaissances à assurer la sécurité de leurs maisons, de leurs familles, de leurs lieux de travail, et à assurer la protection de leurs collectivités et des habitants de ces collectivités contre les incendies et les autres dangers.

Lorsqu'ils entendent l'alerte ou qu'on les appelle, ces personnes quittent ce qu'elles sont en train de faire pour répondre à l'appel d'aide. Il arrive souvent qu'elles portent encore leurs vêtements de travail ou un costume non lavable qui se tachent et s'endommagent au point où ces volontaires doivent les remplacer à leurs frais. C'est pourquoi le montant de l'exemption a été haussé à $500. Cette mesure a été bien accueillie par les pompiers volontaires de l'ensemble du pays, qui consacrent une bonne partie de leur temps à assurer la sécurité et le bien-être de leurs concitoyens dans les villes et les villages, et

en particulier dans les régions rurales du Canada. Je suis heureux que cette exemption soit inscrite dans la loi. Je répète qu'elle est rétroactive au 1er janvier 1980.

Cette loi a encore comme priorité de reconnaître les besoins des petites entreprises à caractère familial, parmi lesquelles on pourrait placer les exploitations agricoles ou les entreprises de pêche et tous les genres d'entreprises non constituées en société dans lesquelles le mari, la femme et les membres de la famille travaillent ensemble en équipe.

Parmi les raisons qui m'ont poussé à entrer dans la vie politique fédérale il y a eu le sentiment d'un devoir que j'avais d'assurer la défense, le maintien et l'amélioration de la qualité de la vie dans le Canada rural. Cette qualité de la vie se retrouve dans les petites villes, les villages et la campagne où règne un ensemble de valeurs différent de celui qui a cours dans les grandes agglomérations. Une qualité de vie qui tient compte des besoins d'autrui, une qualité de vie favorable au travail en commun dans le sentiment profond d'être compris et de réaliser quelque chose.

En parcourant le pays à diverses reprises, en traversant les villes et les villages, en passant devant les fermes familiales, je n'ai pu m'empêcher de penser à tout ce qu'il avait fallu de temps, d'efforts et d'ingéniosité pour édifier notre pays. Le Canada ne s'est pas réalisé par l'extension urbaine mais par la dissémination de proche en proche d'une vie rurale profonde et rayonnante qui s'est propagée d'un océan à l'autre. Et cela sous l'impulsion de personnes qui ont investi et qui ont travaillé pour améliorer et pour sauvegarder leur exploitation, de personnes qui croyaient en leur créateur, de personnes dont la fidélité était avant tout familiale.

Le Canada rural est plus qu'un mode de vie pour ces milliers de gens qui ont voulu travailler, vivre et élever leur famille loin de la foule et du tapage des grandes villes, c'est aussi l'assise économique de la société tout entière. Grâce à ces campagnes et à ce qu'elles apportent à son économie, le Canada est un des quatre pays du monde qui sont exportateurs nets d'aliments.

Que nous voyagions dans l'Est, dans le centre ou dans l'Ouest, la qualité de la vie est la même et elle forme des caractères pour la vie. Il n'y a pas d'autres professions qui apprennent tant de choses sur la naissance, sur la croissance et sur la maturité, sur la splendeur de l'aube, sur l'ivresse des grands espaces et sur le spectacle émouvant d'une terre qui reverdit chaque printemps. C'est là qu'on apprend à donner plus qu'on ne reçoit, c'est là que la vie se mesure à ce qu'on donne à son prochain, c'est là qu'au crépuscule de la vie on peut lever la tête en pensant à l'existence qu'on a menée.

● (2040)

Les petites entreprises et les fermes dépendent les unes des autres pour nous fournir des services et des denrées alimentaires. Les petites entreprises fournissent 42.5 p. 100 des emplois dans le secteur privé. L'an dernier, les recettes agricoles brutes dépassaient 14 milliards de dollars, et de ce montant nous avons exporté pour une valeur de 6 milliards de dollars, ce qui a contribué à notre équilibre commercial, mais pourtant nous n'affectons que 1.3 p. 100 de toutes nos dépenses budgétaires au secteur agricole. Cela vient de ce que les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises sont des gens laborieux et capables de collaborer pour le bien commun. Bien que le pourcentage des dépenses qui nous est alloué soit très faible, notre productivité par personne est la plus élevée du monde dans le secteur agricole et notre secteur de la recherche est l'un des meilleurs. Nous avons fourni à nos concitoyens les meilleurs produits au meilleur compte mais les agriculteurs canadiens sont les moins subventionnés de ceux de tous les pays et ce sont eux qui ont le revenu le plus stable. Peut-être qu'un jour on pourra dire à propos de ces producteurs ce que Sir Winston Churchill a dit des braves de la Deuxième Guerre mondiale: «Jamais autant d'hommes ont dû autant aux efforts d'un si petit nombre».

Il est malheureux qu'avec les années notre structure fiscale ait défavorisé ceux là mêmes qui sont la quintessence du Canada rural et du secteur des services rendus par la petite entreprise. Je veux parler des épouses défavorisées par les règles d'attribution qui jusqu'ici ne permettaient pas à un contribuable de déduire comme dépense de l'entreprise la rémunération versée à un conjoint qui travaillait dans une entreprise non constituée en corporation. On doit aussi noter que tout salaire reçu par l'épouse n'est pas considéré comme son revenu. De même, quand un membre d'une société en nom collectif emploie son épouse, une partie du salaire de l'épouse établie en proportion de sa part de l'entreprise est considérée comme le revenu de son mari et non comme le sien. Même si je prends soin de ne pas partir du principe que le conjoint soit toujours l'épouse, ce fut presque toujours le cas. La loi a traité de façon discriminatoire des milliers de femmes qui ont travaillé avec leur mari à l'exploitation de leur ferme familiale ou de leur petite entreprise.

La motion de voies et moyens que le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a présentée le 21 avril 1980 comprenait cette modification de la Loi de l'impôt sur le revenu qui supprimerait les règles d'attribution relatives à la rémunération qu'un contribuable verse à son épouse lorsqu'il l'emploie dans son entreprise ou sa société en nom collectif. Le projet de loi concernant cette question a été préparé et publié au mois d'août. Je me hâte d'ajouter que l'on a également préparé les modifications corrélatives au Régime de pensions du Canada.

Pour éviter de causer d'autres injustices ou problèmes aux personnes visées par la loi, les modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu et au Régime de pensions du Canada sont censées être rétroactives au 1er janvier 1980. J'appuie avec plaisir cette importante modification apportée à la loi de l'impôt sur le revenu qui profitera à tant de Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Une autre disposition du bill C-54 prévoit de porter à 50 p. 100 le crédit d'impôt pour investissement dans certaines régions du pays. Je suppose que ces régions, une fois définies, seront celles qui ont connu bien des difficultés au fil des ans pour des raisons diverses. Il s'agira sans doute de régions victimes de modernisme et du progrès technique qui ont rendu leur industrie désuète ou encore de régions de notre immense pays qui, de par leur position géographique, ne se sont pas développées aussi vite que les autres.

Quelles que soient les raisons, le crédit d'impôt à l'investissement actuel est une mesure qui prévoit un dégrèvement fiscal pour le matériel acheté pour une ferme ou une entreprise. Ce crédit d'impôt supplémentaire est un stimulant qui s'appliquera aux nouvelles immobilisations faites entre le 28 octobre 1980 et l'année 1986. Ce nouveau crédit d'impôt à l'investissement s'applique aux usines, à la machinerie et au matériel

destiné à la fabrication ou à la transformation, définis aux termes de la loi sur les subventions au développement régional. Ces investissements seront déductibles jusqu'à concurrence de 50 p. 100. A l'heure actuelle, ce crédit d'impôt est de 7, de 10 ou de 20 p. 100 selon la région où est fait l'investissement.

Je suis heureux de pouvoir parler de cet important avantage fiscal accordé aux investisseurs dans les régions à développement lent qui ne possèdent pas le même potentiel de richesses que les autres. Lorsque le ministre des Finances a présenté son budget, il a signalé que le concept du partage semblait être étroitement lié à la fibre même de la société canadienne. Ce concept de partage, qu'il s'agisse de paiements de péréquation aux provinces pauvres ou de mesures spéciales visant à favoriser l'expansion de ces provinces, vise un objectif commun: l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

Le bill à l'étude aujourd'hui fait partie d'un ensemble de mesures qui garantira le maintien de notre niveau de vie élevé, qui vise à augmenter les exemptions personnelles de façon à aider tous les Canadiens et qui, grâce une indexation permanente, permet aux contribuables de ne pas tomber dans une tranche d'imposition supérieure à la suite d'une augmentation de revenu qui compense tout juste l'inflation. Je tiens également à signaler que l'indexation du crédit d'impôt-enfant remboursable permet à celui-ci de conserver sa valeur réelle.

Comme dernier argument mais non le moindre, je signale que le nouveau président des États-Unis a parlé d'un nouveau départ et de la nécessité de bloquer l'inflation. Si nous voulons favoriser la croissance de notre pays, la loi de l'impôt sur le revenu doit faire partie intégrante du budget qui doit réduire notre déficit au cours des quatre prochaines années, accroître notre part des marchés mondiaux, et hausser d'une façon graduelle le barème de nos prix dans le domaine de l'énergie, ce qui devrait nous aider à lutter contre l'inflation. Jusqu'à maintenant, chaque fois que le prix du pétrole augmentait de un dollar, l'incidence sur l'inflation était d'environ ½ p. 100. Par conséquent, en procédant comme nous l'avons fait à une augmentation ordonnée et graduelle du prix de l'énergie, nous allons favoriser l'expansion des régions moins favorisées dont on a parlé tantôt, tout en les protégeant contre les poussées inflationnistes. Le bill vise à réduire notre déficit sans paralyser pour autant notre économie. Lorsque les taux d'intérêt se stabiliseront à un niveau modéré, comme ils semblent vouloir le faire depuis quatre semaines, le dollar canadien retrouvera sa vigueur. Nous en avons eu la preuve aujourd'hui; à la fermeture de la Bourse, le dollar canadien valait 84.07c. US.

Le bill C-54 fournit l'équilibre nécessaire pour assurer le maintien du partage et de l'égalité, les mécanismes qui ont présidé à l'édification de notre pays. Ces mécanismes devraient maintenant doter notre pays d'une structure économique plus solide et assurer aux Canadiens de meilleurs lendemains.

Des voix: Bravo!

● (2050)

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, avant de commencer, je voudrais féliciter le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) de son discours très bien rédigé, mais d'un style plutôt officiel c'est-à-dire assez ennuyeux. Nous discutons ce soir du bill C-54 qui contient de prétendues modifications. à la loi de l'impôt sur le revenu. C'est du moins de cette façon qu'on nous l'a présenté dans la motion des voies et moyens déposée à la Chambre le 12 janvier par le ministre des Finances (M. MacEachen).

Toutefois, dès la première page, on se rend compte qu'il ne contient pas uniquement des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, mais aussi une disposition accordant au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars. L'an dernier, le bill C-30 lui a accordé un pouvoir d'emprunt de 12 milliards, ce qui était déjà amplement suffisant. Cette dette augmente, semble-t-il, de 2 milliards par année. Je crois donc que le ministre a essayé de nous faire adopter cette mesure à la dérobée. Ce n'est qu'une preuve de plus de la duplicité des libéraux. Malheureusement, monsieur l'Orateur, lorsqu'on a soulevé la question de privilège à ce sujet, il y a quelques jours, M^me^ le Président a tranché en faveur de ce côté-ci de la Chambre qui arguait que le gouvernement n'avait pas avisé la chambre assez longtemps à l'avance de son intention de présenter cette mesure. Elle a demandé qu'on réimprime le bill et qu'on émette un avis en bonne et due forme sur ces questions importantes.

Mais nous ne saurions accepter ce genre d'attitude ni ce genre de conduite retorse de la part du gouvernement. Nous exigerons qu'on expose au grand jour les projets d'emprunt du gouvernement libéral, qu'on les examine et qu'on les passe au crible au vu et su de tous. Il y a un an, au cours de la campagne électorale, les députés d'en face ont promis de s'efforcer d'équilibrer le budget et d'adopter des programmes financiers et fiscaux réfléchis. Or, nos concitoyens savent qu'après des années de gabegie libérale, les finances de notre pays sont dans un état lamentable. Pourtant, on a poussé les Canadiens à voter pour ce même parti et pour ce même premier ministre qui les a mis dans le pétrin au départ.

Où sont les belles promesses du parti libéral qui s'était engagé à assumer ses responsabilités financières et qui aujourd'hui qui il est on pouvoir demande qu'on l'autorise à emprunter 14 milliards de dollars? A l'instar de quelques autres promesses libérales, je dirais qu'elles ne sont qu'un vœu pieux de plus. Toutefois, avant de donner son accord, le Parlement veut qu'on le renseigne sur un certain nombre de choses. Le parlement voudra savoir à quoi servira cet argent. Servira-t-il à payer encore d'autres dépenses courantes?

Nous pouvons, par exemple, évoquer les subventions pétrolières versées depuis un certain temps dans l'est du Canada et au Québec. Empruntons-nous de l'argent pour le brûler, pour ainsi dire? Est-ce là l'usage auquel le gouvernement destine l'argent qu'il emprunte et que les contribuables canadiens auront éventuellement à rembourser, capital et intérêts? Ou sera-t-il confié à Petro-Canada pour lui permettre d'appliquer la politique que lui impose le gouvernement, c'est-à-dire acquérir les sociétés pétrolières existantes au Canada, ce qui n'augmentera pas d'un seul baril la production pétrolière du pays? Ou servira-t-il à forer des puits de pétrole au Sénégal plutôt qu'en Alberta ou dans les territoires du Nord-Ouest?

Le Parlement voudra savoir quel genre de programme d'emprunt s'applique, et d'où viendra l'argent. Quelle proportion de cet argent sera empruntée sur les marchés financiers étrangers? Ce faisant, dans quelle mesure l'avenir du Canada sera-t-il hypothéqué auprès de prêteurs étrangers? Si, par ailleurs, nous devons emprunter une partie de cet argent au Canada, dans quelle mesure cela aura-t-il pour effet de faire grimper les taux d'intérêt déjà élevés chez nous? Si nous empruntons ces sommes très considérables—et les journaux d'aujourd'hui parlent d'un emprunt de 1.5 million de dollars contracté pas plus tard qu'aujourd'hui—si le gouvernement met la main sur ces capitaux excédentaires que les Canadiens ont épargnés, que restera-t-il au secteur privé? Quels taux d'intérêt le secteur privé devra-t-il payer pour utiliser cet argent?

Je pense que la Chambre n'approuve pas que le gouvernement dépense et emprunte sans compter et qu'elle exige l'établissement d'une politique financière responsable qui contribue à renforcer plutôt qu'à affaiblir le Canada en tant que pays important du monde occidental. Voilà pour le pouvoir d'emprunt que contient le bill. Je traiterai maintenant de l'ensemble des dispositions visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

Quand on parcourt les dispositions de ce bill et plus particulièrement la motion des voies et moyens—et je dois admettre que j'ai quelque difficulté, comme la plupart des députés, j'en suis certain, à analyser de façon détaillée cette fiscale—on doit reconnaître un certain mérite au ministre des Finances, puisqu'en ce qui touche aux dispositions à caractère administratif, il a eu l'intelligence de reprendre en grande partie les propositions du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), dont la perspicacité en matière financière est bien connue.

Cependant, on observe quelques lacunes très graves. Aveuglés par leur convoitise sans borne des deniers du contribuable, nos collègues d'en face ont oublié complètement les aspects humanitaires du budget Crosbie. Dans leur désir effréné de contrôler toujours davantage la vie quotidienne des citoyens canadiens, ils ont délibérément laissé de côté les mesures du budget Crosbie qui auraient renforcé le secteur privé et aidé les petits investisseurs.

Jetons un coup d'œil sur quelques-unes de ces omissions. J'aimerais d'abord mentionner, bien qu'il ne s'agisse pas vraiment d'une omission, l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, étant donné qu'un certain nombre d'orateurs de ce côté-ci de la Chambre y ont fait allusion. Passons aux autres omissions, dont la plus importante est probablement le crédit d'impôt à l'énergie qu'aurait adopté le gouvernement conservateur s'il n'avait pas été défait il y a un peu plus d'un an. Les Canadiens de tout le pays et les députés doivent admettre que le prix de l'énergie ne peut pas ne pas augmenter. C'est inévitable, inéluctable. Le budget Crosbie proposait des mesures conçues pour soulager le fardeau infligé dans une mesure disproportionnée aux moins fortunés. Il n'en va pas de même du budget actuel ou des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu dont nous sommes saisis, qui affecte riches et pauvres sans distinction aucune.

Les dispositions à l'étude ne comprennent par les modifications que nous nous proposions d'apporter à la loi de l'impôt sur le revenu, dont la déduction des frais hypothécaires qui aurait donné aux Canadiens la chance de devenir propriétaires de leur maison, et stimulé l'industrie canadienne de la construction pendant la période creuse que nous traversons.

● (2100)

L'approche qu'adoptent les libéraux est totalement différente. En maintenant délibérément et inutilement des taux d'intérêt élevés, c'est le Canadien moyen qu'ils pénalisent et ils leur enlèvent tout espoir de jamais posséder leur propre maison.

J'en viens maintenant à deux omissions concernant les mesures que nous aurions prises pour encourager les investissements, et spécialement ceux des petits investisseurs Canadiens.

Permettez-moi tout d'abord de traiter de la question de l'investissement que constitue un régime enregistré d'épargne-retraite. Si vous vous souvenez bien, monsieur l'Orateur, c'était un programme en vertu duquel des dividendes imposables versés dans des REER n'étaient imposés qu'au taux des gains en capital plutôt qu'à celui de l'impôt sur le revenu si l'argent était retiré du régime. C'était une façon simple mais efficace de traiter les dividendes imposables provenant d'un REER, les petits investisseurs canadiens en auraient bénéficié, ce qui les aurait aidés à investir de l'argent dans l'industrie canadienne, permettant à celle-ci de financer l'expansion que nous souhaitons tous lui voir prendre.

Nous pourrions aussi parler du régime de placement en actions ordinaires canadiennes. Il serait peut-être bon que je rappelle aux députés en quoi consistait ce plan. Il s'agissait d'un plan qui devait être géré par une compagnie de fiducie selon les ordres de l'investisseur. Celui-ci n'aurait pas eu à payer d'impôts sur les gains en capitaux sur les actions canadiennes en vertu du régime jusqu'à ce qu'il les touche. Ç'aurait été en quelque sorte une forme de report d'impôt pour le petit investisseur canadien. En principe, lorsque celui-ci aurait retiré son argent, son taux d'imposition aurait été probablement inférieur à celui qui lui était appliqué lorsqu'il investissait. Ç'aurait donc été dans son intérêt, puisque non seulement il aurait pu reporter le paiement de ses impôts, mais il en aurait payé moins. Le régime visait à encourager les petits investisseurs canadiens à contribuer à l'essor du pays.

On ne retrouve pas dans la loi cette disposition du budget de M. Crosbie, probablement parce que le gouvernement s'oppose à ce que les Canadiens possèdent directement les entreprises canadiennes. Il ne veut pas que les citoyens canadiens possèdent leurs entreprises—et quand je dis «possèdent» cela veut dire qu'ils puissent en disposer à leur gré—parce qu'il a sa propre idée sur la nationalisation de l'industrie. Les libéraux veulent que l'industrie canadienne relève directement du gouvernement.

Je pourrais continuer mon énumération des mesures qui auraient pu aider les agriculteurs, les pêcheurs et les Canadiens en général, mais je pense que les députés se rendent maintenant compte qu'en l'occurrence, le gouvernement n'a pas péché par action, parce que les mesures qu'il a prises sont foncièrement bonnes. Mais si l'on songe à ce que l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a proposé il y a 14 mois, on s'aperçoit qu'il a plutôt péché par omission. Il a oublié de tenir compte des intérêts des Canadiens, que les mesures préconisées par M. Crosbie auraient bien mieux protégés.

Monsieur l'Orateur, vous me permettrez peut-être d'interrompre pour quelques minutes l'étude détaillée des mesures proposées pour faire une petite digression et parler des principes d'imposition en général.

Examinons les différences qui existent entre les deux côtés de la Chambre en ce qui concerne ces principes. D'une part nous avons nos collègues du parti libéral, appuyés par leurs partenaires du NPD. Comme ils l'ont si souvent dit à l'unisson, on prélève des impôts au Canada d'abord et avant tout pour redistribuer les revenus. C'est vraiment pour cette raison qu'ils taxent, ils veulent faire passer les revenus de certaines gens à d'autres, surtout à eux-mêmes, je présume. D'après cette théorie, les taux d'imposition resteraient très élevés même si on n'avait pas vraiment besoin de cet argent.

La plupart des Canadiens ne s'opposeraient pas à une sorte d'imposition progressive reflétant jusqu'à un certain point la capacité de payer, mais nos collègues d'en face et à notre gauche ont poussé ce concept à l'extrême de sorte qu'ils sont eux-mêmes un peu étonnés des résultats. Ils ont créé un gouvernement monstre qui cherche à diriger et à régulariser toutes les activités privées et publiques des Canadiens. C'est un monstre qui n'en finira jamais d'engloutir des fonds.

D'où vient cet argent, monsieur l'Orateur? De quel segment de la population canadienne? Certainement pas des pauvres, ils n'en ont pas. Non plus des très riches, et pour deux raisons: d'abord, parce qu'ils sont peu nombreux, ensuite, parce que les gens très riches peuvent retenir les services des meilleurs conseillers, des meilleurs avocats et des meilleurs comptables afin d'éviter de payer des taux d'impôt très élevés. En dernier ressort, les gens sont libres de quitter le pays. Je crois savoir que certains en sont venus à cette extrémité.

Le Canadien moyen doit subir le fardeau de la politique d'imposition élevée chère aux libéraux et aux néo-démocrates. Il retombe tout particulièrement sur le salarié qui est incapable de se protéger. En raison du prélèvement à la source, souvent le contribuable ne se rend pas compte de ce qui se passe. Je crois parfois que ce serait une excellente idée de renoncer à cette méthode de prélèvement à la source car ainsi à un moment de l'année, le contribuable devrait rédiger un chèque à l'ordre du receveur général du Canada pour la somme de $5,000, $10,000 ou $15,000 ou tout autre montant exigible. Il se rendrait compte alors de la somme que lui soustrait le gouvernement et du fardeau qui lui est imposé.

Parmi les salariés les plus durement frappés, je placerais les mineurs, les bûcherons, les ouvriers du bâtiment—des gens qui triment dans des conditions souvent désagréables et qui par conséquent gagnent plus et méritent donc plus—ce sont les gens qui se font vraiment avoir. Ce sont eux qui sont les plus à plaindre de la convoitise des libéraux et des néo-démocrates qui veulent constamment augmenter les recettes publiques; c'est une convoitise qui saigne le pays à blanc. La politique qui consiste à créer un paradis socialiste où tout le monde serait réduit au même niveau de médiocrité, a échoué. Elle est inefficace et de la sorte presque tous les contribuables paient plus qu'ils ne le devraient. D'autre part, les députés de ce côté-ci de la Chambre estiment qu'on servirait davantage l'intérêt des Canadiens si l'on minimisait le contrecoup de l'imposition. Naturellement, il faut percevoir des impôts. Tous les gouvernements doivent s'acquitter des tâches que leur assigne la loi, afin de donner au pays une défense nationale, d'assurer le fonctionnement du système judiciaire et d'entreprendre des travaux publics à la fois nécessaires et avantageux. Voici le genre de choses auxquelles les gouvernements doivent consacrer l'argent qu'ils tirent des impôts. Mais de notre côté de la Chambre, nous n'oublions jamais que chaque dollar que dépense le gouvernement sort en définitive des poches des contribuables canadiens.

• (2110)

Voilà à quoi cela se résume au fond, monsieur l'Orateur. D'un côté, vous avez le point de vue des libéraux et du NPD. Permettez-moi de vous l'exposer de nouveau. Selon eux, le fardeau fiscal doit être lourd, le régime fiscal doit être complexe et fonctionner au moyen de manipulations, et le gros de ce fardeau fiscal doit retomber sur les épaules des Canadiens les plus travailleurs et les plus productifs. D'un autre côté, il y a le point de vue des progressistes conservateurs qui préconisent un faible taux d'imposition permettant quand même au gouvernement de bien s'acquitter des tâches essentielles que lui attribue la loi. Cela constituerait un régime fiscal à la fois simplifié et équitable, destiné à stimuler plutôt qu'à contrecarrer les initiatives et les activités des entreprises.

J'aimerais aborder brièvement un sujet qui me tient fort à cœur, soit l'imposition des Canadiens des territoires du Nord. J'aimerais d'abord féliciter le gouvernement du Territoire du Yukon pour avoir emboîté le pas à celui des Territoires du Nord-Ouest et imposé son propre impôt territorial sur le revenu. Je remarque d'ailleurs que le bill C-54 contient des dispositions permettant ce genre de mesure législative.

En général, et surtout en ce qui concerne l'impôt fédéral sur le revenu qui est imposé dans le Nord, il faut signaler que de toutes les inégalités du système fiscal, l'une des plus injustes frappe les habitants des territoires du Nord. Contrairement à ce qui se passe en Russie ou au Danemark, par exemple, il semble que le gouvernement canadien fasse tout son possible pour dissuader les gens d'aller vivre dans les régions septentrionales du pays, sauf peut-être les fonctionnaires ou les employés des grandes sociétés.

Le problème à l'égard de l'impôt est le suivant: le coût de la vie dans le Nord est beaucoup plus élevé qu'ailleurs au pays, soit, selon les statistiques, de 25 à 100 p. 100 plus élevé que dans le sud du pays. Vu le caractère progressif du système fiscal, voici ce qui arrive: un contribuable gagnant $20,000 par année dans le Sud et ayant un taux d'imposition de 25 p. 100 paie $5,000 d'impôt. Un contribuable du Nord qui voudrait profiter du même niveau de vie devrait gagner 30,000 par année, par exemple. Toutefois, le taux d'imposition d'un tel revenu n'est pas proportionnel. Il ne représenterait pas $7,500, mais probablement 10,000, soit un taux d'imposition de 30 p. 100. En fait, cela revient à dire que le taux d'imposition est plus élevé dans le nord que dans le sud du pays. Les gouvernements et les grandes sociétés offrent à leurs employés certains avantages, tels les indemnités de voyage de vacances et les allocations de logement, pour compenser certains aspects très coûteux de la vie dans le Nord.

Les députés savent tous que jusqu'à récemment, et plus précisément jusqu'à il y a un an, ces avantages n'étaient pas imposés même s'ils étaient visés par la loi de l'impôt sur le revenu. Jusque là, en effet, les gouvernements fermaient les yeux là-dessus. Lorsque le ministère du Revenu national a fait des pieds et des mains pour commencer à imposer ces divers

avantages, il y a eu un tollé général dans la population. Le ministre du Revenu national (M. Rompkey), qui semble plutôt défendre les intérêts des Canadiens du Nord, si ce n'est que parce qu'il représente le Labrador, s'est penché sur ce problème. C'est ainsi qu'a été émise une ordonnance visant à annuler l'imposition de certaines taxes. Elle avait été émise au début pour une période d'un an expirant le dernier jour de 1980, mais elle a maintenant été prolongée jusqu'en 1981. Toutefois, il s'agit d'une mesure temporaire et tout le monde s'en rend compte. Elle comporte encore de nombreuses inégalités. Par exemple, certaines allocations de frais de voyage ne sont pas imposables, tandis qu'une allocation pour un voyage d'étude l'est. C'est évidemment injuste. La seule véritable solution à ces problèmes est d'adopter des mesures semblables à celles qui sont en vigueur en Australie.

Nous devons modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour accorder un dégrèvement de quelque sorte ou une déduction aux habitants de nos régions septentrionales. Comme je le disais tantôt, nous avons raison de croire que le ministre du Revenu national est assez favorable à cette idée. De ce côté-ci de la Chambre, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) s'occupe activement de mettre au point des projets qui pourraient être adoptés. D'autres représentants du Nord, notamment les gouvernements septentrionaux, les associations d'employeurs telles que la Chambre de Commerce et la Chambre des Mines et les association d'employés telles que les divers syndicats et la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest ont tous présenté des mémoires en ce sens.

Espérons que le ministre du Revenu puisse convaincre son collègue, le ministre des Finances, d'apporter à la politique fiscale les modifications qui tiendront compte de ces propositions toutes simples.

Monsieur l'Orateur, combien de minutes me reste-t-il?

M. l'Orateur adjoint: Le député a encore environ 11 minutes de parole.

M. Nickerson: J'aimerais faire quelques observations en guise de conclusion au sujet de ce qu'il en coûte au Canada pour percevoir des revenus. Je lisais aujourd'hui un document fort intéressant sur l'impôt publié par le ministre du Revenu national. Deux chiffres ont tout particulièrement attiré mon attention. En 1970, il en coûtait apparemment 79c. au gouvernement pour percevoir $100 d'impôt. Dix ans plus tard, soit en 1980, ce coût était passé à $1.09. Il y a donc eu une augmentation de 30 p. 100 en dix ans. Il s'agit là d'une augmentation véritable qui n'est absolument pas attribuable à l'inflation laquelle, par contre, a eu une influence sur ces $100 comme sur tout le reste. Il s'agit en l'occurrence d'une hausse véritable de 30 p. 100 en dix ans du coût que doit assumer le gouvernement du Canada pour percevoir des impôts.

A mon avis, cette augmentation est attribuable à plusieurs facteurs. Premièrement, le régime d'imposition est devenu beaucoup plus complexe. Chaque année la loi de l'impôt sur le revenu—mais cela ne représente qu'une petite partie du problème étant donné que très peu de modifications sont apportées par suite d'une motion des voies et moyens—les règlements d'application et les diverses règles imposées par le Conseil du Trésor contribuent à compliquer le régime fiscal beaucoup plus qu'il n'est nécessaire. Une certaine complexité est certes inévitable mais je pense que cela commence à dépasser les bornes. Deuxièmement, ces dix dernières années, il y a eu une augmentation générale des taux d'intérêt et plus on gagne d'argent, plus il faut payer d'impôts. Plus le contribuable dispose de moyens de ne pas être imposé ou d'échapper à l'impôt, plus il en paye. Et le ministère du Revenu, dans ce cas, doit dépenser encore davantage d'argent pour faire respecter la loi, pour éviter que les contribuables ne fraudent le fisc et les obliger à payer leurs impôts.

● (2120)

Il y a eu aussi une énorme augmentation du volume de travail au ministère du Revenu. J'ai appris qu'en raison des dispositions relatives au crédit d'impôt pour les enfants, le ministère doit traiter 1,5 million de formules de plus par année. De façon générale, le personnel du ministère fait bien son travail, même si les hommes politiques ne les aident guère. Néanmoins, en raison des facteurs que je viens de mentionner, la perception des impôts coûte de plus en plus cher au Canada. Par rapport à d'autres pays, nous nous débrouillons encore assez bien. Le coût de la perception des impôts ne représente qu'un tout petit peu plus de 1 p. 100 des sommes perçues. Il semble que dans bien des pays, ce pourcentage soit beaucoup plus élevé. Nous devons toutefois surveiller de près l'évolution de la situation. Il faudrait essayer d'apporter à notre régime fiscal les modifications qui s'imposent pour empêcher que cette hausse du coût de la perception des impôts ne se poursuive indéfiniment.

En terminant, monsieur l'Orateur, je suis disposé à appuyer la plupart des dispositions du bill C-54 découlant de la motion des voies et moyens. En même temps, je tiens à m'inscrire en faux contre plusieurs lacunes importantes que j'ai énumérées, contre l'absence de plusieurs propositions du budget Crosbie que l'on a laissées tomber. Pour ce qui est du pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars, traitons-le comme une mesure distincte afin de pouvoir tenir là-dessus un débat approfondi et de mettre au jour les véritables intentions du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, les observations du député de Western Arctic (M. Nickerson) m'ont beaucoup intéressé et un peu étonné.

Je dois m'élever contre l'accusation que le député de Willowdale (M. Peterson) a portée contre moi quand il dit qu'il nous avait vus, un député conservateur et moi, nous délecter à la lecture du bill C-54. Je tiens à lui faire savoir que la lecture du bill ne nous réjouissait pas du tout. Ce genre de texte n'offre guère de quoi se réjouir. Comme le député de Western Arctic l'a dit, il est difficile à lire. C'est un texte compliqué et ce n'est surtout qu'un amendement à un texte plus élaboré qui traite du régime fiscal du Canada.

Le bill C-54 vise à régler certains des problèmes fiscaux qui accablent les Canadiens, mais je le trouve quand même décevant. Il n'apporte pas les changements importants qui s'imposent pour rendre le régime fiscal équitable et rationnel. La plupart des Canadiens reconnaissent aujourd'hui que nos lois fiscales actuelles sont discriminatoires. Elles sont injustes. Dans un sens, je dois dire comme le député de Western Arctic qu'une partie de la réponse, quand on se demande qui paie les impôts dans notre régime fiscal, c'est que les pauvres n'en paient pas. Ils ne paient pas d'impôt dit-il, parce qu'ils n'ont pas d'argent. J'espère que je ne le cite pas de travers. Il affirme d'autre part que les riches ne paient pas d'impôt parce qu'ils ont recours aux subtilités des avocats. Ils bénéficient de nombreuses échappatoires que renferme notre régime fiscal, lequel favorise certains groupes socio-économiques.

Quand je parle d'impôt aux travailleurs de ma circonscription de Kamloops-Shuswap, ils ne sont pas très élogieux à l'endroit de notre système fiscal et des sommes qu'ils sont tenus de payer. Leur attitude s'explique par de nombreuses raisons. D'abord, ils estiment que leur quote-part est trop élevée sachant bien que certains groupes, surtout les travailleurs autonomes, ceux qui réussissent d'une façon ou d'une autre à se constituer en société, ont les moyens de payer des conseillers juridiques pour profiter des échappatoires du système fiscal. Les gens de ma circonscription le savent et ils n'aiment pas cela. Je suppose que c'est ce qui explique pourquoi l'un des livres à succès des dernières semaines a été un ouvrage expliquant clairement comment éluder l'impôt au Canada. On vous explique comment déceler les échappatoires et en profiter. En cette période de l'année, c'est presqu'un sport national que de demander à ses collègues, à son comptable, à tout le monde, quel est le meilleur moyen de tirer parti de la législation fiscale canadienne.

Je pense qu'il importe de se demander pourquoi les contribuables canadiens s'acharnent-ils tellement à éviter l'impôt? Pourquoi devons-nous embaucher des centaines de personnes pour contrôler le régime d'imposition volontaire du Canada, comme l'orateur précédent l'a indiqué? Pourquoi ce problème existe-il? Pourquoi les gens détestent-ils payer des impôts? La chose saute aux yeux. C'est parce que le système est injuste. On se croit traité injustement. Naturellement, on s'interroge également sur la façon dont l'argent est dépensé.

Point n'est besoin de regarder bien loin pour voir comment l'argent est dépensé. Songeons par exemple à la question qui va sans doute revenir sur le tapis au cours des prochains jours, soit le financement, au coût de dizaines de millions de dollars, d'une campagne de propagande vantant un certain aspect des pourparlers constitutionnels. Voilà le genre de chose qui agace souverainement les Canadiens. Il devient alors difficile de justifier devant les contribuables cette façon d'utiliser de l'argent si péniblement gagné. De toutes façons, le système est injuste et le projet de loi vise vraisemblablement à supprimer certains abus. Mais il en crée également.

Je me sens parfois mal à l'aise quand je rencontre certains de mes commettants, surtout à cette époque de l'année où les gens s'affairent à remplir leur déclaration d'impôt. Ils me demandent de leur expliquer pourquoi certaines personnes qui ont un revenu de plus de $200,000 ne payent pas d'impôts. Pourquoi? Pourquoi les députés tolèrent-ils une telle situation? Je dois admettre, monsieur l'Orateur, que j'ai du mal à l'expliquer.

Néanmoins, on pourrait citer toute une liste de problèmes reliés à ce projet de loi. Un certain nombre de mes collègues l'ont fait, mais ce soir, je voudrais me cantonner dans un domaine précis. Il s'agit de la petite entreprise. Nous admettrons tous ici, je pense, que la hausse des taux d'intérêt impose un fardeau relativement plus lourd aux petites entreprises qu'aux grosses compagnies. C'est notamment parce que la petite entreprise compte beaucoup sur les banques à charte et les autres intermédiaires financiers pour obtenir du crédit. La petite entreprise n'a pas accès à toutes les sources de financement à la disposition des grosses sociétés.

Quand la hausse record des taux d'intérêt a commencé à faire sentir ses effets en 1979 en acculant à la faillite un nombre de petites entreprises sans précédent depuis la guerre, le gouvernement conservateur de M. Clark a proposé de réduire les taux d'intérêt grâce au programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises proposé dans le budget de M. Crosbie en 1979.

Les libéraux ont promis une baisse des taux d'intérêt au cours de la campagne électorale de 1980. Fidèles à leurs vieilles habitudes, une fois élus, ils ont veillé à augmenter les taux d'intérêt encore davantage que ne l'auraient fait les conservateurs. Au cours des neuf premiers mois de 1980, le taux de faillite des petites entreprises a augmenté de 18 p. 100 par rapport à la même période, l'année précédente. Néanmoins, le montant de ces faillites a augmenté de 28 p. 100, passant à $560 millions. Ce n'est toutefois, bien sûr, qu'un aspect du problème; le taux de faillite officiel ne tient pas compte des milliers de cas, des milliers de personnes qui ne parviennent plus à joindre les deux bouts, qui mettent tranquillement la clé sous la porte et se retirent des affaires sans se soumettre aux formalités officielles de la faillite.

• (2130)

En outre, les statistiques officielles ne tiennent pas compte de la pression sociale que les faillites commerciales exercent sur la santé et le bien-être général des collectivités canadiennes. En proie aux pressions accrues du monde des affaires et dépourvu d'une politique cohérente qui lui soit propre, le gouvernement libéral a repris la proposition de M. Crosbie concernant les obligations pour le développement de la petite entreprise, pour l'exposé économique du 21 avril 1980 de M. MacEachen.

Toutefois, lorsque le ministère des Finances a commencé à formuler les détails relatifs aux obligations pour le développement de la petite entreprise, il a découvert en juin 1980 que les institutions financières détenaient quelque 16 milliards de dollars représentant la dette courante des petites entreprises, dette qui permettrait d'obtenir les subventions aux taux d'intérêt prévus par ce nouveau programme. Transformées en obligations pour l'exploitation des petites entreprises, ces dettes à elles seules auraient fait perdre au Trésor fédéral entre 500 millions et 600 millions de dollars. Étant donné que le déficit fédéral dépasse 14 milliards de dollars, comme l'a signalé le dernier député à prendre la parole, le ministère des Finances pouvait difficilement se montrer enthousiaste devant la perspective d'une nouvelle perte de revenus aussi considérable.

Le gouvernement libéral a commencé à imposer des conditions, des restrictions et des exclusions touchant les obligations pour le développement de la petite entreprise. C'est ainsi que les prêts ne peuvent être octroyés aux petites entreprises qui ne sont pas constituées en société, y compris toutes les propriétés uniques. Ils ne peuvent servir à assurer les fonds de roulement qui représentent le plus important besoin de capital de presque toutes les petites entreprises. Ils ne peuvent être utilisés pour moins de $10,000 et pour plus de $500,000. Ils ne peuvent servir à l'acquisition de matériel ou de biens destinés à être cédés à bail ou loués. Ils ne peuvent être utilisés pour l'achat de biens d'équipement et de machines d'occasion. De sévères amendes peuvent être imposées à la fin de l'année fiscale si un commerce détenant des obligations pour le développement de la petite entreprise cesse d'être admissible du fait que ses revenus à vie cumulés dépassent les $700,000.

Étant donné que la mesure actuelle avait pour but de protéger la petite entreprise contre la montée des taux d'intérêt, on reste sidéré en voyant comment la grande majorité d'entre elles seront exclues de ses dispositions. Nous avons entendu nombre d'intervenants affirmer que le projet de loi était justement destiné à venir en aide aux petits commerçants, et pourtant il n'en est rien.

Une voix: Vous avez raison.

M. Riis: Cependant, la première restriction empêchera plus de 625,000 entreprises, sur près de 930,000, qui ne sont pas constituées en société de bénéficier d'un rabais du taux d'intérêt grâce au programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Les petites entreprises dans le commerce de gros et de détail, dans la construction et la fabrication, sont obligées d'emprunter des sommes considérables pour maintenir leurs stocks et poursuivre leurs activités. L'inflation et les taux d'intérêt augmentent énormément les frais d'exploitation de ces entreprises.

La grande majorité d'entre elles ne pourront bénéficier des obligations pour le développement de la petite entreprise à cause d'une deuxième réserve qui limite l'usage des obligations pour emprunter l'argent nécessaire aux frais de roulement ou d'exploitation, l'un des grands soucis financiers du petit exploitant.

Un grand nombre de petites entreprises réussissent à limiter leur mise de fonds ou leurs frais d'expansion en acquérant du matériel ou de l'outillage d'occasion. A supposer que ce matériel ait été inactif ou sous-utilisé, il pourra par la suite contribuer à accroître la production et la rentabilité générale de l'économie canadienne. Aux termes du projet de loi, les obligations pour le développement de la petite entreprise ne peuvent servir à l'achat de matériel ou d'outillage d'occasion. Cette restriction va frapper de nombreuses petites entreprises qui ne peuvent se permettre d'acheter de l'outillage neuf.

Enfin, le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise doit expirer le 31 mars 1981. Avant même qu'il soit adopté par la Chambre, l'utilité du programme est mise en cause du fait du délai trop bref, de l'incapacité du ministère des Finances à communiquer les détails du programme aux institutions financières et aussi de l'incapacité des bureaux centraux et des bureaux régionaux de ces mêmes institutions à en communiquer les modalités à leurs succursales.

Contrairement à ce qu'a dit plus tôt le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) à savoir que ce programme était offert, bien sûr, au cours de l'été, et de l'automne 1980, ce qui est vrai, si l'on examine la façon dont les institutions financières l'ont mis en place dans l'ensemble du pays, on peut dire, je pense, que ce programme n'existe vraiment que depuis quelques semaines. En outre, je conviens avec lui que les grands centres métropolitains sont, en fait, extrêmement avantagés par rapport aux régions rurales.

Le but de cette mesure, c'est-à-dire des obligations pour l'expansion des petites entreprises, est de soulager les petites entreprises canadiennes du fardeau que leur impose la hausse des taux d'intérêt. D'après nos prévisions les plus optimistes, le nombre de petites entreprises qui profiteront vraiment de ce programme s'élève environ à 40,000. C'est légèrement plus que le chiffre estimatif donné, officieusement, par les porte-paroles de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et de la Canadian Organization of Small Business.

Dans le cadre du programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises, moins de 5 p. 100 des petites entreprises canadiennes obtiendront des prêts à environ la moitié du taux préférentiel, plus 2 ou 3 p. 100.

Une voix: Seules les compagnies qui perdent de l'argent en voudraient de toute façon.

M. Riis: C'est intéressant.

Une voix: Seulement pour celles qui ne réalisent pas de bénéfices imposables.

M. Riis: Le député d'en face dit que seules les entreprises qui perdent de l'argent peuvent s'intéresser à un programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises. Voilà une observation intéressante qui émane des banquettes libérales.

On doit se poser la question suivante: Qui va bénéficier des obligations pour l'expansion des petites entreprises? Si je ne me trompe pas en disant qu'au maximum 40,000 entreprises sur 930,000 pourront en bénéficier, qui profite de ce programme? Voilà la question qui se pose.

Une voix: Celles qui perdent de l'argent.

M. Riis: Selon cette mesure, les intérêts sur les emprunts admissibles contractés après le 11 décembre 1979 et avant le 31 mars 1980 seront considérés comme des dividendes aux fins de l'impôt. De ce fait, l'intérêt ne sera ni imposable pour la société prêteuse ni déductible à titre de frais d'entreprise par la petite entreprise qui emprunte. Comme les établissements de prêt ne seront pas imposables sur les intérêts perçus, ils seront en mesure d'offrir un taux d'intérêt moins élevé.

La mesure législative ne permet pas seulement aux petites entreprises admissibles de bénéficier d'un taux d'intérêt moindre, mais elle accorde également une déduction d'impôt aux établissements de prêt, notamment les banques à charte du Canada.

Au cours des dernières semaines, j'ai effectué une analyse détaillée des avantages relatifs que le projet d'obligations pour l'expansion des petites entreprises apportera à la fois aux établissements de prêt et aux petites entreprises qui contractent un emprunt selon divers régimes d'intérêt. D'après ces calculs, voici ce qu'on peut en déduire.

Si le taux d'intérêt sur les prêts courants est égal au taux préférentiel plus 1 ou 2 p. 100, les banques qui imposent une prime administrative de risque de 2 p. 100 au-dessus du taux préférentiel sur les obligations pour l'expansion des petites entreprises verront leurs revenus en intérêts, impôt déduit, augmenter légèrement moins que le coût du crédit pour la petite entreprise qui emprunte, une fois l'impôt déduit, ne diminuera.

Autrement dit, en termes un peu plus simples, la petite entreprise qui emprunte profitera légèrement plus du recours à une obligation pour l'expansion des petites entreprises que la société qui lui prête cet argent lorsque le taux d'intérêt sera égal au taux préférentiel plus 2 p. 100 ou moins. Cependant, si la formule utilisée pour les prêts courants est égale au taux préférentiel plus 2 p. 100 ou plus, les banques qui imposent une prime administrative de risque de plus de 2 p. 100, soit le taux préférentiel plus 2.5 p. 100, 3 p. 100 ou peut-être même plus dans certains cas, verront leurs revenus d'intérêts, après impôt déduit, augmenter plus que ne diminuera le coût du crédit, après impôt, pour la petite entreprise qui emprunte.

Ou encore, l'établissement de prêt profitera un peu plus que la petite entreprise de l'emploi des obligations pour l'expansion des petites entreprises lorsque le taux d'intérêt sera égal au taux préférentiel plus 2 p. 100 et plus.

Afin d'avoir une meilleure idée de la façon dont les avantages découlant du programme d'expansion des petites entreprises seront répartis entre les petites entreprises et les établissements de prêt, j'ai examiné les taux d'intérêt moyens des prêts courants consentis aux petites entreprises et ceux accompagnant les obligations pour l'expansion des petites entreprises couramment offerts par un échantillon représentatif de banques ici même, à Ottawa.

Il ressort de cet examen que les banques à charte prélèveront des primes administratives de risque suffisantes, en plus du taux préférentiel accordé aux obligations pour l'expansion des petites entreprises, pour être sûres que ce programme sera à leur avantage.

• (2140)

Autrement dit, ce sont les banques du Canada qui profitent le plus du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Vu les taux qu'ils fixent, soit la moitié du taux préférentiel plus 2, 3 ou 4 p. 100, ce sont les établissements de prêts eux-mêmes qui profitent le plus de cette mesure.

M. Peterson: Dans ce cas, pourquoi voudriez-vous que d'autres types de petites entreprises en profitent?

M. Knowles: Allez à votre place si vous voulez prendre la parole.

M. Riis: Quoique les obligations pour l'expansion des petites entreprises ne devraient fournir l'aide financière dont elles ont tellement besoin qu'à une faible minorité de petites et de moyennes entreprises au Canada, soit au plus 40,000, c'est un pas dans la bonne voie—et je reconnais encore une fois que le gouvernement conservateur n'était pas disposé à prendre une mesure de ce genre—puisque cela indique que le gouvernement se rend compte que les taux d'intérêt sont trop élevés pour les petites entreprises. Par ailleurs, ce sont surtout les banques canadiennes qui profiteront de cette mesure. Des centaines de milliers d'autres entreprises canadiennes, qui emploient plus de deux millions et demi de Canadiens, continueront à souffrir des taux d'intérêt élevés qu'entraîne la politique monétaire mal avisée du gouvernement libéral.

Qu'est-ce que le gouvernement veut faire comprendre aux petites entreprises du Canada en adoptant de telles lignes de conduite? Où est la direction, la vision et le sérieux que les Canadiens recherchent, espèrent et n'ont pas depuis plus de dix ans?

Je ne suis pas député depuis très longtemps. Je suis cependant le porte-parole de mon parti pour les questions qui ont trait aux petites entreprises. Je trouve difficile de faire valoir les préoccupations de mes électeurs et de contribuer au processus législatif pour créer un secteur plus efficace et plus prospère de la petite entreprise, non seulement à cause de la complexité de nos problèmes économiques, mais aussi à cause de la façon cachotière et trompeuse dont le gouvernement manipule la Chambre et l'ensemble du pays.

Permettez-moi de vous donner un exemple concret de ce que je veux dire quand je parle de la façon dont le gouvernement nous trompe. Nous discutons maintenant d'un bill qui vise à atténuer les conséquences des taux d'intérêt élevés pour les petites entreprises du Canada grâce à un programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. J'espère avoir prouvé aux députés que cette mesure profitera surtout aux gros établissements de prêt, qui réaliseront des bénéfices plus élevés après déduction d'impôt, et à un faible pourcentage des petites entreprises du Canada, qui obtiendront des emprunts à des taux réduits.

Les contribuables canadiens combleront les recettes de 100 et 200 millions de dollars qu'a perdues le gouvernement fédéral.

Il y a à peine deux mois, les libéraux et les conservateurs adoptaient à la Chambre, malgré les objections des néo-démocrates, le bill C-6, tendant à modifier la loi sur les banques. Nous nous opposions à ce projet de loi, car nous étions convaincus que le projet de loi, une fois modifié, ne rendrait pas le régime bancaire au Canada plus compétitif et ne fournirait pas aux déposants et aux emprunteurs canadiens de meilleurs services à des coûts compétitifs et raisonnables.

Quelle a été la répercussion de la législation bancaire adoptée par les libéraux et les conservateurs au Canada depuis quelques décennies? Envisageons la situation. Un article sur le rendement du régime bancaire au Canada vient de paraître dans le dernier numéro du *Canadian Journal of Economics*. Le plus intéressant au sujet de cet article c'est que l'auteur a terminé cette étude tandis qu'il travaillait au Conseil économique. Même si le Parlement étudiait la dernière révision décennale de la loi sur les banques, les députés n'ont jamais été mis au courant des résultats de cette importante analyse critique. Que révèle cette étude? Permettez-moi de citer le passage suivant du rapport:

> Dans cette étude, j'ai présenté des évaluations quantitatives de ce que coûtent aux Canadiens et la puissance des banques dans le marché et la protection qui leur est accordée. Bien que la question ait été abordée sous plusieurs angles, nous avons toujours constaté que les banques jouissaient d'une très grande puissance

sur les marchés bancaires et que les services qu'elles offraient seraient moins coûteux si la concurrence était plus forte.

Le rapport conclut également, fait important, que le gouvernement fédéral contribue à maintenir la protection dont jouissent les banques au Canada et qu'apparemment il en tire profit. Dans sa conclusion, l'auteur dit ceci, et je cite:

Il semble que l'actuelle législation bancaire accroisse le coût des services bancaires imputés aux firmes canadiennes et aux particuliers.

M. Orlikow: Qui est l'auteur?

M. Riis: Il s'appelle George Lermer. Que coûtent ces services? Ce que l'absence de concurrence dans le système bancaire coûte aux entreprises et aux particuliers de notre pays ne se chiffre pas en milliers ni même en millions de dollars, mais bien en centaines de millions de dollars chaque année en frais excessifs. Selon les calculs de l'auteur, chaque année, de 1969 à 1973, ces services ont coûté des centaines de millions de dollars.

En 1973, par exemple, les consommateurs et les entreprises de notre pays ont payé 686 millions de dollars de trop—je dis bien de trop—sur les prêts et autres prestations bancaires que les banques à charte leur ont consentis. Les trop-payés sur ces frais et les profits nets d'impôt dus au monopole que détiennent les banques à charte et à leurs pratiques, représentent à eux seuls 504 millions de dollars de ce montant total. Par ailleurs, les banques ont versé au gouvernement plus de 182 millions de dollars sous forme de surtaxe sur leurs super-profits. Voyons un peu ce que les nouvelles dispositons de la loi sur les banques ont apporté aux banques de notre pays. Partout au Canada, les conseillers en investissements conseillent aux investisseurs d'acheter un certain nombre de valeurs pétrolières, voire de valeurs minières de certaines régions; mais il y a un groupe d'actions qui ne comporte aucun risque, c'est celui des banques à charte. Cela est révélateur. Cela devrait prouver aux députés d'en face en particulier le genre de protection que cette nouvelle mesure assure aux consommateurs et aux emprunteurs dans notre pays.

M. Evans: Puis-je poser une question, Nelson?

M. Riis: Dans un instant. Depuis des décennies, les gouvernements libéraux et conservateurs ont procédé avec succès à des révisions de la loi sur les banques, soi-disant pour accroître la concurrence, améliorer les services et diminuer les coûts que les entreprises et les consommateurs de notre pays doivent assumer.

Cela ne s'est cependant jamais produit. Ils ont doté le Canada d'un système bancaire qui a exigé 686 millions de dollars des Canadiens en 1973 et qui a permis au gouvernement de s'approprier une part de 182 millions de dollars de ce butin. Ces chiffres sont ceux de 1973. Cette année-là, l'excédent exigé équivalait à un tiers de la valeur ajoutée canadienne imputable à nos banques à charte. Je frémis lorsque je pense à l'énormité de cet excédent exigé pour 1981. Sans doute atteint-il plus de un milliard de dollars.

Comment le ministre des Finances (M. MacEachen) ose-t-il se présenter honnêtement à la Chambre et déclarer sans broncher aux Canadiens qu'il s'inquiète du coût de la vie, de l'inflation, ainsi que des taux d'intérêt élevés que les petits entrepreneurs et les consommateurs sont obligés de payer? Après avoir créé les obligations pour l'expansion de la petite entreprise de façon à réduire quelque peu les taux d'intérêt, le ministre des Finances—j'ajouterais avec l'appui du parti tory—présente une mesure législative bancaire pour s'assurer que les petits entrepreneurs et les consommateurs canadiens verseront vraisemblablement des milliards de dollars de trop au cours des dix prochaines années pour les prêts et les services qu'ils obtiendront des banques.

Ce n'est pas agir en gouvernement consciencieux. C'est de la part du gouvernement de la manipulation sur une échelle démesurée. Le gouvernement actuel est passé maître dans l'art de la duperie volontaire, de l'opportunisme, et certes de l'inconscience financière. Le gouvernement actuel a dupé et manipulé les Canadiens, a privé la Chambre des communes d'une information importante durant l'étude des modifications à la loi sur les banques et a étranglé l'économie canadienne pendant plus de dix ans en appliquant une politique économique qui accule à la faillite et entrave la productivité. Quand on examine les solutions de rechange au financement des petites entreprises au Canada, on constate qu'un certain nombre de changements s'imposent. Je veux m'attarder un moment à exposer trois ou quatre de ces solutions. Tous les députés qui s'y entendent auront reconnu que la Banque fédérale de développement présente certains problèmes quant aux services qu'elle offre à la petite entreprise.

● (2150)

Voilà une banque qui était animée d'excellentes intentions au début et qui avait pour mandat de fournir ces capitaux de risque qui permettent aux petites entreprises canadiennes d'effectuer des percées et pourtant je suis sûr que tous les députés seraient prêts maintenant à reconnaître que la Banque fédérale de développement n'a pas réussi à s'acquitter de son mandat et qu'elle devrait subir certaines modifications importantes.

Dans ma circonscription, par exemple, un grave litige a surgi récemment lorsqu'un certain nombre d'hommes d'affaires ayant souscrit à un très intéressant projet de création d'une entreprise manufacturière qui aiderait assurément le Canada à réduire le déficit de sa balance des paiements, se sont présentés devant la Banque fédérale de développement et qu'ils ont obtenu un prêt à un taux d'intérêt exorbitant étalé sur une très longue période de temps juste au moment où était déposé le projet de loi sur les obligations contractées pour le développement d'entreprises. Ils se sont rendu alors admissibles à cette aide et sont retourné devant la BFD pour lui demander de les dégager des obligations qu'ils avaient souscrites mais celle-ci leur a répondu que cela leur coûterait environ 35 000 dollars. Il me semble que c'est là un genre de conflit courant au sein du gouvernement, lorsqu'on fournit une aide d'un côté et une aide semblable d'un autre côté, et que des lois contradictoires viennent en un sens gêner et frustrer le petit exploitant.

Après avoir parlé à des députés de tous les partis, il me semble grandement souhaitable de fournir au petit exploitant l'occasion d'obtenir du capital de roulement à un taux inférieur aux temps actuels. Je prie le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) d'étudier attentivement la question dans le cadre de la loi sur les prêts aux petites entreprises, en vue de modifier la loi en conséquence. Cela manque à la loi actuelle et des changements de cet ordre contribueraient beaucoup à stimuler les chefs d'entreprise.

Il y a quelques années, le gouvernement a reconnu qu'il se dessinait effectivement une crise du logement au Canada, que les jeunes gens avaient du mal à trouver l'argent nécessaire pour effectuer un versement initial sur une maison. C'est alors qu'est apparu le Régime enregistré d'épargne-logement qui devait permettre aux gens d'épargner à longue échéance suffisamment d'argent pour verser des arrhes lors de l'achat d'une maison. L'un des problèmes qui se posent aux travailleurs canadiens, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, c'est qu'ils ne peuvent mettre d'argent de côté ni protéger cette épargne de l'impôt, comme certains autres Canadiens peuvent le faire. Je me demande s'il ne vaudrait pas la peine de voir dans quelle mesure nous ne pourrions pas permettre aux Canadiens de tous horizons de mettre de côté une certaine somme d'argent qui serait à l'abri de l'impôt pendant cinq ans disons de $1 000 à $5 000 de telle sorte que passée cette période un individu pourrait s'associer avec deux ou trois autres personnes et investir ainsi collectivement $80 000 ou $100 000 dans une petite entreprise ou dans l'exploitation d'une idée. Ce serait une façon d'inciter et d'encourager les Canadiens à contribuer à l'avenir de leur pays, à saisir leur chance et à exploiter cette idée qui germe presque en chacun de nous.

M. Mayer: Pour moi, c'est du capitalisme.

M. Riis: Certains peuvent bien y voir une sorte de capitalisme. Pour moi, c'est l'occasion de miser sur l'avenir de notre pays et d'obtenir les capitaux de risque dont nous avons tant besoin.

M. Mayer: Pour les particuliers.

M. Riis: Appelez ça comme vous voudrez. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a longtemps qu'une mesure de cette nature aurait dû être prise. C'est le genre d'intervention que le gouvernement doit faire. Il doit fournir les moyens nécessaires pour lancer une entreprise de ce genre et en prendre l'initiative. Cela ne vient pas d'autres secteurs et c'est sans doute sur le rôle que le gouvernement doit jouer que nous sommes partagés.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'estime que le taux très élevé de chômage, un taux d'inflation de plus de 10 p. 100, la dévaluation du dollar canadien, les fermetures d'usine, les déficits fabuleux du gouvernement et la situation de notre balance des paiements démontrent que jamais dans toute son histoire le Canada n'a été si mal administré.

La politique monétaire du gouvernement montre bien que le gouvernement préfère manipuler et tromper la population plutôt que de lui faire confiance.

L'objectif premier de la politique monétaire devrait être de contrôler la masse monétaire et les conditions de crédit afin de maintenir un cadre économique sain et stable. Mais le gouvernement a laissé tomber cet objectif pour tenter de maintenir la valeur du dollar canadien.

Ce n'est pas l'effet du hasard si les pays qui sont bien administrés ont des monnaies fortes et ceux qui sont mal administrés, des monnaies faibles. Le dollar canadien est faible parce le déficit de notre balance des paiements a atteint avec les années un niveau intolérable. Aucun autre pays ne compte autant que le Canada sur l'exportation de ressources non renouvelables pour acquérir des devises étrangères. Le déficit de notre balance des paiements au chapitre des produits finis par habitant est le plus élevé du monde et nous en finançons une grande partie en empruntant toujours plus à l'étranger.

Voilà pourquoi le dollar est faible. A cause de l'incapacité traditionnelle des gouvernements fédéraux qui se sont succédé à diriger et à établir une stratégie industrielle solide pour faire l'équilibre entre la croissance économique et l'expansion de secteur manufacturier.

Les Canadiens savent que quelque chose ne va pas. Ils veulent comprendre. Ils veulent que le gouvernement soit honnête avec eux, qu'il voie en eux des collaborateurs sérieux et qu'il les mette dans la confidence. Ils sont prêts à faire les sacrifices nécessaires s'ils leur semblent justes et équitables.

L'application d'une politique du maintien de taux d'intérêt élevés pour étayer un dollar fondamentalement faible est pire qu'un maquillage démodé; c'est une tromperie qui fait des ravages économiques d'une extrémité du pays à l'autre. Tôt ou tard nous serons forcés de faire les rajustements pénibles que nous aurions dû entreprendre il y a des années. Le déficit croissant de notre balance des paiements prouve que nous devons consommer moins de produits importés et produire chez nous une plus large part de ce dont nous avons besoin. Nous devons en outre commencer à vendre à l'étranger plus de produits ouvrés.

A mon avis, nous devrions soustraire le dollar canadien à l'emprise du leurre de l'étapisme monétaire. Les taux d'intérêt devraient refléter le besoin d'une stabilité intérieure; qu'on laisse la balance des paiements imposer une discipline dont a grand besoin notre comportement de nation consommatrice et productrice.

Nous sommes un peuple vigoureux et créateur. Tout ce qui nous manque, c'est un gouvernement voué à la démocratie, prêt à affronter les problèmes sans hésitation et à faire appel à la population pour les résoudre. Le gouvernement actuel a échoué sur tous les tableaux.

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Dans la minute qui reste, le député accepterait-il de répondre à une question?

M. Riis: Bien sûr, monsieur l'Orateur.

M. Evans: J'ai écouté avec intérêt le député exposer l'analyse de M. Lermer. J'ai travaillé avec ce dernier au sein du Conseil économique. Je me demande si le député sait que M. Lermer avait recommandé d'autoriser davantage de banques étrangères à s'établir au Canada afin d'intensifier la concurrence entre les banques. Le député pourrait-il nous dire quelle était la position du NPD au sujet de la disposition de la loi sur les banques récemment adoptée qui autorisait l'établissement de banques étrangères au Canada?

M. l'Orateur adjoint: Le député a dix secondes pour répondre.

M. Riis: Voilà une question à laquelle il est bien difficile de répondre en dix secondes. La réponse est claire: les banques à charte canadiennes étaient parfaitement disposées à accueillir les banques étrangères, ce qui montre bien à quel point la loi avait réussi à créer un climat de concurrence.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—L'INCLUSION DES FEMMES AU FOYER

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le vendredi 31 octobre 1980, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) qui, d'après certains rapports, avait affirmé qu'elle présenterait des modifications au Régime de pensions du Canada en vue d'y intégrer certaines catégories de personnes maintenant exclues, notamment les femmes au foyer. Voici la question que je lui avais posée:

Je voudrais savoir si le ministre fera une déclaration le plus tôt possible au sujet de cette mesure, et pourrait-elle nous préciser si cela s'appliquera de façon universelle à toutes les femmes au foyer et non pas uniquement à celles qui peuvent se permettre de payer les cotisations?

Dans sa réponse, le ministre m'a félicité d'avoir souligné le défi que le gouvernement devrait relever s'il voulait permettre aux femmes au foyer de profiter du Régime de pensions du Canada. Elle a déclaré qu'à son avis, ce ne serait pas si mal de permettre à ces femmes de cotiser $35 par mois, soit un peu plus de $400 par année, pour adhérer au Régime de pensions du Canada. Par ailleurs, l'honorable représentante a déclaré qu'elle ne pourrait pas présenter de modifications à la Chambre avant quelque temps relativement aux femmes au foyer qui n'ont pas les moyens de payer les cotisations.

Je ne veux pas faire opposition à une mesure qui permettrait aux personnes qui sont maintenant exclues du Régime de pensions du Canada d'y adhérer, mais je pense que le gouvernement commettrait une grossière erreur en permettant à ceux qui ont les moyens de payer $400 ou $500 par année d'y adhérer sans faire quoi que ce soit pour les femmes faisant partie d'une famille qui a un revenu insuffisant pour lui permettre de verser les cotisations.

Comme le secrétaire parlementaire le sait, je suis un universaliste convaincu et irréductible lorsqu'il s'agit des régimes de sécurité sociale, mais quand nous exhortons le gouvernement à améliorer les régimes universels, il nous dit souvent: «Nous devons nous préoccuper avant tout de ceux qui ont le plus besoin d'aide.» Nous savons tous que la catégorie de contribuables la plus défavorisée en matière de pensions est celle des femmes seules âgées de 55 ans ou plus et des femmes qui n'ont jamais travaillé dans l'industrie et qui ne sont donc pas visées par le Régime de pensions du Canada. Ce sont elles qui ont le plus besoin d'aide, pour reprendre l'expression chère au gouvernement.

Mais qu'est-ce que le gouvernement a fait pour les femmes de cette tranche d'âges? Tout d'abord, il a présenté il y a plusieurs années l'allocation au conjoint, au motif que deux personnes ne pouvaient pas vivre avec une seule pension. Donc l'allocation a été versée aux conjoints, mais quand nous avons soutenu qu'il était encore plus difficile à une personne seule de vivre sans pension, on nous a éconduits. Ce que je dis, c'est que si l'on voulait s'occuper des femmes qui ont besoin d'une pension, ce n'est pas par l'allocation au conjoint qu'il fallait commencer.

Bon, et maintenant? Nous voulons élargir le Régime de pensions du Canada de deux façons. Le bill fiscal que nous discutons dans le cadre des affaires inscrites au nom du gouvernement, le bill C-54, autorise les femmes rémunérées par leur mari dans une société ou une entreprise familiale agricole par exemple, à s'inscrire et à cotiser au Régime de pensions du Canada. En outre, il va permettre aux femmes qui ne sont pas rémunérées par leur mari mais qui ont les moyens de verser $400 ou $500 par année de s'inscrire et de cotiser elles aussi. Mais on ne s'occupe pas de la très grande majorité des conjointes, ces femmes au foyer qui n'ont jamais le bénéfice d'un régime de pensions.

• (2205)

Dans la réponse qu'il m'a donnée le 31 octobre 1980 et dans la déclaration qu'il a faite hier en commentant le bill C-54, le ministre a affirmé qu'il ne lui était possible d'admettre au Régime de pensions les personnes dont je parle, vu le coût extrêmement élevé de la chose. Si le gouvernement désire agir en ce sens, qu'il ne prétende pas vouloir aider les personnes dans le besoin. Il commence par le mauvais bout.

Je conseille instamment au ministère, et vous monsieur l'Orateur vous comprendrez ce que je veux dire, de consulter certains membres du groupe de travail qui avait mis sur pied le Régime de pensions du Canada. La plupart ont pris leur retraite, et certains sont peut-être morts, mais il en reste encore quelques-uns. Je conseille de les faire venir et de leur demander des solutions pour la couverture universelle des femmes au foyer. J'estime que la façon la plus simple serait d'y admettre tous ceux qui, au cours d'une année quelconque, n'ont pas cotisé au Régime de pensions du Canada en leur accordant un crédit de tant pour cent, crédit qui à la retraite assurerait le relèvement de leur pension de la vieillesse en proportion du total de ces points de pourcentage.

Je crois que le secrétaire parlementaire constatera que certains des membres de cet ancien groupe de travail souscrivent à cette idée. Comme je viens de le dire, je ne suis pas contre l'augmentation du nombre de personnes touchant de meilleures pensions. Je suis résolument en faveur de cette tendance mais je suis néanmoins terriblement déçu que le ministre soit revenu sur le principe de l'universalité et qu'il fasse maintenant une proposition dont les bénéficiaires seront ceux qui ont les moyens de payer les 400 ou 500 dollars requis mais, qui ne sera d'aucune utilité à ceux qui en ont le plus besoin. Bien que le secrétaire parlementaire ne soit pas en mesure de me donner une réponse quant à ce qui sera fait à ce sujet puisque c'est une question de principe, j'espère qu'il retiendra ma suggestion de procéder à un nouvel examen de la question.

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les femmes au foyer représentent 60 p. 100 de la population féminine du pays. Des cinq millions de Canadiennes, à peu près trois millions restent au foyer. Le ministre a signalé à la Chambre que le gouvernement avise actuellement aux moyens d'offrir une pension de quelque sorte à ces femmes au foyer. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a signalé qu'un élément du problème auquel nous nous heurtons, comme nous l'avons appris en étudiant ce que font les autres pays qui envisagent d'offrir un régime de pension aux femmes au foyer, tient à ce que seules celles qui ont les moyens de contribuer au régime recevraient des prestations à l'âge de la retraite.

La question des femmes nécessiteuses qui n'ont même pas les moyens de participer au régime de pensions reste donc entière. Le ministre sait très bien que c'est là un des principaux inconvénients que le gouvernement devra étudier lorsqu'il envisagera une réforme du régime de pensions. Je crois que le député sait déjà qu'une conférence nationale sur les pensions doit avoir lieu à Ottawa les 31 mars, 1er et 2 avril. Au cours de cette conférence, on tâchera d'étudier les nombreux problèmes qu'affrontent les femmes de notre pays.

Il faut étudier toute cette question de pension pour les femmes au foyer. Parmi les autres solutions à l'étude présentement, il y a un régime de contributions obligatoires au Régime de pensions du Canada à l'intention des ménagères, l'instauration d'un régime distinct de participation nationale à l'intention des épouses qui travaillent à la maison, une amélioration des prestations versées aux survivants aux termes du Régime de pensions du Canada actuel, pour n'en mentionner que quelques-unes. Je constate qu'il me reste très peu de temps mais d'autres parties du projet comprennent, par exemple, une hausse des prestations versées aux célibataires aux termes du programme de supplément du revenu garanti. Ce sont là les paramètres à prendre en considération et le gouvernement s'y emploie activement. Le gouvernement s'est engagé entre autres à atténuer les difficultés dont souffrent surtout les femmes dans notre pays.

● (2210)

LES NATIONS UNIES—LA SESSION SPÉCIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, je me réjouis de voir que le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Frith) est présent à la Chambre en ce grand moment, car il est un de ceux qui comprennent le mieux la question Nord-Sud, puisque lui ainsi que le député d'Érié (M. Fretz) également présent et moi-même, sommes membres du groupe d'études Nord-Sud et qu'il a consacré beaucoup de temps à une question dont nous souhaitons esquisser les principaux traits à la Chambre.

Ce soir je voudrais demander au secrétaire parlementaire s'il a entrepris de promouvoir un débat d'un jour au moyen d'une motion gouvernementale, pour discuter d'affaires étrangères. La dernière fois que la Chambre a abordé cette question, c'était les 19 et 20 décembre 1977, il y a plus de trois ans. Bien des choses ont changé depuis lors surtout en ce qui concerne le dialogue Nord-Sud. Cette année, le Canada sera l'hôte du sommet économique qui aura lieu dans la ville d'Ottawa. Comme le premier ministre, (M. Trudeau) à son retour de voyage, l'a affirmé à la Chambre hier, la question Nord-Sud sera une des priorités à l'ordre du jour. Il est également probable qu'une réunion des dirigeants Nord-Sud aura lieu au Mexique en juin prochain.

Par conséquent, cette année, c'est l'année des entretiens Nord-Sud. Mais quelle est la politique du gouvernement du Canada à cet égard? C'est la grande question que je pose ce soir au secrétaire parlementaire. Quelle est la politique du gouvernement? C'est une question pertinente.

Le groupe d'étude Nord-Sud auquel nous participons a présenté 38 recommandations et je voudrais savoir lesquelles le gouvernement voudra retenir. Le premier ministre a parlé en termes assez vagues de production agricole et de recyclage des fonds de l'OPEP, mais je voudrais en savoir davantage. Quelle attitude devons-nous adopter sur cette question qui est capitale pour la stabilité économique de notre planète et la participation canadienne au dialogue Nord-Sud? Comment pouvons-nous jouer notre rôle de parlementaires après que le comité a fait son travail si nous ne pouvons savoir quelle est la politique du gouvernement? Je voudrais que le secrétaire parlementaire réponde à cette question.

Le rapport Brandt, qui a été très bien accueilli sur le plan international et dans lequel on étudiait cette question, en a fait une analyse exhaustive. Il traitait principalement de ce qu'il faut faire pour sortir le dialogue Nord-Sud de l'impasse afin de réduire dans une certaine mesure l'écart entre les riches et les pauvres. On y trouvait quatre grandes dispositions d'urgence: premièrement, un transfert de ressources à grande échelle vers les pays en voie de développement; deuxièmement, une stratégie énergétique internationale; troisièmement, un programme d'alimentation global; et quatrièmement, l'amorce de quelques grandes réformes du système économique international. Le groupe d'étude Nord-Sud a accepté ces quatre dispositions d'urgence et les a intégrées non seulement dans le rapport principal mais aussi dans le rapport provisoire, ce qui fait qu'elles sont sur la table de la Chambre depuis l'été dernier. Quand j'ai soulevé la question en mai dernier, j'ai demandé ce que le gouvernement allait faire au sujet des quatre propositions de subventions d'urgence.

J'ai posé la question au premier ministre hier, et je vous invite, monsieur l'Orateur, à consulter le hansard assidûment, comme je sais que vous le faites chaque matin; mais je sais également que vous ne pourrez trouver une réponse à cette question, parce qu'il n'a pas répondu. Je demande au secrétaire parlementaire de s'occuper de cette question ce soir.

Il n'y a rien de mystérieux dans la façon d'établir une politique, monsieur l'Orateur. Nous n'avons besoin que de quelques principes de base; il suffit ensuite d'établir la politique à partir de ces principes. Il existe six principes de base qui devraient servir de fondement ou de lignes directrices à la formulation d'une politique du gouvernement canadien au cours de cette année cruciale qui est l'année 1981, afin que le Canada puisse contribuer à rompre l'impasse du dialogue nord-sud. Ce sont les suivants:

Le premier principe est d'établir un plancher de la pauvreté. En partant de ce principe, on établirait les ramifications politiques concernant la date à laquelle le Canada atteindra le chiffre de 0.7 p. 100 du produit national brut comme montant de son aide officielle, ce qui correspond à l'objectif international que recommande les Nations Unies.

Le deuxième principe est la sûreté de l'alimentation internationale. Nous devons faire davantage pour accroître la production et les réserves de produits alimentaires, et nous devons améliorer les secours d'urgence et mieux faire face aux crises alimentaires. On pourrait formuler des politiques qui étaieraient ce principe.

Le troisième principe concerne la sûreté des approvisionnements en énergie au niveau international. Pour l'appuyer, on devrait insister sur la conservation de l'énergie, accroître les investissements dans le secteur énergétique et, plus particulièrement, inciter les banques mondiales à créer de nouvelles succursales afin de produire de l'énergie dans les pays en voie de développement. En vertu de ce principe, on déploierait de plus grands efforts pour assurer la stabilité des prix fixés par les pays de l'OPEP en leur accordant des droits de vote plus importants dans les institutions financières internationales afin qu'ils puissent assumer un rôle important dans la formulation d'une saine politique économique pour le monde.

● (2215)

Le quatrième, c'est d'abord une stabilité économique pour aider les pays en voie de développement, ceux qui sont les plus touchés, les importateurs de pétrole, les pays les moins développés qui, l'an dernier, ont subi un déficit des paiements de 50 milliards alors que l'OPEP avait un excédent de 115 milliards. Il faut faire de sérieux efforts pour redresser cet affreux déséquilibre qui règne dans le monde.

Le cinquième principe est très simple. C'est l'autosuffisance par la voie des échanges. Le groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud a proposé plusieurs mesures sensées pour promouvoir les importations et les exportations en provenance et en direction des pays en voie de développement, et pour augmenter les échanges avec les marchés potentiels que représentent pour le Canada les importants bassins démographiques en croissance rapide qui existent en de nombreuses parties du monde.

Le sixième, c'est de faire quelque chose pour réduire la disparité terrible qui existe entre les budgets militaires mondiaux et les budgets de développement. On dépense chaque année 500 milliards en armements, et 30 milliards en aide au développement. C'est immoral, et c'est insensé. Voilà les principes. J'ai déjà épuisé mon temps de parole et j'en suis à peine au début. Cela fait voir à quel point il serait nécessaire d'accorder du temps de parole à la Chambre aux députés qui voudraient contribuer à l'élaboration globale d'une politique, en fournissant les éléments et les analyses indispensables qu'à titre de parlementaires nous sommes moralement tenus d'apporter.

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il y a deux questions fondamentales que le député d'opposition a soulevées. La première c'est une question majeure, qu'il a raison d'évoquer en demandant que la Chambre consacre un certain temps à l'étude des relations Nord-Sud.

Pour certaines autres questions du député, j'estime que le premier ministre (M. Trudeau) a essayé d'apporter la réponse à certaines de ses préoccupations sur les divers éléments qui interviennent dans le dialogue Nord-Sud.

Notre gouvernement a beaucoup de textes à adopter pour faire appliquer les mesures prévues au budget de 1980. Il y a beaucoup de textes à adopter pour mettre en vigueur le programme énergétique national, qui est une des priorités du gouvernement. Mais en même temps, si le député d'en face voulait obtenir l'appui du leader de son parti et si nous pouvions arriver au même résultat avec les membres du Nouveau parti démocratique, je suis certain, considérant l'importance attachée par le premier ministre au dialogue Nord-Sud, que peut-être tous les partis pourraient s'entendre sur l'organisation d'un débat de deux ou trois jours avant le sommet de juillet 1981.

Le député a fait remarquer avec justesse que le premier ministre a choisi de s'attaquer en priorité à la question du dialogue Nord-Sud dans le domaine des affaires étrangères. Son récent périple en Europe, en Afrique, en Amérique du Sud et au Mexique, au cours duquel il a eu des entretiens avec divers chefs d'État, n'est que la première étape d'un processus au cours duquel nous espérons que le premier ministre pourra jouer un rôle important à titre d'intermédiaire. Je suis fermement convaincu que le Canada peut jouer ce rôle lorsqu'il va s'efforcer de lancer le dialogue Nord-Sud sur des bases plus solides qu'au cours de la dernière décennie.

Je crois que mon vis-à-vis connaît les problèmes qui surgissent inévitablement quand il s'agit des relations Nord-Sud. Ce n'est pas une mince affaire que de convaincre les pays industrialisés qu'ils ont des intérêts communs en ce qui concerne le tiers monde, en d'autres termes les pays pauvres. Le gouvernement actuel n'a peut-être pas à ce chapitre la meilleure réputation parmi les pays industrialisés occidentaux, mais il n'a pas non plus la pire, il s'en faut de beaucoup. Il y a certes place pour une amélioration. Cependant, c'est dans cette veine que le premier ministre a répondu hier après-midi. Il a dit que le gouvernement avait accepté d'affecter 0.5 p. 100 du produit national brut à l'aide à l'étranger d'ici 1985. Il accepte en principe que cet objectif devrait atteindre 0.7 p. 100 d'ici la fin de la décennie. Je crois que le premier ministre sait pertinemment que si nous acceptons cet objectif de 0.7 p. 100 d'ici 1990, il faudra que tous les parlementaires, quelle que soit leur affiliation politique, déploient un effort extraordinaire de relations publiques pour réussir à convaincre les Canadiens que les dépenses dans le domaine de l'aide à l'étranger ne sont pas inutiles. Cette tâche ne revient pas uniquement aux ministériels. Si vous croyez que le dialogue Nord-Sud revêt une importance considérable, je dirais que chaque parlementaire devra en convaincre les citoyens de sa circonscription.

● (2220)

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE—L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LA POLITIQUE NUCLÉAIRE CANADIENNE ET INTERNATIONALE—L'INTENTION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Merci, monsieur l'Orateur. Je prends de nouveau la parole pour tenter d'obtenir du gouvernement des précisions quelconques au sujet de l'enquête sur la politique nucléaire. Permettez-moi simplement de vous retracer brièvement le contexte afin de placer les choses dans leur perspective.

Comme vous vous en souviendrez, lorsque nous étions au pouvoir, le gouvernement précédent avait présenté à la Chambre le mandat d'une commission d'enquête nationale. Il devait s'agir d'une commission d'enquête parlementaire qui aurait étudié, évalué et recueilli les opinions du public à l'égard de notre politique nucléaire, nationale et internationale. Nous estimions que notre gouvernement avait pris là une initiative très importante, car jamais dans toute l'histoire du Canada, le

gouvernement national n'était allé consulter le public au sujet de sa politique nucléaire. En fait, un certain nombre de gouvernements provinciaux ont mené des enquêtes pour établir sur quelle base il convenait d'orienter leur politique. Par exemple, je peux citer la Saskatchewan et l'Ontario. Ces deux provinces ont mené une enquête sur la question nucléaire et la politique à l'égard de l'uranium. Et pourtant, le gouvernement fédéral s'est singulièrement abstenu de participer à ce genre d'enquête alors que cet aspect de notre politique énergétique relève entièrement de lui.

Lorsque j'ai soulevé cette question pour la première fois l'an dernier, monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Trudeau) m'a dit qu'il y aurait une enquête interne, et qu'à ce moment-là on prévoirait une participation de la part du public. Par la suite, j'ai abordé le problème avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Il m'a répondu qu'une enquête interne aurait lieu, c'est-à-dire qu'un certain nombre d'études seraient publiées et mises à la disposition du public pour lui permettre de faire connaître ses vues et qu'en fait il serait même possible de tenir une enquête parlementaire. En me répondant la première fois, le premier ministre pensait qu'une enquête parlementaire ou à l'échelle nationale, comme nous le proposions, ne se justifiait pas. En effet, il pensait que ce problème devait être réglé dans les délais les plus brefs et qu'il fallait prendre des décisions rapides pour déterminer l'avenir de notre industrie nucléaire.

Or, j'ai découvert depuis lors que le gouvernement fédéral n'a pour ainsi dire rien fait pour donner suite à nos préoccupations concernant la politique nucléaire.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le gouvernement a déjà décidé de la voie qu'il va suivre. Il a créé une équipe pour vendre des réacteurs nucléaires à l'étranger. Il a déjà pris sa décision. Monsieur l'Orateur, c'est un coup fourré. Le gouvernement n'a absolument pas l'intention de donner au public canadien l'occasion de faire connaître ses vues sur le contenu de nos programmes.

Le revers de la médaille, c'est que faute d'avoir tenu une enquête ou permis au public d'apporter sa contribution, ou encore faute de lui avoir donné l'occasion d'en venir aux prises avec le problème, l'industrie nucléaire et celle de l'uranium ont l'impression d'être livrées à elles-mêmes. En fait, nous avons affaire à un gouvernement qui ne donne absolument aucune orientation à l'industrie nucléaire dans notre pays, et qui s'en désintéresse totalement. Nous ne savons pas où nous allons dans ce domaine. Le gouvernement nous laisse dans l'ignorance. Encore une fois, monsieur l'Orateur, il nous a fait un coup-fourré, parce que les décisions sont bien prises.

Si nous avions donné suite à la commission d'enquête proposée au départ, le gouvernement aurait aujourd'hui en mains un rapport complet sur la situation actuelle. Notre gouvernement avait imposé un délai d'un an à l'enquête initiale sur l'industrie nucléaire. Le gouvernement actuel dit qu'il faut effectuer une enquête interne. Selon lui, nous devions avoir des rapports et les publier. Notre gouvernement a fait rédiger des documents internes qui auraient pu servir à la tenue d'une enquête nationale Ces documents et ces études étaient à la portée du gouvernement au moment où il est rentré en fonction. Je dirai au secrétaire parlementaire, s'il cherche encore à donner une réponse aujourd'hui, que ces documents étaient à la portée du gouvernement, qu'ils pouvaient faire l'objet de discussions et que le public pouvait même avoir son mot à dire, et pourtant nous n'avons eu ni nouvelles, ni annonce, ni manifestation. Je ne peux qu'en conclure que le gouvernement n'est nullement intéressé à la tenue d'une enquête. Encore une fois, le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources adoptent une attitude qui est à l'encontre de la vérité puisqu'ils procéderont comme bon leur semble, sans donner l'occasion au public canadien de débattre ce que pourra être notre politique en matière intérieure et internationale.

• (2225)

Même si près d'un an s'est écoulé depuis que le gouvernement est entré en fonction, je voudrais quand même entendre le secrétaire parlementaire nous donner une idée des intentions du gouvernement, tout au moins nous dire s'il se dispose à entreprendre une enquête à laquelle le public pourra participer.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député a signalé qu'il avait déjà soulevé cette question. A ce moment-là, c'est-à-dire en mai dernier, le premier ministre (M. Trudeau) avait déclaré que, vu les problèmes pressants auxquels l'industrie nucléaire du Canada devait faire face, le gouvernement entreprendrait une étude interne de la question.

Depuis lors, le gouvernement a signalé à plusieurs reprises que la documentation sur laquelle cette étude se fonderait en partie serait publiée. Cela comprend les documents auxquels le député a fait allusion, c'est-à-dire la documentation établie en vue de l'étude que comptait entreprendre le gouvernement antérieur et qui a depuis été mise à jour. Je suis heureux d'indiquer au député que ces documents seront publiés d'ici quelques semaines et que le gouvernement acceptera volontiers et même demandera que le public lui transmette ses commentaires à ce sujet.

Le député aura peut-être appris dans un récent commentaire de presse que de nouvelles études ont été entreprises, dont deux par le groupe-conseil Woods et Gordon. Ces deux documents seront également communiqués, dans des conditions qui permettront de faire respecter leur caractère confidentiel en matière commerciale, ce que le député ne manquera pas de comprendre.

Quant au reste nous avons, évidemment, eu au Canada, comme le député l'a relevé, des Commissions et des enquêtes dans diverses provinces. Le député a mentionné la Saskatchewan, et l'Ontario qui en a eu deux. Il y en a eu de plus dans la province de Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Il a été tenu compte de ces documents et de ces travaux dans le tour d'horizon auquel il a été procédé.

Je signalerai également au député qui a parlé de l'absence d'orientation précise dans la politique nucléaire canadienne que, dans le domaine commercial dont il a parlé, le Canada

cherche à l'étranger de nouveaux débouchés pour la vente du réacteur CANDU. Actuellement nous recherchons des perspectives nouvelles au Mexique et au Japon et nous nous efforçons d'élargir les perspectives coréenne et roumaine. Je ne pense pas que sur ce point le député ait raison de reprocher au gouvernement un manque de direction.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CABINET

LA DESTITUTION DU MINISTRE CHARGÉ DE LA SITUATION DE LA FEMME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné la démission hier de Doris Anderson, présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, qui protestait ainsi contre la manipulation flagrante du conseil par le ministre chargé de la situation de la femme qui craignait que la conférence sur la constitution des 12 et 13 février n'embarrasse le gouvernement et étant donné qu'à l'origine le conseil était censé être un organisme consultatif faisant rapport directement au Parlement de façon autonome et non un instrument politique pour quel que ministre que ce soit, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald):

Que la Chambre exige que le ministre chargé de la situation de la femme soit immédiatement destitué de ses fonctions afin de redonner au conseil consultatif son autonomie.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Comme la politique énergétique du gouvernement libéral consistant à menacer de nationaliser les petites et les grandes sociétés pétrolières prospères et à augmenter les taxes que le gouvernement fédéral prélève sur les ressources provinciales contribue à paralyser l'industrie pétrolière; et comme ces programmes politiques incitent les sociétés, la main-d'œuvre qualifiée et les capitaux à s'expatrier, phénomène qui va retarder d'au moins dix ans notre accès à l'auto-suffisance énergétique, je propose, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que les députés libéraux de l'arrière-ban se dessillent les yeux et demandent au premier ministre de modifier cette politique désastreuse.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

AIR CANADA

LE PROJET DE SERVICE «CONNAISSEUR»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Air Canada a annoncé l'établissement à compter du 1^er^ février 1981 d'un nouveau service «connaisseur» à l'intention des voyageurs de la classe économique qui paient le plein tarif, service spécial qui leur évitera les longues attentes aux aéroports et leur permettra de bénéficier de plus d'espace, de consommer gratuitement de l'alcool et du vin, d'obtenir la préséance lors du choix des repas, des revues, des journaux et au moment de l'embarquement ou du débarquement. Malheureusement, ce service ne sera pas accessible en Saskatchewan, au Manitoba et dans les provinces de l'Atlantique, où les voyageurs de la classe économique qui paient le plein tarif devront payer plus cher pour de moins bons services. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que la Chambre ordonne à la société Air Canada de cesser de traiter les gens de la Saskatchewan, du Manitoba et des provinces de l'Atlantique comme des Canadiens de deuxième classe, et qu'elle instaure son nouveau service «connaisseur» sur tous les vols intérieurs à compter du 1^er^ février 1981.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE PAPIER JOURNAL DANS LA MATAPÉDIA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente.

Étant donné que depuis deux ans la population de la vallée de la Matapédia s'interroge sur la possibilité d'implanter ou non son usine de papier dans cette région; étant donné que la solidarité exprimée lundi dernier lors d'une manifestation à Amqui a bien démontré l'exaspération des gens de la vallée; étant donné que la situation économique de cette région se

Article 43 du Règlement

caractérise par un taux de chômage très élevé, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M^me^ Côté):

Que le ministre responsable de l'Expansion économique régionale prenne une décision le plus vite possible afin que les gens de la Vallée sachent à quoi s'en tenir quant à l'implantation d'une usine de papier journal dans cette région.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉRIVATION GARRISON

LA DISCUSSION DES OBJECTIONS DU CANADA AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné les propos qu'a tenus récemment le gouverneur Olson de l'État du Dakota-Nord et dans lesquels il préconise la réalisation dans les délais prévus du projet de détournement Garrison et étant donné le fait qu'il a déclaré que le Canada n'a pas fait savoir officiellement que le projet serait nuisible aux eaux du Manitoba, je propose, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Que l'opposition du Canada au projet de détournement Garrison soit inscrit à l'ordre du jour des premiers entretiens qu'auront ensemble le Président Reagan et le premier ministre et qu'une copie du rapport de la C.M.I. qui explique officiellement les effets nuisibles du projet sur les eaux du Manitoba soit communiqué immédiatement au gouverneur Olson.

● (1410)

Mme le Président: La présentation de cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

ON DEMANDE DE DONNER LEUR JUSTE PART AUX JOURNAUX COMMUNAUTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et je demande à tous les députés d'accorder au moins à cette motion l'attention qu'elle mérite. Étant donné que le gouvernement fédéral est le plus grand annonceur du pays, puisqu'il dépense plus de 60 millions de dollars par année en publicité, et étant donné que les petits journaux indépendants du Canada subissent des pressions de grands cartels de presse, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que les députés reconnaissent et appuient nos journaux indépendants locaux et demandent au ministre des Approvisionnements et Services de veiller à ce que nos petits journaux communautaires reçoivent leur juste part de la publicité du gouvernement fédéral.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA LISTE DES EMPLACEMENTS D'ENTREPOSAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'aimerais invoquer l'article 43 du Règlement à propos d'une question qui devient de plus en plus urgente, à savoir la question de la manutention, de l'entreposage et surtout de l'élimination définitive de substances toxiques et dangereuses comme le PCB qui est encore couramment utilisé dans l'industrie canadienne et qui le sera encore pendant quelque temps, bien que nous disposions déjà de produits de remplacement, parce que nous n'avons pas les installations permettant d'entreposer en toute sécurité ou mieux encore de détruire complètement des produits toxiques comme le PCB dont il a été prouvé qu'il était extrêmement nuisible à l'environnement et dangereux pour la santé humaine. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway), la motion suivante:

Que le gouvernement, par le biais des organismes et des autorités compétents, et en coordination avec les organismes provinciaux similaires, dresse sur-le-champ une liste d'emplacements répartis dans des secteurs stratégiques du pays où seront entreposées les substances dangereuses et toxiques et qu'il aménage ces lieux. Une fois ces dépôts établis, que le gouvernement réglemente l'utilisation de ces substances, en particulier dans les usines.

Mme le Président: Pour qu'une telle motion soit mise en délibération, il faut que la Chambre y consente à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'AIDE FINANCIÈRE ET TECHNIQUE AU ZIMBABWE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que l'Agence internationale de développement tarde beaucoup à remplir les promesses du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) qui s'était engagé à faire mettre en œuvre un important programme d'aide au Zimbabwe dès que le Canada aurait reconnu le nouveau gouvernement, je propose avec l'appui du député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett):

Que la Chambre presse le gouvernement de prendre des mesures concrètes, au lieu de se contenter de vaines paroles, en vue d'apporter une aide accrue au Zimbabwe, comme le premier ministre en a manifesté l'intention lors de son voyage en Afrique, notamment en demandant à l'ACDI de fournir l'aide financière et technique promise au gouvernement de ce pays.

Mme le Président: Pour pouvoir présenter une motion de ce genre il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA MONARCHIE

INVITATION À LA REINE ET À LA FAMILLE ROYALE DE VISITER LE CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Je suis persuadé que tous les députés reconnaissent le rôle unique et important que joue la monarchie dans le système parlementaire du gouvernement, ainsi que dans la trame même de la société canadienne. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que la Chambre prenne les mesures protocolaires qui s'imposent pour inviter Sa Majesté la reine Élisabeth et la famille royale à effectuer une visite officielle au Canada durant l'année 1981 pour célébrer avec tous les Canadiens l'adoption de l'hymne national officiel du Canada.

M. Trudeau: Et de la nouvelle constitution.

M. Hnatyshyn: Disons alors pour 1982 ou 1983.

Mme le Président: Pour pouvoir présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

LA DÉMISSION DE LA PRÉSIDENTE—L'INTERVENTION DU MINISTRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à la démission de Doris Anderson à la suite d'une intervention directe du ministre chargé du dossier de la situation de la femme dans les projets du Conseil consultatif. Le premier ministre sait peut-être que cette intervention est décrite dans le compte rendu des délibérations du bureau tenues le 9 janvier. On peut y lire que le ministre a fortement conseillé au comité d'annuler la conférence sur les femmes et la constitution parce que, premièrement, cette conférence devant avoir lieu au moment où la charte des droits serait déposée à la Chambre, le moment ne pouvant être plus mal choisi et, deuxièmement, parce que cette conférence aurait mis le gouvernement dans l'embarras.

● (1415)

Étant donné, madame le Président, cette ingérence flagrante de la part du ministre chargé de la condition féminine dans les affaires d'un organisme censément indépendant, le premier ministre exigera-t-il immédiatement de son ministre qu'il abandonne cette responsabilité? Il n'agit pas en ministre consciencieux à cet égard, il n'est absolument pas consciencieux.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je déplore la démission de M^me^ Doris Anderson. Elle a accompli un excellent travail, et je regrette qu'elle ait jugé bon de démissionner car j'aurais pour ma part souhaité qu'elle poursuive son travail. Je crois savoir que les membres du Conseil ont démocratiquement décidé par scrutin de remettre la conférence à plus tard. Comme M^me^ Anderson s'opposait à cette solution, elle a jugé bon de démissionner, ce qui est son droit. Quand l'honorable représentante en face soutient que le ministre s'est ingéré dans les affaires du Conseil, elle laisse entendre en réalité qu'en votant démocratiquement les membres du Conseil n'ont pas assumé sérieusement leurs responsabilités, ce que je me refuse à croire, madame le Président.

Mlle MacDonald: Ce que nous réclamons, c'est la démission du ministre responsable de la promotion de la femme. Voilà ce qui est important aux yeux de la Chambre. Ce qui est en jeu, et le premier ministre s'en rend certainement compte, c'est assurément l'intégrité et la crédibilité du Conseil consultatif de la situation de la femme à titre d'organisme indépendant. On lui a retiré son indépendance en s'ingérant dans ses affaires. M^me^ Doris Anderson respectait ce principe, et elle s'était entendue sans aucun problème avec les deux gouvernements précédents, l'un libéral et l'autre conservateur. C'est seulement avec l'arrivée du ministre actuel que les problèmes ont commencé. Je demande donc au premier ministre s'il va exiger la démission immédiate du ministre, ou, mieux encore, s'il va modifier le mandat du Conseil afin qu'il relève directement du Parlement et qu'il ne soit plus sujet aux manigances politiques de quelque ministre?

M. Trudeau: Madame le Président, la réponse à cette question est un non catégorique. Je n'ai aucunement l'intention de demander au ministre de démissionner. Depuis sa nomination à titre de ministre chargé de la situation de la femme, il a accompli un excellent travail.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il a mis en œuvre des mesures visant à supprimer la discrimination dans la Fonction publique et à prévoir des articles sur l'action positive dans tous les programmes de création d'emplois; il a mis sur pied un programme en vertu duquel des subventions salariales de 75 p. 100 sont versées aux employeurs qui embauchent des femmes pour des postes traditionnellement réservés aux hommes; il a veillé à ce que la priorité soit accordée à la création d'emplois favorables aux femmes, par exemple en ce qui concerne les garderies; il a réduit de 20 à 15 le nombre minimum d'heures de travail par semaine qui sont assurables au titre de l'assurance-chômage . . .

Des voix: Règlement.

M. Trudeau: Madame le député sait que 75 p. 100 de ceux qui travaillent à temps partiel sont des femmes. Le ministre a de plus parrainé une campagne publicitaire nationale d'un million de dollars portant sur l'emploi des femmes et il a entrepris une étude du régime d'assurance-chômage en vue d'en supprimer les dispositions discriminatoires . . .

Des voix: Règlement.

M. Trudeau: Il a entrepris une étude de l'immigration en vue d'aider . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je rappelle aux députés que, lorsqu'une question est exceptionnellement longue, il n'y a pas de raison que la réponse ne puisse pas être tout aussi longue.

M. Clark: C'est ça un président impartial?

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

Mme le Président: A l'ordre! C'est un petit incident vraiment sans importance. Il faut continuer la période des questions orales. La parole est à l'honorable député de Kingston et les Îles.

● (1420)

[*Traduction*]

LA MANIPULATION DES MEMBRES DU CONSEIL PAR LE MINISTRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma dernière question s'adresse au ministre chargé de la situation de la femme, qui pourrait s'inspirer de l'exemple donné par M^me^ Doris Anderson pour ce qui est du respect des principes. Le ministre a déclaré carrément l'autre jour, comme en fait foi le compte rendu, qu'aucune pression n'avait été exercée. D'après un document exposant la chronologie des événements qui ont abouti à ce fiasco, l'adjointe du ministre, M^me^ Nancy Connolly, est censée avoir dit à M^me^ Anderson et à son comité exécutif, le 7 janvier dernier, que le ministre était résolu à remplacer la conférence par des conférences régionales.

Étant donné ce document et ce témoignage—et il y en a de nombreux autres—je voudrais que le ministre nous dise s'il tente encore de réfuter l'accusation voulant que des pressions aient été exercées et que son bureau ait manipulé les membres du conseil et si, à la suite de cette affaire, il ne devrait pas renoncer à cette responsabilité.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député apprendra sans doute avec intérêt que les membres du conseil exécutif qui ont assisté à cette réunion ont signé une déclaration sous serment précisant que le document était entaché d'erreurs. Cette déclaration a été enregistrée chez un avocat. J'ignore ce que contient ce document puisque je ne l'ai pas vu. A en croire sa déclaration, le député a pour sa part eu connaissance d'un document confidentiel que personne d'autre n'a pu consulter; tout ce que je sais, c'est qu'une déclaration affirmant que le document était mal rédigé a été enregistrée chez un avocat.

Je me contenterai de répéter aux députés qu'aucune pression politique n'a été exercée. C'est à la demande des membres du comité exécutif que la réunion a eu lieu. Ces derniers m'ont demandé mon avis et je me suis exécuté. Je leur ai dit qu'il leur appartenait de décider et que nous accepterions leur décision dans un cas comme dans l'autre. Le conseil exécutif s'est prononcé, après quoi tous les membres du conseil ont ratifié la décision. C'est une façon très démocratique de procéder, et ceux qui défendent l'indépendance du conseil devraient se souvenir que la meilleure façon de la sauvegarder, ce serait de respecter la décision qui a été prise par une assemblée de personnes qui militent activement en faveur de la cause des femmes dans notre pays.

LA RÉORGANISATION DU CONSEIL

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, étant donné la controverse suscitée par ce qu'on a ou n'a pas dit des décisions que le gouvernement aurait imposées au Conseil consultatif de la situation de la femme, et étant donné la réaction de la population, telle que l'a exprimée Lynn MacDonald, présidente du Comité d'action nationale sur la situation de la femme, organisme groupant 150 associations féminimes de toutes les régions du Canada, lorsqu'elle a dit que le Comité allait reconsidérer son attitude vis-à-vis d'un conseil consultatif nommé par le gouvernement, j'aimerais demander au ministre s'il va songer sérieusement à réaménager le Conseil consultatif actuel et à en élargir le cadre de façon que les associations féminines puissent compter sur l'impartialité des opinions qu'il exprime.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, en réponse à la question du député, je dirai que nous sommes entièrement disposés à examiner les améliorations qui pourraient être apportées au Conseil. J'ajoute, cependant, qu'à mon avis, le Conseil a déjà prouvé sa grande valeur en faisant des recommandations d'importance majeure au sujet de la constitution. Le gouvernement a tenu compte de ses instances en apportant des modifications à la charte. En fait, les députés de ce côté-ci de la Chambre sont les seuls qui aient appuyé vigoureusement ces propositions en les incorporant à la charte des droits que l'opposition rejette carrément. Si quelqu'un défend les droits de la femme, c'est bien notre parti. D'autre part, nous sommes certes prêts à rencontrer les membres du Conseil pour discuter de la possibilité d'en améliorer le fonctionnement et les méthodes.

LA RECOMMANDATION PROPOSANT QUE LE CONSEIL RELÈVE DU PARLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, ce que le ministre est en train de nous dire, c'est que le Conseil va en fait continuer à servir d'instrument politique. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et elle porte sur une question de politique se rapportant au Conseil et à la Chambre. La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a recommandé en 1970 que le Conseil ne soit pas comptable devant un ministre mais par le biais d'un ministre, comme c'est le cas de la Commission des droits de la personne et du vérificateur général. Les femmes représentent 52 p. 100 de notre population et elles devraient pouvoir être entendues. Bien que de nombreuses femmes compétentes siègent dans cette enceinte, il n'en demeure pas moins que les femmes sont encore très mal représentées. Le premier ministre va-t-il tenir compte de cette recommandation et prendre des dispositions pour que la Chambre reçoive les rapports sur les mesures prises par le Conseil consultatif.

● (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je me ferai un plaisir d'examiner cette suggestion et de voir à ce que l'on me rédige un rapport à ce sujet. Je tiens à signaler, en réponse à ce qui a été dit par le ministre responsable, que, nous au moins, nous avons présenté une charte constitutionnelle qui lie tous les Canadiens et qui préviendrait toute discrimination sexuelle. J'ai remarqué hier soir que le parti du député s'est défilé là-dessus. Les députés de ce parti ont laissé entendre qu'ils étaient prêts à défendre les droits lorsque tout le monde, dans chaque province du Canada, serait d'accord, alors que nous savons pertinement, après ce qui s'est produit en septembre, que plusieurs provinces s'opposent à ce que la constitution comporte une charte des droits; il s'ensuit évidement que le parti du député s'est encore défilé là-dessus.

Des voix: Bravo!

L'ACCROISSEMENT DE LA REPRÉSENTATION FÉMININE AU SEIN DU CONSEIL

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): J'aimerais poser ma question au premier ministre, lequel n'est pas sans savoir que notre parti est ouvertement en faveur—de fait, j'ai prononcé un discours à la Chambre il y a quelques semaines—d'un amendement à l'article 15 que nous jugeons tout à fait inapproprié. Bien entendu, c'est M^me^ Doris Anderson qui est à l'origine de cette initiative. Sauf erreur, le très honorable premier ministre le sait. En fait, le ministre chargé de la situation de la femme a prononcé trois discours différents au Canada, soit à Terre-Neuve, à Montréal et en Saskatchewan, un détail que le premier ministre ignore peut-être. Le ministre a dit que les propositions du Conseil dirigé par M^me^ Doris Anderson ne valaient rien, que le Conseil avait été mal conseillé par ses légistes.

J'aimerais demander au premier ministre, étant donné que des gens partout au Canada, et bien entendu les femmes qui forment 51 p. 100 de la population, ont expédié lettres et télégrammes pour appuyer M^me^ Anderson et sa volonté de préserver l'intégrité et l'indépendance du Conseil, et étant donné que l'une des raisons qui nous inspire tant d'inquiétude est que certains membres du Conseil y ont été parachutés et qu'il n'ont aucune crédibilité aux yeux du public . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Jewett: Doris Anderson était la seule personne . . .

Mme le Président: A l'ordre.

Mlle Jewett: Je voudrais demander au premier ministre . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député en arrivait à sa question. Je l'incite à la poser.

Mlle Jewett: Je vais le faire, madame le Président. Je voudrais demander au premier ministre s'il envisagerait sérieusement de faire du Conseil un organisme véritablement représentatif de toutes les femmes du Canada et d'y assurer une voix aux femmes immigrantes, indigènes, syndicalistes, travailleuses et autres, de la même façon que sont constituées d'autres conseils? Y songerait-il?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, pour ce qui est de l'entrée en matière dont l'honorable représentante a fait précéder sa question, je partage son avis, et c'est pourquoi j'ai dit, dans ma première réponse cet après-midi, que j'étais désolé que Doris Anderson démissionne. Je crois que dans une certaine mesure elle a fait du bon travail. Je signale que c'est de très bonne grâce que nous avons présenté un amendement aux dispositions de la charte constitutionnelle concernant l'égalité, comme l'avait recommandé le Conseil et bien d'autres personnes.

Je tiens à rappeler à la Chambre, et au député en particulier, que la première version de la charte visait à obtenir l'appui du plus grand nombre possible de provinces. Connaissant les rapports qu'entretient l'honorable représentante avec au moins un gouvernement provincial, je suis certain qu'elle sait, que la majorité des provinces s'opposent à la disposition relative à la non-discrimination. C'est la raison pour laquelle nous avons attendu d'être dans la même situation que les gouvernements provinciaux c'est-à-dire acculés au pied du mur, pour renforcer les dispositions de la charte.

En ce qui concerne la suggestion du député au sujet de la nomination des membres du Conseil, je lui répondrai, comme j'ai répondu au précédent intervenant, que j'étudierai la question. Je croyais que les membres du Conseil consultatif de la situation de la femme représentaient vraiment les Canadiennes de toutes les couches de la société. Ce n'est pas parce qu'elles sont nommées par le gouvernement ni que dix d'entre elles ont déclaré officiellement ne pas vouloir que la conférence se tienne en mai plutôt qu'en février alors que 17 se sont prononcées en faveur de cette proposition, qu'il faut en conclure qu'elles soient à la solde du gouvernement. L'honorable représentante est-elle en train de dire que les 17 devraient être traités d'inconscientes mais que les dix autres, parce qu'elles partagent son opinion, devraient être considérées comme sérieuses? Devrions-nous en remplacer 17 mais garder les dix autres? Je pense que l'honorable représentante ne pèche pas par excès de logique en affirmant que les dames membres du Conseil n'ont peut-être pas agi d'une façon démocratique en se faisant l'instrument du gouvernement, au moment où elles ont voté de cette manière démocratique.

● (1430)

Des voix: Bravo!

Mlle Jewett: Madame le Président, ce n'est pas parce que quelques membres du Conseil qui étaient d'allégeance conservatrice—car le très honorable député sait que le gouvernement conservateur a aussi fait des nominations—ont choisi de tenir la conférence en février, que cela règle le problème. Je reprends donc la question que j'ai posée au premier ministre. Ne croit-il pas qu'il serait souhaitable étant donné que le Conseil a maintenant perdu sa crédibilité . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Jewett: . . . de constituer un nouveau Conseil comparable au Conseil économique du Canada, dont les membres seraient choisis parmi les travailleuses, les autochtones, et les immigrantes? Ne devraient-elles pas faire partie du Conseil non parce qu'elles sont libérales, conservatrices ou de quelque autre allégeance, non parce qu'elles doivent d'abord être loyales envers le gouvernement . . .

Mme le Président: A l'ordre!

M. Trudeau: Madame le Président, l'honorable représentante ne cesse de prétendre que l'allégeance politique des membres du Conseil influence leurs décisions. D'abord, je me demande comment elle reconnaît la couleur politique de celles qui ont choisi l'un ou l'autre option. D'après elle, les dix sont sans doute conservatrices. A-t-elle une liste de noms à nous présenter? Connaît-elle l'allégeance politique des membres? Si c'est le cas, comme elle l'a dit, elle contribue justement comme d'autres députés l'ont fait aujourd'hui, à détruire la crédibilité du Conseil en affirmant que les membres ont voté selon leur allégeance. Nous en doutons, mais si les députés continuent de l'affirmer, bien sûr que la crédibilité du Conseil sera mise en doute.

Pourrait-on trouver au sein du Conseil des membres qui seraient politiquement neutres? Que devrions-nous faire? Devrions-nous nous enquérir de leur allégeance avant de les nommer ou en tenir compte chaque fois que les membres votent? J'ai l'impression qu'au nom de la protection de la femme, nos vis-à-vis sont en train de détruire la démocratie.

Des voix: Bravo!

Mlle Jewett: Madame le Président, étant donné que la plupart des Canadiens mettent en doute la crédibilité du Conseil . . .

M. Trudeau: Comment le savez-vous?

Des voix: Oh, oh!

Mlle Jewett: Je me demande . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Jewett: Étant donné que la plupart . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je prierais le député de poser ses questions plutôt que de faire tant d'énoncés. J'en ai accepté quelques-uns mais je serai bientôt à bout de patience. Les questions, s'il vous plaît.

Mlle Jewett: Madame le Président, je voudrais poser au premier ministre une dernière question. Envisagerait-il sérieusement, comme on lui a déjà demandé de le faire, de trouver parmi ses députés quelqu'un qui se préoccupe vraiment de la condition féminine et de l'indépendance du conseil consultatif afin de le nommer ministre chargé de la situation de la femme?

M. Nielsen: C'est un projet irréalisable.

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai commencé tout à l'heure à répondre à cette question, mais l'opposition s'est mise à pousser de grands cris.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je vais continuer à énumérer les réalisations du ministre depuis avril 1980.

Des voix: Règlement.

M. Trudeau: Nous avons de plus chargé un groupe de travail d'examiner la situation des domestiques étrangers. Nous avons présenté . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Munro (Hamilton-Est): Il a le droit de répondre.

Mme le Président: Puis-je demander au très honorable premier ministre de répondre brièvement aux questions?

M. Trudeau: Certainement madame le Président. La réponse est non.

* * *

LE BUDGET

LES CONTRADICTIONS CONTENUES DANS LA POLITIQUE FISCALE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. C'est au sujet de la portée de la politique fiscale qu'il a présentée dans son récent budget. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré, à de nombreuses reprises, que l'autonomie était le premier objectif du programme énergétique du gouvernement. Si c'est vrai, la politique fiscale devrait certainement favoriser la production et ralentir la consommation.

Comme la politique prévue dans le budget du ministre des Finances vise, de toute évidence, à ralentir la production avec la taxe de 8 p. 100 sur la production et la taxe d'accise sur le gaz naturel, alors qu'elle ne prévoit pas de mesures aussi énergétiques pour inciter les consommateurs à économiser, comment le ministre peut-il nous expliquer ce décalage entre sa politique et les objectifs du programme?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas d'accord avec la façon dont le député présente sa question.

M. Wilson: Madame le Président, c'est pourtant bien clair. Si le ministre n'a pas l'esprit plus logique, je n'ose pas deviner ce que contiendra le prochain budget.

La canadianisation constitue un des autres principaux objectifs du Programme énergétique nationale du gouvernement. La politique fiscale devrait certainement essayer d'imposer un fardeau moins lourd aux sociétés canadiennes. Comme les sociétés en question travaillent surtout dans le domaine de la production, elles ressentent les effets de cette politique beaucoup plus que les multinationales qui, en plus de la production, ont également des activités dans le domaine du raffinage, de la pétrochimie et de la commercialisation. Le ministre peut-il nous expliquer, encore une fois, pourquoi sa politique fiscale ne correspond pas aux objectifs du Programme énergétique national?

M. MacEachen: Madame le Président, le député dit encore que cela ne concorde pas. Il fait ses propres hypothèses quant au budget et au Programme énergétique national. Nous n'admettons pas le désaccord total que manifeste le député à l'égard des objectifs de ce programme et des méthodes prises pour les atteindre qui, à mon avis, sont approuvées par la majorité des citoyens si non par son parti.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉRIVATION GARRISON

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE DISCUTE DU PROJET AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le projet de détournement Garrison. Maintenant que le gouvernement Reagan est en place, le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que cette question figurera à l'ordre du jour de la discussion lorsqu'il rencontrera le président Reagan pour la première fois, et qu'il lui fera part de nouveau de nos préoccupations à ce sujet, en particulier si le projet est exécuté totalement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai abordé cette question lors de mes réunions précédentes avec les autres présidents des États-Unis, comme l'a fait en son temps le très honorable chef de l'opposition, j'en suis sûr. Je continuerai de le faire.

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU GOUVERNEUR DU DAKOTA-NORD

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouverneur du Dakota-Nord a fait quelques déclarations étonnantes. Voici ce qu'il est censé avoir déclaré: «Nous n'avons pas eu de communication officielle de la part du Canada». Il a ajouté que rien ne permet de penser que ce projet aura des conséquences néfastes sur les eaux manitobaines. Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il communiquera avec le gouverneur du Dakota-Nord pour lui remettre au moins un exemplaire du rapport de la Commission mixte internationale? Le ministre pourrait peut-être lui téléphoner et lui expliquer ce qu'il en est, car celui-ci demande que le projet soit complétement parachevé.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je ne manquerai pas de faire parvenir un exemplaire du rapport de la CMI au gouverneur du Dakota-Nord. Je suppose qu'il le connaît déjà parfaitement et qu'il a préféré l'interpréter à sa façon. Je sais que d'autres personnes dans cette région et lui-même sont très inquiets du fait que le gouvernement américain a fait preuve de bonne volonté en s'abstenant d'utiliser les crédits votés par le Congrès si cela risquait de mettre nos eaux en danger. Nous avons donc pu compter sur la collaboration du gouvernement américain. C'est ce fait même qui inquiète certains politiciens de cette partie des États-Unis.

LE DÉSARMEMENT

LA PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES—LA SUBVENTION ACCORDÉE AU PAKISTAN PAR L'ARABIE SAOUDITE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On a appris lundi que l'Arabie saoudite allait accorder 800 millions au Pakistan pour permettre à ce dernier de mettre au point une arme nucléaire. Tous les Canadiens s'inquiètent beaucoup de la prolifération des armes atomiques dans les pays du tiers monde. J'aimerais que le premier ministre nous dise si, durant sa visite en Arabie saoudite en novembre dernier, il a souligné aux dirigeants de ce pays que la prolifération des armes nucléaires constituait une menace pour la paix dans le monde. Pourrait-il s'engager aujourd'hui à mettre en œuvre toutes les ressources de la diplomatie canadienne pour faire comprendre aux Saoudiens qu'une telle décision n'est pas souhaitable?

● (1440)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député mentionne une nouvelle qui date d'hier seulement et qui n'a pas été confirmée. De toute façon, si cette information a été diffusée hier, il est évident que je ne pouvais pas être au courant de la chose avant mon séjour en Arabie saoudite. Je m'engage, lors de ma prochaine visite dans ce pays, à me souvenir de la suggestion du député.

M. Sargeant: Madame le Président, je suis conscient que la nouvelle n'a été diffusée qu'hier mais j'ai supposé que cette question aurait pu être abordée, étant donné qu'on avait déjà parlé d'une bombe islamique.

Dans le discours du trône, le gouvernement a promis, en avril dernier, d'«étouffer la croissance mortelle des arsenaux nucléaires dans le monde.» Depuis lors, on n'a apparemment pas fait grand chose à cet égard, si ce n'est la nomination d'un ambassadeur pour le désarmement. J'aimerais que le premier ministre nous dise si le gouvernement a mis au point une véritable stratégie pour atteindre ce but? Dans l'affirmative, va-t-il en saisir la Chambre le plus tôt possible pour que nous la discutions?

M. Trudeau: Madame le Président, non contents de désigner un ambassadeur au désarmement, qui travaille dans le sens que j'avais suggéré dans le discours sur le désarmement présenté aux Nations-Unies, nous avons nommé l'ex-ambassadeur Ford à la Commission Palme sur le désarmement.

Quant à la discussion de ces questions, demandée par le député, notre parti l'accorderait volontiers. Les députés doivent savoir que pour les six prochaines semaines peut-être, nous avons un calendrier très chargé qui nous obligera à nous attaquer aux questions dont le chef du Nouveau parti démocratique avait justement souligné l'importance, à savoir celles qui concernent l'économie intérieure. Quand nous aurons voté sur les mesures du ministre des Finances et que nous aurons commencé à nous occuper de la constitution, le gouvernement sera heureux de trouver une journée pour la discussion des affaires internationales, et en particulier du désarmement. Si bien sûr l'opposition décide d'ici là d'en faire une de ses priorités et de consacrer une de ses journées aux affaires internationales, nous pourrions nous mettre d'accord et entamer plus tôt le débat.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IRAN—LE RÉTABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Suivant le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le ministre aurait déclaré que la prise des otages par l'Iran était un acte abominable et un outrage grossier pour tous les peuples honnêtes et civilisés. Et il aurait annoncé que notre ambassade à Téhéran serait ouverte dans quelques semaines. Est-ce que, dans ces conditions, le ministre pourrait nous expliquer sa hâte à rétablir les relations avec l'Iran? Voudrait-il nous donner l'assurance qu'aucun Canadien ne sera nommé à un poste en Iran contre sa volonté pour traiter avec ces barbares, ces affreux bandits internationaux?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, une partie des propos rapportés par le député est exacte, et l'autre inexacte. Il est certain que j'ai condamné vigoureusement le comportement des Iraniens pendant la captivité des otages américains. J'ai dit que nous rétablirions vraisemblablement les relations diplomatiques complètes dans quelques mois, et non dans quelques semaines, au cours de l'année 1981. Nous n'allons certes pas nous précipiter. Cependant, nous allons lever les sanctions dans quelques semaines, puisque nous les avons imposées pour la durée de la captivité des otages, comme les autres pays.

Le député ne doit pas ignorer, et la Chambre le sait, que tous les membres du personnel des Affaires extérieures sont toujours prêts à se rendre volontairement partout dans le monde où leur présence est nécessaire.

* * *

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

LE PARRAINAGE DE LA CONFÉRENCE—LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui est responsable du Conseil consultatif de la situation de la femme. D'après les réponses données par le premier ministre, ce dernier juge qu'il ne vaut même pas la peine de mettre à prix la tête du ministre.

J'aimerais poser une question au ministre au sujet d'un problème qui me préoccupe ainsi que bon nombre de Canadiens. Pourquoi pense-t-il que la conférence, qui devait être parrainée par le Conseil consultatif, serait gênante pour le gouvernement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme je l'ai déjà expliqué maintes fois à la Chambre—peut-être le député était-il absent à ce moment-là—nous avons simplement dit qu'un certain nombre de raisons avait justifié notre décision, lorsqu'on m'a demandé pourquoi, à mon avis, je pensais qu'il vaudrait mieux reporter cette conférence. La principale de ces raisons était sans nul doute que le Conseil consultatif avait déjà fait part au cabinet de ses recommandations. Celui-ci les a acceptées et recommandées à son tour au comité de la constitution. C'est pourquoi nous avions l'occasion de commencer à examiner une deuxième série de questions, notamment celles qui traitent du droit familial, des relations fédérales-provinciales, des services de garderie et autres. Après avoir consulté un certain nombre de groupes de femmes à travers le pays, j'ai estimé qu'elles avaient besoin de plus amples renseignements et de débattre encore de la question avant de formuler des recommandations et de présenter leurs idées à la conférence des premiers ministres, qui aura lieu une fois notre constitution rapatriée. Voilà la principale raison. Lorsqu'on m'a posé la question, j'ai peut-être dit au cours de la conversation que cela ne me préoccupait guère et qu'il s'agissait surtout de veiller à permettre la tenue d'une vaste discussion dans tout le pays.

Je le répète, madame le Président, ce n'était là qu'une opinion que j'exprimais. Je ne cherchais nullement à imposer un point de vue. Je ne faisais que donner un conseil. Je n'ai aucun mal à comprendre le scepticisme des députés d'en face, car ils doutent de tout. Mais voilà les faits, madame le Président.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, je m'étais peut-être absenté car généralement, les réponses que donne le ministre m'obligent à courir aux toilettes. D'après la déclaration du ministre et le calendrier imposé par le premier ministre, en principe, le Parlement britannique adoptera la constitution quand tous les travaux préparatoires seront terminés.

Doris Anderson, la présidente du Conseil consultatif, a traité le ministre de menteur. Comme l'intégrité de ce dernier a été mise en doute, je tiens à lui demander si, dans ces conditions, il ne va pas, comme il l'a fait pour l'affaire O'Leary, pour la question Royal Albert Arms, proposer de déférer cette question au comité permanent des privilèges et élections où l'on pourra entendre les témoins sous serment?

Des voix: Règlement!

M. Hnatyshyn: Cela permettrait au ministre de se blanchir de cette accusation d'ingérence scandaleuse dans les affaires du Conseil consultatif.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Madame le Président, ce n'est pas de ma faute si le député a des problèmes avec ses reins ou toute autre partie de son anatomie. Je lui ferai valoir que, dans ce cas, nous connaissons les faits. Ce sont les membres du comité exécutif et du Conseil qui ont dû prendre la décision. Il serait très utile que les députés de l'opposition accordent à ces personnes indépendantes, dévouées à la cause féminine, le respect qu'elles méritent en reconnaissant qu'elles ont pris cette décision sans la moindre hésitation.

L'IMPORTANCE ACCORDÉE AU CONSEIL

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Ma question a trait au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Le premier ministre peut-il nous dire s'il existe une politique interdisant au Conseil de faire rapport au Parlement comme le font le Vérificateur général, le Conseil économique et le Commissaire aux langues officielles? Est-ce pour une raison politique que le gouvernement du Canada considère le Conseil comme un organisme de second ordre en l'obligeant à rendre compte au ministre et non pas au Parlement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le très honorable député a déjà été premier ministre. Il se rappellera qu'il existe deux sortes de conseils consultatifs, deux sortes de conseillers auprès du gouvernement. Les organismes de ce genre qui conseillent directement un ministre, sont nombreux; c'est le cas par exemple des conseils consultatifs en matière de commerce, de santé et de bien-être, d'immigration et de sports. Ils font au ministre des recommandations dont il peut tenir compte dans les mesures législatives qu'il présente au Parlement. Ces organismes ne sont pas d'importance secondaire ou de second ordre, pour reprendre l'expression employée par le chef de l'opposition. Si c'était le cas, pourquoi n'a-t-il pas pris les dispositions nécessaires pour changer cet état de choses à l'époque où il était lui-même premier ministre? Pourquoi n'en a-t-il pas fait des organisations de premier ordre?

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre se le rappellera, nous étions en train de préparer des mesures législatives qui . . .

Des voix: Oh!

M. Clark: . . . auraient changé la situation de ce Conseil. Ainsi, le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger avait décidé de placer le Conseil consultatif de la situation de la femme sur le même pied que le Commissaire aux langues officielles, le Conseil économique du Canada, le Vérificateur général et les autres organismes du même genre.

Je répète au premier ministre ma question au sujet de cette politique. Pourquoi n'a-t-il pas suivi l'exemple que nous lui avions donné? Pourquoi ne veut-il pas reconnaître au Conseil consultatif de la situation de la femme ce statut particulier et le mettre à l'abri des tripotages en le rendant directement comptable au Parlement?

M. Trudeau: Madame le Président, puisque l'on me répète la question, je répète ma réponse. Je ne pense pas que tous les membres des conseils consultatifs qui font rapport aux ministres soient influencés par ces derniers. Si c'est ce que le député pense, il aurait dû tous les changer. Il existe des conseils consultatifs du ministre de l'Industrie et du Commerce qui sont composés de syndicalistes et d'hommes d'affaires respectables. Prétend-il qu'ils se laissent manipuler parce qu'ils ne relèvent pas directement du Parlement? Je ne le crois guère.

● (1450)

Toujours pour reprendre «l'exemple» du très honorable représentant, ce dernier a déclaré que des mesures législatives étaient en cours d'élaboration. Il est bien placé pour le savoir; c'est là une déclaration *post facto* du même genre que celle qu'il a faite quand il a affirmé qu'il existait un accord énergétique avec l'Alberta.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Hnatyshyn: Il y en avait un.

M. Trudeau: S'il y en avait un, pourquoi ne nous le montre-t-il pas?

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre peut s'amuser à ces petits jeux. Le public le surveille.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo, bravo!

Une voix: C'est vous qu'il surveille, Joe.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au très honorable chef de l'opposition.

M. Clark: Puis-je poser une question toute simple au premier ministre, madame le Président? Politiquement parlant, le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de conserver le statut actuel du Conseil consultatif à la condition féminine—lequel relève du ministre—ministre dont il a été prouvé qu'il avait manipulé cet organisme ou bien va-t-il, toujours dans une optique politique, changer le statut de cet organisme et donner aux Canadiennes l'assurance que leur conseil n'aura pas à passer par une autorité qui filtrera les informations et le manipulera mais qui au contraire relèvera directement de la Chambre des communes?

M. Trudeau: Madame le Président, le député continue à m'accuser de manipuler le conseil, ce qui est offensant non seulement pour le ministre mais aussi pour les personnes qui ont soi-disant fait l'objet de manipulation. Je voudrais que le chef de l'opposition me donne la liste des membres du conseil qui ont été victimes de manipulations. Nous nous efforcerions de les en faire partir. Il veut changer la nature de ce conseil.

Or je me demande s'il y a bien d'autres conseils dont, à son avis, il faudrait changer la nature.

M. Andre: Pour l'instant, un seul.

M. Trudeau: Un seul pour aujourd'hui, mais qu'arrivera-t-il demain ou après-demain?

M. Andre: Quelle différence cela fait-il?

M. Trudeau: Quelle différence? Je pense que si le député nous demande de faire un exposé de politique, il devrait lui-même avoir une politique à présenter.

M. Clark: Nous en avons une.

M. Baker (Nepean-Carleton): Quelle est la vôtre?

M. Trudeau: Le chef de l'opposition ne sait rien faire d'autre que de nous parler des ratés de son gouvernement. Si les conservateurs étaient restés au pouvoir, ils avaient des mesures en voie d'élaboration. Nous savons à quoi nous en tenir sur ce genre de ratés. Le chef de l'opposition en est un—un grand raté!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Joe le raté!

M. Clark: Ça vaut mieux qu'un fumiste.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET D'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS À SOUTH CAYUGA (ONT.)

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre se rappellera que le 9 décembre dernier j'ai posé une question relativement à l'intention avouée du gouvernement de la province de l'Ontario de permettre d'acheminer tous les déchets toxiques industriels à travers les régions populeuses du sud de l'Ontario et de les enfouir dans les terres agricoles de la péninsule du Niagara, entre le lac Érié et la Grande rivière. Le ministre m'avait dit à ce moment-là que son ministère examinerait la question et me communiquerait la réponse. Le ministre peut-il nous dire si c'est déjà fait, et, si oui, à quelle conclusion en est arrivé son ministère?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, il est exact que mon ministère a examiné le projet. Je serais un peu tenté de répondre au député de communiquer directement avec le gouvernement de l'Ontario qui est justement un gouvernement de son parti. Car c'est lui qui est le grand responsable du choix des lieux d'enfouissement dans la province.

Cependant, puiqu'il m'a demandé mon avis, je répondrai au député qu'il serait sans doute souhaitable que le gouvernement de l'Ontario définisse les critères et les conditions qui devraient s'appliquer au choix de tous les emplacements avant même que l'on procède à des choix précis, au lieu de recommencer à zéro dans chaque cas. Je ne suis pas disposé, et vous comprendrez bien pourquoi, madame le Président, à critiquer vertement le gouvernement de l'Ontario à cet égard. D'une manière générale, nous reconnaissons la nécessité de désigner des endroits permettant de disposer en toute sécurité de déchets dangereux et aussi, à l'occasion des réunions du conseil des ministres des Richesses naturelles et de l'Environnement, nous avons promis d'assurer notre meilleure collaboration.

M. Bradley: Madame le Président, j'ai été en contact avec le gouvernement de l'Ontario, comme l'ont été aussi de nombreux Ontariens intéressés à la question. Ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Environnement. Le problème présente un caractère urgent. En dépit du fait que 46 collectivités ont appuyé la résolution de la ville de Dunnville et de la région de Haldimand-Norfolk pour demander la mise en œuvre d'une évaluation environnementale satisfaisante, ainsi qu'une audience environnementale sur cette question, le gouvernement provincial est demeuré sourd à leur appel et a annoncé la mise en train des procédures d'expropriation. Madame le Président, les préoccupations que l'on nourrit maintenant dans la région du Lac Érié n'ont pas trait aux pluies acides mais aux risques de formation de puits acides.

J'aimerais demander au ministre si le gouvernement est en faveur des évaluations environnementales ainsi que des audiences consacrées à des questions aussi importantes sur le plan national que l'élimination des déchets toxiques? Dans l'affirmative, le gouvernement prendra-t-il les mesures qui sont à sa portée pour assurer la protection des habitants du sud de l'Ontario et de tous les résidents de la région située au sud des Grands lacs contre le danger d'un nouveau Love Canal au Canada, en procédant à des évaluations et des audiences à caractère écologique?

M. Roberts: Madame le Président, il est évident que je partage les préoccupations exprimées par le député, mais je suis certain qu'il serait un des premiers ici même à protester si je prenais des mesures empiétant sur les responsabilités légitimes des provinces. Dans ce domaine, nous sommes soucieux d'agir de concert avec les gouvernements provinciaux. A mon avis, cette façon de procéder s'avère jusqu'à présent la plus efficace que nous puissions adopter. A plusieurs reprises, je me suis entretenu avec les gouvernements provinciaux ou je leur ai écrit pour porter à leur attention la nécessité de retrouver les anciens sites d'enfouissement qui constituent actuellement un danger pour l'environnement ou pour la santé humaine. Certains gouvernements, dont celui de l'Ontario, ont été prompts à nous offrir leur collaboration; on ne peut peut-être pas en dire autant pour certaines autres provinces. C'est pourquoi j'ai signalé que j'ai l'intention de soulever cette question à la prochaine réunion du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LE RENOUVELLEMENT ET LE TRANSFERT DES PERMIS—LA COMMUNICATION DES LIGNES DIRECTRICES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je suis désolé que le ministre des Communications ne soit pas avec nous cet après-midi. J'aurais voulu lui poser une série de questions à ce sujet. Quelqu'un pourrait peut-être les prendre en note ou un autre ministre, n'importe lequel, y répondre à sa place.

Son ministère a commandé ce qu'on a appelé le rapport Babe-Slayton au sujet des renouvellements et des transferts de permis. Ce rapport devait, entre autres choses, fustiger les postes de télévision privés pour ne pas s'être conformés aux objectifs décrits dans la loi sur la radiodiffusion. Il demandait en outre l'établissement de règles laissant place à la concurrence dans les cas de renouvellement ou de transfert des permis, ce qui aurait constitué un moyen de forcer les diffuseurs à tenir leurs promesses au sujet du contenu canadien.

Pourquoi le ministre a-t-il relégué ce rapport aux oubliettes? Si ce n'est pas le cas, pourquoi en avons-nous si peu entendu parler, et quand a-t-il l'intention de communiquer au CRTC les lignes directrices générales qui y étaient instamment recommandées, de manière à ce que cet organisme ne soit plus obligé d'agir à l'aveuglette dans ce domaine si important?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, le ministre des Communications a dû s'absenter aujourd'hui pour s'occuper d'affaires urgentes concernant les activités de l'Office national du film. Si je ne m'abuse, le député a dit qu'il avait une série de questions à lui poser. Étant donné que la période des questions tire à sa fin, il vaudrait peut-être mieux que je les prenne en note et que je les transmette au ministre des Communications qui pourra répondre de façon détaillée au député à son retour à la Chambre.

M. Rose: Madame le Président, à cause de l'absence de règles sur la concurrence dans l'émission des permis, un puissant consortium de câblodiffusion de Toronto, un géant dans ce domaine, a acheté une compagnie de câblodiffusion de Victoria en dépit du fait qu'en 1977, le ministère a promis à Capital Cable Co-op qu'il étudierait l'affaire «avec sérieux et équité». Je demande que l'on transmette ma question au ministre. Pourquoi n'a-t-il pas écarté la décision du CRTC de permettre aux systèmes canadiens de câblodistribution de présenter cette demande, alors que, à cette époque, il avait en main le rapport Babe-Slayton, qui recommandait des mesures tout à fait opposées?

• (1500)

M. Roberts: Madame le Président, je répète au député que je porterai ces questions à l'attention du ministre des Communications qui, j'en suis sûr, voudra y répondre longuement à la première occasion.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'ABANDON DE VOIES FERRÉES DANS L'OUEST

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que le ministre a adopté comme politique, à l'exemple de son prédécesseur, le député de Vegreville, de céder les voies ferrées abandonnées dans l'Ouest aux provinces et aux particuliers intéressés, pourrait-il dire à la Chambre où en sont les choses et si le décret nécessaire sera signé bientôt?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, nous sommes en pourparlers avec les provinces à ce sujet. Toutefois, nous ne discutons plus maintenant que des voies qui ont fait l'objet d'un accord entre le ministère et les chemins de fer. Si je ne m'abuse, les pourparlers se poursuivent toujours. Certaines provinces réclament plus que ce que le gouvernement est disposé à offrir, mais des entretiens récents à ce sujet avec de hauts fonctionnaires m'ont donné l'impression qu'une solution était imminente.

M. McKnight: Madame le Président, le ministre des Transports pourrait-il informer la Chambre des problèmes que posent ces négociations? Il a dit, je crois, que certaines provinces réclamaient davantage. Le ministre peut-il nous dire de quelles provinces il s'agit et pour quelles raisons elles font des difficultés à son ministère?

M. Pepin: Madame le Président, je ne peux décrire la position de chacune des provinces là-dessus, mais je veux bien m'entretenir avec mon ami à ce sujet.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. EPP—LES PROPOS DE M. AXWORTHY

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'invoque le Règlement relativement à un échange qui a eu lieu cet après-midi entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et moi-même au cours de la période des questions.

Il est important, à mon avis, que les choses soient claires. Libre au ministre de prendre des libertés avec les faits connus du public. Il reste, et je tiens à le lui rappeler ainsi qu'à vous-même, madame le Président, que même si le ministre n'est pas d'accord à propos du contenu des propositions de certains députés de la Chambre, ou dans le cas qui nous concerne, une partie du contenu de la charte, je lui dirai que notre parti a appuyé la charte. Notre position est connue du public et elle a été exprimée officiellement. J'aimerais bien que le ministre s'en souvienne et qu'il ne dise pas des choses qui sont manifestement fausses. S'il a recouvré ses facultés, je suis prêt à lui fournir un exemplaire de la proposition.

Mme le Président: Le député a fait valoir son point de vue et je n'ai rien à redire à cela.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GAMBLE—LE RETARD DE M. MACGUIGAN À RÉPONDRE À UNE QUESTION

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question de privilège découle d'une question que j'ai posée le 16 janvier dernier. Elle concernait le vice-premier ministre, mais c'est le président du Conseil privé (M. Pinard) qui y a répondu. Voici le texte de ma question qui figure à la page 6271 du hansard:

> Madame le Président, ma question devrait s'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais en son absence, je vais la poser au vice-premier ministre qui sait sans doute que deux Canadiens, dont un écrivain et chroniqueur réputé, Barbara Amiel, ont été emprisonnés la semaine dernière dans la prison Mashava au Mozambique, et que durant son incarcération M[lle] Amiel avait failli mourir après avoir contracté des maladies tropicales. Comme ces deux Canadiens ont été emprisonnés sans motif valable par le gouvernement de ce pays, le gouvernement du Canada a-t-il adressé une sévère note de protestation au gouvernement du Mozambique pour dénoncer le traitement brutal et barbare qu'on a fait subir à ces deux citoyens canadiens?

La raison qui m'a poussé à poser cette question intéressait non seulement la Chambre mais tous les Canadiens, madame le Président. Deux citoyens canadiens, dont l'un est mentionné dans ma question, accompagnés d'un Américain, étaient entrés au Mozambique, mais ce pays d'allégeance communiste leur a refusé le visa de sortie. En effet, les autorités de l'immigration du Mozambique leur ont refusé la permission de partir comme ils le désiraient. Par la suite, ils ont été arrêtés par la police secrète de ce pays. Les deux Canadiens, dûment nantis d'un passeport officiel, ont voulu consulter leur consulat et se placer sous sa protection. Il faut souligner que si le Canada a un ambassadeur au Mozambique, ce dernier réside en Zambie, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne l'ignore pas.

Heureusement, entre le moment de leur détention initiale dans les locaux de l'immigration et leur arrestation par la police secrète, l'un des trois a réussi à communiquer par téléphone avec le consultat des États-Unis au Mozambique. Après avoir été incarcérés du 31 décembre au 8 janvier dans la prison de Mashava, un endroit où, au Canada, personne ne voudrait même loger des animaux, ils ont été libérés grâce aux efforts des autorités consulaires des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

Aussitôt après leur libération, ils ont été interrogés par le personnel du consulat du Canada à Johannesburg. L'ambassadeur du Canada au Mozambique a déclaré avoir établi un rapport complet et une analyse de l'incident.

J'estime que notre gouvernement a l'obligation de protéger ses citoyens qui voyagent à l'étranger et de veiller à ce qu'ils puissent communiquer avec le personnel des consultats canadiens. Le gouvernement devrait envoyer des notes de protestation extrêmement énergiques aux pays comme le Mozambique, qui refusent à des citoyens canadiens l'accès à leur consulat. J'estime que le gouvernement a fait preuve de la pire des lâchetés en n'accordant pas aux citoyens canadiens qui voyagent à l'étranger l'aide qu'ils sont en droit d'attendre de leur gouvernement national.

Le président du Conseil privé a répondu à ma question qui figure à la page 6271 du hansard. Voici:

Madame le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vais prendre note de la question de l'honorable député et transmettre à mon collègue ses vues et ses suggestions et je vais m'assurer que l'honorable député obtienne une réponse dans les meilleurs délais.

Je n'ai encore reçu aucune réponse ni du président du Conseil privé, ni du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ni d'aucun de leurs porte-parole. Imaginez ma surprise quand j'ai lu hier dans le *Star*, de Toronto, un article d'Ella Tesher qui dit avoir appris du ministère des Affaires extérieures, avec lequel elle a communiqué, que le gouvernement du Canada n'a, en fait, envoyé aucune note de protestation au gouvernement du Mozambique.

M^lle^ Tesher raconte qu'elle a parlé à un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures. Bien sûr, préférant ne pas me fier à un article de journal, j'ai parlé à M^lle^ Tesher. Elle a confirmé l'exactitude de l'article et m'a donné le nom du fonctionnaire des Affaires extérieures avec qui j'ai moi aussi communiqué. Cette personne n'a pas nié l'exactitude de l'article qu'elle avait lu dans le journal.

Je ne soulève pas cette question de privilège pour me plaindre que le ministre en question, ou encore quelque autre ministre, n'a pas répondu à une question à la Chambre. J'admets parfaitement que ce ne serait pas suffisant pour justifier mes objections et ma question de privilège. Néanmoins, je soulève cette dernière parce qu'un ministre de la Couronne n'a pas tenu une promesse qu'il m'avait faite en tant que membre de la Chambre des communes.

• (1510)

En toute justice, le ministre pourra prétendre que l'expression «dans les meilleurs délais» vaut toujours. Si tel est le cas, pourquoi une journaliste peut-elle se contenter de téléphoner au ministère des Affaires extérieures pour obtenir tous les renseignements qui ne sont pas communiqués à un député?

Nos délibérations ne seraient qu'une farce si, durant la période des questions, toutes les questions importantes, non seulement pour les simples députés mais pour la conduite des affaires de la Chambre, étaient différées. Je ne prétends pas qu'on se soit fourvoyé en négligeant de répondre à une question, mais je dis qu'on refuse de s'engager à remplir une promesse faite par un ministre de la Couronne à la Chambre et un de ses députés.

Pareille négligence fait du tort à la Chambre. Je dis qu'il incombe aux ministres de la Couronne de s'acquitter des obligations qu'ils assument à la Chambre, sans quoi la Chambre saurait fonctionner efficacement. Je propose donc:

Que cette affaire soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, l'exposé plutôt ampoulé que le député de York-Nord (M. Gamble) a fait de la situation n'a certainement pas pu aider les députés à comprendre le problème. La raison pour laquelle il n'a pas obtenu de réponse et la journaliste en question en a obtenu une est simplement qu'ils n'ont pas posé la même question. La journaliste a demandé si une note de protestation avait déjà été envoyée. La réponse à cette question est non. Le député, pour sa part, a demandé si une note sera envoyée. Nous n'avons pas encore pris de décision définitive à cet égard.

Je tiens à signaler au député et à la Chambre que, d'après les faits que nous connaissons maintenant, nous n'aurions aucune raison d'envoyer une note de protestation. Les faits sont les suivants. M^lle^ Amiel et ses deux compagnons, dont un est un agent de voyage, devaient savoir qu'ils avaient besoin d'un visa pour aller au Mozambique. Ils sont arrivés au Mozambique d'un pays qui n'a pas de rapports très amicaux avec le Mozambique, en l'occurrence l'Afrique du Sud, ce qui a probablement suffi pour éveiller les soupçons des autorités du Mozambique.

Ils sont arrivés sans visa alors que la loi du Mozambique en exige un. Quand ils ont essayé de quitter le Mozambique, ils n'avaient donc pas de visa d'entrée valable et leurs passeports n'avaient pas été estampillés. Apparemment, ils ont été détenus parce qu'ils étaient entrés illégalement dans le pays. Autant que nous sachions, cela semble être une infraction à la loi du Mozambique.

Ils ont été détenus assez longtemps à cause des jours fériés. Nous n'avons pas de mission en poste au Mozambique. Je signale que nous sommes très reconnaissants aux représentants de la Grande-Bretagne et des États-Unis, et surtout à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, qui nous ont aidés à obtenir que ces gens puissent quitter le Mozambique. J'ajoute que le haut-commissariat du Canada à Lusaka a fait parvenir des notes de remerciements à ceux qui nous ont rendu ce service.

Bien que les conditions dans lesquelles ces trois personnes ont été détenues aient certainement été très précaires, rien n'indique qu'elles aient été pires que celles qu'on impose normalement aux citoyens du Mozambique et à toute autre personne qui serait accusée de la même infraction. Autrement dit, rien n'indique que la façon dont ces personnes ont été traitées soit inusitée. Par conséquent, vu ce que nous avons pu établir jusqu'ici, nous n'aurions aucune raison d'envoyer une lettre de protestation au Mozambique.

Si nous n'avons pas encore répondu au député, c'est précisément parce que nous attendons un rapport complet de notre haut-commissaire à Lusaka, nous signalant l'existence d'autres faits ou aspects du problème dont nous n'avons pas connaissance. Une fois que nous aurons reçu ce rapport définitif et décidé d'envoyer ou non une lettre de protestation, à ce moment-là, nous communiquerons avec le député pour lui donner la réponse à laquelle, je le reconnais, il a droit. Toutefois, pour le moment, il n'y a pas matière à privilège dans la question qu'il a soulevée.

Mme le Président: Je suis disposée à trancher la question. De toute évidence, il n'y a pas matière à la question de privilège. Le député a pris la peine de nous expliquer que l'objet de sa plainte n'était pas la réponse du ministre, mais bien la façon dont ce dernier a donné suite à la promesse qu'il avait faite au député à la Chambre ou ailleurs. Là encore, il ne s'agit que d'une plainte. Le député peut bien être extrêmement mécontent de la façon dont le ministre traite les questions urgentes et il peut s'en plaindre, mais cela ne constitue pas en soi une question de privilège.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MUNRO (ESQUIMALT-SAANICH)—LA DÉCLARATION DE M. MACGUIGAN

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) ne veut certainement pas induire la Chambre en erreur, mais s'il avait consulté le hansard du 16 courant, à la page 6271, il aurait constaté que la question posée par le député de York-Nord (M. Gamble) était la suivante: «le gouvernement du Canada a-t-il adressé une sévère note de protestation au gouvernement du Mozambique . . .». En prétendant que le député a demandé si une note sera envoyée, le ministre a induit la Chambre en erreur, involontairement, j'en suis sûr.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme le député a soulevé une autre objection, laissez-moi vous dire que je tenais la promesse en un sens. Si le député veut seulement savoir si oui ou non nous avons envoyé une note de protestation, bien sûr que non. Il cherche sans aucun doute à savoir si nous allons protester. Il peut poser la question tous les jours. J'en déduis que le député veut s'assurer qu'une fois que nous aurons décidé d'envoyer ou non cette note de protestation, nous le ferons savoir au député, et la réponse à cette question est oui, madame le Président, nous le lui ferons savoir.

Mme le Président: Je ne crois pas qu'il y ait lieu de recourir au Règlement pour cette question. Toutefois, cet échange de paroles nous a probablement permis d'obtenir de plus amples renseignements. Nous nous en tiendrons à cela.

M. HNATYSHYN—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'un échange de propos qui a eu lieu entre des députés de notre parti et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Dans sa réponse que je cite de mémoire, le ministre a dit qu'il était en train de demander des déclarations sous serment à des membres du Conseil consultatif de la situation de la femme, dans le but manifeste de saper la position de sa présidente M[lle] Anderson.

J'invoque le Règlement pour marquer mes réserves quant à la possibilité de soulever demain la question de privilège, quand j'aurai lu au hansard le compte rendu officiel pour contrôler ce que le ministre a effectivement déclaré. D'ailleurs le ministre est absent en ce moment. Il serait dans l'ordre, je pense, que j'examine la situation, que je voie s'il est en train de recueillir ces déclarations et, dans l'affirmative, de demander leur publication et leur dépôt à la Chambre des communes. Je voulais simplement vous saisir de la question, madame le Président.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 1000, 1334, 1609, 1767, 1781, 1853 et 1859.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LE COMMISSAIRE DE LA GRC ROBERT SIMMONDS

Question nº 1000—**M. Cossitt:**

1. Le commissaire de la GRC Robert Simmonds a-t-il été informé par certains représentants de la GRC de ce que *a*) certains officiers supérieurs se désolidarisaient de membres qui comparaissaient lors d'enquêtes publiques, *b*) les membres n'étaient pas protégés contre les entraves injustifiées à l'exercice de leurs droits, *c*) les enquêtes sur les activités de la GRC avaient «des effets regrettables . . . sur les membres en général»?

2. Le commissaire Simmonds a-t-il pris des mesures et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne la Gendarmerie royale du Canada: 1. Oui.

2. Les membres de la GRC qui ont dû comparaître devant des commissions d'enquête ont reçu toute l'aide possible, sous la forme de services d'avocat. Le commissaire reconnaît les effets néfastes que ces enquêtes ont eus sur le moral des membres, de leurs familles et de leurs amis. Ces conséquences s'atténueront nécessairement lorsque les commissions d'enquête auront terminé leurs travaux. Le commissaire et d'autres cadres supérieurs sont extrêmement sensibles aux préoccupations des membres et ont fait tout leur possible, dans les limites légales de leurs responsabilités, pour assurer le respect des droits de la personne à leur égard. Dès le début, le commissaire Simmonds a encouragé une entière coopération de la part de tous les membres de la GRC qui comparaissaient devant des commissions d'enquête. Il s'est engagé à assurer une entière collaboration avec la Commission d'enquête MacDonald, et cette collaboration continue jusqu'à ce jour. Toutefois, le fait que la GRC a été soumise à un examen continu, sous les regards du public, devant cinq commissions d'enquête différentes au cours des trois dernières années a exercé assurément un effet néfaste sur le moral de beaucoup de ses membres, qui demeurent néanmoins profondément attachés à leur devoir.

LE DOSSIER FEATHERBED

Question nº 1334—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 100, selon laquelle la Commission d'enquête sur la GRC a examiné le dossier *Featherbed* en 1978, *a*) l'examen a-t-il eu lieu à huis clos, *b*) quel est le nom des personnes présentes à l'examen du dossier, *c*) où le dossier a-t-il été examiné, *d*) quelle a été la procédure judiciaire suivie pour avoir accès au dossier, *e*) quels gradés de la GRC étaient présents lors de l'examen?

2. Cet examen du dossier est-il mentionné dans le premier rapport sur la sécurité et l'information de la Commission MacDonald et, *a*) dans l'affirmative, à quelle page, *b*) sinon, à la connaissance du gouvernement, quelles raisons justifient qu'il ait été tenu secret?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):

1. *a*) Le dossier Featherbed a été examiné à huis clos à la direction générale de la GRC en deux occasions en 1978; la première fois par M. J. F. Howard, c.r., conseiller juridique en chef de la commission d'enquête et, la seconde fois, par le président, M. le juge MacDonald.

b) Les deux fois, le dossier a été examiné en présence d'officiers de la GRC. Il n'est pas dans l'intérêt de la sécurité nationale de révéler les noms des officiers présents.

c) Voir 1.*a*).

d) Aucune.

e) Voir 1.*b*).

2. Non.

a) Sans objet.

b) La divulgation du contenu du dossier serait préjudiciable à la sécurité du Canada et à la vie privée des personnes dont il est fait mention dans le dossier.

LE CONTRAT ADJUGÉ À LA SOCIÉTÉ BURNS INTERNATIONAL LIMITED

Question nº 1609—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement a-t-il adjugé le contrat nº DA EO231-0-0799 à la société Burns International Limited, cette dernière devant assurer des services de sécurité à la Place du Portage, à Hull et, dans l'affirmative, quelles sont toutes les stipulations de ce contrat?

2. *a*) Le gouvernement sait-il que la société Burns International Limited est une filiale d'une société étrangère, *b*) le gouvernement a-t-il comme politique, en matière de sécurité, d'accorder des contrats à des sociétés qui ont des intérêts communs avec l'étranger, même s'il s'agit de pays amis?

3. Quand il s'agit de sécurité, le gouvernement fait-il des distinctions dans l'adjudication de contrats à des filiales de sociétés étrangères et, dans la négative, songe-t-il à en faire?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui. Nous avons transmis des demandes de propositions à onze agences de services de sécurité détenant un permis du Québec et ayant un bureau dans la région d'Ottawa-Hull et susceptibles de pouvoir fournir à Travaux publics Canada des services de sécurité, d'urgence et d'information à Place du Portage, Phase I et II, Hull (Québec), au cours de la période allant du 1er novembre 1980 au 31 octobre 1981. Six agences ont répondu, toutes les soumissions ont été jugées acceptables, et le contrat a été accordé aux services de protection Burns International Limitée, car c'est cette société qui avait présenté la soumission la plus basse. La valeur totale du contrat était de $419,623. Trente-trois personnes au total sont requises du lundi au vendredi; ce nombre est moins élevé les fins de semaine. On prévoit donc que l'utilisation totale de main-d'œuvre se chiffrera à 88,572 heures-travail.

2. *a*) Oui.

b) Le ministère des Approvisionnements et Services a pour politique de passer des contrats avec le Corps canadien des commissionnaires pour ses besoins de services d'agents de sécurité. Lorsque le Corps canadien des commissionnaires ne peut fournir ces services, un appel d'offres est lancé à toutes les sociétés commerciales privées de services de sécurité répondant aux exigences du contrat et inscrites dans le fichier des fournisseurs. Nous avons comme politique générale de demander des soumissions à toutes les sociétés établies au Canada et qui remplissent les conditions requises. Ainsi, les sociétés à la fois canadiennes et étrangères ont l'occasion de soumissionner les besoins de gouvernement. Pour ce qui est des services de sécurité, les sociétés concernées et leurs employés doivent détenir un permis délivré par le gouvernement de la province dans laquelle les services seront fournis. Cette politique a été et continue d'être sujette à des révisions périodiques pour tenir compte de l'évolution des besoins dans le domaine de la sécurité.

3. Non. Voir 2*b*).

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question nº 1767—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la Société de développement du Cap-Breton pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): La Société de développement du Cap-Breton m'informe comme suit: *a*) $100,000, *b*) $40,000, *c*) $40,000.

Question nº 1718—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):

a) La publicité et les publications chargées directement aux programmes de ventes majeurs. $ 164,000.

Publicité des magasins de détail, image de la Corporation, recrutement et rapport annuel $ 89,000.

b) Aucune.

c) Aucune.

LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION POUR CERTAINS CONTRATS

Question nº 1853—**M. Cossitt:**

Le ministère des Approvisionnements et Services joint-il aux formules d'inscription pour certains contrats une demande d'état de l'actif du soumissionnaire et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi et *b*) le gouvernement envisagera-t-il de demander aux clients éventuels de fournir des références de crédit au lieu de divulguer leur actif et la valeur de leurs stocks?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le ministère des Approvisionnements et Services demande que tous les fournisseurs éventuels remplissent un questionnaire afin d'obtenir des renseignements sur leurs capacités juridiques, financières, techniques et administratives aux fins d'établissement des listes de fournisseurs. Les fournisseurs sont tenus d'y indiquer l'état de leur actif et de leurs stocks.

a) La demande d'état de l'actif et des stocks a pour objet d'informer le ministère de la capacité relative de l'entreprise de répondre aux besoins de l'administration fédérale.

b) Le ministère des Approvisionnements et Services continue d'être abonné au service de la maison Dun et Bradstreet, qui fournit des rapports à jour sur un bon nombre des fournisseurs qui font affaire avec le gouvernement. Toutefois, les rapports de Dun et Bradstreet sont utilisés dans des cas exceptionnels seulement car habituellement, le gouvernement se protège contre les pertes en ne payant ses fournisseurs qu'une fois les biens dûment livrés et acceptés. Ainsi, le questionnaire est essentiel au processus d'acquisition parce qu'il fournit au ministère les renseignements de base dont il se sert pour évaluer les capacités juridiques, financières, techniques et administratives de ses fournisseurs.

LES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT ENCAISSÉS FRAUDULEUSEMENT

Question nº 1859—**M. Herbert:**

1. Durant chacune des trois années précédentes et durant l'année financière en cours, jusqu'à maintenant, combien de chèques du gouvernement ont été encaissés frauduleusement et quel montant total cela représente-t-il?

2. Quel est le montant total représenté par les chèques encaissés par des banques à charte que le gouvernement n'a pas essayé de récupérer par l'entremise des tribunaux?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Voir ci-après. 2. Aucun.

	Chèques émis	Activité frauduleuse	Pourcentage
1977	113,015,409	8,023	.0071
1978	117,617,029	6,622	.0056
1979	126,045,607	8,087	.0064
1980 (au 1er oct.)	92,627,747	4,025	.0043
		$ montants	
	$ Valeur émise	Montant falsifié	Pourcentage
1977	$67,042,536,343.09	$1,249,116.00	.0019
1978	$74,033,794,049.40	$1,117,118.00	.0015
1979	$86,789,642,963.92	$1,517,331.00	.0017
1980 (au 1er oct.)	$69,693,094,720.54	$ 806,639.09	.0011

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

● (1520)

[*Traduction*]

M. MacKay: Madame le Président, maintenant que le secrétaire parlementaire a donné si l'on peut dire réponse à des questions inscrites au *Feuilleton,* je voudrais lui signaler que le 14 mai j'ai posé des questions au sujet de la Commission d'enquête MacDonald, et que depuis lors il a sûrement eu le temps, comme il le reconnaîtra lui-même, de trouver certains des renseignements demandés. Je le prierai donc de s'en occuper le plus tôt possible.

M. Collenette: Madame le Président, je m'y engage.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

Mme le Président: Avis de motions portant production de documents.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je demande, madame le Président, qu'ils soient tous reportés.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Impôt sur le revenu—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 janvier, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, je voudrais parler des aspects du bill C-54 dont les petites entreprises canadiennes profiteraient considérablement. Il ne fait aucun doute que ce bill de plus de 200 pages est très technique.

Une voix: Ce ne sera pas long.

M. Lapointe (Charlevoix): Le député dit que ce ne sera pas long. J'espère qu'il aura la patience et la curiosité de demeurer à sa place durant les 40 minutes que j'entends utiliser.

Ce bill de plus de 200 pages est sans aucun doute très technique. Il témoigne de la complexité de notre fiscalité, une complexité nécessaire afin que notre législation fiscale soit efficace, mais en même temps un véritable fardeau quand il s'agit d'en comprendre les implications et de l'appliquer. Cela explique que bien souvent nous ne soyons pas au courant des avantages dont jouissent déjà les petites entreprises dans le cadre de notre régime fiscal. Ces avantages comptent parmi les plus favorables qu'on puisse trouver en Occident.

Je veux parler particulièrement de la déduction d'impôt pour la petite entreprise qui en réduit le taux d'imposition d'environ 21 p. 100. En termes de dépenses fiscales, cette mesure coûte à elle seule près d'un milliard de dollars par année.

[*Français*]

D'autre part, monsieur le président, au cours des quatre dernières années, diverses mesures fiscales s'appliquant particulièrement aux petites entreprises ont été mises en œuvre. Au nombre de ces mesures on retrouve des allégements fiscaux destinés à favoriser la recherche et le développement, une exemption de taxe de vente pour tous les manufacturiers dont les ventes annuelles ne dépassent pas $50,000, la vente sans taxe d'une petite entreprise aux enfants ou aux petits-enfants de l'actuel propriétaire et des dispositions prévoyant des déductions pour la perte de capital. Ces diverses mesures représentent près d'un milliard de dollars d'allègement fiscal. La petite entreprise bénéficie également d'un certain nombre de mesures fiscales visant le monde des affaires en général. Je pense ici aux dispositions relatives aux allocations accélérées du coût de capital ainsi qu'aux allocations de crédit à l'inventaire.

Cela ne signifie nullement, monsieur le président, que le tour est joué en matière de dispositions fiscales en ce qui a trait aux petites entreprises. Le bill C-54 est un exemple de ce que nous pouvons faire à l'heure actuelle pour améliorer les conditions dans lesquelles opère ce secteur de notre économie et ouvre la porte à une action future.

[*Traduction*]

Ce bill comprend un certain nombre de dispositions qui, sans viser exclusivement les petites entreprises, aideront néanmoins ce secteur de notre économie. Je songe notamment aux dispositions qui permettent aux entreprises canadiennes d'être plus concurrentielles à l'étranger en instaurant un régime fiscal particulier pour leurs employés en poste à l'étranger pour des périodes relativement longues. Les petites entreprises ont un potentiel important en matière d'exportation, et de nombreuses petites entreprises canadiennes réalisent actuellement des projets «clefs en main» à l'étranger.

Ce bill renferme également des dispositions permettant aux personnes qui se servent de leur automobile pour leur travail de déduire l'amortissement et les intérêts.

On y trouve aussi des articles visant à accroître la participation des entreprises canadiennes à l'industrie énergétique. Bien que ce secteur soit dominé par les grandes sociétés, il a également donné naissance à de nombreuses petites entreprises.

[*Français*]

Il y a en plus évidemment le crédit d'impôt de 50 p. 100 à l'investissement en nouvelles usines et en nouveaux équipements destinés à la fabrication ou à la transformation accordé au titre de la loi sur les encouragements au développement régional. Cette mesure devrait être extrêmement utile aux petites entreprises pour leur permettre de réduire leur charge fiscale, d'autant plus que l'on sait, monsieur le président, que dans les régions où s'appliquera ce crédit d'impôt de 50 p. 100 à l'investissement, les petites entreprises sont véritablement le fer de lance et l'épine dorsale de tout nouveau développement économique. J'ajouterais que la réintroduction de l'allégement fiscal pour les immeubles résidentiels à logements multiples stimulera beaucoup l'industrie de la construction laquelle forme une part importante du secteur de la petite entreprise. Ce programme permet d'utiliser l'amortissement du coût en capital sur les immeubles de location admissibles comme abri fiscal pour les revenus provenant d'autres sources.

Monsieur le président, en plus de cela une fois adopté le bill C-54 permettra aux petites entreprises de profiter aussi d'une autre mesure très favorable, savoir, celle relative à la prolongation de l'allégement fiscal pour les détaillants qui convertissent leurs balances au système métrique. Cet allégement a été prolongé de la fin de juin 1981 à la fin de décembre 1983. Cela signifie une économie considérable pour les détaillants qui n'ont pas encore adopté le système métrique. Nous pouvons aussi parler des subventions imposables visant à aider les propriétaires à remplacer leur système de chauffage au mazout par une autre forme de chauffage. Ces subventions vont créer de nombreux débouchés pour les petites entreprises du Canada qui effectuent ces conversions ou qui s'occupent d'activités connexes. On se souviendra, monsieur le président, que lorsque le gouvernement libéral précédent a présenté à la Chambre le programme d'isolation thermique des maisons, on a vu à la suite de l'application ou de la mise en œuvre de ce programme la naissance de milliers de petites entreprises de matériaux d'isolation à travers tout le Canada. Et il est fort prévisible que ce nouveau programme de subventions pour la transformation des systèmes de chauffage de l'huile à un autre mode de chauffage permette également la création ou la naissance sur les marchés de milliers de nouvelles petites entreprises.

Je pense qu'il est intéressant de noter dans le budget présenté par l'honorable ministre des Finances (M. MacEachen) l'importance pour l'économie canadienne en général et pour les petites entreprises du programme de restructuration industrielle qui a été annoncé par mon collègue le ministre de

l'Industrie et du Commerce (M. Gray), mon collègue le ministre du Travail (M. Regan) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Je pense que ces 350 millions de dollars qui seront dépensés pour la restructuration des entreprises et l'aide à la main-d'œuvre favoriseront grandement dans les régions des plus durement touchées la naissance, la survie et l'amélioration de petites entreprises.

En plus, monsieur le président, il est bien évident qu'on trouve dans ce budget deux autres fort importantes mesures fiscales plus directement ou plus précisément rattachées à la petite entreprise. Une première mesure permettra en effet aux propriétaires d'entreprises non incorporées de déduire de leur revenu imposable le salaire payé à un conjoint. Cette mesure affecte quelque 600,000 entreprises, dont la vaste majorité sont cataloguées comme petites entreprises. Grâce à cette nouvelle mesure l'employé qui reçoit un salaire de son conjoint pourra jouir de tous les avantages fiscaux normalement dévolus aux employés réguliers. Cette mesure s'applique également aux agriculteurs et aux pêcheurs, comme l'a mentionné hier soir d'une façon fort éloquente mon secrétaire parlementaire, le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson). Finalement, monsieur le président, ce projet de loi mettra fin aux diverses controverses qu'a suscitées la mise en application du programme d'obligation pour le développement de la petite entreprise. Ce programme permet aux banques et aux autres institutions financières de prêts de faire passer comme dividendes, pour des fins fiscales, les revenus provenant des paiements d'intérêts. Comme on le sait, la fiscalité sur les dividendes est plus avantageuse, ce qui permet donc aux banques et aux autres institutions de prêter à un taux préférentiel.

● (1530)

[*Traduction*]

Cette mesure permet aux petites sociétés privées sous contrôle canadien d'obtenir des prêts à faible taux d'intérêt jusqu'à concurrence de $500,000. Ces prêts peuvent financer l'acquisition de capital fixe ainsi que les activités de recherche et de développement.

Les obligations pour le développement de la petite entreprise peuvent également servir à financer de nouveau des avoirs acquis après le 11 décembre 1979, ainsi qu'à financer ou à refinancer les obligations des petites entreprises aux prises avec des difficultés financières.

Bien que l'adoption de cette mesure, ait subi certains retards, l'idée a été bien accueillie par le secteur privé. Jusqu'a présent, plus de 200 millions de dollars ont été versés aux petites entreprises aux termes de ses dispositions.

Ces stimulants d'ordre fiscal qui devaient arriver à échéance le 31 décembre 1980 ont été prorogés au 31 mars 1981. Si l'on tient compte de son effet rétroactif au mois de décembre 1979, cette mesure aura donc été en vigueur durant plus d'un an pour permettre au plus grand nombre possible de petites entreprises d'en bénéficier durant la période d'application.

[*Français*]

Si l'on considère tout ce que je viens d'énumérer, monsieur le président, on constate que le gouvernement fédéral, à l'heure actuelle, a pour trois milliards de dollars de prêts en cours pour la petite entreprise, soit des prêts directement effectués par la Banque Fédérale de Développement ou des prêts garantis par le gouvernement en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises ou en vertu de programmes comme le programme d'expansion des entreprises. En plus de ces trois milliards actuellement en cours en prêts à la petite entreprise, on sait qu'annuellement, environ 100 millions de dollars sont versés aux petites entreprises canadiennes sous forme de subventions, soit par le ministère de l'Expansion économique régionale, soit par le Conseil national de recherches du Canada, soit par le ministère de l'Industrie et du Commerce ou tout autre ministère du gouvernement actuel qui s'occupe de développement économique.

En plus, monsieur le président, comme je le disais au début de mon exposé, plusieurs mesures fiscales telles que le taux préférentiel pour la petite entreprise, le rabattement prévu pour le financement des inventaires, la déductibilité du salaire de l'époux ou de l'épouse dans une entreprise, et toutes ces mesures fiscales représentent environ 2 milliards de dollars par année d'allégements fiscaux. C'est donc dire, et je pense qu'on l'admettra avec moi, monsieur le président, qu'il s'agit là, de la part du gouvernement fédéral, d'un investissement très considérable en ce qui touche le secteur de la petite entreprise.

Bien évidemment, nos collègues du Nouveau parti démocratique et du parti progressiste conservateur, au lieu de s'attacher à étudier précisément le contenu du bill C-54, ont voulu ressasser toute leur philosophie politique et ont préféré dire aux Canadiens qu'il n'y avait rien dans le bill C-54 plutôt que d'informer nos concitoyens des projets et des mesures fiscales dont ils pouvaient profiter. Je pense que c'est agir là avec un manque de responsabilité flagrant, mais qui n'est pas surprenant de leur part, monsieur le président.

[*Traduction*]

J'ai lu aujourd'hui les remarques formulées par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) qui, à mon étonnement, a brossé un tableau sombre et inexact du secteur de la petite entreprise au Canada. Je tiens à lui signaler et à signaler à la Chambre qu'en dépit d'un taux de faillite croissant, la proportion des faillites commerciales au Canada demeure inférieure à 1 p. 100 par année. J'ajouterai que le nombre de petites entreprises nouvellement mises sur pied est plus grand que jamais auparavant. Certes, il est vrai que quelque 6,500 entreprises ont fait faillite en 1980 au Canada—et je pense que nous le déplorons tous—mais il ne faut pas oublier qu'environ 50,000 nouvelles entreprises ont été mises sur pied durant cette même période.

[*Français*]

Devant toute cette énumération de programmes que j'ai faite tout à l'heure, monsieur le président, de statistiques, de chiffres souvent fort élevés, je me suis demandé depuis que je dirige le ministère d'État (Petites entreprises) si les investissements que nous faisons sont toujours faits aussi efficacement qu'ils devraient l'être. En d'autres mots, est-ce que nous avons la bonne formule? Et dans un petit livre que je lisais récemment, intitulé *Murphy's Law*, Arthur Black donne une règle aux hommes d'affaires pour traiter avec la bureaucratie. Il dit, et je cite:

Quand les solutions du gouvernement ne correspondent pas à votre problème, modifiez le problème, car vous ne pourrez jamais changer les solutions.

Monsieur le président, permettez-moi de dire que je crois que M. Black se trompe et, à tout le moins, permettez-moi d'affirmer que j'ai la ferme intention de tout faire afin de trouver des remèdes adaptés aux problèmes des petites entreprise au Canada. C'est d'ailleurs pourquoi, à la suite de mon collègue, l'ancien ministre d'État (Petites entreprises), j'ai demandé au ministère que je dirige une étude complète de toutes les facettes du financement de la petite entreprise. A l'heure actuelle cette étude se divise en quatre volets majeurs. Le premier volet se veut une étude complète du rôle et des activités de la Banque fédérale de développement. A cause de l'importance de cette institution, les résultats de cette étude seront un apport majeur pour cette visualisation globale du problème. Le deuxième volet touche la performance et le rôle des banques à charte dans le financement de la petite entreprise. Au cours de cette étude, on examinera les demandes de prêt reçues par les banques, on interviewera les intéressés, à savoir, les clients potentiels, afin d'être en mesure de déterminer s'il y a eu ou non discrimination de la part des banques à charte face à la petite entreprise. Le troisième volet de l'étude porte, lui, sur le rôle des institutions financières autres que les banques à charte. Ce secteur prend de plus en plus d'importance et semble principalement intéressé à venir en aide aux PME. Il s'agit donc de bien déterminer ici les secteurs de financement où cette bonne volonté peut être exploitée au maximum, et nous voulons étudier plus particulièrement, en collaboration avec les institutions financières mais non bancaires, quelles réponses ils ont apportées au cours des deux dernières années aux demandes de financement en ce qui concerne le capital de risque, en ce qui concerne plus particulièrement le fonds de roulement des entreprises.

● (1540)

Finalement, le quatrième volet de cette étude consiste en une recherche effectuée par le Conseil économique du Canada. En tout et partout, le Conseil s'est donné 24 points d'analyse allant d'une étude critique de tous les programmes gouvernementaux en vigueur jusqu'aux méthodes de financement des entreprises en fonction de leur taille, et le reste. Ce quatrième volet nous fournira un éclairage tout particulier au moment où nous analyserons les résultats de l'étude globale dont je parlais tantôt.

Il est bien évident, monsieur le président, que nous sommes préoccupés par la montée des taux d'intérêt et l'impact négatif que ces derniers peuvent avoir sur le financement des petites entreprises et sur les contraintes que cela pose au point de vue du fonds de roulement et du financement des inventaires. Je crois qu'il serait cependant irresponsable à ce moment-ci, alors que cette étude majeure traitant particulièrement de ces problèmes est en cours, d'arriver avec des mesures intérimaires qui ne seraient pas basées sur l'analyse voulue pour être les plus appropriées. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) hier soir suggérait, et je pense que c'est une suggestion fort appréciable, que par exemple, on établisse comme on l'a fait pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite ou les régimes enregistrés d'épargne-logement, qu'on établisse un programme permettant à des individus de déposer chaque année jusqu'à $10,000, qui seraient imposés d'une façon plus faible que d'autres revenus, pour permettre, après cinq ans, d'investir cet argent en collaboration avec d'autres citoyens dans le financement de nouvelles petites entreprises. Comme je le dis, c'est une suggestion fort positive qui mérite d'être étudiée.

Dans toutes les rencontres que j'ai eues à travers le Canada avec divers groupes de petits entrepreneurs, par l'entremise des Chambres de Commerce ou d'autres organismes, le message le plus clair que j'aie reçu de la communauté que j'ai à servir, est qu'il n'y a aucun besoin de nouveaux programmes. On a déjà une multitude de programmes à notre service et bien souvent—et je cite là de petits hommes d'affaires et des femmes d'affaires qui appartiennent au secteur de la petite entreprise—nous n'avons pas les moyens nécessaires pour étudier tous les formulaires que vous nous proposez et pour «démêler» tous les programmes qui peuvent nous servir. Alors, ce que ces gens-là me disaient, c'était ceci: N'arrivez pas avec un nouveau programme, mais laissez plutôt vos mains en dehors de nos poches et nous serons tout à fait heureux.

Je pense, monsieur le président, qu'il y a beaucoup de bon sens dans cette remarque. Bien évidemment, le ministre des Finances et moi-même nous sommes intéressés à étudier les meilleurs moyens en plus de tous ceux déjà fort généreux et fort nombreux en place dans la structure fiscale, nous sommes intéressés et prêts à étudier des moyens additionnels pour créer une structure fiscale et un climat d'imposition encore plus favorable à la petite entreprise. Une des mesures les plus populaires et les plus hautement appréciées par le monde des affaires est très certainement ce taux préférentiel que nous appliquons aux petites entreprises. Comme je le disais tantôt: 23 points de pourcentage de taxation en moins en comparaison des grandes entreprises. Peut-être y aurait-il lieu, avec les années, d'étudier, comme on le fait pour l'impôt personnel, d'établir une échelle d'imposition graduelle pour les petites entreprises. Il y aurait peut-être lieu, un certain moment, au cours des prochaines années, de réviser le plafond de $750,000 actuellement applicable aux petites entreprises. Toutes ces mesures-là sont à l'étude, monsieur le président, et nous sommes conscients que nous devons quand même fonctionner à l'intérieur des contraintes financières de l'État. Je pense donc que le bill C-54 que nous présente le ministre des Finances est un des projets les plus responsables que nous ayons à étudier.

En effet, nous ne sommes pas tombés dans l'utopie du Nouveau parti démocratique pour dire que cela n'a aucune importance d'accroître le déficit de l'État, nous ne sommes pas non plus tombés dans le néo-conservatisme du parti progressiste conservateur qui dit qu'il faut réduire de façon draconienne le déficit. Bien au contraire, dans sa sagesse, le ministre des Finances a voulu tracer une voie d'équilibre pour permettre une croissance harmonieuse de l'économie tout en propo-

sant de réduire graduellement le déficit pour ne pas créer de contraintes trop grandes sur les citoyens et sur les entreprises canadiennes.

[*Traduction*]

Je le répète, monsieur l'Orateur, la fiscalité actuelle avantage déjà beaucoup les petites entreprises. Je reconnais cependant qu'il y a toujours de la place pour des améliorations. S'il est adopté, le bill C-54 leur procurera des avantages supplémentaires et contribuera à ces améliorations. Il contribuera en outre à la croissance et au développement d'un secteur de notre économie que je considère comme primordial.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Au moment de prendre la parole pour participer au débat consacré à cette importante mesure législative, monsieur l'Orateur, j'estime que je négligerais mes devoirs si je ne répondais pas à deux ou trois observations du ministre. Au cours de son exposé, il a en effet signalé que le bill dont nous sommes saisis est à la fois très technique et très complexe. A ce propos, je l'engagerais fortement à donner suite à l'idée que le député de Moose Jaw (M. Neil) a formulée au cours du débat d'hier. En effet, il serait peut-être temps de présenter une nouvelle loi de l'impôt sur le revenu qui soit rédigée dans une langue adaptée non pas aux ordinateurs, mais aux contribuables canadiens.

Puisque le ministre s'en est pris à l'opposition en l'accusant de ne pas traiter des aspects essentiels du bill, je l'invite à lire lui-même ou à faire lire très attentivement par ses collaborateurs certains de nos exposés. Il pourra ainsi constater que nous avons formulé de très importantes recommandations auxquelles il pourrait donner suite.

Le ministre a dit que nous devrions prendre note des éléments positifs de ce bill. Je me permettrai de lui dire qu'il ne faudrait pas bien longtemps pour parcourir la liste des éléments positifs de ce projet de loi, de sorte que le débat tiendrait à peu de choses. Deuxièmement, il vaut la peine de rappeler à la Chambre qu'il y a un an, lorsque nous étions saisis d'un projet de loi similaire, une mesure budgétaire, le ministre et ses collègues semblaient faire passer leur bien-être politique avant celui des Canadiens. Pour parler franchement, quand ils étaient à notre place, quand ils occupaient les banquettes de l'opposition, nous ne les avons certes pas vus rechercher les éléments positifs dans les projets de loi que nous avions proposés. Aussi, je suppose que ce qui vaut pour l'un vaut aussi pour l'autre.

Une voix: C'est vous qui en avez souffert.

M. Mazankowski: Ce sont les Canadiens qui en ont souffert. Cela m'amène à dire qu'il est bien difficile de prendre part à ce débat sans rappeler les événements d'il y a un an. Il convient de rappeler qu'il y a un an, notre pays était plongé dans une campagne électorale d'hiver dans laquelle nous avait entraînés l'alliance libérale-néo-démocrate qui estimait que le Canada pouvait continuer à courir au désastre économique et continuer à se payer une politique d'énergie à bon marché. Nous estimions alors devoir nous engager dans une autre voie pour établir une politique énergétique et une politique économique qui fussent réalistes.

Pendant toute la durée de la campagne électorale, l'atmosphère a été chargée de débats plutôt aigres, de nombreux affrontements entre l'Est et l'Ouest, qui en fait existent encore aujourd'hui. Ce qui trouble le plus les Canadiens de l'Ouest, c'est le fait que le gouvernement qui occupe aujourd'hui les banquettes ministérielles y ait accédé en faisant valoir une plate-forme et des politiques trompeuses et cyniques. Il n'y a pas de doute là-dessus. Les néo-démocrates les ont aidés et encouragés par tous les moyens possibles et imaginables. Il était plutôt intéressant de les voir haleter et souffler pour des élections l'an dernier parce qu'ils voyaient les choses du même œil que les libéraux de l'opposition, en tout et partout. Les libéraux ont proposé des solutions instantanées, très aguichantes politiquement et, bien sûr, les néo-démocrates se devaient de rallier un certain appui s'ils voulaient obtenir la balance du pouvoir.

Une voix: Ne soyez pas si amer.

M. Mazankowski: Aujourd'hui, quelques-uns des députés néo-démocrates les mieux éclairés essaient de s'extirper de cette alliance. C'était un lien avantageux à l'époque mais ils se rendent compte maintenant qu'il est plutôt embarrassant car ils sont conscients des pressions qui s'exercent dans l'ouest du Canada où on leur reproche de ne pas s'occuper de leurs circonscriptions et de leurs électeurs en ne défendant pas les intérêts véritables des gens qui les ont élus pour les représenter à la Chambre. L'alliance entre les néo-démocrates et les libéraux fait l'objet de critiques.

Hier soir, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a fait un grand discours dans lequel il s'est efforcé de se démarquer des politiques du parti libéral. Je devrais rappeler aux députés la déclaration qu'a faite en juin dernier le critique financier de ce parti concernant la loi sur le pouvoir d'emprunt et au cours de laquelle il a dit, et je cite cet extrait tel qu'il figure à la page 2063 du hansard du 12 juin:

> Le gouvernement est incapable de répondre à cette question. Il y a des contradictions flagrantes entre les déclarations que le gouvernement actuel faisait à propos des déficits, des dépenses et de la façon d'éliminer les déficits, à propos de la nature de l'imposition et de la récession et à propos de ce que le parti libéral ferait une fois élu, et ses réalisations depuis son arrivée au pouvoir.
>
> Ce que le critique financier du parti libéral disait avant les élections est tout à fait le contraire de ce que le gouvernement actuel dit depuis les élections. Cette contradiction criante, nous devons la signaler, la signaler sans répit aux Canadiens. Mais, par-dessus tout, le parti d'en face est un parti dénué de tout principe et de toute conviction, et qui n'adhère à aucune philosophie, qu'elle soit politique ou économique.

● (1550)

Aujourd'hui, les choses se présentent un peu différemment. Ils trouvent plus pratique de s'allier au gouvernement sur des questions telles que la constitution. Nous ne savons pas quelle est au juste leur position sur la question énergétique mais point n'est besoin de préciser que l'on entend plusieurs sons de cloche parmi eux. Le premier ministre de la Saskatchewan dit une chose, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) en dit une autre; le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) en dit encore une autre et quant au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) il nous parle de pensions. En fait c'est le sauve-qui-peut général chez eux.

Je suis certain que de tous les députés, aucun n'a une meilleure crédibilité que le député de Winnipeg-Nord-Centre en ce qui a trait aux efforts accomplis en vue d'obtenir de meilleures pensions de retraite pour les anciens combattants, les vieillards ou les cheminots; au moins, ce député-là a des principes.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Quels ont été les thèmes de la dernière campagne électorale? Et à quels problèmes nous attaquons-nous dans cette mesure? Pendant la campagne électorale, les libéraux ont promis de l'essence et des produits pétroliers à meilleur marché. En fait, dans un discours prononcé à Toronto le 8 février 1980, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que la hausse du prix serait inférieure à 14c. le gallon, qu'il n'y aurait pas de nouvelle taxe, que la taxe d'accise ne serait pas relevée, que l'on instaurerait un prix composite établi au Canada, et que l'on aboutirait en moins d'un an à une entente négociée avec les provinces. Qu'a-t-on promis encore? On a promis un nouvel essor économique, des taux d'intérêt plus faibles et une politique canadienne en matière de taux d'intérêt. Nous savons tous ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a promis quand il était critique financier de son parti. Il a dit que si les taux d'intérêt augmentaient, ils démissionnerait. Eh bien, il est toujours ici. C'est peut-être pour cela qu'on l'appelle «l'incroyable Gray».

De plus, on a promis une hausse du supplément de revenu garanti, promesse qui a été tenue. On a promis le doublement des voies ferrées; on devait relier entre elles toutes les voies d'évitement entre Winnipeg et Vancouver, afin de pouvoir porter le nombre de trains de 25 à 50, grâce à cette voie parallèle. Nous savons maintenant que cette solution a été jugée impraticable et a été écartée. En fait, c'est la proposition la plus loufoque que j'aie jamais entendue. On a promis de relancer l'agriculture grâce à un programme en 12 points. On a promis d'aider la petite entreprise. On a promis de modifier la loi sur les gains en capital. On a promis un programme pour l'industrie automobile en quatre points. Le premier ministre y est allé d'une promesse personnelle: il a dit que s'il était élu, il démissionnerait dans les quatre ans. Je suis certain que les Canadiens espèrent ardemment que cette promesse sera tenue dans les plus brefs délais.

Examinons maintenant les faits. Qu'en est-il de l'industrie automobile? Elle n'a jamais été plus chancelante qu'aujourd'hui. Même si le gouvernement tente de sortir la compagnie Chrysler du trou et de remettre l'industrie sur la bonne voie, de très graves problèmes persistent.

Et les dispositions sur les gains en capital? Le député de Moose Jaw en a traité très éloquemment hier, mais je crois qu'il faut le redire. Le gouvernement libéral a promis de changer la date qui sert de point de repère pour l'évaluation; cette date passerait du 31 décembre 1971 au 31 décembre 1974.

On a proposé d'adopter certaines dispositions pour empêcher l'inflation d'exercer ses ravages. Il faut prendre des mesures pour en atténuer le contrecoup sur les gains de capital. L'inflation a sur les gains de capital des répercussions qui détruisent l'initiative, enlèvent aux citoyens le désir de devenir propriétaires, et font baisser la productivité. Comme le député de Moose Jaw l'a signalé hier, de nombreux propriétaires, notamment dans les domaines de la petite entreprise et de l'agriculture, gagnent très peu et n'ont aucun régime de pension ou de retraite. Quand ils vendent leur entreprise, le prix qu'ils obtiennent leur sert de caisse de retraite, néanmoins les ministres semblent vouloir les frapper d'un impôt régressif plutôt que progressif sur les gains de capital. Je crois que l'avenir de la propriété et de l'initiative privées sont en danger, car le gouvernement tout comme le NPD estiment que le droit de propriété est une mauvaise chose, que les gens doivent être imposés depuis leur naissance jusqu'à leur mort et qu'il faut assujettir à un impôt répressif tous ceux qui vendent leurs biens au fil des années. Je ne suis pas d'accord là-dessus. Nous avons examiné consciencieusement ces questions dans notre programme économique.

Je voudrais maintenant parler de l'agriculture. Le gouvernement devait instituer un programme en 12 points, mais il s'est contenté d'accorder une augmentation dans le cadre de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Que se passe-t-il dans le domaine du transport du grain? Nous arrivons à peine à en transporter autant que l'an dernier en dépit de l'acquisition de nouveaux wagons-trémies et des améliorations apportées aux terminaux et à toutes les installations. Le gouvernement ne s'est pas fixé d'objectif cette année dans ce domaine. Au cours de la dernière campagne agricole, mon parti s'était promis d'accroître les exportations de 20 p. 100 par rapport à la campagne précédente, et il y est parvenu. Cette année, il aurait dû y avoir une augmentation d'au moins 10 p. 100 par rapport à l'an dernier dans le transport des grains destinés à l'exportation. En fait, certains endroits de l'Ouest sont toujours assujettis à un quota de trois boisseaux, alors qu'ailleurs le quota est de neuf boisseaux. En outre, le système de livraison du grain n'est pas toujours équitable, ce qui crée de nombreux problèmes.

Et les prix? Le prix initial de $4.25 à Thunder Bay que notre gouvernement avait établi est encore en vigueur alors que le blé se vend de $7.50 à $8. Pourquoi le gouvernement permet-il à la Commission canadienne du blé de garder l'argent des agriculteurs? Le prix initial devrait être immédiatement ajusté. Les agriculteurs paient des intérêts de 20 p. 100 sur leurs emprunts pendant que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé refuse de leur verser l'argent qui leur revient.

En outre, le ministre de l'autre endroit a déclaré qu'il ne faudrait pas donner cet argent aux agriculteurs pour les fêtes de Noël, parce qu'ils le dépenseraient pour faire bonne chère et pour acheter des cadeaux et qu'ils auraient des difficultés au moment de payer leur impôt sur le revenu. C'est totalement erroné. Certes, ils se heurtent à des difficultés, ils ont du mal à honorer leurs engagements et ils sont obligés de payer des taux d'intérêt élevés. Et la politique que le gouvernement pratique à l'égard des petites entreprises et des petits exploitants agricoles n'est certainement pas faite pour les aider.

Je suis choqué de voir que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé politise sans raison cet organisme. Il n'a aucune raison d'annoncer les ventes de grain de la Commission canadienne du blé. C'est la Commission qui vend les céréales et pas lui. Il ne devrait pas annoncer non plus quand elle verse de l'argent ou fait des rajustements. La Commission canadienne du blé, qui agit au nom et dans l'intérêt des agriculteurs, s'en occupe. Il ne devrait pas essayer de rehausser son image politique et celle de son gouvernement en s'associant et

en se mêlant aux petites déclarations glorieuses qui sont uniquement le fait de la Commission canadienne du blé. Je trouve son attitude choquante.

● (1600)

Le ministre qui a pris la parole aujourd'hui a traité en long et en large des mesures touchant la petite entreprise. Je l'admets, l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise était une très bonne idée. Mais l'incertitude, l'ignorance de ce que l'avenir nous réserve à long terme ont eu une influence très négative sur beaucoup d'entreprises désireuses de se prévaloir de ce stimulant. S'il avait vraiment l'intention d'assurer une certaine stabilité et d'aider la petite entreprise, le gouvernement actuel aurait dû annoncer dès son entrée en fonctions son intention d'appliquer ce programme pendant un an. Mais il a attendu jusqu'à la fin de l'année, et naturellement, ceux qui devaient planifier leur programme de construction ignoraient si le programme serait prorogé. On n'a donc pas pleinement profité de ce très bon programme.

Je le répète, ce bill s'inspire essentiellement de quelques grands principes économiques du gouvernement actuel, mais il s'agit surtout de modifications de détail; il n'y a rien là de marquant ou d'unique. En présentant son bill, il y a quelques jours, le ministre a dit que depuis la présentation de son budget, il a noté de nombreux signes encourageants. Je me demande où il a vu ces signes encourageants. Certainement pas dans le secteur pétrolier. Le journal *Alberta Business* du 16 janvier 1981 écrivait en manchette: «Après l'exode du matériel, l'industrie elle-même fuit vers le Sud». Les développements dans l'industrie de l'automobile ne sont certainement pas encourageants. Il n'y a pas de signes encourageants en agriculture ni dans le secteur de la construction. Nous sommes dans ce beau pétrin parce qu'il n'y a pas de direction ni de politique économique bien définie.

Parlons de la double voie. J'ai dit que la proposition était insensée. C'était vrai alors et ce l'est toujours. Ce qui se passe, monsieur l'Orateur, c'est que les sociétés ferroviaires menacent d'affecter moins de wagons couverts et de wagons-trémies au transport des céréales. Le ministre des Transports (M. Pepin) profère les mêmes idioties. Bonté divine, ce n'est pas ainsi que nous allons mériter et raffermir notre réputation de fournisseur sûr de céréales auprès de nos clients étrangers. Le ministre devrait s'élever contre cette déclaration. Il ne devrait y souscrire d'aucune façon. S'il le fait, je suis certain que nos clients au Japon ou en Chine ne considéreront plus le Canada comme le plus important fournisseur éventuel du produit. Se disant que nous avons des grèves, de la neige, un mauvais réseau de transports, que nous allons restreindre le nombre de wagons couverts et de wagons-trémies, ils ne voudront plus faire affaire avec nous qu'en dernier ressort. Je dis que nos possibilités de conquérir et de conserver des marchés à l'étranger en seront fortement compromises. J'espère qu'on réglera cette question.

J'espère que le ministre changera d'attitude et qu'il dira aux sociétés ferroviaires: «Je sais que les tarifs-marchandises statutaires sont à l'origine du problème. Trouvons-y une solution.» On est sur le point de s'entendre. Il y a encore beaucoup de travail à faire, mais il ne faut pas perdre notre élan. C'est bien beau de demander aux agriculteurs de produire toutes les céréales que nous voulons vendre à l'étranger, mais encore faut-il leur inspirer confiance et leur démontrer que nous sommes capables de transporter leurs récoltes. Ils en ont assez de construire des greniers et des entrepôts.

Notre système de transport peut fonctionner, je le sais. Cela exige de la coopération et du leadership, mais il fonctionnera. Évidemment, il y aura toujours des problèmes, mais il faut que quelqu'un prenne la direction. Je demande au ministre des Transports de prendre la direction. Je sais que son collègue sénateur ne s'y intéresse pas vraiment. A la décharge du ministre des Transports, je dois admettre qu'il est disposé à s'asseoir, à écouter et à parler avec les gens de l'ouest du Canada. Il sait qu'il n'a pas toutes les réponses. Son collègue au Sénat pense que lui il a réponse à tout et c'est pourquoi il tourne en rond. Je vous dis, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à mes bons amis de l'autre côté qui connaissent l'Ouest un peu pour avoir examiné avec nous les problèmes de transport dans l'Est et dans l'Ouest, qu'ils savent que les gens de l'Ouest ne mâchent pas leurs mots. Ils acceptent sûrement de discuter avec le ministre des Transports. Je doute cependant que ce soit rendre service à l'opposition ou au pays que de confier cette mission à cet autre guignol.

Nous avons parlé de relance économique. Les taux d'intérêt sont les plus élevés de notre histoire et pourtant, le ministre de l'Industrie et du Commerce est toujours à son poste. Notre dollar n'a jamais été aussi faible depuis 47 ans. L'Institut C. D. Howe prévoit une inflation de 11.7 p. 100, soit le taux le plus élevé depuis 33 ans. Les perspectives d'emploi sont peu réjouissantes. Les perspectives de croissance sont de 1 p. 100. Encore une fois, cette évaluation n'est pas de moi. Elle a été faite par des experts. De 1980 à 1984, nous aurons accumulé un déficit budgétaire d'environ 52 milliards de dollars. Aussi cette relance économique se fait-elle toujours attendre.

Au chapitre de l'énergie, on avait promis que l'augmentation du prix de l'essence serait inférieure à 14c.—c'est le premier ministre lui-même qui l'avait dit. Je ne sais pas ce qu'il en est dans d'autres régions du pays, mais je puis vous dire que dans la mienne, le prix du détail de l'essence a augmenté de 32 à 34c. le gallon depuis la défaite de notre parti. Le prix de l'essence a augmenté sept fois. Le prix du combustible pour moteur diesel était de 61c. le gallon au moment ou nous avons perdu le pouvoir, il est maintenant de 91c. Cela représente une augmentation de 30c., c'est à dire de 50 p. 100.

Le Programme énergétique national prévoit quatre nouvelles augmentations fiscales. Ainsi, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières sera fixée à 8 p. 100, et la taxe d'accise sur le gaz naturel passera de 30c. à 75c. les mille pieds cubes. D'autre part, le prélèvement d'indemnisation pétrolière atteindra $10.05 d'ici 1983. Citons enfin le prélèvement de participation canadienne qui nous permettra de mettre sur pied toute une série de petits Petro-Canada et de gros Petro-Canada, de sorte que le nombre des sociétés pétrolières nationales dépassera celui des petites entreprises. Ce prélèvement sera éventuellement de $4 le baril. Si l'on fait la somme de tous ces chiffres, on constate que la valeur des recettes des provinces qui iront grossir le Trésor fédéral est d'environ 37 milliards de dollars. Pour l'ouest du Canada, il ne s'agit pas là d'un simple empiétement, mais d'une invasion massive.

Et qu'en est-il des consommateurs? Ils n'ont pas été soulagés, car le prix du mazout a augmenté. Dans la région où j'habite, le prix du gaz naturel a augmenté de 60 à 70 p. 100. Le sort des propriétaires de maison n'a pas été amélioré, ni celui des personnes âgées, ni celui des gagne-petit. Il en va de même pour les agriculteurs et les pêcheurs. Dans notre projet de taxe d'accise, nous avions prévu de ménager les agriculteurs et les pêcheurs.

Nous faisons donc face à une conjoncture caractérisée par une très grave incertitude politique et économique. De profondes divisions perturbent actuellement gravement notre pays. Un sentiment d'amertume et de mésentente s'est développé. Ces phénomènes nuisent à notre pays et continueront à le faire si on n'y remédie pas. Il faudra bien longtemps avant que le Canada se relève et qu'il panse les blessures que lui a infligées ce gouvernement qui donne l'impression de gouverner une partie du pays et d'attaquer l'autre.

La confiance fait totalement défaut. Ceux qui vont dans l'Ouest ont tôt fait de s'en apercevoir. Or, sans cette confiance on ne saurait obtenir la collaboration des intéressés. Si nous nous trouvons dans une telle situation, c'est parce que le gouvernement agit de façon unilatérale. Ce faisant, il viole le véritable esprit de la collaboration, du fédéralisme et de l'association. Nous nous retrouvons dans cette situation à cause des mesures unilatérales que le gouvernement prend dans le domaine de la Constitution et des ressources. Dans ces deux domaines, le gouvernement agit de façon tout à fait anti-canadienne.

● (1610)

Je tiens à dire en toute sincérité qu'à moins qu'on ne modifie ces mesures, notre pays risque de ne pas survivre. Bien que tous les partis politiques et tous les gouvernements puisent faire des erreurs—et peut-être certains partis ont-ils pu faire des erreurs qui leur ont coûté le pouvoir—ce gouvernement-ci fait des erreurs qui pourraient mener le pays à la ruine.

Je ne veux pas aborder en détail la question constitutionnelle, et peut-être que je m'éloigne légèrement de la question à l'étude, mais puisque nous parlons de la loi de l'impôt sur le revenu et du pouvoir de payer des Canadiens, je vais essayer de vous expliquer pourquoi certains contribuables ne peuvent plus payer. Nous sommes préoccupés par la question constitutionnelle et par la question énergétique. En ce qui concerne la constitution, ce qui importe le plus dans l'ouest du Canada en ce moment, c'est qu'on se rende compte de l'inégalité politique. Il ne s'agit pas que d'un sentiment car on constate aujourd'hui une réelle inégalité politique entre l'ouest du Canada et le reste du pays. C'est le problème qui devrait nous préoccuper le plus et que nous devrions essayer de résoudre en priorité. Notre régime actuel scinde littéralement le Canada en deux et écarte la moitié du pays de l'arène politique. Nous devrions chercher à résoudre le problème de telle sorte que toutes les régions du Canada puissent participer effectivement au processus décisionnel. Voilà, à mon sens, l'une des grandes lacunes de la proposition constitutionnelle actuellement à l'étude.

Cette proposition ne clarifie pas la question des ressources, monsieur l'Orateur, et la formule d'amendement est inacceptable. La charte des droits suscite des questions tellement graves qu'on la conteste devant les tribunaux de six provinces.

Voilà ce qui irrite les Canadiens et les régions du pays. Cela fait que, comme ces questions préoccupent nos électeurs nous n'avançons à rien, l'économie en souffre, bref, tout le monde en souffre.

Le programme énergétique national n'est satisfaisant ni pour l'Ouest ni pour le Canada; c'est incontestable. Pour remettre l'économie sur la bonne voie, l'énergie doit servir de clé. Oui, l'énergie est la clé de la relance économique, c'est elle qui nous assurera des débouchés et elle permettra à l'Ouest d'occuper sa place légitime dans la confédération.

L'équité, la sécurité et la possibilité de participation sont les objectifs que se fixe le programme énergétique national. Eh bien, il a échoué sur toute la ligne monsieur l'Orateur. Il est injuste envers les provinces productrices. Il s'immisce systématiquement et par tous les moyens dans le secteur des ressources inexploitées ce qui dans l'esprit des gens ordinaires en Saskatchewan et dans l'Alberta surtout équivaut à réaffirmer de leur état pré-colonial. Le programme fixe unilatéralement le prix à un niveau qui ne correspond pas à l'inflation. C'est la première fois que cela se produit, monsieur l'Orateur. Il n'est fait mention que des ressources énergétiques de l'Ouest. On n'y parle pas des ressources hydro-électriques ou à l'uranium. Sous bien des aspects le but du Programme énergétique national est de remplir les coffres du gouvernement fédéral. S'il faut vraiment taxer l'énergie, monsieur l'Orateur, pourquoi a-t-on choisi exclusivement les ressources énergétiques de l'ouest du Canada? Je suis sûr qu'aucun gouvernement ne pourrait agir ainsi sans être accusé de manquer d'équité dans une certaine mesure.

Le Programme énergétique national est injuste envers l'industrie car le gouvernement fédéral peut arbitrairement confisquer 25 p. 100 des terres productrices dans les régions inexploitées. C'est injuste pour des sociétés comme Suncor qui ont été parmi les premières à exploiter les sables bitumineux et qui ont failli être ruinées pour cette raison. Ce secteur a été subventionné pendant de nombreuses années jusqu'à ce qu'on y réalise de maigres profits. C'est injuste pour les sociétés canadiennes, car, comme l'a fait remarquer le président de la société Nova, M. Robert Blair, les petites entreprises en souffrent. Le 19 décembre 1980, l'*Edmonton Journal* a publié un compte rendu d'un interview de M. Blair. En voici un extrait:

> . . . un tort considérable est fait aux petites entreprises de ce secteur, pour la plupart canadiennes.
>
> «Ce qui est triste, c'est le tort psychologique réel qui est fait aux petites entreprises canadiennes», a-t-il dit jeudi, au cours d'une interview.

C'est injuste pour les sociétés canadiennes. C'est injuste pour les producteurs d'huile lourde sur lesquels nous comptions tellement pour atteindre l'autosuffisance.

Permettez-moi maintenant, monsieur l'Orateur, de parler de sécurité en ce qui concerne l'huile lourde. Un journal de Swift Current a publié un article le sous le titre suivant: «La hausse de la taxe sur le pétrole compromet la sécurité de 400 emplois, a dit le maire de Saskatoon». Aujourd'hui nous tentons de protéger l'industrie du centre du Canada; nous essayons de renflouer la société Chrysler et nous affectons 350 millions à un programme spécial concernant l'industrie et la main d'œuvre; mais en même temps, de propos délibéré, nous forçons l'industrie canadienne à s'exiler. Quelle folie, monsieur l'Orateur!

Chacune des petites installations de forage pétrolier, dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dit qu'elles n'ont vraiment aucune importance, vaut 6 millions de dollars

et emploie de 40 à 50 personnes. Chaque fois qu'une de ces installations quitte l'ouest du Canada, nous perdons une usine, car ce sont en fait de petites usines. Nous en avons déjà perdu 60.

Ce programme nous enlève tout espoir de suffire à nos besoins; cela ne fait aucun doute. Je crois que personne, du côté ministériel de la Chambre, ne comprend que nos réserves de pétrole conventionnel s'épuisent. Nous en produisons aujourd'hui à peu près 1.2 milliard de barils; on prévoit qu'en 1985 le chiffre ne sera plus que de 680 millions de barils et, en 1990, de 377 millions.

Les grands projets sont en suspens. Les marges d'autofinancement sont réduites de 30 à 40 p. 100. Les budgets de prospection pétrolière des sociétés ont été coupés de 30 à 40 p. 100. J'ai déjà signalé qu'au moins 60 derricks ont déjà quitté le pays. Plus de 170 autres sont inactifs, selon mon collègue, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Quelque 2,600 travailleurs ont déjà été mis à pied, 40,000 le seront en mars prochain, et il y en aura encore plus au printemps. En Alberta, on a foré l'année dernière quelque 9,000 trous à la recherche de pétrole, mais on ne pourra pas en forer plus de 5,500 cette année.

Certains ont dit qu'à cause du Programme énergétique national, le Canada sera vraisemblablement contraint d'importer près de 600,000 barils par jour d'ici 1985. Le coût de ce pétrole importé au cours des cinq prochaines années pourrait bien passer de 6 à 14 milliards de dollars par année. Cela se traduirait en tout par un exode de devises d'environ 55 milliards de dollars. C'est là beaucoup d'argent, monsieur l'Orateur.

Considérons maintenant les occasions que nous avons laissé fuir et les emplois que nous avons laissé disparaître. Je suis sensible aux difficultés qu'éprouvent les députés de l'Ontario et du Québec lorsqu'ils voient les emplois disparaître de leur circonscription, car j'éprouve moi-même des difficultés analogues. Sans doute ne s'en rendent-ils pas compte, mais les ennuis de l'industrie pétrolière se répercutent sur tout l'ouest du Canada et même au-delà. Cette industrie fournit du travail aux Canadiens de l'Ouest et à ceux des provinces du centre et de l'Est qui se sont installés dans la région. Tous les jours, des jeunes de ma ville natale perdent leur emploi les uns après les autres. Un grand nombre de ceux qui étaient rentrés chez eux pour célébrer les fêtes du Noël n'ont pas été rappelés à cause de le situation créée par le Programme énergétique national. Ce programme limite les perspectives d'avenir des jeunes et remplit leur âme d'amertume, monsieur l'Orateur. Il faut savoir que cette industrie appartient dans une proportion de 90 p. 100 à des Canadiens.

● (1620)

C'est en effet chez nous que notre industrie de forage s'est développée. M. Blair, de la société Alberta Gas Trunk Line, connue aujourd'hui sous le nom de Nova, a déclaré que la compagnie Husky Oil risquait de devoir fermer 600 de ses 1,800 puits à Lloydminster. Cette décision aura des répercussions sur l'économie de l'Ouest du pays mais plus encore sur l'ensemble de l'économie canadienne. Le programme énergétique dissuade les Canadiens de continuer à investir dans le secteur de l'énergie. Il est évident, comme l'a signalé mon collègue, que le programme n'est pas un programme de canadianisation mais de nationalisation. Il ne prévoit rien pour encourager davantage de Canadiens à investir dans le secteur des richesses naturelles, chose que, j'en suis persuadé, des quantités de Canadiens de part et d'autre du pays désirent. Ils désirent tous miser sur l'avenir de leur pays en investissant dans le secteur de nos ressources naturelles.

Quand ils regardent la situation, les Canadiens de l'Ouest ne peuvent qu'en conclure que le gouvernement suit des orientations économiques, sociales et politiques désastreuses. Ils ne pensent pas que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est tout à fait conscient de ce qu'il fait. Il donne l'impression d'une personne arrogante et hautaine qui fait comprendre aux habitants de l'Ouest qu'il sait ce qui est le mieux pour eux.

Un journaliste du *Globe and Mail* disait du ministre, de ses partisans et de ses collègues, qu'ils formaient une bande d'amateurs prétentieux. Je dois reconnaître qu'il n'a pas tort. Il serait temps que le ministre fasse preuve d'un peu moins d'intransigeance et commence à se préoccuper sérieusement des conséquences de son programme énergétique. Faute de quoi, la coupure va s'accentuer et la discorde et l'amertume vont croître.

Les habitants de l'Ouest s'inquiètent de la gigantesque mainmise sur l'industrie pétrolière qui vient de se produire. Ils craignent que la même chose n'arrive dans le secteur agro-alimentaire. L'énergie et les aliments seront, en l'an 2,000, deux des denrées les plus précieuses. Les professionnels de la sylviculture craignent eux aussi que le gouvernement ne s'en prenne à eux. En d'autres termes, ce à quoi nous assistons actuellement c'est à des manœuvres qui ont une incidence profonde sur l'avenir politique, économique et social d'une partie très importante du pays.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous traversons une période d'incertitude politique très grave et des questions importantes se posent sur notre avenir économique. Bon nombre de Canadiens ne comprennent pas comment un pays aussi riche que le nôtre a pu s'engager dans un cul-de-sac sur une question aussi essentielle et fondamentale que celle de fournir de l'énergie pour faire tourner la machinerie industrielle et les roues de nos moyens de transport. Nous vivons dans un pays bien nanti. Nous sommes parmi les rares pays industrialisés qui peuvent assurer leur autosuffisance et garantir leurs approvisionnements énergétiques.

Je recommande au gouvernement et au ministre de repartir à zéro et de reprendre les négociations avec la province le plus tôt possible. D'abord, ils doivent s'entendre sur les chiffres: le gouvernement fédéral dit que la province retirera 43 p. 100 des revenus, l'Alberta réplique que ce ne sera que 28 p. 100 . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois lui signaler que son temps de parole est écoulé. Cependant, il peut continuer s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je remercie tous les députés de me permettre de poursuivre. Je vous promets de ne pas abuser, monsieur l'Orateur.

Je veux faire à la Chambre quelques propositions qui me paraissent raisonnables. D'abord, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral doivent retourner à la table de négociation. Ils doivent se mettre d'accord sur un ensemble de données. Le désaccord est trop grand au sujet de la part du

gouvernement provincial. En effet, celui-ci affirme qu'il ne prend que 28 p. 100 tandis que le gouvernement fédéral soutient qu'il accapare 43 p. 100.

Il existe également des divergences d'opinions quant aux projections relatives aux approvisionnements. Selon le programme énergétique national, l'Alberta affirme que les importations nettes totaliseront 525,000 barils par jour en 1985 et 734,000 barils par jour en 1990, ce qui coûtera en tout de 20 à 30 milliards de dollars par année. Ottawa soutient pour sa part que les importations seront de l'ordre de 260,000 barils par jour en 1985, mais qu'il ne serait plus nécessaire d'importer en 1990. De toute évidence, il importe d'abord de combler cet écart trop considérable.

Parce qu'il a agi unilatéralement en proposant un programme énergétique national et en formulant un régime de fixation des prix, et parce que la province ne voudra jamais accepter ces propositions, c'est au gouvernement fédéral de faire le premier pas en vue de la reprise des négociations. Cela ne fait aucun doute. Il doit faire preuve de souplesse, de raison et d'intérêt. Il est désormais généralement reconnu que le programme énergétique national comporte bien des aspects désavantageux. A moins que le gouvernement fédéral ne fasse preuve de souplesse, monsieur l'Orateur, la discorde et le chaos continueront de sévir dans notre pays.

Nous devons nous efforcer de conclure une entente juste, juste pour toutes les régions et pour l'ensemble de la population. D'ici là, la division et l'animosité continueront de régner au pays.

Je dirai, en guise de conclusion, que nous sommes en train de vivre l'une des plus importantes périodes de l'histoire du Canada. C'est sans doute maintenant que se décide l'échec ou le succès de notre entreprise, au sens le plus large du terme. Nous avons l'occasion de faire de notre pays un des géants du monde industriel. Le Canada a la force, la main-d'œuvre et les ressources naturelles nécessaires, bref le potentiel existe. Nous avons tout ce qu'il nous faut. Il est malheureux que nos difficultés actuelles ne soient pas causées par la nature, mais par les hommes et par les gouvernements. Le temps est venu pour les Canadiens de se mettre au travail, et pour cela, il faut régler ce grave problème dans les plus brefs délais, pour le bien non seulement de l'Ouest, mais de tout le Canada.

Quelqu'un a déjà dit «ce qui est bon pour la General Motors est bon pour le Canada». Il faudrait dire maintenant «ce qui est bon pour l'Ouest est bon pour le Canada». La force des régions fait la force du pays. Les provinces de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique bénéficieront toutes d'un accord satisfaisant. J'invite donc instamment les députés à faire pression sur les membres du cabinet pour que l'on retourne au plus vite à la table de négociations.

Des voix: Bravo!

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui à propos du bill C-54 tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

La loi de l'impôt sur le revenu est une mesure qui concerne tous les Canadiens. Je suis certain que la plupart des députés voudraient que cette loi ne touche pas la plupart d'entre nous aussi directement qu'elle le fait. Cependant, nous savons tous que cette loi est essentielle pour financer les programmes et les services de l'État. La loi de l'impôt sur le revenu fait cependant beaucoup plus que fournir au gouvernement les fonds nécessaires pour administrer les affaires du pays. Elle contient aussi un grand nombre de dispositions qui visent à stimuler l'économie du Canada.

● (1630)

Je voudrais aujourd'hui parler brièvement de l'une des dispositions que renferme le bill C-54, en l'occurrence le crédit spécial d'impôt à l'investissement, que le ministre des Finances (M. MacEachen) a décrit le soir du budget comme étant un nouveau programme expérimental conçu pour aider à réduire les disparités régionales au Canada. A titre de secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale et de député de Cape Breton-The Sydneys, je suis bien au courant de la question des disparités régionales. C'est pourquoi j'appuie de tout cœur cette mesure, parce que je sais que le crédit spécial d'impôt à l'investissement aidera énormément à réduire les inégalités régionales au Canada.

En accordant le crédit d'impôt de 50 p. 100, le gouvernement provincial pourra, par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale, contribuer au développement industriel tellement indispensable dans certaines régions particulièrement touchées. Ces régions, qui se caractérisent par un chômage familial élevé et un faible revenu par habitant, se retrouvent dans chaque province et territoire. Et, même si elles n'abritent qu'environ 5 p. 100 de la population canadienne, il ne faut pas oublier que ce sont ces gens-là qui ont le plus besoin d'aide.

Comme on pouvait s'y attendre, depuis l'annonce du programme, le 28 octobre, de nombreuses personnes ont demandé qu'il soit élargi pour qu'une plus grande partie du pays en profite. J'admets que certaines localités situées en dehors des régions désignées pourraient certainement en bénéficier, mais les réalités économiques obligent à concentrer les fonds disponibles dans les régions où le programme peut être le plus efficace.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de ce programme novateur. Il s'agit en fait d'un crédit d'impôt. Autrement dit, une société ou un particulier qui fait un investissement admissible dans une région désignée a le droit de déduire 50 p. 100 du coût de cet investissement de son impôt sur le revenu fédéral. Par exemple, si un homme ou une femme d'affaires investit $100,000 dans une nouvelle manufacture, cette personne pourra déduire $50,000 de son impôt fédéral. Si elle n'a pas à payer d'impôt fédéral cette année-là, ou très peu, elle peut reporter la partie inutilisée de son crédit à une année ultérieure.

Bien sûr, il y a certaines restrictions sur la façon et le moment d'utiliser certains de ces crédits. Par exemple, l'investisseur doit défalquer des déductions pour amortissement auquelles il a droit, le montant du crédit d'impôt afin de ne pas être doublement avantagé. Il doit également utiliser son crédit dans les cinq ans suivant l'année où il a fait l'investissement.

Néanmoins, ces restrictions mises à part, l'administration du programme est fort simple. Les projets ne nécessitent pas une approbation préalable. Toutes les industries qui entrent dans la définition des activités de fabrication ou de transformation de la loi sur les subventions au développement régional peuvent bénéficier du programme. En outre, les avantages fiscaux sont accordés automatiquement à partir du moment où un homme

d'affaires fait un investissement admissible dans le secteur de la fabrication. Il lui suffit de réclamer le crédit d'impôt dans sa déclaration d'impôt. Si Revenu Canada veut vérifier l'admissibilité de l'industrie où de la région où se situe le projet, le MEER lui fournira les précisions voulues.

Qu'on me permette maintenant d'en revenir aux régions où le programme sera appliqué. Je le répète, ce dernier vise les régions canadiennes qui accusent un recul économique par rapport aux autres.

Pour diverses raisons, les habitants de ces régions ne peuvent espérer obtenir les mêmes emplois que leurs concitoyens vivant ailleurs dans le pays. Ces régions sont peut-être géographiquement isolées, trop éloignées des centres d'activité économique pour justement en profiter. Les perspectives d'emploi n'y existent peut-être pas, pour la bonne raison que ces régions ne présentent pas suffisamment d'intérêt financier pour qu'un homme d'affaires veuille s'y installer. Il existe une foule de raisons pour lesquelles les habitants de ces régions sont démunis. Mais quelles que soient ces raisons, il nous faut absolument aider ces gens, où qu'ils soient.

En fait, où sont-ils au juste? Avec le concours de Statistique Canada, le MEER a été en mesure de délimiter ces divisions de recensement, où vivent à peu près 5 p. 100 de la population canadienne, où le chômage dans les familles est le plus aigu par rapport à la moyenne nationale et où le revenu par personne est le plus faible, comparé encore une fois à la moyenne nationale.

Mais ces statistiques à elles seules ne révèlent pas le fond de l'histoire. Pour que le programme de crédit d'impôt spécial à l'investissement soit rentable, il a fallu se fonder sur ces statistiques pour prendre des décisions humanitaires. On pourrait affirmer à juste titre que d'après les critères dont je viens de vous parler, la désignation de divisions de recensement supplémentaires, dans la région de l'Atlantique en particulier, serait pleinement justifiée. Toutefois, il faut se rappeler que le crédit d'impôt à l'investissement doit servir de stimulant à l'investissement industriel dans les régions les plus défavorisées.

Si l'ensemble d'une province était désigné à cette fin, par exemple, rien, du point de vue financier, n'inciterait une entreprise à s'installer dans la région la plus économiquement défavorisée. Voilà pourquoi le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) a prévu dans le programme une restriction selon laquelle, en général, pas plus de 40 p. 100 de la population d'une province donnée n'auraient droit au crédit d'impôt spécial. Toutefois, je dois signaler que la province de Terre-Neuve présentait une exception à cette règle de 40 p. 100 et que la désignation de toute la région du Labrador a porté le pourcentage provincial au-delà de ce niveau.

De la même manière, les données statistiques n'ont pas tenu compte du fait que dans certaines divisions de rencensement, si la moyenne du taux de chômage dans les familles n'est pas le plus élevé, et si le revenu par personne n'est pas le plus faible, néanmoins, on y trouve beaucoup de gens, vivant à la campagne ou dans des régions isolées, qui sont beaucoup plus défavorisés que leurs concitoyens installés dans les régions plus urbanisées du pays. C'est dans le but d'aider ces gens que le ministre a décidé d'ajouter quelques divisions de recensement du nord du pays, spécialement en Ontario et dans l'Ouest.

J'aimerais consacrer quelques minutes à un bref exposé des régions visées par le crédit spécial d'impôt à l'investissement. En Colombie-Britannique, désignation de la partie nord-est de la province relevant de la division Peace River-Liard (55) du recensement. Cela comprend Dawson Creek, Fort St. John, Fort Nelson et Liard River.

En Alberta, désignation de la partie nord-ouest de la province relevant de la division 15 du recensement, à l'exception de l'agglomération de Grande-Prairies. Cela comprend High Prairie, Peace River, High Level et Fort Vermilion.

En Saskatchewan, désignation de la partie nord de la province. Cette zone relevant de la division 18 du recensement comprend La Ronge, Buffalo Narrows, La Loche et Uranium City.

Au Manitoba, désignation de la partie nord de la province à l'exception de l'agglomération de Thompson. Cela comprend les divisions 19, 21, 22 et 23 du recensement, où l'on trouve Le Pas, Flin Flon, Norway House et Churchill.

● (1640)

En Ontario, désignation du territoire situé au nord du 50e parallèle. Cela comprend entre autres Sioux Lookout, Red Lake, Sandy Lake et Moose Factory.

Au Québec, désignation du territoire situé au nord du 50e parallèle, à l'exception de l'agglomération de Sept-Îles. Cela comprend Fort-George, Gagnon, Natashquan et Fort-Chimo.

La région de Gaspé, relevant des divisions 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08 et 09 du recensement, a également été désignée à l'exception de l'agglomération de Rimouski. Cela comprend Rivière-du-Loup, Matane, Gaspé et New Carlisle.

Sont également désignées les Îles de la Madeleine, division 01 du recensement.

Au Nouveau-Brunswick, désignation des parties nord et est de la province. Ces régions relèvent des divisions suivantes du recensement: Kent (08), Northumberland (09), Madawaska (13), Restigouche (14), Gloucester (15). On y trouve entre autres Edmunston, Cambbellton, Bathurst, Chatham et Richibucto.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, désignation de la zone relevant de la division Kings (01) du recensement. Cela comprend les centres suivants: Montague, Cardigan, Souris et Murray River.

En Nouvelle-Écosse, l'Île du Cap-Breton qui comprend les divisions de recensement des comtés d'Inverness (15), Richmond (16), Cap-Breton (17) et Victoria (18) a été désignée ainsi que la région avoisinante de la côte est qui constitue la division de recensement de Guysborough (13). On y trouve notamment les localités de Port Hawkesbury, Ingonish, Sydney, Glace Bay, St. Peters et Canso.

A Terre-Neuve, le Labrador (division de recensement 10) et les régions côtières de l'île de Terre-Neuve, sauf la région de Corner Brook et la péninsule d'Avalon sont désignés. Ces régions comprennent les divisions de recensement 02, 03, 04, 07, 08, 09 et 10. On y trouve des localités comme Happy Valley-Goose Bay, Port-aux-Basques, Trout River, Bona Vista et Marystown.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement a désigné tous ces territoires aux termes du programme. On y trouve bien entendu des localités depuis Whitehorse et Old Crow, jusqu'à Frobisher Bay et de Pangnirtung.

Vous constaterez que dans cette liste de régions admissibles, les villes de Grande-Prairie, Thompson, Sept-Îles et Rimouski ont été exclues. Nous comprenons que les habitants de ces régions aimeraient profiter du programme. Il ne faut pas oublier cependant que celui-ci ne doit s'appliquer qu'à environ 5 p. 100 des Canadiens. En outre, les régions désignées sont celles qui ont le plus grand besoin d'aide.

Dans l'ensemble, les centres urbains offrent de plus grandes possibilités économiques que les régions rurales ou isolées. C'est le cas des villes en question, qui offrent plus de possibilités d'emploi et d'avantages économiques que les régions qui les entourent.

Je voudrais souligner deux autres points avant de m'éloigner de la question des statistiques et des régions admissibles. On a demandé au ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) pourquoi on s'est servi des données publiées par Statistique Canada et si des changements seront apportés en ce qui concerne les régions désignées. Si je puis répondre à cette question au nom du ministre, je signalerais tout d'abord que Statistique Canada fournit des données nationales et officielles sur la démographie et d'autres facteurs, sur lesquels divers programmes comme celui-ci s'appuient depuis des années. En outre, le MEER désire évaluer les réalisations du programme dans le temps et les données relatives au recensement lui facilitent cette tâche.

Quant aux changements à apporter en ce qui concerne les régions admissibles, je signale que le ministre a dit qu'il surveillait attentivement l'application du programme et qu'il n'hésiterait pas à apporter des améliorations à mesure qu'elles s'imposeraient. Cependant, le ministre a ajouté qu'avant d'apporter le moindre changement, le programme devait faire l'objet d'une évaluation. Par conséquent, étant donné le délai requis pour procéder à une telle évaluation, le ministre ne peut prévoir dans un proche avenir aucun changement en ce qui concerne les régions admissibles.

Pour ce qui est de l'évaluation, quels sont les avantages qui découleront du programme de crédit d'impôt spécial aux investissements et par rapport à quoi se fera-t-elle? Comme prévu, ce programme aura des avantages d'ordre à la fois économique et social. En prenant cette initiative audacieuse dans le domaine de l'expansion régionale, le gouvernement fédéral manifeste de façon concrète son intérêt pour les Canadiens qui vivent dans des régions défavorisées sur le plan économique. Il leur offre de nouveaux espoirs et donne l'occasion au secteur privé de profiter de cette offre très généreuse pour faire des investissements dans l'industrie qui profiteront autant aux entreprises elles-mêmes qu'aux habitants des régions concernées.

Les avantages économiques qui découleront de ces investissements sont multiples. Il y aura de nouvelles possibilités d'emploi dans des régions où elles sont actuellement très restreintes. Les investissements proprement dits feront également ricochet. Comme ils doivent être faits dans le secteur de la fabrication ou de la transformation, cela créera de nouveaux emplois dans les secteurs primaire et tertiaire de l'économie. Autrement dit, il y aura création d'emplois, par exemple, dans la production des matières premières utilisées par l'industrie manufacturière. Il y aura également de nouveaux emplois dans le secteur des services pour répondre aux besoins, par exemple, au niveau de l'approvisionnement ou de l'entretien du matériel utilisé pour la fabrication ou pour offrir des services personnels aux travailleurs.

On évaluera en partie le succès du programme par la mesure dans laquelle il contribuera à diminuer le taux de chômage et augmentera le revenu par tête dans les divisions de recensement auxquelles il s'appliquera.

Les avantages offerts seront naturellement évalués en fonction de ce qu'ils auront coûté. A l'heure actuelle, nous ne pouvons qu'en estimer le coût de façon approximative puisque nous ignorons combien de compagnies se prévaudront du programme ni quelle sera l'importance des projets. Le gouvernement espère qu'ils seront nombreux et importants parce qu'il en sera évidemment de même pour ce qui est des avantages qu'en tireront les régions concernées.

Cependant, même si on ne peut pour l'instant donner qu'une estimation des coûts, je m'empresse d'ajouter que nous devrons en tenir compte en mettant au point le programme. Par exemple, j'ai dit tout à l'heure que les compagnies ne pourront réclamer à la fois les allocations pour les coûts d'immobilisation et le crédit d'impôt de 50 p. 100. De même, lorsqu'une firme se prévalant déjà de ce programme demandera de l'aide dans le cadre d'autres programmes, le ministère de l'Expansion économique régionale et tout autre ministère fédéral concerné en tiendront compte. En d'autres termes, lorsqu'ils décideront si une subvention, un crédit remboursable ou un prêt garanti doivent être accordés en vertu du Programme de subventions au développement régional, le ministre de l'Expansion économique régionale devra décider s'il est nécessaire d'accorder à cette compagnie cette aide en plus du crédit d'impôt de 50 p. 100 pour lui permettre de construire, de moderniser ou d'agrandir une usine dans une région où s'applique le programme.

Il est important de souligner également que ce programme s'adresse surtout aux entreprises rentables, c'est-à-dire à celles qui ont prouvé qu'elles pouvaient prospérer. Voilà pourquoi on peut espérer que les programmes de ces entreprises seront viables. Le gouvernement peut donc s'attendre à percevoir davantage d'impôts tant sur le revenu des sociétés que sur celui des particuliers de la région qui, dans certains cas, ont toujours été des assistés sociaux.

Le ministre de l'Expansion économique régionale évaluera la rentabilité de ce programme à long terme et informera la Chambre et le public d'après les renseignements qu'il aura recueillis.

Je ne me suis pas attardé sur les aspects techniques du programme de crédit d'impôt à l'investissement, mais je devrais peut-être faire quelques remarques à cet égard. C'est le 29 octobre 1980 que ce programme est entré en vigueur. En vertu de cette initiative, on peut bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 p. 100 sur les dépenses en capital ayant servi à acheter des biens à cette date ou après pourvu que ce soit avant le 31 décembre 1985 et qu'on fasse la demande de crédit dans les cinq ans qui suivent l'achat.

● (1650)

Je le répète, c'est le MEER qui est chargé de la direction de ce programme. L'admissibilité des entreprises dépendra de ce qu'elles sont des entreprises de fabrication ou de transformation, au sens où l'entend la loi sur les subventions au développement régional. Par contre, c'est la loi de l'impôt sur le revenu qui définira l'expression «bien en immobilisation admissible» et autres semblables. C'est Revenu Canada qui sera chargé notamment de calculer le crédit d'impôt et de préciser l'utilisation de l'amortissement.

On a réduit la gestion de ce programme à sa plus simple expression. Aucune autorisation préalable n'est nécessaire. Il n'existe aucune restriction quant à l'ampleur maximale ou minimale des projets. Le crédit d'impôt est demandé dans le cadre de la déclaration ordinaire d'impôt sur le revenu.

Cette observation m'amène à aborder mon dernier commentaire. Le gouvernement a reconnu en 1975, puis confirmé en 1978, la nécessité d'établir des taux d'imposition différents selon les régions, celles notamment que le MEER a désignées comme étant admissibles à un barème de crédit d'impôt à l'investissement plus élevé.

Dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, le crédit d'impôt à l'heure actuelle est de 20 p. 100, et il est de 10 p. 100 dans les régions désignées aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, sauf lorsque s'applique le crédit spécial d'impôt à l'investissement. Ainsi, les régions qui ne peuvent pas se prévaloir des avantages du crédit spécial d'impôt à l'investissement pourront continuer à bénéficier des mesures incitatives actuelles lorsqu'ils investiront dans le développement industriel régional.

A mon avis, le crédit spécial d'impôt à l'investissement offre des avantages exceptionnels à ceux qui participent à l'industrialisation de certaines de nos régions, et il devrait présenter des avantages marqués au 5 p. 100 de notre population qui a le plus besoin d'un développement comme celui-là.

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, les Canadiens se trouvent dans une situation de crise sur le plan économique, et le gouvernement se découvre extrêmement limité quant aux options qui lui restent à cause de la macédoine de théories économiques qui a caractérisé son leadership économique au cours des deux dernières décennies.

Il est difficile de comprendre la façon dont le gouvernement applique sa politique d'austérité. Par exemple, il met à pied des employés tandis qu'il ferme les yeux sur l'acquisition de biens, de services, de matériaux et de bâtiments. Le gouvernement ne trouve rien à redire au fait que les immeubles fédéraux dans tout le pays s'ornent de plantes exotiques et se dotent d'un aménagement paysager, dont l'immense serre créée par la Banque du Canada, rue Sparks, ici à Ottawa, constitue un exemple classique. Il serait préférable, à mon avis, de pendre aux murs de ces immeubles des tableaux représentant par exemple une femme du Nouveau-Brunswick gagnant sa vie à cueillir des pommes de terre ou un bûcheron en train d'abattre des arbres, dans la neige jusqu'à la ceinture, pour gagner sa vie. Peut-être qu'avec un rappel constant de la façon dont les Canadiens travaillent dur pour payer des impôts, nous pourrions accélérer l'adoption de réformes parlementaires qui permettraient aux députés de jouer un rôle important pour supprimer le gaspillage et les extravagances et créer une administration publique plus efficace.

Pendant des années le gouvernement a décidé qu'il serait impopulaire de procéder à une hausse modique des impôts ou à des réductions des dépenses, si bien qu'il a choisi un chemin détourné en préférant accroître la masse monétaire, ce qui a eu pour effet d'activer l'inflation. Voilà maintenant qu'il lutte contre l'inflation de la façon traditionnelle et classique, en adoptant une politique monétaire qui ne fait qu'accroître le chômage.

C'est toujours sur le dos du gagne-petit que tout retombe et quand le gouvernement est contraint d'accroître les impôts cela se fait sans pitié. Les taxes sur l'énergie que propose le gouvernement n'épargnent pas les économiquement faibles lesquels ne peuvent pas s'abriter derrière des crédits d'impôts à l'énergie du genre de ceux que proposait le gouvernement conservateur . . . et ils doivent donc payer les mêmes prix que les gens aisés. Voilà ce que je veux dire quand je parle d'une taxe cruelle et impitoyable. Encore une fois ce sont les humbles qui paient.

Quand les mesures anti-inflationnistes du gouvernement se traduisent par des fermetures d'usines ou des licenciements, la production s'effondre et nous nous retrouvons dans la situation classique où la baisse de l'offre est encore plus dramatique que celle de la demande. Quand la demande excède l'offre les prix s'envolent, ce qui engendre l'inflation. La politique gouvernementale anti-inflationniste va à l'encontre des buts recherchés. Les solutions à court terme sont devenues des désastres à long terme.

Il vaudrait mieux renoncer aux solutions du XIX^{e} siècle pour résoudre les problèmes du XX^{e}, et faire face aux réalités d'aujourd'hui. Nos usines désuètes ont besoins d'être rajeunies et la clé de ce rajeunissement, c'est la recherche et le développement.

Les vents du changement soufflent sur les États industrialisés, et se font sentir aussi au Canada. Les grands succès de notre économie ont été dus à des techniques de pointe. Les compagnies à technologie avancée assurent de bons emplois à leur personnel et, ont besoin directement ou indirectement, de services de soutien fournis par à peu près tous les corps de métiers.

Le gouvernement devrait savoir que l'un des moyens qui permettent de lutter contre l'inflation c'est de mettre davantage de produits en vente sur le marché national et sur les marchés d'exportation. De cette façon les prix baissent, un plus grand nombre de Canadiens travaillent et deviennent contribuables, se partageant le fardeau du gouvernement: ce qui permet d'alléger les impôts et de réduire les services sociaux. Il me semble que le gouvernement fait exactement le contraire de ce qu'il devrait faire pour créer des emplois et juguler l'inflation.

Le régime fiscal qui appuie le programme énergétique national présenté le 28 octobre entravera pour bien des années à venir presque tous les domaines d'activité au Canada.

Le gouvernement a exclu des terres du Canada la baie de Fundy, située entre le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Le potentiel énergétique de cette région demeure essentiellement inexploré et il semble que le coût des travaux d'exploration serait très élevé.

Selon le tableau qui accompagne le Programme énergétique national, une société canadienne effectuant des travaux d'exploration dans les terres du Canada débourserait 7c. par dollar dépensé, déduction faite de l'impôt et des stimulants accordés, mais 34c. si elle effectuait les mêmes travaux dans le la baie de Fundy. Ces coûts, pour une société étrangère, seraient respectivement de 28c. et de 53c. En raison de sa situation financière, le Nouveau-Brunswick n'est pas en mesure de compenser l'écart pour faire évaluer le potentiel de ses gisements sous-marins. On a déjà foré à un endroit de la baie de Fundy, mais bien d'autres gisements éventuellement riches n'ont pas encore été prospectés.

Un navire de la Chevron-Irving a effectué l'été dernier des relevés sismiques dont les résultats ont ravivé l'intérêt pour cette région. Je me demande si l'État va accorder une aide financière pour effectuer des travaux d'exploration dans la Baie de Fundy, compte tenu de la politique fiscale que propose le gouvernement. Je m'inquiète aussi de la déclaration du gouvernement selon laquelle l'Agence d'examen de l'investissement étranger compte appliquer des normes beaucoup plus strictes en matière d'investissements dans le secteur énergétique.

Une fois encore, en voulant éviter que les compagnies pétrolières n'investissent leur argent dans d'autres secteurs industriels, le gouvernement adopte des mesures qui nuisent à l'économie du Nouveau-Brunswick.

Dans cette province, ces dix dernières années, jusqu'à 25 p. 100 des investissements dans la recherche de gisements d'uranium ou de produits autres que les hydrocarbures ont été financés par les compagnies pétrolières ou leurs filiales du secteur minier, qui sont pour la plupart sous contrôle étranger. Ces entreprises ont des budgets d'exploration suffisamment importants pour pouvoir en consacrer ne serait-ce qu'une petite partie dans des secteurs à risques assez élevés ou pour expérimenter de nouveaux moyens d'exploration dans les zones non prouvées. Avec le recul du rôle des petites compagnies minières vers la fin des années 60, ces entreprises ont pris le relai en matière d'exploration minière.

Je pense que les sociétés pétrolières qui ont dépensé passablement au fil des années pour la prospection ne devraient pas être découragées de continuer à le faire et, en fait, si leur participation était rebutée par le gouvernement fédéral, celui-ci ferait bien de trouver une source financière comparable pour mener ce genre d'activités au Nouveau-Brunswick et en d'autres endroits du pays où se manifestent des disparités régionales.

Le programme du gouvernement fédéral ne tient pas suffisamment compte du rôle important que les schistes bitumineux du Nouveau-Brunswick peuvent jouer dans l'élaboration de nouvelles formes d'énergie. La capacité du gouvernement du Nouveau-Brunswick de financer la recherche et le développement en matière de schistes bitumineux est limitée. Le potentiel de cette ressource du Nouveau-Brunswick est intéressant. Il n'a pas été défini, ni généralement reconnu, mais les faits recueillis dans la seule région récemment analysée en détails permettent de le supposer considérable. Le mille carré où la société Canadian Occidental Petroleum fait du forage depuis un certain nombre d'années représente environ 0.1 p. 100 de la région contenant des schistes bitumineux. Les travaux de la Société Occidental ont montré que la principale zone à l'intérieur de ce mille carré contient de 8 à 10 p. 100 d'hydrocarbures, ou plusieurs centaines de millions de barils de pétrole.

Il n'est pas déraisonnable de supposer qu'au moins 5 p. 100 des schistes bitumineux sont de qualité comparable ou supérieure. Dans ce cas, le potentiel serait de 15 millions de barils ou plus. Un tel potentiel nécessite certes des activités de prospection, de même que de recherche et de développement, ce qui commande à son tour que le présent gouvernement fournisse des stimulants fiscaux. Au lieu de cela, le gouvernement semble s'orienter en sens inverse et décourager la prospection au Nouveau-Brunswick.

● (1700)

Le Canada a proposé à la Saskatchewan un programme quinquennal de recherche et de développement en matière de pétrole lourd, totalisant 50 millions de dollars. Mais il n'offre rien au Nouveau-Brunswick pour mettre en valeur ses schistes pétrolifères. Il est dommage que la mise en valeur des schistes pétrolifères soit laissée pour compte dans l'inventaire énergétique national, car un programme de prospection doublé d'un programme de recherche et de développement pourrait sans aucun doute contribuer à résoudre nos problèmes énergétiques et aussi à fournir des emplois dont le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont tant besoin.

Ma recherche des données de base qui ont servi à désigner les régions qui bénéficieront du crédit d'impôt spécial de 50 p. 100 mentionné dans le projet de loi, a été grandement facilitée par le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) pour qui j'ai beaucoup d'admiration. Ce dernier a demandé au ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané), comme en fait foi le hansard du 3 décembre 1981 à la page 5288, s'il était prêt à publier les données de base qui ont servi à établir le programme, et par la suite, il lui a demandé de confirmer que le programme servirait d'expérience-pilote pour l'an prochain.

Le ministre lui a répondu qu'il n'aurait jamais osé faire ces désignations, soit par choix spontané, soit par décision arbitraire. Le ministre a affirmé qu'il avait tenu compte des 5 p. 100 de Canadiens les plus nécessiteux et qu'il ne pouvait désigner plus de 40 p. 100 dans aucune province. Il a aussi ajouté que toutes les données avaient été rendues publiques.

Si la désignation des divisions du recensement admissibles au programme n'avait pas été arbitraire, pourquoi alors la limite est-elle fixée à 40 p. 100 de la population totale? N'est-ce-pas là en soi un critère arbitraire?

Comme l'a dit le député de Madawaska-Victoria, le programme n'est-il pas qu'une expérience-pilote pour l'an prochain, et, si oui, les investisseurs vont-ils être disposés à s'engager dans une sorte de programme expérimental?

Ultérieurement, comme j'avais soulevé une autre question, le ministre a dit qu'il avait promis au comité parlementaire sur le développement régional de réviser les critères de désignation au cours de l'année. Selon lui il y avait trois critères: le taux du chômage le plus élevé par famille, le plus faible revenu par tête et le facteur de l'isolement.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas mentionné le facteur de l'isolement quand il a répondu au député de Madawaska-Victoria et pourquoi ce facteur n'est-il pas mentionné dans le communiqué relatif au programme? Ce communiqué dit simplement: «Le programme vise les 5 p. 100 de la population du Canada qui souffrent le plus d'un taux de chômage familial élevé et d'un faible revenu par habitant.» Les régions isolées

seront-elles visées par le programme quels que soient leur taux de chômage et le niveau de revenu de leurs habitants? En outre, le mot «isolé» semble vouloir dire la même chose que «nordique» puisque toutes les régions nordiques sont comprises, sauf pour le nord-ouest de la Colombie-Britannique et le nord-est de l'Alberta. Pourquoi ces régions ont-elles été exclues? Le communiqué mentionne qu'au moins une division de recensement de chaque province et de chaque territoire est visée par le programme. Est-ce intentionnel? A-t-on choisi une région de chaque province et de chaque territoire, peu importe les taux de chômage familiaux et le niveau de revenu par habitant?

La feuille de renseignements indique aussi que «de façon générale, les régions admissibles représentent moins de 40 p. 100 de la population d'une province donnée», alors que le ministre avait déclaré au député de Madawaska-Victoria: «Je ne pouvais désigner plus de 40 p. 100 de la population dans aucune province.» Cependant, quand il a répondu à mon recours au Règlement, le ministre s'est exprimé de façon plus conditionnelle en déclarant:

> En aucune province, les régions désignées ne doivent abriter plus de 40 p. 100 de la population de la province, sinon il n'y aurait pas de stimulant.

Le critère de 40 p. 100 sera-t-il respecté religieusement ou s'agit-il simplement d'un objectif général? De toute façon, si plus de 40 p. 100 de la population d'une province était admissible selon les autres critères du programme, pourquoi les régions visées devraient-elles être exclues? Pourquoi n'y aurait-il «pas de stimulant» si de telles régions étaient désignées? Essaiera-t-on de délimiter de façon plus précise les régions désignées et les critères qui seront appliqués avant que le programme n'entre en vigueur cette année et, sinon, à quoi sert l'engagement pris par le ministre si, pour reprendre les propos du député de Madawaska-Victoria, «le programme n'est qu'un projet-pilote d'un an»?

Quand le ministre des Finances (M. MacEachen) a témoigné au comité sénatorial des finances, il a déclaré que le gouvernement avait fixé à 15 millions de dollars la limite supérieure des recettes qui seraient perdues dans le cadre du programme. Il a ajouté que le programme ne précisait pas qu'au moins une division de recensement devait être admissible dans chaque province et dans chaque territoire et qu'une société quelconque pourrait obtenir en même temps des crédits d'impôt et une subvention d'encouragement à l'expansion régionale qui lui donnerait un montant supérieur à ce que la société obtiendrait si elle ne recevait qu'une simple subvention. J'aimerais que le ministre nous confirme si le plafond du manque à gagner prévu aux termes de ce programme est bien 15 millions de dollars, somme que le sénateur libéral de Northumberland, M. Thériault, a qualifiée de «minuscule.»

J'aimerais que le ministre nous confirme qu'aucune exigence du programme ne prévoit qu'au moins une division de recensement ne soit visée dans chaque province et territoire.

Si le ministre des Finances avait raison de dire qu'une société pourra avoir droit à la fois au crédit d'impôt et à une subvention au développement régional, ce qui, en tout, représenterait une somme plus importante que celle à laquelle elle aurait droit autrement, pourquoi dit-on dans le bulletin d'information qu'il est généralement interdit de cumuler le crédit d'impôt de 50 p. 100 et d'autres subventions et que l'on tiendra compte de ce crédit d'impôt pour déterminer le montant des subventions aux termes de la loi sur les subventions au développement régional?

Certaines sociétés auront-elles droit au crédit d'impôt qui n'auraient pas droit à une subvention aux termes de la loi sur les subventions au développement régional? Au cas contraire, cette mesure ne vise-t-elle pas simplement à remplacer le programme de subventions au développement régional dans les régions désignées?

Je dois avouer que j'ai du mal à comprendre le programme du ministre qui divise certaines provinces pour constituer une région afin de déterminer dans quelle région le programme de crédit d'impôt de 50 p. 100 s'appliquera. L'objectif avoué est de promouvoir l'expansion industrielle dans les régions les plus durement touchées par les disparités économiques. J'ai beaucoup de mal à comprendre cette façon d'appliquer le programme, qui est étalé sur toutes les provinces et tous les territoires, au lieu de se concentrer sur les régions qui souffrent de ces disparités.

Le mystère s'accroît encore lorsque nous nous trouvons face aux régions désignées et aux autres. Prenons la province de Québec, par exemple. Les secteurs désignés couvrent l'est de la Gaspésie et le nord du Québec, à l'exclusion des zones urbaines de Sept-Îles et de Rimouski. Pourtant, d'après les cartes que m'a remises le ministre, en appliquant les critères du programme, les circonscriptions de Labelle et de l'Islet devraient en faire partie. Et pourtant, elles ne sont pas visées. En Ontario, toutes les régions au nord du 50e parallèle sont visées, et pourtant la circonscription de Haliburton, la seule de l'Ontario qui réponde aux critères du programme, ne l'est pas.

Au Nouveau-Brunswick, le comté de Queens est le plus mal loti sur le plan du revenu; il répond tout à fait aux autres critères établis, et pourtant il n'a pas droit au programme. En Nouvelle-Écosse, les comtés de Cumberland, Digby et Yarmouth répondent à tous les critères, mais ne sont pas non plus visés par le programme.

Le programme aurait pu s'appliquer à toutes ces régions malgré la règle arbitraire des 40 p. 100, et pourtant ce n'est pas le cas. En outre, à cause de cette règle, toute la péninsule Avalon à Terre-Neuve et la cinquième division de recensement de l'ouest de la province qui répondent aux critères concernant le chômage et le revenu ne sont pas englobés dans le programme.

Par contre, un certain nombre de divisions de recensement y sont incluses simplement à cause de leur isolement ou parce qu'on a décidé d'inclure une division de recensement dans chaque province.

Pas étonnant alors que j'aie demandé que l'on dépose à la Chambre les données, les cartes et tous les renseignements utilisés pour désigner ces régions.

Quand j'examine ces écarts et que je remarque que chaque région des provinces de l'Atlantique visée par le programme—à l'exception de 4,700 personnes dans une partie du comté de Guysborough en Nouvelle-Écosse—est représentée par un membre du caucus gouvernemental, je me pose des questions et d'autres personnes m'en posent aussi, mais je ne peux pas y répondre. Par conséquent, je voudrais obtenir les données statistiques sur lesquelles se fonde ce programme.

Le ministre a finalement communiqué d'autres renseignements et m'a confirmé que la répartition géographique du programme avait été faite en fonction des divisions de recense-

ment. On a choisi cette formule, surtout parce qu'on disposait déjà de statistiques qui allaient permettre d'évaluer les répercussions du programme dans les régions désignées. Il m'a dit également que l'Ontario et le Québec étaient des exceptions et que, dans le Nord, on avait choisi des divisions de recensement partielles pour conserver le critère d'isolement dont il a parlé.

● (1710)

Le ministre a confirmé que la désignation des diverses divisions du recensement s'est faite d'après les trois critères suivants: taux maximum de chômage familial, revenu minimum par habitant, et enfin isolement. En outre, deux contraintes ont joué: le programme ne devait s'appliquer qu'aux régions habitées par 5 p. 100 environ de la population la plus pauvre du Canada, et la désignation ne devait s'étendre au maximum qu'à 40 p. 100 environ de la population d'une province quelconque, pour attirer l'industrie dans les régions les plus pauvres de chaque province.

Plus exactement les critères de taux de chômage familial et de revenu par habitant ont été définis de la façon suivante: le taux de chômage familial devait dépasser la moyenne nationale d'au moins 30 p. 100, et le revenu par habitant devait être inférieur à 89 p. 100 de la moyenne nationale. Le ministre a estimé que l'association de ces deux critères conduisait à une application très stricte et très rigoureuse de la désignation. Il ressort que les chiffres de 30 et 89 p. 100 ne se fondent pas sur une appréciation objective de la pauvreté, mais sur le codage par couleurs servant à définir les divers niveaux de chômage et de revenu sur les cartes, ce qui est on ne peut plus arbitraire.

En outre, le ministère a tenu compte du facteur de l'isolement pour ajouter un plus grand nombre de divisions de recensement à celles autrement désignées. Par exemple, il a augmenté le nombre des divisions de recensement septentrionales, ou des parties d'entre elles au Québec, en Ontario et dans certaines provinces de l'Ouest. Dans l'Ouest, en particulier, le ministère a jugé que le facteur d'isolement permettrait également d'inclure de nombreux autochtones dont ne tiennent pas compte les données fournies relativement au chômage et au revenu par personne. Pourtant, le nord-est de l'Alberta et le nord-ouest de la Colombie-Britannique, régions exclues du programme, comptent des populations autochtones plus importantes que les divisions de recensement de ces provinces, incluses dans le programme. Encore une fois, je vous demande pourquoi?

On ne m'a pas encore communiqué les indicateurs économiques sur lesquels s'est fondé le ministre pour choisir les différentes divisions de rencensement auxquelles sera appliqué le nouveau programme de crédit d'impôt à l'investissement. Pourtant, d'après les cartes qu'il nous a fournies, le ministre s'est servi des données de 1976 sur le chômage et des données fournies cette même année par le ministère du Revenu national au titre du revenu des particuliers. Étant donné que nous disposons des données pour 1978 sur le revenu des habitants vivant dans les divisions de recensement, je trouve étrange que l'on ait recours à des données aussi désuètes. Mais mises à part ces questions, si je m'en tiens aux renseignements que le ministre m'a fournis, il existe de sérieux écarts qu'il faudrait chercher à faire disparaître.

Il est difficile de faire une critique constructive d'un programme, en vue de l'améliorer, quand les données qui ont servi à la plupart des programmes gouvernementaux, particulièrement aux programmes de travail pour la saison hivernale mis sur pied par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, par exemple les programmes Jeunesse Canada au Travail et autres du même genre, ont toujours été divulguées et diffusées afin que les désignations et les fonds distribués en vertu de ces programmes puissent être vérifiés. Le programme dont nous traitons semble faire exception à la règle.

Enfin, j'estime excellent le principe du programme. Je voudrais qu'on en perfectionne les modalités d'application et c'est la raison pour laquelle j'ai fait ces critiques constructives, sur l'invitation d'ailleurs du ministre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le président, mon discours d'aujourd'hui a pour but d'informer et surtout de rassurer la population sur la politique fiscale canadienne, et aussi de souligner la sensibilité de notre vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) et, avec beaucoup de fierté, de faire état des décisions typiquement libérales contenues dans le dernier budget.

En effet, monsieur le président, alors que tous les observateurs politiques avaient annoncé un exposé budgétaire épouvantable, lequel s'attaquerait à tout le monde, les Canadiens ont eu l'agréable surprise d'un budget où le gouvernement avait pensé, d'une part, à recouvrer ce qu'il y avait d'humainement possible pour l'administration des programmes gouvernementaux et, d'autre part, planifier une répartition encore plus juste du fardeau économique, et aussi pour être plus positif et constructif et aussi plus dynamique, de prouver que le gouvernement libéral souhaitait que tous les agents économiques se sentent vraiment partis à la solution économique des problèmes de l'heure c'est-à-dire à court, moyen et long termes.

Je ne veux cependant pas m'improviser «fiscaliste», mais c'est plutôt à titre de secrétaire parlementaire de l'honorable ministre du Revenu national (M. Rompkey) que je veux présenter mes vues sur un projet de loi que l'on a qualifié et requalifié de très technique et où la population trouve des réponses concrètes à ses besoins. Je voudrais donc, monsieur le président, rassurer les Canadiens en disant que le poids du fardeau d'une juste tâche fiscale est une de mes préoccupations autant que notre préoccupation d'aider les plus vulnérables et les sans-moyen pour contrer les difficultés de la conjoncture économique difficile.

Monsieur le président, j'aimerais entretenir la Chambre d'un des plus équitables régimes fiscaux au monde, celui d'un pays qui continue d'occuper l'un des premiers rangs quant à la qualité de vie. Le régime fiscal canadien a été instauré par nécessité en 1917 pour permettre au gouvernement d'amasser les fonds nécessaires à l'administration du pays. Depuis cette époque, il a connu une grande expansion par suite de la mise en œuvre de divers programmes sociaux destinés à favoriser le bien-être de tous les Canadiens, notamment les pensions de vieillesse, les allocations familiales, le Régime de pensions du Canada et l'assurance-chômage. Grâce à la réforme fiscale ce régime a permis au Canada de devenir ce que l'on considère comme l'un des meilleurs endroits au monde où vivre. C'est bon de se le dire à la Chambre et de s'en convaincre, et l'opposition en particulier devrait savoir que son masochisme coûte cher au Canada et à tous les Canadiens, et ce aujour-

d'hui plus que jamais. Avec tous les problèmes économiques qui assaillent les gouvernements de nos jours, vous et moi savons que cela est vrai, et le nôtre ne fait pas exception.

• (1720)

Une enquête effectuée par l'Organisation de coopération et de développement économique en témoigne. En 1978, les recettes fiscales du Canada représentaient 32,3 p. 100 du produit national brut, ce qui classait notre pays au quinzième rang, bien loin de la Suède, dont le pourcentage s'élevait à 53,1 p. 100. Cette même étude dans une comparaison des recettes fiscales perçues par les trois ordres de gouvernement révèle que les provinces et les municipalités canadiennes reçoivent une plus grande part des recettes fiscales que leurs homologues des autres pays. Certains commentaires sur les résultats de l'enquête de l'OCDE font valoir que les comparaisons de ce genre ne reflètent pas la façon dont la charge fiscale est répartie entre les contribuables pas plus qu'elles ne permettent de comparer le montant d'impôt payé par les particuliers et le montant payé par les corporations. Pour répondre à ces observations, monsieur le président, il faudrait expliquer toute la philosophie sociale à la base du régime fiscal canadien, mais comme je n'ai pas l'intention d'employer tout mon temps pour donner une longue explication de ce qu'est le régime fiscal canadien, de son utilité en tant que véhicule permettant de promouvoir la justice sociale et le bien-être économique, je me contenterai de dire que c'est là nos objectifs, et que c'est à l'usage que l'on peut juger de la qualité d'une chose. C'est à la valeur du régime que je veux plutôt m'attarder.

D'abord devrais-je dire qu'il ressort d'une étude des niveaux d'imposition des particuliers et des entreprises au Canada et aux États-Unis publiée par le ministère des Finances en 1978 que les impôts des particuliers sont de 1 à 1,5 point de pourcentage moins élevés au Canada qu'aux États-Unis. La même constatation a été faite pour ce qui est des revenus des corporations, bien qu'elle ne soit pas nécessairement vraie pour toutes les industries.

Examinons maintenant le montant d'impôt que versent les particuliers à différents paliers de revenus et il s'agit encore une fois des chiffres de 1978 tirés de la publication *Statistique fiscale*, où sont compilées les données des déclarations d'impôt sur le revenu que les Canadiens ont produites pour l'année d'imposition 1978, année la plus récente pour laquelle nous avons d'ailleurs des statistiques. En 1978, les Canadiens dont le revenu s'échelonnait entre $1,000 et $5,000 ont versé en moyenne $3 d'impôt; au cours de l'année précédente, soit en 1977, ce montant s'élevait à $9. Les Canadiens dont le revenu se situait entre $15,000 et $20,000 ont dû payer $2,396 d'impôt, lorsque leur revenu se situait entre $30,000 et $35,000, ils en ont payé en moyenne $6,134. Entre $50,000 et $100,000, ils ont payé en moyenne $15,564, et ainsi de suite. Ceux qui gagnaient $200,000 ou plus ont payé en moyenne $107,495 d'impôt. Ces chiffres illustrent bien comment s'applique le régime canadien d'impôt progressif fondé sur les paliers du revenu. De plus, ces chiffres indiquent comment le régime peut indexer les taux d'imposition en vue de protéger le revenu des particuliers contre les ravages de l'inflation. Par exemple, l'impôt moyen de $3 versé en 1978 s'élevait en 1977 à $9; l'impôt de $2,396 versé sur les revenus entre $15,000 et $20,000 s'élevait à $2,564 en 1977, et ainsi de suite. Je n'ai pas l'intention de parler aujourd'hui de l'indexation, car cette question a été suffisamment traitée.

Je voudrais toutefois, monsieur le président, signaler que l'indexation est un élément du régime fiscal dont peuvent se prévaloir les particuliers mais non les corporations. J'aimerais également faire remarquer qu'étant donné que l'indexation débutait en 1973, le gouvernement fédéral a perdu 7.5 milliards de dollars sur sa part de l'impôt, alors que la perte des provinces s'élevait à 2.3 milliards de dollars. L'indexation s'applique non seulement au taux d'impôt mais également à un grand nombre d'exemptions et de crédits auxquels tous les particuliers canadiens ont droit, et les Canadiens à faible revenu profitent davantage de certains de ces crédits.

Prenons par exemple le crédit d'impôt pour enfants. En 1978, un parent unique qui avait trois enfants et dont le revenu moyen était inférieur à $18,000 a eu droit en moyenne à un crédit d'impôt pour enfants de $711. Les personnes mariées dans les mêmes circonstances ont reçu un crédit moyen de $600. Pour l'ensemble des gens qui avaient droit au crédit d'impôt pour enfants en 1978, un total de 1,698,270 personnes dont le revenu était inférieur à $18,000 ont eu droit en moyenne à des crédits de $393, alors que 770,106 familles dont le revenu était supérieur à $18,000 ont eu droit à un crédit moyen de $268.

Un régime fiscal de ce genre tient compte de la situation financière de chaque Canadien. Il permet aux particuliers d'inscrire sur leur déclaration d'impôt les déductions et les crédits annuels auxquels ils ont droit. Il est également bon de noter que les déclarations d'impôt sont suffisamment simples, puisque les deux-tiers de l'ensemble des Canadiens remplissent eux-mêmes leur déclaration annuelle, et parmi l'autre tiers, des particuliers qui font appel à des services professionnels, la plupart sont ou des travailleurs indépendants ou des propriétaires de petites entreprises dont la situation fiscale est plus complexe.

Comme je l'ai dit plus tôt, un grand nombre de personnes croient que les contribuables qui ont un revenu élevé détiennent une grande fortune qui devrait pouvoir être distribuée également. Cependant si toute fraction de revenu excédant $30,000 était prélevée sous forme d'impôt et redistribuée, chaque Canadien ne recevrait que $150 et l'essor à long terme de notre pays n'en serait pas amélioré. Voilà ce qui m'amène à parler du second aspect de notre régime fiscal, soit l'encouragement donné aux entreprises privées.

Comme chacun en est convaincu, le régime fiscal accorde beaucoup de déductions et d'exemptions aux particuliers. Pour les entreprises, ces déductions prennent la forme de stimulants fiscaux destinés à l'expansion des entreprises pendant les périodes de récession économique ou à la création d'emplois lorsque le taux de chômage est élevé. Ces stimulants sont mis en place pour le bénéfice de tous les Canadiens et non pour aider les entreprises à augmenter leurs profits. En effet, ils incitent les entreprises à prendre des risques alors que le mauvais climat économique les inviterait plutôt à la prudence. Sans ces stimulants beaucoup d'entreprises choisiraient d'abandonner les projets d'investissement au détriment de l'économie à long terme. Les politiques fiscales sont souvent un facteur important dans ces décisions. L'avantage des stimulants fiscaux, par exemple, sur les subventions est tel qu'ils peuvent atteindre une vaste population beaucoup plus rapidement que les subventions. Les

entreprises peuvent déterminer facilement si elles sont admissibles à un stimulant et elles peuvent en profiter rapidement. Cependant le fait que ces stimulants soient connus les rend vulnérables aux critiques du public qui en comprend trop souvent mal le but. Une fois les stimulants établis, un contrôle rigoureux est exercé pour s'assurer qu'ils sont appliqués à bon escient. En cas d'abus, le ministre du Revenu national demande que les modifications législatives nécessaires soient apportées. Ce processus de réglage, de mise au point si l'on veut, peut s'étendre sur un certain nombre d'années pendant lesquelles on effectue les changements mineurs qui s'imposent pour obtenir les résultats escomptés.

La déduction accordée aux petites entreprises a entre autres fait l'objet de telles mises au point. Cette déduction prévoit l'imposition à un taux inférieur du revenu tiré d'une entreprise exploitée activement, et vise à favoriser l'expansion des petites entreprises et l'amélioration de la technologie, grâce à l'épargne fiscale réalisée. On a choisi d'accorder une telle déduction aux petites entreprises puisque celles-ci ont parfois de la difficulté à accéder au marché financier et à obtenir les fonds nécessaires à leur expansion. On a constaté toutefois qu'elle était utilisée par certains particuliers qui n'exploitaient pas activement une entreprise.

Le ministère prend également d'autres mesures pour s'assurer que le régime fiscal soit appliqué de façon équitable. Il lui est très facile par exemple d'exercer un contrôle sur le salaire des employés à l'aide des retenues à la source et des renseignements fournis par l'employeur.

Pour veiller à ce que les travailleurs indépendants, les petites entreprises et les corporations paient également leur juste part d'impôt, le ministère a recours à la vérification fiscale. Les ordinateurs produisent à cette fin une liste des contribuables qui touchent un revenu autre qu'un traitement ou un salaire et les répartissent selon deux catégories: Premièrement, les corporations, soit les grossistes et les fabricants, et deuxièmement, les particuliers, soit les membres des professions libérales, les propriétaires d'entreprises et les agriculteurs.

Les listes servent de fondement à la sélection de dossiers aux fins de la vérification, laquelle peut porter sur l'ensemble de l'industrie ou sur un groupe donné de contribuables. De telles vérifications ont déjà été effectuées à l'égard de l'industrie de la ferraille, de l'industrie du vêtement, de l'industrie touristique et de l'industrie des produits pharmaceutiques, ce dernier projet n'étant pas encore terminé d'ailleurs. Par suite de la vérification de l'industrie de la ferraille, 94 poursuites judiciaires ont été entamées et un montant d'impôt de 17 millions de dollars a été recouvré.

Il est clair que le régime fiscal poursuit des buts différents dans l'imposition des particuliers et des entreprises.

Dans le cas des particuliers, il a pour but de promouvoir la justice sociale pour tous, et pour les entreprises, ses buts sont beaucoup plus vastes, puisqu'ils vont jusqu'à viser une plus grande sécurité économique pour tous les Canadiens. C'est pourquoi une comparaison du fardeau fiscal qui incombe aux particuliers et aux compagnies doit aller plus loin que ce que les chiffres peuvent laisser croire. J'ai en main les chiffres, mais ils ne portent que sur le revenu imposable. En 1978, les corporations ont payé 6.5 milliards de dollars d'impôt sur un revenu imposable de 19.6 milliards de dollars, ce qui représente un taux d'imposition moyen de 33.4 p. 100. Les propriétaires de petites entreprises ont payé 616 millions de dollars d'impôt sur 3 milliards de dollars de revenu, soit un taux de 20.3 p. 100, et les employés, 16 milliards de dollars d'impôt sur un revenu imposable de 79.7 milliards de dollars, soit un taux de 21.2 p. 100. Il ne faut cependant pas oublier qu'il y a beaucoup d'autres facteurs dont il faut tenir compte dans cette comparaison, entre autres, le nombre de contribuables dans chaque catégorie qui est très important: on compte environ 9,568,000 employés, près de 600,000 propriétaires d'entreprises et membres de professions libérales indépendants et 441,000 corporations. Les mesures législatives que renferme le bill C-54 ont fait l'objet d'un examen minutieux qui tenait compte du principal objectif de notre régime fiscal, soit la meilleure protection possible des droits de tous les citoyens.

Ces mesures ont pour objet d'établir un équilibre entre les droits des particuliers et les stimulants commerciaux qui s'imposent exceptionnellement. Le gouvernement libéral a plus tôt cette année fait circuler sous forme d'ébauche un grand nombre de modifications que renfermait le projet de loi actuel en vue d'obtenir l'opinion des contribuables avant que les mesures législatives soient officiellement adoptées. Le bill C-54 tient compte de ces suggestions dont un certain nombre ont même été présentées par le gouvernement précédent en décembre 1979. Il s'agit, entre autres, de mesures permettant aux personnes exploitant une entreprise non constituée en corporation de déduire les salaires versés à leur conjoint et de dispositions provisoires sur les obligations pour le développement de la petite entreprise qui leur permettent d'obtenir du financement à des taux d'intérêt plus faibles pour contrebalancer les pertes de recettes qu'entraînent ces mesures et pour aider à financer les augmentations prévues dans d'autres secteurs. Une surtaxe de 5 p. 100 sur l'impôt fédéral que les corporations doivent verser a été adoptée pour une période de deux ans. De plus, le projet de loi renferme des mesures d'allégement fiscal pour les pompiers volontaires et pour les employés travaillant temporairement à l'étranger, de même que pour d'autres situations où des impôts sur le revenu sont liés au droit de la famille.

Le projet de loi comprend également des mesures législatives proposées dans le budget du 28 octobre pour les particuliers et les entreprises, y compris les dispositions visant à améliorer les stimulants régionaux dans les régions où le taux de chômage est élevé et les revenus faibles. Il renferme également un grand nombre de modifications techniques qui tiennent compte des observations constructives que nous ont faites les hommes d'affaires et les fiscalistes, de même que divers rajustements relatifs au processus de mise au point dont j'ai parlé précédemment. Le bill C-54 a donc été conçu de façon à aider les Canadiens de toutes les conditions sociales par le biais du régime fiscal. Nous présentons donc ce projet de loi en deuxième lecture, confiants qu'après avoir écouté et réfléchi, les députés lui accorderont l'approbation comme il le mérite.

• (1730)

[*Traduction*]

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu. Le 16 janvier, le ministre des Finances (M. MacEachen) a émis un communiqué à la presse sur cette mesure législative. Sa décla-

ration comportait plusieurs éléments dont je voudrais parler brièvement.

Tout d'abord, le ministre a déclaré que notre économie se trouvait, à l'instar d'autres économies nationales, dans une conjoncture difficile. Si le ministre veut comparer le Canada à d'autres économies, monsieur l'Orateur, il devrait le faire de façon ouverte et honnête. Il devrait prendre l'exemple des économies les plus fortes du monde et les comparer au Canada. Je pense en particulier à celles du Japon, de l'Allemagne, des États-Unis et de la Suisse, qui sont actuellement les quatre pays les plus puissants du monde. Or, contairement au Canada, ces pays n'ont pas bâti leur économie sur les ressources naturelles et sur les abondants combustibles fossiles que nous avons la chance d'avoir. Ces économies se sont néanmoins développées au point qu'elles mettent maintenant notre pays en sérieuse difficulté. Elles ne sont pas parvenues à ce résultat parce qu'elles bénéficient d'une main-d'œuvre bon marché, comme le croient à tort beaucoup de Canadiens.

Je voudrais faire remarquer au ministre que nos problèmes économiques actuels ne sont pas attribuables aux mêmes causes que ceux des pays avec lesquels nous nous comparons. Ces pays sont venus à bout de leurs problèmes et dans bien des cas, ils sont en bien meilleure posture que le Canada, en dépit des ressources que nous avons. Ils en sont là à cause de la façon dont ils ont dirigé leur économie, en accroissant leur efficacité de production, en vendant sur les marchés mondiaux leurs automobiles et d'autres produits et en fondant une économie industrielle sur la science et la technologie.

Le ministre a parlé de son exposé budgétaire et d'un budget antérieur. En avril 1980, il a inclus dans une motion de voies et moyens de nombreuses mesures que prévoyaient le budget précédent. Je me demande jusqu'à quel point il y est pour quelque chose, toutefois, et s'il a reconnu le mérite de ceux qui ont institué ces mesures. Je vois qu'un député secoue la tête. Lorsque j'ai lu cela, il m'a été difficile de comprendre si le ministre faisait allusion à l'une de ses réalisations ou à une réalisation de l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

A la page 4 du communiqué, le ministre traite du développement industriel et de la somme totale de 12 milliards de dollars qui doit être consacrée au cours des trois prochaines années aux projets essentiels de productivité et d'approvisionnement. Il dit que cela devrait contribuer à réduire les poussées inflationnistes en accroissant l'offre.

Comme mes collègues, j'ai entendu parler à la Chambre de la possibilité que le gouvernement présente une stratégie industrielle. Nous ne sommes pas près de voir une politique pareille, même si nous l'attendons tous avec impatience. Un programme d'une valeur de 350 millions de dollars a été établi pour stimuler la restructuration industrielle et le recyclage de la main-d'œuvre dans les régions qui en ont particulièrement besoin. Je ne suis pas certain quelles seront ces régions ni en quoi consistera exactement le recyclage en question, mais je doute que ce soit là le but réel d'une stratégie industrielle. Nous devrions peut-être suivre l'exemple d'autres pays et établir une véritable stratégie industrielle de même que de l'investissement pour l'avenir.

Le troisième point que je veux soulever concerne l'observation que le ministre a faite, à savoir qu'il réitérait volontiers l'appui donné dans le budget à la politique monétaire de la Banque du Canada. J'ai plusieurs observations à faire à ce sujet, monsieur l'Orateur. La première est qu'en permettant à la Banque du Canada de laisser flotter ses taux, le ministre s'est déchargé de la responsabilité de fixer les taux d'intérêt au Canada. La mesure était commode sur le plan politique et elle est toute à l'honneur du ministre. Elle l'a débarrassé d'un grand fardeau. Mais elle a également soustrait au gouvernement la responsabilité de contrôler ce que la Banque du Canada fait des obligations qu'elle émet. En réalité, l'introduction de nouvelles obligations sur le marché entraîne une hausse des taux d'intérêt, ce qui permet à la Banque d'exercer un contrôle sur les taux d'intérêt. Ce facteur, qui a été souligné par d'autres députés de l'opposition, influe particulièrement sur les secteurs industriel et agricole, lesquels jouent un rôle important dans la santé économique du pays.

● (1740)

Il m'apparaît que la Banque du Canada vend plus d'obligations qu'elle n'a à le faire, et que c'est une des raisons pour lesquelles le taux d'intérêt demeure aussi élevé au Canada. La Banque du Canada croit peut-être qu'en maintenant les taux d'intérêt élevés et en décourageant les emprunts, elle contribue à réduire l'inflation. C'est possible, mais cette réduction s'opère aux dépens de l'économie, des petites entreprises, des agriculteurs et d'autres agents dont dépend l'activité économique du pays. Si le ministre appuie les mesures de la Banque du Canada, il peut le faire très honnêtement en disant qu'il renonce à la responsabilité de la politique monétaire du pays.

J'aimerais aborder certaines questions précises. Il y a quelques jours, j'ai interrogé le ministre sur une question importante. Il s'agissait des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Comme ce fut le cas pour de nombreuses autres mesures économiques, la population commence à se demander quelles sont les priorités du gouvernement et si celui-ci concentre son effort sur les secteurs qui en ont besoin afin de bien administrer les affaires de l'État. Nous sommes tous d'accord sur l'importance de la constitution et de tout ce qui touche à l'énergie. Mais nous nous intéressons tous également à l'économie ainsi qu'aux structures des institutions de prêts commerciaux. On pense en particulier aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Ces obligations ont été émises il y a au moins 13 mois. Le gouvernement les a appuyées il y a neuf mois, le 21 avril, je pense, à la faveur d'une motion de voies et moyens. Le programme n'a pas encore été établi ni expliqué de façon que les entreprises sachent de quoi il s'agit.

Le ministre a dit que son ministère avait communiqué avec les banques et qu'il était convaincu qu'elles étaient maintenant mieux renseignées. Pourtant, j'en doute. Si le ministre ou son secrétaire parlementaire se donnent la peine d'examiner la situation, ils constateront qu'en dehors des grandes villes, les petites succursales des régions rurales n'y comprennent rien et tendent à limiter le crédit. Les grandes succursales ont retenu l'argent ou bien elles ont conseillé les plus petites de telle sorte que les gens n'ont pas eu recours à cette source de financement. C'est grave car treize mois se sont écoulés, et aux dernières nouvelles, ce programme prendra fin le 31 mars. Bon nombre de gens ignorent toujours quel avantage ils pouvaient en tirer.

Je vais citer l'exemple d'une ferme constituée en société. Il en existe beaucoup. Supposons qu'un propriétaire veuille construire une nouvelle grange. En premier lieu, les banques mal informées se montraient peu empressées ou de mauvais conseil parce qu'elles ignoraient les avantages offerts par la loi. Les comptables ignoraient également tous les détails du programme. Mais voilà maintenant qu'on en découvre certains avantages au beau milieu de l'hiver. Dans ma région ensevelie sous huit pieds de neige, les gens apprennent maintenant qu'ils peuvent obtenir une obligation pour construire une grange. Mais le 31 mars prochain, ils ne pourront s'en prévaloir que pour la partie de la grange qui sera effectivement construite. On ne peut obtenir des fonds pour les matériaux, seulement pour la partie réellement érigée.

Je me demande si le secrétaire parlementaire et le ministre comprennent cela, mais je leur demande de se renseigner. Peut-être trouveront-ils moyen de reporter l'échéance du 31 mars. Du moins ils pourraient faire en sorte que ceux qui réclament ce genre d'obligation, des gens raisonnables et sincères, mais inactifs à cette époque de l'année, puissent profiter du taux d'intérêt pour agrandir leur entreprise et continuer à prospérer dans un milieu qui demeure économiquement défavorable. Je demande au ministre, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, de réfléchir à ce que je viens de dire. J'aimerais aussi qu'il voie s'il ne serait pas possible de reculer l'échéance au-delà du 31 mars.

J'ai appris au ministère des Finances que le gouvernement devrait perdre ainsi 50 millions de recettes par mois d'application du programme. J'ai appris aussi qu'ils évaluaient les pertes jusqu'à présent entre 200 et 400 millions. Je me demande bien d'où peuvent provenir de tels chiffres et je me demande comment on peut évaluer des pertes, de la même façon que l'on évalue des recettes supplémentaires lorsque la population travaille et génère une activité économique. Je ne comprends vraiment pas comment on peut détenir de tels chiffres. Le ministre pourrait peut-être me fournir une explication, et s'il y en a une, je tâcherai de la comprendre.

L'Association canadienne des éleveurs de bétail a commandé une étude à laquelle M. Charles Gracey a collaboré au bureau de l'élaboration. Une pétition à propos de ces obligations, appuyée par l'association locale des éleveurs de mon comté de Bruce, a été présentée au nom de tous les agriculteurs canadiens. La communauté agricole du Canada a demandé si cette mesure pourrait s'étendre aux fermes non constituées en société. C'est surtout important pour les éleveurs. C'est une question subtile, mais elle sème la confusion dans l'esprit de beaucoup de gens. Je pense qu'ils ne peuvent pas déduire les intérêts payés de leur impôt s'ils profitent de ce programme. Voilà une autre question qu'il faudra bien peser. Il faudra également étudier les revendications de l'Association des éleveurs dans ce contexte. Le ministre va-t-il étudier la situation et examiner cette demande?

Bien souvent, il n'y a aucune différence entre la ferme constituée en société et celle qui ne l'est pas. Vous pouvez trouver sur la même route rurale, dans n'importe quelle région du pays, un agriculteur qui possède 200 acres et qui s'est constitué en société pour diverses raisons alors que son voisin a 400 acres et obtient peut-être un bien meilleur rendement sans être constitué en société. Il ne peut alors pas profiter de ces avantages. C'est une véritable injustice.

Ma deuxième question concerne les pompiers bénévoles. Cela intéresse les pompiers de ma région. Nous avons déjà eu des discussions à ce sujet avec un secrétaire parlementaire qui n'est pas à la Chambre des communes actuellement. Ces discussions visaient à obtenir une majoration de leurs déductions d'impôt. En appuyant ces mesures, le gouvernement montre bien, je pense, qu'il comprend le rôle des pompiers bénévoles, ces gens qui rendent, souvent à leurs dépens, de précieux services aux petites localités du pays. Je crois qu'il y a 20,000 pompiers bénévoles. Ils méritent le respect qu'on cherche à leur accorder ici.

● (1750)

Je tiens également à signaler que ce genre de disposition n'existe pas dans d'autres secteurs du bénévolat. A mon avis, il y a une différence. En outre, les pompiers bénéficient d'une déduction depuis longtemps. On leur avait accordé un dégrèvement à un moment donné, à cause du travail qu'ils accomplissent dans leurs petites localités. Cet effort en valait vraiment la peine. Je souscris donc à la mesure proposée par le gouvernement. Je crois que ce dernier poursuit ses travaux en vue de déterminer le niveau suffisant de financement à cette fin.

Je voudrais à présent aborder le dossier des subventions accordées aux fins du remplacement du pétrole par le gaz naturel. C'est un autre exemple. Je ne sais pas si au cours des deux dernières semaines on a diffusé de plus amples renseignements sur ce programme. L'idée est bonne, et j'y souscris. Elle nous permettra de diminuer progressivement notre consommation de pétrole, et cela en vaut la peine. Elle permettra de transformer une plus grande quantité de combustible en essence, par exemple. Dans ce sens, la mesure est utile et il y a lieu d'en favoriser la mise en vigueur. Mais c'est une autre affaire que cette subvention soit imposable. C'est grave, car nous réduisons ainsi de 15 à 20 p. 100 le montant net de la subvention. Si nous avions en plus les crédits d'impôt dont nous parlions, je serais d'accord. Toutefois, il n'en est pas ainsi. Je crains que le fait d'imposer cette subvention réduise les effets bénéfiques que le programme aurait pu avoir autrement. Nous tenons beaucoup à favoriser le programme et à faire profiter nos concitoyens de ces subventions.

Il est bon que ce programme nous permette de procéder à une conversion progressive. Il est bon également qu'on puisse profiter de la moitié de la subvention cette année et du reste l'année prochaine, si on le désire. Il est enfin bon que le programme s'applique à l'énergie solaire dans une moindre proportion.

Cependant, le programme renferme un certain nombre d'injustices qui en rendent l'application difficile et embrouillent les choses dans notre esprit. C'est probablement à cause de ces difficultés que le programme n'est pas encore entré en vigueur. Qu'on me reprenne si je me trompe, mais d'après les renseignements que j'ai glanés ces derniers mois, depuis l'annonce du programme, nous n'avons pas encore l'accord de toutes les provinces. Je sais que les discussions se poursuivent en ce moment.

Le problème surgit lorsqu'on aborde la question des possibilités qu'offrent les diverses provinces. Prenons comme exemple une personne qui utilise déjà une forme d'énergie autre que le pétrole. Il se peut qu'elle se serve maintenant de gaz naturel, une forme d'énergie à rendement très élevé qui est aussi un combustible fossile, et qu'elle désire compléter son système de chauffage en installant un poêle à bois. C'est une excellente idée de se servir d'une forme d'énergie renouvelable au lieu d'une autre qui ne l'est pas.

Le programme contient beaucoup d'injustices de ce genre qui compliquent passablement son application à tout le pays. Les Territoires du Nord-Ouest, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve peuvent mettre cette subvention à profit d'une façon très spéciale, notamment en modifiant les systèmes de chauffage et en améliorant l'isolation thermique des habitations, et ainsi, la subvention ne sert pas uniquement à les aider à passer à d'autres formes d'énergie que le pétrole. C'est une bonne chose.

Le gouvernement devrait songer sérieusement à étendre ce programme de manière à ce que tout le pays puisse en profiter. Ce serait plus sensé et le programme serait beaucoup plus facile à administrer. Je suis certain qu'il aurait l'appui général du pays et je l'encourage à s'engager dans cette voie.

Ce programme de subventions donne lieu à une autre injustice et c'est le fait que les Canadiens qui louent leur logement n'en tirent aucun profit net. Il s'agit souvent de gens à faible revenu ou de gens qui habitent dans des tours d'habitation. Certains d'entre eux doivent payer eux-mêmes leurs frais de chauffage. Leur propriétaire n'a donc aucune raison précise de vouloir passer à une autre forme d'énergie que le pétrole. Les locataires continuent par conséquent de payer la note parce que leur propriétaire est peu motivé étant donné qu'il n'en tire aucun avantage. Ce n'est pas toujours le cas, mais cela arrive. Voilà un autre aspect de la question qu'il conviendrait d'étudier.

Il y a également la déduction pour le conjoint. Il est difficile de connaître le champ d'application exact de cette mesure. J'ai de la difficulté à obtenir des informations précises à ce sujet. Nous sommes tout de même parvenus à en savoir un peu plus long à ce sujet. Il semble que les conjoints peuvent contribuer au Régime de pensions du Canada, ce qui, ultérieurement, leur donne droit à une pension. Je crois savoir qu'ils ne peuvent pas recevoir de prestations d'assurance-chômage, mais je n'en suis pas certain. Nous avons donc là un programme qui a été mis en vigueur en avril dernier, semble-t-il, ou peut-être même avant, qui est censé aider les Canadiens, mais dont personne ne comprend les dispositions et les conditions, ni les possibilités qu'il offre.

Le mois de janvier est presque fini et nous avons dépassé ce qui est normalement la fin de l'année financière pour un grand nombre. Les contribuables se demandent s'ils auraient dû rémunérer leur femme pour sa contribution à l'entreprise agricole ou autre. Il s'agit de savoir s'il est possible de le faire rétroactivement. Peuvent-ils faire un chèque pour le travail accompli l'an dernier? Si ce n'est plus possible à cause d'une date limite quelconque qu'on n'a pas le droit de dépasser, pourquoi n'y a-t-il pas eu de programme d'information? On aurait dû donner des explications au public et aux députés.

Je n'ai pa vu de bulletin ou de directives dont nous, députés, aurions pu transmettre la teneur à nos mandants. Si l'on a honnêtement cherché à offrir ce programme pour aider les Canadiens, pourquoi n'avons-nous pas eu l'information qui en aurait assuré le succès? Si cette information existe, le gouvernement se montrera-t-il indulgent et donnera-t-il aux contribuables la possibilité de profiter pleinement du programme? Je demande au gouvernement de s'en occuper.

Certaines mesures brillent par leur absence dans ce bill, notamment des mesures visant à aider les petites entreprises et les agriculteurs, par exemple en ce qui a trait au gain en capital. Compte tenu des difficultés économiques actuelles, l'agriculteur qui prend sa retraite doit pouvoir compter sur les investissements qu'il a faits et sur les gains en capital qu'il a réalisés.

Je sais qu'au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement a promis d'augmenter les exemptions au titre des gains en capital pour les agriculteurs. Que l'on me reprenne si je me trompe, mais je crois bien que les ministres ont fait cette promesse. Le document que l'on a publié à ce sujet, le Livre blanc sur l'impôt sur les gains en capital, ne s'attaque pas vraiment aux problèmes des agriculteurs. Il n'améliore pas la position des agriculteurs face à l'impôt sur le gain en capital. Je me demande pourquoi on ne l'a pas fait.

J'ai touché un mot du crédit d'impôt à l'énergie. Quand on songe au coût de l'énergie, c'est une solution qu'il faut envisager sérieusement. Je sais que le comité spécial dont je fais partie a consacré une partie de ses travaux à cette question. Nous l'examinons sous plusieurs angles. La question est de savoir comment remédier au problème que posera la hausse des prix de l'énergie.

Depuis les dernières élections, le gouvernement a laissé le prix de l'essence augmenter d'environ 30c. le gallon. C'est à peu de choses près ce qui se serait passé si les conservateurs étaient restés au pouvoir. Quelles mesures prend-on pour alléger le fardeau des citoyens à revenu faible ou fixe? Que fait-on pour remédier aux graves problèmes sociaux qui résultent de cette hausse?

Je ne plaide pas contre un relèvement des prix énergétiques qui nous garantisse en même temps la sécurité des approvisionnements et l'autosuffisance. Mais je me demande s'il est bien sage de l'imposer avec une uniformité brutale à toutes les catégories sociales, tant aux indigents qu'aux gens aisés.

Je sais que le gouvernement a cherché à les faire bénéficier de quelques déductions. Les ministres ont dit que les prix seraient moins élevés. C'est cela qui a inspiré toute sa campagne pendant la dernière lutte électorale. Si la chose ne s'est pas faite, et je sais que cela pourrait s'expliquer par toutes sortes de raisons et je n'entrerai pas dans le sujet, je me demande pourquoi il ne s'occuperait pas de cette partie-là de notre population, pourquoi il n'envisagerait pas la chose du point de vue bien particulier d'une mesure à caractère d'aide sociale, qui serait sensée et nécessaire en la conjoncture.

• (1800)

M. Knowles: Six heures.

M. Gurbin: Puis-je dire qu'il est six heures?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à deux heures demain, en conformité de l'article 2(1).

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES RENTES SUR L'ÉTAT

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. En février 1976, Robert Andras, alors ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, augmentait le taux d'intérêt des rentes sur l'État de 4 à 7 p. 100. Dans le communiqué, il déclarait: «Il convient de noter toutefois que la hausse du taux d'intérêt et la hausse procentuelle des rentes feront l'objet d'une révision périodique en fonction des fluctuations futures des taux d'intérêt.» L'intérêt de 7 p. 100 est actuellement injuste, inapproprié et malhonnête. Je propose donc, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le gouvernement porte immédiatement le taux d'intérêt des rentes sur l'État au taux d'intérêt des obligations d'épargne et que ce taux fluctue en fonction du taux d'intérêt accordé aux détenteurs d'obligations d'épargne du Canada.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

L'INCIDENCE DE LA FERMETURE ÉVENTUELLE DES MESSAGERIES SUR L'ÉCONOMIE DE L'Î.-P.-É.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Cette semaine, dix-sept des quarante et un employés des messageries du CN de l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu un préavis de licenciement à compter du 1er mars et ce, bien que le gouvernement ait affirmé qu'il allait revoir la question de la suppression des services de messageries du CN sur l'Île. Je propose donc, avec l'appui du député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre condamne le gouvernement qui ne tient nullement compte des difficultés économiques sérieuses auxquelles l'Île-du-Prince-Édouard devra faire face si les services de messageries du CN sont supprimés et que le ministre des Transports tienne sa promesse de tout essayer pour éviter que l'Île-du-Prince-Édouard devienne la seule province, avec Terre-Neuve, dépourvue de services de messageries du CN.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME À FRAIS PARTAGÉS—L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que la Chambre a beaucoup débattu la question des approvisionnements de gaz et de pétrole et aussi celles du forage en Alberta, de la mise en valeur des sables bitumineux et de la construction de pipe-lines, sans tenir compte des choses qui touchent vraiment les gens, comme des programmes visant à convertir leur système de chauffage du pétrole au gaz ou à l'électricité; et étant donné que parlant à la Chambre le 14 novembre 1980 de subventions d'au plus $800, le ministre de l'Énergie a déclaré: «Nous en arriverons très bientôt, j'espère, à des arrangements avec toutes les provinces sur la façon dont le programme s'appliquera, surtout dans le cas de la conversion à l'électricité», je propose, avec l'appui du député de Regina-Est (M. de Jong):

Que le gouvernement fédéral cesse de tergiverser dans ses négociations avec les provinces et qu'il autorise les régies provinciales comme l'Hydro-Québec à administrer ces subventions, de façon à protéger les consommateurs contre les risques d'exploitation, et qu'enfin, il fasse de cette subvention de $800 un revenu exempté aux fins de l'impôt sur le revenu.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IRAN—LE RÉTABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, étant donné que les bulletins de nouvelles les plus récents communiqués depuis hier soir nous apprennent que les otages américains ont été battus et autrement maltraités physiquement et mentalement par leurs ravisseurs iraniens pendant leur captivité de 444 jours, rapports qui ont bouleversé le monde entier, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement refuse de rétablir pleinement ses liens diplomatiques avec l'Iran, et plus précisément de rouvrir l'Ambassade du Canada à Téhéran avant qu'une enquête internationale sur le traitement infligé aux otages ait été terminée et que la collectivité mondiale soit convaincue qu'à l'avenir l'Iran respectera les exigences du droit international.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA RECONNAISSANCE DES EFFORTS DE LA COMMUNAUTÉ UKRAINIENNE AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement en demandant le consentement unanime au sujet d'une question qui revêt une grande importance pour la communauté ukrainienne du Canada. Étant donné que la Chambre n'a pas siégé le 22 janvier au cours des six dernières années et étant donné que cette date marque l'anniversaire de la proclamation, en 1918, de l'indépendance ukrainienne je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que la Chambre reconnaisse les efforts continus de la communauté ukrainienne du Canada en vue d'assurer le respect des principes fondamentaux de la liberté et de la démocratie pour le bénéfice de tous les citoyens canadiens.

Mme le Président: La présentation de cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1410)

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES SERVICES FOURNIS AUX LOCALITÉS DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné le désarroi et la consternation qu'a semés dans le Nord l'annonce des projets gouvernementaux relatifs aux aéroports de cette région, et étant donné que les coupures budgétaires et la réduction des services d'entretien contribuent à accentuer le sentiment d'incertitude, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le gouvernement ne règle les problèmes que posent les services aériens dans le Nord qu'après avoir dûment consulté les gouvernements territoriaux et les autres parties intéressées du Nord.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

ON DEMANDE À LA CCT DE TENIR DES AUDIENCES AU SUJET DES FERMETURES PROJETÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'interviens pour invoquer l'article 43 du Règlement à propos d'une question extrêmement urgente. La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada a l'intention de réduire les activités de sa division Messageries. Si ce projet se réalise, près de la moitié des 70 dépôts des messageries du CN seront fermés et plus de 1,200 employés seront mis à la rue. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Calgary-Nord (M. Wright), la motion suivante:

Que la Commission canadienne des transports n'autorise aucune des fermetures ni aucune des mises à pied avant que des audiences n'aient eu lieu dans les localités touchées et que l'on ne dispose de suffisamment d'éléments pour justifier les fermetures en question.

Mme le Président: Pour qu'une telle motion soit mise en délibération, il faut que la Chambre y consente unanimement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1988—ON DEMANDE DE SOUTENIR LA CANDIDATURE DE CALGARY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Kushner (Calgary-Est): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. C'est en octobre de cette année que sera choisi le pays où se tiendront les Jeux olympiques d'hiver de 1988. Représentant le Canada, la ville de Calgary se portera candidate à ces Jeux. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor);

Que la Chambre soutienne la candidature de Calgary comme ville d'accueil des Jeux olympiques d'hiver en 1988.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE PROJET D'ENTREPÔT DU TERMINUS DE PRINCE RUPERT (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque à mon tour l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné qu'il a été dernièrement rapporté que la Commission canadienne du blé offrirait un prêt sans intérêt de 100 millions de dollars au consortium qui projette de construire le nouvel entrepôt du terminus de Prince Rupert, que les intérêts sur le prêt seront prélevés sur les recettes tirées des ventes des producteurs de grain et que ce prélèvement constitue en réalité de la part de la Commission, un détournement ou un vol de l'argent des producteurs, je propose, avec l'appui du député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé demande à la Commission de retirer son offre et d'annuler son projet de prêt, et que le ministre demande en outre aux légistes de la Couronne de revoir la loi sur la Commission canadienne du blé et au besoin de la modifier pour que la Commission n'ait d'autre pouvoir que ceux que lui concèdent les principes de base en vertu desquels la Commission canadienne du blé a été créée.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1988—LE SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DE CALGARY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement et je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante, avec l'appui du député de Calgary-Est (M. Kushner):

Que la Chambre appuie la ville de Calgary dans ses efforts en vue d'accueillir les Jeux olympiques d'hiver de 1988.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Y a-t-il bien consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'INCIDENCE SUR L'APPROVISIONNEMENT EN PÉTROLE ET SUR LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il ne se passe pas un jour qu'on ne parle dans les média de répercussions désastreuses sur l'avenir de nos approvisionnements en pétrole. Nous avons pris connaissance des réactions de la Banque Royale du Canada, de la Banque de Montréal et de la Banque Toronto-Dominion, et voilà qu'aujourd'hui la société Chevron annonce qu'elle a réduit de 330 millions de dollars son programme de prospection, après l'annonce d'une réduction similaire de 164 millions de dollars de la part de la société Mobil et de bien d'autres réductions encore de la part de sociétés tant indépendantes que multinationales.

Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il le fait que toutes ces décisions venant s'ajouter aux réactions des banques, démontrent bien que le Programme énergétique national, et notamment les mesures fiscales qu'il préconise, entraîneront notre pays dans une très grave crise d'approvisionnement dans les années 80? Plus précisément, le gouvernement va-t-il abandonner le Programme énergétique national et le remplacer par un Livre blanc qui permettra de tenir une véritable discussion du programme énergétique et de présenter par la suite les mesures précises qui s'imposent?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouvernement n'a pas du tout l'intention d'abandonner le Programme énergétique national. Comme je le disais hier, les principaux élements de ce programme jouissent de l'appui général . . .

• (1415)

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Où?

Une voix: Vous n'en êtes vous-même pas convaincu!

M. MacEachen: . . . des Canadiens. Si le député essaie de démontrer que les nouvelles taxes fédérales ont des répercussions sur la capacité d'autofinancement des entreprises, je lui signale que cela est une conséquence tout à fait normale d'un régime fiscal qui ne comporte pas d'échappatoires.

Cependant, malgré les répercussions des taxes sur l'industrie, je crois qu'il est absolument évident que les sociétés disposent d'une capacité d'autofinancement suffisante et en nette croissance. Aucun autre secteur de l'économie canadienne n'accuse d'aussi favorables perspectives de croissance et de prospérité. Je crois que le député ferait bien de méditer cela, au lieu de se répandre en lugubres lamentations, comme il l'a fait aujourd'hui dans sa question.

M. Wilson: Madame le Président, dans les grandes lignes, le programme fait l'unanimité, mais des points de détail nuisent à son efficacité, surtout dans le domaine des approvisionnements. Le gouvernement suit-il les audiences que tient actuellement l'Office national de l'énergie, où les sociétés viennent dire l'une après l'autre que les objectifs du Programme énergétique national en matière d'approvisionnements ne seront tout simplement pas atteints et qu'il est impossible de réaliser l'autarcie énergétique au cours du siècle présent, à moins de modifier le programme énergétique?

Si le gouvernement ne suit pas les audiences de l'Office national de l'énergie, le ministre pourrait-il le faire afin de pouvoir modifier le Programme énergétique national dès qu'il s'apercevra, le cas échéant, qu'on n'atteint pas les objectifs d'approvisionnement fixés par ledit programme?

M. MacEachen: Madame le Président, je suis heureux d'apprendre que le député approuve le principal objectif du Programme énergétique national.

M. Clark: La canadianisation.

M. MacEachen: Je suis ravi d'entendre qu'il approuve les principaux volets de ce programme. Il croit qu'il y aurait lieu d'apporter certains changements. Personne de ce côté-ci de la Chambre ne s'est jamais opposé à ce qu'on apporte des changements quand ils sont justifiés. Comme le sait le député, j'ai présenté, juste avant Noël, à la Chambre, des mesures visant à modifier la définition des frais de prospection. J'ai agi ainsi à la suite des instances que les dirigeants de l'industrie m'avaient présentées et je serai certainement appelé à apporter de nouvelles modifications, si elles se justifient, au fur et à mesure des pourparlers. Toutefois, le député oublie de préciser dans sa question que la capacité d'autofinancement du secteur pétrolier est très élevée, malgré les dispositions du Programme énergétique national. Elle augmente, et si on ajoute le montant que représentent les stimulants, elle va augmenter énormément en 1980 et 1981.

M. Clark: Pourquoi alors les compagnies quittent-elles le Canada?

M. MacEachen: Le député ne devrait pas perdre cela de vue lorsqu'il étudie les composantes de ce programme.

M. Wilson: Madame le Président, les répercussions de cette mesure sur la capacité d'autofinancement sont très marquées. Elle incite les sociétés à réduire de façon sensible les programmes de prospection qui doivent nous aider à devenir autosuffisants dans ce domaine. Ces réductions sont très importantes et ce n'est pas ainsi que nous atteindrons l'autosuffisance.

● (1420)

Permettez-moi d'enchaîner avec ma question supplémentaire. J'ai fait allusion plus tôt au fait que trois banques ont déclaré s'opposer au programme énergétique national. On voit bien ce que cela signifie, madame le Président. Cela signifie que leurs clients, les sociétés pétrolières, leur ont dit qu'ils ne pourraient pas financer les activités qu'ils avaient entreprises avant le 28 octobre, ce qui a eu pour effet d'affaiblir considérablement leur situation financière. Le ministre a-t-il discuté des répercussions possibles du programme avec les banques à charte afin d'obtenir leur avis sur les modifications à apporter au programme énergétique national?

M. MacEachen: Justement, madame le Président, j'ai eu l'occasion d'en discuter brièvement avec le président de la Banque de Montréal, qui s'est déclaré récemment favorable au programme énergétique national, tant dans ses éléments que dans ses objectifs. Il s'agissait en fait d'une déclaration très positive qui contrastait, croyez-moi, avec quelques-unes des observations ni très favorables ni très objectives de présidents d'autres banques.

Le député répète encore que les sociétés seront incapables de financer les activités d'exploitation; je lui dirai donc que la capacité d'autofinancement des entreprises de ce secteur augmentera de 28 p. 100 en 1981 par rapport à 1979, compte tenu des stimulants prévus.

Une voix: Sottises, balivernes.

M. MacEachen: Peut-on vraiment dire que c'est là une industrie qui a du mal à survivre? Je demande à nouveau au député de repenser sa question.

LA RÉDUCTION EFFECTUÉE PAR MOBIL OIL

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Je voudrais poser une question au ministre. Je suis inquiet non seulement à cause du problème que pose l'approvisionnement, madame le Président, mais aussi parce que la réduction de 164 millions de dollars ou de 46 p. 100 pourrait avoir de graves répercussions économiques pour les provinces de l'Atlantique. Je demande donc au ministre si le gouvernement est entré en contact avec Mobil Oil pour chercher à savoir plus précisément où la réduction sera effectuée?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je ne suis pas au courant de ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a pu faire. Je n'ai pas communiqué personnellement avec Mobil.

LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES SOUS-MARINES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question supplémentaire concerne le problème des juridictions. Dans sa déclaration, la société Mobil a expliqué sa décision de réduire ses activités par son peu de confiance dans la politique énergétique du gouvernement ainsi que par les problèmes de juridiction.

C'est probablement au premier ministre que je devrais poser ma question. J'aimerais qu'il nous dise pourquoi son gouvernement a changé son fusil d'épaule. L'automne dernier, le gouvernement déclarait que la question des gisements en mer serait abordée lors de la seconde étape des négociations constitutionnelles. Pourtant, dans son programme énergétique qui a précédé le dépôt du bill C-48, le gouvernement se déclare impatient de porter la question de la propriété de ces gisements devant la Cour suprême. Quant au bill C-48, en revendiquant la propriété des «terres du Canada» pour le gouvernement fédéral, il élimine toute discussion possible à ce sujet lors de la conférence des premiers ministres. Pour moi, cette attitude ne peut que prolonger et entraîner des coupures supplémentaires.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je crains de ne pas bien comprendre le député. Il est exact que lorsque l'on parle de politique énergétique, il faut tenir compte des terres du Canada. Que les gisements en mer fassent partie ou non des terres du Canada, c'est un problème qui devra être résolu par des négociations—ce que nous nous efforçons de faire depuis dix ans—ou tranché par les tribunaux. Il va de soi qu'une politique énergétique ne peut ignorer les terres du Canada. Quant à savoir ce que l'on entend par terres du Canada, c'est une autre question.

LE LOGEMENT

LES RÉSERVES FONCIÈRES—LE REFUS D'AIDER LA VILLE DE VANCOUVER

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la SCHL, à qui je souhaite la bienvenue à son retour de Vancouver, où sévit selon lui, la crise du logement la plus aiguë en Amérique du Nord. Le maire de Vancouver a demandé 15 millions de dollars pour l'aider à constituer des réserves foncières dont on a absolument besoin pour remédier à la crise du logement actuelle et permettre la construction de logements d'un prix abordable. Comment le ministre peut-il justifier à la Chambre son refus d'aider la ville de Vancouver, alors qu'il a apparemment reconnu l'existence de la crise et qu'il a admis disposer d'un excédent dans son budget au titre des subventions aux services communautaires qui pourrait servir à cette fin? Pourquoi le ministre doit-il attendre les résultats d'une conférence du secteur immobilier qui doit avoir lieu en mars pour aider Vancouver?

● (1425)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, dans mes discussions avec M. Chabot, ministre provincial de l'Habitation, et avec le maire, on a compris en général, je crois, que la proposition relative à une réserve foncière et la demande de 15 millions de dollars étaient un projet à long et à moyen terme du maire et du conseil municipal pour remédier au besoin, car s'il y avait des terrains disponibles, le problème auquel on se heurte actuellement à Vancouver et dans le sud de la province ne serait peut-être pas aussi grave. Il s'agit d'une requête adressée à tous les gouvernements pour qu'ils se concertent, comme ils l'ont fait dans le passé, en vue d'adopter un programme répondant aux besoins en matière de logement. Le maire se préoccupait particulièrement de l'urgence du problème. Sous ce rapport, nous avons été en mesure de réagir immédiatement en désignant de nouveaux logements sociaux dont le nombre, s'élevant initialement à 600 l'an dernier, sera porté à plus de 3,000 d'ici la fin de 1980. Je m'occupe des besoins immédiats et j'ai cru que le maire, les conseillers et le ministre provincial avec lesquels je me suis entretenu l'avaient compris.

L'AUGMENTATION DES FONDS DESTINÉS À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX—L'ÉLIMINATION DE LA SPÉCULATION FONCIÈRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, il est évident que la situation qui existe à Vancouver exige des mesures immédiates. Pourquoi attendre au printemps? C'est maintenant qu'il faut commencer à planifier pour remédier à la situation.

Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. La semaine dernière, le ministre a dit qu'il ferait part au cabinet de ma requête au sujet de l'augmentation des fonds consacrés à la construction de logements sociaux. D'abord, le ministre peut-il confirmer qu'il l'a présentée au comité du développement social et qu'il l'a appuyée? Ensuite, étant donné qu'à Vancouver l'augmentation mensuelle du prix des maisons est supérieure aux revenus

Présence à la Tribune

d'un travailleur moyen et qu'il y a très peu de logements libres dans au moins six autres grandes villes canadiennes, le ministre va-t-il décréter un impôt de 100 p. 100 sur les gains en capital pour mettre un terme à ce terrible cauchemar de la spéculation foncière?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je serai bref. A la première partie de la question je réponds oui et à la deuxième, non.

Mme Mitchell: Madame le Président, je vais m'adresser à nouveau au ministre chargé de la SCHL. Le ministre sait peut-être que le député d'Oshawa se trouvait la semaine dernière à Vancouver . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. Je demande au député de laisser tomber son entrée en matière et de poser sa question sans plus tarder.

Mme Mitchell: Le ministre approuve-t-il le programme de relance économique proposé par le député d'Oshawa, lequel vise à faire baisser les taux d'intérêt hypothécaire, à renflouer la SCHL, à augmenter le nombre de logements à but non lucratif, à louer les terres de la Couronne comme terrains à bâtir et à rétablir les subventions aux services communautaires qui s'adressaient aux municipalités?

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le député a fait des propositions la semaine dernière à l'occasion de la journée réservée à l'opposition. Je pense que son programme de relance économique en comportait une dizaine. J'ai dit, dans ma première réponse, que le gouvernement étudiait, par ordre de priorité, un certain nombre de ces questions, notamment celles qui concernent les domaines où nous pensons obtenir les résultats escomptés le plus rapidement possible pour pallier l'étroitesse de l'offre. Quant à d'autres secteurs tels que le programme de services communautaires dont elle a parlé, nous ne pourrons pas disposer des moyens matériels nécessaires avant 1982.

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES COMMUNICATIONS DE L'AUSTRALIE

Mme le Président: J'aimerais signaler aux députés la présence à notre tribune du très honorable Ian Sinclair, ministre des Communications et leader de la Chambre de l'Australie.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député de Victoria.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, puisque le ministre des Approvisonnements et Services est actuellement absent de la Chambre, sans doute pourriez-vous me donner la parole un peu plus tard ou une autre fois.

● (1430)

LES RESSOURCES NATIONALES

LE ZINC—LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale. Elle a trait au projet de construction d'une raffinerie de zinc à Belledune, dans le comté de Restigouche, au Nouveau-Brunswick. Compte tenu de la forte demande de zinc sur les marchés mondiaux, le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre où en est ce projet? Peut-il nous indiquer également à quelle date on prévoit construire cette importante raffinerie qui permettra de créer de nombreux emplois permanents dont le besoin se fait grandement sentir dans la région?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le ministère n'a encore reçu aucune demande de fonds pour la réalisation de ce projet. Cependant, le ministère de l'Expansion économique régionale a affecté plus de 1.6 million de dollars à l'étude technique préliminaire de ce projet. Étant donné l'importance du montant investi, le ministère estime que le projet a de bonnes chances de voir le jour.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'AIDE AUX INVALIDES—L'ASSURANCE D'UNE PARTICIPATION INTÉGRALE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ce matin, le ministre a organisé à la hâte une conférence de presse pour annoncer l'allocation d'une somme de 59 millions de dollars aux invalides et aux chômeurs chroniques. Je regrette que la nouvelle n'ait pas été annoncée à la Chambre, ce qui nous aurait permis de formuler nos commentaires sur l'événement. A défaut de cette possibilité, j'aimerais demander au ministre quelle part du montant de 59 millions est destinée aux invalides et pour quelle période de temps? Quel forme d'aide et quelles garanties seront offertes pour assurer des emplois permanents à un salaire décent?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je tiens d'abord à expliquer les détails du communiqué de presse, dont le contenu est basé sur le programme qui a été annoncé l'été dernier à la Chambre, lorsque nous avons dévoilé notre stratégie générale en matière d'emploi. Il s'agit d'un programme expérimental de deux ans destiné à créer dans le secteur privé des débouchés pour les invalides, les handicapés physiques et mentaux et pour ceux qui sont défavorisés dans le milieu de travail.

Le programme prévoit l'octroi de subventions aux employeurs. Nous estimons qu'une fois que les handicapés auront trouvé des emplois dans le secteur privé, ce qui constitue le premier obstacle à surmonter, ils seront capables de les garder et de prouver leur valeur et, par conséquent, que leurs employeurs seront sérieusement disposés à les employer à titre permanent. Nous nous sommes engagés à mettre le programme à l'essai pour voir si les résultats vaudront l'investissement. S'il s'avère efficace et a l'effet d'incitation que nous espérons, le gouvernement sera évidemment disposé à étudier la possibilité d'en accroître le budget.

M. Dinsdale: Madame le Président, quelques handicapés m'ont déjà fait part de leurs réactions à l'égard de ce programme. Ils m'ont fait remarquer que les emplois qui leur étaient donnés dans des ateliers protégés ainsi que les emplois à temps partiel et à faible rémunération qu'on leur offrait avaient été dans le passé la principale raison pour laquelle les handicapés n'occupaient pas d'emplois permanents. Le ministre peut-il nous assurer que les handicapés possédant les qualités requises pourront participer à tous les programmes gouvernementaux? Ils tiennent à leur intégration sociale. Ils veulent s'insérer dans la collectivité et non former une catégorie de gens à part. Ils demandent l'assurance qu'ils seront admissibles à tous les programmes d'aide du gouvernement, y compris l'aide financière nécessaire à la mise sur pied de petites entreprises et surtout les appareils spéciaux conçus pour surmonter les troubles moteurs et sensoriels dont ils sont atteints, et ainsi occuper des emplois à titre permanent. C'est la seule manière pour eux de trouver un emploi à plein temps.

M. Axworthy: Madame le Président, le député se souviendra que nous avons créé des programmes dits d'action positive dans la Fonction publique. Les handicapés et les invalides sont un des groupes que cette initiative vise. Par ailleurs, nous appliquons également les critères de ce programme d'action positive dans le cadre de notre programme général de création d'emplois. Je répète que ces personnes font partie des groupes cible qui profiteront de cette aide spéciale. Ainsi, dans le cadre du programme pour les handicapés que nous allons annoncer aujourd'hui, nous offrons des subventions pouvant aller jusqu'à $5,000 à tout employeur qui embauche des handicapés physiques ou mentaux. Cette prime à l'embauche est destinée à aider les employeurs à faire les aménagements nécessaires et à acheter l'équipement requis.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1988

M. John Kushner (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la condition physique et du sport amateur. Comme il le sait, la ville de Calgary cherche à recevoir les Jeux olympiques d'hiver de 1988, la ville hôte devant être choisie en octobre de cette année. Que fait le ministre pour aider la Ville de Calgary à obtenir les Jeux olympiques d'hiver de 1988?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de Calgary-Est pour sa question. Nous savons bien qu'il s'intéresse aux efforts déployés par Calgary pour que les Jeux olympiques d'hiver de 1988 aient lieu au Canada. Je tiens à l'assurer que mon ministère appuie sans réserve les efforts du Comité olympique de Calgary qui fait de l'excellent travail.

Nous avons officiellement fait savoir au Comité olympique que nous appuyons les efforts de Calgary en ce sens. Je ferai connaître lundi, à Calgary, le montant de la participation financière de mon ministère aux frais considérables qu'entraîne une telle entreprise. Nous avons accepté en principe, si Calgary obtenait les Jeux, de mettre en œuvre des programmes lucratifs d'émission de timbres et de pièces de monnaie, ce qui devrait se révéler utile. Nous appuyons fortement les efforts déployés par le Comité olympique de Calgary pour convaincre la Commission interprovinciale des loteries, qui régit actuellement les loteries organisées dans le pays, d'offrir à la ville de Calgary une part importante des recettes provenant des loteries provinciales, ou d'organiser une loterie spéciale qui permette de financer cette entreprise.

Des voix: Bravo!

* * *

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

DEMANDE DE MAJORATION DU TAUX DE RENDEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre doit savoir aujourd'hui que le taux bancaire démontre que le gouvernement continue de s'en tenir aveuglément à sa politique de taux d'intérêt élevés. Compte tenu de cette situation, le ministre a déclaré la semaine dernière qu'il se montrerait juste envers les détenteurs d'obligations d'épargne du Canada. Le ministre doit savoir que leur taux de rendement n'est que de 11½ pour cent tandis que les banques, les sociétés de fiducie et d'autres institutions financières paient des taux plus élevés. Le ministre est-il prêt à se montrer équitable envers les détenteurs d'obligations d'épargne du Canada et à accroître le taux de rendement de ces obligations en le faisant passer à 12½ pour cent?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, ainsi que je l'ai dit au député à plusieurs reprises, je suis naturellement de très près l'évolution du taux des obligations d'épargne du Canada. Leur taux a d'ailleurs été relevé vers la fin de l'année dernière.

En dépit de ses commentaires d'aujourd'hui, les obligations d'épargne du Canada constituent toujours un placement intéressant. Je n'ai pas encore décidé si j'allais en modifier le taux de rendement.

M. Blenkarn: Madame le Président, le ministre sait sans doute que des obligations d'épargne du Canada d'une valeur de 261 millions de dollars ont été encaissées la semaine dernière. Il doit aussi savoir que d'autres encore seront probablement encaissées cette semaine, étant donné que le gouvernement maintient sa politique de taux d'intérêt élevés. Il en coûte beaucoup d'argent au gouvernement pour émettre ces obligations, au moins 1 pour cent de leur valeur. Dans l'intérêt du système économique canadien, le ministre tentera-t-il de retarder la conversion de ces obligations? Sera-t-il au moins équitable envers les Canadien qui en ont acheté? Leur versera-t-il le même intérêt qu'il est disposé à payer aux grosses banques et au marché des obligations en général pour l'argent qu'il emprunte?

M. MacEachen: Madame le Président, nous avons certes l'intention d'être justes à l'égard de ceux qui ont acheté des obligations. Les obligations d'épargne du Canada présentent certains avantages que n'offrent pas d'autres formes de placement. Il faut s'en souvenir et ne pas songer uniquement aux taux d'intérêt. Pour ma part, je me souviendrai certainement de la nécéssité d'être équitable afin que les mesures justes soient prises au bon moment.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'USAGE DE PESTICIDES—LES RISQUES POUR LA SANTÉ

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 23 juin 1980, le ministre a donné l'assurance aux Canadiens qu'il n'y avait aucune preuve que les pesticides vérifiés aux États-Unis par la maison Industrial Biotest Laboratories «constituent un danger pour la santé, soit pour les usagers, soit par les résidus qu'ils laissent dans les aliments». Pourtant, le 7 janvier 1981, le *Leader-Post* de Regina révélait que des notes de service secrètes du gouvernement canadien en circulation aux États-Unis accusaient la maison Biotest d'avoir faussé les résultats d'expériences faites avec le Captan. Cette note révèle que dès 1978 . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député poserait-il sa question?

• (1440)

M. de Jong: J'aimerais savoir si madame le ministre est prête, en dépit des récentes révélations sur les dangers du Captan pour la santé, à maintenir sa déclaration du 23 juin dernier où elle prétendait que rien ne prouvait que ces insecticides présentent un quelconque danger pour la santé.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, il est exact que le 7 janvier, je crois, la *Presse canadienne* annonçait que le Captan pouvait présenter des dangers pour la santé. La plupart des informations étaient exactes et confirmaient ce que j'avais déjà dit à ce sujet ici même. Les détenteurs de la marque de fabrique ont commandé de nouvelles études il y a quelque temps, parce que les tests effectués sur le Captan par la société américaine Industrial Biotest Laboratories n'étaient pas valables. Les conclusions d'une étude effectuée pour savoir si ce produit est cancérigène devraient être connues ce mois-ci.

M. de Jong: J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Les documents de travail secrets du gouvernement ont également révélé que cinq pages du rapport d'expertise ont été falsifiées par IBT, après que la Chevron Chemical Company, l'un des principaux fabricants du Captan, eut constaté de nombreuses transformations chez les animaux exposés à ce produit chimique. Le gouvernement canadien a pourtant demandé à Chevron d'effectuer de nouveaux tests sur le produit. Pourrait-on garantir à la population que de tels agissements ne se répéteront plus à l'avenir?

Mme Bégin: Madame le Président, un ministre ne peut être tenu responsable de mauvais tests effectués par un laboratoire américain. Le gouvernement contrôle les tests pour s'assurer qu'ils sont valides, qu'ils ont été bien faits et que les résultats n'ont pas été falsifiés. Dès que nous avons su que les tests réalisés par IBT n'étaient pas corrects, nous les avons aussitôt invalidés et nous avons pris les mesures qui s'imposent. Nous faisons notre possible pour que tous les tests soient valides.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CONDITIONS À LA REPRISE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'IRAN

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui a déclaré lundi que son gouvernement ferait «des démarches en vue de normaliser aussitôt que possible nos relations avec l'Iran». Le premier ministre garantira-t-il à la Chambre que le Canada ne rétablira pas ses relations diplomatiques avec l'Iran tant que ce pays n'aura pas au moins répondu aux deux conditions suivantes: Premièrement, qu'une enquête soit tenue et qu'un rapport soit présenté sur les cas de torture ou autres violations des droits de l'homme en ce qui concerne les otages américains, et, deuxièmement, que l'Iran s'engage à respecter les normes internationales de conduite en ce qui concerne les diplomates à l'étranger?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, cette question comporte deux volets. En parlant de reprise des relations diplomatiques avec l'Iran, le chef de l'opposition suppose qu'il y a eu rupture de ces relations, mesure que, évidemment, ni son gouvernement ni le mien n'a prise. Nous entretenons toujours des relations diplomatiques avec ce pays. Il s'agit plutôt de savoir quand nous prendrons des mesures concrètes en vue de renvoyer notre mission à Téhéran. Comme le disait l'autre jour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ce sera dans quelques mois plutôt que dans quelques semaines.

Le retour de nos diplomates en Iran dépendra en grande partie de l'aide, notamment des services consulaires, dont des Canadiens pourraient avoir besoin, par exemple, des hommes d'affaires qui voudraient reprendre leur activité ou récupérer certaines de leurs pertes. Nous ne pouvons donc pas répondre d'avance à cette question. Nous devrons agir dans l'intérêt des Canadiens.

En ce qui concerne la normalisation des relations, puisque le chef de l'opposition a cité une réponse que j'ai donnée, je précise qu'il faut replacer cela dans le contexte des sanctions. Nous avions imposé certaines sanctions dans le but d'obtenir la libération des otages. Or les otages viennent d'être libérés. Bien qu'une décision en ce sens n'ait pas encore été prise, je crois que la politique du gouvernement serait de lever ces sanctions, à l'instar de la CEE, de l'Australie, du Japon et d'autres États qui veulent normaliser leurs relations avec l'Iran.

Cela dit, notre gouvernement est ennuyé d'apprendre que les otages ont été maltraités et nous allons certainement attendre d'obtenir des renseignements supplémentaires avant de prendre des mesures concrètes, d'autant plus que le but des sanctions visait à assurer le respect du droit international et, surtout, de la convention de Vienne sur l'immunité diplomatique. Comme je l'ai fait valoir au début de cette crise, la suite des évènements dépendra, en grande partie, je pense, des consultations entre les principales parties en cause. Nous communiquerons avec de nombreux pays qui ont pris des mesures semblables aux nôtres.

M. Clark: Madame le Président, nous avons eu droit à une longue réponse et à fort peu d'éclaircissements sur ce qui guidera la politique du gouvernement. La question posée lundi et aujourd'hui concerne la reprise de relations diplomatiques normales avec le gouvernement iranien. Lundi, le premier ministre a dit que ces relations seraient reprises «le plus tôt possible». Le voilà maintenant qui cite les paroles de son secrétaire aux Affaires extérieures pour dire que cela pourrait peut-être prendre plus longtemps.

J'ai mentionné deux choses qui, à notre avis, devraient figurer parmi les conditions à remplir pour la reprise des relations diplomatiques. D'une part il faudrait une enquête et un rapport sur les tortures et la violation des droits de l'homme relativement aux otages américains et, d'autre part, l'Iran doit démontrer qu'il est prêt à respecter les usages diplomatiques à l'égard des diplomates à l'étranger. Je voudrais simplement savoir si, oui ou non, l'Iran devra respecter ces deux conditions avant que le Canada ne rétablisse des relations diplomatiques complètes et normales avec lui.

M. Trudeau: Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà répondu à la deuxième question à la Chambre l'autre jour, le jour où j'ai moi-même parlé de cette affaire. Bien sûr, il a déclaré—et je rappelle au chef de l'opposition que, si cette question l'intéresse, il devrait examiner les propos tenus par le ministre compétent—que nous n'enverrions pas de diplomates en Iran avant d'être certains que les autorités iraniennes sont prêtes à respecter l'immunité diplomatique et les dispositions du droit international établies par la convention de Vienne. La réponse a déjà été donnée et s'inscrit dans la politique du gouvernement.

Quant à la première partie de la question, je ne sais pas exactement qui va mener cette enquête, ni ce que veut dire le chef de l'opposition, ni à quelle convention internationale il fait allusion. A mon avis, c'est une question qui relève avant tout des États-Unis. Je le répète, nous consulterons le gouvernement américain pour savoir quels moyens il envisage d'employer pour faire la lumière sur cette question.

M. Clark: Madame le Président, ce que nous aimerions savoir, c'est précisément selon quels principes le gouvernement va agir dans ce domaine. J'espère que le premier ministre consultera son secrétaire d'État aux Affaires extérieures à son retour et fera une déclaration claire, nette et précise à ce sujet. Le premier ministre envisage-t-il d'inscrire à l'ordre du jour du prochain sommet économique, qui doit avoir lieu en juin au Canada, la question du terrorisme auquel se livrent certains gouvernements contre le personnel diplomatique, afin que de tels actes entraînent automatiquement la prise de sanctions économiques dont ont discuté il y a un an les Nations Unies?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai répondu il y a quelques jours à une question semblable du député de Sherbrooke. Je rappelle au député, comme l'a fait son collègue de Sherbrooke dans sa question, que c'est le Canada qui a pris des initiatives dans le domaine du terrorisme international au sommet de Bonn. Le Canada a soulevé à nouveau cette question au sommet de Venise l'an dernier. Je le répète, je suis disposé à la soulever encore cette année. Espérons que le Canada réussira à faire prendre des mesures positives comme celles qui ont suivi la réunion de Bonn.

L'ÉNERGIE

LA TAXE SUR LE PÉTROLE À LA TÊTE DU PUITS—LA TAXE À L'EXPORTATION DU GAZ NATUREL—DEMANDE DE RETRAIT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré en Alberta qu'il était disposé à négocier n'importe quand une entente avec l'Alberta. Aujourd'hui, le ministre des Finances a indiqué qu'il était prêt, pour sa part, à modifier certaines dispositions de l'entente. Le ministre est-il prêt à supprimer la taxe de 8 p. 100 sur la production à les tête du puits ainsi que la taxe d'exportation sur le gaz naturel, comme le réclament les provinces productrices?

● (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis certain que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a pas utilisé le mot négociation sans quelque réserve. Car négocier suppose de la bonne volonté de la part de toutes les parties en présence. C'est dans cet esprit que nous sommes toujours prêts à négocier, à condition que ceux qui négocient avec nous soient également prêts à faire des compromis. Il est inutile d'espérer aboutir à moins de négocier dans cet esprit.

M. Shields: Madame le Président. j'aurais une autre question à poser au ministre des Finances. Voudrait-il nous préciser s'il est prêt tout au moins à négocier la taxe de 8 p. 100 sur la production à la tête des puits de même que la taxe sur l'exportation du gaz?

M. MacEachen: Madame le Président, nous sommes prêts à discuter avec les provinces productrices . . .

M. Shields: L'êtes-vous, oui ou non?

M. MacEachen: . . . toutes questions pouvant aboutir à une entente équitable pour toutes les parties. Mais de là à ce que le gouvernement du Canada révèle unilatéralement les positions où il est disposé à céder . . .

M. Epp: Jamais.

M. MacEachen: . . . ce serait vraiment agir sottement et j'espère que les députés ne l'entendent pas ainsi.

* * *

LES AÉROPORTS

LA PROPRIÉTÉ ET LE CONTRÔLE DES AÉROPORTS DU NORD

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 19 janvier, le ministre a déclaré qu'il ne confierait pas la responsabilité des aéroports du Nord aux gouvernements territoriaux si la sécurité devait en souffrir. Le ministre renforcerait-il cette assurance en disant à la Chambre qu'il ne la confiera pas avant qu'il soit prouvé que les services aériens dans le Nord en seront améliorés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): C'est bien ce que nous cherchons à faire, madame le Président. Sauf erreur, cette politique existe depuis trois ou quatre ans et a donné lieu à un transfert dans le passé. On s'occupe actuellement de réexaminer cette politique. Avant de prendre quelque décision que ce soit, il faudra s'assurer que toutes les futures décisions soient remplies du point de vue de l'économie et de la sécurité. On estime, en général que dans certains cas, un gouvernement régional peut mieux que quiconque, notamment le gouvernement national, répondre aux besoins d'un petit aéroport.

* * *

LE DÉSARMEMENT

L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pourrait-il faire inscrire à l'ordre du jour de l'entretien qu'il doit avoir avec le président Reagan l'étude de la politique du ralentissement progressif de la course aux armements qui a été proposée par le Canada à l'Assemblée des Nations Unies, en mai 1978? Pourrait-il en outre tenter d'obtenir l'appui du gouvernement américain afin que l'on tienne une conférence sur le désarmement en Europe, comme l'ont proposé les délégations française et polonaise à la Conférence sur la sécurité et la coopération, qui doit d'ailleurs reprendre ses travaux, à Madrid, le 27 janvier prochain?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, en ce qui concerne le premier volet de la question, je remercie le député car il s'agit d'un problème qui tient très à cœur au gouvernement canadien. J'espère certes que le gouvernement américain acceptera d'inscrire la question des relations Est-Ouest à l'ordre du jour de tout prochain entretien que j'aurai avec le président Reagan. Il est essentiel que nous en discutions, lui et moi, car cela constituera évidemment une partie importante des discussions que nous aurons éventuellement au sommet de juillet.

A cet égard, je peux répondre sans hésitation au député que, s'il n'en tient qu'à moi, nous discuterons non seulement de la politique du ralentissement de la course aux armements, mais encore des deux autres aspects du discours sur le désarmement que j'ai prononcé aux Nations Unies en 1979, soit la reprise des entretiens sur la limitation des armements stratégiques et l'interdiction complète des essais.

Quant à la suggestion du député concernant la proposition française, comme je n'ai pas encore examiné celle-ci en détail, je puis seulement dire, que nous sommes en faveur des mesures susceptibles d'améliorer le climat de confiance que contient, à ma connaissance, la proposition française. En ce sens, je puis aussi répondre affirmativement à ce volet de la question.

Questions orales

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE PRINCIPE DE L'AIDE TRIPARTITE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre est-il en faveur de l'idée d'une aide tripartite, telle que définie dans le rapport Brandt, et croit-il que le Canada pourrait jouer un rôle particulier sous ce rapport?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président. L'idée d'une aide tripartite a été étudiée par notre gouvernement bien avant qu'il soit question du rapport Brandt. Je me souviens en avoir parlé lors de conférences du Commonwealth au début des années 1970. J'en ai reparlé récemment durant ma visite en Arabie Saoudite et dans d'autres pays. J'ai invité mes interlocuteurs à appuyer l'organisme énergétique affilié à la Banque mondiale, idée émise par M. McNamara. C'est une question dont je me suis entretenu avec M. McNamara avant de me rendre en Arabie Saoudite. J'ai exhorté non seulement les Arabes, mais aussi les Allemands et les Français, à souscrire cette proposition qui revêtirait la forme d'une aide tripartite alliant des capitaux à la technologie des pays développés et permettant aux pays moins développés d'atteindre à une plus grande autosuffisance énergétique.

M. Wennan: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le groupe d'étude parlementaire sur les relations nord-sud a déclaré que le Canada semble n'avoir pas réussi à s'assurer à faire participer les pays producteurs de pétrole à des efforts conjoints. Étant donné l'échec du gouvernement dans ce secteur, le premier ministre peut-il étudier la possibilité de mettre sur pied, avant le début des discussions nord-sud qui se tiendront au Canada cette année, une série de projets trilatéraux de démonstration qui permettraient au Canada de fournir des connaissances techniques et du matériel à un des pays les plus pauvres d'Afrique, par exemple la Somalie, cependant que des pays arabes se chargeraient éventuellement de l'aide financière? Le premier ministre peut-il envisager la création de divers projets de démonstration permettant de bien définir cette formule d'aide particulière qu'il favorise?

M. Trudeau: Madame le Président, je ne me suis pas borné à un projet de démonstration, j'ai fait une proposition concrète que le gouvernement canadien a approuvée. Le député, et j'estime que ses paroles méritent d'être notées, a déclaré que le gouvernement canadien avait échoué du fait qu'il n'avait pu convaincre les pays producteurs de pétrole de nous confier leur capital pour que nous puissions l'utiliser de concert avec notre technologie dans les pays du Tiers-monde. Madame le Président, cela pourrait être considéré comme un échec de notre gouvernement, mais on pourrait également attribuer ces résultats au peu d'empressement que manifestent les pays producteurs opulents à confier à quelqu'un d'autre l'usage de leur capital.

Il me semble que les projets de démonstration proposés par le député souffrent tous du même problème. Ces problèmes sont ceux auxquels nous avons eu à faire face par le passé. Il faut énormément de bonne volonté et de générosité pour confier son capital à quelqu'un qui s'en servira dans un pays tiers. Je ne blâme pas les Saoudiens, entre autres, d'être réticents à se lancer dans cette entreprise. C'est pourquoi nous sommes restés fidèles à la formule de l'affiliation qui permettrait aux pays producteurs de pétrole de mieux se faire entendre par leurs votes. C'est également pourquoi la politique énergétique du gouvernement prévoit, par mesure de précaution, la mise en réserve de quelque 225 ou 250 millions de dollars qui seront dépensés au cours des cinq prochaines années pour aider de nos fonds et de notre technologie et selon une formule bilatérale les pays sous-développés à réaliser l'autarcie énergétique.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ALICE ARM (C.-B.)—LE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS PAR AMAX

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que le ministre vient d'accorder $150,000 aux Indiens Nishga pour qu'ils puissent lutter contre le projet de déversement de la société Amax, le ministre nous dirait-il si l'annulation du permis spécial de déversement accordé à la société Amax est imminente?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je suis sensible au fait que le député ait reconnu que ces fonds étaient accordés aux Indiens Nishga pour leur permettre d'effectuer des recherches.

Quant à la demande d'enquête, que le député a faite plusieurs fois tant à moi-même qu'à mon collègue le ministre des Pêches et des Océans, je lui signale qu'un groupe d'experts a été chargé d'étudier la question, ce dont nous avons informé le chef de la tribu Nishga, monsieur Gosnell.

● (1500)

S'il trouve cette façon de procéder inadmissible, mon collègue et moi-même sommes disposés à modifier la constitution de ce groupe d'experts afin d'accroître la participation de l'intéressé et nous sommes prêts à entendre ses vues sur la question. Comme le député le sait, c'est en substance la teneur de l'entretien que nous avons eu hier, le ministre des Pêches, moi-même et le député.

M. Fulton: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Je crois savoir qu'il se prépare à révoquer le permis spécial de déversement accordé par décret à Amax. Peut-il dire à la Chambre où en sont les choses?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je n'ai pas été saisi de recommandation à cet effet. Essentiellement, les Nishgas nous ont fait savoir qu'ils ne s'opposaient pas à la réalisation du projet. Ils demandent l'assurance qu'il sera mené en toute sécurité. Cela est aussi conforme à notre objectif et à nos intérêts. Nous cherchons à faire étudier le projet du point de vue scientifique et non juridique, car il ne s'agit pas d'un problème juridique. Il s'agit de porter un jugement scientifique et c'est à cela que nous travaillons.

L'EMPLOI

LA RÉDUCTION DU NOMBRE D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ce matin, le ministre a annoncé le programme d'emploi d'été des étudiants pour 1981. Comme il le sait, ce programme est très important pour les jeunes âgés de 15 à 21 ans. Peut-il dire à la Chambre pourquoi il a jugé nécessaire de réduire le nombre d'emplois d'été pour les étudiants de 70,000 à 49,000?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, si le député lit la déclaration, il verra que nous disons que le nombre d'emplois sera de 49,000. Par ailleurs, ce programme comprend plusieurs catégories, y compris le programme des cadets et le programme d'embauche d'étudiants à la journée. Le programme d'emplois d'été comprend donc plusieurs catégories.

En outre, nous voulions affecter plus d'argent au programme d'emplois communautaires afin de créer des emplois permanents dans les secteurs qui ont un problème chronique de chômage. Nous avons en même temps annoncé ce matin le programme d'emplois pour les travailleurs défavorisés. Un grand nombre de ces travailleurs seront des jeunes qui étaient jusqu'ici chômeurs parce qu'ils habitent ces régions. Tout cela découle de notre philosophie de base qui consiste à essayer d'orienter nos ressources vers ceux qui en ont le plus besoin. Nous estimons que ceux qui ont le plus besoin d'aide sont les jeunes travailleurs parce que ce sont eux qui ont le plus de difficulté à trouver des emplois et que c'est avant tout cette catégorie de travailleurs qui devrait profiter de l'aide gouvernementale.

M. Crombie: Est-ce que tout cela veut dire qu'il y aura 21,000 emplois de moins pour les étudiants cet été?

M. Axworthy: Non, madame le Président.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre quelques questions précises au sujet des travaux de la Chambre. La semaine dernière, la présidence a rejeté la première partie du projet de loi sur l'impôt, laissant entendre que si le gouvernement veut demander un nouveau pouvoir d'emprunt, il devra le faire dans un projet de loi distinct. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous faire part de ses projets à ce sujet et nous dire quelle priorité il accordera au projet de loi en question, s'il finit par nous en présenter un?

On nous a également laissé entendre que le gouvernement avait l'intention de présenter un projet de loi sur la taxe d'accise. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous donner de plus amples détails à ce sujet? Le projet de loi sur le tarif des douanes est en ce moment inscrit au *Feuilleton* et le gouvernement souhaite le mettre en délibération. Le leader peut-il nous donner d'autres renseignements à ce sujet?

En réponse à une question posée par le chef de l'opposition, il a déclaré que des mécanismes avaient été prévus aux fins de la réforme institutionnelle. Nous savons que le projet de loi sur l'accès à l'information est inscrit au *Feuilleton*. D'après son secrétaire parlementaire, certaines propositions concernant la réforme parlementaire sont en voie de préparation. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous le confirmer et nous faire part de la priorité qu'il accorde à chacune des questions dont j'ai parlé?

M. Pinard: Madame le Président, en ce qui concerne le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, nous serons bientôt mieux en mesure d'en donner une certaine idée au député. Il en va de même pour le projet de loi sur la taxe d'accise.

Quant au projet de loi sur le tarif des douanes, nous nous sommes déjà entendus là-dessus. Après consultation, nous avons convenu de procéder à la deuxième lecture du projet de loi demain après-midi. Chaque parti ne comptera qu'un seul intervenant. Le projet de loi sera ensuite envoyé à un comité permanent, plutôt qu'au comité plénier. C'est ainsi qu'en ont convenu les leaders de la Chambre et c'est ce que nous ferons demain.

Ensuite, nous reprendrons le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi sur l'impôt, qui est à l'étude en ce moment. J'espère que le projet de loi sera présenté au comité plénier au début de la semaine prochaine. Tout porte à croire qu'il en sera ainsi. Il serait extrêmement utile de permettre aux députés d'étudier les dispositions particulières de ce projet de loi, plutôt que de nous en tenir à l'étape de la deuxième lecture à laquelle nous avons déjà consacré un si grand nombre de jours.

[*Français*]

Madame le Président, en substance ce sont les travaux pour la semaine prochaine et ce sera, je l'espère bien, l'étape du comité plénier de ce projet de loi, qui comporte les amendements à la loi de l'impôt. Nous savons qu'aujourd'hui c'est une journée d'opposition. Finalement, au sujet de la dernière requête du leader parlementaire progressiste conservateur, la réforme parlementaire, je pense que ma réponse à son chef était complète. Permettez-moi de lui réitérer que c'est un sujet de très grande importance pour tous les députés. C'est vrai qu'actuellement nous travaillons à un projet de réforme parlementaire, et j'espère être en mesure d'en saisir tous les honorables députés dans un avenir raisonnable; mais mon collègue comprendra qu'au cours des prochaines semaines et des prochains mois, l'ordre du jour de la Chambre sera passablement chargé étant donné les sujets très urgents, notamment en matière d'économie, d'énergie et aussi en matière constitutionnelle, de sorte que, avant Pâques, il est peu probable que nos projets puissent être complètement approuvés et rendus publics pour fins de discussions. Mais j'espère bien qu'entre Pâques et l'été nous serons en mesure de rendre ces positions publiques et qu'elles pourront être analysées et étudiées par l'ensemble des députés de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le leader parlementaire n'a pas parlé du bill du droit à l'information, qui était le sujet que j'ai abordé. Peut-être pourrons-nous en parler entre nous, à moins qu'il ne désire le faire maintenant.

Il y a une autre question que j'aimerais lui poser, à propos des usages. Quand son prédécesseur, l'actuel ministre des Finances, était leader du gouvernement, nous avions l'habitude de lui suggérer pour une période donnée une liste de jours à réserver à l'opposition. Le gouvernement s'en inspirait pour la désignation de ces journées. Bien sûr, il n'avait pas les mains liées, parce qu'il les désignait une à une. Je me demande si cet usage conviendrait au leader actuel de la Chambre, puisqu'il y en a un certain nombre et que le programme législatif est plutôt volumineux.

M. Pinard: Oui, madame le Président, avec plaisir. J'ai suivi cet usage le printemps dernier. Je ne l'ai pas fait l'automne dernier parce que toutes les journées ont été groupées pour la période des subsides. J'ai l'intention de proposer une liste. Cela ne liera pas le gouvernement mais pourrait se révéler utile aux leaders parlementaires des partis. En ce qui concerne la journée d'aujourd'hui, j'ai consulté mes collègues. C'est à leur demande que j'ai choisi la journée d'aujourd'hui plutôt que celle de mardi dernier, qui aurait mieux convenu au gouvernement. Je réponds donc affirmativement et c'est avec plaisir que je lui fournirai une liste.

En ce qui concerne le bill du droit à l'information, le député sait fort bien que la Chambre a un programme très chargé pour les semaines et les mois qui viennent. A plusieurs reprises j'ai demandé s'il y avait accord pour ne réserver qu'une journéee à la deuxième lecture du bill. Si j'obtiens cet accord, j'essaierai avec plaisir de trouver une journée qui convienne à tous les partis.

Le leader du parti conservateur à la Chambre a dit qu'il avait une longue liste d'orateurs et qu'il faudrait peut-être deux jours au minimum. Avec la quantité de bills budgétaires et de bills fiscaux qui sont assortis de délais fixes, il est à peu près impossible pour le moment de réserver deux jours. En outre, il y a la question constitutionnelle et les mesures énergétiques à examiner, comme le député ne l'ignore pas.

Si l'opposition désire que ce bill soit très minutieusement examiné par le comité permanent, j'étudierai avec elle la possibilité de réserver pour le très proche avenir une période de temps ne dépassant pas une journée. J'espère que les conservateurs seront d'accord pour un débat d'au plus une journée, compte tenu de la très lourde charge de travail que nous avons et dont nous devons nous acquitter.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il est malheureux que la discussion sur le bill du droit à l'information n'ait porté que sur le nombre de jours. Le gouvernement envisagerait-il en principe d'avoir une longue journée consacrée au bill du droit à l'information? Nous pourrions en discuter ensuite? Est-ce que cela entrerait dans les vues du gouvernement? Entrerait-il également dans ses vues qu'une longue journée soit réservée à cette question la semaine prochaine?

● (1510)

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, il me fera plaisir de considérer cette suggestion positive. Il semble maintenant que le parti progressiste conservateur soit disposé à réduire le délai à une longue journée. De nombreuses pressions me sont faites également par le secrétaire d'État (M. Fox). Je vais donc, avec plaisir, prendre sa suggestion en considération et, au besoin, discuter avec lui, à l'occasion, d'une très prochaine rencontre entre les leaders parlementaires.

[*Traduction*]

M. Knowles: Madame le Président, nous sommes disposés à discuter de la tenue d'un court débat sur le bill relatif au libre accès à l'information, ce qui permettrait d'expédier rapidement le débat de deuxième lecture et de renvoyer le bill au comité permanent approprié sans délai.

Quant au bill sur le Tarif des douanes, je suis heureux de confirmer l'accord que nous avons conclu en décembre et d'annoncer que lors du débat de deuxième lecture demain, un seul orateur prendra la parole pour chaque parti et que le bill sera ensuite renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

En outre, le ministre nous a proposé de renvoyer le bill C-54, relatif à l'impôt sur le revenu, au comité plénier aussitôt que possible. Nous sommes d'accord, pourvu, évidemment, que les députés puissent toujours intervenir de façon générale au sujet de l'article 1, sous la seule réserve que chaque intervention durera vingt minutes au lieu de quarante.

J'espère que le ministre prêtera une oreille attentive aux réponses très amicales que je reçois du ministre suppléant des Affaires des anciens combattants, et que si ce dernier annonce au leader du gouvernement à la Chambre qu'il a une mesure législative prête à être étudiée, j'espère qu'il trouvera moyen de la présenter incontestablement.

J'aimerais également demander au leader du gouvernement à la Chambre des nouvelles du bill C-42, visant à transformer le ministère des Postes en société de la Couronne. Il avait exercé de fortes pressions sur nous à propos de ce bill en octobre et en novembre derniers. Le bill figure de nouveau au *Feuilleton*. Ne pourrait-on le mettre en délibération prochainement?

J'ai une autre question à poser. Alors qu'il répondait en fin de soirée l'autre jour au député d'Edmonton-Sud qui lui avait demandé notamment si nous ne pourrions pas consacrer un débat complet à la question des relations Nord-Sud, le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a proposé que nous nous entendions peut-être pour que chacun des partis de l'opposition renonce à une des journées qui lui sont réservées, et le gouvernement pourrait en faire autant pour que nous puissions avoir un débat complet sur cette question et peut-être d'autres. Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre serait prêt à discuter de la possibilité de tenir un tel débat complet sur ces questions importantes.

M. Pinard: Madame le Président, j'ai une réponse à donner à chacune de ces trois questions. Tout d'abord, concernant les anciens combattants, je me ferai un plaisir de m'entretenir avec le ministre suppléant et j'espère être en mesure sous peu de donner une réponse satisfaisante.

Deuxièmement, concernant les Postes, j'ai entamé des discussions avec le ministre des Postes et je pense que nous allons pouvoir déterminer s'il y aura lieu d'adopter des amendements à l'étape du rapport. Dès que cette question sera tirée au clair, j'espère que nous trouverons suffisamment de temps pour étudier le rapport et procéder à la troisième lecture de ce bill très urgent, dans les meilleurs délais.

Troisièmement, en ce qui concerne les relations Nord-Sud, elles constituent un sujet auquel le premier ministre, notre parti et le Parlement attachent beaucoup d'importance. Le député vient de faire une excellente suggestion. Elle mérite d'être étudiée très sérieusement et j'ai l'intention de soulever cette question à une prochaine réunion des leaders parlementaires afin que si l'opposition est prête à lui consacrer une partie de ses jours réservés, le gouvernement soit plus à même d'y consacrer une partie de son temps, temps qui lui est malheureusement compté et qu'il doit consacrer à l'étude de tous les programmes dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous sommes prêts à étudier très sérieusement cette proposition dans un proche avenir.

M. Knowles: Madame le Président, il y a exactement une semaine, j'ai demandé au leader du gouvernement s'il voudrait bien s'adresser au premier ministre pour lui demander s'il ne pourrait pas faire une déclaration sur les relations Nord-Sud à la suite de son récent voyage. Évidemment, le leader du gouvernement devait s'en remettre au premier ministre. Est-il donc possible que le premier ministre fasse une déclaration à l'appel des motions portant sur son récent voyage et sur les relations Nord-Sud en général?

Une voix: C'était autrefois la coutume.

M. Pinard: Madame le Président, quelqu'un signale que c'était la coutume. N'oublions pas qu'avant la législature actuelle nous avons eu deux élections en un an, ce qui nous laisse par conséquent avec un programme très spécial et bien chargé dont les législatures précédentes n'ont pas pu s'occuper. Nous nous trouvons actuellement dans des circonstances exceptionnelles. Par ailleurs, le premier ministre a répondu à des questions à ce sujet pendant la période des questions. Je ne veux pas demander au premier ministre de faire sa déclaration un jour désigné et priver ainsi l'opposition du temps précieux qui lui est réservé. Je pense que la proposition que le député a faite tout à l'heure est beaucoup plus acceptable et mérite qu'on l'examine sérieusement. Je préférerais traiter de ce sujet un jour désigné ou à une heure réservée aux mesures d'initiative gouvernementale. Entretemps, le premier ministre est ici tous les jours et je suis certain qu'il est très heureux de répondre à des questions sur ce sujet brûlant.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, tout à l'heure lorsque j'avais la parole j'ai oublié de dire que j'acceptais les propositions sur le bill relatif au tarif des douanes. Notre porte-parole sera le député d'Edmonton-Ouest.

Mme le Président: Le député de Don Valley-Ouest veut-il invoquer le Règlement?

M. Bosley: Madame le Président, je soulève . . .

Mme le Président: Désolée, mais je veux savoir si le député veut invoquer le Règlement.

M. Bosley: Oui, en effet.

Mme le Président: Au sujet des travaux du gouvernement?

M. Bosley: Au sujet des travaux de la Chambre.

Mme le Président: Très bien.

M. Bosley: Mercredi dernier, le ministre du Travail et le secrétaire d'État et ministre aux Communications sont convenus de nommer un médiateur spécial dans la grève des journalistes de Radio-Canada à Montréal. Si je comprends bien, un médiateur ou un envoyé spécial s'est maintenant présenté. Comme cette affaire est très importante à nos yeux, ici à la Chambre, madame le Président, je demande seulement si nous aurons . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Ce rappel au Règlement n'a rien à voir avec ce que nous appelons les travaux du gouvernement. Si le député veut invoquer le Règlement, je lui céderai la parole plus tard. Pour sa gouverne, je lui signale que j'essaie tout simplement d'entendre les députés dans l'ordre où ils ont demandé la parole. D'autres députés ont demandé à parler sur certains sujets qui ont la préséance sur celui dont le député vient de parler; je lui céderai la parole avec plaisir plus tard.

[*Français*]

J'ai reçu avis d'une question de privilège de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me Bégin) à qui je donne maintenant la parole.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

MME BÉGIN—LES PROPOS DE M. CLARK

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame l'Orateur, je prends la parole sur une question de bris de privilège qui affecte les privilèges de tous les députés de cette Chambre à travers vous, bris de privilège que j'attribue au très honorable leader de l'opposition (M. Clark), et qui est survenu hier. Dans cette Chambre, pour quiconque lit le compte rendu des *Débats* de la journée d'hier, il y a je crois matière à un très grave bris de privilège que je voudrais soulever aujourd'hui.

[*Traduction*]

Comme en fait foi le hansard d'hier à la page 6410, au beau milieu d'un échange d'idées entre des députés durant la période des questions, après votre rappel à l'ordre, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) à un moment donné, a dit nettement, nous l'avons tous entendu, et sa remarque a certes été consignée au compte rendu:

C'est ça un orateur impartial?

Des voix: C'est honteux!

Mme Bégin: Cette remarque a été diffusée d'un bout à l'autre du Canada et a paru en français et en anglais dans certains journaux.

● (1520)

Il me semble que cela a amplifié d'un bout à l'autre du pays une attaque contre l'autorité et l'impartialité qui font de la présidence une institution sans laquelle le Parlement ne peut fonctionner.

[*Français*]

Vous me permettrez par exemple de noter que dans l'ouvrage de Beauchesne on définit ainsi vos caractéristiques:

[*Traduction*]

Les principaux caractères attachés aux fonctions d'Orateur de la Chambre sont l'autorité et l'impartialité . . . On ne saurait sans encourir de sanction pour atteinte au privilège, critiquer le caractère ou le comportement de l'Orateur.

C'est une vieille règle.

Il n'est pas permis de lui adresser des blâmes mêmes indirects au cours d'un débat ou autrement, si ce n'est pas par voie de motion de fond.

[*Français*]

Je pourrais continuer longuement sur ce point, mais je ne le ferai pas, parce que le point est beaucoup plus grave, me semble-t-il, qu'une question légaliste. Depuis plusieurs semaines, j'irais jusqu'à dire depuis plusieurs mois, les joueurs de cette Chambre ont certainement observé que toutes les occasions sont bonnes dans certains coins de la Chambre pour laisser entendre des remarques attaquant la fonction même d'Orateur de cette Chambre. Je ne suis qu'une profane en matière de procédure, comme plusieurs d'entre nous. Je pense que la majorité d'entre nous maintenant n'ont pas de formation juridique, ce qui constitue d'ailleurs un excellent équilibre pour représenter les citoyens du Canada. Il reste que nous ne pouvons pas fonctionner si le respect le plus élémentaire des règles du jeu de la Chambre à travers vous, madame le Président, ne sont pas respectées. Dans le passé le très honorable leader de l'opposition avait laissé échapper des phrases malheureuses. Je n'en connais pas les raisons. Tout le monde peut avoir ses humeurs, il y a des semaines et des mois plus difficiles à vivre que d'autres. Mais, il reste intolérable que les institutions fondamentales de la Chambre soient bafouées autant qu'elles l'ont été hier. La preuve vient de l'importance qu'accorde la télévision aux débats et de la diffusion, à la grandeur du pays, des gestes d'une personne dont nous respectons fondamentalement la personnalité et la fonction.

J'ajouterai qu'il est assez ironique d'entendre le leader de l'opposition intervenir en voulant soit, madame le Président, vous détruire, soit essayer de détruire la fonction que vous représentez, que vous incarnez, auprès de nous, ou peut-être pour créer une mentalité de désordre dans les travaux de cette Chambre. Je n'en connais pas les motifs. Mais il est assez ironique que cette attaque directe et flagrante contre le poste d'Orateur de cette Chambre soit lancée par le leader de l'opposition au moment même d'un échange de questions, supposément en faveur de l'amélioration de la condition féminine dans le pays, supposément en faveur des femmes qui ont fait des choses importantes dans ce pays, alors que les députés des deux côtés de la Chambre parlaient au nom des autres, au lieu de laisser les femmes elles-mêmes s'exprimer, ne voilà-t-il pas que le leader de l'opposition ne trouve pas autre chose que d'attaquer d'une façon que moi je n'ai jamais vue au cours des huit ans durant lesquels j'ai siégé, ce qui est aussi le temps où elle a siégé à la Chambre, la première femme *Président* de la Chambre des communes du Canada.

J'ai souvent observé, et je trouve que l'échange des questions depuis le début de la semaine sur le Conseil consultatif de la situation de la femme, question qui se poursuivra aujourd'hui par le biais des discussions, puisque c'est le sujet qu'a choisi l'opposition progressiste conservatrice, j'ai souvent observé, dis-je, qu'il est particulièrement facile et malheureusement très moralisateur pour certaines personnes d'épouser en apparence la cause des femmes, en mots non suivis d'actions, sous prétexte d'obtenir des chances égales et la simple justice en faveur des femmes.

Je trouve par ailleurs particulièrement malheureux que le leader de l'opposition n'ait pas suivi plus de cours de sociologie et de psychologie sociale. S'il avait suivi un cours qui s'intitule *Des institutions*, il aurait appris que les institutions ont une vie, une personnalité, ces mêmes institutions dont il se croit toujours le dépositaire. Il nous fait la morale à cet égard depuis qu'il a été élu, et il pose toujours en spécialiste des grandes questions. Il aurait appris, dis-je, que si ceux qui sont les joueurs à l'intérieur de ces institutions ne leur donnent pas le respect, elles n'existent pas. Voilà ce que j'estime la plus grave conséquence de l'attaque pernicieuse qui a probablement échappé au très honorable député hier pendant la période des questions orales.

Il ne me reste plus, madame le Président, qu'à établir du mieux que je le peux qu'il y a eu bris de privilège à travers cette attaque contre votre personne. Par exemple, sir T. Erskine May, à la page 152 de la 19^e^ édition de son ouvrage, catalogue de façon, semble-t-il, très claire les bris de privilège. Je cite:

[*Traduction*]

Comme exemples de discours et d'écrits qu'on a considérés comme des violations de privilège ou des outrages, on peut mentionner:

Tout d'abord:

Jeter le discrédit sur l'Orateur et l'accuser de partialité lorsqu'il . . .

Ou elle.

. . . remplit ses fonctions.

[*Français*]

Et sont cités ensuite de nombreux cas au fil des ans où ce type d'attaques était le premier exemple donné d'un bris du privilège de chaque député de la Chambre.

Je me permets donc, ayant établi je crois l'erreur et l'injustice d'une telle phrase, qui a probablement échappé au très honorable leader de l'opposition, d'établir du mieux que je le peux, et je soumets la chose à votre jugement, madame le Président, qu'il y a eu probablement bris de privilège. Je voudrais donc signaler que le leader de l'opposition est connu par son respect des formes, car nous l'avons souvent entendu parler de ce sujet.

[*Traduction*]

Je lui demande donc de retirer cette malencontreuse remarque. S'il ne le fait pas et que Votre Honneur juge qu'il y a eu violation de privilège, je vais proposer:

Que les remarques du chef de l'opposition au sujet de l'impartialité de l'Orateur soient renvoyées au comité permanent des privilèges et élections.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Je serai bref et je respecterai les dispositions du Règlement de la Chambre.

Premièrement, à mon grand étonnement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) qui est intervenue aujourd'hui alors que le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour montrer qu'il respecte les femmes, ne m'a pas averti qu'elle allait soulever la question de privilège à mon sujet. Je suis étonné par ailleurs qu'elle ne soit pas intervenue à la première occasion, soit hier—si elle s'intéresse aussi sincèrement à cette question—au lieu de recourir à ce subterfuge pour écourter le débat pendant une journée réservée à l'opposition.

Des voix: Règlement!

M. Clark: Voilà pour le ministre.

Il est indispensable, pour le bon fonctionnement de la Chambre, que l'on respecte la Présidence, et je ne voudrais en aucun cas qu'un représentant de la Chambre, quel qu'il soit, lui manque de respect. La remarque que j'ai faite hier était incongrue de la part d'un membre de cette assemblée et je voudrais donc la retirer.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La parole est au député de Restigouche (M. Harquail).

M. Harquail: Madame le Président . . .

Une voix: Non. Ce sujet est clos.

M. Paproski: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre. Je regrette, mais comme le très honorable représentant s'est rétracté et comme je suis sûre que ses paroles ont dépassé sa pensée, je considère que l'affaire est close.

* * *

● (1530)

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BOSLEY—LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—LE CONFLIT DES JOURNALISTES

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, mon rappel au Règlement est tout à fait étranger aux travaux de la Chambre. Il s'agit de ceci. Mercredi dernier, tel que mentionné au hansard, le gouvernement a accepté de nommer un médiateur spécial qu'il a chargé d'enquêter sur une grève malencontreuse qui dure depuis un certain temps à Radio-Canada, à Montréal. Je crois savoir qu'on a nommé un médiateur et je m'attendais donc aujourd'hui à une déclaration à l'appel des motions. Comme d'après mes renseignements il aurait fait rapport au ministre, et vu que nous nous intéressons vivement à cette affaire, parce que, malheureusement, on pense de plus en plus au Québec que le gouvernement ne se soucie pas de régler cette grève parce qu'il préfère qu'on ne donne pas de nouvelles des questions constitutionnelles, j'invoque le Règlement pour que le ministre nous dise s'il a l'intention de commenter cette question à l'appel des motions. Je pense en effet qu'au cours de la période des questions un député lui a demandé de le faire. Je pense que le ministre est tenu de faire une déclaration à l'appel des motions, au sujet des renseignements que le médiateur lui a communiqués. J'ai supposé qu'il le ferait dès qu'on lui aurait fait rapport, et je pense que c'est maintenant.

Mme le Président: Est-ce que quelqu'un peut répondre à cela?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, il est bien évident que le recours au Règlement n'est pas justifié. Il n'a pas pu obtenir la parole pour demander cela au cours de la période des questions, comme il aurait normalement dû le faire s'il voulait demander des renseignements sur cette affaire. Son recours au Règlement n'est certes pas justifié.

Il incombe au médiateur chargé de faire enquête à propos de la grève que le député a mentionnée. Il n'a pu faire qu'un rapport provisoire. Il a parlé de rencontrer les deux parties en attendant la réunion du syndicat prévue pour le week-end. En fait, comme je l'ai dit au moment de sa nomination, on l'a chargé de tenter une médiation afin de voir si les parties sont prêtes à faire les concessions nécessaires de part et d'autre pour en arriver à un accord. Cette tâche peut s'avérer très difficile et je ne crois pas qu'un rapport quotidien à la Chambre du résultat de ces réunions puisse l'aider dans son travail de médiation. La médiation ne se fait pas de cette façon.

Je tiens à bien préciser que le ministère du Travail joue le rôle d'arbitre, qu'il se contente d'apporter son aide à la direction et aux syndicats en cause. Nous ne disposons d'aucun moyen de forcer les parties à modifier leur attitude ou à se mettre d'accord dans le cadre de notre régime libre de négociations collectives. Nous ne pouvons qu'offrir notre concours au moment opportun et c'est ce que nous avons tenté de faire en nommant l'un des médiateurs les plus habiles qui soit au Canada. C'est tout ce que je puis dire là-dessus pour le moment, si ce n'est que le député n'était pas justifié d'invoquer le Règlement.

Mme le Président: Mieux vaut sans doute que je signale au député qu'il aurait dû soulever le problème au cours de la période des questions. Je sais qu'il a cherché à obtenir la parole et j'étais sur le point de la lui accorder lorsque l'horloge m'en a empêché. Les députés disposent d'une période au cours de laquelle ils peuvent normalement aborder les questions de ce genre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, conformément à l'article 60 du Règlement, je dépose un avis de motion de voies et moyens tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise (1) et un avis de motion de voies et moyens tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise (2).

Questions au Feuilleton

En conformité de l'article 60 du Règlement, j'aimerais vous demander d'inscrire à l'ordre du jour l'étude des deux avis que je dépose aujourd'hui et des avis nos 13 et 14 qui ont été déposés le 28 octobre 1980.

* * *

LA LOI CORRECTIVE DE 1981

MESURE VISANT À CORRIGER DES ANOMALIES DE CERTAINES LOIS

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-56, visant à corriger certaines anomalies et incompatibilités, certains archaïsmes et certaines erreurs mineures et évidentes des Statuts revisés du Canada de 1970 et de certaines lois postérieures.

—Madame le Président, on me dit que les leaders parlementaires se sont consultés et que tout le monde consent à faire franchir les trois étapes, immédiatement et sans débat, à ce bill qui ne soulève pas de controverse.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, madame le Président, le Parlement vit aujourd'hui le jour où un bill sur les anomalies franchira les trois étapes.

M. Knowles: Nous sommes d'accord, mais ce moment sera terriblement court.

(La moitié est adoptée, le bill est lu pour la 1re et la 2e fois, et étudié en comité; rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

● (1540)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 1692, 1699, 1801, 1897 et 1969.

[*Texte*]

LA COLLISION DE TRAINS ET DE VÉHICULES À PEMBROKE (ONT.)

Question no 1692—**M. Patterson:**

1. Pendant la période pour laquelle les données sont disponibles, combien d'accidents mortels ont été causés par la collision de trains et de véhicules au croisement dit des Five Mile, à l'est de Pembroke (Ont.), là où la voie ferrée du CP coupe la route 17?

2. Depuis 1950, quand ces collisions sont-elles survenues et combien y a-t-il eu de victimes dans chaque cas?

3. A-t-on déjà envisagé la possibilité d'installer des feux de signalement avant ce croisement?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Commission canadienne des transports vous informe de ce qui suit: 1. Six (depuis 1931).

2. Le 11 décembre 1977, 1 mort et 1 blessé; le 11 février 1979, 1 blessé; le 24 octobre 1980, 2 morts.

3. Ce croisement est actuellement pourvu de feux clignotants, d'une cloche ainsi que de signaux avertisseurs et de panneaux de présignalisation qui répondent à la norme. Les feux avertisseurs ne sont pas des dispositifs normalisés. Ce sont les services de voirie qui s'occupent des panneaux avertisseurs et des panneaux de présignalisation.

LE QUESTIONNAIRE ENVOYÉ À DES GROUPES DES SERVICES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

Question no 1699—**M. Herbert:**

En 1979, Statistique Canada a-t-il envoyé un questionnaire à des groupes des services techniques et scientifiques et, le cas échéant, *a*) à quels groupes, *b*) combien de personnes (i) en ont reçu un exemplaire (ii) y ont répondu?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada déclare: En 1979, Statistique Canada a effectivement envoyé un questionnaire à des entreprises fournissant des services scientifiques et d'ingénierie.

a) Des questionnaires ont été envoyés à des entreprises d'experts-conseils en ingénierie et à des entreprises fournissant d'autres services scientifiques et d'ingénierie.

b) (i) Dans le groupe des entreprises d'experts-conseils en ingénierie, 3,778 entreprises ont reçu un questionnaire, et dans le groupe des autres services scientifiques et d'ingénierie, 3,025 en ont reçu un.

(ii) Dans le premier cas, nous avons reçu 2,834 réponses, et dans le second, 2,559.

LA RESTAURATION DE LA RÉSIDENCE SWEENEY À JONES FALLS

Question no 1801—**M. Cossitt:**

Parcs Canada est-il en train de remettre à neuf une ancienne résidence située à Jones Falls dans la circonscription de Leeds-Grenville et, dans l'affirmative, *a*) pour quelles raisons, *b*) à quoi servira-t-elle, *c*) combien en coûtera-t-il?

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Oui.

a) La résidence Sweeney a été proclamée bâtiment d'intérêt historique national au même titre que dix autres maisons défendables de maîtres-éclusiers, situées le long du canal Rideau. Seulement deux de ces maisons, dont la résidence Sweeney, ont gardé leur aspect initial, c'est-à-dire un étage sans travaux majeurs de réflection. Leur caractère défensif et leur construction en font des attraits exceptionnels en amérique du Nord et peut-être même dans le monde entier. De plus, la maison familiale «ordinaire» du Haut-Canada de la pré-Confédération a donné lieu à peu de travaux d'interprétation. Ces facteurs sont d'une nature telle que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé que Parcs Canada procède à la restauration de cette propriété. La recommandation, qui figure dans le plan des unités de Jones Falls, a été acceptée et approuvée dans le cadre du plan d'aménagement de Jones Falls.

b) Usages—1) La résidence sera ouverte au public (si le personnel est suffisant) sept jours par semaine pendant juillet et août et cinq jours par semaine du 24 mai au Jour d'action de grâces. Selon les possibilités, Parcs Canada fournira de la documentation sur la résidence et (ou) les services d'un guide et illustrera l'artisanat de l'époque.

2) Elle sera ouverte (sur rendez-vous) pour les écoles et des groupes spéciaux du 15 avril au 24 mai, puis du Jour d'action de grâces au 15 novembre environ.

c) Coût— Phase I (l'extérieur) $32,767.00
Phase II (l'intérieur) 27,689.50
Accessoires et costumes au 27 novembre 1980 10,463.00

LE PERSONNEL DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE

Question nº 1897—**M. Stevens:**

Le *a*) 31 octobre 1979, *b*) 31 octobre 1980, combien de personnes travaillant au bureau du premier ministre ou relevant de celui-ci, recevaient leur salaire (i) du bureau du premier ministre (ii) du bureau du Conseil privé (iii) d'autres ministères?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): *a*) (i) 91; (ii) aucune; (iii) aucune.
b) (i) 64; (ii) aucune; (iii) aucune.

LES QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

Question nº 1969—**M. Cossitt:**

Y a-t-il des instructions au bureau du Conseil privé selon lesquelles il faut retarder les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton* au sujet du gouvernement et de ses relations avec le parti libéral, comme les nominations de libéraux à divers postes, etc., et, dans l'affirmative, *a*) la politique du gouvernement est-elle de prendre beaucoup de temps pour répondre à ces questions, *b*) le gouvernement peut-il dire quand on répondra aux questions de cette nature?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse à la question nº 5364, déposée le 10 mai 1976.

[*Traduction*]

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'INGÉRENCE DU MINISTRE DANS LES PLANS DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

M. Walter McLean (Waterloo) propose:

Que la Chambre condamne l'ingérence criante du ministre responsable de la situation de la femme dans les plans du Conseil consultatif de la situation de la femme concernant la tenue d'une conférence constitutionnelle, qu'elle exige la démission du ministre et demande instamment que le mandat du Conseil

consultatif soit modifié de façon qu'il puisse faire directement rapport au Parlement, comme l'a recommandé la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme en 1970.

—Madame le Président, nous présentons et défendons cette motion à titre de députés de l'opposition parce que nous reconnaissons le rôle important que le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a joué jusqu'à maintenant, que nous nous préoccupons de sa crédibilité et que nous avons à cœur la tâche qu'il lui reste à accomplir.

Si nous soumettons la résolution à la Chambre aujourd'hui et si nous voulons que cette question soit débattue, c'est afin que les Canadians prennent davantage conscience des grands problèmes auxquels est en butte notre pays, plus précisément 52 p. 100 de la population canadienne.

J'aimerais rappeler brièvement l'historique du Conseil consultatif de la situation de la femme. Il a été créé par suite de la publication, en décembre 1970, du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. La commission recommandait, en effet, l'établissement d'un conseil qui soit directement comptable au Parlement du Canada, qui conseille celui-ci pour les questions féminines, et qui propose une loi et une politique qui améliorent leur situation. En mai 1973, le Conseil était officiellement établi. Pour faire la recommandation de la commission royale relativement à la modification de la loi, le conseil a présenté des mesures visant à améliorer la situation de la femme, et cela, non au Parlement, mais au gouvernement par l'entremise du ministre chargé de la situation de la femme.

On sait qu'à la première réunion qui s'est tenue en juillet 1973, le conseil a expliqué ses attributions. Il a souligné qu'il devait: conseiller et consulter au sujet de questions concernant la femme et faire rapport chaque année; entreprendre des recherches et proposer des sujets de recherches exécutées par les gouvernements, les entreprises privées, les universités et les organismes bénévoles s'intéressant à la situation des femmes au Canada; établir des programmes pour modifier les attitudes et dissiper les préjugés affectant la situation des femmes; exiger l'adoption de mesures législatives, de politiques et d'initiatives pour améliorer la situation des femmes; consulter méthodiquement les bureaux de la main-d'œuvre féminine relevant d'organismes provinciaux analogues et les associations bénévoles qui s'intéressent particulièrement aux problèmes des Canadiennes; maintenir une liaison avec la Commission des Nations Unies de la condition de la femme et d'autres associations nationales et internationales au besoin.

On constatera que depuis 1973, fidèle à son mandat le Conseil, à l'instar d'autres partisans éminents du féminisme au Canada, a joué un rôle important au sein de la société en permettant aux Canadiens de prendre conscience du sort qui est souvent réservé aux femmes.

Dans le passé, le Conseil a assuré sa crédibilité et s'est acquis la confiance des femmes et des organismes féminins grâce aux avis qu'il a dispensés au gouvernement sur bien des points, dont les suivants: la formation professionnelle des adultes; la nomination de femmes à des conseils, des commissions, des tribunaux et au Sénat; l'égalité de rémunération pour un travail égal sur le marché du travail; les critères d'admissibilité à l'assurance-chômage; les prestations de maternité; les garderies d'enfant et le projet d'une loi sur un réseau de garderies; les modifications du Code criminel, et notamment aux dispositions relatives au viol et à la prostitu-

tion; les programmes d'emploi et de perfectionnement professionnel pour les femmes; les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, en ce qui concerne particulièrement les conjoints à charge; les régimes de retraite, l'admissibilité des femmes aux foyer et les prestations aux veuves; les droits des femmes autochtones; les difficultés économiques auxquelles font face les femmes âgées et les familles monoparentales; et, dernier point mais non le moindre, le document, partout bien accueilli, qui attirait l'attention sur les conséquences du projet constitutionnel. J'énumère tous ces points pour montrer l'importance du travail du Conseil, pour montrer qu'il ne se cantonne pas qu'à un seul domaine ou qu'il ne s'agit pas d'un organisme qui se contente d'adresser ses commentaires à un groupe d'intérêt, mais plutôt d'un organisme dont l'action a de vastes répercussions pour la population canadienne.

Lorsque le Conseil a été fondé, ses membres se distinguaient par leur compétence et leur dévouement aux causes que je viens d'énumérer. Ils apportaient au conseil un certain prestige et faisaient sa réputation. Songeons ici à M^me^ Sophie Stedman qui, en 1980, était nommée personne de l'année et qui comptait des années d'expérience avec les femmes d'affaires et des professions libérales. Songeons à M^me^ Grace Hartman, actuelle vice-présidente du Syndicat canadien de la Fonction publique et ancienne présidente du Comité d'action national, que les féministes ont en haute estime. Je pourrait en mentionner bien d'autres. Mais voyons ce qui s'est produit depuis: un trop grand nombre des membres actuels du Conseil ont eu bien peu à voir avec les mouvements féminins, ou du moins n'y ont pas œuvré de façon notoire. Elles ne connaissent pas bien les problèmes que la femme d'aujourd'hui doit affronter.

Elles tirent leur prestige et leur notoriété de leur nomination, suite à la politisation du Conseil consultatif de la situation de la femme, politisation qui fait qu'on y nomme des amis du ministre et des organisateurs de campagne électorale. Il est facile alors pour le ministre d'intervenir, ce qu'il a fait d'ailleurs lentement et subrepticement, entraînant la démission de la présidente, M^me^ Doris Anderson.

D'autre part, les groupes féminins et les autres organismes bénévoles du pays ne se sentent plus représentés comme autrefois. Ces derniers jours, depuis la démission de M^me^ Anderson, des personnes qui contribuent à sensibiliser le public aux questions féminines ont exprimé leur opinion. Lynn MacDonald, présidente du Comité d'action nationale de la condition de la femme, groupe bénévole représentant quelques 150 organismes féminins au Canada, a déclaré que l'annulation de la conférence faisait malheureusement perdre au Conseil sa crédibilité. Elle a ajouté:

● (1550)

Le temps des conférences régionales proposées comme prix de consolation aux Canadiennes est révolu depuis longtemps. Le gouvernement ne s'est jamais donné la peine de nous consulter, de tenir compte de notre avis, et pendant longtemps a refusé de nous entendre sur la question constitutionnelle.

M^lle^ MacDonald a conclu que son groupe allait

. . . reconsidérer sa position vis-à-vis le Conseil consultatif nommé par le gouvernement . . . en se demandant si un conseil nommé par des hommes politiques et choisi parmi leurs amis était vraiment apte à parler au nom des femmes.

Linda Ryan-Nye, coprésidente de Women for Political Action, Mary Cornery, coordinatrice du Canadian Congress on Learning Opportunities for Women, ainsi que Laura Sabia, présidente-fondatrice du Conseil de la condition de la femme en Ontario, ont fait écho aux préoccupations de M^lle^ MacDonald.

Que devrait donc être le rôle du Conseil? D'abord et avant tout, représenter efficacement les femmes et les groupes féminins. Il doit être un organisme consultatif indépendant et impartial et être considéré comme tel. Il doit être considéré comme un organisme représentatif capable d'assurer les liaisons nécessaires et de servir de canal d'information entre les différents groupes féminins. Il doit être considéré comme un organisme capable de s'exprimer librement même s'il embarrasse le gouvernement.

Je voudrais rappeler à la Chambre comment il se fait que le Conseil est discrédité et que son intégrité est mise en cause. On se rappellera qu'en septembre 1980, dans le cadre du remaniement constitutionnel, le Conseil avait organisé une conférence nationale sur la constitution qui devait se tenir le 5 septembre. Cependant, la conférence a dû être annulée le 2 septembre à cause de la grève des traducteurs. Cependant, le bruit a couru que le Conseil avait cédé à des pressions politiques.

Passons maintenant à octobre 1980. La conférence nationale sur la constitution organisée par le Comité d'action nationale, qui devait avoir lieu à Winnipeg, a été annulée quand le secrétaire d'État (M. Fox) refusa de verser une subvention de $22,000. Normalement, ce genre de subvention est versée pour des fins semblables. On pria le ministre d'intervenir au nom du comité, mais en vain. Par ailleurs, d'autres groupes obtenaient des fonds d'autres sources gouvernementales pour leur permettre de témoigner au comité de la constitution. Par exemple, un montant de 1.2 millions de dollars a été affecté aux autochtones pour leur permettre de voyager et de préparer leur exposé.

Plus tard en octobre, le Comité d'action nationale a organisé une petite conférence de consultation, uniquement pour les membres de la région de Toronto. Le ministre était le conférencier invité. D'après les journaux, il a «mal jugé les membres de son auditoire, leur a parlé comme à des enfants, les a traités avec condescendence, les a insultés et a eu ensuite l'effronterie monumentale de leur dire de faire «un grand acte de foi» et d'accepter aveuglément la charte des droits contenue dans le projet constitutionnel.»

Puis, en décembre, le Conseil consultatif a décidé de tenir les 13 et 14 février 1981 la conférence annulée en septembre. Il a retenu les services d'un organisateur pour la conférence et choisi des conférenciers. Il a envoyé des avis dans tout le pays. Le ministre a consenti à présider une réception et un déjeuner. Puis, en janvier, à l'instigation du cabinet du ministre, le comité exécutif du Conseil consultatif a invité le ministre à assister à une réunion. Celui-ci a signalé qu'il serait peut-être préférable de tenir des conférences régionales plutôt qu'une conférence nationale qui réunirait 600 femmes à Ottawa au moment même où la Chambre discuterait des modifications constitutionnelles.

Le comité exécutif, par cinq voix contre une, a décidé d'annuler la conférence et de la reporter à une date ultérieure, puisque le fait de la tenir en février pourrait embarrasser le gouvernement. Il y a quelques jours, le 20 janvier, le Conseil tout entier a tenu une réunion et décidé d'annuler la conférence. La présidente du Conseil, Doris Anderson, a démissionné.

Nous sommes saisis d'une motion demandant que le ministre soit démis de ses fonctions et que l'on rende son intégrité au

Conseil. Dans le cas qui nous occupe, les intentions ne correspondent pas aux actes. D'après plusieurs sources, le ministre ne semble pas avoir réussi à défendre les intérêts des femmes du Canada. C'est vraiment ironique qu'une telle motion ait été présentée, car les femmes sont mentionnées plus souvent dans le dernier discours du trône que dans tout autre discours du trône précédent. On peut en conclure que le gouvernement voulait faire davantage dans le cadre des programmes destinés aux Canadiennes et s'intéresser de plus près aux questions qui les touchent.

Pendant la période des questions hier à la Chambre, le premier ministre (M. Trudeau) a attribué au ministre le mérite de plusieurs réalisations pour essayer de lui apporter son appui. Certains groupes féminins m'ont fait part de leur opinion sur plusieurs des points abordés dans la note remise au premier ministre et dont il a donné lecture à la Chambre. J'aimerais faire quelques observations sur plusieurs de ces points.

D'abord, le premier ministre nous a fait croire que le ministre faisait preuve de dynamisme et qu'il avait proposé des mesures d'action positive à la Fonction publique. Le ministre l'a fait dans trois ministères. Il a créé un système de responsabilité générale au sein de ces ministères. Il a formé des conseillers en action positive. Il poursuit d'autres études statistiques également, par exemple la comparaison du taux de réussite à la Fonction publique et au secteur privé en ce qui concerne l'avancement des femmes.

Il y a toutefois un revers à la médaille. Il a déclaré qu'il faudra environ quatre ans pour mettre ce programme en vigueur. Et pourtant, chez nos voisins du sud, les États-Unis, tout prouve qu'en vertu du programme obligatoire d'action positive entrepris par le secteur privé, il a fallu deux ans à peine pour que des changements systématiques de structures se fassent sentir au niveau de l'avancement des femmes. Pourquoi le ministre dit-il qu'il faudra quatre ans, alors que trois ministères seulement sont visés, contre tout le secteur privé aux États-Unis?

D'autre part, toujours au sujet du ministre, le premier ministre a affirmé que celui-ci avait réduit de vingt à quinze heures le nombre minimum d'heures de travail hebdomadaires ouvrant droit à l'assurance-chômage. C'est une mesure qui ne vise qu'à revenir à l'ancien système. Sous l'ancien gouvernement Trudeau, l'ex-ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait porté le minimum d'heures assurables de quinze à vingt heures. Depuis lors, différents groupes de femmes sont intervenus en prétendant que cette mesure est injuste pour les travailleurs à temps partiel, des femmes dans 75 p. 100 des cas.

Selon le troisième témoignage donné hier, le ministre aurait parrainé une campagne publicitaire de 1 million de dollars sur les femmes au travail. J'ai sous la main une copie de la lettre adressée au ministre le 22 décembre par le Comité d'action nationale, qui s'oppose à ces annonces publicitaires. Selon cette lettre, ces annonces sous-entendaient tout d'abord que le travail des femmes est futile et, deuxièmement, que les femmes constituent une force de réserve de main-d'œuvre et, enfin, que la plupart des employeurs ne connaissent pas l'existence, ou l'ont oubliée, des employées féminines. Le ministre n'a pas encore répondu à cette lettre. Nous avons appris également que le Congrès du travail du Canada s'était vivement opposé à ces annonces publicitaires, par le biais du programme d'action positive mis en place dans les Centres d'emploi et d'immigration du Canada.

Je voudrais mentionner un autre aspect de l'éloge fait hier par le premier ministre au sujet du ministre responsable de la condition féminine. Il paraît que le ministre a amorcé une étude de l'assurance-chômage afin d'en supprimer entre autres toute discrimination. La vérité, c'est que le ministre n'a pas entrepris cette étude mais qu'il poursuit simplement celle qu'avait commencée son prédécesseur.

● (1600)

Le ministre a bien donné ce mandat au groupe de travail qui ne déposera pas son rapport avant le printemps prochain. Les modifications n'entreront donc pas en vigueur avant l'exercice 1981-1982. Ces recommandations seront alors étudiées par le Parlement. Des groupes de femmes m'ont affirmé que pour cette raison les modifications ne seront pas prêtes, avant la date limite de l'automne, et ne pourront être incluses dans les prévisions financières de l'année 1982-83. Il est possible que les modifications soient adoptées à temps pour les prochaines élections législatives.

Après avoir consulté des groupes représentants les femmes et demandé à d'autres la raison de leur mécontentement à l'égard du ministre responsable de la condition féminine, je crois comprendre qu'elles reprochent au ministre de ne pas avoir encore mis les pieds dans le bureau de l'édifice qui abrite la Condition féminine Canada, ce qui montre bien quelles sont ses priorités. Son prédécesseur recevait en audience trois ou quatre groupes de femmes chaque semaine dans ce bureau.

Des associations féminines ont exprimé leur mécontentement quant au peu d'empressement du ministre à les rencontrer. Quand il accepte de les rencontrer, il paraît qu'il affiche une attitude professorale, reprenant fréquemment les femmes.

Un autre point secondaire, mais révélateur, c'est le fait que le ministre n'a donné aucun appui tangible aux traductrices de la Fonction publique en grève qui réclamaient une amélioration des indemnités de maternité. On m'a dit qu'il avait refusé d'intervenir en leur faveur auprès du président du Conseil du Trésor. Le ministre a été incapable de trouver aux Affaires extérieures une femme diplomate ou une femme ayant une bonne connaissance des problèmes féminins qui puisse assister à titre consultatif, cette année, à Copenhague, à la conférence des Nations Unies marquant le milieu de la décennie de la femme. Le ministre n'a pas assisté à la présentation, devant le comité de la constitution, des exposés du Conseil consultatif, du Comité d'action national et d'autres associations féminines.

Ces dernières semaines, on s'est beaucoup inquiété après que le ministre des Communications eut lancé un programme de plusieurs millions de dollars en faveur de l'automatisation des travaux administratifs. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a reçu de nombreuses lettres lui demandant d'intervenir en raison des conséquences que ce programme aura sur la population active féminine, qui occupe en majorité des postes de secrétariat et qui craint de se retrouver au chômage. On a admis aujourd'hui avoir reçu une lettre, écrite il y a un mois et une semaine.

Si j'ai mentionné ces éléments à l'appui de la motion présentée aujourd'hui, c'est pour montrer que le gouvernement ne semble pas s'intéresser autant à ces questions que le ministre responsables de la condition féminine l'a laissé entendre à plusieurs reprises. La démission de Mme Doris Anderson, la présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, et celle de plusieurs membres du conseil d'administration et du personnel de cet organisme, de même que les doutes qui plannent quant aux pressions que le ministre aurait exercées sur le Conseil, plutôt que d'encourager les femmes à exprimer leur opinion sur la question constitutionnelle, même si cela devait retarder le processus constitutionnel, sont autant d'éléments qui laissent penser que les organismes féminins vont avoir moins confiance dans le Conseil et que les problèmes sur lesquels le Conseil se penche ne vont pas être résolus de sitôt.

Partout au Canada des groupes féminins ont perdu confiance dans le ministre qui est censé défendre leurs intérêts. Il y aurait également lieu, comme le propose notre motion, de dépolitiser le conseil et de lui redonner son statut d'organisme compétent et prestigieux. En ce qui concerne la représentativité de cet organisme dont le mandat est de conseiller le gouvernement et le Parlement, on pourrait envisager pour pourvoir des postes au sein du conseil de solliciter à l'avenir les candidatures de femmes de toutes les régions du Canada et de soumettre toutes les nominations à l'examen d'un comité de tous les partis chargé de faire des recommandations au ministre en tenant compte de facteurs géographiques et autres qui entreraient en ligne de compte dans la décision finale. Cette façon de procéder aiderait à rétablir la confiance dans le conseil en tant qu'organisme indépendant et impartial ayant un rôle concret et important à jouer.

Une telle décision redonnerait au Conseil le rôle et l'objectif premiers suggérés par la Commission d'enquête, soit de faire rapport directement au Parlement. Nous voyons dans le Conseil non pas un groupement consultatif qui informe le ministre sur une question donnée, qu'il s'agisse de sport, d'affaires ou d'autres questions, mais plutôt un conseil directement rattaché au Parlement et à l'appareil gouvernemental.

Il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de ministères ont à s'occuper de questions intéressant de très près les femmes, lesquelles questions réclament une action énergique et cohérente susceptible de répondre aux préoccupations féminines, que ce soit dans le domaine de l'emploi, du travail, de l'expansion économique régionale et de la justice; au ministère du solliciteur général, à la Santé nationale et au Bien-être social, aux Affaires des anciens combattants, à la Santé physique et au Sport amateur; dans les Communications, la Consommation, l'Industrie et le Commerce, au Secrétariat d'État et à l'Immigration. Des questions semblables se posent aux Affaires indiennes, dans le Développement international, les Finances, le Revenu national, le Conseil du Trésor, la Défense nationale et les Affaires extérieures. Ce sont là quelques aspects des réalités canadiennes qui concernent de très près les femmes et la protection de leurs droits.

Étant donné les bruits qui courent, les accusations voilées qu'on se lance et l'agitation qui règne, nous sommes d'avis que ce ne devrait plus être le ministre qui défende la cause des femmes. Nous prions aussi le gouvernement de revenir aux recommandations de sa propre Commission d'enquête et de faire en sorte que le rapport du Comité consultatif de la situation de la femme, comme c'est le cas pour la Commission des droits de la personne et le rapport de l'Auditeur général, soient directement soumis à la Chambre. En conséquence, j'ai proposé, appuyé par la représentante de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald), la motion suivante:

Que la Chambre condamne l'ingérence criante du ministre responsable de la situation de la femme dans les plans du Conseil consultatif de la situation de la femme concernant la tenue d'une conférence constitutionnelle, qu'elle exige la démission du ministre et demande instamment que le mandat du Conseil consultatif soit modifié de façon qu'il puisse faire directement rapport au Parlement, comme l'a recommandé la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme en 1970.

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, notre parti appuie de tout cœur la motion que le député de Waterloo (M. McLean) a présentée cet après-midi. J'ai écouté attentivement son intervention et je suis certaine que tous les députés de mon parti sont entièrement d'accord avec lui sur tout ce qu'il a dit dans cet excellent discours. Nous souhaiterions faire ajouter quelque chose à cette motion, mais j'y reviendrai. Cet ajout ne réduirait en rien la portée de la motion, bien au contraire.

Il y a quelques instants, le député de Waterloo nous a parlé de l'annonce inouïe que le ministre chargé du dossier de la situation de la femme avait fait paraître dans tous les grands quotidiens du pays. Je n'ai pas le texte de l'annonce sous la main, mais je m'en souviens mieux que de n'importe quoi d'autre. L'annonce félicitait les femmes de «l'aide» qu'elles avaient apporté au cours de la Seconde Guerre mondiale. L'annonce publiée par le ministre, présentait les femmes comme une force ouvrière de réserve, un élément secondaire de la force ouvrière et elles le sont toujours. Vous n'auriez pas mentionné leur «aide» si vous n'aviez pas pensé qu'elle l'apporterait de nouveau.

● (1610)

Par conséquent, non seulement le ministre devrait renoncer à s'occuper de la situation de la femme, mais aussi renoncer au portefeuille de l'Emploi et de l'Immigration s'il considère les femmes comme une force ouvrière de réserve alors qu'elles constituent actuellement 40 p. 100 de la population active et en constitueront 50 p. 100 dans quelques années. S'il pense qu'elles sont là pour donner un coup de main quand nous manquons de bras, il ne devrait pas être ministre de l'Emploi ou ministre chargé de la situation de la femme. Pour reprendre les paroles du ministre, et comme l'a également fait remarquer l'orateur précédent, il faudrait avoir «une confiance aveugle» pour laisser le ministre remplir l'une ou l'autre de ces fonctions.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes tous persuadés, tout comme de nombreux députés d'en face, je pense, y compris le premier ministre (M. Trudeau), d'après ce qu'il a dit hier, que Doris Anderson a présidé le Conseil consultatif de la situation de la femme de façon particulièrement énergique, efficace et dynamique. Nous sommes tous d'accord là-dessus, je pense. Elle était peut-être être un peu trop indépendante, trop forte et trop dynamique. Néanmoins, elle a donné aux activités du Conseil une crédibilité qu'il n'avait jamais eue depuis sa création, du temps de Katie Cooke, et je l'ai pourtant observé pendant des années, comme un bon nombre d'entre nous.

Quand le ministre déclare, comme il l'a fait hier, qu'il faudrait féliciter le Conseil du travail accompli pour préparer les recommandations qu'il a faites au comité constitutionnel, il devrait se rendre compte que, si les recommandations du Conseil ont été tellement efficaces, c'est grâce au leadership de sa présidente. L'administration qu'elle a édifiée a abattu un travail énorme parce que c'est une bonne administratrice. On peut le voir également à la qualité des recherches qu'elle a fait mener par des avocates constitutionnelles extrêmement compétentes en vue de préparer les recommandations pour le comité sur la constitution. Il est donc tragique que ce soit elle qui ait démissionné et non le ministre.

Chacun sait, que le ministre, malgré toutes ses dénégations, préfère visiblement que le colloque sur la constitution qui a été différé, n'ait pas lieu à la mi-février. Peut-être les membres du conseil se sont-ils inclinés trop tôt: 17 au moins l'ont fait, et j'admire les dix qui ont refusé de le faire. Peut-être ont-ils été trop fortement influencés, puisqu'il s'agit d'amies ou d'anciennes collaboratrices électorales du ministre. Peut-être ces personnes ont-elles accédé trop tôt à sa demande, disons à ses désirs. Mais tous les documents mis à la disposition de tous, font voir que le ministre était bien décidé à ce que ce colloque n'ait pas lieu, et il a réussi à rallier à son avis 17 membres du conseil.

Le ministre a dit hier soir à la télévision qu'il jouissait en cela de l'appui des Canadiennes. Je me demande s'il a pris connaissance de quelques-uns des télégrammes, des lettres et des coups de téléphone reçus par le conseil consultatif de la situation de la femme: certains affirment qu'il faut absolument que le colloque ait lieu en février comme prévu, beaucoup insistent sur le fait qu'il est essentiel pour le conseil de conserver son indépendance, et d'autres encore, après avoir abondé dans le même sens, ont assuré la présidente du conseil de leur appui.

Quand le ministre prétend avoir l'appui des Canadiennes, est-ce qu'il sait qui écrit, qui téléphone et qui envoie des télégrammes? Il y en a eu plus d'une centaine et j'aimerais faire consigner le nom de certains de ces correspondants. Il y a eu des groupes aussi bien que des personnes seules. Notamment: Newfoundland Status of Women Council; Fédération canadienne des clubs; le Canadian Congress on learning Opportunities for Women; Women for Political Action; National Action Committee déjà mentionné; Women's Research Center de Vancouver; Réseau d'action et d'information pour les femmes du Québec; Nova Scotia Association of Women and the Law; Voice of Women; Coalition of Women's Groups; Comité des questions sociales de l'YWCA; National Association of Women and the Law; Conseil ontarien de la condition féminine; Conseil consultatif de la condition féminine de l'Î.P.É.; organisme Working Women; Elizabeth Fry Society de Kingston; conseil national d'administration de l'YWCA du Canada, etc.

M. Nielsen: Toutes les deux, l'YMCA et l'YWCA?

Mlle Jewett: Oui, toutes les deux.

Voilà quelques-uns entre autres des organismes qui ont exprimé par écrit le désir qu'ait lieu cette conférence que le ministre a réussi à faire contremander; qui ont écrit pour défendre l'indépendance du conseil et le protéger contre l'ingérence politique, et qui dans leur lettre on pris la défense de Doris Anderson, la plus énergique présidente que ce conseil ait jamais eue.

On peut se demander si un conseil dont les membres doivent allégeance au parti du ministre peut survivre. Après ce qui s'est passé, je ne pense pas que dans son état actuel il le puisse. Mais je tiens, comme nous tous, j'en suis sûre, à ce qu'il y ait un conseil consultatif, auquel il faudra peut-être trouver un autre nom. Nous ne voulons pas que le ministre l'intègre dans son ministère, ce qui me semble parfois être son intention. Je le soupçonne de vouloir mettre sous sa coupe tout ce qui a trait aux femmes: les programmes du Secrétariat d'État touchant la condition féminine, le Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail et surtout le Conseil consultatif lui-même. Il est inquiet à l'idée qu'elles puissent s'exprimer librement à l'écart et voudrait les empêcher de critiquer la politique du gouvernement. Il fait fi de leurs suggestions même si elles sont bonnes, comme par exemple celles qui portaient sur les propositions constitutionnelles. Si c'est bien ce qu'il pense, il est d'autant plus urgent pour nous tous de trouver des moyens de renforcer ce Conseil. La première chose à faire serait d'éliminer le favoritisme dans les nominations.

Il est vraiment scandaleux que depuis des années le Conseil ait été composé la plupart du temps de personnes qui y ont été nommées parce qu'elles ont travaillé dur pour le parti au pouvoir, parce qu'elles ont organisé des campagnes électorales ou encore parce qu'elles méritent une petite récompense. Ce sont peut-être des femmes très compétentes; beaucoup d'entre elles le sont. Mais malheureusement, la façon dont elles ont été nommées ou les critères appliqués à leur nomination les obligent à donner d'abord leur fidélité au parti.

● (1620)

Pour bien faire, les membres du conseil devraient être nommés non pas seulement en raison de leurs convictions politiques, mais parce qu'elles s'intéressent activement aux questions qui touchent les femmes, et d'ailleurs bon nombre des membres actuels du conseil répondraient à ces nouveaux critères. Les membres du conseil devraient être choisis pour représenter toutes les tranches de la société et non seulement la classe sociale restreinte qu'il représente maintenant. Il devrait y avoir des ouvrières, des syndicalistes et des non-syndicalistes, des autochtones, des immigrantes et des femmes au foyer. Si possible, les membres du conseil devraient être élus et non nommés.

Depuis sa nomination il y a environ un an, le ministre aurait pu élargir les cadres du conseil et le rendre plus représentatif. Il ne l'a pas fait. Ainsi, le Congrès du travail du Canada a formulé au moins six recommandations à ce sujet. Des femmes très compétentes, comme Mary Eadie, ont été recommandées. Le groupe qui défend les droits des femmes indiennes a recommandé Mary Two-Axe Early. On a recommandé des femmes de la Nouvelle-Écosse, comme Alexa McDonough, qui est très compétente dans le domaine du travail social.

Une voix: Elle fait maintenant de la politique.

Mlle Jewett: Elle fait maintenant de la politique, mais elle n'en faisait pas à l'époque. En fait, plusieurs personnes ont été recommandées. Je pourrais mentionner par exemple Lee Grills, de ma propre province.

M. Dupras: Une libérale.

Mlle Jewett: C'est exact, elle est libérale.

M. Dupras: C'est seulement que vous m'avez pris par surprise.

Mlle Jewett: Elle a montré au sein du comité national qu'elle s'intéressait davantage aux femmes et qu'elle comprenait mieux leurs problèmes qu'on aurait pu s'y attendre, vu ses convictions politiques. Ces femmes ont été proposées comme membres du conseil. Ce sont toutes des femmes actives, énergiques, indépendantes et intelligentes, mais aucune n'a été acceptée. Le cabinet n'en a pas accepté une seule. Autrement dit, le ministre aurait pu faire quelque chose. Sur 29 membres du conseil, une seule femme représentait le mouvement syndical, mais je crois savoir qu'elle a maintenant démissionné parce que le ministre a refusé d'accepter la moindre recommandation formulée par le Congrès du travail du Canada.

Non seulement le ministre rabaisse les femmes et adopte une attitude paternaliste à leur égard, mais il oublie complètement les Canadiennes des secteurs de la société autres que celui, très limité, sur lequel porte ses recommandations au Cabinet. Par conséquent, nous devons absolument exhorter la Chambre, et surtout le gouvernement, à faire ce que demande la motion, autrement dit à blâmer le ministre chargé de la situation de la femme de s'être ingéré dans les affaires du Conseil consultatif en persuadant 17 des 27 membres présents d'annuler la conférence. L'annulation de la conférence visait surtout à ralentir l'élan apporté aux discussions par Doris Anderson en vue de résoudre les problèmes intéressant les femmes.

La démission du ministre est une chose qui va de soi. Nous approuvons également l'autre recommandation contenue dans la motion, à savoir que le Conseil devrait relever directement du Parlement. Il faut changer sa structure. Il ne faut plus que ses membres soient nommés par favoritisme. Quand c'est le cas, vous n'êtes pas toujours sûrs d'avoir des personnes indépendantes et compétentes pour accomplir le travail. A notre avis, c'est tout aussi important si l'on veut que le Conseil garde la force que lui a insufflée sa présidente démissionnaire.

Nous avons une chose importante à ajouter à la motion d'opposition. Je propose par conséquent, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell):

> Qu'on modifie la motion en y ajoutant, après «1970» les mots suivants:
>
> «et que les membres du Conseil soient nommés ou élus par les organismes du pays qui s'intéressent activement aux questions concernant les femmes.»

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je remercie le député d'avoir fourni à la présidence une copie de l'amendement. L'amendement me paraît recevable.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'intérêt et d'empressement que je prends part à ce débat. Je me réjouis beaucoup de l'occasion qui m'est fournie d'aborder le dossier de la situation de la femme. J'ai été quelque peu déçu de constater, après avoir passé presque deux journées entières à la Chambre à justifier les prévisions budgétaires de mon ministère, tout juste avant les fêtes de Noël, que sur 16 heures de débat, seulement 40 minutes avaient été consacrées aux questions féminines. Par conséquent, je me réjouis que les députés de l'opposition aient enfin découvert l'existence des Canadiennes et qu'ils soient maintenant disposés à discuter de leur situation. De toute évidence, l'opposition avait l'intention de présenter cette motion au cours de ce débat où ils se surpassent. Par conséquent, il importe de pouvoir aborder ces questions et rétablir les faits une fois pour toutes.

C'est probablement le député de Waterloo (M. McLean) qui a donné le ton à ce débat. Vers la fin de son intervention, il a employé les mots suivants: «Étant donné les bruits qui courent, les accusations voilées qu'on se lance . . .» Voilà qui résume bien la nature même de ce dossier. C'est exactement là-dessus que se sont fondés les députés de l'opposition pour expliquer leur problème; sur des rumeurs, sur des accusations voilées, et très peu sur des faits concrets.

Je remercie le député de Waterloo de nous avoir clairement expliqué l'origine de son argument et de ceux que comptent présenter ses collègues. Le recours aux rumeurs et aux allégations n'est certainement pas un fait nouveau, ni en politique ni à la Chambre, et il n'est certainement pas étranger à la question qui nous préoccupe depuis quelques jours.

Je me réjouis de cette possibilité de rétablir les faits. Le député de Waterloo, un membre distingué et respecté de cette auguste assemblée, changera peut-être d'idée une fois que nous aurons dissipé les rumeurs, les allégations, les mythes, les sous-entendus et les insinuations malveillantes qui ont influencé cette discussion, et que nous nous attelerons à rétablir certains des faits qui se sont produits, à déterminer le rôle du Conseil consultatif de la situation de la femme, et enfin à préciser les objectifs, buts et préoccupations du gouvernement en ce qui concerne les Canadiennes.

• (1630)

Je regrette que l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) ne puisse nous consacrer un peu plus de temps, car certaines de mes observations pourraient l'intéresser.

Une voix: Je voudrais simplement fumer une cigarette.

M. Axworthy: C'est très bien. Je n'aurais certainement aucune objection à ce que l'honorable représentante sorte pour fumer, mais je lui signale que d'après une étude publiée récemment, qui l'intéressera sûrement, la cigarette n'est pas ce qu'il y a de mieux pour la santé.

Une voix: Épargnez-moi votre condescendance!

M. Axworthy: Commençons par certains des premiers témoignages auxquels nous avons droit, pour vous prouver l'existence d'un profond sentiment d'antipathie écrasant et universel, ou encore d'un certain mécontentement à l'égard du travail que le gouvernement et moi-même, en ma qualité de ministre, cherchons à accomplir.

Je n'ai pas tout le dossier sous la main, mais j'ai une lettre de l'association des autochtones canadiennes, qui m'a invité à prendre la parole devant ses membres, demain soir. Cette association représente le groupe féminin qui a probablement été le plus maltraité et négligé au Canada, et qui a probablement le plus souffert de l'indifférence de la société. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je voudrais faire consigner au compte rendu de nos délibérations un passage de cette lettre. Je ne fais généralement pas ce genre de chose, mais étant donné que les députés d'en face se sont tellement empressés de nous citer M^me^ Laura Sabia, journaliste bien connue pour son objectivité, j'ai cru que l'opinion des autochtones canadiennes pourrait les intéresser. Voici le passage en question:

Monsieur le ministre,

En reconnaissance des mesures positives que vous avez prises au nom des autochtones, l'association des autochtones canadiennes vous invite à prendre la parole devant son conseil d'administration, à Winnipeg, au Manitoba, du 23 au 25 janvier 1981.

Je voudrais vous lire un autre passage, si vous me le permettez:

Vous avez mis sur pied des programmes et lancé des activités favorisant la formation et l'embauchage des femmes autochtones, vous avez en outre tenu à consulter l'association à ce sujet et nous vous en savons fort gré. Voilà pourquoi nous souhaitons vous fournir l'occasion d'exposer vos projets directement aux femmes autochtones venant des quatre coins du pays et d'entendre celles qui travaillent dans leur localité vous faire part de leurs préoccupations et de leurs idées.

Voilà un groupe qui devrait être traité avec déférence à la Chambre. Je ne prétends pas jouir d'une grande popularité auprès de personnes telles que Laura Sabia et d'organismes tels que l'Association des femmes autochtones du Canada, mais je sais que certaines associations féminines m'ont écrit pour me manifester leur appui et approuver les initiatives que nous avons tenté d'adopter.

Je voudrais maintenant revenir à cette prétendue genèse car le député de Waterloo (M. McLean) désirait vivement consigner au compte rendu ce qu'il croyait être une critique des initiatives que nous avons prises et faire des remarques ou des observations en ce sens.

Tout d'abord, je voudrais expliquer aux députés que le ministre chargé de la situation de la femme ne doit pas simplement prendre directement certaines initiatives, mais doit tenter de coordonner l'activité du gouvernement tout entier; il doit communiquer des renseignements, intervenir et soutenir les autres ministres qui travaillent à la même fin. Une proportion importante de ces travaux n'est pas forcément tangible, car il s'agit en grande partie d'initiatives prises durant les séances du cabinet, de correspondance et de communications directes pour tenter de souligner les questions qui sont soulevées.

En l'occurrence, le rôle à jouer n'est pas nécessairement de ceux qui s'évaluent en fonction des gains réalisés. Cela dit, je pense qu'il est néanmoins possible de démontrer que le gouvernement a déjà beaucoup progressé vers la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés dans le discours du trône. Depuis neuf mois qu'il exerce le pouvoir, il a autrement mieux réussi que le précédent gouvernement au cours d'une période équivalente. Quiconque examine ce que ce dernier a pu faire pour les femmes, et les initiatives qu'il a pu prendre, constate bien vite qu'il n'a rien fait du tout. Les membres du précédent gouvernement n'avaient pas leur pareil lorsqu'il s'agissait de parler, de formuler de belles phrases ou de prononcer d'excellents discours, mais sur le plan concret, ils n'ont pas su prendre une seule initiative importante en faveur des femmes au cours de leurs neuf mois au pouvoir. Qui plus est, le parti conservateur s'est opposé à certaines des initiatives que nous avons prises.

Lors de la toute première rencontre que j'ai eue avec M^me^ Anderson, du Conseil consultatif, celle-ci m'a signalé que les femmes se faisaient beaucoup de souci à propos de l'assurabilité minimale, et que la loi excluait quelque 200,000 femmes de l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

J'ai en main la déclaration que mon prédécesseur, Ronald Atkey, a faite en septembre dernier à St. Andrews-by-the-Sea dans laquelle il précise que le gouvernement conservateur n'entendait pas modifier la loi sur l'assurance-chômage et de l'année dernière, déclaration qui a beaucoup déplu aux associations féminines. M. Atkey, mon prédécesseur, a déclaré que ce n'était pas dans leur intérêt de la modifier.

Contrairement à ce que conseillait et préconisait mon prédécesseur au nom du gouvernement conservateur, j'ai procédé à ce changement et j'ai assoupli les conditions d'admission pour permettre à un plus grand nombre de femmes de se prévaloir de la loi sur l'assurance-chômage. S'il veut faire le bilan, le député de Waterloo devrait commencer par regarder ce que son propre gouvernement a accompli et ne pas se contenter de faire une comparaison avantageuse des choses qui ont été acquises sous son gouvernement et sous le nôtre.

Le député a essayé pendant un certain temps de dénigrer nos initiatives dans le domaine des programmes d'action positive. Je pourrais vous communiquer le texte des promesses que le parti conservateur a faites sur cette question au cours de la campagne électorale du mois de mai. Ses propositions allaient bien moins loin que nos réalisations dans ce domaine. Les conservateurs voulaient ajouter telle ou telle chose au bureau de la promotion de la femme. Je voudrais citer un extrait d'un communiqué à la presse du parti conservateur exposant ses options dans ce domaine. Le parti conservateur s'engageait à agir avec fermeté pour changer la réthorique de la commission en des actions positives concrètes au sein de la Fonction publique. Il voulait se montrer plus ferme. Voilà la promesse que les conservateurs avaient faite aux Canadiennes.

Nous avons présenté un programme d'action positive bien conçu. Nous avons commencé par trois ministères parce que, comme je l'ai souvent dit à la Chambre, nos ressources ne nous en permettaient pas plus. Ce programme nous permettra d'apporter des modifications à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et aux lois et règlements en général afin de pouvoir procéder à une réforme importante de la politique actuelle d'emploi dans la Fonction publique dans la mesure où elle s'applique aux femmes, aux handicapés et aux autochtones.

Certains députés ont dénoncé le fait que nous ayons employé un conseil d'action positive. Ils ont beau jeu de dire cela. Mais auraient-ils préféré que nous confiions l'administration de ce programme à des gens inexpérimentés? Le député a dit aussi que nous procédons présentement à une étude statistique. Il voudrait peut-être que nous fassions des changements importants dans la Fonction publique sans d'abord savoir de quoi il retourne.

Je voudrais faire ressortir le contraste entre cette façon de procéder et l'attitude inqualifiable de l'ex-Président du Conseil du Trésor (M. Stevens), qui, lui, a commené par réduire de façon draconienne les effectifs de la Fonction publique, le secteur qui offre peut-être le plus d'ouvertures professionnelles aux Canadiennes. Il n'a accordé aucune importance à la protection des droits des femmes qui travaillaient à ce moment-là dans la Fonction publique. Elles ont été remerciées comme les autres.

Une voix: Vous dites des sottises.

M. Axworthy: Allons donc. Examinons bien les faits.

Je prétends que nous avons adopté le programme d'action positive comme première étape en vue d'en arriver au secteur privé. Pourquoi avons-nous procédé de cette façon? Parce que le Conseil consultatif a recommandé qu'avant de prendre des initiatives dans le secteur privé le gouvernement fédéral devrait intervenir positivement dans la Fonction publique. Nous avons, encore une fois, donné suite à ces recommandations et nous les suivons de façon très prudente et administrative.

J'ai en même temps déclaré publiquement à maintes reprises que j'avais l'intention de discuter au cabinet de la question de savoir s'il faudrait obliger le secteur privé à respecter ses contrats, car c'est l'un des moyens les plus efficaces de réduire les obstacles et de faire disparaître les restrictions auxquels sont en butte les femmes qui travaillent. Je pense que les députés d'en face s'ils sont sincères reconnaîtront que j'ai dit cela à la Chambre, que je l'ai dit publiquement et que je l'ai promis. J'ai dit à un certain nombre d'assemblées féminines un peu partout au pays que je lutterai pour obtenir ce changement parce que c'est le premier pas a accomplir pour améliorer la condition des femmes et leur assurer un traitement plus juste dans le monde du travail.

De plus, certaines choses n'ont pas été mentionnées. Nous avons intégré un programme d'action positive dans notre programme de création d'emplois. Encore là, cette mesure se fondait sur les recommandations du Conseil consultatif. On nous a signalé, très justement, je crois, que les programmes de création d'emplois du gouvernement fédéral ne respectaient pas les principes d'action positive. Qu'avons-nous fait du programme de création d'emplois que les conservateurs ont annulé, empêchant ainsi toute création directe d'emploi? Nous avons fait adopter des principes d'action positive qui sont maintenant appliqués avec succès. J'invite les députés à comparer les résultats.

● (1640)

De plus, nous avons fait adopter une importante mesure permettant aux femmes de recevoir une formation pour occuper des emplois non traditionnels. Le député de New Westminster-Coquitlam a parlé des critiques qu'avait inspirées la campagne d'information que nous avions lancée afin d'inciter les femmes à se tourner vers des secteurs non traditionnels et les employeurs à les y engager. Elle a droit à son opinion, mais celle-ci n'est pas universellement partagée. Nous avons reçu des lettres de félicitations, que je déposerai à la Chambre. J'en ferai connaître le texte intégral car il n'y est pas question de femmes cherchant du travail temporaire.

Nous nous sommes engagés à donner aux femmes la possibilité d'accéder à des secteurs non traditionnels, et pour honorer cet engagement nous avons mis sur pied un programme de formation qui défraiera 75 p. 100 du coût de la formation des femmes entrant dans ces secteurs. Le programme a suscité de l'intérêt.

J'attire l'attention des députés sur un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa juste après le congé des Fêtes, qui relatait le cas de deux jeunes femmes de cette ville qui étaient passées d'un emploi temporaire à l'autre et sont maintenant inscrites à ce programme. L'une est ajusteur de machines-outils, je crois, et l'autre se spécialise dans un autre métier. C'est la première fois qu'elles ont la possibilité d'obtenir un emploi permanent. Je ne prétends pas que cela suffise, mais ce sont des objectifs que je me suis fixés.

J'invite les députés à songer à ce qui ne s'est pas produit pendant les neuf mois au pouvoir du gouvernement précédent. Le gouvernement conservateur n'a pas prévu de programmes de formation dans les domaines autres que traditionnels. Il n'a pas lancé de programme d'action positive. En neuf mois au pouvoir, l'ancien gouvernement n'a pris aucune initiative semblable. Si nous avons réussi à le faire pendant la même période, pourquoi les députés d'en face n'en ont-ils pas fait autant? C'est peut-être qu'ils ont consacré trop de temps à expliquer ce qu'ils allaient faire, et trop peu à agir.

Il importe, à mon avis, de trancher la question du renouveau constitutionnel sur laquelle est axée une bonne part de la controverse des quatre ou cinq derniers jours. Commençons par rectifier les faits que les députés d'en face ont présentés à la Chambre.

De qui émane donc l'idée d'une conférence constitutionnelle pour les femmes? De M^me^ Anderson ou du Conseil consultatif? Non. C'est moi qui fait cette proposition au Conseil.

M. Nielsen: Qui vous l'a suggérée?

M. Axworthy: L'idée originale vient de moi. J'ai soulevé la question et demandé à M^me^ Anderson lors d'une rencontre si le Conseil consultatif serait prêt à assumer cette responsabilité. Pourquoi? Parce que je pensais que c'était important et qu'une charte des droits constituerait l'un des progrès les plus importants accomplis par les femmes au Canada depuis des dizaines d'années. Si les députés veulent savoir en quoi cela a de l'importance en ce qui concerne la situation de la femme dans la société canadienne, je les renvoie à notre promesse de faire adopter des dispositions juridiques contre la discrimination et d'inscrire des droits inattaquables dans la constitution. Les députés d'en face ont souvent critiqué l'idée d'inscrire et de garantir des droits. Ils soutiennent que nous ne devrions pas le faire et que nous devrions attendre que les provinces le fassent d'elles-mêmes. Voilà leur théorie. Le député de Provencher (M. Epp) s'est levé pour dire: «Non, nous sommes en faveur d'une charte des droits», mais il a oublié de dire que ses collègues et lui sont uniquement en faveur d'une charte des droits à laquelle les gouvernements provinciaux auraient souscrit.

En septembre, toutefois, les premiers ministres provinciaux ont établi très clairement à la conférence qu'ils n'étaient pas partisans d'une charte des droits. Sans charte, qu'adviendra-t-il des droits des femmes? Ils ne seront pas garantis dans la constitution. Cette question nous tient à cœur. Nous voulons faire beaucoup plus que ce que les députés d'en face étaient disposés à faire, et nous sommes prêts à le faire maintenant. Si les députés d'en face sont sincères et croient vraiment à l'égalité de la femme, qu'ils n'hésitent pas à dire qu'ils appuieront la décision du gouvernement d'inclure une charte des droits dans la constitution du Canada. Mais pas du tout. Ils disent au contraire, que l'accord des gouvernements provinciaux est nécessaire.

M. Lyon, le premier ministre de ma province, prétend que nous n'avons nul besoin d'une charte des droits et déclare que le gouvernement manitobain s'opposera à toute tentative d'en inclure une dans la formule visée. Qu'est-ce que cela signifie? Que le parti conservateur du Canada n'a pas de véritable politique à l'égard de la situation de la femme.

Le député de New Westminster-Coquitlam a dit que j'avais critiqué la position adoptée par le Conseil consultatif en matière constitutionnelle. C'est tout à fait faux. J'ai fait mienne cette position, et j'ai même écrit à une cinquantaine d'associations féminines partout au Canada pour les inviter à présenter leurs vues au comité. Le 28 octobre dernier, j'ai écrit une lettre à ces groupes pour les informer qu'un comité était mis sur pied et pour les inviter à comparaître. En outre, je me disais disposé à rencontrer un certain nombre d'entre eux, disséminés d'un bout à l'autre du Canada—ce que j'ai fait l'automne dernier—et à m'entretenir avec leurs membres au sujet de la constitution. A propos de la position adoptée par le Conseil, j'ai formulé certaines observations à caractère juridique, disant qu'à certains points de vue, on n'allait pas assez loin et qu'il aurait fallu se pencher sur certains aspects juridiques.

Que peut-on reprocher à un ministre de la Couronne qui traite un conseil consultatif avec beaucoup de respect, comme je l'ai fait, au point de vouloir entamer le dialogue avec ses membres? Je ne les ai pas traité avec désinvolture, mais bien avec beaucoup de respect, puisque j'était prêt à m'entretenir avec elles, à leur exposer mes idées. Si l'on voit là une trahison des responsabilités ministérielles, alors mes honorables vis-à-vis ont une bien étrange conception de la tâche d'un ministre. Il va de soi qu'un ministre doit être prêt à dialoguer et à discuter.

En conclusion, j'aimerais vous dire comment les recommandations qui ont été faites au comité en sont venues à être acceptées par le gouvernement. Croyez-vous que cela se soit fait par l'opération du Saint-Esprit? Non. Plusieurs ministres, dont moi, ont plaidé la cause de ces amendements. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) a formulé des amendements à la Constitution qui tenaient compte des recommandations du Conseil consultatif et d'autres associations féminines. Nous avons pris ces recommandations au sérieux et nous les avons présentées au comité mixte sur la constitution au nom du gouvernement. Quelle meilleure preuve les députés veulent-ils de l'intérêt, de l'envergure d'esprit et de la bonne volonté du gouvernement?

Je crains que les députés de l'opposition ne sélectionnent partiellement les informations, pour ne pas dire qu'ils ne cherchent pas trop à dévoiler toute la vérité.

J'attache beaucoup d'importance à cette question. Pour ce qui est du conflit entre l'exécutif du Conseil et ses membres, j'ai toujours dit que c'était au Conseil de décider. Ce n'est pas à moi mais bien aux membres du comité qu'il appartenait de décider si la conférence devait avoir lieu. C'était à eux de décider s'il valait mieux l'annuler.

Je n'ai participé à leurs discussions que lorsqu'ils m'ont téléphoné pour me demander de le faire. Contrairement à ce qu'on prétend, je ne suis jamais entré directement en pourparlers avec les membres du comité ou ceux du conseil. Ce sont eux qui m'ont invité à les recevoir, ce que j'ai fait vendredi matin. On a demandé mon opinion et je l'ai donnée. C'est la dernière fois que je me suis entretenu avec eux à ce sujet. Ils ont arrêté eux-mêmes leur décision, décision controversée.

Un des membres, la présidente, n'appuyait pas la décision et a choisi d'exposer publiquement son différend et de m'accuser de manipulation politique. En quoi consiste la manipulation? Je pense que la Chambre compte assez d'hommes politiques compétents pour savoir que si un politicien a l'intention de se livrer à la manipulation, il doit téléphoner à des gens, leur tordre le bras et tenter de les convaincre. Or je n'ai rien fait de tout cela.

M. Nielsen: Alors comment vous y êtes-vous pris?

M. Axworthy: Justement, je n'ai rien fait de la sorte. Les accusations portées contre moi sont sans fondement.

Je reviendrai au député de Waterloo qui semblait dire qu'il se fondait sur des rumeurs et des allégations.

M. McLean: Ce n'est pas ce que j'ai fait. J'ai dit que ma thèse était documentée.

M. Axworthy: Toutes mes excuses. Il a dit que des rumeurs et des allégations confirment ce qu'il dit.

M. McLean: Les faits sont là, et il y en a d'autres.

M. Axworthy: Il y a une légère nuance; je l'accepte.

Mlle Jewett: Vous avez mis la taupe à contribution.

M. Axworthy: Le fait est qu'il y avait conflit entre la présidente et le comité exécutif du Conseil. Le débat se serait ensuite poursuivi à l'assemblée générale du Conseil. Je me souviens avec quelle ardeur, avant la réunion du Conseil, le député de New Westminster-Coquitlam a dit qu'elle avait bon espoir que le Conseil réglerait la question le lendemain.

Mlle Jewett: J'avais en effet confiance.

● (1650)

M. Axworthy: Il n'y a pas eu de critiques sévères, d'insultes et d'injures comme nous en avons entendues depuis, sauf lorsque la décision n'a pas été celle qu'elle attendait. C'est alors qu'elles sont devenues objets et victimes de sa colère, car elles se disaient qu'elles n'avaient pas à s'inquiéter puisqu'elles auraient le dernier mot. Le fait est qu'elles ont passé quatre heures et demie en réunion secrète, secrète du moins pour nous tous, sauf pour les députés qui ont reçu des documents dont je ne sais absolument rien.

Une voix: Nous les avons tous.

M. Axworthy: Je ne doute pas que le député ait plus d'amies que moi au Conseil. Peut-être devrions-nous demander qui se met le nez dans les affaires du Conseil, car je n'ai pas vu les procès-verbaux que les députés de l'opposition ont en leur possession et, si vraiment il y a eu ingérence politique, alors peut-être nos vis-à-vis devraient-ils s'interroger sur leur propre rôle dans toute cette affaire.

Le député de New Westminster-Coquitlam n'a pas tardé à s'en prendre directement aux membres du Conseil et à déblatérer fortement contre certains membres en particulier. Voilà qui est réellement blâmable et si l'on songe que le député avait la réputation de présenter honnêtement les faits et les problèmes, j'estime que le genre d'attaques personnelles auxquelles elle s'est livrée ne sont pas dignes d'un député. Elle profite en réalité des privilèges dont bénéficient les députés pour se livrer à des attaques personnelles qui, si elle les avait faites à l'extérieur de la Chambre, l'auraient exposée à des remontrances très sévères.

Une voix: Désolé de vous embêter.

M. Axworthy: Mais cela, monsieur l'Orateur, est son style, c'est la façon dont elle entend mener ses affaires, cela la regarde.

Mais le fait est que le Conseil s'est réuni et a décidé d'appuyer la position prise par son bureau. Et il s'est encore trouvé des députés pour qualifier cette décision d'injuste. En fait, ce qu'ils veulent dire c'est qu'ils ne croient pas en la démocratie sauf lorsqu'elle fait leur affaire. Ils ne croient au processus démocratique que lorsqu'ils sont au pouvoir. Je sais que telle n'a cessé d'être l'attitude de certains députés de l'opposition depuis les mois de février et mars derniers, car elle se lit encore sur leur visage. Ils n'arrivent toujours pas à croire que la voix de la démocratie ait pu se faire entendre de la sorte. Mais le fait est que c'est ainsi que fonctionne la démocratie et que ce sont les citoyens qui font ces choix. Vous pouvez faire toutes les allégations et les insinuations que vous voudrez, mais ce sont eux qui ont choisi. Mon seul regret véritable, monsieur l'Orateur . . .

Une voix: C'est que vos chances à la direction du parti sont mortes.

M. Axworthy: . . . c'est que si l'on considère les accusations qui ont été portées au cours de ce débat sur toute la question, les députés de l'opposition ont fait beaucoup plus pour discréditer le Conseil, pour mettre en doute sa crédibilité et pour flétrir sa compétence que quiconque de ce côté-ci de la Chambre a même songé à faire, car ils ont fait du Conseil leur bouc émissaire. Ils ont essayé, pour servir leurs intérêts politiques, de profiter du travail du Conseil consultatif pour atteindre leurs objectifs politiques. Je pense qu'ils agissent de la sorte parce qu'ils voient les réformes et les changements réels que nous sommes en train d'apporter à la condition de la femme et cela leur déplaît. C'est cela qui leur fait peur en vérité, c'est cela qui les dérange le plus. Ils savent que nous réalisons des progrès marqués dans ces secteurs et que nous continuerons à en faire parce que nous envisageons de nouvelles initiatives. Voilà ce qui les chagrine profondément et ce qu'ils redoutent en particulier.

Quant à leurs accusations, je ne ferai que répéter à la Chambre ce que j'ai toujours dit, que les faits sont ce qu'ils sont. Je pense qu'il serait dans le meilleur intérêt du Conseil consultatif d'examiner la question à partir des faits, non pas en se basant sur des rumeurs et des allégations, comme l'a affirmé le député de Waterloo, car, en somme, c'est la meilleure façon de démontrer notre respect envers le Conseil et de préserver son indépendance et son autonomie.

Je concéderai cependant que nous pourrions réexaminer la structure et le rôle du Conseil. Avant que les députés ne nous reprochent de changer notre fusil d'épaule, je leur dis tout de suite que ce n'est pas le cas, car il y a six semaines j'ai annoncé au comité directeur de la Conférence de Copenhague que nous projetions justement d'examiner la structure du Conseil. J'ai aussi d'autres préoccupations et l'une d'elles m'a été signalée par certaines de nos compatriotes, à savoir que le Conseil était trop centralisé à Ottawa, manquait d'appui régional pour assurer la diffusion des informations et des idées.

Voyons maintenant à tirer au clair certains faits relatifs au Conseil. Des députés proposent qu'il soit comptable directement au Parlement. C'est ce qui se fait déjà. Les rapports du Conseil sont rendus publics le jour même. Ce n'est pas moi le dépositaire. En ma qualité de ministre comptable, je n'exerce ni jugement ni contrôle, je suis même rarement consulté. Bien sûr, on me remet un exemplaire du rapport par courtoisie tout comme on en offre aux députés de l'opposition. Ces rapports qui ont justement servi de base à certaines critiques très acerbes de l'activité gouvernementale, les députés de l'opposition s'en servent pour soulever des questions à la Chambre. C'est une fonction très légitime du Conseil qu'il convient de protéger, voire d'encourager.

Mais il convient également que le Conseil ait un certain lien avec un ministre du cabinet, histoire de maintenir les contacts et d'assurer les échanges, ce qui permettait à M^me^ Anderson, comme elle l'a fait à notre première rencontre, de me dire à peu près ceci: «Le régime d'assurance-chômage nous préoccupe et nous aimerions vous suggérer des changements». Et nous écoutons leurs suggestions. Comme on peut le voir, ce genre de rapports peut avoir des résultats très bénéfiques.

J'ai déjà demandé à d'autres personnes et je me suis déjà demandé moi-même pourquoi le gouvernement n'établirait pas un ministère distinct, mais nous avons déjà tenté l'expérience dans le cas du ministère d'État chargé des Affaires urbaines et d'autres ministères du même genre et nous avions constaté à ce moment-là qu'il manquait à de tels ministères un service d'exécution, autrement dit, la capacité de fournir des biens et des services. Il s'agissait simplement d'organismes de coordination qui ne disposaient pas de ressources suffisamment importantes et d'assez d'employés pour apporter les changements voulus. L'un des avantages de mon portefeuille, qui réunit l'emploi, l'immigration et la situation de la femme, c'est que nous pouvons prendre des initiatives dans le cadre, par exemple, du programme d'action affirmative, du régime d'assurance-chômage, de nouveaux programmes d'emplois et de nouveaux programmes de formation parce que je suis le seul ministre en cause et qu'un autre ministre n'a pas besoin de venir me demander des faveurs. A titre de ministre, je peux réagir à de telles initiatives et apporter les changements nécessaires immédiatement.

Je tiens à bien préciser, monsieur l'Orateur, que je suis tout à fait disposé à rencontrer les groupements féminins. De fait, j'ai écrit une lettre cet après-midi aux présidentes de six associations féminimes importantes, et je suis tout à fait disposé à la lire à la Chambre. Voici ce qu'elle dit:

> Je voudrais que vous me disiez quel serait, à votre avis, le meilleur moyen de garantir l'efficacité du Conseil consultatif de la situation de la femme. Ce sont les groupement féminins qui nous ont poussés à établir le Conseil et je compte sur votre avis pour m'aider à analyser les problèmes de structure évidents du Conseil.
>
> A cette fin, je vous invite à me rencontrer le 16 février 1981 à 17 heures afin que nous puissions ensemble garantir qu'un organisme indépendant continuera à fournir les services de recherche essentiels sur la situation sociale, économique et juridique de la femme du Canada.

Nous consulterons donc les groupements féminins pour voir ce qu'ils pourront nous recommander à propos de changements de structure et je continuerai à tenir compte de leurs recommandations, comme je l'ai fait par le passé. Les députés d'en face ont raison de se demander si, vu sa structure actuelle, le Conseil est vraiment le moyen le plus efficace de recueillir des renseignements, des idées, des commentaires et des critiques auprès des organismes féminins. Je partage cette préoccupation et je suis disposé à faire quelque chose à ce sujet, ce que j'ai d'ailleurs déjà fait dans la lettre que j'ai envoyée aujourd'hui. Nous devons cependant nous garder de nous débarrasser du bon en même temps que du mauvais, d'anéantir le Conseil ou d'en réduire l'importance à tel point qu'il n'en resterait plus rien qui vaille la peine d'être préservé ou amélioré.

Enfin, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que je m'accommode du parti pris avec lequel ces questions sont soulevées à la Chambre par les députés de l'opposition, mais que, et je terminerai sur cette note, ce ne sont pas des fanfaronnades ou même des outrages comme nous en avons parfois entendus, ni des rumeurs ou des allégations comme celles qui ont été reprises à la Chambre qui m'empêcheront de remplir le mandat qui m'a été confié et auquel je crois sincèrement, en l'occurrence d'aider le gouvernement à créer plus d'égalité pour les femmes du Canada. C'est un objectif vers lequel je continuerai de tendre, quoi qu'en disent les députés d'en face.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, les partis se sont concertés au sujet des initiatives parlementaires et de l'inscription au *Feuilleton* de divers projets de loi, et il a été convenu que le bill C-303, parrainé par le député de Vaudreuil, réapparaîtra demain au *Feuilleton* comme étant le bill C-256, et que le bill C-256, qui figure maintenant au *Feuilleton*, y deviendra le bill C-303; ainsi, demain, à 16 heures, nous discuterons du nouveau bill C-256.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire vient de saisir la Chambre d'une proposition relative au bill C-256 et au bill C-303 pour les fins du débat de demain après-midi. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord!

● (1700)

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, vous devriez ajouter, je crois, que les changements dont a parlé le secrétaire parlementaire seront apportés au *Feuilleton*; il faut, je crois, un ordre de la Chambre.

M. Knowles: Quelle que soit la façon dont nous procéderons, nous sommes d'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Par conséquent, il en est convenu et ainsi ordonné.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Le Code criminel—Les modifications relatives à l'euthanasie—Les intentions du gouvernement; le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—La dérivation Garrison—On demande que le premier ministre discute du projet avec le président des États-Unis; le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper)—Les affaires municipales—Le réexamen des compressions du programme de services communautaires.

Situation de la femme

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'INGÉRENCE DU MINISTRE DANS LES PLANS DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McLean:

Que la Chambre condamne l'ingérence criante du ministre responsable de la situation de la femme dans les plans du Conseil consultatif de la situation de la femme concernant la tenue d'une conférence constitutionnelle, qu'elle exige la démission du ministre et demande instamment que le mandat du Conseil consultatif soit modifié de façon qu'il puisse faire directement rapport au Parlement, comme l'a recommandé la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme en 1970.

Et de l'amendement de M^lle^ Jewett (p. 6464).

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je dirais d'abord au député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett), au nom de mon parti, que nous acceptons l'amendement qu'elle propose d'apporter à notre motion. En fait, nous sommes heureux de le voir ajouter à notre motion.

Puis je m'adresserai au ministre qui a terminé son discours en disant qu'il ne voulait pas écraser le Conseil consultatif. Je lui dirai qu'en tout cas, c'est un bon début. Ses actes de ces derniers jours ont causé beaucoup d'inquiétude aux Canadiens et aux Canadiennes.

Le ministre a tenté de minimiser le problème en citant une liste de réalisations plutôt contestables. A mon avis, on peut parler de rumeurs et d'allégations, bien plus que pour tout ce que j'ai entendu ici cet après-midi. Ce dont les femmes canadiennes se souviendront sans doute le plus longtemps c'est qu'il a exercé des pressions sur le Conseil consultatif au point de forcer sa présidente à démissionner. Voilà la plus grande chose qu'il ait faite; et cet acte a mis les citoyens en colère. En tout cas, je suis en colère et je ne pense pas être la seule. Si le ministre n'est pas conscient de cette colère, il est encore plus insensible que je ne le pensais.

Rarement autant de femmes ont été unanimes à blâmer un ministre de la Couronne et à soutenir un fonctionnaire tellement digne d'estime. Rarement la crédibilité d'un organisme prétendument indépendant n'a subi un tel coup. Les événements se précipitent. Aujourd'hui, trois autres membres du Conseil consultatif de la situation de la femme ont démissionné . . .

Une voix: Nommez-les.

Mlle MacDonald: Ce sont des membres du personnel de recherche du Conseil. Ils ne peuvent plus digérer l'ingérence du ministre dans leurs activités ou l'intimidation qui est également responsable du fiasco de ces derniers jours.

Aujourd'hui, hier, et toute la semaine, des femmes et quelques hommes d'un peu partout ont envoyé des centaines et des milliers de lettres, de télégrammes et d'appels téléphoniques pour offrir leur appui à Doris Anderson et blâmer le ministre. Les députés en ont parlé et, au cas où le ministre en douterait, je lui fournirai un exemple des lettres que nous avons déjà reçues de centaines de femmes et d'organismes représentants des centaines de milliers de femmes qui sont absolument sidérées et révoltées par ce qui s'est passé. Il sera sans doute heureux d'apprendre qu'il y en a même une du vice-président de l'Association libérale fédérale de Willowdale.

Mlle Jewett: Tant mieux.

Mlle MacDonald: Il y en aura des milliers. Je préviens le ministre que les femmes ne font que commencer à réagir. Le ministre a tenté de se défendre. Depuis que l'affaire a éclaté, il n'a cherché qu'à se défendre, car il ne lui reste qu'à essayer de se disculper d'une très grave erreur. Le ministre sait qu'il s'est ingéré dans les affaires du Conseil consultatif de la situation de la femme. Il sait qu'il a compromis la raison d'être même du Conseil ou son mandat, qui est de donner des avis indépendants sur les questions touchant la condition féminine.

On en a la preuve manifeste dans la suite d'événements qui ont abouti à l'annulation de la conférence du Conseil consultatif sur la constitution. Elle était prévue pour la fin de septembre et a été reportée à cause de la grève des traducteurs; on l'a ensuite reportée au 12 et au 13 février. Le 12 décembre, le ministre acceptait de présider la réception et le déjeuner de cette conférence. Il était alors parfaitement au courant de la date de la conférence et il n'a pas semblé penser à ce moment-là qu'il fallait l'annuler ou qu'elle risquait d'être une cause d'embarras. Même si certains doutes pouvaient subsister dans l'esprit du ministre, il n'y en avait sûrement aucun dans l'esprit des membres du Conseil, même les membres du comité exécutif.

D'après la chronologie documentée des événements, on allait de l'avant toutes voiles dehors, jusqu'à ce que le ministre mette le holà. On a «conseillé» aux membres du Conseil de modifier les plans déjà très avancés de sa conférence constitutionnelle. Mais ce conseil n'a été donné par le ministre ou son cabinet que le 5 janvier, après presqu'un mois de préparatifs. De plus, on n'avait pas sollicité ce conseil; il a été donné de cette façon spéciale qu'ont les ministres de donner un conseil. Il venait du cabinet du ministre. La présidente du Conseil ne l'avait pas demandé. Il est tombé comme le feu du ciel.

Le 5 janvier, d'après la chronologie, il s'est passé ce qui suit:

Doris Anderson est partie. Hellie Wilson s'entretient avec le cabinet du ministre et annonce que le ministre veut des conférences régionales au lieu d'une conférence nationale. Hellie Wilson ordonne que les communiqués à la presse et les lettres ne soient pas envoyés comme prévu.

Il n'y a pas eu de réunion, pas de vote, on n'a même pas eu la politesse de téléphoner à la présidente; on ne s'attendait qu'à une soumission immédiate et totale de la part des membres du Conseil—elles n'avaient qu'à se conformer. Il est peut-être triste d'utiliser le mot soumission, mais c'est ce qui se serait passé.

Le 6 janvier, à son retour, M^me^ Doris Anderson découvre l'initiative du ministre. La chronologie des faits indique ceci:

M^me^ Doris Anderson téléphone à M^me^ Nancy Connolly, l'adjointe du ministre, pour lui expliquer qu'une deuxième annulation nuirait considérablement au crédit du Conseil. M^me^ Nancy Connolly répond que le ministre est décidé. M^me^ Doris Anderson demande à rencontrer ce dernier.

En fait, il a été décidé que le bureau au complet rencontrerait le ministre, non pas pour obtenir des conseils auxquels il obéirait aveuglément—ne soyons pas si condescendants à l'endroit des membres de ce bureau—du moins ce n'était pas là ce qu'on recherchait au départ. Plutôt, le bureau voulait savoir pourquoi le ministre était inopinément et résolument intervenu pour faire modifier des projets relatifs à une conférence déjà prévue. Après tout, au moins quelques-uns des membres du bureau étaient des personnes réfléchies, capables de se décider par elles-mêmes et habituées à œuvrer dans un organisme indépendant, du moins jusque-là. Il n'était que naturel que ces personnes réclament une audience au ministre. La chronologie des faits le confirme.

Le 9 janvier, on y lit ceci:

Le bureau convient d'écouter le point de vue du ministre. Il lui signalera les difficultés qu'éprouverait le Conseil si la conférence est remise une seconde fois. Après ladite réunion, le bureau décidera des mesures à prendre en conséquence.

● (1710)

Le bureau a donc rencontré le ministre le 9 janvier. Quel a été le fruit de cette rencontre? Le procès-verbal de cette réunion de l'exécutif se passe de commentaires, tout comme ses résultats. J'aimerais lire un extrait du procès-verbal de cette réunion du 9 janvier. Il provient du texte non révisé et non édité des délibérations du bureau du Conseil consultatif de la situation de la femme. J'en ai cité un passage hier, dans lequel le ministre proposait avec insistance aux membres du Conseil consultatif d'annuler la Conférence sur les femmes et la constitution parce que le moment n'était pas bien choisi, étant donné qu'elle devait avoir lieu en même temps que la charte des droits serait déposée à la Chambre.

Deuxièmement, a-t-il ajouté, ce serait gênant pour le gouvernement. C'est ce qu'il a dit à cette réunion. Les membres ont décidé, après cette intervention et cette insistance du ministre, de mettre la question aux voix parmi les membres du bureau, pour savoir ce qu'ils pensaient d'un éventuel report de la conférence. Je vais vous lire les déclarations de chacun des membres. Voici ce qu'a déclaré Win Gardner, membre du bureau:

Les raisons qui m'ont poussée à voter pour l'annulation de la Conférence sur les femmes et la constitution n'ont rien à voir avec le fait que le ministre est l'un de mes proches amis personnels. Ce qui m'a poussé à voter dans ce sens, c'est parce que nous avons eu l'air bête la dernière fois et que je n'ai pas l'intention de recommencer en mettant notre ministre dans une situation embarrassante vis-à-vis de son gouvernement.

Joanne Linzey, pour sa part, a déclaré:

Je suis d'accord avec Win et je vote pour l'annulation de la Conférence.

Quant à Florence Ievers, elle a déclaré:

Il est grand temps que nous commencions à jouer le même jeu que le gouvernement. Nous devrions commencer à être gentilles avec lui. Si cette conférence risque de le mettre dans l'embarras, faisons-lui plaisir et annulons-la. Je vote donc pour l'annulation de la conférence.

Voici ce qu'a dit Hellie Wilson:

Je n'ai pas l'intention de mettre notre ministre dans une situation embarrassante et je vote donc pour l'annulation de la conférence.

Lucie Pépin, donnant plus de détails, a dit ceci:

Je pensais que nous obéissions à des ordres. Il est temps que nous apprenions à nous débrouiller. C'est ce que je pense personnellement. Nous avons un ministre, nous sommes censés le conseiller. Nous essayons d'agir à notre guise. La façon dont nous avons agi n'a pas été très efficace. Il faut tenir compte que nous nous sommes trompées, qu'il faut savoir composer et entendre raison.

Elle disait ensuite dans sa déclaration:

Je vote contre la tenue de la réunion en février. Il faut se la fermer, pas de communiqués tant que nous ne saurons rien de certain.

Ces déclarations sont empruntées au procès-verbal de la séance. Elles ont été recueillies de la bouche même des personnes qui ont pris la parole à la séance du bureau, après avoir rencontré et écouté le ministre.

M. Axworthy: J'invoque le Règlement. Le député affirme emprunter ces prétendus propos au procès-verbal. Il n'en est pas ainsi, puisque ces déclarations ont été contestées par déclaration certifiée aux termes desquelles le procès-verbal est truffé de déclarations fausses et d'inexactitudes. Le député devrait admettre que ce qu'elle a lu, ce n'est pas le procès-verbal mais un compte rendu contesté au fond par cinq des six personnes présentes à la séance. Elles ont présenté une déclaration certifiée à cet effet.

M. Nielsen: Pourquoi ne pas l'avoir produite quand vous avez parlé?

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, n'importe qui peut présenter une déclaration certifiée. Je ne l'ai pas vue. Je pourrais présenter une déclaration certifiée disant que je me suis précipitée du haut de la Tour de la Paix ce matin, mais cela ne serait pas plus vrai pour autant. Je ne sais trop que dire de cette déclaration.

Il est bien vrai que si le ministre s'intéressait tellement à cette déclaration, s'il était si désireux de discréditer les documents que j'ai cités, pourquoi n'en a-t-il pas traité lui-même, pourquoi n'a-t-il pas produit de déclaration certifiée s'il pouvait le faire? Je sais que le ministre a donné un avis. Les personnes qui se sont inclinées devant cet avis, qui ont fait courbettes devant le ministre, ont probablement fait une déclaration certifiée. Si elles ont fait une courbette, elles en feront probablement d'autres. Voilà ce que j'ai essayé de faire voir: que les gens cèdent aux pressions.

Ce qu'il y a de vraiment inquiétant dans tout cela, c'est la facilité avec laquelle on a en fait marcher certaines. Elles ont forfait à l'engagement pris envers les femmes du Canada de tenir un colloque constitutionnel. Voilà ce qui s'est produit. Heureusement, il y en a eu une qui a refusé de se dédire, une qui a mis ses principes au-dessus des allégeances politiques. Cette personne, c'est Doris Anderson. Elle a pris son rôle au sérieux, elle a assumé sa responsabilité et elle a défendu ce principe en dépit des pressions exercées sur elle. C'est de cela que le ministre n'a pas parlé.

Comme je l'ai dit hier, ce qui est en jeu ici, ce ne sont pas des individus, pas même la présidente du Conseil, mais l'avenir de ce dernier. Il est question de son existence même, de son droit d'exister et d'être indépendant, libre de toute ingérence politique. Les problèmes que nous tenons à faire ressortir dans ce débat ont des répercussions plus importantes encore que les événements qui sont survenus ces derniers jours, aussi tristes qu'ils soient. En fait, ce dont nous sommes témoins, ce n'est pas un cas isolé de manipulation de la part d'un ministre, mais bien une situation caractéristique de l'attitude du gouvernement à l'égard de la condition de la femme. Cette attitude consiste à amenuiser l'importance de la question, à regarder les femmes de haut et à n'attacher que peu d'importance à leur condition. Elle est symptomatique de la façon de voir du

gouvernement. Ce dernier a essayé de reléguer le Conseil et, par le fait même, toute la question de la condition féminine, au second plan.

Je crains que ce ne soit que la première étape d'un projet que le gouvernement a mis au point et qui aura à long terme des effets plus sinistres encore. Je ne doute plus du tout que le but que vise le ministre dans toute cette affaire consiste à faire disparaître complètement le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Ce qu'il veut faire, c'est tout d'abord supprimer l'indépendance du conseil, mettre sa présidente au défi et la forcer à démissionner, puis laisser le conseil dériver jusqu'à ce qu'il lui trouve soudain un nouveau rôle, celui par exemple de mini-ministère auquel ou pourrait donner un certain panache en mettant un ministre à sa tête. De cette façon, cet organisme serait inféodé à la politique officielle. C'est sans doute ce que le gouvernement a en vue. Tous les organismes indépendants tels que nous les connaissons seraient ainsi appelés à disparaître.

On est bien loin des intentions initiales de la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme qui voulait créer un organisme puissant pouvant défendre une position indépendante au sein du public. Je voudrais rappeler au ministre que la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada recommandait en 1970 et je cite:

> La Commission recommande la création d'un Conseil fédéral de la condition de la femme, responsable devant le Parlement et chargé de *a*) conseiller le gouvernement dans les domaines qui concernent la femme, et soumettre un rapport annuel sur les résultats des efforts faits en vue d'améliorer la situation de la femme au Canada;

Cela n'était guère apparent dans la réponse que le premier ministre (M. Trudeau) a donnée à la Chambre hier, au cours de laquelle il s'est employé à comparer le conseil consultatif de la situation de la femme aux conseils consultatifs du Commerce et de l'Industrie, de l'Immigration et des Sports. Le premier ministre, le patron du ministre, ne voit aucune différence entre la façon dont le gouvernement s'occupe des problèmes des femmes dans la société et des droits des femmes—leurs droits à titre de personnes—et les problèmes suscités par la réglementation commerciale sur les produits manufacturés.

En fait, le premier ministre met les droits de 52 p. 100 de la population du pays sur le même plan que la construction d'un centre sportif. C'est ce qu'il a fait hier ici quand il a comparé les conseils consultatifs aux conseils œuvrant dans les domaines du commerce ou des sports. Il met le Conseil consultatif de la situation de la femme sur un plan très secondaire et de second ordre. Mais cela n'est bien sûr pas étonnant de la part d'un premier ministre qui pas une fois, durant les douze années qu'il a été au pouvoir, n'a pris la parole à la Chambre pour parler des droits de la femme à l'occasion d'un débat sur la question.

Lorsque le Conseil consultatif a été initialement institué, le porte-parole de mon parti, qui exerce maintenant les fonctions de Commissaire aux droits de la personne, avait prévenu les Canadiens que cela pourrait arriver. Il a dit en effet que le gouvernement ne tenait pas compte de la recommandation de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, en instituant plutôt un comité chargé de communiquer ses recommandations par l'intermédiaire d'un ministre. M. Fairweather a déclaré, parlant du gouvernement alors au pouvoir:

> . . . a fait fi de ces bons conseils et a procédé autrement nommant, en fait, un comité comptable au ministre. Nous verrons bien, aux résultats, qui a raison.

● (1720)

Voilà ce que M. Fairweather avait eu à dire en 1973. Nous pouvons maintenant en juger; nous constatons, combien douloureusement, à quel point la commission royale avait eu raison.

M. Fairweather faisait une autre déclaration, il y a sept ans, dont les événements récents prouvent le bien-fondé. Je cite:

> J'espère que les membres du Conseil consultatif de la situation de la femme ne capituleront jamais dans leurs recommandations au gouvernement, et qu'ils presseront ce ministre d'agir au point où celui-ci se demandera pourquoi il les a nommés.

Tous les ministres, jusqu'ici, ont réussi à survivre aux pressions du Conseil consultatif de la situation de la femme, sauf celui-ci. Il n'a pas su tenir le coup, y répondre ou en tirer une leçon. Au lieu de relever le défi, de se montrer à la hauteur de la tâche, il a préféré changer d'attitude et recourir à l'autorité de son poste pour influencer le Conseil et le monter contre celle qui lui lançait le défi, contre la présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme. Je n'ai pas le moindre doute qu'il s'attendait à ce qu'elle cède. Cela a dû surprendre le ministre que la présidente du Conseil soit restée fidèle à ses principes et qu'elle ait démissionné.

Mais à quoi cela nous mène-t-il? Je me rends compte qu'il ne me reste plus que quelques minutes et je voudrais conclure en disant que maintenant que le Conseil consultatif est décapité, que sa crédibilité est sérieusement compromise, que les femmes partout au Canada condamnent les manipulations flagrantes du Conseil par le ministre, nous devons essayer de réparer le mal qui a été fait. Il sera difficile de trouver un successeur du calibre de Doris Anderson. Le gouvernement aura cependant plus de chances d'embaucher une personne de sa trempe si elle peut avoir l'assurance au départ que le Conseil restera vraiment indépendant, qu'on ne le manipulera pas, qu'il pourra dorénavant rendre des comptes directement au Parlement. Ce n'est qu'à ce moment-là que le Conseil retrouvera sa crédibilité mais celle du ministre restera quant à elle dans les limbes encore plus longtemps.

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Monsieur l'Orateur, je suis partagée entre des sentiments de tristesse et de colère. J'ai l'impression que les deux députés qui ont soulevé cette question avec tant d'éloquence, ont fait beaucoup de tort non seulement aux femmes de notre pays, mais à moi, dans une certaine mesure. J'ai toujours pensé ce que j'ai voulu. J'ai travaillé très étroitement avec un certain nombre de femmes qui ont fait partie de ce conseil consultatif et j'ai souvent eu l'occasion de m'entretenir avec elles. Je pense qu'on a fait grand tort à toutes celles qui ont siégé à ce comité et, en fait, à toutes les femmes de notre pays.

Il est malheureux que l'opposition ne s'intéresse aux problèmes de la femme canadienne que lorsqu'elle y voit la possibilité d'amasser facilement du capital politique . . .

Mlle Jewett: Il n'y a rien de plus indigne.

Mme Erola: . . . aux dépens de la femme canadienne. Nous parlons de principes. Dans le monde des affaires et même en général, on a toujours accusé la femme d'abandonner trop facilement la partie. Je pense que c'est bien de cela qu'il s'agit ici.

J'ai l'impression que les insinuations et les potins dont on a truffé le débat n'ont pu que nuire à ce groupe de femmes dont la crédibilité ne pouvait être mise en doute. Voyons qui sont les femmes qui composent le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Qui sont-elles et d'où viennent-elles? On retrouve dans ce groupe quatre enseignantes, une orthophoniste, une linguiste, un professeur de sociologie, une communicatrice, trois spécialistes des communications, une comptable, une conseillère municipale, six infirmières, une avocate, un ministre laïc, des travailleuses sociales et des femmes ayant travaillé dans les milieux du syndicalisme et de la fonction publique. Sont-ce là des femmes que l'on peut manipuler facilement? Est-ce là le genre de femmes—elles sont représentatives des femmes canadiennes—qui, face à des tentatives de manipulation, ne feraient pas preuve d'indépendance d'esprit? Je crois que ce sont des femmes remarquables et qu'elles ont agi en toute indépendance.

Il y aura des démissions en effet, au moins une dizaine autant que je sache.

Mlle Jewett: Les souhaitez-vous?

Mme Erola: Bien sûr que non. Personne ne souhaite ces démissions mais elles ne constitueront pas une surprise. Je ne crois pas, comme le prétend le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), que des milliers de Canadiennes condamnent les déclarations du ministre. Je crois plutôt que beaucoup d'entre elles désirent connaître les faits.

M. Nielsen: Il suffit de lire le procès-verbal.

Mme Erola: Un doute plane sur le procès-verbal puisque, comme vient de le dire le ministre, il fait l'objet d'une plainte. Pour ma part, je regrette la façon dont toute l'affaire a été abordée ici même. J'estime toute cette affaire très malheureuse et je crains qu'il ne faille longtemps avant que le Conseil ne retrouve la place qu'il s'était acquise.

M. Nielsen: Voyons toujours cette déclaration sous serment.

Mme Erola: Je n'y vois pas d'objection. La Chambre doit savoir certaines choses sur le fonctionnement d'un conseil consultatif. Je suis moi-même aidée, en tant que ministre, d'un conseil consulatif et j'estime également qu'il est de mon devoir d'en rencontrer régulièrement les membres et d'avoir avec eux des discussions aussi ouvertes et franches que possible. Il ne m'est jamais venu à l'esprit de tenter de manipuler leur opinion ou leur position et ils n'ont quant à eux jamais songé que je puisse le faire. J'estime que nous devons avoir accès à ces conseils. Si nous voulons connaître les préoccupations des Canadiens et y donner suite de façon positive, nous devons pouvoir nous entretenir régulièrement et ouvertement avec eux.

Je tiens à signaler que ce n'est pas le ministre mais bien le Conseil qui, en décembre, a demandé la tenue de cette réunion, et il s'est plié à ses vœux. De toute évidence il y a eu à cette occasion des échanges francs et ouverts qu'on interprète maintenant comme de la manipulation. Il est arrivé à bien des reprises que les membres de mon conseil consultatif et moi-même ayons différé et même grandement d'opinion. Pourtant, nous sommes toujours sortis de nos réunions en disant: «Vous avez votre façon de voir les choses et j'ai la mienne».

Je dis que le ministre s'est trouvé dans la même situation exactement à la réunion du Conseil en décembre. Il en est reparti pensant que tous les membres du Conseil s'étaient exprimés de façon franche et ouverte et que, éclairés par la discussion, ils étaient maintenant libres de décider. Il est évident que ces personnes ont pris des décisions, qu'elles ont ensuite agi, selon un processus des plus démocratique. Je crois profondément que la Chambre doit laisser ces femmes diriger leur organisme en intervenant le moins possible.

Je dis aux députés d'en face que leur intervention à la Chambre met le rôle du Conseil en doute. Ces personnes doivent pouvoir se mettre en communication avec le ministre et lui rendre compte très rapidement et très facilement. Je crois que le Conseil consultatif, qui vient régulièrement à mon bureau me signaler ce que nous faisons de répréhensible, réagit avec rapidité et compétence. Je puis témoigner que ces femmes n'ont jamais tardé à faire savoir au ministre, comme certaines de mes collègues et moi l'avons fait, ce qui ne va pas.

Le gouvernement et moi-même en particulier, qui me suis montrée très sensible aux besoins des Canadiennes, avons fait d'énormes progrès. A mon avis, c'est justement ce progrès qui a incité les députés de l'opposition à se lancer dans cette attaque. Je suis vraiment bouleversée par les événements et bien des femmes dans le pays partagent mes sentiments. L'impression que je retiens de mes conversations avec des femmes qui œuvrent surtout dans le domaine des affaires et de la politique est que le dommage a été dévastateur, que nous nous conduisons «comme les femmes le font habituellement», nous chamaillant et nous querellant, et que cela ne sert pas notre cause. Je suggère que nous cessions sur-le-champ et que nous voyions à mettre en place des programmes positifs et constructifs, des programmes que nous sommes libres de critiquer et que nous devons appuyer si nous les jugeons acceptables. Il est temps que les femmes du Canada commencent à se serrer les coudes. Je croyais et j'avais le sentiment profond que c'était exactement ce que nous faisions. Je croyais que nous faisions du progrès avec certaines de nos collègues de l'opposition, que nous défendions les mêmes causes. Nous devons collaborer si nous voulons atteindre les objectifs que nous partageons, mais je crains que nous ayons échoué à cet égard. Cet incident même qui a été porté à l'attention de la Chambre fera beaucoup de tort à long terme aux nombreuses femmes qui ont lutté pour faire valoir leur cause et qui ont pris des initiatives constructives.

● (1730)

Le Conseil consultatif de la situation de la femme a été d'une aide inestimable au gouvernement en prodiguant ses conseils avant le projet de résolution constitutionnelle du 6 octobre et durant les audiences suivantes du comité. Je puis vous dire qu'en tant que femme, un des plus grands motifs de fierté que j'ai éprouvé au cours des dernières années m'a été donné par l'exposé de ces femmes devant le comité constitutionnel. Il a été présenté de façon remarquable, voire de façon brillante. Des gens de partout au pays ont reconnu que c'était un des meilleurs exposés présentés au comité. Ce moment m'a rempli d'une grande fierté, et je pense que la plupart des femmes du Canada ont éprouvé le même sentiment. Et qui plus est, le gouvernement a su écouter. Il a écouté très

attentivement et il a apporté les changements que le Conseil jugeait nécessaires.

Une voix: Que pensez-vous d'une autre réunion?

Mme Erola: La perspective d'une autre réunion n'avait rien d'embarrassant. Je ne suis pas du tout d'accord sur ce point. Cette réunion en valait-elle la peine? Était-ce le moment opportun pour une réunion, vu que la proposition serait de nouveau présentée à la Chambre le 6? C'était une question de date et non pas d'embarras. Nous sommes très satisfaites des modifications que nous avons acceptées, amendements qui tiennent très à cœur aux femmes du Canada. J'ai le sentiment . . .

Une voix: Vous devriez avoir le sentiment profond.

Mme Erola: Vous avez raison, j'ai le sentiment profond. J'ai du mal à accepter le fait que le Conseil de la femme n'était pas libre d'agir. Le Conseil consultatif est entré immédiatement en action et a apporté certains changements très profonds et utiles à la constitution. Le Conseil a alors agi en toute indépendance.

En ce qui a trait à la consultation, je pourrais ajouter que j'ai eu plus d'une fois l'occasion, au cours de ces derniers mois, de faire appel à ces femmes. Je leur ai demandé: Est-ce là notre opinion? Dites-moi ce que vous en pensez? Un certain nombre de gens me rendent visite. Je pense que ces rapports sont compromis dans une certaine mesure, car en ma qualité de ministre, il faut que j'aie mes coudées franches pour m'entretenir avec elles et tâter le pouls à mes compatriotes. Nous, les ministres, avons rarement l'occasion de regarder d'où vient le vent, de tâter le terrain, pour ainsi dire. Il nous faut compter sur des organismes consultatifs qui nous disent si oui ou non nous sommes dans la bonne voie. Pour ma part, je déplore les allégations qui ont été faites à la Chambre. Je doute que la cause des femmes ait été bien servie par l'attitude des députés de l'opposition.

Je leur conseille d'examiner leur conduite . . .

M. Nielsen: Et votre voisin de pupitre?

Mlle MacDonald: Le ministre devrait examiner sa conduite.

Mme Erola: . . . et de réfléchir à ce qu'ils pourraient faire de vraiment positif.

Nous voulons obtenir des conseils utiles des femmes. Nous voulons que par le biais de ce conseil, elles nous disent exactement ce qu'elles veulent, et je crois que jusqu'à maintenant elles ont pu le faire. Aujourd'hui, tout est remis en question. Je crois que certaines personnes se sont servies du Conseil comme d'un instrument très commode pour lancer ce que je considère comme des campagnes douteuses.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Parlez-en au ministre.

Mme Erola: Le moment est venu pour les Canadiennes de prendre la parole, de dire ce qui ne va pas lorsqu'un certain nombre de femmes, un très petit nombre, peuvent manipuler la situation à leur avantage, mais au grand détriment de leurs compatriotes.

Il est temps que les femmes examinent la voie qu'elles ont suivie jusqu'à présent. Nous devrions accorder tout notre appui au Conseil consultatif de la situation de la femme.

Mlle MacDonald: Et le rendre indépendant.

Mme Erola: Il est indépendant. C'est un groupe indépendant qui fait rapport à un ministre.

Mlle Jewett: A lui?

Mme Erola: Je me reprends.

Des voix: Oh, oh!

Mme Erola: Je devrais dire qui parle à un ministre.

Pour ce qui est des accusations d'ingérence portées contre le ministre, je suis pour ma part convaincue qu'elles ne sont pas fondées. De fait, si je puis citer un extrait du communiqué publié par le Conseil canadien consultatif de la situation de la femme le 13 janvier 1981, voici ce que le Conseil dit à propos de la question:

> Estimant que la conférence prévue pour février allait tomber à un mauvais moment et convaincu qu'il fallait la remettre à plus tard, le comité exécutif du Conseil consultatif a demandé une audience à M. Axworthy pour discuter de la question avec lui. M. Axworthy a convenu qu'il valait peut-être mieux discuter de ces questions plus tard, mais il a dit que c'était au conseil de prendre cette décision en ajoutant: «quelle qu'elle soit nous n'y verrons aucun inconvénient.»

Le ministre a confirmé que c'est bien ce qu'il a dit. Le communiqué dit ensuite:

> «Après avoir parlé au ministre, a déclaré Win Gardner, première vice-présidente, il était clair que les questions dont nous voulions discuter à la conférence, par exemple la juridiction sur les divorces et les services sociaux, ne seraient pas alors au centre des préoccupations du gouvernement et que ces questions importantes n'obtiendraient donc pas toute l'attention qu'elles méritent.»

Le communiqué poursuit:

> «Nous n'avons jamais songé à annuler la conférence» a déclaré Win Gardner. «A son assemblée plénière de la semaine prochaine, le Conseil doit se prononcer sur la remise de la conférence à une date ultérieure et le comité exécutif se conformera, bien sûr, à sa décision.»

Tous les députés savent maintenant que c'est lors d'un vote démocratique que le Conseil a décidé de remettre la conférence à plus tard, par 17 voix contre 10. Il n'y a eu aucune ingérence de la part du ministre. Je suis convaincue que cela s'est passé de cette façon, malgré tous les commérages que nous avons entendus à la Chambre, insinuant le contraire, et supposant qui a téléphoné à qui et qui a rappelé qui.

Il serait intéressant de se pencher sur certains des succès acquis et sur les progrès en cours de réalisation au Canada. Win Gardner a dit une chose assez importante dans sa déclaration. Elle a proposé que nous examinions nos lois sur le divorce, le soin des enfants, le congé de maternité, les véritables problèmes auxquels se heurtent les Canadiennes. Dieu sait que nous avons besoin de garderies. Nous n'avons pas abordé la moitié des problèmes qui devraient l'être si nous voulons examiner le rôle et la situation de ces femmes. Nous avons résolu positivement le problème de la charte. Le Conseil consultatif sur la situation de la femme l'a fait très efficacement. Passons maintenant à certains autres problèmes auxquels les Canadiennes réclament un solution. Ces chamailleries mesquines ne mènent à rien. Nous devons nous mettre à l'œuvre sans nous attarder sur les questions absurdes soulevées par les députés d'en face.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, il me fait grand plaisir de participer au débat sur la motion de mon collègue, le député de Waterloo (M. McLean), et qui se lit comme suit:

> Que la Chambre condamne l'ingérence criante du ministre responsable de la situation de la femme dans les plans du Conseil consultatif de la situation de la femme concernant la tenue d'une conférence constitutionnelle, qu'elle exige la démission du ministre et demande instamment que le mandat du Conseil consultatif soit modifié de façon qu'il puisse faire directement rapport au Parlement, comme l'a recommandé la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme en 1970.

Monsieur le président, permettez-moi de citer quelques mots prononcés à la Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Copenhague le 15 juillet 1980, et je cite:

> C'est dès maintenant qu'il faut agir avec détermination afin de poursuivre notre marche vers la réalisation de nos objectifs, soit que 1981 marque la fin de l'oppression de la femme sur le plan économique et social.

Monsieur le président, ces paroles furent prononcées par le ministre de l'Emploi, en juillet 1980, lors de cette conférence à Copenhague.

● (1740)

[*Traduction*]

La situation a bien changé depuis cette déclaration du ministre à Copenhague. Tous les Canadiens qui ont regardé la télévision aujourd'hui ont pu suivre au réseau CTV une entrevue avec deux écrivains, Joannes Kates et Eleanor Wright-Perline. L'animateur leur a posé la question suivante:

> Quelle a été l'attitude de Lloyd Axworthy par le passé? Je veux dire, comme Doris Anderson prétend que c'est lui qui devrait démissionner, qu'en pensez-vous?

Joanne Kates a répondu ceci:

> Il a un dossier des plus noirs en ce qui concerne les relations avec les femmes. En tant que ministre responsable de la condition féminine, il n'a rien fait—ni cherché à faire—pour promouvoir nos droits d'aucune façon.

Eleanor Wright-Perline a admis que le ministre était plein de bonnes intentions, qu'il leur avait manifesté sa sympathie à maintes reprises et distribué des «sourires charmeurs» à profusion. Nous en avons eu quelques exemples ici. Elle a ajouté qu'il s'était expliqué en disant: «vous comprendrez ma position» ou «ce genre de choses prennent du temps». Elle a ajouté ceci:

> . . . cela ne sert à rien que le gouvernement nous prête une oreille attentive si nous n'obtenons pas son appui ferme. Voyez ce qu'il a fait jusqu'ici, voyez comme peu de recommandations formulées par les conseils consultatifs ont été mises en vigueur par les gouvernements mêmes qui les avaient nommés.

M^lle^ Kates a poursuivi en ces termes:

> . . . le gouvernement fédéral a obstinément refusé de financer ces groupes de femmes pour leur permettre de se rendre à Ottawa et de présenter des instances au gouvernement.

Comment pourrait-on dire après cela de mesures positives de la part d'un ministre, qui a fait une aussi grande déclaration à la conférence mondiale de Copenhague, il y a six mois à peine, peut-il agir ainsi. En tout cas, cela n'étonne personne, et certainement pas nous.

En 1977, le gouvernement libéral a présenté un bill pour apporter des changements majeurs au programme d'assurance chômage. Cette mesure avait des conséquences importantes pour tous les Canadiens, surtout les femmes. Quand le Conseil consultatif de la situation de la femme a comparu devant le comité permanent du travail, de la main d'œuvre et de l'immigration, il a déclaré que le gouvernement ne l'avait pas consulté avant de préparer et de présenter ce projet de loi. A quoi sert le Conseil consultatif si on ne le consulte pas?

En ce qui concerne la constitution, le gouvernement a présenté la résolution dont la Chambre n'a toujours pas reçu rapport. Les propositions du gouvernement ne tenaient aucun compte de la situation des femmes et de leurs problèmes. Quand le Conseil consultatif de la situation de la femme a finalement été invité à comparaître devant le comité constitutionnel, il a déclaré qu'on ne lui avait pas demandé de participer à l'élaboration des propositions constitutionnelles avant la deuxième série de réunions.

Les membres du Conseil consultatif ne sont pas les seuls laissés pour compte. D'autres groupes étaient dans le même cas, par exemple les handicapés. En fait, de nombreux groupes qui ont comparu devant ce comité se sont plaints d'avoir été oubliés. Que pouvons-nous attendre d'un gouvernement dont le chef répondait hier encore d'une certaine façon à nos députés du sexe féminin et d'une autre aux députés du sexe masculin.

A la page 6409 du hansard d'hier, nous pouvons voir qu'en répondant au député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) le premier ministre a dit: «L'honorable représentante en face». En répondant au député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett), il a dit: «Pour ce qui est de l'entrée en matière dont l'honorable représentante a fait précéder sa question».

Mme Mitchell: Il est sexiste.

M. Clarke: Le député dit qu'il est sexiste. A la page 6413, en répondant au député de Selkirk-Interlake (M. Sargent) le premier ministre a dit: «Le député mentionne une nouvelle qui date d'hier.» Par conséquent, d'après le premier ministre, le chef du gouvernement, nous avons deux catégories de députés. Nous avons les honorables représentantes et les députés. J'ignore pourquoi le premier ministre ne peut pas nous appeler tous des députés.

Mlle MacDonald: Bravo!

M. Clarke: Le premier ministre ne semble pas avoir appris quoi que ce soit de l'ex-député libéral de Vancouver-Kingsway qu'il appelait «l'honorable représentante». Elle a déjà manifesté son désaccord au premier ministre en lui disant qu'elle avait été élue comme député au Parlement sans égard à son sexe, qu'elle n'était pas du tout ici comme femme mais comme député. Je ne suis pas sûr qu'elle se soit bien fait comprendre, mais elle a manifesté sa désapprobation. Cela se passait il y a au moins cinq ans et le premier ministre n'a rien appris.

Mlle MacDonald: Ce n'est pas uniquement vrai à propos des femmes, il n'apprend tout simplement pas.

M. Clarke: Je voudrais également commenter les déclarations que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a faites aujourd'hui aux journalistes. Il leur a dit que la seule chose qu'il regrettait, c'est que l'on ait fait toute une affaire de cette question qu'à son avis, le Conseil aurait dû régler sans faire toute cette publicité.

La question qui me vient bien sûr tout de suite à l'esprit est pourquoi le ministre craint-il la publicité s'il n'a rien à cacher? S'inquiète-t-il de ce que le Conseil ne se soit pas contenté de suivre sa suggestion, qu'il n'ait pas humblement plié bagage et quitté les lieux au lieu d'en faire tout un plat, comme l'a fait Doris Anderson? Le ministre craignait-il que l'on découvre son ingérence dans les travaux du Conseil? Il a peut-être pensé que si le comité constitutionnel avait présenté son rapport le 9 décembre, tel prévu, que le Conseil consultatif n'aurait pas encore fixé la date de sa réunion et qu'il ne se serait pas heurté à ce problème. C'est peut-être ce qu'il essayait de cacher. On ne peut être sûr de rien avec ce ministre et ce gouvernement.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, réfléchissons pour un moment sur l'établissement du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. En 1973, le ministre du Travail de l'époque, M. Munro, a fait une déclaration à l'appel des motions à la Chambre. Cela me semble étrange, monsieur l'Orateur, parce que maintenant les appels des motions sont toujours faits en dehors de la Chambre et non pas à la Chambre. Mais réfléchissons pour un moment. Le ministre a dit, et je cite:

> Le Conseil répondra à une double fin, soit saisir le gouvernement et le grand public des questions qui intéressent et préoccupent les femmes, et conseiller le gouvernement au sujet des mesures qu'il croit utile d'adopter, afin d'améliorer la situation de la femme dans la société . . . Ce mandat est à dessein très vaste afin que le Conseil ait la liberté de prendre toute mesure qui s'impose, selon lui. Le Conseil pourra également publier ses rapports, ses recommandations et déclarations. Il sera ainsi en mesure de garder présente à l'esprit du public, comme du gouvernement, toute la question de la situation de la femme.

Dans sa réponse, M. Gordon Fairweather, à ce moment-là député de Fundy-Royal au Nouveau-Brunswick et le porte-parole de notre parti à ce sujet, a dit, et je cite:

> La Commission royale, après tout, a recommandé en 1970 que l'on crée un conseil consultatif sur le statut de la femme et que ce dernier fasse un rapport au Parlement. Malheureusement, le gouvernement n'a pas suivi ce bon conseil, et a emprunté une voie différente lorsqu'il a établi ce qui en réalité est un comité qui doive faire un compte rendu au ministre. D'après les résultats, nous saurons qui a raison. Ce qu'a dit le ministre ne m'a pas plu, car selon moi, le mandat qu'il a évoqué aujourd'hui est beaucoup trop restrictif.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, réfléchissons sur les événements survenus à la Chambre hier. Le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Clark) a demandé au très honorable premier ministre (M. Trudeau) s'il existe une politique interdisant au Conseil de faire rapport au Parlement comme le fait le vérificateur général, le Conseil économique du Canada et le Commissaire aux langues officielles. Il aurait pu ajouter, monsieur l'Orateur, quelques autres organisations, par exemple, la bibliothèque du Parlement, les Commissions de délimitation des circonscriptions électorales pour le Rapport décennal, la Commission de l'économie interne, les élections contestées, le Conseil économique du Canada, le Fonds de recherche de la Reine Elizabeth II, et le Rapport annuel du Conseil des langues officielles. Tous ces rapports-là sont déposés à la Chambre, monsieur l'Orateur.

Mais qu'est-ce que le premier ministre a répondu? Il a répondu, et je cite:

> Les organismes de ce genre qui conseillent directement un ministre sont nombreux; c'est le cas par exemple des conseils consultatifs en matière de commerce, de santé et de bien-être, d'immigration et de sports. Ils font au ministre des recommandations dont il peut tenir compte dans les mesures législatives qu'il présente au Parlement.

Je désire souligner:

> . . . dont il peut tenir compte dans les mesures législatives qu'il présente au Parlement.

Comme je l'ai dit, en 1977, devant le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, le Conseil consultatif a dit que le gouvernement ne les a pas consultés au sujet du projet de loi sur l'assurance-chômage, un projet très important pour les femmes.

● (1750)

[*Traduction*]

Je profiterai peut-être des quelques minutes qui me restent pour ajouter quelques notes positives à ce débat. Le gouvernement d'en face prétend que nous nous plaignons beaucoup trop et que nous ne lui donnons pas de réponses concrètes. Pourtant, nous lui en avons données sur beaucoup de sujets.

Le premier ministre a employé un langage spécialement et certainement impoli, sinon antiparlementaire, pour parler des programmes «ratés» que nous aurions pu présenter.

Qu'on me permette de revoir quelques-unes des mesures que nous avons prises pendant la courte période où nous formions le gouvernement. Toujours avec votre permission, je commencerai par ce qu'a dit le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). D'après lui, notre gouvernement n'avait rien fait. Pourtant, selon les statistiques, nous avons donné du travail à quelque 24,000 femmes pendant les quelques mois au cours desquels nous avons dirigé le pays, alors que le ministre n'en a donné qu'à 10,000 au cours d'une période de temps comparable.

Au cours des six premiers mois du gouvernement du très honorable chef de l'opposition, la situation de la femme a été considérablement améliorée car le premier ministre de l'époque, le ministre chargé de la situation de la femme et plusieurs autres ministres, notamment le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'étaient formellement engagés à défendre la cause féminine.

Des ressources plus importantes avaient été accordées au Conseil consultatif de la situation de la femme. En fait, le budget avait augmenté de 89 p. 100 par rapport à celui qu'avait prévu le gouvernement libéral dans l'exercice financier précédent. Ainsi, ce budget était passé de $740,000 à $1,400,000 auxquels on avait ajouté $401,000 destinés à l'organisation appelée «Statut de la femme—Canada». Fait intéressant à signaler, tandis que le gouvernement d'en face n'accordait que $740,000 au Conseil consultatif, le gouvernement du Québec accordait à son homologue provincial, le Conseil de

la femme, plus du double de cette somme, c'est-à-dire 1.8 million de dollars.

Voici, durant les six mois, qu'il a passés au pouvoir ce que notre gouvernement a accompli sur le plan législatif: nous avons présenté le bill C-6 visant à accorder l'allocation de conjoint même après la mort du conjoint le plus âgé; le comité du cabinet a examiné la proposition législative concernant les délits de nature sexuelle laquelle était prête à être rédigée; nous avons rétabli certains crédits du programme Extension que l'autre gouvernement avait supprimés et nous étions en train de réexaminer ce programme au moment où le gouvernement est tombé; nous avons proposé des amendements à la loi de l'impôt sur le revenu pour rendre justice à la participation des femmes aux entreprises et aux exploitations agricoles qui ne sont pas constituées en société et c'est seulement à cause de notre défaite que ces mesures n'ont pas été adoptées; nous avions préparé une stratégie nationale d'emploi et ainsi de suite. Je n'ai pas le temps de passer en revue toutes nos initiatives mais je pourrais en citer quatre pages.

Peut-être pourrais-je terminer par une phrase. Non seulement j'approuve la motion préconisant la démission du ministre mais je voudrais aussi recommander, en conclusion, entre autres changements, qu'on donne un nouveau mandat au conseil consultatif qui lui permettrait de relever, à sa discrétion, du Parlement c'est-à-dire quand bon lui semblerait, et que ce soit le conseil lui-même qui choisisse les nouveaux membres. Je recommande également qu'on donne aux membres actuels le droit de mettre leur veto à la nomination d'autres membres. Je vous remercie, madame le Président.

Des voix: Bravo!

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Malheureusement, mon temps est limité. Je suis vraiment désolée d'avoir à prendre la parole en pareilles circonstances. En tant que députée et que Canadienne, je trouve révoltant le spectacle auquel nous assistons aujourd'hui: au lieu d'améliorer leur sort, on est en train d'exploiter les Canadiennes à des fins strictement politiques, dans le sens péjoratif du mot. Et cela, parce que les partis de l'opposition veulent asséner au ministre responsable le coup de pied de l'âne. Ce n'est pas ainsi qu'on aide la cause des Canadiennes. Je déclare officiellement que les Canadiennes, dont je suis, réprouvent qu'on exploite ainsi leur cause à des fins politiques.

Essentiellement, les femmes refusent de se laisser avilir par ce qui se passe à la Chambre. Les Canadiennes qui ont foi en la démocratie respecteront la démocratie. Le débat en cours à la Chambre en ce moment donne à entendre que les femmes qui prêchent la démocratie refusent d'en observer les règles, qu'elles ne peuvent s'exprimer librement. Soit dit en passant, le ministre a lui aussi, comme tous les Canadiens, la liberté de parole. Il doit être libre d'exprimer son opinion. Le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) devrait se rappeler que la démocratie oblige les citoyens à se rendre à la volonté de la majorité. En l'occurrence, on a mis la proposition aux voix et la majorité des membres du Conseil ont décidé de reporter la réunion. Qu'est-il arrivé? Certains ont pris leurs cliques et leurs claques et ont refusé de jouer le jeu. J'admire M^me^ Anderson et je l'aurais admirée encore bien davantage si elle était restée au poste pour mener la lutte jusqu'au bout. Mais son geste n'a fait que fournir à la Chambre aujourd'hui un prétexte à un débat très facétieux et stupide.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je regrette de devoir interrompre le député, mais comme il est maintenant 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Au moment de l'interruption du débat, à 6 heures, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, l'honorable représentante de York-Sud-Weston (M^me^ Appolloni) était en train de prononcer un discours.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Est-ce elle qui a dit qu'il était six heures.

M. Cousineau: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): C'est moi qui ai dit qu'il était six heures, à environ six heures et trente secondes. J'ai donc interrompu l'honorable représentante, conformément au Règlement. Quelqu'un m'a ensuite demandé si cela signifiait qu'elle ne pourrait poursuivre son discours à 8 heures, et je ne vois pas pourquoi elle ne pourrait pas le faire.

Mme Appolloni: J'espère, monsieur l'Orateur, que les députés conservateurs, les auteurs de cette motion visant à protéger les droits de la femme, ne tentent pas, par cette interruption, d'empêcher la femme que je suis de parler.

Au moment où nous avons interrompu le débat à l'heure du dîner, j'étais en train de parler des lâcheurs et de la colère qu'ils m'inspiraient. Je disais également qu'il était triste de constater que ces mêmes lâcheurs n'avaient pas l'intelligence de comprendre que leurs décisions, loin de faire d'eux d'héroïques champions des droits de la femme, les réduisaient au rôle de simples pions dans ce jeu politique consistant à damer le pion à l'autre, surtout quand cet autre se trouve être un ministre. C'est effectivement ce qui s'est passé. Le débat d'aujourd'hui a pour objet, non pas d'améliorer la condition féminine au Canada, mais d'essayer de mettre dans l'embarras le ministre qui en est responsable. Pourquoi s'en prendre à lui? Il a été élu par les Canadiens. Son parti a été choisi par les Canadiens pour gouverner le pays. Mon chef, le premier ministre (M. Trudeau), dans le jugement de qui j'ai entièrement confiance, a choisi cet homme pour s'occuper de la la condition féminine. Qu'a-t-il fait depuis?

A-t-il tenu sur un ton condescendant des discours teintés de pharisaïsme? A-t-il complimenté les femmes et s'en est-il servi pour manœuvrer à la Chambre? Non, il n'en est rien; il a travaillé pour elles.

Des voix: Bravo!

Mme Appolloni: Je m'abstiendrai certes de faire des remarques ampoulées comme celles que j'ai entendues aujourd'hui. Je veux montrer combien le ministre a travaillé pour améliorer la situation des femmes.

Nous cherchons actuellement à réduire nos dépenses. Les conservateurs sont les premiers à nous parler de notre situation financière désespérée et de notre terrible déficit. Les députés d'en face ne peuvent le nier. Or que fait le ministre chargé de la situation de la femme en cette période d'austérité financière? Il porte de $700,000 à 1.2 million le budget des programmes tendant à améliorer la situation des femmes. Il s'agit, je le répète, d'une majoration de 70 p. 100 à une époque d'austérité. Le ministre appuie l'association canadienne des centres de protection contre le viol qui organise une conférence pour étudier les aspects juridiques du viol. La liste est longue; je pourrais continuer, mais je m'arrête ici.

M. Nielsen: Arrêtez, je vous en prie.

Mme Appolloni: Le ministre actuel a non seulement manifesté de l'intérêt pour la situation de la femme au Canada, un intérêt d'ailleurs sincère et spontané, mais il a souligné l'un des principaux problèmes de la femme canadienne; et si vous, là-bas, êtes vraiment intéressés, vous aurez la politesse de m'écouter.

M. Knowles: Règlement.

Mme Appolloni: Le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) a dit qu'il était offensant pour une femme de se faire appeler madame.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pourquoi nous interpeller pas des «vous, là-bas»? Nous sommes nous aussi des députés.

Mme Appolloni: L'observation du député m'amène à parler d'autre chose. Le député de Vancouver Quadra était exaspéré par l'insensibilité du ministre chargé de la situation de la femme et par ce que celui-ci a fait aux femmes. Qu'a-t-il donc fait aux femmes? Il a permis au premier ministre du Canada d'appeler le député de Kingston et les Îles «Madame le député». Le député est-elle offensée? En vérité, j'aimerais bien que le premier ministre du Canada m'appelle Madame, parce que, malgré la colère que je manifeste en ce moment, c'est ce que je veux être. Une dame.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Tant mieux pour vous.

Mme Appolloni: Ce n'est toutefois, pas la question. Le premier ministre, qui reconnaît aux gens des qualités dont nous doutons parfois . . .

Des voix: Oh! oh!

Mme Appolloni: Il reconnaît des qualités aux gens, et on l'accuse d'être sexiste parce qu'il appelle une femme député «madame le député». Après une brève recherche, j'ai découvert que le même jour, comme le prouve la même page du hansard qu'a citée le député de Vancouver Quadra, le même premier ministre du Canada a appelé le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) «l'honorable député».

• (2010)

Mon Dieu! On donne du «gentleman» au chef du NPD. Je n'entends personne de ce parti crier au sexisme. Mon premier ministre, je dis «mon» parce que, nom de Dieu, j'ai aussi voté pour lui et je suis fière de lui . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous pouvez le garder pour vous toute seule.

Mme Appolloni: Mon premier ministre, avec le discernement qu'on lui connaît, a dit que le député d'Oshawa était un gentleman. En toute franchise, bien que je ne sois pas d'accord avec le chef du NPD, je dois admettre qu'il est un gentleman.

Des voix: Bravo!

Mme Appolloni: Quelqu'un a des objections, peut-être? Je veux en venir à ceci: au Canada et dans le monde entier, les femmes ont des problèmes—évidemment, comme les hommes, d'ailleurs—mais elles ne demandent pas de faveurs telles que lorsqu'on les leur refuse, elles sortent en claquant la porte parce qu'elles ne veulent plus jouer le jeu.

Nous voulons que l'on nous écoute, nous voulons que l'on tienne compte de notre opinion, mais si nous sortons perdantes de la controverse, nom de Dieu, nous n'allons pas nous sauver à toutes jambes et tout abandoner, ou du moins nous ne devrions pas le faire. Ce n'est pas ainsi que va la vie! A titre de députés, nous savons pertinemment que nous allons perdre des batailles. Nous en perdons tous les jours contre l'opposition, et parfois même contre notre propre parti. Que faisons-nous en pareil cas? Songeons-nous à démissionner? En l'occurrence, le vote était de dix contre sept. Que s'est-il passé? Les dix qui ont perdu ont démissionné. S'il fallait démissionner chaque fois que l'on perd un vote, les conservateurs auraient démissionné il y a longtemps, car ils ont perdu bien des votes, et ils continueront d'en perdre pendant encore longtemps. Vont-ils démissionner chaque fois qu'il faut passer au vote?

C'est le fond de toute l'affaire. Il s'agit de la liberté d'expression, et cette liberté d'expression doit aussi appartenir à un ministre du cabinet. Le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) vient de dire quelque chose que je n'ai pas saisi, mais je crois deviner. Elle a été ministre, elle aussi. Je suis certaine que dans l'exercice de ses fonctions—dont elle s'est acquittée avec un grand sens de ses responsabilités, à mon avis—elle aussi a dû écouter les avis d'organismes consultatifs de toutes sortes. Est-ce que c'est parce qu'elle avait peur de rejeter leur conseil qu'elle et le chef de son parti ont commis des bévues aussi ridicules que de vouloir installer l'ambassade du Canada à Jérusalem? Est-ce là le genre de gouvernement que nous avons, un gouvernement qui doit accepter tous les avis que lui donnent les conseils consultatifs? Quel cas faisons-nous des conseils consultatifs? A quoi va servir ce débat? Je vais vous le dire: à museler les conseils qui ne voudront plus parler à leur ministre de peur que la teneur de leurs démarches ne parvienne aux oreilles de la Chambre, ce qui est exactement ce qui se produit actuellement. En même temps, nous portons préjudice au ministre, qui risque de craindre de parler aux conseils de peur que là encore ses propos ne parviennent eux aussi à la Chambre. Pourquoi agissons-nous ainsi? Pour donner davantage d'importance aux conseils consultatifs? Erreur. Le débat d'aujourd'hui va transformer le Conseil

consultatif canadien de la situation de la femme, qui a été et qui aurait pu rester un organisme de premier ordre, en un groupe pitoyable de femmes déçues. C'est à cela que le débat d'aujourd'hui aura servi. Il n'aura absolument pas aidé la cause de femmes et cela me met hors de moi, cela me met en colère et cela m'attriste aussi beaucoup parce que les Canadiennes ont besoin d'aide, mais peut-être pas celles qui se plaignent de ce qu'on ne les appelle pas «Madame». Celles-là sont probablement encore des demoiselles mais comme elles ne veulent pas l'avouer, elles se font appeler «Madelle». Je défendrai leur droit de se faire appeler comme elles le veulent, même si elles regimbent quand elles se font appeler mesdames. Mais, monsieur l'Orateur, elles n'ont pas le droit de parler au nom des millions d'autres Canadiennes qui croient, comme moi, qu'il y a des problèmes réels dont peut s'occuper ce ministre qui, en plus d'être chargé de la situation de la femme, est chargé de l'emploi et de l'immigration.

Je vais vous parler de certains de ces problèmes. Je pense en particulier à ceux de la mère célibataire.

Une voix: Oh, nous allons attraper!

Mme Appolloni: Vous allez attraper! Le whip de l'opposition va attraper. Il va avoir sa leçon parce que je connais la question et ne parle pas pour parler. Au moins la moitié des membres du Conseil consultatif de la situation de la femme proposeront à ces femmes une solution très simple et rapide à leur problème: l'avortement. Je connais bien la situation. Je ne crois pas qu'elles doivent se faire avorter. Je crois qu'elles ont le droit d'avoir leur enfant. Mais je crois que la société a le devoir non seulement d'aider ces femmes à mettre un nouveau citoyen canadien au monde, mais d'assurer aussi que cet enfant, qu'il soit de sexe masculin ou féminin, sera traité sur un pied d'égalité avec tous les autres bébés, voulus ou non, du Canada.

J'en viens maintenant au ministre chargé de la situation de la femme, qui est aussi ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est de problèmes de ce genre que des femmes comme moi aiment discuter avec le ministre et que celui-ci s'emploie à résoudre en mettant par exemple sur pied des programmes de formation. Parmi les députés qui ont participé au débat aujourd'hui, y en a-t-il qui sont déjà allés à des endroits comme ceux que j'ai visités à Toronto?

Une voix: On ne voulait pas me laisser entrer.

Mme Appolloni: Sans commentaire, monsieur l'Orateur. Donc, ces écoles de formation à Toronto sont financées par le ministère de l'Emploi et permettent à ces jeunes femmes d'acquérir des compétences en demande sur le marché du travail. Mais dès qu'elles terminent le cours, dès qu'elles possèdent les compétences qui leur permettraient normalement de gagner leur vie et de prendre soin de leurs enfants, que se passe-t-il? Il y a la question de la garde des enfants, étant donné la pénurie de garderies, et les problèmes qui se posent si par malheur l'enfant tombe malade. Qui paie les médicaments? Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social assumerait normalement les frais mais parce que ces jeunes femmes ont suivi un cours de formation, elles reçoivent l'aide du bien-être. Elles devraient pourtant pouvoir subvenir à leurs besoins. Combien gagnent-elles? Le strict minimum. Je défie quiconque ici de me dire comment une femme peut élever un enfant aujourd'hui avec le salaire minimum. C'est impossible, et je le dis en dehors de toute considération partisane. Alors que se passe-t-il? Elles sont rayées des listes du bien-être social parce qu'elles participent à notre programme de formation. Mais il y a un vide entre le moment où elles suivent le programme de formation et celui où elles commencent à gagner tout juste ce qu'il faut pour survivre avec leurs enfants. Elles ont perdu l'aide permanente du bien-être social et on les encourage à reprendre le travail non pas pour quelques semaines mais pour toujours.

Voilà les programmes dont il faut nous occuper, les problèmes dont le ministre a déjà parlé. Il y a le problème de l'agression sexuelle. Qu'est-ce que cela veut dire l'agression sexuelle, sans vouloir employer des grands mots? Je vais vous le dire. C'est le viol du corps d'une femme, le crime le plus horrible fustigé par nos lois. Cela veut dire qu'on tend la main à cette femme et qu'on l'aide à récupérer le respect de soi et à se débarrasser de la peur horrible du mâle, qu'ils s'agisse de son mari, de son frère, de son père qu'elle connaît depuis des années. Malgré tous les efforts d'imagination que pourraient faire les députés de sexe masculin, je ne pense pas qu'ils arrivent à comprendre tout ce qu'entraîne ce genre de crime. Mais je pense que notre ministre le comprend. Il ne réussira pas lui-même à faire disparaître toute l'horreur de cette chose à laquelle les femmes sont exposées de plus en plus nombreuses de nos jours, non plus que le ministère ni que les gouvernements futurs. Car il faudrait d'abord changer de fond en comble l'attitude de la société. Et cela ne se produira pas tant que la population va se contenter de suivre les débats, comme elle en a maintenant la possibilité grâce à la télévision. Qu'est-ce qui inquiète aujourd'hui l'opinion? L'avenir des approvisionnements pétroliers, le prix qu'il va falloir payer pour avoir du combustible. L'avenir des enfants, la question de savoir s'ils trouveront des emplois quand leur tour viendra de travailler. Les Canadiens se demandent si le Canada sera encore uni dans dix ans. En matières internationales, nous savons que des populations entières sont décimées, non pas à cause de ce qu'un ministre a bien pu dire à une certaine dame qui a démissionné, mais bien parce qu'elles sont sous-alimentées. Les Canadiens savent également que des citoyens d'autres pays sont jetés en prison pour avoir tenu des propos tout à fait semblables à ceux du ministre; ils n'ont fait qu'exprimer leur point de vue et ils ont été jetés en prison pour cela. Le ministre a lui aussi fait connaître son point de vue et, aujourd'hui, la Chambre le cloue au pilori.

● (2020)

Des voix: Bravo!

Mme Appolloni: Les défenseurs des droits de la femme s'en réjouissent. Se rendent-ils compte de ce qu'ils sont en train de faire aux femmes? Ils encouragent leurs intervenants à accuser le premier ministre d'être phallocrate pour avoir appelé une femme, une dame; celle-ci devrait d'ailleurs lui en être reconnaissante.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur l'Orateur, les observations de l'honorable représentante de York-Sud-Weston (Mme Appolloni) m'ont beaucoup intéressé. Je l'ai souvent écoutée avec grand respect, mais ce soir, j'ai vainement essayé de comprendre la portée de son message. Je sais que l'honorable représentante est une fidèle partisane du premier ministre (M. Trudeau) et de son parti. Quand le gouvernement est en mauvaise posture, on s'en rend toujours compte—en effet, le ton des voix s'élève passablement quand il s'agit de défendre une position indéfendable.

Mme Bégin: C'est du sexisme!

M. Hnatyshyn: Beaucoup de téléspectateurs ne savent pas que j'ai la chance unique d'être assis directement en face du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin). C'est là une des plus grandes satisfactions de ma vie; je puis l'observer en pleine action, c'est ainsi que je l'ai vu prendre la parole aujourd'hui pour soulever une question de privilège spécieuse. Je sais que très souvent elle parle sans réfléchir et je place donc dans cette catégorie sa dernièere intervention.

Mme Bégin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Hnatyshyn: Je crois que j'ai touché la corde sensible.

Mme Bégin: Je voudrais signaler que ce que le député vient de dire constitue une atteinte aux privilèges de toutes les femmes députés à la Chambre. J'ai constaté plus de cas de sexisme dans les propos tenus dans cette enceinte au cours des derniers mois que lorsque j'ai commencé à y siéger.

Quand j'ai parlé cet après-midi, certains députés du sexe masculin siégeant dans l'opposition se sont livrés à des remarques vulgaires sur le fait que certaines des personnes ont des problèmes à certaines périodes du mois. Ce soir, le député a commencé son discours en faisant allusion à la femme qui a pris la parole pendant quelques minutes avant lui et nous a parlé de niveaux sonores. La nature ne nous a certe pas tous dotés des mêmes cordes vocales . . .

Des voix: Règlement.

Mme Bégin: . . . et je pense que ce genre d'insinuation est sexiste.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, me permettra-t-on d'intervenir au sujet de ce rappel au Règlement?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je vais donner la parole au député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) pour lui permettre de parler du rappel au Règlement que le ministre a fait. Toutefois, je ne trouve pas qu'il soit raisonnable de laisser entendre, compte tenu des arguments présentés jusqu'ici, que la Présidence estime qu'il y a eu l'occurrence en matière à privilège. Si je dis cela, c'est parce qu'il importe que la Présidence fasse une distinction entre d'une part, un débat que certains députés de tel ou tel côté de la Chambre, jugent inacceptable par moments et, d'autre part, la question de privilège en soi. Il se peut qu'il y ait matière à controverse—ce sur quoi je ne porte pas de jugement—mais je ne vois pas en quoi le ministre peut invoquer la question de privilège. Avant de rendre ma décision, je vais écouter le député de Saskatoon-Ouest.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je crois savoir quelle décision Votre Honneur va rendre à ce sujet. Je partage entièrement l'opinion qu'il n'y a pas matière à invoquer le Règlement. Au cas où l'on douterait que mes remarques s'adressaient au député de York-Sud-Weston—ce qui apparaîtra clairement à la lecture du compte rendu—je ne visais aucun député du gouvernement en particulier. S'ils font tant de bruit, c'est parce que leur position est très faible. Je le dis sans distinction de sexe, d'origine ou de lieu. Je n'ai à aucun moment insinué que c'était le député de York-Sud-Weston, pour laquelle j'ai beaucoup de respect. Tous les députés sont égaux, quel que soit leur sexe, et c'est cela que madame le ministre ne comprend pas. Elle se rabaisse en parlant ainsi.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'inquiétera quelque peu si je m'adresse à un député de sexe masculin. J'espère qu'elle ne m'interrompra pas toutes les deux minutes pour invoquer le Règlement en prétendant que je m'en prends aux hommes à la Chambre.

Je voudrais parler du ministre parce que je crois que la motion le concerne au premier chef. En tant que députés de l'opposition, nous avons le droit de contester et d'examiner les faits et gestes des ministres de la Couronne.

Au cours du présent débat, nous allons examiner les faits et gestes du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), qui est chargé de rendre des comptes à la Chambre au nom du Conseil consultatif de la situation de la femme. Depuis que le ministre occupe ses fonctions acutelles, il me fait songer à un personnage de la bande illustrée *L'il Abner*, d'Al Capp. C'est le Joe Btfsplk du cabinet actuel. Où qu'il aille et quoi qu'il fasse, il a au-dessus de la tête un nuage qui le suit partout et qui frappe de ses foudres tous ceux qu'il approche. Le ministre a la faculté de poser des gestes qui les mettent sans raison, le gouvernement et lui, dans le plus grand embarras. Si, député de l'opposition, je formule ces observations constructives, c'est pour venir en aide au ministre. Si je me soucie tant de son bien-être, c'est qu'il compte parmi le très petit nombre de ministres élus à représenter l'ouest du Canada. Je sais que le ministre nous sait gré de l'intérêt que nous portons à tout ce qui nous vient de l'Ouest. Les ministres libéraux et les dinosaures sont des reliques qu'il y a lieu de préserver. Aussi les députés de l'Ouest en particulier doivent-ils s'efforcer de conseiller et d'aider le ministre dans l'exercice de ses fonctions. Le ministre est devenu le porte-parole de l'Ouest chaque fois que le cabinet est saisi d'un problème concernant cette partie du pays.

J'ai lu avec intérêt dans le *Free Press* de Winnipeg, journal qui appuie depuis longtemps le parti libéral du Canada, un éditorial qui parlait du plaisir que le ministre semble éprouver à se mettre dans le pétrin. Je ne parle pas de cet éditorial dans le but de mettre le ministre dans l'embarras—Dieu sait qu'il y réussit très bien tout seul—mais j'aimerais vous en lire la conclusion:

En un sens, les Manitobains ont de la chance que leur seul représentant au cabinet fédéral soit actif et ambitieux. Il y a cependant lieu se demander si comme le grenouille de la fable M. Axworthy n'essaie pas de se faire aussi gros que le bœuf.

Voilà ce qu'écrit le journal de la ville natale du ministre, journal depuis longtemps à tendance libérale. Le ministre m'inquiète, c'est pourquoi je tâche de lui montrer ses erreurs et de le remettre sur la bonne voie. Après ce débat, du moins espérons-le, il prendra la parole et fera ce qu'il faut. Je vais lui dire ce qu'il devrait faire. Nous sommes aujourd'hui en présence d'un ministre qui cherche en quelque sorte à se disculper d'une accusation très précise. Pour parler net, il aurait manipulé le Conseil consultatif de la situation de la femme au détriment de cet organisme et des Canadiennes en général. En agissant ainsi, le ministre chargé de ce conseil a fait un geste sans précédent.

Pour se défendre, il préfère éviter le sujet. En effet, il a décidé d'adopter une autre tactique. Il prend la parole et énumère tout ce qu'il a pu faire au sein du gouvernement actuel pour défendre les droits des femmes et améliorer leur condition.

● (2030)

Avant la période des questions hier—à moins que ce ne soit avant-hier—sans doute parce qu'il croyait que le premier ministre et lui-même seraient appelés à répondre à quelques questions sur cette affaire, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, responsable, devant le premier ministre, du Conseil consultatif sur la situation de la femme, descendait l'escalier quatre à quatre. Il a remis au premier ministre une enveloppe contenant une liste. C'est apparemment la liste que le premier ministre a tenté de faire consigner au compte rendu d'hier et qui énumère toutes les merveilles que le ministre a accomplies. C'était son propre éloge que le ministre remettait au premier ministre, qui devait chercher à le disculper. Et le premier ministre en a donné lecture. Évidemment, cela a déclenché l'hilarité générale. Ce fut la pagaille. Les députés se gondolaient tellement que le premier ministre a été incapable de terminer. S'il voulait bien nous communiquer des exemplaires de cette liste, nous serions certes bien aise de l'examiner. Cependant, ce n'est pas là ce qui nous intéresse pour le moment.

Je ne mets en doute ni la sincérité ni l'ambition du ministre. Il cherche à se faire valoir dans les milieux libéraux. S'il veut si bien faire, c'est qu'il aimerait bien retenir l'attention comme candidat sérieux à la direction du parti libéral. Nous voudrions bien, quant à nous, favoriser son avancement, car il servirait, à son insu, nos intérêts.

Je tiens à dire au ministre que ce que nous lui reprochons se résume aux questions suivantes: Qu'a-t-il fait au Conseil consultatif de la situation de la femme? Pense-t-il, en agissant comme il l'a fait, avoir amélioré la condition des Canadiennes? C'étaient des actes irréfléchis qu'on a commis sans tenir sérieusement compte de leurs conséquences pour les intérêts des femmes du Canada. Les ministériels qui ont pris la parole se sont plaints de la tenue de ce débat. Il semble donc que l'on veuille tenir l'opposition responsable de toute cette affaire. N'est-ce pas surprenant, monsieur l'Orateur?

Je n'étais pas au courant du fait que la présidente du Conseil consultatif était membre en règle du parti libéral. J'ignorais qu'elle avait été candidate libérale lors des élections fédérales. On ne peut pas dire en tout cas que la présidente était une partisane de l'opposition au gouvernement. Cette femme a déclaré publiquement que le Conseil consultatif était victime d'ingérence politique. Le procès-verbal de la réunion du Conseil consultatif que nous avons maintenant en atteste.

Les ministériels peuvent faire le boniment tant qu'ils voudront à ce sujet. Le Conseil consultatif était censé être un organisme indépendant. La Commission royale a recommandé qu'il rende compte directement au Parlement, et non pas à un ministre, pour la bonne raison qu'il pourrait ainsi rester indépendant. Mais, dans sa sagesse, le gouvernement en a décidé autrement.

En s'opposant à ce que le Conseil organise une conférence sur la constitution dans notre pays, le ministre a trahi la confiance que nos concitoyennes avaient en lui. Le ministre essaie de répondre à ces critiques en disant: «Bien entendu, c'est en fait une question de synchronisation, puisqu'il ne servirait pas à grand-chose au conseil d'organiser maintenant une conférence nationale sur la question constitutionnelle. Cette question ne figure pas au menu des festivités du gouvernement. Les décisions ont déjà été prises et il appartient au comité de la Constitution de les étudier.»

Le conseil consultatif a bien présenté un excellent dossier au comité constitutionnel, mais cette conférence lui aurait permis de recueillir en plus l'opinion d'un certain nombre de femmes et d'organisations féminines. Et qu'y a-t-il de mal à cela? Et qu'y a-t-il de mal à donner cette possibilité au conseil même si cela l'aurait alors obligé—à cause du délai arbitraire imposé par le gouvernement—à faire sa présentation avant d'avoir eu la chance d'entendre ce que nos concitoyennes avaient à dire?

L'échéancier que je vais vous donner prouve que la planification a débuté dès le mois de juin de l'année dernière, avec l'assentiment du ministre. Le ministre devait offrir une réception en septembre 1980 et prendre la parole à la conférence. On avait minutieusement planifié cette conférence, mais il fallut apparemment l'annuler à cause de la grève des traducteurs. C'est censément la raison pour laquelle on n'a pu tenir la conférence en septembre. Cette explication a été récusée par bien des femmes chargées des préparatifs. Elles affirment que les traducteurs avaient convenu de ne pas installer de piquets de grève susceptibles de compromettre la conférence. Mais, quoi qu'il en soit, on décida de reporter la conférence en février de cette année. Tout cela s'est fait à l'époque au su du ministre.

On se lança donc dans les préparatifs pour la tenue de la conférence, et Sheila Zimmerman fut embauchée pour les organiser. Lucie Pépin se chargea de téléphoner aux orateurs du Québec. Les membres du Conseil consultatif étaient tout à fait prêts à tenir cette conférence. Le ministre affirme qu'on le consulta alors pour connaître son opinion à cet égard. Monsieur l'Orateur, je mets en doute la version des événements qu'en a donnée le ministre. Je possède maintenant des renseignements montrant qu'avant le jour où le ministre soutient avoir été pour la première fois mis au courant de ces préparatifs, soit le 5 janvier 1981, Hellie Wilson avait adressé une note de service à Doris Anderson. La note disait: «J'ai parlé à Nancy Connolly . . .». Avant d'aller plus loin, j'explique que Nancy Connolly est l'adjointe spéciale du ministre et qu'elle parle en son nom. Je reprends la note:

J'ai parlé à Nancy Connolly hier. Le ministre veut des conférences régionales plutôt qu'une nationale. J'ai appelé Win.

Je reviendrai à Win dans un instant.

Elle est d'avis que le bureau devrait en discuter.

Cette note de service montre que le cabinet du ministre a pris l'initiative de la discussion à ce sujet avant que le Conseil n'en ait discuté ou demandé d'en discuter avec le ministre. Si je fais erreur—ce dont je doute—alors que le ministre nous en donne la preuve. Il prétend avoir une attestation faite sous serment de ce qui s'est passé à la réunion du bureau et déclare que certains documents fantômes se trouvent quelque part entre les mains d'un avocat resté anonyme. Sa défense repose sur ces documents.

Hier, pendant la période des questions, j'ai signalé au premier ministre que la chose honorable à faire serait pour lui de se lever et de proposer que toute cette affaire soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections. Nous pourrions alors prendre connaissance de la déclaration sous serment. Il serait possible de déposer sous serment, comme la dernière fois que le comité a siégé. Cette fois, nous avons pu aller au fond des choses, ce qui ne sera pas possible dans ce cas.

Manifestement, le ministre a de bien piètres arguments pour défense. Il essaye de faire croire qu'il n'a pas l'intention de produire à la Chambre ces déclarations ni de les inscrire à l'ordre du jour, pas plus qu'il n'a l'intention de témoigner sous serment. Une conclusion s'impose quand on se demande lequel des deux dit la vérité. C'est la version de Doris Anderson qui est exacte et non pas celle du ministre.

Quantité d'organismes féminins canadiens s'inquiètent. Les députés de ce côté de la Chambre craignent que le Conseil consultatif ne cesse d'inspirer confiance. Nous demandons que le ministre produise la déclaration sous serment dont il parle. Nous le prions de la communiquer à la Chambre.

● (2040)

Le ministre aura-t-il le courage de produire cette déclaration à la Chambre ou gardera-t-il ce document fantôme en sa possession comme un secret inavouable à ne divulguer à personne? Aura-t-il le courage de le rendre public et de témoigner avec d'autres personnes concernées devant un de nos comités afin que toute la lumière soit faite sur cette histoire? L'affaire est d'une importance cruciale.

On m'a dit que la secrétaire qui a fait le compte rendu détaillé de la réunion du bureau a reçu l'ordre de ne parler à personne de ce qui s'est passé. Les membres du Conseil qui restent lui ont interdit tout contact avec l'extérieur. Le Conseil est en train de se dissoudre. Toutes les questions relatives à la condition féminine ont vu leur importance diminuée à cause du grave préjudice que le ministre a porté à la crédibilité du Conseil par ses actes.

Mlle MacDonald: Cela s'appelle de l'intimidation.

M. Hnatyshyn: Ma collègue a parfaitement raison lorsqu'elle dit que c'est de l'intimidation. Il s'agit ni plus ni moins que d'une scandaleuse ingérence du gouvernement dans les affaires d'un conseil consultatif qui défend les intérêts des Canadiennes. Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas suite à l'idée très raisonnable que notre parti a formulée et dont procède les recommandations de la commission royale présidée par l'honorable sénateur Florence Bird, nommée par le premier ministre lui-même, et ne fait-il pas en sorte que le Conseil consultatif fasse rapport directement au Parlement, ce qui contribuerait peut-être à redorer son blason.

Pourquoi le gouvernement, suivant la suggestion du député de Waterloo (M. McLean), n'organise-t-il pas une consultation générale des associations féminines de toutes les régions de notre pays, pour éviter qu'on puisse dire que le gouvernement choisit les femmes qu'il nomme en fonction de leur affiliation politique? De quoi le gouvernement et le ministre ont-ils peur? Pourquoi faut-il que le ministre, le Joe Btfsplk du cabinet, réponde des questions féminines lorsque le cabinet délibère? Monsieur l'Orateur, je vous sais gré de n'avoir pas déduit de mon temps de parole le temps que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait pu me faire perdre avec ses rappels au Règlement faux et trompeurs.

En terminant, j'aimerais aider le ministre à accomplir de la bonne besogne. Nous sommes aux prises hélas! avec un gouvernement libéral majoritaire qui s'est signalé par le passé par son arrogance et son insensibilité. Si le ministre persiste dans son attitude actuelle et continue de prendre la présidente à partie, comme il l'a fait à 6 heures ce soir à l'antenne de Radio-Canada, et s'il veut coûte que coûte avoir la haute main sur le Conseil consultatif, qu'il sache bien que ce n'est là que le premier round. Nous, de l'opposition, entendons représenter les Canadiennes et lutter avec vigueur pour défendre leurs intérêts.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous remercier de m'avoir appelée M^me^ MacInnis cet après-midi, ce qui était très flatteur. Ce serait très bien que Grace MacInnis soit parmi nous ce soir, elle qui défend avec tant d'éloquence les femmes et les opprimés. Je sais qu'elle en aurait long à dire sur la question et que la qualité du débat s'en trouverait rehaussée. Je voudrais aussi féliciter Doris Anderson, l'ex-présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, ainsi que le personnel et les autres membres du Conseil, pour leur excellent travail. Nous devrions tous reconnaître que ce groupe a joué un grand rôle, notamment dans les domaines de la recherche et de la réforme constitutionnelle.

Cependant, comme beaucoup de députés l'ont déjà souligné, c'est un fait que le Conseil consultatif est un organisme nommé par les instances politiques. Il doit rendre des comptes avant tout au gouvernement et au ministre chargé de la condition féminine. Il est donc très difficile au Conseil, malgré les meilleures intentions qui animent ses membres, de conserver son indépendance vis-à-vis du gouvernement. Il est difficile aussi pour le Conseil de devenir autre chose qu'un groupe de recherche, d'enquête, ou de prendre dans des débats une part plus militante ou active, comme il le faudrait pour changer la situation des femmes au Canada.

Nous savons que la plupart de ces personnes ont été nommées au Conseil par le gouvernement par l'entremise du ministre et qu'elles sont membres du parti libéral. Cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas travaillé ferme. Les membres du conseil sont en majorité des femmes instruites de la classe moyenne. Il ne fait aucun doute qu'elles ont beaucoup travaillé et qu'elles ont produit d'excellents rapports. Je ne formulerai aucune critique contre les membres du Conseil ce soir.

Je vais cependant critiquer la structure et la nature de l'organisme qui est bien incapable d'agir au nom des femmes canadiennes et d'exiger du gouvernement, de manière active et militante, la réforme dont nous avons tant besoin. Par exemple, il est extraordinaire que certains groupes ne soient pas représentés au sein du Conseil. Le Conseil n'est pas représentatif des femmes autochtones, quoique en toute justice, il se soit prononcé sur des questions les concernant. Il n'est pas représentatif des immigrantes qui sont victimes d'une double discrimination dans notre société d'aujourd'hui. Le Conseil n'est pas représentatif des femmes au foyer, des femmes pauvres et des indigentes, notamment celles qui sont chefs de famille monoparentales. Ce sont des représentantes de ces groupes minoritaires qui devraient siéger à un conseil consultatif national et travailler activement à améliorer leur situation. Mon collègue a laissé entendre que les femmes syndicalistes n'étaient pas activement représentées au conseil, à l'exception d'un membre nommé par le parti libéral. Et pourtant, l'un des premiers rôles du conseil et l'une des principales préoccupations du ministre est d'améliorer la situation de la femme qui travaille.

Des milliers de femmes âgées, seules et isolées, et qui représentent le groupe le plus pauvre de notre société n'y sont pas représentées. On y trouve de nombreux problèmes qu'il faudrait résoudre.

Je ne parlerai pas de l'intervention du ministre dans les affaires du conseil parce qu'on y a fait allusion à maintes reprises et qu'on a fait le tour de la question. Les nanties et les démunies de la société doivent joindre leurs efforts au sein d'une organisation féminine nationale pour que soient réalisés les changements nécessaires. C'est pourquoi notre parti a proposé un amendement visant à réorganiser ou à restructurer le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

Nous croyons qu'un tel Conseil devrait être composé de déléguées nommées ou élues au sein d'organisations féminines et de syndicats qui pourraient alors vraiment représenter les intérêts des femmes partout au Canada. Ce nouveau groupe devrait avoir à rendre des comptes aux femmes plutôt qu'au gouvernement. Il travaillerait de concert avec le gouvernement en jouant le rôle de facteur de changement.

Toute organisation nationale des femmes qui se voudrait efficace devrait remplir un rôle de défenseur des femmes tout en restant un organisme effectuant des recherches sur la condition féminine. Il arriverait parfois que le militantisme soit le moyen d'action qui s'impose. C'est ainsi que nombre d'entre nous faisions du piquetage durant la grève des employées de Bell Canada l'année dernière. La plupart de ces travailleurs sont des femmes sous-rémunérées. Où étaient donc les représentantes du Conseil consultatif à ce moment-là? Peut-être y en avait-il, mais j'ai des raisons d'en douter.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les ouvrières de la sidérurgie à Hamilton. Elles réclament vigoureusement que cette industrie offre des débouchés aux femmes. Le ministre a déclaré qu'il était partisan d'ouvrir des débouchés aux femmes dans des secteurs où traditionnellement elles ne sont pas représentées et pourtant je ne sache pas que le Conseil consultatif ou lui-même ait fait quoi que ce soit pour appuyer ces mouvements de femmes. Le Conseil consultatif, comme je l'ai déjà dit, s'est prononcé en faveur des droits des femmes indiennes et en particulier dans le cas de Sandra Lovelace.

● (2050)

Je ne sache pas qu'il ait milité en faveur des immigrantes, mais j'y reviendrai dans un instant.

Il est important que le Conseil consultatif informe les associations féminines partout au Canada et qu'il se fasse des recherches poussées—ce que le Conseil a fait—mais aussi qu'il y ait un lien direct avec les associations féminines locales. Il faut prendre des mesures et aussi documenter les femmes sur les problèmes d'aujourd'hui. Si le Parlement veut accorder une plus haute priorité aux droits de la femme—et d'après les discours que j'ai entendus depuis que je siège à la Chambre, il semble que tous les partis soient d'accord là-dessus—il faut prendre des mesures visant à rattraper le retard et à supprimer les injustices que les femmes ont subies dans le passé.

Si les femmes créaient un nouveau conseil plus représentatif, indépendant du gouvernement, j'espère que le Parlement et le gouvernement au pouvoir continueraient de financer un tel groupe. On peut s'attendre à ce que le gouvernement soit critiqué si un organisme féminin se proposait comme but d'opérer une réforme. Le Conseil consultatif, avec M^me^ Doris Anderson à sa tête, a formulé des critiques constructives encore récemment, jusqu'à ce qu'on le prive de ce droit.

J'aimerais parler de quelques organismes féminins qui sont en dehors des sphères canadiennes du pouvoir. Ces organismes ont besoin d'être aidés par un mouvement de femmes actif, bien organisé, doté d'un conseil national représentatif qui se fasse leur porte-parole.

Voyons tout d'abord la place des femmes dans la population active et dans les syndicats. Le Conseil consultatif canadien a publié l'an dernier un excellent ouvrage sur les femmes et les syndicats. On y montre bien les efforts qui ont été déployés ces dernières années pour amener les femmes à participer davantage. Mais il ne suffit pas de faire des recherches. Si plus de femmes syndiquées faisaient parti d'un conseil national de femmes elles exerceraient plus des pressions sur le gouvernement pour qu'il suscite une participation accrue des femmes à la vie syndicale et qu'il reconnaisse les efforts déployés par les syndicats des employés de banque, de Bell Canada, des travailleuses des aciéries et les nombreux autres syndicats qui défendent surtout les intérêts des travailleuses. Il ne s'agit pas

seulement de réclamer plus d'emplois non traditionnels pour les femmes. Les femmes ont un bagage différent de celui des hommes. Leur formation est différente. Elles doivent bénéficier de programmes d'apprentissage décentralisés pour entrer dans ces domaines.

Un deuxième groupe important est celui des femmes au foyer qui travaillent de longues heures, ont peu de congés, aucun avantage social et aucune rémunération. De tous les travailleurs canadiens, ce sont sans doute elles qui travaillent le plus fort. De quelque groupe économique qu'elles soient, elles ne sont pas sûres d'elles et ont l'impression de ne pas être utiles. Si, aux fins d'une enquête, on leur demande ce qu'elles font, elles répondent qu'elles ne travaillent pas, qu'elles sont simples ménagéres. C'est une situation déplorable, attribuable aux stéréotypes négatifs dans lesquels notre société enferme les femmes qui travaillent à la maison. Ces femmes ont une tâche importante: élever les enfants et tenir la maison.

J'espère que nous réussirons à instaurer une politique de garderies pour permettre aux femmes qui le veulent d'aller travailler. Il faut également prévoir des pensions et une rémunération pour les parents, afin qu'ils aient le choix de rester à la maison pour élever les enfants.

Je voudrais maintenant rappeler au ministre et aux députés de la Chambre l'existence d'un groupe d'étude sur les femmes âgées mis sur pied par le comité des droits de la femme. Le NPD de la Colombie-Britannique a contribué à la création du comité. Ce dernier a parcouru toutes les régions isolées de la province, faisant participer les femmes, peu importante leur allégeance politique, en leur donnant l'occasion de formuler leurs préoccupations et d'exposer leur condition déplorable. Ces femmes ont mis sur pied des groupes permanents dans leur communauté. Le Conseil consultatif national devrait créer de tels groupes de travail qui atteignent les femmes âgés de toutes les localités éloignées au Canada. Il faudrait prendre des mesures pour relever le revenu de ce groupe qui compte parmi les plus pauvres au Canada. Il faudrait leur offrir un logement, une pension, et un réseau de transports décents.

Je me suis entretenu aujourd'hui avec quelques représentantes d'un groupe qui se voue à la défense des droits des Indiennes. Elles estiment que le Conseil consultatif a fait beaucoup de recherches qui n'ont débouché sur à peu près rien. Il n'a pas attaché beaucoup d'importance aux revendications des femmes autochtones. Il n'était pas assez au courant des préoccupations locales. En toute équité pour le Conseil, il faut admettre qu'il ne peut s'occuper de tout le monde à la fois. Mais de toute manière, les femmes doivent participer davantage à des activités locales. Les femmes autochtones entre autres doivent être représentées au sein d'un organisme national si l'on veut qu'il soit efficace.

Je parlerai ensuite de la situation des femmes immigrantes. Nombre de députés savent sans doute et s'ils l'ignorent ils ont tort, que les femmes immigrantes sont victimes d'une double discrimination. D'abord en tant que femmes et ensuite en tant qu'immigrantes. La loi sur l'immigration est injuste envers elles. Il faut la modifier. Les services d'intégration ne conviennent pas aux besoins des femmes. Je souhaite m'entretenir avec le ministre à ce sujet. Les femmes qui viennent ici à titre de domestiques ne jouissent d'aucune protection et devraient pouvoir être désignées immigrantes reçues après avoir vécu un certain temps au Canada.

Enfin, je veux signaler une question importante pour les femmes, question qui n'a pas été étudiée comme il se doit à la Chambre des communes et à propos de laquelle une association féminine nationale devrait prendre des mesures. Il s'agit de l'abrogation de l'article 251 du Code criminel afin de permettre aux femmes qui décident de se faire avorter de pouvoir le faire légalement et sans danger. Nous ne disons pas que nous préconisons l'avortement. Nous disons que les femmes doivent avoir le choix. Cet article doit donc être retranché du Code criminel. C'est une question qui attire beaucoup les passions. Depuis que je suis député, on l'a débattue deux fois à la Chambre à l'occasion de l'étude de bills d'initiative parlementaire. Cependant, je suis déçue, je l'avoue, que des députés d'autres partis, plus particulièrement du parti libéral, qui ont adopté des lois censées pour favoriser les femmes, ne se soient pas prononcés en faveur du maintien même des dispositions actuelles à l'intention des femmes qui subissent un avortement thérapeutique. En fait, les ministériels qui ont pris la parole étaient tous des hommes qui recommendaient que l'on resserre et restreigne la politique actuelle. La réforme de la loi sur l'avortement est une question qui passionne les Canadiennes. Tout mouvement tendant à faire abroger cette loi devrait se faire entendre au niveau national par l'entremise d'un conseil national de la femme représentatif et démocratiquement élu. Nous pourrions poursuivre indéfiniment, monsieur l'Orateur, mais je m'arrête là pour le moment.

Nous, du NPD somme convaincus qu'il y a une place importante pour un Conseil consultatif de la situation de la femme ou une association féminine nationale, qui devrait peut-être être reconstituée sous un nouveau nom, aurait un rôle important a jouer. Selon nous, ce ne devrait pas être un organisme nommé par le gouvernement, mais plutôt un groupe qui représente vraiment les Canadiennes de tous les milieux. Dans ce but, nous avons recommandé dans notre amendement que les membres d'un conseil renouvelé soit nommées ou élues par des associations du pays qui s'occupent activement des questions intéressant les femmes.

Des voix: Bravo!

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, en participant à ce débat, je suis désolé que 51 p. 100 de notre population aient été mal représentés par leurs députés gouvernementaux, et que c'est ce qui a incité le député de Waterloo (M. McLean) à présenter cette motion.

J'ai suivi le débat d'aujourd'hui. J'ai entendu mentionner différents groupes de notre société. J'ai entendu parler des femmes actives, des défavorisées qui se voient privées de leurs droits, comme nous le savons tous. Mais j'aimerais dire quelques mots d'une partie de notre population que personne n'a défendue jusqu'ici. Je veux parler des femmes rurales, pas uniquement des femmes d'agriculteurs, mais des agricultrices, de celles qui exploitent des fermes, des femmes qui travaillent avec leur mari ou leur fils et parfois avec l'aide de leurs filles. Le Conseil canadien de l'aménagement rural a effectué une étude sur les femmes rurales. Il a constaté qu'une femme d'agriculteur travaille en moyenne 29 heures par semaine aux champs, dans les granges, à faire de la comptabilité ou à accomplir d'autres tâches dans un secteur très productif de notre pays, soit l'agro-alimentaire. De plus en plus d'agriculteurs exercent un emploi à plein temps ou à temps partiel en plus de leur exploitation agricole. Quand ils ne sont pas à la

ferme, c'est à leur femme ou à leurs filles qu'il appartient de produire les denrées alimentaires.

● (2100)

De nos jours, les agricultrices sont nombreuses à vouloir être indépendantes et reconnues comme des associées à part entière à l'exploitation agricole qu'elles gèrent. En 1978, le porte-parole de notre parti, l'honorable David MacDonald, portait à l'attention de la Chambre une lettre que son collègue de Medicine Hat avait reçue de l'une de ses commettantes. Je voudrais vous la lire:

Je travaille à la ferme à plein temps (ce qui signifie douze heures de travail par jour ou plus) pendant le vêlement, les semailles, la moisson, les mises en jachère et je fais également les travaux de comptabilité et autres travaux nécessaires. La plupart des femmes de la région sont logées à la même enseigne, comme sans doute dans toutes les autres régions rurales du Canada . . .

Mon mari m'a menacée de demander le divorce, pour pouvoir m'employer ensuite comme travailleuse agricole et déduire mon salaire de ses dépenses, dans sa déclaration d'impôt. Bien sûr, je plaisante, mais cela pourrait très bien se faire, ce qui montre bien la stupidité de la loi fiscale actuelle. Ce qui est tout aussi absurde, c'est que je pourrais faire, pour un voisin, le travail que je fais chez moi, et me faire payer, et que mon mari pourrait embaucher le femme d'un voisin pour faire ce que je fais actuellement, la payer et déduire ses gages comme dépense.

Il est aussi vexant de savoir que les femmes qui ont un emploi peuvent remplir leur propre déclaration d'impôt sur le revenu. J'ai mon diplôme d'enseignante, mais quand je me suis mariée, j'ai décidé de quitter l'enseignement pour élever mes enfants et aider à la ferme. J'estime que ma décision a été sage en ce qui a trait à ma famille, et qu'elle m'a valu une vie enrichissante . . .

L'honorable David MacDonald a poursuivi en disant:

A la suite de cette proposition raisonnable, le ministre ne pourrait-il pas exhorter son collègue, le ministre des Finances, à inclure une disposition semblable dans un exposé budgétaire? Si le débat d'aujourd'hui ne fait rien de plus, j'espère qu'il réveilla le ministre et le gouvernement qui semblent souffrir d'inertie à l'heure actuelle face à un problème national pressant.

Je désire parler d'un fait que tous les habitants de ma région connaissent et dont la plupart des collectivés rurales ont entendu parler. Le budget Crosbie contenait une disposition prévoyant la rémunération des conjoints dans les entreprises non constituées en société. La majorité des fermes du Canada appartiennent à cette catégorie. La proposition n'est pas nouvelle. J'ai entendu des membres du gouvernement, y compris le ministre chargé de la situation de la femme, dire à la Chambre que cela représenterait un important allégement fiscal si les femmes, tant dans le secteur agricole que dans celui de la petite entreprise, étaient rémunérées comme des associées à part entière.

Bien que cette proposition ait été présentée dans le cadre de notre budget, nous attendons toujours le projet de loi. A mesure qu'approche le temps des déclarations d'impôt, mes commettants m'écrivent pour me demander quoi faire. Ils me disent que depuis le 18 février, ils versent un salaire à leur femme et qu'ils sont toujours sans nouvelles du gouvernement.

Je voudrais aussi parler d'une autre question qui revêt beaucoup d'importance pour les agriculteurs, le recours au crédit. Nous le savons, le crédit est une chose importante, non seulement pour l'exploitant masculin, mais aussi pour les femmes qui sont associées de plein droit à leur mari ou celles qui souhaitent diriger seules une entreprise agricole.

Le Société du crédit agricole, un organisme fédéral, continue de traiter injustement les femmes en dépit de toutes les déclarations que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a faites quand les agricultrices sont venues le rencontrer à Ottawa. En fait, quand une femme présente une demande à la Société du crédit agricole, la plupart du temps elle ne peut même pas remplier la formule de demande. Car la première question est celle-ci: «Quelle est votre cote de solvabilité?» Selon les règles du système bancaire canadien qui relève du gouvernement fédéral, la plupart des femmes mariées n'ont pas de cote de solvabilité propre.

Les femmes devraient pouvoir présenter une demande conjointe de crédit agricole. En vertu de son mandat, la Société du crédit agricole peut octroyer des prêts jusqu'à concurrence de $200,000 pour un particulier et de $400,000 pour une société. Cet organisme fédéral comptable à un gouvernement qui se vante d'avoir beaucoup fait pour les femmes au Canada, accorde un prêt maximal de $200,000 à deux associés dont l'un est une femme mais $400,000 si les deux associés sont des hommes.

Le ministre de l'Agriculture a voulu encourager les agricultrices canadiennes à occuper la place qui leur revient en leur donnant quelques conseils. Le ministre, que certains d'entre nous jugent digne de confiance, s'est montré très condescendant. Voici ce qu'il leur a dit:

Les agricultrices peuvent contribuer à ouvrir de nouvelles voies de communication avec les consommateurs urbains. Dites-leur que la qualité et la valeur nutritive des aliments produits au Canada sont aussi bonnes que celle de tous les produits, ou presque, que nous pouvons importer. Dites-leur pourquoi il vaut mieux préparer des salades de choux en hiver au lieu d'acheter de la laitue importée constituée presque exclusivement d'eau.

C'est là une attitude aussi condescendante que celle du premier ministre (M. Trudeau) disant aux pauvres du Canada: «Réaménagez vos priorités». Les agriculteurs ont beaucoup plus à offrir que de conseiller aux femmes du Canada de faire de la salade de chou plutôt que de la salade de laitue. La province d'Ontario défend une politique qui suppose l'égalité d'accès au crédit. Le gouvernement fédéral n'a pas de principes directeurs qui assurent que les femmes ne soient pas victimes de discrimination lorsqu'elles cherchent à obtenir des fonds pour maintenir leur entreprise, non pas seulement dans le secteur agricole, mais dans les autres secteurs également.

Nous avons entendu un représentant du gouvernement dire aux agricultrices du Canada que si elles désirent faire sentir leur présence, elles doivent apprendre à faire pression pour obtenir ce qu'elles désirent. La raison de ce débat, c'est que les femmes du Canada ont commencé à faire pression pour obtenir ce qu'elles veulent. A cette époque, le ministre a dit qu'il était inopportun de faire des instances à ce moment-là, car cela risquait d'embarrasser le gouvernement qui s'apprêtait à tenir une autre conférence. Est-ce là la façon d'aider les femmes du Canada à se tenir debout et à prendre place à côté des hommes?

En conclusion, monsieur l'Orateur, les députés de notre parti ont pris la parole pour défendre les droits des femmes. Nous avons eu des porte-parole des deux sexes. Les membres de notre groupe ne se font pas scrupule de parler de représentants ou de représentantes. Aucun membre de mon parti ne m'en a tenu rigueur. Ce problème n'existe pas chez nous. J'aimerais toutefois souligner que nous avons travaillé avec acharnement et avec diligence. En tant que députés de l'opposition, nous continuerons à travailler sans relâche pour faire en sorte que les femmes puissent occuper la place qui leur revient parmi les travailleurs du Canada. Cela nous paraît cependant très difficile avec le ministre actuel. J'ai entendu un membre du gouvernement dire que le ministre a été mis au pilori. J'en

doute fort, car je ne pense pas qu'il aurait pu introduire sa tête dans le trou.

Des voix: Bravo!

M. David Smith (Don Valley-Est): Monsieur l'Orateur, sans être spécialiste de la question concernant le Conseil consultatif de la situation de la femme, je crois tout de même savoir ce que c'est que la loyauté. Je connais le ministre depuis bien des années et bien franchement cette motion m'apparaît comme une espèce de tactique de diffamation destinée à détruire sa réputation et sa crédibilité. C'est ce qui m'incite à intervenir. Que dit cette motion? Elle condamne l'ingérence criante du ministre responsable de la situation de la femme dans les plans du Conseil consultatif concernant la tenue d'une conférence constitutionnelle et elle exige la démission du ministre. Il est question «d'ingérence criante». J'ai lu les discours prononcés au cours de la journée et j'ai écouté tous ceux qui ont été prononcés ce soir et je n'ai ni vu ni entendu la moindre preuve d'ingérence. Nous avons entendu une longue litanie des péchés qu'il aurait commis dans l'exercice de ses fonctions comme ministre. Je ne suis pas étonné que l'opposition ne soit pas impressionnée par ses actes. Quand a-t-on déjà vu les députés de l'opposition être impressionnés par les actes d'aucun ministre de ce côté-ci de la Chambre, à propos de quoi que ce soit? Si c'était là leur critère suffisant pour réclamer la démission d'un ministre, pourquoi alors s'arrêter au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy)? Pourquoi ne pas leur demander à tous de démissionner?

• (2110)

Une voix: Bonne idée.

M. Smith: Les députés d'en face les approuvent-ils jamais en quoi que ce soit? Il me semble que l'on invoque uniquement son ingérance criante pour exiger sa démission.

Voyons un peu ce qu'il a fait. Quel est cet horrible crime qu'on l'accuse d'avoir perpétré? Qu'a-t-il déclaré aujourd'hui? Il a dit qu'il n'avait participé à leurs discussions que lorsqu'elles l'ont appelé à son bureau pour lui demander s'il était prêt à discuter de la question. Il a dit que contrairement aux allégations que l'on avait faites, il n'a jamais traité directement avec les membres du comité ou du Conseil. Il a dit qu'elles lui avaient demandé de les recevoir un vendredi matin. Elles lui ont demandé son avis et il le leur a donné; et il a dit que c'était la dernière fois qu'il les avait vues à ce propos. Est-ce que quelqu'un veut sérieusement nous faire croire qu'un ministre conservateur ne donnerait pas son avis à propos de quelque chose, si on le lui demandait? Je prétends que non.

Une voix: Où voulez-vous en venir?

M. Smith: Je veux dire que je ne vois ici absolument aucune preuve qu'il se soit ingéré de façon criante dans quoi que ce soit, et pourtant c'est la seule raison invoquée dans la motion pour réclamer sa démission.

Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) dit que quelqu'un de son bureau a appelé quelqu'un d'autre ou écrit une note de service ou que quelqu'un a dit telle chose à tel sujet. C'est bien beau, mais faut-il conclure à l'ingérence? Soyons sérieux.

J'aimerais dire quelques mots de Doris Anderson. Je la connais depuis des années. J'ai beaucoup d'estime pour elle et je l'aime bien. Je l'ai appuyée lorsqu'elle s'est portée candidate aux élections partielles de 1978. Elle a décidé de démissionner, chose que je regrette. C'est une décision malheureuse et elle a eu tort de la prendre. Je n'en dirai pas plus. Elle a pris une décision et c'est tout. Je pense parfois que l'opposition lui a rendu un mauvais service en montant cet incident en épingle et en en faisant une grande cause célèbre qu'on a eu tendance à décrire comme un combat sanglant entre le ministre et la vertu.

Qu'est-ce qui est à l'origine de cette motion? J'ai tendance à croire qu'il s'agit d'un autre volet d'un plan précis de l'opposition officielle, notamment, visant à détruire la crédibilité du ministre en place. Lorsque le député de Saskatoon-Ouest a proposé de renvoyer la question au comité permanent des privilèges et élections, je n'en croyais pas mes oreilles. Je fais partie de ce comité tout comme le député. J'ai assisté à ses audiences lorsqu'il a été saisi d'une autre affaire concernant le ministre.

Le ministre a-t-il été traité de façon juste par l'opposition à l'époque? Pas à mon avis. Il y avait deux questions en jeu et je crois en avoir parlé. Deux problèmes se sont posés. Tout d'abord, on prétendait que le ministre avait pris une décision concernant l'admission au Canada d'une personne que son ministère avait approuvée, ce qui avait eu quelque incidence heureuse sur une petite entreprise dans laquelle il avait quelques intérêts. Dès le début des témoignages donnés au comité, il est apparu sans l'ombre d'un doute que la décision avait été prise à son insu, par des responsables de son ministère. Personne n'a eu le moindre doute à ce sujet.

Le deuxième problème dont le comité a été saisi découlait d'une accusation selon laquelle le ministre ayant des petits intérêts dans ce que l'on pourrait appeler une entreprise familiale, il avait facilité un contrat d'offre d'emploi à un handicapé. Là encore, dès le début des témoignages, il est apparu clairement qu'il n'était pas du tout au courant de cette décision qui ne lui avait profité d'aucune façon. Est-ce que cela a mis fin à l'affaire? Non, cette question a traîné pendant des semaines au cours desquelles il y a eu des rumeurs, des sous-entendus et des interrogatoires constants de la part de l'opposition officielle. Toutes les personnes impartiales ont vraiment eu la puce à l'oreille dans cette affaire. S'il est un groupe qui s'est montré impartial, c'est à mon avis la presse, et les journalistes qui assistaient aux audiences et auxquels j'ai parlé m'ont dit qu'ils ne s'étaient jamais autant ennuyés depuis des années et qu'ils avaient simplement cessé de venir. Ce fut une affaire minable. Ce n'était que du vent, une accusation sans fondement, un coup monté qui n'a rien donné. Apparemment, ils veulent recommencer le même scénario. Ils veulent se remettre en chasse. Ils veulent détruire la réputation et la crédibilité du seul ministre que le gouvernement a fait élire dans l'Ouest.

Je connais bien le ministre depuis 15 ans. Nous avons travaillé ensemble comme adjoints ministériels dans les années 1960. C'est un homme honnête, respectable et sincère. Certains d'entre vous savent que je préside le comité spécial des invalides et handicapés. Le ministre a comparu à plusieurs reprises au cours de nos audiences et je peux dire, en toute sincérité, qu'il a parlé avec passion, ferveur et une grande persuasion de sa détermination à s'attaquer aux problèmes des femmes. Je crois que tous les députés membres du comité ont eu cette impression.

Cela m'amène au sujet suivant. La motion parle de modifier le mandat du Conseil consultatif pour lui permettre de relever directement du Parlement. On en a fait une question de principe. Notre comité a étudié la chose avec objectivité. Apparemment, on peut invoquer deux arguments. Je ne pense pas qu'ils aient quoi que ce soit à voir avec les questions de principe. On peut dire que le Conseil devrait relever du Parlement directement, et c'est très bien, ou par l'intermédiaire d'un ministre. Or, cette solution est vraiment très défendable, car le système fonctionnera peut-être mieux du fait que vous aurez, au cabinet, un responsable que vous pourrez surveiller de près. S'il ne fait pas son travail, il risque de se trouver sur la sellette au Parlement.

Si le Conseil relève du Parlement en général, personne n'aura vraiment de compte à rendre. Par conséquent, on a de très bonnes raisons de dire, je pense, qu'il vaut mieux faire intervenir un ministre.

Qu'y a-t-il de mal dans la responsabilité ministérielle? Nous en vantons tous les mérites, mais quand l'occasion s'en présente on ne trouve pas normal qu'un ministre réponde de ses attributions devant le Parlement. Moi je trouve cela tout à fait normal et je m'en flatte. Je dirai même que là-dessus nous sommes tous d'accord.

Si nous examinons ce qui se passe, il y a cinq choses que nous constatons et j'aimerais les examiner. Elles éclairent la nature même de ce débat et ce que j'y vois.

Tout d'abord, il n'y a pas eu d'ingérence criante. Pas même d'ingérence du tout. On a demandé un avis. Le Conseil a reçu cet avis et ensuite il a pris une décision. Quant à savoir dans quelle mesure ses membres ont été influencés par cet avis, je n'en sais rien. Peut-être beaucoup, peut-être pas du tout. Le Conseil a demandé un avis et il l'a reçu. Il n'y a pas eu d'ingérence.

Le deuxième point, c'est que les députés sont mécontents du ministre. Mais sur quel point sont-ils contents de nous?

Une voix: Sur rien du tout.

M. Smith: Ce que je vois, c'est qu'on essaie encore une fois de discréditer le ministre. L'opposition cherche manifestement à anéantir la crédibilité du Conseil actuel. Elle ne trouve pas normal que le Conseil pense autrement qu'elle. Elle estime que ses membres sont des brebis égarées, un troupeau sans berger qu'il faudrait restructurer et remettre dans la bonne voie.

Ce que je constate dans ce débat, c'est que ceux qui se rendent coupables d'ingérence criante se sont ceux qui s'immiscent dans la décision prise librement par ce Conseil, c'est l'opposition. L'ingérence ne vient pas des députés gouvernementaux, mais de l'opposition. Le Conseil a pris une décision, et nous nous inclinons devant cette décision. Merci, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

• (2120)

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, le député de Don Valley-Est (M. Smith), comme d'ailleurs le ministre avant lui, vient de nous servir un tas de cette matière odoriférante que nous épandons dans nos champs de l'Ouest. Le député prétend qu'après avoir lu les discours et suivi le débat ce soir, il n'y trouve aucun indice d'ingérence. Il n'a certes pas lu les discours très attentivement. Il n'a pas suivi non plus le débat très attentivement et alors je vais consigner à nouveau les preuves au compte rendu. Le député comprendra peut-être ce que je lirai dans un instant. Sauf erreur, il a fait des études de droit. Il comprendra peut-être les faits et en déduira logiquement comme tous les Canadiens qu'il y a eu ingérence flagrante et évidente. J'ai ici un exposé chronologique des événements qui ont précédé l'échec de la conférence constitutionnelle. Cette malheureuse histoire a débuté avant le 5 janvier, mais je ne remonterai qu'au 5 janvier afin d'épargner du temps.

Doris Anderson est partie. Hellie Wilson s'entretient avec le cabinet du ministre et annonce que le ministre veut des conférences régionales au lieu d'une conférence nationale. Hellie Wilson ordonne que les communiqués à la presse et les lettres ne soient pas envoyés comme prévu. Deux communiqués, l'un destiné à CTV et l'autre au *Globe and Mail*, doivent-être récupérés par des messagers.

La suite relate les événements du 6 janvier:

De retour à son bureau, Doris Anderson lit la note de service rédigée par Hellie Wilson au sujet des vœux du ministre. Doris Anderson téléphone à Win Gardner . . .

Je parlerai de Win Gardner dans un instant:

. . . qui reconnaît que le ministre ne se rend probablement pas compte du tort que le report ou l'annulation de la réunion ferait au Conseil. Elle déclare qu'aucun ministre jusque-là n'était intervenu aussi directement dans les affaires du Conseil.

Win Gardner a été nommée par les libéraux. C'est elle-même une libérale convaincue et active qui est de plus, comme on le verra dans quelques minutes, une amie intime du ministre. Elle déclare et je cite:

Doris Anderson téléphone à Lucie Pépin mais celle-ci est en vacances. M^me^ Doris Anderson téléphone à M^me^ Nancy Connolly, l'adjointe du ministre, pour lui expliquer qu'une deuxième annulation nuirait considérablement au crédit du Conseil. M^me^ Nancy Connolly répond que le ministre est décidé. M^me^ Doris Anderson demande à rencontrer ce dernier.

Sheila Zimmerman . . .

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) connaît Sheila Zimmerman.

. . . termine un rapport sur la conférence, à la demande de Doris Anderson.

Voici la chronologie des événements du 7 janvier:

Doris Anderson est chez elle, malade. Elle parle plusieurs fois à Win Gardner et Nancy Connolly. Nancy signale que le ministre tient à ce que la date de la conférence soit changée et à ce qu'on organise, à la place, des conférences régionales. Win parle à Nancy et Hellie. Win demande que tout le bureau rencontre le ministre. Doris et Hellie sont d'accord. La rencontre est fixée au 9 janvier, à 1 heure de l'après-midi, au bureau du ministre.

Voici la chronologie des événements du 8 janvier:

Les membres du bureau se réunissent pour l'apéritif et vont ensuite dîner chez Nancy Connolly. Doris Anderson apprend pour la première fois que Lucie Pépin n'a pas dit aux participantes du Québec que la date des 13 et 14 février était définitive.

Puis nous en arrivons à la réunion du 9 janvier dont les procès-verbaux sont beaucoup plus détaillés. En fait, ils ont été pris verbatim, en sténographie, et j'en ai ici la copie. On y relate les discussions qui ont eu lieu. Le député de Don Valley-Est prétend qu'il n'y a aucune preuve d'ingérence. D'après la chronologie des événements, Win Gardner a dit qu'aucun ancien ministre n'était intervenu de cette façon. Qu'a-t-elle dit le 9 janvier après avoir parlé au ministre? Voici sa déclaration:

Situation de la femme

Si je vote pour l'annulation de la conférence sur les femmes et la constitution, cela n'a rien à voir avec le fait que le ministre est un de mes bons amis. Je vote pour l'annulation de la conférence parce que nous nous sommes ridiculisées la dernière fois et je ne suis pas prête à recommencer et à mettre notre ministre dans une situation embarrassante vis-à-vis de son gouvernement.

Voilà ce qu'a dit Win Gardner. Le député a déclaré qu'il était là, qu'il a fait attention, et qu'à sa connaissance il n'y avait eu aucune ingérence. De toute évidence, le député manque de jugeote s'il ne voit pas là une preuve flagrante d'ingérence.

M. Smith: C'est votre opinion.

M. Andre: Ce n'est pas mon opinion, c'est un fait. Le ministre dit n'avoir rien vu de tel, mais il sait que c'est faux, car il existe quelque part, cachée dans quelque bureau d'avocat, une déclaration sous serment. Où est-elle? Qu'on nous la montre. En plaidant pour son vieil ami, le député de Don Valley-Est a raconté la comparution du ministre devant le comité permanent des privilèges et élections au sujet de quelque affaire douteuse, à Winnipeg. Le député se souvient peut-être qu'à ce moment-là, le ministre était venu témoigner de lui-même. Il était sûr de son innocence et tenait à en faire la preuve.

Il a lui-même proposé à la Chambre le renvoi de la question à un comité afin qu'il puisse y prouver son innocence. Nous le mettons au défi de le faire maintenant. Si le ministre est sûr qu'il n'est pas intervenu—je ne le crois pas, et personne d'autre d'ailleurs ne le croit—que l'on renvoie immédiatement la question au comité permanent des privilèges et élections, comme le ministre l'a fait lui-même à l'occasion précédente dont a parlé le député, et étudions-y la chose de près. Soumettons cette déclaration faite sous serment au comité et tâchons de découvrir la vérité. Examinons les renseignements dont nous disposons et tâchons d'y voir clair. Si le député est tellement sûr de la véracité de la version du ministre, qu'a-t-il donc à craindre? Il suffirait d'une journée pour tirer cette question au clair. Pourquoi nous en priver?

Le député de Don Valley-Est prétend que nous cherchons uniquement à démolir la réputation du ministre. Celui-ci est d'ailleurs lui-même en train de s'embourber. Il se détruit lui-même, en accumulant bêtise sur bêtise. Nous ne sommes pas les auteurs de ces tractations concernant le Conseil consultatif national de la situation de la femme dont est comptable le ministre. Aucun des députés de ce côté-ci de la Chambre ne l'a amené par la ruse à chercher à repousser la conférence, comme il y a réussi de façon tortueuse d'ailleurs. Il l'a fait tout seul, de son propre chef.

N'est-ce pas M. Fotheringham qui a dit ceci: «Il descend la pente plus vite que Steve Podborski»? Il est en train de s'enliser dans la bêtise, jusqu'au point d'y disparaître. Cet homme nous est arrivé, il y a quelques mois, précédé d'une très grande réputation d'être l'une des locomotives de l'Ouest, qui devait ranimer le parti libéral dans cette région du pays. Il devait devenir le héros et le champion des femmes au Canada. Il devait veiller à leurs intérêts. Mais nous ne voyons qu'un nuage de neige au bas de la pente, on perd de vue le ministre et il sombre dans un oubli bien mérité.

Des voix: Bravo!

M. Andre: A la façon dont le ministre s'est comporté ici, ce soir, et sans avoir eu à assister à la réunion qui a eu lieu à Toronto et à la suite de laquelle M^me^ Laura Sabia a qualifié de pompeux et de condescendant le ton employé par le ministre, nous avons pu nous rendre compte que cette dame avait tout à fait raison. Le ministre est bel et bien pompeux et condescendant, tant à l'égard de la Chambre que de tout un chacun. Il serait peu parlementaire de faire consigner certains des commentaires que j'ai entendus à Calgary après que le ministre y eut donné son discours. Ce ministre pompeux va-t-il vraiment sauver le parti libéral dans l'Ouest du pays? En fait, le ministre a été pris la main dans le sac; en voulant exploiter la situation à son profit, il a lamentablement échoué dans son rôle de ministre chargé de la situation de la femme, dossier qui comporte des responsabilités d'envergure.

M. Smith: Est-ce là ce que vous avez de mieux à dire en ce jour réservé à l'opposition? C'est incroyable!

M. Andre: Nous avons des preuves que le ministre a profité de sa position pour s'ingérer dans les affaires du Conseil et sombrer dans l'abus. Ces preuves figurent dans le procès-verbal de la réunion du 9 janvier, et les députés à l'instar de toutes nos concitoyennes, le savent fort bien.

• (2130)

Le procès-verbal de cette réunion tenue le 9 janvier par le bureau vaut le coup d'œil. L'une après l'autre, ces personnes nommées, fidèles au parti libéral ont déclaré: «Le parti d'abord. Notre responsabilité vis-à-vis du Conseil consultatif et des femmes canadiennes passe après. Nous ne devons pas mettre le gouvernement ou le ministre dans l'embarras, leurs intérêts doivent prévaloir et ce n'est qu'après que nous pourrons assumer nos responsabilités vis-à-vis des Canadiennes qui comptent sur nous». Le ministre sait très bien qu'il est coupable. Aussi, lorsqu'il a pris la parole à la Chambre cet après-midi, qu'a-t-il fait si ce n'est de grandes démonstrations de suffisance paternaliste? Il a fait des comparaisons déplacées entre les résultats qu'il a obtenus depuis les élections, il y a 11 mois, et ceux de notre parti pendant sa courte période de pouvoir. Il a dit que les progressistes conservateurs sont de grands parleurs et de petits faisseurs. Il a dit que lorsque nous étions au pouvoir, nous n'avons rien fait au nom des femmes canadiennes, mais qu'en quelques mois, depuis qu'il détient ce portefeuille, il a adopté toutes sortes de programmes pour aider les Canadiennes et qu'il peut le prouver.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Voyons un peu ce qui s'est passé pendant que les conservateurs étaient au pouvoir et pendant une période équivalente, c'est-à-dire les neuf premiers mois depuis que le gouvernement libéral a repris le pouvoir et que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), qui est également responsable de la condition féminine, occupe son poste. Il a deux emplois, et il est également responsable de la condition féminine. Lorsque le gouvernement progressiste conservateur était au pouvoir, il a créé 301,000 emplois—selon les données publiées par Statistique Canada—dont 218,000, soit 72.5 p. 100, étaient destinés aux femmes.

Par contre, le ministre qui prétend agir au lieu de parler—il vient d'agir au nom des femmes en tant que ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration et de la situation de la femme—dit que pendant les neuf premiers mois où il a été au pouvoir, le gouvernement a créé 165,000 emplois, soit un peu plus de 50 p. 100, dont 91,000—seulement 65 p. 100 contre 72.5 dans le cas des conservateurs—étaient des emplois pour les femmes. Autrement dit, au cours de ses neuf mois au pouvoir, il a créé 42 p. 100 de moins d'emplois pour les femmes que le gouvernement précédent, et pourtant il a le culot cet après-midi de prétendre avoir fait mieux que l'honorable Ron Atkey. Si vous ne me croyez pas, interrogez-le. Nous avons interrogé Statistique Canada et nous constatons que pour rattraper l'honorable Ron Atkey, il devra obtenir des résultats deux fois et demie supérieurs.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Mais quand on se trouve en défaut, on se défend comme on peut. On prend ici ou là et on fait des déclaration erronées, en espérant que l'opposition ne pourra vous coincer, qu'elle n'aura pas les faits et les chiffres nécessaires. Donc, on fait de ces déclarations absurdes.

Il a été suivi du côté libéral par sa voisine de pupitre. Le ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) a dit—et cela fait voir tout l'intérêt qu'elle porte au Conseil consultatif de la situation de la femme et à l'important travail que ce conseil pourrait et devrait faire—elle a dit donc qu'elle ne s'inquiétait pas de voir qu'il y avait eu deux ou trois démissions, que des démissions elle en voulait dix, qu'elle voulait la démission de tous les membres qui avaient eu le cran de voter en faveur de Doris Anderson, de voter le maintien du colloque qui avait été si largement annoncé, qui avait déjà été reporté une fois et qui revêtait tant d'importance pour les Canadiennes et pour les groupes qui l'avaient patronnée. Dix femmes ont voté avec Doris Anderson, et le ministre d'État chargé des Mines a dit qu'elle voulait leur démission à toutes. Elle trouve intolérable qu'un membre de ce conseil ne pense pas avant tout au parti libéral. Mais il y a eu dix personnes pour dire que leur premier devoir était envers le Conseil et envers les Canadiennes. Le ministre a demandé leur démission parce que ce qu'il faut au gouvernement, c'est un conseil docile. Dans l'esprit du gouvernement, un bon conseil c'est un conseil docile, un conseil pensant que ce qui est bon pour le parti libéral est bon pour les Canadiennes. Oui, monsieur l'Orateur.

Mais il y a quelques Canadiennes qui ne gobent pas cela. Les gouvernementaux n'en reviendront peut-être pas, mais ces femmes écrivent. Voici quelques lettres qui viennent d'elles. Mon collègue le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) a mentionné que celle qui se trouve au sommet de la liste vient de la présidente de l'Association de Willowdale. Peut-être le député de Don Valley-Est (M. Smith) devrait-il se mettre en rapport avec cette personne, qui pense exactement le contraire de tout ce qu'il a dit. Il pourrait peut-être également recevoir sa démission. De toute évidence, cette femme n'accorde pas la priorité au parti libéral. Elle estime que le Conseil consultatif de la situation de la femme a un travail important à faire et elle appuie Doris Anderson. Je pense que vous devriez demander sa démission parce qu'un fruit gâté risque de corrompre le reste du panier et que vous ne pouvez tolérer la présence de membres qui ne font pas passer le parti libéral en premier.

Une voix: Quel est son nom?

M. Andre: Elle s'appelle H. D. Wells. Notez-le et demandez sa démission.

Elle n'est pas la seule. Voici un télégramme de Lynn MacDonald, présidente du Comité d'action national de la situation de la femme. Elle écrit ceci:

> ... profondément préoccupée de l'annulation possible de la conférence des femmes sur la constitution. Du fait que nous représentons au-delà de 150,000 organisations féminines, tant nationales que régionales, nous croyons qu'il est essentiel de diffuser les informations préparées pour le conseil et d'accueillir les avis concernant tous les secteurs intéressant les femmes qui seront touchées par la réforme constitutionnelle. Bon nombre de ces avis doivent encore être étudiés. Nous demandons instamment que la conférence ait lieu comme prévu afin que les femmes puissent bénéficier des mesures positives qui ont déjà été prises par votre Conseil.

Il y a 150,000 organisations. C'est terrible. Vous vous rendez compte. Elles ne veulent pas que le ministre concerné ait le dernier mot. Quel manque de loyauté chez ces gens qui refusent d'admettre la compétence du parti libéral! Bon sang, c'est à croire qu'elles savent tout! Elles devraient rester à la maison et laisser ces questions entre les mains de ce brillant ministre, car il a leur intérêt à cœur. Vous n'avez qu'à le croire, qu'à lui parler, il vous le dira. C'est absurde.

Ce n'est pas la seule lettre que nous ayons reçue. Il y en a toute une liste. Il y a la Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières libérales et commerciales qui nous écrit pour nous dire qu'elle approuve l'idée de reporter la conférence sur les femmes et la constitution aux 13 et 14 février 1981. Pour sa part, la National Association of Women and the Law écrit qu'elle:

> ... désire vous féliciter des efforts que vous avez accomplis pour que la Conférence constitutionnelle des femmes canadienne puisse avoir lieu en février. L'Association estime que cette conférence est nécessaire et se déclare en faveur de la position que vous avez prise.

Cette lettre est adressée à Doris Anderson.

Il y a aussi ce télégramme qui dit ceci:

> Au nom des 30,000 membres de la Federation of Women Teachers' Associations of Ontario, je tiens à vous féliciter d'avoir exigé que la conférence sur les femmes et la constitution ait quand même lieu. Il est essentiel que cette question soit étudiée lors d'une conférence nationale publique. Il est déplorable que votre exécutif ne saisisse pas l'importance de cette conférence. Nous applaudissons à votre prise de position et espérons que le Conseil renversera la décision de l'exécutif et montrera qu'il tient sincèrement à remplir le mandat qui lui a été confié.

Les auteurs du télégramme tiennent à ce que le Conseil remplisse le mandat qui lui a été confié et ne se préoccupent pas uniquement des intérêts politiques du ministre et du parti qui a nommé ce conseil. Elles se préoccupent d'abord de la question fondamentale de la condition féminine. Les députés sensés en face reconnaissent sûrement que le rôle du Conseil est d'une importance vitale. Il y a dix ans, la Commission royale d'enquête chargée d'étudier cette question n'a laissé planer aucun doute à ce sujet. Les députés reconnaissent sûrement la sagesse de la Commission qui avait recommandé que le Conseil consultatif fasse directement rapport au Parlement, non pas par l'intermédiaire du ministre, de manière à être complètement à l'abri de toute ingérence politique.

Situation de la femme

● (2140)

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis quand même assez étonné de voir ce soir les orateurs choisis par l'honorable parti de l'opposition, car on voit toujours les mêmes figures, les gens qu'on appelle en anglais les «hit men», les gens qui lorsque le parti d'opposition ne sait pas quoi dire, ou quoi faire, demande à ses «frontbenchers» à la voix très haute qui ont eu l'occasion lors du fameux débat sur la question de privilège qui mettait en cause l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de prononcer les débats de la Chambre pendant quelques jours et ensuite de siéger en comité pendant tout près de deux semaines afin de discuter de ces choses.

C'était très clair pour les membres de la Chambre, pour les membres du comité que c'était tout simplement, encore une fois, une perte de temps pour la Chambre et pour le comité parce que ce sont là tout simplement des gens frustrés de leur court séjour au gouvernement, surtout pour un certain qui n'a pas eu l'occasion non plus de faire partie du cabinet, lequel est encore plus amer et qui cherche maintenant par tous les moyens de sortir de cette amertume afin de se défouler.

Ce qui est encore plus surprenant, monsieur l'Orateur, c'est qu'on a entendu, au cours des deux premières semaines de cette partie de la session, tous les jours, des gens dire qu'il nous faudrait un débat urgent sur le dialogue Nord-Sud, sur la Constitution, sur l'économie. Aujourd'hui, non, première journée de l'opposition, quel sujet a-t-on choisi? Un sujet que nous, du côté gouvernemental, reconnaissons comme étant très important, mais qui, selon le temps occupé depuis les dernières années et les derniers mois, n'a jamais été un sujet qui préoccupait énormément l'opposition.

On se rappelle que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration responsable du statut de la femme a été à la Chambre pendant l'étude des crédits de son ministère disponible pour les députés de l'opposition pendant tout près d'une vingtaine d'heures. Peut-être sur vingt heures, monsieur l'Orateur, il n'y a eu que vingt minutes pendant lesquelles il y a eu discussion sur le statut de la femme, parce que les honorables députés de l'opposition estimaient que le sujet n'était pas important. Maintenant, aujourd'hui, voilà une petite tempête dans un verre d'eau, on fait une grosse histoire parce qu'il y a une démission, parce que les membres du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme n'ont pas pu s'entendre entre eux sur un sujet.

C'est sûr qu'on peut rester surpris de cette décision, monsieur l'Orateur, mais je pense que c'est normal, on peut s'attendre à cela de l'opposition. J'aimerais revenir sur la question de la décision comme telle du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme de retarder la décision de tenir une assemblée au mois de février, et pour cela je vais citer le journal *Le Devoir* de la semaine dernière, lorsque la Fédération des femmes du Québec faisait part au ministre, aux gens du Conseil consultatif, du fait que la date de la mi-février était définitivement inacceptable pour les femmes du Québec, et je cite:

Au Conseil du statut de la femme (CSF), à Québec, on n'a reçu, là non plus, aucune invitation officielle à participer à la conférence des 13 et 14 février. La présidente, M^me^ Claire Bonenfant, devait présenter à la conférence de l'automne un document sur les femmes et la constitution.

Parce qu'on avait décidé à la dernière minute qu'on avait réétabli cette conférence qui avait malheureusement été annulée au début de septembre, personne n'avait été avisé et le Conseil consultatif n'avait malheureusement pas encore pris toutes les mesures pour aviser les gens de la tenue de cette assemblée. Donc les participantes du Québec à cette conférence ont été obligées de s'abstenir de venir à la conférence, monsieur l'Orateur, et je pense bien que dans un débat sur la Constitution qui peut se tenir sans l'aide des membres quand même assez importants de cette fédération, soit le Québec, et à mon avis le Conseil du statut de la femme du Québec était voué à l'échec, monsieur l'Orateur. Mais je pense bien que plusieurs des participantes avaient fait part... j'ai ici un télégramme de M^me^ Gabrielle Hotte qui a été envoyé à la fédération des femmes du Québec:

... regrette mais ne pourra se rendre à la conférence sur la femme et la constitution du 13 et 14 février. Le délai très court pour une préparation adéquate et des engagements antérieurs de plusieurs participantes sont les raisons de notre absence.

Voilà un télégramme qui a été envoyé au ministre le 19 janvier, monsieur l'Orateur, pour l'aviser que malheureusement si la conférence avait lieu comme prévu au mois de février, elle aura malheureusement eu des absences quand même extrêmement importantes. On voit quand même sur un aspect que je suis un peu malheureux de souligner, mais un aspect dont on a fait état dans *Le Devoir* et je me sens obligé de faire la lecture si vous me permettez, monsieur l'Orateur. Je cite:

Sous tout cet imbroglio relié à la conférence, il y a une situation latente qui, à n'en pas douter, est à la source même de cette crise qui vient d'éclater au Conseil: le type de leadership de M^me^ Anderson, une femme habituée à prendre seule des décisions et qui, semble-t-il, éprouve beaucoup de mal à travailler en équipe.

Ce n'est pas la première fois que la présidente rencontre de la contestation au sein de son exécutif et des membres du Conseil.

C'est très clair, monsieur l'Orateur, que lorsqu'il y a eu réunion de l'exécutif et que cinq des six membres de l'exécutif ont voté contre la présidente, que cela aurait été l'occasion pour les honorables députés de l'opposition de constater que la majorité des membres du Conseil était du côté des gens qui disaient qu'il faudrait retarder l'assemblée pour au moins en faire un succès, pour au moins avoir eu l'occasion d'étudier des amendements qui avaient été présentés par le gouvernement.

Mais non la présidente a pris sur elle-même de dire non, moi je suis présidente, présidente directrice générale, on doit croire et elle a elle-même pris sur elle de convoquer l'assemblée à l'encontre de la volonté de la majorité des membres de son exécutif. Par la suite, cette invitation fut retirée et nous avons vu cette semaine l'assemblée même du Conseil consultatif canadien du statut de la femme décider avec une majorité de 17 contre 10 encore une fois que ce congrès devrait être retardé. Malheureusement, comme souligné dans l'article du journal *Le Devoir,* M^me^ Anderson est une femme habituée à prendre seule des décisions et, semble-t-il, éprouve beaucoup de mal à travailler en équipe. Mais, monsieur l'Orateur, c'est très clair qu'un organisme comme le Conseil consultatif doit travailler en équipe, et si la présidente n'a pas pu respecter la volonté de la majorité des membres, même si c'est au grand regret non seulement des députés de l'opposition, non seule-

ment d'une certaine catégorie de femmes, mais aussi à notre regret qu'elle a dû démissionner, c'était la volonté de la majorité des membres, et elle ne respecte pas cette majorité.

En l'occurrence, monsieur l'Orateur, je ne peux pas comprendre que l'opposition se soit senti obligée de faire de cette question un sujet qui a été débattu aujourd'hui pendant cinq heures. Vu la très piètre performance de l'opposition en ce qui regarde le fond même du sujet, on a porté des accusations contre mon ministre, on a porté des accusations contre la politisation, «la partisanerie» du Conseil, mais malheureusement il n'y a eu aucun fait. On a parlé de rumeurs, et d'insinuations, mais personne n'a pu présenter à la Chambre des faits qui auraient pu laisser planer le moindre doute sur le fait de savoir s'il y avait interférence mal placée de la part de qui que ce soit dans ce débat.

De toute façon, monsieur l'Orateur, je me permets de continuer sur d'autres aspects du sujet dont l'un qui a été signalé par l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre) tout à l'heure en ce qui regarde la création d'emplois au cours de l'année 1980. Je me permets encore une fois, monsieur l'Orateur, de présenter des chiffres qui sont un peu contraires à ceux donnés par l'honorable député de Calgary-Centre qui se vantait tout à l'heure du fait que son honorable gouvernement, dont il n'occupait pas de poste de ministre, malheureusement, avait créé tout près de 300,000 emplois dont tout près de 200,000 pour les femmes.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, je dois comprendre que dans neuf mois c'est sûr qu'avec leur extrême compétence ils ont pu faire bien des choses, mais étant donné que la première pièce de législation a été adoptée à la fin du mois de novembre 1979, je doute fort que pendant l'année 1979 ils aient pu avoir une performance si extraordinaire qui aurait pu aider à la création d'emplois. C'est sûr qu'ils ont pu subir l'effet positif du gouvernement libéral qui les avait précédés, et que l'année 1979 a pu être une bonne année pour la création d'emplois. Mais je vais parler, moi, de l'année 1980.

[*Traduction*]

Le nombre des emplois occupés par des femmes adultes a augmenté d'environ 170,000 en 1980, hausse impressionnante de 6 p. 100 qui illustre bien la vigueur du secteur tertiaire relativement à l'abri des fluctuations cycliques. Cette hausse était supérieure au taux annuel moyen de croissance de 5.2 p. 100 pour les années 1975 à 1979. Les emplois occupés par des femmes adultes comptaient pour 59 p. 100 de l'augmentation globale de 286,000 emplois en 1980. Je crois que ces chiffres se passent d'explication et montrent ce que le gouvernement actuel et le ministre ont accompli durant les neuf premiers mois de leur mandat.

● (2150)

Révélant la croissance rapide de l'emploi parmi les femmes adultes, le taux de chômage qui avait commencé à fléchir en 1979 a continué à le faire en 1980. Leur taux de chômage a fléchi de 7.7 p. 100 en 1978 à 7 p. 100 en 1979 et à 6.5 p. 100 en 1980. Je pense que ces chiffres sont la preuve que sous l'égide du ministre, certaines améliorations se sont produites. Non seulement les députés d'en face ont réclamé la démission du ministre à titre de ministre chargé de la situation de la femme, mais l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) a même proposé qu'il renonce à tous ses portefeuilles. Je pense que ces chiffres révèlent que le ministre chargé de l'emploi et de la situation de la femme s'est donné à lui-même ainsi qu'à ses collaborateurs les outils nécessaires pour agir positivement afin de répondre aux besoins des femmes sur le marché de l'emploi.

J'irai encore plus loin en ce qui concerne les réalisations du gouvernement actuel depuis dix mois. Il faut signaler entre autres les mesures spéciales prises en vertu du programme de développement de l'emploi, le crédit d'impôt à l'emploi, le programme Extension, la formation des femmes dans des métiers non traditionnels en vertu du PFIMC, des campagnes de publicité, l'action positive dans la Fonction publique tout comme dans le secteur privé. On peut citer comme autres exemples l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage dans le cas des pêcheurs, hommes ou femmes, des conjoints et des enseignants, ainsi que la réduction du nombre d'heures de travail hebdomadaire qu'on exige désormais pour indemniser le chômeur. Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je vais parler de chacune de ces mesures en détail.

Le premier exemple que j'ai cité concernait les mesures spéciales du programme de création d'emplois. Les contrats du programme de développement communautaire et du programme de services communautaires exigent qu'on présente, dans une rubrique spéciale, un plan qui prouvera qu'on tient effectivement compte des difficultés d'emploi des femmes, des autochtones et des handicapés. Tout dossier qui ne comporte pas de plan d'embauche est considéré comme étant incomplet et est renvoyé au parrain du projet. En outre, il est prévu, dans le cadre des formalités de contrôle de l'efficacité des projets, d'examiner dans quelle mesure ils ont atteint les objectifs du plan d'embauche. Le programme de services communautaires s'adressera plus spécialement aux femmes. Il a pour objet d'aider les organisations à assurer des services communautaires indispensables, comme les crèches, les centres d'hygiène communautaires, les services d'information et les centres de détresse ainsi que les services d'aide ménagère.

D'après les 341 projets qui ont été approuvés jusqu'ici, ce qui représente environ 75 p. 100 du nombre total prévu, on prévoit qu'environ 20 p. 100 d'entre eux s'occuperont de fournir des services primaires et secondaires destinés aux femmes. Voici les projets qui ont été jusqu'à présent le plus souvent recommandés et approuvés dans le cadre du programme de services communautaires du Canada:

—des refuges pour les femmes qui ont été battues ou violées;

—des centres qui servent de garderies et à des activités connexes;

—des refuges temporaires pour des détenues remises en liberté;

—des services d'intégration à l'intention des immigrantes;

—des centres d'accueil pour les femmes.

Cet été, nous aurons le programme de création d'emplois que le ministre a annoncé aujourd'hui. Nous aurons également des programmes d'action positive. Des programmes du gouvernement viendront en aide encore une fois aux femmes, handicapées et autochtones. Voilà qui démontre encore une fois qu'il est bon que la situation de la femme relève du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Une autre mesure est le programme de crédit d'impôt à l'emploi que le gouvernement a reconduit. En outre, le programme actuel de crédit d'impôt à l'emploi a favorisé une participation graduelle des femmes. Grâce au gouvernement, les femmes constituent maintenant 38.9 p. 100 des participants. Cela représente une augmentation réelle de 4.6 p. 100 par rapport à l'année financière 1979-1980.

Si je puis poursuivre, monsieur l'Orateur, il y a en outre le programme Extension. Ce programme s'est révélé utile au cours des années en aidant les femmes à s'intégrer à la population active. En juillet 1980, le ministre a ordonné qu'on accorde la plus haute priorité aux projets du programme Extension destinés exclusivement aux femmes.

Au cours des neuf derniers mois, j'ai eu le privilège d'agir en qualité de secrétaire parlementaire du ministre, le député de Winnipeg-Fort Garry. Je sais le temps et les efforts que le ministère a consacrés à ces questions. Les députés d'en face peuvent nous quereller à ce sujet, et je puis comprendre leur déception à cet égard. Ils ont été au pouvoir durant neuf mois et n'ont pas pu accomplir quoi que ce soit. Ils n'ont pas eu le courage de convoquer le Parlement durant les sept premiers mois et demi où ils ont été au pouvoir. Je sais que les mesures prises par notre gouvernement par l'intermédiaire du ministre actuel à ses divers titres ont été des mesures positives qui ont produit des résultats positifs.

J'aimerais maintenant passer à la mesure suivante, c'est-à-dire la formation à des genres de travail non traditionnels dispensée dans le cadre du PFIMC. Les éducateurs, les organismes féminins et les syndicats se préoccupent beaucoup de la concentration de la main-d'œuvre féminine dans un nombre relativement faible d'emplois et de secteurs d'activité. En 1979, plus de 60 p. 100 de toutes les femmes actives étaient employées de bureau, vendeuses ou travaillaient dans le secteur tertiaire. Or les secteurs où la demande est forte sont ceux où l'on trouve peu de femmes.

Nous avons du prendre des initiatives à cet égard et c'est pourquoi nous avons lancé un programme de formation de main-d'œuvre industrielle visant à offrir des services spéciaux aux femmes qui recevaient une formation dans des domaines d'emplois qui ne leur sont pas traditionnellement réservés. Nous avons payé 75 p. 100, à concurrence de 178 dollars, du salaire versé par un employeur qui embauchait des femmes dans ces domaines d'emploi non traditionnels. De plus, on remboursera jusqu'à 100 p. 100 des frais de formation et des frais de cours complémentaires tels que les cours destinés à permettre aux candidats d'affirmer leur personnalité qui seront pris en charge. Environ 200 groupes d'emplois ont été identifiés comme non traditionnels sur la base d'un taux de participation de 10 p. 100 dans la catégorie d'emploi à l'échelle nationale.

L'autre domaine sur lequel l'opposition fait porter ses critiques est celui de la campagne de publicité. D'après moi, quelle que soit l'importance que nous, les ministériels, ainsi que les députés de l'opposition, attachions à cette question, nous devons, en tant que gouvernement, veiller à ce que l'opinion publique comprenne mieux cette question et le fait qu'il nous faut agir à ce titre.

Ce que l'on reproche souvent à la Commission, c'est de ne pas faire suffisamment de publicité. Les associations féminimes, entre autres, soutiennent que les femmes ne connaissent pas les services et les programmes offerts par la Commission. C'est pourquoi on a préparé une campagne publicitaire de 1.1 million de dollars tant à la télévision que dans les journaux. La campagne en langue anglaise a été lancée en décembre 1980 et celle en langue française vient de débuter. En outre, un manuel des services d'emploi fédéraux à l'intention des femmes est en cours de rédaction et devrait être distribué dans les Centres d'emploi du Canada au début d'avril 1981.

Un autre programme dont s'est occupé le ministre, non en tant que ministre chargé de la situation de la femme mais comme membre du cabinet, est le programme d'action positive dans la Fonction publique. Le présent gouvernement tient absolument à ce que la Fonction publique donne l'exemple au secteur privé en se débarrassant de toute discrimination systématique. Un programme d'action positive a donc été lancé dans la Fonction publique afin, entre autres buts, d'évaluer les genres de discrimination au niveau de l'embauchage et de l'avancement qui empêchent les femmes et d'autres groupes de s'insérer tout à fait dans le marché du travail.

Je pourrais en dire long, monsieur l'Orateur, sur le programme d'action positive dans le secteur privé. Nous avons en effet pris des arrangements avec le secteur privé afin d'y stimuler ce genre de mesures positives. J'ai déjà abordé la question de l'assurance-chômage. J'ai mentionné la réduction du nombre minimal requis d'heures de travail par semaine. Le Conseil consultatif de la situation de la Femme a fait des recommandations à ce sujet au précédent gouvernement conservateur. Il a recommandé en effet de modifier ce nombre, mais en vain. Cet après-midi, le ministre a cité à la Chambre une réponse faite par M. Atkey, son prédécesseur au sein du gouvernement conservateur. Celui-ci a rejeté cette recommandation parce qu'il ne croyait pas qu'il s'agissait d'une priorité. Le nombre minimal requis d'heures de travail aux fins de l'assurance-chômage est réduit à 15 heures par semaine, ou au cinquième du maximum des gains assurables. La règle de 20 heures de travail par semaine pénalise certaines catégories de travailleurs, et surtout les femmes. Ce changement est d'autant plus important pour les femmes que une sur quatre travaille à temps partiel par comparaison à un homme sur dix-sept.

Ce ne sont là que quelques exemples, monsieur l'Orateur. Dans la minute qui me reste, j'aimerais aborder l'aspect constitutionnel de la question. Je suis sûr que tout le monde reconnaît . . .

[*Français*]

. . . tout le monde reconnaît que le rôle du Conseil consultatif, en ce qui regarde les amendements à la charte, à la Constitution, ont été positifs, et je cite l'honorable ministre de la Justice (M. Chrétien), devant le comité:

> J'avoue que le travail de ce Conseil a grandement influencé le gouvernement.

C'est grâce aux conseils du Conseil consultatif que le gouvernement a pu modifier l'article 15 en ce qui regarde les droits à l'égalité. Afin d'assurer que l'égalité touche tout aussi bien le fond même de l'application de la loi, l'article 15(1) fut modifié comme ceci, monsieur le président, et je cite:

> La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe ou l'âge.

C'est une addition extrêmement importante, monsieur le président, qui est appréciée par toutes les femmes du Canada.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 10 heures du soir, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en conformité des dispositions du paragrahe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement est proposé d'office en conformité de l'article 40 du règlement.

LE CODE CRIMINEL—LES MODIFICATIONS RELATIVES À L'EUTHANASIE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le 7 novembre dernier, j'ai posé une question au premier ministre (M. Trudeau), et comme il venait de quitter la Chambre, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Irwin), a répondu à ma question. Elle avait trait aux modifications projetées au Code criminel autorisant l'euthanasie, à l'exemple des modifications de 1969 qui autorisaient les avortements thérapeutiques. Le secrétaire parlementaire a répondu que l'euthanasie n'était pas une question prioritaire mais qu'on allait prendre connaissance du problème et s'en occuper en temps voulu.

L'euthanasie est une question délicate. Quand j'ai voulu poser une question supplémentaire, madame le Président m'a interrompu. Vous n'ignorez certainement pas, monsieur l'Orateur, que la question supplémentaire va en fait au cœur du sujet qui est soulevé à la Chambre. Voici donc celle que je voulais poser. Étant donné que depuis les modifications apportées au Code criminel en 1969, 450,000 fœtus humains n'ont jamais vu le jour, le gouvernement voudrait-il modifier le Code criminel pour mettre un terme à cette violation flagrante du droit le plus fondamental, le droit à la vie?

L'avortement et l'euthanasie sont deux questions étroitement reliées. Car elles entraînent toutes deux la mort sous prétexte d'améliorer la qualité de la vie. Je suis certain que tous les députés comprennent fort bien l'horreur d'un tel paradoxe. En 1969, le gouvernement a soutenu que selon les nouvelles modifications, l'avortement serait autorisé mais seulement lorsque la santé physique et mentale de la mère serait en danger. On avait aussi affirmé que cela mettrait un terme aux avortements criminels pratiqués clandestinement dans des conditions atroces.

Tous les citoyens concernés conviendront, j'en suis sûr, que tuer un demi-million de fœtus va bien au-delà des besoins de l'avortement thérapeutique. En fait, cela revient à un massacre en gros d'innocents. Cette situation tragique est le fait d'une époque de tolérance qui fait fi de l'éthique judéo-chrétienne du droit à la vie et glisse le long de la pente dangereuse du relativisme moral. C'est le corps médical qui porte le premier l'odieux de cette tragédie. Tous ses membres doivent prêter le serment d'Hippocrate et jurer qu'ils respecteront la déclaration de Genève adoptée à l'assemblée générale de l'Association mondiale des médecins tenue à Genève, en septembre 1948. Voici ce que dit l'un des principaux paragraphes de la déclaration:

> Je conserverai le plus grand respect à l'égard de la vie humaine, depuis le moment de la conception, même sous la menace. Je n'utiliserai pas mes connaissances médicales de façon contraire aux lois de l'humanité.

Il y a de nombreuses citations de médecins qui, de plus en plus, réagissent contre la situation tragique dans laquelle les met la loi. Voici l'une de ces citations:

> Il y a quelque temps—après un an et demi en fonction—j'ai démissionné de mon poste de directeur du Centre de santé génératrice et sexuelle.

Voilà un bel euphémisme pour décrire une clinique d'avortement. Le médecin ajoutait:

> Le Centre avait pratiqué 60,000 avortements sans déplorer un seul décès parmi les futures mères: record extraordinaire dont nous sommes fiers. Cependant, je ressens un trouble profond car je suis de plus en plus convaincu que j'ai été la cause de plus de 60,000 morts.

● (2205)

Cela ne peut que dégrader et déshumaniser l'être humain, comme l'indique le problème croissant des enfants maltraités et de l'échec des mariages. Je suis convaincu, et les faits tendent à le confirmer, que la situation est en train de changer encore une fois au Canada. De plus en plus de citoyens se préoccupent de la question. Ils sont représentés à la Chambre par bien des députés qui s'opposent énergiquement au bill sur l'avortement qui a modifié le Code criminel en 1969. Ils représentent tous les partis et ils expriment leur préoccupation en présentant des bills d'initiative parlementaire, en posant des questions et en prononçant des discours.

Puisque le gouvernement veut insérer une charte des droits de la personne dans la constitution qui viserait avant tout à protéger le droit à la vie, c'est le comble de l'hypocrisie que de continuer à tolérer le massacre de 65,000 bébés par année et cela manifeste une schizophrénie morale extrêmement dangereuse. J'exhorte le gouvernement à ne pas songer à présenter de nouveaux amendements pour étendre le recours à l'euthanasie, vraisemblablement dans le cas des personnes âgées ou infirmes, sous prétexte d'améliorer la qualité de la vie, puisqu'on invoque toujours des raisons d'ordre social pour justifier de telles mesures, mais plutôt de réviser les modifications qui ont été apportées au Code criminel en 1969 et qui ont causé des torts indescriptibles à l'institution fondamentale qu'est la vie familiale au Canada.

Monsieur l'Orateur, j'exhorte le gouvernement à agir en ce sens le plus tôt possible.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Vu l'absence du secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Irwin), c'est moi qui répondrai à la question ce soir.

Le député a soulevé une question d'une grande complexité morale et juridique. Comme l'indique un document de travail rédigé du point de vue de la morale pour la Commission de réforme du droit du Canada dans le cadre de son projet Protection de la vie, le terme «euthanasie» englobe tellement de choses différentes qu'il ne fait que semer la confusion et poser plus de problèmes qu'il n'en résout.

L'auteur du document intitulé «Sanctity of Life or Quality of Life» signale que certains écrivains continuent à employer ce terme dans son sens grec littéral, «Une bonne mort», et désigne par là ce que d'autres appeleraient de façon plus générale, «laisser mourir en soignant», une forme de soins où il est exclu que l'on tue le malade. Néanmoins, de nos jours, on entend par là plus communément tuer directement le malade mourant. L'auteur fait remarquer que l'usage des mêmes mots dans ces deux sens différents empêche d'établir la distinction essentielle entre les deux approches. Il cite à cet égard une étude publiée aux États-Unis en 1976 où l'on peut lire notamment:

Justifie qu'on impose un moratoire . . . toute politique publique à l'égard de ces questions devra, de propos délibéré ou non établir ces distinctions . . .

En réponse à la question que le député a posée le 7 novembre, je dirai que le gouvernement n'a entrepris aucune étude sur l'euthanasie. Néanmoins, le député sait peut-être que la Commission de réforme du droit du Canada a, dans son septième rapport annuel de 1977-1978, mentionné l'euthanasie parmi les domaines sur lesquels elle prépare actuellement des documents de travail. Voici la description qu'elle en donne:

Ce document a pour objet d'évaluer dans quelle mesure le droit canadien (en particulier les lois relatives à l'homicide) et la théorie juridique protègent et affirment les divers droits et valeurs mis en cause par la question de l'euthanasie dans un contexte médical . . . Si la Commission en arrive à la conclusion dans ce document que la loi est actuellement insatisfaisante en matière d'euthanasie, elle formulera des propositions de réforme précises.

Néanmoins, je dois ajouter que le dernier rapport de la Commission, qui a été déposé à la Chambre, précise que le document de travail, qui n'est pas encore publié, porte surtout sur l'interruption du traitement.

Comme le sait certainement le député, la Commission de réforme du droit considère l'opinion qu'elle a exprimée dans le document de travail comme étant une simple ébauche. Pendant à peu près un an après la publication du document en question, la Commission consulte le grand public . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé.

● (2210)

LA DÉRIVATION GARRISON—ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE DISCUTE DU PROJET AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Je prends la parole ce soir afin d'approfondir les questions que je posais hier au premier ministre (M. Trudeau) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan).

Le Canada court actuellement à la fois un très grave danger, car le projet de dérivation Garrison, dans le Dakota du Nord, pourrait très bien être mis à exécution à toute vapeur, tout en ayant une occasion en or d'entrer en contact avec le nouveau gouvernement de Washington, qui voudrait bien établir rapidement de bonnes relations de travail entre nos deux pays. Tous les députés de la Chambre ont été encouragés par l'intérêt que le nouveau gouvernement a manifesté à l'égard des questions canadiennes. Le fait que le président ait téléphoné au premier ministre hier, dès la première journée de son mandat, est un indice de l'importance que l'on accorde à Washington aux affaires canadiennes. Le problème, qui est de taille, est que le nouveau Congrès est mal informé sur le projet de dérivation Garrison.

Il me semble qu'il est très possible que l'on demande à certains nouveaux membres du Congrès de prendre des décisions sur le projet Garrison sans être vraiment éclairés sur la question. Le gouverneur du Dakota du Nord prétend qu'il n'a eu vent d'«aucune déclaration officielle» en provenance d'Ottawa. En réponse à la question que je lui ai posée à la Chambre hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait remarquer que le gouvernement canadien a bel et bien fait de nombreuses démarches officielles auprès du gouvernement américain au sujet du projet Garrison.

Le nouveau gouverneur du Dakota du Nord, M. Olson, qui vient d'être élu, a fait des déclarations fort troublantes à propos du projet Garrison et des répercussions qu'il pourrait avoir sur le réseau hydrographique canadien. Le gouverneur Olson est un ancien procureur général de l'État du Dakota du Nord, et à ce titre, il a intenté plusieurs poursuites judiciaires visant à forcer le parachèvement du projet Garrison malgré les objections du Canada. Dans une conférence de presse tenue le 15 janvier à James Town, au Dakota du Nord, le gouverneur Olson a menacé de demander une injonction contre le département de l'intérieur pour le forcer à débloquer les cinq millions de dollars que le département retient en attendant d'en savoir davantage sur l'incidence du projet sur le réseau hydrographique canadien.

Le gouverneur Olson a dit à un groupe de pression mixte des États-Unis qui s'oppose à la dérivation Garrison que les travaux devraient se poursuivre jusqu'à ce que la preuve ait été faite qu'ils mettent la pêche et l'agriculture du Manitoba en danger. Il a été prouvé bien des fois que l'envahissement des eaux manitobaines par une nouvelle faune et une nouvelle flore aquatique serait un danger réel et aurait des effets désastreux. Le gouverneur Olson a promis de résoudre le conflit dans les dix-huit premiers mois de son mandat. Les déclarations qu'il a faites jusqu'ici me portent à croire qu'il veut tenir sa promesse aux dépens de la qualité des eaux canadiennes.

Il est de notoriété publique que le représentant du Dakota-Nord au Congrès, Mark Andrews, soit en faveur de la dérivation Garrison. A la réunion du groupe interparlementaire Canada-États-Unis qui s'est tenue à Calgary en août 1979, je l'ai entendu dire que les seuls adversaires du projet Garrison étaient des «écologistes fanatiques». Cette expression ne convient guère au gouvernement du Manitoba, aux députés fédéraux, à la Société Audubon des deux côtés de la frontière et aux scientifiques américains et canadiens de premier ordre.

Notre ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a eu une réaction naïve au blocage de 5 millions de dollars par le département de l'Intérieur; il a dit que le Canada disposait maintenant d'un «veto» sur le projet. C'est ce que rapportait le *Free Press* de Winnipeg du 20 novembre 1980. Il est maintenant clair que nous n'avons ni veto ni voix à Washington.

Il est absolument essentiel que nous envoyions immédiatement à Washington une délégation parlementaire expliquer notre position au nouveau Congrès. Je veux rappeler encore une fois que cette délégation est nécessaire, comme l'a si éloquemment démontré mon collègue le député de Portage-Marquette (M. Mayer) le 13 janvier. Le gouverneur Olson semble chercher un affrontement avec nous et nous devons présenter notre cause au Congrès dès maintenant.

● (2215)

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a la ferme intention de continuer à défendre son point de vue au sujet du projet de dérivation Garrison auprès du nouveau gouvernement américain et il veillera à en discuter avec le président Reagan à la première occasion.

Dans le passé, le gouvernement a toujours cherché à faire valoir auprès du gouvernement et du Congrès américains le caractère sérieux des préoccupations canadiennes relativement au projet de dérivation Garrison. Nous estimons que cet effort a porté certains fruits. Il est certes décevant que le Congrès ait accordé, l'été dernier, de nouveaux fonds à ce projet, mais, néanmoins, le secrétariat de l'Intérieur a décidé ultérieurement de remettre à plus tard, c'est-à-dire après que les consultations entre nos deux pays auront pris fin, l'utilisation des fonds consacrés à certaines parties du projet, lesquelles auraient touché le Canada. Nous comptons poursuivre ces consultations en vue de faire apporter certaines modifications au projet, en vue de protéger le Canada.

Bien des fois au fil des années les gouvernements américains nous ont donné des assurances importantes. Nos attendons du nouveau gouvernement américain qu'il tienne les promesses prises antérieurement et qu'il respecte ses obligations à l'endroit du Canada en vertu du traité relatif aux eaux limitrophes.

Notre gouvernement veillera à expliquer clairement au nouveau gouvernement et au Congrès américains, ainsi qu'au nouveau gouverneur du Dakota-Nord, les objections sérieuses qu'oppose le Canada à tout projet qui entraînerait chez nous la présence de biotes étrangères par suite du transfert des eaux d'un bassin à l'autre. Je vous remercie de votre attention.

LES AFFAIRES MUNICIPALES—LE RÉEXAMEN DES COMPRESSIONS DU PROGRAMME DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à propos d'une question que j'ai posée au vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) le 12 janvier de cette année. Je lui ai demandé de réexaminer ses politiques fiscales et les compressions du programme d'aide aux services communautaires imposées par son gouvernement.

Suite à ma question, le ministre a refusé de réexaminer sa politique fiscale ou les projets de dépenses du budget d'octobre dernier; pourtant nous savons tous que son budget est un échec. Les taux d'intérêt élevés continuent à miner l'économie du pays, le chômage augmente, le coût de la vie continue à grimper et le nombre de faillites aussi. Les restrictions budgétaires invoquées à pour justifier des compressions du programme de services communautaires ne sont pas un motif valables. Le ministre devrait donc réexaminer sa stratégie économique et les compressions de ce programme.

J'ai suggéré au ministre d'étudier un nouveau programme d'investissement dans toutes les localités du pays pour remplacer le programme de services communautaires afin de stimuler l'économie et de fournir les services auxquels s'appliquent le programme de services communautaires, dont on a grand besoin. Il a refusé d'examiner cela et il s'est contenté de revenir à son budget et à son premier projet de dépenses. Malgré les réalités économiques et bien que nous sachions tous, c'est évident, que nous traversons une crise économique et que le coût de la vie et le chômage continueront à augmenter, le gouvernement et le ministre des Finances ne semblent pas vouloir revenir là-dessus, malgré les dures réalités auxquelles nous nous heurtons tous aujourd'hui.

Si le ministre et son gouvernement tiennent tant à suivre leurs politiques fiscales et leurs projets de dépenses, ils devraient offrir quelque chose pour remplacer le programme de services communautaires. S'ils se soucient uniquement de ne pas dépenser davantage par crainte de voir augmenter le déficit, ne comprennent-ils pas que certaines dépenses peuvent être un investissement et peuvent relancer l'activité économique, qu'ils peuvent ainsi être une source de richesses et empêcher le déficit d'augmenter? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas remplacé les programmes de services communautaires par un programme permettant aux municipalités de faire des emprunts à faible taux d'intérêt? Si le gouvernement ne peut consentir de prêts directs, pourquoi n'accorde-t-il pas au moins des prêts garantis, ce qui n'accroîtrait aucunement ses dépenses? Cet argent proviendrait du secteur privé et des banques et pourrait servir à promouvoir les projets locaux des municipalités.

Malheureusement, le ministre et le gouvernement n'ont visiblement cherché aucune solution de rechange au programme de services communautaires. Ils ont simplement démontré que ce sujet, qui est pourtant d'une importance primordiale pour toutes les municipalités de notre pays, les laisse tout-à-fait indifférents.

● (2220)

Si le gouvernement s'inquiétait vraiment de la chose, il pourrait dès ce soir, j'en suis sûr, présenter un nouveau programme. Manifestement, l'une des tactiques du budget du ministre, à laquelle il a fait allusion lorsque je l'ai interrogé ici même, consiste à réduire les dépenses du gouvernement fédéral, surtout dans les secteurs qui relèvent de la compétence provinciale. C'est une tactique qui consiste à faire supporter aux provinces et aux municipalités le fardeau du déficit fédéral. On s'en inquiète un peu partout dans le pays, en particulier les gouvernements provinciaux, qui craignent que ce ne soit une première étape vers le retrait du gouvernement fédéral des accords de financement des programmes sociaux. C'est ainsi que la loi en matière de financement des programmes établis va être renégociée prochainement avec les différentes provinces. Au titre de ces accords, le gouvernement fédéral participe au financement de l'assurance-maladie, de l'enseignement postsecondaire et des hôpitaux, qui représente des sommes importantes.

Les gouvernements provinciaux craignent que le gouvernement fédéral ne fasse dans ces négociations ce qu'il avait fait à l'égard du programme de services communautaires, qu'il a laissé tomber purement et simplement sans s'occuper des besoins réels ni des autorités locales. Tout comme il avait fait dans le cas des frais de police visés par les accords de la GRC, le gouvernement cherche tout simplement à se décharger sur les municipalités, au détriment des populations locales.

Le gouvernement doutera peut-être de la nécessité de ce programme, ou il cherchera peut-être à la contester, mais permettez-moi de dire au gouvernement et aux ministériels que je reçois de divers coins du pays des lettres exposant la

nécessité de ce programme. Cette nécessité est pourtant évidente.

J'ai sous la main par exemple une lettre de la localité de Ladysmith, en Colombie-Britannique. Le conseil municipal a voté une résolution demandant le rétablissement du programme de participation aux services communautaires. Voici ce que dit le conseil municipal:

La suppression de ce programme va avoir des effets graves pour les finances du conseil de Ladysmith. Celui-ci est aux prises avec un programme d'amélioration du réseau d'assainissement, dont le coût estimatif est de 6.2 millions . . . à moins de freiner toute expansion urbaine, il est indispensable que ce programme soit réalisé.

Il s'agit là du programme d'assainissement. Il est clair que sans le programme de services communautaires, l'expansion va s'arrêter à Ladysmith. Le conseil ajoute:

Sans la participation attendue du programme de services communautaires, les impôts fonciers vont devoir être considérablement augmentés.

C'est un exemple parmi tant d'autres de ce qui se passe partout au pays. Ce programme est nécessaire. Le gouvernement ne peut absolument pas prétendre qu'il n'est pas nécessaire, qu'il peut être amputé sans faire tort aux populations du pays. J'ai ici beaucoup d'autres lettres qui ne sont qu'un échantillon. J'ai épuisé mon temps de parole et j'attends le verdict.

[*Français*]

M. Raymond Savard (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, j'aimerais répondre à la question qui a été posée dans cette Chambre par l'honorable député, question qu'il a déjà posée au ministre des Finances le 12 janvier.

Comme mon collègue l'a dit, la décision de ne pas renouveler le programme a été prise dans le contexte du désir du gouvernement de maintenir ses dépenses à l'échelle appropriée de ces revenus. Je peux assurer l'honorable député que la décision a été très difficile à prendre et ne l'a été seulement à la suite d'une étude sérieuse. Premièrement, il s'agissait de savoir s'il était approprié pour le gouvernement fédéral de continuer de subventionner ces services qui, d'un point de vue de juridiction, étaient la responsabilité des provinces et des municipalités. Il ne s'agissait pas de savoir si le programme était bon mais qui était pour le payer. Deuxièmement, il y avait le fait de savoir qui devait rendre compte, si la responsabilité du gouvernement était en cause, à savoir si le gouvernement qui est responsable de prélever les ressources par la taxation ne devrait pas être responsable des dépenses de ses revenus. Troisièmement, l'efficacité de ce programme a été analysée du point de vue de la création d'emplois futurs et comparée à d'autres programmes, qui démontrent un meilleur retour pour l'argent dépensé. De plus, monsieur le président, comme je viens de le dire, le climat présent des contraintes fiscales a contribué à cette décision. En rencontrant le but de promouvoir plus d'efficacité du gouvernement, la continuation du programme actuel a été étudiée avec le but de promouvoir des fonds pour des programmes nouveaux ou avec des priorités plus urgentes. La décision de ne pas renouveler le programme des services communautaires libérerait des fonds pour des projets plus importants pour l'année fiscale 1982-1983. Le défi est de déterminer précisément les priorités du logement pour les années 1980 pour le gouvernement fédéral. Nous allons continuer de tenir des discussions non formelles avec nos collègues provinciaux ainsi qu'avec d'autres groupes intéressés. C'est le désir du ministre que ces rencontres développent la continuation de l'assistance fédérale au niveau du logement et que ces programmes et priorités mènent à de meilleures répartitions de fonds entre eux.

Monsieur le président, en vertu de ce programme, le gouvernement fédéral a alloué 400 millions de dollars pour des projets municipaux, dont 150 millions de dollars ont été donnés pour les programmes de 1979, ainsi que 250 millions de dollars pour les programmes de 1980. Plus de 3,000 projets dans 1,000 municipalités ont déjà reçu l'assistance fédérale. Comme le député peut le constater, c'est une contribution assez considérable à la provision des services locaux assurée aux Canadiens dans chaque province. L'honorable député se réfère spécifiquement au nombre d'emplois perdus. J'aimerais le rassurer que les emplois vont continuer de la même façon avec ce programme, parce que les paiements du gouvernement fédéral continueront jusqu'en mars 1982.

• (2225)

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 janvier 1981

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SITUATION DE LA FEMME

LE DÉPÔT PAR LE MINISTRE DE LA DÉCLARATION SOUS SERMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Merci, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement. Comme le ministre chargé de la condition féminine a révélé l'existence d'une déclaration sous serment qui, selon lui, appuierait sa position, et que son secrétaire parlementaire et le ministre d'État (Mines) (M^me^ Erola), qui ont tous deux participé au débat d'hier, ont négligé de produire la déclaration sous serment cachée, je propose, appuyé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald):

Que le Chambre ordonne au ministre de produire et de déposer la déclaration sous serment en question, qui existerait, selon lui.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE LA RÉUNION DES SOLLICITEURS GÉNÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Merci, madame le Président. A cause de la hausse horrifiante des cambriolages de maisons, qui ont augmenté de 30 p. 100 au Canada, les effectifs de police sont terriblement surchargés de travail, les tribunaux sont incapables d'entendre les causes, tandis que les prisons et les pénitenciers sont surpeuplés. Cet accroissement massif de la criminalité est directement attribuable au piètre climat économique au Canada, qui entraîne un chômage élevé. Je propose donc, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le solliciteur général du Canada soit chargé de convoquer une réunion des solliciteurs généraux de toutes les provinces, afin de décider de la ligne de conduite à suivre, indépendamment d'une amélioration de la situation économique en général, pour tâcher de remédier à ce problème.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RENVOI DE L'ASSURANCE-MARCHÉ AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Comme les frais de production des agriculteurs augmentent rapidement aujourd'hui et que ceux-ci ont absolument besoin de toucher leurs revenus au début de la campagne agricole, je propose, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que le projet de régime d'assurance-marché de la Commission canadienne du blé, projet très semblable à celui qu'avait proposé pour le blé le Groupe de travail sur le transport du grain en cas d'urgence au début de 1979, soit immédiatement renvoyé au comité permanent de l'agriculture pour y être amélioré.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'ELDORADO NUCLÉAIRE LTÉE—LA NOMINATION DES VÉRIFICATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question fort urgente.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit à la Chambre qu'il est d'accord sur l'idée de la compagnie de la Couronne Eldorado Nucléaire Ltée de remplacer ie vérificateur général par des vérificateurs privés. Puisque ceci réduira le pouvoir du Parlement et enlèvera les principes de la vérification intégrée pour les corporations de la Couronne, je propose, appuyé par l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que cette Chambre demande au ministre de l'Énergie de reconsidérer sa recommandation au décret en conseil qui a nommé des vérificateurs privés pour l'Eldorado Nucléaire Ltée.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Afin de présenter une telle motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT MARITIME

LA CIRCULATION DES PÉTROLIERS AU LARGE DE LA CÔTE OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement. Les États-Unis ont l'intention de faire passer le pétrolier *B.T. San Diego* de 188,000 tonnes par le détroit Juan de Fuca, à l'encontre de la loi américaine. Étant donné que les Canadiens et leurs gouvernements successifs, tant libéraux que conservateurs, se sont toujours opposés à la circulation des pétroliers au large de la côte ouest du Canada, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre appuie unanimement la position du gouvernement du Canada qui s'est toujours opposé et s'oppose encore à la circulation des pétroliers au large de la côte ouest et à l'entrée du pétrolier *B.T. San Diego* dans le détroit Juan de Fuca.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES RESSOURCES NATIONALES

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES MESURES SUR LE GAZ NATUREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très importante: le gaz naturel. Étant donné les préoccupations et les vives inquiétudes que les deux mesures de taxation du gaz naturel annoncées dans le Programme énergétique national suscitent dans l'Ouest et étant donné que le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré, comme en témoigne le hansard du 12 janvier, que et je cite: «Cette mesure sera étudiée au comité et les oppositionnels pourront alors convoquer les témoins de leur choix et les interroger sur les incidences de ce bill sur l'économie», je propose, avec l'appui du député d'Athabasca (M. Shields):

Que le gouvernement demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce qu'on renvoie les deux bills sur la taxation du gaz naturel au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics à l'issue de la deuxième lecture et à ce qu'on l'autorise à entendre les témoignages de producteurs et de consommateurs de gaz naturel, comme la Federation of Alberta Gas Co-ops et les édiles de Medicine Hat.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS OUVRIERS

LE CONFLIT ENTRE LA B.C. TELEPHONE ET SES EMPLOYÉS—ON DEMANDE À LA CHAMBRE D'EXPRIMER SA PRÉOCCUPATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre se déclare préoccupée de voir avec quelle désinvolture la société B.C. Telephone, dominée par des capitaux étrangers, traite le public puisqu'elle a rejeté toute proposition de règlement en dépit des trois rapports de médiation acceptés par le syndicat, ce qui montre bien que cette société américaine, qui n'a pas hésité à lock-outer 230 autres employés des services à la clientèle, préfère priver des milliers de personnes du téléphone, que ces usagers soient des particuliers, des entreprises commerciales ou industrielles, plutôt que de se rendre aux revendications raisonables de ses employés et que la Chambre demande par ailleurs au CRTC de ne pas autoriser la société B.C. Telephone à augmenter ses tarifs—comme elle l'a demandé—tant qu'elle n'aura pas réglé le conflit qui l'oppose à son personnel.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce qu'on mette cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS

LE TRAITEMENT DES DEMANDES DES ANCIENS COMBATTANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je prends moi aussi la parole au sujet d'une affaire pressante et urgente. C'est à propos du temps que la Commission canadienne des pensions met à examiner les demandes des anciens combattants. Certains anciens combattants ont dû attendre plus d'une année que la Direction consultative médicale examine leur dossier. Puisque ces citoyens ont répondu immédiatement à l'appel de notre pays lors de la Seconde Guerre mondiale, et qu'il était manifeste que les ressources de la Commission canadienne des pensions seraient insuffisantes à mesure que les anciens combattants avanceraient en âge, je propose, avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre exhorte le ministre suppléant à faire preuve envers les anciens combattants de la même considération que ceux-ci ont fait preuve à l'égard du Canada, et à tâcher par tous les moyens d'accélérer l'examen des demandes de pension.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE LOGEMENT

L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DANS LES RÉSERVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il comptait accorder à la Barbade un prêt de 6 millions et demi de dollars pour l'aider à améliorer ses canalisations d'eau de façon que 98 p. 100 de tous les foyers aient l'eau courante au plus tard en 1985. Bien que la majorité des Canadiens s'enorgueillissent avec raison de leur capacité d'aider ainsi les pays moins fortunés, ils devraient savoir par ailleurs que moins de 50 p. 100 des maisons des localités autochtones du Canada sont suffisamment viabilisées, et que celles qui ont l'eau courante reçoivent souvent une eau de si mauvaise qualité qu'elle contribue à aggraver encore les conditions d'hygiène déplorables qui existent dans la plupart des réserves. Je propose donc, avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour son ignoble indifférence à l'égard des besoins des autochtones et lui ordonne d'intervenir immédiatement pour améliorer et moderniser les logements et les services de distribution d'eau dans nos réserves autochtones, dont les conditions sont déplorables par rapport aux normes canadiennes.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE MINIÈRE

LE DÉPÔT DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour saisir la Chambre d'une motion. Les perspectives d'expansion de l'industrie minière canadienne sont bonnes à condition de trouver un capital de croissance suffisant et de l'y investir. Comme on obtient une bonne partie du capital de croissance actuel à partir de d'autofinancement, la Chambre se réjouit de la déclaration de principe que le ministre d'État chargée des Mines (M^me^ Erola), à l'occasion d'une allocution qu'elle prononçait récemment devant la Chambre des ressources d'Alberta, a énoncée en ces termes: «De plus, le gouvernement n'a aucunement l'intention d'augmenter pour le moment le fardeau fiscal du secteur minier».

Comme il semble s'agir d'une politique gouvernementale bien établie, je propose, appuyé par le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet):

Que le gouvernement dépose à la Chambre d'ici quelques semaines un énoncé global de sa politique actuelle de développement de l'industrie minière, et notamment sa politique fiscale à long terme, sa politique de concession minière, sa politique de transport, sa politique de sécurité et sa politique de perfectionnement et de recrutement de la main-d'œuvre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1115)

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES D'ACTION POSITIVE POUR LES HANDICAPÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que de toute évidence le gouvernement canadien n'a pas tenu compte des préoccupations exprimées par les handicapés canadiens, comme le démontre le contenu du programme de subventions salariales annoncé hier par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le gouvernement canadien saisisse immédiatement la Chambre de mesures législatives prévoyant que tous les employeurs ayant passé des marchés avec le gouvernement adoptent des programmes d'action positive de façon à employer des Canadiens handicapés, à leur donner de véritables possibilités de carrière et à promouvoir la pleine participation des handicapés dans la société canadienne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour l'adoption de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES PRODUCTRICES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Hier, en répondant à la Chambre à une question du député d'Athabasca, le ministre nous a donné un peu d'espoir en laissant entendre qu'il était possible que le gouvernement fédéral assouplisse sa position à l'égard de l'accord sur le prix du pétrole et du gaz, de même que certaines dispositions du Programme énergétique national. Pendant ce temps, le collègue du ministre des Finances, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui était en Alberta, a versé de l'huile sur le feu en se permettant encore une fois d'attaquer bassement l'industrie pétrolière albertaine, ce qui jette le doute sur la sincérité du ministre et, en fait, du présent gouvernement.

Comme le ministre semble être devenu un peu plus conciliant, puis-je lui demander, dans l'intérêt de tous les intéressés et afin surtout d'alléger l'atmosphère, d'user de sa bonne influence et de prier son collègue de s'abstenir d'employer son langage provocateur habituel et de faire preuve de bon sens et d'esprit pratique dans les négociations afin que celles-ci s'accélèrent et qu'un accord sur l'énergie soit conclu.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je n'ai pas eu l'occasion, madame le Président, de lire toutes les déclarations que le ministre a faites en Alberta, mais ce que j'en ai lu me porte à croire qu'il tente de clarifier des faits qui étaient devenus obscurs et que l'on n'avait pas très bien compris. Je n'ai rien trouvé de provocateur à ses déclarations. Au contraire, le ministre a redit la volonté du gouvernement du Canada de poursuivre en toute bonne foi les négociations et n'a cessé d'inviter le gouvernement albertain d'entreprendre les négociations avec la même ouverture d'esprit et la même attitude. C'est toujours là ce qu'a fait le gouvernement du Canada.

M. Mazankowski: Madame le Président, le gouvernement fédéral ne semble pas empressé de relancer les négociations. Le ministre pourrait-il nous dire où en sont les négociateurs dans leurs efforts en vue de se mettre d'accord sur des chiffres concernant le partage des recettes et les prévisions en matière d'approvisionnements? Il semble que ce soit là l'un des principaux obstacles au retour à la table de négociation. Par exemple, le gouvernement fédéral soutient qu'il ne sera plus nécessaire d'importer du pétrole d'ici 1990, tandis que le gouvernement de l'Alberta affirme qu'il faudra importer 734,000 barils par jour. Pour ce qui est du partage des recettes, le gouvernement fédéral prétend que la part de la province est de 43 p. 100 tandis que le gouvernement provincial la situe à 28 p. 100. A-t-on progressé vers une entente sur des chiffres acceptables pour les deux paliers de gouvernement?

M. MacEachen: Je ne crois pas qu'il soit possible de faire des progrès appréciables en vue d'une entente sur ces chiffres tant que l'on ne sera pas disposé à accepter des rencontres périodiques entre fonctionnaires en vue d'examiner ces chiffres. Je reconnais avec le député qu'il devrait être possible de s'entendre sur les faits et qu'il faudrait s'y efforcer. Or, cela ne peut se faire que si les fonctionnaires des deux gouvernements reprennent leurs pourparlers sur une base régulière.

M. Mazankowski: Je tiens à rappeler que c'est le gouvernement fédéral qui a opté pour des mesures unilatérales. C'est donc à lui de rappeler les parties à la table des négociations. La population a de plus en plus de mal à comprendre l'attitude pour le moins hypocrite du gouvernement. D'un côté, celui-ci s'en prend à un secteur industriel dans une région donnée, de l'autre, il met sur surveillance les industries d'une autre région. Quand donc le gouvernement va-t-il enfin faire preuve d'impartialité dans ses relations avec les différents secteurs industriels dans l'ensemble du pays?

• (1120)

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Madame le Président, je suis content que le député soulève la question des négociations. Je tiens à rappeler qu'après la présentation du budget fédéral et du programme énergétique, le premier ministre s'est déclaré prêt à entamer des négociations avec le premier ministre de l'Alberta et a fait les premiers pas à cet effet. Si je me souviens bien, celui-ci a fait savoir alors qu'à son avis, il devrait d'abord y avoir des rencontres entre les représentants des deux gouvernements et qu'il ne voyait pas l'intérêt d'entreprendre immédiatement des négociations avec le premier ministre. Les choses en sont encore là. J'espère que la question du député aura pour effet d'inciter tous les participants à ces négociations, et en particulier le gouvernement de l'Alberta, à entamer rapidement les discussions sur ce point.

M. Mazankowski: Madame le Président, étant donné l'attitude apparemment conciliatrice du ministre des Finances, je me demande s'il pourrait profiter de l'occasion qui s'offre à lui de s'engager davantage dans le processus de négociation. Tant et aussi longtemps que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources restera seul à traiter avec la province de l'Alberta, la division se maintiendra et le fossé actuel se creusera davantage. Le ministre des Finances profitera-t-il de cette occasion pour s'engager personnellement dans les négociations?

M. MacEachen: Madame le Président, je ne pense pas que les rapports entre le gouvernement du Canada et les provinces productrices aient quelque chose à voir avec une question de personnalité.

M. Mazankowski: Je pense que si au contraire.

M. MacEachen: Je ne pense pas qu'un changement de négociateurs suffise à résoudre le problème.

M. Mazankowski: Le ministre en serait étonné.

M. MacEachen: A mon avis, cette attitude témoigne d'une certaine naïveté.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DES ÉTATS-UNIS

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La nuit dernière, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait la déclaration suivante à Edmonton:

> Au moins, ils n'ont pas fait intervenir la CIA, comme il l'ont fait dans d'autres pays.

Compte tenu de l'importance capitale des relations que nous entretenons avec les États-Unis dans les secteurs de la défense, des pêches, du commerce et de nombreux autres secteurs dont l'énumération serait fastidieuse, la déclaration du ministre annonce-t-elle un changement d'attitude de la part du gouvernement à l'égard des États-Unis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne demande pas mieux que de venir en aide au député. Peut-il préciser sa pensée: ils n'ont pas fait intervenir la CIA pourquoi faire? J'ignore où il veut en venir.

M. Shields: Madame le Président, j'espère que ma question ne sera pas considérée comme une question supplémentaire, car je désire seulement préciser ma question au premier ministre. La déclaration du ministre faisait allusion aux récriminations de sociétés pétrolières nationales américaines qui travaillent au Canada. Après les avoir accusées de se plaindre sans cesse, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait observer «qu'au moins elles n'ont pas fait intervenir la CIA». Cette remarque est-elle le signe d'une nouvelle orientation du Canada dans les affaires extérieures?

M. Trudeau: Madame le Président, j'estime qu'il faudrait être stupide pour penser cela.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'ESSAI DE DÉFOLIANTS CHIMIQUES

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. J'ai ici un rapport préparé par l'armée des États-Unis intitulé Gagetown Report. On y dit qu'en 1966, nos militaires de la base de Gagetown ont participé, de concert avec l'armée américaine, à l'essai de défoliants chimiques, entre autres des agents cancérigènes orange, pourpre et blanc, destinés à être utilisés au Vietnam. Le premier ministre voudrait-il nous dire pourquoi le gouvernement a obstinément refusé d'admettre pendant des années que les forces canadiennes aient participé à ces essais?

● (1125)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas compris un mot de la question. Si le député voulait parler un peu plus lentement et si les députés d'en face veulent bien garder silence, je répondrai à la question.

M. Sargeant: Madame le Président, ma question concerne un rapport de l'armée américaine que j'ai entre les mains, qui s'intitule Gagetown Report. On y affirme qu'en 1966, nos militaires de la base de Gagetown au Nouveau-Brunswick, ont participé, de concert avec l'armée américaine, à l'essai de défoliants chimiques entre autres les agents orange, pourpre et blanc, trois substances cancérigènes. Le premier ministre voudrait-il nous dire pourquoi pendant des années son gouvernement a obstinément refusé d'admettre que les forces canadiennes aient participé à ces essais?

M. Trudeau: Madame le Président, je ne me rappelle pas tout ce qui s'est passé en 1966. Si le député le permet, je vais prendre note de la question.

Mme le Président: Une question supplémentaire pour le député de Selkirk-Interlake.

M. Sargeant: Madame le Président, je demande ceci au premier ministre: pourquoi a-t-il refusé d'admettre que nous ayons participé d'une façon ou d'une autre à la guerre du Vietnam? Je pense que la réponse n'est pas compliquée, même s'il ne se rappelle pas tout ce qui est arrivé en 1966. Pourquoi a-t-il toujours nié que nous ayons trempé dans cette affaire quand j'ai la preuve entre les mains que nous y avons effectivement été mêlés?

M. Trudeau: Je ne pense pas que nous ayons été mêlés à la guerre du Vietnam de la façon alléguée par le député. S'il y a eu des expériences menées conjointement par les forces canadiennes et américaines, dont je ne suis pas au courant et sous réserve des informations que je pourrais recueillir, je ne peux en conclure que ces expériences avaient trait à la guerre du Vietnam. Il y a bien eu des manœuvres communes avec le NORAD, ainsi qu'avec l'OTAN. Mais je me demande si on peut en déduire que les membres du NORAD de même que tous les pays de l'OTAN ont participé à la guerre du Vietnam, guerre qui concernait les États-Unis.

L'ESSAI DE DÉFOLIANTS CHIMIQUES—LE CONTRÔLE DES EFFETS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Son ministère a-t-il été informé des essais de Gagetown? S'est-il assuré qu'il n'y avait aucun risque pour la santé de la population du voisinage ou celle du personnel canadien qui a participé à l'opération?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je ne suis pas au courant du dossier, et je m'enquerrai de tous les détails que nous pourrons trouver.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES TAXES SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ NATUREL—LA DÉCLARATION DU MINISTRE CONCERNANT UNE RÉDUCTION ÉVENTUELLE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré hier aux bandes indiennes de l'Alberta, qu'il tenterait de trouver des moyens de réduire la taxe de 8 p. 100 à la tête du puits sur le pétrole et la taxe de 30 p. 100 sur le gaz naturel, le ministre des Finances lui a-t-il assuré qu'il pouvait le faire? Le ministre des Finances met-il en place des programmes positifs qui avantageront les Indiens de la région?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai pas entendu les propos tenus par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je n'ai pas l'intention de modifier les propositions législatives dont la Chambre a déjà été saisie.

LA PERTE DE REVENUS PAR LES BANDES INDIENNES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme les bandes indiennes risquent de perdre des revenus de plusieurs millions de dollars à cause des recettes provenant du gaz naturel et du pétrole, le ministre a-t-il suffisamment insisté auprès de son collègue des Finances pour lui faire comprendre la gravité du problème? Essait-il de le convaincre d'apporter quelques changements?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'ai rencontré les groupes indiens pour discuter avec eux des répercussions que cette mesure aura sur leurs revenus. Je compte les recevoir de nouveau pour examiner la gravité de ces répercussions. Quelques-unes de leurs craintes ont été dissipées, en ce sens qu'ils croyaient que certains règlements leur feraient du tort alors qu'il n'en est rien. J'ai l'intention de leur accorder une nouvelle audience pour clarifier la situation. Ensuite, je me ferai un plaisir de dire ce qu'il en est au député. Le ministre des Finances est au courant de leurs inquiétudes. Je le répète, nous examinons actuellement si les répercussions seront aussi graves qu'ils le craignent.

Questions orales

● (1130)

L'ENSEIGNEMENT

LE FINANCEMENT DES INSTITUTIONS POST-SECONDAIRES PAR LE BIAIS DES PROGRAMMES ÉTABLIS

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Dans le budget, sous la rubrique des programmes établis, le gouvernement fédéral accorde quelque trois milliards de dollars aux provinces pour les aider à financer les institutions d'enseignement post-secondaire canadiennes. Compte tenu du budget du 28 octobre dernier, dans lequel le gouvernement fédéral manifeste son intention de réduire passablement les paiements de transfert dans les secteurs de compétence provinciale, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement à l'intention de supprimer son aide à l'enseignement post-secondaire au Canada en cessant de subventionner les programmes établis ou encore en réduisant considérablement sa participation aux frais de l'enseignement post-secondaire?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je voudrais ajouter un seul élément à l'entrée en matière du député. Il est vrai que nous transférons aux provinces quelque 3 milliards de dollars par année aux fins de l'enseignement post-secondaire néanmoins je voudrais ajouter que nous transférons également des points fiscaux d'environ 1 milliard de dollars, ce qui porte le total de la contribution fédérale à l'enseignement post-secondaire à 4 milliards de dollars.

Bien sûr, nous nous rendons parfaitement compte de l'importance de la contribution du gouvernement fédéral à l'enseignement post-secondaire au Canada. Nous nous sommes engagés à veiller à l'excellence de l'enseignement post-secondaire au Canada, mais, comme pour d'autres secteurs, nous voulons également que certaines améliorations soient apportées à la façon dont on dépense les fonds fédéraux.

M. McMillan: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État car celui-ci n'a pas répondu à ma première question. Étant donné que l'aide accordée à l'enseignement post-secondaire, par le biais du financement de programmes établis, est destinée en bonne partie à permettre à tous les Canadiens de profiter de l'enseignement dispensé au Canada, le ministre se rend-il compte qu'en supprimant une bonne partie de cette aide, la qualité de l'enseignement universitaire, particulièrement dans ma région de l'Atlantique, en sera passablement diminuée, que les frais d'inscription grimperont en flèche un peu partout au pays, que les budgets des universités en seront anéantis et, en fait, que cette initiative empêchera pratiquement le gouvernement d'augmenter de façon palpable les fonds destinés à la recherche et au développement au Canada, comme il en avait pourtant exprimé l'intention.

Eu égard à cela, le gouvernement entreprendra-t-il une enquête fédérale-provinciale ou encore confiera-t-il à une commission royale le soin d'enquêter sur le financement des universités, avant d'introduire des réformes radicales à ce secteur important de la vie publique?

[*Français*]

M. Fox: Madame le Président, je suis tout à fait d'accord avec l'honorable député pour dire que la participation fédérale à l'éducation post-secondaire dans ce pays a été essentielle au développement de notre excellent système. J'ai indiqué également que nous avions tout à fait intérêt des deux côtés de la Chambre à voir à ce que les fonds fédéraux soient dépensés de la meilleure façon possible. J'aimerais peut-être indiquer à l'honorable député que j'ai une rencontre mardi prochain avec les ministres de l'éducation des provinces, et que ce sujet sera sans doute abordé de façon embryonnaire à ce stade-là. De plus, il n'y a aucun doute que toute cette question intéresse la communauté académique et la communauté politique à travers le pays. Un séminaire d'envergure aura lieu à l'université Simon Fraser les 12 et 13 février prochains avec les gens du secteur académique. Mes fonctionnaires et moi-même avons l'intention de participer à cette conférence, le tout dans le but évidemment de voir à ce que les fonds fédéraux soient dépensés de la meilleure façon possible et puissent en même temps rencontrer les objectifs fédéraux dans ce pays-ci.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES DU GROËNLAND

Mme le Président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence à notre tribune du ministre des Affaires sociales du gouvernement autonome du Gröenland, l'honorable Moses Olsen.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme le Président: J'aurais voulu également signaler la présence d'une délégation de parlementaires de France, mais je pense qu'ils ont maintenant disparu de nos tribunes.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RETARD DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS EN GASPÉSIE

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou en son absence à son secrétaire parlementaire. Le 8 décembre j'informais l'honorable ministre que le paiement des prestations d'assurance-chômage dans les bureaux de la Gaspésie était très en retard. La situation ne s'est pas améliorée au bureau d'assurance-chômage de Chandler, puisque 200 prestataires attendent depuis 8 à 10 semaines le versement des prestations. Je voudrais demander à l'honorable ministre s'il est au courant de la situation et quelles mesures il entend prendre pour permettre à ces gens de recevoir leurs prestations dans un avenir très rapproché?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, j'aimerais remercier le député de sa question et d'avoir avisé le bureau du ministre ainsi que le ministère de ce problème. Effectivement, deux spécialistes du bureau central ont été envoyés au bureau de Chandler afin d'aider les agents locaux pour traiter de ce problème. Nous espérons que d'ici la fin de la semaine prochaine les 200 dossiers en cause auront été étudiés et la situation régularisée. Nous allons de plus réorganiser le bureau afin de nous assurer que ce genre de situation ne se répète pas.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE LIEN POSSIBLE ENTRE LES PROFITS DES BANQUES ET L'AUGMENTATION DES FAILLITES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Les taux d'intérêt bancaires sont plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été ou à peu près, et les profits des banques ont augmenté en moyenne de 14 p. 100 cette année; ceux de la Banque royale ont notamment augmenté de 21 p. 100 et ceux de la Banque de Nouvelle-Écosse de 22.3 p. 100, alors qu'en même temps le nombre de faillites progresse de 79 p. 100 dans le secteur agricole, de 16.7 p. 100 dans le secteur commercial et de 17.5 p. 100 chez les consommateurs. Le ministre verrait-il un rapport entre les taux d'intérêt élevés que les banques exigent, l'accroissement de leurs profits et le grand nombre de faillites?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il existe des relations très étroites entre ces différents éléments.

M. Deans: Madame le Président, en guise de question supplémentaire j'aimerais demander au ministre des Finances ce qu'il conseille aux Canadiens . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Priez!

M. Deans: . . . qui cette année devront affronter un taux d'inflation d'environ 12 p. 100, une hausse du prix des aliments de 13 à 15 p. 100, une hausse du coût de l'énergie de presque 25 p. 100 et une hausse du coût de la vie supérieure à celle des salaires pour la quatrième année consécutive. Quel conseil le ministre peut-il donner aux Canadiens pour les aider à faire face à la situation?

M. MacEachen: Madame le Président, c'est une question de portée trop générale pour que l'ordre du jour permette d'y répondre.

LES FAILLITES

RE-MOR MANAGEMENT INVESTMENT—C & M FINANCIAL SERVICES—L'ENQUÊTE MENÉE PAR LE COMITÉ DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait sans doute qu'un bref d'assignation a été adressé au surintendant des assurances de son ministère pour le prier de comparaître devant un comité spécial de l'Assemblée législative ontarienne chargé d'enquêter sur les circonstances entourant la faillite de la société Re-Mor Investment Management et la mise en tutelle de la société C & M Financial Services. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, à sa connaissance, d'autres fonctionnaires fédéraux ont également fait l'objet de brefs d'assignation, et verra-t-il à collaborer avec le comité de l'Assemblée législative chargé de cette enquête?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, j'ai entendu dire qu'il était possible que le Surintendant aux assurances soit invité à comparaître devant un comité permanent de l'Assemblée législative de l'Ontario, et également qu'un officier responsable de la section des sociétés de fiducie du Département des assurances pourrait également être appelé à témoigner. Je pense, madame le Président, qu'il faut bien examiner la situation. D'abord ce comité de la législation de l'Ontario étudie l'émission d'une licence par un organisme provincial à une société provinciale, la Société Re-mor, et pourra étudier éventuellement, j'imagine, l'émission d'une licence provinciale à une société incorporée fédéralement. Je pense que la jurisprudence indique, et ce sont là les conseils des conseillers juridiques du Département des assurances, qu'un corps de juridiction provinciale n'a pas juridiction pour convoquer à témoigner dans les matières de juridiction fédérale.

[*Traduction*]

M. Kempling: Comme les sociétés Astra Trust, Re-Mor Investment Management et C & M Financial Consultants étaient intimement liées et comme la dissolution de cette dernière constituait une condition de l'octroi d'une charte à la société Astra Trust, le ministre voudra-t-il collaborer avec le comité en l'autorisant à examiner trois rapports de la GRC concernant Astra Trust qui recommandaient de ne pas lui octroyer de charte de société de fiducie?

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, je trouve très curieuses les conclusions auxquelles arrive le député. J'ai indiqué à plusieurs reprises à la Chambre que la demande d'incorporation de la société Astra avait été étudiée de façon rigoureuse et en profondeur par le Département des assurances. Comme l'a indiqué le député, à l'époque le Surintendant des assurances avait même demandé à la Gendarmerie royale du Canada de lui fournir des renseignements sur les personnes qui faisaient la demande. A la suite d'enquêtes longues, rigoureuses, la conclusion du Surintendant des assurances fut à l'effet qu'il pouvait recommander au ministre des Finances qu'une charte d'incorporation soit donnée.

Questions orales

● (1140)

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

LES BUREAUX DES MESSAGERIES DU CN—LA RENCONTRE DU PRÉSIDENT AVEC LE MINISTRE

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Interrogé hier par les membres du comité permanent des transports, le président du CN, M. R. A. Bandeen, leur a signalé qu'il comptait formuler des propositions au ministre des Transports concernant le maintien des bureaux des messageries du CN à Charlottetown et dans d'autres centres des Maritimes. Il m'a dit qu'il voulait demander au ministre des Transports de le rencontrer un jour de la semaine prochaine pour lui soumettre ses propositions. Étant donné l'urgence de la situation, comme certains employés du CN ont déjà reçu un avis de licenciement, le ministre peut-il nous garantir qu'il fera tout son possible pour rencontrer M. Bandeen et examiner ses propositions concernant le maintien des bureaux des messageries du CN à Charlottetown et dans d'autres centres des Maritimes?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le député a très bien décrit la situation. M. Bandeen va me faire part la semaine prochaine des résultats de l'étude à laquelle il a procédé. Il est évident que je vais y répondre. J'aimerais signaler une chose qui est assez importante. Un avis de licenciement est une procédure nécessaire pour permettre à un employé de profiter des programmes de déplacement, de recyclage ou de pré-retraite prévus dans les activités de suppression des messageries du CN. Le député ne devrait pas l'oublier. Il faut également penser que lorsqu'une personne perd son emploi aux messageries du CN, et j'en ai la preuve, elle trouve souvent du travail dans une autre société qui a fait concurrence au CN par le passé. Il y a donc mobilité des emplois. Ils ne sont pas totalement perdus pour l'ensemble de la région.

Des voix: Oh, oh!

M. Gass: Lors d'une réunion tenue le 18 décembre dernier, les membres du comité permanent des transports et des communications ont proposé, voté et approuvé la résolution suivante: «Que le CN maintienne les services de messageries au moins au niveau de 1979». Le ministre est sûrement au courant de cette résolution. L'a-t-il examinée et compte-t-il en discuter avec M. Bandeen la semaine prochaine?

M. Pepin: Cela fait partie des négociations en cours. La recommandation proposait de procéder à un examen, et celui-ci est en cours. Les résultats seront annoncés la semaine prochaine.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'AIDE EN CAS DE SINISTRE DANS LES RÉSERVES

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chicoltin): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet d'événements catastrophiques naturels qui pourraient se produire dans les réserves indiennes. Le ministre a-t-il une politique en vertu de laquelle en cas de sinistre, comme par exemple une inondation grave on envoie sur les lieux du personnel du ministère pour secourir les Indiens?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, madame le Président. En cas de catastrophes de ce genre le ministère s'efforce d'agir de la façon la plus constructive possible, en accordant une assistance financière et autre.

M. Greenaway: Madame le Président, ce que je voulais savoir c'est si le ministère a une équipe spéciale. Il y a eu un sinistre dans ma circonscription il y a plusieurs semaines et personne n'est venu avant dix jours. Est-ce que les Indiens peuvent obtenir des crédits prélevés sur les fonds fédéraux-provinciaux prévus pour ces sinistres? Comme le ministre le sait, ils vivent dans une sorte de «no man's land».

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, il s'agit là d'une question hypothétique, car à ma connaissance les Indiens n'agissent pas de cette façon: ils signalent les problèmes qui présentent tous les caractères de la catastrophe évoquée par le député. Il faut qu'ils se mettent immédiatement en rapport avec notre directeur général régional pour le mettre au courant. Je peux citer des cas où il a accordé des moyens financiers et du personnel, mais peut-être pas nécessairement du personnel du ministère. On peut recourir par contrat à des personnes possédant les qualifications exigées par la nature du sinistre, pour agir de la manière la plus efficace possible.

En ce qui concerne le cas survenu dans la circonscription du député, il ne m'en a pas informé, du moins verbalement. Je vais me faire un plaisir de me renseigner.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS NORD-SUD

L'ANNONCE DE LA NOUVELLE POLITIQUE

M. Herb Breau (Gloucester): Madame le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Dans le but de soutenir l'appui de milliers de Canadiens impliqués directement dans le développement et la coopération internationale, de maintenir leur appui à l'initiative du gouvernement dans le dialogue Nord-Sud, le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, se basant sur les deux rapports présentés à la Chambre en juillet et en décembre par les groupes de travail parlementaires sur les relations Nord-Sud, il y a présentement une révision des politiques d'aide publique du gouvernement, et si on peut s'attendre que, dans un avenir prochain le gouvernement fera une déclaration quelconque au sujet de la révision de ces politiques dans le but de s'assurer qu'il y aura encore davantage d'intérêt dans l'initiative personnelle du premier ministre dans le dialogue Nord-Sud?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je suis reconnaissant au député de Gloucester et au groupe de travail qu'il a dirigé pour l'intérêt qu'ils ont suscité à ce sujet. Je crois pour ma part qu'il est important que le public canadien soit informé des recommandations du comité. Pour ce qui est du gouvernement, nous sommes évidemment fort contents d'avoir eu ce rapport. Nous l'avons mis à l'étude. Je m'en remets au ministre des Affaires extérieures pour répondre en ce qui a trait aux mesures futures du gouvernement, mais pour le moment je peux assurer le député que nous avons fait plus qu'augmenter les fonds disponibles pour l'aide internationale, comme l'a annoncé le ministre des Finances. J'ai eu plusieurs discussions avec le président de l'ACDI, M. Massé, et nous cherchons une orientation qui sera dans la ligne généralement recommandée par celle du groupe de travail du député.

* * *

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES DU NORD

LE PROJET DE TRONÇON DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DE LA NATION DENE

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je vais poser ma question au premier ministre. Il y a trois ans à peine, le juge Thomas Berger, qui a été nommé par le premier ministre, recommandait un moratoire de dix ans sur tout projet d'installation de pipe-line dans la vallée du Mackenzie afin que la nation Dene ait le temps de régler ses revendications territoriales avec le gouvernement fédéral. Pourtant, la commission d'évaluation et de révisions environnementales a recommandé, dans son rapport, de donner suite au projet de pipe-line dès l'année prochaine. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il respectera les recommandations de la nation Dene, du juge Berger et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin qu'aucun pipe-line ne soit approuvé tant que la situation des revendications territoriales n'aura pas été réglée dans la vallée du Mackenzie.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je pourrais répondre à la question du député, madame le Président. Il est vrai en effet que la commission d'évaluations et de révisions environnementales a émis de sérieuses réserves en ce qui concerne les risques que le pipe-line de Norman Wells présente pour l'environnement. L'Office national de l'énergie va certainement les étudier très attentivement. Quant à la décision d'aller ou non de l'avant, il est prématuré d'en parler pour le moment, car le député sait peut-être que l'Office national de l'Énergie se penche sur la question. Selon mes renseignements, il ne s'attend pas à pouvoir présenter ses conclusions avant 6 à 8 semaines. Le gouvernement pourra alors décider de mettre en œuvre ou non les recommandations. Ce serait certainement prématuré pour le moment. D'après ce que nous savons, l'Office national de l'énergie pourrait ne pas approuver le projet.

M. Ittinuar: Je vais poser ma question supplémentaire au premier ministre. Peut-il s'engager, au nom de son gouvernement, à régler les revendications territoriales avant la construction du pipe-line.

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, j'espère et je crois que les chefs Dene, ainsi que la question des revendications pourra se régler très rapidement au cours de l'année à venir. M. Erasmus, le chef des Dene a dit qu'il serait prêt à rencontrer un négociateur. J'espère pouvoir le faire sous peu et qu'on pourra réaliser des progrès en ce qui concerne les revendications territoriales, quoi qu'il puisse advenir du projet de pipe-line de Norman Wells.

* * *

● (1150)

LA LOI SUR LA STATISTIQUE

LE RECENSEMENT DÉCENNAL—LE RECRUTEMENT DES COMMISSAIRES

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services en partie pour lui permettre de secouer des toiles d'araignée qui se tissent autour de lui pendant la période des questions. En réponse à une question que lui posait mon collègue, le député de Leeds-Grenville, au sujet du prochain recensement, le ministre a signalé que traditionnellement on choisissait les commissaires éventuels au recensement à partir de listes de candidats fournies par les députés ministériels et leurs représentants dans les localités.

Outre le fait qu'il serait assez difficile pour le ministre de consulter des députés ministériels représentant des circonscriptions à l'Ouest de Winnipeg, le ministre envisagerait-il de modifier cette ligne de conduite et de procéder de façon plus impartiale à la nomination des commissaires au recensement? Les Canadiens s'attendent à l'impartialité et ne veulent pas que les personnes affectées au recensement soient sans la moindre trace de couleur politique. Le ministre s'engagera-t-il à modifier la ligne de conduite?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Tout d'abord, madame le Président, je sais gré au député de sa sollicitude en voulant secouer, comme il le dit, des toiles d'araignée qui me couvrent. Je lui signale que la tradition qui sera suivie en ce qui concerne le prochain recensement allait être adoptée par mon prédécesseur immédiat. Je signale également que nous jugeons selon des critères très objectifs la compétence des personnes à embaucher.

Une voix: L'adhésion au parti libéral.

M. Blais: Les députés de tous les partis m'ont évidemment recommandé des personnes et nous allons tenir dûment compte de ces recommandations.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, le ministre n'appartient certes pas à la catégorie des «ratés»; il est plutôt de la catégorie des «nullités», comparativement à ce que son prédécesseur aurait pu faire ou non. Je tiens à lui dire que cette politique me semble la pire incrimination que l'on puisse faire de la façon dont les centres de main-d'œuvre du Canada fonctionnent, de la compétence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et de celle de cet organisme à trouver les personnes capables de faire le recensement, surtout en pleine crise de chômage. Je voudrais simplement savoir si le ministre réfléchira et laissera les services de main-d'œuvre trouver ces personnes afin que l'embauche puisse se faire de façon impartiale, selon le mérite et non l'allégeance politique?

M. Blais: Madame le Président, je fais remarquer au député que je suis très sérieux quand je dis que les personnes qui sont choisies sont jugées au cours d'un examen objectif qui comprend une entrevue.

Une voix: Et l'adhésion au parti libéral.

M. Blais: Le député parle du système de la prise de contact, de la manière dont on entre en rapport avec les candidats. Je lui signale que le système de prise de contact est la méthode traditionnelle que le Parlement a autorisée aux termes de l'article 5 de la loi sur la statistique. Pour ce qui est de la performance des personnes, je lui rappelle que le recensement du Canada est reconnu internationalement comme un recensement supérieur et nous allons maintenir cette excellence en recrutant, par un processus de sélection sévère, les personnes qui sont capables de bien s'acquitter de cette tâche.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'INSUFFISANCE DES SERVICES DANS LE NORD-OUEST DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministe des Transports. Bien que je voudrais le sensibiliser encore une fois au problème des services ferroviaires dans ma circonscription, ce matin, je voudrais lui demander, et c'est une question reliée aux services de transport en général, si son ministère ou la Commission canadienne des transports a l'intention d'examiner prochainement toute la question du transport régional à l'intérieur de la région Atlantique, et je voudrais le lui demander en insistant particulièrement sur la lacune des services aériens dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, région que je représente ici, évidemment.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il y a deux choses que je peux dire à ce sujet-là. La première c'est qu'il y a une révision générale des opérations de la société Via Rail. Deux ou trois ans après la création de cette institution, le gouvernement sent le besoin de faire une réflexion à ce sujet, laquelle servira ensuite évidemment à des discussions avec les groupes spécialisés et avec les députés, évidemment.

La deuxième chose, c'est que j'ai commencé il y a plusieurs semaines une discussion avec les ministres des Transports des provinces Atlantiques, y compris Terre-Neuve, sur un concept selon lequel nous pourrions développer une enveloppe qui permettrait aux provinces, en discussion avec le gouvernement fédéral, d'avoir une approche beaucoup plus constructive, beaucoup plus efficace, beaucoup plus intelligente, à mon avis, en matière de transports, approche qui permettrait, par exemple, de faire des économies sur certains moyens de transport, des économies qui permettraient de faire des investissements dans d'autres modes de transport. C'est dans ce contexte-là que j'aimerais répondre plus longuement un jour à la question de l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

ON DEMANDE OÙ EN EST LE PROJET DE LOI

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor qui, à plusieurs reprises, a promis à la Chambre de déposer très prochainement un bill sur les sociétés de la Couronne similaire à celui déposé par le gouvernement conservateur en 1979. Où est donc ce bill et pourquoi le ministre n'a-t-il pas respecté cet engagement?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je maintiens cet engagement.

Une voix: Où est donc ce bill?

M. Beatty: Madame le Président, je constate avec plaisir que le ministre n'a pas perdu son sens de l'humour depuis qu'il occupe le poste de président du Conseil du Trésor. La question supplémentaire que je voudrais lui poser est la suivante. Il doit savoir que le bill C-42 qui transforme le ministère des Postes en société de la couronne contient une disposition qui permettrait au ministre titulaire d'émettre des directives secrètes à la nouvelle société. Étant donné que cette disposition va directement à l'encontre de l'un des thèmes centraux du bill précédent sur les sociétés de la couronne, à savoir que le recours à de telles directives devrait être interdit, comment le président du Conseil du Trésor va-t-il s'y prendre pour modifier cette politique? Doit-on s'attendre à ce que cette disposition soit incluse dans son bill.

M. Johnston: Madame le Président, des progrès énormes ont permis de surmonter un certain nombre de difficultés que le député connaît certainement. J'ai reçu beaucoup de critiques constructives concernant le bill précédent. Pour ce qui est de ce point précis, les dispositions du bill omnibus auront préséance sur celles de tout autre bill applicable aux sociétés de la Couronne. Telle était notre intention, afin d'harmoniser les dispositions respectives de nos différentes lois. Je ne fais pas seulement allusion à la société de la Couronne qui doit régir les Postes mais à l'ensemble des institutions gouvernementales. Tel est donc le but de cette mesure législative omnibus.

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO—LES DÉLAIS SURVENUS DANS LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 10 janvier dernier, au moment où les contrôleurs de la circulation aérienne de l'aéroport international de Toronto ont emménagé dans un nouveau bâtiment, ils se sont trouvés nez-à-nez avec des appareils complètement nouveaux. Depuis lors, à cause de la nouveauté des systèmes, le public voyageur a dû subir des délais interminables. Le ministre peut-il confirmer que les difficultés ne proviennent pas du système conjoint en route et terminal, mais plutôt du système de contrôle intégré des communications et du système d'affichage des données opérationnelles, surtout le système de communication puisqu'en l'absence d'un système d'appoint, les contrôleurs n'ont d'autre choix que de ralentir la circulation.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la question du député résume assez bien les informations qu'on m'a transmises sur ces difficultés: celles-ci résultent de deux facteurs différents. La question de mon collègue est très juste.

M. Ellis: Madame le Président, tant mieux si ma question est juste, mais n'est-il pas vrai qu'en dépit de tout ce matériel radar perfectionné, il n'existe pas de système de confirmation des communications et le ministre va-t-il entreprendre de corriger la situation?

M. Pepin: Madame le Président, j'ignore la réponse à cette question. Le système de contrôle conjoint en route et terminal a fait l'objet de certaines critiques dernièrement, notamment de la part du président de la CATCA. Est-ce que cela répond à la question du député? Le système fait l'objet d'une controverse et on connaît bien les vues du député au sujet du président de la CATCA. Cependant, d'autres affirment que le système JET est parfaitement au point. Entre autres avantages, on peut constamment l'améliorer, mais je ne suis pas absolument certain que ce soit la réponse que voudrait le député. Nous pourrions peut-être avoir une petite conversation plus tard, tous les deux , pour qu'il puisse m'éclairer sur le sens de sa prochaine question.

* * *

● (1200)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FULTON—LES PROPOS DE M. MUNRO (HAMILTON-EST)

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une chose qui s'est passée pendant la période des questions. Je vois que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) n'est pas à la Chambre en ce moment. Je vous demanderai donc, Votre Honneur, de ne faire connaître votre décision à ce sujet que lorsque le ministre et moi-même serons tous deux présents. Je

vais néanmoins exposer ma question de privilège très brièvement pour que Votre Honneur sache de quoi il s'agit.

Mme le Président: J'ai été avisée de l'intention du député de soulever la question de privilège. S'il voulait bien attendre le retour du ministre à la Chambre pour la présenter, je crois qu'il me serait beaucoup plus facile de trancher. Cependant, s'il y tient absolument, il peut la présenter maintenant. Je l'écoute.

M. Fulton: Madame le Président, il importe, je crois, que je fasse dès maintenant mention, au moins brièvement, de la question de privilège dans le compte rendu. Il s'agit d'une déclaration que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a faite hier.

M. Kempling: Voilà le ministre.

M. Fulton: Cette déclaration sur Amax figure à la page 6452 du hansard. La voici:

> . . . un groupe d'experts a été chargé d'étudier la question, ce dont nous avons informé le chef de la tribu Nishga, monsieur Gosnell.

C'est une question extrêmement importante. Il m'est arrivé à de nombreuses reprises à la Chambre d'interroger à ce propos le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc).

J'ai pris la peine de vérifier et j'ai constaté qu'il n'existait pas de groupe d'experts et que M. James Gosnell, président et chef du conseil de la tribu Nishga n'avait reçu aucune information à ce sujet. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien saura certainement nous donner des éclaircissements sur cette affaire. Je crois qu'on a induit la Chambre en erreur par inadvertance et je voudrais qu'on tire cette affaire au clair. En fait, ce qu'ont demandé les Nishga, ce qu'ont demandé des députés à de nombreuses reprises, ce qu'ont demandé de nombreuses personnalités ecclésiastiques et de nombreux groupes de notre pays, c'est qu'on organise une enquête publique.

La presse a donc été grossièrement induite en erreur par cette déclaration qui a été faite hier et qui figure dans le hansard. Sans doute le ministre, qui sûrement à son insu induit la Chambre en erreur, voudra-t-il rétablir les faits.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je sais gré au député de ses observations. Je ne cherchais certes pas à induire la Chambre en erreur. Avant d'apporter des précisions, je devrai aller aux renseignements. Je m'engage à apporter ces précisions dès lundi.

On m'avait donné à entendre que l'équipe scientifique avait été constituée, ce que je devrai vérifier. Peut-être est-elle seulement sur le point d'être constituée, ce qui diffère quelque peu de ce qu'on m'a donné à entendre hier. Je m'engage à le vérifier. J'avais l'impression qu'on avait instruit M. Gosnell de l'existence et du caractère de cette équipe scientifique. Voilà ce que j'entends vérifier, de façon à apporter si possible des précisions dès lundi.

Mme le Président: J'estime qu'il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège. Le député souhaitait obtenir des précisions, et le ministre les lui a fournies aujourd'hui; cependant, le député aurait mieux fait de chercher à les obtenir en posant une question pendant la période des questions.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McMILLAN—LES PROPOS DE M. FOX

M. Tom McMillan (Hillsborough): J'invoque le Règlement, madame le Président. Je serai très bref. Au cours de la période des questions, j'ai posé deux questions au secrétaire d'État (M. Fox) au sujet du plan de financement des programmes établis. En y répondant, je crois que, sans le vouloir, le ministre a induit la Chambre en erreur. Il ne voudra sans doute pas que ces renseignements trompeurs paraissent au compte rendu.

Dans le préambule à mes questions, j'ai dit que dans le cadre du plan de financement des programmes établis, trois millions de dollars sont destinés aux gouvernements provinciaux pour les aider à acquitter les frais d'exploitation des maisons d'enseignement postsecondaire. Dans sa réponse à mes questions, le secrétaire d'État a dit que le financement des programmes établis prévoyait que des fonds seraient fournis aux gouvernements provinciaux sous forme de versements au comptant et de points d'impôt et que je n'avais probablement pas tenu compte des points d'impôt dans le calcul du montant de trois millions de dollars. Je renvoie le ministre et la Chambre à l'exposé financier pour l'année financière 1980-1981 que le ministre des Finances a présenté en novembre 1980.

Cette déclaration établit clairement que le chiffre de 3 milliards de dollars que j'ai cité comprend à la fois des paiements en espèces, totalisant quelque 1.6 milliard, et des points fiscaux représentant environ 1.4 milliard. Ces chiffres s'appliquent à l'année financière 1980-1981. Je suis certain que le secrétaire d'État corrigera les chiffres qu'il a cités, car ils sont manifestement faux. Le véritable montant n'est pas 4 milliards, mais bien 3 milliards.

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je vais répondre très brièvement. Je voudrais vérifier les chiffres exacts. Je sais que le total est certes très considérable. Si nous ajoutons aux programmes établis, aux virements de fonds pour le financement du niveau postsecondaire et aux points fiscaux les sommes injectées par le gouvernement fédéral dans le programme canadien des prêts aux étudiants, dans le bilinguisme pour les programmes d'éducation et dans d'autres programmes connexes, le total obtenu est considérable de toute façon; mais je vais vérifier les chiffres et calculer le total exact des fonds versés aux provinces par le gouvernement fédéral, tant sous forme de points fiscaux que de virements de fonds.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. SHIELDS—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À M. LALONDE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je prends la parole pour soulever la question de privilège. Celle-ci se rapporte à une déclaration, que j'ai citée ce matin, et qu'a faite un député et qui, selon moi, tend à diminuer tous les députés de la Chambre des communes aux yeux du monde libre. Son contenu nuit aux bons rapports entre les députés et les Américains en général et leur nouveau gouvernement en particulier. Il ravale les députés membres du comité parlementaire qui doit se rendre prochainement aux États-Unis et rencontrer des représentants du nouveau gouvernement. Les propos en question, que j'ai signalés ce matin durant la période des questions sont les suivants:

> Au moins ils n'ont pas fait intervenir la CIA comme ils l'ont fait dans d'autres pays.

Une telle déclaration, dont l'auteur est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) fait du tort à tous les membres de notre Chambre dans leurs rapports futurs avec les pays du monde libre, et en particulier les États-Unis. Je vous prierais, madame le Président, de demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de retirer immédiatement les paroles en question afin que tous les députés puissent continuer d'entretenir des rapports directs, francs et amicaux comme par le passé, avec nos alliés et amis les plus sûrs, les États-Unis.

Mme le Président: J'ai dû écouter très attentivement le député pour savoir en quoi consistait sa question de privilège. Je tiens à dire tout de suite que ce n'en est pas une. Il cite en effet des propos qui ont été tenus hors de la Chambre, il n'y a donc pas là matière à une question de privilège. Je crains que le député n'aille trop loin dans l'interprétation qu'il se donne du Règlement. Je lui conseille de lire celui-ci afin d'apprendre ce à quoi l'autorise la question de privilège. Il a quand même eu la possibilité de s'exprimer.

M. OBERLE—LA DÉCLARATION DE M. TRUDEAU

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, avec votre permission, je voudrais apporter une autre précision à la question de privilège soulevée par mon ami.

Mme le Président: Je le regrette, il ne s'agit pas là d'une question de privilège. J'ai déjà réglé la question. A moins que le député ne veuille soulever de nouveau la question de privilège—mais il ne m'en a pas donné préavis et son intervention ne semble pas découler des délibérations d'aujourd'hui—je ne vois pas comment il peut soulever la question de privilège maintenant. Il peut toutefois formuler une objection.

M. Oberle: Madame le Président, je voudrais soulever de nouveau la question de privilège. En réponse au député d'Athabasca (M. Shields) le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'en s'adressant à un groupe d'autochtones en Alberta, son ministre a fait une déclaration stupide qui ne mérite pas d'être relevée. Voilà comment j'ai interprété la réponse du premier ministre (M. Trudeau) à mon collègue, le député d'Athabasca. En qualifiant ses propos de stupides, le premier ministre a sans aucun doute porté atteinte au privilège d'un député.

● (1210)

Ce n'est pas la première remarque du genre que le premier ministre se permet. Il y a quelques jours, en réponse à une question posée en comité au sujet de la différence qui existe entre la politique du gouvernement actuel qui détient une participation de 25 p. 100 dans une certaine entreprise et la politique pratiquée dans d'autres pays, il a déclaré que ce n'était là qu'un début, laissant entendre par là que le gouver-

nement a même l'intention d'accroître sa participation dans cette entreprise. Certains députés ont à leur tour jugé cette déclaration stupide. Lorsque le premier ministre reproche à certains de ses ministres de faire des déclarations stupides et qu'il le dit à la Chambre, ce comportement porte atteinte au privilège de tous les députés.

Mme le Président: Je dirais qu'une telle remarque peut porter atteinte aux privilèges du député à qui elle s'adresse mais non pas à ceux de tous les députés. Au demeurant, le mot stupide n'est pas inconvenant. Les commentaires sur les déclarations des ministres n'entrent pas dans le champ d'une question de privilège, aussi dois-je rejeter la question de privilège demandée par le député.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 1059, 1330, 1518, 1573, 1694, 1704, 1811, 1846 et 1850.

[*Texte*]

LE RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Question no 1059—**M. Clarke:**

1. Le rapport annuel le plus récent du Conseil des ports nationaux a-t-il été publié en 1978 pour l'année financière 1977 et, dans l'affirmative, à quoi attribue-t-on le délai de production des rapports des années financières 1978 et 1979?

2. Quelles mesures le Conseil a-t-il prises pour s'assurer qu'un tel retard ne se reproduise?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux donne la réponse suivante: 1. Non. Le plus récent rapport annuel du Conseil des ports nationaux, déposé le 3 juillet 1980, a été celui pour l'année financière 1979. Bien que le rapport annuel de 1978 ait été imprimé, il n'a pas encore été présenté ou distribué. Les raisons du retard sont les suivantes: des retards internes se sont produits au C.P.N. mais ce problème a été résolu avant la préparation du rapport annuel de 1979. Des retards se sont produits au niveau de l'impression. Le rapport de 1978 était prêt à être présenté immédiatement avant la dissolution du Parlement en décembre 1979. Les événements subséquents ont entraîné des retards qui ne dépendaient pas du CPN.

2. Comme en fait foi la parution du rapport de 1979 dans les délais prévus, des mesures ont été prises afin de s'assurer que les retards dans la publication du rapport annuel ne se produiront plus.

LA DISCIPLINE INTERNE AU SEIN DE LA GRC

Question no 1330—**M. MacKay:**

Au sujet des plaintes publiques, de la discipline interne et des procédures de grief au sein de la Gendarmerie royale du Canada, a-t-on pris des mesures destinées à appliquer les recommandations de la Commission qui sont réparties comme suit: *a*) 32 recommandations concernant le traitement des plaintes publiques, *b*) 13 recommandations concernant la création d'un poste d'ombudsman fédéral de la police, *c*) 46 recommandations concernant la discipline interne, *d*) 30 recommandations concernant l'élaboration d'une nouvelle procédure interne de discipline et, dans l'affirmative, lesquelles dans chaque cas?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Oui, on a pris les mesures suivantes: *a*) 32 recommandations concernant le traitement des plaintes publiques.

Concernant ces recommandations: 12 déjà mises en œuvre au moyen de politiques; 7 modifiées et déjà mises en œuvre au moyen de politiques; 5 seront mises en œuvre au moyen de politiques; 4 seront proposées dans le cadre d'une loi; 2 modifiées dont la mise en œuvre sera proposée dans le cadre d'une loi; 2 étudiées mais rejetées.

b) 13 recommandations concernant la création d'un poste d'ombudsman fédéral de la police (pouvoir de révision externe).

Concernant ces recommandations: 7 seront proposées dans le cadre d'une loi; 6 modifiées dont la mise en œuvre sera proposée dans le cadre d'une loi.

c) 46 recommandations concernant la discipline interne.

Concernant ces recommandations: 4 déjà mises en œuvre au moyen de politiques; 13 modifiées et déjà mises en œuvre au moyen de politiques; 5 seront proposées dans le cadre d'une loi; 19 modifiées dont la mise en œuvre sera proposée dans le cadre d'une loi; 4 étudiées mais rejetées; 1 était trouvée non applicable.

d) Trente recommandations concernant l'élaboration d'une nouvelle procédure interne de discipline.

Concernant ces recommandations: 12 déjà mises en œuvre au moyen de politiques; 10 modifiées et déjà mises en œuvre au moyen de politiques; 1 sera mise en œuvre au moyen de politiques; 2 seront proposées dans le cadre d'une loi; 3 étudiées mais rejetées; 2 étaient trouvées non applicables.

LA GRC—LES BATEAUX DE PLAISANCE CANADIENS

Question no 1518—**M. Cossitt:**

1. Outre Morristown (N.Y.), dans combien de ports américains situés le long de la frontière canado-américaine, la GRC surveille-t-elle ou fait-elle surveiller des bateaux de plaisance canadiens dont les passagers s'arrêtent dîner dans des restaurants américains et *a*) quels sont ces ports, *b*) combien de personnes ont été arrêtées par la GRC pour ne pas s'être présentées à un poste de Douanes Canada à leur retour au Canada?

2. Si Morristown (N.Y.) est le seul endroit surveillé, pourquoi ce port est-il l'objet d'un traitement particulier?

3. Le détachement de la GRC à Brockville a-t-il reçu des directives spéciales pendant la saison de navigation de plaisance 1980 au sujet de cette surveillance dans la région de Morristown et, le cas échéant, de quel officier supérieur?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Aucun. *a*) Sans objet. *b*) Selon les statistiques dont nous disposons, 400 embarcations ont fait l'objet d'une vérification.

2. La GRC ne surveille pas, ni n'aide à surveiller, les bateaux de plaisance dont les passagers s'arrêtent dîner dans des restaurants américains.

3. Le détachement de Brockville n'a pas reçu l'instruction, pour la saison de 1980, de surveiller les bateaux qui se rendent à Morristown (N.Y.). L'officier responsable du détachement de Brockville est autorisé à mener des vérifications douanières.

Questions au Feuilleton

LA GRC—LES QUARTIERS GÉNÉRAUX DIVISIONNAIRES À FREDERICTON (N.-B.)

Question nº 1573—**M. Howie:**

1. Où en est le nouvel immeuble qui doit abriter les quartiers généraux de la division «J» de la GRC à Fredericton (N.-B.)?

2. Des appels d'offres seront-ils lancés et, le cas échéant, quand?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Le nouvel immeuble qui doit abriter les quartiers généraux de la division «J» à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, en est aux premiers stades de la planification. A l'heure actuelle, la Direction générale de la GRC a reçu les spécifications quant à la superficie dont la division a besoin et elle en fait l'examen pour s'assurer qu'ils correspondent à la politique de la gendarmerie et du gouvernement. Voici le calendrier provisoire de planification pour l'immeuble des quartiers généraux divisionnaires:

Étude d'experts-conseils	1981-1982
Plans et devis	1982-1983
Début de la construction	1983-1984

2. L'appel d'offres devrait avoir lieu en 1982-1983.

LE MONTANT DES GRATIFICATIONS PAYABLES AUX GROUPES SM ET EX

Question nº 1694—**M. Herbert:**

1. Les gratifications payables aux groupes SM et EX à compter d'avril 1980 seront-elles attribuées aux ministères sur une base proportionnelle et ces montants apparaîtront-ils dans les prévisions budgétaires des ministères?

2. A-t-on fixé un pourcentage?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): 1. On n'a pas encore terminé l'élaboration du système de gratifications et les règles de mise en application ne sont pas encore établies. On ne sait donc pas quelle sera la méthode d'attribution utilisée. Les augmentations de salaires sont actuellement accordées d'après le niveau de rendement fourni par chaque employé. Les montants nécessaires pour ces augmentations sont attribués à chacun des budgets des ministères et se fondent sur la répartition des cotes de rendement des employés: il ne doit généralement pas y avoir plus de 30 p. 100 du nombre d'employés dont le rendement est jugé plus qu'entièrement satisfaisant, c'est-à-dire, supérieur ou excellent.

2. Non. Le pourcentage pour les versements des gratifications n'a pas encore été déterminé.

LES DEMANDES DE CITOYENNETÉ—L'EXERCICE DES POUVOIRS DISCRÉTIONNAIRES

Question nº 1704—**M. Harquail:**

1. Depuis le 15 février 1977, pour combien de demandes de citoyenneté le juge de la citoyenneté a-t-il recommandé l'exercice de pouvoirs discrétionnaires en vertu de l'article 14 de la Loi sur la citoyenneté, dans le but d'éliminer les cas spéciaux ou de souffrances inutiles et à combien de recommandations le ministre a-t-il donné suite?

2. Depuis le 15 février 1977, pour combien d'appels aux termes de l'article 13 de la Loi sur la citoyenneté le tribunal a-t-il recommandé l'exercice de pouvoirs discrétionnaires en vertu de l'article 14 de la Loi, afin d'éliminer les cas spéciaux ou de souffrances inutiles et combien de recommandations le ministre a-t-il adoptées?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): 1. Depuis le 15 février 1977, les juges des cours de la citoyenneté ont recommandé dans 47 cas d'exercer les pouvoirs discrétionnaires conférés aux termes de l'article 14 de la loi sur la citoyenneté, afin de résoudre les cas de souffrances particulières ou inutiles. De ce nombre, on a donné suite à 19 recommandations.

2. Depuis le 15 février 1977, la Cour fédérale a recommandé dans 14 cas d'exercer les pouvoirs discrétionnaires conférés aux termes de l'article 14 de la loi sur la citoyenneté, afin de résoudre les cas de souffrances particulières ou inutiles. De ce nombre, 2 recommandations ont été adoptées.

NOTA: Dans certains cas où les pouvoirs discrétionnaires n'ont pas été exercés afin d'octroyer la citoyenneté en raison de souffrances particulières ou inutiles, les requérants ont pu par la suite répondre aux conditions stipulées dans la loi et devenir citoyens canadiens.

LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LE PERSONNEL

Question nº 1811—**M. Herbert:**

Au cours des trois dernières années, combien de personnes ont été embauchées par la société de Construction de défense (1951) Limitée pendant moins *a*) de 2 ans, *b*) d'un an et quelles sont les conditions de cessation d'emploi dans chacun de ces cas?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): *a*) et *b*) La société de Construction de défense (1951) Limitée ne recrute du personnel que pour une période indéterminée ou pour des périodes de moins de six mois. Pour chacune des trois dernières années financières, le nombre de personnes engagées pour des périodes de moins de six mois s'établissait comme suit:

1977-1978	100
1978-1979	117
1979-1980	82

Conditions de fin de service: deux semaines d'avis.

LES FONCTIONNAIRES—LE RENDEMENT INSUFFISANT—LES RETENUES SUR LE SALAIRE

Question nº 1846—**M. Herbert:**

Quel montant a été déduit du traitement des fonctionnaires en *a*) 1979, *b*) 1980 jusqu'à maintenant, dont le rendement ou la productivité ont été jugés insatisfaisants?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Le régime d'administration des traitements de la Fonction publique fédérale prévoit le versement de hausses de traitement directement liées au rendement. Ce régime prévoit aussi le report ou la suppression des hausses de traitement à l'égard des employés dont le rendement n'est pas satisfaisant. En conséquence, le refus d'une augmentation de traitement est la sanction d'un rendement insatisfaisant. Toutefois, le régime d'administration des traitements ne prévoit pas la retenue d'un montant quelconque sur le salaire dans de tels cas. Un rendement constamment insatisfaisant aura de graves répercussions sur la carrière d'un fonctionnaire et pourrait entraîner la rétrogradation ou le congédiement.

LES CRÉDITS CONTENUS DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Question nº 1850—**M. Herbert:**

Pour chacune des trois dernières années financières, quel est le montant total des crédits qui n'étaient pas inclus dans la motion du gouvernement renvoyant le budget principal aux comités permanents et spéciaux pour étude?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Les renseignements figurant dans le Budget principal des dépenses peuvent se répartir en deux catégories distinctes, compte tenu de la nécessité d'obtenir l'autorisation du Parlement. On trouvera dans le tableau ci-dessous la répartition entre ces deux catégories. Au cours des trois dernières années, tous les postes à voter et, par conséquent, inclus dans une loi portant affectation de crédits, ont été renvoyés à divers comités permanents de la Chambre pour étude. Toutefois, à titre d'information, le Budget principal des dépenses comprend également la deuxième catégorie de postes qu'il n'est pas nécessaire de voter ni de renvoyer particulièrement aux comités permanents, étant donné que ces dépenses ont été approuvées par le Parlement par voie d'autres textes législatifs.

	Budget principal des dépenses (en millions de $)		
	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Postes à voter	20,753.3	21,240.0	24,938.1
Crédits statutaires	27,978.7	31,673.4	34,074.9
Total	48,732.0	52,913.4	59,013.0

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si les questions nos 680 et 1341 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que les questions nos 680 et 1341 soient réputées transformées en ordres de dépôt?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES LONGS MÉTRAGES PRÉSENTÉS DANS LES PÉNITENCIERS

Question no 680—**M. Friesen:**

Quel est le titre des longs métrages présentés aux détenus des pénitenciers fédéraux *a*) des provinces Maritimes, *b*) du Québec, *c*) de l'Ontario, *d*) des provinces des Prairies, *e*) de l'Alberta, *f*) de la Colombie-Britannique, en 1979 et 1980?

(Le document est déposé.)

LE RÉCIDIVISME—LE COÛT POUR LE CONTRIBUABLE

Question no 1341—**M. Althouse:**

1. Combien de prisonniers au Canada jouissent actuellement d'une forme quelconque de libération conditionnelle?

2. Quel pourcentage de ces prisonniers ont été réemprisonnés *a*) au moins une fois, *b*) plus d'une fois et pour quelles raisons?

3. Quel est pour le contribuable le coût total annuel du système pénitentiaire et du système de libération conditionnelle?

(Le document est déposé.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR L'ACCISE

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur l'accise, déposée sur le Bureau de la Chambre le mardi 28 octobre 1980, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

L'IMPOSITION DES RECETTES TIRÉES DU PÉTROLE ET DU GAZ

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens relative à l'imposition des recettes tirées du pétrole et du gaz, déposée sur le Bureau de la Chambre le mardi 28 octobre 1980, soit agréée.

Mme le Président Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Lambert: J'invoque le Règlement, madame le Président. J'aimerais être assuré que le bill à venir va suivre le principe de l'article du Règlement en ce qui concerne la fidélité avec l'avis des voies et moyens, parce que nous avons justement cette semaine eu l'occasion de constater qu'il y avait une irrégularité dans le bill C-54. Cette fois-ci par exemple je veux prévenir cela en demandant au ministre de s'assurer qu'il n'y aura pas de difficulté sur ce point.

Mme le Président: Je dois dire à l'honorable député que la partie du bill en question était conforme à la motion des voies et moyens. C'est une autre partie du bill qui nous a causé un problème à la Chambre et sur lequel j'ai statué. Mais enfin l'avertissement, je suppose, est pris en bonne part.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE (1)

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise (1), déposée sur le Bureau de la Chambre le jeudi 22 janvier 1981, soit agréée.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Lambert: J'invoque le Règlement, madame le Président. J'aurais bien aimé être en mesure ce matin de lire l'avis des voies et moyens dans les *Procès-verbaux* mais il n'y a plus aucune distribution. A mon avis, on nous demande de jouer ici au colin-maillard.

[*Traduction*]

On n'a pas distribué les *Procès-verbaux* de sorte que nous ignorons le contenu de la motion.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous n'avons pas le hansard non plus.

[*Français*]

Mme le Président: L'honorable député a raison, c'est-à-dire que la distribution a été faite mais elle a été un peu en retard. Alors l'honorable député étant habitué de recevoir ces documents à une certaine heure a peut-être pensé qu'il n'y avait pas eu de distribution. Elle a eu lieu mais un peu plus tard. Je le regrette. Je fais mes excuses à l'honorable député, mais je dois lui signaler que c'est parce qu'il a fallu imprimer la motion des voies et moyens qu'il y a eu du retard. On comprendra que c'est toujours un peu plus difficile lorsque la Chambre débute à 11 heures plutôt qu'à 2 heures.

M. Lambert: D'accord, madame le Président. Cependant, je dois faire ici une réserve. On nous demande d'accepter la présentation d'un bill. On permet l'impression de ce bill basé sur une motion des voies et moyens que nous n'avons pas eu l'occasion de lire parce que l'avis a été déposé seulement hier. Cela devait paraître dans les *Procès-verbaux* d'hier soir, et puis il n'était pas encore distribué.

Je reconnais que le vendredi matin cela est un peu difficile, mais le gouvernement et la présidence doivent être au courant de cela. Je dois signaler qu'il se pourrait bien, je ne sais pas quelle heure il est, mais quant à moi, si cela était possible, je dirais au ministre qu'il remette jusqu'à lundi la présentation du bill basé sur la deuxième motion. Je ne veux pas être difficile mais après tout on nous demande ici d'avoir un préavis. Justement, ce matin, nous n'avons pas de préavis.

● (1220)

Mme le Président: Je comprends que l'honorable député se soit fié aux documents qui sont normalement publiés et mis à la disposition des députés un certain temps avant l'ouverture de la Chambre. Mais je dois lui rappeler que la motion avait été déposée le 22 janvier, et que si elle n'était pas imprimée elle était au moins disponible. Je sais qu'il s'est fié au fait qu'il y avait des documents à distribuer ce matin, et qui ne l'ont pas été. Alors je lui fais de nouveau mes excuses, mais j'espère qu'étant donné les circonstances nous pouvons procéder.

M. Lambert: La distribution des *Procès-verbaux* permet aux députés de prendre connaissance des documents. C'est leur seul moyen je dois dire parce que les documents qui vont à la table sont envoyés ensuite selon les . . . comment dirais-je—par la routine, et ils ne sont pas disponibles pour nous à moins de les intercepter à ce moment-là et de les faire photocopier. Alors c'est cela que je dis tout simplement. Étant donné les circonstances, à mon avis, les choses vont un peu vite, et j'espère bien que nous pourrons avoir au moins l'occasion, parce que moi je suis impliqué dans cela, d'examiner la motion publiée dans le Procès-verbal d'hier avant que le ministre la présente ce matin pour l'impression de ce bill.

Mme le Président: Selon les principes de base qui régissent nos règles, la disponibilité d'un document, lorsqu'il est déposé sur le bureau de la Chambre des communes, n'est pas théorique. L'honorable député en fait pouvait consulter ce document. Je sais qu'il le fait habituellement par le moyen du document que nous publions et qui est à la disposition des députés, mais cette disponibilité du document n'était pas théorique, et je pense que nous pourrions procéder.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE (2)

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise (2), déposée sur le Bureau de la Chambre le jeudi 22 janvier 1981, soit agréée.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURES MODIFICATIVES

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)) propose: Que le bill C-50, Loi modifiant le Tarif des douanes et abrogeant la Loi de l'Accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, 1932, la Loi de l'Accord commercial avec l'État libre d'Irlande, 1932 et la Loi de l'Accord commercial avec le Royaume-Uni, 1937, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Madame le Président, ce projet de loi que nous nous proposons d'étudier cet après-midi en 2e lecture, qu'on peut citer en titre abrégé comme Loi sur le tarif des douanes, et qui propose d'apporter un grand nombre de modifications que le gouvernement a présentées dans trois avis de motion de voies et moyens distincts. La plupart de ces modifications ont trait aux concessions tarifaires acceptées par le Canada lors des négociations commerciales du *Tokyo Round* qui se sont déroulées à Genève sous les auspices du GATT en juillet 1979.

De plus le projet de loi contient des dispositions prévoyant l'élimination graduelle du tarif préférentiel britannique sur les marchandises importées de Grande-Bretagne et d'Irlande, et aussi la suppression de ce tarif de préférence britannique sur les marchandises que nous allons importer d'Afrique du Sud.

Ce projet de loi met également en œuvre un certain nombre de changements tarifaires qui ont été proposés par le ministre des Finances (M. MacEachen) dans son budget du 28 octobre dernier, et aussi certaines modifications techniques qui ont été proposées par l'ancien gouvernement dans le budget du 11 décembre 1979. Ce projet de loi transfère aussi de la loi sur le Tarif des douanes à la loi sur la taxe d'accise le pouvoir de percevoir une taxe d'accise sur les vins importés.

Pour bien saisir toute l'importance de la mise en place au Canada des accords du GATT qu'il me soit permis, monsieur le président, de brosser un court tableau de cette institution. On peut se demander ce qu'est le GATT, quelle est cette institution. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui est souvent mieux connu sous son appellation combinée anglophone de GATT désigne le traité commercial multilatéral établissant les règles du commerce international ainsi que l'institution genevoise qui veille au respect de ce traité et à sa promotion à travers le monde. L'objectif principal du traité consiste à libéraliser le commerce international et aussi à lui donner des assises stables afin de contribuer au développement et à la croissance du bien-être de toutes les populations du globe.

Les règles du GATT régissent les échanges et les relations commerciales entre les 85 États qui sont signataires de cette entente qui représente, monsieur le président, plus de 80 p. 100 du commerce mondial. Périodiquement, les signataires s'accordent pour entreprendre une ronde de négociations commerciales multilatérales qu'on appelle les NCM et qui ont pour objectif ultime de mettre à jour le traité original. La dernière lancée à Tokyo en 1973, d'où le nom de *Tokyo Round*, et qui a été terminée à Genève en juin 1979, fut de loin la plus complexe et la plus longue des sept rondes de négociations qui ont été tenues depuis la formation de l'institution. La dernière concertation avait pour objectif général de réaliser l'expansion et une plus grande libéralisation du commerce international.

J'aimerais maintenant, monsieur le président, ajouter quelques brèves notes sur l'historique ou la genèse si on veut du GATT. Il prend ses origines dans la période de reconstruction d'après-guerre. On se souvient qu'à l'époque un certain nombre de pays œuvraient à l'élaboration d'une charte d'une organisation internationale du commerce qu'on appelait l'OIC, et qui aurait été une institution spécialisée des Nations Unies.

Les négociations de cette organisation traînant en longueur, certains pays ont décidé, à l'époque, d'élaborer une négociation tarifaire multilatérale qui prit le nom, dès ce moment, de GATT et dont l'objet était de démontrer par anticipation ce que pouvaient être les négociations tarifaires qui seraient prévues dans la charte de cet organisme que l'on appelait alors l'OIC. En janvier 1948, neuf pays dont le Canada convenaient de mettre ces accords en vigueur. La charte de l'OIC étant par la suite abandonnée, le GATT est devenu par la force des choses l'unique cadre multilatéral des échanges internationaux. Il remplit donc depuis plus de 30 ans le rôle qui devait être initialement dévolu à l'organisme qu'on appelait alors l'OIC. Après avoir examiné brièvement ces notions historiques sur le GATT, on peut se demander quelle est l'importance de cet organisme pour le Canada. La vitalité du commerce international étant de toute première importance pour le Canada, il en est donc ainsi de ce traité, de ces accords du GATT qui modulent cette vitalité du commerce international.

● (1230)

Il importe de dire que le Canada, malgré un marché domestique relativement restreint par rapport à ses principaux partenaires économiques, se classe au neuvième rang parmi les plus grandes nations commerciales du monde. Notre pays est le seul parmi les nations les plus industrialisées à ne pas avoir accès *de facto* à un marché domestique important, comme c'est le cas pour les États-Unis, le Japon, et pour la très forte majorité des pays membres de la Communauté économique européenne.

On peut donc saisir par ce seul fait toute l'importance d'un accord, comme celui du GATT, qui permet au Canada de surmonter les désavantages de sa relative petitesse ou de la relative concentration de sa population en lui permettant l'accès à des marchés étrangers selon des règles bien établies. Et c'est pour cette raison que le Canada serait aujourd'hui un grand perdant si nous avions assisté à un renforcement du protectionnisme et des pratiques commerciales restrictives lors de ces dernières négociations multilatérales.

Quels ont donc été les objectifs poursuivis par le Canada lors des négociations du *Tokyo Round*? Ces objectifs canadiens étaient en essence, monsieur le président, les trois suivants: premièrement, de favoriser le développement de l'industrie, favoriser le développement de l'agriculture, favoriser le développement des pêches au Canada et aussi favoriser la croissance du revenu national, grâce à des possibilités d'exportation plus vastes tout en assurant un niveau approprié à la protection tarifaire canadienne. Le second objectif était d'éviter la recrudescence du protectionnisme et des restrictions commerciales allant à l'encontre de l'intérêt d'une nation exportatrice comme est le Canada. Et le troisième objectif, monsieur le président, était d'améliorer et d'assurer le cadre commercial international dont nous dépendons fortement.

Avec ces objectifs, quels sont les résultats que nous avons obtenus pour le Canada, lors des négociations du *Tokyo Round*? Ces résultats du point de vue canadien représentent un progrès important dans la consolidation du statut du Canada en tant que nation commerciale d'importance. Ces négociations ont non seulement abouti à un accord sur une vaste gamme de réductions tarifaires dont la moyenne s'établit à environ 30 p. 100, mais elles ont de plus permis de franchir une étape importante vers l'abaissement des barrières non-tarifaires en établissant un certain nombre d'accords à ce sujet.

Pour la très grande majorité des produits, les barrières tarifaires canadiennes seront réduites de façon progressive et d'une manière qui tient compte des forces concurrentielles et du potentiel des divers secteurs de l'économie canadienne. Ces réductions auront comme résultat de faire baisser le coût des facteurs de production de l'industrie canadienne ainsi que le coût d'une vaste gamme de biens de consommation. Cependant il ne faut pas se faire d'illusions, elles représentent également un défi à l'industrie canadienne de continuer à être de plus en plus concurrentielle sur les marchés internationaux.

Les résultats de toutes ces négociations présentent donc une importance toute particulière pour le Canada. Le bien-être économique du Canada dépend de son commerce international encore plus que dans le cas de la plupart de ses partenaires commerciaux. Si elles sont pleinement exploitées, les concessions obtenues lors des négociations multilatérales peuvent entraîner une augmentation de la production et de l'emploi au Canada. Les nouvelles possibilités d'exportation plus vastes et plus sûres qui ont été créées par suite de ces négociations devraient profiter à toutes les régions du Canada et à tous les secteurs de l'économie canadienne.

En résumé, monsieur le président, les concessions obtenues lors du *Tokyo Round* devraient donc assurer une base solide dans la mesure où la politique commerciale est en cause pour l'expansion éventuelle au cours des deux prochaines décennies

d'une économie canadienne concurrentielle et efficace. Comment maintenant ces nouvelles mesures du *Tokyo Round* vont-elles s'appliquer dans notre commerce canadien? Cette volonté de libéralisation du commerce mondial avait, comme je l'ai énoncé, deux volets importants: la réduction des mesures tarifaires et l'abaissement de mesures non-tarifaires. J'aimerais dire quelques mots des mesures non tarifaires. On se propose d'inclure dans la loi sur le tarif des douanes des mesures non tarifaires qui font l'objet du projet de loi actuel.

Certains des engagements canadiens visant à l'abaissement des mesures non tarifaires et qui traitent principalement dans un premier temps des dispositions visant à l'imposition de droits antidumping, de droits compensateurs, de mesures de sauvegarde d'urgence font l'objet d'un document de travail que j'ai déjà déposé devant cette Chambre le 16 juillet 1980 et qui fut déféré pour étude au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques le 9 octobre dernier. Je dois signaler, monsieur le président, que j'ai grande hâte de voir les travaux sur ce document et d'obtenir le rapport du comité permanent.

Dans un deuxième temps, le Canada s'étant engagé à réviser sa loi sur l'évaluation douanière, j'ai demandé le 29 août dernier à la Commission du tarif d'entreprendre une révision du projet de loi et d'étudier l'incidence qu'aurait le projet sur les droits de douane au Canada. Dans un troisième temps, certains accords, au Canada, peuvent être mis en application sans recours à la voie législative, notamment ceux ayant trait aux pratiques d'achat de l'État et ceux qui ont trait aux obstacles techniques au commerce et qui font partie également des accords non tarifaires que nous avons signés dans le cadre général des accords du GATT.

J'aimerais maintenant traiter peut-être un peu plus longuement des mesures tarifaires. Pour ce qui est des mesures purement tarifaires, les modifications énoncées dans l'article 7(1) et à l'Annexe II du projet de loi à l'étude mettraient en œuvre les concessions tarifaires acceptées par le Canada lors des négociations commerciales du *Tokyo Round*. En juin 1979, le Canada a approuvé les résultats des négociations tarifaires. Il a signé, sous réserve de ratification, deux protocoles du GATT sur les tarifs qui engagent les pays participants à appliquer le nouveau barème tarifaire de la nation la plus favorisée, barème qui a été négocié dans le cadre du *Tokyo Round*.

Ces protocoles énoncent aussi les règles qui régissent l'application progressive de ces taux réduits. En général, ils astreignent les participants à réduire leurs tarifs en huit tranches annuelles égales, la première réduction prenant effet le 1er janvier 1980. Chaque pays a négocié un certain nombre d'exceptions à cette règle. Par exemple, les réductions tarifaires sur l'acier ne seront pas mises en œuvre avant le 1er janvier 1982 au Canada, aux États-Unis et dans la Communauté économique européenne.

On a négocié d'autres dérogations pour des produits particuliers. Les réductions tarifaires canadiennes sont appliquées progressivement au rythme prévu dans les protocoles, exception faite de certains cas où l'industrie canadienne est unanime à souhaiter l'accélération de ces réductions. Par exemple, la mise en œuvre de la réduction tarifaire sur les ordinateurs se fait en cinq étapes annuelles au lieu de la période prévue aux accords, et la réduction sur les instruments de musique en cuivre, elle, va se faire en une seule étape. C'est pour les joueurs de cornets à pistons.

● (1240)

Les dispositions du projet de loi concernant les résultats des négociations commerciales sont les mêmes que celles qui avaient été proposées par l'ancien gouvernement dans un avis de motion de voies et moyens déposé à la Chambre le 11 décembre 1979. A la suite de la dissolution du Parlement, le 14 décembre, un décret du Conseil fut adopté pour autoriser la mise en œuvre temporaire de la première étape des réductions tarifaires. Ce décret a été révoqué lorsque la motion a de nouveau été présentée au Parlement le 2 juin 1980. Outre la mise en œuvre des réductions tarifaires convenues, l'article 5 du projet de loi accorde au gouvernement le pouvoir d'annuler des concessions dans le cas où d'autres pays signataires omettraient de remplir les obligations qu'ils ont contractées aux termes des accords commerciaux internationaux.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant dire quelques mots sur les modifications que nous allons apporter à la liste des bénéficiaires du Tarif préférentiel britannique. Ce projet de loi contient aussi des propositions faites par le gouvernement précédent en vue de la suppression progressive du Tarif préférentiel britannique sur les marchandises importées de Grande-Bretagne et d'Irlande, et il prévoit également la suppression du Tarif préférentiel britannique sur les marchandises importées d'Afrique du Sud. Il prévoit également l'abrogation des trois lois du Parlement qui établissent des accords commerciaux préférentiels avec ces pays. Lorsqu'on mettra fin au régime du Tarif préférentiel britannique, les importations des pays en cause seront assujetties au barème des Tarifs de la nation la plus favorisée.

J'aimerais maintenant peut-être pousser un peu plus loin l'explication sur la mécanique qui articulera,... ou sur le calendrier, si on veut, de la réduction progressive du Tarif préférentiel britannique. Le calendrier de cette réduction des droits de douane sur les marchandises importées de Grande Bretagne et d'Irlande est le suivant.

Lorsque le taux de Tarif préférentiel britannique est inférieur au taux de concession définitif de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire le Tarif qui s'appliquera en 1987, lorsqu'on aura complété toutes les étapes de l'accord, le projet de loi propose que le tarif des droits de douane sur les marchandises importées de Grande-Bretagne et d'Irlande soit porté au niveau accepté des tarifs de la nation la plus favorisée en trois étapes et ces trois étapes commençant le 3 juin 1980,—c'est donc dire que cela est commencé,—et se terminant le 1er janvier 1982. Il en résultera que dans de nombreux cas, les Tarifs imposés sur les marchandises importées de Grande-Bretagne et d'Irlande, même s'ils sont plus élevés qu'actuellement, resteront cependant inférieurs aux Tarifs de la nation la plus favorisée jusqu'au 1er janvier 1987, parce que les réductions du Tarif de la nation la plus favorisée seront mises en œuvre progressivement au cours de la période allant de 1980 jusqu'en 1987, Lorsque le Tarif préférentiel britannique est équivalent au tarif définitif de concession de la nation la plus favorisée, il restera à son niveau actuel jusqu'à ce que le Tarif de la nation la plus favorisée soit réduit à ce niveau.

J'aimerais maintenant dire quelques mots des mesures du budget présenté par l'honorable ministre des Finances (M. MacEachen). Les mesures tarifaires qui ont été proposées dans

le budget du 28 octobre 1980 sont intégrées dans la partie IV et dans les annexes 6 à 9 du projet de loi maintenant à l'étude. Elles prévoient l'entrée en franchise d'un éventail d'objets d'art, de pièces de collection et de matériel de passe-temps et ce conformément aux recommandations qui avaient été faites par la Commission du tarif dans son rapport sur la référence numéro 156. Il s'agit notamment des véhicules-automobiles de plus de 25 ans, des pièces nécessaires pour les réparer, du matériel de sans-filistes amateurs, du matériel d'alpinisme, des téléscopes astronomiques, et autres choses. L'entrée en franchise sera aussi accordée pour le matériel de sport conforme aux normes internationales, matériel qui est utilisé par les sportifs amateurs de calibre international.

Le projet de loi permettrait aussi la mise en œuvre d'un certain nombre de changements tarifaires qui avaient été proposés dans les recommandations présentées par la Commission du tarif dans son rapport sur l'assujettissement aux droits du matériel scientifique et éducatif qui était connu sous le nom de référence nº 155. La Commission avait recommandé que la disposition actuelle prévoyant l'exemption des droits pour ce matériel soit limitée aux appareils, ustensiles et instruments scientifiques utilisés directement pour l'enseignement ou la recherche, et instruments ou ustensiles qui ne sont pas disponibles sur le marché canadien. Ces changements ne prendront effet que le 1er juillet 1981, de manière à ce que les institutions touchées, les importateurs, les distributeurs, les commerçants impliqués, ainsi que les agents de douanes, bien entendu, aient le temps voulu pour modifier les procédures administratives, et que tout le monde ait le temps de s'ajuster à ces nouvelles mesures.

La verrerie de laboratoire que les écoles et les établissements de recherche peuvent actuellement importer en franchise deviendra imposable, dans presque tous les cas, le 1er juillet 1981. L'entrée en franchise sera maintenue en ce qui touche les imprimés, les films, les enregistrements utilisés par les écoles, les organismes de recherche, les bibliothèques, les musées et aussi les églises. Ainsi les produits chimiques utilisés pour les diagnostics pourront eux aussi entrer en franchise lorsqu'ils ne sont pas fabriqués au Canada.

On y propose de plus l'entrée en franchise d'un éventail de marchandises, notamment les bulbes de plantes, le matériel de sous-titrage de télévision utilisé par les sourds, et ceci va sûrement plaire au député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) qui est très préoccupé par ces problèmes, les appareils utilisés pour recueillir les œufs d'huîtres et la perlite gonflée, qui est un agent de filtrage industriel. L'exemption actuelle touchant les nécessaires servant à convertir au système métrique les balances des vendeurs au détail sera maintenue jusqu'au 31 décembre 1983, et l'on prolongera la franchise accordée en vertu du tarif préférentiel général pour les serviettes utilisées dans les ateliers.

Le projet de loi propose l'établissement d'un nouvel article tarifaire grâce auquel on pourra appliquer un seul taux de droit, soit 15 p. 100 pour les expéditions comprenant deux produits chimiques ou plus. Cet article, qui sera utilisé seulement à la demande des importateurs, devrait entraîner une réduction des procédures documentaires pour les importateurs et pour le gouvernement. Le projet de loi, monsieur le président, contient aussi un certain nombre de modifications ayant pour but de rétablir les niveaux tarifaires qui ont été modifiés à la suite des changements dans l'interprétation du tarif. Par exemple, les prothèses dentaires et les matériaux d'obturation sont maintenant exclus d'un article tarifaire en franchise, et l'on propose d'apporter des modifications à la version française de plusieurs articles concernant, entre autres, les clichés d'imprimerie.

J'aimerais dire maintenant quelques mots des mesures qui étaient contenues dans le budget du 11 décembre 1979. Les propositions tarifaires diverses qui figuraient dans le budget, qui sont reprises dans l'Annexe III du projet de loi, sont les suivantes: d'abord, la suppression du tarif sur certains articles de pépinière; le rétablissement d'un taux de droit de 10 p. 100 sur les noix conditionnées; la permission d'entrée en franchise des enregistrements de la Bible; l'augmentation de $15 à $25 de la valeur maximale des cadeaux qui peuvent être envoyés ou rapportés au Canada en franchise de droits et de taxes.

J'aimerais également signaler, monsieur le président, que le transfert du pouvoir de percevoir la taxe d'accise sur les vins importés fait aussi l'objet d'un article du projet de loi. En fait, on retrouve cette modification dans la Partie III du bill qui a été introduit dans la motion de voies et moyens, si on se souvient bien, du 21 avril dernier. L'élimination du pouvoir de lever une telle taxe dans la Loi sur le Tarif des douanes fera en sorte que la taxe d'accise sur les vins importés sera appliquée de la même manière que sur les vins canadiens. Ainsi donc les vins importés et canadiens seront taxés en vertu du même texte législatif, la Loi sur la taxe d'accise.

Monsieur le président, je tenais à brosser un tableau plus que général et ce sans entrer dans les détails de ce projet de loi puisque, comme on peut le constater, c'est un projet de loi volumineux, relativement technique, et je voulais que tous les députés aient une vue non seulement générale, mais quand même relativement précise du contenu du projet de loi. Je suis très heureux que les députés aient accepté de reconnaître l'importance du projet de loi et qu'ils aient collaboré avec leur leader parlementaire afin de permettre que ce bill soit adopté rapidement cet après-midi. Je remercie les députés, je remercie également les leaders parlementaires à la Chambre. L'adoption de ce projet de loi, comme on vient de le voir, est importante pour tous les Canadiens, elle est importante pour la consolidation de la position enviable que le Canada occupe au sein des plus grandes nations commerciales du monde. Je compte sur l'appui des membres du comité permanent de la même façon qu'on a pu compter sur l'appui de tous les députés afin de faire un travail fructueux et rapide au sujet de ce projet de loi en comité.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'aimerais premièrement remercier le ministre d'État (Finances) (M. Bussières), qui est aujourd'hui je ne sais pas à quel rang de suppléant, d'adjoint, de ses collègues, parce que ce n'est pas son bill . . .

M. Bussières: Oui.

M. Lambert: Cela ne devrait pas être son bill, puisque dans la hiérarchie libérale de cette administration nous avons le ministre des Finances (M. MacEachen) en tête, c'est le ministre qui ne parle pas sauf pour présenter un document lors du budget. Pour le reste, alors, ce sont ses collègues qui doivent reprendre le bill en cause pour le défendre à la Chambre. Cependant, je connais bien le ministre. Je pense que nous pourrons bien nous arranger en comité, puisqu'avec lui j'ap-

puie la décision de la Chambre, de nos partis, pour amender la procédure ordinaire d'une motion et un bill sur . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais l'honorable ministre d'État (Finances) (M. Bussières) invoque le Règlement.

M. Bussières: Monsieur le président, je veux simplement dire que le projet de loi est présenté au nom du ministre d'État (Finances) et ressort des responsabilités que m'a déléguées le ministre des Finances (M. MacEachen). J'ai la responsabilité de la révision des tarifs. C'est probablement la raison pour laquelle le député semble surpris, mais c'est la raison pour laquelle le projet de loi est à mon nom.

M. Lambert: Monsieur le président, vous allez peut-être m'excuser parce que nous avons pour la première fois un ministre d'État qui, . . . on parle finance, au début il était responsable pour les institutions financières, maintenant nous avons un ministre d'État pour finances, cela veut dire que c'est un ministre à tout faire dans la finance. Alors très bien nous allons l'accepter comme tel. Et maintenant comme je le disais, je suis content car nous allons pouvoir siéger au comité de la finance, parce que franchement examiner le détail des tarifs douaniers c'est assez pour endormir les anges, et en plus de cela nous n'aurions pas même le quorum à la Chambre parce que, au cours des années passées, nous n'avions que trois ou quatre députés de toute la délégation qui étaient intéressés au détail et même en mesure de comprendre les annexes des projets de loi. Eh bien à mon avis nous serons mieux que par les années passées.

Cependant moi je ne veux pas entrer tout à fait dans le détail de la déclaration du ministre parce que nous approchons de l'heure du déjeuner, et je voudrais tout simplement dire que j'espère dans quelques minutes, après l'heure du déjeuner, à la reprise de la séance, parler sur le progrès que nous avons fait à la suite des négociations du GATT. Nous voyons maintenant les faits et les raisons pour lesquelles nous abandonnons pour la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Afrique du Sud les dispositions sur le tarif préférentiel britannique qui existe au Canada depuis 50 ans.

Effectivement le ministre s'est référé à un certain article, 605, je crois, si ma mémoire ne m'abuse, qui touche à l'équipement et aux matérieux scientifiques destinés aux institutions d'enseignement du pays. Il existe une forte controverse. Nous avons tout un rapport de la Commission du tarif. C'est à voir jusqu'à quel point le ministère des finances sous l'administration antérieure et celle-ci a voulu accepter les recommandations de la Commission contre les revendications de l'Association canadienne des instituteurs d'universités et les universités elles-mêmes, parce que ceci peut affecter sensiblement leur budget.

Actuellement les universités vont se trouver entre les dents d'une passe. Premièrement, elles sont restreintes par les administrations provinciales qui essaient de serrer le budget. Le gouvernement fédéral aussi veut restreindre ses budgets destinés à l'enseignement post-secondaire, et naturellement étant donné l'inflation presque incontrôlée permise au Canada, nous voyons les coûts des universités et des institutions enseignantes presque doubler en cinq ans. Comment donc vont-ils finir à bâcler leurs livres et réussir à enseigner? Le gouvernement agit d'une part, puisque le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts) insiste sur le fait que le gouvernement, l'industrie et les institutions enseignantes doivent améliorer le niveau de l'enseignement et de la recherche, mais d'autre part le gouvernement impose des tarifs douaniers et en plus d'un tarif douanier il y a la taxe d'accise aussi qui suit.

● (1300)

Alors où en sont ces institutions? Nous allons j'espère, monsieur le président, peut-être traiter de la question un peu plus longuement après l'ajournement, et je propose alors d'en discuter, mais je vais limiter mes propos, et l'opposition officielle va se limiter à mes remarques de cet après-midi, puisque j'espère bien qu'avant 3 h 30 le bill pourra être déféré au comité des finances, du commerce et des questions économiques. Puis-je signaler qu'il est maintenant 1 heure?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je remercie le député d'Edmonton-Ouest. En conformité de l'article 2(1) du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre s'il vous plaît. Lorsque la séance a été interrompue à l'heure, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) avait la parole.

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant répondre à ce qu'a dit le ministre ce matin au sujet des conséquences que le Tokyo Round aurait pour le Canada dans le cadre de l'accord GATT. Le comité des finances examinera certains aspects de cette question lorsqu'il abordera un autre sujet, à savoir le document d'étude sur la question de l'imposition de mesures anti-dumping, des droits compensatoires et des mesures urgentes de sauvegarde.

Ni ce qu'a dit le ministre ni le texte du projet de loi n'expliquent clairement si l'article 5 accordera au gouvernement le pouvoir d'intervenir effectivement lorsque des mesures s'imposeront. Telle semble être au départ l'intention du projet de loi, puisque l'article 5 du bill C-50 prévoit des modifications et des ajouts à l'article 8 de la loi actuelle sur le tarif des douanes. L'article stipule ce qui suit:

«(1.1) Si le gouverneur en conseil est convaincu, à la suite d'un rapport du ministre des Finances, qu'un pays étranger a prélevé ou augmenté les droits de douane sur les marchandises cultivées, produites ou fabriquées au Canada ou a autrement restreint l'importation de ces marchandises, de façon à diminuer une concession tarifaire ou commerciale accordée auparavant au Canada et n'a pas accordé aux importations canadiennes de nouvelles concessions équivalentes, le gouverneur en conseil peut, par décret . . .

● (1410)

Et ainsi de suite. Voilà précisément l'arme qui manquait au gouvernement pour traiter avec certains pays. Le gouvernement aurait dû disposer de ces moyns lorsqu'il nous a fallu soudainement faire face à des mesures apparemment arbitraires ou capricieuses prises pas certains pays. Je crains que nos amis du sud ne se soient à quelques reprises montrés coupables de telles actions, qui ont entraîné des mesures de représailles de la part du Canada.

La simple menace de mesures de représailles a souvent suffi à faire réfléchir un de nos partenaires commerciaux et, en ce qui concerne le Canada, je sais que le gouvernement et l'indus-

trie, mais surtout le gouvernement, ont beaucoup hésité à agir dans certains domaines, de crainte que le Trésor américain prennent des mesures compensatoires dans d'autres secteurs. Les Américains, ont donc eu, à cet égard, un avantage considérable sur nous. J'ai toujours trouvé regrettable que notre gouvernement n'ait pas les mêmes moyens législatifs à sa disposition. Je ne veux pas l'inviter à rendre coup sur coup ou à engager une guerre de représailles, car ce serait de la folie pure si le Canada entreprenait une campagne de représailles contre les États-Unis. Je pense qu'il faut faire preuve de bon sens à la table de négociations.

Une telle campagne serait autodestructrice, car les États-Unis sont beaucoup mieux armés que nous. Nous pourrions livrer un dur combat pendant dix minutes, mais pour mieux nous écrouler une minute plus tard et perdre la bataille. Nous pourrions étudier la question beaucoup plus longuement au comité, mais je pense que c'est un pas dans la bonne voie.

Je ne pense pas qu'on tienne des propos de nature partisane à cet égard. Je n'ai pas constaté de propositions vraiment partisanes de la part d'un parti ou de l'autre dans ce domaine, même si l'opposition pourrait avoir tendance, surtout en ce qui concerne l'horticulture, à vouloir des mesures plus rapides à l'égard des droits spéciaux quand les fruits et légumes arrivent chez nous, surtout en provenance des États-Unis où le climat est plus clément, ruinant complètement le marché des produits canadiens. Nos produits devraient pouvoir bien se vendre, mais le marché est tellement saturé de produits américains, qu'ils n'intéressent plus les acheteurs. Je pense à certains fruits tendres comme les abricots, les pêches, les fraises . . .

M. Lewis: Les avocats.

M. Lambert: . . . et un certain nombre d'autres choses. Mais je laisse cela aux gens de la région de Niagara et de la Colombie-Britannique, car je sais qu'ils font des instances très sérieuses à ce sujet depuis des années. Ils n'ont pas encore vraiment réussi à faire mettre en place au ministère du Revenu national, des mécanismes d'interventions aussi rapides que les importateurs des produits en question. Il faut environ trois semaines habituellement pour mettre les rouages du gouvernement en branle. Il est alors beaucoup plus tard, c'est évident.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous nous attaquions précisément à ce problème.

M. Lambert: Je suis heureux d'apprendre que quand il était ministre, mon collègue le député de Nepean-Carleton (M. Baker) avait réussi à s'attaquer au problème. J'espère que son successeur a continué à agir ainsi, mais l'inertie semble s'être abattue sur le ministère du Revenu national où certains changements devraient être effectués. Je connaissais déjà assez bien ce qui se passait dans ce ministère. Il y a loin maintenant des paroles aux actes. J'ignore si c'est parce que le ministre du Revenu national (M. Rompkey) actuel ne peut obtenir l'assentiment de ses collègues du cabinet ou si les rouages sont organisés de sorte qu'une idée ou proposition prend un temps infini à obtenir l'approbation définitive du cabinet. Ce n'est pas forcément la faute du ministre. On doit souvent en imputer la faute à l'organisation des rouages du cabinet et au fonctionnement du Conseil privé.

L'autre point que je veux aborder a trait à la nature de l'application des modifications proposées au Tarif des douanes à la suite du Tokyo Round. Je ne suis que trop conscient des conséquences absolument odieuses des décisions d'un ancien ministre des Finances, M. Benson, à la suite du Kennedy Round. Nous avions eu une période de cinq ans au lieu d'une période de huit ans, comme le prévoit le Tokyo Round. Le gouvernement Trudeau avait également pris vers 1970 une mesure inefficace pour combattre l'inflation. C'était à l'époque où le premier ministre (M. Trudeau) parcourait le pays en se vantant d'avoir jugulé l'inflation.

A la suite de son allocution à la télévision à la mi-juillet 1969 et d'autres événements encore, d'un seul trait de plume M. Benson proposa de ramener de trois à un an la période où des réductions tarifaires s'appliquerait un certain nombre d'industries canadiennes. Ces industries elles-mêmes souffraient déjà d'avoir été sélectionnées par le Canada pour bénéficier d'une moindre protection tarifaire. Je songe aux fabricants de produits chimiques lourds, aux fabricants de papier fins, et à d'autres encore. Ils ont soudain constaté un jour que ce qu'ils avaient pris pour un programme de cinq ans avait été ramené à deux ans et demi. Il n'y avait certes pas de quoi se réjouir quand les répercussions de changements aussi capricieux de la part du gouvernement se sont fait sentir. C'étaient des changements irréfléchis. Le programme se révéla une véritable catastrophe.

Les fabricants canadiens durent réduire leurs prix afin de soutenir la concurrence étrangère. Le programme ne se souciait aucunement de la concurrence. La concurrence étrangère se préparait de toute façon. Le programme n'a réussi qu'à donner un coup de main aux fabricants étrangers qui ont pu ainsi envahir véritablement le marché canadien et faire concurrence à des entreprises déjà en difficulté. Cela nous rappelle un des problèmes que nous connaissons à l'heure actuelle. Les producteurs et les fabricants canadiens sont avantagés par les coûts anormalement bas de l'énergie. Ils jouissent d'un avantage d'à peu près 60 p. 100, car le prix intérieur du fuel canadien s'établit entre $16.75 et $19.75, alors que le cours mondial peut atteindre bien au-delà de $35.

• (1420)

Nos concitoyens du centre affirment, et je le répète à mon tour, que d'une façon ou d'une autre, si l'on porte à 75 ou 85 p. 100 du cours nord-américain, c'est-à-dire du cours de Chicago qui est fonction du cours mondial, le prix de notre pétrole, ils en seront fortement dévalorisés et l'industrie canadienne accusera un recul encore plus marqué. Je n'ai jamais entendu de plus grandes balivernes. Il faut attribuer le malaise dont souffre l'industrie canadienne à d'autres causes, et notamment à la baisse de la productivité, à l'incompétence des administrateurs et au coût trop élevé de l'unité de gestion. L'importance du marché est, elle aussi, à l'origine de ce malaise. Mais qui prétend que nous ne sommes pas en mesure de concurrencer les marchés étrangers?

Nos voisins américains paient les produits pétroliers beaucoup plus cher que nous. Les Européens les paient trois fois plus cher, pourtant, nous sommes persuadés que nous ne faisons pas le poids sur le marché de la concurrence. Il est tout à fait ridicule de prétendre faire assumer à concitoyens un fardeau par trop lourd dans cette lutte inefficace, à mon avis, contre la concurrence étrangère et, bien sûr, nous ne réussissons en ce moment qu'à accabler l'industrie canadienne en général, en coupant si radicalement les vivres à un secteur qui se révélait prometteur pour ce qui est de procurer des débouchés nationaux à nos usines. En ce moment, nous ne réussis-

sons qu'à asséner à l'industrie coup après coup. Un de ces jours, les députés qui s'occupent des finances s'éveilleront pour se rendre compte de la situation dans laquelle leur bêtise en matière de politique énergétique les a plongés.

Je recommande par ailleurs, et j'en parlerai plus longuement au comité, que nous nous en tenions, dans la plus grande mesure possible, au calendrier des travaux prévus dans cet accord. Il n'y a pas de mérite à prendre des initiatives unilatérales et plus rapides que nos voisins du Sud.

Bien sûr, étant donné la nature même des événements, il y a lieu de ré-examiner ce dossier maintenant et c'est ce que nous faisons par voie législative. Nous y travaillons depuis deux ou trois ans, c'est-à-dire depuis l'entrée de la Grande-Bretagne et de l'Irlande dans le Marché commun, et nous savons à quel point il pourrait nous être difficile d'en faire partie à notre tour car nous ne bénéficions plus du tarif préférentiel britannique, et nous devons traiter avec l'Angleterre à ses propres conditions. Les pays membres du Marché commun se débrouillent fort bien entre eux. Il suffit de s'arrêter à la quantité des échanges commerciaux que nous faisons avec certains des membres pour se rendre compte qu'ils sont plutôt restreints. Nous pouvons leur vendre seulement un certain nombre de matières premières.

Nous ne pouvons vendre du blé au Marché commun car les Français ont toujours produit du blé et en exportent de plus en plus de sorte que c'est le marché européen plus important, à l'intérieur des barrières tarifaires, qui en profite. Quant à notre supériorité dans la production de produits alimentaires, dans la production de grains, de viande et de produits laitiers, elle est bien connue. Le Marché commun a été créé pour la défense et l'extension du marché agricole français. C'est un marché pour les produits agricoles de France, et les Français n'en font pas de mystère. La réussite est assez remarquable, sauf qu'il y a eu stimulation artificielle de la production de certaines denrées. Nous savons qu'en France, il est arrivé que les producteurs partent en guerre contre l'État: poussés au militantisme par la montée des coûts et la rigidité des prix, on les a vus jeter en tas les légumes au bord des routes, déverser le lait dans les fossés, les chemins de campagne, etc. Ils ont voulu aller trop loin dans l'exploitation d'une bonne chose.

Il y a d'autres pays du Marché commun qui produisent également. La Grande-Bretagne et l'Allemagne réussissent très bien dans leurs propres spécialités agricoles. Ce qu'on a vu de pire comme excès dans le Marché commun, c'est la campagne entreprise par les pays continentaux contre l'agneau de Nouvelle-Zélande, et aussi contre l'abondance du mouton et de l'agneau britanniques. Je comprends fort bien les agriculteurs et le gouvernement de Grande-Bretagne quand ils s'inquiètent des mesures prises dans ce domaine par leurs associés commerciaux. L'Irlande a un marché étroit mais elle fait maintenant partie du Marché commun.

En ce qui concerne l'Union Sud-Africaine, ce pays ne fait plus partie du Commonwealth par suite d'une décision politique. Voilà encore une mesure prise par le gouvernement que j'estime tout à fait hypocrite. Ce que j'ai toujours dit, c'est que même si nous n'approuvons pas l'apartheid, ce ne sera pas à nous de condamner l'Union Sud-Africaine tant que nous n'aurons pas nous-mêmes décidé de repenser la situation de nos propres autochtones. Car je pense que ce que nous faisons à nos autochtones est tout aussi insidieux et tout aussi efficace, mais bien plus hypocrite que ce qui se fait en Union Sud-Africaine, donc beaucoup plus condamnable. Les Sud-Africains ont fait beaucoup pour leurs autochtones. Il ne faut pas perdre de vue que ce n'est pas en un jour qu'on sort des populations de leur mode de vie ancestrale pour les amener au niveau réclamé par la fraction dite libérale d'Amérique du Nord. Je pense que la façon que nous avons aux États-Unis et au Canada d'envisager les problèmes d'Afrique centrale et méridionale est désastreuse, parce qu'elle n'a réussi qu'à ouvrir la voie à l'Union soviétique, qui ne manque pas d'en profiter.

Je m'écarte un peu de mon sujet, mais on a ici une application de ce qu'on pourrait appeler la campagne anti-apartheid qui a écarté l'Union Sud-Africaine du tarif préférentiel britannique pour la placer dans la catégorie du pays le plus favorisé et dans la catégorie générale. Voilà une chose qu'on n'aurait jamais du faire, et je m'étendrai là-dessus devant le comité.

J'imagine que sur le plan administratif il peut y avoir une raison—qu'on pourrait peut-être nous exposer—de rattacher à la loi sur la taxe d'accise la perception de la taxe d'accise frappant les vins importés, qui relevait du Tarif des douanes. Il semblerait qu'on procède ainsi pour se conformer à la façon de taxer les vins canadiens; nous verrons.

• (1430)

Je pense que nous taxons beaucoup trop les vins canadiens et étrangers. Nous ne devrions pas permettre que les droits frappant les vins étrangers et canadiens soient majorés sans le consentement des assemblées législatives, par une intervention arbitraire des régies provinciales des alcools qui se livrent à l'une des formes les plus criantes de protection tarifaire interprovinciale à l'endroit des vins canadiens et étrangers. C'est une position tout à fait illogique, mais les gouvernements se soucient peu de la façon dont ils parviennent à leurs fins, pourvu qu'ils y parviennent.

En fait, les procureurs généraux des provinces ont toujours agi de la même façon pour ce qui est des taxes sur le vin et l'alcool, car c'est une bonne source de revenus. Les gens qui ont des idées puritaines semblent penser que c'est très bien de taxer ces produits, mais ils ne réalisent pas qu'ils permettent ainsi aux procureurs généraux de toujours accéder aux demandes des trésoriers provinciaux qui leur disent: «J'ai besoin de quelques millions de dollars de plus. Que diriez-vous de majorer le prix de l'alcool de 50c.? Vous pouvez toujours prétexter des prix de revient plus élevés». Je pense qu'on trompe le public.

D'après mes amis travaillant pour différentes régies des alcools, rien ne justifie les hausses de prix sinon le désir d'accroître les revenus. On dirait que les gouvernements croient que la fin justifie les moyens; je suppose que c'est à l'ordre du jour.

Pour conclure, j'aimerais signaler que l'Association canadienne des professeurs d'université a vivement dénoncé les effets négatifs qu'aurait la recommandation nº 155 de la Commission du tarif concernant les exemptions de droits pour les produits destinés à certaines institutions. Ces instances visent surtout les postes 69605-1 et 69610-1. Il s'agit de savoir si les articles mentionnés au poste nº 69605-1 resteront exempts de droits. Ces articles sont utilisés pour la recherche et l'enseignement par toutes les institutions scolaires. On propose qu'ils ne soient pas exemptés de droits s'ils sont fabriqués au Canada ou si l'on peut les y trouver. Cela soulève deux questions. Premièrement, qui vérifiera s'ils sont fabriqués au Canada? Il y a des milliers d'articles. Sont-ils comparables? Est-ce que l'acide sulfurique est vraiment de l'acide sulfurique? Les différents produits chimiques ou autres ont des degrés de pureté différents. Qui déterminera si ces produits peuvent effectivement être obtenus au Canada ou s'ils pourraient y être obtenus? Est-ce que ce sera le ministère du Revenu national? Combien de temps faudra-t-il?

Deuxièmement, si on doit payer des droits de douane, les frais des établissements scolaires augmenteront énormément car il faudra ajouter au prix des marchandises non seulement un droit de douane mais également la taxe de vente. Il s'agit de marchandises non produites ou impossibles à produire au Canada et qui doivent servir directement à l'enseignement et à la recherche.

Je vous citerai l'exemple d'un ordinateur qui n'est pas fabriqué au Canada. Une université l'utilisera pendant 50 ou 60 p. 100 du temps comme aide pédagogique et, le reste du temps, il servira à des fins administratives. Étant donné la recommandation de la Commission du tarif, si l'ordinateur ne sert pas entièrement à l'enseignement et à la recherche, il sera frappé d'un droit de douane et de la taxe de vente.

Qui va contrôler l'emploi des ordinateurs? Le ministère du Revenu national va-t-il envoyer des espions dans les divers établissements scolaires? Et que dire des ordinateurs destinés à la recherche commerciale? Ces problèmes vont se poser au moment où les recommandations que contient le bill entreront en vigueur.

Quoi qu'il en soit, cette question sera examinée plus attentivement au comité. Il y a des centaines de pages dans les annexes du fait qu'elles sont imprimées sous forme de tableaux, qui seront examinées au comité. J'invite les députés à faire des recherches à ce sujet. Ils pourront peut-être signaler aux membres du comité certaines répercussions imprévues qu'auront les modifications proposées dans les régions proposées. Après tout, ce n'est que grâce à la participation des industries et des entreprises que nous serons en mesure de savoir quels effets auront ces diverses modifications et de prévoir des exceptions, le cas échéant.

Ce n'est pas un secteur où l'on discute du comportement du douanier canadien qui accueille les Canadiens qui reviennent de l'étranger dans les aéroports internationaux. Cela ne relève pas des droits de douane; il faudra en discuter dans le cadre de la loi sur les douanes à un autre moment.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur l'Orateur, le bill dont la Chambre est saisie propose un nombre considérable de modifications au Tarif des douanes en raison des concessions que le Canada a acceptées lors de la dernière série de négociations dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce à Genève. Le ministre l'a signalé, l'accord définitif visait en général l'expansion et une plus grande libéralisation du commerce international.

Le développement économique survenu au Canada depuis la dernière série de négociation de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce—soit le Kennedy Round conclu en 1967—doit convaincre toute personne raisonnable que le Canada a bien peu à espérer d'une libéralisation accrue du commerce international.

De 1967 à 1980, notre taux de chômage est passé de 3.8 à 7.5 p. 100. En 1967, le taux d'inflation était de 3½ p. 100 alors qu'en 1980, il a été de 10.1 p. 100. Le taux réel moyen de croissance de la productivité de notre économie était de plus de 5 p. 100 dans la dernière moitié des années 60 alors qu'en 1980, il a été de 0.2 p. 100.

● (1440)

En 1967, le dollar canadien valait $1.08 américains. Dernièrement, notre dollar valait un peu plus de 80c. américains. Notre déficit au compte courant était de 500 millions de dollars en 1967, mais en 1980, il a atteint les 137 millions. De tels chiffres sont de nature à inciter certaines gens à refuser radicalement de promouvoir davantage un accord commercial plus libéralisé.

Je suis toutefois d'avis que l'expérience de la ronde Kennedy des négociations du GATT laisse mal entrevoir les avantages qu'il nous serait possible de tirer d'un accord sur le libre échange. Si je dis cela, c'est pour deux raisons fondamentales. D'abord, je me demande dans quelle mesure le commerce a été libéralisé lors de la négociation Kennedy. En effet, on n'y a pas directement abordé la question des barrières non douanières. La réduction des barrières douanières a été largement compensée, après les négociations, par la hausse des barrières non douanières ou par ce qu'on a appelé le «nouveau protectionnisme». Deuxièmement, il est évident que même si les échanges commerciaux s'étaient beaucoup libéralisés après le Kennedy Round, un pays pouvait seulement profiter de ce nouveau phénomène s'il avait entrepris parallèlement de réaménager son industrie afin de parvenir à une économie de plein emploi.

Le plein emploi est le meilleur objectif que l'on peut se fixer quand on envisage de libéraliser ses échanges commerciaux. A mon avis, il est indispensable que la question de l'emploi soit au cœur des négociations commerciales. Je me permets même de dire qu'il est temps de revoir la façon dont on a coutume de concevoir les ententes commerciales internationales. Dans notre pays, nos importations sont traditionnellement plus créatrices d'emplois que nos exportations. Nous exportons nos ressources naturelles qui, dans bien des cas, ne sont pas renouvelables.

Si l'on exprimait les balances commerciales en emplois et non pas en dollars, on verrait clairement que les négociations sur le commerce international nous ont permis d'atteindre de bien piètres résultats par rapport à la main-d'œuvre. Je crains que nos négociateurs et leurs collaborateurs n'accordent pas toujours toute l'attention voulue à la question de l'emploi lors des négociations internationales. Le gouvernement actuel en particulier a prouvé qu'il était indifférent au problème du chômage et à ses effets sur les Canadiens. Je crois que la plupart des Canadiens seraient en faveur de mesures ou d'initiatives permettant d'établir des accords commerciaux natio-

naux libéralisant le commerce par le biais de négociations commerciales multilatérales telles que celles du GATT.

Cela dit, les Canadiens veulent que les conditions dans lesquelles s'effectuent ces échanges commerciaux soient véritablement équitables. Ils veulent avoir l'assurance que dans le cadre de leurs échanges avec d'autres pays, ils ne seront pas constamment floués. Les Canadiens sont équitables et réalistes de nature et ils savent bien que dans toute forme de négociations il faut qu'il y ait des concessions de part et d'autre que l'on ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Nous le savons et nous l'acceptons, mais nous n'accepterons pas d'être d'éternels perdants. Sur le plan international, nous avons fini par acquérir la réputation d'être trop mous dans ce genre de négociations. Depuis des décennies, les pays membres du GATT cherchent à assouplir les barrières douanières. Nous le savons fort bien. Dès le départ lorsque les négociations ont commencé à Tokyo, en 1973, le gouvernement savait fort bien que des pressions considérables s'exerceraient en vue d'une réduction des tarifs sur toute une gamme de produits. Le gouvernement le savait et il avait une assez bonne idée de ce qu'il était disposé à abandonner au cours de ces négociations, mais il n'a rien fait pour y préparer l'industrie canadienne.

Nombre de ces entreprises qui n'existent plus que parce que leurs produits sont protégés par des droits de douane devront faire face à de graves problèmes et feront peut-être même faillite par suite de l'attitude du présent gouvernement au cours de ces négociations. Depuis, je n'ai vu instaurer aucune mesure gouvernementale visant à aider les sociétés qui sont touchées par le résultat de ces négociations ou les personnes qui comptent sur la bonne marche de ces sociétés pour gagner leur vie.

Monsieur l'Orateur, le présent gouvernement ne semble même pas se rendre compte des répercussions de son geste sur l'économie de notre pays. Il ne semble pas voir le moindrement que l'instauration d'une politique de libre marché accélèrera maintenant sans aucun doute la transformation de notre économie de succursale en une économie d'entrepôt, dans laquelle nous ne serons plus qu'un dépôt de produits à distribuer sur nos marchés nationaux au lieu de les fabriquer nous-mêmes dans notre propre intérêt. Le gouvernement n'est nullement un négociateur ou un gestionnaire financier efficace. A titre de gouvernement responsable envers les gouvernés, le gouvernement a échoué.

En présentant des mesures de ce genre à la Chambre sans proposer également une stratégie industrielle en vue d'établir des assises manufacturières, le gouvernement obligera le Canada à continuer à vendre ses matières premières et à importer les produits finis dont nous avons besoin.

Je critique le gouvernement peut-être un peu trop durement. Il reste une lueur d'espoir. Le gouvernement a peut-être un expédient en réserve qu'il nous dévoilera bientôt sans attendre les prochaines élections. Le ministre de l'Industrie et du Commerce était peut-être sincère quand il a parlé du GATT à la Chambre, comme en fait foi le compte rendu du 5 novembre 1979. Il avait alors déclaré:

> Le Parlement devrait entreprendre le plus tôt possible l'examen de ces modifications. Dans ce processus, il s'impose que le gouvernement présente à la Chambre, en même temps que les mesures en vue de l'adoption des modifications découlant des négociations du GATT, des mesures pour faciliter l'adaptation visant non seulement l'industrie touchée par ces changements tarifaires, mais aussi les travailleurs dans cette industrie, pour leur permettre de s'y adapter.

Au cours du débat, le gouvernement proposera peut-être d'autres mesures qu'il déposera d'ici lundi prochain. Cette perspective m'effraie.

[*Français*]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 21 janvier, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, quand la Chambre s'est ajournée il y a plusieurs jours, j'étais en plein milieu de mon discours sur le bill C-54. Je voudrais reprendre le débat aujourd'hui en rappelant d'abord brièvement certains points que j'ai abordés, avant de poursuivre mes observations.

La question des obligations pour l'expansion de la petite entreprise est peut-être la plus importante de toutes celles que nous avons soulevées il y a quelques jours. Je voudrais rappeler ce que j'ai dit là-dessus, notamment en ce qui concerne la confusion causée par la non-application de cette mesure après qu'elle eut été annoncée dans notre budget, en décembre 1979. Ensuite en avril 1980, le ministre des Finances (M. MacEachen) a mis en vigueur ces obligations par le truchement d'une motion des voies et moyens. La confusion a été grande, surtout dans les succursales des banques qui n'avaient pas reçu d'instructions précises et où les possibilités de prêter aux petites entreprises et aux agriculteurs sont plutôt limitées. Conséquence de cette confusion, ceux qui normalement auraient dû profiter de ces obligations, s'en sont vus privés des avantages. Voilà un motif qui devrait inciter le gouvernement à reporter la date limite au 31 mars de l'an prochain.

● (1450)

On a signalé tout à l'heure que l'Association canadienne des éleveurs avait soumis un mémoire au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ainsi qu'au ministre des Finances pour inviter les deux ministres à examiner le cas des exploitations agricoles non constituées en société. La taille de l'entreprise n'entre pas en ligne de compte quand l'agriculteur désire constituer une société.

Il faudrait aussi décider si ce mode de financement devrait servir à des fins qui ne représentent pas de nouveaux besoins en capital, et si les stocks ou l'actif d'un agriculteur pourraient servir à garantir un prêt. Je voudrais que le gouvernement examine ces importantes questions pour faciliter la tâche des dirigeants de petites entreprises et des agriculteurs canadiens.

Il y a quelques jours, on a également soulevé la question des conjoints. On semble assez mal informé au niveau local, et même les prêteurs ne semblent vraiment pas savoir ce qu'ils doivent faire au juste, au sujet des allocations que les dirigeants de petites entreprises et les agriculteurs peuvent verser à leurs conjoints. On se demande entre autres si les dispositions de la loi sont rétroactives, ce qui autoriserait les dirigeants de petites entreprieses et les agriculteurs à profiter des avantages du programme, mais ils s'en sont abstenus faute d'informations précises.

J'ai également dit que je me réjouissais de compter parmi les nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre, qui souscrivaient aux efforts déployés par l'ancien ministre des Finances en vue de faire bénéficier aussi les pompiers des déductions permises. Je suis content de voir que la mesure législative dont nous sommes saisis en a traité. Enfin, nous avons parlé des subventions accordées aux fins du remplacement du mazout de chauffage par d'autres combustibles. On s'est demandé à ce moment-là si du fait que ces subventions sont imposables, le programme serait difficile à appliquer. Si ces subventions sont imposables, les citoyens pourraient hésiter à convertir leur chauffage au mazout en chauffage au gaz. Nous souhaitons réexaminer cette question en vue de rendre la subvention non imposable.

Je voudrais à présent aborder certaines questions qui n'ont pas été prévues dans le projet de loi, par exemple le crédit d'impôt à l'énergie. Si j'aborde cette question, ce n'est pas parce que notre gouvernement s'était penché là-dessus, mais bien parce qu'un besoin social se fait de plus en plus pressant, à mesure que les prix de l'énergie continuent à monter. Si le gouvernement d'en face avait réussi à contenir les prix de l'énergie à un niveau acceptable, il aurait eu raison de ne pas proposer de crédit d'impôt. Mais le prix de l'essence s'étant accru d'environ 30c. le gallon jusqu'à ce jour, ce qui est approximativement l'augmentation proposée dans le programme énergétique de mon gouvernement, il s'impose de plus en plus d'accorder de l'aide aux Canadiens dont la situation est modeste, pour les protéger contre la hausse des prix de l'énergie.

Par ailleurs, le projet de loi ne contient pas non plus de dispositions relatives à l'impôt sur les gains en capital. Au nombre de ses promesses électorales, le gouvernement avait laissé entendre qu'il accorderait un dégrèvement au titre de l'impôt sur les gains en capital, et particulièrement aux agriculteurs. Il a préparé un livre blanc traitant de cette question, mais les agriculteurs n'y ont même pas été mentionnés. En fait, ces derniers ont été presque entièrement négligés dans le budget. Il faut pallier cette lacune rapidement étant donné son incidence économique sur l'agriculture. Cet état de choses décourage vivement nos jeunes gens qui, désireux de devenir des agriculteurs, trouvent de plus en plus difficile de réaliser leur rêve et, finissent par y renoncer. Et c'est pourquoi nous nous retrouvons avec de très grandes associations agricoles et une baisse de la productivité des terres cultivées en ce moment.

On a demandé au ministre de l'Agriculture à plusieurs reprises à la Chambre si on offrirait de l'aide aux agriculteurs, par exemple des taux d'intérêt moins élevés ou l'affectation de plus de fonds à la Société du crédit agricole. Le ministre a laissé entendre qu'il serait injuste d'offrir de tels programmes de secours aux agriculteurs parce que, pour le moment, ils ne sont pas en difficulté à ce point et qu'il serait injuste de proposer un tel programme à l'intention des agriculteurs sans en faire autant pour d'autres secteurs de notre économie. Cela démontre que le ministre ne comprend pas bien le véritable problème, à savoir que les agriculteurs des différentes provinces qui reçoivent de l'aide de leur gouvernement provincial et grâce à un certain nombre de programmes fédéraux de subventions sont aidés de façon injuste. Ces programmes ne sont pas coordonnés. Bien qu'ils reçoivent de l'aide, les agriculteurs n'en reçoivent pas suffisamment pour pouvoir survivre.

Le gouvernement de l'Ontario vient d'effectuer une étude sur l'avenir de la ferme familiale de l'Ontario, et il en a publié les résultats il y a plusieurs jours. J'aimerais citer un article du *Free Press* de London qui donne une description de cette étude.

> Elle a permis de constater qu'en dépit du fait que bien des gens considèrent que le faible taux de rapport de l'investissement et le peu de gains nets soient les principales raisons qui empêchent les jeunes de vouloir s'établir sur des terres, un plus grand nombre de jeunes que jamais s'établissent dans des fermes et de façon générale ils envisagent l'avenir avec optimisme.

Le passage que je viens de citer nous amène à ce que je voulais démontrer grâce à cet article, où on peut encore lire:

> Et il est dit que l'on devrait envisager la possibilité d'instaurer un crédit d'impôt semblable au programme de crédit d'impôt à l'intention des propriétaires de maison, afin de les aider.

Voilà le genre d'aide dont ces jeunes agriculteurs auraient besoin pour survivre. Aujourd'hui, il en coûte environ $300,000 à un jeune agriculteur pour s'établir.

Dans un débat de ce genre on soulève fréquemment la question de l'aide que les gouvernements provinciaux apportent aux différents secteurs de l'économie. Aujourd'hui, on s'intéresse vivement et on semble accorder de plus en plus d'importance au financement des programmes établis ainsi qu'à la collaboration et à la coordination entre les programmes des gouvernements fédéral et provinciaux. Il s'agit également de savoir dans quelle mesure le gouvernement fédéral continuera à financer ces programmes et s'il offrira une aide continuelle à toutes les provinces, surtout celles que l'on dit «défavorisées». Cette question s'est posée dans les secteurs du financement des services de santé et des universités.

Au début de l'après-midi, un député a signalé que si le gouvernement maintient ses projets actuels, le financement des universités sera vraisemblablement restreint au point où certaines d'entre elles, dans sa région de l'Atlantique, seront obligées de fermer leurs portes. Il en va de même dans le domaine du financement des services de santé. Les provinces sont dans une situation telle qu'elles sont incapables de fournir les fonds nécessaires au maintien de ces services à cause des compressions du financement gouvernemental. De toute évidence, les provinces qui sont en mesure de financer ces services devraient y contribuer lorsque c'est possible, mais le gouvernement fédéral ne devrait pas se soustraire à ses responsabilités à l'égard de programmes qu'il a été le premier à mettre sur pied.

● (1500)

J'aimerais parler de la façon dont le gouvernement considère ses priorités, non seulement dans le bill à l'étude mais dans beaucoup d'autres bills. Je citerai un bref passage d'une lettre envoyée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Chrétien) et datée du 15 octobre 1980. Voici ce qu'il dit:

Cher collègue,

Veuillez trouver ci-joint une liste des sondages effectués sous l'égide du bureau d'information sur l'unité canadienne.

Les résultats des trois sondages effectués depuis le 20 mai 1980 seront publiés à une date ultérieure. Pour l'instant, nous ne pouvons divulguer les détails de ces trois sondages, car cela nuirait à la bonne conduite des affaires fédérales-provinciales.

Je ne sais pas exactement ce que contiennent ces trois sondages. Toutefois, je suppose qu'il y était question de priorités et que l'on demandait à l'ensemble des Canadiens non seulement ce qu'ils pensent de l'attitude du gouvernement à l'égard de la constitution et des priorités gouvernementales, mais également si les problèmes dont il s'occupe les intéressent tout simplement. J'ai l'impression, et les sondages l'ont montré, que ce que la population du Canada désire, c'est des emplois. Au sujet des propos tenus par le ministre au début de l'exposé qu'il a fait sur ce bill, je dirai que 350 millions environ sont destinés à l'emploi et à la stratégie industrielle. Le ministre donne un chiffre plus élevé, mais je ne crois pas qu'il y ait nulle part d'affectations aussi élevées. Ce que nous avons, c'est l'appui de quelques entreprises et un programme de recyclage de la main-d'œuvre.

Ce qui s'est produit depuis neuf mois sous le gouvernement actuel, c'est la perte d'environ 43,000 emplois industriels. Cela dans le seul secteur industriel. S'il y a eu augmentation générale de l'emploi, cela vient du secteur improductif, c'est-à-dire du secteur tertiaire, et non du secteur secondaire. Et il est indéniable que cela provoque des problèmes à long terme.

Il serait intéressant de voir les résultats non pas des seuls sondages qui sont axés sur le débat constitutionnel mais des autres, d'apprendre ce que la population pense des priorités que le gouvernement s'est fixées pour son action législative, et des sujets auxquels il consacre son énergie.

La deuxième partie de l'examen des priorités devrait porter sur la recherche et le développement. Tout le monde est concerné par la déclaration que le premier ministre (M. Trudeau) a faite le premier de l'an au sujet de l'effort que le gouvernement va consacrer à la recherche et au développement, et par les nombreuses perspectives que cela ouvre au pays. Il est assez étonnant que le premier ministre se lance dans une déclaration pareille le 1er janvier, alors que, depuis qu'il est au pouvoir, la part du produit national brut consacrée à ces travaux a diminué: elle est inférieure à 0.9 p. 100 actuellement, alors qu'elle était de 1.25 p. 100 en 1969. Je connais l'effort tenté récemment, mais c'est bien peu en comparaison de ce qu'exigerait une saine politique économique, de ce qu'il faudrait pour soutenir la concurrence mondiale. Il faut cesser de faire reposer notre économie sur l'exploitation de ressources naturelles bon marché. Il faut cesser de transformer des ressources naturelles bon marché en systèmes improductifs et inéquitables. Il faut plutôt tendre vers l'efficience, vers la mise au point de produits de classe mondiale par la recherche et le développement, vers la fabrication rationnelle de produits qui se révèlent économiques pour le reste du monde.

En terminant, je dirai que mon parti est optimiste quant aux perspectives du Canada. Cependant j'estime que le gouvernement ne s'est pas fixé des priorités qui permettent de réaliser l'énorme potentiel que nous avons. Il ne s'occupe pas des besoins réels du pays: l'énergie, le développement social et, de façon plus générale, les questions d'unité si importantes pour nous tous.

Des voix: Bravo!

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat portant sur les modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu à la suite du budget présenté en octobre dernier. Je dois dire que le document est fort volumineux. On serait porté à croire à le voir qu'il est plein de promesses. Il promet certes beaucoup, mais je ne crois pas qu'il produise de si bons résultats.

En raison de ce qui s'est passé durant les quelques derniers mois, soit depuis l'exposé budgétaire, il est évident que la politique budgétaire du gouvernement est inefficace. La situation économique depuis octobre dernier a été négative et elle a bouleversé les collectivités et la population. Les prévisions actuelles sont également pessimistes et négatives. Les députés n'ont pas à me croire sur parole quand je parle de ces prévisions, car elles viennent de sources objectives et réputées. Ainsi, d'après les prévisions du Conference Board of Canada au sujet de l'activité économique en 1981, la croissance sera médiocre, l'inflation et le chômage seront élevés et il y aura peu de mises en chantier. De toute évidence, le nombre de faillites continuera à augmenter également. Ce ne sont pas les indices d'un régime économique bien géré. C'est le résultat des mesures prises par un gouvernement qui n'est ni compatissant à l'égard de ses administrés ni efficace. Les mesures prises jusqu'à maintenant sont manifestement insuffisantes. C'est pour cela que je parle de ce volumineux document qui promet beaucoup, mais qui ne produira pas de si bons résultats.

Non seulement ces mesures sont inefficaces dans le cadre d'un programme économique général, mais elles sont sans effet dans le cadre d'un programme bien précis ou lorsqu'il s'agit de venir en aide à certains secteurs de l'économie qu'elles sont censées aider. Elles ne sont donc pas efficaces ni sur le plan général, ni sur le plan particulier.

Le programme des obligations pour l'expansion des petites entreprises a été maintenu pour un certain temps grâce aux amendements qui ont été proposés à la loi de l'impôt sur le revenu, mais cette mesure n'est pas due à un regain d'intérêt que l'économie canadienne inspirerait au gouvernement. Elle résulte de la négligence dont le gouvernement fait preuve dans son administration. Lorsque le gouvernement a annoncé la création des obligations pour l'expansion des petites entreprises, visant à aider les petites entreprises à faire face à la montée en flèche des taux d'intérêts, il a mis beaucoup de temps à mettre les petites entreprises et les banques au courant des détails du programme. Au début, le gouvernement n'a tout simplement pas pu faire démarrer son programme, et s'il est obligé d'en prolonger l'application aujourd'hui, c'est à cause de son incurie administrative. Ce programme ne vaut rien. Ce qu'il faut faire en réalité, c'est convaincre le gouvernement de s'attaquer véritablement à cette question et de revoir sa politique monétaire. Notre pays ne peut pas continuer à jeter de l'huile sur le feu de l'inflation. Dieu sait que de cette «huile

noire» nous en donnons déjà assez, alors pourquoi vouloir en gaspiller pour attiser l'inflation?

Il conviendrait de poursuivre le programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise. Nous prendrons ce qu'il a de bon, mais comme politique économique et comme politique de la petite entreprise, il ne vaut rien.

D'autres domaines prouvent également que ces initiatives ne constituent pas une politique économique efficiente ni même des programmes ponctuels efficaces. Ainsi, les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu comportent des dispositions relatives aux MURB qui sont en fait des déductions pour amortissement et des concessions fiscales pour les grandes sociétés qui peuvent ainsi construire plus de petits logements dans nos villes.

Ce qu'il nous faut, ce sont des mesures qui nous permettront d'offrir des logements à des prix abordables à nos concitoyens. Mais les déductions pour amortissement proposées continuent à faire de notre régime fiscal une injustice. En effet, ceux qui ont des revenus élevés peuvent se prévaloir d'abattements fiscaux et ne pas payer leur dû, alors que rien ne nous permet d'affirmer que les MURB répondront aux besoins en logement de nos concitoyens. En réalité, le programme en question fait très peu pour satisfaire les besoins réels du pays en matière de logement, et répondre aux vœux des familles; être bien logées pour un montant raisonnable. Ces vœux, encore une fois, ne pourront être exaucés à cause de la politique monétaire du gouvernement, qui ne s'en occupe d'ailleurs pas du tout.

• (1510)

Ce sont là deux exemples très simples et très révélateurs de l'inefficacité de la politique du gouvernement actuel. Mais cela ne s'arrêtera pas là; ce n'est qu'un début. On pourrait encore citer le programme de crédit d'impôt à l'investissement, un système de déductions et d'exemptions fiscales destinées aux entreprises. C'est une version modifiée d'un précédent programme de déductions fiscales à l'intention de régions désignées. Il ne suffit pas que ces mesures soient coûteuses pour les contribuables; il faut encore qu'elles ne favorisent aucunement l'essor économique des régions défavorisées, et la création d'emplois et de revenus, auxquels nous avons tous droit. C'est un cadeau qu'on fait aux grandes sociétés qu'elles ajoutent à leurs profits. Elles investissent ensuite l'argent ailleurs plutôt que dans la région au titre de laquelle on le leur a accordé au départ, ce qui rend le programme très coûteux et très inefficace. Il faut donc aborder le problème d'une autre façon.

Je tiens à donner un exemple du coût exorbitant de ce programme. En 1980, celui qu'il remplace, le programme de crédit d'impôts progressif qui prévoyait des taux d'imposition variant de 7 à 20 p. 100 aux fins du développement régional, nous a coûté 170 millions de dollars pour ce qui est du secteur manufacturier et 125 millions de dollars dans celui des ressources.

M. Gurbin: Qu'est-ce que cela a donné?

M. Keeper: Très bonne question. Ce qu'on sait, c'est que le programme nous coûte cher. Il faut ajouter à cela 40 millions pour le transport et l'équipement et 45 millions pour la recherche et le développement. Mais ce programme a très peu contribué à inciter les sociétés canadiennes à se développer.

Il n'y a rien de nouveau dans tout cela. Le programme est peut-être inefficace et il sert visiblement à faire des cadeaux aux grandes sociétés, soit; mais en 1963, Walter Gordon, ministre des Finances du gouvernement libéral de l'époque, a fait la même chose. Il a présenté une mesure de dégrèvement fiscal identique à celle-ci pour les régions désignées qui a coûté très cher aux contribuables et a eu très peu d'effets. Il existe encore aujourd'hui de grandes inégalités entre les régions même si cette politique d'aide a été maintenue depuis 1963. Rien n'a changé. Les disparités régionales persistent parce que les libéraux maintiennent aveuglément la même politique.

Et ainsi de suite. Ce n'est pas tout. Le gouvernement continue à appliquer des programmes injustes et inefficaces. Je voudrais parler brièvement de certains d'entre eux. Dans notre pays, les sociétés sont imposées à 46 p. 100, au taux d'imposition nominal. Dans la pratique, ce taux est beaucoup moins élevé parce que les sociétés peuvent se prévaloir de toutes sortes de défalcations.

Je voudrais citer un certain nombre de faits et de chiffres tirés d'une étude du ministère des Finances. Ils ne sont donc pas le fruit de mon imagination. Il ressort qu'en 1977, le taux d'imposition dans le secteur manufacturier était de 20 p. 100, qu'il était de 11 p. 100 dans le secteur du pétrole et du gaz alors que le taux officiel d'imposition des sociétés était fixé à 46 p. 100. Je suis sûr que les chiffres ont encore baissé. D'après l'étude de 1977, le secteur minier a payé 10 p. 100 d'impôt et les banques entre 9 et 13 p. 100. Nous devrions tous posséder une banque. Dans ce domaine, le taux moyen s'élevait à 18 p. 100 alors qu'il était officiellement fixé à 40 p. 100.

Le gouvernement a décidé de reconduire la surtaxe de 5 p. 100 sur les revenus des sociétés qu'il avait imposée en avril dernier pour enrayer la baisse du taux d'imposition frappant les revenus des sociétés. Il a reconnu que les amortissements, les déductions et les autres mesures incitatives qu'il a créées suscitent des problèmes, tout comme d'ailleurs le crédit d'impôt à l'investissement dont j'ai parlé tantôt.

Le gouvernement a reconnu le problème et a fait un pas hésitant dans la bonne direction, mais il n'est pas allé assez loin. La surtaxe de 5 p. 100 est insuffisante. En tant que particuliers, nous aimerions bien que le gouvernement nous offre une aubaine pareille, mais nous aurions tort de compter là-dessus.

J'aimerais dire un mot de la fiscalité des banques à charte. Le bill accorde un nouveau répit aux banques, dont le taux d'imposition actuel se situe entre 9 et 13 p. 100. Les banques pourront dorénavant déduire de leurs impôts les mauvaises créances et les créances douteuses. La banque qui effectue une mauvaise transaction commerciale peut en déduire le montant de ses impôts. A l'heure actuelle, elle doit l'imputer à l'année d'imposition où elle a effectué la mauvaise transaction. Le changement proposé lui permettra de reporter cette déduction d'une année à l'autre. Cela constitue pour elle un avantage additionnel. En plus d'accroître leurs bénéfices, les banques pourront profiter des faillites commerciales. Imaginez un peu que la faillite de Massey-Ferguson puisse rapporter de l'argent à la Banque de Commerce. Cette insanité et cette stupidité économique paralysent le cerveau.

J'en reviens à la question du développement régional et à la nécessité de favoriser le développement économique des régions moins développées. J'ai parlé tout à l'heure de l'inefficacité du crédit d'impôt à l'investissement en montrant qu'il n'aide en rien les régions les plus pauvres du pays. Avec toutes les modifications figurant dans ce lourd document, le gouver-

nement cherche à corriger les inégalités régionales et à stimuler l'activité économique régionale. Je passe maintenant aux dispositions relatives aux marchandises partiellement fabriquées. Dorénavant, la taxe fédérale de vente de 9 p. 100 sur les marchandises partiellement fabriquées frappera également les marchandises qui doivent être assemblées, mélangées, taillées sur mesure ou emballées, à l'exception des marchandises qui sont ainsi préparées dans un magasin de détail pour y être vendues. Cette nouvelle disposition est censée remédier à des injustices, mais elle aura pour véritable conséquence d'assujettir à la taxe de vente fédérale tout un secteur de la petite entreprise qui enregistre un taux élevé de faillite et qui est donc le moins en mesure de la payer.

Une société du Manitoba m'explique en détail dans une lettre les inéquités et les injustices que causerait l'extension de cette taxe. Elle me signale que cette mesure aura pour effet d'obliger les chefs de petites entreprises à accroître leur comptabilité. Or il est un message que les chefs de petites entreprises n'ont cessé depuis des années de faire parvenir aux différents gouvernements, c'est bien de réduire les charges bureaucratiques et la paperasserie qui leur sont imposées. Comme je viens de le dire, cette mesure ne fera que les accroître.

Nos petites entreprises perdront ainsi leur position concurrentielle par rapport aux sociétés qui importent des produits pré-emballés. En d'autres termes une société qui emballe ses produits au Canada—dans ce cas précis à Winnipeg, au Manitoba—sera désavantagée par rapport à une autre société qui se contente d'importer des produits déjà emballés. Cela constitue donc une injustice criante qui aura pour effet d'accroître le chômage et d'inciter nos capitalistes à exporter des emplois. Cela a aussi pour effet de concentrer les entreprises d'emballage sur notre marché national canadien. Autrement dit, il serait plutôt avantageux d'implanter ces entreprises dans le Canada industriel, soit en Ontario et au Québec, et plutôt désavantageux de les implanter dans une région comme celle de Winnipeg, qui a une faible activité économique à l'heure actuelle. Je pense que cela vient carrément à l'encontre de la politique gouvernementale de réelle équité économique envers les régions.

● (1520)

Il est évident que nous ne devrions pas présenter une mesure qui va contribuer à exporter des emplois et à en transférer d'autres des régions à faible croissance vers le cœur industriel du pays. Je m'intéresse à la situation de l'industrie, en Ontario et au Québec. Mon parti fait valoir depuis longtemps l'importance d'une stratégie industrielle pour notre pays. C'est le moyen de garder à l'Ontario sa santé économique et ses emplois. Ne prenons pas les emplois du Manitoba pour les donner à l'Ontario. Ce serait là faire preuve d'une extrême injustice. Je suis heureux que des hommes d'affaires manitobains se soient donné la peine de m'écrire.

Il est question aujourd'hui de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu qui découlent de la présentation du budget. Les impôts que prescrit la loi de l'impôt sur le revenu sont progressifs; c'est du moins ce que nous avons toujours cru. Elle favorise l'égalité et la justice en matière de répartition des revenus. J'aimerais justement dire quelques mots de cette répartition et des conséquences que les modifications à la loi auront sur elle. Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent tend à prouver que les nouvelles propositions vont favoriser les inégalités, permettre les concessions aux riches et contribuer à amorcer un recul de notre système d'imposition. J'entends par justice fiscale, le fait que ceux qui possèdent le plus paient leur part, c'est-à-dire qu'ils paient beaucoup d'impôts tandis que les plus pauvres paient ce qu'ils peuvent, c'est-à-dire peu d'impôts. J'aimerais dire quelques mots à présent de la répartition des revenus.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un ouvrage intitulé *The Canadian Fact Book on Income Distribution*, que j'ai lu très attentivement et dont j'ai trouvé la lecture très intéressante, d'autant plus que la Chambre s'intéresse à la question des revenus et des pensions des juges et d'autres fonctionnaires appartenant eux aussi à la catégorie des juges.

Voici, selon ce document, comment les revenus sont répartis au Canada. Le dernier cinquième de la population touche environ 4 p. 100 des richesses alors que le cinquième des Canadiens qui sont situés au haut de l'échelle en touchent 40 p. 100. Est-il possible que les Canadiens les plus pauvres touchent le dixième des revenus de ceux qui sont situés au haut de l'échelle et que ces derniers gagnent dix fois plus que leurs compatriotes qui sont au bas de l'échelle des revenus? Que penser d'une pareille répartition des revenus et pourquoi devrions-nous continuer à la maintenir et même à l'empirer par le biais de la loi de l'impôt sur le revenu? Voilà ce qui m'inquiète.

Selon cette étude, qui me semble judicieuse et bien menée, cette répartition des revenus est demeurée à peu près la même depuis 1951. Nous avons évidemment pris de l'essor après la grande crise économique des années 30. Nous avons mis en œuvre des mesures d'aide sociale et nous avons fixé un seuil de revenu.

Je ne nie pas que nous répartissions la richesse au Canada. Nous le faisons. Nous fixons un niveau plancher, et cette étude démontre que ceux qui gagnent le moins bénéficient effectivement des paiements de transfert que nous effectuons. C'est très bien ainsi. Je fais maintenant valoir que les inégalités dans la répartition du revenu n'ont pas changé de façon sensible depuis 1951 et cela prouve que nous n'avons rien fait pour rendre la société plus juste et équitable depuis 1951. C'est triste quand on songe que c'est une vague d'espoir en la société juste qui a porté l'actuel premier ministre (M. Trudeau) au pouvoir. Il a lamentablement échoué à combler cette attente et encore aujourd'hui, il fait de la politicaillerie libérale, en présentant des mesures fiscales injustes.

Je voudrais citer ce que dit cette étude des impôts que paient les riches et les pauvres au Canada. A la page 52, au sujet de la répartition du revenu après impôts, le document rappelle qu'une étude effectuée pour la Commission royale d'enquête sur la fiscalité dans les années 60, a démontré pour la première fois que le régime fiscal dans son ensemble n'est pas progressif, mais qu'en fait il frappe plus durement les pauvres.

On lit ceci, un peu plus loin à la même page:

> . . . les contribuables dont le revenu est le plus faible sont toujours soumis au taux d'imposition le plus élevé.

Une voix: C'est toujours vrai.

M. Keeper: C'est toujours vrai, et c'est scandaleux. Cela ne devrait pas être nécessaire dans un pays comme le nôtre. Il faut que cela change et il ne faut pas favoriser le statu quo. C'est pourtant ce qui résultera de ces mesures, que l'on justifie

en invoquant la saine gestion des revenus, gestion inefficace, comme les Canadiens ont pu le constater depuis octobre dernier. Cette situation est injustifiable.

Je vais dire quelques mots du programme énergétique. A mon avis, le programme énergétique du gouvernement n'est que de la poudre aux yeux. Je n'entrerai pas dans les détails, car je sais que mon collègue, le critique de notre parti en matière d'énergie, a bien traité le sujet. Si je le mentionne, c'est que le bill à l'étude renferme des dispositions relatives à ce programme. C'est du trompe-l'œil. On appelle cela «canadianisation», mais en réalité les sociétés multinationales conserveront la mainmise sur notre industrie. Notre critique en matière d'énergie a parlé de «Lalondisation». Je crois qu'il voulait dire par là qu'il s'agit d'un stratagème libéral, de belles paroles en l'air, d'un tour de passe-passe vide de toute substance.

M. Baker (Nepean-Carleton): De la poudre aux yeux.

M. Keeper: En effet, de la poudre aux yeux.

M. Rose: Ou de la poudre de perlimpinpin.

M. Keeper: Et ce n'est certainement pas un programme qui répondra aux besoins de notre pays ou qui donnera des résultats.

Je voudrais parler du prix du pétrole prévu dans ce programme. Le gouvernement libéral, comme le gouvernement conservateur lorsqu'il était au pouvoir, s'oriente vers un prix égal à 85 p. 100 du cours mondial. C'est bien clair d'après les deux documents budgétaires. C'est ce que les conservateurs voulaient faire, malgré leur projet de crédit d'impôt pour le pétrole. Malgré cela, leur politique des prix, dans l'ensemble, reste la même. Leurs conceptions à l'égard du prix du pétrole sont les mêmes. A mon avis, nous avons besoin à cet égard d'une politique énergétique qui nous donnera des prix qui soient justifiés. Il nous faut une commission d'examen du prix du pétrole. Nous avons besoin d'un organisme public pour examiner les hausses de prix afin que les Canadiens aient la certitude que telle ou telle hausse est vraiment nécessaire et ne va pas seulement servir les intérêts des sociétés multinationales. Les hausses de prix doivent faire l'objet d'un examen public.

Je ferai la même suggestion en ce qui concerne le pétrole. Une société d'État doit nous servir de base d'opérations. La façon la plus simple de vous l'expliquer, monsieur l'Orateur, c'est de prendre l'exemple de l'Autopac, au Manitoba. C'est une société publique qui offre une assurance automobile à un prix en rapport avec le coût réel du service.

● (1530)

Les Manitobains le comprennent, car ils ont fait l'expérience d'Autopac, et j'estime que les raisons qui militaient en faveur de l'établissement d'une régie d'État dans le secteur des assurances automobiles militent également en faveur de l'établissement d'une régie d'État dans le secteur de l'énergie. Une telle société verrait notamment à verser dans un compte énergétique tous les dollars que chacun d'entre nous doit payer pour chauffer son logis et rouler en voiture. Elle empêcherait le gouvernement de s'en servir à d'autres fins, comme elle empêcherait les multinationales d'utiliser cet argent à leur profit, en achetant des terrains ou autrement. Je sais que le programme énergétique qui justifie ces propositions d'amendement est insuffisant. Il s'agit d'une supercherie qui permettra aux multinationales d'exercer leur contrôle comme auparavant. C'est de la «Lalondisation». Voyons à y mettre fin.

M. Smith: Sur les «tarres» du Canada.

M. Rose: La recherche qu'il a dû faire dans le dictionnaire!

M. Keeper: J'ai compulsé un dictionnaire de la côte ouest. J'apprends beaucoup au contact de mes collègues de la côte ouest.

J'aimerais revenir encore une fois à la politique budgétaire du gouvernement, dont l'influence se fait sentir dans le projet de loi, pour en signaler certaines lacunes.

Il est maintenant évident que le pays traverse une période de récession. Et cette récession a comme particularité de s'accompagner d'un fort taux d'inflation. Voilà le seul résultat nouveau de la politique économique du gouvernement qui nous fait face. Dans le climat de récession que nous connaissons maintenant, nous avons un réel besoin d'investissements publics pour stimuler l'économie et la remettre sur ses rails, pour créer des emplois et produire des richesses; et ces richesses engendreront des recettes fiscales qui nous permettront de réduire notre déficit.

M. Evans: Où trouverez-vous l'argent?

M. Keeper: Prenons un exemple. Nous aurions intérêt à investir dans les transports en commun. Il est évident qu'il nous faut prendre des mesures pour économiser l'énergie. Le gouvernement a un programme énergétique. Investissons suffisamment dans le secteur des transports urbains. Cela créera des emplois. Si nous mettons au point de nouveaux systèmes de transport en commun, nous pourrons ensuite les vendre non seulement à nos propres villes mais également aux villes américaines et européennes.

Nous sommes capables, au Canada, de créer des emplois faisant appel à des techniques de pointe au moyen d'investissements dans les transports en commun. Nous pourrions réaliser ainsi des économies d'énergie. Nous pourrions aussi améliorer la qualité de vie dans les villes, où vit la majorité de nos concitoyens. Nous pourrions offrir un service pratique aux gens qui vont travailler dans les villes. Je pense que cela revêt une grande importance. Nous devons procéder dès maintenant à des investissements publics qui, à mesure que leurs effets se feront sentir sur l'économie, contribueront à créer de nouvelles richesses et j'estime que c'est dans le domaine des transports urbains qu'il faudrait faire ces investissements.

Je le dis tout particulièrement aujourd'hui car c'est vers la fin de la semaine prochaine que se déroulera à Winnipeg une conférence nationale à laquelle assisteront des représentants de villes canadiennes. Cette conférence portera sur l'énergie et les transports urbains. Faisons-leur donc savoir que le gouvernement se préoccupe des questions énergétiques, des transports urbains et de l'économie. Ces questions devraient faire partie de la politique budgétaire du gouvernement mais ce n'est pas le cas.

Puisque nous débattons un bill fiscal, j'en profite pour dire qu'il faut également prendre des mesures dans d'autres domaines. Il faudrait par exemple apporter des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu afin de promouvoir la rénovation et la restauration d'édifices historiques. Je connais bien la question ayant siégé au conseil municipal de Winnipeg et participé au classement de tels édifices. C'est un sujet qui me tient beaucoup à cœur. Les lois actuelles de l'impôt sur le revenu

favorisent la démolition plutôt que la restauration des immeubles historiques. Il faut modifier au plus tôt la loi de l'impôt sur le revenu afin d'encourager l'embellissement de nos villes. Nous ne tenons pas à vivre dans des villes composées uniquement de structures en acier qui ne rendent aucun compte de l'histoire ni de la culture de notre peuple. Nous devons promouvoir la restauration de nos immeubles historiques de sorte que lorsque nous vivons, marchons, jouons et travaillons dans nos villes, nous puissions avoir devant les yeux une idée de la culture de notre peuple de même que de son histoire.

Toutefois, des modifications en ce sens à la loi de l'impôt sur le revenu ne feraient plus que remplir de tels objectifs. Elles contribueraient aussi à améliorer la situation de l'emploi. Comme la restauration exige beaucoup de main-d'œuvre, elle pourrait devenir une toute nouvelle industrie.

Ce n'est pas une autre idée farfelue, une invraisemblance, une utopie. J'ai en main aujourd'hui un certain nombre d'études, de même que des propositions précises d'amendement de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ces propositions proviennent de la Société historique de Winnipeg et j'en reparlerai à la Chambre à la première occasion. Les études, quant à elles, font état de l'expérience américaine et montrent que ce que je propose a déjà été fait. Pas dans un pays lointain dont les techniques pourraient être mises en doute, mais bien chez notre plus proche voisin, les États-Unis.

L'étude de l'évolution du régime fiscal fédéral américain montre qu'il est possible de sauvegarder le patrimoine. Ce genre d'activités peut créer des emplois, générer des richesses et stimuler l'économie. Notre régime fiscal encourage la démolition et fait de nos villes des endroits désolés où il ne subsiste plus rien du passé. Nous sommes un pays jeune, et c'est dès maintenant qu'il faut commencer à sauvegarder notre patrimoine, pour les générations d'aujourd'hui et celles de demain. Je reviendrai sur cette question à la Chambre. Je veux seulement attirer tout de suite l'attention du gouvernement là-dessus, pour qu'il sache que je suivrai cette question de près et que je le presserai de prendre des mesures concrètes à ce sujet.

Le gouvernement actuel a parfois de bonnes idées; une des politiques en vigueur au ministère des Travaux publics en est un exemple. Parcs Canada est responsable du partimoine canadien. Je crois que l'on encourage Parcs Canada à à loger ses services dans des immeubles historiques un peu partout au Canada. Voilà une excellente idée. Toutefois, on ne s'y conforme pas vraiment à Winnipeg. Le ministère des Travaux publics et Parcs Canada prévoient déménager dans un immeuble de Winnipeg n'ayant qu'une faible valeur historique à Winnipeg, au lieu de choisir un édifice historique de premier ordre.

Si Parcs Canada s'installait dans cet immeuble historique de premier ordre, le bâtiment pourrait être sauvegardé pour des générations à venir. Mais comme le gouvernement possède actuellement un immeuble de faible valeur historique, il refuse de déménager dans un bâtiment de première classe et de sauvegarder une œuvre ayant une valeur authentique. Cela n'est pas une bonne façon d'administrer. Si le gouvernement établit une bonne politique, il devrait être conséquent avec lui-même et bien l'administrer.

En guise de conclusion je tiens tout d'abord à dire que je suis heureux d'avoir pu participer au débat. Nous devons conclure, je crois, que les modifications proposées à la loi de l'impôt sur le revenu sont inadéquates et elles ne sont pas dans la bonne direction. Nous avons besoin d'un programme, d'une politique et d'une administration économiques. Nous avons besoin d'une politique fiscale qui réalise les objectifs précis qui ont présidé à son élaboration, qui encourage l'activité économique, qui est juste et équitable, qui favorise une juste répartition des revenus et qui aborde les problèmes qui préoccupent les Canadiens, une politique enfin qui traite efficacement du domaine énergétique. Alors, que les ministériels se réveillent, qu'ils acceptent de faire face aux véritables problèmes du Canada et qu'ils agissent!

Des voix: Bravo!

• (1540)

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je peux difficilement ne pas réagir devant les propos que nous venons d'entendre. C'est étrange tout de même que chaque fois que le pays a des problèmes, les néo-démocrates proposent inmanquablement une solution qui entraîne l'intervention financière du gouvernement. Comme s'il n'existait aucune autre solution? Seulement, il faut bien que quelqu'un paye des impôts. On constate que c'est toujours le secteur privé qui finance les problèmes gouvernementaux mis en place pour résoudre des problèmes, auxquels le pays ne serait pas confronté si justement le secteur privé n'avait pas eu à payer autant d'impôts.

Le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper), a également parlé du programme énergétique en termes de «Lalondisation». Nous, en Alberta, appelons ce programme nationalisation. Il a dit qu'il s'agissait de belles promesses, mais qu'elles n'étaient pas suivies de réalisation. Que des entreprises canadiennes soient acculées à la faillite, que quantité de travailleurs de l'industrie pétrolière se retrouvent à la rue, est-ce que là des réalisations aux yeux du député de Winnipeg-St. James? Je n'ai pas l'intention, Monsieur l'Orateur, de poursuivre sur la question de l'industrie pétrolière pour l'instant. J'y reviendrai plus tard si j'en ai le temps.

Nous étudions les mesures fiscales que propose le bill C-54. C'est un bill volumineux. Je soupçonne qu'il est volumineux parce que nous n'avons pas étudié de mesure fiscale depuis quelque temps déjà. Plusieurs budgets ont été présentés depuis la dernière fois où, en 1979, nous avons été saisis de mesures relatives à l'impôt. Cette fois-là le budget a été rejeté. De nombreuses dispositions de ce budget sont réapparues dans le budget qui a été présenté l'automne dernier et nous nous en réjouissons.

Le pays a plus que jamais besoin que le gouvernement assure une direction économique. Comme je l'ai dit dans mon introduction, les Canadiens craignent pour leur emploi. Il est renversant de constater, comme les sondages Gallup nous l'a appris, que 60 p. 100 des chefs de famille du Canada ont maintenant peur de perdre leur emploi. On comprend quand on lit dans les journaux que diverses entreprises ne peuvent soutenir la concurrence et sont forcées d'abandonner à cause des programmes du gouvernement. Nous avons donc un urgent besoin de direction économique.

Les principaux éléments du budget se trouvaient dans ce qu'on a appelé le mini-budget du printemps, mais ils n'étaient au fond que la reprise du budget qu'avait présenté le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) il y a quelque temps, car le gouvernement s'est rendu compte qu'il s'agissait d'excellentes

propositions qu'il aurait dû retenir à ce moment-là. Cependant, de nombreuses autres propositions ont été écartées. Elles n'apparaissent pas dans le mini-budget, ni dans le dernier budget, ni dans le projet de loi à l'étude. Certaines d'entre elles sont des éléments importants du nouveau programme énergétique du Canada qui prévoit une hausse du prix des combustibles. Je sais l'indignation qu'a soulevée notre intention de hausser de 18c. le gallon le prix du carburant mais si l'on considère l'augmentation du prix du carburant depuis la défaite du gouvernement conservateur, on se rend compte qu'elle a dépassé nettement les 18c. le gallon. De fait, nombreux sont ceux qui évaluent la hausse à 26c. et même à 30c. le gallon. Chaque fois que l'on impose à nos concitoyens une forte hausse du prix d'une denrée aussi essentielle que l'énergie, dont les gens ont besoin pour se chauffer, pour faire rouler leurs voitures, pour fabriquer les engrais et les produits chimiques nécessaires à la production alimentaire, ces décisions suscitent des répercussions considérables. Nous établissons tous un budget de dépenses qui nous permet de décider quelle proportion de notre salaire nous devons consacrer à certaines dépenses, et lorsque nous nous rendons compte qu'un élément du bilan augmente plus rapidement que prévu, nous éprouvons de grandes difficultés à épargner dans d'autres secteurs. Certains d'entre nous en ont malgré tout les moyens, mais bien des gens ne les ont pas.

Aucune mesure n'est prévue dans ces bills fiscaux ou dans le budget pour venir en aide à ceux qui ont dû consentir à une baisse marquée de leur épargne pour conduire leur voiture au travail, pour chauffer leur maison et pour produire des aliments. Nous constatons que la proposition de crédit d'impôt au titre de l'énergie, qui passe aux yeux de certains économistes canadiens pour être la proposition la plus avancée de la décennie, est absente du budget. Quel aurait été l'effet de ce crédit d'impôt? Il aurait aidé à payer les frais de chauffage, les frais de conduite de sa voiture jusqu'à concurrence de 20,000 milles comme nous l'avions proposé dans notre budget, et il aurait aidé les agriculteurs à assumer les frais afférents à la production alimentaire.

La différence entre imposer une taxe sur l'essence et imposer une taxe sur le volume total de gaz naturel est assez évidente. Lorsque le prix de l'essence augmente, de nombreux choix s'offrent au particulier: il peut acheter une voiture plus petite, il peut le cas échéant tirer profit du crédit d'impôt offert jusqu'à concurrence de 20,000 milles, il peut faire usage du transport en commun, du transport collectif, et le reste. Mais lorsqu'il s'agit de se chauffer, on n'a pas le choix. Si nous avions prévu ce problème, peut-être aurions-nous mis sur pied des programmes d'énergie renouvelable, mais nous ne l'avons pas fait. Il faut donc continuer à consommer du gaz naturel ou du mazout.

Quand le gouvernement impose une taxe sur un baril de pétrole ou un pied cube de gaz naturel, il ne laisse aucun choix aux gens qui doivent chauffer leur maison—ils sont obligés de payer pour se chauffer au pétrole ou au gaz naturel. Chacun sait qu'il coûte très cher de chauffer sa maison. Quand j'ai fait remplir mon réservoir de propane j'ai constaté que cela me coûtait $135 de plus que la dernière fois. Je me rends compte qu'une personne qui arrive tout juste à joindre les deux bouts se trouve dans une situation terriblement difficile quand sa facture augmente autant. Par conséquent, le crédit d'impôt que nous proposions était une mesure importante et je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement n'a cessé de s'y opposer.

D'autre part, je voudrais parler du dégrèvement sur les gains en capital. Comme je suis moi-même agriculteur et que je représente une communauté agricole dans la circonscription de Wetaskiwin, je suis très conscient de l'importance de ce dégrèvement. En ce qui me concerne, j'ai eu de la chance. Mon grand-père m'a cédé sa ferme et le gouvernement canadien a jugé bon de ne pas nous imposer. Mais que dire des agriculteurs dont les fils et les filles ne s'intéressent pas à l'agriculture et préfèrent satisfaire d'autres ambitions? Quand sonne l'heure de la retraite, l'agriculteur qui a travaillé toute sa vie à acquérir des biens, sa terre et son équipement, peut vouloir qu'une autre personne reprenne sa ferme si bien qu'il la lui vend, mais le gouvernement intervient et accapare 26 p. 100 ou davantage des biens qu'il s'est constitués. Très souvent, ces agriculteurs ont consenti de gros sacrifices pour acheter le matériel voulu pour rendre leur ferme productive ou élargir leur exploitation, simplement pour pouvoir gagner leur vie. Néanmoins, quand vient le moment de la retraite, le gouvernement empoche un gros pourcentage. Nous savons que le prix des terres augmente, mais c'est vrai aussi pour le prix des logements et comme l'espérance de vie est maintenant plus longue au Canada, ces personnes ont de plus en plus de mal à satisfaire leurs besoins essentiels.

Cela m'amène à une autre question qui, à mon avis, revêtait une grande importance dans le budget du député de Saint-Jean-Ouest. Cette disposition aurait donné aux Canadiens l'occasion d'investir dans des compagnies. Certains diront qu'il peuvent le faire maintenant, mais la plupart des gens se prévalent de cette mesure pour investir aux États-Unis ou dans d'autres pays. On n'encourage pas les Canadiens à investir leurs économies dans des sociétés canadiennes. Le programme que mon parti proposait leur aurait permis d'investir dans Imperial Oil, Shell Canada et Gulf Canada. Ce faisant, ils se seraient approprié une plus grande partie des capitaux canadiens de ces sociétés et ils en auraient acquis la maîtrise ou la propriété. La plupart des employés de ces sociétés, y compris les cadres supérieurs, sont Canadiens. En un sens, donc, ces compagnies sont dirigées par des Canadiens, mais elles appartiennent toujours à des capitaux étrangers.

• (1550)

Puisque nous nous efforçons d'arriver à l'autosuffisance, il serait plus sensé de demander aux Canadiens d'investir dans des sociétés canadiennes. Il faudrait aussi les encourager à investir dans des sociétés étrangères de manière à les mettre sous mainmise canadienne. Ces gens-là verraient leurs revenus imposés et cet argent servirait à chercher de nouveaux gisements pétrolifères. Petro-Canada ne serait plus obligée de racheter ces sociétés, ce qui lui coûte de l'argent qu'elle pourrait autrement investir dans la prospection.

Le gouvernement investit simplement l'argent des Canadiens dans des projets qui ne rapportent rien. Je suis favorable au projet de canadianisation de l'industrie pétrolière, mais je doute que le gouvernement s'y prenne de la bonne manière. Personnellement, je crois qu'il se trompe.

Les obligations pour l'expansion de la petite entreprise auraient pu aider des Canadiens à réaliser des projets. Pendant la campagne électorale, j'ai voyagé dans ma circonscription et

j'ai parlé à mes commettants des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Tous ceux qui avaient besoin de plus de capitaux, qui pour relancer sa petite exploitation, qui pour en créer une nouvelle, qui promettait d'être productive et de lui permettre d'assurer la subsistance de sa famille, ont approuvé cette initiative. Elle a été présentée dans le budget, mais elle n'a jamais été officiellement adoptée. On l'a représentée dans le mini-budget mais, encore une fois, on ne l'a pas adoptée. Les dirigeants de petites entreprises, qui sont très nombreux à avoir un urgent besoin d'argent pour alléger le fardeau extrêmement lourd des taux d'intérêts trop élevés, ignorent les règlements relatifs aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Par conséquent, la plupart des Canadiens qui auraient avantage à s'en prévaloir ne le font pas. Pour que les Canadiens puissent profiter du programme, il faut que le bill soit adopté et que les règlements soient clairement établis.

Je voudrais parler d'un problème concernant la mesure à l'étude. Nous recevons les éléments de base des mesures législatives. Nous les présentons ensuite à nos concitoyens dont beaucoup sont contents de voir qu'on cherche à les aider. Mais quand la Chambre adopte la mesure législative et quand les règlements entrent en vigueur, nous nous apercevons qu'une bonne partie des recommandations ne figurent pas dans la dernière version contrairement à ce que nous croyions. Voilà pourquoi bien des banques se sont montrées réticentes à recourir à ce programme d'obligations. De nombreux députés ont recommandé d'en prolonger l'application et de ne pas le limiter à une période donnée seulement, mais d'attendre pour le supprimer que les taux d'intérêt aient atteint un niveau acceptable pour les petites entreprises et pour les agriculteurs. Des banques ont également conseillé qu'on emploie aussi ces obligations pour la constitution des stocks et non pas seulement financer les besoins en liquidités. Lorsqu'un agriculteur veut faire les frais d'une nouvelle pièce pour moissonneuse-batteuse parce que le temps se maintient et que la sienne est tombée en panne, qu'il s'aperçoit que son entreprise ne peut pas constituer de stocks à cause de la hausse des taux d'intérêt, il comprend alors combien il importe d'avoir un programme qui permette de venir en aide aux entreprises en difficultés.

Je voudrais passer maintenant à la question des subventions à la conversion. Beaucoup d'entre nous se préoccupent de la voie que le Canada suit sur le plan de la conversion à des formes d'énergie renouvelable ou abondante. Je voudrais beaucoup faire un discours sur le pétrole et le gaz; mais je me rends compte qu'il y aura bientôt des lois sur l'énergie pour fournir cette autre forme d'énergie. Le budget prévoit qu'on accordera une subvention de $800 à ceux qui convertissent leur chaudière au gaz naturel ou à une autre forme d'énergie renouvelable. C'est à souhaiter. Nous voulons encourager les Canadiens à profiter des nombreuses sources d'énergie existantes. Mais il y a deux manières de le faire. Premièrement, la subvention. Or, les règlements ne sont pas encore prêts. On laisse entendre qu'il faut avoir réduit de moitié la consommation de pétrole de sa maison avant de pouvoir faire une demande de subvention et avant d'en bénéficier. Avant de définir les règlements il faudra aplanir pas mal de difficultés. Deuxièmement, le crédit d'impôt. Quelle est la meilleure façon d'encourager les Canadiens à convertir leurs chaudières? Est-ce par le biais des subventions ou par celui du crédit d'impôt?

Au cours des dernières années, j'ai eu l'occasion à de nombreuses reprises de parler aux membres des comités de l'énergie renouvelable. Mon parti a proposé la formule du crédit d'impôt pour encourager les particuliers à convertir leurs chaudières à d'autres formes d'énergie renouvelable; nous aurons recommandé un crédit d'impôt de $3,400.

Plutôt que de payer de l'impôt sur cette portion de leur revenu, les Canadiens auraient pu utiliser cet argent pour installer un système de chauffage solaire, des poêles à bois ou encore des éoliennes pour produire de l'électricité ou pour chauffer leur maison; cet argent aurait aussi pu servir à payer la conversion du pétrole au gaz naturel. On est beaucoup plus motivé lorsqu'on peut se servir de l'argent que l'on a, surtout s'il n'est pas imposé, pour installer un système que l'on comprenne bien dans son immeuble ou sa maison. On ne peut pas simplement engager quelqu'un pour installer un sytème dont on ne comprend pas le fonctionnement ou que l'on serait absolument incapable de réparer au besoin. Il y a des gens qui ne connaissent pas les nombreux points à respecter dans l'installation et le fonctionnement des poêles à bois. J'ai lu que des gens en avaient acheté et installé, y avaient mis du bois et se demandaient pourquoi cela fumait tant; ils ne s'étaient même pas rendu compte qu'ils avaient besoin de cheminées. C'est peut-être drôle, mais ce sont des choses qui arrivent. Si l'on ne sait pas se servir des autres formes d'énergie, tout effort en ce sens est vain.

Si le gouvernement est persuadé qu'il doive recourir aux dégrèvements fiscaux, nous de l'opposition, ne sommes pas en mesure de l'en empêcher. Certes il faut établir un programme d'information qui renseigne les Canadiens sur les différentes formes d'énergie et leur usage. S'il n'y a pas de stimulant fiscal, les gens ne seront pas tentés d'en profiter.

Je pense, toutefois, qu'il vaudrait beaucoup mieux songer à un système de crédits d'impôt. C'est un système révolutionnaire qui a d'abord fait ses preuves avec le crédit d'impôt au titre des enfants. Il a été proposé dans le budget de M. Crosbie afin de permettre aux Canadiens de faire face plus facilement au coût croissant de l'énergie. Il devrait être utilisé ici comme il l'est dans de nombreux pays du monde, et en particulier aux États-Unis, pour encourager les Canadiens à recourir aux formes d'énergie renouvelable.

Je me rend compte que mon temps est expiré. J'aurais aimé en dire davantage sur ce bill, mais ce sera pour une autre fois.

Des voix: Bravo!

• (1600)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Puisqu'il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions, les bills publics et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867

MESURE CONCERNANT LA DURÉE DU MANDAT DES SÉNATEURS

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose: que le bill C-303, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, (durée du mandat des sénateurs), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, permettez que je vous dise d'abord combien j'ai été étonné d'apprendre que mon bill serait débattu cet après-midi, car il venait bien loin dans la liste des bills d'initiative parlementaire. Étant donné qu'un grand nombre de projets de loi actuellement inscrits au *Feuilleton* n'ont pas encore été imprimés, cela pourrait vouloir dire que les parrains ne sont pas très pressés de défendre leur projet ou que la version définitive n'est pas encore tout fait prête.

Quoi qu'il en soit, je suis très heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de défendre le bill C-303, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867. L'objet du bill concerne la durée du mandat des sénateurs. Je suis heureux de prendre la parole pour deux raisons. D'abord, j'ai mes idées personnelles sur la réforme du Sénat. En second lieu, je pense qu'il est particulièrement opportun d'en discuter maintenant, puisque les sénateurs s'interrogent justement sur leurs responsabilités et sur le rôle qu'ils doivent jouer dans l'adoption des propositions constitutionnelles. Tout à l'heure, j'aborderai les problèmes que susciteraient, d'après les sénateurs, l'adoption de l'article 44 du projet constitutionnel.

Voyons maintenant ce que dit mon projet. Le bill C-303 stipule ceci:

1. L'article 29 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«29. (1) Un sénateur occupe sa place au Sénat jusqu'au jour de la première élection générale qui suit la date à laquelle il a terminé une période de dix ans en qualité de sénateur.

(2) Lorsque l'application du paragraphe (1) laisserait plus de trente-quatre sièges vacants, les sénateurs les moins anciens continuent d'occuper leur place dans la mesure nécessaire pour éviter que le nombre des vacances dépasse trente-quatre, mais ils sont réputés, aux fins du présent article, avoir été nommés au Sénat exactement dix ans avant l'élection générale.»

Si vous le permettez, je vais verser la note explicative au compte rendu:

Cette modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique vise à limiter à quinze ans au maximum la durée du mandat des sénateurs.

Je propose le bill à l'étude afin de donner à tout le monde l'occasion de discuter non seulement de la réforme du Sénat mais des fonctions du Sénat et des sénateurs. J'ai consulté la liste des bills qui sont inscrits au *Feuilleton* et j'ai été étonné de voir que seulement cinq bills, à part le mien, portent sur le Sénat. Il y a les deux projets de loi que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ramène régulièrement et qui, comme aux sessions précédentes, portent sur l'abolition totale du Sénat et sur les intérêts financiers. Je constate qu'un autre député de son parti a fait inscrire au *Feuilleton* deux bills, qui, à en juger d'après les titres, ont probablement le même but.

En plus de ces quatre bills, il y a au *Feuilleton* celui qui porte le numéro C-304, que propose le député de Halifax-Ouest (M. Crosby). Il s'agit de la suppression des séances du

lundi, tant pour la Chambre des communes que pour le Sénat. Je soupçonne que le parrain du bill vise surtout la Chambre des communes. Ainsi, les députés ne semblent pas manifester de grand intérêt pour le Sénat—du moins pas d'après les travaux prévus au *Feuilleton*. Ce qui donne à entendre, à mon avis, qu'ils sont relativement satisfaits de ce qui jusqu'à présent se fait au Sénat—ou, si l'on veut, de ce qui ne s'y fait pas.

Au fil des années, on a beaucoup écrit au sujet de l'importance du Sénat dans notre régime parlementaire. J'ai relu dernièrement certains de ces documents. Je note, par exemple, dans un rapport sur certains aspects de la constitution canadienne, présenté au Sénat en novembre 1980, que le président du comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, l'honorable H. Carl Goldenberg, c.r., déclare ceci:

. . . une seconde chambre est nécessaire . . .

Il s'agit là, bien sûr de l'opinion des sénateurs eux-mêmes.

. . . une seconde chambre est nécessaire non comme une simple réplique de la Chambre des communes mais comme organe complémentaire de réflexion et de modération chargé de faire ce que la Chambre des communes ne peut pas effectuer efficacement . . . le rôle du Sénat devrait être de réviser les lois, d'effectuer des enquêtes sur différentes questions d'intérêt public, de refléter les aspirations régionales et de protéger les droits linguistiques, ceux des minorités et des individus.

. . . il est préférable que les sénateurs soient nommés plutôt qu'élus.

Je poursuis la lecture du rapport:

. . . un Sénat nommé serait mieux à même d'assumer les rôles complémentaires et surtout consultatifs qu'il devrait remplir dans notre système démocratique et parlementaire, au sein duquel la Chambre des communes doit être l'organe législatif suprême.

Ce dernier passage revêt une certaine importance, à mon avis. Les sénateurs reconnaissent eux-mêmes que la Chambre des communes est l'organe législatif suprême. Je poursuis:

Cette seconde chambre serait moins partisane et plus indépendante; elle apporterait une plus grande continuité et un meilleur bagage d'expérience . . .

Bien sûr, il s'agit d'un Sénat dont les membres seraient nommés.

Certains ont allégué qu'un Sénat nommé manque de crédibilité et de légitimité. Selon nous, un Sénat élu à la représentation proportionnelle, investi d'un rôle complémentaire et des pouvoirs limités qui devraient être ceux d'une seconde chambre, présenterait les mêmes faiblesses et accomplirait sa mission avec moins d'efficacité.

Le rapport poursuit en proposant de nommer les sénateurs pour dix ans et de restreindre le pouvoir législatif du Sénat à celui d'un droit de veto suspensif.

Je suis content d'avoir fait consigner ces remarques au compte rendu. Je voudrais ajouter que l'honorable Carl Goldenberg est le sénateur qui représente ma région. C'est lui qui représente la région du Québec qui correspond vaguement au West Island de Montréal et qui s'étend jusqu'à la frontière ontarienne. Je le dis très sincèrement, je suis fier qu'un homme ayant la personnalité, la compétence et le calibre de M. Goldenberg soit Sénateur. Je dois dire très honnêtement que nous avons plusieurs sénateurs aussi compétents—ce qui ne doit pas être interprété comme une critique à l'égard des autres. On m'a souvent laissé entendre que c'est une petite poignée de sénateurs qui font tout le travail. Même si c'est vrai, cela n'a rien de très surprenant car on peut dire la même chose au sujet de la Chambre des communes.

J'aimerais revenir sur quelques observations faites concernant le Sénat. Un dénommé Edward McWhinney a écrit à ce sujet un article très intéressant dont j'aimerais vous citer le passage que voici:

Durée du mandat des sénateurs

Si nous voulons réformer le Sénat fédéral canadien actuel, il faut que ce soit une véritable réforme et cela exclut les nominations à l'échelle provinciale faites par favoritisme. Si nous voulons conserver un Sénat fédéral, que ses membres en soient directement élus, éventuellement d'après une représentation proportionnelle à l'intérieur des provinces, et pour un mandat précis et restreint.

Une durée de deux mandats successifs de la Chambre des communes—qui peut aller jusqu'à huit ans ou beaucoup moins si la Chambre est dissoute prématurément—semble raisonnable . . .

● (1610)

Gordon Robertson, bien connu pour le rôle qu'il a joué sur le plan administratif au sein du gouvernement au cours des dernières années a fait le commentaire suivant dans le numéro de juin/juillet de *Policy Options*:

Le Sénat a été la cible préférée de propositions de réforme voire même d'abolition.

Voici le passage que j'ai souligné dans cet article:

Si le Sénat était aboli et si la Chambre des communes devenait la seule Chambre du Parlement canadien, le Canada deviendrait un État fédératif tout à fait unique en son genre.

Le secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes a publié un document sur les propositions en matière constitutionnelle de 1971 à 1978. Je crois qu'il serait approprié que j'en verse deux paragraphes au compte rendu pour la gouverne de ceux qui lisent le Hansard. J'ignore combien de gens lisent le hansard mais quoi qu'il en soit, voici ce que dit l'article 17 de l'AANB:

Il y aura, pour le Canada, un Parlement composé de la Reine, d'une Chambre haute appelée le Sénat et de la Chambre des communes.

L'Acte décrit ensuite à l'article 19 les privilèges, immunités et pouvoirs respectifs du Sénat et de la Chambre des communes. Voici l'article 22:

En ce qui concerne la composition du Sénat, le Canada sera censé comprendre quatre divisions:

1. Ontario;

2. Québec;

3. Les Provinces maritimes, . . .

4. Les provinces de l'ouest du Canada . . . lesquelles quatre divisions doivent être également représentées au Sénat . . .

Le comité mixte spécial sur la Constitution (1972) a préconisé que l'actuel droit de veto complet du Sénat sur les mesures législatives adoptées par la Chambre des communes soit réduit à un droit de veto suspensif valable six mois. Je reparlerai ultérieurement de cette période de six mois relativement à l'article 44 de la proposition constitutionnelle. Le comité mixte spécial sur la constitution (1972) a également déclaré et je cite:

Le Sénat devrait prendre l'initiative de conserver et d'accroître son rôle d'enquêteur, rôle qui a pris plus d'importance au cours des dernières années; à cet égard, le gouvernement devrait davantage faire appel au Sénat.

L'une des caractéristiques que j'apprécie au sujet du Sénat est qu'il a le pouvoir de poursuivre le débat sur une question, ce qui n'est pas le cas de la Chambre des communes. J'essaye depuis un certain temps d'amener le gouvernement à adopter des changements qui permettraient aux députés de débattre en comité des sujets qui à notre avis revêtent une importance suffisante pour en justifier l'étude en comité. A cet égard et sans vouloir faire une digression, je me dois de faire allusion aux trois rapports que j'ai cités fréquemment à la Chambre qui ont été déposés. Tous les députés attendent d'ailleurs que le gouvernement se prononce à leur sujet et nous aimerions en approfondir l'étude en comité afin d'accélérer l'adoption de nouvelles mesures législatives. Ce sont le rapport Finkelman, le rapport D'Avignon et le rapport de la commission Lambert. C'est l'appellation sous laquelle ils sont les mieux connus.

Le fait est que les sénateurs ont l'occasion de se pencher sur des sujets controversés et de rédiger de précieux rapports. Pendant que j'y suis, je signale que j'ai examiné certains travaux effectués par le Sénat dans un passé récent. J'ai ici une pile impressionnante de livres dont le texte ne paraîtra jamais au hansard, mais dont je recommande la lecture au grand public.

Ces livres portent sur toute une gamme de sujets. Il y a un ouvrage très récent intitulé «L'enfant en péril»; il s'agit d'un rapport du comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences. Il y a ensuite le rapport du comité spécial du Sénat sur les politiques relatives à l'âge de la retraite, intitulé «Retraite sans douleur», et un excellent rapport du comité spécial du Sénat sur la pauvreté au Canada. Citons encore un rapport du comité sénatorial permanent des finances nationales portant sur la croissance, l'emploi et la stabilité des prix, et un rapport sur Information Canada rédigé par le comité sénatorial permanent des finances nationales, rapport qui a manifestement influencé le gouvernement, puisque Information Canada n'existe plus sous la forme que l'on connaissait au moment de la rédaction du rapport.

Il y a le rapport sur la main-d'œuvre au Canada, rédigé par le comité sénatorial permanent des finances nationales, qui a entraîné une certaine réorganisation. Voici un rapport du comité sénatorial permanent de l'agriculture, intitulé «Une politique canadienne réaliste de l'importation du bœuf au Canada». Voici encore une excellente étude en quatre volumes intitulée «Une politique scientifique canadienne; il s'agit d'un rapport du comité spécial du Sénat de la politique scientifique, présidé par l'honorable Maurice Lamontagne.

Voici un rapport qui m'intéresse particulièrement. Il est actuellement en deux volumes, mais nul doute que d'autres volumes viendront s'y ajouter. Il est intitulé «Les relations Canada-États-Unis», et il traite de nos relations commerciales avec les États-Unis. C'est un excellent ouvrage. Que l'on soit d'accord ou pas avec la teneur de ces ouvrages, il y a là matière à réflexion, et ils vont droit au but. Je félicite les sénateurs pour le travail qu'ils accomplissent.

Je trouve que nous ne parlons pas assez du travail accompli par le Sénat. Il suffit, pour se convaincre de l'énorme tâche qu'il a en train, de regarder l'ordre du jour du Sénat et la liste de ses travaux pour la semaine prochaine; et je ne parle pas des sénateurs qui siègent au comité spécial mixte sur la constitution, qui se réunit chaque jour et accomplit un travail colossale. Que l'on soit d'accord ou non avec la proposition à l'étude, on ne peut toutefois nier que les membres du comité constitutionnel, qu'ils soient députés ou sénateurs, accomplissent une tâche admirable en étudiant jour après jour la difficile question qui leur est soumise sous les regards des membres de la presse.

La semaine prochaine, il y aura aussi une réunion du sous-comité des affaires étrangères sur la défense nationale, du comité des règlements et procédures, qui étudie la procédure qui sera suivie après que le comité spécial mixte sur la constitution aura remis son rapport. Les membres de ce comité se préparent à étudier ce document d'une importance capitale. Il y aura aussi une réunion du comité sénatorial des transports et des communications, qui étudiera le projet de loi sur le transport des substances dangereuses, et du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, qui

examinera des textes réglementaires. Enfin, le comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, tiendra lui aussi une réunion. Tous ces comités se réuniront la semaine prochaine. Cela montre qu'indépendamment des séances ordinaires, les sénateur mènent une activité fébrile dans les comités.

Durant les deux ou trois minutes qui me restent, j'aimerais parler de l'article 44, car il va prêter le flanc à des critiques. Comme le sénateur Jacques Flynn, leader de l'opposition au Sénat l'a fait observer au sujet de projet constitutionnel:

> . . . si cette résolution est envoyée à Westminster et devient une loi, tout amendement ultérieur à notre constitution, y compris l'abolition du Sénat, pourra être apporté sans que le Sénat ait son mot à dire.

Rien d'étonnant donc à ce que les sénateurs s'inquiètent. A mon avis, nous devrions tenir compte de leurs critiques et nous demander si c'est vraiment cela que nous voulons. J'ai parcouru les dépositions faites devant le comité spécial mixte par les différents groupes. Seuls deux d'entre eux s'opposent à l'abolition du Sénat: le Canada West Foundation, d'une part, qui estime que pour les habitants de l'Ouest, le Sénat est le meilleur représentant de toutes les provinces au sein du gouvernement central, le Inuit Committee on National Issues, d'autres part, qui aimerait être représenté dans les deux chambres. Les amendements qui ont été proposés dernièrement prolongent de 90 à 180 jours l'échéance prévue à l'article 44. Ces 180 jours correspondent en gros à la période de six mois à laquelle j'ai fait allusion précédemment.

● (1620)

A mon avis, nos sénateurs sont de grands travailleurs. Nous recevons du Sénat une énorme quantité de documents importants. Le Sénat produit d'excellentes études qui sont d'une valeur inestimable pour le pays. Voilà pourquoi j'estime qu'on aurait tort d'envisager l'abolition du Sénat. Mais si le débat sur la représentation doit se poursuivre—et je me rends compte que c'est une chose pénible à dire—les Canadiens de l'ensemble du pays devraient prendre le temps de bien réfléchir avant de décider de quelle manière cette chambre doit être composée pour satisfaire tout le monde, non seulement sous le rapport de la représentation régionale, mais aussi pour bien remplir la fonction pour laquelle il a été conçue et qui est d'être un corps législatif de représentation régionale capable de jugements sobres et pondérés.

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter le député de Vaudreuil (M. Herbert) pour l'éloge qu'il a fait des travaux du Sénat. Il nous a donné une liste de documents et d'études que nous jugeons tous précieux. Je lui concède que la structure du Sénat est telle que si notre Chambre s'en inspirait sous le rapport des connaissances techniques et du renforcement des comités, cela contribuerait pour beaucoup à résoudre bon nombre des problèmes que nous n'avons pas le temps de résoudre.

Je ne voudrais pas que ma prochaine remarque soit prise en mauvaise part, mais les bills privés sont des moyens d'attirer l'attention sur des questions essentielles qui intéressent bon nombre d'entre nous. Le député a exprimé les points de vue d'autres députés au sujet du Sénat—abolition complète, restructuration ou modification de la composition.

Durée du mandat des sénateurs

J'aimerais prendre quelques minutes pour signaler que le projet de loi constitue un seul maillon cherchant à garder le Canada uni, et je ne dis pas cela méchamment. S'il est un problème capital que le gouvernement ne parvient pas à résoudre, c'est certes celui du régionalisme. Par régionalisme je n'entends pas uniquement les sentiments qui se manifestent dans une région comme l'Ouest, le Haut-Canada ou l'Ontario; le Bas-Canada ou le Québec et les provinces de l'Atlantique. Le régionalisme peut se manifester au sein d'une agglomération comme Toronto ou même dans une province, comme la Colombie-Britannique. Le *Globe and Mail* renferme un article sur le Labrador qui donne une idée du régionalisme qui y existe. Même dans le Grand Nord bien des gens refusent de se parler justement à cause de ces frictions régionales. Il me semble que nous devrions consacrer beaucoup plus de temps à la question du régionalisme si nous voulons concevoir un fédéralisme qui donnera au Canada la force dont nous rêvons tous mais que nous faisons peu d'effort toutefois pour la réaliser.

J'improvise un peu sur ce bill parce que cette question me préoccupe énormément. Comment allons-nous aborder la question du régionalisme si nous n'améliorons pas les mécanismes de communication entre nous? A la différence des États-Unis, le Canada n'est pas un creuset et nous préférons parler, en ce qui nous concerne, de multiculturalisme. Des gens qui étaient fiers autrefois de se dire Canadiens sont maintenant beaucoup plus fiers de leur origine ethnique qu'il y a cinq ou dix ans. J'ai rencontré une femme charmante au déjeuner qui me disait qu'elle était très fière des ancêtres paternels. C'était une personne bien instruite de cette province et ce sentiment de fierté était tout récent.

Cela se produit chez un grand nombre d'entre nous, peut-être un trop grand nombre. Il est facile de dénoncer les ruptures qui menacent notre société. Songeons par exemple à ceux qui veulent se séparer du centre du pays. Il est facile de critiquer les West Feds et la Western Canadian Federation. Il est facile de critiquer ceux qui veulent se joindre aux États-Unis. Il est facile de s'en prendre à ceux qui se sentent lésés et de les rabaisser, mais cela n'atténue en rien leurs griefs. Nous n'avons pas encore utilisé de mécanisme du gouvernement et nous ne l'avons pas encore structuré de manière à pouvoir faciliter la communication et la discussion sur cet état de choses.

Si nous songeons à apporter des changements au Sénat, ceux-ci devront viser surtout à le renforcer afin qu'il soit plus représentatif des régions et qu'il se saisisse justement de la question du régionalisme canadien.

Le problème, monsieur l'Orateur, c'est que les Communes—que nous avons héritées du régime parlementaire britannique—représentent des centres de population. Le pouvoir est ainsi donné aux centres de population. Dans notre régime de gouvernement, le parti qui a le plus grand nombre de sièges à la Chambre forme le gouvernement, et le gouvernement est le pouvoir et le centre de décision. Nous avons pu constater au cours des deux dernières législatures, que le centre de décision n'est pas aussi représentatif des régions que cette chambre élue.

Durée du mandat des sénateurs

Tout revient aux structures du fédéralisme et à la façon dont nous allons les réformer pour donner plus de pouvoir aux régions et substituer une contribution de la base à l'autocratie. Tant que ce régime autocratique ou ce centralisme se raffermira, les éclatements vont se multiplier.

Notre pays est immense. Le Canada fait l'envie du monde à cause de son territoire, de ses ressources, de son peuple, de son système d'enseignement et de ses services de santé. Le monde entier nous envie.

Nous avons un bon esprit de collaboration, j'aimerais que nous adoptions une loi qui valorise cet esprit au lieu de l'étouffer. Mais je pense qu'il va falloir parler d'une Chambre haute, d'un Sénat électif de nature à attirer les meilleurs cerveaux que les régions peuvent produire. Il va falloir songer à offrir des avantages intéressants à ceux qui voudront mettre leur intelligence au service du pays et, d'une façon ou d'autre, leur fixer une durée de mandat au Sénat. Si nous voulons refléter le régionalisme, il va falloir un Sénat à l'abri des nominations politiques. Notre Sénat actuel déçoit le pays par le déséquilibre politique qui y règne. Le leader du Sénat s'en est confié à moi comme à d'autres. Si le Sénat devient électif, il représentera alors vraiment les régions, et il faudrait que les qualifications exigées et les avantages offerts en contrepartie soient d'un très haut niveau, pour que les régions soient bien représentées.

Mais à l'intérieur des régions, il y a aussi des régionalismes. Il faut en tenir compte si nous voulons avoir un pays fort et serein, si nous voulons que les populations éloignées aient la certitude d'être bien représentées.

Au cours de la période des questions, mon collègue le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) a mentionné que l'une des plus grandes réserves indiennes du Canada a subi des dégâts considérables du fait d'une inondation. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui dispose d'un budget imposant de l'ordre de 0.7 million de dollars et d'un personnel nombreux n'a envoyé personne pour s'occuper de ces Indiens qui sont dans une situation tragique. Cela provoque un sentiment d'aliénation et d'antagonisme et indique que le centre du pays ne sert par les régions. Si nous avions une Chambre haute plus forte pour représenter ces régions, quelqu'un se serait rendu sur les lieux immédiatement. Je sais que le leader du Sénat, le sénateur Perrault, a visité la région touchée par l'inondation, mais la réserve indienne a été tout à fait oubliée. Le ministère au centre du pays n'a pas montré qu'il se préoccupait de la région.

● (1630)

Nous voulons tous que le Canada reste uni. Nous voulons en être fiers et nous voulons qu'il soit fort. Nous n'atteindrons cependant pas cet objectif si les ordres continuent de venir du centre du pays. Nous devons repartir à zéro et créer une nouvelle structure fédérale qui rassemblera toutes les régions. Le Sénat est un élément essentiel d'une telle structure.

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui prétendent que le Sénat devrait se contenter de procéder à un deuxième examen des mesures législatives. Pour que le Sénat représente vraiment les régions du Canada, il doit être fort. Il lui faut des éléments énergiques pour représenter les intérêts de l'Ouest et il lui faut des émissaires auprès des groupes multiculturels et raciaux du Canada afin d'atténuer les frictions qui existent maintenant. Le Sénat ne servira pas le Canada s'il se borne à jouer les seconds violons, si toutes ses décisions peuvent être renversées après six mois et renvoyées d'office à la Chambre.

Pour que le Sénat soit fort, il doit avoir un plein pouvoir de veto sur les mesures adoptées à la Chambre. Si nous voulons favoriser la croissance du sentiment d'aliénation au Canada, nous n'avons qu'à permettre que les régions plus peuplées du centre du pays continuent à dire aux habitants des régions isolées comment vivre, travailler et gérer leurs propres ressources. Cela ne peut causer que du ressentiment.

Il est très frustrant pour moi de siéger de ce côté-ci parce que j'aime jouer un rôle constructif. Je n'ai pas l'occasion dans l'opposition, de me montrer aussi constructif que je le suis naturellement. Il y aurait lieu de parler de ce genre de frustrations parce que nous sommes tous ici pour rendre service parce que nous aimons notre pays.

Maintenant que l'on met en discussion le bill C-303 tendant à modifier les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique relatives au Sénat, nous devrions songer à donner plus d'importance à la chambre haute afin de nous attaquer réellement au problème du régionalisme qui est le brandon de discorde au Canada. Nous devrions nous arrêter sur des faits comme celui-ci, par exemple: dans ma région j'ai connaissance de onze commissions fédérales dont aucun citoyen de Colombie-Britannique ne fait partie. Je profite de ces quelques minutes pour lancer un appel afin de tâcher que l'on prenne conscience des angoisses qui existent et du défi que nous avons à relever comme élus au Parlement.

Il est difficile pour nos compatriotes du centre du Canada de comprendre les sentiments viscéraux qui tiraillent la population des Prairies, du Nord et de la Colombie-Britannique. Nous payons nos biens de consommation et d'investissement de 130 à 165 p. 100 des prix mondiaux au profit des salaires et des industries du centre du pays. Nous formons une union douanière et nous acceptons cela. Cependant, nous voulons vendre nos ressources intérieures à au moins 75 p. 100 ou plus des prix mondiaux.

Si vous pensez que le Canada central peut maintenir l'unité du pays en nous imposant ce que nous appelons le pillage de notre patrimoine, il fait fausse route. Le pays se désintégrera. C'est dans le cadre de notre structure fédérale que nous pouvons vider cette question. Je pense que maintenant elle a dépassé le niveau des partis. Nous devons en discuter comme Canadiens représentant nos régions et nous employer en permanence à faire connaître nos préoccupations. Rien n'est plus important que de chercher à résoudre la question du régionalisme, de trouver une formule qui permette à l'ouest du Canada de s'asseoir comme un égal à la table de négociation avec l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique.

Nous devrions avoir voix au chapitre des décisions prises par le ministère. En matière d'immigration, il faudrait que l'ouest du Canada ait sont représentant aux côtés du ministre de l'Immigration, à la table du conseil pour que l'incidence de l'immigration sur la région soit prise en compte.

Même mon propre collègue, quand il était ministre des Finances, a oublié complètement le problème du logement sur la côte ouest dans la décision relative aux immeubles résidentiels à logements multiples qui figurait dans son budget de décembre 1979. Si la région avait été entendue, cette mesure qui a fait là-bas l'objet de dissensions incroyables n'aurait pas figuré au budget. Le taux d'inoccupation était inférieur à 1 p. 100, et il fallait une stimulation de l'État. La région aurait dû être entendue.

Ces quatre régions devraient avoir droit au chapitre, dans le processus décisionnel et dans les définitions de caractère bioscientifique en matières de ressources, de politique fiscale, de politique monétaire, et le reste. C'est la condition nécessaire à la disparition du vif sentiment d'aliénation qui règne au Canada. Je supplie ceux qui représentent les centres démographiques du pays de réfléchir sérieusement à cela.

Qu'on ne m'accuse pas d'être anti-canadien, ce serait ridicule. Ma vie et mes actes prouvent le contraire. Mais je suis décidé à combattre pour ma région, dans l'intérêt d'une fédération plus solide, d'une fédération qui vienne de la base, d'une fédération qui représente les régions de notre grand pays.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord au député de Vaudreuil (M. Herbert) que ce bill va dans le bon sens. A l'exception de quelques sénateurs plus âgés qui sont là pour la vie, les personnes nommées au Sénat y siègent désormais jusqu'à l'âge de 75 ans. Si le bill C-303 était adopté, la durée de leur mandat serait réduite à une période d'années comprise entre 10 et 15 ans au maximum.

Je dis que le bill va dans le bon sens. Moi, j'irais même plus loin, je réduirais cela à cinq ans, puis à un an, puis à six mois, puis je supprimerais tout. Mais trêve de badinages, je ne pense pas que le bill s'attaque au problème que constitue la situation du Sénat dans notre démocratie. Je ne pense pas qu'il corresponde à ce que pensent beaucoup d'entre nous: il n'y a pas de place dans notre démocratie parlementaire pour un organe non électif, un organe responsable devant personne. Pour cette raison, le Sénat tel que nous le connaissons actuellement devrait être aboli.

Le discours du député m'a intéressé. J'attendais qu'il explique pourquoi il a proposé ce bill. De fait, j'attendais qu'il en parle. Il a cité un article au sujet de la durée du mandat. Mon ami et collègue, le député de Mission-Port Moody (M. Rose) était également dans l'expectative. J'ai trouvé qu'il avait fort bien résumé le discours du député quand il a affirmé qu'en dépit de toutes les choses flatteuses qu'il a dites au sujet du Sénat dont il a vanté les mérites, il disparaîtra au bout de dix ans.

Je le répète, je ne crois pas que ce bill s'attaque au fond du problème. Je ferai remarquer à mon bon ami de Capilano (M. Huntington) qui expose toujours très clairement sa thèse que nous comprenons les problèmes dont il a parlé aujourd'hui. Nous comprenons son vif intérêt à l'égard du régionalisme. Par ailleurs, je ne crois pas que le Sénat soit une solution à cette série de problèmes.

● (1640)

Avant d'entrer un peu plus directement dans le vif du sujet, je me permettrai de signaler le fait que la Chambre des communes du Canada est encore une fois saisie d'un bill tendant à modifier une loi qui n'est même pas de notre pays, à savoir l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Bien sûr, mon honorable collègue nous saisit de son bill, comme je l'ai fait à un certain nombre de reprises, pour proposer des modifications à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en vertu des dispositions de l'article 91(1) qui stipule que le Parlement du Canada peut apporter des modifications à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à l'égard de questions de compétence exclusivement fédérale. Nous avons exercé ce droit à un certain nombre de reprises, et nous avons habituellement invoqué pour ce faire le fait que nos lois sont promulguées par la Couronne, et puisque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été promulgué par la Couronne en la personne de la Reine Victoria, il peut être modifié par la Couronne en la personne de la Reine Elisabeth sur le conseil du Sénat et de la Chambre des communes du Canada.

A propos de cette modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui avait été adoptée en 1949, je suis porté à faire une remarque que nous faisons tous souvent, à savoir que les accidents de l'histoire peuvent être bien étranges et avoir des conséquences durables. J'ai eu suffisamment d'entretiens avec M. Saint-Laurent, qui était premier ministre à l'époque, pour savoir qu'il tenait beaucoup à mener à bien le processus de rapatriement de la Constitution au Canada. L'adoption de l'article 91(1) en constituait la première étape, et donnait au Canada le droit de modifier la Constitution à l'égard de questions relevant exclusivement de la compétence fédérale. C'était en 1949. J'ai connu suffisamment M. Saint-Laurent pour pouvoir affirmer ici, qu'avant de terminer son mandat de premier ministre, il avait bon espoir de pouvoir obtenir l'assentiment des provinces et prendre les mesures nécessaires pour donner à notre pays le droit de modifier le reste de la Constitution.

Malheureusement, la guerre de Corée éclata, d'autres événements survinrent, et les plans soigneusement établis de M. Saint-Laurent durent être mis de côté. C'est vraiment un chapitre bien malheureux de notre histoire. Nous aurions pu réussir à faire tout cela dans les années 50 dans une atmosphère beaucoup plus sereine qu'à l'heure actuelle. Mais c'est ainsi que vont les courants de l'histoire; il faut la prendre comme elle vient en nous accommodant au mieux des situations auxquelles nous avons à faire face.

Nous sommes donc saisis d'une proposition qui vise à nous convaincre de conserver le Sénat en faisant son éloge. Comme d'habitude, nous avons entendu aujourd'hui certains députés, et notamment le député de Vaudreuil, nous dire que l'autre endroit compte des gens sympathiques. J'en connais quelques-uns et ils sont effectivement fort sympathiques. Ce sont d'excellents Canadiens qui travaillent fort—du moins, certains d'entre eux—comme le député l'a signalé. C'est comme à la Chambre: certains sont toujours à la tâche, alors que d'autres ne sont là que quand ça leur chante.

Je me rends compte de la difficulté à nommer qui que ce soit, mais j'aimerais confirmer ce que le député a dit de Carl Goldenberg; c'est un grand Canadien qui s'est signalé dans un certain nombre de domaines. Je dis la même chose de David Croll. Je crois qu'il a joué un rôle aussi précieux au Sénat qu'à la Chambre des communes. J'aimerais mentionner également Renaude Lapointe, Florence Bird, Jacques Flynn et Duff Roblin, que je considère tous comme des amis. Sans doute d'autres députés aimeraient-ils ajouter d'autres noms, mais je

tiens au moins à faire consigner le fait qu'il y a à l'autre endroit des gens que j'estime et qui s'appliquent sincèrement à bien faire ce qu'ils font.

Cependant, monsieur l'Orateur, même en admettant que les gens de l'autre endroit sont fort sympathiques et ne parlent jamais de nous comme des membres de l'autre endroit, préférant l'expression «Chambre des communes», qu'ils ont élaboré d'excellents rapports, et sont quelques-uns à travailler très fort, notamment ceux qui font maintenant partie du comité spécial mixte qui étudie la réforme constitutionnelle, le fait est que les sénateurs ne sont pas élus. Ils ne cadrent pas avec l'idée que nous nous faisons de la démocratie et ils n'ont pas à rendre des comptes à qui que ce soit. Ils sont nommés sur la recommmandation du premier ministre au pouvoir, et ils n'ont pas même par la suite à rendre des comptes à cet homme, voire à cette femme, ce qui est toujours possible.

M. Herbert: Nous non plus.

M. Knowles: Nous devons rendre des comptes à nos commettants et nous présenter devant eux tous les 5, 4, 3, 2 ou 1 an pour savoir si nous nous sommes bien acquittés de notre tâche. Les sénateurs ne rendent de comptes à personne et je soutiens, bien que la formule ait pu paraître acceptable en 1867 à une population qui croyait jusqu'à un certain point en la démocratie, que nous en sommes arrivés, après 114 ans, à vraiment croire en la démocratie.

Il a été intéressant d'entendre que Gordon Robertson a déjà dit que si nous avions un Parlement d'une seule Chambre, notre fédération serait unique en son genre. Ce qui ne serait pas nécessairement un mal. Je souhaiterais que le Canada soit unique en son genre de biens d'autres façons bien que nous le soyons déjà de différentes façons. Je n'ai pas eu le temps, depuis que j'ai entendu citer ce personnage, de vérifier ce qu'il en était, mais je pense que nous sommes un cas unique, sûrement parmi les fédérations du monde occidental, en ce sens que nous avons une deuxième Chambre qui est nommée non pas élue. Voilà d'après moi ce qui gâte toute la sauce.

Les rapports qu'a cités mon collègue sont d'excellents documents. Les sénateurs ont fait du bon travail. Il y a quelque temps, j'ai participé à une émission radiophonique en compagnie de l'ancien sénateur Eugène Forsey. A un moment donné de notre prise-de-bec habituelle, je lui a dit qu'il n'y avait qu'à peu près 25 sénateurs qui faisaient pour le travail. Il a non seulement accepté mon chiffre, mais il a dit qu'il était peut-être un peu trop élevé.

Par conséquent, de 20 à 25 sénateurs font du bon travail mais pourtant nous les payons tous plein salaire, nous leur versons de bonnes indemnités avec des pensions et tout le tralala, c'est-à-dire 104 ou 106 personnes qui ont la bénédiction du premier ministre (M. Trudeau). Naturellement, chaque fois qu'il y a une place de libre, les candidatures ne manquent pas et ce ne sont pas toutes des personnalités politiques. Combien de fois n'ai-je pas vu des éditorialistes de journaux profiter de leur situation pour affirmer qu'ils s'opposaient à l'abolition du Sénat parce qu'ils voulaient bien y entrer.

S'il suffit de 25 sénateurs pour faire du bon travail, nous pourrions créer un organisme à leur mesure; mais de là à payer grassement 106 personnes, à leur octroyer le même pouvoir de légiférer qu'aux représentants élus, voilà ce qui me paraît excessif. C'est même invraisemblable.

Je peux assurer au député de Vaudreuil qu'il a rendu service en demandant à la Chambre de se pencher sur l'avenir du Sénat, et il réclame sûrement plus que ce que le député de Capilado appelle un petit "clou à bardeau" dans notre charpente actuelle.

● (1650)

L'une des observations que je voudrais faire au sujet du bill du député est la suivante: si ce dernier entrait bel et bien en vigueur, il nous en coûterait immédiatement plus cher. A l'heure actuelle, les sénateurs restent en poste jusqu'à l'âge de 75 ans, mais en vertu du bill, ils prendraient leur retraite à leur convenance. Ainsi, ils pourraient bénéficier de la pension de retraite à l'âge de 40, 45 ou 50 ans, tandis que maintenant, nous n'avons à rémunérer que les sénateurs en poste. Une fois qu'ils ont passé 75 ans ils ne vivent pas très longtemps. Non seulement nous verrions-nous obligés de rémunérer les sénateurs en poste, mais nous devrions également payer ceux qui comptent 10, 12, 14 ou 15 années de service et qui ont accumulé des pensions passablement intéressantes.

Le motif qui a incité notre honorable collègue à aborder la question du Sénat est louable, mais sa proposition n'a pas grand-chose à voir avec le fond du problème dont il nous faut traiter; en effet, notre Parlement doit être à la fois tout à fait démocratique et comptable aux Canadiens qui en ont élu les membres.

Notre honorable collègue, le député de Capilano (M. Huntington), a bien raison d'exposer les difficultés soulevées par le régionalisme, mais sa théorie selon laquelle il faudrait donner plus de poids au Sénat, ne contribue pas plus à la solution de ces problèmes que le projet de loi parrainé par notre collègue ne répond à celui soulevé par un Sénat élu. A mon avis, il nous faut trouver le moyen de régler les difficultés soulevées par le régionalisme.

Nous devons trouver une formule de représentation proportionnelle pour la Chambre des communes afin que le gouvernement puisse représenter toutes les régions. Je pense que nous aurons beaucoup de travail à faire sur le plan politique si nous voulons que le gouvernement s'intéresse vraiment aux habitants de toutes les régions du pays. Selon moi, il faut renforcer la structure du système de comités. D'ailleurs, nous devons faire davantage que la renforcer; nous devons repartir à zéro et mettre au point une nouvelle structure qui donnera aux députés de tous les coins du Canada l'occasion d'aider à résoudre les problèmes qui touchent leur région. Sauf tout le respect que je dois au député de Capilano, il ne semble que ni la limite de 10 à 15 ans ni une Chambre supérieure plus forte ne peuvent vraiment résoudre le problème.

Je devrais me rasseoir. Je voudrais dire pour terminer que je me demande pendant combien de temps nous permettrons qu'on dise que le Sénat est nécessaire parce qu'il fait un second examen objectif des mesures législatives. Selon moi, c'est une véritable insulte pour la Chambre des communes. J'estime que les députés peuvent eux aussi être objectifs.

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à la discussion cet après-midi, même si ce n'est que pendant les huit ou 10 dernières minutes du débat. Je félicite le député de Vaudreuil (M. Herbert) d'avoir présenté le bill à l'étude. Comme d'autres l'ont déjà dit avant moi, il n'y a peut-être pas autant de bills d'initiative parlementaire relatifs au Sénat inscrits au

Feuilleton à l'heure actuelle que par le passé, mais selon moi, c'est tout de même une question très importante. C'est l'une des douze principales questions dont les représentants fédéraux et provinciaux ont discuté tout l'été avant la conférence des premiers ministres l'automne dernier. Cette question avait été mise sur le même pied que les changements à apporter à la Cour suprême du Canada, la propriété des richesses naturelles, les gisements sous-marins, la péréquation, la charte des droits et toutes les autres questions qui ont fait l'objet de négotiations entre les représentants provinciaux et fédéraux l'été dernier et de discussions lors de la conférence des premiers ministres en septembre.

Le Sénat ou une deuxième Chambre quelconque n'est pas simplement un anachronisme qui disparaît graduellement. Selon moi, le Sénat fait partie de notre vie politique et nous devrons d'ici quelques années décider ce que nous pouvons faire de la deuxième Chambre. Le bill inscrit au nom du député de Vaudreuil nous donne l'occasion de discuter de certains des aspects de cette question, même si nous ne pouvons peut-être pas l'approfondir vraiment.

Les observations du député de Capilano (M. Huntington) m'ont intéressé. Il a parlé des problèmes du régionalisme non seulement dans les quatre grandes régions du pays mais également dans les sous-régions. En Ontario, d'où je viens, nous connaissons traditionnellement des problèmes dans la partie nord de la province. Je vois que le ministre d'État responsable des Mines (M^me^ Erola) est là. Les habitants du nord de l'Ontario considèrent que l'endroit où ils vivent est une région en soi et ce à juste titre, sous bien des aspects. Ils ont l'impression d'être défavorisés. Dans la partie sud de l'Ontario, surtout la région de Toronto, nous en entendons continuellement parler, que ce soit avec des sous-entendus politiques, financiers, économiques ou autres.

Le député de Capilano a signalé les problèmes qui se posent dans sa province, la Colombie-Britannique. A l'intérieur de la province, les problèmes ne sont pas les mêmes que sur la côte. Les habitants des différentes régions des Territoires du Nord-Ouest ont du mal à se connaître en raison des distances qui les séparent.

Même si une nouvelle chambre haute n'est pas l'unique réponse au problème du régionalisme, vu l'orientation que prennent les discussions et la pensée politique dans notre pays, cela contribuera fortement à donner aux régions une meilleure représentation à l'avenir.

Même si les régions sont très importantes, même si elles doivent sans nul doute obtenir une plus grande représentation et avoir l'impression d'être mieux représentées et d'avoir les mêmes chances, il y a également le revers de la médaille, à savoir le principe d'un vote par personne. Certains d'entre nous qui venons du Centre du pays ont du mal à l'accepter. Tout en comprenant bien les problèmes des régions, nous avons du mal à renoncer au principe du suffrage universel. Si les trois quarts des Canadiens—ou quel que soit le pourcentage—habitent dans le centre du pays, il faut déterminer si cette région devrait avoir droit à la moitié des suffrages ou à un peu plus. Cependant, il ne fait aucun doute malgré tout qu'étant donné toutes les discussions qui se déroulent dans le pays depuis quelques années, les régions seront beaucoup mieux représentées d'une façon ou d'une autre.

Il est intéressant d'être de retour à la Chambre en compagnie du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Comme les députés le savent, j'étais ici de 1968 à 1972. Pendant cette période, je pense que le député de Winnipeg-Nord-Centre, pour qui j'ai beaucoup de respect, a pris la parole au moins une fois par année pour prononcer un discours assez semblable à celui que nous avons entendu cet après-midi. Il a siégé à la Chambre, presque sans interruption, depuis 1942, je crois; et pendant cette période de presque 40 ans, il a établi très clairement sa position sur cette question. Il a présenté de bons arguments.

On discutera encore longtemps des mérites de la représentation proportionnelle et d'autres questions, mais je pense qu'en soulignant que presque toutes les fédérations ont deux Chambres, le député de Vaudreuil a présenté un argument de taille. Il a aussi signalé l'excellent travail qu'accomplissent les sénateurs dans la préparation de différents rapports, ce que tous les côtés de la Chambre reconnaissent. Les sénateurs ont rédigé des rapports sur la pauvreté, la retraite, la politique scientifique, les média, et bien d'autres sujets. Ces rapports sont bien connus et tout le monde reconnaît qu'ils sont d'excellente qualité.

Comme toujours, je me retrouve malheureusement cet après-midi avec deux discours à prononcer. J'en ai préparé un avec l'aide de mon excellent recherchiste, et l'autre vient du ministère de la Justice. Je n'ai vraiment pas assez de deux minutes pour prononcer ne serait-ce que l'un deux. Cependant, je pense qu'au cours des années à venir la question d'une deuxième Chambre reviendra plus d'une fois. J'espère qu'elle ne reviendra pas uniquement pendant les heures réservées aux initiatives parlementaires comme aujourd'hui, bien que ce soit une bonne occasion de soulever quelques-unes de ces questions; je suppose que nous débattrons également d'un bill émanant du gouvernement et portant sur de nouvelles réformes constitutionnelles. Certains d'entre nous en reparlerons, de toute façon. On discutera d'une deuxième Chambre, car quoi qu'en pense le député de Winnipeg-Nord-Centre et bien d'autres députés de son parti—dont les opinions sont partagées par d'autres députés de la Chambre—je répète que nous sommes de plus en plus nombreux, même parmi les gens des provinces centrales, à nous rendre compte qu'une deuxième Chambre, qu'on l'appelle Sénat ou autrement à l'avenir, peut avoir un rôle important à jouer dans notre vie parlementaire.

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE LA DÉTÉRIORATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Lors de sa première visite en Alberta depuis l'abominable exposé budgétaire du 28 octobre 1980, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a reproché aux média de fomenter l'hostilité entre l'Est et l'Ouest. Je propose donc, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources cesse de blâmer les autres, notamment M. Lougheed quand il est dans l'Est, et les media quand il est dans l'Ouest, et qu'il assume l'entière responsabilité d'une situation économique qui se dégrade au Canada, y compris le chômage et les fermetures attribuables en majeure partie au fait qu'il a rejeté la proposition que M. Lougheed lui a faite le 25 juillet dernier, en vue de conclure un accord sur le pétrole, et qu'il insiste pour prélever une taxe à l'importation sur le gaz naturel.

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE PÊCHE AUX ŒUFS DE HARENG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) a annoncé l'adoption de nouvelles dispositions réglementaires concernant la pêche aux œufs de hareng sur la côte ouest, dispositions qui ont été prises sans qu'on consulte le comité consultatif de la pêche au hareng, et comme ces dispositions proposent d'accorder les droits de pêche au hareng par tirage au sort, à un nombre restreint de candidats, je propose avec l'appui du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre condamne le recours à cette méthode cruelle du tirage au sort pour accorder les permis de pêche aux œufs de hareng, car une telle pratique va mettre en difficultés les familles des pêcheurs qui perdent à ce jeu de hasard.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce qu'on mette cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LES VOYAGES D'ESSAI DES PÉTROLIERS GÉANTS DANS LE DÉTROIT DE JUAN DE FUCA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, en raison des voyages d'essai d'un pétrolier géant dans le détroit Juan de Fuca, qui ne sont rien d'autre qu'une tactique publicitaire pour tâcher de convaincre les gens que les pétroliers ne constituent aucune menace pour notre littoral, et en raison des efforts héroïques tentés par l'équipe du *Greenpeace* pour faire comprende aux gens que ces voyages d'essai ne sont qu'une manœuvre publicitaire et qu'il faut y mettre fin, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell):

Que la Chambre témoigne son appréciation à l'équipe du *Greenpeace* et exhorte le gouvernement à fournir l'aide juridique dont ont besoin les membres de cette équipe qui ont été arrêtés, alors qu'ils tentaient de protéger notre littoral, ainsi que les représentants du réseau de télévision en Colombie-Britannique qui ont été également arrêtés parce qu'ils s'acquittaient de leur responsabilité de mettre les Canadiens au courant de ces faits.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA POSITION DES PROGRESSISTES CONSERVATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Schroder (Guelph): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire pressante et importante. Puisque, comme en fait foi le hansard à la page 6445, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a déclaré jeudi dernier qu'il était d'accord sur «les grandes lignes» du programme énergétique national, et que le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré en fin de semaine à Windsor que sa politique concernant Petro-Canada était une erreur, je propose, avec l'appui du député de Sudbury (M. Frith):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre exhorte le chef de l'opposition à écouter ce que lui dit son critique en matière d'énergie et à ne pas commettre l'erreur de lutter contre le programme énergétique national, programme dont son critique déclare qu'il reçoit l'appui unanime de tous les Canadiens.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LA POSITION À L'ÉGARD DU PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA CONSTITUTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, étant donné que la légitimité des institutions politiques est importante pour le maintien d'une société libre et démocratique, et étant donné que selon la Déclaration des droits de M. Diefenbaker, la société canadienne a pour principes fondamentaux de reconnaître la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'importance de la famille et le respect des valeurs morales et spirituelles, je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre demande respectueusement au caucus du Nouveau parti démocratique de réfléchir un moment à l'érosion de la légitimité des institutions politiques qui découle de ses méthodes, à savoir faire contester ces valeurs par l'un de ses membres et demander à un autre de voter en leur faveur au comité de la constitution.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

L'APPUI À PETRO-CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné que le chef de l'opposition (M. Clark) est censé avoir déclaré au cours de la fin de semaine que, s'il était de nouveau en son pouvoir de le faire, il garderait la société Petro-Canada telle qu'elle a été établie et veillerait à ce qu'elle demeure forte, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre félicite le chef de l'opposition d'accorder enfin son appui à la société Petro-Canada et demande au président de celle-ci de lui envoyer une carte de crédit de Petro-Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1410)

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LE COMITÉ DE LA CONSTITUTION—LA POSITION À L'ÉGARD DE LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, dans une entrevue qu'il a donnée dimanche dernier, le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré qu'en aucune façon son parti n'acceptera l'amendement au projet de résolution sur la constitution proposé par le parti conservateur et qui proclame le droit à la propriété dont jouit chaque Canadien comme c'est le cas dans tous les pays libres. C'est sur ce droit fondamental à la propriété que repose le mode de vie canadien et celui de tous les pays libres et je propose donc, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre comdamne le Nouveau parti démocratique ainsi que son chef pour leur attaque gratuite contre le droit à la propriété de tous les Canadiens et que la Chambre prie instamment le chef du NPD de renoncer à appuyer le manifeste communiste qui préconise la nationalisation et la confiscation de la propriété privée et qu'elle l'invite plutôt à faire porter ses efforts sur la défense du droit de chaque Canadien à posséder sa propre parcelle du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT—LE DÉPÔT DES PROPOSITIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, étant donné que l'atmosphère à la Chambre est en train de se dégrader et comme il y a lieu d'en faire une institution parlementaire et démocratique plus efficace, je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre enjoigne au leader du gouvernement à la Chambre de déposer sans délai les propositions du gouvernement tendant à modifier le Règlement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, lundi dernier, à Coutts, en Alberta les véhicules des sociétés pétrolières qui quittaient le pays formaient une file de plus d'un mille de long, et deux jours plus tard, 45 véhicules appartenant à une société et 15 des véhicules d'une autre ont quitté le Canada. Étant donné que cet exode n'est pas dans l'intérêt du Canada et qu'il aura des conséquences particulièrement désastreuses au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre dénonce le gouvernement pour avoir conçu sa politique énergétique nationale sans tenir compte des effets qu'elle aurait et pour avoir maintenu avec un entêtement stupide une politique dogmatique et doctrinaire qui est absolument contraire aux intérêts du pays.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA LIBERTÉ D'ADHÉSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, dans les villes de Peterborough et de Kamloops où l'on applique expérimentalement le système métrique, on a permis au secteur de l'alimentation au détail de se retirer du programme de métrisation. Si le même secteur, dans l'une ou l'autre des 36 villes dont l'adhésion au programme est prévue pour janvier 1982, préférait ne pas y participer tout de suite, il devrait jouir de cette même liberté de choix. C'est pourquoi je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, et appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que dans ces villes on jouisse de la même liberté d'adhérer ou non au programme en 1982 comme à Peterborough et à Kamloops.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que soit présentée cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PARCS CANADA

L'INSTALLATION DES BUREAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, le gouvernement essaye systématiquement d'établir les bureaux de Parcs Canada dans des édifices historiques, dans tout le pays, ce qui est une bonne chose. Pourtant, à Winnipeg, le gouvernement risque de renoncer à sa politique en installant les bureaux de Parcs Canada dans un édifice présentant un intérêt historique secondaire pour la simple raison qu'il en est propriétaire. Aussi, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le gouvernement revienne sur sa décision et que, partout au Canada, il choisisse des édifices historiques de premier plan pour les bureaux de Parcs Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de signaler à cette assemblée que nous risquons de traverser une longue série de crises économiques très graves. D'après un article paru dans le numéro du 24 janvier du *Financial Post*, le ministre des Finances aurait déclaré qu'il avait le choix entre trois solutions pour essayer d'enrayer la stagflation; à savoir les restrictions financières, les restrictions monétaires ou la réglementation des salaires et des prix, invitant quiconque aurait une meilleure idée à la lui soumettre. Aussi, je propose, appuyé par le député de Okanagan-Nord (M. Dantzer):

● (1415)

Qu'il existe une quatrième solution et que le premier ministre l'applique en présentant sa démission et celle des autres membres de sa bande d'incapables au gouverneur général.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'INCIDENCE DES TAXES SUR L'INDUSTRIE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, la semaine dernière j'ai demandé au vice-premier ministre et ministre des Finances pourquoi les taxes prévues dans le programme énergétique national frappaient les entreprises canadiennes beaucoup plus durement que les multinationales. Le ministre a alors démenti cette affirmation. Il sait sûrement que, selon le sondage effectué par l'Agence de surveillance des prix du pétrole, les grandes entreprises étrangères implantées ici tirent à peu près la moitié de leurs revenus de leurs activités de production et l'autre moitié du raffinage et de la mise en marché tandis que les entreprises canadiennes tirent environ les trois quarts de leurs revenus de la production.

Pourquoi le ministre a-t-il décidé de faire porter ces nouvelles taxes sur les activités de production, au détriment des entreprises canadiennes, alors qu'il aurait pu les répartir autrement pour qu'elles frappent les multinationales?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député revient au thème qu'il a élaboré la semaine dernière, à savoir que divers éléments du programme énergétique national auront une influence défavorable sur le flux monétaire des sociétés canadiennes.

M. Wilson: Ce n'est pas ce que j'ai dit, le ministre devrait être plus attentif.

M. MacEachen: Je tiens à préciser que toutes les analyses qui ont pu être menées jusqu'ici et projetées sur l'avenir démontrent clairement que les entreprises canadiennes bénéficieront d'avantages indéniables. Elles auront un flux monétaire suffisant pour leur permettre d'effectuer leurs travaux de prospection. Le député se refuse à admettre les avantages que procurera aux petites et moyennes entreprises canadiennes le programme d'incitations pétrolières.

M. Wilson: Madame le Président, j'aimerais bien que le ministre écoute ma question, il passe de toute évidence à côté. Ma question concernait la portée relative du programme énergétique national sur les entreprises canadiennes et les multinationales.

J'aimerais citer une autre statistique tirée du même sondage. Il semblerait en effet que les sociétés étrangères en activité au Canada aient obtenu un rendement de 16.7 p. 100 sur leur investissement contre 7.7 p. 100 pour les entreprises canadiennes. Il est donc clair que les sociétés étrangères font deux fois plus de bénéfices que les sociétés canadiennes. Comme le programme énergétique national est censé viser d'une part à encourager la canadianisation de ce secteur et d'autre part à assurer une juste répartition des taxes, le ministre peut-il nous expliquer pourqoi ces taxes se font sentir surtout sur le principal secteur d'activité dont s'occupent les entreprises canadiennes, à savoir la production, alors que les multinationales peuvent amortir l'effet de ces taxes grâce à une plus vaste gamme d'activités.

M. MacEachen: Madame le Président, le député doit considérer l'effet d'ensemble qu'aura le programme sur l'industrie pétrolière canadienne. C'est une erreur de fonder son analyse sur une seule taxe; il faut au contraire tenir compte des bénéfices globaux qu'en retirera l'industrie grâce à des programmes comme celui des «encouragements pétroliers». Je suis convaincu pour ma part que grâce à ce dernier en particulier, une compagnie de pétrole ou de gaz normale de petite ou de moyenne dimension verra sa situation financière s'améliorer considérablement d'ici 1983. J'en suis absolument convaincu. C'est dans cette perspective que le député doit envisager l'effet global des différents éléments de la politique énergétique. Si son analyse est suffisamment minutieuse, elle aboutira exactement à la même conclusion que la mienne.

● (1420)

M. Wilson: Madame le Président, le ministre pourrait peut-être expliquer aux Canadiens, comme à un bon nombre de ses collègues libéraux de l'arrière-ban, qui tous, se posent comme moi la même question, comment il se fait que les compagnies appartenant à des Canadiens comptent investir beaucoup plus à l'étranger qu'au Canada et ce, précisément à cause du Programme énergétique national.

J'aimerais revenir, madame le Président, à ma question initiale. J'ai déjà souligné que les nouvelles taxes établies par le programme énergétique visent uniquement le secteur de la production tandis que les industries d'aval, soit les sociétés de commercialisation et de raffinage, n'auront aucune taxe supplémentaire à payer. Il me semble évident que si le gouvernement voulait véritablement nous rendre autosuffisants il chercherait à encourager l'aspect production en allégeant au maximum les taxes à la production et en taxant davantage les industries d'aval. La question que je pose au ministre est la suivante. Étant donné que le ministre n'a répondu à aucune de mes questions sur l'équité, l'autosuffisance et la canadianisation, j'aimerais savoir s'il fera une déclaration, lors du débat sur le bill C-54, pour expliquer aux Canadiens comment il se fait que la politique fiscale sur ces trois points est en totale contradiction avec les objectifs fixés par le programme énergétique national?

M. MacEachen: Madame le Président, il est clair et net que le député et moi différons d'opinion au sujet des répercussions du Programme énergétique national. Nous aurons l'occasion de discuter de ces impôts en détail quand la Chambre les examinera en comité plénier. J'espère que je réussirai à ce moment-là à convaincre le député qu'il a tort de tirer cette conclusion que rien ne justifie.

Le fait est que l'analyse de la marge de financement d'un producteur canadien typique de gaz et de pétrole démontre clairement que le Programme énergétique national aura pour effet d'améliorer considérablement la situation générale de trésorerie des petites et moyennes entreprises canadiennes qui jusqu'à maintenant n'avaient pas droit aux déductions pour épuisement ou super-épuisement. Je trouve que c'est juste. Cela nous permettra d'atteindre à la sécurité en matière d'énergie et de réaliser l'un des objectifs du Programme énergétique national, qui est de remettre le plus possible cette industrie aux mains des Canadiens.

LA DEMANDE DE L'«INDEPENDENT PETROLEUM ASSOCIATION» DE FAIRE EXAMINER LE PROGRAMME PAR UN COMITÉ SPÉCIAL

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre lui a remis ce matin en main propre une lettre de l'Independent Petroleum Association of Canada, qui représente les entreprises pétrolières appartenant à des Canadiens. En voici le premier paragraphe:

> Après trois mois d'étude attentive, les membres de l'Independent Petroleum Association of Canada en sont venus à la conclusion que non seulement le Programme énergétique national aura des conséquences désastreuses pour le secteur pétrolier mais qu'il va aussi à l'encontre de l'objectif national d'autosuffisance et des intérêts économiques du pays.

Voilà qui contredit complètement tout ce que le ministre vient d'essayer de faire croire à la Chambre. Plus loin dans sa lettre, l'Association recommande, bien raisonnablement, de constituer un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner le Programme énergétique du Canada et les entreprises pétrolières et gazières canadiennes.

La question que je pose au vice-premier ministre est la suivante: Agréera-t-il cette demande très raisonnable de l'Independent Petroleum Association of Canada d'établir un tel comité spécial de sorte que tous les faits, ceux du gouvernement, ceux de l'industrie et les nôtres, soient révélés au grand jour et que le peuple du Canada ait l'occasion d'en juger.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois que la demande de l'association à laquelle le député fait allusion mais que je désapprouve, est certes raisonnable en ce qu'elle vise l'examen de tous les aspects du programme. Cela sera possible au moyen du bill que la Chambre a déjà renvoyé au comité sous le nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cela sera possible au moyen des bills qui, je l'espère, franchiront aujourd'hui l'étape de la première lecture et qui seront étudiés à la Chambre des communes et au Sénat. Il sera donc possible à chaque partie de se faire entendre. J'aimerais bien que les faits soient révélés au grand jour et que la situation soit jugée à partir des faits et non à partir de ce que je considère parfois comme des déclarations irréfléchies.

● (1425)

M. Andre: Madame le Président, cette déclaration qualifiée d'irréfléchie a été formulée par l'Association qui représente environ 325 sociétés gazières et pétrolières appartenant à des Canadiens. Il ne s'agit pas là de multinationales. Le vice-premier ministre accepterait-il de reconsidérer sa décision rapide et impromptue, étant donné qu'il parle de quatre ou cinq bills visant différents domaines et que pas un seul ne vise à la fois tous les aspects de ce programme. Confier l'examen global de ce programme à un comité spécial ne contribuerait-il pas à accélérer les travaux de la Chambre? Grâce à une entente comme celle-là, je suis convaincu que le gouvernement réussirait à faire adopter les différents bills beaucoup plus rapidement si, une fois les faits connus, il persévérait dans son intention de les parrainer.

M. MacEachen: Madame le Président, c'est un fait, comme le député l'a signalé, que les éléments du programme énergétique national sont répartis dans un certain nombre de bills. C'est évidemment parce que le Règlement de la Chambre le veut ainsi. Si le leader du gouvernement à la Chambre arrivait à s'entendre avec ses homologues, pour élaborer une meilleure méthode qui permette comme le député l'a dit, d'examiner complètement ces bills et d'en accélérer l'adoption, je serais l'un des premiers à en recommander l'application. Cependant, nous suivons actuellement la méthode prévue par le Règlement, laquelle permettra d'examiner à loisir tous les aspects de ces bills. Que quelqu'un propose une meilleure méthode et je l'appuierai.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'ESSAI DE DÉFOLIANTS CHIMIQUES

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et fait suite à celle que je posais au premier ministre vendredi matin dernier. Le ministre est-il en mesure maintenant de nous dire pourquoi le gouvernement n'a cessé de nier qu'il avait participé à l'essai de certains produits utilisés au Vietnam quand tel n'était franchement pas le cas, notamment à la suite des révélations fort inquiétantes faites en fin de semaine par M. Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale à l'époque comme quoi de pareils essais étaient chose courante?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, j'ai lu très attentivement la question que le député de Selkirk-Interlake a posée au premier ministre vendredi dernier et j'ai entendu sa question aujourd'hui. Je lui donnerai tout l'importance et l'intérêt qu'elle mérite. J'ai lu en fin de semaine de nombreux comptes rendus donnés par les média, mais j'espère que le député n'a pas exagéré les faits simplement pour se faire de la publicité, car je me refuse à recourir à des manœuvres politiques susceptibles d'inquiéter la population. Il ne s'agit pas d'un rapport confidentiel. Il n'était pas classé et était à la disposition de tous.

M. Lawrence: Vous n'étiez pas au courant.

M. Lamontagne: J'étais déjà au courant en septembre dernier quand la question a été soulevée pour la première fois et je suis maintenant au fait de la situation.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le premier ministre n'était pas au courant.

M. Lamontagne: Il est exact que le MDN a collaboré avec les États-Unis en 1967-1968 pour procéder à l'expérimentation de plusieurs types d'herbicides. Je puis assurer les députés que le seul intérêt du Canada dans ces expériences était d'obtenir une aide et des conseils techniques en matière de nettoyage et de débroussaillage de champs de tir. Certaines personnes soutiennent que l'agent orange pourrait être toxique pour les êtres humains mais cela n'a pas encore été confirmé. Je ne pense pas que nous devrions nous lancer dans une polémique à ce sujet tant que nous n'aurons pas acquis la certitude que . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Sargeant: Madame le Président, je voudrais faire remarquer que ce document n'était pas disponible au Canada; il a fallu que je l'obtienne de sources américaines en invoquant aux États-Unis la loi sur la liberté d'information. Le ministre a souvent déclaré l'année dernière, et même avant, que les essais de matériel de guerre chimique qui ont eu lieu au Canada n'avaient qu'un caractère défensif et, qu'ils ont été effectués dans l'atmosphère et à l'aide de produits de simulation seulement. Le ministre pourrait-il avoir l'amabilité d'expliquer à la Chambre comment il peut qualifier de défensifs les essais qui ont eu lieu à Gagetown et l'agent Orange de produit de simulation inoffensif et enfin, nous dire si l'on a procédé à d'autres essais de ce genre?

● (1430)

M. Lamontagne: Madame le Président, je crois avoir été très clair à ce sujet. J'ai dit que tout ce qui intéressait mon ministère dans cette affaire, c'était d'obtenir des conseils techniques et de l'aide pour les opérations de nettoyage des champs de tir et de débroussaillage. Si le député veut qu'on lui prouve qu'il n'a jamais été question de se servir du produit au Viêt-nam ou ailleurs, il n'a qu'à regarder dans le budget des dépenses du 29 juin 1966. Il verra que M. MacLean avait lancé un appel d'offres. Il était d'avis qu'il serait beaucoup trop coûteux de débroussailler complètement la base de Gagetown. Il a alors lancé un nouvel appel d'offres pour voir si d'autres méthodes plus économiques feraient l'affaire.

Je veux que la Chambre se rende compte que le député essaie de donner l'impression que nous avons participé à la guerre du Viêt-nam. Nous ne nous sommes jamais mêlés de cela. Vendredi dernier, j'ai écouté attentivement la réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Mon ministère est prêt à coopérer avec le sien à toute enquête qui visera à déterminer si ce test comportait quelque danger que ce soit pour la population de Oromocto au Nouveau-Brunswick.

Questions orales

ON DEMANDE SI D'AUTRES ESSAIS ONT EU LIEU

M. Simon de Jong (Regina-Est): Ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre de la Défense nationale et ministre suppléant des Affaires des anciens combattants. Puisque, d'après la déclaration qu'il vient de faire à la Chambre, il a eu vent de ces essais au mois de septembre, en a-t-il informé le ministre de la Santé? Sinon, pourquoi?

Et pour reprendre la question de mon collègue, le ministre pourrait-il nous dire en quoi consistaient, le cas échéant, les autres expériences qui auraient été effectuées au Canada? Pourrait-il également se mettre en rapport avec le ministre de la Santé afin qu'on surveille l'état de santé du personnel et des personnes domiciliées à proximité du lieu où ces expériences ont eu lieu.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le député pourrait faire inscrire ces questions au *Feuilleton*, s'il le voulait. En attendant, je puis affirmer que le nombre de personnes qui ont participé à ces essais était très réduit, soit 11 militaires et deux civils. Ces essais se sont déroulés dans la région de la base de Gagetown. J'ai entendu parler d'essais d'arrosage au Nouveau-Brunswick et j'ai également lu des articles à ce sujet. Mais je puis affirmer au député que ces essais ont eu lieu sur une toute petite parcelle de la base de Gagetown. Le député ne sait peut-être pas que cette base mesure 45 milles de long dans la direction nord-sud et 30 milles de large dans la direction est-ouest. Les essais ont été effectués sur une petite parcelle de ce territoire et il ne faudrait pas en conclure qu'on a fait des expériences sur l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

LES RETARDS ET LES DÉRAILLEMENTS DANS L'EST DU QUÉBEC—ON DEMANDE QUAND L'ENQUÊTE DÉBUTERA

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à la décision que le ministre a prise le 14 janvier de mener une enquête sur les problèmes qu'a connus VIA Rail, et plus particulièrement la population de l'est du Québec et de l'est du Canada durant la période des Fêtes. Est-ce que le ministre a pris une décision à savoir qui mènerait l'enquête, soit la Commission canadienne des transports ou le ministère des Transports, quand cette enquête débutera, et combien de temps elle durera?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est la Commission canadienne des transports qui va faire cette enquête. Je ne pourrais pas indiquer à l'honorable député la date exacte du début de cette enquête, mais je m'en enquerrai et renseignerai le député.

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

LA POURSUITE DES ACTIVITÉS DE PROSPECTION ET D'EXPLOITATION

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances et porte sur la politique énergétique. Comme le ministre sait, il est prévu dans la politique énergétique que Petro-Canada mobilisera toutes ses ressources pour tâcher de s'introduire, de s'insinuer ou de s'immiscer dans les activités qui se déroulent sur les terres fédérales. A cause de cela, bien sûr, la société n'a plus aucune ressource pour poursuivre ses activités dans les secteurs traditionnels de production du pays. Il s'ensuit toutes sortes de bouleversements dans les collectivités, des pertes d'emplois ainsi qu'un gaspillage technologique.

Le ministre a-t-il étudié cet aspect de la politique énergétique? Ne pourrait-on au moins demander à la société de la Couronne de poursuivre son programme de prospection et d'exploitation de l'année dernière dans les régions du nord-est de la Colombie-Britannique et de l'Alberta?

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme le député le sait, le programme énergétique national a en effet réservé à Petro-Canada un rôle plus actif dans la mise en valeur des régions inexplorées. Cette activité ne l'empêchera pas toutefois de poursuivre la recherche de brut classique et de gaz sur les terres provinciales. Il sera toutefois possible de changer l'orientation des opérations habituelles de prospection dans certaines régions du pays où des gisements n'auront pas été découverts. Petro-Canada continuera donc de participer aux travaux de prospection pour trouver des sources traditionnelles d'énergie sur les terres provinciales.

M. Oberle: En dépit des dénégations du secrétaire parlementaire, les derriks de Petro-Canada encombrent les routes. Ils quittent les champs de production et de prospection de pétrole classique des régions du nord-est de la Colombie-Britannique. C'était le seul endroit où la société Petro-Canada s'était implantée et voilà qu'elle abandonne tout maintenant. C'était sa seule raffinerie. Le gouvernement va-t-il déposer devant la Chambre ou devant le comité de l'énergie un programme qui obligera Petro-Canada à reprendre ses activités dans les régions de production classique cette saison et la saison prochaine, ce qui devrait redorer quelque peu le blason de l'industrie énergétique à l'échelle nationale?

M. MacLaren: L'autre jour, au comité, le député a posé une question semblable et le ministre lui a répondu que dans la mesure du possible il fournirait les détails que réclame le député. J'espère bien que cela se fera.

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

LA COMPOSITION DU CONSEIL—ON DEMANDE QUE LE CONSEIL SOIT COMPTABLE AU PARLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la condition de la femme. Après avoir presque réussi à démolir le Conseil consultatif de la situation de la femme, le ministre est maintenant obligé . . .

Des voix: La question!

Mlle MacDonald: Je vois que les députés ont hâte de connaître ma question. Je suis certaine qu'elles sont nombreuses les femmes qui voudraient bien pouvoir interroger le ministre. Celui-ci est maintenant obligé de s'adresser aux organismes féminins pour tenter de rebâtir le Conseil. Le ministre prend de plus en plus les avis de Humpty-Dumpty. Je voudrais savoir comment il a choisi les organismes féminins qu'il veut rencontrer ou mieux, pourquoi il a laissé de côté certains organismes d'importance comme la Fédération canadienne des femmes de carrières libérales et commerciales, le Syndicat canadien de la Fonction publique et l'Association nationale des femmes et du droit, tous des organismes qui ont vigoureusement dénoncé l'attitude du ministre au cours des dernières semaines. Voudrait-il nous dire pourquoi il a tourné le dos aux trois groupes que je viens de mentionner?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il s'agit en fait de déterminer qui est vraiment responsable du préjudice éventuel qu'aurait subi le Conseil. J'invite l'honorable représentant à faire son propre examen de conscience à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: C'est comme si l'on imputait aux forces de l'ordre le taux élevé de criminalité.

M. Axworthy: Je voudrais simplement signaler que les groupes ont été choisis d'après les recommandations du bureau du Conseil. Les groupes en question représentent des organisations nationales. Si d'autres groupes souhaitent être consultés, j'accepterais volontiers de m'entretenir avec eux.

Mlle MacDonald: Madame le Président, tous les groupes dont je vous ai parlé auraient assisté à la conférence de février, si le ministre ne s'en était pas mêlé. Par conséquent, ne serait-ce que par simple politesse, il faut certainement les inviter à la prochaine réunion. Tous ces groupes ont vivement réclamé, ces derniers jours, que le Conseil consultatif de la situation de la femme soit directement comptable au Parlement et non pas à un ministre. Même M^me^ Win Gardner, présidente intérimaire du Conseil, après avoir affirmé que le ministre était un très cher ami, a déclaré en fin de semaine que le Conseil, d'après sa composition actuelle, pouvait être soumis à des pressions politiques.

Eu égard à toutes ces instances, le ministre conviendra-t-il maintenant, avant de rencontrer ces organismes féminins, que le Conseil rendra désormais compte directement au Parlement et non pas à un ministre, notamment à l'actuel ministre chargé de la situation de la femme?

M. Axworthy: Madame le Président, contrairement à l'honorable représentante, je ne suis pas en mesure de juger de l'opportunité de solutions préconçues qu'on voudrait apporter à certains problèmes. Je suis disposé à recevoir les groupes invités pour entendre leurs recommandations. Ensuite, nous serons prêts à passer à l'action. Je voudrais leur faire la courtoisie de les entendre d'abord, au contraire de ce que souhaite l'honorable représentante qui s'est déjà décidée, comme elle le fait dans la plupart des cas, sans prendre la peine de vérifier les faits.

* * *

● (1440)

LES TRANSPORTS

L'INVESTISSEMENT DE FONDS PUBLICS DANS LE TRANSPORT URBAIN

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je voudrais lui signaler que la deuxième conférence sur l'énergie dans les villes a lieu à Winnipeg cette semaine. Cette conférence vise surtout à trouver d'autres formes d'énergie que les combustibles fossiles pour les transports urbains. Étant donné que le gouvernement fédéral investit si peu dans les transports urbains et que les tarifs d'autobus continuent d'augmenter d'un bout à l'autre du Canada, comme on s'en rend compte à Ottawa, le ministre ne convient-il pas qu'il serait opportun que l'État investisse des fonds publics considérables dans les transports urbains?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je conteste l'allégation selon laquelle le gouvernement fédéral ne fait pas grand-chose pour les transports urbains. Divers programmes sont en vigueur, notamment en ce qui concerne le déplacement des voies, la suppression des passages à niveau, les embranchements, et ainsi de suite. Cette question devrait donc être débattue. Mais je voudrais faire remarquer tout d'abord que les besoins sont illimités. Jadis, la voie principale au cœur d'une ville canadienne dénotait l'importance de celle-ci. Mais maintenant, les choses ont changé. Il est par conséquent nécessaire de consacrer plus d'argent au transport urbain et le gouvernement fait tout ce qu'il peut à cet égard.

M. Keeper: Madame le Président, le ministre dit qu'il aimerait reprendre ce que j'ai dit, à savoir que le gouvernement fédéral n'investit pas beaucoup d'argent dans le transport urbain, mais je lui ferai remarquer que des 1.85 milliard de dollars que le gouvernement consacre aux transports, seul ½ p. 100 va au transport urbain. Les trois quarts des fonds dépensés dans le cadre du programme d'aide aux services de transports urbains sont consacrés à l'entretien des passages à niveau et non à l'amélioration des moyens de transports en commun.

Le ministre veut-il revenir sur sa première réponse et assurer aux Canadiens de tous les coins du Canada qui viendront assister à cette conférence que son gouvernement investira les sommes nécessaires dans le transport urbain?

M. Pepin: Madame le Président, même si les travaux de suppression des passages à niveau et de déplacement des voies ferrées se font loin des villes, il n'en demeure pas moins qu'ils constituent des améliorations aux modes de transport urbain. C'est de cette façon que nous voyons la chose. J'admets cependant avec mon honorable ami que nous pourrions investir davantage à ce chapitre. Je déclare donc solennellement que je vais faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour réaliser cet objectif.

Questions orales

LES TERRES FÉDÉRALES

LE YUKON—LA VENTE DE LOTS SANS APPELS D'OFFRES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien une fois que son secrétaire parlementaire aura fini de le renseigner.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Cependant, j'aimerais accueillir auparavant le ministre de la Justice qui revient à la Chambre après avoir fait un séjour à l'hôpital.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Puisse-t-il résister aux tensions découlant de l'exercice de ses fonctions constitutionnelles.

Ma question a trait à la vente des terres fédérales au Yukon. Sans doute le ministre sait-il maintenant qu'on a vendu ou qu'on est sur le point de vendre un certain nombre de lots de la région du lac Cowley et du chemin Carcross à certains citoyens assez éminents, notamment l'administrateur en chef des terres du Yukon au Yukon. On procède en l'occurrence sans en aviser la population et sans recourir à des appels d'offres. Le ministre est-il au courant de cette affaire et, dans l'affirmative, pourrait-il nous dire pour quelles raisons on fait preuve de tellement de discrétion? A-t-on, à sa connaissance, annoncé publiquement le projet de vendre ces diverses parcelles de terres fédérales ou procédé à des appels d'offres à cet égard?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'ai bien pris note de certaines des allégations concernant toute cette question que soulève le député du Yukon. J'ai demandé à mes collaborateurs de me faire à ce sujet un rapport détaillé que j'espérais obtenir avant la période des questions. Je ne l'ai cependant pas encore obtenu, mais je l'attends cet après-midi. Je tâcherai de donner demain au député une réponse beaucoup plus détaillée.

M. Nielsen: Madame le Président, puisque, comme le sait le ministre et comme le sait également le ministre de la Justice qui a déjà détenu ce portefeuille durant un certain nombre d'années, le droit d'acquérir et de posséder des terres constitue la question la plus importante dans l'esprit des habitants du Yukon et le principal sujet d'irritation pour eux, le ministre m'assurera-t-il aujourd'hui qu'il ordonnera à ses collaborateurs de bloquer la vente de ces diverses parcelles de terres fédérales jusqu'à ce qu'il ait fait une enquête complète sur la façon dont on en a disposé, en ce qui concerne notamment les avis publics et les appels d'offres? Dans le cadre de cette enquête complète, le ministre pourrait-il déterminer s'il y a eu des modifications concernant l'acquisition de terres publiques par des fonctionnaires et si l'on a respecté toutes les lois relatives aux demandes déposées par ces fonctionnaires en vue d'acquérir des terres fédérales?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, je puis informer le député qu'avant d'arriver à la Chambre, on m'a avisé d'une façon générale qu'il n'y a pas eu de favoritisme. Comme je l'ai dit au député, je n'ai pas reçu de renseignements détaillés au sujet de l'affaire à laquelle fait allusion le député. Quand je les aurai reçus, et j'espère que ce sera cet après-midi ou demain matin, s'il y a le moindre indice d'une irrégularité, je prendrai naturellement des mesures qui, à défaut de correspondre exactement à celles que préconise le député, permettront néanmoins de rectifier toute irrégularité.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CORÉE DU SUD—LA COMMUTATION DE LA PEINE CAPITALE IMPOSÉE À KIM DAE-JUNG

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Tous les députés seront reconnaissants envers le président Chun pour avoir usé de ses pouvoirs considérables et commué la peine de mort de Kim Dae-Jung, l'ancien chef des forces non communistes de la Corée du Sud. Étant donné que Kim avait été condamné à mort pour des activités semblables à celles auxquelles s'est livré l'actuel premier ministre du Canada lorsqu'il était chef de l'opposition au cours de la 31e législature du Canada, et étant donné que la protestation du Canada n'a été vraiment que symbolique jusqu'ici, je demande au ministre si le Canada participera à la campagne internationale en faveur de Kim, en suivant l'exemple des 3 millions et demi de Japonais qui ont signé une pétition pour que M. Kim soit libéré et non seulement sauvé de la peine de mort.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'aimerais exprimer le plaisir que nous ressentons tous, j'en suis sûr, depuis que la peine de mort de M. Kim a été commuée à la suite de l'adoption d'une motion par la Chambre et des instances qui ont été présentées par le gouvernement actuel. Le mouvement international de protestation auquel mon ami fait allusion n'est pas le fait de gouvernements à l'heure actuelle, mais de particuliers. Le gouvernement canadien n'a pas l'intention pour le moment de s'associer aux protestations de particuliers.

* * *

LA CONSTITUTION

LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU PROJET DE RÉSOLUTION RELATIVES AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice que je suis heureux de revoir à la Chambre. D'après les journaux de cet après-midi, le parti libéral envisagerait de renier la promesse que le solliciteur général a faite au nom du ministre de la Justice la semaine dernière. Il s'est en effet engagé à insérer les droits de propriété dans la constitution du Canada, promesse que bien des députés libéraux approuvent. Le ministre de la Justice peut-il assurer à la Chambre et aux millions de Canadiens dont les droits sont en jeu que le gouvernement ne cédera pas aux pressions du NPD et qu'il ne sacrifiera pas ces droits?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je voudrais tout d'abord remercier tous les députés pour leurs vœux. Je n'était pas si malade que cela. J'ai eu une indigestion constitutionnelle en quelque sorte.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Alors, le docteur m'a dit que le meilleur remède, c'est d'en finir au plus vite.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est à nous en rendre tous malade!

M. Chrétien: Je me ferai naturellement un plaisir, madame le Président, de répondre à la question du député ce soir devant le comité.

M. Nielsen: On a déjà donné une réponse à cette question en comité.

M. Beatty: Madame le Président, le ministre suppléant de la Justice s'y est engagé la semaine dernière devant le comité.

La question que je voudrais poser au ministre porte sur la politique du gouvernement. C'est un sujet que la Chambre a tout à fait le droit d'aborder. J'aimerais savoir si le gouvernement se préoccupe davantage de satisfaire les désirs des néo-démocrates, qui ont manifesté leur désaccord quant à la politique du gouvernement, que ceux de 64 p. 100 des Canadiens, qui ont fait savoir qu'ils désapprouvaient la procédure suivie. J'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de se libérer de l'empire du NPD ou s'il va plutôt sacrifier les intérêts de millions de Canadiens désireux de voir inscrits les droits à la propriété dans la constitution.

M. Chrétien: Madame le Président, je parlerai de la chose ce soir, mais j'aimerais dire au député qu'au cours de l'été, durant les longues séances de négotiations avec les gouvernements des provinces, l'opposition la plus véhémente à ce sujet est venue des gouvernements conservateurs qui dirigent un bon nombre de provinces.

* * *

● (1450)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE FINANCEMENT DES ORGANISMES BÉNÉVOLES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État qui est chargé au sein du gouvernement d'étudier le secteur bénévole. Le secrétaire d'État connaît certainement les objectifs du groupement des organismes bénévoles nationaux et ses inquiétudes à l'égard des répercussions des lois fiscales fédérales sur le financement des organismes bénévoles. Que fait-il à cet égard?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, nous avons pris au cours de ces derniers mois un certain nombre de décisions concernant les organismes bénévoles nationaux. Nous avons organisé des réunions avec les fonctionnaires du ministère du Revenu national et du ministère des Finances. Nous étudions la question de très près.

Je voudrais également faire remarquer au député qu'au cours du prochain week-end, vendredi et samedi, les organismes bénévoles nationaux tiendront une rencontre avec les pouvoirs publics et qu'il s'agira là d'un des sujets de discussion.

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UN COMITÉ SPÉCIAL OU UN GROUPE D'ÉTUDE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. S'est-il penché sur les études que mènent actuellement le Secrétariat d'État et d'autres organismes du gouvernement et de l'extérieur et, surtout, a-t-il envisagé l'établissement d'un comité parlementaire spécial ou d'un groupe d'étude parlementaire de façon à ce que toutes les propositions émanant des bureaucrates et du public au sujet du bénévolat puissent être portées à l'attention du Parlement? Les intéressés pourraient ainsi se faire entendre, en utilisant les bons offices du Parlement comme cela s'est fait, de façon très positive, pour les handicapés et d'autres groupes.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): En effet, madame le Président, nous avons été à même de constater à quel point ce genre de comités spéciaux de la Chambre des communes pouvait être efficace, et quelques-uns d'entre eux ont fait rapport sur des sujets d'actualité en décembre, d'autres ont vu leur mandat prolongé et doivent faire rapport incessamment. La suggestion de mon honorable collègue ayant trait au secteur volontaire est intéressante, j'ai l'intention d'en discuter avec le secrétaire d'État et aussi de consulter mes collègues les leaders parlementaires pour voir si on ne pourrait pas en venir à une entente pour la création de ce genre de comité spécial pour étudier ce sujet particulier.

* * *

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

LE CONFLIT SYNDICAL—ON DEMANDE LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Comme il le sait, le conflit entre Radio-Canada et ses journalistes prive les Québécois de nouvelles dans les deux langues officielles depuis presque trois mois. Le ministre sait aussi qu'après trois tentatives de médiation venant surtout du ministère du Travail, le syndicat a consenti des concessions appréciables et que lorsque le dernier médiateur nommé par le ministre du Travail s'est retiré lundi dernier, il a blâmé le gouvernement et a précisé que l'employeur ne négociait pas sérieusement. Le ministre a-t-il l'intention maintenant d'inciter son collègue, le ministre du Travail, à nommer un médiateur disposant de pouvoirs spéciaux afin que l'on commence à négocier vraiment et sérieusement pour que cette question puisse se régler à la satisfaction des partis et aussi des Québécois?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, nous avons déjà dit de ce côté-ci de la Chambre que nous souhaitions que le service dont le député a parlé soit rétabli au plus tôt dans la province de Québec. C'est mon collègue, bien sûr, qui a nommé le médiateur dont il a parlé. Je n'ai pas vu le rapport auquel le député a fait allusion, mais il appartient au ministre du Travail de décider des mesures qu'il entend prendre après avoir pris connaissance du rapport. Pour ma part, je poursuis mes entretiens avec lui en espérant que nous pourrons trouver un moyen de régler cette grève aussitôt que possible.

ON DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Ce qu'il nous faudrait peut-être à l'heure actuelle, madame le Président, c'est un médiateur indépendant venant de l'extérieur. Faute de quoi, le vice-premier ministre peut-il promettre à la Chambre que si les efforts d'un médiateur indépendant de l'extérieur sont vains, si quelqu'un est nommé et qu'il échoue—espérons que ce ne sera pas le cas—il consultera le ministre du Travail et l'exhortera à assumer ses responsabilités et à obtenir le règlement de cette question, même si cela sous-entend convoquer les deux parties en cause et ne pas les laisser repartir tant qu'elles n'en seront pas arrivées à un accord?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis convaincu que le ministre du Travail assumera ses responsabilités au mieux de ses compétences.

* * *

LE TARIF DES DOUANES

ON DEMANDE LA SUPPRESSION DU DROIT DE DOUANE GREVANT LES GILETS PARE-BALLES

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). De nombreux policiers cherchent à acheter pour leur compte personnel un gilet pare-balles pour se protéger contre les actes de violence graves. Un tel gilet coûte très cher mais de nombreux policiers aimeraient l'acheter à titre personnel. Nous importons actuellement des gilets pare-balles de bonne qualité en vertu du poste tarifaire nº 56300 en payant un droit de douane de 25 p. 100, alors que les casques des brigades anti-émeute des pompiers et les casques de sécurité sont importés en vertu du poste tarifaire nº 569401 en franchise de droit.

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Le député peut-il poser sa question.

M. Hopkins: Le ministre peut-il examiner en profondeur ce poste du tarif douanier et voir à faire supprimer le droit de douane de 25 p. 100 grevant les gilets pare-balles s'ils sont achetés à titre individuel, ou au niveau du ministère, par les organismes chargés d'appliquer la loi dans tout le pays?

M. Nielsen: On en fabrique également au Canada.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke a fait de nombreuses instances à ce sujet. J'aimerais lui rappeler qu'à la suite de ses instances les fonctionnaires du ministère chargés de l'application des tarifs ont mené une étude très sérieuse de l'importation de ces gilets antiballes. J'aimerais lui rappeler que si nous ne pouvons accepter l'entrée en franchise de gilets pare-balles produits aux États-Unis, c'est que des manufacturiers canadiens produisent ce vêtement, et que ces manufacturiers cherchent par tous les moyens d'augmenter la qualité de leur produit, que ces produits sont utilisés par la Gendarmerie royale du Canada et d'autres corps policiers au pays. En maintenant une certaine protection pour ces manufacturiers canadiens qui continuent à travailler avec la Gendarmerie royale du Canada et d'autres corps policiers pour améliorer la qualité de leur produit, on pourra étendre le marché de ces produits à tous les corps policiers au Canada et même aux États-Unis.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION ROYALE KREVER

LA DÉCLARATION DE L'AVOCAT DE LA GRC

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général puisqu'il a eu le temps d'étudier le rapport provincial du juge Horace Krever qui, en sa qualité de commissaire royal ontarien, a étudié la question de la divulgation de fiches médicales. Au cours de cette enquête, l'avocat de la Gendarmerie royale canadienne a déclaré au commissaire qu'il lui avait tout dit et que la Gendarmerie n'avait pas utilisé à des fins d'anti-subversion les renseignements de caractère médical obtenus d'une façon ou de l'autre. Dans une de ses conclusions principales, la Commission a déclaré: «La GRC . . . a dû savoir que cette affirmation était fausse». Elle a dû évidemment le savoir, parce que le sujet avait été abordé par la Commission McDonald.

Je demanderai donc au solliciteur général de qui, comment et pourquoi l'avocat de la GRC a reçu instructions d'affirmer au commissaire royal une pareille fausseté?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai effectivement étudié le rapport de la Commission Krever. Je n'admets pas la version donnée par le député des déclarations faites par l'avocat de la GRC devant cette Commission. Il est toutefois indéniable que la Commission s'en est prise aux dépositions de la GRC.

Je préfère, cependant, ne pas faire d'observations sur les faits survenus dans le passé, étant donné que la Commission McDonald étudie justement ces questions, comme le député l'a fait observer, et qu'elle va présenter un rapport à ce sujet. Comme je me suis abstenu de commentaires au sujet des dépositions faites devant la Commission McDonald, je ne pense pas avoir lieu de rendre compte ou de faire des commentaires en ce moment sur les questions qui ont été abordées devant d'autres commissions. C'est plus tard que le moment viendra, alors je ne manquerai pas de le faire devant la Chambre.

● (1500)

M. Lawrence: Madame le Président, je suis certain que le solliciteur général a compris que je ne parlais pas des questions dont la Commission McDonald s'occupe. Je parlais de l'accusation grave qu'une commission royale provinciale a portée contre l'armée tout entière en mettant en doute sa crédibilité et son honnêteté, et je parlais également des instances présentées à cette commission provinciale. Il est évident que la Commission McDonald ne s'est pas occupée de cette affaire, puisque le solliciteur général de l'époque n'a pas été appelé à y témoigner.

Le solliciteur général n'a-t-il pas demandé qu'on fasse une enquête pour voir quelles instructions manifestement fausses avait reçues un avocat comparaissant devant une commission royale? A cause de cela, non seulement l'avocat de la GRC mais aussi l'avocat de la Commission ont fait de fausses déclarations.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Kaplan: Madame le Président, le rapport Krever est accessible à tous ceux qui veulent le lire puisqu'il a été rendu public. Ceux qui en prendront connaissance verront bien que le député fausse les observations que la Commission Krever a faites au sujet des instances présentées à la Commission.

Je me suis penché sur cette question pour m'assurer que la GRC avait, d'une façon ou d'une autre et à un moment ou un autre, communiqué tous les renseignements pertinents à la Commission Krever. Je suis convaincu, d'après les renseignements dont je dispose, que c'est exactement ce qu'elle a fait et qu'elle a ainsi assumé la responsabilité qui incombe à tout bon citoyen de transmettre aux commissions royales les renseignements utiles qu'il possède.

Les observations que certains pourraient faire ou qu'il y a lieu de faire au sujet de la conduite ou de l'honnêteté de la GRC ne sont que des généralités que les Canadiens voudront examiner de plus près et qui susciteront sans doute leurs commentaires. Quant à moi, je ne commenterai cette affaire que lorsque la Commission McDonald—qui est après tout saisie de toutes ces questions—présentera en temps et lieu cette année son rapport.

Questions orales

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

LA DÉCLARATION DU MINISTRE QUANT À L'INEXACTITUDE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la situation de la femme. Vendredi, Mad. Shelley-Ann Clark, secrétaire du Conseil consultatif de la situation de la femme, a dit que le ministre avait menti à la Chambre quand il a déclaré que le procès-verbal de la réunion du Conseil du 9 janvier était inexact. Le ministre s'en tient-il à ce qu'il a déclaré à la Chambre?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, si le député d'Oshawa avait été un peu plus consciencieux, il aurait vérifié mes déclarations à la Chambre. J'ai simplement dit qu'une déclaration sous serment affirmait que le document était entaché d'erreurs.

M. Nielsen: Où est-elle? Produisez-la.

M. Axworthy: J'ai simplement fait allusion à la déclaration sous serment. Je n'ai pas fait d'autres commentaires parce que je n'ai pas lu le procès-verbal. J'ignore s'il est exact ou non, mais j'ai bien dit que c'est ce que cinq membres du comité exécutif ont déclaré sous serment.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre est responsable de la condition féminine et il inspire de moins en moins confiance chaque fois qu'il répond à une question à la Chambre des communes. Ne vient-il pas de nous dire qu'il n'avait pas lu la déclaration sous serment; si c'est bien le cas, pourquoi ne l'a-t-il pas fait afin de faire transpirer l'honnêteté et la vérité de toute cette affaire? Peut-il nous assurer qu'il la lira, après quoi en la déposant il fera une déclaration à la Chambre pour révéler si oui ou non les renseignements qu'il a donnés étaient exacts ou si la secrétaire de l'organisme en cause dit bien la vérité?

M. Axworthy: Madame le Président, je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre, cette affaire aurait dû être réglée par les parties en cause, en l'occurrence les membres du comité exécutif qui ont dit qu'elles avaient signé une déclaration sous serment. Sauf erreur, la secrétaire dit que ses notes sont fidèles. S'il y a un problème, je suggère que les deux parties en désaccord le règlent elles-mêmes ou qu'elles prennent les mesures nécessaires. Tout ce que j'ai dit à la Chambre c'est qu'il existait une déclaration sous serment signée par les membres du conseil exécutif. Si le député veut que j'en obtienne une copie, je suis disposé à demander aux membres du conseil exécutif de m'en fournir une. Je serais heureux de le faire, mais j'ai simplement dit que je n'avais pas vu la copie du compte rendu. Par conséquent, je n'a jamais pu me prononcer sur la véracité des déclarations; je me suis borné à dire qu'il existait une déclaration sous serment.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LES HEURES DE SCRUTIN

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona) demande à présenter le bill C-626, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Kilgour: Madame le Président, le bill vise à rajuster les heures de scrutin de manière à ce que les Canadiens de l'Ouest voient autant que les autres électeurs quelle influence a leur vote.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances) demande à présenter le bill C-57, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise et à prévoir un impôt sur les revenus pétroliers.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE VISANT À RÉDUIRE LE DÉLAI REQUIS POUR TENIR DES ÉLECTIONS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-58, intitulé «Loi modifiant la Loi électorale du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1613, 1783, 1809, 1810, 1816 et 1835.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DE SYMBOLISATION FÉDÉRALE

Question no 1613—**M. Forrestall:**

Au cours des années financières *a*) 1978-1979, *b*) 1979-1980, *c*) 1980-1981, combien chaque ministère ou organisme a-t-il consacré au Programme de symbolisation fédérale pour les panneaux intérieurs et extérieurs et, dans chaque cas, combien de panneaux a-t-on achetés?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Le Programme de symbolisation fédéral énonce la politique et les normes de design qui doivent s'appliquer aux panneaux de signalisation installés par toutes les organisations de l'administration fédérale. On ne dispose pas de données complètes à jour sur le nombre de panneaux installés par les organismes gouvernementaux ni sur leur coût, car les coûts de la signalisatison sont habituellement compris dans les dépenses globales de réinstallation. Toutefois, on est actuellement en train de faire un relevé des panneaux utilisés dans les immeubles possédés ou gérés par le ministère des Travaux publics. Au sujet des coûts, on dispose déjà des renseignements suivants: programme de bilinguisation de la signalisation—En janvier 1975, on a approuvé un programme de conversion de la signalisation, évalué à 21.4 millions de dollars répartis sur quatre années financières (1975-1976 à 1978-1979), en vue de permettre au ministère des Travaux publics de respecter la loi sur les langues officielles sur tous ses panneaux de signalisation. Le Programme de symbolisation fédéral établit les normes qui permettent à la signalisation gouvernementale de respecter la loi sur les langues officielles et la politique qui en découle. Dans le cadre de ce programme, le coût réel de la fourniture desdits panneaux de signalisation s'est élevé à 11.4 millons de dollars pour les cinq années financières écoulées à ce jour. Pour les trois dernières années, y compris celle en cours, le nombre de panneaux et les coûts sont les suivants:

		Coûts	Nombre de panneaux
AF	1978-1979	$2,912,520	3,142
	1979-1980	$ 267,434	1,098
	1980-1981	$ 377,169	858

Ajout du mot-symbole «Canada»—en septembre dernier, le Conseil du Trésor a approuvé un nouvelle politique dans le cadre du Programme de symbolisation fédérale, soit d'ajouter le mot-symbole «Canada» à toute la signalisation gouvernementale. Cette politique a pour but d'assurer une identification claire et constante de toutes les installations et de tous les services gouvernementaux. On estime que la mise en œuvre de cette nouvelle politique, y compris la revalorisation et un meilleur entretien de la signalisation gouvernementale en général, coûtera quelque 1.6 million de dollars au cours de l'année financière 1980-1981.

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question no 1783—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par Téléglobe Canada pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Téléglobe Canada m'avise que la réponse à la question est la suivante:

a) Pour la publicité—$930,000.

b) Pour les publications gratuites ou subventionnées—$90,000. Ce montant comprend un nombre de brochures distribuées gratuitement au public; e.g. le rapport annuel, les dépliants et cartes postales sur les stations terriennes et les stations de câble de la société, et les cartes du réseau mondial de Téléglobe.

c) Autres informations destinées au public—$80,000. Téléglobe a un programme dont le but est d'informer le public sur le rôle de la société et qui comprend des visites guidées de ses stations terriennes, une participation lors de certaines expositions ouvertes au public, l'émission de communiqués de presse sur les événements importants et les présentations faites aux écoles et aux associations professionnelles.

LA SOCIÉTÉ CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

Question nº 1809—**M. Herbert:**

Tous les documents publiés par la société de Construction de défense (1951) Limitée paraissent-ils dans les deux langues officielles et, dans la négative, pourquoi?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Les documents d'appel d'offres ainsi que les documents contractuels préparés par la société Construction de défense (1951) Limitée sont publiés dans les deux langues officielles, comme tout autre document de la société diffusé dans le public. Les plans et les devis établis par le ministère de la Défense nationale sont publiés dans les deux langues officielles dans le cas de projets mis en œuvre dans des régions bilingues. (L'annexe B du document intitulé «Les langues officielles dans la Fonction publique du Canada—Déclaration de politique», publié conjointement par le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique en septembre 1977, énumère les régions désignées bilingues). En outre, la société publie dans les deux langues officielles toutes les directives, circulaires, etc. de nature administrative destinées à ses employés.

Question nº 1810—**M. Herbert:**

A quels ministères et organismes la société de Construction de défense (1951) Limitée a-t-elle offert une aide technique et administrative au cours des trois dernières années?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1977-1978—ministère de la Défense nationale.

1978-1979—ministère de la Défence nationale.

1979-1980—ministère de la Défense nationale, Conseil du Trésor, Agence canadienne de développement international.

Question nº 1816—**M. Herbert:**

L'ensemble des salaires des employés de la société de Construction de défense (1951) Limitée sont-ils portés au compte des frais administratifs et, dans la négative, quel montant a été porté au compte des frais de contrat au cours des dix dernières années?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui.

LE GROENLAND—L'EXISTENCE D'UN CONSULAT

Question nº 1835—**M. Herbert:**

Le gouvernement possède-t-il une ambassade ou un consulat au Groenland et, sinon, songe-t-il à y établir une représentation diplomatique?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Canada n'a pas d'ambassade ni de consulat au Groenland. L'Ambassade du Canada à Copenhague est accréditée auprès du Groenland qui fait partie du Royaume du Danemark. Nous n'envisageons pas actuellement d'y établir un consulat.

[*Traduction*]

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 23 janvier, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je me réjouis de participer durant quelques minutes au débat de cet après-midi, ce qui me permettra de rendre publics certains faits et chiffres qui ont trait à ce projet de loi, et de démontrer à mes collègues de la Chambre ainsi qu'à la population canadienne les conséquences qu'a eues sur les contribuables de l'ensemble du pays le système fiscal canadien.

Comme nous le savons tous, l'idée de prélever des impôts dans notre pays ne remonte pas à la Confédération. Elle a été adoptée bien après la Première Guerre mondiale, pour permettre au pays de s'acquitter de ses dettes de guerre. Ce n'est que par la suite qu'on a eu l'idée d'inclure dans la loi de l'impôt sur le revenu des dispositions ayant pour but de redistribuer les richesses, de promouvoir l'égalité des chances, d'assurer une part suffisante de justice au pays et de redistribuer les bénéfices afférents aux réalisations de notre société industrielle.

● (1510)

Je suppose que nos dettes de guerre ont été payées, en fait je sais qu'elles l'ont été, du moins celles qui ont été contractées au lendemain de la Première Guerre mondiale. Cependant, en ce qui a trait à la redistribution des richesses, les gouvernements qui se sont succédé depuis lors ont cherché à résoudre ce problème d'une façon plus juste et plus équitable. Ce faisant, le gouvernement actuel, en particulier, a été trop préoccupé par la question de la répartition des richesses pour penser à la façon dont les richesses sont produites. Il se pourrait que nous nous trouvions bientôt dans une situation telle qu'il ne nous reste plus rien à répartir. Nous pouvons être assurés qu'en maintenant ce gouvernement au pouvoir, nous aurons tous droit à une part égale de rien du tout.

Will Rogers a dit un jour que ce qu'il y avait de plus grave dans l'imposition ce n'était pas tellement le fait de prélever les impôts, mais plutôt la façon dont on les dépensait. Il serait beaucoup plus intéressant de relater à la Chambre les horribles histoires que nous devons entendre chaque année lorsque le Vérificateur général publie son rapport sur l'usage qui est fait de nos contributions fiscales, mais je me bornerai cet après-midi à dire quelques mots sur la façon dont nos impôts sont d'abord prélevés.

Bien que le gouvernement tente d'une manière insidieuse de répartir les richesses du Canada, les pauvres se sont perceptiblement appauvris et les riches se sont visiblement enrichis pendant les dix années de cette société qui est censée être juste, mais qui n'en a plus pour bien longtemps encore. Les chiffres nous disent que les 20 p. 100 des Canadiens qui sont au bas de l'échelle des revenus ne gagnent que 4.4 p. 100 des revenus au Canada et que leur pouvoir d'achat a baissé de 7 p. 100 depuis dix ans. Voilà tout ce que cette société a réussi à accomplir. Les riches se sont enrichis et les pauvres se sont appauvris. Il y a une espèce de cercle fermé dans notre société et la société juste n'est juste que pour les libéraux.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le régime fiscal se fonde sur une échelle progressive, ce qui veut dire que plus on est riche plus on doit payer d'impôts et que le percepteur d'impôt doit évaluer le taux d'imposition des contribuables en fonction de leur capacité de payer. L'Institut Fraser a publié récemment un rapport statistique fort intéressant qui tient compte du fait que l'impôt sur le revenu n'est pas la seule forme d'imposition et que nos contribuables sont assujettis à toutes sortes d'autres impôts. Il y a l'impôt sur les bénéfices, l'impôt sur le revenu et la taxe de vente. La taxe de vente comprend la taxe sur les boissons alcooliques, l'impôt sur les spectacles et la taxe sur le tabac. Il y a des taxes d'accise, des taxes sur les combustibles, des taxes sur la sécurité sociale, des impôts sur les pensions. Ce sont tous des impôts déguisés. Il y a l'impôt foncier, les taxes sur les richesses naturelles, les droits à l'importation et toutes sortes d'autres taxes.

Je recommande aux députés d'étudier cet ensemble de chiffres qui indiquent que le gouvernement est, comme Robin des Bois, obsédé par l'idée de prendre aux riches ce qu'il donne aux pauvres. Quelqu'un m'a demandé l'autre jour si je pouvais lui donner un exemple de personnes à qui ce principe ait déjà rapporté quelque chose. Il faudrait vraiment beaucoup d'imagination pour en trouver. Les chiffres mentionnés dans cette étude ont trait à l'année d'imposition 1978. Celui qui gagnait $15,000 par année à ce moment-là aurait eu un revenu net de $9,472 par année après avoir payé toutes ces taxes supplémentaires. Celui qui gagnait $25,000 par année, soit $10,000 de plus, aurait eu un revenu net ou disponible de $12,031 par année. Par contre, si quelqu'un gagnait $40,000 par année, ou $25,000 de plus que celui qui est au bas de l'échelle des revenus, il ne lui serait resté que $11,191 après avoir payé tous ces impôts. Autrement dit, par rapport à la catégorie des contribuables gagnant $15,000, ceux qui gagnent $40,000 ne toucheraient que $2,000 de plus une fois payés toutes les autres taxes, les permis, les droits et ainsi de suite.

On peut prétendre que quelqu'un qui gagne $40,000 par an achète plus de biens de consommation et paie donc davantage en taxe de vente. On peut également prétendre que sa maison est plus grande et qu'il paie donc plus de taxes foncières et, qu'en fait, il n'a pas à se plaindre. Il ne se plaint pas, mais le fait est que sur les $25,000 supplémentaires de revenu, ceux qui gagnent le plus paient $23,000 en taxes diverses à l'un ou l'autre des niveaux de gouvernement que ce soit la municipalité, la province, la région ou le gouvernement fédéral. Ces statistiques sont très importantes.

On pourra répondre à cet argument qu'il y a entre les riches et les pauvres au Canada un large fossé qui n'a rien à voir avec la fiscalité mais qui découle plutôt de notre économie, notre société de crédit. Le fait est que ceux qui gagnent le plus possèdent leur maison, leur voiture, leur frigidaire, leur télévision, tandis que les gagne-petits achètent tout cela à crédit. La coutume veut que tout le monde possède certains biens élémentaires. Le gouvernement semble encourager les gens à les posséder et à croire qu'ils y ont droit, qu'il s'agisse d'une maison, d'une voiture—et c'est un bien essentiel dans notre pays—un frigidaire et une télévision pour se tenir au courant de la vie et de l'activité culturelles. Or les gens dont les revenus sont peu élevés achètent ces articles à crédit; ce faisant, ils doivent payer, comme vous le savez, non pas une ou deux fois, mais trois fois le prix de leur téléviseur, de leur voiture ou de leur réfrigérateur. Voilà en réalité ce qui explique l'écart qui existe entre les riches et les pauvres. Autrement dit, ce sont ceux qui en ont le moins les moyens qui paient le triple du prix de leurs achats aux banques et aux institutions financières, aux planificateurs et aux ingénieurs sociaux qui siègent de l'autre côté de la Chambre et qui prélèvent leur part de sueur humaine sous forme d'impôts et de redevances. Les gens qui achètent à crédit n'ont droit à aucun allègement de l'impôt sur le revenu, des taxes sur les ventes et de toutes les autres formes d'impôts que j'ai mentionnées.

J'aimerais maintenant aborder la question de l'équité et parler du principe qui sous-tend notre système fiscal et qui consiste à réclamer une contribution proportionnelle aux moyens du contribuable. Comme vous le savez, au Canada, le pouvoir de payer varie considérablement selon le lieu de résidence. C'est ainsi que les revenus sont plus élevés à Vancouver qu'à Saint-Jean (Terre-Neuve). D'importants écarts existent même dans le couloir culturel et économique qui longe la frontière des États-Unis.

J'aimerais surtout vous parler un peu cet après-midi de l'écart incroyable qui existe dans le coût de la vie—facteur qui détermine au premier chef votre pouvoir de payer—entre les différentes régions: d'une part ce couloir économique qui longe la frontière; d'autre part les zones périphériques isolées de notre pays, en particulier les territoires situés au nord du 60e parallèle où vit moins de 1 p. 100 de la population et qui comprennent plus des deux tiers de la superficie totale du pays; enfin, bien que l'écart soit moindre, la région que l'on désigne parfois sous le nom de couloir moyen du Canada et qui comprend les régions faiblement peuplées des provinces.

● (1520)

J'ai déposé un rapport devant le comité permanent des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien. Il fait l'objet d'une étude permanente de la part de trois ministères, le Revenu national, les Finances et les Affaires indiennes et le Nord canadien. J'ai recueilli un certain nombre de statistiques qui démontrent de façon très tangible la gravité de l'écart entre les revenus et à quel point il empêche les habitants des régions nordiques non seulement de payer leurs impôts,

mais de s'offrir les petits plaisirs de la vie que les autres Canadiens tiennent pour acquis.

Dans certains villages autochtones situés au nord du soixantième parallèle et dans le nord des provinces, les gens doivent payer $5 et $6 le gallon d'essence. On peut répondre à cela: quelle importance, puisqu'il n'y a pas de routes? Mais le fait est que les habitants de ces régions doivent voyager dans des bateaux à moteur qui fonctionnent à l'essence. L'hiver, leurs seuls moyens de transport sont la motoluge et la motoneige qui consomment également de l'essence. Imaginez-vous ce qui se passerait si les automobilistes d'Ottawa devaient payer l'essence $5 ou $6 le gallon?

Dans certaines régions, l'avion est le seul moyen d'accès aux marchés du pays; les denrées périssables sont acheminées par avion. Nous établissons notre niveau de vie et l'indice des prix à la consommation en force du prix du panier alimentaire. Dans les localités septentrionales, le panier alimentaire coûte deux ou trois fois plus cher que dans les supermarchés de nos grandes villes. Est-il alors surprenant que nous rappelions au premier ministre (M. Trudeau) l'importance des disparités qui existent au Canada lorsqu'il parcourt le monde pour s'occuper des relations Nord-Sud, son nouveau dada? Il y a vraiment des gens dans le Nord qui meurent de faim. Certains vivent des ressources de la terre; certains habitants des villages autochtones mangent des porcs-épics parce qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter du bœuf, du veau, du porc, des œufs ou du beurre. Et quand on leur demande de payer de l'impôt sur le revenu à la fin de février, on oublie qu'ils n'ont pas les moyens de payer.

Le taux d'imposition qui s'applique dans le Nord est le même que dans toutes les autres régions du pays. C'est pourquoi je m'attaque à ce problème depuis deux ans, mais je n'ai pas réussi à faire comprendre mon point de vue à la majorité des députés qui représentent des circonscriptions urbaines. Ils ne comprennent pas vraiment la gravité du problème. Il ne s'agit pas seulement de l'indice des prix à la consommation et du prix des denrées essentielles; il faut dépenser beaucoup d'argent pour les enfants qui ont besoin de soins spéciaux dans les hôpitaux ou des établissements médicaux. Les gens du Nord ont de la chance si leurs enfants arrivent à terminer leurs études secondaires. S'ils veulent poursuivre leurs études et fréquenter des institutions d'enseignement des grandes villes, ils imposent une charge incroyable à leur famille, si cette dernière est une famille moyenne du nord. Elles doivent payer les frais de transport et toutes les dépenses nécessaires pour subvenir aux besoins d'une jeune personne qui n'habite pas chez ses parents. Tous les appels téléphoniques sont interurbains.

Les citadins ont l'avantage de recevoir leur courrier chez eux cinq fois par semaine et ils ne disent même pas «merci». Dans le Nord, les gens doivent faire démarrer leur auto à 40° sous zéro et se rendre au bureau de poste. Ils louent des casiers postaux à raison de six dollars par année, et ils ont l'occasion de dire «merci» maître de poste trois ou quatre fois par année.

Il existe de nombreuses différences et bien des injustices qui empêchent les gens de payer et diminuent leur attachement à leur pays. Aujourd'hui, partout au Canada, nous voyons des gens qui n'ont plus l'impression de faire partie d'un pays qui forme un tout; ils se sentent abandonnés. Ils commencent alors à s'intéresser à d'autres idéologies et à poursuivre activement et agressivement d'autres objectifs parfois plus extrémistes.

J'ai rédigé quelques propositions dont je voudrais parler cet après-midi. Il ne suffit pas de cataloguer les problèmes et de corriger les données statistiques. Il nous incombe comme députés de présenter des suggestions constructives, ce que j'ai fait dans mon rapport. J'en recommande encore une fois la lecture à mes collègues de la Chambre. C'est un document rédigé sans esprit de parti, mis à part la première page de l'introduction où il est question de l'idée que M. Diefenbaker se faisait du Nord. Je pense que même les députés les plus sectaires de l'autre côté reconnaîtront aujourd'hui que nous ne construisions pas vraiment des routes d'un igloo à l'autre, que la route Dempster assure maintenant une liaison très importante qui donne accès aux ressources du Nord et de l'océan Arctique et que nous sommes vraiment en train de découvrir que le Nord représente un véritable potentiel pour nous.

C'est un document facile à lire. On y mentionne ce que d'autres pays comme l'Australie et le Danemark ont fait. Ce dernier pays, par exemple, a précisément instauré à l'intention des contribuables du Groenland ce que je propose, à savoir différentes zones fiscales. Ces zones fiscales sont établies selon les problèmes qui existent et en fonction de la capacité de payer de chacun, comme je l'ai dit tout à l'heure. Je me suis servi du modèle australien, ainsi que des critères suivis par le gouvernement de ce pays pour établir le traitement de ses fonctionnaires. C'est ce qui rend le document digne de foi. J'ai cité l'exemple des gens qui travaillent au service du gouvernement fédéral et qui sont affectés dans des localités isolées du Nord, que ce soit dans le Nord des provinces, au Nord du 60e parallèle ou dans les territoires.

J'ai employé les mêmes critères pour tous les Canadiens vivant dans le Nord. J'ai employé les indemnités de vie chère les indemnités de déplacement et les indemnités au titre du logement versées aux bureaucrates, pour en arriver au chiffre renversant de 470 millions de dollars de trop que les Canadiens vivant dans le corridor au nord du soixantième parallèle paient en impôt sur le revenu chaque années. Je ne me suis servi de rien d'autre que des principes de base de l'équité, de la justice et de la capacité de payer.

Ces statistiques sont encore plus bouleversantes quand on se rend compte qu'il ne s'agit que de 5 p. 100 de la population canadienne. Moins de 1 p. 100 vit au nord du soixantième parallèle, mais un total de 5 p. 100 de notre population vivent dans des régions septentrionales, c'est-à-dire éloignées du corridor central du Canada. Le document comporte une carte qui montre très clairement les différentes régions. Les fonctionnaires affectés dans les régions du nord reçoivent entre $1,000 et $12,000 par année sous forme d'indemnités de vie chère dans le nord. Il s'agit d'un paiement effectué au comptant, car il est coûteux, difficile et injuste pour les fonctionnaires fédéraux de vivre dans les conditions difficiles qui prévalent dans cette région-là. Si la situation est difficile pour les fonctionnaires fédéraux, de toute évidence elle l'est également pour le petit artisan par exemple le boulanger, le plombier, le coordonnier et ses aides. N'est-il pas raisonnable de croire que la loi de l'impôt sur le revenu permettrait de rétablir une certaine justice si nous ne procédions pas de la façon dont l'a fait le gouvernement jusqu'ici?

● (1530)

Je soutiens par exemple que si nous appliquions dans les territoires les principes les plus élémentaires dont j'ai parlé, seuls les propriétaires des mines, ceux qui gagnent plus de $80,000 ou de $100,000 par an, devraient payer de l'impôt sur le revenu. Les autres, ceux qui ont des revenus bas ou moyens, n'auraient pas à payer d'impôt sur le revenu. Cela vaudrait pour les territoires situés au nord du 60e parallèle.

Dans mon rapport on propose la création de trois zones fiscales. Je voudrais faire consigner le périmètre des zones du Nord canadien, des deux zones dont je parle. J'appelle Nord canadien le territoire situé au nord du 55e parallèle en Colombie-Britannique et en Alberta, du 54e parallèle en Saskatchewan, du 52e parallèle au Manitoba et du 50e parallèle dans les autres provinces. Naturellement, les îles Reine Charlotte et les autres petites îles situées au large des côtes du Nord canadien et des provinces devraient également avoir un régime spécial, comme certaines parties des provinces Maritimes aux prises avec des problèmes régionaux et économiques.

Pour être juste et équitable envers tous les Canadiens, pour assurer l'égalité de chances et mettre les impôts en rapport avec la faculté contributive de chacun, l'État ne dispose que d'un seul instrument, qui est l'impôt sur le revenu. Je ne peux pas garder le silence devant la façon dont le gouvernement profite de ce qu'il n'y a pas de pouvoir politique dans le grand Nord pour y traiter injustement les habitants, qu'il considère comme taillables et corvéables à merci.

Il y a des problèmes graves dans le Nord. J'ai dit en Chambre qu'on y souffre de la faim, et je n'exagère pas. Il est certain que les conditions de logement sont vraiment incroyables dans la plupart des endroits du Grand Nord, sauf pour les cadres moyens et les fonctionnaires supérieurs en poste à Yellowknife. Si vous faites partie de ces favorisés vous pourrez peut-être loger sur les terrasses de Yellowknife Place, si c'est bien son nom, où il y a pour un quart de millions de sculptures esquimaudes et tout le confort des grandes villes, mais cela n'est pas la norme. La norme, c'est des conditions de logement incroyables, surtout dans les petites localités. Et dans certaines collectivités autochtones il n'y a pas de logements du tout. Il n'est pas possible aux jeunes de là-bas de s'intégrer à la vie canadienne, de s'assimiler au courant pour profiter des perspectives immenses que le pays ouvre à ses citoyens.

J'ai recueilli des chiffres qui révèlent comment les Canadiens communiquent entre eux. J'ai parlé du nombre de téléphones, de téléviseurs et d'appareils électriques qu'on trouve dans un foyer moyen du Nord par rapport à un autre foyer moyen situé dans une grande ville. J'ai fait le tableau des moyennes quotidiennes de température, car les conditions atmosphériques influent sensiblement sur nos moyens financiers.

Quand on construit une maison, cela coûte des milliers de dollars pour la mieux isoler. Il faut invariablement y installer un système de chauffage plus perfectionné et donc plus coûteux. Les coûts de chauffage sont trois fois plus élevés que dans les régions plus peuplées. Il est vrai que certaines de nos grandes villes ne sont pas situées dans la zone tempérée le long de la frontière américaine mais le chauffage est beaucoup plus important dans le Nord. Le nombre de milles parcourus et la durée d'une voiture y sont d'un tiers moins élevés que dans une ville. Il n'y a pas de moyen de transport en commun dans le Nord. Il faut se déplacer par ses propres moyens. Chaque fois qu'il faut parcourir une longue distance, il faut le faire dans un appareil nolisé à grands frais et très souvent les commodités ne sont pas disponibles. Je le répète, on utilise beaucoup plus d'essence dans le Nord. Il faut se vêtir plus chaudement. Les enfants ont besoin de nouvelles bottes chaque année. Tout cela finit par coûter extrêmement cher.

Il existe un mythe au sujet du Nord et j'ai constaté que certains de mes amis qui ont exprimé des réserves au sujet de mon rapport y croient. Ce mythe veut que les gens du Nord fassent de gros salaires. En effet, j'ai reçu un appel téléphonique d'un membre du syndicat des métallurgistes de Tungsten. Il est délégué syndical là-bas et il craint fort que si ma proposition est acceptée, la société Tungsten Mines dise à ses employés qu'elle n'a pas à leur verser une prime parce qu'ils travaillent dans le Nord et que s'ils n'ont pas à payer d'impôt sur leur revenu, elle ne sera plus tenue de déduire cette prime de ses profits. Le métallurgiste qui m'a téléphoné m'a dit que tout ce que ma proposition lui rapporterait serait la somme de $15,000 puisque c'est ce qu'il paie en impôts. Il est évidemment de ceux dont les gens croient en général qu'ils vivent si bien dans le Nord. Il devrait en être ainsi puisqu'il gagne un très gros salaire. En plus de ce salaire, dont $15,000 vont au gouvernement en impôts, la société qui l'emploie lui verse chaque année une prime de vie dans le Nord de $24,000. Les sociétés n'ont pas le choix. Si elles veulent attirer les travailleurs dans des régions au climat si rigoureux, elles doivent leur offrir des avantages attrayants.

Le métallurgiste dit qu'il économiserait en tout et pour tout $15,000, c'est-à-dire qu'il perdrait en fin de compte $9,000. Je sympathise avec lui, mais son cas n'est pas la règle générale. En effet, nombreux sont les travailleurs de Yellowknife, Inuvik, Tuktoyaktuk et d'autres localités plus petites qui gagnent moins que le salaire minimum pratiqué à l'échelle nationale et dans les provinces. Les habitants du Nord ne gagnent pas des salaires exagérés. C'est là un mythe qu'il faut détruire. Il faut tenir compte des conditions de vie dans le Nord avant de porter un jugement réaliste sur les propositions que j'ai faites.

En toute honnêteté, je dois dire au ministre du Revenu national (M. Rompkey) et à celui des Finances (M. MacEachen) que je me suis rendu compte d'une chose à la suite des élections de mai et des décisions du ministre du Revenu national: bien que les habitants du Nord ne paient pas d'impôt sur les primes d'éloignement et sur les allocations de déplacement, la loi de l'impôt sur le revenu ne comporte aucune disposition à cet effet. Personne ne s'est jamais penché sur la question et n'a jamais imposé ces contribuables. Quand le gouvernement conservateur a été élu, je pense que c'était une bonne façon de s'en prendre au gouvernement pour les bureaucrates qui avaient obtenu leur poste du gouvernement libéral. Ainsi ont-ils décidé qu'à partir de ce moment-là tout le monde payerait de l'impôt sur les indemnités de vie chère dans le Nord.

N'oublions pas qu'il ne s'agit que d'employés de grandes entreprises qui peuvent répercuter sur les consommateurs le coût de toutes les indemnités qu'elles accordent à leurs employés, car elles ne sont pas soumises aux principes directeurs ni aux réalités du régime de la libre entreprise. Il s'agit également d'employés d'organismes fédéraux et provinciaux. Cette décision souleva une vive opposition.

Des élections furent déclenchées, et le libéral, de passage dans le Nord, dut s'engager à émettre des ordonnances de détaxe permettant aux travailleurs du Nord de bénéficier de ces indemnités franches d'impôt. En fait, les ordonnances de détaxe furent émises juste a temps pour convaincre ces gens qui avaient eu confiance dans l'ancien gouvernement libéral. L'ordonnance de détaxe fut donc émise et son application prolongée d'une année.

Pour le moment, le gouvernement a chargé les comités qui s'occupent de questions relatives aux finances, au revenu national et aux affaires du Nord d'examiner les mesures à prendre à l'avenir à l'égard de ces indemnités de vie chère dans le Nord. Tous les ministres m'assurent que mon rapport fait l'objet d'une étude sérieuse et attentive, étant donné surtout qu'il est question d'un système appliqué en Australie avec beaucoup d'efficacité et d'équité. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je ferai consigner au compte rendu le texte de certaines dispositions de la loi australienne de l'impôt sur cette question.

● (1540)

A l'article 79A de la loi de l'impôt sur le revenu australienne, figure une carte divisée en deux zones aux fins de l'impôt, les zones A et B. Voici ce que dit l'article 79A(1) au sujet de ces zones:

> Les habitants de la région désignée, c'est-à-dire ceux de la zone A et, dans une mesure moindre, ceux de la zone B, ont droit à un dégrèvement d'impôt sur le revenu du fait qu'ils sont désavantagés par rapport aux habitants des autres régions de l'Australie, à cause des conditions climatiques peu favorables, de leur isolement et de la cherté de la vie. Tout contribuable qui a résidé dans la région désignée durant l'année fiscale a droit à un dégrèvement pour cette année, conformément aux dispositions de cet article.

Autrement dit, les habitants de la zone A, où le coût de la vie est plus élevé qu'ailleurs, paient moins d'impôt que les autres. Par conséquent, les exemptions personnelles sont plus fortes et des rajustements sont faits en fonction du coût de la vie et de l'indice des prix à la consommation. Étant donné que le fardeau de l'impôt semble plus lourd à certains Canadiens qu'à d'autres, un pays aussi vaste que le Canada ne peut que suivre l'exemple de l'Australie et du Danemark.

Il y a même des mesures incitatives en Union soviétique pour les gens qui s'engagent à vivre en Sibérie ou dans les régions du pays où les conditions climatiques sont plus dures. Je ne cherche nullement à comparer ces mesures avec celles dont nous parlons, mais il est indéniable que le jeune universitaire soviétique bénéficie de certains avantages s'il s'engage à passer les premières années de sa vie productive dans des régions moins hospitalières de son pays.

Je sais bien qu'un article du bill à l'étude traite des décrets de remises d'impôt, mais il ne règle qu'une petite partie du problème, à savoir le cas des employés des gouvernements provinciaux, du gouvernement fédéral et des grandes sociétés multinationales, qui ont les moyens de verser des allocations de subsistance à leurs employés afin de rendre attrayants des emplois dans des endroits isolés. Le gouvernement assume des responsabilités envers tous les Canadiens et non pas seulement envers les protégés de la Fonction publique fédérale ou des gros syndicats.

Le gouvernement devrait prendre exemple sur ces autres pays et corriger une situation qui est manifestement désavantageuse pour les habitants du Nord. Je répète que tous les ministres m'ont assuré que ce rapport serait étudié sérieusement. J'ai été terriblement déçu de constater que ce bill ne laissait nullement espérer que le gouvernement préparait son régime ou sa stratégie fiscale du XXIe siècle en fonction de ces désavantages manifestes. Néanmoins, j'ai confiance et il faut déjà s'estimer heureux que le rapport soit étudié, puisqu'il s'agit du travail d'un député. Je constate que les ministres des Finances et du Revenu national sont assis côte à côte. Ils cherchent un truc qui leur permette d'accepter mes propositions.

M. Evans: Il s'agit du ministre d'État (Finances). Le ministre du Revenu national est assis ici.

M. Oberle: Même le petit génie de l'économie qui représente le cœur de la capitale nationale ne reste pas insensible à l'argument irréfutable que j'avance au nom des habitants du Grand Nord.

M. Evans: Le ministre du Revenu national siège de ce côté ci. Là-bas, c'est le ministre d'État aux Finances.

M. Oberle: Eh bien! Voilà qu'on me donne une leçon sur les titres des ministres. Seulement aucun d'entre eux n'a encore montré qu'il comprenait les problèmes de ce pays. Peu m'importe de savoir qui dépose ou propose un projet de loi défendant une telle cause; peu m'importe que ce soit le ministre des Finances, le ministre du Revenu national ou encore le ministre d'État aux Finances (M. Bussières). Aussi longtemps que la loi ne comportera pas de telles dispositions, les habitants du Grand Nord continueront de se sentir tenus à l'écart et même abandonnés, eux qui se considéreront comme des colonisés opprimés par un régime colonial inhumain qui ne cherche nullement à être équitable et juste envers tous ses sujets. Un tel régime ne se préoccupe en fait que des questions politiciennes et veut assurer son avenir politique, lequel réside, bien sûr, dans la jungle de béton des grandes villes canadiennes.

Au lieu de planifier la mise en valeur du Grand Nord dans le but de donner suite aux aspirations et aux préoccupations légitimes de la population locale, le gouvernement semble s'employer à assurer l'expansion de nos grandes villes. Même en Europe, en Allemagne par exemple, où la population est beaucoup plus dense, il n'y a pas une ville aussi grande que Toronto ou Montréal ou aussi grande que Winnipeg ou Vancouver souhaiterait l'être. Il y a pourtant là 66 millions d'habitants sur un territoire qui couvre à peu près la superficie de la circonscription de Prince George-Peace River, laquelle correspond environ au tiers du territoire de la Colombie-Britannique.

Pourquoi tenons-nous à concentrer la population dans ces régions, dans ce que j'appellerais ces foyers de misère humaine, à entasser les gens les uns par dessus les autres dans ces jungles de béton alors que notre arrière-pays est si riche en possibilités géographiques économiques et autres? Le Canada n'actualisera jamais son potentiel, si nous n'encourageons pas davantage les gens à délaisser le troupeau. Je suppose que c'est notre instinct grégaire qui nous pousse à nous attrouper dans les immenses jungles de béton du Canada.

Tant que le gouvernement n'offrira pas des stimulants concrets pour inciter les Canadiens à aller dans le Nord pour développer nos régions inexploitées, notre pays ne pourra pas atteindre un objectif à sa portée, celui de devenir l'une des véritables grandes nations du monde. C'est peut-être dû à la politique suivie par le gouvernement, mais la mise en valeur du Nord n'a fait que régresser. Ainsi, il y avait plus d'agriculteurs dans les Territoires du Nord-Ouest en 1930 qu'à l'heure actuelle. Le gouvernement actuel cherche délibérément à freiner l'expansion du Nord et à obliger les habitants de cette région à en partir, car il voudrait en faire une sorte de grand parc national à jamais consacré à la nature.

Le Canada ne peut pas se permettre ce genre de mise en valeur. Je ne veux pas dire que les Canadiens devraient se dépêcher de construire dans le Nord une infrastructure imposante pour piller les richesses de cette région. Je veux dire que, grâce à la technique et aux connaissances actuelles permettant d'exploiter ce genre de région tout en respectant les lois naturelles de l'environnement et de l'écologie, nous pouvons mettre le Nord en valeur de façon à offrir un meilleur avenir aux habitants de cette région, un avenir qui les traitera équitablement en matière d'imposition et qui sera profitable à l'ensemble du pays.

L'économie et les industries des grandes villes du Sud dépendent entièrement des richesses du Nord. Il est inadmissible et injuste d'aller dans le Nord uniquement pour piller cette région de ses richesses dans l'intérêt de ceux qui trouvent romantique de vivre dans un endroit reculé mais qui ne cherchent nullement à développer ou à peupler cette région du pays.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur l'Orateur, en participant cet après-midi au débat sur le bill C-54, tendant à modifier la législation statutaire relative à l'impôt sur le revenu, j'aimerais parler plus précisément des parties du bill qui concernent l'industrie pétrolière, des conséquences catastrophiques qu'auront le bill sur l'énergie et le bill à l'étude, sans oublier le fait que ces deux bills ne feront que retarder le jour où le Canada deviendra autarcique en matière d'énergie.

● (1550)

Un bon nombre d'experts dans tous les domaines au Canada ont passé au peigne fin et le budget, et le bill sur l'énergie et cette mesure-ci. Je n'ai pas encore déniché un seul rapport à l'appui de la teneur de ces bills, surtout du programme énergétique. Voici une citation tirée d'un reportage fait à Montréal la semaine passée dans lequel on relève les commentaires du nouveau président de la Chambre de commerce du Canada. Je cite:

D'après Stanley Roberts, président de la Chambre de commerce du Canada, le budget fédéral et le Programme énergétique national ont étouffé l'optimisme timide que ressentaient les économistes canadiens il y a un an.

Jeudi, à l'occasion d'un colloque sur les mesures gouvernementales et leur impact sur le monde des affaires, M. Roberts a déclaré: «On nous a replongés dans le marasme économique et je doute que nous en sortions avant la seconde moitié de 1981». M. Roberts en était à sa première visite au Québec depuis sa nomination à la tête de cet organisme national.

«Le programme énergétique était conçu pour atteindre certains objectifs», a-t-il dit, «mais quelque chose de grave est intervenu entre le moment où on a défini les objectifs et le moment où on a élaboré les détails à l'appui, car ils sont tout à fait contradictoires.»

Les libéraux mettent constamment de l'avant cet ensemble de mesures énergétiques surtout parce qu'ils pensent que ces mesures capteront l'imagination des Canadiens, qui ont une profonde aversion pour les sociétés pétrolières et les multinationales. Les libéraux pensaient que le fait de présenter un programme visant à nationaliser l'industrie leur serait un grand atout politique. Ce projet a lamentablement échoué. Il a bien capté l'imagination des Canadiens, mais le public s'inquiète parce que le gouvernement refuse de faire marche arrière et de modifier son ensemble de mesures énergétiques et le bill fiscal à l'étude. Les motifs du gouvernement sont purement politiques. Le gouvernement pense que c'est le meilleur moyen d'aider le parti libéral. Peu lui importe que cela aide ou non le Canada.

M. Roberts a ensuite déclaré:

«Le programme est mal conçu. Personne, pas un seul journaliste, économiste ou observateur politique qui a examiné le programme et ses conséquences, ne l'appuie. Même les gens que le programme prétend aider n'en veulent pas. Il doit donc être rejeté.»

M. Roberts a aussi déclaré aux membres de la Chambre de commerce de Québec que «les prix du pétrole au Canada doivent augmenter beaucoup plus rapidement si nous voulons économiser efficacement nos ressources».

Il a toutefois ajouté, au cours de la période de questions qui a suivi, que les prix canadiens ne seraient pas nécessairement obligés d'atteindre le cours mondial. «Ce que nous voulons, c'est un prix canadien qui permettra aux promoteurs et aux prospecteurs du Canada de maintenir leur niveau actuel d'activité et qui favorisera la réalisation des projets d'exploitation des sables bitumineux et du pétrole lourd.»

Bien entendu, ce n'est pas ce qui se passe maintenant. Tous ces projets sont en suspens.

C'est cependant la politique énergétique globale du gouvernement Trudeau, «ce projet fautif», comme M. Roberts l'a appelée plus tard, qui a été la principale cible de ses critiques.

De nombreux derricks ont déjà été condamnés à l'inactivité à cause de cette politique, a-t-il répété, et certains sont maintenant aux États-Unis.

Je donnerai plus de détails à ce sujet dans quelques instants.

Pour ce qui est de canadianiser l'industrie pétrolière et gazière, le programme «échoue lamentablement».

Il a certes échoué lamentablement. Juste avant la période des questions d'aujourd'hui, nous avons entendu les excellentes statistiques citées par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker). Il a proposé une motion condamnant le gouvernement et signalant que, lundi dernier, on pouvait voir à Coutts, en Alberta, une file de camions s'étendant sur une distance d'un mille qui s'apprêtait à quitter le Canada. Cela n'a rien à voir avec une attaque contre les multinationales et les magnats du pétrole. Il s'agit de travailleurs canadiens quittant le pays avec leur matériel. Le député de Lethbridge-Foothills a signalé également que, mercerdi dernier, 45 camions d'une compagnie pétrolière et 15 autres d'une autre ont quitté le Canada. Cela aura un effet dévastateur sur l'économie canadienne. Tout le monde sera touché, pas seulement les magnats du pétrole et les multinationales. Songez-y! Une file de camions s'étendant sur une distance d'un mille a quitté le Canada. Que ferons les libéraux à ce sujet? Rien du tout.

Le budget, la politique énergétique et ce bill fiscal sont certes excellents pour l'économie, l'économie des États-Unis. Le gouvernement libéral actuel est le meilleur ami que les États-Unis aient jamais eu. Il aide l'économie américaine en favorisant l'exode de nos capitaux.

Il y a deux ou trois semaines, nous avons entendu des chiffres intéressants concernant l'argent investi dans l'État de New York. Une certaine quantité de nos capitaux y a permis la création de quelque 3,700 nouveaux emplois. C'est la politique libérale qui force les financiers, les camionneurs, les sociétés pétrolières, etc. à s'expatrier.

J'aimerais préciser combien nous devons payer chaque jour pour importer du pétrole. A cause de cette politique, nous devons en importer de plus en plus. Il y a environ un an, les contribuables canadiens devaient acheter pour 5.1 millions de dollars de pétrole importé par jour. Je dis bien par jour, et non pas par semaine ou par mois. A l'heure actuelle, ils doivent en acheter pour 10.8 millions de dollars par jour. Et ils devront en acheter encore davantage à l'avenir, car nous ne sommes pas près d'être indépendants en ce domaine. Au rythme où vont les choses, nous devrons compter presque entièrement sur les pays membres de l'OPEP pour nos approvisionnements de pétrole.

Aujourd'hui même, j'ai reçu une lettre d'une petite société pétrolière canadienne, dont je n'avais jamais entendu parler et dont la plupart des Canadiens n'ont sans doute jamais entendu parler non plus. Dynamar Energy Limited est une petite entreprise qui appartient à 95 p. 100 à des Canadiens et qui cherche à se tailler une place dans l'industrie canadienne. Il ne s'agit pas d'une multinationale et elle n'est pas administrée par un magnat étranger qui escroque les Canadiens, comme les libéraux cherchent à les en convaincre.

Dynamar est une jeune société productrice de pétrole et de gaz créée il y a quatre ans. Quatre-vingt-quinze p. 100 de ses intérêts appartiennent à des Canadiens et son actif est d'environ 45 millions de dollars. Ses actions sont cotées en bourse. Dans les documents qu'elle m'a fait parvenir aujourd'hui, la société montre quelles répercussions auront sur ses activités les nouvelles taxes et le nouveau programme énergétique du parti libéral. Voici un passage tiré d'une lettre aux actionnaires et aux députés fédéraux:

> Nous croyons que Dynamar représente assez bien un groupe d'entreprises gazières et pétrolières en pleine expansion: les entreprises canadiennes indépendantes. Dans sa teneur actuelle, le programme énergétique national ne pourra que ralentir notre rythme de croissance et ainsi compromettre gravement un objectif national, soit l'autosuffisance en matière de pétrole et de gaz.
>
> Puisque nous comptons parmi les entreprises les plus dynamiques au Canada, nous vous exhortons à réexaminer le programme énergétique et à revoir les méthodes et les priorités qu'il renferme.

J'espère que les ministériels se donneront la peine de lire ce document quand il leur parviendra et feront pression auprès de notre entêté ministre des Finances (M. MacEachen) et du non moins entêté ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), qui ne paraissent pas le moindrement disposés à modifier un projet de loi qui a des effets désastreux pour l'économie canadienne.

Les représentants de Dynamar expliquent en outre en quoi le présent projet de loi et le programme énergétique pourront leur nuire. Ils donnent beaucoup de détail. En voici une partie:

> La taxe de 8 p. 100 sur les recettes pétrolières et gazières qui s'appliquent à tous les revenus d'exploitation (y compris les redevances) va réduire nos liquidités de près de $470,000 en 1981, ce qui représente une diminution de 11.2 p. 100 de notre revenu net avant impôt. Après impôt, la réduction pourra atteindre 22 p. 100.

Ces entreprises ne peuvent exploiter sans liquidités suffisantes. Il s'agit ici d'une société canadienne dynamique qui se voit en butte à un nouveau fardeau que lui impose le parti libéral.

On précise également ceci:

> Le programme d'encouragements pétroliers dont Dynamar devrait pleinement tirer profit puisque la société est canadienne à plus de 95 p. 100, aura une incidence encore non déterminée sur nos projets d'immobilisation . . .

● (1600)

Des projets d'immobilisation remaniés signifient des emplois perdus. L'Ontario ne pourra vendre les biens et les services que les sociétés pétrolières utilisent dans l'Ouest.

La lettre aux actionnaires continue ainsi:

> Selon les premiers indices, le gouvernement libéral ne donnera qu'une portée très restreinte à ces stimulants, de sorte que leur valeur réelle sera relativement modeste.

En effet, les Canadiens devront payer très cher les difficultés qu'entraîne la nationalisation. Il est impensable que le gouvernement maintienne sa politique, alors que sont manifestés les conséquences désastreuses d'une telle politique en Grande-Bretagne, ce grand pays que la nationalisation de l'industrie a presque détruit.

La lettre continue toujours:

> En attendant, nous allons poursuivre les travaux déjà en cours et respecter nos engagements. Ce n'est qu'après qu'on aura explicité le programme énergétique national, que nous déciderons s'il y a lieu d'étendre nos programmes d'exploration.

En somme, on peut s'attendre à un ralentissement des activités.

On ajoute ceci:

> Nous attachons beaucoup d'importance à l'expansion de nos activités, surtout aux États-Unis.

C'est très important d'envoyer des derricks explorer aux États-Unis. Bien sûr que Dynamar va ralentir ses activités au Canada à cause de la ridicule politique du parti libéral. Vive le socialisme et la nationalisation.

La lettre ajoute encore:

> Le gouvernement fédéral a apparemment décidé que les nouvelles ressources de pétrole et de gaz peuvent être plus facilement découvertes par les sociétés de la Couronne avec la participation de l'État à toutes les étapes de l'entreprise. Une telle attitude révèle une incompréhension remarquable de la nature et des aspects pratiques de l'exploration et de la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz.

Et le gouvernement agit ainsi parce que le parti libéral a des visées politiques à ce sujet. Je continue à citer la lettre:

> Un intérêt de 25 p. 100 accordé sans contrepartie dans tout droit sur les terres du Canada à une société de la Couronne équivaut à une forme d'expropriation. On ne saurait prétendre que le gouvernement fédéral a mérité cet intérêt par ses stimulants fiscaux. Cet aspect du programme devrait inquiéter tous les Canadiens.

La lettre se termine ainsi:

> Apparemment, si l'on poursuit la politique fédérale actuelle, les possibilités d'investissement dans l'industrie canadienne du pétrole et du gaz se trouveront considérablement réduites. Nous exhortons chaque actionnaire à se pencher sur la question à la première occasion.

Une grande partie des actionnaires sont de petits épargnants qui possèdent des actions. Ce sont eux qui en pâtiront, pas les gros bonnets.

Il y a au Canada environ 700 petites sociétés pétrolières qui font partie de l'Association des sociétés pétrolières indépendantes du Canada. Cette association a publié un excellent document. Il a été distribué dans l'ensemble du pays en vue de

faire comprendre la situation au gouvernement fédéral et aux citoyens. Dans ce document on peut lire en grosses lettres:

M. Lalonde, votre politique énergétique va faire du tort aux Canadiens.

Cela n'a rien à voir avec les multinationales ou les magnats du pétrole.

Cette brochure contient cinq paragraphes. Voici le premier:

Elle obligera les Canadiens à dépendre davantage des approvisionnements en pétrole étranger à la fois coûteux et peu fiable.

J'ai déjà souligné ce qu'il en coûterait aux contribuables canadiens. La bagatelle de 11.8 millions de dollars par jour.

Voici le deuxième paragraphe:

A long terme, les Canadiens devront payer plus cher l'essence et le fuel domestique.

Bien sûr, aux dernières élections, les libéraux ont promis aux Canadiens de l'essence à bon marché. Cette promesse ne s'est pas matérialisée. Dans certaines régions, l'essence a augmenté de 40c. à 42c. le gallon et son prix augmente régulièrement. Voilà donc pour les promesses libérales et l'essence à bon marché.

Voici le troisième paragraphe:

Cela retardera la prospection dans les régions inexplorées, la construction des usines de traitement des sables pétrolifères et la mise en valeur du pétrole lourd.

Les camions, les derricks, le matériel et les compagnies qui quittent le Canada ne font pas l'aller et retour toutes les semaines. Même si la situation s'améliorerait d'ici quelques semaines, ils ne reviendraient pas. Ils sont partis pour des mois et des années. Pour la plupart, nous ne les reverrons jamais.

Je vous lis le quatrième paragraphe:

Nous y perdrons des milliers d'emplois que l'industrie pétrolière aurait pu créer dans l'ensemble du pays.

Nous avons un million de chômeurs, et pourtant, le gouvernement instaure des programmes comme celui-ci qui chasse du pays les investisseurs, l'industrie, les sociétés de camionnage et tout le reste. Pour remédier à tout ce gâchis, les libéraux n'ont à proposer qu'un remède à court terme, le programme Canada au travail et leurs programmes bouche-trou. Ces programmes ne pourront jamais remédier à cette politique dévastatrice qui chasse les entreprises et l'argent de notre pays.

Le dernier paragraphe se lit ainsi:

Le Canada doit devenir autarcique en matière de pétrole.

Lorsque nous étions au gouvernement, c'était notre objectif. Nous avions un programme visant à l'autarcie. Nous n'avons pas proposé un programme susceptible de chasser l'industrie et les entreprises hors du pays et à faire de certaines localités comme Cold Lake et autres des villes fantômes.

Le dernier paragraphe poursuit en ces termes:

Nous sommes les sociétés que votre programme était censé aider: les sociétés canadiennes indépendantes. Or, il ne nous aide pas, il nous a coupé l'herbe sous le pied.

Ces libéraux bornés vont les laisser dans le pétrin parce qu'ils s'en moquent.

Voici enfin la dernière phrase:

Nous vous exhortons à reviser le programme dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que les libéraux le reviseront.

Une voix: Ils s'en moquent.

M. McKenzie: Espérons que les libéraux, si bornés et mûs par des intérêts politiques soient-ils, réviseront leur position.

M. Paproski: Tout ce que Collenette sait faire, c'est de rire.

M. McKenzie: Cela lui va très bien.

Le bill a d'autres répercussions sur les consommateurs, au niveau du chauffage des maisons. D'ici 1983, les Canadiens qui chauffent leur maison au gaz naturel paieront près de $70 par an en taxe d'accise à leur gouvernement. Il s'agit d'une taxe libérale. D'ici 1983, le mazout coûtera de $400 à $512 de plus par an. De cette somme, près de $350 découleront de nouvelles taxes imposées par les libéraux. Le budget et le bill à l'étude ne prévoient absolument aucune disposition visant à protéger les gagne-petit. Nous avons proposé un régime de crédit d'impôt à l'intention des économiquement faibles et des gens à revenu moyen, pour les aider à faire face au prix élevé de l'énergie. Mais il n'y a absolument aucune disposition visant à aider les pauvres, les gagne-petit et les Canadiens à revenu moyen à faire face aux effets dévastateurs de la politique libérale.

Pour ce qui est des transports, d'ici la fin de l'année 1983, le prix de l'essence aura augmenté de 15.2c. le litre soit de 70c. le gallon. Finie l'essence à bon marché. L'automobiliste moyen paiera $400 de plus par an, dont $272 seront dus à de nouvelles taxes fédérales. Le gouvernement n'a pas raté un seul filon pour imposer les Canadiens.

Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) va traiter dans le courant de la semaine d'une nouvelle taxe de vente que le gouvernement a trouvé le moyen d'imposer aux petites entreprises. De ce fait il ne sera plus économique pour les petites entreprises d'embaucher des handicapés ou de faire travailler des ateliers de handicapés pour l'indutrie, puisqu'il coûtera moins cher de faire faire ces travaux à l'étranger. Et ensuite le gouvernement lance un nouveau programme pour aider les handicapés. La semaine dernière il nous a parlé d'un programme destiné à aider l'industrie à embaucher des handicapés. Il y a donc d'un côté des programmes pour les assister, de l'autre des programmes qui rendent la chose non rentable. Le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait.

Comme je l'ai dit, aucune aide, n'est accordée aux usagers d'énergie qui ont des revenus modestes. J'aimerais citer un extrait d'un autre article récent, emprunté au Conseil canadien de développement social. Cet organisme a étudié en détail le budget et le programme énergétique. Il fait voir les conséquences désastreuses qu'ils vont avoir pour les Canadiens à revenus modestes. On n'y trouve aucune disposition pour les aider à faire face aux coûts élevés de l'énergie. Un porte-parole du Conseil canadien du développement social disait:

. . . les nouvelles hausses d'impôt annoncées au budget vont apporter 14.3 milliards de plus au Trésor fédéral pendant les trois prochaines années, mais 345 millions seulement par année de crédits nouveaux ont été affectés au relèvement du revenu des retraités les plus pauvres.

Les temps s'annoncent mal au Canada avec le budget, le programme énergétique national et le Bill C-54.

● (1610)

L'actuel ministre des Finances a probablement reçu le choc de sa vie lorsqu'il a pris la charge de son ministère et qu'il s'est rendu compte du pétrin dans lequel se trouve le pays. Je ne pense pas qu'il se soit bien rendu compte de la situation, étant donné qu'il a passé le plus clair de son temps à Ottawa à s'occuper de manœuvres politiques. Je pense qu'il commence à ouvrir les yeux. Il se peut qu'il soit un homme consciencieux, mais il ne semble pas disposé à faire marche arrière, pour quelle que raison que ce soit, et nous devrons en subir les conséquences.

D'autre part, l'Association des sociétés pétrolières indépendantes du Canada a également d'autres critiques à formuler à l'endroit de la politique énergétique. Cette organisation représente le groupe même auquel le budget est censé venir en aide, c'est-à-dire les petites entreprises pétrolières du Canada.

L'Association estime que le programme fiscal et la politique énergétique nationale auront pour effet de réduire les liquidités de 22 à 33 p. 100, ce qui risque certainement de nuire aux petites et aux moyennes entreprises canadiennes. Il n'y a aucun doute là-dessus: elles ne pourront tout simplement pas supporter ces réductions. L'impôt de 8 p. 100 sur les recettes brutes n'est pas déductible, ce qui signifie une diminution de 25 p. 100 des profits des sociétés. Il est impossible qu'une petite entreprise parvienne à s'accommoder d'une baisse de 25 p. 100 de ses bénéfices.

Dans son budget et son programme énergétique, le gouvernement libéral n'a tenu aucun compte de l'inflation. Le gouvernement ne se rend pas compte que les entreprises doivent réaliser d'énormes bénéfices pour survivre en période d'inflation, et pourtant, je n'ai jamais entendu aucun ministre libéral du cabinet, que ce soit le ministre des Finances ou un autre, parler d'apprécier l'inflation pour en tenir compte au moment d'aborder la question des bénéfices des entreprises pétrolières ou de toute autre entreprise.

L'APIC accuse la politique énergétique nationale d'aller à l'encontre de deux de ses principaux objectifs, à savoir la canadianisation de l'industrie pétrolière et la garantie des approvisionnements. Le nouveau système a pour effet de réduire les investissements au Canada, au profit des États-Unis. Elle craint que la politique énergétique nationale ne retarde la réalisation de l'autarcie en matière d'énergie. La Dow Chemical et l'Association pétrolière indépendante du Canada ont souligné que la politique énergétique du parti libéral retarderait l'autarcie du pays en matière d'énergie, et cela est attribuable en grande partie au fait qu'elle entraîne une baisse des investissements du secteur privé.

Ce que le parti libéral cherche, c'est mettre le pays à la merci des multinationales. Ces dernières et les pays membres de l'OPEP n'ont jamais eu de meilleur allié. Le gouvernement crée plus d'emplois dans ces pays qu'au Canada.

La Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors a déclaré que depuis le 28 octobre dernier, jour du budget, les compagnies de forage de puits de pétrole ont mis 11,360 employés à pied et que le bill 54 aura pour effet de multiplier les congédiements. Comme l'a dit mon collègue d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), le gouvernement a l'appui inconditionnel du NPD. D'ici le mois de mars, 28,000 travailleurs des industries liées à celle du pétrole auront aussi perdu leur emploi au Canada. Au début du printemps, ce chiffre aura atteint les 40,000. Ils pourront alors se prévaloir du programme Canada au travail. C'est d'ailleurs la seule solution que les libéraux ont à offrir à tous les Canadiens qui vont ainsi perdre leur emploi.

L'Association a également dit que 43 installations de forage et 15 d'extraction ont déjà été démantelées et transportées aux États-Unis. Ces chiffres sont probablement supérieurs à ceux qu'a cités le député de Lethbridge aujourd'hui et je suis certain qu'ils augmentent quotidiennement. Un nombre sans précédent de 174 derricks ont été immobilisés et été laissés sur place à rouiller.

Le programme énergétique national et l'absence d'accord avec l'Alberta retardent pratiquement tous les projets d'exploitation des sables pétrolifères d'Alberta. Si ces sables pétrolifères ne sont pas exploités, nos espoirs de parvenir à l'autonomie énergétique s'évanouissent.

J'ai eu connaissance d'autres faits alarmants aujourd'hui, au cours d'une conversation avec le député de Red Deer (M. Towers). Il m'a appris que, dans sa région, 800 camions utilisés par l'industrie pétrolière restaient là à ne rien faire. Tous nos applaudissements aux libéraux et aux néo-démocrates. Je suis sûr qu'ils sont fiers de ce résultat.

Permettez-moi de citer les chiffres que le chef de l'opposition officielle (M. Clark) a mentionnés dans un discours devant le Club Rotary de Scarborough, le 20 janvier. Il parlait des dangers de la politique libérale et il a fait remarquer:

> Cela intéresse tout le Canada, j'insiste là-dessus, car les gens de l'Ontario commettraient une grave erreur en s'imaginant que le conflit actuel sur la question énergétique se joue uniquement entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Ouest ou de l'Atlantique. L'Ouest a évidemment de gros intérêts en jeu, il est certain que la politique fédérale actuelle, que ce soit pour le transport, l'énergie ou dans d'autres domaines, menace le bien-être économique de l'Ouest et, bien plus encore, le sentiment de solidarité des habitants de cette région avec l'ensemble du pays. L'Atlantique a également des intérêts directs et primordiaux en jeu. Comme chacun sait, Mobil a renoncé à participer à la mise en valeur de l'important gisement Hibernia, du moins jusqu'à ce que la question de la juridiction sur les ressources sous-marines soit réglée.

La course à l'autonomie énergétique a été brutalement interrompue.

Le chef de l'opposition a également fait remarquer à son auditoire:

> Pour vous, qui habitez Scarborough et l'Ontario, la question n'est pas seulement de pouvoir maintenir l'unité du pays. C'est votre sécurité énergétique et celle de vos enfants qui sont directement en jeu ainsi que le développement économique de la province. Les programmes énergétiques de Marc Lalonde mettent en péril la province et la population de l'Ontario. Autrement dit, vous pourriez très bien manquer d'énergie d'ici trois ou quatre ans. Vous pourriez fort bien perdre les contrats et les emplois susceptibles de relancer l'économie de l'Ontario et du Canada.

Je suppose que nous n'avons pas à nous inquiéter outre mesure. Les libéraux étudient des programmes de rationnement de l'essence. Je suppose que ce sera leur prochaine initiative.

Le chef de l'opposition a poursuivi en ces termes:

> Je vais vous dire exactement comment ces programmes menacent votre sécurité énergétique et vos perspectives économiques. Jusqu'ici, les habitants et les industries de l'Ontario ont réussi à répondre à tous leurs besoins en énergie à partir de sources canadiennes. Nous avons, en tant que pays, instauré des réseaux de production et de distribution qui garantissent à l'Ontario un approvisionnement de pétrole et de gaz à partir de sources canadiennes. Cela a mis la province dans une position beaucoup plus sûre que les cinq provinces de l'Est—le Québec et les quatres provinces de l'Atlantique—dont les approvisionnements en pétrole dépendent aujourd'hui, jusqu'à concurrence de 60 p. 100, du pétrole importé, pétrole dont nous ne pouvons contrôler ni l'approvisionnement ni le prix.
>
> Nous sommes un pays et un grave bouleversement au niveau des importations de pétrole dans l'Est—les cinq provinces dont 60 p. 100 des approvisionnements reposent sur le pétrole de l'OPEP—entraînerait un système de rationnement, qui est prévu aux termes de la loi canadienne . . .

J'aimerais revoir brièvement l'histoire de la pénurie de pétrole. Ce problème a vu le jour dans les années 50 et lorsque le gouvernement Diefenbaker est arrivé au pouvoir, il a reconnu l'existence du problème et a proposé au début des années 60 le programme d'accès aux ressources. Le gouvernement d'alors voulait mettre ce programme en vigueur pour développer le Nord, mais le parti libéral l'a tourné en ridicule. Certaines routes ont été construites et certains plans à long terme mis en vigueur, mais lorsque les libéraux sont revenus au

pouvoir en 1963, ils ont abandonné ce programme. Ils avaient d'autres priorités, comme la langue et la culture et l'augmentation des impôts. La situation dramatique dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est due directement au retour au pouvoir du parti libéral en 1963. Les membres de ce parti ont du mal à bien comprendre les problèmes liés à la direction d'un pays. Ils ont d'autres priorités.

Le chef de l'opposition a alors ajouté:

. . . de ce fait, tous les Canadiens feraient les frais de la pénurie: ceux de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, ainsi que ceux des cinq provinces directement touchées. Ainsi, l'Ontario vit déjà sous le menace d'un rationnement si une nouvelle mesure—surprise de l'OPEP restreint les approvisionnements de pétrole importé au Québec et dans les quatre provinces de l'Atlantique. Et, à mon avis, ce n'est que le début de nos malheurs. La politique libérale contribue à accroître notre dépendance vis-à-vis des pays de l'OPEP. Si la tendance actuelle se maintient encore cinq ans, il n'y aura pas seulement cinq provinces qui dépendront du pétrole importé, il y en aura une sixième, et ce sera l'Ontario.

L'Ontario est la province la plus importante et la plus industrialisée. Les citoyens de l'Ontario vont pâtir comme les autres.

Si la tendance actuelle se maintient pendant les cinq prochaines années, l'Ontario devra compter sur les pays de l'OPEP pour satisfaire une partie de ses besoins en pétrole et en gaz, au lieu de s'approvisionner à des sources canadiennes comme elle le fait aujourd'hui.

Le problème est fort simple. Nous avons de plus en plus besoin de pétrole, tandis que les sources canadiennes classiques s'épuisent rapidement. Même Marc Lalonde admet que le Canada devra importer au bas mot 260,000 barils de pétrole par jour en 1985.

Tout cela, c'est parce que les libéraux n'ont pas vu venir la crise énergétique prévue dès les années 50. Ils feraient figure de héros aujourd'hui s'ils avaient adopté le programme des routes d'accès aux ressources de M. Diefenbaker au lieu de le ridiculiser et de l'abandonner. Aujourd'hui, nous payons le prix fort à cause de leur imprévoyance.

● (1620)

Le chef de l'opposition a ajouté ceci:

Il a été question tout à l'heure de la prise des otages en Iran, et nous savons qu'avant cela, une révolution avait éclaté . . .

Mon chef voulait montrer que nous ne pouvons nous fier aux pays de l'OPEP. Cette source pourrait se tarir dès la semaine prochaine et nous serions le bec dans l'eau pendant que le gouvernement libéral tente de nationaliser l'industrie pétrolière et ne réussit qu'à faire fuir les entreprises et les capitaux de placement. Naguère nous importions 40,000 barils de pétrole par jour d'Iran. Naturellement, cette source est tarie et nous avons vu ce qui est arrivé en Irak qui nous fournissait 8,000 barils par jour.

Mon chef a ajouté ceci:

Vous avez entendu parler de ces réunions de l'OPEP où les prix sont augmentés et que les approvisionnements sont réduits sans égard aux conséquences pour le Canada . . .

Grâce aux libéraux, nous sommes maintenant complètement à la merci des pays de l'OPEP.

Vous avez vu aussi l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques, ce qui n'était pas simplement une guerre entre voisins, mais une tentative délibérée par l'Union soviétique pour avoir un accès stratégique aux gisements pétroliers du Moyen-Orient.

Vous avez probablement entendu parler du contrat que Petro Canada a conclu avec le Mexique et qui devait assurer au pays 100,000 barils par jour de brut d'assez bonne qualité, et au terme duquel nous ne recevons en fait que 20,000 barils par jour de brut de très mauvaise qualité.

Voilà pour les importations de pétrole. Les libéraux ont pour politique de causer autant d'ennuis et de difficultés que possible à tous les Canadiens. Le chef de l'opposition a aussi fait allusion aux milliards de dollars que l'on fait sortir du pays. Je donnerai plus de détails là-dessus lors de débats à venir à la Chambre.

Il y a 35 États qui profitent des fonds qui partent du Canada. Certains de ces États affichent des slogans tels que: «Venez au Kentucky» ou «Venez au Missouri, un État ou le profit n'a rien de scabreux». Le NPD s'en prendra sans doute à ces États car ils invitent les entreprises à venir s'établir et investir chez eux afin d'y réaliser des profits raisonnables.

Le chef de l'opposition a aussi dit ce qui suit:

Vous savez que le projet d'exploitation des sables bitumineux Alsands est en attente tout comme le projet d'exploitation du pétrole lourd de Cold Lake. Le consortium Syncrude a abandonné un projet de deux milliards de dollars qui lui aurait permis d'augmenter sa production de 77,000 barils par jour.

Cette dépense de deux milliards de dollars aurait eu des retombées bénéfiques partout au Canada. On ne risquait pas du tout d'enrichir une multinationale ou un magnat du pétrole. Cette immobilisation aurait permis l'achat de produits et de services canadiens et aurait créé des emplois.

Notre chef a ensuite ajouté:

Le premier projet important de récupération tertiaire à Judy Creek, en Alberta, projet qui allait tout juste être mis en route, est maintenant annulé.

La création de milliers d'emplois est annulée. Des camions sont stationnés à ne rien faire à Red Deer. Il font une queue de un mille de long à la frontière. Ils s'en vont aux États-Unis.

Des douzaines, littéralement, de projets moins importants ont été soit annulés soit reportés.

Qu'est-ce qui ne va pas dans le parti libéral? Pourquoi les libéraux poursuivent-ils cette politique ridicule et insensée?

En tout, depuis que le gouvernement fédéral a annoncé son projet énergétique en octobre, des investissements énergétiques canadiens de plus de 20 milliards ont été ou bien annulés, ou bien remis à plus tard. Vingt milliards d'investissements, avec ce que cela représente comme emplois, comme sécurité et comme croissance.

C'est un chiffre énorme, qui va avoir des effets énormes sur l'ensemble du pays. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on peut revenir en arrière quand on a adopté une politique de ce genre.

Le chef de l'opposition a également dit ce qui suit:

Et il ne s'agit pas simplement des multinationales. C'est mentir purement et simplement de prétendre que la politique libérale actuelle favorise la propriété canadienne, car les sociétés que l'on chasse, ce sont des sociétés canadiennes, et avant tout les petites sociétés canadiennes dynamiques et novatrices. Au contraire des multinationales, qui ont toutes sortes d'avoirs leur permettant d'amortir le coup, les petites sociétés canadiennes, elles doivent choisir: ou faire faillite ou aller s'installer dans le Sud.

On voit les deux:

Quand elles s'en vont dans le Sud, elles achètent des produits américains.

Là-bas elles n'achètent pas de produits canadiens et n'embauchent pas de Canadiens. Elles emmènent une partie de leur personnel là-bas avec leurs derricks, leurs camions et le matériel connexe.

Les compagnies qui construisent des derricks achètent des camions.

Elles n'achètent pas de camions canadiens. Elles achètent des camions américains chez les concessionnaires américains.

Quand une compagnie de forage doit quitter le Canada pour aller exercer son activité au Texas, elle achète ses camions au Michigan, et non en Ontario. Cela veut dire que les emplois qu'elle pourrait fournir sont perdus ici: ils s'en vont aux États-Unis, parce que nous chassons du pays les investissements canadiens.

Il y a évidemment toujours la crainte de voir le NPD prendre le pouvoir ici. Cela serait un véritable cauchemar. Ce serait la fin du pays, parce que le NPD aurait pour politique de nationaliser les 700 sociétés pétrolières du Canada. On voit d'ici ce que cela donnerait comme gâchis.

Mon chef a poursuivi:

Les victimes de la politique libérale actuelle, ce sont d'abord les entreprises et les travailleurs du Canada. Et comme les sociétés énergétiques canadiennes en question sont tellement novatrices comme elles réussissent si bien, quand M. Lalonde les chasse il prive l'industrie énergétique canadienne de ses meilleurs éléments. C'est pour les sociétés canadiennes une sorte de récompense négative à l'excellence: quand vous faites vos preuves, Marc Lalonde vous fait partir.

Ni le ministre des Finances ni le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'ont fait mine de vouloir revenir sur cette politique qui a des effets si dévastateurs. Peut-être nous feront-ils simplement languir. J'espère en tout cas qu'ils réexamineront les dispositions du budget, du bill C-54 et de la politique énergétique parce qu'elles ont des effets vraiment dévastateurs sur le pays.

Espérons, prions qu'ils feront marche arrière prochainement.

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'aimerais, à ce moment-ci, attirer l'attention de la Chambre sur quelques points. Je suis heureux de constater que le leader du gouvernement à la Chambre est ici et qu'il entendra ce que j'ai à dire.

D'abord, le gouvernement devrait s'apercevoir qu'il nous mène au désastre. C'est dommage, car les années 80 auraient pu être extraordinaires pour le Canada. Au seuil de cette nouvelle décennie, néanmoins, il semble que le Canada se prépare des années bien difficiles. Il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi, mais c'est ce vers quoi le gouvernement actuel nous conduit.

Je remarque que le bill C-54 comporte 224 pages. Je me demande si le gouvernement se rend compte de ce qu'il fait quand il exige que ses propres comptables préparent les formules d'impôt sur le revenu pour tous les contribuables. C'est une décision de plus en plus coûteuse pour les contribuables canadiens au fil des ans. Personne ne semble s'y être arrêté, mais il ne fait aucun doute que lorsque le bill C-54 deviendra loi, ce qui n'est qu'une question de temps, vu la majorité ministérielle, les fonctionnaires du ministère devront se rendre partout au Canada afin de rencontrer les comptables dans les différents bureaux où l'on remplit les formules d'impôt sur le revenu des Canadiens. Je me demande si quelqu'un a même évalué ce qu'il en coûtera, tout d'abord pour dépêcher des fonctionnaires chargés d'expliquer aux comptables la portée du bill C-54. Certes, nombreux sont les comptables canadiens qui partagent mon avis quand j'affirme que les fonctionnaires envoyés par le ministère ne sont pas toujours très au fait de ce que la loi veut dire ou exige.

● (1630)

Autre difficulté, les complications qui découlent de transactions entre personnes sans lien de dépendance. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur l'Orateur, que ce sont des situations qui prêtent à controverse, qu'il est parfois difficile d'établir ce qui est correct, ce qui ne l'est pas et à quoi on doit s'attendre. Cela pose des problèmes aux comptables ainsi qu'à nos concitoyens qui se trouvent pris dans cette situation. Je préférerais qu'on adopte un système plus simple.

On pourrait certainement trouver le moyen d'adopter une formule d'imposition beaucoup moins complexe pour que les sociétés relativement importantes ne soient pas obligées d'avoir une personne à plein temps pour se tenir au courant des changements à la législation fiscale adoptés par le gouvernement. Je suis sûr que ce sera encore le cas avec l'adoption du bill C-54. Il ne faut pas perdre de vue combien il en coûte aux particuliers qui doivent s'en remettre aux conseils que les fonctionnaires du ministère chargés de les renseigner sur leurs impôts.

Je dois rappeler au gouvernement que certains pays se sont détruits à cause de leur politique fiscale. Il suffit de regarder dans l'histoire mondiale, ce qui est arrivé aux pays qui ont écrasé leurs contribuables sous les impôts. Je pense que c'est ce qui arrive au Canada aujourd'hui. J'espère que le ministre se rend compte du fait que nos concitoyens sont prêts à se révolter si on leur impose un fardeau fiscal supplémentaire. Nous assistons à cela tous les jours en cas de faillite, phénomène de plus en plus fréquent, ou en cas de licenciement, comme cela se produit actuellement.

Nous connaissons actuellement le taux de chômage le plus élevé jamais enregistré au Canada. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que la récession frappera en 1982. Les gens paieront certainement leurs impôts cette année car l'année 1980 a été passablement bonne, mais l'année 1981 ne promet pas de l'être autant et il y aura donc de nombreux remboursements à faire à la fin de cette année. C'est alors que la récession frappera. C'est aussi à peu près à ce moment-là que nous devrons faire face à la triste réalité du déclin de notre production pétrolière et qu'il nous faudra consacrer une proportion de plus en plus considérable de nos recettes fiscales pour financer les subventions à l'importation. Dieu sait que ces subventions sont déjà trop élevées à l'heure actuelle, mais sous le régime actuel, elles augmenteront encore davantage.

Des gens de notre région nous téléphonent assez régulièrement. J'ai reçu, entre autres, un appel du directeur d'une entreprise de soudage qui avait 40 soudeurs à son emploi. Combien en emploie-t-elle maintenant? Seulement onze. Cela veut dire que 29 soudeurs ne paieront pas d'impôt, ou s'ils en paient, ils en paieront bien peu en 1982. C'est la même chose à tous les égards. Ces soudeurs n'achèteront pas l'auto, le camion ou les vêtements qu'ils auraient normalement achetés. Cela fera boule de neige jusque dans les provinces centrales. Comme l'ont fait remarquer mes collègues, sur les 7 milliards de dollars qui seront dépensés pour la transformation des sables bitumineux en Alberta, 4 ou 5 milliards reviendront en Ontario. Nous n'avons pas encore ressenti tous les effets mais nous commençons à les ressentir en Alberta. Comme je l'ai déjà dit, les gens n'ont plus autant de travail. C'est dans plusieurs mois que l'ensemble de ces effets se feront sentir.

Cela me fend le cœur de voir un ministre du cabinet, un Canadien, notre ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) induire en erreur la Chambre—et je ne dirai pas qu'il le fait délibérément car je sais que ce ne serait pas conforme à nos usages parlementaires—sur ce qui est en train de se passer au Canada. Quand il nous affirme que le nombre de puits actuellement en forage est comparable à celui de l'année passée, ne se rend-il pas compte que ces sociétés, ces

installations de service sont encore à exécuter des contrats adjugés il y a plus d'un an et prévus au budget de l'an dernier? Que se passera-t-il quand il n'y aura plus de nouveaux contrats et que les budgets des années à venir auront subi des réductions? Un Canadien membre du gouvernement de notre pays devrait assurément faire preuve d'un plus grand sens de ses responsabilités. Jamais dans notre histoire un gouvernement a-t-il autant conduit notre pays vers la catastrophe que ne le fait maintenant ce groupe de personnes, même s'il ne le fait peut-être pas intentionnellement, volontairement ou encore consciemment.

Après les dernières élections, alors que son parti n'avait pas réussi à faire élire beaucoup de ses représentants dans l'ouest du Canada, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'il tiendrait compte de ce que lui diraient les élus de cette région. Ce n'est pourtant pas ce qu'il fait, monsieur l'Orateur. Il ne fait pas attention à ce que nous essayons de dire au gouvernement. Il laisse ses ministres continuer dans la voie qu'ils ont empruntée et qui nous mènera à la catastrophe. Quel malheur qu'il refuse de nous écouter et de prendre garde. Pourquoi ne va-t-il pas voir les habitants de l'Ouest sur place au lieu d'y envoyer un ministre qui, il le sait, ne changera pas son fusil d'épaule? Tout cela signifie qu'en fin de compte, le gouvernement canadien n'aura pas certaines recettes fiscales dont il a besoin pour maintenir le pays en activité. Nos possibilités sont immenses. Nous avons un déficit de 17 milliards de dollars sur les produits manufacturés. Il faut que cela change. Nous avons un million de chômeurs qui ne payent pas d'impôt sur le revenu parce qu'il n'y a pas d'emploi disponible pour eux. Il y a quelque chose qui cloche dans ce régime fiscal.

Il convient à mon sens de signaler au ministre certaines erreurs dans un autre domaine; il s'agit d'omissions. L'injustice peut venir parfois d'omissions aussi bien que de commissions. Ce que je tiens à signaler au ministre, c'est qu'il n'est nullement question dans les 224 pages du bill C-54, de l'impôt sur les gains en capital dans les entreprises agricoles familiales. On en a discuté à la Chambre aujourd'hui; les journaux en ont parlé.

● (1640)

Pour certains députés, surtout parmi les Néo-démocrates, la notion de propriété n'a aucune importance, mais dans l'Ouest, nous sommes fiers de posséder des biens. Chacun devrait se rendre compte que c'est la propriété privée qui fait la force de l'Ouest. Une des choses les plus dangereuses qui puisse arriver à un pays c'est de laisser le régime fiscal enlever le bien des gens.

Le meilleur exemple que je pourrais donner, je pense, même si je m'écarte un peu du sujet, c'est celui de la Saskatchewan où de jeunes agriculteurs vendent leur propriété au gouvernement, pour pouvoir rembourser leurs dettes sur leur équipement, puis louent leur terre du gouvernement.

Une des choses les plus dangereuses qui puisse arriver dans une société, c'est de laisser l'État posséder les terres qui servent à produire des aliments. Il faut bien s'en rendre compte. Il suffit de jeter un coup d'œil dans les autres pays du monde. L'État peut être propriétaire d'un bâtiment tandis que l'immeuble voisin appartiendra à des intérêts privés; les gens peuvent déménager de l'un à l'autre à leur guise. Par contre, si on laisse l'État accumuler des propriétés, on se place dans une situation dangereuse. Voilà la voie dans laquelle s'oriente le gouvernement.

Quand je parle d'omission, je veux dire qu'il n'est pas question de supprimer l'impôt sur les gains en capital lorsqu'un agriculteur cède sa terre à un autre. Au bout de plusieurs années, nous avons réussi à gagner quelques avantages à cet égard, dans un effort pour assurer la survie de la ferme familiale, car c'est elle qui fait la force de notre communauté, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire. De nombreux agriculteurs sont coincés dans des sociétés. Lorsqu'ils ont constitué une société, qu'il s'agisse du père ,de la mère, de la fille ou du fils, en laissant la terre en-dehors de cette société, ils ne se sont pas rendu compte que la loi actuelle ne leur permettait absolument pas de céder ces terres sans payer l'impôt sur les gains en capital.

Et les gens qui prennent leur retraite alors qu'ils ont probablement investi dans leur terre tout ce qu'ils ont gagné au cours de leur vie? Quand vient le moment de prendre leur retraite et de vendre ou de céder leur terre à un membre de la famille qui n'est pas agriculteur, quelqu'un doit payer l'impôt sur les gains en capital. Et le couple qui a acheté une maison en vue de sa retraite et qui la loue dans l'intervalle, pour en tirer un petit revenu? Quand vient le moment de quitter la terre et de s'installer dans sa maison en ville, il doit payer des impôts sur les gains en capital non seulement sur la ferme, mais aussi sur la maison dans laquelle il déménage. Je ne trouve pas que ce soit juste.

J'espère que le ministre interviendra pour remédier à cette situation agaçante qui suscite des difficultés aux gens de l'Ouest qui ont consacré toute leur vie à l'avancement du pays. Ils n'ont vraiment pas reçu grand-chose en retour parce que les dollars qu'ils ont gagnés dans leur jeunesse n'ont pas grande valeur aujourd'hui. Si on considère qu'ils doivent payer un impôt sur les gains de capital de la propriété qu'ils vendent et qu'ils doivent ensuite payer des prix exorbitants dus à l'inflation pour s'acheter une maison, on se rend compte qu'on leur impose vraiment des privations. Un grand nombre de Canadiens éprouvent beaucoup d'animosité et d'insatisfaction. Nous négligeons de prendre un grand nombre de mesures qui s'imposent. Je demande instamment au ministre de s'en rendre compte. Nous demanderons sans doute au gouvernement de nous dire ce qu'il entend faire à ce propos.

J'espère que nous irons un peu plus loin que ne l'a laissé prévoir le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) dans le discours du trône quand il a dit qu'il y aurait un livre blanc et une autre étude. Nous n'avons besoin ni d'un autre livre blanc ni d'une autre étude. Nous connaissons quelle solution il faut adopter. Il suffit que le gouvernement intervienne pour corriger ces anomalies qui sont une source de difficulté pour ces gens. Le premier ministre a dit qu'il écouterait. J'espère que le ministre lui transmettra ce message. Tâchons de remettre le pays sur la voie de la prospérité. De nombreuses occasions s'offrent à nous de faire progresser et avancer le pays. Nous avons beaucoup de travail à faire.

J'ai remarqué l'autre jour que le nombre d'emplois dans les exploitations agricoles diminuait partout au Canada. Cela vient de ce que les agriculteurs éprouvent des difficultés et qu'ils commencent d'abord par réduire leurs frais de main-d'œuvre. Il est bien évident qu'ils commenceront par renvoyer

leurs ouvriers. Des 350,000 fermes que l'on trouve au Canada aujourd'hui, je parie qu'il y aurait du travail pour un chômeur dans chacune d'elles, si le système offrait un moyen de rémunérer cette main-d'œuvre. Le pays en bénéficierait. Mais tant que le gouvernement lèvera des impôts comme il le fait sans rien offrir en retour—même pas des programmes qui assurent une base solide au système, au lieu de l'affaiblir—tout ira de mal en pis.

Je pense que le gouvernement devrait étudier certaines de ces questions. Je lui fais ces suggestions pour le bien du pays. Lorsqu'il permet à la bureaucratie de déverser des tonnes de paperasses qui nous amènent à payer de plus en plus d'impôts, il fait fausse route. Nous devrions prendre une tout autre orientation. Ce n'est pas que là-bas que nous avons besoin de plus d'heures de travail, c'est ici, au ministère. Je pense donc qu'il y va de notre intérêt à tous que le gouvernement se rende compte de cette situation et qu'il réalise que nous sommes engagés dans une voie qui nous mènera à la catastrophe d'ici deux, trois ou quatre ans.

Nous avons encore le temps de changer d'orientation, mais il nous en reste de moins en moins. J'espère que le ministre transmettra ce message au premier ministre et qu'il lui rappellera qu'il nous a promis après les élections d'écouter ce que nous avions à dire.

Des voix: Bravo!

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir prendre la parole à la Chambre au cours de ce débat. Enfin, quand je dis que je me réjouis, c'est une façon de parler parce qu'une loi fiscale n'est pas un sujet de réjouissance. J'imagine que nous n'y pouvons rien. C'est tout de même décevant de débattre du bill qui nous est proposé. On n'y peut voir aucune orientation précise de la part du gouvernement, à moins que sa politique consiste justement à recourir à des expédients, à faire du rafistolage ou encore à procéder à des coupures sans prodiguer aucun conseil aux partenaires économiques du pays. Les industriels et les commerçants canadiens ne trouveront rien dans le projet de loi qui leur permette d'arrêter des orientations pour les prochaines années.

● (1650)

Je note la présence du ministre d'État aux Finances (M. Bussières). J'ai remarqué avec plaisir qu'il prenait des notes pendant que le député de Red Deer (M. Towers) parlait. J'espère qu'il sera ainsi en mesure de répondre tout à l'heure à certaines des questions qui auront été posées au cours du débat. Plusieurs points importants ont été évoqués au sujet de l'économie nationale et des orientations—si orientations il y a—que le gouvernement fixe aux partenaires écomiques. Il est triste de constater que seulement deux provinces sur dix connaissent une croissance économique. J'ai la chance de représenter un comté de l'une de ces deux provinces.

Je me réjouis que les habitants de ma province ne connaissent pas d'aussi graves difficultés financières qu'un grand nombre de Canadiens de l'Est. Il y a du chômage dans le comté de Surrey, c'est vrai et les chômeurs sont les premiers à se désoler de la situation. Il n'empêche que le taux de chômage n'est pas aussi élevé que dans beaucoup d'autres régions. Il reste que les chômeurs de ma région, qui se trouvent dans cette situation à cause de la politique financière du gouvernement, trouvent une bien maigre consolation à savoir que leur situation n'est pas aussi préoccupante en Colombie-Britannique qu'elle l'est pour les chômeurs de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Nouvelle-Écosse et des autres provinces. C'est une bien maigre consolation en effet.

Une des choses qui m'inquiètent le plus c'est de voir dans quelles choses le gouvernement, nous engage subrepticement, sans avoir l'air d'y toucher. Je me souviens d'avoir lu il y a environ un mois dans le *Province* de Vancouver l'analyse d'un expert qui examinait les états financiers du gouvernement fédéral. A part certains détails, ce qui m'a le plus inquiété c'est que le texte de ce rapport, nous montrait clairement dans quelle voie le gouvernement nous engageait. Il ressort nettement de cette analyse que le gouvernement estime qu'il aurait pu nous imposer davantage, mais qu'il a décidé de ne pas exercer tous ses pouvoirs fiscaux, tout comme s'il jugeait faire une faveur au contribuable.

Il fut un temps, monsieur l'Orateur, les contribuables canadiens pensaient pouvoir disposer de leurs biens, sauf la part qu'ils remettaient au gouvernement pour lui permettre de fournir les services essentiels. De toute évidence en examinant ce compte rendu, on constate que le gouvernement a adopté le point de vue complètement opposé qu'il se croit maître de tous les biens, sauf ceux qu'il daigne laisser à la population pour en faire ce qu'elle veut. Monsieur l'Orateur, c'est de l'étatisme ni plus ni moins.

Bien que la nouvelle orientation du gouvernement ne soit perceptible que par de subtiles tournures de langage, comme le député de Red Deer vient de le souligner, le gouvernement se rapproche de plus en plus de cet objectif. Il aura alors le pouvoir indiscutable de confisquer ce qui a toujours appartenu à des particuliers ou à des sociétés leur servant d'intermédiaires. Nous nous en sommes rendu compte avec le bill C-42. Il fut un temps où le gouvernement concevait sa politique fiscale et établissait ses projets de dépenses en fonction des impôts qu'il comptait percevoir. Maintenant, c'est le contraire: ce sont les impôts qui sont fixés en fonction des dépenses projetées. Pour le moment, le changement est peut-être mineur, mais chaque mois, les travailleurs voient ce que leur coûte ce changement de direction lorsqu'ils reçoivent leurs chèques de paie.

S'il n'y a aucune limite au pouvoir qu'a le gouvernement central de dépenser, ce qui semble être le cas, il s'ensuit qu'il y en aura de moins en moins à son pouvoir d'imposition. La politique actuelle du gouvernement consiste à trouver de plus en plus de champs d'imposition de manière à satisfaire son irrésistible et monstrueuse tendance à dépenser. C'est inadmissible. Cela viole le principe de la propriété privée cher aux Canadiens. Il fut un temps dans notre pays où chque Canadien était maître chez lui. Actuellement, la politique du gouvernement est telle qu'un Canadien est maître chez lui jusqu'au jour où le gouvernement décide de s'en mêler.

Je me souviens d'avoir entendu le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) matraquer le rapport que la Commission Carter avait publié à la fin des années 1960, rapport qui a servi à l'élaboration de la loi sur la fiscalité de 1972. Le député de Red Deer a eu raison de dire que ce sont ces nouvelles mesures fiscales adoptées en 1972 qui ont fait naître une nouvelle activité économique: la comptabilité. Autrefois, le contribuable, qu'il fût journalier ou petit exploitant agricole, pouvait

faire sa déclaration d'impôt tout seul. C'était dans ses compétences. Aujourd'hui, il ne se sent pas à la hauteur de la tâche.

Comme le sait le ministre, le travail du comptable, c'est de chercher tous les trucs qui vont permettre à son client de bénéficier d'un abattement. Un bon comptable fait gagner de l'argent à son client parce qu'il connaît tous les arcanes de la loi de l'impôt sur le revenu. Il peut tirer parti de ce qu'on appelle communément les imprécision de la loi et permet donc au contribuable d'économiser de l'argent. Aujourd'hui, en raison de la complexité de la législation fiscale, il faut donc avoir à son service un bataillon d'experts fiscaux pour se défendre contre le gouvernement. Ce n'est pas ainsi que les choses devraient être. Je me souviens d'avoir entendu le député de Broadview-Greenwood dire qu'un dollar est un dollar qui est un dollar. Je ne pense pas que cela ait jamais été vrai mais cela n'a jamais été aussi faux qu'aujourd'hui. S'il y avait la moindre parcelle de vérité dans cette affirmation en 1972, alors que le taux d'inflation était encore raisonnable, c'est en tout cas totalement faux aujourd'hui, compte tenu de l'inflation galopante que nous connaissons.

Si l'on s'en tenait à la lettre du rapport de la Commission Carter même les maisons seraient aussi frappées d'une taxe sur les gains en capitaux comme aux États-Unis. En 1972 une maison qui se vendait per exemple pour 25,000 dollars dans ma circonscription en vaut aujourd'hui $125,000. Avec un tel taux d'inflation comment le gouvernement peut-il prétendre qu'un dollar est un dollar qui est un dollar. Loin de moi pareille idée. Même à ce compte-là un dollar ne vaut plus que 25 cents de nos jours.

Je voudrais dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur.

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Nepean-Carleton (M. Baker)—Le transport aérien—Le projet de service aérien entre Ottawa et New York; le député de St. Catharines (M. Reid)—Les faillites—L'augmentation de la couverture de l'assurance-dépôts; le député de Regina-Est (M. de Jong)—Les forces armées canadiennes—L'essai de défoliants chimiques—Le contrôle des effets.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, j'ai attiré l'attention de la Chambre sur le fait que la motion nº 14, inscrite au nom du député de Lévis qui a démissionné il y a quelques mois, est toujours au *Feuilleton*. Je constate qu'il en est de même du bill C-329, inscrit lui aussi au nom du député de Lévis. Les députés ont peut-être vu la façon regrettable dont le *Globe and mail* de ce matin parle de nos procédures et du fait que cette motion soit restée au *Feuilleton*. Je crois que, par ignorance de nos procédures, on critique injustement la présidence.

Je demande par conséquent à la Chambre si elle consent que l'avis de motion nº 14 soit rayé du *Feuilleton* et que l'ordre relatif à la deuxième lecture du bill C-329, qui tend à modifier le Code criminel, soit annulé et le bill retiré.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette). Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON PROPOSE D'EFFECTUER UNE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE FORMATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de faire l'évaluation des programmes de formation et de perfectionnement des employés de la Fonction publique, en vue d'élaborer une politique globale à cet égard.

—Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir discuter de ce sujet encore une fois en cette Chambre. Depuis huit ans, trois ou quatre fois déjà, j'ai eu l'occasion de soulever cette question soit sous la rubrique «motions» ou «projets de loi», et je désire renouer avec ce dossier qui a progressé rapidement d'ailleurs depuis un an et qui a fait encore l'objet, récemment, il y a deux ou trois jours, de communiqués de la part du Conseil du Trésor.

On se souviendra que j'attachais beaucoup d'importance à la création d'une école d'administration gouvernementale. C'était pour moi un concept qui touchait d'abord au perfectionnement et à la formation des fonctionnaires, et c'était surtout pour essayer d'intéresser les députés, la Chambre, et les gouvernements, à réfléchir sérieusement sur le grand problème de la formation et du perfectionnement à même notre Fonction publique.

Monsieur le président, j'aimerais peut-être prendre quelque temps pour faire l'historique de cette question fort importante, qui n'est pas nouvelle. Le problème devient d'ailleurs aigu à la fin de la Seconde Guerre mondiale quand, en grande partie, les gens qui étaient venus à Ottawa travailler pour le gouvernement se sont dispersés. Nous avons ainsi perdu de nombreux talents qui étaient, de par leurs fonctions, en poste ici pour l'effort de guerre.

Par surcroît, les besoins de nouvelles techniques de gestion, en grande partie, résultat également du nouveau rôle que le gouvernement fédéral s'était vu imposer, l'expansion des services, en particulier les services sociaux; tout cela exigeait un personnel technique professionnel et administratif très bien formé. Le gouvernement se devait donc d'examiner sérieusement ses politiques d'embauche, les conditions touchant à l'avancement dans la Fonction publique, la classification administrative, les salaires, la manière d'attirer et de retenir les employés requis. La Commission Gordon, on se souviendra, fut chargée d'examiner la machine administrative qui s'occupait du personnel. La Commission de la Fonction publique du Canada a publié un livre, l'histoire d'une institution qui couvre la période de 1908 à 1968. On lit à la page 228, au sujet de la Commission Gordon, ce qui suit, et je cite:

Quand les membres de la Commission Gordon se mirent à considérer les choses du point de vue plus vaste que leur donnait leur mandat d'enquêteurs indépendants, ils furent épouvantés.

Aussi, on lit à la page 229, je cite:

. . . il n'existe pas de dispositif efficace de formation, de repérage, de mutation et d'avancement des femmes et des hommes doués parmi les jeunes employés et parmi ceux qui exercent des fonctions intermédiaires dans le service.

Ayant critiqué l'insuffisance des mécanismes administratifs, la Commission Gordon recommanda, et je cite:

. . . la nomination dans chaque ministère d'un fonctionnaire expérimenté et compétent pour s'occuper du personnel, avec le titre et l'autorité voulus.

Un des rôles de ce directeur de personnel était la responsabilité de la formation du personnel au niveau du ministère. Ayant ainsi décentralisé la fonction de la formation, la Commission du Service civil, comme on l'appelait alors, continua tout de même à donner des renseignements spéciaux aux ministères et s'occupa de coordonner et d'administrer la formation qui s'appliquait aux ministères dans leur ensemble.

En 1954, sous l'administration du très honorable Louis St-Laurent, on nomma un comité d'enquête pour étudier la possibilité de réviser la loi sur la Fonction publique. Ce comité était surtout chargé d'étudier la délicate question des relations entre la Commission de la Fonction publique et le Conseil du Trésor. Je ne m'attarderai pas, monsieur le président, sur cette question fort importante aujourd'hui, quitte à y revenir à une occasion plus propice. Il n'est surtout pas question pour moi de réveiller de vieilles rivalités entre la Commission de la Fonction publique et le Conseil du Trésor. Ceux qui s'y intéressent d'ailleurs pourront lire le rapport Heeney qui en parle longuement.

La publication en 1962 du *Rapport Glassco* et les recommandations de cette commission royale sur l'organisation du gouvernement nous confirment que l'administration du personnel est dans une situation déplorable. La Commission royale se vit, . . . et je cite une des recommandations:

. . . forcée de conclure qu'en général la formation et le perfectionnement n'avaient pas reçu depuis des années toute l'attention qu'ils méritaient dans la Fonction publique.

On peut encore lire cela à la page 317 du livre intitulé «Histoire d'une institution».

La Commission Glassco suggéra que plusieurs fonctions de gestion alors exercées par la Commission de la Fonction publique lui soient retirées. C'est ainsi que le Conseil du Trésor et les ministères se sont vu confier entre autres la responsabilité d'apprécier le rendement des employés, d'encourager le perfectionnement dans la carrière et d'organiser des programmes de formation interministériels. Ces fonctions s'exerceraient dans le cadre des directives du programme établi par le Conseil du Trésor. La direction effective des programmes de formation centralisés était laissée à la Commission de la Fonction publique, tandis que le Conseil du Trésor en établissait la politique.

Évidemment, la mise en œuvre du rapport Glassco suscita beaucoup de problèmes. Le gouvernement nomma un bureau d'organisation du gouvernement, un BOG pour étudier les recommandations. Il faut signaler que nous n'avons rien inventé de nouveau, car le gouvernement progressiste conservateur de 1979 et le gouvernement libéral de 1980 ont imité leurs prédécesseurs d'il y a 20 ans. Nous avons nous aussi nos comités spéciaux à même le Conseil privé et le Conseil du Trésor pour étudier les Rapports Lambert et d'Avignon qui traitent des problèmes d'imputabilité, d'efficacité et d'efficience à même la Fonction publique évidemment.

En 1965, la Commission de la Fonction publique inaugure un nouveau service appelé «Service de la formation et du perfectionnement», pour pouvoir disposer d'un réservoir de spécialistes capables de guider les cadres affectés à la dotation et les conseillers des ministères en matière de personnel. C'est en 1967 que cette Chambre adopta une modification à la loi sur l'administration financière et, ce faisant, elle confiait au Conseil du Trésor la détermination des besoins de formation et de perfectionnement du personnel de la Fonction publique en général et chargeait le Conseil du Trésor d'établir les conditions dans lesquelles cette formation et ce perfectionnement pourraient se faire.

Il y eut des réticences, bien entendu, face à cette nouvelle politique. Certains doutaient de l'efficacité d'une division entre la fonction qui consiste à établir les besoins et les conditions de la formation qui allaient relever du Conseil du Trésor et l'application des programmes centralisés de formation et de perfectionnement qui relèvent, eux, de la Commission de la Fonction publique. Il existe d'ailleurs beaucoup de confusion entre les deux termes: formation et perfectionnement. Le rapport Glassco chercha à mieux définir ces deux importants éléments d'une bonne politique de gestion du personnel. A la page 474 de l'*Histoire d'une institution,* on cite le rapport Glassco:

La formation est le procédé qui consiste à enseigner des techniques à une personne, de telle manière qu'elle puisse améliorer son rendement dans un travail particulier.

Le perfectionnement est le procédé par lequel une personne acquiert de nouvelles connaissances, des habitudes, des attitudes, l'autoconscience, enfin des valeurs ou maturité.

Les programmes de cours de formation et de perfectionnement comprennent donc différentes méthodes.

Monsieur le président, il est donc utile de bien comprendre la distinction entre ces deux termes: On pourrait simplifier et dire, la formation c'est immédiat dans son application, elle relève des besoins ou des exigences des travaux particuliers à accomplir. Bien souvent la formation est une responsabilité de l'employeur. On pourrait donc dire qu'elle est institutionnelle.

Le perfectionnement, lui, est un processus plus complexe, qui exige une planification à long terme. Le perfectionnement tient beaucoup plus de l'éducation permanente. Il porte l'individu à acquérir de nouvelles connaissances afin d'être plus compétent, mieux équipé pour occuper un poste plus exigeant, donc plus élevé. Le perfectionnement est plus individuel qu'institutionnel et s'ajoute à la formation déjà acquise.

● (1710)

[*Traduction*]

J'aimerais traiter maintenant de certains rapports et de certains changements qui concernent la formation et le perfectionnement.

Le comité D'Avignon a reconnu qu'il fallait favoriser le perfectionnement en plus de la formation. Selon le comité D'Avignon, si nous voulons que notre rêve d'une «Fonction publique vraiment représentative» se réalise, il faut élaborer des programmes suffisants de formation et de perfectionnement à l'intention des Canadiens francophones, des femmes, des autochtones et des handicapés. Le comité a remarqué, en autre, que pour atteindre les objectifs du gouvernement, il fallait des programmes comme celui des carrières dans le Nord, susceptibles d'aider les postulants à s'améliorer. Il s'est élevé contre le divorce entre la formation et le perfectionnement, précisant notamment ce qui suit:

L'échec des gouvernements et des conseils du trésor à reconnaître non seulement l'importance de la formation, mais aussi la nécessité fondamentale de la formation et du perfectionnement continus du personnel, pour fins d'économie et d'efficacité, est incompréhensible.

Le comité a fait remarquer que la majorité des fonds actuellement alloués à la formation étaient dépensés par un petit nombre de grandes écoles de formation.

Tout comme les membres du comité D'Avignon, je crains bien que, faute d'une politique de formation et de perfectionnement, le gouvernement n'ait pas dans un avenir rapproché la Fonction publique complètement représentative qu'il voudrait. Il faut accorder toute l'attention voulue aux besoins des Canadiens français, des femmes, des autochtones et des handicapés.

Les Canadiens français continuent d'être sous-représentés aux échelons supérieurs de la Fonction publique et au sein des catégories technique et scientifique.

Bien que le nombre des francophones dans la Fonction publique soit maintenant proportionnel à leur nombre dans la population canadienne, grâce aux programmes accélérés de recrutement appliqués ces dernières années, on ne peut compter sur le seul recrutement pour résoudre les problèmes de sous-représentation aux échelons supérieurs des ministères et organismes fédéraux. Si l'on veut remédier à moyen terme à cette situation, c'est en partie dans un programme de formation et de perfectionnement bien conçu qu'on trouvera la solution.

La situation de la femme dans la Fonction publique demeure défavorable. Ces années-ci, la proportion de femmes fonctionnaires réjoint progressivement le pourcentage que représentent les femmes dans l'ensemble de la population active. Dans la Fonction publique, les femmes se retrouvent encore et surtout dans les catégories du soutien administratif et continuent d'être insuffisamment représentées dans les catégories du personnel de direction. Même dans les catégories professionnelles qui se composent surtout de femmes, celles-ci sont concentrées aux niveaux inférieurs.

Les catégories professionnelles à forte proportion de femmes, c'est-à-dire celles qui comportent des activités de bureau et de traitement de l'information, sont celles qui sont le plus susceptibles d'être transformées par les techniques microélectriques. Les recherches en cours à l'Institut de recherches politiques montrent que certains emplois actuels dans ces catégories seront dévalorisés au fur et à mesure que la machine remplacera la personne, et que les nouveaux emplois créés exigeront une plus grande compétence et des aptitudes différentes. A moins que l'on ne se prépare à de tels changements et que l'on ne planifie en fonction d'eux, les femmes n'auront pas leur part des nouveaux emplois et subiront probablement le gros des effets négatifs de l'introduction de nouvelles techniques dans le milieu de travail.

Malgré que l'on ait mis l'accent sur la représentation des autochtones au sein de la Fonction publique, ces groupes sont toujours mal représentés. On fait de plus en plus pour les handicapés, mais une société civilisée comme la nôtre se doit de faire davantage pour eux. Il faut donc mettre au point des programmes de formation et de perfectionnement adéquats, car ils jouent un rôle important dans ce processus.

Les connaissances acquises à certains moments de la vie sont dépassées de plus en plus rapidement. Aussi, l'OCDE et l'UNESCO exhortent les gouvernements à considérer que l'acquisition de connaissances doit se faire toute la vie durant et à donner aux fonctionnaires l'occasion de mettre leurs connaissances à jour ou d'en acquérir de nouvelles dans leur milieu de travail. Il faut absolument déterminer dans quelles catégories professionnelles les connaissances acquises sont le plus éphémères et mettre au point des stratégies de formation et de perfectionnement pour maintenir la valeur de l'investissement que les Canadiens ont fait en la personne de leurs fonctionnaires.

Dans un rapport capital qui a été déposé en mars 1979, la Commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité expose certains gros problèmes qui se posent à l'administration fédérale dans la gestion du personnel. La Commission a recommandé que les fonctions de gestion du personnel soient centralisées et confiées à un secrétaire à la gestion du personnel au Conseil du Trésor. Elle a recommandé que la Commission de la Fonction publique ne soit plus chargée de la dotation, de la formation et du perfectionnement, et que les services de formation soient assurés par un organisme financé séparément et relevant du secrétaire à la gestion du personnel.

Encore tout récemment, le 22 janvier dernier, le Conseil du Trésor a annoncé la création du poste de secrétaire adjoint des programmes et activités de perfectionnement du personnel. Le Conseil du Trésor voit dans la création de ce poste la preuve que le gouvernement est décidé à suivre une politique innovatrice en ce qui concerne les ressources humaines dans la Fonction publique. La nouvelle secrétaire adjointe, M[lle] Denise Moncion, sera chargée de développer et de diriger les programmes tels que celui de l'action positive et celui de la qualité de vie au travail. J'avais posé une question au ministre il y a quelques semaines à ce sujet et c'est donc avec plaisir que j'ai accueilli l'annonce qu'a faite le Conseil du Trésor.

J'accueille chaleureusement la dernière initiative du Conseil du Trésor et l'annonce d'une nouvelle politique touchant la formation du personnel fait par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) en juin 1980, deux mois après que cette motion eut été déposée à la Chambre.

La nouvelle politique touchant la formation du personnel, comme je l'ai souligné à maintes reprises à la Chambre, reconnaît que les ressources humaines sont aussi importantes que les ressources financières et que la formation constitue un élément essentiel de l'organisation des ressources humaines et une dépense admise dans le domaine des affaires. La principale conséquence de la nouvelle politique, cependant, est de relier la formation de l'employé à des exigences opérationnelles particulières identifiées par la direction dans les divers ministères et organismes. La nouvelle politique exige que les gestionnaires identifient et décident quels sont les besoins professionnels et techniques en matière de formation et rend l'employé responsable de son perfectionnement s'il doit profiter des possibilités d'avancement.

Une distinction est établie dans la nouvelle politique touchant la formation du personnel entre formation et perfectionnement. La nouvelle politique rend les gestionnaires et les ministères principalement responsables de la formation et les employés eux-mêmes responsables de leur propre perfectionnement. Voici ce que dit la nouvelle politique:

> . . . c'est aux employés qu'il incombe de se perfectionner pour avancer dans leur profession et d'acquérir, durant leur temps libre et à leurs frais, toute la formation et l'instruction nécessaires pour obtenir la formation qu'ils souhaitent.

Bien que je me réjouisse de la nouvelle politique de formation du personnel, en particulier du fait qu'elle reconnaisse que les ressources humaines jouent un rôle aussi important que les ressources financières dans le fonctionnement efficace de l'administration fédérale, la nouvelle politique soulève deux grandes questions.

D'abord, elle ne prévoit aucune mesure pour favoriser le perfectionnement des employés: elle leur laisse le soin de se perfectionner durant leur temps libre et à leurs frais, sans qu'aucune formule d'orientation ne soit prévue pour leur venir en aide. Deuxièmement, de quelle façon une politique qui sépare la formation du perfectionnement peut-elle aborder les grandes questions soulevées par la Comité d'Avignon, la Commission Lambert, l'Institut professionnel de la Fonction publique, l'Alliance de la Fonction publique, par les fonctionnaires eux-mêmes et par les députés concernés?

L'Alliance de la Fonction publique déplore que la nouvelle politique de formation du personnel contienne si peu de mesures qui garantissent au personnel de soutien le droit d'assister à des cours de formation et de perfectionnement. Depuis que la nouvelle politique est entrée en vigueur, des listes entières de cours offerts à l'échelle des services par la Commision de la Fonction publique ont cessé d'être distribuées. Les cours dont il s'agit sont axés sur le perfectionnement et en les supprimant on enlève donc au personnel de soutien en général et aux fonctionnaires de sexe féminin en particulier la possibilité d'améliorer leurs connaissances professionnelles.

● (1720)

L'Alliance de la Fonction publique a aussi dit d'une part qu'en période de restrictions, les budgets consacrés à la formation étaient les premiers à être réduits, pratique contre laquelle le comité D'Avignon nous a prévenus, et d'autre part que la formation n'a pas toujours été dispensée en fonction des besoins et du mérite. Ce sont là des sujets qu'on a soulevés à maintes reprises à la Chambre et qu'on n'a pas encore, je crois, abordés de façon satisfaisante. Le groupe PIPS s'est dit très inquiet de l'insuffisance des moyens de formation mis à la disposition des fonctionnaires dits «surnuméraires». Bien que le Conseil du Trésor ait émis une directive à cet égard, on croit généralement qu'on ne vas pas assez loin à ce chapitre.

Quant aux fonctionnaires, une majorité très nette, tant chez les anglophones que chez les francophones, désirent être mieux informés des moyens mis à leur disposition pour parfaire leurs connaissances et accroître leur rendement. Cela ressort d'études effectuées par le Conseil du Trésor. D'aucuns se sont plaints du fait que les moyens de formation et de développement dont disposent les cadres moyens et supérieurs sont plus nombreux que ceux qui sont destinés aux catégories subalternes.

Pour toutes ces raisons, monsieur le président, je crois qu'il est essentiel que le gouvernement songe sérieusement à faire une étude évaluative des besoins des fonctionnaires aux chapitre de la formation et du perfectionnement à partir de laquelle on établirait une politique générale complète et bien conçue qui répondrait à ces besoins tant sur le plan de la formation que sur celui du perfectionnement.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, je suis content de pouvoir participer à ce débat. Contrairement à l'orateur précédent, je ne suis pas satisfait de l'orientation actuelle du gouvernement. En effet, le gouvernement a bien une politique à son actif, mais malheureusement cette dernière ne vise pas au développement professionnel des compétences de son personnel. Le député qui m'a précédé et qui est le parrain de cette motion a mentionné certains des programmes existants. En outre, il a très judicieusement soulevé certains problèmes liés à ce programme particulier.

Comme l'indique sa politique de formation, le gouvernement n'offre pas à son personnel des prestations de formation professionnelle qui soient vraiment efficaces. Il ne tient pas compte non plus des possibilités de création d'un programme d'action positive au sein du gouvernement. Certes, il a déjà lancé un certain nombre de ballons d'essai dans ce domaine; mais les programmes de formation professionnelle qui ont été mis au point et certains cours qui ont été supprimés permettent de penser que les femmes et les handicapés qui veulent gagner de l'avancement se heurteront instamment à de nombreuses difficultés.

J'ai examiné un communiqué que la Commission de la Fonction publique a diffusé le 27 octobre 1980. Si la Commission a éliminé certains cours, c'est que le conseil chargé de la formation des effectifs le lui avait ordonné. J'ai examiné la liste des cours et constaté que ce sont surtout les fonctionnaires qui auraient le plus besoin de formation qui en souffriront. Certains des cours qui seront éliminés portent notamment sur la place des femmes sur le marché du travail, sur la façon de rédiger soi-même son *curriculum vitae*, ainsi que sur les différentes techniques et les différents moyens à acquérir pour progresser au sein de la Fonction publique. J'ai constaté avec inquiétude que ce rôle avait été retiré à la Commission de la Fonction publique et confié à un ministère opérationnel.

Comme l'a signalé mon préopinant, le rapport D'Avignon nous avait mis en garde contre cela. Jusqu'à maintenant, les ministères opérationnels ont beaucoup négligé la formation.

Selon la politique de formation des effectifs établie par le Conseil du Trésor, ce sont les ministères qui doivent assumer à même leur budget respectif le coût de la formation qu'ils dispensent. Si cela est laissé strictement aux ministères, il n'y aura alors pas de fonds pour la formation. Les gens qui ont le moins de poids lorsqu'il s'agit de s'assurer d'une formation suffisante sont ceux qui occupent les échelons inférieurs.

Nous savons tous, comme l'a fait remarquer l'orateur qui m'a précédé, que les femmes sont sous-représentées chez les cadres intermédiaires et supérieurs. Nous constatons actuellement que les femmes, les autochtones et les handicapés se rencontrent en majeure partie aux échelons inférieurs de la Fonction publique fédérale. Ces gens n'ont pas beaucoup de poids politique. Ces gens, dans leur ensemble, n'ont pas beaucoup de poids au sein de leur ministère. Ce sont eux qui pourraient profiter des cours que la Commission de la Fonction publique offrait dans le passé, mais dont la responsabilité est maintenant laissée aux ministères.

Je m'inquiète de la politique qui existe actuellement. La politique que le gouvernement a mis au point l'été dernier, au lieu de donner quelque chose à ces gens, les en prive. Jour après jour nous parlons d'action positive à la Chambre. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a connu quelques problèmes avec le Conseil consultatif de la situation de la femme. L'année dernière ce groupe a présenté plusieurs bonnes recommandations. Il a signalé quelques-uns des problèmes que connaît la Fonction publique. Il est regrettable que le Conseil consultatif de la situation de la femme ne jouisse plus actuellement de toute sa crédibilité.

Il y a d'autres points du rapport D'Avignon que j'ai l'intention de porter à l'attention des députés. A la page 210 du rapport, on peut lire que sauf au niveau de l'organisation où les plans de programmes sont menés à bien jusqu'au niveau d'exécution, la formation et le perfectionnement sont souvent considérés comme un mal nécessaire. Cette remarque décrit bien ce qui se passe dans les ministères mais c'est pourtant un phénomène compréhensible. Les ministères qui sont chargés de fournir des services au public en général, qu'il s'agisse des Affaires indiennes, de l'Emploi et de l'Immigration, de la Santé nationale et du Bien-être social ne sont pas là au fond pour offrir des services de formation du personnel. Il est tout à fait naturel que des personnes embauchées pour offrir un service donné à Thompson, au Manitoba, ou à Ottawa, en Ontario, ne vont pas nécessairement posséder les compétences requises en matière de formation. Elles n'ont ni les antécédents économiques ni l'expérience qui leur permettent de considérer la formation comme un objectif naturel de leur ministère respectif. En outre, il se peut qu'elles ne sachent pas du tout comment s'y prendre en matière de formation. C'est bien de les renvoyer à la Commission de la Fonction publique pour qu'elles s'en fassent une idée, mais ce n'est pas la même chose que d'avoir un organisme au sein du gouvernement, comme la Commission de la Fonction publique, qui offre les cours.

L'avancement, dans la Fonction publique, ne doit pas être laissé à l'initiative de chacun si nous ne voulons pas que persiste le système élitiste que nous avons à l'heure actuelle. L'orateur qui m'a précédé a cité un passage de la politique touchant la formation du personnel qui mentionnait le fait que chacun a la responsabilité d'acquérir la formation dont il a besoin pour atteindre ses objectifs personnels. Cet extrait même montre que le gouvernement reconnaît que chacun peut avoir des objectifs personnels et a le droit de suivre des cours universitaires ou postsecondaires s'il le désire, mais il laisse entendre aussi que le gouvernement a plus ou moins de responsabilité à cet égard. Si j'en juge par ce qui s'est produit dans le passé, je crains fort que cet extrait de la politique touchant la formation ne devienne l'un des éléments essentiels de la politique. On y recourra chaque fois qu'un employé de bureau, d'usine ou de je ne sais quoi dans la Fonction publique voudra se perfectionner. On y fera allusion et on lui dira: «Vous pouvez le faire. Vous pouvez vous inscrire au cours qu'offre votre collège ou à tout autre cours qui se donne dans votre quartier et étudier dans vos temps libres et à vos frais». Ce qui est dit en fait dans le rapport, c'est que chacun est responsable de la réalisation de ses objectifs personnels.

Presque tous les cours de formation possibles, que ce soit en droit, en pédagogie ou en sciences de la santé, dans le secteur privé ou dans le secteur public, sont suivis en vue d'objectifs personnels.

Le gouvernement doit effectivement donner l'exemple à cet égard. Le gouvernement, plus que tout autre employeur, se doit de montrer l'exemple en essayant d'aider les personnes qui en ont besoin et en s'assurant que les gens qui travaillent pour lui et pour les Canadiens ont les connaissances requises pour accomplir leur tâche. Si nous déchargeons la Commission de la Fonction publique de ce rôle pour le confier aux ministères, cette aide ne viendra pas.

● (1730)

J'ai déjà parlé des observations qui se trouvent dans le rapport D'Avignon et j'ai déjà signalé que les ministères n'accordent pas la priorité absolue à ces questions. D'Avignon a fait d'autres observations. Je le répète, il a signalé, cela va de soi, que les femmes, les handicapés et les autochtones ne recevaient pas leur juste part du gâteau en ce qui concerne la formation. D'après le rapport, il est absolument essentiel de faire les dépenses nécessaires pour assurer la formation des autochtones, ce que l'employeur admet. Pourtant, le nouveau programme de formation du personnel du Conseil du Trésor ne répondra pas à ce besoin.

D'Avignon a également abordé la question de la sécurité au travail. C'est là aussi un sujet important, et il est essentiel que le gouvernement fédéral montre l'exemple en la matière. J'ai assisté samedi et dimanche derniers à une conférence du NUPGE—le Syndicat canadien des fonctionnaires provinciaux. Pendant trois jours et demi, les participants à cette conférence ont discuté exclusivement de la sécurité au travail. C'est incroyable le nombre de risques et de dangers qui menacent les fonctionnaires, que les participants à cette conférence ont énumérés. Les fonctionnaires provinciaux occupent souvent des emplois identiques à ceux de leurs collègues fédéraux. Le public imagine trop souvent les fonctionnaires dans leur bureau. Ils ne savent pas qu'un grand nombre de fonctionnaires travaillent dans des conditions semblables à celles des travailleurs de l'industrie privée et qu'ils prennent les mêmes risques qu'eux. J'ai l'impression que si nous laissons les ministères d'exécution veiller à ce que la formation soit suffisante au gouvernement, nous allons perdre du terrain.

Je sais que ce n'est qu'un point mineur, mais la conduite automobile et la sécurité au volant ne figurent plus sur la liste des cours que donne la Commission de la Fonction publique. Cela peut sembler insignifiant, mais je me demande combien d'employés du gouvernement fédéral gagnent leur vie comme conducteur d'un véhicule automobile? Je soupçonne que c'est le travail à plein temps de milliers de personnes et de beaucoup d'autres une partie du temps. Le cours de conduite prévoyante peut ne pas sembler important pour beaucoup de personnes, mais quand j'enseignais au niveau secondaire j'ai vu des statistiques qui montraient à quel point ce cours est précieux pour le public conducteur. Si des personnes qui travaillent pour nous gagnent leur vie en tout ou en partie comme chauffeur je crois que nous avons l'obligation de leur faire suivre ce genre de cours. Voici pourquoi la politique actuelle m'inquiète. Elle fera disparaître ce genre de cours, comme le démontrent les exemples que j'ai mentionnés.

Je fais une autre réserve à l'endroit de la politique de formation du personnel approuvée en juin 1980. En examinant la composition du conseil de formation du personnel, je constate qu'il s'agit essentiellement des mandarins qui dirigent tout le reste du gouvernement. Je pense qu'ils sont exposés à un conflit d'intérêts du fait qu'ils dirigent quatre ou cinq opérations différentes au sein de notre système. Le conseil sera composé du secrétaire du Conseil du Trésor, du président de la Commission de la Fonction publique, du greffier du Conseil privé ou d'une personne désignée par lui, du contrôleur général, des sous-ministres de quatre ministères et de quatre sous-ministres adjoints, d'au moins un expert en formation—la liste n'en prévoit qu'un ou deux jusqu'à présent—du directeur général du Perfectionnement du personnel et du secrétaire adjoint de la Direction de la politique du personnel. En parcourant cette liste, j'ai été surpris de constater le petit nombre de personnes qui travaillent dans le domaine de la formation, la plupart d'entre eux étant plutôt des professionnels de la gestion.

Si nous voulons mettre au point une politique de la formation et créer un conseil de formation, la majorité des membres de ce conseil devrait avoir certaines connaissances en matière de formation, plutôt que d'exercer des fonctions axées sur la gestion. Certes, nous reconnaissons la nécessité d'une gestion efficace de même que nous reconnaissons la nécessité d'un gouvernement efficace, mais j'aimerais que le conseil de formation soit restructuré de telle sorte qu'il puisse fournir une vue d'ensemble de la formation dans la Fonction publique.

En outre, le conseil devrait compter un certain nombre de représentants syndicaux. Si vous examinez le rapport D'Avignon et tous les autres documents qui ont été présentés par le passé sur la question du perfectionnement du personnel, vous vous rendrez compte que l'Alliance de la Fonction publique, l'Institut professionnel de la Fonction publique et d'autres organismes ont présenté des mémoires. Ils ont une grande expérience de la formation de leurs membres et ils se préoccupent de la façon dont ceux-ci ont préparés à remplir leur rôle actuel et futur au service du gouvernement. Ils portent un intérêt légitime à la protection des droits de leurs membres. Je pense que le moment est venu de faire entrer leurs représentants au conseil.

Si vous me le permettez, je terminerai par quelques observations. Nous ne sommes pas d'accord avec l'orateur précédent. Le gouvernement a bien une politique, mais malheureusement, elle ressemble beaucoup à celle qui consiste à créer un autre groupe important de fonctionnaires supérieurs. Récemment, le gouvernement semble avoir eu tendance à attaquer la Fonction publique au lieu d'essayer de collaborer avec les fonctionnaires. La politique du gouvernement relative à la formation du personnel ne tient pas compte du tout de l'action positive. De fait, elle va directement à l'encontre de tout programme d'action positive. Le gouvernement néglige les femmes et les autres catégories qui ont besoin de formation. Il néglige les autochtones et les handicapés et il accorde la priorité à la formation des employés des ministères. Le but premier des ministères est de fournir des services au public et, quand on réduira leurs budgets, ce qui arrivera d'ici quelques années s'il faut en croire le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), les programmes de formation seront les premiers à être supprimés. Cela touchera très peu le public en général, mais cela aura des répercussions importantes sur les fonctionnaires eux-mêmes.

J'exhorte les ministériels et les députés de l'opposition qui voudraient faire en sorte que notre Fonction publique soit dirigée de façon satisfaisante et équitable, à s'efforcer de convaincre le gouvernement que l'orientation qu'il donne à la Fonction publique est tout à fait contraire à celle qu'il demande à l'entreprise privée et à l'ensemble de la société d'adopter. Nous voudrions que la société soit plus juste et qu'elle offre plus d'occasions aux femmes, aux personnes handicapées et aux autochtones, alors que le gouvernement adopte une attitude diamétralement opposée dans sa politique de formation du personnel et dans la façon dont il traite ses employés.

J'ai pris la parole à plusieurs reprises à la Chambre pour signaler qu'on avait porté plainte à la Commission des droits de la personne à propos de la façon dont le gouvernement traite ses employées féminines. Autant que je sache, le gouvernement a été le perdant dans toutes les affaires qui ont été présentées à la Commission. Il me semble que dans son rôle d'employeur, il ne devrait pas être nécessaire de traîner le gouvernement devant la Commission des droits de la personne, surtout que c'est lui-même qui fait les lois. Le Conseil du Trésor et les autres ministères et organismes du gouvernement devraient respecter la loi de leur plein gré. Il ne devrait pas être nécessaire que les propres fonctionnaires du gouvernement et leurs syndicats l'obligent à respecter ses propres lois. Le président du Conseil du Trésor, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et les autres titulaires de portefeuilles devraient s'assurer qu'ils respectent la loi. Ils ne devraient pas combattre les initiatives qui assureraient l'égalité et un traitement égal. Malheureusement, il n'y a pas de direction venant du gouvernement, tout comme il n'y en a pas dans le domaine de l'action positive. Le gouvernement s'oppose plutôt au progrès. Il en est de même pour la formation du personnel.

● (1740)

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat de cette motion, mais après ce que je viens d'entendre, je pense que je devrais dire un mot ou deux. La motion du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) se lit comme suit:

Formation des fonctionnaires

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de faire l'évaluation des programmes de formation et de perfectionnement des employés de la Fonction publique, en vue d'élaborer une politique globale à cet égard.

J'en déduis que le gouvernement n'a actuellement aucune politique d'ensemble. Cette motion est présentée par un député du gouvernement. Je suppose qu'il est possible que son caucus ou des ministres compétents aient étudié cette motion; je dois donc supposer qu'il n'existe pas de politique d'ensemble touchant la formation du personnel de la Fonction publique bien que le député néo-démocrate que nous venons d'entendre ait dit qu'il en existait une.

Que cette politique existe ou non, cette motion propose que le gouvernement évalue des programmes de formation et de perfectionnement des employés de la Fonction publique. Je trouve cela difficile à comprendre. Les plus petites entreprises du pays évaluent régulièrement leurs programmes pour savoir s'ils donnent des résultats.

Le public doit-il comprendre en lisant cette motion que chaque ministère se contente d'appliquer des programmes de formation et de développement à sa guise et selon le bon vouloir du ministre ou du sous-ministre? S'il en est ainsi, ce n'est pas une très bonne façon de gérer une affaire. Y a-t-il un méli-mélo de programmes différents dans chaque ministère? Les fonctionnaires reçoivent-ils une formation aux frais du Trésor public pour avoir droit ensuite à une augmentation de traitement parce qu'ils ont reçu une formation? Quel fonctionnaire serait assez stupide pour ne pas accepter un stage de formation si on lui dit que son traitement sera augmenté par la suite?

J'ai du mal à comprendre ce genre de motion. Il va sans dire que le gouvernement du Canada évalue régulièrement tous ses programmes, se débarrasse de ceux qui sont inutiles, en modifie certains et en adopte d'autres meilleurs. C'est de la simple routine.

Je sais que les députés du parti au pouvoir n'aiment pas que je fasse allusion à l'Alberta, mais au gouvernement de cette province, chaque ministre est appelé à évaluer régulièrement tous ses programmes et à faire rapport au cabinet. Il n'y a pas de programme fourre-tout en vertu duquel chaque ministre agit à sa guise. Les ministres sont responsables des dépenses de fonds publics. Si l'on dépense des fonds publics pour former un employé, il faut en donner des raisons précises.

Je conviens qu'une formation spéciale est nécessaire dans le cas où le public en profite, mais je ne suis pas automatiquement d'accord pour augmenter le traitement de ceux qui ont reçu cette formation. Je ne crois pas en la formation s'il y a déjà des personnes ayant les compétences voulues pour occuper des postes donnés. Pourquoi la Fonction publique devrait-elle utiliser des fonds publics pour rivaliser avec ceux qui ont déjà reçu a titre privé une instruction ou une formation particulières? Je n'arrive pas à comprendre. Ce n'est pas juste. J'ai entendu des gens dire que s'ils pouvaient entrer à la Fonction publique, ils obtiendraient de nombreux avantages et pourraient avoir ceci ou cela aux frais de la princesse. Nous devrions bien comprendre qu'il s'agit de dépense de fonds publics et que quelqu'un doit en rendre compte.

Je suppose en lisant cette motion qu'il n'y a aucune responsabilité et simplement des programmes fourre-tout gérés par le gouvernement du Canada pour former certaines personnes. Je me demande qui sera visé. Une telle motion condamne le gouvernement. Il va sans dire qu'il lui est inutile de faire adopter une résolution à la Chambre des communes lui demandant d'évaluer ses divers programmes, pas plus qu'il ne devrait être nécessaire de proposer une motion lui demandant d'instaurer une politique générale. Ce n'est qu'une routine quotidienne et élémentaire et je ne comprends vraiment pas l'objet de cette motion.

Je veux bien croire à la formation spéciale, si elle doit contribuer au développement du pays. Nos autochtones ont eu bien des difficultés étant donné que leur culture ne s'oriente pas vers la culture et les normes des blancs. Cependant l'université de Calgary a lancé, avec l'assistance du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des programmes de formation des autochtones parce qu'il s'agit là d'un devoir pour la collectivité. Nous nous y sommes engagés par traités. Cependant, nous n'avons fait que très peu de choses à ce sujet. Si ma mémoire est fidèle, 32 Indiens sont diplomés de l'université de Calgary et travaillent maintenant pour le Canada.

Je crois également à la formation des handicapés. Lorsque Syncrude a entrepris l'exploitation des sables bitumineux de Fort McMurray, il n'y avait pas suffisamment de personnes pour pourvoir les divers postes, alors Syncrude a fait le nécessaire pour que les personnes recrutées là-bas travaillent convenablement. Beaucoup d'autochtones et quelques blancs ont bénéficié de la formation sur le tas et sont devenus d'excellents travailleurs. Grâce à cette assistance elles ont pu trouver du travail, cependant il y avait un besoin au départ.

Le gouvernement fédéral devrait fournir des cours lorsque le besoin est évident, surtout aux handicapés, aux autochtones et autres. Je ne suis pas en faveur d'offrir des cours à tout venant. Je ne pense pas que chaque ministère doive lancer ses propres programmes dans le seul but d'accorder une hausse de traitement à certains employés. Pour moi cela n'a rien de sensé.

Si la motion demande vraiment au gouvernement de réexaminer les programmes de formation et de promotion dans le but d'élaborer une politique générale, alors c'est que le gouvernement actuel et ses programmes valent bien peu de choses.

M. John Campbell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propose de la motion que le député a présentée et qui concerne les programmes de formation et de perfectionnement des fonctionnaires.

Je n'aurai malheureusement pas le temps de citer les programmes des différents ministères. Je vais tâcher toutefois de vous fournir un maximum de renseignements.

Le gouvernement s'intéresse de très près, depuis plusieurs années, à la question de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires. Il est tout à fait conscient de l'importance d'une gestion efficace des ressources humaines et sait fort bien que pour atteindre cet objectif, il faut nécessairement former et perfectionner le personnel. Je tiens à rappeler qu'en ce domaine, les fonctionnaires canadiens jouissent depuis des années d'une réputation internationale pour la qualité de leur travail et leur compétence. Cette réputation leur a été gagnée en grande partie grâce à la façon dont le personnel est administré, formé et perfectionné dans la fonction publique fédérale.

On se souviendra que la fonction publique, grâce à des années d'expérience dans un monde en perpétuelle évolution, a acquis une rare compétence dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Je rappelerai également que la gestion des ressources humaines, la formation et le perfectionnement des employés dans la fonction publique fédérale s'inscrivent dans le cadre de programmes et de mesures officielles qui ont fait la preuve de leur efficacité.

● (1750)

Ces programmes renferment non seulement des déclarations sur l'orientation de la politique générale, mais fournissent également des directives précises sur certains sujets, notamment l'évaluation des programmes de formation et de perfectionnement à l'intention des fonctionnaires de l'État. Ces programmes figurent dans le manuel sur la gestion du personnel publié par le Conseil du Trésor du Canada. Les députés qui voudraient se renseigner à leur sujet peuvent, je crois, consulter ce manuel en s'adressant à la bibliothèque du Parlement.

Ces programmes sont certes revisés périodiquement et sont évalués et modifiés au besoin pour les rendre pertinents et les adapter à l'évolution perpétuelle de la situation. Je voudrais maintenant en mentionner quelques-uns. Ils prouvent que le gouvernement est bien résolu à veiller à l'établissement de fondements solides et permanents sur lesquels s'appuieront les principes directeurs qui servent à guider les gestionnaires en matière de formation et de perfectionnement.

Voici entre autres quelques-uns de ces programmes: les rôles et responsabilités en matière de formation et de perfectionnement dans la Fonction publique; les conditions régissant l'enseignement, la formation et le perfectionnement, y compris le versement de subventions; la définition des besoins dans le domaine de la formation et le perfectionnement et l'évaluation des résultats; une analyse annuelle de la formation et l'enseignement. On trouve les passages en question dans la section 110-9 du manuel.

L'existence de ces programmes et leur application à toute la Fonction publique prouve qu'on a mis au point et mis en vigueur tout un ensemble de directives sur la formation et le développement des fonctionnaires. Les lignes directrices relatives à l'identification et à l'évaluation des besoins au chapitre de la formation ainsi qu'à l'établissement de dossiers sur les résultats de la formation et son coût fournissent aux gestionnaires des ministères et aux spécialistes en matière de personnel des détails précis.

Dans la première de ces mesures on souligne les responsibilités relatives et respectives du Conseil du Trésor, de la Commission de la Fonction publique ainsi que des ministères et de leurs agences en matière de formation et de perfectionnement. Les mesures régissant les conditions dans lesquelles l'enseignement, la formation et le perfectionnement sont dispensés ainsi que leur financement comporte des directives sur leur application et des instructions sur leur administration à l'intention des gestionnaires des ministères qui devront évaluer les besoins au chapitre des programmes de formation. Elles contiennent aussi des lignes directrices pour les aider à déterminer jusqu'à quel point les ministères doivent faire des efforts spéciaux dans certains cas particuliers de formation et de perfectionnement des employés. La politique du gouvernement en ce qui a trait à l'identification des besoins en formation et en perfectionnement et à l'évaluation des résultats des programmes vise deux objectifs principaux: d'abord, fournir des directives précises au sujet des facteurs dont les gestionnaires et les spécialistes en matière de personnel devraient tenir compte dans l'identification et l'évaluation des besoins aux chapitres de la formation et du perfectionnement et, ensuite, exposer les critères et les méthodes d'évaluation des programmes de formation et de perfectionnement mis à la disposition des fonctionnaires.

Je voudrais attirer l'attention des députés sur une dernière politique qui existe depuis longtemps en matière de formation et de perfectionnement au sein du gouvernement, je veux parler de celle qui prévoit la revue annuelle des activités de formation et d'éducation. En vertu de cette politique, les ministères doivent présenter un rapport des activités de formation et de perfectionnement qu'ils ont organisées à l'intention de leurs employés respectifs. Cette formalité permet non seulement de fournir des renseignements pour la revue générale des programmes de formation que fait tous les ans le Conseil du Trésor, mais elle encourage par ailleurs les ministères à s'interroger sérieusement sur les sommes affectées et sur le coût-efficacité des programmes de formation qu'ils offrent.

L'existence de ces politiques nous prouvent qu'il existe un certain nombre de mécanismes permettant d'organiser et d'évaluer les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux employés de la Fonction publique.

En faisant ces remarques, je ne voulais pas suggérer que tout avait toujours été bien dans le meilleur des mondes et qu'il en était encore ainsi. Avec les changements et les défis auxquels le Canada et la Fonction publique canadienne ont dû faire face, notamment au cours de la dernière décennie, il est devenu nécessaire de revoir périodiquement tous les aspects de la gestion dans la Fonction publique et c'est ainsi que des changements et des modifications ont été apportées dans des domaines comme la formation et le perfectionnement.

En particulier depuis deux ans, le vérificateur général effectue notamment l'analyse des frais de formation et de perfectionnement au regard des salaires lorsqu'il procède à la vérification périodique des ministères. Il a signalé l'existence de certaines lacunes en ce qui concerne la gestion des activités de formation et de perfectionnement, ainsi que la nécessité d'apporter certaines améliorations, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre de systèmes visant à consigner et à rapporter les dépenses que les ministères engagent dans le domaine de la formation et du perfectionnement.

En outre, le rapport du comité D'Avignon, comité spécial sur la gestion du personnel et le principe du mérite, renferme un certain nombre d'observations utiles au sujet de l'orientation qu'il y a lieu de donner à la gestion en matière de formation et de perfectionnement des fonctionnaires fédéraux. On y insiste sur la nécessité de reconnaître de façon explicite la formation et le perfectionnement comme moyens utiles d'atteindre les objectifs des ministères, ajoutant que le coût de la formation et du perfectionnement devrait figurer dans les dépenses courantes. Dans le rapport on fait en outre remarquer qu'avant d'assumer leurs nouvelles fonctions, les fonctionnaires qui accèdent à des postes de gestion doivent acquérir une formation élémentaire dans le domaine de la gestion du personnel et des ressources humaines.

A la suite des recommandations du vérificateur général et du comité D'Avignon, le gouvernement a pris certaines initiati-

ves pour améliorer la gestion de la formation et du perfectionnement au sein de la Fonction publique.

Le 26 juin 1980, le Conseil du Trésor a approuvé un nouveau programme de formation du personnel qui définit la formation, précise les genres de cours de formation à organiser, expose les conditions dans lesquelles cette formation doit être assurée, donne les critères de sélection des stagiaires, détermine le rôle et les responsabilités des ministres, de la Commission de la Fonction publique, du Conseil du Trésor et des fonctionnaires et prévoit l'octroi d'un certificat aux stagiaires et l'évaluation de la formation. Ce nouveau programme est maintenant mis en application dans les ministères.

Ce programme prévoit par ailleurs la création d'un conseil de la formation du personnel chargé de donner l'orientation générale et de coordonner la formation dans toute la Fonction publique. Ce conseil doit déterminer les besoins dans le domaine de la formation et fixer un ordre de priorité afin de répondre à ces besoins. Il devra par ailleurs établir des normes pour les programmes de formation et pour les instructeurs.

Le conseil est composé du secrétaire du Conseil du Trésor, qui en assure la présidence, du président de la Commission de la Fonction publique, du greffier du Conseil privé ou de son remplaçant, du contrôleur général, de quatre sous-ministres et d'un certain nombre d'autres hauts fonctionnaires.

Selon la politique touchant la formation du personnel, la formation constitue un élément essentiel d'une bonne gestion et les dépenses engagées à ce titre font partie des frais courants de n'importe quelle entreprise. Le gouvernement a pour politique d'assurer la formation jugée nécessaire et appropriée. Il ne tient nullement à assurer la formation de ses employés aux seules fins de formation ou à assurer un certain niveau de formation qui ne correspond pas aux besoins réels.

De plus, l'énoncé de politique précise bien qu'il revient à chaque employé de planifier sa carrière et de perfectionner ses compétences particulières. L'administration n'appuie les activités de formation et de perfectionnement que dans la mesure où elles répondent directement aux besoins du service.

Les activités de formation visent à répondre à divers besoins, par exemple l'amélioration du rendement, la préparation à l'exercice de fonctions nouvelles ou à des transformations technologiques, le maintien d'un niveau acceptable de compétences requises, le recyclage, la formation dans le domaine de la sécurité et la mise en œuvre des objectifs du gouvernement en ce qui concerne les groupes minoritaires.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant terminée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, à 5 heures, je signalais qu'en 1972, quand la Commission Carter a commencé à se rendre compte de l'incidence de son rapport sur la législation fiscale, elle a formulé le principe selon lequel un dollar est toujours un dollar, ne tenant ainsi nullement compte des répercussions sociales de cette mesure sur les Canadiens.

Si en 1972 il était faux de prétendre qu'un dollar était toujours un dollar, c'est assurément tout aussi faux à l'heure actuelle alors que la valeur de nos dollars est gonflée. En fin de semaine, j'ai vu un reportage du réseau BCTV sur l'immobilier dans la région sud de la Colombie-Britannique. On signalait que dans cette région, une maison ordinaire, qui coûterait de $40,000 à $50,000 à Ottawa, peut y coûter $115,000 ou $130,000. Avec des prix semblables et l'inflation qui sévit dans le domaine de la construction, la théorie que préconise le rapport de la Commission Carter n'est pas valable, car elle punit ceux qui veulent acheter ces maisons. A l'heure actuelle, dans la région sud de la Colombie-Britannique, d'après ce reportage, le coût d'une maison ordinaire augmente de $80 par jour. C'est une excellente chose pour ceux qui en sont les propriétaires, mais ce n'est pas une aussi bonne chose, notamment pour les jeunes qui veulent s'acheter une maison. On ne peut vendre sans payer d'impôt sur les gains en capital, comme on peut le faire dans le cas d'une exploitation agricole. Je me rends compte maintenant qu'on ne paie pas d'impôt sur les gains en capital réalisés par suite de la vente de la résidence principale, mais le lotisseur doit l'acquitter et ces coûts s'ajoutent au prix des maisons. Je pense particulièrement aux coûts sociaux quand il s'agit d'une exploitation agricole familiale. Partout dans l'ouest du Canada, nombre de gens espèrent un jour céder leur exploitation agricole à leurs enfants.

Ils tiennent à garder leurs familles unies. Ils veulent contribuer au bien-être de leurs enfants, mais lorsqu'ils prennent leur retraite; ils doivent payer un impôt sur les gains en capital réalisés sur la vente de la majeure partie de leur propriété. Ils ne peuvent les verser dans un REER, par exemple, comme ils devraient pouvoir le faire. Les enfants doivent alors payer les frais accrus de la ferme. Le bill ne modifie pas cette mesure fiscale qui pose en fait un problème.

Le gouvernement n'a pas tenu compte des répercussions sociales de certaines de ses politiques fiscales ni des effets qu'elles ont sur les gens. Je pense à ceux, très nombreux, qui, après leur retraite, viennent s'installer dans ma circonsctription et dans les environs de Surrey-White Rock-Delta-Nord. Entre les élections de mai 1979 et celles de février 1980, on a ajouté 6,000 noms à la liste électorale de ma circonscription. En huit mois, 6,000 personnes se sont établies dans notre région. Une grande partie de ces gens-là sont des retraités. Ils croyaient qu'il était dans leur intérêt de venir s'installer chez

nous. Ils voulaient passer leur retraite dans la dignité et l'indépendance. Ils avaient fait des économies pour s'assurer un revenu à la retraite, mais ils se rendent maintenant compte que ce revenu est insuffisant pour tenir tête à l'inflation qui, soit dit en passant, fait des ravages en Colombie-Britannique. Cette mesure fiscale ne résout pas le problème. Comme c'est souvent le cas, ces gens-là écopent même s'ils ont économisé longtemps en prévision de l'avenir. Ce n'est pas juste.

D'un côté, le gouvernement tire profit de l'inflation. Il n'a tenu aucun compte de l'inflation dans la conception de cette mesure. Pourtant, les gens continuent de réaliser des gains en capital et ils paient des impôts sur ces gains rendus possibles par l'inflation. Lorsque la valeur d'une propriété commerciale passe de $100,000 à $300,000, le propriétaire, s'il la vend, doit payer l'impôt sur les gains en capital réalisés. J'ai parlé à mon mécanicien cette fin de semaine. Il fait du très bon travail. Il veut s'installer dans un atelier, mais il m'a dit qu'il ne pouvait pas monter une affaire dans le bas de la vallée parce qu'il ne peut pas se permettre de payer $100,000 pour s'acheter un petit terrain dans une zone comerciale. Mais même si vous vendiez cette propriété, il faudrait que vous payiez des gains de capital dessus lesquels dans l'espace de 18 mois, se monteraient à environ $200,000, ce qui augmente le coût. Et le gouvernement gagne de l'argent en période inflationiste en n'indexant pas les gains de capital déclarés dans les impôts sur le revenu. C'est dans son intérêt que l'inflation continue s'il n'a pas à en tenir compte dans le calcul des gains de capital. C'est payant pour lui de la faire continuer.

● (2010)

La deuxième chose que fait le gouvernement, c'est de s'arranger pour échapper aux obligations qu'il a contractées il y a quelques années. Je pense en particulier à la promesse qu'il avait faite de financer la formation des agents de la GRC et aux contrats qu'il avait signés avec les municipalités. Beaucoup de députés savent que le gouvernement fédéral touche la part du lion en matière d'impôts. Viennent ensuite les provinces puis enfin les municipalités. Les municipalités reçoivent le reste de l'assiette fiscale. Le gouvernement fédéral est celui qui prélève le plus puis viennent le gouvernement provincial et enfin les municipalités.

Le gouvernement fédéral a en outre l'avantage de signer des contrats à long terme avec les niveaux inférieurs de gouvernement. Il y a quelques années, il a ainsi signé une convention par laquelle il s'engageait à verser aux municipalités 70 ou 75 p. 100 de ce qu'elles doivent payer pour les services de la Gendarmerie royale. Il tient maintenant à renégocier cette convention pour porter sa participation à 85 p. 100. Les municipalités devront ramasser dans certains cas jusqu'à un quart de million de dollars. Je signale aux députés que les municipalités ne sont pas tellement en mesure de négocier. Elles ont en quelque sorte le couteau sur la gorge. Trop souvent le gouvernement central prend des engagements à long terme et puis, une fois que les provinces et les municipalités ont elles-mêmes pris à leur tour des engagements, il commence à se désister, comme il cherche présentement à le faire en ce qui concerne les paiements de transfert aux provinces pour les soins de santé et l'instruction. Ces frais ont fait partie à l'origine de postes groupés. Ils sont maintenant l'objet d'une formule globable de financement qui se négocie plus facilement.

Il y a tant de choses dont ce bill ne se préoccupe pas, monsieur l'Orateur. Je me souviens d'une disposition visant les handicapés. Il y a 14 mois environ, nous avons débattu à la Chambre une motion que j'avais présentée et qui visait à modifier le règlement touchant la déduction de $1,000 aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu pour les soins fournis à un handicapé. Le gouvernement Clark avait accepté que le ministère des Finances revoie le libellé de cette disposition. Le croirez-vous, monsieur l'Orateur, mais à l'heure actuelle, le ministère du Revenu exige, pour qu'une personne soit déclarée handicapée et puisse donc être admissible à la déduction de $1,000, qu'on atteste qu'elle est confinée une bonne partie de la journée au lit ou au fauteuil roulant. C'est absurde! Que faire dans le cas d'une personne handicapée mentalement bien qu'en parfaite condition physique et qui nécessite une garde permanente? Le gouvernement a le choix: il peut inciter les parents à placer cet enfant dans un établissement de l'État, ce qui coûtera de $15,000 à $20,000 par année aux contribuables; ou il peut augmenter les dégrèvements fiscaux afin de permettre aux parents de donner de meilleurs soins à leur enfant.

Considéré sous l'angle purement et froidement pécuniaire, il vaut mieux pour le gouvernement offrir de meilleures dispositions dans la loi de l'impôt sur le revenu à l'intention des parents d'enfants handicapés que de faire preuve de tant de mesquinerie dans sa définition des personnes admissibles. La Chambre des communes avait adopté une motion à cet effet, mais le gouvernement n'y a jamais donné suite. Le bill à l'étude ne comporte aucune disposition à cet égard. Cette question n'a jamais été renvoyée au comité.

Si le gouvernement se souciait vraiment des handicapés canadiens, il prendrait au sérieux la recommandation adoptée par la Chambre lui enjoignant d'étudier cette politique et d'offrir des dégrèvements aux parents d'enfants handicapés. Ces parents veulent s'occuper eux-mêmes de leurs enfants et le gouvernement les pénalise quand ils le font. Tout ce que nous réclamons c'est un changement du libellé de ce règlement. Je constate que le ministre d'État m'écoute attentivement. Je lui en sais gré et j'espère qu'il va y réfléchir. Il faudrait que le gouvernement se montre plus humain et qu'il fasse un geste en faveur des parents qui font quelque chose pour s'occuper de leurs enfants handicapés.

Cela me rappelle la question des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Le gouvernement prétend qu'il veut encourager l'initiative privée et l'investissement de capitaux dans des entreprises à risques et il a donc souscrit en cela au budget Crosbie en annoncant la poursuite de la politique des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Cela remontait à avril dernier. On continue à la Chambre de nous seriner que cette politique est maintenant en vigueur mais quand les dirigeants de petites entreprises se présentent aux banques pour en bénéficier celles-ci continuent de leur répliquer qu'elles n'ont pas reçu de directives claires de la part du gouvernement. Je demande donc au ministre de nous dire quand nous allons régler cette question afin que les banques puissent recevoir des directives claires de la part du gouvernement. Une fois que ce programme aura été clairement exposé, les petits commerçants pourront pleinement profiter des emprunts à faible taux d'intérêt qu'il devrait leur permettre d'obtenir s'il était en vigueur.

Ce n'est là qu'une partie des aspects de ce projet de loi qui me préoccupent. Ce n'est pas seulement la nature des mesures de ce bill qui me tracasse; ce qui m'intrigue aussi, et surtout, ce sont les raisons qui ont poussé le gouvernement à écarter certaines mesures. Nous l'avons entendu dire maintes et maintes fois, les mesures budgétaires qui ont été annoncées l'automne dernier ne peuvent être considérées comme un véritable budget du ministre des Finances; il s'agit plutôt d'un budget du ministre de l'Énergie. C'est une politique énergétique et non une politique financière. Il est temps que le gouvernement mette en place certains programmes afin de dévoiler clairement ses intentions aux milieux d'affaires. Les hommes d'affaires doivent les connaître pour pouvoir faire des projets quelques mois et quelques années d'avance et prendre des risques en toute connaissance de cause. Merci, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Sur division.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Francis.)

Le président: L'article 2 est-il adopté?

M. Andre: Une petite précision, monsieur le président. Avez-vous bien parlé de l'article 2? Ne commençons-nous pas par l'article 1?

• (2020)

Le président: J'ai appelé l'article 2. Je reporte l'article 1 auquel nous reviendrons.

M. Knowles: Monsieur le président, je suppose, d'après ce que vous venez de dire, que vous avez une bonne raison de commencer par l'article 2. Pour ce qui est du Règlement, nous ne commençons par l'article 2 que si l'article 1 est le titre du bill, ce qui n'est pas le cas ici.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1.

M. Andre: Monsieur le président, j'ai quelques brèves observations à faire pour ouvrir le débat à cette étape-ci. J'ai presque tout dit ce que j'avais à dire du bill C-54 au débat de deuxième lecture. Je voudrais cependant donner au ministre des Finances une idée de l'information que nous demanderons à mesure que nous progresserons dans l'étude du bill, afin qu'il puisse se préparer. Comme d'autres députés et moi-même l'avons fait remarquer à la deuxième lecture, ce bill de l'impôt sur le revenu découle de trois budgets ou, plus précisément, de deux budgets et demi. Le budget du 8 octobre qui contenait très peu d'information nouvelle, était principalement une politique énergétique, et même si c'est le ministre des Finances qui l'a lu à la Chambre, il était en fait l'œuvre du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

La plupart des clauses importantes seront réunies plus tard sous forme d'une loi de la taxe d'accise et d'autres mesures spéciales. Les autres dispositions de la présente mesure découlent du mini-budget d'avril 1980, que le ministre nous a glissé en douce lors d'une déclaration sur des motions et qui était fondé principalement sur le budget présenté, le 11 décembre 1979, par son prédécesseur, le député de Saint-Jean-Ouest. Dans ce budget, les obligations de développement des petites entreprises auxquelles on avait apporté d'importantes modifications, étaient présentées comme étant une politique du présent gouvernement.

Les obligations de développement des petites entreprises ne s'appliquaient qu'à certains genres de dépenses et, pendant plusieurs mois, on ne savait pas très bien qui pouvait en bénéficier et quelles étaient les institutions financières participantes. Un certain nombre de députés de ce côté-ci voudront sans doute que le gouvernement leur explique pourquoi les obligations de développement des petites entreprises faisaient l'objet de cette restriction. Nous présenterons des suggestions au gouvernement sur le moyen de prolonger les dispositions au delà du 31 mars ou du 1er avril, date d'expiration prévue, dans l'espoir qu'elles servent mieux et davantage aux petites entreprises, engendrant ainsi les emplois dont le Canada a tant besoin.

Plusieurs députés de ce côté-ci demanderont pourquoi la mesure touchant les gains en capital dans le cas des fermes familiales, qui figurait dans le budget du précédent ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest, n'a pas été reprise par le gouvernement actuel. Cette mesure revêtait une importance toute particulière pour les agriculteurs de l'Ouest. Aussi aimerions-nous que le gouvernement nous dise pourquoi il ne l'a pas conservée et comptons-nous essayer de convaincre le gouvernement de l'appliquer.

Lorsque l'article concerné sera débattu, je ferai quelques commentaires sur l'attitude du gouvernement en matière de canadianisation. Dans le budget du précédent ministre des Finances, on prévoyait la création du régime de placement en actions ordinaires canadiennes, un programme très important et tout à fait nouveau qui aurait beaucoup contribué à amener le Canadien moyen, et non pas les citoyens aisés ou les gens bien connus dans le milieu des investisseurs, à acheter des actions canadiennes.

La mise en œuvre, par le gouvernement actuel, des mesures que préconisait le prédécesseur du ministre aurait eu une conséquence très importante, celle d'encourager de plus en plus de Canadiens moyens à investir dans l'industrie canadienne. Je trouve curieux qu'une administration qui prétend vouloir canadianiser l'industrie laisse tomber cette disposition qui aurait davantage contribué à la canadianisation de notre industrie en général, et non pas seulement du secteur du gaz et du pétrole, que toute autre mesure prévue au budget du 28 octobre ou du mini-budget d'avril dernier.

Il est regrettable que le gouvernement, tout en affirmant qu'il poursuit l'objectif de canadianisation, annule ou ne mette pas en œuvre un programme important et innovateur qui aurait permis de réaliser ce but. Est-il donc étonnant que certains s'imaginent que l'objectif du gouvernement n'est pas tant la canadianisation que la nationalisation. C'est effectivement ce que vise le budget du 28 octobre en fournissant à Petro-Canada, grâce à une base spéciale, les moyens d'acheter des sociétés pétrolières. Mais le budget ne renfermait aucune mesure encourageant la participation des Canadiens moyens.

Et pourtant, le prédécesseur du ministre des Finances avait proposé un programme qui n'aurait pas été onéreux pour le contribuable et qui aurait permis à un segment de notre société de bénéficier d'un modeste report d'impôts, avantage qu'il n'avait pas jusque-là. Les riches et tous ceux qui peuvent

retenir les services coûteux d'avocats et de comptables ont l'embarras du choix dans les moyens de reporter leurs impôts, depuis les immeubles résidentiels à logements multiples jusqu'aux films, en passant par le pétrole, le gaz ou divers investissements immobiliers. Pour ceux qui peuvent se payer les services d'avocats et de comptables, les possibilités de reporter les impôts sont presque illimitées; mais le programme en question était conçu pour donner aux Canadiens moyens, à ceux dont les revenus sont modestes, l'occasion de participer à la croissance du pays en achetant des actions de sociétés canadiennes tout en pouvant reporter une petite partie de leurs impôts. Il s'agit bien d'un report puisque le gouvernement aurait fini par prélever sa part. Malheureusement, le gouvernement a rejeté ce programme.

Je crois qu'il est raisonnable de se demander pourquoi le gouvernement, qui prétend s'intéresser à la canadianisation, a refusé d'adopter cette politique préconisée par l'administration qui l'a précédé. Sans parler du fait que le gouvernement actuel n'a pas voulu s'inspirer du crédit d'impôt à l'énergie que le député de Saint-Jean-Ouest avait annoncé dans son budget, ce dont de plus en plus de Canadiens se ressentiront cette année.

● (2030)

Il est évident pour tous les habitants du pays, à l'exception possible de quelques cancres d'Énergie, Mines et Ressources, que le Programme énergétique national ne sera pas mis en œuvre demain matin. Il devra être modifié de façon radicale. La plupart des gens raisonnables ont déjà reconnu ce fait. Je le répète, il faudra un certain temps au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour se rallier à ce point de vue. On peut supposer qu'il cherche un moyen de le faire sans perdre la face. Il mettra la politique en place avant d'apporter les modifications, ou il aura recours à une autre manœuvre politique. Le fait est que des changements seront apportés.

Il est tout aussi sûr que le gouvernement fera payer aux Canadiens un prix beaucoup plus élevé pour l'énergie. Lorsqu'on aura fini d'apporter ces changements, les Canadiens devront payer le mazout et les combustibles beaucoup plus cher que prévu. Vu le refus du gouvernement d'apporter les allégements fiscaux sur l'énergie que le prédécesseur du ministre avait proposés, les personnes au bas de l'échelle, c'est-à-dire celles qui doivent payer les grosses factures de chauffage, verront un changement très important dans la répartition de leur revenu. Cela ne sera pas très agréable.

Je recommande fortement que le ministre des Finances revienne sur sa décision et adopte la formule d'allégement fiscal proposée par son prédécesseur. Tant mieux pour lui et pour son collègue, le ministre de l'Énergie, s'ils estiment qu'ils font du bon travail quant à leur politique énergétique. Je crois cependant qu'il commence à se rendre compte qu'il ne peut tout simplement pas poursuivre cette politique énergétique nationale, et je suis sûr que ses collaborateurs lui disent et que d'autres commencent à le reconnaître. Je répète qu'elle devra être modifiée radicalement. Ils devraient par conséquent reconsidérer leur refus d'alléger le fardeau des citoyens à faibles revenus pour adopter la formule proposée par le prédécesseur du ministre.

Il y a un autre point que je tiens à porter à l'attention du ministre. J'espère que, lorsque le comité plénier reprendra ses travaux, nous pourrons connaître son point de vue sur cette question, connaître sa pensée et voir si nous pouvons le convaincre de reconsidérer sa décision et peut-être même de proposer cette formule d'allégement fiscal.

Enfin, avant de me rasseoir et de céder ma place à mes collègues, je tiens à préciser que nous n'avons aucun motif particulier de retarder indûment le projet de loi. Nous souhaitons même qu'il soit adopté rapidement. Essentiellement, tout dépendra dans quelle mesure le ministre est disposé à nous fournir des informations et des opinions. Si le ministre veut bien collaborer, je ne vois pas pourquoi cette étape du projet de loi ne pourrait être franchie rapidement.

M. Waddell: Je vous remercie, monsieur le président de m'avoir donné la parole. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de porter mon kilt. C'est un costume traditionnel. Je reviens tout juste d'un dîner organisé à la mémoire du célèbre poète écossais Robert Burns. Je remercie la représentante de Kingston et les Îles d'avoir témoigné de l'intérêt pour mon kilt.

Une voix: C'est une jupe.

M. Waddell: Ce n'est pas une jupe, c'est un kilt. On m'a demandé ce qu'on doit porter sous son kilt et je le dirai ce soir même. Cependant, il vous faudra attendre 20 minutes, le temps que je termine mon discours, pour le savoir.

Parlons maintenant du programme énergétique national et du projet de loi dont le comité est saisi. Ça prend un Écossais rusé pour analyser ce bill et comprendre où ira l'argent. Car ce n'est pas facile. J'avise le ministre des Finances que nous sommes en présence d'une grève du capital. Le député de Calgary-Centre n'a pas précisé dans son discours que le gouvernement était victime d'une grève.

Ceux qui ont vécu en Colombie-Britannique sous le régime néo-démocrate connaissent bien ce genre d'histoire. Le ministre des Finances doit savoir que ce gouvernement a refusé d'investir dans les forêts quand nous avons voulu changer des choses dans ce domaine-là. Il en fût de même dans le domaine minier. L'argent était introuvable. C'est ce qui se passe maintenant pour le programme énergétique national. Le jour n'est pas au bout de ses peines avec ce programme.

Les Canadiens croient sincèrement que nous devrions contrôler nos propres ressources énergétiques. Ils croient que ce ne sont pas les multinationales étrangères qui devraient les contrôler mais les sociétés canadiennes. Cependant, quant on veut passer à l'action, les dirigeants d'entreprises annoncent qu'ils vont déménager leurs tours de forage aux États-Unis et cesser de forer ici.

Les sociétés répètent toujours le même argument usé: «Donnez-nous plus d'argent et nous trouverons plus de pétrole.» Cet argument ne tient pas. Depuis 1968, les réserves de pétrole du Canada ne font que baisser. C'est un fait bien connu. La même chose se passe aux États-Unis. Les derricks reviendront certainement au Canada parce qu'il y a plus de pétrole dans notre pays qu'aux États-Unis. Il y a aussi beaucoup de gaz au Canada. Les sociétés se sont servies de l'argent qu'elles ont obtenu du gouvernement pour trouver ce gaz quand le gouvernement les a obligées à le faire. Le gouvernement a cédé l'année dernière à propos du premier tronçon du pipe-line afin d'exporter du gaz. C'est ce qui s'est toujours passé au Canada.

J'ai maintenant l'intention d'aborder le sujet du bill et j'espère que le ministre tirera quelque chose de mes propos. Chose curieuse, les sociétés canadiennes dont le ministre voulait aider à canadianiser l'industrie se sont maintenant retournées contre lui et déménagent leurs derricks à l'extérieur du

pays. C'est malheureux, mais elles se comportent exactement comme les multinationales étrangères. Quant à nous, néo-démocrates, nous nous demandons à quoi cela peut-il servir de remplacer David Rockefeller par Conrad Black. Ils se comportent tous deux de la même façon. Ils veulent réaliser le plus de bénéfices possibles, même si cela va à l'encontre des intérêts à long terme des Canadiens en matière énergétique.

C'est malheureusement ce que font certaines sociétés canadiennes. Certaines d'entre elles ont des problèmes de liquidités. Il y a des petites sociétés canadiennes qui encaissent mal la taxe de 8 p. 100 à la tête du puits. Je n'en plains aucune. Elles ont déjà fait beaucoup d'argent. Elles pensent avoir reçu du ciel le droit de faire des millions de dollars, mais c'est faux. Nous avons besoin de l'énergie qu'elles produisent pour en faire profiter les Canadiens moyens.

Les plaintes de certaines sociétés sont justifiées. Le gouvernement aurait mieux fait de ne pas imposer la taxe à la tête du puits et s'efforcer plutôt de mettre au point un système d'imposition juste pour l'ensemble du pays. Le gouvernement fait face à une grève de la part de l'industrie. Je prévois qu'il fera marche arrière et cédera aux instances du député de Calgary-Centre et de ses amis conservateurs dans l'industrie pétrolière et les sociétés multinationales. Le gouvernement cédera parce que les libéraux ont l'habitude de céder. Si l'on veut instaurer un programme socialiste, il faut être prêt à tenir son bout et je ne pense pas que le gouvernement le soit. Je voudrais citer un extrait d'un article de John Twigg tiré du *Regina Leader Post*.

Au sujet du programme énergétique du gouvernement, il a déclaré: «Même s'il existe certains stimulants modestes à l'intention des sociétés canadiennes et pour certaines activités comme le pétrole lourd, la production tertiaire, les sables bitumineux, la mise en valeur des régions inexplorées et le remplacement du pétrole par le gaz, le barème de prix au départ n'est absolument pas satisfaisant. De même, les mesures fiscales ne font que permettre aux provinces et aux sociétés d'accaparer quelques recettes sans apporter de réforme réelle»—J'insiste sur ces mots. C'est ce qui manque dans ce bill ce soir—«de réforme réelle au niveau des déductions lucratives prévues dans le régime fiscal fédéral et sans imposer de taxe nouvelle au secteur du raffinage qui est devenu une source de profit pour les sociétés pétrolières.»

En fait, avec son programme énergétique national, en imposant une taxe de 8 p. 100 à la tête du puits et une taxe a l'exportation sur le gaz, le gouvernement oublie l'un des secteurs où les grandes multinationales font des bénéfices, ce qu'elles appellent l'écoulement, la vente en gros et au détail du gaz. C'est là qu'elles gagnent beaucoup.

Je m'attends à ce que le gouvernement renonce non seulement au programme énergétique national mais également bientôt au bill sur le pétrole et le gaz. Il va le modifier. Il va renoncer à la taxe concernant le prix du pétrole après les élections en Ontario. La grande promesse libérale d'un pétrole à meilleur marché que ne le promettait le gouvernement Clark, soit $4 pour 1980; $4.50 pour 1981; $4.50 pour 1982 et $4.50 pour 1983, va être oubliée, et le gouvernement va en augmenter le prix de façon à pouvoir conclure un marché avec l'Alberta. Tous les gens de l'Ontario et du Québec qui ont voté pour le gouvernement parce qu'ils pensaient payer l'énergie moins cher vont se trouver bernés. A mon avis, le gouvernement devrait faire preuve d'honnêteté à cet égard et dire aux Canadiens qu'il va augmenter les prix. Je peux dire au ministre des Finances que les travailleurs de ma circonscription sont disposés à payer le pétrole et le gaz plus cher, mais ils veulent que cela se fasse de façon équitable. Ils ne veulent pas que les sociétés pétrolières, qui ont déjà gagné beaucoup d'argent, empochent tous les bénéfices; ils ne veulent pas que tout cet argent aille dans le fonds du patrimoine de l'Alberta et ils ne veulent pas qu'il aille dans les caisses du gouvernement fédéral, car ils ne croient pas que ce dernier sache comment l'utiliser.

• (2040)

C'est ce que pensent la plupart des gens de l'Ouest. Les Canadiens de cette région ne veulent pas que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'occupe du fonds de développement de l'Ouest, car nous savons où ira cet argent. Voilà le problème. Les Canadiens savent que s'ils paient le pétrole et le gaz plus cher, ce sera de leur poche. Ils ne recevront rien en retour. Les gagne-petit n'en retireront aucun avantage financier et c'est bien là le hic dans la hausse du prix de l'énergie.

Avant de m'asseoir, je voudrais parler de deux programmes qui intéressent directement les citoyens, à savoir le programme d'isolation des maisons et celui qui doit favoriser l'abandon du chauffage au mazout pour le chauffage au gaz, deux mesures qui s'inscrivent dans le cadre du programme énergétique national. Ce sont de bonnes idées en principe. Néanmoins, le gouvernement ne les applique pas comme il faut.

Vous ne pouvez pas instaurer de programme pour inciter les gens à abandonner le chauffage au mazout pour le chauffage au gaz, meilleur marché, quand vous vous apprêtez à vendre tout le gaz à vil prix aux Américains. Bruce Wilson vient de publier un nouvel ouvrage intitulé «The Energy Squeeze». Le comité Walter Gordon qui étudie la politique économique a déclaré que nous n'avons pas vraiment le gros excédent de gaz à bon marché que nous pensons avoir et que nous allons brader notre gaz comme notre pétrole. J'ai finalement trouvé le discours de Joe Greene, l'ancien ministre de l'Énergie. En 1971, il déclarait: «Les réserves pétrolières totales du Canada s'élevaient à 469 milliards de barils à la fi de 1970, alors que les réserves de gaz naturel étaient de 726 billions de pieds cubes. Si la production se maintient au même rythme qu'en 1970, ces réserves représentent 923 années d'approvisionnement pour le pétrole et 392 pour le gaz.»

Le président: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais conformément à l'article 55(2) du Règlement, en comité plénier, les discours doivent porter uniquement sur le sujet ou l'article à l'étude.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je trouvais qu'il se tirait bien d'affaire.

Le président: Je le signale seulement au député.

M. Knowles: Monsieur le président, j'espère que vous n'avez pas oublié la tradition voulant que lors de l'étude du premier article d'un bill, une discussion générale est permise pourvu qu'elle ne déborde pas le cadre du bill. C'est sûrement ce dont les leaders à la Chambre sont convenus lorsque nous avons discuté de l'étude en comité plénier.

Le président: C'est une question de jugement. Le député parle d'une déclaration d'un ex-ministre des Finances à propos des réserves de pétrole du pays. Comme nous sommes en train d'étudier une mesure fiscale, la présidence signale simplement au député qu'elle s'est montrée très tolérante jusqu'ici. Mais

nous avons un Règlement et nous devrions essayer de le respecter.

M. Waddell: Monsieur le président, permettez-moi de vous dire de quelle façon cette question est pertinente. Je vais vous le démontrer ainsi qu'aux Canadiens. En 1971, le ministre de l'Énergie de l'époque disait que nous avions amplement de pétrole. Sa déclaration se fondait sur les prévisions de l'industrie. Mais deux ans plus tard, il a dit que nous n'avions du pétrole que pour 18 ans. A ce moment-là, nous avions bradé la plus grande partie de notre pétrole. Maintenant le gouvernement nous dit que nous avons amplement de gaz, et nous sommes en train de tout le brader. Dans ce bill, le gouvernement instaure un programme qui permettra de verser $800 aux gens—ce qui n'est pas une mauvaise idée—pour remplacer le pétrole par le gaz.

M. Blenkarn: Où est-il question de cela dans le bill?

M. Waddell: C'est dans la partie où se trouvent les articles relatifs à la conversion.

M. Blenkarn: Quels articles?

M. Waddell: Si le député voulait bien lire les différents articles du bill . . .

M. Blenkarn: Je l'ai lu très attentivement.

M. Waddell: Le gouvernement dit qu'il veut payer les gens pour se chauffer au gaz. Je dis que nous sommes mieux d'avoir du gaz à bon marché là-bas pour qu'une fois que les gens auront modifié leur appareil de chauffage, ils puissent s'en servir. Cela me semble tout à fait raisonnable. Le gouvernement prétend également que nous devrions aider les gens à isoler leurs maisons.

Le gouvernement nous dit qu'il poursuit son programme d'isolation thermique des résidences du Canada et ses autres programmes. S'il voulait vraiment régler ce problème, il ne commencerait pas par dire aux gens: «Nous allons vous verser une subvention d'au plus $800». Il s'adresserait aux autorités provinciales et dirait à des sociétés comme l'Hydro-Québec de communiquer avec les gens pour leur dire comment convertir leur système de chauffage. Ces gens-là n'auraient rien à payer sur-le-champ. Ils paieraient un petit montant par-ci par-là pendant un certain temps. Voilà ce que M. Bérubé, le ministre québécois de l'Énergie, leur a dit. Voilà ce qu'il veut faire et je trouve que c'est très raisonnable. Il veut mettre le programme en œuvre de façon que ceux qui touchent un revenu moyen ou faible n'aient rien à débourser. Un spécialiste de l'Hydro-Québec pourrait se rendre chez eux pour examiner leur maison et leur fournir des renseignements sur la façon de convertir leur système de chauffage. Ils ne se feraient pas exploiter. Ils pourraient faire effectuer la conversion et payer régulièrement un certain montant en même temps que leur note d'électricité. Mais les députés ministériels en général, et ceux du Québec en particulier, préfèrent verser l'argent directement aux gens parce que le gouvernement estime le procédé plus rentable du point de vue politique. Ce qui signifie que la conversion ne se fera pas suivant la meilleure méthode.

Si le gouvernement tient réellement à appliquer un programme de conversion énergétique, pourquoi ne désigne-t-il pas des secteurs entiers d'une ville ou même toute la ville de Toronto, par exemple, pour y opérer cette conversion? Soyons sérieux quand nous parlons de conservation de l'énergie. Désignons toute une région et isolons-y chaque maison. J'ai parlé à un menuisier en fin de semaine. Selon lui, le programme du gouvernement actuel est une énorme blague. Les nouvelles maisons que l'on construit actuellement ne pourraient résister à un ouragan tellement elles sont mal construites. Nous devrions apporter des modifications vraiment rigoureuses aux codes du bâtiment. Nous devons faire en sorte que chaque maison construite maintenant au Canada le soit de manière à économiser le maximum d'énergie. Le programme actuellement appliqué contribue bien peu à atteindre cet objectif. C'est vraiment bien peu de chose.

Les dépenses de forage sont difficiles à expliquer quand on considère le bill. On y trouve des tas d'articles relatifs aux déductions d'impôt. Il faut un avocat très versé en la matière pour les expliquer aux gens. Les Canadiens devraient cependant garder le fait suivant à l'esprit: pour chaque dollar investi dans les activités de forage dans le Nord, le gouvernement actuel a donné 93c. Le gouvernement va accorder des subventions aux compagnies canadiennes. J'ai démontré dans mes interventions à la Chambre que la société Imperial Oil peut pratiquement se donner pour société canadienne bien que propriété à 70 p. 100 de capitaux étrangers, pourvu qu'elles fasse partie d'un consortium aux côtés de Petro-Canada. Si une société contrôle 70 p. 100 du consortium, elle est considérée comme étant canadienne. C'est là une supercherie comme une grande partie du programme énergétique national. C'est un artifice rhétorique et c'est une imposture.

Quand les Canadiens voient que le gouvernement canadien paie 93 cents par dollar, alors que les investisseurs n'en paient que 7, ils se posent des questions. Pourquoi ne payons-nous pas les 7 cents supplémentaires et ne prenons-nous pas le contrôle des forages? J'ignore comment le gouvernement va s'y prendre. Je pose cette question au ministre: comment le ministre propose-t-il d'aider au forage dans le Nord quand l'industrie est en grève? J'ai des citations d'un certain nombre de sources qui disent ceci: «Nous n'irons pas forer dans le Nord si vous ne changez pas les dispositions du programme énergétique national». Les dispositions de ce bill accorde aux sociétés les traditionnelles déductions pour épuisement.

● (2050)

Comment expliquer à mes commettants qu'une entreprise comme Dome Petroleum, cette grande société canadienne dont le capital n'est canadien qu'à 37 p. 100 seulement parce qu'elle a vendu la majorité de ses actions aux Américains et qui, en dépit des centaines de millions qu'elle a reçus de ce gouvernement que nous avons, ne paie pas d'impôts sur les bénéfices? Allez dire aux électeurs que nous payons en moyenne $1,500 d'impôts mais que Dome, elle, ne paie rien malgré les millions et les millions de bénéfices qu'elle fait, parce que le nouveau programme du gouvernement lui donne des provisions pour amortissements représentant 93c. par dollar. Voilà la situation créée par le gouvernement. Il donne tout à ces gens pour mousser les forages et pour encourager le secteur privé. Robbie Burns a dit:

Puissions-nous recevoir le don
de nous voir comme les autres nous voient!

Puissent les autres voir le Canada donner tant d'argent! Malgré les 93c. que nous donnons par dollar à l'industrie, elle fait grève et refuse de construire.

Avant de céder la parole je veux demander au ministre des Finances ce qu'il entend faire si, malgré les généreuses déduc-

tions fiscales prévues par ce bill, malgré les déductions astronomiques qu'il consent aux sociétés, ces dernières, comme elles l'ont dit, ne veulent pas forer dans le Nord parce qu'elles sont mécontentes du Programme énergétique national. Qui va effectuer les forages nécessaires pour trouver le pétrole, puisque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit que pour 60 p. 100 nous allons dépendre des sables bitumineux, paralysés par la dispute avec l'Alberta—qui va effectuer les forages au Nord et au large de la côte est à Hibernia? Mobil a dit aujourd'hui, et Chevron a dit hier, qu'elles ne feraient pas de forages. Qui va faire des forages, qui va découvrir le pétrole qu'il va falloir aux Canadiens de par ici? Je me demande si le ministre voudrait répondre à cette question. Monsieur le président, je ne pense pas avoir épuisé mon temps de parole.

Le président: Il reste une minute au député de Vancouver-Kingsway.

M. Waddell: Je prie le ministre de répondre à cette question quand il en aura l'occasion. Qui va faire les forages si ces sociétés-là s'abstiennent? S'il est disposé à leur donner ces 93c. par dollar, pourquoi le gouvernement ne décide-t-il pas de mettre 7c. de plus et de confier cela à Petro-Canada? Que propose donc de faire le gouvernement a défaut de revenir en arrière? Se propose-t-il de tenir tête à ces sociétés et de leur dire qu'il n'a pas l'intention d'accepter ces grèves?

Le président: A l'ordre, le temps de parole du député est maintenant écoulé.

M. Thacker: Monsieur le président, en écoutant le député de Vancouver-Kingsway je me demandais si nous faisions allusion au même bill. J'ai pris connaissance du bill C-54 et je n'y ai pas trouvé un seul passage traitant du Programme énergétique national ou de quelque façon que ce soit de la taxe de 8 p. 100 ou de la fixation du prix du pétrole. Il a semblé inviter instamment le gouvernement à aller jusqu'au bout. En fait, pendant longtemps à mon avis le NPD a collaboré totalement avec le gouvernement. Il est ainsi allé si loin dans cette voie que je comprends pourquoi, pour une question de principe politique, le NPD est en faveur de l'avortement sur demande.

Il est hors de doute que ce bill C-54 qui compte 224 pages est d'une complexité grotesque pour une loi traitant de l'impôt sur le revenu. Je me souviens de l'époque alors que j'étais avocat et le projet de réforme fiscale avait été déposé, débattu et finalement adopté. Les gens se sont alors rendu compte du caractère aberrant de la réforme fiscale qu'ils allaient devoir endurer en tant qu'avocats et comptables fiscaux. La plaisanterie qui circulait alors était qu'il ne se trouvait pas un seul député qui ait compris la mesure qui avait été adoptée.

Pour avoir été présent et avoir tenté de voir clair dans le bill C-54, je puis maintenant dire que je doute beaucoup que quiconque ait compris de quoi il retourne. A titre d'exemple, monsieur, j'aimerais citer ici l'article 66.2(6):

> Lorsqu'une personne non résidante est membre d'une société qui est réputée, en vertu de l'alinéa 115(4)*b*), avoir disposé d'un bien visé au paragraphe 59(1.1), sa part de tout montant qui serait visé à la disposition (5)*b*)(v)(A) ou au sous-alinéa (5)*b*)(vi) ou (xi) relativement à la société pour une année d'imposition de celle-ci, si l'article 96 est interprété sans égard à son alinéa (1)*d*), est réputée être, aux fins de la présente loi, le montant visé à la disposition (5)*b*)(v)(A) ou au sous-alinéa (5)*b*)(vi) ou (xi), selon le cas, relativement à la personne non résidante pour son année d'imposition qui est réputée, par l'application de l'alinéa 115(4)*a*), être terminée.

Une voix: C'est clair.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Expliquez-le.

M. Thacker: C'est clair comme de l'eau de source. C'est d'une évidence!

Une voix: Si le ministre des Finances n'est pas en mesure de l'expliquer, nous demanderons à Jean-Luc de le faire.

M. Pepin: C'est très simple.

M. Thacker: Nous avons besoin sans l'ombre d'un doute d'une révision complète de la loi de l'impôt. Elle est simplement trop compliquée.

Pour la gouverne du ministre, il n'y a aucun doute qu'en 1971 un certain nombre de dispositions générales d'imposition ont été introduites mais, sous l'influence de groupes de pression dont la plupart d'entre nous ont fait partie à un moment où l'autre, l'application en a été restreinte de telle sorte que, dans plusieurs cas, les exceptions sont tellement nombreuses qu'elles l'emportent sur la règle générale qu'il vaudrait mieux changer.

Un aspect que j'ai moi aussi trouvé inquiétant en ma qualité d'avocat, c'est que la complexité actuelle de la loi pousse les contribuables à manigancer, à tricher, à chercher non plus à alléger leur charge fiscale mais à y échapper. Ils ne respectent vraiment plus notre régime fiscal comme ils le devraient car la plupart voient les choses de façon simpliste. Ils croient que le gouvernement, après avoir inventé un programme et l'avoir vendu à la population au cours d'une campagne électorale, doit proposer une mesure fiscale conforme à la proposition qu'il a fait accepter. Nous apprenons comme politiciens que l'on peut tromper la population. On peut lui promettre un programme qu'elle n'aura pas à payer tout de suite. Nous le faisons en empruntant au moyen des obligations d'épargne du Canada. Nous empruntons de la population même pour lui donner un programme qu'elle n'a pas à payer. Nous recourons ensuite à l'émission de bons du Trésor. Pour ce qui est des obligations d'épargne du Canada, nous avons emprunté environ 17 milliards de dollars aux Canadiens. Quant aux bons du Trésor, la dette s'élève à plus ou moins 20 milliards de dollars. Nous avons même été capables de faire encore un dernier pas dans l'endettement. A titre de pays et à titre de gouvernement, nous nous sommes adressés aux marchés financiers internationaux et y avons emprunté 9 ou 10 milliards. Nous avons recouru ainsi aux emprunts afin de ne pas avoir à augmenter les impôts des Canadiens. Cela a nettement induit les gens en erreur et nous cause des ennuis en ce moment.

Les statistiques fiscales démontrent clairement que la loi de l'impôt sur le revenu n'est pas progressive. Les barèmes d'impôts élevés s'appliquent à la plupart des gens en matière d'impôt sur le revenu des particuliers. Ainsi, les nouvelles statistiques fiscales pour 1978 font voir que parmi les 14 millions de contribuables ayant produit une déclaration, si vous gagnez $10,000 seulement 43 p. 100 des contribuables gagnent plus que vous. Si vous gagnez $20,000, seulement 13 p. 100 gagnent plus; bref, si vous gagnez $20,000 dans notre société, vous avez un revenu supérieur à celui de 80 p. 100 des contribuables canadiens. Si vous gagnez $25,000, seulement 6 p. 100 gagnent plus que vous, et si vous gagnez $30,000 seulement 2 p. 100 des contribuables se classent dans une catégorie supérieure. Celui qui gagne $40,000 a un revenu supérieur à celui de 99 p. 100 des contribuables canadiens, et

ceux qui gagnent un revenu supérieur ne représentent plus que 1 p. 100 des contribuables. Et quand on franchit le seuil magique des revenus de $50,000 et plus, comme nous autres, députés, le souhaitons, à ce moment-là les contribuables gagnant un revenu supérieur ne représentent plus qu'une proportion de 0.2 p. 100, et nous serons les mieux payés de 99.8 p. 100 des contribuables canadiens.

● (2100)

Un autre fait que je voudrais consigner au compte rendu, c'est que les dépenses fiscales sont devenues absolument énormes. Même à propos des dépenses fiscales, nous ne devrions pas étudier ces modifications fiscales fort complexes qui ont pour but de permettre de percevoir de l'argent par toutes sortes de moyens qui, pour un profane sensé, paraîtrait inutiles. Le député de Vancouver-Kingsway a mis l'accent sur les dépenses fiscales massives consenties au titre de l'ancien programme de Dome Petroleum du précédent gouvernement libéral et qui se traduisaient en réalité par une dépense fiscale de plus de 100 p. 100 pour chaque dollar investi. Même au titre du programme actuel, elle s'établit encore à environ 93 p. 100.

Comparons donc, par contre, les dépenses fiscales accumulées en ce qui concerne les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les régimes de pensions enregistrés. Depuis 1979, plus de 20 milliards et demi de dollars ont ainsi été accumulés. Au titre du Régime de pensions du Canada, il s'agit de 4.8 milliards de dollars. Soit dit en passant, nous ne disposons pas de ces 4.8 milliards de dollars. Ils ont été dépensés pour des budgets ordinaires d'exploitation, si bien qu'ils ne constituent qu'une simple inscription comptable. En ce qui concerne le traitement fiscal préférentiel des obligations à rendement conditionnel et des actions privilégiées à terme dont il est question dans notre mesure fiscale, 400 millions de dollars ont ainsi été perdus à cause de cette dépense fiscale.

Les exemptions de marié nous ont coûté 1.355 milliard. L'exonération de l'impôt sur les gains en capital sur la résidence principale nous a coûté 2.5 milliards. J'y reviendrai tout à l'heure lorsque j'aborderai la question des agriculteurs et de l'impôt sur les gains en capital. Le transfert de certains pouvoirs d'imposition sur le revenu aux provinces en vertu des programmes à frais partagés a coûté 3 milliards du fédéral, somme que nous aurions probablement pu percevoir si nous n'avions pas de telles ententes.

Il y a un point important à signaler à propos de ce projet de loi et de l'impôt sur le revenu en général, c'est la présence dans la loi de l'impôt sur le revenu d'une clause prévoyant l'inversion de la charge de la preuve. On considère maintenant que le contribuable est coupable tant qu'il n'a pas entrepris les démarches nécessaires pour prouver son innocence. D'une manière générale, les Canadiens craignent les administrateurs et les employés de l'Impôt ainsi que les percepteurs car ils peuvent faire toutes sortes de déclarations et brimer les contribuables, ce qui les incite à ne pas respecter ces gens-là. Les contribuables qui se présentent devant un comptable ou un avocat éprouvent un sentiment de culpabilité, c'est certain, et ils se sentent obligés de prouver leur innocence. Le ministre des Finances devrait, je crois, étudier sérieusement la question, comme d'ailleurs son collègue le ministre du Revenu national.

Nous avons été très touchés, dans l'Ouest, par le déménagement à Winnipeg des archives du fisc, qui se trouvaient auparavant à Calgary. Si un avocat s'occupant d'une affaire d'ordre fiscal voulait entrer en contact avec un répartiteur, il lui suffisait de prendre un rendez-vous par téléphone pour en discuter avec lui, toujours au téléphone. La question pouvait être discutée et réglée sur place. A présent, si vous appellez à Calgary, on vous répond que malheureusement, le dossier a été envoyé à Winnipeg. Le répartiteur de Calgary doit alors remplir une formule pour obtenir le transfert du dossier de Winnipeg à Calgary. Un simple citoyen qui va chez un comptable agréé se fait dire par celui-ci qu'il a rempli sa déclaration pour lui. Des mois passent. Tout cela crée beaucoup de troubles et d'inquiétudes. Qui plus est, si le contribuable doit de l'argent au fisc, le gouvernement lui fait payer de l'intérêt sur son arriéré. Cette situation doit être corrigée.

En ce qui concerne les successions, comme mon collègue de Moose Jaw l'a indiqué si justement, on note des retards considérables pour obtenir les certificats de décharge fiscale sur les successions. Je souscris à ce que le député de Moose Jaw a dit, car il est clair que c'est un problème, du moins en Alberta.

Le bill renferme de bonnes dispositions qui ont sûrement l'appui de tous. La déduction pour le conjoint équivaut à une dépense fiscale, mais en termes d'équité et de justice, la plupart des gens ne peuvent que l'approuver. Vu l'injustice et la trop grande complexité du régime fiscal que nous avons, en attendant une révision générale—et j'espère que le ministre ou son secrétaire parlementaire songera sérieusement à charger quelque nouveau groupe d'étude de remanier la loi de l'impôt sur le revenu de fond en comble—la déduction pour le conjoint est indéniablement une bonne chose. Les contribuables doivent cependant prendre garde, car si un petit homme d'affaires gagne moins de $17,000 et qu'il transfère une bonne partie de ce revenu à sa femme, alors l'un ou l'autre des conjoints aura du mal à obtenir la déduction maximale aux termes du Régime de pensions du Canada. Je crois que le ministère se doit d'informer le contribuable afin que ceux qui réclament cette déduction s'assurent que l'un des conjoints retient assez de revenu pour avoir droit à la déduction maximale aux termes du Régime de pensions du Canada. Sinon, ils auront des difficultés à leur retraite.

Octroyer des subventions jusqu'à concurrence de $800 pour des substitutions énergétiques est une bonne chose en principe, mais le ministre devrait nous dire si des subventions seront aussi versées pour des conversions partielles. Par exemple, bien des maisons ont des chaudières au mazout dont les propriétaires ne veulent pas se débarrasser parce qu'elles sont relativement neuves ou bien parce qu'ils veulent attendre que la technologie des échangeurs de chaleur soit davantage au point. En attendant, ils seraient prêts à installer une couple de radiateurs électriques. Auront-ils droit à une subvention? Je voudrais bien le savoir.

Une autre bonne mesure, c'est de continuer à permettre aux agriculteurs d'employer une comptabilité de caisse. Je crois qu'il faudrait en féliciter le gouvernement.

Jusqu'à présent, l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise a été une heureuse initiative, mais il nous faudrait savoir si elle sera prolongée au-delà des trois mois prévus. Je pense que la plupart des députés de l'opposition souhaitent qu'elle le soit.

Ce qu'on pourrait reprocher essentiellement au projet de loi, ce n'est pas tellement sa teneur mais ce qu'il ne renferme pas

relativement à l'imposition des gains en capital. Nous savons tous que le gouvernement libéral avait fait une promesse électorale, suite au budget Crosbie qui accordait des avantages fiscaux pour les roulements sur les gains en capital d'une exploitation agricole. Les libéraux avaient promis de déplacer l'année de l'évaluation de 1971 à 1974. Le budget ne parle pas de cette proposition et je veux que le ministre en donne la raison.

Je voudrais que le ministre comprenne que la taxe sur les gains en capital est vraiment une plaisanterie dont les agriculteurs font les frais. En fait, c'est plutôt une taxe sur le capital lui-même parce qu'on n'a pas indexé la valeur des terres agricoles. Or, si depuis 1971 la valeur des terres s'est grandement accrue, c'est essentiellement à cause de l'inflation. En fait si l'on tient compte d'un modeste facteur d'inflation, on constate que la taxe sur les gains en capital est beaucoup plus élevée et qu'elle gruge le capital lui-même. Cela s'explique par l'inflation. A cause de ses politiques et des emprunts qu'il a faits à l'étranger et par l'intermédiaire des Obligations d'épargne du Canada—c'est le vieux principe de la planche à billets—le gouvernement a créé plus d'argent qu'il n'y a de biens réels. C'est pourquoi la valeur de ces biens n'a cessé de croître. Malheureusement, une bonne partie de cet argent a fait augmenter le prix des terres. Ce n'est pas tellement le prix des bateaux, des voitures ou des camions qui s'en est ressenti mais celui des terrains. Un terrain qui, en 1971, se vendait $100 l'acre se vend maintenant $600 l'acre. Et il ne s'agit en l'occurrence que d'une terre sèche. Une terre irriguée peut coûter $1,000 l'acre. Il ne faudrait donc pas prendre 1971 comme date d'évaluation. Le prix des terres dans l'Ouest en 1971 était anormalement bas. La valeur de 1974 est davantage liée à la productivité du terrain, parce que s'il est une chose que le ministre doit s'efforcer de comprendre, c'est justement que le prix des terres dans l'Ouest n'est aucunement lié à leur productivité agricole.

● (2110)

Si l'on tient compte également de l'inflation, on a une bonne idée de la situation. Le gouvernement devrait donc à mon avis adopter deux mesures toutes simples. Tout en souhaitant la suppression complète de l'impôt sur les gains en capital, je pense que le gouvernement accomplirait déjà beaucoup en faisant de 1974 l'année d'évaluation et en multipliant la valeur des terrains par le facteur d'inflation à partir de cette date. Si j'étais par exemple un agriculteur qui voulait laisser sa terre à son fils à la valeur de 1971, je pourrais le faire car nous pourrions obtenir un roulement d'impôt. Par contre, je n'aurais alors pas assez d'argent pour prendre ma retraite et m'acheter une maison à Lethbridge, car là aussi les prix ont monté, et avoir quand même un bas de laine assez bien garni. D'autre part, si je voulais transférer cette terre à mon fils pour, disons, $300 l'acre alors que la valeur à l'année d'évaluation est $100 l'acre, cela causerait des problèmes. Certes, je pourrais obtenir de mon fils $300 l'acre, ce qui me donnerait assez d'argent pour m'acheter une maison pour ma retraite, et nous pourrions choisir, aux fins d'impôt, de faire le roulement, à son nom, à la valeur de 1971. Toutefois, cela signifierait qu'il lui faudrait en fin de compte acquitter l'impôt sur les gains en capital. Mais il n'acceptera pas un tel marché, et il me dira: «Papa, je vous ai donné $300 l'acre; comment pouvez-vous dire que vous me céder cette terre pour $100 l'acre?» Si je mourais le lendemain ou si je devais la vendre, mon fils devrait payer l'impôt sur les plus-values de capital. Nous sommes donc enfermés dans un dilemme.

Une troisième situation possible serait que, comme agriculteur, je veuille céder mon exploitation à mon fils comme entité économique, mais que j'aie deux autres fils qui ont quitté la maison pour se lancer en politique et que j'aie une fille qui se voit mariée et qui vive ailleurs. Comment pourrais-je transférer mon exploitation agricole à mon fils à la valeur de 1971 et, en même temps, donner à mes autres enfants une part équitable de mes biens? C'est une situation absolument impossible. En conséquence, les gens ont mis leur terre en vente et l'ont vendue au plus offrant. Les acheteurs sont souvent des gens de la ville et des centres industriels, qui peuvent payer comptant et qui veulent se protéger de l'inflation. Ils sont disposés à placer leur argent dans une terre agricole, mais n'ont aucunement l'intention de l'exploiter. Tout ce qu'ils veulent, c'est un placement sûr pour leur argent. Comme avocat, à Lethbridge, j'ai conclu d'innombrables marchés par l'entremise de mon étude . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

M. Blenkarn: Monsieur le président, les complications excessives du bill sont un de ses aspects qui nous inquiètent énormément. Le député de Lethbridge-Foothills y a fait allusion. Voici un bill qui ne fait qu'embrouiller davantage la loi de l'impôt sur le revenu, dans laquelle on a déjà grand peine à se retrouver. Plusieurs députés sont d'avis que la réforme fiscale préconisée par la Commission Carter, qui fait maintenant partie de notre loi de l'impôt sur le revenu de 1971, a elle-même besoin d'une refonte complète. Nous espérons que le ministre parlera de réforme fiscale quand il commentera cet article.

Le bill que nous étudions est extrêmement compliqué. L'article 12 modifie l'article 12 de la loi de l'impôt sur le revenu. Je rappelle aux députés que l'article 12 stipule:

Sont à inclure dans le calcul du revenu tiré par un contribuable d'une entreprise ou d'un bien, au cours d'une année d'imposition, les sommes appropriées suivantes:

Puis vient toute une série d'alinéas, de *a*) à *o*). La mesure à l'étude va jusqu'à l'alinéa *v*), un changement n'attendant pas l'autre. Quand un simple particulier ou même un comptable agréé ou un avocat examine la loi, il doit essayer de la comprendre. Pour le moment, elle est pratiquement incompréhensible, sauf pour quelques experts. Quand nous voyons les difficultés du simple contribuable, du chef d'entreprise, on constate que cette loi de l'impôt sur le revenu crée un énorme problème. Pas étonnant que tant de personnes aient besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt—d'après certaines études, il s'agirait de près de la moitié de la population. Néanmoins, quand on voit les complications de cette loi, on se rend compte que la personne dont les sources de revenu sont quelque peu complexes, peut avoir à engager non seulement une maison de comptables, mais plusieurs. En fait, quel que soit le nombre d'experts qu'elle engage, rien ne lui garantit qu'ils comprendront la loi.

Je ne suis qu'un avocat de la petite ville de Mississauga, qui s'est penché pendant longtemps sur les problèmes de nombreuses sociétés et je tiens donc à vous dire que j'ai énormément de

mal à comprendre cette loi et certaines des complications que le ministre nous a apportées dans le bill C-54.

Avant d'aborder certains de ces problèmes au cours des quelques minutes qui me sont accordées, je vous répéterai ce que j'ai dit à la deuxième lecture du bill à savoir que ce dernier cherchait à donner force de loi à certaines suggestions contenues dans le budget de novembre 1978. Il cherche également à renforcer certaines mesures rejetées avec le budget du 11 décembre 1979, à englober dans la loi une partie du mini budget du 21 avril 1980 et à incorporer, dans la mesure du possible, en leur donnant un peu de sens, certaines suggestions du 28 octobre 1980.

Ce retard a rendu les choses impossibles pour la plupart des contribuables, même les comptables agréés, pour les gens qui travaillent dans le secteur des prêts et dans les affaires, en général. Le délai a été si long que les mesures qui auraient pu remédier au marasme économique n'ont eu aucun effet. A cet égard, le ministre devrait se rendre compte que les dispositions concernant les obligations pour l'expansion de la petite entreprise nous inspirent beaucoup d'inquiétude. Le ministre doit savoir qu'en fait, il s'agit d'une réincarnation des obligations imputables sur le revenu accordées avant qu'on envisage de modifier la loi en 1978. En fait, l'obligation imputable sur le revenu permet au prêteur de prêter de l'argent à une société. La société paie un dividende plutôt que des intérêts. Le dividende ne peut certes être déduit à titre de dépense d'affaires, mais le prêteur le reçoit à titre de remise libre d'impôt. Voilà comment Petro-Canada a pu financer l'achat de Pacific Petroleum. C'est immédiatement après l'achat de Pacific Petroleum que le ministre apportait dans le budget déposé en novembre 1979 des modifications qui empêchaient de recourir aux obligations à intérêt conditionnel ou aux obligations à terme fixe, comme on les appelle parfois, en guise de méthode de financement. Ce principe est réapparu dans le budget du député de Saint-Jean-Ouest en date du 11 décembre, budget rejeté par ceux qui occupent maintenant les banquettes ministérielles. Il a été rejeté parce qu'il était inapproprié, mais il a été rétabli dans l'exposé du 21 avril et renforcé dans la déclaration d'octobre en vue de procurer un certain avantage aux entreprises.

● (2120)

En 1980, un certain nombre de petits commerçants ont fait appel à des établissements de prêts en vue d'améliorer ou d'agrandir leurs entreprises à l'aide d'obligations pour le développement de la petite entreprise. Je ne connais aucune petite entreprise qui soit parvenue à obtenir une obligation de développement. J'en connais qui ont réussi à obtenir des options sur des obligations de développement pour la petite entreprise, mais je n'en connais aucune qui ait pu se prévaloir de cette disposition qui est censée avantager la petite entreprise.

En fait, lorsqu'un petit commerçant s'adressait à la Banque de Nouvelle-Écosse ou à un autre établissement de prêt, on lui disait: «Si la loi est adoptée, votre taux d'intérêt sera réduit et vous pourrez utiliser l'intérêt comme dividende. Nous le recevrons net d'impôt et vous ne pourrez pas le déduire. Vous ne pourrez vous prévaloir de cette disposition que si elle est adoptée, mais nous ne savons pas si elle le sera. En attendant, si vous voulez le prêt, nous vous l'offrons à 13, 14, 15 ou 16 p. 100 d'intérêt, et si la clause est adoptée, nous vous accorderons peut-être une réduction». Je le répète, jusqu'à présent aucune petite entreprise n'a pu, à ma connaissance, recevoir une obligation de développement pour la petite entreprise.

Lorsque l'on abordera cet article, je demanderai au ministre de me nommer une entreprise, où que ce soit, qui ait réussi cette sorte de transaction, que la loi ait été adoptée ou non. Je ne pense pas qu'il le puisse et que tous ceux qui ont pu obtenir quelque chose ont négocié une opération à prime. Comme il ne s'agissait que d'une opération à prime et comme ils n'ont pas pu négocier un arrangement définitif, la plupart de ces hommes d'affaires n'ont pu se prévaloir de la disposition dont on vantait l'utilité pour les petites entreprises.

Nous avons eu un rébus à résoudre. Le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre pour dire qu'il venait en aide à la petite entreprise. Il a donné aux gens l'espoir qu'ils pourraient échapper au taux d'intérêt élevé préconisé par le gouvernement. Permettez-moi de faire une pause. Lorsque le gouvernement précédent a été défait, le taux d'intérêt que la Banque du Canada imposait aux banques à charte, c'est-à-dire le taux de la Banque du Canada, était de 14 p. 100. C'était le taux en vigueur durant les élections il y a un an. Le ministre qui détient maintenant le portefeuille de l'Industrie et du Commerce avait déclaré au cours d'une émission télévisée qu'il démissionnerait si les taux d'intérêts subissaient une telle hausse. Or, le taux de la Banque du Canada est présentement de 17 p. 100. Bien qu'il ait été victime d'un malencontreux accident et qu'il soit venu à la Chambre avec une canne, il n'a pas donné sa démission. Peut-être a-t-il offert de la donner et peut-être la lui a-t-elle été refusée.

Le vice-premier ministre et ministre des Finances pourra peut-être nous dire si le ministre de l'Industrie et du Commerce a remis sa démission. S'il ne l'a pas fait, pourquoi? S'il a remis sa démission et si elle a été refusée, pourquoi le ministre des Finances soutient-il alors que le taux de la Banque du Canada devrait être de 17 p. 100? Il y a un an, il parcourait le pays en promettant de faire baisser les taux d'intérêt. A ce moment-là, le taux de la Banque du Canada n'était que de 14 p. 100. Comment peut-il prétendre maintenant qu'il doit absolument être de 17 p. 100 et prétendre qu'il est bas?

Je laisse ce sujet pour l'instant, car il manque un peu d'à-propos. En réalité, il s'agit de savoir si les petites entreprises devraient pouvoir emprunter de l'argent ou obtenir des fonds pour devenir plus productives, mais à un taux raisonnable. En dépit de tous les programmes mis sur pied par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration—notamment le programme d'initiatives locales, les programmes de subventions, les dons distribués par le ministère, les programmes de création d'emplois et tous les groupes locaux constitués afin d'étudier ces programmes—le gouvernement refuse de reconnaître que les petites entreprises créent la plupart des emplois au Canada et que la politique du gouvernement, qui consiste à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé, les met dans une situation impossible.

Qu'est-ce que le bill fait d'autre que de stipuler que les obligations pour l'expansion de la petite entreprise prendront fin le 1er avril 1981? Ce sera peut-être moins de deux mois après que la Chambre et l'autre endroit auront adopté le bill. Que stipule le bill? Il stipule que si tous les travaux n'ont pas déjà été faits et si toutes les améliorations auxquelles le prêt devait servir n'ont pas déjà été apportées, les intérêts ne pourront pas être amortis. Les compagnies ne peuvent pas

déduire de leur revenu ces intérêts qui sont assimilables à un dividende payé au prêteur. Les obligations pour l'expansion de la petite entreprise ne sont pas tellement faramineuses. Vu que les taux d'intérêt pour les petites entreprises varient entre 19 et 24 p. 100, ces obligations leur permettraient peut-être d'emprunter à un taux équivalant à environ 13 p. 100 après déduction des impôts. Même cela serait beaucoup plus avantageux pour les petites entreprises qu'un taux de 20 p. 100; même cela créerait énormément d'emplois.

Les dispositions du bill à l'étude ne sont qu'une parodie et qu'une supercherie. Le gouvernement avait déclaré qu'il ferait quelque chose pour les petites entreprises. Il avait dit qu'il leur permettrait de se servir du programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise, comme il avait permis à Petro-Canada d'utiliser une méthode semblable pour acheter Pacific Pete. Le gouvernement permettra en effet aux propriétaires de petites entreprises d'avoir recours à ce programme fort utile, mais seulement jusqu'au 1er avril 1981 et ils ne pourront plus s'en servir après cela.

Le gouvernement avait trouvé une solution pour atténuer les effets des taux d'intérêt exorbitants et trompeurs imposés aux entreprises, mais il dit maintenant qu'elles ne peuvent pas s'en servir. Autrement dit, le gouvernement essaie de tirer un avantage politique de cette mesure et prétend faire quelque chose pour aider les petites entreprises alors qu'il n'en est rien. Ce qu'il offre n'est pas vraiment faramineux. Au lieu de payer des intérêts de 20 p. 100, les propriétaires de petites entreprises pourraient ne payer que 13 p. 100. Ce serait déjà quelque chose. Cela encouragerait le secteur de la petite entreprise et créerait des emplois.

● (2130)

Monsieur, avant que nous n'en arrivions à cette partie du bill, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des députés des banquettes ministérielles. Je leur ai dit que s'ils voulaient vraiment que ce bill serve à quelque chose ils pourraient en prolonger les dispositions relatives aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise jusqu'au 31 décembre 1981. Cette mesure est là grâce à nous. Nous la leur avons suggérée à la Chambre à diverses reprises par des motions au terme de l'article 43 du Règlement. Nous avons dit que la politique d'intérêt élevé des libéraux nous inquiétait. Ils ont dénoncé la politique d'intérêt élevé des conservateurs, alors que les intérêts étaient à 14 p. 100. Ils ont dit que c'était terrible et impossible. Mais un taux de 17 p. 100 ne semble pas les déranger. Ils acceptent bien un taux de 17 p. 100. Mais s'ils voulaient vraiment que cette loi serve à quelque chose, ils proposeraient immédiatement un amendement et ils prolongeraient l'application de cette disposition jusqu'au 31 décembre 1981. Je tiens à vous dire, comme président du comité, que s'ils voulaient vraiment l'adoption de ce bill et s'ils voulaient vraiment démontrer que cette disposition de la loi de l'impôt sur le revenu aura du sens, ils se lèveraient tout de suite après mon intervention et ils proposeraient un amendement à cette mesure pour reculer la date d'expiration du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise jusqu'au 31 décembre 1981.

Une prolongation jusqu'à cette date de ce programme permettrait à la petite entreprise d'aller sur le marché, d'acheter le matériel de production dont elle a besoin et de faire les nouveaux investissements nécessaires. Comment un homme peut-il fonder une entreprise, acheter le matériel dont il a besoin ou s'organiser quand il doit payer un taux d'intérêt de 20 p. 100 aux banquiers? Ne pouvons-nous pas lui faciliter un peu les choses? Ne pouvons-nous pas réduire les taux d'intérêt qu'il doit payer? Ne pouvons-nous pas apporter un amendement à cette loi pour faciliter le redressement économique du Canada?

Toutes les mesures mises de l'avant dans le budget du 28 octobre ne visaient qu'à freiner le progrès. On n'en trouvait pas une seule dans ce budget qui puisse accélérer le développement du Canada et lui permettre de reprendre sa croissance. Ne pouvons-nous faire quelque chose de ce bill? Ne pouvons-nous apporter un amendement à ce bill pour que le Canada recommence à se développer? Ne pouvons-nous pas nous montrer un peu plus raisonnables à l'égard des obligations pour l'expansion de la petite entreprise?

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais comme je l'ai mentionné, son temps de parole est écoulé.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le président, participer à un débat sur des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu constitue probablement l'une des tâches pratiques les plus importantes qui nous incombe comme députés. Le premier devoir que nous ayons à remplir ici est de surveiller les dépenses et de nous assurer que le régime fiscal qui permet de percevoir les impôts qui serviront à acquitter ces dépenses gouvenementales le fait de manière avisée et prudente.

Les deux députés conservateurs, ou peut-être trois, qui ont pris la parole auparavant ont parlé de l'obligation pour l'expansion de petites entreprises. Je m'en servirai comme exemple pour expliquer ce que j'entends par être prudent. Cela devrait être l'objectif des percepteurs d'impôt du gouvernement fédéral, et cela s'applique notamment au ministère des Finances qui propose ces modifications à la loi de l'impôt sur le revenu en consultant le ministère du Revenu national. Comme le député de Mississauga-Sud l'a expliqué on ne peut plus clairement, en prenant comme exemple cette obligation pour l'expansion des petites entreprises, il s'agit d'un instrument fiscal destiné à faire baisser les taux d'intérêt qui ont atteint un niveau exorbitant au Canada en raison d'une théorie chère au ministère des Finances et à la Banque du Canada. Le gouvernement précédent, le gouvernement Clark, a essayé de s'attaquer à ce problème sur le plan fiscal en réduisant les taux d'intérêt pour au moins un groupe de personnes dans le pays. Il a choisi les exploitants de petites entreprises, que ce soit des agriculteurs ou des petits industriels. Il a déclaré: «Nous allons prévoir pour vous, les exploitants de petites entreprises, la même échappatoire dans la législation fiscale que celle dont profitent les grosses sociétés comme Petro-Canada ou toute autre société qui s'affaire à en absorber une autre, si vous appelez vos intérêts des dividendes.»

En vertu d'une définition prévue dans la législation fiscale, celui qui consent le prêt n'est pas imposable. Par conséquent, il peut faire baisser le taux d'intérêt de près de la moitié, plus un certain pourcentage pour son propre bénéfice. Il s'agissait là d'un effort assez important pour faire baisser les taux d'intérêt au niveau des petites entreprises. Le point faible de ce programme, bien sûr, c'était d'en exclure les agriculteurs, qu'ils soient constitués en société ou non. Il aurait dû s'appliquer

également à tous ceux qui travaillent dans l'exportation, qu'ils soient constitués ou non en société et il aurait dû s'appliquer à ceux qui possèdent une maison, pour être logique et juste.

Mais qu'est-il advenu de ce bill dont nous sommes saisis? On nous propose un bill disant que l'obligation pour l'expansion des petites entreprises ne s'appliquera que jusqu'au 31 mars. Depuis deux mois, les banques disent aux petites entreprises qui cherchent à obtenir des prêts dans le cadre de ce programme: «Nous ne vous prêterons pas d'argent dans le cadre d'un programme qui doit prendre fin le 31 mars». Les exploitants de petites entreprises qui cherchent à contracter un emprunt en invoquant cette disposition se retrouvent sur un pied d'égalité avec les grosses entreprises quand il s'agit d'emprunter de l'argent à un taux d'intérêt inférieur. En effet, le gouvernement supprime tout simplement le programme. Ainsi, ceux qui sont allés de l'avant et ont pris des options parce qu'ils espéraient profiter de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises se retrouvent coincés avec un taux d'intérêt de 15 ou 20 p. 100.

Je tiens à dire au ministre, monsieur le président, ainsi qu'à ses responsables, que c'est là un exemple parfait d'une gaffe monumentale de la part du gouvernement actuel. Il sait que le pays a besoin d'intérêts moins élevés, aussi bien la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest ou les provinces atlantiques que le Québec, le Manitoba ou l'Ontario. Les grosses entreprises, les petites entreprises, les petites gens sont éliminées par dizaines de milliers par cette politique des intérêts élevés appliquée aux États-Unis et au Canada. Quantitativement c'est mauvais. J'ai abordé ce thème antérieurement, j'ai donné les chiffres comparatifs de ce que coûte le recours aux intérêts élevés pour combattre l'inflation par rapport au recours à la baisse du dollar. Je répète simplement ce que d'autres orateurs de mon parti ont déjà dit: «Au nom du ciel, faites votre travail de représentants du peuple, et dites que la durée d'application de cette mesure va être prolongée.» Naturellement, le Règlement nous interdit de présenter de pareilles motions qui accroissent les charges financières de l'État.

J'en reviens à mon sujet principal, monsieur le président. Dans mon discours antérieur, dont le ministre se rappelle fort bien puisqu'il l'avait suffisamment mis en colère pour provoquer une réaction de sa part, j'avais dit entre autres choses que le ministre des Finances devrait avoir pour objectif essentiel de lever le maximum d'impôts possible. Or, le niveau actuel d'imposition au Canada et aux États-Unis joue en sens inverse.

Je vous en donne un exemple classique, monsieur le président. Si vous voulez que le régime fiscal rapporte davantage, il vous suffit d'abaisser le taux d'imposition. Les gens vont alors se mettre à faire des affaires. Ils vont prendre ces obligations de développement et développer quelque chose. Cela va créer des emplois qui à leur tour produiront de la richesse. C'est sur cette richesse que le percepteur percevra des impôts.

● (2140)

Certains appellent cela la théorie du potentiel, mais plus simplement, il s'agit d'un moyen d'augmenter les rentrées fiscales en réduisant le taux d'imposition. Cette théorie ne s'applique que dans certains cas. Il y a une douzaine d'années, le gouvernement, dans sa sagesse, décidait de hausser la taxe sur les cigarettes que fumait environ 30 ou 40 p. 100 de la population. On imposa une taxe si élevée que ceux qui demeuraient près de la frontière américaine ont fait passer en contrebande des camions chargés de cigarettes américaines qu'ils revendaient sans payer aucune taxe. Voyant cela, le gouvernement a décidé très sagement de réduire la taxe, ce qui a fait cesser la contrebande et il a en définitive accru ses recettes.

La même situation s'applique actuellement aux bijoux qui sont la dernière trouvaille des contrebandiers. La hausse croissante du prix des bijoux et l'imposition d'une taxe de luxe ad valorem de 10 p. 100 ont été si durement ressenties que la valeur d'un bijou qu'on peut facilement passer en contrebande a augmenté énormément depuis environ un an. Si on en croit les forces de l'ordre, la valeur annuelle de ce marché de contrebande est passée de 100 millions à 400 millions de dollars.

Les bijoux exercent leur attrait sur beaucoup de gens, non seulement sur les nantis mais aussi sur les gens de la classe moyenne. Il n'y a qu'à demander à sa secrétaire ce qu'elle aimerait recevoir en cadeau et toutes répondent presque immanquablement la même chose: un bijou. Je propose donc au gouvernement, s'il désire accroître les revenus qu'il tire de la taxe de vente sur les bijoux, de faire la même chose qu'avec les cigarettes et de chercher un taux de taxation qui nous permette de tenir tête à nos principaux concurrents dans ce domaine, les Américains. Cela mettra fin à la contrebande et fera augmenter les revenus du gouvernement. Ces dames seront heureuses et leurs époux ou amants ainsi que le gouvernement y gagneront. C'est la logique simple des gens ordinaires.

Cette logique devient encore plus importante lorsqu'il est question des obligations pour l'expansion des petites entreprises. En effet, le gouvernement va perdre des millions de dollars en permettant aux petites entreprises de tirer profit de l'échappatoire que leur procure la loi fiscale, laquelle permet à l'emprunteur de payer le même taux d'intérêt sur son emprunt que s'il s'agissait d'un dividende. Les emplois et les richesses que le gouvernement créerait probablement au cours des cinq ou dix prochaines années grâce à cette décision, dépasseraient et de loin ce que le gouvernement perdrait en supprimant cet impôt. La plupart des économistes fiscaux du monde anglo-saxon approuvent ce principe. Voilà pourquoi le ministre a eu l'air stupide à la Chambre lorsqu'il a décidé de supprimer ce petit détail qui figurait dans le budget Crosbie et qui tendait à placer les petites entreprises sur le même pied que les grandes sociétés en matière fiscale, à développer et à stimuler l'économie tout en laissant davantage d'argent aux contribuables. Ce n'est pas une nouvelle théorie économique. C'est vieux comme le monde.

En entendant l'autre jour le secrétaire parlementaire du ministre lire son discours émaillé des remarques vieillottes que lui transmet le ministère, ce qui m'a intéressé, c'est de voir combien il a été embarrassé, non pas d'apprendre que son discours était hors de propos, mais qu'il ressassait cette doctrine éculée que nous en avons marre et assez d'entendre le ministère des Finances diffuser. Le secrétaire parlementaire n'a qu'à vérifier auprès de ses collaborateurs qui sont immédiatement en face de lui et ceux-ci lui diront que ce que je dis est vrai. Mais ces collaborateurs ne devraient pas permettre aux ministres d'avoir l'air stupide en tenant de semblables propos à la Chambre. Voilà pourquoi j'ai toujours défendu les ministres des Finances.

J'ai bien précisé mon point de vue à propos des obligations pour le développement de la petite entreprise, mais je pourrais ajouter la Société du crédit agricole, les activités d'exportation de notre pays que nous devrions chercher à accroître de façon à profiter de la faiblesse de notre dollar, et la construction domiciliaire qui est presque immobilisée dans nos grandes villes où les prix sont trop élevés et où existe une régie des loyers. Voilà les besoins réels de la population. Si le gouvernement tient à ce que le fisc retire davantage de ces secteurs de l'économie qui créent des produits commerciaux c'est en abaissant le taux d'imposition qu'il y réussira. Personne ne sait quel est le taux optimum de fiscalité, mais le gouvernement devrait tâter le terrain pour connaître le point de saturation et c'est à ce niveau-là qu'il devrait stabiliser le niveau des impôts.

Tout comme je l'ai fait à la Chambre à maintes reprises par le passé, je tiens à dire que cela constitue un exemple classique d'utilisation de l'analyse quantitative par laquelle le gouvernement pourrait se rendre compte de ce qui se passe au lieu de se fier à cette théorie que nous avons apprise à l'école il y a 40 ans de cela.

Ce bill contient une série d'articles qui méritent nos louanges. Je me réjouis qu'on ait enfin admis dans la loi de l'impôt sur le revenu le principe de la rémunération des conjoints. C'est là une requête que n'ont cessé de présenter les chefs de petites entreprises et les agriculteurs depuis que je fais de la politique. Le mérite en revient au budget du député de Saint-Jean-Ouest. Déposé il y a un an et demi, il renfermait pour la première fois cette disposition que l'actuel gouvernement a conservée. Même si je ne me trompe pas en disant que le ministre a eu l'air stupide lorsqu'il a fait certaines déclarations dans son discours sur le budget, je tiens à préciser qu'en ce qui concerne cette clause fiscale, tous les maris lui sont très reconnaissants.

Je voudrais maintenant aborder une petite question extrêmement importante; dans la loi de l'impôt sur le revenu, il est maintenant question du NAS, c'est-à-dire du numéro d'assurance sociale. Les banques, coopératives de crédit ou sociétés de fiducie ne seront plus obligées de prélever pour le fisc 25 p. 100 des intérêts qu'elles versent aux détenteurs de petites obligations à coupons, somme qui pouvait être récupérée uniquement par le biais de la déclaration d'impôt sur le revenu.

La plupart des détenteurs d'obligations de $100 ou de $200 sont des enfants, des ménagères ou des personnes âgées qui ont de petites économies et qui aiment aller toucher leur $2 ou $3 d'intérêt une ou deux fois par an dans leur banque. Pourtant, les responsables du Revenu national et du ministère des Finances qui écorcheraient un pou pour avoir son suif avaient décidé que les personnes âgées et les enfants devaient leur laisser 25 p. 100 des dividendes qu'ils reçoivent sur leurs obligations tout en sachant très bien qu'ils n'auront jamais d'impôt sur le revenu à payer. Le gouvernement leur a volé de l'argent et il n'y a pas de mal que cette anomalie soit rectifiée. C'est tout à l'honneur du gouvernement.

En toute honnêteté, je dois dire que cela n'était pas prévu dans le budget Crosbie, et je suis heureux que le budget libéral en ait tenu compte. Par contre, la loi de l'impôt sur le revenu ne contient aucune mesure pour les concubines alors que ce n'était pas le cas du budget Crosbie. Le ministre ignorait-il qu'il y a beaucoup de couples canadiens qui vivent en union libre? Leur nombre ne peut être évalué en termes de pourcentage. J'ignore ce qu'il peut être. Peu importe. Par contre, quand je voyage dans le pays, on me dit que c'est injuste qu'un homme, qui paye probablement une pension à sa précédente épouse, ne peut déclarer sa concubine à charge, même si celle-ci assume toutes les fonctions d'une épouse. Avec le budget Crosbie, cela aurait été possible. J'ai lu deux fois le bill. J'ai peut-être une mauvaise vue, mais j'ai feuilleté les 200 pages de ce bill sans la trouver. Pourquoi pénaliser quelqu'un qui n'est pas divorcé de sa femme en ne lui permettant pas de se prévaloir de la déduction pour sa concubine? Doit-on attribuer cela à la réticence que montre le gouvernement à traiter toutes les femmes sur un pied d'égalité, ou bien est-ce tout simplement que les fonctionnaires du ministère du Revenu national se moquent bien de la justice et de l'équité. Ils cherchent à ramasser le moindre sou. Ils pensent qu'ils ont une bonne raison, valable et morale, d'agir ainsi, parce que les couples qui vivent en union libre vivent dans le péché. Je me demande bien si les gens de l'impôt devraient s'occuper de questions délicates comme celle-ci. Je me sers de cet exemple pour montrer l'autre facette de l'histoire.

● (2150)

J'ai une liste de 13 questions que je voudrais poser au ministre. Dans certains cas, j'espère qu'il fera quelque chose même si ce doit être à la dernière minute. Certaines de ces questions sont très importantes mais je vais devoir y renoncer.

Enfin, il y a une anomalie que je signale à la Chambre depuis sept ans. Au sens où l'entendent la loi de l'impôt sur le revenu et la loi sur les allocations familiales, un orphelin de moins de 16 ans n'est pas considéré comme un enfant. Le ministre chargé du bien-être social a reconnu que ces lois traitaient les orphelins d'une façon injuste. Il a promis en 1978 à la Chambre qu'il allait tout faire pour rectifier cette anomalie.

Qui donc l'en empêche? C'est sans doute le ministère des Finances, le Conseil du Trésor ou le Revenu national. Cette loi définit un enfant comme quelqu'un qui a droit aux allocations familiales de janvier à décembre. Pourquoi donc ne pas faire entrer le mot «orphelin» dans la définition du mot enfant. Si quelqu'un est orphelin, c'est qu'il a perdu son père et mère. Pourquoi faut-il donc le traiter injustement aux fins des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant simplement parce qu'il n'a pas de parents? Le ministre a reconnu qu'il s'agissait d'une injustice. Le précédent ministre des affaires sociales le savait également. Tout le monde est au courant, mais personne ne fait rien.

Si le gouvernement a le moindre souci de la justice, il examinera cette question des orphelins et songera à les englober dans la définition d'enfant. Il se débarrassera de ces définitions et de cette réglementation qui sont une injustice pour les orphelins canadiens.

M. Domm: Monsieur le président, au cours des quelques minutes qui restent ce soir, je désire parler des lacunes du bill C-54 en ce qui concerne le monde canadien des affaires. Au cours de la session actuelle du Parlement, les députés de l'opposition ont probablement consacré à ce qui leur paraît être de l'indifférence à l'endroit des ennuis et des difficultés que des mesures comme le bill C-54 imposent au monde des affaires, plus de temps qu'à n'importe quelle autre mesure. Les députés de l'opposition aiment à croire que les députés ministériels ont eu quelque expérience des affaires. Nous aimerions

également constater que leur expérience des affaires se réflète dans les projets de loi dont ils saisissent la Chambre.

Nous avons eu une campagne électorale en 1979 et une autre en 1980 au cours desquelles les députés d'en face se sont engagés à proposer à la Chambre des projets de loi qui remédieraient aux problèmes qu'éprouvent aujourd'hui les petits exploitants canadiens.

Au cours de ces campagnes électorales ils se sont engagés envers la population canadienne à présenter des mesures législatives qui auraient pour effet de restreindre la croissance du gouvernement et d'accroître les revenus de l'État afin de les consacrer à des objectifs de bien-être social et de planification sociale tout en réduisant les dépenses de la bureaucratie gouvernementale. En déposant le Bill C-54, les libéraux cherchent en fait à accroître les revenus de l'État pour défrayer la hausse du coût de fonctionnement de sa bureaucratie et les hausses de ses frais généraux. Le gouvernement continue de dépenser chaque année par le biais de hausses fiscales et de bills tels que le bill C-54, 25 p. 100 de plus qu'il ne perçoit.

Il est indéniable que les députés d'en face croient au système de la libre entreprise. Ils croient tout comme nous que la loi du marché s'exerce pleinement lorsque le gouvernement n'intervient pas et se contente de créer une atmosphère lui permettant de jouer sans subir d'ingérences constantes de sa part. Ils ont laissé la croissance de l'État dépasser celle du produit national brut. Ils avaient promis aux Canadiens de ne pas le faire. Maintenant qu'ils ont renié leur promesse et ont accru la taille et le coût du gouvernement, il ne leur reste plus qu'à présenter un bill comme le bill C-54 qui aura à son tour pour effet d'accroître les revenus grâce à une hausse de l'imposition afin de couvrir les coûts de fonctionnement de l'État.

Je ne siège pas aux Communes depuis aussi longtemps que l'orateur précédent. Il a 13 questions à soulever à propos de ce projet de loi que nous étudions en comité plénier. Je n'en ai que 11. J'essayerai d'en aborder une à moitié dans les quelques minutes qu'il me reste.

Supposons qu'un petit commerçant se réfère à la page 28 de ce projet de loi pour calculer son impôt, page où il est question de la déduction de 3 p. 100 pour inventaire de fin d'exercice. Quand on a instauré cette déduction, les taux d'intérêt s'élevaient à 6 ou 7 p. 100 et le taux d'inflation n'était guère plus élevé.

Que s'est-il passé depuis lors? Le taux d'inflation dépasse maintenant les 11 p. 100 et les taux d'intérêt sur les prêts aux petites entreprises sont supérieurs à 20 p. 100, même quand le prêteur est un organisme public. Par conséquent, la déduction de 3 p. 100 pour inventaire dont il est question à la page 28 du bill est absolument insuffisante. Ce commerçant n'arrivera jamais à couvrir ses frais d'inventaire de fin d'exercice avec cette déduction de 3 p. 100 qui a pourtant été instaurée pour le protéger contre les méfaits de l'inflation.

J'aimerais que le ministre des Finances me dise si, lors de la révision du bill, il compte augmenter de plus de 3 p. 100—augmentation insignifiante—l'allocation d'inventaire, afin de compenser les effets de l'inflation et de tenir compte du fait qu'au cours des 60 derniers jours, à la suite de la présentation, le 28 octobre dernier, du budget par le gouvernement libéral, les taux d'intérêt ont progressé de 39 p. 100 et le cours du dollar n'a jamais été aussi bas en 47 ans.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce qui siège à la Chambre n'a pas changé. C'est lui qui avait promis de donner sa démission si les taux d'intérêt dépassaient 14 p. 100. Les taux d'intérêt ont dépassé 14 p. 100, mais le ministre n'a pas tenu sa promesse. C'est un ministre bien peu consciencieux et qui de plus ne tient pas ses promesses.

J'aimerais passer à un autre point, si le temps me le permet. Sinon, j'interviendrai une autre fois.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE TRANSPORT AÉRIEN—LE PROJET DE SERVICE AÉRIEN ENTRE OTTAWA ET NEW YORK

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le 20 janvier 1981, j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Pepin). Essentiellement, la question traitait de la nécessité d'établir le plus tôt possible une liaison aérienne directe et quotidienne entre l'aéroport international d'Ottawa et la ville de New York à l'usage des hommes d'affaires ou des touristes. La question se pose pour deux raisons. Premièrement, il semble qu'il s'écoulera beaucoup de temps avant que la Commission canadienne des transports et la Federal Communications Commission aux États-Unis ne règlent le litige. Un porte-parole du ministère des Transports a dit que les démarches aux États-Unis prendraient un an et demi, ce qui me semble-t-il un très long délai. Deuxièmement, Air Canada, pour une raison qui ne saute pas aux yeux en ce qui concerne le service aux voyageurs, s'est opposée à la demande présentée par deux transporteurs canadiens concurrents, First Air et Air Atonabee.

Vous pourriez me demander, monsieur l'Orateur, pourquoi ce service est devenu nécessaire. Depuis des années, on croit de plus en plus dans la région de la Capitale nationale en la nécessité de créer un éventail d'emplois diversifiés qui seraient à la portée des gens qui habitent la région, surtout pour les jeunes qui terminent leurs études, et aussi pour assurer de meilleures recettes fiscales aux municipalités et aux gouvernements locaux en général. On a constaté que de plus en plus, la région devenait dépendante de la présence fédérale, une tendance qu'on ne peut nier, et que par suite des politiques d'austérité, la croissance de l'emploi dans la Fonction publique fédérale ne peut être illimitée.

Cependant, d'autres facteurs entrent maintenant en ligne de compte. De nombreuses entreprises employant une technologie de pointe se sont implantées dans le milieu économique de la région Ottawa-Carleton. Les villes de Kanata et de Nepean deviennent lentement mais sûrement des centres de haute technologie. Certains sont d'avis que les différents paliers de gouvernement devraient encourager par tous les moyens d'autres industries à venir s'établir dans la région. Des rencontres ont eu lieu entre des représentants des villes de Kanata et de Nepean, des représentants des cantons d'Osgoode, Rideau, Gloucester, et des chambres de commerce de la région. Toutes

ces réunions ont mis en lumière l'importance d'établir au plus tôt un service aérien du type de celui que j'ai décrit rapidement, au moins comme premier pas vers l'achèvement de ce volet industriel. Cela nous paraît tout aussi important que d'obtenir des résultats de nos systèmes d'éducation.

Deux transporteurs ont fait la demande. Air Canada, qui n'a pas l'intention d'assurer elle-même ce service—a décidé pour des motifs juridiques qu'elle s'opposerait à la demande. Ce n'est pas la première fois. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael) est ici ce soir. Il le sait. Le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a signalé que la chose s'est produite à Winnipeg. Il s'agissait simplement de préserver le privilège qu'Air Canada détenait, sans toutefois l'utiliser.

L'affaire a été résumée ainsi dans un éditorial de l'*Ottawa Citizen* du mardi 13 janvier 1981:

> Le rôle d'Air Canada est de transporter les gens à bord de ses avions et non de les laisser au sol. Pourtant, c'est exactement ce qu'elle est prête à faire pour manifester son opposition aux deux transporteurs régionaux qui ont demandé d'assurer la liaison aérienne Ottawa-New York. L'attitude d'Air Canada est étrange: elle n'a pas légitimement de droits sur ce parcours mais elle ne veut le laisser aucune autre ligue le desservir.

● (2205)

Je trouve que c'est bien étrange en effet, et nous avons droit à une réponse. Nous avons le droit de savoir aussi quelle est la position du gouvernement. Le ministre des Transports disait dans une lettre que j'ai reçue hier qu'aux termes de la loi sur Air Canada de 1977, le gouverneur en conseil peut donner à la société des directives d'ordre général. Voici ce que je veux faire comprendre au ministre: qu'il fasse donner, de grâce, des directives d'ordre général par le gouvernement pour que la société renonce à son opposition, car aussi sûr que le ciel est bleu, la présence d'Air Canada dans cette affaire devant la Commission canadienne des transports va tout ralentir. Il ne s'agit plus simplement de deux sociétés aériennes concurrentes, First Air et Air Atonabee, mais un troisième droit se trouve impliqué dans l'affaire qui, de ce fait, se complique et empêche le ministre de remplir l'obligation qu'il a par ailleurs de faire savoir à la Commission que le gouvernement lui-même a intérêt à diversifier l'économie dans ce domaine.

Je demande au ministre s'il interviendra dans cette affaire, en vertu des pouvoirs que lui confère la loi de 1977. Il devrait demander à Air Canada d'annuler sa demande pour un service qu'elle n'entend pas fournir. Il faudrait que les deux parties en cause se présentent sans tarder devant la Commission canadienne des transports de façon qu'on puisse assurer un service dont les habitants de la capitale nationale ressentent le besoin, de façon que se concrétisent les désirs des hommes d'affaires, de façon que ce que nos édiles municipaux jugent essentiel devienne réalité, de façon enfin que nous ayons une voie aérienne directe vers un centre commercial comme New York, un aspect dont on a démontré l'importance dans toutes les revendications qui ont été formulées.

Je sais que le ministre des Transports s'y intéresse beaucoup puisqu'il représente une circonscription de la capitale nationale. Ceux de nous qui ont été élus par les habitants de la capitale nationale partagent ce sentiment. Je demande au ministre de répondre à ma question par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, lequel a eu l'amabilité de rester à la Chambre ce soir. Le ministre va-t-il intervenir et, si oui, jusqu'à quel point? Serait-il possible de traiter cette demande sans délai, et le secrétaire parlementaire demandera-t-il au ministre ou nous dira-t-il si le ministre est disposé à considérer la réponse écrite qu'il m'a donnée aujourd'hui, et aussi de donner à la société des directives générales sur son attitude vis-à-vis de la demande présentée par deux transporteurs désireux d'assurer un service qu'Air Canada ne semble pas vouloir fournir? Je pense que toute la région d'Ottawa-Carleton lui en serait redevable. Merci, monsieur l'Orateur.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le ministre m'a, avant tout, demandé de vous transmettre ses regrets de ne pouvoir participer au débat. La question d'un service aérien direct entre Ottawa et New York est évidemment du plus grand intérêt tout autant pour lui que pour le député de Nepean-Carleton (M. Baker).

Le principal point à retenir lorsque l'on considère un tel service, c'est que le Canada comme les États-Unis doivent s'en tenir aux dispositions de l'accord bilatéral actuel sur le service aérien. En vertu de cet accord, l'itinéraire New-York—Ottawa doit être desservi par un transporteur américain. Si le gouvernement canadien voulait qu'un transporteur canadien le desserve, il lui faudrait obtenir l'approbation des autorités américaines.

Évidemment, le ministre était ravi de voir que deux transporteurs canadiens, First Air et Air Atonabee, avaient pris l'initiative de présenter une demande à la Commission canadienne des transports dans l'espoir d'obtenir ce parcours.

● (2210)

Il espère que la réglementation pourra être mise en place au Canada et aux États-Unis le plus rapidement possible.

Quant à l'intervention d'Air Canada et aux demandes présentées à la CCT, je crois que le ministre a eu l'occasion de mieux expliquer sa position au député depuis que ce dernier a posé sa question la semaine dernière. Comme les règlements existants autorisent Air Canada à prendre ces mesures et comme cette intervention ne retardera probablement pas la décision de la CCT, le ministre ne croit pas souhaitable de dire à Air Canada de renoncer à son intervention.

Pour conclure, le ministre m'a demandé d'insister sur l'intérêt qu'il porte à ce service et d'assurer au député qu'il explore toutes les solutions possibles en vu de l'instaurer au plus tôt.

LES FAILLITES—L'AUGMENTATION DE LA COUVERTURE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, je voudrais ce soir signaler à la Chambre de façon très directe la nécessité absolue d'augmenter la couverture de l'assurance-dépôts. Le 15 janvier, le ministre d'État chargé des Finances (M. Bussières) a déclaré ce qui suit en réponse à une question:

. . . j'ai demandé au département du surintendant des assurances d'examiner la possibilité que la Caisse d'assurance-dépôt du Canada révise le plafond de $20,000 qui est la couverture actuelle. Cette étude est en cours . . .

Les mots «réviser» et «étude» sont devenus des synonymes d'inaction. Le ministre d'État chargé des Finances a déclaré à la Chambre qu'il avait demandé au surintendant des assurances d'examiner la possibilité d'augmenter le plafond de $20,000. J'affirme pour ma part que la nécessité d'augmenter ce plafond n'est plus à prouver depuis longtemps. L'inflation à elle seule a réduit de moitié la valeur du dollar depuis que le plafond de $20,000 a été fixé. En outre, des programmes comme le Régime enregistré d'épargne-retraite et le Régime enregistré d'épargne-logement ont été instaurés depuis, et cela a aussi fait augmenter le montant des dépôts.

A titre d'exemple seulement, je signale que le Régime enregistré d'épargne-retraite moyen à maturité a une valeur de $27,000, soit $7,000 de plus que le maximum. L'an dernier, le gouvernement américain a accru sa protection de dépôt de $40,000 à $100,000 pour répondre à des besoins comparables à ceux qui se font sentir au Canada. Le ministre a dans ses dossiers des demandes—et j'ai vu une partie de cette correspondance—d'augmentation du montant de l'assurance-dépôt dont certaines remontent jusqu'en 1974. Un grand nombre de ces demandes viennent de l'industrie elle-même.

Quelle réponse a-t-on donnée? On a répondu que le coût des primes n'était pas justifié pour le nombre relativement faible de déposants. Cela signifie qu'il a fallu une catastrophe comme l'effondrement de la société Astra Trust et les pertes tragiques qu'ont subies des centaines de Canadiens qui y ont perdu les économies de toute leur vie avant que le gouvernement ne commence à envisager une telle hausse. On se demande maintenant combien d'autres faillites il faudra et combien d'autres Canadiens devront subir des pertes financières avant que le gouvernement ne se décide à intervenir.

Le gouvernement a la responsabilité de protéger les investissements et les dépôts que les Canadiens ont faits dans des sociétés de fiducie et des institutions qu'il a approuvées. Le particulier qui fait un dépôt ne devrait pas avoir l'impression, ou le devoir comme beaucoup le prétendent, qu'il lui faut se faire accompagner par son avocat pour se faire interpréter la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada afin de savoir s'il est assuré ou non.

Les établissements membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada ont affiché des timbres sur leurs portes pour rassurer les déposants, alors qu'en fait, ceux-ci sont mal protégés. Les gens ont investi $50,000, $60,000 ou même davantage, et ils ont ensuite constaté que dans la conjoncture actuelle, la protection dont ils bénéficient ne dépasse pas $20,000 et qu'ils peuvent perdre tout ce qui dépasse ce montant, comme ce fut le cas dans la faillite de la société Astra Trust. Cela soulève une question connexe concernant les fonds qui sont transférés et déplacés dans des hypothèques aucunement assurées, ou de toute autre façon, sans qu'on donne une explication complète au déposant sur les circonstances entourant ces opérations.

● (2215)

Le gouvernement doit contrôler plus étroitement les établissements financiers auxquels il accorde sa confiance, non seulement dans l'intérêt des milliers de personnes qui y font des dépôts et des investissements, mais aussi en raison du grand nombre de sociétés dont la réputation a été ternie à cause du fiasco de l'Astra Trust.

Il est temps de faire quelque chose pour, tout d'abord empêcher ce genre d'incident de se produire à l'avenir et, en second lieu, assurer une protection satisfaisante à ceux qui ont recours aux établissements approuvés et assurés par le gouvernement fédéral.

J'en reviens au problème de la confiance du public. On ne peut pas s'attendre à une réaction positive de la part de personnes qui ont l'impression même si le gouvernement prétend contrôler et garantir leurs épargnes, que ces garanties sont superficielles.

Je tiens donc encore une fois à signaler au ministre que tout tend à prouver que la demande d'augmentation de la couverture de base est justifié. L'Astra Trust en a été une autre preuve flagrante. Je demande donc au ministre de nous répondre de la façon la moins équivoque possible. Tout d'abord, dans la réponse qu'il a donnée le 15 janvier dernier, le ministre a déclaré qu'il fallait procéder à des études actuarielles pour vérifier si cette augmentation doit se faire en fonction de critères précis qui en fixeraient le montant. Voici donc ma question: ces études ont-elles été réalisées et, dans le cas contraire, quand le seront-elles et quand les résultats en seront-ils publiés? Si, d'une façon ou d'une autre, le montant de $20,000 était valable en 1967, il va sans dire qu'une augmentation importante est indispensable aujourd'hui.

Le ministre peut-il, dans sa réponse donner quelque garantie aux établissements financiers afin de dissiper les inquiétudes des dépositaires et de rendre encore une fois aux Canadiens confiance dans leurs institutions financières.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): La liquidation de la société financière Astra a été citée comme l'une des raisons pour lesquelles le plafond de $20,000 de l'assurance-dépôts dans un établissement devrait être haussé. J'aimerais souligner à cet égard que la situation de la société Astra n'est pas caractéristique de l'ensemble des sociétés au Canada. La société Astra est la seule société financière fédérale qui ait fait faillite en plus de 50 ans, et il semble que ses problèmes ne provenaient pas des dépôts assurés, mais plutôt d'autres activités que menaient ses principaux actionnaires. Presque tous les détenteurs de titres et les déposants de la société Astra ont été entièrement remboursés par la Société d'assurance-dépôts du Canada, parce que très peu de gens y avaient placé des montants supérieurs à $20,000. Les gens qui avaient des dépôts assurables d'un montant supérieur à $20,000 devraient recevoir une partie substantielle du montant excédant $20,000 lorsque les derniers avoirs de la société seront distribués à la fin de la liquidation.

Compte non tenu du cas de la société Astra, un certain nombre d'instances ont été faites au gouvernement pour que soit haussé le plafond de l'assurance-dépôts. Le montant de la couverture assurée dans le cadre du régime d'assurance-dépôts est constamment réétudié par le conseil administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui estime que le pla-

fond existant est encore de nature à garantir les dépôts de la grande majorité des gens.

Le député a justifié par la croissance des fonds accumulés dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les régimes enregistrés d'épargne-logement le relèvement du plafond de $20,000. Il faut dire à cet égard que, du point de vue du plafond de $20,000, les cotisations à ces régimes sont versées dans des dépôts assurables, et que ces derniers sont considérés indépendamment des autres dépôts par le même établissement.

Tout changement de placement exigerait une modification à la loi constitutive de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Le gouvernement a l'intention de présenter des projets de modification à la loi sur les compagnies fiduciaires et à la loi sur les compagnies de prêt dans un proche avenir, ce qui fournira l'occasion d'examiner l'opportunité de relever les plafonds de l'assurance-dépôts.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 20, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES, LE COMMERCE ET LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

L'EXAMEN DE LA POLITIQUE DU TAUX D'INTÉRÊT PAR LE COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je veux proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Depuis près de deux mois, le taux d'intérêt de la Banque du Canada oscille autour de 17 p. 100. Et selon les pronostics les taux d'intérêt ne devraient pas sensiblement diminuer dans un avenir prévisible. Il y a un an, ceux qui occupent maintenant les banquettes ministérielles ont mené une campagne électorale en promettant de réduire les taux d'intérêt. A cette époque le taux était de 14 p. 100 et il est maintenant de 17. Ils ont donc renié leurs promesses. En conséquence, je propose, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre ordonne au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'entreprendre immédiatement d'examiner la politique des taux d'intérêt du gouvernement et de la Banque du Canada et qu'à cette fin, le gouverneur de la Banque du Canada ainsi que le ministre des Finances viennent justifier leur attitude et exposer les solutions qu'ils préconisent.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DISTINCTIONS ET DÉCORATIONS

ON DEMANDE D'APPUYER LA PROPOSITION DE NOMMER MEMBRES DE L'ORDRE DU CANADA LES CANADIENS QUI ONT FAIT ÉVADER LES OTAGES DE L'IRAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une motion dont j'ai discuté du bien-fondé avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). Il y a un an, six Américains se sont évadés de l'Iran grâce à l'aide de diplomates et de militaires canadiens. La plupart des Canadiens qui ont contribué au retour de ces six Américains se sont vu décerner la plus haute distinction du pays: l'Ordre du Canada. Cet honneur n'a toutefois pas été accordé à deux personnes, M^me^ Zena Sheardown et M^me^ Pat Taylor, qui ont joué un rôle déterminant en donnant asile aux six fugitifs. Afin de réparer cette injustice, je propose, avec l'appui du député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre déclare qu'elle appuie fortement la proposition du ministère des Affaires extérieures visant à faire obtenir à M^mes^ Zena Sheardown et Pat Taylor l'Ordre du Canada pour le rôle courageux et indispensable qu'elles ont joué en faisant évader six Américains de Téhéran.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je crois comprendre qu'il y a consentement unanime à la présentation de cette motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement pressante. Les fonctionnaires de la SCHL ont informé récemment l'Organisation nationale anti-pauvreté que son contrat à titre d'organisme de réparation des maisons dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements sur la péninsule nord de Terre-Neuve était annulé sans préavis. Puisque ce programme a permis de rénover 400 demeures sur la côte ouest, que plus de 140 propriétaires de la côte est ont présenté une demande et attendent impatiemment de pouvoir faire réparer leur maison et que cela peut donner du travail aux chômeurs, je propose, appuyé par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly):

Que le ministre chargé de la SCHL rétablisse immédiatement le contrat de l'Organisation nationale anti-pauvreté dans le cadre du programme d'aide à la remise en état des logements pour une période d'au moins six mois afin qu'elle puisse terminer ses travaux de réparation de maisons et résoudre ses problèmes administratifs et aussi que la SCHL assouplisse et décentralise le programme d'aide à la remise en état des logements et offre des possibilités de formation aux travailleurs locaux afin d'aider à relancer l'économie dans les régions rurales défavorisées et les réserves indiennes de tout le Canada.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LA TAXE D'ACCISE

LE REPORT DE LA DATE DE PAIEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour porter à l'attention de la Chambre une injustice causée par la taxe d'accise fédérale sur le gaz naturel et qui nous vaut la présence à Ottawa aujourd'hui des 18 directeurs de l'Alberta Gas Co-ops Federation. Les règlements actuels prévoient que la taxe d'accise doit être payée dans les 30 jours suivant la fin du mois où le gaz est utilisé. La plupart des sociétés gazifères perçoivent les sommes qui leur sont dues ou calculent leurs ventes de gaz environ 75 jours seulement après la fin du mois où le gaz est utilisé et ne peuvent donc se conformer aux modalités de paiements actuellement en vigueur. En fait, un grand nombre d'entre elles doivent emprunter de l'argent à un taux d'intérêt exorbitant pour payer la taxe. Par conséquent, je propose, apppuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

● (1410)

Que le gouvernement accède à la demande de l'Alberta Gas Co-ops Federation et autorise toutes les sociétés gazifères à calculer, recueillir et remettre la taxe d'accise à Revenu Canada dans les 90 jours suivant la fin du mois où le gaz est utilisé, jusqu'à ce que la taxe puisse être supprimée complètement.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES EMPLOYÉS DE CAFÉTÉRIAS ET DE BUANDERIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Comme la Cour suprême du Canada a reconnu le 18 décembre dernier l'apport égal d'une femme au succès de son partenaire en accordant à Rosa Becker la moitié des biens accumulés par son compagnon de 19 ans, et que le Conseil du Trésor a finalement décidé de donner suite aux recommandations de la Commission canadienne des droits de la personne en accordant un redressement de salaire au groupe des bibliothécaires fédéraux, composé en majeure partie de femmes, afin de reconnaître autant de valeur à leur travail qu'à celui des bibliothécaires en recherche historique, qui sont surtout des hommes, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement de donner suite aux directives de la Commission canadienne des droits de la personne et applique immédiatement le principe «à travail égal salaire égal» aux employés fédéraux de caféterias et de buanderies.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET

LE DISCOURS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Le 20 janvier 1981, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), dans un discours qu'il prononçait à Moncton devant les producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick, a déclaré ceci:

. . . cela me désole lorsque j'entends des Canadiens dire qu'ils ne veulent pas partager leurs ressources naturelles ou leurs recettes fiscales avec leurs concitoyens des autres provinces.

Il est clair que le ministre parlait des Canadiens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, même s'ils ont, en fait, partagé leurs ressources pétrolières et gazières ainsi que leurs recettes fiscales avec plus de générosité qu'aucune autre province depuis la Confédération, et ont toujours payé des droits de douane supplémentaires pour soutenir l'industrie manufacturière des provinces du centre du pays. Je propose donc, avec l'appui du député de Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le premier ministre enjoigne au ministre de l'Agriculture de cesser de semer la dissension dans les provinces.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

LA CONFIRMATION DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DES PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Le programme énergétique national a suscité et suscite encore des appréhensions dans notre pays. Une bonne part de ces appréhensions est due au fait que le programme remet en cause le droit des provinces à la propriété de leurs ressources. Afin de calmer ces inquiétudes je propose, avec l'appui du député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet):

Que le Parlement réaffirme, en prenant les mesures nécessaires à la Chambre, que les ressources naturelles situées sur le territoire de chaque province leur appartiennent, et qu'il demande en outre que le texte de l'adresse finale qui doit être envoyée à sa Majesté sur le rapatriement de la constitution comporte, dans le projet d'amendement, une rubrique réaffirmant qu'on ne saurait priver les provinces de leur droit à la propriété de leurs ressources sans leur consentement.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA PEINE CAPITALE

L'EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Lors d'un sondage effectué récemment dans la circonscription de Peterborough, en Ontario, 5,927 personnes ont répondu à la question suivante: Êtes-vous favorable à l'application de la peine de mort dans le cas des meurtres prémédités du premier degré? De ce nombre, 5,168 ont répondu oui, ce qui équivaut à 87.2 p. 100 des réponses. Je propose donc, avec l'appui du député de Victoria-Haliburton (M. Scott):

● (1415)

Que la Chambre exhorte le gouvernement à se rendre aux désirs des Canadiens et à saisir de la question le comité permanent de la justice et des questions juridiques où sont représentés, tous les partis avec instruction de formuler des recommandations au Parlement, ou suivant en cela l'exemple des conservateurs, à s'engager à appuyer l'idée d'un vote libre à la Chambre sur la question de la peine de mort.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—LE PRÉTENDU DÉSAVEU D'UNE DÉCLARATION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle touche à l'essence même de notre système parlementaire et concerne le solliciteur général qui, vendredi dernier, à titre de ministre de la Couronne et ministre suppléant de la Justice, fonctions qu'il remplit en vertu d'un arrêté en conseil, a pris un engagement au nom du gouvernement à propos duquel le ministre de la Justice a déclaré par la suite: «Nous avons décidé, le premier ministre et moi-même que nous n'allions pas accepter . . .»

Puisque le premier ministre a ainsi censuré ce ministre, lui a-t-il demandé sa démission ou le ministre lui a-t-il offert sa démission?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président.

M. Clark: Madame le Président, la Chambre ne peut fonctionner si l'on ne peut croire en la parole des députés, et plus particulièrement si l'on ne peut se fier à ce que disent les ministres au sujet des bills dont ils sont chargés à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre a démontré par sa réponse que ce qu'affirme en comité le ministre suppléant de la Justice à propos d'un bill dont il est chargé ne vaut absolument rien. La Chambre et les Canadiens ne peuvent donc plus se fier à la parole d'un ministre.

Voici ma question au premier ministre: La Chambre des communes et un comité sont actuellement saisis d'un bill sur l'énergie, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui défend le bill devant le comité s'exprime-t-il au nom du gouvernement, ou sera-t-il désavoué par le premier ministre? Nous sommes présentement saisis de bills financiers; lorsque le comité en sera saisi, le ministre des Finances s'exprimera-t-il au nom du gouvernement sur ces questions, ou sera-t-il désavoué par le premier ministre?

Des voix: La question!

M. Clark: Le premier ministre a abandonné les traditions de la Chambre.

Mme le Président: Je dois demander au très honorable chef de l'opposition de bien vouloir poser sa question.

M. Clark: Madame le Président, ma question est la suivante: Étant donné que le premier ministre a laissé tomber les normes traditionnelles sur lesquelles la Chambre s'est toujours guidée, quelles nouvelles normes a-t-il mises en place afin que nous sachions à quel ministre nous pouvons nous fier dans cette Chambre?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, il n'y a pas de nouvelles normes. Les normes habituelles sont toujours en vigueur.

M. Clark: Dans ce cas, madame le Président, le solliciteur général du Canada devrait résigner ses fonctions de ministre suppléant de la Justice et présenter sa démission au premier ministre et à cette Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Au moment où le ministre suppléant de la Justice a fait cette déclaration qui a été désavouée par le premier ministre, il occupait ces fonctions par décret et ordre direct du gouvernement du Canada et il était entouré des conseillers du ministre de la Justice. Je me demande si le premier ministre peut nous dire si le reste de la déclaration que le solliciteur général a faite à cette occasion ne contenait finalement que des erreurs. Faut-il se méfier de toutes les autres déclarations qu'il a faites et les rejeter? Le premier ministre a-t-il désavoué tous les propos du ministre? Comment la Chambre peut-elle savoir quelles déclarations sont désavouées et lesquelles ne le sont pas?

M. Trudeau: Madame le Président, le chef de l'opposition fait tout un plat d'un incident qui se produit fréquemment.

Une voix: Cela n'arrive qu'à vous.

M. Trudeau: Le député dit que cela n'arrive qu'à nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre. Madame le Président, je signale que les conservateurs ont changé d'avis à propos de Petro-Canada; pourtant, nous n'avons pas fait d'histoires.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: L'ancien premier ministre exprimait-il la politique de son gouvernement quand il a parlé de déménager l'ambassade à Jérusalem? Avait-il pris cette décision à titre officiel et a-t-il désavoué ses propres déclarations? S'est-il senti obligé de démissionner?

Des voix: Oh, oh!

● (1420)

Mme le Président: A l'ordre.

Une voix: Dictateur!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. J'aimerais que les députés laissent le très honorable premier ministre répondre à la question.

M. Trudeau: Madame le Président, le solliciteur général, en l'occurrence n'a rien fait qu'on puisse lui reprocher. Pour être tout à fait franc avec vous, je dirai que c'était notre position lorsque mon gouvernement a soumis aux provinces, l'été dernier, les modifications à la constitution, y compris la garantie de la protection de la propriété. C'était aussi la position du ministre de la Justice au cours des négociations avec les provinces durant tout l'été.

M. Nielsen: C'était toujours sa position, il y a quatre jours encore.

M. Trudeau: Il n'y a donc aucune raison d'être contrarié ou surpris. La seule chose, c'est que le ministre de la Justice et le solliciteur général ont essayé, à des moments différents, de gagner davantage de partisans à la cause du bill.

M. Dick: A quand l'entrée de M. Broadbent dans le cabinet?

M. Trudeau: La différence est que lorsque nous cherchons à élargir le consensus c'est que nous essayons d'avoir l'appui d'un plus grand nombre de provinces ou de l'opposition. Mais lorsque le chef de l'opposition change d'idée c'est parce qu'il veut avoir son propre parti de son côté.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre ne sait pas sur quel pied danser et pourtant il est expert notoire en ce domaine. Peut-il nous donner une réponse à une question toute simple: quand un ministre parle-t-il au nom du gouvernement au sujet d'un bill qu'il défend devant un comité et quand ses déclarations seront-elles dénoncées comme l'ont fait l'autre jour le premier ministre, le ministre de la Justice et le chef du Nouveau parti démocratique? Autrement dit, quand pouvons-nous croire sur parole un ministre du gouvernement?

M. Trudeau: Madame le Président, il me semble qu'au lieu de parler, de danser, le chef de l'opposition aurait mieux fait d'écouter ma réponse. Le ministre s'exprimait au nom du gouvernement vendredi, quand il a fait son offre.

M. Clark: Quand il a pris cet engagement.

M. Trudeau: Oui, et je répète que c'était la position que nous défendions l'été dernier mais les conservateurs ne se sont pas pour autant ralliés à nous. Ils semblent vouloir cette modification mais pas toute la charte.

M. Clark: Quand peut-on vous faire confiance, Pierre?

M. Trudeau: Le chef de l'opposition demande quand on peut me faire confiance. Je ne lui ai pas posé cette question quand il a pris position sur l'affaire de Jérusalem ou sur Petro-Canada; je lui ai dit qu'il avait tort.

M. Lawrence: Si je me souviens bien, vous ne vouliez pas prendre position sur cette question.

M. Trudeau: Si le très honorable chef de l'opposition pense que le solliciteur général a eu tort de prendre cette position, il peut faire valoir ses arguments. Nous avons changé d'opinion à ce sujet de même que le chef de l'opposition a changé d'avis sur plusieurs questions.

LA RUPTURE DE PROMESSES PAR LE MINISTRE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a dit que ces volte-face se produisent fréquemment; il faisait, je présume, allusion à son gouvernement. Toutefois, il s'agit en l'occurrence d'un engagement pris par le solliciteur général qui agissait à titre de ministre de la Justice et une clause a été adoptée à la suite de cet engagement. La disposition a été modifiée et nous sommes passés à un autre article par suite de cet engagement. Il y avait donc . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député sait, je crois, qu'il ne peut pas parler des délibérations du comité en question ni signaler le fait qu'un article a été adopté. Si le député veut poser une question au sujet de la politique ou d'autres affaires qui ne sont pas liées aux délibérations, il peut le faire.

M. Nielsen: Cette question intéresse le Parlement.

M. Epp: Puisque des décisions et des mesures ont été prises parce qu'un ministre lié par serment a pris des engagements, qu'est-ce qui permet au premier ministre de croire qu'il a le droit de ne pas tenir ces engagements ou même de faire encore volte-face à ce sujet? Le premier ministre a prétexté les objections présentées par les provinces; pourtant, bien qu'il n'en tienne aucun compte et soit prêt à imposer un référendum, il ne veut pas imposer de formule d'amendement en dépit du fait que beaucoup d'autres aspects de la charte suscitent l'opposition. Comment le premier ministre peut-il se justifier de faire ainsi usage de deux poids, deux mesures?

● (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En réponse à la première partie de la question, madame le Président, je dirai que le Règlement de la Chambre est raisonnable puisque j'ignore tout de l'article et de ce qu'on a donné en échange, comme il dit . . .

Une voix: Vous allez le savoir.

M. Trudeau: Je le saurai lorsque le comité présentera son rapport, mais comme j'estime que la question au fond est beaucoup plus sérieuse, je vais tenter d'y répondre sérieusement. Au moment où nous avons saisi la Chambre de la résolution, madame le Président, nous avions au moins avec nous le Nouveau parti démocratique . . .

Une voix: Il s'est vendu de bonne heure.

M. Trudeau: . . . ainsi que les premiers ministres de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Autrement dit, nous estimions tous que cette résolution était nécessaire et importante. Depuis lors, les nombreux témoins qui ont déposé devant le comité et le ministre de la Justice qui a présenté ses amendements ont tous dit qu'il fallait que le gouvernement accepte toute proposition d'amendement susceptible de rallier l'adhésion d'un plus grand nombre, mais qu'il refuserait toute proposition d'amendement, si souhaitable soit-elle, si elle risquait de nous faire perdre l'appui dont nous sommes déjà assurés.

Nous tenions à ce que ces amendements soient examinés à la deuxième étape de l'étude de la résolution.

Une voix: Et c'est cela se conduire en chef?

M. Trudeau: Ce qui importe, c'est de faire adopter la résolution. C'est cela le rôle du chef, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Soixante-quatre pour cent!

M. Trudeau: Le député d'en face est vraiment à côté de la question quand il parle de baratinage. Nous entendons dire que le parti conservateur . . .

Une voix: Allez-vous baratiner?

M. Trudeau: . . . est en faveur d'une charte . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je crains bien de devoir interrompre le très honorable premier ministre. Je le prie de répondre à la question qui est posée à la Chambre . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Il fait de son mieux.

Mme le Président: . . . plutôt qu'aux interjections des autres députés. La parole est au député de Provencher.

M. Epp: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Il a déclaré que de nombreux témoins avaient comparu devant le comité et c'est vrai. Invariablement ils ont réclamé la constitutionnalisation du droit à la propriété. De nombreux Canadiens veulent qu'on garantisse leur droit à la propriété . . .

Une voix: La plupart d'entre eux.

M. Epp: . . . dans la charte des droits. Je voudrais donc demander au premier ministre la raison pour laquelle dans son témoignage le ministre de la Justice a déclaré «Nous avons décidé, le premier ministre et moi-même que nous n'accepterions pas . . .»

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Clark: Quand l'a-t-il dit, madame le Président?

Mme le Président: Je crois, je n'étais là, mais je crois aussi que le député est en train de citer des propos tenus au cours des délibérations du comité et cette pratique n'est pas actuellement autorisée par nos usages parlementaires.

M. Lawrence: C'est une question de politique et elle est importante.

M. Epp: Madame le Président, je voudrais demander au premier ministre, compte tenu des diverses déclarations de son ministre s'il avait besoin de l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent) et du NPD ainsi que de celui du premier ministre provincial Blakeney et du NPD . . .

Des voix: Règlement!

M. Epp: . . . le premier ministre pourrait-il dire pourquoi cet appui revêtait une importance telle qu'il était en fait disposé à ne pas tenir compte . . .

M. Lalonde: Il ne s'appelle pas Peter.

M. Epp: . . . des vœux de la majorité des Canadiens qui sont en faveur de l'insertion du droit à la propriété.

M. Trudeau: Madame le Président, pour le gouvernement fédéral, le droit à la propriété figure déjà dans la Déclaration des droits qui remonte à l'époque où le très honorable John Diefenbaker était premier ministre . . .

Une voix: Le préambule aussi.

M. Trudeau: On peut donc considérer que le droit à la propriété est garanti, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Pour ce qui est de la compétence du fédéral, ils le sont. Sauf erreur, le parti conservateur . . .

M. Clark: Ce n'est pas ce que Bob Kaplan a dit.

M. Trudeau: . . . c'est qu'il ne veut pas imposer la charte aux gouvernements provinciaux.

Une voix: Quelle est la position du parti libéral?

M. Trudeau: Voilà la position du parti conservateur.

Une voix: Quelle est celle du parti libéral?

M. Trudeau: Mais nous avons ces droits au niveau fédéral maintenant; les conservateurs ne veulent pas imposer la charte aux gouvernements provinciaux. Il est difficile de saisir de quoi ils se plaignent. Ils ont proposé un amendement qui, s'il avait été adopté, serait allé à l'encontre de la volonté de plusieurs gouvernements provinciaux.

Une voix: Votre ministre l'avait accepté.

M. Trudeau: Le député fait allusion au premier ministre de la Saskatchewan. Il pourrait tout aussi bien mentionner le premier ministre et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'est pas sans savoir que le procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard est venu à Ottawa pour manœuvrer en coulisse contre la disposition relative au droit à la propriété.

M. Lawrence: Votre cerveau se sclérose.

M. Epp: Tout ce que vous vouliez, c'était . . .

M. Trudeau: Je ferai une offre . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député de Provencher peut poser une question supplémentaire, pas une autre question.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'ÉPANDAGE DE PRODUITS CHIMIQUES—LES RISQUES POUR LA SANTÉ

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Au cours des derniers mois, la Chambre et le peuple du Canada ont été manifestement induits en erreur au sujet du nombre et de la gravité des essais de guerre chimique qui sont faits dans notre pays. Il y a d'abord eu les tests de 1953 à Winnipeg, puis les tests au large de l'Île de Vancouver au milieu des années 1960 et maintenant, nous avons les tests de Gagetown. Le ministre dévoilera-t-il enfin toute la vérité et nous dira-t-il combien d'autres tests comme ceux de Gagetown ont eu lieu, quand, et comment? Voudrait-il nous dire aussi s'il y a d'autres essais de ce genre qui se font encore de nos jours?

● (1430)

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je pense que j'ai déjà répondu hier à la question de l'honorable député de Selkirk-Interlake en lui disant que selon les renseignements que nous avons il n'y a pas d'autres tests qui ont eu lieu sur l'épandage de produits chimiques soit dans les airs, sur les bases, ou au-dessus du public, et que j'ai donné des directives très sévères pour qu'aucun projet futur ne soit exécuté sans l'autorisation expresse du ministre.

[*Traduction*]

M. Sargeant: Madame le Président, si le ministre avait répondu à cette question hier je ne l'aurais pas posée de nouveau aujourd'hui.

Hier, le ministre a avoué que ce n'était qu'en septembre dernier qu'il avait été mis au courant du rapport et des essais de Gagetown. Étant donné que ces essais constituaient un danger en soi, pourquoi le ministre les a-t-il tenus cachés à ce moment-là? A-t-il alors informé le premier ministre et le ministre de la Santé afin que toutes les précautions sanitaires puissent être prises et, si non, pourquoi?

M. Lamontagne: Madame le Président, il faut replacer cet incident dans une perspective raisonnable. Les essais ont été effectués en 1966 et 1967, sur une parcelle d'une immense base militaire d'une superficie de 250,000 acres. Les essais ont porté sur 400 acres. Selon le ministre de la Défense de l'époque, M. Hellyer, il s'agissait purement d'essais ordinaires. Je doute que le ministre ou même le premier ministre doivent être tenus au courant de tout ce qui se passe dans nos bases militaires au Canada. Le produit en question était un produit commercial. Il est toujours dans le commerce et nous n'avions aucune raison de croire qu'il aurait pu mettre la santé du public en danger.

M. Sargeant: Madame le Président, le ministre vient d'admettre que les essais en question n'avaient rien d'extraordinaire à l'époque. J'en conclus qu'il pourrait y avoir d'autres essais et aussi d'autres dangers du genre pour la santé de nos militaires. Le ministre affirme également qu'il n'existe aucune preuve de danger. Que pense-t-il des 2,000 Américains qui ont intenté des poursuites contre la compagnie Dow Chemical et d'autres fabricants de l'agent orange? Sait-il qu'il a été prouvé que la dioxine est le produit le plus mortel que l'on connaisse? Le ministre s'est-il renseigné auprès d'autres sources, surtout auprès du gouvernement américain, sur la façon de prévenir les dangers que représente l'agent orange et les autres produits chimiques qui contiennent de la dioxine?

M. Lamontagne: Madame le Président, le député échafaude des hypothèses. Je veux rester à l'écart des querelles juridiques auxquelles sont mêlés le gouvernement des États-Unis et l'Association américaine des anciens combattants. Je répète qu'à l'instar du ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick—il est toujours en usage au Nouveau-Brunswick—et de notre propre ministre de la Santé, je suis disposé à collaborer à toute enquête sur ce produit et sur les dangers qu'il représente.

* * *

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE RÉSOLUTION—L'APPUI À L'ENCHÂSSEMENT DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La Presse canadienne a annoncé hier que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice aurait dit que le gouvernement songeait à rompre sa promesse de faire inclure le droit à la propriété dans la constitution pour conserver l'appui du NPD dont il a grand besoin. Puis-je demander au premier ministre si le NPD a garanti qu'il continuerait d'appuyer les propositions constitutionnelles de son gouvernement si ce dernier revenait sur sa promesse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que le député a mal compris les choses.

Une voix: Le secrétaire parlementaire.

M. Trudeau: A ma connaissance, le ministre de la Justice a déclaré vendredi qu'il n'appuierait pas cet amendement. Je crois que le chef du NPD a lancé sa «menace» dimanche. Je peux vous dire, madame le Président, quelle était notre position, je l'ai dit il y a un instant. J'accepterai tout amendement qui nous apportera un plus grand appui. Je refuserai tout amendement qui minera cet appui, y compris celui du NPD.

M. Beatty: Madame le Président, évidemment le premier ministre se trompe. C'est le ministre de la Justice suppléant qui a déclaré, vendredi, que le gouvernement appuierait l'amendement. C'est seulement hier soir à 8 heures que le ministre de la Justice a parlé de promesse rompue.

Comme le premier ministre vient de déclarer qu'il soutiendrait tout amendement susceptible de lui apporter l'appui d'un plus grand nombre de Canadiens et que le gouvernement était prêt à modifier sa position pour obtenir l'appui des 32 Néo-démocrates, le gouvernement va-t-il donner satisfaction aux 64 p. 100 de Canadiens qui lui demandent de rapatrier la constitution sans amendement et d'y apporter des changements importants ici, au Canada, plutôt qu'au Parlement de Westminster?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, pour ce qui est de la première partie de la question du député, je dois la transmettre au ministre de la Justice, qui s'est absenté momentanément.

Une voix: Le voilà qui arrive.

Mlle MacDonald: Il a dit hier qu'il y répondrait hier soir.

M. Trudeau: J'ai cru comprendre qu'il disait avoir signalé vendredi qu'il ne pouvait pas approuver l'amendement concernant le droit de propriété.

Quant à la deuxième partie de la question, madame le Président, il ressort clairement de son libellé que si nous agissons dans ce sens, nous n'obtiendrons pas un plus grand appui pour cette résolution. Au contraire, nous ne ferons que la détruire.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je vois un député faire signe de la main à quelqu'un à la tribune. Je ne sais pas ce que cela veut dire, mais je lui signale que s'il s'attend à ce que nous retirions cette résolution pour obtenir son appui, c'est non, nous ne le ferons pas.

M. Beatty: Écoutez donc les Canadiens pour cette fois-ci.

M. Trudeau: Nous modifierons la résolution pour obtenir son appui, comme nous l'avons fait pour les néo-démocrates, et comme nous l'avons fait pour certaines provinces.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE PRÉSUMÉ CHANGEMENT DE POSITION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je pourrais peut-être aider le premier ministre en posant une question au ministre de la Justice car il ne semble pas bien comprendre la situation ni l'importance de cette question. Le ministre a signalé, et ce n'est plus un secret, que le premier ministre et lui avaient décidé vendredi qu'ils ne pouvaient pas accepter l'amendement des conservateurs relatif au droit de propriété. C'est ce même jour que le solliciteur général, en sa qualité de ministre de la Justice suppléant, a pris un engagement tout à fait contraire au comité en disant qu'il accepterait l'amendement.

M. Nielsen: Au nom du gouvernement.

M. McGrath: Nous sommes alors passés à l'étude d'un autre article lorsque cet engagement a été pris et nous avons convenu de retirer notre proposition.

Mme le Président: A l'ordre. Il serait sage d'en arriver à la question car ce préambule devient trop long et le député fait allusion aux délibérations du comité.

M. McGrath: Madame le Président, je ne voudrais certes pas transgresser les règles de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Mais en toute déférence, permettez-moi de vous dire, que cela met en cause bien plus que le comité, puisque cela touche à l'essence même du système parlementaire. Voilà de quoi il s'agit . . .

Des voix: Bravo!

M. McGrath: . . . en même temps que de la responsabilité du gouvernement devant le Parlement et de la confiance qu'il faut accorder à la parole du gouvernement. Voilà de quoi il s'agit, madame le Président.

Est-ce que le ministre a eu un entretien avec le premier ministre vendredi, quelques minutes après la promesse solennelle faite pour son compte au comité par son collègue?

Une voix: C'était jeudi.

M. McGrath: Peut-il nous dire d'où venait l'opposition, parce qu'il ne s'est pas manifesté d'opposition avant la fin de semaine? Le chef du NPD lui-même n'a pas parlé avant dimanche. Où l'opposition s'est-elle manifestée? Qu'est-ce qui l'a amenée à faire volte-face vendredi?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, vendredi soir, probablement neuf ou dix heures après la réunion, j'ai parlé au téléphone au premier ministre de l'opposition naissante. Nous avons reconnu que je n'aurais pu communiquer avec le solliciteur général. Les conditions approuvées par le cabinet portaient, comme le premier ministre l'a dit, que nous accepterions cet amendement si cela élargissait le consensus. Vendredi après-midi, il est devenu évident que tel n'était pas le cas. Cela a été dit au comité, et nous en avons été informés. La confirmation est venue dimanche, 48 heures plus tard, de la bouche du chef du Nouveau parti démocratique. Lundi soir, le procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard comparaissait devant le comité. Lundi après-midi, le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard marquait son opposition.

M. Clark: C'était vendredi.

M. Chrétien: Comme le consensus ne s'élargissait pas, nous avons décidé que s'il n'y avait pas unanimité au comité, nous n'appuierions pas l'amendement en question. L'absence d'unanimité était patente. Donc, lundi, nous avons conclu que malheureusement il y avait absence de consensus. Nous ne pouvions pas donner notre accord parce que nous avions dit en juillet, et je l'avais promis aux provinces au cours de l'été, que je ne leur imposerais pas cela.

M. McGrath: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser, pour permettre à la Chambre de sortir de ce galimatias. Si lui-même et le premier ministre ont changé d'avis en raison de l'opposition manifestée par les provinces, et notamment par le procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre peut-il nous dire pourquoi fait-on ainsi deux poids deux mesures? Le premier ministre de la Saskatchewan a comparu devant le comité, je m'en souviens bien, pour s'objecter farouchement aux dispositions unilatérales de l'article 42; pourtant, rien n'a changé à cet égard. Pourquoi refuser aux Canadiens le droit à la propriété tout en leur imposant une formule d'amendement qui annule les droits de leurs assemblées législatives provinciales?

● (1440)

[*Français*]

M. Chrétien: Madame le Président, nous n'en sommes pas encore à l'article 42 au comité. Nous allons y venir bientôt si l'opposition veut bien s'attaquer à la tâche et adopter les amendements. Depuis déjà quatre ou cinq mois, on en est encore, au comité, à l'article 7. Je pense que de 7 à 42 il y a plusieurs articles à adopter, et j'ai déjà indiqué que nous aurons des amendements à apporter à l'article en question lorsque nous atteindrons ce stage de l'étude de la résolution. Nous réglerons alors ce problème-là. Je dis tout simplement, et je l'ai expliqué clairement au comité ce matin, que s'il y avait eu unanimité au comité . . .

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable ministre est en train de citer ce qu'il a dit au comité ce matin, et cela ce n'est pas permis parce qu'il est évident qu'on ne peut pas discuter de cette question dans les deux forums. J'aimerais que l'honorable ministre veuille bien s'en tenir au Règlement de la Chambre.

M. Chrétien: Madame le Président, je veux bien m'en tenir au Règlement, mais je réponds à la question qui m'a été posée, et si ma réponse n'est pas recevable, je pense que la question ne l'était pas non plus, et je suis prêt à en discuter de nouveau à 3 h 30 cet après-midi.

[*Traduction*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'ÉPANDAGE DE PRODUITS CHIMIQUES—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Changeons de sujet!

M. Dick: Voici le coupable.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Broadbent: Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale.

Des voix: Oh, oh!

M. Friesen: C'est de l'autodéfense.

M. Broadbent: Madame le Président, les conservateurs sont manifestement mécontents, car nous avons réussi à faire accepter au gouvernement toute une série d'amendements tandis qu'eux perdent du terrain.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je voudrais interroger le ministre de la Défense nationale à propos d'une question de santé très importante. Les autorités américaines ont reconnu les effets nocifs du produit connu sous le nom de code «Agent orange», contrairement à ce que veut bien nous laisser croire le ministre de la Défense. Nous avons été induits en erreur à maintes reprises au sujet de la fréquente utilisation des autres composés chimiques de nature militaire dont on fait l'essai au Canada. Enfin, compte tenu des divers renseignements erronés que l'on a donné à la Chambre à ce sujet, le ministre envisagera-t-il maintenant de nommer, en vertu de la loi sur les enquêtes, une commission indépendante qui aurait pleins pouvoirs d'enquêter sur les répercussions de ces essais sur la santé, pour que nous puissions enfin faire toute la lumière sur ce problème très grave?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Je voudrais d'abord dire, madame le Président, que je n'ai jamais induit la Chambre en erreur à propos de la question soulevée par le député d'Oshawa. Depuis que je suis ministre, je me suis toujours efforcé de dire la vérité au sujet des pulvérisations, quelles qu'elles soient, et sûrement au sujet de ces deux incidents. Pour ce qui est de celui de Winnipeg, la lumière a été faite dans un rapport publié à ce sujet. Toute la question a été tirée au clair et il n'a pas été question que cette pulvérisation puisse présenter des dangers pour la santé.

Pour ce qui est du deuxième incident d'Oromocto ou de la base Gagetown, il s'agit encore là d'une question que le député ne comprend pas. Dans le premier cas, il s'agissait d'une pulvérisation inoffensive sur une partie de Winnipeg. La deuxième pulvérisation a été faite sur une très petite superficie, dans une grande base militaire et à des endroits où il n'y avait personne. On a arrosé la végétation et non des personnes. On continue de le faire pour d'autres raisons, dans certaines zones forestières du Nouveau-Brunswick.

Pour ce qui est de l'affirmation du député selon laquelle les autorités américaines auraient déclaré cette pratique dangereuse et l'auraient interdite, j'aimerais qu'il me dise pourquoi on ne s'entend pas aux États-Unis entre les anciens combattants et le gouvernement américain, qui n'a pas reconnu que ces produits aient eu des effets nocifs.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre a négligé de donner suite à un rapport sur cette question qu'il a en sa possession depuis septembre dernier. Il est précisé très clairement dans ce rapport que les spécialistes américains ont clairement démontré que ces substances sont extrêmement dangereuses pour l'être humain. Il a admis ces derniers jours que cela semble être pratique courante.

M. Lamontagne: Ce l'était.

M. Broadbent: Il dit que ce l'était, dans le passé. Il semblerait qu'on ait cessé. Peut-être se rend-on plus ou moins compte qu'il existe des dangers. Vu que cette question n'a pas été réglée aux États-Unis, que les tribunaux en sont maintenant saisis et que ceux qui intentent les poursuites ont présenté une documentation médicale exhaustive, pourquoi le ministre n'instaure-t-il pas une enquête indépendante au Canada afin d'informer les Canadiens, et surtout ceux qui risquent d'avoir été affectés, de tous les effets sur la santé que peuvent avoir ces essais.

M. Lamontagne: Madame le Président, j'ai dit très clairement hier, et je le répète aujourd'hui au député d'Oshawa, que s'il s'inquiète des risques que cela peut représenter pour la santé, je suis prêt à collaborer entièrement avec le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick et celui du gouvernement fédéral pour faire toutes les recherches que souhaite le député à ce sujet.

* * *

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE RÉSOLUTION—L'ENGAGEMENT CONCERNANT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement et lui savaient que l'amendement relatif au droit à la propriété n'avait pas l'appui général bien avant que la promesse ne soit faite au comité. Le premier ministre et le gouvernement savaient très bien que le parti conservateur n'approuvait pas de nombreux aspects de cette résolution. Le premier ministre a dit aujourd'hui que cette promesse visait à élargir le consensus. Sachant que cette tentative serait vaine, pourquoi le solliciteur général, en tant que ministre de la Justice suppléant, a-t-il pris cet engagement? Le premier ministre cherche-t-il réellement à nous faire croire qu'il l'a fait pour obtenir un appui général quand il savait parfaitement qu'il n'y avait pas de consensus à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le parti conservateur fédéral semble attacher tant d'importance à cette question . . .

Une voix: Vous avez vachement raison.

M. Trudeau: «Vachement raison»! Je dis que s'il tient tellement à voir cet amendement dans la constitution, s'il tient tellement à ce que l'amendement lie aussi bien les provinces que l'État fédéral, qu'il nous apporte alors son appui, et je renoncerai peut-être à celui du NPD.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Madame le Président, je rappelle au premier ministre que la proposition conservatrice consiste à mettre sur papier les mesures que nous indiquons, et à nous tourner ensuite vers les provinces. J'en reviens au sens réel de la question que j'ai posée au premier ministre. Il n'y a pas répondu. Il nous dit maintenant qu'il cherche un moyen de se rallier la majorité. Sachant qu'on n'avait pas pu en arriver à un commun accord pourquoi le premier ministre a-t-il permis au solliciteur général d'aller faire un commentaire qui n'avait pas du tout pour but de recueillir notre appui sur quoi que ce soit, ni de convaincre la plupart des députés ou ce qu'on voudra mais qui répondait manifestement à une décision prise au gouvernement. Il faudrait que le premier ministre sache ce qu'il veut. Il ne peut pas dire que c'était pour essayer d'obtenir l'adhésion de la Chambre quand il savait qu'il ne l'obtiendrait pas de cette façon.

M. Trudeau: Madame le Président, permettez-moi une mise au point. Je pensais avoir déjà dit que mon gouvernement approuvait l'article sur le droit à la propriété. Nous l'avons présenté aux provinces l'été dernier. J'aurais moi-même aimé le voir figurer à la constitution. Mais il a soulevé l'opposition de nombreuses provinces.

Une voix: Surtout celle d'Edward.

M. Trudeau: Le député d'Oshawa ne participait pas aux négociations de l'été dernier. L'été dernier, les négociations se sont poursuivies avec les provinces et non avec le NPD. Nous espérions encore à ce moment-là faire approuver la série pour le peuple. Cette série renferme un article concernant la protection du droit à la propriété. Jeudi et vendredi derniers, le solliciteur général a tenté une dernière fois, comme le parti conservateur fédéral était tout à fait en désaccord avec certains premiers ministres conservateurs des provinces, de l'inclure dans cette série.

● (1450)

M. Clark: C'était un engagement pris sous serment.

M. Trudeau: Nous tentions d'obtenir l'assentiment du parti tory. Nous n'y sommes pas parvenus de sorte que nous avons changé d'avis. Je le répète aujourd'hui, si le fait d'insérer les droits de propriété dans la constitution incitait plusieurs premiers ministres tories et le chef du parti conservateur à donner leur appui à la résolution, je m'adresserais au cabinet pour savoir si nous ne pourrions pas également changer d'avis.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

[*Français*]

LE COMMERCE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il y a sept mois la Commission du textile et du vêtement a remis au gouvernement une étude exhaustive sur les problèmes du textile, dans laquelle elle a recommandé de reconduire les quotas négociés avec plusieurs pays pour une période de neuf ans. Étant donné que dans ce même rapport la Commission demandait et insistait auprès du ministre pour qu'on prenne des mesures immédiatement en ce qui touche au domaine de la chemise au Canada, qu'après sept mois aucune décision n'a été prise et enfin que plus de 700 travailleurs se retrouvent sans emploi, j'aimerais demander au ministre s'il a l'intention d'intervenir dans les meilleurs délais et s'il a l'intention également de faire connaître la position du gouvernement sur le rapport qui a été présenté par la Commission du textile et du vêtement.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, quand j'ai déposé le rapport sur la Commission du textile et du vêtement, j'ai dit que le gouvernement avait l'intention d'essayer d'obtenir une réponse aux recommandations de ce rapport durant le mois de mars. Je travaille pour atteindre cet objectif dans les délais que j'ai prévus quand j'ai déposé le rapport. Je suis aussi au courant des difficultés de l'industrie de la chemise, et je suis en train de faire encore des enquêtes là-dessus afin de voir s'il est nécessaire d'obtenir des réponses d'urgence même avant de recevoir notre réponse sur la politique en général.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE RENVOI DE LA QUESTION DU PROGRAMME À UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question fait suite à un échange de vues qu'ont eu hier le ministre des Finances et le député de Calgary-Centre au sujet de la possibilité de renvoyer le Programme énergétique national à un comité spécial mixte de la Chambre et du Sénat. Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le Programme énergétique national impliquant pratiquement une révolution complète dans le domaine de la mise en valeur de nos ressources énergétiques, je suis certain que le ministre a constaté que les consommateurs, les industries et les gouvernements provinciaux se demandent avec inquiétude quelles seront les conséquences de ce programme.

Étant donné que le Programme énergétique national fait l'objet d'au moins cinq bills, le ministre réagira-t-il d'une façon aussi positive que le ministre des Finances en acceptant que la question soit renvoyée devant un comité spécial bicaméral?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, ma lecture du hansard semble indiquer que le ministre des Finances a rejeté cette proposition hier.

[*Traduction*]

M. Wilson: Madame le Président, j'ai également lu le hansard et j'ai constaté que les réactions étaient généralement favorables à la proposition de mon collègue. Le ministre a admis que le Programme énergétique national allait changer de façon radicale le développement énergétique dans notre pays. Or, des changements de cette ampleur bouleversent en général profondément les différentes composantes de l'économie et de la société. Les risques que notre pays court au niveau de la sécurité de ses approvisionnements, de la balance des paiements, de l'expansion économique et même au niveau du tissu social sont incommensurables. Il faut que nos concitoyens puissent évaluer ces risques. Étant donné que les avis divergent quant aux répercussions que ce programme va avoir, le ministre pourrait-il nous dire en quoi le fait d'organiser un examen approfondi du Programme énergétique national dans un seul endroit, dans une seule assemblée et non pas dans cinq assemblées différentes comme c'est le cas actuellement avec les différents bills à l'étude, pourrait ne pas contribuer à rendre ce programme plus facile à comprendre?

M. Lalonde: Madame le Président, il est un endroit où on examine la chose, et c'est le Parlement. La Chambre en a fait l'objet d'un long débat. Elle a déjà longuement débattu le Programme énergétique national à l'occasion de son étude du budget, au cours des six journées consécutives qu'elle a consacrées à la question du prix du pétrole, lors de son examen de la loi sur le pétrole et le gaz, et maintenant encore, à l'occasion de l'étude des propositions d'amendement à la loi de l'impôt sur le revenu et de l'examen du bill C-48 au sein du comité parlementaire. Les tribunes et les instances n'ont pas manqué pour examiner cette question et entendre les intervenants. En outre, le programme énergétique national a fait l'objet de discussions et de débats dans les média, ainsi qu'au sein de commissions provinciales et fédérales. Par conséquent, tous ceux qui avaient un point de vue à exprimer là-dessus ont eu maintes occasions de le faire. Je ne vois pas en quoi l'idée de mon honorable ami pourrait faire progresser le débat.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE DE FORMALDÉHYDE URÉTIQUE—L'AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RISQUES POUR LA SANTÉ

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse aujourd'hui au ministre responsable de la SCHL et a trait à la réponse donnée à la Chambre la semaine dernière par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des gens qui avaient éprouvé des malaises à la suite de l'installation de mousse de formaldéhyde urétique. Elle avait en effet répondu qu'ils pouvaient s'adresser à leur médecin, ou encore communiquer avec les services de son ministère ou du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'ils éprouvaient des problèmes. Une de mes électrices m'avait alors téléphoné pour me dire qu'elle avait éprouvé des malaises durant deux ans après qu'on eût isolé sa maison avec ce produit, et son médecin n'était absolument pas au courant de ce problème et des malaises qui en résultaient.

Cela étant, le ministre s'engagera-t-il à prévenir tous les médecins au Canada des risques que présente cette substance pour la santé? Mettra-t-il également à la disposition de chacune des régions du Canada de l'équipement pour effectuer des tests de sorte que les victime de malaises puissent y avoir accès? De plus, voudrait-il s'engager à communiquer avec tous les entrepreneurs qui ont installé ce produit d'isolation afin d'obtenir le nom des gens dont la maison a été ainsi isolée pour que les services du gouvernement puissent leur adresser une circulaire leur disant où ils peuvent obtenir de l'information en cas de problèmes? Et enfin, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre. Nous avons là pratiquement trois questions en une seule et le député est en train d'en formuler une quatrième. Je vais donc permettre au ministre de répondre à celles qui ont déjà été posées.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je me ferai un plaisir de faire part des instances du député au ministre qui est absent aujourd'hui. Je voudrais cependant répéter une réponse que j'ai déjà donnée à la Chambre. Je pense que ses questions sont pour le moins prématurées étant donné que nous attendons le rapport définitif sur la mousse UF.

M. Skelly: Madame le Président, il ne reste plus qu'un seul autre point à aborder. Je doute que ces instances aient un caractère prématuré puisque des gens connaissent déjà de gros ennuis à cause de ce matériau. Mon préopinant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que le ministre de la Consommation et des Corporations sont quant à eux plutôt habiles à user de faux-fuyants. Je me demande seulement si le ministre chargé du logement est prêt à prendre le taureau par les cornes et à faire quelque chose. La quatrième partie de ma question se résume à ceci: le ministre peut-il nous assurer qu'un programme d'aide financière a été mis au point pour venir en aide aux gens dont les maisons vont devoir faire l'objet de travaux parce qu'ils avaient suivi les conseils du gouvernement qui les avait incités à employer ce matériau très nocif et dommageable, au titre des programmes d'aide au logement locatif et d'isolation thermique des maisons dont se sont prévalus environ 100,000 personnes au Canada?

M. Cosgrove: Madame le Président, sauf votre respect, je crois que cette question n'est en fait qu'une reformulation de la même question qui m'a été posée à trois reprises. Je crois que la question est prématurée et je vais donc devoir attendre le rapport du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

● (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MENTION DU LIEU DE NAISSANCE SUR LES PASSEPORTS

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En vertu supposément d'une convention internationale, le passeport canadien doit porter le lieu de naissance du titulaire. Ce renseignement peut entraîner, comme cela s'est déjà produit, une certaine discrimination à la frontière de pays étrangers. Le ministre pourrait-il envisager de prendre des mesures pour qu'un tel renseignement ne figure plus dans ce document?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'admets qu'un tel renseignement cause parfois des problèmes à des citoyens canadiens, mais pour la vaste majorité des gens, il facilite grandement l'admission dans divers pays du monde car, en vertu des normes internationales relatives aux passeports, ce renseignement doit être fourni. Par conséquent, je tiendrai compte de l'observation de mon honorable ami, mais je ne veux pas qu'il croie pour autant probable que la politique sera modifiée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Madame le Président, j'ai consulté les leaders des partis d'opposition et j'ai l'honneur de vous annoncer que nous nous sommes entendus à propos de l'étude du projet de loi sur l'accès à l'information à l'étape de la deuxième lecture. Aussi, je demande aux députés d'approuver à l'unanimité l'ordre suivant:

Que, le jeudi 29 janvier 1981, le premier article à l'ordre du jour, sous la rubrique «Ordres inscrits au nom du gouvernement», soit l'étape de la deuxième lecture du bill C-43, tendant à édicter la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels, à modifier la loi sur la preuve au Canada et la loi sur la Cour fédérale et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois;

Que, pendant le débat à cette étape du bill, aucun député n'ait la parole pendant plus de vingt minutes;

Que les mesures d'initiative parlementaire soient suspendues ce jour-là; et

Que, au plus tard à 10 heures du soir ce jour-là, madame le Président interrompe les délibérations et mette aux voix, sur-le-champ, et sans autre débat ni amendement, toutes motions nécessaires pour mettre fin à cette étape du bill.

Mme le Président: Les députés ont entendu l'ordre de la Chambre. La Chambre adopte-t-elle cet ordre?

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, nous nous sommes consultés à ce propos et nous nous sommes mis d'accord. Je me demande toutefois si ce qui s'est passé durant la période des questions ne va pas modifier les règles du jeu. Le gouvernement a-t-il vraiment l'intention de respecter notre entente et de ne pas modifier l'ordre du jour en plein milieu de la journée?

M. Rose: Madame le Président, au nom de mon leader et de mon parti, je tiens à confirmer que le député de Winnipeg-Nord-Centre m'a dit que c'était bien la teneur de l'entente. Nous nous ferons un plaisir de participer au débat pour les raisons qui ont été exposées.

Mme le Président: La Chambre accepte-t-elle la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Privilège—M. W. Baker

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LA DÉCLARATION DE M. KAPLAN

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je prends la parole pour soulever la question de privilège. Je voulais que nous abordions la question de l'accès à l'information avant de soulever la question de privilège. Seulement, comme je n'ai pas participé à la période des questions, je ne peux parler en tant que participant à la période des questions. Par contre, je peux le faire en ma qualité de député, et c'est à ce titre que je le fais. Le problème auquel nous nous trouvons confrontés ici, c'est en quelque sorte un problème de liant ou de sauce, ce qui permet à cette institution de fonctionner convenablement. Cette sauce, ce liant, s'appelle confiance, intégrité, honnêteté et droiture. On attend des ministres de la Couronne qu'ils pratiquent ces qualités lorsqu'ils interviennent dans la cadre des travaux parlementaires et que l'on rapporte leurs déclarations à la Chambre des communes.

Vendredi dernier, un membre du cabinet, remplaçant le ministre au comité, a fait une déclaration au nom du gouvernement en vertu du décret C.P. 18-824, décret inscrit à l'ordre du jour de la Chambre et qui lui en donne le pouvoir. C'est pour cette raison que nous abordons la question à présent. Le ministre a fait une déclaration sans équivoque. Il a déclaré que les amendements en matière de droit à la propriété, qu'un parti avait proposés, et que le ministre avait acceptés, précisément parce qu'ils étaient proposés par notre parti, ont été rejetés le lendemain, pour une autre raison, raison que nous explique maintenant le premier ministre (M. Trudeau), qui ne participe pas aux travaux du comité, et cette raison, c'est que l'on veut élargir la base du soutien au projet. Si l'on s'en tient aux chiffres, madame le Président, il y a de quoi être choqué d'une telle déclaration, quand on compare 32 députés d'arrière-garde . . .

Une voix: De l'arrière-garde rouge.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . de l'arrière-garde rouge dont ils cherchaient l'appui, au nombre des députés de notre parti, et plus encore, au nombre des Canadiens.

Les ministres ne parlent jamais gratuitement. Je conseille donc aux ministres qui gardent le silence à la Chambre, bien qu'ils aient été désavoués par le gouvernement et par le premier ministre, de parler. C'est le devoir d'un ministre de prendre la parole et de dire exactement ce qui s'est passé. Comme il s'agit dans le cas qui nous intéresse, d'un légiste de la Couronne et de l'un des ministres responsables en matière de droit, il devrait s'interroger sur la place qu'il occupe dans le gouvernement et se demander s'il devrait continuer d'être solliciteur général.

Une voix: Dites-lui, Pierre!

M. Baker (Nepean-Carleton): La seule façon pour le gouvernement de se réhabiliter à cet égard est que le premier ministre demande la démission du solliciteur général (M. Kaplan) ou, sinon, que le ministre lui-même présente immédiatement sa démission.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): En sa qualité de suppléant du ministre de la Justice et du procureur général, il n'exerce pas une simple autorité hiérarchique. Ses responsabilités sont beaucoup plus importantes. De deux chose l'une: ou bien le ministre suivait des directives ou il n'en suivait pas. S'il suivait des directives, celles-ci ont été désavouées. Sinon, il ne devrait même pas détenir le portefeuille de solliciteur général et encore bien moins celui de ministre suppléant de la Justice.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous ne pouvons accepter le voile du silence . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je rappelle tout simplement au député qu'il ne devrait pas faire d'observations concernant les délibérations du comité ni parler des directives que le ministre peut ou peut ne pas avoir reçues. Je puis admettre l'argumentation du député au sujet de ce qui s'est passé à la Chambre cet après-midi et ce qui devrait, à son avis, en résulter. Mais le député sait, je crois, qu'il doit se limiter à ce qui s'est produit à la Chambre et ne pas se reporter au comité.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, c'est ce que je m'efforce de faire, dans le contexte de cette affaire, parce que des députés de ce côté-ci ont abordé ce point dans leurs questions au chef du gouvernement, le premier ministre. Voici en effet qu'au sujet d'une des plus importantes questions que nous pouvons jamais avoir à discuter à la Chambre des communes, nous assistons à une volte-face à nulle autre pareille. La Chambre, et peut-être le Canada tout entier, ont été trompés, et je crois que si le solliciteur général se contente de rester silencieux et de ne pas offrir d'explication, il ne devrait pas occuper cette fonction. Il serait à son avantage et à notre avantage à nous tous qu'il démissionne, ou alors qu'il prenne la parole et qu'il nous dise exactement ce qui s'est passé. Mais la Chambre ne peut fonctionner si le gouvernement prend position une journée, ici ou ailleurs, pour la renier le lendemain. Nous ne pouvons fonctionner ainsi.

Je m'en tiens là en me réservant tout droit que je peux avoir d'intervenir après la déclaration qu'on fera, j'espère, pour expliquer ce qui s'est produit.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je serai bref car le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Justice (M. Chrétien) ont répondu de façon entièrement satisfaisante aux questions qui ont été posées et ils ont exposé tous les faits. Mon silence s'explique par le fait qu'en vertu du Règlement, c'est peut-être la première occasion que j'ai de prendre la parole depuis que la question a été soulevée à 2 heures. Personne ne m'a posé de questions et nous sommes au premier article de l'ordre du jour qui suit la période des questions. Le député exagère donc le fait qu'un député observe tranquillement le Règlement.

● (1510)

J'étais autorisé par le gouvernement et aux termes du décret du conseil à représenter le ministre de la Justice qui était malheureusement absent la semaine dernière. C'est ce que j'ai fait. Nous voulons que la rédaction de l'adresse commune ainsi que la formulation de la charte des droits recueillent le plus d'appuis possible. Nous sommes disposés à accepter des résolutions raisonnables des deux partis, à condition qu'elles contribuent à améliorer la charte, mais les députés conservateurs se livrent à un petit jeu.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: L'amendement qu'ils proposent vise à donner l'impression au public qu'ils défendent le droit à la jouissance des biens.

Des voix: C'est vrai.

M. Kaplan: Poutant, ils ont pris la peine de préciser que la charte des droits ne doit pas s'appliquer. Les simples citoyens ne pourront y avoir recours ni ne seront tenus de s'y soumettre. Elle devra être soumise aux gouvernements des provinces. Nous ne saurions accepter une pareille proposition.

En somme, dans se contexte l'arsenal des droits et libertés préparé pour tous les Canadiens, préparé par le gouvernement pour tous les Canadiens, ne serait valable que d'une province à l'autre.

Une voix: Qu'avez-vous dit la semaine dernière?

M. Kaplan: Ce que nous voulons, et je pense aussi que c'est ce qu'a toujours voulu le ministre de la Justice, c'est de favoriser la participation de tous les députés, de leur donner l'occasion de présenter tous les amendements qui contribueront à renforcer la charte. A la suite de la réunion du comité, nous avons constaté qu'en dépit de la position que nous avions prise, l'amendement n'aiderait pas à gagner des appuis à la charte mais, en fait, plutôt le contraire.

M. Beatty: A en perdre 32.

M. Kaplan: Le chef de l'opposition (M. Clark) a dit que mon attitude équivalait à une déclaration sous serment. C'était plutôt une sorte de compromis. Nous avions négocié, et c'est dans cet esprit de compromis que j'ai souhaité améliorer et renforcer la charte des droits.

Des voix: Bravo!

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, je soulève la question de privilège à la suite des propos que vient de tenir le solliciteur général (M. Kaplan). Je crois qu'il y a . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député prend-il la parole au sujet de la question de privilège du député de Nepean-Carleton (M. Baker) ou en soulève-t-il une autre?

M. Crombie: Madame le Président, je soulève la question de privilège à cause des propos tenus par le solliciteur général.

Mme le Président: Je pense que le député veut sans doute commenter la question de privilège du député de Nepean-Carleton, et je lui accorde donc la parole.

Privilège—M. W. Baker

M. Crombie: Madame le Président, j'essayerai d'être bref. J'ai du mal à soulever la question qui me turlupine sans aborder un sujet que Votre Honneur nous a déjà exhortés à éviter, celui des délibérations du comité.

Le solliciteur général a dit que les députés en face de lui se livraient à un petit jeu au comité. Voilà ce qui motive ma question de privilège. Tout au long des discussions de jeudi et de vendredi ainsi qu'aujourd'hui, au cours de la période des questions, on a parlé de l'engagement pris par le solliciteur général et qui en était un à mes yeux. Cela figure dans le compte rendu et tout le monde peut le lire.

Après que j'eus pris la parole lors d'une réunion, le solliciteur général . . .

Mme le Président: Je suppose qu'il s'agit de la séance du comité; je n'y étais pas non plus.

M. Nielsen: Écoutez ça.

Une voix: C'est absurde.

Mme le Président: Même si le député ne mentionne pas le comité, il ne peut pas faire allusion à ses délibérations. Je ne les ai pas lues, mais c'est exactement ce qu'il est en train de faire, je pense. Par conséquent, je lui demande de parler de ce qui s'est passé à la Chambre cet après-midi.

M. Crombie: Madame le Président, je m'en excuse. Cette question est importante pour moi et je tiens seulement à exposer toute l'histoire, car je n'étais pas ici vendredi et lundi.

M. Epp: Voici un article de journal, en voilà un autre.

M. Crombie: Je vais alors parler des articles parus dans la presse. Le fait est que le solliciteur général a pris un engagement—c'est de notoriété publique—à l'égard de l'inclusion du droit à la propriété dans la charte des droits. Il m'a fait cette promesse solennellement en tant que membre du comité et en tant que député.

Quand le solliciteur général évoque à la Chambre des choses qui se passent ailleurs et qu'il parle de «petit jeu», il y a tout d'abord que je me sens personnellement offensé parce qu'il s'agit d'un engagement que je croyais avoir reçu, et ensuite que je me suis abstenu de commentaires publics avant d'avoir eu des nouvelles du solliciteur général. Et la première nouvelle que j'en ai, c'est qu'on m'accuse de me livrer à «un petit jeu».

M. Collenette: Ce n'est pas cela qu'il a dit.

M. Crombie: Je voudrais qu'il retire cela.

Mme le Président: Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark).

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je céderai la parole au ministre suppléant de la Justice s'il veut bien retirer l'expression.

M. Kaplan: Ah non.

M. Clark: Il ne veut pas retirer l'accusation lancée contre un député.

M. Collenette: Parce qu'il n'en a pas fait.

M. Clark: Madame le Président, je vais simplement préciser . . .

Mme le Président: A l'ordre. Est-ce que le très honorable chef de l'opposition a demandé au solliciteur général (M. Kaplan) de retirer ses paroles?

M. Crombie: Madame le Président . . .

Mme le Président: Je parle au très honorable chef de l'opposition. Veut-il répéter ce qu'il a dit? Je n'ai pas entendu.

M. Clark: Madame le Président, j'ai dit que je céderais la parole au ministre suppléant de la Justice, s'il voulait retirer l'accusation lancée contre le député de Rosedale (M. Crombie). Le solliciteur général (M. Kaplan) a répondu de son siège qu'il ne veut pas rétracter l'accusation, alors je ne lui cède pas la parole et je poursuis.

J'interviens uniquement pour une mise au point. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a soulevé la question de privilège en disant que nous la reprendrons peut-être ultérieurement.

[*Français*]

Et à mon avis, c'est là une question vraiment importante pour l'institution du Parlement, et je voudrais être certain que nous aurons la possibilité demain ou plus tard de poursuivre la discussion sur la question qui a été soulevée à la Chambre aujourd'hui sur la capacité avec laquelle le Parlement peut accepter la parole du gouvernement libéral du Canada, parce que c'est une question de base pour notre système parlementaire. Nous ne pouvons pas accepter la parole d'un ministre, en qualité de ministre, une semaine si cela n'est pas valable la semaine suivante. Il n'y aurait pas une capacité ici au Parlement pour les lois d'être promulguées ou d'être respectées. C'est la question de base.

[*Traduction*]

Nous soulevons cette question maintenant parce que j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) s'il y aurait de nouvelles normes nous permettant de savoir quand nous pouvons croire un ministre sur parole. Le premier ministre, dans sa réponse imbue d'esprit de parti, ce qui est compréhensible à la Chambre, a parlé des promesses électorales auxquelles on peut déroger, faisant allusion au fait qu'il s'est déjà prononcé contre l'imposition d'une régie des salaires et des prix. Un chef de parti et le parti lui-même peuvent fort bien revenir sur une promesse ou se contredire, comme ils l'ont fait au sujet de la régie des prix et salaires. Toutefois, il en est tout autrement quand il s'agit d'un ministre de la Couronne, qui a juré de dire la vérité et de se faire le porte-parole du gouvernement, et qui, nommé ministre suppléant de la Couronne par un décret du conseil et chargé de diriger l'étude d'un projet de loi en comité au nom du gouvernement, fait des déclarations incitant les députés à agir. Sans donner d'autres précisions au sujet des délibérations du comité, voilà ce qui s'est passé.

Le ministre, au nom du gouvernement, a fait une déclaration après avoir été présenté à titre de porte-parole du gouvernement et de ministre suppléant de la Justice. Elle a provoqué une réaction; elle a modifié l'attitude des députés qui siègent au comité. Nous l'avons cru sur parole et nous avons été trompés. Madame le Président, c'est exactement ce qui est arrivé. La question se pose maintenant de savoir dans quelle mesure la Chambre des communes peut croire en la parole d'un ministre de la Couronne.

● (1520)

Quand aurons-nous de nouveau à faire face à une situation où une déclaration est faite le jeudi ou le vendredi pour être ensuite désavouée le lundi soir, par suite de délibérations, de pressions, de Dieu sait quoi, mettant peut-être en cause d'autres partis, par exemple le Nouveau parti démocratique et son alliance avec le parti libéral? Peut-être d'autres pressions ont-elles été exercées. Madame le Président, le bon fonctionnement de la Chambre exige que les ministres de la Couronne disent la vérité, qu'ils parlent au nom du gouvernement lorsqu'ils saisissent un comité de la Chambre de questions de politique gouvernementale. La Chambre ne peut fonctionner maintenant dans les circonstances créées par le désaveu que le premier ministre a opposé au solliciteur général en sa qualité de ministre suppléant de la Justice.

Ce n'est pas tout, madame le Président. Mon collègue de Nepean-Carleton a soulevé un excellent point lorsqu'il a réagi à l'annonce des travaux de la Chambre ainsi qu'à la demande du leader du gouvernement à la Chambre que soit fixée à jeudi l'amorce des travaux relatifs à la loi sur la liberté de l'information. Nous avons voté rapidement sur cette question. Mais quelqu'un va-t-il désavouer les déclarations du leader parlementaire du gouvernement? Le gouvernement saisi la Chambre et de nouveau le comité—je me bornerai au renvoi de ces questions devant le comité—de projets de loi et des mesures très importantes qui traitent de questions relatives au pétrole et au gaz au Canada. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se présente devant le comité pour parler au nom du gouvernement. Il énonce certains propos. Pouvons-nous le croire? Pouvons-nous croire ce qu'il dit? Lorsque nous nous prononçons sur un bill donné, lorsque nous examinons un projet de loi article par article, pouvons-nous être assurés que les déclarations faites par le ministre, qui influencent le vote des députés, ne seront pas désavouées le lendemain? Voilà la question que nous devons nous poser.

Un coup vient d'être porté à la confiance que la Chambre accorde à la parole d'un ministre de la Couronne. Il n'y va pas uniquement de la réputation d'un homme, bien que cela aussi soit en cause. Il y va de la capacité du Parlement de travailler et de fonctionner. Nous ne pouvons travailler si un ministre, parlant au nom du gouvernement, dit une chose un jour et que le lendemain, un autre ministre, parlant au nom du même gouvernement au sujet de la même question, dit le contraire. Le Parlement ne peut faire son travail dans ces conditions. Aucun progrès ne sera plus possible parce que la confiance ne régnera plus et que, par conséquent, les députés n'oseront plus appuyer les projets de loi. Le Parlement ne peut pas travailler dans ces conditions.

Le problème s'est posé aujourd'hui. Nous y reviendrons certes plus tard. Pour l'instant, je tiens simplement à souligner sur quel critère se fonde le privilège qui, à mon avis, est bien enraciné dans notre Parlement et qui nous permet de faire confiance aux ministres, d'expédier les affaires qui nous sont confiées et de bien faire notre travail de députés à la Chambre des communes. La question est d'une importance primordiale et je voudrais que la Présidence nous assure que nous pourrons y revenir lorsque nous aurons eu le temps d'examiner les précédents et les lois fédérales qui s'appliquent en pareil cas.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, à ce sujet, je dois dire qu'il y a d'abord la question de faits et la question de procédure. Sur les faits je ne veux rien ajouter à ce que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a répondu pendant la période des questions orales, ni à ce que le solliciteur général (M. Kaplan) du Canada vient d'indiquer dans sa réplique au rappel au Règlement ou à la supposée question de privilège soulevée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Je pense que les faits sont bien exposés de ce côté-ci de la Chambre, l'opposition officielle n'a pas à être d'accord sur ces faits, quoi qu'il en soit, le désaccord ne peut justifier, comme on le sait bien, le fondement d'une question de privilège.

Quant à la procédure, je prétends respectueusement qu'il a été très difficile tant pour le député de Nepean-Carleton que pour celui de Rosedale (M. Crombie) et le chef de l'opposition officielle (M. Clark), il a été très difficile pour ces trois intervenants de s'abstenir de se référer aux procédures qui se sont déroulées devant le comité, parce que de toute évidence, madame le Président, le fondement même de leur intervention à la Chambre aujourd'hui est une situation de fait qui s'est produite devant le comité, situation de fait qui a amené le comité à voter sur une question de privilège, laquelle a été rejetée par celui-ci. Or, de toute évidence, nous sommes en train, actuellement, madame le Président, en permettant le débat sur cette question de privilège . . .

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable ministre lui-même est en train de se référer aux délibérations du comité. Je lui demanderais de s'abstenir de le faire.

M. Pinard: Madame le Président, je parle tout simplement du Règlement qui vise à nous empêcher de nous référer à ce qui s'est passé devant un comité. C'est pourquoi j'ai utilisé le mot comité. Alors, les députés d'en face ont fondé une question de privilège sur ce qui s'est passé à un comité. Or, c'est irrégulier et on n'a pas le droit à la Chambre de se référer de quelque façon que ce soit à des procédures devant un comité en l'absence d'un rapport, et je dis tout simplement qu'il n'y a absolument aucun autre fait résultant de la question de la période des questions orales d'aujourd'hui qui justifie le président de la Chambre de conclure qu'il y a eu une atteinte aux privilèges des députés. De plus, je constate que le chef de l'opposition officielle utilise souvent l'expression «qu'il est essentiel d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre» et je suis d'accord avec lui. Toutefois la meilleure façon d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre, c'est de commencer par ne pas abuser des questions de privilège qui n'en sont pas.

Madame le Président, il est très clair dans les auteurs et dans notre procédure que la question de privilège doit être utilisée très rarement. *Beauchesne* le dit dans ces termes: la question de privilège doit être utilisée très rarement. Or, en l'occurence, on a voulu prétexter ce qui s'est passé en comité pour tenter de soulever la question de privilège qui n'en est pas une, c'est donc un abus du temps de la Chambre. Le chef de l'opposition officielle nous donne un préavis d'obstruction en nous disant, éventuellement, on veut se réserver le droit de soulever la même question de privilège.

Je prétends respectueusement, madame le Président, si vous en venez à la conclusion qu'aujourd'hui il n'y a pas matière à la question de privilège, eh bien cette question ne pourra pas être soulevée à nouveau à moins que de nouveaux faits y donnent lieu et permettent la requête du chef de l'opposition officielle qui veut se réserver le privilège de soulever des questions qui n'en sont pas à n'importe quel moment, de façon à retarder indûment les travaux de la Chambre. Je dis que c'est là un abus des règles du Parlement et que c'est véritablement empêcher le Parlement de bien fonctionner. Alors s'il est sincère dans sa requête de tout mettre en œuvre pour que le Parlement fonctionne bien, premièrement il y aurait lieu pour lui de s'abstenir d'imputer des motifs à des ministres de ce côté-ci de la Chambre et en l'occurence à moi-même lorsqu'il tente de mettre en doute l'accord auquel nous en sommes venus au niveau des leaders parlementaires hier, et pour sa gouverne, je dirai que même si on changeait d'idée, cela ne peut pas être changé parce qu'il y a une ordonnance de la Chambre qui a été rendue aujourd'hui, et même si je changeais d'idée, on ne peut pas changer une ordonnance de la Chambre, cela est élémentaire en procédure parlementaire.

Deuxièmement, la meilleure façon d'assurer le bon fonctionnement du Parlement, c'est de ne pas prêter des intentions aux députés d'en face lorsque, de bonne foi, nous avons conclu un accord qui profite aux deux côtés de la Chambre. Troisièmement, c'est de s'abstenir de poser des questions de privilège qui n'en sont pas, de faire perdre le temps de la Chambre et de cette façon, d'empêcher le Parlement de vaquer à ses occupations.

Pour toutes ces considérations, madame le Président, je prétends qu'il n'y a pas de question de privilège parce que la question est basée sur ce qui s'est passé devant un comité, et que le chef de l'opposition officielle n'a aucune raison de mettre en doute l'accord que nous avons conclu au niveau des leaders parlementaires qui, de toute façon, est depuis devenu une ordonnance de la Chambre qui doit être respectée.

Mme le Président: Je vais prendre cette question en délibéré, et je veux dire au très honorable chef de l'opposition que si le président peut prendre une question en délibéré, il ne lui sera pas loisible, à lui, de la prendre en délibéré.

Si la question de privilège n'a pas été exposée à la satisfaction de la présidence cet après-midi, je ne crois pas que nous puissions y revenir demain, à moins que l'honorable chef de l'opposition officielle trouve matière à soulever une nouvelle question de privilège. Si à la lecture des *Procès-verbaux* demain, j'estime avoir besoin de renseignements supplémentaires, je pourrai peut-être alors demander à un député ou à l'autre, ou même au très honorable chef de l'opposition officielle, de me les fournir. Mais moi je peux prendre la question en délibéré. Si une personne pose la question de privilège un jour, elle ne peut pas la poursuivre le lendemain.

Alors j'estime que les arguments ont été présentés à la présidence. Je vais les étudier, les prendre en délibéré et rendre ma décision plus tard.

M. Clark: Madame le Président, simplement dans le but d'être clair, je cherchais le droit de consulter le Règlement, les précédents du Parlement au sujet de la situation soulevée ici aujourd'hui pendant la période des questions orales. C'était en effet un avis à la présidence à l'effet que nous pensons qu'il existe une question de privilège et que nous n'avons pas eu l'occasion, ici, à la Chambre, de donner toutes les preuves, de citer tous les précédents qui sont peut-être disponibles. J'ai pris la parole simplement pour indiquer que probablement après une étude demain nous voudrons poursuivre la discussion sur la question. Vous avez dit que si vous aviez raison de penser qu'il existe en fait une question de privilège, nous pourrions la poursuivre demain. Si nous pouvions établir des précédents appuyant les règles que nous voulons citer, nous pourrions peut-être le faire demain avant la période des questions orales et poser la question de privilège, s'il y a lieu.

M. Pinard: Madame le Président, les remarques venant du chef de l'opposition sont tout à fait invraisemblables. Depuis une demi-heure, selon lui, qu'il est en train de vous donner avis de son intention de présenter une question de privilège une autre journée. Cela est inacceptable! Il y a eu un débat complet sur la question de privilège, et vous avez vous-même dit: Si vous jugez à la lecture du journal des *Débats* que vous avez besoin de renseignements supplémentaires, soit, nous accepterons votre décision. Mais je trouve prétentieux de sa part de prétendre que tout le temps que nous avons perdu cet après-midi ne constituait qu'un avis du chef de l'opposition de son intention de se renseigner et de consulter le Règlement de la Chambre avant de parler.

Je suis d'avis, madame le Président, que nous avons eu un débat complet et que la question ne devra être rouverte que si vous le demandez.

● (1530)

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, si vous vous souvenez de ce que j'ai dit au début, j'ai moi aussi réservé mon opinion sur la question. Afin qu'il n'y ait aucun doute quant à mes raisons d'agir de la sorte, je tiens à dire que, comme il s'agit d'une question de privilège je voulais préparer la motion de circonstance, qui fait généralement suite à pareilles questions. En outre, il n'est que juste, à mon avis, que tous les députés puissent lire les «bleus», comme vous nous l'avez permis, madame le Président, et cela à fort juste propos d'ailleurs. C'est ainsi que j'interprète vos paroles. Il s'agit d'une pratique parlementaire courtoise dont nous vous savons gré.

Je veux simplement m'assurer madame le Président, que vous avez compris que j'avais moi aussi des réserves.

Mme le Président: Je dois dire au député que j'avais remarqué que l'intervention du député, ou de tout autre, n'était assortie d'aucune motion. Ce genre de situation se produit souvent. Il s'agit d'un détail technique et je ne refuserai certainement pas d'étudier une question de privilège simplement pour un pareil détail technique. Nous avons entendu certains arguments cet après-midi. On ne peut remettre à plus tard l'étude d'une question de privilège. Si le député veut maintenant présenter une motion, je la recevrai et je reporterai ensuite ma décision sur la question de privilège qui a été soulevée.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je pourrais dès maintenant vous présenter une motion relative à la question de privilège, mais je suis leader à la Chambre, que ce soit de ce côté-ci ou de l'autre, depuis 1976. Avec tout le respect que je témoigne à la présidence, je dois signaler qu'il n'est pas inhabituel que les divers députés de part et d'autre de la Chambre se consultent à l'occasion pour décider de la formule appropriée. Je serais le premier à affirmer qu'à défaut d'une motion, vous ne pouvez, madame le Président, prendre une décision. Mais comme vous avez laissé entendre que vous étiez disposée de toute façon à réserver votre jugement, alors je me demande s'il n'est pas contre-indiqué que vous le fassiez pour les raisons indiquées, à savoir que nous cherchions la formule qu'il convient de donner à la motion à présenter pour que vous puissiez demain avoir sous la main la motion que vous estimez aujourd'hui indispensable pour terminer nos délibérations puisque de toute façon, madame le Président, vous avez décidé de réserver votre jugement sur la question.

Mme le Président: Si j'ai agi de la sorte, c'était afin de pouvoir étudier le précédent et réfléchir sur les arguments qu'on m'a présentés cet après-midi. Telle est mon intention. Je suis persuadée que les motifs de la question de privilège ont été exposés à la présidence. Celle-ci va maintenant examiner les précédents.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a dit qu'il voulait examiner les précédents. Je tiens à lui dire que cette tâche incombe à la présidence. Je vais examiner les précédents pour déterminer si la question de privilège est fondée de prime abord. Je rendrai une décision plus tard. Si des députés veulent en une autre occasion soulever la question de privilège au sujet des délibérations de la Chambre concernant la question d'aujourd'hui, ils pourront le faire à une date ultérieure. Mais je ne puis permettre une discussion sous prétexte qu'il s'agit simplement d'un avis pour une question de privilège dont nous devons discuter demain. A mon sens, tous les arguments relatifs à cette question ont été présentés cet après-midi. C'est en fonction de la discussion qui a eu lieu aujourd'hui, compte tenu des précédents et d'après le Règlement, que je rendrai ma décision sur cette question de privilège.

M. Clark: Madame le Président, dois-je comprendre que votre déclaration n'empêche aucun député de la Chambre ni moi-même de vous soumettre, avant que vous ne rendiez votre décision demain, tout argument ou précédent que nous jugerons bon de porter à votre attention. Ai-je raison ou tort?

Mme le Président: Non, ce que je veux dire, c'est que j'ai entendu les divers arguments aujourd'hui et que je rendrai une décision en fonction de ceux-ci. Si, comme c'est arrivé à l'occasion à la Chambre, quelqu'un possède un document que la présidence n'a pas consulté et sur lequel elle ne peut donc s'appuyer pour rendre sa décision, il faut le transmettre à la présidence. Je suppose que cela représente un argument supplémentaire présenté à la présidence sous forme de document afin qu'elle puisse l'examiner.

Ce que je veux dire, c'est que cette question de privilège ne fera pas l'objet d'une nouvelle discussion demain.

M. TAYLOR—LA CONDUITE DU PREMIER MINISTRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Je soulève une nouvelle question de privilège, madame le Président. Lorsqu'un certain nombre de députés en arrivent à une décision au sein d'un comité et que cette décision est annulée par un seul homme, je trouve que cela constitue une atteinte aux privilèges de chacun des députés à la Chambre.

Mme le Président: A l'ordre. Il me paraît évident que le député parle de la même question de privilège. Soulève-t-il une nouvelle question de privilège?

M. Taylor: Oui.

Mme le Président: Je prierais le député d'être plus explicite. Le député dit «un comité» et «un homme»; il me faut des détails.

M. Taylor: Il s'agit d'une nouvelle question de privilège, madame le Président, mais comme entrée en matière je dis que lorsqu'un certain nombre de députés membres d'un comité en arrivent à une décision qu'un seul homme annule par la suite il y a atteinte à mes privilèges de député.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait allusion aux délibérations du comité.

M. Taylor: Non, madame le Président.

Mme le Président: Le député a parlé d'«un comité».

M. Taylor: En voulant dire n'importe lequel.

Mme le Président: Je ne suis pas le raisonnement du député et je crois que c'est le cas de tout le monde. Pourrait-il préciser s'il parle des délibérations en général d'un comité ou s'il fait allusion à une chose bien précise qui s'est produite pendant les délibérations d'un comité.

M. Taylor: Je voudrais parler du comité. Je serai très précis. Je crois qu'on a porté atteinte à mes privilèges de député. Les Canadiens et, si je ne m'abuse, les députés de la Chambre en ont plein le dos de la dictature du premier ministre (M. Trudeau). Je lui demande de démissionner et étant donné qu'il foule aux pieds les privilèges de tous les députés de la Chambre, j'en conclus que c'est également ce que veulent tous les Canadiens.

M. Nielsen: Réglons cela par un référendum.

M. MacEachen: Encore? Ah, non.

M. Taylor: Le premier ministre rend donc notre travail totalement inutile s'il peut annuler une décision adoptée à la majorité par les députés. C'est foncièrement anti-parlementaire. C'est ce qui se passe en Russie et ne devrait pas se produire dans notre pays.

Mme le Président: Le député ne m'a pas convaincu qu'il y a là matière à une question de privilège. Il a fait certaines remarques sur une conduite qu'il désapprouve et il est tout à fait dans son droit de ne pas approuver l'attitude du premier ministre M. Trudeau ou d'un autre député. Mais si le député veut invoquer la question de privilège, il faut qu'il soit très précis dans son argumentation visant à prouver qu'on a porté atteinte à ses privilèges ce qui n'a pas été le cas. Je considère donc qu'il n'y a pas là matière à une question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

TRANSPORTS

Le 4e rapport du comité permanent des transports—M. Dionne (Northumberland-Miramichi).

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les réponses auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 1451, 1572, 1676 et 1702.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LA SÉCURITÉ—LE SERGENT ROBERT HUTCHISON

Question nº 1451—**M. Cossitt:**

1. Le sergent Robert Hutchison fait-il partie des Forces armées canadiennes et, le cas échéant, *a*) quand s'est-il enrôlé et dans quels services a-t-il travaillé, *b*) a-t-il été membre de la section de la sécurité et, dans l'affirmative (i) a-t-il occupé ce poste en 1973 (ii) a-t-il reçu son entraînement au camp Borden, entre autres?

2. A-t-il été posté à l'ambassade du Canada à Prague en juillet 1979 et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) quelle y était sa description de tâches, *c*) avait-il pour supérieur immédiat le colonel Spencer?

Questions au Feuilleton

3. A-t-il demandé à rentrer au Canada en novembre 1979 en invoquant l'état de santé de sa fille et, le cas échéant, a-t-il revisé sa position après que les Forces canadiennes lui eurent demandé de rester à Prague?

4. Le colonel Spencer l'a-t-il avisé en janvier 1980 que l'ambassadeur du Canada à Prague avait décidé de le renvoyer au Canada et, le cas échéant, quels motifs lui a-t-on fournis?

5. Quand a-t-il quitté Prague pour le Canada en compagnie de sa femme et de sa fille et était-ce le ou vers le 10 mai 1980?

6. A son retour au Canada a-t-il été interrogé le ou vers le 22 mai 1980 par le service des renseignements et de la sécurité du ministère de la Défense nationale et, le cas échéant, *a*) lui a-t-on demandé s'il avait été en rapport avec des agents russes à Prague, *b*) s'est-il soumis volontairement au détecteur de mensonge et ce test a-t-il été suivi d'un autre interrogatoire, *c*) le ou vers le 23 mai 1980, a-t-il encore subi un test et un interrogatoire et lui a-t-on demandé de se présenter à nouveau le 27 mai 1980?

7. *a*) Le ou vers le 27 mai 1980, a-t-il dit au commandant Vallevand qu'il avait donné tous les renseignements possibles au SRS et plus précisément, a-t-il déclaré que sa famille et lui-même faisaient l'objet d'un harcèlement et demandé qu'on y mette fin, *b*) ce même jour, a-t-il subi un autre test sur les ordres du capitaine Roberts du SRS, *c*) l'après-midi, a-t-il été forcé de rester assis dans une petite pièce pendant plus d'une heure et, dans l'affirmative, pourquoi, *d*) le même jour, sa femme est-elle entrée en rapport avec le contentieux des Forces armées canadiennes pour demander de l'aide et lui a-t-on refusé cette aide juridique et, le cas échéant, pourquoi?

8. *a*) Depuis le retour au Canada du sergent Hutchison et de sa famille, leur téléphone a-t-il été écouté ou enregistré électroniquement d'une quelconque façon et, le cas échéant, quel en est le détail, *b*) un véhicule de la police militaire s'est-il garé en face de leur demeure à plusieurs reprises depuis leur déménagement le 15 mai 1980 et les dernières fois, était-ce les 11 et 12 juillet 1980 au soir et, dans l'affirmative, pourquoi, *c*) le capitaine Richardson l'a-t-il avisé le 10 juillet 1980 que l'enquête se poursuivrait jusqu'en novembre 1980?

9. Au cours de ces nombreux interrogatoires, lui a-t-on demandé s'il était un agent russe ou s'il était en rapport avec le service des renseignements russe ou tchèque et, le cas échéant, sur quels renseignements les Forces armées canadiennes se fondent-elles?

10. S'il n'existe aucune preuve que le sergent Hutchison a collaboré avec le service des renseignements russe, pourquoi l'interroge-t-on souvent, etc. et le ministre de la Défense nationale ordonnera-t-il la tenue d'une enquête pour examiner tous les aspects de la question?

11. Depuis son retour au Canada, le sergent Hutchison a-t-il reçu la visite d'un agent de la GRC du nom de McLean, ont-ils eu un entretien d'environ deux heures et sur quoi a porté l'entretien?

12. Existe-t-il une note de service sur le sergent Hutchison signée par un inspecteur des Douanes canadiennes, Anne Scott, et, le cas échéant, est-elle datée du 11 juin 1980 et stipule-t-elle entre autres: «Le surveillant Hatherall a téléphoné au bureau pour nous aviser que la Police militaire soupçonnait le sergent Hutchison d'être impliqué dans certaines transactions en rapport avec . . .» et, le cas échéant, sur quoi le surveillant Hatherall a-t-il fondé son appel?

13. *a*) Existe-t-il un rapport intitulé «Rough Report» de J. Smith sur le sergent Hutchison, compilé par un agent des Douanes canadiennes et stipulant entre autres: «que l'on soupçonne qu'il a été en rapport avec les Russes» et qu'il était «sournois, un type de personne complice et qu'il est susceptible de préparer quelque chose», *b*) par la suite, lui a-t-on imposé des droits de douane de $479.68 pour des articles supposément rapportés d'Europe, *c*) lui a-t-on imposé des redevances sur $489 pour 2 haut-parleurs stéréophoniques payés 489 marks allemands au lieu de convertir cette somme en dollars canadiens, *d*) lui a-t-on imposé des droits sur d'autres articles sans convertir les devises et, le cas échéant, lesquels, *e*) a-t-il été laissé sous l'impression ou a-t-il été avisé par des agents diplomatiques canadiens que tout article acheté à l'étranger au moins six mois avant le retour au pays était exempt de droits de douane?

14. Le ministère de la Défense nationale a-t-il pour politique qu'une personne n'est pas coupable jusqu'à preuve du contraire?

15. Pendant son séjour à Prague, le sergent Hutchison a-t-il, grâce à son travail, rendu de nombreux services au Canada ou à tout autre membre de l'Alliance occidentale?

16. Le gouvernement ou les Forces armées canadiennes ont-ils l'intention d'accuser le sergent Hutchison d'être un agent à la charge d'une puissance étrangère et de lui permettre de passer en cour martiale afin de se défendre et, *a*) le cas échéant, quand, *b*) sinon, toute forme de supposés harcèlement, déportation et autres contre ce dernier et contre sa famille cessera-t-elle sur-le-champ?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Affaires extérieures, de la Défense nationale, du Revenu national et du solliciteur général m'informent comme suit:

1. Oui.
   a) Il s'est enrôlé dans les Forces canadiennes le 13 avril 1964
   et il a travaillé au sein des services de l'approvisionnement et de la sécurité.
   b) Oui.
   (i) Oui.
   (ii) Oui.

2. Oui.
   a) Il y a été affecté le 20 juillet 1979.
   b) Il a rempli des fonctions administratives au Bureau des attachés des Forces canadiennes.
   c) Oui.

3. Non. En novembre 1979, il a fait savoir à l'attaché des Forces canadiennes qu'il envisageait de demander l'autorisation de faire rentrer sa famille au Canada, mais que, pour sa part, il resterait à Prague. Peu de temps après avoir discuté la question avec l'attaché, il a informé celui-ci que, tout compte fait, il préférait que sa famille et lui restent à Prague. Sa décision a reçu l'aval de l'attaché et de l'ambassadeur.

4. Oui, pour des raisons de santé.

5. Oui.

6. L'entrevue qu'il a subie à son retour au Canada faisait partie des formalités habituelles de compte rendu de sécurité.
   a) Non, on lui a demandé de rendre compte de ses rapports avec certaines autorités tchécoslovaques.
   b) Oui (aux deux parties de cette question).
   c) Oui, et il s'y est prêté de plein gré.

7. *a*) Oui.
   b) Non. Il a accepté de bon gré de subir l'examen du détecteur de mensonge.
   c) Non. Il a attendu durant 32 minutes l'officier chargé de son dossier, qui avait été retenu auprès de son supérieur. Pendant ce temps, il était assis dans une grande salle meublée, dont la porte était ouverte. Il a en outre été informé que l'officier était en retard et on lui a donné de la lecture.
   d) Le ou vers le 27 mai 1980, M^me^ Hutchison a téléphoné à un avocat militaire du bureau du Juge-avocat général pour demander des conseils d'ordre juridique concernant son époux. L'avocat lui a alors expliqué qu'elle n'avait pas droit à pareils services parce qu'elle ne faisait pas partie des Forces canadiennes. Il lui a toutefois dit que, comme membre des FC, son époux pourrait avoir droit à l'aide juridique et ce, à la condition qu'il communique personnellement avec l'avocat militaire. Il a aussi ajouté que si elle avait un besoin urgent de conseils d'ordre juridique, elle devait communiquer avec un avocat travaillant dans le civil, ce à quoi elle a répondu qu'elle l'avait déjà fait.

8. *a*) Non.

b) Non.

c) Non. Il a été avisé que l'enquête pourrait se poursuivre jusqu'en novembre 1980.

9. Il n'a pas été question d'agents russes.

10. Une enquête a déjà été entreprise. En effet, le sergent Hutchison ayant présenté au ministère une demande de «réparation d'injustice», il en découle automatiquement une enquête.

11. La GRC a pour politique de ne pas divulguer le nom des personnes qu'elle interroge au cours de ses enquêtes. Cela s'applique également à l'identité des agents de la GRC, ainsi qu'à l'objet et à la durée des entretiens qu'ils ont eus.

12. Oui, cette note de service existe et le surintendant Hatherall a fait l'appel à la suite d'un appel téléphonique de la part de son surveillant immédiat.

13. *a*) Oui.

b) Oui.

c) Oui. A titre d'explications, l'inspecteur en cause a demandé à M^me^ Hutchison si les deux haut-parleurs avaient été payés en argent canadien ou allemand et elle a répondu «en argent canadien». Compte tenu de cette déclaration, on a utilisé le montant de 489.99 comme valeur imposable. Nous constatons maintenant que le montant de 489.99 marks allemands aurait pu être converti en dollars canadiens et que la facture aurait pu être payée en argent canadien selon le montant converti. Il serait approprié de présenter une demande de remboursement.

d) Oui. Comme suit—une paire de casques à $33.98 au lieu de 33.98 marks allemands (même explication que *c*) ci-haut).

e) Aucun membre du personnel à l'ambassade du Canada à Prague ne se souvient avoir eu une conversation avec le sergent Hutchison au sujet de la réglementation canadienne sur les douanes. Toutefois, la brochure «Vous revenez vivre au Canada», publiée par Revenu Canada et transmise à l'Ambassade par le ministère des Affaires extérieures le 7 janvier 1980, a été portée à la connaissance de tous les employés, y compris du sergent Hutchison qui a inscrit ses initiales sur la couverture, confirmant ainsi avoir pris connaissance du document. Le passage suivant, tiré de la brochure, précise: «si vous avez été absent pendant au moins un an, mais moins de cinq ans, vous devez avoir été propriétaire, possesseur et utilisateur de vos effets personnels et domestiques pour une période d'au moins six mois avant le jour de votre arrivée au Canada».

14. Oui.

15. Il a rempli de façon très satisfaisante ses fonctions à l'ambassade du Canada à Prague.

16. Ce ne sera le cas que si l'enquête révèle qu'il est justifié de l'inculper. *a*) et *b*). Sans objet, étant donné ce qui précède.

LES SOMMES CONSACRÉES À LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Question n° 1572—**M. Howie:**

Quel montant le gouvernement accorde-t-il à la recherche sur les causes et les traitements du cancer?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Les crédits affectés à la recherche portant sur les causes et le traitement du cancer s'élèvent à $2,630,140 pour l'année financière 1980-1981. Cette somme ne comprend pas les traitements de professionnels effectuant des recherches intra-muros.

En ce qui concerne le Conseil de recherches médicales: à ce jour, pour l'année financière 1980-1981, $5,100,000 ont été engagés dans la recherche ou la formation en recherche portant sur les causes et le traitement du cancer.

L'OFFICE DES TOURNÉES DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question n° 1676—**M. Cossitt:**

1. M. Jean-Claude L'Espérance a-t-il été nommé directeur général de l'Office des tournées du Conseil des arts du Canada et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) quelles étaient ses compétences, *c*) a-t-il démissionné le 22 octobre 1980 ou aux environs de cette date et, le cas échéant, pourquoi?

2. MM. John Cripton et Michael Tabbitt ont-ils démissionné de ce même Office et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) ont-ils créé leur propre agence avec M. Sam Gesser, *c*) ont-ils cherché à obtenir des contrats auprès du Conseil depuis leur départ et, le cas échéant, quel en est le détail?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Le Conseil des Arts du Canada m'avise que la réponse à la question est la suivante:

1. Oui.

a) Le 15 août 1980.

b) M. L'Espérance possède une vaste expérience du milieu du théâtre et de l'organisation de tournées. Il fut directeur de scène au Théâtre du Rideau Vert et au Théâtre du Nouveau Monde. Il fut directeur technique adjoint de Terre des Hommes en 1969 et en 1970. En 1976, il fut nommé directeur général de l'agence Kébec Spec où il organisa un réseau de tournées.

c) Oui, pour des raisons personnelles.

2. Oui.

a) Le 25 avril 1980.

b) Il est de notoriété publique que MM. Cripton et Tabbitt ont mis sur pied, avec M. Sam Gesser, une entreprise d'organisation de tournées.

c) Non, cette entreprise n'a ni reçu ni cherché à obtenir un contrat du Conseil des Arts. Cependant, après son départ du Conseil des Arts, M. Cripton a reçu, à titre d'expert-conseil, des honoraires et frais de déplacement pour un montant total de $725.50 pour le parachèvement de certains projets entrepris alors qu'il était directeur général de l'Office des tournées et n'ayant aucun rapport avec son entreprise.

Impôt sur le revenu—Loi

LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question nº 1702—**M. Herbert:**

A-t-on envisagé de rendre facultatif le versement de la pension de vieillesse aux personnes de 65 à 70 ans et, le cas échéant, quelles en seraient les conséquences financières?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il existe maintenant des dispositions pour retarder le versement de la sécurité de la vieillesse puisque les personnes admissibles peuvent en faire la demande n'importe quand après 65 ans. Les versements peuvent être rétroactifs pour une période de 12 mois seulement. Les personnes qui ont droit à une pension partielle de la SV peuvent en fait accroître leurs prestations de SV en retardant leur demande, ce qui se fait déjà sur une base facultative.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: En conformité des dispositions de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

● (1540)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Francis, reprend l'étude, interrompue le lundi 26 janvier, du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu.

Sur l'article 1—

Le président: Lorsque le comité a ajourné ses travaux hier soir, il étudiait l'article 1 du bill et c'était le député de Peterborough qui avait la parole.

M. Domm: Monsieur le président, c'est au ministre des Finances que j'adresse mes observations à propos du bill relatif à l'impôt sur le revenu dont nous sommes saisis. Lors de mon entrée en matière au cours des trois ou quatre minutes qui ont précédé l'ajournement d'hier soir, j'ai dit l'inquiétude qu'éprouvent les Canadiens à propos de l'orientation que le gouvernement semble vouloir se donner, au moyen de mesures qu'il fait adopter à la Chambre, et qui va à l'encontre des intérêts des hommes d'affaires de Peterborough et d'ailleurs au Canada.

Le gouvernement montre dans cette loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu qu'il se soucie assez peu de ses promesses et des engagements qu'il a pris lors de la dernière campagne électorale. Nous espérions que ce bill viserait à répondre aux besoins des petites entreprises du Canada, qui produisent 28 p. 100 du produit national brut du pays. Je crains que la politique énergétique et financière du gouvernement ne l'amène à se servir de la loi de l'impôt sur le revenu pour trouver des moyens de percevoir des impôts pour payer ses dépenses excessives.

Lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement libéral a promis de freiner le taux de croissance de la Fonction publique pour qu'il ne dépasse pas celui du produit national brut. Il a manqué à cette promesse électorale. Il n'a pas cherché à réduire les dépenses du gouvernement qui ont grimpé de plus de 12½ p. 100 depuis le peu de temps qu'il est au pouvoir, alors que le produit national brut n'a augmenté que d'un peu plus de 11 p. 100. Cela ne lui laisse d'autre choix que de se tourner vers l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et vers d'autres moyens de faire assumer ces frais aux régions de notre pays qui passent graduellement d'un régime de libre entreprise à une forme de gouvernement plus socialiste et accordant plus d'importance à la propriété d'État. Cela ne peut que nous mener à la catastrophe.

Le gouvernement réfléchit si peu, comme je l'ai signalé hier soir, à propos de la réduction de 3 p. 100 de la déduction pour inventaire qu'il accorde aux petites entreprises, qu'il ne s'est pas rendu compte que lorsqu'il a établi cette disposition qui se trouve à la page 28 du bill, le taux d'inflation était de 6 ou 7 p. 100 et que les taux d'intérêt étaient peut-être de 11, 12 ou 13 p. 100. Depuis, et depuis la présentation du budget qui ne date que de trois mois, les taux d'intérêt ont augmenté de 39 p. 100 et notre dollar est aujourd'hui à son niveau le plus faible depuis 47 ans. Nous nous attendions tous avec optimisme à ce que le gouvernement modifie la loi de l'impôt sur le revenu en apportant des mesures qui puissent rendre un peu plus facile aux entreprises le financement des coûts d'inventaire élevés.

On trouve à la page 33 du bill, dans l'article qui traite de la comptabilité de caisse une autre mesure inquiétante qui a une incidence sur les entreprises. Les agriculteurs n'ont jamais pu déclarer comme revenu d'une année que le montant de dollars qu'ils touchaient. On vient maintenant d'étendre cette méthode aux pêcheurs. Je dis aux députés d'en face que s'ils avaient été sincères au cours de la campagne électorale lorsqu'ils ont fait cette promesse aux propriétaires de petites entreprises du Canada, cette disposition sur la méthode de comptabilité de caisse s'appliquerait à tous les hommes d'affaires du Canada afin de leur éviter d'avoir à payer les taxes de vente des sociétés ou des entreprises au mois de décembre, à la fin de leur exercice financier, sur des sommes qu'ils risquent de ne toucher qu'assez tard l'année suivante. Autrement dit, tout comme les pêcheurs et les agriculteurs, les petits industriels n'auraient pas à payer leur impôt sur le revenu tant qu'ils n'auraient pas reçu leur argent. Le gouvernement aurait pu manifester un peu d'humanité ou d'intérêt face au manque actuel de liquidités des petites entreprises et faire en sorte que l'article relatif à la comptabilité de caisse, qui figure à la page 33 du bill, s'applique aussi aux petites entreprises.

J'aimerais maintenant analyser la loi de l'impôt sur le revenu du point de vue de l'impôt sur les plus-values de capital. Je serai toujours étonné qu'un gouvernement qui se vante du crédit qu'il a auprès des agriculteurs de notre pays, puisse dire aux agriculteurs d'une deuxième, troisième ou quatrième génération que lorsqu'une exploitation agricole est vendue, les plus-values de capital qui découlent de l'acquisition de l'exploitation agricole du père par le fils—que le premier avait souvent reçue de son grand-père—doivent être déclarées aux fins de l'impôt sur le revenu. Cela dénote l'indifférence du gouvernement à l'égard de la collectivité agricole et des petites entreprises.

Le gouvernement conservateur avait au moins dit qu'il aurait permis le transfert, dans un régime enregistré d'épargne-retraite, de ces plus-values de capital, découlant du transfert d'une exploitation agricole à un membre de la famille.

Le ministre des Finances est originaire d'une localité agricole. Je voudrais qu'il nous dise ce que deviendront les nombreux jeunes agriculteurs qui doivent quitter la ferme à cause de mesures de ce genre? Ils perdent la ferme parce qu'il faut payer un impôt sur les gains en capital. Bien souvent cet impôt n'est pas payé au moment de la vente mais quelques années plus tard, quand le propriétaire doit tout liquider. Autrement dit, ces agriculteurs sont encore plus dans le pétrin car s'ils ont pu garder la ferme, ils risquent finalement de devoir la vendre pour payer l'impôt. A un certain moment, il leur faut abandonner la ferme, parce qu'elle n'est pas rentable.

Il y a une autre disposition du bill C-54 qui est impitoyable à l'égard des pompiers volontaires des petites agglomérations canadiennes. Le budget conservateur leur aurait permis de déduire $1,000 de leur impôt mais le projet de loi actuel n'accorde que $500 de déduction à ces citoyens qui font économiser de l'argent à l'administration municipale ou au gouvernement provincial en contribuant à la lutte contre les incendies dans leur localité. Cette déduction de $500 est totalement insuffisante et elle témoigne de l'indifférence du gouvernement à l'égard des besoins locaux.

Les ministériels parlent souvent des obligations pour l'expansion des petites entreprises. Qu'ont-ils fait lorsqu'ils ont accédé au pouvoir? Il importe de signaler à la population que cette obligation expirera à la fin de mars mais que le gouvernement ne s'intéresse pas suffisamment aux problèmes de liquidités des petites entreprises pour la reconduire pour une année civile ou une année financière supplémentaire. Je mets le ministre des Finances au défi de nous donner un seul exemple d'une entreprise qui a contracté un emprunt dans le cadre du régime des obligations pour le développement de la petite entreprise sans que la société de fiducie, la banque ou l'établissement de prêt ne lui impose des conditions prévoyant notamment que si le gouvernement ne mettait pas la politique en vigueur, la petite entreprise se verrait imposer le taux normal, continuerait de verser le taux normal et ne bénéficierait pas de l'émission d'obligations. Les établissements bancaires peuvent-ils vraiment avoir confiance dans un gouvernement qui offre une émission d'obligations de 90 jours comme il le fait dans le bill C-54?

Je voudrais à ce stade-ci demander au ministre des Finances pourquoi le bill fait une distinction entre hommes et femmes? Pourquoi les hommes séparés n'auraient-ils pas le droit, tout comme les femmes, de réclamer des frais de gardiennage sans obtenir au préalable une séparation légale? Je pensais que le gouvernement libéral croyait en l'égalité de tous. Pourquoi le gouvernement fait-il une distinction injuste envers les hommes et les femmes séparés. J'ai demandé au gouvernement et au ministre des Finances ce qu'ils reprochent aux familles monoparentales et pourquoi ils ne leur permettent pas de réclamer une déduction pour frais de garde d'enfant?

● (1550)

J'ai demandé au ministre des Finances pourquoi le gouvernement actuel négligeait de reconnaître les unions libres aux fins de l'impôt sur le revenu. Qu'est-ce que le ministre des Finances reproche aux unions libres? Ne se rend-il pas compte qu'il y en a actuellement au Canada? Ne se rend-il pas compte que ceux qui vivent en concubinage ont contracté une obligation morale? Le gouvernement n'est-il pas moralement tenu de reconnaître l'existence de ces gens? Ne s'agit-il pas de nos concitoyens? Ne sont-ils pas des Canadiens qui doivent être traités équitablement? Qu'en dit le ministre des Finances?

En outre, pourquoi le gouvernement refuse-il d'accorder une allocation pour un conjoint à charge? Pourquoi le gouvernement fait-il une distinction injuste fondée sur le mariage? Le ministre des Finances établit-il deux classes de couples? Est-il en train de créer diverses classes de citoyens comme il le fait en ce qui a trait au système métrique? En effet, il permet aux habitants de Peterborough de se retirer du programme de métrisation alors qu'il l'impose aux Canadiens de 33 autres villes du pays. En agissant ainsi, il crée diverses classes de citoyens, comme la constitution crée diverses classes de provinces. Le ministre des Finances a beau défendre de telles idées à la Chambre, je ne sais pas si je dois lui faire confiance. Après tout, il n'a pas tenu ses promesses électorales. Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a pas tenu les siennes non plus; il a promis que s'il était élu et nommé au cabinet et que les taux d'intérêts continuaient de monter, il démissionnerait, mais il ne l'a pas fait. Il est encore à son poste.

Le bill C-54 est une mesure inconséquente. Il n'est pas du tout à l'honneur du gouvernement. Aux yeux du Parlement, ce n'est qu'un trompe-l'œil. Si le gouvernement n'honore pas certains des engagements qu'il a pris envers les Canadiens lors de la dernière campagne électorale au sujet des petites entreprises, les Canadiens cesseront de tenir compte de ce que dit le premier ministre et décideront eux-mêmes de ce qui est dans le meilleur intérêt du pays, et cela pourrait arriver beaucoup plus tôt que le gouvernement ne s'y attend.

M. Kempling: Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations au sujet du bill C-54. En marge de mes fonctions de député, je gère une petite entreprise. J'ai donc pensé que le ministre des Finances pourrait trouver utile que je lui donne des renseignements pratiques sur le sujet.

Je pense que le secteur des petites entreprises connaît de graves difficultés d'ordre structurel. Les chefs des petites entreprises sont littéralement obérés. Le fabricant qui veut commercialiser ses produits doit faire face à des coûts énormes. A titre d'exemple, le coût des voyages au Canada est un des plus élevés dans le monde. Par ailleurs, le petit industriel est obligé d'offrir des salaires égaux voire supérieurs à ceux des grandes entreprises et il doit faire face à la concurrence étrangère. Les chefs des petites entreprises sont prêts à en passer par là pourvu qu'ils s'y retrouvent et pourvu qu'on effectue les changements structurels nécessaires. La prospère

industrie des services se heurte à des problèmes semblables, quoique légèrement différente.

La concurrence a tendance à emprisonner les bénéfices bruts des industries de services entre les limites supérieures et inférieures. Quand les coûts excessifs réduisent les profits des petites entreprises au point que les marges bénéficiaires ou les bénéfices nets deviennent dérisoires, le petit industriel se trouve dans une situation très grave.

Ce sont pour la plupart des entreprises qu'exploite leur propriétaire ou des entreprises appartenant à une poignée d'investisseurs. Elles ne peuvent tout simplement pas partir à la recherche de capital-risque. Si l'économie éprouve des difficultés durables, nombreuses sont celles qui ne peuvent survivre sans une aide financière extra-ordinaire. Nombreuses sont celles qui font faillite, comme les statistiques actuelles le démontrent. Si on examine les dépenses courantes de la petite entreprise moyenne, on constate une augmentation considérable des impôts municipaux, des taxes d'affaires, des tarifs de Bell Canada, des taux d'intérêt bancaires, des primes d'assurance, des primes d'assurance-chômage, des contributions au régime d'indemnisation des victimes des accidents du travail, des contributions au régime d'assurance-santé, et le reste. Ce sont des frais sur lesquels l'homme d'affaires n'exerce pratiquement aucun contrôle. Si on ajoute à cela ce qu'il en coûte pour chauffer une usine, pour transporter des marchandises et, surtout, pour se déplacer, on commence à se rendre compte de l'envergure du problème.

Les observateurs de l'extérieur diront peut-être que les hommes d'affaires devraient augmenter leurs investissements. Ce à quoi ceux-ci rétorquent en leur demandant où ils pourraient bien trouver l'argent nécessaire. Les petits patrons n'exercent pour la plupart que très peu d'influence sur les prêteurs. Avec la poussée sans cesse plus forte de l'inflation, la valeur courante de l'investissement initial s'en trouve sensiblement réduite en dollars constants. Le coût d'emprunt de l'argent a atteint un niveau record. On se demande où les dirigeants de petites entreprises vont pouvoir trouver d'autres capitaux.

Les dirigeants de petites entreprises se demandent ce qu'ils ont pu faire de mal. Ils ont investi en toute bonne foi de l'argent dans des entreprises, ils ont embauché des employés, il ont payé leurs impôts et se sont conformés aux multiples règlements qui leur ont coûté d'innombrables heures de travail inutile. Voilà maintenant que beaucoup d'entre eux risquent la faillite sans qu'ils n'y soient pour rien. La faute en incombe à une politique gouvernementale mal conçue et à une bureaucratie qui écrase la petite entreprise de taxes et d'impôts.

Comme remède à la situation, le ministre a dit qu'on entreprendrait une autre étude. On en a tellement fait de ces études que c'en est devenu ridicule. Si on veut en faire une sur la petite entreprise, on n'a qu'à s'adresser à la Fédération canadienne des entreprises indépendantes ou à quelque autre organisme du genre qui pourra faire connaître les données qu'il possède. Les problèmes sont connus tout comme les solutions, mais rien ne se fait. On entend seulement dire que de nouvelles études vont être faites, qu'encore d'autres communiqués vont être remis à la presse et que de nouveaux discours ronflants de bonnes intentions sur l'efficacité du secteur de la petite entreprise et son importance pour le pays vont être prononcés.

A mon avis il existe des solutions. Ce n'est pas mon genre de prendre la parole pour critiquer le gouvernement sans offrir de solutions de rechange. Les députés d'en face nous demandent souvent ce que nous ferions à leur place. Je vais donc faire quelques suggestions au ministre. Peut-être les aimera-t-il, peut-être que non. A mon avis, la solution au problème de la paperasserie dont l'administration submerge l'entreprise moyenne consisterait à en faire un tri. S'il s'agit de taxes, alors il n'y a pas de choix, il faut payer mais s'il s'agit d'autres questions sans grande importance, je suggère quant à moi qu'on se procure un tampon portant l'inscription «sans objet» et qu'on renvoie le tout au ministère concerné. Qu'on dise simplement qu'on n'a pas le temps.

Si des représentants de la Commission du système métrique viennent vous voir dans votre magasin de vente au détail ou dans votre usine et vous ordonnent d'acheter une nouvelle balance métrique alors que vous n'en voyez pas vraiment la nécessité, dites-leur donc d'aller au diable et mettez-les au défi de vous traîner devant des tribunaux et de défendre leur cause devant un juge comme il l'ont fait à Peterborough. Je crois savoir que dans ce cas-là ils ont cadenassé des balances et des portes, et le reste. Je pense qu'il est temps que les propriétaires de petite entreprise se décident à dire: «Assez. Faites ce que vous voulez, mais, nous, nous en avons assez».

Parlons maintenant de recherche et de développement. Y a-t-il quelqu'un au ministère qui sache vraiment ce qui met fin à un projet de recherche et de développement dans une petite entreprise? Ce ne sont ni les idées, ni le sens des affaires, ni l'ingéniosité ou l'esprit créateur qui font alors défaut. C'est tout simplement l'argent, monsieur le président. Je le sais, parce que je l'ai entendu dire par de nombreux hommes d'affaires que je connais. Ils ont une idée brillante, ils commencent à l'exploiter, puis ils arrêtent tout. Celui qui fait renverser la vapeur des projets de recherche et de développement dans une petite entreprise, c'est généralement celui qui en gère le budget, c'est-à-dire le vérificateur, le teneur de livres, le trésorier ou quelqu'un du genre. Tout ce qu'il a à dire, c'est: «Écoutez les gars, au train où vont les choses, nous n'aurons pas assez d'argent pour mener ce projet à bien».

La plupart des produits qui seront sur le marché en 1990 n'ont même pas encore été conçus sur papier. Ils ne sont encore que des idées. Si un homme d'affaires trouve l'argent dont il a besoin pour exploiter une bonne idée, il peut en résulter un nouveau produit qui contribuera à créer des emplois et à faire marcher l'économie. S'il ne trouve pas l'argent dont il a besoin, ce produit ou son équivalent sera importé d'un pays où les hommes d'affaires sont moins «poignés» par le gouvernement que le nôtre.

● (1600)

Je voudrais faire une autre remarque concernant le recours à la nationalisation et vous lire une citation tirée d'une lettre que m'a envoyée l'un de mes électeurs. La citation est extraite du numéro du 16 décembre 1980 du «Metal Bulletin». Il s'agit d'un discours de Sir Richard Marsh, ministre de l'Énergie au moment de la seconde prise de contrôle par l'état de l'industrie sidérurgique en Grande-Bretagne. Il a déclaré ceci:

> Avec le recul, je regrette d'avoir procédé à la nationalisation de l'industrie sidérurgique car ce fut l'une de mes plus grandes erreurs de ma carrière. Si je ne m'étais pas fait le champion de la nationalisation de cette industrie, l'économie britannique ne se trouverait pas le marasme actuel.

J'offre cette réflexion à ceux qui estiment que nous devons poursuivre ces efforts de canadianisation, de nationalisation . . . peu importe la façon dont on appelle ce genre de politique. C'est là une voie dangereuse.

Permettez que je continue de faire des suggestions au ministre. On devrait permettre aux petites entreprises de constituer un fonds destiné à financer la recherche et le développement grâce à des déductions sur les impôts qu'elles payent au gouvernement fédéral. Il pourrait être administré comme un REER. L'argent qui y serait déposé pourrait être retiré pour entreprendre des projets de recherche ou de développement. Il faudrait modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises afin de permettre à ces dernières d'emprunter de l'argent pour terminer des travaux de recherche et de développement dont on ne sait jamais, quand on les entreprend, combien ils vont coûter. Elle devrait permettre d'enregistrer un brevet ou d'acheter une licence. Ce serait profitable à l'économie canadienne. Les obligations relatives au développement des petites entreprises devraient être d'une durée de dix ans et non pas de cinq ans, comme le veut actuellement le projet de loi. Les règlements devraient aussi être modifiés pour permettre le refinancement des entreprises que les taux d'intérêt élevés mettent dans une situation désespérée.

Les membres du Nouveau parti démocratique parlent de la situation dans laquelle l'obligation pour le développement de la petite entreprise place les banques. Cela m'est bien égal qu'elle vaille à la banque un régime fiscal spécial. Je veux voir plus d'entreprises survivre aux temps difficiles que nous traversons. Je veux que le secteur de la petite entreprise ait un certain espoir de poursuivre sa participation à l'économie, de continuer à créer les emplois et les richesses qui sont essentiels et au bon fonctionnement de ce pays si varié. Dans le cours du débat, nous proposerons des amendements pour essayer d'atteindre certains de ces objectifs.

Je veux parler encore un peu des règlements. J'ai entendu les commentaires du président du comité parlementaire qui a étudié le système de réglementation gouvernementale. La masse sans cesse croissante des règlements et le désir de la bureaucratie de tout contrôler me tourmentent. Y a-t-il quelque chose de plus déprimant que d'aller faire approuver un projet par le ministère des Finances ou de l'Industrie? Cela ne se fait pas ainsi. Quelqu'un a une idée, il veut la réaliser, il connaît le marché et il cherche des fonds. J'espère que le ministre va réfléchir à l'idée d'un REER pour la recherche et le développement car elle a beaucoup de mérite. Il peut en croire ma parole.

J'ignore si quelqu'un parmi nous a déjà affronté un bureaucrate armé d'un manuel de règlements qui nous accuse d'avoir commis une infraction et vous énumère les amendes et autres sanctions dont vous êtes passible. Si vous lui dites que vous ne connaissiez pas le règlement, il vous répond que cela ne change rien et vous fait remarquer que le gouverneur en conseil a adopté, à telle ou telle date, un règlement publié dans la *Gazette du Canada*. C'est à croire que le dimanche matin, tous les Canadiens, au lieu d'aller à l'église, consultent le dernier numéro de la *Gazette du Canada* pour s'assurer qu'ils sont en règle.

J'espère que dans le cadre de l'étude du rapport du comité, on songera à établir une méthode d'appel, un conseil de révision ou quelque chose de ce genre. Ainsi, quand ces règlements entreront en vigueur, ils n'auront pas de répercussion immédiate sur le monde des affaires. Un certain délai serait prévu pour permettre à l'homme d'affaires de s'adapter, que son inventaire ou autre chose soit en cause. Il n'est pas indispensable de les appliquer sur-le-champ. Les personnes visées devraient pouvoir en appeler si elles s'estiment lésées.

A titre d'exemple, je vais vous relater un fait qui s'est produit dernièrement dans ma circonscription. Un petit industriel avait fait venir des États-Unis une quantité de quinquina de la Californie d'une valeur de $10,000 la marchandise avait passé la douane et son destinataire avait réglé les droits de douane, la taxe de vente et ainsi de suite. Il vendait déjà de ce produit depuis un certain temps et de façon tout à fait normale lorsqu'il reçut la visite d'un fonctionnaire de la direction de la répression des fraudes du ministère de la Consommation et des corporations.

Ce dernier lui apprit alors qu'il n'avait pas le droit de vendre son quinquina de la Californie parce qu'il est illégal et frauduleux d'employer la mesure impériale au Canada. Vous rendez-vous compte? Le fonctionnaire a donc saisi tout son stock de quinquina. C'est absurde.

Ce petit industriel a alors dit au fonctionnaire qu'il en parlerait à son député. L'autre s'est esclaffé devant lui et lui a dit: «Ces gars-là ne peuvent absolument rien faire. Vous perdez votre temps. Votre stock est confisqué.» Il a alors fait valoir que son fournisseur ne faisait qu'écouler de vieux stocks et que la prochaine livraison serait quantifiée en unités métriques. Le fonctionnaire lui a dit que cela ne changeait rien à l'affaire et que son stock de $10,000 était quand même confisqué. Et lorsque l'homme d'affaires lui a demandé ce qu'il devait en faire, celui-ci lui a répondu que c'était son problème, pas celui du ministère, et il est parti.

Immédiatement après le départ de ce fonctionnaire, un client est venu pour acheter 15 pieds cubes de quinquina rouge de Californie. Cet homme d'affaires m'a appelé pour savoir ce qu'il devait faire. Je lui ai dit de vendre sa marchandise et de dire, au cas où l'agent de la répression des fraudes reviendrait, qu'il allait intenter une action. Je ne pense pas qu'un juge de notre pays condamnerait pour fraude quelqu'un qui vend sa marchandise en mesures impériales. Cela frise le ridicule.

C'est là un des nombreux problèmes que pose la réglementation aux chefs de petites entreprises. Je félicite le comité pour le travail qu'il a accompli. Je n'ai pas encore lu le rapport, mais j'attends avec impatience de pouvoir participer aux travaux parce que je pense pouvoir être d'un apport précieux.

Les chefs de petites entreprises ont beaucoup à offrir. Ils peuvent certainement contribuer à réduire le chômage et à stimuler la croissance de notre économie. Il convient de trouver des mécanismes pour alléger le fardeau du loyer de l'argent. Il ne servirait en effet pas à grand chose de baisser les taux d'intérêt de 1 ou 2 p. 100. Nous devons voir à combien se montent les investissements que les chefs d'entreprise ont fait au départ en dollars constants pour pouvoir dire à combien ils correspondent aujourd'hui.

Où le petit entrepreneur trouvera-t-il l'argent dont il a besoin pour continuer à faire marcher son entreprise? Il n'a pas les moyens d'emprunter à un taux d'intérêt de 17, 18 ou 19 p. 100. Je connais de nombreux hommes d'affaires qui ne mettent pas leurs employés à pied lorsque le marché périclite. On a peine à imaginer la stabilité qu'ils apportent à l'écono-

mie. Lorsque le marché périclite, ils trouvent toujours à leur monde quelque chose à faire. Ils apprécient les bons employés et savent combien il est difficile d'en trouver.

Les petits entrepreneurs offrent constamment du travail. Ils offrent également tous les avantages sociaux des grandes entreprises. Ils ont besoin qu'on allège quelque peu leur fardeau en leur prêtant de l'argent à bon prix, et je ne parle pas de prêts du gouvernement. Je le répète, il faudrait porter la durée des obligations pour le développement de la petite entreprise de 5 à 10 ans. Il faudrait réécrire le bill intégralement. Celui que nous avons maintenant ne vaut rien.

Si le ministre accepte l'idée d'une formule analogue à celle du Régime enregistré d'épargne retraite et permet aux hommes d'affaires de se constituer un fonds de mise en œuvre de programmes de recherche et de développement, fonds que les prêts aux petites entreprises pourraient grossir, il contribuera d'une façon extraordinaire au succès de nos petites entreprises.

● (1610)

M. Skelly: Monsieur le président, je voudrais faire brièvement quelques remarques sur certaines façons dont les collectivités autochtones sont touchées par la loi fiscale. Je peux certes reprendre à mon compte les propos de l'orateur qui m'a précédé au sujet des entraves que représentent la bureaucratie, les chinoiseries administratives et la réglementation, ainsi que son exemple d'une collectivité qui en souffre énormément.

J'aimerais tout d'abord faire quelques remarques à propos de l'impôt sur le revenu. On s'accorde pour reconnaître que l'objet de la loi fiscale est de recueillir les fonds nécessaires pour assurer les services gouvernementaux. La loi a pour principe fondamental de répartir de manière équitable le fardeau de l'impôt, et cela grâce à la formule d'impôt progressif. Mais en retour les bénéfices devraient également être répartis de manière équitable.

A l'appui de mes arguments d'aujourd'hui, je voudrais prendre pour exemple le cas d'une communauté de ma circonscription que je connais bien. Il s'agit des Indiens de Bella Bella. Je voudrais évaluer avec vous certaines répercussions de cette mesure législative. Si j'ai choisi Bella Bella, c'est qu'il s'agit d'un cas unique, mais ce qui vaut pour ces Indiens pourrait facilement s'appliquer au moins à la majorité des autres communautés indiennes des régions que je connais bien. D'ailleurs, la plupart des propositions que j'ai l'intention de faire s'appliqueraient aussi certainement à nombre de Canadiens à faible revenu.

Pour votre gouverne, je vous précise que la communauté de Bella Bella compte 120 personnes qui vivent dans l'île Campbell, à 250 miles au nord-ouest de Vancouver. Historiquement la communauté a toujours tiré ses revenus de la pêche. Dans le temps, de nombreux indiens pratiquaient la pêche. Deux très grandes conserveries qui nécessitaient une main d'œuvre très nombreuse défendaient de Klemti et Namu, et un très grand nombre de personnes se livraient d'ailleurs à cette activité saisonnière.

J'aimerais seulement citer des faits et des chiffres relatifs à des collectivités indiennes très semblables à celle de Bella Bella, surtout en ce qui a trait au taux de chômage dans ces collectivités. A Alkali Lake, le taux de chômage serait de 80 à 95 p. 100, à Babine Lake, de 50 à 85 p. 100 et ainsi de suite jusqu'au bas de la page. Soda Creek, par exemple, qui est très près de Bella Bella, a un taux de chômage de 65 à 100 p. 100.

Puisque l'on parle de distribution équitable des services, j'aimerais dire un mot au sujet de l'éducation. Environ 60 p. 100 des Indiens ont au plus une neuvième année. Du point de vue des morts violentes, les collectivités indiennes sont au premier rang de tous les groupes au Canada. C'est toujours la même chose, quel que soit le problème que nous considérions.

La collectivité de Bella Bella en question a un certain nombre de problèmes, mais celui que je veux aborder aujourd'hui est le peu d'occasions d'y gagner un revenu. L'économie est y fondée sur la pêche industrielle du saumon, mais les Indiens se sont fait enlever leurs embarcations et leurs grandes conserveries, qui étaient leur principale source d'emplois, ont été fermées.

A tout prendre, l'organisation de la pêche est très mauvaise dans cette région de la côte Ouest. Les périodes d'ouverture sont très courtes et le poisson est devenu très rare à cause d'une mauvaise gestion de l'habitat et que sais-je encore? Les poissons qui restent ne peuvent pas faire l'objet d'une pêche commerciale car ils sont destinés à la reproduction. On n'a plus pêché le hareng depuis deux ans dans la région.

Il faut que le gouvernement passe à l'action et qu'il aide ces gens-là à équilibrer l'économie. On a tout d'abord proposé de délivrer des permis d'abattage à ces collectivités indiennes. Durant la saison morte, lorsque la pêche cesse d'être l'activité principale, l'exploitation forestière pourrait être une source d'emplois. Depuis des années, on interdit à ces Indiens, de se lancer dans cette activité, à quelques rares expériences près.

Par ailleurs, pour augmenter le nombre d'activités rémunératrices dans une bonne partie de ces localités, le gouvernement devrait investir davantage dans les projets de mise en valeur du saumon. Pour le moment, le gouvernement pourrait rendre un fier service aux habitants des localités de la partie centrale de la côte et des autres agglomérations en consacrant plus d'argent aux programmes de mise en valeur du saumon. Cela permettrait d'offrir davantage d'un produit rare dans une région où il se fait très rare, tout en favorisant la création de nombreux emplois pour les Indiens qui y habitent. Ce serait un excellent moyen de créer des emplois et de multiplier une denrée précieuse.

L'éducation est un autre secteur où le gouvernement fédéral devrait augmenter ses dépenses. En ouvrant de nouvelles écoles, le gouvernement permettrait aux Indiens de gagner, à long terme, davantage d'argent. Depuis des années, la population de cette communauté indienne se bat pour obtenir du gouvernement qu'il autorise la création d'un nouvel établissement. Ils administrent une école de district, mais le ministère des Affaires indiennes estime que les Indiens n'ont pas droit aux mêmes avantages que les autres enfants de la Colombie-Britannique et ce, parce que les normes qui s'appliquent aux Indiens sont nettement inférieures à celles qui s'appliquent aux autres enfants de la province. Quand le ministère compare le nombre des élèves indiens au nombre des élèves d'un établissement public, il constate qu'il accorde 13,000 pieds carrés d'espace utile de moins à une catégorie d'habitants. Au fil des ans, on tend ainsi à réduire le nombre des établissements d'enseignement. Avant de pouvoir disposer de gens capables de diriger des commerces et des entreprises, il faut qu'il y ait des écoles où ces futurs patrons puissent être formés.

Je le répète, il est essentiel que le gouvernement affecte des crédits aux programmes d'instruction surtout, dans l'immédiat, à celui de Bella Bella, si nous voulons améliorer la qualité de la vie de la prochaine génération qui vivra dans ces localités. Il est absolument indispensable que le gouvernement prenne des mesures en ce sens.

Je ne vais pas m'étendre sur la question du logement. Le premier ministre a passé plusieurs semaines, dans le cadre du dialogue Nord-Sud que les nations s'efforcent d'amorcer, à constater sur place les inégalités qui existent entre les diverses régions du globe. Mais je pense que la meilleure initiative que le premier ministre puisse prendre serait de visiter les diverses localités indiennes. Ce qui saute aux yeux surtout c'est l'état déplorable du logement. Il va falloir prévoir des crédits massifs à ce chapitre pour que le logement des Indiens atteigne un niveau acceptable. Nous avons tous entendu parler de cas invraisemblables, par exemple, de maisons qui avaient grandement besoin de réfection ou qui n'avaient pas d'eau courante. Il est capital d'engager des dépenses au chapitre du logement. La qualité du logement chez les Indiens serait considérée comme inacceptable dans toutes les autres collectivités ou tous les autres groupes au Canada. Les gens s'attrouperaient derrière la porte de la Chambre s'ils étaient forcés de vivre dans les conditions que l'on demande aux Indiens d'accepter.

Je voudrais parler du service postal. Cette collectivité de 1,200 personnes dirige un district scolaire, sept entreprises, dont un magasin, un chantier naval et une installation de stockage en vrac de produits pétroliers, mais le courrier n'y est livré que trois jours par semaine et parfois moins à cause des conditions atmosphériques. Les Postes ne précisent jamais à la société aérienne le volume du courrier ni la date à laquelle il doit être expédié, et il arrive assez souvent que celui-ci ne soit pas embarqué. Cette bande administre des millions de dollars. Les sommes d'argent et les dossiers dont le district scolaire doit s'occuper sont considérables, comme c'est le cas pour d'autres entreprises, et il règne un chaos des plus totals. Il n'y a pas de banque dans cette collectivé, de sorte que chaque transaction doit se faire par correspondance. Nous devons nous assurer que l'argent que nous consacrons aux services publics sert à offrir un service équitable, surtout dans le domaine des postes.

J'ai été déçu d'entendre le ministre des Postes déclarer que pour 17c. il accordait un service postal formidable à cette collectivité éloignée. Par la voie des airs, ce n'est pas si loin. J'espère qu'à une autre réunion avec ses collaborateurs, nous pourrons résoudre la question.

Là où les dépenses publiques sont cruciales pour établir une base de revenus, assurer la bonne marche de l'économie dans la collectivité et donner aux habitants de la région un niveau de vie convenable, c'est dans le domaine des transports. Une économie ne peut se développer sans un réseau de transport convenable. Il y a deux moyens de se rendre dans cette collectivité, par eau et par air, et dans les deux cas, la situation est chaotique en ce moment.

Le traversier de Prince-Rupert du Service des traversiers de la Colombie-Britannique dessert Bella Bella à l'heure actuelle. En été, il réduit ses activités parce que le transport des touristes est plus important. Le reste de l'année, lorsqu'il y a moins de 20 passagers, les traversiers ne s'arrêtent pas et l'on n'autorise pas le transport des marchandises à partir ou à destination de cette collectivité en raison de la concurrence que cela représenterait pour les autres moyens de transport. Le gouvernement fait nettement preuve de discrimination contre cette collectivité, car d'autres collectivités sont autorisées à transporter des marchandises sur des remorques.

● (1620)

Il me semble qu'on devrait y construire un ferry transroulier pour permettre à ces personnes de réduire leurs frais de transport, le coût de la vie et les frais des entreprises dans cette collectivité, en vue de mettre sur pied des entreprises plus viables et de créer des possibilités d'implantation commerciale. Durant des années, le gouvernement de la Colombie-Britannique a laissé croire à ces gens que le ferry serait construit, mais il n'a jamais tenu parole. Le gouvernement fédéral accorde à la Colombie-Britannique une subvention destinée à établir un service de traversier satisfaisant, et pourtant celui-ci n'existe toujours pas. J'ai appris que le ministre des Transports procédait à une étude consacrée aux transports sur la côte ouest. Ce travail est d'une importance capitale.

Aucune dépense ne doit être effectuée sur la côte, à moins que ce ne soit pour des programmes particuliers et sûrs qui permettront à des activités comme Bella Bella d'être desservies de la même façon que d'autres collectivités de même importance, telles que Ocean Falls. Cela suppose la présence d'une rampe roll-on-roll-off, la capacité de transporter des marchandises et des arrêts réguliers. C'est une nécessité. Il s'agit d'un cas flagrant de discrimination contre une collectivité indienne, et le gouvernement fédéral est complice. Le gouvernement fédéral doit fournir des fonds à ces gens et doit s'assurer qu'ils bénéficient d'un service satisfaisant. C'est la seule façon logique de protéger les investissements fédéraux à cet endroit. Sans un réseau de transport, ces investissements sont perdus.

C'est dans le service de transport aérien que se reflètent le mieux la paperasserie, la bureaucratie et la réglementation du gouvernement. On trouve dans la région deux petites îles: l'île Campbell qui compte une population de 1,200 Indiens et, à un demi-mille de là, l'île Denny qui compte 50 habitants vivant essentiellement grâce à la communauté indienne. On a demandé au ministère des Transports de chercher un emplacement valable pour la construction d'un aéroport dans la région côtière du Centre. Les deux emplacements envisagés étaient naturellement l'île Denny avec ses 50 habitants et l'île Campbell qui compte 1,200 autochtones. Voici ce qui s'est produit: le gouvernement a déclaré les deux endroits acceptables du point de vue technique, mais il se refuse à prendre la décision car, d'après lui, elle incombe à la Colombie-Britannique. Celle-ci a déclaré qu'au contraire, cette responsabilité revient au gouvernement fédéral . . .

M. Blenkarn: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté très attentivement le député de Comox-Powell River et je constate qu'il n'a pas encore traité de la loi de l'impôt sur le revenu. Il a bien parlé du ministère des Postes, du service de traversier, de la bureaucratie en général, et je suis d'accord avec lui à tous les égards—il a même parlé de la pêche au hareng, mais il n'a pas encore abordé le sujet de la loi de l'impôt sur le revenu. Si nous voulons finir l'étude de ce projet de loi, nous ne pouvons permettre aux députés de parler de tout et de rien, sauf de l'impôt sur le revenu.

Le président: L'objection du député est fort motivée. La présidence a essayé d'appliquer la règle de la pertinence lors

des interventions des divers partis de la Chambre, avec, cependant, un écrasant échec. J'invite le député qui a le droit de parole en ce moment à tenir compte de l'observation de son collègue de Mississauga-Sud.

M. Skelly: Monsieur le président, je me rends compte que mes remarques préliminaires ont été quelque peu longues, mais je tiens à rappeler au député que j'ai bel et bien fait allusion à l'impôt sur le revenu au début de mon discours. Toutefois, sérieusement parlant, j'en arrive rapidement au point principal de mon intervention. Je voudrais simplement signaler quelques-uns des services requis par la population qui doit gagner son pain. Nous discutons d'une mesure législative supprimant l'impôt dans un certain domaine d'une part, tandis que de l'autre nous voulons néanmoins assurer des services. J'arrive dans un instant à l'essentiel, mais je vous prie, monsieur le président, de vous montrer indulgent à mon égard en me permettant de poursuivre.

Je parlais de l'économie de la région et de la difficulté qu'éprouve le gouvernement pour ce qui est d'aider les habitants à la développer. Dans le cas qui nous occupe, il incombe au gouvernement de désigner cet aéroport. Le député de Burlington nous a longuement entretenus au sujet des petits commerçants. Qu'on me permette de signaler que les habitants de cette localité cherchent à favoriser l'établissement des petits commerçants qui créeraient de l'emploi dans la région. Il ne pourra en être ainsi sans cet aéroport et les sept entreprises déjà sur place disparaîtront.

Le problème se résume de la façon suivante: de l'autre côté de l'île, où ne vivent qu'une cinquantaine de personnes, un aéroport est déjà en chantier et le gouvernement envisage d'y affecter des fonds. Les 50 habitants de cette localité risquent fort de se rendre compte un jour que les faillites auront chassé tout le monde de la région. Nous sommes devant une situation où le gouvernement oblige les 1,200 habitants d'une île à se servir d'un aéroport qu'il subventionne mais qui est situé sur une autre île. L'hôpital se trouve sur l'île Campbell ainsi que le poste de la GRC, et on impose à toute la population les inconvénients que suscite ce système tout à fait inadapté.

Au début du mon propos, je ne voulais qu'aborder brièvement cette question. J'ai écouté les députés qui m'ont précédé parler de la petite entreprise dans leurs interventions. Maintenant que j'en ai jeté les bases, je poursuivrai plus tard et traiterai d'autres articles de la loi de l'impôt sur le revenu. Je vous remercie de votre indulgence, monsieur le président.

M. Siddon: Monsieur le président, j'ai remarqué, bien sûr, de quelle tolérance vous aviez fait preuve à l'endroit de mon préopinant. Je tâcherai de m'en tenir un peu plus à l'objet du débat dans mes commentaires sur les injustices et les difficultés que le régime fiscal fait subir à mes commettants. Je voudrais entre autres émettre quelques idées qui pourraient prendre la forme d'amendements au fur et à mesure que se déroule le débat article par article du bill C-54 en comité.

Cependant, je ne puis m'empêcher de noter, après avoir entendu mon préopinant, que nous avons en notre présence un parti qui semble demander au nom des petites entreprises qu'on leur fasse de meilleures conditions et qui prétend recommander au gouvernement de s'y intéresser d'avantage mais qui nous dit en même temps que la jouissance du droit de propriété devrait être refusée . . .

M. Skelly: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais signaler au député qui a la parole que nous ne prétendons pas défendre la petite entreprise. Dans ma région, le gouvernement dont il faisait partie . . .

Le président: Le député de Richmond-Delta-Sud a la parole. Le député de Comox-Powell River a déjà eu l'occasion de prononcer un discours et il pourra en prononcer un autre plus tard s'il le désire.

M. Siddon: J'apprécie, monsieur le président, la latitude que vous avez permise à mon préopinant. Il est intéressant de noter que ce parti qui prétend préconiser un appui à la petite entreprise, est déterminé, de concert avec ses petits copains d'en face, à priver les Canadiens de la jouissance du droit de propriété. Ils savent parfaitement, à propos de la question sur laquelle la Chambre se penche actuellement et qui nous préoccupe tous, qu'on aurait pu dissiper les inquiétudes des provinces y compris de l'Île-du-Prince-Édouard, avec le même genre de restrictions ou de limitations qu'on en a prévu dans la résolution constitutionnelle pour un certain nombre de droits et de privilèges spéciaux qui ont été accordés.

Les conséquences de cette tendance à la nationalisation sur l'ensemble de notre pays et sur son économie me font peur également. Cela vise aussi le régime d'impôt sur le revenu. Si le NPD et ses petites amis arrivent à leurs fins, nous n'aurons même pas besoin d'un régime d'impôt sur le revenu. Nous pourrons nous passer de ce projet de loi fastidieux, le bill C-54, ainsi que de la loi de l'impôt sur le revenu, car personne ne gagnera de revenu. C'est le gouvernement central qui répartira les ressources du pays; personne ne recevra de salaire et on dispensera des faveurs aux amis du parti au pouvoir. C'est ainsi que cela fonctionne en Russie. J'y suis allé et je l'ai vu de mes propres yeux. Ceux que le parti communiste considère comme de bons travailleurs obtiennent toutes les faveurs alors que les autres vivent comme des serfs. Pas besoin de payer de l'impôt sur le revenu ou de se soucier d'une loi fiscale.

Avant de terminer, je voudrais citer une déclaration que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait faite en Alberta au cours du week-end. Apparemment, il aurait déclaré:

> «Les provinces ne sont pas propriétaires des ressources comme on est propriétaire de sa maison», a expliqué Lalonde à un groupe de Bonnyville. «Et les provinces ne sont pas propriétaires de leurs ressources comme la Libye et l'Arabie Saoudite.»

● (1630)

Il convient d'ajouter que les députés assis à ma gauche et ceux d'en face se font mille grâces à propos de la propriété privée. Je pourrais aller plus loin que la simple propriété des biens fonciers et parler de la propriété des entreprises, des maisons, des automobiles et de tous les biens de notre société. A mon avis, ces députés essaient d'instaurer un nouveau régime où la loi de l'impôt sur le revenu ne sera plus nécessaire et où il ne faudra plus passer de longues heures, comme c'est le cas aujourd'hui, à essayer de défendre les principes de la justice et de l'équité au nom des citoyens libres de ce pays ou du moins des citoyens qui se considéraient comme des hommes libres avant le présent débat constitutionnel.

Il suffit de lire l'article 1 de ce projet de loi pour être frappé par sa complexité. Je ne compte pas entrer dans le menu détail du bill, contrairement à mon collègue du sud de l'Alberta qui a cité hier soir des passages du bill C-54 rédigés dans un jargon compliqué qui met nettement les innocents contribuables en état d'infériorité dans leurs rapports avec le gouvernement. A propos de l'article 1, je trouve que sa formulation est un peu ambiguë et j'espère que l'on y apportera les changements nécessaires. La présentation de l'article 1 du bill n'est pas la même que celle de l'article correspondant de la loi de l'impôt sur le revenu, où les exceptions figuraient entre guillemets.

L'alinéa 1(1)*a*) dit que le revenu inclut «la valeur de la pension, du logement et autres avantages de quelque nature que ce soit sauf un avantage»—je passe sur les sous-alinéas (i) et (ii)—«qu'il a reçus ou dont il a joui dans l'année au titre, dans l'occupation ou en vertu de la charge ou de l'emploi». On pourrait croire, à lire cela, que tous les revenus sont exemptés d'impôt. Vous savez très bien que ce n'est pas le cas, mais je me mets à la place d'un contribuable moyen. Il risque de penser qu'en tant que citoyen canadien, il doit payer des impôts sur le revenu pour tous les «autres avantages de quelque nature que ce soit». Je serais tenté de croire que cela inclut par exemple l'allocation de dépenses, en ma qualité de député de la Chambre, les frais de taxi, l'allocation d'habillement que de nombreux employés reçoivent et toutes les autres formes d'allocations qui font l'objet d'exemptions plus tard dans la loi.

Ce que j'essaie de démontrer, c'est que le contribuable ne peut percer toutes les complexités dans la loi, laquelle a été rédigée au profit du gouvernement, pour l'aider à aller chercher de l'argent dans les poches du plus grand nombre possible de citoyens désarmés qui n'ont peut-être pas les moyens de se payer les services d'un comptable ou qui retiennent les services d'un mauvais comptable ou encore, qui remplissent eux-mêmes leur déclaration d'impôt en se servant du formulaire abrégé ou en faisant appel, jusqu'à un certain point, à l'aide du ministère.

En fin de compte, les contribuables se font souvent avoir parce qu'ils ne peuvent déchiffrer le jargon juridique complexe de la loi. Le ministre des Finances, qui est ici cet après-midi, peut donc faire appel à des pouvoirs imposants. Il dispose en effet de pouvoirs qui sont presque anti-démocratiques et immoraux. Je songe au renversement du fardeau de la preuve. Sans le vouloir, peut-être, le gouvernement pousse le contribuable à se sentir mis au banc des accusés et coupable d'avoir mal agi. Il a l'impression de devoir prouver son innocence. Cela est inadmissible; il en découle une relation d'inimitié entre le contribuable ordinaire et ceux qui sont censés le servir à titre de répartiteurs du ministère des Finances.

Ces répartiteurs y mêlent parfois aussi de l'arrogance. Leur dévouement à leur travail se mesure au nombre de dollars qu'ils peuvent rapporter chaque année au gouvernement en recettes fiscales supplémentaires. Ils se croient infaillibles. J'ai eu connaissance de cas qui se rapprochent beaucoup de ma propre expérience où des contribuables ont été accusés d'avoir gagné de l'argent qu'ils n'ont jamais touché. Ils ont été accusés et en attendant l'issue d'une série d'appels compliqués et coûteux, on leur a tenu compte de revenus qu'ils n'avaient jamais reçus. C'est au contribuable qu'il incombe de prouver le contraire.

Il y a aussi les immenses pouvoirs de confiscation du ministre des Finances qui peut retenir l'argent qui doit retourner au contribuable une autre année où aucune irrégularité n'est relevée dans sa déclaration. Cet argent est confisqué et retenu par le gouvernement pour payer les prétendus impôts fondés sur la cotisation, avant qu'il soit prouvé que le contribuable a fait une erreur et doit payer ces impôts.

Le ministre des Finances a le pouvoir de saisir les salaires, de s'approprier les maisons et d'exiger des notes de crédit des banques avant que la preuve soit faite que des contribuables innocents ont violé ou transgressé la loi de l'impôt sur le revenu. C'est, à mon avis, archirépréhensible.

C'est cela le Canada. C'est un pays libre où les gens se traitent les uns les autres avec respect. Les citoyens ne doivent pas être jugés et traités comme des criminels avant d'avoir pu prouver qu'ils n'ont pas touché certains montants que le gouvernement cherche à imposer, sans que l'on ait à engager des frais juridiques considérables ou à faire appel à des services onéreux de comptabilité.

Des électeurs m'ont fait parvenir une série de plaintes contre le Surrey Taxation and Data Centre qui se trouve dans les basses terres de la Colombie-Britannique. La plupart de ces plaintes peuvent être résumées par quelques citations tirées d'une lettre que j'ai reçue d'un de mes commettants qui essaie depuis la mi-juin de 1980 d'obtenir des informations au sujet d'un dégrèvement d'impôt qu'il n'a pas reçu après avoir envoyé sa déclaration de 1979. Depuis l'été dernier, il a fait plus d'une douzaine d'appels téléphoniques qui ont été accueillis par les réponses suivantes: le retard est peut-être attribuable au changement de gouvernement; des milliers de raisons peuvent expliquer la situation; on examine présentement votre déclaration; elle vient d'être versée au dossier. Chaque fois, on lui donnait une excuse différente. Après qu'on lui eut dit que sa déclaration était à l'étude, on lui annonça, une semaine plus tard, qu'il n'en était rien. Furieux, il demande alors à parler à un responsable, mais on lui répond qu'il n'y en a pas, que toute l'information se trouve dans l'ordinateur. Voilà le genre de problèmes qu'ont à résoudre les citoyens.

J'ai reçu une autre lettre d'un citoyen américain qui a habité et travaillé un an dans ma circonscription en Colombie-Britannique. Le gouvernement du Canada a prélevé quelque $6,000 sur ses revenus. Au mois de juin dernier, il a écrit une lettre dont j'ai conservé la copie. Elle était soigneusement adressée au Surrey Taxation and Data Centre; il y demandait la marche à suivre pour obtenir un dégrèvement de cette retenue fiscale, invoquant la nature du traité réciproque sur la fiscalité que le Canada a signé avec les États-Unis. Sa lettre est demeurée sans réponse. En octobre, il écrit de nouveau sans plus de succès. C'est l'ordinateur qui gère tout; on ne trouve personne à qui parler au téléphone.

Finalement, il téléphone à la fin de novembre au Bureau des impôts de Vancouver, où un commis lui répond qu'on a bien reçu sa demande du mois de juin dernier et qu'elle sera examinée dans deux ou trois mois, c'est-à-dire aux environs de février 1981. Il s'agissait, ne l'oublions pas, des revenus imposés par le gouvernement canadien pour l'année fiscale de 1979, et dans l'intervalle, il devait encore payer de l'impôt sur ces mêmes revenus au gouvernement américain. Il s'agit là d'une attitude des plus inconvenantes et des plus irresponsables de la part de ces fonctionnaires du gouvernement qui ne se sentent aucune obligation envers leurs propres concitoyens, ni à plus

forte raison envers les ressortissants d'un pays étranger qui sont les hôtes du Canada.

Après avoir demandé à un spécialiste de se pencher sur cette affaire, nous avons appris que cette personne doit faire une demande à l'aide de certaines formules. En juin dernier, personne n'a pensé à lui envoyer les formules de demande pas plus qu'en octobre, au moment où il a écrit de nouveau, ni en novembre, ni en décembre. Il doit maintenant remettre ces formules. Je crois que c'est beaucoup exiger de la part d'un hôte de notre pays.

● (1640)

Je voudrais parler un moment des régimes enregistrés d'épargne-retraite et du fonds enregistré de revenus de retraite. Le ministre a reçu de nombreuses demandes de la part de personnes du troisième âge qui économisent depuis longtemps grâce à un régime enregistré d'épargne-retraite. Elles réclament maintenant une formule de rentes un peu plus souple. Le ministre sait pertinemment que l'Association des consommateurs canadiens fait pression depuis quelque temps pour obtenir cet assouplissement au profit des personnes âgées. Elles sont prêtes, au moment de toucher leurs prestations, à payer ce que le fisc leur réclame, mais souhaitent retirer leur revenu selon leurs propres besoins.

Peut-être savez-vous, monsieur le président, qu'aux termes du régime actuel, à 71 ans, le pensionné doit choisir entre une rente payable à 90 ans ou un versement en espèces indexé, de sorte que si, par exemple, un pensionné âgé de 71 ans dispose de $100,000 dans son REER, il touchera environ $9,000 par année et $22,000 annuellement à partir de 90 ans. Bien des gens viennent me demander à quoi servent $22,000 par année quand on a 91 ans et qu'on est perclus de rhumatismes, à supposer qu'on soit toujours en vie. On préférerait toucher une partie de ces fonds au début de la retraite alors qu'on est toujours en mesure d'en jouir, quitte à accepter les charges fiscales que cela peut occasionner.

D'autres préféreraient laisser l'argent dans le REER. Ils ne veulent pas y toucher à 71 ans. Ils souhaitent peut-être attendre à 75 ans au moment où ils auront perdu d'autres sources de revenus. Il est très malheureux que le ministre des Finances n'ait pas encore donné une réponse positive à toutes ces demandes ainsi qu'à l'Association des consommateurs canadiens, en assouplissant les modalités accessibles aux personnes âgées pour disposer de leur régime et des recettes qui en découlent.

Il me reste très peu de temps monsieur le président, mais je veux quand même ajouter un mot au sujet de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Ils sont nombreux dans ma circonscription, et aussi dans l'ensemble du pays, les personnes dynamiques qui essayent de monter une affaire et qui ont fait des projets d'expansion et prévu des emprunts en espérant profiter d'un taux d'intérêt plus raisonnable grâce à cette obligation.

Certains hommes d'affaires empruntent depuis près d'un an sur la foi des déclarations contenues dans le premier mini-budget présenté par le ministre en avril dernier. Ils accumulent des déficit énormes à cause des taux d'intérêt élevés pour contracter des emprunts à court terme. Maintenant que nous sommes presque au 31 mars, ils apprennent que si leurs travaux ne sont pas terminés avant cette date, ils devront trouver un autre moyen pour financer le parachèvement de leurs travaux. A mon avis, c'est une attitude insensible et cruelle, monsieur le président. Il y a des gens qui ont sacrifié leurs moyens de subsistance pour se lancer en affaires. Ils ont acheté une propriété. Ils ont fait toutes sortes de démarches pour obtenir un changement de zônage. Ils ont engagé des architectes et des entrepreneurs et ils ont fait faire des évaluations. Ils ont signé des contrats et contracté des emprunts à court terme. Maintenant, ils apprennent que si le quart ou la moitié de leurs travaux ne sont pas terminés à la fin de mars, ils ne pourront pas les terminer du tout.

La viabilité financière des projets spéculatifs de ce genre dépend entièrement du chiffre d'affaires prévu de l'entreprise et de certaines prévisions en matière de dépenses. Celui qui veut se lancer en affaires verra doubler le montant de ses intérêts parce qu'il ne pourra pas obtenir une obligation pour l'expansion des petites entreprises; et pourtant, son banquier était prêt à lui accorder un prêt, même s'il n'avait aucune garantie que les dépenses subies en 1980 pourraient être amorties grâce à l'obligation.

Nous ne sommes pas encore certains que les dépenses subies avant le 31 mars pourront être amorties grâce à ces obligations. De fait, si la date limite du 31 mars n'est pas reportée et si la mesure n'a pas été adoptée à ce moment-là, je dois dire que tout ce que le gouvernement a pu dire et promettre à propos de l'instauration d'un programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises n'est qu'une fraude pure et simple, et je pèse mes mots. Le fait de créer l'impression chez les Canadiens qu'ils obtiendraient quelque chose alors que le gouvernement n'avait aucune intention de leur accorder quoi que ce soit constitue une fraude.

La mesure à l'étude ne prévoit aucun traitement spécial pour les agriculteurs et les pêcheurs, et c'est la situation des pêcheurs qui touche ma circonscription de plus près. Le budget Crosbie prévoyait une remise de 10c. ou de 10 p. 100 sur le prix des combustibles. Les fonctionnaires fédéraux des pêches en Colombie-Britannique parlent maintenant de percevoir un droit sur les prises ou ce qu'on appelle un loyer sur les ressources. Ce sera un impôt supplémentaire sur le revenu des pêcheurs. En outre, le gouvernement a décidé de ne pas aider les pêcheurs à assumer le prix des combustibles. Les pêcheurs trouvent cette situation inacceptable vu les avantages accordés à l'industrie laitière, aux producteurs de lait, à l'industrie du beurre et à bien d'autres industries grâce aux subventions de péréquation régionale et à d'autres programmes d'aide financière.

Le gouvernement veut imposer les pêcheurs et a décidé de ne leur accorder aucune aide spéciale pour faire face à la hausse du carburant. En imposant une taxe à la tête du puits, un prélèvement de participation canadienne et une redevance pour l'autonomie énergétique, le ministre des Finances a imposé un énorme fardeau à tous les consommateurs d'énergie, qu'il s'agisse des fabricants, des petits commerçants, des agriculteurs, des pêcheurs, des personnes qui doivent chauffer leur maison et de celles qui exploitent des services de transport. Le budget Crosbie aurait imposé le même fardeau, mais seulement aux automobilistes lorsqu'ils auraient acheté leur essence. Voilà un autre défaut du budget et le ministre devrait y remédier lorsqu'il examinera les amendements à ce projet de loi.

Un grand nombre de parents d'enfants handicapés m'ont demandé si le gouvernement pouvait accorder des avantages fiscaux quelconques aux parents qui doivent acheter des appareils spéciaux pour les sourds et les aveugles. Je sais que vous vous apprêtez à vous lever, monsieur le président; je vais donc conclure sur ces propos.

[*Français*]

M. Lambert: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet des gains sur les capitaux, surtout que le ministre a publié un document en novembre dernier à ce sujet. J'aimerais attirer l'attention de tous les députés sur ce document, parce que vous allez voir ce que cela veut dire les gains sur les capitaux, ce que cela comporte dans l'ensemble!

[*Traduction*]

En fait, monsieur le président, d'après moi, l'impôt sur les gains en capital constitue une des plus vastes escroqueries que le gouvernement ait jamais commises aux dépens des Canadiens. C'est une mesure inflationniste, car elle ne tient pas compte des gains artificiels. Quand une propriété ou un bien immobilier gagne de la valeur, cela indique que le gouvernement a perdu le contrôle de l'économie. A chaque fois qu'on prévoit une imposition procentuelle, on favorise l'inflation.

En 1973, l'ancien ministre des Finances a accepté d'indexer l'impôt sur le revenu des particuliers pour empêcher le gouvernement de profiter indûment de l'inflation des salaires. Bien sûr, il l'a fait après qu'on lui eut dit au cours de la campagne électorale de 1972 que cette mesure mènerait le pays à la faillite. John Turner a appliqué le même genre de formule pour l'indexation du revenu des particuliers, afin que l'impôt se base sur une valeur en dollars constants. Il faudrait la même chose pour l'impôt sur les gains en capital, comme l'a soutenu Robert Stanfield.

● (1650)

Monsieur le président, je ne fais qu'effleurer l'article 1, comme on fait d'habitude, même si je ne vois vraiment pas pourquoi nous procédons de la sorte. Les gains en capital sont mentionnés à maintes reprises dans le bill C-54. Par conséquent, je voudrais faire consigner certaines de mes idées à ce sujet. Dans mon intervention à l'étape de la deuxième lecture, j'ai parlé longuement des injustices inhérentes à l'impôt sur les gains en capital exigé pour la vente d'une exploitation agricole à des fins de culture. A mon avis, les gains en capital sont une forme pure et simple de vol et découragent les agriculteurs canadiens de poursuivre l'exploitation de leurs fermes, à un moment où ce secteur de notre économie, d'après ce qu'en aurait dit le premier ministre lui-même lors de ses voyages dont on a tant parlé, devra répondre à une demande accrue d'approvisionner le tiers monde en aliments et en autres matières premières de base. Ce paradoxe est pour le moins frappant.

Quelle est l'incidence de l'impôt sur les gains en capital? Un agriculteur à la retraite a vendu, ces dernières semaines, une parcelle de terre à la périphérie d'Edmonton pour la somme de 6 millions de dollars; il devra ainsi payer près de 2 millions de dollars en impôt sur les gains en capital. De toute évidence, cette terre ne sera pas cultivée, et je reconnais que l'impôt sur les gains en capital devrait être perçu, mais des impôts fonciers ont été versés avant 1972 pour une terre qu'on subdivisait pour des usages autres que celui de l'agriculture. En fait, le taux d'imposition était à l'époque plus élevé qu'en ce moment. Mais il s'agissait d'une entreprise commerciale. La terre en question ne devait plus servir à la production agricole et devait être divisée. Dans ce cas, il n'est que juste d'exiger l'impôt sur les gains en capital et de le percevoir.

Toutefois, cet impôt a pour effet de garantir que la somme de 2 millions de dollars sera versée en fin de compte par les propriétaires des maisons qui seront éventuellement construites sur les lots ainsi subdivisés. Le gouvernement prétend se soucier de la situation. A Vancouver, aujourd'hui, une maison de trois chambres à coucher se vend $175,000. Bien sûr, la spéculation qui sévit à Vancouver apporte de l'eau au moulin du gouvernement. Les gens qui achètent ces maisons ne le font pas pour y habiter. Ils le font pour spéculer, et l'impôt qui frappe ces maisons sont rajoutés à chaque transaction. Au bout du compte, c'est l'acheteur qui le paye, tout comme la commission de l'agent immobilier vient s'ajouter au prix de vente. C'est un attrape-nigaud qui profite au gouvernement.

Aux pages 8 et 9 de la monographie du ministre, un tableau montre qu'en 1978, la dernière année pour laquelle les statistiques sont complètes, les particuliers ont payé 1,193 millions sur les gains nets imposables contre 795 millions pour les sociétés, ce qui donne en tout de 3,977 millions de dollars. Ce sont des gains nets en capital imposables à tous les niveaux. Cela ne signifie pas que ce montant-là a été versé en impôt sur le revenu. J'ai essayé bien des fois, mais en vain, de calculer quelle partie des impôts provient de l'impôt sur les gains en capital. Il est impossible de le savoir à moins d'avoir accès aux déclarations d'impôt de chaque particulier qui a déclaré des gains en capital. Les gains en capital sont ordinairement incorporés dans le revenu imposable et sont imposés au taux le plus élevé applicable au particulier ou au taux payé par la société, qu'il s'agisse d'une petite entreprise ou d'une grande société dont les gains sont imposés au taux maximal. Il est donc impossible de déterminer quel montant a été payé.

J'estime que si on a déclaré près de 4 milliards de gains en capital en 1978, il faut prendre 50 p. 100 de ce montant, parce que les pertes ont déjà été défalquées, soit deux milliards, ce qui voudrait dire que l'on aurait payé au moins un milliard de dollars en impôt sur le revenu au cours de cette année là. Nous n'avons pas les chiffres pour les années 1979 et 1980 auxquelles des facteurs d'inflation de 10 p. 100 s'appliquent, ce qui modifiera évidemment les chiffres auxquels on les ajoutera. Les statistiques de 1980 accuseront vraisemblablement une baisse des gains en capital imputable au ralentissement de l'activité économique et à la baisse de certains marchés.

J'estime que le ministère des Finances accueille la documentation du ministre avec satisfaction. J'espère certes que les comptables fiscaux et les députés auront l'occasion de l'examiner attentivement et que nous pourrons interroger le ministre au sujet de l'incidence de cette affaire sur la prise de risques.

Je voudrais maintenant parler d'un projet que j'ai proposé il y a des années. Le gouvernement parle de la canadianisation obligatoire et de l'imposition du pétrole à la tête du puits afin de fournir des fonds à cette entreprise tentaculaire de l'État appelée Petro-Canada qui a uniquement manifesté son talent jusqu'ici en cherchant à construire un énorme gratte-ciel à Calgary et à se surcharger d'un personnel, à la façon des sociétés de la Couronne, en recrutant à peu près n'importe qui. Pourquoi ne pas offrir un stimulant au simple contribuable? Je constate que certains d'ici approuveraient une disposition en ce sens. Si nous déterminons dans une certaine mesure quelles sont nos ressources et formulons nos propositions relatives à la recherche et au développement et quelles sont les sociétés canadiennes, nous pourrons alors annoncer que tout citoyen canadien ou compagnie canadienne de bonne foi peut acheter les actions de sociétés canadiennes ou, de fait, de toute entreprise qui se livrent à l'exploitation des ressources . . .

Le vice-président: A l'ordre. Il est 5 heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook)—La réforme de la réglementation—Le rapport du groupe d'étude spécial—Les suites données aux recommandations; le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—Le Canadien National—L'investissement dans un groupe d'armateurs étrangers; le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'Organisation mondiale de la santé—La position du Canada au sujet d'une formule pour biberons en vente dans les pays du Tiers-monde.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les partis et même si cela peut paraître bizarre, je vais proposer une motion. Je regrette que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) soit absent pour le moment mais nous en avions convenu et je suis sûr qu'il a été simplement retardé. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a également accédé à la demande suivante.

Le problème découle du fait que le bill C-227, inscrit au nom du député de Mississauga-Nord (M. Fisher), est un bill que j'ai proposé il y a cinq ans. Comme la Chambre doit être saisie du bill très prochainement et comme il y a eu quiproquo lorsque le bill a été proposé en mon nom par le député de Mississauga-Nord, nous avons convenu de proposer une motion en vertu de laquelle le motionnaire est le député de York-Est, c'est-à-dire moi. Le député de Mississauga-Nord, donnera son approbation dans un instant. Le bill ne sera pas débattu aujourd'hui mais un jour de la semaine prochaine.

Je signale qu'en vertu du Commentaire 401 de Beauchesne, il n'est pas nécessaire de donner un préavis dans le cas d'une motion d'initiative parlementaire portant changement de motionnaire. Je puis assurer aux députés que nous en avons discuté avec les leaders des autres partis. Si la Chambre est d'accord, je propose donc une motion visant à changer le nom du motionnaire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Pour ce faire, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, je voulais simplement confirmer la déclaration du secrétaire parlementaire. Ce fut un plaisir pour moi de proposer le bill au départ. Il est né de ses idées, de son expérience et de ses préoccupations et je suis tout prêt à lui laisser tout le mérite qui lui revient.

M. Collenette: Vous pourriez peut-être nous dire, monsieur l'Orateur, si le consentement unanime suffit ou si vous désirez adopter un ordre de la Chambre afin de modifier le *Feuilleton* lorsqu'il sera imprimé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion est adoptée et il en est ainsi ordonné.

Les articles nos 17, 18, 22, 25, 27 et 29 sont reportés par consentement unanime.

* * *

[*Français*]

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MESURE VISANT À INCLURE HULL DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Gaston Isabelle (Hull) propose: Que le bill C-230, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (capitale nationale du Canada), soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le président, je suis très heureux de discuter ce projet de loi qui est d'ailleurs au *Feuilleton* de la Chambre depuis un bon moment. Je sais que c'est un des projets de loi les plus intéressants peut-être jamais discuté à la Chambre, puisqu'il a pour objectif de changer la capitale nationale du Canada. Il faudra bien me comprendre, monsieur le président: loin de moi l'idée d'enlever le nom Ottawa à la capitale du Canada. Je pense que l'historique que je ferai de la capitale du Canada nous oblige à converger vers l'objectif qui est exposé dans le bill C-230. Si on le lit, mais je ne voudrais pas faire la lecture de tout le bill, on constate que ce qui est essentiel c'est l'article 16 dans la Constitution, et l'amendement si on l'abroge, on le remplacera par ce qui suit:

Il est par les présentes déclaré que la capitale nationale du Canada et le siège du gouvernement fédéral du Canada comprendront la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, et la cité de Hull, dans la province de Québec, ainsi que la région environnante prescrite à l'occasion par le Parlement du Canada.

Pour mettre les choses bien claires, monsieur le président, je voudrais que cette nouvelle capitale devienne ce que l'on appelle la région de la capitale nationale, telle que décrite dans une loi du Parlement de 1958. Et si on examine cette loi du Parlement, on verra une description géographique des municipalités qui font partie de la région de la capitale nationale. D'ailleurs, je crois que c'est en 1958 que cette loi du parlement fut adoptée faisant en même temps la Commission du district fédéral, la Commission de la capitale nationale. Alors disons que cette région est en grande majorité urbaine. Elle est composée de la ville d'Ottawa et des banlieues de la ville d'Ottawa et de même qu'un territoire adjacent, et ainsi que du côté de Hull, allant jusqu'à Gatineau, un peu des circonscriptions fédérales de Pontiac et même de Hull.

Monsieur le président, faisons l'historique de cette capitale nationale. La reine Victoria en 1858 a demandé qu'Ottawa devienne non pas la capitale parce que, si ma mémoire est fidèle, je n'ai pas vu ce mot «capitale» inscrit dans la Constitution, mais bien le siège du gouvernement. Je ne suis pas linguiste, je ne voudrais pas me lancer dans des définitions indues des mots «capitale» et «siège du gouvernement», mais je suis sûr qu'il y a matière à discussion et surtout à réflexion.

Monsieur le président, si je parle de Hull, et c'est l'objet de mon projet de loi, c'est parce que les gouvernements qui se sont succédé depuis 1899 ont toujours voulu faire en sorte que la capitale reflète les aspirations des Canadiens, un peu l'unité du pays, un peu les cultures, la dualité qui existe dans les deux peuples au Canada. Et je pense que c'est dans la région de la capitale nationale qu'on pourra trouver cet exemple frappant de ce que le Canada est et de ce que le Canada de demain sera, parce qu'aucune région au Canada, je pense bien, ne peut s'entendre aussi bien en général, bien qu'il y ait des petits accrocs ici et là, que la région d'Ottawa et la région de Hull qui se sont donné d'ailleurs pour s'administrer des structures identiques, et je parle de la Communauté régionale d'Ottawa-Carleton et de la Communauté régionale de l'Outaouais.

Monsieur le président, il faudrait se pencher vers le passé et consulter les pages de l'Histoire pour constater qu'en 1899 le gouvernement trouvait que les édiles de la ville d'Ottawa ne pouvaient entretenir et embellir convenablement ce que l'on appelait alors la capitale du Canada, et c'est pour cela qu'on a créé la Commission d'embellissement d'Ottawa qui a continué à fonctionner jusqu'à la création de la Commission du district fédéral dans les années 1926-1927.

● (1710)

Il y a eu la Commission du district fédéral et, après cela, on a vu naître la Commission de la capitale nationale qui au fond sont des organismes qui ont toujours pour but et ont toujours vu à ce que l'embellissement, la protection du milieu dans la Capitale nationale se fassent. C'est tellement vrai, monsieur le président, qu'un homme aux idées tout à fait grandioses et qui avait une vision de l'avenir, peut-être comme jamais aucun politicien n'en a eu jusqu'à ce jour, sir Wilfrid Laurier, devant toute cette inertie, a décidé, par l'intermédiaire de son ministre, le ministre des Finances du temps, M. Fielding, de faire une espèce de plébiscite dans la ville, dans la capitale fédérale, pour demander aux citoyens s'ils étaient prêts à accepter un district fédéral qui deviendrait le Washington du Nord. C'était le rêve de sir Wilfrid Laurier. Un plébiscite a été tenu en 1906, malheureusement battu par à peine 600 ou 800 voix, ce qui représentait 45 p. 100 de la population, et je signalerai que du côté de Hull on s'était abstenu de voter pour la simple raison qu'on n'avait pas été invité.

Depuis ce temps-là, monsieur le président, il y a eu beaucoup d'évolution. Il y a eu la Commission Holt qui, en 1915, je crois, a fait son rapport, et pourtant la Commission avait été créée par le gouvernement conservateur de M. Borden. La Commission était formée de six membres, dont les maires d'Ottawa et de Hull, qui eux-mêmes ont préconisé un district fédéral pour l'administration de la capitale du Canada. Tous les maires, tous les élus de Hull, ont toujours poussé le gouvernement fédéral, imploré le gouvernement fédéral à faire une espèce d'extension de la Capitale nationale du côté de Hull.

Même King, en 1927, monsieur le président, était en faveur d'un district fédéral, je le dis pour ceux qui ne le savent pas, et je pourrais dire aussi que M. Pearson, en 1964, lors d'une émission télévisée, a préconisé un district fédéral pour la région d'Ottawa-Hull. En 1927, King aussi avait des visions, et on peut dire que la région de la Capitale nationale a toujours été pour lui une priorité. D'ailleurs, on n'a qu'à voir dans le magnifique Parc de la Gatineau les vestiges d'un homme pour qui la Capitale nationale avait une priorité extraordinaire. Il a décidé lui aussi de pousser la Commission d'embellissement à s'occuper du côté de Hull. C'est en 1927 que la Commission du district fédéral est venue au monde et que les choses ont commencé à changer pour la région de Hull. Mais il a fallu des supplications, des invocations, des prières, tout ce que l'on voudra, pour qu'enfin, vers 1968-1969, après de nombreuses études effectuées, surtout par les comités mixtes du Sénat et de la Chambre des communes, qui sont arrivés à un consensus à la conférence constitutionnelle, les premiers ministres ont décidé que la région d'Ottawa-Hull soit désormais connue comme la région de la Capitale nationale! Et c'est depuis ce temps que des investissements massifs ont été faits du côté de Hull non pas seulement pour respecter les vœux de la population, mais également pour préserver les vœux et mettre en pratique ce que les premiers ministres, depuis 1895, avaient voulu réaliser pour la région Ottawa-Hull.

N'eût été la Première guerre mondiale, n'eût été l'incendie du Parlement, n'eût été la crise économique, n'eût été la Seconde guerre mondiale, monsieur le président, nous vivrions actuellement dans un district fédéral et même la Commission mixte du Sénat et de la Chambre des communes, en 1972, à la recommandation 47, a préconisé également, ce n'est pas de l'histoire ancienne, 1972, un genre de district fédéral pour la région Ottawa-Hull.

Monsieur le président, aujourd'hui nous vivons une réalité dans les faits, et voilà pourquoi j'ai présenté, pour mettre ces faits-là dans un cadre juridique, ce projet de loi à la Chambre des communes. D'ailleurs le gouvernement, en 1972, ou 1973, je crois, lors de la présentation d'un projet de réorganisation des ministères et de l'administration gouvernementale, a fait biffer le mot «Ottawa» dans ce qu'on appelle les lois qui régissent les ministères, où le siège social était Ottawa, capitale du Canada, pour le remplacer par «la région de la Capitale nationale». On reconnaissait de fait que la région de la Capitale nationale était à toutes fins pratiques la capitale du Canada. Si on se rend à l'aéroport international d'Ottawa, si on prend les bulletins publicitaires des compagnies d'aviation, on constate que les arrivées, les départs d'Air Canada, de CP Air ou des autres, sont indiqués pour Ottawa-Hull. Récemment, j'étais à Miami et je prenais le vol 172 pour Baltimore et Ottawa, et sur la plaque, c'était inscrit Ottawa-Hull. Encore là, on se dit que c'est une évolution normale que ces compagnies-là, que même les étrangers reconnaissent de fait ce qui se passe en réalité. Alors c'est pour cela qu'il faut se dire que la Capitale nationale, et je ne parle pas d'en faire un district fédéral, bien que j'aie parlé de district fédéral, devrait être la capitale nationale du Canada. D'ailleurs, la Bell, pour ceux qui ont reçu l'annuaire de 1981, a fait inscrire en gros «Ottawa-Hull». Et je pourrais dire beaucoup d'autres choses semblables. Il y a, par exemple, l'Auberge de la Chaudière. Je ne veux pas faire de publicité, mais je dirai en passant que c'est un magnifique hôtel, qui a fait inscrire dans sa publicité dans le magazine *Time* «Ottawa-Hull».

Je pourrais parler d'autres choses semblables. Depuis l'apparition du Hull nouveau, le Hull de 1969, avec son milieu urbain qui s'étend jusqu'à Gatineau, et je vois le député de Gatineau (M. Cousineau) qui voudra peut-être dire Gatineau vers Hull ou vice-versa, en tout cas, une chose est sûre, c'est que la population est urbanisée et vit dans un milieu de cinq à six milles à la ronde qui fait partie de la région de la Capitale nationale.

Des sondages, monsieur le président, il y en a eu autant comme autant. On demandait toujours aux gens de Hull . . . Et j'en ai fait, et la compagnie CROP en a fait, enfin divers organismes en ont fait, et toujours 80 à 85 p. 100 des gens de la région de Hull voulaient appartenir à la Capitale nationale. Voilà donc pourquoi, monsieur le président, il faudrait peut-être écrire dans un texte de loi ce qui se passe quotidiennement dans des faits. Il est évident qu'actuellement le fait de changer la Constitution semble poser un problème sur certains sujets, mais à l'article 16, nous n'avons pas besoin de comité, nous n'avons besoin d'absolument rien. Écouter des témoins! Je pense que cela a déjà été fait en 1972 au comité mixte sur la Constitution.

Il y a eu un autre comité naturellement sur la Capitale nationale, lequel n'a pas continué ses travaux pour des raisons que j'ignore. Mais une chose demeure, c'est que dans les faits il faut absolument que les choses changent, autrement je pense que l'Histoire va prouver qu'il va falloir que quelqu'un, à un certain moment, arrive logiquement à voir ce qui semble être une incohérence depuis des années. Et je ne veux pas parler des maires de Hull qui ont toujours partagé la même optique et qui sont très heureux. Et si l'on interroge les gens de la rue, la majorité d'entre eux diront qu'ils sont très heureux d'appartenir à la région de la Capitale nationale.

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire, monsieur le président, je sais que le temps s'écoule et que d'autres collègues ont quelque chose à dire. J'espère qu'ils ont quelque chose à dire à ce sujet et qu'ils ne parleront pas simplement pour parler. Malheureusement, à la Chambre, beaucoup parlent sans rien dire. Alors je voudrais qu'ils disent quelque chose s'ils veulent absolument parler sur le sujet. Et je suis sûr que j'ai des amis des deux côtés de la Chambre des communes qui, s'ils demeurent ici depuis quelques années, comprendront ce dont je veux parler. Je ne veux enlever quoi que ce soit à Ottawa, au contraire, à mon avis, c'est une excellente ville. Un million de visiteurs viennent voir la Capitale nationale tous les ans. Ces gens-là ne viennent pas visiter simplement le Parlement. Ils viennent voir la capitale de leur pays. Je pense qu'Ottawa est une très belle ville, une ville d'une propreté exemplaire. Voilà pourquoi elle se doit de partager toutes ces choses-là avec l'autre côté, comme ses banlieues, d'ailleurs. Autant je veux que ce qui n'est pas Ottawa mais ce qui est à l'intérieur de la région de la capitale nationale, dans une description de la carte géographique de la région de la Capitale nationale, soit inclus également comme capitale nationale, de même je veux que les municipalités adjacentes à Hull puissent également faire partie de la Capitale nationale du Canada.

• (1720)

D'ailleurs, monsieur le président, je suis sûr que ceux qui ont à cœur de voir à ce que leur capitale reflète réellement le siège du gouvernement voudraient y trouver le symbole de la puissance et de l'unité d'un pays, le foyer et l'âme nationale, l'image que la nation présente à l'univers. Je pense que Ottawa-Hull est un microcosme de ce que devrait être le Canada de demain.

J'espère que ceux qui se lèveront voudront dire quelque chose, autrement, à une séance ultérieure, je pourrai trouver qu'ils étaient complètement dans l'erreur.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je me trouve, moi, dans un coin opposé de la Chambre et, actuellement, la distance qui nous sépare physiquement obligerait mon ami de Hull à prendre des lunettes d'approche, car nous en avons presque besoin à la Chambre pour se voir l'un et l'autre.

Mais, étant Canadien de la ville d'Edmonton, j'ai autant d'intérêt à la capitale nationale de mon pays que l'honorable député qui en est le voisin, à Hull. A mon avis, c'est tout ce qu'il est, un voisin, député des gens de Hull, dans la province de Québec.

Actuellement, dans le sens géographique, je partage entièrement le point de vue de l'honorable député et des parrains de cette idée que ce serait plus attrayant pour la ville d'Ottawa d'être située des deux côtés de la rivière Outaouais, à la base des collines de la Gatineau, car c'est un pays d'une beauté bien difficile à retrouver ailleurs au Canada. Ayant vécu ici moi-même pendant plus de 16 ans, je peux bien dire que je suis sympathique à cette idée. Mais l'honorable député est médecin et moi je suis avocat. Alors je décide que je veux examiner ce projet de loi. Premièrement, et malheureusement, l'honorable député tombe dans le piège de la proposition selon laquelle la fin justifie les moyens. Actuellement, quoi qu'il soit peut-être désirable d'avoir toute cette région qui est maintenant repré-

sentée par la ville d'Ottawa, la ville de Hull et les petites villes avoisinantes qui font partie de la région de la capitale nationale, cela est juridiquement impossible.

Monsieur le président, je suis un peu étonné qu'on ait permis dans la présentation de ce bill de donner un des arguments à caractère juridique dont l'honorable député aurait pu se servir. Malheureusement, je ne suis pas d'accord avec le juge Cartwright qui, à l'époque, était d'avis que la reine et le Parlement même aient le droit de déterminer l'emplacement du Parlement canadien. Il y a, malheureusement, un consentement bien net des provinces qui est impliqué dans cette affaire.

Et actuellement on pourrait bien légiférer afin que la Capitale nationale soit dorénavant décrite comme étant Ottawa-Hull. Toute de suite, la province de Québec ne visant pas à cela, parce que cette décision donnerait l'apparence de diminuer son influence sur ses territoires, avec un bill beaucoup plus long que celui-ci pourrait totalement éliminer le nom Hull, totalement l'exterminer, parce que c'est le gouvernement du Québec qui voit à la délimitation des frontières ou des limites de la ville de Hull. Cela ne prend pas de temps. Il s'agit tout simplement de diviser le tout en deux, trois ou quatre parties et les assigner aux collectivités avoisinantes. Ainsi, Hull appartiendrait à l'Histoire. Alors, à mon avis, le projet de loi du gouvernement fédéral ne serait rien d'autre qu'une nullité. Non!

[*Traduction*]

J'en viens aux désirs exprimés par bon nombre de mes commettants d'Edmonton. Beaucoup de mes collègues des autres régions du pays, de l'Est, du Centre ou de l'Ouest, sinon tous, diront qu'ils ont le même droit de déterminer ce que sera la capitale de leur pays que les habitants de l'Ontario ou du Québec, où le territoire en cause est situé.

Si l'on nous proposait, pour la zone à incorporer à la capitale, un plan agréé par l'Ontario et par le Québec et convenant de façon générale au pays, je suis certain que la plupart des gens seraient d'accord. Je pense que la chose est intéressante en elle-même. Le parrain du bill nous a tracé l'historique de la question. Je suis persuadé que lorsque la chose a d'abord été envisagée il y a cent ans, comme le disait le député, elle présentait des avantages. Certains existent toujours, je ne le conteste pas. Cependant, la Chambre n'a pas le pouvoir de modifier le nom et l'endroit de la capitale du Canada en votant un bill ici et à l'autre endroit qu'on enverrait ensuite à la sanction royale. Ce serait le plus beau cas de nullité jamais créé ici.

En Ontario il y a la ville d'Ottawa, la ville de Vanier, le village de Rockliffe, la ville de Nepean, la ville de Kanata, le canton de Gloucester . . .

M. Simmons: La ville de Gloucester.

M. Lambert: Tout cela du côté ontarien. Si l'impatient jeune député de Terre-Neuve veut bien écouter . . .

M. Simmons: J'apporte mon aide. Il s'agit de la ville de Gloucester.

M. Lambert: Le député a raison, je m'excuse. Depuis le 1er janvier, c'est la ville de Gloucester.

M. Simmons: Il y met le temps, mais il apprend.

M. Lambert: Exact, et je ne m'en cache pas, contrairement à certains. Il y a d'autres municipalités du côté ontarien qui figurent dans la zone que le parrain du bill veut faire incorporer au territoire de la capitale nationale. Elles seraient comprises dans ces limites, quant au nom seulement. Tout le reste qui se trouve au sud de la rivière des Outaouais relève de la province d'Ontario.

Inutile d'énumérer toutes les municipalités, régionales ou pas, qui se trouvent sur la rive québécoise. Elles relèvent totalement du gouvernement de la province de Québec. La population de ces régions peut être amenée à procéder à des fusions, comme cela s'est déjà produit. Elle peut être amenée à procéder à des créations de structures plus importantes comme cela s'est produit du côté ontarien avec l'accroissement démographique dans les villes de Nepean, Kanata et Gloucester. Cependant, les délimitations sont fixées par les lois provinciales.

● (1730)

L'amendement du député dit: «Il est par les présentes déclaré que la capitale nationale du Canada et le siège du gouvernement fédéral du Canada comprendront la cité d'Ottawa et la cité de Hull». Si nous adoptons ce bill, cela reviendra à dire, par le biais d'une loi, qu'une partie de la capitale nationale du pays sera placée sous la juridiction d'un gouvernement autre que le gouvernement fédéral, dans la mesure où il est question de son emplacement, ce qui est tout à fait absurde à mes yeux.

Je crois qu'il y a une raison très logique de proposer que les habitants de la région de la capitale nationale qui demeurent sur la rive québécoise et travaillent sur la rive ontarienne soient assujettis aux mêmes normes d'évaluation foncière et aient accès aux mêmes services de santé, de sécurité, de protection contre les incendies et de transport que ceux qui habitent l'Ontario. Je prétends qu'il y a des deux côtés de la rivière des milliers et peut-être même des centaines de milliers de gens qui estiment qu'ils pourraient aussi bien aller s'établir de l'autre côté. Un jour, ils font leurs emplettes dans un grand magasin d'alimentation d'Ottawa et le lendemain, ils vont dans une épicerie de Hull ou d'une des municipalités avoisinantes. Ils habitent tous notre région et ils en font partie intrégrante. Il y a beaucoup de mariages et toutes sortes d'autres arrangements entre habitants des deux rives.

Je ne prendrai pas l'exemple d'Air Canada qui fait figurer Ottawa-Hull sur son horaire, car ce n'est pas un bon argument. Après tout, on avait auparavant l'habitude de voir accolés les noms de Toronto et de Hamilton dans l'horaire d'Air Canada, mais il existe certes beaucoup d'autres différences entre Toronto et Hamilton tout comme il en existe entre Ottawa et Hull.

Une voix: Vive la différence.

M. Lambert: Ce n'est pas une raison pour proposer cette idée à la Chambre. Le député pourrait recommander par voie de résolution que le gouvernement constitue un autre groupe d'étude, peut-être pour la dernière fois. Peut-être les gens ont-ils fait suffisamment de progrès pour avoir maintenant de l'influence auprès du gouvernement québécois.

[*Français*]

Et cela, c'est une autre paire de manches. Peut-on penser un moment, à cette époque-ci, que le gouvernement du Québec céderait un centimètre de territoire du côté québécois de l'Outaouais pour que cela devienne vraiment partie intégrante de la capitale de ce pays? Je ne le pense pas. Même si les gens actuellement voulaient cela, ils changeront de député. Après tout, les gens de Hull ont élu un péquiste aux dernières élections. Peut-être en éliront-ils deux. Alors est-ce que ces gens-là représentent l'opinion de la population telle qu'exprimée par le député fédéral de Hull (M. Isabelle), ces gens désirent-ils la formation d'une capitale nationale, une ville intégrée, parce que nous aurions besoin d'avoir une ville intégrée, pas une ville, une région, une capitale divisée en deux? A moins que le gouvernement de l'Ontario et celui du Québec s'accordent sur le fait que nous aurions des services conjoints au même niveau, il y a encore beaucoup à faire. Quant au site national, au site naturel, oui, je partage l'opinion de l'honorable député et je pense bien que beaucoup de gens feraient la même chose, mais à ce moment-ci je dois dire que, quoique nous trouvions cela attrayant d'un certain point de vue, il me semble qu'il faut que les gens du reste du pays donnent aussi leur consentement à ce changement.

On ne peut imaginer, monsieur le président, le nombre de lettres que j'ai reçues protestant contre l'idée que nous allions effectuer un transfert d'édifices fédéraux de ce côté-ci au côté hullois pour établir unilatéralement le fait que la capitale du Canada était devenue Ottawa-Hull. Et je dois dire que la plus grande partie des gens qui protestaient étaient des adhérents du parti politique auquel appartient l'honorable député. Ces gens-là disaient: Absolument non, pas de cette façon, donnez-nous le plan. Mais c'est la même chose aujourd'hui pour ce qui a trait à la Constitution. Les gens sont bien satisfaits de rapatrier la Constitution: Nous aimerions avoir la Constitution. Mais cela n'appartient à aucun groupe de dire: Vous allez agir de telle ou telle façon et pas d'autre façon. Cela appartient au peuple.

La capitale nationale appartient au peuple de ce pays autant que le chef de l'État, la reine, appartient au peuple, et ce n'est pas un premier ministre ou une administration qui viendront dicter quoi faire aux gens, soit en adoptant des lois ou des résolutions ici au Parlement, soit en obtenant le consentement de tout le pays. La Constitution est le consentement du peuple à un programme de lois, que le peuple accepte. Ce n'est pas voter un corps de loi, imposer quelque chose à un peuple. C'est cela la différence et c'est cela que le peuple canadien exigerait dans cette situation: N'imposez pas le changement, demandez-le, obtenez-le, et vous l'aurez sans doute. Mais pour le moment, je crains que malheureusement le député ait passé par la mauvaise voie, celle d'essayer d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour modifier la description de la capitale de ce pays. Et je le regrette infiniment, puisque je connais très bien l'honorable député, je constate que son objectif en vaut peut-être la peine, mais il a mal étoffé ses propos. Je ne pourrais pas appuyer un tel bill.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'approuve en principe le bill présenté par le député de Hull (M. Isabelle), comme il s'agit du débat à l'étape de la deuxième lecture. J'estime depuis longtemps que nous devrions avoir au Canada un district ou une région de la capitale nationale semblable à celui de pays comme les États-Unis ou l'Australie, où la région de la capitale nationale comprend tout le territoire de la capitale et de ses environs.

● (1740)

Quand je suis venu pour la première fois à Ottawa il y a 21 ans, on pouvait apercevoir le Parlement d'à peu près n'importe où dans la ville. La vue était magnifique. Aujourd'hui, il est caché derrière des immeubles à bureaux et des tours de toutes sortes si bien qu'il n'est plus qu'un édifice parmi tant d'autres qui se retrouvent dans la plupart des centres-villes nord-américains. Quand je suis revenu à l'occasion du centenaire, en 1967, le mal était déjà commencé. Puis, je me suis retrouvé ici en qualité de député en 1968. Il existait alors des règlements concernant la hauteur et l'emplacement des immeubles par rapport à la colline du Parlement. Par la suite, des promoteurs réussirent à trouver des lacunes dans ces règlements, de même que d'autres qu'intéresse plus la valeur du dollar que la beauté et la majesté d'une vraie capitale nationale.

Je suis certain que le député sait trop bien qu'il a peu de chances de faire accepter son projet par le Parlement, mais au moins il aura le mérite d'avoir essayé. J'aurais préféré à ce moment-ci de l'année qu'il ait proposé une mesure à l'instar de l'ancien député de Waterloo-Cambridge qui proposait de rattacher au Canada les Îles Turks et Caicos afin que le Parlement pût s'y transporter pendant l'hiver. Il paraît que le climat est un peu plus agréable dans ces îles.

Je crois qu'en négociant avec l'Ontario et le Québec et si les autres législatures concernées adoptaient des résolutions semblables, nous pourrions acquérir les territoires qui sont de la compétence de la Commission de la Capitale nationale, en vue d'y créer un véritable district de la capitale nationale, semblable au district de Columbia aux États-Unis et semblable à ceux qu'on retrouve dans nombre d'autres pays. Nous pourrions y aménager une véritable capitale nationale.

Le député de Hull, le bon docteur, n'essaie pas de démembrer notre pays ni de prêcher la séparation d'une parcelle du Canada. J'ignore s'il est également chirurgien, mais il propose de créer quelque chose de favorable à l'unité et à l'identité nationales, et c'est pourquoi nous l'appuyons. Mais j'espère qu'il continuera à partir d'aujourd'hui de chercher à convaincre des membres de l'Assemblée nationale du Québec de parrainer là-bas un projet de loi ou une résolution, de même que des membres de la législature ontarienne ainsi qu'un député du Parlement fédéral, afin que ce projet de loi ou cette résolution devienne la solution aux nombreux problèmes qu'a soulevés le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), et que l'on finisse par s'entendre sur la création d'une région ou d'un district, la désignation important peu, de la capitale nationale.

Il faut se demander si le Québec et l'Ontario accepteraient de céder une partie de leur territoire. Quelqu'un d'un peu méchant pourrait dire que si le Québec acceptait de céder Hull et une partie des collines de la Gatineau, l'Ontario pourrait lui donner Toronto en échange. On pourrait aussi offrir à l'Ontario une île de l'Arctique en échange de la région d'Ottawa.

M. Rose: Une île où il y a un peu de pétrole.

M. Benjamin: En effet, ce serait mieux que l'île en question renferme un peu de pétrole.

Je pense qu'il s'agit d'un principe universellement reconnu et qu'il est appuyé en théorie par des gens de toutes les tranches de la société et de tous les partis politiques. Même si nous ne faisions que nous dire d'accord en principe sur le bill, ce serait déjà un début. Je suis assez réaliste pour savoir qu'il faudrait plusieurs années pour atteindre les objectifs que visent le député de Hull et bien d'autres députés de tous les partis, je pense. Il faudrait cependant pour cela que le gouvernement fédéral et les gouvernements des deux provinces directement en cause acceptent de négocier et de s'entendre et que ceux des huit autres provinces et les deux territoires adoptent aussi des résolutions à cet égard.

La région pourrait devenir un district qui appartiendrait à tous les Canadiens et qui refléterait toutes les provinces et toutes les régions du pays, un district qui refléterait l'aspect bilingue et multiculturel du pays à cause de la façon dont il serait administré, du nom donné aux immeubles et aux rues, des langues qui y seraient employées et de l'importance qui y serait accordée à toutes les régions du Canada. De fait, ce serait une région qui appartiendrait à tous les Canadiens. Les habitants de part et d'autre de l'Outaouais auraient encore leurs gouvernements locaux, ils pourraient élire leurs propres conseils scolaires et ils seraient gouvernés par les lois de leurs provinces respectives pour les questions municipales et l'enseignement. D'autre part, le district pourrait être autonome. Il faudrait cependant négocier cet aspect de la question avec Hull, Ottawa et les autres municipalités des deux régions, de même qu'avec le Québec et l'Ontario et parvenir à s'entendre.

Je félicite le député d'avoir lancé cette idée. Il a eu de la chance dans le tirage des bills que le sien soit parmi les premiers à être tirés et qu'il puisse ainsi être débattu. J'espère qu'après le débat, la Chambre adoptera le bill en principe. Même s'il reste en plan au *Feuilleton*, ce sera déjà un début. J'espère que le député continuera de travailler à ce projet et qu'il obtiendra l'appui de l'Assemblée nationale du Québec et de l'Assemblée législative de l'Ontario. Il trouvera que les résultats seront alors beaucoup plus rapides en raison de l'accord conclu avant que toute modification ne soit apportée à notre constitution, à notre législation fédérale ou à la législation des deux provinces concernées.

J'espère que le gouvernement et que tous les députés accepteront le projet de loi de principe et que le député poursuivra son effort louable.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention au début de mon intervention dans ce débat, de vous signaler que le bill C-230 présenté par le député de Hull (M. Isabelle) était irrecevable dans la mesure où il porte sur une question dont la Chambre est déjà saisie sous une autre forme. Cependant, après avoir consulté les services du greffier, il me paraît acceptable. Les amendements constitutionnels à l'étude au comité sous forme de résolution ne rendent pas ce projet de loi, qui porte également sur la modification de la constitution, non conforme aux procédures de la Chambre. C'est pourquoi j'ai dû réviser mes positions.

Il y a toutefois un petit point qui pourrait être d'un certain intérêt pour le parrain de ce projet de loi. S'il est recevable, c'est qu'il a été déposé et adopté en première lecture le 2 mai 1980. L'article 2 de ce bill précise que cette loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique 1980. Le député voudrait certainement changer la date en 1981, puisque nous sommes maintenant entrés dans la nouvelle année.

● (1750)

Les notes explicatives portent sur les commentaires que le juge Cartwright, de la Cour suprême du Canada, a faits dans la cause Munro contre la Commission de la capitale nationale (1966). Je tiens à préciser que le M. Munro en question n'est pas un de mes parents. Voici donc ce que le juge Cartwright a déclaré:

> ... le changement pourrait certainement se faire au moyen d'une loi du Parlement où sa Majesté agit sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada.

Toute résolution visant à modifier notre constitution doit nécessairement passer par la Chambre. Pour ce faire, le gouvernement peut, soit présenter une mesure législative soit, dans des circonstances très particulières, faire adopter un amendement constitutionnel par décret du conseil. Mais pour une question aussi importante, il est tout à fait légitime de dire qu'il appartient au Parlement d'en décider.

Comme l'ont dit les députés d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et de Regina-Ouest (M. Benjamin), il s'agit de déterminer comment le Sénat et la Chambre des communes devraient donner leur avis et leur consentement. La Chambre ne peut rien faire sans obtenir au préalable l'avis et le consentement d'autres niveaux ou échelons de gouvernement. Je préfère employer le terme échelon. Comme l'a dit le député d'Edmonton-Ouest, j'admets qu'il est inadmissible qu'un seul échelon de gouvernement prenne les décisions concernant la capitale de mon pays. Si je ne connaissais pas aussi bien le député de Hull, je dirais qu'il fait fi du reste du pays en proposant une mesure de ce genre sans l'approbation des autres échelons de gouvernement et montre un mépris total à l'égard des sentiments des Canadiens qui habitent dans l'arrière-pays ou dans les régions isolées.

Je suis convaincu que le député n'avait aucune mauvaise intention, mais c'est exactement l'effet qu'aurait une telle mesure; elle suppose que le gouvernement fédéral peut changer le lieu de la capitale de notre pays sans consulter les autres échelons de gouvernement, même celui qui est le plus proche et le plus directement touché, le gouvernement du Québec. Sans vouloir exagérer, je dirais que cette initiative est choquante dans la mesure où elle passe outre aux juridictions qui ne relèvent pas de la compétence de la Chambre mais que celle-ci doit consulter avant de prendre toute mesure de ce genre. Dans une large mesure, le député s'appuie dans son préambule, sur l'article 16 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

Capitale nationale du Canada

Jusqu'à ce que la Reine n'en ordonne autrement, Ottawa sera le siège du gouvernement du Canada.

Comme le député l'a dit à juste titre, le terme employé n'est pas «capitale», mais «le siège du gouvernement». Lorsqu'Ottawa a été choisie à l'origine, elle l'a été pour être le siège du gouvernement du Canada. En fait, l'Adresse envoyée à Sa Majesté la reine Victoria le 24 mars 1857 portait la mention «siège permanent du gouvernement au Canada». A l'époque, le Canada se composait des provinces unies, le Haut et le Bas Canada.

Lorsque le texte de l'AANB a été rédigé, des représentants du Haut et du Bas-Canada siégeaient à Québec et à Charlottetown pour mettre au point les mesures qui ont créé un Canada élargi, et c'est le «siège du gouvernement du Canada» qui était en voie de détermination.

Le député s'appuie également sur la rubrique I de l'article 91 qui donne au Parlement le pouvoir de modifier à l'occasion la constitution canadienne mais il néglige l'article 92.13 évoqué par le député d'Edmonton-Ouest. Cet article porte sur la question de la propriété, qui a été discutée pendant la période des questions—et qui a même fait l'objet de questions de privilège aujourd'hui—ainsi qu'au comité. Le droit de propriété et les droits civils relèvent exclusivement des provinces. Vouloir faire acte de puissance publique sur des terrains qui ne relèvent pas du Parlement, et sans l'accord du Québec, constituerait un outrage à cette province. J'espère que le député comprendra dans quel esprit je fais ces observations. Je ne lui attribue nullement l'intention de blesser qui que ce soit; l'outrage dont il s'agit viserait la répartition des pouvoirs adoptée au pays, et interviendrait si les Communes cherchaient à imposer leur volonté à un autre ressort.

Si le député tenait à faire accepter cette mesure, je m'étonne qu'il n'ait pu persuader les membres de son parti de la faire figurer dans les mesures constitutionnelles actuellement en discussion au comité. Elle aurait bien pu figurer comme article X, Y ou Z de la résolution qui tend à modifier la constitution. Son bill a reçu la première lecture le 2 mai, et la résolution constitutionnelle n'a été présentée à la Chambre que le 6 octobre. Il a donc eu tout le temps de persuader le cabinet d'incorporer sa mesure dans celles qui ont été présentées ensuite. Je reconnais bien sûr que sans l'accord des provinces il y aurait là, comme dans le cas de tant d'autres mesures, excès de pouvoir à l'égard des autres ressorts.

M. Benjamin: Comme dans le cas de la propriété.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Un député dit «au sens propre». Je pense que c'est tout à fait impropre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des bills d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte donc le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Ethier, reprend l'étude du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, présenté par M. MacEachen.

[*Traduction*]

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons interrompu le débat avant d'aller dîner, je reprenais une proposition que j'avais déjà faite à la Chambre. J'aimerais, si vous le voulez bien, revenir un peu là-dessus. Plutôt que d'imposer de force la canadianisation du secteur des ressources naturelles, comme le préconise le Programme énergétique national présenté par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je préférerais que l'on encourage les Canadiens à prendre le contrôle de ce secteur d'eux-mêmes. Je sais que dans tous les partis, il y a des députés qui préféreraient cette solution. Je vais prendre comme exemple les entreprises, qu'elles appartiennent ou non à des capitaux canadiens qui opèrent dans le secteur de la recherche et du développement dans le domaine des ressources naturelles. N'importe quel citoyen canadien ou n'importe quelle compagnie véritablement canadienne peut acheter les actions ordinaires de ces sociétés sur le marché. Ce serait d'autant plus intéressant si en liaison avec les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu relatives aux gains en capital, il était possible pour certaines personnes—et dans ces personnes, j'inclue les personnes morales—d'investir. Si les investisseurs laissaient leurs capitaux investis pendant cinq ans et que les capitaux de roulement étaient réinvestis au besoin dans des entreprises s'occupant des ressources naturelles autorisées ou faisant elles-mêmes l'objet d'une autorisation, il serait alors possible de bénéficier de déductions d'impôt au titre de gains en capital.

Si je pense à un plan d'investissement de cinq ans, c'est pour permettre à un investisseur limitant ses investissements aux entreprises autorisées pendant cette période, d'être totalement exempté de l'impôt sur les gains en capital. Par contre s'il retire ses capitaux au bout de quatre ans, l'exemption ne serait plus que de 80 p. 100, et ainsi de suite, à raison de 20 p. 100 en moins chaque année. Il me semble que de cette façon, nous encouragerions davantage de Canadiens à investir. Je favorise, j'en conviens, les citoyens canadiens et les véritables compagnies canadiennes qui s'occupent de recherche et de développement dans le domaine des ressources naturelles. L'expérience n'a pas encore été tentée dans notre pays. Je ne peux pas vous garantir avec précision les changements qui s'opéreraient sur le plan de la propriété. J'ignore pour ma part si une telle mesure améliorerait les choses et entraînerait des changements profonds, mais j'ai la conviction que nous assiterions à d'importantes mutations.

● (2010)

Au fur et à mesure que le plan serait mis en œuvre, les capitaux canadiens et même les capitaux étrangers investis dans l'exploitation des ressources canadiennes ne tarderaient pas à tomber entre les mains de Canadiens qui, en tant qu'actionnaires en association ou en société, auraient dès lors

le droit de participer à la prospection et à l'exploitation des ressources canadiennes. A un moment donné, le parti auquel j'appartiens a approuvé, avec certaines hésitations, l'idée d'imposer un plafond à ces investissements. On ne peut imposer un plafond au montant d'argent investi, parce qu'il s'agit d'une mesure d'encouragement. Des mesures doivent être prises, et il n'en coûterait rien à l'État du fait qu'on n'interviendrait pas à moins qu'on ait prévu des mesures d'encouragement.

Voilà pourquoi je dis que le gouvernement du Canada raconte des bêtises et trompe le public lorsqu'il dit qu'il est venu en aide à l'industrie pétrolière par voie de mesures incitatives et qu'il a consacré des milliards de dollars, peut-être, à l'exploitation des ressources du pays. C'est un pur mensonge, car s'il n'y avait pas eu d'encouragement au départ, aucune mesure n'aurait été prise et, de ce fait, le gouvernement n'aurait eu rien à faire, et rien ne se serait fait. Tout le monde se serait alors croisé les bras ou serait allé investir à l'étranger.

Le député de Broadview-Greenwood peut secouer la tête autant qu'il veut, mais il n'y a pas alors d'investissement. Aux débuts de l'industrie pétrolière au Canada, personne n'allait chercher à Toronto des fonds destinés à financer les entreprises pétrolières de l'Ouest, parce que cela n'en valait pas la peine. En tant qu'ancien ministre du gouvernement de l'Alberta, le député de Bow River peut certainement en témoigner. Et comme je suis pour ma part un avocat spécialisé dans ce domaine, je sais également de quoi je parle.

Le vice-président: A l'ordre. Le temps de parole du député est maintenant écoulé.

M. Mayer: Monsieur le président, je voudrais commenter ce soir l'article 69 de la loi de l'impôt sur le revenu et son application aux petites entreprises et aux petites exploitations agricoles. J'aurai quelques questions à poser au ministre en espérant qu'il sera en mesure de me répondre. L'article 69 de la loi de l'impôt sur le revenu vise à assurer qu'une juste valeur est attribuée aux transactions qui sont en fait des dons, ou aux transactions avec des personnes avec liens de dépendance.

C'est ainsi que dans la région du Manitoba que je représente, beaucoup de familles ont constitué en société leur exploitation agricole aux fins de l'impôt, de la planification foncière, et pour mieux partager la terre et les différentes opérations entre les membres de la famille. A partir d'une opinion verbale rendue par le bureau de l'impôt de Winnipeg—en ce qui concerne le bureau de Regina, il s'agissait je pense, d'une interprétation écrite—beaucoup de gens de ma circonscription ont cru que pour les fins de l'impôt, le loyer payable à un particulier ne serait pas considéré payé quand il n'y a pas de fonds disponibles à cette fin. Autrement dit, bien des exploitations s'étaient constituées en sociétés en supposant que le propriétaire céderait tout ce qu'il possédait à la société familiale sauf la terre qui resterait sa propriété.

Ces personnes avaient agi ainsi parce que cela leur semblait la meilleure chose à faire et parce qu'elles croyaient que le transfert de la terre pouvait avoir lieu au moment de la création de la société, sans payer d'impôt. Pourtant, les agents de l'impôt ont déclaré que si aucun loyer n'était versé par la société à l'agriculteur ou au propriétaire de la terre, par suite d'une mauvaise récolte ou de mévente, pour fins d'impôt, le loyer serait considéré comme ayant été payé. Mais ce n'est qu'un aspect de la situation.

D'autre part, il n'est pas certain que le ministère du Revenu accepte que le loyer présumément payé et qui s'ajoute au revenu du particulier, puisse être déclaré comme une dépense de la société. Le revenu du particulier s'en trouve gonflé et ce dernier n'a aucun moyen de compenser ce revenu en déduisant des dépenses. Ainsi, quand les recettes de l'exploitation agricole sont particulièrement faibles, celle-ci pourra enregistrer une grosse perte qui, dans certains cas, pourrait être plus élevée que le revenu global de l'exploitation.

Les services de l'impôt doivent clarifier cet article de façon très explicite et très directe. Il s'agit du principe du «lien de dépendance», selon l'expression employée par le ministère du Revenu, à l'égard des sociétés familiales. Le ministère du Revenu doit également expliquer comment il compte traiter ces sociétés.

Pour l'instant, je parle du loyer, mais je pourrais également parler des salaires, des intérêts sur les prêts des actionnaires ou du cas où une personne offre ses services à un voisin. Le ministère du Revenu pourrait alors demander à cette personne d'inclure dans son revenu le service rendu bénévolement.

Certains avis de réévaluation ont été envoyés, mais je crois que, pour l'instant le ministère du Revenu a décidé de ne pas aller plus loin. Néanmoins, il n'a pas encore rejeté le principe. Il s'est contenté de suspendre le recouvrement des impôts en pareils cas. Deux mesures s'imposent. Le ministère du Revenu devrait expliquer la situation afin que les gens sachent quoi faire lorsqu'ils constituent une société et, si le ministère change sa ligne de conduite, il devrait laisser souffler les contribuables et ne pas recouvrer les impôts rétroactivement. Si l'on n'a pas besoin de cinq ans, par contre il faut plus de cinq jours pour s'adapter à ce genre de situation.

Je voudrais que le ministre nous fasse part de ses préoccupations à cet égard et nous dise ce qu'il pense des mesures que pourrait prendre le ministère du Revenu.

Monsieur le président, si je ne puis obtenir dès maintenant une réponse du ministre des Finances ou de son secrétaire parlementaire, je voudrais aborder d'autres sujets, mais je souhaiterais obtenir une réponse immédiate, si possible.

M. MacEachen: Monsieur le président, on m'a posé un certain nombre de questions et j'ai l'intention de répondre, en temps voulu, au député et à ses collègues, et il peut donc être certain d'obtenir ces renseignements.

M. Mayer: Monsieur le président, pour encore mieux faire comprendre le cas dont j'ai parlé ce soir, je signalerai certains des problèmes que peut causer ce genre de situation. Le gouvernement devrait bien comprendre que si les exploitations agricoles sont constituées en société, ce n'est pas toujours pour échapper au fisc. Je le répète, les agriculteurs constituent des sociétés pour mieux planifier l'exploitation familiale et leur succession. Par conséquent, le problème peut se poser pour un bon nombre de petites entreprises agricoles. Je ne parle pas des grosses sociétés. Cette question préoccupe donc un bon nombre de petits exploitants agricoles.

● (2020)

Ce que veulent avant tout beaucoup d'agriculteurs dans notre pays—et je représente une région à vocation agricole—c'est que le service de l'impôt s'arrange pour ne pas désorganiser tout le système quand il apporte de telles modifications.

J'ai connaissance d'un cas où la période de cotisation devait porter sur quatre ans. Si on l'avait fait, cela aurait suscité de sérieuses difficultés à cette personne, à son entreprise familiale et à certains membres de sa famille qui en faisaient partie. A cause de cela, sa famille aurait peut-être même été obligée de tout abandonner.

Ce que je trouve particulièrement gênant, c'est que le service de l'impôt se soit servi de cette affaire comme d'une cause décisoire. En l'occurrence, la personne en cause a dû payer le procès permettant ainsi au service de l'impôt de se servir ensuite du précédent pour trancher les autres affaires dans les Prairies. Je rappelle que c'est en effet du bureau de Winnipeg que cette affaire était partie.

Je trouve gênant que la personne en cause ait dû dépenser beaucoup d'argent pour se défendre alors qu'en réalité elle plaidait la cause de tout un groupe de personnes qui s'étaient recommandées des mêmes lignes directrices qu'elle pour se constituer en société. En ce sens, c'était une cause-précédent, de sorte que le particulier n'était pas vraiment traité équitablement. Heureusement, le service de l'impôt a renoncé au procès. Si la cause avait été portée devant le tribunal et qu'il avait gagné, ses frais auraient été aussi élevés, toutefois, que l'impôt qu'il se proposait d'établir.

Il est malheureux que le service de l'impôt aille jusqu'à causer des problèmes de ce genre aux agriculteurs. Si le service décide d'agir de cette façon, je prie le ministre de veiller à ce qu'un particulier ne se mette pas dans un pétrin financier pour ce que l'on pourrait appeler un procès-type ou une cause-précédent qui serait défendue au nom de tous les producteurs de l'Ouest. Je ne devrais pas m'en tenir seulement à l'Ouest, car je suppose que s'il y avait eu une cause-précédent et qu'un jugement avait été rendu, celui-ci aurait valu pour tout le pays.

De nombreux petits agriculteurs seraient touchés par une telle décision. Il ne s'agit pas seulement de savoir si le loyer est un passif, que l'argent change ou non de mains, mais il me semble qu'il s'agit aussi de salaires. Lorsqu'un particulier travaille pour son entreprise familiale—et c'est sans doute une transaction entre personnes sans lien de dépendance telle que la définit la loi de l'impôt sur le revenu—qu'il y ait ou non suffisamment d'argent pour lui payer un salaire en période de vaches maigres, le service de l'impôt pourrait néanmoins l'évaluer et l'imposer en tant que propriétaire de l'exploitation même si l'entreprise qui appartient à sa famille lui a versé un revenu.

La situation que j'ai décrite pourrait susciter le même genre de difficulté qu'aurait pu susciter le loyer réputé versé et touché dans les cas particuliers que je connais bien.

Nous savons tous que bien des petits hommes d'affaires se constituent en sociétés et font des prêts d'actionnaire à leur propre société. Dans la plupart des cas le prêt d'actionnaire ne produit pas d'intérêt. En fait, bien des prêts bancaires stipulent que le prêt d'actionnaire ne peut porter d'intérêt à moins que la banque avec laquelle traite la société ne convienne que les intérêts peuvent être payés.

Si la disposition relative au loyer réputé payé vaut, elle pourrait s'appliquer également à une personne prêtant de l'argent à sa propre société. Il lui faudrait déclarer comme revenu les intérêts réputés versés et touchés provenant de sa propre société. Voilà qui me préoccupe, monsieur le président.

Si le fisc décide de saisir les tribunaux de la question et que ces derniers jugent que le revenu est réputé exister, qu'il ait été réalisé ou non, ci jugement pourrait s'appliquer aux salaires, aux intérêts sur les prêts d'actionnaire, au loyer de la terre et aux autres biens qu'un particulier pourrait louer à sa propre petite société.

Lorsque des modifications sont ainsi apportées à la loi, il me semblerait raisonnable que le service de l'impôt les applique en laissant aux contribuables un délai de six mois ou un an pour s'y adapter. Ces modifications ne devraient pas avoir d'effet rétroactif. Les gens devraient pouvoir bénéficier d'un délai pour s'y adapter plutôt que d'avoir à faire les frais de leur défense devant les tribunaux.

Voilà qui termine mon intervention, monsieur le président. J'espère recevoir du ministre une réponse sur cette très importante question.

[*Français*]

Mme Côté: Monsieur le président, j'aimerais d'abord féliciter le ministre des Finances (M. MacEachen) du budget, des lois qui sont proposées comme amendements à la loi de l'impôt, et en particulier du crédit d'impôt à l'investissement consenti aux entreprises manufacturières et de transformation dans les régions où de grandes inégalités existent.

Lors du dépôt du budget fédéral, le 28 octobre, le taux de crédit d'impôt, qui existait dans les régions de grandes inégalités ou de développement difficile, a été porté de 20 à 50 p. 100 pour les entreprises que j'ai indiquées tout à l'heure. Il est vrai de dire que le gouvernement a voulu intensifier le plus possible son aide pour le développement des entreprises dans les régions défavorisées, et je pense que je n'apprends rien à qui que ce soit, monsieur le président, ni à vous en particulier, en parlant au sujet de la situation économique dans laquelle la région de Rimouski-Témiscouata se trouve.

Nous faisons partie d'un territoire, Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, extrêmement défavorisé, lequel représente à peine 4 p. 100 de la population du Québec et un peu plus de 1 p. 100 de la population du Canada. La circonscription de Rimouski-Témiscouata compte près de 75,000 habitants, et nous vivons exclusivement d'entreprises très petites, il s'agit vraiment des PME, sauf la ville de Rimouski qui, avec un peu plus de 30,000 âmes, est essentiellement une ville de services, où les autorités municipales font des efforts surhumains pour accentuer le développement industriel.

Je dois signaler le problème que me pose ce crédit d'impôt à l'investissement. Dans un territoire aussi vaste que Rimouski-Témiscouata, j'oserais dire de Rivière-du-Loup aux Îles-de-la-Madeleine et des deux côtés du fleuve aussi, c'est-à-dire une partie de la Côte Nord, on a exclu de ce programme spécial deux villes, Rimouski et Sept-Îles, en alléguant qu'elles possédaient un revenu *per capita* un peu plus élevé que la moyenne régionale et un taux de chômage un peu plus bas que la moyenne régionale.

Si on examine la réalité économique de la ville de Rimouski par rapport au territoire, j'avouerai qu'on est porté à trouver cette exclusion de la ville de Rimouski de ce programme extrêmement important, extrêmement intéressant pour une région comme la nôtre. Rimouski, c'est vrai que c'est un centre de services, mais il faut dire que 83 p. 100 de la main-d'œuvre de la ville de Rimouski sont composés de personnes qui gagnent leur vie dans les secteurs publics, parapublics, dans les secteurs de l'éducation. Un hôpital régional emploie aussi beaucoup de monde, de même que toute la décentralisation des services gouvernementaux, tant provinciaux que fédéraux. Et on avouera avec moi, monsieur le président, qu'on en est arrivé à un point de saturation pour ce qui est de la décentralisation des services et à une diminution même du nombre des emplois quand il s'agit du service public et parapublic provincial, si on considère surtout le domaine de l'éducation.

● (2030)

La ville de Rimouski, si on la compare au Canada, à la province de Québec, et aux autres villes voisines . . . J'attirerai l'attention des députés sur le fait que le revenu per capita au Canada est de $7,225 et je cite ici des chiffres publiés par le *Financial Post* dans *Survey of Market in 1980*. Pour la province de Québec, le revenu *per capita* serait de $6,563, pour la circonscription de Rimouski, $5,160, pour la ville de Rimouski $6,675, pour la ville de Rivière-du-Loup, $6,401 et pour la ville de Matane, $5,566. J'avouerai que, lorsque j'examine ces chiffres, cela ne me désole pas trop, mais quand je constate la valeur ajoutée du secteur manufacturier *per capita*, à mon avis, c'est désolant pour la ville de Rimouski.

Le Canada aura une valeur ajoutée *per capita* de $1,860, la province de Québec, $1,857, le comté de Rimouski, $483, mais la ville de Rimouski, au titre de la valeur ajoutée du secteur manufacturier et *per capita*, $166. La ville de Rivière-du-Loup, $1,563. La ville de Matane, $1,130. Je dirais, monsieur le président, que je suis un peu envieuse du statut ou des revenus *per capita* au titre de la valeur ajoutée au service manufacturier des villes de Rivière-du-Loup et de Matane qui ne sont pas exclues du dégrèvement ou du crédit d'impôt à l'investissement dont je parle. J'aimerais aussi porter à l'attention du ministre des Finances (M. Chrétien) le rôle important que peut jouer la ville de Rimouski, que joue effectivement la ville de Rimouski dans un territoire comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Elle est la ville centrale du territoire. Il est vrai que nous avons les services gouvernementaux. Il est vrai également que nous avons l'univeristé, en plus du CEGEP et des maisons d'enseignement importantes, mais il faut dire aussi que Rimouski est absolument peu favorisée au point de vue de l'investissement manufacturier.

A ce titre, depuis quelques années, la ville de Rimouski en particulier, donc toute la population, jouit d'une aide grâce à des programmes fédéraux, dont l'aide pour la création de parcs industriels et la mise en place d'infrastructures permettant aux entreprises de s'installer dans les meilleures conditions possibles et le plus rapidement possible. Ces investissements-là ont été faits grâce en particulier à l'aide financière du ministère de l'Expansion économique régionale pour près de $1,250,000 à la création de parcs industriels. On donne maintenant des avantages à un territoire défavorisé en ce qui a trait aux crédits d'impôt, mais la ville de Rimouski, elle, est exclue.

J'aimerais aussi signaler que la situation économique actuelle sur la Côte Nord, c'est-à-dire à Sept-Îles, Wabush, Schefferville, Fermont, par le licenciement ou la mise à pied temporaire ou permanente de milliers de travailleurs, annonce qui a d'ailleurs déjà été faite par l'*Iron Ore*, influence énormément la situation économique du côté sud du fleuve. Alors pour ceux de mes collègues qui ne connaîtraient pas notre réalité géographique, la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie est située du côté sud du fleuve Saint-Laurent et toute la Côte Nord, le mot le dit bien, c'est en face.

Mais, traditionnellement, depuis l'ouverture de cette grande partie de notre pays, la main-d'œuvre se recrute sur la Côte Sud du fleuve. C'est dire que les personnes qui perdent leur emploi sur la Côte Nord reviennent chez eux, parce qu'ils sont originaires de la Côte Sud. Alors les endroits qui feront maintenant face à une grande demande d'emplois nouveaux, ce seront le territoire Bas-Saint-Laurent et Gaspésie, en particulier, et la ville de Rimouski.

J'aimerais énormément, monsieur le président, que le ministère des Finances, grâce à ce crédit d'impôt à l'investissement, dont on a exclu d'ailleurs Sept-Îles et Rimouski le 28 octobre, se retrouve aujourd'hui devant une situation complètement différente. Les annonces qui nous ont été faites par les employeurs de la région de Sept-Îles signalant le licenciement ou la mise à pied de milliers de travailleurs n'étaient pas prévues le 28 octobre, mais cela a entraîné un marasme économique important pour la région de Sept-Îles, à un point tel que les ministères de l'Emploi et de l'Immigration, du Travail, et de l'Industrie et du Commerce ont cru nécessaire de créer un fonds ou de mettre sur pied un programme spécial de 350 millions de dollars en vue d'aider des régions comme la Côte Nord, dont nous traitons aujourd'hui, d'aider la main-d'œuvre à se recycler.

Aider l'entreprise à créer des emplois et les travailleurs à être mobiles s'ils le désirent. Je voudrais que l'on tienne compte du fait qu'un événement économique dans une région peut avoir des répercussions dans un autre endroit du territoire. Et la situation économique qu'on vivait le 28 octobre dans ma région et celle de la Côte Nord n'est certainement pas la même que celle qui se développe actuellement.

Donc la situation a évolué. La ville de Rimouski étant le centre du territoire le mieux équipé pour répondre à une demande des investisseurs possibles doit être considérée relativement à ce crédit d'impôt à l'investissement de 50 p. 100. Je pense que cela est devenu une question de justice sociale. Les citoyens qui reviendront sur la Côte Sud du fleuve, donc dans le Bas-Saint-Laurent et dans la Gaspésie auront besoin d'emplois, et je me demande quelle est notre priorité. Est-ce qu'on doit augmenter les budgets de l'assurance-chômage ou doit-on permettre à l'entreprise de s'agrandir ou de s'établir dans des territoires comme les nôtres avec des avantages fiscaux raisonnables, qui répondent à des besoins réels, qui appuient le travail qui a été fait par des autorités municipales dans le développement d'une ville qui est un centre important, qui a nécessairement des retombées économiques dans toute la région? Si le développement industriel et économique de la ville de Rimouski se fait, chacune des municipalités tout autour pourrait en profiter par voie de conséquence. Quand on parle du développement de la région de Montréal, c'est dans la région de Montréal qu'on le fait. On ne va pas descendre le

faire jusqu'à Drummondville en disant que cela aura des influences directes sur la région de Montréal. J'aimerais qu'on reconsidère tout cela en prenant comme point d'appui le fait que, dans le territoire, trois villes importantes ont besoin d'aide: Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, parce que ces trois villes se sont donné des infrastructures, des parcs industriels pour répondre à la demande des investisseurs. Ces efforts ont été faits grâce à des programmes gouvernementaux, et il m'apparaît que dans une saine logique, on devrait, dans un territoire donné, qui comme je le disais tantôt représente à peine 1 p. 100 de la population du Canada, qui nous coûte des millions de dollars en assurance-chômage, qui représente à peine 4 p. 100 de la population du Québec, où les citoyens ont fait la preuve qu'ils étaient capables de travailler et de faire un travail honnête et bien fait, il me semble que le gouvernement devrait, étant donné la nouvelle situation économique, ouvrir de nouveau ce dossier et faire en sorte que la ville de Rimouski soit considérée de la même façon que les autres villes, savoir, sur un pied d'égalité, pas plus, pas moins, dotée des mêmes avantages parce qu'elles-mêmes, les autorités municipales, ont consenti les mêmes efforts pour arriver à un développement industriel qui serait juste et raisonnable dans un territoire qui est déjà passablement massacré dans un climat socio-économique difficile. Et je pense que les citoyens de tout le territoire attendent beaucoup d'une décision qui leur apparaîtrait vraiment équitable et qui répondrait à leurs besoins.

[*Traduction*]

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le président, au cours des 20 minutes qui me sont allouées, pour parler de l'article 1 du bill C-54, j'ai l'intention de présenter ce que d'aucuns considéreront, je l'espère, comme une proposition sensée et constructive à l'intention du ministre dans l'espoir qu'il en acceptera le fondement, en l'occurrence la question de savoir comment au moyen de ce bill nous pouvons accroître les revenus fiscaux du ministre tout en réduisant les impôts. Conscient de cet objectif, je vais débattre de la question des ressources renouvelables et des répercussions de ce bill sous plusieurs rapports ainsi que de la façon dont on pourrait l'améliorer.

Il est hors de doute que quiconque est au courant du problème de l'énergie au Canada doit savoir que quoi qu'on fasse, il va falloir nous orienter de façon concertée vers l'utilisation de formes d'énergie renouvelables pour remplacer l'énergie tirée de sources non-renouvelables.

● (2040)

En ce moment nous disposons de plusieurs technologies non intensives qui sont ou bien rentables ou bien marginales. Donc, nous pouvons atteindre cet objectif. Dans le budget du gouvernement précédent, que nous appellerons le budget Crosbie, un effort a été fait pour libérer cette force créatrice chez les Canadiens pour agir dans les régions qui ont un énorme potentiel au chapitre des énergies renouvelables. Je veux parler des régions de Gaspé, des provinces atlantiques, de la plus grande partie du Québec et de l'Ontario ainsi que de la Colombie-Britannique.

Qu'est-ce que nous avons adopté comme mesures d'incitation fiscale pour promouvoir cet objectif absolument indispensable, aux plans social et économique, de la réduction des frais énergétiques supportés par notre population, et pour augmenter simultanément les recettes du fisc? Ce sont partout là deux objectifs louables.

Il ne sert à rien de chercher à faire croire à la population qu'il est nécessaire actuellement de se lancer à fond de train dans le chauffage par utilisation directe d'énergie solaire par exemple. Les frais d'établissement sont tellement élevés par rapport aux avantages que cela n'est pas rentable, même avec toutes sortes d'incitations, de subventions et d'aides. Mais avec d'autres formes d'utilisation indirecte de l'énergie solaire, surtout dans les utilisations passives, il y a de nombreux exemples de technologie non intensives qui sont rentables ou presque, comme je le disais dans ma première phrase.

Le budget Crosbie mentionnait les chauffe-eau solaires. Eux sont rentables. Le chauffage de l'eau ne coûte que $200 ou $300 par année, $500 dans certains cas, mais on démontre que $100 dépensés sur ce genre de technologie non intensive rapportent $100 d'économie annuelle aux prix actuels. Pour cette raison, le budget Crosbie comportait une incitation, c'est-à-dire l'abolition de la taxe de vente. Cela ne m'a pas vraiment emballé, parce que j'ai estimé que ce n'était pas suffisant. Mais au moins c'était un début.

Il était aussi question dans le budget Crosbie des appareils utilisant une source d'énergie renouvelable. Un crédit d'impôt permettait un amortissement de 100 p. 100 réparti sur deux ans. Si le matériel coûtait $3,000, $4,000 ou $5,000, on pouvait amortir ce montant en deux ans sans que le gouvernement y perde quoique ce soit puisque pour le moment nous ne percevons pas un sous sur ce genre de matériel. Il existe peut-être quelques cas isolés que j'ignore, mais de façon générale, on ne se sert pas assez de ce genre de matériel qui permet de consommer des ressources renouvelables.

Parmi les mesures fiscales du budget Crosbie, cette déduction de 100 p. 100 pouvait rendre intéressante une entreprise marginale. Une déduction du revenu de 100 p. 100 répartie sur deux ans permettait aux contribuables moyens qui auraient dépensé $4,000 de réaliser une économie de $2,000. Ce matériel ne lui coûtait donc qu'un investissement de $2,000. Si cet investissement permettait d'économiser $400 par année, il pouvait donc l'amortir en cinq ans. Je dirais que pour être en mesure d'économiser $400 ou $500 par année indéfiniment, et d'avantage compte tenu de la hausse du prix du pétrole, la grande majorité des contribuables seraient prêts aujourd'hui à investir $4,000, surtout s'ils savaient pouvoir récupérer en deux ans $2,000 de leur impôt sur le revenu. Ils savent qu'ils amortiraient leur investissement de $2,000 en quatre ou cinq ans. Ils se trouveraient par la suite en excellente posture, pouvant compter sur une source d'énergie renouvelable.

Dans le budget actuel et le bill à l'étude nous trouvons un système inspiré des mêmes bonnes intentions. Le gouvernement a remplacé cette mesure incitative que représentait la réduction d'impôt. Pour vous récompenser d'avoir pris le risque et d'avoir investi dans ce genre de chose, le gouvernement vous offre une subvention de $800. Cette subvention coûtera quelque chose, mais comme elle ne suffira pas à inciter les gens à se tourner vers cette solution, cette subvention de $800 n'entraînera donc pas d'énormes dépenses pour le gouvernement. Certains diront même que cette subvention est imposable, mais ce n'est pas là le véritable problème.

Quel genre de mesure assurerait le plus de revenus à la fin de chaque année pendant les trois ou quatre prochaines

années? Je prétends que c'est la mesure d'incitation fiscale. Pour le moment nous ne percevons aucun impôt sur ce matériel utilisant une source d'énergie renouvelable. Si en cinq ans un million de foyers seulement consentait à faire ce genre d'investissement, il est facile de multiplier 1 million par $4,000. C'est un montant de $4 milliards.

Un tel montant affecté à l'achat de matériel qui n'était pas construit auparavant crée un grand nombre d'emplois. Qui percevra les impôts levés sur ce montant? Nous savons que lorsqu'une dépense initiale de $4 milliards est engagée dans le système elle engendre un revenu d'environ $8 à $10 milliards. Le gouvernement percevrait environ 40 p. 100 de ce montant de $8 à $10 milliards réparti sur une période de quatre ou cinq ans.

Sur une période de cinq ans, les gouvernements récupéreront 40 p. 100 des 10 milliards de dollars. Ils ne perçoivent rien en ce moment. D'ici les quatre ou cinq prochaines années, ils recueilleront 4 ou 5 milliards de dollars, somme qui n'est pas à négliger. Les employés du ministère des Finances, qui savent fort bien additionner et soustraire, se rendront parfaitement compte de l'importance de la somme, surtout si l'on songe que cela réduirait le coût du chauffage des maisons de quelque 75 p. 100 par année, réduction dont bénéficieraient ceux qui accepteraient de prendre des risques et de profiter des incitations fiscales.

Si l'on opte pour l'autre solution, celle prévue dans l'actuelle mesure législative qui accorde une subvention de $800, il faudra peut-être débourser quelques milliers de dollars par année. Si une chose nous coûte $4,000, ce $800 en ramène le prix à $3,200. Après avoir payé $400 en impôt, le coût net s'établit à $3,600. En calculant une économie de $400 par année, il faudra neuf ans pour rembourser ce montant. C'est tout à fait marginal. Seulement quelques milliers de citoyens opteront pour cette solution.

Je crois m'être clairement expliqué à tous ceux qui veulent bien entendre. Ce que le ministre aurait de mieux à faire, c'est de rentrer chez lui ce soir et de réfléchir encore une fois à toute cette affaire. S'il se donne la peine de vérifier auprès de ses fonctionnaires, il constatera l'inéluctable véracité de mes propos. Si à son retour il est disposé à proposer un amendement, et il peut le faire en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, même si cela entraîne des débours, il servira l'intérêt de son pays. Non seulement les rentrées fiscales augmenteraient, ce qui aiderait à combler le déficit, mais également beaucoup de nos concitoyens pourraient réaliser des économies.

Nous comptons au Canada, aujourd'hui, quelque 4.4 millions de maisons et bien d'autres immeubles qu'il faut chauffer. De 35 à 40 p. 100 de toute l'énergie que nous consommons aujourd'hui, en raison du climat froid du Canada, sert au chauffage des maisons et des immeubles. Il s'agit d'une proportion importante de notre consommation énergétique.

On connaît maints exemples de ces techniques moins sophistiquées, par exemple celle du moulin à vent. Nous nous en servons depuis des milliers d'années. Nous progressons si rapidement que d'ici un an ou deux, dans beaucoup de cas, l'achat de ces appareils sera rentable. Il n'en est rien en ce moment car on peut obtenir de l'électricité à meilleur marché, par exemple à 1c. le kilowatt. Avec les nouvelles techniques qui seront mises au point d'ici un an ou deux, le gouvernement ferait bien de prendre conscience de la quantité d'énergie que nous pourrons tirer des sites venteux comme Algoma, les régions riveraines et côtières, et particulièrement les Prairies.

● (2050)

Ces moulins pourraient produire au bas mot 3, 4, voire 5 p. 100 du total des besoins en énergie de notre pays.

L'exemple le plus évident dont j'ai déjà eu l'occasion de parler à de nombreuses reprises c'est la pompe à chaleur. En Amérique du Nord, les thermopompes existent depuis 60 ans. Les femmes les appellent des réfrigérateurs. Ces pompes aspirent la chaleur des aliments et l'expulsent sur le sol. Une thermopompe aspire la chaleur de l'air, du sol, de l'eau ainsi que de toute autre matière ambiante possible, l'amène à la température voulue avant de la rejeter dans la maison.

En Amérique du Nord, c'est dans notre pays que se font les recherches sur ces thermopompes pour climat froid. Je crois qu'une société américaine va faire du Canada son principal centre de production, mais pour cela elle a besoin d'un marché. Ces appareils coûteront, je pense, environ $4,000. Je sais que le Conseil national de recherches a décidé d'embaucher à compter du 1er janvier le chef de l'équipe de recherche de cette société américaine parce qu'il s'intéresse à ses connaissances.

Nos fonctionnaires possèdent toutes les compétences requises et l'industrie de la fabrication dispose des moyens de production nécessaires au Canada. On ne produit pourtant pas tellement de pompes à chaleur. Je sais qu'il y en a un peu partout dans la ville d'Ottawa et qu'on en a vendu entre 30 et 40 jusqu'à présent cet hiver. Ce sont plutôt 300,000 ou 400,000 de ces appareils qu'il faudrait vendre chaque hiver. Les emplois que cela créerait ainsi que les revenus fiscaux qu'en retirerait l'État sans parler du nombre d'employés supplémentaires que l'on pourrait embaucher pour la fabrication de ces appareils seulement permettrait d'enregistrer pendant une quinzaine d'années un taux de croissance soutenu dans ce genre de production. De plus s'il est possible de réaliser ce genre d'économies soit 50 à 75 p. 100 par édifice chaque année en utilisant la chaleur indirecte du soleil, songez donc aux économies que cela représenterait au niveau de nos ressources non-renouvelables.

Le budget de M. Crosbie faisait allusion à deux ou trois endroits à un certain appareil, en l'occurrence l'alambic. Les alambics sont de vieux appareils servant à la fabrication d'énergie. Si vous les jugez sous le seul critère de la rentabilité économique vous en concluerez que le procédé est voué à l'échec sur le plan commercial car l'alcool produit revient trop coûteux. Mais si l'on incite les gens à posséder leur propre alambic, l'expérience sera concluante car ils ne comptabilisent pas le temps qu'ils consacrent à en surveiller de fonctionnement surtout s'ils rémunèrent leurs épouses qui s'en occupent, tout en bénéficiant de la déduction fiscale.

Tout ce que je sais, c'est que 36 États de l'Union ont des lois et des mesures incitatives visant ce genre de choses, mais que nous n'en avons pas au Canada à l'heure actuelle. Nous les avons perdues en rejetant le budget Crosbie. Cela ne satisferait que 3, 4 ou 5 p. 100 de nos besoins énergétiques, mais l'idée est si prometteuse que certains nous mettent en garde contre la tentation d'aller trop loin trop vite car on s'oppose à ce que de bonnes terres à grains servent à faire pousser ce qui est nécessaire pour alimenter les alambics. Cela ne risque pas de tracasser la majorité d'entre nous, car nous nous y connaissons

suffisamment en agriculture pour savoir que nos exploitations agricoles sont loin d'avoir atteint leur pleine productivité. Nous pouvons produire toute l'énergie requise pour alimenter ces appareils sans entamer le moindrement notre productivité actuelle.

Les alambics ont disparu, mais les forces policières les avaient acceptés, et elles aimeraient bien être dispensées de l'obligation de fouiller les fourrés et les bois à la recherche des alambics, car la moitié des habitants des Prairies ont importé ce procédé d'Europe et pourrait encore l'utiliser au Canada. Un pour cent des ménagères continuent de se servir d'alambics à la maison. Elles les appellent d'un autre nom, mais ce sont toujours des alambics.

Je fais simplement remarquer que toutes ces choses, qu'il s'agisse d'alambics, d'éoliennes, de thermopompes, de récupérateurs de chaleur des eaux usées évacuées de la maison, ou de n'importe quel autre dispositif, produiront de l'énergie et contriburont à réduire la consommation de nos ressources non renouvelables.

Je me permettrai d'insister sur ce dernier point. Nous savons maintenant, à la suite de travaux de recherche effectués à l'Université de la Saskatchewan, qu'une modification d'environ $100 au chauffe-eau domestique permettra d'économiser de $100 à $150 par année. Il n'en coûtera que $100 pour réaliser une telle économie annuelle. Le Conseil de recherches de la Saskatchewan a publié les fruits de cette recherche sous forme de diagramme, mais il n'y a pas encore une seule province au Canada à part la Saskatchewan qui autorise cette modification.

Chaque fois que l'on prend une douche ou un bain et que cette eau chaude est rejetée à l'égout, on gaspille de l'argent et de l'énergie. Par un simple dispositif, en faisant passer l'eau usée au contact du réservoir à eau, en récupérant la chaleur avant de la rejeter à l'égout, on peut économiser de $100 à $150 par année. On peut économiser $150 grâce à un simple raccordement de tuyaux. Il faudrait faire remarquer à chaque province qu'il y a là une économie à réaliser. On devrait leur demander pourquoi elles ont un règlement interdisant d'exploiter ces eaux usées que l'on appelle eaux «grises» pour produire de l'énergie thermique.

Je crois que j'en ai suffisamment dit pour que l'on comprenne qu'il existe un nombre considérable de techniques simples qui sont soit économiquement sûres, soit marginales et que non seulement le gouvernement ne perdrait rien à fournir les stimulants au lieu de recourir à ces mesures insuffisantes, mais qu'il pourrait y gagner des milliards de dollars à longue échéance.

Je pense qu'il me reste encore cinq minutes mais je veux les consacrer à un dernier plaidoyer. Ce que j'ai dit n'a rien de nouveau pour de nombreux Canadiens. Le Canada est un chef de file aujourd'hui pour ses connaissances relatives à l'utilisation de la biomasse. Partout où vous pouvez faire pousser des arbres, vous pouvez produire sept fois l'énergie dont le monde entier a besoin et cela, sans effort. Le Canada est au premier rang à cet égard, mais que faisons-nous au juste? Offrons-nous des subventions? Lorsque vous donnez des subventions aux scientifiques, ils passent quatre, dix ou même vingt ans à mettre au point le moindre détail avant de passer à l'étape suivante.

Je me souviens qu'en 1972 ou 1973, je ne sais plus très bien en quelle année au juste, j'avais demandé au ministre de l'Agriculture s'il avait entendu parler de la biomasse. Comme il me répondait que non, j'ai alors interrogé le ministre de l'Énergie. L'Université du Manitoba cherche depuis des années à obtenir une subvention de $4,000 pour prouver qu'on peut obtenir des quantités considérables de nourriture et d'énergie à partir d'une certaine plante aquatique qui pousse dans le fond des cours d'eau tempérée—c'est-à-dire les algues. Après avoir insisté pendant deux ou trois ans, l'Université du Manitoba a fini par obtenir cette subvention. Que font les hommes de science en ce moment? Ils sont occupés à cultiver ces algues; ils comptent poursuivre leur tâche jusqu'à la fin des temps, dans le but de découvrir laquelle de ces plantes aquatiques est la plus prolifique. Tout cela est très bien. Je veux simplement expliquer que le gouvernement devrait agir un peu plus rapidement compte tenu de la situation actuelle. S'il nous est possible d'encourager nos hommes de science à exploiter cette idée au point de pouvoir produire des protéines ou de l'énergie, nous ne devrions pas hésiter.

En deuxième lieu, le gouvernement du Canada et l'Ontario Research Foundation s'étaient concertés, il y a bien des années de cela, en vue de perfectionner la technique d'utilisation des déchets d'une tour d'habitation en vue du refroidissement de l'immeuble et même de son chauffage quasi intégral. Cette idée est exploitée en Ontario depuis près d'une dizaine d'années.

Quand j'ai demandé au ministre, il y a sept ans de cela, s'il voulait bien en parler aux Canadiens, et mettre tout le monde au courant, il a répondu ceci: «Certainement pas! Dites-le leur vous-même, car je n'ai nullement l'intention de le faire!» Il s'y refusait car il craignait que ses concitoyens n'apprécient pas le fait qu'on se serve de la chaleur de l'eau pour chauffer toute une maison. Son attitude a vivement déçu beaucoup d'hommes de science et d'Ontariens à l'esprit pratique, et même le Conseil national de recherche. Le gouvernement ne voulait pas faire part aux citoyens des résultats de nos travaux. Aucun brevet n'a été accordé pour cette idée.

Par conséquent, j'invite le ministre à bien vouloir étudier cette proposition. Je ne veux nullement créer des ennuis politiques au gouvernement. A mon avis, ce serait tout à l'avantage de ce dernier s'il voulait bien se pencher sur ces questions et voir si j'ai tort ou raison. Il pourrait même augmenter de beaucoup ses recettes au titre de l'impôt et, en même temps, aider économiquement à la fois chacun des citoyens en particulier et le pays tout entier. Je vous remercie de votre attention.

M. Domm: Monsieur l'Orateur, monsieur le président, je m'adresse surtout au ministre des Finances qui regagne sa place. Après avoir soulevé la question plus tôt aujourd'hui et mentionné la page 33 du bill, qui concerne la comptabilité de caisse, la page 28, qui concerne la déduction minimum de 3 p. 100 pour inventaire, l'impôt sur les gains en capital puis les questions intéressant les agriculteurs et les autres secteurs de la société, j'en suis venu à la conclusion, pendant l'heure du dîner, que le gouvernement camouflait d'autres intentions derrière cette loi. Voyons les choses comme elles sont, au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement a pris certains engagements que nous espérions voir se matérialiser dans le budget, puis dans son programme énergétique et

ensuite dans les mesures fiscales qui visent directement les citoyens.

● (2100)

Il faut en tenir compte et voir les choses comme elles sont. De nombreux Canadiens pensaient, j'en suis sûr, que certaines de ces promesses se matérialiseraient et, mais nous n'avons pu les retrouver dans aucun des programmes proposés, nous avons vu le gouvernement se détacher de la libre entreprise et épouser les principes de nos amis de gauche, les socialistes. Nous avons commencé à nous demander si nous avions affaire au parti libéral du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada ou au parti libéral-démocrate.

Les députés d'en face ont dit que ce bill répondait aux besoins du monde des affaires et des simples citoyens. Permettez-moi de porter à votre attention une déclaration des députés d'en face qui donne une bonne idée de leur politique économique. Les députés de l'arrière-ban l'ont citée dans les discours qu'ils ont faits un peu partout et j'en ai des extraits qui sont parus dans les journaux. Le ministre des Finances et ses députés de l'arrière-ban qui sont de plus en plus embarrassés ont dit que le gouvernement avait une politique économique étapiste. Je me suis permis pendant l'heure du souper de chercher la signification du mot étapisme, et je renvoie tous les députés à la nouvelle édition du vocabulaire de l'économie de Roget. Voilà ce que le ministre des Finances propose en adoptant une politique étapiste. D'après la définition du dictionnaire de l'économie, voici quelques mots qui donnent la même idée qu'étapisme: paresseux, d'allure lente, à petits pas, au petit trot, ralentissement, freinage, ralenti, lenteur. C'est ce que nous trouvons dans le bill que la Chambre étudie aujourd'hui, le ralenti et le petit trot. C'est un bill paresseux et le ministre avance à petits pas avec la population du Canada.

Le ministre dit que même s'il a promis de s'efforcer de maintenir le taux de croissance des dépenses du gouvernement aussi bas que celui du produit national brut—ce sont ses paroles et aussi celles du premier ministre—il se trouve en fait que le produit national brut du Canada n'a augmenté que de 11.1 p. 100. Mais quelle a été la croissance des dépenses du gouvernement après le dépôt du budget et depuis le peu de temps que le ministre des Finances occupe ce poste? Je rappelle au ministre que les dépenses du gouvernement se sont accrues de 12.8 p. 100.

Si le gouvernement continue à dépenser 25 p. 100 de plus qu'il ne perçoit chaque année, il n'a qu'un moyen de trouver les fonds nécessaires, les impôts. Le gouvernement tâche par tous les moyens d'arracher au régime de libre entreprise les investissements des multinationales au Canada. En fait, il décourage les Canadiens d'investir au Canada et il chasse les derricks hors du pays. Ils font la queue à la frontière. Les investisseurs canadiens sont prêts à dépenser jusqu'à $200,000 pour faire traverser la frontière à un derrick. Les derricks traversent la frontière à la cadence de 70, 80 et 90, et on prévoit qu'il y en aura très bientôt plus de 100. Cela coûte des emplois au Canada. Chaque fois que nous perdons un emploi au Canada et chaque fois qu'un travailleur n'a pas de paye à ramener chez lui, je dis au ministre des Finances qu'il ne s'est pas acquitté de ses responsabilités, qu'il n'a pas réussi par son budget à obliger ses collègues du cabinet à présenter des mesures créatrices d'emplois.

Qu'est-ce que le premier ministre a dit lorsqu'il était chef de l'opposition? Il a promis aux Canadiens qu'il négocierait un prix raisonnable avec les provinces de l'Ouest et que, par voie de négociation, il contiendrait l'augmentation du prix de l'essence à moins de 14c. le gallon. J'ai acheté de l'essence cette semaine et je me suis aperçu qu'elle avait augmenté de 50c. en un an.

Qu'a promis le ministre de l'Industrie et du Commerce aux Canadiens pendant sa campagne électorale? Il a dit que s'il faisait partie du cabinet, il démissionnerait si les taux d'intérêt dépassaient le niveau qu'ils avaient atteint sous le gouvernement conservateur. Que s'est-il passé? Les taux d'intérêt ont augmenté de 39 p. 100. Le ministre des Finances a présenté son budget le 28 octobre, il y a deux mois et demi, et quelle a été la réaction du ministre de l'Industrie et du Commerce? A-t-il démissionné? A-t-il tenu la promesse faite aux Canadiens, à savoir que si les taux d'intérêt dépassaient le niveau qu'ils avaient sous le gouvernement conservateur—14 p. 100 à l'époque—il démissionnerait?

Quels taux d'intérêt le petit exploitant est-il obligé de payer aujourd'hui parce que le ministre des Finances a refusé de proposer une mesure fiscale susceptible d'inciter les hommes d'affaires à poursuivre leurs activités et les agriculteurs à rester sur leurs fermes? Il en oblige 2,000 par an à déposer leur bilan. C'est le chiffre de l'an dernier pour l'Ontario uniquement. Dans le secteur de la petite entreprise, il y a eu plus de 5,000 faillites au Canada. Que représente le secteur de la petite entreprise pour notre pays? Que représente-t-il pour le gouvernement qui fait tout son possible pour augmenter les impôts de façon à absorber ses dépenses excessives?

Le gouvernement refuse absolument de restreindre la bureaucratie. Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, ils ont pris des mesures importantes en vue de comprimer la Fonction publique. Que s'est-il passé depuis que le gouvernement actuel est revenu au pouvoir? Les libéraux avec l'appui des socialistes qui se trouvent à ma gauche, ces libéraux-démocrates, ont permis à la Fonction publique de s'accroître au détriment du secteur privé. Ce que fait le gouvernement, en fait, c'est dissuader la libre entreprise. Il consacre toute son énergie au secteur public et pousse les hommes d'affaires dynamiques et les adeptes de la libre entreprise à quitter le Canada pour d'autres régions du monde où ils pourront gagner leur vie sans être écrasés par un gouvernement qui laissera la place au régime de libre entreprise.

Rien n'est plus grave que de voir s'effriter un système que nous, Canadiens, avons appris à respecter et à apprécier. Cela m'a déprimé de voir les députés libéraux de l'arrière-ban retourner dans leur circonscription pendant les vacances de Noël, regarder leurs électeurs dans les yeux et leur dire: «Vous n'avez pas besoin de crédit d'impôt à l'énergie, ni d'un programme de déduction des intérêts hypothécaires, pas plus que d'une déduction des taxes foncières, et vous n'avez nul besoin des concessions prévues dans la politique énergétique que nous avons proposée avec succès en imposant la clôture à la Chambre des communes».

Je prédis que beaucoup de députés de l'arrière-ban libéral ne seront pas réélus aux prochaines élections fédérales. Sur les instructions de leur chef, ils ont eu la prudence de ne faire que quatre promesses aux Canadiens et aux provinces pendant la dernière campagne électorale et ils n'en ont pas tenu une seule.

Ils n'ont pas conçu de stratégie industrielle, ce à quoi le premier ministre avait engagé son parti dans le but de créer des emplois, d'accélérer la croissance économique et d'accroître la main mise des Canadiens sur leur économie. Ce qu'on pourrait appeler la propriété canadienne tire à sa fin à cause des libéraux. Ils en rient ouvertement. Ils sont menés par un homme qui a toutes les ficelles en main. Il n'a qu'à tirer dessus pour que les marionnettes qui siègent à ma gauche se lèvent en bloc et disent «oui» en chœur. Le parti libéral-démocrate du Canada a accéléré l'exode des capitaux canadiens par son projet constitutionnel, par sa politique de l'énergie, par son budget, et il continue de le faire maintenant avec cette mesure fiscale qui ne tient aucun compte, ce qui est absolument lamentable, des aspirations des agriculteurs canadiens en ce qui a trait à l'impôt sur les gains en capital. Qu'adviendra-t-il de la troisième génération de ces agriculteurs qui exploitent leur ferme de père en fils? Si le ministre ne cherche pas à satisfaire les besoins des exploitants agricoles, ces derniers vont perdre leurs fermes parce qu'elles leur coûtent désormais trop cher. En effet, en vertu des dispositions de ce bill, ils devront vendre pour pouvoir payer leurs gains en capital cumulatifs qui dépassent parfois le prix de vente des fermes.

● (2110)

Le budget conservateur reconnaissait la nécessité de ne pas déposséder les agriculteurs qui exploitent leur ferme depuis trois ou quatre générations. Ces exploitants agricoles sont nombreux dans la circonscription du ministre et dans sa province; pourtant, il refuse de reconnaître que la société CANFARM desservait bien la profession. Environ 30 p. 100 des agriculteurs de la circonscription du ministre en faisaient partie. Le gouvernement a trouvé 40 millions de dollars pour la compagnie Imperial Oil, ce géant du pétrole, quand ce dernier a menacé de suspendre ses activités dans l'Ouest. Je dis bien, il a su trouver 40 millions de dollars en deux temps, trois mouvements alors que les dépenses du budget dépassent d'un quart les recettes; en revanche, il n'a pas pu trouver trois millions de dollars pour renflouer CANFARM qui desservait les agriculteurs de sa province et de l'Ontario.

Le gouvernement n'a pas su trouver de stratégie industrielle pour créer des emplois. La dernière chose que le premier ministre ait promise alors qu'il était chef de l'opposition, c'est qu'il se battrait pour créer de l'emploi et qu'il verrait à mettre au point une stratégie industrielle pour en créer. Mais que s'est-il produit en réalité? Le nombre des chômeurs du Canada a augmenté et dépasse même celle des dépenses du gouvernement. Celui-ci devrait comprimer ses dépenses et réduire la bureaucratie qui cherche à imposer aux Canadiens un système métrique et une constitution dont ils ne veulent pas. Ce n'est pas toujours le cabinet qui est à blâmer, mais la bureaucratie qui bien souvent contrôle le cabinet.

Lorsque des ministres du cabinet prennent des engagements que le premier ministre s'empresse de désavouer, comment les Canadiens pourraient-ils faire confiance au Parlement? Comment pourrions-nous rentrer chez nous et leur dire: «Le gouvernement du Canada est d'accord, car le ministre l'a dit», en sachant que le ministre viendra nous dire dès le lendemain que ce n'est pas ce qui arrivera? C'est exactement ce qui est arrivé des quatre promesses électorales du gouvernement actuel. C'est ce qui arrive également de cette mesure qui impose un fardeau indu sur les épaules des dirigeants de petites entreprises au Canada.

Il semble que les petites entreprises puissent emprunter de l'argent à partir des obligations du gouvernement. Je mets le ministre des Finances au défi de nous fournir une liste de tous les gens qui l'ont fait sans que la banque leur impose des conditions. Le ministre sait-il qu'il y a 400,000 petits exploitants en Ontario? Est-il conscient du peu de prêts qui ont été consentis à des petites entreprises à cause des contraintes qui leur sont imposées, et que le gouvernement refuse d'alléger? Sait-il combien de prêts ont été consentis aux 400,000 petits exploitants de l'Ontario? En 1978, 788 prêts ont été accordés à de petits exploitants en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Le ministre peut-il nous faire savoir combien de prêts ont été consentis en vertu de cette émission? Pourquoi les petites entreprises n'ont-elles que jusqu'au 31 mars 1981 pour s'en prévaloir? Le ministre a-t-il si peu confiance dans les hommes d'affaires canadiens qu'il ne puisse leur accorder au moins un an pour profiter d'intérêts moins élevés? Le gouvernement ne veut pas diminuer les intérêts que doivent payer les propriétaires de maison ou les petits exploitants. Avant que ce bill ne soit adopté, le ministre permettrait-il que soit présenté un amendement visant à prolonger l'émission d'obligations au moins jusqu'à la fin de l'année civile? Les petits exploitants et les institutions bancaires sauraient ainsi que le ministre des Finances se préoccupe de cette question, et la banque n'aurait pas à prêter de l'argent à un petit exploitant à la condition que si ce bill n'est pas adopté avant la date d'expiration du prêt, le taux d'intérêt soit de 21 p. 100.

Il faut que le gouvernement fasse preuve d'un peu de compassion et qu'il manifeste son intérêt. Nous devrions montrer aux Canadiens que nous ne nous orientons pas complètement vers un régime de gauche et qu'une entreprise n'a pas forcément besoin d'être une société d'État pour être rentable. Le gouvernement devrait créer un climat permettant aux entreprises de prospérer sans pression de la part de l'État ou d'ingérence de la part du fisc. Il devrait se rendre compte que l'économie nationale se porterait mieux s'il cessait ses ingérences et laissait le jeu de l'offre et de la demande s'exercer librement comme l'avaient voulu nos ancêtres qui sont venus s'établir ici et qui ont permis au Canada et à ses hommes d'affaires de prospérer et comme c'était le cas avant que le gouvernement libéral ne s'allie au NPD pour former le premier gouvernement socialiste du Canada.

M. Taylor: Monsieur le président, je voudrais parler de deux cas seulement pour enchaîner avec une ou deux déclarations qu'ont fait d'autres députés.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Quand les conversations de l'autre côté de la Chambre auront cessé, je pourrai reprendre le débat. Je n'ai rien contre les députés d'en face et je ne dirai donc pas de mal d'eux. Beaucoup de Canadiens se préoccupent sérieusement des modifications apportées aux impôts sur le revenu et à la loi de l'impôt sur le revenu. Ce soir j'ai pensé que je devrais signaler au ministre et aux fonctionnaires de son ministère deux cas qui illustrent bien comment les choses peuvent devenir aberrantes pour les gens quand certains fonctionnaires du service de l'impôt sur le revenu du ministère du Revenu national se mettent à agir d'une façon très particulière.

Je voudrais tout d'abord féliciter les employés du ministère du Revenu national qui sont disposés à se couper en quatre pour aider les gens. Par contre, il y en a d'autres qui ne bougent pas le petit doigt, sauf pour essayer de prendre le contribuable en défaut. Le ministre des Finances devrait être informé de ces deux cas, car ils sont graves. Le ministre du Revenu national est déjà au courant et je lui suis reconnaissant d'essayer de les régler. Si j'attire l'attention du ministre là-dessus, c'est qu'il faut à mon avis apporter certaines modifications à la loi.

Le premier cas est celui d'une veuve qui habitait la Saskatchewan et qui est allée s'établir en Alberta après le décès de son mari. Avant de déménager, elle a rempli deux formules d'impôt sur le revenu, une fédérale et une provinciale. Quelqu'un lui avait dit de le faire et elle a suivi ce conseil. Une fois en Alberta, le ministère l'a avisée qu'elle n'aurait dû remplir qu'une seule formule. Elle va trouver immédiatement un agent d'assurance très compétent de sa ville qui lui remplit la formule requise et la renvoie en son nom. Elle a payé l'agent, cela va de soi. Sa cotisation de 1978 est datée du 26 juin 1979. Son impôt provincial s'élevait à $258 environ et l'impôt fédéral à $370. Elle avait droit en tout à un crédit d'impôt de $1,618. Le versement appliqué au moment de la déclaration lui a laissé $781 et les intérêts sur le remboursement $24. Donc le ministère lui a envoyé un chèque de $1,795. Elle était enchantée. Non seulement elle récupérait tout l'argent qu'elle avait envoyé mais il lui en revenait en plus, ce qui n'aurait pas dû être semble-t-il. Quelle veuve qui n'a pas de mari pour gagner sa vie et qui compte sur des revenus fixes pour vivre ne serait pas heureuse de recevoir du ministère du Revenu national un remboursement de $1,700? Cela, c'était le 26 juin.

● (2120)

Le 7 décembre 1979, elle recevait une nouvelle lettre par laquelle le ministère du Revenu lui apprenait que l'impôt provincial avait été recotisé. Le montant était porté de $258 à $982. L'impôt fédéral avait également été recotisé: il passait de $370 à $2,550. Les intérêts arriérés étaient établis à $167 et les intérêts remboursés étaient repris à $24. Cela fait qu'elle devait $3,725 au ministère. Je prie les députés de se rappeler qu'il s'agit toujours des mêmes formulaires, ceux de la cotisation du 26 juin. Il n'y en avait pas eu d'autres d'expédiés. La veuve était au désespoir. Au lieu d'avoir $1,795 à son crédit, elle apprenait tout d'un coup qu'elle avait un débit. Avant de recevoir cette lettre, elle en avait reçu une autre par laquelle le ministère lui apprenait que le chèque de $1,795 lui avait été expédié par suite d'une erreur de l'ordinateur. Elle avait renvoyé presque immédiatement les $1,795 au ministère.

Le 7 décembre 1979, elle recevait un avis de recotisation. Le ministère lui débitait maintenant $3,725. Elle était écrasée. Puis 1980 est arrivé, avec une nouvelle lettre lui apprenant que les intérêts arriérés avaient été fixés à $92. Cela portait son débit total à $3,818. Et voilà qu'encore arrive une autre lettre. Le ministère avait reconsidéré sa situation. L'impôt provincial avait été recotisé, ce qui lui donnait un crédit de $218 au lieu du débit de $982. L'impôt fédéral également recotisé lui donnait un crédit de $566 au lieu du débit de $2,550, et les intérêts arriérés étaient arrêtés à $67. Une déduction fiscale de $51 était créditée. Puis une nouvelle lettre lui envoyait une facture de $2,915 au lieu de celle de $3,800 qu'elle avait reçue quelques mois auparavant. Au moins là, elle y gagnait. Elle ne sait pas où elle trouvera tout cet argent; en tout cas elle a reçu la facture et il y a une réduction. Mais pas pour longtemps; elle a bientôt reçu une nouvelle lettre le 9 mars 1980: recotisation au 7 mars. On l'informe dans cette lettre qu'elle avait droit à un crédit de $1,665. L'intérêt arriéré avait été rajusté et le ministère y avait ajouté $5.44. Il fut haussé par la suite à $12 pour redescendre à $7. Elle doit maintenant $1,275. Y a-t-il quelqu'un qui comprenne le sens d'une telle comptabilité?

Mais ce n'était pas tout. Le 23 mai, elle a reçu un nouvel avis de cotisation. Cette fois-ci, l'impôt provincial s'élevait à $159, et l'impôt fédéral à $414. L'intérêt sur les arrérages s'élevait maintenant à $59. Puis l'intérêt fut modifié à nouveau et fixé à $8.82, ensuite à $6.86 et enfin à $14. Ce sont les chiffres fournis par le ministère. Je ne les invente pas. Imaginez la réaction d'une veuve qui reçoit une cotisation de ce genre.

Elle envoya par la suite un versement de $1,630, ce qui lui laissait une dette de $1,938. C'est tout ce qu'elle avait pu trouver $1,630. Naturellement, les chiffres ont été à nouveau rajustés de même que l'intérêt sur les arrérages. On lui réclame maintenant des intérêts parce que l'ordinateur lui avait octroyé par erreur $1,700 qu'elle a gardés pendant un mois. Bien entendu, on lui réclamait l'intérêt sur ces $1,700 reçus par erreur.

Ce sont les derniers chiffres connus. Et elle attend une nouvelle cotisation d'un moment à l'autre. En tenant compte de l'intérêt sur les arrérages, on lui accordait un crédit de $208. Aujourd'hui, elle doit $121.74 au ministère. Je dois préciser que ces trois derniers ajustements qui lui étaient favorables, ont été établis avec la collaboration du ministère du Revenu national. Je pense qu'elle est aussi dégoûtée que je le suis. La confusion est si totale que j'ai demandé au ministre du Revenu national de fermer le dossier. On ne peut sûrement pas imposer aux contribuables une suite infinie de rajustements. C'est à devenir fou. Et tout cela arrive à une veuve remplie de bonne foi. Elle ne prendrait jamais 5c. à autrui, encore moins les sommes que j'ai mentionnées. Voilà maintenant qu'elle doit $121.74. Je pense que ceux qui ont fait cela devraient payer les $121.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Le gouvernement devrait promettre à cette femme qu'il rejette tous ces calculs invraisemblables.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): On devrait les mettre à la porte.

M. Taylor: Oui, on devrait les mettre à la porte. Ceux qui font cela nuisent à la réputation du gouvernement. Le cas dont j'ai parlé s'est réellement produit. Les députés qui le désirent, peuvent obtenir une copie de la déclaration en s'adressant au ministre du Revenu.

L'autre cas que j'aimerais aborder a des ramifications d'une portée encore plus grande. C'est une question qui m'effraie. Je fais allusion au revenu estimatif dont il est question dans la loi. Le député de Portage-Marquette en a parlé il y a quelques minutes. Je tiens à aborder cette question parce que j'estime que le concept de revenu estimatif n'a pas sa place dans notre législation. C'est un concept de nature totalitaire qui, s'il était appliqué de la manière prévue dans cette loi, pourrait acculer n'importe quel agriculteur à la ruine. L'idée a été appliquée dans un ou deux cas qui n'ont pu être résolus que grâce à

l'intervention du ministre du Revenu. Je suis sûr qu'il n'est pas disposé à s'accomoder de ce genre d'aberration. Je soulève cette question ce soir parce que j'estime que le ministre des Finances devrait penser sérieusement à retirer de la loi les dispositions relatives au revenu estimatif.

J'aimerais montrer aux députés ce qui s'est produit dans ce cas particulier. Il s'agit d'un cas isolé, mais je crains que, s'il était généralisé, il n'entraîne la ruine de nos agriculteurs. Il n'y a rien qui puisse excuser cela. J'ai eu des frissons en entendant cette histoire. Je suis sûr que le ministre en aura aussi; en tout cas, je l'espère.

Voici donc l'histoire de ce cas, que je m'efforcerai de raconter le plus brièvement possible. Il s'agit d'un cultivateur qui avait cinq fils. Ils étaient tous d'âge adulte et désiraient tous se lancer dans l'agriculture. Le père n'avait pas les moyens de leur acheter à chacun des machines agricoles ni de leur céder ses terres. C'est qu'il n'avait pas assez d'argent pour payer l'impôt sur les plus-values en capital. Ce cas illustre ce que le député de Lethbridge-Foothills disait à la Chambre l'autre jour. Il démontre les effets néfastes des plus-values en capital.

L'agriculteur s'est donc adressé à des experts juridiques. Ils lui ont conseillé de constituer une société de famille. L'affaire se passait en 1974 et les faits ont été relatés à maintes reprises. Ils lui ont conseillé de constituer une société de famille et ensuite d'exploiter la terre de telle façon que les fils puissent utiliser les machines aratoires du père. Or, le père ne pouvait se permettre de constituer ses terres en société, car il lui fallait un gagne-pain. Il a donc dû abandonner l'idée de former une société.

● (2130)

Ils ont donc commencé à exploiter la ferme avec le matériel de leur père. Les cinq fils voulaient petit à petit se constituer un patrimoine et en exploiter chacun une partie. Tout cela s'est produit en 1974. Mais pendant trois ans, ce fut la débâcle, à telle enseigne qu'une année ils avaient perdu $50,000, ce qui, dans la profession, n'est pas rare. En effet, même la meilleure ferme peut connaître une mauvaise année. J'ai souvent vu cela se produire. Bien entendu, les agriculteurs ont parfois de très bonnes années et gagnent alors beaucoup d'argent. Mais dans ce cas-là, le temps avait été mauvais et la famille avait perdu $50,000.

Les députés peuvent imaginer quelle a été la consternation des membres de la famille quand elle a reçu une lettre du ministère du Revenu national concernant les déclarations d'impôt de 1975, 1976 et 1977. Selon le ministère, la famille était réputée avoir cédé un bien immatériel, il s'agissait en l'occurrence du droit d'exploiter ces terres agricoles. Le ministère considérait donc que la société avait versée à la famille une somme égale à leur valeur marchande. En fait, la société n'avait pas gagné une sou. Néanmoins, le ministère considérait qu'elle avait utilisé ce bien immatériel que constitue la terre.

Le ministère a donc réclamé à cette famille $32,800 par année pour chacune des trois sections, bien qu'elle n'ait absolument rien gagné. Elle s'était mise dans le pétrin en utilisant ses machines en société à exploiter un bien dit «intangible», et elle se fait dire qu'elle a gagné tant d'argent qu'elle doit payer pour plus de $95,000 d'impôts. Le ministre a bien raison de secouer la tête, car c'est absolument renversant.

J'ai décidé d'examiner la loi pour tâcher de comprendre la situation. L'article 69 de la loi, que le présent bill ne vise pas à modifier, précise qu'à moins d'indication contraire, le contribuable qui acquiert d'une personne avec qui il est en affaire une chose pour une somme supérieure à sa juste valeur marchande à la date de son acquisition, est réputé l'avoir acquise pour une somme égale à cette valeur marchande. On penserait que si l'agriculteur est réputé avoir gagné ce revenu, il serait réputé également avoir assumé certains frais, mais pas du tout.

La famille a porté en appel cette décision. L'inspecteur général a déclaré qu'on ne pouvait pas considérer qu'il y avait eu des dépenses mais seulement qu'un revenu avait été retiré de cette exploitation agricole qui avait fait faillite.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): On considère que c'est le cas si vous faites faillite et on considère que c'est aussi le cas si vous ne faites pas faillite.

M. Taylor: La question a été portée devant la commission d'appel qui a statué qu'à cause de la façon dont la loi était rédigée elle n'avait pas le pouvoir de modifier la décision. On peut se demander si cela vaut bien la peine de se pourvoir devant une commission d'appel si celle-ci ne peut rien changer. Un fonctionnaire du ministère a déclaré que les lois fiscales sont en train de changer graduellement depuis 1970 et le ministre doit d'ailleurs en savoir plus long que moi à ce sujet car cela ne fait pas très longtemps que je suis député, et qu'on s'oriente vers la méthode d'évaluation dite du revenu estimé et que la cotisation de chacun serait établie un de ces jours en fonction de cette méthode. Je suis sûr qu'il n'entre dans les intentions d'aucun gouvernement de pousser les agriculteurs à la faillite mais ce fonctionnaire a quand même laissé entendre que tel était le but poursuivi par l'État.

Le revenu total présumé de cette exploitation agricole pour 1977 était de $161,000, sans aucune dépense en contrepartie. Et pourtant, si l'on présume d'un tel revenu, quiconque a déjà possédé un acre de terrain, et à plus forte raison une exploitation agricole, sait fort bien qu'il faut faire des dépenses pour gagner cet argent. La situation était encore aggravée du fait que l'exploitation agricole fonctionnait à perte à l'époque.

Pire encore, les fils avaient emprunté pour acheter de la machinerie. Et comme on avait insisté pour que les prêts soient privés, le Revenu national s'en est pris à chacun d'eux et ils en ont pris pour leur rhume. J'ai ici une lettre que l'un deux m'a fait parvenir.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Pauvre type!

M. Taylor: Oui, pauvre type. D'après sa lettre, on lui aurait réclamé près de $5,000, même s'il ne gagnait rien.

Le président: Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Taylor: Je remercie les députés. Cette personne a interjeté appel et on avait déjà entamé les démarches nécessaires pour régler le problème lorsque le gouvernement conservateur a pris le pouvoir. La question n'était toutefois pas réglée et on m'a soumis le problème après les dernières élections. J'en ai parlé au ministre du Revenu national et il a fait preuve de compréhension, ce dont je lui sais gré. Le ministre ne me l'a

pas dit, mais j'ai l'impression que, tout comme moi, il pensait que les agriculteurs ne devraient pas avoir ce genre d'ennuis.

C'est une histoire triste qui finit bien et le ministère a reçu l'ordre, du ministre, je pense, de rembourser tout l'argent qu'il avait pris. Cet homme avait été pratiquement ruiné. Il n'avait plus aucun crédit auprès des banques. Il a été au bord de la faillite. Il était presque devenu un homme fini parce qu'il s'était demandé comment il pourrait aider ses fils à s'établir à leur compte et il gardera le souvenir de ces années de misère.

Je voudrais que le ministre me dise si une telle mesure législative a sa place dans notre pays? Je voudrais qu'il ne soit plus question dans la loi de revenu réputé pour que de telles injustices ne se reproduisent plus au Canada.

Mme Mitchell: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot des conséquences néfastes que la politique fiscale définie dans le bill C-54 a sur le prix des logements dans notre pays. J'aimerais en particulier que le ministre et le gouvernement m'expliquent comment il se fait que les déductions fiscales au titre du programme des MURB, prévues par le bill, vont permettre aux locataires canadiens de résoudre leurs problèmes, ces locataires n'ayant pour la plupart d'autre alternative que de rester locataires.

J'aimerais que l'on me dise quelles mesures le gouvernement a l'intention de prendre dans le cadre de sa politique fiscale pour ralentir l'augmentation galopante des prix des maisons et pour réduire l'effrayante spéculation que connaissent Vancouver et le six autres villes canadiennes dont le taux de vacance est actuellement nul. Les spéculateurs profitent de la situation. En dernier lieu, j'aimerais convaincre le ministre des Finances et ses collègues, qu'en raison du prix élevé des logements dans notre pays, prix dont sont principalement responsables les taux d'intérêt extrêmement élevés, il est grand temps d'adopter un programme de relance économique dans le secteur du logement. Pour nous, néo-démocrates, un tel programme est l'un des impératifs absolus dans le cadre d'une planification économique et sociale.

● (2140)

Avant de poser quelques questions précises au sujet du bill, j'aimerais redire ce qui constitue pour nous une véritable politique canadienne du logement. Nous sommes contre l'idée de confier la chose au secteur privé, car on court ainsi le risque, et c'est le cas en ce moment, de se retrouver confrontés à une grave crise du logement. Nous croyons au contraire qu'un logement décent et abordable, que ce soit un logement loué ou acheté, constitue un droit fondamental pour tous les Canadiens.

Pour cela, il faut que le gouvernement établisse, et au plus vite, une politique de logement. Nous aimerions que le plus grand nombre possible de Canadiens puissent élever une famille dans un foyer dont ils sont les propriétaires.

Contrairement à l'idée que les conservateurs ont avancée aujourd'hui, les néo-démocrates ne voient pas l'existence du droit à la propriété pour les Canadiens. Nous croyons au contraire qu'il serait souhaitable que le plus grand nombre possible de Canadiens possède leur propre maison, sans qu'il s'agisse nécessairement d'une maison luxueuse sur un immense terrain—une maison de trois chambres avec jardin qui ne coûterait pas plus du quart du revenu d'un individu suffirait. Malheureusement, comme chacun sait, à cause de la politique du gouvernement libéral et auparavant de celle du gouvernement conservateur, l'accession à la propriété reste encore du domaine du rêve pour les jeunes Canadiens.

Qui a les moyens d'effectuer un versement initial, et encore moins d'acquitter les mensualités exorbitantes attribuables aux taux d'intérêt très élevés qui atteignent maintenant jusqu'à 15 ou 16 p. 100 pour les hypothèques qu'il faut maintenant contracter à court terme? Dans la ville d'où je viens, ce n'est plus seulement deux salariés mais trois salariés qu'il faut pour réunir suffisamment d'argent pour payer les traites. Et cela veut bien sûr encore dire que ceux qui paient des mensualités pour une maison n'en deviendront pas propriétaires de leur vivant.

Bien des gens pris au piège d'hypothèques à court terme ou de l'hypothèque contractée dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété ont subi la saisie ou, dans les cas d'aide à l'accession à la propriété, ont parfois abandonné tout simplement la maison parce qu'ils n'avaient plus les moyens de payer les mensualités après avoir renouvelé leur hypothèque à des taux plus élevés.

Les seuls Canadiens qui soient sûrs d'avoir toujours un gîte sont ceux qui ont la chance d'être propriétaires en titre de leur maison. Je tiens à ajouter qu'il n'y a pas que les riches qui aient une maison à eux. Je suis déjà intervenue à la Chambre aujourd'hui, et j'ai également passé un bon bout de temps avec des Terre-Neuviens dont beaucoup étaient propriétaires de leur maison dans les petits villages de pêcheurs de la pénisule septentrionale. La suppression sans préavis dans ces collectivités du programme PAREL de réparation des maisons n'est pas un titre de gloire pour le gouvernement libéral, ni surtout pour le ministre chargé de la SCHL. Très souvent les intéressés sont propriétaires de leurs petites maisons qu'ils avaient réparées pour se prémunir contre l'inflation.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour les propriétaires de maisons individuelles, monsieur le président? Très peu de chose depuis le dernier budget. Dans la situation économique désespérée qui règne dans beaucoup de villes, est-ce que le gouvernement va intervenir pour freiner la spéculation sur le logement? Combien de fois n'ai-je pas donné d'exemples à la Chambre de ce qui se passe dans la région du grand Vancouver, que je représente? Nous savons également que la pénurie de logements qui sévit par exemple à Saint-Jean, à Calgary et à Vancouver fait monter les prix au-delà de la valeur réelle des maisons. Tous les jours j'entends parler d'une maison achetée le matin et revendu l'après-midi, en rapportant parfois des commissions pouvant atteindre $15,000 à l'agence immobilière si la vente se fait dans ma ville. Nous avons demandé au ministre des Finances de faire quelque chose à ce sujet. Nous espérons qu'il envisage de faire figurer une mesure à cet effet dans sa politique fiscale. Il est absolument indispensable de freiner et de limiter cette forme de spéculation. Il me semble que la façon rationnelle de procéder consisterait à porter de 50 à 100 p. 100 l'impôt sur les gains en capital qui frappe les maisons autres que les résidences principales. Les spéculateurs immobiliers profitent de la situation, ils réalisent des profits énormes, ils font monter le prix de la maison chaque fois qu'elle est revendue.

Cette semaine encore à la Chambre, j'ai demandé au ministre d'intervenir à ce sujet. Pour être bref, il a répondu «non». Comme il n'a pas donné de raison, j'espère qu'il en précisera une ce soir. Je pense qu'il n'a pas pesé l'opinion du personnel

de la SCHL ni celle du ministre chargé de la SCHL. Il est absolument indispensable d'offrir des solutions de rechange pour que s'exerce un certain contrôle sur cette spéculation immobilière immorale.

J'ai également demandé au ministre chargé de la SCHL d'aider les municipalités à constituer des réserves foncières. Il pourrait commencer dès aujourd'hui en acquiesçant à certaines demandes, par exemple à celle présentée il n'y a pas longtemps par le maire de Vancouver, et en réaffectant certains des fonds non utilisés dans le cadre du programme des subventions aux services communautaires. Il a refusé d'accorder au maire de Vancouver les 15 millions de dollars nécessaires à l'établissement d'une banque de terres, prétextant devoir attendre en mars qu'ait lieu une conférence sur l'immobilier avant de faire des projets ou de prendre une décision quelconque. Pourquoi devrons-nous attendre d'obtenir les conseils des promoteurs immobiliers avant d'entreprendre ce qui, de toute évidence, s'impose, c'est-à-dire avant d'établir une banque de terres ou, mieux encore, un système de location à bail des terres publiques en vue de la construction de logements à prix raisonnable, destinés aux Canadiens.

Je voudrais exposer la position du parti néo-démocrate relativement à l'impôt sur les gains en capital, qui d'après nous doit faire partie d'une stratégie du logement et d'un programme économique national pour ce secteur. Dans un document de travail préparé par notre parti, on peut lire dans le chapitre traitant de l'impôt sur les gains en capital ce qui suit: «En ce moment, les gains en capital sont imposés à un taux de moitié inférieur à celui exigé pour les autres revenus, ce qui est contraire au principe d'équité fiscale—surtout que seuls les groupes ayant des revenus supérieurs peuvent réduire leur impôt de cette façon. Le document signale en outre que le Canada vient au dernier rang des pays membres de l'OCDE pour ce qui est de l'impôt réel exigé sur la fortune».

On y lit aussi que «des gains en capital déclarés au gouvernement en 1978, 52.8 p. 100 de la somme de 2.3 milliards de dollars en gains en capital déclarés par les particuliers provenaient de transactions foncières rentables; 67.6 p. 100 de la somme de 1.6 milliard de dollars en gains en capital déclarés par les sociétés provenaient également de transactions foncières».

Il est aisé de constater la grande importance du secteur couvert par l'impôt sur les gains en capital pour ce qui est du logement. Les auteurs du document de travail ajoutent ceci: «Puisque dans tous les cas, les résidences principales sont exemptées, et puisque ce régime a enrichi les quelque rares d'entre les Canadiens qui peuvent se permettre de spéculer en matières foncières, tout en réduisant à la pauvreté le reste de leurs concitoyens, qui de plus en plus se soient refuser l'accès à la propriété de maisons, le gouvernement devrait modifier l'impôt sur les gains en capital de façon à inclure tous les revenus tirés de la vente de propriétés foncières.» Bien sûr, nous sommes convaincus que les résidences principales devraient demeurer exemptes de ce genre d'impôt.

● (2150)

Monsieur le président, les Canadiens ne peuvent se contenter d'un refus. Notre parti non plus. Nous voulons savoir pourquoi le ministre refuse de majorer la taxe sur les gains en capital. Nous voulons savoir quelles solutions éventuelles il propose afin de mettre fin à cette spéculation éhontée qui empêche les jeunes de s'acheter une maison.

Nous nous opposons également vivement à une autre politique fiscale dont j'ai parlé à maintes reprises à la Chambre et qu'on retrouve dans le bill C-54. Je veux parler du paragraphe 13 de l'article 20 des règlements concernant les MURB et l'allocation du coût en capital. Nous reconnaissons que nous avons grand besoin d'autres logements locatifs dans la plupart de nos villes. Personne ne le nie. Nous avons besoin de logements à loyer abordable pour les familles, les pensionnés, les personnes à revenus moyens et les petits salariés qui ne peuvent s'acheter une maison. Ils ne seront jamais en mesure de devenir propriétaires. Les statistiques révèlent que plus de la moitié des Canadiens devront toujours demeurer locataires. Nous devons adopter une solution positive pour offrir des logements convenables aux locataires. Les gens ont besoin d'un logement dont le loyer représente 25 p. 100 de leur revenu, et non 60 p. 100 comme c'est le cas de nombreux citoyens âgés et de personnes qui touchent des revenus fixes à l'heure actuelle.

Les gens ont besoin d'appartements convenables à louer, non du genre de logis dans lequel vivent bien des célibataires ou les économiquement faibles dans le cœur des villes, ces hôtels décrépits ou ces chambres qui sont facilement la proie des incendies et qui sont infestés de cafards. Ce genre de logement est une honte dans un pays comme le Canada. Nous ne devrions pas perdre de recettes fiscales en accordant des dégrèvements fiscaux comme l'a proposé cette année le ministre dans son budget au programme des immeubles locatifs à logements multiples. Nous demandons des logements à loyer raisonnable. Cela ne peut se faire que grâce aux programmes à but non lucratif qui s'imposent et que devraient financer le gouvernement fédéral, les municipalités de même que les provinces.

Le gouvernement fédéral a préféré proposer l'idée des immeubles locatifs à logements multiples, en réponse directe à la voracité des agents immobiliers, des promoteurs et des investisseurs qui veulent profiter de la crise du logement pour faire rapidement fortune. Je voudrais faire consigner un extrait d'un article écrit par Michael Valpy sur la question. Je sais qu'il s'est très bien documenté car nous l'y avons aidé. Voici ce qu'il écrit:

> Quoi qu'il en soit, nous avons les MURB. Ce sont des immeubles résidentiels à logements multiples (des tours d'habitation, autrement dit) que les gens riches font construire.
>
> Voici une explication simple de ce programme: les nantis investissent de l'argent dans la construction de ces édifices parce que la loi de l'impôt les autorise à déduire de leur revenu un pourcentage du coût total de ces édifices et non seulement une partie de leur investissement.

Il s'agit d'un pourcentage du coût total de l'immeuble. L'article dit encore ceci:

> Ainsi, un médecin ou un avocat prospère gagnant $100,000 par année décide de faire construire un MURB de $500,000. Il prend une partie de cette somme dans ses propres économies et il emprunte le reste. En vertu de la disposition fiscale relative aux MURB, il peut chaque année déduire de son revenu 4 p. 100 du coût total de l'édifice, soit $25,000. Cela signifie que l'impôt sur le revenu ne sera prélevé que sur 75 p. 100 de son revenu.
>
> En outre, l'immeuble prend de la valeur, surtout s'il s'agit d'une tour d'habitation de luxe à loyers élevés, ce qui est le cas la plupart du temps.

Il ne s'agit pas de logements à la portée des gens de la classe moyenne. M. Valpy ajoute:

> Après quelques années, le riche propriétaire vend son MURB et réalise un bénéfice substantiel (c'est ce que font beaucoup d'entre eux), après avoir gagné pas mal d'argent en profits sur son investissement et en exemptions fiscales.

Dans son discours du budget, M. MacEachen a dit des MURB qu'ils constituaient une initiative importante car ils favorisaient la construction de logements à louer.

Je me demande ce qu'il en pense aujourd'hui.

M. Knowles: Il a le visage cramoisi.

Mme Mitchell: Et M. Valpy ajoute ceci:

En fait, il est difficile de prouver que les MURB profitent à d'autres qu'aux gens aisés qui les font construire ou qui y vivent. On a construit peu de MURB pour des familles et des personnes ayant des revenus modestes. Au contraire, dans le district Grandview de Vancouver, on a démoli des immeubles où vivaient des familles pour ériger des appartements pour personnes seules et pour couples, immeubles dont bon nombre sont des MURB.

Le Torontois Frank Clayton, qui est le grand économiste spécialiste des questions de logement dans notre pays, considère que les dispositions sur les MURB contenues dans le budget contribueront bien peu à réduire la pénurie de logements. Les taux d'intérêt élevés ainsi que le contrôle des loyers rendront certainement la carotte que sont ces MURB beaucoup moins attrayante.

C'est précisément ce qui s'est produit. Très peu d'investisseurs, semble-t-il, ont profité de ce programme justement parce que les taux d'intérêt sont si élevés. M. Valpy ajoute:

Compte tenu de ces facteurs qui ont tendance à décourager la construction, les logements coopératifs et sans but lucratif semblent un meilleur moyen de régler le problème, mais le budget ne prévoyait aucune mesure à cet égard.

C'est là un de nos principaux griefs au sujet du bill dont le comité est saisi ce soir.

Nous croyons donc que pour faire face aux problèmes actuels, la planification d'une relance économique dans le secteur du logement doit inclure la diminution des taux d'intérêt afin, d'une part, de stimuler la construction de logements locatifs et, d'autre part de ramener à un niveau réaliste le coût de financement d'une maison. Nous voulons donner à la SCHL un dynanisme nouveau en lui accordant le pouvoir de prêter directement au public. Nous voulons également que la Société accorde plus d'importance aux projets de logements coopératifs et sans but lucratif. J'ai demandé au ministre, qui est ici ce soir, pourquoi il ne pouvait pas demander aux banques de verser leurs énormes profits tirés des intérêts élevés dans un portefeuille de prêts. Cela ferait tomber les taux hypothécaires et aiderait les Canadiens qui gagnent moins de $35,000 par année.

Nous voulons également que le programme de participation aux services communautaires soit rétabli. Cette mesure est très importante si nous voulons permettre aux municipalités de viabiliser les terrains et d'acheter et de conserver des terrains pour qu'y soient construits des logements à prix abordables. A notre avis, le gouvernement devrait consacrer à ce programme 250 millions de dollars. Et bien sûr, nous croyons que le gouvernement devrait louer des terrains viabilisés sur les terres de la Couronne aux fins de la construction de logements. Nous estimons que les familles à faible ou moyen revenu ont besoin que le gouvernement les aide à purger leur hypothèque. Il faut qu'un impôt beaucoup plus lourd frappe les gains en capital pour mettre fin à la spéculation qui contribue à hausser davantage le prix des terrains.

M. Gustafson: Monsieur le président, je tiens pour un privilège de pouvoir dire ce que je pense du bill C-54. Les défauts essentiels de la loi de l'impôt sur le revenu sont tels qu'ils nuisent à l'économie, aux petits entrepreneurs et aux agriculteurs, tout comme la politique du gouvernement nuit actuellement à l'industrie pétrolière. En Saskatchewan, l'industrie pétrolière est dans le marasme, et si je le dis, c'est que c'est vrai. Les chômeurs se comptent par centaines. Pourtant, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration vient annoncer en

Saskatchewan qu'il va dépenser 4 millions de l'argent des contribuables pour fournir du travail à des gens qui dispenseront un service dont on n'a pas besoin.

Puisque je n'ai qu'une minute, j'aimerais examiner la question de l'impôt sur les gains en capital en ce qui concerne les exploitations agricoles. Le ministre et le gouvernement ont dit aux agriculteurs qu'ils allaient changer le jour d'évaluation du 31 décembre 1971 à 1974. Il n'en a encore rien fait. De nombreux agriculteurs ont bien du mal à céder leur exploitation à leurs enfants à cause de la disposition relative aux gains en capital.

Le gouvernement semble dire que ce n'est pas son affaire.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION—LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SPÉCIAL—LES SUITES DONNÉES AUX RECOMMANDATIONS

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, le 19 janvier, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) d'expliquer ce qu'on avait fait du rapport du groupe d'étude spécial sur la réforme de la réglementation. Durant six mois, un petit groupe de députés secondés par un personnel compétent a travaillé d'arrache-pied et en toute objectivité, à la rédaction d'un rapport destiné à aider le gouvernement à exercer un contrôle sur les auteurs de la réglementation, sur la méthode d'élaboration des règlements et à trouver d'autres solutions en vue de simplifier le processus et de supprimer certaines des difficultés auxquelles se heurte le secteur privé dans ses rapports avec la bureaucratie.

Quel genre de réponse ai-je alors obtenu? J'ai obtenu une réponse qui ne répondait à rien. Le président du Conseil du Trésor m'a dit entre autres que le rapport ne dormait pas sur les étagères, que le gouvernement était en train de l'étudier et qu'on examinait la question de la réforme du processus de réglementation. C'était très équivoque. Tout cela revenait à dire que le rapport était à l'étude.

Si je prends la parole ce soir, c'est que, dans sa réponse, le ministre n'a même pas fait allusion au cœur du rapport, à savoir les recommandations importantes. J'ajouterai que je me suis empressé de prendre connaissance du discours qu'il a prononcé à Toronto jeudi dernier devant le comité consultatif de l'Association des manufacturiers canadiens; mais là encore, il n'a nullement été question de la plus importante recommandation du rapport. Je prends donc la parole dans l'espoir d'obtenir des renseignements précis, et non pas pour entendre des platitudes qui promettent beaucoup mais n'engagent à rien.

En ce qui concerne la réforme de la réglementation, je dois dire que l'ennemi n'est pas le gouvernement ni ses ministres, ni les libéraux ni les progressistes conservateurs ni les néo-démocrates, mais bien la bureaucratie, les mandarins qui ont le pouvoir de faire traîner les choses à leur guise, de tromper, de

persuader du contraire et une formidable force d'inertie qui a de quoi enrager tous les députés.

Ma question concerne les recommandations que contient le rapport au sujet de l'établissement d'un comité parlementaire spécial chargé de superviser la réforme de la réglementation. Voici les recommandations 18 et 19:

Nous recommandons qu'un comité spécial chargé des activités de réglementation du gouvernement soit constitué pour la période pendant laquelle les réformes parlementaires nécessaires seront accomplies. Nous recommandons que le comité spécial chargé des activités de réglementation du gouvernement soit tenu de surveiller les efforts du gouvernement visant à procéder à une réforme de la réglementation et d'examiner de façon générale les activités et méthodes de réglementation des ministères et des organismes fédéraux.

Voilà l'essentiel du rapport: l'établissement d'un comité parfaitement objectif qui fera comparaître des bureaucrates pour lui expliquer leurs actes, pas dans deux ans d'ici comme c'est le cas pour les comptes publics, mais immédiatement. Un comité qui, non seulement, surveillera les bureaucrates, mais qui aiguillonnera aussi le ministre pour veiller à ce que les choses se fassent sans retard et à ce qu'on ne les laisse pas traîner indéfiniment. Ce sera également l'endroit où le secteur privé pourra se plaindre des décisions prises par des bureaucrates arrogants. Pour le moment, ces derniers sont à la fois juges et parties. N'est-il pas temps de rendre au Parlement une petite partie de ses pouvoirs de contrôle afin qu'il puisse exiger des réponses précises à des questions concernant les fonctions de réglementation de la Fonction publique?

Dans sa réponse, le ministre n'a pas mentionné la recommandation capitale que fait le rapport à cet égard. Si le gouvernement a l'intention de faire le mystère sur cette réforme de la réglementation, de cacher la vérité au Parlement pour laver son linge sale en privé sans tenir compte des pouvoirs et des responsabilités du Parlement, ce gouvernement qui préfère faire en secret ce qu'il devrait faire publiquement suivant la tradition parlementaire, ne fait que ternir davantage son image.

● (2205)

Puis-je avoir une réponse sur la question qui concerne précisément les intentions du gouvernement quant à l'adoption d'une politique de transparence qui permette au Parlement de voir ce qui se passe, ou faut-il conclure du silence du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) que les choses vont se faire en secret, et sous le couvert de l'inertie bureaucratique?

Il faut des réponses au Parlement. Est-ce que le gouvernement va créer immédiatement le comité parlementaire conseillé par le rapport? Va-t-il permettre au Parlement d'exercer le rôle de surveillance qui lui revient? Voilà les questions; puis-je avoir des réponses?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, puis-je résumer tout d'abord les préoccupations du député car il a fait partie, je pense, du groupe de travail de la réforme réglementaire. Le ministre veut signaler que le 9 janvier, c'est-à-dire deux semaines et demie seulement après la présentation du rapport du comité, il a indiqué par écrit à ses collègues du cabinet diverses mesures précises d'ordre réglementaire qu'il proposait au gouvernement comme premiers sujets de réforme pour les 18 prochains mois. Il va jouer le rôle de coordonnateur pour le compte du gouvernement, afin d'encourager les ministres et leurs services à étudier des modifications réglementaires et de les appuyer dans leurs efforts.

Sur le premier point de son programme de travail, qui est la mise en ordre de la législation et de la réglementation existantes, le ministre espère que des progrès rapides pourront être réalisés. L'intention première est d'éliminer les textes inutilisés et sans effet. Un bill tendant à l'abrogation des lois fédérales caduques, est en préparation, bill que le ministre compte pouvoir présenter dans un proche avenir. Il presse en outre ses collègues d'examiner et de présenter des projets de rationalisation législative.

Un deuxième aspect très important de notre plan de travail, c'est-à-dire l'amélioration du processus de réglementation, a trait à un certain nombre de projets précis comme l'examen d'un projet de systèmes de préavis, une sorte de calendrier des règlements, l'application des principes à la base du programme SÉIA chaque fois que de nouveaux règlements sont proposés, la recherche de moyens qui permettraient au ministère et organismes fédéraux d'évaluer leurs programmes de règlements selon des méthodes en vigueur, et le reste. On pourrait remplacer la réglementation par une forme de consensus et d'autorégulation, en insistant surtout sur le service à donner au public et sur les rapports entre le gouvernement et sa clientèle, et en donnant suite à des propositions déjà approuvées par le cabinet visant à réduire la quantité de documents que les services fédéraux obligent à garder dans les dossiers.

Le comité spécial attache beaucoup d'importance au rôle du Parlement dans le processus de réglementation. Comme mon collègue le président du Conseil privé (M. Pinard) l'a mentionné à la Chambre au début du mois, le gouvernement prend très au sérieux la réforme parlementaire, ayant entreprise d'élaborer les propositions qu'il soumettra aux députés. Il attache beaucoup d'importance aux opinions et aux suggestions présentées par le comité spécial et je suppose aussi que tous les députés voudront un moment ou l'autre examiner les idées présentées.

En ce qui concerne le troisième aspect de notre plan de travail, la déréglementation sélective, le gouvernement devra compter sur les dernières recommandations du Conseil économique du Canada qui seront présentées sans doute à la fin du printemps. En attendant, on peut quand même faire beaucoup pour améliorer le processus de réglementation.

Pour conclure, j'estime que le gouvernement n'a pas tardé à donner suite à la recommandation spéciale du comité de la réforme de la réglementation. J'espère pouvoir compter de nouveau sur la collaboration de tous les partis représentés à la Chambre pour faciliter la réalisation de ces initiatives. Je vous remercie.

LE CANADIEN NATIONAL—L'INVESTISSEMENT DANS UN GROUPE D'ARMATEURS ÉTRANGERS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 15 janvier 1981, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Pepin) d'expliquer le rôle que jouerait le Canadien National dans le groupe d'armateurs CAST. En 1980, le ministre a révélé que le CN avait investi 50 millions de dollars dans ce groupe avec l'approbation du gouvernement du Canada.

La société CAST exploite une flottille de navires porte-conteneurs et un terminus pour conteneurs dans le port de Montréal. Ces 50 millions de dollars puisés dans le Trésor canadien aideront la société CAST à financer la construction de six nouveaux navires porte-conteneurs, à agrandir ses installations canadiennes à Montréal et à acheter du matériel et des

services reliés au transport des marchandises conteneurisées. D'après la *Gazette* de Montréal, le groupe CAST, avec l'aide du CN, doublera le nombre de ses navires et la superficie de ses installations dans le port de Montréal.

● (2210)

Ce que je crains, c'est que l'investissement du CN dans le groupe d'armateurs CAST ait des répercussions défavorables sur les ports de l'Atlantique, surtout ceux de Halifax et de Saint-Jean, tout en contribuant très peu à l'économie canadienne et au transport maritime au Canada.

Si vous me le permettez, j'aimerais signaler certains problèmes spéciaux que pourrait entraîner la participation directe du CN dans les opérations de CAST dans le port de Montréal. D'abord, voyons à qui la société CAST appartient. Cette société est exploitée par Euro-Canadian Shipholdings Limited of Bermuda. Soixante et un pour cent des actions de cette société sont détenues par Dolphin Investments Limited, société gérée à toutes fins utiles par Frank Narby, Canadien qui habite en Europe. Seulement 18 p. 100 des actions de Euro-Canadian Shipholdings Limited appartiennent au CN, ce qui veut dire que CAST est exploitée par des étrangers.

Les six navires porte-conteneurs prévus dans le cadre du programme d'expansion seront construits en Yougoslavie et en Corée du Sud et coûteront environ 180 millions de dollars, ce qui veut dire que cet investissement ne produira pas d'emplois pour les Canadiens et ne contribuera pas vraiment à l'économie du Canada.

Il y a, en plus, le fait qu'on ne s'attend pas à un doublement de trafic des conteneurs sur les itinéraires nord-américains au cours des trois ou quatre prochaines années d'expansion de CAST si bien que pour fonctionner à pleine capacité CAST va devoir détourner à son profit une partie du trafic assuré par d'autres transporteurs de conteneurs et en particulier ceux qui desservent les ports de Halifax et de Saint-Jean et d'autres ports de la côte atlantique.

Mon souci principal, c'est le sort du port de Halifax. Le transport maritime constitue une industrie rentable et importante de la province de Nouvelle-Écosse qui fournit des millions de dollars sous forme d'approvisionnements et de services tout en assurant des emplois à un grand nombre de personnes. Il paraît que dans la région d'Halifax un emploi sur sept provient du transport maritime et des activités portuaires. Dans ce port ont transité en 1979, 2.1 millions de tonnes de marchandises, ce qui représente approximativement l'équivalent de 200,000 conteneurs. En 1980 le trafic des conteneurs a régressé de 7 p. 100 bien que le gérant du port s'attende à une augmentation en 1981.

Dans le port de Halifax, on manutentionne non seulement des marchandises conteneurisées, mais une grande quantité d'autres marchandises. Y existe aussi un système très efficace et très dynamique pour le transport des automobiles. En 1980, environ 79,000 véhicules sont passés par le port. Au cours de l'année qui vient de se terminer, le port de Montréal a enregistré une hausse de 11 p. 100 de son trafic de conteneurs. On pourrait en conclure que le port de Montréal bénéficie de certains avantages spéciaux en matière de conteneurs.

Ce que nous voulons sur la côte est et ce que nous voulons pour le port de Halifax, c'est un traitement équitable de la part des ministères et organismes d'État qui s'occupent de transport maritime. Nous aurons en 1981 à Halifax une nouvelle installation de manutention des conteneurs. C'est la jetée Fairview pour les conteneurs de charbon, et nous escomptons que le trafic de conteneurs augmentera considérablement afin que cette jetée soit mise à profit. Ce genre d'expansion n'aura pas lieu si nous ne recevons pas un traitement équitable de la part du Canadien National, qui est le principal moyen de transport terrestre pour les conteneurs qui sont manutentionnés aux installations actuelles du port de Halifax et pour les conteneurs de charbon qui le seront à la jetée Fairview.

Nous estimons que le CN a pris une initiative dangereuse en participant directement aux activités du groupe CAST. Nous croyons aussi qu'une telle initiative n'aurait dû être prise qu'après une enquête publique complète et que l'on ait examiné les liens entre le CN et les compagnies étrangères de transport maritime. Il est fort probable qu'il y ait conflit d'intérêts et que le CN tende à favoriser certaines entreprises comme le groupe CAST au détriment d'autres compagnies qui desservent le port de Halifax ou de Saint-Jean.

● (2215)

De plus, les bonnes relations entre les ports canadiens et les ports américains de la côte est risquent de se détériorer.

On pourrait aussi mentionner les sommes qu'a reçues le port de Montréal, du gouvernement fédéral pour l'exploitation de brise-glaces, sommes qui s'élèvent à plusieurs millions de dollars par année. C'est pourquoi il faut être très prudent quand on touche au système canadien des transports maritimes car il est extrêmement complexe.

Je tenais beaucoup à attirer l'attention de la Chambre sur l'association de CN au groupe d'armateurs CAST et à demander au ministre de nous donner des explications à ce sujet. J'aimerais qu'il nous donne sa parole que cela n'aura pas de retombées négatives sur le port de Halifax ni sur les autres ports de la côte est.

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je félicite le député pour l'intérêt soutenu qu'il manifeste à l'égard du port de Halifax, mais la question qu'il a posée au ministre des Transports (M. Pepin) porte en fait sur les motifs sur lesquels reposent les projets d'expansion de la société CAST et sur le rôle du CN dans cette entreprise. Elle ne porte pas sur l'expansion du port de Montréal ni du port de Halifax.

D'après M. Frank Narby, dirigeant du groupe CAST, sa société prévoit une concurrence beaucoup plus acharnée d'ici quelques années dans le transport par conteneurs dans l'Atlantique Nord. La société CAST espère pouvoir faire face à la concurrence et même jouer un rôle plus important sur le marché en utilisant des navires plus gros qui consomment du fuel de soutes à faible teneur et en offrant un service à domicile à des prix intéressants. La société CAST se trouve dans une position de force face à la concurrence, grâce à son service unique et à l'expérience de ses cadres.

[*Français*]

Monsieur le président, la CAST a l'intention d'étendre ses activités dans le transport en vrac en augmentant les exportations de charbon des États-Unis, et comme l'a mentionné l'honorable député, non pas six mais huit cargos pour le transport des produits en vrac ont été achetés à cette fin, et le port de Québec deviendra un point de transbordement pour ce charbon.

[*Traduction*]

La collaboration du CN avec le groupe CAST a toujours été fructueuse financièrement parlant. Elle a également permis au CN d'acquérir une part importante du marché du transport par conteneurs au Canada—je suppose que Halifax en a profité—et elle l'aide à devenir une compagnie de transports dynamique et parfaitement intégrée. Les investissements que le CN vient de faire devraient lui permettre de renforcer sa politique.

[*Français*]

De plus, monsieur le président, le projet d'expansion de la CAST apportera aussi des avantages directs et indirects au port de Montréal. L'honorable député semble s'en plaindre, lorsque cela fait l'affaire du port d'Halifax, évidemment, cela ne fait pas l'affaire du port de Montréal, et vice versa. Dans le cas présent cela peut aider le port de Montréal et une étude du Conseil des ports du Canada a évalué ces retombées à quelque 56.6 millions de dollars. Le premier résultat tangible, évidemment, c'est la location d'un espace de terrain de 22 acres dans la partie est du port de Montréal.

[*Traduction*]

Donc, si par ses investissements dans le groupe CAST, le CN contribue à créer des emplois dans les chantiers navals d'autres pays, il crée aussi certainement des emplois au Canada.

Le gouvernement se soucie de cette question. Il a demandé au CN de lui faire rapport à tous les six mois sur l'état de sa participation afin de suivre cette affaire de près.

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ—LA POSITION DU CANADA AU SUJET D'UNE FORMULE POUR BIBERONS EN VENTE DANS LES PAYS DU TIERS MONDE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, dernièrement, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) à propos du fait que le Canada préfère se contenter de simples recommandations au lieu de règlements dans son travail à l'Organisation mondiale de la santé sur un code international de mise en marché de substituts du lait maternel.

● (2220)

Je craignais alors, monsieur l'Orateur, et je crains encore, que le Canada laisse tomber toute apparence d'amitié pour les peuples des pays en voie de développement et qu'il devienne un porte parole des intérêts et de l'attitude des multinationales de l'alimentation. Les affirmations que le ministre a faites à la Chambre, disant qu'elle se soucie tout autant des enfants du tiers monde que de ceux du Canada et que le gouvernement est aussi résolu à lutter contre la pauvreté outre-mer qu'ici au Canada, prêteraient à rire, monsieur l'Orateur, si elles ne faisaient également peur. Je dis cela en pensant aux belles paroles dont le ministre nous a abreuvés ici au Canada quand il s'agissait de poser des gestes concrets au sujet des recommandations de la Commission sur l'année de l'enfant.

Dans la lettre qu'elle m'a écrite par la suite pour me répondre, elle fait valoir que le gouvernement fédéral doit préconiser des recommandations parce que ce serait empiéter sur la juridiction des provinces que de préconiser des règlements. Cela veut dire que le Canada renonce complètement à s'acquitter de ses responsabilités internationales. C'est une façon honteuse de se défiler.

Des bébés meurent partout dans le monde: voilà l'aspect réel de la question. Ils meurent parce que notre civilisation commet l'erreur de faire davantage confiance aux moyens technologiques qu'à l'allaitement naturel, moyen qui s'offre à toutes les mères, quelle que soit leur situation économique et quel que soit leur approvisionnement en eau. Nous devons tout cela à la très grande corruption des sociétés multinationales, poussées par la recherche du profit, qui insistent beaucoup trop sur les professionnels.

Les pays industrialisés, par exemple la Suède et la Suisse, ont bien voulu souscrire à l'application d'un code rigoureux. Pourquoi le Canada s'y refuse-t-il? Est-ce pour la bonne et simple raison que nous avons, nous aussi, notre propre tiers monde? Est-ce que cette situation favorise l'exploitation? Pour l'affirmative il nous faudra par conséquent affronter les multinationales ici même aussi bien qu'en Birmanie et au Nigéria, si nous adoptions un code rigoureux. C'est sans aucun doute en partie pour cela. Ce qui me porte à conclure qu'hélas, contrairement aux effusions pharisaïques habituelles du ministre, nous n'avons pas affaire à de l'insensibilité, mais plutôt à de la couardise.

J'ai posé la question la première fois à l'époque où le conseil d'administration de l'Assemblée mondiale de la santé se réunissait à Genève pour élaborer les recommandations devant être présentées à la 34^e^ assemblée, en 1981 de l'Organisation mondiale de la santé. A la Chambre, et dans une lettre qu'elle m'a envoyée par la suite, le ministre a prétendu, et à juste titre—du moins d'après la chronologie des faits—qu'elle ne pouvait me faire part exactement des derniers changements apportés à la position du Canada. Elle ne pouvait m'apprendre si au lieu de nous contenter de souscrire à des recommandations nous allions nous prononcer en faveur de règlements.

Étant donné que la réunion de Genève prend fin demain et que, par conséquent, la question est censée y avoir été discutée, le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Frith) pourrait-il, en plus de nous lire la déclaration qu'il a préparée, nous dire si le Canada a oui ou non renoncé à sa position lamentable à cet égard et si par suite des instances présentées au gouvernement, le ministre de la Santé a oui ou non pris une position différente à Genève, confirmant ainsi aux Canadiens qu'une fois encore ils se trouvent du même côté de la barrière que les mères et les enfants nécessiteux du tiers monde, et non pas du côté de grandes sociétés comme la société Nestlé.

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, avant même de répondre au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), je devrais lui signaler que le gouvernement est loin de se faire le champion des grandes multinationales. Contrairement à l'impression que lui a laissée la réponse donnée à sa question par madame le ministre à la Chambre, l'autre jour, celle-ci a toujours affirmé qu'à son avis et à celui du ministère, l'allaitement maternel reste la meilleure méthode, si l'on veut, pour nourrir un bébé. Elle n'a jamais cherché à préconiser l'emploi répondu d'une formule pour biberons dans les pays du tiers monde.

Malgré tout, le fait est que ces formules toutes préparées sont devenues un article courant dans trop de pays sous-développés. En fait, comme le député le signale, cela a créé certains problèmes. Du point de vue de la santé des nourrissons notamment, comme il faut de l'eau potable pour mélanger avec la formule pour biberons, un certain nombre d'enfants ont été assez gravement malades. Je suppose que l'on peut dire sans exagérer que de nombreux bébés sont morts des suites de l'emploi de formules pour biberons dans le tiers monde.

● (2225)

Le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé se réunit cette semaine à Genève, dans l'espoir de formuler une recommandation ou un règlement concernant l'emploi d'un code qui s'appliquera à l'utilisation des différentes formules au tiers monde. S'il en arrive à une décision, la question devra être ratifiée par l'Assemblée mondiale de la santé dans le courant de l'année 1981.

Étant donné la façon dont les organismes des Nations Unies, comme l'Organisation mondiale de la santé, constituent leurs groupes et organisent leurs discussions, on pourrait presque parler de forme artistique reconnue. Il m'apparaît évident que la délégation canadienne s'est continuellement efforcée de formuler une recommandation qu'adoptera la majorité des pays du monde. Telle est la position adoptée par le gouvernement; il préconise que la question fasse l'objet d'une recommandation, qui a beaucoup plus de poids sur le plan moral et politique du fait qu'elle est le fruit de la décision prise par l'ensemble des membres de l'organisation.

On se propose de rédiger un projet de recommandation en termes très précis de façon à éviter toute controverse au moment de sa mise en application, ce qui permettra de la mettre en vigueur immédiatement dans le plus grand nombre de pays possible. Sauf erreur, c'est un objectif que visent les députés des deux côtés de la Chambre. Cette recommandation sera compatible avec les efforts visant à améliorer la santé de tous les enfants et les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que tous les Canadiens la jugent acceptable.

En bref, voilà la position que le gouvernement du Canada a prise à Genève cette semaine. J'espère qu'elle aboutira à l'adoption d'un code qui réduira le nombre de décès dus à l'utilisation de formules pour biberons dans le tiers monde.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 2 heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES RESSOURCES NATURELLES

LA DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LA PROPRIÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion à propos d'une question importante et urgente. En fin de semaine dernière à Bonnyville, en Alberta, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré: «Les provinces ne sont pas propriétaires des ressources comme on peut être propriétaire d'une maison et elles ne sont pas propriétaires des ressources, comme le sont la Libye et l'Arabie Saoudite».

Étant donné cette déclaration, je propose, appuyé par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit tenu de faire immédiatement une déclaration à l'appel des motions fournissant des précisions sur sa nouvelle définition du droit de propriété des ressources qui va nettement à l'encontre de l'engagement constitutionnel qui reconnaît que les ressources naturelles appartiennent aux provinces, comme le stipulent les articles 92 à 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA TAXE D'ACCISE SUR LE GAZ NATUREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. La taxe d'accise sur le gaz naturel va faire monter les prix du mazout et des engrais dont se servent les agriculteurs, ce qui va entraîner pour tous les consommateurs une hausse des prix des aliments. Cette hausse des prix va se répercuter dans presque tous les secteurs de l'industrie canadienne, ce qui est de nature à accroître le chômage et à attiser l'inflation. Je propose donc, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de supprimer la taxe d'accise sur le gaz naturel qui est prévue dans son Programme énergétique national.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE DES ÉTATS-UNIS AU EL SALVADOR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme le nombre de morts violentes au Salvador ne cesse d'augmenter à cause de la politique actuelle de la junte au pouvoir dans ce pays et comme les États-Unis ont augmenté leur aide militaire à ce pays, je propose avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures demande au général Haig, lors des entretiens qu'il doit avoir avec lui cette semaine à Washington, que le gouvernement américain respecte l'engagement déjà pris de suspendre la livraison d'armes de combat au Salvador et de ne pas s'immiscer dans les affaires internes d'un autre pays.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce qu'on présente cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. De toute apparence, le comité du cabinet chargé du développement social est en train d'étudier une proposition prévoyant de ramener de 3 à 1.5 milliard de dollars les paiements de transfert que le gouvernement fédéral verse aux gouvernements provinciaux en vertu d'un accord de financement visant à les aider à payer les frais d'exploitation des établissements d'enseignement postsecondaires partout au Canada. Je propose, appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):

Que le gouvernement fédéral lance, de concert avec les gouvernements des provinces, les universités et les collèges, une étude exhaustive du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada avant de faire des coupes sombres dans le montant qu'il verse pour l'enseignement en vertu de l'entente actuelle.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IRAN—LA REPRISE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Étant donné que bien des entreprises et des citoyens canadiens ont perdu des sommes d'argent et des avoirs considérables en raison de l'instabilité politique qui règne en Iran, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald):

Que le jour où le gouvernement canadien décidera de rétablir des relations diplomatiques et économiques avec l'Iran, il impose le règlement des dettes comme condition.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE DROIT DES EMPLOYÉS DE FAIRE LA GRÈVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. La Commission des relations de travail dans la Fonction publique a cogné sur les doigts du Conseil du Trésor pour avoir tenté de désigner unilatéralement les postes de 1,800 des 2,100 contrôleurs de la circulation aérienne comme essentiels à la sûreté et à la sécurité de la population, ce qui les priverait du droit de faire la grève, en dépit du fait qu'en conformité de l'article 79 de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, c'est la Commission et non le Conseil du Trésor qui exerce le pouvoir décisionnel quant à la désignation des employés. Puisque ce n'est là qu'une seule des nombreuses mesures que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a prises contre des fonctionnaires, je propose, avec l'appui du député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que la Chambre condamne cette dangereuse tendance du gouvernement à empiéter sur les pouvoirs de ses propres organismes, qu'elle condamne cette tentative du gouvernement fédéral de retirer à des fonctionnaires le droit de faire la grève, qu'elle condamne la manie du président du Conseil du Trésor de harceler les fonctionnaires lorsqu'il fait des observations devant les représentants des chambres de commerce ou des média, et qu'elle recommande enfin au président du Conseil du Trésor de s'assurer autant que possible la collaboration des fonctionnaires en amorçant des discussions ouvertes et franches avec les dirigeants syndicaux et en négociant de bonne foi.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE PROGRAMME DE CONTRIBUTION AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. A la suite des protestations que j'ai reçues de tous les coins de ma circonscription, je demande au gouvernement de rétablir le programme de contribution aux services communautaires, un programme bénéfique qui permettrait aux municipalités d'entreprendre les travaux publics qui s'imposent sans alourdir le fardeau fiscal de leurs contribuables. Je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement revienne sur sa décision d'abolir le programme de contribution aux services communautaires et prenne les mesures voulues pour le poursuivre sur une longue période.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE LE RETRAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Les contribuables canadiens dépensent chaque jour 12 millions de dollars pour importer du pétrole étranger, soit six millions de plus par jour depuis janvier 1980, apportant ainsi des emplois et beaucoup d'argent aux pays de l'OPEP. Par conséquent, je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de retirer son programme énergétique qui empêche le Canada de parvenir à l'autonomie énergétique et de reprendre le programme exposé dans le budget progressiste conservateur qui rendrait le Canada autonome, favoriserait les investissements, empêcherait les sociétés pétrolières canadiennes de déménager aux États-Unis et arrêterait la fuite des capitaux qui quittent le pays, à coups de millions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PENSIONS

LA PROTECTION DES CHEMINOTS RETRAITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour discuter d'une question urgente, soit le sort réservé aux cheminots retraités. Étant donné que les prestations du régime de pensions du Canadien National sont augmentées «au coup pour coup» et de façon incohérente, défavorisant les employés qui ont pris leur retraite avant 1973; étant donné que les pensionnés du Canadien Pacifique sont encore plus mal lotis que ceux du Canadien National; enfin, étant donné qu'on n'a mis en œuvre qu'un petit nombre seulement des recommandations utiles formulées pour la première fois il y a quatre ans de cela dans le rapport Hall, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre presse le ministre des Transports et le ministre du Travail de communiquer avec les dirigeants du Canadien National et du Canadien Pacifique, et qu'elle exhorte également les syndicats des cheminots à défendre énergiquement les intérêts des retraités, afin d'assurer une meilleure protection à ces derniers car il leur est difficile de faire face à un coût de la vie toujours à la hausse.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime sur cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES SERVICES POLICIERS DANS LES PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Étant donné que le sous-ministre adjoint principal du ministère du Solliciteur général a menacé la semaine dernière les huit gouvernements provinciaux ayant signé des contrats avec la GRC de leur imposer unilatéralement de nouveaux tarifs, à moins qu'ils ne conviennent de conclure une entente avec le gouvernement fédéral; et étant donné que ces tarifs représentent une augmentation de plus de 100 p. 100 dans certains cas, et qu'ils constituent un pillage inadmissible des fonds des provinces et des municipalités, je propose, appuyé par le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar):

Que la Chambre ordonne au solliciteur général de mettre fin à sa politique de confrontation avec les provinces qui négocient des contrats avec la GRC, de faire aux provinces et aux municipalités une proposition beaucoup plus équitable relativement au coût, et aussi en ce qui a trait à l'imputabilité de la GRC devant les procureurs généraux des provinces, et enfin de cesser de prendre des initiatives qui pourraient fort bien menacer de faire éclater la GRC au Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime sur cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES RELATIONS FÉDÉRALES PROVINCIALES

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT ET DE PÉRÉQUATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je voudrais soulever une question sur laquelle tous les partis à la Chambre pourraient s'entendre. L'accord sur la péréquation conclu entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces prend fin le 31 mars 1982. Il faut le reformuler et il est essentiel que le Parlement participe à cette formulation. Je propose donc, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre ordonne au président du Conseil privé de former un groupe d'étude de sept députés chargé de faire enquête au nom de la Chambre sur tous les accords de transfert et de péréquation entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les autorités des territoires, afin d'arriver sans affrontement à une entente sur un partage équitable des revenus avant la date d'expiration de l'accord présentement en vigueur.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'EFFET NÉFASTE SUR L'ÉCONOMIE

M. Len. Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le Canada se trouve présentement dans une situation économique très grave, et le ministre le sait. Prendra-t-il les mesures nécessaires pour accorder la toute première priorité à la production de pétrole afin d'améliorer la situation économique au Canada? Les politiques du ministre sont en train de chasser l'industrie, les plate-formes de forage, les experts et les capitaux vers les États-Unis. Le ministre sait-il que sa politique nuit à la conjoncture économique canadienne et qu'elle est en train de nous transformer en un pays qui mendie du pétrole au lieu de nous permettre de devenir un pays de pointe dans ce secteur.

● (1415)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le 20 janvier dernier on comptait 532 plates-formes de forage en service au Canada, par rapport à 496 le 22 janvier 1980. En fait, pour la même période, les activités de forage se sont maintenues à un niveau nettement supérieur à celui de 1980. L'industrie pétrolière est d'une importance fondamentale et le gouvernement a d'ailleurs fait connaître sa position à cet égard dans le discours du Trône et dans le Programme énergétique national en déclarant que le secteur de l'énergie devrait être le principal moteur de l'économie canadienne dans les années 80. Voilà la position du gouvernement et voilà pourquoi nous avons proposé un programme énergétique qui permettra à cette industrie de devenir l'un des principaux artisans du développement du Canada.

M. Gustafson: Madame le Président, le ministre persiste à nier que les tours de forage sont en train de quitter le pays et que la politique du gouvernement fait un tort énorme à cette industrie dans l'Ouest. Pourtant, les média ont annoncé aujourd'hui que la société Saskoil se préparait à faire de la prospection à Williston, au Dakota du Nord. Les tours de forage franchissent la frontière en grand nombre, mais le ministre maintient à la Chambre qu'il n'en est rien. Le ministre prendra-t-il les dispositions nécessaires pour réorienter la politique énergétique du Canada de sorte que l'expansion économique de notre pays ne se transforme pas en un programme américain d'aide à l'étranger?

M. Lalonde: Madame le Président, le député prétend qu'il y a de moins en moins de tours de forage au Canada. Pourtant, selon la revue *Oilweek*, on en compte, aux dernières nouvelles, 36 de plus que l'an dernier à la même époque. Trente-six, c'est la différence entre 532 et 496. Le sombre tableau que nous brosse le député ne semble donc pas conforme aux faits.

M. Gustafson: Madame le Président, le ministre sait bien que les installations pétrolières du Canada sont parmi les meilleures au monde, que nombre d'entre elles ont été mises sur pied l'an dernier et que sept ont été retirées de la seule région d'Estevan. La situation est la même partout dans l'Ouest. Le ministre cherche-t-il à transformer en villes fantômes, Estevan, Weyburn et Lloydminster, par exemple, en Saskatchewan, en imposant une telle orientation économique à notre pays?

M. Lalonde: Madame le Président, le directeur exécutif de l'Association des entreprises de forage a déclaré en octobre dernier, avant que le budget ait été déposé et que le programme énergétique national ait été présenté qu'il envisageait une diminution de 30 p. 100 du nombre de puits qui seraient forés en 1981.

M. Clark: Il vous avait vu venir.

M. Lalonde: Cette projection était tout à fait indépendante du budget, étant plutôt fondée sur un excédent probable de gaz naturel au Canada. Le programme énergétique national prévoit pour les quatre prochaines années, une augmentation très substantielle des recettes des entreprises et du gouvernement de la Saskatchewan. Si le député se donne la peine de vérifier les données, il constatera que les sommes d'argent ainsi prévues dans le programme au bénéfice de la Saskatchewan et des entreprises pour les quatre prochaines années, sont beaucoup plus élevées que les montants correspondants pour les quatre dernières années. Les entreprises auront tout l'argent dont elles auront besoin pour réaliser leurs projets.

● (1420)

Enfin, je dois préciser qu'il y a deux jours j'ai eu un entretien intéressant, fructueux et constructif avec mon homologue, le ministre de l'Énergie de la Saskatchewan.

Une voix: Il vous a dit de quitter la province.

LES PIPE-LINES DU NORD

LE GAZODUC DE L'AUTOROUTE DE L'ALASKA—LE FINANCEMENT DU PROJET

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, s'il est vrai que les chiffres ne mentent pas, il doit y avoir des menteurs qui ne savent pas calculer.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Les chiffres qu'a cités le ministre ne correspondent certes pas à la situation actuelle dans l'Ouest du Canada. Ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, madame le Président, et a trait à certaines remarques qu'on lui a attribuées hier dans les journaux, remarques qu'il aurait apparemment faites en dehors de la Chambre au sujet du gazoduc de l'autoroute de l'Alaska. Le ministre aurait dit que le gouvernement américain était fermement résolu a faire réaliser ce projet de 22 milliards de dollars. Le ministre tire sa conclusion d'un appel téléphonique qu'il a reçu du nouveau secrétaire de l'Énergie à Washington qui a affirmé que le nouveau gouvernement est un ardent défenseur du pipe-line. Bien entendu, les députés de ce côté-ci de la Chambre auraient aimé . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

M. Oberle: Je voudrais demander au ministre si le nouveau gouvernement à Washington a l'intention de faire une déclaration qui se rapproche davantage des garanties irrévocables que le ministre voulait déjà obtenir à tout prix ou le secrétaire de l'Énergie a-t-il appelé pour lui faire part de son intention ou de celle du nouveau gouvernement de renégocier ou de réviser le traité sur l'énergie ou celui sur le pipe-line que nous avons conclu avec les États-Unis?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député est mal renseigné. Le secrétaire Edwards ne m'a pas appelé; c'est moi au contraire qui l'ai appelé pour le féliciter de sa nomination et pour lui assurer que le gouvernement du Canada était prêt à collaborer avec le gouvernement des États-Unis dans le domaine de l'énergie. Je dois dire que nous avons eu au téléphone un entretien très utile et très fructueux.

M. Clark: Vous a-t-il remercié pour les tours de forage?

M. Lalonde: Nous avons admis que nous devrions avoir un entretien un de ces jours à Ottawa ou à Washington pour poursuivre l'examen de certains dossiers en suspens entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de l'énergie.

J'ai signalé au secrétaire à l'énergie que la question du pipe-line de l'Alaska est de celles auxquelles le gouvernement du Canada attache beaucoup d'importance. Il m'a confirmé qu'il en est de même de l'administration Reagan et qu'il allait personnellement s'assurer que les engagements pris par, le Congrès sous la précédente administration et ceux pris par la précédente administration elle-même seront pleinement respectés.

M. Nielsen: Avez-vous cela par écrit?

M. Oberle: Une question supplémentaire, madame le Président. Nous savons que les engagements antérieurs contenaient des garanties moins contraignantes que les garanties absolues sur lesquelles le ministre avaient précédemment insisté.

Je présente mes excuses au ministre pour mon manque d'information, mais je ne fais que reprendre ce que dit la presse et j'ignorais qui était l'auteur de l'appel téléphonique.

Le ministre a-t-il l'intention maintenant d'insister auprès du gouvernement américain pour obtenir des garanties écrites conformes à l'accord et au traité sur le gazoduc que nous avons conclus avec les États-Unis? Insistera-t-il pour que ces garanties soient données par écrit?

M. Lalonde: Madame le Président, le député est effectivement un peu déphasé par rapport aux événements. Un déblocage très important s'est produit au cours des derniers six mois entre les parties concernées. L'organisme canadien chargé de la construction du gazoduc a maintenu des contacts suivis avec les parties concernées aux États-Unis, tant au niveau des intérêts privés que du ministère de l'Énergie de ce pays. Ces pourparlers démontrent que l'on a beaucoup progressé vers la réalisation du projet. Il est inutile de chercher à obtenir des garanties additionnelles car le projet progresse fort bien.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE DROIT À LA PENSION POUR UN ANCIEN COMBATTANT DE L'ARC

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je voudrais poser une question au suppléant du ministre des Affaires des anciens combattants et je voudrais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social écoute, mais je constate qu'elle a quitté la Chambre.

M. Bjarnie Paulson, ancien combattant de la guerre de Corée dans l'ARC, souffre terriblement du cancer depuis quinze ans. Tout son organisme est atteint. D'après lui, sa maladie est une conséquence de sa participation aux travaux de nettoyage à la centrale de Chalk River, en 1958. M. Paulson s'est déjà vu refuser la pension d'ancien combattant. De plus, on a exigé par serment qu'il garde le secret à sa retaite des forces armées et, apparemment, les dossiers ont disparu ou ont été détruits, au point qu'il ne reste aucune trace de sa présence à Chalk River à l'époque. Comme s'il n'était pas suffisant de souffrir de cancer généralisé, M. Paulson a eu de longs et pénibles démêlés avec la Commission des pensions.

Étant donné que la Commission est en train d'étudier la demande de pension de M. Paulson, le ministre assurera-t-il à la Chambre que cette fois-ci la demande sera étudiée rapidement, complètement et avec compassion?

● (1425)

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, nous nous efforçons toujours de faire preuve de compassion et de justice quand il s'agit des pensions des anciens combattants. Toutefois, je rappelle au député que la Commission des pensions est autonome et que ce n'est qu'exceptionnellement que nous nous ingérons dans ses affaires, politiquement ou autrement. Néanmoins, j'en parlerai au président de la Commission des pensions pour m'assurer qu'on fait tout ce qui est possible pour traiter cet ancien combattant avec toute la justice et la compassion qu'il mérite.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS EXPOSÉS AUX RADIATIONS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On estime à environ 600 le nombre de militaires et de civils qui ont participé aux travaux de nettoyage lors des accidents survenus à Chalk River en 1952 et 1958. Le ministère des Affaires des anciens combattants a publié les noms des 50 membres de l'ARC qui étaient en cause. Des huit travailleurs de la défense civile connus pour avoir participé au nettoyage, quatre sont atteints de cancer. Pourtant, l'Énergie Atomique du Canada Limitée refuse de dévoiler les dossiers de ceux qui travaillaient à Chalk River quand les accidents sont survenus.

Étant donné que les médecins commencent à peine à découvrir les effets néfastes de la radiation alpha transmise à petites doses sur une longue période, madame le ministre exigera-t-elle que l'ÉACL remette tous les dossiers pertinents au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? Demandera-t-elle que son ministère fasse une longue étude médicale de toutes les personnes qui travaillaient à Chalk River à l'époque, pour protéger non seulement les gens de Chalk River mais aussi le personnel des mines d'uranium et des centrales atomiques?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je ne suis pas certaine du bien-fondé de la procédure particulière proposée par le député pour les travailleurs qui étaient à Chalk River relativement au caractère confidentiel de leurs dossiers médicaux. Je vais cependant en parler avec les fonctionnaires de mon ministère et je vais m'assurer, s'il y a besoin d'une étude épidémiologique sur la communauté des travailleurs d'aujourd'hui à Chalk River, que ce soit couvert par les institutions qui nous font des demandes, sinon éventuellement par contrat.

[*Traduction*]

M. Rose: Madame le Président, je comprends que le ministre veuille préserver la confidentialité des dossiers médicaux. Je crois toutefois qu'il serait possible aux personnes en cause de donner elles-mêmes l'autorisation si nous connaissions leur nom. Mon idée n'est pas de divulguer les dossiers mais d'en permettre l'accès au personnel du ministère de l'honorable représentante.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, on a fait une importante déclaration en Ontario hier au sujet de l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada. Étant donné qu'on ne connaît actuellement aucun moyen d'éliminer les déchets radioactifs, et que l'Ontario a une surcapacité qui est estimée à environ 4,000 megawatts et qui devrait, dit-on, se maintenir jusqu'en l'an 2000, j'aimerais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a l'air très occupé en ce moment, reconsidère l'étude sur toute la question du nucléaire réalisée par son ministère, et recommande plutôt d'effectuer une vaste enquête publique pour que la population,

pour qui l'on décide d'un environnement futur radioactif, puisse au moins savoir pourquoi.

Mlle MacDonald: Vous auriez dû soutenir un bon gouvernement.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je dois rappeler à l'honorable député qu'un très grand nombre d'études et de commissions royales ont été amorcées à travers le Canada par les diverses provinces. La Saskatchewan, par exemple, en a eu une, l'Ontario, la Colombie-Britannique en ont eu et le gouvernement canadien a aussi publié un bon nombre de documents à ce sujet. Nous procédons, en effet, à une revue interne de la question. J'ai l'intention de rendre publics, le plus tôt possible, les études qui auront été faites et les documents qui seront disponibles pour permettre au public de réagir, de faire des commentaires et de nous faire connaître son point de vue sur les divers éléments qui auront fait l'objet d'études à l'intérieur de mon ministère. Je peux donner l'assurance à l'honorable député que les citoyens en général et les personnes intéressées auront sûrement l'occasion de faire connaître leur point de vue au gouvernement et au public s'ils le désirent, et que je n'ai pas l'intention de garder secrètes, cachées ou confidentielles les études qui auront été préparées par mon ministère.

* * *

● (1430)

[*Traduction*]

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION FAITE SOUS SERMENT PAR LES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la condition féminine. Lundi, le ministre a dit à la Chambre qu'il était disposé à demander aux membres du bureau du Conseil consultatif de la situation de la femme copie d'une déclaration faite sous serment dont il avait parlé et sur laquelle il s'était appuyé pour prendre position dans le litige qui l'oppose à Doris Anderson. A-t-il obtenu cette déclaration et est-il prêt à la déposer? Dans le cas contraire, est-ce parce que cette déclaration faite sous serment ne confirme pas les accusations qu'il a lancées?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, j'ai écrit aux membres du bureau leur demandant la permission de soumettre cette déclaration à la Chambre. J'attends leur réponse.

M. McLean: Madame le Président, le ministre était convaincu que le procès-verbal de la réunion du bureau ne présentait pas les faits sous leur vrai jour, même s'il a admis ne pas l'avoir lu. Étant donné les entretiens en cours, est-il prêt à présenter des excuses à M[lle] Shelley Ann Clark, la secrétaire, pour avoir mis en doute sa compétence professionnelle, ou va-t-il se retrancher derrière l'immunité que lui confère le poste qu'il occupe à la Chambre?

M. Axworthy: Madame le Président, je ne me cache derrière aucune immunité. Je m'en tiens simplement à la déclaration que j'ai faite, c'est-à-dire que les cinq personnes qui ont participé à cette réunion ont signé une attestation sous serment selon laquelle le procès-verbal était inexact. C'est ce que j'ai dit à la Chambre. Je n'ai rien dit de plus. Je n'ai pas lu le procès-verbal, et je m'en tiens à cette déclaration. Si les membres du bureau sont disposés à rendre publique cette attestation sous serment, c'est à eux qu'il revient de prendre une telle décision. Je m'en tiens, pour ma part, à ce que j'ai dit: je leur ai simplement demandé de le faire.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES ESSAIS DE DÉFOLIANTS CHIMIQUES À LA BASE DE GAGETOWN

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Il a déclaré que 11 militaires et deux civils avaient participé à la mise en œuvre de l'agent Orange au cours de l'opération de défoliation réalisée en 1966 à la base de Gagetown des forces armées canadiennes, et qu'il veut bien collaborer avec le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick dans cette affaire. Pour plus de clarté, j'aimerais que le ministre nous dise s'il fait le nécessaire pour établir la liste de toutes les personnes, civiles ou militaires, dont la santé risque d'avoir été mise en péril à la base de Gagetown de l'agent Orange ou de quelque autre substance toxique que ce soit en 1966 ou par la suite. Est-il disposé à venir en aide à quiconque établira qu'il a subi un préjudice physique du fait de ces essais?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je comprends les préoccupations du député de York-Sunbury, puisque Gagetown se trouve dans sa circonscription. Peut-être ne s'inquiète-t-il pas pour l'opération de pulvérisation qui a eu lieu, mais plutôt de la façon dont la question a été abordée par deux députés NPD, et qui a alarmé inutilement la population locale. Je puis affirmer au député de York-Sunbury qu'en ce moment il n'y a pas de raison de croire à l'existence d'un danger pour la santé du fait de cette pulvérisation. J'assure en outre au député qu'il peut compter sur toute ma collaboration, sur celle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et sur celle du ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick. Quant à établir la liste des personnes qui ont pu souffrir de la pulvérisation, nous sommes disposés à nous mettre en contact avec elles pour voir ce qui s'est produit et effectuer une enquête complète.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LE TRANSPORT PAR TRAIN—LA POSSIBILITÉ D'UN PROJET DE LOI QUI LIMITERAIT LA RESPONSABILITÉ

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Je remercie le ministre de sa réponse. Je voudrais poser au ministre des Transports une question connexe au sujet du transport des substances dangereuses. Je regrette de n'avoir pu lui en donner préavis. Le CN ou le CP lui ont-ils demandé de présenter un projet de loi en vue de limiter la responsabilité des sociétés multimillionnaires pour tous les torts que pourraient subir les Canadiens, comme tiers, par suite du transport de produits dangereux? Quelle est la limite réclamée et quelle a été la réponse du ministre à cette demande?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, à ma connaissance, aucune requête officielle n'a été présentée en ce sens. Je me souviens d'avoir discuté avec le président du CN du fait que la société détient des assurances très élevées pour le transport de substances semblables à celles dont le député vient de parler. Les sociétés ferroviaires sont assurées. Quant à savoir si elles ont présenté une requête au sujet d'une limitation de leurs responsabilités, je vais m'informer et je répondrai au député le plus tôt possible.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS DES MINES D'URANIUM

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre du Travail.

Au début de la semaine dernière, trois de mes collègues du NPD et moi-même avons rencontré des représentants des Métallurgistes unis d'Amérique et quelque 50 mineurs qui travaillent dans une mine d'uranium d'Elliot Lake, en Ontario. Ces mineurs sont mécontents. Ils nous ont dit, et nous sommes d'accord avec eux, que le gouvernement a fait un gâchis en mai dernier lorsqu'il a intégré le bill 70 de la législature de l'Ontario à la Partie IV du Code du travail. Les travailleurs des mines d'uranium d'Elliot Lake et du Canada tout entier se retrouvent donc dans un vide juridictionnel, ce qui les laisse sans aucune protection contre les dangers bien réels et combien considérables que comporte leur travail.

Quelles mesures prend-on pour assurer la sécurité et la santé de ces mineurs? Le 16 décembre dernier, en répondant à une question du député de Brant, le ministre de la Justice a promis d'y voir.

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Je puis lui affirmer que ce qu'on lui a dit est inexact. Les mines d'uranium sont bien protégées par nos textes réglementaires et les conditions de constitution en société sont régies par les dispositions réglementaires de l'Ontario. Je tiens à préciser au député qu'il vaudrait mieux poser la question de la compétence au ministre de la Justice mais je crois savoir que les mesures qui ont été prises sont légales et que les dispositions réglementaires protègent aussi bien les mineurs que ne le feraient celles des provinces.

Je puis ajouter que les métallurgistes ont présenté des instances en vue de faire établir des comités mixtes d'hygiène et de sécurité dans les deux plus grandes mines, soit celles de Denson et Rio Algom à Elliot Lake. L'établissement de ces comités a été ordonné aux termes d'un décret datant du 14 avril. Jusqu'ici ces comités ne siègent toujours pas parce que les métallurgistes refusent de nommer les membres de la partie salariale.

M. Kristiansen: Il se peut que le ministre et son gouvernement majoritaire se sentent protégés, madame le Président, mais les mineurs de fond d'Elliot Lake n'estiment pas l'être, et ils devraient savoir de quoi ils parlent. Étant donné ce que ces travailleurs considèrent comme un gâchis fait par le gouvernement et étant donné le manque de protection qui en résulte, je poserai au ministre la question suivante qui n'a rien à voir avec les questions de compétence.

Le ministre et les autres guignols de la troupe gouvernementale—c'est-à-dire de la Justice, celui du Travail et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui rossent tout le monde, et le député de Nickel Belt qui n'a même pas de bâton—iront-ils à Elliot Lake pour parler aux mineurs, à la demande de ces derniers? Ils nous ont en effet demandé la semaine dernière de transmettre cette invitation au gouvernement. S'y rendront-ils bientôt pour apprendre de la bouche des mineurs, dont la santé et la vie sont en jeu, quels sont à leur avis les problèmes concrets de cette industrie?

M. Regan: Je remercie le député de sa question supplémentaire. Je comprends sa préoccupation mais je trouve regrettable qu'il ne connaisse pas les faits précis de la situation. Je lui fais remarquer que le ministre des mines s'est régulièrement rendue à cet endroit et qu'elle a eu un certain nombre de rencontres avec les intéressés. Je lui signale également que j'ai moi-même rencontré les dirigeants syndicaux, ici à Ottawa, et que nous avons eu des discussions approfondies à ce sujet. Nous avons expliqué par le menu les particularités juridiques de cette situation. Le député pourrait se rendre très utile en signalant à ses amis que les mineurs à cet endroit sont aussi bien protégés par des règles de sécurité que ceux de n'importe quelle autre mine au Canada.

* * *

● (1440)

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI LES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE BÉNÉFICIERONT DE L'ASSURANCE-STABILISATION

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Agriculture, je poserai ma question au secrétaire parlementaire. L'année 1980 a été pour les producteurs de pommes de terre dans toutes les provinces du Canada une année catastrophique à cause des coûts reçus lors de la vente qui étaient bien en deçà des coûts de production. Peut-on savoir si le gouvernement, comme dans les années passées, aidera cette production au moyen de l'assurance-stabilisation? Dans l'affirmative, quand et combien recevront les producteurs canadiens qui attendent avec impatience cette réponse afin de planifier leurs semences pour l'année 1981?

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame le Président, présentement les agriculteurs de l'Est du Canada, tant ceux du Québec que des provinces Maritimes, ont présenté des demandes à l'Office de stabilisation des prix agricoles, et les demandes font l'objet d'une étude devant l'Office et le Conseil canadien de l'horticulture. Il reste à compléter les études et j'ose croire que d'ici très peu de temps nous pourrons annoncer à la Chambre un programme de stabilisation pour les producteurs de pommes de terre de l'Est du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA RÉPARTITION DES QUOTAS

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'aimerais adresser ma question au ministre des Transports qui est chargé de la Commission canadienne du blé. Je suis sûr que le ministre est au courant des quotas de blé ridiculement faibles dans les zones d'expédition du CP, en particulier dans la province de l'Alberta, où ils s'établissent à quelque 2.9 boisseaux, tandis qu'ils sont de neuf boisseaux l'acre dans les zones avoisinantes du CN, ce qui est contraire à l'esprit et au principe de l'équité. Je me demande si le ministre des Transports pourrait inviter son collègue à l'autre endroit à prendre des mesures immédiates pour rectifier cette situation injuste?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne manquerai pas de porter cette question à l'attention du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé.

M. Mazankowski: Madame le Président, je prierais le ministre des Transports de bien vouloir demander au ministre chargé de la Commission canadienne du blé de recommander un rajustement immédiat des quotas, et si la chose n'est pas possible, de faire transférer du blé sur la ligne du Canadien National au cas où la ligne du Canadien Pacifique continuerait d'être encombrée.

M. Pepin: Madame le Président, je suis persuadé que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé s'empressera de rectifier la situation s'il est démontré qu'il y a une injustice dans la répartition des quotas dans ce secteur particulier.

* * *

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

LE RECOURS À LA LOI EN 1970—LA PUBLICATION DE LA DOCUMENTATION

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. L'affaire du FLQ remonte à plus d'une dizaine d'années. D'autres gouvernements et leurs agences dévoilent maintenant des renseignements détaillés sur cette affaire. La presse française et la presse anglaise portent pratiquement tous les jours des accusations contre certaines personnes relativement à cette affaire. Le ministre de la Justice de l'époque, un certain John Turner dont le premier ministre se souvient, j'en suis sûr, a déclaré il y a dix ans qu'une fois au courant de tous les faits concernant cette crise, la Chambre verrait que le gouvernement avait eu parfaitement raison de recourir à la loi sur les mesures de guerre. Par conséquent, le premier ministre ne croit-il pas le moment venu, dix ans après ces événements, de publier l'imposante documentation qu'il possède sur cette affaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a, je crois, déjà posé cette question et je lui ai répondu. Je lui ai dit alors, et je l'ai répété depuis, que les décisions du gouvernement sur lesquelles la Chambre s'était prononcée, y compris son propre parti, reposaient sur des faits connus, qui ont été publiés. Je maintiens cette déclaration. S'il croit pouvoir en apprendre davantage de mon ami John Turner, je me ferais un plaisir de lui donner son numéro de téléphone et de demander à M. Turner de dévoiler tout ce qu'il sait.

M. Lawrence: Madame le Président, le premier ministre n'ignore sans doute pas que d'autres personnes ici savent que le bureau du conseil privé, le solliciteur général et la GRC possèdent une documentation et des dossiers qu'ils se gardent bien de publier pour camoufler le gâchis monumental dont le très honorable représentant est responsable—et je ne porte pas cette accusation à la légère. Par conséquent, je me demande s'il n'est pas temps que le premier ministre réexamine cet amas de documentation et de dossiers pour que le public canadien sache vraiment ce qui justifiait certaines décisions.

Une voix: Dites la vérité.

M. Trudeau: Madame le Président, je tiens à rappeler au député que le gouvernement cherche à faire adopter le projet de loi sur la liberté d'accès à l'information depuis le discours du trône et, sauf erreur, les leaders à la Chambre sont convenus d'en conclure au moins la deuxième lecture demain, grâce à la collaboration de tous les partis. Nous espérons voir cette mesure législative prendre force de loi bientôt, et si le député pense que certains documents peuvent étayer ses doutes, il est tout à fait en droit de les demander.

Il m'accuse de gâchis monumental, mais j'aimerais que le député nous fournisse quelques preuves à l'appui de ses dires. Je le répète—et les Canadiens connaissent bien la situation, je pense—dans les années qui ont précédé 1970, il y a eu une centaine de cas de déraillements de trains, de vols de dépôts d'armes, d'attaques d'armuriers, d'enlèvements, de meurtres et d'assassinats; je signale en outre au député que le gouvernement en place, à l'époque, n'était pas disposé à céder le pouvoir à un gouvernement parallèle constitué de gens non élus, ce qui a eu pour effet de supprimer la violence au Canada depuis lors. Le député n'est pas étranger à la chose puisque c'est son parti qui nous a poussés à adopter la loi sur les mesures de guerre.

LE BUDGET

LES TRANSFERTS AUX PROVINCES—LES ÉCONOMIES ENVISAGÉES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son budget du 28 octobre dernier, le ministre a dit que le gouvernement envisageait de faire des économies au chapitre des transferts aux provinces dans les secteurs qui relèvent de sa juridiction. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement va réaliser ces économies en diminuant le financement de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie et de l'enseignement supérieur, ou si les compressions seront limitées aux secteurs de l'éducation au sein des programmes établis financés par le gouvernement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il est un fait que j'ai dit dans l'exposé budgétaire que nous voulions réaliser d'importantes économies au chapitre des principaux transferts effectués par le gouvernement fédéral aux provinces. Nous n'avons pas encore entamé de négociations avec les provinces et il est impossible pour le moment de dire dans quels secteurs s'appliqueront ces économies. Voilà où en est la situation à l'heure actuelle.

M. McMillan: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Il vient de déclarer qu'il y aurait des négociations avec les gouvernements des provinces au sujet du mode de financement des programmes existants. C'est pourquoi j'aimerais que le ministre me dise si le gouvernement, au cas où il déciderait de réduire de façon importante l'aide qu'il accorde à l'enseignement postsecondaire de tout le pays, se sentirait une obligation, qu'elle soit légale ou morale, d'en informer les gouvernements provinciaux et quel delai raisonnable de préavis il envisagerait de retenir.

M. MacEachen: Madame le Président, indépendamment de cet aspect particulier de la question j'imagine que le député sait que toutes ces ententes ont une date d'expiration et que si elles ne sont pas renouvelées, elles cesseront d'être en vigueur. C'est pour cette raison, et parce que la date d'expiration des accords est 1982, que le gouvernement se prépare à entreprendre très prochainement des négociations avec les gouvernements des provinces en vue de parvenir à une nouvelle entente. Je n'ai pas pensé à ce qui pouvait se passer si les ententes arrivaient à expiration ou que l'on ne puisse parvenir à un accord avec les provinces. Non, je n'ai pas envisagé cette éventualité.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA RADIODIFFUSION EN MODULATION D'AMPLITUDE—LA MODIFICATION DE FRÉQUENCES PROJETÉE

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Il se pourrait que bientôt nos stations de radiodiffusion en modulation d'amplitude soient obligées de changer de fréquence d'émission, chose qui avantagerait les États-Unis et peut-être quelques pays de l'Amérique latine, mais ne pourrait que nuire à la qualité de notre radiodiffusion en MA. La plupart des fréquences ainsi libérées, à un prix de plusieurs millions de dollars pour le Canada, seraient attribuées à de nouvelles stations du nord des États-Unis. Le ministre voudrait-il nous dire si le cabinet a arrêté une décision relativement à ces projets de modification des fréquences d'émission en MA?

• (1450)

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, nous sommes justement en train d'examiner de très près cette question. Par le passé, le gouvernement du Canada a toujours été d'avis qu'il fallait tenir un écart de fréquence de dix kHz entre les stations et nous avons refusé de réduire cet écart à neuf kHz comme le demandent les États-Unis. D'ailleurs, nous sommes bien au courant des problèmes que cela soulève puisque j'ai fait l'objet de nombreuses démarches de la part de députés et de radiodiffuseurs. Pour l'instant, le gouvernement fédéral n'a fait aucune concession majeure à cet égard puisque nous continuons de maintenir l'écart de fréquence de dix kHz.

LA RENÉGOCIATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA RADIODIFFUSION

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, en son absence, à son suppléant. L'actuelle convention internationale sur la radiodiffusion sera renégociée en novembre 1981, à Rio de Janeiro. Pour ce qui est des modifications de fréquences, c'est l'accord entre les différents pays présents à cette conférence qui en décidera. Le ministre voudra-t-il nous dire si son ministère a conçu des moyens de convaincre les autres pays de s'opposer à la modification des fréquences MA pour le bénéfice des radiodiffuseurs et des auditeurs canadiens?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je prends note de la question et j'en reparlerai au député.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE PROGRAMME DE CONTRIBUTION AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le 16 janvier, le ministre a annoncé que la ville de Québec recevrait une nouvelle subvention fédérale dans le cadre du programme de subventions aux services communautaires pour le centre sportif utilisé par l'équipe de hockey professionnelle de Québec. La subvention s'élève à 4 millions et demi de dollars. La question que je veux poser au nom des municipalités du Canada est la suivante: le programme de contribution aux services communautaires a-t-il été supprimé ou non?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, cela m'étonne de voir que le député ne se rappelle pas la déclaration que j'ai faite pour annoncer que le programme établi en 1980 ne serait pas maintenu et que le Trésor fédéral transférerait environ 400 millions de dollars aux provinces pour leur permettre d'aider les municipalités avant mars 1982, date à laquelle les paiements cesseront. Le montant mentionné par le député fait partie des fonds affectés au Québec et c'est le gouvernement provincial qui a décidé d'accorder la subvention en question. Les affectations aux autres provinces se font d'après la même formule, prévue dans l'en-

tente en vigueur. Le député ne devrait pas s'étonner que les gouvernements provinciaux accordent de temps à autre des subventions grâce à ces 400 millions de dollars et que certaines de ces subventions fassent l'objet de plus de publicité que d'autres.

M. Lewis: Madame le Président, ce qui m'a étonné, c'est qu'on parle d'une «nouvelle subvention». Je voudrais poser une autre question au ministre. Quand la province a pris Loto Canada à sa charge, elle a accepté d'assumer les frais du colisée de Québec en puisant à même les recettes que produirait Loto Canada. Pourquoi le ministre verse-t-il à la ville de Québec les fonds libérés par l'annulation de ce programme et qui pourraient servir à aider d'autres municipalités, alors que la province de Québec a déjà accepté de financer le colisée?

M. Cosgrove: Madame le Président, la question posée par le député fait état d'une partie du problème qui s'est posé pour le gouvernement quand il a révisé son programme. Je veux parler du fait que le gouvernement fédéral a autorisé les provinces à décider à quelles fins les fonds prévus dans le cadre du programme de contribution aux services communautaires seraient dépensés. Comme le gouvernement l'avait fait au moment de l'instauration du programme, nous avons fait savoir aux provinces qu'elles pourraient décider comment les fonds seraient dépensés. Nous nous demandons maintenant si nous avons bien fait car, comme le fait ressortir la question du député, il n'est peut-être pas souhaitable de prendre de tels engagements à une époque où la situation évolue rapidement et où les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, n'ont peut-être pas les moyens de dépenser de l'argent pour des services non essentiels.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE DE FAIRE LA LUMIÈRE SUR LA QUESTION DE L'AMIANTE

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. L'amiante joue une place très importante dans l'économie nationale; elle est même vitale à celle de ma circonscription. Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si son ministère a l'intention de mettre sur pied un mécanisme quelconque aux fins de démystifier la réputation faite à l'amiante actuellement? Présentement, on assiste à des mises à pied dont le nombre dépassera bientôt 1,000 personnes à cause de cette très mauvaise réputation qui entoure l'amiante.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, nous savons que l'exportation de l'amiante apporte 600 millions de dollars à notre balance des paiements, mais en même temps il y a nécessité d'une réglementation pour protéger les ouvriers dans les mines les usines. Par conséquent, mon ministère a créé un groupe de travail fédéral-provincial, et le but de ce groupe de travail, c'est de créer une politique raisonnée et scientifique pour répondre aux problèmes de sécurité et de santé liés à l'amiante en reconnaissant l'importance de cette industrie pour la province de Québec et le pays tout entier.

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES DU NORD

LE GAZODUC DE L'AUTOROUTE DE L'ALASKA—LES GARANTIES FINANCIÈRES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a certainement pris connaissance des rapports selon lesquels l'équipe de transition du président Reagan a recommandé l'octroi de fonds en vue de la construction du pipe-line du Nord, à la condition que le gouvernement ne soit pas tenu de donner de garanties. Le ministre connaît également le point de vue des milieux financiers selon lesquels le projet ne peut être entrepris sans garanties financières.

Dans sa conversation avec le secrétaire américain à l'Énergie, notre ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il reçu l'assurance que le gouvernement de M. Reagen serait prêt à envisager d'accorder le genre de garanties financières gouvernementales qui faciliteraient le financement du projet dans son ensemble?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, cette question n'a pas été particulièrement soulevée au cours de ma conversation avec le secrétaire américain à l'énergie pour une raison bien simple, c'est que les renseignements que j'ai obtenus de l'Administration du pipe-line du Nord et des contacts au sein du secteur privé américain responsable du projet semblent indiquer qu'il ne sera peut-être pas essentiel d'obtenir une garantie financière gouvernementale. Les discussions sont encore en cours avec les intérêts privés en cause, et on ne peut en arriver à ce moment-ci, semble-t-il, à une conclusion ferme selon laquelle une garantie gouvernementale américaine est requise.

[*Traduction*]

M. Clark: Madame le Président, cela donne à entendre que, pour quelque raison, le gouvernement du Canada n'a reçu pour le moment aucune promesse du gouvernement des États-Unis d'accorder des garanties que le milieu financier juge indispensables pour l'achèvement des travaux de construction du pipeline. Le ministre peut-il promettre à la Chambre de chercher à obtenir immédiatement de telles garanties et également de faire consigner sa conversation avec le secrétaire américain à l'Énergie, ou encore la promesse que le gouvernement du Canada juge indispensable de la part du gouvernement des États-Unis pour l'achèvement de tous les travaux de construction du pipe-line?

M. Lalonde: Madame le Président, je n'ai certainement pas l'intention en ce moment de demander au gouvernement américain les garanties dont parle le chef de l'opposition. Nous avons la parole de l'ancien président des États-Unis et également une résolution conjointe adoptée par le Congrès américain nous promettant qu'on ferait tout le nécessaire pour veiller à l'achèvement des travaux. Cette assurance m'a été donnée hier, encore une fois par le secrétaire américain, M. Edwards, et je dois signaler au chef de l'opposition que les autorités américaines ont donné à entendre, et cela sans aucune équivoque, qu'ils tiennent beaucoup à la construction de ce pipe-line. Nous n'avons aucune raison de douter en ce moment que toutes les mesures nécessaires soient prises à temps pour que les travaux de construction se poursuivent selon le calendrier dont on a parlé plus tôt.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LA DÉCLARATION DE M. KAPLAN

Mme le Président: Je suis en mesure de me prononcer sur la question de privilège soulevée hier par le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Mais comme il n'est pas à la Chambre en ce moment et que par mesure de courtoisie j'attends d'habitude pour trancher que l'auteur de la question de privilège soit présent, j'étais tenté de reporter la question à plus tard. Cependant, j'ai reçu préavis d'une autre question de privilège qui semble assez voisine de celle qui a été posée hier, et il serait sans doute plus facile que je règle la première avant d'entendre la nouvelle. Je prie donc les députés qui sont intervenus sur cette question de privilège de dire s'ils désirent que je tranche aujourd'hui ou que j'attende.

● (1500)

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): A ce sujet, madame le Président, vous vous souviendrez que dans le préavis que je vous ai adressé dans les délais fixés par le Règlement, j'exposais mon désir de soulever une question de privilège très complexe qui, à mon avis, met en cause les privilèges de tous les députés.

Le deuxième paragraphe de mon préavis précisait que la question que je désire poser est complexe et qu'elle recouvre légèrement celle qui a été posée hier. Je dis que les deux sont reliées, ni plus ni moins. Les arguments que j'entends apporter aujourd'hui concernent un aspect de ce qui a été soulevé hier mais ils vont beaucoup plus loin. J'estime donc, madame le Président, qu'il y aurait intérêt à ce que vous ne rendiez pas votre décision sur la question d'hier, si elle en appelle une puisqu'elle n'a pas été suivie d'une motion au fond, tant que vous ne m'aurez pas entendu ainsi que les autres députés qui voudront émettre un avis sur cette question que j'estime grave et complexe. Je pense que votre décision devra tenir compte de tous les faits, de tous les éléments de preuve et de tous les motifs.

Mme le Président: Hier, c'est évident, je ne pouvais pas accepter que l'on poursuive aujourd'hui la discussion sur la question de privilège du député de Nepean-Carleton (M. Baker). Cette question a suffisamment été débattue à mon avis, et je suis disposée à rendre ma décision à ce sujet aujourd'hui.

Si, comme il le laisse entendre, le député préfère que je remette ma décision à demain—ce que je fais habituellement par égard pour le député qui a soulevé la question de privilège—je suis disposée à le faire.

Le député du Yukon (M. Nielsen) m'a envoyé un avis dans lequel il m'annonce une nouvelle question de privilège. Il y dit que cette question recoupe légèrement celle qui a été soulevée hier, ce qui ne veut pas dire qu'il pourra discuter de la question de privilège d'hier. Je serai très sévère à cet égard. La question de privilège que le député soulèvera, et dont il esquisse le sujet dans son avis, ne doit pas recouper celle d'hier; il ne faut plus en discuter.

Je puis accepter l'avis du député, mais avant de le laisser parler, je tiens à l'avertir: d'après son avis, le député risque de demander à la Présidence de rendre une décision sur une situation hypothétique. Je tiens à lui rappeler que la Présidence ne peut pas rendre de décision sur des situations hypothétiques. Je l'exhorte donc à soulever une question de privilège très précise et à ne pas faire allusion aux délibérations du comité.

M. NIELSEN—LES CONSÉQUENCES DES DÉCLARATIONS ET PROMESSES DES MINISTRES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, bien que vous n'assumiez la présidence que depuis assez peu de temps, vous avez déjà remarqué, j'en suis sûr, que je soulève toujours des questions précises, que j'évite les questions hypothétiques et qu'à la différence des députés des banquettes ministérielles, je ne me perds pas dans les abstractions.

Aujourd'hui, je voudrais signaler des questions très sérieuses à la présidence et aux députés. Elles ont une incidence sur les privilèges de tous les députés. Je prétends respectueusement que lorsque j'aurai présenté mes instances vous serez forcée de réexaminer les travaux d'hier. En prévoyant ce que votre décision aurait été aujourd'hui, je crois que vous serez forcée de les revoir, parce qu'ils ont une incidence sur les questions que je veux soulever et qu'en fait ils constituent l'un des quatre éléments de ces questions.

Je tiens d'abord à souligner qu'il ne s'agit pas d'actes qui peuvent avoir été commis ou de déclarations qui peuvent avoir été faites dans des réunions publiques, au cours d'une campagne électorale ou dans des déclarations aux média. Il s'agit de déclarations faites au cours de travaux parlementaires et dans une institution parlementaire.

Avant d'aborder l'essentiel en question, permettez-moi de dire un mot de la situation qui existe déjà, à savoir que les députés n'ont aucun recours si la question de privilège est soulevée en comité. Comme le leader du gouvernement à la Chambre le sait déjà et comme vous le savez aussi, Madame le Président, le président d'un comité ne peut régler la question de privilège qui y est soulevée sans que le comité ne fasse rapport à la Chambre, et Madame le Président est la seule autorité de la Chambre ou de ses institutions qui ait le pouvoir de rendre une décision sur la question de privilège soulevée à la Chambre.

On peut se demander si la majorité ministérielle d'un comité, quelle que soit son allégeance politique, ne porte pas atteinte aux privilèges de la minorité lorsqu'elle empêche cette dernière de vous soumettre la question de privilège, Madame le Président, étant donné que le président du comité ne peut rendre une décision. On pourrait considérer que les députés qui ne font pas partie du gouvernement se trouvent enfermés dans un cercle vicieux car ils ne disposent d'aucun moyen de faire trancher la question de privilège qu'ils ont soulevée si la majorité ministérielle au comité décide de les en empêcher.

Si, comme je le prévois, telle sera l'attitude que vous adopterez, madame le Président, d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre et en conformité du Règlement en vigueur, l'affaire devrait retenir immédiatement l'attention de la présidence et de tous les députés, car seuls les députés ministériels qui constituent la majorité au sein de nos comités permanents semblent avoir le droit de saisir la présidence d'une question de privilège et de réclamer une décision. Ce droit est refusé à tous les autres députés. A mon avis, c'est tout à fait injuste et il faudrait y remédier.

Le fond de l'affaire dont il a été question hier, comme vous vous en souvenez, madame le Président, était le droit des députés de pouvoir compter sur les déclarations faites au Parlement par les ministres de la Couronne au nom du gouvernement. Il ne s'agit pas d'une situation hypothétique, étant donné les événements survenus la semaine dernière et le fait que la Chambre a été saisie de l'affaire hier.

Pour rappeler très brièvement l'affaire en question hier sur laquelle votre décision est censée porter et tel sera sûrement le cas quand vous parlerez des délibérations d'hier, la question soulevée est de portée très restreinte. S'il subsiste un doute quelconque là-dessus, je prétends qu'il y aurait lieu de se prononcer en faveur des privilèges des députés plutôt que de ceux du gouvernement.

● (1510)

Il s'agissait strictement de savoir si les privilèges de tous les députés sont ou non galvaudés lorsqu'un ministre annule un engagement pris par un autre ministre au nom du gouvernement. Votre Honneur nous a demandé de ne pas aborder ce sujet. Je n'en parlerai donc pas. J'ai plutôt l'intention de faire valoir mon argumentation au sujet de trois autres points très importants qui sont liés à cette question de privilège.

Premièrement, madame le Président, il convient de trancher la question de savoir s'il y a atteinte aux privilèges des députés du fait que certains députés ont posé certains gestes, notamment le retrait de certains amendements proposés à la résolution constitutionnelle et la poursuite du débat sur un autre article de cette résolution, après avoir prêté foi à un engagement pris par un ministre de la Couronne au nom du gouvernement dans le cadre d'une activité faisant partie intégrante du processus parlementaire, comme dans le cas qui a été soulevé et débattu hier, engagement qui a été annulé après que les députés eurent agi en conséquence. Madame le Président, en d'autres endroits, une telle façon d'agir serait qualifiée de fausse représentation ou d'escroquerie et relèverait du Code criminel.

Je voudrais lire l'article 319(1) du Code criminel pour voir ce qu'il dit à ce sujet. Je le cite:

> 319. (1) L'expression «faux semblant» ou «faux prétexte» signifie une représentation d'un fait présent ou passé, par des mots ou autrement, que celui qui la fait sait être fausse, et qui est faite avec l'intention frauduleuse d'induire la personne à qui on l'adresse à agir d'après cette représentation.

Or, il ne fait aucun doute qu'on s'est fondé sur cette représentation pour agir. Pour ce qui est de l'intention, je compte vous citer ultérieurement—afin d'étayer mon argumentation—des extraits du May tendant bien à prouver qu'il s'agit d'un cas de violation de privilège. Il ne fait aucun doute, à mon avis, et je prétends, madame le Président, que dans une instance civile on considérerait que de telles représentations constituent une atteinte au droit des individus ou encore un délit civil.

Du point de vue de la procédure, la question clef de mon intervention, c'est de savoir si le ministre a délibérément fourni des renseignements fallacieux dans le cadre d'un débat du Parlement. On peut arguer que quand le solliciteur général (M. Kaplan) s'est prononcé en faveur de l'amendement du gouvernement conservateur, il savait très bien quels arguments on avait opposés à cette mesure au cours de l'été et qui l'avait fait. Le compte rendu devrait établir qu'il en est bien ainsi. En acceptant la proposition d'amendement, ou bien il voulait dire que le gouvernement avait décidé d'écarter ces arguments comme ayant moins de poids que ceux en faveur de cette proposition d'amendement, ou bien il voulait simplement donner l'impression d'accepter une proposition d'amendement qu'il s'avait devoir rejeter un jour ou l'autre. La position a été changée après la répétition de la première . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je comprends tout le mal que le député éprouve à faire valoir son point de vue. Il a failli en maintes occasions discuter de ce qui s'était produit à une séance d'un comité parlementaire. Ce n'est pas parce qu'il préfère parler de procédures parlementaires et utiliser des expressions très générales que la Présidence ne peut pas se rendre compte qu'il examine ce qui s'est produit au comité. J'accepte d'entendre sa question de privilège, mais je l'exhorte à ne pas parler des délibérations de ce comité, car c'est le comité lui-même qui, il le sait, doit examiner et trancher ces questions. Il connaît le Règlement aussi bien que n'importe quel autre député. Il ne peut saisir la Chambre de la chose qu'en présentant un rapport. Ces règles sont sages.

La présidence ne sait pas ce qui se passe dans les comités, et il lui est donc difficile de se prononcer sur ce qui s'y passe à moins de recevoir un rapport. Voilà pourquoi la règle existe. Elle est raisonnable et sage. J'invite le député à ne pas mettre la présidence dans une situation trop difficile et à tâcher de s'en tenir étroitement au sujet de son argumentation. Sa question de privilège devrait avoir une formulation très précise et il lui faudrait la défendre sans déborder le cadre de ce sujet et sans rappeler les faits ou délibérations qui ont eu lieu en comité.

M. Nielsen: Je vous remercie du conseil, madame le Président. Je me permettrai cependant d'examiner brièvement les raisons d'être de cette règle. Je ferai remarquer en toute déférence que la règle interdisant qu'on discute à la Chambre des délibérations des comités avant que ces délibérations aient fait l'objet d'un rapport tient à une raison strictement technique, à savoir que la Chambre n'est pas formellement saisie des faits tant que le rapport n'est pas présenté à la Chambre. A notre époque moderne où l'on reçoit le matin le compte rendu des délibérations de la veille, cette raison archaïque et strictement technique ne vaut plus du tout, à mon avis. Du moins, il y aurait lieu d'examiner la question.

J'ajouterais, madame le Président, que je n'ai pas à dépendre du compte rendu officiel du comité pour soulever une question comme celle-ci. Toute l'affaire fait l'objet d'un reportage télévisé sur place, dans tous les détails et intégralement, et diffusé à la grandeur du pays. Personne ne peut dont faire l'autruche, sauf votre respect, madame le Président—et ici, je ne vise nullement la présidence—et prétendre ignorer ce qui s'est produit. Quiconque parmi nous suit ce qui passe à la télévision est au courant. L'émission passe tous les soirs.

Je termine en disant tout simplement, madame le Président, qu'une position a été abandonnée par ses tenants initiaux en ayant même répété les arguments premiers. A mon avis, il est tout à fait naturel d'en conclure qu'on a pris un engagement auprès du comité en question sachant pertinemment que cet engagement ne serait pas respecté.

Je passe à mon deuxième point, quoique le dernier soit peut-être le plus important. Le deuxième point qui, en fait, est le troisième élément de ce que je conçois comme étant une question de privilège globale, c'est de savoir si l'on a porté atteinte aux privilèges du comité du fait que la Chambre lui ayant imposé un délai très strict, le comité a perdu un temps précieux parce qu'on est revenu sur la promesse qui lui avait été faite. A mon avis, la réponse à cette question doit être un oui catégorique. Si ce n'est pas encore clair, cela le sera certainement demain ou après-demain.

Le quatrième et dernier point avant que j'en vienne aux citations est la question de savoir si les agissements du premier ministre (M. Trudeau) et des deux ministres en cause—dont je dois déplorer l'absence imputable, j'en suis sûr, à des tâches plus urgentes—ainsi que des fonctionnaires qui les conseillent sont soumis aux dispositions du commentaire qui figure à page 141 de la 19e édition de l'ouvrage d'Erskine May où on dit: «Commet donc également une atteinte aux privilèges quiconque contribue à tromper l'une ou l'autre Chambre ou leurs comités.»

Sous la rubrique «Présentation à l'une ou l'autre Chambre ou à leurs comités de documents forgés, falsifiés ou fabriqués,» May dit ceci:

> Commet une atteinte aux privilèges quiconque présente ou fait présenter à l'une ou l'autre Chambre ou à leurs comités des documents forgés, falsifiés ou fabriqués dans l'intention de les tromper, ou signe du nom d'autrui ou d'un nom fictif les documents destinés à être présentés à l'une ou l'autre Chambre ou à leurs comités, ou a connaissance ou est instruit d'une telle contrefaçon ou fraude.

Les cas cités sous cette rubrique incluent entre autres «La fabrication de preuves (*L'affaire Martin, (1889)*)».

● (1520)

Ce précédent va à l'appui de mes dires, madame le Président et lorsqu'on fait une fausse déclaration à un comité, qui est en fait un des prolongements de la Chambre, cela revient à présenter un faux document.

Sous le second titre de la page 141, «Présentation à l'une ou l'autre Chambre ou à leurs comités de documents forgés, falsifiés ou fabriqués», on dit:

> On a déjà vu que les témoins interrogés par l'une ou l'autre Chambre ou leurs comités qui portent un faux témoignage, mentent ou dissimulent la vérité sont coupables d'outrage à ces institutions; et que quiconque présente à l'une ou l'autre Chambre ou à leurs comités des documents forgés, falsifiés ou fabriqués est coupable d'atteindre aux privilèges. Commet donc également une atteinte aux privilèges quiconque contribue à tromper l'une ou l'autre Chambre ou leurs comités.

A mon avis, ce commentaire vient à l'appui du quatrième élément de la question de privilège. Je voudrais également citer le commentaire qui figure à la page 142 de la 19e édition de l'ouvrage d'Erskine May sous le titre «Inconduite de députés ou de fonctionnaires de l'une ou l'autre Chambre cherchant à tromper la Chambre de propos délibéré». Voici:

> La Chambre peut considérer comme un outrage toute déclaration délibérément trompeuse.

Voici ce qu'on peut lire à la page 142 sous le titre «Corruption de députés dans l'exercice de leurs fonctions», au premier paragraphe:

> Commet une atteinte aux privilèges tout membre de l'une ou l'autre Chambre qui accepte un pot-de-vin visant à l'influencer dans l'exercice de ses fonctions de parlementaire, ou des honoraires, une compensation ou une récompense pour avoir soutenu un bill, une résolution ou toute autre mesure présentés ou devant être présentés à la Chambre ou à l'un de ses comités, ou pour s'y être opposé.

Je constate avec plaisir le retour du solliciteur général. Ce commentaire pourrait sans doute s'appliquer aux relations bien particulières qu'entretenaient les néo-démocrates et leur petits amis les libéraux, non seulement à la Chambre, mais ailleurs. Cela me fait penser à des fourmis rouges qui mèneraient un éléphant rose par le bout du nez. En ce qui concerne le dernier passage, je signalerai également à la présidence les autorités énumérées ci-dessous.

Après avoir décrit brièvement, mais de façon claire et précise, du moins je l'espère, ce que je soutiens être une question de privilège très complexe et très grave—dont d'autres députés souhaitent parler—qui déborde le cadre des débats d'hier, je proposerai, après que les députés qui souhaitent le faire auront présenté leurs observations, je proposerai, donc:

> Que toute l'affaire des déclarations qu'a faites au comité mixte spécial de la constitution, le vendredi, 24 janvier 1981, le solliciteur général du Canada à titre de ministre suppléant de la Justice qui ont été largement publiées par les média, de même que du démenti clair et net de ces déclarations par le ministre de la Justice, le lundi, 26 janvier 1981, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections afin que celui-ci détermine:
>
> *a*) si les privilèges des députés sont violés lorsqu'un ministre prend un engagement au nom du gouvernement et qu'un autre ministre renie cet engagement;
>
> *b*) s'il y a violation de privilège du fait que certains députés ont pris des mesures par suite et en vertu de cet engagement, comme dans le cas qui nous occupe, alors que des amendements ont été supprimés et que les débats sont passés à un article subséquent du projet de résolution constitutionnelle à cause précisément des engagements qui ont été pris par un ministre de la Couronne et qui ont été ensuite reniés;
>
> *c*) si la violation de privilège tient uniquement au fait qu'un comité, auquel la Chambre a fixé une échéance ferme, a perdu un peu de temps à cause d'une promesse faite et retirée et,
>
> *d*) si les agissements du premier ministre (M. Trudeau), des deux ministre déjà cités et des fonctionnaires qui les conseillent correspondent à la définition du viol de privilège figurant dans la dix-neuvième édition de l'ouvrage de Erskine May, *Parliamentary Practice*, soit le fait de «contribuer à tromper l'une ou l'autre chambre ou leurs comités,» seront considérés comme une atteinte aux privilèges.

Si vous estimez qu'il s'agit effectivement d'une atteinte aux privilèges, madame le Président, le député de Provencher (M. Epp) appuiera la motion. Avant d'étudier la chose, je vous prie de demander aux autres députés intéressés par cette affaire importante et complexe de prendre la parole.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je n'étais pas à la Chambre lorsque le député du Yukon (M. Nielsen) a fait son intervention. Si je comprends bien, ses déclarations me concernaient. Je me réserve donc le droit de soulever la question de privilège à ce sujet lorsque j'aurai pris connaissance des bleus. Si cela me semble à-propos, je serai disposé à le faire demain après la période des questions.

M. Nielsen: Madame le Président, faute de temps je n'ai pu donner avis au solliciteur général (M. Kaplan) et aux autres ministres de la Couronne, de mon intention de soulever la question de privilège, ce qui est facultatif et se fait d'ailleurs toujours par courtoisie.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais prendre la parole pendant quelques instants au sujet de la très importante question de privilège qu'a soulevée le député du Yukon (M. Nielsen). J'espère que vous m'accorderez une certaine latitude parce que la question de privilège de mon honorable ami fait suite à celle que j'ai moi-même soulevée lundi dernier au comité mixte spécial de la constitution

Sans entrer dans les détails des délibérations du comité, il serait peut-être utile que je rappelle la position dans laquelle je me suis trouvé lorsque j'ai soulevé la première fois, lundi dernier, cette question au comité.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député m'a demandé de lui accorder une certaine latitude lorsqu'il a soulevé la question de privilège, mais je ne peux pas le faire. Le député doit s'abstenir de relater ce qui est arrivé à lui ou à d'autres députés au comité. Je dois supposer que le député a eu l'occasion de discuter de cette affaire avec des membres et le président du comité et qu'elle a été réglée. C'est une latitude que je ne saurais lui accorder; il devra s'en tenir étroitement à la question soulevée par le député du Yukon (M. Nielsen).

M. McGrath: Madame le Président, la décision du président du comité s'apparente à la question de privilège et aux arguments invoqués par mon collègue ainsi qu'à ceux que je voudrais invoquer moi-même, puisque le président a décidé qu'il ne pouvait se prononcer sur une question de privilège soulevée en comité. D'après lui, seule madame le Président pouvait se prononcer, le comité ne pouvant faire mieux que de décider si l'affaire devait être portée à l'attention de la Chambre et de madame le Président. Telle a été la décision du président. Il n'a pas voulu trancher la question de privilège.

Mme le Président: Je ne suis pas certaine de pouvoir discuter de cette question avec le député, mais je lui rappelerai qu'il existe bel et bien un article du Règlement à ce sujet. Quand une question est soulevée au comité, elle doit être réglée par le comité lui-même au cours d'un débat et par un vote et c'est ce qui s'est passé, je suppose. Le député ne peut se permettre de contester le Règlement. Car c'est le Règlement officiel de la Chambre. Après avoir fait valoir son point de vue le député est tenu d'accepter le Règlement de la Chambre. Le député ne peut donc pas invoquer cet argument. S'il veut débattre la question de privilège, c'est son droit, mais qu'il s'abstienne de me dire que le Règlement est mal fait. Il peut en discuter avec ses collègues. Quant à moi je ne fais qu'appliquer le Règlement et c'est précisément ce que je fais en ce moment.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, vous venez de dire que vous ne faites qu'appliquer le Règlement. Mais vous savez fort bien qu'il vous échoit aussi une responsabilité fondamentale celle de juge en dernier recours qui dispense équitablement la justice à tous les députés.

● (1530)

Occupant le fauteuil, vous devez protéger les droits et privilèges de chaque député à la Chambre des communes. C'est votre responsabilité.

Le dilemme dans lequel se trouvent les députés de l'opposition, en particulier, est le suivant: il ne fait aucun doute pour nous qu'il y a eu atteinte aux privilèges des députés de l'opposition. Or, le vote de parti nous empêche de soulever la question au comité et l'interprétation du Règlement de la Chambre nous empêche de faire allusion à la Chambre à un problème qui s'est posé au comité. Autrement dit, nous n'avons aucun recours contre une atteinte portée aux privilèges des membres de l'opposition. Vous dites être ici pour interpréter le Règlement et l'appliquer. C'est vrai, mais vous êtes également chargée de protéger les droits et privilèges des députés à la Chambre des communes.

Je prends simplement la parole pour vous demander, madame le Président, ce que nous devons faire. Vers qui devons-nous nous tourner lorsque des membres du parti au pouvoir, parce qu'ils ont la majorité, sont en mesure de faire respecter leurs privilèges, et que ceux d'un parti d'opposition, qui n'ont pas la majorité au comité, ne peuvent pas faire respecter leurs droits; aux mêmes députés, les mêmes privilèges; deux poids, deux mesures?

C'est à vous qu'il incombe, en tant que gardienne absolu des droits et privilèges du Parlement, madame le Président, de trouver la façon de sortir de ce dilemme, en renvoyant ou en recommandant le renvoi de la question à un comité, ou d'une autre façon.

Je tenais simplement à signaler qu'il est inadmissible, tant sur le plan de la logique qu'à vos yeux, madame le Président, de se trouver dans une situation où l'on peut léser les droits ou porter atteinte aux privilèges de certains députés impunément, simplement en raison de la place que ces députés occupent à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour répondre au député, il est vrai que je suis chargée de faire respecter le Règlement, et si un problème comme celui signalé par le très honorable représentant s'est posé au comité, il m'est impossible de le régler en enfreignant le Règlement ou en le modifiant de mon propre chef. Je suis sûr qu'il y a moyen d'examiner la question. Si les députés estiment que le Règlement ne leur permet pas d'agir librement de façon à obtenir justice, je suis sûre qu'ils trouveront un moyen d'aborder le problème et d'en discuter à la Chambre. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, après tout.

Je vais écouter les arguments afin de rendre une décision à ce sujet plus tard, mais tout en continuant d'appliquer le Règlement sous sa forme actuelle. S'il convient de le modifier un jour ou l'autre, j'appliquerai alors le nouveau Règlement. C'est en ce sens que j'assume mon rôle de gardienne. Parfois, je dois rendre des décisions et je le fais en m'appuyant autant que possible sur les précédents et le Règlement. C'est pourquoi je dois toujours appliquer le Règlement. Je n'ai pas d'autre choix et c'est ce que je fais.

Je vais donc écouter le député, mais si son argument est valable, il pourra le faire valoir sans enfreindre notre Règlement.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, peut-être me permettrez-vous, arrivée à ce point de vos observations, de vous aider à cet égard puisque j'ai déjà exercé les fonctions que vous remplissez aujourd'hui avec honneur.

L'Orateur de la Chambre n'a pas le choix des secteurs à l'égard desquels il va se faire le gardien des privilèges des députés des deux côtés de la Chambre. Quand j'étais orateur, le gouvernement était minoritaire. J'ai compris et vous comprendrez que d'autres orateurs se trouvant en situation minoritaire ont tranché sur des décisions présidentielles arbitraires pouvant mettre en cause les droits des députés du côté gouvernemental aussi bien que du côté de l'opposition.

J'étends mon regard au-delà du cas du très honorable chef de l'opposition (M. Clark). Je pense que cela vaut pour les deux côtés de la Chambre, parce que les députés de tous les côtés de la Chambre doivent dans tous les cas être égaux devant le Règlement. Il n'y a pas de bizarrerie des textes qui empêche ou interdise de protéger les droits des députés à la Chambre.

Si nous siégeons en comité plénier et que le vice-président occupe le fauteuil et qu'une question se pose, il y a une décision et il y a appel à madame le Président dès que le vice-président a fait son rapport. Cela est prévu au Règlement. Aujourd'hui, il y a eu déni de la part d'un président qui s'est dit sans pouvoir pour étudier une question de privilège. Il n'y a pas de président, pas d'orateur qui puisse refuser de trancher sur une question de privilège.

Ou bien le président a eu tort de se dire incompétent pour entendre la question de privilège, et c'est ce que je pense, ou bien alors, s'il y a eu décision avec appel au comité, un député a le droit de s'adresser à la présidence parce que le comité est un simple prolongement de la Chambre.

L'Orateur a le droit et même l'obligation de protéger les droits de tous les membres. Avec tout le respect qui vous est dû, madame le Président, je ne vois pas de situation qui autorise à arguer d'une lacune anticipée du Règlement ou de ce que l'affaire a eu lieu en comité. Après tout, l'affaire est survenue en comité plénier, non pas en présence de l'Orateur mais sous la présidence de quelqu'un d'autre, mais quelle est la différence? Le principe primordial est celui de la défense des droits des députés pris individuellement. Il n'y en a pas d'autre qui prime.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je suis d'accord en partie seulement avec le député. Il est évident que l'Orateur a la charge de protéger la liberté d'expression de tous les députés, cependant le Règlement a été conçu justement pour assurer la protection des droits de tous les députés. L'Orateur ne peut le faire efficacement et équitablement qu'en basant ses décisions sur le Règlement et les précédents. Et c'est ce que j'ai l'intention de faire.

Je vais entendre le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

M. McGrath: Madame le Président, je tâcherai de me conformer à la décision que vous avez rendue, selon laquelle on ne peut faire allusion aux délibérations des comités, mais je dois présenter cet argument que je considère très important. Ce n'est pas à la majorité, mais à vous, madame le Président, en tant que gardienne de nos droits et de nos privilèges, qu'il incombe de décider si l'on a porté atteinte aux privilèges de députés. C'est là la question.

Nous ne réglons pas ces questions par un vote majoritaire de la Chambre; c'est à Votre Honneur que nous faisons confiance et c'est à vous que nous avons confié la responsabilité de trancher ces questions. Si je ne puis demander justice à la Chambre, à qui dois-je m'adresser, madame le Président? Vers qui puis-je me tourner?

On m'a honteusement trompé ainsi que d'autres membres du comité. C'est une question très grave; ce n'est pas une simple volte-face, comme aiment le dire le premier ministre (M. Trudeau) ou ses collègues. Ce n'est pas seulement un changement de politique; ce n'est pas un simple changement d'attitude; c'est une flagrante violation d'une promesse solennelle faite aux députés en échange du retrait d'un amendement.

Je ne veux pas parler du temps que l'on a perdu à ce moment-là, mais je vous ai dit, madame le Président, respectueusement, que cela aurait très bien pu se passer à la Chambre parce que nous aurions pu à ce moment-là siéger en comité plénier. Je me demande alors quelle position Votre Honneur aurait adopté face à cette question, car un comité permanent ou un comité mixte spécial n'est rien de plus qu'un prolongement de la Chambre siégeant en comité plénier.

Je vous dis, madame le Président, qu'on a fait une promesse solennelle, qu'on s'est engagé solennellement au cours de l'étude au Parlement d'une résolution sur une adresse commune que la Chambre a renvoyée au comité. On nous a promis solennellement que si nous retirions un amendement que nous proposions d'apporter à un article du bill, le gouvernement le recevrait et l'accepterait à condition que nous acceptions de le retirer pour le présenter à propos d'un autre article.

M. Nielsen: C'était une fausse incitation.

M. McGrath: C'était une fausse incitation, comme le dit mon collègue. Nous avons accepté, et mon collègue le député de Rosedale (M. Crombie) a demandé le consentement unanime nécessaire au retrait de l'amendement. Le consentement unanime a été accordé et nous l'avons retiré. Quand nous sommes arrivés à l'article pertinent, alors que le gouvernement avait fait une promesse au nom du parti libéral—et cette promesse est consignée; on ne nous a pas dit «au nom du gouvernement», mais bien «au nom des députés libéraux qui siègent au comité»—quand nous sommes arrivés à l'article pertinent, on nous a dit: «le pacte est rompu; il n'y a pas d'entente».

C'est une affaire grave, madame le Président. La Chambre ne peut jouer son rôle si nous ne pouvons croire sur parole un ministre qui parle au nom du gouvernement. Le cas le plus grave de violation du privilège parlementaire dont puisse se rendre coupable un député à la Chambre, c'est d'accuser un autre député de mentir délibérément. Et il est bon qu'il en soit ainsi, car le bon fonctionnement du système et de l'institution repose sur l'honneur et sur l'intégrité des députés. Sans cela, ce serait le chaos. Madame le Président, je vous fais observer que mes privilèges de député de la Chambre ont été ouvertement et délibérément violés.

● (1540)

Je n'ai pas de sujet de querelle ou de critique à l'endroit du député qui préside ce comité au nom de la Chambre. A vrai dire, il s'est acquitté de ses fonctions avec distinction, honneur et objectivité. J'espère que j'aurai l'occasion de revenir là-dessus plus tard. Il a énoncé les dispositions du règlement après avoir consulté les services du greffier. Il a fait observer qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer sur ma question de privilège, et qu'il pouvait seulement accepter une motion tendant à renvoyer la question à Votre Honneur, qui est la seule personne habilitée à statuer en pareil cas. La majorité libérale du comité s'est prononcée contre le renvoi de la question à la Chambre, ce qui aurait permis à Votre Honneur de rendre une décision.

M. Nielsen: C'est la pire injustice.

M. McGrath: A qui dois-je m'adresser? Comment puis-je obtenir réparation?

Il n'y a aucun doute qu'il s'agit d'un cas flagrant de duperie. Madame le Président, si vous dites que vous avez les mains liées par le règlement de la Chambre, je vous ferai observer avec le plus grand respect qu'en votre qualité de gardienne de nos droits individuels et collectifs et de gardienne des droits de la minorité, il vous appartient de dénoncer cette anomalie dans le règlement et de proposer que cette affaire soit renvoyée au comité permanent de la procédure et de l'organisation où elle pourra être étudiée immédiatement. Quant à moi, je ne peux recourir à cette solution car je suis soumis aux caprices et aux fantaisies de la majorité de la Chambre, et cette majorité n'accepterait jamais une motion en ce sens présentée par moi, même si elle était recevable sous le rapport de la procédure. Madame le Président, vu l'importance des fonctions que vous occupez à la Chambre, vous êtes la seule qui puissiez donner du poids à une telle recommandation. Je vous ferai observer, madame le Président, qu'il s'agit d'une affaire très grave.

Nous devons traiter avec le gouvernement à la Chambre et aux comités tous les jours. Nous devons accepter ce que nous dit le gouvernement au sujet des mesures législatives. Si le gouvernement nous promet de faire quelque chose en retour de certains engagements que nous acceptons de prendre à l'égard d'une disposition quelconque d'un bill et que le gouvernement ne tienne pas sa parole, quel recours avons-nous, madame le Président? Il me semble que nous ne pouvons avoir recours qu'à vous. Vous êtes la seule personne vers qui nous pouvons nous tourner puisque c'est à vous que nous avons confié le soin de protéger nos droits et nos privilèges. Je suis convaincu que votre sagesse et votre expérience à titre de député et de ministre de la Couronne vous permettent de vous rendre compte de la gravité de la question qui a été signalée dans les formes voulues à votre attention par le député du Yukon (M. Nielsen). Je suis convaincu que vous savez en votre for intérieur que j'ai le droit d'obtenir réparation. Je vous signale bien humblement, madame le Président, que vous êtes la seule personne qui puisse réparer le tort qui m'a été fait.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je me rends compte qu'il est quelque peu absurde d'être obligé de parler en termes abstraits d'une chose que le Règlement nous interdit de mentionner.

Je vous recommande pour ma part bien respectueusement de suivre la proposition avancée par mon honorable collègue et de vous servir de l'influence de votre poste pour convaincre le ministre de la Justice (M. Chrétien), le premier ministre (M. Trudeau) ou un autre représentant du gouvernement de renvoyer la question au comité afin que nous puissions sortir de cette impasse.

Je ne veux pas faire de comparaison tirée par les cheveux, mais je me rappelle que nous avons déjà eu de longues discussions pour déterminer si un comité de la Chambre pouvait décider de lui-même d'autoriser la télédiffusion de ses délibérations. La question de savoir si un comité pouvait prendre une telle décision ou si la Chambre devait le faire avait été très controversée. Éventuellement, si je me le rappelle bien, la Chambre des communes, par l'entremise du premier ministre, avait dû demander au comité d'autoriser la télédiffusion de ses délibérations comme le souhaitaient certains députés.

Par conséquent, ne pourriez-vous pas, madame le Président, vous adresser au premier ministre, au ministre de la Justice ou à quelqu'un d'autre pour demander que cette très importante question de procédure soit réexaminée au comité? Cela donnerait au moins à Votre Honneur le plein pouvoir, sans aucune possibilité de malentendu, d'étudier cette proposition, de la trancher et d'exercer par le fait même votre prérogative à titre de gardienne de nos droits.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Au départ, je tiens à signaler qu'à mon avis, votre patience et votre bonne volonté ont été quelque peu mises à l'épreuve cet après-midi par la discussion qu'ont engagée les députés d'en face. Essentiellement, ils ressassent le débat d'hier sur le même sujet, à propos duquel vous avez réservé votre opinion.

Il me paraît plutôt étrange que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) propose que l'Orateur renvoie la question au comité permanent de l'organisation et de la procédure, tout en sachant pertinemment, lui, parlementaire chevronné, que l'Orateur n'en a ni le droit ni le privilège. En fait, ce sont les députés qui, ensemble, décident de notre Règlement, et non

pas vous, madame le Président, qui êtes aux ordres de la Chambre, qui êtes la première parmi vos pairs.

Il m'est difficile de comprendre les arguments de mon collègue du Yukon qui trouve à redire au Règlement du fait que les questions de privilège soulevées en comité ne peuvent être examinées à la Chambre qu'une fois le rapport présenté. Pourtant, d'autre part, pour étayer sa thèse, il a cité des passages plutôt archaïques de l'ouvrage d'Erskine May, qui ne s'appliquent peut-être plus au Parlement d'aujourd'hui. Il semble y avoir une certaine dichotomie dans son raisonnement.

Le Règlement est très clair. Le commentaire 608 de Beauchesne stipule clairement ceci:

Les difficultés que peuvent susciter les questions de procédure au comité doivent être réglées par celui-ci, et non par la Chambre des communes.

Le commentaire 76, à la page 24 de Beauchesne, vient étayer le commentaire précédent:

La Chambre est seule habile à connaître des atteintes au privilège commises en comité, une fois le rapport présenté.

M. Nielsen: Et c'est la majorité qui a la haute main sur le rapport.

M. Collenette: Le commentaire 76 parle ensuite des témoins.

Voilà le Règlement, madame le Président. Je ne doute pas de la sincérité du député du Yukon (M. Nielsen) quand il réclame à juste titre que les députés analysent, revoient et peut-être modifient ce Règlement. Je ne me prononcerai pas là-dessus. Il a peut-être raison. Mais ce n'est pas ce qui nous intéresse cet après-midi.

Le Règlement est bien clair. Sauf votre respect, vous devez rendre votre décision en fonction du Règlement tel qu'il est écrit.

Le caractère hypothétique du débat dont le député du Yukon a tenté de profiter pour soulever sa question de privilège . . .

M. Nielsen: Cela n'a rien d'hypothétique.

M. Collenette: . . . car je maintiens qu'il s'agit de la même question qu'hier—le député a mis votre patience à rude épreuve en posant une question purement hypothétique. Mais le cas est également abordé dans la cinquième édition de la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne. Voici le commentaire 117(5):

Il est en outre interdit d'adresser à l'Orateur, du parquet de la Chambre, des questions hypothétiques sur la procédure.

Même s'il essaie de présenter des choses de façon à ne pas aborder les délibérations d'hier, il enfreint un de nos règlements en essayant d'en contourner un autre.

M. Nielsen: Cet engagement n'avait rien d'hypothétique.

M. Collenette: Le commentaire 117(7) de la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne va encore plus loin à cet égard. Voici:

On ne saurait demander à la Chambre l'avis de l'Orateur sur ce qui s'est produit, ou peut se produire à un Comité (*Journaux* du 6 avril 1976, pages 1183 et 1184).

J'estime que le débat de cet après-midi est tout à fait inadmissible. Il s'agit de la même affaire qu'hier, sur laquelle vous avez réservé votre jugement jusqu'à demain peut-être.

Néanmoins, les propos du député du Yukon (M. Nielsen) soulèvent une question très importante. C'est peut-être à cela que songeait le solliciteur général (M. Kaplan) il y a quelques minutes quand il s'est réservé le droit de soulever la question de privilège. Après avoir obtenu l'autorisation—qu'il n'aurait dû jamais avoir, selon moi—de défendre sa cause, le député du Yukon a fait au ministre un procès d'intention. Il met en doute ses intentions, son honnêteté et son intégrité. J'aimerais beaucoup lire les bleus. Nous étions tous là il y a quelques instants quand il a tenu ces propos. J'en ai pris note: il a parlé de déclarations ou de documents forgés ou falsifiés. Lorsqu'un député fait un procès d'intention à l'un de ses collègues, c'est tout le principe de la démocratie parlementaire qui est en jeu.

● (1550)

En effet, le député du Yukon accuse le solliciteur général d'avoir fait une fausse déclaration soit à la Chambre soit au comité. Hier, le premier ministre (M. Trudeau) a expliqué très clairement la position du gouvernement à ce sujet.

Je voudrais faire remarquer au député du Yukon qui siège à la Chambre depuis 23 ans qu'il ne devrait pas avoir la naïveté de croire que les députés ou les partis ne peuvent formuler des instances à la Chambre en vue de faire rejeter les décisions du gouvernement. C'est ainsi que les choses se passent en politique. Nous tentons de faire accepter nos opinions aux autres. Nous sommes une assemblée délibérante. Nous cherchons à nous convaincre les uns les autres.

Dans le présent cas, le gouvernement a fait volte-face et a changé d'avis après avoir entendu les instances des députés et des partis d'en face. C'est très courant qu'il s'agisse de la constitution, de l'énergie ou de l'assurance-chômage. C'est un élément indispensable du travail accompli en cette enceinte. A mon avis, le député du Yukon est un peu naïf en l'occurrence.

Pour ce qui est de prêter des intentions, enfin, le député du Yukon a cité des commentaires à la page 142 de l'ouvrage d'Erskine May, 19e édition, sauf erreur. Il a laissé entendre qu'il y avait eu corruption. Le député veut-il accuser le solliciteur général d'une pareille scélératesse?

Depuis que je siège à la Chambre, et j'y suis depuis moins longtemps que le député du Yukon, aucun député n'a jamais employé ce mot ici. C'est une accusation extrêmement grave.

M. Nielsen: Je m'en suis servi en 1963.

M. Collenette: Le député dit qu'il s'en est servi en 1963. Peut-être a-t-il l'habitude d'accuser les gens de se laisser corrompre. Quoi qu'il en soit, en tant que député relativement nouveau, je trouve extrêmement déplorable qu'un député emploie des termes comme contrefaçon, falsification ou corruption. Ces termes-là devraient être biffés du compte rendu immédiatement. J'espère que le député retirera ses paroles.

Le solliciteur général n'était pas à la Chambre lorsque le député a prononcé ces paroles, mais j'ai tout noté. Il a employé les termes de documents forgés, falsifiés, et de corruption en parlant de la déclaration que le solliciteur général a faite non seulement au comité mais aussi à la Chambre. Je prétends que l'accusation la plus grave n'est pas celle que l'opposition tente de faire valoir, puisqu'elle est contraire au Règlement; le plus grave, c'est que le député du Yukon prête des intentions au solliciteur général.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais dire quelques mots sur cette question de privilège. J'ai appuyé cette motion. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a déclaré qu'il n'était pas dans son pouvoir, madame le Président, de renvoyer l'affaire au comité compétent. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) n'a jamais préconisé qu'on le fasse non plus. Tout ce qu'il a recommandé à la présidence, c'est qu'une demande de renvoi soit émise, sans préciser qu'elle devait émaner directement de la présidence. Il y a une grande différence entre sa déclaration et ce que le secrétaire a dit.

En ce qui concerne la réparation, il convient de répondre à deux questions évidentes. Premièrement, à celle que le député du Yukon (M. Nielsen) et le député de Saint-Jean-Est ont posée, question selon laquelle on est revenu sur des promesses qui avaient été faites. Je n'insisterai pas sur ce point, car nous en avons déjà suffisamment parlé.

Deuxièmement, il y a un autre engagement qui se rattache directement à cette question. Le plus souvent, il existe un bill ou une résolution. Dans ce cas, les députés peuvent obtenir réparation du préjudice—au sens législatif du moins, à défaut d'être au sens moral—à l'étape du rapport, car les amendements qui ont été rejetés peuvent être représentés. La Chambre peut donc au moins étudier ces amendements et prendre une décision à la lumière de ce qui s'est produit dans tel ou tel comité de la Chambre. C'est là une procédure normale pour les bills et les résolutions.

Ce n'est pas ce dont il s'agit en l'occurrence. Nous ne disposons d'aucun recours pour présenter maintenant une proposition d'amendement et la faire discuter au sens législatif par tous les députés, parce que nous n'avons reçu du président du Conseil privé (M. Pinard), du premier ministre (M. Trudeau) ou du ministre de la Justice (M. Chrétien) aucune indication quant à la forme qu'ils entendent donner au débat une fois que la Chambre en aura été saisie.

Non seulement j'estime que vous avez le devoir, madame le Président, de protéger les droits des députés qui ne disposent d'aucun recours au comité parce que le gouvernement y exerce tout le poids de sa majorité, mais nous ne disposons d'aucun recours au sens législatif qui nous permette de saisir de nouveau la Chambre de la chose. Nous ne jouissons pas de ces garanties. Il faudrait examiner ces deux affaires.

M. Clark: Madame le Président, j'aimerais attirer votre attention sur un autre point qui peut vous aider à remplir votre devoir de gardien des privilèges de la Chambre tout en surmontant le problème technique difficile que vous avez soulevé à l'égard d'une question de privilège qui découle de ce qui s'est passé au comité.

C'est un comité inhabituel, non seulement parce qu'il ne fera pas rapport à la Chambre comme lorsqu'il s'agit d'un bill, mais surtout parce que ses délibérations sont télédiffusées en direct. Il ne fait aucun doute que des députés, dont celui de Brampton-Georgetown (M. McDermid), ont vu à la télévision un ministre de la Couronne faire une déclaration au sujet de la politique gouvernementale. Ces députés ont reçu directement, par le moyen de la télévision, ce qu'ils ont considéré comme une promesse faite par un ministre aux députés dans un milieu parlementaire.

Un bon nombre de ces députés ont pris des initiatives sur la foi de cet engagement. Ils l'ont fait en assurant par exemple leurs électeurs que la résolution dont la Chambre des communes est présentement saisie allait effectivement reconnaître et protéger le droit à la propriété. Ils ont peut-être pris d'autres initiatives également.

Je sais que Votre Honneur souhaite trouver une solution au dilemme dans lequel vous met le Règlement, le dilemme existant entre vos responsabilités de gardienne des privilèges de la Chambre et le problème technique suscité, comme l'a fait remarquer le député du Yukon (M. Nielsen), à une autre époque où il n'était pas possible à l'orateur de la Chambre ni aux autres députés d'être saisis de faits qui étaient survenus précisément dans un comité.

Comme en l'occurrence les délibérations étaient télédiffusées, et comme la Chambre avait ainsi décidé d'élargir l'audience du comité au-delà des murs de la salle du comité de sorte que puissent suivre ses délibérations et agir en conséquence non seulement tous les Canadiens mais aussi ceux qui sont députés à la Chambre des communes, il y a eu communication directe entre un ministre de la Couronne et des députés, cette communication émanant du comité sans y être confinée et cette communication ayant influencé les décisions prises par les députés.

Votre Honneur voudra sans doute voir si ce fait ne réduit pas le poids de l'obstacle technique qui constitue le seul véritable obstacle qui vous retienne de vous prononcer sur ce qui constitue une très grave atteinte aux privilèges.

M. Collenette: J'invoque le Règlement, madame le Président. J'hésite à prendre la parole car selon le Règlement les députés ne sont autorisés à n'intervenir qu'une fois dans le débat d'une question de privilège.

Mme le Président: Le député peut intervenir pour faire un rappel au Règlement, comme l'a fait le chef de l'opposition (M. Clark) qui était déjà intervenu dans le présent débat. La parole est au député pour un rappel au Règlement.

M. Collenette: J'ai fait ces observations en guise de préface à ce que je crois être un rappel au Règlement, en réponse aux remarques du député de Provencher (M. Epp). Pour que le compte rendu soit tout à fait clair, le député de Saint-Jean-Est demandait clairement à la présidence de prendre l'initiative de renvoyer la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation en le chargeant d'examiner le Règlement à cet égard. J'ai signalé que la présidence n'est pas autorisée à le faire par notre Règlement. Je tiens à ce que cela soit absolument clair. Voilà ce que j'ai dit tout à l'heure. Je conteste l'interprétation du député de Provencher.

M. McGrath: Ce n'est pas ce que j'ai dit, madame le Président. Ce que je vous ai dit, bien respectueusement, c'est que dans l'éventualité où vous constateriez que notre règlement ne couvre pas la situation en cause, vous devriez alors demander à la Chambre de renvoyer la question. Vous pouvez conseiller à la Chambre de renvoyer la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation, mais non pas vous charger du renvoi vous-même. Ce n'est pas tout à fait ce que le député essaie de dire. Je m'en remets au compte rendu officiel pour le reste.

● (1600)

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'ai trouvé très intéressante la discussion des deux derniers jours sur la question de privilège et je tiens maintenant à dire une ou deux choses au sujet de cette affaire.

Il y a d'abord la question de savoir si nous pouvons débattre de questions étudiées en comité, si nous avons le droit d'en parler ou encore si vous pouvez rendre des décisions à leur sujet. La question ne se pose pas vraiment à mon avis. Il me semble que le Règlement à ce sujet est très clair.

L'argument soulevé par les députés conservateurs mérite peut-être que la Chambre tout entière l'étudie davantage. La question de savoir si nous pouvons continuer cette étude nous place, il faut bien le reconnaître, dans une situation difficile. Si d'un côté le président du comité nous dit qu'il n'est pas en mesure de statuer sur la question de privilège et que vous nous dites de votre côté que vous ne pouvez pas le faire non plus, car il vous est impossible de vous prononcer sur une question à l'étude devant un comité, nous voilà alors enfermés dans un dilemme. Si tel est le cas, il va falloir mettre la question à l'étude. Voilà ce que je voulais dire pour commencer, et je pense qu'il s'agit là d'une préoccupation légitime et fondée.

Je tiens à faire une remarque sur les propos du député du Yukon (M. Nielsen). Je trouve assez extraordinaire qu'un député puisse négligemment insinuer, comme s'il parlait de la pluie et du beau temps, et faire consigner noir sur blanc au compte rendu le fait qu'il ne peut qu'interpréter de deux façons le revirement du gouvernement et qu'il ose prétendre qu'il y a là de prime abord matière à question de privilège alors qu'il a reçu une explication, peu importe qu'elle le satisfasse entièrement ou non; en effet, le premier ministre du pays (M. Trudeau) et des membres du cabinet ont expliqué ici à la Chambre ce qui s'est passé en cinq jours et ils ont bien dit que le gouvernement avait changé d'avis. Le député dit qu'il y a eu conspiration en quelque sorte et que le cabinet essayait délibérément d'induire le comité en erreur et de lui présenter un faux—voilà la première insinuation que le député du Yukon a faite négligemment, comme s'il s'agissait du genre d'allégation que l'on fait tous les jours de la semaine à propos des autres députés des Communes. Ensuite, le député a laissé entendre que quelqu'un avait offert un pot-de-vin ou que quelqu'un avait accepté un pot-de-vin.

Je crois de mon devoir de dire que si un député porte de telles accusations, il doit spécifier qui a voulu graisser la patte à qui, et quand le pot-de-vin a été offert et accepté.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Il me semble que vous avez dit une fois, madame le Président, dans un autre contexte, que le leader de l'opposition (M. Clark) s'était peut-être laissé emporter. On peut dire que cela n'aurait rien d'inhabituel. Je trouve tout de même très curieux que l'on puisse condamner sans appel le fait de changer d'avis, quand on sait que c'est précisément ce que nous tâchons d'obtenir pendant la période des questions: que le gouvernement change d'avis et Dieu sait si nous aimerions bien qu'il change d'avis en matière de politique économique . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Si le parti conservateur avait compris la nécessité de se raviser de temps en temps, il serait encore au pouvoir. Ce n'est un secret pour personne ici.

Or, dès qu'ils constatent quelque part un revirement d'opinion certains députés soupçonnent immédiatement qu'il y a une affaire de conspiration ou de pot-de-vin. Quant à moi, je tiens à dire que je plains ceux qui tirent si rapidement des conclusions semblables.

Je trouve curieux qu'on porte avec désinvolture des accusations de ce genre, qu'on dise que des députés, de notre parti je présume, auraient tenté de corrompre un membre du cabinet, vraisemblablement, qui se serait laissé faire, et qu'on néglige de préciser de qui il s'agit, quand ça s'est passé et quel était l'enjeu de l'affaire.

Le député du Yukon est fier d'appartenir au barreau de plusieurs provinces. Il devrait donc savoir que qu'une accusation de ce genre, si ce n'était de la protection qu'offre la Chambre, constitue une atteinte à la réputation non seulement des ministériels mais de tous les députés à la Chambre, ce qui, il me semble, est tout à fait inadmissible et fort curieux.

Je conviens qu'il existe un problème et que certains ont été mis dans l'embarras. Le problème tient au fait que l'on a dit au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qu'il ne pouvait soulever cette question au comité, et maintenant qu'il en saisit la Chambre, on lui dit qu'il ne peut pas non plus la soulever à la Chambre. Cela constitue un problème véritable qui devra être examiné. Mais que le député du Yukon prétende, pour la simple raison que le gouvernement a changé d'avis, qu'il s'agit d'un cas manifeste de conspiration et de tromperie, c'est là un des arguments les plus pitoyables, les plus injustes et les plus

illogiques que j'aie entendu invoquer dans une affaire de privilège depuis que je siège ici.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Je me permets, madame le Président, d'intervenir brièvement dans ce débat. Je suis obligé de revenir sur le fond du problème. D'abord, le président du comité en cause s'est déclaré de capacité, par le Règlement, de donner satisfaction à un député qui se plaint que ses privilèges ont été abrogés; c'est le premier point. Le deuxième point est le suivant: le seul recours à sa disposition serait, d'après ce président, de faire rapport à la Chambre. Voici le troisième point: ce rapport est bloqué au comité par une majorité libérale du comité. Étant donné ces circonstances, madame le Président, par quels moyens le député peut-il se plaindre et obtenir satisfaction quand il prétend que ses privilèges furent abrogés?

Il est difficile d'accepter la notion que l'abrogation des privilèges se décide par un vote majoritaire dans un comité.

[*Traduction*]

Je voudrais insister sur une question que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a soulevée, soit qu'il est interdit à la Chambre de traiter les collègues d'un côté ou de l'autre de menteurs, ou de les accuser de faire de fausses déclarations. Comme le député l'a dit, la raison en est très simple. Nous devons croire les députés sur parole. Le jour où nous ne le pourrons plus, la Chambre sera en sérieuse difficulté. La Chambre est en difficulté en ce moment à cause de ce dilemme stupide dans lequel nous nous trouvons.

Je soutiens, madame le Président, qu'il vous appartient de trancher en votre qualité de défenseur du Règlement; sinon, ç'en est fait de la Chambre et du Parlement.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je voudrais faire quelques observations avant de passer la parole à un autre député.

[*Français*]

L'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) s'est exprimé dans un français impeccable, et je l'en félicite, mais je suis obligée de lui dire qu'il n'a pas apporté à ce débat de nouveaux arguments qui n'avaient déjà été évoqués par ses préopinants. Quand les participants à un débat en arrivent à la répétition de ce qui a déjà été dit, je crois qu'il est temps pour la présidence d'indiquer qu'elle commence à être suffisamment informée sur la question débattue. Voilà pourquoi, en donnant la parole à l'honorable député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), je lui demanderai d'être très précis, d'apporter de nouveaux arguments; autrement, je devrai lui demander de se restreindre et d'être extrêmement bref dans son intervention, puisque j'ai déjà accepté un débat assez long sur cette question. Il me faut maintenant des arguments nouveaux, sans quoi je n'entends plus d'intervenants.

● (1610)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, en effet vous permettez que je dise tout simplement que rien n'est perdu en soulignant certains arguments précis qui ont été apportés dans ce débat.

Mme le Président: Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement, mais j'ai entendu ce qu'a dit l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, mon intervention sera très brève. J'ai noté avec intérêt que le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a employé—je cite exactement ses paroles—l'expression «simple changement d'avis». Je tiens à lui rappeler et à rappeler au leader du gouvernement à la Chambre que les membres du gouvernement ont le droit de changer d'avis aussi souvent qu'ils le désirent, jusqu'à ce qu'ils décident de s'engager solennellement. Dès qu'ils prennent un engagement, ils sont liés du fait qu'ils ont prêté serment en tant que membres du Conseil privé. C'est là le point essentiel du débat.

Une voix: Très juste.

M. Friesen: Ils ont le loisir de changer d'idée tant qu'ils le désirent jusqu'à ce qu'ils prennent un engagement solennel.

Je tiens en deuxième lieu à signaler que cet engagement n'a pas été pris à la suite d'un amendement surprise qui leur aurait été imposé à l'improviste, les poussant à commettre une malencontreuse erreur de jugement. Il s'agissait au contraire d'un amendement qui avait été déposé une semaine auparavant par le député de Provencher (M. Epp). Le gouvernement a eu toute une semaine, du mardi au vendredi, pour l'étudier. C'est donc en toute connaissance de cause qu'il s'est engagé envers les membres conservateurs du comité, avant de se dédire. Il a agi ainsi de propos délibéré.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne fait naturellement pas allusion aux travaux du comité. Je dois lui demander de borner ses observations aux autres aspects de cette question.

M. Nielsen: La responsabilité ministérielle.

M. Friesen: Madame le Président, là où je veux en venir, c'est que les députés doivent pouvoir compter sur le sens des responsabilités des ministres. Une fois qu'un engagement a été pris, ils doivent pouvoir compter sur cet engagement et ne pas le voir brisé par d'autres genres de négociations destinés, comme le soulignait hier le premier ministre (M. Trudeau), à maintenir le consensus recherché.

[*Français*]

Mme le Président: Je vais prendre cette question en délibéré et j'en jugerai, mais probablement que je rendrai en même temps la décision sur les deux questions de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DÉPÔT DE LA COPIE D'UN ACCORD ENTRE LE CANADA ET LE PORTUGAL

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), j'aimerais, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, déposer dans les deux langues officielles une copie de l'accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Portugal.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^os^ 1619, 1753, 1769, 1772, 1812 et 1845.

[*Texte*]

L'AMÉLIORATION DES SERVICES FERROVIAIRES—LE TRAJET SMITHS FALLS-BROCKVILLE

Question n^o^ 1619—**M. Cossitt:**

1. A-t-on pris des mesures pour changer les voies ferrées dans la région de Smiths Falls (Ont.) utilisées par les trains de voyageurs, afin d'éviter les retards considérables d'aiguillage et, *a*) le cas échéant, quels en sont tous les détails, *b*) sinon, pourquoi?

2. *a*) Prend-on des mesures pour procéder à la réfection du ballast entre Smiths Falls et Brockville, *b*) de quelle année date le ballast actuel?

3. *a*) Quelle est la durée du trajet Smiths Falls-Brockville des trains de voyageurs, *b*) quelle distance sépare ces deux villes, *c*) quelle serait la durée du trajet Smiths Falls-Brockville des trains à destination de Toronto si le ballast était modernisé comme entre Brockville et Toronto?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Aucune mesure n'a été prise ou prévue afin de changer les voies ferrées reliant Brockville à Smith Falls (Ontario). Les manœuvres d'aiguillage visant à acheminer les trains qui se trouvent sur la voie du CN vers la voie du CP, et les retards concomitants, ne peuvent être évités.

2. *a*) Aucune mesure n'a été prise en vue de procéder à la réfection de la plate-forme de la voie ferrée reliant Smith Falls et Brockville, étant donné que la plate-forme actuelle satisfait aux exigences du trafic ferroviaire. Dans le cadre d'un projet à long terme visant à améliorer les services ferroviaires voyageurs dans le couloir Québec-Windsor, il est projeté d'améliorer à la fois le service et les installations pour ce qui est du parcours Smiths Falls-Napanee. Le tronçon reliant Smiths Falls à Brockville ne serait toutefois pas visé.

b) 1854.

3. *a*) Environ 55 minutes (en moyenne).

b) Environ 45 kilomètres ou 28 milles.

c) Il faudrait en moyenne environ dix minutes de moins à un train de voyageurs pour effectuer ce trajet. A noter que le nombre d'arrêts, de courbes (etc.) empêche une plus grande rapidité.

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question n^o^ 1753—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère de l'Industrie et du Commerce pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Office de tourisme du Canada, *a*) $10,467,300; *b*) $940,700; *c*) $1,450,000.

Directorat de l'information publique, *a*) $1,300,000; $950,-000; $200,000.

Commission du système métrique Canada, *a*) Néant; *b*) Néant; *c*) Néant.

Question n^o^ 1769—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la Société pour l'expansion des exportations pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Voici quelles ont été les dépenses de la Société pour l'expansion des exportations au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1980: *a*) publicité dans les journaux: $714,500; *b*) publications gratuites: $156,150; *c*) autre information: $190,625.

Question n^o^ 1772—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le Canadien National pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada répond comme suit: *a*) 8.6 millions de dollars; *b*) $10,000; *c*) Néant.

Questions au Feuilleton

LA SOCIÉTÉ CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

Question nº 1812—**M. Herbert:**

Par province, quelle est la valeur des terrains acquis par la société de Construction de défense (1951) Limitée au cours des dix dernières années?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Au cours des dix dernières années, la société Construction de défense (1951) Limitée n'a acquis aucun terrain.

RIVIÈRE-BEAUDETTE (QUÉBEC)—LE CENTRE D'INFORMATION TOURISTIQUE

Question nº 1845—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il contribué à la construction ou à l'entretien d'un centre touristique ou d'information sur l'autoroute 40, à proximité de Rivière-Beaudette (Qué.) et, dans l'affirmative, pour quel montant et à quelles conditions?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En vertu des programmes fédéraux à forte concentration de main-d'œuvre, l'Office de tourisme du gouvernement canadien a, durant l'hiver 1971-1972, fourni $80,000 pour la construction d'un centre d'information touristique à Rivière-Beaudette sur l'autoroute 20, comté de Soulanges (Québec). Voici la formule du projet:

Objectif:—Donner un rapide stimulus à la création d'emplois pendant l'hiver, dans tout le Canada.

Méthode:—En exécutant du nettoyage, des remises en état, des réaménagements ou des rajouts, avec nouvelles installations, caractéristiques ou équipements spéciaux, dans une ou plusieurs attractions touristiques de chaque province.

Contribution provinciale:—Le but était que la contribution provinciale égale autant que possible la contribution fédérale (le minimum de la contribution provinciale devait être de 25 p. 100 des coûts des projets choisis).

Coûts:—L'argent dépensé devait aller surtout à la main-d'œuvre, quoiqu'on puisse consacrer un faible pourcentage des dépenses aux biens d'équipement, pourvu que ces derniers contribuent à créer des emplois. Environ 75 p. 100 de la part fédérale des contributions devaient être faits pendant l'AF 1971-1972 se terminant le 31 mars 1972 et 25 p. 100, dans les mois d'avril et mai, finissant le 31 mai 1972.

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, le gouvernement juge recevables les avis de motions portant production de documents nos 20 et 39.

[*Français*]

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que les autres avis de motions nos 20 et 39 soient réputés adoptés?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG—LA DEMANDE PAR LA PACIFIC WESTERN AIRLINES D'ATELIERS D'ENTRETIEN

Motion nº 20—**M. Keeper:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des notes, des procès-verbaux et de tout autre document concernant la demande par Pacific Western Airlines d'ateliers d'entretien à l'aéroport international de Winnipeg.

(La motion est adoptée.)

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LA PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

Motion nº 39—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les règlements et directives de la société Construction de défense (1951) Limitée portant sur la publication des appels d'offres relativement à des travaux de construction, y compris toutes les références au montant et à la forme des dépôts qui peuvent accompagner ces offres.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres motions soient reportées.

Mme le Président: Les autres avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Conformément à l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Ethier, reprend l'étude, interrompue le mardi 27 janvier,

du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu.

Sur l'article 1—

[*Français*]

Le vice-président: Lorsque le comité a levé la séance hier soir il était saisi de l'article 1 et l'honorable député d'Assiniboia (M. Gustafson) avait alors la parole.

[*Traduction*]

M. Gustafson: Monsieur le président, hier soir à 10 heures, je me disais quelque peu inquiet au sujet du bill C-54, de l'orientation qu'il semblait prendre et de la loi de l'impôt sur le revenu en général, ainsi que de la procédure suivie par le gouvernement et de la politique qu'il impose aux Canadiens dans les mesures fiscales à l'étude. J'ai établi la comparaison entre ce qui se passe actuellement dans l'Ouest, dans le secteur pétrolier, et ce genre de mesure qui a des conséquences négatives pour notre économie.

Il me semble primordial d'envisager une orientation positive pour l'économie du Canada. C'est pourquoi je voudrais aujourd'hui faire quelques suggestions constructives à l'égard des dispositions du projet de loi à l'étude, particulièrement sur le plan agricole étant donné mes antécédents.

Je regrette que le ministre des Finances ne soit pas ici aujourd'hui pour entendre mes recommandations, mais j'espère qu'il en aura connaissance. Je parlais de la loi de l'impôt sur le revenu qui a eu des conséquences dévastatrices pour l'expansion économique du pays et le secteur pétrolier dans l'ouest du Canada. Dans ma ville d'Assiniboia et dans ma circonscription en général, les entreprises pétrolières ont dû tellement ralentir leurs activités qu'un bon nombre des personnes travaillant pour les fournisseurs, sur les tours de forage et dans le secteur des services, ont dû être congédiés. De 50 à 75 p. 100 de l'effectif a été mis à pied, et c'est à peu près la même chose dans toutes les régions productrices. C'est ainsi que la PanCanadian affirme qu'elle devra peut-être couper 77 p. 100 de sa production dans l'ouest de la Saskatchewan. Quiconque connaît l'industrie pétrolière du sud de la Saskatchewan, monsieur le président, sait bien que 50 p. 100 des puits de cette région produisent moins de 10 barils de pétrole. Voilà pourquoi il importe d'orienter correctement les entreprises.

Les mesures proposées dans la loi de l'impôt sur le revenu et dans le projet de loi dont nous sommes saisis auront le même effet de freinage pour l'ensemble de l'économie canadienne. Cette situation dure depuis des années, et si nous ne changeons pas d'attitude, nos problèmes économiques ne cesseront de s'aggraver. Je veux rappeler, par exemple, les dispositions relatives à l'imposition des gains en capital réalisés sur les exploitations agricoles. Ce problème n'est pas abordé dans le projet de loi.

● (1620)

Au cours de la dernière campagne électorale, le parti libéral avait promis certaines mesures favorables aux agriculteurs, par exemple de changer le jour d'évaluation fixé au 31 décembre 1971. Ces mesures se font toujours attendre. Pourtant les agriculteurs de ma région ne cessent de les réclamer, car aujourd'hui, pour établir la valeur des terres, le ministère du Revenu multiplie par 4.5 l'estimation établie en 1971. Qu'arrivera-t-il aux exploitations agricoles et aux petites entreprises si le gouvernement continue dans cette voie? Beaucoup d'exploitations, surtout des fermes familiales, éprouveront de graves difficultés. Le ministre devrait savoir qu'il faut songer à l'avenir en étudiant des mesures de ce genre.

Les agriculteurs de la Saskatchewan ne sont pas au bout de leurs peines si l'on en juge par la question de la propriété, l'imposition des gains en capital et la direction prise par l'agriculture en général. Après avoir mis sur pied une banque de terres, le gouvernement de la Saskatchewan a acheté plus d'un million d'acres de terre, c'est-à-dire plus de 62,000 quarts de sections. Ces terres font maintenant partie du domaine public. Si cette tendance se maintient, toutes les terres du Canada finiront par appartenir à l'État.

La tendance actuelle ressort nettement dans les agissements du gouvernement libéral et du Nouveau parti démocratique lors des entretiens au cours desquels l'on discute article par article des amendements à apporter à la constitution. Quand il a été question du droit à la propriété, curieusement, les libéraux et les néo-démocrates ont semblé s'entendre pour refuser de le constitutionnaliser.

La propriété des exploitations agricoles et des terres est d'une très, très grande importance pour les agriculteurs. A mon avis, il y aurait lieu d'aborder de façon plus positive la question de l'impôt sur les gains en capital réalisés à la vente d'exploitations agricoles. Si nous ne nous attaquons pas à cette difficulté, un de ces jours, l'État, le gouvernement ou quiconque d'autre acquerra le droit à la propriété de toutes les exploitations agricoles du Canada. Ce sera un jour sombre pour la production et pour les agriculteurs canadiens qui cesseront alors d'être propriétaires des terres sur lesquelles ils cultivent du grain, élèvent du bétail, ainsi de suite; ce sera un jour sombre pour tout le Canada.

Il importe que le ministre et son ministère se penchent sur le dossier de la production agricole. Certaines des mesures restrictives prévues dans la loi de l'impôt sur le revenu tendent à décourager les agriculteurs de produire. Compte tenu de mon expérience de l'agriculture et de l'importance de cette expérience, je voudrais vous en parler très généralement.

Un agriculteur qui a investi de $500,000 à $900,000 dans son exploitation, bénéficie du même amortissement et des mêmes déductions personnelles que le salarié. Il ne faut pas oublier toutefois son investissement, surtout compte tenu de l'inflation actuelle, du coût élevé de l'outillage agricole, du coût élevé de la terre, dont nous avons traité plus tôt en parlant des gains en capital, et enfin, du coût élevé tant des réparations que de la production. Sans aucun doute, un agriculteur établi à son propre compte depuis de nombreuses années n'éprouve aucune difficulté majeure; toutefois, c'est le jeune agriculteur qui, désireux de s'acheter une exploitation, et devant les taux d'intérêt élevés qu'il lui faut payer et sa dette qu'il lui faut rembourser, constate qu'avec le maigre bénéfice qu'on lui permet de réaliser après impôt, il n'est pas en mesure de faire face à ses obligations et de payer le principal de sa dette. Le gouvernement devrait envisager sérieusement de modifier l'orientation que tend à prendre l'intérêt manifesté pour l'agriculture. Je voudrais maintenant demander au ministre, par le biais de ses fonctionnaires, de bien vouloir se pencher sur ce dossier.

Aujourd'hui, un grand nombre d'agriculteurs ne livrent pas leurs céréales parce que le ministère du Revenu national les met dans des situations intenables. Cela réduit fortement la production au pays. Je ne dis pas qu'on ne doit pas demander aux agriculteurs de payer des impôts sur le revenu raisonnables. Ils savent qu'ils peuvent répartir leur revenu sur cinq ans, ce qui est un avantage, mais je crois que nous appliquons encore des méthodes qui remontent à 1949. Dans le domaine de l'agriculture, le ministère n'a jamais employé de méthode de calcul moderne qui tienne compte du coefficient d'inflation des années 80. Si nous ne relevons pas ce défi et si nous ne faisons pas face à ces problèmes, particulièrement ceux qui se posent dans les secteurs de l'agriculture et de la petite entreprise, l'économie du Canada se trouvera confrontée à des difficultés encore plus considérables.

Je reçois tous les jours des lettres de mes commettants où il est question de ces problèmes. Dernièrement, j'ai reçu une lettre d'un homme d'affaires d'Assiniboia, en Saskatchewan. Il me faisait remarquer que la loi de l'impôt sur le revenu n'a pas évolué pour s'adapter au développement considérable du pays et qu'elle freine la production au point qu'une partie de notre capacité de production reste inutilisée.

Hier soir, j'ai signalé—et il est bon de le répéter—que les politiques du gouvernement avaient paralysé l'industrie pétrolière de la Saskatchewan. Il semblerait que le ministre en ait fait des gorges chaudes aujourd'hui, mais cela ne fait pas rire dans les villes de ma circonscription et dans tout l'ouest du Canada. Pourtant, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé l'instauration de programmes d'aide à la Saskatchewan qui coûteront environ 4 milliards de dollars aux contribuables. C'est absolument aberrant. D'une part, le gouvernement freine l'industrie au point de faire augmenter le chômage, de provoquer la fuite des derricks du pays et d'entraîner la fermeture de puits de pétrole parce que la production est si faible qu'il n'est pas rentable de les exploiter. D'autre part, on demande aux contribuables canadiens de verser des millions de dollars pour subventionner des sans-travail. On ne doit pas blâmer les Canadiens mais plutôt le gouvernement de cet état de choses.

• (1630)

On en trouve un excellent exemple dans notre régime fiscal actuel, et je veux parler des remises sur l'essence accordées aux agriculteurs. C'est un exemple de paperasserie qui oblige à créer de nouveaux emplois. Je sais que le ministère prétend que la remise—10c. ou 7c. le gallon—ne peut être effectuée par le distributeur en vrac. J'ignore pourquoi celui-ci ne peut le faire. Il y a une méthode très simple, mais le gouvernement préfère qu'il y ait davantage de paperasserie. Les bureaux fourmillent de fonctionnaires qui expédient des circulaires à l'agriculteur pour lui dire comment présenter sa demande. L'agriculteur s'aperçoit qu'il perd son temps car au lieu de nourrir ses bêtes il lui faut remplir des formules pour obtenir la remise, et cela l'embête. Il doit alors faire appel à un comptable ou à un avocat pour l'aider à remplir ces formules. Que se passe-t-il alors? On ne trouve plus le temps de faire de l'élevage ou de la culture. Il n'y a plus de production. C'est le genre de programme que trop de grands imaginatifs du gouvernement proposent.

Je tiens à vous dire, monsieur le président, que les Canadiens en général et les agriculteurs et petits exploitants en particulier en ont plein le dos d'une pareille administration. Je répète au ministère et au ministre qu'il est urgent d'accorder notre attention à ce secteur de l'économie du Canada. Savez-vous que le Canada devrait connaître le plus grand boom de son histoire? L'autre jour, M. Jarvis, qui relève de la Commission canadienne du blé, a déclaré que la présente décennie pourrait bien être l'âge d'or de l'agriculture dans l'ouest du pays. Nous savons ce que pourrait devenir l'Ouest avec la production pétrolière. Ne nous leurrons pas, tous les Canadiens le savent aussi. Nous ne devrions pas aller mendier dans les conseils d'administration du monde. Nous devrions être les premiers au chapitre de la production tant pétrolière qu'agricole. Nous le serons un jour. Nous avons l'intention de présenter un bill relatif à la loi de l'impôt sur le revenu qui permettra au Canada de produire comme lui seul peut le faire.

Je prétends que nous devons étudier ces questions plus à fond. Je voudrais revenir brièvement sur le sujet du jour d'évaluation et son importance pour les agriculteurs. J'ai reçu beaucoup d'appels téléphoniques et de visites d'agriculteurs qui m'ont interrogé à ce sujet. Ils m'ont demandé quand le gouvernement tiendrait la promesse qu'il a faite aux Canadiens. L'important, c'est que le gouvernement tienne ses promesses.

Il y a plus important encore, et c'est la situation dans laquelle la loi de l'impôt sur le revenu place les agriculteurs. Je demande de nouveau au gouvernement et au ministère concerné de reconsidérer la question du jour d'évaluation et des effets de l'impôt sur les gains en capital. Cette disposition n'appartient absolument pas à notre époque. Elle est archaïque, car elle ne correspond aucunement aux mesures que nous devrions prendre pour résoudre le problème que cause aux agriculteurs l'impôt sur les gains en capital.

Je voudrais maintenant passer à un autre sujet que je connais assez bien. Pendant 25 ans, j'ai dressé une feuille de paie. La loi de l'impôt sur le revenu . . .

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Il pourra intervenir de nouveau au deuxième tour. Pour l'instant, je dois donner la parole au député de Pembina.

M. Elzinga: Monsieur le président, j'apprécie moi-aussi de pouvoir participer aux travaux du comité plénier sur le bill C-54. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter le député d'Assiniboia. Je voudrais m'associer aux positions qu'il a prises au sujet des gains en capital. Il a expliqué quelle était la position du Nouveau parti démocratique et du parti libéral au sujet de l'étatisation de nos terres agricoles ainsi que de toute terre de notre pays. Il est intéressant de relever que les libéraux et les néo-démocrates se sont prononcés contre l'amendement que nous avons proposé dans le cadre du débat constitutionnel, pour modifier le droit à la propriété. Il est intéressant de constater également que lors de la conférence Habitat, de 1976, le même gouvernement libéral s'est prononcé en faveur d'une résolution visant à étatiser toutes nos terres.

Quand on étudie les dispositions du bill C-54 à la lumière des difficultés économiques auxquelles nous sommes actuellement en butte dans notre pays, on se rend compte à quel point le budget est rétrograde à l'égard de nombreux secteurs de notre économie. Il l'est pour les chefs des petites entreprises, pour les exploitants agricoles ainsi que pour les personnes âgées. Je parlerai tout à l'heure du budget que nous avons présenté quand nous formions le gouvernement national. Il s'agissait d'un budget très progressiste sur le plan social. A cette époque, le Nouveau parti démocratique, le parti de la compassion sociale, s'est prononcé contre les programmes progressistes que nous préconisions. Cela m'a prouvé que les néo-démocrates savent dire blanc un jour et noir le lendemain. Ils font semblant de se préoccuper des laissés-pour-compte dans notre pays mais quand ils ont les moyens d'agir de façon concrète par un vote à la Chambre, ils oublient tout cela.

Le bill C-54 reprend les modifications et les différentes propositions que le ministre des Finances a présentées dans son mini-budget du mois d'avril 1980 et dans son budget d'octobre 1980. Si on peut lui faire un reproche c'est d'avoir tant tardé à adopter ces différentes propositions dans de nombreux domaines. Notre budget comportait beaucoup de propositions importantes que le parti libéral n'a pas cru bon d'adopter. Le budget du ministre reprend à son compte bien des recommandations que nous avions faites dans notre budget et je félicite le gouvernement de ces initiatives.

Pour en revenir à ce que le député d'Assiniboia a dit, le budget ne prévoit aucune mesure d'allègement fiscal sur les gains en capital des exploitations agricoles de notre pays. Le ministre de l'Agriculture a promis à plusieurs reprises, au cours de la dernière campagne électorale, que le jour d'évaluation passerait de 1971 à 1974. Le parti d'en face n'a pas réalisé cette promesse. Dans le cadre du budget Crosbie, nous préconisons à l'intention du secteur agricole une formule qui aurait permis aux agriculteurs de verser leurs gains de capital dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Cela aurait contribué à alléger sensiblement le fardeau des agriculteurs, qui n'ont d'autre choix que de vendre leur exploitation au moment de leur retraite.

Nous nous réjouissons que le gouvernement actuel ait accepté notre proposition concernant les obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Notre but était d'aider les nombreux secteurs de notre économie aux prises avec des taux d'intérêt élevés. Nous regrettons que cette mesure devienne caduque le 31 mars 1981. Je crois savoir que nous présenterons une proposition d'amendement visant à reconduire le Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise au-delà de cette date. Nous espérons que la Parti libéral l'acceptera.

● (1640)

Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir inclus des dispositions sur les pompiers volontaires. Nous préconisions une hausse de leur allocation de $300 à $500. Je suis déçu, cependant, que le gouvernement n'ait rien prévu comme crédit d'impôt à l'énergie. Ce que le gouvernement actuel fait en haussant le prix de l'énergie pour les Canadiens diffère tout à fait de ce que nous préconisions. Le parti conservateur proposait une taxe d'accise de 18c. sur le pétrole applicable aux particuliers qui conduisent un véhicule. Le gouvernement actuel a imposé une taxe à la raffinerie; de ce fait, même les Canadiens à faible revenu devront maintenant payer des prix plus élevés. De plus, le gouvernement refuse d'appliquer un crédit d'impôt à l'énergie aux Canadiens qui gagnent moins de $22,000 par année.

A cause des politiques énergétiques du gouvernement, la prospection sera réduite de 40 p. 100 cette année, ce qui représente des investissements de deux milliards de dollars environ. Le budget du gouvernement provoquera une hausse des taux d'intérêt. Voyons quelques-unes des mesures positives qu'avait proposées le budget Crosbie. Nous comptions réduire les dépenses du gouvernement. Malgré cela, le Conseil de la politique sociale au Canada avait dit que ce budget était le plus progressiste de la dernière décennie. Nous cherchions à faire disparaître la mauvaise gestion tout en aidant ceux qui ont le plus besoin d'aide. Je le répète: le budget Crosbie allégeait le fardeau de l'impôt sur les gains en capital dans le cas des agriculteurs, et proposait une déduction fiscale au titre du conjoint qui travaille à l'entreprise commune, ce que le gouvernement a accepté.

J'espère que le gouvernement songera à venir en aide à ceux qui doivent assumer des frais hypothécaires élevés. Le gouvernement conservateur s'était engagé à le faire. Les taux d'intérêt étant très élevés, espérons que le gouvernement proposera des mesures positives pour y remédier. Les politiques conservatrices reflétaient la confiance dans le Canadien en tant qu'individu, la conviction qu'il ou qu'elle peut s'épanouir sans une intervention exagérée du gouvernement dans sa vie personnelle. Nous estimions pouvoir faciliter son épanouissement au lieu de l'enrayer.

Il est intéressant de passer en revue les cinq promesses du premier ministre durant la campagne électorale de 1980. La première était que les libéraux géreraient les finances de l'État plus rigoureusement afin de ne pas gaspiller l'argent des contribuables. Il a promis en particulier que son parti veillerait à ce que la croissance des dépenses de l'État ne dépasse pas le taux de croissance du PNB. Quand on étudie ce budget on constate qu'au cours de l'année financière en cours, la hausse des dépenses fédérales globales sera de 12.8 p. 100, tandis que celle du PNB ne sera que de 11.1 p. 100, chiffre qui comprend le taux d'inflation. On peut donc affirmer que le gouvernement n'est pas parvenu à contrôler le taux de croissance de ses dépenses. C'est la première promesse non tenue du premier ministre.

La deuxième promesse du plan en cinq points du premier ministre était qu'il assurerait la sécurité énergétique du pays à un prix équitable pour tous les Canadiens. Il a déclaré qu'il négocierait une hausse de moins de 14 cents du prix du gallon d'essence. En réalité, le prix du gallon d'essence a augmenté de 20 à 30 cents. Quant aux négociations entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices, elles sont au point mort et il n'est pas possible de parvenir à un règlement. On peut donc dire que notre sécurité en matière d'approvisionnements énergétiques n'était rien d'autre qu'une illusion passagère.

La troisième promesse du premier ministre c'était que son parti définirait une politique industrielle qui permettrait de créer des emplois, de stimuler la croissance et de favoriser une propriété et un contrôle canadiens accrus des entreprises. Il a dit:

Notre parti ne va pas se contenter de rester là à attendre la récession . . . Nous allons lutter contre elle et la vaincre . . . Un gouvernement libéral utilisera tous les moyens économiques à sa disposition pour garantir les emplois et maintenir la croissance de l'économie canadienne.

Au cours de l'année qui a suivi cette déclaration, le premier ministre et son gouvernement n'ont fait aucun effort pour utiliser les outils économiques pour conjurer la récession. Bien au contraire, il a mis sept mois pour présenter son budget.

Le quatrième point du programme en cinq points du premier ministre consistait à diriger un gouvernement national qui emploierait sa puissance pour répondre aux aspirations des provinces et favoriser leur expression économique. Il a affirmé que ce serait un gouvernement national qui chercherait à bâtir et non à détruire et qui ferait des années 80 la décennie des chances à saisir plutôt qu'une décennie d'interrogations. Dans l'année qui a suivi, un secteur industriel en particulier, dans une province précise, a fait l'objet d'une taxation à ses propres dépens. De plus, le Parlement est saisi d'un projet constitutionnel qui voudrait faire de tous les citoyens canadiens en dehors du Québec et de l'Ontario, des citoyens de seconde classe. Le premier ministre s'est fermement engagé à permettre à chaque région et à chaque province de se développer.

La cinquième promesse du premier ministre était que son parti renforcerait la protection des individus en aidant ceux qui en ont le plus besoin et en garantissant le droit au travail de tous les Canadiens. Une année plus tard, on peut constater que ces promesses n'ont pas été tenues et que le gouvernement n'a encore rien fait en ce sens.

J'aimerais dire un mot de la proposition de taxe d'accise de 18 cents sur chaque gallon d'essence que notre gouvernement avait proposé d'établir, et la comparer aux décisions que le gouvernement actuel a prises. Les députés se souviennent certainement que nous avions indiqué que les augmentations de prix toucheraient seulement les personnes qui consomment de l'essence. Le gouvernement actuel a créé une taxe sur le raffinage ainsi qu'une taxe à la fois sur l'essence et sur le mazout domestique. Du coup, les personnes à revenu modeste vont devoir payer cette taxe sans pouvoir bénéficier d'un crédit d'impôt sur l'énergie.

Mon parti a fait des recherches détaillées sur les prix de l'essence. Mon collègue, le député de Vegreville, a posé le 12 janvier au ministre de l'Énergie une question dans laquelle il faisait remarquer que le prix de l'essence avait augmenté de 30 cents le gallon en un an alors que le premier ministre avait promis durant la campagne électorale de 1980 que les prix n'augmenteraient pas de plus de 14 cents le gallon. Je possède des données recueillies auprès de détaillants et de grossistes de ma circonscription qui révèlent que la hausse du prix de l'essence se situe entre 20 et 38.9 cents le gallon.

Le Canada a le bonheur de posséder d'abondantes ressources naturelles et un grand potentiel humain. On ne peut que s'attrister de voir le gouvernement étouffer le développement de ce potentiel humain et de nos ressources naturelles. J'espère que le gouvernement réfléchira à ce qu'il fait et proposera des mesures qui aideront les Canadiens à s'épanouir et nous permettront d'exploiter les ressources naturelles des provinces de l'Ouest pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

M. McKenzie: Monsieur le président, je voudrais faire quelques brèves remarques au sujet du bill C-54, notamment en ce qui concerne l'énergie, et parler des répercussions du budget et des conséquences catastrophiques qu'aura la politique énergétique libérale pour l'industrie et pour le pays dans son ensemble. Plus inquiétant encore est l'attitude du gouvernement qui a fait très clairement savoir qu'il allait poursuivre cette politique catastrophique. Nous allons devoir le harceler jusqu'à ce que les ministres cèdent et abandonnent leur position.

● (1650)

Je tiens à féliciter le député de Pembina pour son discours. Il a démontré très clairement qu'il ne faut jamais faire confiance à un Libéral.

Je voudrais parler de certaines lettres que nous avons reçues de l'industrie de l'exploitation et du forage pétroliers du Canada au sujet des conséquences très graves et néfastes que la politique énergétique libérale aura pour elle. Je voudrais citer une lettre que l'Independent Petroleum Association of Canada a adressée au premier ministre le 26 janvier dernier. La lettre dit ceci:

Après trois mois d'étude sérieuse, nous, l'Independent Petroleum Association of Canada, arrivons à la conclusion que le Programme énergétique national aura des effets désastreux non seulement pour notre industrie, mais aussi pour l'objectif national d'autarcie énergétique et même pour l'économie tout entière.

Nous représentons le secteur de l'industrie du pétrole et du gaz dont la propriété et le contrôle sont canadiens.

Je souligne, monsieur le président, que je parle d'entreprises canadiennes et non pas de multinationales ou de magnats du pétrole. Il s'agit de petites entreprises canadiennes qui sont harcelées et chassées du pays par les programmes libéraux.

La lettre poursuit:

Nous n'avons rien à redire aux objectifs déclarés du Programme. Nous croyons tout simplement que le Programme ne les réalisera pas et qu'il nuira même à leur réalisation.

Chaque document, lettre, revue ou journal que je lis dit la même chose, que le Programme nuira à la réalisation de ces objectifs. Cette politique ridicule est donc rétrograde.

Je poursuis la lecture de la lettre:

Étant donné les vastes répercussions nationales et internationales du Programme énergétique national, nous prions respectueusement le gouvernement de former un comité spécial mixte du Sénat et des Communes chargé d'en étudier à fond l'effet et les ramifications.

Toujours à propos du Programme énergétique national, l'auteur de la lettre poursuit:

Il y va de la santé de l'économie nationale, des emplois par tout le Canada, de l'approvisionnement garanti de pétrole dans l'immédiat et à long terme, de notre commerce international et de la balance des paiements ainsi que de l'unité canadienne. En fait, comme on le signale dans le PEN même, le Programme «. . . influera sur presque tous les domaines d'activité au Canada, . . .»

On semble être témoin de cette activité aux frontières où l'on voit des files de camions chargés d'installations de forage destinées à l'étranger.

On a annoncé que, la semaine dernière, à Coutts, en Alberta, une file de camions longue d'un mille attendait à la frontière. Aujourd'hui, le ministre de l'Énergie a dit qu'il n'en croyait rien, mais nous recevons des photos de ces colonnes de camions qui partent. Je suis certain que le ministre dirait que la photo de l'*Advocate* de Red Deer est truquée, qu'on raconte des mensonges et qu'il ne se passe rien de la sorte. Je doute sérieusement que l'*Advocate* publie des photos truquées et donne de faux renseignements au sujet du matériel de forage et des camions qui quittent le Canada. Voici un compte rendu publié dans l'*Advocate* de jeudi dernier:

L'équipement quitte le pays—Un convoi de camions chargés d'équipement de forage démonté franchissant la douane américaine à Coutts, à la frontière entre l'Alberta et le Montana, jeudi dernier. Il aura fallu 30 camions pour transporter cet équipement, propriété de Hi-Tower Drilling Ltd. d'Edmonton. D'autres installations prennent jusqu'à 60 camions. Une cinquantaine de ces installations ont passé par Coutts en direction des États-Unis depuis octobre dernier quand on a annoncé la politique énergétique fédérale.

Aujourd'hui le député d'Assiniboia nous a fourni d'autres données sur les effets dévastateurs de cet exode sur la Saskatchewan. La société Saskoil a demandé un permis de forage au Montana. A la lumière de ces événements, comment arriverons-nous à être autosuffisants? D'après moi, les libéraux maintiennent cette politique désastreuse parce qu'ils tentent de faire oublier leur déclaration ridicule de la récente campagne électorale, soit qu'ils fourniraient de l'essence à vil prix aux Canadiens. Je pense qu'ils feraient mieux d'abandonner cette idée d'essence bon marché et de dire la vérité à la population canadienne. Ils doivent dire aux Canadiens ce qu'il leur en coûte chaque jour pour importer le pétrole des pays de l'OPEP. Monsieur le président, j'ai soulevé ce point aujourd'hui, à la faveur d'une motion. Le pétrole importé des pays de l'OPEP nous coûte 12 millions de dollars par jour. Ces pays s'enrichiront et pourront donner du travail à toute leur population. Mais il n'en ira pas de même pour le Canada, monsieur le président.

J'aimerais maintenant lire un extrait d'une lettre signée par le président de la Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited—et non pas d'une société africaine ou asiatique. On y lit ceci:

Depuis l'adoption du budget d'octobre et la présentation du programme énergétique national, la politique canadienne de l'énergie a fait l'objet d'un débat animé tant au Parlement que dans les milieux d'information. En tant que président d'une des plus grandes sociétés pétrolières du Canada, je suis parfaitement conscient de l'importance que représente, non seulement pour le secteur pétrolier, mais également pour le bien-être économique et social des Canadiens, une politique énergétique rentable pour le pays.

Il a joint à sa lettre une brochure dont je ne vous lirai que les passages les plus importants. A la page 5, on y lit notamment ceci:

Les mesures proposées dans le Programme énergétique national se traduiront en général par une réduction brutale des liquidités et des recettes de l'industrie.

Monsieur le président, avec une inflation qui dépasse les 10 p. 100, une entreprise a besoin de liquidités considérables, car elle ne peut fonctionner à moins.

On y lit encore ceci:

Toutes les prévisions de l'industrie, ainsi que les prévisions d'autres observateurs compétents indiquent que le cash flow de l'industrie sera réduit d'environ 30 p. 100 et ses recettes nettes d'environ 50 p. 100. Cette chute entraînera inévitablement un ralentissement appréciable des activités de prospection et d'exploitation dans l'Ouest du Canada. Elle aura également pour effet de compromettre sérieusement la capacité de l'industrie de prendre des risques et de financer les investissements massifs nécessaires à l'exploitation des sables bitumineux et des régions neuves.

Belle perspective pour l'autorisation prévue aux termes du Programme énergétique national et des dispositions du bill C-54.

On peut lire ceci à la page 6:

Bref, nous sommes convaincus que le fait d'exiger arbitrairement un taux donné de participation canadienne pour être admissible aux encouragements proposés, est non seulement tout à fait inutile mais pénalise injustement les nombreux Canadiens qui ont déjà des actions dans les entreprises. Sans compter que cela peut décourager les entreprises étrangères d'offrir des actions aux investisseurs canadiens si bien que cette mesure serait contraire à l'effet recherché, à savoir accroître la participation canadienne dans l'industrie pétrolière.

Tout ce que le gouvernement a entrepris depuis qu'il est revenu au pouvoir se révèle improductif. Il n'a fait de progrès sur aucun front.

J'ai ici une lettre d'une petite entreprise canadienne, la Riley's Datashare International Ltd., dont le siège est à Calgary et qui essaie de survivre par tous les moyens. Voici ce qu'on lit dans cette lettre expédiée à tous les députés de notre parti:

Vous trouverez ci-joint un bilan provisoire exposant notre position à l'égard du Programme énergétique national.

La Riley's Datashare International est une maison qui offre des services informatiques aux sociétés pétrolières du monde entier depuis ses bureaux de Calgary et de Houston. Notre entreprise, qui est publique, appartient à plus de 1,300 actionnaires dont plus de 90 p. 100 sont domiciliés au Canada. Bien que notre personnel se limite à 200 employés, dont 140 travaillent au Canada, nous croyons représenter assez bien les nombreuses entreprises de services pétroliers qui seront gravement touchées par le Programme énergétique national.

Ce sont toutes les petites et les moyennes entreprises, voire même les multinationales qui seront affectées, malmenées par cette politique. Naturellement, nous en sommes en fin de compte les victimes nous aussi.

La lettre se termine ainsi:

A notre avis, le Programme doit être remanié de fond en comble. Il menace l'activité économique, ranime la régionalisme dans l'Ouest et, enfin, met en péril notre sécurité énergétique à long terme. Nous souhaitons donc ardemment qu'il soit modifié.

J'espère que dans un proche avenir le ministre des Finances ou le ministre de l'Énergie entreprendra de réviser ou simplement de supprimer le programme. Devant toutes ces protestations, ils ne peuvent pas poursuivre dans cette voie absurde. Leurs victimes ne racontent sûrement pas des histoires ni ne donnent de faux renseignements. Sinon, il faut les dénoncer tout de suite.

● (1700)

La Riley's nous envoit également une brochure. Voici ce qu'on y lit sous la rubrique «Programme énergétique national»:

Le clou du deuxième trimestre a sans aucun doute été le Programme énergétique national du gouvernement fédéral de même que l'inaptitude manifeste des deux principaux paliers de gouvernement au Canada à s'entendre sur la fixation du prix du pétrole et sur le partage des recettes. L'industrie pétrolière s'oppose massivement et franchement au PEN à cause de ses répercussions sur elle-même et sur l'ensemble du pays. A notre avis, la faiblesse du Programme tient à plusieurs objectifs inconséquents:

Suit le détail des effets négatifs du Programme sur la société même. Voici ce qu'elle dit de l'objectif de l'«autosuffisance»:

Le gouvernement fédéral tient toujours à l'autosuffisance et, pourtant, le PEN a nettement pour effet de diminuer la capacité et la volonté de l'industrie d'y parvenir. En effet, le Programme contribuera à réduire les liquidités de l'industrie.

Suivent encore d'autres effets négatifs du Programme sur la société.

Ni le ministre des Finances, ni le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne sont ici, mais le ministre d'État (Finances), lui, est présent. J'aimerais attirer votre attention sur le numéro du 12 janvier 1981 de la revue *Oilweek*. On y trouve, en effet, un long article dans lequel sont cités les déclarations et les commentaires de divers ministres provinciaux de même que de représentants de l'industrie. Les seuls commentaires favorables que j'aie pu y lire sont ceux des ministres de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les 15 ou 20 autres déclarations sont extrêmement critiques du Programme énergétique national. Je pense que le ministre apprendrait bien des

choses à propos des programmes de son gouvernement et de leurs répercussions sur le pays s'il lisait cette revue. S'il ne l'a pas déjà fait, je lui signale que ce serait une lecture édifiante pour ce soir.

La déclaration faite par M. Robert H. McClelland, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, est intitulée «On s'attend à une récession importante». Je ne lirai pas cette déclaration au complet, mais elle dit notamment:

> . . . si le gouvernement fédéral ne révise pas sérieusement sa position, les perspectives sont très décourageantes.

La déclaration donne ensuite toutes sortes de détails sur ce qui pourrait se passer, un peu comme le faisaient les deux lettres que j'ai reçues cette semaine.

Le prochain article que je veux mentionner a été rédigé par M. Selby M. Porter, président de la Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors. Cette association n'est pas une société multinationale et elle n'a rien à voir avec l'OPEP. L'auteur déclare:

> Le résultat conjugué du récent budget fédéral, du Programme énergétique national, de l'absence d'une entente sur la fixation des prix du pétrole brut entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces productrices et la baisse des ventes et des exportations de gaz aux États-Unis ne peut aboutir qu'à un déclin de l'activité de prospection et d'exploitation en 1981.

Comment donc pouvons-nous satisfaire à nos propres besoins si toutes les sociétés pétrolières et toutes les sociétés de forage réduisent leur activité?

M. Porter dit ensuite:

> A l'heure actuelle, les perspectives des entrepreneurs pétroliers sont fort sombres pour 1981 vu qu'on prévoit que seulement 5,800 puits seront forés en 1981, ce qui entraînera un excédent important de matériel, de services et d'employés.

Nous ne manquons pas de prophètes de malheur. Voici par exemple ce que dit le président du conseil d'administration de la Canadian Petroleum Association, M. Jack A. McLeod. Dans son article qui s'intitule: «L'autonomie, espoir perdu», il déclare que l'échec de nos politiques nationales ne fait qu'entraver l'actualisation du potentiel du Canada.

Il ne se trouve personne qui veuille louer le gouvernement pour ses politiques énergétiques ou budgétaires. Je ne sais pas si le ministre a l'intention de nous dire aujourd'hui si le gouvernement envisage des changements, si tout cela le préoccupe ou si ce ne sont que des faussetés que tous ces intervenants colportent.

Si le ministre voulait prendre quelques minutes pour faire une déclaration, nous nous en féliciterions. L'explication fournie jusqu'ici par le ministre de l'Énergie ne rime à rien. Peut-être pourrait-il nous donner une meilleure idée des mesures de redressement que le gouvernement va prendre.

M. Oberle: Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations, en guise d'introduction, et poser ensuite au ministre quelques questions. Je suppose que le ministre est ici pour répondre à des questions.

M. McKenzie: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je n'aime pas interrompre mon collègue, mais si le ministre n'a pas l'intention de répondre aux questions, pourrait-il le faire savoir à la Chambre? Nous saurons alors si nous perdons notre temps et nous nous contenterons de faire des discours de 20 minutes. J'ai laissé au ministre le temps de répondre et il semblait vouloir prendre la parole mais vous l'avez accordée au député de Prince George-Peace River. Que le ministre nous dise s'il a l'intention de répondre à nos questions.

Le vice-président adjoint: Je m'excuse auprès du député de Winnipeg-Assiniboine. Je ne me suis pas aperçu que le ministre allait prendre la parole. Nous demanderons au député de Prince George-Peace River de nous laisser continuer—comme j'aurais dû le faire—et écouter les réponses du ministre.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je pense que si on commence à répondre régulièrement aux questions posées après chaque discours, on n'arrivera jamais à terminer l'étude du bill article par article. Cependant pour ce qui est de la question précise et finale posée à la fin du discours du député relativement à la politique énergétique du gouvernement, j'aimerais lui répéter que la position du gouvernement telle qu'exprimée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est très claire et très bien connue. Non seulement les vues du gouvernement sur notre programme énergétique ont été exprimées aujourd'hui à l'occasion de la période des questions orales, mais depuis plusieurs semaines elles ont déjà été discutées à la période des questions orales, et de plus exprimées à l'occasion de l'étude de projets de loi. Je ne crois pas que notre position soit ambiguë à ce sujet. Ce que nous voulons c'est développer le secteur de l'énergie au Canada et canadianiser l'énergie tout en atteignant l'objectif de l'autosuffisance.

Le vice-président adjoint: L'honorable président du Conseil privé invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Pinard: Monsieur le président, pour répondre au député de la Caroline du Nord . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Pinard: Pardon! Je parle du député qui vient d'invoquer le Règlement et je le prie de m'excuser. Je tiens à lui signaler que nous avons décidé qu'il y aurait des discours d'ordre général sur l'article 1 du projet de loi. Sauf erreur, on posera des questions à l'étape de l'étude article par article. J'espère que nous pourrons passer dès que possible à cette étape pour permettre au ministre de répondre à toutes les questions qui lui seront posées.

Je tiens à ajouter que le ministre n'a pas très bien compris les questions du député pour la bonne raison qu'il répondait poliment à une question d'un de ses collègues conservateur.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le président, j'invoque le Règlement à propos du même sujet. Je voudrais faire une petite rectification à la déclaration que le leader à la Chambre vient de faire. Le ministre était à la Chambre hier. On lui a demandé s'il allait répondre aux questions à la fin de chaque discours. Il a répondu qu'il ne procéderait pas de la sorte mais qu'il dresserait une liste des questions et qu'il fournirait les réponses qu'il serait en mesure de donner à la fin du débat général sur l'article 1. Voilà ce qu'il nous a promis hier soir. Je ne crois pas que cela puisse nuire à la Chambre de savoir qu'il nous a fait cette promesse.

Le vice-président adjoint: La présidence pourrait peut-être intervenir brièvement. Sauf erreur, comme l'a signalé le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, les députés ne devraient pas s'attendre à ce que l'on réponde à leurs questions durant le débat sur l'article 1. C'est plutôt pendant l'étude des articles pertinents qu'il faudrait aborder ces questions. Le Règlement de la Chambre ne nous force nullement à procéder de la sorte. La raison, c'est que les députés en ont exprimé le vœu, si je ne m'abuse.

M. Oberle: Monsieur le président, cette entente ne m'enthousiasme pas tellement. Néanmoins, si tous les députés y sont parvenus à l'issue d'une longue discussion, je vais certainement la respecter. J'ai quelques questions à poser au ministre et j'espère qu'il en prendra note cet après-midi même si je ne vois pas pourquoi il se fait accompagner de ses collaborateurs si ce n'est pas pour y répondre. Mes questions ne visent pas tellement le contenu du bill, mais plutôt ce qui n'y figure pas. J'espérais pouvoir obtenir une réponse, mais si tout le monde est d'accord, je suis prêt à attendre que le ministre récapitule les discussions sur l'article 1 du bill.

● (1710)

Avant, je voudrais néanmoins ajouter quelques commentaires à ceux qu'ont faits mes collègues. Le gouvernement ne doit pas trop s'étonner si, à propos d'un bill fiscal, nous abordons des questions comme l'énergie, la politique économique en général et d'autres questions dont dépendent encore davantage les fondements mêmes de notre institution qui peuvent être touchés par les mesures que nous envisageons actuellement à l'égard de la réforme constitutionnelle.

J'ai un document sous les yeux. C'est un ouvrage que le député de Victoria a déniché à la bibliothèque. Il expose la marche à suivre pour remplacer le type de démocratie occidentale sur lequel notre système est édifié par une autre formule à la fois extrême et radicale. L'ouvrage s'intitule *Birth of the Communist Manifesto.* Les précurseurs du communisme parlaient des mesures à prendre pour redistribuer les richesses et faire passer les mécanismes de production des mains de la bourgeoisie à celles des travailleurs. Selon cet ouvrage, voici ce qu'il faudrait faire et je cite:

1. Abolir la propriété terrienne et louer toutes les terres à des fins publiques.

2. Un impôt sur le revenu très lourd, qui serait progressif ou graduel.

3. Abolir le droit d'héritage.

4. Confisquer les biens de tous les immigrants et rebelles.

5. Centraliser le crédit entre les mains de l'État au moyen d'une banque nationale disposant de capitaux d'État et d'un monopole exclusif.

6. Centraliser les moyens de communication et de transport entre les mains de l'État.

7. Développer les usines et les moyens de production appartenant à lÉtat; cultiver les terres en friche et amender les terres conformément à un plan commun.

8. Obliger tout le monde à travailler. Établir des armées industrielles, surtout pour l'agriculture.

Les auteurs poursuivent dans la même veine. Ce qui m'a frappé, à la lecture de cet ouvrage, est que notre société a déjà réalisé pas mal de ces choses. Ce document est la source d'une loi très progressiste et graduelle de l'impôt sur le revenu. L'imposition de ce genre de taxes sur la propriété diminuerait la valeur de ladite propriété au moment où les enfants la recevraient en héritage.

Nos banques sont déjà centralisées. Dernièrement, dans les débats constitutionnels, nous avons traité de la nationalisation de la propriété. D'aucuns prétendent que le droit à la propriété ne sera plus considéré comme tel mais plutôt comme un privilège. Le droit à la propriété, qui, à mon avis, est à la base même de la civilisation occidentale, ne serait plus respecté dans notre constitution. Je voudrais vous lire une autre phrase de cet ouvrage fort intéressant:

En ce sens, la théorie des communistes peut se résumer en quelques mots: l'abolition de la propriété privée.

Je ne prétends pas que le gouvernement est sur le point de confisquer la propriété. Toutefois, il en est question dans le programme énergétique. On y confisque clairement les avoirs privés en ce sens que s'ils sont situés sur des terres fédérales, la société de la Couronne peut intervenir et s'accaparer de la propriété de 25 p. 100 de ces terres ainsi que des revenus dérivés des améliorations apportées à ces concessions, sans indemniser qui que ce soit. Si ce n'est pas là de la confiscation, je voudrais que d'autres qui s'y connaissent mieux que moi dans ces questions, m'expliquent la chose.

Ces gens, de concert avec leurs amis à ma gauche, ont fait bien plus que cela. Ils ont aboli Dieu. J'ai été tenté tout à l'heure, avant la période des questions, de présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement proposant que nous rebaptisions cette enceinte du nom de Babylone et que notre premier ministre porte désormais le titre de «roi de Babylone». De toute évidence, il s'est fait Dieu. Il se croit plus sage que le Tout-Puissant. Paraîtrait-il, il n'y a plus lieu de mentionner Dieu dans notre constitution. Je ne tiens pas à faire preuve de méchanceté à l'égard du très honorable député, mais j'espère sincèrement qu'il ne subira pas le même sort qui fut réservé au roi de Babylone. Comme vous le savez, quand le roi de Babylone eut dénoncé Jéhovah, une main mystérieuse et embrasée a écrit sur les murs: «compté, pesé, divisé». Bien sûr, il a été assassiné la nuit même où il avait ainsi dénoncé Jéhova. Je ne souhaite pas que notre premier ministre connaisse le même sort, mais je voudrais plutôt qu'il réévalue en des termes plus réalistes les effets du type de nouvelle société qu'il cherche à nous imposer.

Après cette introduction plutôt morose, je voudrais relever certains propos tenus par le ministre, qui avait déjà manifesté un certain intérêt pour une proposition que j'ai faite au sujet des avantages accordés dans le grand Nord. Cela est en relation plus directe avec le bill. J'aimerais que le ministre prenne des notes et qu'il réponde à mes questions, tout de suite ou à un moment convenu d'un commun accord.

Il est question dans le bill des primes accordées au titre du grand Nord. Il y a une ordonnance d'exonération à l'égard de certaines primes accordées au titre du grand Nord au personnel qui travaille dans le grand Nord et dans les régions éloignées du pays. Ces primes font maintenant l'objet de définitions. Il s'agit essentiellement d'indemnités de déplacement et de logement et d'autres dépenses directes dont les entreprises désirent défrayer leur personnel. Il n'y a pas d'exonération pour l'instant des montants payés en espèces au titre du grand Nord.

J'ai parlé hier à la Chambre de mes propositions. J'ai exposé aux députés, et plus spécialement au ministre, la véritable injustice qui règne dans le grand Nord où le coût de la vie est beaucoup plus élevé que dans le reste du pays. J'ai fait voir les effets qu'exerce une application aveugle de l'impôt sur le revenu pour les personnes à bas revenus du grand Nord, en particulier pour les personnes qui touchent des revenus fixes, des pensions de retraite, de l'assurance-chômage et d'autres formes d'assistance sociale. Les montants sont les mêmes pour tous les coins du pays. Le chèque d'assurance-chômage est identique au nord du 60e parallèle comme au sud. Le montant de la pension de sécurité de la vieillesse est le même. Pourtant, le coût de la vie est trois fois plus élevé dans certaines régions que dans les villes.

Considérant les preuves fournies dans mon rapport, nous étions absolument en droit de compter que le bill tiendrait compte des propositions, qui sont étudiées sérieusement en ce moment par le ministère. Il est indubitable que le rapport est logique. Le gouvernement verse au personnel du grand Nord des indemnités en espèces pour tenir compte des différences du coût de la vie, des difficultés pécuniaires qu'entraîne la vie dans le grand Nord. L'État fédéral verse de $1,000 à $12,000 en primes au personnel de la Fonction publique qui est en poste dans les régions isolées. Si le gouvernement fédéral et les grandes sociétés versent une indemnisation à leurs employés travaillant dans le Nord parce que la vie y coûte plus cher et présente plus de difficultés, je demande au ministre si on ne pourrait pas raisonnablement s'attendre à ce que tous les autres Canadiens qui vivent dans le Nord aient aussi à faire face aux mêmes circonstances particulières?

● (1720)

J'ai énuméré quelques-uns des facteurs qui font augmenter le coût de la vie dans le Nord, notamment le prix élevé de l'essence. J'ai mentionné qu'un gallon d'essence coûtait $5 ou $6 dans certaines régions, et que certains produits alimentaires périssables coûtent trois ou quatre fois plus cher que dans nos villes parce qu'on doit les transporter en avion.

J'ai mentionné que les autres pays qui ont des problèmes géographiques du même ordre établissent différentes zones fiscales et accordent des exemptions personnelles plus considérables aux contribuables de ces zones pour égaliser les conditions et pour que l'impôt sur le revenu soit plus juste et équitable. Après tout, la loi est censée se fonder sur l'équité et la justice. Les échelles de taux d'imposition gradués et progressifs sont censées établir le montant de l'impôt en fonction de la capacité de payer du contribuable, et il est hors de doute que cette capacité de payer au pays varie très considérablement selon la région où on habite.

J'ai pu déposer mon rapport au comité des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Je sais que le titulaire du ministère a promis sérieusement d'étudier ce document avec soin. On me dit aussi que le comité du développement du Nord canadien, des finances et du revenu national ainsi que les fonctionnaires de ces trois ministères étudient sérieusement toute la question des avantages consentis aux gens du Nord et qu'ils feront des recommandations au cabinet, au Conseil du Trésor et au ministre du Revenu national sur l'application de la loi de l'impôt sur le revenu des habitants du Nord.

Je note que le ministre du Revenu national vient d'arriver à la Chambre. Je sais également que cette question l'intéresse. Il m'a fait savoir dans une lettre qu'il s'intéresse vivement et sérieusement à l'évaluation de cette situation qu'il considère plutôt sérieuse. Je ne lui demanderai rien de plus que d'appliquer de façon plus universelle les critères selon lesquelles le gouvernement fédéral indemnise ses employés du Nord par des subventions de logement, des versements en espèces ou des allocations de séjour dans le Nord, et de se servir de la loi de l'impôt sur le revenu pour permettre à tous ceux qui habitent le Nord, qu'ils soient au service du gouvernement, d'une grande entreprise ou même d'hommes d'affaires du Nord, de bénéficier du même genre de déductions. Après tout, ce ne doit être que juste.

Je lui demande d'étudier sérieusement, par exemple, ce que fait l'Australie dans ce domaine, et ce que fait le Danemark à l'égard des contribuables du Groënland. Ces personnes sont indiscutablement arrivées à la même conclusion que moi. Je tiens à dire au ministre que cette question revêt une très grande importance pour les 5 p. 100 de Canadiens qui vivent dans les deux zones fiscales que j'ai recencées dans mon étude. Ces personnes auraient versé 470 millions de dollars de trop en impôt sur le revenu des particuliers si l'on s'était contenté d'appliquer ces critères. C'est inadmissible. Dans bien des cas, l'argent de cet impôt ôte le pain de la bouche des enfants. Les parents ne peuvent pas se permettre d'acheter certains aliments nutritifs dont d'autres Canadiens ne sauraient se passer.

Je demande au ministre d'examiner sérieusement cette question. Je puis lui garantir que toute une circonscription est prête à appuyer cette proposition. Il va sans dire que la Fédération des commerces indépendants en a fait un principe directeur et que la plupart des syndicats du Nord, comme celui des métallos, par exemple, en ont fait leur politique nationale. Toutes les municipalités du Nord m'ont envoyé des lettres de soutien, et je suis sûr que le ministre en a reçu également. C'est curieux, mais lorsque je participe à des émissions «ligne ouverte» à travers le pays, je n'obtiens que des réactions positives, même de la part des citadins qui ont peine à s'imaginer à quel point il est difficile et coûteux de faire face aux rigueurs des hivers nordiques, à l'isolement, au fait de devoir envoyer ses enfants à deux ou trois mille milles de distance pour aller à l'école ou recevoir un traitement spécial dans un hôpital, et ainsi de suite.

Tout ce que je veux dire, c'est que si nous voulons que les habitants du Nord soient traités de façon juste et équitable, il faut utiliser la loi de l'impôt sur le revenu à cette fin. La création de différentes zones fiscales représente une méthode acceptable. Elle a fait ses preuves dans de nombreux autres pays et mérite l'attention du gouvernement. Je suis très déçu de voir que le bill à l'étude ne tient nul compte de certaines de ces propositions, mais j'espère que le ministre, en réponse à mes observations, sera en mesure de nous dire comment se déroule l'étude interministérielle et ce que pense le gouvernement de ces propositions.

M. Howie: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot du crédit d'impôt spécial à l'investissement de 50 p. 100 que le bill propose.

J'estime que la désignation des régions appelées à recevoir le crédit d'impôt spécial à l'investissement de 50 p. 100 devrait s'effectuer en tenant compte de la disparité régionale et non de relevés effectués à l'intérieur des régions ou même des provinces. J'ai abondamment traité le sujet mercredi dernier et j'ai fait valoir mon point de vue. J'aimerais maintenant ajouter certains détails susceptibles de l'étayer.

S'il faut en croire les chiffres à partir desquels le programme a été élaboré, 13 des 42 régions ne peuvent être désignées du fait qu'elles ne répondent pas aux critères de sélection pour ce qui est du revenu par habitant et du taux de chômage familial. Pour leur permettre d'être désignées, il faut faire intervenir un autre critère, celui de l'isolement.

Onze secteurs qui ne sont pas admissibles au titre du revenu par personne et du taux de chômage familial ne sont pas inclus. Je voudrais illustrer ce point en me reportant aux divisions de recensement pour la province de Québec.

L'Islet, division de recensement nº 13 a un revenu par personne de $2,760 et un taux de chômage familial de 3.3 p. 100. Ce secteur n'est pas inclus tandis que Rivière-du-Loup, division du recensement nº 8 avec un revenu par personne de $3,577 mais un taux de chômage familial inférieur s'établissant à 3 p. 100 est quand même inclus.

L'Islet fait partie de Bellechasse qui pendant longtemps a été représentée par un éminent député créditiste maintenant remplacé par un ministériel très compétent que cette question intéressera sans doute. Si c'est le cas, les documents de recherche que j'ai réunis sont à sa disposition.

Labelle, division de recensement nº 16, enregistre un revenu par personne de $3,227 et un taux de chômage familial de 3 p. 100. Là encore Labelle est dans une pire situation que Rivière-du-Loup mais elle est aussi exclue et je me demande donc pourquoi.

Charlevoix qui est représenté à la Chambre par mon ami le ministre d'État (Petites entreprises) a un revenu par personne de $4,000 et un taux de chômage familial de 3.2 p. 100 mais il n'est pas inclus comme secteur désigné pour bénéficier de cette mesure. Apparemment le ministre d'État (Petites entreprises) n'a pas autant de chance que le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Finances dont les circonscriptions sont incluses. C'est tout à fait compréhensible mais peut-être que le ministre d'État (Petites entreprises) aura quelques difficultés à expliquer à ses électeurs comment le ministre du Revenu national a eu la chance de voir une partie de sa circonscription incluse alors que le revenu moyen par personne y est de $5,531 et que le taux de chômage familial n'est que de 1.5 p. 100 dans le district nº 10 de recensement auquel correspond le Labrador.

● (1730)

Je veux être le premier à dire que la réponse se trouve dans le poids que l'on donne au facteur de l'isolement, mais quand je vois que le revenu par tête de $5,531 est plus élevé que dans la plupart des régions admissibles du Québec et que le taux de chômage familial de 1.5 p. 100 est plus faible que dans toutes les autres régions du Québec qui sont admissibles, je ne peux m'empêcher de dire au ministre d'État (Petites entreprises) et au ministre du Revenu national que l'isolement est tout un facteur!

Si mes collègues du Québec dont les régions ne sont pas désignées s'étonnent de la façon dont la désignation a été faite, ils sympathiseront probablement avec mon collègue de Haliburton en Ontario, district de recensement 46, où le revenu moyen est de $3,879 et le taux de chômage des familles de 3.1 p. 100. C'est la seule division de recensement de l'Ontario qui répond aux critères du programme, mais elle n'est pas admissible.

Dans une partie du district de Thunder Bay, dans le district de recensement 58 qui est admissible, le revenu moyen est de $6,827 et le taux de chômage des familles de 2 p. 100. Je répète qu'il faut que le facteur de l'isolement pèse joliment lourd dans la balance!

Si l'isolement est un facteur significatif en Ontario, une autre force mystérieuse et puissante agit en Nouvelle-Écosse. Le ministre des Finances doit se réjouir qu'on ait inclus Inverness, soit le district de recensement nº 15 dans sa circonscription, où le revenu moyen par tête s'établit à $3,674 et le taux de chômage par famille à 3.1 p. 100; par ailleurs, le député de South West Nova doit éprouver un sentiment tout à fait opposé à propos de Digby, le district de recensement nº 3 dans sa circonscription, où les données comparables sont de $2,826 et de 3.3 p. 100. Inverness, oui, Digby, non. De fait, les deux devraient être compris, mais pour une raison étrange ce n'est pas le cas de la région qui a élu la distinguée représentante de South West Nova.

Qu'elle se console car Cumberland, le district de recensement nº 11 en Nouvelle-Écosse, est exclu, même avec un revenu moyen de $3,524 et un taux de chômage de 3.3 p. 100. Le député de South West Nova et le très compétent député de Cumberland-Colchester peuvent se réconforter mutuellement.

Une véritable surprise nous attend dans le comté de Queen's, au Nouveau-Brunswick, où le district de recensement nº 4 se distingue avec le revenu moyen le plus bas de tout le Nouveau-Brunswick, soit $2,484. C'est un autre cas d'exclusion. A 3.3 p. 100, son taux de chômage par famille est plus élevé que celui d'une autre région et le même que celui de deux autres régions de la province, pourtant ces trois dernières sont admissibles.

Il aurait suffi de soustraire du comté la région urbaine de Rimouski, de retirer Sept-Îles du Saguenay au Québec, de rayer Thompson du district de recensement nº 22 au Manitoba, et Grande Prairie du district de recensement nº 15 en Alberta, pour que dans chaque cas le reste de la division de recensement soit admissible.

Je suggère au ministre, qui est tout à fait disposé à ne pas tenir compte de la ville de Moncton au Nouveau-Brunswick et de la ville de Saint-Jean à Terre-Neuve, de songer au moins à utiliser la même technique pour admettre le reste des comtés dans lesquels ces régions sont situées. Bien entendu, cela suppose que le gouvernement s'entêtera à ne pas faire ce qu'il faut, soit désigner toutes les provinces atlantiques comme une région qui souffre d'inégalités et qui devrait être admissible aux avantages offerts en vertu de ce programme qui, par ailleurs, est excellent.

M. Roche: Monsieur le président, à l'instar de mes collègues je suis fortement tenté de profiter de l'occasion que nous offre l'article 1 du projet de loi, pour critiquer sans vergogne un gouvernement qui le mérite certainement. Mais pour économiser du temps, je vais m'en tenir à une question qui intéresse le ministre d'État (Finances) ainsi que le ministre du Revenu national qui est justement ici. Monsieur le président, je veux parler de la situation des organismes bénévoles et des modifications à la loi de l'impôt dont ils doivent de toute urgence bénéficier, profit, qui constitueront également une mesure sociale progressiste tout en faisant économiser 93 millions de dollars au gouvernement. Toute proposition susceptible d'améliorer les conditions sociales de notre pays et de faire économiser une bonne partie de l'argent des contribuables, est une proposition qui, si elle ne vaut pas un monument à son auteur, devrait au moins être prise très au sérieux par un gouvernement soucieux de l'économie des deniers publics.

Ma proposition n'est pas neuve, monsieur le président. Si je me permets d'y revenir aujourd'hui, c'est que le gouvernement n'a pas donné suite aux différentes motions qu'une demi-douzaine de députés ont présenté depuis quelques années, une motion que j'ai proposée moi-même le 9 juin 1980. Je renvoie le ministre aux pages 1898 à 1905 du hansard de ce jour-là. Il pourra y relire une proposition pas tellement compliquée mais riche en données susceptibles d'appuyer ce que je disais tantôt, à savoir que le gouvernement pourrait épargner 93 millions dès la première année.

Essentiellement, on propose de supprimer la déduction générale de $100 aux fins de dons de charité et de la remplacer par une double option au choix des contribuables: ou bien déduire de leurs revenus imposales les dons faits à des organismes de bienfaisance et de charité, ou bien réclamer en tant que crédit d'impôt la moitié de la valeur des dons versés.

Si on se contentait de supprimer immédiatement la déduction générale de $100, le gouvernement épargnerait, en se basant sur les derniers chiffres connus, soient ceux de 1977, 245 millions de dollars. Cette nouvelle disposition serait beaucoup plus juste pour les généreux donateurs ainsi que pour les organismes eux-mêmes, car les contribuables seraient davantage incités à faire des dons s'ils avaient le choix entre faire une déduction ou réclamer un crédit d'impôt selon l'option qui leur serait la plus avantageuse, c'est-à-dire la seconde option pour les tranches de revenus élevés, ou la possibilité de demander un dégrèvement fiscal pour les 50 p. 100 du don, mesure qui s'appliquerait à la grande majorité des contribuables appartenant au milieu et au bas de l'échelle salariale.

Il ne s'agit pas d'une proposition irréfléchie. Cette idée remonte à l'époque de l'Organisation nationale des associations bénévoles, un organisme général regroupant 108 associations nationales de bénévolat et de charité qui représentaient quelque 45,000 œuvres de bienfaisance au Canada. Ces associations sont au service des défavorisés, des pauvres, des malades et des nécessiteux. Ce sont des associations vouées aux enfants et aux personnes âgées, des associations de santé, de recherche sur les maladies cardiaques et pulmonaires, sur la cancer, la diabète et la dystrophie musculaire, des services de santé pour les handicapés physiques et mentaux. Ce sont des associations religieuses vouées à maintenir et à préserver nos valeurs spirituelles, des associations de développement international, des associations éducatives, environnementales, autochtones, ethniques et culturelles. L'Organisation représente donc une importante partie de notre société. Je ne vois vraiment personne qui ne profite pas, d'une manière ou d'une autre, des services sociaux offerts par les organismes bénévoles canadiens.

● (1740)

Qu'est-ce qui se passe pour les organismes bénévoles aujourd'hui? Eh bien, ils sont touchés par l'inflation. Les gens ont pris l'habitude de ne plus donner d'argent à cause de la situation économique, ce qui fait que ce sont les organismes bénévoles, qui profitaient auparavant de la générosité collective que favorisait une certaine aisance financière, qui doivent supporter le fardeau financier et qui se trouvent eux aussi menacés par l'inflation.

N'allez pas croire pour autant que je m'oppose au contrôle de l'inflation. Je veux seulement montrer que l'inflation est un phénomène qui va durer et qu'il affecte les organismes bénévoles et charitables qui font tant pour notre pays. En clair, ils sont pris à la gorge par les impôts.

Si l'on apportait à la loi de l'impôt sur le revenu une modification du genre de celle que j'ai mentionnée, cela améliorerait la situation. Je dois dire que le député de Winnipeg-Nord-Centre a appuyé ma proposition. Bien entendu, il a exprimé certaines réserves. Certains aspects de ma motion ne lui plaisent pas. J'accepte les réserves qu'il a exprimées parce que peu m'importe de quelle façon on procédera pour modifier la loi de l'impôt sur le revenu pourvu qu'elle encourage les contribuables à donner davantage aux organismes bénévoles et de charité. C'est le principe qui m'importe; il est temps de modifier cette loi de manière à aider les organismes bénévoles et à enrichir la structure sociale du Canada. Je sais que bien des députés seraient d'accord avec une telle modification.

Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu à ma motion, mais il n'a même pas pris la peine d'écouter mes arguments et de vérifier les calculs que je lui ai fournis au nom des organismes bénévoles nationaux. Il a lu un discours rédigé d'avance. Pour autant que je sache, le ministère des Finances n'a pas encore contesté les chiffres que je mentionnais dans ma motion.

Je ne m'ergoterai pas pour quelques dollars de plus ou de moins. Tout ce que j'affirme, c'est qu'une telle modification représenterait une économie pour les contribuables en plus d'être avantageuse du point de vue social. J'ai signalé que cette modification coûterait 391 millions de dollars au gouvernement alors que le Trésor public perd actuellement 484 millions de dollars en recettes fiscales à cause de la façon dont la loi est rédigée. Le secrétaire parlementaire a dit que nous n'avions pas les moyens d'apporter une telle modification. J'affirme le contraire. J'affirme que la majorité des Canadiens seraient d'accord avec une telle modification et qu'il est temps d'agir en ce sens.

J'ai reçu des lettres de divers organismes bénévoles et d'associations nationales de tout le pays. Je n'en mentionnerai que quelques-unes pour indiquer à quel point l'appui accordé à cette mesure est généralisé: l'Association canadienne pour la santé mentale, le Conseil national du Canada du YMCA, la Fondation canadienne des maladies du cœur, la Fraternité nationale des Indiens, le Grant MacEwan Community College d'Edmonton et les Canadian Jesuit Missions. Ce ne sont que quelques-unes des associations du Canada qui souscrivent à cette proposition et qui en bénéficieraient.

Enfin, j'en viens à un argument qui me semble irrécusable. Compte tenu des mesures à prendre pour aider les organismes bénévoles qui apportent énormément au pays, compte tenu de l'appui général que recevrait une modification de la loi de l'impôt sur le revenu qui encouragerait davantage les Canadiens à faire des dons à ces organismes, et si l'on songe qu'en matière d'impôts, à la fois le gouvernement et les contribuables canadiens y trouveraient leur compte, tout cela devrait emporter le morceau. Mais il reste un dernier argument.

Il y a quelques années, nous avons modifié la loi de l'impôt sur le revenu à l'avantage des partis politiques en permettant aux contribuables de déduire 75 p. 100 du montant des contributions versées aux partis politiques. On peut dire à l'honneur des partis politiques qu'ils font aussi un apport très appréciable à l'ensemble de la structure sociale. Grâce à cette modification de la loi de l'impôt sur le revenu, les partis politiques peuvent maintenant recueillir des fonds en dépit de l'inflation. Ils sont en mesure de recueillir des fonds amplement suffisants pour répondre à leurs besoins.

J'adresse plus particulièrement mes remarques au ministre du Revenu national. Si nous pouvons apporter une telle modification au profit des partis politiques, il est temps que nous accordions aussi un crédit d'impôt de 50 p. 100 pour les dons faits aux organismes bénévoles . . . je ne demande qu'une déduction de 50 p. 100 du montant donné aux organismes de charité reconnus et aux associations bénévoles nationales. Si nous pouvons le faire dans le cas des organismes politiques, il est temps que, par esprit de justice sociale nous en fassions autant pour les organismes bénévoles qui rendent de si grands services à tous les Canadiens.

M. McKnight: Monsieur le président, je m'engage dans ce débat avec une certaine appréhension. Comme les fonctionnaires du ministre sont à la disposition de la Chambre et que nous siègeons en comité plénier, j'ai cru comprendre que l'on répondrait aux questions. Cependant, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Puis-je poser des questions et m'attendre à des réponses maintenant ou plus tard?

M. Bussières: Plus tard.

M. McKnight: Bon, pour commencer, nous avons entendu parler de certaines difficultés que présentent les lois fiscales au Canada. Je ne sais pas très bien si c'est parce qu'elles sont rédigées par des avocats, des économistes ou des informaticiens qui se servent d'une langue que nous ne sommes pas trop nombreux à bien comprendre.

La télévision ainsi que les journaux quotidiens et hebdomadaires m'ont appris que le gouvernement dépense des centaines—et même, j'imagine, des milliers—de dollars fournis par le contribuable à expliquer à ce dernier comme le système fiscal est simple et facile à comprendre.

Prenons comme exemple un seul article du bill C-54. Si les services du ministre se sentent capables de l'expliquer, je leur en donnerai la possibilité quand j'arriverai à la fin de mon temps de parole. Voici le texte de l'article 66.2(6):

> Lorsqu'une personne non résidante est membre d'une société qui est réputée, en vertu de l'alinéa 115(4)*b*), avoir disposé d'un bien visé au paragraphe 59(1.1), sa part de tout montant qui serait visé à la disposition (5)*b*)(v)(A) ou au sous-alinéa (5)*b*)(vi) ou (xi) relativement à la société pour une année d'imposition de celle-ci, si l'article 96 est interprété sans égard à son alinéa (1)*d*), est réputée être, aux fins de la présente loi, le montant visé à la disposition (5)*b*)(v)(A) ou au sous-alinéa (5)*b*)(vi) ou (xi), selon le cas, relativement à la personne non résidante pour son année d'imposition qui est réputée, par l'application de l'alinéa 115(4)*a*), être terminée.

● (1750)

Je sais que cela ressemble à un discours du ministre des Transports, ou peut-être du ministre de la Commission canadienne du blé qui siège à l'autre endroit. Pour être juste, c'est peut-être un cas extrême. Mais il fait voir les difficultés que nous avons, nous députés, à comprendre les textes fiscaux. C'est un exemple des frais supplémentaires que les contribuables du Canada doivent supporter pour remplir leurs devoirs de citoyens, pour s'acquitter de leurs obligations fiscales.

Dans le bill C-54 et dans le budget, on a accordé beaucoup de temps au programme énergétique national ainsi qu'au taux de propriété canadienne. Et je ne pense pas que ce soit ce document qui puisse dire quelle société pétrolière du Canada, quelle société peut être désignée comme canadienne. Il a été question de ce sujet pendant la période des questions. J'ai essayé de me documenter du mieux possible sur ce sujet. A ce propos, il y a deux sociétés qui me viennent à l'esprit. Dome Petroleum, que tout le monde considère comme canadienne, et Home Oil. En ce qui concerne Dome Petroleum, si je lui applique les règles de la façon dont Jack Gallagher les interprète, cette question de nationalité de la propriété devient extrêmement ardue. Malgré les 15,287 actionnaires inscrits que compte la compagnie, son taux de participation canadienne n'atteint que 52 p. 100, selon la formule de calcul employée. Dome a demandé à prendre des intérêts dans une compagnie dont elle possède 49 p. 100 des actions afin de rehausser son taux de participation canadienne. Il s'agit de la société TransCanada Pipelines. Dome Petroleum est-elle une compagnie canadienne ou non? Le bill C-54 observe le silence le plus complet à cet égard.

L'autre société dont j'ai parlé, Home Oil, appartient entièrement à Hiram-Walker Consumers Home Ltd. Si les mêmes règles s'appliquent à Home Oil, elle appartient à 75 ou 80 p. 100 à des intérêts canadiens. Cela vous donne un exemple des problèmes qui se posent à l'industrie canadienne.

Je voudrais savoir si le ministère des Finances est au courant des modules informatisés établis par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, selon Edmund Clark, pour la marge d'autofinancement de chaque société pétrolière du Canada? Si le ministère est au courant, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, est-il d'accord pour dire que la marge d'autofinancement des sociétés pétrolières augmentera cette année de 28 p. 100 par rapport à l'année dernière, comme l'a déclaré le ministre des Finances en réponse à une question du député de Calgary-Centre? Il s'agit des bénéfices que les sociétés pétrolières peuvent réinvestir. Le ministre accepte-t-il les chiffres de M. Bell, le vice-président de Petro-Canada, qui indiquent que la marge d'autofinancement des sociétés pétrolières diminuera cette année de 25 p. 100 par rapport à l'année dernière?

Si ces modules informatisés sont en place, je ne vois pas pourquoi il y aurait un écart de plus de 50 p. 100 entre ces chiffres. Pourquoi un tel écart entre les chiffres du ministre des Finances et ceux donnés hier par M. Bell dans le *Star* de Toronto?

D'autre part, le ministère sait-il qu'au deuxième trimestre de 1981, les forages auront diminué de 54 à 58 p. 100 par rapport à l'année dernière. Dans l'affirmative, les hauts fonctionnaires sont-ils d'accord avec ces chiffres? Admet-il aussi que pour plus de 50 p. 100 des installations de forage actuellement en activité, les contrats vont expirer avant le deuxième trimestre de 1981? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous fait entendre toutes sortes de boniments en disant qu'on fore cette année plus de puits que l'année dernière à la même époque. Si le ministre se donne la peine de faire un tour dans l'Ouest, dans les régions où l'on produit du pétrole, il entendra des chiffres qui l'ennuieront énormément.

La plupart des plates-formes de forage sont actuellement louées par contrat. La raison en est que jusqu'à la mise en œuvre de l'actuel programme, dans le cadre du Programme énergétique national, les plates-formes de forage étaient très en demande au Canada. Les sociétés pétrolières devaient donc signer des contrats à long terme pour se les réserver. Les forages qui s'effectuent actuellement s'expliquent également par une autre raison. On nous a dit que le nombre de puits forés en Saskatchewan s'était accru. Cette augmentation en novembre et décembre derniers s'explique par le régime de crédit mis sur pied par le gouvernement de la Saskatchewan. Ainsi, si l'on forait tant de puits, le gouvernement acceptait d'augmenter les redevances. Ce régime a été supprimé le 1er janvier. Ainsi, pour épuiser le crédit qui leur restait, les sociétés ont décidé de forer un plus grand nombre de puits. Et c'est ce qu'elles ont fait. Voilà l'une des raisons pour lesquelles l'activité a été à la hausse au quatrième trimestre de 1979.

Mes électeurs éprouvent des difficultés au titre des gains en capital. Plusieurs de mes collègues en ont déjà parlé. A mon avis, l'impôt sur les gains en capital équivaut à un impôt après impôt. Étant donné les déclarations qui sont faites ici, tout le monde est au courant, j'en suis sûr, de la promesse faite par le gouvernement au cours de la campagne électorale. Les ministres avaient promis de prendre 1974 au lieu de 1971 comme année d'évaluation pour le calcul des gains en capital. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi cela ne s'est pas fait? Peut-être ai-je mal compris car je ne suis pas habitué au jargon de l'informatique, mais je ne le pense pas. C'est une promesse que le gouvernement a faite et qu'il n'a pas tenue. Ce n'est pas un cas unique. Ce qui m'inquiète à l'égard des gains en capital, c'est que notre parti semble être le seul à la Chambre à considérer que cela représente un double impôt.

Le député de Broadview-Greenwood a accusé le gouvernement de laisser tomber un secteur de l'imposition des richesses en supprimant l'impôt sur les gains en capital et sur les droits de succession en 1972. Les membres de notre parti ne sont pas pour un impôt sur la mort. Apparemment, ce n'est pas l'avis des néo-démocrates. Je trouve drôle que le député de Vancouver-Est dise à la Chambre qu'il faut imposer à 100 p. 100 les gains en capital. Les agriculteurs de la Saskatchewan, même ceux des circonscriptions néo-démocrates, ne trouveraient pas normal d'être imposés à 100 p. 100 sur ce qu'ils ont gagné grâce à un travail acharné et après trois ou quatre générations d'efforts. Le gouvernement s'est engagé à améliorer les dispositions régissant l'impôt sur les gains en capital au cours de la campagne de février. Nous espérons qu'il tiendra ses promesses lorsque le bill C-54 sera traduit en anglais ou en français.

Monsieur le président, puis-je dire qu'il est 6 heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE MAINTIEN DES RÉSERVES DE SAUMON CHINOOK—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) projette d'interdire la pêche commerciale sur le fleuve Fraser pendant toute la campagne de pêche de 1981. Étant donné que cette décision va compromettre le gagne-pain d'un millier de pêcheurs qui pratiquent la pêche au filet maillant sur le Bas-Fraser, je propose, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Pêches et des Océans de divulguer toutes les méthodes de gestion proposées par ses experts-conseils et ses collaborateurs pour maintenir les réserves de saumon chinook qui s'épuisent rapidement, et de modifier son plan de gestion pour 1981, de manière à répartir équitablement cet effort de conservation entre tous les pêcheurs au lieu de l'imposer uniquement à ceux qui pratiquent la pêche au filet maillant sur le fleuve Fraser.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à ce qu'on présente cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

L'AMENDEMENT RELATIF AU DROIT DE PROPRIÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que nos concitoyens se sont montrés très préoccupés en apprenant que leur droit à la propriété ne figurait pas dans la constitution, je propose, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre somme les néo-démocrates de revenir sur leur position, de changer d'avis et de consentir à ce que le gouvernement libéral présente à nouveau l'amendement du parti conservateur relatif au droit à la propriété, et qu'ils s'associent au gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan lequel admet l'importance de constitutionnaliser le droit à la propriété et de le faire figurer dans leur charte provinciale des droits.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce qu'on présente cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE COMMERCE

L'EXPORTATION DE CHARBON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU JAPON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. On vient d'annoncer la vente de charbon du nord-est de la Colombie-Britannique au Japon. Sauf erreur, c'est le contrat d'exportation le plus important jamais négocié par le Canada. Comme de ce fait, non seulement nous continuons à vendre nos ressources non renouvelables à l'état brut, mais cet accord revient pour les contribuables canadiens à subventionner les Japonais pour un montant de quelque 578 millions de dollars, je propose, appuyé par le député de Comox-Powell River (M. Skelly):

Que le gouvernement fédéral divulgue immédiatement toutes les analyses de prix de revient relatives à ce contrat et qu'il suspende toutes dépenses ou subventions fédérales en attendant que la question soit examinée par un comité spécial de la Chambre des communes.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

LE CONFLIT SYNDICAL—ON DEMANDE LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Compte tenu de la durée inattendue de la grève des journalistes du réseau français de la Société Radio-Canada qui se prolonge depuis 93 jours déjà et de la promesse solennelle qu'a faite le ministre des Communications (M. Fox) au mois de novembre dernier selon laquelle il ne laisserait pas pourrir ce conflit, je propose, appuyé par l'honorable député de Yukon (M. Nielsen):

Article 43 du Règlement

Que le ministre soit appelé à nommer un médiateur indépendant du ministère du Travail du Canada chargé d'entamer les négociations entre les parties en dispute.

Mme le Président: A l'ordre! La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA RÉGION DE L'ALBERTA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné les inquiétudes et le mécontentement qu'a semés dans la population autochtone albertaine la nomination du directeur général pour la province, et étant donné que de nombreux problèmes urgents et graves ne peuvent être résolus rapidement que si le directeur général bénéficie de l'entière confiance de la collectivité indienne, je propose, appuyé par le député de Végréville (M. Mazankowski):

Que le ministre organise un concours pour combler le poste de directeur général pour la région de l'Alberta, comme le lui conseille l'IAA, et que le comité des chefs interroge les candidats et présente une recommandation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES TAUX D'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, je prends la parole pour invoquer l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. En 1980, il y a eu 75 p. 100 de faillites d'exploitations agricoles de plus que l'année précédente, sans parler des agriculteurs qui se sont recyclés. Nous sommes tous conscients du rôle important que joue l'agriculture dans l'économie nationale, mais avec l'augmentation rapide des taux d'intérêt et le coût exorbitant des dépenses de fonctionnement, les agriculteurs n'ont plus comme seul recours que d'emprunter à la Société du crédit agricole. Ce qui n'empêche pas l'ACDI de prêter 6 millions et demi à 3½ p. 100 d'intérêt sur 30 ans, et avec cinq années de franchise, à la république de la Barbade pour lui permettre d'installer un système de canalisations d'eau. A la lumière de ces faits, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le ministre de l'Agriculture rencontre le ministre responsable de l'ACDI pour lui demander comment son Agence fait pour prêter de l'argent à 3½ p. 100 d'intérêt, et fort de ces renseignements, qu'il ramène à 3½ p. 100 le taux d'intérêt des prêts de la Société du crédit agricole, afin de procurer à l'agriculture nationale ce coup de pouce que le Canada accorde si facilement à l'étranger.

Mme le Président: Les députés sont-ils unanimes pour débattre la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LE PREMIER MINISTRE

LA VISITE PROJETÉE À BRANDON (MANITOBA)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que, depuis février dernier, le premier ministre s'est rendu en Italie, en Grande-Bretagne, en Suède, en Norvège, en Arabie Saoudite, au Yémen du Nord, en Égypte, en Allemagne de l'Ouest, en France, en Autriche, en Algérie, au Nigeria, au Sénégal, au Brésil et au Mexique, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre se réjouisse que le bureau du premier ministre ait annoncé hier qu'il se rendra à Brandon, au Manitoba, le 4 février prochain.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que des milliers et des milliers d'agriculteurs se sont vu refuser le droit de participer au programme d'aide à l'entretien des troupeaux et en ont appelé de cette décision, et étant donné que les critères d'admissibilité de ce programme tiennent compte uniquement du rendement céréalier moyen des trois dernières années, je propose, avec l'appui du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton):

Que le ministre de l'Agriculture reconsidère ces critères et ordonne à la Commission de modifier son règlement de façon à tenir compte du rendement moyen des récoltes de foin et de fourrage.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ÉNERGIE

L'ESSENCE—LA SUBVENTION VERSÉE AUX AUTOMOBILISTES AMÉRICAINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour souligner que la différence de prix entre l'essence canadienne et l'essence américaine fait que les contribuables canadiens subventionnent à toutes fins pratiques les automobilistes américains. Le nombre d'Américains se rendant au Canada pour une visite d'un jour seulement a augmenté de 50 p. 100; la raison évidente, c'est qu'ils franchissent la frontière pour remplir leur réservoir avec de l'essence canadienne à meilleur marché. Je propose donc, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que pour faire ressortir les avantages tangibles de notre politique de bon voisinage, Petro-Canada distribue aux automobilistes américains des notices précisant le montant de la subvention versée par les contribuables canadiens sur chaque gallon d'essence qu'ils se procurent chez nous. Nous avons tous entendu l'expression «Payez en partant» mais dans ce cas-ci c'est plutôt «Nous payons et vous partez», ou encore «Un réservoir plein comme souvenir».

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

L'AUGMENTATION DE LA PENSION DES INVALIDES DE GUERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre exhorte le suppléant du ministre des Affaires des anciens combattants à présenter bientôt une mesure tendant à modifier la loi sur les pensions et prévoyant que la pension de base des invalides de guerre sera établie chaque année d'après la moyenne de la rémunération nette des cinq catégories d'employés de la Fonction publique qui ont été désignées à cet effet en 1972, étant donné que, d'après la Chambre, les anciens combattants ne devraient pas attendre plusieurs années de suite pour toucher leurs augmentations et que les augmentations acceptées en principe devraient être versées automatiquement chaque année sans faute.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Cette semaine, les taux d'intérêt ont de nouveau atteint un niveau incroyable. Le nouveau taux établi par la Banque du Canada est de 17.11 p. 100. C'est pourquoi, je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour son refus de maintenir les taux d'intérêt à un niveau raisonnable et enjoigne au premier ministre de recevoir la démission du ministre de l'Industrie et du Commerce afin de permettre à ce dernier de se retirer honorablement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE SI DES MODIFICATIONS SONT ENVISAGÉES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'avais l'intention de poser ma question au premier ministre, parce que je croyais qu'il serait à la Chambre aujourd'hui, mais je vais la poser à son suppléant ou à celui du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En fait, elle s'adresse à n'importe qui sauf au suppléant du ministre de la Justice.

Avant Noël on nous a dit, ce nous savions déjà, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait modifié les propositions du Programme énergétique national qui concernent les puits d'exploration. La semaine dernière, en Alberta, le ministre de l'Énergie a déclaré qu'il était conciliant et que, quant à lui, tout de la politique énergétique était négociable. A la lumière de ces déclarations et de ces développements, le suppléant du premier ministre, ou celui du ministre de l'Énergie, pourrait-il dire à la Chambre, si le gouvernement envisage d'apporter d'autres modifications au Programme énergétique national et, si oui, quand elles seront annoncées?

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le très honorable député a raison de signaler les modifications qui ont été apportées aux modalités au cours de l'élaboration du programme. Il a parlé plus précisément de deux domaines qui ont fait l'objet d'une annonce avant le congé de Noël. Il se peut qu'à mesure que nous avancerons dans l'étude détaillée du programme, il y ait lieu d'apporter d'autres modifications.

M. Clark: Madame le Président, nous parlons d'un programme qui déjà exporte à l'étranger des installations de forage, des investissements et des emplois canadiens, d'un programme dissimulé sous un nuage d'incertitude. La réponse du secrétaire parlementaire ne fait qu'amplifier cette incertitude, car il a parlé de changements additionnels sans préciser quand on les fera ni de quelle nature ils seront. Il faut que nous sachions, que l'industrie sache et que les Canadiens qui veulent assurer la stabilité de leur emploi sachent quand ces changements seront dévoilés.

Maintenant que le premier ministre est à la Chambre, madame le Président, je vais répéter ma question et, avec votre permission, essayer de le mettre au courant des derniers événements.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de dire en effet que le ministre avait annoncé des changements au Programme énergétique national et que, je crois le paraphraser correctement, selon la tournure des événements il y aura peut-être, en fait il y aura d'autres changements au programme.

Je le répète, cela est à l'origine de l'incertitude profonde des Canadiens. J'aimerais que le premier ministre nous dise quand on annoncera en détail les changements au Programme énergétique national de façon que nous puissions dissiper en tout ou en partie l'incertitude qui mine la confiance des investisseurs et réduit nos chances d'assurer notre propre autosuffisance énergétique. Quand aurons-nous la liste détaillée des changements que, au dire du secrétaire parlementaire, on se propose d'apporter au Programme énergétique national?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas entendu la réponse du secrétaire parlementaire car je suis arrivé quelques minutes en retard à la Chambre, ce dont je m'excuse.

Je suis certain que tout le monde connaît bien notre position. Nous estimons, comme le ministre l'a déjà dit, que le Programme énergétique national constitue notre politique officielle et que ses principes, sa portée et ses objectifs sont absolument immuables. Toutefois, comme dans le cas des mesures législatives et des énoncés de politique, nous répondons, je crois aux vœux des partis d'opposition en nous arrêtant pour voir s'il n'y aurait pas lieu de faire certains rajustements dans l'application du programme.

Le ministre et son secrétaire parlementaire ont signalé que nous avions des discussions avec les représentants de l'industrie. J'ai moi-même dit à la Chambre il y a quelques semaines que nous organisions ces échanges pour savoir quelles répercussions le programme aurait dans la pratique, de la même façon que nous entendons les instances des intéressés sur les répercussions des mesures fiscales qui mettent en application un budget. Nous étudierons et nous annoncerons toute modification mineure qu'il pourra s'avérer utile d'apporter pour rendre la politique plus équitable et plus facile à appliquer.

Il ne s'agit pas là d'une nouvelle façon de procéder puisque c'est ce que nous faisons après chaque nouveau budget lorsque nous proposons des mesures fiscales. Nous essayons de voir, une fois que celles-ci ont été présentées, s'il ne serait pas possible de les améliorer, non pas quant au fond mais dans leur libellé et leur application.

M. Clark: Une question supplémentaire, madame le Président. Il ne s'agit certes pas d'une nouvelle façon de procéder, comme nous avons pu le constater l'autre jour au comité de la constitution. Nous avons maintenant trois versions de la politique officielle. Selon le secrétaire parlementaire, le programme sera modifié, selon le premier ministre, le programme traduit la politique du gouvernement et selon le ministre de l'Énergie, tout peut être négocié, c'est en effet ce qu'il a dit. Je cite textuellement ce qu'il a dit dans une interview à la télévision en Alberta. Comble de la crédulité, il a également dit qu'il était souple et que tout pouvait faire l'objet de négociations.

● (1420)

Les députés et nos concitoyens ont le droit de savoir exactement à quoi s'en tenir au sujet du programme énergétique national. Va-t-on le modifier? Si oui, quand va-t-on le faire? Quand saurons-nous exactement en quoi consiste ce programme? Permettez-moi de vous poser une question précise . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je pensais que c'était la question. Je vais donc laisser le premier ministre y répondre.

M. Trudeau: Madame le Président, la politique est la politique et tout dans ce domaine ne peut être matière à négociations.

M. Clark: Madame le Président, c'est un nouveau record. Le premier ministre a donc répudié deux de ses ministres en l'espace d'une semaine, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Clark: Je voudrais que le premier ministre me dise si le gouvernement effectue actuellement des sondages—des polls—ou s'il en a fait faire récemment sur le programme énergétique national. Si oui, pourrait-on déposer sur-le-champ à la Chambre le texte des questions qui ont été posées?

M. Trudeau: Madame le Président, je suis choqué par l'entrée en matière du chef de l'opposition sur la répudiation des ministres. L'autre jour, j'ai exposé notre position sur la constitution. Aujourd'hui, le leader de l'opposition nous affirme . . .

M. Andre: Je l'ai entendu à la télévision.

M. Trudeau: . . . en se fondant sur les nouvelles de la presse que tout peut faire l'objet de négociations.

M. Andre: Puisque je vous dis que je l'ai vu.

M. Trudeau: Je suis absolument convaincu que ce n'est pas la position du ministre.

M. Andre: Mais je l'ai vu, de mes yeux vu.

Des voix: Oh, oh!

LES FINANCES

DEMANDE DE CONFIRMATION AU SUJET DE L'EXODE DE CAPITAUX CANADIENS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le dollar canadien est encore une fois en perte de vitesse, les taux d'intérêt ayant une fois de plus augmenté pour atteindre un sommet de 17.11 p. 100, comme la Banque du Canada l'a fait savoir au début de l'après-midi. Le premier ministre se rend-il compte que l'écart qui sépare le prix canadien du pétrole fixé à $17.75 le baril, et le prix dérégularisé des États-Unis, qui fluctue entre $40 et $50 le baril, a entraîné un exode colossal de capitaux canadiens—y compris ceux des sociétés—vers les États-Unis, ce qui a pour effet de faire baisser la valeur de notre dollar et de faire monter les taux d'intérêt au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président, j'ai peur de ne pouvoir confirmer cet état de choses.

M. Stevens: Madame le Président, on ne peut que désespérer de l'avenir du pays lorsque le premier ministre avoue ignorer que . . .

M. Trudeau: Je n'ai pas dit cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'ai dit que je ne pouvais pas confirmer vos propos saugrenus.

M. Stevens: Voilà que mes propos sont saugrenus, maintenant, madame le Président.

Voici la question que je pose au premier ministre: A propos d'agissements saugrenus, voudrait-il bien nous dire pourquoi il trouve légitime que le gouvernement négocie avec l'Arabie saoudite et le Mexique l'achat de pétrole au prix mondial, alors qu'il refuse d'accorder un prix plus juste aux producteurs de pétrole du Canada?

M. Trudeau: Madame le Président, je me demande bien comment il faudrait qualifier cette question. Je croyais, en effet, que le député et son parti savaient que le Canada n'est pas encore autosuffisant en matière de pétrole. Nous devons importer du pétrole.

Une voix: Nous ne serons jamais autosuffisants.

M. Trudeau: Comme nous devons importer du pétrole, il nous faut payer le prix que nous demandent ceux qui veulent exporter du pétrole au Canada, c'est-à-dire le cours mondial. C'est aussi simple que cela. Lorsque nous serons autosuffisants, le prix du pétrole qui appartient aux Canadiens devra être fixé par les Canadiens, au Canada. Voilà quelle est notre position.

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT SUR L'INFLATION

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, vu l'absence du Svengali du Cap Breton, ma question s'adressera au ministre d'État aux Finances. Elle a trait aux taux d'intérêt annoncés aujourd'hui qui prouvent encore une fois que la Banque du Canada est intervenue sur le marché pour hausser le taux des intérêts.

En guise de préface à ma question, j'aimerais signaler au ministre ce que le gouverneur Bouey déclarait le 17 décembre lors d'une conférence de presse. Je cite:

A mon avis, des taux d'intérêt aussi élevés devraient modérer l'inflation et les anticipations inflationnistes s'ils sont maintenus à ce niveau pour un certain temps.

Le ministre ne m'accordera-t-il pas que les taux d'intérêt, que le gouvernement persiste à maintenir à un niveau élevé depuis déjà longtemps, auront inévitablement pour résultat de convaincre tous les Canadiens que l'inflation va persister, aggravant ainsi la surenchère inflationniste et l'inflation plutôt que de l'atténuer comme la politique du gouvernement est censée le faire?

● (1425)

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je ne suis pas tout à fait d'accord sur les prémisses posées dans la question du député. Je pense que la référence qu'il fait à l'affirmation du Gouverneur de la Banque du Canada est juste; cependant le Gouverneur de la Banque s'est exprimé dans un sens relativement large, c'est-à-dire qu'il n'a pas fixé une période de temps limitée et qu'il n'a pas indiqué non plus à partir de quel moment les taux d'intérêt auraient une influence sur les prévisions relatives à l'inflation. Je crois que la façon dont les taux d'intérêt sont fixés actuellement reflète les conditions du marché et également la façon dont on doit appuyer la politique monétaire afin de lutter à long terme contre l'inflation.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES—ON DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé de l'habitation. Le ministre peut-il justifier aux yeux des Canadiens ordinaires le fait qu'en août les prêts hypothécaires étaient consentis à un taux d'intérêt de 11¾ p. 100 alors qu'en décembre ils l'étaient—et ils le sont toujours—à un taux de 16 ou de 17 p. 100? Le ministre estime-t-il que les intérêts sur les prêts hypothécaires consentis aux Canadiens devraient être fixés selon principes régissant le fonctionnement d'une loterie à Las Vegas ou y a-t-il une autre principe en cause? Le ministre est-il disposé à intervenir en faveur du Canadien moyen et à faire en sorte que les Canadiens qui doivent renouveler leur hypothèque en janvier ou en février, en cet hiver de mécontentement, soient traités sur le même pied que ceux qui l'ont renouvelée en août.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, la plupart des Canadiens qui comptent renouveler leur hypothèque maintenant, au cours des prochaines semaines ou des prochains mois, détenaient cette hypothèque en moyenne depuis cinq ans. Cette hypothèque renouvelable arrive maintenant à échéance. Comme je l'ai expliqué auparavant, il est incontestable que le Canadien moyen peut faire face à ces hausses, étant donné que les revenus, notamment ceux qui sont assujettis à des conventions collectives, ont augmenté en moyenne de 10 p. 100 par année durant cette période de cinq ans.

M. Rae: Le ministre le sait très bien, le revenu et le pouvoir d'achat moyens des Canadiens a baissé au cours des trois dernières années. Ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre d'État aux Finances. Le ministre sait sans doute que l'Inspecteur général des banques a accordé le 10 janvier 1981 au *Financial Post* une entrevue au cours de laquelle il a reproché aux membres du comité des finances de s'être portés à la défense de la petite entreprise et des concurrents des banques. en parlant des projets de loi à venir, il se perçoit comme le porte-parole des banques. "C'est une bataille que nous n'avons pas perdue", a-t-il déclaré. Comment le ministre peut-il donc compter que son ministère et l'Inspecteur général des banques s'acquitteront bien de leur devoir et surveilleront ces institutions qui ont réalisé des profits énormes grâce au loyer exorbitant de l'argent dû à la politique gouvernementale, alors que ses propres fonctionnaires ne se perçoivent nettement pas comme les défenseurs du consommateur canadien et de la petite entreprise canadienne mais comme ceux des banques.

Mme le Président: A l'ordre.

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, je ne voudrais pas du tout qu'on pense qu'il est juste de relier la fonction de l'inspecteur général des banques au taux d'intérêt. Premièrement, je pense que ce sont là deux questions complètement distinctes. Voilà le premier point. Deuxièmement, pour ce qui est des commentaires qui auraient pu être faits par l'inspecteur général des banques, je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de le rencontrer vu qu'il n'est pas de retour de son voyage au Japon. Je le ferai dès que l'occasion se présentera, et j'aurai sûrement l'occasion d'en parler avec le député.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU ZIMBABWE

Mme le Président: Je tiens à signaler à l'attention de la Chambre la présence à notre tribune de M. Bernard Chidzero, ministre de la Planification et du Développement économique du Zimbabwe.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1430)

LES PIPE-LINES DU NORD

LE GAZODUC DE L'ALASKA—ON DEMANDE UNE GARANTIE ÉCRITE CONCERNANT LE FINANCEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au premier ministre.

En réponse à une question du très honorable chef de l'opposition, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré hier qu'il n'avait pas précisément cherché à savoir si le nouveau gouvernement américain allait honorer la promesse du président Carter qui s'était engagé par écrit l'été dernier à faire construire le gazoduc de l'Alaska «qu'il le fasse par la voie d'un engagement financier, d'une loi ou autrement», pour reprendre les termes mêmes du ministre figurant à la page 3061 du hansard. Le premier ministre est-il maintenant disposé à communiquer avec le président Reagan, comme il l'avait fait avec le précédent président, pour obtenir par écrit au moins les mêmes garanties que tout le gazoduc sera construit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est bien volontiers que j'accepte la requête du député.

M. Nielsen: Madame le Président, il s'agit effectivement d'une requête; je réclame au premier ministre la réponse qu'il n'a pas donnée. Voici ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a garanti à la Chambre le 5 novembre 1980, au moment où l'on débattait le projet de loi sur le premier tronçon canadien du gazoduc:

> ... une fois la nouvelle administration en place, soit en janvier prochain, nous prendrons contact avec le gouvernement américain pour obtenir de lui l'assurance qu'il tiendra ses promesses.

D'après la réponse que le ministre a donnée hier, il est bien évident que cette promesse n'a pas encore été tenue. Le premier ministre est-il disposé à faire le nécessaire, c'est-à-dire écrire au président Reagan, pour tenir la promesse du ministre, qui est consignée au hansard, et réclamer des garanties analogues à celles que le gouvernement avait jugé bon de demander au président Carter?

M. Trudeau: Madame le Président, la politique du gouvernement a été dévoilée dès le début, dès l'instant où le projet de loi a été présenté à la Chambre. Le gouvernement du Canada, notre gouvernement du moins, a bien stipulé à plusieurs reprises au gouvernement américain que le premier tronçon pourrait être construit uniquement si le gazoduc était construit en entier. Je le signalerai une fois de plus au gouvernement américain, de la meilleur façon possible.

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION FAITE SOUS SERMENT—L'AIDE QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND ACCORDER À LA CONFÉRENCE SUR LA CONSTITUTION

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, le ministre responsable de la situation de la femme a indiqué hier à la Chambre qu'il avait écrit aux membres de l'exécutif du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme qui n'avaient pas démissioné, pour qu'elles lui remettent un exemplaire de la fameuse déclaration sous serment. Le ministre a-t-il l'intention de déposer cette lettre?

Le ministre sait certainement que les membres restants du Conseil ont reporté la date de la conférence sur la constitution aux 29 et 30 mai prochains. J'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de financer cette conférence et si le ministre, ou l'un de ses adjoints, a joué un rôle quelconque dans le nouveau report de cette importante réunion.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je me ferai un plaisir de déposer cette lettre. Le Conseil est un organe consultatif respecté et de plein droit, qui a décidé à la majorité de tenir la conférence en question. Bien entendu, le gouvernement accordera au Conseil toute l'aide dont il a besoin.

M. McLean: Le ministre omet de dire, madame le Président, que le Conseil a perdu de sa représentativité à la suite des démissions que l'on sait et qu'il n'est plus le porte-parole que d'un seul groupe et d'une seule catégorie de femmes. Je voudrais poser une question supplémentaire. Puisque la conférence du Conseil a été reportée aux 29 et 30 mai prochains, devons-nous comprendre que le projet constitutionnel ne sera pas soumis à Londres avant le mois de juin, ou bien que le gouvernement est résolu à décourager les femmes d'exprimer leurs idées sur ce projet?

M. Axworthy: Madame le Président, je tiens à rappeler au député que c'est moi qui, à l'origine, avait suggéré au Conseil consultatif de tenir une réunion sur la constitution. Nous encouragerons toutes les associations féminines canadiennes qui le désirent, à débattre de la question constitutionnelle. C'est le Conseil qui a pris lui-même et librement la décision de reporter la conférence et cette décision n'a aucun rapport avec le calendrier que s'est fixé le gouvernement.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE RAPPORT GRANGE—LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports.

La semaine dernière, le ministre a indiqué à la Chambre que le comité consultatif sur le déraillement de Mississauga allait se réunir dans une semaine et que des décisions seraient prises sous peu. Étant donné que ces décisions affecteront ma circonscription et celle de mon collègue d'Etobicoke-Centre, et puisque des rumeurs persistantes laisseraient entendre que le ministre hésite à donner suite aux recommandations du juge Grange, le ministre peut-il nous dire si le comité consultatif s'est effectivement réuni et s'il envisage d'agir sans tarder pour protéger les collectivités menacées par le transport de substances dangereuses?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le comité en question qui est un comité d'exécution, non pas un comité d'étude, s'est réuni hier et est venu me faire rapport ce matin. On m'a proposé d'accpeter un certain nombre de recommandations du rapport et c'est ce que je ferai. Les membres ont aussi établi une approche concernant d'autres recommandations et cette approche sera suivie. Pour ce qui est de la recommandation nº 3 qui concerne la longueur des trains et leur vitesse de déplacement dans les secteurs habités, la Commission canadienne de transport a demandé aux sociétés ferroviaires de démontrer pourquoi cette recommandation ne peut être appliquée très rapidement. Les chemins de fer ont une couple de semaines pour s'exécuter. Nous verrons ensuite ce qu'il y a lieu de faire. Tout cela pour vour dire que le comité ne perd pas son temps.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG—LES TAUX D'AMIANTE DANS LES AIRES DE MANUTENTION DES BAGAGES

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Il était ici et je l'ai prévenu que j'allais la poser.

Comme le ministre le sait sûrement, des épreuves récentes sur les fibres d'amiante présentes dans les aires de manutention des bagages à l'aéroport international de Winnipeg ont révélé que la teneur en fibres d'amiante atteint parfois jusqu'à deux fois les limites maximales arrêtées par le gouvernement lui-même et plus de 40 fois la limite récemment recommandée par le NIOSH, l'organisme américain chargé de la recherche en matière de santé et de sécurité. J'ai visité l'aéroport de Winnipeg récemment. J'ai été consterné de voir de l'amiante complètement à découvert dans des endroits où des employés doivent travailler 24 heures par jour. Le ministre est-il prêt à faire faire une enquête immédiatement sur cette situation dangereuse, et à exiger que cette amiante disparaisse sur-le-champ?

* * *

LA CONSTITUTION

LE REJET POSSIBLE DES PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES PAR LE PARLEMENT BRITANNIQUE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre. Elle porte sur la retranscription dans la presse d'une interview téléphonique avec Anthony Kershaw, président du comité multipartite chargé d'étudier en Grande-Bretagne, l'ensemble des propositions constitutionnelles canadiennes. J'aimerais attirer l'attention du premier ministre sur cette question et sur la réponse donnée par M. Kershaw auquel on demandait si, selon lui, la Grande-Bretagne serait obligée d'adopter les mesures que le Parlement canadien lui enverrait, y compris une charte des droits; il a dit que la Grande-Bretagne serait en fait «obligée de rejeter» ces propositions. Étant donné les problèmes qui entourent toute cette question, le premier ministre peut-il prendre les mesures qui s'imposent et que nous avons toujours prises par le passé au Canada, à savoir mettre fin à toute cette farce, convoquer une réunion des premiers ministres et régler le problème chez nous avant d'envoyer la résolution en Grande-Bretagne?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne pense pas que le Règlement permette de commenter ce qui se passe au Parlement britannique, étant donné que nous ne pouvons même pas le faire au sujet des délibérations du Sénat canadien.

Je dirai simplement que le député a pris connaissance à l'avance, de toute évidence, d'un rapport émanant d'un comité spécial du Parlement britannique, qui ne représente pas la position de ce dernier et qui ne correspond pas non plus à la position du gouvernement britannique telle que me l'a présentée le premier ministre de ce pays. Tout ce que je puis dire, par conséquent, c'est que ce n'est pas l'opinion d'un représentant du Parlement britannique qui va nous faire changer d'idée quant à la voie que nous avons décidé de suivre.

● (1440)

M. Epp: Madame le Président, je tiens à dire au premier ministre qu'il ne s'agit pas d'un comité spécial mais d'un comité réunissant des représentants de tous les partis, et que le président s'exprimait au nom du comité quand il a dit que la décision du comité était unanime. Il ne s'agissait donc pas de l'opinion d'un seul membre.

Devant ces difficultés, le parti conservateur a proposé une solution qui pourrait au moins faire sortir le gouvernement de l'impasse, c'est-à-dire scinder la résolution dont le gouvernement a saisi le comité. Le premier ministre acceptera-t-il au moins cette proposition, et scindera-t-il sa résolution en deux pour n'adresser à la Grande-Bretagne que la demande de rapatriement et mettre de côté la charte des droits et ces questions qui exigent le consentement des provinces, afin d'éviter cet embarras non seulement en Grande-Bretagne mais au yeux du monde entier? Acceptera-t-il au moins cette proposition et y donnera-t-il suite?

M. Trudeau: Madame le Président, nous sommes partis du principe que, selon la coutume, la tradition et le droit constitutionnel, le Parlement britannique devait faire droit à toute demande commune des deux chambres du Parlement du Canada. C'est toujours notre avis. Le député britannique qui a parlé au député au téléphone exprimait peut-être son opinion personnelle. Je n'ai pas vu le rapport du comité dont le député a parlé et j'ignore s'il s'agit d'un comité spécial, mais je sais que ce n'est pas là la position du Parlement ni du gouvernement britanniques.

Je tiens à préciser, madame le Président que la requête du député prouve une fois de plus que l'opposition tient davantage à discuter du processus que de la teneur de notre résolution; c'est l'attitude qu'elle a adoptée tout au long du débat. C'est peut-être une bonne position sur le plan tactique . . .

Une voix: Une position honorable.

M. Trudeau: . . . mais je ne pense pas qu'elle produise les résultats qu'au dire des députés d'en face attendent les Canadiens; par ailleurs, le député de Provencher a dit au nom du parti conservateur que les Canadiens veulent que la constitution soit rapatriée . . .

M. Clark: En effet.

M. Trudeau: . . . qu'ils veulent une formule d'amendement . . .

M. Clark: En effet.

M. Trudeau: . . . et qu'ils veulent une charte des droits.

Des voix: Une charte canadienne.

M. Trudeau: Ces déclarations ont été faites au nom du parti.

M. Clark: Nous sommes un parti canadien et non pas un parti colonial.

M. Trudeau: Ils veulent ces trois choses-là mais ce n'est pas de la nature même de ces trois choses que les députés de l'opposition discutent depuis le début, mais du processus à utiliser.

M. Clark: Pourquoi avez-vous voté contre le rapatriement?

M. Trudeau: Je tiens à signaler au chef de l'opposition, qui est encore en train de chahuter, que nous n'avons pas voté contre le rapatriement.

Une voix: Si!

M. Trudeau: En mai dernier, lorsque le député d'Edmonton a proposé le rapatriement sans formule d'amendement, le simple rapatriement, la Chambre a adopté la motion à l'unanimité.

Des voix: C'est ainsi qu'il faut procéder.

M. Trudeau: Nous l'avons appuyée et c'est ce que nous avons proposé aux gouvernements provinciaux.

M. Clark: Vous avez ensuite changé votre vote.

M. Trudeau: C'est la proposition que non seulement les gouvernements provinciaux mais aussi le chef de l'opposition ont changée.

Une voix: Vous ne nous proposez qu'une dictature.

Mme le Président: A l'ordre je vous prie.

M. Trudeau: Vous m'accordez encore quelques instants, madame le Président?

Des voix: Bravo!

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG—LES TAUX D'AMIANTE DANS LES AIRES DE MANUTENTION DES BAGAGES

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, j'aimerais donner suite à la question que j'ai posée au ministre du Travail. Le problème de l'amiante, comme il le sait, tient au fait que la teneur en fibres d'amiante est de deux fois le niveau recommandé selon les normes canadiennes. Le ministre doit sûrement se rendre compte que le gouvernement fédéral est de loin le plus grand coupable en ce qui a trait au problème de l'amiante dans les bâtiments du gouvernement fédéral. Dans ma circonscription, l'amiante du plafond du bureau de poste principal est en train de s'effriter. Ici même, à Ottawa, certains édifices fédéraux accusent des taux d'amiante élevés, et les normes sont de dix fois supérieurs aux niveaux recommandés par les États-Unis. Le ministre peut-il s'engager dès maintenant à lancer un programme national de nettoyage de sorte que les hommes et femmes qui travaillent pour le gouvernement du Canada soient protégés contre ce matériau extrêmement toxique?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question et je regrette qu'au moment où il a posé sa question précédente je venais d'être appelé au téléphone.

Je tiens à lui dire concernant sa première question qu'il doit tenir compte du fait que l'extraction de l'amiante et la fabrication de produits à base d'amiante relèvent du droit provincial. Le fait est que ce matériau a été utilisé dans des bâtiments construits de longue date appartenant au gouvernement fédéral ou à des capitaux privés. A l'aéroport de Winnipeg dont la construction remonte à très longtemps certains des matériaux employés contiennent une forte proportion de fibres d'amiante. Cela est indéniable.

Le député a fait partie d'un groupe de quatre députés qui ont visité des installations partout au Canada pour vérifier leur condition sur le plan sanitaire et il se peut qu'il ait été mal renseigné. Pour ce qui est de l'aéroport de Winnipeg quand on procède à des travaux où il y a manipulation de matériaux contenant des fibres d'amiante, le secteur de travail est fermé au public et les travailleurs portent des masques protecteurs.

Des modalités ont été mises au point conjointement par mon ministère et celui des Transports en collaboration avec le ministère provincial du Travail pour traiter de ces cas-là. Le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social assure une surveillance chaque fois qu'on entreprend des travaux de ce genre. Je crois que le député n'a donc pas à s'inquiéter car toutes les précautions sont prises.

M. Parker: Madame le Président, je tiens à signaler au ministre que l'aéroport a été construit en 1963 . . .

Des voix: La question!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député n'est pas ici pour fournir des informations au ministre, mais bien au contraire pour lui en demander.

M. Parker: Madame le Président, ce qu'il y a de certain, c'est que ce produit est dangereux, et qu'il est 40 fois plus toxique que ce que prescrit la norme recommandée par le groupe américain et que l'aéroport canadien où des gens vont et viennent 24 heures sur 24 . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Regan: Madame le Président, je partage tout à fait l'inquiétude du député, qui représente très consciencieusement ses électeurs aussi bien que la population canadienne, mais je crains qu'il ne commette un certain nombre d'erreurs dans le cas qui nous intéresse ici. Depuis novembre 1975, les employés ne peuvent plus travailler dans un milieu qui contient plus de deux fibres par centimètre cube d'air. Le député reconnaîtra avec moi que les gens ne sont plus exposés aux substances qui composent l'isolant placé dans les murs de l'aéroport, que dans n'importe quel autre édifice où cet isolant est utilisé.

Pour être exposés à une densité de 40 unités par centimètre cube d'air, il faudrait à mon sens que les gens mangent le matériau isolant, ce qui me semble tout à fait absurde, mais je ne vois pas d'autre possibilité. Je serais très heureux d'approfondir le sujet avec le député et de lui dire en dehors de cette enceinte . . .

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

LE CONFLIT SYNDICAL—ON DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE

M. Raymond Dupont (Chambly): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que le conflit impliquant les journalistes de la Société Radio-Canada traîne depuis maintenant trois mois, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est prêt à rencontrer lui-même les parties en cause afin de s'assurer que la partie syndicale et la partie patronale sont prêtes toutes deux à négocier de bonne foi en vue d'en arriver à une solution négociée dans les plus brefs délais et ceci afin de permettre aux francophones à travers le pays de profiter pleinement de leurs droits à l'information?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je veux remercier le député de la question importante . . .

[*Traduction*]

Le conflit qui oppose les journalistes de langue française et Radio-Canada préoccupe beaucoup mon ministère et il a récemment fait l'objet d'une tentative de médiation de la part de M. Guy DeMerlis, qui est peut-être le médiateur le plus compétent du Canada. Je tiens à signaler que la direction de médiation et de conciliation du ministère fédéral du Travail réussit probablement mieux à régler les conflits sans qu'il y ait des arrêts de travail que n'importe quel organisme provincial du Canada et que n'importe quel autre organisme national dans le monde occidental.

Il arrive cependant que les parties en cause adoptent des positions intransigeantes. C'est ce qui est arrivé cette fois-ci et c'est pour cela que la grève a causé tant de problèmes. Par ailleurs, le député admettra certainement que tout ce que le ministère du Travail peut faire pour respecter le principe des négociations collectives libres, c'est de fournir des services de médiation compétents et que les parties en cause doivent elles-mêmes accepter de modifier leur position si elles veulent que le conflit soit réglé.

• (1450)

Des voix: Règlement.

M. Regan: Nous continuerons à fournir ces services quand les experts jugeront que c'est approprié et que cela peut donner de bons résultats. Nous n'épargnerons aucun effort pour essayer de régler ce conflit.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE CONFLIT SYNDICAL—ON DEMANDE LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR INDÉPENDANT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

Compte tenu de l'aggravation du conflit entre une société de la Couronne et le syndicat des journalistes, je me demande si le ministre est disposé ou bien prêt à désigner un médiateur indépendant du gouvernement, c'est-à-dire qui ne relève pas du gouvernement, parce que ce dernier est une partie en cause.

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, l'honorable député pose une question dont il connaît déjà la réponse. Il sait très bien qu'il revient au ministre du Travail de désigner un médiateur dans les conflits de travail entre les sociétés de la Couronne et les employés qui relèvent des syndicats travaillant pour les corporations de la Couronne. Je dois dire toutefois qu'il s'agit d'un conflit de travail qui me préoccupe beaucoup, en bonne partie à cause de sa durée. Il existe déjà depuis plus de trois mois, et j'ai l'impression que des conflits qui durent aussi longtemps ne peuvent que pourrir.

J'ai déjà eu des rencontres, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, avec le président du syndicat en cause, et je rencontre à nouveau en fin d'après-midi les représentants des travailleurs avec les fonctionnaires du ministère des Communications en vue de voir s'il n'y a pas un terrain d'entente et afin de mieux comprendre la position du syndicat dans cette affaire.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre compte-t-il proposer, au cours de sa rencontre cet après-midi, le nom d'un médiateur indépendant du gouvernement dans le débat, à moins qu'il ne s'agisse que de permettre aux grévistes de lui exposer leurs griefs?

M. Fox: Madame le Président, la rencontre n'a pas encore eu lieu, et je verrai bien le genre d'instances que le président du syndicat et celui de la CSN veulent me faire. Mais je ne peux que répéter que la question de la nomination d'un médiateur relève exclusivement de la juridiction de mon collègue, le ministre du Travail.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, L'HONORABLE LUCIEN LAMOUREUX

Mme le Président: Je suis sûre que les députés voudront saluer l'ancien président de la Chambre des communes, M. Lamoureux, qui se trouve à la tribune.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES COALITIONS

LA CONCENTRATION DE LA PROPRIÉTÉ DES JOURNAUX DE VANCOUVER—L'APPROBATION DU MINISTÈRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes. C'est au sujet de certains monopoles dans le secteur de la presse écrite et qui touche notamment *The Province* et *The Sun*, deux journaux de Vancouver. Pour la gouverne de la Chambre, le ministre peut-il confirmer ou infirmer que son ministère a été informé d'avance de cette monopolisation, n'a-t-il soulevé alors aucune objection et a-t-il, en fait, approuvé les manœuvres de ces compagnies?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est de commune pratique, à la Chambre, que le ministre ne puisse ni confirmer ni nier qu'une enquête est menée par le directeur des enquêtes sur les coalitions.

[*Traduction*]

M. Skelly: Madame le Président, cela ne répond certainement pas à ma question. Je demandais si le ministre et son ministère avaient été informés de la chose à l'avance. A mon avis, cette déclaration donne à penser que l'éditeur du journal *The Province* et Paddy Sherman, le vice-président de Southam se sont vraiment entendus, malgré leurs dénégations et, en refusant d'en parler, le gouvernement admet avoir donné son approbation.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi son ministère désire maintenant poursuivre ces compagnies après leur avoir donné le feu vert avant qu'elles agissent ou peu après?

[*Français*]

M. Ouellet: Madame le Président, je ne suis pas prêt aujourd'hui à faire aucun commentaire à ce sujet.

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA REPRISE DES CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question est supplémentaire à celle du député de Provencher. Je voudrais dire au premier ministre que nous ne parlons pas du rapport d'un comité spécial du Parlement britannique mais d'un comité choisi des Affaires étrangères. Je pense que le premier ministre peut trouver que cela change quelque chose, d'autant plus que le président du comité a déclaré que mercredi on avait envoyé 26 exemplaires de ce rapport au Haut Commissariat Canadien. Il est bien évident que le gouvernement le sait.

Afin d'éviter au pays la honte et le déshonneur, de voir une résolution de son parlement rejetée par celui de Westminster, le ministre envisagera-t-il maintenant la possibilité de renouer le dialogue avec les provinces? Entre autres raisons que le comité a invoquées pour justifier sa position, on trouve:

> . . . le statut de Westminster fait de la Grande-Bretagne la gardienne des intérêts fédéraux et provinciaux.

Je puis dire que mon parti adopte cette position sans réserve.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Dans l'intérêt de l'honneur national, le premier ministre est-il maintenant prêt à reprendre la discussion avec les premiers ministres des provinces?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, nous avons le témoignage de l'un des premiers ministres, M. Hatfield . . .

M. Siddon: Et les neuf autres?

M. Trudeau: . . . que cela ne servirait à rien parce que les provinces—et je pense que les Canadiens l'ont vu à la télévision en septembre dernier—ne pouvaient s'entendre entre elles sur un grand nombre de questions à l'étude.

M. Clark: Sauf la formule de Vancouver.

M. Trudeau: Plusieurs premier ministres ont déclaré publiquement qu'ils n'accepteraient même pas un simple rapatriement avec une formule d'amendement tant que l'un n'aurait pas la juridiction sur les pêches, l'autre sur les ressources sous-marines, l'autre la souveraineté culturelle, et ainsi de suite. C'est là la position que les provinces ont adoptée. Si le parti du député était si convaincu que les provinces puissent s'entendre à l'unanimité sur le rapatriement avec une formule d'amendement, il serait étonnant qu'elles n'aient pas, toutes les dix, déjà fait cette déclaration. Si elles n'ont pas fait cette déclaration, cela prouve que les provinces ne peuvent pas se mettre d'accord entre elles . . .

M. Siddon: Il suffit d'aller s'asseoir à la même table et de négocier avec elles.

M. Trudeau: . . . pas plus qu'elles n'ont pu se mettre d'accord avec le parti conservateur du Canada, quand il leur a demandé d'admettre la formule dite d'Alberta-Vancouver, qui n'a pas encore reçu l'accord des provinces. Il n'y a pas d'unanimité. Il n'y a pas même de consensus entre les provinces.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Le parti du très honorable député d'en face n'a pas réussi à dégager ce consensus. Et c'est parce que nous ne réussissons pas à le dégager depuis 12 ans qu'il faut faire ce qu'il y a à faire. Et c'est ce que nous faisons.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Madame le Président, considérant que six provinces ont soumis aux tribunaux l'intervention unilatérale du gouvernement, et que, dans un sondage Gallup, 64 p. 100 des Canadiens se sont prononcés contre l'incorporation par le Parlement de Westminster d'une déclaration des droits de l'homme dans la constitution—et cela les parlementaires britanniques ne l'ignorent pas—est-ce que, dans l'intérêt de la dignité nationale et dans le respect du Parlement, le premier ministre ne veut pas renoncer à imposer de force au Parlement le programme constitutionnel avant d'avoir au moins consulté le premier ministre de Grande-Bretagne?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai parlé au premier ministre de Grande-Bretagne. Je lui ai parlé dès juin dernier.

M. Clark: Que lui avez-vous dit?

M. Trudeau: J'ai sa promesse, j'ai encore sa promesse d'en faire une mesure gouvernementale . . .

M. Clark: Lui avez-vous parlé de la déclaration des droits?

M. Trudeau: . . . et de la faire adopter rapidement par la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

● (1500)

M. Trudeau: Madame le Président, l'opposition peut bien se moquer des engagements solennels pris par le premier ministre de la Grande Bretagne. Mais ce faisant, elle fait preuve d'illogisme.

Quand le député me dit qu'il s'agit de la décision d'un comité spécial des affaires étrangères, c'est précisément à cela que je m'oppose, à savoir qu'un pays étranger dise au Parlement canadien ce qu'il peut faire.

Des voix: Bravo!

LA POSSIBILITÉ D'UNE ENTENTE AVEC LES PROVINCES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le premier ministre se rend-il compte de l'incongruité de la position qu'il défend? Il demande au parlement britannique de donner suite à une requête pressante, de prendre une décision que le public canadien n'est pas encore disposé à accepter. C'est une position illogique.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Avec votre permission, madame le Président, j'aimerais soumettre ceci au premier ministre. Les propositions qu'étudie le comité diffèrent passablement de celles qu'on avait proposées aux premiers ministres en septembre. Aussi, l'état d'esprit n'est plus le même qu'en septembre. D'ailleurs les pourparlers ont pris une nouvelle tournure. Je demande au premier ministre s'il est disposé en sa qualité de chef de la famille canadienne, de faire profession de foi dans . . .

Des voix: Oh! oh!

M. Rae: Chef de la famille canadienne?

M. Baker (Nepean-Carleton): N'est-ce pas ce que doit être un premier ministre. Je désire demander au premier ministre si, en tant que chef de la famille canadienne—comme il aimerait se désigner lui-même—il a suffisamment foi dans le fédéralisme canadien pour porter le débat devant les provinces en vue d'en arriver à une entente raisonnable. J'estime que le pays mérite que cette tentative soit faite, quoi qu'en pense le premier ministre. Je lui demande au moins d'étudier cette proposition.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a fait allusion à la volonté de la population canadienne. Il y a un moment, j'ai cité ici même le porte-parole de son parti, qui a affirmé que la population canadienne réclamait une charte des droits.

M. Beatty: Au Canada.

M. Trudeau: Madame le Président, ce Parlement se trouve au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le Parlement britannique se trouve en Grande-Bretagne.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le premier ministre veut-il poursuivre?

M. Trudeau: Madame le Président, ce Parlement se trouve au Canada. Il étudie présentement, au Canada, une mesure qui, de l'avis du parti de l'opposition, est réclamée par la population. Il étudie une mesure à laquelle plusieurs premiers ministres se sont opposés. Le Parlement agit donc de façon qui ne plaît pas aux premiers ministres provinciaux mais conformément aux désirs des Canadiens, du moins nous l'espérons.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, il s'agit là du Parlement canadien. Mais le premier ministre semble avoir oublié que le Canada est un régime fédéral. Dans l'intérêt du pays, je pose donc la question suivante: Le premier ministre est-il disposé à présenter à ses homologues provinciaux une série de propositions différentes de celles qu'il leur a présentées en septembre, après avoir entendu l'opinion des députés fédéraux?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai déjà répondu à une question semblable. Si les premiers ministres pensaient réellement pouvoir se mettre d'accord entre eux—en fait, d'accord avec le chef de l'opposition—ils se seraient déjà réunis pour nous soumettre une proposition. Or, ils ne l'ont pas fait.

M. Clark: C'est parce que vous n'avez pas donné l'exemple.

M. Trudeau: Ils m'ont dit en privé, et ils l'ont dit publiquement aux Canadiens, qu'ils n'approuveraient pas le rapatriement.

Une voix: Ramenez-la toujours.

M. Trudeau: Madame le Président, ils n'approuveront pas le simple rapatriement tant qu'ils n'auront pas obtenu des droits sur les gisements sous-marins, sur les pêcheries et autres.

M. Clark: Tout cela a changé et vous le savez.

M. Trudeau: Ils l'ont fait savoir publiquement. S'ils disent le contraire aujourd'hui, je suis tout prêt à prendre la question du député au sérieux.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est là un engagement, monsieur le premier ministre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KAPLAN—LES REMARQUES ANTI-PARLEMENTAIRES DE M. NIELSEN

Mme le Président: Le solliciteur général m'a avisée de son intention de soulever une question de privilège.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet des observations que le député du Yukon (M. Nielsen) a faites à mon sujet hier. Elles figurent aux pages 6652 et 6653 du hansard. Le député soulevait lui-même une question de privilège. Il a tenté d'exposer le fond de sa question de façon hypothétique, mais il est bientôt devenu évident qu'il tenait à monter l'affaire en épingle et à porter des accusations non parlementaires basées sur des faits survenus pendant les délibérations du comité spécial mixte sur la constitution au moment où j'y témoignais. Il a parlé de moi comme d'un ministre de la Couronne faisant des déclarations «au nom du gouvernement dans le cadre d'une activité faisant partie intégrante du processus parlementaire». C'est visiblement de moi qu'il parlait. J'ai manqué la majeure partie de son intervention, mais lorsque je suis revenu à la Chambre, il l'a remarqué et a fait d'autres observations par lesquelles il m'impliquait dans les événements sur lesquels il basait son plaidoyer. J'y reviendrai dans un instant.

A propos de ma façon d'agir devant le comité, il a déclaré:

. . . en d'autres endroits, une telle façon d'agir serait qualifiée de fausse représentation ou d'escroquerie et relèverait du Code criminel.

Je voulais vous signaler cette remarque, madame le Président. Il a prétendu qu'une telle façon d'agir constitue une atteinte au droit des individus ou encore un délit civil. Il a déclaré, au sujet de ma conduite devant le comité:

A mon avis, il est tout à fait naturel d'en conclure qu'on a pris un engagement auprès du comité en question, sachant pertinemment . . .

C'est-à-dire moi-même.

. . . que cet engagement ne serait pas respecté.

Dans le paragraphe suivant, il ajoute que mes agissements—il a posé en réalité une question, mais je présume qu'il voulait qu'elle fût examinée—devraient être étudiés en fonction d'un commentaire d'Erskine May intitulé: «Commet donc également une atteinte aux privilèges quiconque contribue à tromper l'une ou l'autre Chambre ou leurs comités» dont il a fait lecture. Il a également lu le paragraphe intitulé: «Corruption de députés dans l'exercice de leurs fonctions.»

A ce moment-là je suis revenu à la Chambre. Le député a dit qu'il était content de me voir de retour puis il a déclaré que le passage qu'il avait cité sous la rubrique «Corruption de députés dans l'exercice de leurs fonctions» pourrait sans doute s'appliquer:

. . . aux relations bien particulières qu'entretenaient les néo-démocrates et leurs petits amis les libéraux,

Madame le Président, je considère ces propos comme non parlementaires et destinés à noircir ma réputation et à porter atteinte à mon travail de député et de ministre de la couronne. Une explication complète a été donnée sur les évènements survenus au comité ainsi que sur ma conduite devant celui-ci. Les députés de l'Opposition ont pu poser un grand nombre de questions précises auxquelles ont donné des réponses complètes le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de la Justice (M. Chrétien) et moi-même quand j'ai pris la parole au sujet de cette question de privilège. Madame le Président, je demande donc au député de retirer cette déclaration sinon je suis prêt à présenter la motion qui s'impose.

● (1510)

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, lorsqu'un député soulève la question de privilège et la fait suivre d'une motion de fond, l'usage à la Chambre veut que l'intervenant fasse lecture de sa motion avant d'avoir la réponse.

M. Kaplan: Madame le Président, j'aimerais entendre ce que va dire le député avant de proposer ma motion.

M. Nielsen: Il vaut mieux suivre cet usage, madame le Président, car je pourrais approuver la motion du ministre ou même vouloir l'appuyer. Il doit à la Chambre de nous lire sa motion.

Mme le Président: Je crois pouvoir résoudre le problème dès maintenant. J'ai écouté très attentivement hier l'intervention du député du Yukon (M. Nielsen) et j'en ai lu par la suite le compte rendu au hansard. Le solliciteur général (M. Kaplan) m'a prévenue hier oralement et aujourd'hui par écrit de son intention de soulever la question de privilège. J'ai étudié la question très attentivement et, je dois dire, bien que le député du Yukon soit venu bien près de relier à la conduite ou à la personne même du solliciteur général certains des propos très vifs qu'il a tenus hier dans son intervention, j'estime que ce lien ne fut pas établi assez directement pour constituer un procédé antiparlementaire bien qu'il s'en soit fallu de bien peu.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. EPP—RECTIFICATION APPORTÉE AUX PROPOS DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Je serai très bref, madame le Président. Au cours de l'échange de questions et de réponses entre le premier ministre et moi-même aujourd'hui, le premier ministre a laissé entendre que j'avais eu un entretien ou une conversation téléphonique avec Anthony Kershaw. Il n'en est rien. Je m'inspirais d'une dépêche de la Presse canadienne, et j'aimerais que le premier ministre en tienne compte.

Mme le Président: Le député avait une objection à formuler et il l'a fait. Il n'y a pas là matière à question de privilège.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux il a en vue pour le reste de la semaine et la semaine prochaine? S'il envisage de réserver une journée de la semaine prochaine à l'opposition, pourrait-il le faire aujourd'hui?

M. Pinard: Madame le Président, la Chambre passera aujourd'hui à la deuxième lecture du bill concernant l'accès à l'information, comme les deux côtés de la Chambre en ont convenu. Nous entamerons demain l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du bill relatif au pouvoir d'emprunt qui sera présenté dans quelques minutes.

[*Français*]

Lundi nous allons continuer et reprendre le débat à l'étape du comité plénier du projet de loi visant à apporter des amendements fiscaux. Nous espérons bien que l'étude de ce projet de loi en comité plénier sera terminée dès le début de la semaine prochaine afin de l'adopter en troisième lecture, et que nous pourrons continuer l'étude en deuxième lecture du projet de loi autorisant le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent. Finalement, vendredi prochain sera une journée réservée à l'opposition, et si je ne m'abuse, ce sera le troisième jour désigné pour la présente période des subsides.

Recours au Règlement—M. Fox

[*Traduction*]

M. Knowles: Madame le Président, comme le leader du gouvernement à la Chambre doit le savoir, le mardi en quinze, le 16 février, sera célébré par de nombreux Canadiens comme le jour du patrimoine. A plusieurs reprises, le gouvernement a saisi la Chambre d'une mesure législative visant à en faire un jour férié. La proposition ne paraît pas dans le bill C-37 de cette année, mais vu le vif intérêt que prend le public au jour du patrimoine, le gouvernement songerait-il à présenter au Parlement une mesure qui en ferait un jour férié, même avant le 16 février de l'année en cours?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, cela sera plus difficile, mais je vais quand même prendre la requête de l'honorable député en considération.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FOX—LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS—RECTIFICATION DES MONTANTS CITÉS

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, vendredi dernier, au cours d'un échange que nous avons eu à la Chambre au sujet du montant exact de la participation du gouvernement fédéral aux programmes d'éducation, le député de Hillsborough a déclaré que le gouvernement fédéral consacrait 3 milliards de dollars aux termes des ententes de financement des programmes établis de l'enseignement postsecondaire. J'ai dit que nous y consacrions 4 milliards de dollars.

En ce qui concerne les ententes de financement des programmes établis à proprement parler, le député de Hillsborough a raison. La participation du gouvernement fédéral atteint au total 3 milliards de dollars qui se répartissent comme suit: 1.65 milliard sous forme de versements au comptant et 1.42 milliard sous forme de points d'impôt. Mais si l'on ajoute à cela l'argent que le gouvernement fédéral dépense dans le domaine de l'enseignement, qu'il s'agisse des programmes pour les langues minoritaires, des prêts aux étudiants, des subventions aux conseils de recherche, des programmes d'enseignement dans le Nord et chez les autochtones ou des programmes de formation de la main-d'œuvre, on arrive en tout à environ 5 milliards de dollars.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Brièvement, madame le Président, je sais gré au secrétaire d'État (M. Fox) d'avoir pris la parole cet après-midi pour rectifier en quelque sorte les chiffres qu'il avait cités vendredi dernier en réponse à mes questions. Les chiffres que le ministre cite maintenant concernant les fonds destinés aux maisons d'enseignement post-secondaire aux termes des programmes fédéraux de financement sont conformes à ceux que je citais moi-même dans mes questions.

L'Association des universités et des collèges du Canada et l'Association canadienne des professeurs d'université ont exprimé les craintes qu'elles éprouvent devant l'intention du gouvernement fédéral de réduire considérablement ses dépenses au niveau de l'enseignement post-secondaire. Le parti progressiste-conservateur partage cette crainte.

Mme le Président: A l'ordre. Indubitablement, le député amorce un débat.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI DE 1981-1982 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-59 intitulé: «Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 1754, 1832, 1905 et 1963.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question nº 1754—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère de la Justice pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Le ministère de la Justice: *a*) $2,000; *b*) $5,000; *c*) $421,000.

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU PROGRAMME DES GROUPES MINORITAIRES DE LANGUE OFFICIELLE

Question nº 1832—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, quelles sommes ont été accordées à chacune des provinces au titre du Programme des groupes minoritaires de langue officielle?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):

Secrétariat d'État

Province	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Organismes nationaux	588,490.00	658,115.00	1,409,076.00	1,623,993.72	1,971,310.44
Terre-Neuve	23,500.00	64,100.00	162,645.00	288,899.00	243,006.00
Î.-P.-É.	58,393.80	77,050.00	266,000.00	481,950.00	416,100.00
Nouvelle-Écosse	115,650.00	149,262.00	99,850.00	202,516.00	655,760.00
Nouveau-Brunswick	366,592.20	420,679.00	679,926.36	1,245,269.00	1,606,739.36
Québec	287,000.00	153,290.00	211,000.00	435,642.00	692,900.00
Ontario	741,240.00	863,110.00	1,127,783.00	1,973,174.50	2,582,516.50
Manitoba	311,090.00	374,382.03	586,550.00	818,180.00	985,815.00
Saskatchewan	173,060.00	209,745.00	363,895.00	525,812.45	779,528.00
Alberta	206,900.00	234,645.00	383,850.00	645,400.00	809,537.00
Colombie-Britannique	150,314.00	320,500.00	502,800.00	687,619.00	921,705.00

LE TRAITÉ D'AMITIÉ AVEC L'UNION SOVIÉTIQUE

Question nº 1905—**M. Blenkarn:**

1. Le Canada a-t-il signé un traité d'amitié et de coopération avec l'Union soviétique et, dans l'affirmative, quand a-t-il été négocié?

2. Le gouvernement sait-il si *a*) la Grande-Bretagne, *b*) la France, *c*) l'Allemagne de l'Ouest, *d*) l'Italie, *e*) la Turquie, *f*) la Grèce, *g*) les Pays-Bas ont signé un tel traité avec l'Union soviétique et, dans l'affirmative, dans chaque cas, quand ce traité a-t-il été négocié?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le Canada n'a conclu avec l'Union soviétique aucun traité qui puisse être considéré comme un «traité d'amitié et de coopération». Plusieurs traités entre le Canada et l'Union soviétique font dûment état du principe de la promotion de l'amitié et de la coopération entre les deux pays mais ils traitent tous essentiellement de mesures pratiques régissant les relations entre États dans des domaines tels que les consultations politiques, les relations commerciales, les pêches, l'aviation civile et les échanges scientifiques, universitaires, culturels et sportifs. Le Protocole canado-soviétique de consultations, signé le 19 mai 1971, a parfois été décrit à tort comme étant un «traité d'amitié et de coopération». De fait, ce protocole prévoit que le Canada et l'Union soviétique «élargiront et approfondiront leurs consultations sur les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et sur les questions de relations bilatérales».

2. Aucun pays de l'OTAN, y compris les pays nommés dans la question, n'a conclu de «traité d'amitié et de coopération» avec l'Union soviétique. De façon générale, de tels traités n'ont été conclus qu'avec les alliés de l'URSS au sein du Pacte de Varsovie et certains pays du tiers monde.

LE WAGON Nº 53

Question nº 1963—**M. Cossitt:**

Le ou vers le 2 ou 3 septembre 1980, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a-t-il utilisé un wagon privé appartenant au gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) s'agissait-il du wagon nº 53, *b*) pourquoi a-t-il utilisé ce wagon et quels sont les noms de toutes les personnes qui se sont trouvées à bord à n'importe quel moment, *c*) quels étaient les points de départ et d'arrivée du wagon?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Non. *a*), *b*) et *c*). Sans objet.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

Accès à l'information

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

MESURE MODIFIANT CERTAINES LOIS

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications) propose: Que le bill C-43, tendant à édicter la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels, à modifier la loi sur la preuve au Canada et la loi sur la Cour fédérale et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

—Madame le Président, je me réjouis certes de ce que nous ayons pu ajuster notre ordre du jour, qui est déjà très chargé, pour consacrer cette journée à la deuxième lecture du projet de loi C-43 sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Sans la collaboration de tous les partis nous n'aurions pas pu avancer de la sorte. Cette unanimité démontre clairement que nous voulons tous faire des progrès rapides afin que cette loi importante soit adoptée le plus vite possible.

[*Français*]

Ce projet de loi vise trois objectifs, tous trois également importants. Tout d'abord, il crée en faveur de tous les Canadiens un droit d'accès à l'information gouvernementale. Ce droit sera limité seulement par les quelques exceptions apparaissant au projet de loi. Deuxièmement, il rend plus efficace le droit à chacun d'avoir accès aux renseignements qui le concernent et qui se trouvent dans les dossiers du gouvernement. De plus, il vient limiter l'utilisation que peut faire le gouvernement de ces renseignements personnels. Troisièmement, il abolit l'immunité absolue de la Couronne en matière de preuve.

Avec le temps, ce texte législatif va devenir l'une des pièces maîtresses de la démocratie canadienne. Ce nouvel instrument permettra et au Parlement et à la population de jouir d'un meilleur droit de regard sur les actions du gouvernement. Les dispositions relatives à l'immunité de la Couronne créeront des conditions plus favorables à la bonne administration de la justice. Enfin, la loi sur la protection des renseignements personnels ajoute de nouvelles garanties à l'exercice des droits individuels des Canadiens.

● (1520)

[*Traduction*]

Ce projet de loi est le fruit d'un effort collectif. Nous en sommes cependant surtout redevables au travail inlassable de quelques députés, au cours des ans. Je nommerai, par exemple, Barry Mather, ou encore le ministre de l'Environnement (M. Roberts), ou encore l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker), et, plus que tout autre, Ged Baldwin.

Accès à l'information

Le projet de loi C-43 apporte des innovations importantes. Puisqu'il porte à la fois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, il est en mesure d'offrir un régime cohérent pour l'accès aux renseignements personnels et pour leur protection. Il contient des dispositions concernant les renseignements informatisés. Il établit une procédure permettant à ceux qui fournissent des renseignements au gouvernement de se faire entendre avant que ne soit prise la décision de les communiquer. De plus, les exceptions ont été rendues plus précises et le mécanisme de révision, plus conforme aux institutions canadiennes. Enfin, il facilite la communication des documents dans la langue officielle du demandeur.

Le présent texte est vraiment, dans son évolution, l'œuvre du Parlement à son meilleur. Je suis sûr que lors de son examen en comité, il bénéficiera de l'apport des députés. Lorsqu'il aura force de loi, le Parlement aura encore un rôle crucial à jouer puisqu'un comité parlementaire devra en surveiller la mise en œuvre.

Le but de la loi sur l'accès à l'information est énoncé à l'article 2 de l'annexe I: établir, sous réserve d'exceptions précises et limitées, un droit d'accès dont le plein respect est soumis au contrôle d'instances de révision indépendantes.

En fait, cette loi modifiera radicalement la situation actuelle. Aujourd'hui, c'est le gouvernement qui peut, à sa discrétion, communiquer ou refuser les renseignements demandés. A l'avenir, l'accès à l'information sera un droit c'est le gouvernement qui aura la charge de démontrer qu'il est justifié de refuser un document.

Ce droit d'accès aura une portée très large. En effet, il s'applique à l'information, sous toutes ses formes, qui se trouve dans les dossiers de plus de 130 institutions gouvernementales. Les formalités d'accès seront simples. Pour exercer le droit, il s'agira seulement de faire parvenir une demande à l'institution fédérale concernée.

Le droit d'accès est assorti de quelques exceptions rigoureusement définies afin de protéger les renseignements qu'il n'est pas dans l'intérêt du public de dévoiler. C'est le libellé des exceptions qui nous a posé le plus de problèmes lors de la préparation du projet de loi. Ceux qui s'y connaissent sont généralement d'accord sur les domaines qui doivent être protégés au moyen des exceptions: les affaires internationales et la défense, l'ordre public, la vie privée des gens, les syndicats et les sociétés et l'efficacité de l'action administrative. Par contre, le libellé des exceptions fait moins l'unanimité. Ceci ne surprendra pas les députés qui ont essayé de rédiger ce genre de loi, en particulier le député de Nepean-Carleton (M. Baker).

[*Français*]

Rédiger les exceptions, c'est décrire dans un texte de loi les responsabilités fondamentales du gouvernement, ce qui n'est pas une tâche facile. D'une part, la portée des exceptions doit être assez large pour englober tous les domaines où la non-divulgation est nécessaire en raison de l'intérêt public et, d'autre part, elle doit être bien circonscrite afin de rendre transparents les rouages internes du gouvernement. Une exception nous a causé beaucoup de soucis, c'est celle qui porte sur les dispositions qui, dans d'autres lois, interdisent la divulgation de certains renseignements. Nous en avons identifié à peu près 35. Je citerai par exemple l'article 241 de la loi de l'impôt et l'article 17 de la loi sur les allocations familiales. C'est le Parlement qui a jugé nécessaire d'adopter ces dispositions par le passé. C'est à lui qu'il revient donc de les réexaminer et de décider s'il y a lieu de les maintenir. Je suis sûr qu'il pourra accomplir ce travail exigeant dans les trois ans que prévoit le projet de loi.

Je sais que le comité permanent, qui se penchera bientôt sur le projet de loi, saura améliorer et préciser davantage les exceptions. A cette occasion, je compte répondre aux commentaires qu'on a déjà faits à leur sujet.

Pour que le comité ait une idée concrète de la façon dont la loi sera mise en œuvre, je me propose de lui exposer les grandes lignes des directives d'application qui devront être adoptées. Ces directives préciseront comment les fonctionnaires pourront communiquer des documents tombant théoriquement sous le coup d'une exception mais dont la divulgation ne poserait aucun problème. Comme nous l'a démontré l'expérience américaine, les directives permettent d'en arriver à une plus grande transparence que le texte de la loi.

Les formalités figurant au projet de loi recouvrent les règles très simples applicables au traitement des demandes de même que la procédure de révision. Les dispositions relatives aux délais, aux droits et à la traduction sont exprimées en termes clairs et directs. Mais c'est surtout au niveau du mécanisme de révision que le projet de loi actuel, s'inspirant du bill C-15, se distingue nettement des autres lois de ce genre. En effet, tout refus de communication fondé sur l'une ou l'autre des exceptions pourra faire l'objet d'une révision indépendante. A mon avis, cette indépendance est cruciale, non pas parce que les ministres pourraient, sans elle, abuser de leurs prérogatives, mais simplement parce qu'elle garantit que, dans les faits, justice sera rendue. Il s'agit là d'un élément vital pour que le gouvernement conserve la confiance du public.

Cet examen indépendant se fera en deux étapes. Il sera tout d'abord effectué par un commissaire à l'information dont les pouvoirs d'enquête seront très étendus, et qui sera comptable non pas au gouvernement, mais au Parlement lui-même. Ce poste de commissaire à l'information est de conception exclusivement canadienne. Fonctionnaire indépendant, il pourra, pour les fins de ces enquêtes, prendre connaissance de tout document administratif. Il sera en mesure de se prononcer publiquement sur le bien-fondé d'un refus avant que celui-ci ne soit soumis au tribunal. La nomination du commissaire doit être acceptée par voie de résolution formelle des deux Chambres. Le commissaire fera rapport directement au président de l'une et de l'autre Chambre, et non pas par l'intermédiaire d'un ministre. Étant extérieur à l'exécutif, il lui sera loisible d'inciter le gouvernement à une plus grande ouverture, de le semoncer, même d'intenter des poursuites contre lui afin d'obtenir la communication de documents, et enfin de saisir le Parlement de ses propres recommandations.

C'est l'action quotidienne du commissaire qui donnera tout son sens au droit d'accès et à son exercice par tous les Canadiens quels que soient leur revenu, leur situation ou leur connaissance de la loi. Les formalités nécessaires pour que le commissaire ouvre une enquête seront simples, expéditives et gratuites; tout Canadien pourra donc se prévaloir de ses services. Je prévois que le commissaire pourra régler la majorité des plaintes. A mes yeux, le commissaire à l'information deviendra, au cours des ans, beaucoup plus qu'un simple ombudsman de l'information, beaucoup plus qu'un militant de la transparence; il deviendra, à mon sens, le cœur même du système.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit, il y aura aussi un deuxième palier de révision. Quiconque se verra refuser l'accès à un document, même après avoir porté sa plainte au commissaire, pourra s'adresser à la Cour fédérale pour qu'elle procède à une révision judiciaire. La Cour sera habilitée à réviser les refus de communication et à enjoindre au gouvernement de communiquer le document demandé.

L'un des aspects intéressants du projet de loi, c'est la façon dont il concilie la révision judiciaire et le principe de la responsabilité ministérielle. Ainsi, le gouvernement pourrait être amené à refuser une communication en invoquant une exception mettant en jeu la responsabilité du ministre devant le Parlement. En invoquant, par exemple, l'exception visant à empêcher qu'un préjudice soit porté à la défense nationale. Aux termes du projet de loi, la Cour pourrait ordonner la communication si elle déterminait que le ministre n'avait pas de raisons valables pour la refuser. Dans tous les autres cas, la Cour aura le pouvoir de juger du bien-fondé d'une exception et de substituer son opinion à celle du ministre.

● (1530)

Il doit être absolument clair que, dans tous les cas, le commissaire et la Cour auront le droit d'examiner n'importe quel document du gouvernement. Dans tous les cas, ce sera le gouvernement qui aura la charge de la preuve. Dans tous les cas, le commissaire et la Cour auront le pouvoir de déférer aux autorités compétentes toute preuve d'activité illégale. Dans tous les cas, la Cour aura le pouvoir d'infirmer la décision du ministre et d'ordonner la remise d'un document d'abord refusé. L'efficacité de cette révision indépendante et à deux paliers s'est attiré les éloges des experts américains. En outre, je suis convaincu que généralement, notre projet de loi se compare très avantageusement à la loi sur la liberté d'information aux États-Unis.

Enfin, le projet confie à un comité parlementaire le soin de contrôler la façon dont les différentes institutions appliqueront la loi et en respecteront l'esprit.

Passons maintenant à l'annexe II du projet où figure la nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels. Celle-ci remplacera la partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Vous vous souviendrez que nous sommes redevables de cet important texte de loi à un éminent député et ministre de la Justice, l'honorable Ron Basford.

Vu la portée du nouveau droit créé par la loi sur l'accès, il est nécessaire de remplacer la partie IV par une nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels. Par cette mesure, nous ferons en sorte que le régime d'accès propre aux renseignements personnels soit aussi efficace que le régime général d'accès établi à l'annexe I du bill C-43.

En mettant au point la nouvelle loi, nous avons su tirer profit des travaux déjà commencés par le gouvernement sortant et qui ont, je crois, été repris dans le bill C-535 présenté à la Chambre en mai dernier par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty).

La nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels vient donc élargir la portée du droit d'accès à toute une foule de renseignements personnels qui ne tombent pas présentement sous le coup de la partie IV. Les exceptions ont été révisées pour qu'elles soient conformes à celles de la loi sur l'accès à l'information. Il y aura aussi un système parallèle de révision en deux étapes: les plaintes seront d'abord adressées au Commissaire à la protection de la vie privée, puis les cas de refus pourraient être soumis à la Cour fédérale pour révision.

La nouvelle loi sur les renseignements personnels reprend, mais en leur donnant plus d'effet, les dispositions de la partie IV portant sur la protection de ces renseignements. Grâce à l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre de la partie IV, il a été possible de mettre au point un véritable code d'éthique régissant la collecte, l'utilisation et la diffusion par le gouvernement fédéral des renseignements personnels.

Notre société reconnaît peu à peu que le droit à la vie privée implique le droit de contrôler l'usage que l'on fait des renseignements personnels. Le code proposé est l'expression de ce principe. Ce code est soumis aux restrictions figurant dans d'autres lois interdisant la communication des renseignements personnels. Il viendra donc réglementer, formaliser et limiter les cas de divulgation.

Le droit de chacun de savoir comment les renseignements personnels le concernant sont utilisés, de savoir que les renseignements utilisés comme éléments de décision sont exacts, à jour et complets, de savoir que les renseignements recueillis par les institutions fédérales se rapportent bien à leurs programmes et à leurs opérations, tous ces droits, le projet de loi les reconnaît pleinement. D'autant plus qu'une instance indépendante, le commissaire à la protection de la vie privée, en contrôlera le respect par les institutions gouvernementales.

[*Français*]

Pour conclure mes remarques sur la vie privée, je voudrais souligner que le gouvernement est très conscient des préoccupations que suscite l'utilisation grandissante du numéro d'assurance sociale. Les dispositions du projet concernant l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels à l'intérieur du gouvernement vont également s'appliquer à ce numéro. Cependant, comme l'a reconnu le gouvernement précédent, lorsqu'il a demandé au commissaire à la protection de la vie privée une étude à ce sujet, limiter efficacement l'usage du numéro d'assurance sociale suppose une réglementation qui déborde l'administration fédérale et par conséquent le cadre du projet de loi. Je m'attends que d'ici peu le rapport du commissaire soit déposé à la chambre. Cette étude nous fera mieux comprendre la nature du problème posé par le numéro d'assurance sociale et nous aidera sans doute à trouver la solution qui lui convient le mieux.

L'Annexe 3 du projet correspond au dernier volet de ce triptyque. Elle abroge l'article 41 de la loi sur la cour fédérale et ajoute aux dispositions de la loi sur la preuve au Canada de nouvelles règles régissant l'immunité de la Couronne en matière de preuve. Par le fait de ces dispositions, et c'est là l'objet fondamental, les ministres ne pourront plus invoquer

l'immunité absolue de la Couronne pour refuser à un tribunal tout droit de regard sur la production de renseignements au sujet d'un litige ou au cours des travaux d'une commission d'enquête. Dans tous les cas, les refus de production de renseignements pourront faire l'objet d'un recours devant un tribunal supérieur qui sera, lui, habilité à prendre connaissance du renseignement et, au besoin, à décider de sa divulgation.

Pour terminer, je tiens à signaler que le bill C-43 vient donner une nouvelle impulsion à nos efforts vers une plus grande transparence dans l'administration fédérale. Le gouvernement a déjà fait connaître ses directives pour les communications avec la presse et cherche à se conformer à l'esprit de la loi avant même qu'elle ne soit en vigueur. D'autres réformes importantes doivent suivre. Ainsi, il faudra mettre à jour le système de classification, modifier la loi sur les secrets officiels et rationaliser la gestion des archives publiques. Tout en préparant le texte de la loi, nous avons constaté que la création d'un droit général d'accès ne suffira pas et qu'il faudra l'assortir de régimes d'accès propre à des besoins ou à des problèmes précis. A la vérité, ce projet de loi est un commencement, mais un tournant décisif. Dans bien des secteurs, il faudra que nos lois prévoient une accessibilité encore plus grande à l'information. Avec le temps, il est inévitable qu'on en vienne graduellement à des mécanismes plus souples de communication et, dans bien des cas, il ne sera peut-être même plus nécessaire de recourir aux formalités de la loi pour obtenir les documents voulus.

[*Traduction*]

Ce projet de loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels portera fruit. Il aura une influence prédominante sur toutes les institutions du pays. Il contribuera pour beaucoup à les rendre plus accessibles et plus démocratiques.

Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance des représentations de divers groupes qui s'intéressent à ce projet de loi: par exemple, celles du comité ACCES, de la Fraternité nationale des Indiens et de la Société historique du Canada. J'ai également communiqué avec toutes les provinces et je suis maintenant au courant de leurs points de vue. En comité, nous serons en mesure d'étudier leurs suggestions avec toute l'attention qu'elles méritent. Je suis sûr que cet échange de vues sera très utile au Parlement et l'aidera à adopter une loi qui réunira le plus grand nombre de suffrages.

[*Français*]

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur le président, nous discutons aujourd'hui du projet de loi visant à étendre la législation canadienne sur l'accès aux documents de l'administration fédérale. Il consacre le principe du droit du public à la communication de ces documents et prévoit des recours indépendants du pouvoir exécutif pour les décisions prises à ce sujet. En quelques mots, nous discutons aujourd'hui du principe de la liberté d'information, de la responsabilité du gouvernement de permettre au public d'avoir accès aux renseignements qu'il possède.

La Chambre remarquera que le gouvernement ne respecte pas les objectifs qu'il énonce dans le projet de loi. Un aspect fondamental, monsieur le président, de notre système, c'est que tout gouvernement doit répondre de ses actes devant la population, par l'entremise du Parlement. Cela n'est pas possible si la population canadienne ne sait pas ce que le gouvernement fait. Lorsque le gouvernement fonctionne dans le secret, quand il refuse de transmettre des documents au public, il crée une atmosphère de méfiance publique. C'est exactement ce genre de méfiance que nous avons voulu éviter dans notre propre projet de loi à ce sujet.

C'est une question de pouvoir, et nous savons tous que ceux qui détiennent l'information détiennent réellement le pouvoir. Mais dans une démocratie comme la nôtre, ce pouvoir et cette information doivent être largement partagés. Le projet de loi de mon gouvernement voulait donner au public le plus large accès possible aux renseignements du gouvernement.

Liberté d'information veut dire que le gouvernement accepte le principe de base selon lequel tous ses renseignements appartiennent au peuple canadien, à moins qu'il existe une raison bien précise et fondamentale pour garder ces renseignements. C'est le gouvernement, et non le citoyen, qui doit prouver que certains documents ne peuvent pas être transmis. Dans notre bill, nous avions établi des critères très sévères qui imposaient tout le fardeau de la preuve au gouvernement. Il devait démontrer sans l'ombre d'un doute qu'un document devait demeurer secret. Les exemptions prévues dans le projet libéral permettent plus facilement au gouvernement de refuser de transmettre les renseignements qu'il détient.

La question de la liberté d'information, monsieur le président, n'est pas nouvelle. C'est un objectif que mon parti cherche à réaliser depuis de nombreuses années.

● (1540)

[*Traduction*]

Cela m'a fait plaisir que le secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Fox) ait reconnu dans son exposé l'œuvre de pionnier accomplie par l'ancien député de Peace River, M. Jed Baldwin, qui a préconisé et défendu ce principe à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il a entrepris ce travail il y a environ 11 ans au moyen d'un bill d'initiative parlementaire. Le comité permanent mixte des règlements et autres instruments réglementaires a recommandé l'adoption du principe dès 1975. La Chambre des communes a approuvé ce bill en principe en 1976. Les choses en sont restées là jusqu'en 1979, alors que mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), à titre de leader à la Chambre du gouvernement que j'avais l'honneur de diriger, le présentait à titre de mesure prioritaire du nouveau gouvernement.

La Chambre admettra—je pense—comme le font nos concitoyens que les principaux éléments positifs et avantages de cette mesure législative faisaient partie du bill que mon collègue de Nepean-Carleton et le gouvernement progressiste conservateur ont présenté.

Toutefois, je fais remarquer qu'un certain nombre de changements de moindre importance ont été apportés au bill que le ministre présente aujourd'hui. Ainsi, cette mesure permet la diffusion sur demande des renseignements informatisés. Elle exige du gouvernement qu'il publie deux bulletins supplémentaires par an pour remettre à jour son répertoire de documents. Le gouvernement est tenu d'informer, le cas échéant, les tiers qu'une demande de consultation a été faite, si la communication de ces renseignements risque d'être gênante pour eux, et doit leur donner la possibilité de s'y opposer. Nous approuvons

les dispositions qui autorisent comme de raison, la traduction des documents dans la langue officielle de la personne qui demande à les consulter. Nous considérons qu'il serait opportun d'adopter la loi dite sur l'accès à l'information et qu'il conviendrait de la compléter en adoptant une nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels qui viendrait remplacer la partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne.

Ce sont là de modestes améliorations. Elles sont malheureusement bien peu de choses au regard de certains défauts majeurs du bill et de certains reculs par rapport aux normes que le bill présenté en 1979 par le gouvernement conservateur avait établies.

En fait, la différence saute aux yeux dès le titre du bill. Le bill que nous avions présenté parlait du droit à l'information. Le bill que présente le gouvernement actuel ne parle plus que de l'accès à l'information. En l'occurrence, mieux vaudrait parler de «l'accès à l'information que le gouvernement veut bien divulguer», car le bill actuel limite considérablement, comme j'entends le montrer tantôt, le droit que la population aurait eu de demander des renseignements si le bill du gouvernement conservateur avait été adopté.

Nous sommes en présence d'un bill de beaucoup moins d'envergure. Il accorde beaucoup plus de pouvoirs au gouvernement et beaucoup moins aux citoyens. Je sais jusqu'à quel point la bureaucratie tient au secret. Je sais également jusqu'à quel point d'autres éléments de notre société tiennent au secret. Quant à nous, nous avions résisté à leurs pressions. La différence, c'est que nous avions su rejeter leurs arguments alors que le gouvernement actuel, bien au contraire, s'est plié à leurs volontés et leur a donné raison. Pour parler net, le présent bill en est un qui favorise grandement la bureaucratie, tandis que le bill que mon collègue le député de Nepean-Carleton avait présenté et qui visait à assurer le droit à l'information en était un qui aurait grandement favorisé les citoyens.

A ce stade-ci d'un court débat sur une question importante, j'insiste pour que la Chambre s'arrête à quelques-unes des restrictions précises imposées par le bill à l'étude. Ainsi, une disposition stipule que le gouvernement ne sera pas tenu de dresser la liste pour insertion dans un bulletin des renseignements dont «le responsable d'une institution fédérale» ... peut ... «refuser la communication». Voilà nettement la première ligne de défense d'un ministère qui veut garder secrets certains renseignements dont la divulgation pourrait autrement être exigée en vertu de la loi.

La mesure à l'étude est truffée d'échappatoires grâce à l'usage répété de l'adverbe, d'une allure bien innocente pourtant, qu'est «vraisemblablement». Qu'on me permette de citer un autre terme dont l'usage fréquent partout dans le bill est conçu, je crois, pour aider le gouvernement. Dans un article, on exige que la communication d'un document soit rédigée en des termes suffisamment précis, non seulement «pour permettre à un fonctionnaire expérimenté de l'institution» de le trouver, mais aussi pour qu'il le trouve «sans problèmes sérieux». Voilà qui ouvre large la porte à l'abus, qui permet facilement à quiconque veut refuser les renseignements demandés de prétendre que la divulgation des renseignements demandés au public, qui y a droit, créerait des problèmes sérieux, quoi qu'on entende par là.

Accès à l'information

Les deux bills stipulent certaines exceptions au principe fondamental du droit à l'information. Le ministre a laissé entendre qu'elles étaient rigoureusement définies. Elles étaient définies beaucoup plus rigoureusement dans le bill que nous avons présenté qu'elles ne le sont dans le bill dont la Chambre des communes est présentement saisie. Voici les quatre catégories précises d'exceptions: la défense nationale et les relations internationales, les relations fédérales-provinciales, les questions économiques et les documents du cabinet. Les catégories sont les mêmes, mais le fond en est très différent. Le présent bill est beaucoup plus restrictif que la loi de la liberté d'information que mon collègue a présentée.

Parlons de la catégorie de la défense nationale et des relations internationales. L'article 13 du présent bill prévoit que le responsable d'une institution gouvernementale est tenu de refuser la communication de documents contenant des renseignements obtenus à titre confidentiel des gouvernements des États étrangers ou des organisations internationales d'États. Cette exception logique a été étendue aux renseignements obtenus des gouvernements des provinces ou «de leurs organismes», ou «des administrations municipales ou régionales» ou «de leurs organismes». Par conséquent, cette modification de libellé et de concept du principe de la liberté des contraintes—je veux dire de la liberté d'information—étend considérablement le champ de la confidentialité. J'aimerais bien qu'il s'agisse de la liberté des contraintes. Il y a malheureusement trop de restrictions et trop peu d'accès à l'information.

Selon l'article 15, le responsable d'une institution fédérale peut refuser la communication de documents contenant des renseignements dont la divulgation risquerait vraisemblablement de porter préjudice à la conduite des affaires internationales, à la défense du Canada ou d'États alliés ou associés avec le Canada ou à la détection, à la prévention ou à la répression d'activités hostiles ou subversives. Cette disposition me semble tout à fait acceptable en ce qui concerne les États alliés, mais qu'entend-on par États «associés avec le Canada».

M. Fox: Associés par traités.

M. Clark: Associés mais non pas alliés? Qu'est-ce que cela veut dire? Quelle distinction fait-on entre un État associé et un État allié? Évidemment, les traités peuvent préciser la nature de l'association, mais de quels pays s'agit-il? Pourquoi a-t-on ajouté cette expression? La disposition originale, qui ne parlait que d'«alliés avec le Canada», ne convenait-elle pas?

Qu'est-ce que le gouvernement tente d'inclure dans le projet de loi à l'étude qui n'aurait pas figuré dans le libellé de l'avant-projet précédent? Quel genre d'information restera secret à cause du libellé actuel et que le libellé précédent aurait permis de divulguer? C'est un détail, mais il est important et nous y reviendrons au comité.

Plusieurs définitions de cette catégorie relatives à la défense nationale et aux affaires internationales étendent l'interdiction de publication aux «éléments d'information recueillis ou préparés aux fins du renseignement». Dans ce cas-ci, ce sont les fins pour lesquelles servent les éléments d'information, et non leur teneur, qui deviennent la norme. Cela signifie que des éléments d'information qui, en eux-mêmes, selon leur valeur ou leur teneur, pourraient normalement être publiés sans danger, pourront être tenus secrets en vertu de la mesure à l'étude à cause des fins pour lesquelles ils ont été recueillis. La teneur ne

compte pas. Ce sont les fins des informations qui sont en cause ici. On étend ainsi considérablement le champ des renseignements qui seront hors de portée. Nous chercherons à savoir pourquoi.

L'article stipule plus loin que des éléments d'information seront retenus s'ils sont «utilisés par le gouvernement du Canada dans le cadre», et j'appuie sur ces mots, «de délibérations ou consultations ou dans la conduite des affaires internationales». Notre projet de loi justifiait le refus de transmettre tout document ou renseignement «dont la divulgation porterait préjudice à la formulation de la politique du gouvernement du Canada» mais maintenant on n'exige plus que le préjudice soit prouvé. Une seule exigence demeure: que le processus des délibérations et des consultations soit mis en cause. Encore ici nous avons un élargissement considérable des restrictions et du secret que le gouvernement peut invoquer pour refuser de renseigner le public. Tout cela a trait aux relations internationales et aux questions de défense.

● (1550)

Passons maintenant à l'éternelle «bête noire» du gouvernement, le domaine des relations fédérales-provinciales dans lequel la paranoïa du gouvernement s'exprime le plus souvent très vigoureusement. Le bill C-15, celui que nous avions présenté, proposait le refus de tout document dont la divulgation «risquerait vraisemblablement de nuire aux négociations fédéro-provinciales». Le nouveau libellé nous dit maintenant qu'on peut refuser la communication de documents ou renseignements, dont «des renseignements concernant . . . des consultations et délibérations fédéro-provinciales» et, chose intéressante, «des renseignements relatifs . . . aux stratégies ou aux tactiques adoptées . . . par le gouvernement du Canada». C'est-à-dire que la prochaine fois que le gouvernement songera à lancer une campagne publicitaire du genre de celle qui nous montre des oies traversant le ciel de notre pays, afin de nous convaincre qu'il nous faut rapatrier la constitution de façon inacceptable, lorsqu'il inventera un nouveau programme de manipulation de l'opinion publique afin d'obtenir de façon détournée et indirecte ce qu'il ne peut obtenir directement des gouvernements provinciaux, cette information ne sera pas divulguée à la population canadienne. Ce n'est pas une question de fond qui nuirait considérablement aux relations fédérales-provinciales; ce que le présent gouvernement cherche à faire, ce gouvernement qui a si lamentablement échoué dans ses relations avec les gouvernements provinciaux, c'est de dissimuler au peuple canadien les tactiques et la stratégie qu'il utilise pour traiter avec ceux qu'il devrait considérer comme ses partenaires dans la confédération canadienne.

En fait, cela peut même vouloir dire que le gouvernement pourrait refuser de publier les résultats des sondages qui lui ont servi à établir sa stratégie et ses tactiques en matière de négociations fédérales-provinciales.

Le libellé a aussi été sensiblement élargi en ce qui concerne les questions économiques, mais faute de temps je ne puis m'attarder à cet aspect. Toutefois, l'article concernant les documents du cabinet mérite qu'on s'y arrête. Il s'agit d'une disposition très générale qui priverait le public du droit de voir toute note qui peut être destinée au cabinet . . . tout document, quel qu'il soit, qui peut y être soumis.

Le projet de loi que nous avions présenté précisait que le secret ne s'appliquerait qu'aux «documents contenant des propositions ou recommandations soumises ou à soumettre . . . par un ministre de la Couronne» et autres documents intéressant directement une séance du cabinet.

Le nouvel article du bill à l'étude y ajoute des documents de travail destinés à «présenter des problèmes, des analyses ou des options politiques à l'examen du Conseil», y compris des «documents d'information à l'usage des ministres de la Couronne sur des questions portées ou qu'il est prévu de porter», devant le Conseil et qui font l'objet de consultations entre ministres.

Alors que l'article 21 de l'ancien Bill C-15 réservait clairement cette exclusion aux véritables documents du cabinet, cette nouvelle version du bill donne littéralement la possibilité de désigner n'importe quel document, qu'il s'agisse d'un document de travail ou d'une note de service adressée à un ministre et en apposant dessus les mots «A l'usage exclusif du ministre», le plus innocent morceau de papier deviendra un secret d'État dont les Canadiens ne pourront pas prendre connaissance. C'est là une possibilité échappatoire, un prétexte que l'on pourra invoquer à sa guise pour garder le secret autour de certaines choses et c'est pourquoi le ministre aura du mal à justifier cette disposition lors de son étude en comité. Nous estimons que cette mesure est l'antithèse même du système de liberté d'information que l'on cherche à instaurer au Canada puisqu'il suffira d'apposer un tampon sur un morceau de papier en disant que c'est le cabinet qui va devoir l'étudier en dernier ressort, ce qui aura pour effet d'empêcher la population canadienne d'en prendre connaissance même si c'est elle qui paie les impôts qui permettent au gouvernement de fonctionner.

Le ministre a parlé de contrôle judiciaire. Comme il s'est contenté de survoler la question, je tiens à préciser que pour ces catégories d'exceptions, on a établi de nouvelles limites au contrôle judiciaire. Il a dit que «pour les cas non visés par les exceptions, la Cour fédérale du Canada serait autorisée à faire chaque fois un nouveau contrôle»; c'est ce que proposaient les Conservateurs. Dans ce projet de loi, la liberté d'action de la Cour fédérale du Canada est limitée. Celle-ci ne peut pas entreprendre ce genre de révision pour les quatre catégories de documents qui sont secrets. Je le répète, ces quatre catégories sont décrites de telle façon qu'on peut y faire rentrer une bonne partie des informations du gouvernement du Canada. Le tribunal ne peut ordonner la mise en circulation d'un document que si, d'après lui, le responsable de l'institution «n'avait pas de raisons valables» de refuser d'en dévoiler la teneur. En somme, après avoir examiné les documents—et le ministre a dit que le tribunal compétent aura le droit de le faire—ce dernier pourra décider qu'ils devraient être publiés tout comme il pourra décider que le gouvernement a de bonnes raisons de ne pas le faire et, par conséquent, en dépit de ce qu'il aura constaté, le tribunal ne pourra ordonner la publication des documents en question. C'est une très grave limitation qui est imposée à la Cour fédérale du Canada, une limitation très réelle du pouvoir d'examen des tribunaux que beaucoup d'entre nous tiennent pour très important, parce que nous prenons au sérieux le principe de la liberté d'information.

Encore une fois, l'ancien projet de loi stipulait qu'un comité de la Chambre ou un comité mixte devait présenter un rapport complet dans les trois ans. Le nouveau projet de loi ne reprend pas cette disposition. L'article 72 demande au comité parlementaire de faire un examen périodique de la loi. Cela peut paraître très intéressant. Cependant, comme le comité aura aussi à s'occuper de beaucoup d'autres lois, il se peut que sa tâche soit tellement immense qu'il soit incapable de réaliser tout ce qu'on lui aura demandé par exemple, d'examiner la loi sur la liberté d'information.

En somme, ce projet de loi est loin d'être une mesure aussi libérale que la mesure proposée par le gouvernement conservateur. Cependant, je concède que c'est une amélioration par rapport à ce que les libéraux avaient déjà proposé. Ce n'est qu'une concession mineure. L'étude des modifications proposée en comité pourra être longue et détaillée, et il est certain que, pour notre part, nous allons tenter de faire adopter des modifications majeures à la fois dans le libellé et la substance même du projet de loi. En effet, sa portée théorique étant déjà restreinte, nous croyons que de telles limitations n'ont pas leur place dans une mesure conçue expressément pour favoriser la liberté d'information dans notre pays. Nous voulons une mesure qui respecte le droit des citoyens à l'information. Pour l'instant, nous avons une mesure qui respecte et protège le droit des gouvernements à dissimuler l'information.

Des voix: Bravo!

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je prends aussi la parole pour participer au débat sur le bill C-43, cette importante mesure législative qui porte sur l'accès à l'information et sur la protection de la vie privée au Canada, deux principes fondamentaux qui auraient dû être adoptés depuis longtemps dans la société canadienne. Je me réjouis que ce projet de loi ait finalement été déposé devant la Chambre et que la collaboration de tous les partis ait permis de lui faire franchir aujourd'hui l'étape de la deuxième lecture.

Permettez-moi également de rappeler que ces dernières semaines ont été consacrées à l'étude de la constitution du Canada et du projet de charte des droits et libertés. Les députés de la Chambre savent que nous, du parti néo-démocrate, ainsi que mes collègues du parti progressiste conservateur, avons proposé que soit reconnu dans la constitution du Canada le principe fondamental du droit d'accès à l'information ainsi que le droit fondamental qu'ont les Canadiens d'être protégés contre toute forme d'intrusion abusive dans leur vie privée.

● (1600)

Nous avons défendu ces principes, que nous considérons comme fondamentaux, pendant le débat au comité et je regrette que le gouvernement n'ai pas accepté de les inclure dans le projet de réforme constitutionnel qu'il a proposé aux Canadiens. Si nous croyons vraiment que le principe du droit d'accès à l'information et celui de la protection des renseignements personnels doivent être reconnus dans la société canadienne, nous devons garantir qu'ils ne pourront jamais être sapés ou supprimés par une simple loi du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial. C'est notamment pour cela que nous avions proposé que ces principes soient constitutionnalisés.

Accès à l'information

Je voudrais aussi me reporter en passant au rapport publié par l'Association canadienne du barreau à ce sujet. L'Association y recommande la constitutionnalisation du droit à l'information et reprend les paroles suivantes de Ralph Nader, sur lesquelles je suis d'ailleurs tout à fait d'accord:

> Un peuple bien renseigné est essentiel à la démocratie . . . Le processus démocratique ne peut pas bien fonctionner si les citoyens ne sont pas tenus au courant de l'activité du Parlement. Les particuliers doivent avoir un accès raisonnable à tous les renseignements de nature publique que possède les gouvernements . . .

Les Canadiens ne pourront exercer pleinement leurs autres droits, comme la liberté de voter, la liberté d'être candidats à des élections et la liberté de la presse, que nous considérons comme allant de soi dans la société canadienne, que s'ils ont accès aux renseignements de nature publique. Nous soutenons donc que ce principe fondamental doit être reconnu dans la constitution et nous regrettons que le gouvernement n'ait pas accepté de l'y inclure au comité.

Quand j'ai pris la parole l'année dernière au moment de la deuxième lecture d'une mesure semblable à celle-ci, en l'occurrence le bill C-15 présenté par le gouvernement conservateur, j'ai fait état, comme l'ont fait aujourd'hui même le ministre et le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), de la contribution valable apportée par plusieurs particuliers et groupes de citoyens à propos de cette importante question. Je songe par exemple à Barry Mather, un ancien membre de notre parti qui, de bien des façons, a fait preuve de pionnier dans ce domaine. Il a déposé un bill en 1965, il y a 16 ans, puis plusieurs autres par la suite, et l'ancien député de Peace River Ged Baldwin a fait la même chose et l'a même surpassé en accomplissant un travail exceptionnel. Nous pouvons vraiment considérer Ged Baldwin comme le père, et même la mère et l'oncle de la loi sur la liberté de l'information, car c'est à la suite de ses efforts inlassables que le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires s'est penché sur cette question et c'est certainement à son instigation que son propre gouvernement a présenté le bill C-15, en 1979.

Avant de passer à un autre sujet je dois absolument mentionner le travail exceptionnel qu'accomplissent dans ce domaine, un certain nombre de groupes de pression très efficaces dont les efforts sont entièrement bénévoles comme Access, The National Capital Association, The Civil Liberties Association et un certain nombre d'autres groupements qui ont consacré énormément de temps à la poursuite de cet objectif très important.

Inutile de chercher bien loin pour constater la nécessité de cette loi et comprendre pourquoi elle aurait dû être promulguée depuis longtemps. J'ai remarqué avec plaisir, par exemple, que le gouvernement proposait d'abroger le paragraphe (2) de l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale, paragraphe dont on a malheureusement trop abusé par le passé et qui permet au ministre de dire simplement aux tribunaux qu'ils ne peuvent voir tel ou tel document. Par exemple, nous avons vu le secrétaire d'État actuel (M. Fox) profiter de cette disposition à l'égard de certains documents envoyés à la Commission d'enquête Laycraft et il semble maintenant que cela donne lieu à certaines contestations. Je suis content de voir que ce paragraphe de la loi sur la Cour fédérale va être abrogé.

Mes collègues vous diront combien il est difficile d'obtenir des renseignements sur les activités de défense qui peuvent avoir des conséquences néfastes pour la population. Les révélations alarmantes faites récemment à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, en sont un bon exemple. Je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, que mes collègues aborderont ce sujet plus en détail.

Les activités de la GRC ont été tenues secrètes. Je dis que si, dans le passé, la GRC a agi en secret et n'a pas eu de comptes à rendre, c'est notamment parce que des infractions ont été commises, et qu'en surveillant les activités du service de sécurité de la GRC de plus près, nous serons sûrs que plus jamais la règle du droit ne sera bafouée dans le pays et que les irrégularités et les infractions de la GRC ne seront plus jamais excusées ni tolérées.

On n'a qu'à regarder le système pénitentiaire du pays. Le sous-comité des pénitenciers a insisté pour qu'il soit plus ouvert et responsable, et pourtant, même aujourd'hui, c'est encore un des bastions de la dissimulation dans la société canadienne. Encore aujourd'hui, pour obtenir des renseignements d'importance vitale sur ce qui se passe dans les pénitenciers, il faut parfois emprunter des moyens illicites. Pour savoir ce qui s'était passé au pénitencier de Dorchester, par exemple, il aurait mieux valu être renseigné par le ministre—et, espérons-le, la loi sur la liberté d'information l'exigera. Il a fallu toutefois avoir recours à des moyens illicites pour obtenir un document signalant l'existence de graves problèmes dans cette institution.

Il suffit de penser à la façon dont le gouvernement actuel ainsi que le gouvernement précédent, j'en ai bien peur, ont abusé des sondages d'opinion, alors que les Canadiens ont le droit de savoir de quelle façon au juste ces renseignements sont recueillis et d'en prendre connaissance, afin que nous puissions tous participer à la formulation de politiques fondées sur l'évaluation de ces renseignements que le gouvernement accapare.

Enfin, il y a la question de la loi sur les mesures de guerre. Comme un de mes collègues l'a signalé hier, nous ne savons pas encore, plus de dix ans après l'événement, sur quels renseignements était fondée la décision de priver le leurs libertés civiles fondamentales non seulement les Québécois, mais tous les Canadiens. L'histoire démontrera, je pense, que cette décision fut l'un des abus de pouvoir les plus scandaleux qu'on ait jamais vus dans le pays de la part du gouvernement.

Il est certes grand temps de mettre fin dans la société canadienne à la dissimulation omniprésente, et c'est l'objectif avoué de cette mesure. En outre, il est incontestable, surtout comme nous approchons de la fameuse année 1984, que nous devons veiller à ce que le gouvernement ne dispose pas du pouvoir absolu et arbitraire de s'ingérer dans la vie privée des Canadiens. Tel est l'objectif avoué de la mesure législative sur la vie privée que nous examinons en deuxième lecture aujourd'hui. Nous devons respecter le droit fondamental des Canadiens à empêcher la divulgation massive de renseignements comme cela se produit actuellement dans notre société, ce qui donne lieu bien souvent, à des abus. C'est, je le répète, l'un des buts avoués du bill à étude. Le Grand frère ne doit pas s'ingérer dans la vie des Canadiens. Nous avons vu trop de cas d'intrusions.

La porte a déjà été ouverte aux abus, par exemple dans le domaine de l'écoute électronique, aux termes de la loi sur les secrets officiels. Le solliciteur général (M. Kaplan) a sauté sans hésiter sur la proposition de la GRC quand elle a dit qu'elle voulait intercepter le courrier de première classe des Canadiens. Nous attendons en vain depuis des mois les preuves qu'il a promis de nous fournir pour justifier une telle intrusion dans la vie privée des Canadiens, mais je pense qu'il n'en a pas. Ce sont là des tendances dangereuses et toute mesure législative qui traite véritablement de la violation de la vie privée nous permettra, je l'espère, de les freiner.

Il faut également examiner certains domaines connexes lorsque nous parlons du droit d'accès à l'information et du droit à la vie privée. Nous devons examiner, par exemple, la loi sur les secrets officiels, que bien des gens trouvent archaïque et répressive. En envisageant d'abroger cette loi, je rappelle que nous faisons fi des recommandations de la Commission McDonald à ce sujet, car si nous devions les accepter, nous ne serions pas beaucoup plus avancés qu'aujourd'hui. Je le répète, il faut abroger la loi sur les secrets officiels et ne la remplacer, lorsque nécessaire, que par des dispositions beaucoup plus limitatives. Il importe d'étendre le droit d'accès à l'information au secteur privé, lorsque ses activités intéressent directement le public. Pour en démontrer l'importance, il sufit par exemple d'évoquer les essais effectués par le secteur privé de produits chimiques violant l'environnement ainsi que de produits qu'il cherche ensuite à lancer sur le marché canadien. Nous avons le droit incontestable de connaître les résultats de ces essais. Les travailleurs des usines, des ateliers et des bureaux du secteur privé sont en droit de connaître les conditions dans lesquelles ils travaillent. C'est là un principe à faire reconnaître si l'on veut que le droit d'accès à l'information soit vraiment complet.

● (1610)

Il faut songer à lever le voile qui cache les rouages de l'administration. Il est inacceptable de faire communiquer après coup les renseignements existants. Car la prochaine bataille sera celle des lois de transparence qui permettront de savoir ce qui se passe dans l'administration et derrière les coulisses, des lois qui permettront aux Canadiens de suivre l'élaboration des décisions au lieu de devoir attendre qu'elles aient été prises pour en être informés.

Mon parti prend cette obligation très au sérieux. Nous allons réclamer à la première occasion l'adoption de lois de transparence énergiques et efficaces pour ouvrir des fenêtres sur les processus administratifs. Nous allons demander qu'on surveille de très près les menées des représentants des groupes de pression, qui souvent ont une infuence pernicieuse et décisive sur l'orientation de l'action gouvernementale. Nous voulons savoir ce qu'ils disent. Nous voulons savoir ce que l'Association des banquiers a dit au gouvernement au sujet de la loi sur les banques. Nous voulons être là quand les représentants de ces groupes parlent au gouvernement, nous voulons savoir exactement ce qu'ils disent. Levons le voile qui cache les rouages de l'État en présentant une loi de transparence efficace et sévère.

L'an dernier à la même époque, quand un bill semblable a été présenté, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a symbolisé l'opinion que nous avions de ce bill conservateur en présentant une rose dans un camion à benne basculante. La rose s'est un peu fanée depuis, et c'est un camion peut-être un peu plus gros que l'an dernier qu'il nous faudrait; cependant, le principe est le même. La rose, c'est la reconnaissance du droit fondamental des Canadiens à l'information et au respect de la vie privée, et le camion marque qu'il y a encore de très sérieuses lacunes dans les deux parties de ce bill.

Je le répète, nous souscrivons aux principes dont s'inspire le projet de loi, mais celui-ci nous cause de graves inquiétudes. Bien entendu, nous ferons part de ces inquiétudes au comité, mais je voudrais saisir cette occasion pour en préciser certaines, parmi les plus graves. Le très honorable chef de l'opposition en a bien sûr déjà signalé quelques-unes au cours de ses remarques.

Quand nous parlons du droit fondamental d'accès à l'information et du droit à la vie privée, il va de soi que ce droit ne devrait pas être uniquement accordé aux citoyens canadiens, car tous les résidents du Canada sont touchés par les actions du gouvernement. Qu'il me suffise de mentionner, comme exemple, la mise à l'essai de certains produits ou les expériences de nature écologique. Comment peut-on prétendre que seuls les citoyens canadiens peuvent être contaminés par des produits dangereux ou qu'eux seuls ont droit à un environnement convenable et salubre ou, du moins, à une information sérieuse sur les éventuelles conséquences d'expériences environnementales? Nous proposerons donc que tous les résidents du Canada et non seulement nos citoyens jouissent de ce droit que les États-Unis et la Suède, soit dit en passant, accordent dans leur mesure législative sur la liberté d'information.

Un certain nombre d'autres points nous inquiètent. Je n'ai pas l'intention d'en parler de façon détaillée. Je tiens à remercier le groupe de démarcheurs Access pour son aide à cet égard. Je voudrais souligner certaines des recommandations que ce groupe a faites au sujet de dispositions du bill qu'il conviendrait d'améliorer. Nous croyons par exemple que le droit à l'accès à l'information devrait s'appliquer à toutes les institutions fédérales. Si l'une d'elles devait être exemptée de cette obligation, le gouvernement devrait le préciser. Nous voulons faire en sorte que le système d'indexation réponde adéquatement aux problèmes soulignés par le groupe Access ainsi que par d'autres groupes et particuliers. L'accès aux dossiers du gouvernement doit être facile et rapide. Nous avons certaines réserves à faire au sujet des délais prévus dans le bill. Nous voulons nous assurer que les pauvres auront accès à l'information comme les riches, que ce droit ne sera pas réservé aux sociétés. Nous tenons également à faire en sorte que les frais encourus pour parvenir à consulter les dossiers ne soient pas prohibitifs.

Le très honorable chef de l'opposition a soulevé de nombreux sujets de préoccupation, que nous partageons, au sujet de la portée illimitée de la disposition relative aux exemptions. Je ne répèterai pas ce qu'il a dit, mais je tiens à préciser que nous souscrivons à beaucoup de ses arguments. Je n'aborderai qu'un seul de ces sujets de préoccupation aujourd'hui, à savoir l'exemption relative aux tests sur des produits et sur l'environnement. J'invite vivement le gouvernement à envisager très sérieusement de durcir les dispositions concernant les essais de produits et les essais d'environnement qui, en l'occurrence, sont totalement inacceptables. Dès 1976, il a été question de renseignements dont les Canadiens n'avaient pas eu connaissance, et ils continueront à les ignorer si l'on conserve ces dispositions telles quelles. Je voudrais—si vous le voulez bien—donner un certain nombre d'exemples. Les inspecteurs des fraudes du gouvernement fédéral ont découvert que de la viande hâchée vendue pour du bœuf pur avait été mélangée à du porc et que des sacs d'engrais pesaient jusqu'à 12 livres de moins que ne l'indiquait l'étiquette. Ces inspecteurs ont refusé de révéler le nom de ces produits. Pourtant, c'est le genre de choses que nos concitoyens ont le droit de savoir. Les rapports de nos inspecteurs sanitaires qui surveillent les conditions de travail dans les mines pour s'assurer que les normes de sécurité professionnelles sont respectées ne sont pas rendus publics. Les conseils ont refusé, quant à eux, de divulguer les noms des magasins qui vendent des produits contaminés. Les résultats des analyses de bière ne sont pas rendus publics dans notre pays alors qu'ils le sont peut-être en Allemagne ou aux États-Unis. Il convient donc de resserrer de façon systématique les dispositions concernant le respect des essais sur des produits et des essais d'environnement.

Je tiens à faire savoir encore une fois combien nous nous inquiétons des dispositions du bill qui concernent la révision judiciaire. Elles prévoient deux normes de révision judiciaire, alors qu'elles ne devraient en prévoir qu'une seule. Nous reconnaissons que le gouvernement a dû faire un immense bond en avant pour accepter le principe de la révision judiciaire. Nous lui savons gré d'avoir accepté ce principe, mais nous ne saurions tolérer qu'il le dilue en prévoyant des exceptions très fondamentales. La Cour fédérale devrait avoir le droit de procéder à une révision complète. Il faut éliminer l'épreuve de la validité des motifs, de façon que la Cour fédérale puisse examiner elle-même les documents en question et s'assurer que la décision du gouvernement est vraiment conforme à ces importants principes.

Il existe d'autres sujets d'inquiétude. Le ministre a parlé des instances de certains groupes. Ainsi, nous partageons les inquiétudes de la Société historique du Canada à propos des dispositions concernant les archives. J'espère que le ministre accueillera favorablement des propositions d'amendement qui visent à calmer ces inquiétudes, et que nous n'allons pas limiter en fait l'accès à certaines informations dont les historiens disposent déjà.

Nous partageons également les inquiétudes que les gouvernements provinciaux ont exprimées au sujet des abus auxquels l'article concernant la banque de données de la GRC pourrait donner lieu. Nous reconnaissons qu'il est important de rendre cette information disponible, mais nous tenons à vérifier si le libellé du bill répond vraiment aux objectifs auxquels nous souscrivons sans doute tous. Nous nous préoccupons également de certaines dispositions relatives à la vie privée. Nous trouvons trop générales les dispositions concernant la communication de documents à un tiers. Nous nous préoccupons également de certaines dispositions touchant la circulation transfrontalière des données. Nous tenons à nous assurer que l'on préviendra efficacement les risques d'usage abusif des numéros d'assurance sociale. Nous exposerons au comité un certain nombre d'autres projets de préoccupation.

Je le répète, nous approuvons le principe de cet important bill qui se faisait attendre depuis longtemps. Nous devons cependant voir plus loin que le bill; en effet, si nous voulons vraiment assurer l'accès à l'information et la protection de la vie privée dans la société canadienne, il faudra pouvoir compter en dernière analyse sur l'entière coopération des fonctionnaires qui seront chargés de faire respecter ces lois. Il s'agira là du prochain grand pas à faire dans cette voie.

Je termine en invitant instamment le gouvernement à faire étudier rapidement le bill et à le renvoyer bien vite au comité où nous proposerons un certain nombre d'amendements importants. J'espère que nous aurons ainsi un bill dont tous les Canadiens pourront être fiers.

Des voix: Bravo!

● (1620)

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je suis également très heureux de pouvoir participer au débat. En raison de mes engagements, je ne pourrais pas rester longtemps ni invoquer autant d'arguments que j'aurais voulu. Toutefois, je dois prendre quelques instants avant d'aller plus loin pour féliciter mon collègue, le secrétaire d'État (M. Fox), de cet important projet de loi. Je ne doute nullement que cette mesure demeurera la principale réalisation de la présente législature, sinon l'une des plus importantes, exception faite de la charte des droits et des libertés dont je parlerai dans un instant.

Ce n'était pas une tâche facile que de présenter ce projet de loi, car l'abus du secret est passablement enraciné. Je suis heureux que dès le début de son nouveau mandat, le gouvernement ait décidé de faire respecter le principe dont s'inspire ce projet de loi en demandant aux ministre d'agir comme si cette loi était en vigueur. Le gouvernement et les députés qui faisaient partie du gouvernement libéral précédent ont reconnu qu'on dissimulera moins de renseignements au public qu'auparavant. Pour la première fois, l'accès à l'information sera un droit et non plus un privilège laissé à la discrétion des ministères, comme cela a toujours été le cas.

Je dois dire qu'à titre de solliciteur général, j'accueille cette mesure avec autant de plaisir que les autres ministres, même si mon ministère aura le droit, en vertu des dispositions qui ont trait aux sujets confidentiels, de garder le secret sur certaines de ses activités. Cependant, au cas où le solliciteur général refuse de divulguer certaines informations pour les motifs légitimes prévus dans le bill, celui-ci accorde le droit de contester cette décision. A l'heure actuelle, lorsque je dis, à la Chambre, dans une lettre ou en répondant à un journaliste, que je ne peux parler de tel ou tel sujet ou que je ne peux divulguer telle ou telle information, on ne peut contester ma décision. Lorsque le bill aura été adopté, on pourra la contester.

Tous les documents du gouvernement du Canada pourront maintenant faire l'objet d'un examen, ce qui constitue, à mon avis, un progrès immense. Il va de soi que tous ces documents ne seront pas divulgués. Le bill prévoit des exemptions, des exceptions et des enquêtes. Par contre, un ministre qui est obligé de refuser la divulgation de certaines informations devra faire en sorte que ces informations soient révisées à la fois par un commissaire et par les tribunaux, lesquels détermineront, selon les critères prévus dans le bill, si son refus est justifié. Franchement, je m'en félicite. J'attends avec impatience de pouvoir dire à un des nos concitoyens: «Je ne pense pas pouvoir vous fournir ces renseignements» ou encore: «Je ne peux pas vous dire pourquoi on a pris cette décision à votre égard» et de pouvoir ajouter qu'il n'est pas obligé de me croire sur parole. Désormais, en vertu de la nouvelle législation, je pourrai lui dire: «Vous pouvez vous adresser au commissaire à l'information et vous pouvez aller au tribunal et exiger un réexamen de la décision». Encore une fois, je me réjouis de cette perspective.

J'ignore si les députés le savent mais en ma qualité de solliciteur général du Canada, je reçois 65 p. 100 de toutes les demandes de renseignements sur les particuliers qui sont adressées au gouvernement. Le plus souvent, on peut fournir les renseignements directement pour la majeure partie des demandes. Mais désormais, après l'adoption de cette loi, nos concitoyens n'auront plus à me croire sur parole.

Le député de Burnaby (M. Robinson) a parlé de la nature de la révision judiciaire. C'est justement de cela en particulier que je voudrais parler. Le député et moi-même en avons discuté—ainsi qu'avec d'autres—au comité mixte. La question était de savoir s'il fallait que notre charte des droits et des libertés prévoie qu'une cour puisse réexaminer une décision prise par un ministre qui aurait refusé de communiquer tel ou tel renseignement et qu'elle puisse y substituer sa propre décision.

Ce n'est pas là le critère prévu à certains des articles très importants concernant les affaires internationales et la défense. Ces articles prévoient en l'occurrence une révision judiciaire, mais elle se présente, sauf erreur, de la façon suivante. La Cour examine la décision du ministre. Elle considère le renseignement que le ministre a jugé opportun de ne pas communiquer. Elle se demande ensuite, non pas ce qu'elle aurait fait à la place du ministre, mais si la décision du ministre est raisonnable et si le renseignement figure bien dans la catégorie prévue par la loi. A mon avis, le critère que le gouvernement applique dans ce domaine vaut bien mieux qu'une révision complète qui donnerait à la Cour le droit de substituer son propre jugement et de décider s'il y a lieu de permettre la diffusion du document.

On s'aperçoit que le critère en question vaut mieux quand on songe seulement à ce qui pourrait advenir dans un cas particulier si la Cour pouvait substituer sa propre décision à celle du ministre. Sauf erreur, voici ce que dira l'opposition: Le juge dira que le ministre a peut-être agi de façon raisonnable, mais que lui-même n'est pas d'accord avec cette décision. Autrement dit, même si la décision du ministre est fondée, raisonnable, le renseignement demandé doit être rendu public.

Prenons un cas hypothétique. Mettons qu'il s'agisse d'un document dont la divulgation ferait un tort considérable aux relations du Canada avec un pays étranger. Par exemple, le pays en cause nous fait des confidences, nous demande notre avis ou notre appui dans une affaire de première importance pour lui. Il nous communique le document en question, nous parle en toute franchise des conséquences politiques de l'affaire, nous fait part de ce qu'en pensent divers groupes concernés chez lui, et tente de nous convaincre de lui donner notre appui. Mettons qu'il s'agisse de ce document, ou encore de celui qu'auraient rédigé nos hauts fonctionnaires résumant ou analysant toute la question; il me semble que le ministre serait bien placé pour décider si la communication d'un document pareil risque de nuire aux relations entre les deux pays,

peut-être mieux qu'un juge. En fait, je dois dire que le ministre est mieux placé que le juge pour en décider. J'estime en outre que le ministre devrait assumer la responsabilité de la décision tout comme le ferait le juge.

Supposons maintenant que le critère proposé par certains députés d'en face soit mis en place. Le juge décide, dans ce cas hypothétique, qu'à son avis la communication du document ne nuira pas aux relations entre le Canada et le pays étranger, et il en ordonne la divulgation. Supposons que la publication de ce document nuise à ces relations. Qui en est responsable? Comment peut-on remédier à la situation? Voilà pourquoi je me suis opposé à subordonner la décision d'un ministre à celle d'un juge lorsque je me suis présenté devant le comité mixte au nom du gouvernement.

Pour ce qui est du caractère raisonnable, je ferai remarquer que le projet de loi prévoit la révision d'une décision par les tribunaux. Il s'agira pour ces derniers d'apprécier si le ministre avait bien raison de prendre la décision dont ils seront saisis. C'est ainsi qu'il appartiendra toujours au ministre de prendre le genre de décisions politiques que les ministres sont censés prendre, tandis qu'il appartiendra aux tribunaux de se prononcer sur la question juridique de savoir si la décision était raisonnable ou si l'information demandée appartenait bien à la catégorie prescrite. J'y vois un grand progrès. Cette disposition, je le répète, m'aidera à prendre des décisions qui paraîtront bien fondées et plus acceptables à ceux qui seront concernés. Je me réjouis beaucoup de cette nouvelle disposition.

J'aimerais signaler deux autres excellentes dispositions de ce projet de loi qu'il vaudrait la peine de signaler et d'appuyer. Tout d'abord, un processus de vérification se poursuivra en permanence dans la Fonction publique du Canada, permettant aux fonctionnaires d'avoir accès à tous les documents gouvernementaux. Les fonctionnaires pourront, de leur propre initiative, avoir accès aux documents sans qu'ils aient besoin pour cela d'agir à la requête de citoyens, bien que cela puisse également arriver. Ces fonctionnaires pourront venir consulter ces dossiers que nous appelons dossiers de police. Ils pourront s'assurer qu'on n'y a pas versé de documents dans le but de les recouvrir du statut d'exception qui s'applique aux dossiers de police. Il s'agit là d'un élément très valable de ce projet de loi, aux yeux des citoyens. Nous ne pourrons pas utiliser de fichiers spéciaux pour l'information policière et autre information secrète dans le but de cacher des choses que nous voulons empêcher les citoyens de découvrir. Cette modification constitue une partie très importante de ce projet de loi.

● (1630)

L'autre changement qui mérite d'être applaudi est qu'indépendamment de la protection dont peut faire l'objet un document ou des raisons valables que peut avoir le gouvernement de cacher un document, si ce dernier contient la révélation de quelque méfait c'est alors aux tribunaux ou au commissaire qu'il incombera de porter ce méfait à l'attention des autorités compétentes. Non seulement cette loi prévoit la communication d'informations au public, mais même dans les cas où il est démontré qu'on aurait raison de taire des renseignements lorsqu'un méfait est mis à jour, on ne pourra les cacher en prétendant que, pour des raisons de sécurité, tout le document doit être tenu secret.

En terminant, je voudrais dire un mot en faveur de l'adoption de l'article 41 qui, par le passé, a permis à un ministre, par décision arbitraire en fait, de refuser de communiquer à un tribunal un document ou des renseignements. Le gouvernement renonce à cette disposition de la loi. C'était peut-être le dernier vestige de l'ancienne tradition monarchique selon laquelle ce n'étaient pas les citoyens qui donnaient mais le monarque. La suppression de cette disposition constitue un grand progrès.

Je serai content d'avoir à défendre une décision, en réponse à une requête ou une demande sur les raisons de dissimuler un renseignement ou un document en particulier, et de laisser les tribunaux en juger. J'ignore si ce bill sera adopté rapidement, mais je sais que les députés ne manquent pas d'idées pour améliorer la loi. Le ministre s'est dit disposé à entendre de bonnes suggestions à cet égard et il a fait savoir qu'il ne tenait pas mordicus au contenu entier et au libellé du projet de loi.

Cependant, j'espère vivement que, dans un effort pour le perfectionner, nous ne nous perdrons pas en discussions inutiles sur des points relativement peu importants, retardant ainsi l'adoption de cette loi. Je ne crois pas qu'un seul député puisse prétendre que ce bill ne mérite pas d'être adopté tel qu'il est, qu'il ne constitue pas un important progrès ou qu'il n'est pas valable. Je crois au contraire que nous sommes tous en faveur de cette loi. Compte tenu des priorités et des travaux auxquels le Parlement doit accorder son attention, j'espère que les députés s'entendront rapidement sur quelque chose que je considère comme très bien et adopteront cette loi qui, comme je l'ai dit au début, ferait certes l'affaire du solliciteur général du Canada.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord commenter une observation que le solliciteur général (M. Kaplan) a faite il y a quelques minutes, à savoir qu'aucun député ne pouvait dire que ce projet de loi ne devrait pas être adopté. Je suis d'accord avec lui. Je ne pense pas qu'un seul d'entre nous ose prétendre que ce projet de loi ne doive pas être adopté. Je crois toutefois que certains députés espèrent qu'une fois son étude terminée, ce projet de loi soit très différent du modèle actuel en ce qui concerne les exemptions, le fonctionnement du comité dont il propose la formation et à d'autres points de vue.

Le fait que les leaders des trois partis s'accordent à dire que le bill C-43 est tellement important qu'il faut l'adopter en un jour et qu'il faudrait supprimer l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire ce jour-là pour pouvoir l'étudier montre l'importance que nous attachons à cette mesure législative. Je tenais seulement à m'assurer que l'on n'aille pas tirer des conclusions hâtives des déclarations du solliciteur général.

Mon parti n'a pas l'intention de rejeter ce projet de loi à la fin de la journée. Nous avons en fait l'intention d'appuyer le renvoi rapide du bill au comité, compte tenu des lacunes qu'ont déjà signalées au secrétaire d'État (M. Fox) le chef de l'opposition (M. Clark) et le député de Burnaby (M. Robinson), et de celles que signaleront sans doute d'autres députés d'ici la fin du débat.

Ce projet de loi fondamental concerne la nature même de la responsabilité ministérielle. Lorsque le secrétaire d'État a présenté le bill C-43 à la Chambre et donné sa conférence de presse, j'ai eu l'occasion de faire quelques observations au sujet du bill. J'ai alors déclaré, à l'instar d'autres observateurs, qu'il fallait s'en féliciter. Je remercie le ministre de ses paroles bienveillantes à mon endroit, mais je dois dire qu'après une lecture plus attentive du bill, mon enthousiasme s'est atténué. Je dirais donc aujourd'hui que ce projet de loi constitue certes un grand pas en avant pour le parti libéral, mais peut-être pas aussi grand que je l'avais cru initialement, comme bien d'autres observateurs.

En fait, un premier examen du bill m'a causé une surprise, car je pensais que les luttes que j'avais menées quand, à titre de leader du gouvernement, j'avais eu le plaisir de diriger l'étude du premier bill sur le droit d'accès à l'information à l'étape de la deuxième lecture, étaient venues à bout de la bureaucratie et que ce travail n'avait pas été vain. Comme je le disais, quand j'ai vu qu'une grande partie des dispositions étaient reprises telles quelles, je me suis empressé de féliciter le ministre. Mais, bien franchement, j'ai été étonné quand j'ai commencé à étudier la mesure de plus près. Je ne crois pas déplacé de dire au ministre—qui s'est probablement trouvé dans des situations semblables—que j'ai été étonné par la résistance tenace que des fonctionnaires bien pensants, habitués à fonctionner d'une certaine façon, ont opposée à l'idée que nous avions lancée de changer radicalement l'accès à l'information. Ce sont ces mêmes fonctionnaires qui avaient participé à la rédaction du Livre vert sur l'accès aux documents du gouvernement, du temps de M. Roberts. Il m'a semblé déceler une volonté de divulguer davantage de renseignements. Par contre, je n'y vois pas la volonté de perdre le contrôle des renseignements qui pourraient effectivement être divulgués.

Au chapitre des félicitations, je suis d'accord avec le président du Conseil privé de l'époque, qui avait proposé le projet de loi sur la liberté de l'information pour dire que je n'ai pas l'impression que le bill aurait franchi les diverses étapes qu'il m'est inutile de rappeler au ministre, aussi bien au niveau du cabinet qu'au niveau de la l'administration et enfin au niveau de la Chambre des communes, si le chef du gouvernement de l'époque, aujourd'hui leader de l'opposition (M. Clark) ne s'était pas fait le défenseur de la notion de liberté de l'information.

Nous avions admis à l'époque que notre projet de loi était quelque peu avant-gardiste. J'ai l'impression, au vu du débat jusqu'à présent, et toute modestie mise à part, que le secrétaire d'État devrait prendre notre projet de loi comme modèle, du moins pour certaines dispositions, les dispenses en particulier. Au départ, notre projet ne constituait pas un point final mais bien plutôt un débat en fait de loi sur la liberté de l'information. C'était une conception entièrement nouvelle de la gestion du gouvernement. C'était tout un ensemble d'habitudes que les fonctionnaires, les ministres, les parlementaires et d'autres encore, auraient dû prendre. Le comité devrait être laissé entièrement libre de mener ses travaux sur le bill comme bon lui semble. Le gouvernement ne devrait pas s'obstiner pour le simple plaisir de maintenir la formulation ou la portée des dispenses si des arguments valables pour les modifier sont avancés et que cela sert mieux les intérêts du pays. C'est cette attitude que notre gouvernement avait adoptée sur la question.

Le ministre m'excusera, mais sans vouloir l'offenser, je tiens à dire que le bill C-43 ne change absolument rien. Il est exact qu'il y a certaines améliorations d'ordre technique que le leader de l'opposition a d'ailleurs énumérées. Pour ce qui est de rétrécir le champ d'application des exeptions, par exemple, le sentier que nous avons frayé a été recouvert du même vieux goudron par la même vieille équipe de cantonniers. Le cabinet a ajouté une amélioration haute en couleurs ici et là, tout en émasculant les articles majeurs du projet de loi.

● (1640)

Rien d'important ne peut être divulgué que le gouvernement n'aurait été prêt à révéler de bonne grâce sous l'ancien régime. Les articles sur les renseignements dont on peut refuser la divulgation ont été étoffés à tel point que le bill, soit dit sans méchanceté, dans son état actuel, et j'espère qu'il en sera autrement lorsqu'il reviendra à la Chambre pour la troisième lecture, doit être décrit comme un pas de géant en arrière, et il s'agit d'une reculade calculée. Je me dois, je crois, de le dire ouvertement au ministre; je crains qu'il ne soit devenu esclave des traditions de son parti, et peut-être de celles des organes non politiques de l'État canadien. Même si je suis prêt à reconnaître la valeur de certaines améliorations notables, nous devrons en examiner d'autres dont certains orateurs ont parlé en détail.

J'ai quelque chose à dire concernant deux autres points. Je pense que nous sommes tous leurrés par l'apparente conversion du gouvernement au principe du contrôle judiciaire. Il est certain que l'idée de prévoir un tel recours dans un bill sur le droit d'accès à l'information constitue une nouveauté. Je me souviens qu'en 1979, quand j'ai présenté le Bill C-15 c'est le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) qui avait été le ministre des relations fédérales-provinciales du gouvernement précédent, qui avait pris la parole a titre de critique de l'opposition. Il s'était élevé énergiquement contre le principe du contrôle judiciaire déclarant que les ministres doivent assumer leurs responsabilités en dernière analyse. Je pense qu'il défendait très vigoureusement la ligne de conduite traditionnelle d'un parti qui s'est toujours montré très conservateur en matière d'accès à l'information. J'espère que les députés d'en face ne se considèreront pas comme offensés si j'emploie ce terme. Je l'emploie avec un petit «c» pour protéger leur réputation et la mienne.

Par le bill C-43, le ministre vient d'introduire une certaine forme de contrôle judiciaire. Je ne me mettrai pas à en critiquer les détails puisque nous allons pouvoir le faire en comité. Il n'empêche que cette décision est assortie d'un tel élargissement des possibilités d'exceptions qu'elle en perd pratiquement toute valeur au point qu'à mon avis, lorsque l'on mettra en pratique le principe du contrôle judicaire, ce dernier ne sera pas aussi pleinement utilisé qu'il l'aurait été en vertu du Bill C-15. Il nous faudra examiner cela au comité.

On a parlé des exemptions. Je ne m'attarderai pas à des aspects bien précis de certaines d'entre elles, car je n'en aurais pas le temps dans les 20 minutes dont je dispose. Tout ce qui avait été accompli par l'insertion du concept d'examen juridique a été réduit et diminué parce que l'on a étendu la portée des exemptions prévues dans le bill. Lorsque nous étudierons le bill article par article, je pense que nous devrons examiner cet aspect très attentivement.

Cela devient encore plus inquiétant lorsque l'on considère l'article 51 du bill. Dans le cas du bill C-15, la cour avait dû déterminer si le gouvernement avait le droit de refuser de divulguer un document. Il s'agissait d'un point bien précis qui est d'ailleurs maintenu dans le bill C-43 pour les exemptions les moins importantes. Toutefois, si les raisons invoquées pour ne pas divulguer un document ont trait aux affaires fédérales-provinciales ou internationales, à la défense ou aux organismes spéciaux d'enquête chargés de surveiller l'application de la loi, ou aux intérêts financiers du Canada, le juge doit être convaincu non seulement du bien-fondé de cette allégation mais aussi du fait que le refus de divulguer un document n'est pas basé sur des motifs injustifiés. Autrement dit, les catégories de documents qui font l'objet d'exceptions ont été considérablement élargies et le tribunal doit décider non seulement si ces exemptions s'appliquent mais aussi s'il est raisonnable de croire qu'elles doivent s'appliquer. Je pense que c'est le meilleur exemple que je puisse donner et je ne tiens pas à en donner d'autres car je n'en ai pas le temps. Les membres du comité constateront en étudiant les exceptions une à une qu'elles sont décrites d'une façon extrêmement vague, extrêmement floue.

Peu importe que l'on siège à la droite ou bien à la gauche de monsieur l'Orateur, si l'on pense en toute honnêteté que tout peut être «mis en circulation» sauf les documents qui font l'objet d'exceptions précises, je pense que le comité devra s'attacher surtout à préciser ces exceptions. C'est nécessaire pour que les déclarations du solliciteur général (M. Kaplan) à propos des exemptions soient justes, pour qu'en cas de refus, l'affaire qui sera soumise au commissaire à l'information et, en fin de compte, au tribunal, soit claire et pour que celui ou celle qui sollicite des renseignements d'un gouvernement ou d'un ministère ne soit pas obligé de recourir aux services d'un avocat retors pour se faire expliquer la signification exacte des termes. Certains disent qu'il s'agit de mots équivoques. Je n'aime pas tellement cette expression mais je l'adopte pour l'instant. Je pense que si le secrétaire d'État (M. Fox) utilise des mots de ce genre, c'est peut-être qu'il s'est laissé séduire par certains fonctionnaires. Il sait de qui je parle car il doit traiter avec eux comme j'ai moi-même dû le faire.

Voilà donc, monsieur l'Orateur, le fond du problème. Je ne crois pas que ces fonctionnaires agissent de mauvaise foi. Je pense au contraire qu'ils agissent de bonne foi mais que le ministre a cédé, peut-être en parti parce que le parti libéral n'a jamais été particulièrement animé par ce désir d'ouverture que j'ai trouvé chez mes collègues du cabinet lorsque je leur ai exposé la question.

Je ne veux toucher qu'à un dernier point, monsieur l'Orateur, étant donné que nous approfondirons la question au comité, au sujet du comité parlementaire. Le gouvernement a laissé tomber l'article qui prévoyait que dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la loi un comité de la Chambre examinerait à fond les dispositions de la loi en vue de présenter un rapport au Parlement. Chose curieuse, l'article 72 oblige le comité à procéder à un examen permanent de la loi, alors que l'article 25(2) oblige le comité à examiner toutes les lois sauf le bill C-43 d'ici trois ans. Je n'en vois pas très bien la raison, mais sans doute y a-t-il une explication.

Ainsi, le comité chargé du droit à l'information disposera d'un mandat permanent, mais au lieu de remettre en question tout le système, il ne devra examiner que d'autres lois dans cette courte période. D'autre part, tous les organismes étatiques seront appelés à publier un rapport annuel concernant l'application de la loi. Je crains qu'on ne cherche ainsi à obliger le comité à se défendre chaque année contre une avalanche de critiques en provenance des rouages de la Fonction publique.

C'est la raison pour laquelle j'aimerais faire examiner de nouveau ce qui concerne le comité parlementaire. Je me réjouis que le gouvernement ait fait en sorte de l'inclure; il figurait déjà dans notre bill C-15. Je m'inquiète du motif de cette modification. Je voulais que le bill C-15 fasse de ce comité parlementaire non seulement l'endroit où pourraient être entendues les critiques relatives à l'application de la loi sur l'accès à l'information, mais également qu'il permette à ses tenants et partisans, et non pas seulement aux adversaires du programme, d'en étudier l'ensemble. Or, je crains qu'il n'en soit pas ainsi.

● (1650)

J'attends avec impatience de travailler avec le secrétaire d'État (M. Fox), ses collaborateurs et d'autres députés qui se pencheront sur ce projet de loi. J'espère que les travaux seront exhaustifs et que le comité permettra au plus grand nombre de témoins de comparaître.

On a rendu hommage à Access. Or, d'autres organisations méritent également des éloges. Lorsque nous faisons partie du gouvernement et que nous participons à la rédaction d'un projet de loi, nous souhaitons tous qu'il soit amélioré par la suite. C'est dans cet esprit que j'envisage ce travail. J'attends avec impatience la fin de la journée, alors que ce projet de loi sera renvoyé au comité permanent voulu.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a signalé que le projet de loi serait renvoyé à un comité à la fin de la journée, ce qui me rappelle que j'ai discuté de la question avec le leader de l'opposition officielle à la Chambre ainsi que le député de Burnaby (M. Robinson) qui représente le Nouveau parti démocratique sur ce sujet. Tous sont d'accord pour demander que le projet de loi soit renvoyé non pas au comité permanent des communications et de la culture, mais plutôt au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour que l'ordre de renvoi puisse être modifié en faveur du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le député de Burnaby vient de quitter la Chambre pour un moment. Je me suis toutefois entretenu avec lui sur ce point. Il consent, je consens et nous consentons à la demande. Il conviendrait donc que la Chambre en ordonne ainsi.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les députés ont entendu la demande du secrétaire d'État. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je remercie mes collègues de leurs applaudissements et j'espère qu'ils seront un peu plus nourris quand j'aurai terminé.

Et sur cette note agréable, je me permettrai de souhaiter que mes propos vous soient également aussi agréables. Cependant, je dois dire que le ton du discours du chef de l'opposition (M. Clark) m'a quelque peu étonné. Car, s'il a paru approuver le principe du projet de loi, il s'est quand même permis d'en critiquer le fond. Cela m'étonne un peu de la part d'un chef de parti qui refuse de constitutionnaliser une charte des droits et des libertés. D'autre part, j'estime que les propos du leader à la Chambre du parti progressiste conservateur étaient beaucoup plus constructifs et plus nuancés. C'est le ton que je vais tenter d'adopter dans mon discours.

Je prends la parole aujourd'hui non pas en qualité de savant juriste mais plutôt en simple citoyen. Je m'inquiète que les gouvernements, les grandes entreprises et les gros syndicats puissent dissimuler des renseignements qui risquent d'affecter le mode de vie, l'existence même dans certains cas, de simples citoyens. Puisque nous vivons dans une société libre, il nous faut des lois qui interdisent cette façon insidieuse d'utiliser l'information qui peut compromettre le gagne-pain et la vie même d'un simple citoyen.

En ma qualité de député, je me suis parfois demandé si, dans l'exercice de mes fonctions, on m'a toujours fourni toute l'information nécessaire que j'avais demandée et à laquelle j'avais droit. Les grandes administrations ont tendance à dissimuler des informations que certains jugent impropres à publier. Je pense que c'est une erreur. Il faut que le droit d'accès à l'information soit protégé par une loi afin que les législateurs et les représentants du peuple puissent avoir libre accès à tout renseignement qu'ils jugent nécessaire à leurs fonctions. Quand le projet de loi entrera en vigueur, et j'espère que cela ne tardera pas, au moins nous aurons les moyens voulus pour le moment de protéger le droit d'accès à l'information.

Je me réjouis que les partis aient accepté de limiter la durée des discours afin que nous puissions franchir rapidement cette première étape. J'espère que tous les partis voudront de nouveau collaborer pour mettre un terme au verbiage qui tient lieu trop souvent de discours à la Chambre. Si un député estime avoir besoin de plus de vingt minutes il devrait revoir ce qu'il a à dire en se demandant si quelqu'un va l'écouter. Je compte qu'un jour tous les discours prononcés à la Chambre, sauf les discours importants que font les chefs de partis, ne dureront pas plus de 20 minutes.

Ce projet de loi est une nouvelle mesure destinée à mettre en valeur et à protéger la liberté personnelle au Canada. Dans un monde de plus en plus complexe, l'information et le pouvoir de la retenir constituent deux armes efficaces. Comme nous avons convenu que l'information peut être recueillie subrepticement dans certaines circonstances, il est de plus en plus urgent d'insérer dans nos codes de loi des dispositions visant à protéger ces précieux droits personnels qui sont trop souvent supprimés arbitrairement au nom du bien commun par un personnage ou un groupe puissant mais anonyme qui a recours à l'anonymat non seulement pour se soustraire à toute poursuite mais aussi pour éviter les appels.

J'ai certaines réserves à faire au sujet de ce projet de loi, comme au sujet de presque chaque mesure, mais il faut évaluer ses réserves ou les lacunes relevées dans un bill en regard des avantages qui en découlent.

Tout d'abord, je voudrais parler brièvement de l'article 11(4). D'après cet article, le responsable d'un ministère a le pouvoir d'exiger un acompte avant d'entamer les recherches en vue de communiquer un document. Je comprends pourquoi. En fait, j'admets qu'il faut empêcher les gens de faire des demandes futiles ou de penser que des demandes très coûteuses vont être exécutées sans qu'il en coûte quoi que ce soit au demandeur. J'ose espérer que les règlements qui découleront de ce projet de loi empêcheront les responsables des ministères d'exiger un acompte tellement élevé que bien des particuliers seront forcés de renoncer à leur requête. Autrement dit, j'espère que les responsables de ministères ne pourront pas se retrancher derrière cet article du projet de loi pour refuser de fournir des renseignements ou de répondre à une demande d'information.

Deuxièmement, l'article 22 me préoccupe également. Je comprends qu'il soit nécessaire de prévoir des exemptions. Pourtant, le gouvernement aurait peut-être intérêt à divulguer le genre de renseignements dont il est question à l'article 22 au lieu de les garder jalousement ou d'essayer de ne pas les révéler pour constater ensuite qu'il y a eu fuite. Sauf si l'on prévoit un mécanisme permettant d'éviter ce genre de fuite, dont le but est généralement de mettre le gouvernement dans l'embarras, je trouve que le gouvernement aurait intérêt à communiquer ces renseignements. Je me pose donc des questions à propos de cet article également.

Troisièmement, il y a l'article 26 qui porte sur les prélèvements. Cet article m'inquiète à peu près pour les mêmes raisons que l'article exigeant le versement d'un acompte. J'espère que les règlements empêcheront les hauts fonctionnaires qui voudraient retenir certaines informations ne rentrant pas nécessairement dans la catégorie des exceptions, d'amputer les documents réclamés. Je sais que ce n'est pas l'objet de cet article. J'espère que les règlements vont en préciser très clairement l'objet et bloquer toute tentative pour utiliser l'article 26 de façon à empêcher la communication de l'information.

● (1700)

L'article 28, la disposition transitoire, m'inquiète aussi. Je ne sais trop quel en est le but ou la signification; c'est pourquoi je m'inquiète. Je suppose que ce souci relève de la préoccupation que me cause, en général, la façon dont les mesures législatives sont rédigées. J'espère qu'un jour au Canada, nous aurons au service de rédaction des lois, des rédacteurs qui savent parler l'une de nos deux langues officielles.

Je voudrais faire quelques observations au sujet d'autres dispositions. Je voudrais parler de l'article 37(2), disposition très efficace qui accomplit exactement ce que le bill vise à faire. La disposition se lit comme suit:

Nonobstant toute autre loi du Parlement et toute immunité reconnue par le droit de la preuve, le Commissaire à l'information a, pour les enquêtes qu'il mène en vertu de la présente loi, accès à tous les documents et autres pièces qui relèvent d'une institution fédérale; aucun document ne peut, pour quelque motif que ce soit, lui être refusé.

C'est une excellente disposition. Elle donne au commissaire le pouvoir nécessaire pour appliquer la loi. C'est une disposition très positive.

Je suis heureux que le bill exige du commissaire qu'il fasse rapport au Parlement. Il doit faire un rapport annuel, mais il peut aussi présenter des rapports spéciaux s'il le désire. Une chose me tracasse cependant. J'aimerais que les rapports du commissaire soient renvoyés automatiquement à un comité de la Chambre ou des deux Chambres. Ce pourrait être le comité permanent de la justice et des questions juridiques ou le comité que le bill propose de créer pour vérifier l'application de la loi. Je crois que c'est l'article 72 qui prévoit la création d'un comité ou de comités spécialement chargés d'examiner l'application de la loi et de faire des recommandations. Le travail sera fait évidemment par des députés.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de ce que le bill ne permettait pas de faire. Il faudrait aussi dire ce qu'il permet de faire. J'aimerais parler pendant quelques instants du contenu du projet de loi. Celui-ci donnerait accès «aux documents de l'administration fédérale en consacrant le principe du droit du public à leur communication, les exceptions indispensables à ce droit étant précises et limitées et les décisions quant à la communication étant susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif.»

La deuxième partie du projet de loi, qui traite de renseignements en la possession du gouvernement fédéral, confirme le droit des individus à consulter et à corriger les renseignements personnels les concernant et ne limite pas la notion de renseignements personnels aux renseignements personnels consultés pour prendre certaines décisions.

Comme promis dans le discours du trône, le projet de loi abolira l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale. Le gouvernement n'aura plus le droit absolu de ne pas communiquer certains documents à un tribunal lors d'un procès. Les raisons qu'invoquerait un ministre pour ne pas communiquer ces renseignements dans l'intérêt public, feraient l'objet d'un examen par un tribunal. Celui-ci aurait alors accès aux renseignements en question et pourrait décider si ces renseignements devraient servir ou non de preuve. On compte un certain nombre d'exemptions, mais elles sont restreintes et définies de façon très précise.

Le bill contient également des dispositions relatives à l'avis aux tiers qui sont absolument indispensables pour protéger les droits des individus. Le bill mettrait en place une procédure d'avis aux tiers pour les renseignements fournis au gouvernement par les syndicats, les sociétés et autres entreprises commerciales. Ces personnes ou ces organismes seraient informés lorsque des renseignements pouvant nuire à leurs intérêts doivent être divulgués, afin qu'ils puissent intervenir afin d'empêcher qu'ils le soient ou faire éventuellement appel de la décision de les divulguer. Le bill C-43 prévoit une double procédure d'appel: dans un premier temps, il convient de présenter un appel au Commissaire et, si la partie plaignante n'est pas satisfaite de la décision de ce dernier, elle a le loisir d'interjeter appel devant la Cour fédérale.

Pour terminer, je tiens à féliciter le secrétaire d'État (M. Fox), d'avoir déposé ce projet de loi. J'espère qu'il fera l'objet en comité de l'examen posé qu'il mérite, sans que cet examen ne retarde trop pour autant le moment où il deviendra enfin une loi du pays figurant dans les statuts du Canada.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, c'est certainement un jour heureux pour tous les députés qui s'intéressent à la protection des renseignements personnels et au droit d'accès à l'information depuis des années. De toute évidence, les députés de ce côté-ci de la Chambre se préoccupent de ces deux aspects du bill.

Nous appuierons certainement cette mesure. Nous ferons le nécessaire pour qu'elle soit renvoyée au comité le plus rapidement possible et nous proposerons certaines modifications au comité et à la Chambre pour protéger davantage les intérêts de tous les Canadiens. Je pense que je serais injuste envers tous ceux qui se sont intéressés à ces questions au cours des années si je ne disais pas dès maintenant que le bill à l'étude représente certainement une étape importante.

D'autres avant moi ont salué le travail de Gerald Baldwin, notre ancien collègue, qui est bien connu comme le père du libre accès à l'information au Canada. Je voudrais mentionner pour ma part le comité dont il a été coprésident et dont je suis moi-même coprésident à l'heure actuelle, en l'occurrence le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires. Ce comité avait fait savoir il y a déjà plusieurs années, qu'il préconisait le principe du libre accès à l'information et il avait exhorté le gouvernement à présenter le genre de mesure qu'il présente maintenant. Il importe de noter le travail accompli par de nombreux députés pour inciter le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent dans ces deux domaines.

Il serait peut-être utile que je commence par dire quelques mots à propos des principes dont s'inspire cette mesure et par en faire un bref historique. Depuis mon arrivée à la Chambre, c'est-à-dire depuis huit ans, je me suis rendu compte que le gouvernement considère comme exclusivement siens les renseignements qu'il détient au sujet de son activité, de son processus décisionnel—quand on sait que certaines décisions touchent la vie quotidienne de tous Canadiens—ou des dépenses. Selon lui, c'est au Canadien moyen qu'il incombe d'expliquer pourquoi il devrait avoir accès à ces renseignements. Par contre, si les gouvernements veulent des renseignements au sujet de la vie privée des particuliers, ils se gardent le droit d'obliger les intéressés à divulguer ces renseignements sous peine de sanctions prévues par la loi.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre, qui croient que le rôle de l'État doit être restreint et que l'État doit être au service du peuple et non le contraire, ont jugé nécessaire d'opérer un revirement de cette situation. Le gouvernement n'a pas le droit de régir l'information. L'information n'appartient pas à l'État, mais au peuple canadien.

Si le gouvernement estime qu'il existe une raison de force majeure qui l'empêche de divulguer certains enseignements, c'est lui qui devrait être obligé de justifier sa décision. Si le gouvernement juge nécessaire de forcer des particuliers à lui fournir certains renseignements, il devrait être tenu d'expliquer pourquoi il a besoin de ces renseignements au lieu d'obliger les particuliers à expliquer pourquoi ils ne veulent pas les fournir. C'est pour cela que nous avons pensé qu'il fallait présenter une mesure intégrée qui porterait sur les deux aspects de la question, en l'occurrence le droit d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

● (1710)

On a dit parfois qu'à certains égards, la loi sur la protection des renseignements personnels et la loi sur le droit d'accès à l'information étaient quelque peu contradictoires, mais c'est faux. Il s'agit des deux coôtés de la même médaille. En fait, l'essentiel, c'est le contrôle de l'information. Qui possède l'information, qui la contrôle? Appartient-elle à l'État ou aux citoyens? C'est pourquoi le premier projet de loi du gouvernement Clark, qui était présenté par mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), reconnaissait le principe du droit d'accès à l'information.

Je travaillais alors, en collaboration avec mon collègue, le sénateur Jacques Flynn, qui était ministre de la Justice, à un projet de loi complémentaire sur la protection des renseignements personnels, que la Chambre aurait adopté séparément, mais qui aurait intégré ces deux principes; nous aurions eu la garantie, par exemple, de pouvoir suivre la même filière pour prendre connaissance de son propre dossier et des renseignements sur la façon dont le gouvernement dépense notre argent ou prend les décisions. Dans la mesure du possible, les exemptions auraient répondu aux mêmes critères afin d'éviter que des fonctionnaires aient à choisir entre des sanctions pour refus de divulguer des renseignements et des sanctions pour avoir communiqué au public des renseignements qu'ils pensaient devoir lui donner. Nous estimions indispensable d'éliminer, ou du moins de réduire, la possibilité de conflit et d'essayer d'offrir un ensemble de mesures aussi cohérent que possible, suivant le principe que l'information appartient non pas à l'État, mais aux citoyens du Canada.

Comme je l'ai mentionné, les collègues qui ont pris la parole avant moi ont dit ce qu'ils pensaient du projet de loi gouvernemental et surtout de l'article sur le droit d'accès à l'information. Ils ont signalé au moins quatre domaines dans lesquels le bill C-43 est plus faible que la législation proposée par notre gouvernement.

Premièrement, cette loi ne permettra pas aussi facilement aux intéressés de découvrir l'existence de tel ou tel document. L'article 5(3) laisse entendre que si des renseignements font l'objet d'une exemption, il n'est même pas nécessaire de les inscrire dans les bulletins d'information.

Deuxièmement, en ce qui concerne les exemptions, surtout dans les domaines des affaires internationales et de la défense, de l'application des lois et des enquêtes et des intérêts économiques du Canada, elles semblent couvrir beaucoup plus de renseignements que dans le bill du gouvernement Clark.

Troisièmement, on semble avoir réduit de façon appréciable les pouvoirs, le statut et le traitement du commissaire à l'information.

Quatrièmement, ce qui est peut-être le plus important, il ne semble pas que le pouvoir accru conféré aux tribunaux permette seulement d'approcher du degré de transparence qu'on devrait attendre de ce bill. Cela vient surtout du fait que lorsqu'un juge prononce un jugement sur le bien-fondé d'un refus de divulguer des renseignements ou des documents de certaines catégories, il ne peut déterminer si le responsable d'un ministère a le droit de les refuser, mais seulement s'il avait des «motifs valables de le faire.» Pour en venir à ce que je veux démontrer, j'aimerais maintenant passer de la partie du bill C-43 qui traite de l'accès à l'information à celle qui porte sur la protection des renseignements personnels.

Les députés se souviendront que l'an dernier, j'ai présenté un bill d'initiative parlementaire semblable qui était la version finale du bill que le sénateur Flynn et moi-même avions préparé en vue de le présenter lorsque le gouvernement conservateur était au pouvoir. Je suis content bien sûr, de voir que l'essentiel de ce bill a été repris dans la mesure législative que le gouvernement a présentée, et je suis enchanté de constater que même si on a fait marche arrière à propos de certaines parties importantes du bill, dans l'ensemble on en a repris l'essentiel dans cette mesure.

En fait, ce débat ne pouvait mieux tomber. Le parlement est actuellement embourbé dans un conflit qui fera époque sur le genre de droits que l'on devrait inscrire dans la constitution du Canada. Le gouvernement actuel s'est évertué à démontrer que l'on devrait inscrire une charte complète des droits fondamentaux dans toute mesure d'amendement constitutionnel que nous enverrions en Grande-Bretagne. Pourtant, monsieur l'Orateur, on est choqué de constater qu'un des droits de la personne les plus fondamentaux ne fait pas partie de la charte des droits du gouvernement, soit le droit à la vie privée.

C'est un droit dont l'histoire remonte loin en arrière, tant en Occident que dans l'histoire de l'humanité. Par exemple, sur ce continent, le droit à l'intimité remonte à l'adoption des premier, troisième, quatrième, cinquième et neuvième amendements de la constitution des États-Unis. Le juge Thomas Cooley, dans son important traité sur les préjudices, a décrit le droit à la vie privée comme le droit naturel et inaliénable «d'être laissé tranquille». Presque cent ans plus tard, le comité Younger a redéfini ce concept comme le droit de «ne pas avoir à subir d'intrusion dans sa vie privée, dans son foyer, dans sa famille et dans ses relations». Dans les démocraties occidentales, le droit à la vie privée est né de la méfiance que l'on éprouvait envers l'État au siècle des lumières. Pour paraphraser Locke, l'État démocratique est devenu la somme totale des personnes qui forment la société. Dans ce sens, l'État a été créé pour servir la société, composée d'individus qui dirigeaient leur propre vie.

Depuis l'origine de l'humanité, la poursuite d'une vie privée personnelle est une constante universelle. D'après I. C. Velecky, on en trouve la preuve dans l'ordre social de la Grèce antique et dans les coutumes et la vie communautaire des tribus primitives.

La mesure de vie privée à laquelle nous tenons et dont nous avons besoin varie d'une personne à une autre, mais chacun d'entre nous a besoin d'un minimum de vie privée si nous voulons rester des hommes. Ce n'est pas parce que nous avons quelque vice à cacher, mais parce que chacun d'entre nous a besoin de garder secrète une partie de sa vie s'il veut conserver sa dignité et sa fierté. Manifestement, les racines historiques du droit à la vie privée sont inaliénables et naturelles.

Au Canada, il y a déjà plusieurs années que nous avons légiféré dans ce domaine. Ainsi, en 1974, nous avons adopté une mesure législative visant à contrôler la surveillance électronique et, en mars 1978, la partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne a été proclamée. Je dois insister sur le fait que cette partie IV de la loi sur les droits de la personne ne répondait absolument pas aux besoins. En fait, même si elle prévoit la publication d'un répertoire des banques de données du gouvernement fédéral, ce qui permet aux Canadiens de savoir quels ministères gouvernementaux détiennent des renseignements à leur sujet, le gouvernement a décidé consciemment de ne pas faire de publicité autour de ce droit car il voulait éviter d'être débordé de demandes de personnes cherchant à s'en prévaloir. Quelle critique plus accablante peut-on faire de l'engagement du gouvernement en matière de droit à la vie privée que le fait qu'il ait cherché à le passer sous silence autant que possible?

Mon parti a proposé un amendement aux propositions constitutionnelles du gouvernement visant à inclure le droit à la vie privée dans la charte des droits. La protection contre une intrusion exagérée dans la vie privée, la famille, le foyer et la correspondance des gens est le minimum que les Canadiens exigent de l'État. Malgré le prétendu engagement du gouvernement à respecter la vie privée, les ministériels ont rejeté notre amendement, portant un coup au cœur même de notre tradition canadienne. Le gouvernement a été créé par le peuple pour servir le peuple. Il n'a pas été créé, comme les députés semblent souvent le croire, pour donner à l'État les pouvoirs de s'ingérer dans la vie des gens.

Quiconque vit dans la société moderne n'a aucun mal à comprendre pourquoi il est indispensable d'adopter une loi sur la vie privée. Au fur et à mesure que les besoins de la société en matière d'information sur les particuliers augmentent, la menace pour la vie privée augmente en proportion. En fait, dans un sondage réalisé par le ministère des Communications, 52 p. 100 des répondants ont déclaré que les ordinateurs réduisent les gens à de simples numéros; 69 p. 100 étaient d'avis que les ordinateurs causent des erreurs car ils ne tiennent pas compte des facteurs humains; 37 p. 100 pensaient que les ordinateurs sont une menace pour la vie privée des particuliers, et 52 p. 100 qu'ils tendent à violer le caractère confidentiel des choses. Ce bill répond en grande partie à certaines préoccupations laissées sans réponse par la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne.

Une des grandes lacunes de cette loi c'est son silence sur la généralisation du numéro d'assurance sociale, qui tend à devenir un numéro d'identification universel. L'opinion publique a tout à fait raison de s'en émouvoir. Dans le projet de loi qu'il avait présenté, le gouvernement Clark avait proposé de limiter l'emploi du numéro d'assurance sociale à six cas, six cas simples pour lesquels il avait été conçu à l'origine. Un de ces cas, celui des prêts aux étudiants, disparaîtrait au bout de trois ans, et passé ce délai le gouvernement ne pourrait plus exiger qu'on l'emploie à cette fin.

Il est indispensable, à notre avis, que l'État fédéral se porte aujourd'hui à la défense de la vie privée. Le gouvernement et le ministre des Communications (M. Fox) ont eu tort de faire rayer cette disposition de notre bill parce que les faits sont là: l'abus du numéro d'assurance sociale constitue un danger grave pour le respect de la vie privée. L'État fédéral devrait prendre l'initiative dans ce domaine, manifester sa volonté de limiter l'emploi du numéro d'assurance sociale. Cependant, il s'est contenté d'élargir l'étude que nous avions demandée sur l'emploi du numéro d'assurance sociale au niveau provincial et dans le secteur privé, et de demander au commissaire à la vie privée de se pencher également sur l'administration fédérale. Nous estimons qu'il a failli à son devoir.

Il faut relever que l'un des arguments les plus sérieux qui militent en faveur du numéro d'assurance sociale, c'est sa crédibilité, la conviction qu'il n'existe qu'un numéro d'assurance sociale par client. Or un agent de la GRC a déclaré à la Commission d'enquête McDonald que dans 50 p. 100 de tous les cas d'escroquerie étudiés dans un secteur dont il avait la surveillance, il y a eu emploi de cartes d'assurance sociale.

● (1720)

On a constaté dernièrement à quel point le contrôle des numéros d'assurance sociale laisse à désirer, comme en fait foi l'histoire de cet homme de Calgary qui s'était fait attribuer 109 numéros d'assurance sociale, grâce auxquels il lui avait été fait droit à 59 demandes de prestations d'assurance-chômage et réussi à s'assurer des rentrées mensuelles de $33,000. De même, deux types de Montréal ont accumulé $32,867 en prestations d'assurance-chômage en deux mois seulement en utilisant 60 numéros d'assurance sociale. Il y a aussi le cas de cet homme de Winnipeg qui a réussi à obtenir 25 numéros d'assurance sociale et ainsi amasser la somme de $92,000 en prestations en quatre ans et demi.

De ce côté-ci de la Chambre, nous encourageons l'esprit d'initiative mais, à notre avis, le gouvernement ne devrait pas tolérer des initiatives de ce genre et encore moins les faciliter par les programmes qu'il met en vigueur. Pourtant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) a prévenu les Canadiens que nécessairement ils devront à l'avenir faire un usage plus fréquent de leurs numéros d'assurance sociale. L'heure avance rapidement, monsieur l'Orateur.

Permettez-moi de dire en conclusion que nous approuvons cette mesure législative du gouvernement qui franchit aujourd'hui l'étape de la deuxième lecture. Nous pensons qu'elle devrait être renvoyée au comité et étudiée de façon très approfondie. En effet, on ne saurait adopter ni le projet de loi que nous avons proposé l'année dernière ni le projet de loi à l'étude aujourd'hui sans y apporter certains aménagements. Ces deux mesures nécessitent en effet un examen approfondi de la part de tous les députés. Nous considérons que c'est un progrès important et nous invitons le gouvernement à faire preuve de souplesse devant le comité lorsque nos concitoyens viendront témoigner. Nous lui demandons, aussi d'être prêt à

apporter des modifications à la loi de sorte que nos concitoyens puissent, une fois pour toutes, avoir la haute main sur les renseignements qui les concernent, et qui concernent les décisions et les dépenses gouvernementales. Il faut que ces questions ne soient plus uniquement du ressort de l'État.

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur l'Orateur, mon intervention en l'occurrence sera fort brève. Je crois—en fait, je suis à peu près certain—que je pourrai exprimer ce que j'ai à dire au cours des 20 minutes qui me sont allouées et démontrer ainsi, comme l'ont déjà fait nos collègues des deux côtes de la Chambre, qu'en décidant d'un commun accord de réduire la durée des interventions de 40 à 20 minutes nous avons accompli un progrès considérable, et même un grand bond en avant pour citer les paroles utilisées par le député de Nepean-Carleton (M. Baker) en décrivant le bill, paroles qu'il a rétractées par la suite.

Notre façon de traiter ce bill constitue en effet un énorme progrès, ce qu'il reconnaîtra sans doute avec moi. J'espère que nous pourrons nous entendre parfois, sinon souvent, pour aborder d'autres débats de la même manière. C'est une méthode intelligente que nous avons adoptée, dont nous devrions complimenter tous les leaders des partis à la Chambre, et que nous devrions presser nos caucus respectifs d'adopter.

M. Baker (Nepean-Carleton): Tout dépend du caractère des mesures législatives.

M. Daudlin: Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a parlé de la charge de la preuve et du fait, qu'à son avis, elle devrait incomber au gouvernement dans le cas des documents qu'il refuse de communiquer au public. De prime abord, je dois dire que je suis d'accord avec le député. Sa position me semble sage, bien que sa théorie, telle qu'il nous l'expose, repose sur des postulats qui me semblent suspects.

Je siège ici depuis 1974 et nombre de mes collègues depuis plus longtemps encore. Ceux qui sont ou ont été ministres savent bien que les députés de l'autre côté de la Chambre parlent des droits de la population, comme s'ils étaient les tribuns du peuple et insinuent que les membres du gouvernement ne peuvent être les véritables porte-parole de l'électorat.

Peut-être suis-je vieux jeu dans l'idée que je me fais du rôle des Communes, mais d'après moi, tous les députés, y compris ceux qui ont accédé au pouvoir, parlent au nom de la population; l'opposition ne peut revendiquer à meilleur titre que nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, qui occupons ces banquettes, le droit d'être la voix du peuple. Aussi longtemps que nous serons tous d'accord sur cette présomption, je reconnais avec le député de Wellington-Dufferin-Simcoe que c'est au parti qui prétend empêcher que ces documents soient divulgués qu'il appartient de produire ses preuves.

Je ne partage cependant pas son point de vue lorsqu'il prétend que c'est aux tribunaux que devrait revenir le droit de statuer si un document est détenu légitimement ou non. J'estime que la méthode retenue dans le bill C-43 est appropriée et justifiée car, à mon avis, elle enlève aux tribunaux une tâche dont, j'en suis persuadé, aucun juge ne voudrait se voir investi. D'après mon expérience personnelle de la pratique du droit et d'après ce que j'ai entendu dire à la Chambre, il me semble que nos juges protègent jalousement le principe de la séparation et de la distinction entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif. Si nous mettons nos juges dans une position où il pourra leur être demandé de prendre des décisions politiques—car c'est exactement ce que nous leur demanderions de faire—comment voulez-vous qu'ils puissent faire valoir leur indépendance vis-à-vis du pouvoir législatif?

Tout à l'heure le solliciteur général (M. Kaplan) a parlé de la situation difficile dans laquelle se retrouverait un juge qui aurait renversé une décision politique sur une question se rapportant aux affaires extérieures et aux relations entre des pays et le nôtre, décision politique qui aurait été prise au nom du ministre. A mon avis, on peut en dire autant pour tout ministre du gouvernement. Une fois qu'une décision politique a été prise, il est raisonnable et juste qu'un commissaire, d'abord, et un tribunal, ensuite, déterminent si le ministre a exercé son pouvoir discrétionnaire ou son pouvoir décisionnel de façon juste et raisonnable. Autrement, je défie tout député ou tout ministre de la Couronne de prétendre pouvoir braver les foudres de la population et de la Chambre même en osant contester la décision du commissaire, d'abord, et du tribunal, ensuite, au cas où ceux-ci auraient jugé que le fait de ne pas vouloir communiquer un document n'était pas justifié. Je ne crois pas que personne puisse supporter une telle contrainte, et je pense que c'est le genre d'outil coercitif que contient ce bill. Il rend carrément le pouvoir de prendre des décisions politiques à qui il revient, c'est-à-dire au cabinet, plutôt que de l'accorder aux juges qui, je n'en doute pas, ne tiennent pas le moins du monde à exercer un tel pouvoir. Je suis sûr qu'ils n'en veulent pas.

J'ai également trouvé particulièrement intéressantes les observations du député de Wellington-Dufferin-Simcoe concernant les index de renseignements qui existent actuellement au Canada au sujet des particuliers. Je partage un bon nombre de ses vues au sujet de la possibilité pour un particulier d'avoir accès à ces banques de données sans cesse croissantes. Nous voulons tous avoir accès à ces renseignements si ce n'est que pour corriger les nombreuses erreurs qui y existent. Je ne pense pas avoir entendu le député se plaindre du fait que le gouvernement se servait de deniers publics pour faire connaître telle ou telle loi—je ne l'affirmerais pas sans faire enquête, ce que je n'ai pas eu le temps de faire—mais je trouve curieux que son parti tout au moins critique et blâme le gouvernement de s'être servi de deniers publics pour faire connaître sa position. En fait, monsieur l'Orateur, si je pouvais utiliser un terme un peu plus fort je pourrais mieux décrire les observations de députés de son parti sur la façon dont le gouvernement s'est servi de l'argent des contribuables pour faire connaître telle mesure, tel bill, telle position ou tel point de vue précis.

Ils peuvent évidemment aussi blâmer le gouvernement lorsqu'il ne se sert pas de deniers publics pour faire valoir leur propre point de vue. Quoi que nous fassions, nous sommes critiqués, et c'est toujours ce parti-là qui peut critiquer.

Des voix: Oh, oh!

● (1730)

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Vous les tenez, Bob.

M. Daudlin: Je ne sais pas si je les tiens. Je perçois une certaine agitation de l'autre côté. Il est bon de savoir qu'au moins, ils écoutent. Parfois, on se rend compte que ses paroles tombent dans les oreilles de sourds ou de personnes qui ne veulent pas entendre. Mais aujourd'hui, les députés de l'opposition écoutent et je les en remercie.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a parlé des numéros d'assurance sociale. Beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre partagent ses opinions au sujet de l'usage croissant qu'on en fait. D'ailleurs, certains de mes collègues et moi-même refusons absolument de donner nos numéros d'assurance sociale lorsque nous estimons qu'on nous les demande sans raison valable. Cet usage abusif se répand partout. Nous devrions peut-être prendre des mesures pour y mettre un terme.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe a fait partie d'un gouvernement qui a lancé une étude sur l'utilisation des numéros d'assurance sociale. Il devrait savoir, il doit sûrement savoir que le ministre de la Justice et ministre d'État responsable du Développement social (M. Chrétien) a renouvelé et reconduit le mandat qui lui avait été confié par le gouvernement précédent. Bien plus, il a élargi le mandat du groupe d'étude en le priant de déterminer jusqu'à quel point exactement était répandu l'usage des numéros d'assurance sociale, à quelles fins ils servaient, si on les utilisait aux fins autorisées, et si on les faisait servir à des usages que nous ignorions et auxquels il faudrait mettre un terme. L'étude n'est pas encore terminée, aucun rapport n'a encore été rédigé. Je me réjouis de pouvoir dire que le gouvernement n'agit pas en anticipant sur les rapports et les recommandations qu'il cherche à obtenir. Il serait peu économique de commander une étude et de préparer ensuite un projet de loi par anticipation. On aurait tort de commander un rapport pour ensuite tenter de faire adopter un projet de loi par la Chambre sans lui soumettre le rapport. Je crois savoir que le rapport sera bientôt rendu public. Une fois que nous l'aurons, nous pourrons examiner la question des numéros d'assurance sociale de façon beaucoup plus approfondie que nous n'aurions pu le faire si nous avions soulevé cette question en même temps que le projet de loi. Bref, cela aurait été prématuré. Je me réjouis qu'on ne l'ait pas fait en l'absence du rapport et que nous ne soyons saisis des recommandations qu'une fois le rapport achevé.

J'ai eu le privilège d'être le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État sous un gouvernement précédent au moment justement où l'on étudiait le Livre vert sur la liberté de l'information. J'étais secrétaire parlementaire au moment où le comité constitué à cette fin en faisait l'étude.

Je reconnais que le secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Fox) a dû affronter bien des difficultés avant de présenter le projet de loi à l'étude. Ce n'a pas été une tâche facile. Ce n'est pas le genre de projet de loi dont on puisse faire l'étude préliminaire en une soirée ou même en un mois avant de pouvoir le présenter, car c'est une tâche délicate que de maintenir un équilibre entre le droit d'accès à l'information et celui de protection des renseignements personnels. La rédaction de ce bill a présenté également des problèmes de ponctuation, de style et de terminologie. C'est pourquoi je félicite sincèrement le secrétaire d'État de nous l'avoir présenté. Nous nous accordons tous à dire qu'il en était grand temps, mais nous nous réjouissons d'en être maintenant saisis et nous allons bientôt le renvoyer au comité. Nous espérons qu'il finira par prendre force de loi.

Comme les députés des deux côtés de la Chambre, j'estime que l'on aurait tort de croire que le texte dont nous sommes saisis soit parfait sous sa forme actuelle. Il devra être retravaillé, poli et modifié avant de nous revenir. Le ministre s'est dit prêt à collaborer. Nous aurions tort de croire qu'après avoir été étudié au comité, présenté à nouveau à la Chambre et étudié en troisième lecture, il sera parfait. Il ne le sera toujours pas, mais ce sera une amélioration. Il faut féliciter la Chambre de s'engager dans cette voie.

J'insiste tout particulièrement sur le fait qu'en insérant des dispositions relatives à la révision dans ce projet de loi, nous nous engageons dans la bonne voie si nous voulons conserver la distinction qui existe entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif. En outre, nous ajoutons ainsi foi aux préoccupations non seulement de ceux qui veulent faciliter l'accès à l'information mais encore de ceux qui craignent les abus qui pourraient provoquer une sévère ingérence. Qu'il me suffise de mentionner la vive inquiétude des associations des chefs de police non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis lorsqu'un projet de loi les intéressant a été adopté. Il semble que les associations du monde entier s'inquiètent quand des mesures de ce genre sont présentées. Elles s'inquiètent entre autres choses des abus qui pourraient susciter de graves problèmes, notamment quand il faudra s'abstenir de dévoiler certains renseignements tels que le nom des dénonciateurs. Si effectivement des dénonciateurs acceptent d'aider à la lutte contre le crime organisé, nous devrons nous assurer que la chose demeure confidentielle. Ces renseignements ne peuvent pas être communiqués à beaucoup de gens. Nous savons tous comment ces renseignements peuvent nous échapper ou tomber entre des mains indiscrètes. Nous ne voudrions certes pas qu'un dénonciateur disparaisse au bout d'un quai.

Nous verrions alors le tarissement de cette source de renseignements et l'impossibilité pour nos forces policières d'obtenir l'aide dont elles ont besoin pour lutter contre la criminalité que nous voulons tous voir régresser. Je pense que le gouvernement est parvenu à créer ce genre d'équilibre dans ce bill.

Nous devrions tous écouter attentivement les groupes qui voudront venir exposer leur point de vue particulier sur la question. Comme députés nous avons reçu les documents que nous ont soumis comme à l'accoutumée des groupes de pression. J'ai des exemplaires de documents reçus du groupe Access au sujet desquels a parlé le député de Burnaby (M. Robinson). Nous allons étudier ces documents très attentivement. Je me réjouis d'avoir entendu le ministre déclarer, quand il a présenté le bill aujourd'hui, que nous allions recevoir des amendements avec un esprit ouvert. En fait j'ai personnellement quelques amendements à présenter. Je vais donc assister avec assiduité aux séances du comité pour pouvoir faire valoir mes idées. J'espère que les députés de l'opposition qui ont pris la parole cet après-midi en feront de même.

J'espère que nous nous rendons tous compte que nous faisons de notre mieux pour produire un projet de loi aussi parfait que possible mais la perfection n'étant pas de ce monde ce n'est quand même pas la panacée universelle. Nous allons créer un mécanisme qui rendra peut-être parfois la Chambre plus animée qu'à l'accoutumée et permettra à la tribune de la presse d'avoir l'occasion d'obtenir des renseignements auxquels ses membres estiment maintenant ne pas avoir facilement accès.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Cela se traduira-t-il par davantage d'enveloppes brunes?

M. Daudlin: Cela réduira probablement le nombre d'enveloppes brunes utilisées actuellement sur la Colline; peut-être cela sera-t-il rentable sur le plan économique. Étant donné que sur la colline, nous sommes tous très occupés, que nous avons des tas de documents sur nos bureaux, outre qu'il n'est pas une panacée, le droit d'accès à un plus grand nombre de documents aura pour effet d'encombrer nos bureaux. J'espère que lorsque nous aurons ces documents à notre disposition, les députés qui se rendront compte que cette mesure n'opère pas les miracles qu'ils en attendaient ne se mettront pas à la critiquer. J'espère qu'ils ne viendront pas insinuer pernicieusement que le gouvernement veille à ce que cette mesure législative ne produise aucun effet. Si elle donne des résultats, ce sera parce que le fait même d'avoir présenté ce projet de loi et d'avoir affirmé le principe, de l'avoir stipulé noir sur blanc montrera aux fonctionnaires qui, tout le monde l'admet je pense, sont au service des Canadiens, que le Parlement et les Canadiens souhaitent et veulent avoir accès aux documents que les fonctionnaires ont préparés, où qu'ils soient, à la demande et au nom du gouvernement. Sachant que cette volonté a été exprimée noir sur blanc, les fonctionnaires vont, par leurs actes donner une dimension concrète à la largeur d'esprit dont le gouvernement a fait preuve en présentant ce projet de loi.

● (1740)

Si cela se passe de la sorte, et je suis presque certain qu'il en sera ainsi à la suite de la mesure que nous sommes en train d'étudier, je pense que nous nous rapprocherons de notre but. Je le répète, ce ne sera pas une panacée. Contrairement à ce que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a déclaré, ce sera cependant un grand bond en avant, et non pas un bond de côté ni un bond en arrière, comme il a tendance à le croire.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour prendre la parole brièvement sur le projet de loi relatif à la liberté de l'information. J'estime qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction et j'aimerais féliciter le gouvernement de l'avoir proposé. Il y a toutefois de nombreuses modifications que nous aimerions y apporter. Nous les examinerons ici aujourd'hui et nous proposerons certains amendements en comité.

J'estime que cette mesure contribuera grandement à rendre le gouvernement plus responsable. Je pense que le Parlement a lui-même des comptes à rendre, puisque nous sommes exposés aux regards du public. Ce que nous disons et faisons dans cette enceinte est publié textuellement dans le hansard. Lorsqu'il est question du gouvernement et de certains de ses programmes, les renseignements qui devraient pouvoir être communiqués au grand public ainsi qu'aux membres du Parlement sont parfois dissimulés. Ces renseignements ne sont pas divulgués à des moments où le gouvernement devrait être rendu plus responsable. J'estime nécessaire que les informations soient divulguées pour que les membres du Parlement et le public soient mis au courant de ce que fait le gouvernement—qu'il s'agisse des membres élus ou de l'administration.

Un certain nombre de cas me viennent à l'esprit qui montrent que nous pouvons parfois obtenir plus d'information sur notre propre pays aux États-Unis, qu'ici même au Canada. L'exemple le plus récent à cet égard a trait aux événements de Gagetown. Un certain nombre de membres de ce caucus ont dû s'adresser au gouvernement américain pour obtenir des informations sur l'épandage de l'agent Orange au Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas à l'étranger, mais ici même que nous devrions pouvoir trouver les informations qui concernent notre propre pays. Nous devrions pouvoir connaître tous les détails de ces cas qui intéressent dans une large mesure le public.

Il y a d'autres circonstances où, en tant que membre du Parlement, je pourrais tirer grand profit de telles informations. C'était notamment le cas lorsque je me suis adressé à des ministères pour demander à consulter des documents internes qui contiennent l'interprétation des lois ou des règlements supplémentaires précisent la portée de ces lois. Or, il m'est parfois impossible d'obtenir ces informations dans les ministères du gouvernement. Cela nous place dans une situation gênante vis-à-vis du public lorsque nous essayons d'interpréter, pour nos électeurs, les certains programmes du gouvernement. Je le répète, monsieur l'Orateur, j'estime que cette mesure contribuera grandement à rendre nos dirigeants plus coupables de leurs actions.

Divers rapports présentés à ce sujet insistaient sur la responsabilité du gouvernement. Je songe par exemple au rapport D'Avignon et au rapport de la Commission Lambert. Le bill sur la liberté d'accès à l'information n'est certes pas la fin des fins, mais constitue un pas dans la bonne voie. Je fais partie du comité des comptes publics. Nous sommes souvent saisis de cas que nous n'aurions pas à étudier s'il existait au Canada une loi sur la liberté d'accès à l'information.

Je signale également que j'ai fait partie du groupe de travail sur la réforme de la réglementation que le gouvernement a institué. Nous avons appris beaucoup de choses au sujet de personnes qui ne pouvaient pas obtenir les renseignements nécessaires pour exercer convenablement leurs fonctions. Je pense que cela entrave notre travail. Les gens ne peuvent travailler efficacement parce qu'ils ne possèdent malheureusement pas tous les renseignements qui les concernent puisque le gouvernement a, unilatéralement et sans consulter les intéressés, établi ses propres règles. Le gouvernement ne favorise pas l'échange de vues. Il ne consulte pas ceux que les règlements toucheront. Puis, une fois les règlements en application, nous n'avons toujours pas accès à l'information. Nous ne pouvons pas savoir comment on s'y prend pour rédiger les règlements et les lois, ce qui désavantage le grand public dans ses rapports avec le gouvernement. Sociétés, syndicats, groupes de consommateurs, particuliers, tous ont dit combien ils en étaient frustrés quand ils ont comparu devant le comité spécial de la réforme de la réglementation.

Bien que cela n'ait rien à voir avec le bill dont nous sommes saisis, j'en profite pour dire que j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à siéger au comité spécial de la réforme de la réglementation. J'espère que le gouvernement agira afin d'adopter certaines des recommandations formulées dans le rapport que nous avons déposé à la Chambre le 19 décembre. Comme nous l'avons présenté au président du Conseil du Trésor (M. Johnston), je l'incite, ainsi que le gouvernement, à donner suite à quelques-unes de ces recommandations car, conjointement avec cette mesure sur le libre accès à l'information, elles contribueront énormément à combler l'écart entre le public et le gouvernement, ou plutôt, devrais-je dire, entre le secteur privé et le gouvernement.

L'aspect de la liberté d'information qui m'intéresse davantage est la protection des droits des particuliers sur lesquels le gouvernement a des dossiers. J'aimerais qu'on établisse un contrôle très sévère de façon que le gouvernement ne puisse pas divulguer des renseignements sur des particuliers ou des sociétés, au point qu'une personne se retrouverait dans une situation embarrassante ou qu'une entreprise, petite ou grosse, se verrait placée dans des conditions concurrentielles défavorables. J'espère que ces droits seront protégés et qu'on ne dévoilera aucun renseignement de nature à compromettre les secrets même d'une société et à la placer dans une situation douteuse sur le marché libre.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le comité entendra parler de toutes nos inquiétudes. Heureux d'avoir eu l'occasion de commenter brièvement le bill sur l'accès à l'information, je termine en réitérant mes félicitations au gouvernement pour cet effort visant à mieux répondre de ses actes.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, je n'avais vraiment pas l'intention de prendre part au débat, mais l'idée m'en est venue à cause de problèmes concernant certains dossiers à mon bureau. J'ai pensé que je devais exprimer mes réflexions en ce qui concerne l'obligation des ministres de la Couronne de coopérer davantage avec les députés. Après tout, monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas nombreux. Nous ne sommes que 282 au Canada. En présence du greffier de la Chambre, nous, députés, avons fait le serment de respecter le Parlement et de servir la Reine.

Accès à l'information

● (1750)

Il arrive souvent que dans l'exercice de ses fonctions un député ait besoin de renseignements supplémentaires au sujet de personnes avec qui il est en communication. Il y a quelque temps je me demandais quelles suites je devais donner aux instances d'un de mes mandants que je soupçonnais membre d'une organisation qui n'avait pas à cœur les intérêts du Canada. J'ai demandé au solliciteur général (M. Kaplan) de me communiquer à titre confidentiel les renseignements que la Gendarmerie royale du Canada pouvait avoir sur cette personne et les organisations auxquelles elle appartenait.

Je prends mes obligations de député envers le Canada très au sérieux. Je ne voulais pas en arriver à prendre, au nom de cette personne, une position qui serait contraire à mes devoirs envers le Canada ni aider à promouvoir une organisation dont le véritable but n'était peut-être pas de servir les intérêts du Canada. J'ai été déçu parce que le ministre ne m'a pas fait confiance. L'attitude du ministre a été de ne rien me dire et de me laisser me débrouiller tout seul.

Dans un sens, il est regrettable qu'il nous faille un bill sur le droit d'accès à l'information. Il est du devoir des ministres de la Couronne de communiquer avec les députés, leurs collègues, ne serait-ce que de façon très personnelle, très privée ou très confidentielle. En qualité de députés, nous avons droit à la confiance des ministres et eux, en retour, doivent pouvoir être certains que nous ne dévoilerons pas la source de nos renseignements confidentiels. Jusqu'à un certain point, les députés ont besoin de ce bill parce que, dans bien des cas, il nous a été impossible d'obtenir de la Couronne des renseignements des plus anodins.

J'aimerais décrire un cas de ce genre parce que quelqu'un a dit qu'on ne devrait pas rendre publics les contrats et autres documents susceptibles de nuire aux sociétés et aux entreprises privées. Je comprends bien ce raisonnement. Cependant, depuis quelque temps le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) et moi sommes à couteaux tirés à propos de certains baux relatifs à des propriétés riveraines dans la ville de Mississauga. Il fut un temps où ces propriétés étaient dans la ville de Port Credit.

Il y a de six à huit ans environ, le gouvernement du Canada a loué à bail une importante installation portuaire à Port Credit à une société appelée Port Credit Harbour Marine. Chose bien étrange, le bail a été négocié pour une période de 20 ans et il s'applique à un grand port de plaisance situé dans un secteur commercial très important de ma ville. Depuis environ un an, je m'occupe de renégocier avec le gouvernement du Canada le bail d'une propriété adjacente pour le compte du Yacht Club de Port Credit. Chose curieuse, il est impossible d'obtenir les détails du bail relatif à cette très importante installation louée par Port Credit Harbour Marine.

Les députés recourent parfois à d'autres méthodes pour se renseigner. On m'a dit que je pouvais m'adresser au service d'évaluation de la région de Peel et que celui-ci accepterait peut-être de me renseigner, mais que le ministre ne le ferait pas. Cela veut dire que le ministre accepterait de fournir les renseignements en question à un ministère du gouvernement de l'Ontario qui s'occupe des affaires municipales mais qu'il ne les fournirait pas à un député. Une société paie donc un loyer au gouvernement du Canada pour pouvoir utiliser une propriété qui appartient à la Couronne et la Couronne négocie le

bail de la propriété adjacente avec quelqu'un d'autre et il est impossible d'obtenir les détails du bail de ladite propriété.

J'ai maintenant appris que le loyer que paie Port Credit Harbour Marine est considérablement moins élevé que celui qu'on demande au Yacht Club de payer, que ce soit au pied carré, d'après la valeur des bâtiments, d'après le nombre de bateaux qui peuvent amarrer ou d'après n'importe quelle autre base de calcul. Le loyer qu'on demande au Yacht Club de Port Credit de payer est plus élevé que le loyer payé par tout club de navigation de plaisance de la région de Toronto. De fait, le loyer est trois fois plus élevé au pied carré ou d'après le nombre de postes d'amarrage que le loyer payé par le RCYC, qui est peut-être le club de navigation de plaisance le plus riche de tout l'Ontario et même du Canada.

Je suppose que le gouvernement refuse de fournir les chiffres sur lesquels le ministère se fonde pour établir le montant du loyer et négocier un contrat équitable simplement parce que ces chiffres montreraient que le gouvernement n'a pas comme il le prétend négocier un loyer équitable. C'est tout à fait injuste. J'ose croire qu'une fois le bill adopté, le gouvernement sera obligé de fournir ces renseignements.

Je me préoccupe de ce que coûtera la bureaucratie chargée de filtrer les demandes d'information afin de s'assurer que les documents demandés n'appartiennent pas aux catégories interdites par le bill. Je le répète, si les gouvernements n'avaient pas refusé d'être transparents et d'être honnêtes avec les Canadiens, nous n'aurions pas besoin du bill à l'étude. Mais parce que les gouvernements refusent depuis longtemps d'agir ouvertement et loyalement, il nous faut mettre sur pied une bureaucratie chargée de juger si tel ou tel document peut être rendu public.

Si l'on croyait vraiment en la valeur de notre régime démocratique et de notre système de représentation, le gouvernement devrait juger au moins les députés dignes de confiance et, lorsqu'un électeur a un besoin que le gouvernement peut satisfaire, le député devrait pouvoir obtenir l'information, quand c'est possible, et résoudre ainsi le problème. Parce que les ministères refusent de jouer franc jeu, d'agir ouvertement et franchement avec les députés et avec les Canadiens, il nous faut présenter un bill qui . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le bill C-43, sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, ait enfin été présenté à la Chambre. L'histoire de ce projet de loi n'est ni plus ni moins qu'une ligne pointillée qui a son point de départ à l'époque de Barry Mather, ex-député de Surrey-White Rock, lequel avait présenté une mesure d'initiative parlementaire à ce sujet. Ce bill a été suivi d'un autre, présenté celui-là par l'ancien député de Peace River, M. Ged Baldwin. Ces deux députés ont été les premiers défenseurs de la liberté d'information au Canada.

A la suite de ces deux bills d'initiative parlementaire, le Livre vert intitulé *La législation sur l'accès aux documents du gouvernement* a été déposé en juin 1977 par le secrétaire d'État de l'époque qui est maintenant ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Roberts). Le comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires a étudié ce document et a fait un rapport.

Le comité de rédaction était composé de deux présidents adjoints: le sénateur E. A. Forsey, aujourd'hui à la retraite, et M. Gerald W. Baldwin, ancien député de Peace River, retraité également, du sénateur J. M. Godfrey, qui siège encore à l'autre endroit, de M. Andrew Brewin, ancien député de Greenwood, retraité, et de moi-même.

Vint ensuite le bill C-535, relatif à la protection de la vie privée, qu'avait présenté le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty). Il en a parlé aujourd'hui et s'est montré très préoccupé au sujet de l'emploi que le gouvernement fédéral fait des numéros d'assurance sociale. Il reproche également au bill C-43 de ne pas mentionner cette pratique. Je tiens à lui préciser que l'étude sur l'utilisation des numéros d'assurance sociale commanditée par le commissaire à la vie privée s'est prolongée jusqu'au mois de mai 1980 et qu'elle devait porter également sur l'usage qu'en fait le gouvernement fédéral. Le député se souviendra que cette initiative avait été lancée par le ministre conservateur de la Justice lors de la dernière législature.

L'insertion de dispositions spéciales sur les numéros d'assurance sociale dans ce texte législatif nuirait donc à la mission du commissaire à la vie privée. Toutefois, il est entendu que les dispositions générales du bill sur la collecte, l'emploi et la communication de renseignements personnels par le gouvernement fédéral s'appliquera aussi aux numéros d'assurance sociale. Une bonne partie des objectifs du député de Wellington-Dufferin-Simcoe seront donc atteints de cette façon.

● (2010)

Le bill C-43 comporte des aspects très importants. Il contribuera beaucoup à rendre nos institutions plus ouvertes et plus démocratiques. Voilà son objectif principal. Nous prétendons vivre dans un pays démocratique et nous voulons être sûrs qu'il l'est sur tous les plans. L'ouverture est certes l'un des objectifs poursuivis. Les Canadiens disposeront d'un moyen puissant leur permettant d'être mieux informés des activités et des fonctions de leur gouvernement lorsque ce bill entrera en vigueur. Les hommes politiques et les fonctionnaires seront plus responsables devant le public canadien, chose à laquelle les citoyens tiennent certainement. Les Canadiens seront également mieux au courant des activités de leurs gouvernements. Voilà le genre d'ouverture que désirent les Canadiens à l'heure actuelle.

Un processus d'examen indépendant sera mis sur pied. Cela empêchera le ministre de refuser de donner des renseignements quand bon lui semble. S'il le faut, cette question sera réglée devant un tribunal.

C'est au gouvernement, comme il se doit, qu'incombera le fardeau de la preuve s'il refuse de divulguer des renseignements. Après tout, c'est le gouvernement qui possède les documents pertinents et qui peut choisir, à l'heure actuelle, de ne pas les divulguer s'il le désire. En outre, si le gouvernement décide de retenir des renseignements, un juge sera en mesure de casser cette décision et de lui donner l'ordre de divulguer un document. C'est conforme à notre procédure judiciaire actuelle dans le cadre de laquelle cette fonction pourra fort bien s'exercer.

Je suis heureux de voir que l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale sera aboli afin que le gouvernement n'ait plus le droit absolu de refuser de fournir des renseignements aux tribunaux en cas de litige.

L'accès à l'information est une condition sine qua non de l'exercice de tous les droits et libertés fondamentaux.

En résumé, il nous faut un gouvernement ouvert. Nous voulons la liberté d'information et ce bill nous la donne dans une certaine mesure.

Le bill renferme quatre principes fondamentaux. En premier lieu, le droit des Canadiens à tous les renseignements que détient le gouvernement, sauf longue des exemptions très précises s'appliquent. Deuxièmement, il incombera au gouvernement de justifier sa décision s'il refuse de divulguer les faits. Troisièmement, le droit conféré aux tribunaux d'ordonner la publication des renseignements gardés secrets sans motif légitime. Quatrièmement, l'établissement d'un règlement pour s'assurer qu'un gouvernement ne pourra pas se prévaloir d'une exemption, quelles que soient ses modalités, pour dissimuler les preuves d'actes illicites. A mon avis, cette série de principes fondamentaux aide énormément à remédier à la situation actuelle.

Quand nous parlons de liberté d'information, nous devons également tenir compte du droit à la vie privée. La partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne intitulée: «Protection des renseignements personnels» a reçu la sanction royale au mois de juillet de 1977. Cette loi est entrée en vigueur le 1er mars 1978. Elle veut révéler aux particuliers la nature des renseignements personnels que le gouvernement détient à leur sujet et l'usage auquel ces renseignements sont destinés. Le bill a également pour objet d'accorder aux particuliers le droit d'accès à l'information que le gouvernement possède à leur sujet, de contrôler l'usage que font de ces renseignements personnels le gouvernement et tous ceux à qui il les communique et de réglementer leur recherche et la constitution des dossiers. C'est là le problème le plus délicat que pose la coexistence de la liberté d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Il est essentiel d'établir un équilibre entre le droit d'accès à l'information que possède le gouvernement et la protection des renseignements personnels à laquelle tout individu a un droit inaliénable.

Je renvoie les députés à la page 34:6 des procès-verbaux et témoignages du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires du 27 juin 1978. Sous le titre «Vie privée», le comité dit ceci:

> . . . votre Comité préfère l'approche adoptée par la loi américaine et l'«Australian Minority Report Bills» où l'expression «invasion injustifée de la vie privée» implique un équilibre entre le droit des individus à la vie privée et le droit du public à être informé.

J'invite également les députés à se reporter à la loi que le parlement australien a adoptée le 25 août 1980 et qui vise elle aussi à protéger le caractère privé de la vie. Nous y lisons que, entre autres choses, la teneur d'un document ne doit pas être communiquée si elle risque de révéler indûment des renseignements sur la vie privée d'une personne.

Cette loi témoigne en outre d'un souci d'empêcher tout conflit entre le droit de la personne à l'intimité et le droit de la collectivité à l'information. Le gouvernement australien a établi qu'il n'y avait pas risque de conflit. Cependant, par mesure de prudence, le gouvernement australien a prévu que tout le système ferait l'objet d'une révision dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la loi.

Espérons que le gouvernement songera à faire exactement la même chose dans ce domaine. Il est à noter que le projet de loi prévoit le droit d'apporter des corrections aux renseignements personnels en la possession du gouvernement. C'est l'aspect le plus important du bill. Il renforcera la protection des renseignements personnels en imposant des contrôles rigoureux à l'usage et à la communication à des tiers de tous les renseignements personnels en la possession des ministères et organismes gouvernementaux. Aux termes du bill, le particulier devra être prévenu que des renseignements susceptibles de nuire à ses intérêts seront communiqués à une tierce personne, de façon à lui permettre de présenter des instances pour en empêcher la divulgation et d'en appeler de la décision de les révéler.

Qu'on me comprenne bien: la loi sur la protection des renseignements personnels reconnaît le droit d'avoir accès aux renseignements personnels dont disposent le gouvernement, d'en connaître la teneur et de la contrôler. Cette mesure législative sur la liberté d'information accorde le droit d'accès à tous les renseignements personnels récupérables en la possession du gouvernement.

Aux États-Unis il existe déjà un droit d'accès au titre de la loi sur la liberté d'information qui permet à une tierce partie d'obtenir des renseignements personnels pourvu que leur obtention ne constitue pas nettement une intrusion injustifiée dans la vie privée de quelqu'un. En pareil cas, c'est au gouvernement ou à la personne dont la vie privée est susceptible de subir une intrusion qui doit administrer la preuve que cette intrusion est clairement injustifiée. Notre bill à toutes fins pratiques suit le même raisonnement et s'inspire des mêmes principes. Dans la pratique, cela signifie que l'État est placé sur la défensive tout comme l'est l'individu et, naturellement, lorsque l'un ou l'autre ne parvient pas à faire valoir ses objections, l'information est alors divulguée.

Le droit d'accès à l'information a une longue histoire derrière elle. De tous les pays civilisés, c'est la Suède qui pratique depuis le plus longtemps la liberté d'accès à l'information. Cela remonte à 1766 et à l'une des lois constitutionnelles fondamentales connues sous le nom de loi sur la liberté de presse. Des lois sur le droit d'accès à l'information existent aux États-Unis depuis 1966.

Au Danemark et en Norvège, il existe des lois sur le droit d'accès à l'information depuis 1970, en Autriche, depuis 1973 et en France, depuis 1978. Malheureusement, le droit d'accès à l'information n'a pas été respecté systématiquement aux États-Unis, surtout durant la guerre froide, alors que l'administration avait une forte tendance à protéger les informations touchant à la sécurité nationale.

Le Livre vert dont j'ai parlé tout à l'heure, la Législation sur l'accès aux documents du gouvernement, est un document très important sur le droit d'accès à l'information au Canada. Ce Livre vert a été renvoyé au comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires. Le comité a insisté pour que l'on présente une mesure législative solide en matière d'accès à l'information. Il a reproché au Livre vert de présenter des exceptions très générales et très vagues et il s'est opposé à la préférence accordée à la discrétion ministérielle en matière de révélation d'information dans ce document. Le comité a par ailleurs confirmé la nécessité d'avoir un système de contrôle.

Heureusement, le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui répond bien à une bonne partie des objections que nous avions à ce moment-là. Il reste toutefois bien des sujets de précaution et il est souhaitable d'apporter certaines modifications au projet de loi au comité.

● (2020)

J'aimerais signaler une chose à propos de droits à acquitter. La prestation d'un service de ce genre suppose toujours des frais. Il est à l'heure actuelle proposé d'imposer des droits d'au plus $25 pour le dépouillement et la communication des documents. Beaucoup de témoins qui ont comparu au comité mixte des règlements et autres textes réglementaires ont déclaré que les droits à imposer pour la divulgation de renseignements ne devraient correspondre qu'aux frais de reproduction afin que tous les Canadiens aient également accès à l'information. Ils devraient aussi, dans la mesure du possible, être uniformes et assez faibles dans tous les ministères et organismes du gouvernement pour être à la portée du simple citoyen. Voici par exemple ce que dit, à la page 27, à la rubrique «Droits», le Livre vert que j'ai déjà cité:

> Aux termes de la Freedom of Information Act, les organismes peuvent exiger des droits des requérants seulement pour la recherche et la reproduction des documents demandés; les frais d'examen des documents en vue de déterminer s'ils sont visés par une exemption ne sont pas exigibles. La loi prévoit également que les fonctionnaires du ministère peuvent décider de ne pas imposer de droits si c'est dans «l'intérêt public». En pratique, la plupart des ministères ne réclament pas des droits inférieurs à $5, et certains ne réclament pas des droits inférieurs à $25, sous prétexte qu'il en coûterait plus pour la perception du droit que le montant lui-même. Par conséquent, si l'on compare le total des droits perçus au volume total de demandes, le droit moyen est inférieur à un dollar par demande.

J'espère que nous aurons d'aussi bons résultats au Canada. Il y a cependant eu des cas aux États-Unis où les choses ne se sont pas aussi bien passées. Il y a notamment le cas qui s'est présenté quand quelqu'un a demandé des renseignements au sujet de la célèbre affaire Rosenberg. Il en a coûté au gouvernement des États-Unis quelque $250,000 pour réunir tous les renseignements et tous les dossiers demandés. J'espère que nous n'aurons pas les mêmes problèmes au Canada.

Je tiens à préciser que tout le monde aura le droit d'obtenir ces renseignements. Il faut cependant être réaliste. La plupart des citoyens ordinaires ne demanderont pas de renseignements. Ceux qui en demanderont seront des auteurs, des journalistes, des gens qui préparent leur thèse de maîtrise ou de doctorat, des hommes politiques, des législateurs, et ainsi de suite. Nous devons être justes et leur donner accès à des renseignements, mais il faut tenir compte des frais que cela entraînera. Un journaliste qui rédige un article de fond ne devrait certainement pas pouvoir faire faire son travail gratuitement aux frais du public. Dans son étude intitulée «Les portes resteront-elles fermées», le Pr Rankin déclare ce qui suit:

> Le libre accès à l'information en soi n'empêche nullement le pouvoir exécutif de tenir des discussions pleines et franches de ses choix politiques puisque seuls les faits et les données seront divulgués.

Il est essentiel pour toute démocratie et vital pour le bon fonctionnement des gouvernements que les citoyens puissent accéder librement à l'information, exception faite de quelques exemptions clairement définies. Il est possible d'établir un juste équilibre qui permettra de servir le public le mieux possible et de ne pas empêcher le gouvernement de bien faire son travail.

Les pays du monde occidental ont de plus en plus tendance à avoir des gouvernements plus ouverts. Le bill C-43 ne résout pas tous les problèmes relatifs au libre accès à l'information et la protection des renseignements personnels, mais il marque déjà un progrès considérable. J'attends avec impatience que le bill soit renvoyé à un comité de la Chambre des communes pour y être examiné de façon plus approfondie et, du moins je l'espère, pour y être modifié.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention ce soir de faire quelques commentaires d'ordre général au sujet des principes et des dispositions du bill C-43 qui édicte le projet de loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels. Pour commencer, permettez-moi de signaler que la démarche suivie est assez inhabituelle en ce sens que le bill contient des dispositions relativement brèves qui reportent simplement à ses annexes qui, à leur tour, contiennent le projet de loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels.

Je n'ai pas l'intention de me pencher sur les subtilités juridiques du bill, mais plutôt sur les principes de la loi sur la liberté de l'information. Je ne chercherai pas à en retracer l'historique, mais il y a lieu de noter que notre système parlementaire ne permet pas d'accéder facilement aux renseignements qui sont entre les mains du gouvernement et des pouvoirs publics. En fait, avec le système parlementaire, les gouvernements ont toujours eu tendance à protéger jalousement leurs renseignements et à ne les communiquer qu'à ceux qui en faisaient la demande, dans les conditions les plus strictes.

C'est pourquoi, dans les pays du Commonwealth britannique, les députés ont pris l'habitude de demander des renseignements en recourant aux divers moyens que leur offrait le système parlementaire. Il suffit de consulter le *Feuilleton* pour constater que le système n'a pas changé. Le *Feuilleton* de la Chambre des communes contient une foule de questions laissées sans réponse. Par conséquent, le gouvernement adopte encore aujourd'hui la même attitude qu'il y a de nombreuses années en consentant à fournir des renseignements uniquement quand les députés de l'opposition et les autres députés les exigent avec beaucoup d'insistance.

Nous espérons que cette tendance à libérer l'information permettra, non seulement aux députés, mais à tous les citoyens du Canada d'avoir plus facilement accès à l'information.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a fort bien exprimé son opinion à cet égard en novembre 1979, quand le bill sur la liberté de l'information a été présenté à la Chambre. Il a dit que la liberté de l'information était avant tout une question d'attitude. Si l'on réfléchit bien à ces paroles, on se rendra compte que la liberté de l'information et le libre accès à l'information ne peuvent pas exiger uniquement sur papier. Le gouvernement doit avoir l'esprit ouvert à ce principe. Comme l'a déclaré le chef de l'opposition, il doit avoir une attitude libérale à l'égard de l'accès à l'information.

L'histoire de l'accès à l'information dans les pays du Commonwealth britannique est relativement nouvelle et elle est encore en voie d'évolution. Quelques provinces canadiennes ont adopté des lois sur l'accès à l'information, mais nous n'en sommes encore qu'au tout début. C'est sous ce jour que les députés devraient voir le bill que nous étudions présentement. Nous ne pouvons prétendre à la perfection, mais nous espérons que cela démontre que le gouvernement a adopté l'attitude qui convient. Nous espérons qu'au cours des années qui viendront le gouvernement interviendra, au comité, à la Chambre des communes et ailleurs pour remédier aux imperfections de ce bill qui deviendront évidentes aussitôt qu'il entrera en vigueur et qu'il sera mis en application.

Je devrais, comme d'autres l'ont fait, rendre hommage au travail que certains députés ont accompli pour faciliter l'accès à l'information. On pense, bien sûr, d'abord à l'ex-député de Peace River, M. Ged Baldwin, qui a siégé ici à la Chambre pendant de nombreuses années. Sa grande préoccupation était d'en arriver au libre accès à l'information.

Permettez-moi de rappeler très brièvement une des paroles qu'il a un jour prononcées sur la nécessité d'adopter une loi sur l'accès à l'information. Il a dit alors qu'il fallait mettre fin à la longue tradition bien établie de dissimulation qui est celle de la bureaucratie depuis ses origines.

Je veux aussi rendre hommage au député de Nepean-Carleton (M. Baker) qui, à l'automne de 1979, a présenté le bill C-15, une véritable loi sur l'accès à l'information. Je tiens à faire consigner au compte rendu que l'Association du barreau canadien les avait félicités, lui et ses collègues, des efforts qu'ils avaient déployés à cette occasion. Je cite un extrait des commentaires que l'on a faits de leur travail sur le bill C-15:

> Les points forts de cette mesure sont qu'elle reconnaît le principe que le public devrait avoir accès aux renseignements du gouvernement, que les exemptions devraient être limitées et bien définies et que les exceptions devraient être examinées par un organisme indépendant du gouvernement.

Voilà en quoi doit consister une loi sur le droit à l'information. Je dois donc relever la différence subtile qui existe entre une pareille loi et le texte à l'étude qui, de par sa dénomination même, assure l'accès à l'information. Il y a tout un monde entre ces deux notions.

Voter le droit à l'information, c'est s'engager à ouvrir aux députés et aux simples citoyens en général un droit d'accès aux renseignements dont dispose l'État. Au contraire, l'accès à l'information c'est un simple mécanisme grâce auquel les citoyens, les députés et qui l'on veut peuvent se procurer toutes sortes de renseignements qu'ils désirent obtenir, dans les limites bien précises prévues par le texte lui-même. Il faut faire bien attention à cette différence de points de vue. Nous espérons que dans le cours du débat, en comité ou par la suite, le gouvernement reconnaîtra qu'il existe une différence très réelle entre ouvrir l'accès à l'information et garantir le droit à cette information.

Qu'est-ce que cela représente vraiment pour le public? L'information, c'est l'objet même de la connaissance. On dit souvent que c'est la connaissance qui libère la société. Il ne faudrait pas croire qu'il s'agit ici d'une mesure de second ordre parce qu'elle n'a pas d'impact immédiat sur la vie économique, ni sur d'autres manifestations de la vie nationale qui retiennent le plus notre attention quotidienne.

Il y a un autre droit qui intéresse grandement le public, c'est le droit à la vie privée. En common law telle qu'elle est appliquée en Angleterre et dans la plupart des provinces du Canada, le droit à la vie privée ne s'est pas développé aussi bien que dans beaucoup d'autres droits. Nous espérons voir une reconnaissance accrue de ce droit ainsi que son insertion dans une mesure législative qui s'applique partout au Canada. A mon avis, toute personne a droit de posséder des documents et des renseignements personnels, et les organismes du gouvernement, les sociétés et des tiers ne devraient pouvoir y avoir accès que dans des circonstances exceptionnelles.

● (2030)

Ce n'est pas tout le monde qui souscrit au principe du droit d'accès à l'information, comme ce n'est pas tout le monde qui souscrit à celui de la protection des renseignements personnels. Par exemple, les gouvernements qui cherchent davantage à entraver la liberté de leurs citoyens qu'à la favoriser s'opposent aux mesures législatives de ce genre. Cette tendance s'est même manifestée chez des gouvernements autres que ceux qui n'ont peut-être pas eu, comme, nous la chance d'évoluer vers la démocratie à la suite d'une longue association avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique; certains États démocratiques ont bafoué ce principe. Ils veulent que restent entre les mains du gouvernement et de ses fonctionnaires les renseignements auxquels la population devrait avoir accès. Il suffit pour s'en convaincre de songer à la malheureuse affaire du Watergate. Heureusement, l'incident s'est produit aux États-Unis et non pas au Canada et découlait précisément de cette tournure d'esprit. Les autorités en cause dans cette affaire avaient tendance à camoufler, à dissimuler les événements, et à cacher des renseignements au public. C'est pourquoi certains gouvernements, même démocratiques, sont enclins à refuser le droit d'accès à l'information qui risque de mettre au jour le genre d'irrégularités qui ont marqué l'affaire Watergate. Mais avant de regarder notre grand voisin du Sud de travers, n'oublions pas que le même genre de chose se produit au Canada. Au lieu d'adopter une attitude supérieure, tirons plutôt une leçon de son expérience.

Permettez-moi de passer brièvement en revue les détails de la mesure à l'étude pour donner une idée de mes appréhensions, et celles, d'après moi, que tous les députés à la Chambre et tous les Canadiens devraient ressentir devant cette mesure. D'abord, le bill accorde le droit d'accès aux renseignements dont dispose le gouvernement, mais ceux-ci existent sous forme de registres tenus par ses institutions. De prime abord, ce droit peut sembler très vaste mais, croyez m'en, il existe ailleurs une foule de renseignements qui devraient être accessibles au public mais qui échappent au contrôle des institutions gouvernementales définies dans le bill.

Je m'empresse de signaler que la longue liste des institutions gouvernementales qui figure en annexe illustre bien à quel point les activités du gouvernement ont pris de l'ampleur dans notre pays. En feuilletant le bill, je constate, en effet, que la liste des institutions gouvernementales visées par ce bill couvre de sept à huit pages.

D'autres députés qui ont pris la parole avant moi ont fait remarquer qu'on allait subir des frais pour exercer ses droits en vertu de cette loi, c'est-à-dire pour avoir accès au genre d'information prévue par la loi. Ce sont des frais symboliques, semble-t-il, puisqu'il ne s'agit que de $25. Toutefois, tout déboursé peut constituer un élément de dissuasion dans certaines circonstances. J'espère que la disposition et le droit relatifs à l'imposition de frais d'accès à l'information ne nuiront en aucune manière au droit d'accès à l'information accordé par la loi.

Certes, le projet de loi prévoit des exceptions. Nous reconnaissons tous qu'il doit y avoir des exceptions au droit d'accès à l'information dans des domaines comme les affaires étrangères, la défense nationale et les relations fédérales provinciales. Néanmoins, le bill ne stipule pas toutes les exceptions avec autant de rigueur et de détails que le faisait, à ma connaissance, le bill C-15 qui a été présenté en 1979. Nous ne pouvons qu'espérer, toutefois, comme je l'ai dit maintes et maintes fois, que le gouvernement ait une bonne attitude à l'égard des dispositions de ce bill et qu'il s'empresse de remédier à la situation si des problèmes venaient à se poser en raison des exceptions.

Il convient d'examiner le type d'accès à l'information prévu dans le projet de loi. Car il ne suffira pas de se présenter à l'un ou l'autre des ministères ou organismes énumérés dans le projet de loi pour obtenir les dossiers recherchés. On prévoit des formalités un peu plus complexes. Pour ce qui est de l'accès prévu dans la loi sur la protection des renseignements personnels, la façon de procéder est légèrement différente. Peut-être n'y a-t-il pas de différence fondamentale, mais il se peut qu'un intéressé soit renvoyé d'une disposition à une autre par un fonctionnaire qui chercherait plutôt à décourager qu'à favoriser l'accès à l'information.

Quand une personne se voit refuser l'accès à l'information prévu dans la loi, elle peut faire appel au commissaire à l'information. Cela peut paraître relativement simple, mais en ma qualité d'avocat, je peux vous assurer que chaque fois que l'on a affaire au gouvernement et à ses différents ministères et agences, il n'y a rien de simple. Il faut remplir des formules, respecter des délais, tenir compte des heures de travail, se déplacer, trouver des adresses, en somme, je le répète encore, rien n'est simple. Quand nous lisons qu'on peut faire appel au commissaire à l'information et que ce dernier peut mener une enquête, nous ne savons pas à quoi nous attendre. Cela pourrait vouloir dire aller témoigner devant la Cour suprême du Canada dans une cause importante ou encore, si les gens sont bien disposés, le droit d'accès à l'information peut être effectivement accordé.

En dernière analyse, la Cour fédérale pourra examiner les refus de donner accès à des informations. Je vais répéter ce que je viens de dire. Si quelqu'un redoute que le recours au commissaire à l'information soit une procédure compliquée, il suffit de se tourner vers la Cour fédérale pour voir ce qui s'y passe; voyez la multitude de règlements à respecter quand on veut s'adresser à ce tribunal. Je ne voudrais pas que quelqu'un s'imagine qu'il pourra se présenter à un ministère, s'adresser au commissaire à l'information ou au juge, et obtenir l'information qu'il cherche, car les formalités pourraient être très difficiles et très complexe et aussi, je le crains très coûteuses.

Voilà ce que j'avais à dire au sujet des mécanismes prévus dans la loi. J'ajouterai cependant qu'en ce qui concerne la partie ayant trait à la protection des renseignements personnels, il existe déjà des dispositions semblables à celles qu'on retrouve dans le bill C-43. Il existe déjà au Canada un commissaire à la protection de la vie privée. D'après le rapport présenté par le commissaire à la protection de la vie privée pour l'année 1979, il n'y a eu, à mon avis, que fort peu de plaintes dans le cadre de la loi actuelle. Le rapport révèle qu'en 1978, il y a eu 286 plaintes, mais seulement 159 en 1979. Il s'agissait là de plaintes présentées par des personnes ayant cherché à obtenir de certains ministères fédéraux des renseignements de nature personnelle. J'estime qu'il ne s'agit pas là d'un grand problème et je répète que si le gouvernement envisageait les choses avec l'esprit qu'il faut, nous n'aurions pas à recourir à toutes les procédures.

Permettez-moi de dire, pour conclure, que ce qui m'intéresse dans ce bill, c'est de savoir s'il n'est pas présenté simplement pour montrer qu'il existe un certain droit d'accès à l'information, tout en prévoyant les dispositions voulues pour permettre aux fonctionnaires fédéraux d'empêcher en fait les gens d'exercer ce droit.

Ce dont nous avons besoin, ce qui a déjà fait ses preuves ailleurs au Canada et à l'étranger, c'est une loi d'ouverture qui révélerait au grand jour les activités du gouvernement. Voilà le genre de loi qu'il nous faut dans une société démocratique. Voilà le genre de loi qui obligerait le gouvernement à user avec discernement de ses pouvoirs et qui déracinerait les maux dont il souffre au profit, non seulement de tous les Canadiens, mais aussi du gouvernement lui-même. J'espère qu'il s'agit bien de cela dans le bill C-43 et que c'est une loi d'ouverture et non une mesure sans conséquence. Je répète encore ce que j'ai dit au début de mon intervention en reprenant les propos du très honorable leader de l'opposition, à savoir que c'est l'ouverture et la transparence qui vont résoudre ces problèmes et ouvrir la voie à une loi sur la liberté d'information. Merci.

● (2040)

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je prends part aujourd'hui au débat sur cette très importante mesure législative. Comme des députés l'ont signalé, la libre circulation de l'information est essentielle dans une société démocratique. Pour le bon fonctionnement du processus démocratique dans un État sain, il faut que les citoyens soient informés. Il faut être informé pour prendre des décisions. Sans une information complète et pertinente, il est impossible de prendre les décisions indiquées. C'est un besoin qu'ont non seulement les gouvernements, mais aussi les citoyens.

Rien n'importe plus aujourd'hui que de mettre l'information pertinente et essentielle à la portée de ceux qui prennent les décisions, que ce soit la population ou le gouvernement. Dans notre société contemporaine, nous sommes appelés à prendre d'importantes décisions, qui auront des répercussions non pas sur une poignée de gens, une petite collectivité ou un petit pays pendant une semaine ou une année, mais bien sur des millions de personnes, pour des générations à venir.

En raison de l'évolution technologique et sociale rapide, nous détenons le pouvoir de détruire l'environnement et de modifier le patrimoine génétique de l'homme, des plantes et de toutes les créatures vivantes pour des générations à venir. Ce sont là des décisions très importantes que la race humaine est maintenant en mesure de prendre.

Étant critique de mon parti sur les sujets scientifiques et technologiques, je crois qu'il importe énormément que nous ayons cette loi, mais surtout que ses dispositions deviennent pratique courante. D'ailleurs, l'orateur qui m'a précédé l'a signalé. Peu importe le nombre de lois que nous adopterons, les avocats et les bureaucrates trouveront toujours une échappatoire ou une exemption pour empêcher qu'on divulgue les renseignements qu'ils veulent garder secrets. En définitive, l'efficacité et la portée de la mesure dont nous sommes saisis seront fonction de son application pratique et de l'importance que nous accordons au droit d'accès à l'information.

Dans le domaine scientifique, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est absolument essentiel que l'information puisse circuler librement. Cette information est indispensable pour propager les connaissances. A une époque où la technique évolue à une vitesse vertigineuse, nous prenons des décisions dont nous ne savons pas exactement quelles seront les retombées d'ici un an, dix ans ou même dans une génération. Il est primordial que le public ait libre accès à l'information pour que la population soit mise au courant d'une nouvelle technique dont on sait avec certitude et preuves à l'appui qu'elle est nuisible et dangereuse pour l'environnement ou pour les humains. Faute de quoi, la société ne pourra plus exercer son pouvoir naturel d'influer sur les progrès technologiques et de fixer des limites à ce progrès. C'est au public en définitive de décider quelles techniques seront mises au point et par quelles méthodes. Mais il ne peut prendre de telles décisions que s'il reçoit toute l'information disponible.

Après tout, l'information n'est pas un privilège, c'est un droit. C'est même un droit essentiel dans une démocratie. C'est un droit indispensable pour qu'un régime démocratique fonctionne et prospère. C'est un droit essentiel si nous voulons que les sciences et les techniques nouvelles s'épanouissent de façon intelligente et dans le respect des êtres humains.

Et je me demande si le bill C-43 peut nous garantir que les choses vont se passer ainsi. Je crains de ne pouvoir répondre dans l'affirmative en dépit des signes d'approbation enthousiastes des députés de l'autre côté. Certains passages du projet de loi laissent penser en effet que des renseignements importants ne seront pas automatiquement rendus publics. Je citerai à titre d'exemple l'article 20 qui dit ceci:

> Le responsable d'une institution fédérale est tenu, sous réserve des paragraphes (2) et (3), de refuser la communication de documents contenant:
>
> *a*) des secrets industriels de tiers;

On connaît des compagnies de produits chimiques qui refusent de divulguer la composition des produits qu'elles fabriquent, bien que ceux-ci soient largement répandus et qu'ils aient des effets durables sur l'environnement. Selon moi, le public devrait savoir exactement en quoi consistent les produits qui sont répandus dans notre environnement et introduits dans la chaîne alimentaire.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Pour moi, l'information sur ces produits que l'on introduit dans la chaîne alimentaire et dans nos régimes, qui vont avoir un impact sur l'ensemble de notre environnement pendant de nombreuses années, et qui vont aussi avoir des conséquences sur la santé d'un grand nombre de gens, ne devrait pas appartenir au domaine du privé.

Il est certain que tout ceci devrait être rendu public pour éviter les erreurs. Il n'y a aucun doute que des erreurs peuvent se produire, et je pense que tous conviendront que des erreurs se produisent effectivement, lorsque les seuls à détenir les informations sont un petit groupe ou un petit bureau des brevets d'inventions. Si le gouvernement dispose des informations, il lui appartient de s'assurer qu'elles soient rendues publiques.

Au début du mois, j'ai porté à l'attention du ministre de la Santé et du Bien-être social (M^me^ Bégin) un cas touchant à un certain fongicide nommé Captan. Nous ne pouvions obtenir ces informations au Canada. Elles étaient partagées avec le gouvernement des États-Unis, et nous avons dû faire appel à la loi sur la liberté de l'information aux États-Unis pour obtenir les documents canadiens qui avaient été envoyés au gouvernement des États-Unis. Qu'est-ce que ces documents révèlent? Ils révèlent que ce fongicide particulier n'est pas tout à fait inoffensif. Et pourtant, il est en vente sur les rayons. Les documents révèlent en outre qu'une des entreprises qui fabriquent ce produit, la Chevron Corporation, une importante société de produits chimiques, a demandé à la société chargée des essais de modifier cinq pages du compte rendu parce qu'il y apparaissait que ce produit particulier entraînait des mutations chez les animaux testés.

Comme la Chevron Corporation ne voulait pas que ces résultats soient publiés, elle a demandé à la société de les modifier délibérément. Ces informations étaient contenues dans les documents secrets du gouvernement.

J'estime que ces faits devraient être rendus publics afin que la population puisse savoir jusqu'à quel point elle peut faire confiance aux entreprises. Le projet de loi dont nous sommes saisis, contient visiblement trop de lacunes pour m'être d'aucun recours lorsque j'ai essayé d'obtenir des informations au sujet du fongicide Captan. Mon collègue et moi-même avons récemment attiré l'attention sur des pulvérisations aériennes d'un agent dénommé Orange, au Nouveau-Brunswick. Je me demande si l'article 15 qui régit nos relations avec l'étranger n'aurait pas interdit la divulgation de ces informations au Canada. Pourtant, il importe que cette information soit rendue publique. Nous savons par exemple qu'un bon nombre d'anciens combattants américains du Vietnam souffrent de différentes maladies pour avoir été exposés à l'agent Orange. Nous savons également que des Canadiens y ont été exposés. Si jamais un citoyen canadien—et j'espère que cela n'arrivera pas—est victime d'une maladie causée par l'agent Orange, il importe qu'il sache précisément à quoi il a été exposé. Les victimes devraient pouvoir s'adresser au ministère des Anciens combattants ou à un autre service de l'État pour toucher une pension d'invalidité. Il importe donc que ces renseignements

soient rendus publics. Les victimes pourraient demander réparation au gouvernement si elles sont en mesure de prouver que leur mal provient de l'agent Orange.

● (2050)

J'ai aidé de nombreux anciens combattants de ma circonscription qui cherchaient à obtenir réparation. La procédure n'est pas facile. La filière est longue et tortueuse. Si le gouvernement procède à différents tests secrets au cours desquels des militaires servent de cobayes, et s'il refuse de donner des détails parce que cela pourrait nuire à ses rapports avec un autre pays, cela n'aide pas la cause des personnes exposées. Mais la situation n'est pas la même si l'information est rendue publique. Nous allons continuer d'exiger que ce genre de renseignements soient publiés.

Un bon nombre de dispositions du projet de loi m'inquiètent. Par exemple, à l'article 15 où il est question des affaires internationales, on parle «d'États alliés ou associés avec le Canada». Que signifie le mot «associé»? Le gouvernement pourrait refuser de divulguer des renseignements qui risqueraient de nuire à ses relations avec un État associé. Par exemple, on a décrété un embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud. Un fournisseur pourrait tenter de tourner l'embargo en cherchant à obtenir des renseignements sur les permis d'importation et d'exportation d'armes. S'il s'adressait au gouvernement pour obtenir des exemplaires de ces permis, ce dernier pourrait lui refuser parce qu'aux termes de cette disposition, cela nuirait à ses relations avec l'Afrique du Sud. Je ne pense pas que cela serait équitable, car c'est contraire à l'esprit même du droit d'accès à l'information.

Je songe également à d'autres cas, par exemple aux sociétés de la Couronne qui seraient exemptées. On devrait avoir accès aux dossiers de toute société d'État qui fait usage des deniers publics ou utilise des terres publiques. Par exemple, aux termes de l'exception prévue dans la loi, une étude écologique menée par la Dome Petroleum sur ses projets de forage dans le Nord pourrait être considérée comme ne pouvant être rendue publique. Cette étude, parce qu'elle concerne le domaine public, les terres publiques et l'avenir de notre pays, devrait être accessible au public. Tout citoyen devrait pouvoir prendre connaissance de cette étude écologique parce que ses terres et son avenir sont en jeu.

Si nous voulons que les citoyens prennent des décisions avisées à propos de questions de ce genre, nous devons leur communiquer ces renseignements. Je pourrais aussi parler de certains règlements relatifs au commissaire à l'information, qui doit jouer le rôle d'un ombudsman, mais qui devra tenir ses audiences en privé. Un peu plus loin, il est dit dans le bill que le tribunal pourra tenir ses audiences à huis clos. Si le tribunal rend ses jugements en secret, on pourra l'accuser de prendre de mauvaises décisions. Ce sera difficile de savoir ce qui est ou non un motif valable pour ne pas communiquer des renseignements si la jurisprudence reste secrète.

Le bill stipule qu'il faut des motifs valables pour ne pas communiquer des renseignements, mais ce sont les tribunaux qui devront déterminer ce qui est un motif valable et ce qui ne l'est pas. Si les audiences du tribunal ont lieu à huis clos, la situation deviendra vraiment absurde parce que personne ne saura comment fonctionnera le projet de loi sur l'accès à l'information. Ce sera une double contradiction. Personne ne pourra découvrir comment la loi fonctionne parce que les audiences seront tenues en secret. C'est le comble de l'absurde.

A la fin du compte, ce qui sera important ce sera la façon dont la loi est appliquée et la bonne foi du gouvernement, c'est-à-dire la façon dont il conçoit le libre accès à l'information, la mesure dans laquelle il est prêt à communiquer l'information au public et son désir d'honorer le principe de l'accès à l'information dans une société libre et démocratique en constante mutation technologique.

Ce qui compte avant tout, c'est l'attitude qu'adoptera le gouvernement. C'est la façon dont ceux qui appliqueront la loi la conçoivent qui déterminera finalement si notre société peut survivre et fonctionner efficacement à l'avenir.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'interviens ce soir dans la discussion du bill d'accès à l'information et de protection de la vie privée présenté par le gouvernement. Et cela, pour deux raisons qui n'échapperont à personne ayant une légère idée de ma vie professionnelle d'adulte. Après avoir consacré plus de dix années au journalisme, voici maintenant près de dix ans que je siège au Parlement et, jusqu'à tout récemment, en qualité de simple député. A défaut d'autre chose que j'aie pu apprendre au cours de ma carrière de parlementaire et de ma carrière de journaliste, j'ai appris que rien n'est plus important pour notre grand pays si varié que de faire comprendre aux Canadiens les raisons pour lesquelles les gouvernements prennent leurs décisions, et ce que signifie pour eux le fond des débats qui se déroulent à la Chambre des communes.

Le secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Fox) a dit que l'adoption de ce texte allait faire entrer dans le droit canadien certains principes importants. Un de ces principes fondamentaux, c'est que les Canadiens vont avoir accès de droit à tous les renseignements dont dispose le gouvernement, hors certaines exceptions nettement définies. Lorsque le secrétaire d'État a ouvert le débat cet après-midi, il a bien fait comprendre qu'il comptait voir des députés de tous les partis analyser soigneusement ces exceptions, lorsque le bill ira au comité.

Le deuxième principe, c'est que c'est au gouvernement qu'il incombera de justifier la non-communication de certains renseignements. Et ce seront les tribunaux, et non les hommes politiques, qui trancheront les litiges et qui auront le pouvoir d'ordonner la publication des renseignements refusés à tort.

Il est d'une importance évidente que ces principes soient consacrés dans le droit, et qu'ils s'accompagnent de dispositions permettant aux Canadiens d'exercer sans difficulté les droits qui leur sont reconnus. La présentation de ce bill couronne de nombreuses années d'efforts. Elle marque un important progrès dans l'application des principes démocratiques aux relations existant entre le citoyen et son gouvernement national. L'esprit de collaboration grâce auquel le bill a pu être examiné aujourd'hui témoigne du caractère non partisan du mouvement qui s'exerce actuellement en faveur d'une plus grande transparence de l'État dans notre pays.

J'aimerais moi aussi rendre hommage à un ancien député qui représentait ici Peace River, mon ami Ged Baldwin qui a consacré à cette œuvre tant de sagesse, d'énergie et de souci du bien public. Il y a eu des hommes politiques, et notamment des parlementaires de toutes nuances politiques pour défendre cette cause. Je m'en voudrais également d'oublier l'excellent travail des média, sans lesquels cette question n'aurait peut-être pas retenu l'attention publique.

Comme je le disais brièvement il y a quelques instants, c'est en qualité de journaliste que j'ai commencé à m'intéresser à la question dans les années 60, quand on disait des propositions de loi de ce genre qu'elles réclamaient le «droit de savoir». Ce droit a été accordé et soumis à l'épreuve du temps dans d'autres pays, et nous avons mis à profit dans la rédaction du bill C-43 les résultats de ces expériences.

● (2100)

Sous le titre «accès à l'information» le bill C-43 englobe à la fois ce que je préfère considérer comme la liberté d'information et la protection des renseignements personnels, soit les droits d'une personne à la vie privée. Les deux sont d'importance vitale, mais je vais surtout parler ce soir de la liberté d'information.

Il est fondamental de croire que les citoyens ont le droit d'être renseignés sur le gouvernement afin de pouvoir participer pleinement au processus démocratique. Le gouvernement a donc le devoir correspondant d'informer le public. Cela signifie, bien sûr, que le gouvernement a l'obligation de fournir des renseignements sur ses politiques et sur les lois et les programmes approuvés par le Parlement. Il est bien évident que les citoyens doivent être au courant des lois qui les régissent dans leur vie quotidienne, ainsi que des programmes conçus pour eux. Plus que cela, il est aussi d'importance critique qu'ils aient accès aux renseignements concernant les politiques et les questions sur lesquelles ils portent des jugements, s'ils veulent exercer leurs droits de citoyens. Je ne nie pas que les gens ont aussi le devoir de s'efforcer d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin pour juger en connaissance de cause. C'est là le devoir du citoyen. Il n'en reste pas moins que c'est un devoir dont l'accomplissement peut être rendu plus facile ou plus difficile par le gouvernement, selon son attitude vis-à-vis de la communication avec la population.

Le bill sur l'accès à l'information que nous débattons démontre de façon évidente que le gouvernement veut aider les citoyens à obtenir des renseignements en leur donnant le droit d'y avoir accès sauf dans certains cas d'exception clairement définis. La façon dont cette mesure est conçue témoigne de l'intention de faire en sorte qu'il soit plus facile aux citoyens de se prévaloir des droits que leur reconnaît la loi canadienne.

Je ne serais toutefois pas satisfait si nous n'allions pas plus loin, ou pis encore, si le gouvernement et ses fonctionnaires se contentaient de n'observer que la lettre de la loi, en n'en donnant qu'une interprétation étroite. Le but visé ne se limite certainement pas à donner aux citoyens des droits qu'ils peuvent invoquer; il faut aussi avoir pour objectif de leur fournir spontanément les renseignements qui peuvent leurs être utiles, sans qu'ils aient à invoquer ces droits.

Il faut que la franchise règne. En tant que ministre chargé des communications avec le public, je n'ai épargné aucun effort pour favoriser cette transparence. En avril, le gouvernement a approuvé des directives officielles encourageant les fonctionnaires à communiquer pleinement avec le public dans le cadre de leurs responsabilités. Il s'agissait là d'une des premières mesures prises à cet égard. Les gestionnaires de la Fonction publique doivent communiquer avec le public, et notamment avec les députés et les média; cela entre dans leurs attributions. Ils doivent pouvoir fournir librement les renseignements qui sont de leur ressort, qui décrivent ou expliquent des programmes ou des lignes de conduite annoncés ou mis en œuvre par le gouvernement.

Néanmoins, si nous nous attendons à ce que les gestionnaires de la Fonction publique communiquent ouvertement avec le public, je voudrais ajouter quelque chose à ce sujet. Les députés conviendront sans doute qu'il ne faut pas demander aux fonctionnaires d'émettre des hypothèses quant aux décisions administratives que prendra le gouvernement à l'avenir ni de donner des opinions ou des conseils au lieu de se contenter d'énoncer les faits. En réalité, ces domaines sont du ressort des ministres et non de leurs fonctionnaires. Il ne faut pas non plus s'attendre à ce qu'ils dévoilent des renseignements quand la loi l'interdit expressément. Si les fonctionnaires agissent de bonne foi en suivant ces directives, ils ne violent pas leur serment professionnel. Néanmoins, nous devons faire en sorte qu'ils ne fassent pas l'objet de critiques au sein des services gouvernementaux ou ne soient pas jetés en patûre dans l'arène politique pour avoir parlé ouvertement, en se conformant entièrement à la ligne de conduite du gouvernement.

Le gouvernement s'occupe actuellement de faire comprendre à ces ministères et organismes l'importance qu'il attache à la liberté de l'information. Les fonctionnaires de tous les niveaux ont beaucoup à apprendre et à faire pour mettre en vigueur les dispositions concernant l'accès à l'information et l'on prend actuellement des mesures pour changer les attitudes.

Il y aura un défi à relever pour s'ajuster aux exigences de la loi, sous la direction de mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston). D'autres mesures sont en préparation, sous la direction de mon collègue, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), pour permettre aux Canadiens d'accéder plus facilement aux services du gouvernement. C'est très important, car cela va de pair avec ce projet de loi.

En préconisant une attitude d'ouverture dans le domaine de la divulgation de renseignements par le gouvernement, je pense également aux chances que cela lui donne d'aider les Canadiens à s'informer non seulement des activités gouvernementales, mais également de la nature du pays et des éléments qui nous rendent fiers d'être Canadiens: notre patrimoine, notre diversité et les splendeurs de notre nature.

La priorité fondamentale du gouvernement doit être de renforcer l'identité nationale. Il ne s'agit pas simplement d'établir une liste des activités du gouvernement fédéral et de ses institutions en déterminant le degré de présence fédérale dans les différentes régions du pays, même si c'est souhaitable. Il importe également de formuler des programmes visant à promouvoir notre identité nationale et à donner à tous les citoyens un sentiment de participation. Bien entendu, je félicite mon collègue le secrétaire d'État de ses efforts dans ce domaine.

L'étendue du pays, sa population éparpillée, sa diversité ethnique, nos deux langues officielles et le caractère particulier des diverses régions, tout cela montre bien qu'il importe de considérer le pays comme un tout, et pas simplement comme la somme des différentes parties qui le composent. Par ailleurs, ces différences et diversités contribuent à la richesse du Canada, ce qui renforce notre identité particulière en tant que pays.

Depuis les quelques mois que j'assume les fonctions de ministre du Multiculturalisme, monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup appris sur la diversité de notre pays. Peu de Canadiens comprennent, je pense, que la majorité des habitants des provinces des Prairies ne sont ni anglophones ni francophones. Bien des gens qui vivent dans d'autres régions du pays, dans des localités où se trouve une importante majorité de Canadiens d'une origine particulière, malheureusement, ne sont pas pleinement conscients de la diversité de notre pays, si ce n'est quelques-uns qui ont beaucoup voyagé.

Je tiens à dire qu'il est normal que des citoyens informés soient sceptiques à l'égard du gouvernement et désireux de l'améliorer tout en respectant, j'espère, nos institutions démocratiques. Les bons citoyens sont également tenus de chercher à comprendre les problèmes auxquels notre pays se heurte, afin de mieux juger les efforts faits par le gouvernement, quel que soit le parti qu'il représente, pour les résoudre. En retour, le gouvernement a le devoir d'aider ses ressortissants à le comprendre et aussi à être conscients du rôle qu'il joue pour promouvoir d'autres aspects de la citoyenneté—ce que nous appellerons sans honte l'amour du pays n'étant pas le moindre.

Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement revenir sur différents points soulignés cet après-midi par d'autres députés dans le cadre du débat sur ce bill important.

Plus tôt aujourd'hui un député néo-démocrate a critiqué le gouvernement—c'était, je crois, le député de Burnaby (M. Robinson)—parce que le droit d'accès à l'information n'est pas compris dans notre charte de droits et libertés. Je voudrais simplement faire remarquer que le ministre de la Justice (M. Chrétien) a affirmé très nettement au comité, et ses propos figurent au compte rendu, qu'il voulait que ce très important projet de loi soit adopté avant d'aller plus loin à cet égard. Cela est assurément possible.

On a signalé à maintes reprises que les Américains avaient donné le ton dans le domaine de l'accès à l'information. Je me contenterai de signaler que leur loi sur l'accès à l'information n'est pas inscrite dans leur constitution. Par ailleurs, la Suède a constitutionnalisé sa loi qui n'offre pas un aussi libre accès à l'information que la loi américaine.

Je voudrais également parler des remarques que faisait il y a quelques instants le député de Regina-Est (M. de Jong) qui semblait dans toutes ses critiques se pencher uniquement sur le passé. Ce projet de loi permet de recourir aux tribunaux et aux ombudsmen et ni le Parlement ni le gouvernement n'ont le dernier mot quand les droits personnels sont en cause.

J'aimerais relever certaines observations faites par le chef de l'opposition cet après-midi. Monsieur l'Orateur, le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) semble trouver beaucoup à redire à l'exemption qui permet de ne pas communiquer certains documents susceptibles de porter préjudice aux relations fédérales-provinciales. Encore une fois, je ferai simplement remarquer que le gouvernement s'est efforcé de rendre publics les sondages d'opinion et les renseignements que réclamait l'opposition. Mais en dernier ressort le gouvernement doit rendre des comptes aux protecteurs du citoyen et aux tribunaux lorsque les citoyens sont insatisfaits de la façon dont le gouvernement a répondu à leur demande d'information.

Le très honorable député de Yellowhead a également demandé cet après-midi ce que signifiait l'expression «État associé» qui figure à l'article 15 du bill. Je lui répondrai tout simplement qu'elle a la même signification qu'elle avait à l'article 15 de son bill.

Enfin, monsieur l'Orateur, en tant que journaliste temporairement à la retraite, mais qui pourrait reprendre sa profession et à titre de Canadien qui désire profondément que ses concitoyens apprennent à mieux apprécier leur pays et à s'intéresser aux questions dont discute notre Parlement, j'estime, comme tous les autres députés, que ce projet de loi est essentiel à l'avenir de notre pays.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je commencerai mon intervention sur une note positive. Je crois que cette mesure législative depuis longtemps attendue augure bien de l'avenir. J'apprécie les hommages qui ont été rendus à certains députés à la Chambre et dont certains n'y siègent plus, qui se sont beaucoup occupés de cette question. Je félicite de leur objectivité les députés d'en face qui ont accordé une bonne partie du mérite de cette mesure à notre ami et collègue Ged Baldwin, l'ancien député de Peace River.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Si quelqu'un s'est jamais fait l'apôtre de la liberté d'information, c'était bien Ged Baldwin lorsqu'il poursuivait sa longue et incessante campagne en faveur de cette mesure législative.

• (2110)

Je suis persuadé que Ged Baldwin conviendra toutefois que ce projet de loi n'est rien de plus qu'un début prometteur. Les députés qui siègent ici depuis très longtemps se souviennent d'autres projets de loi que le gouvernement d'en face jugeait très importants et qu'il présentait avec grand éclat. Je pense à la loi sur la concurrence, à la loi sur les ressources en eau du Canada et à la loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer qui étaient toutes censées faire époque, mais qui n'ont jamais abouti à grand-chose.

Pour revenir à la situation existante, je veux signaler la très importante initiative prise dans ce projet de loi qui abroge l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale. Il faut souligner à nouveau que la suppression de cet article, dont les parlementaires n'auront plus à tenir compte, représente une amélioration. J'ai appris cette disposition presque entièrement par cœur tant je la déteste. La voici:

(2) Lorsqu'un ministre de la Couronne certifie par affidavit à un tribunal que la production ou communication d'un document serait préjudiciable aux relations internationales, à la défense ou à la sécurité nationale ou aux relations fédérales-provinciales, ou dévoilerait une communication confidentielle du Conseil privé de la Reine pour le Canada, le tribunal doit, sans examiner le document, refuser sa production et sa communication.

Voilà la disposition la plus aberrante de la loi. Elle sanctionnait carrément un privilège que s'arrogeait l'exécutif sans consulter les tribunaux, ce en quoi elle était probablement unique en son genre dans tous les pays du monde civilisé. Si une telle disposition avait été en vigueur aux États-Unis pendant la crise du Watergate, la purge à laquelle nous avons assisté aurait été impossible. En supprimant ce genre de disposition, le bill fait avancer grandement la cause du libre accès à l'information.

En soi, ce texte législatif ne suffit pas. Il s'agit certes d'un heureux début mais comme le ministre vient de le dire, il faut aller au-delà de la lettre de la loi. Il faut qu'il existe un désir sincère de renseigner les députés sur une base raisonnable et dans des délais acceptables. L'atermoiement qui est la forme de refus la plus grave quand il s'agit d'alléger la situation économique d'un individu est tout aussi grave dans un autre domaine, celui de l'information.

Voyons le titre plutôt saugrenu du bill C-43:

... Loi édictant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

En lisant ce libellé, on doit se demander si l'attitude du gouvernement est logique et s'il va faire preuve du même souci d'ouverture dans d'autres domaines. L'article 43(9) du bill C-48, loi sur le pétrole et le gaz du Canada que nous avons étudiée récemment à la Chambre semble bien étrange et semble aller à l'encontre de l'esprit de cette loi. Je le cite:

Lors d'un appel à la Cour fédérale du Canada en vertu du paragraphe (5), l'audience a lieu à huis clos sur demande d'une des parties.

Le paragraphe (5) porte sur les infractions à la loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. J'insiste sur l'expression «huis clos». Peut-être cette disposition a-t-elle sa raison d'être; je ne suis donc pas disposé à déclarer sans réfléchir qu'elle est injustifiée, mais à première vue je m'étonne beaucoup qu'une partie qui se prévaut d'une loi pour interjeter appel auprès de la Cour fédérale du Canada insiste sur le huis clos.

Je n'aurais pas été si inquiet si on avait dit que l'audience «peut avoir lieu» au lieu de «a lieu» à huis clos. J'ignore en l'occurrence pourquoi on a utilisé cette formule. Après tout, il ne semble pas que la sécurité nationale soit en péril. Il ne semble donc pas à première vue que des considérations de cet ordre puisse justifier le huis clos. Mais même dans ce cas, tout comme ce bill prévoit la révision judiciaire, la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz devrait la prévoir elle aussi, si le gouvernement a de l'esprit de suite.

Pourquoi le gouvernement priverait-il un juge de la faculté de décider s'il y a lieu ou non d'entendre à huis clos une affaire aussi importante que celle qui découle de la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz? C'est une absurdité et ce qui explique, entre autres, pourquoi certains d'entre nous sommes sceptiques quant à la volonté du gouvernement de continuer à présenter des mesures dans d'autres domaines qui donnent suite à ce début prometteur en matière d'accès à l'information.

Accès à l'information

Une autre chose irrite tous les députés de l'opposition, et peut-être certains d'entre nous qui avons été ministériels et je veux parler du manque de clarté manifeste dans les renseignements fournis en réponse aux questions inscrites au *Feuilleton*; j'y vois une autre contradiction. J'en ai un exemple ici, devant moi, que j'ai apporté tout simplement pour souligner un point mineur. En juin 1980, j'ai posé une question assez ordinaire au solliciteur général (M. Kaplan) au sujet d'une affaire à laquelle je m'intéresse, soit la commission d'enquête du juge René Morin. Je cite:

Relativement à la Commission d'enquête, et à propos des plaintes publiques, de la discipline interne et des procédures de grief au sein de la Gendarmerie royale du Canada, des mesures ont-elles été prises pour mettre en application (a) les 32 recommendations de la Commission concernant l'attitude à adopter devant les plaintes publiques, (b) les 13 recommandations concernant la création d'un poste d'ombudsman de la police fédérale ...

Et cela continue ainsi. J'ai reçu une réponse six mois plus tard mais elle n'était pas satisfaisante et délibérément vague. C'est ainsi que cette réponse précisait que sur les 13 recommandations concernant la création d'un poste d'ombudsman de la police fédérale, sept seront retenues et proposées comme mesures législatives et six autres seront modifiées avant d'être également proposées. Cela ne me renseigne guère—quelles sont donc ces sept recommandations et quelles sont donc les six autres? Je vais maintenant devoir reposer des questions au *Feuilleton*. Comme on dit «Si vous voulez des réponses, armez-vous de patience.»

Cette mesure législative, bien qu'elle constitue un pas dans la bonne direction et bien que je veuille adopter une attitude constructive à son égard, devrait aussi donner le ton et nous permettre de rencontrer la même ouverture d'esprit et le même genre d'attitude que dans d'autres domaines.

Beaucoup d'injustices ont certes été commises au titre du paragraphe (2) de l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale. Le ministre qui a présenté ce bill alors qu'il était solliciteur général se souvient très bien, par exemple, d'un incident intéressant deux agents de la GRC qu'il connaissait, soit Gilles Brunet et Don McCleery, et de la façon dont quelqu'un qui n'était même pas solliciteur général en titre, mais seulement suppléant, a recouru à cette disposition pour pouvoir user des prérogatives que lui conférait ce poste au détriment de ces deux personnes.

Lorsque je lui ai envoyé, au printemps, une lettre de félicitations pour sa nomination, dans laquelle je lui disais regretter de voir que l'un de ses premiers gestes avait été de recourir au paragraphe (2) de l'article 41 pour ne pas divulguer des renseignements relatifs à la Commission canadienne du lait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a eu la bonté de répondre qu'il le regrettait aussi, mais il l'a quand même fait.

A partir de maintenant, les ministres d'en face n'auront plus cette possibilité. A l'instar du député de Halifax-Ouest (M. Crosby), je ne tiens pas à analyser à ce moment-ci les aspects techniques du bill, mais je crois juste de dire que cette loi contient, à proprement parler, de nombreuses échappatoires. La jurisprudence qui découlera de l'interprétation de cette loi sera assez considérable et il se passera probablement beaucoup de temps avant que nous ayons droit à un accès immédiat, rapide et efficace à l'information.

● (2120)

Par ailleurs, ce projet de loi prévoit des délais assez longs pour la communication des renseignements. J'espère bien que l'on pourra améliorer un peu le libellé du bill en comité.

Je tiens à dire au ministre que nous ne trouvions pas notre projet de loi parfait. Nous ne souffrons pas de ce syndrome. Nous sommes disposés à admettre que certains passages pouvaient être améliorés, mais nos collègues de l'autre côté de la Chambre n'ont jamais fait preuve d'humilité à cet égard.

Voici ce que dit l'article 28 du bill:

Le responsable d'une institution fédérale peut refuser la communication de documents:

a) pendant les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, dans le cas des documents datés de plus de deux ans lors de cette entrée en vigueur;

b) pendant les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, dans le cas des documents datés de plus de cinq ans lors de cette entrée en vigueur.

A présent, tâchons d'y voir un peu plus clair. Comme le député vient de le dire, cela ne signifie pas un accès direct à l'information, et encore moins la divulgation d'informations très récentes sur des questions dont nous aimerions savoir peut-être plus, pendant cette session parlementaire, par exemple. A mon avis, le comité aurait intérêt à étudier de très près et à modifier certains passages du bill.

Il serait bon, ici même comme au comité, d'examiner certains des moyens de tourner les dispositions du bill, non pas dans un esprit de méfiance, mais bien plutôt parce que nous sommes conscients des abus passés. Ce sont des choses que les députés n'ont pas soulignées, peut-être—Dieu nous en garde—pour des raisons politiques. J'aimerais signaler un cas d'abus en particulier, dont le *Globe and Mail* du 21 novembre 1980 a parlé:

M^me^ Inger Hansen, Commissaire à la protection de la vie privée, a déclaré que les «cambrioleurs de banques» fédéraux blanchissaient les dossiers avant d'en permettre l'accès à la population.

M^me^ Hansen a déclaré lors d'une entrevue, que l'on retirait des dossiers les renseignements qui risquaient d'être mis à la portée du public pour les verser dans des banques de données auxquelles le public n'a cette fois pas accès.

Si le projet de loi sur l'accès à l'information actuellement à l'étude à la Chambre des communes est voté, M^me^ Hansen pourra accéder à certains dossiers confidentiels plus librement qu'elle ne peut le faire actuellement, aux termes de la loi canadienne sur les droits de la personne. Cela n'exclut pas, a-t-elle déclaré, la possibilité de dissimuler des renseignements en versant des renseignements particuliers dans des dossiers confidentiels.

Les ministères et organismes d'état peuvent également détruire des dossiers, comme les services de sécurité de la GRC l'ont fait pour les dossiers de l'opération «Checkmate», dossiers qui contenaient des détails sur les tactiques d'agitation utilisées contre certains individus et certains groupes canadiens.

Je me souviens que mon collègue de l'autre côté s'est montré particulièrement sceptique quand j'ai laissé entendre que ce n'était pas de la marijuana que les services de sécurité avaient brûlée, voici quelque temps, au Québec. Il m'avait assuré alors qu'il ne s'agissait que de marijuana, mais il sait aussi bien que moi aujourd'hui qu'il ne s'agissait pas seulement de marijuana.

L'année dernière, M^me^ Hansen a obtenu l'autorisation de consulter des banques de données dont l'accès est interdit aux particuliers. Elle ne peut cependant divulguer aucun des renseignements qu'elles renferment, ni même révéler qu'elles existent.

Après que Walter Rudnicki . . .

C'est un nom que la plupart d'entre nous connaissent.

. . . eut été renvoyé en 1973 du poste de planificateur supérieur qu'il occupait avec l'actuelle Société canadienne d'hypothèque et de logement, on lui a permis de prendre connaissance de son dossier de sécurité. Le dossier ne contenait rien qu'une simple note manuscrite indiquant qu'on lui avait accordé son autorisation sécuritaire en 1966.

Sans vouloir trop insister sur ce point, monsieur l'Orateur, j'espère que l'expérience nous démontre assez le genre de manigances qui se pratiquaient dans des secteurs où des fonctionnaires fédéraux étaient chargés de communiquer l'information.

Il est à souhaiter que cette mesure—que je félicite mes collègues d'en face d'avoir présentée—permettra de mettre un terme à ce type de manœuvres que révèlent les craintes qu'éprouve Inger Hansen, et que nous finirons par trouver un moyen d'assurer un accès rapide à l'information qui nous évitera d'attendre des années. Nous espérons également que cette libéralité ne s'appliquera pas uniquement aux dispositions de ce projet de loi, et qu'une grande amélioration sera apportée à la qualité des réponses données aux questions du *Feuilleton*; et qu'elles pourront être fournies beaucoup plus rapidement; que la même ouverture d'esprit se manifestera au comité et que, de façon générale, cette mesure sera l'annonce d'un grand renouveau éclairé à la Chambre, où l'on acceptera désormais de rendre compte de ses activités. S'il en est ainsi, monsieur l'Orateur, ce projet de loi sera une des mesures les plus importantes qui aient jamais été adoptées par le Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, je me joins à mes collègues pour rappeler les efforts ardus qu'a déployés pendant de nombreuses années Ged Baldwin, notre ancien collègue de Peace River, pour tâcher de faire accepter à la Chambre le principe du droit d'accès à l'information.

J'ai eu le privilège et le plaisir d'occuper un bureau qui faisait face à celui de M. Baldwin. Nous avons passé des heures et des heures à parler de ce principe, et il m'a relaté de nombreux cas dont il avait eu à s'occuper et où justice aurait été rendue plus rapidement et avec moins de peine pour les intéressés s'il avait existé une loi sur le libre accès à l'information.

Je ne puis m'empêcher de trouver ironique que l'on nous invite à débattre ce bill aujourd'hui, monsieur l'Orateur, car j'ai à m'occuper d'une affaire de ce genre actuellement à mon bureau. C'est une affaire qu'il faudrait étaler au grand jour car on refuse de fournir certains renseignements.

Les députés savent sans doute qu'un comité de la justice de l'Ontario est actuellement en train d'entendre les témoignages de diverses personnes concernant la faillite de deux sociétés à charte provinciale. Depuis quelques jours, le comité se penche sur les relations entre ces deux sociétés et une société de fiducie constituée sous une loi fédérale, et il continuera sans doute son examen jusqu'à la fin de la semaine.

Le Président de l'Assemblée législative de l'Ontario a émis un ordre sommant le surintendant des assurances du ministère des Finances et un de ses fonctionnaires de venir témoigner devant le comité, afin que celui-ci puisse parvenir à une conclusion quant aux circonstances confuses qui ont abouti à la faillite et à la liquidation de ces trois sociétés. Le comité veut également faire la lumière sur la façon dont ces sociétés ont soutiré à des centaines de victimes innocentes toutes leurs économies, en tout plusieurs millions de dollars.

On a conseillé aux fonctionnaires fédéraux de ne pas comparaître devant le comité provincial, ce qui a étonné tout le monde. Il y a deux niveaux de gouvernement visés dans cette affaire et ils se heurtent. Certains peuvent se demander quel est le rappel. Lorsqu'une société est constituée sous une loi fédérale et une loi provinciale et qu'elle est exploitée dans une province donnée, elle relève de la Commission des valeurs et des changes ou, en l'occurrence, de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Cet organisme est chargé de veiller à ce qu'une société respecte les lois de l'Ontario. Les fonctionnaires fédéraux sont en possession de renseignements dont le comité provincial a besoin pour arriver à une décision, mais ils refusent de les divulguer.

Il est étrange que, le 5 février, le comité comparaîtra devant la Cour suprême de l'Ontario pour contester la validité de l'ordre du président et prier la Cour d'ordonner au surintendant des assurances ou à l'un de ses collaborateurs de se présenter devant le comité et de coopérer avec lui.

J'ai posé des questions au ministre d'État aux Finances (M. Bussières) au sujet de la comparution du surintendant des assurances et d'autres fonctionnaires devant le comité de la justice. Il m'a dit qu'il leur avait conseillé de ne pas témoigner.

A plusieurs reprises, j'ai essayé d'obtenir des faits concrets du ministre. Des centaines de personnes ont perdu des millions de dollars dans ce qui semble être une fraude colossale.

● (2130)

Le ministre a tenté à plusieurs reprises de faire croire qu'il n'y avait pas de lien entre Astra Trust, Re-Mor et C & M Financial Consultants Ltd. Ce sont les trois sociétés impliquées dans cette faillite colossale. Elles étaient étroitement liées, car elles se partageaient la propriété du capital-actions et avaient toutes trois les mêmes administrateurs. Le ministre a dit que nous ne devrions pas tenter de lier inconditionnellement Astra Trust et Re-Mor. Il a prétexté qu'elles faisaient l'objet d'enquêtes distinctes, la première par la GRC, la seconde par la province d'Ontario. Il n'a donné aucune information à leur sujet et il vient d'ordonner à ses fonctionnaires de ne pas témoigner devant le comité et de ne rien divulguer non plus.

Ces trois compagnies ont fait faillite au printemps dernier. Comme nous le savons tous, les faillites relèvent de la compétence fédérale. Les renseignements dont nous disposons indiquent que les commettants d'Astra Trust étaient convenus d'investir sur une période donnée 2 millions de dollars de plus. Cet argent prenait la forme d'investissements d'Astra Trust dans Re-Mor et ensuite, il était remis par Re-Mor, sous forme d'hypothèques, à un groupe de compagnies contrôlées par les commettants d'Astra Trust. Ensuite, il retournait à Astra Trust. En d'autres termes, l'argent passait d'une compagnie à une autre, mais elles appartenaient toutes aux mêmes intérêts. C'est dire l'ampleur de la fraude en question.

J'espère que ce bill permettra en quelque sorte de diffuser les renseignements de cette nature. J'espère également, lorsqu'un organisme provincial qui cherche à s'acquitter de ses fonctions financières tente d'élucider une fraude de cette nature dans laquelle des fonctionnaires fédéraux sont mis en cause, comme je vais le montrer dans un instant, que le bill favorisera la collaboration. Elle permettrait d'aller au fond des choses et de prévenir les récidives. Elle éviterait aussi qu'on abuse des innocents.

Le ministre voudrait nous faire croire que ses collaborateurs ignoraient la provenance des prétendus investissements supplémentaires de deux millions de dollars. Tout démontre le contraire, et je reviendrai là-dessus.

Fort de ce que j'ai lu sur cette affaire et des renseignements que j'ai réussi à obtenir, je suis convaincu qu'ils en connaissaient la provenance et qu'ils ont sciemment laissé Re-Mor, une société provinciale de prêts hypothécaires, servir de prête-nom pour retourner l'argent à la société Astra Trust.

Il y a toutefois d'autres questions qui me brûlent les lèvres. Quel ascendant magique les dirigeants de Astra Trust avaient-ils sur le président du parti libéral du Canada pour que son associé dise ceci dans une note de service qui a été consignée au compte rendu du comité ontarien l'autre jour:

Stanbury a signalé qu'il aurait des problèmes et qu'il ferait l'objet de pressions et de critiques si cette demande était rejetée.

La demande en question, c'est évidemment la demande de permis de la société Astra Trust. Le projet de loi sur l'accès à l'information pourrait peut-être nous aider à tirer cette affaire au clair. Je me demande sérieusement à quels problèmes, à quelles pressions et à quelles critiques il pouvait faire allusion. Quand la société Astra Trust a enfreint la loi sur les compagnies fiduciaires et les règlements qui en découlent, c'est le président du parti libéral du Canada qui a prévenu le président d'Astra Trust. C'est le président du parti libéral du Canada qui a demandé à son associé de préparer le projet d'entente visant à permettre à trois administrateurs d'injecter 2 millions de dollars de plus dans la société Astra Trust pour la sauver. Nous devons nous demander si cela fait partie des fonctions habituelles du président d'un parti politique. Doit-il normalement entreprendre des tentatives de sauvetage? S'est-on demandé d'où venait cette somme de 2 millions de dollars? Quelle influence le président d'Astra Trust exerce-t-il sur le président du Parti libéral du Canada? Cette aide exceptionnelle et diligente a-t-elle été récompensée par une faveur équivalente? La nature des renseignements dont ce comité a été saisi ne font que prouver la nécessité d'avoir une loi sur le droit d'accès à l'information.

Le lien entre Astra Trust, C & M et Re-Mor est solide et les ramifications en sont connues. Une note datée du 6 décembre 1978 est consignée à la page 21 du compte rendu des délibérations du 14 janvier 1981 du comité de la justice de l'Ontario. En voici un extrait:

Enquête de la GRC sur les fraudes hypothécaires dans la région de Niagara.

On y ajoute que, sauf opposition ferme du surintendant des assurances, M. Humphrys, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a l'intention de mettre C & M sous séquestre. Cela est consigné au compte rendu du comité de Toronto.

Accès à l'information

Il y a enfin une lettre adressée par M. Humphrys à la Ontario Securities Commission. J'y fais allusion parce que lorsque j'ai voulu obtenir des renseignements à ce sujet en posant des questions au ministre d'État aux Finances, il a essayé de nous faire croire qu'il n'existait absolument aucun lien entre les sociétés Astra Trust et Re-Mor. Ce que j'ai dit, c'est que si nous avions une loi sur le droit d'accès à l'information, ces renseignements auraient peut-être été divulgués et l'enquête menée par l'Assemblée législative de l'Ontario aurait peut-être été inutile. Cette lettre est on ne peut plus directe. Elle n'a rien de péjoratif, mais elle fait état du lien existant entre les deux sociétés. Elle est adressée au président de la Ontario Securities Commission, M. J. C. Baillie. La voici:

Monsieur, objet: Astra Trust: J'ai le plaisir de vous informer qu'Astra Trust a reçu le 15 janvier le deuxième versement dans le cadre de l'accord concernant l'achat de la propriété espagnole par MM. Montemurro, Luciani et Vasko. Le prochain versement de $500,000 est dû le 31 mars. Nous avons renouvelé le permis de la société jusqu'au 31 mars, date normale d'expiration de nos permis, et nous le renouvellerons tous les trois mois au fur et à mesure que nous recevrons les versements suivants, si aucun autre problème ne se pose. Le versement de janvier m'a fait très plaisir dans la mesure où nous disposons en tout de $500,000 versés par ces administrateurs, ce qui améliore considérablement les liquidités de l'Agence.

La caisse de l'agence accumule actuellement des sommes considérables en espèces et en dépôts à court terme. A mon avis, il importe de faire des placements d'un bon rapport afin que la caisse soit en mesure de payer les intérêts requis aux termes des contrats en cours. De même, un bon rendement est nécessaire pour constituer une réserve en cas de pertes que pourraient subir d'autres placements du portefeuille.

Voici maintenant un passage très intéressant:

Je pense qu'il serait bon que la Commission renonce un jour à gérer la caisse . . .

La commission en question est la Commission des valeurs de l'Ontario. Je poursuis la lecture de la lettre:

. . . et je pense qu'il conviendrait de le faire après le versement du 31 mars. Entre-temps, je pense que la société devrait pouvoir investir les fonds reçus par suite du contrat d'achat ou parce que des valeurs sont venues à échéance. Je pense qu'il serait bon que la Commission donne carte blanche à la société pour investir cet argent dans des fonds d'État à court terme ou dans des valeurs commerciales sûres.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux absolument pas léser le député dans son droit de participer au présent débat, mais je dois dire que depuis quelques minutes et même s'il a très généreusement fait allusion une ou deux fois à la liberté d'information, il traite d'un sujet dont nous avons entendu parler au cours de la période des questions.

M. Nielsen: Sans obtenir de réponses.

● (2140)

M. Fox: J'ai bien tenté de suivre de très près le raisonnement du député, mais je ne vois vraiment pas comment cela se rapporte au bill C-43.

M. Kempling: Bien sûr que cela s'y rapporte. Nous avons posé beaucoup de questions à ce sujet pour établir un lien entre les sociétés Astra Trust et Re-Mor. Le ministre nous a répondu qu'il n'y a aucun lien, l'une relevant du gouvernement provincial, l'autre du gouvernement fédéral.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En n'intervenant pas il se peut que j'aie mal servi le député et le ministre lorsque celui-ci s'est levé pour signaler l'aspect de la pertinence. En fait, la présidence se rend compte que le député parle d'un sujet qui lui tient à cœur. Il se trouve que j'occupais le fauteuil l'autre soir quand le député en a traité au cours du débat sur la motion d'ajournement. Il ne suffit pas qu'il dise qu'il se reporte au bill en cause pour que ses propos soient pertinents. Le député éprouve une certaine difficulté à rester dans le sujet. S'il voulait rapprocher le sujet dont il veut parler du principe du bill que nous étudions, il s'écarterait un peu moins du Règlement de la Chambre.

M. Kempling: J'ai écouté très attentivement. Je ne veux pas contester ce que vous venez de dire, monsieur l'Orateur. Par ailleurs, j'ai écouté très attentivement le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) et je n'ai pas trouvé que ses observations avaient tellement de rapport avec le bill. J'ai presque terminé mon discours. Il ne me reste que quelques minutes. Je finirai simplement de lire cette lettre et je dirai quelques mots pour terminer. Je cite donc:

Je pense qu'il serait bon que la Commission donne carte blanche à la société pour investir cet argent dans des fonds d'État à court terme ou dans des valeurs commerciales sûres.

Après le 31 mars, si le versement provisionnel exigible à ce moment-là est payé, on pourrait peut-être autoriser d'autres investissements, tout en continuant à tenir compte de la date d'échéance des contrats . . .

Je serais heureux de discuter de cette possibilité avec vous au téléphone ou autrement quand il vous plaira. Je prévois avoir un entretien avec M. David Anderson, qui semble avoir servi de catalyseur.

Cette lettre a été rédigée seulement six mois avant qu'Astra-Trust fasse faillite. Le surintendant des assurances disait que le permis d'Astra-Trust était renouvelé tous les 90 jours. Pendant ce temps-là, des contribuables innocents investissaient des milliers, sinon des millions de dollars dans Astra-Trust. Ils ont éventuellement perdu leur argent. Si ce n'est pas là un cas bien évident où les renseignements auraient dû être divulgués, j'y perds mon latin.

Nous voudrions qu'on tienne compte de toutes ces choses. Nous espérons que le bill sera modifié au comité. J'ai l'intention de surveiller de près ce qui se passera pour voir s'il sera modifié afin de permettre un échange plus libre de renseignements entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Vu le grand nombre de renseignements qui ont été rassemblés sur cette affaire malheureuse, il est bien évident que s'il y avait eu un échange plus libre de renseignements entre les deux paliers gouvernementaux, bien des gens n'auraient pas perdu leur argent à cause de la faillite d'Astra-Trust. De fait, ils auraient probablement investi ailleurs. Le fait est qu'il y a maintenant 320 personnes qui ont pour la plupart de très graves ennuis financiers à cause de cette fraude monumentale, et dont les problèmes seraient bien moins graves s'il y avait eu un bon échange d'information et moins de cachotteries entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député demande-t-il la parole?

M. Nielsen: Oui, monsieur l'Orateur. Je ne me lève pas simplement pour passer le temps.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): D'autres le font.

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ce bill est intitulé loi sur l'accès à l'information. Cela me rappelle le projet de loi concernant les tables d'écoute et la surveillance électronique, qu'on appelait la loi sur la protection de la vie privée. Nous avons maintenant une loi sur l'accès à l'information. On peut y voir tous les obstacles que nous aurons à franchir avant de pouvoir mettre la main sur certains renseignements, si tant est qu'on y parvienne. Je suis fort sceptique. J'ai bien peur de ne pas retrouver chez les députés d'en face l'attitude dont ont parlé le chef de l'opposition (M. Clark) et le député de Halifax-Ouest (M. Crosby).

Ceux qui occupent les banquettes du Trésor ne voient pas l'intérêt de fournir des renseignements aux députés et encore moins aux particuliers qui y ont droit. Cela m'étonnerait que l'on finisse par divulguer beaucoup de renseignements en vertu des dispositions de ce bill. Il suffit d'examiner certaines questions inscrites au *Feuilleton* pour le comprendre. Les députés qui parlaient d'attitude avaient parfaitement raison. Quand le bill sur la liberté de l'information a été présenté pour la première fois, celui qui était alors premier ministre a déclaré, et c'est parfaitement exact, qu'il s'agissait surtout d'une question d'attitude.

Il y a une question qui figure au *Feuilleton* depuis trois ans et demi. Elle est inscrite à la page 170 du dernier *Feuilleton.* C'est la question nº 1705 que voici:

Le gouvernement a-t-il reçu de l'argent pour le paiement de la piscine à la résidence officielle du premier ministre du 24, promenade Sussex et, le cas échéant, de quelle manière?

Il serait bien simple d'y répondre. Le gouvernement voudra peut-être le faire en vertu des dispositions de ce bill. Mais il nous répondra sans doute qu'il ne le peut pas sous peine de compromettre la sécurité nationale. Il peut refuser de communiquer des renseignements pour toutes sortes de raisons. Néanmoins, cette question mérite au moins une réponse. Il n'y en a pas eu et nous voyons la même question réapparaître dans chaque nouveau *Feuilleton.*

A la page 158, nous trouvons une question posée en octobre dernier par le député de York-Sunbury (M. Howie). Elle est fort simple. Comme j'ai œuvré au Conseil du Trésor pendant quelque temps, je sais que c'est une réponse facile à obtenir. Voici la question:

Quel montant le gouvernement accord-t-il à la recherche sur les causes et les traitements du cancer?

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que le Conseil du Trésor devraient pouvoir fournir ces renseignements dans l'espace d'une semaine.

Pour en revenir à l'attitude que le gouvernement adopte quand il s'agit de divulguer des renseignements, je signale qu'à la page 130 du *Feuilleton* figure une question toute simple qui a été inscrite le 27 juin dernier, soit il y a plus de six mois, et je cite:

M. Kenneth Backwell travaille-t-il pour le ministère des Travaux publics et, le cas échéant, *a*) en quelle qualité, *b*) à quel salaire annuel, *c*) est-il rattaché à la division de la gestion immobilière?

Lorsque je détenais le portefeuille de ce ministère, nous fournissions immédiatement des réponses à la fois honnêtes, complètes et correctes aux questions qui nous étaient posées. La question est bien simple: il s'agit uniquement de savoir si une certaine personne travaille bien pour le ministère des Travaux publics, à quel titre et moyennant quel salaire. Voilà pour illustrer l'attitude du gouvernement qui va voir à l'application de ce bill qu'il nous demande d'adopter sans doute sans y apporter de modifications. A la page 129 du *Feuilleton* figure une autre question qu'on reporte depuis le mois de juin dernier. Je cite:

Le ministre des Approvisionnements et Services a-t-il ordonné qu'enquête soit faite sur la présidente et directrice générale de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, M^me^ Claudette Nadeau, et, dans l'affirmative, prévoit-on que la situation de M^me^ Nadeau sera modifiée et, le cas échéant, ce changement aurait-il un rapport avec l'enquête en cours?

Le gouvernement peut donner une réponse négative à cette question, s'il le veut, mais au moins il pourrait y répondre. Si les députés ne peuvent obtenir de réponses à des questions simples comme celles-là, comment le simple citoyen peut-il espérer obtenir des renseignements au terme du bill à l'étude? Je prétends qu'il n'a pas grand-chose à espérer, car l'attitude qui prévaut ne s'y prête pas. Le gouvernement a pour principe de garder ses secrets.

● (2150)

Une autre question que mon collègue, le député de Central-Nova (M. MacKay) a fait inscrire au *Feuilleton* le 14 mai, il y a plus de huit mois, exige également une réponse simple. Il a demandé:

1. A combien se sont élevées les dépenses du Bureau du Conseil privé au cours de l'année financière *a*) 1977-1978, *b*) 1978-1979, *c*) 1979-1980 au titre de la Commission d'enquête concernant certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada?

Qu'y a-t-il de plus facile que de consulter les livres de comptes du gouvernement pour répondre à cette simple question? Sa deuxième question était:

Quel montant a été versé au chapitre *a*) des conseillers juridiques, *b*) des services de recherche de nature non juridique?

Encore là, c'est une question qui n'exige qu'une réponse très simple et les services du Conseil du Trésor, sinon le ministre compétent, peuvent effectuer les calculs rapidement et facilement. Encore là c'est une question d'attitude. Si la réponse à une question risque d'embarrasser le gouvernement, il refuse de fournir les renseignements. Croyez-moi, je puis vous assurer, moi qui n'ai plus guère d'illusions, que si une demande de renseignements présentée au terme de ce bill risque de compromettre nos dirigeants, si des réponses ou des renseignements sont susceptibles de les embarrasser ils ne fourniront pas ces renseignements et il y a assez d'obstacles, d'échappatoires et de portes de sortie dans les dispositions du bill pour permettre au gouvernement de ne pas s'exécuter.

Une voix: Les sorties dérobées.

M. Nielsen: Dérobées en effet.

On peut citer un autre exemple de l'attitude du gouvernement pour ce qui est de fournir des informations en se reportant à la page 108 du *Feuilleton* où on peut lire ce qui suit:

M. Michael Pitfield a-t-il remboursé au Receveur général du Canada une partie des fonds qui lui ont été versés au moment où il a cessé d'être secrétaire du cabinet et greffier du Conseil privé, à la suite des élections générales du 22 mai 1979 et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) quel montant et comment s'est effectué le calcul?

Accès à l'information

Il s'agit d'une question très simple appelant une réponse très simple, mais qui serait embarrassante. Donc le gouvernement ne répond pas.

Les questions que j'ai mentionnées sont peut-être embarrassantes, mais que dire de l'exposé fait par le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) il y a peu de temps au sujet des instructions qui ont été données au bureau du Conseil privé, celles qui portent sur la non-communication aux députés de réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*? Si l'attitude consiste à fermer la porte aux députés ou à les empêcher de se renseigner par ce genre de question tout à fait simple, comment peut-on espérer que ce bill va permettre au simple citoyen de s'informer?

Il y a une autre question simple qui est au *Feuilleton* depuis le 15 avril. La voici:

1. *a*) Quels emplois M. Lionel Martin a-t-il occupés à Radio-Canada, et est-il actuellement en poste à Cuba, *b*) quelles compétences et qualités lui ont permis de se faire engager à Radio-Canada?

Cette question exige une réponse très simple.

A la même page, voici une question du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

1. A combien s'est élevé le budget de fonctionnement de la Commission du système métrique en 1979?

Grands dieux, monsieur l'Orateur, à quel degré de simplicité faut-il atteindre pour mériter une réponse? Cette question est en attente depuis le 18 avril. Si c'est ainsi qu'on informe les députés, quel espoir peut-il y avoir qu'un citoyen quelconque puisse obtenir le moindre renseignement grâce à ce bill? Ses dispositions sont pleines de toutes sortes d'échappatoires qui permettront au gouvernement de refuser tous les renseignements qu'il juge embarrassants.

Voici une autre question à la page 102, qui figure au *Feuilleton* depuis avril dernier:

Le gouvernement a-t-il des projets quant aux deux Cadillac dont s'est servi le premier ministre jusqu'au 22 mai 1979 et, le cas échéant, lesquels?

Il s'agit du premier ministre actuel. Cela appelle une simple réponse qu'on pourrait rédiger en quelques secondes.

Un autre député voulait une liste des subventions du Conseil des Arts du Canada, autre question qui est au *Feuilleton* depuis avril dernier.

En voici une autre qui, j'en suis sûr, serait traitée de la même façon si elle était posée en vertu des dispositions de ce bill. Elle se trouve à la page 97 et elle est au *Feuilleton* depuis le mois d'avril. C'est une question très simple:

Combien de personnes nommées dans le rapport Taschereau sur la sécurité nationale n'ont pas été poursuivies, comment se nommaient-elles et pourquoi n'a-t-on pas intenté de poursuites contre elles?

Si la réponse devait compromettre la sécurité nationale, qu'on le dise. Cette question traîne depuis le mois d'avril et je veux savoir pourquoi. A mon avis, c'est dû à l'attitude du gouvernement lorsque vient le moment de fournir des renseignements: loin de faciliter les choses, attitude qui empêche la diffusion de ce genre d'information.

Je mentionne une dernière question avant de donner au ministre la chance de récapituler. La question suivante, à la page 97, est aussi inscrite au *Feuilleton* depuis le 14 avril dernier:

Le nom de personnes qui étaient ministres ou le sont devenues ultérieurement figurait-il dans les dossiers Taschereau sur la sécurité nationale et, le cas échéant, lesquels et à quel propos ont-ils été cités?

Si la sécurité nationale serait mal servie à cause de la réponse, il suffirait de le dire tout simplement. C'est à se demander pourquoi on ne répond pas à ces questions-là.

J'ai très peu d'espoir que, même si ce bill est adopté sous une forme encore meilleure, étant donné la bande de vauriens sur les banquettes ministérielles . . .

M. Knowles: Des honorables vauriens.

M. Nielsen: Pardon, des honorables vauriens; je ne voudrais pas pécher contre le Règlement. Je pense que les Canadiens n'auront pas grand-chance d'obtenir des informations.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur j'invoque le Règlement. A la suite du débat tout à fait dénué de parti pris qui s'est déroulé aujourd'hui, je me demande si je pourrais solliciter l'indulgence de la Chambre pour qu'elle permette au ministre de prendre les quelques minutes habituelles pour répondre bien qu'il soit 10 heures passées. Je sais bien que cet arrangement n'avait pas été prévu, mais je me demande si la Chambre voudrait bien y consentir pour permettre au ministre de répondre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire en vue de permettre au ministre de répondre brièvement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, d'un geste de la main, le ministre vient de dire que quatre minutes lui suffiraient. Je suis prêt à lui en accorder cinq. Si la Chambre veut bien y consentir, je suis prêt à lui permettre de prendre la parole.

M. Knowles: Nous sommes prêts à lui accorder aussi ces cinq minutes.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier mes collègues des deux côtés de la Chambre pour leur coopération au cours du débat d'aujourd'hui. Je voudrais en particulier remercier le député du Yukon (M. Nielsen) d'avoir en l'amabilité de m'accorder quelques minutes pour répondre, après son discours tout à fait objectif, et impartial le genre de discours qui a fait sa réputation à la Chambre.

Il a beaucoup parlé d'attitude. J'ai écouté certaines des questions inscrites au *Feuilleton* que nous a lues le député du Yukon.

● (2200)

J'ai parfois l'impression que ce sont là des questions qu'ils auraient dû se poser pendant qu'ils étaient au pouvoir il y a quelques mois. D'autre part, je suppose que le député n'a eu le temps ni de se les poser ni d'y répondre pendant cette brève période.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je prends la parole tout simplement pour exprimer mon ressentiment et de m'élever contre l'habitude qu'on a prise de prétendre que mes discours à la Chambre sont dénués de parti pris.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Objection admise.

Une voix: Touché!

M. Fox: Pour la première fois ce soir, je suis entièrement d'accord avec le député.

Pour récapituler, je dirais qu'il existe un certain consensus au sujet des principes fondamentaux qui sont à la base du projet de loi présenté aujourd'hui. En fait, de nombreux députés de tous les partis ont contribué à l'élaboration de la mesure. C'est ainsi que notre parti a pu s'inspirer d'un projet déjà déposé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Je pense que nous avons fait un effort sincère pour tenir compte de ce premier projet. Et c'est à cause de cela que nous avons pu en présenter une nouvelle version quelque peu améliorée.

Je pourrais peut-être en profiter pour commenter les propos du député du Yukon qui a manifesté un certain scepticisme vis-à-vis de la mesure. Si je siégeais dans l'opposition, je serais très heureux que le gouvernement propose une mesure de ce genre.

Si le député veut parler de la liberté d'action, en se rappellant des occasions où on lui a refusé des informations, il voudra admettre qu'en vertu du projet présenté aujourd'hui, la question de liberté perd de son importance puisque les Canadiens auront désormais plein droit à l'information en ayant recours au besoin à un fonctionnaire comptable à la Chambre, le Commissaire à l'information, afin qu'il examine la cause et conteste tout refus de divulgation de la part du gouvernement.

En fait, le Parlement est aujourd'hui saisi d'une mesure fort progressiste. Puisque la majorité des députés semblent d'accord ce soir, cela indique qu'ils souhaitent qu'on poursuive.

Au cours de mon intervention de deuxième lecture j'ai indiqué que nous n'avions pas une approche strictement partisane, mais que nous cherchions plutôt à obtenir l'appui de la majorité. Nous souhaitons que la mesure soit aussi parfaite que possible, comme dans tous les autres domaines d'ailleurs. Cependant, il s'agit ici d'un domaine où nous souhaitons ardemment la participation des députés. Cela ne veut pas dire que nous allons accepter tous les amendements qui seront proposés, mais nous avons déjà sérieusement réfléchi à certaines propositions concernant la responsabilité ministérielle. Le gouvernement a décidé de procéder par voie de révision judiciaire. Cependant, nous avons cru déceler un conflit possible entre le principe de la responsabilité ministérielle et celui de la révision judiciaire. Et nous avons choisi la révision judiciaire. Il y a peut-être un léger conflit avec le principe de la responsabilité ministérielle, mais nous avons choisi le système qui rend le gouvernement canadien le plus ouvert possible.

Je tiens à remercier tous les députés qui ont pris part au débat cet après-midi. J'espère qu'à l'étape du comité nous aurons le même genre de réaction positive de la part des députés de l'opposition et qu'ils nous aideront à faire franchir au bill l'étape du comité le plus rapidement possible, car le bill marque bien un progrès considérable dans la législation du Canada.

Je remercie encore une fois les députés de leur contribution au débat et j'attends avec impatience leurs interventions au comité.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En vertu d'un ordre adopté dans le courant de la journée, il n'y a pas de débat d'ajournement ce soir. La Chambre s'ajourne donc à 11 heures demain.

(A 10 h 5, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 janvier 1981

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES SERVICES DE SANTÉ AUX TERMES DE L'ACCORD SUR LA BAIE JAMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que les Indiens de la région de la baie James vont devoir se passer d'une bonne partie des services de santé que leur assure l'accord de la baie James et comme le Parlement a besoin de savoir si le gouvernement a l'intention de donner suite à cet accord, je propose, appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que le ministre explique immédiatement à l'appel des motions pourquoi on n'a pas respecté la loi qui exige qu'un rapport annuel sur la mise à exécution des dispositions de la loi soit présenté au Parlement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre de consentir à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ORGANISATIONS NATIONALES BÉNÉVOLES

TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE POUR LEUR DÉVOUEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, hier soir, le premier ministre (M. Trudeau) a boycotté la session d'ouverture du congrès de la National Voluntary Organization qui se tient ici, à Ottawa, et ce en dépit du fait que la date de ce congrès avait déjà été reportée une fois, en novembre dernier, à la demande du gouvernement. Puisque le gouvernement n'était représenté ni par un ministre ni même par un secrétaire parlementaire, je propose, avec l'appui du député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre exprime sa reconnaissance aux organismes bénévoles du Canada pour leur dévouement et fasse savoir à quel point elle regrette que le gouvernement ne se soit pas donné la peine de leur signifier clairement son intention de travailler en étroite collaboration avec eux.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES BANQUES

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LA CONCURRENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Comme le Conseil économique du Canada a publié récemment un rapport duquel il ressort que les ménages et les entreprises de notre pays paient chaque année des centaines de millions de dollars de frais en trop aux banques canadiennes à charte, je propose, avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

● (1110)

Que la Chambre somme le ministre des Finances de présenter cette année des mesures législatives qui permettront aux sociétés de fiducie et aux coopératives de crédit de notre pays de mieux soutenir la concurrence des banques à charte, et ce, en vue d'éviter que ces dernières fassent payer à leurs clients des sommes faramineuses au titre des frais bancaires.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'APPUI À DES PRATIQUES IMMORALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Puisque David Lewis, l'ancien chef du NPD, a publiquement qualifié d'«immoral» le recours au référendum prévu dans la résolution, je propose, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que la Chambre se joigne à l'ancien chef du NPD et condamne le NPD actuel qui donne son appui à des pratiques immorales.

Mme le Président: Il faut le consentement unanime de la Chambre pour mettre cette motion en délibération. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PAIEMENT DES PERMIS DE PORT D'ARMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): On m'a signalé à plusieurs reprises, madame le Président, que les détachements de la GRC établis dans tout le pays n'acceptent pas de billets de banque, à cours légal, contre la délivrance de permis de port d'armes à feu. C'est là une très grave anomalie, et c'est pourquoi je propose:

Que le solliciteur général donne l'ordre à tous les détachements de la GRC d'accepter les billets de banque à cours légal contre la délivrance de permis de port d'armes à feu, et s'il y a des agents à qui on ne peut malheureusement pas se fier pour manier des billets de banque, qu'on les affecte à des tâches où ils n'auront pas à manier de l'argent.

Mme le Président: Il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ACCORDS MARITIMES AVEC LES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Compte tenu du consentement unanime accordé le 16 janvier par la Chambre à une motion visant à l'approbation sans changement des accords avec les États-Unis réglant les pêcheries et la frontière sur la côte est du Canada, et compte tenu de la visite que fait aujourd'hui à Washington le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada (M. MacGuigan), je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre réaffirme son approbation antérieure et son désaccord total avec un remaniement quelconque des accords maritimes conclus de bonne foi entre nos deux pays.

Mme le Président: A l'ordre! La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES FEMMES

LA CONFÉRENCE PROJETÉE À STORNOWAY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Compte tenu du fait que le *Globe and Mail* a annoncé hier qu'une conférence de femmes se tiendrait à Stornoway, en février, et qu'un porte-parole aurait dit: «Nous demanderons aux néo-démocrates et aux libéraux d'y contribuer de façon non partisane, en fournissant des sandwiches, par exemple», je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre chargé de la situation de la femme intervienne à nouveau et fasse tenir un sondage national auprès des Canadiennes afin de savoir quel genre de sandwiches non partisans devraient être servis à Stornoway et, en particulier, s'il doit s'agir de poulet libéral déplumé ou de mortadelle conservatrice défraîchie.

Une voix: Ou de la salade néo-démocrate.

M. Paproski: Axworthy a dit non.

Une voix: Il n'est même pas ici.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

LE SERVICE DE MESSAGERIES DU CN DANS L'Î.-P.-É.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le président du Canadian National a promis de continuer à discuter avec le ministre des Transports de la possibilité de maintenir le service de messageries du CN sur l'Île-du-Prince-Édouard. La suppression de ce service entraînerait non seulement la mise en chômage d'une bonne partie des 41 employés du CN mais elle aurait aussi de graves conséquences pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, surtout pour les hommes d'affaires, les agriculteurs et les pêcheurs. Aussi, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre exhorte le ministre des Transports à faire une déclaration à l'appel des motions aux Communes, au début de la semaine prochaine, pour annoncer sa décision au sujet de cette affaire urgente.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE DE FORMALDÉHYDE URÉTIQUE—L'EMPLOI DANS L'ISOLATION DES MAISONS

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre sait sûrement que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a interdit l'usage de la mousse isolante à base d'urée formaldéhyde. Pourtant, la SCHL en a autorisé l'emploi dans son programme d'isolation des maisons, le PITRC, inspirant ainsi confiance dans la sûreté de ce matériaux. Le gouvernement est donc directement responsable du fait que celui-ci ait servi à isoler les maisons de dizaines de milliers de Canadiens. Quelle mesure de responsabilité le gouvernement est-il disposé à accepter pour leur bien-être financier et physique?

● (1115)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai déjà dit deux fois en réponse à la même question que le gouvernement, suite à une étude effectuée conjointement par certains de ses organismes et ministères, a temporairement interdit l'usage de la mousse à base de formaldéhyde d'urée comme matériau isolant. Nous attendons les résultats de l'étude approfondie du ministère de la Santé. Je crois savoir que le rapport est sur le point de paraître. A dire franchement, d'ici à ce que nous sachions exactement à quoi nous en tenir, je crois vraiment prématuré de sauter aux conclusions et de répondre à des questions hypothétiques.

M. Lewis: Madame le Président, je me demande pourquoi on n'a pas prévu d'épreuves ou d'essais. Voici ma question supplémentaire: aux États-Unis, il a été convenu de prouver la sécurité du matériau avant de l'inclure dans le programme de conservation de l'énergie, programme semblable au nôtre, le PITRC. Pourquoi le gouvernement du Canada fait-il les choses à l'envers? Est-ce là ce qui explique pourquoi on enlève à son ministère la charge de ce programme?

M. Cosgrove: Madame le Président, je sais que la question de la nocivité de ce matériau est difficile même pour les professionnels qui ont la compétence requise pour enquêter à ce sujet. C'est un problème fort complexe qui n'est pas encore résolu. Je crois comprendre que les avis sont partagés là-dessus même aux États-Unis.

M. Lewis: Madame le Président, la question n'est peut-être toujours pas tranché là-bas mais au moins elle n'avait pas fait partie de leur programme.

Les fabricants et les installateurs de ce matériau sont eux aussi victimes de l'indécision du gouvernement. Au début le gouvernement a lancé le programme sans fixer de normes d'installations définitives. Il a ensuite interdit l'utilisation de ce produit. En date du 13 janvier dernier les installateurs devaient encore passer des examens gouvernementaux en répondant à des questions portant sur un produit qu'ils n'ont pourtant même plus le droit d'utiliser. Le gouvernement n'estime-t-il pas avoir certaines responsabilités envers les principaux installateurs ainsi qu'envers les milliers de personnes à qui il est en train de faire perdre leur emploi.

M. Cosgrove: Madame le Président, dans sa dernière question le député souligne le fait que les répercussions de cette interdiction sont complexes. Les utilisateurs de ce matériau ont de bonnes raisons de se plaindre, car ils ont en effet été lésés et, se retrouvent placés dans une situation difficile. En définitive la question qui se pose est de déterminer la responsabilité générale du gouvernement vis-à-vis du secteur privé. J'estime qu'en fin de compte il faut en conclure que le gouvernement ne saurait être le garant de toutes les entreprises au Canada.

LES CONCLUSIONS D'UNE ÉTUDE SUR LA TOXICOLOGIE DES MATÉRIAUX D'ISOLATION THERMIQUE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'adresserai ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que, le 17 décembre, il a annoncé conjointement avec sa collègue, que l'utilisation d'urée-formol comme matière isolante serait interdite, le ministre est-il au courant d'une étude, publiée en juin 1980 par le ministère de la Santé, sur la toxicologie des matériaux d'isolation thermique? Les conclusions de cette étude sont identiques à celles auxquelles a abouti, six mois plus tard, un comité de spécialistes chargé d'étudier les matériaux d'isolation à l'urée-formol, présidé par le professeur Campbell de l'université d'Ottawa, et dont les travaux ont justement poussé le gouvernement à interdire ces matériaux.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Non, madame le Président.

[*Traduction*]

M. McGrath: Madame le Président, je suis étonné de constater le manque d'intérêt et d'information du ministre de la Consommation et des Corporations. Cette question l'intéressait pourtant assez en décembre pour qu'il publie, conjointement avec sa collègue, un communiqué de presse interdisant l'utilisation d'urée-formol. Peut-être s'en souciera-t-il davantage si je lui signale que les matériaux d'isolation utilisés dans la maison de son voisin de pupitre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, contiennent de l'urée-formol. Il y a 60,000 autres Canadiens dans le même cas.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Vous feriez mieux de vérifier, Marc.

● (1120)

M. McGrath: Comme l'interdiction est censée découler du rapport Campbell, lequel reprend mot à mot le rapport demandé par le ministère six mois plus tôt, pourquoi l'interdiction n'a-t-elle pas été imposée en juin? Deuxièmement, le ministre de la Consommation et des Corporations essaye-t-il de s'en laver les mains ou acceptera-t-il ses responsabilités envers les consommateurs canadiens en lançant un programme d'essais afin de rassurer les centaines de milliers de Canadiens dont la santé pourrait être compromise par ce produit?

[*Français*]

M. Ouellet: Madame le Président, avant de m'énerver comme l'honorable député semble s'énerver, je vais attendre les conclusions de la commission d'enquête formée par mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LA RÉDUCTION DES SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet de la loi sur le financement des programmes établis et des rumeurs selon lesquelles des fonctionnaires de son ministère auraient adressé des recommandations au comité du cabinet chargé du développement social qui se réunira cette semaine et la semaine prochaine pour étudier ces recommandations. Le ministre peut-il nous dire s'il est vrai que son ministère a adressé à ce comité des recommandations visant à réduire d'environ 1.5 milliard de dollars le financement des universités et de quelque 2 milliards de dollars le financement global des programmes établis. Le ministre peut-il simplement confirmer que de telles discussions ont lieu présentement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je puis confirmer que des discussions se déroulent effectivement au sein de mon ministère en préparation des prochaines réunions sur les arrangements financiers. Nous n'avons pas encore formulé de recommandations au cabinet. Nous allons cependant le faire. Jusqu'à présent, le cabinet ne s'est pas encore prononcé sur la teneur des propositions à formuler. Ce que nous avons dit dans le discours du budget, c'est que nous avons l'intention de réaliser des économies substantielles dans les transferts intergouvernementaux, mais nous n'avons pas encore pris d'autre décision à ce sujet.

M. Rae: Ce dont il s'agit, ce n'est pas de la loi sur les arrangements financiers, mais bien de la loi sur le financement des programmes établis. J'insiste là-dessus car il s'agit en somme de deux choses différentes. Comment concilier cette proposition, dont le ministre n'a ni confirmé ni nié qu'elle était activement à l'étude et qui viserait à réduire de 1.5 milliard de dollars le budget global des universités canadiennes, avec les déclarations du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie selon lesquelles le gouvernement désire fortement accroître la capacité de recherche et de développement du Canada. Comment peut-on vouloir opérer de telles réductions dans le financement de nos universités lorsqu'on nous dit qu'il y a un manque de main-d'œuvre qualifiée et que le gouvernement attache la plus grande importance à la recherche et au développement?

M. MacEachen: Madame le Président, ce que j'ai dit à propos des accords fiscaux s'applique également au financement des programmes établis. Il va de soi que le gouvernement doit discuter et examiner la question, mais nous n'en sommes pas encore à prendre des décisions. Je ne ferais qu'ajouter aux spéculations si je me mettais à faire des commentaires sur les rumeurs selon lesquelles nous aurions déjà pris des décisions quant aux compressions. Ces décisions se prendront lors des négociations. Lorsque nous saurons exactement ce que nous voulons faire, nous ferons connaître notre position aux provinces. Nous n'en sommes pas encore là.

M. Rae: Quand on sait les conséquences dramatiques que la décision unilatérale de réduire une aide financière aussi importante aurait, non seulement pour les provinces mais également pour les universités en question, j'aimerais savoir si le ministre convient avec moi qu'il serait préférable pour le pays comme pour le gouvernement de constituer un groupe de travail parlementaire qui serait chargé d'étudier non seulement les accords fiscaux entre les provinces et le gouvernement fédéral mais également la loi sur le financement des programmes établis. Le Parlement se trouverait ainsi en mesure d'effectuer un examen de la situation et de donner aux établissements universitaires dont l'aide financière que leur accorde le gouvernement va être considérablement réduite, l'occasion de défendre devant nous leur point de vue.

● (1125)

M. Clark: Qui est-ce qui vous a donné cette idée, Bob?

M. MacEachen: Madame le Président, les accords fiscaux arriveront à expiration en mars 1982. Comme nous en avons l'habitude, nous allons tâcher de renégocier une nouvelle série d'ententes avec les provinces. Les ententes au titre du financement des programmes établis ne seront pas abolies mais si nous ne parvenons pas à un accord, le gouvernement prendra ses propres dispositions. C'est précisément le cas pour les deux ententes en question. Le député a proposé que le Parlement étudie, dans le cadre d'un groupe de travail peut-être, l'ensemble du problème des transferts intergouvernementaux, de la péréquation et du financement des programmes établis. C'est une proposition dont il faudra que je discute avec le chef du gouvernement et la Chambre, afin de savoir s'il serait possible de confier la question à un groupe de travail parlementaire, qui déposerait ses conclusions avant que les négociations avec les provinces soient terminées. La question est actuellement à l'étude.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES DES ÎLES SALOMON

Mme le Président: J'aimerais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Paul Tovua, ministre des Ressources naturelles des îles Salomon.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LA MISE EN MARCHÉ DE POMMES CONSERVÉES EN ATMOSPHÈRE CONTRÔLÉE

M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, mais en son absence je la poserai à son secrétaire parlementaire. A la suite d'une surproduction de pommes au Canada, précisément au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, et à la suite d'un mémoire présenté au ministre le 5 janvier par la Fédération des producteurs de pommes du Québec, le secrétaire parlementaire peut-il dire si des mesures seront prises rapidement dans ce dossier afin que les producteurs puissent mettre sur le marché de consommation les pommes AC, c'est-à-dire en atmosphère contrôlée?

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame le Président, à la suite de la réception des mémoires comme vient de le mentionner le député, le ministère est bien au fait des surplus d'inventaire de pommes réfrigérées dans les entrepôts à la suite d'une surproduction, d'une augmentation de la production d'à peu près 20 p. 100 pour 1980. La politique que nous tentons de mettre sur pied en est une à trois volets. Premièrement, il s'agit d'une campagne de publicité afin d'inciter davantage les Canadiens à consommer ou à manger plus de pommes. Nous voudrions atteindre le chiffre de 6 livres par Canadien. Cette campagne de publicité devrait être lancée d'une semaine à l'autre. Deuxièmement, un programme de rachat par l'Office des produits agricoles visera justement à éliminer les pommes réfrigérées. Troisièmement, on accordera par l'entremise de l'Office de stabilisation des prix agricoles une aide supplémentaire aux producteurs de pommes du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA BANDE DENE THA—L'ACCORD DE FINANCEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre sait fort bien qu'en octobre dernier il a signé un accord de 5 millions de dollars avec la bande Dene Tha de la région septentrionale de l'Alberta, accord annulé ensuite par son ministère car il n'y avait pas de fonds disponibles pour remplir cette promesse. Le gouvernement a-t-il l'habitude de faire spontanément des promesses en présence des chefs indiens et d'annuler ensuite ces accords quand le ministre revient s'abriter en toute sécurité dans son bureau d'Ottawa?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, le député devrait vérifier les faits. Il est incontestable que nous avons eu de la difficulté à trouver des fonds, mais la bande en question et moi-même, au nom du gouvernement, avons annulé cet accord. Il s'agissait d'un accord réciproque—et la bande avait obtenu une opinion juridique avant d'y consentir—car, à ses yeux, un recours à la justice la mettrait en meilleure posture vis-à-vis des accords régionaux signés par mon prédécesseur.

● (1130)

M. Cooper: Madame le Président, par suite des difficultés causées par le ministre et ses collaborateurs, la bande Dene Tha vient de réagir en bloquant tous les droits de passage à travers la réserve. Il s'ensuit que la route du Mackenzie pourrait bien être fermée, restreignant ainsi l'accès à la ville de Yellowknife et à d'autres localités septentrionales, qui seraient isolées. Quelles mesures le ministre se propose-t-il de prendre pour rectifier et prendre en main la situation très délicate avant qu'elle ne se détériore?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, j'obtiendrai une opinion juridique pour savoir si la bande peut agir ainsi à l'heure actuelle. Quand je l'aurai obtenue je serai bien mieux placé pour répondre du député. J'espère que grâce à des pourparlers et à d'autres initiatives analogues, nous pourrons éviter un affrontement de ce genre.

LES SERVICES DE SANTÉ OFFERTS AUX CRIS DE LA BAIE JAMES

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je voudrais poser ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle porte sur l'insuffisance des services de santé offerts aux Cris de la baie James. Le ministre sait sans doute qu'en octobre dernier, 7,000 Cris de cette région ont été privés, à toutes fins utiles, de services de santé parce que les cliniques et hôpitaux ont été fermés, le personnel médical ayant été licencié. Le ministre se souviendra que l'été dernier, au moins dix enfants âgés de moins de 2 ans sont décédés des suites d'une maladie qui était probablement la gastro-entérite. Un groupe d'étude a recommandé que des mesures immédiates soient prises. Le ministre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement a fait pour éviter que cela se reproduise l'été prochain?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je voudrais pouvoir m'informer des progrès réalisés à ce sujet. Je donnerai une réponse complète au député au début de la semaine prochaine.

* * *

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE À QUELLE DATE LE PREMIER MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE A ÉTÉ INFORMÉE DE L'INCLUSION D'UNE CHARTE DES DROITS

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre. A quelle date le gouvernement du Canada a-t-il informé le premier ministre de la Grande-Bretagne de son intention d'inclure dans son projet de rapatriement une charte des droits qui lie les provinces?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est vers la fin de juin, madame le Président, lorsqu'à mon retour du sommet de Venise j'ai rencontré le premier ministre britannique et certains membres de son cabinet. Je leur ai exposé la teneur de l'ensemble des propositions que nous avions soumises aux premiers ministres au début de juin—la série pour le peuple, la proposition de rapatriement, la formule d'amendement et la charte. Je leur ai en outre expliqué que nous avions discuté de beaucoup d'autres sujets et que la conférence des premiers ministres de juin n'avait pas été concluante, mais qu'au moins nous étions tous entendus . . .

M. Clark: La conférence de septembre.

M. Trudeau: Non, la conférence de juin n'avait pas été concluante, mais les premiers ministres et moi-même nous étions entendus sur un calendrier de réunions pour l'été afin de faire des progrès avant la fin de septembre. Le député se rappellera que les premiers ministres voulaient un communiqué annonçant que la question serait réglée en septembre.

M. Epp: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Est-ce qu'une fois connue la nature exacte du projet de rapatriement après le 2 octobre, le gouvernement britannique a fait savoir de façon officielle et en termes précis au gouvernement canadien qu'il s'engageait à faire adopter le projet de rapatriement par le Parlement de Westminster?

M. Trudeau: Non, madame le Président. Les entretiens que nous avons eus avec les Britanniques—non pas moi mais le ministre de l'Environnement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui se sont rendus en Grande-Bretagne au début de l'automne—nous ont appris que l'inclusion de la charte compliquerait les choses, comme nous le constatons.

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE AU SUJET D'UNE SÉRIE DE PROPOSITIONS POUR LE PEUPLE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, lorsqu'on a demandé au premier ministre aujourd'hui et lors de sa conférence de presse du 22 janvier à quelle date précise il avait informé le gouvernement britannique de l'intention du Canada d'ajouter une charte des droits, il a répondu qu'il avait eu en juin dernier des conversations de caractère général à propos des propositions pour le peuple. Lors de cette conférence de presse du 22 janvier, il a dit que madame Thatcher avait été informée en termes généraux du fait que le gouvernement envisageait d'inclure une série de propositions pour le peuple. Il importe au plus haut point que la Chambre sache exactement ce que le gouvernement de la Grande Bretagne savait au moment où il a accordé son consentement. Quand le gouvernement de la Grande-Bretagne a-t-il été avisé pour la première fois, en termes précis, de la volonté du gouvernement du Canada d'assortir une charte des droits au projet de rapatriement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le premier ministre britannique a été mis au courant du fait que nous étudiions une série de propositions pour le peuple, la péréquation, la question des ressources sous-marines et la revendication qu'a présentée une province afin que son droit à l'autodétermination soit inscrit dans la constitution. Je ne peux pas dire au très honorable chef de l'opposition que j'ai décrit en détail chacun des nombreux points qui ont été étudiés au cours de l'été. Je l'ai informée de l'ordre du jour, des discussions qui avaient eu lieu au début de juin et qui portaient sur toutes ces grandes questions.

Le premier ministre britannique n'a pas demandé de précisions ni de détails. Elle a décidé que si le Parlement du Canada présentait une adresse à Sa Majesté, le Parlement britannique n'aurait d'autre choix que de la considérer comme une mesure gouvernementale et l'adopter. Cette décision a été prise en toute connaissance de cause car à maintes reprises, on avait demandé aux gouvernements britanniques, y compris le gouvernement précédent de M. Callaghan, quelle serait leur position s'ils recevaient la résolution du Parlement canadien. Je n'ai pas cherché à justifier auprès du premier ministre britannique l'une ou l'autre de ces mesures. Je viens de dire que ce sont les mesures que nous étudions et que j'essayerais de les justifier devant le Parlement du Canada et non pas devant le Parlement ni le gouvernement britanniques.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre compte depuis longtemps, c'est certain, sur le fait que le gouvernement britannique a promis, d'après lui, d'adopter une mesure constitutionnelle proposée par le Parlement du Canada. Nous devons savoir si le gouvernement britannique était parfaitement au courant du contenu de la mesure dont parle le premier ministre lorsqu'il a pris cet engagement. Le premier ministre a maintenant l'air de dire qu'il n'est pas certain qu'au mois de juin, M^me^ Thatcher savait, en prenant un engagement quel qu'il soit, que la résolution comprendrait une charte des droits et que bien des provinces s'y opposeraient. Le premier ministre pourrait-il nous dire quel jour au juste le gouvernement britannique a été informé du contenu exact de la mesure qu'on lui demandait d'approuver?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ignore à quelle date le premier ministre de Grande-Bretagne a examiné en détail le contenu du projet, mais je puis dire au député que je l'en ai mise au courant à la fin de juin dernier lorsque nous avons eu un entretien à Downing Street. Le chef de l'opposition ne devrait pas dire que ma réponse antérieure laissait planer beaucoup de doute à ce sujet. Je lui ai alors clairement dit que nous allions proposer ce projet avec, nous l'espérions, le consentement des provinces, mais le but de cette discussion était justement de lui signaler que nous nous ne jouirions peut-être pas du consentement des provinces, et je l'ai bien précisé. Le chef de l'opposition ne devrait pas déformer mes paroles et me faire dire le contraire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, loin de moi l'idée de déformer les paroles ou l'intention du premier ministre. Est-ce que j'interprète correctement les paroles du premier ministre en disant que le premier ministre Thatcher savait en juin que le gouvernement du Canada avait l'intention d'inclure une charte des droits dans son projet constitutionnel?

M. Trudeau: Eh bien, madame le Président, à moins qu'elle n'ait pas écouté ce que j'ai dit ou qu'elle n'ait pas appris de ses collaborateurs ce que tous les Canadiens et les dix premiers ministres provinciaux savaient déjà, parce que cela avait été rendu public au Canada, la réponse à cette question est: oui, elle le savait.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

CHRYSLER CANADA—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PRODUCTION AU CANADA D'UNE «VOITURE MONDIALE»

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances; elle a trait à l'avenir de Chrysler. Le ministre des Finances est sûrement au courant du vote par lequel les travailleurs canadiens se sont prononcés sur le projet d'aide proposé par les États-Unis. Le ministre m'accordera, j'imagine, que ce vote prouve que les travailleurs canadiens se préoccupent énormément de l'avenir de Chrysler et des moyens que prend le gouvernement pour protéger leurs emplois.

● (1140)

Je voudrais demander au ministre si le gouvernement va obliger Chrysler à fabriquer au Canada, en proportion du marché canadien, ce qu'il est convenu d'appeler une voiture mondiale qui serait la planche de salut de la société, et à investir à cette fin au Canada en même temps qu'elle se propose de le faire aux États-Unis.

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): J'espère, madame le Président, que le député voudra bien que j'essaie de répondre à sa question. Je ne peux que répéter ce qu'a dit le ministre il y a une couple de semaines quand il a affirmé que Chrysler avait fait cette promesse au gouvernement fédéral. A ce moment-là des entretiens avaient lieu avec les syndicats à la suite desquels le ministre s'est entretenu avec la direction de Chrysler. Je tiens à annoncer au député qu'à 5 heures cet après-midi, le ministre aura de nouveaux entretiens avec les représentants de la compagnie.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Est-ce qu'à cette occasion le ministre sera capable de bien faire comprendre à la compagnie que si elle veut que le Canada appuie ce qu'elle propose elle devra investir ici en même temps qu'elle le fera aux États-Unis, c'est-à-dire fabriquer également au Canada les voitures qui devront lui faire reconquérir sa place en Amérique du Nord?

M. Laniel: Le député sait que le ministre de l'Industrie et du Commerce s'est engagé à ce que les emplois restent au Canada et à ce que les travailleurs canadiens soient traités équitablement. Je suis certain que le ministre partage la préoccupation du député et qu'il est bien au courant de l'ensemble du dossier. Au cours des négociations qui auront lieu cet après-midi, le ministre saura défendre les intérêts du Canada et des travailleurs canadiens.

* * *

LE COMMERCE

LES PRODUITS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Au cours de sa récente tournée de pays sous-développés, a-t-il, comme on le rapporte, fait valoir aux personnes avec qui il a conféré que la meilleure façon dont les pays développés pouvaient aider les pays sous-développés à relever leur niveau de vie, c'était de les aider à accroître leur commerce d'exportation, et que le meilleur moyen d'y arriver, c'était que les pays développés réduisent les droits de douane et autres restrictions à l'importation sur les produits que les pays sous-développés veulent exporter en plus grande quantité? Si tel est le cas, le premier ministre dirait-il à la Chambre à quelles grandes catégories de produits que nous fabriquons également au Canada il croit que le programme de réductions tarifaires et de restrictions à l'importation devrait s'appliquer?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, par suite de la politique du gouvernement canadien et du GATT, surtout des négociations de Tokyo, comme le député doit le savoir, lui qui s'est illustré au portefeuille du commerce, 80 p. 100 des produits des pays en voie de développement entrent au Canada en franchise. Tous les produits dits tropicaux, soit ceux qui viennent des pays du Sud, entrent en franchise, et les pays dont les produits sont assujettis à des droits de douane bénéficient du régime généralisé de tarif préférentiel. Il n'y a donc aucun doute que le gouvernement du Canada et les Canadiens tâchent par tous les moyens de faciliter le développement des pays émergents en commerçant avec eux. A cet égard, le Canada, même dans les domaines critiques du textile, du vêtement et de la chaussure, a fait infiniment mieux que, par exemple, notre voisin du Sud, en ce qui concerne la proportion des produits importés des pays du tiers monde pour notre propre consommation par rapport à celle des produits fabriqués au Canada.

M. Hees: Comme le premier ministre le sait, on exerce d'énormes pressions sur le Canada et sur tous les pays industrialisés pour qu'ils permettent à ces pays en voie de développement d'accroître leurs exportations, surtout les textiles, les chaussures, et les articles de ce genre. Pense-t-il que le Canada devrait prendre les devants comme il l'aurait dit, je crois, à ceux qu'il a rencontré au cours de son voyage, et qu'il devrait instaurer un tel programme afin d'accroître nos importations de ces produits?

M. Trudeau: Madame le Président, pour ce qui est de prendre les devants, je crois avoir déjà dit dans ma réponse précédente, que le Canada est effectivement en avance sur ses principaux partenaires commerciaux pour ce qui est de permettre aux producteurs du tiers monde d'avoir accès à ses marchés, même pour ces produits. Mais je dois faire remarquer au député, ce que j'ai déjà dit à certains de mes interlocuteurs qui me demandaient d'accroître les contingents de ces articles importés au Canada, qu'ils sont presque tous fabriqués par trois des pays du tiers monde, soit Taïwan, la Corée du Sud et Singapour, que si nous augmentons ces contingents nous aiderons ces trois pays dont certains ont un revenu national par habitant plus élevé que certains pays dits du Nord qui font partie de l'OCDE.

Si notre objectif est d'aider plusieurs pays africains, nous n'y parviendrons pas de cette façon, à moins de continuer à exercer une certaine discrimination contre la Corée du Sud, Taïwan et Singapour, ou, pour être plus précis, il ne s'agit pas de discrimination mais plutôt de fixer des contingents par voie de négociations bilatérales avec ces pays.

Questions orales

LA COMMISSION ROYALE McDONALD

LES PASSAGES DU RAPPORT MENTIONNANT L'ÉVENTUELLE PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT LIBÉRAL À DES ACTIVITÉS ILLÉGALES DE LA GRC

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Il doit savoir que la Commission McDonald a enfin remis son rapport principal au cabinet au début de la semaine, et que son ami Michael Pitfield, greffier du Conseil privé, est chargé de l'examiner. Ce rapport porte entre autres sur l'éventuelle participation du gouvernement libéral à des activités illégales de la GRC et sur le fait que les solliciteurs généraux précédents n'ont jamais rendu compte des activités du service de sécurité de la GRC. Compte tenu de ce qui précède, quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre pour veiller à ce que ce rapport ne soit pas épuré uniquement par lui-même dans le but d'en faire disparaître toute mention qui risque d'être gênante ou préjudiciable à certains ministres du cabinet, y compris le premier ministre lui-même?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question me semble un peu tendancieuse lorsque le député dit que le rapport va être examiné par l'un de mes amis. J'ai de nombreux amis—pas nombreux, mais quelques-uns . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Monsieur Canada.

Une voix: Pas en Angleterre.

M. Trudeau: Madame le Président, le rapport de la Commission McDonald ne sera pas examiné par une seule personne mais par un groupe, composé de représentants du bureau du Conseil privé, de la GRC et, sauf erreur, d'un ou deux autres ministères. Ce groupe s'efforcera de publier un rapport exhaustif des conclusions de M. McDonald et de ses commissaires. Le député sait que les commissaires ont tenu la plupart des audiences à huis clos et que les témoignages qu'ils ont entendus n'ont donc pas été rendus publics. D'une part, nous voulions qu'ils préparent un rapport complet sans rien cacher au gouvernement, et, d'autre part, nous devions veiller à respecter le caractère confidentiel de certains témoignages, à la requête de la Commission McDonald, et c'est la tâche délicate à laquelle nous nous attelons maintenant.

Je rappelle au député qu'il en est allé de même pour le rapport du comité Mackenzie, il y a une douzaine d'années. Nous n'avons pas pu le publier intégralement parce qu'une grande partie de ses recommandations avaient été classées confidentielles par les commissaires eux-mêmes, c'est-à-dire Mackenzie, Coldwell et Pratte. Il en ira de même cette fois-ci.

Le député se rappellera que la dernière fois, après la publication de la version abrégée, des députés de l'opposition ou des journalistes ont demandé aux commissaires si cette version abrégée simulait quelque chose risquant de mettre directement en cause le gouvernement, et la réponse avait été négative. Je suppose que nous procéderons de la même façon cette fois-ci.

• (1150)

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, le premier ministre sait très bien qu'à l'époque de la Commission Mackenzie, il n'était absolument pas question d'actes illégaux graves qu'auraient commis des ministres du gouvernement libéral. Le premier ministre semble suggérer, parce qu'il a des amis dans la GRC qui étudient également le rapport en question, que cela aidera l'impartialité de l'enquête. Je crois quant à moi que ce n'est pas ainsi que les Canadiens vont regagner confiance dans la procédure d'enquête.

Ma question supplémentaire, madame le Président, est la suivante: La population canadienne sait très bien que les membres de la Commission McDonald sont des libéraux convaincus. Par exemple le commissaire Gilbert a fait des dons extrêmement généreux au parti libéral. Il a aussi dit . . .

Des voix: La question!

M. Robinson (Burnaby): Ma question, madame le Président, est la suivante: Compte tenu de ce qu'on pourrait appeler la très-peu-sainte alliance entre la Commission McDonald et le gouvernement libéral, j'aimerais savoir si le gouvernement envisagera sérieusement d'autoriser au moins le comité de la justice de la Chambre des communes, constitué de députés de tous les partis, à étudier la version intégrale du rapport de la Commission McDonald, au besoin par des séances à huis clos?

M. Trudeau: Madame le Président, il me semble que le député se contredit quelque peu. D'abord, il déclare que la version abrégée du rapport ne sera pas complète ou objective, puis il dit que le rapport lui-même n'est pas impartial parce que ses auteurs, prétend-il, sont des libéraux de haute noblesse.

M. Nielsen: Il n'existe rien de tel.

M. Trudeau: Nous sommes fiers, madame le Présisent, d'appartenir à un parti populaire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le député semble mettre en doute l'intégrité des commissaires. Je me garde bien d'en faire autant, et je pense qu'aucun député libéral ne l'a fait quand nous avons nommé un éminent néo-démocrate, M. Berger, à la tête d'une commission royale. Ce n'est pas parce que le rapport de la commission d'enquête a été rédigé par un ancien néo-démocrate que nous en avons déprécié pour autant le contenu. Pas plus que nous n'avons déprécié le rapport Mackenzie de 1969, sous prétexte qu'il était écrit par M. J. Coldwell. Le député devrait réfléchir un peu plus avant de parler.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PENSIONS—LES DÉLAIS AVANT D'OBTENIR UNE AUDIENCE

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Merci, madame le Président.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé des Affaires des anciens combattants. Tous les députés ont eu à s'occuper des anciens combattants à un moment ou l'autre et le dernier problème qui a été soulevé, et qui dure depuis un certain temps, concerne le long délai qui s'écoule avant d'obtenir une audience devant la Commission des pensions ou la Commission des allocations aux anciens combattants. Je ne critique pas MM. Solomon, Jutra ou Don Thomson qui travaillent tous très fort et qui sont épaulés par une bonne équipe. Néanmoins, les choses doivent bloquer quelque part compte tenu de la longueur du délai. Les députés hésitent à recommander à un ancien combattant d'interjeter appel, vu tout le temps que cela prend.

Le ministre pourrait-il faire mener une enquête pour établir la cause des retards? Est-ce l'obtention des rapports médicaux qui retarde les choses ou les décisions prennent-elles trop de temps? Le ministre peut-il établir pourquoi on dissuade ainsi les anciens combattants de présenter des demandes de secours.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je regrette, mais je suis enroué ce matin; j'aurais besoin de quelque chose pour m'éclaircir la gorge.

Une voix: Tant que ce n'est pas de l'Agent Orange!

M. Lamontagne: Madame le Président, j'ai rencontré hier M. Solomon, le président de la Commission des pensions. Nous avons tenté d'établir exactement où se produisaient les retards. Je puis assurer au député que la situation se normalisera sans doute d'ici six ou huit mois.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES BUREAUX DE MESSAGERIES DU CN—LES GENRES DE SERVICES OFFERTS DANS LES VILLES DES MARITIMES

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle fait suite à celle que j'ai posée vendredi dernier au sujet du fait que M. Bandeen du CN et le ministre devaient examiner ensemble cette semaine les propositions concernant le maintien des bureaux de messagerie du CN à Charletottetown et dans d'autres villes des Maritimes. J'ai appris qu'ils s'étaient réunis hier. La question que je pose au ministre est la suivante: Peut-il maintenant dire à la Chambre si les bureaux de messageries de Charlottetown et d'autres villes des Maritimes resteront ouverts et à quels genres de service on peut s'attendre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, à la demande d'un très grand nombre de députés et à la suite d'une décision adoptée par le comité permanent des transports de la Chambre des communes, j'ai demandé au CN de réexaminer la situation. On l'a fait. Je me suis entretenu avec M. Bandeen hier pendant environ deux heures et nous avons réexaminé toute l'application du programme qui concerne le service de messageries du CN. Comme le député le sait, les travailleurs qui seront mis à pied seront protégés. Environ 90 p. 100 d'entre eux seront recyclés, affectés ailleurs ou prendront une retraite anticipée. On déploie beaucoup d'efforts pour protéger les intérêts des localités touchées. On est en train de conclure des accords et des contrats avec les camionneurs. Il y en a 28 à Sydney et 10 à Amherst. Je pense que le service de messageries du CN montre par toutes ces mesures qu'il est très conscient des répercussions de sa décision.

Un certain nombre de municipalités et de localités subiront un préjudice bien sûr, notamment Sydney et Charlottetown. Après cette réunion, nous avons décidé de prendre des mesures spéciales en faveur de Charlottetown, vu que c'est dans cette ville que se trouve le seul terminus de l'île. Nous avons aussi décidé de faire bénéficier Sydney de mesures spéciales, en raison des événements des derniers mois qui ont causé énormément de chômage dans cette ville. On maintiendra donc les services de terminus de ces deux villes, mais on réduira le nombre d'employés. Pour chacune de ces localités, nous avons mis au point une formule qui sera annoncée lundi.

M. Gass: Madame le Président, j'aimerais demander au ministre combien des 41 employés de Charlottetown pourront conserver leur emploi.

M. Pepin: C'est ce qui sera annoncé lundi lorsque nous ferons connaître la formule qu'on appliquera à Charlottetown et à Sydney.

* * *

LES ORGANISATIONS NATIONALES BÉNÉVOLES

LA REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT AU COLLOQUE TENU À OTTAWA

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État qui, à ma connaissance, doit participer aujourd'hui à la réunion des organisations nationales bénévoles à Ottawa. Le ministre peut-il nous dire s'il doit effectivement y assister, combien de ses collègues se joindront à lui, et le cas échéant, qui ils sont?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je me félicite de pouvoir répondre au député. Je le remercie de m'avoir posé cette question, car je crois savoir qu'un député a proposé ce matin une motion en vertu de l'article 43 du Règlement qui pouvait prêter à confusion. Je voudrais donc dire exactement ce qu'il en est.

En deux mots, le colloque entre le gouvernement et les organisations nationales bénévoles doit commencer en début d'après-midi et se poursuivre jusqu'à environ 16 h 30. Y assisteront le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre d'État (Multiculturalisme), le ministre de la Consommation et des Corporations, le leader du gouvernement au Sénat, le secrétaire parlementaire du solliciteur général ainsi que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. Un certain nombre de hauts fonctionnaires du gouvernement se joindront également à eux. Personnellement, je dois faire une allocution devant ce groupe demain à l'heure du déjeuner. Je serais ravi que le député soit présent pour écouter ce que j'ai à dire à ce sujet.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je suis sûr qu'il me communiquera le texte de son discours d'avance.

Je voudrais poser une autre question à l'honorable représentant. Pendant qu'il prêchera dans le désert à l'occasion de ce déjeuner-causerie, le ministre pourrait-il demander aux représentants de ces organisations s'ils jugent opportun d'une part de créer un groupe de travail parlementaire ou un comité de sélection de la Chambre des communes, et d'autre part d'effectuer une enquête sur le bénévolat sous les auspices compétents?

M. Fox: Madame le Président, je crois que notre gouvernement a fait un certain nombre de propositions il y a quelques années au sujet des organisations nationales bénévoles. Je sais également que le parti du député a présenté un certain nombre de recommandations lorsqu'il était au pouvoir. Ces recommandations sont pour la plupart restées lettre morte à cause des élections répétées que nous avons eues dans notre pays. Nous étudions actuellement toute une série d'initiatives que nous aimerions prendre dans ce domaine en raison du rôle important que le bénévolat joue au Canada.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE QUELLES SONT LES MODALITÉS DE L'AIDE FÉDÉRALE PRÉVUE POUR LES FABRICANTS D'AÉRONEFS

M. Bernard Loiselle (Verchères): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Est-ce que le ministre pourrait informer la Chambre des modalités de l'aide fédérale prévue pour le Dash-8 et le nouveau moteur d'avion PT-7, des implications financières de cette aide ainsi que du nombre d'emplois qu'elle créera?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, la fabrication du moteur PT-7 de la Pratt and Whitney créera 1,000 emplois pendant la durée de ce programme. L'aide sera accordée avec l'appui de l'industrie de défense et du gouvernement pour le programme du Dash-8, par l'entremise des garanties de prêts pour 450 millions de dollars, ce qui créera 3,000 emplois. Chose très importante, les sous-traitants à travers le pays pour les deux projets obtiendront à peu près 40 p. 100 de la valeur du programme très important pour l'économie du pays.

• (1200)

[*Traduction*]

LES POSTES

LES PLAINTES CONCERNANT LA DISTRIBUTION DU COURRIER—ON DEMANDE QUE LA QUESTION SOIT EXAMINÉE AU COMITÉ

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Comme les députés reçoivent de tous les coins du pays des plaintes toujours plus nombreuses contre la distribution du courrier et que beaucoup de ces plaintes concernent la distribution du temps des fêtes—d'ailleurs il continue d'en venir encore en grand nombre—le ministre des Postes voudrait-il publier le pourcentage des livraisons à un jour, deux jours et trois jours de délai du courrier de première catégorie dans les diverses régions du pays, avec une comparaison entre le pourcentage de livraisons à un jour dans les grandes agglomérations et le pourcentage de livraisons entre les petites agglomérations et les grands centres urbains?

Le ministre des Postes veut-il prendre l'engagement de faire établir périodiquement une analyse de la situation à l'intention de la population, pour éviter que des difficultés de livraison peut-être localisées ne donnent l'impression que tout le système est paralysé? La population s'impatiente et veut savoir ce qui se passe.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je serai très heureux de donner suite à la suggestion du député. Nous tenons en effet, à l'intérieur du ministère des Postes, une évaluation de la performance de nos employés, ce qui nous permet de constater qu'il existe un très grand degré d'efficacité. Il est clair que le traitement du courrier excessivement volumineux chaque jour accuse occasionnellement des retards. Mais pour une lettre qui peut être livrée en retard, il y en a 90 ou 92 autres qui sont livrées à temps. A mon avis, la publication de ces données aura pour nature de faire comprendre l'ampleur du problème et probablement de minimiser la mauvaise publicité que l'on fait en certains milieux aux travailleurs des postes canadiennes.

[*Traduction*]

M. Fraser: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre. Est-ce qu'il accepterait, après avoir fait le tour de la situation, de comparaître devant le comité permanent avec des représentants de la direction et si possible des syndicats, pour examiner les résultats de cette analyse et nous dire si les retards et les goulots d'étranglement dont les usagers se plaignent viennent principalement d'un manque de personnel, ou si ce n'est pas plutôt que certains éléments du système sont enrayés, soit parce qu'ils ont été mal conçus, soit parce que certains facteurs n'ont pas été pris en compte, soit parce qu'il y a des difficultés d'ordre mécanique ou autres? Est-ce que le ministre voudrait bien venir avec les représentants de ses services pour examiner la question avec les représentants de l'opposition devant le comité compétent, dans le but de rechercher des solutions à la situation actuelle?

[*Français*]

M. Ouellet: Madame le Président, les prévisions budgétaires du ministère des Postes sont déférées chaque année à un comité parlementaire. Il est évident que je ne veux pas me soustraire à cette obligation. Il me fera plaisir de comparaître devant ce comité avec les fonctionnaires du ministère pour répondre à toutes les questions des honorables députés des deux côtés de la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

INTERDICTION DE PUBLIER DES PHOTOGRAPHIES MONTRANT LA RÉACTION D'UN DÉPUTÉ

Mme le Président: Plusieurs députés m'ont posé des questions au sujet d'une photographie prise à la Chambre des communes, qui a été publiée dans plusieurs journaux, ce matin et hier. La prise de cette photographie va à l'encontre de l'accord conclu avec la Presse canadienne et les photographes autorisés à venir à la Chambre. On a photographié la réaction d'un député aux propos d'un collègue. Comme le journal électronique n'est pas autorisé à filmer ce genre de réaction, les photographes ne peuvent pas être autorisés non plus à les photographier.

Ce matin, j'ai commencé par communiquer avec le directeur de la Presse canadienne. Je lui ai fait savoir qu'à mon avis on ne peut pas prendre ce genre de photographie à la Chambre, qu'on peut photographier seulement le député qui a la parole et que, même si on peut photographier seulement la tête et les épaules, il faut le faire de face et non de dos. Pour répondre aux questions que m'ont posées les députés, j'ai donc réglé cette question.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, à propos des autorisations nécessaires pour la publication de ces photos certains photographes derrière le rideau m'ont dit qu'elles étaient publiées uniquement avec votre autorisation. Comme on semble en être encore au stade expérimental, j'estime qu'il faudrait consulter le député intéressé avant que sa photo ne soit publiée dans les journaux ou au moins accorder une autorisation générale. Cette question me préoccupe, car il est toujours possible de prendre des photos qui, même si elles ne montrent pas la réaction de députés en particulier ne sont pas conformes aux principes du hansard électronique et qu'un député ne voudrait peut-être pas voir publier.

Vous pourriez peut-être, madame le Président, consulter dans un proche avenir les leaders parlementaires à propos de directives à donner pour la publication de toutes les photos prises au cours de la période d'essai.

Mme le Président: Je partage les préoccupations du député. Sans doute est-il vrai que ces photos sont publiées avec mon autorisation ou ma permission, mais je ne crois pas pouvoir toutes les vérifier tous les jours. Comme il s'agit d'une expérience, ce genre d'incident est inévitable, mais j'espère qu'il ne se reproduira pas. Nous avons pu établir, en collaboration avec les photographes, ce qui nous paraissait conforme aux principes du hansard électronique.

Je n'assumais pas la présidence à l'époque où la télévision a fait son entrée à la Chambre, mais je suppose que les personnes chargées de radiodiffuser nos délibérations, l'Orateur et les leaders parlementaires se sont consultés de temps à autre quant aux méthodes jugées acceptables ou non. Nous devons procéder de la même façon pour les photos. Je puis assurer au député qu'avant même d'avoir reçu des questions au sujet de celle qui a paru dans les journaux j'avais téléphoné au directeur de la Presse canadienne. J'ai vu la photo en regardant le journal ce matin et j'ai jugé aussitôt que nous ne pouvions pas autoriser ce genre-là. Comme l'a suggéré le député, je vais discuter de la question avec les leaders parlementaires et les dirigeants de la Presse canadienne.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LA DÉCLARATION DE M. KAPLAN
M. NIELSEN—LES CONSÉQUENCES DES DÉCLARATIONS ET PROMESSES DES MINISTRES

Mme le Président: Je suis disposée à rendre ma décision sur les deux questions de privilège qui ont été posées cette semaine, l'une par l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker) au sujet d'un échange qui a eu lieu au cours de la période des questions orales, et l'autre par l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) qui était assez rapprochée de la première question de privilège mais qui a été présentée dans des termes plus généraux, question d'ailleurs d'un caractère assez général.

Je dois dire que les arguments que j'ai entendus mercredi n'ont pas influencé la décision que j'étais disposée à rendre ce jour-là, mais j'ai retardé la communication de cette décision parce que l'honorable député de Nepean-Carleton ne se trouvait pas à la Chambre à ce moment-là. Donc, c'est mardi dernier que l'honorable député de Nepean-Carleton a posé la question de privilège sur certaines déclarations mettant en cause la confiance, l'intégrité, l'honnêteté et la droiture de certains ministres de la Couronne. Toutefois, le député, on l'a bien remarqué, n'a pas porté d'accusation précise dans ce sens.

J'ai écouté comme il se doit avec beaucoup d'attention les interventions des honorables députés—car plusieurs ont participé à l'élaboration de cette question de privilège—et plus particulièrement celle de l'honorable député de Nepean-Carleton qui, semble-t-il, a fondé son argumentation sur une déclaration présumément faite par l'honorable solliciteur général (M. Kaplan) devant le comité mixte spécial sur la Constitution du Canada. Le député a également allégué que la déclaration du solliciteur général avait ensuite été répudiée par le très honorable premier ministre (M. Trudeau).

Essentiellement, la question soulevée par le député de Nepean-Carleton, et qui a été débattue par d'autres députés de la Chambre également, y compris le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), se résume à un conflit de déclarations faites devant un comité par deux membres du gouvernement. Il convient de signaler que les déclarations des ministres, qui ont donné lieu à la difficulté soulevée à la Chambre, ont été faites à ce comité.

Cette question, par conséquent, place la présidence dans une situation assez délicate puisqu'on semble lui demander de rendre une décision sur les délibérations d'un comité. Il est évident que je ne peux ni ne veux faire cela. Le fait demeure cependant que durant la période des questions orales du mardi, 27 janvier, le problème a été porté à l'attention de la Chambre, et on a pu constater que les honorables députés ont fait leur possible. Ils ont bien pris soin, n'est-ce pas, de ne pas commenter les délibérations du comité. C'est donc en me basant sur les questions soulevées à la Chambre que je dois rendre ma décision sur la question de privilège qui nous occupe aujourd'hui.

Or, au cours du débat de mardi dernier, rien n'a été dit qui puisse indiquer que les privilèges des honorables députés aient été affectés ou qu'il y ait eu outrage à la Chambre. Les députés conviendront, je pense, que les règles ou les conventions qui régissent les relations entre les ministres de la Couronne ne sont pas comprises dans cette partie du droit parlementaire qui traite du privilège. Il en va de même des engagements annoncés de temps à autre par les ministres et qui sont parfois modifiés par une déclaration ultérieure. Cela peut donner lieu à certaines critiques ou à des griefs probablement plus ou moins bien fondés, mais cela ne constitue pas une violation de privilège.

Comme les honorables députés le savent, le privilège parlementaire est très limité et se résume essentiellement à la liberté d'expression et d'accès aux édifices parlementaires, à l'immunité d'arrestation, de molestation et à l'exemption de servir comme juré ou comme témoin. A mon avis, le point soulevé par l'honorable député de Nepean-Carleton devant la Chambre constitue peut-être un grief, mais ne peut être considéré comme une question de privilège.

● (1210)

[*Traduction*]

Mercredi, le député du Yukon (M. Nielsen) a soulevé une nouvelle question de privilège, dont il a dit qu'elle recouvrait probablement la précédente. Il a exposé ses moyens et il a interrogé la présidence sur quatre chefs, en lui demandant de dire s'il y aurait ou non violation des privilèges dans certaines circonstances données.

La Chambre comprendra d'une part que si ces circonstances sont celles d'un incident survenu devant un comité, la présidence ne peut pas trancher tant que la Chambre n'aura pas été saisie par un rapport du comité, et il n'y a pas eu pareil rapport. D'autre part, si le député pose ces questions sur le plan général et sans espèce, la présidence ne peut non plus décider, puisque les questions hypothétiques ne sont pas recevables car, pour citer Beauchesne, commentaire 117 de la cinquième édition:

> Il est en outre interdit d'adresser à l'Orateur, du parquet de la Chambre, des questions hypothétiques sur la procédure.

Je ne vois donc pas qu'il y ait eu *a priori* violation de privilège d'après les questions soulevées d'une part par le député de Nepean-Carleton, et d'autre part par le député du Yukon.

Cependant, divers arguments qui figurent dans l'exposé des moyens appellent l'attention de la Présidence. Tout d'abord, le député du Yukon a cité certains passages d'Erskine May, notamment celui-ci: «Conspiration pour tromper l'une ou l'autre Chambre ou ses comités» dont il affirmait qu'ils constituaient des cas d'outrage; «Présentation à l'une ou l'autre Chambre ou à leurs comités de documents forgés, falsifiés ou fabriqués»; «Conspiration pour tromper l'une ou l'autre Chambre ou ses comités»; «Inconduite de députés ou de fonctionnaires de l'une ou l'autre Chambre cherchant à tromper la Chambre de propos délibéré» et «Corruption de députés dans l'exercice de leurs fonctions».

Je reconnais avec le député que les faits visés par ces passages constituent des outrages; mais ayant analysé soigneusement ses moyens, je ne vois pas qu'il ait apporté d'éléments matériels montrant qu'ils se soient produits. Invoquer la loi est une chose, mais donner les preuves qu'il y eu infraction en est une autre et, de toute évidence, il faut établir un lien entre les deux.

Je le répète, dans son argumentation, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a insisté sur le fait que la personne qui occupe le fauteuil est chargée de protéger les droits et privilèges des députés. Il me demande en fait de passer outre à la décision d'une majorité, ce que je ne puis faire, étant donné que cette décision a été prise conformément au Règlement de la Chambre. Je tiens à signaler qu'il incombe à la Chambre de décider qu'il y a eu outrage au Parlement ou non, et ce n'est que lorsqu'elle aura pris une décision finale après un vote de l'ensemble des députés que la présidence jugera s'il s'agit bien d'une question de privilège de prime abord.

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a fait une comparaison entre les procédures suivies d'une part par le comité plénier et d'autre part par un comité permanent ou spécial. Dans les deux cas, l'Orateur n'agit que sur réception d'un rapport du comité et, dans les deux cas, seule la Chambre est habilitée à traiter des questions mettant en cause les privilèges des députés. Je cite à nouveau le commentaire 80 de la cinquième édition de Beauchesne, que voici:

> En revanche poser la question de privilège c'est soulever une question mixte de droit—l'outrage au Parlement—et de fait, en l'occurrence la Chambre elle-même se prononcera sur l'affaire. Sa décision n'intervient que lorsque l'Orateur, du fauteuil, a mis la question aux voix. Il aura fallu pour cela, comme dans tous les autres cas où la Chambre est appelée à se prononcer, que celle-ci ait été régulièrement invitée à voter une motion présentée par un député.

Enfin, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a demandé à la présidence de protéger les droits de la minorité, en renvoyant la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation. Là encore, je lui rappelle que l'Orateur de la Chambre protège les droits de tous les députés, mais sans jamais enfreindre le Règlement en vigueur. Je suis tenu d'appliquer ce Règlement. Si les députés estiment qu'il comporte des lacunes, c'est à la Chambre d'y remédier en suivant la procédure normale.

M. NEIL—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

Mme le Président: Le député de Moose Jaw (M. Neil) m'a prévenu qu'il voulait soulever la question de privilège. Cependant, comme la requête du député n'a pas été présentée selon la forme prescrite, je ne peux l'entendre aujourd'hui même. Je voudrais lire, à l'intention du député, le paragraphe (2) de l'article 17 du Règlement qui dit ceci:

A moins qu'un avis de motion n'ait été donné en vertu de l'article 42 du Règlement, tout député qui, au cours d'une séance, veut poser une question de privilège qui ne découle pas des délibérations de la Chambre, doit en faire part à l'Orateur par écrit au moins une heure avant que la question soit soulevée à la Chambre.

J'ai bien reçu avis de la question mais le député n'a pas exposé son motif. Je suis toute disposée à entendre le député à une autre occasion, un autre jour s'il veut bien m'exposer le motif de sa requête.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Je vous remercie, madame le Président. Vous voudrez peut-être me permettre de vous transmettre un avis spécial dès lundi de sorte que ma question pourra être débattue le jour même.

Mme le Président: Bien sûr. C'est la façon dont doit procéder le député s'il tient à ce que j'entende sa question de privilège.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MUNRO (ESQUIMALT-SAANICH)—LA PROCÉDURE SUIVIE CONCERNANT UNE MOTION PRÉSENTÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de ce qui s'est passé pendant l'appel des motions présentées en conformité de l'article 43 du Règlement. J'ai proposé une motion concernant les accords entre le Canada et les États-Unis que la Chambre avait approuvés à l'unanimité le 16 janvier dernier. Ma motion demandait que la Chambre approuve ces accords sous leur forme actuelle et s'oppose à tout changement.

Ce que je voulais aujourd'hui, c'est simplement obtenir la réaffirmation du consentement unanime obtenu plus tôt. Je n'ai entendu personne dire «non» d'un côté ou de l'autre de la Chambre, mais de toute évidence, la motion n'a pas été acceptée. Quelqu'un doit donc avoir entendu des «non» quelque part.

Si nous acceptons le fait que quelqu'un s'est opposé à la motion que j'ai présentée, madame le Président, cela annulerait le consentement unanime accordé plus tôt au moment de la présentation de la première motion. Je ne comprends vraiment pas comment la Chambre peut accepter une motion à l'unanimité une première fois et la rejeter quelques jours plus tard. Je voudrais seulement que la situation soit claire dans mon esprit, sinon dans le compte rendu.

● (1220)

Mme le Président: Le député devra tirer la situation au clair par lui-même ou avec l'aide d'autres députés. La présidence n'a rien à voir avec ce que proposent ces motions. De toute évidence, j'ai entendu des «non». Le député n'a donc pas obtenu le consentement unanime pour présenter sa motion. Je

ne sais pas au juste si sa motion était rédigée exactement dans les mêmes termes que celle qui a été acceptée plus tôt. Mais c'est à lui d'en juger. J'ai bien peur que la présidence ne puisse pas l'aider.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1204, 1526 et 1896.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Texte*]

LE PROFESSEUR HUGH GEORGE HAMBLETON

Question no 1204—**M. Cossitt:**

Suite à la réponse donnée le 23 mai 1980 à la question sur M. Hugh George Hambleton, professeur de l'Université Laval, et reproduite à la page 1350 du hansard, dans laquelle le Solliciteur général affirme notamment que les Canadiens peuvent «parler à qui (leur) plaît», est-ce la politique officielle du gouvernement et cette réponse vise-t-elle également les membres du KGB et, le cas échéant, pourquoi?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Selon la réponse intégrale donnée le 23 mai 1980 et reproduite à la page 1350 du hansard: «Le Canada est un pays libre et quiconque peut parler à qui lui plaît et fréquenter qui bon lui semble sans *pour autant** enfreindre les lois canadiennes». Cette déclaration exprime en quelque sorte la politique officielle du gouvernement, mais ne devrait pas être citée hors contexte car elle laisse entendre que dans certains cas les lois canadiennes pourraient être enfreintes.

*N.B. «necessarily» aurait dû être traduit par «nécessairement». Autrement, la phrase suivante n'a pas de sens.

LE DÉFICIT DE MIRABEL

Question no 1526—**M. Mazankowski:**

1. Quelles pertes annuelles prévoit-on à l'aéroport de Mirabel pour les cinq prochaines années?

2. Prévoit-on prendre des mesures pour les réduire et, le cas échéant, lesquelles?

3. Le ministre des Transports accepte-t-il les propositions de transfert d'une grande partie des services de Dorval à Mirabel?

4. Prévoit-on agrandir l'aéroport de Mirabel et, le cas échéant, quels seront le coût et la durée des travaux?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Le déficit prévu pour 1980-1981 est de 21 millions de dollars, ce qui inclut une dépréciation de $17 675 000. On s'attend à ce que le déficit soit essentiellement le même en dollars constants au cours des quatres prochaines années.

2. La direction de l'aéroport fait tout en son pouvoir pour contrôler et réduire les dépenses d'exploitation et d'entretien. D'importants changements dans le réseau aéroportuaire de la région de Montréal, qui pourraient réduire le déficit de Mirabel, sont actuellement à l'étude.

3. On évalue actuellement les coûts de la proposition visant à transférer certains vols de Dorval à Mirabel (de même que d'autres choix possibles).

4. Aucune expansion de Mirabel n'est prévue pour le moment. Les plans à venir tiendront compte des résultats de l'évaluation susmentionnée.

LE CENTRE DE RECHERCHE FORESTIÈRE DES GRANDS LACS

Question nº 1896—**M. Blenkarn:**

1. Combien y a-t-il d'employés au Centre de recherche forestière des Grands Lacs, situé à Sault-Sainte-Marie (Ont.)?

2. Le gouvernement a-t-il négocié avec la province de l'Ontario en vue de lui céder le Centre de recherche?

3. La province contribue-t-elle aux coûts de fonctionnement du Centre?

4. Le gouvernement empiète-t-il sur les responsabilités de la province en essayant de fournir des services de gestion par le biais de ses installations de Sault-Sainte-Marie et, dans l'affirmative, pourquoi?

5. Combien coûte au total, y compris l'amortissement des terrains et bâtiments, l'administration du Centre de recherche?

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): 1. La main-d'œuvre du Centre de recherche forestière des Grands lacs représente une valeur de 152 années-personnes à temps plein.

2. Il n'y a aucune négociation en cours avec l'Ontario en vue de lui remettre le centre.

3. La province ne contribue pas aux coûts opérationnels.

4. Le centre n'empiète nullement sur les responsabilités de la province. Le Service canadien des forêts ne fournit aucun service d'aménagement forestier par le biais de son Centre de recherche forestière des Grands lacs. Le Service canadien des forêts réalise un programme de recherche et de développement relatif aux forêts et à l'environnement, coordonne les activités forestières du fédéral en Ontario, participe à des programmes nationaux, notamment au Relevé des insectes nuisibles et des maladies des arbres et au programme de traitement de l'information sur les ressources forestières et fournit de l'information technique à la province d'Ontario afin de l'appuyer dans ses responsabilités visant l'aménagement forestier.

5. Le budget total consacré à l'ensemble des programmes du Centre de recherche forestière des Grands lacs est de $4,583,-200 pour l'année 1980-1981.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1981-1982 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Que le Bill C-59, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Madame le Président, le bill C-59 dont on est présentement saisi en cette Chambre vise à demander l'autorisation d'un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars pour l'exercice financier 1981-1982. Parmi les dispositions de ce projet de loi, une prévoit que toute partie du pouvoir d'emprunt non utilisée, dans la mesure où ce montant dépasse trois milliards de dollars, viendra à échéance le 31 mars 1982. Le projet de loi demande aussi l'autorisation explicite d'emprunter en devises étrangères en même temps qu'en dollars canadiens.

Monsieur le président, une bonne part de ce que j'ai à dire aujourd'hui a déjà été exposée d'une certaine façon par le ministre des Finances (M. MacEachen) à l'occasion de la deuxième lecture du bill C-54. Comme les députés s'en souviendront, ce bill contenait une disposition—si je me souviens bien c'était l'article 1—qui visait justement à demander ce pouvoir d'emprunt. Cependant à la suite d'une décision de la présidence le gouvernement a dû présenter un projet de loi séparé et c'est ce projet de loi qui devient aujourd'hui le bill C-59, loi sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement. Malgré que ces observations du ministre des Finances aient déjà été faites, je veux reprendre les principaux points qu'il avait soulevés plus tôt en ce qui a trait au pouvoir d'emprunt, afin qu'il ne subsiste aucun doute quant à la raison de notre demande d'un nouveau pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars pour l'exercice financier 1981-1982.

Toute partie du pouvoir d'emprunt octroyé par la loi de 1980-1981 qui est inutilisée au cours de l'exercice 1980-1981, c'est-à-dire qui n'aura pas été utilisée au 31 mars, est annulée au 31 mars 1981. Sans ce nouveau pouvoir d'emprunt le gouvernement sera dans l'incapacité de pourvoir à son programme relatif à la dette pour 1981-1982. Comme les députés le savent, l'importance du pouvoir d'emprunt reflète l'ampleur des besoins financiers du gouvernement. On se souviendra que le budget déposé devant le Parlement le 28 octobre 1980 prévoyait pour 1981-1982 des besoins financiers budgétaires et non budgétaires d'environ 11 milliards de dollars. La demande d'un nouveau pouvoir d'emprunt de l'ordre de 14 milliards de dollars en plus d'une marge de 3 milliards de dollars représente donc ce besoin financier, et la marge de 3 milliards de dollars est demandée au cas où il nous faudrait contracter des emprunts en devises étrangères. Les députés se souviendront que le budget d'octobre dernier a explicité la stratégie de réduction du déficit du gouvernement en vue de réduire le déficit, et cela suivant une politique de contrainte du taux de croissance des dépenses gouvernementales. Le déficit budgétaire devrait passer de 14.2 milliards de dollars cette année à 13.7 milliards de dollars l'an prochain et à 11.8 milliards de dollars en 1983-1984. Pendant cette période, des sources croissantes de fonds provenant des comptes non budgétaires aideront à financer le déficit budgétaire du gouvernement. La plus importante de ces sources, les comptes de pension, représentera, selon les prévisions, un apport de 2.3 milliards de dollars en 1980-1981, de 2.9 milliards de dollars en 1981-1982, passant à 3.9 milliards de dollars en 1983-1984. En conséquence, les besoins financiers diminueront plus rapidement que le déficit budgétaire. Ils passeront de 12.2 milliards de dollars cette année à 11 milliards de dollars l'an prochain, pour atteindre 7.2 milliards de dollars en 1983-1984. On s'attend

que cette réduction, exprimée en pourcentage du produit national brut, passe de 4.3 p. 100 en 1980-1981, à 3.5 p. 100 en 1981-1982 et à 1.8 p. 100 en 1983-1984, soit le plus faible niveau observé depuis 1974-1975. Les besoins financiers du gouvernement découlent de la position financière globale et de la stratégie budgétaire qui a été adoptée, stratégie que justifie l'évolution économique que l'on a récemment connue. En particulier au cours du quatrième trimestre de 1980, les principaux indicateurs économiques ont affiché une croissance modérée et les résultats actuels pour l'ensemble de l'année 1980 seront vraisemblablement meilleurs que ceux qui avaient été prévus l'automne dernier. Cette meilleure performance de l'économie a permis le maintien de la croissance de l'emploi au quatrième trimestre, affichant ainsi une hausse de 1 p. 100.

● (1230)

Malheureusement les développements économiques plus récents ne peuvent s'interpréter comme étant une amélioration à tous les niveaux. Dans le budget on a fait une mise en garde contre la possibilité que les prix subissent une certaine détérioration en raison des hausses plus rapides des prix des aliments et également en raison de certains autres facteurs. Il semble maintenant que les prix des aliments soient aux prises avec des pressions plus fortes que prévues, principalement à cause des récoltes inférieures à la moyenne et en particulier à une baisse de la quantité de porc et de bovin qui sont sur le marché.

On se souvient qu'au cours du discours sur le budget, le ministre des Finances a insisté sur le besoin de s'attaquer au facteur inflationniste, et il semble plus évident aujourd'hui qu'à l'automne que l'inflation est le problème le plus sérieux et le plus intraitable auquel notre économie soit confrontée. Le Canada, comme les autres pays, est aux prises avec une situation économique difficile. Ainsi l'ensemble équilibré de mesures budgétaires visant d'une manière graduelle à résorber progressivement l'inflation et à promouvoir la croissance de l'emploi et de la productivité est le seul mécanisme efficace auquel on puisse faire appel pour redresser la situation économique actuelle. Le recours à une stimulation économique plus vigoureuse à l'heure actuelle nous mènerait inévitablement à une nouvelle aggravation des pressions ou des tensions inflationnistes que l'on connaît et exigerait l'abandon de l'objectif de contrôle du déficit gouvernemental, objectif dont j'ai parlé tantôt.

A l'autre extrême, des politiques plus restrictives comporteraient de sérieux désavantages. Des politiques excessivement restrictives entraîneraient de lourdes pertes de production et d'emplois pour notre économie. En outre, une telle politique exigerait que l'on combine de quelque façon une augmentation des impôts des particuliers et des sociétés, ou encore des coupures draconiennes dans les dépenses du gouvernement, ce qui perturberait inévitablement d'importants programmes publics.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant expliquer la raison pour laquelle la législation que nous étudions propose que la somme de 3 milliards de dollars du pouvoir d'emprunt prévu pour 1981-1982, ou le montant qui est inutilisé s'il est inférieur à cette somme, soit exemptée de l'annulation automatique à la fin de l'exercice financier 1981-1982. Comme le ministre des Finances l'a précisé l'autre jour, au cours des dernières années la majorité de la législation relative au pouvoir d'emprunt comportait une disposition qui annule automatiquement tout pouvoir inutilisé à la fin de chaque année financière, qu'un nouveau pouvoir d'emprunt ait été obtenu ou non de la Chambre. Par le passé, lorsque cette situation se présentait et que le nouveau pouvoir n'avait pas encore été adopté par le Parlement, le gouvernement a pu poursuivre son programme d'emprunt en se servant du pouvoir inutilisé obtenu au cours des années antérieures, et qui n'était pas assujetti à l'annulation automatique.

Comme il n'était pas toujours possible de prévoir quand le Parlement siégerait ou encore ce que pourrait être le calendrier législatif du Parlement, ces anciens pouvoirs d'emprunt offraient un degré de flexibilité très utile au gouvernement. Pendant les quatre premiers mois de l'année financière en cours, toutefois, la presque totalité de ce pouvoir d'emprunt qui n'était pas périmée a été utilisée comme on en avait parlé, lorsqu'on a discuté précédemment du projet de loi, du pouvoir d'emprunt qui avait été adopté par ce Parlement il y a quelques mois. Afin de prévoir un certain degré de flexibilité, la loi actuelle propose que tout le pouvoir d'emprunt inutilisé, prévu aux termes de cette loi, uniquement dans la mesure où il excède la somme de 3 milliards de dollars, s'annulera le 31 mars 1982. C'est donc dire que si le pouvoir d'emprunt inutilisé est inférieur à 3 milliards de dollars, cette somme ne sera pas annulée et pourra être applicable après le 31 mars 1982.

La marge de 3 milliards de dollars pour imprévu ainsi sollicitée est conforme à la marge prévue et considérée comme utile au cours des dernières années. Les besoins financiers mentionnés précédemment pour 1981-1982 ne tiennent pas compte des opérations de change. Ces dernières peuvent être importantes. Elles peuvent s'effectuer dans les deux sens et avoir des effets importants sur les besoins d'emprunt du gouvernement. Par exemple, si le dollar canadien se raffermissait, le gouvernement pourrait devoir acheter des devises étrangères et, en conséquence, avoir à se procurer des dollars canadiens sur le marché intérieur afin d'effectuer ces opérations d'achat. Par contre, si le dollar canadien subissait d'autres fléchissements, le gouvernement pourrait devoir emprunter des devises pour renflouer ses avoirs officiels de devises, épuisés en raison des opérations de change.

Monsieur le président, la clause relative à la capacité du gouvernement de contracter et de rembourser des emprunts en monnaies étrangères est d'ordre technique—comme il a été indiqué l'autre jour—est analogue à une disposition incorporée pour la première fois à un projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt, projet de loi qui avait été présenté par le gouvernement précédent en 1979. Au cours des années, le Canada a contracté des emprunts et les a remboursés en utilisant plusieurs devises étrangères. En 1978, cependant, le Canada a contracté un certain nombre d'emprunts importants à l'étranger et a établi des lignes de crédit renouvelable auprès de plusieurs banques étrangères.

Cette disposition a été ajoutée pour confirmer le pouvoir du Canada d'emprunter des fonds en monnaies étrangères. La loi sur l'administration financière est actuellement à l'étude; une disposition précisant la possibilité pour le gouvernement de conclure et de rembourser des emprunts en monnaies étrangères serait incorporée aux modifications éventuelles qui seraient apportées à cette loi. Une fois ces modifications adoptées par le Parlement, il ne serait plus nécessaire d'avoir cette disposition dans un projet de loi qui solliciterait du Parlement un pouvoir

d'emprunt. Récemment, à l'occasion du débat sur le bill C-54, dont l'article 1 demande un pouvoir d'emprunt, le ministre des Finances a exposé, à titre de renseignement, le programme actuel de la dette de l'État, tel qu'il se situe, ainsi que le montant utilisé du pouvoir d'emprunt. Pour que les députés soient bien informés de notre position actuelle au sujet du pouvoir d'emprunt, je vais me permettre de reprendre certains des propos qui ont été tenus à ce moment-là par le ministre des Finances.

Au 23 janvier 1981, le gouvernement a emprunté 8,8 milliards de dollars sur les marchés intérieurs. De ce total, 5,3 milliards de dollars proviennent de l'émission d'obligations négociables, 4,6 milliards de dollars, de l'émission de bons du Trésor, alors que les rachats nets d'obligations d'épargne du Canada réduisent de 1,1 milliard de dollars le montant total des emprunts. Sur les marchés étrangers par ailleurs le gouvernement a tiré l'équivalent de 10,8 milliards de dollars en dollars canadiens sur les lignes de crédit renouvelable auprès des banques canadiennes et étrangères. Ce montant comprend 1,1 milliard de dollars tiré en décembre et un remboursement de 0,3 milliard de dollars plus tôt au cours de l'exercice financier.

Étant donné que le pouvoir d'emprunt de l'exercice 1980-1981 n'a été obtenu que le 17 juillet 1980, les emprunts effectués à cette date ont été affectés aux 2,9 milliards de dollars de pouvoir non accumulé qui avait été obtenu plus tôt et reporté. Ce montant a été réduit à un peu plus de 100 millions de dollars le 17 juillet et à ce moment-là on a autorisé des crédits supplémentaires de l'ordre de 12 milliards de dollars en vertu de la loi de 1980-1981 sur le pouvoir d'emprunt. Au 23 janvier 1981, environ 5,1 milliards de dollars de ce pouvoir d'emprunt étaient encore disponibles. Ce montant est plus que suffisant pour répondre aux besoins du programme prévu de la dette au cours du dernier trimestre de l'exercice en cours. Une part considérable de ce montant devrait être annulée le 31 mars 1981.

Je crois que les données que je viens de présenter, monsieur le président, jointes à celles contenues dans le récent budget, fourniront aux députés des renseignements pertinents sur le pouvoir d'emprunt pour faire une étude sérieuse du projet de loi. Il est bien évident que lorsque nous discuterons en comité du projet de loi, de nombreux autres renseignements pourront être fournis à l'occasion des questions qui seront posées par les députés.

En terminant, j'aimerais signaler que le projet de loi actuel est directement lié et est très proche du budget présenté par le ministre des Finances. J'aimerais souligner que, lorsque nous avions fait l'étude en comité du projet précédent de pouvoir d'emprunt, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) avait suggéré que les projets de loi visant à demander l'autorisation de pouvoirs d'emprunt soient rapprochés et présentés à l'occasion de la discussion des projets de loi qui découlent du budget. Je crois aussi que le ministre des Finances avait bien entendu le message qui avait été fait par l'honorable député, et le projet de loi arrive à point à même les autres mesures budgétaires.

Les questions de politique financière et de politique économique générale ont fait l'objet de discussions en septembre à un certain nombre d'occasions. Par exemple, on a utilisé six jours de délibérations à la suite du budget, on a eu une discussion prolongée sur les conditions économiques du pays le 18 décembre, avant d'ajourner pour les Fêtes. En outre, nous avons eu l'occasion de discuter lors de la deuxième lecture du bill C-54 et nous avons continué à discuter en comité plénier de diverses mesures d'impôt sur le revenu qui toutes se relient d'une certaine façon à la situation générale de l'économie.

Certains députés se souviennent peut-être que le projet de loi relatif au pouvoir d'emprunt a récemment fait l'objet d'un très long débat. Je voudrais signaler cependant qu'à ces occasions le pouvoir d'emprunt n'a pas été relié au budget de la façon dont le projet de loi actuel l'est, comme je l'indiquais tantôt.

Le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt peut faire l'objet de questions relatives au programme d'emprunt du gouvernement, mais je ne discuterai pas à fond de ces questions puisque, comme les honorables députés le savent bien, tous les détails des emprunts du gouvernement sur le marché sont disponibles au public. On aura aussi l'occasion d'examiner les activités d'emprunt du gouvernement lorsque, comme je le disais tantôt, le projet de loi sera déféré au comité.

J'aimerais également, si les honorables députés de la Chambre m'y autorisent, déposer deux copies d'un document qui a pour titre: *Notes historiques concernant l'octroi d'un pouvoir d'emprunt pour l'exercice financier 1981-1982*, notes qui pourraient être utiles à la préparation du travail en comité des députés de la Chambre. Monsieur le président, je demande l'autorisation de la Chambre pour déposer ces documents.

Des voix: D'accord.

• (1240)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le ministre d'État (Finances) a demandé le consentement de la Chambre en vue de déposer certains documents. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, en terminant je souhaite que nous étudiions rapidement ce projet de loi et que nous ayons l'occasion de le faire sanctionner le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de Calgary Centre (M. Andre) de sa courtoisie; en effet, il m'a permis de prendre la parole le premier afin de pouvoir être à l'heure à un rendez-vous à Toronto.

Je tiens à concentrer mes remarques concernant le pouvoir d'emprunt sur les questions que j'ai soulevées tout à l'heure au cours de la période des questions. Je veux parler de la détermination du gouvernement fédéral à réagir devant ce qu'il considère comme le problème sans précédent de notre déficit, déficit qui se traduit par les besoins d'emprunt que nous soumet aujourd'hui le ministre.

Pour ce qui est de la décision unilatérale du gouvernement fédéral de modifier son rôle en matière de financement de certains programmes qu'il prenait à sa charge jusqu'à présent, je tiens à insister auprès du ministre sur l'importance que nous attachons de notre côté de la Chambre, comme il doit d'ailleurs le savoir d'après les entretiens que j'ai eus avec lui depuis plusieurs semaines, à la mise sur pied d'un groupe du travail parlementaire qui aurait pour tâche d'étudier les relations

fiscales, financières et économiques ainsi que la question des transferts de paiements entre les paliers de gouvernement.

Nous avons appris que le ministère des Finances a fait certaines propositions au sujet du financement de l'enseignement supérieur.

Une voix: S'agissait-il d'une taupe?

M. Rae: Le député me demande s'il s'agissait d'une taupe. Je puis lui assurer que cela ne nous a pas été communiqué par une taupe, mais par un certain nombre de membres du public qui s'inquiètent vivement des déclarations qui ont été faites. En fait, pour répondre au député de Don Valley-Est (M. Smith), ce n'est pas une taupe, mais le ministre des Finances (M. MacEachen) lui-même qui, dans son exposé budgétaire de la fin d'octobre, nous a dit que le gouvernement avait l'intention de réaliser des économies appréciables dans le secteur de la politique sociale pour aider à financer les projets d'autres ministères. Il a ensuite ajouté qu'étant donné qu'une bonne partie des dépenses effectuées dans ce secteur, sont prévues par la loi, les économies ne commenceront vraisemblablement pas avant 1982-1983. Ces économies consisteront sans doute d'une réduction des transferts du gouvernement fédéral aux provinces dans les secteurs de compétence provinciale. Les personnes qui travaillent dans certains secteurs tels que l'éducation, dont la constitution attribue clairement la compétence aux provinces, ont interprété la déclaration du ministre comme un avertissement sans équivoque que le gouvernement fédéral tenait tellement à réduire la valeur globale de ses engagements économiques au plan des transferts effectués aux provinces que c'était les crédits destinés aux universités qui semblaient les plus vulnérables.

Il paraît que le comité du cabinet chargé du développement social s'occupe d'étudier une proposition visant à réduire de 1 milliard et demi de dollars la contribution du gouvernement fédéral à l'enseignement supérieur, ce qui réduirait de quelque 2 milliards le financement global des programmes établis.

● (1250)

Les comptables de la Fonction publique semblent être sur le point de l'emporter sur ces gens—mais j'espère qu'il y a encore des fonctionnaires de l'État qui feraient volontiers partie de ce groupe—qui examinent la matière des programmes financés, ne réclament pas vaguement une réduction mais se demandent quels programmes doivent être financés et dans quelle mesure ils doivent l'être. Le gouvernement fédéral serait mal venu de vouloir supprimer unilatéralement son aide financière aux universités et aux recherches universitaires alors que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) affirme que la stratégie industrielle demeure une des principales priorités du gouvernement, alors que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie affirme que la recherche et le développement seront améliorés et que les présidents du Conseil national de recherches et d'autres groupes de chercheurs disent très nettement que le financement, l'organisation et la stratégie dans l'ensemble du domaine de la recherche et du développement scientifiques sont en mauvaise passe.

Le gouvernement fédéral ne devrait pas décider unilatéralement de se retirer de ce secteur. Nous savons tous à quoi se résume la réalité économique dans le monde et dans nos universités. Le gouvernement a décidé de ne plus financer la recherche dans les universités sous prétexte qu'il doit réduire son budget. Puisqu'il faut supprimer quelque chose, supprimons les programmes qui ne sont pas universels, se dit-il.

On a cité des déclarations que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a faites à l'extérieur de la Chambre. J'ignore si elle a vraiment tenu les propos qu'on lui a attribués, mais elle aurait déclaré que le programme de financement des universités pourrait être supprimé parce qu'après tout il s'agit d'un programme élitiste. Elle a employé le terme «élitiste». J'admets que les jeunes d'âge universitaire ne fréquentent pas tous l'université; d'ailleurs, les chiffres indiquent nettement qu'il s'agit d'une minorité. Il y en a qui ne se rendent pas compte que la science, la recherche, l'université et les études avancées dépasent les simples considérations de compétence provinciale en matière d'enseignement et qu'elles sont directement liées à la stratégie industrielle d'un pays. Ils font une grave erreur en croyant que le gouvernement fédéral n'a pas de rôle à jouer dans ce domaine.

Si les comptables et la mentalité de comptable du ministère des Finances devait l'emporter sur le personnel chargé d'examiner la substance des programmes, ce serait vraiment tragique pour nos universités, ainsi que pour nos étudiants et nos chercheurs qui seraient forcés de s'expatrier aux États-Unis ou ailleurs s'ils n'obtenaient pas du gouvernement l'appui dont ils ont désespérément besoin. Ce serait tragique pour le Canada tout entier.

S'il faut en croire ce que le ministre lui-même a déclaré dans son exposé budgétaire, le gouvernement semble avoir décidé de se retirer de ces programmes. Quand on considère l'hospitalisation, le régime d'assurance-maladie, le Régime d'assistance publique du Canada, et tous les autres transferts de fonds qui représentent 22 p. 100 environ des revenus du gouvernement fédéral, donc une somme énorme, on se rend compte que l'enseignement universitaire est une victime toute désignée. Mais le gouvernement aurait tort de s'imaginer qu'il pourra se retirer de ces programmes sans rencontrer d'opposition. Il devra faire face à l'opposition des provinces, lui qui s'imagine que toutes les provinces sont riches et parfaitement capables d'assumer cette charge; et il devra également, j'en donne au ministre l'assurance, faire face à l'opposition de notre parti.

Voici notre position: le rôle et l'importance de l'enveloppe de la politique sociale ne doivent pas être réduits car il importe de maintenir des services d'un niveau satisfaisant et même plus que satisfaisant. En outre, nous nous soucions de l'avenir de l'enseignement supérieur au Canada, de la recherche et du développement, et du rôle que le gouvernement fédéral doit jouer dans leur financement. Si le ministère, les ministres responsables du développement social et le cabinet s'imaginent pouvoir pratiquer une ablation pareille sans provoquer de réaction politique très vive, ils se leurrent, et cela, je puis le leur assurer.

Il importe au plus haut point de comprendre que la renégociation de la formule de péréquation et des arrangements fiscaux met en cause non seulement les relations fédérales-provinciales mais aussi la qualité des services offerts, dans le cadre des programmes précis, que le gouvernement doit décider de maintenir.

Le juge Hall a exprimé des doutes au sujet de l'intégrité du programme d'assurance-maladie étant donné l'impossibilité d'établir de véritables normes nationales. C'est un dilemme; nous devons tous chercher à comprendre ce dilemme qui

consiste à établir des normes nationales d'une part et à laisser l'administration d'un programme fédéral à la charge des gouvernements provinciaux d'autre part. C'est évidemment un problème, mais je signale au gouvernement qu'il devra aussi faire face à un problème très difficile dans le domaine de l'enseignement universitaire. Tout comme le gouvernement de M. Pearson a reconnu l'importance d'un programme national d'assurance-maladie et de contrôle des services offerts, nous devons admettre que l'enseignement universitaire présente un intérêt qui déborde le cadre de la compétence provinciale. Nous devrions nous attaquer à ce problème et nous demander quels sont, du point de vue national, les besoins des universités et des instituts de recherche.

Le gouvernement a eu tort de dire que, dans le domaine des affaires urbaines, il avait été trop loin et qu'il s'en retirerait. Continuer de battre en retraite devant les déclarations ronflantes de certains gouvernements provinciaux est une très grave erreur. Sont en jeu non seulement les relations fédérales-provinciales, mais encore la prestation et la qualité générales des programmes visés.

Non seulement le gouvernement restreint ses subventions à l'université Laval et aux autres universités et CEGEP du Québec, mais il les réduit aussi pour les diverses universités de l'Ontario. Il supprime par exemple 100 millions de dollars destinés à l'Université de Toronto. Le gouvernement fédéral se trompe amèrement s'il s'imagine pouvoir supprimer 100 millions de dollars du budget de l'Université de Toronto ou 600 millions de dollars du budget des programmes d'études supérieures de l'Ontario sans avoir à faire face à la lutte acharnée que mèneront tous ceux d'entre nous qui se préoccupent de la qualité de l'éducation dans cette province. Nous croyons que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans le maintien de la qualité des études supérieures et des travaux de recherche et développement.

En guise de conclusion, je demanderais au ministre d'informer ses collègues de l'importance que nous attachons à l'établissement d'un groupe de travail chargé d'examiner les ententes fiscales et les divers transferts de fonds entre le gouvernement fédéral et celui des provinces. Ce groupe devrait également se pencher sur le type et la qualité des services assurés. Il se peut fort bien qu'au nom de la responsabilité financière et pour satisfaire aux exigences de ses comptables qui ne se préoccupent que des déficits et des résultats finaux mais aucunement de la nature et de l'importance réelles des programmes, le gouvernement se fasse grand tort.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Avant d'accorder la parole au député de Calgary-Centre (M. Andre), je tiens à m'assurer que tous les députés comprennent bien ce qui se passe. Après que le ministre eut présenté la deuxième lecture du bill C-59, et avec l'accord des députés intéressés, j'ai donné la parole au député de Broadview-Greenwood (M. Rae) parce qu'il devait prendre l'avion cet après-midi. C'était donc une permission spéciale qui ne tombait pas sous le coup des dispositions de l'article 31(1) du Règlement. C'est maintenant le député de Calgary-Centre qui va répondre au ministre et son temps de parole sera illimité comme le prévoit l'article en question.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, le bill C-59 constitue une rallonge surprise au programme législatif du gouvernement et résulte directement d'une décision prise par la présidence au sujet de la première version du bill C-54, la loi de l'impôt sur le revenu qui attribuait au gouvernement un pouvoir d'emprunter. Nous avions fait valoir que cette mesure était irrecevable et la présidence s'est rendue à notre point de vue. Voilà pourquoi nous en sommes à la deuxième lecture du bill C-59, mesure toute simple qui remplit à peine une feuille de papier pliée en deux et qui comporte deux articles et quatre paragraphes.

Vous aurez sans doute noté comme moi, monsieur l'Orateur, que ce sont toujours les simples mesures qui ont le plus de retentissement. En fait, on pourrait même dire que l'importance d'une mesure est inversement proportionnelle à la quantité de papier utilisé. C'est ainsi que l'autre jour, nous avons disposé rapidement en l'espace d'une demi-heure d'un projet de loi volumineux destiné à supprimer certaines anomalies qu'on retrouve dans les lois existantes et je pense qu'il nous faudra un peu plus d'une demi-heure pour autoriser un pouvoir d'emprunt de $14 milliards. C'est une somme colossale, une somme qui échappe pratiquement au sens commun. C'est presque une fois et demie le budget total du gouvernement au moment où il a été élu pour la première fois il y a dix ans. Une pareille somme constitue un ajout effarant à la dette nationale.

● (1410)

Monsieur l'Orateur, je voudrais parler aujourd'hui de notre déficit et de notre dette nationale ainsi que des moyens que nous devons prendre, et rapidement, si nous tenons à éviter que les futures générations de Canadiens et les prochains gouvernements subissent toutes sortes d'obligations et de contraintes lorsqu'ils s'efforceront de réaliser les objectifs que les Canadiens d'aujourd'hui et le gouvernement actuel se sont fixés.

Comme on peut le constater dans la dernière édition des Comptes publics pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980, le passif à cette date était de 106 milliards de dollars, une somme inouïe. Le déficit cumulatif est de 68 milliards de dollars et notre actif déclaré est, semble-t-il, de quelque 37 milliards de dollars. Cependant, monsieur l'Orateur, on se demande si le chiffre de 37 milliards en actif est réel ou même possible. Par exemple, la Société centrale d'hypothèques et de logement a un actif de 10 milliards de dollars. Comme personne ne l'ignore, ces avoirs, disséminés dans de nombreuses villes canadiennes, ne rapportent absolument rien pour l'instant parce que les propriétaires de maisons grevées d'une hypothèque de la SCHL ont tout simplement vendu leurs propriétés. En fait, les vérificateurs généraux précédents ont signalé que les chiffres concernant les avoirs du gouvernement du Canada qui figurent dans les comptes publics étaient inexacts. M. Macdonell avait insisté là-dessus dans un de ses rapports il y a quelques années. Ces chiffres n'ont pas encore été rectifiés.

Je le répète, le déficit accumulé atteint le montant faramineux de 68,600,000,000 de dollars. Si nous cherchons à calculer ce que ce déficit représente pour chacun de nos concitoyens, nous arrivons à une dette équivalant à 25 p. 100 de plus que son revenu anuel. Et quand je dis revenu annuel, j'entends par là, non pas son revenu annuel net, mais son revenu annuel brut, y compris par exemple ses engagements.

M. McRae: C'est autre chose cependant que le produit national brut pour tout le pays.

M. Andre: Le député dit que c'est autre chose que le produit national brut pour tout le pays. Nous n'en sommes pas encore au point où le gouvernement exerce un contrôle complet sur chaque cent de notre produit national brut. Nous parlons du gouvernement. Le produit national brut dont parle le député comprend mon revenu, son revenu, et celui de tous nos concitoyens. Le gouvernement du Canada n'est pas encore arrivé au point où il peut s'approprier la part du lion des revenus des citoyens; du moins pas encore.

M. McRae: La dette est proportionnellement plus faible qu'à l'époque de Diefenbaker.

M. Andre: Le député dit que la dette est proportionnellement plus faible qu'à l'époque de Diefenbaker. Il nous sert encore une fois des comparaisons boiteuses, car si à la fin de la guerre le Canada avait indiscutablement une dette proportionnellement plus forte qu'aujourd'hui, c'était aussi le cas de tous les pays libres du monde qui avaient lutté contre le totalitarisme. La guerre a coûté cher et tous les pays avaient accumulé un déficit. Depuis la guerre, ce déficit n'avait pas cessé de diminuer jusqu'en 1975 environ. Le gouvernement Diefenbaker, auquel le député a fait allusion, voyait à l'époque la dette nationale suivre cette même tendance et diminuer d'année en année. C'est le contraire qui se produit depuis 1975. Si le député veut en juger par lui-même, qu'il consulte les comptes publics. Il y trouvera un graphique établi au 31 mars 1980 qui représente le déficit accumulé en pourcentage du produit national brut. Ce pourcentage que était en 1976 de 14.1 p. 100 passait à 15.5 p. 100 en 1977, puis à 18.9 p. 100 en 1978, pour grimper à 24.3 p. 100 en 1979 et atteindre finalement 26.4 p. 100 en 1980. A en juger par le déficit que nous avons connu pour l'année qui vient de se terminer, il devrait dépasser 30 p. 100 à la fin de la présente année financière. Le député devrait donc étudier les faits avant le lancer ces observations trompeuses.

En réalité, proportionnellement à la dette nationale, le déficit augmente à un rythme alarmant. Le déficit du gouvernement se chiffre cette année à 14 milliards et demi de dollars. A titre de comparaison, les États-Unis font face à un déficit d'environ 40 milliards, qu'ils considèrent astronomique. Les Démocrates et les Républicains le jugent inacceptable. Tous les hommes politiques américains déclaraient durant la dernière campagne électorale qu'il fallait réduire ce déficit. Or leur économie est dix fois plus importante que la nôtre. S'ils avaient un déficit équivalent à celui du Canada, ils se verraient aux prises avec un déficit de plus de 160 milliards de dollars. Mais ils considèrent astronomique un déficit de 40 milliards, qui équivaut au tiers du nôtre, toutes proportions gardées, et ils sont prêts à prendre des mesures pour le réduire. Pourtant, le député nous dit: «Et puis, après? Notre déficit est seulement de 14 milliards de dollars. Le problème n'est pas grave.» J'espère qu'il ne faisait que se porter à la défense de son parti.

M. McRae: Nous prendrons la parole plus tard pour nous expliquer.

M. Andre: J'espère que ses observations ne reflètent pas l'attitude du gouvernement et de ses partisans. En fait, nous courons à la catastrophe si nous ne faisons rien face à ce déficit, et vite. Ce que ce déficit et cette dette croissante ont de plus troublant c'est qu'ils ne semblent pas être le résultat d'une politique délibérée. Monsieur l'Orateur, vous siégiez ici à la Chambre, comme moi, en 1974-1975. Je me rappelle avoir entendu le ministre des Finances à l'époque, M. John Turner, puis par la suite, M. Donald Macdonald, nous affirmer que le gouvernement appliquait un programme de restrictions, qu'ils étaient déterminés à maintenir le taux d'accroissement des dépenses à un niveau inférieur à celui du produit national brut. Depuis lors, le déficit est passé de 14.1 à plus de 30 p. 100 du PNB. Autrement dit, il a doublé, et plus, en fonction du PNB, pendant une période au cours de laquelle chaque ministre des Finances nous a soutenu à la Chambre qu'il s'appliquait à restreindre les dépenses du gouvernement et à contenir le déficit. C'est l'un ou l'autre, soit qu'ils ne disent pas la vérité, soit qu'ils n'ont pas l'appui de la machine gouvernementale et de leur parti. Personne n'est venu étayer ces déclarations de politique. Dans un certain sens c'est aussi une sorte de mensonge.

Quel est le problème que pose un déficit? Comment se fait-il qu'un déficit ne soit pas une bonne chose? Après tout, cela ne nous cause de tort immédiat ni à vous ni à moi. Les sommes d'argent en cause n'ont pas de signification. Dès qu'on dépasse des montants de quelques milliers de dollars la plupart d'entre nous n'ont plus une notion précise des sommes en jeu? Après tout personne ne vient chercher cet argent dans mes poches ni dans celles de mes électeurs. Puisqu'apparemment le gouvernement arrive à se procurer cet argent quelque part pourquoi diable s'en inquiéter?

Cela vaut-il la peine que les Canadiens s'en préoccupent? La réponse est un «oui» catégorique quand on vit dans une démocratie. Nous avons besoin ou bien d'un gouvernement qui reconnaît les problèmes et s'en préoccupe agissant en fonction des intérêts du pays ou alors d'une opinion publique avertie qui force le gouvernement à le faire. Compte tenu du bilan du gouvernement c'est d'un public averti dont nous avons besoin. Il faut que l'opinion publique soit consciente de ce qui se passe et des dommages que peut causer ce genre de déficit permanent de l'État. Il faut que le public exerce sur lui des pressions car si le résultat des élections ne démontre pas que c'est ce qu'il attend de lui, rien ne se produira. Nous le savons pour avoir observé la façon de procéder du parti qui est au pouvoir.

● (1420)

Dans son dernier rapport annuel, le dix-septième, le Conseil économique du Canada étudie la question des déficits. En fait, il en présente le pour et le contre, sans prendre position, dans un paragraphe intitulé «la question des déficits», dont voici un extrait:

> L'argument le plus simple que l'on puisse invoquer à l'encontre des déficits et qui est aussi, selon certains, le plus convaincant, consiste à dire qu'il est injuste que ce soient les générations futures qui aient à le financer et qu'on ne devrait pas leur imposer un tel fardeau. Si le déficit est financé directement ou indirectement par des emprunts à l'étranger dont le produit est consacré à une consommation immédiate plutôt qu'à des investissements productifs, on en transmet alors le coût aux générations futures.

Et le paragraphe continue. Il n'est dit nulle part qu'il est foncièrement immoral de la part du gouvernement d'accumuler des déficits que devront payer des générations de Canadiens. Ce qui est particulièrement aberrant, c'est que nous accablons ces générations non pour des investissements de capital ou des investissements dans la recherche et le développement, qui seraient à la rigueur profitables, mais pour payer le prix de l'essence que nous utilisons aujourd'hui.

Le parti libéral a pris la décision de subventionner le prix du pétrole brut importé. En adoptant une politique déficitaire, nous demandons à la génération montante de payer pour l'essence que nous mettons dans nos voitures en ce moment alors que ces jeunes voudraient qu'il leur reste de l'argent pour s'acheter eux-mêmes de l'essence. Est-ce moralement acceptable? Des gouvernements ou un Parlement dignes de ce nom ont-ils le droit de sanctionner et d'accepter une telle attitude? Non.

Le financement du déficit est répréhensible pour une autre raison, c'est qu'il élimine d'autres formes de financement. Lorsque le gouvernement emprunte de l'argent sur le marché, il bloque, c'est évident, de l'argent qui aurait pu servir à financer d'autres activités, notamment la construction d'usines ou l'achat de matériel, investissements qui favoriseraient l'embauche. En retirant cet argent du marché, le gouvernement fait monter les taux d'intérêt et il empiète sur l'épargne qui pourrait être investie dans des biens d'équipement.

Évidemment, il y a des gens, notamment certains membres du Nouveau parti démocratique qui estiment que les déficits jouent un rôle stimulant, que si le gouvernement accroît son déficit par l'emprunt, il dépensera davantage, entraînant ainsi un accroissement de la demande sur les marchés, ainsi qu'une croissance économique qui permettra de réduire le chômage et d'accroître la masse monétaire et par conséquent l'épargne, laquelle assure au gouvernement les fonds nécessaires pour combler ce déficit supplémentaire. La hausse du déficit a donc en effet favorable sur l'économie, et tout ce que nous faisons c'est d'utiliser notre argent de façon répétée.

On peut illustrer la faiblesse de ce raisonnement à l'aide de l'exemple de la chaîne de lettres dont les gens rêvent de temps en temps. Le principe est le suivant: une personne reçoit une lettre par la poste, qui dit ceci: «Voici l'adresse de la personne qui vous a envoyé cete lettre; si vous lui envoyez un dollar et si vous envoyez cette lettre à dix autres personnes, vous recevrez un dollar de chacune d'elles.» Naturellement, chacun des destinataires enverra à son tour une lettre à dix autres personnes. L'idée paraît excellente parce que chacun n'a qu'un dollar à payer pour en toucher dix, ce qui représente un excellent profit.

La personne qui lance la combine fait de l'argent, mais le simple bon sens dicte qu'à un moment donné la pyramide doit s'effrondrer parce que pour avoir cet effet cumulatif il faudrait qu'y participent un nombre infini de gens ayant chacun un dollar à débourser et 17c pour le timbre. C'est ce que le gouvernement préconise. Il prétend qu'en augmentant le déficit, il pourra dépenser davantage, procurant ainsi plus de travail aux gens, ce qui devrait permettre une croissance de l'économie et des épargnes qui à leur tour créeront les richesses nécessaires pour financer le déficit majoré, puisque de toute façon c'est notre argent. Et cet effet de boule de neige aurait pour résultat d'améliorer notre situation.

C'est la théorie que nous appliquons depuis six ou sept ans, le truc de la pyramide ou de la chaine. Et chaque nouveau ministre des Finances nous affirme que pour réduire le chômage, nous devons dépenser d'avantage. Et il y en a eu toute une kyrielle, pas moins de 33, qui disposent chacun d'un personnel nombreux qui imaginent de magnifiques projets de création d'emplois, comme les projets PIL, PACLE, PAF, les services communautaires et ainsi de suite. Il y en a des milliers de ces trucs qui doivent tous donner des résultats mirobolants.

Ce sont les fonctionnaires qui les proposent en s'appuyant sur le raisonnement suivant: «Si nous dépensons $350 millions de plus ici, $400 millions là et encore $600 millions ailleurs, cela permettra de créer tel nombre d'emplois qui seront une source de revenu pour l'État et d'épargne ce qui permet de financer un plus gros déficit. Il y a sept ans qu'on procède de la sorte. Malheureusement, les pays n'échappent pas plus aux conséquences de ce genre de truc que les familles, les entreprises ou les particuliers. C'est impossible. On trouve partout dans la *Gazette du Canada* le nom de gens qui ont essayé d'appliquer ce principe de financement.

Des gens obtiennent une carte Chargex de la Banque Royale et utilise tout leur crédit. Quand la banque demande un remboursement, ils vont demander une autre carte de crédit à la banque de la Nouvelle-Écosse et ils s'en servent pour rembourser la banque Royale; ils obtiennent ensuite de la banque de Montréal une carte Master Charge pour rembourser leur déficit avec la banque de Nouvelle-Écosse. Ils continuent à procéder de la même façon en s'imaginant que c'est une formule idéale parce qu'il leur suffit de demander plus de crédit. On fini éventuellement par leur répondre que les fonds sont coupés; c'est alors qu'ils sont acculés à la faillite et qu'ils se retrouvent au tribunal des créances.

Les pays se trouvent aussi dans la même situation. Il y a une limite. Je ne prétends pas que nous en sommes rendus là, mais si nous continuons à emprunter de plus en plus en accroissant le déficit chaque année, nous y parviendrons. Certains pays dans le monde en sont actuellement rendus là. On croirait de prime abord, que ces pays seraient aussi prospères que nous le sommes, mais ils ne le sont simplement pas parce que leur gouvernement estime que c'est en dépensant qu'ils deviendront prospères. Chose certaine, nous ne pouvons pas devenir prospères en accroissant nos dépenses. Il faut travailler pour devenir prospère, et cela vaut pour les particuliers, les familles, les entreprises et les pays.

Les théories de Keynes invoquées pour justifier ces déficits sont simplement inefficaces. La plupart des économistes sérieux reconnaissent ce fait. Ces théories n'ont peut-être jamais été appliquées dans des conditions favorables, car bien que les gouvernements doivent augmenter le déficit ou dépenser davantage pour améliorer l'économie, ils hésitent à accumuler les surplus ou, en d'autres mots, à dépenser moins pour provoquer un ralentissement. Le gouvernement agit constamment en un seul sens et ne tente jamais d'équilibrer les choses. A la défense de lord Keynes rappelons qu'il aurait déclaré que nous devons tenter d'équilibrer les choses et être disposés à accuser un surplus en restreignant les dépenses, en vue de provoquer un ralentissement économique.

● (1430)

Plus importante encore est l'hypothèse selon laquelle la théorie de Keynes soit de financer le déficit pour stimuler la croissance est essentiellement inflationniste. Il l'est en effet car il suppose d'accroître la masse monétaire pour stimuler la demande, ce qui accroît l'offre; l'offre augmente pour répondre à la demande; cela crée des emplois, stimule la croissance économique et ainsi de suite. Le fait est que si l'on accroît la demande, les prix augmentent et, de ce fait, un plus grand nombre de personnes travaillent à fournir les marchandises requises. La hausse des prix proprement dite est inflationniste. Nous savons tous que les prix ne diminuent jamais: ils ne font qu'augmenter. Le concept de Keynes est fondamentalement faux—ou peut-être ce terme est-il un peu fort, mais quoi qu'il en soit, il n'est pas très judicieux car il a des tendances inflationnistes.

J'aimerais en venir maintenant à la question du financement de ce déficit. Voici un bill d'emprunt qui autorise le gouvernement à emprunter sur le marché intérieur et auprès de sources étrangères. Trois solutions s'offrent au gouvernement, et deux d'entre elles sont à sa portée: emprunter à moi et à vous.

M. Knowles: A vous et moi.

M. Andre: A vous et moi, monsieur l'Orateur. Je présente mes excuses au député.

M. Knowles: C'est encore pire que de séparer un infinitif de sa préposition.

M. Andre: C'est vrai et j'aurais aussi bien pu commettre cette erreur. Il peut financer le déficit en empruntant à vous et moi, qui avons fait des économies. Il peut financer le déficit en empruntant sur les marchés étrangers des fonds qu'ont épargnés des non-Canadiens. Le gouvernement fédéral peut également, pour financer ce déficit, emprunter à la Banque du Canada—autrement dit, faire marcher la planche à billets.

Aucune de ces méthodes n'est gratuite; elles ont toutes un inconvénient. Chacune comporte des obligations auxquelles devront faire face ceux qui nous suivrons, la prochaine génération de Canadiens, le prochain gouvernement.

Les règles qui régissent Chrysler, Massey-Ferguson ou la famille Andre valent aussi pour le gouvernement canadien. Il n'y a qu'une différence, c'est la question de délai. En raison de son gigantisme, l'État a une force d'inertie qui lui permet de continuer sur sa lancée. Il avance à pas de tortue. Dans l'immobilité il est difficile de comprendre ce qui se passe quand on ne dispose pas d'instruments de grande précision. Dans le cas des personnes physiques, l'issue ne tarde pas et elle ne passe pas inaperçue. Les entreprises ont une force d'inertie plus grande que les personnes physiques, mais moindre que celle de l'État.

En empruntant l'épargne des Canadiens pour financer son déficit, le gouvernement se livre presque à de l'escroquerie. Voyons ce qui se passe aujourd'hui. Pour financer une partie du déficit le gouvernement vend des obligations d'épargne du Canada qui lui procurent les liquidités qu'il lui faut. Ces obligations rapportent en gros 12 p. 100 d'intérêt annuel. Très grossièrement, le taux marginal d'imposition se situe autour de 33⅓ p. 100 en moyenne nationale, ce qui représente en gros un tiers du revenu. Actuellement, le taux d'inflation est de 10 p. 100.

Avec 10 p. 100 d'inflation, il faut commencer l'année avec $1,100 pour la finir avec $1,000. Sinon, on s'appauvrit. Si vous placez ces $1,000 dans des obligations d'épargne du Canada, vous aurez à la fin de l'année $1,120. Mais l'État dit que ces $120 sont des revenus et il vous les impose. Si vous êtes imposé au taux marginal moyen, vous paierez $40 d'impôt sur les $120 d'intérêt, ce qui vous laissera $80. En d'autres termes, vous aurez perdu $20 de votre capital au profit de l'État. Il vous aura escroqué une partie de votre capital.

Je n'arrive pas à comprendre que les Canadiens épargnent autant. C'est cela qui fait la chance du gouvernement. Il peut ainsi continuer de dépenser follement, puisqu'il y a des millions de Canadiens qui veulent bien économiser leurs sous pour les mettre à la disposition de l'État. L'État les spolie parce qu'en fin d'année ils ont moins d'argent qu'ils n'en avaient au début.

Cela est immoral, monsieur l'Orateur, mais c'est aussi extrêmement dangereux et cela commence à sa savoir.

M. Evans: La première tranche de $1,000 d'intérêts est exonérée d'impôt.

M. Andre: Le député dit que la première tranche de $1,000 est exonérée d'impôt. Prenons donc des économies de $100,000 comme exemple. Je suis certain qu'à titre d'économiste compétent, le secrétaire parlementaire ne contestera pas l'hypothèse fondamentale que j'ai avancée. Je vois qu'il fait signe que oui.

C'est très dangereux que le gouvernement compte sur le fait que les contribuables accepteront de voir leur capital érodé par les impôts tous les ans. C'est non seulement immoral, mais aussi dangereux et nous commençons à nous en rendre compte.

Les comptes publics indiquent que le nombre d'obligations d'épargne du Canada est à la baisse. En 1979, il restait 19 milliards de dollars à rembourser au titre des obligations d'épargne du Canada; en 1980, il restait 18 milliards de dollars à rembourser et j'ai oublié le dernier chiffre, mais je sais qu'il avait encore baissé. Le public commence à s'apercevoir que le gouvernement lui retire frauduleusement une partie de ses capitaux et il investit de moins en moins d'argent dans cet instrument d'endettement. Le gouvernement doit donc payer plus d'intérêts sur ses emprunts et cela veut dire que le service de la dette devient encore plus difficile à assumer.

Sous bien des aspects, l'épargne étrangère est un moyen beaucoup plus désavantageux que l'épargne domestique pour financer l'activité gouvernementale. Quand le gouvernement verse des intérêts sur l'épargne étrangère, ces intérêts quittent le pays. Une fois qu'ils ont quitté le pays ces intérêts ne peuvent pas financer des projets qui créeraient des emplois et favoriseraient la croissance économique au Canada. Nous avons maintenant de graves ennuis . . .

Une voix: Laissez les sociétés pétrolières multinationales en faire à leur tête.

M. Andre: Le député parle de sociétés pétrolières nationales. Que dire d'une société automobile nationale? Ce qui est vrai de l'un l'est aussi de l'autre. J'ai reçu une lettre récemment que j'espère consigner au compte rendu un jour ou l'autre. L'auteur de cette lettre propose d'instaurer un programme automobile national dans le cadre duquel on percevrait un droit de $500 sur chaque automobile. L'argent serait donné à «Auto Canada», une nouvelle société de la Couronne, qui s'en servirait pour acheter une société automobile multinationale. Cela semble être une excellente idée. Nous pourrions faire la même chose pour l'industrie des textiles, les mines, l'industrie pétrochimique, et ainsi de suite. Ce serait fort avantageux et je ne comprends pas pourquoi le gouvernement n'a pas étendu la

portée de son programme énergétique national de façon à utiliser de telles méthodes.

La troisième possibilité, qui consiste à financer le déficit en faisant fonctionner la planche à billets, est une fraude. Si la masse monétaire augmentait de 10 p. 100 demain, cela ferait immédiatement baisser la valeur de tous les biens et services de 10 p. 100. L'argent n'est pas seulement un moyen d'échanger des biens et des services. Quand le gouvernement décide qu'il a besoin d'argent pour financer ses programmes et faire toutes les bonnes choses qui lui tiennent à cœur et qu'il demande l'argent dont il a besoin à la Banque du Canada, il ne fait que puiser dans la bourse des Canadiens et leur soutirer une partie de leurs biens. Tout ce qu'ils font, c'est de dérober l'argent des contribuables canadiens pour s'en servir à des fins politiques. Cette mesure est manifestement on ne peut plus inflationniste et comme chacun le sait, l'inflation touche toujours davantage les plus défavorisés, comme les personnes âgées, les petits rentiers, etc.

● (1440)

Quoi qu'on fasse, il est toujours pénible de maintenir un déficit aussi important et il n'existe pas de moyen facile de l'éliminer. Plus le gouvernement laisse le déficit s'accumuler et s'accroître la dette nationale, plus il aura du mal et des problèmes à le résorber par la suite. Un gouvernement aura beau faire preuve d'imagination et lancer des programmes témoignant d'un grand esprit d'initiative de la part des fonctionnaires il n'y a pas de solution facile pour éliminer le déficit sans que le pays en souffre. Si nous subventionnons l'essence et entretenons le déficit, les futures générations n'auront d'autre choix que de faire les frais de cette politique. Personne ne pourra me dire le contraire. Si nous utilisions cet argent pour financer la construction d'infrastructures ou faire des investissements à long terme dont le pays profiterait, comme dans le domaine des sciences, de la technologie ou de l'éducation, que sais-je encore, ce serait complètement différent. Si nous options pour cette solution monsieur l'Orateur, nous pourrions nous en tirer. C'est toute la différence qu'il y a entre quelqu'un qui emprunte $10,000 à sa banque pour faire un voyage à Tahiti ou pour acheter une pelleteuse. Dans les deux cas, cet individu s'est endetté de $10,000. Seulement, de retour de Tahiti, il ne lui reste plus que des souvenirs. Par contre, sa pelleteuse continuerait à fonctionner et lui fournirait des revenus qui lui permettraient de rembourser son emprunt.

Le gouvernement libéral n'a cessé d'endetter le pays pour financer des projets qui ressemblent beaucoup à ce voyage à Tahiti dont je viens de parler. Il n'en reste guère que d'excellents souvenirs, mais le pays n'en a pas gagné pour autant en puissance et n'a pas fait d'investissements capables d'assurer des revenus et de rembourser la dette nationale.

Je reviens au secteur des sciences et des techniques, qui constitue un exemple parfait de ce gaspillage. Il n'y a rien de plus tragique et rien qui ne compromette plus les possibilités d'expansion et l'avenir du pays que l'incapacité du gouvernement, depuis 10 ans, à investir des sommes importantes dans le secteur national des sciences et des techniques. Il se trouvera peut-être quelque'un pour penser que ce n'est pas sur la technologie que l'avenir du pays doit se fonder. Le Canada possède trois grands atouts: ses moyens techniques, ses ressources et sa production alimentaire. Nous avons terriblement négligé notre technologie et voilà maintenant que nous nous jetons à bras raccourcis sur le secteur énergétique. Cette négligence coûtera extrêmement cher aux générations futures.

Que faisons-nous pour faire face à ce déficit? Que faisons-nous pour être sûrs que l'on ne revienne pas à la charge l'année prochaine avec un bill d'emprunt de 17 milliards, puis l'année suivante de 22 milliards et l'année d'après de 25 milliards? Et c'est le cercle infernal, une répétition de ce que nous avons vécu. Que faisons-nous pour l'éviter? Dans son exposé budgétaire du 28 octobre, le gouvernement a déclaré que telles n'étaient pas ses intentions et qu'il dépenserait moins. Mais c'est ce qu'avait dit John Turner en 1974. C'est ce qu'avait dit Donald Macdonald en 1975. Et c'est aussi ce qu'avait dit Jean Chrétien quand il était ministre des Finances. Ils ont tous dit la même chose depuis que je siège ici. Tous les ministres des Finances ont chanté le même refrain. Ils nous disent: «Nous allons réduire le déficit. Nous allons maintenir la hausse des dépenses gouvernementales en-dessous de celle du PNB. Nous allons assainir la situation financière du Canada.» Depuis mon arrivée ici, c'est ce qu'on dit tous les ministres des Finances. Pourtant, nous avons un déficit de 14 milliards. L'année dernière il était de 11 milliards et l'année d'avant de 8 milliards. Voilà les montants qu'on demande à emprunter. Tout indique que, l'année prochaine, il s'agira de 17 milliards. Tout l'indique, et c'est ce qui se passera à moins d'apporter des changements.

Comment réduire ce déficit? Comment commencer à rembourser notre dette nationale? Nous avons deux solutions. Nous pouvons, soit augmenter les impôts pour percevoir plus d'argent et accroître nos recettes, soit réduire les dépenses ou les deux. Comment augmenter les recettes? Pouvons-nous augmenter les impôts, monsieur l'Orateur? En avons-nous la possibilité? Je ne le pense pas. Je ne pense pas qu'une hausse d'impôts augmentera nos recettes. Au contraire, elle diminueront. L'explication n'est peut-être pas très simple, mais elle part du principe que nous levons déjà trop d'impôts. Le fisc demande déjà davantage que les Canadiens ne sont prêts à payer. Nous essayons déjà de plumer les Canadians pour donner au gouvernement national plus d'argent que les citoyens ne sont prêts à donner. Dans une démocratie, cele ne se fait pas. C'est probablement impossible aussi dans une dictature ou sous un régime totalitaire. Comme beaucoup de députés le savent, la théorie à la base de ce principe a récemment été adoptée par certaines écoles de pensée du domaine de l'économique qu'on qualifie parfois de néo-conservatrices en raison de leur conception des choses. Parfois, on appelle leurs partisans les économistes de l'offre. On leur a attribué d'autres noms aussi.

Si on faisait un diagramme des revenus du gouvernement par rapport aux taux d'imposition, la courbe des revenus passerait par le zéro à 0 p. 100 et 100 p. 100 d'imposition. En d'autres termes, si le gouvernement ne prélevait aucun impôt, il n'aurait évidemment aucun revenu. C'est également vrai lorsqu'on passe à l'autre extrême. Si le taux d'imposition était de 100 p. 100, le gouvernement n'aurait toujours aucun revenu. Évidemment, aucun gouvernement ne peut percevoir un impôt de 100 p. 100. C'est un extrême théorique inconcevable dans la pratique. Si le gouvernement confisque tout en impôts, il ne reste plus rien.

Ces deux extrêmes sont cependant reliés par une courbe. Cette courbe a donc un sommet au-delà duquel une augmentation du taux d'imposition entraîne une diminution des revenus. Où ce point se situe-t-il? Je l'ignore. Karl Marx prétend qu'il correspond à un taux d'imposition de 30 p. 100. Il a dit que dès le moment où le gouvernement prélève plus de 30 p. 100 du salaire des travailleurs, la société commence à se désagréger et à tomber en pièces. Je ne pense pas que cette théorie de Karl Marx, celle-là pas plus que les autres, ait été juste puisque nous avons maintenant atteint le seuil de 40 p. 100 et que la société ne s'est pas encore désagrégée. Mais qui sait ce qui peut arriver? La société évolue à la vitesse des glaciers. Peut-être sommes-nous engagés dans cette voie sans pouvoir nous-mêmes voir ce qui se passe actuellement. Il en existe des preuves dans l'histoire. L'ancien président des États-Unis, John Kennedy, qui avait réduit les impôts suite à une promesse électorale, fût agréablement surpris de constater que les recettes de l'État avaient augmenté. La réduction des impôts avait tellement stimulé l'économie que les avantages de cette réduction avaient plus que compensé la perte de recettes qu'elle avait engendrée.

L'abolition de l'esclavage a abouti au même résultat. Ce ne fût pas tellement par souci de moralité comme nous le pensons souvent que l'esclavage fut aboli. En réalité, les planteurs britanniques du début du XIX[e] siècle avaient constaté qu'ils tireraient un meilleur parti de leurs esclaves en les libérant et en leur payant des salaires. En fait, les planteurs prélevaient un lourd tribut sur les efforts de leurs esclaves, peut-être 80 p. 100 puisqu'ils étaient mal logés et mal nourris. Essentiellement, chaque esclave versait un taux d'impôt très marginal à son propriétaire. Lorsque les grands propriétaires ont aboli l'esclavage et ont commencé à verser des salaires à leurs ouailles, ils se sont rendu compte que leur productivité augmentait beaucoup. Cette mesure revenait en fait à diminuer les impôts.

● (1450)

Nikita Khrouchtchev a constaté le même phénomène en Russie. Lorsqu'il a dit aux paysans des fermes collectives qu'ils pouvaient, s'ils le voulaient, cultiver des légumes sur de petits lopins de terre, soit pour leur consommation personnelle soit pour le marché, la production de légumes a augmenté comme par enchantement. Encore une fois ce n'était rien d'autre qu'une diminution des impôts. Par cette initiative, les dirigeants russes autorisaient les paysans à avoir une activité d'appoint, pour arrondir leur revenu, au lieu de se consacrer à plein temps au travail dans les fermes collectives. Le fait de les autoriser à se consacrer à leurs propres activités pour gagner de l'argent revenait en fait à diminuer leurs impôts.

L'émergence de l'économie dite parallèle est une nouvelle preuve que les pouvoirs publics font payer aux contribuables des impôts beaucoup plus élevés que ce qu'ils ne sont prêts à verser. Ce phénomène qui échappe au percepteur parce que tout se passe de la main à la main s'appelle le troc ou l'économie au comptant. Un économiste de l'Université du Michigan a constaté, dans une étude, que 27 p. 100 de l'économie américaine était parallèle. Si les chiffres du PNB des États-Unis annoncés par le pendant américain de Statistique Canada sont aussi peu élevés, c'est en fait en raison de l'économie parallèle.

Chacun a entendu parler de cas comme celui d'un avocat qui dit à son menuisier: «Je vous fais ce testament et vous m'installez en contrepartie un nouveau bar dans mon sous-sol». Ils se mettent d'accord et ne déclarent pas cette opération dans leurs impôts. Ils ne sont donc pas imposés. De telles transactions n'apparaissent pas dans le PNB parce que tout se passe de la main à la main.

Ce phénomène du troc se retrouve à tous les niveaux de la société. Je me demande combien de familles emploient des employés de maison qui acceptent de travailler en-dessous du tarif à condition d'être payés sous la table. C'est un phénomène très courant dans notre pays et nous le savons tous. Les pouvoirs publics et les économistes ont commencé à s'y intéresser à cause du phénomène étrange qui a accompagné le développement de l'emploi des cartes de crédit. En théorie, les gens auraient dû avoir moins besoin des billets verts, jaunes ou oranges et ainsi de suite alors qu'au contraire la masse d'argent liquide en circulation n'a fait qu'augmenter. S'il en est ainsi, c'est parce que les gens se servent de cet argent sur le marché parallèle qui échappe au contrôle du percepteur.

Pourquoi le font-ils? C'est parce que le percepteur leur prend plus d'argent qu'ils ne sont prêts à en donner. C'est aussi simple que cela. Dans une démocratie, on ne peut pas taxer les contribuables au-delà de leur bon vouloir.

Je m'inquiète en outre de ce que les gouvernements perçoivent des taxes que je qualifierais de sournoises. Ce sont des dépenses que les gouvernements imposent aux citoyens et à l'économie et qui ne figurent jamais ni dans l'exposé budgétaire, ni dans le budget des dépenses du gouvernement, ni nulle part ailleurs où la population pourrait les découvrir. Un excellent exemple de ces taxes sournoises, c'est la taxe de Petro-Canada. Petro-Canada a offert aujourd'hui de se porter acquéreur de Petrofina. Où cette société trouvera-t-elle l'argent? Elle l'obtiendra au moyen de la taxe spéciale de $4 maximum sur le baril de pétrole brut.

Le gouvernement déclare que c'est notamment l'inflation qui l'empêche de négocier un prix plus élevé avec les provinces productrices, mais il a trouvé le moyen d'imposer cette taxe spéciale de Petro-Canada, qui n'est pas de celles qui figurent dans les comptes publics ou dans le livre bleu du budget des dépenses que nous recevons chaque année. Elle aboutit dans un compte spécial. Personne ne peut ni la retrouver sur son formulaire T-4 ni la calculer. C'est de l'argent que le gouvernement a décidé de dépenser à notre place à nous, les citoyens.

Quand les journaux parleront des dépenses du gouvernement, ce chiffre n'y figurera pas. Le ministre pourra déclarer que le gouvernement restreint les dépenses, qu'elles n'ont augmenté que de tant. Et cela, parce qu'il aura décidé de faire abstraction de cet autre chiffre, qu'il aura mis de côté.

Il en va exactement de même du programme de subventions à l'importation du pétrole brut. C'est un petit compte spécial, un petit à-côté, qu'on ne voit nulle part. Et il s'en trouve d'autres semblables, par dizaines et par vingtaines.

M. Rae: Cela fait partie de la dette de 14 milliards.

M. Andre: Le député devrait étudier la question. Il s'agit d'un compte spécial, qui n'a rien à voir avec les 14 milliards, ou avec les comptes publics du Canada. Il ne figurera pas dans les comptes publics. C'est un poste de dépense spécial. On le trouverait cependant si nous avions un compte national, ce que nous devrions avoir.

M. Evans: Nous en avons un.

M. Andre: Le secrétaire parlementaire nous affirme que nous en avons un, mais il faut être un furet pour le dénicher. Le gouvernement n'a pas intérêt à ce que les gens projettent leurs dépenses en fonction des comptes nationaux.

M. Evans: On le trouve dans le budget.

M. Andre: Je sais que le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) ainsi que le ministre des Finances (M. MacEachen) ont dit que cela figurait dans le budget. Ils ont prétendu qu'au niveau des comptes publics, nos dépenses de cette année seront inférieures à la hausse du produit national brut, qu'elles ne seront que de 12.8 p. 100 alors que le PNB devrait progresser de 13.7 p. 100. Si vous consultez les comptes nationaux dont ils ne parlent jamais dans leurs discours et qui ne sont jamais cités dans leurs communiqués, vous constaterez que les dépenses augmentent de 15.9 p. 100, ce qui est bien supérieur à la hausse du produit national brut.

Voilà qui constitue une contradiction flagrante des promesses électorales du premier ministre. Chaque année il nous répète que les dépenses ne dépasseront pas le taux de croissance du PNB. Cela n'est tout simplement pas vrai. Elles ne sont pas maintenues à un niveau inférieur au PNB, bien au contraire. Nous n'avons pas le droit de le dire à la Chambre car ce serait considéré comme non-parlementaire mais on ne m'empêchera pourtant pas d'appeler les choses par leur nom et, c'est tout bonnement un mensonge.

Il y a toutes sortes d'impôts dissimulés dont le gouvernement ne parle jamais. Les prêts censément consentis aux sociétés de la Couronne ne paraissent jamais parce que ce sont des prêts. Nous savons qu'ils ne seront jamais remboursés parce que les sociétés de la Couronne ne le pourront pas. On peut citer un exemple, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Une fois que la dette s'est accumulée, le gouvernement décide de la convertir en mise de fonds et, presto, elle disparaît comme par magie, comme si ce n'était pas vraiment une dépense gouvernementale.

Les loteries représentent une forme d'imposition. Le gouvernement dépense les fonds que nous fournissons, vous et moi. Pour certains, c'est une façon agréable de percevoir les impôts. Bien que ce ne soit pas mon cas, certains peuvent trouver amusant de participer à une loterie, mais c'est tout de même un impôt qui ne paraît pas dans les dépenses du gouvernement.

Le gouvernement impose de plus, par voie de règlement, des impôts encore plus sournois qui ont des implications presque sinistres. Par exemple, si vous avez l'intention de construire un pipe-line ou de faire des travaux de prospection au large des côtes, et cela est effectivement prévu dans le Programme énergétique national, vous devez verser une contribution à un fonds de protection de l'environnement. Je ne critique pas cela, mais c'est là un impôt. Il ne paraît pas dans les dépenses du Canada.

Quand le gouvernement nomme un nouvel organisme de réglementation ou un tribunal qui doit tenir des audiences publiques et à qui les gens doivent présenter leurs demandes, il s'ensuit que l'on finit par embaucher un tas d'avocats à $200 l'heure, les honoraires normaux aujourd'hui pour un avocat le moindrement compétent. Si vous voulez un bon avocat, il vous faudra lui verser $1,000 l'heure.

● (1500)

Des centaines, des milliers, des millions, et même des milliards de dollars sont injectés dans l'économie par suite de décisions gouvernementales, et ce sont toujours des dépenses improductives. C'est exactement comme une taxe qui ne produit ni les biens ni les services que les contribuables veulent. On estime que, au Canada, ce genre de gouvernement a occasionné des dépenses de 15 milliards de dollars, dont au moins 5 milliards ont été gaspillés, et 10 milliards ont servi à rendre la vie moins dure et à appliquer d'autres mesures du genre.

Il n'en reste pas moins que le taux d'imposition général que fixent les gouvernements dans notre société est très supérieur à 40 p. 100 et c'est de la part totale du gouvernement dont il est question dans ce budget. En fait, elle est bien supérieure à 50 p. 100, compte tenu de toutes les taxes cachées, des frais de réglementation et que sais-je encore.

Je pense que la raison, si nous arrivons un jour à la connaître, c'est tout simplement que le public ne sait pas; les gens ne sont pas au courant. Nous devons travailler d'arrache pied des semaines et des mois, passer un temps fou à la bibliothèque à consulter toutes sortes d'ouvrages pour essayer d'avoir une petite idée de ce qui se passe. On peut se faire une vague idée, mais il est très difficile d'obtenir des renseignements précis et ce n'est pas le projet de loi sur l'accès à l'information qui nous y aidera.

En réalité, le gouvernement actuel va devoir prendre des mesures pour comprimer ce déficit, éviter d'hypothéquer l'avenir et laisser une certaine liberté d'action aux futurs gouvernements. Il devra restreindre ses dépenses et ne pas se contenter de les transférer à d'autres secteurs, ce qu'il envisage de faire d'ailleurs en éliminant le payement de transfert de 1.6 milliard servant à aider les provinces à financer l'enseignement secondaire. Cela ne suffira pas. Le gouvernement ne peut pas se débarrasser du déficit en le transférant à des comptes séparés, dans le compte de Petro-Canada ou dans celui des subventions pour le pétrole importé par exemple, pour le faire passer inaperçu et pouvoir prétendre qu'il s'efforce vraiment de restreindre ses dépenses. Une telle démarche est inutile. Cela ne marche pas. En fait, elle ne fait qu'aggraver la situation.

Tous les économistes ou tous les groupes qui ont étudié le problème des dépenses publiques sont arrivés à la conclusion qu'il faut en tout premier lieu adopter un système permettant de dévoiler les dépenses publiques en toute honnêteté. Le gouvernement doit jouer cartes sur table afin que le public sache vraiment combien tout coûte. Si le public, sachant combien les services et programmes coûtent et sachant également qu'il devra faire les frais, demande néanmoins que le gouvernement prenne telle ou telle mesure, soit, car l'infation n'entre alors pas en jeu. C'est lorsque les gens ne savent pas trop bien et s'imaginent qu'ils vont avoir cela tout cuit et qu'ils demandent de nouveaux services sans se rendre compte qu'ils vont être obligés de les payer que l'inflation joue. Les gens ne veulent plus payer. Ils se réfugient dans l'économie clandestine. S'ils appartiennent à un syndicat fort ils demandent que leur salaire net reste le même, sans que la production aug-

mente pour autant. Quant aux entreprises, elles haussent leurs prix. Chacun essaie de se protéger de sorte que lorsque le gouvernement joue ce jeu il ne fait que contribuer à l'inflation et ajouter au fardeau des générations futures.

Le gouvernement doit adopter une attitude ouverte et honnête à l'égard des dépenses, et il doit le faire sans tarder. J'invite les membres du gouvernement à relire le rapport de 1976 du Vérificateur général ainsi que le rapport de 1974 de l'Institut C.D. Howe. Ils devraient aussi relire le rapport définitif de la Commission Lambert sur la gestion et la comptabilité financières et, pour l'amour du ciel, amorcer au plus tôt l'application de ces recommandations. Ce n'est pas assez de faire des discours tous les ans pour dire que nous sommes en période de restrictions et que le gouvernement s'emploie à contrôler ses dépenses.

Depuis que je siège à la Chambre, et certainement depuis les cinq dernières années, tous les ministres des Finances et les présidents du Conseil du Trésor qui se sont succédé ont répété la même chose: nous nous employons à contrôler les dépenses du gouvernement et nous allons réduire le déficit. Chacun d'entre eux a fait cette déclaration et pourtant, le déficit ne cesse de s'accroître, et il en va de même pour l'inflation et le chômage. Nous sommes à bord d'un véhicule emballé qui nous mène tout droit au désastre. L'économie du pays est dans la même situation que la société Massey-Ferguson, c'est-à-dire qu'elle est fondamentalement saine et bien gérée, mais endettée par dessus la tête et sans espoir de s'en sortir. Contrairement à Massey-Ferguson et à Chrysler, nous n'avons pas de Grand Frère pour nous porter secours. Comme je présume que nous ne serons plus ici et que c'est la prochaine génération qui fera les frais du déficit, pourquoi diable s'en préoccuper? Dans l'intervalle, le gouvernement se sera attiré des louanges.

John Turner et Donald Macdonald sont censés être d'éminents conservateurs en matière fiscale, à cause des nombreux discours qu'ils ont prononcés pour nous expliquer comment ils contrôlaient les dépenses. J'ai entendu leurs discours, comme tout le monde. Ces deux types sont d'excellents conservateurs en matière fiscale; telle est leur réputation. Néanmoins, quand on examine ce qui s'est passé alors qu'ils étaient en fonctions, on constate que c'est à compter de cette époque que notre régime a vraiment commencé à se détériorer. Ces grands conservateurs fiscaux sont ceux qui rendent la situation intenable au ministre actuel des Finances qui est, je crois, un homme honnête et sincère, désireux de la bonne besogne. Il trouve cela très difficile à cause de l'héritage de ses prédécesseurs.

Que ce soit difficile ou non, j'espère que le ministre des Finances aura le courage de prendre les décisions impopulaires qui s'imposeront sans laisser l'ambition et l'espoir d'accéder à des postes plus prestigieux détourner son attention de la froide réalité. J'espère qu'il prendra ces décisions difficiles et qu'il réussira à resserrer les cordons de la bourse de manière à ce que dans un an, nous ne nous retrouvions pas de nouveau ici à discuter de pouvoir d'emprunt parce que le gouvernement aura besoin de 17 misérables milliards pour financer ses dépenses et les merveilleux programmes que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a mis sur pied, notamment le programme PACLE, le programme LAP et combien d'autres.

Pour conclure, je ne veux pas mettre en doute l'intégrité du ministre d'État aux Finances ou du ministre des Finances, mais j'ai déjà entendu des discours qui, comme les leurs, promettaient une réduction des dépenses et du déficit. J'ai entendu ce genre de discours au moins cinq fois au cours des cinq dernières années. Les mesures prises par la suite ont toujours été contraires à ce qu'on avait promis. En toute honnêteté, je vais attendre de voir ce qui va arriver avant d'y croire car je ne peux croire sur parole de telles déclarations. J'espère me tromper; j'espère que le ministre et le gouvernement disent vrai et que nous aurons enfin un ministre des Finances qui assumera ses responsabilités au lieu de faire preuve d'opportunisme politique. J'en doute lorsque je pense à son Programme énergétique national. A cet égard, il a visiblement pensé d'abord à ses intérêts politiques au détriment de ceux du pays. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'espérais que nous aurions droit à une autre intervention du gouvernement à ce stade-ci. Après tout, c'est au gouvernement d'essayer de justifier son pouvoir d'emprunter. Ce n'est pas à l'opposition de démontrer l'inopportunité de lui accorder un tel pouvoir. La raison pour laquelle ce projet de loi se trouve maintenant dans une telle situation—je fais appel à ma mémoire et à des années de participation aux débats—est que le gouvernement a voulu faire le malin. Cette année, il a essayé de le glisser dans un projet de loi fiscal. J'ignore d'où les mandarins du ministère des Finances tiennent l'idée qu'ils peuvent, d'une façon ou d'une autre, faire adopter de telles mesures à l'insu du Parlement.

M. Evans: C'est une question de précédent.

• (1510)

M. Lambert: Ce n'est pas une question de précédent, comme vient de le dire le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans). Des changements ont été apportés au Règlement de la Chambre. Je me souviens des pouvoirs d'emprunter et des bills de subsides qui étaient débattus à la Chambre avant 1969; on avait l'habitude de glisser ces mesures de façon déguisée et le gouvernement n'avouait que rarement la nécessité d'accroître son pouvoir d'emprunt. Ce n'est qu'à compter du moment où la gestion monétaire et financière a commencé à se gâter que nous avons vu le pouvoir d'emprunt s'accroître sans cesse à mesure que les déficits s'accumulaient. Il devient presque impossible de se rappeler si le déficit accumulé est de 50 milliards ou de 60 milliards de dollars. On se demande ce que nous réservent pour cette année et pour l'année prochaine les programmes de dépense accumulée du gouvernement, qui résultent des pressions inflationnistes et de l'effort incessant du gouvernement pour s'en sortir?

Je me souviens de 1963, l'année où Walter Gordon, le nouveau messie financier à l'horizon, a présenté un budget global de 6.3 milliards de dollars. Depuis lors, nous assistons à une constante surenchère des excès budgétaires, en dépit des prétendus efforts du premier ministre actuel (M. Trudeau) qui dirige en principe le gouvernement. Du point de vue de la fiscalité, il ne se soucie guère du sort de l'économie, si occupé qu'il est à donner la chasse au grand lièvre rouge de la réforme constitutionnelle en entraînant la population canadienne. J'ai bien dit donner la chasse, non pas donner le change. Néron jouait de la lyre tandis que Rome brûlait; du point de vue économique, ce sont des symphonies complètes de musique impertinente que le premier ministre dirige, tandis que notre économie s'effondre. Pour parler net, il n'a rien fait de toute

l'année qui ne se soit révélé une sinistre blague pour tous les Canadiens.

Au cours des années, j'ai prononcé un certain nombre de discours sur les dangers et les conséquences de l'inflation. Le dollar canadien de 1971 ne vaut plus que 45c., et je ne songe pas sans appréhension à ce que le dollar canadien de 1963 peut bien valoir à l'heure actuelle. Je serais surpris qu'il vaille 25c., même si c'est une époque dont beaucoup de députés se souviennent fort bien.

J'ose à peine penser à ce que le dollar de 1944, époque à laquelle le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est arrivé à la Chambre, vaudrait aujourd'hui.

M. Knowles: J'y suis arrivé en 1942.

M. Prud'homme: Probablement moins que rien.

M. Lambert: Je suis convaincu qu'avec un dollar d'alors on ne pourrait même pas avoir une tasse de café aujourd'hui.

M. Rose: Il en prend encore.

M. Lambert: Voilà qui aide à prouver le ridicule de notre situation financière.

M. Prud'homme: Et les salaires?

M. Lambert: Je suis heureux de voir le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) participer au débat. Il laisse entendre que les salaires étaient moins élevés en 1942. C'est vrai, mais tout est relatif; la situation ne s'est pas améliorée.

Aux termes d'une mesure législative dont la Chambre est saisie, un juge d'une cour supérieure touchera $70,000 par année à compter du 1er avril 1979. En prenant la formule incluse dans ce projet de loi—et c'est ce que le gouvernement prévoit comme résultat de ses contrôles—un simple calcul hausse le traitement de ce même juge à $195,000 par année, à quelques dollars près, d'ici 15 ans.

Nous devons nous arrêter et évaluer les ravages de l'inflation. Je sais que les gens se montrent plutôt indifférents lorsqu'ils entendent parler d'un million de dollars, car ils ne saisissent pas très bien ce que représente un million ou un milliard de dollars. Les ministériels sont toujours fiers d'annoncer que le MEER a versé des subventions de plusieurs millions de dollars à différentes régions. Si j'allais me vanter à mes commettants, ou même à mes voisins, que le MEER a accordé des subventions de cette importance à notre circonscription, j'aurai droit à des huées plutôt qu'à des applaudissements. Le gouvernement n'a pas à se vanter de consacrer des centaines de milliers ou des millions de dollars à une région en particulier si cet argent sert à implanter des entreprises sans consulter préalablement les gouvernements provinciaux visés et au détriment d'une autre région. Il est arrivé à maintes reprises que le gouvernement consacre des centaines de milliers de dollars, dans une région de l'Ontario, à la mise sur pied d'une nouvelle usine dont l'ouverture a entraîné la fermeture d'une autre usine. Par exemple, en dépensant de l'argent provenant d'une caisse noire en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, le gouvernement a causé la fermeture de petites usines, dont l'une fabriquait des remorques dans une petite localité.

● (1520)

Les sous-ministres de l'industrie m'ont rapporté des histoires déprimantes. On considérait que cela représentait un progrès, que cela constituait une activité nécessaire entreprise par le gouvernement fédéral. Ce fut en fait un coup de couteau dans le dos de nombreuses collectivités, car bien trop souvent la nouvelle entreprise de la région ne durait que quelques années et fermait ensuite ses portes. Cela n'aura été en fin de compte qu'une autre tentative manquée pour influer sur les conditions du marché au moyen d'une intervention bureaucratique. On ne saurait justifier pareille pratiques, sauf que des gens ont ainsi pu recevoir des salaires et gagner leur vie.

Nous nous demandons toujours ce que représente un million de dollars. Je puis vous dire que l'homme moyen n'a pas la moindre idée de ce que représente un million de dollars. Prenez par exemple un homme riche qui dirait à sa femme qu'il va lui donner un million de dollars, à condition qu'elle dépense $1,000 par jour avant de pouvoir rentrer. Imaginez-vous donc le nombre de gens qui aimeraient pouvoir dépenser $1,000 par jour. Combien de temps faudrait-il à quelqu'un pour dépenser en moyenne $1,000 par jour et continuer de le faire jusqu'à ce que le million de dollars ait été complètement dépensé. Les députés, en particulier ceux qui m'écoutent, ont-ils la moindre idée du temps qu'il leur faudrait pour dépenser $1,000 par jour jusqu'à ce que le million de dollars soit totalement épuisé? Si je leur disais que cela prendrait deux ans et neuf mois, peut-être auraient-ils alors une idée de ce que représente un million de dollars.

Et si l'on inventait un autre genre de devinette «financière» et que l'on dise à quelqu'un: «Supposons que j'empile devant vous un million de dollars en billets de $1 tout neufs; je vous les donne si vous pouvez me dire rapidement quelle serait la hauteur de la pile»; or, nous savons qu'une pile de 1,000 billets neufs de $100 aurait environ 3 pouces et demi de haut. Nous pouvons en déduire qu'une pile de billets d'une valeur de un million de dollars aurait une hauteur de 3,500 pouces, ou encore 292 pieds. Il y a bien des gratte-ciel dans deux ou trois grand centres du Canada, mais dans la moyenne des villes canadiennes, aucun immeuble ne fait 292 pieds de haut, soit 29 ou 30 étages. Voilà la hauteur de un million de dollars en billets de $1.

Que représente alors un milliard de dollars? Un milliard, c'est mille millions. Combien de milliards de dollars nous demande-t-on par le biais de ce bill? Quatorze. S'il fallait évaluer la hauteur d'une pile de billets de $1 . . .

Une voix: Elle serait plus haute que la tige de haricot de Jack.

M. Lambert: Imaginez un peu la forêt de gratte-ciel que l'on pourrait construire en empilant tous ces billets? Cela représenterait un édifice de 29 ou 30 étages par million de dollars, ce qui ferait 1,000 édifices par milliard.

Une voix: Qu'en ferions-nous?

M. Lambert: Il y en aurait 14 fois plus, soit 14,000 édifices de 30 étages. J'espère que l'auditeur moyen peut imaginer ce que cela représente. Et il ne s'agit pas du mot montant des dépenses, mais de la somme sur laquelle porte le pouvoir d'emprunt. Les dépenses annuelles du gouvernement s'élèvent à près de 60 millions de dollars, ce qui équivaut à un tas d'argent ayant la hauteur d'un édifice de 30 étages. C'est indescriptible. Il est difficile d'imaginer ce que représenteraient 60,000 tas de billets de $1 de cette hauteur.

Une voix: Pourvu qu'il n'y ait pas d'incendie!

M. Lambert: Le bill sur les juges, le bill C-34, prévoit un salaire de $70,000, mais dans 15 ans, sans aucune révision artificielle de la loi, cela représentera $195,000 par année, soit presque le triple. C'est ce que donne le facteur de 7 sur 14 ou de 1.07 au quatorzième. Certains d'entre nous ne seront peut-être plus de ce monde dans 15 ans, mais la majorité des députés verront sans doute tout cela. Il nous faudra non pas un bureau, mais bien deux pour placer tout le papier dont nous aurons besoin pour noter ces chiffres. Nous devrons faire ce que les pays d'Europe ont fait après la guerre.

● (1530)

[*Français*]

En France, qu'est-ce qu'on a fait? On a eu les anciens francs et les nouveaux francs. En Belgique c'était la même chose. En Allemagne, ils ont fait encore la même chose.

[*Traduction*]

Que ferons-nous? Nous dirons que $10 ne valent plus que un dollar. Nous dévaluerons ou revaloriserons la monnaie à un dixième de son ancienne valeur. C'est ce qui est arrivé à la lire et au yen. Au cours des années, toutes ces devises ont souffert de l'inflation. Mais cette année, à cause de la montée en flèche du taux d'inflation, les gouvernements de divers pays ont abandonné pour toutes sortes de raisons toute idée de juguler l'inflation. Cette semaine, le gouvernement britannique a décidé d'abolir le billet de 1 livre parce que la livre ne veut plus rien dire dans le système monétaire britannique. Je me rappelle que la livre valait $5 quand j'étais étudiant à l'université. A titre d'ancien combattant et d'étudiant canadien dans une université britannique, je recevais mon allocation au taux de $5 la livre. Maintenant, 35 ans plus tard, le billet de 1 livre va être supprimé parce qu'il ne veut plus rien dire. La livre deviendra une pièce de monnaie de cuivre heptagonale. Au lieu de valoir 20 shillings, elle vaudra 20 nouveaux pence. Voilà ce que donne l'inflation.

Le projet de loi à l'étude est à l'image de cette sorte d'inflation. Nous verrons peut-être ensuite nos pièces de 5c. et de 10c. disparaître de la circulation parce qu'elles seront devenues inutiles. Le sou ne vaut déjà plus rien. Les députés peuvent demander: «Pourquoi rabâchez-vous toujours la même chose au sujet de l'inflation?» Je parle actuellement de l'inflation, comme je parlais des dangers insidieux de l'inflation dès 1968 quand ce fichu gouvernement est arrivé au pouvoir. Le même homme qui dirige le gouvernement actuel le dirigeait à cette époque-là. Il s'intéressait davantage aux fadaises qui amusent les Canadiens. Le Canadien moyen s'intéresse à son emploi, car il veut avoir les moyens qu'il faut pour s'offrir à lui-même et à sa famille trois bons repas par jour. Il veut se loger convenablement. C'est lui, et non ceux qui ne gagnent pas, c'est-à-dire les moins de 18 ans et les plus de 65 ans, qui représente la productivité financière au Canada. Le salarié est celui qui doit faire face aux exigences de la production au Canada. C'est lui qui doit supporter nos régimes sociaux.

Suivant le traitement qu'ils accordent à cet effectif producteur, les États réussissent ou ne réussissent pas à s'occuper du reste de leurs citoyens. Mais, franchement, nous nous y sommes bien mal pris au Canada. Nous allons avoir dans les 15 années qui viennent un problème comme nous n'en avions jamais eu. Je suis persuadé que le ministre des Finances (M. MacEachen) et ses collaborateurs se réveillent la nuit pour se demander où le Canada va trouver l'argent voulu pour s'acquitter de ses obligations. Il n'y a jamais eu de programme social qui ait été réduit par la suite. Bien sûr, ou s'en fait gloire, mais nous sommes dans le cas de ces gens qui s'achètent des voitures trop chères pour pouvoir rouler carosse à l'église le dimanche et en imposer à leurs voisins, ou qui vont faire des voyages pour les épater. Ils ne réussissent ainsi qu'à s'endetter davantage.

Nous appauvrissons tellement le pays que nous allons l'acculer à la faillite nationale. Ce qui me sidère, c'est la vitesse avec laquelle le manège nous entraîne. Le gouvernement se croit malin de tenir le pays en haleine avec du pain et des jeux. Mais vient fatalement le jour où cela doit se payer, et l'argent ne pousse pas dans les arbres. Il n'y a pas de baguette magique pour en fabriquer. On ne dépense que ce que l'on gagne. Dieu seul sait comment il se fait qu'il y ait tant de gens, ici comme ailleurs, qui dépensent non seulement l'argent de l'année mais aussi celui des dix ans à venir. Ils ne seront pas là pour récolter la tempête. Des députés de ma génération qui sont arrivés ici il y a 20 ans ne sont plus là—à quelques exceptions près—pour témoigner que les 14 milliards d'autorisations d'emprunt à l'étude représentent plus de deux fois les six milliards du budget total de l'époque. Il y a 20 ans, on disait que six milliards, c'était inflationniste. Nous savons que les années vécues avec Walter Gordon, celles qui ont précédé 1967, ont été fortement inflationnistes parce que le résultat de ses politiques s'est fait sentir en 1968 et 1969.

● (1540)

En juillet 1969, le premier ministre a prononcé une allocution télévisée absolument extraordinaire qu'il a répété à quelques occasions par la suite. Il venait alors de prendre la tête du parti libéral. Puis en octobre 1975, il a décidé d'établir le contrôle des prix et des salaires. Enfin, en 1978, de retour d'un sommet européen, le premier ministre est intervenu une nouvelle fois dans le secteur économique. Chaque fois, cela a eu des conséquences absolument désastreuses pour le pays. Le chef du gouvernement ne comprenait absolument rien à la situation et passait l'essentiel de son temps à offrir aux Canadiens du pain et des jeux comme on dit, pour les distraire. Plutôt que de s'attaquer à l'inflation sans délai alors qu'elle n'en était qu'à ses débuts, il s'est contenté d'administrer quelques remèdes ici et là. L'un de ces remèdes a été l'indexation des pensions, mesure qui est maintenant tellement ancrée dans le système qu'on peut difficilement envisager de la supprimer.

Savez-vous combien coûte au pays l'indexation des pensions des fonctionnaires et des militaires canadiens? On est pratiquement arrivé aujourd'hui à l'indexation à la minute près de l'assurance sociale, du supplément de revenu garanti et de la pension des anciens combattants, ce qui n'empêche pas le gouvernement de continuer à affirmer que cela n'a rien d'inquiétant et que nous pouvons nous le permettre. Parce qu'il faut bien se dire qu'il serait fort peu rentable sur le plan électoral de prendre des décisions pénibles qui viseraient à reprendre en main les rênes de l'économie et d'informer la population qu'elle doit faire des sacrifices pour que les choses s'améliorent, au lieu de se décharger des problèmes sur les pays voisins. On a eu un exemple de cette attitude l'année dernière, lorsque la proposition visant à prélever une taxe de 18 cents sur chaque gallon d'essence afin de rembourser ces subventions absolument stupides et insensées que le gouverne-

ment verse pour l'essence et le mazout importés a été rejetée de façon absolument scandaleuse.

Entre temps, le gouvernement a établi un contrôle des prix à la production domestique d'une richesse naturelle non renouvelable. Cette richesse appartient aux producteurs, et à eux seuls. Pourtant, on nous dit tout d'un coup qu'il faut partager, langage que nous n'avions jamais entendu auparavant. Pour moi, ce n'est pas partager que de prétendre à la propriété du bien de mon voisin.

De l'avis d'organismes comme l'OCDE, la politique canadienne consistant à verser des milliards de dollars—et cela ne fera qu'augmenter—pour subventionner les gens et les encourager à dépenser de manière excessive et à utiliser encore plus de produits pétroliers, est la pire des folies. Pourtant, le gouvernement persiste à croire erronément qu'en maintenant les prix à un niveau bas, le Canada peut soutenir la concurrence à l'étranger. La meilleure preuve, c'est que les pays étrangers qui paient $3 et $4 le gallon pour des produits pétroliers nous dépassent sur notre propre terrain.

M. Deans: Pourquoi?

M. Lambert: Parce que nos coûts unitaires de production sont trop élevés en raison d'une mauvaise gestion, de systèmes de production et de distribution inefficaces et, en outre, dans bien des cas, parce que nous sommes un petit marché qui cherche à rivaliser avec la production d'un gros marché. C'est ridicule. Pourquoi l'excédent de production de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon peut-il supporter le coût du transport—même les tarifs élevés que représente la traversée de l'océan—et, une fois dans notre pays, être encore moins cher que nos propres produits? Tout ce que l'on nous a dit aujourd'hui, c'est que tel ou tel secteur est saigné à blanc, et qu'il faut imposer des quotas aux importations car nos industries ne supportent pas la concurrence. Tout dépend des intérêts qui sont lésés.

Qui prétend que l'industrie automobile ou celle des machines agricoles a besoin d'une attention et d'un appui particuliers?

M. Deans: Moi.

M. Lambert: Pourquoi l'industrie textile a-t-elle besoin d'un appui particulier? Pourquoi l'industrie du mobilier et de la chaussure auraient-elles besoin d'appui quand elles profitent de combustible à bon marché? Cet appui ne fait que nous saigner à blanc. C'est ailleurs qu'il faut chercher les causes du problème. C'est peut-être parce qu'on perd trop de temps à attendre que l'industrie agisse, parce que la direction tergiverse trop ou que sais-je. Mais le coût de production est là, et il est trop élevé.

Ou serait-ce que nous nous consacrons trop à nos services sociaux et que, de ce fait, la base travaillante se voit imposer un trop lourd fardeau? Je suis sûr que d'ici une dixaine ou une quinzaine d'années, la base travaillante du Canada, limitée à ceux qui auront 16 à 18 ans au départ et 65 ans au maximum, trouvera si difficile d'assumer les charges sociales pour ceux qui ne feront plus partie de la population active que cela finira par une révolution sociale. Ces services sociaux font partie de notre système, et c'est pourquoi on nous demande une autorisation d'emprunter 14 milliards de dollars cette année.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai le regret d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

● (1550)

M. Lambert: J'espère que les députés me permettront de parler jusqu'au moment de l'ajournement.

Des voix: D'accord.

M. Lambert: Je remercie les députés et j'espère avoir moi aussi l'occasion de leur témoigner autant d'affabilité.

M. Deans: Pas affabilité, mais bienveillance . . .

M. Lambert: J'ai tenté de me montrer objectif. J'ai recommandé aux députés de lire certains articles de Don McGillivray qui a déjà été courriériste parlementaire et qui est devenu un des commentateurs économiques les plus respectés . . .

M. Evans: C'est ce qu'il pense.

M. Lambert: Je ne suis peut-être pas toujours d'accord avec lui mais nous ne pouvons pas être toujours d'accord.

M. Evans: Il en connaît autant que M. Tout-le-monde en économie.

M. Lambert: Je voudrais maintenant parler des promesses faites par le premier ministre au cours de la dernière campagne électorale. Depuis qu'il a repris le pouvoir, il a violé ou tout au moins n'a pas honoré une promesse sur deux. Il a d'abord promis que les libéraux mettraient de l'ordre dans les finances nationales pour mieux utiliser l'argent des contribuables. Il a promis de mettre un frein aux dépenses gouvernementales en les alignant sur la croissance du produit national brut. Or cette année, le taux de croissance des dépenses gouvernementales sera de 11 ou 12 p. 100. Quant à la croissance du produit national brut, elle sera à peine de 2 p. 100. Voilà pour la première promesse.

Il faut bien rire de la seconde: «Nous allons garantir la sécurité énergétique à un prix raisonnable pour tous les Canadiens». Les seuls qui paient cher l'énergie aujourd'hui, ce sont les habitants des trois provinces de l'Ouest, surtout ceux de ma province. Aux termes d'un programme insensé, nous payons près de 4 milliards de dollars pour compenser le prix du pétrole importé pendant que nous incitons les gens à consommer. Je suis certain que le député de Miramichi voudra admettre que c'est la politique la plus farfelue que le gouvernement ait engendrée, que ce soit du point de vue de l'inflation ou des autorisations d'emprunt qu'il réclame, alors que nous devrons emprunter encore 4 milliards pour que M. Tout-le-monde brûle tranquillement de l'essence en se baladant le dimanche.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Ce n'est pas aussi simple.

M. Lambert: Le député a partie liée avec l'Alberta, mais de toute évidence, il n'y est jamais allé.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Si, j'y suis allé.

M. Lambert: Alors il n'a pas écouté les gens. Je l'invite à passer deux ou trois week-ends dans ma circonscription. Je veillerai à ce qu'il les écoute.

Troisièmement, le premier ministre a promis d'adopter une stratégie industrielle propre à créer des emplois, à favoriser la croissance économique et à permettre aux Canadiens de reprendre les rênes de leur économie.

Je sais que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) va parler de la stratégie industrielle quand son tour viendra. Nous n'avons toujours pas vu la stratégie industrielle du gouvernement, une stratégie propre à créer des emplois. Au contraire, nous avons vu disparaître de plus en plus d'emplois. Dans ma province, nous allons perdre cette année, à cause du programme énergétique national, ce programme insensé, environ 40,000 emplois rémunérateurs.

J'ai écouté les propos stupides du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), quand il nous a lu le journal *Oilweek* pour tenter de nous convaincre du nombre de forages en cours. Il s'agit des contrats de l'année dernière, monsieur l'Orateur. Lorsque les nouveaux programmes de 1981 entreront en vigueur, ce ne sera plus la même chose. Il faut du temps pour démonter un derrick. Combien de temps peut-on le laisser inutilisé? Le ministre devrait écouter les gens de la profession qui d'ailleurs sont des Canadiens. Plus de 90 p. 100 du matériel de forage du Canada appartient à des Canadiens, mais ils le déménagent au sud de la frontière. C'est ce que nient les autruches d'en face, des vrais autruches. Elles ne savent pas à quoi ressemble une installation de forage ou de service. On les déménage et les hommes qui les transportent aux États-Unis ne peuvent pas travailler là-bas, parce que les Américains ne laissent pas les Canadiens entrer sur leur marché du travail. Par conséquent, ces hommes seront un double fardeau pour l'économie. D'abord, ils perdent des emplois très bien payés et nous perdons aussi l'argent de leurs impôts, ensuite ils ont toujours une hypothèque à rembourser et jusqu'ici ils avaient quelque chose à apporter à la collectivité. Quand ils reviendront, ils toucheront des prestations d'assurance-chômage. C'est donc un double coup pour l'économie canadienne.

Nous vivons dans le monde imaginaire de l'obsession constitutionnelle, qui relègue au dernier plan l'inflation, le chômage, la création d'emplois et la politique industrielle.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Malgré leur absence de la Chambre, je félicite le whip du gouvernement et son adjoint pour avoir remédié à une situation assez pénible qui a régné presque tout l'après-midi. Il est exact que de temps à autre il y a eu plus de 20 députés en Chambre, mais pendant une bonne partie du temps nous étions bien au-dessous du quorum. J'ai été tenté de le signaler. Mais je m'en suis abstenu. J'espère que nous aurons 20 députés ici jusqu'à 5 heures.

● (1600)

M. Lambert: Vous êtes également en faute, Stanley.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je ne puis laisser passer l'observation du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sans la relever. Il est peut-être exact qu'il n'y a jamais eu 20 députés en Chambre cet après-midi, mais il y en a beaucoup dans le couloir. Le Règlement ne leur interdit absolument pas d'entrer s'il y a contrôle du quorum. Je ne voudrais pas que le député induise la population en erreur . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence n'a pas été appelée à contrôler le quorum cet après-midi, et ces propos ne sont pas dans le sujet. Nous passons aux mesures d'initiative parlementaire.

[*Français*]

Comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, avis de motions, bills publics et bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: La motion nº 24 inscrite au nom du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) est-elle réservée du consentement unanime?

Des voix: Réservée.

M. l'Orateur adjoint: La motion nº 25 inscrite au nom du député de Cumberland-Colchester (M. Coates) est-elle réservée du consentement unanime?

Des voix: Réservée.

M. l'Orateur adjoint: La motion nº 27 inscrite au nom du député de York-Sunbury (M. Howie) est-elle réservée du consentement unanime?

Des voix: Réservée.

M. l'Orateur adjoint: La motion nº 28 inscrite au nom du député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) est-elle réservée du consentement unanime?

Des voix: Réservée.

(*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES MODIFICATIONS AUX RÈGLES RÉGISSANT LES DÉCLARATIONS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin *a*) d'offrir aux conjoints la possibilité de remplir une même formule ou deux formules distictes, selon les avantages fiscaux, *b*) de prévoir un mécanisme permettant d'éliminer les mesures actuelles de discrimination dont font l'objet les parents célibataires qui désirent travailler à l'extérieur plutôt que de recevoir des prestations de bien-être social.

—Monsieur l'Orateur, certains députés se demanderont pourquoi j'ai décidé de parler de l'impôt sur le revenu alors que la Chambre est saisie d'un bill sur cette même question. Je dois dire que lorsque j'ai proposé cette motion, j'ignorais totalement quand elle serait mise en délibération. Et je suis ravi de pouvoir aborder cette question cet après-midi, bien que les dispositions du Règlement nous autoriseraient peut-être à en reporter le débat à une date ultérieure.

Les deux volets de ma motion m'ont été suggérés par des lettres que j'ai reçues de travailleurs trouvant que notre régime fiscal actuel les lèse. D'autres députés ont parlé de nos difficultés économiques et du fardeau que ces dernières imposent aux travailleurs. Je n'ai pas l'intention d'aborder cette question pour l'instant. Personnellement, je trouve que même nos trois mesures sociales, je veux parler des allocations familiales, du crédit d'impôt au titre des enfants et des dégrèvements fiscaux, pénalisent les familles de travailleurs ayant des revenus modestes. A l'instar de nombreux autres programmes de transfert, toutes ces mesures avantagent en fait les gens aisés. Citons l'assurance-chômage, le Régime de pensions du Canada, les subventions fédérales et provinciales pour l'accès à la propriété, les REER ainsi que la proposition de déduction des intérêts hypothécaires du gouvernement précédent. Et je n'aurais certainement aucune difficulté à étayer mes accusations.

Les deux volets de ma motion ont trait premièrement à la nécessité de bien élever les enfants en bas âge et deuxièmement aux lacunes de notre régime fiscal actuel, lequel ne répond nullement à ces besoins familiaux pressants.

Parlons tout d'abord de l'idée d'une déclaration d'impôt sur le revenu conjoint ou groupé. Dans certains pays on appelle cela le régime fiscal cumulatif pour familles. En vertu de notre législation actuelle, il arrive qu'un ménage où un seul conjoint travaille et fait beaucoup d'heures supplémentaires, soit plus imposé que si les deux conjoints travaillaient et si les enfants étaient gardés à l'extérieur, soit dans une crèche, dans une garderie ou par un voisin comme c'est souvent le cas. Cette motion vise donc à modifier ou à alléger cette situation que je considère, à l'instar de nombreuses autres personnes, comme injuste.

Dans un ménage de ma circonscription, le père de famille est le seul à travailler. Sa femme et lui ont décidé, qu'avec des enfants en bas âge, il était préférable que la mère reste à la maison. Je précise bien que c'est leur propre décision. Le mari travaille comme aiguilleur dans une des villes que je représente. Il est relativement bien payé. Toutefois, comme il fait beaucoup d'heures supplémentaires, il est, comme diraient beaucoup, très bien payé. Mais si le mari et la femme travaillaient tous les deux, à revenu égal, ce ménage paierait beaucoup moins d'impôt.

Sous sa forme actuelle la loi défavorise les familles qui préfèrent que la mère reste au foyer et que le père fasse des heures supplémentaires, par rapport aux familles où les deux époux travaillent pour gagner le même salaire global que la famille où il n'y a qu'un seul gagne-pain. Je vais citer un bref extrait d'une lettre que j'ai reçue de cet électeur. Il formule quelques commentaires peu flatteurs envers les hommes politiques et il parle de ses heures supplémentaires. Il écrit notamment:

La plupart des hommes politiques (qui dans l'ensemble sont plus instruits et plus à l'aise que le travailleur moyen) n'aiment pas trop les gens comme moi, car ils prétendent que je suis en partie responsable du taux de chômage élevé . . .

Il ajoute ensuite:

Les hommes politiques changent ensuite leur fusil d'épaule et se plaignent de la faible productivité de la main-d'œuvre canadienne, et pourtant, c'est précisément parce que je sacrifie le temps que je pourrais passer avec ma famille pour travailler pendant des heures très longues et très pénibles, que le gouvernement me désavantage régulièrement de multiples façons, sans jamais m'encourager le moindrement à travailler.

Voilà ce que nous dit un homme qui a travaillé 80 quarts en temps supplémentaire l'an dernier, et qui pourtant trouve que rien ne l'incite à travailler. Il doit pourtant avoir certains motifs, et je ne puis donc être tout à fait d'accord avec lui sur ce point. Il écrit ensuite:

En fait, les vrais resquilleurs du bien-être social se moquent de ma stupidité de «bon citoyen».

Il explique ensuite ce qu'il fait pour gagner son pain. Je vais citer quelques passages de ce qu'il avait à dire. Il écrit ensuite:

Au niveau de la famille, ma femme n'a pas les moyens de travailler, même à temps partiel, pour apporter un deuxième salaire. (Afin de m'éviter de faire des heures supplémentaires) parce que:

a) son salaire est très inférieur au mien (celui que je touche pour mes heures supplémentaires)

b) je ne pourrais l'inscrire comme personne à charge dans ma déclaration d'impôt sur le revenu

c) la garde des enfants coûte un prix exorbitant et absorberait toute sa paie.

Il parle ensuite du souci qu'il se fait pour ses enfants et pour des problèmes familiaux qui pourraient se poser si son épouse travaillait à l'extérieur. Voici ce qu'il dit:

A cause des heures supplémentaires que je fais, je paie davantage d'impôt pour un salaire de $28,000 que n'en paierait un couple où le mari et la femme gagnerait $14,000 chacun.

Il dit que, compte tenu de son taux d'imposition en tant que seule personne de la famille à gagner un revenu, il paie environ $5,800 par année après exemptions, alors qu'il paierait $4,500 si, à eux deux, son épouse et lui gagnaient un revenu équivalent.

Il parle ensuite des dégrèvements dont jouissent les administrateurs et les hommes d'affaires qui ont le même revenu que lui. Ils bénéficient d'indemnités de déplacement et de diverses échappatoires fiscales. J'ai déjà fait allusion à certaines d'entre elles. Il dit que ces gens travaillent huit heures par jour alors que, lui, en travaille 16 ou 17 parce qu'il n'a pas autant d'instruction. Sa lettre poursuit:

Je perds presque tout le crédit d'impôt pour enfant car je dois faire des heures supplémentaires. Des 80 postes de travail supplémentaire que j'ai accomplis, au moins 30 sont passés directement en impôt sur le revenu. Je ne peux pas obtenir d'indemnités de transport.

Il me dit qu'il habite à 30 milles de son lieu de travail. Voilà qui donne à réfléchir à ceux d'entre nous qui sont pressés de voir augmenter les prix de l'essence. Il poursuit:

Les politiciens disent qu'on choisit son lieu de résidence en fonction de son lieu de travail, et que c'est à chacun de se débrouiller malgré le faible taux de logements vacants.

Il dit préférer habiter dans une région plus rurale et se rendre au travail en auto. C'est son affaire.

Je pense avoir démontré dans certains cas que la loi de l'impôt sur le revenu prête à de la discrimination. Je sais également que la méthode de déclaration d'impôt sur une base familiale n'est pas inconnue dans d'autres pays. Je ne dis pas qu'elle soit largement répandue. Il se peut même que son usage décroisse car il en va de l'intérêt du gouvernement de percevoir au moins $1,300 de plus de ce contribuable que si lui et sa femme travaillaient à l'extérieur et plaçaient leurs enfants dans une garderie.

• (1610)

Je n'ai pas, je crois, à m'attarder à ce cas-là davantage; par certains côtés, il se rattache à la partie (a) de la motion. J'incite le gouvernement à permettre aux conjoints de faire une seule déclaration d'impôt, une déclaration familiale, que la femme travaille ou non à l'extérieur, tout simplement parce que c'est juste et équitable. Sinon, on pénalise bien des familles qui décident que la mère ou le père restera au foyer pour élever les enfants, soit parce qu'ils préfèrent cette solution, soit parce qu'ils se sentent plus doués pour ces tâches. De crainte qu'on pense que je m'attaque à ceux qui choisissent de vivre autrement, je tiens à donner l'assurance que ce n'est pas le cas; mais notre régime fiscal ne favorise certes pas les époux qui veulent élever une famille.

La deuxième partie de ma motion a trait à une déduction et à la manière dont nous traitons la garde des enfants et les services de garderie. Je voudrais dire quelques mots de l'article 63 de la loi de l'impôt sur le revenu qui traite des frais de garde d'enfants. Ces frais peuvent être déduits jusqu'à concurrence de $4,000. Il y a d'autres détails, mais il s'agit essentiellement d'une déduction. Je tiens à souligner le fait que cela ne constitue pas un crédit d'impôt mais une déduction sur le revenu total. Ce n'est pas un montant brut de $4,000 que l'on verse pour les frais de garderie au départ mais une déduction sur vos impôts payable sur le revenu total. Si votre revenu est de $10,000 et que vous avez quatre enfants, chacun donnant droit à une déduction de $1,000, votre impôt sera calculé en fonction d'un revenu de $6,000 plutôt que selon l'ancienne méthode, le crédit d'impôt sur lequel je n'ai pas besoin de m'étendre. La plupart des députés savent que le crédit d'impôt est une méthode plus profitable qui favorise davantage les personnes à faibles revenus que le système de déductions. C'est mon point de vue et celui de nombreux autres députés—est-ce également le vôtre?

M. Deans: Oui.

M. Rose: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) partage mon point de vue quand je dis que l'article 63 de la loi de l'impôt sur le revenu ne résoud pas le problème sur le plan de l'équité.

J'ai sous la main les résultats d'une étude indépendante sur la question. Je ne vous la citerai pas *in extenso.* Pour une famille ontarienne de quatre personnes comptant un enfant de 12 ans et un autre de 16 ans, dont le revenu total est de $7,000 ou moins, le montant total des prestations auxquels donnent droit les trois systèmes d'aide à la famille dont j'ai parlé tout à l'heure, à savoir le montant net des allocations familiales, les économies d'impôt au titre de l'exemption et l'économie d'impôt au titre du crédit d'impôt pour enfant, représente la somme de $632 dollars. Pour une famille ontarienne dont le revenu est de $50,000, la prestation totale est de $970. Si cela ne constitue pas une forme de discrimination en faveur des personnes à hauts revenus dites-moi ce que c'est? On peut donc dire qu'il s'agit là d'un problème assez grave.

Quarante-neuf pour cent des femmes canadiennes qui ont des enfants à élever font partie de la main-d'œuvre active. Plus de 60 p. 100 des mères de famille qui ont entre 20 et 44 ans ont un emploi rémunéré. Ce sont les mères de près de trois quarts de million d'enfants qui ont moins de 6 ans. Ces mères travaillent. Ce qui fait qu'un bon nombre d'enfants doivent être gardés d'une manière ou d'une autre, souvent dans des maisons privées.

Seulement 12 p. 100 de ces enfants sont confiés à des garderies du gouvernement. Où sont les autres 78 p. 100? D'habitude avec leur grand-mère, des voisins ou quelqu'un d'autre. Certaines des garderies privées sont sans doute excellentes, mais la plupart sont insuffisantes. Il ne s'y trouve pas de moniteurs spécialement formés pour la garde des enfants.

Il y a un manque lamentable de garderies. Il y a aussi une anomalie à corriger dans la loi de l'impôt sur le revenu. Les exemptions augmentent avec le revenu. Le passage que je viens de citer y faisait d'ailleurs allusions. Si vous avez peu de revenu imposable ou n'en avez pas du tout, vous n'avez que peu ou pas du tout d'exemptions.

Les frais de garderie au Canada se situent entre $2,500 à $3,500 par année, ce qui est beaucoup trop élevé pour bien des familles qui, n'ayant pas les moyens de laisser leurs enfants dans des garderies subventionnées par l'État, les confient à des gardiennes. Le problème est grave.

Presque tout l'argent que dépensent les gouvernements fédéral et provinciaux par l'intermédiaire de programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés est destiné aux nécessiteux. Quatre-vingt pour 100 sont utilisés pour secourir des parents seuls nécessitant des soins journaliers. Il faudrait changer le régime d'impôt et remplacer les déductions par des crédits d'impôts afin d'aider les familles à revenus bas ou moyen.

J'ai entre les mains une étude sur la garde des enfants, parrainée par le conseil social de l'agglomération de Toronto et appuyée par un grand nombre de personnes. Voici certaines des recommandations qui y sont formulées à la page 39, et je demande aux députés Torontois d'en face de bien écouter. Les auteurs du rapport disent qu'au lieu de poursuivre les buts qui sous-tendent l'article 63, on pourrait soit remplacer cette disposition par un crédit d'impôt, soit mettre sur pied un réseau adéquat de garderies subventionnées. Ils formulent d'autres propositions sur lesquelles je ne puis m'attarder faute de temps. On pourrait par exemple encourager ceux qui gardent des enfants à se considérer comme une petite entreprise en précisant les déductions auxquelles ils ont droit et en les aidant à remplir leur déclaration d'impôt.

Pour pouvoir bénéficier d'une déduction d'impôt, il vous faut conserver les reçus. Comme le député de Calgary-Centre (M. Andre) vient de le dire si justement, il existe toute une économie de troc, une sorte d'économie clandestine, fiscalement parlant, et la possibilité, en payant en espèce de ne pas payer d'impôt, puisqu'on ne donne pas de reçus. C'est d'ailleurs la raison d'être de ce système. C'est pour cela aussi que si peu de gens peuvent profiter des déductions fiscales.

Dans les deux cas, qu'il s'agisse de la déclaration conjointe ou de la modification de l'article 63 pour pouvoir obtenir un

crédit d'impôt, la question est importante parce qu'elle concerne les avantages fiscaux ou les pénalités fiscales touchant les salariés. Je serais très heureux si le ministère du Revenu national étudiait cette question et apportait des solutions à quelques-uns des problèmes extrêmement sérieux dont on m'a fait part. Si mes commettants ont des problèmes, je suis certain que ceux d'autres députés en ont une aussi. Il ne s'agit pas ici d'une subvention de 100 millions de dollars accordée à une entreprise pour forer des puits dans la mer de Beaufort. Non, il s'agit d'une question humaine et on ne peut plus personnelle, touchant chaque couple marié et chaque famille monoparentale vivant dans notre pays.

Pour me résumer, je souhaite vivement que l'on songe à offrir à chaque famille canadienne la possibilité de faire une déclaration d'impôt conjointe même si l'un des membres du couple ne travaille pas et que l'on abandonne la déduction de $4,000 par personne à charge, qui favorise les personnes à revenu élevé, au profit d'un crédit d'impôt qui soulagerait de moitié le fardeau fiscal des salariés à faible revenu, qui sont hélas nombreux dans notre pays.

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur l'Orateur, les deux volets de la motion du député de Mission-Port Moody (M. Rose) englobent énormément de choses. En particulier, celle selon laquelle il conviendrait de prendre la cellule familiale pour fixer l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers est une idée qui ressemble un peu à la boîte de Pandore. Elle va beaucoup plus loin qu'on ne pourrait le croire à première vue.

[*Français*]

Avant de discuter de cette question, monsieur le président, j'aimerais traiter premièrement de la deuxième partie de la motion, laquelle demande un mécanisme permettant d'éliminer ce que mon honorable collègue voit comme un impôt discriminatoire envers les parents célibataires qui cherchent de l'emploi et désirent travailler à l'extérieur au lieu de demeurer à la maison et toucher les prestations de l'assistance sociale.

Je crois, monsieur le président, qu'il existe un consensus généralement accepté selon lequel toute discrimination de la sorte est loin d'être désirable. Notre système de taxation ne devrait pas présenter d'obstacles aux parents célibataires qui désirent améliorer leur situation afin de subvenir à leurs propres besoins en essayant de trouver de l'emploi. Je me dois, monsieur le président, d'ajouter qu'il ne faut pas conclure qu'il est de mauvais goût et qu'il n'est pas convenable de voir des parents célibataires demeurer à la maison pour passer plus de temps avec leurs enfants, afin de leur accorder plus d'attention et leur assurer une vie familiale. C'est un but des plus louables et la société appuie cette idée. Je ne crois pas que la population condamnera des parents célibataires qui agissent de la sorte en pensant strictement à l'intérêt des enfants en demeurant chez eux. Ce qu'il est important de souligner, c'est que les parents célibataires devraient avoir un choix et non pas avoir leur champ d'action diminué ou limité par des lois discriminatoires.

● (1620)

[*Traduction*]

Cela étant dit, je voudrais ajouter que la loi de l'impôt sur le revenu n'est pas aussi discriminatoire que semble l'indiquer cette motion. Je dis bien «semble indiquer», parce que cette proposition n'est pas du tout claire.

La loi de l'impôt sur le revenu comporte une disposition en vertu de laquelle la plupart des prestations d'assurance sociale ne sont pas imposables après calcul des moyens financiers des intéressés. Cela s'applique aussi bien aux parents seuls qu'à tous les autres assistés sociaux. Toutefois, je ne pense pas qu'on puisse dire que la loi de l'impôt sur le revenu dissuade les femmes seules d'essayer de trouver du travail pour faire vivre leur famille.

[*Français*]

Monsieur le président, considérons les exemptions de base et les déductions qui sont permises à cette femme à titre de salariée, et je citerai des chiffres qui s'appliquent à l'année fiscale 1980: les exemptions personnelles et autres déductions comme les dépenses d'emploi, l'assurance-chômage, le fonds de pension canadien, et nous constaterons qu'une personne seule pourrait gagner jusqu'à $5,104 avant d'être sujette à une taxe. Une personne seule peut aussi réclamer l'équivalent d'une exemption de personne mariée pour un enfant. Cela permettrait des revenus d'un peu plus de $7,800 avant que l'impôt s'applique à une personne célibataire ayant deux enfants. Je crois sincèrement que ce serait un cas très rare si une province accordait une aide sociale à des parents célibataires touchant un salaire de près de $7,800 par année.

Il faut donc conclure, monsieur le président, qu'on ne peut pas affirmer que l'impôt sur le revenu est discriminatoire envers les parents célibataires qui désirent se chercher de l'emploi et laisser le bien-être social. En fait, monsieur le président, la loi de l'impôt sur le revenu permet à un parent célibataire de déduire, dans une certaine limite, les dépenses encourues pour les soins de son enfant ou de ses enfants lorsque le parent travaille. Nous prévoyons, monsieur le président, de l'assistance afin de faciliter la tâche à des parents célibataires qui désirent travailler à l'extérieur.

[*Traduction*]

J'aimerais en venir à la première partie de la motion qui propose de calculer l'impôt sur le revenu des particuliers en prenant la cellule familiale comme base. C'est une question complexe, vous ne l'ignorez pas. Cette proposition soulève un tas de problèmes importants, non seulement économiques mais sociaux.

Il y a à la fois du pour et du contre, mais à mon avis il faudrait rejeter dès le départ un des principes que propose cette motion, à savoir que les contribuables mariés devraient avoir le choix entre deux régimes fiscaux différents.

On propose de leur permettre de présenter une déclaration à titre de couple marié ou à titre individuel, selon la solution qui sera la plus avantageuse pour eux. C'est un très mauvais principe, car il est parfaitement injuste. Cela désavantagerait sérieusement les célibataires qui, contrairement aux gens mariés, ne pourraient pas choisir le régime fiscal qui leur coûte le moins cher.

On a souvent fait valoir que notre régime fiscal devait être juste et que les contribuables devaient le trouver équitable. Si ces derniers n'ont pas confiance dans le système, l'auto-évaluation sur laquelle repose notre régime fiscal ne marchera pas. On imagine facilement le concert de protestations que feraient entendre les contribuables célibataires si l'on instaurait un tel système. Personne n'aime payer des impôts, mais au moins on s'y résigne si l'on pense que tout le monde est imposé sur les mêmes bases.

Pour en revenir à la question principale, à savoir si la cellule familiale doit devenir la base d'imposition, il faut bien reconnaître la complexité du problème. Des changements aussi fondamentaux auraient de vastes répercussions. Le régime d'imposition actuel reflète non seulement nos priorités économiques et notre sens de l'équité, mais aussi, dans une certaine mesure, notre système social. Le régime actuel d'imposition se fonde sur le revenu individuel. Cette formule tient compte de la cellule familiale dans sa réalité socio-historique, c'est-à-dire avec un gagne-pain principal.

[*Français*]

Monsieur le président, il y a une table d'imposition qui s'applique aux deux catégories, savoir, aux célibataires et aux personnes mariées, laquelle permet à une personne mariée de réclamer des exemptions pour les dépendants dans sa famille. Si ces dépendants commencent à toucher des revenus, les exemptions sont réduites à un point où ils ont assez de revenu pour payer de l'impôt sur leur propre revenu à titre d'individu. En fait, monsieur le président, il y a un grand nombre de règlements qui empêchent la division des revenus de sorte que, où il y a deux ou plusieurs salariés dans une famille, ils ne peuvent pas minimiser leur obligation à payer de l'impôt en divisant les revenus parmi les membres de la famille.

On doit reconnaître, monsieur le président, que notre système d'imposition a jusqu'à un certain point évolué pour refléter le concept de famille et de revenu de famille, et le meilleur exemple, monsieur le président, est le crédit impôt-enfant, mesure présentée par ce gouvernement. Mais il y a aussi d'autres cas dans la loi de l'impôt où un conjoint peut bénéficier d'un transfert de revenu ou de déduction de l'autre conjoint.

[*Traduction*]

De plus en plus, ces dernières années, les assemblées législatives de certaines provinces ont reconnu que la famille constitue une entité économique, et ont donc pris des mesures pour reconnaître l'égalité de l'association du mariage. Pour certains, ce n'est que logique d'appliquer le même concept à l'impôt sur le revenu, et de calculer l'impôt à partir de la cellule familiale et du revenu familial. En fait, ce n'est pas si simple.

La Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité a recommandé d'adopter ce principe et proposé diverses façons de procéder à cette fin. Ainsi, selon elle, si un particulier et un couple marié ont le même revenu global, le particulier doit payer plus d'impôt. Mais la réforme fiscale de 1972 n'a pas tenu compte de cette proposition de la Commission. En effet, même si les divers principles formulés par la Commission en matière d'imposition de la famille visaient à une plus grande justice sur le plan fiscal, ils auraient aussi rendu notre droit fiscal beaucoup plus complexe.

Depuis que la Commission Carter a remis son rapport, d'autres instances sérieuses allant dans le même sens ont été présentées. Il y a quelque temps, le comité mixte sur l'impôt de l'Association du barreau canadien et de l'Institut canadien des experts-comptables a déclaré que les couples mariés devraient pouvoir remplir une déclaration d'impôt commune, s'ils le désiraient.

[*Français*]

Cette position, monsieur le président, est très discutée. Des organisations de femmes impliquées dans le statut de la femme s'opposent fortement à une déclaration conjointe par des couples mariés, et selon leurs arguments si une telle position était acceptée, elle présenterait certains avantages pour les épouses. Dans une famille où les deux conjoints travaillent, l'époux et l'épouse, il y a de fortes chances que le salaire de l'épouse soit moindre que celui du mari et, suivant la loi de l'impôt actuelle, son impôt serait moindre que celui du mari. Si leurs revenus sont réunis et taxés comme un revenu, il en résultera que le mari paiera moins de taxes et la femme n'en paiera plus.

● (1630)

[*Traduction*]

Les associations féminines s'inquiètent également de ce que l'adoption de la famille comme unité d'imposition pourrait avoir pour effet de frapper les deux revenus réunis d'un impôt plus élevé que la somme des impôts de deux revenus distincts. Cet «impôt sur le mariage», c'est une conséquence sociale qu'il faudrait examiner de très près avant d'adopter la politique prônée par la motion à l'étude.

M. Rose: C'est inexact.

M. Cousineau: J'aimerais que le député m'écoute comme je l'ai écouté.

M. Rose: Vous êtes très intéressant.

M. Cousineau: C'est ce que je croyais, mais je me trompe semble-t-il.

M. Rose: Oh non, vous êtes fascinant.

M. Cousineau: La situation pourrait se compliquer encore lorsqu'il s'agit de définir juridiquement la famille. La tendance est de s'en remettre à la notion traditionnelle qui comprend le mari, la femme et les enfants à charge. Mais dans la rédaction de cette nouvelle loi fiscale, il va y avoir des questions ardues quand il s'agira d'examiner d'autres groupements familiaux. Il y a par exemple les unions libres. Il y a aussi le cas des frères et sœurs vivant en groupe familial: comment faut-il les considérer? Et les communautés religieuses? Leur est-il interdit de mettre leurs revenus et leurs ressources au service de la vie en commun, au même titre que la famille traditionnelle?

Il y aura d'autres questions à régler. Lorsque par exemple un conjoint, qui est ordinairement la femme, travaille au foyer pour le compte de la famille, elle n'est généralement pas rétribuée pour ses travaux domestiques, et la valeur de ce travail apporté à la famille n'est pas imposé. S'il faut imposer les revenus familiaux, va-t-il falloir y faire figurer la valeur de ces services? Diverses questions ont été posées.

[*Français*]

Cependant, en terminant, j'aimerais faire la remarque suivante: je ne prétends pas apporter des réponses à toutes ces questions, mais ces arguments démontrent combien complexe serait l'impact économique et social à cause de l'adoption de cette motion. Je crois qu'il serait prématuré cependant, et je demande à mon honorable collègue du Nouveau parti démocratique d'être bien attentif, de rejeter toute cette idée d'imposition, tenant compte de la famille, sans l'avoir étudiée plus profondément, avec la tenue d'un débat public, avant d'être requis d'amender la loi de l'impôt et d'y apporter un tel changement très fondamental.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'être bref, mais je voudrais traiter d'un aspect particulier du problème que doivent affronter les familles qui

deviennent monoparentales. Plus particulièrement, je voudrais parler d'une famille monoparentale très hypothétique, mais manifestement réelle, compte tenu du nombre d'entre elles qu'on trouve au pays—une famille dont le chef est la mère ainsi que des problèmes qu'elle doit affronter lorsqu'elle veut maintenir l'unité familiale, dont, pour une raison ou pour une autre, elle est la seule responsable.

Je voudrais d'abord répéter ce que mon collègue a déjà dit dans son discours aujourd'hui: Il est important que nous tâchions par tous les moyens d'inciter les gens à assumer leurs propres responsabilités économiques. Nous voulons autant que possible encourager les gens à faire partie de la main-d'œuvre active et à pourvoir à leurs besoins. Nous ne devrions pas leur mettre des bâtons dans les roues. Nous devons veiller à supprimer les obstacles qui peuvent empêcher les contribuables de mettre ensemble leurs revenus ou dissuader les travailleurs de prendre un emploi rémunéré. Nous devons veiller à ce qu'il n'y ait aucun obstacle inutile dans le régime d'emploi, dans le régime fiscal, dans les programmes d'allocation familiale et les autres, et nous ne devons pas condamner les gens à la pauvreté en adoptant des mesures mal conçues.

Il est très traumatisant pour une femme de se retrouver tout d'un coup la seule responsable de sa famille. Elle doit affronter des difficultés qui pourraient paraître presque impossibles à surmonter au grand nombre d'entre nous qui n'ont pas l'expérience nécessaire pour le comprendre. C'est pourquoi je veux proposer que nous fassions tout notre possible pour aider cette femme à surmonter les premières difficultés et, éventuellement à s'intégrer à la main-d'œuvre active. Elle doit répondre aux besoins de ses enfants tant qu'ils vivent avec elle, tout en assurant son avenir.

J'aimerais parler du régime d'allocations familiales de l'Ontario. Ce régime prévoit le versement d'un montant de base pour la mère et chacun des enfants. Une mère de trois enfants pourrait peut-être toucher $600 par mois. Je ne prétends pas que ce soit le montant réel; je ne donne ce chiffre qu'à titre d'exemple. A mesure que les enfants grandissent, le montant de l'allocation diminue. Quand les enfants ont atteint l'âge où on les considère capables de subvenir à leurs propres besoins, ou à mesure que chaque enfant quitte le foyer, le montant de l'allocation diminue.

Si un enfant gagne de l'argent ou que la femme occupe un emploi à mi-temps, le montant est réduit. Le problème avec le système actuel, c'est que les femmes sont coïncées car on ne les encourage pas à travailler. Si elles travaillent, le montant des allocations familiales est réduit, dès l'instant où leur revenu dépasse un plafond dont le montant est extrêmement bas. Au bout du compte, une fois payées toutes les dépenses supplémentaires que le travail à l'extérieur leur occasionne, elles ne sont pas plus avancées qu'avant. Pourtant, à long terme, elles auraient avantage à travailler.

Une femme autour de la trentaine qui reste chez elle pour s'occuper de ses trois jeunes enfants, reçoit une allocation qui lui suffit à peine à joindre les deux bouts. Son budget ne lui permet pas de mettre de l'argent de côté en cas de coup dur ni de payer un équipement de hockey à ses enfants, ni de leur donner de l'argent pour se rendre au Science Centre, s'ils ne vivent pas dans le Grand Toronto, ou pour visiter d'autres attractions comme peuvent le faire les autres élèves. Elle a juste de quoi subvenir aux besoins quotidiens ou hebdomadaires de sa famille et faire face aux échéances mensuelles.

Si elle songe à travailler, elle découvre qu'elle perdra une partie de son allocation, surtout si elle ne travaille qu'à temps partiel parce qu'elle veut passer un peu de temps avec ses enfants. Elle décidera donc de conserver l'allocation aux mères nécessiteuses pendant que ses enfants sont encore en bas âge afin de bien les élever, car, comme mon collègue l'a signalé, les bonnes garderies sont rares. C'est très difficile d'en trouver une dans bien des localités. Il se pose alors un problème puisque chaque fois qu'un enfant atteint l'âge où il ne peut plus être considéré comme personne à charge, le montant de l'allocation diminue. Cela veut dire qu'après quelques années, le montant que reçoit la mère pour ses trois enfants est ramené au montant prévu pour deux enfants, même si la mère doit tout de même continuer à payer le même loyer et à avoir les mêmes dépenses de base. Quand le prochain enfant grandit, le montant de son allocation est calculé en fonction d'un seul enfant au foyer et, quand le dernier enfant quitte la maison, la mère n'est plus admissible à l'allocation. A ce moment-là, au lieu d'avoir 28, 32 ou 34 ans, la mère a peut-être 48 ans. Comment peut-elle trouver un emploi? Les compétences dont elle aurait pu se servir pour trouver un emploi à temps partiel quand elle était dans la vingtaine ne sont plus recherchées.

Elle n'a pas eu l'occasion de continuer à se perfectionner afin de pouvoir faire un travail utile le reste de sa vie quand ses enfants auront quitté le foyer. A cause de cela, à 48 ou 50 ans, elle n'a pas la compétence voulue pour obtenir un emploi intéressant et elle doit accepter de vivre aux dépens de l'État, ce qu'elle n'a jamais voulu.

Nous avons instauré un système qui ne tient pas compte des problèmes des familles monoparentales.

• (1640)

La plupart d'entre nous estiment que l'avenir de la femme dont j'ai parlé serait mieux assuré, sûrement ses années de retraite, si elle occupait un emploi et devenait ainsi admissible à une pension, ce qui lui permettrait de vivre convenablement. Mais ce n'est pas tout, car les enfants eux-mêmes ont à en souffrir; non seulement ils n'ont qu'un parent contrairement à tous les autres enfants, mais l'insuffisance du revenu familial les empêche de participer aux activités qui s'offrent à leurs petits camarades.

Quand mon collègue soumet une question pareille à notre examen, je suis heureux que les ministériels ne la repoussent pas d'emblée, car nous autres, députés, devons prendre le temps d'examiner la façon dont sont élaborés les différents programmes d'aide sociale et nous devons nous rendre compte que certaines personnes se trouvent, sans que ce soit de leur faute, dans des institutions qu'elles n'auraient jamais pu prévoir et qui ne sont pas prévues dans les programmes actuels.

Dans le cas que j'ai mentionné, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas trouver moyen d'élaborer un système d'aide dans le cas d'un divorce, l'homme ou la femme devra s'occuper seul des enfants, voir à tout, en un mot accomplir toutes les tâches que se partageaient deux personnes jusque-là. Même si certains couples s'entendent mal, ils réussissent souvent à s'entendre pour partager les tâches quotidiennes. Je crois que nous devrions prendre le temps d'examiner les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu et de les comparer avec les différents programmes d'assistance sociale fournis dans toutes les provinces et les territoires. Nous devrions les mettre en regard du régime de déductions prévues dans la loi de l'impôt

et aussi tâcher d'assurer un revenu suffisant à la famille tout de suite après la rupture, qu'il s'agisse d'un décès, d'une séparation ou d'un divorce, puis plus tard, trouver moyen d'intégrer les programmes d'assistance sociale au début dans la vie active, afin d'éviter que la personne en cause subisse une grave perte de revenu au moment où elle se retrouve à la croisée des chemins.

De même, nous devrions nous efforcer de coordonner les services dans tout le pays afin de permettre à ces personnes de se sentir à l'aise dans la période qui suit ce drame personnel, en sachant qu'elles n'auront pas à affronter de difficultés inutiles, qu'elles seront en mesure d'assumer leurs obligations, et qu'elles pourront se consacrer entièrement au bien-être de leurs enfants et au leur en faisant face à toutes leurs obligations. En même temps, nous devons veiller à les inciter à suivre des cours de recyclage pour trouver un emploi ou à se reclasser pour se faire une place sur le marché du travail ou trouver un emploi à temps partiel, en fonction des possibilités d'emploi du jour, pour que ces gens-là ne deviennent pas prisonniers d'un système qui, en fin de compte, les déshonore.

Au fond c'est ce dont parle mon collègue dans la deuxième partie de sa motion cet après-midi, du moins est-ce, à mon sens, l'un des gros problèmes auxquels se heurtent les familles. C'est encore plus grave, particulièrement lorsque c'est la mère qui est seule. Le problème est différent lorsque c'est le père qui est seul, car on s'attend, ainsi le veut la tradition, qu'il garde son emploi. Personne ne réagit très chaudement quand un père dit vouloir rester à la maison avec les enfants pour les élever, même si, au fond d'eux-mêmes, tous les gens reconnaissent qu'il est bon d'avoir une présence à la maison tant qu'on a des enfants en bas âge. Mais le revers de la médaille, c'est que le père qui a des enfants doit trouver quelqu'un pour s'en occuper s'il ne peut pas les mettre à la crèche ou à la maternelle, et il faut qu'il paie cette personne à même son revenu. Même si on lui accorde un abattement fiscal à la fin de l'année, il faut qu'il trouve de l'argent en faisant de gros sacrifices en attendant de pouvoir le récupérer après avoir rempli sa prochaine déclaration d'impôt.

Je ne pense pas que nous nous soyons suffisamment attardés à ces problèmes. Ce genre de situation pose un cas de conscience aux gens, cela les ennuie. Et de deux choses l'une; ou bien ils travaillent mal sur le plan professionnel, ou bien ils s'occupent mal de leurs enfants parce qu'ils sont aux prises avec leurs préoccupations.

Là où je veux en venir, monsieur l'Orateur, c'est simplement qu'il faudrait avoir davantage l'occasion d'aborder ces questions. Mon collègue a ouvert une porte aujourd'hui, en permettant l'examen d'un aspect des problèmes liés à l'impôt que connaissent les familles. Je pense que l'on pourrait ouvrir la porte encore plus grande pour examiner attentivement les difficultés que rencontre la mère qui s'efforce d'élever ses enfants, qui veut à tout prix se rendre utile à la société, qui voudrait travailler et faire valoir ses compétences, mais qui ne peut se permettre financièrement d'entrer dans le monde du travail, d'autant plus qu'il n'y a pas d'exemptions fiscales, de possibilités d'emploi ou de mesures sociales qui l'encouragent à le faire. Elle devient donc, en fin de compte, une assistée sociale, ce qu'elle n'avait jamais eu l'intention d'être.

J'espère que, dans l'année qui vient, nous aurons l'occasion à la Chambre d'envisager l'intégration de ces régimes, de voir ce qui se passe dans chaque province et d'examiner la façon dont nous pourrions coordonner les mesures fiscales et les programmes d'emploi du gouvernement fédéral en vue de les rationnaliser et de s'assurer que tous les Canadiens, dans des situations identiques, jouissent de la même forme d'aide et que tous ont la certitude de pouvoir réintégrer leur place dans la société.

Nous voulons encourager les Canadiens à devenir autonomes, comme le veulent d'ailleurs la plupart d'entre eux, tout en leur assurant qu'ils peuvent faire appel à l'aide du gouvernement s'ils ne peuvent, temporairement ou pour de bonnes raisons, répondre à leurs besoins et à ceux d'autres personnes.

Je suis très heureux, monsieur l'Orateur, d'avoir eu l'occasion d'exprimer mon point de vue.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce que vient de dire le député de Hamilton Mountain (M. Deans) me paraît quelque peu déroutant et confus parce qu'il laisse entendre que les familles monoparentales sont victimes d'une injustice dans les cas où le parent travaille à l'extérieur de la maison, au lieu de toucher les allocations de bien-être social et de rester à la maison pour prendre soin des enfants.

Je ne nie pas qu'il y ait des problèmes; certains organismes sociaux nous en ont signalé et j'estime qu'il faut chercher à les résoudre. Permettez-moi toutefois de dire que la meilleure façon de s'y prendre n'est pas de modifier la loi de l'impôt sur le revenu, car il me semble qu'à l'heure actuelle, elle n'est pas discriminatoire envers les parents seuls, contrairement à ce qu'affirmait le député de Hamilton Mountain.

● (1650)

J'ai lu la loi et j'ai fait certaines recherches à ce sujet dernièrement. Je n'ai pu trouver les dispositions discriminatoires dont le député a parlé. A mon avis, aucune disposition du bill ne fait de distinction entre le parent célibataire qui travaille à l'extérieur et celui qui reste à la maison et vit de prestations de bien-être social. Je crois que le député a voulu dire—enfin, si je l'ai bien compris—que le bill devrait établir une telle distinction en faveur de la personne qui cherche du travail à l'extérieur. Si c'est le cas, je dois dire que je ne suis pas tout à fait d'accord non plus. J'estime que le système ne devrait pas pénaliser la personne seule qui préfère rester à la maison pour s'occuper de sa famille et que la loi de l'impôt sur le revenu ne devrait pas être modifiée à cette fin. Si nous voulons y arriver en intégrant ce principe à notre politique sociale de façon explicite et lui donner la forme d'un paiement direct, c'est une autre chose. Il me semble, par contre, qu'un régime fiscal devrait rester aussi neutre que possible tout en conservant son caractère progressif. En d'autres termes, le régime fiscal devrait s'appliquer de la même façon à tous ceux qui sont dans une situation donnée. Il ne devrait pas devenir le moyen d'expression d'une quelconque forme de discrimination.

Je sais qu'avec les années et les diverses modifications qui ont été apportées au régime fiscal, il est possible que certaines dispositions discriminatoires s'y soient glissées. Je suis certain que mes vis-à-vis me le signaleront.

Je souscris à ce que le député disait tantôt de la nécessité de procéder à une vaste révision de toute la structure fiscale pour s'assurer qu'elle demeure un excellent exemple de justice et qu'elle traite équitablement tous les Canadiens dont la situation est la même.

Je l'ai dit, je ne crois pas que la loi renferme quoi que ce soit d'injuste, si ce n'est à l'égard des deux groupes dont j'ai parlé, soit les parents célibataires qui travaillent à l'extérieur du foyer et ceux qui, demeurant au foyer, touchent des prestations de bien-être social. Au contraire, une disposition de la loi permet au parent célibataire de déduire dans une certaine mesure les frais qu'il doit engager pour faire garder son enfant pendant que lui-même travaille. Ainsi, cette disposition peut apporter un certain allègement au parent qui désire travailler à l'extérieur. Elle vise précisément à aider les parents célibataires qui veulent joindre les rangs de la population active.

Une autre disposition permet à un parent célibataire de réclamer l'exemption du conjoint à l'égard d'un de ses enfants. Cette disposition vise en réalité à augmenter l'exemption de base du parent célibataire, à hausser d'autant le niveau de ses gains exemptés, et à encourager ce parent, à joindre les rangs de la population active.

Je me dois de signaler en outre qu'il n'y a pas de différence entre les exemptions personnelles autorisées dans le cas du parent célibataire qui travaille, et celui qui vit d'assistance publique. Il n'y a donc pas de distinction injuste jusqu'ici, monsieur l'Orateur.

La seule autre disposition pertinente de la loi de l'impôt sur le revenu prévoit l'exemption de la plupart des prestations de bien-être social versées en fonction d'une évaluation des moyens, comme l'a mentionné le député de Gatineau (M. Cousineau). Cette disposition s'applique à tous les prestataires, qu'ils vivent de l'assistance publique, qu'ils soient parents seuls célibataires, qu'ils travaillent ou non.

Je signale au député que si certaines dispositions légales sont injustes envers les parents célibataires, si elles ne les incitent pas à aller travailler et à se dispenser de l'assistance publique, on ne les trouve pas dans la loi de l'impôt sur le revenu. Je le répète: il se peut que certains problèmes soient attribuables à la manière dont les programmes provinciaux de bien-être social sont appliqués, et au fait que ces versements sont réduits proportionnellement au revenu des prestataires d'assistance publique. Le problème est grave, c'est vrai. Dans certains cas, nos lois sur le bien-être social prévoient des formules qui, lorsqu'elles s'appliquent à celui qui décide d'aller travailler, réduit ses prestations du même montant que son salaire.

Effectivement, si vous recevez 6,000 ou 7,000 dollars par an en prestations d'aide sociale et que vous vous mettez à travailler, chaque dollar que vous gagnez vous fait perdre un dollar d'aide sociale. En quoi une telle situation peut-elle alors inciter les gens à travailler?

M. Deans: C'est précisément ce que je suis en train de dire.

M. Evans: Le député dit que c'est précisément ce qu'il soutient. La question que je lui pose est alors la suivante: Notre régime fiscal devrait-il alors adopter le principe qu'une personne vivant de prestations de bien-être social et qui se trouve du travail pour gagner davantage d'argent devrait être imposée différemment? Je voudrais aborder la question des déclarations d'impôt conjointes dont a parlé le député de Mission-Port Moody (M. Rose), mais partons pour l'instant de l'hypothèse que j'ai avancée. Prenons le cas d'un mari gagnant 5,000 dollars ou plutôt 10,000 dollars et dont la femme ne travaille pas. Effectivement vous vous retrouvez avec un système de déclaration conjointe qui fait que la famille serait imposée comme si elle avait gagné 10,000 dollars mais si l'indigent se trouvait du travail, on pourrait aboutir à un système tel que bien que ces gens eussent gagné 10,000 dollars tirés à la fois du bien-être social et de leur travail, les prestations de bien-être social ne seraient plus réduites du montant gagné au travail mais ne seraient pas imposées. Il y aurait donc une injustice.

M. Deans: Il faut que nous en reparlions et que nous échangions des idées là-dessus.

M. Evans: Je suis d'accord avec le député: nous devrions disposer d'une autre tribune pour en discuter. J'espère que l'occasion s'en présentera.

J'aimerais parler maintenant de la proposition du député de Mission-Port Moody concernant le régime fiscal et le choix qu'auraient les contribuables de pouvoir présenter une déclaration commune ou une déclaration individuelle. Je peux comprendre que, dans de rares cas, une déclaration commune serait plus avantageuse qu'une déclaration individuelle. Selon le député, la décision pourrait être facultative c'est-à-dire que le choix serait laissé aux contribuables intéressés. Plus tôt, le député de Gatineau a laissé entendre que si on laissait le contribuable libre de choisir l'assiette fiscale qui lui est le plus avantageuse du fait qu'il paierait moins d'impôt, on introduirait dans notre système fiscal un élément d'injustice, ce qui à mon avis, ne devrait pas être permis. C'était aussi son avis. Il faut soit un système où les particuliers doivent remplir des déclarations distinctes soit un système où ils doivent remplir une déclaration commune. Je ne trouve pas qu'un système permettant à une personne de décider librement sur quelle base elle sera imposée, en choisissant la méthode la plus avantageuse, soit très équitable.

Étant donné que notre régime fiscal est fondé sur un impôt progressif, comme l'a signalé le député de Mission-Port Moody, il est plus avantageux de remplir deux déclarations distinctes que de remplir une déclaration commune, car le taux de l'impôt augmente à mesure que le revenu augmente. Deux personnes qui gagnent $15,000 auront un revenu après paiement de l'impôt supérieur si elles remplissent deux déclarations séparées que si elles remplissent une déclaration commune, car elles seraient alors imposées sur un revenu de $30,000. Voilà ce qui se passe. Ce système me semble avantageux pour les particuliers. Pour une famille monoparentale, cela n'a évidemment pas vraiment d'importance puisqu'il n'y a de toute façon qu'un seul revenu.

Je suis sûr que le député de Mission-Port Moody n'irait pas jusqu'à insinuer que deux personnes gagnant par exemple $15,000 chacune devraient payer autant d'impôt sur le revenu qu'une personne ayant un revenu de $30,000. Cela irait tout à fait à l'encontre du principe de l'impôt progressif que nous avons instauré par souci d'équité. Je suis certain que les Canadiens ne trouveraient pas cela juste.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 février 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES NORMES POUR LES ENTREPRENEURS EN ISOLATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement en vue de proposer une motion de nature urgente. Étant donné les nombreuses plaintes formulées au sujet du peu de scrupule de certains entrepreneurs en isolation qui profitent du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes pour frauder le gouvernement fédéral et les propriétaires de maisons, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que ceux qui exécutent des travaux d'isolation dans le cadre du programme d'isolation thermique des maisons soient tenus de respecter les normes rigoureuses de sécurité et de qualité, notamment la cote minimale R, les restrictions relatives au matériau, les coupe-feu obligatoires, les évents d'entretoit, les protecteurs d'appareils électriques, les pare-vapeurs, et que le ministre compétent soit par les présentes chargé de conclure immédiatement un accord qui autoriserait les inspecteurs municipaux de la construction à vérifier toutes les installations comme condition préalable au paiement de fonds accordés à un entrepreneur en vertu du programme d'isolation thermique des maisons.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA TAXE D'ACCISE

L'ABOLITION DE LA TAXE SUR LE GAZ NATUREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante. Étant donné que les hausses du prix du gaz naturel entraînent la montée des prix des produits chimiques et des engrais qui favorise davantage les jachères d'été et une utilisation moins intensive des terres, état de choses qui aboutit d'abord à une réduction de la production, puis à un fléchissement du rendement des investissements, ensuite à un ralentissement de la fabrication des machines agricoles et, enfin, à une baisse de la fabrication d'autres produits, ce qui resserre l'étreinte des coûts de production sur les agriculteurs canadiens et se répercute sur presque toutes les autres industries du Canada, je propose, avec l'appui du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre recommande fortement au gouvernement d'abolir au plus tôt la taxe d'accise sur le gaz naturel ou, faute de l'abolir entièrement, d'abolir au moins celle qui frappe le gaz naturel qui sert d'une façon ou d'une autre à la production agricole.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LA RENÉGOCIATION DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, étant donné que la province de l'Ontario est actuellement frappée par une grève de ses services de santé imputable aux restrictions budgétaires que leur a imposées, sans considération humanitaire, le gouvernement de cette province, je propose, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que lorsqu'il renégociera les modalités de la loi de financement des programmes établis, le gouvernement fédéral donne la priorité à la santé des Canadiens en adoptant une attitude qui ne soit pas de nature à aggraver les erreurs de différents gouvernements provinciaux qui ont essayé de réduire leur contribution au financement de leurs services de santé et qu'il donne l'assurance à la Chambre qu'il n'agira pas unilatéralement en vue de réduire sa propre contribution.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DES POMMES DE TERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, j'aimerais présenter une motion, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire importante. Étant donné que, dans son rapport sur la culture des pommes de terre daté du 15 décembre 1980 et publié aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme s'interroge sérieusement sur l'opportunité de certaines pratiques de commercialisation; étant donné que ces pratiques sont très répandues, et étant donné que de nombreux producteurs n'en ont pas parlé aux assemblées publiques par crainte de représailles, je propose, appuyé par le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement fédéral établisse immédiatement une commission d'enquête sur l'ensemble de la production et de la commercialisation des pommes de terre au Canada, comme il a promis de le faire au cours de la campagne qui a précédé les élections de février 1980.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DE RÉGLER LE CONFLIT QUI EXISTE DANS LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et pressante.

Étant donné les manifestations et la révolte qui ont eu lieu au cours du week-end dans la vallée de la Matapédia au Québec, et étant donné l'impossibilité pour le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) d'oublier ses frictions personnelles avec le ministre Bérubé du Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Okanagan-Similkameen (M. King):

Que la Chambre donne une semaine au ministre pour régler le conflit, à défaut de quoi ce ministre devrait être muté à un poste où il n'aura pas à transiger avec le gouvernement du Québec.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES FAILLITES

L'ACCROISSEMENT—ON DEMANDE DE BLÂMER LE GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. D'après le ministère de la Consommation et des Corporations, le nombre total de faillites a augmenté de 17.3 p. 100 en 1980 par rapport à 1979 au Canada. Par ailleurs, le nombre des faillites personnelles a progressé de 23.4 p. 100 et celui des faillites commerciales de 28.9 p. 100 en un an. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir refusé de s'intéresser au sort des nombreux Canadiens qui sont au bord de la faillite du fait qu'il n'a pas présenté de politique économique globale dans son récent budget, du fait qu'il n'a pas enrayé la hausse des taux d'intérêt, et du fait que les niveaux de chômage et l'inflation sont plus élevés que jamais.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LA COMMERCIALISATION DES POMMES DE TERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, et en réponse à la motion présentée par le député de l'autre côté au sujet de l'office de commercialisation de la pomme de terre, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy) la motion suivante:

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Agriculture de se faire adresser le rapport du Conseil national de commercialisation des produits agricoles sur la création d'un office de commercialisation de la pomme de terre pour l'Est canadien, à dessein de faire adopter une loi instaurant une commission nationale pour la commercialisation des pommes de terre, qui disposerait des pouvoirs nécessaires pour gérer les approvisionnements de cette denrée, afin que nous puissions régler le problème de l'industrie de la pomme de terre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES INDIENNES

LES SOINS DE SANTÉ OFFERTS AUX CRIS DE LA BAIE JAMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, je désire présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement de la province de Québec a, semble-t-il, contrevenu aux dispositions de la loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois, ce qui fait que 6,500 Cris du territoire de la Baie James sont, à toutes fins utiles, privés de soins médicaux depuis octobre dernier. La loi prévoit clairement qu'en cas d'équivoque ou de conflit, le gouvernement fédéral doit, en vertu de la loi sur les Indiens, assurer des soins médicaux au peuple Cri. Le gouvernement ne leur a accordé aucune aide de ce genre. L'été dernier, un certain nombre d'enfants Cris sont morts des suites d'une épidémie de gastro-entérite. On n'a pas donné suite aux recommandations d'une équipe d'enquêteurs scientifiques, ce qui fait que l'on peut s'attendre à d'autres pertes de vie dans un avenir rapproché. Je propose donc, avec l'appui du député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre enjoigne au président du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien de chercher immédiatement un cas concret à partir duquel le comité pourra enquêter sur cet état de choses honteux et intolérable avant que d'autres enfants ne meurent inutilement.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'IMPORTATION DE LA VIANDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente touchant l'élevage des bovins au Canada. Étant donné que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et celui de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) ont annoncé le 31 décembre dernier que le Canada n'imposerait pas de contingentement à l'importation de viande de bœuf en 1981, et étant donné qu'à l'heure actuelle nous importons des États-Unis entre 6,000 et 7,000 têtes de bovins engraissés par semaine, je propose, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Que le ministre de l'Agriculture prenne immédiatement des mesures pour faire présenter son bill C-46, régissant l'importation de la viande, afin qu'après un débat rapide en deuxième lecture il puisse être renvoyé au comité permanent de l'agriculture pour donner lieu à débat en règle sur les importations de bœuf, ce qui est indispensable à la promulgation de la première loi canadienne régissant l'importation de la viande.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour mettre la motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE DE CONDAMNER UN ACTE D'AGRESSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, je voudrais soulever aujourd'hui une question importante et urgente. Compte tenu de l'incursion au Mozambique des troupes du gouvernement de l'Afrique du Sud, qui a fait huit morts, et comme l'Afrique du Sud a fait connaître son intention de faire suivre ce raid au Mozambique par des attaques répétées dans les pays voisins, je propose, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre condamne l'acte d'agression de l'Afrique du Sud contre le Mozambique, qui constitue une violation de l'intégrité territoriale d'un État souverain et indépendant; et somme le gouvernement de l'Afrique du Sud de mettre fin sur-le-champ à ces raids chez ses voisins, qui menacent l'équilibre de toute la région du Sud de l'Afrique et risque de provoquer une guerre.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

L'EMPLACEMENT DE L'USINE DE MONTAGE DU DASH-8—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): J'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a fini par annoncer l'implantation à Downsview d'une usine de montage du Dash-8. Contrairement à vingt autres localités qui ont été étonnées de voir le gouvernement leur préférer trois ministres de la région de York, Peterborough n'a pas été surprise de cette décision. Ce n'est pas la première fois que nous sommes témoins de favoritisme puisque déjà Parcs Canada et Eldorado Nucléaire Ltée se sont installés dans des circonscriptions représentées par des ministres libéraux, soit Cornwall et Blind River. Je propose donc, appuyé par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence):

Que le gouvernement cesse de tenir compte seulement des besoins de ses ministres et qu'il reconnaisse que d'autres régions du Canada, outre celles que représentent des ministres et des députés libéraux, méritent son attention.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE À LA SUITE D'UNE RÉUNION AVEC LE PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il se souviendra sans doute de la question qu'on lui a posée en Grande-Bretagne, le 25 juin dernier, à sa sortie du 10 Downing Street:

M^me^ Thatcher a donc dit que la Grande-Bretagne ne ferait, en aucun cas, obstacle au rapatriement de la constitution?

A quoi le premier ministre a répondu:

Elle n'a pas dit cela et je ne lui ai pas demandé de le dire.

Le premier ministre du Canada peut-il nous dire s'il est disposé à maintenir devant la Chambre sa déclaration du 25 juin?

Questions orales

● (1415)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai en main le texte de la question. Permettez-moi de la relire:

M^me^ Thatcher a donc dit que la Grande-Bretagne ne ferait, en aucun cas, obstacle au rapatriement?

M. McKinnon: Poursuivez.

M. Trudeau: Eh bien, le leader de l'opposition vient de lire tout ce qu'il y a à lire. L'important est de savoir ce que j'ai dit que M^me^ Thatcher avait dit. Je n'ai pas l'habitude, lorsque je rencontre la presse dans la bousculade de la sortie, d'entrer dans les détails d'un entretien qui s'est tenu entre deux premiers ministres, deux chefs de gouvernement. C'est la ligne de conduite que je suivais à ce moment-là. Je la suivais après avoir convenu avec le premier ministre britannique que nous n'entrerions pas dans les détails de cette question. Voilà pourquoi je n'en ai pas dit davantage à ma sortie du 10 Downing Street. Fidèle à mon habitude de faire bonne contenance dans ces circonstances, j'ai dit que les propositions étaient telles qu'elles recevraient l'assentiment des provinces, que j'étais un libéral, que j'étais optimiste et convaincu que le tout serait accepté. Voilà ce que j'ai déclaré à la presse.

Depuis, j'ai indiqué que, lors de l'entretien privé que j'ai eu avec M^me^ Thatcher—et je ne parle pas au nom de M^me^ Thatcher, mais en mon nom propre—je lui ai bien fait comprendre que nous comptions agir avec ou sans l'accord de toutes les provinces.

M. Clark: Madame le Président, si le premier ministre a envie de déclarer, à l'issue d'une réunion avec un autre premier ministre: «sans commentaire», il le fait. Il a cependant déclaré que son homologue britannique n'avait pas dit que cette affaire ne susciterait pas de difficultés et qu'il ne lui avait pas demandé de le dire non plus. Voilà ce que le premier ministre a déclaré le 25 juin. Aujourd'hui, voilà qu'il donne à la Chambre une autre version des faits. Toujours d'après la retranscription de ses déclarations, voici la question qui a été posée au premier ministre à laquelle, d'après les documents publiés par le cabinet, il n'a pas rétorqué: «sans commentaire», mais fourni la réponse précise que voici:

Pensez-vous que des difficultés pourraient surgir à Westminster si les provinces canadiennes et le gouvernement fédéral continuent à ne pas être d'accord sur la situation?

Voici la réponse du premier ministre à cette question:

Eh bien, c'est une hypothèse que je ne lui ai pas soumise . . .

Le premier ministre a dit très clairement qu'il n'avait pas demandé à son homologue d'envisager cette hypothèse. Il a dit également mot pour mot: «Je ne crois pas qu'elle l'ait envisagée non plus». Est-ce bien là ce que le premier ministre a déclaré le 25 juin?

M. Trudeau: Madame le Président, tout ce que je peux faire, c'est demander au chef de l'opposition de continuer à lire le texte de ma déclaration, et je cite:

Je lui ai affirmé que j'allais rencontrer les premiers ministres provinciaux au mois de septembre prochain, après un été de travail, et que j'espérais pouvoir présenter des propositions soit en automne soit après, dans le courant de l'année, propositions qui, je l'espère, permettront en dernier recours au Parlement britannique de mettre un terme à cette situation . . . Je suis optimiste à ce sujet et je ne lui ai pas demandé d'envisager d'autres hypothèses.

Je ne faisais que répéter ce que je dis depuis dix ans, à savoir que j'espère que nous ne nous heurterons pas à l'opposition des provinces. J'espère obtenir leur consensus. C'est parce que nous n'avions pas l'appui unanime des provinces que nous n'avons pas renvoyé l'affaire à Londres au cours des dix dernières années.

C'est ce que j'ai encore déjà dit publiquement en juin aux journalistes et à d'autres personnes, parce que je ne voulais pas montrer que nous ne croyions pas beaucoup alors à un consensus et que nous étions déterminés à aller de l'avant, même sans consensus. Voilà ce que j'ai dit publiquement aux journalistes au cours de conférences de Presse et à d'autres occasions. Je le répète: c'est ce que je dis depuis dix ans. J'ai dit que j'étais libéral, optimiste et confiant que, au cours de l'été, le ministre de la Justice et ses interlocuteurs en viendraient à un accord. Voilà ce que j'ai dit publiquement.

Par ailleurs, j'ai dit à la Chambre que j'avais averti M^me^ Thatcher que nous n'avions jamais fait l'unanimité en 53 ans et qu'il était possible, et même fort probable étant donné qu'un gouvernement séparatiste dirigeait une province, que nous n'arriverions pas à l'unanimité. Je ne reviendrai pas là-dessus, madame le Président. Je puis seulement dire que ma parole vaut tant et aussi longtemps que M^me^ Thatcher n'est pas prête à dire le contraire. Si jamais elle ne voulait pas en parler de crainte de divulguer des propos confidentiels, je l'autorise ici à me contredire, si je ne dis pas la vérité.

Je répète aujourd'hui à la Chambre ce que je lui ai déjà dit: j'ai déclaré à M^me^ Thatcher que l'unanimité était peu probable et que j'ignorais si j'allais obtenir le plein consentement des gouvernements provinciaux, mais que nous viendrions de toute manière en septembre ou à un autre moment au cours de la session suivante. J'admets que, lorsque j'ai parlé à la presse, j'ai encore eu l'air d'espérer que, malgré tout, en dépit de 53 ans d'échec dans la recherche de l'unanimité, nous arriverions peut-être à l'obtenir au cours de l'été.

● (1420)

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre parle d'un semblant d'espoir. On serait porté à s'exprimer autrement à propos de quelqu'un qui déclare quelque chose en public mais qui dit autre chose en privé comme l'a fait le premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre a déclaré nettement, du moins publiquement, qu'il n'avait pas envisagé, avec le premier ministre de la Grande-Bretagne, la possibilité qu'il puisse y avoir un désaccord au Canada, ce qui s'est pourtant effectivement produit. Je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de la tentative qui a apparemment été faite pour tirer la question au clair. Peut-il nous dire si le gouvernement canadien a écrit au gouvernement de Westminster pour lui demander de lui préciser par écrit comment il entendait procéder quand il serait saisi d'une résolution conjointe sur la constitution? Et si cette demande a bien été en effet formulée par écrit, le premier ministre pourrait-il nous dire quand elle l'a été et quand il a reçu une réponse? Voudra-t-il bien déposer également la requête et la réponse écrite afin que tous les députés et tous les Canadiens sachent si la réponse donne simplement certaines assurances que la résolution conjointe sera présentée au Parlement de Westminster sans être adoptée par lui?

M. Trudeau: Madame le Président, dans le préambule de sa question, le chef de l'opposition me reproche de dire une chose dans l'intimité et d'en dire une autre en public. En toute justice, je lui demande à lui ainsi qu'aux autres députés quelle aurait été la réaction des provinces et du chef de l'opposition si à l'issue d'une réunion avec le premier ministre britannique j'avais déclaré: Nous allons agir, que les provinces soient d'accord ou non? Il sait pertinemment . . .

Une voix: C'est ainsi que vous agissez maintenant de toute façon.

M. Trudeau: . . . qu'ils auraient dit que c'était de la provocation; déjà en juin ils disaient que le ministre de la Justice échouerait, et le reste. J'ai dit en public ce qui je l'espère reste vrai, soit que les provinces arriveraient à s'entendre. Je le répète, je n'ai pas dit en public—et avec le recul du temps, j'estime toujours qu'il n'aurait pas été sage d'agir autrement—que nous avions prévu que certaines provinces n'accepteraient pas l'ensemble des propositions, car les premiers ministres se seraient mis à hurler à la provocation, madame le Président, tout comme le chef de l'opposition, ainsi que celui-ci l'a déjà fait avec eux lorsque nous avons annoncé à l'avance que nous n'allions peut-être pas réussir.

Quant à sa question à propos d'une demande écrite, je dois reconnaître que je n'en ai aucun souvenir. Je vais faire appel à ma mémoire et consulter mes collaborateurs pour voir si une demande écrite a été envoyée à ce sujet au premier ministre britannique ou à l'un de ses prédécesseurs. Pour ma part, je n'en aurais même pas envoyé. J'ai simplement dit que nous pouvions partir du principe que si le Parlement britannique recevait une demande du Parlement canadien, il serait obligé d'agir.

Une voix: Et quelle a été sa réponse?

M. Trudeau: Elle a répondu qu'elle était d'accord.

M. Clark: Sans vouloir trop insister là-dessus, madame le Président, je pense que s'il y a lieu de tirer une leçon du préambule du premier ministre, c'est que le premier ministre du Canada devrait toujours dire la vérité. C'est la règle qui devrait dicter sa conduite.

Des voix: Bravo!

● (1425)

M. Clark: Madame le Président, pour ce qui est des échanges épistolaires, je demande au premier ministre de vérifier auprès de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a dit, hier, avoir reçu cette lettre. Je veux parler de la demande adressée à Westminster et de la réponse qu'on en a reçue. Je veux maintenant que le premier ministre nous promette qu'une fois établie que son secrétaire d'État aux Affaire extérieures a bien dit la vérité hier dans son interview télévisée, on déposera à la Chambre cette lettre et la demande à laquelle elle répondait afin que chacun soit au courant de tous les faits concernant cet échange de correspondance.

M. Trudeau: Madame le Président, le chef de l'opposition a demandé si nous avions adressé une demande par écrit et reçu une réponse et j'ai dit que je ne m'en souvenais pas. Maintenant, le chef de l'opposition demande autre chose. Il est question d'une lettre dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé. Elle nous a été envoyée par le premier ministre de la Grande-Bretagne. Mme Thatcher y répète à peu près la même chose que ce qu'ont dit tous les ministres britanniques et qu'elle n'a cessé de répéter elle-même depuis le début, à savoir que la teneur de la résolution ne pose pas de problème, mais que le moment est mal choisi et que si le Parlement du Canada lui demande de l'adopter la Grande-Bretagne n'aura d'autre choix que d'acquiescer. Elle a ajouté, comme je l'ai répété à la Chambre vendredi, que les ministres avaient appris en septembre ou octobre que ce serait beaucoup plus difficile si la résolution contenait une charte. Telle est la position du premier ministre de la Grande-Bretagne.

M. Clark: Allez-vous déposer la lettre?

LA DATE DU DERNIER ENTRETIEN AVEC UN MINISTRE BRITANNIQUE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au très honorable premier ministre. Compte tenu de ce qu'il vient de dire concernant l'échange de correspondance, je demande que cette correspondance soit déposée.

Je voudrais savoir à quelle date il s'est entretenu pour la dernière fois en personne avec un membre du cabinet britannique pour discuter de la constitution du Canada? Quel est le ou les ministres qu'il a rencontrés et où l'entretien s'est-il déroulé?

Une voix: Au *Feuilleton*!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas la date exacte à la mémoire. Si le député m'avait prévenu de sa question, j'aurais pu la lui préciser mais sauf erreur, c'était en décembre. Peut-être à la fin de novembre. Je pense que c'était plutôt en décembre et mon interlocuteur était le ministre de la défense, M. Pym.

M. Epp: Madame le Président, c'est justement la réunion dont je voulais parler, celle qui a eu lieu le 19 décembre 1980. Lors de sa rencontre du 19 décembre 1980, au Canada, avec le très honorable Francis Pym, le premier ministre lui a-t-il fait part de la très vive inquiétude que suscite au pays le cheminement prévu par le gouvernement pour présenter la résolution constitutionnelle?

M. Trudeau: Madame le Président, je signale encore une fois que je n'ai pas l'habitude, et j'espère qu'il en va de même pour tous mes interlocuteurs, de divulguer des détails de conversations privées entre moi-même et un chef d'État ou un ministre important, en visite au Canada.

Je regrette que cela ait donné lieu à un certain manque de franchise lors des entrevues accordées par la suite à la presse devant le 10 Downing Street. Je voudrais que mon entretien de décembre, avec M. Pym, soit également tenu secret. Je suis disposé à oublier momentanément cette règle, si la Chambre m'y oblige, comme ce fut le cas pour mon entretien avec Mme Thatcher. Cependant, cela ne me paraît pas convenable. A mon avis, si le gouvernement britannique avait trouvé à redire contre la solution que nous avons adoptée, il nous l'aurait fait savoir et nous aurait demandé de modifier tel ou tel point. J'estime personnellement que cette attitude ne siérait pas au gouvernement britannique.

● (1430)

L'actuel premier ministre de la Grande-Bretagne et son prédécesseur sont également de cet avis et c'est pourquoi, en ce qui nous concerne, la question est réglée. Le gouvernement britannique nous a affirmé qu'il accepterait une requête du gouvernement canadien et qu'il y donnerait suite; il a également déclaré que si la résolution contenait certaines choses, il lui faudrait un peu plus de temps pour ce faire. Mais il n'a jamais été question que le Parlement britannique cherche à déterminer si notre requête est bien fondée, justifiée ou acceptable à ses yeux.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'ACCORD CONCLU AVEC LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DROITS DES AUTOCHTONES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'ai une question à poser au premier ministre. Le 31 octobre 1978, le gouvernement signait avec le Comité d'étude des droits des autochtones un accord de règlement des revendications territoriales Inuvialuit. D'après le numéro du 16 janvier 1981 de *News of the North*, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien aurait affirmé au négociateur en chef du gouvernement fédéral dans une lettre datée du 24 décembre:

> . . . certains passages de l'accord de principe signé entre le Comité d'étude des droits des autochtones (CEDA) et le gouvernement sont jugés inadmissibles par le cabinet et devront être modifiés avant la conclusion d'un accord définitif.

Le gouvernement semble donc décidé à répéter . . .

Des voix: La question.

M. Manly: . . . les horribles erreurs du passé. Est-ce que le gouvernement a l'intention de respecter l'accord signé avec le COPE le 31 octobre 1978, et est-ce que le cabinet est arrivé à un accord pour révoquer les dispositions de cet accord?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je m'excuse mais, comme je n'ai pas été mis au courant de la question, je ne dispose pas de la réponse. Mais je me ferai un plaisir de transmettre la question au ministre, qui revient de Hamilton, où il habite.

M. Manly: Madame le Président, le premier ministre doit sûrement être au courant des décisions du cabinet à ce sujet.

Pourrait-il nous dire quelle importance ses collègues et lui attachent au règlement des revendications territoriales, et aussi comment le gouvernement du Canada peut espérer négocier et régler les autres revendications territoriales s'il révoque les dispositions du seul accord conclu jusqu'ici?

M. Trudeau: Le député demande à quel point nous tenons de régler ce problème. Je pense que le ministre de la Justice a bel et bien montré vendredi au comité parlementaire quelle importance nous y attachions en se disant prêt à constitutionnaliser les droits des autochtones. Nous garantissons donc que nous avons l'intention de régler ces revendications par voie de négociation politique, nous l'espérons, sinon, devant les tribunaux.

M. Manly: Nous espérons bien que la promesse de constitutionnaliser les droits des autochtones ne sera pas annulée par une formule d'amendement, madame le Président.

Des voix: Bravo!

M. Manly: Vendredi dernier, le député de Cariboo-Chilcotin a posé une question au sujet de l'accord de la baie James et du fait que les gouvernements n'en ont pas respecté les dispositions relatives aux services de santé. Je demande ceci au premier ministre: le gouvernement fédéral est-il prêt à respecter l'accord de la baie James, notamment l'article 14 de cet accord, afin de fournir des services de santé convenables aux Cris de la baie James?

M. Trudeau: Comme je n'ai pas l'article 14 sous les yeux, je ne puis donner de réponse précise, mais je puis assurer au député que notre gouvernement a joué un rôle important dans la négociation de l'accord de la baie James. Le ministre de la Justice, qui était alors ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, s'en était mêlé, se faisant représenter par un de ses adjoints particuliers lors des négociations. Tout ce que je puis dire, c'est que les négociations ont été couronnées de succès et que nous avons l'intention de veiller à ce que les engagements soient respectés.

* * *

LA CONSTITUTION

LE DERNIER ENTRETIEN AVEC UN MINISTRE BRITANNIQUE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, le premier ministre comprendra sûrement qu'en raison du manque de franchise dont il a parlé plus tôt . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: . . . à propos de la version unilatérale de ce qui s'est vraiment produit dans le passé, nous n'avons pas été informés de tout ce qui s'est passé. Pour en revenir à l'entretien que le premier ministre a eu le 19 décembre, en compagnie d'autres membres du cabinet canadien, avec le ministre britannique, le très honorable Francis Pym. J'aimerais savoir si ce dernier a fait savoir à l'un ou l'autre des membres du gouvernement canadien que le premier ministre britannique, M^me^ Thatcher, n'avait pas entendu parler de la charte canadienne des droits, pas plus que de la possibilité de recours aux tribunaux au Canada, avant le 6 octobre dernier, et que, de l'avis du premier ministre britannique, il pourrait devenir extrêmement difficile sous son gouvernement de faire adopter la résolution constitutionnelle canadienne étant donné ces complications de dernière minute. Le premier ministre se rappelle-t-il que le ministre britannique en ait parlé?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, puisque le député a parlé de manque de franchise en posant sa question . . .

Une voix: Il rapportait vos paroles.

M. Trudeau: . . . je lui ferai remarquer qu'il a manqué énormément de franchise l'autre jour à la Chambre quand il a affirmé posséder des preuves que le gouvernement avait provoqué un gâchis en recourant à la loi sur les mesures de guerre. Le solliciteur général l'a mis au défi de produire ces preuves, en privé ou en public, mais le député a bien sûr battu en retraite, comme à son habitude.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Encore une fois, madame le Président, je dois expliquer avant de répondre que je préférerais ne pas divulguer la teneur de l'entretien privé, mais comme le député en a de toute évidence été informé—j'ignore par qui—et qu'il nous demande de déposer des documents, et comme le député de Provencher a déclaré posséder la preuve écrite que le gouvernement canadien n'avait pas demandé ce qu'il soutient avoir demandé, je le prierais de déposer sa preuve écrite s'il est si sûr de son fait.

Pour en revenir à la question, madame le Président, je ne serais pas surpris que le premier ministre britannique ait dit à M. Pym, qui est censé me l'avoir dit, qu'elle n'avait pris connaissance de l'ensemble des propositions canadiennes que le 6 octobre, comme l'a dit, sauf erreur, le député, puisque ce n'est qu'à cette date que fut rendu public l'ensemble de nos propositions. Tant qu'il n'a pas été dévoilé dans sa forme définitive, personne ne savait, même pas moi, précisément ce qu'il renfermerait. Nous savions quelles dispositions nous voulions y voir figurer car nous répétons depuis des années qu'il devrait renfermer une charte des droits et une formule de rapatriement. Nous savions également ce que nous avions demandé aux provinces d'accepter en juin, mais nous ne savions pas l'été dernier, avant la réunion de septembre, ce que renfermerait effectivement la résolution définitive, si on y trouverait une législation sur la famille, une charte, certaines dispositions sur le poisson ou autre chose. Nous ne le savions pas jusqu'à ce que les pourparlers soient terminés.

Sous ce rapport, je ne peux pas en vouloir aux Britanniques d'affirmer qu'ils ignoraient ce que renfermerait l'ensemble des mesures quand je me suis entretenu avec le premier ministre de la Grande-Bretagne en juin; je ne le savais pas moi-même. Les Canadiens savaient ce que nous espérions y trouver et ils savaient que nous avions demandé aux provinces d'agir avant septembre du moins en ce qui concerne la série de mesures pour le peuple où figurait la charte. C'était clair, mais pas avant que la motion ne soit proposée. Les députés de mon propre parti ignoraient ce que renfermerait la motion jusqu'à ce que nous la débattions au caucus et au cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Pour revenir à la question de savoir si l'on s'est engagé à présenter la résolution au Parlement britannique à Westminster ou encore à faire adopter la résolution par le Parlement britannique à Westminster, le premier ministre pourrait-il nous préciser—et je ne doute pas qu'il soit maintenant entièrement disposé à le faire—si le ministre britannique, le très honorable Francis Pym, a déclaré à l'un des ministres canadiens présents à la réunion du 19 décembre que le gouvernement de Westminster ne dispose pas mais propose de laisser le Parlement britannique disposer lui-même, surtout quand il s'agit de questions constitutionnelles?

M. Trudeau: Madame le Président, je ne marquerais certes pas cette citation précise du sceau de mon approbation, mais quiconque s'y connaît en matière de régime parlementaire libre sait que c'est le cas. Le premier ministre de la Grande-Bretagne et les ministres de son cabinet qui ont discuté avec nos ministres peuvent très bien être de cet avis. Depuis octobre, je dis qu'ils avaient décidé de ne jamais se préoccuper du fond de la question, mais qu'ils savaient bien que si le fond était plus compliqué, la question serait plus longue à régler. Cela ne constitue aucunement une menace. Cela découle simplement de la connaissance du processus parlementaire qui fait qu'il est plus difficile de régler une question lorsque le gouvernement n'a pas l'appui unanime de la Chambre.

● (1440)

ON DEMANDE S'IL A ÉTÉ QUESTION DE LA CHARTE DES DROITS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je voudrais poser d'autres questions au premier ministre au sujet de cette rencontre du 19 décembre. Il semble que ce qui s'y est dit ne soit pas tout à fait conforme à ce que le premier ministre nous en dit jusqu'à maintenant. Je voudrais que le premier ministre me dise si le très honorable M. Pym lui a fait savoir que les membres des deux chambres à Westminster hésitaient à prendre une initiative qui, selon eux, relevait exclusivement des Canadiens, à savoir inclure une charte des droits dans leur constitution.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne comprends pas ce que le député veut dire lorsqu'elle affirme que je prends maintenant le contre-pied, dans mes déclarations, de ce qui s'est dit à la réunion de décembre. Pourrait-elle préciser sa pensée?

Mme le Président: Le député de Kingston et les Îles a une question supplémentaire à poser.

Mlle MacDonald: Madame le Président, ce n'est pas une question supplémentaire. Je ne fais que reposer ma question.

Je voudrais simplement demander au premier ministre—si les députés de son parti veulent bien écouter—si le très honorable Francis Pym lui a effectivement fait savoir que les membres des deux Chambres du Parlement de Westminster hésitent à faire quelque chose qu'ils estiment comme étant du ressort des Canadiens, notamment en ce qui concerne la charte des droits.

M. Trudeau: Madame le Président, je me réjouis de constater que le député a retiré le préambule de sa question car il était tout à fait inexact.

M. Pym et moi-même avons effectivement parlé de cette question. La position que j'ai adoptée alors est celle que j'ai toujours adoptée à la Chambre, à savoir que toute modification adoptée en Grande-Bretagne concernant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique depuis 1867 devait être d'abord débattue ici à la Chambre et adoptée par nous. C'est ce qui se passe dans le cas de la présente modification. Non seulement a-t-elle été débattue à la Chambre mais elle a été considérablement modifiée par l'un de nos comité. Par conséquent, les Britanniques ne pouvaient pas et ne devraient pas dire qu'on leur demande de faire quelque chose que notre Chambre ne ferait pas elle-même. Notre Chambre est précisément en train d'adopter la charte des droits.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Puisque le député de Kingston et les Îles n'a fait que répéter sa question, je l'autorise à poser une question supplémentaire.

Mlle MacDonald: Merci beaucoup, madame le Président. Ma question supplémentaire a trait à la même réunion. Je voudrais demander au premier ministre s'il a parlé des poursuites devant les tribunaux canadiens au très honorable Francis Pym. Dans l'affirmative, le premier ministre a-t-il dit qu'il fallait faire comme si de rien n'était et que l'on en reparlerait si le jugement des tribunaux était défavorable au gouvernement?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai dit à M. Pym que les gouvernements provinciaux avaient recours aux tribunaux pour gagner du temps. Je lui ai expliqué . . .

Des voix: Quelle honte!

M. Trudeau: Je répète ce que j'ai affirmé à la Chambre. Si j'ai dit cela, c'est parce que six provinces veulent contester la validité de la résolution devant les tribunaux. Le député nie de la tête. Il doit bien admettre au moins que six provinces contestent la validité de la résolution devant les tribunaux. Trois provinces ont des questions différentes. Elles procèdent par étapes pour que cela prenne un certain temps. Elles ne sont pas parvenues à s'entendre sur les questions à poser. Elles ne sont pas arrivées à décider si elles allaient s'adresser à un seul tribunal ou à trois ou six tribunaux. Elles ne sont pas parvenues à décider à quel moment elles allaient le faire. Elles ne tiennent pas particulièrement à obtenir la réponse rapidement. Elles veulent avoir la réponse à une question avant de soumettre la deuxième série de questions à un autre tribunal, et ainsi de suite.

Pour ma part, madame le Président—et je ne fais que répéter ce que j'ai dit à M. Pym—je pense qu'il s'agit d'une manœuvre politique, qu'elles veulent gagner du temps. N'ayant pas le courage de dire aux citoyens qu'elle n'approuve pas la teneur de la résolution, l'opposition officielle discute des modalités et de la procédure parce qu'elle sait bien qu'il est impossible de ne pas être d'accord avec le gouvernement en ce qui concerne la teneur de la résolution.

Des voix: Bravo!

L'ÉDUCATION

LA RÉDUCTION DES SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, il y a bien longtemps que je n'ai pas entendu une telle salve d'applaudissements. Ma question ne porte pas sur les intrigues de l'«Internationale des conservateurs» mais sur des sujets qui touchent le Canada.

Elle s'adresse au ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social et concerne les recommandations dont est actuellement saisi le comité du cabinet chargé du développement social. Le ministre voudrait-il nous dire si le comité étudie actuellement des propositions dont la mise en œuvre aurait pour effet de diminuer de un milliard et demi de dollars les subventions fédérales aux universités et de 500 millions de dollars celles qui sont destinées aux soins médicaux et hospitaliers? Peut-il également nous dire si le gouvernement s'estime habilité à modifier unilatéralement la loi sur les programmes établis, c'est-à-dire sans consulter les gouvernements provinciaux et sans en discuter avec les groupes intéressés?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé de Développement social): Madame le Président, il s'agit là d'une question qui a été débattue à la Chambre vendredi par le ministre des Finances, et je n'ai rien à ajouter à ses propos. Évidemment ces programmes sont toujours révisés par les gouvernements, et à un certain moment il faut les renégocier, et le ministre des Finances a exposé la position du gouvernement au sujet de la renégociation de ces ententes avec les gouvernements provinciaux.

[*Traduction*]

M. Rae: Madame le Président, je sais que le ministre a d'autres chats à fouetter. Nous le savons tous. Un comité du cabinet est néanmoins saisi d'une question d'une importance primordiale concernant les services qui doivent être fournis aux institutions canadiennes de tout le pays, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Il est le président de ce comité. Je crois que nous sommes en droit d'obtenir de lui les réponses que le ministre des Finances ne nous a pas données vendredi.

Le comité est-il saisi de propositions qui auraient pour effet de transformer radicalement les obligations du gouvernement du Canada dans le domaine de l'enseignement postsecondaire? Peut-il au moins nous donner l'assurance que le gouvernement fédéral ne changera rien unilatéralement avant que le groupe d'étude parlementaire n'ait eu la possibilité d'examiner les changements que le gouvernement envisage?

M. Chrétien: Madame le Président, certaines de ces ententes avec les provinces viendront bientôt à échéance et devront alors être renégociées. La question est à l'étude. Nous négocierons avec les provinces quand le temps viendra. La Chambre sera alors informée de la position que prendra le gouvernement dans ces négociations. Mais il est encore beaucoup trop tôt pour en parler maintenant.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ—LES MODIFICATIONS À L'ÉTUDE

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a trait aux conditions d'admissibilité aux prestations de maternité prévues par la loi sur l'assurance-chômage. Étant donné que, en 1980, 17,000 femmes se sont vu refuser les prestations de maternité prévues par la loi sur l'assurance-chômage, même si elles avaient droit aux prestations ordinaires, le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on envisage de modifier la loi en vue de rendre justice aux femmes enceintes qui sont sur le marché du travail? Dans l'affirmative, envisage-t-il de déposer un projet de loi destiné à modifier la loi actuelle?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, on procède actuellement à une révision de la loi sur l'assurance-chômage. Les conclusions de cette étude sont à l'examen. Une des principales questions à l'étude est sans aucun doute la fameuse règle de 10 ayant trait aux prestations de maternité. J'espère que nous pourrons obtenir dès le printemps des résultats qui pourront être publiés pour permettre la tenue de consultations avec les groupes et les députés concernés. Dès que nous serons tombés d'accord sur l'orientation à donner à tout notre régime d'assurance-chômage et assurément, à celui des prestations de maternité, nous serons prêts à proposer de nouvelles mesures. Je ne pense toutefois pas que cela arrivera avant que nous ayons eu la chance de procéder à des consultations publiques.

* * *

● (1450)

LA CONSTITUTION

LE RENVOI DE LA RÉSOLUTION DEVANT LA COUR SUPRÊME

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question fait suite à celle posée par la représentante de Kingston et les Îles. Le premier ministre vient de nous dire que, selon lui, les provinces font appel aux tribunaux uniquement dans le but de retarder le processus constitutionnel et qu'il avait fait part de son opinion à ce sujet au ministre britannique en décembre dernier. Dans ce cas, j'aimerais bien savoir pourquoi le gouvernement refuse la solution qui consisterait à court-circuiter ce qu'il considère comme une manœuvre de ralentissement, en soumettant la question à la Cour suprême comme il l'a fait pour le bill C-60?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si nous ne le faisons pas, c'est tout simplement parce que nous ne pensons pas que c'est aux tribunaux de prendre une décision dans une affaire qui est essentiellement une affaire politique. Telle est la position de mon gouvernement. J'ai dit également à M. Pym—ce que je n'ai pas mentionné dans ma réponse il y a quelques instants—qu'une fois que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sera revenu au Canada assorti d'une formule d'amendement et une charte des droits, n'importe quel citoyen pourra soumettre toute loi qu'il juge inconstitutionnelle ou illégale à la Cour Suprême, qui jugera de sa constitutionnalité. Les tribunaux tranchent des affaires de ce genre tous les jours. Si je ne me trompe, la Cour Suprême est actuellement saisie d'une trentaine d'affaires en matière de droit constitutionnel. En lui demandant de juger de la constitutionnalité du projet de résolution, nous ne ferions que lui soumettre une affaire constitutionnelle de plus. Si un citoyen ou un groupe de citoyens refuse d'être lié par la charte et veut prouver qu'il n'est absolument pas tenu par elle, il lui sera toujours possible d'avoir recours aux tribunaux.

Bien entendu, nous croyons à la constitutionnalité du projet. De plus, tous les précédents montrent que lorsque le Parlement du Canada soumet une résolution au Parlement britannique, ce dernier est tenu de l'adopter sous la forme qui lui a été présentée par le Parlement du Canada.

M. McGrath: Madame le Président, peu importe que le gouvernement considère le projet de résolution comme une affaire politique ou juridique. Il n'en reste pas moins que six provinces ont décidé de demander aux tribunaux de juger de la constitutionnalité de la procédure adoptée par le gouvernement fédéral. Ce que je tiens à dire, c'est que le gouvernement fédéral aurait pu lui-même porter la question devant la Cour Suprême, comme il l'a fait pour le bill C-60, et lui demander de donner son opinion sur la procédure unilatérale qu'il a adoptée.

Le premier ministre a-t-il parlé de cette solution avec son homologue britannique? Il est bien évident que s'il avait voulu donner l'impression que les provinces se servaient des tribunaux pour faire traîner les choses, M. Pym ou quelqu'un d'autre aurait dû demander: «Mais pourquoi n'en saisissez-vous pas les tribunaux vous-mêmes?» Qu'on ait abordé cette question ou non, le premier ministre a-t-il dit au ministre britannique pourquoi le gouvernement ne saisissait pas les tribunaux de cette affaire lui-même?

M. Trudeau: Madame le Président, je viens de dire à l'honorable représentant pourquoi nous ne saisissions pas les tribunaux de l'affaire.

M. McGrath: Je sais, mais l'avez-vous dit au ministre britannique?

M. Trudeau: Madame le Président, je ne me souviens pas si je l'ai dit aux Britanniques ou non, mais je suis désormais prêt à le leur dire. La comparaison que le député a faite avec le bill C-60 n'a rien de nouveau, et j'y ai déjà répondu. En effet, cette mesure législative préconisait que le gouvernement fédéral fasse un certain nombre de choses qui ressortissaient à sa compétence, en vertu des pouvoirs que lui donne l'article 91 de la constitution. Nous avions toujours cru jusque-là que la modification du Sénat était du ressort du gouvernement fédéral. Mais lorsqu'on nous a dit qu'il n'était peut-être pas du ressort du gouvernement fédéral de modifier le Sénat en vertu de l'article 91, j'ai dit que j'étais prêt à soumettre ce litige aux tribunaux de notre pays. C'est à eux qu'il appartient d'interpréter les dispositions actuelles de l'article 91.

C'est là notre position, et nous la maintiendrons au moment du rapatriement de la charte des droits. Si les tribunaux veulent interpréter la charte des droits et la jugent anticonstitutionnelle, je m'en remettrai à leur décision. Mais commençons par rapatrier la charte et la constitution pour que les tribunaux de notre pays puissent dire ensuite ce qu'ils considèrent être la loi.

Questions orales

L'ÉTUDE DE LA RÉSOLUTION PAR LE PARLEMENT BRITANNIQUE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'ai une question très spontanée à poser au très honorable premier ministre, mais je veux que mes collègues sachent d'abord que le caractère est si petit que je dois mettre mes lunettes pour la lire.

M. Pym a-t-il informé le premier ministre que toutes contestations judiciaires de la résolution constitutionnelle pourraient gravement compromettre l'étude de ladite résolution ainsi que la charte des droits y annexée, par le Parlement britannique? Ma question étant assez précise j'inviterais le très hon. premier ministre à me donner une réponse aussi concise que possible.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, jusqu'ici, on m'a interrogé sur ce que j'ai dit à M. Pym ou à Mme Thatcher et à d'autres. Encore une fois, j'hésite à révéler à la Chambre les propos que m'a tenus M. Pym. Si ce dernier est prêt à les répéter en public, c'est bien son droit, et je le relèverai volontiers de toute réserve qu'il pourrait s'estimer en devoir de respecter. Je ne crois pas pouvoir me faire le porte-parole de M. Pym. Cependant, si le député insiste et pose sa question une deuxième fois, je m'estimerai alors obligé d'y répondre.

M. Fraser: Madame le Président, cette soudaine préoccupation, cet égard empressé vis-à-vis des conventions et des convenances en ce qui à trait aux choses constitutionnelles, est sûrement une heureuse surprise pour nous tous.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Sans aucun doute que le très honorable premier ministre trouvera bien l'occasion, en blaguant, par exemple, d'informer la presse du contenu des propos de M. Pym. Le premier ministre a-t-il fait valoir à M. Pym qu'il y aurait beaucoup d'autres contestations à la suite de celles dont les tribunaux étaient déjà saisis? Compte tenu de cet égard empressé pour les convenances, le premier ministre voudrait-il tenter quand même de répondre à ma question?

M. Trudeau: Madame le Président, le député parle d'une soudaine préoccupation pour les choses constitutionnelles. Il ne s'agit pas d'une préoccupation de circonstance; c'est plutôt une règle que je me suis imposée au moment où je suis devenu premier ministre et la presse est parfaitement au courant. Quand on m'interroge sur un entretien privé, par exemple une conférence fédérale-provinciale tenue à huis clos, en général je révèle assez facilement ce que j'ai dit, à moins qu'il soit entendu que les conversations restent privées.

M. Fraser: En manière de plaisanterie!

M. Trudeau: Mais j'ai rarement rompu l'entente pour rapporter les paroles d'un tiers.

M. Fraser: Simplement ce que vous avez dit.

M. Trudeau: En pareil cas, je renvoie toujours les journalistes à quelqu'un d'autre. Si cette personne a renseigné, directement ou indirectement le député sur ce qui a été dit, et si le député pose des questions à ce sujet, je répète, je tiens à m'assurer que l'intéressé est d'accord pour qu'on répète ses commentaires. Si M. Pym ou Mme Thatcher veulent préciser leur position, c'est à eux de le faire.

M. Fraser: Vous souhaitez peut-être un ajournement.

M. Trudeau: Non. Néanmoins, même en mettant mes lunettes, je ne me souviens pas de la fin de la question du député. Madame le Président, vous pourriez peut-être lui permettre de répéter sa question.

* * *

LES PÊCHES

LE PROGRAMME CONCERNANT LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'INDUSTRIE—L'AIDE AUX PÊCHEURS

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle porte sur le programme de redressement à l'intention de l'industrie et de la main-d'œuvre annoncé le 19 janvier. Comme l'industrie de l'automobile est aux prises avec de graves difficultés et qu'on s'attend à voir surgir d'autres problèmes un peu partout au Canada, le ministre pense-t-il qu'une partie de la somme affectée à ce programme servira à recycler les pêcheurs qui sont propriétaires d'embarcations et les travailleurs des conserveries de poisson de Colombie-Britannique qui perdent leur emploi à cause de sérieuses difficultés financières? Le ministre peut-il trouver un moyen d'affecter une partie de cet argent à l'industrie de la pêche de Colombie-Britannique afin de remédier à certains problèmes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le comité des sous-ministres chargé d'établir les critères de mise en application du programme est actuellement au travail. Je lui parlerai des problèmes dont le député a parlé et que connaissent certains secteurs de l'industrie de la pêche en lui demandant d'établir si les difficultés en question répondent à leurs critères.

M. Miller: J'adresse ma question supplémentaire au même ministre. Il a reçu des instances de divers groupes de pêcheurs et sans doute aussi de particuliers et de députés, surtout de ce côté-ci de la Chambre. Ces questions ont trait aux graves difficultés auxquelles se heurtent les pêcheurs qui veulent devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage et qui veulent ensuite toucher ces prestations. Ils doivent attendre, huit, dix et douze semaines pour obtenir des prestations auxquelles ils ont droit.

● (1500)

Je voudrais demander au ministre si son ministère a mis au point un mécanisme en vue d'uniformiser l'étude des réclamations des pêcheurs. Pourrait-on aussi former des employés supplémentaires dans les endroits où les réclamations des pêcheurs causent un surcroît de travail, afin que ceux-ci puissent recevoir immédiatement les prestations auxquelles ils ont droit?

M. Axworthy: Madame le Président, le député soulève un très grave problème. Je me suis entretenu avec mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, au sujet de cette question, et nous espérons trouver une solution sous peu.

* * *

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE SI LE MINISTRE BRITANNIQUE A SUGGÉRÉ DE SOUMETTRE LA QUESTION À LA COUR SUPRÊME

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, avec la permission du très honorable premier ministre, j'aimerais revenir à son échange de vues avec mon collègue le député de Vancouver-Sud au sujet de sa rencontre avec le très honorable Francis Pym. Le premier ministre peut-il nous dire si, au cours des discussions fascinantes qu'ils ont dû avoir, puisqu'ils sont tous deux experts en droit constitutionnel, M. Pym lui a dit qu'il serait peut-être utile de soumettre les grandes questions juridiques aux tribunaux canadiens de dernière instance, étant donné que les députés britanniques hésitaient quelque peu à se prononcer sur le droit canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député ne fait que répéter la question précédente. Il est probable que M. Pym a fait une observation en ce sens. Je l'ai prise littéralement, à savoir qu'il serait plus facile pour les députés britanniques de l'arrière-ban de se prononcer sur cette mesure si elle avait la sanction des tribunaux. J'ai toujours réfuté cet argument en disant qu'il n'appartenait pas aux députés britanniques siégeant sur les premières banquettes ni à ceux de l'arrière-ban de juger si les mesures prises par le gouvernement ou le Parlement canadien étaient bonnes ou mauvaises.

M. Clark: Bravo!

Des voix: Bravo!

M. Clark: Enfin!

M. Trudeau: Ma cause est bien fondée, madame le Président.

M. McGrath: La nôtre également.

M. Trudeau: J'espère que les députés d'en face liront les bleus pour voir à quoi ils applaudissent si chaudement.

M. MacKay: Madame le Président, j'aimerais revenir à la déclaration du très honorable premier ministre, à savoir qu'il s'agit d'une question de politique et non de droit. Quel que soit le pays qui décide de cette importante question, ne pense-t-il pas qu'il vaut mieux la soumettre aux hautes instances d'abord au lieu de la trancher a posteriori, laissant à certains, citoyens comme l'a dit le premier ministre, le soin de régler les frais de justice et de se pencher sur ces questions primordiales? C'est maintenant qu'il est opportun de le faire, avant de prendre ces mesures décisives?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai répondu à cela plus tôt quand j'ai dit qu'il s'agissait d'une question politique. A notre avis, c'est aux Canadiens d'en juger et non pas aux citoyens ou aux parlementaires britanniques. Les tribunaux ne se prononcent que sur des points de droit; ils décident si c'est légal ou non. Mais cela doit se faire au Canada, madame le Président. Le parti d'en face est sans doute aussi de cet avis, car . . .

M. Clark: Oui.

M. Trudeau: . . . quand le député de Provencher a fait connaître la position de son parti, il a commencé par dire . . .

M. Clark: C'est ce que nous croyons, mais pas vous.

M. Trudeau: . . . les mots suivants, madame le Président. Je ne vous cite pas ses paroles exactes . . .

M. McGrath: Allez droit au but.

M. Trudeau: . . . il a dit que l'opinion publique canadienne était en faveur du rapatriement, de la formule d'amendement ainsi que de la charte.

Une voix: Exactement!

M. Epp: Au Canada!

M. Trudeau: Au Canada.

M. Epp: Que cela se fasse au Canada!

M. Trudeau: Que cela se fasse au Canada, madame le Président. C'est pourquoi la Chambre fait, au Canada, exactement ce que le député a dit qu'elle devrait faire.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. J'ai reçu préavis d'une question de privilège, mais le député du Yukon se lève-t-il pour soulever la question de privilège?

M. Nielsen: Pour invoquer le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: La parole est au député du Yukon pour un rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Madame le Président, je voudrais avoir quelques précisions sur les travaux de la Chambre de façon à mieux pouvoir planifier nos activités. Le leader du gouvernement sait sans doute que le président du comité spécial mixte de la constitution du Canada a affirmé catégoriquement que la Chambre ne pourrait modifier substantiellement le rapport du comité. Cette décision a d'ailleurs suscité de nombreux commentaires de la part des média.

Je voudrais donc demander au leader du gouvernement si le gouvernement, pour régler le sort du rapport du comité, va simplement présenter une motion d'adoption et ainsi enlever à la Chambre l'occasion qu'elle aurait de la modifier s'il s'agissait d'un projet de loi ou d'une simple résolution?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, je n'ai pas lu cette décision d'un des présidents du comité mixte. De plus, il est très difficile de répondre à cette question avant d'avoir pris connaissance du rapport du comité. Enfin, je suis bien disposé à rencontrer les leaders parlementaires à ce sujet s'ils veulent me voir. Peut-être pourront-ils me donner une réponse aux suggestions que je leur ai faites dès le début d'octobre sur la forme du débat, lors de la conclusion du débat sur notre démarche constitutionnelle.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Suite à cette réponse, le leader du gouvernement se rappellera qu'en novembre dernier il avait discuté avec les leaders de l'opposition de la possibilité d'avoir recours à une procédure spéciale qui permette de ne pas considérer le rapport du comité comme un rapport ordinaire mais plutôt comme un rapport d'ordre législatif. Le leader du gouvernement a-t-il songé à adopter une procédure particulière suivant laquelle le projet de résolution pourrait, comme dans les cas ordinaires, faire l'objet d'amendements en bonne et due forme?

[*Français*]

M. Pinard: Comme je viens de l'indiquer à mon collègue, je suis bien disposé à discuter de ces questions dans une réunion, non pas sur le parquet de la Chambre. J'ai déjà entamé des discussions l'automne dernier avec le leader parlementaire du parti progressiste conservateur et celui du Nouveau parti démocratique. Ils ont même obtenu des documents écrits pour soumettre à leur caucus respectif. Je n'ai pas encore reçu de réponse formelle. Je suis toutefois disposé à les rencontrer à nouveau pour discuter de la forme que devra prendre cette conclusion du débat sur la constitution, et ce en tout temps cette semaine.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président, quand vous avez réglé la question de privilège dont on vous a donné préavis et si, après réflexion j'estime que la proposition du leader déroge aux pratiques de la Chambre, je vous préviendrai alors de mon intention d'invoquer le Règlement à ce sujet dans le courant de la journée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NEIL—LES PROPOS D'UN MINISTRE AU SÉNAT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet de certaines observations faites jeudi soir dernier par un ministre de la Couronne, en l'occurence le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. A mon avis, ce qu'il a dit porte atteinte aux droits et aux privilèges des députés. Je citerai ses observations dans un instant, mais je tiens d'abord à signaler que le ministre a essayé d'établir un rapprochement entre les membres du parti conservateur et le mouvement séparatiste dans l'ouest du Canada.

Comme les députés le savent, un mouvement séparatiste est né dans l'ouest du Canada. Cela découle des mesures adoptées par le gouvernement ces dernières années, comme l'imposition arbitraire du système métrique, la loi sur le contrôle des armes à feu, la tentative de rapatriement unilatéral de la constitution et, bien entendu, la politique énergétique. Ces lignes de conduite ont engendré un sentiment de frustration et de ressentiment profond qui n'existait pas auparavant dans ma région. Bien entendu, cela a poussé certains particuliers et groupes de l'Ouest à se réunir pour essayer de faire part de leurs préoccupations au gouvernement et au peuple du Canada.

Évidemment, parmi ces gens, il y en a qui ont songé au séparatisme. Dans ma région, certaines personnes ont exprimé leurs préoccupations et leurs frustrations et m'ont fait part de leur sentiment d'impuissance et de leurs craintes pour l'avenir de notre pays. J'ai parlé de tout cela à bien des gens, mais, parmi tous ceux à qui j'ai parlé, je n'en ai trouvé qu'un qui avait embrassé la cause du séparatisme . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député parle depuis déjà cinq minutes et je ne sais toujours pas pourquoi il veut soulever la question de privilège. Je voudrais bien que le député en vienne à cela avant longtemps et qu'il présente ses arguments pour prouver qu'il y a matière à soulever la question de privilège. Je pourrais à ce moment-là décider si sa question de privilège est valable ou non. Le député parle depuis cinq minutes déjà et je ne sais toujours pas à quel sujet il veut soulever la question de privilège.

• (1510)

M. Neil: Madame le Président, j'essayais simplement d'expliquer à la Chambre et au public canadien les sentiments des habitants de l'Ouest. J'en arrive maintenant à la déclaration qui me préoccupe.

Jeudi dernier au Sénat, comme l'indique la page 1608 du hansard du Sénat, l'honorable ministre chargé de la Commission canadienne du blé a fait certaines observations qui, je le répète, visaient à établir un rapprochement entre les membres du parti conservateur et le mouvement séparatiste dans l'Ouest. Le ministre a d'abord parlé des taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Je ne reprendrai pas le début de ces observations, mais le sénateur a fini par dire ceci:

> Nous n'obtiendrons aucun appui des gouvernements des provinces de l'Ouest ni de l'opposition quand nous nous engagerons dans cette voie. Tout ce que j'ai dit aux céréaliculteurs et aux éleveurs, dont l'enjeu est si grand, c'est qu'ils devraient s'entendre sur l'attitude que le gouvernement devrait adopter envers, s'il y a lieu, un changement—je ne suis pas certain, quand à moi, qu'il faille en apporter; ce serait une bien meilleure façon de procéder que d'envoyer en orbite un groupe de travail et d'entendre les gouvernements provinciaux et le parti conservateur déclarer: «Ne sommes-nous pas en excellente posture, puisque nous avons ce comité spécial de la constitution où nous pouvons vraiment mettre la pagaille, et puisque nous pouvons organiser nos réunions de séparatistes que certains conservateurs éminents rehaussent de leur présence?»

Un peu plus loin, il a déclaré:

J'ai toujours été canadien. Je pense que le Canada est un bon pays; le parti Tory peut toujours flirter avec le séparatisme, ses membres peuvent s'y convertir, et il peut toujours envoyer de ses huiles pour mettre de l'enthousiasme dans une région séparatiste pour Knutson là-bas en Saskatchewan, cela me laisse indifférent. Je suis canadien et j'entends le rester.

Mme le Président: A l'ordre. Je dois interrompre le député parce que je sais maintenant sur quoi se fonde sa question de privilège, en l'occurrence sur une déclaration faite dans l'autre Chambre. Je dois lui rappeler que le commentaire 314 de Beauchesne prévoit ce qui suit:

La règle qui interdit toute allusion aux débats dans l'autre Chambre évite des discussions inutiles entre les membres de deux institutions distinctes privés du droit de réplique, et de ce fait les récriminations et l'utilisation d'expressions offensantes en l'absence des personnes mises en cause. Néanmoins l'origine de l'interdiction se retrouve, essentiellement, dans l'hypothèse selon laquelle les débats d'une des deux Chambres restent inconnus de l'autre.

De toute évidence, l'autre Chambre a un Règlement pour régler ses propres questions de privilège. C'est donc là que les questions découlant de discussions dans l'autre endroit devraient être réglées. Je ne puis donc admettre la question de privilège soulevée par le député et fondée sur cette citation et cet article du Règlement.

M. Neil: Madame le Président, nous n'y sommes pour rien, mais le gouvernement a décidé de nommer des ministres à l'autre endroit. Dans ces circonstances, à mon avis, nous n'avons aucun recours concernant les commentaires qu'ils font.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Un recours s'offre au député et s'il veut poser une question à la Chambre au sujet des responsabilités des ministres qui siègent dans l'autre endroit, même s'il y a des ministres qui y siègent, cela ne justifie pas son intervention. De telles questions ont déjà été posées auparavant. Notre Règlement prévoit bien ce genre de situation, et cela ne peut non plus servir d'argument.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Madame le Président, j'ai eu le temps d'examiner la réponse que le leader du gouvernement à la Chambre a donnée à mes questions concernant les pratiques et les travaux de la Chambre. En son absence, je demanderais à son secrétaire parlementaire de l'informer que s'il convoquait une réunion des leaders à la Chambre, comme il l'a suggéré, le député de Winnipeg-Nord-Centre et moi-même serions d'accord, et que nous suggérons que cette réunion ait lieu demain pour qu'il soit possible de discuter des questions qui y seront abordées lors de nos caucus hebdomadaires. Bref, nous aimerions que les leaders parlementaires se rencontrent demain.

M. Collenette: Madame le Président, je transmettrai ces instances au président du Conseil privé. Je suis quelque peu étonné, comme le sera peut-être le président du Conseil privé, que cette question soit abordée aujourd'hui à la Chambre étant donné que notre position est bien connue depuis le mois d'octobre, au moment où nous avons eu ces entretiens. J'imagine que le député de Nepean-Carleton n'y a peut-être pas participé et que le député du Yukon n'est peut-être pas tout à fait au courant de ce qui s'y est dit. Quoi qu'il en soit, je suis sûr que nous pouvons tirer cette affaire au clair. En fait nous devons le faire avant la fin de la semaine.

M. Nielsen: Madame le Président, j'ai été ici pendant tout le débat. C'est à cause de ce qui s'est dit au cours de ce débat à propos de la façon dont on a l'intention de s'y prendre pour faire franchir l'étape du rapport et de la troisième lecture à cette résolution que je crains la méthode que le gouvernement risque d'adopter, et c'est justement pour cette raison que j'aimerais que les leaders parlementaires se rencontrent demain.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 1712, 1725, 1742, 1820 et 1906.

[*Texte*]

L'IMMIGRATION EN PROVENANCE DES ÎLES BRITANNIQUES ET DE LA RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Question nº 1712—**M. Stewart:**

1. De 1975 à 1979, quel a été le quota annuel *a*) d'immigration, *b*) d'immigrants en provenance des Îles Britanniques et de la République d'Irlande?

2. Au cours de ces mêmes années, combien de demandes de statut d'immigrant reçu ont été reçues et combien de candidats ont été *a*) reçus, *b*) refusés à l'entrevue ou à une autre étape?

3. Ces mêmes années, quel a été le nombre d'immigrants reçus des Îles Britanniques et de la République d'Irlande?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Aucun quota annuel n'a été fixé à l'égard des immigrants en provenance des les Britanniques et de la République d'Irlande.

2. Nombre de personnes ayant sollicité le statut d'immigrant reçu (résident permanent):

	1975	1976	1977	1978	1979
Îles Britanniques	29,024	19,775	15,651	9,412	12,409
République d'Irlande	1,334	635	540	519	625
	30,358	20,410	16,191	9,931	13,034

a) Nombre de demandes approuvées:

	1975	1976	1977	1978	1979
Îles Britanniques	11,625	9,279	7,424	5,632	8,345
République d'Irlande	527	398	343	270	446

b) Nombre de demandes rejetées:

	1975	1976	1977	1978	1979
Îles Britanniques	17,399	10,496	8,227	3,780	4,064
République d'Irlande	807	237	197	249	179

Questions au Feuilleton

3. Nombre total d'immigrants reçus:

	1975	1976	1977	1978	1979
Îles Britanniques	34,978	21,548	17,997	11,801	12,853
République d'Irlande	1,098	639	571	469	553
	36,076	22,187	18,568	12,270	13,406

NOTA: Comme il arrive souvent qu'une seule demande vise de nombreuses personnes (c.-à-d. des membres de la même famille), le nombre total des demandes approuvées (2)*a*) ne représente pas le nombre total d'immigrants reçus que le Canada a effectivement accueillis au cours d'une année donnée (3).

LE BRISE-GLACE À ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET À TURBINES À GAZ

Question nº 1725—**M. Herbert:**

1. La conception du premier brise-glace mixte canadien, utilisant l'énergie nucléaire et des turbines à gaz, a-t-elle été approuvée en mars 1978 et, dans l'affirmative, à qui a été adjugé le contrat et à quel prix?

2. La conception en est-elle terminée et, dans la négative, quand le sera-t-elle?

3. Le brise-glace sera-t-il utilisé d'ici 1985?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Approvisionnements et Services et des Transports m'informent comme suit:

1. Oui. Aucun contrat n'a été adjugé pour la conception.

2. Non. Il est prévu que la conception sera complétée en deçà de 30 mois après l'adjudication du contrat.

3. A cause de la longue période nécessaire pour la conception et la construction d'un brise-glace utilisant l'énergie nucléaire et des turbines à gaz, il sera impossible d'exploiter un navire de ce genre avant 1985.

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question nº 1742—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada pour *a*) la publicité, *b*) les publications gratuites ou subventionnées, *c*) toute autre information transmise au public?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): *a*) $4,243,000; *b*) et *c*) $3,672,000.

NOTE: Il est impossible de ventiler davantage les parties *b*) et *c*) de la question parce que les renseignements dont nous disposons sont présentés par article de rapport, ce qui comprend les publications et les autres informations.

LES PROJETS DU PROGRAMME PACLE ACCORDÉS À DES EXPERTS-CONSEILS

Question nº 1820—**M. Orlikow:**

Au cours de *a*) 1978-1979, *b*) 1979-1980, par province et territoire, combien de projets du programme PACLE ont été accordés à des experts-conseils du secteur privé et quels traitements leur ont été versés?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): *a*) et *b*) Le PACLE ne conclut pas de contrat visant la réalisation de projets avec des experts-conseils du secteur privé.

Cependant, les promoteurs de certains projets peuvent engager des experts-conseils à contrat, pour obtenir divers services. Nous ne tenons pas de registre de ces contrats.

LE CONTRAT ACCORDÉ PAR LE MDN À CANADAIR LTÉE

Question nº 1906—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé un contrat de $50,000 à Canadair Ltée pour retenir les services de soutien d'un représentant pour le programme de l'avion de combat Freedom CF-116 et, dans l'affirmative, *a*) quels services de soutien ce représentant fournira-t-il, *b*) quelle est la durée du contrat, *c*) ces contrats sont-ils accordés de façon régulière et, dans la négative, à quels intervalles le sont-ils?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le contrat a été passé par le ministère des Approvisionnements et Services pour le compte du ministère de la Défense nationale.

a) Le représentant chargé des services de soutien fournit les services suivants:

agir en tant que conseiller technique auprès du directeur, génie et maintenance (aéronefs) (DGMA) au quartier général de la Défense nationale (QGDN);

aider à évaluer les publications de nature technique, la correspondance et les messages;

offrir un moyen de communication rapide entre l'entrepreneur, Canadair Ltée et le directeur, génie et maintenance (aéronefs) (DGMA) (QGDN) pour discuter de problèmes techniques, de questions de sécurité en vol et d'enquêtes spéciales et obtenir des renseignements sur le terrain;

aider les équipes chargées de la logistique et le personnel spécialisé au QGDN à résoudre les problèmes techniques reliés au fonctionnement et à la maintenance de l'aéronef et de ses systèmes;

aider sur le plan de l'approvisionnement en répertoriant matériel et pièces de rechange;

aider les employés du directeur, génie et maintenance (aéronefs) (DGMA) à revoir la correspondance technique échangée dans le cadre de l'accord tripartite en vue de déterminer la pertinence du CF-116 (CF-5);

recevoir, regrouper et tenir à jour, pour qu'elles soient faciles à consulter, toutes les informations techniques sur l'aéronef CF-116 (CF-5) émanant de l'entrepreneur et des représentants chargés des services de soutien sur le terrain.

b) Le contrat est entré en vigueur le 1er avril 1980 et se terminera le 31 mars 1981.

c) Les contrats sont reconduits chaque année à condition que le ministère de la Défense nationale envoie une demande approuvée dans laquelle les services requis sont définis.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 177 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que la question nº 177 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LA CONSERVATION DES PIÈCES DE MUSÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Question nº 177—**M. Friesen:**

1. Les ministères ou organismes du gouvernement disposent-ils d'installations de conservation des pièces de musée de tout genre et, le cas échéant, *a*) où sont-elles situées, *b*) quelle est la superficie de chacune d'elles, *c*) quels sont les services offerts par chacune d'elles, *d*) combien de personnes chacune de ces installations emploie-t-elle, *e*) combien de conservateurs compte chacune de ces installations, *f*) ces installations aident-elles des particuliers ou organismes à résoudre les problèmes de conservation et, le cas échéant, de quelle façon, *g*) quel a été le budget de chaque installation pour les années (i) 1977 (ii) 1978 (iii) 1979, *h*) ces installations sont-elles (i) louées (ii) prises à bail et, le cas échéant, à quel prix annuel, *i*) quelle est la valeur estimative du matériel utilisé par les désignés à la conservation dans chacune de ces installations?

2. Un groupe ou organisme coordonne-t-il toutes ces installations et, *a*) le cas échéant, combien de personnes y travaillent et comment sont-elles choisies, *b*) sinon, pourquoi?

3. Combien de conservateurs qui travaillent dans ces installations ont été formés au Canada?

4. Ces installations profitent-elles des possibilités de préservation qu'offre le climat du Nord du Canada et, *a*) le cas échéant, (i) quelle est la nature de ces installations (ii) à quelle installation du «Sud» sont-elles affiliées, *b*) sinon, pourquoi?

5. Ces installations sont-elles prévues dans le seul but de mettre au point des techniques de conservation qui devront être utilisées dans la restauration de pièces qui se détériorent en raison de problèmes essentiellement canadiens?

6. A-t-on produit dans ces installations, des textes destinés à la publication sur les problèmes de conservation rencontrés ou sur des techniques de conservation mises au point et, *a*) le cas échéant, quelle est la liste de ces publications, *b*) sinon, pourquoi?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

Mme le Président: En conformité de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le Fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

Impôt sur le revenu—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Francis, reprend l'étude, interrompue le mercredi 28 janvier, du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu.

Sur l'article 1—

Le président: Lorsque le comité a levé la séance mercredi le 28 janvier 1981, il était saisi de l'article 1 et l'honorable député de Kindersley-Lloydminster avait la parole.

M. McKnight: Monsieur le président, je pense qu'il me reste quelques instants. Comme je remarque que l'on dépose des meubles, puis-je demander au ministre d'État aux Finances si c'est aujourd'hui que nous aurons la réponse à nos questions?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je crois que l'entente était à l'effet qu'on ne passerait pas à l'étude article par article . . . c'est-à-dire que tant que le débat se continuerait sur l'article premier, je ne donnerais pas les réponses. Si le débat sur l'article 1 devait se terminer au cours de l'après-midi, je serais prêt à répondre aux questions qui ont été posées à l'occasion de ce débat.

[*Traduction*]

M. McKnight: Monsieur le président, cela simplifie les choses. Je vais continuer de poser des questions, et j'espère qu'on y répondra ultérieurement.

● (1520)

Le ministre sait que le crédit d'impôt au titre du conjoint a été plagié du budget de M. Crosbie. Il y a certains de mes électeurs qui écrivent, d'autres qui me téléphonent. Au contraire de certains d'entre nous, ils ne savent pas très bien ce que veulent dire les motions des voies et moyens. Comme je l'expliquais plus tôt, compte tenu de la façon dont ces motions sont formulées, cela est fort plausible. Ces gens se demandent quand ce changement sera apporté.

Ils voudraient savoir si le ministre expliquera aux entreprises non constituées en sociétés dans un communiqué, que si un petit commerçant réalise des gains de moins de $17,000, s'il transfère une bonne partie de ce revenu à son épouse, alors l'un ou l'autre des conjoints aura du mal à réclamer la déduction maximale au titre du Régime de pensions du Canada. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il préparera un document facile à lire, afin que le contribuable puisse se prévaloir de ces propositions? Beaucoup de commettants ne savent pas comment faire pour bénéficier du Régime de pensions du Canada. Quand ils deviennent admissibles à ces pensions, ils attendent les bras croisés, espérant qu'elles leur seront versées d'office, dès l'âge de 65 ans. Ils sont mal renseignés.

Je voudrais poser une autre question au sujet des obligations pour l'expansion des petites entreprises. Le ministre s'est fortement inspiré du budget Crosbie, ce qui est fort louable, mais il a rendu le programme inefficace en réduisant la durée de ces obligations et en les limitant à certains types d'entreprise. Le budget Crosbie n'a pas été adopté. Le ministre des Finances a de nouveau présenté l'idée dans ce qu'on a appelé son mini-budget d'avril dernier, refusant cependant d'en prolonger le délai. Le 28 octobre dernier, dans son budget officiel cette fois, le ministre prolongeait de trois mois, c'est à dire jusqu'à mars 1981, la durée des obligations pour l'expansion des petites entreprises.

Très bientôt, ce sera le mois de mars. Le ministre envisagera-t-il de prolonger ce délai d'au moins une autre année entière? Nous souhaiterions qu'il le prolonge d'au moins une année. Plusieurs de mes électeurs attendent avec impatience qu'on accepte leurs demandes d'obligations pour l'expansion des petites entreprises. Certains craignent que leurs demandes ne soient pas approuvées avant la date limite fixée arbitrairement par le gouvernement. Si le gouvernement est convaincu que ces obligations aideront les petits entrepreneurs canadiens, il est de son devoir de prolonger le délai d'au moins une année supplémentaire afin que les personnes en cause puissent se prévaloir de cette mesure.

Je voudrais insister de nouveau sur quelques points auxquels, je l'espère, le ministre n'oubliera pas de répondre. Au cours de la campagne électorale, son parti s'est engagé à reporter la date d'évaluation de 1971 à 1974 pour les terres agricoles du Canada. Si cette modification n'est pas apportée, les propriétaires de terre agricole qui veulent la transférer d'une génération à l'autre subiront un préjudice. Certes, si une exploitation agricole reste dans la famille immédiate, il n'y a pas d'impôt sur les gains de capital à payer dans l'immédiat; mais si elle est vendue après deux ou trois générations, l'impôt sur les gains de capital annulera le produit du travail de ces gens. J'espère que le ministre dira ce qu'il pense de cette question.

J'aimerais aussi savoir ce qui est advenu de la taxe sur les vins canadiens dont le ministre de l'Agriculture a parlé au cours de la campagne électorale. De plus, il avait promis de donner de l'expansion à la Société de crédit agricole. La seule expansion que j'aie vue sous le gouvernement actuel, c'est que la Société du crédit agricole exige des taux d'intérêt plus élevés que jamais. Pourra-t-elle se procurer de nouveaux fonds? Pendant le peu de temps où il a été au pouvoir, le gouvernement Clark a trouvé le moyen d'accorder 50 millions de dollars de plus à la Société du crédit agricole. Si quelqu'un se donne la peine de vérifier, il verra que c'est exact. Cela montre quelle différence il existe entre nous pour ce qui est des promesses faites à la Société du crédit agricole.

J'espère que le ministre va nous annoncer qu'il augmentera les fonds de la Société et non pas seulement les taux d'intérêt. Des centaines de demandes attendent l'arrivé des fonds nécessaires dans les bureaux de la Société du crédit agricole. J'espère que l'on prendra les mesures voulus pour que les jeunes qui veulent s'établir sur des terres puissent obtenir des prêts de cet organisme. J'attends impatiemment les réponses que le ministre pourra fournir plus tard.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je voudrais avec l'autorisation de la Chambre interrompre brièvement le débat et demander le consentement unanime afin de déposer des amendements purement techniques au projet de loi actuel. On comprendra qu'à la suite de la présentation du projet de loi la rédaction a été très scrupuleusement examinée afin qu'il n'y ait pas de confusion, et certains amendements purement techniques, bien souvent de nature éditoriale, ont été apportés, et avec le consentement de la Chambre, je déposerai ces amendements techniques qui sont précédés d'une courte note explicative. Nous avons également des copies qui pourront être distribuées aux porte-parole des divers partis si l'on m'y autorise.

Le président: On demande le consentement unanime de la Chambre. Existe-t-il?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le problème le plus grave qu'éprouve actuellement notre pays ce sont les taux d'intérêt extrêmement élevés, lesquels semblent faire partie intégrante de la politique du gouvernement. Le taux de la Banque du Canada se maintient aux environs de 17 p. 100 depuis au moins sept semaines. Ce taux détermine le coût des emprunts consentis à toutes les sociétés et à tous les particuliers.

Ces taux prohibitifs ont d'ailleurs des effets sans précédent. Le taux d'intérêt des bonds du Trésor nous permet de prévoir ce que sera probablement celui de la Banque du Canada à l'avenir. Jeudi dernier, les bonds avec échéance de six mois ou de 180 jours se vendaient à un taux de près de 16 p. 100. Lorsqu'on jette un coup d'œil au marché après vente et au commerce de ce genre de services pour le reste de l'année, on voit que selon toutes probabilités, la Banque du Canada ne laissera pas les taux d'intérêt descendre en-deça de 15 p. 100 une seule fois cette année. Cela n'augure rien de bon pour le progrès des affaires au Canada. Selon le journal d'aujourd'hui, par exemple, Bob White, le dirigeant de la section canadienne des Travailleurs unis de l'automobile, impute le malaise économique national aux taux d'intérêt élevés et à l'inaction du gouvernement. D'après lui, seuls les grands spéculateurs sont gagnants lorsque le gouvernement encourage la hausse des taux d'intérêt afin de protéger le dollar canadien faiblissant, alors que les gens perdent leur emploi.

Lorsque l'on considère le bill C-54, on constate qu'il n'y a que deux ou, à la rigueur, trois articles qui contribuent à aider le milieu des affaires en prévoyant la création d'emplois et la relance de notre économie. L'article le plus important du bill à cet égard est l'article 8, qui traite des obligations de développement des petites entreprises. Comme les députés s'en souviendront, cette mesure a d'abord été présentée dans le budget de M. Crosbie, le 9 décembre 1979, et a été reprise en avril, puis encore une fois en octobre. Toutefois, en vertu du présent bill, elle doit expirer le 1er avril 1981. Plus désastreuses encore est la disposition qui prévoit qu'à moins que le travail autorisé en vertu de l'obligation ne soit terminé le 1er avril, les dispositions relatives aux obligations ne s'appliqueront plus. J'ai déjà dit une autre fois à la Chambre au sujet de cet article que le propriétaire d'une petite entreprise n'a jamais pu invoquer ses dispositions.

● (1530)

Vendredi dernier, le propriétaire d'une petite entreprise, Doug Flowers, principal actionnaire et administrateur de Glen Erin Skate Limited et de God Line Curling Supplies m'a parlé de cette affaire au bureau de ma circonscription et m'a dit où en étaient ses pourparlers avec la Banque Toronto-Dominion et la Banque Royale. Cet homme d'affaires veut avoir des locaux de 35,000 pieds carrés à Mississauga. Il pourra financer cette installation grâce à un arrangement avec son banquier qui lui consentira une première hypothèque à long terme à un taux d'intérêt de 1.5 p. 100 supérieur à celui de la Société générale de financement ce qui signifie pour ce propriétaire d'une petite entreprise un taux de 15.25 p. 100 ou de 15.5 p. 100 pour une première hypothèque. Il pourra ainsi emprunter jusqu'à concurrence de $825,000. Il espérait utiliser une obligation accordée pour l'expansion des petites entreprises pour obtenir les fonds supplémentaires dont il a besoin en guise de financement secondaire, afin d'être en mesure de lancer son entreprise et de commencer la construction de ces locaux de 35,000 pieds carrés. Ses banquiers lui ont fait savoir que si le bill n'a pas été adopté et tous les changements prévus en vigueur le 1er avril, il ne pourra évidemment se prévaloir de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises.

Dans ces conditions, si l'article 8 n'est pas maintenu, Doug Flowers et sa société ne pourront réaliser ce projet de 1.7 million de dollars seulement et la ville de Mississauga en sera privée. La deuxième hypothèque, qui aurait pu être financée à l'aide d'une obligation pour l'expansion des petites entreprises et qui aurait alors coûté environ 13 p. 100, compte tenu des autres formes de financement consenties à la compagnie, coûtera maintenant près de 20 p. 100 à cause du taux préférentiel que promulgue la Banque du Canada et le projet ne sera plus rentable.

L'autre jour, dans une conversation que j'ai eue avec le ministre d'État aux Finances, qui est ici en ce moment, je lui ai expliqué l'affaire et il m'a répondu que le maintien de la disposition relative à l'obligation pour l'expansion des petites entreprises coûterait cher au gouvernement. Je lui ai rétorqué que cela ne tenait pas debout parce qu'en fait, cela ne coûtera rien au gouvernement.

Dans le cas de Doug Flowers, il doit mettre en œuvre un projet qui fournira 1.7 million de dollars de nouvelles constructions, de nouveaux agrandissements ou de ce que vous voulez bien appeler cela à Mississauga en 1981. Ce projet doit faire appel à des maçons, à des menuisiers, à des électriciens et à d'autres travailleurs des métiers de la construction, ainsi qu'à des fournisseurs de machines et de matériel. Tous ces gens-là vont gagner de l'argent et payer des impôts sur le revenu en tant que particuliers.

Même si en permettant l'adoption du programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise le gouvernement risque de perdre des revenus d'impôt en taxant les intérêts suivant la méthode traditionnelle, il pourra se rattraper et même davantage par le biais des impôts sur le revenu des particuliers que devront payer ceux qui participeront à ces nouveaux travaux en vertu du Programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise. A cause de ces travaux de développement, le gouvernement ne perdra pas du tout de revenus. Les obligations serviront en quelque sorte de stimulant et le gouvernement ne subira aucune perte.

J'aimerais que le gouvernement élargisse le champ d'application de façon à comprendre également les coûts de stockage et les coûts des dettes actives des petites entreprises. C'était d'ailleurs le but recherché au moment où l'ancien ministre des finances a proposé ces obligations. Même si leur usage est restreint uniquement aux activités d'expansion, le gouvernement n'y perdra absolument rien.

Cela, personne ne saurait en douter, nous traversons une période de ralentissement des affaires. L'industrie de la construction est loin de produire à plein et notre matériel et nos moyens d'expansion sont sous-employés, mais si nous parvenons à stimuler le développement de la petite entreprise par cette obligation, si nous lui donnons le temps de mettre de l'ordre dans ses affaires et de se remettre en marche, alors nous aurons accompli quelque chose par ce bill: nous aurons redonné au Canada son élan sur la voie de l'expansion.

Au fond, nous disons ceci au ministre: s'il croit vraiment dans la petite entreprise, s'il veut vraiment prouver au pays qu'il tient à ce que le Canada se remette à se développer, il doit exploiter le concept de l'ancien ministre des Finances, celui de notre gouvernement et y recourir. Le gouvernement a retenu cette idée dans son budget du mois d'octobre mais les hommes d'affaires n'ont pas pu s'en prévaloir car la loi n'a pas été adoptée. De la façon dont la loi nous est maintenant présentée vu qu'elle deviendra caduque le 1er avril prochain ils ne seront pas en mesure d'y avoir recours.

Pendant ce temps, alors que les taux d'intérêt vont probablement rester pour le restant de l'année ceux de la Banque du Canada qui sont au moins de 15 p. 100 et alors que le taux privilégié pour le restant de l'année risque de s'élever à 16 p. 100, 16.5 p. 100 et même à 18.25 p. 100 comme c'est le cas maintenant, sachant pertinemment que les petites entreprises en particulier n'ont d'autre solution que de se financer par le biais de l'activité financière de la Banque, le moment est donc venu de donner aux petites entreprises la possibilité d'emprunter jusqu'à concurrence de 500,000 dollars afin de leur permettre de lancer des projets sur la base d'un accord valable au moins un an de type d'obligation sur revenu. Il est évident que les hommes d'affaires veulent être fixés et qu'ils auront besoin de bénéficier de cette mesure pendant un certain temps. Il leur faut le temps d'organiser leurs affaires pour qu'elles puissent tourner normalement.

Je signale encore une fois au ministre que, étant donné qu'elle est limitée aux activités nouvelles et que ces activités entraîneront nécessairement la création d'emplois et de nouveaux investissements—il ne s'agit pas, en l'occurrence, de financer de vieux investissements mais bien de nouvelles activités et de nouveaux investissements—l'obligation ne représente aucune perte de revenu pour le gouvernement. De plus, elle aidera grandement la petite entreprise et en favorisera l'essor au Canada.

Il n'en coûterait rien au gouvernement pour modifier cet article et proroger cette mesure jusqu'à la fin de la prochaine année financière, ou au moins jusqu'à la fin de l'année en cours. Nous avons bien fait comprendre au gouvernement que s'il était disposé à revenir sur cet article et à le modifier, nous pourrions nous montrer plus favorables à d'autres partis du bill et peut-être accélérer les travaux. A cet égard, je crois qu'il serait peut-être utile de nous entretenir avec les leaders parlementaires.

● (1540)

Avant de montrer au ministre que le bill a d'autres défauts, mais je serais très heureux qu'il prenne l'obligation pour le développement de la petite entreprise en considération, je voudrais lui parler de la disposition relative à la comptabilité de caisse. Sous le régime actuel, seuls les agriculteurs sont autorisés à recourir à cette méthode. Le projet de loi à l'étude modifie les exigences de manière à autoriser les pêcheurs à y recourir eux aussi. Nous croyons que tous les petits hommes d'affaires devraient pouvoir opter pour la comptabilité de caisse s'ils le désirent. Cela ne coûterait pas grand-chose au gouvernement. Le paiement des impôts en serait un peu retardé, mais cela ne coûterait rien. Je suppose que le gouvernement perdrait un peu dans la mesure où le paiement des impôts serait retardé, mais l'une des choses dont le gouvernement ne cesse de parler, sans jamais rien faire, c'est de soulager les petites entreprises de la paperasserie et de réduire leurs frais généraux.

Dans les frais généraux, les frais de comptabilité tiennent une place énorme. Surtout dans le cas des petites entreprises, qui ont une ou deux personnes pour essayer de faire marcher une boutique ou un petit bureau de carrière libérale. Il y a l'obligation de tenir une comptabilité d'exercice, de payer l'impôt sur de l'argent qu'on n'a pas reçu, de constituer des réserves pour créances douteuses, autrement dit de tenir tous les comptes d'une grosse entreprise. Cela crée une charge pour les petites entreprises, parce qu'elles n'ont ni les machines ni la compétence nécessaires. Elles doivent donc recourir à des comptables et à d'autres collaborateurs supplémentaire. Si le gouvernement tenait vraiment à encourager les petites entreprises, et peut-être même celles qui ne sont pas constituées en sociétés, s'il voulait se lancer dans cette voie, il réussirait à stimuler grandement l'activité et l'emploi. S'il y a une chose qui fait sortir un homme de ses gonds, c'est les travaux administratif et les frais de comptabilité.

Plusieurs députés ont parlé, aujourd'hui comme avant, de la complication effrayante de la loi de l'impôt sur le revenu. Elle est horriblement compliquée même pour les sociétés de comptables les mieux au courant. Certains prétendent que très peu de comptables ou d'avocats peuvent dire en toute honnêteté qu'ils comprennent d'un bout à l'autre la loi de l'impôt sur le revenu. Dans les petites villes, quand on n'a pas accès aux grosses maisons bien equipées comme Clarkson Gordon, Coopers et Lybrand, Laventhol et Horwath et Deloitte, Haskins and Sells, il n'y a vraiment personne qui comprenne la loi ni où elle nous mène.

Il y a une chose en particulier qui aiderait ces régions, ce serait d'en revenir à la comptabilité de caisse pour les petites entreprises. Je répète que cela ne coûterait pas très cher à l'État. Il y aurait toujours l'impôt à payer de toute façon. Il s'agit simplement de savoir quand l'impôt serait dû. En comptabilité de caisse, il n'est pas dû tant qu'on n'a pas encaissé l'argent. C'est ce qui se fait chez les agriculteurs. C'est ce qui se fera chez les pêcheurs. Pourquoi ne pas faire de même pour les petits boutiquiers, les personnes des carrières libérales travaillant seules, et celles qui se lancent à leur compte pour le développement du pays? Pourquoi faut-il leur imposer les horreurs de la comptabilité d'exercice avec les conséquences qu'elle entraîne sur le plan fiscal?

J'aimerais aborder maintenant la disposition du bill relative à l'allocation de stock de 3 p. 100. Comme chacun sait, la situation est difficile pour toutes les entreprises. Le rapport du Conseil économique du Canada rend essentiellement l'inflation responsable de cette situation. L'an dernier, l'inflation n'a jamais été aussi forte au Canada depuis l'époque des mesures de contrôle des prix et des salaires. Les quelques chiffres dont on dispose déjà pour cette année montrent que le niveau d'inflation va dépasser tout ce qu'on a connu auparavant. En dépit des prévisions du budget du ministre des Finances—prévisions que le ministre a d'ailleurs lui-même désavouées—tout laisse à penser que l'inflation avoisinera 12 p. 100 cette année. Pour les chefs d'entreprise, cela signifie que même s'ils bénéficient d'une déduction pour amortissement, quand certains de leurs équipements, qui se sont déjà dépréciés, ne peuvent plus servir, ils ne peuvent plus les remplacer car ils constatent, quand ils veulent en acheter de nouveaux, que leur prix a doublé ou triplé.

Il est courant, dans le bâtiment, que des chefs d'entreprises vendent des bulldozers âgés de quatre ou cinq ans pour un montant supérieur à ce qu'ils leur ont coûté. Les agriculteurs souvent vendent leurs tracteurs aujourd'hui à un meilleur prix qu'ils les avaient achetés, il y a trois, quatre ou cinq ans. Ce n'est pas rare du tout. C'est tout simplement l'effet de l'inflation.

Il n'y a absolument rien de prévu dans le bill, même dans la déduction pour stocks pour compenser les effets de l'inflation, lors du renouvellement des équipements, ni rien qui aide les chefs d'entreprise à résoudre leurs problèmes, dus d'une part à l'inflation, d'autre part à la loi de l'impôt sur le revenu. En effet bien que cette loi permette aux contribuables de déduire le prix des équipements au titre de la déduction pour investissements, elle ne les autorise pas actuellement à déduire leurs bénéfices le part de l'inflation, de telle sorte qu'ils ne peuvent renouveler leur équipement et leurs machines sans investir davantage de capitaux.

J'aimerais que le ministre nous donne son opinion au sujet du calcul de l'inflation, des taux d'intérêt et des obligations en faveur du développement des petites entreprises. J'aimerais aussi qu'il nous dise un mot du système de comptabilité des liquidités pour les chefs d'entreprise en dehors des pêcheurs et des agriculteurs.

M. Shields: Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir parler du bill C-54, projet de loi en vertu d'une motion de voies et moyens, qui vise à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Il est clair que rien n'est prévu pour les agriculteurs, les pêcheurs ou les chefs de petites entreprises dans ce texte de loi. Comme mon collègue vient de le faire remarquer, les agriculteurs, les pêcheurs et les chefs de petites entreprises sont en butte à d'énormes difficultés en raison des taux d'intérêt élevés.

Le chef d'une petite entreprise doit constituer des stocks. Sans cela, il ne saurait exister. Or, pour y parvenir il doit emprunter de l'argent à un taux supérieur de 2 p. 100 au taux de base, soit à environ 20 p. 100. Le bill des voies et moyens ne prévoit rien à cet effet; en revanche, on nous demande d'approuver une mesure législative qui autorisera le gouvernement à s'endetter encore davantage. On ne peut pas s'empêcher de se demander si nous n'empruntons pas cet argent pour aider, par exemple, les automobilistes du nord des États-Unis à venir tous les jours ou trois fois par semaine faire le plein dans notre

pays, parce que l'essence y est bien moins chère. Le contribuable canadien subventionne directement 2 des $6 que l'automobiliste américain économise en venant remplir son réservoir au Canada. Est-ce pour cela que nous empruntons de l'argent?

En empruntons-nous également pour subventionner les flottes de pêche étrangères qui jettent l'ancre dans nos ports pour s'y approvisionner en mazout? Sur $6 que ces bateaux étrangers économisent, le contribuable canadien en subventionne directement $2, soit un tiers. C'est ridicule. Cette logique m'échappe.

● (1550)

Et que dire des avions, des transporteurs aériens étrangers qui font escale au Canada pour remplir leurs réservoirs? Sur $6 que ces compagnies aériennes économisent, le contribuable canadien en subventionne directement un tiers. Tout ce que le gouvernement peut faire, c'est emprunter davantage.

Il y a quelque chose qui ne marche pas, il y a quelque chose de pourri au cœur même du gouvernement. Si nous voulons que notre pays demeure uni, je ne comprends vraiment pas pourquoi nous n'essayons pas de nous attaquer à ces problèmes dont la solution revêt une telle importance pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant canadien. Je veux parler de l'entente énergétique que le gouvernement du Canada et les provinces productrices doivent conclure. Il faut admettre que la conclusion d'une entente sur l'énergie débloquerait la situation et permettrait d'investir directement au Canada au moins 20 milliards de dollars sous forme de capitaux privés pour la mise en exploitation des gisements de sables bitumineux. Il ne faudrait pas que ce soit le gouvernement qui emprunte de l'argent mais que nos concitoyens investissent le leur. Il faut que nous relancions notre économie.

La seule différence entre l'entente proposée par le premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed et celle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, entre aujourd'hui et 1985, représente 30c. à la pompe à essence. Trente cents: c'est là tout l'objet du litige. Mais en termes d'emplois, cette différence en représente des milliers pour les provinces centrales. Les très grands projets attireraient d'autres investissements au Canada, des investissements dont ont désespérément besoin tous les secteurs de notre économie: logement, pipe-lines et bâtiment. Nous devrions créer un climat intéressant qui incite les gens à investir leur argent chez nous. Une fois que nous aurons réussi à établir un tel climat, nous pourrons alors nous permettre de dire aux investisseurs que nous n'avons pas besoin de leur argent et, s'ils insistent pour investir, qu'ils peuvent le faire à un taux d'intérêt inférieur. Cela aurait pour effet d'attirer chez nous encore davantage d'investissements. Voilà ce que nous devrions faire au lieu de nous prendre aux basques de nos voisins du sud et d'essayer d'émuler leurs taux d'intérêt.

J'aimerais maintenant parler de nos agriculteurs, pêcheurs et dirigeants de petites entreprises. De passage dans ma circonscription la semaine dernière, j'ai discuté d'un certain nombre de problèmes qu'ont à affronter les agriculteurs d'Athabasca, de Bonnyville, de Grand Centre, de Glendon et de Lac-la-Biche. Ils sont vraiment inquiets de l'avenir car les fonds de la Société du crédit agricole s'épuisent et la Société doit répartir ces fonds d'une façon telle que ces petites localités agricoles de ma circonscription de l'ouest du Canada s'en verront privées dans une énorme proportion.

L'inquiétude des agriculteurs est réelle car ils sont en train de perdre leurs troupeaux. Lorsque le programme d'aide à l'entretien des troupeaux a été instauré, on a refusé des subventions à près de 20,000 requérants. Cet argent devait servir uniquement à l'entretien des troupeaux de reproduction jusqu'à ce qu'ils prennent de l'expansion à l'été. Personne n'ignore que les récoltes de foin ont été dévastées. Les cultivateurs ont vraiment raison de s'inquiéter: ils empruntent actuellement à la banque, leurs ressources d'autofinancement étant épuisées, et ils paient un taux d'intérêt de presque 20 p. 100 et même de 22 p. 100 dans certains cas.

Je me suis également entretenu avec des propriétaires de petites entreprises. L'un d'entre eux, un bon ami à moi, est propriétaire d'une boutique de vêtements pour hommes. Il m'a confié que même compte tenu de ses stocks, il est acculé à la faillite parce qu'il ne les vend pas assez vite. Il lui est impossible d'en accélérer le mouvement sans essuyer une perte sèche; c'est donc dire que son gagne-pain est menacé. Les petites quincailliers de certaines localités rurales du nord-est de l'Alberta sont dans une situation identique. Leurs stocks sont de beaucoup supérieurs à ce qu'ils parviennent à vendre, et les taux d'intérêt sont en train de les étrangler.

A quoi doit servir l'obligation pour le développement de la petite entreprise proposée ici par le gouvernement? A la seule expansion des immobilisations, et non pas au financement des stocks. Quand un chef de petites entreprises se rend dans une banque pour s'entretenir avec le gérant de banque des modalités de l'obligation de développement des petites entreprises il découvre que son interlocuteur ignore où en sont les choses car il n'a reçu aucune indication du gouvernement. Il a certes entendu que la mesure serait étendue mais il reste dans l'incertitude. De leur côté les chefs de petites entreprises ignorent ce qui se passe. Là encore on les a oubliés.

Je voudrais maintenant parler d'un phénomène dont les ministériels devraient sérieusement se préoccuper. Il s'agit des sentiments qui animent de plus en plus les électeurs de ma circonscription ainsi que de nombreuses autres circonscriptions de l'ouest du Canada. Ce sont des sentiments d'aliénation. Les gens assistent à des réunions séparatistes et à des réunions de West Fed. On y rencontre des agriculteurs moyens, des hommes d'affaires et des enseignants. Ils aiment le Canada, ils aiment leur pays et ils expriment des sentiments auxquels le gouvernement est insensible. Ce qui est triste monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement ne se rend même pas compte qu'il n'arrive pas à les comprendre.

● (1600)

Lorsque les provinces fondatrices se sont unies, en 1867, il était prévu que, dans cette confédération de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, les gouvernements provinciaux possèderaient les richesses naturelles de leur province respective et auraient droit de regard sur l'exploitation de celles-ci.

En 1870, la région qui correspond aux trois provinces des Prairies devenait, de réserve de piégeage et de commerce de la Compagnie de la Baie d'Hudson, une colonie des provinces nouvellement fédérées. Elle devenait une colonie du nouveau Dominion du Canada, des provinces nouvellement fédérées du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nou-

velle-Écosse. La même année, par suite de la rébellion de Riel, le Manitoba était créé. Étant donné que le Manitoba n'aurait pas droit de regard sur l'exploitation de ses richesses naturelles, il demeurait une colonie de fait, sinon de nom.

En 1871, la Colombie-Britannique entrait dans la Confédération. Mais dès 1858 elle était organisée et avait établi ses frontières en 1866. Elle est donc entrée dans la Confédération en tant que province qui possédait ses richesses naturelles et avait droit de regard sur leur exploitation.

En 1873, ce fut le tour de l'Île-du-Prince-Édouard. Il ne faisait aucun doute que cette nouvelle province possédait ses richesses naturelles et avait droit de regard sur leur exploitation.

En 1905, l'Alberta et la Saskatchewan furent créées à partir des territoires coloniaux. On les a appelées des provinces, mais, en fait, elles n'en étaient pas, puisqu'elles n'avaient aucun droit de propriété ni de regard sur leurs richesses naturelles.

Cette suite d'événements nous montre que la Confédération prend forme. Il existait en réalité trois provinces qui n'étaient pas propriétaires de leurs propres ressources: le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

En 1912, les frontières de l'Ontario, du Québec et du Manitoba ont été déplacées vers le Nord pour devenir ce qu'elles sont à l'heure actuelle. Pourquoi ont-elles été reculées vers le Nord? A cause de la richesse des ressources se trouvant à l'extrême-nord de ces provinces. Le Québec et l'Ontario ont immédiatement reçu le titre de propriété des ressources naturelles se trouvant dans cette région nordique et le droit de les exploiter. Le Manitoba, par contre, n'a pas le contrôle de ses ressources naturelles et elles ne lui appartiennent pas. C'est inimaginable! Trois provinces ont été agrandies, mais deux seulement ont obtenu des droits sur leurs ressources naturelles. Le Manitoba n'est pas devenue propriétaire des ressources du nord de la province et elle n'a pas eu le droit de les exploiter puisqu'elle n'avait pas de droit sur les ressources du reste de la province à ce moment-là.

Dans les années 1930, une vague d'agitation a déferlé au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Il y existait même un net sentiment d'hostilité. Je ne puis m'empêcher de penser que l'histoire se répète. Il suffit en effet de faire un retour en arrière pour constater que le mécontentement, l'hostilité et le désir de séparation se manifestaient déjà à cette époque. Mais ce n'est que lorsque ces sentiments ont commencé à s'exprimer et que les agriculteurs se sont réunis en petits groupes, lesquels ont pris de l'ampleur, que le gouvernement a enfin écouté les revendications de l'Ouest. Or, l'Ouest fait encore entendre les mêmes griefs; songeons par exemple au groupe Westfed. Qu'en pense notre illustre premier ministre? Il considère cela comme du chantage. En 1930, il ne s'agissait pas pourtant de chantage mais de l'expression d'un sentiment populaire. Les gens disaient en somme: «Vous autres Canadiens du centre ne saisissez pas ce qui se passe dans les provinces des Prairies. Vous devrez pourtant comprendre avant que le pays ne s'effondre».

Le fait qu'il soit difficile de conclure une entente sur l'énergie est la conséquence directe de tous ces facteurs que j'ai tenté d'esquisser. Le Manitoba a attendu 60 ans avant de devenir maître de ses ressources naturelles. On peut même dire que depuis qu'il est devenu une province, le Manitoba a été privé de la gestion de ses ressources plus longtemps qu'il n'en a joui. Quant à l'Alberta et la Saskatchewan, c'est en 1930 qu'elles sont devenus maîtresses de leurs ressources—il y a donc 50 ans. Quand ils se rendent compte que c'est ce qui arrive à une entente, que par le biais d'un budget ou d'un accord sur l'énergie on tente de s'approprier le contrôle et la possession des ressources naturelles, les habitants des provinces productrices s'y opposent puisqu'ils ne veulent pas revenir au régime colonial. J'exhorte le gouvernement à essayer de comprendre ce fait fondamental. J'exhorte les ministériels à continuer de négocier une entente énergétique acceptable.

M. Rae: Monsieur le président, c'est avec un certain intérêt que j'ai écouté les propos tenus au cours du débat. Je trouve un peu drôle que le député de Mississauga-Sud s'oppose si carrément à la politique suivie par la Banque de Canada en 1981 alors qu'en 1979, quand son parti était au pouvoir, il semblait incapable de parler. Actuellement la Banque du Canada suit exactement la même ligne de conduite que celle que suivait le gouverneur Bouey en 1979. Les principes, la philosophie, le raisonnement fondamental, la même tournure d'esprit, les mêmes hypothèses et préférences, les mêmes problèmes et excuses et l'inactivité qui paralysaient le duo Crosbie et Bouey, tout cela se répète aujourd'hui au comité des finances avec le trio Crosbie, MacEachen et Bussières.

Certes, je me réjouis de voir le député de Mississauga-Sud et ses collègues conservateurs s'opposer aux taux d'intérêt élevés, mais nous savons tous parfaitement bien que leur attitude varie selon qu'ils sont dans l'opposition ou au pouvoir. Les raisons qu'ils invoquent pour s'opposer à la politique d'intérêts élevés du gouvernement varient selon le camp dans lequel ils se trouvent.

• (1610)

Il ne conviendrait guère que j'en profite pour entamer une autre discussion, comme je l'ai fait ainsi que de nombreux autres députés au comité, sur la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt. Il importe toutefois, de souligner que le ministre se fonde sur l'hypothèse que les taux d'intérêt élevés avec lesquels le Canada est aux prises à l'heure actuelle ne sont qu'un phénomène temporaire. Nous avons averti le ministre qu'il n'en est rien, qu'aussi longtemps que nos taux d'intérêt seront alignés sur ceux des États-Unis et sur une politique qui échappe à notre pouvoir, nous n'y pourrons rien. Ils seront probablement très élevés à cause de la politique de la Banque. Il est donc indispensable que le gouvernement change d'attitude en matière de taux d'intérêt et mette au point des programmes fiscaux propres à surmonter les effets absolument néfastes des taux d'intérêt.

Les députés de l'opposition officielle et mes collègues ont donné des exemples des répercussions de cette façon de voir sur l'industrie du bâtiment, de la construction domiciliaire, sur la petite entreprise et sur les agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada. Le gouvernement ne peut tout simplement pas prétendre, comme il l'a fait jusqu'à maintenant, qu'il s'agit d'un problème passager et qu'il lui serait dangereux de réagir de façon intempestive à ce qui n'est qu'un effet secondaire de la politique appliquée aux États-Unis.

Les problèmes qu'éprouve l'industrie de la construction ne sont visiblement pas temporaires. Ils sont bel et bien permanents. Dans ma circonscription, le taux de chômage chez les travailleurs de la construction est de plus de 30 p. 100 depuis deux ans et certains de ces travailleurs sont sans emploi depuis

plus longtemps que cela et ont été forcés de changer de métier. Rien n'a changé depuis que j'ai été élu. Bien que le ministre et tous ceux qui ont été obligés de m'écouter puissent avoir trouvé cela très long, cela fait tout juste un peu plus de deux ans. Le fait que les politiques du gouvernement actuel aient littéralement provoqué la mise à pied permanente de travailleurs prouve que ces politiques sont condamnables.

Plutôt que de concentrer mon attention sur la question des taux d'intérêt, même si je voulais en parler encore une fois parce que cela constitue un véritable problème et a véritablement une incidence sur la politique fiscale globale du gouvernement et l'orientation de sa politique, je tiens à revenir sur ce que j'ai déjà dit au sujet des gains en capital et à parler du document de travail qu'y a consacré le gouvernement, ce document ayant jusqu'à un certain point, inspiré bien des mesures proposées dans le bill C-54 dont nous sommes actuellement saisis. J'éprouve une double déception à cet égard. Tout d'abord le gouvernement n'a pas décidé ce qu'il allait faire de ce document. Il aurait déjà dû nous faire savoir quelle étude en fera la Chambre.

M. Blenkarn: On aurait dû constituer un comité.

M. Rae: On peut bien féliciter le gouvernement de présenter un tel document de travail, dont je tâcherai de résumer les grandes lignes tout à l'heure. Il s'agit d'une étude qui mérite qu'on en discute. Malheureusement, on ne nous a jamais dit clairement de quelle façon seraient menées ces discussions. Je peux discuter de la question avec le ministre ou nous pouvons en discuter entre nous, et nous pouvons tous nous efforcer d'étudier à fond la question, mais le gouvernement se doit certes de prendre l'initiative. Le document sera-t-il renvoyé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques ou à un groupe de travail, ou bien le gouvernement songe-t-il à proposer dans le prochain budget une mesure législative concernant les gains en capital, ou bien mettra-t-il le document au rencart pour toujours? Si le document est mis au rancart, ce ne sera pas le premier document de travail, ou le premier rapport d'enquête à connaître cette fin.

Je suis cependant un peu étonné de constater qu'aucun membre du gouvernement n'a fait de déclaration pour faire connaître l'attitude générale du gouvernement à l'égard des mesures ainsi proposées. C'est peut-être parce que le gouvernement ne réussit pas à faire l'unanimité en son sein à ce sujet. J'espérais qu'il nous dirait plus clairement de quelle façon il entend s'occuper du problème au lieu de se contenter de le soulever et d'observer les réactions. Nous pouvons nous attendre de la part des Conservateurs à une défense générale du privilège qui les portera à soutenir que l'impôt sur les gains en capital devrait ou bien être aboli ou bien réduit à pas grand-chose.

Le rapport aborde les problèmes que posent les gains en capital et le fonctionnement du régime fiscal actuel. J'aimerais signaler ces problèmes au ministre et lui dire ce qu'il devrait faire, à mon avis, pour donner suite au rapport. L'étude révèle que le Canada, de tous les pays de l'OCDE, impose le moins les successions et les dons. Elle indique en outre que 7.1 p. 100 des contribuables, dont le revenu dans tous les cas était estimé à plus de $25,000 en 1978, ont touché les deux tiers de tous les gains en capital imposables. Ce qui est encore plus frappant, moins de 1 p. 100 des contribuables dont le revenu dépassait $50,000 ont touché 43 p. 100 de ces gains. De plus, d'après cette étude, le taux d'imposition marginal tant fédéral que provincial sur les gains en capital est fixé à la moitié de celui qui s'applique aux autres revenus, et le taux fédéral maximal sur le revenu n'est que de 21.5 p. 100.

Personne ne devrait s'étonner de ces constatations. Elles s'expliquent non seulement par le fait que l'impôt sur les successions et les dons fut supprimé en 1972 et que neuf provinces sur dix ont renoncé aux droits successordaux en 1972, mais aussi parce que l'impôt sur les gains en capital est très généreux: la moitié des gains seulement sont soumis à l'impôt et les particuliers peuvent réduire l'impôt au minimum en déclarant leurs gains seulement une fois ceux-ci réalisés.

En ce qui concerne le premier point qui porte sur la question générale de la richesse et de l'héritage, il est intéressant de noter que durant la dernière année laquelle le gouvernement fédéral a perçu un impôt sur les successions, c'est-à-dire en 1971, cet impôt a rapporté 100 millions de dollars, ce qui correspond à plus de 200 millions de dollars actuels. Or, la taxe sur les gains en capitaux imposée sur la disposition présumée au moment du décès a rapporté 11 millions de dollars au gouvernement en 1978. Je le mentionne, car la dernière fois que j'ai parlé de cette question au cours du débat en deuxième lecture de ce bill, plusieurs députés libéraux et conservateurs m'ont vertement reproché d'avoir signalé que le Canada avait le plus faible taux d'imposition sur les dons et les successions sans pour autant souligner qu'ils avaient instauré en contrepartie l'impôt sur les gains en capital et la disposition présumée au moment du décès. J'avais alors répondu qu'en réalité les faits démontrent que la perte de revenu résultant de l'abolition de l'impôt sur les successions dépasse de loin les revenus qu'a pu percevoir le gouvernement fédéral grâce à la disposition présumée au moment du décès.

Le gouvernement ne peut pas contourner le problème en prétendant que l'impôt sur la moitié des gains en capital compense les injustices de notre régime fiscal qui permet aux riches de transmettre des sommes d'argent extrêmement importantes de génération en génération sans jamais payer d'impôt. Je ne parle pas des Canadiens à revenus moyens ni des gagne-petit. Je parle des riches.

En fait, il existe deux régimes fiscaux au Canada. Il y a ce que j'appelle le régime équitable; c'est celui qui s'applique à tous les employés. C'est un système d'impôt progressif qui est basé sur des retenues à la source. Il y a ensuite le régime discriminatoire. Il est conçu pour les citoyens qui peuvent investir dans des paravents fiscaux, créer des fiducies ou profiter du régime fiscal. Le système des gains en capital fait partie du régime discriminatoire. En apportant des changements uniquement au niveau du régime discriminatoire, nous alourdissons le fardeau du contribuable moyen.

● (1620)

Je voudrais vous citer un cas concret dont il est question dans le document de travail et que visent plusieurs des dispositions du bill C-54. Le ministre sait sans doute que le recours généralisé au «dépouillement» des dividendes et de l'excédent est l'une des principales raisons pour lesquelles la Commission Carter a été formée. Le dépouillement de l'excédent signifie qu'au lieu de déclarer un gain en capital—au lieu de tenir l'excédent comme une forme de revenu, il est décidé de le convertir en gain en capital et de ne pas le considérer comme dividende. On peut le faire facilement en se constituant en

société ou même en formant plusieurs sociétés afin de ne payer aucun impôt sur les dividendes.

L'imposition des gains en capital à 100 p. 100 aurait réglé le problème qui a donné lieu à la création de la Commission Carter en 1962. Le gouvernement a cependant préféré n'imposer que la moitié des gains en capital et il a inventé le dégrèvement pour dividendes. Au début le dégrèvement était faible et il restait fort tentant de convertir l'excédent en gain en capital. Le gouvernement s'est donc vu dans l'obligation d'accroître le dégrèvement pour dividendes, afin de faire l'équilibre entre le taux maximal sur les gains en capital et le taux maximal sur les dividendes.

Du point de vue technique, si le gouvernement veut mettre fin à la conversion de l'excédent, la solution est d'augmenter le crédit d'impôt pour dividendes au point qu'il sera plus avantageux de prendre l'excédent comme dividende que comme gain en capital. Le problème, c'est que le gouvernement, en créant plus d'égalité entre le gain et le revenu en capital, a élargi l'écart entre ces deux genres de revenus et le revenu gagné.

Par exemple, monsieur le président, un contribuable qui gagne moins de $18,000 ne paie pas d'impôt sur les dividendes. Si tout son revenu provient de dividendes, il peut gagner jusqu'à $37,000 sans payer d'impôt. A $18,000, il paie 18 p. 100 sur les gains en capital et 36 p. 100 sur ses autres revenus. Voilà quel est l'écart, monsieur le président, mais voyez comme il rétrécit. Si le contribuable gagne $30,000, le taux maximal d'impôt est de 16 p. 100 sur les dividendes, de 24 p. 100 sur le revenu de gains en capital et de 48 p. 100 sur le revenu gagné. Pour le contribuable qui gagne $50,000, les taux les plus élevés sont de 25 p. 100 sur les dividendes, de 27 p. 100 sur les gains en capital et de 54 p. 100 sur les autres revenus gagnés.

Autrement dit, ce changement technique apporté à ce régime discriminatoire ne fait qu'aggraver le déséquilibre entre les deux régimes.

Tout cela peut sembler très technique, mais je signale que le changement apporté au crédit d'impôt pour dividendes a entraîné en 1979 une perte de revenus estimée à quelque 200 millions de dollars. Ce n'est donc pas une petite somme. Le gouvernement a radicalement réduit l'impôt des gens qui touchent des dividendes, ce qui revient à leur dire: «Vous voyez, nous réduisons vos impôts, nous subissons des dépenses fiscales dans ce domaine, c'est pourquoi nous ne pouvons nous permettre de diminuer les autres impôts».

C'est pourquoi je dis qu'une personne qui trouve une échappatoire ou jouit d'un bénéfice fiscal le fait au détriment d'une autre. En l'occurrence, 5.6 p. 100 des contribuables les plus riches du Canada ont reçu une subvention de 200 millions de 94.4 p. 100 des autres contribuables. C'est là le genre de subvention ou de réduction d'impôt que le contribuable moyen n'est pas en mesure de comprendre facilement ou même de connaître. On peut dire sans exagérer que les changements apportés à ce régime discriminatoire afin de rétablir un peu l'équilibre entre les revenus tirés de dividendes et les gains en capital n'ont eu pour seul effet que d'alourdir la charge du contribuable moyen qui ne reçoit ni gains en capital ni dividendes.

En 1972, lorsque la commission Carter a déposé son rapport et que le gouvernement a publié son livre blanc et annoncé son projet de réforme fiscale, on nous a dit que les plus-values en capital ne seraient jamais imposées entièrement parce qu'une telle mesure aurait pour effet de décourager l'épargne, de freiner la croissance économique, de réduire les réserves de capital-risque et, de façon générale, de gêner l'activité des marchés financiers.

En 1972, il ne s'agissait alors que de simples allégations. A la lumière du rapport qui vient d'être présenté à la Chambre ainsi qu'à la population du Canada, j'estime que ces allégations demeurent injustifiées en 1981.

Je trouve paradoxal que les auteurs du document donnent d'excellents arguments en faveur de la pleine imposition des plus-values en capital sans avoir le courage de tirer ouvertement les conclusions qui s'imposent.

A coup sûr, de nombreux groupes, et particulièrement les agriculteurs, ont accusé le système d'imposition actuel ainsi que les plus-values en capital de menacer l'existence même de l'exploitation agricole familiale et de la petite entreprise familiale. Il est fort possible que la vente présumée des exploitations agricoles familiales et le fait que ces propriétés sont toujours évaluées au taux de 1971 provoquent des difficultés. Ces questions ont été portées à l'attention du ministre. Comme je n'habite pas dans une circonscription rurale, elles ne figuraient pas parmi les grands thèmes des brochures libérales de la dernière campagne électorale. Je tiens toutefois de certains collègues qui représentent des circonscriptions rurales que la promesse de changer le jour de l'évaluation était un des points essentiels du programme libéral dans l'Ouest du Canada, au même titre que le doublage des voies ferrées et autres fantaisies du même genre.

Si des problèmes se posent au sujet des exploitations agricoles familiales, du jour de l'évaluation et des petites entreprises familiales, tous ces cas peuvent être considérés comme des exceptions, que les plus-values en capital soient imposées à moitié ou entièrement. La solution aux problèmes de l'exploitation agricole familiale ou de la petite entreprise familiale n'est pas de supprimer la plus-value en capital dans tous les cas, mais d'essayer d'appliquer la loi dans les secteurs où nous le jugeons utile et de prévoir des exceptions dans les cas qui nous paraissent exceptionnels. La solution de ce problème ne réside pas, comme le prétend le parti conservateur, dans l'abandon pur et simple de la notion de gains en capital. Cela ne ferait que nous ramener exactement à ce qui existait en 1962. Nous nous retrouverions avec les mêmes problèmes qui ont amené la création de la Commission Carter, en 1962. J'oserais dire au ministre que nous en sommes presque là, en fait. Les problèmes de gains en capital et les problèmes d'équité ne sont pas moins graves dans notre système fiscal actuel qu'ils ne l'étaient à l'époque.

Je me rends compte qu'il me reste peu de temps, monsieur le président, et j'aimerais conclure, si vous le voulez bien, en parlant brièvement de l'indexation des gains en capital. Cela ne prendra qu'une minute.

On a souvent prétendu qu'il était essentiel d'indexer les gains en capital, étant donné que de nombreux gains ne sont pas des gains réels, mais reflètent seulement des hausses générales du coût de la vie. Tant et aussi longtemps que persistera l'exemption de 50 p. 100 pour les gains en capital, je ne vois aucune raison valable d'indexer les biens en immobilisations. Si nous devions jamais adopter l'imposition totale des gains en capital, il serait alors plus logique d'indexer les biens

en immobilisations, mais seulement si l'on prenait aussi d'autres décisions fondamentales sur le principe général de l'indexation dans tout le système de comptabilité de l'économie.

Je ne peux pas parler au nom des autres partis, monsieur le président, mais mon parti réclame davantage d'initiative de la part du gouvernement dans ce domaine et dans le domaine des arrangements fiscaux. Nous voulons savoir où nous allons. Nous voudrions que cette question soit déférée à un comité; nous voudrions charger un comité d'étudier les réformes fiscales; nous voudrions que le problème du partage des recettes fiscales soit renvoyé à un comité et que celui du financement des programmes établis soit renvoyé à un groupe de travail spécial. Dans l'ensemble, nous voudrions que le gouvernement fasse preuve d'initiative et nous voudrions avoir l'occasion de participer à l'étude de ces problèmes afin de pouvoir donner des conseils aussi constructifs que ceux que nous avons fournis au ministre à l'occasion de l'étude de bien d'autres projets de loi; j'espère que nous en donnerons encore.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Monsieur le président, c'est toujours un plaisir d'écouter le député de Broadview-Greenwood, l'expert financier du NPD. Comme il le dit lui-même, il n'y a pas longtemps qu'il est député, mais il participe très bruyamment aux débats sur les questions financières. Il ne sera pas surpris d'entendre dire que certains députés conservateurs ne sont pas d'accord avec lui sur différents points. Dans certains domaines, comme l'environnement ou les libertés civiques, nous sommes parfois d'accord avec les néo-démocrates; par contre, il nous arrive d'émettre de sérieuses réserves sur leurs théories économiques.

En fin de compte, le vingtième siècle nous apprendra peut-être ceci: la notion de socialisme est une des plus grandes erreurs et un des plus grands échecs qui soit, et un socialiste est une personne qui n'a pas grand-chose et qui veut partager ses biens avec tout le monde.

● (1630)

Nous avons déjà également entendu, non sans intérêt, l'ancien brillant député et ancien chef du parti créditiste du temps où il siégeait dans cette enceinte. C'était un grand orateur. Je me souviens de l'un de ses fameux refrains où il disait ceci: «Monsieur l'Orateur, si vous dépossédez les nantis de tout ce qu'ils ont pour le donner aux défavorisés, vous allez rapidement vous retrouver avec seulement des défavorisés.» Il y a beaucoup de vrai dans cette affirmation de Réal Caouette.

Le député de Broadview-Greenwood a signalé en passant que les personnes à revenus élevés avaient tendance à être ceux qui profitent le plus de l'impôt sur les gains en capital. C'est, à mon avis, on ne peut plus vrai. Il va de soi que nous aimerions qu'il y ait davantage de gens à revenu élevé afin que les recettes de l'impôt sur les gains en capital augmentent. Nous aimerions aussi que le gouvernement adopte une attitude plus souple en mettant en œuvre certaines des propositions que le député de Kindersley-Lloydminster a mentionnées. Nous aimerions que le gouvernement tienne les promesses électorales qu'il a faites et auxquelles le député de Broadview-Greenwood a fait allusion. Nous aimerions enfin que le gouvernement prenne des mesures au sujet des gains en capital dans le cas des exploitations familiales agricoles.

Selon moi—et les députés seront peut-être d'accord avec moi—si les mesures fiscales en matière de gains en capital ne sont pas modifiées et que l'on n'instaure pas un système d'indexation, cet impôt sur les gains en capital ne sera rien d'autre qu'un impôt sur l'inflation. C'est ni plus ni moins qu'une forme de pénalisation. Ce qui va arriver, c'est que ces mesures vont faire disparaître les stimulants économiques, qu'elles vont porter atteinte à la propriété privée, à ce droit à la possession qui a toujours, et à juste titre d'ailleurs, fait partie intégrante de la tradition canadienne.

Je crois que le ministre aimerait lui aussi voir de telles mesures prises. Je suis persuadé que de nombreux députés libéraux ne verraient aucune objection—puisqu'il semble qu'aujourd'hui on inscrive tous les droits dans la constitution—à ce que notre parti propose une modification pour que l'on inclue dans le projet constitutionnel le droit à la propriété. Personne ne pourrait être privé de ce droit sans un recours à la loi, quoi qu'en dise quelques provinces, qui adoptent à ce titre une attitude assez chauviniste et gratuite, provinces dirigées d'ailleurs dans certains cas par des conservateurs.

Évidemment, il importe encore une fois que le premier ministre qui l'a d'ailleurs admis, ait l'appui des néo-démocrates. Il a au moins eu l'honnêteté de la reconnaître. Mais puisque nous parlons de questions financières et des répercussions d'anciens programmes tels que le Programme d'aide pour l'accession à la propriété, qui pose tant de problèmes à l'honorable représentant qui siège en face sur les banquettes ministérielles, il est bon de rappeler que certains de ces programmes qui reviennent hanter le gouvernement, le mettent dans la gêne financière et le force à se demander comment il va trouver l'argent pour tenir certaines de ses promesses, sont le résultat de compromis que le gouvernement s'est cru obligé de faire avec le NPD entre 1972 et 1974. En outre, il est intéressant de constater que à propos du débat constitutionnel du moins, le gouvernement se retrouve une fois encore dans la même situation.

Il me semble que nous devrions saisir l'occasion qui nous est donnée de parler aujourd'hui, pour demander au ministre s'il envisage d'effectuer certains changements précis. Ainsi, le ministre aurait-il l'obligeance de prendre en délibéré une des instances que je lui ai déjà présentées. Contrairement aux intentions que le député de Broadview-Greenwood prête à certains d'entre nous, il ne s'agit pas de supprimer entièrement les impôts sur les gains de capital. En effet, je ne pense pas que ce soit une mesure réaliste dans l'état actuel des choses. Néanmoins, je considère que l'imposition des gains de capital a causé de très nombreuses difficultés aux Canadiens. En effet, elle a pas mal découragé l'ambition qui avait permis à notre pays de progresser beaucoup plus rapidement par le passé qu'il ne l'a fait depuis. Les recettes provenant des impôts sur les gains de capital n'ont pas été aussi élevées que le gouvernement l'escomptait. L'imposition des gains de capital a plus nui qu'autre chose, puisqu'elle a ralenti l'essor économique de notre pays. Elle n'a pas non plus créé autant d'emplois et de débouchés qu'on prévoyait.

A mon avis, on commet la même erreur dans le bill C-48, en modifiant la déduction pour épuisement. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il est nécessairement équitable d'accorder une allocation de 175 p. 100. En revanche, je ne pense pas que le changement fiscal adopté par le gouvernement sera productif pour l'industrie ni qu'il nous permettra de subvenir à nos besoins en énergie. Je peux évidemment me tromper. Mais, si ma mémoire est bonne, dans la législation actuelle, une société,

qu'il s'agisse d'une petite entreprise canadienne ou d'une multinationale peut défalquer de son impôt, les dépenses de forage, de prospection ou de mise en exploitation d'un nouveau puits. Aux termes de ce projet de disposition fiscale, si je comprends bien, on prévoit une subvention de 30 p. 100 pour les puits de prospection ou de 20 p. 100 pour les puits d'exploitation. Un jour ou l'autre la subvention sera imposée.

Je ne pense pas que les petites entreprises, canadiennes ou étrangères, puissent concurrencer les multinationales qui ont les réseaux de distribution et les moyens d'absorber ce genre de dépenses. Je demande au ministre et au gouvernement d'examiner comment nous sommes en train de supprimer un stimulant. Je ne dis pas qu'il aurait fallu en supprimer une partie, car les allocations d'amortissement étaient probablement trop généreuses. Cependant, dans le cas présent, le gouvernement échange quatre 25c. contre un dollar. Ce sont les activités de recherche et de mise en valeur du pétrole qui vont s'en ressentir. Les petites entreprises ne peuvent soutenir la concurrence.

A diverses reprises, j'ai voulu signaler quelque chose au ministre. Il semblerait que l'attitude de certains vérificateurs et agents du Revenu national mériterait d'être examinée. Nous recevons tous des plaintes de nos commettants; certaines ne sont pas fondées mais d'autres viennent de personnes qui sont persécutées réellement sans raison. Je suis fermement convaincu que des agents du Revenu national sont devenus arrogants et plutôt indifférents. Ils ne cherchent vraiment pas à aider les contribuables. Ils semblent avoir oublié qu'ils sont les serviteurs du public tout comme ils l'étaient par le passé. J'ai observé leurs habitudes de travail. J'ai eu l'occasion d'observer des choses qui sont arrivées dans ma circonscription. Des contribuables ont été obligés de contester. Des entreprises ont été menacées à cause de ce que j'appelerais, avec respect, une insistance arrogante et peut-être inutile sur la lettre de la loi. Avec un peu plus de tact et de certaines de ces entreprises, et de ces personnes auraient eu la vie beaucoup plus facile. En fin de compte, le gouvernement en aurait même profité par la voie de rentrées fiscales.

Puisque le gouvernement a entrepris d'étudier les gains en capital sur les titres dans le même esprit que les régimes enregistrés d'épargne-retraite et autres programmes destinés à aider les contribuables à épargner en vue de leur retraite, je pense que l'on pourrait examiner certaines choses dans ce domaine. Par exemple, on pourrait traiter un peu différemment les détenteurs de titres de sociétés canadiennes lors de l'évaluation des gains en capital.

Je sais, comme le ministre, que certaines sociétés encouragent leurs employés à acheter des actions grâce à la formule des déductions sur les salaires. Parfois, des investisseurs, pour une raison ou une autre, achèteront à dessein des actions de sociétés canadiennes. Néanmoins, ces emprunteurs qui s'adressent à la banque afin d'investir dans des sociétés canadiennes sont traités dès l'instant qu'ils décident de vendre leurs valeurs, exactement comme s'ils détenaient des actions de l'American Telephone and Telegraph ou d'une autre société qui n'a aucun rapport avec le Canada.

Je dis au ministre que si un Canadien peut prouver qu'il achète les actions d'une société canadienne pour une raison valable, soit en prévision de sa retraite, soit pour les études universitaires de ses enfants et qu'il prouve, en conservant ces titres pendant cinq ou dix ans pour indiquer qu'il ne se livre pas à la spéculation, nous devrions lui accorder un traitement différent de celui qu'on réserve à quiconque achète 100 actions d'une société industrielle et les vend une semaine plus tard pour réaliser rapidement un gain de capital.

● (1640)

J'estime que l'impôt sur les gains en capital peut être très utile et très équitable s'il est appliqué avec un peu de subtilité. Disons, pour emprunter une autre image, qu'il pourrait être utilisé comme scalpel plutôt que comme ciseau mousse. Dans la recherche des voies qui s'ouvrent pour canadianiser certains secteurs de l'économie, puisqu'il faut employer ce terme, il ne faudrait pas oublier les allégements d'impôt sur les gains en capital qu'on pourrait offrir aux Canadiens pour les inciter à réorienter vers le Canada leurs investissements vers les bourses de valeur américaines ou vers d'autres destinations étrangères. S'ils laissent leurs capitaux au pays, il faut leur en savoir gré et surtout leur accorder de ce fait des avantages fiscaux.

Je reconnais que le gouvernement est dans une situation délicate. Il a besoin de toutes les recettes qu'il peut se procurer. Nous avons beau jeu de recommander des économies et des dépenses et je suis bien le premier à reconnaître que nous faisons parfois preuve d'illogisme à cet égard.

Il y a pourtant des perspectives magnifiques qui s'ouvrent, à condition que nous tenions compte des priorités au lieu de tomber dans le piège que certains pays scandinaves n'ont su éviter. J'ai dernièrement lu que les Pays-Bas aussi essaient de dominer cette situation déprimante. Ils sont allés aussi loin qu'il était possible de le faire dans les programmes sociaux lancés en certains pays d'Europe après la dernière guerre. La prochaine échéance sociale, si l'on me passe ce terme, va venir quand les gens se rendront compte tout à coup qu'ils ne peuvent aller plus loin. Dans ces pays, la distribution des avantages sociaux prend une part si large des budgets qu'il n'en reste pas assez pour la création des richesses nécessaires à d'aussi larges redistributions de revenus.

Le député de Broadview-Greenwood a lancé un jour un trait d'esprit. Je pense que c'était le député de Saint-Jean-Ouest qui était ministre des Finances à l'époque. On entend parler, disait-il, d'économie keynésienne, on parle d'économie prékeynésienne et voilà qu'on envisage maintenant l'économie précambrienne. En écoutant cela, je me suis dit qu'au NPD c'est une autre sorte d'économie qu'on envisageait, l'économie d'après-moi-le-déluge, à la Alfred E. Neuman.

M. Sargeant: Ce n'est pas vous qui allez arrêter le déluge, Elmer.

M. MacKay: Vous aussi vous lisez *Mad*. Je pense qu'au point où nous en sommes rendus de nos réflexions fiscales et financières, si nous ne procédons pas plus sélectivement, si nous ne consacrons pas une part plus grande de notre énergie et de notre argent aux secteurs qui créent des richesses et qui encouragent les Canadiens à faire quelque chose pour eux-mêmes et pour leur pays, au lieu de les encourager à rester chez eux et à vivoter des programmes sociaux, nous allons continuer de nous appauvrir par rapport au reste du monde.

Le ministre sait que nous reculons depuis quelques années. Il serait étonné de voir quel appui il recevrait, non seulement dans notre parti mais dans la population tout entière, s'il donnait un peu d'incitations à l'économie et s'il modérait un peu certains programmes sociaux. Ils sont peut-être très bien et très utiles, malheureusement ils dépassent nos moyens.

M. Corbett: Monsieur le président, je voudrais profiter de cette occasion pour vous parler un peu du bill C-54 et de ses répercussions, s'il est adopté, sur l'économie canadienne et l'avenir de nos concitoyens et du pays même.

Le document traite de beaucoup de sujets. Il est plutôt volumineux et renferme beaucoup de matière. Il porte surtout sur le mini-budget et sur le budget ultérieur présentés par le ministre des Finances l'année dernière. Comme le savent les députés, il n'est pas encore entré en vigueur, même si ce sera bientôt le premier anniversaire des élections du 18 février dernier.

Les Canadiens reconnaîtront en général qu'à cette date où le gouvernement d'en face était élu, après avoir condamné les politiques du gouvernement précédent et le budget du 9 décembre 1979 de l'ancien ministre des Finances, et préconisé un programme de relance économique, on nous avait monté le plus grand canular de notre histoire. En effet, les libéraux avaient promis d'améliorer notre situation. Ils avaient même laissé entendre qu'ils le feraient immédiatement. En fait, la situation actuelle est bien pire qu'il y a un an.

Les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés. On nous avait carrément reproché de favoriser la hausse de ces taux quand nous formions le gouvernement. Les temps ont changé. Le remède qu'envisageaient les libéraux à l'époque, quand ils critiquaient notre gouvernement, n'est plus efficace aujourd'hui. En fait, les taux d'intérêt sont aujourd'hui passablement plus élevés qu'il y a un an.

On a fait croire aux Canadiens que le premier ministre et le parti libéral étaient beaucoup plus compétents que notre gouvernement. On leur a fait croire que l'effondrement économique était imminent si le gouvernement du jour conservait le pouvoir, mais que tout irait beaucoup mieux avec les libéraux et, en fait, que si le parti libéral revenait au pouvoir, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Or, nous avons vu ce qui s'est produit. L'inflation est galopante. Si elle n'est pas jugulée, nous frôlerons la récession, sinon la dépression. La hausse vertigineuse des taux d'intérêt, le chômage considérable dont souffre le pays et l'augmentation palpable du nombre des faillites dans la petite entreprise, par rapport à l'année dernière, nous portent à le croire. Si ces chiffres n'avaient augmenté que de 1 ou 2 p. 100, nous aurions pu l'accepter à la rigueur et même croire à un phénomène naturel. Toutefois, le nombre des faillites dans la petite entreprise canadienne s'est accru de plus de 17 p. 100, par rapport à l'année dernière.

Que compte faire le gouvernement à ce sujet? Il nous a promis dans le mini-budget des obligations pour l'expansion des petites entreprises. Cette promesse avait donné de l'espoir aux hommes d'affaires. Ainsi, ils pourraient s'adresser aux institutions financières et bancaires et, forts des promesses de l'actuel ministre des Finances, se prévaloir sous peu de ces obligations. Le milieu des affaires en avait été réconforté. Bien des mois après, la mesure législative régissant les obligations pour l'expansion des petites entreprises n'est toujours pas adoptée. Une prolongation a été accordée l'année dernière pour trois mois supplémentaires en 1981. Le premier de ces trois mois est déjà écoulé. Que va-t-il se passer maintenant? C'est extrêmement difficile à dire. Qu'est-ce que les obligations pour l'expansion des petites entreprises coûtent au gouvernement? Le gouvernement ne semble pas en mesure de nous répondre.

● (1650)

Les habitants de diverses régions du Canada s'étaient réjouis à l'annonce que le gouvernement mettait sur pied un programme de crédit d'impôt au titre des nouveaux investissements manufacturiers. Dans ma propre province du Nouveau-Brunswick et dans ma propre circonscription de Fundy-Royal, bien des gens espéraient que ce programme encouragerait l'industrie manufacturière à s'établir dans toutes les régions peu industrialisées du pays. De fait, bien des gens, moi-même y compris, ont félicité le gouvernement d'avoir proposé cette mesure dans son budget. Mais qu'avons-nous découvert depuis la présentation de l'exposé budgétaire? Nous avons appris que le programme ne s'appliquerait pas à toutes les régions en mal de stimulants quelconques, en mal d'industries manufacturières supplémentaires, où le taux de chômage est élevé et où les revenus familiaux et moyens sont faibles. Nous avons appris que le programme servirait plutôt à aider des secteurs bien précis de ces régions.

J'accepte très difficilement que les seules régions qui semble devoir profiter du programme de crédit d'impôt aux nouveaux investissements manufacturiers soient des régions représentées par des ministériels. J'accepte difficilement que ce genre de partialité politique puisse influer sur l'avenir de régions qui ont un besoin urgent qu'un gouvernement compréhensif s'intéresse à leurs problèmes. C'est pourtant ce qui se passe. Seulement cinq régions de la Nouvelle-Écosse sont admissibles au programme de crédit d'impôt aux nouveaux investissements manufacturiers et toutes ces régions sont représentées à la Chambre par des membres du parti libéral.

Nous avons un ministre des Finances qui blâme le peuple canadien pour les problèmes et les ennuis économiques du pays. Selon lui, si le peuple canadien veut blâmer quelqu'un il n'a qu'à s'en prendre à lui-même, à sa prodigalité et à son désir d'obtenir toujours un peu plus. Le premier ministre nous dit que nous devrions vivre selon nos moyens. Je voudrais bien voir ces deux députés essayer de vivre avec les revenus fixes impartis aux personnes âgées et aux indigents du Canada.

Le programme de crédit d'impôt énergétique, qui constituait un élément essentiel du budget Crosbie, n'a pas été repris dans le dernier budget. C'est un coup dur pour les personnes qui ont absolument besoin de fuel domestique pour se chauffer et cuisiner, surtout au cours de cet hiver tellement rigoureux. Le budget ne prévoit rien pour les aider. En fait, ils ont même droit à une augmentation des taxes sur le fuel domestique que ne prévoyait pas le budget Crosbie. Ces personnes ont beaucoup de mal à faire face à la situation et c'est très facile à comprendre.

Et que se passe-t-il pendant ce temps-là? Nous constatons que le gouvernement fait tout pour chasser les investisseurs, les emplois et les compagnies de prospection vers les États-Unis. On ne prend plus les initiatives voulues pour que les Canadiens trouvent des ressources énergétiques dans notre pays, des ressources dont nous connaissons l'existence.

J'exhorte le ministre a revoir le programme énergétique du gouvernement en ce qui concerne le financement de la prospection maintenant que les sociétés et les programmes énergétiques du Canada s'orientent vers la nationalisation, comme chacun sait. C'est au gouvernement de les diriger dans la bonne voie et de créer le climat qui favorisera les investissements dans la prospection énergétique. Je l'invite à travailler en ce sens.

Dans le comté d'Albert, au Nouveau-Brunswick, qui se trouve dans ma circonscription, depuis de nombreuses années on connaît l'existence de schistes bitumineux. Il y a longtemps qu'on utilise du gaz naturel à Hillsborough, pour chauffer les maisons, mais qu'a fait le gouvernement pour établir s'il est rentable d'extraire les 280 millions de barils de pétrole que recèle le gisement du comté d'Albert, sur une superficie de seulement un mille carré? On n'a rien fait pour favoriser la prospection dans cette région et c'est une honte.

On pense que ce gisement pourrait contenir facilement jusqu'à 15 milliards de barils de pétrole, mais on ne fait rien pour l'extraire. Cela équivaut pourtant à la totalité du gisement Hibernia au large de Terre-Neuve. Qu'a-t-on fait à cet égard? J'en ai souvent parlé à la Chambre. Le gouvernement provincial a demandé de l'aide au gouvernement fédéral, mais pour l'instant, les schistes bitumineux ou les gisements de gaz naturel du comté d'Albert ne semblent pas promis à un avenir très brillant.

Je vois qu'il est presque 5 heures, monsieur le président. Avez-vous l'intention d'interrompre le débat maintenant? Peut-être devrais-je déclarer tout de suite qu'il est 5 heures.

Le vice-président adjoint: Le député de Fundy-Royal pourra terminer son intervention à 8 heures s'il est ici.

Étant donné qu'il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à poursuivre l'étude du bill plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—La sécurité nationale—Les plaintes formulées par des membres du service—La prétendue discrimination; le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley)—Les finances—La politique relative à l'inflation et aux taux d'intérêt; le député de Winnipeg-Birds Hill—Les soins médicaux—L'utilisation de la trousse d'examen prénatal.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

ON PROPOSE D'ÉTUDIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland) propose:

Que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques soit autorisé à étudier les dispositions du Code criminel du Canada qui ont trait au contrôle des armes à feu (articles 82 à 106 inclus), que cette étude porte sur tous les aspects du programme de contrôle des armes à feu et comprenne l'audition et l'examen des points de vue des personnes et organismes intéressés, et que le Comité soit également autorisé à faire des recommandations au sujet de toutes modifications qu'il lui semble nécessaire ou souhaitable d'apporter auxdites dispositions;

Que le Comité soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre au Canada; et

Que le Comité soit habilité à retenir les services d'experts-conseils et à commander des études ou des recherches pour l'aider dans son travail et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire.

—Monsieur l'Orateur, cette motion d'initiative privée proposée en mon nom demande essentiellement que la Chambre autorise un sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques de mener des enquêtes, d'entendre des témoignages partout au pays et de faire appel à des conseillers spécialisés dans la législation du contrôle des armes à feu, qui fait maintenant partie du Code criminel. Il me paraît essentiel que nous appliquions maintenant cette mesure. J'estime le moment venu pour le Parlement et, en fait, pour le gouvernement, de recourir à ce moyen pour examiner les nombreuses questions qui se posent au sujet de l'administration de la loi sur le contrôle des armes à feu.

Deuxièmement, cette mesure constituerait un moyen idéal d'analyser en profondeur l'ensemble des principes sur lesquels repose notre loi sur le contrôle des armes à feu et surtout de déterminer si, trois ans après son entrée en vigueur, cette loi a atteint son but.

Je crois le moment venu de revenir un peu en arrière. En août 1977, le Parlement a approuvé des modifications très exhaustives des dispositions du Code criminel qui régissent l'utilisation des armes à feu. A cette époque, et jusqu'à maintenant, il s'agissait d'une des questions les plus délicates à être débattues au Parlement depuis des années. C'était certainement vrai, en tout cas, dans le domaine de l'ordre public.

Les députés devraient savoir que cette loi touche directement un très grand nombre de Canadiens. Le Canada compte plus de trois millions de détenteurs d'armes à feu et ceux-ci, de même que les non-détenteurs d'armes, déplorent vivement que tant de délits d'agression soient perpétrés avec ces armes à feu.

Les principales dispositions de la loi de 1977 ont établi un système en vertu duquel toute personne de plus de 16 ans qui désirait acquérir une arme à feu—soit en l'achetant, soit en l'empruntant, ou en l'échangeant—devait en obtenir la permission en se procurant une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Une méthode de sélection a été mise en œuvre pour identifier les personnes possédant des antécédents de criminalité ou de violence et pour empêcher la délivrance à ces personnes d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu. C'est là le principe et la théorie. En pratique, évidemment, j'estime—et j'aimerais bien qu'on me dise si je me trompe—que ce système n'a jamais donné et ne donne pas les résultats attendus, simplement parce qu'il n'arrête pas les personnes qui possèdent ce genre d'antécédents. Je ne parle évidemment pas du conjoint qui, pour régler un conflit conjugal, fait usage de la carabine .22 qu'il va chercher dans l'armoire. Je parle de celles qui ont perpétré des crimes avec violence ou qui ont fait usage d'une arme à feu alors qu'elles perpétraient un crime. Je soutiens qu'en pratique ces personnes-là ne sont nullement touchées, et si elles ne sont pas touchées, c'est comme si personne ne l'était, car le système ne peut tout simplement pas arrêter celles qui, dans un geste spontané et pour mettre fin à une dispute, s'emparent d'une arme à feu pour laquelle elles possèdent peut-être déjà un permis.

Le système ne joue pas contre ceux qui ont un passé criminel pour la simple raison qu'ils le contournent en n'en tenant aucun compte tout bonnement. Quand quelqu'un a l'intention de dévaliser une banque avec une arme à feu il ne se rend pas au préalable au bureau de la sûreté municipale du coin pour obtenir d'elle une AAAF.

En vertu du système d'AAAF il n'est pas nécessaire de posséder une autorisation pour continuer de posséder une arme acquise avant 1979. Cela constitue une lacune évidente de notre législation à laquelle se retrouve actuellement confrontée la police. Quand peut-elle savoir par exemple la date d'acquisition par transfert d'une arme possédée avant l'entrée en vigueur de la loi. La plupart des armes à feu en circulation au Canada ont été achetées bien avant 1979.

Pour aider la police à résoudre certains de ses problèmes, et sa tâche n'est certes pas facile, le législateur lui a accordé des pouvoirs pratiquement sans précédents de perquisition et de saisie d'armes sans mandat. De nombreux défenseurs des droits civiques, de nombreux juristes et juges ont critiqué sévèrement ces mesures uniques dans l'histoire de notre législation et je crois que c'est là une question qui devrait faire l'objet d'une étude très attentive de la part d'une commission d'enquête.

Le gouvernement fédéral a remis aux provinces l'administration du régime des autorisations pour l'acquisition des armes à feu. La plupart des provinces font émettre les autorisations par les postes de police locaux, à l'exception toute particulière du Nouveau-Brunswick où toutes les autorisations sont émises par un bureau central, de telle sorte que le poids de l'administration, du moins aux yeux du public, retombe principalement sur les services de police locaux.

Nous savons tous que l'application du Code criminel même est une responsabilité provinciale. Toutefois, à cause des exigences administratives inhabituelles en ce qui concerne les disositions relatives aux armes à feu, surtout le régime d'émission des autorisations pour l'acquisition des armes à feu et des permis commerciaux, le gouvernement fédéral de l'époque a conclu un accord avec les provinces, en fait plusieurs accords, en vertu desquels il accepte de combler les déficits que subissent les provinces. Autant que je sache, il n'y a pas eu depuis 1977 de rapport sur ce que coûte le système. Par exemple, qu'ont dépensé les services de police municipaux de tout le pays relativement aux autorisations d'acquisition des armes à feu et leur délivrance? Qu'ont dépensé les sûretés provinciales ou combien d'argent ont versé les trésors provinciaux? Nous n'avons jamais eu de rapport sur ce que le régime a coûté au gouvernement fédéral.

• (1710)

On ne nous a jamais dit quelles provinces avaient essuyé des déficits ni à combien ils s'étaient élevés. A mon avis, monsieur l'Orateur, le gouvernement possède ces renseignements, et il devrait les dévoiler à des enquêteurs parlementaires.

En 1977 et en 1979, les fonctionnaires du Solliciteur général ont prévu que le ministère émettrait de 600,000 à 700,000 certificats d'acquisition d'armes à feu. Depuis que ce programme est en vigueur, les solliciteurs généraux n'ont reçu que deux rapports qui montrent que le chiffre réel est de beaucoup inférieur aux prévisions. Ainsi, la première année, on a émis seulement 254,000 certificats et non pas 600,000 ou 700,000 comme on nous l'avait laissé entendre. Pourquoi cette différence? Qu'est-ce qui est arrivé? Les premières prévisions, les seules que nous ayons eues, étaient-elles à ce point erronnées ou la demande d'acquéreurs de nouvelles armes a-t-elle chuté radicalement au Canada?

Quelles sont les données pour 1980? Le ministre doit sûrement les avoir maintenant. J'espère que le secrétaire parlementaire qui, je le suppose, prendra la parole dans ce débat, possède ces chiffres et nous les transmettra. Toutefois, monsieur l'Orateur, ces chiffres sont très éloignés des prévisions originales qui avaient été données à la Chambre en 1977 au moment où le projet de loi a été adopté. Ou bien il s'est produit quelque chose entre-temps ou bien cela est une conséquence de la loi, ce dont je doute. Il est donc évident que la Chambre a adopté le projet de loi en se fondant sur de fausses données qui visaient à démontrer que la situation était très grave et qu'il s'était échangé un nombre élevé d'armes à feu.

En 1979, par exemple, il y avait un arriéré de six mois dans l'instruction des demandes d'autorisation d'acquisition d'armes à feu. Il semble que l'on ait réussi à liquider cette quantité de demandes, mais toute la question baigne dans le secret et le ministère du Solliciteur général ne communique que des renseignements évasifs sur le délai requis à l'heure actuelle pour l'instruction des demandes d'autorisation. Je demanderais donc à celui qui me répondra au nom du gouvernement de nous dire combien de temps une personne qui ne possède ni casier judiciaire ni antécédents de troubles incitant à la violence doit attendre pour obtenir une autorisation. Le ministère du Solliciteur général a demandé au conseil consultatif national des armes à feu de le conseiller, à titre indépendant, sur le programme du gouvernement, et j'aimerais savoir si le conseil le fait toujours et où sont ses rapports? Pourquoi n'avons-nous pas entendu parler des préoccupations de ce groupe? On a dissimulé toute la question de l'enregistrement des armes à feu ces derniers temps, et il est temps de répondre à un grand nombre de ces préoccupations.

Je soupçonne qu'une foule de problèmes d'ordre administratif se posent et qu'un grand nombre des modifications proposées à la loi sont prêtes à être soumises à l'examen de la Chambre. Pourtant, nous n'en avons pas du tout entendu parler. Vers le milieu de 1979, alors que le solliciteur général (M. Kaplan) n'avait pas encore reçu les chiffres à l'appui dont il dispose maintenant, on s'était rendu compte que treize modifications à la loi étaient nécessaires. L'année 1981 est maintenant bien entamée et rien n'a encore été présenté, aucune déclaration, aucune statistique. Par exemple, certaines des modifications jugées nécessaires il y a plus d'un an portaient entre autres sur les exigences prévues dans la loi relativement à la formation au maniement des armes. Si nous devons subir ce genre de loi, on devrait certes se fixer un objectif pour ce qui est de l'achat de nouvelles armes par des particuliers et de certaines exigences relatives à la formation au maniement des armes. Le gouvernement a négligé tout cet aspect de la question. Je prétends, monsieur l'Orateur, que les modifications touchant cet aspect de la loi sont déjà prêtes depuis un certain temps.

Les services de sécurité fournis dans le pays par différentes agences posent également un véritable problème. Une autorisation d'acquisition d'armes à feu est accordée à un particulier et non pas à une société. La plupart des agences de sécurité exigent que leurs employés aient une arme et sachent s'en servir, ce qui est regrettable, à mon avis. Ainsi que les gouvernements des provinces l'ont proposé au gouvernement fédéral, ne serait-il pas possible de délivrer une espèce de permis général à ces agences de sécurité?

Les modifications du Tarif des douanes relatives à l'importation d'armes à feu dans le pays par des citoyens canadiens sont prêtes depuis un certain temps, mais le gouvernement n'a absolument rien présenté à ce sujet. Ensuite il y a la question des non-résidents qui tentent d'importer temporairement des armes au pays sans autorisation d'acquisition d'armes à feu. On n'a même pas commencé à étudier cette question. Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'un problème très réel et permanent se pose à l'industrie touristique du pays en ce qui concerne les chasseurs américains. Quiconque transporte une arme à feu dans le pays est obligé d'avoir un permis de port d'arme.

Que font les Américains qui viennent faire un bref séjour au Canada et qui apportent des armes avec eux? Demandent-ils une AAAF? S'ils demandent une AAAF, les forces policières du pays vérifient-elles leur dossier médical ou s'assurent-elles qu'ils ne sont pas portés aux actes de violence? Je crois qu'il y a discrimination à cet égard et que les Américains qui viennent au Canada ne sont pas traités sur le même pied que les citoyens canadiens. Je ne suis même pas sûr que le gouvernement applique vraiment ces dispositions de la loi, qui sont un véritable guêpier. S'il les appliquait vraiment, en effet, il y aurait un tollé général parmi les fournisseurs d'articles de sport pour touristes et dans toute l'industrie canadienne du tourisme. A maints égards, le gouvernement actuel a fermé les yeux sur le problème des étrangers qui apportent temporairement des armes au Canada à des fins légales.

Il y a ensuite toute la question des appels qui doit aussi être réglée. La loi ne fait absolument pas mention, à l'heure actuelle, du problème de ceux à qui on refuse une autorisation gratuite d'acquisition d'arme à feu. Les dispositions de la loi concernant les appels soulèvent d'autres questions et d'autres problèmes d'application. Je pense que c'est là un autre domaine sur lequel devrait se pencher très attentivement un comité parlementaire. D'autres problèmes ont surgi depuis que la première étape de cette loi a été proclamée, le 1er janvier 1978.

Il est grand temps que l'on revoie entièrement les modalités d'application de la loi et il est urgent que l'on s'y mette. L'organisme le mieux en mesure de le faire est un comité parlementaire. La raison d'être de la loi, la théorie et le principe sur lesquels elle est fondée, c'est de réduire le nombre des crimes qui sont commis au Canada avec des armes à feu. Deux années entières après l'adoption de la loi, nous devrions tous nous poser une question, à savoir si la loi atteint vraiment son but. Je dois vous dire, monsieur, que j'en doute beaucoup. Elle me semble donner lieu à un système lourd, peu commode et coûteux. Je voudrais avoir une certitude, cependant. Je voudrais me l'entendre dire par ceux qui doivent appliquer ces dispositions du Code criminel et ceux pour qui elles n'ont plus de secret.

● (1720)

Les deux premiers rapports annuels sur les armes à feu, ceux de 1977 et de 1978—les deux seuls que nous ayons jamais reçus—ne révèlent aucune réduction sensible de la fréquence des crimes violents au Canada. Les statistiques relatives au début de 1980, que nous venons de recevoir, montrent que le nombre de crimes violents, c'est-à-dire comportant l'usage d'armes à feu, est à la hausse. La semaine dernière, la Commission de police du Toronto métropolitain a publié son rapport pour l'année 1980. Par exemple, pour le Toronto métropolitain seulement, le taux de criminalité a augmenté de 9.4 p. 100. Cette hausse reflète en majorité des crimes violents. En 1980, dix Torontois ont été tués au cours de vols à main armée comparativement à un seul en 1979. Des 48 victimes d'homicides commis dans le Toronto métropolitain l'an dernier, 18 ont été abattues au moyen d'armes à feu. Les vols à main armée ont augmenté de 23 p. 100 à Toronto, passant d'un total de 289 en 1979 à 386 en 1980.

Je termine en vous disant ceci, monsieur l'Orateur. En 1979, le gouvernement Trudeau s'était engagé publiquement à procéder à une révision complète des dispositions du Code criminel

qui visent le contrôle des armes à feu, ce qu'il n'a jamais fait. Le gouvernement Clark a repris à son compte cet engagement et, en tant que solliciteur général de ce gouvernement, j'ai fait savoir à la population que cette révision aurait lieu. A l'époque, j'avais fait inscrire au *Feuilleton* de la Chambre la même motion que celle que je propose aujourd'hui. On nous cache certaines des données les plus pertinentes relativement aux crimes avec violence commis au Canada. Mais ces données existent. Il n'est pas nécessaire d'atteindre davantage pour tirer des conclusions. J'estime qu'il est temps qu'un sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques procède à une révision parlementaire. Cela fournirait aux provinces, aux fonctionnaires fédéraux, à la GRC, aux associations et aux personnes intéressées l'occasion de présenter un mémoire et de dire ce qu'elles pensent de cette loi qui est vraisemblablement inefficace. Surtout, monsieur l'Orateur, cette révision se ferait au grand jour.

Des voix: Bravo!

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de traiter de la motion du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence). Je dirai d'abord que, comme pour toute notre législation, il y a peut-être lieu de mettre à jour la loi visée.

A mon avis, la mise en œuvre en 1977 du bill C-51 constituait peut-être un pas de géant. D'aucuns, surtout les chasseurs et les propriétaires d'armes à feu, étaient certes d'avis qu'il allait trop loin. L'adoption du bill a sûrment été controversée. On se rappellera l'amnistie, elle aussi controversée, accordée en novembre de 1978 lors du rappel des armes, puis l'adoption des certificats d'achat d'armes à feu et du système de permis d'affaires, le 1er janvier 1979. N'oublions pas, cependant, que le programme de rappel fut couronné de succès, si l'on en croit divers agents de police, et qu'il ne touchait pas le commun des citoyens honnêtes.

Si importants que fussent ces changements, il faut, à mon avis, les examiner dans le contexte historique du contrôle des armes à feu au Canada. En général, on reconnaît aujourd'hui que la législation canadienne contrôle les armes à feu d'une façon ou d'une autre depuis plus d'un siècle. Je me rappelle fort bien l'époque de la Seconde Guerre mondiale où toutes les armes à feu devaient être déclarées. Il fallait signer une formule pour acheter des munitions. En fait, les premiers permis autorisant le port d'armes de petits calibres ailleurs qu'au foyer ou au travail remontent à 1892. En 1934, il est devenu obligatoire d'enregistrer toutes les armes de poing. En 1968, une modification à la loi a créé trois catégories d'armes au Canada: les armes prohibées, les armes à autorisation restreinte et les armes autorisées.

Si je rappelle ces faits à la Chambre, c'est qu'ils expliquent pourquoi la réglementation des armes à feu au Canada a permis en général d'en faire un usage judicieux. La situation à cet égard est bien meilleure au Canada que dans d'autres pays sur notre continent. Les modifications adoptées par le Parlement en 1977 ont permis de réglementer encore davantage l'usage judicieux des armes à feu, selon la tradition canadienne. Le grand changement fut la nécessité d'obtenir désormais une autorisation d'acquisition d'armes à feu.

Ainsi que je l'ai dit, la loi de 1968 a créé trois catégories d'armes, celles qui sont prohibées, celles à autorisation restreinte et celles qui sont autorisées. Les conditions nouvelles fixées par la loi ont porté sur l'acquisition et l'usage d'armes à autorisation restreinte. Aucune mesure de contrôle n'a été imposée à l'acquisition d'armes longues ou de fusils de chasse. La mesure législative modifiant le droit criminel qui a été adoptée en 1977 a instauré la réglementation des armes à canon long en ce sens que la police passe au crible les demandes d'acquisition émanant de particuliers et vérifie s'ils n'ont pas de casier judiciaire ou s'il ne s'agit pas de malades mentaux portés à la violence.

J'ai reçu dernièrement une lettre d'une dame de ma circonscription qui est maintenant mariée. Elle me relatait le drame qu'elle avait vécu un soir en compagnie d'un ami, de son frère et de sa belle-sœur. Un malade mental avait tiré sur son ami alors qu'il était dans la voiture avec eux. C'est une tragédie qu'elle n'oubliera jamais. C'est pour éviter ce genre de situation que le règlement a été adopté. Il ne vise pas le citoyen moyen qui aime aller à la chasse.

J'aime aller à la chasse à l'occasion. Cette mesure législative ne m'a pas touché. Il y a peut-être une raison à cela dans un certain sens. J'ai commencé à chasser, moi qui aimais la vie de plein air, non pas par amour du sport proprement dit mais pour tuer les renards qui écumaient les poulaillers de ma région. Nous élevions des poules dans la prairie. Quelques années plus tard, une épidémie de rage a éclaté. Les chasseurs de la région ont organisé des battues au renard pour enrayer l'épidémie. Quelques années plus tard, deux de mes employés ont dû recevoir une série de vaccins contre la rage. Très peu de temps après nous nous sommes tous rendu compte que les associations de chasseurs étaient utiles aux agriculteurs et à la société, alors que nous travaillions sans relâche à débarrasser la campagne des animaux qui propageaient la rage.

Il y a un autre domaine où cela s'applique. A la mi-novembre, un loup nous a tué un veau au pâturage. La vache, suivant son instinct maternel, a naturellement caché le veau pendant le jour et elle allait le retrouver le matin et le soir pour le nourrir. Une nuit nous l'avons entendu beugler. Nous sommes allés à sa recherche et nous avons trouvé le veau mort. L'agriculteur et le chasseur ont donc besoin d'armes. Il n'y a pas de restrictions. Mais s'il y a un arriéré de demandes d'autorisations pour l'acquisition d'armes à feu, j'espère qu'on y remédiera.

Il y a peut-être une autre raison pour laquelle je m'intéresse à cette mesure. Quand j'étais jeune, juste après la Seconde Guerre mondiale, j'ai pris part à une chasse au renard au cours de laquelle un de mes amis s'est tué accidentellement. Ce fut un drame dans tout le voisinage. Il laissait une femme et trois enfants. Le plus tragique, c'est que c'était un ancien combattant. Il avait survécu à la guerre et à de nombreux combats. Il a fallu cet accident bête pour qu'il perde la vie. Ce regrettable incident m'a incité à me porter volontaire pour apprendre aux jeunes de ma région à se servir correctement des armes à feu. Et pourtant, il aura suffi d'un geste malheureux pour que cet ancien combattant, qui s'était servi d'armes à feu lors de la guerre, perde la vie.

● (1730)

Une autre question qui me préoccupe, c'est celle de l'entreposage en toute sécurité des armes et des munitions. Notre programme d'instruction apprenait notamment aux propriétaires d'armes à feu à garder celles-ci sous clé et hors de la portée des enfants, dans un emplacement différent de celui où ils gardent leurs munitions. Je comprends tout à fait l'inquiétude des gens qui craignent qu'une certaine interprétation de la loi rende responsable le propriétaire d'une maison qui a été cambriolé et à qui on a volé ses fusils et ses munitions.

Un policier a justement été abattu il y a quelques semaines à la suite d'un cambriolage de ce genre. Les suspects ont été arrêtés de façon tragique près d'Orillia, après qu'ils eurent commis une traînée de crimes dont le premier près de North Bay. J'ignore si, dans ce cas, les armes étaient bien rangées. Dans l'affirmative ou si le domicile où elles se trouvaient a été cambriolé, je pense qu'une enquête montrerait qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à la loi pour éviter ce genre de problèmes. Il faudrait également tenir compte du fait qu'il y a eu vol par effraction.

De nombreux chasseurs, en particulier dans ma région, s'inquiètent de ce que la police peut effectuer une fouille et s'emparer d'armes si elle juge que la situation est dangereuse. Je comprends la réaction des policiers dans une situation difficile, qu'il s'agisse d'une querelle de famille ou non. La police peut effectuer une fouille et saisir des armes lorsqu'elle estime que la situation menace de dégénérer. Elle peut ainsi éviter des drames, drames qui sont à l'origine de près de deux tiers des morts dues à des armes à feu au Canada chaque année. L'idée des législateurs était d'obliger les agents exerçant cette autorité à expliquer en cour pourquoi ils n'avaient pas pu obtenir de mandat de perquisition à l'avance.

Je me mets à la place des gens qui font l'objet d'une perquisition et d'une saisie. J'espère qu'on examinera en détail cet article pendant l'étude en cours, afin de s'assurer qu'on ne porte pas atteinte aux droits de nos concitoyens qui mènent une vie normale et respectent la loi. Il y a certainement du pour et du contre. J'imagine bien le cas où un policier est appelé à se rendre sur les lieux d'un crime survenu à la suite d'une scène de ménage. Un incident semblable s'est produit à Noël dans mon propre village. Un voisin avait rendu visite à un autre voisin. Je ne sais pas exactement si les choses ont tourné ainsi parce que quelqu'un était dérangé ou parce que les gens avaient trop fêté. Quoi qu'il en soit, le voisin a demandé un fusil qu'on lui a refusé. La femme s'est précipitée dans la maison d'à côté pour appeler la police. Entre temps, le bonhomme avait mis la main sur une carabine de gros calibre. Quand le policier qui ne suspectait rien frappa à la porte, celle-ci s'ouvrit et le voisin tira. Par bonheur, le policier ne fut pas blessé, mais un badaud innocent fut touché.

Je comprends pourquoi le législateur considère qu'il est nécessaire d'imposer certaines restrictions aux personnes qui souffrent de troubles psychiques. En temps normal, la personne dont je viens de parler n'aurait jamais fait une chose semblable. Bien qu'elle soit allée chez un voisin pour se procurer une arme, c'est un badaud innocent qui a été blessé.

J'espère que les collaborateurs du solliciteur général étudieront ce genre de situation dans le cadre de leur enquête et adopteront des solutions plus acceptables et mieux comprises à l'égard des détenteurs d'armes dans notre pays. Je crois savoir qu'on étudie actuellement, les répercussions des dispositions du Code criminel qui touchent les armes à feu et qu'on ne se contentera pas d'examiner les amendements à la loi qui ont été adoptés en 1977. La révision que le solliciteur général (M. Kaplan) a promis d'effectuer lorsqu'il aura terminé son enquête, en 1982, va modifier toute l'histoire du contrôle des armes à feu dans notre pays.

Cette évaluation constitue la première étape fort importante de l'étude. J'espère pouvoir y apporter ma contribution et, à titre de député, exprimer les vœux de mes commettants, compte tenu du rôle que jouent les officers de justice, les citoyens ordinaires, les chasseurs, les propriétaires fonciers et les propriétaires de maisons. Je sais gré au député de Durham-Northumberland du vif intérêt qu'il porte à cette question, mais j'espère qu'il comprendra que les résultats de l'évaluation permettront de faire une étude beaucoup plus utile. Ce n'est en fait que lorsqu'ils auront été publiés que nous pourrons décider de l'opportunité d'entreprendre une étude.

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais j'ai le pénible pressentiment pour quelque raison—et je ne veux accuser personne—que les ministériels veulent étouffer le projet de loi. A vrai dire, je trouve cela très inquiétant. Je pourrais peut-être pousser la naïveté jusqu'à dire que cela m'étonne assez. Je félicite d'abord le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) d'avoir présenté cette mesure. Je suis persuadé qu'une étude s'impose. Ce projet de loi reprend une mesure semblable inscrite au *Feuilleton* par le député à l'époque où il était solliciteur général. A ce moment-là, l'opposition n'avait pas soulevé la moindre objection.

Si je comprends bien le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson), l'étude serait prématurée étant donné celle entreprise par le ministère du solliciteur général. Je ne veux pas critiquer les fonctionnaires du ministère qui auraient entrepris cette étude, car j'ignore la nature de leur travail, comme j'ignore si le solliciteur général (M. Kaplan) leur a ordonné de remanier de fond en comble et sans tarder toute la législation ayant trait au contrôle des armes à feu. Je n'en ai aucune idée et je ne le saurai peut-être jamais.

Cependant, ce n'est pas une raison de ne pas réclamer un examen, et je voudrais comparer la situation actuelle à ce qui est arrivé à une motion semblable concernant les pénitenciers canadiens. Si nous avions attendu que le ministère du solliciteur général fasse enquête sur les pénitenciers, nous aurions été tous condamnés à perpétuité, puisque l'étude en question n'a jamais eu lieu. A ce moment-là, c'était le gouvernement libéral qui était au pouvoir, de sorte qu'on ne peut m'accuser d'être partisan.

● (1740)

A l'époque, nous avions pu persuader le solliciteur général du jour d'ordonner au comité de la justice et des questions juridiques, par voie de décret de la Chambre, d'établir un sous-comité, lequel, aidé du personnel nécessaire, aurait pu voyager et entendre des spécialistes en la matière.

Ceux d'entre nous qui ont siégé à ce sous-comité, ont jugé, une fois les travaux terminés, que c'était là la façon dont la Chambre des communes et les parlementaires devaient procéder. Nous n'exprimions pas ainsi le point de vue des libéraux, des conservateurs ou des néo-démocrates, mais bien celui de parlementaires.

A l'époque, j'ai constaté que le moral des parlementaires avait été grandement tonifié du fait qu'on leur avait permis de participer à un processus dénué de tout esprit partisan. Ces parlementaires ont voyagé et travaillé nuit et jour dans le milieu pas très intéressant et dans l'ambiance qui n'avait rien de galvanisant, des pénitenciers canadiens.

Le rapport qui a fait suite à ce travail m'a paru de qualité exceptionnelle. Mes collègues d'en face étaient membres de ce comité, à l'instar d'un certain néo-démocrate, un adversaire politique acharné, M. Stu Leggatt, aujourd'hui membre de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, et qui s'est consacré corps et âme à la préparation de ce rapport.

J'ai la terrible impression, en ce moment, qu'on s'oppose d'une certaine façon, en face—pour quelle raison, je n'en sais rien—à charger une institution digne de notre confiance, le sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques, de revoir la mesure dont nous sommes saisis, sans la critiquer ou chercher à la modifier.

Nous avons tous reçu des plaintes à ce sujet. Je m'inquiète devant la hausse du nombre d'homicides dans le grand Toronto, et je crains que la même chose ne se reproduise dans ma ville de Stratford. Je n'ai pas encore lu le rapport de notre police pour 1980.

Je suis sûr qu'à mon instar, mon collègue, le député de Northumberland-Durham, ne se contentera pas de rejeter cette mesure, ou de l'adopter d'emblée. D'après lui, il nous faudrait créer un instrument qui permette aux parlementaires de revoir cette mesure législative avec diligence et efficacité. Le mot clé, dont on s'est d'ailleurs servi deux fois, est «revoir». Il ne s'agit pas de changer, de modifier, ou d'abroger la mesure législative en question, mais bien de la revoir.

Nous sommes imbus d'un certain esprit de parti—moi, tout autant que n'importe quel autre d'entre nous—mais sans aucun doute, comme nous avons déjà eu un sous-comité des pénitenciers, le gouvernement évitera de sombrer dans le dogmatisme et de faire preuve d'un manque de souplesse flagrant en empêchant le comité de la justice et des questions juridiques de mettre sur pied un nouveau sous-comité lequel d'après moi et d'après tous les députés, j'en suis sûr, serait une entreprise des plus nobles à laquelle occuper les parlementaires, et non pas nécessairement et uniquement les fonctionnaires.

Des voix: Bravo!

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat avec plaisir et je me réjouis de l'initiative dont le député d'en face a fait preuve en évoquant de nouveau cette question.

Quand on a présenté le bill C-51 en 1977, il a forcément suscité de vives controverses et les avis étaient très partagés entre ceux qui demandaient des mesures de contrôle d'armes à feu plus sévères et ceux qui en voulaient moins ou pas du tout. A cette époque mes électeurs étaient exacerbés par un meurtre commis par un homme manifestement atteint de troubles mentaux. Il avait put acheter une arme sans aucune difficulté et il s'en était ensuite servi pour abattre un passant. Je me souviens très clairement de ceux qui à cette époque étaient profondément convaincus qu'il était tout à fait justifié de rendre l'acquisition des armes à feu très difficile.

En même temps, un collègue de la Colombie-Britannique avait reçu une lettre de la femme d'un agriculteur qui avait grand peur que le gouvernement rende l'achat et la possession d'armes à feu trop difficile. Cette personne disait dans sa lettre qu'un loup était arrivé dans sa cour et qu'elle n'avait pu sauver la vie de son enfant que parce qu'elle avait un fusil chargé sous la main.

Ce sont là des différences régionales qu'il avait fallu réconcilier à ce moment. Comme il n'y avait pas moyen de trouver de solution qui puisse satisfaire tout le monde, le gouvernement s'était engagé à continuer l'étude et l'évaluation du programme.

Une maison d'experts-conseils en collaboration avec les provinces est présentement en train de faire une étude et une évaluation de trois ans, sous l'égide du solliciteur général (M. Kaplan). Je crois savoir qu'il s'agit d'une étude dont la portée est très étendue et qui concerne toutes les dispositions du Code criminel relatives aux armes à feu, et non pas seulement les modifications apportées par le bill C-51.

La version définitive du rapport sera publiée en 1982, mais on publiera aussi deux rapports provisoires. Je suppose que nous avons à décider aujourd'hui s'il vaudrait mieux suivre la recommandation du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), et renvoyer l'étude de cette question au comité permanent maintenant ou au moins lorsque le comité publiera son rapport provisoire.

Ceux d'entre nous qui étudiaient le bill C-81 se sont trouvés dans bien des cas quelque peu handicapés par le manque de statistiques. Par exemple, c'est seulement en 1974 que Statistique Canada a commencé à recueillir régulièrement des données sur l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles, même si l'on disposait déjà de chiffres sur les homicides commis au moyen d'armes à feu.

Même si le bill C-51 a été présenté en 1977, les nouvelles restrictions concernant les armes ne sont entrées en vigueur que le 1er janvier 1978. Le programme d'amnistie pour la remise des armes à feu a été lancé en novembre 1978 et le système de certificats et d'autorisation d'acquisition des armes à feu est entré en vigueur le 1er janvier 1979. Si la question est renvoyée au comité permanent maintenant, nous aurons derrière nous une expérience de deux ans au plus et nous n'aurons pas eu de rapport intérimaire.

Comme l'a fait remarquer le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson), nous avons depuis plus d'un siècle des lois qui réglementent les armes à feu d'une façon ou d'une autre. C'est une chose qu'on semble oublier, car bien des gens pensent que le bill C-81 marque le début du contrôle des armes à feu au Canada. Le premier système de permis, qui autorisait le port d'une petite arme hors de son domicile ou de son lieu d'affaires, a été instauré en 1892 et, en 1934, la loi exigeait l'enregistrement de toutes les armes de poing. Les armes longues n'ont fait l'objet d'aucun contrôle avant les modifications apportées en 1977-1978, même s'il y a eu quelques changements en 1968.

Heureusement pour nous, la possession et l'usage de toutes les armes à feu sont contrôlés depuis une cinquantaine d'années, et il est bien important de maintenir ce contrôle. S'il y a

relativement peu d'homicides commis au moyen d'armes de poing, c'est sans doute parce qu'il y a peu d'armes de ce genre en circulation. Si les armes de poing sont difficiles à obtenir, on ne peut pas les voler, les utiliser à des fins criminelles, les déclencher accidentellement ou s'en servir pour se suicider, problème qui doit nous préoccuper autant que l'usage des armes de poing à des fins criminelles.

S'il y a très peu d'armes de poing en circulation, les citoyens ne jugeront pas nécessaire d'en acheter pour se protéger. Nous voyons ce qui s'est passé aux États-Unis où des citoyens respectueux des lois estiment devoir posséder une arme de poing pour assurer leur protection. Dans certains cas ces armes sont utilisées contre eux par les voleurs.

● (1750)

Mais les armes à canon long interviennent maintenant pour une part notable dans les homicides. Au Canada, on calcule qu'un tiers environ des homicides sont commis à l'aide de ce type d'armes. De nouvelles mesures de réglementation adoptées en 1977 nous ont donné au moins un moyen plus efficace d'abaisser le nombre des homicides. Peut-être est-il tout particulièrement important de s'occuper des armes à canon long, parce qu'elles peuvent être sciées et servir comme armes de poing. Dans certains cas, les cartouches des armes à canon long sont interchangeables avec d'autres. Les mesures de contrôle mettent en évidence le caractère dangereux de toutes les armes à feu et la nécessité de faire preuve de prudence dans leur maniement. Ce n'est pas cela qui gêne les sportifs raisonnables. Je dirai même que ce sont surtout les associations sportives qui ont pris l'initiative d'offrir des cours de formation à l'intention du grand public. Le programme organisé en particulier par le gouvernement de l'Ontario, en collaboration avec l'association sportive, serait pour beaucoup dans la diminution du nombre de personnes tuées ou blessées accidentellement par des armes à canon long.

Comme le député d'en face l'a fait remarquer, beaucoup de gens s'inquiètent de l'incidence de la loi actuelle sur les libertés individuelles. Il est certain qu'il s'agit là d'une chose très difficile à apprécier. La loi autorise certes les services policiers à perquisitionner à domicile dans les cas de querelles de ménage, quand ils soupçonnent qu'une personne en possession d'une arme à feu a perdu la maîtrise de soi. L'agent de police qui fait usage de ce pouvoir doit s'expliquer devant un tribunal: dire les raisons pour lesquelles il ne s'est pas muni au préalable d'un mandat de perquisition. Inutile de dire que nous ne cherchons pas à saper encore plus le principe de l'inviolabilité du domicile. Cependant, la famille concernée sera la première à se féliciter de l'intervention de l'agent de police qui aura empêché un meurtre ou un suicide.

Les deux tiers de tous les homicides par arme à feu sont encore la conséquence de querelles de familles ou de crimes passionnels au Canada. Dans ces situations dangereuses, les tempéraments s'enflamment souvent à la suite d'un litige entre personnes qui se connaissent bien.

Dans bien de ces cas, il faut aussi tenir compte de la possibilité de suicide. Je reconnais que c'est parfois difficile pour le policier de se prononcer là-dessus. Si nous pouvons trouver un meilleur moyen d'assurer non seulement la protection de l'intimité, mais aussi la protection de la vie, nous devrions peut-être nous pencher de nouveau sur tout cela.

La question de la sécurité continue à revêtir beaucoup d'importance. Quand les gens s'arrêtent à penser aux lois sur le contrôle des armes à feu, ils songent surtout aux armes dont se servent les criminels pour commettre d'autres crimes que le meurtre. Les derniers chiffres que j'ai pu obtenir indiquent que seulement 7 p. 100 des meurtres commis avec une arme à feu sont reliés à un autre crime.

Les modifications au bill C-81 permettaient aux tribunaux d'imposer des peines aux personnes qui avaient une arme à feu en leur possession au moment de commettre un autre crime. Les tribunaux semblent vouloir recourir à cette disposition. Elle prévoit l'imposition de sanctions une fois qu'un crime a été commis, mais elle n'empêche pas de commettre le crime, ce qui est encore plus important.

Les certificats d'acquisition d'une arme à feu sont généralement considérés comme étant relativement difficiles à obtenir puisqu'ils ne peuvent pas être obtenus sur un coup de tête. Il faut fournir des preuves de sa bonne conduite. Par ailleurs, les criminels s'arrangeront toujours pour obtenir des armes à feu. Je ne suis pas certaine qu'on puisse mettre au point une mesure qui empêcherait tout acte illégal. Les modifications contenues dans le bill C-81 semblent cependant avoir permis d'exercer un meilleur contrôle et d'établir certains mécanismes utiles pour maintenir ce contrôle.

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le président, il me fait plaisir de répondre à quelques remarques faites par mon collègue le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence). D'abord j'aimerais lui rappeler quelques statistiques, puisque ce dernier prétend qu'il est urgent d'étudier la présente loi qui n'est en vigueur que depuis quelques années. Je lui dirai qu'en 1975, le nombre d'homicides s'élevait à 18. Je citerai un document de Statistique Canada qui indique qu'à l'aide d'un seul genre d'arme à feu, en 1979, il se commettait 9 homicides. Il s'agit d'un tableau intitulé:

Nombre et genre d'armes à feu et homicides d'après la région et le sexe de la victime, 1975-1979.

Je ne vois pas comment on pourrait conclure à l'urgence de cette étude, puisque les chiffres démontrent bien que le total d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu ne s'est pas accru mais a plutôt diminué. De toute façon, monsieur le président, j'aimerais préciser à mon collègue qu'il ne s'agit pas de reporter de façon indue une étude que nous croyons nécessaire puisque, à l'heure actuelle, elle est menée de façon indépendante, savoir par une firme qui devra faire rapport au gouvernement au cours de l'année 1982. Je pense que le gouvernement est responsable dans son mandat. Lorsqu'il a adopté une telle loi, le ministre précisait bien qu'une pareille loi devait effectivement pouvoir être testée au moyen d'études. Une étude, qui doit prendre quelques années avant d'obtenir des résultats significatifs, est conduite à l'heure actuelle par une société indépendante. Je vois mal comment le comité de la justice et des questions juridiques pourrait se pencher sur la même question, alors qu'à l'heure actuelle d'autres individus totalement indépendants, n'ayant aucun intérêt politique, procèdent à la même étude de façon scientifique.

J'aimerais de plus informer mon cher collègue qu'à l'heure actuelle le comité de la justice et des questions juridiques doit se pencher sur la législation de l'accès à l'information, et je

pense que cette législation mérite une attention très rigoureuse des membres du comité et, comme membre de ce comité, monsieur le président, je me ferai un devoir d'y apporter les meilleures de mes connaissances et de participer à l'étude d'une législation aussi importante. C'est pourquoi, monsieur le président, nous croyons du côté gouvernemental qu'il serait prématuré d'entreprendre une pareille étude. D'autre part, monsieur le président, j'aimerais aussi informer mon cher collègue qu'en fait la question fait l'objet d'études au niveau extérieur, et pourra faire l'étude du comité l'an prochain, et c'est à ce moment-là, je pense . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je m'excuse d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais il est maintenant 6 heures.

[*Traduction*]

On propose, du consentement de la Chambre, que nous nous formions en comité plénier, afin que nous soyons prêts à reprendre nos travaux à notre retour, à 8 heures.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Blaker, reprend l'étude du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu.

Le vice-président adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[*Français*]

Le président: La Chambre de nouveau en comité plénier pour l'étude du bill C-54, loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu.

[*Traduction*]

Quand le comité a levé la séance à 5 heures, l'article 1 du bill était à l'étude. Le député de Fundy-Royal avait la parole.

M. Corbett: Monsieur le président, à 5 heures, je concluais mes observations sur le potentiel des schistes bitumineux et des gisements de gaz naturel du comté Albert, au Nouveau-Brunswick. J'expliquais combien il est regrettable que la politique du gouvernement fasse fuir les capitaux pour la prospection à l'étranger. J'avais demandé au ministre des réexaminer la politique, comme le lui demandent les provinces et comme je l'ai fait à plusieurs reprises à la Chambre, et de songer à faire de la prospection et peut-être aussi de l'exploitation pétrolière dans la province du Nouveau-Brunswick.

Je voudrais parler d'un groupe de gens extraordinaires. C'est un groupe plutôt restreint par rapport à celui des fabricants et d'autres qui sont entourés de groupes de pression qui réussissent à se faire entendre. Ce groupe de gens est indispensable au Canada. Je veux parler de ceux qui cultivent la terre et produisent les denrées nécessaires pour alimenter les Canadiens.

Ce groupe fait face à des difficultés accablantes. La hausse des taux d'intérêt ne peut apparemment pas être freinée. Le gouvernement actuel manifeste peu d'intérêt à l'égard des problèmes auxquels ce groupe se heurte. Il doit faire face aux coûts croissants du combustible, aux problèmes ouvriers et à d'autres difficultés. Il mérite une attention particulière.

Si on ne peut freiner la hausse des taux d'intérêt, il faudrait examiner les difficultés auxquelles ces personnes font face. Leurs profits fléchissent, si tant est qu'elles en fassent. Nous nous trouverons dans une situation très précaire si ces personnes dont nous ne pouvons nous passer, c'est-à-dire les propriétaires de petites exploitations agricoles au Canada, ne sont plus en mesure de continuer à exercer leur métier à cause de leurs difficultés financières.

Nous pourrions leur venir en aide par exemple de la façon que le précédent gouvernement avait proposée. Je veux parler de la question des gains en capital que mes collègues ont soulevée à plusieurs occasions. Des députés du parti qui occupent les banquettes à ma gauche ont fait allusion à ceux de notre parti qui favorisent l'abolition de la taxe sur les gains en capital. Je me considère comme l'un de ceux-là. C'est vrai que les gens qui ont de l'argent peuvent profiter de circonstances comme celles-là pour en faire davantage. Cependant, quel mal y a-t-il à ce que des gens qui ont de l'argent acceptent d'investir chez nous et fassent en sorte que leurs concitoyens travaillent, nourrissent leur famille et jouissent de toutes les bonnes choses que le Canada devrait être en mesure de leur offrir? Nous ne trouvons malheureusement dans le mini-budget et dans le budget qu'un tas de simagrées politiques qui n'atténueront en rien les difficultés de notre pays. Le Canada présente les meilleurs perspectives de progrès de tous les pays du monde. Cependant, nous nous trouvons dans de pénibles circonstances et l'avenir s'annonce très sombre. Il faut changer d'attitude.

Je demande au ministre de réexaminer ces politiques qui sont en train d'entraîner le pays vers le chaos économique et social, politiques élaborées au fil des années et que préconise encore le gouvernement au pouvoir. Ce dont nous avons besoin, c'est de nouvelles politiques, de politiques innovatrices, qui nous sortent du cul-de-sac actuel qui ne peut nous mener ailleurs qu'à l'effondrement économique et social.

M. Elzinga: Monsieur le président, comme c'est la seconde fois que j'ai la chance de parler de l'article 1 du bill C-54, je serai assez bref. J'aimerais consigner certains points au hansard avant que la Chambre passe à l'étude du bill article par article. Je veux revenir, avec le comité, sur une couple de motions que j'ai eu le plaisir de proposer aux termes de l'article 43 du Règlement et à l'appui desquelles j'ai invoqué certains arguments dans l'espoir que le gouvernement agisse dans les domaines en cause. De toute évidence, tous les Canadiens sont profondément inquiets de l'inaction de nos amis d'en face. Nous constatons qu'en réalité, les propositions budgétaires qu'ils ont présentées aideront fort peu de nombreux secteurs de notre société. Le gouvernement actuel a établi un certain nombre de records durant son mandat, des records

dont il ne devrait pas se vanter, mais qu'il devrait plutôt tenter de faire oublier en présentant certaines mesures correctives.

● (2010)

En examinant les réalisations du gouvernement actuel, on constate que sous son égide, les taux d'intérêt, les dépenses de l'État, les déficits budgétaires, le chômage, les impôts et l'inflation ont atteint un niveau sans précédent tandis que le dollar fléchissait à son plus bas niveau depuis des années. C'est pourquoi j'ai proposé une motion aujourd'hui.

Les rapports déposés par le ministère de la Consommation et des Corporations indiquent qu'un nombre record d'entreprises de toutes sortes, de particuliers et de sociétés sont présentement sur le seuil de la faillite au Canada. Les chiffres fournis par le ministère démontrent que le taux de faillites au Canada a augmenté de 17.3 p. 100 en 1980 par rapport au taux de 1979. Quant aux cas d'insolvabilité chez les particuliers, le taux a augmenté de 28.9 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière. Les difficultés qu'éprouvent présentement tant de secteurs de l'économie canadienne sont dues à l'inaction du gouvernement.

Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons pris un certain nombre d'initiatives dans notre budget et j'ai été heureux de constater que les libéraux en ont retenu quelques-unes et les ont intégrées à leur budget de cette année.

S'il est un secteur de notre société qui touche un revenu fixe et qui éprouve de très sérieuses difficultés, c'est bien celui des familles monoparentales. Ce secteur compte environ 9 p. 100 des familles canadiennes et les chefs en sont des parents seuls dont le revenu se situe en deçà du seuil de la pauvreté. J'aimerais bien que le gouvernement accorde une attention spéciale à ces gens qui éprouvent tant de difficultés.

Vendredi dernier, un député du Nouveau parti démocratique—je ne me souviens plus de quelle circonscription—a présenté une motion à propos de ce problème très important. Certains députés ont formulé des idées quant à la façon dont on pourrait venir en aide à ces gens-là, non seulement au moyen des mesures fiscales mais des autres mesures législatives qui les concernent.

Lorsque nous voyons agir le ministre chargé de la condition féminine et constatons l'insensibilité dont il a fait preuve à l'égard de l'association qui représente les femmes, nous devons nécessairement conclure qu'il ne se soucie guère du sort des femmes.

J'espère que le gouvernement adoptera un certain nombre des recommandations que lui ont faites ces groupes très estimés, non seulement à l'égard des dispositions fiscales mais aussi d'autres mesures législatives qui touchent les familles monoparentales.

A titre de député de l'Ouest, j'aimerais faire consigner au hansard quelques-uns des griefs exprimés par les Canadiens de cette région; même si certains sujets ne se rapportent pas directement à la mesure dont nous sommes saisis, j'espère parvenir à rattacher mes observations à certains articles pertinents du bill.

Les Prairies ont mené une lutte longue et amère contre les conditions coloniales que leur a imposées la région plus populeuse et politiquement plus puissante du centre du Canada. Elles seront peut-être forcées de lutter contre leur gré, car aujourd'hui elles sont absolutement convaincues que les politiques fiscales du ministre des Finances et les projets énergétiques du ministre responsable de l'énergie présagent un retour à l'ancien statut colonial de l'Ouest. Ce rôle de colonie, l'Ouest ne l'assumera pas de nouveau sans résister.

Non seulement nous devons subir les mesures budgétaires relatives à l'énergie, mais il y a aussi les propositions constitutionnelles qui font des habitants des provinces de l'Ouest, et en fait même de toutes les provinces à l'exception du Québec et de l'Ontario, des citoyens de deuxième classe.

Permettez-moi de faire un petit rappel historique. Les détenteurs des pouvoirs politiques et commerciaux du centre du Canada ont toujours su fondre leurs intérêts; la gestion des ressources de l'Ouest au profit de l'empire commercial du Canada central a toujours et est encore leur principale entreprise conjointe. L'avantage mutuel qu'ils ont retiré de cette fusion a été le contrôle des ressources des Prairies à l'avantage commercial des industries du centre, et l'appui électoral accordé aux alliés politiques de l'industrie dans l'est, dont seul le poids comptait vraiment à leurs yeux. Hommes d'affaires et politiciens du Canada central avaient tout à gagner à ce jeu. Le fait que l'Ouest ne pouvait qu'y perdre était considéré comme une conséquence regrettable de la configuration géographique du pays.

Les buts du dominion et l'intérêt national ont été et sont toujours inéluctablement définis par les blocs de pouvoir économique et politique du centre du Canada. En 1867, il était prévu dans la confédération de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse que le gouvernement de chaque province posséderait les richesses naturelles qui se trouvent dans les limites de son territoire et aurait droit de regard sur l'exploitation de celles-ci. En 1870, la région que constituent maintenant les trois provinces des Prairies devenait, de réserve de piégeage et de commerce de la Compagnie de la Baie d'Hudson qu'elle était, une colonie des provinces nouvellement confédérées. Cette même année, le Manitoba cessait d'être une colonie et devenait une province, mais pas une province comme les autres. En effet, le gouvernement des autres provinces avait droits de propriété et de regard sur leurs richesses naturelles, mais celui du Manitoba n'avait ni l'un ni l'autre de ces droits. Le Manitoba n'était vraiment qu'une colonie.

En 1905, l'Alberta et la Saskatchewan passaient du statut de territoires coloniaux à celui de provinces mais, comme le Manitoba, elles n'allaient pas pouvoir posséder leurs richesses naturelles ni avoir droit de regard sur l'exploitation de celles-ci. Le gouvernement fédéral gardait la mainmise sur leurs ressources, dans l'intérêt du Canada.

En 1930, la colère, l'agitation, l'aliénation, l'hostilité et les rumeurs périodiques de séparation finirent par porter leurs fruits. Les provinces des Prairies devinrent propriétaires et maîtresses de leurs ressources naturelles. Ce n'est que depuis cinquante ans que ces provinces sont sur un pied d'égalité avec les provinces fondatrices.

Le terme «colonie» est employé avec circonspection. En réalité, les ressources des trois provinces étaient exploitées sans vergogne par le centre du Canada dont elles servaient à accroître la puissance politique et commerciale. Pendant les soixante années où le Manitoba a été une colonie, il n'a eu aucune source de revenu réelle ou virtuelle. La Saskatchewan

et l'Alberta se trouvaient dans une situation analogue. Lorsque la dépression et la sécheresse des années trente frappa les provinces des Prairies, elles étaient dans une situation financière très précaire, parce que leur dette publique augmentait pendant que le gouvernement fédéral pillait leurs terres et leurs ressources.

Dans ce contexte historique, ceux qui sont chargés d'arrêter les lignes de conduite officielles, devraient agir avec une extrême prudence et, compte tenu de l'expérience antérieure, considérer la question du contrôle des ressources dans les Prairies comme étant particulièrement délicate et comme une source de désaccord éventuel. L'Ouest a toujours été obligé de combattre la tendance qu'a toujours manifestée le centre du Canada à considérer que les ressources de l'Ouest appartenait à l'Est. C'était peut-être la bonne façon de voir les choses dans l'intérêt à long terme du Canada. En effet, il était peut-être essentiel, pour forger la nation, d'avoir un centre industriel et commercial, mais ce qu'il faut comprendre c'est que les provinces de l'Ouest, à tort ou a raison, entrevoient la propriété, le contrôle et la gestion des ressources comme les seuls moyens d'être traitées équitablement si elles doivent participer à ce jeu qui se joue à leur détriment. Ce n'est qu'en devenant maîtres de leurs ressources que ces trois provinces pourront gérer leur propre économie. Comme elles ne peuvent déterminer le prix du pétrole et du gaz, leur aptitude à gérer leurs propres affaires s'en trouve de beaucoup réduite. Si, en outre, un tribunal devait décider qu'elles ne peuvent établir leur volume de production de pétrole, ou d'une autre ressource, les provinces des Prairies, ainsi que la Colombie-Britannique, redeviendront des colonies du centre du Canada.

● (2020)

Le gouvernement fédéral réussira peut-être à obtenir un jugement favorable d'un tribunal ou décidera peut-être, en invoquant ses pouvoirs déclaratoires, de fixer le volume de production des champs pétrolifères de l'Alberta, mais il commettrait une erreur monumentale rien que d'y songer. Plutôt que de chercher à obtenir une justification en droit, il faudrait que le gouvernement fédéral parvienne à comprendre la légitimité des revendications de l'Ouest.

Il faudrait que la raison, la justice et une véritable compréhension de la situation des Prairies entrent en ligne de compte dans les entretiens entre Ottawa et l'Alberta. Elles seraient bien préférable à la ruse dont font preuve les technocrates d'Ottawa et à l'habilité et au cynisme avec lesquels les relationnistes du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources manipulent les mots.

Il serait aussi utile que l'Ontario comprenne à quel point le sentiment d'aliénation de l'Ouest peut nuire à ses intérêts économiques à long terme. Mais la responsabilité incombe essentiellement au gouvernement fédéral et à nos amis d'en face parce qu'Ottawa doit comprendre que le partage, la justice et l'équité—dont le programme énergétique national fait un usage presque immodéré—ne sont pas simplement des mots que l'on jette à la tête de son adversaire pour triompher de lui.

M. Gamble: Monsieur le président, la dernière fois que j'ai pris la parole à propos du bill C-54, j'ai pu signaler deux des principales lacunes du bill et, en fait, de la loi qu'on se propose de modifier par le bill à l'étude. Il s'agit d'un manque de sens moral et de justice qu'on peut reprocher tant au contribuable qu'au ministre du Revenu national. J'ai également signalé le fait que sous son libellé actuel le bill n'aide en rien le contribuable canadien moyen à comprendre le texte de loi qu'il trouve complètement inintelligible. J'avais alors affirmé que la Chambre était tenue de rédiger les lois de manière compréhensible si elle veut les faire respecter.

La loi de l'impôt sur le revenu que cherche à modifier le bill C-54 repose sur l'article 91(3) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui permet au gouvernement fédéral de percevoir des impôts par tous modes ou systèmes de taxation, et cette disposition s'inspire elle-même du premier paragraphe de l'article 91 qui accorde au gouvernement fédéral le droit de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada.

Depuis qu'elle a été promulguée sous sa forme initiale, à titre de mesure temporaire, en septembre 1917, la loi de l'impôt sur le revenu a servi également à autre chose qu'à lever des impôts purement et simplement. Elle a servi à des fins sociales, et elle a servi à diriger les activités industrielles ou commerciales des Canadiens. Nous savons que c'est en vertu de cette loi que les contribuables bénéficient d'un dégrèvement quand ils font des dons à des œuvres de charité, ou ont des personnes à charge et c'est encore cette loi qui permet d'accorder des avantages fiscaux aux industriels pour stimuler le secteur de la fabrication ou de la transformation. A un moment donné cette loi renfermait une disposition qui, en établissant un système de reçu exempt d'impôt en faveur des prospecteurs et de leurs commanditaires incitait les Canadiens à se lancer dans l'entreprise très risquée de l'exploration minière. Ces dispositions n'existent plus pour la raison, on le présume, qu'il n'est plus nécessaire d'inciter les gens à se lancer dans la prospection et à courir les risques que présente cette acivité. En vertu de cette loi ou accordait aux sociétés minières trois années de grâce à partir du moment où elles commençaient à produire en quantités commerciales avant de leur faire payer des impôts. Cette disposition a, elle aussi, été supprimée.

J'emploie ces illustrations pour démontrer que le but de cette loi n'a pas été exclusivement de percevoir des recettes mais plutôt d'orienter des politiques qui soient dans l'intérêt véritable des Canadiens.

J'en viens donc à ma principale objection sur laquelle je voudrais attirer l'attention de la Chambre ce soir. A mon avis ce bill oublie de traiter l'une des questions les plus essentielles auxquelles sont confrontés le gouvernement et la Chambre. Ce bill ne fait aucune allusion aux articles 117 et 123 de la loi qui stipulent les taux d'imposition applicables aux personnes et aux sociétés. Notre pays subit aujourd'hui des pressions inflationnistes et les effets des hausses du taux d'intérêt qui par leur nature même annulent les possibilités de rentabilité des entreprises canadiennes. A cause d'un taux d'inflation qui dépasse 11 p. 100, les salariés n'ont d'autres recours que de contraindre leurs employeurs à leur consentir des hausses salariales leur permettant de compenser les ravages d'une inflation que le gouvernement semble incapable de juguler. Une situation conflictuelle est en train de se créer dans notre secteur industriel et elle va déboucher sur des arrêts de travail qui réduiront notre productivité nationale et le volume de nos exportations, nous empêchant par là même de redresser notre balance des paiements.

Ces circonstances devraient amener le gouvernement à envisager une mesure très simple, à savoir la réduction des impôts. Même en faisant abstraction des pressions qui continueront à s'exercer sur l'économie canadienne, et vu les problèmes internes auxquels se heurtent les Canadiens, il est juste et raisonnable que l'on procède à une réduction appréciable des taux d'imposition auxquels sont assujettis les entreprises et les particuliers au Canada.

La plus grande partie de l'impôt perçu en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu vient des particuliers et non des grandes sociétés ni, bien sûr, des petites entreprises du Canada. Selon les chiffres les plus récents de Revenu Canada, plus de 70 p. 100 des montants provenant des particuliers sont prélevés sur la paye des salariés. Si ces derniers pouvaient bénéficier d'une réduction de l'impôt fédéral, ils auraient un revenu disponible supérieur qui contribuerait à la création d'emplois au Canada et assurerait à l'économie canadienne un regain d'activité dont elle a grandement besoin.

La loi de l'impôt sur le revenu impose aux employeurs de retenir à la source, sur la paye de leurs salariés, l'impôt et les cotisations au Régime de pensions du Canada. Sans cette disposition de la loi, il ne se passerait probablement pas un an sans que les contribuables du pays ne s'insurgent contre le régime de fiscalité. En effet, les contribuables ne se rendent pas compte des sommes énormes qu'ils doivent verser au Trésor ou dans le Fonds du revenu consolidé qu'administre le gouvernement du Canada. Il est possible qu'ils trouvent cela difficile à court terme—une semaine, deux semaines ou un mois—mais je puis vous assurer, monsieur le président, que les centaines de millions de dollars ainsi collectés, les milliards de dollars qui vont dans le Fonds du revenu consolidé, pourraient être bien mieux utilisés par ceux qui payent les impôts que par le gouvernement, qui a fait la preuve de son goût pour le gaspillage. Je pourrais passer le restant de la soirée à vous donner des exemples de ce gaspillage.

● (2030)

L'un des grands projets du premier ministre et de son gouvernement, c'est d'instaurer un système international de redistribution de la richesse, sous prétexte de promesses faites lors de rencontres dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Le Canada, par l'intermédiaire de ses généreux contribuables, à qui on n'a certainement pas demandé leur avis consacre annuellement 1.2 milliard de dollars à l'aide à l'étranger. Nous en avons eu un nouvel exemple aujourd'hui avec l'annonce du versement de 50 millions au Zimbabwe d'ici dix ans. Ce n'est, bien entendu, qu'un exemple parmi tant d'autres de l'exode des capitaux canadiens vers les pays étrangers dont beaucoup sont dirigés par des régimes dictatoriaux qui ignorent totalement les principes communément admis en matière de respect de la dignité humaine. De nombreux pays qui vivent sous le régime du parti unique et qui peuvent à juste titre être appelés des dictatures, n'appliquent aucun des principes de la démocratie, ce qui n'empêche pas le gouvernement canadien de tenir absolument à ce que nous respections nos engagements envers eux. J'aimerais savoir à quoi servent ces engagements.

En 1977, on a pu voir la façon dont était accordée une partie de l'aide extérieure canadienne, non pas directement par l'ACDI, mais par un autre organisme d'État, la Société pour l'expansion des exportations, dont les activités sont largement financées par l'argent des contribuables. Il s'agissait en l'occurrence d'une somme d'environ 67 millions de dollars accordée à INCO, qui exploite une mine au Guatemala. A cause de cette aide accordée à l'étranger, les mineurs de la région de Sudbury ont perdu leur emploi parce que la société qui les employait pouvait obtenir ses matières premières à moindres frais au Guatemala. Ce qui revient à dire que les contribuables Canadiens versent des impôts pour mettre leurs compatriotes au chômage. C'est exactement ce qui va se produire avec le dialogue Nord-Sud et avec le nouvel ordre international que l'on veut instaurer. J'estime que la population doit être consciente de cela. Une fois que les contribuables canadiens ont mis leurs compatriotes au chômage, il leur faut encore contribuer au Fonds du revenu consolidé pour couvrir les paiements d'assurance-chômage dont bénéficient précisément ceux qu'ils ont contribué à mettre au chômage.

C'est le comble de la déraison; aucun contribuable de notre pays, ou du moins personne qui réfléchit un tant soit peu, n'agirait ainsi lui-même. Je rappelle au gouvernement que, dans notre pays, ce sont les contribuables qui sont les mieux à même de gérer leurs fonds. S'il considère vraiment que nos concitoyens éprouvent un besoin pressant et urgent d'aider les autres, il devrait les laisser mettre eux-mêmes en place un mécanisme leur permettant de faire leurs dons en déliant leurs cordons de leur bourse de leur propre chef, au lieu de les y contraindre par la loi. On devrait demander à nos concitoyens de faire eux-mêmes les dons que le gouvernement effectue en leur nom.

Je suis venu à parler de cette question à propos des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je me demande si le gouvernement du Canada a vraiment le droit d'imposer nos concitoyens selon telle ou telle formule ou par le biais de tel ou tel système lorsque ce n'est pas pour la paix, l'ordre et les besoins du pays. J'admets que l'article 92 qui traite du droit des provinces à prélever des impôts directs concerne uniquement les recettes fiscales destinées à des emplois provinciaux. L'article 91 ne donne pas les mêmes précisions, mais c'est implicite.

Si la situation était la même que l'année dernière, la question ne revêtirait pas une telle importance aujourd'hui. Voici la question que j'ai posée au ministre des Finances le 17 novembre 1980. Je cite:

Vu le changement qui se produira bientôt dans l'administration des États-Unis par suite des récentes élections et vu que le nouveau président a promis de réduire les impôts, le ministre a-t-il l'intention de réduire aussi les impôts au Canada, même si son exposé budgétaire a récemment été adopté par la Chambre, afin de tenir compte des réductions d'impôt aux États-Unis? En effet, ceux qui veulent faire affaires en Amérique du Nord sont normalement attirés par le pays qui offre les taux d'imposition les moins élevés.

Le ministre a répondu que je savais pertinemment que le budget comportait une formule d'indexation. Il aurait pu ajouter—bien qu'il ne l'ait pas fait—qu'il promettait d'indexer dans son budget les grandes déductions pour l'année 1981, mais qu'il ne faisait aucune promesse pour les années suivantes.

Il faut un climat propice pour attirer les industriels et les chefs d'entreprise, monsieur l'Orateur, en l'occurrence, ce qui les attire le plus, c'est la perspective de réaliser des bénéfices aussi élevés que possible. C'est l'avantage que les États-Unis ont sur nous. En effet, le gouvernement américain va réduire le taux d'imposition pour tout le monde, des particuliers aux sociétés, alors que notre gouvernement ne fait rien. Nous avons besoin des entreprises et des investissements des Canadiens. Il

faut que le gouvernement aide les sociétés canadiennes à prendre de l'expansion afin qu'elles puissent créer des emplois non seulement pour les chômeurs actuels, mais aussi pour les nouveaux venus sur le marché du travail, qui comptent désespérément sur le gouvernement pour donner une impulsion décisive. Au lieu de créer ce climat favorable, le gouvernement refuse de prendre les mesures raisonnables qui s'imposent. Il persiste à maintenir un taux d'imposition élevé au pays, ce qui nuit à la croissance des entreprises et les force à chercher des régimes plus cléments où elles sont les bienvenues. Malheureusement, les emplois qu'elles vont créer iront aux Américains et non aux Canadiens. Lorsque ce processus est en marche, il est extrêmement difficile à arrêter ou à renverser. Apparemment, le gouvernement se fiche bien de ce qui va arriver et pourtant, cela saute aux yeux.

Lorsque le premier ministre Davis s'est rendu au Japon il y a deux ans, les Japonais lui ont fait remarquer qu'il était inutile de leur demander d'investir au Canada parce qu'ils trouvaient notre taux d'imposition beaucoup trop élevé. Nous supplions les Japonais d'investir chez nous, ce qui, à mon avis, est une honte en soi. Nous devrions investir nous-même dans notre pays. Malheureusement, une fois que le gouvernement fédéral a prélevé ce qui lui revient, les gens n'ont plus rien à investir. Le Japon nous a pourtant clairement signifié sa position. Lorsqu'on compare l'aide qu'il accorde à l'étranger à la nôtre, on constate qu'elle ne représente pas un pourcentage aussi considérable de son produit national brut que la nôtre.

● (2040)

Si l'on considère le pourcentage de leur budget que les États-Unis affectent à l'aide extérieure on constate qu'il est nettement inférieur au nôtre, en fait de plus de la moitié même. Voici ce qui se produit, monsieur l'Orateur. Nous accordons généreusement notre argent pour pouvoir ensuite supplier les pays étrangers d'investir au Canada. C'est de la démence. Nous devrions au contraire encourager les Canadiens à développer leur propre pays. Pourquoi donc faut-il que nous demandions aux Japonais de développer notre pays? Est-ce parce qu'ils ont été suffisamment habiles pour s'occuper de leurs propres affaires, que nous devrions les laisser investir aux États-Unis ou au Japon les dividendes et les profits qu'ils pourraient réaliser grâce aux entreprises qu'ils établiraient au Canada?

Je prie instamment le gouvernement, monsieur l'Orateur, de se pencher sur ce problème et de lui accorder toute l'attention qu'il mérite.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, mes remarques de ce soir sont une suite assez logique je crois aux conclusions vagabondes du député de York-Nord. Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais féliciter le député de Mississauga-Sud d'avoir, cette après-midi, pour la troisième ou quatrième fois, avec le même calme et toujours avec sa connaissance très précise du fonctionnement du programme, demandé au gouvernement de penser sérieusement, dans le cadre du projet de loi actuellement à l'étude, à prolonger la durée des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Il ne s'agit là que d'une des mesures que le budget Crosbie avait préconisées dans le but de recueillir des impôs sur les articles nécessaires à la population dans le but d'inciter à la dépense, afin qu'un plus grand nombre d'emplois soit créé et que les contribuables profitent davantage de l'essor économique. Ce que le député de Mississauga-Sud demande est tout à fait simple. Il serait satisfait, je crois, même si le gouvernement ne reportait que d'une année la date d'expiration du programme. Pour ma part, j'aimerais qu'on le prolonge d'au moins cinq ans et que l'on permette aux petites entreprises, qu'il s'agisse d'exploitations agricoles ou d'entreprises urbaines, d'emprunter les sommes destinées à l'expansion à un taux d'intérêt inférieur de moitié à ce qu'il est actuellement. En l'espace d'une année environ, le gouvernement se rendrait compte que les revenus résultant de l'application du programme seraient bien supérieurs au montant des pertes qu'il risque de subir.

C'est la troisième fois que je prends la parole à propos de ce projet de loi. J'ai une liste de treize points à aborder, mais je pense que celui-ci sera le dernier. Je veux poursuivre dans la foulée de mon prédécesseur qui vient de se rasseoir. Si, dans la conjoncture économique actuelle, la tâche du ministre des Finances et de ses collaborateurs est d'équilibrer le budget et de relancer l'économie, ils devraient tenir compte des faits qui ont été exposés au gouvernement, à savoir que les taux d'imposition au Canada sont plus élevés que ceux de nos principaux concurrents. Je pense que nous pouvons ajouter foi à cette affirmation sans donner d'exemples.

J'ai vu la situation se détériorer d'année en année. Le député a cité le cas de l'industrie minière. Nous avons réussi à développer une grande industrie minière au Canada en instaurant une exemption fiscale de trois ans. Cette exemption devait donner le temps nécessaire aux entreprises de rembourser leur dette; leurs frais d'intérêt pouvaient diminuer au point où elles pouvaient rentabiliser leur investissement. Depuis que nous avons supprimé cette exemption de trois ans, les entreprises minières canadiennes sont allées investir à l'étranger où les bénéfices sont plus appréciables. La participation canadienne est très élevée dans l'industrie minière.

Je voudrais maintenant vous donner un exemple éloquent. Deux de nos plus grandes sociétés industrielles, l'Algoma Steel et la Steel Company of Canada à Hamilton, avaient entrepris d'exploiter conjointement ce qui aurait été la plus grande mine de fer au monde, située au nord d'Ignace, en Ontario. En 1973, le gouvernement provincial s'est permis de tripler le taux d'imposition des grandes entreprises minières, le taux passant de 15 à 45 p. 100. D'autres provinces, dans l'Ouest particulièrement, firent la même chose. En 1974, le gouvernement fédéral entra en scène à son tour pour déclarer, dans les deux budgets qu'il a présenté cette année-là, que les impôts provinciaux ainsi que les redevances n'étaient plus déductibles. Une entreprise minière située au nord d'Ignace, à 200 milles de Thunder Bay, devait verser 45 p. 100 à la province. Le gouvernement fédéral lui impose un taux de 42 à 50 p. 100 qui, en outre, n'est pas déductible. De sorte que le fardeau fiscal d'une entreprise minière dépasse les 90 p. 100, 45 p. 100 pour la province et de 42 à 50 p. 100 pour le gouvernement fédéral selon le revenu de l'entreprise. Ces deux grandes sociétés canadiennes décidèrent donc simplement de déménager au Minnesota. Elles y ont investi 1 milliard de dollars pour exploiter un minerai de taconite à faible teneur, de sorte que le Canada importe aujourd'hui du fer brut des États-Unis. A cause de nos lois fiscales, des Canadiens ont perdu leur emploi.

Voilà sûrement des preuves suffisantes dans ce seul cas, mettant en cause l'Ontario, qu'à la fois le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, en se querellant sur les

recettes, ont détruit un secteur fort prometteur. Tout cela a été reconnu devant la Chambre. Quand l'honorable Don MacDonald était ministre des Finances, il l'avait lui même reconnu. D'après lui, il fallait que les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral fassent la paix et s'entendent entre eux au sujet de ce lourd impôt exigé des industries extractives.

A cette époque-là, quand M. Tommy Douglas était député fédéral, les néo-démocrates s'étaient joints aux conservateurs pour demander la réduction des taux d'imposition de ce secteur. Aujourd'hui, les néo-démocrates se sont ralliés au gouvernement. A eux deux, ils incitent systématiquement des entreprises de ce secteur à quitter le pays. Ils ont ensuite le culot de se plaindre que ces sociétés établies en Ontario importent du minerai fer du Minnesota, contribuant ainsi au chômage au Canada. Mais qu'est-ce qui a incité ces entreprises à s'adresser à l'étranger? La politique du gouvernement, qui est d'exiger des impôts toujours plus élevés pour répondre à ses besoins, a incité deux sociétés appartenant à des Canadiens et contrôlées par des Canadiens à s'intéresser à la mise en valeur du minerai de fer coûteux du Minnesota. Là au moins, ces sociétés pouvaient réaliser un certain bénéfice. Si elles avaient exploité ce minerai de fer au Canada, elles y auraient certainement perdu. Je suis simplement en train de vous dire que le bien-fondé du principe qui consiste à réduire les impôts pour augmenter les recettes est non seulement prouvé par une analyse quantitative dans presque tous les pays du monde occidental, mais également ici même au Canada, où nos taux d'imposition ne sont plus concurrentiels.

Pour terminer ces trois discours qui ont été, je l'espère, constructifs, je voudrais vous dire qu'il faut encourager les Canadiens à investir dans leur pays, à devenir propriétaires de sociétés établies ici même, et ainsi à augmenter les recettes fiscales du gouvernement en les incitant à acheter des actions ordinaires. Vous le savez probablement, monsieur le président, avec les taux d'intérêt élevés que l'on pratique à l'heure actuelle, toutes nos grandes sociétés, luttant pour survivre, doivent délaisser les emprunts fixes en faveur de la vente d'actions. La société Massey-Ferguson vient de mettre sur le marché quelques 30 ou 40 millions de nouvelles actions. Il est à espérer qu'elle pourra les vendre. Stelco et Dofasco comptent en faire autant. Pour sauver leur peau, toutes nos grandes sociétés doivent se mettre à vendre des actions ou bien elles se retrouveront dans de fort mauvais draps, tout comme les fabricants de voitures. Il ne s'agit pas simplement de qualifier de mauvaise gestion financière tout emprunt à ces taux usuraires, mais également de découvrir qui est le responsable de leur hausse. On le doit à une série de gouvernements qui ne se fondaient pas sur des études quantitatives ni sur ce qui était préférable mais sur des manuels édictant ce qu'il convenait de faire. Ainsi, nous subissons la même flambée des taux d'intérêt parce que ces crétins d'Américains qui croient aux mêmes règles et aux mêmes manuels pratiquent ces taux. Presque tout le monde dans notre pays en est conscient. On assiste donc à une sorte de hara-kiri, de suicide économique ou appelez cela comme vous voulez. Notre budget tout à fait unique de 1979 comportait toute une série de petites mesures d'abattement fiscal. Parmi elles, on peut citer celle qui visait à inciter les Canadiens à acheter des actions ordinaires.

● (2050)

Bien entendu, au début il n'y aura pas autant d'argent mais par contre, la société n'aura pas à supporter un lourd fardeau au moment du démarrage. Quand elle commencera à faire des bénéfices, le rendement des actions sera bien supérieur à celui des obligations. Je voudrais prendre la liberté de citer la proposition du budget de 1979 qui a provoqué la chute du gouvernement. Il s'agit d'un extrait qui figure à la page 11 des documents budgétaires. Je cite:

> Que, pour 1980 et les années ultérieures, un régime d'investissement dans des actions ordinaires canadiennes soit établi à l'intention des investisseurs qui sont des particuliers résidant au Canada et, à cette fin, les règles suivantes s'appliquent:
>
> *a*) un investisseur ne peut avoir, à une date quelconque, qu'un seul régime,
>
> *b*) les contributions au régime ne peuvent excéder $20,000 en 1980 et, par la suite, les contributions annuelles ne peuvent excéder $10,000 alors que le total des contributions nettes ne peut excéder $100,000,
>
> *c*) les placements du régime seront généralement limités à certaines obligations à court terme et aux titres de corporations canadiennes imposables qui sont des actions ordinaires, des titres ou des droits à l'égard de telles actions ou des actions convertibles en actions ordinaires, à la condition que de tels titres soient cotés à une bourse de valeurs au Canada prescrite.

On y dit ensuite que les dividendes, les intérêts, et le reste, seront imposables. Tous les députés attendent le jour—et le gouvernement l'a annoncé comme une priorité—où les ressources du Canada appartiendront aux Canadiens. Nous savons que la bonne solution n'est pas de céder ces ressources à des sociétés de la Couronne. L'expérience du monde entier et, en fait, celle du Canada, le démontre. La solution est de laisser des millions de Canadiens ordinaires investir dans des actions ordinaires, si vous me permettez d'utiliser deux fois le même mot, afin qu'ils puissent en être propriétaires à titre particulier. Comme particuliers actionnaires de ces sociétés, ils les surveilleront de près et ils exerceront des pressions pour qu'elles fonctionnent efficacement et prennent de l'expansion.

Omettre du budget actuel ce programme dont je viens de citer des passages signifie que les Canadiens viennent de perdre une magnifique occasion d'être davantage propriétaires de leur pays en achetant des actions individuelles. Naturellement, ils s'attendront à ce que leur investissement rapporte davantage plus tard que s'ils avaient acheté des obligations. Nous avons tous appris au cours de ces dix dernières années qu'une personne qui achète une obligation commet un suicide financier et subit des pertes à cause de l'inflation. Mais voilà un moyen de lutter contre l'inflation, de créer plus d'emplois, d'accroître la production et par là les recettes du gouvernement afin de contribuer à réduire notre déficit. Le gouvernement pourrait alors essayer de trouver d'autres moyens de réduire les impôts.

J'ai les actions ordinaires à l'esprit depuis mon arrivée à la Chambre. Si on regarde la réglementation promulguée en 1957 relativement au pétrole, au gaz et aux minéraux du Nord, on se sent fiers, comme je l'étais. J'ai attendu si longtemps que les Canadiens aient, en tant que particuliers, l'occasion d'être propriétaires de leur propre pays au lieu de voir notre industrie appartenir en grande partie aux étrangers. Par exemple, pour ce qui est du pétrole, la réglementation du gouvernement provincial a donné notre industrie pétrolière aux sociétés étrangères. Mais dans les terres du Canada qui sont sous le contrôle du gouvernement fédéral, les Canadiens devaient être les premiers à pouvoir se porter acquéreurs de leurs ressources et à les contrôler de même qu'à en tirer le gros des revenus. Cette réglementation du pétrole et du gaz a été

mise à jour et améliorée en 1976 et mon parti a appuyé ces modifications.

Il a été tout simplement cruel de voir la mesure présentée cette année au Parlement venir détruire cette réglementation. Cette mesure a réduit à néant tous les progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif de la propriété canadienne qui est le but du gouvernement. Ce débat dure depuis plusieurs jours, et le gouvernement a eu la très grande amabilité de permettre aux députés de dire leur façon de penser. La plupart de ceux que nous avons entendus ont fait tout leur possible pour présenter des suggestions positives.

On a demandé au gouvernement de chercher à sauver les obligations pour l'expansion des petites entreprises. Je sais qu'il est trop tard pour insérer un article concernant les actions ordinaires. La question temps est trop importante. J'espère que le ministre des Finances et les ministériels se rappelleront les uns aux autres, dans les quelques mois qui restent à venir avant le budget du printemps, de rétablir cette mesure au budget. Alors tous les autres dispositifs de réduction fiscale tendant à faire produire davantage pour que le fisc perçoive plus d'argent vont lutter contre l'inflation, équilibrer le budget et remettre le pays sur les rails.

Je ne suis pas le seul à penser ainsi. La campagne électorale américaine s'est faite sur ce sujet l'automne dernier, et tout le monde a rigolé. «Quelle idée,» a-t-on dit, «réduire les impôts pour percevoir plus d'argent!» Cependant, il y a eu un précédent aux États-Unis en 1963-1964, sans parler de tous les autres.

Le premier ministre des Finances à proposer une mesure pareille, ce fut le député de Saint-Jean-Ouest. Je n'étais pas ici pour écouter l'exposé budgétaire, tout le monde le sait. Mais après avoir lu les documents budgétaires, j'ai compris qu'il s'agissait d'un budget sans égal. Le gouvernement a eu beau être renversé sur ce budget, j'ai parcouru ma circonscription, et j'y ai pris la parole. Si j'ai constaté que le renversement du gouvernement avait provoqué beaucoup d'animation, j'ai ressenti beaucoup de tristesse parce que devant la défaite des choses pour lesquelles j'avais combattu, et qui étaient concrétisées dans une certaine mesure au budget.

Les gens ne se cachaient pas pour dire qu'il s'agissait d'un bon budget, ou du moins qu'il n'était pas trop mauvais. J'étais fort chagriné de voir que pendant la campagne électorale on a parlé de toutes sortes de choses sauf de ce premier budget de l'histoire canadienne qui cherchait à équilibrer les dépenses et les recettes en réduisant les impôts. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, les intellectuels du monde anglophone vont commenter en classe ce budget sans pareil. Après avoir été acclamé dans le monde entier, il finira par avoir un regain de popularité au Canada. Tout le monde a compris quand j'ai dit au ministre des Finances il y a quelques semaines que j'avais pitié de lui parce que malgré sa politique économique qui devait être aussi disciplinée que ce budget de 1979, il était parti dans la mauvaise direction.

Je demande au gouvernement d'examiner les propositions formulées par certains député au sujet de l'obligation pour le développement de la petite entreprise et de réfléchir mûrement à certaines questions relatives aux gains de capital, aux crédits d'impôt sur l'énergie et à la réduction des impôts prélevés sur les revenus des industries extractives. Cette dernière mesure accroîtrait la production tout en réduisant les impôts sur le transport de l'énergie et les impôts des industries les plus touchées par la taxe sur la valeur ajoutée parce que l'énergie est bon marché au Canada. Il y a beaucoup d'énergie au Canada. Notre pays est vigoureux et nous devrions favoriser son épanouissement. Ne gâchons pas son potentiel en prétendant bêtement que nous devons continuer à majorer les impôts et à rendre la législation fiscale plus compliquée dans l'espoir d'accroître les fonds publics, car l'argent tarira si les impôts sont trop élevés. Je propose très sérieusement, comme nous siégerons ensemble à la Chambre durant quatre ans, que nous nous attaquions à la tâche dès maintenant, car les occasions favorables qui s'offrent à nous actuellement disparaîtront à jamais.

M. Thomson: Monsieur le président, je souscris à ce que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a dit au sujet des actions canadiennes détenues par des Canadiens. Avant de devenir député, j'ai œuvré durant 20 ans dans le monde des affaires. J'étais président d'une société qui offrait ses actions ordinaires à son personnel et l'encourageait à en acheter. Les employés étaient ainsi propriétaires d'une partie de la compagnie et c'est sans doute la mesure la plus positive et la plus constructive que cette dernière ait prise, pour ses employés comme pour elle. J'ajouterai qu'on ne saurait rien faire de plus constructif que de confier aux Canadiens des intérêts dans l'économie de leur pays.

● (2100)

J'ai fait récemment un voyage en Suède avec un groupe d'étude qui est allé voir sur place comment le Canada pouvait améliorer ses échanges commerciaux avec ce pays par l'intermédiaire d'une société commerciale nationale. Il y a quelques années encore on considérait la Suède comme une économie modèle. J'exhorte tous les députés à aller là-bas pour voir ce modèle, cette expérience socialiste. Ce serait particulièrement intéressant pour mes amis à ma gauche.

En 1980, la Suède a enregistré un déficit fiscal de 18 milliards. Cela équivaudrait à un déficit de 50 milliards au Canada, car la Suède ne compte que huit millions d'habitants.

M. Sargeant: Savez-vous de quoi vous parlez?

M. Thomson: En Suède, si vous gagnez $25,000 par an, vous payez $13,000 d'impôt. Autrement dit, vous êtes imposé à 75 p. 100. Si vous gagnez $32,000, vous êtes imposé à 85 p. 100. Voilà le résultat de l'expérience socialiste, monsieur le président. Pendant mon séjour en Suède, il y a eu une assez grosse tempête de neige si bien que j'ai dû acheter une paire de caoutchoucs. Je les ai payés 159 couronnes, soit $50 canadiens. Chez nous je les aurais payés moins de $10.

Mlle Jewett: Quels capitalistes de Calgary représentez-vous?

M. Thomson: Les Suédois ont nationalisé leurs mines de fer. Ils ont nationalisé l'industrie sidérurgique. Ils ont nationalisé leur . . .

Une voix: Nous avons fait la même chose.

M. Thomson: Le député veut-il écouter ou veut-il parler?

Une voix: Je voudrais écouter des paroles sensées.

M. Thomson: Je pensais que c'était mon tour. La Suède a nationalisé l'industrie sidérurgique, l'industrie charbonnière, l'industrie navale. En 1970, son niveau de vie se classait au

deuxième rang dans le monde libre; il est maintenant tombé au 20e rang. Voilà ce qu'a donné l'expérience socialiste en Suède.

Mlle Jewett: Ils ont eu un gouvernement conservateur pendant trois ans.

M. Thomson: C'est aussi là qu'on retrouve le taux de suicide le plus élevé au monde et aussi un taux d'alcoolisme très élevé. Qu'a valu à la Suède l'expérience du socialisme?

Une voix: Elle est ruinée.

M. Thomson: Et cela m'amène à me demander si le Canada est sur la même voix.

Une voix: Oh non!

Une voix: Oh oui!

M. Thomson: Non, le Canada n'est pas sur la même voie! Nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens! Le gouvernement du Canada ne vit pas au-dessus de nos moyens! Notre croissance économique a été nulle en 1980 et pourtant les dépenses gouvernementales sont passées de 54 à 63.5 milliards. En 1981-1982, la croissance sera nulle encore une fois et pourtant, les dépenses du gouvernement grimperont à 73.5 milliards.

En 1980, le gouvernement fédéral a accaparé 25 p. 100 du produit national brut et en 1981-1982, il en prendra 30 p. 100.

Qu'est-ce qui a fait déchoir la Suède, monsieur le président? Le fait que personne ne se soit assez soucié d'accumuler le capital nécessaire pour créer des emplois. Le gouvernement prélevait tellement d'argent de l'économie qu'il ne restait rien pour créer du capital d'investissement. La même chose se passe au Canada. Le gouvernement libéral n'a rien fait pour limiter ses dépenses.

Au lieu de favoriser la croissance et de chercher à augmenter la taille de l'assiette économique, le gouvernement libéral s'est plutôt préoccupé d'accaparer une plus grande part de cette assiette et de puiser dans une économie stagnante.

Ce gouvernement ne cesse de réclamer davantage de recettes et ces recettes, il va les chercher dans l'industrie du pétrole; c'est elle maintenant qu'il va pressurer.

M. Chénier: C'est ce que vous vouliez faire l'an dernier. Les contribuables canadiens auraient payé.

M. Thomson: Le pire de toute l'histoire, c'est que tous les experts s'accordent à dire—je ne m'attends pas à en trouver de l'autre côté de la Chambre—que nous devrons investir entre 400 et 600 milliards d'ici dix ans pour trouver l'énergie nécessaire au bon fonctionnement de notre économie. Et pourtant, le gouvernement libéral nous dit que non seulement il ne donnera pas d'argent à l'industrie pour le faire, mais qu'il va lui en enlever. Cela revient à dire qu'il n'y a plus d'espoir pour les Canadiens en ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement.

Le budget que le ministre des Finances a présenté en octobre 1980 n'était pas l'énoncé d'une politique fiscale mais seulement l'exposé du Programme énergétique national. Et pourtant, la pierre angulaire de toute politique énergétique devrait être la sécurité d'approvisionnement pour les Canadiens. Ce devrait sûrement être le premier objectif pour les 10 à 20 prochaines années. Au lieu de cela, le Programme énergétique national ne fait que pénaliser l'industrie et décourager les investisseurs, alors qu'il devrait fournir des moyens d'améliorer la production et d'éliminer les importations de pétrole brut qui, en 1980, ont coûté la jolie somme de 7.5 milliards de dollars. Cela prend une fraction de seconde pour dire 7.5 milliards de dollars, monsieur le président, mais ce montant représente plus de 10 p. 100 des dépenses brutes du gouvernement fédéral. Il représente 3 p. 100 du produit national brut. C'est une somme rondelette que l'on dépense inutilement. Voilà la tragédie! Le gouvernement fédéral n'a nul besoin de débourser 7.5 milliards de dollars pour le pétrole importé, lorsqu'il pourrait dépenser cet argent au Canada et, partant, créer des emplois et garantir aux Canadiens la sécurité de l'approvisionnement d'énergie.

Le pire dans tout cela, c'est la décision immorale du gouvernement d'emprunter trois milliards de dollars pour subventionner la consommation d'essence chez nous, dette que les Canadiens vont assumer. C'est une décision immorale et absolument injustifiée.

• (2110)

D'après les évaluations faites jusqu'ici du programme énergétique national, nous n'atteindrons pas l'objectif de l'autarcie d'ici la fin de la décennie. En fait, le programme lui-même constituera un obstacle d'envergure à la réalisation de cet objectif. Combien de Canadiens ne nous l'ont-ils pas répété? Sommes-nous tous sur une autre longueur d'ondes que le gouvernement libéral et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Sommes-nous tous bel et bien sur une autre longueur d'ondes?

M. Dingwall: Non, seulement le secteur pétrolier.

M. Thomson: Qui d'autre? Qu'en est-il de l'Association canadienne de la construction et de l'Association des manufacturiers canadiens?

M. Blais: Qu'en est-il de Bill Davis?

M. Thomson: Et des banquiers? Sont-ils eux aussi sur une autre longueur d'ondes?

Une voix: Dites-le nous!

M. McKnight: C'est inutile; vous ne nous écoutez pas.

M. Thomson: Le programme présente au moins quatre grandes lacunes. En premier lieu, le prix du pétrole n'a pas été suffisamment relevé pour stimuler l'économie et assurer aux producteurs un bénéfice suffisant qui favoriserait la prospection et la mise en valeur. Les investisseurs cherchent déjà à réaliser de plus grands bénéfices ailleurs. Ces faits sont irréfutables.

Mme Bégin: Le premier est facile à réfuter. Croyez-vous les gens sots?

M. Thomson: Il n'est pas pire sourd que celui qui ne veut point entendre.

M. Deans: Il faudrait consigner ce mot d'esprit.

M. Thomson: En deuxième lieu, le programme n'est pas du tout réaliste dans sa façon de traiter l'ouest du pays. On néglige d'y considérer l'expansion de l'Ouest comme étant fort prometteuse pour tous les Canadiens.

Une voix: C'est de la foutaise!

M. Thomson: De la foutaise? Il suffit d'aller à Calgary, à Edmonton ou à Eastevan pour voir combien de plates-formes de forage on déménage de l'autre côté de la frontière et combien d'entreprises ferment leurs portes. Pour l'amour du ciel, ouvrez-vous les yeux!

Une voix: Ça lui fait peur.

M. Collenette: Les plates-formes de forage y sont plus nombreuses cette année que l'année dernière.

M. Thomson: Vous dites des bêtises.

Mme Bégin: Calmez-vous. Écoutez ce que disent les gens.

M. Taylor: Allez vous rendre compte sur place.

M. Thomson: Troisièmement, à cause de son aspect arbitraire et répressif, le programme est en train de devenir le point de ralliement de ceux qui essaient de diviser le Canada.

Quatrièmement, le programme vise à augmenter la participation du gouvernement à l'industrie. C'est une mesure rétrograde. L'industrie pétrolière et gazière, comme la plupart des industries d'ailleurs, ne peut pas être gérée par le gouvernement. Les gouvernements ne peuvent pas diriger l'industrie. C'est l'esprit d'initiative qui crée une industrie et qui forme un pays, que les députés soient prêts à le reconnaître ou non.

Des voix: Adam Smith s'est réincarné.

M. Thomson: L'industrie pétrolière a besoin de chercher à réaliser des bénéfices pour poursuivre son activité de prospection et d'exploitation.

De nombreux experts partout au Canada ont déclaré que le programme énergétique national élargira l'écart entre la production et les besoins canadiens au cours des années 80, ce qui veut dire que nous devrons compter davantage sur le pétrole importé en 1985. Au lieu de profiter de l'occasion que représente l'industrie pétrolière et gazière pour favoriser la croissance économique du Canada, le programme énergétique national nous offre des perspectives de croissance minimes, sinon négatives.

Certains experts ont même déclaré que le programme énergétique national pourrait entraîner une catastrophe économique nationale. L'aspect du programme énergétique national qui suscite le plus de critiques est la façon dont il vise à fixer le prix du pétrole et à isoler le Canada des marchés énergétiques internationaux.

Le lendemain du jour où le ministre des Finances a présenté son budget, les grands titres de la revue britannique *Economist* disaient: «Le Canada s'isole du reste du monde.» Voilà ce que nous avons fait. Connaissez-vous un autre pays du monde libre industrialisé qui a la démence de fixer le prix de l'énergie à moins de la moitié des cours mondiaux, monsieur le président? Connaissez-vous un autre gouvernement du monde qui adopte une telle politique? C'est de la démence.

Mme Bégin: Y a-t-il un pays plus favorisé que le Canada?

Une voix: Oui.

M. Thomson: Le Canada doit certainement se rendre compte qu'il fait partie du réseau énergétique mondial. Ne devons-nous pas reconnaître que nous faisons partie du monde? Le prix du pétrole restera élevé et il augmentera probablement davantage. Compte tenu du temps relativement court que dureront les réserves de pétrole qui nous restent, le Canada n'a pas les moyens de subventionner une ressource aussi précieuse. Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de me citer un pays qui subventionne une ressource aussi rare. Existe-t-il dans le monde industrialisé un seul autre pays qui le fasse?

Mme Bégin: Nommez un pays qui vaille mieux que le Canada.

M. Taylor: L'Alberta.

M. Thomson: Je ne le nommerais pas. J'aime mon pays. Cela n'a rien à voir avec la politique économique adoptée par le gouvernement du député.

Des voix: Bravo!

M. Thomson: Ce n'est que quand les Canadiens fixeront le prix de leur pétrole près du cours mondial que des décisions rationnelles seront prises au Canada relativement à sa production et à sa consommation. Il faut que les prix soient plus élevés si nous voulons conserver nos rares ressources et continuer nos travaux de prospection pour trouver de nouveaux gisements au Canada au lieu de chercher aux États-Unis ou ailleurs.

M. Andre: Ou au Sénégal.

M. Thomson: Il est certainement plus sensé d'investir au Canada que d'inciter les sociétés à faire des travaux de prospection à l'étranger. Les députés peuvent rire, mais je prétends que vous rirez bientôt des gens que le programme énergétique national du gouvernement aura mis en chômage.

En augmentant les prix, non seulement on inciterait les Canadiens à économiser l'énergie, mais on permettrait à l'industrie de consacrer ses bénéfices supplémentaires aux travaux de prospection. Je pourrais citer aux députés de multiples exemples où le programme énergétique national a eu pour effet de transformer les revenus nets des producteurs en pertes. En Saskatchewan et en Colombie-Britannique l'exploitation d'un grand nombre de gisements de gaz ou de pétrole n'est plus rentable. Comment pouvons-nous accroître l'offre si nous faisons en sorte que la production et la prospection ne soient plus rentables?

En imposant dès maintenant une hausse du prix du pétrole on pourrait à long terme y gagner car on pourrait alors mettre en valeur nos ressources énergétiques plus rapidement et inciter les consommateurs à économiser l'énergie. Cette hausse aurait finalement pour conséquence une réduction de nos importations. D'après le Programme énergétique, ce sont finalement les consommateurs de produits pétroliers qui supporteront tout le fardeau du prix des importations de pétrole par le biais d'une taxe supplémentaire. En attendant, le contribuable continuera à supporter la hausse du coût des subventions accordées pour le pétrole importé. C'est pourquoi les dépenses publiques au titre des subventions diminueraient si l'on importait moins de pétrole, ce qui rendrait en partie au gouvernement fédéral la liberté d'action qu'il avait perdue dans le domaine fiscal, à la suite d'une longue série de déficits. Si le déficit diminuait, il ne serait pas nécessaire d'emprunter autant d'argent et les taux d'intérêts pourraient baisser un peu. Je m'adresse à mes amis qui sont à ma gauche: «si vous voulez que les taux d'intérêt diminuent, il faut faire un pas dans la bonne voie en réduisant le déficit fédéral.»

Du fait que les besoins en matière d'emprunts seraient moins grands, l'industrie serait soumise à des pressions moins fortes. Le gouvernement pourrait aussi réduire un peu l'impôt sur le revenu. Quelle idée saugrenue! On pourrait réduire l'impôt sur

le revenu des particuliers ou la taxe de vente à la fabrication. Il est probable qu'une augmentation du prix du pétrole qui serait largement compensée par des réductions d'impôt ne provoquerait pas une recrudescence de l'inflation. L'inflation nous inquiète tous. Outre ces considérations, il faut se rappeler que le maintien de prix bas pourrait nous coûter à l'avenir de réelles pénuries de produits pétroliers.

● (2120)

Toutes les régions du Canada peuvent bénéficier de l'exploitation des ressources de pétrole et de gaz dans les provinces de l'Ouest, au large de la côte est et dans l'Arctique. Le développement supplémentaire d'autres sources d'énergie dans tout le pays, qu'il s'agisse d'énergie hydro-électrique, d'énergie nucléaire ou de sources renouvelables, stimulera aussi la croissance économique nationale. Ces dernières années, les grands projets de développement comme le pipe-line TransCanada et le boom des années 50 dans le domaine des ressources ont donné au Canada un formidable élan économique et ont énormément raffermi notre pays. Poursuivons les développements énergétiques des années 80 de la même façon. Qu'ils soient la source de vigueur économique, la clé d'une croissance économique rapide et d'une productivité accrue, et incitent les Canadiens à réaliser une plus grande unité politique et économique.

M. Deans: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler aussi longuement ni de discuter de la Suède. Toutefois, je ne manquerai pas de signaler qu'il ne fait aucun doute que la Suède a périclité rapidement une fois que son gouvernement conservateur a mis ses politiques en vigueur après la défaite du parti social démocrate il y a trois ans.

Une voix: Il ne savait pas qu'ils avaient été défaits.

M. Deans: Comme ce n'est pas l'endroit pour en discuter, je veux parler de la situation qui existe au Canada pendant quelques instants. Je reviendrai sur le sujet que j'ai abordé vendredi dernier, mais auparavant, puisqu'il est question d'impôt sur le revenu, je veux signaler au ministre les taux d'impôts payés par les gagne-petit au Canada.

J'étais à Hamilton aujourd'hui pour rencontrer mes mandants et pour assister aux funérailles d'un ami de longue date qui a siégé plus de vingt ans à l'assemblée législative d'Ontario. Une femme est venue à mon bureau de circonscription pour m'exposer ses problèmes. Elle travaille dans un salon de coiffure et gagne à peu près $6,000 par année. A mesure qu'elle m'expliquait ses difficultés, il devenait de plus en plus clair qu'avec un salaire de $6,000 on ne peut pas se permettre de payer l'impôt sur le revenu.

Il s'agit d'une femme d'âge moyen, désireuse de toute évidence de gagner sa vie sans vivre au crochet du gouvernement. Elle m'a fait la liste de ses frais: loyer, aliments, dont le prix monte tous les jours, frais divers, transport, achat et nettoyage d'uniformes. Une fois le total fait, on se rendait compte que, pour joindre les deux bouts, elle avait exactement besoin du montant qu'elle payait en impôts.

Le gouvernement fédéral devrait demander à l'Alberta de nous céder une partie de ses revenus pétroliers pour que cette pauvre femme n'ait pas à payer d'impôts sur un si faible salaire. J'ai écouté le député de Calgary-Sud nous expliquer comment le système fonctionne. Selon lui, les recettes des sociétés pétrolières sont insuffisantes, elles ont besoin de plus d'argent et elles vont majorer leur prix pour en obtenir encore plus, bien plus en fait qu'elles ne peuvent en dépenser. Cela m'a fait penser à cette femme qui est venue me voir pour me détailler ses frais fixes qu'elle ne peut absolument pas réduire. Je me demande quelles doivent être au juste nos priorités.

Si le ministre a l'occasion de répondre, j'aimerais qu'il nous dise ce qu'il penserait d'une réforme de la fiscalité, au moins pour les revenus les plus bas. Il est probable que notre seuil d'imposition se situe trop bas. Pour répondre à des besoins évidents, nous devrions envisager d'augmenter les exemptions personnelles ou d'adopter une forme quelconque de dégrèvement ou de crédit d'impôt qui permettrait à ces gens de joindre les deux bouts. A l'heure actuelle, ils n'y arrivent tout simplement pas.

Conscient de l'intérêt que le ministre porte à cette question, je ne m'étendrai pas davantage là-dessus. Cependant, il est irritant d'entendre un député parler des milliards de dollars qu'encaissent les multinationales pétrolières et qu'elles investissent ensuite à l'étranger. Je ne peux m'empêcher de songer à cette femme qui est née au Canada, qui a vécu ici toute sa vie, qui a travaillé sans cesse depuis l'âge de quinze ans et qui n'arrive pourtant pas à joindre les deux bouts. L'honorable député voudrait que son chauffage lui coûte encore plus cher, de façon que les multinationales pétrolières puissent prendre son argent et l'investir ailleurs. Je trouve cela difficile à admettre. Il serait temps que les députés qui soulèvent des questions semblables aillent parler à ceux qui ont bâti notre pays et qui ne peuvent plus payer davantage. Nous devrions repenser sérieusement le système actuel.

Au cours de la fin de semaine j'ai lu quelque chose qui m'a rappelé cela. Il s'agit d'un article paru sous la rubrique juridique du magazine *Maclean's* du 17 novembre. Je conseille au ministre de le lire car je crois qu'il y trouvera des choses très intéressantes. Cet article, écrit par Ann Silversides, s'intitule: «The Catch-22 of single parents on welfare.»

L'auteur y reprend presque mot pour mot les questions que j'ai soulevées à la Chambre vendredi dernier. Elle explique que ces personnes sont prisonnières du système et qu'il est difficile pour elles de s'en sortir. Pour subvenir aux besoins de sa famille, la mère seule doit se trouver un emploi. Mais elle constate que sur le marché du travail, le salaire de la femme n'est qu'un peu plus de la moitié de celui de l'homme. Elle se voit donc obliger d'élever sa famille avec un revenu bien en deça de ce qui est normalement considéré comme le seuil de la survivance au Canada. Bref, cet article confirme ce que je disais vendredi au cours d'un débat sur un autre projet de loi.

Je ne veux pas me répéter inutilement, mais je dis que le Canada fait face à des temps difficiles. Il y a un nombre croissant de Canadiens qui doivent élever leur famille seuls. Dans la structure fiscale et celle des subventions qui découlent de la redistribution des revenus, nous devons nous efforcer de venir en aide aux personnes qui connaissent une période de transition difficile et les encourager en même temps à se perfectionner ou à utiliser leurs aptitudes pour s'adapter dans le monde du travail. Elles ne devraient pas être obligées de choisir entre un emploi d'une part et l'assistance sociale d'autre part. La grande majorité des gens préfèrent travailler. Toutefois, les niveaux de revenu offerts à la majorité des femmes ne sont pas suffisants pour subvenir à leurs besoins. Malheureusement, à cause du rapport d'un à un, si elles acceptent un emploi à temps partiel, elles perdent un dollar

pour chaque dollar gagné et non seulement elles subissent alors des privations mais leurs enfants en souffrent également. Cet article intéressant aborde le problème de ceux qui ne peuvent faire pour leurs enfants ce que tous les autres font pour les leurs.

● (2130)

Quand je considère les milliards et les milliards de dollars que nous dépensons, que je songe aux dizaines de centaines de milliards de dollars que nous envisageons de dépenser, et que je me rends compte que c'est la fiscalité qui permet d'une façon ou d'une autre de recueillir 99 p. 100 de cet argent, soit de beaucoup la plus large part, je ne puis tout simplement pas croire que nous n'arriverons pas à trouver le moyen de reconsidérer utilement le sort tout d'abord de cette dame dont j'ai parlé tantôt et qui n'a pas les revenus voulus pour payer l'impôt, et ensuite de tous ces gens qui, sans bien souvent que ce soit de leur faute—et même si ce l'est parfois, mais c'est vraiment sans importance en dernière analyse—sont aux prises avec la pauvreté et qui sont pris dans un engrenage qui les oblige presque en quelque sorte à demeurer inscrits au bien-être social. Je sais que mon bon ami et collègue, le député de Hamilton-Ouest, m'écoute avec extase et comprend très bien tout ce que je dis, car il doit sans doute rencontrer souvent en fin de semaine des gens de cette catégorie. S'il en a l'occasion, je suis sûr qu'il dira au ministre, soit de bouche à oreille, soit publiquement à la Chambre des communes, que le moment est enfin venu de remettre en question toute la fiscalité actuelle.

Le ministre se rappelle sans doute la Commission Carter et le travail accompli par M. Carter, dont j'ai oublié le prénom. Il affirmait qu'il fallait revoir tout le régime fiscal, qu'un dollar est un dollar—«une piastre est toujours une piastre»—et qu'il fallait l'imposer comme tel. Nous ne pouvons avoir différents régimes pour différentes catégories de contribuables. Nous ne pouvons avoir un régime en vertu duquel plus on est riche, moins on paye proportionnellement car on peut amortir davantage.

Nous voyons le Canada s'embourber à cause d'un régime inadéquat et non progressif. J'aimerais que non seulement le ministre nous explique la teneur du bill à l'étude, qui en lui-même ne s'attaque pas véritablement à ce problème, mais qu'il nous dise aussi quel genre de révision est actuellement en cours et quels changements nous pouvons espérer voir d'ici deux ou trois ans, avant que ne soit dissolue la présente législature. Ça ne peut pas durer bien longtemps comme ça. Il n'est pas possible que le pays ne se disloque pas si nous continuons de voir tant de pauvreté dans certains secteurs et tant de richesse dans d'autres. Il n'est pas possible de réclamer avec conviction un accroissement des recettes des sociétés pétrolières multinationales tandis qu'à l'autre bout de l'échelle on ne tient absolument aucun compte du sort de tant de Canadiens qui ont travaillé toute leur vie mais qui, malgré leurs efforts, sont incapables de joindre les deux bouts. Comment peut-on croire qu'ils vont piocher encore plus fort, se serrer la ceinture, comme l'a dit un jour le premier ministre, se priver de telle ou telle chose, changer leurs priorités et continuer de verser encore plus d'argent à des gens qui ont en fait déjà plus qu'ils n'ont besoin. J'apprécierais beaucoup que le ministre prenne le temps de nous l'expliquer. Va-t-il le faire plus tard; beaucoup plus tard?

M. Bussières: A la fin du débat.

M. Deans: Vous n'oublierez pas?

M. Bussières: Non, certainement pas.

M. Deans: C'est vraiment important. Ce l'est sans doute plus que de discuter de la structure sociale de la Suède. Je doute fort que nous puissions faire quoi que ce soit pour régler les problèmes financiers de ce pays, mais je pense que nous pouvons faire quelque chose pour remédier aux nôtres. En toute sincérité, je ne pense pas que tous nos problèmes soient nécessairement dus à l'augmentation du prix du pétrole. Il ne faut pas tout ramener à cela. Je ne crois pas nécessaire d'être trop gourmand et de laisser les pays de l'OPEP décider du prix du pétrole simplement parce qu'ils accaparent le marché. Notre pétrole nous appartient, à nous tous, et notre avenir dépend de la façon dont nous l'utilisons.

Notre produit national brut ne nous permet pas de payer le pétrole plus qu'un certain prix. Nos obligations nous empêchent de payer n'importe quel prix aux sociétés pétrolières. Nous avons des obligations envers les autres citoyens et pour pouvoir les remplir il doit nous rester quelque chose après avoir payé l'essence, le gaz naturel et le fuel domestique.

Je demande au ministre de se pencher sur ces problèmes, car, en fin de compte, c'est plus important que de savoir s'il faut payer le prix mondial à l'Alberta.

M. McKenzie: Monsieur le président, j'aimerais seulement apporter quelques corrections à des déclarations faites ici ce soir au sujet du projet de loi énergétique et fiscal du gouvernement.

Le député de Calgary-Nord a parlé de la situation qui existe aujourd'hui en Suède. Celui de Hamilton Mountain a souligné le fait qu'un gouvernement conservateur y est au pouvoir. Je lui rappellerai que ce gouvernement conservateur détient le pouvoir depuis seulement un an, et qu'il lui est absolument impossible de remédier à 44 ans de socialisme en aussi peu de temps: il a une rude pente à remonter.

En outre, le député de Hamilton Mountain a parlé de liquidités. Les députés néo-démocrates sont passés maîtres dans l'art de donner au public canadien des renseignements partiels et erronés chaque fois que l'occasion s'en présente. Ils aiment aussi nous entretenir des multinationales. Quant à moi, je veux vous parler des compagnies pétrolières canadiennes. Les députés néo-démocrates passent sous silence le fait qu'on est en train de chasser nos compagnies canadiennes hors du pays. Je ne suis pas ici pour défendre les multinationales mais pour défendre nos sociétés pétrolières à nous.

Permettez-moi de dire que ce «cash flow» est réinvesti. Si vous vous renseignez un peu, vous apprendrez que bon nombre de ces sociétés empruntent pour poursuivre leurs activités. Ce ne sont pas des tas de profiteurs qui se bourrent les poches. Les députés devraient partir en campagne pour dire toute la vérité à la population.

Les néo-démocrates ne parlent jamais de la comptabilité d'inflation par exemple. On en parle très rarement. Pour poursuivre aujourd'hui, il faut gagner beaucoup d'argent. Il faut réaliser des profits élevés pour tenir le coup malgré l'inflation à deux chiffres.

Ce sont les sociétés pétrolières canadiennes qui sont pénalisées par la politique énergétique nationale. Pendant toute la semaine dernière, j'ai lu tous les journaux et toutes les revues que j'ai pu me procurer, mais je n'ai trouvé personne qui appuie le train énergétique gouvernemental.

Et il y a ce député NPD qui parlait de la pauvre dame qui souffre du prix élevé de l'énergie. Quand nous avons présenté, dans notre budget de la législature précédente, un train de mesures énergétiques, un crédit d'impôt à l'énergie pour aider les personnes à bas revenus et à revenus moyens, le NPD a voté contre. Il n'a pas pensé à cette pauvre vieille ou à ce pauvre vieux, ni à tous les autres qui sont en difficulté. Il ne s'y intéresse sûrement pas, puisqu'il a voté contre l'aide aux personnes à revenus bas et à revenus moyens, contre l'aide aux pauvres. Vous êtes des farceurs. Vous êtes contre les entreprises, vous êtes contre les profits, vous êtes contre les entrepreneurs, vous êtes contre tous ceux qui réussissent. Les députés à ma gauche pénaliseraient assurément quiconque connaît un certain succès.

● (2140)

M. Deans: Ne soyez pas ridicule.

M. McKenzie: Jusqu'ici, le Nouveau parti démocratique ne constitue pas une menace sur le plan national, mais il l'est encore au niveau provincial tandis que le NPD et le monde des affaires ne s'aiment guère. Ils se détestent parce que le NPD est contre les affaires. J'ai expliqué pourquoi et si les néo-démocrates s'imaginent que les hommes d'affaires et les investisseurs demeureront dans une province ou un pays dirigé par un petit groupe comme le NPD, ils se trompent. Ils veulent uniquement nationaliser les entreprises, pénaliser tout ceux qui ont du succès et avoir des alcooliques et d'autres gens du même acabit comme en Suède.

Je pense avoir appris quelque chose en fin de semaine sur la cause de cet état de choses. Les Libéraux ont eu recours à un socialiste pour rédiger leur programme énergétique national. J'ai ici un article publié dans l'*Alberta Report*. Les Libéraux ont déniché un brillant sujet, un dénommé W. Edmund Clark, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'article est consacré à un étudiant de la technique socialiste. C'est évidemment ce que recherche le parti libéral, car celui-ci s'est choisi un chef dans les rangs du NPD. En effet, il a déjà fait parti du NPD et en a même été organisateur. Les libéraux sont en bonne voie de nous imposer la doctrine socialiste, et leur premier pas dans cette voie est de nationaliser le secteur énergétique avec leur politique énergétique nationale. M. Clark, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a déclaré qu'il était toujours possible de forcer la main aux gens. Il y a quelques années, il a écrit une thèse sur la Tanzanie, s'il faut en croire l'article que j'ai à la main:

> La thèse de doctorat de M. W. Edmund Clark à l'Université de Toronto en 1975 est consacrée au progrès socialiste et aux investissements publics en Tanzanie. Le document est bien connu . . . et fait la preuve en quelque sorte que le principal auteur de la politique énergétique nationale est un socialiste convaincu . . .

La première condition que doit remplir celui que le gouvernement veut charger de préparer quoi que ce soit, c'est qu'il soit socialiste convaincu. Qu'en penses-tu Charlie?

Des voix: Oh, oh!

M. McKenzie:

> . . . et que le PEN lui-même vise peut-être à la nationalisation de l'industrie pétrolière plutôt qu'à l'autosuffisance énergétique.

D'après les déclarations recueillies dans divers journaux et magazines de tout le pays, nous assistons à la nationalisation de l'industrie. La politique des députés d'en face n'a rien à voir avec l'autosuffisance.

Un autre article explique comment les retards continuels dans la mise en œuvre des projets énergétiques assombrissent les perspectives de l'industrie sidérurgique. Le député de Hamilton Mountain peut aller expliquer cela aux métallurgistes de Hamilton. Un autre article prévoit d'innombrables ennuis, parce que le programme énergétique de M. Lalonde compromet dangereusement l'avenir de nos approvisionnements énergétiques. Mais qu'on ne s'en fasse pas: on rationnera la consommation du gaz naturel. L'article ajoute—et ce n'est pas uniquement l'avis de quelques excités de l'Ouest—qu'Ottawa s'attend à ce que les Canadiens réduisent du quart leur consommation massive de pétrole d'ici 1985. Cela prendrait rien moins qu'un miracle, selon un expert pétrolier.

Nous connaîtrons également une grave pénurie de combustible pour moteur diesel. Je n'ai pas entendu les libéraux en parler. Voici ce que dit l'article:

> Les pénuries de combustible pour moteur diesel sont peut-être un signe avant-coureur de problèmes plus graves à venir. D'après les économistes, les pénuries sont inévitables. «Milton Friedman y voit la loi inéluctable des marchés dirigés», dit-on. «Lorsque le prix d'un produit donné est supérieur à sa valeur marchande, il en résulte des excédents, comme dans le cas de notre gaz naturel en ce moment. Lorsque le prix est inférieur à la valeur marchande— c'est le cas pour notre pétrole—il y a pénurie. C'est l'évidence même.»
>
> C'est évident, sauf pour Marc Lalonde.

J'aimerais vous lire d'autres passages qui ont trait au programme énergétique national. M. Clark ajoute, dans sa thèse sur le socialisme:

> On voit dans cette étude un élément d'une tentative plus vaste de la part d'intellectuels un peu partout pour trouver une solution au problème de l'édification des sociétés socialistes. A mon avis, les érudits socialistes devraient consacrer plus d'énergie à analyser les problèmes des sociétés socialistes, les problèmes de transition dans le marché vers le socialisme, et moins à critiquer les capitalistes.
>
> La définition étroite du rôle des institutions revêt une importance particulière dans une situation politique comme celle de la Tanzanie où des secteurs importants de la collectivité voient le socialisme d'un mauvais œil. Il faut trouver des moyens de forcer ces gens-là à agir de la manière voulue.

Voilà une pierre dans le jardin des députés d'en face: ils ne parviennent pas à forcer les gens «à agir de la manière voulue».

> L'important dans un pays qui vient tout juste d'emprunter la voie du socialisme . . .

Nous ne venons pas seulement de commencer. Nous avons commencé il y a plusieurs années, en 1968 environ.

. . . c'est d'abandonner la notion consistant à examiner chaque projet au fond et au contraire de mettre au point des mesures radicales permettant d'imprimer aux décisions certaines directions.

Les mesures relatives au PEN peuvent assurément être qualifiées de mesures radicales.

En fait les pays nouvellement socialistes doivent être prêt à prendre des mesures de surcompensation pour briser le carcan de la structure intégrée dans laquelle ils évoluent.

Voilà le genre d'individu auquel a fait appel le parti libéral pour concevoir son Programme énergétique national.

On a parlé de taux d'intérêt ce soir. Je tiens à faire remarquer que le parti libéral et le Nouveau parti démocratique se fichent éperdument de la hausse. Ils aiment donner l'impression aux gens qu'ils s'en soucient mais je tiens à rappeller que la toute première question dont a été saisie la dernière législature a été une motion préconisant la création d'un comité omnipartite chargé d'étudier le problème de la hausse des taux d'intérêt. Le premier ministre de l'époque qui est actuellement le chef de l'opposition n'avait absolument aucune réserve contre ce sujet et il en avait immédiatement accepté le principe.

Un comité omnipartite a été constitué. Il s'est réuni durant plusieurs mois et a accompli un excellent travail d'étude de ce problème et de la façon dont nous pourrions aider les acheteurs de maisons, les petites entreprises et tout le reste. Le comité devait remettre un rapport provisoire vers la fin du mois de décembre 1979, mais c'est alors qu'a été déposée une motion déclarant que rien n'était fait pour arrêter la hausse des taux d'intérêts. C'était un mensonge effronté. Ce comité avait siégé pendant trois mois. Il examinait le problème. De nombreux témoins devaient encore comparaître. Avons-nous entendu le député de Winnipeg-Nord-Centre, celui de Winnipeg-Nord ou tout autre député néo-démocrate signaler que le comité omnipartite travaillait sur le problème? Ils n'en ont pas soufflé mot. Voici deux semaines, le député de Winnipeg-Nord a présenté à la Chambre une pétition stupide et ridicule déclarant qu'il fallait faire quelque chose au sujet des taux d'intérêt. Quelque chose était fait à l'époque et au cours de la présente législature des députés de mon parti ont présenté des motions et posé des questions concernant la remise sur pied de ce comité pour étudier ce problème mais ils n'ont obtenu pour toute réponse que des fins de non-recevoir. Cela démontre clairement que les députés d'en face se fichent éperdument de la question. Les taux d'intérêt atteindraient demain 30 p. 100 qu'ils ne s'en soucieraient pas davantage. Voilà le genre d'aberration qui a cours actuellement à Ottawa. Le Nouveau parti démocratique devrait être décrit comme le parti du méfait public. Quelle sale petite bande d'hypocrites! Je n'en ai jamais vu de semblables.

Jeudi dernier, des membres de l'industrie de la construction de Winnipeg sont venus me rendre visite à mon bureau. Ils étaient vivement préoccupés par la politique énergétique du gouvernement. Vendredi dernier, j'ai rencontré des représentants de l'industrie aérospatiale de Winnipeg, qui étaient très préoccupés par la politique énergétique et ses incidences sur leur industrie. Les répercussions de la politique se font sentir sur l'ensemble du pays. La sidérurgie et l'industrie du bâtiment en sont touchées. Tous les gens aussi bien que les entreprises subiront les effets de cette ridicule mesure socialiste. J'aimerais vous lire un article qui montre les effets de la politique sur les constructeurs de tout le Canada. On y lit ceci:

Selon le président de l'Association canadienne de la construction, il est essentiel de venir à bout de l'impasse qui existe entre Ottawa et l'Alberta en matière d'énergie si l'on veut sortir l'industrie canadienne de la construction de son marasme actuel.

Le climat d'incertitude créé par le conflit actuel retarde l'investissement de millions de dollars dans des projets relatifs à l'énergie tels que le transport du pétrole et du gaz et l'exploitation de l'énergie hydroélectrique et nucléaire au Canada . . .

Et ainsi de suite. En voici un autre extrait:

L'impact de la taxe fédérale et de la politique énergétique qui a été dévoilée le 28 octobre commence à se manifester dans l'industrie sous la forme de compressions budgétaires, de reports de programmes et d'un exode des installations de forage vers les États-Unis.

Lorsque j'ai pris la parole au sujet du bill, la semaine dernière, j'ai signalé que c'était en fait l'une des meilleures choses qui soient jamais arrivées aux États-Unis. Je pense que le président Reagan, là-bas, est sur la bonne voie, et le gouvernement libéral du Canada lui fait certes une bonne publicité.

● (2150)

L'article poursuit ainsi:

Après avoir étudié les programmes fédéraux durant plus d'un mois, plusieurs sociétés annoncent des compressions budgétaires, même de l'ordre de 45 p. 100.

J'espère que le député de Hamilton Mountain retournera dire à l'industrie sidérurgique de Hamilton: «Nous allons nationaliser l'industrie pétrolière. N'est-ce pas merveilleux? Nous allons nationaliser l'industrie et vous vous retrouverez tous sans travail». Je cite encore l'article:

Une société a même abandonné un projet de relance et de mise en valeur de 400 millions de dollars à cause de la politique fédérale.

Même si le gouvernement changeait d'idée et instaurait quelques correctifs, la situation ne s'en trouverait pas modifiée du jour au lendemain. J'ai reçu aujourd'hui à mon bureau deux ou trois communiqués au sujet de correctifs de portée restreinte qui seront apportés à la politique énergétique. Toutefois, je pense que c'est trop peu, trop tard.

L'article fait ensuite allusion à l'une des multinationales, qui engage des gens et dépense de l'argent sans se préoccuper de ce qu'en pense le gouvernement. On peut lire:

La société Gulf réduit son budget. Gulf Canada Ltd. projette de réduire son budget de 15 p. 100, ou de 900 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années par suite du programme budgétaire et fiscal.

Vous ne pouvez pas changer cela du jour au lendemain. Il n'y a plus rien à faire dans l'immédiat lorsqu'une décision pareille est prise.

L'auteur de cet article dit encore ceci:

Gulf Canada avait prévu pour 1981 un budget d'environ 1 milliard de dollars, son premier budget de 1 milliard.

Tous ces projets sont à l'eau à cause de cette politique socialiste ridicule. Comme je l'ai dit l'autre jour, si le gouvernement a pris cette décision, c'est uniquement dans l'espoir de pouvoir tirer parti de l'opinion des Canadiens à l'égard des compagnies pétrolières. Il pensait les nationaliser et les harceler. C'est ridicule, c'est absurde et cela leur retombera sur le nez. Le premier ministre menace de déclencher des élections. J'espère qu'il ne tardera pas à mettre son dessein à exécution. Je serais enchanté de pouvoir faire campagne contre cette politique énergétique ridicule.

Voici un autre passage de l'article en question:

Le bénéfice net de la société devrait diminuer de 30 p. 100 à cause de l'initiative fédérale; aussi, le président de Gulf Canada, M. John L. Stoik, a dit que la compagnie a dû prévoir des dépenses moins importantes, car la société ne pourra faire davantage, d'après lui.

Quelle autre solution y a-t-il? Nous aurons le programme Canada au travail. Nous sommes pris dans un engrenage. Le programme Canada au travail n'arrivera jamais à compenser les investissements ni tous les emplois que ce programme ridicule nous fera perdre. Parlons d'une autre société, une société canadienne, mais c'est très bien ainsi. Les libéraux sont aussi ennemis des sociétés canadiennes. Voici l'article:

La Hudson's Bay fait des coupes sombres dans son budget. La Hudson's Bay Oil and Gas Ltd réduit son budget d'exploration au Canada pour 1981 de plus de 45 p. 100 en le ramenant de 378 à 203 millions.

De telles décisions auront des effets désastreux et des milliers d'emplois seront perdus. Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Le ministre, qui est ici ce soir, a dit qu'il répondra à la fin. J'espère qu'il aura une surprise pour nous. J'ignore ce qu'il attend parce que plus il attend, pire ce sera. Ce n'est pas le moment d'essayer de mettre en œuvre des politiques socialistes ridicules ni de jouer au plus fin avec l'industrie canadienne. Il ferait bien d'oublier les multinationales et de penser aux sociétés canadiennes. Qu'il oublie toutes ces idées farfelues à propos des multinationales, on a vidé la question.

J'ai sous les yeux un article publié récemment dans le *Globe and Mail* et intitulé «L'exode des derricks vers le sud». En voici un passage:

Le président américain Ronald Reagan a fait ce que le gouvernement canadien n'a pas fait: il a aboli les derniers contrôles en vigueur sur les prix intérieurs du pétrole, mesure qu'avait déjà amorcée l'ancien président Carter.

«Les restrictions imposées aux prix ont empêché la production pétrolière américaine d'atteindre son plein rendement», de dire M. Reagan.

Notre production pétrolière ne peut rester en deça de son plein rendement. Nous ne pouvons rester à la merci des multinationales, comme les libéraux l'ont fait, monsieur le président. Peu importe les multinationales, c'est ici qu'il faut mettre en valeur nos ressources. Cessons de faire fuir les derricks vers le sud.

L'article ajoute:

Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, s'est moqué de ceux qui prétendent qu'il y a une exode des capitaux et du matériel de l'industrie pétrolière du Canada vers les États-Unis en disant qu'il y a actuellement au Canada un nombre record d'installations de forage. Il aurait dû lire la lettre d'un foreur qui a paru récemment dans le *Globe and Mail*.

J'ai entendu le ministre dire l'autre jour qu'il y avaient encore beaucoup d'installations de forage ici. Mais il a oublié de dire que lorsque leurs contrats expireront, elles partiront vers le sud. Les compagnies ne resteront pas ici pour se faire harceler par le gouvernement.

L'article continue ainsi:

F. J. Garnett, président de la Garnett Drilling Ltd., de Calgary . . .

C'est une entreprise canadienne et non une multinationale ou une société appartenant à un magnat du pétrole.

. . . a expliqué la situation. La période de novembre à mars est normalement la période de forage la plus active dans l'industrie du pétrole et du gaz. Les foreurs remplissent les contrats des compagnies pétrolières qui ont été conclus avant qu'Ottawa annonce son programme énergétique national.

C'est là où la malhonnêteté du ministre transparaît. Est-ce le genre de réponse qu'il a donnée à la Chambre? Certainement pas. Il a déclaré que tous les derricks restaient au Canada, mais il n'a pas dit que tous quitteraient le pays une fois leurs contrats exécutés.

Le vice-président adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais je lui signale que son temps de parole est écoulé.

M. Domm: Monsieur le président, je voudrais profiter des deux ou trois minutes qu'il nous reste ce soir pour répondre à certaines des affirmations faites par le député de Hamilton Mountain, même si celui-ci a quitté la Chambre, à ma grande déception. Pendant son discours, il a parlé d'un coiffeur de sa circonscription de Hamilton Mountain qui avait beaucoup de difficulté à payer les impôts sur un revenu de $6,000. Je compatis à son problème, mais j'espère que les députés se rendent compte de la solution proposée par le député de Hamilton Mountain pour résoudre les problèmes d'un homme d'affaires de Hamilton qui a de la difficulté à joindre les deux bouts. La solution proposée par le député se résume à dire: «Ne pouvons-nous pas être raisonnables et nous adresser aux sociétés multinationales étrangères extrêmement riches pour l'argent dont nous avons besoin?» La seule réponse que je puis lui donner, et je parle en toute connaissance de cause puisqu'un de mes fils est propriétaire de plusieurs salons de coiffure, c'est que si nous avions un gouvernement qui se préoccupe sérieusement des problèmes des petits exploitants, il adopterait une politique susceptible créer un climat qui permettrait à la libre entreprise de fonctionner plus efficacement sur le marché. La solution que je proposerais pour résoudre les problèmes des hommes d'affaire serait de rétablir une politique gouvernementale qui offrirait des encouragements aux exploitants et qui stimulerait la croissance du secteur commercial, ce qui permettrait au salon de coiffure dont le député de Hamilton Mountain a parlé de fonctionner de façon rentable et efficace dans la conjoncture actuelle. Nous sommes cependant dirigés par un gouvernement qui préfère orienter le Canada vers une forme quelconque de socialisme avec l'aide du NPD. En réalité, le socialisme est une forme de communisme. On peut résumer la doctrine socialiste en quelques mots: l'abolition de la propriété privée. L'autre soir, au réseau national de télévision, le président des États-Unis déclarait: «Qu'on l'appelle communisme, qu'on l'appelle socialisme, qu'on l'appelle ce qu'on voudra, cela revient à enlever aux particuliers leur droit à la propriété.»

● (2200)

Le mépris du droit de propriété, du régime de la libre entreprise qu'entretient le parti libéral, avec l'appui du Nouveau parti démocratique, est tel qu'il n'y a plus au Canada aujourd'hui d'encouragement à se lancer en affaires. Je vois que cela fait sourire des députés d'en face, mais c'est bien la situation qui existe, monsieur le président: par la faute du gouvernement libéral actuel, les Canadiens ne sont pas intéressés à rester en affaires et à fonctionner dans le régime de la libre entreprise.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité du Règlement.

LES FINANCES—LA POLITIQUE RELATIVE À L'INFLATION ET AUX TAUX D'INTÉRÊT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'interviens en fin de soirée pour parler d'une question et d'une réponse qui figurent au hansard du 5 décembre 1980, à la page 5403. Je posais au vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) la question suivante:

> Je me demande si le ministre est enfin disposé à avouer que sa politique consiste à accroître la part fédérale du produit national brut au cours des deux prochaines années, et à financer cet accroissement par de nouveaux emprunts qui ne font qu'accroître les anticipations inflationnistes et les taux d'intérêt . . .

Voici quelle a été la réponse du ministre:

> Madame le Président, le député part de l'hypothèse que nous allons augmenter notre part du produit national brut . . . Évidemment, cela n'est pas vrai. Je conseille au député de jeter un coup d'œil aux prévisions: il constatera que pour la période extrapolée qui se terminera en 1983-1984 la part du gouvernement dans l'économie restera au même niveau que l'an passé.

J'ai pris le ministre des Finances au sérieux. Au cas où j'aurais été dans l'erreur, j'ai suivi la suggestion du ministre et j'ai vérifié les dossiers. Il n'existe qu'une seule source d'information sur les intentions du gouvernement au sujet de sa part du produit national brut. Je l'ai trouvée, non pas dans le hansard, malheureusement, mais dans les annexes des documents budgétaires qu'on appelle maintenant le document parlementaire nº 321-1/306A, dont il est question dans les *Procès-verbaux* nº 82 du 28 octobre 1980.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je vais citer quelques-uns des chiffres qui s'y trouvent. Au lieu de les citer tous, j'aimerais que le tableau nº 1.3, total des dépenses soit imprimé au hansard; autrement je serai forcé de tout lire. Ai-je votre permission, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le tableau suit.*]

TABLEAU 1.3

TOTAL DES DÉPENSES

	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984
			(Millions de $)		
Dépenses budgétaires	51,534	59,350	66,640	73,725	81,215
(variation en %)	(8.6)	(15.2)	(12.3)	(10.6)	(10.2)
(% du PNB)	(19.8)	(20.9)	(21.2)	(20.5)	(20.1)
Prêts, apports en capital et avances	1,428	600	985	1,000	1,060
(variation en %)	(29.6)	(-58.0)	(64.2)	(1.5)	(6.0)
Total des dépenses	52,962	59,950	67,625	74,725	82,275
(variation en %)	(9.1)	(13.2)	(12.8)	(10.5)	(10.1)
(% du PNB)	(20.3)	(21.1)	(21.5)	(20.8)	(20.3)
Service de la dette publique	8,524	10,400	12,350	14,375	16,200
(variation en %)	(20.8)	(22.0)	(18.8)	(16.4)	(12.7)
(% du PNB)	(3.3)	(3.7)	(3.9)	(4.0)	(4.0)
Total des dépenses, sans service de la dette publique	44,438	49,550	55,275	60,350	66,075
(variation en %)	(7.1)	(11.5)	(11.6)	(9.2)	(9.5)
(% du PNB)	(17.1)	(17.5)	(17.5)	(16.8)	(16.3)
PNB nominal[1]—$ milliards	260.3	283.5	315.0	359.4	404.7
(variation en %)	(13.3)	(8.9)	(11.1)	(14.1)	(12.6)

[1] PNB de l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice correspondant.

M. Bosley: Monsieur l'Orateur, ce tableau donne en particulier les chiffres suivants: Les dépenses totales et, sous cette rubrique, ce qu'elles représentent en pourcentage du PNB de 1979-1980 à 1983-1984. Les pourcentages sont de 20.3 p. 100, 21.1 p. 100, 21.5 p. 100, 20.8 p. 100 et 20.3 p. 100. Je répète les propos du ministre:

> Je conseille au député de jeter un coup d'œil aux prévisions: il constatera que pour la période extrapolée qui se terminera en 1983-1984, la part du gouvernement . . . restera au même niveau . . .

Effectivement, si on s'en tient uniquement aux données du tableau, c'est-à-dire pour la dernière année des prévisions, la part prévue du gouvernement restera la même que l'an passé. Mais il est faux de prétendre qu'elle le restera pour toute la période. Voilà pour le premier point.

M. Evans: C'est exact.

M. Bosley: Je renvoie les députés au tableau car il se passe d'explication.

Voyons en deuxième lieu comment le gouvernement tient sa comptabilité. Le deuxième tableau à inclure est le tableau 4.1 du même document intitulé: Projections financières—Comparaison entre les Comptes nationaux et les Comptes publics.

[*Note de l'éditeur: Le tableau suit.*]

TABLEAU 4.1

PROJECTIONS FINANCIÈRES—COMPARAISON DES COMPTES NATIONAUX ET DES COMPTES PUBLICS

	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984
			(Millions de $)		
Recettes					
Comptes publics—recettes budgétaires	40,159	45,200	52,935	61,600	69,420
(variation en %)	(14.0)	(12.6)	(17.1)	(16.4)	(12.7)
Comptes nationaux—total des recettes	45,187	51,630	63,590	74,105	84,125
(variation en %)	(14.3)	(14.3)	(23.2)	(16.5)	(13.5)
Dépenses					
Comptes publics—total des dépenses	52,962	59,950	67,625	74,725	82,275
(variation en %)	(9.1)	(13.2)	(12.8)	(10.5)	(10.1)
Comptes nationaux—total des dépenses	54,412	63,550	73,650	82,600	91,625
(variation en %)	(10.3)	(16.8)	(15.9)	(12.2)	(10.9)
Situation nette					
Comptes publics—besoins financiers	−10,445	−12,155	−10,980	−8,415	−7,155
Comptes nationaux—solde	−9,225	−11,920	−10,060	−8,495	−7,500

M. Bosley: Ici, le gouvernement procède autrement, c'est-à-dire qu'il se sert de chiffres nets. Cela s'est déjà fait quelques fois au sujet de choses d'importance mineure. On propose maintenant de procéder aussi en ce qui a trait au compte d'indemnisation pour le pétrole. Cela veut dire que le gouvernement ne divulguera plus le montant véritable de ses dépenses ni de ses recettes, mais simplement des chiffres nets. Quand on regarde le tableau 4.1, on voit que les dépenses réelles du gouvernement ne sont pas les mêmes que celles qui figurent dans les comptes publics, mais qu'elles sont supérieures de deux milliards de dollars pour l'année 1979-1980. On prévoit qu'elles seront supérieures de près de neuf milliards de dollars à celles qui sont indiquées dans les comptes publics en 1983-1984.

● (2205)

Si on prend le pourcentage du PNB que représentent ces chiffres, ceux qui indiquent les dépenses réelles du gouvernement, on voit que pour l'an dernier, il passe de 20.9 p. 100 à 22.3 p. 100 du PNB et qu'il est également supérieur pour chacune des autres années. Je tiens à dire que ce que le ministre des Finances (M. MacEachen) tente ici m'inquiète un peu, mais je présume que puisqu'il connaît mal ses chiffres, ce n'est pas intentionnellement qu'il induit la Chambre en erreur. Ce qui m'inquiète vraiment, c'est le fait que le gouvernement soit résolu à tirer constamment plus de recettes de l'économie du Canada, ce qui laisse aux Canadiens de moins en moins d'argent à investir. J'ai déjà travaillé à établir des prévisions pour trois ou quatre années pour des municipalités et je sais que celles-ci sont erronées. Par exemple, dans le premier tableau dont j'ai parlé, on prévoit que le PNB va augmenter de 14.1 p. 100 et de 12.6 p. 100. Je crois que ces projections sont indûment optimistes.

Le problème, ce n'est pas que le gouvernement prétende qu'il n'a pas l'intention d'accroître la part du PNB mais qu'en augmentant effectivement cette part, il rend la tâche encore plus difficile aux chefs d'entreprises qui veulent créer des emplois. Le ministre des Finances parle, à propos de sa politique financière, de politique de gradation. Même si cela n'apparaît pas très clairement dans les propos du ministre, il est manifeste d'après les tableaux que la politique du ministre est en effet une politique de gradation, une politique qui vise à détruire graduellement notre économie et à réduire petit à petit toute la population au chômage.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai bien du mal à trouver quoi que ce soit, dans les dernières remarques du député, qui soit digne d'un parlementaire canadien. Un député qui accuse un autre député, en l'occurrence un ministre de la Couronne, de vouloir intentionnellement nuire à l'économie nationale, doit se mépriser de penser une telle chose. C'est une affirmation absolument insensée et dénuée de fondement. Le député doit reconnaître qu'il s'est complètement fourvoyé.

Reprenons les chiffres. D'après les documents budgétaires, pour 1979-1980, les dépenses fédérales représentaient 20.3 p. 100 du produit national brut. Pour l'année financière 1983-1984, ces dépenses fédérales représenteront exactement le même pourcentage du PNB. Par conséquent, pour que le pourcentage des dépenses fédérales continue de représenter en 1983-1984 20.3 p. 100 du PNB comme en 1979-1980, il suffit que le produit national brut progresse dans le même temps. Ça ne prend pas la tête à Papineau pour trouver cela.

Si le député veut dire par là que le gouvernement fédéral va provoquer la surenchère inflationniste en augmentant le déficit, les besoins financiers et les dépenses comme il le fait, comment explique-t-il les chiffres du budget selon lesquels, par exemple, les besoins financiers tomberont de 10.4 milliards de dollars en 1979-1980 à 7.2 milliards en 1983-1984. Comment le député explique-t-il les chiffres selon lesquels le déficit, qui était de 11.4 milliards de dollars en 1979-1980, tombera en-dessous de ce chiffre au cours de l'année financière 1983-1984.

Les documents budgétaires sont explicites. L'augmentation des dépenses gouvernementales est claire pour tout le monde; les chiffres annonçant une baisse du déficit sont clairs pour tous et les besoins financiers le sont aussi. Le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) suit la politique de l'étapisme. Je crois que c'est une bonne façon de faire. Les députés qui réfléchissent à ces questions et comprennent les répercussions des différentes possibilités approuvent certainement cette initiative.

LES SOINS MÉDICAUX—L'UTILISATION DE LA TROUSSE D'EXAMEN PRÉNATAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, le 18 novembre 1980, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) pour savoir quelles mesures son ministère entendait prendre dans le domaine de la vente et de la promotion de certaines trousses d'examen prénatal, notamment les trousses à l'alphafœtoprotéine qui permettent de déceler une maladie neurologique appelée le spina-bifida.

● (2210)

Ce qui m'inquiétait, c'est que les fabricants de ces trousses venaient d'entreprendre une vaste campagne publicitaire auprès des médecins, alors qu'on doutait sérieusement de la fiabilité des trousses en question. Le ministre a répondu à la Chambre que le problème était surtout dû à la mauvaise utilisation des trousses et qu'elle avait écrit aux ministres provinciaux de la Santé pour les avertir du danger.

C'est une réponse insatisfaisante, car il ne s'agit pas seulement d'un problème de mauvaise utilisation. La fiabilité de ces trousses est également contestée. Je constate avec un certain plaisir que le ministre ne s'est pas contentée de la réponse qu'elle a faite à la Chambre et qu'elle a interdit la vente de ces trousses et limité leur utilisation à des fins de recherche.

Néanmoins, la réponse que le ministre a donnée à ce moment-là ainsi que dans une lettre ultérieure ne me satisfait pas du tout, car cela montre une fois de plus que le système d'expérimentation et d'approbation du matériel médical est tout à fait inacceptable et doit absolument être amélioré.

Le ministère soutient que c'est aux fabricants qu'il incombe d'établir la sécurité et l'efficacité des appareils médicaux. Cela paraît raisonnable sauf que le fabricant n'est tenu de le faire que si le ministère l'exige. Et en général le ministère ne le fait que si le produit suscite la controverse alors qu'il est déjà largement répandu au Canada. Pourtant les Canadiens seraient en droit d'exiger que leur gouvernement fasse mettre les produits à l'essai avant d'en autoriser la mise en marché. En fait, il arrive bien souvent que ces produits soient testés aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Au Canada, les appareils sont mis à l'épreuve après la vente si bien que le consommateur canadien sert de cobaye.

Bien que le gouvernement semble satisfait de la situation, j'estime que nous ne devons plus accepter, et d'ailleurs beaucoup d'entre nous ne l'ont jamais accepté, un système qui expose le public canadien à la maladie ou à la mort. Il oblige le public à faire la preuve que tel appareil médical est inadéquat.

Que ce soit dans le domaine des appareils médicaux, des nouveaux médicaments, des questions d'environnement, de pollution, de l'hygiène et de la sécurité professionnelles, ou de l'hygiène du milieu, il faudrait que ce soit plutôt le promoteur d'un produit en particulier, non pas la victime, qui soit tenu de prouver l'innocuité de son produit. Les essais à long terme d'un produit en particulier par exemple, ne devraient se faire qu'avec le consentement des intéressés. Ce n'est pas une proposition irréaliste, monsieur l'Orateur. Des fonctionnaires du ministère soutiennent que ceux qui comme moi se plaignent de ce genre de choses se couvrent de ridicule; qu'il existe tant d'appareils dans le commerce que le ministère pourrait difficilement procéder à des essais complets.

Mais il reste qu'un très petit nombre de ces appareils, des appareils très spéciaux par ailleurs, font l'objet de tests poussés. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'il s'intéressait vraiment à la santé et au bien-être du public canadien, pourrait trouver les moyens, à l'intérieur de son budget, de procéder à un nombre accru d'essais avant la vente comme je l'ai suggéré et comme je l'ai demandé une fois au comité. Pour soulager le consommateur canadien, le ministère devrait se montrer plus exigeant à l'égard des fabricants.

Enfin, au cours de mes interventions à titre de critique néo-démocrate de la santé, je me suis plaint, à maintes reprises à la Chambre, que les essais qu'on faisait subir à certains produits hygiéniques offerts sur le marché n'étaient pas assez poussés. Plus souvent qu'autrement, jusqu'à présent, j'ai découvert que les produits qui finissent par faire l'objet d'une controverse et par préoccuper beaucoup de gens intéressent la santé et le bien-être des Canadiens.

J'ai eu l'occasion de signaler au ministère plusieurs problèmes à cet égard. Par exemple, je lui ai signalé la question du syndrome du choc toxique, car on ne semble faire aucune recherche sur ce genre de problème. D'après le ministère, la question n'est pas prioritaire. L'année dernière, il était question du contraceptif depo-provera et de la bendectine, un autre médicament qu'on administre aux femmes. La liste des produits qui préoccupent beaucoup les Canadiens est interminable. Nous ne semblons pas disposer d'une politique à laquelle nous fier.

● (2215)

Voulant obtenir un peu plus que de simples réponses à mes questions, je voudrais profiter de cette occasion et des quelques minutes qui me restent pour faire comprendre au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Frith) et, par son entremise, au ministère même de la Santé, qu'il est grand temps que le gouvernement canadien prenne ces questions au sérieux et cherche à mettre un terme au système qui oblige les Canadiens à faire eux-mêmes les frais d'une mise en marché trop hâtive par le ministère de la Santé sans avoir fait subir au préalable des essais suffisants à ce genre de produits.

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député a soulevé deux questions bien précises. La première porte sur quelques remarques qu'il a faites à la fin de son intervention concernant l'usage de drogues et la façon dont on en permet la vente au Canada.

Pour ce qui est des drogues dont la vente est autorisée au Canada, les mesures de sécurité que prend le ministère ont fait leurs preuves.

Le député a ensuite parlé de dispositifs médicaux. Je puis dire au député que pendant la controverse qu'a suscitée la question du syndrome du choc toxique, le ministre a ordonné aux fonctionnaires du ministère, à l'automne 1980, de se montrer plus vigilants en ce qui concerns les dispositifs médicaux vendus au Canada.

Lorsqu'il a été question pour la première fois du test AFP, je pense que le ministre a eu raison de signaler à la Chambre que, d'après sa recommandation, ce n'était là qu'un des moyens de diagnostic dont disposaient les médecins dans le domaine des malformations neurologiques. Le ministre a expliqué de quelle façon on devrait se servir de la trousse dans des conditions précises. Elle a de plus signalé à la Chambre à ce moment-là qu'elle avait écrit à ses homologues provinciaux pour les informer des restrictions à imposer à l'utilisation de ces trousses d'examen prénatal. Elle a également proposé aux provinces d'établir des services compétents d'examen prénatal qui relèveraient de leur juridiction.

Pour ce qui est des tests AFP, le ministre a également mis les médecins en garde contre les conditions dans lesquelles il ne pouvait servir de moyen de diagnostic. Elle a également demandé au ministère de produire ce que nous appelons un sérum normal. Autrement dit, le test lui-même pourrait être comparé à un échatillon purifié, que l'on peut se procurer ici à Ottawa, et qui serait fourni à chacun des centres de contrôle.

Toutefois, les huit fabricants ont cessé de vendre la trousse même. Actuellement, on ne s'en sert que dans les travaux de recherche et d'investigation. De même les fabricants ont eux-mêmes montré aux médecins comment se servir de la trousse d'examen prénatal. J'ai bon espoir que nous avons la situation en mains, dans l'ensemble, pour ce qui est de ces trousses d'examen prénatal.

Je tiens à insister sur une chose que j'ai déjà dite plus tôt. Au sujet des appareils dont la vente est autorisée au titre de la réglementation sur les appareils médicaux, le ministre a donné instruction à ses collaborateurs de s'occuper davantage de ces produits et de la façon dont ils sont commercialisés au Canada. Pour parler franc, et je dis cela en toute sincérité, connaissant l'industrie pharmaceutique comme je la connais, je pense que le ministère mérite des félicitations pour la façon dont il délivre les autorisations de vente de médicaments au Canada. Je m'inscris en faux contre les lacunes que le député lui reproche au titre de la commercialisation des médicaments au Canada. Dans le domaine des autorisations de vente de médicaments, je pense que dans le monde industrialisé, c'est au Canada que la sécurité est le mieux respectée.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La séance est levée à 10 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 février 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE 65e ANNIVERSAIRE DE LA DESTRUCTION PAR LE FEU

Mme le Président: Aujourd'hui marque le 65e anniversaire de la destruction par incendie de l'ancienne Chambre des communes. Et pour nous rappeler cet événement, j'ai demandé au sergent d'armes de porter aujourd'hui la masse de bois qui avait été utilisée en remplacement de celle d'or et d'argent que nous utilisons quotidiennement dans la Chambre des communes.

Cette masse de bois s'est enrichie d'histoire. Déjà elle a été prêtée à des parlements des Antilles britanniques au moment où ces parlements, je crois, s'étaient fait voler leur masse.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA REFONTE DE LA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) a annoncé qu'il avait l'intention d'interdire l'accès du fleuve Fraser aux pêcheurs qui se servent du filet maillant pour la saison de 1981, ce qui impose injustement certains sacrifices à ce groupe au lieu de tenter d'en arriver à une solution de compromis plus équitable et raisonnable avec les flottes commerciales et d'autres personnes vivant de la pêche. Or, cette décision va laisser la voie libre, dans les parages de Point Roberts, aux pêcheurs américains qui continueront à capter les prises destinées au fleuve Fraser rendant ainsi inefficaces les résultats positifs de la gestion et de la conservation, je propose, appuyé par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Que le ministre des Pêches et des Océans modifie sa politique pour la rendre plus équitable afin que les pêcheurs au filet maillant ne soient pas sacrifiés à l'intérêt des flottes commerciales et au secteur de la pêche. On presse en outre le ministre de prendre les dispositions appropriées pour surveiller efficacement les prises américaines de poisson destiné au fleuve Fraser afin d'améliorer la gestion et la conservation des bancs de poisson.

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE D'APPUYER LE TRAVAIL DE LA POLICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin d'apporter notre appui concret et indéfectible à notre police qui accomplit une tâche difficile, dangereuse et délicate en cherchant à faire régner l'ordre et la sécurité dans notre société. Grâce à un appui plus efficace de la collectivité, la police sera mieux en mesure de protéger les personnes et les biens. Je propose donc, appuyé par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence):

Que la Chambre apporte à la police de notre pays son entier appui et qu'elle garantisse aux forces policières ainsi qu'aux associations qui les représentent qu'elles seront pleinement associées au processus d'amendement et d'exécution des lois de notre pays.

Mme le Président: J'ai toujours hésité à accepter des motions de félicitations ou d'encouragement. Les sentiments exprimés dans la motion du député me semblent tout à fait louables, mais je ne peux en discerner le caractère urgent et pressant.

* * *

ASTRA TRUST

L'EXAMEN DU FONCTIONNEMENT PAR LE COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion. Un comité spécial de l'assemblée législative de l'Ontario a entendu des témoignages sur l'octroi d'une charte à la société Astra Trust, à la suite de quoi on est en droit de se demander si cette charte fédérale n'a pas été accordée à la société grâce à des influences politiques. Par ailleurs, la faillite de la société Astra Trust et des sociétés associées a fait perdre des millions de dollars à plusieurs centaines de Canadiens. On pourrait considérer cette affaire comme l'escroquerie de la décennie. Aussi, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit chargé de faire une enquête exhaustive sur le contexte dans lequel une charte a été accordée à la société Astra Trust, et sur le fonctionnement et la faillite de cette société.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE DE POURSUIVRE RONDEMENT LA MISE EN ŒUVRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que la société Dome Petroleum a déclaré, hier, à l'Office national de l'énergie qu'elle s'attend à ce que le Canada soit autosuffisant d'ici à 1990; étant donné que, comme on l'a annoncé aujourd'hui, la société Petro-Canada a acquis la société Petrofina, et compte tenu de la révélation embarrassante du chef de l'opposition (M. Clark), à savoir qu'il reconnaît avoir été dans l'erreur à propos de la société Petro-Canada, je propose, appuyé par le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson):

Que la Chambre encourage le gouvernement à poursuivre rondement la mise en œuvre du Programme énergétique national.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES SERVICES POLICIERS DANS LES PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, je désire proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. L'augmentation excessive des coûts des services de police qu'assure la GRC dans un grand nombre de villes de petite, moyenne et grande taille dans les huit provinces qui ont passé des accords avec la police fédérale crée une vive inquiétude dans ces localités. Dans bien des cas, le budget de ces municipalités est complètement grevé à cause des augmentations tout à fait anormales prévues. Non seulement il aurait fallu procéder à une augmentation progressive des coûts des services de police par rapport au montant prévu dans les contrats, mais aussi consulter étroitement les intéressés. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre ordonne au solliciteur général de ne pas modifier le montant des coûts des services de police prévu par les accords actuellement en vigueur et passés entre la GRC et les provinces, et de n'y apporter aucun changement sans avoir au préalable étudié attentivement la question et consulté les parties intéressées.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA LOI DE 1980 MODIFIANT LA LÉGISLATION SUR LES PENSIONS, L'INDEMNISATION ET LES ALLOCATIONS RELATIVES À LA GUERRE, AUX MILITAIRES ET AUX CIVILS

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER UNE MESURE CONCERNANT LA MISE EN VIGUEUR GRADUELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer, avec l'appui du député de Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre s'engage envers le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants à adopter rapidement tout projet de loi visant à réduire ou à supprimer la période de mise en vigueur graduelle des pensions pour les veuves des anciens combattants dont le taux d'invalidité était inférieur à 48 p. 100, ainsi que tout projet de loi visant à assujettir le taux de base de 100 p. 100 de la pension d'invalidité au traitement net moyen des cinq catégories de fonctionnaires désignées en 1972, et qu'elle exprime l'espoir que des projets de loi en ce sens lui seront soumis dans les plus brefs délais.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

LA VISITE PROJETÉE AU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) doit se rendre demain à Brandon et dans l'Ouest du Manitoba, région déshéritée de notre pays que l'établissement de bonnes liaisons aériennes promet à un bel avenir. Étant donné la position stratégique de cette région située près du centre géographique du Canada et du continent Nord-américain, je propose avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le premier ministre profite de sa visite pour annoncer la création de projets d'expansion qui pourraient consister soit à relancer le programme de services communautaires, soit à ouvrir les bureaux d'un ministère fédéral dans le cadre de la politique de décentralisation, soit à accroître les crédits du programme d'aide à l'entretien des troupeaux et d'approvisionnement en céréales fourragères et ceux d'autres programmes, autant d'initiatives qui permettraient de cimenter les forces politiques de notre pays, chose dont nous avons tant besoin.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce qu'on débatte cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LE DÉVERSEMENT DANS LA RIVIÈRE NIAGARA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je prends la parole pour soulever une question importante et urgente concernant les rapports récemment publiés dans la presse selon lesquels l'industrie et le gouvernement américains auraient déversé des déchets toxiques et radioactifs dans la rivière Niagara pendant la Seconde Guerre mondiale. Si ces rapports sont fondés, la santé des habitants de la péninsule du Niagara est dangereusement menacée. Je propose donc, appuyé par le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Que la Chambre exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'enquêter sur la véracité de ces articles immédiatement, et de présenter à la Chambre un rapport sur ses constatations.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

LE REFUS DE L'AUTORISATION D'INTERJETER APPEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Ce matin, trois juges de la Cour suprême du Canada ont refusé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour en séance plénière au sujet de la question vitale des droits humains des enfants à naître au Canada. Je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le ministre de la Justice se renseigne à ce sujet sur-le-champ et fasse rapport à la Chambre.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA DÉCLARATION DU MINISTRE CONCERNANT LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a déclaré, dimanche, que le gouvernement du Canada avait reçu du premier ministre britannique «une assurance écrite», pour reprendre ses termes, quant à la réponse que donnerait le gouvernement britannique à toute demande venant du Canada. Le ministre peut-il préciser à la Chambre la nature et la portée de cette garantie écrite?

● (1415)

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, c'est le premier ministre, M^me^ Thatcher, qui, dans une lettre à notre premier ministre, a donné cette assurance, en disant, plus précisément, que le gouvernement du Royaume-Uni continuerait d'assumer ses responsabilités et qu'il suivrait la tradition en proposant au Parlement britannique, avec sa recommandation, notre résolution commune.

Madame le Président, toutefois, je signale que nous ne nous fondons pas exclusivement sur cette lettre mais sur le fait que, depuis que le ministre de l'Environnement et moi-même nous sommes entretenus avec M^me^ Thatcher en octobre, le gouvernement britannique, par l'intermédiaire de ses ministres, a réaffirmé cette garantie à maintes reprises. Entrent aussi en ligne de compte la tradition et la façon dont le gouvernement britannique a toujours conçu cette tradition et l'indépendance du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je suis plutôt étonné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sachant qu'on avait réclamé hier le dépôt de ce document à la Chambre, n'ait pas profité de l'occasion pour le déposer. J'espère qu'il le fera en répondant à ma question supplémentaire. Je remarque qu'il pèse très soigneusement ses paroles en disant que le gouvernement britannique ne s'est engagé qu'à proposer la résolution canadienne et à en recommander l'adoption sans toutefois la garantir.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'engagera-t-il tout d'abord à déposer cette lettre sur le bureau de la Chambre des communes de sorte que nous puissions connaître toute la vérité sur les engagements écrits des Britanniques, et, deuxièmement, nous dira-t-il si le gouvernement britannique s'engageait à faire adopter la résolution ou seulement à la présenter?

M. MacGuigan: En matière de relations entre gouvernements, madame le Président, il n'est pas de tradition de révéler la teneur précise des échanges. Nous n'avons rien à redire à l'attitude du gouvernement du Royaume-Uni à propos de ces échanges; nous n'avons certes aucune raison de nous départir de la règle normale en l'occurence, et nous n'avons pas l'intention de le faire. Si, de son côté, le gouvernement britannique veut publier la lettre, il en a parfaitement le droit.

M. Clark: Et à propos de l'adoption?

M. MacGuigan: Pour ce qui est de l'adoption de la résolution, c'est une question bien naïve de la part d'un député. Aucun gouvernement ni aucun ministre ne peut jamais garantir l'adoption d'une mesure. Un gouvernement peut tout au plus s'engager à exiger de ses partisans qu'ils l'appuient.

M. Clark: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures affirme que personne ne peut s'engager à faire adopter une mesure. L'autre jour, alors qu'on l'interrogeait à la télévision, il a déclaré en tant que parlementaire, que les Britanniques s'étaient engagés vis-à-vis du gouvernement canadien à faire voter la résolution, c'est-à-dire, à la faire adopter. Autrement dit, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures désavoue à la Chambre les propos qu'il a tenus l'autre jour à la télévision.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Le secrétaire d'État soutient qu'il n'y a aucune raison pour s'écarter de la tradition. Il existe au contraire une excellente raison pour ce faire. Le premier ministre a avoué hier qu'il n'avait pas été tout à fait sincère lorsqu'il s'est agi de dire à la population canadienne toute la vérité au sujet des démarches relatives au rapatriement de la constitution. Étant donné l'intérêt que suscitent au Canada les mesures que prendra un pays étranger à l'égard de notre constitution, je prierais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de ne pas revenir sur son refus et de ne pas chercher à obtenir toutes les autorisations nécessaires, maintenant que cette assurance écrite sera déposée à la Chambre, afin de permettre à tous les Canadiens de connaître le contenu exact des propos qui ont été tenus au sujet de la constitution.

Peut-il nous dire par la même occasion si d'autres assurances écrites ont été données, ou s'il existe d'autres documents que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures refuse pour une raison ou pour une autre de dévoiler au Parlement, qui pourraient renseigner le Parlement et la population du Canada sur ce que le gouvernement britannique compte faire de notre constitution, que nous voulons ramener au Canada pour en faire ce que nous voulons?

● (1420)

M. MacGuigan: Madame le Président, comme d'habitude le très honorable chef de l'opposition ne peut voir la forêt à cause des arbres. L'affaire ne se résume pas à une seule lettre ou à une seule assurance. Pour autant que je sache, il n'existe qu'une seule mention de cela par écrit mais nous avons reçu toutes sortes d'assurances, une demi-douzaine, de la part de trois ou quatre membres du cabinet britannique après qu'ils eurent bien compris ce que nous proposions dans la résolution constitutionnelle. Cela aurait été amplement suffisant, car selon une tradition toujours observée, les Parlements et les gouvernements britanniques respectent les résolutions communes de notre Chambre concernant des questions constitutionnelles.

Des voix: Bravo!

LES ENTRETIENS PRÉALABLES AVEC LE MINISTRE BRITANNIQUE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre au sujet de ces assurances. Nous savons que le premier ministre s'est entretenu en décembre, à Ottawa, avec un membre du gouvernement britannique. Il s'agissait naturellement du très honorable Francis Pym, l'actuel leader du gouvernement au Parlement de Westminster.

M. Pym a-t-il assuré au premier ministre que l'intention du gouvernement britannique était la suivante: «Oui, nous allons consentir et au rapatriement et à la formule d'amendement; quant au reste, cela ne nous regarde pas»? En outre, a-t-il laissé entendre au premier ministre qu'il n'était pas certain—et il parlait alors en tant que futur leader à la Chambre—que le projet de loi serait adopté rapidement par le Parlement britannique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la réponse à la première question est non. La réponse à la seconde est oui.

M. McGrath: Madame le Président, au cours de sa conférence de presse de la semaine dernière—cela est en rapport étroit avec ce dont il a été question avec M. Pym, et c'est de notoriété—le premier ministre a affirmé à la presse que selon les Britanniques, si le Parlement canadien priait la Grande-Bretagne de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement britannique n'aurait pas le choix: il y aurait un bill gouvernemental et on invoquerait la discipline de parti.

Or le premier ministre Thatcher a déclaré aujourd'hui à la Chambre des communes de Londres, que cette assurance n'avait pas et ne pouvait pas être donnée. On peut donc supposer que le gouvernement demanderait à tous ses députés de serrer les rangs et que le débat serait restreint. Mais le premier ministre de Grande-Bretagne a dit aujourd'hui qu'il ne pouvait pas y avoir d'assurance. Cette assurance, a-t-elle dit, ne pourrait être donnée que s'il y avait sur le Bureau de la Chambre, donc qu'elle n'avait pas été donnée puisqu'un pareil bill n'avait pas été reçu. Il est très important de savoir ce que le Parlement britannique va être prié de faire.

Est-ce que le premier ministre veut nous dire quelles assurances au juste il a reçues? Du même coup, le premier ministre pourrait-il s'engager à nous laisser voir cette fameuse lettre à laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures attache tant d'espoirs?

M. Trudeau: Madame le Président, en réponse à la question du député, j'ai une dépêche de la PC qui commence en ces termes:

> Le premier ministre britannique Margaret Thatcher a répété aujourd'hui avec quelques variantes qu'une demande de rapatriement de la constitution canadienne en provenance d'Ottawa doit nécessairement être discutée rapidement, et conformément aux précédents et à la loi.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le gouvernement britannique est seul maître de la façon dont il va procéder à la Chambre, et je ne suis pas en mesure d'exiger qu'il adopte une solution plutôt qu'une autre. Ce que nous réclamons, c'est qu'il fasse voter la mesure.

Comme l'affirme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le gouvernement britannique a précisé qu'il voulait en faire une mesure d'initiative gouvernementale, qu'il tenait à ce qu'elle soit adoptée et qu'il imposerait la discipline de parti: mais il est certain qu'il incombe aux leaders à la Chambre britannique de décider des modalités et du moment opportun pour ce faire.

Étant donné, toutefois, que le député et ses collègues s'évertuent à citer des passages de l'entretien que j'ai eu avec M. Pym, je m'étonne qu'ils ne nous en lisent pas le compte rendu intégral. Mais peut-être qu'ils ne l'ont pas, ou alors ils en cachent des passages, qu'ils ne tiennent pas particulièrement à dévoiler. Je les invite donc à déposer les documents qu'ils ont en main et qui portent sur la conversation que j'ai eue avec M. Pym. Je puis assurer volontiers et sans équivoque à la Chambre que M. Pym m'a affirmé, au nom de son gouvernement, que ce dernier ne scruterait pas minutieusement la résolution, mais qu'il l'aborderait dans une perspective plus vaste. M. Pym a ajouté en outre que le gouvernement britannique ne

tiendrait pas compte de l'opposition manifestée par les provinces. Tels ont été les propos que m'a tenus M. Pym.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1425)

LA LOI SUR LES SOINS MÉDICAUX

LES OBLIGATIONS CONTRACTÉES PAR LES PROVINCES AUX TERMES DU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. Il y a environ cinq ans, le gouvernement a annoncé qu'il abandonnait le programme à frais partagés à parts égales pour les services médicaux, programme qui visait à assurer que pour chaque dollar dépensé par le gouvernement fédéral pour défrayer une province de ses frais médicaux, le gouvernement provincial paierait lui aussi un dollar. A l'époque, le premier ministre avait dit qu'il était prêt à parier que les provinces assumeraient leurs obligations. Nous lui avions dit que nous n'aimions pas parier là-dessus. Je viens tout juste d'obtenir copie de l'étude que le gouvernement a effectuée et qui démontre que le gouvernement a perdu son pari.

Étant donné que la participation fédérale aux services médicaux des provinces a augmenté de 12 p. 100 environ au cours des cinq dernières années, alors que celle des provinces a en fait diminué de 13 p. 100—ce qui donne lieu à toute sortes de procédés qui ruinent notre régime d'assurance-maladie, notamment la facturation supplémentaire, le désengagement, la hausse des primes et même la faillite des hôpitaux—quand le ministre prendra-t-il des mesures pour s'assurer que les provinces remplissent leurs engagements fondamentaux à l'égard de notre régime d'assurance-maladie?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Étant donné les élections imminentes en Ontario, madame le Président, j'estime que le moment serait mal choisi de discuter de ces questions très importantes. Je m'étonne que le chef du Nouveau parti démocratique ait attendu cinq mois après la publication du rapport de M. le juge Hall pour poser cette question. A mon avis, les députés de tous ces partis qui croient que notre régime d'assurance-maladie est le meilleur programme pour les Canadiens devraient accueillir favorablement les recommandations du juge Hall.

M. Broadbent: Madame le Président, après cinq mois, les réponses du ministre ne sont pas améliorées. Le député de Winnipeg-Birds Hill tente depuis des mois d'obtenir du ministre des réponses franches au sujet des recommandations de ce rapport.

Je le répète, je viens de recevoir un exemplaire de ce document du gouvernement fédéral. Fort à propos, le ministre cite l'Ontario en exemple. Ce document révèle que, de toutes les provinces, l'Ontario est la plus avare de ses contributions au titre des soins de santé. Étant donné que les contributions fédérales au régime d'assurance-maladie de l'Ontario se sont accrues de 26.4 p. 100 depuis cinq ans, tandis que les dépenses du gouvernement Davis ont effectivement fléchi de 64 p. 100, quand l'honorable représentante prendra-t-elle des dispositions afin de s'assurer que Bill Davis applique un régime d'assurance-maladie universel en Ontario?

Mme Bégin: Madame le Président, le député devrait être parfaitement au courant de la diminution des investissements provinciaux au titre des soins de santé. J'inclus également le gouvernement de la Saskatchewan parmi ces gouvernements. Je répondrai au député en lui posant une question: Veut-il que je suspende les paiements à l'Ontario ce qui ne manquerait pas de bouleverser les services? Veut-il que j'agisse ainsi immédiatement et croit-il que telle est la solution?

● (1430)

M. Broadbent: Je soupçonne que le rapport n'a été publié qu'il y a quelques jours ou quelques semaines. De fait, il indique que deux provinces ont augmenté leurs dépenses, en l'occurrence l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je voudrais revenir aux principes de base de ce régime et je voudrais pour une fois que madame le ministre dise les choses comme elles sont puisqu'elle a parlé de façon générale de sa préoccupation à l'égard de l'assurance-maladie.

Quand la loi sur les soins médicaux a été adoptée par le Parlement il y a bien des années, elle s'appuyait sur cinq principes fondamentaux qui sont en train de s'effriter dans la plupart des provinces du Canada. Je voudrais demander à madame le ministre quand elle compte présenter à la Chambre une mesure stipulant que les provinces doivent dépenser un dollar au titre de l'assurance-maladie pour chaque dollar qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral à cette fin.

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Nous connaissons tous les droits et les attributions des provinces dans le domaine de la santé. Le rapport du juge Hall signale que si le gouvernement fédéral prenait à la légère la seule mesure qu'il peut prendre, soit retenir les versements mensuels aux provinces qui ne respectent pas les cinq conditions du régime d'assurance-maladie relativement à l'accessibilité du régime, et ainsi de suite, cela perturberait les services médicaux. Le juge Hall a déclaré expressément que cette question doit être réglée par les provinces.

M. Broadbent: Et vous-même, qu'en pensez-vous?

Mme Bégin: Le député devrait téléphoner à M. Cassidy et lui demander d'organiser une campagne à ce sujet en Ontario.

M. Broadbent: Nous le ferons certainement.

* * *

LA CONSTITUTION

LA PROMESSE DE FAIRE ADOPTER LA RÉSOLUTION PAR LE PARLEMENT BRITANNIQUE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je veux en revenir aux instances que les représentants de notre gouvernement ont faites au gouvernement britannique. Mais d'abord, je signalerai simplement qu'une fois de plus, le premier ministre n'a pas été tout à fait franc avec nous. Il n'a pas lu au complet le paragraphe du communiqué de la *Presse canadienne* où l'on peut lire que le premier ministre Margaret Thatcher:

. . . a évité de répondre directement si l'on avait garanti aux autorités canadiennes qu'on forcerait la main aux ministériels et qu'on les obligerait à voter selon la ligne du parti, afin que le Parlement britannique adopte le projet de rapatriement.

Bien sûr, le premier ministre a préféré oublier d'en parler, histoire de plaisanter.

Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures . . .

M. Trudeau: Posez moi votre question. Vous avez terminé votre entrée en matière.

M. Hnatyshyn: S'il le désire, le premier ministre pourra prendre la parole quand viendra son tour. Je veux demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures . . .

M. Trudeau: Que se passe-t-il, vous vous dégonflez? Vous avez peur?

M. Hnatyshyn: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'on devait promettre d'influencer les députés. Le premier ministre déclare le contraire.

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Saskatoon-Ouest s'est-il levé pour poser une question?

Des voix: Oh!

M. Hnatyshyn: Excusez-moi, madame le Président. Le premier ministre ne peut pas se retenir, son sphincter lui joue des tours.

Je veux demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures où est la vérité. Les choses se sont-elles bien passées comme il l'a dit dimanche dernier, à l'émission «Question Period», à savoir qu'on lui a promis d'exercer des pressions, ou est-ce le premier ministre qui a raison? Répondez à cette question.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, au cours d'aucun des entretiens auxquels j'ai participé ai-je demandé au gouvernement britannique de faire la moindre promesse. On m'en a fait quelques-unes au cours des conversations, mais on les a faites volontairement, selon la coutume et selon ce que les parlementaires jugeaient la meilleure façon de procéder pour eux. On ne m'a jamais promis de forcer la main aux députés ni de les influencer de quelque façon. Je n'ai pas demandé un tel accord, mais ils m'ont effectivement promis de se conformer à la pratique normale.

M. Hnatyshyn: J'ai une brève question supplémentaire, madame le Président. D'après ce que vient de dire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je conclus que le premier ministre nous induit en erreur lorsqu'il nous parle de pressions qu'on exercerait. Il y a déjà trop de poursuites judiciaires en cours. Je veux savoir ce qui s'est passé.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut peut-être répondre à cette question. Est-ce que le premier ministre, lui-même, ou quelque autre ministre a informé le très honorable Francis Pym que le cabinet canadien avait la possibilité de renvoyer l'affaire à la Cour suprême du Canada après que la cour du Manitoba aurait prononcé son jugement, que ce dernier soit favorable ou non au gouvernement fédéral?

M. MacGuigan: Madame le Président, je suis heureux que le député ait parlé du jugement du Manitoba. Il est peut-être temps d'en parler aujourd'hui à la Chambre, étant donné que ce tribunal a appuyé sans réserve la position du gouvernement fédéral.

Des voix: Bravo!

Des voix: Par combien de voix?

M. MacGuigan: Madame le Président, ce n'est pas à moi que la promesse d'exercer des pressions a été faite, mais au premier ministre, de premier ministre à premier ministre.

LES ENTRETIENS PRÉALABLES AVEC LE MINISTRE BRITANNIQUE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, l'approbation fracassante dont parle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'était qu'un jugement rendu par trois voix contre deux.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Sans forcer la main de personne.

M. Beatty: Madame le Président, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, lorsqu'il a rencontré M. Pym le 19 décembre dernier, il lui a dit qu'il serait peut-être plus facile à M^me^ Thatcher de mettre ses troupes au pas à Westminster si elle donnait publiquement une garantie plus nette au gouvernement fédéral, à Ottawa, qu'elle était prête à appuyer la position de ce dernier.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, n'ayant pas vérifié mes notes, je ne me rappelle pas avec précision tous les points qui ont été abordés lors de cette réunion. J'ai posé à M. Pym de nombreuses questions au cours de mon entrevue avec lui, lui demandant notamment ce qui pourrait simplifier l'adoption du bill au Parlement britannique. Peut-être lui ai-je posé une question semblable, mais je dois vérifier mes notes à ce sujet.

En ce qui concerne la décision du Manitoba, je dirais que cela dépend de la question que l'on envisage. Si l'on prend la question numéro 2, la décision a été de trois contre un. Quoi qu'il en soit, ce qui importe, c'est que la décision a été en faveur de la position fédérale.

M. Beatty: Madame le Président, j'espère que le ministre va prendre à nouveau la parole à la Chambre pour nous dire si, d'après son procès-verbal, il a bien fait ce genre de proposition à M. Pym, étant donné qu'il a prétendu plus tôt n'avoir jamais dit pareille chose.

Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont parlé à maintes reprises d'une lettre envoyée, selon eux, par Mme Thatcher au premier ministre canadien, dans laquelle elle aurait dit que le premier ministre britannique s'engageait à appuyer la position canadienne. Le ministre peut-il nous promettre de communiquer avec le gouvernement britannique pour demander l'autorisation de déposer cette lettre à la Chambre des communes, afin qu'elle ne soit pas dissimulée aux Canadiens?

M. MacGuigan: Madame le Président, le premier ministre de Grande-Bretagne répétait dans cette lettre qu'elle tiendrait la promesse faite précédemment à notre premier ministre.

M. Beatty: Déposez-la!

Une voix: Laissez-nous la voir.

M. MacGuigan: C'est une promesse qui va de pair avec toutes les autres que nous avons reçues du gouvernement britannique.

M. Clark: Pourquoi la cacher?

M. MacGuigan: Il n'y a rien d'extraordinaire dans cette promesse.

Une voix: Eh bien alors, déposez-la.

M. MacGuigan: Chaque fois que nous avons rencontré des représentants du gouvernement britannique à ce sujet, depuis le début, les mêmes promesses nous ont été faites. En outre, comme je l'ai déjà dit, c'est ce que les gouvernements britanniques ont toujours fait. Nous n'avons nullement l'intention de mettre le gouvernement britannique ou un autre dans l'embarras en publiant de la correspondance diplomatique.

[*Français*]

LE JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL DU MANITOBA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean Lapierre (Shefford): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Malgré la brève annonce du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et afin de dissiper les inquiétudes et les doutes alarmants qui ont hanté la conscience de plusieurs députés de l'opposition officielle sur la légalité de l'action constitutionnelle du gouvernement, le très honorable premier ministre pourrait-il rassurer la Chambre et le public canadien en leur communiquant la substance des conclusions de la Cour d'appel du Manitoba?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, malheureusement je ne peux pas donner les détails parce que je n'ai pas vu le texte du jugement, mais le ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social m'a dit, il y a quelques minutes, que la Cour d'appel du Manitoba avait sur les trois points qui lui ont été proposés rendu un jugement favorable à l'initiative dont est saisie la Chambre en disant qu'elle était légale et ne portait pas atteinte à la juridiction des provinces.

* * *

● (1440)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ENTRETIENS AVEC LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur la visite qu'il a rendue au général Haig la semaine dernière. Les Américains ont fait savoir qu'ils vont réduire leur aide extérieure de 25 p. 100. L'aide qu'ils donnent actuellement, surtout dans le cas du Salvador, n'est pas du tout destinée aux pauvres. Cela dit et étant donné que le ministre a dit de ses entretiens avec le général Haig qu'ils avaient été excellents, je voudrais savoir s'il a abordé avec lui le sujet du Salvador. Lui a-t-il parlé du sommet Nord-Sud qui aura lieu à Ottawa et lui a-t-il demandé dans quelle optique les États-Unis y participeront?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je vais envisager de répondre à ces questions si je peux me souvenir de toutes. J'ai en effet interrogé M. Haig sur ces deux sujets. Je lui ai posé la question du sommet Nord-Sud, mais je ne lui ai pas demandé de me fournir de réponse parce que le nouveau gouvernement venait juste d'entrer en fonction. En tout état de cause, ce dernier étudie activement ce dossier.

En ce qui concerne le Salvador, j'ai exposé très clairement la position du gouvernement. Nous sommes contre la livraison d'armes offensives et je l'ai bien laissé entendre à M. Haig. Ce dernier m'a fourni, pour sa part, des renseignements sur la situation au Salvador que j'ignorais. Dans l'ensemble, nous avons eu des entretiens très fructueux sur le dossier de l'Amérique centrale.

Contrairement à ce qu'a laissé entendre mon honorable collègue, il ne faut pas croire que les Américains vont réduire leur programme d'aide global. L'administration américaine semble pour l'instant être en désaccord à ce sujet. Comme l'ont déclaré par la suite les représentants des communautés européennes, j'ai dit, pour ma part, très expressément que ce serait une tragédie pour le monde ainsi que pour les États-Unis eux-mêmes si ces derniers devaient réduire les crédits consacrés actuellement à leur programme d'aide.

LA DATE DE LA RENCONTRE DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Je voudrais lui demander s'il est déjà entré en contact avec le président Reagan et sinon ce qu'il a l'intention de faire pour convaincre le président Reagan d'assister à la conférence au sommet Nord-Sud qui doit se tenir à Ottawa.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que le député a mal présenté la situation, probablement involontairement. Ce sommet Nord-Sud ne doit pas avoir lieu à Ottawa; il devrait se tenir à Mexico si, comme nous l'espérons, il a effectivement lieu.

En ce qui concerne la rencontre au sommet à Ottawa des sept puissances économiques, les rapports Nord-Sud constituent l'une des questions à l'ordre du jour. J'espère que les pays participants l'étudieront en profondeur. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas communiqué personnellement avec le Président Reagan à ce sujet.

* * *

LA CONSTITUTION

LA CONTESTATION DES PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES DEVANT LES TRIBUNAUX—LA POSITION DU PARLEMENT BRITANNIQUE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Maintenant que nous sommes d'accord sur les événements du 19 décembre et sur les assurances que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit avoir été données, j'aimerais en entendre davantage du premier ministre. Compte tenu de l'information précise qui a été fournie au secrétaire d'État aux Affaires extérieures après que les propositions constitutionnelles eurent été révélées en octobre et après que les provinces eurent lancé leur défi d'en appeler devant les tribunaux, pourrait-il confirmer avoir appris en novembre, que le point de vue officiel et clair du gouvernement de Westminster était que ce Parlement ne pouvait agir si les propositions constitutionnelles étaient contestées devant de la Cour Suprême du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je répondrai à la question du député après avoir d'abord parlé d'un autre sujet, comme l'a fait son collègue de Saskatoon-Ouest, il y a un moment. Je dirai au député de Saskatoon-Ouest que si j'ai été «partial et sélectif», comme il le dit si bien . . .

Des voix: Règlement!

M. Hnatyshyn: Envoyez-moi une note!

M. Trudeau: . . . lorsque j'ai cité un passage du télégramme du CP, c'est parce qu'on avait été partial et sélectif en me posant une question sur un autre extrait du télégramme. J'ai donc lu le passage qu'avait omis de citer le député conservateur.

Une voix: C'est honteux!

M. Trudeau: Madame le Président, si ce que le député trouve honteux, c'est que l'un de ses collègues n'a fait que citer une partie d'une dépêche, je pense alors partager son avis. Madame le Président, le gouvernement présent n'a cessé jusqu'à maintenant d'être aussi ouvert que possible avec le gouvernement britannique . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . dans des entretiens que j'ai eus avec le premier ministre britannique M^me^ Thatcher et dans ceux que des ministres du gouvernement ont eus avec leurs homologues britanniques, je voulais tout simplement dire à la Chambre—de façon tout à fait innocente, je n'hésite pas à employer ce mot—que je ne peux vraiment pas prédire ce que le gouvernement de Londres va faire. J'ai fait part à la Chambre des promesses qu'on nous a faites. Par la suite, plusieurs ministres dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont rappelé ces promesses. Libre au parti conservateur de refuser d'en tenir compte. Mais je n'ai pas l'intention d'essayer de les convaincre de la véracité de tous les détails des conversations que nous avons eues.

M. Clark: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question?

M. Trudeau: C'est exactement ce que je fais, M. Clark. Si le gouvernement et les députés britanniques décident de procéder d'une autre façon que celle qu'ils nous avaient promis d'adopter, c'est leur affaire. Je n'ai naturellement aucune autorité pour dicter sa conduite au parlement britannique.

Je tiens à ce que les choses soient bien claires. Pour nous, il est normal que le parlement britannique, auquel nous allons demander d'amender notre constitution, comme cela s'est produit souvent depuis le vote de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, accède à notre demande. Telle est notre position. Si l'opposition n'est pas d'accord avec cela, qu'elle le dise. Nous en discuterons.

M. Clark: Répondez donc à la question.

M. Epp: Bien que je n'ai pas eu de réponse à ma première question, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Celui-ci prétend que le parti conservateur peut décider ce que bon lui semble. J'aimerais donc qu'il me dise si on lui a effectivement promis—puisque le premier ministre parle de promesses—ou plutôt s'il était certain comme je l'ai demandé dans ma précédente question, que le Parlement britannique ne pouvait agir si la question est portée devant la Cour suprême.

Étant donné que le premier ministre sait depuis des mois que le gouvernement de Westminster a déclaré officiellement qu'il ne pourrait pas accéder à sa requête si les mesures constitutionnelles étaient contestées devant la Cour suprême, pourquoi persiste-t-il à prétendre qu'il a des garanties, malgré ces déclarations?

M. Trudeau: Madame le Président, en premier lieu, les Britanniques ne font pas depuis des mois la déclaration que le député leur prête.

M. Clark: Depuis le 9 novembre.

M. Trudeau: Ni depuis le 9 novembre, madame le Président. Dorénavant, je répondrai à la Chambre, et j'espère que mes ministres m'imiteront, que les Britanniques peuvent dire eux-mêmes ce qu'ils pensent. Je ne pense pas qu'ils aient besoin du parti conservateur du Canada pour dire ce que le Parlement ou le gouvernement britannique pense. Pour notre part, nous avons donné notre opinion. Je ne me laisserai plus entraîner dans . . .

M. Clark: Je ne vous dirai plus rien.

M. Trudeau: . . . des contre-interrogatoires sur les réunions privées qui ont eu lieu entre nos ministres et entre le premier ministre britannique et moi-même. La Chambre n'appréciera peut-être pas cette attitude mais dans ce cas, elle peut toujours s'adresser au Parlement britannique ou au gouvernement britannique pour voir.

M. Clark: Nous sommes chez nous, ici.

LES MODIFICATIONS AUX POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES PROVINCES

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, je désire demander au premier ministre si son gouvernement et lui-même sont d'avis que le Parlement britannique devrait pouvoir modifier les pouvoirs et les responsabilités des provinces sans leur consentement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que la question du député touche au domaine des motivations juridiques et certainement constitutionnelles.

M. Lawrence: Elle n'est pas hypothétique, en tout cas.

M. Trudeau: Je signale au député que la position qu'il vient de décrire est exactement celle de l'opposition officielle.

M. Clark: Pas du tout.

M. Trudeau: Ils ont déclaré qu'ils veulent le rapatriement et qu'ils veulent une formule d'amendement précédée par . . . sans le consentement de toutes les provinces, et ils ont ajouté qu'ils désirent intercaler une partie de la charte, à savoir celle qui a trait aux droits des autochtones; ils sont donc d'accord pour que nous introduisions une partie de la charte sans le consentement des provinces. Ils sont donc d'accord pour que nous rapatriions la constitution avec une formule d'amendement sans le consentement des provinces. Je crois donc qu'essentiellement ils disent la même chose. Leur position constitutionnelle est la même que la nôtre sauf qu'ils n'ont pas le courage d'intégrer la charte entière; ils ne veulent qu'en prendre une partie.

● (1450)

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Madame le Président, je sais que le premier ministre voudrait bien mêler la politique à ma question, mais celle-ci est quand même sérieuse.

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Je sais qu'un grand nombre de personnes aimeraient en connaître la réponse. Et je dois donc en tenir compte, madame le Président. C'est une question importante, car elle ne concerne pas seulement le droit comme le premier ministre l'a affirmé hier, c'est aussi une question de stratégie politique. Bien des gens voudraient savoir si votre gouvernement estime que le gouvernement britannique peut modifier les droits et les responsabilités des provinces sans leur consentement. La question est simple. J'aimerais avoir une réponse franche.

Une voix: Oui ou non.

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai déjà répondu. La réponse est oui. Des députés conservateurs ont répété la même chose cette semaine au comité . . .

M. Lawrence: Foutaise!

M. Trudeau: . . . quand ils ont dit qu'ils obligeraient les provinces, en demandant à la Grande-Bretagne d'adopter une déclaration concernant les droits des provinces et affirmant que les droits des aborigènes seront imposés aux provinces sans leur consentement.

Une voix: Lisez la transcription.

M. Clark: Il est difficile de dire le contraire de ce qui est consigné.

* * *

PETRO-CANADA

L'ACQUISITION DE PETROFINA—L'EXTENSION DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur le rachat de Petrofina par Petro-Canada. Malgré cette initiative que les députés de ce côté-ci de la Chambre préconisent depuis longtemps et dont ils se réjouissent aujourd'hui, le ministre reconnaîtra-t-il que les sociétés Impérial, Gulf, Shell et Texaco dominent encore le secteur pétrolier?

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: En fait, la nouvelle société ainsi formée ne représente que 8 p. 100 de l'ensemble des revenus du secteur.

Une voix: Pourquoi ne pas acheter le Koweït?

M. Waddell: J'invite mes collègues à faire preuve de patience, car j'en viens à ma question que voici d'ailleurs: le ministre est-il disposé à mettre sur pied un programme visant à faire de ce secteur une propriété publique, surtout en ce qui concerne son avenir et son administration?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question du député montre encore une fois l'indécision dont a coutume de faire preuve le NPD; en effet, son parti ne sait pas s'il doit ou non souscrire à la politique que nous avons adoptée dans le programme énergétique national.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: En ce qui me concerne, le gouvernement est fort aise que Petro-Canada ait put négocier une entente qui lui permettra de racheter Petrofina et ainsi favoriser l'accroissement de la participation publique, comme nous l'expliquons dans le programme énergétique national.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Madame le Président, à mon avis, le ministre est injuste.

Une voix: C'est exact!

M. Waddell: Je voudrais qu'il fasse de véritables entailles dans le secteur privé, et c'est pourquoi je voudrais lui poser une question précisément au sujet de ce programme énergétique national. Quand la politique a été annoncée, les actions de Petrofina étaient cotées entre $60 et $65. Aujourd'hui, le gouvernement les achète à environ $120. Ce prix est beaucoup trop élevé. Le ministre peut-il nous dire comment il compte, pour toute acquisition future, contrôler le prix à payer? Peut-il également dire à la Chambre et aux Canadiens comment Petro-Canada fera pour payer les actions de Petrofina?

M. Malone: Dites-le nous, Allan!

M. Lawrence: Faites payer les riches!

M. Paproski: A-t-on songé aux obligations d'épargne du Canada?

M. MacEachen: Madame le Président, à propos du premier point soulevé par le député, dans le cas de toutes les acquisitions précédentes, qu'elles aient été faites par Petro-Canada ou par des sociétés privées, pour contrôler ces nouvelles acquisitions, il faut généralement payer une prime sur l'achat des actions. Le député pourra discuter tant qu'il voudra de la validité de cette façon de procéder, mais c'est comme ça que les choses ce sont passées dans ce cas-ci et dans les précédents.

Il n'a pas encore été décidé une fois pour toutes comment l'on payera cette acquisition, même si, le député s'en souviendra, l'on a prévu dans le budget de créer une taxe spéciale qui serait versée dans le compte de participation canadienne et destinée exclusivement à financer l'accroissement de la participation publique. C'est de cette façon que le gouvernement du Canada compte participer financièrement à ce programme.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DE LA POMME DE TERRE—L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle concerne le rapport du Conseil national de commercialisation des produits de ferme qu'il a publié hier. Comme il s'en souviendra, le Conseil fait, dans son rapport, une déclaration très grave à l'égard des méthodes de commercialisation douteuses employées dans le secteur de la pomme de terre. Elles sont généralisées et, apparemment, on aurait eu recours à l'intimidation pour empêcher, semble-t-il, les producteurs de dévoiler publiquement leurs problèmes.

Quand le ministre va-t-il charger une commission d'enquête d'examiner l'industrie de la pomme de terre sous tous ses aspects? J'ai déjà demandé, la même chose à plusieurs reprises.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'ignore si je peux aller aussi loin que le souhaiterait le député quand il parle de mener enquête sur tous les aspects de l'industrie de la pomme de terre. Le Conseil national de commercialisation des produits de ferme a tenu des audiences où l'on est allé pas mal au fond des choses. Certaines déclarations contenues dans son rapport me préoccupent beaucoup, surtout quand il parle de certains producteurs qui, apparemment, auraient peur de parler et de donner leur témoignage. Nous menons enquête et si ces déclarations nous paraissent fondées, j'ai l'intention de recommander l'institution d'une commission ou la tenue d'audiences.

* * *

LES PÊCHES

LES SOLUTIONS POSSIBLES EN MATIÈRE DE CONSERVATION DES STOCKS DE SAUMON

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il y a quelques jours, le ministre a annoncé la fermeture complète du Fraser, ce qui portera un coup fatal à un millier de pêcheurs au filet maillant dont c'est le seul gagne-pain. On a pris cette décision parce que les stocks de saumon quinnat son sérieusement menacés.

Voici ma question: pourquoi le ministre n'a-t-il pas plutôt retenu une des autres solutions proposées par les experts et les fonctionnaires de son ministère, afin que les frais de la conservation soient assumés de façon plus équitable par tous les pêcheurs de Colombie-Britannique?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, nous avons annoncé cette décision il y a quelques jours après avoir consulté tous les secteurs de la pêche. Apparemment, les intéressés ont recommandé des mesures de conservation très strictes. J'ai discuté de la question ce matin avec le sous-ministre adjoint qui est stationné sur la côte ouest. Nous cherchons le moyen de faire partager les frais des mesures de conservation que nous envisageons par les autres groupes de pêcheurs. Nous prendrons sans doute une décision définitive avant la fin de semaine.

M. Siddon: Madame le Président, je suis heureux d'apprendre que cette décision n'est pas finale. Mais on nous a signalé que si on interdisait la pêche au filet maillant dans le Fraser lors de la montaison du saumon sockeye, les quantités non pêchées seraient accordées à la flotte de pêche à la seine. Le ministre pourrait-il tirer cette question au clair? Il pourrait peut-être admettre aussi que la diminution des stocks de saumon chinook dépend en réalité de ce qu'on a négligé pendant des années de lutter efficacement contre le braconnage, et plus particulièrement du fait que le gouvernement ne s'est pas vraiment donné la peine de conclure avec les États-Unis un accord d'importance cruciale pour faciliter et terminer la réalisation des projets du Fraser?

M. LeBlanc: Madame le Président, quiconque connaît le moindrement les pêcheries du Pacifique sait que si nous avions favorisé, ou que si nous avions voulu favoriser le développement des stocks de poisson du Fraser sans assurer un certain équilibre dans les stocks sauvages, nous aurions risqué de réduire très fortement le stock de saumon chinook qui a tant de valeur pour nous. Nous nous efforçons d'équilibrer les stocks, et ce, avec l'entière collaboration des intéressés.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

COURTNEY (C.-B.)—LES RÉCENTS SUICIDES CHEZ LES PRISONNIERS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Je l'en ai avisé, mais je regrette d'avoir à la poser si tard. Le ministre sait que trois détenus se sont suicidés dans la prison de Courtney, en Colombie-Britannique, et que deux étaient des adolescents. Le dernier avait été arrêté sous une inculpation de méfait. Il semblerait que le grand problème soit dû à une mauvaise surveillance des prisonniers dans la cellule qui serait un local tout à fait inadapté. On parle de cette cellule depuis 1972 et on nous en promet une nouvelle depuis 1977. Cependant, il semblerait que ce remplacement ait été retardé à cause de compressions budgétaires.

Le ministre pourrait-il faire une enquête approfondie sur ces derniers décès? Pourrait-il veiller à ce que les prisonniers enfermés dans la cellule de Courtney soient continuellement surveillés et pourrait-il de plus nous promettre de donner une date où on commencera la construction de nouveaux locaux?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'aimerais remercier le député de m'avoir donné l'occasion de vérifier les faits à la suite de la triste mort de ce jeune homme de 18 ans. J'admets que les cellules ne sont pas dans un état idéal. En fait, un jury du coroner a formulé des recommandations visant à les améliorer et je suis heureux d'annoncer à la Chambre que, d'après ce que j'en sais, on a donné suite à toutes ces recommandations. Le programme de construction est en voie de réalisation et n'est pas retardé par les compressions budgétaires. On vise à terminer les nouvelles installations à la fin de 1982 et ce sera fait tel que prévu.

● (1500)

M. Skelly: Madame le Président, d'après les histoires que j'ai entendues, le problème n'a rien de nouveau. Le ministre sait-il que le problème ne découle pas seulement de l'état des cellules mais aussi du fait qu'elles sont situées dans un endroit qu'on ne peut observer, que le surveillant n'y a pas accès de l'extérieur et qu'il ne peut pas voir ce qui s'y passe? Les décès qui y sont survenus, soit celui d'une adolescente de 15 ans et celui d'une personne adulte, reflètent bien le problème que pose la surveillance. Le ministre s'engagera-t-il à en saisir le Conseil du Trésor sans délai, car je crois savoir que la question n'est pas encore réglée? S'engagera-t-il aussi à étudier sérieusement le problème que pose la surveillance par des gardiens civils qui travaillent dans ce domaine?

M. Kaplan: Je n'y manquerai pas, madame le Président. Sauf erreur, je le répète, on a donné suite à toutes les recommandations du jury du coroner. Je vais examiner la situation pour voir si on ne pourrait pas faire des améliorations temporaires aux cellules actuelles jusqu'à ce qu'on ait terminé les nouvelles installations approuvées par le Conseil du Trésor, lesquelles sont censées être prêtes à la fin de 1982.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. TOWERS—LA PROCÉDURE RELATIVE À UNE MOTION PROPOSÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Tout en sachant qu'il n'appartient pas aux députés de discuter des décisions de la présidence, je crains qu'il ne se soit produit un léger malentendu entre la présidence et moi-même au sujet d'une motion en vertu de l'article 43 du Règlement que j'ai proposée aujourd'hui. Après avoir pris connaissance des «bleus», Votre Honneur jugerez peut-être à propos de rendre demain une décision à cet égard. Ma motion ne consistait pas en un message de félicitations; j'invitais plutôt toutes les localités canadiennes à appuyer les forces et les associations de police afin qu'il y ait une amélioration de la qualité de la vie au Canada.

Mme le Président: Il est souvent difficile de juger de prime abord si une motion est recevable. J'avais l'impression qu'il s'agissait d'un message de félicitations ou d'encouragement. Je craignais qu'en acceptant la motion du député de Red Deer (M. Towers) je serais obligée, demain et dans les jours qui suivront, d'accepter d'autres motions visant les médecins, les infirmières ou d'autres membres de notre société sans lesquels notre existence ne serait pas la même. J'examinerai la motion du député et si j'ai été injuste, je lui permettrai certainement de la proposer à nouveau un autre jour.

M. NIELSEN—PRÉAVIS DE RECOURS AU RÈGLEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos d'autre chose. Quand la présidence examinera la motion que le député de Red Deer (M. Towers) a proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle pourrait en même temps examiner celle que le député de Sarnia (M. Cullen) a proposée en vertu du même article et comparer l'urgence des deux motions.

Je voudrais signifier maintenant mon intention de prendre la parole demain pour un recours au Règlement. Le premier ministre (M. Trudeau) a mentionné nombre de fois une lettre qu'il aurait reçue de M^me^ Thatcher elle-même et en a longuement cité des passages. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) s'est à maintes reprises reporté à cette lettre et en a cité de longs passages à l'intention des média et de la Chambre. J'aimerais voir comment ces déclarations de trois provenances peuvent cadrer avec le Règlement. Je veux simplement vous aviser que j'invoquerai le Règlement demain au sujet de cette affaire et ainsi permettre aux services du greffier de conseiller la présidence au préalable au sujet des précédents et d'en faire autant auprès du leader du gouvernement à la Chambre.

M. McKNIGHT—UN PROBLÈME DE MATHÉMATIQUES

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je parlerai très brièvement. Je voudrais signaler à la Chambre que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a eu l'amabilité d'offrir aux députés de ce côté-ci 125 pommes du Québec. Toutefois, pour être juste, je dirai que nous avons reçu plus de cartes que de pommes du

ministre de l'Agriculture. Connaissant son penchant pour l'économie domestique, je voudrais lui renvoyer ces cartes.

Des voix: Oh, oh!

M. WADDELL—LES PROPOS DE M. TAYLOR

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque le Règlement. A la page 6805 du hansard d'hier, on rapporte l'échange suivant:

Mme BÉGIN: Nommez un pays qui vaille mieux que le Canada.

M. TAYLOR: L'Alberta.

Je me demande si le député de Bow River (M. Taylor) profiterait de l'occasion pour apporter à cet égard une correction au hansard.

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'aimerais signaler ici que ce que j'ai ajouté alors ne figure pas dans le hansard; soit, «sans l'Alberta, le gouvernement fédéral serait fauché», ce que je maintiens.

M. Waddell: Le hansard rapporte sans équivoque la déclaration suivante, à la page 6805:

Mme BÉGIN: Nommez un pays qui vaille mieux que le Canada.

M. TAYLOR: L'Alberta.

Le député refuse de modifier ce texte. La Chambre doit-elle conclure qu'il est vraiment convaincu de ce qu'il a dit?

Mme le Président: Si le député de Bow River (M. Taylor) refuse d'apporter une correction au hansard, c'est son droit. S'il tient à ce que le texte reste tel quel, il n'y a rien à faire. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) ne peut obliger le député de Bow River à modifier les propos qu'à son avis son collègue a tenus à la Chambre.

M. Taylor: Madame le Président, j'aimerais signaler que je n'ai pas de comptes à rendre à quelque député néo-démocrate que ce soit. Si le député n'aime pas ce que j'ai dit, tant pis.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

DÉPÔT DE LA LETTRE DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, aux termes des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer sur le bureau de la Chambre copie de ma lettre à l'exécutif du Conseil consultatif de la situation de la femme le priant de publier sa déclaration assermentée concernant le procès-verbal de la réunion du 9 janvier.

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, en déposant cette lettre comme on lui a demandé de le faire, le ministre déposerait-il aussi la réponse qu'il y a reçue?

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 28, 1459, 1705, 1706, 1707, 1808 et 1815.

[*Texte*]

LE CANADIEN NATIONAL

Question no 28—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question no 253 de la Troisième session de la trentième législature qui se lit en partie: «Il n'est pas dans les habitudes du Canadien National de dévoiler le nom des personnes ou des firmes ayant fait une offre pour la fourniture de services», quand cette pratique a-t-elle été adoptée et *a*) qui l'a établie, *b*) pourquoi?

2. Étant donné que les chemins de fer Nationaux appartiennent aux contribuables canadiens, le gouvernement adoptera-t-il immédiatement une politique sur la divulgation de toute demande raisonnable de renseignements à la Chambre des communes concernant son fonctionnement et, sinon, pourquoi?

3. De nouveau, au sujet de la réponse à la question susmentionnée qui se lit en partie: «Le montant des sommes ainsi versées à la Couronne par Blue Line Taxi Company Limited est considéré comme confidentiel par les parties pendant la durée de l'entente», *a*) qui considère ces renseignements confidentiels et pourquoi, *b*) quels sont tous les motifs invoqués par le gouvernement pour autoriser la non-divulgation des dépenses d'un société publique, *c*) le gouvernement divulguera-t-il ces renseignements?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Transports, la direction des chemins de fer Nationaux du Canada, le cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé m'informent comme suit:

1. La pratique citée repose sur les besoins et les habitudes du milieu concurrentiel et commercial dans lequel le CN exerce ses activités, y compris sur le respect de la confidentialité des renseignements portant sur les affaires de ceux qui passent un marché avec la compagnie. Nous ignorons la date de l'adoption de cette pratique, mais elle est sans aucun doute antérieure à l'entrée en fonction des membres actuels du conseil d'administration et des gestionnaires supérieurs du CN. On peut considérer qu'il s'agit de protéger l'aptitude de ce dernier à négocier et à lancer des appels d'offres avantageusement.

2. Étant donné que le Canadien National fonctionne dans un milieu commercial et concurrentiel, il n'est pas jugé souhaitable d'imposer à cette société une politique de divulgation qui la désavantagerait par rapport à ses concurrents.

3. Le contrat de la compagnie de taxi Blue Line auprès du ministère des Transports pour le service de taxi à l'aéroport international d'Ottawa était un accord négocié datant de 1969. Cet accord a été résilié le 30 avril 1980.

a) C'est une pratique courante, dans le monde des affaires, de ne pas divulguer les renseignements financiers que contiennent de tels accords sans le consentement des deux partis. Blue Line n'a pas, à la connaissance du ministère des Transports, consenti à une telle divulgation, ni pendant la durée de l'accord ni depuis sa résiliation.

b) La question renvoie aux sommes payées par la Blue Line à la Couronne. Comme la Blue Line n'est pas une société publique, cette sous-question ne semble pas s'appliquer ici.

c) Le gouvernement ne divulguera pas les renseignements en cause sans le consentement de la Blue Line.

LA SOCIÉTÉ GENERAL MOTORS

Question nº 1459—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société General Motors et de ses filiales qui œuvrent au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société et ses filiales ont-elles pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société et ses filiales ont-elles respecté tous leurs engagements?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a rendu aucun décret à l'égard de la General Motors.

LA RÉSIDENCE DU PREMIER MINISTRE

Question nº 1705—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu de l'argent pour le paiement de la piscine à la résidence officielle du premier ministre du 24, promenade Sussex et, le cas échéant, de quelle manière?

2. *a*) Cet argent a-t-il été versé (i) comptant (ii) par chèque et, dans l'un ou l'autre cas, qui a donné l'argent ou signé les chèques, *b*) le nom d'un organisme quelconque comme le parti libéral du Canada, figurait-il sur les chèques et, le cas échéant, la loi imposait-elle la divulgation de ces déboursés et leur origine lorsque la chose s'est produite?

3. Quand et qui a reçu chaque montant au nom du gouvernement?

4. A-t-on tenu des dossiers des chèques et, le cas échéant, quels étaient *a*) le nom de la banque, *b*) le numéro du compte bancaire, *c*) l'adresse de la succursale de la banque, *d*) le nom du détenteur du compte?

5. Que sait exactement le gouvernement de la provenance de l'argent consacré à la construction de la piscine et peut-il déterminer si les donateurs pouvaient se trouver dans une position de conflit d'intérêt?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Voir les réponses aux questions nºs 1233, hansard du 28 octobre 1975, page 8611; 1294, hansard du 14 juillet 1975, page 7529; 2211, hansard du 20 mai 1975, 5919; 2691, hansard du 22 juillet 1975, page 7813; 2692, hansard du 14 octobre 1975, page 8136; 2773, hansard du 14 octobre 1975, page 8147; 3323, hansard du 7 novembre 1975, page 8959.

Question nº 1706—**M. Cossitt:**

1. Le ministère des Travaux publics est-il relié d'une quelconque manière à la construction d'une piscine ou aux bâtiments et accessoires connexes à la résidence officielle du premier ministre du 24, promenade Sussex et, le cas échéant, *a*) quel en est le détail, *b*) quel est le nom des personnes du ministère reliées à la question?

Questions au Feuilleton

2. Le ministère peut-il assurer au peuple canadien que les donateurs n'étaient pas dans une position de conflit d'intérêt?

3. *a*) Quel est le nom de l'entrepreneur et des sous-traitants, *b*) quand l'entrepreneur général ou les sous-traitants ont-ils été payés, quel montant et pour quels travaux?

4. L'ancien président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, M. William Teron, est-il relié de quelque manière au projet et, le cas échéant, comment?

5. Le ministère connaît-il l'identité des donateurs et, le cas échéant, sait-il qui a envoyé l'argent et quand?

6. *a*) Combien a coûté la piscine, *b*) a-t-on pris de l'argent à même les deniers publics et, le cas échéant, (i) quel montant (ii) quelle en est l'explication?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question nº 1705.

LES PERSONNES QUI ONT DONNÉ DE L'ARGENT AU GOUVERNEMENT

Question nº 1707—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom et adresse des personnes qui ont donné de l'argent au gouvernement entre le 1er janvier 1973 et le 31 décembre 1975 et, dans chaque cas, quels étaient *a*) le montant, *b*) le but du don?

2. Comment l'argent a-t-il été dépensé?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. et 2. Les renseignements demandés ne se trouvent pas dans les dossiers de la Direction des finances, de l'Administration des services, ou des Archives. Aucun dossier n'a été conservé concernant l'établissement des Comptes publics avant l'année financière 1976-1977.

La seule somme déclarée remonte à l'année financière 1974-1975. Les documents de travail des Comptes publics révèlent un total combiné de «Dons à la Couronne» de $29,454. Il est cependant impossible de ventiler cette somme dont une bonne partie proviendrait de donneurs anonymes. Par ailleurs, ce manque de précisions nous empêche également de déterminer le but de ces dons et de répondre ainsi à la partie 1.*b*) de la demande de renseignement.

Toutefois, si aucune restriction n'est reliée à ces dons, ce qui est généralement le cas, ils sont versés au Fonds du revenu consolidé pour s'ajouter au comptant total disponible du gouvernement. Ceci devrait répondre à la partie 2 de la demande de renseignements.

LES CONTRATS DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN

Question nº 1808—**M. Herbert:**

Quel pourcentage des contrats de réparation et d'entretien ont été attribués à un taux fixe par la société de Construction de défense (1951) Limitée?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Tous les contrats de réparation et d'entretien ont été attribués à un taux fixe au cours de l'année financière 1979-1980.

Questions au Feuilleton

LES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS—CDL

Question nº 1815—**M. Herbert:**

Des exemplaires des règlements actuellement en vigueur qui portent sur la marge de manœuvre dont dispose la société de Construction de défense (1951) Limitée pour majorer la valeur d'un contrat sont-ils disponibles au public?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. Les modifications apportées au Règlement sur les contrats de l'État, approuvées par le décret en conseil nº 1980-2279 du 27 août 1980, ont été publiées dans la *Gazette du Canada* (Partie II, volume 114, numéro 7) du 10 septembre 1980.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 864 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer la question nº 864 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE HOMARD—LA GROSSEUR MINIMALE IMPOSÉE

Question nº 864—**M. Gass:**

1. Quelle est la grosseur minimale imposée pour le homard *a*) du Golfe du Saint-Laurent, *b*) du comté de Victoria-Cap Breton, *c*) de la zone qui s'étend du comté de Richmond à Halifax, *d*) de la région qui s'étend de Halifax à la frontière des États-Unis, et la grosseur doit-elle être augmentée et, le cas échéant, à combien?

2. Les pêcheurs de homard canadiens seront-ils indemnisés par le gouvernement pour les pertes qu'ils subissent en raison de la grosseur minimale imposée et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et de quelle manière?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme le Président: En conformité de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Francis, reprend l'étude, interrompue le lundi 2 février, du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu.

Le président: La Chambre de nouveau en comité plénier pour l'étude du bill C-54, loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu. Quand le comité a levé la séance lundi le 2 février 1981, l'article 1 du bill était à l'étude. Le député de Peterborough avait la parole.

Sur l'article 1—

M. Domm: Monsieur le président, au sujet donc du bill C-54, ce qui me préoccupe le plus en ma qualité de député de Peterborough, circonscription de l'Ontario central, c'est que pendant cette session le gouvernement libéral par ses actes et par ses bills oriente graduellement le pays vers ce que je considère comme une république socialiste. Il cherche à imposer ce plan aux Canadiens par un programme qu'il a tout d'abord lancé avec le budget, qu'il a poursuivi avec sa politique énergétique et qu'il pousse maintenant par ses méthodes d'imposition, spécialement avec ce bill C-54.

Et je m'inquiète de voir les députés siégeant à notre gauche, ceux du Nouveau parti démocratique, faire alliance avec le gouvernement du jour et rendre possible cette marche vers le socialisme. Le danger de cette transformation graduelle en république socialiste, c'est que si nous, Canadiens, nous avons tendance à admettre le socialisme chez nous, nous risquons d'oublier que ce vocable a été forgé à la fin du XIXe siècle pour nous faire croire qu'il ne s'agit pas de communisme. Les troubles récents survenus en Pologne nous ont montré à quel point il n'y a pas de liberté véritable dans ce pays, et dans leur communiqué officiel, les Russes nous ont bien fait voir que socialisme et communisme ne sont qu'une seule et même chose.

Et s'il pouvait subsister un doute ici sur l'identité de socialisme et du communisme et sur le droit à la propriété foncière, il suffirait de se reporter à la déclaration faite il y a à peine deux jours par le président américain à la télévision nationale. Devant les caméras de la TV il a déclaré: «Appelez cela socialisme, appelez cela communisme, appelez cela comme vous voudrez.»

L'autre élément troublant, c'est que le socialisme ou le communisme finissent par mener au totalitarisme, et nous assistons actuellement au début de ce mouvement dans notre pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Domm: Je n'ai aucun mal à comprendre pourquoi les députés à notre gauche sont si pointilleux lorsqu'on parle de socialisme.

Une voix: Parce que c'est un mensonge!

M. Domm: Ils sont énervés parce que tout nous porte à croire—et nous en avons même des preuves—que le gouvernement, de concert avec le Nouveau parti démocratique du Canada, et sur le point d'adopter le genre de politique qui fera de notre pays—pays qui a émergé grâce au régime de libre entreprise—une forme de gouvernement socialiste où nous pourrons prendre aux riches et donner aux pauvres au lieu d'envisager des primes, des subventions, des mesures législatives ou fiscales susceptibles de stimuler le régime de libre entreprise.

Hier soir au cours du débat, un député néo-démocrate a cité comme exemple du genre de politique qu'il aimerait voir adopter au Canada le cas d'un coiffeur de Hamilton qui avait du mal à payer ses impôts. A cela, le Nouveau parti démocratique donnerait une solution des plus simples et fondamentales, et je l'ai déjà dit hier soir dans ma réponse: ne peut-on trouver une société, une grosse entreprise à qui l'on prélèverait les fonds nécessaires—et il adressait ces remarques à l'un de mes collègues qui avait pris la parole précédemment—pour payer les impôts de cette personne qui a beaucoup de mal à verser les $6,000 requis? Je rappelle au député de Hamilton . . .

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. Domm: Monsieur le président, c'est moi qui ai la parole, et je n'ai que vingt minutes.

Le président: A l'ordre. Je donne la parole au député de Hamilton Mountain qui invoque le Règlement.

M. Deans: Je veux parler du recours au Règlement, monsieur le Président. Le député veut me faire dire ce que je n'ai pas dit. Il déclare que j'ai dit certaines choses hier soir alors que c'est faux. Je lui demanderais donc de trouver dans le hansard un passage renfermant des propos semblables à ceux qu'il m'attribue. S'il en est incapable, je lui saurais gré de retirer ses paroles.

Le président: Le député a exposé ses arguments.

M. Domm: Tout ce que le député néo-démocrate de Hamilton Mountain trouve à dire au sujet de ce coiffeur qui avait du mal à payer $6,000 d'impôts, c'est de demander pourquoi le gouvernement libéral est incapable de trouver cette somme ailleurs pour que son commettant n'ait pas à payer d'impôts. En fait, si ce coiffeur est incapable de payer $6,000 d'impôts, c'est parce que le gouvernement, ainsi que le Nouveau parti démocratique, n'ont pas su mettre en vigueur des mesures et des stimulants fiscaux de nature à permettre au système de la libre entreprise de fonctionner comme il faut. Débarrassé des interventions de l'État, le marché pourrait produire assez de fonds pour permettre au gouvernement de se passer d'impôts. Malheureusement, le gouvernement, avec l'aide des néodémocrates, persiste à imposer au pays une politique qui ne fait qu'accroître ses besoins financiers, lesquels sont engendrés par cette tendance incorrigible qu'il a à dépenser. Nous souhaitons que le bill C-54 prévoie des mesures fiscales qui encourageraient les chefs des petites entreprises à gérer leurs affaires de manière à réaliser les bénéfices nécessaires.

Nous espérions que cette mesure législative comporterait des mesures qui allégeraient les charges fiscales que les agriculteurs doivent payer au titre des gains de capital. En effet, en vertu des dispositions actuelles du bill, les agriculteurs vont être contraints de vendre leur ferme pour pouvoir payer la totalité du montant de leurs gains de capital qui, dans certains cas, peuvent même aller jusqu'à dépasser le prix de vente de la ferme. C'est en partie parce que les agriculteurs doivent payer des impôts sur leurs gains de capital que le nombre de fermes a diminué dans notre pays. Les agriculteurs sont obligés de répercuter le montant de cet impôt sur le prix de vente ce qui a donc considérablement fait monter le prix des exploitations agricoles.

Le gouvernement Clark aurait autorisé les exploitants agricoles à placer l'équivalent du produit de la vente de leur ferme dans un régime enregistré d'épargne retraite. Quoi qu'en pense le premier ministre, les agriculteurs de notre pays ont drôlement besoin d'aide. A l'instar du public, ils se demandent bien pourquoi le gouvernement refuse d'aider les exploitations agricoles en leur permettant de placer leur argent dans un REER pour leur éviter d'être imposé sur les gains en capital. Les ministériels répondront qu'ils peuvent le différer, qu'ils n'ont pas à acquitter cet impôt sur les gains en capital s'ils lèguent l'exploitation agricole à leur fils. Cette dette fiscale ne disparaîtra pour autant et avec le taux d'inflation actuel et la dépréciation sans précédent de notre dollar, ces agriculteurs vont connaître des lendemains qui déchantent quand dans deux générations par exemple ils vont devoir acquitter cet impôt.

Nous avions également espéré que le gouvernement instaurerait un système de crédit d'impôt à l'énergie à l'intention des contribuables dont la situation est modeste. Je me souviens qu'il y a moins d'un an de cela des députés d'en face qui siégeaient alors dans l'Opposition ainsi que des néo-démocrates il y a à peine plus d'un an, avaient demandé que l'on accorde une aide aux petites gens pour leur permettre de compenser la hausse des coûts de l'énergie. Dans le budget Crosbie, défait par le NPD et les Libéraux, nous avions offert un crédit d'impôt à l'énergie pour aider tous les économiquement faibles à compenser les effets de la hausse des coûts de l'énergie. Ce n'est pas le cas dans le budget du gouvernement ni dans la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu.

● (1520)

Je dis aux députés du Nouveau parti démocratique et du Parti libéral du Canada que je préfère surnommer le Parti libéral-démocratique du Canada que nous devons établir dans notre économie des régimes fiscaux qui procureront de nouveaux stimulants aux entreprises et encourageront l'industrie du bâtiment à construire des maisons en vue de répondre aux besoins de tous ceux qui sont effectivement incapables actuellement de s'acheter une maison.

Le gouvernement conservateur que nous avons formé avait proposé un dégrèvement au titre de l'intérêt hypothécaire. Nous l'avions proposé, mais il a été rejeté. Il n'a pas été adopté. Tous les libéraux ne se sont pas prononcés contre un dégrèvement au titre de l'intérêt hypothécaire. Certains d'entre eux ont eu le cran de l'appuyer à la Chambre. Ce sont les députés néo-démocrates qui ne voulaient pas d'un dégrèvement de ce genre. Ils ne voulaient pas aider les contribuables à salaires faibles ou moyens à s'acheter une maison. Ils ont cru que seuls les riches et les nantis en profiteraient et que les démunis ne seraient pas secourus.

Je rappelle au Nouveau parti démocratique à ma gauche qu'il y a bien des gens à revenus faibles ou moyens au Canada à l'heure actuelle dont la maison est saisie et qui sont incapables d'effectuer leurs versements à cause des taux d'intérêt élevés. Que répond-on à l'opposition lorsqu'elle affirme que les

Canadiens ont besoin d'aide pour acheter une maison, ce qui stimulerait l'industrie de la construction, créerait des emplois et instaurerait un climat propice à la croissance économique de notre pays. Le gouvernement réagit négativement. Il ne croit pas ces mesures nécessaires.

Pas plus tard qu'hier soir, les téléspectateurs ont pu entendre un communiqué qui disait que tous les programmes mis en vigueur dans le secteur du bâtiment avaient des effets secondaires néfastes, et cette réflexion avait été faite par un ministre du gouvernement. Il a parlé des désavantages de ces programmes. Ce sont des effets secondaires bénéfiques qu'il nous faut. Nous voulons relancer notre économie. Ce ne sera possible que si nous soutenons le bâtiment, le secteur de l'économie qui produit le plus d'emplois. Il faut mobiliser les ressources et le remettre à l'œuvre dès maintenant. Pour inciter les Canadiens à acheter des maisons, nous pourrions leur offrir des taux d'intérêt avantageux. Ce faisant, nous créerions un stimulant de plus pour l'industrie de la construction dont elle a un urgent besoin.

Qu'est-ce que les libéraux ont fait de la déduction des impôts fonciers? Est-ce que les néo-démocrates se lamentent que cette déduction ne soit plus autorisée par notre système fiscal? Il a fallu attendre que le gouvernement conservateur de l'Ontario vienne en aide aux contribuables qui ont le plus de peine à payer leurs impôts fonciers. Si le gouvernement conservateur de l'Ontario a décidé d'adopter une mesure législative visant à accorder des abattements d'impôt foncier aux propriétaires de maisons de l'Ontario qui appartenaient aux groupes ayant des revenus modestes, personnes âgées, personnes à revenu fixe, c'est-à-dire les groupes les plus nécessiteux, c'est parce que dans le domaine des crédits d'impôts à l'énergie, des déductions des intérêts hypothécaires, des abattements sur la taxe foncière et ainsi de suite, les députés d'en face ont perdu toute leur crédibilité et n'ont nullement su témoigner de leur sens des responsabilités.

Que se passe-t-il? Par le biais de mesures fiscales et de politiques énergétiques, le gouvernement va priver les provinces de leur source de revenus. En procédant à des expropriations et en adoptant les mesures législatives voulues, le gouvernement va prendre le contrôle de sociétés importantes de notre pays. Or, en s'arrogeant cette mainmise par le biais de mesures fiscales sur l'énergie, le gouvernement enlève aux provinces les redevances qu'elles ont toujours perçues et qu'elles escomptaient encore percevoir. Il enlève aux provinces ces redevances parce qu'à partir du moment où le gouvernement fédéral s'intéresse à ces sociétés, il les prive de ces perspectives et de ces recettes.

Les Ontariens auraient tort de se laisser convaincre que l'État sert les meilleurs intérêts des Canadiens en achetant tout, en s'emparant de la propriété publique et en contrôlant le système de la libre entreprise, car étant donné ce que le gouvernement actuel a fait dans l'Ouest avec ses politiques, je dis: «Prends garde, Ontario. Surveille bien l'Inco. Prends bien garde qu'un de ces bons moments, le gouvernement actuel ne se mette dans la tête de fixer le prix mondial du nickel.» Comment les Ontariens aimeraient-ils que le gouvernement libéral du Canada décide de fixer le prix du nickel à 50 p. 100 du prix mondial? Que dirions-nous en Ontario? Nous dirions exactement ce que nous disons maintenant.

Le principal objectif du gouvernement dans le domaine énergétique devrait être de tendre à l'autosuffisance. A cause des mesures fiscales, des budgets et des lois de l'impôt sur le revenu, nous sommes le pire exemple d'un pays qui recherche l'autosuffisance dans le domaine de l'énergie. Les ressources non renouvelables seront épuisées, en même temps que les revenus seront disparus, et une fois qu'ils seront disparus, on ne pourra plus les récupérer. Nous devrons un jour ou l'autre nous accrocher au prix mondial. Autrement, il nous faudra continuer à verser des subventions.

Voyons les promesses des libéraux au cours de la dernière campagne électorale. Je n'en ai pu trouver que cinq faites par le premier ministre du Canada, et elles ont toutes été violées. Le gouvernement n'en a pas respecté une seule. Tout d'abord, les libéraux devaient administrer plus rigoureusement les finances du pays pour assurer un usage plus efficace des deniers publics. Le premier ministre a pris cet engagement juste avant que les électeurs ne se rendent aux urnes et ne soient persuadés sous de faux prétextes de voter pour lui. Il avait promis que son gouvernement limiterait la croissance des dépenses à un taux inférieur à celle du produit national brut. Voilà la promesse; quelle est la réalité? Pour la prochaine année fiscale, le budget MacEachen prévoit une augmentation de 12.8 p. 100 de l'ensemble des dépenses fédérales alors qu'il prédit une hausse de 11.1 du produit national brut: les dépenses gouvernementales ne sont donc pas contenues dans les limites promises.

Deuxièmement, le premier ministre avait promis d'assurer la sécurité des approvisionnements en énergie à un prix équitable pour tous les Canadiens. Il avait ridiculisé les conservateurs qui n'avaient pas réussi à s'entendre avec les provinces productrices, et avait promis de négocier une hausse du prix de l'essence de moins de 14c. le baril. Une année plus tard les négociations avec les provinces productrices sont complètement dans l'impasse et la sécurité énergétique n'apparaît plus que comme une illusion passagère. Quand j'ai rempli mon réservoir d'essence pour me rendre de Peterborough à Ottawa cette semaine j'ai constaté que le prix du gallon avait augmenté de 50 cents en un an.

Troisièmement, le premier ministre a promis une stratégie de développement industriel qui fournirait des emplois, stimulerait la croissance et augmenterait la part de propriété et de contrôle exercée par des Canadiens. Le premier ministre a dit que son parti ne resterait pas inactif devant la montée de la récession. Le chef de l'opposition de l'époque, l'actuel premier ministre a déclaré que les libéraux allaient lutter contre elle et la surmonter. Il a ajouté qu'un gouvernement libéral emploierait tous les leviers économiques à sa disposition pour sauver les emplois et maintenir la croissance. Depuis qu'il a prononcé ce discours, le gouvernement Trudeau n'a fait aucun effort pour utiliser les leviers économiques dont il dispose pour contrer les effets de la récession. En fait après avoir repris le pouvoir il a même attendu sept mois avant de déposer un budget.

Quant à la stratégie industrielle promise, nous l'attendons toujours, et Statistique Canada vient d'annoncer qu'il y a plus de 30,000 chômeurs de plus au Canada cette année que l'an dernier à la même époque.

La quatrième promesse que le premier ministre a faite au cours de la dernière campagne électorale, c'est qu'il dirigerait

«un gouvernement national qui utilise ses pouvoirs pour répondre aux aspirations de chacune des provinces canadiennes et pour en développer le potentiel économique». Il s'agirait d'un «gouvernement national qui construise plutôt que de détruire» et qui ferait des années 80 «une décennie de possibilités plutôt qu'une décennie de doutes».

Monsieur le président, je conclurai brièvement. En cinquième lieu, le premier ministre a promis «d'améliorer la sécurité matérielle des Canadiens en aidant les plus démunis». Il a omis de le faire. Il n'y a ni dispositions fiscales sur les gains en capital, ni crédits d'impôt à l'énergie, ni exemption d'impôt foncier, ni économies d'énergie pour le peuple canadien.

● (1530)

[*Français*]

M. Roy: Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat sur une mesure fiscale de nature, encore une fois, à favoriser les Canadiens tout en stimulant l'économie. J'espère que l'adoption de ces mesures fiscales sera reflétée dans la déclaration d'impôt des Canadiens pour l'année 1980. Et j'ose croire que le plus vite possible nous adopterons ce projet de loi, que tous les députés de ce côté-ci seront heureux de l'accueillir comme stimulant économique.

Monsieur le président, j'ai écouté bien attentivement mon préopinant. Il ne semble pas encore faire la distinction entre un parti socialiste et un parti communiste, alors qu'il associe socialisme et communisme. J'essaierai au cours de cette période de temps d'expliquer que les Canadiens, eux, ont choisi, non le socialisme, non le capitalisme exposé par les progressistes conservateurs et les idées socialistes exprimées par les néo-démocrates, mais le 18 février dernier, les Canadiens ont choisi le parti qui avait comme objectif la canadianisation de ces industries. Voilà pourquoi, à titre de membre du parti libéral, j'ai toujours un peu détesté ces partis de gauche ou de droite portant cette appellation dans les pays d'Europe. Mais nous, du parti libéral, avons comme objectif, non pas d'être de la gauche ou de la droite mais d'élargir le centre de façon que nos mesures sociales, nos stimulants économiques reflètent les aspirations de tous les Canadiens qu'ils soient d'une province de l'Ouest, d'une province centrale ou d'une province de l'Est. Voilà pourquoi je dis que le parti libéral par sa philosophie désire élargir le centre, et c'est exactement ce que les Canadiens ont choisi le 18 février dernier, entre ces deux programmes.

J'ai écouté le député de Calgary-Sud (M. Thomson) hier soir donner une espèce de compte rendu d'un voyage auquel j'ai également participé à titre de membre d'un comité spécial d'une société nationale de commerce. Le député parlait de l'économie actuelle de la Suède, laquelle était administrée par un gouvernement socialiste depuis longtemps, et je cite ses chiffres: pour un revenu de $25,000 par année, ce contribuable payait $13,000 d'impôt, et l'impôt pouvait aller jusqu'à 75 p. 100 si l'on gagnait $32,000 et jusqu'à un montant de 85 p. 100 si les revenus excédaient ces sommes.

J'ai été témoin de cette situation, et je pense que mon honorable collègue l'a bien décrite. Lorsqu'il mentionnait, et j'étais témoin encore là, qu'il s'est acheté des caoutchoucs, il a payé 159 couronnes, alors je lui ai dit: John, si tu avais acheté ces caoutchoucs-là au Canada, tu aurais payé $10, parce que c'est ce que j'ai fait avant de partir pour ce voyage.

Une voix: Cent cinquante couronnes, c'est combien en Europe?

M. Roy: Le montant de 150 couronnes signifie environ $50 en argent canadien. Alors je pense que cela illustre un peu ce qu'est la situation canadienne et combien de fois on l'oublie.

J'essaierai d'établir le baromètre de l'économie canadienne. Au cours de ce voyage, monsieur le président, j'étais fier de porter le drapeau canadien comme je suis fier aujourd'hui de porter même la cravate canadienne.

J'étais fier de voir à quel point les Canadiens sont reconnus non seulement par l'excellence de leur passeport, mais par leur façon d'être, par le rôle qu'ont joué nos ambassades à travers le monde, nos délégués commerciaux, leur efficacité dans le domaine industriel. Je voudrais rendre un hommage à toutes ces personnes qui sont réellement motivées pour la représentation canadienne dans le monde entier. Je demanderais au secrétaire parlementaire ici même devant moi de transmettre mes félicitations aux personnes en cause pour l'excellent travail qu'elles ont fait et qu'elles font actuellement, et je le fais actuellement en présence du président du comité spécial de la Société nationale de commerce qui était avec moi lors de ce voyage. On a constaté à quel point ces personnes désirent représenter convenablement le Canada. Elles sont réellement des ambassadeurs de la bonne entente et des ambassadeurs de l'économie canadienne.

J'aurais peut-être d'autres remarques à faire sur le rôle qu'ont joué ici nos attachés commerciaux qui ont également visité toutes les provinces canadiennes. On a également visité toutes les principales villes canadiennes en rencontrant les industriels et manufacturiers de la petite et moyenne entreprise, mais la relation entre l'entreprise et le personnel que nous avons ici au niveau domestique . . . Je ne veux pas dévoiler le contenu du rapport qui sera déposé à la Chambre, mais j'aurais aimé constater la même motivation chez nos attachés commerciaux ici au Canada que celle dont on a été témoin à l'extérieur du pays.

Je voudrais plutôt m'en tenir, monsieur le président, au baromètre de l'économie et à ce qui s'est fait ici même au Canada. Je n'utiliserai pas une question selective, une partisanerie, ou des chiffres publiés par un parti politique. Je mentionnerai des chiffres qui ont été publiés, des tableaux statistiques qui ont été réalisés par la Banque mondiale, des agences statistiques américaines et l'Organisation pour la coopération et le développement économique en Europe, l'OCDE. Et c'est ce qui est important, c'est que nous sommes tous conscients du fait que l'inflation règne, et que c'est un mal international, mondial. Mais ce qui est important également, c'est ce qui reste dans nos poches après avoir payé nos impôts, pour acheter soit une maison, soit des biens, de la nourriture, des biens de consommation ou tout autre bien. Et je pense que c'est ce qui compte, et j'utiliserai ce baromètre canadien pour refléter un peu la situation réelle canadienne. J'ai fait allusion tantôt au rôle que jouent nos délégués commerciaux, nos ambassadeurs à l'échelon mondial. Les députés de l'opposition officielle, qu'ils soient aveugles, sourds, qu'ils manquent d'objectivité ou encore qu'ils soient profondément ancrés dans la partisanerie, veulent faire passer les Canadiens et leur économie comme étant médiocres et reflétant une situation désastreuse.

Une voix: Ce sont des négatifs!

M. Roy: C'est une position négative et c'est ce qui a été rejeté le 18 février dernier, cette attitude négative de critiquer sans vouloir être objectif devant une situation. On parle d'inflation, oui, il en existe une inflation au Canada, mais entre 1960 et 1979, le chômage en Australie a augmenté de 520 p. 100, en Allemagne de l'Ouest, de 443 p. 100, au Royaume Uni, de 108 p. 100, au Japon, de 90 p. 100, en Suède, de 40 p. 100. Le Canada, avec ses 27 p. 100 vient second après les États-Unis dans le domaine de la création d'emplois. J'ai en main des chiffres qui décrivent justement la situation au niveau de la création d'emplois. En Australie, par exemple, pays à tendance plutôt vers la droite, l'augmentation d'emplois est de 12 p. 100. En Suède, pays qui était sous l'administration socialiste, l'augmentation était de 9 p. 100. Et j'aurais aimé, si on avait eu plus de temps, parler plus longtemps du parti socialiste de Suède, parce que le gouvernement du parti québécois a voulu copier ou plagier un peu l'administration socialiste de la Suède. J'espère que les Québécois, lors des prochaines élections, se souviendront de la performance économique de ce système socialiste ou social démocrate de la Suède où aujourd'hui plus d'employés ou d'ouvriers travaillent pour l'État que dans le secteur privé. Et ce n'est pas ce que nous avons l'intention de faire, absolument pas, monsieur le président. C'est pourtant ce qu'on tente de nous faire dire ou de faire croire à la population. Les députés du parti progressiste conservateur disent que le parti libéral est devenu un parti socialiste. Au contraire, nous sommes un parti du centre et nous désirons élargir le centre. Nous voulons diminuer le déficit du budget mais nous sommes conscients des responsabilités vis-à-vis des personnes qui sont les plus démunies, nous sommes aussi conscients de nos responsabilités envers la petite et la moyenne entreprises comme stimulant économique, et j'ai l'intention d'en reparler plus tard. Pour la création d'emplois, le Canada s'est classé au premier rang parmi les pays membres de l'OCDE. Notre économie a eu la plus forte croissance au cours des années 1970 à 1979, étant de l'ordre de 55 p. 100. Celle de la France est de 41 p. 100, celle du Japon, de 38 p. 100, celle des États-Unis, de 29 p. 100, et celle de la Suède, de 19 p. 100.

● (1540)

Ce qui est important et que j'ai réalisé en effectuant ce voyage c'est que la nourriture coûte moins cher au Canada que dans tout autre pays au monde. A ce moment-là je rejoins les propos du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui mentionne souvent—et malheureusement on ne l'apprécie peut-être pas assez—le coût d'un panier de provisions en dollars américains. Pour le même panier de provisions dans divers pays, comparons à ce qu'on paie ici. Au Canada le panier de provisions coûtait $55.58; aux États-Unis, 58.02; en Australie, sous un régime plutôt de la droite, $66.70; en Suède sous un système socialiste, $99.68; au Japon—car plusieurs nous demandent souvent de comparer l'économie ou la performance économique du Japon à celle du Canada—le même panier qui coûte en dollars américains au Canada $55.58, coûte au Japon $135.10.

Maintenant rapportons cela au nombre d'heures de travail requises afin de payer ce panier de provisions. Au Canada, il faut 7 heures de travail pour l'acheter. Aux États-Unis, à peu près le même nombre d'heures de travail. En Australie, un peu plus; en Suède, 14 heures de travail pour acheter le même panier; et au Japon, 25 heures de travail. Monsieur le président, je pourrais continuer dans ce sens. Voilà le baromètre de l'économie canadienne, voilà ce dont on n'entend pas parler de l'autre côté. On nous dit: L'économie est dans le marasme. Le gouvernement s'en va vers un système de gouvernement socialiste. Moi, je voudrais bien en reparler de cela! On parle aussi de la fuite de capitaux, on parle d'un climat qui n'est pas favorable aux investissements.

J'ai justement à la main un discours prononcé par le sénateur Bud Olson, ministre d'État au Développement économique, à la conférence «Perspectives d'affaires de 1980» du *Conference Board of Canada* à Toronto. On y mentionne justement que les capitaux constituent une importante source de croissance dans notre économie, et je cite:

> Nous pouvons toujours emprunter à l'étranger, bien sûr, et c'est d'ailleurs ce que nous avons fait dans le passé. De fait, la part étrangère—par opposition à la part nationale—des économies pour fins d'investissement au Canada a grimpé d'environ 5.5 p. 100 au début de la dernière décennie à 9 p. 100 à la fin. Cela représente une hausse de quelque quatre milliards et trois quarts de dollars en emprunts étrangers au cours de la période.

C'est dire que ces pays-là ont choisi le Canada pour investir, et ces investissements ont doublé au cours de la dernière décennie. Ils ont choisi le Canada parce qu'il y avait ici des avantages. Et pour nous, il s'agit de continuer à développer ce milieu favorable aux investissements. Je pense que ces mesures fiscales renouvelées, mesures contenues dans le budget du ministre des Finances, représentent encore un autre élément pour favoriser soit la création d'emplois, soit un stimulant au niveau de la petite et moyenne entreprises, et le développement de notre industrie canadienne.

Je voudrais répondre également au député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), qui a pris la parole hier soir. J'ai beaucoup de respect pour ce député qui a déjà été ministre de l'Agriculture. Mais lorsqu'il mentionnait hier qu'il nous fallait de plus en plus faire participer les Canadiens dans les programmes énergétiques, il prêchait l'appartenance canadienne des industries canadiennes. Il mentionnait l'importance pour les Canadiens d'investir dans les organismes et les industries canadiennes. C'est justement ce que nous faisons. Nous désirons de plus en plus «canadianiser» l'industrie pétrolière. C'est le programme libéral, c'est la philosophie libérale, et c'est ce qui a été rejeté le 18 février par les «gros» de la finance qui, eux, préféraient continuer à pomper l'argent des provinces canadiennes, des Canadiens, pour continuer à enrichir les industries pétrolières. Qu'est-ce qu'on a fait? Il faut lire ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) annonçait: une somme de 100 millions de dollars pour aider les coopératives et les caisses populaires à prendre une part plus active dans le développement de l'énergie.

Les discussions qui ont débuté en mai dernier avec les mouvements coopératifs qui comptent plus de neuf millions de membres canadiens devraient permettre des investissements globaux évalués à plus d'un milliard de dollars. C'est cela que l'on fait actuellement monsieur le président. Il nous semble que de l'autre côté, à cause de partisanerie ou d'un manque d'objectivité, on prêche toujours, on ne voit jamais le fond du tunnel. On est toujours dans l'ombre complète ou la pénombre quasi complète. C'est la différence entre une philosophie optimiste libérale et un parti progressiste conservateur basé seulement sur l'entreprise capitaliste. C'est le partage entre les deux

qui a fait la différence le 18 février dernier. C'est la raison pour laquelle le parti libéral n'est pas un parti de la gauche ni de la droite, c'est que nous désirons élargir le centre. Nous désirons écouter les Canadiens. Nous désirons répondre aux aspirations des Canadiens en les cristalisant par des lois concrètes. C'est ce que l'on désire continuer à faire.

Monsieur le président, on a entendu parler les membres de l'opposition d'une situation désastreuse dans le domaine économique. La semaine dernière on annoncait encore une bonne nouvelle dans le secteur de l'économie laquelle s'ajoute au baromètre économique canadien; un surplus commercial qui se chiffre à 8 milliards de dollars. Ce qui est très encourageant. De plus, pour continuer à favoriser le développement de nos industries canadiennes, de la petite et moyenne entreprises, on veut les protéger parce que certains pays désirent développer également leurs marchés mondiaux par un système de crédit mixte en favorisant un taux d'intérêt pour développer leur commerce extérieur. On a voulu protéger nos industries. Le ministre a annoncé un programme réparti sur trois ans non pas pour subventionner l'industrie à l'exportation, mais simplement pour que les Canadiens ne perdent pas de marchés possibles, parce que certains pays utilisent un crédit mixte pour financer un peu le taux d'intérêt pour à ce moment-là enlever des commandes qui appartiendraient à des sociétés canadiennes.

On n'a pas attendu. Le gouvernement s'est penché sur le problème. Le comité spécial qui étudie les possibilités d'établir une société nationale de commerce avait reçu des manufacturiers cette demande. Ils nous avaient manifestement implorés de faire quelque chose, parce qu'on perdait des contrats, parce qu'on n'était pas concurrentiel. Le gouvernement a décidé d'agir, et sur une période de trois ans des projets pour 900 millions de dollars seront protégés pour qu'on ne perde pas d'emplois à leur niveau, dans l'industrie canadienne. C'est du leadership. On n'attend pas que le train soit passé pour réagir. Et c'est ce qui nous est dit actuellement, c'est que j'ai essayé de tracer un peu un baromètre de l'économie, dans le domaine du logement, et je pourrais faire la même chose dans d'autres domaines, on l'a fait dans celui du panier de provisions, on l'a fait au niveau de la création d'emplois, je pourrais parler du développement au niveau des petites industries par divers stimulants économiques, mais c'est l'objectif que l'on poursuit, monsieur le président, par ces nouvelles formules d'impôt.

Alors, monsieur le président, je voudrais conclure par une simple phrase: le Canada est le pays au monde qui représente le plus grand défi au cours des prochaines années. Ce défi existe pour les Canadiens eux-mêmes. C'est à nous de bénéficier de notre situation géographique, de nos ressources naturelles et humaines, pour relever ce grand défi.

● (1550)

[*Traduction*]

M. Bosley: Monsieur le président, il est normal qu'au cours de l'étape de la première lecture du bill ou de son étude en comité plénier que la plupart des interventions ne viennent pas du côté du gouvernement, et il est donc heureux que nous en ayons eu une à propos de ce bill. On peut s'attendre à une intervention exceptionnelle—et celle-là en était certainement une. Comme Canadien—non pas comme député conservateur—je suis un peu fatigué d'entendre les ministériels défendre leurs politiques en prétendant qu'elles n'ont pas été aussi ruineuses pour le pays que d'autres l'ont été à l'étranger. Je trouve que c'est une façon exaspérante qu'a le gouvernement de défendre les politiques qu'il met en œuvre.

Le député de Laval nous a accusés de manquer d'objectivité quand nous disons ne pas croire que le gouvernement a l'intention de réduire son déficit. Nous fondons cette critique sur ce que le gouvernement a fait jusqu'ici. Je pense que ses réalisations passées sont plus éclairantes que la critique objective et les promesses portant sur l'avenir. Les antécédents du gouvernement à cet égard ne sauraient mentir. Si je ne suis pas objectif dans mes critiques et que je doute quelque peu des projections du gouvernement concernant le déficit, je m'en excuse auprès du député et auprès de vous, monsieur le président. Je me méfie, toutefois, et pour de bonnes raisons, je pense.

Le passage du discours qui démontre peut-être le mieux les difficultés que nous devrons affronter lorsqu'on nous accuse de parti pris est celui où, en réponse à un exposé budgétaire dans lequel on démontrait exhaustivement, comme le député de Qu'Appelle-Moose Mountain l'a fait ressortir si brillamment hier soir, que le meilleur moyen de relever l'économie canadienne était d'amener les Canadiens à y investir, le député de Laval a dit, pour réfuter cet argument, que l'on donnait davantage aux caisses populaires. Personne ne s'oppose à ce que le gouvernement aide ceux qui en ont besoin. Ce que je condamne c'est le principe dont s'inspire le gouvernement et selon lequel il se dit: nous allons prélever davantage de revenus en donner une partie et ce faisant aider les gens. C'est le principe qui nous a précipités dans le marasme actuel.

J'aimerais toutefois féliciter le gouvernement. Cela intéressera peut-être le député de Laval d'apprendre qu'un certain nombre de conservateurs approuvent quelques-unes des mesures contenues dans ce bill et estiment qu'il faut en féliciter le gouvernement. L'une des mesures qui a reçu bon accueil dans ma circonscription est la déduction au titre du conjoint proposée par le ministre de la Santé Nationale et du Bien-être Social. L'idée de prévoir, comme c'est le cas dans le bill à l'étude, une disposition permettant de déduire le revenu du conjoint employé dans une entreprise non constituée en société, est extraordinaire.

Il y a d'autres mesures que nous approuvons également et je les citerai non sans une certaine ironie. Cela semble être à la mode à la Chambre, et le premier ministre vient de loin en tête dans ce domaine.

L'une des dispositions qui va aider un groupe restreint et insolite est celle qui autorise la déduction des frais de voyage par avion pour les employés. Jusqu'à présent, seules les entreprises étaient en mesure de déduire leurs frais d'avion, mais dorénavant, les employés qui doivent prendre l'avion pourront également les déduire. Je remercie le ministre d'avoir prévu cette disposition car elle va aider certains travailleurs de ma circonscription. Je suppose que les libéraux ont inclu cette disposition dans le bill parce qu'ils savent combien de Canadiens vont devoir prendre l'avion pour aller travailler à l'avenir, si l'économie continue à s'effondrer.

La déduction pour emploi à l'étranger sera tout aussi utile que la précédente. Un certain nombre de mes électeurs s'aperçoivent aujourd'hui que s'ils veulent trouver un emploi correspondant à leurs compétences, ils devront quitter le pays.

Le crédit pour les pompiers volontaires sera bien accueilli dans certaines petites localités canadiennes. Il s'avérera peut-être extrêmement utile car compte tenu des perspectives futures de notre économie, il me semble que nous risquons d'avoir beaucoup de feux à éteindre! Je suis sûr que le gouvernement ne pense pas à tout cela lorsqu'il prévoit de telles déductions dans un projet de loi, mais elles seront nécessaires.

Sérieusement, monsieur le président, un certain nombre des dispositions du bill seront utiles mais j'aimerais en venir maintenant à celles qui auraient dû figurer dans le bill mais qui n'y sont pas. Lorsque je les aurai mentionnées, je dirai pourquoi, à mon avis, ces dispositions ne figurent pas dans le bill, car c'est très révélateur de l'attitude générale du gouvernement en place.

Je suis très déçu que le crédit d'impôt aux petites entreprises n'ait pas été prolongé. L'un des problèmes qu'éprouvent les Canadiens aujourd'hui est que non seulement ils ne seront pas en mesure d'améliorer leur sort et celui des autres, mais qu'ils pourraient bien finir par perdre leurs emplois actuels. L'une des solutions à ce problème serait de permettre aux petites entreprises de prendre de l'expansion aussi rapidement que possible parce que ce sont elles qui créent des emplois au Canada. Je demande donc instamment au gouvernement de ne pas supprimer le crédit d'impôt aux petites entreprises. Dans les années difficiles qui nous attendent, cette mesure constituera l'un des seuls moyens d'inciter les Canadiens à investir dans les petites entreprises, sans quoi nous ne pourrons jamais traverser cette période.

En outre, pour des raisons différentes de celles que le député de Peterborough a fait valoir, je demande au gouvernement—en vain, j'en ai bien peur—de reconsidérer sa position à l'égard de la déduction au titre des intérêts hypothécaires. Cette mesure est souvent préconisée par ceux qui ont présentement à acquitter une hypothèque. On met également en doute l'équité de notre système fiscal. Cet argument n'est pas souvent invoqué, mais je voudrais en parler maintenant.

En vertu du régime fiscal actuel, il est avantageux pour un jeune couple ambitieux de placer son argent dans un REER et de rester locataire plutôt que d'acheter une maison. Voilà un premier problème. Quiconque se donne la peine de décortiquer cette proposition se rendra compte que l'on encourage en fait les gens à demeurer locataires plutôt qu'à devenir propriétaires. Cela passe encore lorsque l'on choisit de demeurer locataire, mais il est absurde qu'un système encourage les gens à rester à la merci des propriétaires immobiliers.

La plupart des jeunes couples se débrouillent bien et arrivent à payer leur hypothèque sans aide. C'est ainsi qu'ils jettent les fondements de leur patrimoine. Puis, ils se rendent compte qu'une fois qu'ils possèdent un actif, ils peuvent s'en servir pour emprunter afin d'accroître leur avoir—par exemple, pour investir dans des actions et obligations canadiennes, acheter une propriété ou un bien qui constitue un bon placement. Ils se rendent compte qu'ils peuvent déduire l'intérêt d'un emprunt de leur impôt. Ils se sont établis un actif sans l'aide de personne. Les propriétaires de maison ne se rendent pas toujours compte à quel point leur situation est avantageuse à celle des locataires. En effet, une fois qu'ils ont réglé l'hypothèque et que la maison est bien à eux, celle-ci constitue un actif à partir duquel ils peuvent emprunter pour améliorer encore leur situation. Tout cela est très bien, monsieur le président. Mais c'est un peu comme si le gouvernement leur disait qu'il les aidera à s'enrichir davantage s'ils possèdent déjà des biens, mais que s'ils n'ont pas de biens immeubles, le gouvernement ne les aidera pas à en acquérir.

Le régime fiscal est donc discriminatoire à cet égard et, ajouté à l'aide très appréciable offerte à ceux qui veulent construire des immeubles de location, cela a selon moi contribué à faire baisser de façon dramatique, depuis 40 ans, le nombre de Canadiens qui sont propriétaires de leur propre maison.

Je signale le problème, monsieur le président, parce que je pense que l'on insiste habituellement sur le problème contraire et que l'on demande au gouvernement d'aider ceux qui ont de la difficulté à faire leurs paiements hypothécaires. Ceux qui ont une hypothèque ont sans doute besoin d'aide, mais j'exhorte pour ma part le gouvernement à aider les locataires à devenir propriétaires. A l'heure actuelle, le régime fiscal les dissuade de le faire. A cause de cela, il y a moins de propriétaires résidentiels dans les localités et donc moins de participation aux affaires locales.

Selon moi, il est vraiment tragique que le crédit d'impôt à l'investissement proposé dans le dernier budget ait une portée aussi restreinte. Le budget Crosbie aurait encouragé les Canadiens à investir au Canada. Le dernier budget encourage les Canadiens à investir dans les régions désignées par le ministère de l'Expansion économique régionale. C'est une bonne chose parce que les régions défavorisées et sous-développées ont aussi besoin d'aide pour améliorer leur situation relativement au reste du pays. Toutefois, j'exhorte le gouvernement à ne pas oublier que le crédit d'impôt à l'investissement devait encourager les Canadiens à investir partout au Canada. Tout compte fait, nous ne pouvons pas nous permettre de dire que nous avons besoin d'investissement seulement dans certaines régions du pays. Nous ne sommes pas si riches que cela.

● (1600)

Je m'attriste de voir qu'aucun crédit d'impôt à l'énergie n'est prévu. Ni le budget, ni ce document ne contenaient de dispositions en sens. Je suis plus triste que jamais, non seulement parce que le gouvernement libéral avait promis aux Canadiens, pendant la campagne électorale qu'ils n'auraient pas à payer l'essence aussi cher que nous voulions la leur faire payer, mais aussi parce que cette promesse est devenue du vent puisque les libéraux ont laissé tomber le crédit d'impôt à l'énergie. Les Canadiens les plus pauvres ne pourront pas se prévaloir du crédit d'impôt et paieront l'essence beaucoup plus cher même si elle n'avait augmenté que de 10 cents par gallon et tout le monde sait pertinemment qu'elle a déjà monté du double ou du triple depuis.

J'ai perdu toute illusion depuis l'annonce qui a été faite ce matin au sujet de Petro-Canada et de Petrofina. Permettez-moi de vous dire clairement ce que j'entends par là. Je reconnais que, pendant les élections, la plupart de nos concitoyens ont admis que Petro-Canada n'était pas une mauvaise chose. Je crois que l'issue du scrutin était très claire. En tout cas, dans ma région, on ne pouvait avoir aucun doute à ce sujet. Mais la plupart des Canadiens s'attendent qu'on dépense

leur argent intelligemment. Personnellement, je n'aime pas l'idée de payer 1.5 milliard de dollars pour un bien qui n'en vaut qu'un. Or, dans l'état actuel des choses, nos concitoyens vont payer deux fois le prix du bien à cause de l'argent qu'ils doivent emprunter. Pour autant que je sache, car on n'a rien dit de la façon dont ils devraient le payer, ils devront vraisemblablement le payer au moyen de la charge d'indemnisations pétrolières qui deviendra un nouvel impôt sur le revenu, bien que ce document ne la désigne pas comme telle. Tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, paieront cette charge d'indemnisations pétrolières qui frappera le gaz et le pétrole. Nous nous ressentirons tous de ce qu'un crédit d'impôt à l'énergie n'ait pas été inclus dans ce bill.

Non seulement le gouvernement du Canada propose que les Canadiens paient indirectement davantage le pétrole et le gaz en levant des contributions à la tête du puits, mais il propose maintenant qu'ils paient ces biens 50 p. 100 de plus qu'ils ne valent. Les Canadiens quels que soient leurs moyens, devront payer le gaz et le pétrole sans bénéficier d'un crédit d'impôt à l'énergie à l'égard de l'un ou de l'autre de ces produits. Voilà qui fera beaucoup de tort à ceux qui peuvent le moins s'offrir le bill. C'est précisément la raison pour laquelle le budget Crosbie avait prévu un crédit d'impôt à l'énergie pour toutes les familles dont la situation est modeste. Une des raisons pour lesquelles il est si déplorable que ce gouvernement ait été réélu, c'est qu'il ne réussit pas à comprendre cela. Si les députés d'en face sont bien décidés à appliquer les mesures qu'ils proposent, ils ont le devoir de protéger ceux qui sont le moins capables d'en faire les frais, mais nos honorables vis-à-vis n'ont encore rien fait pour assurer cette protection.

Bien entendu, monsieur le président, je ne m'étonne nullement que le gouvernement ne propose pas de mesures susceptibles de réduire ses recettes fiscales. Hier soir à la fin de la séance, j'ai rappelé ce que disait le ministre des Finances à propos de la part du produit national brut que prendra le gouvernement. Les députés n'ont qu'à se reporter au hansard d'hier. Le député de Laval a laissé entendre que le gouvernement comptait finalement réduire ses dépenses et ses déficits. L'ennui, c'est que la méthode que préconise le gouvernement ne donnera pas de résultat, et que les données dont il se sert infirment sa thèse.

Si les députés se donnent la peine d'examiner l'appendice de la motion des voies et moyens faisant suite au budget sur lequel se fonde la mesure fiscale à l'étude, ils constateront au tableau 4.1, qui compare les Comptes nationaux aux Comptes publics, que le Gouvernement du Canada se propose de faire passer ses dépenses réelles d'environ 54 milliards de dollars pour 1979-1980 à environ 91 milliards pour 1983-1984. Par rapport au produit national brut du Canada, ces chiffres représentent une augmentation de 20.9 à 22.3 p. 100 du PNB. En d'autres termes, les propres chiffres du gouvernement démontrent qu'il compte bien continuer à accaparer une part accrue de l'économie canadienne. Ce ne sont pas les chiffres que le gouvernement cite dans son budget. Le gouvernement y cite les chiffres des Comptes publics. On obtient ces chiffres en éliminant des comptes nationaux toutes les recettes du gouvernement.

Cela veut dire, dans le cas des redevances de compensation pétrolière, par exemple, que le gouvernement perçoit les redevances et les verse aux distributeurs. Ces chiffres ne figureront jamais dans les livres du gouvernement. Ceux qui ne croient pas ce que je dis n'ont qu'à lire le budget parce que c'est précisément ce que le gouvernement propose de faire, à savoir ne pas comptabiliser cet argent dans les livres des Comptes publics du Canada. C'est pour cela qu'il prétend que ses dépenses ne vont pas augmenter énormément. Les chiffres réels démontrent le contraire. Le gouvernement soutient ensuite, et cette mesure fiscale vient étayer son argument, qu'en accaparant maintenant une plus grosse part de l'économie, pour dépenser cet argent, il contribuera d'une certain façon à stimuler l'économie, comme le prétend le député de Laval. En fait, de 1983 à 1984 et de 1982 à 1983 nous assisterons à une forte hausse du PNB canadien. Voici l'argument budgétaire qu'emploie le ministre des Finances, monsieur le président.

Si cette théorie est fondée alors n'importe quel Canadien a le droit de demander pourquoi, après douze ans d'application, elle a abouti à la déplorable situation qui est la nôtre aujourd'hui. Pourquoi y a-t-il plus de Canadiens que jamais sans emploi? Comment se fait-il que l'inflation soit galopante au Canada? Pourquoi notre devise continue-t-elle de se déprécier sur les marchés internationaux? Si cet argument est si valable et si l'on peut, de cette façon relancer l'économie canadienne, pourquoi n'a-t-il rien donné en dépit du fait que les libéraux en aient fait leur seule politique économique jusqu'à date?

Une petite remarque, si je peux me permettre, pour rectifier les chiffres avancés par le député de Laval. Il s'est beaucoup enorgueilli du bilan du Canada en matière de création d'emplois. Je reconnais que le Canada a enregistré de meilleurs résultats que beaucoup d'autres pays. Le député allègue que parce que nous avons enregistré de meilleurs résultats que d'autres pays nous devrions nous estimer satisfaits. Il n'y a pas lieu de s'estimer satisfait d'avoir réalisé 50 ou 25 p. 100 seulement du potentiel de notre pays. Notre pays possède les ressources nécessaires pour garantir à sa population le plein emploi et pour jouer, dans bien des domaines importants, un rôle plus dynamique qu'il ne le fait actuellement.

Il est intéressant de remarquer que les statistiques que cite le député sont celles de 1979-1980, c'est-à-dire de la période au cours de laquelle nous étions au pouvoir. Au cours de cette période de neuf mois, le secteur privé du Canada a créé 300,000 emplois. Ce n'est pas le gouvernement qui l'a fait, parce que le gouvernement ne crée pas d'emplois ni de richesses. C'est le secteur privé qui l'a fait. Le secteur privé a créé ces emplois parce qu'il avait foi en l'avenir économique de notre pays. Le mérite en revient en partie, à mon avis, au gouvernement de l'époque. Dans les neuf mois qui ont suivi l'entrée en fonction du présent gouvernement, 75,000 emplois ont été créés dans le secteur privé. J'en déduis, comme c'est le cas dans ce domaine, dans celui de l'énergie de même que dans celui de l'investissement, que ceux sur qui nous devons compter pour créer des richesses et des emplois, pour garantir un revenu et la sécurité à tous les Canadiens ont moins confiance dans le présent gouvernement.

Le malheur donc, c'est que la loi de l'impôt sur le revenu contient de bonnes mesures mais pas celles dont le besoin se fait sentir. Leur absence montre encore une fois que, lorsqu'il était dans l'opposition, le parti qui est présentement au pouvoir n'a pas appris à résoudre les véritables problèmes économiques de notre pays. Le gouvernement nous présente encore un autre

bill qui, en fin de compte lui permettra de puiser davantage dans les goussets des contribuables canadiens car il croit être mieux à même qu'eux de dépenser leur argent. C'est cette théorie qui va détruire notre économie.

M. McRae: Monsieur le président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le député de Don Valley-Ouest. Ses arguments sont logiques. Je n'approuve pas tout ce qu'il dit, mais je dois dire qu'une majorité d'économistes s'entendraient pour dire que l'incidence de la plupart des mesures économiques ne se fait sentir qu'au bout d'un an. Si ses chiffres en matière de chômage sont justes, ce qu'il vient de dire est sujet à caution. Car, s'il est vrai que les effets d'une mesure mettent un an à se faire sentir, les 300,000 emplois qui ont été créés lorsque son parti était au pouvoir l'ont été par suite de la politique économique du gouvernement précédent. On pourrait donc dire que c'est le gouvernement conservateur qui est responsable des problèmes que nous avons connus l'an dernier. Une telle affirmation, qui peut passer pour une plaisanterie, est en réalité largement fondée.

● (1610)

J'aurais une autre critique d'ordre plus général à formuler, une remarque de principe en quelque sorte. Elle a trait au rôle du gouvernement en matière d'hypothèques immobilières. Il n'y a aucune raison, bien au contraire, de ne pas s'intéresser à la question en temps de prospérité économique. Seulement, il vient un temps où le gouvernement, ne disposant que de moyens financiers limités, doit faire des choix et s'occuper des choses essentielles.

Dans le budget, le gouvernement affirme que la priorité pour le pays au cours des dix ou quinze prochaines années, c'est d'investir dans le secteur de l'énergie. Pour cela, il va falloir trouver de l'argent. On pourrait discuter de l'opportunité des investissements dans le secteur du logement et des industries de consommation en un temps où nous avons tant besoin de capitaux pour développer nos ressources énergétiques.

J'ai beaucoup apprécié l'argumentation du député. Je dois reconnaître que son raisonnement a belle apparence. Deux interventions que j'ai écoutées lors de la séance d'hier soir m'ont cependant incité à intervenir aujourd'hui. Il s'agissait de l'intervention—partielle—du député de Calgary-Sud et de celle du député de Winnipeg-Assiniboine. J'ai trouvé qu'ils étaient vraiment de parti pris dans leur analyse. Notre économie est une économie diversifiée, c'est un mélange d'économie socialiste et d'économie libérale. C'est la seule façon de procéder dans un pays aussi vaste que le nôtre et avec une population de 25 millions d'habitants.

Je veux qu'on me comprenne bien. Je ne voudrais pas qu'on pense que je suis un détracteur de l'industrie pétrolière. J'aimerais que l'on inscrive au compte rendu ce qui constitue, à mes yeux, les rapports entre le parti conservateur et l'industrie pétrolière, depuis huit ans que je siège à la Chambre.

Le député d'Etobicoke-Centre est venu dans ma circonscription pour y défendre véhémentement l'industrie pétrolière. Il s'est présenté en défenseur de l'industrie pétrolière face aux consommateurs canadiens.

Avant ma venue au Parlement, l'industrie ne cessait de dire que nous avions tellement de pétrole au Canada que nous devions tout mettre en œuvre pour créer des marchés. Les compagnies pétrolières ont pris des arrangements avec le gouvernement et ceux-ci ont abouti à la ligne Borden. Les Canadiens vivant à l'ouest de la vallée de l'Outaouais achetaient leur pétrole de l'Alberta moyennant une prime. C'était une façon d'utiliser une partie des grandes réserves de pétrole dont nous étions censés disposer.

L'honorable Joe Greene obtenait ses informations de l'industrie, de l'Office national de l'énergie et de son ministère. On lui disait que nous disposions de réserves de pétrole suffisantes pour une période de 100 à 120 années et des réserves de gaz naturel bonnes pour 700 ans. Il n'y avait aucune raison de s'inquiéter.

Lorsque je suis venu ici en 1972, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources était encore relativement peu important. Il s'adonnait surtout aux levés géologiques, à la cartographie et autres activités du genre. Dans l'ensemble, l'énergie occupait une place plutôt secondaire. C'est de l'industrie pétrolière même que l'Office national de l'énergie et le ministère tenaient la plupart de leurs renseignements sur les réserves. Ils n'avaient pas les moyens d'effectuer leurs propres recherches dans ce domaine.

Au début de 1973, les chiffres de 1972 relatifs aux réserves nous ont été communiqués. Ils révélaient que la totalité des réserves récupérables de brut classique au Canada étaient de 101 milliards de barils. J'ai fait ce retour en arrière pour expliquer la raison pour laquelle les Canadiens ne croient pas aux chiffres que leur donne l'industrie pétrolière. J'essaierai d'expliquer pourquoi la population manifeste une grande méfiance à l'égard de cette industrie.

Certains d'entre nous ont alors commencé à mettre en doute ce chiffre de 101 milliards de barils. Nous avons réuni des bribes d'information tirées du ministère et de nos entretiens avec divers spécialistes. Un très éminent géologue spécialiste du pétrole, le professeur Ken Norton, de l'université Carleton, s'est présenté devant notre comité et a affirmé que ces chiffres étaient exagérés. Il a dit que si ces chiffres devaient être exacts, il faudrait que le Canada compte deux ou trois Sahara sur son territoire, et en particulier dans le grand Nord et dans les îles de l'Arctique.

Quelques-uns d'entre nous, dont le ministre, ont commencé à poser des questions. Donald Macdonald, alors ministre de l'Énergie, avait déclaré en 1973 que les données n'étaient pas exactes, que nous n'avions pas de telles réserves et qu'il fallait réduire nos exportations aux États-Unis. Vous dû auriez entendre les hauts cris de l'opposition. Elle affirmait que nous regorgions de pétrole et qu'il était ridicule de réduire nos exportations.

D'abord, nous étions censés avoir tellement de pétrole que nous ne savions quoi en faire. Nous étions des êtres bien bizarres en refusant de vendre ce pétrole dont nous avions tant. On déclara par la suite que nous avions bien du pétrole, mais qu'il fallait le trouver et que, pour ce faire, il fallait de l'argent. Et les entreprises affirmèrent que, pour trouver du pétrole, il faudrait encore plus d'argent et qu'il faudrait donc relever les prix.

Elles affirmèrent que si le prix était majoré de $4 à $8 le baril, les réserves pourraient augmenter de 800 p. 100. Sept années ont passé, il y a eu une majoration de prix, non pas de $4 à $8 mais de $18, et les réserves sont de 35 p. 100 inférieures à ce qu'elles étaient en 1974.

Voilà le genre de renseignement que l'on avait communiqué aux Canadiens. Faut-il alors s'étonner que le public soit sceptique? Mon intention n'est pas de blâmer les entreprises, mais de rappeler ce qu'elles avaient déclaré publiquement et de montrer qu'elles se sont trompées.

Je me souviens d'une visite au Ranchmen's Club de Calgary où j'ai rencontré quelques pétroliers. Je leur ai demandé comment ils pouvaient imaginer que les citoyens allaient les croire étant donné leur attitude. Ils m'ont répondu qu'ils ne mentaient pas ni n'essayaient de déformer la vérité, mais qu'ils avaient raffiné leurs données. Ils s'estimaient maintenant plus en mesure d'établir les réserves réelles grâce à des techniques nouvelles.

En l'espace de six ans, nous sommes passés de 101 milliards à 15 milliards de barils, alors que nous n'en avions consommé qu'environ quatre milliards. C'est ce qui explique pourquoi les Canadiens sont si sceptiques. Je suis persuadé qu'il est très difficile, au Canada comme dans le monde entier, d'affirmer que les réserves de pétrole sont suffisantes. Cela, je le répète à la Chambre depuis 8 ans. Mais je ne l'aurais pas fait si j'avais écouté les sociétés pétrolières. Et les Canadiens ont bien des raisons de ne pas les croire sur parole.

Je voudrais maintenant commenter l'attitude du parti conservateur au cours des dernières années. Chaque fois que nous avons essayé . . .

• (1620)

Des voix: Oh, oh!

M. McRae: En fait, je me réjouis d'avoir obtenu l'appui des députés d'en face. J'estime simplement qu'ils devraient nous l'accorder maintenant car notre idée est bonne. Mais c'est une autre affaire.

Chaque fois que nous avons essayé d'améliorer la situation d'une façon ou d'une autre, par exemple quand nous avons présenté la loi sur l'administration du pétrole, la loi d'urgence sur la répartition des approvisionnements—nous avons présenté deux mesures en fait—quand nous avons présenté la loi sur l'Agence de surveillance des prix du secteur pétrolier et avons cherché à déterminer le coût de cette agence, ainsi de suite, et enfin quand nous avons mis sur pied Petro-Canada, nous avons eu droit à de l'obstruction pratiquement systématique de la part des députés d'en face, pour toutes et chacune de ces mesures. Elles avaient toutes pour objet d'améliorer la situation pétrolière et gazière qui était alors en perte de vitesse. Mais on nous répondait chaque fois que le pays n'avait pas besoin de ces mesures législatives, que le secteur énergétique réussirait à se débrouiller, et ainsi de suite. Les députés d'en face semblaient persuadés que les sociétés réussiraient à résoudre le problème.

Certes, les sociétés pétrolières devront contribuer à trouver une solution, cela ne fait aucun doute. Je ne dis pas qu'elles aient jusqu'ici fait erreur sur toute la ligne. Mais il demeure qu'il leur faudra faire des concessions, tout comme le gouvernement d'ailleurs, et que ce dernier devra en outre rectifier son tir, s'il tient à aplanir ces difficultés.

S'il me reste quelques minutes, je voudrais vous entretenir du budget. Il contient un certain nombre de mesures qui, à mon avis, nous permettront de corriger la situation. De toute évidence, le gouvernement intervient pour la première fois dans ce domaine. Voilà pourquoi je comprends que le NPD ait tellement de mal à souscrire à nos initiatives particulières en ce moment, en raison de l'intervention gouvernementale prévue dans le budget au titre du programme énergétique. Cela ne fait aucun doute. Nous affirmons, entre autres choses dans ce budget, que nous comptons donner de plus amples pouvoirs à Petro-Canada et acheter quelques autres multinationales. Ce sont là certaines des mesures préconisées dans le programme énergétique.

C'est aussi un programme qui aura des effets très importants à mon avis. En fait d'approvisionnements pétroliers nationaux, et il importe à mon avis d'envisager la chose sur ce plan, l'avenir est aux sables bitumineux et aux pétroles lourds. Je ne pense pas qu'il y ait grand-chose d'autre dans les gisements strictement traditionnels. Je ne pense pas qu'il y aura d'augmentations importantes du côté du brut conventionnel. Voilà une des critiques, une des raisons qui font regretter à certains que les appareils de forage quittent le Canada, mais je m'interroge à ce sujet. Je me demande pourquoi les appareils quittent le Canada, et si c'est mauvais dans la conjoncture actuelle. Jetons un coup d'œil du côté du gaz. Nous avons des milliers et des milliers de . . .

Une voix: Et si nous avons tant de gaz, vous allez l'exporter.

M. McRae: Je tenais pourtant à dire cela moi-même. Les néo-démocrates sont donc d'accord avec l'ensemble du programme. Nous donnons toutes sortes d'incitations aux sociétés . . .

Une voix: Et voilà pourquoi les appareils s'en vont.

M. McRae: . . . pour qu'elles aillent faire de l'exploration, trouver ce gaz et exploiter les puits, puis elles cherchent à exporter le gaz. Ce n'est pas moi qui veux l'exporter, ce sont les compagnies—elles affirment qu'il faut continuer d'exporter. Je me demande pourquoi les gouvernements encouragent les sociétés à découvrir et à exporter une ressource dont nous allons avoir desespérément besoin dans 20 ans. D'accord pour le pétrole; s'il y en a à découvrir, qu'on le trouve. Je ne pense pas qu'il reste tant de brut traditionnel à découvrir, en tout cas pas au sud du 50e parallèle. Je pense que les incitations sont justifiées, mais si certaines ne le sont pas, et je m'inquiète que personne ne parle . . .

Une voix: Vous parlez de trouver des réserves de pétrole mais . . .

M. McRae: Je m'inquiète que personne ne dise qu'il n'y a pas suffisamment d'incitations pour le traitement secondaire et tertiaire. Je veux tirer cela au clair, et si c'est vrai, peut-être en faudrait-il plus.

Fondamentalement, occupons-nous du nœud du problème, qui est à mon avis les sables bitumineux et le pétrole lourd. Nous avons siégé à notre comité quand nous étions dans l'opposition, et on nous a dit par lettres et autrement que c'est $20 environ qu'il faudrait payer pour tirer un baril de pétrole des sables bitumineux. Voilà le chiffre que nous ont donné les industriels. Ce chiffre est peut-être un peu bas, et je veux bien l'admettre. Mais voilà qu'un an après on nous dit que $38 le baril ne suffisent pas.

Une voix: Pourquoi l'acceptez-vous?

M. McRae: J'adorerais me lancer dans un grand discours pour l'expliquer aux néo-démocrates, mais ce n'est pas possible pour le moment. Ils nous disent que $38 ne suffisent pas et ne leur permettent pas d'arriver. Je me demande pourquoi . . .

Une voix: C'est ce que dit votre ministre.

Le président: A l'ordre. La parole est au député de Thunder Bay-Atikokan.

M. McRae: Je me demande pourquoi, si le prix mondial grimpe à $38, il nous faut absolument obtenir autant et pourquoi, du jour au lendemain, nous ne pouvons plus produire pour moins alors que deux ans ou un an avant, la moitié nous suffisait. C'est toujours le même scénario. Si nous étions passés de $4 à $8 en 1974, nos réserves de pétrole brut classique se seraient accrues de 800 p. 100. Chaque fois que les prix font un grand bond, et nous en sommes maintenant à $18, les réserves diminuent; elles ont diminué de 35 p. 100.

Pour conclure, je me demande s'il n'y a pas bien des choses qu'il faudrait réviser pour de bon dans le secteur pétrolier et s'il ne faudrait pas qu'une société comme Petro-Canada, qui nous permet de mettre un pied dans la place, aille voir de plus près ce qui se passe. Je me demande si ce n'est pas un secteur où il serait indispensable que le gouvernement et l'industrie travaillent la main dans la main. Nous ne pouvons pas nous fier entièrement à une industrie qui nous fournit ce genre de renseignements trompeurs et cela depuis 15 ans tandis que le gouvernement se contente de dire: faites-le, vous êtes les seuls à pouvoir le faire; cela ne regarde en rien le secteur public.

Je crois qu'au Canada les capitaux privés et publics ont toujours été intimement liés. Ce secteur traverse une crise bien réelle et, quand il y a une crise dans l'industrie du pétrole, du gaz et de l'énergie, il incombe aux autorités gouvernementales du pays de prendre la situation en main et de régler le problème en collaboration avec le secteur privé. Je vous remercie.

M. Shields: Monsieur le président, cela me fait grand plaisir de poursuivre le présent débat. Je voudrais faire une brève observation en réponse au député de Thunder Bay-Atikokan qui m'a précédé. Je me demande depuis longtemps ce que le gouvernement pense des tours de sondage qui quittent le Canada pour se rendre aux États-Unis. Le député précédent nous l'a nettement révélé quand il a posé la question de savoir si c'était vraiment si grave que cela que les tours de sondage quittent le Canada. Je répondrai au député que ce l'est assurément.

Chaque tour qui fait des travaux de forage dans l'Ouest représente une usine qui emploie 25 à 30 personnes. Je demande au député de Thunder Bay-Atikokan ce qu'il dirait si 75 petites fabriques dans sa province pliaient bagages pour aller s'installer aux États-Unis. Je voudrais lui demander quel serait son sentiment là-dessus. Il ne semble pas y voir d'inconvénient puisqu'il a demandé si c'était une chose vraiment regrettable. Je vous crois que c'est dommage, scandaleux et déplorable et qu'il faut tenir la politique du gouvernement pour responsable.

● (1630)

L'orateur qui m'a précédé a dit que les sables bitumineux et le pétrole lourd sont peut-être l'avenir du Canada. Je suis d'accord avec lui sur ce point. Cela ne fait aucun doute. Le député a parlé du prix du pétrole. Il a laissé entendre que l'on ne peut pas l'aligner sur le prix mondial à cause du Programme énergétique national; nous devons pratiquer la politique de l'autruche et ne pas tenir compte du fait que nous faisons partie du monde occidental et que les autres pays augmentent tous le prix de ce produit. En étudiant attentivement le Programme énergétique national, on constate que le prix du pétrole classique et le prix du pétrole synthétique ne sont pas reliés au prix mondial en cas de hausse. Par contre, ils le sont en cas de baisse.

Il est stipulé clairement dans le Programme énergétique national que le prix du brut synthétique ou du pétrole lourd produit par les usines du nord de l'Alberta sera de $38 le baril. Ce prix sera indexé d'après l'indice des prix à la consommation en cas de hausse du prix mondial. En cas de déclin, cependant, le prix sera de $38 le baril indexé d'après l'indice des prix à la consommation ou aligné sur le prix mondial, si celui-ci est plus bas. En d'autres termes, le gouvernement veut aligner le prix du pétrole canadien sur les cours mondiaux seulement si ces derniers sont à la baisse. Il serait temps que les députés libéraux se décident! Cette situation n'est d'ailleurs en rien nouvelle. Qu'ils jettent un regard sur le passé et ils retrouveront exactement la même.

Les députés libéraux refusent de se fier aux renseignements que nous obtenons auprès des compagnies pétrolières. Quant à eux, les habitants de l'Ouest ne sont pas prêts à croire les informations émanant du gouvernement parce que celui-ci représente avant tout le centre du pays.

Voyons un peu ce qui s'est produit dans le passé. Remontons, si vous le voulez bien, à la Première Guerre mondiale, époque à laquelle on gela les prix d'une denrée produite dans l'Ouest du pays, les céréales, sous prétexte, une fois encore, que l'on ne pouvait pas s'aligner sur le cours mondial et qu'il fallait fixer un prix canadien.

M. McRae: La situation a changé depuis.

M. Shields: La même chose s'est produite durant la Seconde guerre mondiale. L'histoire se répète sans cesse et elle se répète encore en ce moment. Si les députés examinent la politique nationale de l'énergie, ils verront que le coût de production des usines de pétrole synthétique—je pense à Syncrude, à GCOS, à Cold Lake et à toutes les raffineries qui seront mises en marche dans cette région—accuse un plafond de $38 le baril lié à l'indice des prix à la consommation, ce qui n'a aucun rapport avec les prix mondiaux, mais si le cours mondial du pétrole tombe sous les $38, au diable le coût de production: le prix baissera avec le cours mondial. Le prix est donc lié au prix mondial lorsque celui-ci diminue, mais le gouvernement refuse de le rattacher au cours mondial lorsque ce dernier est à la hausse. Ce n'est pas très logique.

En ce qui a trait aux augmentations de prix, je soulignerai que l'inflation nous a privés de plus de la moitié de notre pouvoir d'achat au cours des dix dernières années. Dans le cas de l'essence, le dollar de 1980 ne vaut plus que le tiers de ce qu'il valait en 1970. Dans le cas des services publics, il ne vaut plus que 38 cents; il vaut 46 cents dans le secteur de l'alimentation; 35 cents à l'achat d'appareils ménagers; 54 cents dans le cas des voitures usagées; 50 cents pour l'éducation universitaire; 58 cents pour les loyers; 60 cents pour les voitures neuves; et 66 cents dans le cas de l'habillement. Voilà ce que l'inflation a fait de notre dollar. Et l'on se demande pourquoi les prix augmentent!

Entre 1970 et 1980, l'inflation a réduit de moitié le pouvoir d'achat du dollar canadien. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour endiguer ses ravages? Absolument aucune. Il contribue à l'inflation en achetant à l'étranger et en appliquant un régime de subventions. La situation ridicule dans laquelle nous nous trouvons me renverse. Je ne puis m'empêcher de me

demander si nous n'avons par perdu la boule. Nous acceptons d'importer du pétrole et de verser des subventions faramineuses aux dépens du contribuable. De plus, nous ne nous occupons pas de réaliser l'autonomie énergétique au Canada. Nous sommes le seul pays du monde qui possède les ressources nécessaires pour devenir autonome dans le domaine du pétrole et pourtant, nous ne faisons rien pour y parvenir.

Le gouvernement prétend qu'il ne peut conclure d'entente avec l'Alberta, qui est un des principaux producteurs de pétrole, sans pourtant se donner la peine de négocier avec cette province. Il n'est donc pas étonnant qu'il n'ait pas eu entente. Il y avait deux points que l'Alberta n'était pas disposée à négocier: une taxe à l'exportation sur le gaz naturel et une taxe à la tête de puits. Or voici que le gouvernement, dans son programme énergétique national, impose justement ces deux taxes qu'on lui avait demandé de ne pas appliquer parce qu'elles menacent le droit à la propriété des ressources naturelles.

Voilà qui nous ramène à l'histoire de notre pays. Les Canadiens de l'ouest veulent être des partenaires à part entière de notre fédération. Ils ne veulent pas avoir l'impression d'habituer une colonie dont les pouvoirs sont inférieurs à ceux des autres provinces. C'est à cela que se résument leurs revendications.

A Calgary, on peut lire dans les journaux des manchettes comme celle-ci: «La prospection pétrolière est en plein essor» mais ce n'est plus en Alberta ou en Saskatchewan que cela se passe. C'est aux État-Unis, car notre industrie pétrolière est progressivement en train de déménager et de transférer des usines vers ce pays. Elle le fait car là-bas elle peut retirer un meilleur rendement sur ses investissements. Cela fait bien l'affaire du gouvernement américain qui accueille à bras ouverts ces sociétés. Le gouvernement des États-Unis n'a pas érigé la moindre barrière pour arrêter ce mouvement.

M. Daudlin: C'est insensé.

M. Shields: Le député qui siège de l'autre côté dit que c'est insensé. Il a raison de dire que c'est insensé. Pourquoi ne le dit-il pas au ministre? Je sais pertinemment que c'est insensé. Je me suis rendu sur place et j'ai pu juger de la situation. Le député s'est-il rendu à la frontière pour y voir passer les derricks? Si ce que le député veut dire c'est que toute la politique énergétique du gouvernement et insensée, alors je suis d'accord avec lui. Qu'il aille donc le dire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Les mesures relatives à l'énergie contenues dans ce budget découragent en fait les efforts tendant à accroître la production. Comment allons-nous faire pour inciter les gens à investir les sommes énormes nécessaires pour la construction d'une nouvelle usine de traitement de sables bitumineux à Cold Lake ou dans le projet Alsands, au nord de Fort McMurray? Les compagnies demandent toutes un rendement minimal qu'elles sont prêtes à accepter comme maximal de 20 p. 100 des flux monétaires actualisés. Les calculs faits, cela représente un rendement de 11 à 12 p. 100 des investissements réels. Voilà ce qu'elles veulent toute. Sans ces sociétés établies en Alberta et en Saskatchewan, l'industrie pétrolière serait bien modeste au Canada. En fait, elle n'existerait pas.

● (1640)

Le député de Thunder Bay-Atikokan a mentionné au cours de ses observations les subventions versées pendant les années 60 par la province de l'Ontario aux provinces productrices, et surtout à l'Alberta, pour l'exploitation pétrolière dans l'Ouest. Je demande aux députés d'en face d'approfondir la question. En fait, l'Ontario a payé des subventions de 10c. le baril, de 20c. le baril et même de 30c. le baril pendant un an. Mais, globalement, pour cette période de 10 ans antérieure à 1970, ces subventions n'ont même pas atteint le million de dollars. Je me demande si nos vis-à-vis savent à quoi s'élève la subvention globale assumée dans l'autre sens, c'est-à-dire par l'Alberta pour l'Ontario, pendant la décennie de 1970 à 1980. Ce montant frise les 30 milliards de dollars. Et, malgré cela, ils se demandent pourquoi les Canadiens de l'Ouest sont dans tous leurs états: mais tout simplement parce qu'on ne les écoute pas, que le gouvernement n'essaie pas de les comprendre ou de comprendre la situation dans laquelle ils se trouvent.

Je demande à tous les ministériels, hommes et femmes, de faire leur examen de conscience. J'aime mon pays mais je n'aime pas ce qui s'y passe. Je n'ai jamais de ma vie été plus fier que le jour où j'ai franchi le seuil des Communes pour y représenter la magnifique circonscription d'Athabasca. Mais j'ai vu de près l'arrogance du gouvernement. Et quand je rentre chez moi, j'ai parfois envie de m'enfermer et de pleurer à cause de l'attitude du gouvernement, parce qu'il refuse d'écouter. Je demande aux ministériels d'aller dans l'Ouest où ils verront ce qui est en train de se produire.

J'aimerais maintenant passer à la loi de l'impôt sur le revenu, et plus précisément aux dispositions qui sanctionnent la discrimination contre Canadiens et Canadiennes dans le domaine de la déduction des frais de garde des enfants. Je croyais vivre dans une société évoluée, dans un pays qui ne tolérerait pas qu'on traite injustement les soutiens de familles monoparentales. Quelle illusion! La loi de l'impôt sur le revenu établit des distinctions injustes. L'homme qui a un enfant ou des enfants à charge ne peut faire les mêmes réclamations qu'une femme en pareille situation. Quelque chose cloche ici auquel il faut remédier.

J'espère que les députés d'en face liront et annoteront le programme énergétique national et en tentant de se mettre à la place des gens de l'Ouest qui ont investi les économies de toute une vie dans de petites sociétés de forage, de camionnage, et du secteur tertiaire. Nombre de ces sociétés sont actuellement acculées à la faillite à cause du déménagement de l'industrie pétrolière. Je demande aux députés d'en face s'ils se sentiraient menacés par un gouvernement fédéral qui, de toute évidence, a des tendances très centralisatrice dans sa gestion. Qu'en penseraient les députés d'en face s'ils voyaient disparaître leurs économies et s'ils devaient envisager la perspective de recommencer à zéro? Comment réagiraient-ils s'ils estimaient que la seule solution qui s'offre à eux est de quitter leur pays d'origine et de déménager aux États-Unis avec toutes leurs possessions?

Je ne cherche pas à vous alarmer. Je tente simplement de vous exposer ce qui se produit en Alberta. Un grand nombre de mes amis ont investi toute leur fortune dans le secteur pétrolier. Leurs femmes exercent le métier d'enseignante, d'infirmière ou autre pour contribuer à la mise sur pied d'une petite société pétrolière. Ces gens sont confrontés à la question de savoir s'ils vont demeurer au Canada ou aller vivre aux États-Unis. Ce sont les entrepreneurs dont le Canada a besoin pour se développer, mais le budget les incite à faire leurs

malles et à partir. J'espère de tout cœur que nos vis-à-vis vont réfléchir à la question, lire en entier le programme énergétique du gouvernement et se mettre à la place des gens de l'Ouest. Je voudrais bien savoir ce qu'ils vont en conclure.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, je voudrais aborder deux points au cours de mon intervention, si j'en ai le temps. Je regrette que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que le ministre responsable de la SCHL ne soient pas ici. Un des points en question a pratiquement été oublié dans le projet de loi que nous étudions. Oublié n'est peut-être pas le bon mot; il faudrait plutôt dire inversé. La formule adoptée par le gouvernement pour les incitations est tout à fait insolite.

Je veux parler des économies d'énergie. A la page 103 des documents budgétaires, on trouve un paragraphe où il est question des subventions favorisant la conversion énergétique ainsi que de la façon de les considérer du point de vue fiscal. Ce paragraphe est intéressant parce qu'il est assez typique de la façon dont le gouvernement cherche à inciter les gens à conserver l'énergie. Le paragraphe en question dit ceci:

A compter de 1981, le Programme énergétique national offrira des subventions pour aider les particuliers et les petites entreprises commerciales ou industrielles qui utilisent du pétrole à se convertir à d'autres formes d'énergie.

C'est-à-dire à remplacer le pétrole par d'autres combustibles.

Tout comme dans les subventions prévues par le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes . . .

Et voici le passage important:

. . . ces paiements devront être ajoutés au revenu du contribuable. Dans le cas des personnes mariées, la subvention devra être déclarée par le conjoint ayant le revenu le plus élevé.

Ce n'est pas le genre d'encouragement qu'on devrait offrir dans une mesure de cette importance. Mais je suppose que c'est un moyen d'extirper davantage d'impôts aux contribuables. Dieu sait, et les Canadiens aussi, que le gouvernement a besoin de tout l'argent qu'il peut récolter. Malgré cela, il n'arrive pas très bien à rembourser ses dettes. Il donne d'une mais et reprend de l'autre, sans que cela ne bouscule ses principes. Je pense que c'est en effet une bonne mesure à prendre et je suis persuadé qu'elle permettra d'économiser l'énergie, comme le souhaite le gouvernement. Mais prenons le problème à l'envers. La personne qui dépense de l'argent pour abandonner le chauffage au mazout pour un autre mode de chauffage, ou encore pour isoler sa maison ou remplacer ses fenêtres par des fenêtres à double vitrage afin de mieux conserver la chaleur, pourrait déduire des dépenses de son revenu imposable, non pas de l'impôt à payer, mais bien de son revenu imposable. Je pense aux particuliers mais, évidemment, cela s'applique encore davantage aux industries.

● (1650)

Le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes est vraiment très étrange. Il a ses avantages. La personne qui isole sa maison ou installe des fenêtres à double vitrage doit ajouter les $500 qui lui sont remboursés à son revenu imposable. Pourtant, il ne s'agit pas d'un revenu, mais d'une dépense et parfaitement légitime. Elle est parfaitement légitime parce que le propriétaire a fait cette dépense dans le but d'économiser de l'énergie. En outre, j'ai le regret de dire qu'il y a dans ce secteur un certain nombre d'entreprises vraiment pas sérieuses qui se prétendent spécialistes en isolation. Elles isolent les maisons, que ce soit avec de la fibre de verre ou du formaldéhyde d'urée avec tous les dangers que cela comporte et nous avons certainement eu notre dose de formaldéhyde d'urée à la Chambre au cours de ces dernières semaines.

Néanmoins, un grand nombre d'entreprises se sont lancées dans l'isolation des maisons sans s'y connaître le moindrement. Elles prétendent savoir comment assurer ce service. Rien ne prouve qu'elles permettront aux propriétaires de maisons d'économiser le moindre sou. Par conséquent, j'estime qu'il faudrait ajouter un élément à ce programme d'isolation. Je vois que le ministre chargé de la SCHL est de retour. Je pense que son organisation pourrait très bien se pencher sur le problème.

On devrait adopter une méthode de mesure permettant de vérifier si l'isolation a été convenablement réalisée. On pourrait appeler cela un contrôle thermique. Il y a des contrôleurs thermométriques, des contrôleurs à infrarouges, si l'on préfère, qui permettent de déceler les déperditions thermiques. Il serait tout à fait souhaitable qu'en plus de l'isolation thermique elle-même, on prévoie ce contrôle thermique comme condition d'octroi de la subvention du programme PITRC. Quelqu'un m'a dit que ce contrôle thermique coûterait très cher. Moi je pense que cela ne serait pas si coûteux.

Une entreprise m'a offert de contrôler ma maison avec un de ces appareils à infrarouges. Elle me demandait $40. J'ai voulu savoir si elle me faisait un prix spécial du fait que je suis député. Le type m'a répondu que c'était là le prix demandé à tous les clients. Nous avons peut-être eu de la chance à Victoria cette année, puisqu'il n'a pas fait assez froid pour effectuer ce contrôle. Mais la Chambre peut compter que lorsque le froid viendra, ce qui ne vas pas manquer, je vais faire effectuer ce contrôle. Et alors je saurai s'il faut vraiment renforcer l'isolement.

Il y a une chose que le ministre chargé de la SCHL ne sait peut-être pas, comme d'ailleurs le ministère des Approvisionnements et Services. C'est qu'il existe plusieurs contrôleurs à infrarouges, offerts par des maisons sérieuses. Il y en a qui affichent les résultats sur un écran de télévision, qu'on peut voir lors du contrôle, et il y en a un où les résultats sont tracés comme sur un électrocardiogramme à peu près, avec fluctuations au fur et à mesure que l'appareil se déplace sur la toiture ou la façade. On voit par où la chaleur s'échappe. Il y a cinq ou six marques de détecteurs infrarouges qui sont relativement nouveaux.

Je pense que le ministère des Approvisionnements et Services, en collaboration avec le ministère de la Consommation et des Corporations, a établi une norme pour ces appareils. Chose étonnante, pour cette norme qui fixe les conditions d'agrément par le gouvernement fédéral, on a emprunté presque toutes les caractérisitiques à une marque d'appareils infrarouges. On m'informe en outre qu'un ministère fédéral a fait l'acquisition de cinq, six, sept ou dix de ces appareils. A ce qu'il semble, ils ont été trouvés conformes à la norme fédérale, laquelle est établie d'après les caractéristiques annoncées par le fabricant et qui définissent les conditions d'agrément par l'État fédéral. Ces détecteurs ont été offerts à une société d'exploitation de l'Alberta. Je crois savoir que les appareils et les techniciens se rendront en avion en Alberta et feront la vérification pour la société d'exploitation, même si certains techniciens indépendants de Calgary possèdent déjà des appareils du même genre.

Le gouvernement s'est donc lancé dans ce domaine et a enlevé leur moyen de subsistance ou leur revenu à des entreprises privées qui peuvent tout aussi bien faire le travail nécessaire à Calgary pour la société d'exploitation. J'espère approfondir cette affaire pendant la période des questions et découvrir exactement pourquoi le gouvernement fédéral s'est lancé dans un domaine qu'occupe déjà l'industrie privée. J'imagine que vu ce qui s'est passé au comité de la constitution depuis deux semaines et la façon dont Petro-Canada aborde d'autres secteurs de notre industrie, il ne faut pas s'étonner de voir que le gouvernement fédéral rivalise avec une industrie privée et enlève leur moyen de subsistance à plusieurs sociétés.

Le vice-président adjoint: Comme il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à poursuivre l'étude du bill plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—La sécurité nationale—Le paquebot soviétique «Odessa»—Les vérifications de sécurité; le député de York-Nord (M. Gamble)—Le revenu national—On demande si les taxes seront réduites; le député de Mission-Port Moody (M. Rose)—Les communications—Le renouvellement et le transfert des permis—La communication des lignes directrices.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

Les articles nos 17, 18, 22, 25, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44 sont reportés avec le consentement unanime.

* * *

LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

MESURE ABROGATIVE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Avant de mettre aux voix le bill C-245, tendant à abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, la Présidence doit formuler des réserves quant à la recevabilité du bill et s'opposer à son étude. Je suis d'avis que certaines dispositions du bill sont de nature à entraîner des dépenses de deniers publics, ce qui ne peut être autorisé que par une recommandation royale. Néanmoins, pour ne pas monopoliser une trop grande partie de l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire en tranchant la question maintenant, je vais permettre le débat de deuxième lecture sans préjuger pour autant de la décision que je rendrai sur la recevabilité du bill à la fin du débat.

M. Doug Neil (Moose Jaw) propose: Que le bill C-245, tendant à abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur l'Orateur, je vous sais gré de vos remarques. Je ne veux pas me lancer dans un débat de procédure sur la recevabilité de ce bill; je me contenterai de dire que les crédits dont il est question dans le sujet du bill ne sont pas des deniers publics mais de l'argent qui appartient aux producteurs de l'Ouest. A mon avis ces fonds ne sauraient être visés par vos observations.

Je me félicite de pouvoir parler du bill C-245, bill d'initiative parlementaire, visant à abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à créer un conseil fiduciaire qui recueillerait certains fonds et s'en servirait pour financer des activités de recherche et de développement. Je n'ai pas l'intention de faire un historique détaillé de la loi ni de l'administration de la loi, car j'espère avoir l'occasion de le faire ultérieurement. Rappelons simplement que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui a été adoptée en 1939, visait à indemniser les producteurs céréaliers de l'ouest dont les récoltes avaient été mauvaises.

Ces fonds ont été recueillis en prélevant 1 p. 100 sur toutes les livraisons de céréales des producteurs de l'ouest. La contribution a été versée dans un fonds institué par la loi et appelé la Caisse d'urgence des terres des Prairies. Pour diverses raisons, ce programme a été aboli en 1972 et on a cessé de percevoir la contribution équivalant à 1 p. 100 des livraisons du producteur au mois d'août de cette année-là.

Celui qui examine les Comptes publics de 1978-1979 constate qu'il existe un solde créditeur de quelque $9,066,972 dans la Caisse d'urgence des terres des Prairies. Ce solde s'y trouve depuis 1972. Il représente ce qui reste de l'argent que les producteurs de grains de l'Ouest ont versé aux termes de cette contribution de 1 p. 100. Autrement dit, c'est l'argent des producteurs et non des contribuables. Je le répète, monsieur l'Orateur, ce n'est pas l'argent des contribuables. Ce solde figure au compte depuis août 1972 et n'a pas rapporté un cent d'intérêts. En supposant un taux d'intérêt modeste de 8 p. 100, cette caisse comprendrait maintenant quelque $16,781,528, capital et intérêts, si elle avait rapporté de l'intérêt; par ailleurs, en utilisant un taux d'intérêt plus réaliste de 9 p. 100 en moyenne depuis août 1972, elle comprendrait maintenant en tout $18,066,505. Autrement dit, les producteurs de grains de l'Ouest ont perdu dans ce compte entre 7 et 9 millions de dollars d'intérêts.

On a énormément besoin de travaux de recherche et de développement dans tous les secteurs de l'économie, et le secteur agricole ne fait pas exception. Pour atteindre l'objectif de 30 millions de tonnes de grains comme le voudraient les associations d'agriculteurs de l'Ouest et la Commission canadienne du blé, afin de pouvoir répondre aux besoins alimentaires, mondiaux futurs, il est primordial que nous entreprenions un vaste programme de recherche et de développement dans le domaine des graminées et des oléagineux.

Agriculture Canada réalise d'excellentes choses en matière de recherche et de développement, mais ses moyens sont de plus en plus limités à cause d'un manque de crédits. On estime généralement, non seulement dans l'Ouest mais dans tout le pays, que le gouvernement devrait accorder des crédits spéciaux pour la recherche et le développement dans le domaine des graminées et des oléagineux cultivables dans l'Ouest canadien.

Si on regarde le budget des dépenses pour la période 1979-1981, on constate que le gouvernement fédéral, ou Agriculture Canada, a accordé aux universités et aux autres institutions scientifiques, 1.3 million de dollars en faveur de la recherche et du développement. Compte tenu des taux d'intérêt actuellement en vigueur, les revenus tirés des 9 millions du fond de secours équivaudraient à peu près à ce montant de 1.3 million.

Je parraine le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui parce que nous avons besoin de fonds pour la recherche et le développement. Tout d'abord, il prévoit l'abrogation de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Deuxièmement, il établit le Conseil fiduciaire de recherche et d'amélioration des céréales et graines oléagineuses des Prairies. Troisièmement, la somme de $9,066,972 est dévolue au Conseil fiduciaire aux fins de recherche. Comme je le disais tantôt, aux taux courants cette somme rapporterait plus d'un million de dollars en intérêts. Quatrièmement, ces intérêts seraient consacrés à la recherche sur les céréales et graines oléagineuses propres à la culture dans les provinces des Prairies.

Le bill prévoit aussi l'élection de quatre fidéicommissaires, dont trois seraient choisis par les producteurs de grain de l'ouest du Canada qui sont désignés comme tel dans un registre de permis. Ils seraient élus en même temps que les membres du comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Il faudrait que ces fidéicommissaires soient désignés dans un registre de permis et qu'ils viennent de chacune des provinces des Prairies.

● (1710)

Ces trois fidéicommissaires en nommeraient un quatrième qui serait président du Conseil fiduciaire. Ce serait un spécialiste de la recherche et du développement en matière de grains et d'oléagineux. Les fidéicommissaires auraient un mandat de quatre ans et ils détermineraient quel usage serait fait de l'intérêt produit par les quelque 9 millions de dollars. Ils décideraient si cet argent doit servir à aider une université ou des personnes qui font de la recherche dans le domaine que j'ai mentionné. Ils seraient évidemment autorisés à accepter des dons ou des legs individuels ou collectifs qui viendraient s'ajouter au capital de la caisse.

Le bill a eu bonne presse dans tout l'Ouest du Canada. En outre, il a été distribué à tous les organismes agricoles, syndicats régionaux, organes régionaux de la UGG et administrateurs des élévateurs de la région. J'ai été absolument ravi de l'appui qu'a reçu mon bill. J'ai reçu de nombreuses lettres dont j'ai transmis copie au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) pour qu'il en prenne connaissance.

Je me permets d'ajouter que le 30 octobre dernier, c'est-à-dire quelques jours après que le bill a été imprimé, j'ai envoyé une copie du bill au ministre, accompagnée d'une lettre dans laquelle je sollicitais son appui. J'ai rencontré le ministre a plusieurs reprises. J'espère toujours qu'il va faire adopter rapidement le bill. Il m'a dit être d'accord pour que l'on consacre cet argent à la recherche et au développement. Il a toutefois exprimé quelques réserves sur la façon dont j'envisage de gérer le fonds prévu par ce bill. Le ministre a été assez aimable de me prévenir en début de journée qu'il allait proposer cet après-midi une motion qui, sans contribuer à faire de mon bill une loi du pays, permettra de discuter de la question ouvertement et de recueillir les avis du public. Cela devrait donner lieu par la suite à un projet de loi présenté par le gouvernement.

J'insiste encore une fois: il s'agit d'une question urgente. Compte tenu du taux d'intérêt actuellement en vigueur, les intérêts produits par le fonds s'élèvent chaque jour à $3,000 environ et c'est autant d'argent qui est perdu chaque jour pour la recherche et le développement. Je demande instamment au ministre d'en parler à ses collègues du cabinet et d'essayer de les convaincre de commencer à payer des intérêts sur l'argent contenu dans le fonds car il s'agit de l'argent des agriculteurs. Le gouvernement pourrait fixer le même taux d'intérêt pour le fonds que pour les obligations d'épargne du Canada. De cette façon, une fois le fonds établi, ses administrateurs pourront disposer immédiatement de cet argent et l'utiliser pour financer des travaux de recherche et de développement.

Je dois dire que depuis que j'ai présenté le bill j'ai appris que certaines associations d'agriculteurs de l'Ouest avaient pris l'initiative de demander que ces retenues soient faites sur les ventes de céréales et affectées aux travaux de recherche et de développement. Cette proposition faite il y a plusieurs années, a toutefois été rejetée lorsqu'elle a été mise aux voix. Il est certain qu'il faudrait mettre aux voix toute proposition immédiate ou à venir visant l'établissement d'une retenue de ce genre. Je ne crois pas que le vote pourrait se tenir avant au moins un an.

J'exhorterais donc le ministre, une fois qu'il aura étudié la question et que le comité en aura été saisi, et sans attendre que le projet de retenue ait été mis aux voix, à présenter un bill prévoyant l'établissement d'un conseil de fidéicommissaires, ou tout autre organisme qu'il jugera approprié, habilité à recevoir tous les fonds provenant de la retenue. Ceux-ci pourraient s'ajouter aux sommes que contient la Caisse d'urgence des terres des Prairies.

Je vois que j'ai presque épuisé mon temps de parole et je sais que d'autres députés veulent prendre part à ce débat. Il me presse d'entendre les observations du ministre et la motion qu'il proposera, semble-t-il, en guise de conclusion.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Je me réjouis, monsieur l'Orateur, de pouvoir intervenir dans le débat du bill C-245. Je remercie le député de Moose Jaw (M. Neil) d'avoir présenté ce bill à la Chambre.

Depuis presque un siècle, la recherche agricole vient seconder les efforts de l'agriculture et des industries connexes au Canada. Au tout début, les agriculteurs canadiens ont dû cultiver des terres vierges avec des moyens limités. Les premiers efforts de recherche se sont attachés à ces conditions. Grâce à ces efforts, on a pu diffuser le genre d'information permettant aux pionniers de réussir à pratique la culture dans de pareilles conditions.

Il est indispensable de donner aux agriculteurs l'information nécessaire pour qu'ils réussissent leurs cultures. Agriculture Canada s'est doté d'installations de recherche et a constitué un réseau d'information. Tout cela a donné d'excellents résultats. L'information nécessaire n'est pas toujours parvenue aux intéressés, mais le système a donné de très bons résultats comparé à d'autres. Il ne fait pas de doute que la recherche est nécessaire. J'appuie le principal objet du bill à cause de cette exigence. Je souhaite que l'on prenne immédiatement des mesures pour utiliser la Caisse d'urgence de terres des Prairies à des fins de recherche au lieu de n'en faire, comme maintenant, qu'un élément d'un compte du gouvernement du Canada.

Il faut incontestablement financer de plus en plus la recherche. La production des céréales et des graines oléagineuses est un domaine qui requiert des fonds supplémentaires.

Au cours de plusieurs conférences agricoles tenues dans l'Ouest et à Ottawa depuis quelques années, on a longuement étudié la possibilité de porter à 30 millions de tonnes le niveau d'exportation des céréales et des graines oléagineuses. Pour ce faire, il faudra non seulement augmenter la superficie des terres cultivées, mais aussi augmenter la production de chacune d'elles. Grâce à la recherche, nous pourrons augmenter sensiblement la production jusqu'à 4 p. 100 l'an alors qu'à l'heure actuelle elle augmente au rythme d'environ 2 p. 100 l'an.

● (1720)

Nous avons promis que nos agriculteurs accroîtraient considérablement leur production. Pour ce faire, il faudrait augmenter les quantités d'engrais utilisé, mieux enrayer la pousse des mauvaises herbes, réduire les étendues des terres en jachère, améliorer les variétés cultivées, mieux contrôler le degré d'humidité du sol et les effets de la fonte des neiges, et étendre la superficie des terres irriguées. Nous pouvons y réussir en renseignant mieux les agriculteurs sur leurs terres et sur la façon d'en tirer une plus grande production. Si nous ne procédons pas à la recherche nécessaire et si nous négligeons de renseigner les agriculteurs, il est fort probable que nous n'atteindrons jamais les niveaux de production dont nous jugent capables la Commission canadienne du blé et d'autres organismes.

Il ne fait aucun doute que les débouchés existent; il nous suffit de cultiver les céréales en quantités nécessaires. Comme nous le savons tous, notre déficit commercial serait beaucoup plus important, n'eût été de la vente des céréales et des graines oléagineuses de l'Ouest. Pour le bien de notre économie, il faut reconnaître la nécessité d'effectuer des recherches et d'accroître la production de nos terres cultivées dans cette région.

Le député de Moose Jaw nous a fait part d'une méthode qui nous permettrait d'employer ces fonds à bon escient. Je le félicite de son initiative à cet égard. Je suis d'accord avec lui mais seulement dans la mesure où il s'agit d'un moyen, parmi tant d'autres, d'obtenir que le gouvernement subventionne la recherche. Plusieurs organisations agricoles se sont elles aussi déclarées d'accord, mais certaines ont dit craindre que la méthode du député ne serve qu'à mettre sur pied une structure administrative de plus pour administrer une somme particulière sans la coordination dont il faudrait disposer aux fins de la recherche dans ce domaine.

A titre d'habitant de l'Ouest, je suis d'accord avec le député quand il affirme qu'il faudrait effectuer de nouvelles recherches sur les céréales et les oléagineuses propres à la culture des Prairies. L'allocation des fonds à une autre organisation contribuera a fragmenter d'autant plus la participation du secteur public à la recherche et au développement et permettra au gouvernement de se retirer en douce d'un autre secteur de la recherche subventionnée à même les deniers publics. Voilà le danger qui nous menace.

Les budgets de recherche du ministère de l'Agriculture ont diminué en valeur réelle. Les hausses annuelles se sont situées aux environs de 10 p. 100. Le directeur général de la Direction de la recherche de l'Ouest dit qu'une hausse de 10 p. 100 ne compense pas l'inflation. Apparemment, en l'absence d'un accroissement suffisant des fonds, on a dû réduire le personnel chaque année. Certains chercheurs de l'Ouest ont déclaré qu'il fallait une hausse de 50 à 70 p. 100 des fonds de recherche pour acheter du matériel et payer les frais de voyage, la consommation d'énergie et les traitements.

Le gouvernement a répété maintes fois qu'il déployait de grands efforts pour accroître la production agricole de l'Ouest. Cependant, l'insuffisance des fonds affectés à la recherche ne témoigne pas de tant de zèle. On a négligé dans une certaine mesure l'élément recherche qui pourrait permettre d'exporter 30 millions de tonnes. Les grands parleurs ne sont pas les grands faiseurs.

On court également certains risques si l'on aborde le problème de la façon du député. Le nouveau Conseil fiduciaire de recherche et d'amélioration des céréales et graines oléagineuses des Prairies fera peut-être double emploi avec les programmes publics actuels en finançant la recherche privée dans le même domaine. Cela peut amener encore une fois l'affectation de fonds publics—le député a affirmé que ces fonds appartenaient aux agriculteurs, mais ce sont des fonds publics—à des activités qui profitent d'abord au secteur privé, par la mise au point de nouvelles variétés, et ensuite au public et aux producteurs.

Notre réseau de transport suscite de nombreux problèmes parce qu'il n'est pas l'instrument d'une politique publique. Nous réclamons que le CN et le CP soient fusionnés et placés sous le contrôle public afin de mieux servir la population canadienne. C'est la pagaille dans les transports ferroviaires parce qu'on ne peut concilier les intérêts privés et l'intérêt public. Le même risque existe au niveau de la recherche sur les plantes. Lorsque les intérêts privés dominent, les institutions publiques en souffrent.

En appuyant une mesure permettant de faire breveter une nouvelle variété de plante, le gouvernement favorise la fragmentation de la recherche publique sur les plantes. La participation des sociétés et des multinationales aux travaux de recherche sur de nouvelles graines de semence ne se fera pas en fonction des besoins du marché canadien. Ce qui s'est produit avec les pesticides se reproduira certainement dans le cas des graines de semence. On a mis au point des pesticides pour d'autres climats et d'autres marchés. En confiant la recherche à des petits laboratoires privés, on risque de nuire au processus et rien ne garantira le maintien de niveaux optimaux de recherche.

Nous risquons de voir ce genre d'institution financer des entreprises agrochimiques, lesquelles ont déjà prouvé que dans le secteur privé, la recherche est davantage axée sur le développement que sur la recherche pure. Byron Beeler, de Ciba-Geigy, a déclaré au Conseil des grains du Canada qu'à son avis, la recherche se divise en deux étapes: la découverte et l'application. L'étape découverte continuera à se faire dans les établissements publics. Par contre, il pense que l'entreprise privée est mieux à même de mener à bien la phase d'application de la recherche.

De façon générale, il est nécessaire de soutenir la recherche à long terme lorsqu'elle sert l'intérêt public. Par intérêt public, on n'entend pas seulement les producteurs, mais l'ensemble des Canadiens. Il faut adopter une politique alimentaire intégrée pour le Canada, et seul le gouvernement central peut organiser les activités de conception et de mise en vigueur d'une telle politique.

J'approuve le député d'avoir suggéré que les fidéicommissaires de ce Conseil doivent être des producteurs. En effet, ces derniers dépendent de la recherche et du développement en agriculture. Cependant, cette proposition pose deux problèmes. Tout d'abord, sans la participation de personnes de l'extérieur, on risque de ne pas mettre le doigt sur les très graves problèmes inhérents à une politique alimentaire intégrée pour le Canada.

● (1730)

Le rôle des producteurs en l'occurrence pourrait bien inciter un plus grand nombre de gens à croire que la recherche agricole est uniquement l'affaire des producteurs et non des Canadiens en général. Il est indispensable que nous continuions à reconnaître que la recherche fondamentale dans le domaine agricole au Canada doit être financée par tous les Canadiens et non seulement par les producteurs.

En terminant, monsieur l'Orateur, je conviens qu'il faudrait retirer l'argent des fonds de fiducie où ils dorment et s'en servir pour aider les agriculteurs, qui en sont les véritables propriétaires. Je conviens également que la recherche est indispensable et constitue un excellent placement. A moins que le gouvernement ne soit disposé à présenter un projet plus coordonné qui n'aura pas pour effet de «geler» ces fonds ou de les soustraire aux agriculteurs, à moins qu'il ne soit disposé à renvoyer la substance de cette mesure au comité, comme le propose le député, je crois que nous devrions adopter le bill tel quel, afin de pouvoir utiliser ces fonds aussi rapidement que possible.

Encore une fois, je félicite le député de Moose Jaw (M. Neil) d'avoir fait preuve d'initiative en présentant ce bill. S'il n'est pas adopté, j'espère au moins que son contenu aura une certaine incidence sur le développement et l'essor de la recherche dans le domaine agricole.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, mon intervention portera sur d'autres dispositions du bill qui ont déjà été abordées par d'autres députés. Je vais parler de l'abrogation de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Un ministre de la Couronne, notamment l'honorable Mitchell Sharp, m'avait promis que cette loi ne serait pas abrogée tant que certaines choses ne se produiraient pas. Mais celles-ci ne se sont pas produites à ce jour. Pourtant, je prends la parole aujourd'hui pour dire que je retire mes objections à ce sujet et libère le gouvernement de l'obligation de tenir la promesse que m'a faite le ministre en question.

Je veux en venir à ceci: la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies était une bonne loi. On recueillait auprès des agriculteurs de l'argent que l'on distribuait ensuite en guise d'indemnisation à ceux qui perdaient leur récolte et selon l'étendue de leurs pertes. Malheureusement, une machine politique s'est organisée autour de ce système. Des gens ont été nommés et des décisions ont été prises sur la base de considérations purement politiques.

En 1959, le Parlement a adopté la loi de l'assurance-récolte. Maintenant que la plupart des agriculteurs des Prairies souscrivent à l'assurance-récolte, la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies est devenue archaïque et devrait donc être abrogée. Au cours de la campagne électorale de 1974, certains faits étranges et bizarres ont commencé à se produire. Après les élections, plusieurs députés de la Chambre, notamment le député de Red Deer (M. Towers), le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton) et moi-même avons pris certaines mesures. Nous avons signalé ces faits aux services du vérificateur général. Puis nous avons transmis ces renseignements à la brigade des fraudes de la GRC. Des accusations ont été portées contre certaines personnes qui s'étaient livrées aux actes dont je viens de parler. Lors de l'instruction, le juge a recommandé le renvoi de l'affaire au tribunal, renvoi qui n'a jamais eu lieu parce que le procureur général de la Saskatchewan, M. Romanow, n'a pas cru bon de s'y conformer. Comme cette question ressortit à la compétence de la province, le gouvernement fédéral ne peut rien faire.

Ce que je n'ai pas dit, c'est qu'outre la fraude criminelle, le fait de voler de l'argent aux agriculteurs à des fins politiques, il y a eu fraude politique. Cette fraude politique visait, j'en suis certain, trois conservateurs et un néo-démocrate. Ce n'est pas le genre de chose que l'on veut révéler. Je pense que les partisans du NDP de ma région, et certainement les partisans du parti conservateur et j'en suis convaincu, ceux du parti libéral, voudraient qu'on laisse tomber l'affaire. En principe, je suis prêt à la laisser tomber mais j'espère que cela ne se reproduira pas. Je tenais à faire consigner cette intervention au compte rendu à cause de mes opinions personnelles et de ma position. En tant que membre du Conseil privé, je crois qu'il est de mon devoir de contribuer au respect de la loi au Canada. Quand je sais que la loi a été enfreinte, il est de mon devoir de faire ce que je peux pour le signaler et de voir ce que l'on peut faire. Je n'ai jamais pu dévoiler la nature de la fraude au comité permanent des privilèges et élections ni de donner à mes collègues du Parlement l'occasion de juger les faits et de prendre la décision qui s'impose.

Je renonce à invoquer mes privilèges pour faciliter l'adoption de la proposition très constructive du député de Moose Jaw (M. Neil). Quand le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) prendra la parole, j'espère qu'il sera de mon avis et qu'il n'oubliera pas qu'une petite partie du mérite me revient parce que j'ai connu des temps assez difficiles à cause de cette affaire et que je devrai rester pas mal tranquille après le discours que je viens de faire.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire que nous nous intéressons beaucoup au bill que le député de Moose Jaw (M. Neil) a présenté, bill qui vise à abroger la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à consacrer à des travaux de recherche à l'intention des agriculteurs des Prairies tous les fonds inscrits au crédit de la Caisse d'urgence des terres des Prairies.

Le bill C-245 propose que tout le solde des fonds de cette Caisse soit confié à un conseil fiduciaire et géré par quatre fidéicommissaires des provinces des Prairies.

Si je comprends bien le bill, le rôle des fidéicommissaires serait d'attribuer, à des particuliers ou à des groupes, les intérêts versés sur le solde de la Caisse d'urgence des terres des Prairies aux fins de recherche sur les céréales et les graines oléagineuses.

Je suis d'accord avec l'objectif du bill. Il a à cœur l'intérêt des agriculteurs des Prairies. Je me réjouis par ailleurs que le bill fournisse aux députés l'occasion de débattre la question et de la porter à l'attention de la population.

Je suis toutefois persuadé que le député doit savoir que de notre côté nous ne sommes pas resté inactifs à ce sujet. Cela a exigé beaucoup de recherches et de planification. Nous sommes en train de mettre la dernière main, comme je le lui ai dit au moment où il a présenté cette mesure à un bill qui vise à accomplir pratiquement la même chose que ce que le député se propose de faire. Nous estimons que le nôtre est un tant soit peu meilleur et qu'il permettra de le faire plus efficacement en offrant en fin de compte de plus grands avantages aux agriculteurs des Prairies.

Avant de parler davantage des intentions du gouvernement concernant la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, je voudrais parler de certains des éléments d'appréciation qui influent directement sur les décisions à prendre au sujet des affectations de crédits au titre de cette loi. Il y a une chose que je tiens à dire au député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui a parlé du budget de recherche. Je n'ai pas les chiffres exacts sous la main mais si tous les autres secteurs de mon ministère avaient enregistré les mêmes résultats que cela a été le cas pour notre secteur de la recherche, je n'aurais pas à me plaindre de ce que nous accomplissons dans le domaine de l'agriculture. Le ministère dont je suis chargé consacrera cette année environ 156 millions de dollars à la recherche. C'est le plus fort budget de recherche de tous les ministères. Quand il est question de nos efforts en matière de recherches, et le reste, j'espère bien qu'il ne se trouve personne pour essayer de faire croire aux gens que nous ne faisons rien du tout.

Tous les autres pays de l'hémisphère nord nous envient beaucoup nos réussites dans le domaine de la recherche spécialement au niveau de la production céréalière et des nouvelles variétés de semences de canola plus communément appellées graines de colza.

● (1740)

La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a été adoptée en 1939 pour venir en aide aux cultivateurs des Prairies qui subissaient des pertes de récoltes. Un prélèvement de 1 p. 100 était effectué sur les ventes de céréales aux acheteurs autorisés, et ce montant était versé à un compte spécial, la caisse d'urgence des terres des Prairies. Cette caisse a grandement aidé à stabiliser les gains des céréaliers des Prairies durant de nombreuses années. J'estime, comme le député qui vient de parler que l'administration de cette caisse a donné lieu à du fricotage et à des manigances politiques de toutes sortes. En tant qu'homme politique qui a horreur de ce genre d'activités, j'ai accueilli avec satisfaction la création de l'assurance-récolte. Je pense que la caisse a donné de bons résultats. L'idée était bonne; cependant en 1972, des programmes d'assurance-récolte avaient été mis sur pied dans la plupart des régions de l'Ouest du Canada, et l'on cessa de prélever des contributions. En 1974, le régime de l'assurance-récolte fut étendu à toutes les provinces canadiennes.

Depuis 1974, le programme fédéral-provincial d'assurance-récolte protège les cultivateurs contre les pertes de récoltes. Je ne crois pas qu'il existe un autre pays au monde qui dispose d'un programme d'assurance-récolte comme le nôtre. Je n'en connais pas d'autre.

Aux États-Unis, il existait un programme de protection contre les désastres. L'ancien secrétaire de l'agriculture m'a dit qu'il s'est avéré être précisément un désastre. Ce programme contenait tous les éléments que devrait éviter un programme destiné à assurer la protection des cultivateurs.

Comment fonctionne notre programme d'assurance-récolte? Les cultivateurs fournissent la moitié des contributions, le gouvernement fédéral fournit l'autre moitié et les provinces les administrent. Depuis 1974, le gouvernement fédéral a versé quelque 375 millions de dollars à l'assurance-récolte dans les provinces des prairies. Un habitant de l'Ouest me demandait l'autre jour: «Qu'avez-vous jamais fait pour les cultivateurs?» Ce montant ne comprend pas les contributions de cette année, mais de toutes les années antérieures. La contribution fédérale de cette année sera une des plus élevées, en raison des pertes considérables subies dans certaines parties des provinces des Prairies, en particulier au Manitoba et en Saskatchewan. Il y a également eu des pertes en Alberta, mais depuis 1974 jusqu'à cette année, notre contribution totale au régime d'assurance-récolte a été de 375 millions de dollars.

Lorsqu'on a supprimé la Caisse d'urgence des terres des Prairies, on a présenté un bill tendant à abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à transférer les fonds qui restaient au compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest. Les députés se souviendront que c'est ce qu'on proposait de faire à l'époque. Le débat a été vif. D'aucuns prétendaient qu'on ne s'entendrait pas pour adopter ce bill. Le débat se serait éternisé; aussi, on s'arrangea pour laisser le bill expirer au *Feuilleton*; le même sort fut réservé à un second bill présenté en 1976.

A l'heure actuelle, la Caisse d'urgence des terres des Prairies—et cela, le député de Moose Jaw (M. Neil) devrait le savoir—est un compte qui ne rapporte aucun intérêt dont le solde dépasse les 9 millions de dollars. Voilà l'argent que le député de Moose Jaw propose de confier à une société de fiducie.

La solution idéale est de consacrer cet argent à la recherche au profit des cultivateurs des Prairies, car au fond c'est leur argent. C'est l'argent qu'ils ont mis de côté pour assurer la sécurité de leur revenu. A mon avis, rien ne saurait être plus important pour la stabilité et la prospérité agricoles futures que l'accroissement de la production promis par la recherche.

Le député de Prince-Albert a évoqué l'espoir de hausser notre production à 36 millions de tonnes d'ici 1990. J'ai récemment rencontré les chefs de services de recherche à Saskatoon, et nous en avons discuté. Certains d'entre eux, comme moi, sont très optimistes et convaincus que nous pouvons le faire. Par contre, l'un d'entre eux nous le déconseille de crainte d'épuiser le sol, étant donné que dans certaines régions du monde on ne fait rien pour enrayer le taux de natalité. On trouve dans ma région quelques-unes des plus vieilles terres agricoles du Canada. Je pourrais montrer aux députés des terres que l'on cultive avec le plus grand soin depuis très, très longtemps. On me dit même que l'une de ces terres a été ensemencée pour la première fois en 1730; or elle est l'une des plus productives de toute la région. Elle produit une foule de récoltes diverses. Les possibilités de rendement de cette terre sont sans limites. A mon avis, rien ne saurait être plus important que la stabilité et la prospérité agricoles futures—je le répète—que d'augmenter le rendement des terres grâce à la recherche. Certains économistes de mes services peuvent prouver que chaque dollar investi dans la recherche en rapporte neuf. C'est là un excellent investissement.

Agriculture Canada a décidé de mettre l'accent sur la recherche en matière de production dans les provinces de l'Ouest. Le ministère a déjà affecté 1,350 années-personnes à la direction de la recherche de la région de l'Ouest et mon ministère consacre déjà plus de 40 millions de dollars par année à des travaux de recherche. D'une certaine manière, c'est une somme insuffisante si on tient compte de la production globale de cette région, mais il ne faut pas oublier les résultats obtenus dans les recherches sur les céréales et les graines de canola. On peut dire que les résultats ont été spectaculaires. Nous faisons tous les efforts possibles pour encourager la production, et je ne pense que nous devrions ralentir notre activité.

Je reviens maintenant aux propos du député de Prince-Albert. Cette année, nous allons ajouter quelque 59 années-personnes aux travaux de recherche. On peut toujours dire que c'est insuffisant, que nous manquons de personnel, et le reste. Les bons chercheurs exigent toujours davantage. Sinon on ne peut pas dire qu'ils sont bons. Ce type d'activité a produit ses fruits par le passé. Par exemple, près des trois-quarts de toutes les emblavures des Prairies l'an dernier ont été ensemencées avec des variétés de blé dur rouge du printemps mises au point à la station de recherche d'Agriculture Canada, à Winnipeg. C'est une réussite qui fait l'envie du monde entier.

Je suis en train de lire un ouvrage de Grant MacEwan sur l'évolution de l'agriculture dans l'ouest du Canada. Au tout début, les habitants s'intéressaient davantage aux pelleteries qu'à l'agriculture, s'imaginant que cette terre resterait toujours en friche. Selon eux, elle était impropre à l'agriculture. C'est ainsi que Palliser et le chef de Rupertsland ont démontré aux Britanniques avant que le territoire ne fût vendu au Canada, que la terre ne serait jamais cultivable. Comme ils se sont trompés! Nous faisons l'envie du monde entier, mais c'est surtout à cause des recherches que nous avons entreprises. Voilà pourquoi les Chinois nous réclament des chercheurs capables de mettre en valeur des régions semi-désertiques. Les chercheurs de l'ouest du Canada connaissent les variétés de plantes qui résisteront aux hivers rigoureux qui sévissent dans cette partie du monde. Nous sommes à l'avant-garde des connaissances dans ce domaine.

Le programme de recherche instauré par le gouvernement pour mettre au point une variété de colza appelé canola—c'est presque l'histoire de Cendrillon—a permis de faire d'une culture presque inexistante, une entreprise qui rapporte au bout de 20 ans à peine, un million de dollars par année. Encore, seule l'imagination peut limiter l'expansion de cette industrie. J'ai appris l'autre jour que d'ici 1990, les producteurs cultiveront deux millions d'acres de colza dans la partie septentrionale de l'Ontario, la ceinture d'argile, dans d'autres régions de l'Est et dans certaines parties du Québec. Il vont le cultiver parce qu'on a découvert de nouvelles variétés qui vont donner un bon rendement et une meilleure qualité, tant au niveau de la teneur en protéines que de l'huile qui, nous le savons, est propre à la consommation humaine ou animale, ou peut servir à n'importe quelle autre fin. C'est grâce à la recherche effectuée par les agriculteurs de l'Ouest.

La recherche effectuée en trente ans au Canada sur le colza a dépassé ce que le Japon a pu faire en 300 ans ou la Pologne en un millénaire. Ce sont les deux régions du monde les plus anciennes à avoir utilisé les graines de navette, appelée plus couramment colza. Quant à l'énorme valeur de la recherche et son incidence positive sur la production, je dirai que dans bien des cas, nous avons fait mieux que tout autre pays au monde. Je cite simplement ces exemples pur montrer que le gouvernement est tout à fait conscient de la valeur de la recherche pour l'agriculteur de l'Ouest, et que nous sommes toujours prêts à écouter les propositions que nous formule le secteur agricole de l'Ouest sur la façon d'améliorer le service que nous offrons.

Nous avons des comités consultatifs pour nos centres de recherche, pas dans tous les secteurs, mais là où les producteurs présentent ce genre d'instances. Ce système fonctionne très bien, à mon avis.

Nous avons un défi à relever. La Commission canadienne du blé estime que la demande accrue de céréales canadiennes sur les marchés mondiaux devraient nous permettre d'exporter au moins 30 millions de tonnes par année d'ici 1985. La seule façon de répondre à cette demande, c'est d'augmenter la production, ce qui sous-entend accroître la recherche.

Mon ministère a l'intention d'intensifier ses programmes de recherche dans l'Ouest. Nous formulons actuellement des propositions en vue d'accentuer la recherche sur les techniques de production dans les 15 centres de recherche de l'Ouest. Un programme spécial de quatre milliards de dollars est consacré à cette région. Pour ma part, il va sans dire qu'une grosse partie de ces fonds sera consacrée—et nous avons déjà fait des propositions à cet effet—à une recherche plus intense.

• (1750)

On lancera bientôt de nouvelles variétés de céréales qui contribueront fortement à accroître notre potentiel de production en vue d'atteindre les 30 millions de tonnes par année d'ici 1985. Beaucoup de ces nouvelles varétés résistent aux maladies qui ont contribué considérablement aux mauvaises récoltes du passé. Nous sommes également conscients qu'il faut diversifier

l'agriculture de l'Ouest et mettre au point de nouvelles variétés adaptées aux conditions agricoles des Prairies. Le Fonds fédéral d'introduction des nouvelles cultures a déjà subventionné un grand nombre d'importants travaux de recherche sur les nouvelles cultures. Je suis sûr que le député de Moose Jaw connaît l'existence de ce fonds, car chaque fois que j'annonce un programme à l'intention d'une région j'en avise le député qui la représente. Ces questions devraient intéresser les députés, lequels doivent être tenus au courant des travaux qui se font dans le secteur privé ou dans les universités, ou encore des travaux de recherche parfois uniques en leur genre auxquels se livrent certains groupes privés d'agriculteurs, par exemple par l'entremise de leur association.

Les résultats démontrent que la culture des lentilles, des fèves des marais et d'un certain nombre d'épices peut être rentable dans les Prairies. Les premiers explorateurs des Prairies cherchaient un pays riche en myrrhe, en épices et en perles. Nous pouvons maintenant cultiver quelques-unes de ces épices dans les Prairies. Les chercheurs disent que nous pouvons cultiver ces épices et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Nous reconnaissons que les fonds libérés par la Caisse d'urgence des terres des prairies devraient être affectés à la recherche, mais il faut s'assurer que cette recherche ne fait pas double emploi. C'est probablement le seul point sur lequel je suis d'accord avec le député de Prince-Albert. Le double emploi est un gaspillage d'argent. Il m'est souvent arrivé de signer au nom du gouvernement du Canada des accords avec d'autres pays portant sur la recherche. Je veux parler de pays comme Israël, le Mexique et les États-Unis. Nombre de ces accords se fondent sur un échange de recherches aux termes duquel lorsqu'un pays fait des travaux qui nous intéressent, nos scientifiques travaillent de concert avec les chercheurs de ce pays, et naturellement, nous leur rendons la pareille. Ce partage du savoir partout dans le monde ne peut que servir à améliorer le sort de l'humanité.

Les pays qui font de la recherche échangent volontiers le fruit de leur labeur. Si toutes les nations du monde s'entendaient aussi bien que leurs ministres de l'agriculture qui s'échangent les résultats de leurs recherches pour relever la qualité de vie de l'humanité, nous serions loin d'éprouver aujourd'hui autant de difficultés sur la scène internationale. Le programme du gouvernement évitera que les efforts déployés fassent double emploi. Le ministère de l'Agriculture sera chargé de répartir les recettes provenant d'un compte à intérêt qui sera consacré à la recherche. De cette façon, on évitera les risques de double emploi. Par exemple, cette année, j'ai refusé la mise en œuvre d'un programme de culture; je savais en effet que quatre autres stations effectuaient des recherches de même nature que celles proposées par, si je ne m'abuse, les gens de Palliser. Mon refus les a beaucoup importunés, je crois, mais leur programme aurait été le cinquième dans le même domaine.

Cette caisse serait distincte du budget de mon ministère et serait maintenue indéfiniment au profit des agriculteurs de l'Ouest. Ce nouveau programme de recherche présenterait de nombreux avantages pour les producteurs de cette région du pays. Il pourrait servir à subventionner les essais coopératifs sur les diverses cultures, la recherche sur le labour zéro et minimum, ou encore il permettrait d'évaluer aux fins de la production agricole, les possibilités des régions inexploitées. Les députés qui ont écouté le journal parlé, hier soir, à la télévision, ont certainement vu la preuve de ces avantages. Et ce ne sont là que quelques possibilités.

Beaucoup de gens se plaignent que l'urbanisation et l'industrialisation éliminent des terres agricoles. Toutefois, peu de gens se rendent compte que c'est la salinisation du sol qui nous prive de la plupart des terres. Chaque année, nous perdons de cette façon des centaines de milliers d'acres, et il nous faut absolument corriger la situation.

Les chercheurs de la station de Lethbridge travaillent en ce moment sur un autre projet intéressant qui porte sur la fixation de l'azote dans les céréales. Si leurs efforts se révèlent fructueux, des millions de dollars pourront être épargnés dans le monde. Si une céréale parvient à produire de l'azote comme le font les légumes, le trèfle, les graines de soya ou les pois—et d'après nos chercheurs se sera bientôt possible—les économies d'énergie seront considérables simplement du fait qu'il faut plus d'énergie pour produire de l'azote que tout autre engrais. Il importe de concentrer nos efforts dans ce domaine.

Avant de dépenser quoi que ce soit, nous consulterions les producteurs de l'Ouest pour savoir quel type de recherche serait le plus intéressant. Étant donné que le projet de loi du gouvernement à ce sujet est encore en voie de préparation, je ne puis en dévoiler les détails en ce moment. Encore une fois, je félicite le député de Moose Jaw de nous avoir présenté ce projet de loi.

Je propose donc:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le bill C-245, tendant à abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, que le bill soit retiré et que le sujet en soit renvoyé au comité permanent de l'agriculture.»

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion modifiée est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Par conséquent, l'ordre est annulé, le bill est retiré et le sujet en est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

(L'ordre est annulé, le bill est retiré et le sujet en est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Ethier, reprend l'étude du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, présenté par M. MacEachen.

Le vice-président: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[*Français*]

Le vice-président: La Chambre se réunit de nouveau en comité plénier pour l'étude du bill C-54, loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu.

[*Traduction*]

Quand nous avons levé la séance à 5 heures, nous étions en train d'étudier l'article 20 du bill et le député de Esquimalt-Saanich avait la parole.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, je parlais des divers types de détecteurs à infrarouge. J'exhortais le gouvernement à inclure les frais d'examen dans le programme d'isolation thermique, en tout cas pour les maisons, afin que les gens puissent en avoir pour leur argent.

Au début de mon discours, j'exhortais également le gouvernement à permettre aux gens qui isolent leur maison ou installent des fenêtres à double vitrage pour économiser le mazout de déduire les dépenses de leur impôt ainsi que les frais de détection des pertes de chaleur avant et après l'installation, au lieu de leur accorder simplement des subventions. J'ai mentionné que cet examen coûterait environ $40 pour chaque opération. Je ne trouve pas que ce soit très cher.

On pourra me faire remarquer qu'un certain nombre de personnes qui font isoler leur maison ne sont pas imposables. En pareil cas, la personne qui n'est pas imposable pourrait alors fort bien demander le remboursement de ses dépenses, jusqu'à concurrence d'un certain montant. Cela comprendrait également les frais de détection des pertes de chaleur. Pour obtenir son remboursement, elle présenterait une déclaration d'impôt indiquant qu'elle n'a pas de revenu imposable, mais qu'elle a fait certaines dépenses pour isoler sa maison dans le cadre du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Comme elle n'aurait pas d'impôt à payer, elle réclamerait un remboursement de la somme dépensée.

Ce que je tenais à dire au gouvernement, c'est qu'au lieu d'accorder une subvention dans le cadre du programme d'isolation thermique, il devrait permettre à une personne, imposable ou non, de déduire ses dépenses. Les frais de détection thermique devraient être inclus dans le programme d'isolation thermique.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je pense que, comme il avait été entendu et si j'ai bien compris, nous sommes à la fin du débat à l'article 1er. Je prendrai le temps avant de . . .

Le vice-président: Je m'excuse si je dois interrompre l'honorable ministre, mais je ne voudrais pas l'induire en erreur. Un député m'a demandé de prendre la parole, mais il n'était pas encore à son siège. L'honorable ministre voudrait-il écouter les remarques de l'honorable député avant de prendre la parole?

M. Bussières: Je n'ai pas d'objection.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je crois que la Chambre serait disposée à terminer maintenant l'étude de l'article 1. D'autres députés souhaiteront peut-être parler au sujet d'articles subséquents, mais le ministre doit répondre à un certain nombre de questions. On pourrait peut-être lui donner la possibilité de le faire maintenant.

M. Knowles: Monsieur le président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Je voudrais confirmer ce que le député du Yukon vient de déclarer. Je sais pertinemment qu'il n'y a pas d'ordre précis et que tout député peut exercer son droit de parole. Mais, suite aux discussions que nous avons eues cet après-midi, nous sommes prêts à considérer que le débat sur l'article 1 est terminé, exception faite des réponses aux questions. A mesure que nous progresserons dans l'étude du bill, certains députés voudront peut-être parler de tel ou tel article. Mais nous sommes prêts à laisser là l'étude de l'article 1.

• (2010)

[*Français*]

Le vice-président: Donc l'honorable ministre d'État (Finances) a la parole.

M. Bussières: Je vous remercie, monsieur le président. Je pense que si j'essaie de commenter chaque question qui a été soulevée, on va passer encore quelques heures à discuter du projet de loi parce qu'il y a eu de nombreuses interventions. Il y a également de très nombreuses questions extrêmement intéressantes qui ont été soulevées, et je vais essayer d'être le plus bref possible afin justement de permettre aux députés qui auraient encore d'autres questions à soulever de le faire à l'occasion de l'étude article par article du projet de loi.

J'ai l'intention de procéder dans mes remarques du général au particulier, parce que des observations très générales ont été formulées à l'occasion de ce débat à l'étape de l'article 1er du projet de loi et d'autres cas très particuliers même, des cas très individuels, ont été soulevés.

Comme première remarque générale j'aimerais brièvement commenter la réflexion qui a été faite à plusieurs reprises par plusieurs députés, à savoir, que ce projet de loi que nous étudions est extrêmement complexe. On a même cité à l'occasion des articles ou des parties d'articles où il n'était question que de chiffres, de numérotations de sous-alinéas, soit sous la forme d'un chiffre romain, d'un chiffre arabe ou d'une lettre minuscule ou d'une lettre majuscule, et cela ne semble pas avoir grand sens et semble même confirmer le fait que les lois se rapportant aux taxes ou à la fiscalité sont un peu, suivant une expression vulgaire que l'on me permettra sans doute, monsieur le président, des «chinoiseries».

Cependant, il faut, je pense, établir des distinctions. Il faut distinguer les communes mesures, c'est-à-dire celles qui sont communes à tous les individus en considération des taxes ou de l'impôt foncier que nous avons à payer et également à mesure qu'on entre dans la complexité des divers agents ou des diverses sociétés qui ont à payer des impôts, eh bien, proportionnellement à cette complexité des sociétés, les lois qui sont relatives à l'imposition de ces sociétés ou de ces maisons d'affaires deviennent également plus complexes.

D'autre part, si on ne s'en tient pas strictement au projet de loi à l'étude, on constate que ce sont des amendements qui sont apportés à la loi de l'impôt en général, et si bien entendu on retire seulement une partie de paragraphe ou même un paragraphe du projet de loi, cela peut paraître véritablement très complexe. Mais lorsque cet amendement aura été incorporé à la disposition générale de la loi de l'impôt, il prendra nettement un sens différent puisqu'il sera replacé dans le contexte général de l'article de loi que ce projet de loi vise à amender.

Comme deuxième point, j'aimerais immédiatement reprendre certaines des objections ou des questions qui ont été soulevées. Mais peut-être, devrais-je traiter d'un autre point, d'une question générale que j'ai dans mes notes manuscrites, savoir, les commentaires qui ont été faits par le député de Broadview-Greenwood au sujet de la question des gains de capitaux, et surtout des documents de travail qui ont été déposés par le ministre des Finances. Si je me souviens bien, le député soulevait deux questions. La première était qu'il avait hâte de savoir ce que le gouvernement avait décidé de faire avec le document. J'aimerais bien lui indiquer cette décision, cependant, elle n'a pas encore été prise. Et j'aimerais lui indiquer que je suis tout à fait d'accord avec lui, savoir que non seulement il faut qu'il y ait un débat, mais il faut que ce débat soit canalisé, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas qu'à gauche ou à droite ou au centre dans le pays chacun donne son opinion, mais il va falloir trouver une façon de cristalliser ces opinions et de les regrouper afin qu'on puisse prendre des décisions eu égard à cette question relativement large de l'imposition des gains de capital. Le député a également dit que le gouvernement n'a pas indiqué où il se logeait comme gouvernement par rapport à ce document. Je crois que l'objet du document étant justement de susciter un débat, étant convaincu de la nécessité de cristalliser, comme je viens de l'indiquer, ou de canaliser, si l'expression est meilleure, le débat et d'obtenir une information, je pense qu'on doit attendre d'avoir obtenu ces réactions avant justement d'indiquer comment on va se loger par rapport aux documents. Le député a indiqué, plusieurs ont indiqué qu'il y a deux écoles de pensée, qu'on peut peut-être placer aux extrêmes l'une par rapport à l'autre. C'est-à-dire que certains voudraient, et cela a été soulevé à plusieurs reprises à l'occasion de ce débat, voir complètement effacée l'imposition des gains de capital. D'autres voudraient qu'on ait un taux d'imposition plus élevé sur les gains de capital. Je pense qu'à mesure que le débat avancera et qu'on obtiendra justement les réactions publiques sur ce sujet on pourra beaucoup mieux établir ce qui sera le meilleur à l'intérieur de notre système de taxation.

Je ne suis pas certain qu'on assistera à une coalition idéologique conservatrice-libérale ou libérale-néo-démocrate lorsque la politique du gouvernement sera connue au sujet des gains de capital. Cependant, elle portera le signe du bon sens qui est l'habitude des politiques libérales.

Il existe une mesure dans ce projet de loi qui a été reprise, longuement commentée. Elle fait l'objet des préoccupations de tous les députés et j'ai l'impression qu'elle fait également l'objet des préoccupations en particulier et d'une façon plus spéciale d'un de mes collègues du Cabinet, le ministre responsable de la petite entreprise, car la proposition touche à l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise.

La première remarque qu'on fait lorsqu'on parle de cette mesure, c'est que son champ d'application est trop restreint. En fait, si on examine l'expression même qui coiffe cette obligation, on s'aperçoit que son champ d'application doit être restreint, puisque c'est l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise.

Je sais que l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) aimerait que cette obligation couvre les inventaires, le fonds de roulement, et toute une gamme variée des besoins financiers de la petite entreprise. De plus le député est également convaincu que le gouvernement doit utiliser le plus judicieusement possible les fonds qui sont disponibles. Et je suis convaincu que l'honorable député reconnaîtra que, dans l'utilisation des fonds, le fait d'établir comme priorité que l'aide à la petite entreprise doit porter sur l'expansion de cette petite entreprise en particulier dans une période où l'on connaît un haut taux de chômage, où les disponibilités financières sont restreintes parce que ce gouvernement est «commis» à réduire ses dépenses, le député sera d'accord avec moi sur le fait que cette priorité qu'on accorde de permettre à la petite entreprise de prendre de l'expansion en restreignant ce genre d'obligation est un jugement qui est porté par le gouvernement et qui est sûrement apprécié par la forte majorité de la population.

D'autres remarques ont été faites à propos de cette disposition. Nous aurons l'occasion d'en discuter, j'ai l'impression, plus tard ce soir ou à d'autres moments dans la journée.

On a également parlé d'une plus grande facilité qui sera accordée dans la taxation des revenus tirés de la vente des propriétés agricoles, en particulier lorsque cette vente est faite entre membres d'une même famille.

J'aimerais d'abord indiquer que des dispositions existent déjà sur le plan fiscal, lesquelles facilitent le transfert ou la vente de propriété entre les membres d'une même famille pour ce qui est d'une propriété agricole.

J'aimerais également indiquer que les mesures fiscales visant de telles ventes ou de tels transferts de propriété au sujet des fermes contiennent certaines restrictions.

● (2020)

Par exemple, on exclut la résidence et diverses mesures qui favorisent justement la vente aux membres d'une même famille ou encore la cession des biens de ferme aux membres d'une même famille. Maintenant la question beaucoup plus large de faciliter de façon beaucoup plus libérale cette cession ou cette vente de biens des propriétés agricoles fait justement partie de la taxation des gains de capital et, étant donné qu'un document de travail a été déposé, nous croyons qu'il est plus prudent et plus sage d'attendre d'avoir révisé la politique relative aux gains de capital avant de changer les dispositions actuelles qui sont généreuses en ce qui touche à la cession ou à la vente des propriétés agricoles, soit entre membres d'une même famille.

Je crois que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a également parlé de la disposition qui touchait à la pension alimentaire versée aux conjoints de droit commun. Il était étonné de constater que cette disposition qui paraissait dans le budget de décembre 1979 n'était pas reprise dans le

projet de loi. J'aimerais lui indiquer que cette disposition a bien été conservée et elle se trouve à l'article 29 du projet de loi que nous étudions actuellement.

Le député a également demandé qu'on réexamine le cas des conjoints de droit commun qui pourraient avoir droit à une déduction à titre de conjoints. Il est clair que dans notre système de taxation actuel les déductions pour conjoints sont réservées aux personnes mariées. Il peut être ou paraître facile de faire un examen très positif de cette demande, et ce n'est pas la première fois que cette question est étudiée. Le problème réside dans le fait que, lorsqu'on touche à cette situation de conjoints de droit commun, on touche à des situations personnelles qui sont souvent mouvantes, et il est extrêmement difficile d'avoir une définition claire, nette et précise qui va couvrir les cas que le député voudrait couvrir. Cependant, c'est un examen qui se fait régulièrement, et nous cherchons une façon de trouver la formulation d'une disposition qui pourrait justement couvrir entièrement ces cas, une disposition qui ne serait pas ou n'apparaîtrait pas elle aussi discriminatoire.

On a fait état également de l'allocation non imposable des pompiers volontaires laquelle se situe à $500 au lieu d'être fixée a un montant plus élevé. Je pense qu'il est important de tenir compte du fait que les déductions pour dépenses relatives à un emploi sont déjà de 3 p. 100 et qu'elles vont jusqu'à concurrence de $500, ce qui donne un montant total non imposable ou déductible de $1,000. Je pense qu'il serait difficile d'entrer de plain-pied dans des déductions extrêmement élevées ou très élevées ou relativement élevées eu égard à des cas très particuliers comme c'est le cas des pompiers volontaires. Cependant, on reconnaît par cette mesure le travail du volontariat.

J'aimerais également toucher à cette occasion le cas qui a été soulevé par le député de Edmonton-Sud qui a soulevé tout le problème du volontariat ou du bénévolat et de la façon dont on pourrait changer la mesure qui existe actuellement dans la loi de l'impôt sur le revenu qui autorise une déduction de $100 pour tout le monde lorsqu'on donne à des organisations bénévoles.

Le député a présenté des suggestions. J'aimerais lui indiquer qu'elles sont intéressantes mais dispendieuses. J'aimerais signaler également que vendredi dernier mon collègue le secrétaire d'État et ministre des Communications ainsi que d'autres collègues ont eu l'occasion de rencontrer des organisations et des représentants d'organismes bénévoles. Toute cette question de la façon d'aider financièrement grâce au régime fiscal les organisations bénévoles ou volontaires, ou les auteurs des dons qui sont faits à de tels organismes fait l'objet d'un examen du gouvernement. Cependant il faut examiner le coût de telles mesures, jusqu'à quel point on peut se permettre d'avoir des mesures qui viendraient drainer des fonds quand même très limités dans la conjoncture actuelle.

On a soulevé également la question des avantages aux parents qui doivent acheter des appareils spéciaux pour handicapés. J'aimerais faire remarquer, monsieur le président, qu'un groupe d'étude composé de parlementaires doit remettre, si ce n'est déjà fait, un rapport qui va couvrir la question des besoins à l'égard des handicapés, et je suis convaincu que les auteurs de ce rapport feront des recommandations qui devront être examinées par le ministère des Finances, lesquelles toucheront à des mesures possibles en vue d'aider les handicapés par le biais de la fiscalité. Et je pense, monsieur le président, que lorsque ce rapport sera présenté il recevra toute l'attention qu'il mérite.

On a également demandé à plusieurs reprises pourquoi le gouvernement n'a pas retenu la mesure qui avait été prévue dans le budget de décembre 1979, le crédit d'impôt à l'énergie. Je pense que la réponse à cette question a déjà été fournie à plusieurs reprises en cette Chambre soit par le ministre des Finances ou par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le programme énergétique qui a été présenté par le gouvernement actuel protège les consommateurs canadiens quels que soient leurs revenus à l'égard des hausses de prix du pétrole. Ce gouvernement prévoit des hausses de prix du pétrole qui vont être beaucoup moins difficiles à supporter par le consommateur que celles qui avaient été prévues par le gouvernement précédent, de sorte que ces hausses étant inférieures nous n'avons pas besoin de tenter de redonner de la main gauche ce que nous avons enlevé de la main droite. C'est la raison pour laquelle, nous n'avons pas retenu cette mesure.

On a également soulevé la question des crédits d'impôt à l'investissement et surtout de la détermination des régions. Je me souviens des instances qui ont été faites par le député de Rimouski-Témiscouata (M^me^ Côté) et également par le député de York-Sunbury (M. Howie). La question de la délimitation des territoires pour ce qui est du crédit d'impôt à l'investissement, comme toute délimitation lorsqu'il s'agit comme toujours d'établir des lignes de démarcations, donne et est relative à cette ligne de démarcation. En fait, il s'agit d'un crédit extrêmement généreux, et comme toute mesure . . .

• (2030)

Le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais je dois l'informer que son temps de parole est écoulé. Néanmoins il pourrait continuer s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. Bussières: Monsieur le président, je remercie les députés de me permettre de continuer mes remarques. Comme pour toutes dépenses fiscales, on sait quand elle commence, c'est-à-dire lorsque la mesure est adoptée par le Parlement, mais on ne sait pas au point de vue de ses conséquences financières où cette dépense fiscale va s'arrêter. C'est à partir de cette première préoccupation et de celle d'aider les territoires ou les parties de territoires qui en ont le plus besoin que la configuration géographique ou les régions qui sont admissibles à ce crédit d'impôt à l'investissement extrêmement généreux, que ces territoires, dis-je, ont été tracés. Et c'est justement à cause de sa générosité et du fait qu'il est difficile d'évaluer le coût de telles dépenses fiscales que le gouvernement a cru bon de restreindre son application aux régions qui en ont le plus besoin. Et des critères comme l'activité économique dans la région ainsi que les divers taux de chômage, la capacité de la région de «générer» elle-même des investissements et de l'emploi ont été fondamentaux dans la délimitation de ces régions.

Le député de Vancouver-Est, qui était à la Chambre tantôt et qui est préoccupé par les questions de logement, a apporté des critiques au sujet d'une mesure qui est comprise dans ce budget et qui représente un encouragement fiscal pour les bâtiments résidentiels à logements multiples, mesure communément appelée MURB. Je dois dire au député que ce n'est pas la mesure la plus propre à «générer» de très grands développe-

ments résidentiels. Cependant c'est une mesure qui a été adoptée en tenant compte de la conjoncture générale de l'économie et d'abord de la préoccupation du gouvernement de limiter les dépenses.

Ce que nous croyons et ce qui est la préoccupation du gouvernement, c'est que cette mesure va permettre dans les régions où la demande en logements multiples est la plus forte, également où par voie de conséquence les logements disponibles sont les plus faibles, de «générer» la construction de tels logements et ainsi pallier la difficulté à laquelle font face ces régions quand même relativement délimitées, définies, au sujet de la demande de logements dont elles ont besoin. Et bien entendu dans des périodes où la conjoncture économique serait beaucoup plus favorable, la situation relative aux dépenses du gouvernement serait beaucoup moins contraignante et il serait beaucoup plus intéressant d'avoir des mesures plus généreuses pour aider à la construction. Mais je suis convaincu que les Canadiens comprennent la situation dans laquelle le gouvernement est placé et également la volonté et la détermination de celui-ci de limiter ses dépenses aux besoins les plus urgents.

Une autre des questions qui a été soulevée par plusieurs députés, en particulier le député de Prince George-Peace River, c'est celle de l'aide aux travailleurs dans le Nord. J'aimerais rappeler aux députés qu'à la suite des préoccupations de plusieurs députés dont le ministre du Revenu national, le ministre d'État (Mines), le député qui a renouvelé ses instances, le gouvernement a imposé un moratoire sur certaines dispositions de dépenses qui étaient acceptées pour les employés du Nord. Cependant, malgré l'apparent bien-fondé de certaines instances, j'aimerais bien indiquer qu'il pourrait devenir dangereux et même inéquitable que, par le biais de la fiscalité, on essaie de compenser pour certaines difficultés d'emploi dans certaines régions. Et je parle de difficultés d'emploi au niveau de la rémunération ou du salaire. Je pense qu'il faut trouver d'autres moyens, en particulier des salaires plus généreux, pour compenser certaines difficultés comme celles que peuvent rencontrer les travailleurs dans les régions nordiques.

J'aurais encore de nombreux commentaires à faire, cependant, je m'aperçois que je suis en train d'abuser de la générosité des députés. En même temps que nous étudierons les divers articles du projet de loi, je pourrai compléter mes remarques. Je remercie les députés de leur aimable attention.

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2—

M. Bussières: Dans la série d'amendements que j'ai remis hier, d'amendements techniques, si ma mémoire est bonne et si M. Short ne se trompe pas, nous avions un amendement technique à proposer à l'article 2.

M. Axworthy propose:

Il est proposé que le paragraphe 2(2) du bill C-54 soit modifié par substitution, à la ligne 21, page 5, de ce qui suit:

«est un employeur désigné, et»

M. Bussières: Le paragraphe 2(2) du bill prévoit une exclusion d'un montant n'excédant pas $50,000 annuellement pour certains employés d'outre-mer, employés de firmes canadiennes. Cet allégement a pour but d'améliorer la position concurrentielle de nos hommes d'affaires, des firmes canadiennes lors de certains contrats de construction à l'étranger. En ajoutant le mot «et» à l'article de loi, on ne fait que corriger une omission qui avait été faite à l'occasion de la rédaction du projet de loi.

(L'amendement de M. Axworthy est adopté.)

L'article 2 tel qu'amendé est adopté.

[*Traduction*]

(Les articles 3 à 6 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 7—

M. Rae: Le gouvernement pourrait-il nous dire pourquoi cet amendement, si je l'ai bien compris, exclut du revenu des actionnaires et des employés les prêts qui leur sont consentis aux fins de l'acquisition d'une habitation, ce qui, en fait, accorde des revenus non imposables aux directeurs et aux cadres supérieurs des sociétés? L'amendement donne visiblement un avantage aux gens qui occupent des postes élevés. Je voudrais que le ministre me dise quel est le coût prévu de ces dépenses fiscales et pourquoi il nous est impossible primo, d'imposer comme il se doit ce genre de revenu, puisqu'il s'agit bien d'un revenu, et, secundo, d'exiger la divulgation de tous les prêts consentis aux employés et aux cadres supérieurs des sociétés comme cela se fait aux États-Unis.

● (2040)

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je répondrai à la première partie de la question du député relativement au coût estimatif d'une telle dépense. Nous n'avons pas de coût précis d'estimation de cette dépense. Comme on peut le constater à la lecture, c'est l'application à un conjoint d'une mesure qui existe déjà. Alors il est extrêmement difficile d'établir une évaluation, je crois même grossière, du coût de cette mesure.

Le député demande pourquoi on n'oblige pas les sociétés à divulguer les noms des gens qui bénéficieraient de telles mesures. Je pense qu'il serait extrêmement difficile d'établir une liste ou d'obliger la divulgation d'une telle mesure. Cela deviendrait peut-être un peu amusant ou enfantin de voir même une petite entreprise divulguer si un de ses employés bénéficie d'un taux préférentiel d'intérêt sur le prêt qui a été fait sur sa maison. Je ne crois pas que c'est ce genre d'information qui puisse contribuer à assainir le climat des entreprises dans notre pays.

M. Rae: Je dois dire au ministre que, lorsqu'il répond ici en comité plénier ou au comité des finances du commerce et des questions économiques, je suis toujours frappé par le fait qu'il est réformateur en général mais conservateur en particulier. Quand on lui pose des questions en particulier, il dit que ce n'est pas possible dans ce cas. Mais je voudrais simplement dire au ministre que nous avons ici une question de prêts aux employés qui donne un avantage assez important à un certain groupe et il faut poser la question: Pourquoi ne pas imposer un impôt comme on le fait sur le revenu en général?

M. Bussières: Je pense, monsieur le président, que ce n'est pas le seul avantage que l'employé peut retirer par rapport à son travail. C'est un genre de bénéfice qui est connu, qui existe depuis de nombreuses années dans la loi de l'impôt sur le revenu, mais ce n'est pas le seul genre d'avantage, et je pense que si on voulait, par exemple, exiger la divulgation par des sociétés prêteuses ou d'autres sociétés qui font bénéficier leurs employés d'un bénéfice eu égard à leur hypothèque ou à certains prêts qui leur sont consentis, ce serait discriminatoire

à l'égard de ces employés par rapport à d'autres employés, d'autres firmes ou d'autres entreprises qui peuvent, eux, jouir d'autres types d'avantages, d'autre nature, et qui, eux, ne seraient pas frappés par cette divulgation.

Je reviens au point fondamental, je ne vois pas en quoi une telle divulgation améliorerait la façon dont sont gérées nos entreprises et même la confiance que le public peut ou doit avoir envers les entreprises. En fait, cela pourrait peut-être seulement satisfaire la curiosité d'une très faible partie de la population.

M. Rae: Naturellement je ne suis pas d'accord sur le fait que je représente une très faible partie de la population, mais tout de même, quand j'écoute le ministre, quand il me dit qu'il est en faveur de cette idée parce qu'elle existe depuis très longtemps, je me demande quelle sorte de proposition conservatrice, quelle sorte de défense conservatrice est proposée par le ministre.

M. Bussières: Monsieur le président, je n'ai malheureusement pas fondé mon argument que sur le fait que la mesure existait depuis longtemps. Je pense que c'est tiré par les cheveux. L'argument que j'ai développé . . . Cependant, c'est un fait que cette mesure existe, c'est un fait que la tradition, même si on s'en sert, n'est pas nécessairement conservatrice, puisque je suis convaincu qu'il existe de nombreuses traditions auxquelles le député tient, auxquelles il est attaché et qu'il n'est pas prêt de balayer du revers de la main, et ce n'est pas parce qu'il tient à ces traditions, qu'il y est attaché, qu'il passera pour autant pour un conservateur.

(L'article 7 est adopté.)

[*Traduction*]

Sur l'article 8—

M. Nielsen: Monsieur le président, je crois savoir qu'à la suite des instances très énergiques et précises du député de Mississauga-Sud et de nombreux autres députés de ce côté-ci, le gouvernement songe très sérieusement à apporter à l'article 8 un amendement qui pourrait bien être inscrit demain à l'ordre du jour de la Chambre. Dans ce cas, il vaudrait peut-être mieux attendre pour aborder l'article 8 que ces recommandations relatives à la prolongation des obligations de développement de petites entreprises soient concrétisées demain par le gouvernement sous la forme d'un amendement pertinent.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, nous avons bien adopté l'article 7 du projet de loi? Les propos tenus par le député de Yukon, leader parlementaire suppléant de son parti, sont exacts, et je suis tout à fait d'accord pour qu'on retienne l'article 8 et qu'on passe à l'article 9, quitte à y revenir demain pour des propositions qui satisferont tous les députés et en particulier le ministre d'État à la petite entreprise.

(L'article 8 est réservé.)

[*Traduction*]

(L'article 9 est adopté.)

Sur l'article 10—

M. Rae: Monsieur le président, j'aimerais parler du paragraphe *a*) qui est tiré, je pense, de la motion de voies et moyens, et qui prévoit des changements dans la déductibilité des régimes enregistrés de prestations de retraite aux employés. Il me semble que les employeurs contribuent aux régimes de prestations de retraite au nom de leurs employés et que ces cotisations sont déductibles de l'impôt. Des versements spéciaux sont effectués pour récompenser des services rendus dans le passé, ou lorsque le niveau des prestations augmente, pour pallier le problème du financement insuffisant. Le montant de ces versements spéciaux est habituellement réglementé, de sorte que les employeurs ne peuvent fournir une contribution insuffisante et compromettre ainsi le revenu des pensionnés. J'aimerais demander au ministre si ce que le gouvernement propose maintenant de faire, c'est d'éliminer les plafonds actuels de ces versements spéciaux afin d'éviter le problème du financement insuffisant? Est-ce bien là ce dont il s'agit?

J'aimerais bien poser quelques questions au ministre à ce sujet. Il pourrait en parler ensuite avec les fonctionnaires de son ministère et me fournir les réponses. Bien entendu, ce qui me préoccupe, ce sont les conséquences que l'élimination des maximums risque d'avoir sur le plan du financement insuffisant des régimes de pension à bénéfices fixes. Je tiens à signaler au ministre que d'après une étude récente, 57 p. 100 de ces régimes sont actuellement en déficit actuariel. Le ministre est conscient, j'en suis certain, des problèmes sérieux que cela pose lorsqu'une entreprise fait faillite et que l'on constate que son régime est très mal financé. A l'occasion de la faillite de la White Motor Company, les employés ont découvert avec horreur que leur régime de pension avait été très mal financé et qu'ils se retrouvaient à présent sans protection valable, ce qui est un problème extrêmement grave.

● (2050)

Quelles seraient les conséquences de cette insuffisance de capitalisation et pourquoi le gouvernement supprime-t-il le maximum payable ainsi qu'une prestation spéciale, alors que cela peut avoir un effet net sur la capitalisation et sur la solvabilité des régimes de pension dont un grand nombre sont insuffisamment capitalisés?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, la mesure vise à donner plus de flexibilité à la contribution d'un employeur au régime de pension enregistré, et cela au-delà de la somme de $3,500 qui est la limite actuelle prévue par employé. J'aimerais indiquer qu'un tel élargissement ou assouplissement dans les paiements sera sujet à l'approbation du ministre du Revenu lorsqu'une application en sera faite.

[*Traduction*]

M. Rae: Je ne veux nullement retarder les travaux, mais je voudrais tirer la question au clair. Si je comprends bien, et je peux me tromper, le montant du paiement spécial versé par l'employeur est fixé par le gouvernement pour éviter justement l'insuffisance de capitalisation qui est déjà un problème très grave. N'est-il pas possible si nous décidons de supprimer les maxima applicables à un employeur à cause de ces difficultés, que ce genre de mesure tende à aggraver le problème de l'insuffisance de capitalisation plutôt que de le régler?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, si j'ai bien compris le problème soulevé par l'honorable député, je dois dire que je ne vois pas le lien de causalité qui existe entre la mesure et le problème soulevé, parce que ce n'est pas parce qu'on permet d'accroître le montant de contribution au-delà de $3,500 qu'on aggrave la situation d'un sous-paiement ou d'un paiement inférieur à $3,500. En fait c'est pour assouplir un plafond, une

limite, qui existe actuellement, et je ne crois pas que la réaction ou je ne vois pas comment il peut exister un lien de causalité entre le phénomène que soulève le député et l'assouplissement qui est apporté à la mesure.

[*Traduction*]

M. Rae: Le ministre peut-il nous dire jusqu'où pourrait aller le gouvernement pour établir les modalités de capitalisation et les employés qui sont les futurs bénéficiaires de ces régimes en seront-ils informés si le gouvernement décide d'adapter la contribution de l'employeur au régime?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je pense que je comprends mal ou que le député comprend mal la mesure. En fait à quoi vise la mesure? A élargir ou à hausser ou à permettre à un employeur de contribuer pour plus de $3,500 dans un fonds de pension qui, selon la contribution actuelle, est limité. De plus, je ne crois pas que cette mesure touche directement, comme je l'ai indiqué tantôt, au problème que soulève l'honorable député. Il n'y a pas de lien de causalité entre les deux phénomènes. C'est là le problème.

[*Traduction*]

M. Rae: Monsieur le président, je ne veux pas prolonger indûment la discussion . . .

M. Peterson: Bravo!

M. Rae: Le député de Willowdale peut bien crier «bravo», je pense que le problème est important. Je suis certain que s'il doit s'occuper des travailleurs de sa circonscription dont l'employeur a fait banqueroute après avoir dilapidé leurs fonds de pension, il aura à répondre à certaines questions.

Si ce n'est pas trop demander, peut-être que le ministre voudra nous promettre d'aborder la question à l'occasion de la Conférence nationale sur les pensions à laquelle il s'intéresse sûrement, comme bien d'autres.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je puis donner l'assurance que c'est là un des sujets qui seront discutés lors de cette conférence sur les pensions. Je suis convaincu que cette conférence permettra d'apporter des solutions non seulement à ce problème particulier, mais également à de nombreux autres problèmes qui sont soulevés par les questions relatives aux pensions dans notre pays.

(Les articles 10 et 11 sont adoptés.)

[*Traduction*]

Sur l'article 12—

M. Riis: Monsieur le président, la loi actuelle autorise les banques à charte du Canada à déduire de leur revenu imposable toutes les pertes résultant de mauvaises créances. Cet amendement les autorise à faire cette déduction ou à la reporter à une année fiscale ultérieure, ce qui en principe devrait augmenter leurs bénéfices. Étant donné qu'aux dernières nouvelles les banques ne s'en tirent pas trop mal, surtout d'après le rapport publié par le Conseil économique du Canada en 1978 et selon lequel les banques à charte canadienne ont fait payer aux Canadiens des centaines de millions de dollars de trop—et cela atteindra peut-être le milliard en 1980—le ministère des Finances a-t-il calculé dans quelle mesure cet amendement augmenterait les bénéfices des banques? Ne va-t-il pas leur permettre de profiter du taux record de faillites que l'on doit à la hausse des taux d'intérêt? C'est une question vraiment cruciale, selon moi, compte tenu surtout des témoignages récemment apportés à l'égard des profits excessifs que réalisent les banques.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, en réalité cet amendement consistera seulement à placer sur un pied d'égalité les réserves pour comptes douteux des banques placées sur un même pied d'égalité que les mêmes réserves d'autres types d'entreprises. En fait ceci n'aura pas d'impact sur le taux de profitabilité des banques.

[*Traduction*]

(Les articles 12 à 15 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 16—

M. Rae: Monsieur le président, cette proposition modifie l'impôt sur les gains en capital. Les notes explicatives disent notamment et je cite:

> Que, lorsqu'à la suite du décès d'un contribuable survenu après le 5 septembre 1977 . . .

Je pourrais peut-être demander au ministre par quel miracle on a choisi cette date. Qui est mort le 5 septembre ou le 6 septembre 1977?

> . . . un objet certifié en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* est donné à un établissement ou à une administration désignée, tout gain en capital réalisé lors de la disposition de l'objet soit exonéré.»

Cet article, ainsi que les articles 18 et 20 concernent les gains en capital et . . .

[*Français*]

J'aimerais dire au ministre que, lorsqu'il a répondu à nos questions sur l'article 1, il a dit qu'il était d'accord sur le fait qu'il fallait avoir un moyen de canaliser la discussion sur les gains de capital. Je lui renvoie donc la balle et lui demande quel est ce moyen. S'il ne le sait pas maintenant, quand a-t-il l'intention de le faire? Sera-ce au comité? Ou quel sera le moyen d'en discuter?

Et finalement pourquoi faire de petits changements dans le domaine des gains de capital, quand il a lui-même dit qu'il attendait que nous ayons l'occasion d'étudier le problème? Alors nous voyons qu'il a accepté quelques changements. J'aimerais donc savoir pourquoi il a accepté le changement. Quel a été le raisonnement pour le choix de la date, le 5 septembre 1977. Et quand sera-t-il prêt à annoncer le moyen où nous pourrons, pour utiliser ses propres mots, «canaliser et cristalliser ce problème?»

● (2100)

M. Bussières: Monsieur le président, je suis très heureux de voir que le député est si attentif aux propos que je tiens lorsque je réponds aux questions, ce qui n'est pas tout à fait habituel lorsqu'on a souvent à répondre à des questions. La date du 5 septembre 1977? Quel est ce *Deus ex machina* qui a fait qu'on arrive à cette date? C'est la date de la mise en vigueur de la loi sur les propriétés, l'exportation et l'importation des biens culturels. Alors comme cette loi entrait en vigueur à ce moment-là, c'est donc à partir de ce moment qu'on a fixé la date. Voilà pour le premier point. Pour le deuxième point, en me réservant l'argument que j'ai utilisé relativement au document de travail sur les gains de capital, j'aimerais, première-

ment, faire remarquer au député que cet amendement est mineur; deuxièmement, qu'il est technique, c'est-à-dire qu'il n'a pas un impact largement significatif sur le plan de la taxation ou de la fiscalité.

Pour revenir à la question plus générale relative à l'intention du gouvernement par rapport au document de travail sur les gains de capital, je dirai que plusieurs avenues s'offrent au gouvernement pour canaliser cette discussion. Toutefois, certaines de ces avenues sont plutôt encombrées à l'heure actuelle. Et je pense au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques qui, comme le député le sait, est occupé par plusieurs projets de loi, a étudié un document de travail publié au sujet de la politique d'importation. Cette avenue étant passablement encombrée, il serait difficile de lui confier un autre travail. Il y aurait la possibilité d'un groupe de travail comme ceux qui ont déjà été formés, et comme le député suggère qu'on en ait un pour étudier toute la question de la péréquation et également celle des larges programmes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces. C'est une autre avenue qui pourrait être utilisée, cependant le député serait d'accord avec moi pour dire que, si nous utilisons cette avenue pour faire l'étude de la péréquation et des programmes à frais partagés, la possibilité d'avoir de tels groupes de travail est quand même limitée puisqu'elle exige les énergies de plusieurs députés de telle sorte que, si on accordait une priorité par exemple à l'étude des programmes de péréquation et à frais partagés, on accorderait plus d'importance à la suggestion du député qu'à un document de travail que le gouvernement a publié il y a quelques mois. Il y a également d'autres avenues, c'est-à-dire qu'on invite par la voie des journaux des personnes intéressées à présenter des mémoires, à faire des représentations au ministère. C'est une autre possibilité qui peut également être utilisée par le gouvernement. Cependant aucune décision n'a été prise et ce n'est pas par indécision chronique, c'est simplement parce que des avenues que nous aurions aimé utiliser sont déjà passablement occupées actuellement.

[*Traduction*]

(L'article 16 est adopté.)

(Les articles 17 à 21 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 22—

M. Axworthy propose:

Que le paragraphe 22(13) du bill C-54 soit modifié par substitution, à la ligne 24, page 46, de ce qui suit:

«bre 1980 et s'appliquent pour déterminer le prix de base rajusté d'une participation dans une société dont une personne dispose après 1976 et avant le 29 octobre 1980 lorsque cette personne fait un tel choix avant 1982 selon la forme prescrite.»

M. Nielsen: Monsieur le président, je ne sais pas quelles seront les répercussions de cet amendement et, j'en suis sûr, notre critique ne le sait pas non plus car nous n'avons pas reçu d'avis concernant la présentation de cet amendement. Je suis disposé à entendre le ministre nous en expliquer les effets, mais tout serait plus simple si avant d'aller plus loin, vu qu'il reste une centaine d'articles à étudier, le gouvernement voulait bien nous faire part de son intention, s'il en est, de présenter d'autres amendements du genre.

M. Blenkarn: Nous avons reçu un avis en bonne et due forme.

M. Nielsen: Est-ce vrai?

M. Blenkarn: Oui, le ministre nous a donné avis hier de ces amendements. Nous les avons examinés et avons constaté qu'ils sont en bonne partie de nature technique. Ils ne nous intéressent pas du tout; en fait, ils amélioreront le projet de loi.

[*Français*]

M. Bussières: La très brève explication, monsieur le président, qui est contenue dans les notes qui ont été remises hier, c'est que de nombreuses instances ont été faites afin de changer la date de la mise en vigueur de cet amendement technique. Je ne vois pas trop de difficulté. Je crois que le député a très bien compris la nature de l'amendement.

[*Traduction*]

(L'amendement est adopté.)

(L'article 22, modifié, est adopté.)

(L'article 23 est adopté.)

Sur l'article 24—

M. Axworthy propose:

Que l'article 24 du bill C-54 soi modifié par:

a) substitution, aux lignes 9 à 18, page 47, de ce qui suit:

«Canada a reçu, après le *21 avril 1980*, un dividende imposable à l'égard duquel elle a droit à une déduction en vertu du paragraphe 112(1) ou 138(6), comme partie d'une opération ou d'un événement ou d'une série d'opérations ou d'événements (*sauf comme partie d'une série d'opérations ou d'événements qui ont commencé avant le 22 avril 1980*) dont l'un des objets (ou, dans le cas d'un dividende visé au paragraphe 84(3), dont l'un des»;

b) substitution, aux lignes 11 à 14, page 48, de ce qui suit:

«(ii) une *augmentation* sensible *de la participation* dans une corporation d'une personne avec *qui la* corporation *qui a reçu le dividende* n'avait *aucun* lien de dépendance; ou»;

c) substitution, aux lignes 45 et 46, page 50, de ce qui suit:

«*f*) lorsqu'une corporation *a* reçu»:

d) substitution, à la ligne 11, page 51, de ce qui suit:

«après le *21 avril 1980*».

M. Rae: Monsieur le président, ce domaine de la loi m'a donné beaucoup de mal quand je faisais mes études de droit. Je n'ai aucune objection à le laisser savoir au ministre. Je voudrais simplement l'interroger pour mieux comprendre. Il se souviendra peut-être des discussions que nous avons eues hier au sujet du rapport entre les gains de capital, les dividendes et les revenus tirés d'un travail. Je voudrais seulement lui demander si—et il pourrait peut-être demander à M. Short son opinion sur la question—si donc cela va permettre de supprimer une autre possibilité d'évasion fiscale—qui, nous le savons est un éternel problème—ou si l'on va diminuer ainsi l'écart entre les revenus provenant de dividendes et de gains en capital au détriment des salaires. Le ministre peut-il nous dire si ce n'est pas au fond l'objet de cet amendement? Je ne sais pas à quoi il vise.

● (2110)

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, un des objets de l'amendement est d'éviter que ce qui pourrait être un gain de capital taxable soit transformé en un dividende qui serait exempt d'impôt et ainsi permettre de boucher une échappatoire à la loi et de taxer ce gain de capital. C'est exactement l'objet de la mesure qui est prévue par cet amendement.

[*Traduction*]

M. Rae: Le ministre semble aussi peu sûr de lui dans sa réponse que je l'étais dans ma question. Je ne lui fais pas de reproche. Je n'ai pas encore tout à fait compris. M. Short ou un des collaborateurs du ministre pourrait peut-être nous donner de plus amples renseignements à ce propos. Dans l'exemple que j'ai donné, je citais simplement un extrait du document de travail.

Le gouvernement envisage-t-il de faire quelque chose pour pallier les difficultés que posent ce rapport entre les trois formes de revenus et le fait que, pour supprimer une échappatoire, nous créons en réalité une plus grande injustice dans notre régime fiscal? Je vois des députés faire non de la tête. Visiblement, je me trompe. Mais bien que ce soit effectivement un problème, cet amendement n'a peut-être rien à y voir. Dans ce cas, je saurais gré au ministre de nous expliquer pourquoi. Je n'ai toujours pas très bien compris.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, j'aurais dû être plus prolixe et faire précéder mes remarques que je veux aussi brèves que possible sur l'introduction. C'est que le problème que l'honorable député soulève n'est pas du tout touché ici. C'est un corollaire si on veut ou un problème qui est apparenté au problème beaucoup plus large que le député soulève. C'est le genre de problème qui devrait être discuté à l'intérieur du débat qu'on voudrait avoir sur les gains de capital. Cet amendement corrige une possible échappatoire, mais ne rencontre pas le problème beaucoup plus large que le député soulève et que, lui, sera discuté et auquel le gouvernement répondra d'une façon ou d'une autre lorsque justement on fera cette étude beaucoup plus large dans le cadre de la discussion de la taxation des gains de capital.

[*Traduction*]

(L'amendement est adopté.)

(L'artice 24, modifié, est adopté.)

Sur l'article 25—

M. Rae: Monsieur le président, je suis un peu étonné que les députés à ma droite n'aient pas pris la parole au sujet de cet article qui semble pourtant traiter d'une question importante à leurs yeux. Il s'agit de savoir si la subvention maximale de $800 accordée pour la conversion du système de chauffage devrait être imposée comme un revenu. Si le gouvernement a vraiment l'intention d'encourager les économies d'énergie, il pourrait ne pas y arriver car l'effet net de cette subvention risque d'être beaucoup moindre que le coût réel du programme. Voyez-vous, un revenu est un revenu, mais une somme qui ne sert qu'à convertir un système de chauffage, à installer de l'isolant, etc. n'est pas un revenu.

Ce que le gouvernement devrait faire, c'est demander à M. Tout-le-monde combien il lui en coûterait pour convertir son système de chauffage du pétrole au gaz. Et lorsque M. Tout-le-monde lui répond: «Il m'en coûterait $1,600», le gouvernement lui dirait: «En voici $800 pour payer la moitié des frais». Mais ce n'est pas ce qui arrive; ce que le gouvernement dit, c'est: «Voici $800, M. Tout-le-monde, que vous devez déclarer aux fins de l'impôt sur le revenu»; de sorte que ce que le gouvernement fait en réalité, c'est qu'il lui donne $450 ou $500, c'est-à-dire une faible partie du coût de conversion réel. J'approuve le principe . . .

M. Evans: Cela constitue un stimulant.

M. Rae: Le député d'Ottawa-Centre et secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances affirme que cela constitue un stimulant. Je lui répondrai que c'est un stimulant beaucoup moins important que celui que le gouvernement pourrait fournir. Comme le dit mon ami de Kamloops, c'est une mesure trompeuse. Ils déclarent que c'est un revenu, alors que ce n'est pas le cas puisque l'argent est immédiatement consacré à la conversion. Par conséquent, s'ils veulent vraiment fournir un stimulant réel aux gens afin qu'ils fassent la conversion du pétrole au gaz, ils devraient établir un programme qui offre clairement soit une subvention directe non imposable, soit un remboursement du genre crédit d'impôt. Peu importe la façon dont on procède, que ce soit par le biais de l'impôt ou de subventions. Le but, c'est d'offrir un véritable encouragement; il n'y a donc aucune raison d'en faire un revenu imposable. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un revenu puisqu'il est aussitôt dépensé. En ce sens donc, on ne peut pas dire qu'il s'agit d'un revenu puisqu'aussitôt versé, il est dépensé.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je suis vraiment étonné des remarques du député. Si nous demandons au contribuable qui obtiendra une telle subvention de l'inclure dans son revenu, c'est parce que nous avons des préoccupations d'équité et que l'objet de ce gouvernement est d'aider ceux qui en ont le plus besoin, et qu'à mesure que la capacité financière dans la société augmente, on a moins besoin d'aide du gouvernement, de telle sorte que si on donne une subvention de $800 à celui qui a un revenu de $9,000 et qu'on en donne une de $800 également à celui qui touche $20,000; il n'y a pas d'équité, tandis que si cela est taxable à celui qui touche $20,000, il restera moins de sa subvention de $800 et ainsi on rétablira l'équilibre, l'équité, et je crois que le député est suffisamment préoccupé par ces idées libérales pour souscrire au fait qu'on rende taxable une telle subvention par souci d'équité et dans le but d'aider surtout ceux qui en ont le plus besoin.

M. Rae: Le ministre dit que je suis préoccupé par les idées libérales. Je peux lui assurer que ce ne sont pas des idées libérales qui sont exprimées par le ministre actuellement. S'il voulait être vraiment progressiste, il pourrait présenter ou bien un bénéfice non taxable ou bien un crédit d'impôt qui serait même plus progessiste, et c'est ce qu'il dirait s'il était dans l'opposition. Je me souviens l'avoir entendu parler de crédit d'impôt, quand il était dans l'opposition. Un crédit de taxe est beaucoup plus progressif que le fait de dire que le revenu sera taxable quand il sera reçu par le citoyen.

• (2120)

M. Bussières: Monsieur le président, c'est bien entendu qu'on peut chicaner longuement sur la façon dont on pourrait appliquer un tel encouragement à changer notre consommation ou notre façon d'utiliser l'énergie. Cependant, dans le programme qui a été mis de l'avant par le gouvernement, nous avons opté pour une subvention aux individus et nous avons voulu, comme je l'ai indiqué tantôt, rendre l'utilisation de cet argent plus équitable en le rendant taxable par le biais du revenu imposable des individus. C'est un choix que nous avons fait et je suis convaincu que l'utilisation de cette mesure sera largement répandue au Canada et qu'elle profitera à tous les Canadiens et nous permettra de réaliser notre programme de conservation de l'énergie qui vise à atteindre l'autosuffisance dans les délais que nous nous sommes fixés.

M. Rae: Je ne veux pas prolonger la discussion, mais je veux dire au ministre que, pour cette année, on va voir si le programme est suffisant pour mettre en vigueur le programme d'énergie et de conservation dont me parle le ministre. Et l'année prochaine, nous voudrons voir les chiffres pour constater si vraiment le montant qui est représenté par les $800 qui sont taxables, si ce montant est vraiment suffisant pour mettre en vigueur le programme énergétique national. Ce seront les chiffres que nous voudrons voir, et je dois dire au ministre que, s'il est vraiment sincère, et je sais que, personnellement, il est bien sincère, mais si le gouvernement est sincère sur la question de l'autosuffisance, il faudra faire beaucoup plus que cela pour vraiment garantir que la population canadienne va conserver plus d'énergie.

M. Bussières: Très brièvement, monsieur le président, je suis convaincu moi aussi qu'il faudrait faire beaucoup plus comme société dans ce secteur particulier de la conservation de l'énergie si nous voulons atteindre l'autosuffisance. Mais je crois qu'il faut tabler non seulement sur des mesures incitatives de la part du gouvernement, mais également sur le niveau de sensibilisation des Canadiens sur la nécessité de conserver l'énergie, si on veut atteindre l'autosuffisance et également sur le sens de leurs responsabilités et de leur engagement également à atteindre cet objectif, l'autosuffisance, pour compléter les diverses mesures qui ont été mises de l'avant dans le programme énergétique national en vue de conserver l'énergie. Alors, je pense que ces mesures incitatives avec cette volonté des citoyens nous permettront d'atteindre nos objectifs.

[*Traduction*]

(Les articles 25 et 26 sont adoptés sur division.)

Sur l'article 27—

M. Axworthy propose:

Que le paragraphe 27(6) du bill C-54 soit modifié

a) par substitution, à la ligne 14, page 57, de ce qui suit:

«bien pour le contribuable, la personne avec qui il a un lien de dépendance ou la corpo-»

b) par substitution, à la ligne 46, page 57, de ce qui suit:

«bien pour le contribuable, la personne avec qui il a un lien de dépendance ou la corpo-»

c) par substitution, à la ligne 28, page 58, de ce qui suit:

«contribuable, la personne avec qui il a un lien de dépendance ou la corporation rem-».

(L'amendement est adopté.)

(L'article 27, modifié, est adopté.)

(L'article 28 est adopté.)

Sur l'article 29—

M. Axworthy propose:

Que le paragraphe 29(4) du bill C-54 soit modifié par:

a) substitution, à la ligne 30, page 63, de ce qui suit:

«Partie,»;

b) substitution, aux lignes 36 à 48, page 63, de ce qui suit:

«représente un remboursement de primes (au sens de l'article 146) reçu d'un régime enregistré d'épargne-retraite, ou effectué en vertu de celui-ci, par le contribuable lors du décès ou après le décès de la personne qui était, immédiatement avant son décès, le bénéficiaire de la rente en vertu de ce régime et le conjoint du contribuable, et

(iii) qui n'a pas été déduite lors du calcul du revenu du contribuable pour une année antérieure;».

(L'amendement est adopté.)

(L'article 29 modifié est adopté.)

(Les articles 30 à 39 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 40—

M. Axworthy propose:

Que le paragraphe 40(2) du bill C-54 soit modifié par substitution, aux lignes 7 et 8, page 100, de ce qui suit:

«biens, directement ou indirectement par un acte de fiducie ou par tout».

M. Rae: Monsieur le président, je voudrais simplement signaler au ministre que mon parti et moi-même sommes préoccupés par les propos tenus par sa collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans un discours prononcé le 19 janvier dernier au sujet de la proposition que le propriétaire d'une entreprise non constituée en société puisse déclarer dans ses frais d'exploitation le salaire versé à un conjoint, pour fins d'impôt. La proposition permet de retenir de ce salaire des cotisations au titre du Régime de pensions du Canada. Je voudrais aborder un ou deux points à ce sujet, et notamment une question que j'ai soulevée auprès du ministre des Finances il y a quelque temps. Peut-être que ce soir le ministre pourra faire la lumière sur ce problème.

Madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait également soulevé l'autre question, affirmant que cette disposition permettait au gouvernement de prétendre avoir tenu sa promesse d'englober les femmes dans le Régime de pensions du Canada. Je signale au ministre que cette disposition ne vise qu'un petit nombre de femmes. Celles qui ne peuvent se permettre de contribuer au Régime de pensions du Canada n'en bénéficieront nullement. Si nous souscrivons à cet amendement lequel, après tout, avait été proposé dans le budget Crosbie, nous ne considérons pas cependant qu'il puisse en aucune façon permettre au gouvernement de prétendre avoir résolu le problème des pensions des femmes qui travaillent à domicile.

Nous ne faisons qu'effleurer le problème. Nous avons fait du progrès, et pour beaucoup de commerçant et de petites entreprises non constituées en sociétés ce projet de loi représente un progrès considérable. Néanmoins, ce n'est qu'un très petit pas pour l'humanité, si je puis m'exprimer ainsi, et l'on ne peut le considérer comme une grande réalisation. J'ai trouvé plutôt ironique que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social plagie une proposition du budget Crosbie et prétende que cette proposition reprenait en partie les promesses faites par le parti libéral, lors de la dernière campagne électorale, d'apporter certaines réformes d'envergure au Régime de pensions du Canada. Nous attendons toujours ces réformes.

Le ministre peut-il nous dire si son ministère a examiné les répercussions que cet article aura, ou pourrait avoir, sur les dispositions du droit familial au niveau provincial? J'en ai longuement discuté avec le ministre des Finances.

● (2130)

Il s'agit de savoir si les sommes versées par un contribuable à son conjoint seront jugées suffisantes ou si elles influeront, d'une façon quelconque, sur les droits de propriété des biens matrimoniaux, lesquels, de l'avis même du ministère, relèvent des autorités provinciales dans pratiquement toutes les provinces. Le ministre n'est pas sans savoir que dans la quasi-totalité des provinces, la loi reconnaît très souvent au conjoint une participation dans l'entreprise familiale. Il suffit pour cela que la femme reste à la maison pour travailler tandis que son mari gère sa petite entreprise. La loi, dans la plupart des provinces, contient maintenant des dispositions qui permettent à la femme de prétendre, en substance, qu'elle a un droit de propriété dans l'entreprise parce qu'elle reste à la maison pour s'occuper des affaires du mari. Cela équivaut, pour l'épouse, a une participation dans l'entreprise.

Je veux éclaircir un point qu'ont soulevé de nombreux groupes féminins du pays. Le ministère devrait peut-être au moins y songer. Le fait que la femme soit rémunérée permettra-t-il au conjoint qui lui verse un salaire d'arguer qu'elle n'a aucune part de propriété du fait qu'elle a reçu un revenu annuel palpable et que, par conséquent, elle a été rémunérée pour le travail qu'elle a accompli dans l'entreprise? Le ministre croit-il que cet aspect de la question aura une incidence quelconque sur le problème que pose la loi relative à la propriété des biens matrimoniaux?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, en ce qui a trait au problème du droit matrimonial qui est soulevé par l'honorable député, je dois dire que la mesure n'aurait pas d'effets directs comme il l'a expliqué. Cependant, j'aimerais revenir à ses remarques du début et lui indiquer que le gouvernement ne croit pas que cette mesure résolve tous les problèmes. Il ne croit pas non plus avoir solutionné les nombreuses questions soulevées au sujet de la participation des conjoints à un fonds de pension, en particulier au régime de pensions du Canada ou à la Régie des rentes du Québec par cette mesure. Nous comprenons et nous saisissons très bien que la portée de cet amendement est très limitée, mais cependant, c'est un petit pas en avant, et la politique des petits pas peut conduire très loin si on est patient et si on sait attendre l'occasion qui peut se présenter et, dans la conjoncture actuelle, cette occasion se traduit surtout par les capacités financières du gouvernement, pour autant que ces capacités pourraient être impliquées dans de telles mesures.

Je pense que ce n'était pas du tout la nature des propos de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de vouloir exprimer que cette mesure solutionnait tous les problèmes. Je la crois suffisamment réaliste et libérale d'esprit pour qu'elle soit portée elle-même à qualifier cela de petit pas en avant, mais quand même de pas en avant, la mesure que nous discutons! Et je pense que si on continue à faire des petits pas en avant, on fera quand même des progrès importants, comme c'est l'habitude de ce gouvernement d'en faire, mais des pas mesurés qui sont à la mesure de notre capacité de payer comme gouvernement et à la mesure également du rythme auquel notre société est prête à évoluer.

[*Traduction*]

M. Rae: Monsieur le président, le ministre n'a pas répondu à la deuxième partie de la question. J'ignore si c'est parce qu'il l'a trouvée trop hypothétique ou parce qu'il n'était pas du tout disposé à y répondre. Mais pour commenter ce qu'a dit le ministre sur l'importance des petits pas—ou de ce que nous avions l'habitude d'appeler des pas de souris—je pense que c'est Frank Scott qui a dit de Mackenzie King qu'il avait pour principe fondamental de ne jamais faire les choses à moitié lorsqu'on peut toujours en faire moins. Cela semble le principe qu'invoque aujourd'hui le ministre.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je ne voudrais surtout pas entrer dans des discussions philosophiques avec le député puisque mes préoccupations, avant que je ne fasse de la politique, étaient directement reliées à la phénoménologie de la perception. On risquerait de passer une nuit peut-être intéressante pour ceux que la phénoménologie intéresse, mais passablement ennuyante pour ceux que cela n'intéresse pas. De toute façon, j'aimerais lui indiquer que la mesure que nous étudions n'aura pas d'effets contradictoires ou d'effets directs, à ce qu'on me dit, eu égard aux lois provinciales ou au droit matrimonial provincial. Je pense que notre préoccupation fondamentale, c'était de favoriser à travers une mesure fiscale la solution d'un problème qui confrontait les conjoints qui participent à l'activité de l'autre conjoint dans les petite et moyenne entreprises. Nous nous ajustons à des problèmes soulevés par le droit provincial plutôt que nous n'intervenons dans le droit matrimonial des provinces.

[*Traduction*]

M. Rae: Monsieur le président, permettez-moi de dire que j'espère que le ministre a raison. Mais je prétends que si un contribuable verse un salaire à sa femme pendant des années et qu'on lui dise ensuite que celle-ci détient une part de propriété dans l'entreprise, il pourrait arguer: «Non, tu n'en as aucune parce que je t'ai versé un salaire.» Si tel est le cas, nous risquons d'avoir des problèmes. Je ne dis pas cela par malveillance ni parce que je ne crois pas à valeur de la proposition que l'on a faite. C'est une question qu'on m'a posée et qui m'a paru assez sensée. Si j'étais l'avocat-conseil de la personne en cause, c'est un argument qui ne me serait pas venu à l'esprit. Cependant, comme on me l'a mentionné et comme j'ai trouvé qu'il avait du bon sens, je pose la question. Les dispositions de la majorité des lois provinciales se fondent sur le fait que la femme a une certaine participation dans l'entreprise et les jugements rendus par la Cour suprême du Canada semblent le confirmer, même pour les épouses de droit commun. Ainsi, une fois que vous avez commencé à verser un salaire à votre femme, vous pouvez certainement lui dire: «Tu n'as d'autre part que le salaire que tu reçois».

J'ignore si c'est un problème ou non. Je signale simplement cette question au ministre. Je trouve que c'est un sujet qui mérite réflexion et il est bien possible qu'il ait une incidence au niveau provincial sur les problèmes de propriété matrimoniale.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, d'abord l'amendement que nous discutons ne veut pas nécessairement dire qu'un salaire sera payé au conjoint. Ce n'est pas nécessairement un salaire qui aura été versé au conjoint. Je ne suis pas avocat, mais je crois que si un problème était soulevé par un conjoint qui croirait avoir droit à une certaine équité, par exemple, dans le commerce de son partenaire lorsqu'arriverait un divorce, ce serait aux tribunaux, suivant les lois du divorce qui s'appliquent dans cette province, de trancher la question à savoir quels sont les droits que pourrait avoir ce conjoint à l'égard de ce qu'elle croit, elle, être un montant d'équité qu'elle pourrait avoir dans le commerce. Je crois que ce serait au tribunal à la lumière de la législation provinciale par rapport au divorce de trancher la question. Je ne crois pas qu'on puisse prévoir dans la loi de l'impôt des cas théoriques de divorce puisque c'est proprement à la législation provinciale et aux tribunaux de trancher de tels litiges.

[*Traduction*]

(L'amendement est adopté.)

(L'article 40, modifié, est adopté.)

(L'article 41 est adopté.)

● (2140)

Sur l'article 42—

M. Rae: Je me demande si le ministre pourrait expliquer la raison de l'article 42, en ce qui concerne les prêts consentis aux employés, et traiter du problème exposé par M. Drache dans un article récent du *Financial Post* qui concernait justement cette modification. Je suis certain que M. Drache s'en inquiète. Peut-être le ministre pourrait-il nous en expliquer les raisons.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, l'objet de l'amendement est d'enlever des effets ou des conséquences qui n'avaient pas été voulus et qui pourraient être soulevés lorsqu'un employé reçoit un prêt de son employeur et lorsque le taux appliqué à ce prêt est similaire au taux qui serait chargé de façon générale au public. Alors c'est l'objet de l'amendement que nous proposons actuellement.

[*Traduction*]

M. Rae: Tout cela n'est pas encore parfaitement clair dans mon esprit, monsieur le président. Le ministre pourrait peut-être nous donner un exemple. Si je comprends bien, l'effet de ce changement pour gros bonnets, pourrait-on dire, est de réduire dans les faits le montant de l'avantage accordé à l'employé du fait de ce prêt spécial accordé par le patron. N'est-ce pas le but de cette mesure? Dans l'affirmative, le ministre peut-il nous dire combien cela va coûter?

[*Français*]

M. Bussières: J'espère que j'ai compris, monsieur le président. C'est un peu compliqué. En fait la mesure vise à établir le taux à partir duquel on pourra considérer qu'il y a eu bénéfice de la part d'un individu qui jouirait d'un prêt à un taux donné de la part de son employeur, par exemple. Alors la mesure vise à établir le taux qui servirait de norme ou de mesure à partir de laquelle on établirait le bénéfice en comparant le taux d'intérêt qui est payé sur le prêt consenti par l'employeur à l'employé, eu égard à cette norme ou à cette mesure.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Ce n'est que la première partie.

M. Rae: Oui, monsieur le président, le ministre n'a répondu qu'à la première partie de la question qui porte peut-être sur deux fronts. Est-ce que le ministre ou ses services ont cherché à savoir où cette dépense fiscale va échouer? Quelle catégorie de revenus va bénéficier de cette dépense fiscale? D'autre part, qu'est-ce que cet avantage nouveau va coûter à ceux qui bénéficient de prêts spéciaux accordés par leurs patrons? Quelle va être la valeur de ce nouvel avantage?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je dirai que c'est là une mesure qui est assez largement répandue et en particulier auprès des employés dans des régions éloignées par exemple. On a parlé tantôt de bénéfices qui sont accordés à des employés dans le Nord. Il s'agit d'un genre de bénéfice qui est accordé à des employés qui travaillent dans le Nord. On a parlé également de certains types particuliers d'entreprises, les institutions financières par exemple, les sociétés de fiducie, les banques, ou d'autres types de sociétés financières, qui vont souvent consentir de tels prêts à leurs employés, et pas seulement à leurs employés, car ce genre de prêt peut s'appliquer de façon très générale à leurs employés. Je vois que le député fait des signes négatifs. On me dit que c'est la pratique. Pour ce qui est des coûts estimatifs, je dois signaler que nous n'avons pas d'évaluation. Il est extrêmement difficile d'avoir une évaluation des coûts d'une telle mesure, et je regrette de devoir dire à l'honorable député que je ne peux lui indiquer quel montant pourrait être en cause par cette mesure.

[*Traduction*]

M. Rae: Monsieur le président, je pense qu'on nous doit au moins une estimation approchée. Les changements de ce genre, même s'ils sont de caractère mineur, vont avoir pour effet d'accorder un avantage ou un allégement fiscal à un groupe de contribuables. Même si le nombre peut paraître très élevé, plus de cinq personnes, par rapport aux 15 millions de contribuables qui ont fait une déclaration de revenus l'an dernier, comparé à ces 15 millions, c'est une goutte d'eau dans la mer. Sans qu'il soit question de sectarisme, nous avons droit de savoir qui va bénéficier de cet avantage ou de cet allégement fiscal s'il est approuvé, et combien cela va coûter. Comme je l'ai déjà dit au ministre, comme nous l'avons répété à maintes reprises à la Chambre, ce qui allège la charge fiscale de l'un alourdit celle de l'autre. Si l'on accorde un avantage fiscal aux contribuables concernés, nous sommes en droit de savoir combien cela va coûter. Je pourrai alors aller dire à mes électeurs qu'ils n'ont pas d'allocation de vie chère, parce que le gouvernement accorde des avantages de ce genre à d'autres catégories de contribuables.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, pour ce qui est des personnes auxquelles cela pourrait s'appliquer, j'en ai indiqué un certain nombre. Au sujet des coûts du changement ou de l'ajustement que l'on fait à partir du taux barème et du taux qui est consenti, on me dit que cet amendement ne pourrait pas coûter plus que 2 ou 3 millions de dollars.

[*Traduction*]

(L'article 42 est adopté.)

(L'article 43 est adopté.)

Sur l'article 44—

M. Nickerson: Monsieur le président, le paragraphe 44(4) va autoriser le gouverneur en conseil, j'imagine, à adopter certains taux d'intérêt pour les années d'imposition 1979 et 1980. Le ministre peut-il nous dire quels taux il a l'intention d'adopter pour ces deux années?

• (2150)

M. Bussières: Le député veut-il parler de l'article 44(4)?

M. Nickerson: Il s'agit du 42(4).

Le président: L'article 42 a déjà été adopté.

M. Nickerson: J'attire l'attention du ministre sur la page 104.

[*Français*]

M. Bussières: Il s'agit de l'article 40. Le taux qui a été prescrit pour l'année 1980 était de 11 p. 100 et le ministre du Revenu national a annoncé que le taux applicable pour 1981 était de 12 p. 100.

[*Traduction*]

(L'article 44 est adopté.)

(Les articles 45 à 57 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 58—

M. Rae: Monsieur le président, cette disposition permet au contribuable d'inclure les unités d'une fiducie de fonds mutuels dans sa définition d'un titre canadien aux fins de la déduction de $1,000 sur les revenus de placements. J'aimerais poser au ministre certaines questions concernant cette dépense fiscale, questions qui découlent de la série d'articles malveillants qui ont induit les Canadiens en erreur lors de leur publication dans le *Globe and Mail* à la suite de la présentation du budget par le ministre.

Le ministre se rappelle, j'en suis sûr, que ce poste précis de dépense fiscale, ainsi qu'un certain nombre d'autres, comme le crédit d'impôt pour dividendes, les régimes enregistrés d'épargne-logement et les modifications prévues aux régimes enregistrés d'épargne-retraite et ainsi de suite, ont été source de confusion au moment de leur proposition. Mes questions découlent du fait qu'il s'agit d'une déduction très onéreuse. Cela représente un manque à gagner de 665 millions de dollars pour le fisc. Même si cette mesure avantage un grand nombre de contribuables, il va sans dire que la plupart de ceux qui demandent l'exemption de $1,000 sont ceux qui ont les plus hauts revenus.

Pour vous donner une idée plus précise, nous savons par exemple qu'en 1978, 107,622 contribuables dont le revenu s'échelonnait entre $14,500 et $15,000 ont demandé chacun une exemption moyenne de $500 aux termes de cette disposition.

La question que j'aimerais poser au ministre est la suivante: de même que le régime enregistré d'épargne-logement et d'autres mesures fiscales qui coûtent cher, celle-ci était censée faire l'objet d'une étude approfondie de la part du ministère en vue de sa suppression éventuelle; le gouvernement a-t-il toujours l'intention d'étudier ces dépenses fiscales très onéreuses? Aurons-nous jamais la chance d'en discuter autrement que de façon très générale et tout à fait superficielle comme ce fut le cas aujourd'hui? Est-ce l'intention du ministre ou le ministère a-t-il procédé à des études en vue d'examiner les répercussions éventuelles d'un crédit d'impôt qui remplacerait la déduction accordée pour ce genre d'exemptions dans le cas des régimes enregistrés d'épargne-retraite et d'épargne-logement?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je ne voudrais pas être méchant, mais si on suivait les nombreuses suggestions du député, je pense qu'il faudrait arrêter de siéger à la Chambre et faire notre travail en comité d'étude. Ce ne serait peut-être pas nécessairement une façon inefficace de procéder, mais enfin! Je pense que toutes les mesures de taxation sont constamment à l'étude quand on sait que l'objectif du gouvernement est d'avoir un système de taxation toujours plus équitable. Continuellement nous examinons les diverses mesures de taxation. En posant les prémisses à ces affirmations, le député a indiqué que cette mesure était surtout utilisée par les gens qui se situaient dans les niveaux sinon les plus élevés de revenus du moins dans les niveaux relativement élevés de revenus dans notre société. On m'indique que ce n'est pas tout à fait exact, que de nombreuses personnes, par exemple, qui ont atteint l'âge de la retraite ou qui touchent certains bénéfices vont utiliser ce genre d'investissement, que même des personnes à très moyens revenus vont également se servir de cette disposition qui est très payante pour elles, tandis que des personnes qui ont des revenus beaucoup plus élevés vont être intéressées à faire des investissements, d'abord par montants beaucoup plus élevés et, deuxièmement, peut-être en cherchant un niveau de risque où le rendement sera beaucoup plus élevé pour eux. C'est peut-être conforme au principe qui dit que celui qui en a veut toujours en avoir plus. Alors l'adage ici confirmerait ce qui est indiqué quant à l'utilisation de cette mesure.

Pour ce qui est de l'examen de ces diverses mesures qui supposent des dépenses fiscales, c'est un souci du gouvernement, parce que ces dépenses fiscales sont difficilement mesurables. Comme je l'ai indiqué tantôt, on sait le moment où elles commencent, mais on ne sait pas du tout où elles vont s'arrêter sur le plan quantitatif, et ces mesures font l'objet d'examens constants par le ministère.

[*Traduction*]

M. Rae: Il est tout près de 10 heures, monsieur le président. J'aimerais pouvoir dire au ministre que si nous n'aimons pas qu'on fasse tant d'études, c'est qu'on les fait à défaut de pouvoir gouverner et prendre des décisions. Comme cela nous est impossible actuellement, nous préférons jouer notre rôle de parlementaires en étudiant tous ces dossiers, réunissant autant d'informations que possible et en faisant des propositions aussi constructives que possible. Je crois que cela vaut mieux que de ne rien faire et de laisser le gouvernement agir comme si nous n'existions pas. Trois possibilités s'offrent à nous: ne rien faire, gouverner ou participer. Tant qu'à être dans l'opposition, nous choisissons la participation.

Sur cette note positive, monsieur le président, je dirai qu'il est 10 heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'ajournement

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SÉCURITÉ NATIONALE—LE PAQUEBOT SOVIÉTIQUE «ODESSA»—LES VÉRIFICATIONS DE SÉCURITÉ

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, le 12 janvier, j'ai posé au ministre chargé du tourisme une question relative à la politique du gouvernement au sujet des activités du paquebot soviétique M.V. *Odessa* qui croisait près des côtes de la Colombie-Britannique en direction de l'Alaska. A ce moment-là, le ministre a dû quitter la Chambre pour quelques instants et j'ai reposé ma question au solliciteur général (M. Kaplan).

Cela me fascine littéralement de savoir qu'un paquebot soviétique exploite l'industrie touristique du Canada à un moment où notre économie est en perte de vitesse et où nous avons des milliers de chômeurs. L'industrie navale du Canada est en mauvaise posture. Laissons la politique de côté un moment. Il est question d'un paquebot arborant le pavillon de l'Union soviétique, un pays dont l'économie est planifiée, qui fixe arbitrairement les prix et les salaires et qui, dans ces circonstances, peut aussi nommer arbitrairement les membres de l'équipage de ce paquebot.

Et voilà qu'un paquebot soviétique vient vous faire une concurrence déloyale. Des milliers de chômeurs qui seraient heureux de travailler dans notre industrie maritime restent sans emploi parce qu'un navire battant pavillon soviétique offre des croisières dans nos eaux territoriales pour le plaisir de nos touristes. Cet état de choses est absurde. En effet les stewards de l'*Odessa* servent du caviar aux passagers capitalistes du paquebot tandis que certains de leurs compatriotes en Union soviétique servent du chou pourri aux pensionnaires des goulags. Les clients de ce paquebot ne sont certes pas dans un goulag. Le dépliant que j'ai en main le prouve amplement. Ses illustrations en couleur décrivent bien le luxe dans lequel évoluent les passagers en croisière. Un pays qui a dans le monde entier la réputation d'opprimer ses habitants exploite donc le tourisme au Canada. Je ne puis m'empêcher de songer à l'affront que ressentent les milliers de Canadiens dont le pays d'origine est toujours sous la férule de l'Union soviétique.

Notre pays pratique une politique de libre accès dans ses ports. Ce bateau est libre de jeter l'ancre dans le port de Vancouver. Je crois savoir qu'aucun bateau de tourisme d'une autre partie du monde ne peut mouiller dans un port soviétique ni profiter des installations portuaires et avoir la même liberté que celle dont ce bâtiment jouit dans nos ports.

J'ai demandé au solliciteur général ce qu'on faisait pour assurer la sécurité de nos côtes au cas où les membres de l'équipage de ce bâtiment ne seraient pas des stewards et de simples marins mais des agents du KGB. Le solliciteur général m'a répondu qu'il n'étais pas tenu de répondre aux questions de ce genre parce que, a-t-il précisé, on ne fourni pas à la Chambre des renseignements aussi détaillés que ceux que je demandais sur les opérations des services de sécurité. Je ne demandais pas de telles précisions. Tout ce que je veux savoir c'est quelles assurances nos concitoyens peuvent avoir quant à leur sécurité alors que ce bateau croise dans les eaux de notre pays. Je constate que sur la carte de ce dépliant très coloré on peut voir le bateau qui fait le tour des côtes de la Colombie-Britannique qui ne sont nullement gardées. Nous n'avons que deux vedettes au Canada et notre marine est est pratiquement inexistante. Le solliciteur général (M. Kaplan) peut-il nous assurer—et les détails ne m'intéressent pas pour le moment—que l'on a effectivement pris les précautions d'usage.

L'Union soviétique serait bien capable d'avoir introduit des agents du KGB dans l'équipage de ce navire. Il y a trois ans seulement, 12 prétendus diplomates ont été renvoyés de l'ambassade soviétique à Ottawa parce qu'il ne s'agissait pas de diplomates en réalité. Est-il déraisonnable de supposer que certains hommes et certaines femmes qui travaillent sur ce navire ne faisaient en fait pas partie de l'équipage régulier mais qu'ils avaient en outre des activités clandestines?

● (2205)

Les Canadiens ont bien le droit que le gouvernement leur assure d'avoir pris toutes les précautions nécessaires et d'avoir fait surveiller le littoral de la Colombie-Britannique.

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de répondre à la question qu'a posée le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen). Je traiterai de l'aspect de la sécurité et je laisserai au député le soin de poser sa question concernant le tourisme au ministre intéressé.

Le 12 janvier, le député a demandé au solliciteur général (M. Kaplan) si des vérifications de sécurité avaient été effectuées à bord du paquebot soviétique *Odessa*. Cela soulève une question fondamentale. Il importe, je crois, de rappeler aux députés la nécessité de concilier les exigences de secret qui s'imposent dans les activités quotidiennes d'une agence comme la G.R.C. et le principe reconnu de l'imputabilité ministérielle à la Chambre. Je suis convaincue qu'aucun député ne nie l'obligation qui est faite à un service de sécurité de sauvegarder la sécurité interne du Canada. De plus, tout le monde reconnaît, je crois, qu'un service de cette nature ne peut faire un travail efficace s'il est soumis aux mêmes exigences d'examen et de divulgation de ses travaux que les autres ministères.

Vu que toutes les activités qui menacent la sûreté de l'État s'effectuent dans la clandestinité et en secret—qu'il s'agisse du sabotage, de l'espionnage, du terrorisme ou de la subversion—il est absolument inconcevable que les services de sûreté divulguent leurs activités, leurs méthodes et leurs dossiers tout en espérant pouvoir défendre correctement le pays contre les dangers qui menacent la sûreté de l'État. C'est pourquoi, lorsque l'on pose au gouvernement une question dont la réponse aboutit à révéler des renseignements utiles pour les ennemis de notre régime démocratique, le ministre responsable se doit de concilier deux objectifs divergents—le premier de veiller à garantir la viabilité de nos services de sûreté, le second de fournir néanmoins des informations valables aux députés de la Chambre.

Les dispositions du bill C-43 montrent que le gouvernement souhaite donner davantage accès aux informations que détiennent les ministères et organismes fédéraux. Toutefois, la loi sur l'accès à l'information prévoit que les informations en la possession des services de sûreté ou les détails de ses opérations et de ses méthodes resteront pour la plupart inaccessibles au public.

En fait, le simple fait de savoir que les services de sécurité s'intéressent à des personnes ou à des groupes peut très souvent profiter à ceux qui participent à des activités subversives. Si, en l'occurrence, on donne des précisions sur les renseignements dont disposent les services de sécurité ou sur les méthodes qu'ils appliquent, il devient très difficile de poursuivre l'enquête ou d'utiliser ces méthodes. Enfin, si la question posée au gouvernement concerne un ressortissant étranger ou une association étrangère, voire un navire comme l'*Odessa*, et si le gouvernement reconnaît ou nie que les services de sécurité s'y intéressent, le gouvernement étranger mis en cause risque de réagir en formulant une critique ou une plainte.

Pour ces motifs, différents ministres responsables des services de sécurité, y compris le solliciteur général et ses prédécesseurs, ont décidé de refuser tout renseignement précis sur les dossiers, les activités et les méthodes de ces services.

● (2210)

REVENU NATIONAL—ON DEMANDE SI LES TAXES SERONT RÉDUITES

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, le 17 novembre 1980, j'ai demandé au ministre des Finances (M. MacEachen) si compte tenu des réductions fiscales devant être opérées incessamment aux États-Unis, notre gouvernement avait lui aussi l'intention de réduire nos impôts. Le ministre m'a alors rappelé qu'en vertu des dispositions de son budget le mécanisme d'indexation continuerait à s'appliquer au Canada. Voici ce que le ministre a ajouté:

> . . . le mécanisme d'indexation du régime fiscal canadien donne le même résultat que les réductions d'impôt annoncées aux États-Unis.

En d'autres mots, nous bénéficions des mêmes réductions.

> Ces réductions d'impôt sont accordées automatiquement au Canada.

Il existe une énorme différence entre un mécanisme d'indexation qui s'applique aux déductions et au barème fiscal en vigueur au Canada, qui ont simplement pour effet de placer le contribuable dans la même position où il se serait retrouvé si nous n'avions pas connu cette inflation galopante et une méthode systématique qui permette de réduire considérablement les impôts.

Le 17 novembre dernier, j'ai parlé des propositions Kemp Roth dont avait été saisi le Congrès américain et de toutes celles des rapports que le président Reagan a l'intention de mettre en œuvre. En répondant à ma question supplémentaire, le ministre a fait la déclaration suivante:

> . . . le régime fiscal canadien se compare favorablement à celui des États-Unis et de n'importe quel autre pays, du point de vue de la promotion des investissements comme du point de vue de la charge fiscale du contribuable.

Il a ajouté ensuite que d'ailleurs les propositions dont j'avais parlées n'avaient pas encore été mises en œuvre aux États-Unis.

Quant à son affirmation selon laquelle le régime fiscal canadien se compare favorablement à celui des États-Unis, et de n'importe quel autres pays, il importe au plus haut point, à mon avis, de ne pas tenir compte uniquement des taux d'imposition, mais également des niveaux d'imposition, c'est-à-dire, d'après notre loi, du revenu imposable. Le ministre sait certainement qu'aux États-Unis, les conjoints peuvent remplir une déclaration d'impôt commune et se partager leurs revenus. Le ministre sait également qu'aux États-Unis, on permet de déduire du revenu l'intérêt payé sur des avoirs non commerciaux, par exemple les résidences personnelles. Il sait également, s'il se donne la peine de vérifier les faits, que les entreprises américaines peuvent reporter indéfiniment leurs pertes commerciales, tandis qu'au Canada, nous ne pouvons le faire que pour une période de 5 ans.

Il sait peut-être qu'en ce qui concerne l'évaluation de l'inventaire, le régime américain est beaucoup plus favorable à l'entreprise que le régime canadien. En résumé, un taux d'imposition de 50 p. 100 sur la moitié du revenu est vraiment plus attrayant qu'un taux d'imposition de 50 p. 100 sur l'ensemble du revenu. Par conséquent, si les informations du ministre ne concernent que les taux d'imposition, ce n'est sûrement pas la réponse à la question.

Les entreprises savent trop bien, de même que tous les employés qui sont passés des États-Unis au Canada, que notre fiscalité est beaucoup plus lourde que celle des États-Unis. C'est pourquoi les affirmations du ministre ne sont pas confirmées par les faits. S'il tient obstinément à maintenir des taux d'imposition élevés au Canada, je crois que toute notre économie va en souffrir. Certaines entreprises dont le siège social est au Canada étendent leurs activités aux États-Unis. D'autres, qui ont des activités dans les deux pays, ont leur siège social aux États-Unis. Il est certain que les entreprises présentes dans les deux pays choisiront d'écouler leurs produits et de toucher les bénéfices dans le pays où le fisc frappe le moins fort. C'est sûrement une sombre perspective pour l'expansion de nos entreprises; et je ne parle pas des possibilités d'emploi.

● (2215)

Il importe aussi de noter que lorsqu'une entreprise commerciale prend de l'expansion, elle a davantage tendance à aller s'établir là où les impôts ne sont pas trop élevés. Une fois qu'une entreprise a construit son usine et installé ses machines dans une pays étranger, il faudrait des arguments massue pour la convaincre de revenir s'établir au Canada. Par conséquent, les pertes dont j'ai parlé plus tôt sont de nature permanente ou presque et le ministre devrait se pencher sur cette question.

Il faudrait qu'il reste plus d'argent aux consommateurs canadiens une fois qu'ils ont payé leurs impôts. Il faut que les consommateurs aient plus d'argent pour stimuler l'économie et fournir des emplois aux Canadiens.

Les propositions de Kemp-Roth auxquelles j'ai fait allusion se fondent sur la politique économique de l'offre selon laquelle il est plus sage d'avoir un taux d'imposition plus faible qui s'applique à une assiette de l'impôt plus vaste que d'avoir un taux d'imposition plus élevé applicable à une assiette plus restreinte.

Un taux d'imposition applicable à une grande partie de la population qui travaille ou aux entreprises rentables est beaucoup plus avantageux pour l'économie, même s'il n'est pas très élevé, qu'un taux d'imposition élevé applicable à un groupe de contribuables de plus en plus restreint. Le gouvernement semble malheureusement avoir choisi cette deuxième voie. Une politique d'impôts élevés ne peut être que destructive. J'exhorte le gouvernement à changer d'attitude avant qu'il ne soit trop tard.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à l'époque du budget de novembre 1978, le ministre des Finances a publié une étude comparative des systèmes fiscaux des États-Unis et du Canada. La conclusion de l'étude était que les taux d'imposition en vigueur au Canada se comparaient très favorablement aux taux américains. Le niveau d'imposition des entreprises était inférieur à celui des États-Unis. Cette différence se notait surtout dans les importants secteurs manufacturiers de l'économie. Elle s'explique avant tout par la générosité du régime canadien d'amortissement et par les taux inférieurs d'imposition appliqués au revenu imposable. Dans le système canadien, l'impôt sur le revenu des particuliers était moins élevé pour la plupart des contribuables, en particulier pour les contribuables situés au bas et au milieu de l'échelle des revenus. Cet écart s'est élargi depuis 1978, en raison d'un certain nombre de facteurs. D'abord le système fiscal canadien est indexé. Cela a eu pour effet de réduire le montant des impôts de presque 15 p. 100 entre 1978 et 1980. Par contre, le système fiscal américain n'est pas indexé. Aux États-Unis, une augmentation appréciable de l'impôt de sécurité sociale qui est basé sur le revenu a contribué à creuser l'écart encore davantage. Ainsi, un Américain qui gagne 30,000 dollars par année, verra son impôt de sécurité sociale passer de $1,000 à $2,000 entre 1977 et 1981.

Une étude récente publiée par le Congressional Budget Office des États-Unis souligne le rôle important de l'indexation dans la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers. L'étude démontre que, appliqué aux États-Unis durant la période où l'indexation a été en vigueur au Canada, un système d'indexation fiscale tel que le nôtre, sans changements discrétionnaires, aurait eu pour effet de réduire de 77 milliards le montant de l'impôt payé dans ce pays en 1979, soit près de 10 p. 100, en regard de l'imposition réelle, dégrèvements compris. C'est pourquoi les dégrèvements fiscaux discrétionnaires qui ont été consentis durant cette période aux États-Unis n'ont pas suffi, tant s'en faut, à protéger les contribuables américains contre les augmentations fiscales causées par l'inflation. Cet écart continuera à s'élargir au cours des prochaines années, si bien que les dégrèvements présentement envisagés aux États-Unis à la suite des propositions Kemp-Roth pourraient bien rester inférieurs, en valeur relative, à ceux qui sont automatiquement accordés au Canada grâce à l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il n'est donc pas nécessaire de procéder au Canada—et j'insiste là-dessus—à de nouveaux dégrèvements fiscaux destinés à égaler les réductions projetées aux États-Unis.

LES COMMUNICATIONS—LE RENOUVELLEMENT ET LE TRANSFERT DES PERMIS—LA COMMUNICATION DES LIGNES DIRECTRICES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, les deux questions que j'ai posées à la Chambre le 21 janvier dernier concernaient la négligence du gouvernement à établir une politique en matière de communications qui oblige les sociétés de radio-télédiffusion privées à se conformer aux objectifs de la loi sur la radiodiffusion qui, entre autres choses, stipule que la radiodiffusion devrait «sauvegarder, enrichir et raffermir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada». La loi sur la radiodiffusion stipule également que la programmation devrait être «de haute qualité et utiliser principalement des ressources canadiennes créatrices et autres».

● (2220)

L'inaction dans ce domaine est encore plus décourageante quand on songe que le gouvernement possède la première version du rapport parfois appelé le rapport Babe-Sladon et intitulé: «Méthodes compétitives pour la radiodiffusion—renouvellements et transferts», depuis avril 1980, et la version définitive depuis septembre 1980. Ce rapport a été commandé par le ministère des Communications. Il reproche à la CRTC et au ministère des Communications, ministère chargé de prendre les décisions de principe en matière de radiodiffusion, d'avoir tout à fait négligé d'accroître sensiblement le nombre d'émissions canadiennes de qualité ou de ne pas avoir respecté les normes générales fixées dans les objectifs de la loi sur la radiodiffusion.

Selon certaines conclusions du rapport, ce rendement médiocre est imputable au régime de permis actuel. Ce rapport impute au renouvellement et au transfert de permis la plupart des problèmes dans la radiodiffusion canadienne. Permettez-moi de citer un passage à la page 1 du résumé du rapport Babe-Slayton:

La télévision canadienne dans le secteur privé ne réussit pas à atteindre les objectifs fixés par le Parlement dans la loi sur la radiodiffusion, en dépit de sa rentabilité extrêmement élevée.

En fait, ailleurs dans ce rapport on dit de ces bénéfices de 88 millions de dollars réalisés en 1978 qu'ils sont «extraordinaires». On précise que les stations privées diffusent rarement des émissions canadiennes pendant les heures de grande écoute. Elles réservent ces périodes aux sports et aux jeux. D'habitude, ces émissions ne coûtent pas cher, sont peut complexes et demandent un personnel restreint. Ce n'est pas que je reproche forcément à l'entreprise privée ces objectifs économiques. Mais c'est un fait que les spectacles étrangers, notamment américains, coûtent cinq fois plus cher, en dollars par heure de diffusion, que les émissions canadiennes. Il est donc plus rentable pour les radiodiffuseurs privés d'importer au lieu de créer. C'est un des problèmes auxquels notre industrie de diffusion canadienne doit faire face.

Comme tout le monde sait, lorsqu'une station privée fait une demande de permis, elle doit respecter certaines exigences

prévues par la loi sur la radiodiffusion en matière de programmation et d'artistes canadiens, et ainsi de suite. Mais une fois qu'on a octroyé ce permis à une station privée, il semble n'y avoir aucune mesure de prévue pour veiller à ce qu'elle tienne ses promesses. C'est là le véritable problème qui fait l'objet du rapport Babe-Slayton.

Permettez-moi de rappeler à tous les députés encore à la Chambre qu'il ne s'agit pas d'un rapport commandité par un groupe extérieur ou par le Nouveau parti démocratique, mais bien par le ministère des Communications lui-même. D'après ce rapport, le principal moyen dont dispose le CRTC ou tout autre organisme de réglementation pour forcer les radiodiffuseurs privés à assumer leurs responsabilités, c'est d'avoir recours à des audiences compétitives au moment du renouvellement ou du transfert du permis, c'est-à-dire lorsque le permis octroyé en échange de certaines promesses est transféré ou vendu à un autre requérant.

Jusqu'ici, nous n'avons pas exercé ce contrôle ou imposé cette discipline aux radiodiffuseurs. C'est pourquoi nous achetons et vendons au plus offrant. On procède presque de la même façon que pour les permis de taxi. La personne qui achète ce permis ne s'engage pas vraiment à tenir les promesses du premier requérant.

La procédure de renouvellement des permis du CRTC garantit à toutes fins pratiques que le renouvellement sera accordé quelles que soient les promesses que peut avoir faites le premier requérant ou la personne qui en a demandé le transfert. Le secteur de la radiodiffusion jouit d'une stabilité extrêmement confortable quelles que soient les promesses faites par les demandeurs de permis étant donné que ceux-ci sont renouvelés de façon pratiquement automatique. C'est notamment pour cette raison que le contenu canadien des émissions est plutôt insuffisant, et le même défaut caractérise tout le secteur privé de la radiodiffusion.

● (2225)

Le rapport s'attaque ensuite aux transferts et ainsi de suite. Il ne me reste pas beaucoup de temps. Néanmoins, en ce qui concerne le genre de rapports qu'a reçus le ministre, il est temps, je pense, que ce dernier établisse une ligne de conduite pour les transferts et les renouvellements de permis. De toute évidence, le système actuel ne nous permet pas d'atteindre nos objectifs dans le domaine de la radiodiffusion. Il faut tenir les promesses faites à la population. Il est temps que le ministre établisse une nouvelle ligne de conduite en fonction du rapport Babe-Slayton pour qu'on soit sûr que les radiodiffuseurs privés tiendront leurs promesses.

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, considérant l'importance de la question de l'appel à la concurrence, le ministère des Communications a prié deux consultants indépendants, Robert Babe et Phillip Slayton, d'approfondir la question, et il a publié leur rapport relatif à la concurrence pour éclairer l'opinion publique à ce sujet. L'étude a été diffusée dans le public à plus de 200 exemplaires et tous les membres du comité permanent des communications et de la culture en ont reçu communication, ainsi que de nombreux autres députés.

Si Robert Babe et Philip Slayton ont recommandé dans leur rapport que les transferts de licences s'effectuent sur appel à la concurrence, ils n'ont pas recommandé cette procédure pour les renouvellements de licences. Pour ce dernier cas, ils ont proposé à la place deux solutions offrant à leurs yeux les avantages de la concurrence sans en entraîner les coûts estimés.

Dans la première solution, Radio-Canada, le CRTC ou un autre organisme public auraient le pouvoir de taxer la totalité ou la presque totalité des excédents de bénéfices réalisés par les titulaires de licences de télévision par radiodiffusion et par câble, et d'affecter le produit de cette taxe au financement de réalisations indépendantes commandées par l'organisme en question.

Selon la deuxième solution proposée par Babe et Slayton, le personnel chargé de recueillir les données, de faire la recherche et d'exercer les autres fonctions de soutien, ne relèverait plus du Conseil mais d'un nouvel organisme entièrement distinct du CRTC. Ce nouveau bureau jouerait un rôle d'opposition lors des délibérations concernant le renouvellement des permis devant le CRTC, tout comme le directeur des enquêtes et de la recherche le fait devant la Commission sur les pratiques restrictives de commerce, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Selon les experts-conseils, en plus de signaler au CRTC les éventuels titulaires de permis susceptibles de ne pas tenir leurs engagements en matière de rendement et de réglementation, de procéder à un contre-examen des demandes de permis et de discuter devant le CRTC des solutions appropriées, le nouveau bureau pourrait également faciliter la recherche et les interventions de la part du grand public. Babe et Slayton proposent que ce nouvel organisme soit financé par l'imposition des titulaires de permis. Selon eux, il pourrait être autorisé à avoir accès à toutes les données qu'il juge pertinentes pour lui permettre d'assumer ses fonctions prévues, à savoir garantir que les titulaires respectent le règlement du CRTC et tiennent leurs promesses en matière de rendement.

Comme vous pouvez le voir, monsieur l'Orateur, il s'agit d'un problème très complexe auquel il n'existe aucune solution rapide ou facile.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 février 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PARTICIPATION À LA PARTIE DE HOCKEY AU BÉNÉFICE DE LA FONDATION DU CŒUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que des députés de tous les partis à la Chambre ont participé hier soir à une partie de hockey au bénéfice de la Fondation du cœur, je propose, appuyé par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand):

Que la Chambre des communes félicite les députés qui ont défendu le prestige de notre institution par leur participation et accorde son chaleureux appui au mois du cœur au Canada.

Mme le Président: Je suis persuadée que la Chambre applaudira à l'exploit fantastique accompli par nos joueurs de hockey hier soir. Ils ont fort bien joué.

Des voix: Bravo!

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'APPUI AUX PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le député de Burnaby (M. Robinson) a dit que la décision du gouvernement de retirer de son projet constitutionnel la suppression du droit de veto du Sénat est la trahison la plus cynique à laquelle le gouvernement ait dû se résoudre dans ses efforts pour gagner des adhésions à son projet. Je propose donc, avec l'appui du député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Qu'étant donné l'adage selon lequel on se reconnaît toujours entre pareils, la Chambre dénonce la trahison cynique du NPD qui appuie les propositions constitutionnelles du gouvernement, que le chef du NPD a qualifiées de «civilisées», mais qui bradent la souveraineté du Canada sur ses affaires intérieures et laissant aux Britanniques le soin de modifier le cours de notre destin.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE TRAITEMENT DES DEMANDES DES PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'aimerais proposer une motion importante et urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme les pêcheurs de la côte de la Colombie-Britannique doivent attendre de six semaines à deux mois avant de recevoir leur avis d'admissibilité à l'assurance-chômage et encore davantage avant de toucher des prestations, comme le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a sous-estimé de plus de 100 p. 100 le nombre des demandes de prestations et, conséquemment, n'a pas doté ses bureaux d'un personnel assez nombreux pour répondre à la demande, et comme certains locataires se retrouvent dans la rue faute de pouvoir gagner un revenu suffisant, je propose, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration prenne immédiatement des dispositions pour remédier à cette situation désastreuse en autorisant l'affectation du personnel requis pour dépouiller rapidement les demandes qui encombrent ces bureaux actuellement.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LE DÉMARCHAGE DE L'ÉDITEUR DU «GLOBE AND MAIL»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Smith (Don Valley-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné que M. A. Roy Megarry, éditeur du *Globe and Mail* a finalement fait connaître hier son parti pris contre le projet de résolution constitutionnelle et contre le premier ministre (M. Trudeau) en se faisant le porte-parole des provinces contestataires à Londres dans un discours probablement rédigé par Brian Peckford ou Sterling Lyon, je propose, appuyé par le député de Willowdale (M. Peterson):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre invite instamment tous les journalistes et autres employés du *Globe and Mail* à mettre en pratique en cas d'intimidation la devise du quotidien qui est la suivante: un sujet vraiment loyal envers la magistrature suprême ne doit ni conseiller à quiconque de se plier à des mesures arbitraires imposées par son éditeur, ni s'y soumettre.

Mme le Président: Bien que j'aie des doutes quant à la pertinence de la motion, je vais néanmoins la soumettre à la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

SASKATCHEWAN—LE NIVEAU DES DÉPENSES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan consacre de moins en moins d'argent aux soins médicaux et hospitaliers, à un point tel que la province vient maintenant au huitième rang en ce qui a trait aux dépenses pour les soins médicaux par habitant, je propose, appuyé par le député de Bruce-Grey (M. Gurbin):

Que la Chambre enjoigne au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'ordonner immédiatement une enquête sur la grave érosion du budget que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan consacre aux soins médicaux, et que cette enquête permette de déterminer si une part suffisante des fonds fédéraux sert à financer les soins médicaux dans cette province.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, moi aussi, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente.

Étant donné qu'il subsiste une certaine confusion à propos du Programme fédéral d'aide à l'entretien des troupeaux et que les ministériels ont rejeté la semaine dernière une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement réclamant de nouveaux critères qui tiennent compte des récoltes de foin et de fourrage, je propose, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que le ministre de l'Agriculture envisage de modifier les critères et de prévoir le versement d'une somme forfaitaire par tête.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES OCCASIONS D'EMPLOI POUR LES EMPLOYÉS UNILINGUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que la Cour suprême a jugé cette semaine qu'un anglophone, M. Donald Kelso, pouvait reprendre ses fonctions au service du contrôle de la circulation aérienne à Montréal, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que la Chambre somme le gouvernement de présenter un projet de loi visant à intégrer à la loi sur les langues officielles l'alinéa 7 de la résolution de juin 1973 et à faire en sorte que celui-ci s'applique aussi aux sociétés de la Couronne, afin que les fonctionnaires unilingues ne soient pas lésés dans leur vie professionnelle et ne se voient pas refuser de l'avancement du seul fait qu'ils ne sont pas bilingues.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FAILLITES

LA RÉVISION DES MESURES LÉGISLATIVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'interviens pour invoquer l'article 43 du Règlement à propos d'une question extrêmement urgente. Face au nombre croissant des faillites commerciales et en raison des difficultés des salariés et des employés payés à la commission, directement touchés par ces faillites et par la procédure de liquidation, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), la motion suivante:

Que, d'une part, la Chambre ordonne au ministre de la Consommation et des Corporations de réviser immédiatement les textes de loi relatifs aux faillites et à l'insolvabilité de telle manière que l'on dédommage en priorité les créanciers qui réclament leur traitement, leur salaire, une commission ou une indemnité pour services directs rendus aux entreprises faillies, et seulement ensuite tous les autres plaignants, et que, d'autre part, elle ratifie au plus vite les modifications en question.

Mme le Président: La Chambre est-elle unanime pour débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA LOI SUR LES SOINS MÉDICAUX

LA MODIFICATION EN VUE D'INTERDIRE LA FACTURATION EN PLUS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement de l'Alberta a décidé de s'attaquer à l'assurance-maladie en permettant aux médecins de facturer leurs patients en plus. Cette pratique constitue une véritable atteinte à l'esprit de la loi sur les soins médicaux. En outre, elle n'est pas seulement tolérée par le gouvernement de l'Alberta; celui-ci vient en effet de légitimer cette pratique en créant une commission qui étudiera toutes les plaintes des patients et qui pourra infliger une amende aux médecins. Par ailleurs, le premier ministre de l'Alberta aurait déclaré que sa province s'opposerait à toute mesure que le gouvernement fédéral prendrait en vue d'interdire aux médecins de réclamer des honoraires supérieurs aux montants prévus et qu'elle se passerait au besoin des paiements de transfert fédéraux. C'est pourquoi, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle), la motion suivante:

Que l'on verse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le salaire minimum en vigueur dans la Fonction publique fédérale jusqu'à ce qu'elle dépose à la Chambre un projet de loi visant à modifier la loi sur les soins médicaux, afin d'interdire les factures médicales supplémentaires et montrer au premier ministre de l'Alberta et aux détracteurs de l'assurance-maladie que le gouvernement canadien ne se laissera pas intimider et ne permettra pas que l'on réduise le régime d'assurance-maladie à un simple sujet de disputes juridiques lors des négociations fédérales-provinciales.

Mme le Président: La Chambre est-elle unanime pour mettre la motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

RADIO-CANADA

ON DEMANDE DE REJETER LA PROPOSITION DE CRÉER LA CHAÎNE CBC-2—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Kushner (Calgary-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Vu que Radio-Canada se propose d'élargir son réseau en créant les chaînes CBC-2 et Télé-2, et que les contribuables canadiens subventionnent déjà Radio-Canada à raison de 500 millions de dollars par année, je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que la Chambre rejette la proposition de Radio-Canada visant à créer les chaînes CBC-2 et Télé-2 au moins jusqu'à ce que cette société se montre capable de couvrir ses frais en répondant à la demande des téléspectateurs canadiens au lieu de leur imposer les émissions qu'elle juge bonnes pour eux.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA CONTESTATION DES PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES DEVANT LA COUR SUPRÊME—LA POSITION DU PARLEMENT BRITANNIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement britannique avait prévenu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avant le 10 novembre que le Parlement de Westminster ne pourrait adopter les propositions constitutionnelles canadiennes si la légalité en était récusée devant la Cour suprême du Canada?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je pense que le premier ministre d'Angleterre, M^me^ Thatcher, a très clairement énoncé la position du gouvernement britannique en disant hier que lorsque son gouvernement recevra une résolution de la Chambre des communes et du Sénat du Canada, il agira rapidement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, il ne faut pas s'étonner, je suppose, qu'on cite inexactement à la Chambre les paroles du premier ministre d'un autre pays, puisque nous ne pouvons obtenir de réponses franches du gouvernement canadien sur sa politique au Canada.

Le ministre de la Justice a négligé de répondre à ma question qui était pourtant très explicite. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il été prévenu par le gouvernement britannique avant le 10 novembre que le Parlement de Westminster ne pourrait pas adopter les propositions constitutionnelles canadiennes si la légalité en était récusée devant la Cour suprême du Canada?

[*Français*]

M. Chrétien: Madame le Président, la position du gouvernement est claire à ce sujet. Le Parlement du Canada est appelé à se prononcer sur une résolution pour le rapatriement de la Constitution canadienne. Aussitôt qu'il aura terminé son travail, le résultat de nombreuses délibérations de plusieurs mois au Canada, nous allons transmettre cette requête de la Chambre des communes et du Sénat et, en accord avec les précédents, la tradition et les obligations, le gouvernement d'Angleterre a agréé qu'il allait passer dans les plus brefs délais la requête du gouvernement et du Parlement du Canada.

[*Traduction*]

M. Clark: Madame le Président, j'en conclus donc que si un ministre de la Couronne refuse carrément de répondre à une question simple et directe, c'est parce qu'il a quelque chose à cacher.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo, bravo!

M. Clark: Permettez-moi de poser une autre question au ministre de la Justice. Ce dernier se souviendra que le chef du gouvernement, le premier ministre du Canada, a déclaré à plusieurs reprises que le gouvernement britannique lui avait pour ainsi dire promis de tout faire pour forcer son parti, qui est majoritaire au Parlement, à se prononcer en faveur de l'adoption de toute proposition canadienne, c'est ce qu'on appelle maintenir la discipline de parti. Il en a parlé très récemment, le 29 janvier, à la Chambre des communes quand il a affirmé que Mme Thatcher voulait: «la faire adopter rapidement par la Chambre des communes.»

Le ministre de la Justice pourrait-il dire quand exactement cette promesse a été faite au gouvernement canadien et par qui?

M. Chrétien: Madame le Président, le premier ministre a dit hier qu'il ne convenait pas de parler à la Chambre des entretiens qu'il a eus avec Mme Thatcher ou avec ses ministres. Si le gouvernement britannique a quelque chose à dire, il peut le faire, et hier, Mme Thatcher a bel et bien dit que le gouvernement britannique agira très rapidement, dès qu'il recevra la résolution de la Chambre et du Sénat, conformément aux précédents et à la loi.

M. Clark: Madame le Président, notre premier ministre a donné une garantie formelle à la Chambre quant aux faits. J'essaie de savoir sur quoi cette déclaration formelle se fonde et, partant, si elle est véridique ou non. Pour tirer cette affaire au clair il suffirait que le ministre de la Justice nous dise quand cette promesse a été faite et par qui. C'est une question simple. Il peut y répondre directement. S'il l'esquive, c'est qu'il a quelque chose à cacher.

[*Français*]

M. Chrétien: Madame le Président, je n'étais pas à la réunion de Mme Thatcher et du premier ministre du Canada. Le premier ministre du Canada a fait ici une déclaration très claire à ce sujet, et si l'honorable chef de l'opposition veut obtenir la réponse rapidement, le meilleur remède c'est de voter la résolution dans les prochains jours, et nous verrons très vite ce que le Parlement d'Angleterre fera.

[*Traduction*]

LES ENTRETIENS AVEC LE PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai également une question pour le ministre de la Justice. Le procureur général de la Saskatchewan a passé toute la semaine dernière à Ottawa à discuter en privé de la question constitutionnelle avec de hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et vraisemblablement avec le ministre lui-même. Par la suite, un ou des hauts fonctionnaires du ministère et le procureur général se sont rendus à Hawaii pour approfondir la question avec le premier ministre de la Saskatchewan. Je voudrais savoir si le ministre est en mesure de nous informer de la nature de ces entretiens. Pour être plus précis, quelles offres ont été faites de part et d'autre? Qu'est-ce que le gouvernement fédéral a offert pour obtenir l'appui de la Saskatchewan dans le dossier constitutionnel?

● (1420)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai eu le temps, au cours de l'automne dernier et depuis notre retour du congé des Fêtes, de discuter de notre projet avec de nombreux ministres de divers gouvernements provinciaux, de leur donner des explications et d'étudier diverses propositions. Nous avons eu des entretiens de ce genre avec plusieurs gouvernements provinciaux, dont celui de la Saskatchewan. Le député sait ce que nous voulons. Les gouvernements provinciaux le savent aussi et c'est maintenant à eux de jouer. Ils ont fait diverses contre-propositions. Certaines ont été acceptées, d'autres pas. La politique de notre gouvernement est clairement énoncée et est présentement à l'étude en comité. Ce dernier aura bientôt terminé son travail. Tous les députés savent très bien en quoi consiste la résolution que la Chambre et le Sénat approuveront sous peu.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, si vous me permettez de m'exprimer ainsi, c'était là une réponse un peu fofolle. Le ministre peut bien tourner autour du pot s'il veut, mais ma question était précise. J'aimerais savoir si on a fait une proposition concrète au premier ministre de la Saskatchewan afin qu'il appuie le projet constitutionnel, et si un fonctionnaire du ministère s'est rendu à Hawaii pour transmettre le message au procureur général de la Saskatchewan. Quand le ministre attend-il une réponse? Y a-t-il une limite de temps? A-t-il reçu une réponse négative du premier ministre de la Saskatchewan? Peut-il nous donner des faits précis sans se perdre dans des équivoques comme on nous en a servies jusqu'ici?

M. Epp: Parlez-nous de la formule de Honolulu.

[*Français*]

M. Chrétien: Madame le Président, comme l'honorable député veut que je lui réponde en français, je lui dirai que nous avons effectivement discuté avec le gouvernement de la Saskatchewan comme nous avons discuté avec d'autres gouvernements. Ils nous ont demandé des clarifications, à savoir s'il y avait des possibilités de changements, et nous en avons discuté. Le gouvernement a pris ses décisions, presque toutes les clauses ont été complétées à ce moment-ci, et le premier ministre, M. Blakeney, a déclaré lors de sa conférence de presse, il y a à peu près deux semaines, que lorsque le travail de la Chambre des communes aura été terminé, il prendra sa décision. La nôtre est déjà prise, et le comité en a été informé chaque fois que nous avons été saisis d'une clause, ou que nous avons déjà déposé des amendements devant le comité. Le voisin du député sait très bien quels sont les amendements que propose le gouvernement canadien.

* * *

[*Traduction*]

ASTRA TRUST

DEMANDE DE RENVOI DE L'AFFAIRE À UN COMITÉ

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question au ministre d'État (Finances). Acceptera-t-il de demander à un comité parlementaire d'examiner dans quelles circonstances une charte a été accordée à Astra Trust et à ses filiales et de faire enquête sur l'activité et la faillite de ces sociétés étant donné qu'une demande de charte adressée au gouvernement fédéral avait été refusée en 1972 et qu'une demande d'une charte provinciale avait été rejetée en 1973 parce que les principaux administrateurs de la société avaient été jugés inaptes et étant donné qu'un comité spécial de l'Assemblée législative de l'Ontario a conclu lundi dernier que

c'est à cause de l'influence exercée par certains membres du parti libéral fédéral qu'Astra Trust avait obtenu sa charte en 1977?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, la question fondamentale à laquelle on doit répondre, c'est si dans la recommandation qui a été faite par le surintendant des assurances d'autoriser l'émission d'une charte à la société Astra, il y a eu irrégularité de procédure. A plusieurs reprises le surintendant des assurances m'a assuré, m'a bien indiqué sans aucune équivoque que le travail d'investigation préliminaire à la recommandation a été fait en profondeur, qu'à aucun moment des pressions extérieures, politiques ou autres, ont influé sur la recommandation qu'il a faite au ministre des Finances de l'époque de recommander qu'une charte soit accordée à la société Astra. Étant donné les circonstances, madame le Président, je ne crois pas qu'une enquête visant à étudier les circonstances entourant l'émission d'une telle charte soit demandée.

[*Traduction*]

M. Rae: Madame le Président, le témoignage du surintendant des assurances que le ministre vient de citer à la Chambre est en contradiction flagrante avec certaines preuves données sous serment au comité spécial à Queen's Park. Par contre, on parle des dizaines d'interventions du sénateur Stanbury, alors président du Parti libéral du Canada. On cite en outre les instances présentées par des députés aujourd'hui ministres de la Couronne, et cela le ministre le sait pertinemment. Vu les preuves . . .

● (1425)

Des voix: Le vote.

M. Rae: . . . comment peut-il s'opposer à faire effectuer une enquête publique, alors que nous savons que des témoignages contradictoires ont été déposés sous serment à Queen's Park?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, je crois que le député confond deux paliers de décisions. Un palier de décision, celui du groupe de Surintendant des assurances, doit faire l'étude en profondeur de la demande et recommander au ministre des Finances, s'il est d'accord, d'accorder une charte. Un autre palier, c'est le bureau du ministre. Je ne crois pas qu'il y ait crime ou influence indue pour quelque député que ce soit de communiquer avec un bureau de ministre et lui dire: Écoutez, où est rendu tel dossier? Ou encore: J'aimerais savoir si on fait une étude en profondeur de ce dossier? Je ne crois pas qu'il s'agisse d'influences indues, et que cela apporte des éléments qui viennent perturber le travail d'un haut fonctionnaire comme le Surintendant des assurances. Et si c'est ce genre d'intervention que le député appelle des influences indues, j'ai l'impression qu'un très grand nombre de députés verront un fort volume de leur correspondance diminuer du jour au lendemain.

[*Traduction*]

M. Rae: Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre pour qui j'ai la plus haute estime. Il le sait, car nous avons travaillé ensemble. Je dis au ministre et à d'autres députés qui ont travaillé avec lui . . .

M. Nielsen: Nous ne sommes pas intimement liés avec eux.

M. Rae: Je n'hésite pas à m'exprimer ainsi car il s'agit de nos relations à la Chambre. Je dis au ministre, en toute franchise, qu'il se montre très naïf en l'occurrence. Il s'agit d'une machination compliquée pour escroquer les citoyens de l'Ontario . . .

Des voix: La question.

Mme le Président: A l'ordre. Le député veut-il poser sa question?

M. Rae: Le ministre a interdit au surintendant des assurances de comparaître devant le comité spécial et sauf erreur, il a refusé aujourd'hui de faire effectuer une enquête au Parlement. Étant donné ces faits, comment ne peut-on pas en déduire qu'on cherche à dissimuler l'activité des députés de son parti et ceux du parti conservateur en Ontario ce qui pourrait avoir des répercussions sur des centaines de citoyens de l'Ontario et sur leurs épargnes.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, je dois dire au député que j'ai autant d'estime pour lui qu'il en a exprimé à mon égard, et que je suis un peu étonné de ses écarts de langage. Je suis convaincu qu'il le regrettera. Ce que le comité de l'Assemblée législative de l'Ontario avait à examiner, madame le Président, c'est le cas d'une société qui a été incorporée selon les lois de l'Ontario, et l'enquête portait justement sur l'incorporation de cette société. Ce n'est pas parce que cette commission a porté un blâme sur cette société à charte provinciale qui s'appelait RE-MOR qu'il faut également croire que lorsque la licence a été émise pour la société fédérale Astra, par voie de conséquence les mêmes conclusions doivent s'appliquer. Le cas est nettement différent. La société RE-MOR est venue après l'incorporation d'Astra et quant à moi, les assurances qui me sont fournies par les fonctionnaires du ministère à savoir que, sans l'ombre d'un doute, l'émission n'a été faite que sur la base de son propre mérite me satisfont et je ne vois pas le besoin d'une enquête.

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA CRISE D'OCTOBRE 70—L'EXISTENCE DE DOSSIERS SUR LES ERREURS COMMISES

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre dira-t-il à la Chambre si, à sa connaissance, il existe des dossiers ou, dans son ministère même des informations selon lesquelles la Gendarmerie royale du Canada aurait commis des maladresses monumentales lors de la crise d'octobre, comme le laisse entendre le député de Durham-Northumberland?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, mon prédécesseur dans le gouvernement de M. Clark sait parfaitement bien que mon sous-ministre ne peut comme tel communiquer des dossiers qui lui ont été communiqués sans l'autorisation de celui-ci ou de l'actuel chef de l'opposition. Je n'ai entendu parler d'aucun dossier qui montrerait que le premier ministre, le gouvernement ou la GRC se sont rendus coupables d'un gâchis monumental. Ce que je sais cependant, madame le Président, c'est que, sous l'administration Clark, des documents relatifs à la crise du FLQ ont été remis à la Commission McDonald. Nous sommes donc en droit de dire que, si des députés de l'opposition ont vu les dossiers en question, ils auraient dû les faire parvenir eux-mêmes à la Commission McDonald à cette époque-là. Ces documents ne sont donc pas assujettis aux restrictions dont les députés de l'opposition ont parlé.

* * *

● (1430)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE DE L'AUSTRALIE

Mme le Président: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune du très honorable E. Gough Whitlam, ex-premier ministre de l'Australie.

Des voix: Bravo!

* * *

PETRO-CANADA

L'ACQUISITION DE PÉTROFINA—LA VALEUR DES ACTIONS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, en réponse à une question, le ministre des Finances a bien souligné que la politique nationale de l'énergie a pour objectif premier d'accroître la participation du secteur public dans l'industrie du pétrole et du gaz et, j'ajouterai, au détriment de la sécurité des approvisionnements au pays. Or, étant donné que le Programme énergétique national prévoit que les contribuables et les consommateurs canadiens feront les frais de cette politique, je pose la question suivante: sur quoi repose l'évaluation de la société Pétrofina qui a motivé l'offre de rachat de Petro-Canada? Cette estimation établit à $120 la valeur des actions, c'est-à-dire 75 p. 100 de plus que le prix de $70 auquel elles se transigeaient avant la rumeur d'une offre imminente. Cette offre a donné lieu à des spéculations considérables sur le marché. L'évaluation était-elle fondée sur l'actif, le cash flow, les recettes, les réserves ou sur d'autres éléments?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai lu le hansard d'hier et je n'y ai pas trouvé la déclaration que le député attribue au ministre des Finances. La position du gouvernement est celle qu'a exprimée le ministre des Finances, à savoir que nous visons à assurer notre sécurité énergétique pour la décennie actuelle, à réaliser l'autarcie d'ici 1990, à accroître de façon appréciable la participation canadienne dans l'industrie pétrolière durant la même période et à adopter un système équitable de fixation des prix dans l'intérêt des consommateurs.

L'achat de Petrofina par Petro-Canada s'inscrit dans l'effort de canadianisation, et se situe dans la même veine que la décision prise la semaine dernière par la Dome Petroleum de constituer une société à participation canadienne de 75 p. 100 dans le secteur privé, en vue d'accroître la participation canadienne dans l'industrie pétrolière. La participation canadienne est une des grandes priorités du gouvernement. Elle sera réalisée en majeure partie par le secteur privé, mais le secteur public ne sera pas de reste.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Madame le Président, je ne comprends pas pourquoi le ministre ne peut se contenter de répondre à ma question. Quel était le critère d'évaluation, la prime de 75 p. 100? Pourquoi les consommateurs et les contribuables devraient-ils payer une prime de 75 p. 100 en sus de la valeur qu'avaient les actions avant que ce marché n'ait lieu? Les actions se vendaient moins de $75. Le cours du marché s'est stabilisé à $87.50. Nous avons maintenant une offre de $120 l'action, ce qui représente une hausse considérable des profits qui seront encaissés par les actionnaires et des spéculateurs aux dépens des consommateurs et des contribuables. Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour déterminer comment ces profits ont été réalisés et par qui, et que feront son ministère et la société Petro-Canada pour éviter que ne se reproduisent à l'avenir ces procédés peu recommandables, s'il survient d'autres mainmises?

Mme le Président: A l'ordre.

M. Lalonde: Madame le Président, il serait beaucoup plus facile de répondre à une question directe qui ne serait pas, comme celle-ci, précédée d'un long préambule qui fausse complètement la déclaration du ministre des Finances.

Je dois rappeler au député qu'il formule le même genre de plainte que celle qu'avaient exprimée les conservateurs, en 1978, lorsque Petro-Canada a acheté la société Pacific Petroleums.

Une voix: Répondez à la question.

M. Lalonde: Je vous renvoie au hansard du 13 novembre 1978, lorsque le député de Calgary-Centre, le député de York-Simcoe, le député de Northumberland-Durham . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DU PRIX DU COMBUSTIBLE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le prix de vente de l'essence à la pompe a augmenté selon les estimations, de près de 32½c. par gallon voire davantage au cours de l'année 1980—je parle de gallons et non pas de litres qui ajoutent à la confusion—et comme il est prévu que l'essence va encore augmenter de 12c. le gallon à la station-service; étant donné par ailleurs que le mazout va subir des hausses identiques par suite de l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada, le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait-il me dire en quoi il se préoccupe actuellement des intérêts des consommateurs? Le ministre a-t-il quoi que ce soit à dire aux consommateurs au sujet de ces augmentations?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il me fait plaisir de rappeler à l'honorable député que fort heureusement les consommateurs canadiens n'ont pas à endurer un gouvernement conservateur, car le prix du pétrole serait à ce moment-ci beaucoup plus élevé qu'il ne l'est présentement.

[*Traduction*]

L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'ÉNERGIE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Quand les consommateurs canadiens voient combien ils paient l'essence dans les stations-service et combien ils paient le mazout, j'ai l'impression qu'ils préféreraient avoir un gouvernement conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre ou au ministre d'État (Finances). Comme on taxe les Canadiens pour financer l'achat de cette société et comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a laissé entendre que le gouvernement allait faire d'autres affaires du genre de celle de Petrofina qui n'est qu'un début . . .

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Le ministre est-il prêt à envisager d'accorder un crédit d'impôt à l'énergie aux Canadiens ayant des revenus faibles et moyens?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, si les députés se souviennent bien de l'origine de cette mesure, le crédit d'impôt à l'énergie qui avait été mis de l'avant par l'ancien ministre des Finances était destiné à corriger une iniquité fondamentale qui apparaissait dans son budget, iniquité qui se reflétait dans les prix de l'énergie et également par une taxe de 18c. payable directement par le consommateur. Comme nous n'avons pas présenté de telles mesures inéquitables, mais que nous avons des prix généreux pour tous les Canadiens, nous n'avons pas besoin de corriger ce genre de situation par un crédit d'impôt comme le veut le député.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE FLEUVE FRASER (C.-B.)—LA PROPOSITION D'INTERDIRE LA PÊCHE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'aurais une question toute simple à poser au ministre des Pêches et des Océans. Lors d'une réunion organisée jeudi dernier à Vancouver, par les pêcheurs du fleuve Fraser et d'autres personnes, réunion à laquelle j'ai assisté il a été démontré indubitablement que le ministre n'avait pas consulté les intéressés avant de décider d'interdire la pêche dans le Fraser et d'appliquer d'autres restrictions à la pêche commerciale. Le ministre est-il prêt à m'assurer ainsi qu'à tous les autres députés de la Colombie-Britannique, qu'il va consulter dès cette semaine les pêcheurs au filet maillant du Fraser avant que le gouvernement ne décide d'appliquer des mesures aussi radicales?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, si madame le député se donne la peine de lire la réponse que j'ai donnée hier à ce sujet elle constatera qu'il y a eu effectivement des consultations. Un thème est présentement à l'étude dans les milieux de pêche de la Colombie-Britannique et on l'a intitulé «Les perspectives de l'an prochain». Nous avons discuté avec les groupes de pêcheurs les perspectives de telle ou telle pêche ou les ressources de tel ou tel cours d'eau. Ce genre de concertation a lieu depuis nombre d'années.

Parce que son existence est menacée, nous avons entrepris de conserver les réserves de saumon chinook. Nous avons déjà annoncé quelques-unes de ces mesures. J'ai dit hier que si des mesures rigoureuses s'imposaient tous les groupes de pêcheurs devaient en partager les inconvénients, y compris les pêcheurs amateurs.

● (1440)

Mlle Jewett: Madame le Président, je demandais dans ma question que le ministre lui-même, et non pas ses fonctionnaires, parle aux pêcheurs du Fraser. Il ne suffit pas que le ministre s'adresse aux membres d'une Chambre de commerce, très peu de pêcheurs appartenant à ce genre d'organisme. Avant d'imposer, sans préavis ni avertissement, d'autres restrictions qui influent sur leur gagne-pain, le ministre va-t-il se donner la peine de consulter les pêcheurs?

M. LeBlanc: Madame le Président, je n'ai jamais prononcé de discours devant une Chambre de commerce, sauf dans ma circonscription, et encore mon auditoire ne comprenait que 13 personnes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc: Le député de Madawaska-Victoria me rappelle que j'ai pris la parole à Grand Falls, dans sa circonscription. Je m'excuse d'avoir mal informé la Chambre. La représentante veut contester des décisions qui ont déjà été prises. J'ai dit que des entretiens avaient eu lieu avant l'ouverture de la saison de pêche. Suivant les conseils des biologistes, nous avons déterminé des endroits ou la pêche pourrait être interdite.

Mlle Jewett: Parlez-en aux pêcheurs.

M. LeBlanc: Je ne peux consulter tous les groupes de pêcheurs chaque fois que je dois prendre une décision. J'ai discuté de cette question pendant une heure et demie hier matin avec le sous-ministre adjoint pour la côte du Pacifique. Nous avons passé en revue toute la question et je le ferai à nouveau quand j'aurai en mains les recommandations définitives.

* * *

LA CONSOMMATION

LE COÛT DE LA VIE—LES MESURES POUR AIDER LES CONSOMMATEURS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle fait suite à une question précédente concernant le lourd fardeau que l'inflation impose aux consommateurs. Plus précisément, étant donné que les loyers et les produits alimentaires coûtent si cher, le ministre peut-il nous dire quelles mesures lui et ses collègues, y compris le ministre de l'Agriculture, vont prendre pour que les citoyens canadiens aient moins de mal à faire face au coût de la vie?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est évident que nous nous inquiétons de l'augmentation constante des prix, en particulier des prix des aliments. Cependant, une étude récente du ministère de l'Agriculture des États-Unis a révélé que de tous les pays industrialisés, c'est au Canada que le coût des aliments était le moins élevé. Et je pense qu'il est tout à fait important de se souvenir que c'est aussi au Canada où on travaille le moins d'heures pour acheter la nourriture que l'on appelle communément le panier de provisions de la semaine. Alors je pense que l'honorable député qui s'inquiète avec raison de l'augmentation des prix doit voir là quand même une consolation fort importante puisque le Canada, malgré tout, se place très avantageusement parmi tous les pays industrialisés.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES PROPOSITIONS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE FABRICATION D'HYDROGÈNE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, je pose ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle porte sur une déclaration que le premier ministre de l'Ontario, William Davis, a fait la semaine dernière au sujet d'un plan de développement comportant un certain nombre d'innovations énergétiques et techniques. Son programme prévoit notamment l'établissement d'un centre de fabrication d'hydrogène. Le ministre a-t-il eu l'occasion d'évaluer les propositions contenues dans ce document qui demande au gouvernement fédéral son aide et sa collaboration pour faire de ce centre de fabrication d'hydrogène un organisme pilote. Il sera appelé à contribuer aux efforts déployés au Québec pour préparer l'aéroport de Mirabel à desservir des avions consommant de l'hydrogène et à collaborer à l'amélioration des méthodes d'hydrogénation dans l'ouest du pays?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai pris connaissance de cette proposition et elle s'inscrit dans la ligne de plusieurs autres propositions qui ont été mises de l'avant sur ce sujet durant les derniers mois. Je dois rencontrer mon collègue, le ministre de l'Énergie de l'Ontario, dans les jours qui viennent, pour une discussion générale sur l'énergie. Je suis sûr que ce sera l'un des sujets à l'ordre du jour lors de cette rencontre.

[*Traduction*]

M. Gurbin: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le ministre est au courant des efforts spéciaux déployés au Canada par des organismes gouvernementaux et autres, dans le domaine de l'énergie. Des organismes comme Canartech, Biomass Institute et bien d'autres poursuivent des travaux relatifs aux formes d'énergie de remplacement. Les principales préoccupations du ministre, on le sait, portent en ce moment sur l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations entamées dans l'Ouest du pays concernant les réserves de pétrole classique; en outre, pour ce qui est de favoriser l'économie et l'avenir énergétique du Canada, et surtout l'autarcie, tout en évitant le rationnement les énergies de remplacement revêtent une grande importance. Eu égard à ce qui précède, le ministre envisagerait-il d'étendre son service de façon à y ajouter un ministère d'État qui serait chargé des énergies de remplacement et de l'économie de l'énergie?

M. Lalonde: Madame le Président, il appartient au premier ministre, et non pas au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de prendre une décision sur pareille proposition. L'organisation du gouvernement relève du premier ministre.

[*Français*]

LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

ON DEMANDE D'EFFECTUER UN CONTRÔLE À L'INFRAROUGE AVANT ET APRÈS L'INSTALLATION DES ISOLANTS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, compte tenu du nombre d'entrepreneurs dans le domaine de l'isolation thermique possédant le minimum ou encore moins de compétence technique—il y en a même qui sont des fraudeurs—le ministre est-il disposé à insister avant d'accorder des subventions, les installations thermiques relatives à son programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, pour qu'un contrôle à l'infrarouge soit effectué avant et après l'installation de l'isolant afin qu'on puisse s'assurer que l'entrepreneur en cause a effectué une installation efficace de conservation et que le coût du contrôle soit compris dans le montant total de la subvention?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je note la proposition intéressante de l'honorable député, mais je dois attirer son attention sur le fait qu'une vérification au moyen de techniques infrarouges peut être assez coûteuse et ajouter passablement au coût du programme. A l'heure actuelle un système de vérification et d'inspection sur la base d'un échantillonnage est en vigueur .On n'inspecte pas toutes et chacune des installations, mais jusqu'à maintenant ce système semble avoir assez bien fonctionné. Je suis sûr qu'il serait possible de l'améliorer. Je vais quand même retenir la suggestion de l'honorable député et je communiquerai avec lui plus tard à ce sujet.

LE PROGRAMME DE CONTRÔLE THERMOMÉTRIQUE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, on me dit que le coût du contrôle thermométrique serait d'environ $40.

[*Traduction*]

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services ou, en son absence, à son secrétaire parlementaire. Le ministre ou son secrétaire parlementaire savent-ils que leurs fonctionnaires ont offert gratuitement leurs services ainsi que l'utilisation d'analyseurs thermométriques achetés dernièrement à une société de développement de Calgary pour l'exécution de travaux de vérification thermométrique confiés à cette société et qu'un groupe de ces fonctionnaires est envoyé là-bas aux frais du Trésor, pour effectuer toutes les vérifications thermométriques de cette société, même si Calgary compte un certain nombre d'entreprises équipées de matériel du même type?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je ne connais pas les détails de ce programme, mais je veillerai à ce que le député reçoive une réponse le plus tôt possible.

* * *

LE LOGEMENT

L'ÉTUDE DU PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES MAISONS

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et a trait au programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Il y a quinze mois, une étude préliminaire du programme effectuée par la SCHL a révélé que le programme ne donnait pas les résultats initialement escomptés. On vient tout juste de lancer une étude en règle. Quand le ministre reverra-t-il sérieusement le programme, qui présente un grand potentiel, et répondra-t-il ainsi aux Canadiens qui se demandent s'ils en ont pour leur argent?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, ce programme qui fonctionne depuis déjà plusieurs années a dû faire face à certains problèmes qui ont été ajustés par les organismes responsables de son administration. Si mon collègue a des propositions précises à faire au sujet de l'amélioration du programme je serai très heureux de les examiner et de les mettre en œuvre si, comme il le suggère, il est possible d'apporter des améliorations supplémentaires au programme à l'heure actuelle. Je crois en effet qu'il s'agit d'un programme extrêmement important pour atteindre nos objectifs dans le domaine énergétique.

[*Traduction*]

M. Schellenberger: Comme l'a dit le ministre, madame le Président, ce programme a un grand potentiel. On trouve cependant que l'argent n'est pas dépensé adéquatement et qu'il y aurait lieu d'apporter des améliorations à cet égard. A-t-on confié ce programme au ministère du ministre afin de pouvoir y apporter certains changements? En outre, le ministre songe-t-il à modifier le mode d'application du programme et à offrir d'autres sortes de stimulants qui pourraient être plus attrayants pour les propriétaires de maisons qui ne disposent que d'un faible revenu.

● (1540)

M. Lalonde: Madame le Président, ce programme a été confié à mon ministère. Nous l'étudions en collaboration avec les fonctionnaires compétents mais, pour le moment, nous n'avons pas prévu de le modifier, que ce soit en ce qui concerne les subventions proprement dites ou son administration elle-même. Néanmoins, si le député a des suggestions précises à faire, je serai très heureux de les entendre.

* * *

LES BANQUES

L'ÉVALUATION ET LE CONTRÔLE DU RENDEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances) en l'absence du ministre des Finances. Elle concerne des renseignements récemment communiqués par le Conseil économique du Canada. En évaluant le rendement des banques canadiennes et en comparant leur efficacité avec celle des banques américaines, le Conseil a constaté que, depuis un certain nombre d'années, elles avaient soutiré indûment aux Canadiens des centaines de millions de dollars de frais excessifs chaque année. Je pose au ministre la question suivante: est-il prêt à nous garantir, aujourd'hui, que l'on va examiner à fond et contrôler le rendement de nos banques à charte au cours des dix prochaines années, afin de rendre le système plus concurrentiel et de mettre fin, du moins dans une large mesure, à cette exporsion de centaines de millions de dollars?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je n'ai malheureusement pas eu le temps de prendre connaissance de l'étude à laquelle se réfère le député. Cependant, je sais qu'il a participé à l'occasion avec d'autres collègues à l'étude du projet de loi sur la refonte de la loi sur les banques au Canada, et il devra se souvenir que l'un des objectifs fondamentaux de cette nouvelle législation c'était justement de permettre une plus grande concurrence en autorisant des filiales de banques étrangères à s'établir au Canada et à se livrer à des activités bancaires. Je crois qu'étant donné la montée et la popularité des institutions comme les caisses populaires, avec l'arrivée des banques étrangères nous assisterons à une plus grande concurrence dans notre système bancaire pour ainsi améliorer grandement l'efficacité.

[*Traduction*]

M. Riis: Madame le Président, on aurait peut-être dû rendre public et signaler à l'attention des députés au cours de la révision de la loi sur les banques le rapport du Conseil économique du Canada qui fait état de ces abus. Comme cela n'a pas été fait, je pose la question supplémentaire suivante: le ministre peut-il nous dire si le gouvernement compte présenter cette année une loi qui permettra aux compagnies de fiducie et aux coopératives de crédit de concurrencer plus efficacement les banques à charte, surtout en ce qui concerne les prêts et les services aux petites entreprises?

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, pour ce qui est de l'aspect qui touche aux caisses populaires, je pense que la troisième partie, si on se souvient bien de la loi sur les banques qui a été réétudiée récemment et adoptée par la Chambre, permettait justement aux caisses populaires et aux *Credit Unions* de faire partie de l'Association canadienne des paiements, et en ce faisant de se placer sur un pied d'égalité avec les banques à charte pour offrir un plus large éventail de services à tous leurs clients et à tous les Canadiens. C'est dans ce sens-là que je disais que les caisses populaires permettraient justement d'atteindre un plus grand niveau de concurrence au sein du système bancaire et ainsi forcer une plus grande efficacité.

* * *

[*Traduction*]

LES POSTES

LES PRIVILÈGES SPÉCIAUX AUX ÉDITEURS ET AUX PROPRIÉTAIRES D'HEBDOMADAIRES

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de Postes. Étant donné que les Canadiens accordent beaucoup d'importance aux hebdomadaires et que les éditeurs et les propriétaires de ces hebdomadaires craignent de perdre les privilèges accordés depuis longtemps par les services postaux quand le ministère des Postes deviendra une société d'État, le ministre peut-il assurer à la Chambre que les avantages accordés à ces organes d'information importants seront maintenus?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, ma réponse est affirmative. L'honorable député devrait savoir qu'il y a quelques années le secrétariat d'État et le ministère des Postes ont signé une entente qui permet justement de subventionner ce tarif de classe postale que nous accordons aux revues, journaux et périodiques canadiens. Il n'y a rien qui prévoit que cette entente sera mise de côté. Au contraire, l'esprit de cette entente demeure, et je crois qu'il continuera très certainement à exister une fois que le ministère des Postes sera devenu une société de la Couronne.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

LES MESSAGERIES DU CN—LE MAINTIEN DES BUREAUX DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La semaine dernière—vendredi dernier si je ne m'abuse—le ministre a annoncé à la Chambre que, malgré la décision prise par le Canadien National de fermer ses terminaux express à Charlottetown et Sydney, le gouvernement avait décidé de les garder ouverts. Le ministre peut-il dire à la Chambre combien d'employés du service express du CN continueront à travailler dans ces deux centres? Peut-il également dire à la Chambre quels services continueront à dispenser ces deux terminaux express qu'on avait à l'origine prévus de fermer?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai préparé une lettre à l'intention des députés qui représentent cette région. Toutefois, il me faudra la revoir car certaines virgules sont mal placées.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Pour répondre brièvement, je dirai qu'il s'agira de services locaux. Les bureaux et les entrepôts resteront ouverts tant à Sydney qu'à Charlottetown. Le nombre d'emplois tombera à environ la moitié de ce qu'il est actuellement, c'est-à-dire 19 à Charlottetown et 25 à Sydney. Ces emplois sont garantis pour deux ans et demi à compter de maintenant.

M. McMillan: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Transports. Le ministre se rend-il compte que le CN réduit régulièrement ses services dans les provinces de l'Atlantique et que la disparition de cette partie essentielle du réseau de transport des Maritimes cause à ces provinces de graves difficultés économiques? Le ministre peut-il assurer à la Chambre que la décision de maintenir ouverts à Sydney et à Charlottetown les terminus des messageries du CN n'entraînera pas une réduction des services du CN et des emplois qu'ils représentent dans d'autres villes des provinces de l'Atlantique?

M. Pepin: Madame le Président, je viens tout juste de répondre à cette question. J'ai donné des garanties. Le nombre d'emplois sera réduit de moitié environ. La suppression du service Rapidex avait déjà entraîné une réduction du nombre d'emplois. Néanmoins, je me suis basé sur les chiffres qui ont toujours représenté le nombre d'emplois jusqu'à maintenant, soit 40 et 50, pour établir le nombre d'emplois qui seront maintenus.

LES MESSAGERIES DU CN—L'ASSURANCE FORMELLE QUE LE SERVICE SERA MAINTENU

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Quand prendra-t-il des mesures positives pour rassurer les gens de la région de l'Atlantique que la dégradation des services dont mon collègue a parlé, et qui vient de ce que des quantités de plus en plus importantes de marchandises sont expédiées directement de Québec à Terre-Neuve, ce qui réduit la viabilité de la ligne principale qui traverse les Maritimes? Il sait que des audiences relatives à l'abandon de voies ferrées sont prévues par la Commission canadienne des transports. Quand le ministre fera-t-il une déclaration publique pour assurer aux gens de la région de l'Atlantique que l'on continuera à obliger le CN à assurer un service national? Le ministre peut-il donner la raison ou le raisonnement qui motivent la réduction de ces services? Pourquoi ne pas laisser ouvert le bureau de Stellarton qui se trouve dans une importante région industrielle?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne puis empêcher les événements de suivre leur cours. Je ne puis faire de miracles.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Personne d'autre en face ne peut en faire non plus.

M. Pepin: Je m'efforce d'aborder cette question du transport dans la région de l'Atlantique de façon constructive. J'ai déjà eu des entretiens avec les ministres des Transports. Justement, j'ai vu le ministre du Nouveau-Brunswick hier. Lors de ces entretiens j'ai tâché de convaincre les ministres que nous devrions aborder les problèmes de transport des provinces Maritimes de façon globale. Cela signifie que nous devrions faire appel à plusieurs modes de transport. Cela supposerait l'établissement d'une enveloppe à laquelle le gouvernement fédéral s'engagerait à verser au moins autant de subsides que maintenant. Cela entraînerait également l'établissement de compensation entre les divers modes. Je travaille très fort à trouver une solution à ce problème et je pense pouvoir en venir à bout.

M. MacKay: Madame le Président, puis-je seulement demander ceci au ministre: considère-t-il toujours que le transport est un outil essentiel au développement régional comme l'a déclaré le président du Sénat lorsqu'il était titulaire de ce portefeuille et comme l'a aussi déclaré le député de Vegreville lorsqu'il était ministre des Transports? Peut-il assurer à la Chambre qu'il croit toujours que le transport est essentiel et qu'il est toujours considéré comme un élément essentiel des politiques de développement régional au Canada?

M. Pepin: Oui, madame le Président.

* * *

● (1500)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: J'invoque le Règlement, madame le Président. Après avoir consulté mes collègues des deux côtés, je suis heureux d'annoncer que nous avons eu hier deux réunions très fructueuses et que nous nous sommes entendus sur trois questions importantes. J'en aborderai deux aujourd'hui et je parlerai de la troisième demain après-midi.

Premièrement, nous avons discuté du bill à l'étude, le bill C-54. Nous sommes convenus de l'ordre de la Chambre suivant, dont je vais donner lecture et que la Chambre adoptera sans doute à l'unanimité. Je propose:

Qu'aujourd'hui, pendant l'étude en comité plénier du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, un ministre de la Couronne propose d'apporter à l'article 8 du bill une modification relative à une obligation pour l'expansion des petites entreprises; et

Que, nonobstant tout article du Règlement, aujourd'hui à 6 heures du soir au plus tard, toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape du comité plénier, l'étape du rapport et l'étape de la troisième lecture et de l'adoption du bill soient mises aux voix, sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement, avant l'ajournement de la Chambre.

M. Nielsen: C'est acceptable, madame le Président.

M. Knowles: Oui, madame le Président, nous sommes tombés d'accord sur cette motion après en avoir discuté. Nous souscrivons à l'amendement proposé en ce qui a trait aux obligations pour l'expansion des petites entreprises.

Mme le Président: La Chambre a entendu la proposition du président du Conseil privé. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi ordonné.

M. Pinard: Demain à 3 heures, nous mettrons le bill C-24 à l'étude et nous parlerons de l'accord que nous avons conclu à propos de cette mesure. Son étude ne durera pas toute la journée. Après avoir fait franchir toutes les étapes au bill C-24, nous poursuivrons le débat de deuxième lecture du bill sur le pouvoir d'emprunt.

* * *

LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA CONSTITUTION

REPORT DE LA DATE LIMITE POUR LA REMISE DU RAPPORT

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Le deuxième point que j'aimerais aborder aujourd'hui, madame le Président, concerne le comité spécial mixte de la constitution. Nous avons eu également des entretiens très constructifs à ce sujet. J'ai le plaisir d'informer la Chambre que nous avons tous décidé que ce sera la toute dernière demande de report de la date limite pour la remise du rapport du comité. La motion suivante devra être adoptée sans débat. Je propose donc, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que, nonobstant tout ordre antérieur, le comité spécial mixte de la constitution du Canada termine ses travaux et présente son rapport final au plus tard le 13 février 1981; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Il est dit clairement dans la motion que la date limite sera le 13 février. Cependant, il est toujours possible, et même probable, que le comité remette son rapport avant cette date. Si tel est le cas, ce ne sera pas contraire à la motion.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—LA CONSTITUTION—LE DÉPÔT D'UNE LETTRE DU PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une question dont je vous ai donné préavis hier. Je résume le plus possible. Il s'agit du dépôt des documents à la Chambre. Vous vous souviendrez qu'il a été question hier, et je reviendrai là-dessus dans un instant, d'une lettre servant de justification à certains arguments qui ont été invoqués dans un débat. A l'émission Question Period de dimanche dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a parlé d'une lettre par laquelle le gouvernement de Westminster aurait donné l'assurance au gouvernement canadien que ses mesures constitutionnelles seraient étudiées à Westminster sans remise en question.

Comme vous le savez, madame le Président, la teneur de ces assurances, si on peut les appeler ainsi, a été discutée à la Chambre. Lundi et mardi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est appuyé sur la lettre du premier ministre Thatcher pour prétendre après le premier ministre (M. Trudeau) que le gouvernement de Westminster avait fait des promesses formelles.

Lundi, le premier ministre a dit à la Chambre ce qui suit, que je reprends à la page 6769 du hansard:

Elle nous a été envoyée par le premier ministre de la Grande-Bretagne. M^me^ Thatcher y répète à peu près la même chose que ce qu'ont dit tous les ministres britanniques et qu'elle n'a cessé de répéter elle-même depuis le début, à savoir que la teneur de la résolution ne pose pas de problème, mais que le moment est mal choisi et que si le Parlement du Canada lui demande de l'adopter la Grande-Bretagne n'aura d'autre choix que d'acquiescer. Elle a ajouté, comme je l'ai répété à la Chambre vendredi, que les ministres avaient appris en septembre ou octobre que ce serait beaucoup plus difficile si la résolution contenait une charte. Telle est la position du premier ministre de la Grande-Bretagne.

Le chef de l'opposition (M. Clark) lui a alors lancé la question suivante:

Allez-vous déposer la lettre?

Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit ce qui suit, que je reprends à la page 6817 du hansard:

. . . c'est le premier ministre, M^me^ Thatcher, qui, dans une lettre à notre premier ministre, a donné cette assurance, en disant, plus précisément, que le gouvernement du Royaume-Uni continuerait d'assumer ses responsabilités et qu'il suivrait la tradition en proposant au Parlement britannique, avec sa recommandation, notre résolution commune.

Ces deux jours-là, un député a demandé au gouvernement de déposer la lettre en question. Hier, le gouvernement n'a pas changé, il ne s'est rien passé ni pendant la période des questions, ni pendant les affaires courantes. Maintenant que j'ai pu examiner à loisir le hansard de ces deux jours et les commentaires de Beauchesne, je suis convaincu et je soutiens que la Présidence a maintenant le devoir d'ordonner au gouvernement de déposer cette lettre.

Pour fonder ce que j'avance, j'invite les députés à se reporter au commentaire 327(5) de Beauchesne qui se trouve à la page 16 de la dernière édition. Voici en partie ce qu'il dit:

L'action de citer un document . . .

Et voici, à mon avis, une partie importante de ce paragraphe:

. . . ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

Voilà la deuxième partie du paragraphe. A mon avis, une décision qui serait fondée uniquement sur cette partie du commentaire 327(5) pour décréter que le document doit être cité, serait insuffisante dans ce cas si le document en question, une lettre en l'occurrence, a été évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

Je ne doute nullement, et tous les députés qui sont de bonne foi non plus, que le document ait été évoqué «à la fin expresse d'influencer le débat», pour reprendre les termes de ce paragraphe. C'est incontestable, même si le document n'a pas été cité directement.

Si la présidence en arrive à la même conclusion que moi, à savoir que la lettre a été évoquée deux jours de suite à la fin expresse d'influencer le débat, elle ne peut qu'en déduire qu'en raison de sa nature même, ce document doit être déposé sur demande, conformément à notre Règlement. Je le répète, la demande a été faite à plusieurs reprises deux jours de suite. Voici un autre commentaire de Beauchesne qui est pertinent; il s'agit du commentaire 327(6) que voici:

Le ministre qui invoque l'autorité d'un document officiel ou le cite au cours d'un débat doit être prêt à le déposer.

On pourrait dire, madame le Président, pour être plus précis, que la période des questions n'est pas un débat au sens où l'entendent ces commentaires mais, qu'à mon avis, il ne faut pas en tirer de conclusions. Je propose d'interpréter le Règlement de façon libérale—pour ne pas dire généreuse—comme on l'a fait par le passé, car il ne fait aucun doute que ce qui s'est passé hier et avant-hier à la Chambre au cours de la période des questions, où le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont invoqué et cité ce document pour étayer leur position, n'était autre qu'un débat.

● (1510)

J'attire simplement l'attention de la présidence sur la définition que donne le dictionnaire du mot «débat», qui prouve bien que j'ai raison.

Le paragraphe 6 que j'ai cité demande à un ministre d'être prêt à déposer un document qu'il invoque ou dont il cite des extraits.

Il y a un autre point au sujet duquel vos experts vous conseilleront certainement, à savoir que le paragraphe 6 emploie également les termes «document officiel». Il y a lieu de se demander, avant d'en arriver à une conclusion logique à ce sujet, si cette lettre était ou non un document officiel. J'aimerais simplement vous signaler le commentaire 327(1) de la dernière édition de Beauchesne, intitulé «Documents cités». Le voici:

Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le Bureau.

Le passage qui suit est le point essentiel de la citation:

Cette restriction à la règle concernant la preuve dans les tribunaux, laquelle interdit à un avocat de citer des documents qui n'ont pas été déposés comme pièces justificatives. Ce principe est si raisonnable que personne ne l'a contesté. Par le passé, toute protestation faite à temps dans ce sens a été généralement admise.

Ce qui vaut la peine d'être retenu, ce n'est pas tellement le fait que le ministre responsable de la condition féminine hésite à déposer la déclaration sous serment à laquelle, pour justifier sa position il a fait allusion à plusieurs reprises au cours du débat. Je préfère passer à ma dernière citation, extraite du journal des débats de la Chambre, en date du mardi le 22 février 1972. Le problème est de savoir si la déclaration en question constitue un document d'État ou un document privé parce que cela a de l'importance pour la décision que je vais demander à la Présidence de prendre.

Comme on peut le voir à la page 115 du *journal des débats,* le 22 février 1972, le président d'alors a fait la déclaration suivante que je cite:

Je pense que l'argument avancé par l'honorable député de Calgary-Nord est fondé. Le règlement est suffisamment clair. Si un passage d'un document est cité au cours du débat, celui-ci doit être déposé. Le président du Conseil privé a émis l'avis qu'il ne s'agissait peut-être pas ici de ce que l'on appelle un document d'État.

Cette opinion méritait d'être rappelée. L'Orateur poursuit et je cite ses paroles:

Ce point, à savoir la définition d'un document d'État et d'un document privé, a toujours soulevé des controverses par le passé.

Avant d'obliger le ministre à déposer la déclaration sous serment en question, la présidence va devoir décider s'il s'agit d'un document d'État ou d'un document privé. Pour revenir à notre citation, l'Orateur déclare ensuite:

J'estime que lorsqu'une lettre, même si à l'origine il s'agissait d'une lettre privée, est versée aux dossiers d'un ministère, elle devient alors un document public, donc d'État.

La décision que l'Orateur de l'époque avait prise au sujet de la nature de la lettre que l'on demandait est tout à fait claire. L'Orateur ajoute ensuite:

Il me semble que les documents auxquels le ministre a fait allusion font partie des dossiers officiels du pénitencier, . . .

Dans le cas qui nous concerne, la lettre fait soit partie des dossiers du Secrétariat d'État aux Affaires extérieures ou de ceux du premier ministre.

Je reprends ma citation:

. . . qu'ils sont donc en possession des fonctionnaires du ministère, et je pense que toute document de cette sorte auxquels le ministre se réfère devrait être déposé à la Chambre.

Peu importe d'ailleurs que ce soit le ministre ou le ministère qui détienne ce document.

Je vous demande de conclure, compte tenu du paragraphe 6 de la citation 327 que je viens de vous citer, qu'étant donné qu'on a invoqué l'autorité de ce document et qu'il s'agit d'un document officiel faisant l'objet d'un débat, le ministre devrait le déposer et à mon avis la Présidence devrait faire respecter cette procédure parlementaire.

En ce qui concerne le paragraphe 5 de la citation 327 de Beauchesne et j'insiste là-dessus dans ma conclusion, il est dit que:

L'action de citer un document suppose qu'on en a communiqué un extrait ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

Si comme je le fais dans mon intervention vous passez du paragraphe 6 au paragraphe 5 de la citation 327 il paraît indubitable que cette lettre a servi à influencer le débat, qu'on en a donc invoqué l'autorité et que par conséquent il n'est pas nécessaire de la citer. Je sais que c'est l'argument que va invoquer le leader du gouvernement à la Chambre mais il n'a pas besoin d'être cité.

Je ne veux pas dire que tout document auquel on a fait allusion doit, de ce seul fait, être déposé mais je soutiens devant vous, si vous n'acceptez pas le moins fort des deux arguments que je viens de vous soumettre, qu'une fois qu'un extrait du document a été cité et a servi à influencer le débat on doit donc considéré qu'on a invoqué l'autorité et que ces deux paragraphes s'y appliquent et la Présidence est alors tenue, à mon avis, de le faire déposer.

Mme le Président: J'ai écouté très attentivement les arguments qui ont été avancés et les commentaires de Beauchesne qui ont été cités pour étayer ces arguments, mais il faudra que je vérifie la tournure que le débat a prise hier pour voir si, comme le prétend le député, cette lettre a effectivement été évoquée à la fin expresse d'influencer le débat. Pour le moment, je ne crois pas être en mesure de porter un jugement valable et je voudrais par conséquent étudier la question plus à fond.

M. Nielsen: Madame le Président, permettez-moi de vous rappeler que cette lettre a été évoquée non seulement hier mais aussi lundi. Vous avez dit que vous consulteriez le hansard d'hier, mais le compte rendu des délibérations de lundi est tout aussi révélateur.

Mme le Président: Je le consulterai également.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, j'espérerais que vous alliez inviter les députés à intervenir pour entendre d'autres avis sur cette question et, ci vous n'y voyez pas d'inconvénient, je me proposerais d'essayer de réfuter les arguments du député du Yukon (M. Nielsen).

C'est un argument intéressant et vous y réfléchirez, j'en suis certain, madame le Président. Je crois toutefois que le député a eu tort à trois ou quatre reprises. Je suppose que je pourrais parler du commentaire 327(6) de Beauchesne qui a été cité.

● (1520)

Le député du Yukon a dit que le ministre avait cité un document officiel au cours du débat. A ma connaissance—et je n'ai eu l'occasion de lire qu'en diagonale le compte rendu des débats des deux derniers jours—ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), ni le premier ministre (M. Trudeau) n'ont cité d'extraits de correspondance échangée entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de la Grande-Bretagne. On y a fait allusion, mais je crois que si l'on en juge par un précédent admis à la Chambre, une simple allusion à une lettre ou à une conversation entre deux personnes ne constitue pas ce que l'on appelle une citation. C'est aussi pour cette raison que, à propos de la clause 327(7) du

Beauchesne, le député du Yukon s'attendait sans doute à ce que j'invoque, pour notre défense, la clause 327(2) que voici:

> 2) Il est admis que le document cité doit être déposé sur le Bureau s'il peut l'être sans préjudice de l'intérêt public. La même règle ne s'applique pas toutefois aux lettres personnelles ni aux mémoires.

Je pense que nous parlons bien de communication personnelle entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de Grande-Bretagne, et il est de tradition de ne pas divulguer le contenu d'une communication personnelle entre des chefs d'État parce que cela pourrait compromettre les relations entre les pays intéressés.

Toutefois, le député du Yukon avait prévu que je citerais la clause 327(2) et il a alors mentionné la clause 327(7) que voici:

> 7) Une lettre qui, bien qu'ayant eu originairement le caractère d'une communication personnelle, a été versée aux archives d'un ministère se transforme de ce fait en document public. Le ministre qui la cite au cours d'un débat doit la déposer s'il en est prié.

En ce qui concerne le commentaire 327(6), je crois fermement—et je défie quiconque de me prouver le contraire—que ni le premier ministre ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ont cité un passage de cette lettre; par conséquent le commentaire ne s'applique pas.

Mais je crains que, en ce qui concerne le commentaire 327(5), Votre Honneur aura une tâche assez épineuse. En effet, comme le signalait le député du Yukon, ce commentaire dit bien que:

> L'action de citer un document suppose qu'on en a communiqué un extrait ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

Toutefois, cela pose un certain nombre de questions. Peut-on dire que la période des questions constitue à proprement parler un débat? Le député voudra peut-être consulter le dictionnaire, je préfère quant à moi m'en remettre aux précédents parlementaires et je confie donc la question à Votre Honneur. J'estime personnellement que si l'on s'en tient à l'esprit et à la tradition de la période des questions, il ne s'agit pas à proprement parler d'un débat mais plutôt d'un processus permettant d'obtenir du gouvernement des réponses et des renseignements. Bien des députés ont, au fil des années, critiqué l'inadéquation des réponses et la nature informationnelle de la période des questions. Je suis donc d'avis que la période des questions n'est pas au sens strict du mot un débat. Je sais que les députés d'en face voient peut-être la chose différemment, mais ce qui importe en l'occurrence, et ce que le député du Yukon a demandé à Votre Honneur de faire, c'est d'aller plus loin et de décider si les allusions qu'ont faites le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la lettre ont, de fait, influencé le débat.

Si vous me le permettez, je dirais que le député du Yukon se montre très présomptueux en vous demandant Votre Honneur, en votre qualité de Président de la Chambre, de rendre une décision extrêmement subjective sur la question de savoir si une réponse donnée ou un geste posé à la Chambre a véritablement influencé le débat. Je crois, pour ces raisons, que l'argument n'est guère concluant.

Je crois avoir fait valoir trois ou quatre points. Le commentaire 327(2) est parfaitement explicite das le cas de la correspondance privée et des notes de service et, comme ce document n'a pas été cité, il ne s'applique donc pas.

De même, comme je l'ai déjà dit, le commentaire 327(6) est assez explicite en ce que ni le premier ministre, ni le secrétaire d'État aux affaires extérieures n'ont cité cette lettre. Ils y ont fait allusion. D'ailleurs, je n'en suis même pas sûr dans le cas du premier ministre. Il me semble que c'est plutôt le secrétaire d'État aux affaires extérieures. Le premier ministre a plutôt parlé des entretiens qu'il a eus avec M^me^ Thatcher.

J'estime enfin qu'il est assez présomptueux de demander à Votre Honneur si une réponse donnée ou un geste posé dans cette enceinte, que ce soit durant les débats ou lors de la période de questions, peut influencer le débat, et j'ajouterai que cela ne ressortit pas à votre compétence, en tant que président de la Chambre.

M. Hnatyshyn: A qui proposez-vous que l'on demande de trancher la question?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je serai très bref. La question est très simple. L'honorable député de Yukon (M. Nielsen) a appuyé essentiellement son argumentation sur le paragraphe 5 du commentaire 327 de l'ouvrage de Beauchesne, et il prétend que la lettre en cause a été utilisée aux fins d'influencer le débat. Alors il y a deux raisons pour lesquelles sa cause ne tient pas. La première, c'est qu'on a affaire ici à une lettre personnelle. Or, même si on avait cité un extrait d'une lettre personnelle, on ne pourrait pas forcer un député ou un ministre à déposer une telle lettre. Nous avons donc affaire à une lettre personnelle. Le paragraphe 5 du commentaire 327 ne saurait ici recevoir d'application. Le premier critère, c'est qu'il s'agit d'une lettre personnelle. Le deuxième, c'est que pour forcer un député ou un ministre à déposer un document, il faut qu'on en ait cité un extrait. Or absolument aucun extrait de cette lettre n'a été cité ici par qui que ce soit. Pour ces deux raisons, le caractère personnel de la lettre, et le défaut de citer un extrait, il est évident qu'on ne saurait obliger qui que ce soit à déposer une lettre ou un document.

Si le député de Yukon dit que c'est vrai, et qu'il s'agit d'une lettre personnelle, par contre le fait d'avoir cherché à influencer le débat en se référant à cette lettre-là équivaut à citer la lettre, mais même s'il avait raison, ce qu'on ne reconnaît pas, parce que je ne crois pas que cela ait influencé le débat de quelque façon que ce soit, mais même en admettant qu'il a raison, en admettant que cela a pu influencer le débat, ce que nous nions, nous avons ici affaire à une lettre personnelle.

Donc le paragrahe 5 du commentaire 327 ne s'applique qu'aux documents publics, pas aux lettres personnelles. Une lettre personnelle ne saurait jamais faire l'objet à la Chambre d'une obligation d'être déposée même si on en citait un extrait. Cela est très clair en vertu du paragraphe 2 du commentaire 327. Subsidiairement rien n'ayant été cité du document en cause, même s'il s'agissait d'un document public, et le fait que cela ait pu influencer le débat est nié. Les députés pourront le constater eux-mêmes à la lecture du journal des *Débats*. En rien n'avons-nous influencé quelque débat que ce soit et je poserais la question: de quel débat parle l'honorable député? Tout cela se passait pendant la période des questions orales et j'ignore de quel débat il parle. Quoi qu'il en soit, même si on admettait que la période des questions orales en soi constitue un débat, cela n'a influencé en rien le débat. Vous allez le constater vous-même, il s'agit d'une lettre personnelle dont on n'a cité absolument aucun extrait, et le commentaire 327 de l'ouvrage de Beauchesne me semble très pertinent et règle toute la question, madame le Président.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président . . .

Mme le Président: Le député du Yukon sait que j'ai pris note de ses propos. A-t-il quelque chose à ajouter au sujet du rappel du Règlement qu'il a soulevé?

M. Nielsen: Non, madame le Président, je n'ai rien à ajouter à ce sujet. Je me contenterai d'inviter la Présidence, lorsqu'elle se penchera sur cette question, à prendre acte de considérer, comme nous disons en langue juridique, le titre de la page couverture du hansard: «Débats de la Chambre des communes».

Mme le Président: Je prends la question en délibéré et rendrai ma décision plus tard.

M. TOWERS—LA PROCÉDURE DE RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme le Président: Hier, le député de Red Deer (M. Towers), a invoqué le Règlement au sujet de la motion qu'il avait présentée en vertu de l'article 43. J'ai dit que j'examinerais sa motion d'un peu plus près, car il est très difficile de décider si une motion est recevable pendant qu'on la lit à la Chambre. J'ai cru prudent de la lire une deuxième fois, d'autant plus que mon jugement était contesté, afin de voir si je n'avais pas pris ma décision un peu trop à la hâte.

J'ai donc examiné la motion et je ne vois aucune raison de changer d'avis. J'ai également étudié la motion du député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) que j'avais acceptée et mise aux voix. C'est parce qu'il y avait une différence entre ces deux motions que j'ai décidé de mettre aux voix celle du député de Sarnia-Lambton tandis que la motion du député de Red Deer ne m'a pas paru recevable.

Dépôt de documents

● (1530)

Le député de Sarnia-Lambton a justifié l'urgence de la question qu'il a soulevée, contrairement au député de Red Deer. La motion du député de Sarnia-Lambton concernait un événement qui venait de se produire. En outre, la motion du député de Red Deer me plaçait dans une situation très délicate. Si je l'avais acceptée, le lendemain j'aurais dû accepter une motion visant à encourager tous les autres groupes de la société qui rendent service à la collectivité, comme les médecins, les infirmières, les pompiers et ainsi de suite. L'idée est fort louable, mais j'ai peur que le recours à l'article 43 ne soit pas justifié. A mon grand regret, je dois refuser la motion.

M. Gordon Towers (Red Deer): Je vous remercie de votre explication, madame le Président. L'une des raisons pour lesquelles je n'ai pas présenté ma motion comme vous l'auriez voulu, c'est que vous aviez déclaré plus tôt à la Chambre que les députés ne devaient pas faire allusion aux délibérations du comité de la constitution.

Comme vous vous en rappelez sans doute, les commissions de police ont présenté des instances au comité de la constitution et c'est à cela que se rapportait ma motion. Je n'ai pas parlé de ces instances à cause de la décision que vous aviez rendue antérieurement. Je pensais cependant que la question était de nature urgente vu que nous avons appris aujourd'hui que la résolution serait renvoyée à la Chambre au plus tard le 13 février. Les instances présentées par des commissions de police de tout le Canada sont reliées à la motion que j'ai proposée en vertu de l'article 43 du Règlement.

Mme le Président: Voilà ce qui pose des problèmes à la Présidence quand les députés font allusion à la Chambre à des questions dont on discute à un comité. La Présidence ne sait pas ce qui se passe au comité et elle n'assiste pas à ses délibérations. Je félicite le député d'avoir suivi la règle qui interdit de faire allusion aux délibérations d'un comité à la Chambre, mais il doit aussi suivre toutes les autres règles de la Chambre et, quand il présente une motion en conformité de l'article 43 du Règlement, il doit respecter les règles qui ont trait à cet article du Règlement. Comme il ne l'a pas fait, je ne puis accepter sa motion.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

DÉPÔT DE LA PROPOSITION CONCERNANT LA RÉFORME DE LA PRÉSENTATION

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en vertu du paragraphe 41(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer les documents ayant trait à la proposition du gouvernement portant sur la réforme des prévisions budgétaires, dans les deux langues officielles.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 995, 1005, 1033, 1034, 1035, 1036, 1197, 1198, 1208, 1209, 1250, 1251, 1252, 1267, 1268, 1269, 1270, 1315, 1517, 1589, 1590, 1592, 1593, 1594, 1789, 1790, 1791, 1792 et 1799.

Et je dois vous faire remarquer, madame le Président, que toutes les questions répondues sont au nom de l'honorable député de Leeds-Grenville (M. Cossitt).

[*Texte*]

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 995—**M. Cossitt:**

1. M. Yvon Gariépy ou Mme Claudette Nadeau ou une direction quelconque du ministère des Approvisionnements et Services en leur nom, ont-ils loué des voitures et, dans l'affirmative, à quelles fins et, à un moment quelconque, ces véhicules se sont-ils rendus au Château Montebello?

2. Les factures de remboursement signées par M. Gariépy et, ultérieurement, envoyées à Mme Claudette Nadeau aux fins d'approbation par contresignature, ont-elles été payées par la Corporation de disposition des biens de la Couronne et ces factures ont-elles été détruites?

3. Des sommes ont-elles été facturées à d'autres postes du budget de la Corporation?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le ministère des Approvisionnements et Services, la Corporation de disposition des biens de la Couronne et la Monnaie royale canadienne m'informent comme suit:

1. (i) Aucune voiture n'a été louée par le ministère des Approvisionnements et Services pour M. Y. Gariépy ou Mme C. Nadeau. Aucune voiture n'a été louée par M. Y. Gariépy ou Mme C. Nadeau en quelque temps que ce soit pour se rendre au Château Montebello.

   (ii) Non.

2. Non.

3. Non.

Question nº 1005—**M. Cossitt:**

1. Une enquête sur l'attitude ou une autre étude de même nature a-t-elle été effectuée au cours des trois dernières années auprès d'employés de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et, dans l'affirmative, *a*) combien de questions comportait l'enquête, *b*) des employés ont-ils reçu ordre de répondre au questionnaire et de le renvoyer à M. Robert Myre, psychologue industriel, a/s Stethem-Gareau Ltée?

2. Le gouvernement considère-t-il de telles enquêtes comme une intrusion dans la vie privée des fonctionnaires et, dans l'affirmative, quelles mesures seront prises pour corriger la situation?

3. L'enquête a-t-elle fait ressortir que les employés de la Corporation avaient le moral bas et les résultats ont-ils été rendus publics et, sinon, *a*) pourquoi, *b*) le seront-ils?

4. Combien a coûté l'enquête?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit: 1. 3. et 4. Voir la réponse à la question nº 433, hansard du 23 janvier 1979, page 2448, 4e session, 30e législature.

2. Les individus ont été informés de la raison pour laquelle l'information était recueillie.

L'information recueillie dans ledit relevé a été fournie individuellement par les employés sur une base volontaire et était dirigée directement à l'expert-conseil.

Aucun individu n'a été requis d'identifier son questionnaire de retour.

En conclusion, pour les raisons ci-dessus mentionnées, il n'est pas cru que le relevé d'information était une intrusion de la vie privée.

LE DIRECTEUR DE LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question nº 1033—**M. Cossitt:**

1. En ce 3 juin 1980, le directeur général-président de la Monnaie royale canadienne, M. Yvon Gariépy, se trouve-t-il en déplacement à l'étranger pour affaires du gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) quels pays doit-il visiter et quand, *b*) pour quels motifs, *c*) quel est le coût prévu de son voyage, *d*) quel est le nom des hôtels ou autres logements devant être utilisés et payés par les contribuables?

2. Le retour de M. Gariépy à son bureau ou au Canada est-il prévu pour le 12 juin 1980?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie royale canadienne m'informe comme suit:

1. Oui.

   a) Pays-Bas, Grèce, République fédérale d'Allemagne, France. Révéler le nom des autres pays visités risquerait vraisemblablement de porter un préjudice appréciable aux intérêts économiques de la corporation.

   b) Aux Pays-Bas: conférence des directeurs de monnaie de plusieurs pays;

   en Grèce:

   réunions avec nos distributeurs européens des pièces de monnaie numismatique canadienne;

   dans la République fédérale d'Allemagne:

   Réunions avec des représentants de deux banques nationales vendant notre pièce de monnaie en or—La Feuille d'érable—dans différentes parties du monde.

   en France:

   réunion avec le Directeur de la Monnaie à Paris.

   c) $6,800.

   d) Les noms des hôtels ou autres logements devant être payés par la corporation sont:

   Holiday Inn, Utrecht, Pays-Bas;

   Novotel Alpha, Amsterdam, Pays-Bas;

   Hilton, Athènes, Grèce;

   Schlosshotel Kronberg, Frankfurt, République fédérale d'Allemagne;

   Meurice, Paris, France.

2. Oui.

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 1034—**M. Cossitt:**

1. En ce 3 juin 1980, la présidente et directrice-générale de la Société de disposition des biens de la Couronne, Mme Claudette Nadeau, se trouve-t-elle en déplacement à l'étranger pour affaires du gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) quels pays doit-elle visiter et quand, *b*) pour quels motifs, *c*) quel est le coût prévu de son voyage, *d*) quel est le nom des hôtels ou autres logements devant être utilisés et payés par les contribuables?

2. Le retour de M^me^ Nadeau à son bureau ou au Canada est-il prévu pour le 12 juin 1980?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit: 1.Oui.

a) Pays-Bas, Grèce, Allemagne et France. Entre le 18 mai et le 11 juin 1980.

b) Comme représentant de la Corporation de disposition des biens de la Couronne:

afin de discuter les ventes d'équipement important, incluant des navires et avions;

pour négocier un contrat avec l'agence de disposition des surplus du gouvernement de l'Allemagne;

pour discuter les services de disposition fournis aux forces armées de l'Allemagne s'entraînant au Canada;

pour échanger des connaissances sur les activités de disposition dans ces pays.

c) $4,500.

d) Les noms des hôtels ou autres logements qui seront payés par la Corporation sont:

Holliday Inn, Utrecht, Pays-Bas;

Novotel Alpha, Amsterdam, Pays-Bas;

Hilton, Athènes, Grèce;

Schlosshotel Kronberg, Frankfurt, Allemagne;

Bristol Hotel, Bonn, Allemagne;

Meurice, Paris, France.

2. Oui.

Question n^o^ 1035—**M. Cossitt:**

1. La présidente de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, M^me^ Claudette Nadeau, a-t-elle visité Stratford (Ont.) en 1978 et a-t-elle voyagé par avion d'Ottawa à Toronto, et de Toronto à Stratford dans une voiture dont les frais de location ont été payés par les contribuables et, dans l'affirmative, quel était le but de ce voyage?

2. *a*) Une facture pour la location d'une voiture pour le trajet aller-retour Toronto-Stratford a-t-elle été présentée par M^me^ Nadeau et, dans l'affirmative, (i) a-t-elle été approuvée (ii) par qui (iii) a-t-elle été payée par le Trésor et, dans l'affirmative, par quel ministère ou société de la Couronne, *b*) cette facture manque-t-elle aux dossiers et, dans l'affirmative, (i) pourquoi et quels sont les détails de la situation (ii) une enquête sera-t-elle menée à cet égard?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):

La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit: 1. M^me^ Nadeau a visité Stratford en 1979 et non pas en 1978. Elle a voyagé par avion d'Ottawa à Toronto, et de Toronto à Stratford dans une voiture, dont les frais de location ont été payés par la corporation, en route pour une réunion à L'Université Western Ontario, London.

2. *a*) Oui.

(i) Oui.

(ii) M^me^ C. Nadeau, président et directeur général.

(iii) Payé par la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

b) Non.

(i) Sans objet.

(ii) Sans objet.

LE DIRECTEUR DE LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question n^o^ 1036—**M. Cossitt:**

1. Le directeur général-président de la Monnaie royale canadienne, M. Yvon Gariépy, a-t-il visité Stratford (Ont.) en 1978 et a-t-il voyagé par avion d'Ottawa à Toronto, et de Toronto à Stratford dans une voiture dont les frais de location ont été payés par les contribuables et, dans l'affirmative, quel était le but de ce voyage?

2. *a*) Une facture pour la location d'une voiture pour le trajet aller-retour Toronto-Stratford a-t-elle été présentée par M. Gariépy et, dans l'affirmative, (i) a-t-elle été approuvée (ii) par qui (iii) a-t-elle été payée par le Trésor et, dans l'affirmative, par quel ministère ou société de la Couronne, *b*) cette facture manque-t-elle aux dossiers et, dans l'affirmative, (i) pourquoi et quels sont les détails de la situation (ii) une enquête sera-t-elle menée à cet égard?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie royale canadienne m'informe comme suit:

1. (i) Pas en 1978, mais il a été à Stratford en 1979.

(ii) Il a voyagé par avion d'Ottawa à Toronto et de Toronto à Stratford comme chauffeur autorisé additionnel à bord d'une voiture de location louée par une deuxième corporation de la Couronne.

(iii) La raison du voyage était de rencontrer un expert-conseil en mise en marché.

2. *a*) Non.

b) Sans objet.

Question n^o^ 1197—**M. Cossitt:**

Depuis l'inscription au *Feuilleton* de la question n^o^ 1033 par l'honorable député de Leeds-Grenville concernant, entre autres, le retour au Canada, prévu pour le 12 juin 1980, du directeur général-président de la Monnaie royale du Canada, M. Yvon Gariépy, ce dernier a-t-il modifié ses projets à cet égard, notamment la compagnie aérienne et autres?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie royale canadienne m'informe comme suit: Non.

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question n^o^ 1198—**M. Cossitt:**

Depuis l'inscription au *Feuilleton* de la question n^o^ 1034 par l'honorable député de Leeds-Grenville concernant, entre autres, le retour au Canada, prévu pour le 12 juin 1980, de la présidente et directrice générale de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, M^me^ Claudette Nadeau, cette dernière a-t-elle modifié ses projets à cet égard, notamment la compagnie aérienne et autres?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit: Non.

Question n^o^ 1208—**M. Cossitt:**

1. Au cours des deux dernières années, combien de déjeuners, fêtes ou réceptions la Corporation de disposition des biens de la Couronne a-t-elle organisés, quand et pour quel montant dans chaque cas?

2. A-t-on organisé, pendant un certain temps et dans un établissement adjacent, des déjeuners du vendredi pour lesquels les vins et spiritueux étaient payés par le gouvernement et, dans l'affirmative, dans chaque cas, *a*) à l'intention de qui, *b*) combien de consommations ont été achetées, *c*) quels sont les nom et fonctions des personnes qui ont autorisé ces réceptions?

Questions au Feuilleton

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit:

1. Des dossiers vérifiés tenus par la Corporation, il n'est pas possible d'identifier un nombre précis de réceptions. Toutefois, pour le besoin de cette question, la Corporation a relevé les deux dernières années financières et fait état des montants suivants pour des ventes de promotion, relations avec le client et hospitalité.

	Bureau chef	Bureaux régionaux
1978-1979	$14,000	$7,000
1979-1980	$16,000	$9,000

2. La Corporation a pu identifier les réceptions qui ont été tenues les vendredis.

Trois fois; le 14 janvier, le 7 mars et le 2 mai, 1980.

a) (i) le 14 jan.— pour le départ du chef, Personnel et administration;
(ii) le 7 mars— pour le départ d'une secrétaire de direction;
(iii) le 2 mai — pour le départ d'une secrétaire et d'un commis préposé aux achats.

b) (i) $105.00
(ii) $ 24.00
(iii) $ 40.00

c) (i) Mme C. Nadeau, président et directeur général.
(ii) M. R. Asselin, vice-président, finances et administration.
(iii) M. R. Asselin, vice-président, finances et administration.

Question nº 1209—**M. Cossitt:**

1. Des fonctionnaires du bureau du vérificateur général ont-ils été récemment dans les locaux de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et, dans l'affirmative, *a*) s'y trouvaient-ils encore le 9 juin 1980, *b*) quand ont-ils commencé leur vérification?

2. Le gouvernement demandera-t-il au vérificateur général de réouvrir les comptes de 1978 afin de les examiner de nouveau, en accordant une attention particulière à certains frais de déplacement et de logement, notamment à une facture de location d'une voiture pour un voyage aller-retour entre Toronto et Stratford?

3. Une copie de cette facture est-elle jointe au chèque payé et, dans l'affirmative, indique-t-elle le nom du conducteur comme étant celui du directeur général-président de la Monnaie royale canadienne, M. Yvon Gariépy, et celui du locataire, celui de Mme Claudette Nadeau, de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et, sinon, qui étaient le conducteur et le locataire?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit:

1. Oui.

a) Oui.

b) Le 21 mai 1980.

2. Non, le vérificateur général a l'autorité de regarder dans n'importe quel domaine dont son bureau ressent les besoins d'enquêter.

3. Oui.

Oui, indiquant M. Y. Gariépy comme chauffeur autorisé additionnel et Mme C. Nadeau comme chauffeur principal et locataire. Voir aussi la réponse à la question nº 994 qui est déposée aujourd'hui.

LE DIRECTEUR DE LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question nº 1250—**M. Cossitt:**

1. Le directeur général-président de la Monnaie royale du Canada, M. Yvon Gariépy, a-t-il assisté à une conférence aux Pays-Bas, réunissant des directeurs de la Monnaie d'autres pays et, le cas échéant, *a*) qui a-t-il rencontré et quels postes occupaient-ils, *b*) quand, *c*) à quel endroit et quand ont eu lieu les réunions, *d*) quel est le compte rendu détaillé des sujets abordés au cours de ces réunions?

2. Dans quels hôtels M. Gariépy est-il descendu et combien en a-t-il coûté aux contribuables?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie royale canadienne m'informe comme suit:

1. Oui.

a) Des directeurs de la Monnaie de d'autres pays du monde et leurs officiers, des officiels du gouvernement des Pays-Bas, plusieurs représentants de l'industrie privée intéressés dans les affaires de la production de monnaie.

b) Du 18 au 24 mai 1980.

c) Utrecht et Amsterdam.

Les activités de la conférence étaient tenues toute la journée du lundi le 19 au vendredi le 23.

d) Information générale concernant la production de monnaie et l'opération d'un établissement de monnaie en plus des contacts avec plusieurs représentants des pays avec qui nous avons fait affaire.

2. Holiday Inn, Utrecht;

Novotel Alpha, Amsterdam.

Le coût à la Corporation a été d'environ $1700.

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 1251—**M. Cossitt:**

1. La présidente et directrice générale de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, Mme Claudette Nadeau, s'est-elle rendue aux Pays-Bas en mission d'enquête, afin de déterminer comment d'autres gouvernements disposent des biens de la Couronne et, le cas échéant, *a*) qui a-t-elle rencontré et quels postes occupaient-ils, *b*) quand, *c*) à quel endroit et quand ont eu lieu les réunions, *d*) quel est le compte rendu détaillé des sujets abordés au cours de ces réunions?

2. Dans quels hôtels Mme Nadeau est-elle descendue et combien en a-t-il coûté aux contribuables?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit:

1. Oui.

a) (i) M. J. J. denBoer, Services des domaines, ministère des Finances.
(ii) M. W. Blokzyl, Sous-directeur, Département des Propriétés de l'État, ministère des Finances, La Haye, Pays-Bas.
(iii) Directeur du personnel de la disposition du matériel.

(iv) Directeur des opérations des biens de surplus ou saisis.

(v) Clients éventuels de la Corporation.

b) du 21 au 24 mai 1980.

c) Ci-haut *a*) (i) et (ii) La Haye, au bureau respectif des officiers, durant les heures normales de bureau.

Ci-haut *a*) (iii) et (iv) à et aux environs d'Amsterdam visitant divers magasins de détail pour les biens saisis, durant les heures normales de bureau, et la soirée du 23 mai.

Ci-haut *a*) (v) à Amsterdam dans les bureaux des personnes intéressées, durant les heures normales de bureau.

d) marchés éventuels pour la vente de matériel de surplus canadien; différents moyens de dispositions, méthodes d'oprations, incluant divers magasins de détail pour les biens saisis; fonctions d'approvisionnements; autorités statutaires.

2. (i) Holiday Inn, Utrecht; Novolta Alpha, Amsterdam.

(ii) Le coût à la Corporation est de $340.

Question nº 1252—**M. Cossitt:**

1. Le directeur général-président de la Monnaie royale du Canada a-t-il déclaré, le ou vers le 12 juin 1980, qu'il voyage parfois en compagnie de la présidente et directrice générale de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, Mme Claudette Nadeau, «quand elle est en voyage d'affaires, parfois quand je suis en voyage d'affaires, mais nous payons nos propres déplacements lorsque nous ne sommes pas en voyage d'affaires» et, le cas échéant, combien d'argent l'une ou l'autre de ces personnes a-t-elle remboursé au Receveur général du Canada au titre de dépenses effectuées lors des voyages qui ont précédé leur dernier voyage et classées en tout ou en partie comme dépenses d'amusement?

2. Quand et combien de jours après chaque voyage l'argent a-t-il été remboursé?

3. En cas de non remboursement, comment les deux sociétés d'État ont-elles pu déterminer qu'aucune partie des voyages consacrée au divertissement n'a été payée à même les deniers publics?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie royale canadienne m'informe comme suit:

1. Oui. Aucune somme d'argent ne fut remboursée à la Monnaie car on ne lui a fait payer aucune dépense personnelle pour voyages d'agrément.

2. Sans objet.

3. Le président de la corporation met à un compte seulement la portion des voyages qui est applicable pour le temps qu'il voyage pour affaire.

La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit: 1. (i) Sans objet. (ii) Si cela a été dit, les dépenses pour les voyages d'amusements n'ont jamais été imputées à la Corporation.

2. Sans objet.

3. En ce qui concerne la présidente de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, la Corporation n'a payé que les dépenses reliées aux affaires.

LE DIRECTEUR DE LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question nº 1267—**M. Cossitt:**

1. Le directeur général-président de la Monnaie royale canadienne, M. Yvon Gariépy, s'est-il rendu en Grèce pour y rencontrer des distributeurs européens de pièces canadiennes et, dans l'affirmative, *a*) quelles personnes a-t-il rencontrées et quels postes occupaient-elles, *b*) quand, *c*) où et à quelle heure ces rencontres ont-elles eu lieu, *d*) quel en est le résultat détaillé, en fait de réalisations ou d'informations obtenues?

2. Dans quels hôtels M. Gariépy est-il descendu, et qu'en a-t-il coûté aux contribuables?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie royale canadienne m'informe comme suit:

1. Oui.

a) Les distributeurs européens des pièces de monnaie numismatique de la Monnaie (16 organismes); les représentants de l'agent de mise en marché de la Monnaie en Europe; les officiers de la Monnaie d'Athènes.

b) Du 24 au 27 mai 1980 et le 30 mai 1980.

c) A Athènes, tous les jours, à des heures différentes, les 25, 26, 27 et 30 mai.

d) La raison de nos réunions annuelles est de revoir avec nos distributeurs officiels tous les aspects de la gestion du programme pour l'année précédente, de planifier l'année qui vient et de discuter le programme de promotion en Europe.

La visite de la Monnaie est faite pour être mieux informé sur la façon de procéder des autres pays et pour explorer la possibilité de faire affaire avec eux.

2. Hilton, Athènes.

Le coût à la corporation a été de $920.

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 1268—**M. Cossitt:**

1. La présidente et directrice générale de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, Mme Claudette Nadeau, s'est-elle rendue en Grèce au cours d'une mission de recherche en vue de déterminer la façon dont d'autres gouvernements disposent des biens de la Couronne et, dans l'affirmative, *a*) quelles personnes a-t-elle rencontrées et quels postes occupaient-elles, *b*) quand, *c*) où et à quelle heure ont eu lieu ces rencontres, *d*) quel en est le résultat détaillé, en fait de réalisations ou d'informations obtenues?

2. Dans quels hôtels Mme Nadeau est-elle descendue et qu'en a-t-il coûté aux contribuables?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit:

1. Oui.

a) (i) M. Kanelopoulos, président, organisation d'approvisionnements du gouvernement.

(ii) M. Kalamidos, directeur général, Approvisionnements du gouvernement, ministère du Commerce.

(iii) M. Wismer, attaché commercial, gouvernement canadien.

(iv) Clients éventuels de la Corporation.

b) Du 24 au 27 mai 1980.

c) A Athènes, dans les bureaux respectifs des officiers, durant les heures normales de bureau.

d) Marchés éventuels pour la vente de navires canadiens de surplus; différents moyens de disposition des biens du gouvernement; méthodes d'opération; fonctions d'approvisionnements; autorités statutaires.

2. (i) Hilton, Athènes.

(ii) Le coût à la Corporation est de $230.

Questions au Feuilleton

LE DIRECTEUR DE LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question nº 1269—**M. Cossitt:**

1. Le directeur général-président de la Monnaie royale canadienne, M. Yvon Gariépy, a-t-il rencontré en Allemagne les représentants des banques qui distribuent les pièces d'or canadiennes avec feuille d'érable et, dans l'affirmative, *a*) quelles personnes a-t-il rencontrées et quels postes occupaient-elles, *b*) quand, *c*) où et à quelle heure ces rencontres ont-elles eu lieu, *d*) quel en est le résultat détaillé, en fait de réalisations ou d'informations obtenues?

2. Dans quels hôtels M. Gariépy est-il descendu et qu'en a-t-il coûté aux contribuables?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie royale canadienne m'informe comme suit:

1. Oui.

a) Les directeurs de deux importantes banques traitant dans l'échange des métaux précieux. Les noms ne sont pas mentionnés car leur divulgation risquerait de porter un préjudice aux intérêts économiques de la corporation.

b) Les 4 et 5 juin 1980.

c) Frankfurt, en fin d'après-midi et en soirée le 4 juin et dans l'avant-midi et l'après-midi le 5 juin.

d) L'objet des réunions était de discuter les affaires reliées aux ventes de ces deux banques de la «Feuille d'érable» en Europe et dans d'autres parties du monde.

2. Schlosshotel Kronberg. Le coût à la corporation est de $530.

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 1270—**M. Cossitt:**

1. La présidente et directrice générale de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, Mme Claudette Nadeau, s'est-elle rendue en Allemagne pour renégocier un contrat avec une société de disposition de surplus de matériel à la base des Forces armées canadiennes de Lahr et, dans l'affirmative, *a*) quelles personnes a-t-elle rencontrées, quels postes occupaient-elles et quel était le nom de la société en cause, *b*) quand, *c*) où et à quelle heure ont eu lieu ces rencontres, *d*) quel en est le résultat détaillé, en fait de réalisations ou d'informations obtenues?

2. Dans quels hôtels Mme Nadeau est-elle descendue et qu'en a-t-il coûté aux contribuables?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit:

1. Oui.

a) (i) M. V. Prsychowski, Président, VEBERG Verwertrungsgesellschaft m.b.h.

(ii) M. K. Cron, Président, VEBERG Verwertungsgesellschaft m.b.h.

(iii) Dr. W. Diestelmeier
Ministère de la Défense

(iv) M. Ernst Knebel
Ministerialdirigent Im,
Bonn

(v) M. Réginald Berger
Ministère allemand de la Défense
Bonn

b) Les 4, 5, et 6, juin 1980.

c) Le 4 juin—Frankfurt, au bureau respectif des officiers. Les 5 et 6 juin—Bonn, au bureau respectif des officiers durant les heures normales du bureau.

d) Contrat final exécuté avec VEBEG, techniques de disposition allemande, implications financières des activités de disposition, étendre la base pour la disposition des surplus du gouvernement canadien à l'étranger.

2. (i) Schlosshotel, Frankfurt; Bristol Hotel, Bonn.

(ii) Le coût à la Corporation est de $471.

Question nº 1315—**M. Cossitt:**

Le ministre des Approvisionnements et Services a-t-il ordonné qu'enquête soit faite sur la présidente et directrice générale de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, Mme Claudette Nadeau, et, dans l'affirmative, prévoit-on que la situation de Mme Nadeau sera modifiée et, le cas échéant, ce changement aurait-il un rapport avec l'enquête en cours?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):

(i) Non.

(ii) Sans objet.

(iii) Sans objet.

Question nº 1517—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement est-il au courant du contrat de location nº 907011582 intervenu entre la présidente et directrice générale de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, Mme Claudette Nadeau, et Hertz Canada Ltée et, le cas échéant, *a*) le véhicule a-t-il été loué à l'aéroport international de Toronto vers le 3 juin 1979, *b*) le contrat a-t-il été signé par Mme Nadeau, *c*) prévoyait-il que le véhicule en question pouvait être conduit par une deuxième personne et, dans l'affirmative, portait-il la signature du directeur général-président de la Monnaie royale canadienne, M. Yvon Gariépy?

2. Ce véhicule a-t-il servi au travail de la Monnaie royale canadienne ou de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et, dans l'affirmative, *a*) à quel endroit, *b*) le véhicule a-t-il permis de parcourir 429 kilomètres, *c*) s'est-on rendu à Stratford (Ont.) avec ce véhicule et Mme Nadeau et M. Gariépy ont-ils assisté au Festival de Stratford en mission gouvernementale et, le cas échéant, pour quels motifs?

3. Les frais de location de ce véhicule ont-ils été imputés à la Corporation et, dans l'affirmative, *a*) sous quelle autorisation, *b*) le total des deniers publics dépensés pour l'utilisation de ce véhicule pendant environ deux jours a-t-il été de $94.79?

4. Mme Nadeau ou M. Gariépy ont-ils remboursé le Receveur général du Canada à une date ultérieure et, le cas échéant, quand et pour quel montant?

5. Quels sont les montants et détails précis de toutes les autres factures payées par le gouvernement dans le cadre de ce voyage, les jours qui ont immédiatement précédé ou suivi la location, y compris les moyens de transport pour l'aller-retour Ottawa-Toronto et le coût y afférent?

L'hon. J.-J Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit:

1. Oui, la Corporation est au courant.

a) Oui.

b) Oui.

c) Oui, comme chauffeur autorisé additionnel.

2. La Corporation de disposition des biens de la Couronne.

a) Western University, London via Stratford.

b) Oui.

c) (i) Oui.

(ii) Non.

(iii) Sans objet.

3. Oui.

a) La présidente de la Corporation.

b) Le montant total de $94.79 a été payé par la Corporation.

4. (i) Non.

(ii) Sans objet.

5. En route pour Ottawa, la présidente de la Corporation a eu une entrevue avec Radio-Canada et a aussi rencontré un client de la Corporation.

Voyageur Travel (billet d'avion)		$ 105.85
Victoria Inn (logement)		111.00
Taxis: a) A l'aéroport d'Ottawa		14.00
b) Studio de T.V., à Toronto, aller et retour		30.00
c) Transit		2.80
		$ 263.65
Hertz Canada Ltd. (Toronto/Stratford/London/Toronto)	94.79	
		$358.44

Question nº 1589—**M. Cossitt:**

La Corporation de disposition des biens de la Couronne ou tout autre organisme gouvernemental ont-ils payé au président et directeur général, Mme Claudette Nadeau, la cotisation au Cercle universitaire d'Ottawa et, le cas échéant, *a*) cette cotisation s'élève-t-elle à $250 par année, *b*) pourquoi ce montant a-t-il été prélevé des deniers publics, *c*) quand les versements ont-ils commencé, combien de paiements ont été versés et quand ont-ils été effectués?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit: Oui, par la Corporation.

a) Oui.

b) L'adhésion est considérée comme étant une dépense d'affaire légitime dans l'intérêt des activités de la Corporation.

c) Le 30 novembre 1977. Quatre.

Le 30 novembre 1977 (pro-rata).

Le 15 février 1978.

Le 15 décembre 1978.

Le 9 janvier 1980.

LA COTISATION AU CERCLE UNIVERSITAIRE D'OTTAWA

Question nº 1590—**M. Cossitt:**

La Monnaie royale canadienne ou tout autre organisme gouvernemental ont-ils payé au directeur général-président, M. Yvon Gariépy, la cotisation au Cercle universitaire d'Ottawa, 453 est, avenue Laurier et, le cas échéant, *a*) cette cotisation s'élève-t-elle à $250 par année, *b*) pourquoi ce montant a-t-il été prélevé des deniers publics, *c*) quand les versements ont-ils commencé, combien de paiements ont été versés et quand ont-ils été effectués?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Monnaie royale canadienne m'informe comme suit:

La cotisation du Cercle est payée par la Monnaie royale canadienne.

a) Oui, le montant est de $250 par année.

b) L'adhésion est considérée comme étant une dépense d'affaire légitime dans l'intérêt des activités de la corporation.

c) La cotisation a été payée sur une base annuelle depuis 1976.

1976: $150 pour 9 mois, le 1er juin 1976;

1977: $200 le 16 décembre 1976 et $50 le 12 mai 1977;

1978: $250 le 4 janvier 1978;

1979: $250 le 12 décembre 1978;

1980: $250 le 3 janvier 1980.

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 1592—**M. Cossitt:**

Depuis que l'honorable député de Leeds-Grenville a inscrit au *Feuilleton* des questions au sujet de Mme Claudette Nadeau de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, des vérificateurs ou d'autres personnes ont-ils effectué des recherches dans les dossiers de la Corporation afin de trouver des preuves attestant de dépenses et versements au compte de Mme Nadeau ou du directeur général-président de la Monnaie royale canadienne, M. Yvon Gariépy, et, le cas échéant, *a*) a-t-on découvert la disparition de certains dossiers et, dans l'affirmative, lesquels, *b*) qui a ordonné ces recherches?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit: La vérification sur place des dossiers de la Corporation par le vérificateur général fut complétée le 15 juillet 1980. Depuis cette date aucun vérificateur ou personne de l'extérieur n'a effectué des recherches dans les dossiers de la Corporation. Toutefois, c'est une pratique interne commune de revoir la documentation financière incluant les dépenses pour fins d'analyse budgétaire et pour des réponses à des questions parlementaires.

a) (i) Aucun dossier n'a été rapporté manquant.

(ii) Sans objet.

b) Si une recherche de ce genre doit avoir lieu, c'est le vice-président, finances et administration qui l'autorise, selon la procédure normale.

Question nº 1593—**M. Cossitt:**

1. M. J.-M. Bertrand est-il à l'emploi de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et, le cas échéant, *a*) à quel titre et quelles sont ses fonctions, *b*) a-t-il déjà occupé le poste de chef des Services financiers, *c*) a-t-il pris des congés de maladie au cours des deux dernières années et, dans l'affirmative, pendant combien de temps et ne s'agissait-il pas d'une période d'environ un mois?

2. Quand M. Bertrand est-il rentré au travail et, à cette même date, a-t-il constaté que son poste de chef des Services financiers était occupé par une autre personne et, le cas échéant, *a*) en avait-il été informé avant son retour et, sinon, pourquoi, *b*) qui occupe le poste ou un poste équivalent à l'heure actuelle, *c*) cette nomination a-t-elle était faite par Mme Claudette Nadeau ou sur sa recommandation, *d*) quelles raisons ont conduit à l'adoption d'une telle mesure?

3. A la Corporation, les nominations à des postes supérieurs sont-elles faites par Mme Nadeau et, le cas échéant, en vertu de quels pouvoirs?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit:

1. Oui.

a) Comptable dans la capacité de stagiaire.

Fonctions: Planifie, organise, surveille et dirige le personnel, les activités et autres ressources de la section de la comptabilité.

Planifie, prévoit et produit des rapports réguliers et ad hoc.

Établit et maintient le contrôle de qualité des consommations et rendements de l'ordinateur.

Fournit la direction fonctionnelle aux employés de soutien dans les matières relevant aux méthodes de directions financières de la Corporation.

b) Non, il occupait le poste de chef des finances dans la capacité de stagiaire.

c) Ces renseignements sont considérés comme étant personnels.

2. Le 6 octobre 1980. M. Bertrand n'a jamais eu confirmation de son poste en tant que chef des finances (voir 1.*b*)).

a) Il a été avisé officiellement le 28 août 1980 que son poste était celui de comptable en stage.

b) Michel Bourcier occupe le poste de chef des finances dans la capacité de stagiaire.

c) Non.

d) Sans objet.

3. La nomination des dirigeants est faite par le conseil d'administration de la Corporation suivant la procédure établie par la loi concernant les biens de surplus de la Couronne, paragraphe 7(1), et par le Règlement nº 3 de la Corporation, paragraphe 7.01, approuvé par le décret CP 1979-1054, le 28 mars 1979.

LE DIRECTEUR DE LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question nº 1594—**M. Cossitt:**

1. Au cours des trois dernières années, la Monnaie royale canadienne a-t-elle versé au Cercle universitaire d'Ottawa des sommes prélevées à même les fonds publics et, le cas échéant, *a*) de quel montant s'est-il agi chaque année, *b*) quel est le total de ces sommes pour les trois dernières années, *c*) à quoi ces sommes étaient-elles destinées, *d*) combien de personnes en ont bénéficié sous forme de réceptions et (i) quand (ii) quel est leur nom et quel était l'objet de ces réceptions?

2. Le directeur général-président de la Monnaie, M. Yvon Gariépy, était-il présent à ces réceptions ou a-t-il participé directement ou indirectement à leur organisation et, le cas échéant, à combien de reprises?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):

1. La Monnaie royale canadienne a versé des sommes, mais elles ne provenaient pas de fonds publics:

a) 1977 $3,051.88;
1978 $3,594.29;
1979 $8,176.24.

b) Total: $14,822.41.

c) Pour le paiement de réunions avec des clients, hommes d'affaires ou autres personnes ayant des affaires avec la Corporation.

d) environ 600 personnes en 3 ans.

(i) 1977

Date	Nombre de personnes
24 février	2
3 mars	4
5 avril	10
6 avril	3
12 avril	5
21 avril	8
3 mai	8
6 mai	2
19 mai	3
20 mai	4
25 mai	7
2 juin	3
11 juin	10
20 juin	7
15 juillet	3
11 août	3
29 août	2
30 août	4
30 août	5
16 septembre	4
20 septembre	7
21 septembre	8
22 septembre	8
6 octobre	5
13 octobre	2
18 octobre	4
25 octobre	2
28 octobre	2
2 novembre	7
4 novembre	2
10 novembre	2
11 novembre	2
22 novembre	4
10 janvier 1978	5
17 janvier	8
24 janvier	6
25 janvier	11
4 février	2
8 février	7
16 février	4
2 avril	2
4 avril	9
27 avril	5
3 mai	3
12 mai	4
17 mai	2
21 juin	12
5 juillet	2
19 juillet	6
24 juillet	7
8 août	7
9 août	8
8 septembre	2
19 septembre	10
25 septembre	8
14 novembre	2
21 novembre	4
1er décembre	14
2 décembre	12
20 décembre	3
17 janvier 1979	4
18 janvier	2
25 janvier	2
30 janvier	8

Date	Nombre de personnes
2 février	2
7 février	7
17 février	8
22 février	2
23 février	2
3 mars	6
6 mars	4
8 mars	5
12 mars	2
16 mars	2
7 avril	4
11 avril	6
18 avril	9
30 avril	3
1er mai	2
9 mai	7
22 mai	3
25 mai	2
28 mai	6
30 mai	2
1er juin	4
13 juin	2
21 juin	16
27 juin	7
6 juillet	8
20 juillet	5
24 juillet	9
25 juillet	2
31 juillet	11
16 août	2
28 août	3
4 septembre	24
5 septembre	16
7 septembre	3
13 septembre	4
15 octobre	7
7 novembre	4
8 novembre	6
13 novembre	3
15 novembre	6
16 novembre	4
21 novembre	6
22 novembre	3
28 novembre	4
29 novembre	2
30 novembre	4

(ii) L'objet de ces conférences ou réceptions était de rencontrer des clients, des hommes d'affaires ou d'autres personnes qui ont des relations d'affaires avec la Monnaie.

Les noms ne sont pas mentionnés car leur divulgation risquerait vraisemblablement de porter un préjudice appréciable aux intérêts économiques de la corporation.

2. M. Y. Gariépy était présent à environ 108 de ces réceptions.

Question nº 1789—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il décidé de congédier M. Yvon Gariépy, directeur général-président de la Monnaie royale canadienne et, *a*) le cas échéant, à quelle date sera-t-il congédié et pour quelles raisons, *b*) sinon, le gouvernement envisage-t-il de le congédier et, le cas échéant, à quelle date et pour quelles raisons?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): *a*) Non. *b*) Sans objet.

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 1790—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il décidé de congédier Mme Claudette Nadeau, présidente et directrice générale de la Corporation de disposition des biens de la Couronne ou a-t-il envisagé de la congédier et, *a*) le cas échéant, quand le sera-t-elle, *b*) pour quelles raisons?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): *a*) Non. *b*) Sans objet.

Question nº 1791—**M. Cossitt:**

Quel est le nom de la standardiste au siège social de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et cette personne, ou toute autre personne, refuse-t-elle d'acheminer les appels téléphoniques vers certains membres de la Corporation, plus particulièrement vers M. Jean-Marie Bertrand et, le cas échéant, pourquoi ne permet-on pas à M. Bertrand de prendre les appels qui lui sont destinés?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): D. Forget. Non. Sans objet.

Question nº 1792—**M. Cossitt:**

Combien s'écoule-t-il de temps, en moyenne, avant que Mme Claudette Nadeau, présidente et directrice générale de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, ne rappelle les personnes qui ont laissé un message à son intention, particulièrement lorsqu'il s'agit d'appels de journalistes ou de députés?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Tous les messages téléphoniques sont retournés aussitôt que possible.

Question nº 1799—**M. Cossitt:**

1. M. Michel Bourcier est-il chef des services financiers à la Corporation de disposition des biens de la Couronne et, le cas échéant, *a*) quand a-t-il été nommé, *b*) quel est son traitement annuel exact, *c*) quelle est, en détail, son expérience, s'il y a lieu, au service du gouvernement?

2. *a*) M. Bourcier a-t-il été nommé au poste qu'occupait M. Jean-Marie Bertrand, et cette nomination a-t-elle eu lieu sans que M. Bertrand soit au courant et, le cas échéant, pour quelle raison, *b*) le traitement de M. Bertrand a-t-il été réduit et, le cas échéant, à quel montant, *c*) M. Bertrand occupe-t-il un bureau sans téléphone, *d*) quelles sont toutes les raisons pour lesquelles M. Bertrand est ainsi traité par la Corporation?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit:

1. M. Michel Bourcier occupe le poste de chef des services financiers dans la capacité de stagiaire.

a) 2 septembre 1980.

b) L'échelle de salaire est de $26,960 à $40,440.

c) Aucune, M. Bourcier n'a jamais été engagé au service du gouvernement fédéral.

2. *a*) Oui. M. Bertrand a été informé du changement de ses fonctions comme on le décrit dans la réponse donnée aujourd'hui à la question 1593, *a*).

b) Non. Sans objet.

c) Oui, le bureau réservé au poste de comptable n'a pas encore de téléphone mais puisque nous travaillons selon le concept de bureau ouvert, les téléphones sont accessibles à tous les employés, en tout temps.

d) Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question nº 1593.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si les questions nos 994, 1015 et 1595 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que les questions nos 994, 1015 et 1595 soient réputées transformées en ordres de dépôt?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 994—**M. Cossitt:**

1. Depuis la nomination de Mme Claudette Nadeau à la présidence de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, existe-t-il un relevé complet de tous les déplacements qu'elle a effectués aux frais de l'État, y compris, dans chaque cas, *a*) la date et la durée, *b*) les raisons, *c*) le coût, *d*) le nom et la désignation du poste des personnes qui l'accompagnaient, *e*) la destination?

2. Combien ont coûté ces déplacements?

(Le document est déposé.)

LE DIRECTEUR DE LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question nº 1015—**M. Cossitt:**

1. Depuis la nomination de M. Yvon Gariépy au poste de directeur général-président de la Monnaie royale canadienne, existe-t-il un relevé complet de tous les déplacements qu'il a effectués aux frais de l'État, y compris, dans chaque cas, *a*) la date et la durée, *b*) les raisons, *c*) le coût, *d*) le nom et la désignation du poste des personnes qui l'accompagnaient, *e*) la destination?

2. Combien ont coûté ces déplacements?

(Le document est déposé.)

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 1595—**M. Cossitt:**

1. Au cours des trois dernières années, la Corporation de disposition des biens de la Couronne a-t-elle versé au Cercle universitaire d'Ottawa des sommes prélevées à même les fonds publics et, le cas échéant, *a*) de quel montant s'est-il agi chaque année, *b*) quel est le total de ces sommes pour les trois dernières années, *c*) à quoi ces sommes étaient-elles destinées, *d*) combien de personnes en ont bénéficié sous forme de réceptions et (i) quand (ii) quel est leur nom et quel était l'objet de ces réceptions?

2. Le directeur général-président de la Corporation, Mme Claudette Nadeau, était-elle présente à ces réceptions ou a-t-elle participé directement ou indirectement à leur organisation et, le cas échéant, à combien de reprises?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Collenette: Et je demande, madame le Président, que toutes les autres questions soient réservées.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, l'avis de motion portant production de document nº 25 est acceptable par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et les documents de travail interne.

Mme le Président: Sous les réserves et conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que l'avis de motion nº 25 soit réputé adopté?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

DEMANDE DU RAPPORT AU SUJET DES RECHERCHES À LA SUITE DE LA PERTE DU CARGO «LEE WANG ZIN»

Motion nº 25—**M. Skelly:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport et des recommandations du ministère de la Défense nationale au sujet des activités du Centre de coordination du sauvetage à Victoria (C.-B.) et du déploiement des moyens de recherches et de sauvetage relativement à la perte du cargo *Lee Wang Zin*, le 25 décembre 1979.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Collenette: Madame le Président, l'avis de motion portant production de document nº 27 est acceptable par le gouvernement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que l'avis de motion nº 27 soit réputé adopté?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

PRODUCTION DE CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LES HAUTS FONCTIONNAIRES

Motion nº 27—**M. Domm:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute pièce de correspondance, note, transcription ou autre document, échangés entre le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et les hauts fonctionnaires mentionnés par le secrétaire parlementaire à la Chambre, le 13 mai 1980, à la page 1012 des *Débats*.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres avis de motion portant production de documents soient réservés.

Mme le Président: Les autres avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: En conformité des dispositions de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Blaker, reprend l'étude, interrompue le mardi 3 février, du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, présenté par M. MacEachen.

Le vice-président adjoint: La Chambre se réunit de nouveau en comité plénier pour l'étude du bill C-54, loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu. Quand le comité a ajourné le mardi 3 février 1981, il était en train d'étudier l'article 58 du bill et le député de Broadview-Greenwood avait la parole. Je rappelle que l'article 8 a été reporté. L'article 58 est-il adopté?

M. Knowles: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais savoir quand le comité se propose de reprendre l'étude de l'article 8 pour l'amender, tel qu'on nous l'a promis?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je n'aurais aucune objection à ce qu'on procède immédiatement à l'étude de l'article 8 qui traite des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Cela est laissé à la discrétion de la Chambre. On peut continuer l'étude du projet de loi et revenir à la fin à

l'article 8. Quant à moi, cela m'est tout à fait égal. On peut attendre à la fin, ou le faire immédiatement.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur le président, je propose que nous le fassions maintenant car c'est le seul article qu'il nous reste à étudier avant de passer à l'article 58. Nous pourrions ensuite procéder de façon plus ordonnée.

Sur l'article 8—

● (1540)

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, comme on l'a indiqué après la période des questions orales, à la suite d'une entente entre les partis, le gouvernement a accepté de proposer l'extension de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise jusqu'au 31 décembre de cette année. Tout au cours du débat, de nombreuses instances ont été faites par des députés de tous les côtés de la Chambre afin de demander au gouvernement d'étendre la portée de cette proposition. A plusieurs reprises, le ministre des Finances lui-même et moi-même avons eu l'occasion d'en discuter avec le ministre d'État responsable de la petite entreprise qui était lui aussi préoccupé par la faible portion de l'année fiscale à laquelle s'appliquait cette obligation. Dans l'extension de cette disposition, le gouvernement, bien entendu, a tenu compte de ces diverses représentations. Il a tenu compte également de la situation particulière dans laquelle on se trouve et qui a été signalée également par les députés, savoir, une période où les taux d'intérêt sont élevés, ce qui rend beaucoup plus difficiles les investissements pour l'expansion de la petite entreprise. Dans le contexte également où nous connaissons un taux de chômage relativement élevé, l'extension de l'obligation permettra à la petite entreprise qui est un grand créateur d'emplois de rendre possible à notre société de relever ce défi de faire baisser les taux de chômage élevés actuels. Je ne voudrais pas prolonger le débat, et je vais demander à mon collègue, le ministre d'État (Petites entreprises), de proposer les modifications à l'article 8, modifications qui ont fait l'objet de l'entente entre les partis.

M. Lapointe (Charlevoix) propose l'amendement suivant qui se lirait comme suit:

Il est proposé que l'article 8 du bill C-54 soit modifié

(a) par substitution, aux lignes 2 et 3, page 19, de ce qui suit:

«après le 11 décembre 1979 et avant 1982.»;

(b) par substitution, aux lignes 14 et 15, page 19, de ce qui suit:

«décembre 1979 et avant 1982 un bien qui est bien dési-»;

(c) par substitution, à la ligne 21, page 19, de ce qui suit:

«et avant 1982 au titre»; et

(d) par substitution, à la ligne 24, page 19, de ce qui suit:

«quelconque avant 1982».

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le président, je serai bref. Je veux simplement confirmer que cet amendement découle de mes instances et de celles de nombreux autres députés, notamment le député de Mississauga-Sud.

Je reprends les arguments invoqués par le ministre d'État (Petites entreprises). En ce moment où les taux d'intérêt sont très élevés, cette mesure est appropriée. Elle permet aux petites entreprises d'emprunter à des taux sensiblement inférieurs aux taux normalement en vigueur dans le cas de certains placements. De fait, cette mesure est accueillie avec grande satisfaction.

A l'heure actuelle, comme depuis un certain nombre d'années, la petite entreprise est la principale source de nouveaux emplois au Canada. Trop souvent nous nous intéressons aux grandes sociétés telles que Chrysler et Massey-Ferguson en raison de leur envergure, mais nous oublions qu'en réalité, ce sont des centaines et des milliers de petites entreprises qui créent des emplois et non les sociétés prestigieuses.

Si nous nous soucions vraiment du sort des chômeurs et si nous tenons réellement à créer des emplois pour eux, nous devons nous intéresser au bien-être des petites entreprises du Canada et, par conséquent, appuyer cette mesure.

Nous aurions de loin préféré que cette mesure ne soit pas d'une application limitée. J'ignore quelles conséquences elle aura sur les revenus mais celles-ci ne seront certainement pas très importantes. Lorsque le gouvernement étudiera les possibilités qu'offre cette disposition, je voudrais qu'il songe à supprimer la date d'expiration qui est prévue dans le bill. Cette disposition est à n'en pas douter extrêmement utile. Elle n'aura peut-être pas des effets aussi considérables que d'autres sur les revenus, mais elle peut être très efficace pour la création d'emplois.

Le gouvernement pourrait peut-être songer à étendre son application pour faciliter la croissance des petites entreprises. Par exemple, cette disposition vise les petites entreprises constituées en société, mais je suis certain que tous les députés se sont fait dire que si elle s'appliquait aussi aux entreprises non constituées en sociétés, comme les fermes d'élevage et les exploitations agricoles, ce serait excellent.

Enfin, je voudrais parler de la disposition concernant la façon dont on peut dépenser cet argent. Pour l'instant, l'emploi de ces fonds est limité à certaines dépenses. Je demande donc au gouvernement d'envisager de libéraliser cette disposition. J'a confiance dans le secteur privé, surtout quand la loi de la concurrence joue. Nous savons qu'entre les petites entreprises la concurrence est serrée. Il est donc moins important que le gouvernement se gendarme pour imposer une ligne de conduite aux petites entreprises que dans les cas des grandes sociétés qui se font moins concurrence et qui risquent donc de profiter de leur situation pour dominer le marché. Là, le gouvernement a un rôle à jouer. En revanche, la concurrence entre les petites entreprises est âpre et la loi du marché joue donc à plein. La main invisible d'Adam Smith est présente et il est moins nécessaire que le gouvernement fasse le gendarme.

Ayant proposé de nouvelles améliorations pour l'avenir, je félicite le gouvernement d'avoir prolongé au moins jusqu'à la fin de l'année l'application de cette disposition; je suis pour, assurément, comme mon parti d'ailleurs.

M. Riis: Monsieur le président, je suis ravi que le gouvernement ait accepté de prolonger le programme des obligations pour le développement de la petite entreprise. Je reconnais, comme mon préopinant, l'importance du rôle de la petite entreprise. Non seulement elle fournit une bonne part des nouveaux emplois au Canada mais, peut-être plus important encore, ce secteur est en plein essor. Quand on songe à l'orientation qu'il faudra imprimer à l'économie canadienne dans les années à venir, on se rend compte qu'il faut exploiter toutes les possibilités d'encourager et de nourrir la créativité, l'innovation et le goût des idées neuves.

Je sais que l'amendement par lequel on prolonge l'application de cette disposition jusqu'à la fin de l'année en cours n'est qu'un pas minuscule dans la bonne voie, mais il reste que c'est une mesure positive. J'hésiterais peut-être à n'y pas fixer de date limite car, à mon avis, ce n'est pas une formule recommandable pour venir en aide à la petite entreprise. Dans les circonstances, en attendant que le ministre d'État chargé de la Petite entreprise ait terminé l'étude de la question, il faut y voir une mesue provisoire, temporaire. J'espère que nous saurons trouver de meilleurs moyens d'encourager, de nourrir et d'aider le secteur de la petite entreprise canadienne dans ses efforts innovateurs.

Ai-je raison de croire qu'en ce moment le débat porte uniquement sur l'amendement, et que nous aurons plus tard l'occasion de poser d'autres questions au sujet de l'obligation pour le développement de la petite entreprise?

Le vice-président adjoint: Oui.

M. Taylor: Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelques mots au sujet de certains points qu'a soulevés le député de Calgary-Centre. Je comprends mal que le règlement limite cela aux entreprises constituées en société. Beaucoup de nos petites entreprises ont des activités identiques. Elles embauchent des gens et servent le public. Il me semble tout à fait justifié que les entreprises légitimes, qu'elles soient constituées en société ou non, bénéficient du même avantage. C'est une mesure qui profitera au Canada tout entier. Chaque entreprise prospère contribue au bien du pays. Quand elles prennent de l'expansion, elle embauchent un plus grand nombre de personnes ce qui contribue à atténuer le chômage et profite à l'entreprise en facilitant sa croissance.

● (1550)

J'aimerais aussi mentionner que j'ai assisté pendant une journée la semaine dernière au Congrès de l'Association des éleveurs de l'Ouest, tenu à Banff. Un certain nombre d'éleveurs m'ont posé des questions au sujet du programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises. Certains s'imaginent que tous les éleveurs et les agriculteurs sont riches. Il n'en est rien. Un grand nombre de nos agriculteurs et de nos éleveurs, surtout les plus jeunes, ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Ils méritent eux aussi qu'on les encourage par tous les moyens, car ils exploitent des entreprises qui stimulent l'économie. Si leurs affaires vont bien, l'économie en profite.

J'aimerais encore une fois appuyer le député de Calgary-Centre qui a fait valoir que les exploitations agricoles et les ranchs dont un grand nombre ne sont pas constitués en société, devraient faire l'objet d'une disposition explicite qui leur permette d'inclure leurs frais d'exploitation et plus particulièrement l'achat de bestiaux. C'est ainsi que l'on fait prospérer un ranch. Si un ranch n'a pas le nombre de bovins suffisant ou si son propriétaire doit payer un taux d'intérêt élevé, sa croissance s'en trouve freinée, ce qui provoque du chômage et aussi d'autres problèmes. J'invite donc le ministre à faire en sorte que l'on tienne compte de ce point lorsqu'on établira le règlement, et que l'on tâche d'inclure les frais d'exploitation des entreprises telles que les ranchs et les exploitations agricoles,

particulièrement en ce qui concerne l'achat de troupeaux et d'autres stocks du même genre.

M. Riis: Monsieur le président, j'aimerais profiter de l'occasion pour soulever une ou deux autres questions, et je voudrais premièrement appuyer l'argument présenté par le député de Bow River. Il n'arrive pas souvent que je sois d'accord avec le député de Bow River, mais là-dessus, je suis tout à fait de son avis. S'il est un secteur de notre économie auquel nous devons porter une plus grande attention, c'est celui des petites exploitations agricoles et d'élevage.

J'ai la chance de venir d'une région de la Colombie-Britannique qui se vante d'avoir certaines des plus grandes fermes d'élevage du Canada. Je suis sensible aux besoins, non pas tant des gros éleveurs que des petits éleveurs. C'est un fait depuis quelques semaines, un certain nombre d'éleveurs de ma région—je parle de ceux dont la famille est installée dans la région depuis 1870—ont manifesté un certain intérêt pour les avantages qu'offre ce genre de programme. J'aimerais me joindre à mes collègues qui m'ont précédé en demandant au gouvernement d'envisager de permettre aux petits agriculteurs et éleveurs de profiter du programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises.

J'aimerais maintenant soulever deux ou trois questions. Lorsqu'on lit attentivement cet article du bill, il apparaît sans l'ombre d'un doute qu'il y a les deux bénéficiaires des obligations pour l'expansion des petites entreprises soit: les petites entreprises emprunteuses qui sont admissibles et, bien entendu, les sociétés prêteuses. D'après mes calculs, si le taux d'intérêt est égal à la moitié du taux préférentiel plus 2½ p. 100 ou plus, cela rapportera davantage aux banques à charte ou aux établissements de prêt qu'aux entreprises emprunteuses. Le ministre peut-il nous dire si c'est bien vrai? Dans ce cas, ne devrions-nous pas envisager de fixer un plafond aux taux d'intérêt que l'on peut imposer, afin de ne pas permettre encore une fois aux banques à charte canadiennes de faire un bénéfice facile? Je ne crois pas que ce soit là l'objet de cette mesure législative.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, j'aimerais reprendre très rapidement les points qui ont été soulevés d'abord par l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre) et par le député de Bow River (M. Taylor), et même par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) qui vient un peu en contradiction avec sa première intervention, savoir, étendre de façon illimitée à toutes les petites entreprises, de quelque nature qu'elles soient, l'obligation ou les privilèges contenus dans l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, les étendre aux entreprises elles-mêmes et les étendre également aux types d'investissements auxquels ils peuvent s'appliquer. Le premier point, c'est que je suis étonné un peu de cette remarque de l'honorable député de Calgary-Centre et du député de Bow River qui souvent reprochent à ce gouvernement de faire des dépenses inconsidérées et d'avoir un déficit budgétaire extrêmement lourd à porter.

Ce gouvernement sait que son deficit budgétaire est lourd à porter pour les contribuables. Ce gouvernement est commis à la réduction de ce déficit, et c'est justement pour cette raison qu'il est si parcimonieux dans l'application d'une dépense comme celle qui est impliquée dans l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Ce genre de crédit d'impôt pour lequel on ne sait pas à l'avance combien d'entreprises vont faire application, cela peut être vraiment très populaire, et peut entraîner un manque à gagner, soit une dépense fiscale qui entre en ligne de compte dans la comptabilité du gouvernement, cela peut entraîner des dépenses extrêmement importantes.

Je crois que c'est la raison pour laquelle en première instance, dans la première partie de son intervention, le député de Kamloops-Shuswap disait que ce n'était pas là la meilleure façon d'aider la petite entreprise. Sur ce point j'aimerais lui indiquer que le ministre d'État responsable de la petite entreprise mène actuellement une étude des divers besoins de financement de la petite entreprise, que ce soient les besoins pour l'expansion, pour les fonds de roulement, les besoins en période de récession économique, et le reste. Cette étude est en cours et, en conclusion, on verra à avoir des mesures beaucoup plus adaptées aux besoins de la petite entreprise, beaucoup plus proches des besoins de la petite entreprise que cette obligation peut l'être. On pourra également avoir des programmes qui en étant plus ajustés, répondant mieux aux problèmes de financement de la petite entreprise, seront probablement, parce qu'on en connaîtra la portée, beaucoup moins coûteux pour les contribuables canadiens que ne le serait une obligation de la nature de celle que l'on examine aujourd'hui.

On m'a demandé également si les banques ne retireraient pas un plus grand bénéfice dans le calcul du crédit qui sera obtenu sur l'impôt que la petite entreprise elle-même n'en retirerait. Je n'ai pas fait les calculs, mais si on me donne quelques secondes et si un député avait une très brève intervention, je me permettrais de consulter les fonctionnaires qui ont étudié la technique particulière de l'application de cette obligation et pourrais ainsi répondre plus brièvement.

[*Traduction*]

M. Mayer: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques rapides, si possible, pour insister sur ce qu'ont déjà dit les députés de Bow River et de Kamloops-Shuswap au sujet des obligations pour l'expansion des petites entreprises. J'aimerais souligner l'importance de ce programme pour les exploitants de petites entreprises non constituées en sociétés et les petits agriculteurs.

Chacun sait, je pense, qu'en agriculture, l'investissement par emploi est supérieur à celui de tout autre secteur de l'économie canadienne. Je n'ai pas les chiffres exacts sous la main, mais, si ma mémoire est bonne, je crois qu'il faut investir environ $150,000 à $175,000 par emploi dans l'agriculture. Cela est dû à la nature de cette activité. Dans la plupart des cas, le cycle de production est annuel et il n'y en a donc qu'un par an, que ce soit l'élevage ou la culture de céréales. Le secteur agricole a besoin de capitaux chaque année et, dans certains cas, à plus long terme.

Je signale que lorsque les taux d'intérêt fluctuent beaucoup, cela peut créer en l'espace d'un an un climat d'incertitude au sein de la collectivité agricole. Ce qui arrive souvent, c'est que plutôt que de s'exposer aux oscillations des taux d'intérêt, les exploitants réduisent leur production, surtout dans l'élevage bovin. Ce n'est pas cela qui va ralentir l'inflation, parce que cela cause un trou du côté de l'offre. Une solution qui aurait du sens, ce serait d'étendre l'admissibilité à l'obligation de développement des petites entreprises aux exploitations qui ne sont pas constituées en société, par exemple les agriculteurs et

les éleveurs. Car quelle que soit leur situation juridique, les agriculteurs et les éleveurs ont besoin de capitaux importants pour fonctionner. D'ailleurs, leurs besoins financiers ont monté en flèche ces dernières années, et tout porte à croire qu'ils vont continuer d'augmenter.

• (1600)

Le relèvement de la productivité agricole va exiger encore plus de capitaux. Si l'on veut agir sur l'offre, il serait intelligent d'encourager les gens à être plus productifs. Mais pour cela, il va falloir qu'ils trouvent plus d'argent, et de l'argent moins cher. Je presse le gouvernement de rendre admissibles à l'obligation de développement des petites entreprises les petites fermes, les petits ranchs et autres petites entreprises non constituées en sociétés. Le simple fait que ces exploitations aient besoin d'importants capitaux pour fonctionner montre bien que cette solution est indispensable si le gouvernement veut réellement lutter contre l'inflation en agissant sur l'offre.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, j'aimerais rappeler au député que, si l'on veut situer le problème dans un contexte très général, il a souligné qu'on devrait encourager la production des biens afin de réduire les pressions sur l'inflation. Il ne faut pas oublier non plus que, lorsqu'on discute de ce phénomène, l'inflation, on nous présente souvent l'argument que de larges déficits gouvernementaux contribuent à l'attiser, de telle sorte que le gouvernement, en suivant la suggestion du député, c'est-à-dire dépenser encore plus, aurait encore un plus grand déficit et attiserait par le fait même l'inflation. Alors je pense qu'il ne faut pas voir de façon isolée un phénomène ou essayer de solutionner un problème de façon isolée, il faut regarder l'ensemble de la situation économique dans laquelle on vit. J'indiquais que ce gouvernement s'étant engagé à réduire son déficit, à réduire ses dépenses, il avait restreint l'application de cette mesure coûteuse, il avait restreint son application à ce qui est le plus urgent face à la situation économique actuelle, c'est-à-dire la création d'emploi; c'est pourquoi l'obligation s'applique lorsqu'il s'agit d'un investissement pour l'expansion de l'entreprise.

Pour ce qui est de la question des taux d'intérêt qui a été soulevée tantôt par le député de Kamloops-Shuswap les dispositions du projet de loi ne prévoient pas une articulation d'établissement de taux d'intérêt. L'homme d'affaires qui voudra se prévaloir de cette disposition pourra aller voir les représentants des institutions qui sont agréées en vertu du programme et qui ont accepté de participer à un tel programme et négocier d'une certaine façon, magasiner un taux d'intérêt qui pourrait être plus haut à certains endroits et plus bas, et prendre celui qui est le plus avantageux pour lui.

En fait, l'avantage à tirer sur le plan de la fiscalité va d'abord à la petite entreprise parce que c'est elle qu'on veut aider. Bien entendu il y a un avantage également à la fin de la balance de ses impôts pour l'institution prêteuse également qui est d'une façon un encouragement aux institutions prêteuses de participer à une telle obligation. Mais l'avantage n'est pas d'abord du côté de l'institution prêteuse. L'avantage prévu dans les dispositions de la loi représente un encouragement à la petite entreprise à emprunter pour investir dans l'expansion de la petite entreprise.

[*Traduction*]

M. Murta: Monsieur le président, je voudrais en deux mots apporter mon appui à ce que disait le député de Portage-Marquette, qui a recommandé au gouvernement d'envisager l'extension de l'obligation de développement des petites entreprises aux exploitations non constituées en sociétés, par exemple aux fermes. Il s'est vite révélé que la Société du crédit agricole ne joue plus qu'un rôle secondaire dans le financement agricole, probablement à cause des énormes besoins financiers du secteur agricole. Il faut que le gouvernement soit en mesure d'intervenir, ne serait-ce qu'en assurant la garantie des prêts traditionnels. Je pense en particulier aux prêts consentis aux jeunes agriculteurs par les banques, les coopératives de crédits et les caisses populaires.

Je ne connais pas d'industrie où il y ait comme dans l'agriculture des agents petits et grands à qui il faille des capitaux énormes. Les États-Unis sont en train de s'attaquer à ce problème. Certains États ont en projet des obligations de développement agricole. J'ai ici les textes. Il y a par exemple l'Alabama Agricultural Development Authority, qui envisage d'émettre une obligation de ce genre, afin de se procurer des capitaux sur les marchés financiers et d'aider l'agriculture sans que l'État ait à intervenir massivement.

Naturellement, il ne serait pas possible d'appliquer intégralement ce concept au Canada parce que, entre autres choses, notre régime fiscal est différent. Cependant, on pourrait s'en servir pour assurer la rentabilité à long terme de l'agriculture canadienne. Si la chose intéresse le ministre, je lui transmettrai volontiers à lui ou à ses fonctionnaires, des exemplaires des documents que j'ai reçus de l'Alabama. On y affirme qu'il existe d'autres méthodes de financement que le recours traditionnel à la Société du crédit agricole.

La Société a littéralement épuisé ses fonds bien avant l'échéance de son mandat annuel. Il faut faire quelque chose si nous voulons que l'agriculture reste une activité rentable et prospère tout au long des années 80. Même si le ministre affirme, avec raison, que le trésor fédéral sera plus généreux pour la petite entreprise, ce qui inclut les exploitations agricoles, compte tenu du fait que les agriculteurs doivent payer des taux d'intérêt de 19 et 20 p. 100, le ministre voudrait-il envisager d'étendre l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise aux petites entreprises non constituées en sociétés et surtout aux exploitations agricoles?

Je connais nombre d'exploitations constituées qui cherchent à profiter de cette obligation. Étant donné que le mécanisme fiscal qui consiste à prendre l'intérêt courant et à y ajouter 2 p. 100 favorise ces entreprises, il ne fait aucun doute que cette obligation sera fort utile. Cependant, en attendant que la Chambre ou peut-être des représentants de tous les partis, de concert avec les collaborateurs du ministre, proposent de nouvelles formules de financement pour les petites entreprises, et surtout les exploitations agricoles, il faudrait examiner ma proposition. Bon nombre de petites entreprises sont obligées d'emprunter aux taux actuels, qui sont exorbitants, et à moins que le prix de leurs produits ne connaisse une augmentation substantielle, elles auront cessé d'exister à la même date l'an prochain. La chose est grave. Nous en sommes arrivés au point où le crédit représente probablement pour l'agriculteur le meilleur instrument de gestion.

● (1610)

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos qui ont été tenus par le député de Lisgar et je peux l'assurer que je serais très heureux de recevoir les documents auxquels il a fait allusion, l'*Agricultural Development of New Fund*, et qu'il soit assuré que nous les étudierons ces documents! Je suis convaincu également que mon collègue le ministre de l'Agriculture sera également intéressé à les étudier. Je partage également son point de vue sur l'importance de l'agriculture. Je pense qu'il n'y a pas que l'énergie qui soit un problème pour le monde entier actuellement, mais la nourriture, la production de protéines est également un problème qui préoccupe l'humanité. Et je suis d'accord avec lui pour qu'on profite dans le pays d'immenses capacités de produire ces protéines. Ce serait très malheureux qu'on manque de fournir cette production parce qu'on néglige de mettre à la disposition des producteurs agricoles les capitaux dont ils ont besoin. Alors je serais très heureux qu'il nous fasse parvenir ces documents et qu'il soit assuré que nous y porterons une très sérieuse attention.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le président, je voudrais faire une brève déclaration avant de poser ma question. C'est simplement une mise au point. Je ne voulais nullement laisser entendre que l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise n'aide pas la petite entreprise. C'est évident. Toutefois, d'après mes calculs, quand le taux d'intérêt dépasse de plus de 2.5 p. 100 la moitié du taux préférentiel, c'est surtout l'institution de prêt qui en profite. Cette obligation était à l'origine destinée à aider la petite entreprise; mais quand on examine les taux d'intérêt que prélèvent la plupart des banques sur l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise et qu'on se rend compte qu'ils dépassent de plus de 2.5 p. 100 la moitié du taux préférentiel, on est obligé de conclure que les banques sont les principaux bénéficiaires. Je présume que tel n'était pas le but de la loi. Il s'agit d'une simple observation.

Voici ma question: Comme d'autres députés l'ont fait remarquer, étant donné que cette disposition exclut les sociétés non constituées en corporation et certaines autres entreprises, la plupart des petites entreprises ne peuvent profiter de cette mesure. Le ministre ou ses collaborateurs ne conviennent-ils pas avec moi qu'environ 95 p. 100 des petites entreprises canadiennes ne peuvent profiter de ce projet de loi à cause des critères d'admissibilité? Si ce n'est pas 95 p. 100, quelle serait le véritable pourcentage d'après le ministre?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je vais commencer par le dernier point. A partir du moment où une entreprise est incorporée et où elle satisfait aux critères, elle est admissible. On dit que les critères éliminent 95 p. 100, c'est le chiffre utilisé, des petites entreprises de l'utilisation de cette obligation. Ce ne sont pas les évaluations qu'on a faites et ce ne sont pas non plus les évaluations que j'ai pu obtenir en faisant une enquête très brève auprès de certaines institutions prêteuses qui m'ont dit que, depuis quelques semaines, la demande d'obligation pour la petite entreprise était très forte et qu'à première vue les demandes présentées semblaient toutes pouvoir être admissibles.

Alors je pense que pour pouvoir établir de tels chiffres il faudrait avoir en main les demandes qui ont été présentées et pouvoir porter un jugement, savoir, celles qui sont refusées pour des raisons de non-qualification à cause des critères qui sont dans les dispositions législatives. Et je ne crois pas qu'il soit techniquement possible de faire cela actuellement, puisqu'il faudrait réunir toutes ces demandes. L'appréciation que nous avons maintenant ne rencontre pas du tout la crainte que suggère le député.

Pour ce qui est des taux d'intérêt et du bénéfice qui pourrait être retiré par l'institution prêteuse eu égard à l'entreprise qui voudrait bénéficier de l'obligation, eh bien, si on prend un taux de base de 18 p. 100, on divise par 2, cela donne un taux de 9 p. 100. Le taux supplémentaire de 2 p. 100 qu'appliquerait la banque s'établirait à 11 p. 100, et le bénéfice s'établirait comme ceci: 7 p. 100 de bénéfice à la petite entreprise et 2 p. 100 applicable à la banque. Alors il y a un net avantage du côté de la petite entreprise.

Et comme je l'expliquais tantôt il était bien évident dans la préparation de cette technique d'obligation pour la petite entreprise qu'il ne s'agissait pas là de vouloir favoriser les institutions financières à prêter de l'argent, mais d'abord favoriser l'entreprise qui a besoin d'argent de pouvoir tirer un bénéfice qui lui permet de prendre de l'expansion sans qu'elle ait à supporter un fardeau financier beaucoup trop lourd dans la conjoncture où les taux d'intérêt sont très élevés.

[*Traduction*]

M. Mayer: Monsieur le président, je n'ai que quelques remarques à faire. Pour répondre à la question que le ministre a posée il y a quelques instants, je voudrais lui expliquer quels sont les effets des taux d'intérêt élevés. Nous nous attaquons à l'inflation en tâchant de réduire la demande. Pourtant, en portant les taux d'intérêt à un niveau aussi élevé, nous attisons l'inflation en réduisant l'offre. C'est en tous cas ce qui se passe pour l'agriculture. Si on permettait aux éleveurs de se prévaloir des obligations pour l'expansion des petites entreprises—et je vais préciser ma pensée—cela accroîtrait l'offre en stimulant la production. Ce serait peut-être coûteux à court terme, mais à long terme, en raison de la nature même de l'élevage, cela nous permettrait en deux ou trois ans d'accroître l'offre et de contrer dans une certaine mesure la hausse dex prix des aliments.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. J'ai exploité une ferme pendant près de 25 ans. Lorsque j'ai commencé à vendre du bétail, le prix était d'environ 19 à 20c la livre. Aujourd'hui, les intérêts sur les sommes qu'il faut emprunter pour amener une bête à son poids idéal équivalent pratiquement au prix auquel se vendait une bête il y a 20 ou 25 ans. Dans certaines régions des Prairies—et j'ai déjà parlé de ce problème à la Chambre à l'occasion du long débat que nous avons eu pour Noël—le prix des céréales fourragères d'hiver qu'il faut acheter pour nourrir une vache équivaut aux intérêts qu'elle coûte pendant toute l'année. Cela donne une idée aux députés des conséquences que les taux d'intérêt peuvent avoir.

Le ministre envisagerait-il sérieusement d'étendre les dispositions relatives aux obligations pour le développement de la petite entreprise à l'achat du bétail. Il existe un certain précédent pour ceci. Autrefois, les éleveurs pouvaient bénéficier de prêts en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Si le ministre le pouvait, cela s'harmoniserait avec ce qui a été fait par le passé dans le domaine des prêts destinés aux améliorations agricoles. Je demande donc au ministre d'envisager très sérieusement d'étendre cette disposition à l'achat de bovins d'embouche. Comme j'ai déjà essayé de l'expliquer, quand les taux d'intérêt fluctuent de façon sensible et qu'un agriculteur se trouve dans une période de production qui ne lui permet pas de tenir compte des fluctuations à court terme, cet agriculteur hésite à faire ce genre d'élevage parce qu'il doit nourrir ses bêtes pendant trois, quatre ou six mois, selon la durée de l'embouche.

Peut-être le ministre pourrait-il songer sérieusement à faire entrer les élevages dans la catégorie des biens-capitaux aux fins de cette loi, de sorte qu'ils pourraient bénéficier du Programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise, voire même à en étendre l'application aux bovins d'engrais. Je reconnais que cela pourrait coûter cher au Trésor à brève échéance, mais cela serait sûrement profitable pour ce qui est d'accroître les approvisionnements.

Les transactions les plus avantageuses sont celles qui ne sont pas imposables en ce qui concerne les obligations pour le développement de la petite entreprise. Il s'agit en quelque sorte d'un contrat fiscal que nous tenons tous pour en excellent moyen d'accroître la production. J'espère donc que le ministre envisagera la possibilité d'accorder également ces obligations aux petites entreprises qui ne sont pas constituées en sociétés. Je le répète, celles qui en profiteront le plus sont celles dont la situation est si précaire qu'elles ne paient pas d'impôt. Cette mesure pourrait les aider à rentabiliser leurs activités. Dès lors, elles seraient assujetties à l'impôt; ce qui, au bout du compte, serait profitable au trésor public. Si les taux élevés d'intérêt acculent ces entreprises à la faillite, cela ne sera pas avantageux pour le gouvernement qui perçoit les impôts. J'aimerais connaître l'opinion du ministre à ce sujet.

● (1620)

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, comme je l'ai indiqué tantôt, il est évident qu'il serait agréable de pouvoir donner un plus grand champ d'application à cette obligation pour la petite entreprise et même de l'appliquer aux producteurs de bétail. Comme je l'ai indiqué tantôt, je comprends très bien que l'aspect de produire ou de mettre des biens de consommation en grande quantité à la disposition du consommateur est un aspect des réductions des pressions inflationnistes. Je comprends très bien cet aspect-là.

Cependant, j'aimerais beaucoup mieux qu'on discute de ce problème dans le contexte de nos programmes agricoles que par le biais de la taxation. J'ai indiqué pourquoi le gouvernement avait des réticences à étendre l'application de cette obligation pour la petite entreprise, c'est le coût important de cette mesure, et je crois que dans la conjoncture économique où nous sommes placés actuellement, il faut mesurer chaque dollar d'investissement, et cette mesure nous a amenés à limiter, à regret, l'application au champ très restreint qui est contenu dans les dispositions actuelles du projet de loi.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le président, j'ai une dernière observation à l'intention du ministre, et je la fais afin de ne pas laisser subsister d'illusion déraisonnable. On raconte partout dans le pays que les obligations pour le développement de la petite entreprise constituent effectivement une des solutions, sinon la solution, aux problèmes de financement des petites entreprises. Mais en raison des nombreuses réserves, restrictions et exclusions prévues dans la loi, la plupart des petites entreprises au Canada ne peuvent se prévaloir de cette disposition. Je vais m'expliquer plus en détail.

Par exemple, nous avons beaucoup entendu parler cet après-midi des petites entreprises non constituées en sociétés. Selon les chiffres provenant de diverses sources, et si j'ai bien calculé la moyenne à partir des chiffres habituellement disponibles, nous comptons environ 930,000 petites entreprises actives au Canada, dont 625,000 ne sont pas constituées en sociétés. Cela veut dire qu'elles ne sont pas admissibles aux obligations pour le développement de la petite entreprise.

En outre, les obligations pour le développement de la petite entreprise ne peuvent pas servir de capital d'exploitation. Nous reconnaissons tous que c'est à ce niveau que se situe la demande, soit celui du capital d'exploitation pour les très petits entrepreneurs. Elles ne peuvent pas servir pour louer du matériel ou pour en acheter d'occasion. Une fois qu'on a bien examiné toutes les conditions d'admissibilité et toutes les interdictions, on se rend compte que bien peu de petits entrepreneurs en définitive pourront en profiter. Si j'insiste là-dessus, c'est pour que nous n'allions pas nous imaginer qu'elles vont régler les problèmes de financement de la petite entreprise. N'allons surtout pas nous leurrer à ce propos.

Je tiens à signaler à l'intention de nos collègues à notre droite qu'au moment où le député de Saint-Jean-Ouest a lancé il y a quelques mois l'idée des obligations pour le développement de la petite entreprise, idée qui n'a pas abouti pour la raison que l'on sait, les restrictions étaient beaucoup moins nombreuses. Ce qui signifie que beaucoup plus de petites entreprises auraient pu profiter du programme. Même si le ministre déclare maintenant que cela reste à voir et qu'on ne saurait prévoir pour le moment ce que ces obligations coûteraient, je suppose que ces restrictions ont été jugées nécessaires après qu'un examen eut révélé que le programme coûterait des centaines de millions de dollars.

Je laisse au ministre un dernier sujet de méditation, à savoir la différence entre les dépenses de l'État qui, nous en convenons tous, doivent être réduites le plus possible, et les investissements de l'État. J'estime que l'argent que dépense le gouvernement au titre de ce programme destiné à la petite entreprise est probablement l'un des meilleurs investissements que nous puissions faire. Quand on considère la façon dont l'argent des contribuables est dépensé dans différents programmes et projets qui n'ont qu'une valeur douteuse sur le plan de la création d'emplois durables, j'estime que l'obligation de développement des petites entreprises est l'une des initiatives les plus heureuses que le gouvernement ait prises jusqu'a maintenant. Tout en reconnaissant ses limites nous espérons que le gouvernement proposera d'autres mesures législatives comportant des améliorations pour les chefs de petites entreprises au cours des prochains mois.

M. McKenzie: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la disposition relative aux prêts pour l'expansion des petites entreprises qui a été présentée par le gouvernement de M. Clark. C'était un pas dans la bonne direction et nous sommes heureux que le présent gouvernement la reprenne.

Cette disposition n'est pas une panacée. Il subsiste encore le problème des taux d'intérêt élevés qui inquiète très sérieusement les petits industriels et les propriétaires de maison. Ce que je trouve malheureux, c'est que le gouvernement ne semble pas vraiment se rendre compte du tort que causent aux petites entreprises les taux d'intérêt élevés.

J'aimerais revenir au premier point inscrit à l'ordre du jour de la dernière législature. Le critique libéral en matière d'industrie et de commerce, le député de Windsor-Ouest, a présenté une motion pour que soit établi un comité multipartite qui s'occupe des taux d'intérêt. Nous, du parti conservateur, avons approuvé cette motion parce que le problème des taux d'intérêt élevés nous intéresse et que nous voulons faire quelque chose pour y remédier. Notre chef a permis l'adoption de cette motion et un comité a été créé pour étudier le problème de la hausse des taux d'intérêt.

Le comité a délibéré pendant deux mois environ. J'ai consulté le compte rendu des délibérations de 20 à 25 séances. C'est une vraie mine de renseignements. Le comité comptait convoquer plus de témoins. Il devait présenter à la fin de décembre 1979 un rapport provisoire qui aurait aidé le gouvernement d'alors à comprendre ce que l'on pouvait faire pour lutter contre la hausse des taux d'intérêt et qui aurait aidé les petites entreprises et les propriétaires de maison. Nous avons perdu les élections, bien sûr, et on n'a pas donné suite aux travaux de ce comité.

Je trouve plutôt étrange que le gouvernement actuel n'ait pas reformé le comité chargé d'étudier ce grave problème. Nous avons présenté des motions analogues un certain nombre de fois, pour demander pourquoi le gouvernement ne rétablissait pas ce comité dans ses fonctions. Si les taux d'intérêt préoccupaient à ce point le gouvernement en 1979 et s'il réclamait la création d'un comité comprenant des représentants de tous les partis pour étudier le problème, pourquoi ne reconstitue-t-il pas ce comité qui pourrait faire des propositions susceptibles d'aider les petites entreprises.

Je trouve curieux que les ministériels rejettent maintenant nos motions alors que nous avons appuyé les leurs. Les travaux du comité ont été peine perdue. Leur projet d'instaurer une obligation pour le développement de la petite entreprise n'est qu'une solution partielle. Le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas rétabli le comité en le chargeant de poursuivre son étude de la question et d'entendre les autres témoins? Le comité aurait pu proposer une véritable solution plutôt qu'une solution partielle au problème de la hausse des taux d'intérêt.

On dit que les taux d'intérêt atteindront 25 p. 100. Comment les petites entreprises canadiennes pourront-elle s'en sortir? Ce n'est certes pas l'obligation pour le développement de la petite entreprise qui va les sauver. Je demande donc au ministre de nous dire pourquoi le gouvernement ne veut pas rétablir le comité qu'il réclamait pourtant si désespérément lorsqu'il formait l'opposition.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, le député a bien indiqué que lorsque son parti formait le gouvernement, il a fait face à des taux d'intérêt très élevés, et ils ont cru qu'une des solutions pouvait être qu'un comité multipartite étudie les façons de régler ce problème d'une hausse des taux d'intérêt. Il a bien indiqué qu'il y a eu une étude de deux mois, et je n'ai pas l'impression que cette étude a produit des résultats très concrets, puisque nous n'avons pas assisté, à la suite de cette étude, à une chute vertigineuse des taux d'intérêt. Je pense que si l'on examine le phénomène de la hausse des taux d'intérêt dans notre pays, on va s'apercevoir que ce n'est pas un phénomène qui est isolé chez nous au Canada, c'est un phénomène qui doit être pris dans le contexte non seulement de l'économie nord-américaine mais également de la situation économique générale dans les pays industrialisés. Nous connaissons, sur le plan économique, une situation difficile. Il y a des pressions toujours présentes sur l'inflation, et les autres mécanismes de l'économie suivent ces réactions de pressions fortes sur l'inflation, et les taux d'intérêt sont un des éléments qui reflètent ces pressions à la hausse sur l'inflation. La position du gouvernement a toujours été à l'effet que si nous voulons vraiment revenir à des taux d'intérêt plus intéressants, beaucoup plus bas, il faut que tous les agents de l'économie, ensemble, s'allient pour mater les pressions inflationnistes, et dès qu'on sentira une pression à la baisse sur l'inflation, on verra les taux d'intérêt, eux aussi, se rajuster à la baisse.

Comme je le disais, ce n'est pas un phénomène qu'on peut isoler, qu'on peut traiter de façon isolée, c'est un phénomène qu'on doit placer dans l'ensemble des autres phénomènes de la macro-économie, dans l'ensemble de l'évolution économique nord-américaine et des pays industrialisés, et je pense que ce n'est pas une solution simpliste qui viendra à bout d'un problème aussi complexe.

● (1630)

[*Traduction*]

M. McKenzie: Monsieur le président, je serai bref. Le ministre a déclaré que c'est nous qui avions proposé la création du comité. Ce n'est pas tout à fait exact. Sa motion a été approuvée d'un commun accord à la Chambre. Le ministre a également déclaré que les travaux du comité n'avaient pas donné de résultats concrets. S'il n'y a pas eu de résultats concrets, c'est parce que le comité n'a pas pu déposer son rapport provisoire. Il avait encore une douzaine de personnes à entendre et avait besoin de trois à quatre mois supplémentaires. Si tout cela avait été possible, je suis certain que les travaux du comité auraient donné des résultats positifs.

J'invite le ministre et ses collaborateurs à consulter le procès-verbal des réunions pour voir ce qu'il en est. Le ministre pourrait peut-être revenir sur sa décision de ne pas rétablir le comité, car celui-ci accomplissait de l'excellent travail.

(L'amendement est adopté.)

(L'article 8, modifié, est adopté.)

Le vice-président adjoint: Avant de revenir à l'article 8, le comité étudiait l'article 58. L'article 58 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 58 est adopté.)

(Les articles 59 à 63 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 64—

M. Riis: Monsieur le président, j'aurais une petite question à poser au sujet de cet article. La loi prévoit actuellement des tables de revenu dont le maximum est de $24,000. J'aimerais que le ministre dise à la Chambre quel sera le nouveau montant prescrit.

[*Français*]

M. Bussières: Pour 1980, le nouveau montant est de $30,000.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le président, je crois qu'il faut souligner au sujet de cet article que ces retenues excessives peuvent sûrement nuire aux personnes à faible revenu. Un remboursement d'impôt que l'on attend n'aide en rien à satisfaire les besoins quotidiens, l'alimentation, l'habillement, l'énergie et le reste. Il ne faut jamais oublier que si les remboursements d'impôt sont intéressants, bon nombre de gens ont beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts au jour le jour, d'une semaine à l'autre, et cette disposition fera bien peu pour les aider.

(L'article est adopté.)

(Les articles 65 à 69 inclusivement sont adoptés.)

Le vice-président adjoint: Le député veut-il commenter l'article 70?

M. Riis: Non, l'article 68.

Le vice-président adjoint: Je me dois de demander la permission à la Chambre pour revenir à l'article 68. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Sur l'article 68—

M. Riis: Je remercie mes collègues de me pardonner d'être un peu en retard par rapport aux autres. J'ai une ou deux questions que je voudrais poser au ministre.

Actuellement, les impôts versés par les sociétés ne représentent que 10.3 p. 100 des recettes fédérales; ce chiffre était de 23 p. 100 en 1950. Le gouvernement estime-t-il que les entreprises ont payé leur juste part d'impôt en 1980?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je ne mets pas en doute le chiffre qui a été avancé par le député, je n'ai pas la confirmation qu'il est exact. Il l'est sûrement. L'important ou le fond de sa question est de savoir si le gouvernement croit que les grandes corporations, que les corporations commerciales, les corporations financières et autres paient leur juste part des impôts au Canada. C'est une question à laquelle il est relativement facile de répondre, et dans laquelle il est également difficile de répondre. Parce que positivement, sans aucune hésitation, je crois que les sociétés commerciales, les corporations, paient leur juste part des revenus de l'État au Canada.

On pourrait être porté à croire que ce n'est pas exact en établissant des comparaisons à partir de pourcentages, et cela nous donnerait une mauvaise perspective de la situation. En fait, il faut surtout tenir compte des revenus qui sont générés, et également du rôle que joue l'entreprise dans notre société. On en a parlé longuement pendant ce débat, et on vient d'en parler encore pendant près d'une heure et demie, monsieur le président, en parlant de l'obligation pour le développement de la petite entreprise. Les corporations paient une juste part des revenus de l'État et elles jouent également un grand rôle dans la santé de l'économie de notre pays. Et on sait que, lorsqu'il existe des problèmes dans notre économie, lorsqu'on est dans une situation où, par exemple, le taux de chômage est élevé, tout de suite, on cherche des mesures pour encourager l'entreprise à faire des investissements, comme on vient de le faire pour la petite entreprise, afin d'améliorer la situation, de créer plus d'emplois et de permettre ainsi aux gens de mieux vivre dans notre société.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le président, l'admiration que nous, de ce côté-ci de la Chambre, vouons au gouvernement ne peut qu'être circonspecte lorsque nous constatons que les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés sont passées de 23 p. 100 en 1950 à 10.3 p. 100 en 1980. Je me rends compte que c'est un progrès de 5 p. 100 dans la bonne direction, et la m'amène à poser ma prochaine question, ou peut-être devrais-je en poser deux. Pourquoi ne propose-t-on cela qu'à la fin de 1981, si j'ai bien compris? Une étude effectuée en 1970 au ministère des Finances a révélé que le taux moyen d'imposition des revenus des sociétés n'était que de 18 p. 100. Est-ce que les fonctionnaires du ministre ont évalué l'incidence de la surtaxe sur ce montant?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, pour ce qui est du montant additionnel qui sera généré, la réponse est assez facile à donner, puisque c'est une surtaxe de 5 p. 100, donc le montant additionnel généré sera de 5 p. 100 des montants déjà générés par la taxe relative aux corporations. Aux pages 80 et 81 des documents budgétaires qui ont été publiés lors du dernier budget, on trouvera pour l'année 1980-1981 que les taxes des corporations paient pour 22 p. 100 des revenus du gouvernement fédéral. Cela corrige peut-être les chiffres que le député possède. Ce sont là les chiffres qui ont été publiés dans les documents officiels.

● (1640)

[*Traduction*]

(L'article 68 est adopté.)

Sur l'article 70—

[*Français*]

M. Lapointe (Charlevoix) propose:

Que le paragraphe 70(6) du bill C-54 soit modifié

a) par substitution, aux lignes 36 à 37, page 140, de ce qui suit:

«chacune représente la part de la corporation du revenu (*déterminé conformément à la sous-section j*) de la *société* pour *un exercice financier de la société se terminant dans* l'année, *ou coïncidant avec celle-ci, tirée*, à»

b) par substitution à la ligne 18 de la page 141, de ce qui suit:

«groupe *en interprétant la mention dans cette disposition du «revenu de la corporation» comme étant la mention de «la part de la corporation du revenu (déterminé conformément à la sous-section j)» et la mention dans cette disposition de «la perte de la corporation» comme étant la mention de «la part de la corporation de la perte (déterminée conformément à la sous-section j)»*»

c) par substitution, aux lignes 3 et 4, page 142, de ce qui suit:

«constitue la *part du* revenu ou *de* la perte (*déterminée conformément à la sous-section j*) d'une personne qui était membre de»

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le président, je dois reconnaître que je ne comprends pas vraiment la nature de cet amendement. Peut-être répond-il à ma question. D'après la modification apportée à l'article 70, la déduction accordée aux petites entreprises sera maintenue même lorsque ses actions sont détenues par une société à capital de risque. Cette modification n'inciterait-elle pas les sociétés à capital de risque uniquement intéressées aux déductions d'impôt à faire main basse sur les petites entreprises indépendantes?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, dans le cas des sociétés comme les SODEQ qui ont pour objet de fournir du capital à l'entreprise, je crois que dans les législations provinciales actuelles visant à diriger ces corporations, il est prévu que l'objet de ces institutions ne consiste pas à prendre le contrôle des sociétés.

La disposition que nous étudions à l'article 70 va favoriser dans une certaine mesure, ou assouplir si l'on veut, les investissements de telles sociétés; cependant, cela ne favorisera pas la prise de contrôle comme telle.

L'amendement veille à ce que le plafond de $150,000 soit réparti entre les membres dans tous les cas où l'entreprise est exploitée par le biais d'une société. De plus, cette répartition du plafond entre les divers membres va s'effectuer au *prorata* de la participation dans le revenu de la société mais n'a pas nécessairement comme conséquence, puisque... Si je me réfère au cas des SODEQ, par exemple, ces sociétés n'ont pas pour objet de prendre le contrôle d'une petite entreprise mais plutôt d'y apporter du capital pour l'aider à progresser.

[*Traduction*]

(L'amendement est adopté.)

(L'article 70 modifié est adopté.)

(L'article 71 est adopté.)

Sur l'article 72—

M. Taylor: Monsieur le président, j'aimerais faire rapidement une suggestion. Lorsque les ministres proposent des amendements, s'ils pouvaient nous en indiquer la teneur en quelques mots, cela nous permettrait de gagner beaucoup de temps.

J'aimerais faire une remarque concernant l'article 72 du bill. Au cours du débat sur l'article 1, j'ai parlé du revenu présumé. J'aimerais proposer un amendement—je ne vais pas le faire, mais j'aimerais le faire—visant à supprimer de la loi cette notion de revenu présumé lorsqu'il s'applique à l'impôt sur le revenu. Je sais que cela prendra beaucoup de temps, et si le gouvernement n'appuie pas cet amendement, il sera rejeté. Je m'abstiendrai donc de le proposer. Cependant, j'ai signalé l'autre soir les risques que comporte le concept de revenu présumé. Je demande au ministre de ne pas l'appliquer à l'agriculture ni au commerce à moins d'avoir des raisons très précises de le faire.

Le revenu présumé est, à mon avis, un concept totalitaire, et les Canadiens ont du mal à admettre qu'un fonctionnaire quelconque, qui n'a peut-être aucune expérience d'une sorte d'entreprise donnée, présume du revenu touché et n'autorise pas la déduction de dépenses présumées.

Le ministre du Revenu national m'a écrit que son ministère appliquait très rarement ce concept. J'aimerais qu'on le supprime totalement. Il faut faire très attention cette année afin que la prochaine fois que la loi sera à l'étude, nous puissions en supprimer entièrement cette disposition.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, j'aimerais seulement faire un très bref commentaire. Il est bien entendu que, si on enlevait tous les «présumé» dans la loi de l'impôt sur le revenu, on se retrouverait demain matin dans un sérieux pétrin. Je remercie le député de ne pas présenter son amendement. Il nous évite de très graves complications. Cependant, j'ai écouté et les fonctionnaires qui sont ici ont écouté également avec beaucoup d'attention le discours du député de Bow River (M. Taylor) récemment. Il nous a présenté des cas particuliers. Il l'a fait avec le ton pathétique qui lui est particulier et qui représente bien ses préoccupations vis-à-vis des problèmes journaliers qu'on a à rencontrer dans notre travail de député et qui sont un peu les cauchemars des gens lorsqu'ils ont à faire face à l'impôt.

Je pense que tout le monde, on a eu à expérimenter un peu ces difficultés lorsqu'on a reçu un avis de cotisation de l'impôt, qui était assez élevé, et qu'on ne savait vraiment pas pourquoi ni comment, parce que tout le monde essaie, je pense, à la fin de l'année fiscale, d'avoir la conscience le plus en paix possible avec l'impôt. Quand on reçoit un tel avis de cotisation, on se demande ce qui s'est passé, et on ne se sent pas très à l'aise dans les dédales, même pas les corridors de l'édifice du ministère du Revenu national mais dans les dédales de la loi de l'impôt elle-même. Je comprends la préoccupation du député. Il fait allusion, par exemple, aux fermiers, à ceux qui exploitent des fermes. Ces dernières sont devenues des entreprises importantes, toutefois ces fermiers ne sont pas des gens qui ont une formation en comptabilité ou une formation spéciale au sujet de l'impôt, et ce qui peut paraître inexplicable dans la loi de l'impôt peut leur causer vraiment des problèmes. Ses préoccupations sont bien connues, elles ont été écoutées avec beaucoup d'attention et il peut être assuré que les gens qui sont chargés de la rédaction et de la formulation de nos lois de l'impôt apporteront beaucoup de soin et de préoccupation à tenir compte des instances du député.

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le président, je serai bref. Le député de Bow River a soulevé une question extrêmement importante qui mérite peut-être une discussion. Depuis que je suis député, je ne me souviens pas d'avoir jamais discuté de la loi de l'impôt sur le revenu et de la façon dont elle est appliquée.

● (1650)

A bien des égards, les mesures prévues pour faire respecter la loi de l'impôt sur le revenu conviennent mieux à un État totalitaire qu'à une démocratie. Certaines méthodes se comparent pratiquement à celles de la Gestapo. Je songe notamment à la disposition qui permet la saisie des dossiers. Vous êtes coupable tant que vous n'avez pas prouvé votre innocence. J'ai toujours trouvé plutôt hypocrites les gardiens de la moralité publique qui deviennent incroyablement prolixes et verbeux quand ils parlent de liberté, de justice, de droit criminel, du fonctionnement des tribunaux, de la façon d'obtenir des renseignements, de la censure et du reste alors qu'ils tolèrent les modalités d'application de la loi de l'impôt sur le revenu.

Dans nos circonscriptions, nous avons tous entendu parler de personnes qui ont été victimes de ces mesures. Certains percepteurs trop enthousiastes, ayant la loi de leur côté, emploient des méthodes vraiment révoltantes. Le député de Bow River nous a parlé du malheureux agriculteur que les agents du fisc ont harcelé pendant des années. Un bon nombre d'entre nous qui viennent de l'Alberta lisent régulièrement les écrits de C.V. Meyers qui a dû s'exiler à Spokane dans l'État de Washington, à cause du fisc. Il y a quelques années, un homme d'affaires de Thunder Bay s'est fait tellement harceler par le fisc qu'il a quitté le pays. Il serait bon d'examiner cette question et de réfléchir à ce danger. C'est une invitation à la dissimulation.

Lorsque des bureaucrates appliquent la loi avec vraiment trop de zèle, les contribuables finissent par perdre tout respect à l'égard du fisc. Cela devient dangereux quand le percepteur et le contribuable deviennent de véritables adversaires qui essaient de jouer au plus malin et, malheureusement, nous nous rapprochons dangereusement de cette situation.

Récemment encore, un comptable agréé m'a dit qu'on lui demandait de faire des choses qu'il n'aurait pas pu suggérer à ses clients il y a cinq ou dix ans, sans que ces derniers ne crient au scandale et ne le mettent à la porte. La moralité a quelque peu changé. Ce changement d'attitude est dû en partie au taux d'imposition, mais aussi aux modalités d'application de la loi de l'impôt sur le revenu.

Le député de Bow River a parlé d'une disposition spéciale qui permet à un fonctionnaire de vous juger dans une certaine position et qui vous oblige à prouver que vous êtes bel et bien une victime. Or c'est tout à fait contraire au principe fondamental de la justice.

Je voudrais mettre fin à mes observations avec une anecdote au sujet d'un administrateur d'une société pétrolière, dont on était en train de recalculer l'impôt. Les fonctionnaires du ministère du Revenu national armés de l'autorité que leur conférait la loi, ont saisi ces dossiers. Or dans ces dossiers se trouvait la publicité qu'il avait rédigée aux fins du tournoi de golf des pétroliers, qui devait avoir lieu quelques jours plus tard. Il a demandé à ce qu'on les lui rende, mais aucune des dispositions de la loi n'autorisait les fonctionnaires à ce faire sans en avoir reçu l'ordre du tribunal. Il est impossible de rédiger une loi qui nous protégerait de pareilles sottises mais il est également aussi idiot de conserver une loi qui autorise les fonctionnaires à se comporter de cette façon et à s'en tirer indemnes.

Le rédacteur du projet de loi devrait s'intéresser à la question soulevée par le député de Bow River.

M. Mayer: Monsieur le président, je voudrais reprendre les questions soulevées par le député de Calgary-Centre et le député de Bow River au sujet du revenu présumé. J'ai bien reçu cet après-midi la note du secrétaire parlementaire à ce sujet, et je l'en remercie.

Si le ministère a l'autorité de calculer rétroactivement l'impôt sur le revenu présumé, le contribuable doit pouvoir se défendre, et bénéficier d'avantages compensatoires sous forme de dépenses présumées, sinon rien n'irait plus. Le système ne peut fonctionner si les pouvoirs sont concentrés d'un seul côté.

Je suis d'accord avec le député de Bow River lorsqu'il dit être certain que nous ne parviendrons ni à modifier ni à supprimer l'article 69 et lorsqu'il demande que soit reportée d'un an toute réévaluation portant sur les sociétés qui ont eu des transactions avec lien de dépendance. Si le ministère procède à une réévaluation sur une base rétroactive, il devrait le faire avec équité: en effet, s'il l'on admet qu'il y a revenu présumé, alors il faudrait aussi admettre qu'il y a des dépenses présumées que le contribuable peut déduire de son revenu imposable. Autrement, il est concevable que même les petits salariés soient imposés à plus de 100 p. 100. Je ne crois pas que tel soit l'objet de la loi.

Si on peut interpréter la loi de cette façon, j'espère que le ministère du Revenu national fera une mise au point.

Le député de Calgary-Centre a parlé du système contradictoire. Je sais que parfois trois ou quatre fonctionnaire du ministère de l'Impôt se rendent dans une petite localité pour procéder à un nouveau calcul des impôts d'un contribuable. La nouvelle se répand rapidement. De nombreuses pressions sont alors exercées sur le contribuable pour l'obliger à acquitter ses impôts, même s'il est convaincu qu'il en est exonéré. Toutefois quand trois ou quatre fonctionnaires du ministère du Revenu arrivent dans une petite localité pour établir l'impôt d'un contribuable, celui-ci est stigmatisé. On semble en conclure automatiquement qu'il a commis une mauvaise action. Les bureaucrates sont munis d'énormes pouvoirs et ils ne sont pas tenus de justifier les dépenses effectuées pour percevoir les impôts. D'autre part, le pauvre contribuable doit se défendre contre le gouvernement et c'est alors que le système contradictoire s'effondre. D'une part, il s'agit pour ainsi dire de la tyrannie de l'État, mais elle s'exerce sans contrepartie. Je recommande instamment au ministre de se pencher sur ces cas qui m'inquiètent.

[*Français*]

M. Bussières: J'aimerais commenter très brièvement, monsieur le président, les remarques qui ont été faites. D'abord je pense qu'il faut bien garder à l'esprit que la base sur laquelle repose notre système d'impôt sur le revenu est une déclaration volontaire du revenu. Je pense que cela est le principe, c'est-à-dire qu'on reçoit un formulaire, et on remplit ce formulaire dans lequel on doit déclarer ses revenus. Je pense que c'est cela le principe premier. Et il est toujours facile, je pense, de trouver des cas particuliers où il a pu y avoir des complications, mais je crois que je pourrais, simplement de par mon expérience de député, citer le cas de gens qui sont venus me voir pour se plaindre justement de harassement par des gens du ministère du Revenu national, cas où je me suis battu contre des moulins à vent, c'est-à-dire que j'ai livré une guerre, voulant protéger un de mes commettants, et je me suis aperçu en menant ma bataille que ce commettant avait négligé sérieusement de déclarer des parties de revenus et que finalement c'était le fonctionnaire du ministère du Revenu national qui avait parfaitement raison et qu'il avait bien fait de lui serrer les «ouïes», puisque celui qui ne paie pas son impôt, c'est moi, c'est vous, c'est nous tous qui le payons, car si des revenus manquent parce que le bonhomme n'a pas volontairement établi sa déclaration d'impôt correctement, c'est nous tous qui sommes taxés de façon plus élevée.

Il est évident qu'on peut trouver des cas particuliers comme dans n'importe quoi où il aurait pu y avoir exagération dans la conduite d'un fonctionnaire quelconque du ministère du Revenu national. Je crois que personne n'est parfait ni au ministère du Revenu national, ni au ministère des Finances, ni à n'importe quel autre ministère. Il peut arriver des cas particuliers. M. Short me fait des gros yeux, c'est évident qu'à la division de la taxation on frise la perfection, mais c'est rare! Mais je pense que, ce qu'il faut bien tenir à l'esprit, c'est que la base de notre système de taxation est que l'individu fait une déclaration volontaire de tous ses revenus.

Les complications arrivent lorsqu'on oublie ou qu'on manque de mémoire et qu'on néglige de déclarer une partie de ses revenus. Il est bien évident que plus une entreprise est compliquée ou plus on a de sources de revenus, et plus il est possible qu'on en néglige en chemin et que les autorités ou les fonctionnaires du ministère du Revenu national les découvrent et qu'on reçoive alors des avis. Cependant, je ne mets pas en doute le fait qu'il peut y avoir des cas particuliers déplorables, mais je crois qu'en règle générale si tout le monde entrait dans l'esprit de la loi de l'impôt sur le revenu et remplissait totalement des déclarations sans jamais rien oublier ou négliger comme on faisait lorsqu'on allait à confesse, il n'y aurait pas de tels problèmes.

● (1700)

[*Traduction*]

M. Mayer: Monsieur le président, j'aimerais très brièvement poser au ministre une question précise qui ne relève peut-être pas de sa compétence. L'autre soir, j'ai traité de la possibilité que le ministre réévalue l'impôt sur le revenu à partir du revenu individuel présumé. Je ne vais pas entrer dans le détail parce que le ministre comprend de quoi il s'agit. S'il doit y avoir réévaluation à partir du revenu présumé, le ministre peut-il nous assurer que les contribuables pourront reprendre et modifier leur déclaration d'impôt afin d'y inscrire en contrepartie des dépenses présumées ou compensatoires?

Je sais que certaines personnes se sont incorporées en société pour d'autres raisons que celle de contourner l'impôt. Elles l'ont fait dans le but de planifier leur actif, de diviser leurs avoirs parmi les membres de la famille ou je ne sais quoi encore, mais pas pour éviter de payer leur impôt. Mais une réévaluation à partir du seul revenu présumé plutôt qu'à partir aussi des dépenses présumées, me semble un abus très grave, comme l'a expliqué le député de Calgary-Centre. J'aimerais obtenir l'assurance que l'on tiendra également compte du revenu et des dépenses; cela allègerait beaucoup les inquiétudes que nous avons au sujet de l'article 69 de la loi de l'impôt sur le revenu.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, même si la question relève directement de mon collègue le ministre du Revenu national, on me dit que la pratique générale, lorsqu'il n'y a pas de fraude fiscale, c'est d'autoriser de tels amendements à la déclaration d'impôt qui a été présentée précédemment. Je suggérerais au député de communiquer avec mon collègue, le ministre du Revenu national, et de bien lui indiquer ses préoccupations. Cependant on m'indique que la pratique générale autorise la façon de procéder qui a été signalée par le député en l'absence, bien entendu, de cas manifestes de fraude ou de malversation.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le président, après avoir écouté attentivement les observations des autres députés, je ne puis m'empêcher de faire un commentaire au sujet du régime fiscal et du fait qu'un député prend la parole pour faire valoir à quel point le fisc harasse les bons citoyens alors qu'un autre fait valoir que nos bons citoyens fraudent le ministère de l'impôt, et autres choses du genre. Il faut se demander s'il est bon que prévale, dans notre pays, le régime fiscal des déclarations volontaires, comme le dit le ministre, dans lequel on présume que les gens sont honnêtes et francs. C'est la théorie fondamentale sur laquelle repose la perception des impôts au Canada.

Au cours des deux prochains mois, la préoccupation presque nationale de nombreux Canadiens consistera à arriver à tromper le fisc et à profiter de toutes les échappatoires possibles. Il faut aujourd'hui l'aide d'un comptable pour remplir une simple déclaration d'impôt. Comme nous ajoutons chaque année de nouveaux articles à la loi de l'impôt sur le revenu, les choses deviennent de plus en plus complexes. Nous arrivons peut-être à éliminer certaines échappatoires, mais nous en créons d'autres par le fait même. Les gens qui travaillent aujourd'hui dans le domaine financier sont de plus en plus perplexes. Il s'ensuit qu'une armée, petite mais croissante, de bureaucrates travaille à dépister ceux qui fraudent le système, ce qui pose un défi encore plus grand aux fraudeurs.

Quelle est la cause de cette conduite presque répréhensible ou de cette détermination à contourner l'impôt? Il faut dire que de nombreux Canadiens trouvent le régime fiscal injuste. De nombreux Canadiens ne paient pas leur juste part d'impôts alors que d'autres sont surchargés. Nous serions bien malvenus de dire sincèrement le contraire à la chambre cet après-midi.

Lorsque je fais la tournée des usines de ma circonscription, et en particulier à cette époque-ci de l'année, j'entends les gens se plaindre de l'impôt qu'ils devront payer au gouvernement fédéral. Ils aimeraient bien «vaincre le système». L'une des raisons à cela réside peut-être dans la manière dont est dépensé l'argent de leurs impôts, dans le sentiment qu'on n'en fait pas toujours le meilleur usage. Il s'ensuit un désir accru de frauder le système.

J'aimerais conclure en faisant valoir que ce désir découle de ce qui semble être un système très injuste qui favorise certains groupes de la société aux dépens des autres, et du fait que l'argent des impôts n'est pas toujours utilisé à bon escient. Cela finit par donner des idées aux gens. Combien de fois peut-on modifier la loi de l'impôt sur le revenu? Quelle épaisseur doit atteindre ce document avant que le système ne s'écroule?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, j'ai trouvé l'intervention du député extrêmement intéressante. Je pense qu'il soulève un problème très sérieux d'éthique sur le plan social. C'est évident qu'il faut que les gens soient convaincus que le système de taxation tend le plus possible vers l'équité, et je pense que c'est une préoccupation du gouvernement. On peut lire, par exemple, dans le discours du budget de l'honorable ministre des Finances du 28 octobre 1980, à la page 15, ce qui suit, et je cite:

[*Traduction*]

Cependant, nous n'arriverons à maintenir un bon régime fiscal que si nous continuons de l'améliorer. Je tiens tout particulièrement à ce que le régime fiscal soit équitable et soit considéré comme tel.

[*Français*]

Et cela continue ainsi. Je pense que c'est un point important que l'honorable député a soulevé, c'est-à-dire que les gens reconnaissent un aspect d'équité dans le système de taxation. C'est important et c'est une préoccupation qui avait été indiquée lors du discours sur le budget. L'honorable député a parlé également de l'utilisation des taxes par les contribuables. C'est un autre aspect extrêmement important. Si comme citoyen j'ai l'impression que mon gouvernement gaspille littéralement mes impôts, je me pose des questions. Je vais être porté immédiatement à dire: J'en paye trop. Et en conclusion: Le système est inévitable, parce qu'ils viennent chercher des choses pour dépenser à des babioles.

Je pense qu'il est important de plus en plus d'informer la population sur les divers programmes de gouvernements. Toutefois, il y a toujours le danger pour un gouvernement qui dit ce que le ministère de l'Expansion économique régionale fait dans telle région, qui dit combien de dollars le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social contribue à la caisse de santé d'une province, de se faire taxer de propagandistes, de faire de la propagande même partisane. Je ne crois pas que ce soit juste de le dire.

Je crois que les gouvernements, de plus en plus, doivent informer la population de l'utilisation qu'on fait des fonds publics justement pour atteindre l'objectif indiqué, savoir que les gens sachent ce qu'on fait de leur argent, qu'ils aient confiance dans le système de taxation, dans la façon dont l'argent est dépensé et ainsi aient une conduite plus morale et une éthique plus rigoureuse lorsqu'il s'agit de remplir leur déclaration d'impôt. Je suis parfaitement d'accord sur les propos qui ont été tenus par le député.

● (1710)

[*Traduction*]

(L'article est adopté.)

Sur l'article 73—

[*Français*]

M. Lapointe (Charlevoix) propose:

Que le paragraphe 73(1) du bill C-54 soit modifié par

a) substitution aux lignes 3 à 5, page 147, de ce qui suit:

«à la fin de l'alinéa *c*) et par l'insertion, après l'alinéa *d*), des alinéas suivants»

b) substitution à la ligne 11, page 147, de ce qui suit:

«phe 13(7.1), *et*

d.2) d'un montal égal à 50 p. 100 du total de tous les montants dont chacun représente le coût en capital pour lui de biens certifiés qu'il a acquis dans l'une quelconque des 5 années d'imposition antérieures, déterminé sans tenir compte du paragraphe 13(7.1)»

M. Knowles: Expliquez-vous!

M. Bussières: Monsieur le président, si vous le permettez, je ne voudrais pas enlever la parole au député qui s'est levé, mais on l'a indiqué tantôt. Le nombre de copies des amendements est limité. Je vais peut-être me permettre une brève explication sur l'amendement.

L'amendement, comme l'article, touche aux crédits d'impôt à l'investissement de 50 p. 100, et cette modification d'ordre technique constitue un allégement qui fait en sorte que les crédits d'impôt à l'investissement sont cumulés durant la période des cinq années ultérieures et doivent être utilisés en totalité ou en partie en réduction des impôts qui deviennent payables. C'est une modification technique qui permet que le plein montant du crédit d'impôt à l'investissement relatif à des biens certifiés devienne ainsi disponible au contribuable.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le président, cela inquiète vraiment le Nouveau parti démocratique que le gouvernement propose quelque chose de ce genre. Nous avons peur qu'en remplaçant des subventions directes par des concessions fiscales, le gouvernement n'atteigne pas l'objectif visé. D'abord, rien ne prouve que les organismes ou les sociétés qui bénéficient de ces concessions fiscales en aient vraiment besoin pour s'établir dans une certaine région. L'un des problèmes qui se pose à cet égard, c'est que l'allocation est entrée en vigueur le 28 octobre, le soir où le budget a été présenté. Si cette mesure vise vraiment à inciter certaines industries à s'établir dans les régions défavorisées du Canada, je pense qu'elle devrait plutôt entrer en vigueur dans six ou huit mois ou dans un an.

Les sociétés qui avaient déjà décidé de s'établir dans une certaine région avaient en fait commencé leurs travaux de construction le soir de la présentation du budget. Le gouvernement leur offre tout à coup une échappatoire fiscale qui leur permettra d'économiser un montant appréciable de façon tout à fait inattendue.

Deuxièmement, rien ne prouve que ces sociétés aient vraiment besoin d'argent. Tout organisme qui satisfait aux critères prévus profitera de cette échappatoire fiscale. Je crains que cette mesure ne favorise pas vraiment l'expansion industrielle, même si je suis convaincu que certains de ceux qui l'ont conçue ont des intentions tout à fait louables. En réalité, cela deviendra un moyen d'échapper au fisc.

Je crains aussi qu'en ayant recours à une allocation fiscale pour les sociétés plutôt qu'à des subventions directes, comme on le fait en vertu de la loi sur les subventions au développement régional, le gouvernement soustrait les sociétés à la vue du public. A l'heure actuelle, si une société touche une subvention, le ministre ou un fonctionnaire du ministère l'annonce publiquement et montre même les chèques aux média. Maintenant, les contribuables canadiens ne sauront plus ce qui se passe.

Si le gouvernement veut créer plus d'emplois dans les régions déprimées et favoriser l'expansion économique, pourquoi n'a-t-il pas augmenté les fonds accordés en vertu de la loi sur les subventions au développement régional au lieu de créer cette échappatoire fiscale. Le ministre voudrait-il me le dire?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je suis un peu étonné de la violence des propos du député. Je ne crois pas que cette mesure mérite les qualificatifs qu'il lui a appliqués. Il est bien évident qu'on peut discuter assez longuement sur les mérites des diverses mesures, en particulier sur ceux de ces mesures qu'on appelle les crédits d'impôt. Le député est même allé jusqu'à associer la notion de crédit d'impôt à celle d'évasion fiscale. Je n'irais pas aussi loin. Il y a plusieurs écoles de pensée. De nombreuses personnes disent qu'il est préférable d'avoir des programmes de subvention qui s'appliquent de façon directe à tel genre d'entreprise puisqu'on peut beaucoup mieux fixer l'objectif et la portée de cette subvention, d'autres croient préférable d'utiliser les crédits d'impôt parce que ce sont des mesures, disent-ils, qui coûtent moins cher à administrer, qu'il y a moins de formulaires à remplir, et ainsi de suite. Alors je pense qu'il y a plusieurs écoles de pensée. Cela peut être discutable mais je pense qu'il y a d'un côté comme de l'autre des pour et des contre. Si on fait l'examen de cette mesure qui vise à accorder un crédit d'impôt aux entreprises qui vont investir dans certaines régions très particulières, je pense que c'est une mesure importante. Elle va permettre à certaines entreprises de s'établir. D'abord, elle est très généreuse. Je suis d'accord avec le député, étant très généreuse, elle va permettre à des entreprises de s'établir dans des régions où elles ne seraient jamais allées même avec l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale ou d'autres programmes fédéraux ou provinciaux disponibles.

Je connais plusieurs de ces régions, par exemple, le Bas-du-Fleuve et la Gaspésie où cette mesure va s'appliquer. Sans une aide généreuse et même avec une aide aussi généreuse, je ne suis pas certain que les entreprises vont en grand nombre aller du jour au lendemain investir dans ces régions et qu'on va voir les taux de chômage en Gaspésie, comme l'indique l'honorable député de Rimouski (M^me^ Côté), baisser de 25 p. 100 à 10 p. 100 demain matin. Je ne crois pas que, même avec la générosité d'une telle mesure, on va réussir à obtenir de tels investissements dans ces régions éloignées et à avoir une amélioration de l'emploi et du climat économique. Je pense qu'on peut discuter sur le plan philosophique de la nature de la mesure, eu égard à d'autres programmes sur certains points, je pourrais être, je crois, d'accord avec le député; cependant, il faut toujours voir les éléments conjoncturels et voir aussi dans quelles circonstances la mesure a été prise. Et je pense que là où elle s'applique, la générosité de cette mesure est pleinement justifiable, et comme je l'indiquais tantôt, je ne suis pas certain même qu'elle générera suffisamment d'emplois pour améliorer le tissu social dans ces régions.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le président, si vous le voulez bien, j'aimerais maintenant aborder diverses questions. J'espère que le ministre aura la chance d'y répondre.

Il m'a accusé d'avoir tenu des propos violents dans ma première intervention. Je ne pense vraiment pas que ce soit le cas. Je ne fais qu'exprimer une des préoccupations de notre parti ainsi que d'un certain nombre de Canadiens au sujet de cette mesure. Permettez-moi d'expliquer les motifs de ces préoccupations.

● (1720)

La loi actuelle sur les subventions au développement régional dénote un parti pris en faveur des grandes sociétés. La mesure envisagée ne fera qu'aggraver cette tendance. L'an dernier, le sous-ministre de l'Expansion économique régionale m'a communiqué certains chiffres qui reflètent le problème dont j'ai parlé. Durant l'année financière 1979-1980, un montant de 21 millions et demi de dollars a été attribué, en vertu de la loi sur les subventions au développement régional, à de petites entreprises ou organisations qui ont créé 4,680 emplois. J'ai demandé au ministre quelle part avait été attribuée aux grandes entreprises. Il m'a répondu que les grandes entreprises avaient obtenu 72.3 millions de dollars et créé 4,690 emplois. Autrement dit, pour 51 millions de plus pris dans la poche des contribuables, 10 emplois supplémentaires ont été créés.

On prétend, je le sais, que les grandes sociétés peuvent créer plus d'emplois à long terme. Je suis toutefois d'accord avec le député de Kamloops-Shuswap que les petites entreprises peuvent créer un nombre égal d'emplois avec le temps. Les seuls chiffres dignes de confiance sont ceux qui reflètent la production. Je m'inquiète des dispositions actuelles de la loi sur les subventions au développement régional et du fait que les critères appliqués en vertu de cette loi ont également servi à l'élaboration de cette mesure fiscale.

Nous nous demandons si le gouvernement sait ce qu'il fait. Le ministre a-t-il une idée du nombre d'emplois que ce programme permettra de créer et de ce qu'il coûtera aux contribuables? D'après les informations que je viens de lui donner quant à la façon dont les fonds sont distribués en vertu de la loi sur les subventions au développement régional, le ministre peut-il me dire quelle part ira aux grandes sociétés et combien se partageront les petites entreprises? Si le gouvernement est réellement disposé à mettre ce programme en vigueur, il est à espérer qu'il a établi des projections.

Je m'inquiète aussi du fait que le ministre de l'Expansion économique régionale a participé à la rédaction de cette disposition. Est-ce là une nouvelle tendance du MEER, ou le gouvernement peut-il nous garantir qu'il ne réduira pas les fonds distribués par ce ministère? Je m'inquiète aussi de sociétés comme SYSCO qui ont besoin d'argent mais qui ne sont pas admissibles à l'aide accordée en vertu de ce programme. Lorsque des sociétés auront besoin d'une aide gouvernementale et que celle-ci ne pourra leur être fournie en vertu d'autres programmes, que se passera-t-il?

Nous prévoyons que ce programme va poser d'autres difficultés. Bien que, d'après la carte fournie, de grandes parties de notre pays puissent bénéficier de ce programme, on se rend compte en examinant les critères d'admissibilité qu'une bonne partie des régions désignées ne répondent en fait pas aux conditions. Ainsi, dans certaines régions, les programmes concernant la pêche et l'abattage d'arbres sont exclus. Si ces secteurs primaires sont exclus dans une région où ils jouent un rôle important, comment peut-on dire que cette région profite du programme?

J'ai écrit au ministre de l'Expansion économique régionale à ce sujet. Il m'a répondu que les fonctionnaires du MEER à Winnipeg lui avaient dit que seules cinq sociétés de sa circons-

cription de Churchill avaient reçu des subventions au développement depuis 1969. Il m'a dit que cela prouvait bien ce que je disais, à savoir que les critères sont trop sévères pour de nombreux habitants du Nord. Or, c'est le nord de la province qui est désigné en vertu de ce programme. Pour pouvoir bénéficier de ce programme, il faut répondre aux critères de la loi sur les subventions au développement régional, en vertu de laquelle le gouvernement n'a donné de l'argent qu'à cinq sociétés de ma circonscription, et qui plus est, très parcimonieusement. Le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à ces questions?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, j'aimerais d'abord rassurer le député en lui indiquant que ce n'est pas du tout la nouvelle voie pour le gouvernement de faire du développement économique régional. Je pense que les objectifs fondamentaux du ministère de l'Expansion économique régionale demeurent, et sont encore la philosophie du gouvernement.

Je trouve certaines contradictions dans la dialectique du député. D'abord il a peur que la mesure soit un gouffre financier, et il nous dit que ce seront les grandes corporations qui en bénéficieront, comme dans le cas d'autres programmes gouvernementaux. Il nous dit qu'en regardant la carte on peut croire qu'une large partie du pays se verra admissible à l'application de cette mesure. Mais il dit: On a soustrait, par exemple, les ressources forestières ou ressources minérales, etc. J'aimerais lui indiquer que, justement, si on a soustrait certains secteurs d'investissements, c'est que dans ces régions ces secteurs d'investissements font l'objet des investissements de la part de la grande entreprise. Par exemple les ressources minérales ou forestières n'ont souvent pas besoin de très grands encouragements pour des investissements. Ce qu'on veut, par exemple, c'est qu'à Causapscal, à Saint-Charles-de-Caplan ou à Grande-Entrée au Îles-de-la-Madeleine, il y ait de petites entreprises qui bénéficient d'un crédit d'impôt généreux pour créer de l'emploi localement. On ne veut pas, par exemple, nécessairement qu'une grande société d'exploitation forestière qui va ouvrir un chantier dans la vallée de la Matapédia bénéficie d'un crédit d'impôt très généreux. Ce n'est pas là l'objet de la mesure, et voilà pourquoi il y a une restriction, et je crois que cela répond aux préoccupations du député qui ne voudrait pas que cela devienne des *tax loophole* ou encore un gouffre financier.

[*Traduction*]

M. Murphy: Le ministre pourrait-il répondre à ma question et nous dire combien d'emplois il espère ainsi créer, où ils seront créés, et combien le programme devrait coûter?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, on ne peut dire combien on créera d'emplois par un tel crédit d'impôt à l'investissement, puisqu'on ne sait pas justement combien d'applications nous aurons, de quelle nature elles seront, quelles sortes d'entreprises, et ce qu'elles produiront. Alors il est extrêmement difficile avant que le programme ait eu une certaine période d'expérimentation ou de mise en vigueur de prédire que dans telle région il créera tant d'emplois, il coûtera tant d'argent, puisqu'il y a eu tant d'applications, et le reste. On ne pourra malheureusement fournir de chiffres tant qu'on n'aura pas vu le programme à l'épreuve pendant une certaine période de temps.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot de certains problèmes précis qui intéressent ma circonscription. J'ai déjà signalé que la région septentrionale est la seule partie du Manitoba qui pourra profiter de ce programme. Les limites de cette région se confondent à peu près avec celles de la circonscription fédérale de Churchill. La seule exception est la ville de Thompson. Cette exclusion suscite des difficultés pour le développement industriel en raison des critères signalés précédemment. Si ce programme réussit à créer des emplois dans le Nord, ce sera vraisemblablement dans les grandes localités. Thompson est la plus importante ville du Nord.

● (1730)

Dans le nord du Manitoba, le chômage est élevé aussi bien chez les blancs que chez les autochtones. On y trouve de nombreuses agglomérations moins industrielles, mais comme Thompson, qui est la ville la plus susceptible de se développer, ne répond pas aux critères adoptés par le gouvernement, il est probable que le Nord ne retirera aucun avantage du programme.

Ce que je demande au ministre, c'est comment on procédera pour modifier les zones désignées. La loi ne le dit pas. Comment s'y prendra-t-on pour modifier ces zones?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, tout au cours des débats on a fait allusion à plusieurs reprises . . . le député de Rimouski-Témiscouata qui est ici, par exemple, a mis en cause, comme le fait le député, le découpage des régions et surtout le fait qu'on ait retiré certaines villes. Le député parle de la ville de Thompson. Le député de Rimouski-Témiscouata nous parlait il y a quelques jours de la ville de Rimouski. Un autre député nous parlait d'une autre ville. J'aimerais indiquer que par règlement, le Gouverneur en conseil sur recommandation du ministre de l'Expansion économique régionale peut, s'il y a des motifs qui le justifient, recommander certains changements à l'intérieur de cette bande générale aux endroits qui pourraient être admissibles. Cependant, j'aimerais signaler que plus une ville est forte et solide, a de la population, plus elle a de la chance d'attirer des investissements, et même aussi, de générer des investissements.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le président, le gouvernement applique souvent des chiffres à différents types de programmes. Il parle de collectivités prospères et ainsi de suite. Il n'en demeure pas moins que Thompson est exclue. Malgré les démarches effectuées par moi-même et par le conseil municipal de Thompson, le ministre n'a rien changé à son projet. Il a refusé à Thompson le droit de bénéficier du programme. Je signale au ministre que Thompson a perdu 5,000 habitants au cours des trois dernières années. Ce n'est plus une ville prospère. L'INCO y poursuit ses activités, mais au ralenti. Le gouvernement demande quel est le taux de chômage et quel est le salaire moyen à Thompson. C'est vrai, les salaires y sont élevés et les chômeurs peu nombreux. Mais le gouvernement n'a pas tenu compte des événements qui se sont produits au cours des deux ou trois dernières années.

Ce qui m'amène à formuler mon dernier commentaire: la loi sur les subventions au développement régional, le programme d'incitation fiscale et bon nombre de programmes mis en œuvre par le gouvernement fédéral souffrent tous fondamentalement du même mal: le manque d'harmonie. Nous avons toute une panoplie de programmes, chacun répondant aux besoins d'un groupe d'autochtones en particulier. Certes, nous ne manquons pas de programmes, et pourtant, je reçois à mon bureau, dans ma circonscription, de nombreuses demandes de groupes qui aimeraient pouvoir profiter des programmes mis en place par le ministère de l'Expansion économique régionale et par celui de l'Industrie et du Commerce. Ils aimeraient aussi bénéficier de ces tas de programmes fédéraux «à la carte».

Je me suis adressé au bureau du MEER pour me faire dire que je ne répondais pas aux normes. Ensuite, au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, on m'a répondu une fois de plus que je ne répondais pas aux normes. C'est le problème avec ce gouvernement. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, après avoir annoncé l'instauration de nouvelles mesures fiscales, s'est empressé de confier aux représentants de la presse du nord du Manitoba que «tous» les citoyens allaient pouvoir en bénéficier. Et pourtant, le ministre du MEER vient de révéler que le Manitoba septentrional n'avait reçu que cinq subventions durant les 11 dernières années. Ce qui n'empêche pas le ministre, qui se croit responsable de l'ensemble de la province, de penser qu'il s'agit là d'une révolution pour le nord du Manitoba. Il ne sait visiblement pas de quoi il parle.

Le problème, naturellement, c'est qu'une fois sur deux le gouvernement ne mesure pas la portée de ses actes. Le ministre vient de nous dire qu'il ignore l'accueil que le programme va recevoir sur place. Il ignore aussi s'il va contribuer à créer beaucoup d'emplois. Tout ce qu'on nous dit, c'est qu'on ne «sait pas», c'est qu'on «ignore». Je peux comprendre cela étant donné que personne ni aucun parti n'est parfait, qu'il s'agisse de notre parti, du parti auquel appartient le ministre ou de n'importe quel autre parti. Ce qui m'inquiète par contre, c'est le manque manifeste de planification de la part du gouvernement.

Le gouvernement aborde la question de l'expansion de façon tout à fait désordonnée. Le ministre de l'Expansion économique régionale considère lui-même que chacun des programmes établis à la petite semaine constitue une carte de plus dans son jeu. Il s'agit là d'une méthode bien empirique où l'on tâche d'appliquer un programme pour résoudre un problème. Tout ce que je peux vous assurer c'est que certains des autochtones que je représente auraient deux mots à vous dire sur la question.

(L'amendement est adopté.)

(L'article 73 modifié est adopté.)

(L'article 74 est adopté.)

Sur l'article 75—

M. McKinnon: Monsieur le président, je ne suis pas certain que ce que je vais dire s'applique à l'article 75. Avec un projet de loi de 225 pages, il est difficile pour un profane de s'y retrouver.

Ma question porte sur le système de déduction fiscale à la source pour les commis voyageurs, en particulier ceux qui se seraient laissé convaincre par le gouvernement et auraient opté pour le report de leurs impôts et auraient investi dans les MURB ou les forages pétroliers. Chacun sait que les gains mensuels d'un commis voyageur fluctuent beaucoup. Si son impôt est prélevé à la source, il risque d'avoir une grosse déduction un mois et ne plus avoir d'argent les mois suivants. Il risque de se retrouver en difficulté parce qu'il aura confié son argent au gouvernement. Mais c'est encore pire si le même commis voyageur a opté pour le report de ses impôts et investi dans un MURB ou dans les forages pétroliers. Dans ce cas, il doit payer des impôts tous les mois. C'est ainsi que s'il paie chaque année $60,000 d'impôts, le prélèvement mensuel est de $5,000. Mais la contribution qu'il aura versée au programme de bâtiments résidentiels à logements multiples ou au programme de report d'impôt au titre des forages pétroliers lui permettra d'en récupérer une bonne part. C'est à l'invitation du gouvernement qu'il a investi dans ces programmes. Lorsqu'il récupère une partie de ses impôts un an plus tard, cet argent lui est rendu sans aucun intérêt. Le gouvernement en aura disposé durant plus d'un an avant que le contribuable ne puisse récupérer ce montant et lui faire produire des intérêts le cas échéant.

Le gouvernement se rend-il compte qu'en réalité il emprunte de l'argent au contribuable sans lui payer aucun intérêt? Le gouvernement pourrait-il songer à émettre un certificat d'exemption ou quelque chose de ce genre qui permette au particulier qui a investi dans un programme de bâtiments résidentiels à logements multiples ou un programme de report d'impôt au titre de forages pétroliers, de produire ce document et de récupérer sans avoir à attendre 15 ou 18 mois une partie des impôts qui lui ont été déduits à la source pour les investir comme le gouvernement l'invite à le faire?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je pense que le problème que soulève le député peut s'appliquer dans le cas illustré, dans celui des vendeurs à commission, mais le problème peut se soulever également dans d'autres cas. Je pense que souscrire à la suggestion du député pourrait causer certains préjudices à d'autres contribuables qui vont remplir leur déclaration. Parce que c'est soustrait à la source directement, ils vont payer directement leur montant d'argent. Pour ce qui est de l'investissement dans des types d'obligations comme l'immeuble, où, je pense, une technique pour économiser de l'impôt est à la disposition des Canadiens qui veulent investir, un tel investissement ne pourrait pas empêcher le contribuable de souscrire à ses obligations de payer également ses impôts, même si en investissant dans un programme MURB par exemple il va en

retirer un bénéfice fiscal plus tard qui pourrait combler pour la partie d'impôt qu'il ne pourrait pas payer actuellement. Cependant je pense que le fait de souscrire à l'application d'une telle mesure entraînerait un certain élément de distorsion par rapport aux autres contribuables.

● (1740)

[*Traduction*]

(L'article est adopté.)

(Les articles 76 à 83 inclusivement sont adoptés.)

[*Français*]

Sur l'article 84—

M. Lapointe (Charlevoix) propose:

Que l'article 84 du bill C-54 soit modifié par substitution, aux lignes 37 et 38, page 163, de ce qui suit:

«(2) L'alinéa 149(9)*a*) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«*a*) il peut être déduit un montant n'excédant pas son revenu pour l'année, calculé sans inclure ni déduire un montant en vertu du présent paragraphe; et»

(3) Le paragraphe 149(10) de ladite loi est abrogé.

(4) Le paragraphe (1) s'applique aux années d'imposition 1972 et suivantes.

(5) Les paragraphes (2) et (3) s'appliquent aux années d'imposition commençant après le 28 octobre 1980.»

M. Knowles: L'honorable ministre pourrait-il s'expliquer?

M. Bussières: Monsieur le président, ces deux modifications sont des allégements destinés aux organisations de charité et aux autres organisations qui sont exonérées d'impôt. On sait que ces organisations doivent dépenser un certain pourcentage de leur argent dans une année, savoir 90 p. 100, et ces modifications vont accorder à ces organisations de charité le droit de différer d'un an leurs revenus aux fins du calcul du pourcentage à dépenser. Voilà l'objet des modifications.

(L'amendement est adopté.)

M. Lapointe (Charlevoix) propose:

Que le bill C-54 soit modifié par insertion, après l'article 84, de ce qui suit:

«84.1 (1) L'alinéa 149.1(18)*a*) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«a) il peut être déduit une somme n'excédant pas son revenu pour l'année, calculée sans inclure ni déduire un montant en vertu du présent paragraphe; et»

(2) Le paragraphe 149.1(19) de ladite loi est abrogé.

(3) Les paragraphes (1) et (2) s'appliquent aux années d'imposition commençant après le 28 octobre 1980.»

(L'amendement est adopté.)

(L'article 84, modifié, est adopté.)

[*Traduction*]

(Les articles 85 à 113 inclusivement sont adoptés.)

[*Français*]

Sur l'article 114—

M. Lapointe (Charlevoix) propose:

Que le paragraphe 114(1) du bill C-54 soit modifié

a) par substitution, aux lignes 30 à 34, page 217, de ce qui suit:

«existe entre sa participation, à cette date, aux revenus de la fiducie, calculés comme si aucune somme n'a été payée ou n'est payable à ses bénéficiaires, et toutes les autres participations;»

b) par substitution, aux lignes 15 à 18, page 218, de ce qui suit:

«par le rapport qui existe entre sa participation, à cette date, aux revenus de la fiducie, calculés comme si aucune somme n'a été payée ou n'est payable à ses bénéficiaires, et toutes les autres participations;»

c) par substitution, aux lignes 31 à 37, page 218, de ce qui suit:

«*a*) «fiducie admissible» désigne une fiducie

(i) qui n'est pas un placement enregistré,

(ii) dans le cadre de laquelle le rapport qui existe entre la part d'un bénéficiaire du revenu de la fiducie tiré d'un bien de la fiducie et sa part du revenu de la fiducie est le même que le rapport ainsi déterminé pour tout autre bénéficiaire de la fiducie à l'égard de ce bien et, pour l'application du présent sous-alinéa, le revenu de la fiducie tiré d'un bien de la fiducie et le revenu de la fiducie sont calculés comme si aucune somme n'a été payée ou n'est payable par la fiducie à ses bénéficiaires,»

d) par substitution, aux lignes 4 à 6, page 219, de ce qui suit:

«(ii) dans le cadre de laquelle le rapport qui existe entre la part d'un bénéficiaire du revenu de la fiducie tiré d'un bien de la fiducie et sa part du revenu de la fiducie est le même que le rapport ainsi déterminé pour tout autre bénéficiaire de la fiducie à l'égard de ce bien et, pour l'application du présent sous-alinéa, le revenu de la fiducie tiré d'un bien de la fiducie et le revenu de la fiducie sont calculés comme si aucune somme n'a été payée ou n'est payable par la fiducie à ses bénéficiaires, et»

M. Knowles: Comprenez-vous?

M. Lapointe (Charlevoix): Certainement!

M. Bussières: Monsieur le président, l'article 114 du projet de loi renferme une des modifications relatives au placement admissible des régimes de revenus différés, par exemple, le Régime enregistré d'épargne-retraite ou le Régime enregistré d'épargne-logement. L'article constitue un allégement conçu pour adoucir les pénalités imposées au Régime de revenu différé relativement à certains placements qui sont non admissibles. Des représentations ont été faites par divers groupes à l'effet que la disposition telle qu'elle est rédigée actuellement est en grande partie inefficace, puisqu'elle se limite aux fiducies d'investissement à participation unitaire et qu'elle n'identifie pas de façon adéquate un certain nombre de régimes auxquels elle devrait s'appliquer, la modification que nous proposons étant l'allégement à certaines fiducies qui satisfont aux critères énumérés dans la modification qui a été si brillamment lue par le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe).

[*Traduction*]

(L'amendement est adopté.)

(L'article 114 modifié est adopté.)

(L'article 115 est adopté.)

(Les articles 116 à 120 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 121—

M. Knowles: Monsieur le président, s'il n'était pas si tard, j'aurais beaucoup de choses à dire au sujet de l'article 121, car c'est un article sur lequel le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a abondamment parlé à l'étape de la deuxième lecture. Mon collègue de Broadview-Greenwood a abordé la question lors de l'étude de l'article 40 du bill. Je reviendrai donc seulement sur cette question lorsque madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déposera le projet de loi dont elle a parlé.

● (1750)

Si j'ai bien compris l'objet de l'article 121 qui tend à modifier le Régime de pensions du Canada, quand une personne est à l'emploi de son conjoint et que sa rémunération peut être déduite en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu lors du calcul du revenu du conjoint, cette rémunération peut servir aux fins du Régime de pensions du Canada. Comme l'affirmait hier notre collègue, le député de Broadview-Greenwood, nous ne nous y opposons pas.

Nous nous réjouissons de toutes les améliorations qu'on peut apporter au Régime de pensions du Canada et aux mesures législatives connexes, mais nous insistons pour que le gouvernement ne juge pas cette initiative suffisante pour ce qui est de protéger les conjoints qui travaillent à la maison. Même si le gouvernement autorise ce paiement et même s'il permet aux conjoints travaillant à la maison de cotiser volontairement au Régime de pensions du Canada, cette mesure ne bénéficierait qu'à une très faible minorité de Canadiennes qui, en ce moment, ne cotisent pas au Régime. Comme je l'ai dit, nous pourrons en discuter plus longuement quand nous passerons à l'étude de cette autre mesure législative.

Le ministre prétend que dans ce cas et dans d'autres, il ne s'agit que d'un premier pas et que le gouvernement ne peut aller plus loin pour le moment. J'espère que nous n'en resterons pas là. Je l'ai entendu prononcer un discours à cet effet, l'autre soir, lequel discours m'a beaucoup rappelé M. Paul Martin qui présentait les choses de façon tout à fait différente. En effet, il affirmait que le gouvernement ne pouvait tout faire du jour au lendemain. Malheureusement, ces choses qu'on ne peut faire du jour au lendemain, il faut parfois 20, 30 et 40 ans pour les réaliser. En fait, je sais que pour certaines mesures législatives, il a fallu tout ce temps à la Chambre pour les adopter.

A cet égard, je signale que l'introduction du crédit d'impôt au titre du conjoint ne devait être qu'un premier pas destiné à aider les citoyens âgés de 60 à 65 ans. Nous attendons toujours d'autres mesures législatives dans la même veine. C'est ce que je crains au sujet de la proposition concernant le Régime de pensions du Canada, dont nous sommes saisis dans cet article; oui, je crains que ce ne soit là qu'un premier pas, et qu'il nous faille attendre très longtemps avant que l'on ne reconnaisse le travail des femmes au foyer aux fins de la pension.

Comme il reste peu de temps, monsieur le président, je ne m'étendrai pas sur ce point pour le moment, mais j'y reviendrai plus tard.

Cependant, tandis que j'ai la parole, je voudrais rendre un bref hommage à une certaine personne. Nous venons tout juste de parler de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Permettez-moi de rappeler qu'en 1950, lorsque nous avons formé un comité spécial de la sécurité de la vieillesse à la suite duquel nous avons adopté la loi sur la sécurité de la vieillesse, un éminent fonctionnaire qui était alors directeur de la recherche au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social nous a apporté une aide très précieuse dans l'exécution de ces travaux. J'ai nommé M. J. W. Willard.

Quand nous avons étudié le Régime de pensions du Canada au milieu des années 60, ce même M. Willard était alors sous-ministre du bien-être dans ce ministère. Je répète que son apport a été précieux. Il a été malade pendant très longtemps. Il est décédé il y a quelques jours et je crois que ses funérailles ont eu lieu cet après-midi. Nous n'avons pas l'occasion de signaler l'apport de tous les fonctionnaires qui servent véritablement le pays, mais je pense qu'il faut dire un mot de M. Willard, et en faisant l'éloge du travail qu'il a accompli nous reconnaissons les excellents services du grand nombre de ceux qui travaillent pour nous dans la Fonction publique de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Monsieur le président, je voudrais seulement dire deux choses. Je félicite le gouvernement d'avoir adopté cette mesure qui se trouvait dans le budget de John Crosbie. Elle a beaucoup d'importance pour les femmes et les hommes. J'aimerais toutefois apporter une correction. J'aurais aussi bien d'autres choses à dire mais il reste très peu de temps. Il est question dans le bill de «l'emploi d'une personne par son conjoint». Il arrive parfois que l'épouse soit le patron et que le mari soit l'employé. Je suggère que cette possibilité soit mentionnée.

M. Knowles: Selon la loi d'interprétation le mot «conjoint» peut désigner le mari ou l'épouse.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, je croyais que l'honorable député voulait faire écho aux propos que vient de formuler en cette Chambre le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je voudrais, moi aussi, offrir au nom du gouvernement et en mon nom personnel mes plus vives condoléances à la famille du Dr Willard. J'ai eu le privilège de travailler sous ses ordres à l'époque où j'étais secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à l'époque où le Dr Willard était le sous-ministre du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je dois rappeler ses qualités d'homme d'une grande simplicité et surtout d'un dévouement inlassable envers la chose commune et la chose publique. Je suis certain que le Canada a connu dans la personne du Dr Willard un serviteur du peuple absolument remarquable, qui a eu une carrière humble, peu connue. Il a été absolument efficace et utile à de nombreux Canadiens qui ont pu bénéficier de ses conseils et de ses avis. Il a toujours travaillé dans le meilleur intérêt des Canadiens pour qu'ils bénéficient des programmes de bien-être et des programmes sociaux mis de l'avant par les divers gouvernements au cours des années.

[*Traduction*]

(L'article est adopté.)

(L'article 122 est adopté.)

Sur l'article 123—

M. Taylor: Je ne vais pas me lancer dans un discours mais, là encore, on parle de «revenu réputé», ce que je n'aime pas du tout.

(L'article est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le vice-président adjoint: Le bill est-il adopté?

M. Knowles: Sur division.

(Rapport est fait du bill modifié.)

L'hon. Bussières (ministre d'État (Finances)) propose: Que le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, dont le comité plénier a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Knowles: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme plusieurs amendements ont été apportés à ce bill en comité plénier, dois-je supposer qu'il sera réimprimé avec les amendements en question?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Nous considérerons que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) demande un ordre de la Chambre en ce sens. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Buissières (au nom de M. MacEachen) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 février 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

L'ACCROISSEMENT DU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que les fonds accordés à la Société du crédit agricole sont nettement insuffisants pour répondre à la demande actuelle de prêts, ce qui menace la sécurité de milliers d'agriculteurs, en particulier les jeunes et ceux qui viennent de lancer une exploitation agricole, et étant donné que le gouvernement néglige de réagir positivement, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que le ministre prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour accroître le budget de la Société du crédit agricole d'au moins 150 millions de dollars et pour veiller à ce que le taux d'intérêt n'excède pas le taux actuel de 12.75 p. 100.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU NORD DE L'ALBERTA AU COMITÉ DE RÉVISION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'invoque aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Je demande à la Chambre de réfléchir sérieusement à cette motion et de l'appuyer à l'unanimité.

Le comité de révision de huit membres qui est chargé d'administrer les programmes d'aide aux agriculteurs frappés par la sécheresse, notamment le Programme d'aide à l'entretien des troupeaux et le Programme d'approvisionnement en plantes fourragères des régions appauvries par la sécheresse compte présentement deux membres du Manitoba, trois de la Saskatchewan, trois de l'Ontario et un du Sud de l'Alberta. Puisque les régions du Nord de l'Alberta, qui sont aussi durement frappées par la sécheresse, ne sont pas représentées à ce comité, je propose, avec l'appui du député de Végréville (M. Mazankowski):

Que le ministre de l'Agriculture nomme immédiatement un représentant du nord de l'Alberta à ce comité de révision afin de corriger cette injustice manifeste.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NOUVEL AN CHINOIS

LA RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES CANADIENS D'ORIGINE CHINOISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente pour laquelle j'obtiendrai sûrement l'appui unanime de la Chambre.

C'est aujourd'hui le nouvel an chinois, et l'année qui commence est celle du coq. On me dit qu'il faut se méfier, car le coq est un solitaire, un grand penseur qui rêve beaucoup mais n'agit pas, qui est parfois détesté mais jamais un raseur. Pour marquer ce jour, je propose, appuyée par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre reconnaisse le grand apport des Canadiens d'origine chinoise à la vie canadienne et leur souhaite ainsi qu'à tous les Canadiens, santé, prospérité et bonheur durant l'année du coq. «Gung Hai Fat Choy».

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. La motion exprime de bons vœux que nous tenons sans doute tous à offrir à nos concitoyens d'origine chinoise. Je ne puis cependant accepter qu'on le fasse en recourant aux dispositions de l'article 43 du Règlement.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA PÉNURIE D'EMPLOIS EN NOUVELLE-ÉCOSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente qui concerne la Nouvelle-Écosse.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député de South Shore (M. Crouse) veut bien se donner la peine de continuer.

Article 43 du Règlement

M. Crouse: Certainement, madame le Président, dès que le calme sera revenu un peu derrière moi.

Comme le vice-premier ministre (M. MacEachen) n'a pas assisté à la dernière réunion des ministres de la Santé des provinces maritimes qui devait porter sur le dossier urgent des soins médicaux, comme il n'a toujours pas annoncé de mesures pour relancer l'usine Sydney Steel, chose que l'on attend depuis longtemps et comme il n'a pas emboîté le pas à son collègue, le ministre du MEER, pour faire approuver sans tarder la construction d'une nouvelle usine de poisson à Lockeport, ville qui compte actuellement 305 chômeurs, je propose, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre somme le gouvernement et le vice-premier ministre d'expliquer pourquoi il se soucie si peu de notre province et de son avenir économique, alors qu'il a été question aujourd'hui au cabinet de renflouer massivement Massey-Ferguson et que cette aide va profiter aux travailleurs d'autres pays quand les habitants de Sydney et de Lockeport sont sans emplois.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce qu'on débatte cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LES FONDS NÉCESSAIRES À LA COMMERCIALISATION DE TELIDON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, moi aussi j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante.

A moins que le gouvernement fédéral ne fournisse quelques millions de dollars, le Canada est à la veille de perdre son rôle de chef de file dans le monde pour la mise au point de Telidon, notre terminal sans pareil de transmission vidéo. Je propose donc, appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (Mr. Greenaway):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de tenir compte de l'avertissement des hauts fonctionnaires du ministère des Communications et fournisse les 24 millions de dollars nécessaires d'ici deux ans afin de mettre la dernière main aux recherches et à la commercialisation du système Telidon, lequel est susceptible de créer 100,000 emplois d'ici à 1990.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON S'OPPOSE AU DÉPLOIEMENT DE LA BOMBE À NEUTRONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Mardi dernier, le secrétaire à la Défense des États-Unis a annoncé qu'il songeait sérieusement au déploiement de la bombe à neutrons. Étant donné que cet entreposage d'armes servirait uniquement à aggraver la tension entre l'Est et l'Ouest et comme la bombe à neutrons, une arme qui tue les gens, mais qui laisse les immeubles et les biens intacts, augmenterait le risque d'une guerre atomique totale, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre charge le gouvernement de se joindre au gouvernement néerlandais qui a rejeté hier le déploiement de la bombe à neutrons en Europe de l'Ouest et aussi de faire part au gouvernement américain de nos graves inquiétudes à ce sujet.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES INDIENNES

ON DEMANDE QUE LA GRC ENQUÊTE SUR LES MÉTHODES DE COMPTABILITÉ AU BUREAU RÉGIONAL DE LA SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Étant donné que le dénommé Patrick Aimee McCaffrey, de North Battleford, Saskatchewan, ex-employé du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, a remis à la Gendarmerie royale une liste où figure le nom de 65 personnes qui auraient été mêlées à des tractations louches avec le ministère, et qu'il a prétendu en outre que deux maisons préfabriquées et une semi-remorque pleine de matériaux de construction destinées à la réserve de Red Pheasant avaient disparu, je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien demande immédiatement à la Gendarmerie royale de mener une enquête sur les méthodes de comptabilité et de vérification au bureau régional du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en Saskatchewan, afin de recueillir, s'il y a lieu, d'autres preuves de vol ou de détournement, et de faire rapport de ses constatations à la Chambre.

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE CABINET

LES CONFÉRENCES DONNÉES PAR LES MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante même si ma motion risque de ne pas obtenir le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Étant donné qu'au moins deux ministres du cabinet ont été contraints de quitter une tribune publique sous les huées de l'assistance suite à une directive du premier ministre qui interdit absolument à tous les ministres de prononcer le moindre discours devant un groupe quelconque n'importe où au Canada à moins de déboucher sur un exposé consacré à la constitution et à la situation énergétique, je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour):

Que le marionnettiste en chef ordonne à ses pantins ministériels de s'en tenir à leurs fonctions respectives lorsqu'ils sortent pour parler aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE À LA CHAMBRE DE CONDAMNER LES PRÉSUMÉES PROMESSES ÉLECTORALES DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné qu'hier encore il y a eu des manifestations dans la vallée de la Matapédia au sujet de l'implantation d'une papeterie, et étant donné que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) préfère s'occuper de développement en Afrique plutôt que dans sa région, où, il est vrai, il a été parachuté, je propose, appuyé par l'honorable député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que la Chambre condamne les promesses électorales et référendaires inconscientes et inconséquentes du ministre de l'Expansion économique régionale.

Mme le Président: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Traduction*]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

LE PROJET D'UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE D'ÉTENDRE SES SERVICES À DES VILLES CANADIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Une compagnie américaine, la Satellite Business Systems, a demandé à la commission fédérale des communications des États-Unis l'autorisation d'étendre ses services de transmission à cinq grandes villes canadiennes. Le ministère en cause a déjà démontré que la transmission de données ontre-frontière mènerait à la centralisation du contrôle exercé par les multinationales sur leurs filiales et, en conséquence, à une perte d'emplois au Canada. La commission Clyne est aussi de cet avis.

Je propose donc, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M[lle] Jewett):

Qu'étant donné le fait que le service proposé doit être approuvé par le gouvernement canadien, celui-ci refuse d'autoriser une plus grande mesure d'ingérence étrangère qui menace déjà l'indépendance du Canada et l'avenir de nos télécommunications.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

LE DISCOURS PRONONCÉ À BRANDON (MANITOBA)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Hier soir, à Brandon, dans une tentative désespérée de tirer profit de son égocentrisme creux, le premier ministre (M. Trudeau) a insinué que si Westminster, le parti progressiste-conservateur du Canada, sept premier ministres provinciaux, les provinces productrices d'énergie, les éditorialistes du Canada et la majorité des citoyens canadiens sont en désaccord avec ses politiques, c'est bien la preuve que lui, le premier ministre doit être en train de faire quelque chose de bien.»

Étant donné que le premier ministre n'a rien accompli si ce n'est retardé indéfiniment l'auto-suffisance énergétique de notre pays et divisé de façon definitive nos régions avec ses propositions constitutionnelles, je propose, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Que la Chambre condamne les déclarations du premier ministre qui n'ont servi qu'à aggraver les sentiments d'aliénation qu'éprouvent les Canadien tout en les forçant à chercher autre chose que la forme actuelle de gouvernement centralisateur à domination régionale.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour l'adoption de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LES DÉTAILS DES ENTRETIENS AVEC LES MINISTRES BRITANNIQUES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-il vrai que, lors de ses entretiens avec les ministres britanniques, le 10 novembre dernier, le ministre a déclaré que si le Canada était forcé de choisir, le gouvernement laisserait tomber le rapatriement plutôt que la charte des droits?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, mardi après-midi, le premier ministre a bien dit comment il traiterait dorénavant les questions de ce genre. Il nous a demandé de faire de même. Par conséquent, nous ne discuterons plus des détails de nos conversations ou entretiens avec les ministériels britanniques. Toutefois, je maintiens tout ce que j'ai déjà dit à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: La façon dont le gouvernement britannique s'est conduit tout au long de ces entretiens montre qu'il est disposé à respecter l'engagement qu'il a pris, c'est-à-dire à présenter avec son appui notre résolution au Parlement britannique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, depuis le début de la semaine et à d'autres moments de la législature actuelle, nous avons fait remarquer au gouvernement qu'il serait dans son intérêt et dans celui du Canada tout entier de dire toute la vérité aux Canadiens en matière constitutionnelle plutôt que de leur cacher des faits.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a hésité à dire en public ce qu'il a peut-être bien dit en privé, soit que la priorité de son gouvernement est de faire en sorte qu'un autre pays modifie nos droits et garde notre constitution. Il refuse de faire cette déclaration publiquement bien que tout porte à croire qu'il l'ait faite en privé.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si, lors de cette rencontre à Westminster, le 10 novembre dernier, avec les représentants du gouvernement britannique, il a déclaré que le gouvernement du Canada chercherait à enchâsser dans la constitution une charte des droits même s'il ne cherchait pas à la rapatrier?

M. MacGuigan: Madame le Président, je ne peux que réitérer ma réponse précédente. Le très honorable chef de l'opposition semble avoir réussi à se procurer d'une façon ou d'une autre toute la documentation sur le sujet. S'il tient à la rendre public, qu'il le fasse.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, le ministre vient d'admettre que les documents sur lesquels je fonde mes questions sont des documents officiels qui reflètent bien la réalité. Il l'a admis implicitement en tout cas.

Je voudrais demander ceci au secrétaire d'État aux Affaires extérieures: au cas où un choix s'imposerait, le gouvernement du Canada préférerait-il l'intégration d'une charte des droits au simple rapatriement? Est-ce là l'attitude du gouvernement?

M. MacGuigan: Madame le Président, je me demande si c'est bien à moi que s'adresse ce genre de question. Pour autant que je sache, il n'en a pas été question au cabinet.

M. Lawrence: De quoi parlez-vous dans vos réunions?

M. Clark: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adressera également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourquoi le gouvernement refuserait-il de dévoiler quelle a été la position officielle exposée au nom du Canada?

M. MacGuigan: Madame le Président, par la voix de son porte-parole, le gouvernement a fait connaître et au Parlement et au public canadien l'essentiel des échanges intervenus entre les deux gouvernements. Toutes les données qui intéressent le débat actuel sont du domaine public. L'opposition veut s'attarder à des détails qui ne concernent pas à proprement parler le dossier dans son ensemble.

Il n'y a pas d'ambiguïtés et il ne saurait y en avoir sur l'obligation du gouvernement britannique pas plus que sur la position officielle du gouvernement canadien.

Des voix: Bravo!

LES CONDITIONS STIPULÉES PAR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais que le ministre sache que si nous nous attardons aux détails, c'est pour nous assurer que ces détails, comme nous l'affirme le ministre, sont conformes à la réalité.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le 10 novembre 1980 le gouvernement de Westminster lui a déclaré qu'il ne pourrait approuver les propositions constitutionnelles du Canada si ces dernières étaient contestées devant la Cour suprême du Canada?

• (1420)

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, la position adoptée par le gouvernement britannique est qu'il respectera le principe et assumera ses obligations. Il pose des questions sur les modalités et en particulier sur l'échéancier. Les questions qui ont été abordées lors des diverses rencontres, et dans lesquelles l'opposition voudrait voir des objections, ont toutes été soulevées dans une perspective très favorable par le gouvernement britannique, que ce soit à long terme ou à court terme le plus souvent.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Madame le Président, j'aimerais poser une autre question au ministre au sujet d'informations émanant de son ministère. M. St. John-Stevas a déclaré:

Cette question est de la plus haute importance puisque le Parlement britannique ne peut prendre aucune mesure tant que l'affaire est devant les tribunaux canadiens.

Ce n'est pas ce que le ministre dit. Compte tenu de cette déclaration faite par un Britannique, est-ce pour cette raison que le gouvernement ne demande pas à la Cour suprême du Canada de juger de la légalité des changements constitutionnels qu'il demande à un autre pays d'apporter?

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Madame le Président, le jugement rendu par la Cour d'appel du Manitoba cette semaine montre que le gouvernement fédéral n'a aucune raison de craindre un recours aux tribunaux sur la question constitutionnelle.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Lisez donc le texte de la décision.

M. MacGuigan: Madame le Président, la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu soumettre la question à la Cour suprême, c'est, comme l'a répété à de nombreuses reprises le premier ministre, parce qu'il s'agit essentiellement d'une question de nature politique et non juridique.

LES DÉMARCHES DU HAUT-COMMISSAIRE BRITANNIQUE AU CANADA—DEMANDE D'ENQUÊTE ET DE RÉPONSE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, en guise d'introduction, je tiens à préciser que nous sommes absolument convaincus que le gouvernement et l'opposition officielle britanniques ont adopté l'attitude qui s'impose dans ce contexte, à savoir qu'ils ont décidé de ne pas apporter le moindre changement à une résolution émanant du Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

Une voix: On croirait entendre un libéral.

M. Broadbent: Les colonels Blimp qui sont assis à ma droite ne sont peut-être pas du même avis, mais c'est l'opinion de mon parti.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, ma question . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Pouvons-nous revenir aux questions?

M. Broadbent: Madame le Président, il est évident que l'ombre de M^me^ Thatcher leur a causé un certain embarras hier au caucus.

Des voix: Oh!

M. Broadbent: Sérieusement, étant donné la circonspection manifestée par le gouvernement britannique et son opposition officielle face à la demande du gouvernement canadien, je voudrais demander au ministre s'il est au courant que le haut-commissaire britannique au Canada a cherché directement à influencer des membres canadiens du Parlement ainsi que d'autres citoyens sur cette importante question interne.

Des voix: Oh!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai entendu certaines rumeurs dans ce sens.

Une voix: Quelles mesures avez-vous prises?

M. MacGuigan: Si ces rumeurs sont fondées, il est évident qu'une telle conduite rend un bien mauvais service au gouvernement du Royaume-Uni. Elle serait en outre parfaitement inacceptable aux yeux de notre gouvernement. Le leader du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) n'ignore pas que certains des incidents rapportés mettent en cause certains députés, entre autres le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Je suis en train d'enquêter sur le bien-fondé de ces rumeurs et d'étudier les mesures à prendre au besoin.

M. Broadbent: Madame le Président, je suis heureux d'apprendre que le ministre fait enquête sur ces activités déplacées.

● (1425)

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand celle-ci peut espérer obtenir un rapport complet concernant ces graves accusations?

M. MacGuigan: Madame le Président, en raison de la gravité de l'affaire, je ne voudrais pas, non plus que le gouvernement, agir avec précipitation. Nous aurons vraisemblablement besoin de quelques jours pour faire enquête et décider de la conduite à adopter.

M. Broadbent: Pour parler net, madame le Président, advenant que le ministre découvre que le Haut commissaire britannique a vraiment tenté d'influencer des députés, voire même d'autres Canadiens, dans un domaine strictement de politique interne, entend-il formuler une protestation des plus énergiques auprès du Haut commissaire britannique et lui signaler que l'action qu'il a entreprise est en complète contradiction avec les engagements que son propre gouvernement a pris en Grande-Bretagne?

M. MacGuigan: Madame le Président, pareille action, s'il s'avérait qu'il l'ait prise, ne représenterait certes pas la politique du gouvernement de la Grande-Bretagne. La protestation que suggère le député figurerait en effet parmi les mesures à envisager.

Questions orales

LE MOMENT CHOISI POUR LE RAPATRIEMENT—ON DEMANDE SI LA QUESTION A ÉTÉ MENTIONNÉE PAR LES REPRÉSENTANTS BRITANNIQUES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, de toute évidence, le NPD est maintenant à la solde du parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a fait dimanche, à la télévision canadienne, la déclaration que voici:

Le gouvernement britannique ne s'est jamais opposé au principe. Il l'approuve entièrement. Il nous a seulement fait valoir que le moment était mal choisi.

Comment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il faire une telle déclaration, alors que, d'après le procès-verbal de la rencontre entre les Canadiens et les Britanniques, le 10 novembre, les Britanniques auraient ouvert la séance en disant:

. . . que l'adoption du projet de rapatriement dépendrait de la rapidité avec laquelle ce dernier parviendrait à Londres et de son contenu.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas l'intention de commenter en détail les preuves que prétendent posséder les députés d'en face. Mais je dirais que, dans l'ensemble, le dossier va clairement à l'appui de nos dires.

M. Beatty: Madame le Président, le premier ministre a certainement forcé la main au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Après avoir déclaré dimanche, devant tous les télespectateurs du Canada, qu'il n'y avait jamais eu de désaccord quant aux principes, le ministre ne croit-il pas devoir justifier sa déclaration, étant donné que les documents du gouvernement canadien montrent qu'elle est absolument sans fondement?

M. MacGuigan: Madame le Président, le député se trompe totalement. Comme je l'ai dit ici même, une demi-douzaine de ministériels britanniques, y compris le premier ministre, Mme Thatcher, nous ont confirmé qu'ils acceptaient le principe. Le principe du rapatriement n'a jamais été contesté au cours des entretiens avec les représentants du gouvernement britanniques. Ces derniers ont discuté avec nous de questions secondaires, du choix du moment et du mot d'ordre qu'ils donneraient à leurs députés de l'arrière-ban.

LE RENVOI DE LA QUESTION DEVANT LES TRIBUNAUX

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 10 novembre, le ministre a dit à M. Stevas que les poursuites judiciaires intentées par les provinces étaient essentiellement des manœuvres dilatoires. Dans l'instance qu'il a présentée au gouvernement britannique, le ministre a-t-il accusé les provinces d'abuser du processus juridique? Comment le ministre a-t-il pu faire une chose pareille, lui qui a été doyen d'une faculté de droit et qui comprend parfaitement le droit qu'ont les provinces et tous les Canadiens de se tourner vers les tribunaux pour faire trancher les questions délicates et obtenir justice?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député étant également avocat, je l'invite à lire le jugement rendu par la Cour d'appel du Manitoba, laquelle est essentiellement d'avis qu'il n'y a dans tout cela aucun conflit juridique. C'est exactement ce que pense le gouvernement du Canada.

● (1430)

M. Hnatyshyn: Madame le Président, si j'ai bien compris la réponse du ministre, il est d'avis que les poursuites judiciaires intentées par les provinces constituent un abus du processus juridique. C'est l'essence de sa réponse.

LES PROPOSITIONS FAITES À LA SASKATCHEWAN

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. Je comprends que le chef du Nouveau parti démocratique M. Broadbent tienne à se rapprocher davantage du parti libéral, d'autant plus qu'aujourd'hui le gouvernement de la Saskatchewan s'est déclaré contre le projet constitutionnel. Qu'a-t-on proposé au gouvernement de la Saskatchewan? Qu'est-ce qu'il n'a pas accepté? Le ministre peut-il nous donner des détails maintenant que le procureur général de la province a signifié l'opposition de son gouvernement au projet fédéral et qu'il a reproché au ministre de la Justice de n'avoir pas confié l'affaire à la Cour suprême du Canada?

M. Lalonde: Et l'Ontario et le Nouveau-Brunswick?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, au cours de cette longue enquête que le comité de la Chambre des communes a effectuée, je me suis entretenu avec de nombreux procureurs généraux. Ils m'ont téléphoné et nous avons parlé de nombreux aspects de cette résolution sur laquelle la Chambre des communes et le Sénat doivent se prononcer. Certains m'ont fait des propositions et certains m'ont posé des questions. De même, je me suis entretenu avec M. Romanow qui pourra décider s'il approuve cette proposition ou non quand nous en aurons terminé. Notre position est bien connue, nous entendons rapatrier la constitution assortie d'une formule d'amendement et réaliser enfin le vœu si cher à M. Diefenbaker d'avoir une charte des droits dans notre constitution nationale.

Des voix: Bravo, bravo!

M. McDermid: Qu'est devenu le droit à la propriété?

M. Clark: Pourquoi avez-vous voté contre?

LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

LA RÉDUCTION DES SUBVENTIONS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, c'est au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Il y a plusieurs jours, le ministre a annoncé les détails du programme d'emploi d'été pour les étudiants. Étant donné que le chômage cette année est bien pire qu'il ne l'était l'année dernière, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi son programme d'emploi d'été pour les étudiants disposera cette année de 20 millions de dollars de moins que celui de l'année dernière?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député a commis une erreur. Le taux de chômage cette années est identique à celui de l'année dernière à pareille date, de sorte que les prémisses de sa question sont inexactes. J'invite le député à bien examiner l'annonce tout entière. Nous avons dit que nous allions consacrer 59 millions de dollars à un nouveau programme pour venir à bout des difficultés qu'éprouvent les infirmes et les chômeurs chroniques, y compris de nombreux jeunes, à se trouver du travail. Nous tâchons d'affecter nos crédits de façon à créer pour les jeunes des emplois à long terme dans le secteur privé, afin que ceux-ci possèdent un dossier d'emploi permanent et ne comptent pas seulement sur un emploi d'été temporaire.

M. Orlikow: Une question supplémentaire, madame le Président. Il y a deux semaines, le ministre a annoncé son programme d'emploi à l'intention des handicapés. Pour la plupart, nous avons pensé qu'il s'agissait d'un excellent programme. Il est maintenant manifeste que le ministre retire d'une main ce qu'il accorde de l'autre. Comme on ne cesse de nous annoncer de nouvelles fermetures d'usine et de nouvelles mises à pied, le chômage cet été sera sûrement plus grave que l'année dernière. Le ministre pourrait-il remettre ses projets à l'étude et allouer plus d'argent aux programmes d'emploi pour les étudiants l'été prochain?

M. Axworthy: Madame le Président, nous sommes toujours disposés à remettre ces programmes à l'étude et à nous assurer que nous faisons ce qu'il y a de mieux. Au fond, notre philosophie dans ce domaine consiste à essayer de rentabiliser au maximum nos très rares ressources, de façon à faire surtout profiter ceux qui sont en butte aux difficultés d'emploi les plus graves. Nous estimions devoir concentrer nos efforts sur les groupes qui sont les plus touchés par le chômage dans les régions où les emplois sont rares, et nous servir des crédits dont nous disposons pour aider les handicapés. Pour ce qui est du chômage chez les jeunes, nous laissons au marché en général le soin d'y pourvoir, en comptant sur la relance économique que mon collègue, le ministre des Finances, a si généreusement assurée.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE OÙ EN SONT LES DISCUSSIONS AVEC LE QUÉBEC AU SUJET DU PROGRAMME DE CONVERSION

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Depuis le dépôt du budget et par conséquent du programme sur la nouvelle politique énergétique, il était prévu qu'il y aurait des subventions allant jusqu'à $800 ou 50 p. 100 pour les conversions de systèmes d'énergie comme, par exemple, du mazout à l'électricité. Beaucoup de commettants se demandent où en sont les discussions avec le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec qui apparemment ne voudraient pas accéder à cette demande et priveraient peut-être ainsi des Québécois, évidemment des Canadiens, de cette subvention. J'aimerais savoir où en sont les discussions sur ce dossier avec le ministre.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je voudrais informer la Chambre et l'honorable député que mardi dernier j'ai eu une rencontre avec le ministre québécois de l'Énergie, M. Bérubé, et nous avons précisément discuté de ce point. M. Bérubé m'a fait part de son intention de me communiquer officiellement une décision du gouvernement du Québec à ce sujet très prochainement. Je crois qu'il s'agit d'une question de jours plutôt que d'une question de semaines ou de mois. Dès que j'aurai reçu les conclusions du gouvernement du Québec à ce sujet, il me fera plaisir de communiquer à mon collègue et à la Chambre les résultats de ces consultations qui sont en cours avec le gouvernement du Québec. En tout état de cause, nous sommes très pressés de voir tous les Québécois accéder à ce programme le plus rapidement possible.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONTRAT POUR LE CHASSEUR F-18A—ON DEMANDE SI LES CLAUSES SONT RESPECTÉES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le contrat qui a été conclu entre la société McDonnell Douglas et le gouvernement canadien porte, au tableau 1 de l'annexe A, un «engagement ferme» pour de nouveaux travaux sur le DC-9, le super 80, la version allongée du DC-10, et le KC-10 pour un montant annuel de 83 millions de dollars, en 1980 et en 1981. C'est le genre de travaux qui pourraient être faits à l'usine de la société McDonnell Douglas, à Mississauga, où des centaines de travailleurs ont été mis à pied. Est-ce que cet engagement ferme a été respecté, en particulier pour 1980, et sinon, pourquoi?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le député sait que des questions ont été posées récemment à la Chambre au sujet des quelque 700 mises à pied qui ont eu lieu à l'usine de la société McDonnell Douglas, à Malton. Je suis donc au courant, comme toute la Chambre d'ailleurs. Ces mises à pied découlent d'un ralentissement, d'un fléchissement du marché pour l'aéronef civil dont parle le député. Il en est effectivement résulté un impact négatif sur le programme de retombées économiques puisque ces éléments précis sont touchés.

M. McKinnon: J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Une autre partie du même contrat commande un rapport d'étape à l'étape nº 6, le 7 janvier de cette année. Un versement de 11 millions de dollars devait être aussi fait le 7 janvier à la société McDonnell Douglas, dépendant, je suppose, du rapport provisoire. Ne fallait-il pas que l'engagement ferme de 83 millions de dollars soit respecté avant que ne soit approuvé le rapport d'étape? Le ministre peut-il dire s'il a versé les 11 millions de dollars?

M. Blais: Madame le Président, je ne suis pas en mesure de dire au député si l'engagement précis relativement au KC-10 et au DC-10 dans le calendrier prévu jusqu'au jalon nº 6 permettait d'effectuer alors le plein versement. Je verrai si le versement a été fait et j'en informerai le député. Je l'informerai également des conditions qui ont été remplies. Je puis dire au député que, à ma connaissance, les versements qui ont été effectués l'ont été conformément aux stipulations du contrat et dans le respect rigoureux de ces conditions.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES MESURES DISCIPLINAIRES PRISES PAR UN SYNDICAT CONTRE DES EMPLOYÉS AYANT REFUSÉ DE DÉBRAYER

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Durant la grève des commis fédéraux l'année dernière, beaucoup de CR non désignés sont restés au travail. Un certain nombre d'entre eux font maintenant l'objet de réprimandes de la part de comités de discipline de certaines sections syndicales, et ont été menacés de suspension du syndicat. Le ministre est-il au courant de cela? De quelle protection jouit l'employé lorsque la menace de suspension du syndicat est mise à exécution?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je serais extrêmement désolé d'apprendre que des CR ayant rempli leurs obligations légales envers leur employeur, le gouvernement du Canada, durant la grève soient punis de cette façon par le syndicat. On en m'a encore rien signalé de tel, mais je serais très désolé d'apprendre pareille chose. Ce sont évidemment nos employés. J'aimerais connaître tout nouveau renseignement que pourrait avoir le député à cet égard.

M. Kempling: Madame le Président, la réprimande se présente sous la forme d'une lettre qui dit ceci:

> Le bureau du syndicat est disposé à recommander des mesures disciplinaires très sévères contre les CR non-désignés qui n'ont pas pleinement participé à la grève.

Elle se poursuit ainsi:

> Une contribution substantielle au fonds de grève amènerait le bureau à réviser le cas.

Un délai de sept jours est donné pour envoyer à une adresse indiquée une réponse écrite au comité de discipline, ladite réponse devant porter l'incription «privé et confidentiel». La lettre demande enfin d'établir tous les chèques à l'ordre de la section 627. Quelle protection le gouvernement accorde-t-il aux employés qui sont menacés de ce genre de chantage et de manœuvre d'extorsion?

● (1440)

M. Johnston: Madame le Président, je vais étudier la question et le sujet de préoccupation du député. C'est la première fois que cet incident est porté à mon attention. Comme je viens de le dire, ces personnes sont des employés du gouvernement du Canada. La lettre à laquelle fait allusion le député conseille ou semble conseiller de commettre un acte illégal aux employés qui se sont tout simplement acquittés de leurs obligations envers l'État.

* * *

LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

L'ABSENCE DE CAMPAGNE D'INFORMATION

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre a annoncé dernièrement l'adoption du nouveau programe d'emplois d'été pour les jeunes. Peut-il nous dire pourquoi, jusqu'à ce jour, le nouveau programme n'a fait l'objet d'aucune campagne d'information et pourquoi, d'après ses propres services, n'en a-t-on pas prévu avant au moins la première semaine du mois de mars? La date limite pour présenter une demande de participation à ce programe a été fixée au 16 mars; le ministre considère-t-il comme suffisant un avis d'environ deux semaines ou bien espère-t-il vraiment qu'en retardant la campagne d'information il ne recevra pas un très grand nombre de demandes puisque d'après ses propres chiffres, le nombre des emplois disponibles a diminué de quelque 30,000?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le programe d'emplois d'été pour les jeunes a été présenté par notre gouvernement plusieurs étés de suite. Il est bien connu des étudiants et des milieux de l'enseignement. D'après notre expérience, il est inutile de mener une campagne d'information tambour battant pour susciter l'intérêt des jeunes. En fait, nous avons déjà reçu des demandes de participation. Comme le sait le député, les renseignements ont été communiqués à un certain nombre de centres d'emplois installés dans les universités et dans les collèges communautaires. Le programme intéresse déjà beaucoup de jeunes.

Comme le sait également notre collègue, nous l'avons quelque peu remanié cette année, de façon à permettre une plus grande participation des députés, en effet, chaque député sera chargé d'examiner les projets présentés dans sa circonscription, devra en administrer quelques-uns et certainement en expliquer d'autres. Nous n'avons donc aucune réserve quant à ce programme d'ailleurs bien connu et fort apprécié des jeunes Canadiens. Voilà pourquoi nous invitons le député et tous ses collègues à nous prêter main forte et à nous aider à faire un choix judicieux parmi les multiples et diverses demandes que nous recevrons.

M. McDermid: Madame le Président, c'est bien la première fois qu'on demande aux députés de faire de la publicité pour un programme du gouvernement. C'est ridicule. En l'absence du ministre chargé des services de publicité du gouvernement, je vais adresser ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Ce dernier peut-il nous dire quelle priorité il a décidé d'accorder à la campagne publicitaire du programme d'emploi d'été des jeunes et comment il choisit les questions qui méritent une bonne publicité s'il considère que celles qui concernent l'avenir d'un nombre important de jeunes chômeurs n'en valent pas la peine.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'interrogerai le ministre compétent à ce sujet pour que ce dernier puisse fournir la réponse détaillée que mérite cette question et que le député aimerait avoir.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DE NAVIRES DESTINÉS À LA PROSPECTION DANS LA MER DE BEAUFORT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La compagnie Dome Petroleum, que le ministre a donnée comme exemple de société canadienne, a l'intention de construire une péniche de forte dimension pour ses travaux de prospection dans la mer de Beaufort. Mais après avoir approché un chantier naval de Vancouver qui possède les moyens techniques et la main-d'œuvre pour la construire, la Dome se serait ensuite adressée à un chantier de Singapour, ce qui va faire perdre quelque 150 emplois à Vancouver. En outre, la compagnie Dome a récemment pris livraison en Louisiane d'un navire destiné à la mer de Beaufort, ce qui avait fait perdre environ 50 autres emplois. Est-ce que le ministre va se renseigner sur ces affirmations et exiger que la compagnie Dome fasse construire ces navires au Canada, pour que les ouvriers canadiens et les chantiers canadiens profitent de la mise en valeur de nos ressources de l'Arctique? Peut-il également confirmer que l'argent des contribuables canadiens sert à aider la construction de navires par des chantiers étrangers?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne manquerai pas de signaler la question à la Dome Petroleum. La compagnie m'a signifié son intention de faire construire certains de ses navires en Colombie-Britannique. Je vais me renseigner sur la dernière affirmation du député, mais je tiens à l'informer qu'à ma connaissance, il n'y a pas de subvention à la construction de navires à l'étranger.

Mme Mitchell: Considérant le potentiel énorme que présentent l'Arctique et le Nord canadien pour le développement au Canada de technologies de pointe dans les secteurs des ressources et du transport maritime, et considérant que ce potentiel est menacé de prise en mains par des financiers étrangers si nous ne nous grouillons pas, quelles mesures le ministre et le gouvernement prennent-ils pour mettre au point une stratégie industrielle tenant compte du développement des ressources du grand Nord, et en particulier des ressources énergétiques? Quelles sommes sont investies dans la recherche et le développement? Et quels plans et programmes applique-t-on pour le recyclage des Canadiens, afin que nous n'ayons pas à importer de main-d'œuvre qualifiée étrangère?

M. Lalonde: Madame le Président, je suis heureux que le député ait soulevé cette très importante question. Comme il le sait, un comité parlementaire de la Chambre est actuellement saisi d'un bill, le bill C-48 sur le pétrole et le gaz du Canada, qui donne au ministre le pouvoir d'imposer à l'industrie pétrolière des conditions de travail très strictes sur les terres du Canada. Cela comprend le droit d'exiger la propriété canadienne, l'utilisation de services et de matériel canadiens et aussi l'emploi de Canadiens. La Chambre est saisie de ce bill. J'espère qu'elle va l'adopter très bientôt, pour nous permettre d'imposer ces conditions à ceux qui profitent de l'exploitation des ressources des terres du Canada.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES FRAIS DE GARDE—DEMANDE DE MODIFICATION POUR PERMETTRE AUX PÈRES DE RÉCLAMER UNE DÉDUCTION

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Selon un jugement rendu par la Cour fédérale du Canada, un père ne peut pas demander de déduction pour frais de garde d'enfant aux fins de l'impôt sur le revenu. Ce problème est à l'origine de l'affaire Gillespie. Comme le ministre le sait, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, c'est toujours la mère, et non le père, qui est présumée avoir la garde de l'enfant. Le ministre envisagerait-il de modifier la loi pour autoriser le père qui subit les frais de garde d'enfant et qui peut fournir des reçus à les déduire de son revenu aux fins de l'impôt?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Nous appliquons la loi d'après ses dispositions actuelles, à savoir que si le père veut demander une déduction pour enfant, il doit fournir la preuve qu'il est divorcé ou séparé légalement. Autrement, la garde est au nom de la mère et c'est elle qui demande la déduction. Bien entendu, c'est de mon collègue le ministre des Finances que relève toute modification à la loi de l'impôt sur le revenu.

* * *

LE BUDGET

LA TAXE À LA CONSOMMATION DE PÉTROLE

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. A la page 50 des documents budgétaires, on dit que le fonds de participation canadienne que va créer le gouvernement imposera une taxe allant jusqu'à $4 le baril à tout le pétrole consommé au Canada. Cela représente 2.7 milliards de dollars par an. Le ministre peut-il nous confirmer que lorsque cette taxe sera en vigueur, jusqu'à 2.7 milliards risquent de quitter le pays chaque année pour financer en partie la nationalisation de l'industrie pétrolière?

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, je ne puis confirmer une telle chose. C'est un plafond imposé à un prélèvement de participation prévu, et le montant de celui qui découlera de l'acquisition de Petrofina n'a pas encore été établi. Il ne sera connu que lorsque nous aurons en main toutes les données financières pertinentes. Le gouvernement n'a nullement l'intention d'exiger une telle somme pour racheter cette société.

M. Wright: Je n'ai pas dit qu'il le ferait. J'ai demandé si c'était possible. C'est différent. Comme on mentionne 2.7 milliards de dollars dans les documents budgétaires, et compte tenu des taux d'intérêt au moment où il a été établi, le ministre peut-il confirmer que le gouvernement est prêt à payer jusqu'à 16 milliards de dollars pour acheter des sociétés pétrolières canadiennes sous contrôle étranger? S'il n'est pas d'accord sur ce chiffre, quel est celui que le gouvernement a fixé?

M. MacEachen: Non, madame le Président, je ne suis pas d'accord avec la conclusion du député. Un achat a été décidé. On n'a pas encore établi ce qu'il en coûtera au contribuable, mais il aura quelque chose à payer. Il faudrait faire d'autres acquisitions importantes pour arriver au chiffre mentionné par le député, et aucune décision n'a été prise à ce propos jusqu'ici.

* * *

● (1450)

LA SANTÉ ET LE SPORT AMATEUR

LES SUBVENTIONS AUX DÉPLACEMENTS VERSÉES AUX UNIVERSITÉS CANADIENNES

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Merci, madame le Président de m'accorder la parole.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Ma question s'adresse au ministre de la Santé et du Sport amateur. Depuis qu'il a subi un test de condition physique il n'a pu entrer à la Chambre, et je vais donc poser la question à son secrétaire parlementaire. Voilà sa chance.

Ma question porte sur un communiqué du ministre sur les subventions aux déplacements versées aux universités canadiennes. On précisait qu'il s'agissait là «d'un nouveau programme d'aide fédérale». Comment le ministre peut-il qualifier cela de nouveau programme, alors que les universités canadiennes ont reçu des subventions du gouvernement fédéral pour l'année athlétique 1978-1979 ainsi que pour l'année 1979-1980? Étant donné qu'au départ ces subventions étaient consenties à titre d'essai et n'étaient pas censées être permanentes, est-ce que cela signifie qu'elles font maintenant partie d'un programme permanent? Et comme l'Université Simon Fraser . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Je tiens à ce que vous deveniez un ministre compétent et je vais donc vous en poser encore une ou deux parce qu'elle risque de me couper la parole.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Le député me déçoit après avoir obtenu la parole, mais il risque en effet de se faire couper la parole s'il ne pose pas bientôt sa question.

M. Paproski: Quelle part de la subvention globale a été accordée à chacune des associations membres de l'Union sportive interuniversitaire canadienne ainsi qu'à l'Université Simon Fraser pour l'année athlétique 1980-1981?

M. Louis R. Desmarais (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question. J'aimerais lui dire que je ferai de mon mieux pour obtenir les données statistiques qu'il demande, et je puis lui assurer que dès que je les aurai, il en sera le premier informé.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DIMINUTION PRÉVUE DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Je tâcherai d'être bref, madame le Président. Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

D'après le *Star* de Toronto, M. Bell, vice-président de Petro-Canada, aurait déclaré que la marge brute d'autofinancement des sociétés pétrolières du Canada diminuerait de 25 p. 100 cette année par rapport à celle de l'année dernière. Le ministre est-il d'accord avec M. Bell? Sinon, nous donnera-t-il les chiffres que doit sûrement posséder son ministère?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Avant de dire si je suis d'accord ou non, madame le Président, j'aimerais bien lire les propos de M. Bell. Je ne les ai pas encore lus, mais je vais m'empresser de le faire, puis je répondrai au député.

L'ÉCART ENTRE LES MARGES BRUTES D'AUTOFINANCEMENT PRÉVUES POUR LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, un dirigeant de Petro-Canada doit sûrement consulter le ministre à l'occasion avant de faire des déclarations. J'adresserai ma question supplémentaire au ministre des Finances.

En réponse à une question de mon collègue, le député de Calgary-Centre, le ministre des Finances a dit à la Chambre que la marge brute d'autofinancement des sociétés pétrolières du Canada augmenterait de 28 p. 100 cette année. Comment concilie-t-il son affirmation avec la déclaration de M. Bell selon qui, d'après le *Star* de Toronto, cette marge diminuerait de 25 p. 100 cette année?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je n'ai pas vu les chiffres de M. Bell, madame le Président. Il me faudrait en prendre connaissance et comparer les chiffres avant de conclure. Je m'en tiens à ce que j'ai dit à la Chambre.

LES AFFAIRES INDIENNES

LES SERVICES DE SANTÉ GARANTIS EN VERTU DE L'ACCORD DE LA BAIE JAMES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Étant donné que le ministre est le garant de l'application du règlement des revendications des autochtones de la Baie James qui a été sanctionné par le Parlement, étant donné qu'il est tenu de veiller à ce que les services garantis en vertu de cette loi sont effectivement fournis aux autochtones de cette région et étant donné que des poursuites judiciaires actuelles démontrent que tel n'est pas en fait le cas, comment le ministre peut-il espérer conclure des accords avec les autochtones d'autres régions du pays alors que les autochtones ne peuvent même pas se fier aux mesures législatives adoptés au cours des dernières années?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'ai abordé cette question de façon assez poussée, du moins avec Charlie Watt et Billy Diamond représentants respectivement les Inuit et les Cris et qui sont parties prenantes de l'accord de la Baie James. J'ajoute que nous exerçons des responsabilités de soutien pour ce qui est de veiller à ce que les services de santé soient fournis en vertu de l'accord. Les poursuites intentées suivent actuellement leur cours et portent essentiellement sur la question de savoir si le Québec a effectivement fourni des services de santé suffisants. Par ailleurs, le tribunal doit voir si le gouvernement du Québec s'est efforcé de remplir ses obligations et s'il en a été empêché, comme il le prétend. Je pense que lorsque les tribunaux sont saisis de questions de ce genre, il vaut mieux s'abstenir de faire des commentaires tant qu'ils n'ont pas rendu leur jugement, et c'est valable pour le député comme pour moi.

M. Schellenberger: Madame le Président, le Parlement veut être certain que l'accord est maintenu. Le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas tenu compte des dispositions de l'article 10 de la loi stipulant que le ministère doit présenter un rapport annuel au Parlement? Il n'en a plus présenté depuis trois ans. Le ministre peut-il expliquer pourquoi?

M. Munro (Hamilton-Est): Oui, je le sais, et je fais le nécessaire. Je tiens à signaler que l'accusation du député vaut également pour son propre parti qui était au pouvoir il y a dix ou onze mois. J'ai demandé que l'on se presse et j'espère bien pouvoir être en règle sous peu. Quand le tribunal aura rendu sa décision, je le répète, nous prendrons les mesures nécessaires s'il juge le gouvernement fédéral responsable à certains égards.

* * *

LES PANONCEAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

LE COÛT DU PROGRAMME D'IDENTIFICATION

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'aimerais adresser ma question au ministre des Approvisionnements et Services. On me dit que le gouvernement a l'intention, d'ici à la fin de mars 1982, de dépenser quelque 4.4 millions de dollars pour modifier les panonceaux du gouvernement fédéral qu'on retrouve un peu partout au pays, montant qui s'ajouterait aux dépenses de un milliard de dollars déjà faites. Si je comprends bien, on doit ajouter le mot «Canada» et un petit drapeau canadien sur le dernier «a» du mot aux panonceaux en question. Le ministre peut-il dire à la Chambre si ces renseignements sont exacts et, si oui, ne m'accordera-t-il pas que le gouvernement devrait pouvoir dépenser à des choses plus utiles cet énorme montant de deniers publics, surtout compte tenu des graves problèmes économiques auxquels le gouvernement et le pays font face en ce moment?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Au contraire, madame le Président, j'estime ce placement nécessaire et de ceux que tous les députés à la Chambre appuient sauf, évidemment, compte tenu de ses observations, le député de Parry Sound-Muskoka. L'inscription du mot Canada fait partie du programme d'identification des biens du gouvernement fédéral; il revêt une importance toute particulière au stade critique où nous en sommes dans notre histoire.

M. Darling: Madame le Président, est-ce à dire que le ministre prétend que de l'avis de son gouvernement le projet visant à répandre cette inscription du mot Canada est d'ordre prioritaire? Le gouvernement doit sûrement avoir du mal à trouver des moyens de dépenser son argent. Est-ce là ce qu'il prétend?

M. Blais: Madame le Président, le projet d'inscription du mot Canada, et l'apposition d'une décalcomanie que tous les ministères fédéraux peuvent se procurer de mon ministère aux fins de l'apposer sur tout le matériel roulant, les fournitures et l'outillage du gouvernement, en fait sur tout ce qui peut être ainsi marqué, est un programme et un investissement très sérieux et très sage. Il ne s'agit pas d'en faire une nouvelle priorité. C'est un programme comme les autres.

* * *

● (1500)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Madame le Président, à propos des ententes dont j'ai parlé hier, je voudrais vous soumettre la troisième que voici:

Qu'au plus un autre député de chaque parti prenne la parole dans le débat à l'étape de la deuxième lecture du bill C-24, tendant à modifier certaines lois relatives à des transferts fiscaux aux provinces;

Que, lorsque ces députés auront parlé, la question soit mise aux voix et qu'en cas d'approbation, le bill soit renvoyé à un comité plénier;

Qu'aucun débat ne soit permis à aucune étape après celle de la deuxième lecture du bill, étant entendu que la Chambre ou le comité plénier pourra voter sur toute motion ou article du bill;

Que, dès le rapport du bill par le comité plénier, nonobstant tout article du Règlement, toutes les motions nécessaires pour disposer de l'étape du rapport et de l'étape de la troisième lecture du bill soient mises aux voix sur-le-champ et successivement;

Travaux de la Chambre

Qu'un comité spécial de sept députés qui seront nommés ultérieurement soit constitué pour faire fonction de groupe de travail parlementaire sur les Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et qu'il fasse son rapport au plus tard le 26 juin 1981 pour que ses points de vue puissent être pris en considération dans les négociations avec les provinces en vue des nouveaux accords qui s'appliqueront à compter de l'année financière 1982-1983;

Que le comité étudie les programmes autorisés par la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis en s'occupant en particulier de la péréquation, des accords de perception fiscale, du Régime d'assistance publique du Canada et du financement des programmes établis; et que cette étude se fasse dans le contexte du plan des dépenses du gouvernement exposé dans le budget du 28 octobre 1980;

Que le comité ait tous les pouvoirs attribués aux comités permanents par le paragraphe (8) de l'article 65 du Règlement;

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'experts, de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau comme il sera jugé nécessaire;

Que les dispositions des paragraphes (4) et (9) de l'article 65 du Règlement ne soient pas appliquées audit comité; et

Que, nonobstant les pratiques usuelles de la Chambre, si la Chambre ne siège pas au moment où un rapport intérimaire ou final du comité est terminé, le comité puisse rendre public ledit rapport avant de le déposer à la Chambre.

M. Nielsen: Madame le Président, nous n'avons aucune objection à approuver l'ordre proposé. Hier, au nom de notre parti, j'ai eu des entretiens avec le leader ministériel et le leader du Nouveau parti démocratique. Le député de Calgary-Centre sera notre porte-parole et comme il a déjà contribué au débat, les deux leaders ont accepté de suspendre l'article 37(1) afin de lui permettre de s'acquitter de cette tâche.

Une chose qu'on ne mentionne pas dans l'ordre en question, c'est qu'il a été entendu qu'à l'étape du comité, l'article 3 sera biffé du projet de loi.

M. MacEachen: Il sera rejeté.

M. Nielsen: Il sera rejeté.

M. Knowles: Madame le Président, il est exact que l'ordre proposé par le leader du gouvernement à la Chambre découle des entretiens que nous avons eus hier, et nous sommes disposés à l'accepter. Je voudrais formuler une réserve cependant, réserve qui ne nous empêchera pas d'adopter la motion. Nous n'avons pas décidé si le nouveau groupe d'étude parlementaire pourra se déplacer dans le cadre de ses travaux. Je réserve simplement le droit pour le comité d'en demander la permission s'il le juge à propos. Cela pourra être réglé ultérieurement.

Comme l'a dit le député du Yukon, il appert que le gouvernement et l'opposition officielle sont prêts à rejeter l'article 3 à l'étape du comité plénier. Cela donnera lieu à une situation bien particulière, à savoir que nous serons le seul parti à approuver une proposition gouvernementale. Car nous sommes toujours en faveur de l'article 3.

Quoi qu'il en soit, étant donné que l'article 3 sera rejeté, nous saluons la formation d'un groupe d'étude parlementaire, comme le précise la motion.

Il y a seulement une autre chose que je tiens à dire. Il n'arrive pas souvent que le Parti progressiste conservateur et le Nouveau parti démocratique soient logés à la même enseigne.

M. Nielsen: Mais ils ne partagent pas le même lit.

M. Knowles: C'est exact. De son côté, le Parti progressiste conservateur voudrait que son seul porte-parole aujourd'hui soit un député que nous avons déjà entendu et nous voudrions, quant à nous, que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), qui a déjà eu la parole lui aussi, soit le représentant de notre parti pendant le débat d'aujourd'hui. Je pense que les leaders de la Chambre se sont entendus sur ce point et j'imagine que la Chambre y consentira à l'unanimité.

Mme le Président: La Chambre a entendu l'ordre qui a été proposé. La Chambre consent-elle à l'unanimité à cet ordre? La proposition du député du Yukon n'était pas tout à fait une modification, mais elle semblait être un amendement. De toute façon, la Chambre consent-elle à l'ordre proposé par le président du Conseil privé et aux réserves exprimées par les deux députés qui ont pris la parole?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi ordonné.

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, je poserai maintenant la question habituelle du jeudi. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire quels travaux il a en vue pour le reste de la journée quand nous aurons terminé l'étude du bill C-24, pour demain et, dans la mesure du possible, pour la semaine prochaine?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, on sait que demain est une journée réservée à l'opposition, et la semaine prochaine nous allons continuer l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi visant à attribuer au gouvernement un pouvoir d'emprunt supplémentaire. On espère bien pouvoir terminer cette deuxième lecture au milieu de la semaine prochaine, préférablement mardi, et s'il en était ainsi, nous voudrions entamer le débat en deuxième lecture du bill C-57 qui comporte des amendements à la loi sur la taxe d'accise.

De plus on sait que le comité mixte sur la Constitution doit faire rapport au plus tard le 13 février, soit, vendredi prochain. Il est possible, à ce qu'on me dit, que ce rapport soit présenté plus tôt; si cela arrivait, il me ferait plaisir, en consultation avec mes collègues des partis de l'opposition, de réviser le calendrier parlementaire pour la semaine prochaine, mais je tiens à insister sur le fait que la deuxième lecture du bill C-59 est urgente, et nous serions heureux que cela soit conclu dès le début de la semaine prochaine.

[*Traduction*]

M. Nielsen: J'ai seulement une brève question à poser au sujet de ce programme, madame le Président. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quand le gouvernement compte donner suite au rapport du comité mixte, une fois qu'il sera déposé à la Chambre?

M. Pinard: Madame le Président, pour le moment, nous avons l'intention de nous occuper de la constitution et du rapport dès que nous aurons reçu ce dernier, mais comme je viens de le dire à mon collègue, je compte d'abord discuter avec lui et le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre avant de fixer un jour pour la fin du débat constitutionnel.

M. Knowles: Madame le Président, j'ai seulement deux questions que je voudrais poser aujourd'hui au ministre au sujet des travaux de la Chambre.

D'abord, le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants a-t-il précisé au leader du gouvernement à la Chambre quand son projet de loi serait prêt? Nous espérons le recevoir bientôt.

Ma deuxième question concerne le 4e rapport du comité permanent des transports. Il s'agit, je crois, d'un rapport unanime dont les membres de ce comité aimeraient que nous discutions, ne serait-ce qu'une heure ou deux. Le ministre en a-t-il parlé avec le président du comité, le député de Northumberland-Miramichi? Peut-il nous dire si l'on peut s'arranger pour en discuter brièvement la semaine prochaine?

M. Pinard: Oui, madame le Président, en ce qui concerne la première question, je vais transmettre la demande de mon collègue au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants.

Pour ce qui est de la deuxième question, j'en ai parlé au président du comité permanent des transports et tout dépend du rythme auquel nous ferons avancer l'étude du projet de loi C-59 concernant le pouvoir d'emprunt, la semaine prochaine. Si nous parvenons à terminer la deuxième lecture du bill au début de la semaine prochaine, je suis prêt à envisager un bref débat sur le rapport du comité permanent des transports, mais avant de m'engager, je voudrais en parler avec le ministre des Tranports.

● (1510)

J'ai commencé à en discuter, mais à condition d'avoir franchi l'étape dont je viens de parler dans l'étude du bill C-59. Je suis toutefois disposé à envisager la possibilité de débattre très bientôt le rapport dont parle le député.

M. Hargrave: Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quels sont les projets du gouvernement à propos du nouveau projet de loi fiscal se rattachant aux deux projets de loi sur le gaz naturel? Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous assurer par ailleurs, si c'est possible, que ces deux bills pourraient être déférés à un comité permanent de la Chambre des communes après la deuxième lecture pour pouvoir entendre les témoignages intéressants. Il sait bien j'en suis sûr, que ces deux mesures fiscales inquiètent beaucoup les provinces productrices de gaz naturel.

M. Pinard: Madame le Président, ce projet de loi fait partie de notre Programme énergétique national qui est très important pour tous les Canadiens. Ce que le député vient de dire me semble toutefois très intéressant. Je ne suis pas en mesure de lui dire ce que nous ferons du projet de loi et si nous déciderons de le déférer à un comité permanent ou de l'étudier en comité plénier, mais je peux lui promettre de songer très sérieusement à sa proposition. Je parlerai au ministre compétent ainsi qu'au leader à la Chambre du parti du député pour essayer de nous mettre d'accord. Si nous décidons de limiter le débat à l'étape de la deuxième lecture pour pouvoir le renvoyer au comité, nous arriverons peut-être à nous arranger plus facilement.

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—LA CONSTITUTION—LE DÉPÔT D'UNE LETTRE DU PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE

Mme le Président: A la suite du rappel au Règlement soulevé lundi par l'honorable député de Yukon (M. Nielsen), j'ai eu l'occasion de réviser le compte rendu officiel des *Débats* d'hier et celui de lundi, comme il m'a demandé de le faire, en ce qui a trait au dépôt à la Chambre de certains documents. Dans son intervention de mardi dernier, l'honorable député de Yukon avait signifié son intention d'invoquer le Règlement au sujet de certaines réponses du premier ministre (M. Trudeau) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) données au cours de la période des questions orales.

L'honorable député du Yukon a ensuite allégué que les honorables ministres en cause se seraient à maintes reprises référés ou auraient cité de longs passages d'une lettre que le premier ministre aurait reçue du premier ministre du Royaume-Uni, Mme Thatcher.

Le Règlement me semble clair en ce qui a trait à l'obligation imposée à un ministre de déposer sur le bureau un document d'État qu'il a cité auparavant. Et le commentaire 327 de la Ve édition de Beauchesne est bien connu de tous les députés, j'en suis certaine. Il est vrai qu'au cours de la période des questions orales les honorables ministres se sont référés à cette lettre, mais en examinant les *Débats,* je n'ai pu trouver aucun passage qui me soit apparu comme étant une citation directe. Après avoir consulté les précédents, je me permets de porter à l'attention des députés la décision d'un de mes prédécesseurs, M. Lamoureux, en date du 16 novembre 1971, qui est rapportée à la page 9599 des *Débats* et je cite:

> J'admets que si on mentionne un document public sans en extraire une citation, comme le dit le commentaire, il est très difficile pour la présidence de décider qu'il doit être déposé . . .
>
> Si, au cours d'un débat, un ministre de la Couronne a effectivement cité un passage d'un document, ce document doit être déposé. Si on ne fait que le mentionner, je ne vois pas d'obligation de le faire déposer.

Au cours de son intervention d'hier, le député de Yukon a soutenu que la présidence avait le devoir d'ordonner au gouvernement de déposer la lettre en cause. Il a fondé son argument sur le commentaire 327 de la Ve édition de Beauchesne dont la partie pertinente se lit comme suit:

> L'action de citer un document suppose qu'on en a communiqué un extrait ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

J'avoue avoir été quelque peu étonnée par cette citation. Aussi, me suis-je fait un devoir de vérifier les sources sur lesquelles aurait pu être basé ce paragraphe 5) du commentaire 327 de Beauchesne. Or les précédents de 1957 et de 1975 qu'on peut y trouver ne contiennent aucune mention du fait qu'un document soit utilisé à la fin expresse d'influencer le débat. On peut même se demander si la présidence est en mesure de déterminer si un document a influencé ou non un débat. C'est un jugement extrêmement difficile à rendre pour la présidence. Donc, je dois m'en remettre au premier paragraphe du commentaire qui est lui-même fondé sur une citation d'Erskine May, et qui n'a aucunement changé la règle fondamentale suivie jusqu'à maintenant par tous mes prédécesseurs. C'est d'ailleurs la décision qu'a rendue le président Jerome le 4 mars 1975 dans des circonstances analogues. Il disait entre autres, et je cite:

Questions au Feuilleton

Il est sans doute plus raisonnable de dire qu'on cite un extrait de document quand il s'agit vraiment d'un extrait du corps du texte du document . . .

Alors il a précisé ce que constituait une citation. Et, le 8 avril 1976, dans le même ordre d'idées, il ajoutait:

Cependant, ceci ne s'applique certainement pas lorsqu'on lui . . .

. . . c'est-à-dire le ministre . . .

. . . pose simplement une question sur un document et qu'il y réponde.

Donc, le fait de tenter d'obtenir des renseignements basés sur un certain document ne signifie certes pas qu'il y ait nécessité de déposer ledit document.

Étant donné les circonstances, je ne vois aucune raison de différer d'opinion avec mes prédécesseurs, et je ne puis trouver aucun règlement forçant le premier ministre à déposer le document en cause.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 65, 160, 1630, 1802, et 1814.

[*Texte*]

LE SERVICE-VOYAGEURS À LA GARE DE BROCKVILLE

Question no 65—**M. Cossitt:**

Au cours de chacune des trois dernières années, approximativement combien de personnes *a*) sont montées à bord de trains de voyageurs à Brockville (Ont.), *b*) sont descendues de trains de voyageurs à Brockville (Ont.), *c*) se sont arrêtées à Brockville (Ont.) à bord de trains en provenance (i) d'Ottawa (ii) de Montréal, en fusionnant deux trains en un seul avant de continuer vers Toronto, *d*) se sont arrêtées à Brockville en provenance de l'ouest de Toronto, pour prendre une correspondance en direction (i) de Montréal (ii) d'Ottawa?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Commission canadienne des transports nous informe que VIA Rail Canada ne peut fournir les renseignements demandés. Une analyse a été faite des données transmises par la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada relativement aux années 1976 et 1978. A partir de ces renseignements, une évaluation des mouvements de voyageurs a été faite pour ce qui est des années précitées à Brockville. Il n'a toutefois pas été possible de faire des dénombrements de voyageurs selon les heures de départ et d'arrivée, ni de distinguer les voyageurs les uns des autres selon leurs destinations respectives. Les estimations suivantes sont des totaux annuels.

	1976	1978
	(en milliers de personnes)	
a) *b*) Personnes qui sont montées à bord de trains de voyageurs à Brockville ou qui sont descendues de tels trains à cet endroit:	51.5	54.9
c) Personnes qui sont passées à Brockville à bord de trains de voyageurs formés de deux sections provenant respectivement de Montréal et d'Ottawa, ou divisés en deux sections, l'une à destination de Montréal et l'autre à destination d'Ottawa:		
section Montréal	90.4	110.0
section Ottawa	89.7	104.7
d) Personnes qui sont passées à Brockville, en provenance ou à destination du sud de l'Ontario, à bord de trains de voyageurs formés de deux sections provenant respectivement de Montréal et d'Ottawa, et divisés en deux sections, l'une à destination de Montréal et l'autre à destination d'Ottawa:		
section Montréal	5.5	5.3
section Ottawa	32.8	33.2

NOTA: Les totaux indiqués en *d*) sont compris dans ceux indiqués en *c*); les estimations figurant en *c*) et *d*) supposent que les personnes qui vont directement de Montréal à Toronto voyagent à bord de trains qui ne s'arrêtent pas à Brockville.

M. PIERRE FRANCHE—LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Question no 160—**M. Cossitt:**

1. L'ancien ministre des Transports ou un membre de son cabinet a-t-il demandé au président du Conseil des ports nationaux, M. Pierre Franche, de téléphoner au député de Leeds-Grenville pour discuter de la situation des élévateurs à grains de Prescott et, le cas échéant, M. Franche a-t-il oublié de téléphoner jusqu'à ce que le bureau du ministre des Transports le lui rappelle le lundi, 19 novembre 1979?

2. Le lundi 19 novembre 1979, lors d'une conversation téléphonique, M. Franche a-t-il dit au député de Leeds-Grenville qu'il étudierait à nouveau la situation et communiquerait avec lui au plus tard le lundi, 26 novembre 1979 et, le cas échéant, *a*) M. Franche a-t-il téléphoné au député et, sinon, pourquoi, *b*) M. Franche a-t-il nié savoir que des employés temporaires ou occasionnels sont embauchés aux élévateurs à grains de Prescott et, le cas échéant, pourquoi?

3. M. Franche a-t-il déclaré qu'il étudiait la situation de Prescott depuis quelques semaines et, le cas échéant, comment a-t-il pu légitimement nier savoir que des employés temporaires et occasionnels y sont embauchés?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux donne la réponse suivante: 1. Oui, le ministre des Transports a demandé au président, dans la matinée du 19 novembre 1979, de téléphoner au député de Leeds-Grenville; l'appel téléphonique a été fait l'après-midi.

2. Le président a répondu qu'il étudierait à nouveau le cas de l'augmentation présumée du nombre d'employés occasionnels et qu'il communiquerait avec lui au plus tard le vendredi 23 novembre ou le lundi 26 novembre 1979.

a) Le président n'a pas communiqué de nouveau étant donné les déclarations publiées dans le numéro du 21 novembre 1979 du *Journal* de Prescott. Le ministre des Transports en a été avisé le 22 novembre 1979.

b) Le président n'était pas au courant de l'augmentation présumée du nombre des employés occasionnels. Après avoir mené une enquête, il a été établi qu'il n'y avait rien d'anormal dans le fait qu'un nombre élevé d'employés occasionnels était requis étant donné qu'on était alors au plus fort de la récolte et qu'il y avait une grève des employés des élévateurs à grains de Montréal.

3. Le président a revu la réorganisation et les congédiements qui se sont produits. Dans cette période, il n'y avait rien d'anormal à ce que l'on augmente le nombre d'employés occasionnels.

L'IMMIGRATION—M. ERIC PROCTER

Question nº 1630—**M. Cossitt:**

1. Les autorités de l'Immigration ont-elles déporté M. Eric Procter sur la foi d'une enquête menée par la GRC et le ministère et, le cas échéant, *a*) a-t-il été établi qu'il avait travaillé au Canada sans payer d'impôt sur le revenu, *b*) s'est-il marié peu de temps avant d'être déporté et les fonctionnaires de l'Immigration ont-ils considéré qu'il s'agissait d'un mariage de convenance contracté pour éviter la déportation, *c*) quand a-t-il été déporté et vers quel pays?

2. Depuis qu'il a été déporté, M. Procter est-il revenu s'installer au Canada dans les environs d'Edmonton (Alb.) et est-il entré au Canada muni d'un permis ministériel et, le cas échéant, pourquoi ce permis lui a-t-il été accordé?

3. D'après le gouvernement, M. Procter a-t-il un casier judiciaire en Angleterre et, le cas échéant, que renferme exactement son dossier?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et le solliciteur général m'informent comme suit: 1. A une enquête de l'immigration tenue le 15 février et le 12 mars 1980, un arbitre a rendu une ordonnance d'expulsion du Canada contre Eric Procter.

a) Non.

b) Il a épousé Bernice Lee le 11 mars 1980, soit le jour avant qu'il soit frappé d'expulsion. La commission ne considérait pas qu'il s'agissait là d'un mariage de convenance contracté pour éviter l'expulsion.

c) M. Procter a été renvoyé en Angleterre le 19 juillet 1980.

2. Depuis qu'il a été expulsé, M. Procter est revenu à Edmonton au Canada à titre de résident permanent. Aucun permis du ministre ne lui a été délivré.

3. Des recherches menées au fichier des casiers judiciaires de la GRC d'après le seul nom d'Eric Procter n'ont pas révélé l'existence d'un dossier sous ce nom qui renfermerait un casier judiciaire d'Angleterre. Il convient de faire observer, toutefois, que sans empreintes digitales il est impossible de faire des recherches complètes dans ces dossiers ou de procéder à une identification touchant les éléments d'un dossier particulier.

TRANSPORTS—LA DIRECTION DU PERSONNEL AU BUREAU DE PRESCOTT (ONT.)

Question nº 1802—**M. Cossitt:**

1. Le ministère des Transports prévoit-il transférer la direction du personnel de son bureau de Prescott (Ont.) à Toronto et, dans l'affirmative, *a*) combien d'employés seront concernés par cette décision, *b*) le ministre sait-il que son prédécesseur s'est engagé à ce que cette direction ne soit pas déplacée et, dans l'affirmative, quelles sont les raisons qui motivent ce revirement, *c*) le gouvernement envisage-t-il d'annuler cette décision?

2. Le gouvernement estime-t-il possible de recruter du personnel dans le comté de Leeds-Grenville pour l'employer dans la ville de Toronto qui est à plus de 200 milles et, dans l'affirmative, quelle en est la raison?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Non. *a*), *b*) et *c*). Sans objet.

2. Le bureau du personnel de Prescott, qui fait du recrutement pour la Garde côtière canadienne, détient le pouvoir d'engager des ouvriers spécialisés et à demi spécialisés, ainsi que des membres d'équipage et des employés de soutien pour un vaste secteur géographique qui s'étend juqu'au lac Sainte-Claire. Le recrutement de spécialistes maritimes et de professionnels brevetés est fait par le bureau régional de Toronto étant donné qu'il faut fréquemment étendre ce cadre de recrutement à tout le pays. Le recrutement fondé sur cet arrangement semble bien fonctionner et aucun projet de réorganisation n'est prévu à cet égard.

LA SOCIÉTÉ CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

Question nº 1814—**M. Herbert:**

Au cours des dix dernières années, quelle a été la valeur des demandes de modification de contrat approuvées par la société Construction de défense (1951) Limitée et quelle était la valeur de ces modifications en pourcentage de la valeur des contrats initiaux?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Ces renseignements n'ont pas été versés aux dossiers de la société Construction de défense (1951) Limitée (CDL). Pour les obtenir, il faudrait procéder à l'examen d'un très grand nombre de contrats passés au cours des dix dernières années et de la CDL ne dispose pas des ressources nécessaires pour le faire. Cependant, une analyse de la valeur des demandes de modification de contrats approuvées par rapport à la valeur des contrats initiaux pour l'année financière 1976-1977 et une partie de l'année financière 1977-1978 a été effectuée en 1977 à l'intention des membres de la Commission royale d'enquête sur la gestion et la comptabilité financières. Les résultats de cette analyse ont été les suivants:

	Valeur du contrat	Modifications des contrats	Variation en pourcentage
Grands travaux de construction	$37,221,803	$2,902,828	7.8
Travaux de construction de moindre importance	8,444,149	407,642	4.8
Réparation et entretien	5,727,472	441,956	7.7

Une analyse de la valeur des demandes de modification de contrats approuvées par rapport à la valeur des contrats initiaux effectuée pour l'année financière 1980-1981 donne les résultats suivants:

	Valeur du contrat	Modifications des contrats	Variation en pourcentage
Grands travaux de construction	$46,032,337	$3,872,773	8.4
Travaux de construction de moindre importance	5,082,610	308,175	6.1
Réparation et entretien	23,147,306	849,924	3.7

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que les autres questions restent au *Feuilleton*?

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je ne voudrais pas que le secrétaire parlementaire se figure que je suis tombé dans les pommes. Je n'aime pas particulièrement soulever sans arrêt des questions de règlement ou d'autres questions similaires. Malheureusement, je n'ai pas le choix puisqu'on ne veut pas y répondre. Chaque fois, que je soulève ce point, on me rappelle le pourcentage de questions auxquelles le gouvernement a répondu. Je crois déjà entendre le secrétaire parlementaire me dire que l'on a répondu à 24 de mes questions hier, à moins que ce ne soit 27.

M. Collenette: C'était 32 questions.

M. Cossitt: Peu importe. Le secrétaire parlementaire n'a pas de raison particulière de se vanter parce qu'il s'agissait de questions portant toutes sur le même sujet et dont il m'aura fallu attendre les réponses pendant près de six mois.

Mais revenons à nos moutons. Deux questions que j'ai posées, les questions 121 et 122 inscrites au *Feuilleton*, portaient sur les candidats libéraux malchanceux, députés libéraux défaits ou autres qui ont été nommés à des postes officiels. J'ai déjà posé la question et j'estime qu'il ne faut pas des mois pour se faire simplement donner le nombre des juges et des membres de conseils ou de commissions que le gouvernement a nommés, puisque de toute façon, on entend parler chaque jour dans les journaux d'une ou de deux nouvelles nominations. Il me semble que l'on pourrait nous fournir une liste complète avec le nombre exact de ces nominations.

Par ailleurs, j'ai posé de nombreuses questions au sujet des documents Taschereau que Michael Pitfield a retournés aux archives nationales à la demande du comité du cabinet sur la sûreté et du premier ministre (M. Trudeau). Ces questions sont inscrites depuis des mois au *Feuilleton*, sans parler d'autres questions au sujet de Michael Pitfield lui-même. Quand j'ai posé la question, on m'a dit que l'on allait étudier l'affaire. C'est à croire que Michael Pitfield est une sorte d'éminence grise insaisissable qui dirige le pays depuis l'édifice Langevin. Il n'y a moyen de savoir ni ce qu'il est en train de faire, ni ce qu'il a fait, ni ce qu'il compte faire. Il se défile constamment. Ce n'est pas bien, à mon avis. Il est le premier fonctionnaire du pays et il doit rendre compte au Parlement.

● (1520)

Une voix: Il a trop de choses à faire pour s'occuper de vous.

M. Cossitt: Le député d'en face prétend que M. Pitfield est trop occupé pour m'accorder de son temps. Si ce monsieur est à ce point occupé qu'il ne peut répondre aux questions pour lesquelles les Canadiens sont en droit d'attendre des réponses, il devrait céder sa place de premier fonctionnaire du Canada. Il ne devrait pas occuper ce poste s'il n'a pas le temps de répondre à nos questions. Il y aurait peut-être lieu d'engager quelqu'un d'autre . . .

Des voix: Le Règlement!

Mme le Président: Le député émet une opinion.

Une voix: Pourquoi invoquez-vous le Règlement?

M. Cossitt: Si le député se donnait la peine de m'écouter, Madame le Président, il saurait pourquoi.

Je voudrais poser une dernière question au secrétaire parlementaire. Un des ministres du cabinet m'a affirmé avoir signé des réponses à mes questions. Il ne s'agit pas du ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), étant donné que ces questions ont été entendues auparavant et que les réponses en ont été différées. L'autre ministre m'a affirmé avoir signé les réponses en cause en novembre dernier. Ces questions sont toujours au *Feuilleton*. Le secrétaire parlementaire peut-il nous préciser une fois pour toutes combien de temps les questions que les ministres de la Couronne renvoient au bureau du Conseil privé, y restent avant qu'on nous les renvoie ici?

M. Collenette: Madame le Président, je voudrais traiter tout d'abord du dernier point soulevé par le député. Quand les réponses sont déposées à la Chambre, elles ont été au préalable approuvées par les ministres compétents. Cependant, le président du Conseil privé (M. Pinard), en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, et moi-même, en ma qualité de secrétaire parlementaire, sommes tenus de nous assurer que lors du dépôt final, ces réponses sont conformes au Règlement de la Chambre, à l'esprit de la loi et aux mesures législatives gouvernementales.

Je voudrais expliquer rapidement à la Chambre, en ce qui a trait aux réponses signées il y a quelque mois et déposées par le ministre des Approvisionnements et Services—et le ministre a d'ailleurs donné, devant le comité, des assurances au député à cet égard—ces réponses ont bel et bien été transmises au Conseil privé. Je les ai lus mais, madame le Président, il y a une directive dont le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) sera certainement heureux d'apprendre l'existence, et devant laquelle il s'inclinera.

Malgré que le bill C-43 n'ait pas encore été adopté par la Chambre, le gouvernement va agir comme s'il l'était déjà. Dans le cas présent, en ce qui concerne les questions relatives aux approvisionnements et services et plus spécialement, je pense, à la Société de disposition des biens de la Couronne, j'ai renvoyé les réponses pour complément de clarification, afin qu'elles tiennent pleinement compte de la portée de la loi dont la Chambre est actuellement saisie. D'où le retard.

Le député a dit qu'il attendait d'autres réponses d'un autre ministère. Comme il ne m'a pas précisé lequel, il me serait difficile de me renseigner pour vérifier que c'est effectivement ce qui se passe. Je ne veux pas m'éterniser, mais nous en avons parlé la dernière fois que le député de Leeds-Grenville a pris la parole au sujet des questions inscrites au *Feuilleton*.

Je ne puis passer sous silence les observations faites par le député au sujet de M. Pitfield, étant donné que le premier ministre (M. Trudeau) a comparu devant le comité des prévisions budgétaires en général avant Noël. C'est le premier ministre qui répond devant la Chambre du haut fonctionnaire. Le député de Leeds-Grenville n'était pas là pour interroger le premier ministre au sujet de M. Pitfield et de la gestion des affaires. Je pense que cela répond à l'affirmation du député.

M. Cossitt: Je soulève la question de privilège, madame le Président. On dirait que le secrétaire parlementaire n'a pas trop de mémoire ou qu'il est dur d'oreille. Il a invoqué ce même argument à propos de M. Pitfield. Il a signalé que je n'étais pas à la réunion du comité sur les prévisions budgétaires en général lorsque le premier ministre (M. Trudeau) y était. Je ne puis me souvenir de la date exacte de cette réunion. J'ai précisé que j'étais alors à l'Hôpital Général de Kingston pour y subir un examen du cœur. Le député savait déjà cela. Je prétends donc que d'après ce qu'il dit aujourd'hui qu'il ne m'a pas écouté ou qu'il m'a mal compris.

Le secrétaire parlementaire porte atteinte aux privilèges de la Chambre en disant que le premier ministre y était. Est-ce qu'il veut dire par là que cela devrait comprendre tout le monde, y compris à M. Pitfield? Je me contenterai de rappeler que quand les autres ministres comparaissent ils ne semblent pas avoir peur de se faire accompagner de leurs sous-ministres. Pourquoi le premier ministre du pays craint-il de se faire accompagner de son sous-ministre? Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous le dire.

Mme le Président: Il me semble qu'il s'agit là d'une question qu'il fallait poser lors des audiences du comité. Le député me met dans une situation intenable en abordant une question qui doit être discutée dans une autre assemblée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 15 décembre 1980, de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-24, tendant à modifier certaines lois relatives à des transferts fiscaux aux provinces, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier la Chambre d'avoir fait exception au Règlement pour me permettre de participer à ce qui équivaut à un second débat de deuxième lecture du bill C-24 tendant à modifier certaines lois relatives à des transferts fiscaux aux provinces.

Lorsque le débat de deuxième lecture du bill C-24 a débuté le 15 décembre dernier, nous avons entendu les excellents discours du ministre, du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et plus particulièrement du député de Broadview-Greenwood (M. Rae). Les trois orateurs ont présenté les points de vue de leurs partis respectifs sur cette mesure législative qui comprend trois articles.

Les deux premiers articles traitent de ce qu'il est convenu d'appeler au Canada les accords de péréquation. Ils traitent de modifications qui ont été apportées ou qui ont été rendues nécessaires par suite de l'évolution de la situation dans les provinces de l'Ouest, en particulier de la croissance fantastique des revenus tirés de l'exploitation des ressources. Il s'agit en effet de provinces qui produisent du pétrole et du gaz dont la valeur a tellement grimpé récemment.

Nous devons maintenir une certaine égalité entre tous les citoyens du pays, peu importe où ils vivent, de sorte que les Canadiens d'une province donnée bénéficient en gros des mêmes services fédéraux que ceux d'une autre province. Le besoin de la péréquation est d'abord né dans mon coin de pays, c'est-à-dire dans les Prairies. Dans les années 20, 30 et même au début des années 40, cette partie du pays était extrêmement pauvre—du moins avant Leduc. Les Canadiens de l'Ouest ont éprouvé beaucoup de ressentiment et d'amertume jusqu'en 1930 parce que les ressources naturelles n'appartenaient pas aux provinces. Puis, au cours des années 30, ce fut la dépression qui a eu un impact énorme sur les provinces des Prairies. Les difficultés économiques furent telles que le gouvernement de l'Alberta, par exemple, se trouva dans l'impossibilité de rembourser des obligations qu'il avait émises.

C'est à cette époque que ces provinces commencèrent à demander un régime fiscal plus juste. L'impôt sur les bénéfices des sociétés était perçu au siège social des sociétés. Or le revenu de ces sociétés provenait habituellement de tout le Canada, d'un océan à l'autre, même si le siège social se trouvait à Toronto ou à Montréal. Comme les impôts étaient prélevés en Ontario ou au Québec, les provinces de l'Ouest n'en profitaient pas. Elles devaient pourtant, comme les provinces de l'Est, fournir de l'argent pour construire des routes, des hôpitaux, etc.

● (1530)

La Commission Rowell-Sirois est née de cette préoccupation et de ce mécontentement. Fait ironique à rappeler, celui qui à l'époque s'était le plus vivement opposé à la notion de partage ou de péréquation était le premier ministre de l'Ontario, Mitch Hepburn, un libéral. Nous en sommes arrivés—surtout à la suite du rapport Rowell-Sirois de 1952, même si le régime sous sa forme actuelle ne remonte qu'à 1966—à un programme de péréquation qui a donné d'assez bons résultats. Ce programme s'appuie sur des dispositions assez complexes de partage des recettes. C'est une formule compliquée qui tient compte des recettes courantes.

Parmi les recettes dont on tient compte dans le cadre de la formule de péréquation, mentionnons les fonds recueillis par les gouvernements des provinces qui louent des terres aux sociétés minières ou énergétiques à des fins d'exploitation. Dans le cas de l'Alberta—et je sais que c'est la même chose pour les deux autres provinces—pour donner à toutes les entreprises les mêmes chances d'exploiter les richesses naturelles, le gouvernement provincial applique un système par lequel les sociétés font des offres non publiques pour avoir le droit de prospecter sur un terrain donné.

Avec la hausse du prix du pétrole et la découverte de nouvelles techniques qui offrent de nouvelles perspectives en matière de réserves de pétrole et de gaz, le prix de ces terrains a augmenté de façon spectaculaire. A tel point que les revenus tirés par les provinces de ces ventes de terres, si l'on peut dire, sont énormes et ont complètement faussé la formule de péréquation, ce qui a amené le fédéral, avec le consentement des provinces, à proposer cet amendement visant à ne plus tenir compte de ce genre de recettes dans le calcul de la péréquation.

Quant au deuxième amendement proposé à cette formule, il coule de source, puisqu'il stipule qu'aucune province dont le revenu moyen est supérieur au revenu national moyen ne peut bénéficer de la péréquation. Les membres de notre parti—je sais que les néo-démocrates sont du même avis ainsi, j'en suis sûr, que les libéraux—sont intimement convaincus que la question de la péréquation est un symbole de ce que représente réellement le Canada. C'est un problème extrêmement complexe et délicat auquel le pays devra faire face dans un prochain avenir. Dieu sait si suffisamment de problèmes menacent de diviser notre pays et il serait risqué d'aggraver la

situation en créant un litige important au sujet de la question de péréquation.

C'est pourquoi nous approuvons et nous cautionnons l'idée de charger un groupe d'étude spécial d'examiner la question de la péréquation. En fait, le député de Mississauga-Sud a présenté une motion dans ce sens en vertu de l'article 43 du Règlement le 28 janvier pour recommander la création d'un tel groupe d'étude. Nous serions très heureux que le gouvernement suive ce conseil et que le Nouveau parti démocratique l'approuve. Nous comptons bien prendre part aux travaux de ce groupe d'étude afin d'aider non pas seulement le Parlement mais tous les citoyens à comprendre le problème de la péréquation et d'essayer au moins de mettre sur pied un système permettant de répartir plus équitablement les richesses de notre pays, un système moins complexe, moins dangereux et moins préjudiciable que les méthodes que l'on essaye de nous imposer par le biais du Programme énergétique national.

L'autre aspect primordial des délibérations d'aujourd'hui est la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Cette loi remonte à 1946, mais elle a été modifiée en 1966. En vertu de cette loi, on remet aux provinces 95 p. 100 de l'impôt sur le revenu perçu des sociétés privées qui assurent les services publics. L'objet de la loi est très simple. Elle s'inspire du principe fondamental selon lequel le gouvernement fédéral doit imposer également tous les contribuables, dont la situation pécuniaire est équivalente, où qu'ils se trouvent au Canada. Le régime fiscal ne doit pas faire de discrimination en réclamant plus ou moins d'impôt fédéral selon qu'on habite dans une province ou dans une autre.

La loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique introduit un élément d'équité dans le régime fiscal, car l'expansion de services provinciaux d'utilité publique qui, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ne sont pas assujettis à l'imposition fédérale donnait lieu à un déséquilibre. Les clients des services étatiques d'utilité publique n'acquittaient pas en réalité l'impôt sur le revenu des sociétés que payaient les clients des sociétés privées d'utilité publique. En deux mots, c'était parfaitement injuste.

La loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique supprimait cette injustice. Nous avons donc convenu de maintenir cette loi. Je ne sais pas trop si je devrais être reconnaissant, heureux ou scandalisé. C'est comme si je me trouvais devant un cambrioleur que je convaincrais, par la raison, par la force ou autrement, de ne pas me cambrioler. Que ressentirais-je alors à son égard? Devrais-je lui être reconnaissant de ne pas m'avoir cambriolé? En réalité, aucun Canadien soucieux de justice ne pourrait accepter l'abrogation de la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Mon parti ne le pourrait pas non plus.

M. Nielsen: Le NPD le pourrait.

M. Andre: C'est exact, le NPD pourrait accepter l'abrogation de cette loi parce que, pour ce parti, la justice n'entre pas en ligne de compte.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt, mais il a commis une erreur dans son analyse. Le bill n'abrogeait pas la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Il ramenait les paiements de 95 p. 100 à 50 p. 100. Je sais que cela n'infirme pas le raisonnement du député, mais sachant qu'il tient toujours à être exact, je crois bon d'apporter cette précision.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire un rappel au Règlement. Plusieurs mois avant même de déposer le projet de loi, le gouvernement a introduit ces mesures par décret du conseil, ce qui est une procédure absolument indigne d'un régime parlementaire.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, j'apprécie que le député de Bow River (M. Taylor) me défende. Le secrétaire parlementaire a à moitié raison. Ce qui s'est passé en réalité, c'est que le ministre des Finances de l'époque, qui est aujourd'hui ministre de la Justice (M. Chrétien), a, dans un premier temps, pensé abroger toute la loi; mais à la suite de diverses pressions, il a fait marche arrière. Pour reprendre ma comparaison de tout à l'heure, nous avons réussi, à force d'arguments, à convaincre le voleur de ne prendre que la moitié de nos biens, et finalement nous l'avons persuadé de tout nous laisser. Le secrétaire parlementaire a raison quand il dit que nous n'étions qu'à mi-chemin et qu'à présent nous touchons au but.

Comme je viens de le dire, la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique se contente d'introduire un élément de justice dans le système. Les socialistes, eux, préfèrent la nationalisation à la justice. Ils sont obnubilés par cette idée . . .

M. Blaikie: La nationalisation est une forme de justice.

M. Andre: . . . au point qu'ils encouragent n'importe quel parti pris, n'importe quelle dénaturation des faits, n'importe quelle forme de pression ou n'importe quel abus qui inciteraient la population à voir dans la nationalisation une solution aux problèmes ou une forme de dédommagement. Ils se fichent qu'une telle solution soit injuste, partiale ou cruelle, du moment qu'elle vise à promouvoir le socialisme ou à en servir les fins. Pour eux, la solution est dans le socialisme, dans cet étatisme qui va régner sur l'ensemble du pays jusque dans les moindres aspects.Tout Canadien doué de raison et partisan de la liberté et de la démocratie forme le vœu que jamais cela n'arrive et que toujours nous tenions bon contre les forces de l'internationale socialiste.

● (1540)

Je n'accaparerai pas l'attention de la Chambre encore très longtemps. Je suis heureux qu'on se soit mis d'accord. Notre parti s'était fermement et catégoriquement engagé à faire disparaître cette menace qui planait sur la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Nous appuierons le gouvernement en rejetant cette disposition. Il serait opportun pour le Canada que l'on analyse les arrangements relatifs aux transferts fiscaux conclus entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral dans le cadre du système de péréquation et il incombe au Parlement d'assumer cette responsabilité.

Nous comptons travailler de concert avec les députés ministériels et les députés néo-démocrates au sein de ce groupe d'étude en vue de présenter un rapport qui soit utile non seulement pour le gouvernement mais aussi pour le Canada.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, le bill C-24 tend à modifier certains arrangements faits au cours des années au sujet des transferts fiscaux aux provinces. Il vise à supprimer certains déséquilibres et à rectifier certaines anomalies qui sont apparus dans la formule établie de péréquation à la suite des augmentations considérables survenues dans les revenus des provinces productrices d'énergie depuis 1973, des anomalies comme celle qui a placé l'Ontario, une province «nantie», dans une catégorie ouvrant droit à des paiements de péréquation. Dans la mesure où ce bill porte sur un aspect aussi fondamental dans la Confédération que la péréquation, si fondamental en fait que ce principe doit être inscrit dans la constitution, il ne doit pas être considéré comme un bill d'importance mineure.

Il est ici question d'un principe qui remonte à la Commission Rowell-Sirois, avant la Deuxième Guerre mondiale, un principe qui s'est progressivement imposé au Canada et qui veut qu'il incombe au gouvernement fédéral d'assurer l'égalité de toutes les provinces en ce qui a trait aux revenus et aux services.

Il semble que les difficultés que posent les recettes provenant de l'exploitation des ressources sont doubles.

J'aimerais bien que les députés de l'autre bord se calment un peu, madame le Président. Je peux à peine m'entendre penser.

Comme il faut que le gouvernement fédéral aligne le montant de sa participation financière sur celle des provinces, l'augmentation des recettes provenant de l'exploitation des ressources l'oblige à verser davantage d'argent. Or, étant donné qu'il reçoit une part insuffisante de ces nouvelles richesses, il lui est difficile de faire face à la hausse des paiements de péréquation.

Ce bill est une des tentatives qui visent à règler ce problème. Cette mesure législative diminue les revenus qui entrent en ligne de compte dans le calcul de la formule de péréquations et par conséquent, fait économiser de l'argent au gouvernement. D'un autre côté, cela permet aux provinces productrices de constituer, entre autres, un Fonds du Patrimoine, c'est-à-dire une réserve de capitaux que nous, de notre parti, estimons nécessaire pour assurer l'avenir de ces provinces dont l'économie repose actuellement sur des ressources naturelles fort riches certes, mais des ressources non renouvelables et en voie d'épuisement.

Avec toutes ces manœuvres, il y a, comme toujours, quelqu'un qui finit par se faire avoir. Comme le disait le 15 décembre dernier le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) lors du débat de ce même bill, ce ne sont ni le gouvernement fédéral ni les provinces productrices qui y perdent à ces changements: ce sont les habitants des provinces pauvres. C'est ainsi que l'on peut dire que nous nous éloignons véritablement de l'idéal de la péréquation, si cette formule a bien pour principe d'aider les provinces pauvres à conserver des revenus et à fournir des services comparables à une norme nationale quelconque. Ce qui est en jeu ici est la notion de norme nationale, une question que je traiterai plus à fond lorsque j'en arriverai à l'incidence des transferts fiscaux aux provinces sur les services de santé au Canada.

C'est pour cette raison que le Nouveau parti démocratique a demandé la création d'un groupe d'étude parlementaire sur la péréquation. Lors des négociations intergouvernementales qui auront sûrement lieu, les députés, qui représentent toutes les régions et les provinces du Canada et qui sont chargés de faire connaître les préoccupations des citoyens, devraient avoir la possibilité d'étudier la question et de formuler des recommandations afin que le réaménagement imminent de la péréquation se fasse à l'avantage de tous les Canadiens, et non pas seulement au profit du plus fort. Il faudra trouver des moyens de résoudre les problèmes, quels qu'ils soient, d'une façon qui ne risque pas de réduire la qualité des services offerts aux Canadiens dans les provinces «pauvres», ou dans le reste du pays. Il faut garantir aux Canadiens qui ont perdu à ce que le député de Broadview-Greenwood appelle «le jeu de la roulette géologique» qu'ils pourront jouir pleinement de la qualité de la vie qui existe au Canada.

Dans cette perspective, j'aimerais aborder le problème des paiements de transferts fiscaux aux provinces prévus aux termes de la loi sur les programmes établis et assujettis aux accords conclus en 1977 entre le gouvernement fédéral et les provinces, accords qui définissent la participation fédérale à l'assurance hospitalisation, aux soins médicaux, à l'enseignement postsecondaire et à l'extension des services de santé.

Lorsque cet arrangement a été conclu, le NPD s'y est opposé pour des motifs qui valent d'être répétés. Nous nous inquiétions de plusieurs points. En plus de la valeur manifestement inconditionnelle des recettes accordées aux provinces par le biais du transfert de points d'imposition, il y avait un manque de précision inquiétant quant à savoir dans quelle mesure les revenus versés aux provinces sous forme de paiements comptants pouvaient dépendre de l'affectation de ces fonds aux fins auxquelles ils étaient destinés. Nous craignions également qu'on ne maintienne pas la qualité des services à un niveau qui corresponde à celui que pouvait permettre le niveau des subventions du fédéral et le plein appui des provinces à ces programmes. Le gouvernement fédéral a prévu des subventions supplémentaires transitoires à l'intention des provinces les plus pauvres, permettant à ces dernières de toucher des versements en espèces provisoires équivalant au montant dont elles avaient besoin pour atteindre le niveau de la moyenne nationale, compte tenu du fait que les provinces les plus riches devaient profiter davantage des transferts de points fiscaux.

De plus, la participation de $7.63 par habitant du versement en espèces de base que le gouvernement avait prévu en compensation de l'expiration de l'accord dit de revenu garanti, semble maintenant avoir été considérée à juste titre par les provinces comme un versement inconditionnel, du moins d'après les conclusions de M. le juge Hall à ce propos. Cela souligne l'imprécision d'un document mal conçu et mal rédigé.

Sans entrer dans les détails de cet arrangement très complexe, l'important à retenir dans tout cela, c'est que la loi sur le financement des programmes établis a entraîné une importante diminution de la participation procentuelle des provinces aux services de santé. Il s'en est suivi une baisse des services et de la qualité des soins offerts aux Canadiens qui vivent dans les provinces dont le gouvernement a vu, dans les nouvelles dispositions relatives aux dépenses de santé ou la participation directe du gouvernement fédéral aux services de santé, l'occasion d'économiser de l'argent. Les dispositions de 1977 com-

portaient certaines restrictions tant au niveau fédéral que provincial. Les gouvernements provinciaux n'étaient plus appelés à dépenser un dollar pour en toucher un comme c'était le cas dans le cadre de la formule de partage des frais à parts égales. Cela devait les inciter à une plus grande indépendance. Mais on devait également leur laisser une liberté en matière d'innovation et d'expansion des services de santé car les provinces auraient profité du fait qu'elles s'étaient dissociées des structures fédérales pour répondre de façon plus satisfaisante aux besoins de leurs ressortissants. Il s'agit donc de savoir si les provinces ont respecté l'aspect moral et administratif du marché conclu en 1977.

● (1550)

Pour savoir si les différentes provinces ont respecté leurs engagements, il faudrait vraisemblablement se fonder sur des critères statistiques et financiers ainsi que sur la qualité des prestations de santé. Pour ce faire, il faudrait demander aux intéressés de dire s'ils trouvent que la qualité des soins s'est dégradée.

Si je parle de ce mode d'évaluation combiné, c'est parce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) se fait un plaisir de citer l'exemple de la Saskatchewan chaque fois que d'autres députés ou moi-même lui demandons, au cours de la période des questions, ce qu'elle compte faire au sujet des provinces récalcitrantes comme l'Alberta, le Manitoba ou l'Ontario. A voir le sourire de satisfaction qui illumine son visage lorsqu'elle nous démonte de cette façon, elle pense certainement porter un coup politique fatal en faisant de telles déclarations. Pour leur part, les libéraux peuvent s'enorgueillir du luxe douteux de ne pas pouvoir citer leurs gouvernements provinciaux en exemple.

Il n'en demeure pas moins que statistiquement le gouvernement de la Saskatchewan est présenté dans un document préparé par le ministère des Finances Libéral comme étant l'une des rares provinces où la contribution par individu a augmenté depuis 1977 et où l'on peut dire que toutes les hausses fédérales ont été transférées aux habitants de la province sous la forme d'un financement accru du programme de services de santé.

En outre pour la gouverne du ministre, il convient de souligner que la population de la Saskatchewan ne s'est pas soulevée d'indignation comme celle d'autres provinces. En fait même la Canadian Health Coalition n'arrive pas à se trouver une cause à défendre en Saskatchewan car il n'y a pas de problème au niveau des services de santé. Le gouvernement de cette province se soucie des questions de santé et la population le sait fort bien. Aux services de santé s'ajoutent d'autres programmes sociaux de type préventifs, ce qui a pour conséquence de réduire le besoin en services médicaux à caractère curatifs. Finissons-en donc avec ces idées fausses au sujet de la Saskatchewan que colportent à la Chambre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et son comparse en ce domaine, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) et étudions plutôt le cas de deux des plus grands responsables en matière de détérioration des services de santé qu'ait connus le Canada depuis que la formule globale de financement a été créée. Je veux parler bien entendu du Manitoba et de l'Ontario.

Selon le même document rédigé à l'intention du ministère des Finances, dont j'ai fait mention tout à l'heure, le gouvernement fédéral a accru de 18 à 19 p. 100 son financement au Manitoba, cependant que le gouvernement de cette province a réduit sa contribution de 13 à 16 p. 100 en dollars constants de 1975-1976. Le bilan des dépenses globales dans le secteur de la santé révèle que la part du fédéral est passée de 45 p. 100 avant le financement des programmes établis à 52 p. 100, tandis que la contribution provinciale par habitant est tombée de $163.45 en 1975-1976 à $142.09 en 1979-1980. Cette tendance à la baisse n'a été interrompue qu'une seule fois au cours de cette période, lorsqu'une hausse s'est produite en 1976-1977, pendant la dernière année du gouvernement néo-démocrate au Manitoba, ce qui n'est sans doute pas le fruit du hasard.

Ces chiffres sont assez accablants en eux-mêmes, mais la réalité humaine est beaucoup plus révélatrice: des infirmières surmenées, un personnel d'entretien sous-payé et insuffisant, des médecins mécontents, des malades étendus pendant des heures sur des civières déposées dans les couloirs attendant d'être admis au service d'urgence ou le changement de leur literie le lundi matin, vu que le personnel ne travaille plus les fins de semaine, des interventions non urgentes remises à plus tard, des malades âgés, des infirmes et des malades chroniques renvoyés chez eux à cause du manque d'espace et d'un manque de confiance général. Ce sont là quelques-uns des problèmes qui se posent.

Les Manitobains se sont déjà enorgueillis du régime provincial de soins de santé. Au fil des années, ils ont élu des députés qui ont combattu pour obtenir la mise en œuvre de ce régime d'assurance médicale, parmi eux, il faut compter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a lutté contre les machinations réactionnaires et calculées des conservateurs et l'habituelle procrastination, l'hésitation et le manque de conviction générale qui caractérisent les libéraux. Les Manitobains feront sans aucun doute le nécessaire, aux prochaines élections générales de la province, pour rétablir leur fierté à l'égard de leurs services sociaux.

Passons maintenant à l'Ontario qui, n'ayant jamais eu de gouvernement néo-démocrate, critique d'autant plus les principes mêmes du régime manitobain. Dans cette province, des aberrations comme la pratique généralisée de la double facturation du patient et la majoration des frais d'hospitalisation et des cotisations viennent s'ajouter aux difficultés qui ont à ce titre accablé les Manitobains ces dernières années. Il est ironique de constater que dans l'une des plus riches provinces du Canada, la maturité politique n'ait pas encore atteint le point où les Ontariens n'aient plus à payer les soins de santé par le biais du système régressif des cotisations.

Si l'on s'en tient aux données statistiques fournies dans le document dont j'ai parlé tout au long de mon intervention, la participation fédérale au financement des soins de santé en Ontario est passée de 41.5 p. 100, avant la loi sur le financement des programmes établis, à 52.4 p. 100 aujourd'hui. D'une part, les dépenses provinciales réelles ont diminué de 3 p. 100, de l'autre, malgré l'augmentation de la participation fédérale, les Ontariens ont dû assumer une hausse de 27 p. 100 des primes à payer.

D'après les chiffres présentés à la Commission Hall et approuvés par le gouvernement de l'Ontario, si les dépenses provinciales n'ont augmenté que d'à peine 3.6 p. 100 par personne, le premier ministre, M. Bill Davis, et son gouverne-

ment ont réussi à réduire de 29.3 p. 100 leur participation au financement du régime des soins de santé tandis que la part réelle du gouvernement fédéral accusait une augmentation de 27 p. 100, au même titre que les primes réelles. Mais, diable, que fait-on payer au juste aux Ontariens? On voit comment le parti progressiste conservateur de l'Ontario ruine de la façon maladroite, bornée et idiote la santé des Ontariens.

Quelle est la solution? A l'heure actuelle, comme le gouvernement fédéral a perdu en 1977 la carotte qui lui servait à faire avancer l'âne, il ne lui reste que le bâton, c'est-à-dire la menace de couper les fonds aux provinces. Cette menace a beaucoup de poids, sauf, bien entendu, dans le cas du gouvernement de l'Alberta, qui a eu l'audace de dire l'autre jour qu'il est prêt à se passer des fonds fédéraux pour continuer à en faire à sa tête, à exiger des honoraires supplémentaires et à permettre aux médecins de ne plus être conventionnés. Le petit Peter a menacé de s'enfuir de chez-lui.

Ce qui est plus grave, c'est ce qui est arrivé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a déjà menacé les provinces. Le ministre met maintenant au défi le NPD de recommander la même chose. Quand nous nous sommes plaints des services visés par l'assurance-maladie dans certaines provinces, l'honorable représentante nous a mis au défi de recommander cette façon d'agir comme si c'était une chose à laquelle elle n'avait jamais songé elle-même.

Le juge Hall a déconseillé au gouvernement fédéral de couper les fonds aux provinces. Il a déconseillé au gouvernement d'utiliser la méthode que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a menacé d'utiliser tellement de fois pendant les deux dernières campagnes électorales. Nous sommes prêts à nous ranger à l'avis du juge Hall, mais seulement si le gouvernement fédéral s'engage à modifier la loi sur le financement des programmes établis de façon à obliger les provinces à respecter davantage certaines normes nationales.

Nous proposons au gouvernement d'adopter une nouvelle formule de partage égal des frais. Cette formule permettrait de conserver une certaine souplesse tout en rétablissant le principe de responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire au Canada. Le gouvernement fédéral pourrait ainsi recommencer à collaborer avec les provinces à cet égard au lieu de se contenter de leur donner de l'argent pour se désintéresser ensuite totalement de la question.

Ce que les membres de notre parti craignent, et je tiens à signaler cette possibilité au peuple canadien, surtout aux habitants des provinces pauvres ou des provinces dont le gouvernement s'oppose à l'assurance-maladie, c'est qu'au lieu d'essayer de rétablir le principe de fédéralisme coopératif à l'égard des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement fédéral s'efforce de se départir de ce qui lui reste de ses responsabilités à cet égard.

Au lieu de se conformer à la formule centralisatrice à laquelle il prétend adhérer lorsqu'il s'agit de questions sociales et pratiques importantes comme les soins de santé, le premier ministre (M. Trudeau) a littéralement tout cédé. Il semble vouloir certains pouvoirs économiques, seulement il ne veut pas s'en servir. Il envisage le pouvoir comme concept abstrait pendant que notre économie s'écroule par suite d'un manque de planification et d'orientation.

● (1600)

J'aimerais revenir sur le sujet de l'assurance-maladie. Nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral devrait éviter de répéter l'erreur commise par la plupart des gouvernements provinciaux en profitant du renouvellement du financement des programmes établis, qui est prévu pour cette année, pour épargner de l'argent. Le but devrait être d'encourager les gouvernements provinciaux à s'impliquer davantage dans le secteur de l'assurance-maladie et le gouvernement fédéral devrait voir à ne pas esquiver ses propres responsabilités en matière de soins médicaux.

L'une des raisons que le gouvernement fédéral a donnée de se voir maintenant dans l'obligation d'épargner sur les transferts fédéraux-provinciaux—et là je pense surtout à la déclaration faite par le ministre des Finances (M. MacEachen) dans son exposé budgétaire sur la façon dont il compte s'y prendre pour épargner de l'argent lors de la prochaine renégociation des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux—a trait aux restrictions de crédit que le gouvernement a connues dernièrement.

Il serait en effet paradoxal que le gouvernement libéral cherche à résoudre le problème des recettes, comme il l'a fait avec son récent Programme énergétique national en s'emparant d'une part plus grande des recettes tirées des ressources du pays et en cherchant à se libérer de ses responsabilités dans les secteurs où les Canadiens ont toujours compté sur le bon exemple du gouvernement fédéral.

En 1977 l'année où cette formule de financement des programmes établis a été adoptée en dépit des critiques et de l'opposition du NPD, le père de l'assurance-maladie, M. Douglas, qui était alors député de Nanaïmo-Cowichan-The Islands, nous a mis en garde contre les conséquences possibles de ce réaménagement des responsabilités du gouvernement fédéral en matière de soins médicaux. Je conclurai en citant ses paroles:

Ce bill en réalité va détruire l'objectif même qu'ont recherché les divers gouvernements fédéraux qui se sont succédés depuis 1945, soit des normes nationales applicables à tous les Canadiens. Grâce aux paiements de péréquation et au partage moitié-moitié des coûts des programmes le gouvernement fédéral pouvait ainsi aider une petite province comme l'Île-du-Prince-Édouard à procurer à ses habitants les mêmes services que ceux dont bénéficie l'Ontario, la province la plus riche du Canada.

Il déclare en outre:

Le Canada a été fondé par des hommes et des femmes épris d'un rêve—où des gens d'origines et de cultures différentes, parlant des langues différentes, sauraient malgré tout vivre ensemble dans un esprit de tolérance et de bonne volonté. Ils croyaient que les forts pourraient aider les faibles, que les provinces riches viendraient au secours des provinces pauvres et que nous pourrions donner à tous les Canadiens un niveau de vie dont on aurait lieu d'être fier. Si nous n'y parvenons pas, c'est que nous ne sommes pas dignes de nos ancêtres.

Je demande au gouvernement et aux Canadiens ce que M. Douglas demandait à cette époque-là. Nous devrions nous faire un point d'honneur de ne pas permettre que l'indifférence de plus en plus manifeste du gouvernement fédéral à l'égard de l'attitude des gouvernements provinciaux en matière de services de santé, détruise le rêve canadien dont l'assurance-maladie fait partie intégrante.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, j'ai été très heureux de voir que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a cité les propos de M. Douglas à la fin de son discours, puisque ces propos très généreux ont corrigé la critique mesquine et partisane qu'il a

faite sur l'attitude de certaines provinces et même du gouvernement central au sujet du financement de certains programmes établis qui, soit dit en passant, ne font pas du tout l'objet du projet de loi.

Le projet de loi à l'étude qui a été assez bien et même très bien expliqué par le député de Calgary-Centre (M. Andre) prévoit des modifications à deux programmes statutaires. Le premier porte sur les paiements de péréquation qui sont autorisés en vertu de la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, et le deuxième porte sur les paiements effectués en vertu de la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. On se souvient, monsieur le président, que le programme de péréquation est conçu de manière à transférer suffisamment de recettes aux provinces à faible revenu pour leur permettre d'assurer des niveaux raisonnables de service public, et ce sans qu'il leur soit nécessaire d'avoir recours à des niveaux de taxation qui seraient plus élevés que la capacité de payer des citoyens vivant dans cette province. J'aimerais souligner que le programme de péréquation est axé en fin de compte sur la capacité pour une province d'assurer ces services. Le programme s'acquitte de ce rôle en évaluant les recettes que chacune des provinces tirerait en appliquant des taux moyens d'imposition à sa propre assiette fiscale et en ajustant à la hausse ses recettes éventuelles, et ce dans le cas où les provinces se situent en deçà d'une moyenne. Ainsi on s'assure que les provinces ont suffisamment de ressources financières pour financer les services publics.

La péréquation est un des plus importants programmes du gouvernement fédéral et je veux assurer la Chambre que le gouvernement est toujours aussi fermement engagé à maintenir ce programme. Et comme l'a indiqué le député, on y accorde tellement d'importance qu'on a soulevé ce problème dans le cadre de la discussion et de l'inclusion dans la Constitution canadienne de la reconnaissance de ce principe de la péréquation. Les paiements très importants qui continuent à être versés en vertu de ce programme indiquent bien l'engagement du gouvernement fédéral dans ce domaine.

La formule de péréquation est établie à partir d'un panier de recettes que les provinces peuvent recevoir. Dans le projet de loi, comme on l'a indiqué précédemment, on retire de ce panier certaines recettes. Ce sont les recettes tirées du pétrole et du gaz naturel, en particulier les sources de recettes des provinces qui proviennent de la vente des baux ou des terrains servant à l'exploitation du pétrole et du gaz naturel. Et la raison pour laquelle on retire ces deux sources du panier des recettes c'est parce que depuis les années 1975-1976 en particulier on a connu une augmentation très rapide de ces recettes tirées du pétrole, de telle sorte qu'on déséquilibre, si on veut, l'équilibre du panier des diverses recettes.

Alors on verra sur une période de deux ans que les recettes provenant des concessions de la Couronne sur les propriétés pétrolières et gazières aux fins de la péréquation seront retirées. J'aimerais également indiquer que le gouvernement, à la suite d'instances faites à l'occasion des débats sur ce projet de loi, a décidé de supprimer l'article 3 du projet de loi, qui touche les remboursements en vertu de la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. On a indiqué à plusieurs reprises dans le débat, et le député de Calgary-Centre l'a aussi indiqué, que les conséquences financières de ce projet de loi seraient limitées, mais qu'elles frapperaient surtout la province de l'Alberta. J'aimerais ajouter qu'elle ne serait pas également sans conséquence pour Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. De nombreux organismes, des groupes de consommateurs, des députés et même le ministre d'État chargé du Développement économique, le sénateur Olson, mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) ont énergiquement indiqué que cette disposition devrait être retirée du bill, et il me fait plaisir d'informer la Chambre qu'à la suite de toutes ces interventions on laissera tomber cet article 3 du projet de loi.

• (1610)

La procédure qu'il semble qu'on doive suivre lorsque nous serons en comité plénier, c'est que le président appellera l'article 3, et le gouvernement votera contre cet article.

Cette modification n'affectera pas les deux autres composantes du projet de loi qui ont trait au programme de péréquation, c'est-à-dire l'aspect des recettes et l'aspect du revenu moyen pour les trois ans afin d'exclure une province des paiements de péréquation.

Monsieur le président, on a également entendu aujourd'hui la proposition du leader du gouvernement afin qu'un groupe d'étude soit mis sur pied pour étudier la loi de 1977 sur les accords fiscaux et également étudier le Régime d'assistance publique du Canada et le programme de péréquation. J'ai l'impression que ce groupe d'étude pourra présenter des suggestions intéressantes avant qu'on ne procède à des négociations avec les provinces sur ces divers programmes. Je suis assuré que les députés qui seront membres de ce groupe de travail accompliront un travail fructueux et constructif afin d'aider le gouvernement à améliorer ses discussions avec les provinces par le biais de ces programmes.

Monsieur le président, j'aimerais conclure très brièvement en remerciant les leaders des partis de l'opposition, celui du gouvernement à la Chambre ainsi que les critiques des deux partis de l'opposition, le député de Calgary-Centre et celui de Broadview-Greenwood (M. Rae), pour leur coopération qui a permis d'accélérer l'étude de ce projet de loi cet après-midi. Je crois que cette semaine pourrait être déclarée la semaine de l'efficacité parlementaire, puisque hier nous avons terminé l'étude d'un projet de loi sur l'impôt sur le revenu, et nous procéderons d'ici quelques minutes à la troisième lecture du bill C-24. Alors, monsieur le président, je remercie tous les députés de leur coopération.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Ethier.)

(Les articles 1 et 2 sont adoptés.)

[*Traduction*]

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'article 3 est rejeté par 9 voix contre 47.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI DE 1981-1982 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 30 janvier 1981, de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-59, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, c'est la troisième fois, en un peu plus d'un an, que la Chambre est saisie d'un bill demandant un pouvoir d'emprunt. C'est la deuxième fois au cours de la session qu'on lui demande d'approuver un bill de ce genre. Comme vous vous en souviendrez, en juillet dernier, le gouvernement avait été autorisé à emprunter 12 milliards. Cela remonte à huit mois à peine. Depuis le début de l'exercice financier, le gouvernement a emprunté 9 milliards auprès du grand public, sur le marché libre et ailleurs. Tel était le montant de ces emprunts, le 15 janvier dernier aux dires du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen). Il est certain que d'autres emprunts ont été effectués depuis mais dans sa déclaration, le ministre estimait qu'il aurait encore besoin de près de 3 milliards pour répondre à ses besoins de liquidités pour l'année financière en cours.

Au début de l'année financière, le gouvernement disposait encore d'un crédit autorisé mais non utilisé de 2.9 milliards. A cette somme s'ajouteraient normalement les 12 milliards autorisés en juillet de sorte que pour la présente année financière, les autorisations d'emprunt s'élèveraient à 14.9 milliards. Le 15 novembre dernier, le gouvernement avait utilisé 9 milliards de sa marge de crédit de 14.9 milliards. Il lui restait alors 5.9 milliards à utiliser et je renvoie les députés à la déclaration du ministre au sujet du bill C-54. Malheureusement, le bill C-54 a été modifié par un ordre de la Chambre de sorte que son discours ne correspondait plus à la réalité. Le ministre a affirmé qu'il nous restait 5.9 milliards à emprunter mais qu'il comptait n'utiliser que 3 milliards de cette somme avant la fin de l'année financière. C'est-à-dire qu'à la fin de mars 1981, le gouvernement disposera encore d'un pouvoir d'emprunt de 2.9 milliards.

● (1620)

Or le gouvernement nous affirme maintenant qu'en plus de ces 2.9 milliards il aurait encore besoin de 14 milliards de dollars. Autrement dit, il veut qu'on l'autorise, les yeux fermés, à emprunter au total 16.9 milliards d'ici au 31 mars 1982. C'est plus qu'il n'a réclamé pour la présente année financière. En fait, c'est beaucoup plus que ce qu'il réclame dans ses prévisions budgétaires pour la prochaine année financière.

Dans le budget déposé par le ministre le 28 octobre dernier, le tableau 1 indique l'ampleur des besoins financiers. Les députés noteront également le déficit des comptes nationaux qui représente l'écart entre les recettes et les dépenses. Pour l'année 1981-1982, on établit ce déficit dans le tableau 3, à 10,060 millions. On précise dans une note du tableau qu'il ne s'agit que d'une moyenne des estimations. Cependant, si l'on se fie à l'état sommaire des opérations, on constate que les besoins financiers du gouvernement, selon ses prévisions budgétaires, ne dépasseront pas 11 milliards. Le gouvernement déclare d'une part qu'il disposera d'un pouvoir d'emprunt de 16.9 milliards de dollars mais d'autre part qu'il n'aura besoin, pour l'année financière, que de 11 milliards de dollars. Il demande donc à la Chambre d'approuver un pouvoir d'emprunt qui dépasse de 5.9 milliards de dollars ses besoins budgétaires. C'est-là une demande déraisonnable qu'il fait à la Chambre des communes. Il est absolument inadmissible que des députés conscients de leurs responsabilités, notamment celle de contrôler les dépenses publiques, approuvent en toute conscience cette demande. Il n'en est pas question. Les chiffres du gouvernement ne concordent pas. Il n'a pas besoin d'une telle somme. Le gouvernement nous demande d'approuver un pouvoir d'emprunt qui dépasse de 5.9 milliards de dollars le montant maximum dont il pourrait avoir besoin selon ses prévisions budgétaires.

Il prétend que ses prévisions sont justes et qu'il peut administrer la chose publique; c'est ce qu'il veut nous faire croire. L'autre jour, à Toronto, le ministre a fait un exposé de ses politiques monétaires et fiscales, ainsi que de sa politique d'étapisme et de restrictions budgétaires. Or nous savons très bien comment le gouvernement conçoit les restrictions. Ce programme de restrictions lui tient tant à cœur qu'il nous demande de lui accorder le pouvoir d'emprunter 5.9 milliards de dollars de plus que ce que prévoit son budget! C'est ça les restrictions?

Penchons-nous sur certains des problèmes du gouvernement. Ce n'est qu'en assument nos responsabilités et en surveillant attentivement ce qui se passe au niveau fiscal au Canada que, à titre de députés, nous méritons notre traitement ainsi que le respect de la population. Les problèmes de financement auxquels le gouvernement fait face sont énormes.

La Banque du Canada a annoncé aujourd'hui que les taux d'intérêt resteraient encore à 17.11 p. 100. Certains trouvent extraordinaire, que le gouvernement ait pu maintenir les taux d'intérêt à 17.11 p. 100 deux semaines d'affilée. Toutefois, selon les dépêches publiées cet après-midi après la vente aux enchères des bons du Trésor, il semble que ce soit parce que la Banque est intervenue massivement dans les offres concernant ces bons cette semaine, qu'elle a pu empêcher le taux d'atteindre 17.30 p. 100, ce qui serait normalement arrivé, et le maintenir à 17.11 p. 100. Nous connaîtrons exactement la situation aujourd'hui à cinq heures lorsque la Banque du Canada publiera son rapport. Mais il est évident, d'après les renseignements qui ont transpiré jusqu'ici, que la Banque du Canada a encore une fois imprimé des billets, acheté elle-même les bons du Trésor et accru la part de monétisation du gouvernement afin de maintenir le taux d'intérêt à quel niveau? Elle l'a maintenu à 17.11 p. 100 mais c'est le taux le plus élevé que la Banque du Canada ait jamais connu. Est-ce ce qu'on appelle de la gestion?

Pouvoir d'emprunt

La catastrophe, c'est que la semaine dernière nous devions au gouvernement, je parle de la dette nette—je dis bien nette,—plus de 80 milliards de dollars. Le plus grave, c'est qu'une bonne partie de cette dette, en fait une bonne moitié, représente ce qu'un comptable appellerait un passif exigible.

Le gouvernement fait appel toutes les semaines aux marchés financiers pour emprunter au moins 1 milliard de dollars. Il lui arrive même d'emprunter jusqu'à 1.5 milliard par semaine et ce, uniquement pour refinancer les bons du trésor qui arrivent à échéance et recueillir 100 ou 200 millions de dollars pour combler le déficit. C'est un exploit hebdomadaire. Les bons du trésor sont négociables à 90, 91 ou 182 jours. Ce sont donc des prêts à court terme. C'est de l'argent dû. C'est ce que les comptables appellent le passif exigible. Or, d'après ce que le gouvernement a déclaré la semaine dernière, son passif exigible se monte, pour les seuls bons du trésor, à 20.9 milliards de dollars.

Il faut en outre ajouter 17 milliards de dollars au titre des obligations d'épargne du Canada. Je veux parler un instant de cette forme de dette, celle que représentent les obligations d'épargne du Canada. Vous le savez, monsieur l'Orateur, ces obligations sont encaissables en tout temps sans préavis. Elles constituent donc un passif exigible à court terme pour le gouvernement. Les obligations d'épargne du Canada portent aujourd'hui un taux d'intérêt de 11 et demi p. 100. Comme nous le savons tous, les caisses d'épargne, les banques à charte, les compagnies de fiducie partout au Canada offrent toutes un taux d'intérêt de 13 p. 100 sur les comptes d'épargne. On peut obtenir aujourd'hui des certificats d'investissement garanti de 13.5 et parfois même 13.75 p. 100. Certaines institutions financières plus modestes offrent même des certificats dont le taux d'intérêt atteint 14. p. 100.

Il n'est pas besoin d'être bien intelligent pour comprendre, à considérer les perspectives touchant les taux d'intérêt cette année, que les taux demeureront élevés pour le reste de l'année. Quant au cours acheteur pour les effets de commerce sur six ou neuf mois de même que pour les effets courant sur un an, il s'établit à près de 15 p. 100 ou même plus sur le marché commercial. Voilà qui est révélateur.

● (1630)

Cela doit démontrer que les financiers qui font le marché estiment que les taux d'intérêt vont demeurer aux alentours de 15 p. 100 au moins pour le reste de l'année, tandis que le taux d'aujourd'hui de la Banque du Canada du fait de ses manipulations, ne s'élève qu'à 17.1 p. 100. Les pronostics concernant le taux d'intérêt sont qu'à aucun moment cette année, le taux de la Banque du Canada, c'est-à-dire le taux auquel le gouvernement du Canada peut emprunter de l'argent ne sera inférieur à 15 p. 100. C'est proprement scandaleux. Nous subissons depuis maintenant huit semaines des taux d'intérêt de l'ordre de 17 p. 100 rien qu'au niveau de la Banque du Canada. Il n'y a pas de raison de s'attendre à ce que ces taux diminuent. C'est de ce taux dont il s'agit lorsque nous parlons de la dette de l'État, de l'argent qu'il doit emprunter.

Dans son budget le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré que le coût de la dette s'élèverait à 10.25 milliards de dollars pour l'exercice financier en cours. Cette prévision a été faite le 28 octobre alors que les taux d'intérêt étaient de 5 à 7 points de pourcentage inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. Cette prévision est erronée de quatre mois entiers. Cela démontre que pour ce qui est des dispositions qu'il a prises pour faire face à la dette de l'État, au niveau budgétaire, le gouvernement se trompe. Ce que je crains et ce qu'un grand nombre de députés de ce côté-ci craignent—à l'instar, j'en suis d'ailleurs persuadé d'un bon nombre de leurs collègues de l'autre côté de la Chambre—c'est que par ce bill nous ne donnions au gouvernement un pouvoir d'emprunt qui lui permettra d'emprunter de l'argent devant servir à payer l'intérêt sur la dette de l'État aux taux d'intérêts élevés dont ce gouvernement partisan des taux d'intérêt élevés est responsable.

Dans toute cette affaire, nous devons tenir très sérieusement compte de l'avenir du Canada. Comme le disait feu John Diefenbaker: «Où allons-nous? Où allons-nous?»

J'aimerais que paraisse au compte rendu la déclaration suivante de Richard Thomson, PDG de la Banque Toronto-Dominion, lors de la réunion annuelle des actionnaires:

> Le taux élevé de l'inflation au Canada et la perspective de taux encore plus élevés servent à fixer les taux d'intérêt minima au Canada étant donné que la Banque du Canada tente de maintenir les taux d'intérêt canadiens au-dessus du taux d'inflation.

Il poursuit:

> Comme les taux américains sont montés en flèche à des niveaux sans précédent, les autorités canadiennes, en particulier la Banque du Canada, n'avaient d'autre choix que de hausser les taux d'intérêt canadiens ou d'assister à une baisse du cours des changes canadien.

Le présent gouvernement a donc décidé de maintenir les taux d'intérêt élevés au Canada afin de garder au dollar un valeur élevée. Eh bien, parlons-en un peu du dollar! Il ne s'est pas très bien comporté récemment. A midi, aujourd'hui, il ne valait, à New York, que 83.56c. américains.

Tout ce que le gouvernement a réussi à faire, c'est maintenir les taux d'intérêt à un niveau exceptionnel. Le drame, c'est que c'est le gouvernement qui emprunte la majeure partie de l'argent disponible sur le marché canadien. Nous, qui sommes assis de ce côté-ci de la Chambre, nous parlons de la terreur que les taux d'intérêt élevés inspirent aux personnes qui ont une hypothèque—et c'est de la terreur—quand nous disons que les consommateurs en souffrent—et c'est un fait—et quand nous prétendons par ailleurs que cette situation mène les entreprises à leur perte, surtout les petites entreprises, mais en vérité nous en payons tous les conséquences car nous sommes tous Canadiens. Nous devons tous payer des taux d'intérêt exorbitants sur les emprunts que le gouvernement actuel nous impose au titre du compte courant.

On a conseillé de laisser dévaluer notre dollar. Cela vaudrait bien mieux pour nous. Une dévaluation de notre monnaie ferait progresser le taux d'inflation d'un tiers de pour cent par tranche d'un dollar. Je suppose qu'à vrai dire, si nous voulions réellement gérer notre économie, comme il se doit, nous pourrions à la fois avoir une monnaie forte et des taux d'intérêt peu élevés.

Nous savons tous que le budget énergétique du 28 octobre est catastrophique. Toutes les institutions financières, qu'il s'agisse du Conseil économique du Canada ou de l'Institut C.D. Howe, toutes les banques et tous les milieux économiques ont sévèrement critiqué le budget. Le Conseil économique du Canada a montré que le budget va contribuer à accroître l'inflation de 1 p. 100 pour cette année seulement. Ce budget est un véritable désastre. Au lieu d'encourager à la fois les projets dans le secteur de l'énergie, les travaux de forage et la construction, au lieu d'attirer les investisseurs au Canada, il

fait fuir les capitaux. On ne s'étonnera donc pas que notre monnaie se déprécie, même avec les taux d'intérêt élevés qu'on connaît. Pour aller de l'avant, il faudrait que nous changions de cap, que nous encouragions l'expansion, que nous abandonnions le programme énergétique ou du moins que nous en changions les objectifs, de manière à encourager le plus possible, par diverses mesures fiscales les projets d'expansion dans l'Ouest comme dans le reste du pays, la construction de pipe-lines dans l'Est par exemple, et que sais-je encore.

Tout ce que le gouvernement a fait jusqu'à présent en matière de politique énergétique, a été d'acheter les actions de Pétrofina à $120, alors qu'elles valaient $60 il y a six mois. Voilà le bilan énergétique du gouvernement. Il n'y a vraiment pas de quoi se vautrer. Mon collègue déclare que le gouvernement aurait dû exproprier la société et verser $60 par action et non $120. Et ce qu'il a eu en échange de toute façon: 1,100 stations-service environ. Je ne vois vraiment pas l'intérêt. Pour bâtir le Canada, avons-nous besoin d'acheter un paquet de stations-service d'occasion?

Ce n'est que récemment que la station Pétrofina de Lorne Park a de nouveau repris ses activités. C'est que la société s'est finalement vue forcée de la louer à vil prix à un exploitant de l'endroit. Ce dernier a lui-même du mal à faire de l'argent puisque personne ne veut de ce produit et que, de toutes façons, les stations-service ne manquent pas dans le voisinage. Nous avons tous eu l'occasion de voir dans nos circonscriptions ces stations-service fraîchement chaulées. Et qu'est-ce que fait le gouvernement? Il s'en va dépenser un milliard et demi de dollars pour acheter un paquet de stations-service d'occasion. C'est idiot.

Il y a bien des choses que le gouvernement devrait faire. Il devrait encourager les investissements. A quoi bon acheter des actions aux Belges à $120 l'unité pour obtenir des biens qui se trouvent déjà au pays? Si vous vouliez vraiment des stations-service, pourquoi ne pas en construire des neuves? Cela créerait de l'emploi. Mais qu'est-ce que le gouvernement nous donne? Rien d'autre qu'un paquet de stations-service de seconde main.

M. Evans: Vous savez aussi bien que moi que nous investissons dans une perspective d'avantages futurs. Vous dites que cela ne vaut pas la peine. Nous croyons au contraire que si.

M. Blenkarn: Le secrétaire parlementaire parle d'avantages futurs. Je pense que les avantages futurs que souhaitent la plupart des Canadiens sont des emplois en plus grand nombre et des salaires plus élevés—en termes de valeur réelle. La seule garantie que la plupart ont obtenue au cours des quatres dernières années c'est une baisse continue de leur pouvoir d'achat à quantité de travail et d'effort égale. En effet, les Canadiens ont probablement perdu près de 4 p. 100 de leur pouvoir d'achat durant l'année 1980.

● (1640)

Le gouvernement doit réduire ses besoins d'emprunts et ce n'est pas en achetant de nouvelles stations-service et en empruntant de l'argent à 17 ou 17.5 p. 100 qu'il y arrivera. Le gouvernement doit apprendre à mieux gérer ses finances et à ne pas trop emprunter. Ce qui m'inquiète c'est le volume des besoins financiers du gouvernement pour assurer le service de sa dette à chaque année. Dans le budget les besoins avaient été fixés à approximativement 11 milliards de dollars et on y annonçait que les besoins de l'année prochaine seraient moindres. C'est insuffisant mais pas mal quand même. Je crains cependant que ce ne soit pas le cas.

Le problème est que les emprunts du gouvernement commencent à évincer du marché des capitaux les emprunteurs privés, les gens qui veulent obtenir des hypothèques. Quand le gouvernement se présente sur le marché, c'est lui qui détient la plus haute cote de crédit, du moins au Canada, car ce n'est pas forcémment le cas à l'étranger. En étant prêt à payer un intérêt de 17 p. 100 sur l'argent qu'il emprunte, le gouvernement force les gens qui ont besoin d'argent à faire une offre aussi élevée, voir même supérieure.

Ces gens dont le pouvoir d'emprunt doit être égal, sinon supérieur, à celui du gouvernement se trouvent évincés. Comme le disait le gouverneur de la Banque du Canada, il n'y a pas de limite au montant d'intérêt que le gouvernement est disposé à payer, il lui suffit de faire imprimer des billets. Le fait que le gouvernement soit disposé à verser des taux d'intérêt très élevés a pour effet d'écarter le secteur des affaires et du développement, et au bout du compte, notre économie ne fonctionne pas au plus fort de sa capacité. Voici ce que dit le Conseil économique du Canada à la page 69 de son rapport:

> Rien n'indique qu'une telle réaction se soit déjà manifestée, . . .

Il s'agit de cette éviction.

> . . . mais les prêteurs ont insisté pour obtenir des titres à plus courte échéance et des instruments nouveaux comportant des conditions de renouvellement. Il s'ensuit que le gouvernement doit refinancer une plus grande partie de sa dette chaque année, ce qui risque de lui causer des difficultés dans la gestion de la dette.

Le gouvernement s'endette donc toujours plus, fait obstacle à d'autres formes d'investissement et se limite de plus en plus à des opérations à court terme parce que les gens lui retirent leur confiance, en absorbant quand même tout l'argent disponible dans le système. Le déficit énorme et le pouvoir d'emprunt qu'autoriserait le bill constituent une grave menace en ce qui concerne les emplois et les aspirations des Canadiens.

J'aimerais m'arrêter quelque instants à ce qui constitue, à mon avis, certaines des difficultés. J'espère que le groupe de travail qui sera chargé d'étudier les accords financiers entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces se penchera sur quelques-unes d'entre elles. A mon avis, le rapport du Conseil économique du Canada expose le problème le plus grave qui existe au Canada.

> Pour une large part, ce déficit persistant s'explique par le fait que l'économie fonctionne en dessous de son potentiel. Il convient également de souligner que le déficit combiné de tous les niveaux de gouvernement devrait se transformer en un excédent . . . grâce aux redevances provinciales sur les ressources et au surplus des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas tant la situation budgétaire de l'ensemble du secteur public . . . que l'importance du déficit fédéral . . .

. . . qui est à l'origine des problèmes que connaît le gouvernement fédéral.

Comme c'est le gouvernement fédéral qui administre le système de péréquation au Canada et comme il s'est occupé de questions qui relèvent, en vertu de la constitution, des gouvernements provinciaux et que, par conséquent, il ne dispose plus des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles ou d'autres recettes compensatoires, il doit évidemment réduire ses dépenses. Le gouvernement devrait d'abord cesser de se mêler des questions de compétence provinciale.

Tout au long des années 60 et 70, le présent gouvernement s'est occupé successivement de domaines qui, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, relèvent de la

compétence des gouvernements provinciaux. Un député néo-démocrate a parlé, cet après-midi, de l'assurance-maladie. Même s'il est excellent d'avoir une norme nationale dans ce domaine, l'administration des hôpitaux et des services médicaux entre nettement dans le champ de la compétence provinciale.

M. Evans: Seriez-vous contre l'assurance-maladie?

M. Blenkarn: Certainement pas, mais qui doit en payer le coût? Il faut que les gouvernements provinciaux en assument une partie afin que le gouvernement fédéral cesse d'emprunter. Laissons enfin les gouvernements provinciaux s'occuper de problèmes qui sont depuis toujours les leurs.

Nous avons tendance, ici même, à vouloir mettre notre nez dans toutes les affaires qui se passent dans le pays. Le ministre comptable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement dispose à lui seul cette année d'un budget de 1.3 milliard de dollars. Je n'ai rien contre la politique du logement; je crois même que l'État a des responsabilités en ce domaine, mais le problème reste de savoir si c'est l'État fédéral qui doit s'en occuper. Des députés, dont certains de Vancouver, se plaignent des problèmes de logement que connaissent leur ville. La Colombie-Britannique a une économie suffisamment saine pour résoudre ses problèmes de logement. Je ne vois pas pourquoi elle demande l'aide du gouvernement fédéral. Celui-ci devrait se contenter d'intervenir dans les secteurs où il se débrouille bien et ne pas s'occuper des questions relevant de la compétence provinciale, parce que tout ce qui arrive, c'est qu'il se trouve obligé d'emprunter encore davantage d'argent.

A cause de l'ingérence du gouvernement dans des domaines de juridiction provinciale, le nombre de bureaucrates augmente et les marchés financiers du Canada en souffrent. D'après le Conseil économique du Canada, les provinces ont des sources de revenus, voire même des surplus, à cause du potentiel de leurs ressources et de leur façon de prélever les impôts. Nous savons tous qu'un gouvernement qui a trop de revenus s'empresse de les engloutir dans de nouveaux programmes sociaux et de gonfler la bureaucratie.

Le problème que le groupe d'étude devra résoudre tient au fait que la péréquation est à l'origine du déficit fédéral et que, jusqu'à un certain point, elle découle de notre constitution. Il faut étudier ce problème et le régler immédiatement. On ne peut parler de rapatriement constitutionnel sans traiter de la question des revenus. Il est absolument impensable que les provinces, grâce à des surplus ou des déficits légers puissent se lancer dans toutes sortes de programmes alors que le gouvernement central demande l'autorisation d'emprunter 14 milliards de dollars.

Le gouvernement s'est placé lui-même dans ce pétrin. Il s'est engagé dans des domaines où il n'a rien à voir. Et pourtant il y reste et tente d'emprunter, bouleversant ainsi tout le marché des intérêts au Canada, damant le pion aux particuliers qui cherchent des fonds et perturbant le marché hypothécaire ainsi que le marché des investissements commerciaux parce qu'il ne veut pas s'arrêter à délimiter ses propres responsabilités et celles des provinces.

● (1650)

Je suis heureux de la nomination de ce groupe d'étude. Je vais signaler à la Chambre où commencent et où s'arrêtent les responsabilités du gouvernement.

Au cours des quelques minutes qui me restent, j'aimerais revenir sur certaines dispositions du budget et les comparer aux mesures que l'on aurait pu prendre pour relancer l'économie canadienne et réduire les taux d'intérêt afin que le pays puisse prospérer et que les recettes fiscales du gouvernement fédéral soient plus soutenues.

Le budget Crosbie de l'an dernier renfermait une disposition relative aux Régimes enregistrés d'épargne-retraite. Si l'argent de ces régimes avait été investi dans des valeurs boursières les gains éventuels auraient été imposés, en cas de retrait, comme gains en capital et non comme revenu comme c'est le cas présentement. Cette mesure aurait incité un plus grand nombre de Canadiens à investir sur le marché des valeurs et réduit l'endettement. Cela aurait en outre freiné considérablement la hausse des taux d'intérêt tout en fournissant un capital-actions aux nouvelles entreprises commerciales du Canada qui ont besoin de capitaux de départ. Cette disposition ne fait pas partie du budget actuel et c'est l'une des raisons pour lesquelles la croissance économique nécessaire pour soutenir notre dollar et éviter les hausses constantes des taux d'intérêt et les emprunts au titre de la dette nous fait défaut.

Il y a la question même de l'imposition des gains en capital. Dernièrement, le gouvernement a publié un Livre blanc ou un Livre rose sur l'imposition des gains de capital. On s'efforce dans ce document de justifier l'imposition des gains de capital. J'ai été surpris de voir que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) n'avait fait aucun commentaire à propos de ce document étant donné qu'avant d'être élu il a été fort prolixe à ce sujet. Il a déclaré que c'était un impôt ridicule, ruineux et néfaste mais il n'a pas commenté ce Livre blanc. J'aimerais que le gouvernement fasse les choses comme il faut, autrement dit, qu'il présente ce document au comité des finances où on pourrait en discuter et examiner les arguments en faveur de l'impôt sur les gains de capital.

Comme je sais qu'un de mes collègues aimerait prendre la parole avant 5 heures, monsieur l'Orateur, je vais m'en tenir là.

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député accepterait-il de répondre à une question?

M. Blenkarn: Certainement.

M. Evans: J'ai écouté très attentivement notre collègue. A un moment donné, il a déclaré que le gouvernement demandait de 5.6 à 5.9 milliards de dollars de plus que les dépenses prévues. Dans le budget pour l'exercice 1981-1982, le déficit prévu s'établit à 13.7 milliards de dollars et le pouvoir d'emprunt demandé, à 14 milliards de dollars. Le député peut-il nous expliquer où il a puisé ces chiffres et comment il en est arrivé à un excédent du pouvoir d'emprunt de 5.9 milliards de dollars?

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'indiquer au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) où j'ai pris ces chiffres. S'il a devant lui un exemplaire du budget, il verra, à la page 24, le tableau 3 intitulé: Gouvernement du Canada, Recettes et Dépenses—Présentation des Comptes nationaux. Dans la colonne portant la mention «1981-1982», où a été consigné l'excédent, ou le déficit, du prochain exercice financier—et dans ce cas il s'agit bien d'un déficit—on peut lire le chiffre de 10.06 milliards de dollars.

M. Evans: D'où vient le chiffre de 5.9 milliards de dollars?

M. Blenkarn: Si l'on se fie au ministre des Finances qui a déclaré, le 15 janvier dernier, que dans la présente année financière, le gouvernement avait emprunté 9 milliards de dollars . . .

M. Evans: L'exercice prend fin le 31 mars.

M. Blenkarn: Il reste néanmoins 2.9 milliards de dollars.

M. Evans: Cette somme a servi l'année dernière.

M. Blenkarn: Elle n'en est pas pour autant annulée; il faut encore en tenir compte.

M. Evans: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Blenkarn: Le gouvernement avait obtenu un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars. Il disposait déjà de 2.9 milliards, ce qui donne un total de 14.9 milliards de dollars. Il en a dépensé 9, et il ne reste donc que 5.9 milliards. Le ministre a déclaré qu'il lui fallait trois autres milliards pour clore l'exercice. Il lui reste donc les 2.9 milliards qu'il avait au départ.

M. Evans: J'invoque le Règlement. Le député se trompe . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Voilà une question et une réponse qui ont vite tourné à la discussion. La parole est au député de Végréville (M. Mazankowski).

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur l'Orateur, je ne voulais pas interrompre le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), ni le très intéressant débat qui se déroulait. Le député a présenté des observations extrêmement incisives auxquelles je m'associe absolument. Il a eu parfaitement raison de dire que la mesure à l'étude et le comportement du gouvernement relèvent du cinéma d'épouvante.

Les $14 milliards d'autorisations d'emprunt que le gouvernement demande au Parlement de lui voter doivent être envisagés dans le cadre de ses déficits budgétaires successifs. En page 43 du document budgétaire présenté à la Chambre le 28 octobre, on voit que les déficits budgétaires accumulés par les quatre derniers exercices s'élèvent à 40.1 milliards. Le total prévu pour les quatre prochaines années est de 51.8 milliards. Cela fait près de 92 milliards de déficit en huit ans. C'est bien la preuve que le gouvernement a perdu la maîtrise de la situation, et je me demande combien de Canadiens ne trouveraient pas ces chiffres effroyables et inadmissibles.

Nous ne tablons pas sur le potentiel de production du pays; au contraire nous cherchons à nous enrichir par l'emprunt. Nous ne stimulons pas l'économie ou le potentiel productif pour qu'ils financent les coûteux programmes gouvernementaux. C'est très inquiétant. Nous hypothéquons l'avenir, nous imposons un fardeau presque insupportable à nos enfants et à nos petits-enfants.

Le député de Mississauga-Sud a parlé de la dette nette du pays. En mars, notre dette nationale brute aura dépassé les 120 milliards, et la dette nette les 80 milliards. Sur cette dette nous avons plus de 12 milliards d'intérêts annuels à payer. Nous dépensons $1 sur $4 en intérêts.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Lisgar (M. Murta)—Les transports—Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau—L'étude à court terme—Les agissements en coulisse des entreprises de conditionnement; l'honorable député de Burlington (M. Kempling)—Les faillites—RE-MOR Management Investment—C & M Financial Services—L'enquête menée par le comité de l'Assemblée législative de l'Ontario; l'honorable député de York-Peel (M. Stevens)—L'énergie—Les hausses prévues du prix du pétrole brut.

Comme il est 5 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires dans l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Y a-t-il consentement unanime à ce que tous les avis de motion avant l'avis nº 35 soient reportés?

Des voix: D'accord.

LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du document qui a été préparé en octobre 1970 ou avant, qui a été soumis au Cabinet ou préparé pour être soumis au Cabinet et qui traitait de la restructuration du ministère des Travaux publics, y compris de la possibilité de le transformer en société de la Couronne.

—Monsieur l'Orateur, je reconnais volontiers que la raison pour laquelle j'ai fait porter cette motion au *Feuilleton* n'était pas d'obtenir le document en question, étant donné que j'en connais déjà le contenu. J'ai plutôt cru que cela me donnerait l'occasion d'examiner une question dont je m'occupe depuis quelques années. Il s'agit en l'occurrence du fait que les travaux de certains ministères font double emploi. Je m'attarderai plus précisément cet après-midi à la gestion des biens et aux travaux de construction dans le secteur public.

Le secrétaire parlementaire a dit que c'était un document du cabinet. Je n'en suis pas si sûr. Que je sache, il n'est jamais parvenu au cabinet. Je soupçonne qu'il s'agissait simplement d'un document soumis à l'approbation du premier ministre (M. Trudeau). Si je comprends bien, le document a été présenté au moment de la crise d'octobre 1970, et à cause de cela, il fut oublié. Onze ans après, il est toujours question de la proposition de 1970 et de ce qui n'a pas encore été fait en 1980.

J'ai commencé à m'intéresser à cette question avant d'arriver à la Chambre en 1972. Comme entrepreneur en construction, je m'intéressais alors à l'efficacité ou à l'absence d'efficacité du ministère des Travaux publics. Je tenais à savoir ce qui se passait au juste au ministère. Pour calmer les appréhensions du secrétaire parlementaire, je vais ménager le ministère cet après-midi. En fait, j'ai toujours soutenu que le problème venait de ce que le ministère n'avait pas vraiment eu l'occasion, comme on l'avait proposé en 1970, d'avoir la haute main sur les travaux de construction et la gestion des biens de l'administration fédérale. Ce n'est qu'en 1975 que j'ai commencé à compiler des dossiers. Plus j'en avais, plus je devenais inquiet.

Il conviendrait peut-être de dire un mot du ministère en guise d'entrée en matière. Le ministère des Travaux publics fournit des locaux et autres services connexes aux ministères et organismes de l'État. Ces services incluent la construction d'immeubles, l'achat et la vente de terrains et autres propriétés immobilières, la location et l'entretien des locaux, la rénovation et l'entretien des biens que le gouvernement du Canada loue ou acquiert. En outre, à la demande des ministères et organismes, le ministère assure des services de gestion et des services techniques pour des projets d'immobilisations.

Dans son rapport, le vérificateur général parlait de deux grands systèmes pour prévoir l'acquisition de locaux. Le système de planification et de contrôle sert à prévoir les besoins internes du ministère fondés sur les besoins probables. Pour être vraiment utile en tant que services de planification et de prévision, le système de planification et de contrôle doit être rattaché à une large base de données permettant d'établir les coûts ainsi qu'à d'autres données d'exploitation. Cette base de données n'a pas été complètement mise au point. En outre, les dépenses réelles n'étaient pas systématiquement confrontées aux plans ou aux budgets afin d'établir la qualité des plans originaux, pas plus qu'on pouvait rattacher les modifications apportées aux crédits aux changements apportés aux ressources nécessaires pour réaliser des projets donnés.

Le vérificateur général a conclu que huit des neuf projets examinés n'avaient pas été administrés de façon suffisamment économique.

Parmi les recommandations du vérificateur général, on peut lire qu'il faudrait préciser le rôle du ministère des Travaux publics et les objectifs de son programme. Le ministère a convenu que cette recommandation était fondée. Depuis plusieurs années, il cherche à faire modifier son rôle et son mandat en fonction des propositions visant à rationaliser les opérations immobilières du gouvernement fédéral. En fait, au lieu de parler de «plusieurs années», je devrais dire depuis au moins 14 ans. D'ailleurs, je vais vous retracer l'historique des 17 dernières années, même si je dois me contenter d'aborder le problème de façon très superficielle.

Cela remonte aux réformes proposées il y a 17 ans par la Commission Glassco et qui ont suscité énormément d'intérêt. En 1964, un comité de hauts fonctionnaires fut chargé d'étudier ces propositions et de faire des recommandations aux ministres. La Commission Glassco a particulièrement signalé qu'un grand nombre de ministères faisaient des transactions immobilières. Elle a recommandé qu'on charge le ministère des Travaux publics de planifier et de superviser tous les travaux de construction réclamés par les ministères et organismes gouvernementaux.

Je le répète, même si j'ai quelques critiques à formuler à l'endroit du ministère, si je les mentionne ici, c'est parce que j'ai toujours pensé que les autres ministères profitaient de ces critiques pour s'excuser de n'avoir pas voulu contribuer, pour diverses raisons, à la mise en place d'une entreprise de construction seule et unique pour le gouvernement.

Si nous examinons certains chiffres, nous constatons qu'entre 1975 et 1977, le ministère des Transports a réalisé pour 160 à 180 millions de travaux de construction chaque année.

D'après le ministère des Travaux publics, les travaux de construction au ministère des Postes au cours de la même époque, ont coûté de 50 à 75 millions de dollars par année. Or, si le ministère des Postes devenait une société de la Couronne, il se pourrait bien que de tels contrats de construction ne soient plus accordés au ministère des Travaux publics.

Les travaux de construction que le ministère de la Défense nationale a entrepris au cours des mêmes années étaient de l'ordre de 50 à 70 millions par année. Ces travaux ont évidemment été effectués par Construction de défense Canada (1951). Je précise tout de suite que si j'avais des reproches à faire à un ministère qui s'occupe de travaux de construction, ce serait à CDC.

Il suffit à cet égard de songer aux travaux qui ont été exécutés à la base militaire de Saint-Jean, au Québec. Les coûts s'en sont élevés à 14, 36 et 27 millions de dollars pour 1976-1977, 1978, et 1978-1979 respectivement. Seize des entrepreneurs intéressés ont reçu des primes ou des suppléments équivalant à 20 p. 100 du montant prévu à l'origine dans le contrat. Le coût de ces travaux de Saint-Jean a considérablement dépassé le budget, comme tout le monde le sait. Que ce soit justifié ou non, je crois que tous les travaux de construction devraient être assujettis au même ensemble de règles et règlements.

● (1710)

Les entrepreneurs ont du mal à s'adapter aux diverses méthodes de soumission qu'utilisent les différents ministères, soit le ministère des Transports, le ministère de la Défense nationale et chose assez étrange, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui figure dans cette loi sur la construction ainsi d'ailleurs que le ministère des Affaires des anciens combattants.

Je l'ai dit auparavant et je le répète, je ne vois pas pourquoi le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien construit cet escalier à l'est des édifices du Parlement. J'ai demandé pourquoi il en était ainsi et on m'a répondu qu'autrefois le canal appartenait à la division des parcs du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je voudrais signaler à nouveau que cet escalier qui mène au canal nous coûte plus de $500,000 et cela représente d'après mes calculs, des intérêts de 1,000 dollars par semaine pour descendre cet escalier de pierre. Je prétends que le ministère des Travaux publics était beaucoup mieux placé pour faire exécuter ce travail, car il aurait procédé par voie d'adjudication publique.

En 1969, on favorisait l'idée de changer le ministère des Travaux publics en société de la Couronne. Personnellement, je suis contre cette idée. Elle a maintenant été mise de côté et je doute qu'on la reprenne de sitôt. Il n'est pas certain que cette solution règlerait quoi que ce soit.

A cette époque, M. John MacDonald était sous-chef du ministère des Travaux publics et il avait été nommé à ce poste par le premier ministre avec le mandat très clair de réorganiser le ministère. M. MacDonald est aujourd'hui président de la Commission du tarif. Il disait alors que la nouvelle société de la Couronne dont on posait la création—qu'il se soit agi d'une société de la Couronne à proprement parler ou d'un ministère des Travaux publics réorganisé de fond en comble n'a aucune importance—aurait, entre autres responsabilités, celle d'intégrer les services de Construction de défense Canada. Il y a douze ans, on songeait à intégrer complètement Construction de défense Canada telle qu'elle existait.

J'ai reçu une réponse plutôt intéressante à une question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* au sujet de la société Construction de défense Limitée. Je dois avouer l'avoir trouvée assez amusante; aussi, aimerais-je vous la lire. Je demandais donc pourquoi les travaux exécutés par la Construction de défense Limitée ne pourraient être confiés tout aussi bien au ministère des Travaux publics. La réponse contenait la phrase qui suit:

> Chaque fois que la question a été étudiée, on en est venu à la conclusion qu'il fallait agir rapidement pour répondre aux exigences du ministère de la Défense nationale.

Bien sûr, je n'ai pu résister à la tentation de revenir à la charge et de demander pourquoi le ministère des Travaux publics est jugé incapable «d'agir rapidement». Ce à quoi on a répondu: «La décision en cause ne sous-entend pas que le ministère des Travaux publics soit incapable d'agir rapidement». Au fond, je crains qu'on ait surtout essayé d'être évasif dans ce cas-ci.

Ministère des Travaux publics

Je remarque dans les prévisions budgétaires pour l'année qui vient de se terminer—je suppose que nous verrons les nouveaux chiffres cette semaine—que le budget du ministère des Travaux publics s'établit à 754 millions de dollars; à cela, des crédits supplémentaires d'un million viennent s'ajouter, je crois. Quoi qu'il en soit, le montant global pour l'année est de quelque 755 millions. C'est pas mal d'argent. En fait, si vous ajoutez les travaux de construction du ministère des Transports, de celui de la Défense nationale et d'autres encore, on en arrive à une somme de plus de un milliard de dollars.

Le problème qui existait en 1970 est l'un de ceux que l'on rencontre constamment au sein de la Fonction publique fédérale, c'est-à-dire le fait qu'un accord soit parafé par deux sous-ministres qui changent ensuite de poste. A ce moment-là, les deux sous-ministres concernés étaient M. Simon Reisman qui occupait les fonctions de secrétaire du Conseil du Trésor et John MacDonald auquel j'ai déjà fait allusion. Ils étaient d'accord sur le fond quant à la direction que nous allions prendre.

Interviennent alors tous les délais habituels, la création de groupes de travail supplémentaires, de nouvelles études furent exigées et Simon Reisman devint alors en 1970 sous-ministre des Finances. Son poste de secrétaire du Conseil du Trésor fut alors occupé par M. A. W. Johnson.

Reisman avait dès le début fortement appuyé les propositions de MacDonald, et d'ailleurs sur plusieurs points importants il avait même insisté auprès du précédent sous-ministre des Travaux publics de 1968 à 1969 pour que de telles mesures soient prises. Cela s'était passé naturellement avant la nomination de M. MacDonald qui avait été muté à ce poste dans le but bien précis de procéder à une réorganisation.

Manifestement, le Conseil du Trésor a hésité à y donner suite. J'ai cependant lu avec intérêt dans les procès-verbaux du comité permanent des communications et de la culture, devant lequel il comparaissait comme témoin, que ce même M. Johnson, aujourd'hui président de la Société Radio-Canada, déclarait, et je cite:

> J'aimerais maintenant vous parler de l'importance que j'attache à l'efficacité, car je veux que le comité sache à quel point j'y tiens.

Et il ajoutait:

> J'ai beaucoup réfléchi . . . à l'orientation donnée aux questions en matière de vérification détaillée et d'efficacité.

Il disait en outre:

> L'intérêt que j'y attache remonte à très loin. J'ai passé mes cinq premières années au service du gouvernement à faire des études sur l'efficacité. J'ai fait partie d'une table ronde, télévisée en 1952, avec James Macdonell . . .

Notre dernier vérificateur général.

> . . . et Walter Gordon, alors associé à un bureau d'experts-conseils. En 1962, j'ai publié un article sur l'efficacité au sein du gouvernement et dans l'entreprise . . . A titre de secrétaire du Conseil du Trésor ici, à Ottawa, j'ai été chargé de surveiller les expériences en matière de rationalisation des choix budgétaires aujourd'hui connue sous le nouveau nom de «Efficacité et efficience».

Il ajouta ensuite:

> Je suis tout à fait en faveur d'une vérification fouillée du point de vue de l'efficacité et de l'efficience.

Il y a à peine deux mois, M. Johnson, alors secrétaire du Conseil du Trésor, parlait d'efficacité dans la Fonction publique. Mais, malgré toutes les études qui ont été faites, et l'accord général sur la question, on semble peu enclin à accorder l'autorisation requise pour réorganiser les travaux publics.

La raison pour laquelle je m'oppose à ce chevauchement de responsabilités, c'est qu'il est source d'inefficacité dans l'ensemble de la Fonction publique, du fait que chacun peut rejeter sur autrui la responsabilité des négligences qui se produisent.

L'été dernier, j'ai procédé pendant un certain temps à une restructuration des ambassades canadiennes à l'étranger où j'estimais qu'un trop grand nombre d'employés refaisaient le travail d'un trop grand nombre de ministères différents. A cette époque, le premier ministre a émis un communiqué stipulant que le travail de trois ministères serait désormais coordonné sous la direction d'un seul ministère. Je lui ai fait savoir que c'était une excellente mesure de départ, mais que nous devrions commencer à intégrer les quatre autres ministères qui sont représentés dans nos ambassades à l'étranger.

La raison pour laquelle j'ai agi de la sorte c'est qu'il y a quelques années—presque cinq ans—nous étions aux prises avec des difficultés sur nos côtes. Or, il était possible à ce moment-là à chacun des six ministres concernés de prétendre que l'affaire n'était pas de son ressort lorsqu'une opération de recherche et de sauvetage posait des difficultés.

Il est difficile de tout dire ce qu'on voudrait en vingt minutes. Il me reste tant de choses à dire. Je n'aurai malheureusement pas le temps de traiter du sujet dont je voulais parler, des changements de ministres et de sous-ministres. Je me bornerai à les nommer. Nous sommes passés de M. Arthur Laing à M. Jean-Eudes Dubé et à d'autres, car les changements ont été nombreux au cours des dernières années. C'est en partie à cause de ces changements et des problèmes que pose la responsabilité des sous-ministres que, si on ne peut pas faire les choses en très peu de temps, je dis bien très peu de temps, il y a de fortes chances pour que nous n'ayons qu'à attendre qu'on nomme un nouveau ministre ou un nouveau sous-ministre pour pouvoir nous rendormir pour une autre année.

● (1720)

D'après les documents que j'ai en main, ces travaux durent depuis environ 17 ans. Cette question a été étudiée de façon très détaillée dans l'étude que le Sénat a faite sur le programme de logement du ministère des Travaux publics. Les recommandations traitent très précisément de ce que j'ai proposé, soit de regrouper sous une même direction, les services de construction et de gestion des bâtiments. J'espère qu'on fera un jour quelque chose pour éviter ce chevauchement de responsabilités qui nous fait perdre de l'argent et nuit à l'efficacité.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, sachant à quel point son sujet lui tient à cœur, je recommande qu'on accorde au député quelques minutes de plus pour terminer son exposé. Je ne sais pas s'il veut garder la parole encore un peu plus longtemps. Je suis certes disposé à le laisser parler.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Manquez-vous d'orateurs cet après-midi?

M. Herbert: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur; je remercie également les députés.

Il est vrai en effet que je me suis présenté avec un volume relativement limité de documents, sachant que notre temps de parole est ordinairement limité à 20 minutes, mais il y a encore beaucoup d'autres choses que j'aimerais faire consigner au compte rendu.

J'aimerais tout particulièrement parler plus longuement des diverses responsabilités. Bien après la fin des travaux du groupe d'étude, et en dépit des efforts qu'on y avait consacrés durant deux ans, il ne fut pas possible de mettre au point l'accord nécessaire avec le secrétariat du Conseil du Trésor—j'y ai déjà fait allusion, ainsi qu'à la personne intéressée—pour joindre les forces afin de faire prolonger le mandat.

La raison est tout d'abord la mutation, au début de 1970, de Simon Reisman hors du Conseil du Trésor. Selon la doctrine et la pratique constitutionnelles, un ministre est responsable non seulement de la direction de son ministère, mais aussi de son administration. Les statuts prévoient également la nomination d'un sous-ministre, mais n'en précisent pas le rôle. Un ministre est plus que pris par les grandes questions politiques, comme je l'ai souvent dit à la Chambre, c'est probablement là une bonne chose. En conséquence, il est peu probable qu'un ministre s'occupe de l'administration de son ministère; il laissera plutôt cela, à juste titre d'ailleurs, à son sous-ministre.

Les pressions de la charge ministérielle commandent la division du travail selon des critères raisonnablement clairs et acceptables. J'ai laissé entendre que c'était là aussi une bonne chose parce que la plupart de nos ministres—et je le dis sans méchanceté aucune et en toute objectivité—n'ont probablement pas la formation suffisante pour administrer un ministère. Quant à ceux qui ont la compétence et les connaissances nécessaires pour le faire, ils sont probablement assez intelligents pour ne pas s'en mêler.

Quelqu'un de connu s'intéressait de très près à la question à l'époque. Je veux parler de Gordon Robertson, qui était greffier du Conseil privé. Il avait toujours été d'accord avec l'objectif du ministère des Travaux publics qui était, bien entendu, de créer un organisme unique. Le ministère des Travaux publics devait faire face à l'opposition du ministère des Transports, de la Commission de la capitale nationale, que je n'avais pas encore mentionnée, du ministère de la Défense nationale, du ministère de l'Agriculture et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'autonomie financière était alors une question qui opposait le ministère des Travaux publics et le Conseil du Trésor. Je n'ai pas eu le temps jusqu'ici de parler beaucoup du principe de l'autonomie financière auquel je crois fermement et qui finira, je l'espère, par s'appliquer aux organismes gouvernementaux. Si vous me le permettez, je voudrais me reporter au document publié par le comité sénatorial en septembre 1978. Selon ce document, seul le principe d'autonomie financière permettra au ministère des Travaux publics de s'imposer la discipline financière à laquelle doivent se soumettre les promoteurs privés et de réduire éventuellement les coûts de construction de ses immeubles.

Ce que j'avais proposé à l'origine il y a quelques années, c'est qu'on réduise au salaire du ministre et au coût de son automobile les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics qui figurent actuellement dans le Livre bleu et dont j'ai déjà parlé. Ces prévisions s'élevaient à environ 755 millions de dollars l'année dernière. Au cours des années, je n'ai jamais obtenu de réponse satisfaisante au comité lorsque j'ai essayé de savoir combien les divers ministères dépensent pour leur locaux, et ainsi de suite. On nous répond toujours la même chose, soit qu'en réalité, c'est le ministère des Travaux publics qui dépense l'argent et que les chiffres ne sont donnés que pour qu'ils figurent dans les prévisions budgétaires du ministère. Selon moi, il y a un problème sur lequel nous devons nous pencher et c'est que si nous voulons appliquer pleinement le principe de l'autonomie financière, il faudra que les divers ministères sachent bien qu'il devront comprendre tous les chiffres qu'ils inscriront dans leurs budgets afin de pouvoir en rendre compte au comité.

Je me réjouis de pouvoir garder la parole mais étant donné que je me suis préparé à ne parler que 20 minutes, je craindrais de m'écarter du sujet si je prolongeais mon discours. Mon objectif, cet après-midi, est de rappeler encore une fois que c'est un mauvais principe de permettre à six ou sept ministères différents d'avoir leurs propres sociétés de construction et leurs propres équipes d'ouvriers. Il serait beaucoup plus rentable de toutes les rassembler en une seule et, si l'on prétexte l'incompétence et la faiblesse du ministère des Travaux publics pour n'avoir pas adopté cette solution jusqu'ici, il faudra faire en sorte que l'équipe de construction du ministère excelle dans les tâches qui lui sont confiées. Si nous y réussissons, non seulement nous pourrons réduire sensiblement le personnel de ces divers ministères, mais également, au moyen d'une réorganisation, nous arriverons à mieux déterminer la façon dont nous dépensons des millions de dollars dans le domaine de la construction, de l'acquisition de terrains, d'immeubles, etc.

J'espère que très bientôt, on apportera les changements nécessaires, qui favoriseront la rentabilité des opérations du ministère.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder le sujet dont nous traitons, c'est-à-dire la motion du député de Vaudreuil (M. Herbert), je voudrais rendre hommage à ce dernier car il est l'un des rares députés à profiter de cet article du Règlement qui nous permet de consacrer cette heure, deux jeudis par mois—en réalité, c'est presque tous les jeudis, car les mesures d'initiatives parlementaires ne sont pas nombreuses—à l'étude des avis de motion portant production de documents. Je souhaite qu'un plus grand nombre de députés interviennent eux aussi durant cette période. On a remarqué que le député de Vaudreuil prenait souvent la parole le jeudi, à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. La raison en est simple: il tire parti du Règlement et peut-être que d'autres députés pourraient s'inspirer de son exemple. Il suffira aux députés d'examiner les pages 94 et 95 du *Feuilleton* pour constater qu'elles ne comptent qu'une demi-douzaine d'avis de motion portant production de documents. Si nous voulons continuer à justifier l'existence de cette heure dans notre Règlement, les députés doivent s'en prévaloir et j'espère qu'ils suivront l'exemple de notre collègue le député de Vaudreuil.

● (1730)

Je suis très heureux de participer à ce débat. Je n'ai pas l'intention de me limiter aux questions de fond que le député de Vaudreuil (M. Herbert) a soulevées à propos de la restructuration du ministère des Travaux publics que l'on a envisagée en 1970. Je vais plutôt traiter de façon assez formelle de la protection de l'aspect confidentiel des documents du gouvernement.

J'aimerais examiner le contexte de l'importante convention constitutionnelle que soulève notre discussion sur la protection des documents du cabinet. Quelques-uns de mes propos feront suite au débat sur le bill C-43 qui a eu lieu la semaine passée, je crois. Je trouve qu'il est tout à fait à propos d'aborder cet aspect de l'avis de motion que le député de Vaudreuil a soulevé aujourd'hui.

Au cours des quelques minutes dont je dispose j'aimerais examiner quelle attitude les autres gouvernements adoptent à l'endroit des pouvoirs exécutifs et du caractère confidentiel des documents, ainsi que les régimes gouvernementaux où le pouvoir exécutif doit rendre des comptes au Parlement, comme dans le nôtre. Je vais citer différents exemples.

Je mentionnerai également les positions adoptées par les autres partis représentés à la Chambre de même que les opinions de personnes qui connaissent bien notre constitution. Votre société, plus particulièrement les députés, concèdent que les travaux du cabinet devraient avoir un caractère confidentiel dans une certaine mesure pour qu'on puisse prendre des décisions dans un climat libre des tensions qu'engendre le public. Si les ministres devaient examiner les questions importantes et prendre les décisions au vu et au su du public, ils seraient forcément gênés pour prendre ensemble des décisions concernant ce qu'ils estiment être dans l'intérêt du pays. Ils subiraient les pressions exercées par les groupes les plus bruyants, les plus efficaces au niveau de la propagande. C'est un véritable problème dans la société d'aujourd'hui, et mis à part le fait que nous protégeons le caractère confidentiel des documents du cabinet, nous voyons que nos régimes gouvernementaux sont de plus en plus influencés par les menées des agents parlementaires les plus efficaces et par les groupes de pression. Il en résulte que les droits, les responsabilités des ministres et leur devoir envers le citoyen moyen en arrivent souvent à être relégués au second plan. Nous constatons qu'il existe des groupes de démarcheurs très persuasifs, très puissants et disposant de moyens financiers considérables qui sont en mesure d'influencer les décisions. Je soutiens qu'en rendant ces travaux beaucoup plus faciles d'accès, nous risquerions de voir les lobbies accroître leurs pressions et exercer encore plus d'influence, peut-être au détriment de notre régime démocratique.

Le principal motif justifiant la protection des documents du cabinet, c'est qu'ils révèlent le processus par lequel le gouvernement tout entier assume la responsabilité collective des actes qui seront commis par ses membres individuellement ou par la Couronne. On reconnaît généralement que le cabinet a donc un rôle principal politique et non administratif—ce qui, je pense, est reconnu de tous—et c'est ce rôle politique qui appelle une protection spéciale. Cette protection se fonde donc sur la convention d'après laquelle la solidarité ministérielle est indispensable au maintien de la confiance au sein du ministère. La publication de documents révèlant ce processus de prise de responsabilité collective saperait l'unité, donc la viabilité du ministère.

Le caractère confidentiel attaché aux documents du cabinet est plus que le produit d'une tradition consacrée par le temps: c'est une convention constitutionnelle majeure qui est adoptée dans toutes les démocraties parlementaires de système britannique. Elle est reconnue au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande autant qu'ici.

Il existe un énoncé de cette convention qui fait autorité. C'est le jugement fondamental rendu en 1968, je pense, par lord Reid dans l'affaire Conway contre Rimmer. Dans cette décision portant sur la question du privilège de la Couronne, lord Reid expose les motifs pour lesquels les délibérations du cabinet ne doivent pas être publiées. Voici un passage de cette décision:

> Il est certain qu'il existe des catégories de documents à ne pas publier, quel que puisse en être le contenu. Tout le monde à peu près admet que les procès-verbaux des séances du cabinet et documents de ce genre ne doivent pas être publiés aussi longtemps qu'ils conservent un intérêt autre qu'historique. Bien peu de gens, je pense, justifieraient cela par la raison que leur communication prématurée nuirait à la franchise des délibérations au cabinet. La raison pour moi la plus importante est que leur publication ferait naître ou attiserait des critiques mal informées ou oiseuses de la part du public ou de la classe politique. La tâche des gouvernants est déjà assez ardue que nul gouvernement n'envisagerait sans crainte d'exposer les rouages de la machine gouvernementale aux regards de ceux qui ne sont déjà trop enclins à critiquer sans savoir ou sans connaître, quand ce n'est pas avec des rancunes à assouvir.

Au Canada, le principe est à l'origine de toutes sortes de déclarations officielles faites au fil des ans. Je me reporte brièvement aux lignes directrices de 1973, en particulier à celle qui s'applique aux avis de motion portant production de documents. Elles comportaient une exception dans le cas de «documents du cabinet et les documents classés confidentiels par le Conseil privé». On dénote la même attitude dans le Livre vert déposé en juin 1977 par le secrétaire d'État du temps et dans lequel on suggérait ouvertement que toute mesure législative proposée pour donner aux Canadiens libre accès aux documents du gouvernement devrait inclure une exception applicable aux documents du Cabinet.

Fait à noter, lorsque nos vis-à-vis ont été au pouvoir pendant quelque temps en 1979, ce que certains d'entre nous oublient trop souvent, eux aussi pensaient que les documents du cabinet ne devraient pas être rendus publics. Je pense en particulier au bill C-15 sur l'accès à l'information, lequel prévoyait une exception très précise et très détaillée pour toutes sortes de dossiers du cabinet. Elle aurait permis de ne pas divulguer toute proposition ou recommandation soumise au cabinet ainsi que d'autres documents connexes tels que les ordres du jour du cabinet ainsi que d'autres documents relatifs à ses délibérations ou à ses décisions.

Les documents exceptés dans le projet de loi du gouvernement conservateur incluaient également ceux, utilisés lors des entretiens entre les ministres de la Couronne, ou ceux qui en reflétaient la teneur, entretiens au cours desquels les ministres prenaient des décisions ou arrêtaient des politiques. Ce même bill faisait exception pour les documents d'information destinés aux ministres de la Couronne et portant sur des questions qui étaient abordées lors du conseil des ministres ou qui devaient l'être. L'exception incluait enfin les projets de loi et les mémoires au cabinet qui étaient considérés comme des documents contenant des informations et une analyse de problèmes ou de choix politiques et qui étaient remis au cabinet ou devaient l'être.

J'ai été quelque peu étonné, je dois le dire, des propos tenus, jeudi soir je crois, par le chef de l'opposition officielle (M. Clark), lors du débat de deuxième lecture sur le bill C-53 sur l'accès à l'information présenté par le secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Fox). Le chef de l'opposition a prétendu que l'exception relative aux documents destinés au cabinet avait été étendue au point d'inclure les documents de travail contenant un historique des questions et une analyse des problèmes ou des choix politiques. Il s'est également étonné de constater que les dispositions en matière d'exception proposées par le gouvernement englobaient les documents d'information destinés aux ministres et traitant de questions à l'étude au niveau du cabinet ou sur le point de l'être.

A mon avis, si le chef de l'opposition avait pris le temps, la semaine dernière, de lire plus attentivement son propre projet de loi sur l'accès à l'information, il aurait pu constater qu'à un petit détail technique près, l'exception concernant les mémoires au cabinet prévue par le bill C-15 présenté par son gouvernement, lors de la trente-et-unième législature, est la même que celle du bill C-45 si je souligne le fait, c'est moins dans le but de reprendre le chef de l'opposition—ce que je tiens à faire néanmoins—que pour montrer à la Chambre que deux grands partis peuvent être d'accord sur la nature et le nombre des mémoires au cabinet qui doivent rester confidentiels.

● (1740)

De même, au cours de la brève période qu'ils ont passée au gouvernement, les conservateurs ont respecté dans la pratique le principe de la confidentialité ministérielle. Pour autant que je sache, ils se sont conformés aux lignes directrices de 1973 concernant les motions portant production de documents.

Il existe un accord plus général entre les deux principaux partis, dont je voudrais faire état. Quand le comité permanent des règlements et autres textes réglementaires a recommandé en 1978 l'adoption d'une loi sur l'accès à l'information, entre autres choses, il a proposé que les documents préparés expressément pour les délibérations ou la prise de décisions du cabinet ou des comités du cabinet, devraient faire l'objet d'une exception. Le comité mixte était formé de députés de tous les partis représentés à la Chambre ainsi que de représentants de l'autre endroit. On peut donc affirmer qu'à cet égard il y avait un consensus parlementaire au sens strict du mot.

Même les principaux partisans de l'ouverture et de l'accès à l'information admettent que les documents et les délibérations du cabinet méritent un traitement particulier. Je me réfère en particulier à un bill modèle sur l'accès à l'information préparé en mars 1979 par l'Association du barreau canadien. Ce bill modèle contenait une liste de cas où l'accès aux documents officiels devait être limité. La première exception concernait justement les dossiers du cabinet. Autrement dit, l'Association du barreau estime que de tous les documents qui doivent être protégés, les dossiers du cabinet viennent en premier.

Ce bref aperçu des pratiques suivies par d'autres gouvernements, des coutumes courantes adoptées par nos différents gouvernements ainsi que l'avis même des experts juristes, tendent à démontrer que, d'une manière générale, on a toujours estimé que les documents du cabinet ne devraient pas être prématurément communiqués au public pour éviter de compromettre, voire même d'entraver la prise de décisions. Je recommande donc à la Chambre, en toute connaissance de cause, de rejeter la motion de mon ami le député de Vaudreuil. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il a présenté cette motion dans les meilleures intentions du monde, pour des motifs tout à fait louables et avec sincérité.

Je tiens à souligner que le gouvernement souscrit pleinement au principe d'un mode de gouvernement ouvert. Il a présenté un projet de loi sur l'accès à l'information qu'étudie actuellement la Chambre. Nous avons l'intention de faire adopter ce bill et nous tenons à en respecter l'esprit. D'ailleurs, tout à l'heure, en réponse à un rappel au Règlement du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) j'ai déclaré que les réponses fournies à la Chambre à des questions inscrites au *Feuilleton* doivent être scrupuleusement conformes aux dispositions du bill C-43, même si le bill n'a pas encore force d'une loi. Je trouve fort louable cette directive du premier ministre (M. Trudeau), qui s'adresse au gouvernement et à tous les députés ministériels.

Le principe du caractère confidentiel des délibérations du Cabinet doit être sauvegardé si nous voulons préserver l'intégrité de notre régime traditionnel de démocratie parlementaire britannique avec le gouvernement responsable.

[*Français*]

M. Raymond Savard (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, pour répondre au député de Vaudreuil (M. Herbert) il va falloir que je fasse un peu l'historique des Travaux publics. Toutefois, je voudrais tout d'abord le féliciter de l'intérêt qu'il porte au ministère des Travaux publics, et par la même occasion essayer de le rassurer au sujet de ses inquiétudes.

Monsieur le président, si on me le permet je vais remonter un peu dans le passé pour faire un bref historique des Travaux publics. En 1841, le bureau des Travaux—et cela remonte assez loin, n'est-ce pas—a été constitué à titre d'organisme de la province du Canada, sous une forme analogue aux sociétés actuelles de la Couronne. Au début de la Confédération les ministères de la Marine, des Pêcheries et des Chemins de fer et Canaux étaient chargés d'un grand nombre de responsabilités qui incombaient auparavant au ministère des Travaux publics.

En 1879, le mandat du ministre des Travaux publics était de gérer et de diriger l'exécution de tous les travaux publics sauf dans les cas expressément cités dans d'autres lois. En 1962-1963, dans ses recommandations sur l'immobilier, la Commission Glassco a souligné que les services immobiliers étaient disséminés dans un grand nombre de ministères. Elle a recommandé que le MTP soit le seul responsable de la gestion immobilière à l'exception de la Défense nationale, de la planification et de la supervision de tous les travaux de construction requis par les ministères, ainsi que de l'engagement des spécialistes nécessaires, de la gestion des biens immobiliers, de la planification foncière des biens immobiliers fédéraux, de l'acquisition de ces biens par achat ou location, de l'aliénation des biens immobiliers excédentaires, de l'application de la loi sur les subventions aux municipalités, et que des frais soient imputés aux ministères et organismes en échange de locaux et de services immobiliers.

En 1964, un comité de hauts fonctionnaires a été constitué pour examiner les propositions de la Commission Glassco et faire ressortir la nécessité d'établir un répertoire immobilier central, l'avantage d'inclure l'ensemble des dépenses annuelles au titre de l'immobilier dans les budgets d'entretien et d'exploitation des ministères-clients, le bien-fondé des études de rentabilité (construire ou faire construire), le fractionnement excessif en matière d'acquisition foncière entre six grands ministères et organismes fédéraux et le gaspillage des ressources résultant du maintien de personnel professionnel et technique dans plusieurs ministères.

En 1965, la firme de conseil Peat, Marwick et Mitchell a mené une vaste étude sur les opérations de Travaux Publics Canada, qui s'est traduite par une proposition visant à consolider la gestion interne du ministère. Elle a envisagé trois possibilités: premièrement, deux groupes d'exploitation-logement, design et construction, chacun appuyé de bureaux de district et chapeauté par une direction générale de la planification des politiques à l'administration centrale; deuxièmement, six bureaux régionaux relativement autonomes dirigés par une petite administration centrale s'occupant des politiques et de la coordination; troisièmement, le maintien d'un ministère centralisé dont les attributions précises en matière de planification et d'exploitation sont réparties entre l'administration centrale et les régions.

En novembre 1965, le Conseil du Trésor a approuvé pour le MTP une nouvelle structure visant à établir une base solide pour la délégation aux bureaux extérieurs d'une bonne partie des responsabilités et pouvoirs opérationnels, et à répondre au besoin de comptabilité entre l'organisation d'un ministère de services et celle de ses ministères clients. Comme suite au rapport de la firme de conseil, le MTP a proposé au Conseil du Trésor de le nommer seul organisme immobilier du gouvernement fédéral. En avril 1967, le Conseil du Trésor a approuvé cette proposition et a organisé avec les ministères clients du MTP des discussions sur le nouveau mandat du ministère.

Ministère des Travaux publics

En juin 1969, on a établi un groupe de travail mixte composé de représentants du Conseil du Trésor et des Travaux publics. Sa mission était de proposer une solution en vue d'obtenir une gestion plus efficace des activités du gouvernement fédéral en matière de construction et d'immobilier. En décembre 1969, un organisme central publiait un projet de rapport dans lequel il était reconnu que les principes du gouvernement en matière de gestion immobilière étaient démodés, c'est-à-dire que la gestion de la construction et de l'immobilier était encore fragmentaire; que l'exploitation du MTP était fondée sur des objectifs contradictoires, services et contrôle.

● (1750)

Et le rapport reconnaissait la nécessité pour les organismes centraux et les divers ministères de participer à la solution de ces problèmes. Le même rapport proposait un ministère des Travaux publics, ayant à sa tête un ministre, un personnel restreint et une société de la Couronne (Propriété fédérale du Canada Limitée) devant constituer le principal organisme opérationnel pour répondre aux besoins immobiliers du gouvernement fédéral. Il s'agissait là des recommandations du Conseil du Trésor; aucun rapport définitif ne fut publié par le groupe de travail mixte.

En décembre 1969, la personne désignée pour devenir sous-ministre des Travaux publics, M. J. A. MacDonald, préconisait la nécessité d'une importante restructuration du ministère des Travaux publics. Il a énoncé les facteurs de motivation requis chez les employés des organismes, de services communs et a établi un parallèle avec le secteur privé dans lequel il est possible de récompenser la réussite et de pénaliser l'échec. Il a également signalé le besoin de tenir compte des coûts, ce qu'il considérait difficile, sinon impossible, sous un régime de crédits parlementaires, concluant que le ministère des Travaux publics devait être transformé en une société de la Couronne. Il s'est informé auprès du premier ministre de la possibilité de faire adopter rapidement une loi autorisant la création de la société proposée. En réponse, ce dernier demandait au ministre, Arthur Laing, et au sous-ministre, de faire effectuer une étude approfondie de toute l'organisation et de son mode de fonctionnement, et de présenter un rapport détaillé au gouvernement. Le 22 décembre 1969, lors d'une conférence de presse, le premier ministre, à une question qu'on lui posait, répondit que la gestion de la fonction immobilière fédérale pourrait être plus efficace, et disait avoir demandé que toutes les solutions possibles soient étudiées. Il n'a pas écarté la possibilité de créer une société de la Couronne, qui serait responsable de certaines activités du ministère.

Un groupe de travail mixte au Conseil du Trésor/MTP a été constitué en janvier 1970 afin d'examiner les principes énoncés par le sous-ministre et d'établir le rapport circonstancié réclamé par le premier ministre. Dans ce rapport, publié en juin 1970, le groupe de travail recommandait que la création d'un organisme ministériel, sans statut corporatif, équivaudrait à l'établissement d'une corporation de propriétaire. Le rapport signalait aussi plusieurs problèmes à régler:

1) l'autonomie au sujet de la classification des postes et la rémunération des employés;

2) la difficulté de fusionner tous les services immobiliers en un seul organisme et, en particulier, le problème concernant les frais connexes;

3) l'assurance de la qualité.

A la fin d'août 1970, étant donné que la question allait probablement être étudiée par le Cabinet au cours de l'automne, on informait le sous-ministre qu'on aurait besoin d'un document complet pour permettre de prendre une décision de principe sur le genre de système ou de gestion immobilière jugé approprié. On demandait aussi des plans et un calendrier pour la mise en œuvre. A la suite de cela, on envoyait au Conseil privé à la mi-septembre un document intitulé *Propositions pour la gestion immobilière* (*Proposals for Real Property Management*).

Monsieur le président, dans ce rapport on discute, entre autres, de la possibilité de conserver la forme de ministère tout en profitant au maximum du degré de souplesse permis par les lois en vigueur, de façon à obtenir l'orientation commerciale de service considérée nécessaire. Le rapport partageait l'opinion de Glassco à l'effet que le degré d'autonomie recherché par de nombreux cadres supérieurs est plus une conséquence d'insuffisances actuelles ou historiques dans l'exploitation du système que de faiblesses inextirpables. Même si le document de travail considère comme valable l'utilisation d'autres formules d'organisations, dont celle de la société de la Couronne, il avance quand même que, peu importe si cela est acceptable ou non actuellement, il n'est pas nécessaire de démontrer que la formule ministérielle est totalement inacceptable avant de prendre en considération les possibilités d'organisation sous forme de société. Chaque formule a un rôle valable à jouer selon les circonstances. Monsieur le président, on en vient à la conclusion que la formule ministérielle serait réalisable si les administrateurs du ministère disposaient de la souplesse maximale offerte par les lois, s'ils détenaient un mandat précis, s'ils pouvaient fonctionner selon une méthode basée sur les coûts et les prix et, finalement, s'ils recevaient la collaboration voulue pour obtenir l'autonomie nécessaire au niveau de la gestion.

Le principe des fonds renouvelables libérerait le ministère du processus de budget annuel. Le groupe de travail a formulé six points qui favorisent une organisation de ce genre: premièrement, elle permettrait de rompre avec l'ancienne image des Travaux publics; deuxièmement, elle faciliterait les relations commerciales avec les clients du ministère; troisièmement, elle faciliterait au ministère la création d'un milieu et d'une motivation favorables au régime d'autofinancement; quatrièmement, elle permettrait d'attirer et de retenir plus facilement les gestionnaires, les spécialistes et les techniciens requis; cinquièmement, elle prouverait la disponibilité de divers mécanismes de contrôle convenant à un organisme de services; sixièmement, elle permettrait au ministère de s'écarter de sa vocation exclusive de services. Au cours des mois suivants, la question a été débattue lors de diverses réunions regroupant des cadres du Conseil du Trésor et des représentants du Conseil privé. En conséquence, au début de juin 1971, le premier ministre (M. Trudeau) a communiqué au ministre et au sous-ministre des Travaux publics la décision de ne pas inclure la restructuration de TPC dans le programme législatif du gouvernement pour 1971-1972.

Monsieur le président, en ce qui a trait à la situation actuelle, on a pris conscience au cours des dernières années de la nécessité d'améliorer la gestion des programmes gouvernementaux et de mieux renseigner le Parlement. La Commission Glassco, le vérificateur général et la Commission Lambert ont étudié ces questions et ont fait des recommandations qui devraient apporter des améliorations. En outre, le ministère a dû également se pencher sur ces questions en raison des récentes contraintes financières. Le vérificateur général, la Commission Lambert et le comité sénatorial permanent des finances nationales ont reconnu la nécessité d'améliorer la transparence et la justification des coûts du logement. Chacun d'entre eux a recommandé la facturation du logement et la gestion des activités de TPC en fonction des recettes comme première étape vers le but visé. Un comité interministériel présidé par le secrétariat du Conseil du Trésor a recommandé au printemps de 1979 qu'un plan soit tracé visant à assurer la gestion du programme de logement de TPC en fonction des recettes qu'il perçoit.

En raison de ce qui précède, TPC travaille actuellement à l'élaboration d'un système qui lui permettra d'exiger de ses ministères et organismes clients des frais d'utilisation des locaux qu'il leur fournit et des services qu'il leur rend. Le système prévoit assurer l'autofinancement des activités de TPC. L'autofinancement sera assuré directement par l'implication de frais fixés en fonction des taux du marché pour le logement et les services professionnels.

Monsieur le président, ce système de facturation au ministère pour le logement, les services de gestion et les services professionnels fournis par TPC et le fonctionnement de ce dernier et selon le principe d'autofinancement devraient améliorer l'efficacité et l'efficience de TPC, améliorer le contrôle parlementaire des coûts de logement, minimiser les coûts du logement. Le système envisagé doit permettre de gérer le portefeuille des locaux loués à bail par le ministère des Travaux publics et les locaux appartenant à la Couronne. Le portefeuille du ministère des Travaux publics comprend près de 9,500 édifices et plus de 8 millions de mètres carrés d'espace dont le prix de location annuel était estimé à 650 millions de dollars en 1979-1980, et les frais d'exploitation et d'entretien annuels s'élèvent à 492 millions de dollars. Ce système doit aussi permettre d'assurer la gestion immobilière ainsi que la gestion des services professionnels fournis par le ministère des Travaux publics, tels que la planification et la gestion du portefeuille, les services d'architecture et de génie et l'acquisition et l'aliénation des biens immobiliers. Ces services sont évalués à 135 millions de dollars par année. Le portefeuille . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert) invoque le Règlement.

M. Herbert: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire a lu des extraits d'un document de 1970, soit, celui que je demande dans ma motion. Je crois qu'il peut maintenant nous laisser voir ce document parce qu'il en a lu peut-être les deux tiers.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Cette proposition peut être discutée à un autre temps. Maintenant, l'heure réservée à l'étude émanant des députés étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1981-1982 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-59, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur l'Orateur, quand j'ai commencé à parler de ce projet de loi, en début de journée, j'ai parlé de l'augmentation de notre dette nationale brute, de notre dette nette, de l'intérêt sur cette dette qui dépasse chaque année les 12 milliards de dollars et du fardeau que tout cela impose aux Canadiens. J'ai mentionné aussi que le gouvernement n'avait pas su faire face à ses responsabilités et qu'il n'avait pas bien géré ses finances.

Il y a un an, le gouvernement a remporté les élections en faisant croire aux Canadiens que l'énergie ne leur coûterait rien. Pendant la campagne électorale, il a prétendu que le pays pouvait continuer à hypothéquer l'avenir. Nous devons maintenant faire face à certaines réalités pénibles qui sont le résultat de ces promesses électorales. Nous payons l'énergie plus cher et notre déficit va continuer d'augmenter au cours des prochaines années.

Comme je l'ai fait valoir, le déficit de ces huit dernières années s'élève à 92 milliards. Le prix de l'énergie a augmenté de 50 p. 100 depuis la défaite du gouvernement conservateur et le déficit s'annonce encore plus important.

Le gouvernement n'a pas su prendre les mesures qui s'imposaient et dire la vérité aux Canadiens. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) hoche la tête en

signe de dénégation, mais il sait bien que c'est vrai; les résultats sont suffisamment éloquents.

Malheureusement, le gouvernement n'a toujours pas compris. Il n'a pas modifié sa ligne de conduite. Malgré notre potentiel énorme, surtout dans le domaine de l'énergie, nous continuons à importer du pétrole qui va nous coûter de 20 à 30 milliards chaque année.

Le gouvernement devrait prendre des mesures pour stimuler le secteur privé et le faire contribuer aux efforts des principaux éléments producteurs de notre société. C'est la seule façon d'assurer la relance économique. Au lieu d'offrir des stimulants et de créer le climat qui inciterait le secteur privé à relever le défi, le gouvernement rachète un certain nombre d'entreprises. Petro-Canada vient d'absorber une autre société et cela va coûter un milliard et demi aux contribuables canadiens. Il nationalise, confisque, détruit des industries rentables et productives qui assurent des emplois et versent des impôts dans les coffres du gouvernement. En somme, le gouvernement est complètement ivre de sa politique d'intervention. Et il agit soi-disant au nom de la canadianisation de l'industrie. Ce n'est pas de la canadianisation mais de la nationalisation. Il doit sûrement exister des moyens autres que l'étatisation d'encourager les Canadiens à prendre en main leur économie.

● (2010)

Pourquoi ne pas chercher à inciter les particuliers à s'approprier l'industrie canadienne? Notre pays est né de l'initiative personnelle. C'est l'essence même du Canada. Mais non, le gouvernement ne peut s'en contenter. Il veut s'emparer de tout, il veut intervenir partout. Mais il s'engage dans une voie qui étouffera, si elle ne l'étrangle pas, l'esprit d'entreprise des Canadiens. Il finira par décourager l'entreprise, les investissements privés. Une chose est sûre: il va enrayer la marche de nos industries de base vers la réalisation de leur plein potentiel. Par dessus tout, il découragera les esprits innovateurs.

Le gouvernement poursuit également une politique de contradiction. En tant que Canadien de l'Ouest, je ne peux m'empêcher de dénoncer le coup de force délibéré auquel le gouvernement se livre contre une industrie qui a ses assises dans l'Ouest. Le gouvernement écrase l'industrie pétrolière sous les impôts, puis fait demi-tour et s'évertue à soutenir ou même à renflouer des industries des provinces du centre du pays. Ce faisant, il suscite de profonds conflits entre les Canadiens, de l'animosité et de l'amertume.

Le gouvernement actuel se dit que les emplois sont plus importants pour les provinces du centre que pour les provinces de l'Ouest. Par contre, à la réflexion, ce manque d'ouverture d'esprit du gouvernement nuit surtout aux provinces du centre. La mise en valeur des ressources de l'Ouest a une importance certaine pour elles. Leur aptitude à créer et à maintenir des emplois dans le secteur industriel et à soutenir leur économie en dépend.

Quand on analyse la politique générale du gouvernement, on ne peut que la trouver absurde. Toutes les institutions, tous les conseils ou groupes consultatifs avertissent le gouvernement de la nécessité de changer de cap. Le dernier à le faire a été le président du conseil d'administration de la Banque Toronto-Dominion, M. Richard M. Thompson. Je voudrais citer ce qu'il a dit sur la façon dont nous pourrions renverser la tendance de notre économie. Je vais citer un extrait d'un discours qu'il a prononcé devant les actionnaires de la banque le 21 janvier 1981:

> Le Canada central, l'Ontario en particulier, ne doit pas envisager la mise en exploitation des ressources énergétiques de l'Ouest et celles de la côte est comme un fardeau coûteux. Il doit au contraire voir cet effort comme un moyen de développer le secteur manufacturier, d'intensifier l'intégration de notre économie et d'assurer nos approvisionnements pétroliers. Il est très important que le Québec et l'Ontario participent également à cet effort de mise en valeur des gisements de l'Ouest et de la côte est. C'est de l'égoïsme éclairé qui va permettre de créer davantage d'emplois pour nos concitoyens, d'accroître la sécurité énergétique de notre pays, de consolider et de développer notre économie dans les années 80.

Rien n'est plus vrai. Le gouvernement n'a pas su doter notre pays d'un programme d'expansion économique global qui créerait un climat économique sain permettant d'assurer la relance dans toutes les régions.

Pourquoi le gouvernement ne nous communique-t-il pas son programme d'action économique pour les années 80? Quels sont ses buts et ses objectifs à court, moyen et long terme? Quel sera le rôle du secteur privé? Le gouvernement va-t-il persister dans la voie qu'il s'est tracée jusqu'à présent et qui ne mène qu'au chaos?

Pouvons-nous nous attendre à des gains de productivité problème au niveau duquel le pays a un besoin urgent de solutions? Qu'en sera-t-il des investissements? Il va nous falloir beaucoup d'investissements, tant publics que privés. A quel genre de stimulant fera-t-on appel pour encourager l'investissement privé, pour édifier notre infrastructure ferroviaire et développer notre potentiel énergétique?

A quoi devons-nous nous attendre en matière d'innovation, de recherche et de développement, de développement de nos ressources humaines, de formation, de recyclage et de perfectionnement de notre main-d'œuvre? Quelles seront les possibilités de développement économique régional? Il est évident que nous possédons les moyens de nous fixer des buts réalistes dans ce domaine.

Et la collaboration fédérale-provinciale? C'est une condition sine qua non, c'est évident. Il faut que les politiques fédérales et provinciales soient appuyées, qu'elles soient préparées de concert et qu'elles soient fusionnées. C'est absolument indispensable. Va-t-on nous imposer d'autres décisions unilatérales au lieu de cela?

J'espère que le gouvernement se rendra compte très rapidement qu'il devra faire preuve d'esprit de collaboration pour créer un climat de confiance dans l'industrie et faire confiance à ses homologues provinciaux. Je sais quels résultats on peut obtenir en travaillant dans un climat de collaboration et de consultation, surtout avec les provinces.

J'ai acquis une certaine expérience lorsque le gouvernement que nous avions formé s'est attaqué aux problèmes de la manutention et du transport du grain, de l'expansion portuaire et du transport urbain. A ce moment-là, nous avons dit aux provinces que nous voulions essayer de résoudre ensemble le problème de la manutention et du transport du grain. Elles ont relevé le défi. Au lieu d'avoir un gouvernement qui sollicite la collaboration des provinces, nous avons un gouvernement qui s'en prend continuellement à elles. Par conséquent, nous ne retirons aucune satisfaction ou nous n'obtenons aucun résultat dans la recherche d'une solution à nos problèmes les plus graves et les plus élémentaires.

Le gouvernement se préoccupe uniquement de la constitution, et son attitude catégorique dans le domaine énergétique a créé un véritable vide en matière de leadership économique au Canada, sans parler, comme je l'ai dit tout à l'heure, des divisions profondes qui en ont résulté. Nous n'avons pas su tirer avantage des fantastiques possibilités qu'offre notre pays. Au niveau régional non plus, nous n'avons pas su tirer partie des atouts majeurs qui nous sont propres. J'aimerais justement parler plus en détail de quelques-uns de ces atouts.

Il est indéniable que nos richesses énergétiques constituent la solution à nos maux économiques. Elles offrent aussi des possibilités pour chaque citoyen. Grâce à elles, nous pourrons garantir au pays une croissance et un développement économique plus harmonieux.

L'industrie du pétrole et du gaz offre des possibilités absolument extraordinaires en matière d'emploi, de progrès technologiques, de recherche et de développement, ainsi que pour l'expansion industrielle de l'ensemble du pays. On a déjà avancé le chiffre global de 350,000 emplois nouveaux et parlé d'une injection de centaines de milliards de dollars dans notre économie. Hélas, nous avons une politique énergétique nationale qui fait l'unanimité contre elle parce qu'elle nuit aux intérêts du secteur privé comme à ceux des provinces productrices. Elle crée des divisions au sein du pays et restreint les possibilités d'embauche, en particulier pour les jeunes.

Cette politique crée une situation qui entrave les projets d'exploration et pénalise les compagnies canadiennes. Elle contribue à l'exode des experts, des capitaux, des équipements et des machines.

● (2020)

Selon certains, les travaux d'exploration baisseraient de 30 à 40 p. 100. J'ai sous les yeux une liste des annulations, des reports et des coupures dans les budgets de prospection. Le total s'élève à près de 18 milliards. Naturellement, l'activité économique en est ralentie d'autant. Quant aux plates-formes de forage, 60 d'entre elles auraient déjà quitté le pays. Il y en a soixante autres qui quitteront le Canada d'ici le 30 avril 1981. Lorsque ces appareils quittent le pays ce n'est pas pour six mois, mais deux ans au minimum. J'ai déjà fait observer ici même que chaque tour de forage qui sort du pays représente l'équivalent de la fermeture d'une usine employant 40 ou 50 personnes. Quelque 16 plates-formes d'exploitation ont été déménagées. Les entrepreneurs prévoient que d'ici 1981, 200 appareils seront définitivement mis hors de service au Canada, 86 autres plate-formes d'exploitation cesseront de fonctionner pour être expédiées à l'étranger. D'après le rapport publié par l'association des foreurs dont je cite cet extrait:

> Le matériel de forage et d'entretien qui sortira du Canada au cours des 184 jours qui suivront la publication du Programme énergétique national représente une perte de 7,200 emplois sur le terrain. Dix-huit mille autres emplois seront supprimés par effet secondaire, ce qui représente au total une perte de 25,000 emplois au Canada. L'interruption de l'activité de forage et d'exploitation, que prévoit le Programme énergétique national entraînera la suppression de quelque 10,000 emplois sur le terrain. Si cet arrêt se prolonge, les retombées risquent d'entraîner la perte de 25,000 autres emplois.
>
> Selon les prévisions actuelles, les emplois de 60,000 Canadiens seront menacés d'ici le milieu de 1981.

Les travailleurs de l'ouest tiennent tout autant à leurs emplois que les habitants de la région centrale du Canada. Les grands projets sont mis au rancart. Chaque usine de récupération du pétrole synthétique était censée produire une activité économique de l'ordre de 250 à 300 milliards de dollars pour la durée de ces programmes. On prévoyait de dépenser 40 p. 100 de cet argent dans le centre du Canada pour l'achat d'acier, de matériel, du tuyauterie, de valves, de moteurs, de turbines, de matériel électrique et de véhicules.

Prenons le cas du pétrole lourd. Je m'intéresse au pétrole lourd parce qu'on en produit une quantité importante dans ma circonscription. Le vice-président de la Hudson's Bay Oil and Gas déclarait pourtant tout récemment à Lloydminster, et je cite l'*Edmonton Journal* du 28 janvier:

> Le Programme énergétique national a rendu peu rentable l'exploitation d'une bonne part des réserves de pétrole lourd qui se trouvent dans la région de Lloydminster. Sedgewick, qui parlait au nom de l'Association pétrolière canadienne, a déclaré devant la chambre de commerce de Lloydminster que le nouvel impôt de 8 p. 100 sur les recettes pétrolières ainsi que la nouvelle formule de partage des revenus ont rompu «un équilibre exemplaire» dans les champs pétrolifères de la Saskatchewan.

Il poursuit:

> La société a contremandé le forage de 350 puits et le projet-pilote de récupération thermique du pétrole prévu du côté de la Saskatchewan une fois que le programme énergétique a été annoncé.

Nous avons obtenu de sociétés pétrolières du sud-ouest de la Saskatchewan la preuve que les puits qui produisent 40 ou 50 barils de pétrole par jour ne sont pas économiques. Elles ne vont pas les remettre en service lorsqu'elles auront été forcées de les fermer, car cela leur coûterait trop cher.

En raison de la politique énergétique nationale, la société Husky a été contrainte de réduire de moitié son programme de mise en service de 300 puits pour 1981, et elle craint sérieusement pour les 300 millions de dollars qu'elle envisageait de consacrer à la réalisation de divers projets en Saskatchewan. M. Blair a signalé que la société Husky risque de fermer une proportion importante de ses puits, soit environ 600 de ses 1,800 ou 2,000 puits, et qu'elle se demande comment recouvrer les frais d'extraction.

Passons à d'autres prédictions. La société Imperial prévoit qu'en raison de la politique énergétique, la production de pétrole canadien diminuera de 180,000 barils par jour d'ici 1985, et de 600,000 barils par jour d'ici 1990. Importer 600,000 barils par jour pendant un an au prix international actuel de $40 le baril coûterait 8.7 milliards de dollars.

Nous trouvons une autre citation de la compagnie Gulf:

> La politique énergétique nationale annoncée récemment signifie que le Canada devra compter davantage sur les approvisionnements de pétrole étranger . . . et débourser 55 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Plus loin:

> La dépendance du Canada vis-à-vis du pétrole atteindra près de 600,000 barils par jour . . .

Puis nous devons envisager le cas de l'Alberta, et c'est à ce niveau que les points de vue diffèrent fondamentalement dans les négociations entre l'Alberta et le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral prédit que son Programme énergétique national permettra de réduire à néant les importations de pétrole d'ici 1990. Le gouvernement de l'Alberta voit les choses tout autrement. Il prévoit en effet que le Programme énergétique national va hausser le niveau des importations de pétrole à 525,000 barils par jour en 1985, et à 734,000 barils d'ici 1990. Lorsque nous considérons ces chiffres, nous nous rendons compte que nous pourrions bien être appelé à dépenser annuellement de 20 à 30 milliards de dollars de plus pour acheter le pétrole importé dont nous aurons besoin. Dans son Programme énergétique national, le gouvernement stipule que ses objectifs sont la sécurité, la possibilité et l'équité. Il ressort clairement, d'après tous les témoignages que nous avons pu

recueillir jusqu'ici, que nous ne réussirons ni à assurer la sécurité des approvisionnements ni à devenir autarciques en matière de produits pétroliers d'ici 1990.

Quant aux possibilités, il suffit de voir le nombre d'emplois perdus et l'exode massif qui se produit. Venons-en à l'équité. En tant qu'Albertain, je dois dire à la Chambre—et nombre de mes compatriotes sont de cet avis—que ce programme n'a rien de juste. Je vous le demande, est-il juste de devoir acheter du pétrole au Venezuela et à d'autres pays de l'OPEP à $43 le baril, lorsque l'on paye au gouvernement albertain $17.75 le baril de brut naturel, soit 41 p. 100 du cours international?

En juillet dernier, l'Alberta a proposé des hausses légèrement plus rapides du prix du pétrole. Aux termes du programme albertain, le pétrole canadien se vendrait à $19.25 ce mois-ci au lieu de $17.75. Autrement dit, l'Alberta proposait de vendre son pétrole classique, dont les réserves diminuent, à 45 p. 100 du prix du pétrole vénézuélien, mais le gouvernement a rejeté cette offre. Qui sont les méchants et qui est injuste? Pourquoi les relations sont-elles rompues entre Edmonton et Ottawa? Pourquoi les projets d'exploitation des sables bitumineux piétinent-ils? Pourquoi notre industrie est-elle en perte de vitesse et pourquoi les projets de récupération tertiaire du pétrole sombrent-ils dans l'oubli?

La vérité, c'est que ce programme n'est manifestement pas juste. Il ne l'est pas en tout cas pour l'Alberta, et il ne sert pas les intérêts du Canada. Je puis dire aux députés que l'Alberta est décidée à s'opposer à cette politique jusqu'au bout et que le gouvernement de ma province a l'appui de la population.

Nous examinons le Programme énergétique national et les recettes qu'il propose de réaliser grâce aux taxes imposées sur le gaz naturel et au pétrole. Si l'on examine le montant maximum qu'il permettra de récupérer grâce à la taxe de participation canadienne, on constate que cela entraînera un transfert de quelque 37.5 milliards de dollars des caisses des provinces productrices à celles du gouvernement fédéral. Pour beaucoup ce n'est pas un simple empiètement, c'est une véritable razzia. Sur les 37 milliards qui seront réalisés au cours des trois prochaines années, quelque deux milliards seront versés dans le Fonds de développement de l'Ouest. Cela me paraît bien mince si l'on considère l'effet d'entraînement général. Le ministre des Transports (M. Pepin) a déclaré l'autre jour au comité que d'après lui, une partie de ces deux milliards serait utilisée pour les transports. Depuis il m'a dit que cela pourrait être très difficile.

● (2030)

L'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) s'alignant sur les politiques gouvernementales veut se faire l'apôtre du droit des provinces à la propriété de leurs ressources. J'avais l'impression que la constitution actuelle précisait déjà à qui appartenaient les ressources. Elles appartiennent aux provinces. Le chef du Nouveau parti démocratique croit être en mesure de montrer à l'Alberta comment elle devrait utiliser ses redevances et gérer son régime fiscal. Il affirme que l'Alberta perd quelque 600 millions. Je doute que les dirigeants de l'Alberta aient besoin des lumières du chef du Nouveau parti démocratique.

De par la constitution, les richesses naturelles appartiennent aux provinces et le gouvernement fédéral cherche à les leur subtiliser. Nous ne réussissons évidemment pas à exploiter notre potentiel énergétique. C'est un de nos points forts et nous ne savons pas en tirer avantage.

Nous avons ailleurs d'autres atouts naturels que le gouvernement actuel refuse de reconnaître. L'agriculture en est un. Si le gouvernement savait créer un climat favorable à l'expansion et aux progrès de ces entreprises, elles rapporteraient bien davantage au Canada et aux Canadiens. Il est certain que l'agriculture demeure une industrie essentielle et fondamentale mais fort négligée du gouvernement.

Encore une fois, le transport des grains est en difficulté. L'autre jour le ministre des Transports a dit qu'à moins de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau il faudrait rationner les wagons des chemins de fer. J'espère que le ministre des Transports va cesser de tenir des propos de ce genre, car bientôt on ne pourra plus dire que le Canada est un des grands producteurs de céréales.

Ce n'est rien pour donner confiance aux producteurs auxquels nous demandons de produire suffisamment de céréales pour pouvoir en exporter 30 millions de tonnes d'ici 1985 ou 35 millions de tonnes d'ici 1990. Nous devons investir une quinzaine de milliards dans notre réseau ferroviaire et une bonne partie de ces capitaux pourrait provenir de sources privées.

Nous pourrions envisager des stimulants à l'investissement dans le genre des MURBS et des REER, mais le gouvernement n'a aucune imagination. Il pense pouvoir tout faire, simplement en nationalisant et en étatisant.

L'expansion des installations portuaires, c'est un autre domaine où nous avons également besoin de la collaboration des provinces et de l'industrie, mais le gouvernement fédéral préfère se battre avec les provinces que de travailler main dans la main avec elles.

Pour ce qui est des tarifs-marchandises, nous devons supprimer les anomalies qui nous empêchent de transformer et manufacturer nos produits agricoles, et particulièrement les produits céréaliers dans l'ouest du Canada.

L'Ouest abrite 27 p. 100 de la population totale du pays, mais seulement 17 p. 100 environ de l'activité manufacturière. Ce pourcentage n'est que de 8 p. 100 dans les Prairies. Je ne veux pas dire que les Prairies devraient devenir un géant industriel comme le centre du Canada, mais il est certainement possible de transformer et fabriquer une plus grande quantité de produits agricoles sur place. Pour le moment, il n'y a aucune coopération dans ce domaine. Les deux paliers de gouvernement se font la guerre.

Il faut diversifier davantage le secteur agricole. A l'heure actuelle, nous importons pratiquement le tiers de notre panier de provisions; le tiers du panier de provisions se compose de produits importés. Nous ne faisons rien pour augmenter notre potentiel de production agricole.

L'industrie du bœuf est en difficulté. Le gouvernement a levé toutes les restrictions sur les importations de bœuf et de veau. Celles-ci ont donc augmenté considérablement, ce qui entraîne une chute des prix. Le gouvernement nous a promis une loi sur les importations de viande. Nous avons déjà entamé le deuxième mois de 1981 et nous attendons toujours. Les producteurs de bétail sont en difficulté. Ils perdent de l'argent depuis les deux dernières années. Bon nombre des producteurs dans ma région affirment qu'il leur faudrait se retirer, ou alors risquer la faillite. Encore une fois, nous avons affaire à certaines anomalies pour ce qui est du tarif du transport des

marchandises, de l'aide au transport des grains de provende et de la politique de fixation des prix.

L'importance de l'industrie porcine de l'ouest du Canada a presque diminué de moitié en ces huit dernières années. Pour l'Ontario, elle s'est accrue de 35 p. 100, tandis que pour le Québec, elle doublait. Certaines distorsions ont contribué à cette situation.

Nous savons tous que le coût de la mise de fonds a subi une hausse considérable. Le coût de l'intérêt accable les éleveurs. La Société du crédit agricole est désargentée. Elle ne peut plus prêter aux producteurs et le gouvernement ne réagit pas face à cela.

J'ai proposé cet après-midi une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. J'ai remarqué avec étonnement l'intérêt qu'elle a suscité chez tous les libéraux qui ont affaire à l'agriculture. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Ostiguy) et le président du comité permanent de l'agriculture m'ont encouragé en déclarant qu'ils étaient entièrement d'accord avec moi, mais pourtant on ne fait rien. J'ai demandé avec insistance qu'on augmente les subventions d'au moins 150 millions de dollars et j'espère que le gouvernement étudiera sérieusement ma proposition.

Je me réjouis des changements apportés par le gouvernement aux obligations pour l'expansion des petites entreprises. Je félicite le ministre d'État (Finances)(M. Bussières) car il me paraît être un homme raisonnable. Je crois que ces obligations seront bien accueillies. J'espère que le gouvernement en fera bénéficier les agriculteurs non constitués en sociétés aussi bien que ceux qui le sont. J'espère également que le ministre y songera sérieusement car on ne devrait pas faire de différence entre ces deux catégories d'agriculteurs, car, à mon avis, il s'agit de producteurs dans un cas comme dans l'autre.

J'aborde maintenant la question du programme d'aide au maintien des troupeaux. Je n'ai jamais vu un programme aussi mal conçu, aussi mal administré et aussi manifestement injuste que le programme d'aide à l'entretien des troupeaux. C'est une véritable farce, c'est même incroyable. J'en discutais justement hier avec un commettant qui m'a dit ceci: «Il est aussi difficile d'obtenir des renseignements à cet abominable numéro Zenith qu'essayer de communiquer avec le Kremlin». Tout d'abord, il est difficile d'obtenir la communication et une fois qu'on y a réussi, on ne peut leur tirer aucune réponse. Des pétitions ont été signées. La région du nord-est de l'Alberta, comprenant Lloydminster, Bonnyville, Saint-Paul, Tow Hills, Vermillion et Végréville ont souffert tout autant des effets de la sécheresse que les régions en Saskatchewan et au Manitoba. Le rendement était bien en deçà de 80 p. 100 de la normale. De fait, il était de 25 à 50 p. 100 inférieur à la normale. Les gens ont présenté des pétitions et des instances. Des documents ont été fournis à l'appui des témoignages. Il y a eu des demandes et des appels, mais rien ne s'est produit. Nous avons maintenant une commission d'appel. Mon collègue le député d'Athabasca (M. Shields) a proposé une motion en vertu de l'article 43 du Règlement recommandant au ministre qu'une personne de la région septentrionale de l'Alberta soit nommée membre de la commission d'appel. Il y a un représentant de l'Alberta au sein de cette commission, mais il est originaire de Taber. Une grave sécheresse sévit dans le nord-est de l'Alberta, mais rien n'a été fait. Si le gouvernement veut aider les producteurs, qu'il aide tous ceux qui ont été touchés. Il ne devrait pas faire de distinctions.

● (2040)

J'ai essayé d'expliquer certaines des questions que je considère comme essentielles si nous voulons relancer l'économie du Canada. Certaines industries et certains secteurs servent de catalyseurs pour construire une économie solide, productrice et créatrice d'emplois. Il faut cependant maintenir un climat de liberté et donner une certaine latitude aux citoyens si nous voulons qu'ils fassent preuve d'esprit d'initiative et d'innovation et qu'ils contribuent à la croissance de l'économie.

Il faut prendre des mesures de toute urgence, et non pas seulement dans certains secteurs et certaines régions. Il faut au contraire repenser toute la théorie économique du gouvernement. A un certain moment, j'ai pensé que le gouvernement se préparait à collaborer avec l'industrie et le secteur privé. Il a certainement mis cette idée au rancart, et c'est bien regrettable. Malheureusement, la politique du gouvernement actuel est en train de détruire, à mon avis, la fibre politique et économique du Canada. Je n'aime pas ce que je vois autour de moi.

Si certaines choses ne changent pas du tout au tout, je pense que nos ennuis et nos frustrations augmenteront et que cela créera encore plus de divisions entre les régions et entre les Canadiens. Cela pourrait avoir des conséquences très graves pour notre pays et ses habitants.

A titre de député de l'Ouest, je sais que les gens de l'Ouest veulent participer à la vie économique, sociale et politique du Canada. Nous avons beaucoup à offrir. Nous avons déjà prouvé que nous étions prêts à partager. Nous avons partagé par le passé et nous continuerons à le faire. J'espère cependant de tout cœur que le gouvernement cessera d'exploiter les divisions qui existent maintenant au Canada, monsieur l'Orateur. J'espère qu'il commencera à gouverner comme un gouvernement national doit le faire au lieu d'attaquer la moitié du pays et d'en gouverner l'autre.

Les élections sont terminées. Le gouvernement a manqué à un grand nombre de ses promesses et les Canadiens s'en rendent compte. Il faut maintenant qu'il se mette à la tâche et qu'il donne une orientation politique et économique au pays, parce que nous avons beaucoup de possibilités à exploiter et que ce serait malheureux de ne pas le faire.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme toujours, j'ai écouté attentivement les propos du député de Végréville (M. Mazankowski) qui vient de terminer son discours. Je regrette de n'avoir pas été à la Chambre pour l'entendre au complet. Je n'ai pas l'intention de retarder l'étude du bill, mais je voudrais répondre brièvement au député. Il a fait certaines observations qui ne sont pas justifiées dans la situation actuelle. Je veux parler plus particulièrement des nombreuses questions de politique énergétique qu'il a abordées. Si le temps me le permettait, je répondrais à chacune d'elles. Mais je tiens à rappeler que la politique énergétique encourage fortement le secteur privé à mettre en valeur les ressources sous-marines et celles du haut Arctique. Ce sont les régions les plus prometteuses pour la prospection de nouveaux gisements de pétrole. Cette politique fournit l'occasion de mettre en valeur d'autres gisements de pétrole ordinaire dans les régions exploitées. Cette politique offre la possibilité, grâce

à des stimulants sous la forme de prix majorés, d'une récupération tertiaire ou améliorée du pétrole ordinaire.

Une voix: Toutes les entreprises quittent le pays ou ferment leurs portes.

M. MacLaren: On s'occupe de discuter des modalités de ces programmes d'encouragement avec l'industrie. Le député d'en face tire manifestement des conclusions hâtives de ce qu'il considère comme des preuves du contraire.

M. McDermid: Sortez d'Etobicoke, allez dans l'Ouest et vous verrez.

M. MacLaren: Je rappelle au député d'en face que lorsqu'il parle d'autonomie et cite diverses autres autorités selon lesquelles nous n'atteindrons pas cet objectif en 1990, il ne considère, comme bien d'autres l'ont fait, que le côté offre de l'équation. Il a négligé de tenir compte du rôle vital que l'économie d'énergie et le remplacement du pétrole joueront dans notre avenir énergétique au Canada. De plus, comme il ne veut considérer que le côté offre de l'équation, il omet de citer ceux qui ont adopté un point de vue contraire au sien. Lorsqu'il cite des mémoires présentés à l'Office national de l'énergie, il omet, par exemple, les prédictions de la Dome Petroleum qui prévoient l'autonomie énergétique d'ici à 1990, grâce uniquement à l'accroissement de l'offre et sans tenir compte d'une baisse possible de la demande ni du rôle que peut jouer le remplacement du pétrole par d'autres sources d'énergie.

Le député d'en face qui a parlé des critiques adressées au programme par le chef d'une banque à charte s'est bien gardé d'évoquer le témoignage contraire d'un président d'une autre banque à charte. Je dis cela uniquement pour faire voir qu'il est possible de diverger honnêtement d'avis en matière de politique. Cependant, il est évident que le programme apporte à tous les Canadiens des avantages par le biais de la canadianisation, de l'application graduelle d'une politique de prix établie au Canada, et d'un partage plus équitable des recettes de ce secteur dynamique dans l'économie.

Dans son exposé, le député d'en face n'a pas dit que le prix du pétrole a augmenté considérablement au Canada depuis six ans: en comparaison du prix actuel il se vendait $6.50 le baril en 1974. Dans l'ouest du Canada, beaucoup de gens sont mécontents du niveau actuel, et pourtant il résulte de très importantes hausses qui correspondent à un taux annuel d'environ 20 p. 100 sur six ans.

M. Mazankowski: Quarante et un p. 100 du cours mondial.

M. MacLaren: De ce fait, le gouvernement national doit faire face au problème financier gigantesque que pose l'envoi de recettes en Alberta.

Dans son budget mort-né, le gouvernement précédent s'était attaqué à sa façon au même défi fondamental qui se pose au Canada aujourd'hui. Il s'agit là d'un défi pour notre structure fédérale, et le gouvernement récent avait tenté de le relever de toutes sortes de façons.

Par exemple, le déficit fédéral s'est accru, ce qui ne plaît pas à tous les Canadiens. Le gouvernement actuel et le précédent sont intervenus pour freiner le taux de croissance du prix du pétrole à la tête de puits. En outre, nous avons supprimé progressivement certains paiements de péréquation pour les recettes énergétiques. Tous ces éléments réunis n'ont pas encore réussi à enrayer la hausse rapide du déficit de l'État. Ils n'ont pas empêché la montée en flèche de la quote-part provinciale des recettes énergétiques au point que le régime de péréquation au Canada est remis en question. Ils ont remis en question la capacité du gouvernement fédéral de soutenir les régimes de péréquation qui caractérisent la Confédération canadienne depuis quelques années. Lorsque le député parlera désormais du programme énergétique national, qu'il n'oublie pas que l'un des principaux principes dont s'inspire ce programme est la justice, afin que le gouvernement fédéral puisse fournir à tous les Canadiens les services indispensables qu'il connaît bien et accroître ses recettes de façon à pouvoir répondre aux besoins légitimes des Canadiens.

• (2050)

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, j'interviens ce soir pour mettre en relief certains aspects de ce bill tendant à accorder au gouvernement un pouvoir d'emprunt pour l'année 1981-1982. Ce bill demande à la Chambre de donner au gouvernement le pouvoir d'emprunter la somme de 14 milliards de dollars. Vous vous souviendrez certainement, Votre Honneur, qu'en juillet 1980, il y a environ six mois, le Parlement a accordé, après un vote, le pouvoir d'emprunter quelque 12 milliards de dollars. En fin de compte le gouvernement demande au Parlement de lui permettre d'emprunter 26 milliards. Je ne crois pas mes commettants m'aient jamais autorisé à accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunter une somme pareille. On n'a qu'à lire le bill pour se rendre compte de la gravité de la situation. Il autorise le ministre des Finances (M. MacEachen) à emprunter:

> . . . en sus de la fraction non encore placée . . . jusqu'à concurrence de quatorze milliards de dollars . . . par voie d'émissions de titres du Canada destinés à la vente ou au nantissement; la forme, les montants respectifs, les taux d'intérêt et autres modalités de ces émissions doivent être approuvés par le gouverneur en conseil.

La gestion financière du gouvernement actuel est si mauvais qu'il doit ajouter au bill un article l'autorisant à emprunter cette somme en devises étrangères.

C'est commettre un crime infâme à l'égard de nos concitoyens. Depuis toujours, le Parlement qui est constitué de représentants élus s'est opposé à la Couronne, soit au gouvernement, en exigeant de lui et du roi qu'ils disent comment ils emploient l'argent dont ils disposent. Il y a bien longtemps, nos prédécesseurs étaient prêts à aller sur l'échafaud. Ils étaient prêts à refuser d'accorder de l'argent tant qu'on ne leur aurait pas dit avec exactitude comme l'argent allait être dépensé et ce, même au péril de leur vie.

Je suis convaincu que l'énorme déficit du gouvernement fédéral déforme complètement tout notre mode de vie. Je sais personnellement, pour avoir exercé le droit, que cela empoisonne les relations entre les gens et leur gouvernement. Tout ce que les gens cherchent à savoir c'est à quelle peine ils s'exposent en contrevenant de telle ou telle façon à la loi de l'impôt sur le revenu afin d'éviter de payer des impôts. Au lieu d'essayer de payer moins d'impôts en toute légalité, ils cherchent maintenant à trouver des moyens de frauder. L'économie parallèle se développe à une vitesse vertigineuse et va à l'encontre d'un régime fiscal légitime et honnête au moins tel que les gens le conçoivent.

Notre déficit empoisonne nos relations fédérales-provinciales. Il ébranle profondément notre unité. Personnellement, il me semble être évident que ce ne serait pas le Canada central qui élirait le gouvernement si nous n'avions pas un tel déficit.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ne comprend pas l'industrie pétrolière. Il s'attaque à l'industrie pétrolière de l'Ouest du Canada, l'une de nos industries qui réussissent le mieux et dont les retombées économiques sur les provinces centrales pourraient être énormes. Nous avons un gouvernement que l'autre bout du Canada a porté au pouvoir et qui s'attaque à l'unique industrie florissante que nous ayons.

Si le gouvernement proposait une taxe sur les revenus provenant des ressources, il y aurait lieu d'en discuter, pourvu que ces ressources comprennent l'électricité, les mines et les minerais, et non pas seulement le pétrole et le gaz de l'Ouest. Nous ne pourrions pas nous y opposer, car le Parlement peut imposer à sa guise n'importe quelle sorte de taxation. Mais c'est tout simplement malhonnête et injuste d'imposer une taxe sur un seul secteur.

J'aimerais dire un mot de la situation financière du gouvernement, avant de terminer avec des observations de portée générale. Je crois que nous devons créer encore une autre équipe de travail parlementaire spéciale. Nous en avons créé une aujourd'hui qui doit s'occuper des arrangements fiscaux. Nous avons besoin d'une équipe de travail pour étudier tant le domaine des finances gouvernementales, tant les revenus que les dépenses, y compris les dépenses fiscales comme on les appelle d'habitude.

Quiconque veut se renseigner sur les finances du gouvernement doit évidemment commencer par examiner les statistiques financières que la Banque du Canada publie chaque semaine. J'ai sous les yeux celles du 29 janvier 1981. Tous les députés, avant de prendre la parole à la Chambre, devraient être tenus de prendre connaissance de ces statistiques. Elles sont de nature à nous ramener à la réalité. Elle situent le déficit fédéral à quelque 80.1 milliards de dollars. Elle imputent une dette de 20.9 milliards de dollars aux bons du trésor, une autre de 16.9 milliards aux obligations d'épargne du Canada, une autre enfin de 42.2 milliards à des valeurs de toutes sortes. Nous savons que le gouvernement fédéral doit entre 7 et 10 milliards de dollars à des agents ou à des prêteurs étrangers. En fait, le chiffre réel est encore supérieur, puisque de nombreux intermédiaires qui prennent de bons du Trésor ou des obligations d'épargne du Canada ont eux-mêmes emprunté sur le marché mondial. Voilà comment se reconvertit le masse des pétrodollars. Nous avons constaté en consultant ces statistiques qu'au 29 janvier 1981, la dette fédérale avait augmenté de 10.9 milliards de dollars par rapport au 30 janvier 1980. Nous savons que la Banque du Canada, qu'est un organe du gouvernement fédéral, détient pour 15.3 milliards de dollars de valeurs du gouvernement du Canada. C'est 2 milliards de dollars de plus qu'au 30 janvier de l'année dernière. Cela signifie que le gouvernement a augmenté la masse monétaire de 2 milliards de dollars qui ne sont pas liés à la productivité. Voilà la cause de l'inflation.

A vrai dire, je m'étonne que les néo-démocrates se laissent prendre à ce jeu, eux qui prétendent vouloir aider le citoyen moyen. L'inflation qu'ils encouragent par ces déficits massifs, de connivence avec le gouvernement, fait un tort énorme aux personnes mêmes dont ils se disent les défenseurs. Ils trahissent ainsi les pauvres et les vieux du pays.

J'ai ici quelques données à vous citer; elles sont tirées des comptes publics pour 1979-1980. D'après ces documents, les revenus budgétaires pour 1979-1980 sont d'environ 40 milliards de dollars. Si je choisis ces chiffres, c'est qu'ils ont été certifiés exacts par le vérificateur général. A ce montant, il faut ajouter l'argent dont dispose le gouvernement grâce au Régime de pensions du Canada, aux programmes d'assurance et aux rentes, soit à peu près 1.9 milliard. C'est donc dire que les revenus du gouvernement à la fin de 1980 atteignaient 41.9 milliards de dollars.

● (2100)

Soit dit en passant, le retraité moyen croit que les cotisations qu'il a versées durant toutes ces années au Régime de pensions du Canada ont alimenté un compte distinct, ont été investies à bon escient dans des valeurs sûres et de bon rendement. Ce n'est bien sûr pas du tout le cas. Cet argent a été dépensé dans le cadre du budget de fonctionnement au jour le jour du gouvernement actuel.

Mme Bégin: Seulement en Alberta, dans les provinces.

M. Thacker: Ce n'est pas vrai.

Mme Bégin: Oui, c'est vrai. Renseignez-vous.

M. Taylor: Pourquoi emprunter, alors?

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) soutient que les cotisations au Régime de pensions du Canada sont versées dans un compte distinct. J'aimerais qu'elle me le prouve car on n'a pas acheté un seul certificat d'action.

Mme Bégin: C'est dans la loi. Vous ne savez même pas de quoi vous parlez.

M. Thacker: L'argent a été dépensé au fil des ans. Quand on examine les dépenses budgétaires . . .

Mme Bégin: Vous ne savez pas les interpréter.

M. Thacker: . . . on constatera que ce sont 51.5 milliards de dollars qui ont été dépensés. Si l'on ajoute à cela les prêts consentis à des sociétés de la Couronne telles que Petro-Canada et la SCHL pour un montant de quelque 1.4 milliard de dollars, il n'est pas étonnant qu'à la fin de l'année le gouvernement doive emprunter sur les marchés financiers suffisamment d'argent pour faire face à ses besoins financier nets.

Mme Bégin: Vous ne comprenez rien à rien.

M. Taylor: Levez-vous pour faire un discours ou taisez-vous.

Pouvoir d'emprunt

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a la parole. Je suis sûr que les autres députés auront l'occasion de répliquer aux propos du député.

M. Thacker: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Si nous prenons les revenus budgétaires qui s'établissent à 40 milliards de dollars, que nous y ajoutons les rentrées de 1.4 milliards de dollars du Régime de pensions du Canada et que nous en soustrayons les dépenses budgétaires de 51.5 milliards de dollars ainsi que les prêts consentis à des sociétés de la couronne, les besoins financiers nets sont de 10.4 milliards de dollars. C'est le montant que le gouvernement fédéral va devoir emprunter sur le marché des capitaux canadiens et sur les marchés internationaux. Ce chiffre n'est pas le fruit de mon imagination. Il est tiré des Comptes publics du Canada.

Le gouvernement emprunte vraiment cet argent sur le marché canadien des capitaux, ce qui cause de graves problèmes car il se trouve à concurrencer les citoyens et les entreprises privées. Il monopolise des capitaux qui pourraient être investis dans de petites et grandes entreprises et contribuer à créer des emplois, à constituer des ressources d'autofinancement, à lancer de nouveaux produits sur le marché international et à rapporter ainsi plus d'argent au pays, et partant, à accroître la somme des revenus imposables. Le gouvernement a l'avantage de pouvoir payer n'importe quel taux d'intérêt. Tout le monde sait que ses goussets sont profonds et qu'il sait y puiser à volonté.

Je me demande souvent comment le Nouveau parti démocratique peut cautionner une telle politique qui n'a rien pour favoriser les personnes âgées et les travailleurs que ce parti se targue de représenter. Cette pratique ne fait qu'alimenter l'inflation. Il y a tout simplement trop de dollars pour la quantité de biens produits; cela fausse la productivité du pays, et en fait, c'est là le point essentiel car, que nous le voulions ou non, nous participons au marché international. Le seul moyen pour le Canada d'améliorer quelque peu sa situation relativement au reste du monde, c'est d'exporter plus que nous n'importons.

Le Canada emprunte aussi sur le marché monétaire international pour payer le déficit. En fait, ce qui arrive lorsque nous empruntons sur le marché monétaire international, c'est que nous entrons en concurrence avec les pays moins développés qui ont vraiment besoin de cet argent. Nous faisons la même chose dans l'industrie pétrolière. Le Canada va emprunter sur le marché monétaire international en dépit du fait que c'est un pays d'à peine 23 millions d'habitants qui possède les richesses de la moitié d'un continent. Moralement parlant, nous devrions être autosuffisants en matière tant d'argent que de pétrole, mais ce n'est pas le cas. Le Canada se conduit comme un mendiant en concurrençant les pays les moins développés et en prenant l'argent qui devrait leur revenir. C'est on ne peut plus condamnable et tout gouvernement qui nous mettrait dans une situation pareille avec insouciance commettrait certes une grave erreur.

Je le répète, le NPD semble appuyer cette politique du gouvernement. Pourtant, à les entendre discourir, on dirait que les néo-démocrates s'intéressent au sort des pauvres dans le monde. S'ils s'y intéressent vraiment, ils devraient s'élever énergiquement contre ce genre de programme qui fait de nous des concurrents sur les marchés pétrolier et monétaire internationaux. Le Canada devrait fournir du pétrole ou de l'énergie et de l'argent sur le marché international, ce qui nous permettrait vraiment de promouvoir le dialogue Nord-Sud.

Étudions un instant les recettes en détail. Il existe trois principaux types de recettes à l'échelon fédéral. Il y a les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, les taxes de vente qui se présentent sous différentes formes et les revenus de placements. Examinons les chiffres et posons quelques questions. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu de particuliers se sont élevées à 16.8 milliards de dollars en 1980. Les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés ont été de 6.9 milliards et une taxe sur les non résidents a rapporté 800 millions, ce qui fait en tout 24.5 milliards. Voilà le total des recettes provenant des particuliers et des sociétés. La taxe de vente a rapporté à peu près 4.6 milliards de dollars. Le gouvernement a recueilli 3 milliards en droits de douanes et 900 millions en droits d'accise. Les taxes à l'exportation du pétrole lui ont rapporté 700 millions. La taxe d'accise sur l'essence a permis de percevoir 4 milliards tandis que diverses autres taxes permettaient de collecter 5 milliards additionnels. Ainsi, le total des taxes directes représente 34.9 milliards.

Le gouvernement perçoit des revenus sur ses investissements. C'est ainsi que la Banque du Canada a touché 1 milliard, la SCHL 800 millions et que les recettes de la Société du crédit agricole ont représenté 200 millions. Les recettes du ministère des Postes s'élèvent à 1.1 milliard. Il faut ajouter à cela 200 millions, ce qui monte le total des recettes du gouvernement à 5.1 milliards, et le montant global des revenus à 40 milliards.

On doit se demander—et c'est une question sur laquelle le groupe de travail devrait vraiment se pencher—si la part que représente l'impôt sur le revenu dans le montant total des recettes publiques est juste. Est-il normal que sur un total de 40 milliards, 16.8 milliards proviennent de l'impôt sur le revenu payé par les particuliers, les entreprises et les résidents temporaires. Si l'on compare ces 16.8 milliards aux 34.9 milliards restants provenant de l'impôt direct et des droits de douane, on ne peut pas dire que le système fiscal canadien soit avant-gardiste.

Encore une fois le NPD est d'accord avec le gouvernement à propos de la taxe de vente directe, laquelle n'est absolument pas progressive puisqu'elle touche directement les gagne-petit, beaucoup plus que ne le ferait un impôt progressif sur le revenu. Si les néo-démocrates s'inquiétaient vraiment de l'impôt progressif sur le revenu, ils s'élèveraient contre ces taxes de vente, mais je constate qu'ils n'en font rien.

Quels sont nos taux réels d'impôt sur le revenu? Je dois de nouveau me reporter aux données de 1978, les plus récentes dont nous disposions. Elles comprennent une étude détaillée des quelque 14.3 millions de rapports d'impôt sur le revenu soumises au ministère. Ceux qui ont touché un revenu de $15,000 peuvent se dire que seulement 26 p. 100 des contribuables canadiens ont payé plus d'impôts et que le taux réel d'imposition est de 8.77 p. 100. Dans le cas d'un revenu de $20,000 seulement 13 p. 100 des contribuables ont gagné plus, le taux réel étant de 10.88 p. 100. Seulement 2 p. 100 des contribuables canadiens ont touché plus de $30,000 et le taux réel d'imposition est de 13.94 p. 100. Dans le cas de revenus de $40,000, soit le traitement de bien des députés il n'y a pas tellement longtemps, seulement 1 p. 100 de tous les contribua-

bles au Canada ont gagné plus et le taux réel est de 14.93 p. 100. Au niveau magique de $50,000 auquel les députés aspirent, seulement un cinquième de 1 p. 100 des contribuables gagnent plus. Même à ce niveau élevé, les contribuables ne payent qu'un taux réel de 17.47 p. 100 de leur revenu total.

● (2110)

Je voudrais comparer ces chiffres avec certaines données statistiques au sujet des revenus canadiens classés selon la profession. Il y a 9.5 millions de travailleurs au Canada qui gagnent en moyenne $12,979 et ils représentent 79 p. 100 de tous les contribuables du Canada. En 1978, il n'y avait que 485,000 propriétaires d'entreprises au Canada. C'est une infime minorité car ce sont les gens qui sont au premier plan, l'homme et la femme qui travaillent 80 ou 90 heures par semaine à l'épicerie du coin. Ils gagnent en moyenne $10,755 et ils représentent 3.33 p. 100 des contribuables.

Nous arrivons ensuite au pauvre agriculteur en faveur duquel je tente de faire supprimer l'impôt sur les gains de capital. Il y en a 267,000 et leurs gains moyens sont de $10,741, soit la classe la moins bien nantie de notre société. Ils constituent seulement 1.84 p. 100 de nos contribuables. C'est pourquoi certains d'entre nous sont persuadés que cet impôt sur les gains de capital saignent les agriculteurs à blanc. La disposition relative au roulement n'est plus efficace à cause de la répercussion de l'inflation sur la valeur des terres. Cette disposition concernant le roulement, fondée sur la valeur de 1971, ne convient pas au groupe de Canadiens qui représentent 1.84 p. 100 de la population et dont le revenu moyen est de $10,741.

Examinons maintenant la colonne des dépenses du grand livre du gouvernement. On y trouve trois sortes de dépenses. Il y a premièrement les dépenses budgétaires, effectuées par tous les ministères organiques, les prêts et les avances accordés aux sociétés de la Couronne et enfin, les dépenses d'ordre fiscal. Celles-ci comprennent les déductions, les exemptions de marié, les exemptions personnelles, l'exemption pour épuisement accordée aux sociétés pétrolières, et ainsi de suite. Les dépenses totales des ministères sont de 51 milliards et demi de dollars. Le groupe de travail devrait examiner de près certaines des dépenses très élevées. Par exemple, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a dépensé 2.3 milliards de dollars. Nous devons toujours nous pencher sur des dépenses de cette nature dans le but de les réduire ou de les supprimer. Si nous y parvenions, nous aurions un budget équilibré, ce qui devrait être l'objectif de toute administration. En ce qui concerne le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et la subvention versée au titre du prix du pétrole, nous constatons que l'écart entre le coût des importations et celui des exportations s'établissait à 2 milliards de dollars à la fin de 1980.

Nous savons que cette année, il en coûtera 6.8 milliards de dollars au gouvernement pour subventionner le pétrole importé. Or, nous ne serions pas obligés de dépenser de telles sommes si nous étions autonomes au plan énergétique, ce qui est tout à fait réalisable. Cela pourrait avoir une grande répercussion sur l'équilibre fiscal.

Le cas du ministère des Finances mérite qu'on s'y arrête. En 1980, selon les Comptes publics du Canada, le service de la dette publique, qui s'élève à 80 milliards de dollars, a coûté 8 milliards et demi de dollaars. Les transferts fiscaux représentaient 3 milliards et demi, la défense nationale, 4.3 milliards, les allocations familiales, 1.7 milliard, l'assurance-hospitalisation, 2.4 milliards, l'assurance-maladie, .8 milliard; le régime d'assistance publique du Canada, 1.6 milliard de dollars, la sécurité de la vieillesse, 6.3 milliards et l'éducation, 1.6 milliard.

Si j'énumère tous ces éléments, c'est que j'estime que le groupe de travail devrait les examiner. Un groupe de travail impartial, qui fait preuve de bon sens et se met à l'écoute des Canadiens de toutes les régions du pays, concluera assurément qu'il faut mettre de l'ordre dans les finances fédérales. Je suis certain que nous serions disposés à écouter les propositions raisonnables et rationnelles qu'un groupe de ce genre serait en mesure de faire.

Les contribuables devraient-ils dépenser 2.8 milliards de dollars pour subventionner les importations de pétrole? C'est aux utilisateurs d'en faire les frais. Par exemple, si je veux conduire comme je le fais, ma grosse familiale GMC, dont un plein me coûte $40, je ne pense pas que ce soit aux contribuables de me subventionner. Si je devais en payer la totalité à la pompe, je réfléchirais deux fois à la distance que je vais parcourir, tandis qu'à l'heure actuelle, je vais où je veux. Mais j'estime que les autres contribuables ne devraient pas avoir à payer mon essence. Cela ne se fait dans aucun autre pays.

Ce genre de choses nous retombent sur le nez, monsieur l'Orateur. En 1973-1974, lorsque les pays de l'OPEP ont augmenté le prix du pétrole, le Japon et l'Allemagne ont immédiatement réagi en disant à leurs ressortissants qu'ils devraient en faire les frais, tandis qu'au Canada et aux États-Unis, les gouvernements ont subventionné cette augmentation grâce à l'argent du contribuable. Nous en ressentons aujourd'hui les effets, huit ans plus tard. C'est la ruine de notre industrie automobile. En 1973-1974, le Japon et l'Allemagne ont modifié leur industrie automobile pour construire des moteurs et des véhicules à faible consommation d'essence. Nous avons continué comme par le passé et incité les Canadiens à acheter de grosses automobiles.

En subventionnant le prix du carburant, le gouvernement a incité Ford, General Motors et Chrysler à continuer à produire les énormes véhicules que nous désirons tous. Or, sept ans plus tard, ils ne peuvent plus rivaliser avec les automobiles japonaises et allemandes qui accaparent une énorme partie de notre marché automobile.

La décision que le gouvernement a prise il y a six ou sept ans—et qu'il pensait dans le meilleur intérêt du pays—s'est avérée une erreur. Mais va-t-il changer d'avis? Pas du tout. Il insiste pour payer à une province au départ—mais il pourrait y en avoir trois—moins de 50 p. 100 du cours mondial du pétrole en acceptant de payer le prix fort à d'autres pays. Le gouvernement a imposé à Pétro-Canada d'acheter le pétrole mexicain. Or, il est prouvé que ce pétrole comporte 60 p. 100 de résidus. Nous payons le prix international et 30,000 barils de ce produit ne sont que du cambouis!

Le premier ministre (M. Trudeau) s'est rendu dans un autre pays où il a déclaré: «Nous allons vous envoyer notre compagnie pétrolière nationale et elle va dépenser 250 millions de dollars.» C'est absurde.

Je voudrais maintenant parler de la dette publique. Si nous n'avions pas de dettes, nous économiserions 8.5 milliards. La réalité est bien simple, quand on ne doit pas d'argent, on ne paie pas d'intérêt. Si depuis 1973 nous avions établi des prix

réalistes pour le pétrole tout en offrant un plan raisonnable de hausse des taxes, nous ne serions pas endettés aujourd'hui. Et nous pourrions facilement emprunter soit pour aider l'industrie de l'automobile soit pour développer notre industrie du pétrole. Il suffirait de dire aux prêteurs: nous voulons emprunter 15 milliards, non pas pour des dépenses courantes mais pour construire quelque chose. Nous voulons bâtir deux usines d'exploitation des sables bitumineux; nous voulons rénover les chemins de fer, doubler les voies jusqu'aux Rocheuses. Voilà ce que nous pourrions faire quand ce serait le temps d'agir.

La doctrine de M. Keynes est très valable, mais les gouvernements oublient qu'elle a deux aspects. En période difficile il est normal que les gouvernements s'endettent pour stimuler la production. Cependant, quand le beau temps revient je pense que les années 50 et 60 ont été des périodes de prospérité, il faudrait rééquilibrer le budget.

Je pense que l'on peut reprocher au gouvernement d'avoir trop endetté notre pays au cours des années d'abondance au lieu de chercher à équilibrer le budget et à réduire les impôts.

● (2120)

Quels seraient les effets de l'imposition d'un palier supérieur sur les revenus? Bien qu'un député gagne 50,000 dollars par an il reçoit quand même un chèque d'allocations familiales s'il a des enfants. Théoriquement quand vous gagnez plus d'argent le fisc exerce alors une ponction plus forte sur vos revenus ce qui a pour effet de rétablir l'équilibre.

Nous savons qu'en réalité notre régime fiscal n'y parvient pas. Le produit de notre régime d'impôt sur le revenu ne représente que 16 p. 100 du total de notre revenu fiscal. La taxe de vente qui frappe davantage les pauvres en représente une part beaucoup plus importante.

Les riches, comme les députés fédéraux par exemple, ont les moyens de s'entourer de conseillers fiscaux et de comptables fiscalistes pour les aider à trouver tous les abris fiscaux possibles qu'il s'agisse d'une déduction de 100 p. 100 sur les films, les avions ou les déduction de super épuisement qui permettent d'obtenir une déduction de 1.10 dollar du montant de votre revenu pour chaque dollar investi. Ces avantages fiscaux s'exercent au détriment des contribuables ordinaires et on ne peut donc pas dire que nous ayons ainsi instauré l'équité.

La pension de sécurité de la vieillesse pose le même problème. Je connais bien des personnes âgées qui s'intéressent à leur pays. Elles s'inquiètent de voir l'importance du déficit actuel et elles seraient ravies d'abandonner leur droit à la pension de sécurité de la vieillesse. Leur raisonnement est très simple. Elles ont réussi à épargner pour se constituer leur régime de pension et elles pensent que l'argent du régime de sécurité de la vieillesse devrait être versé à d'autres.

On pourrait fixer un plafond de $40,000 ou $50,000. Ceux qui ont un revenu supérieur à ce plafond cesseraient de toucher les allocations familiales et la pension de sécurité de la vieillesse. Les Canadiens sont prêts à ce sacrifice pour leur pays.

Le seul problème qui peut se poser, c'est que le public ne considère pas le régime fiscal comme équitable. Malheureusement, c'est ce qui se passe au Canada maintenant. Le public n'a pas l'impression que notre régime fiscal est juste et équitable. C'est pour cela qu'il commence à tricher. C'est pour cela que le travail noir est tant en vogue.

J'ai parlé du premier genre de dépenses. Il y a ensuite les prêts et les avances que le gouvernement accorde aux sociétés de la Couronne. Petro-Canada remporte la palme. Depuis cinq ans, le Trésor public a versé un milliard de dollars à Petro-Canada. Le gouvernement a dû emprunter cet argent sur les places financières du monde.

A l'heure actuelle, le gouvernement doit payer des intérêts de 13 et 14 p. 100 sur les obligations d'épargne du Canada et les bons du Trésor pour rembourser ces emprunts, ce qui coûte de 130 à 150 millions de dollars par an.

En contrepartie de cet investissement, nous avons obtenu les actions privilégiées de Petro-Canada. C'est une façon tout à fait logique de procéder lorsqu'on veut créer une société. Par ailleurs, les dividendes produits par ces actions sont non cumulatifs. Cela veut dire que si Petro-Canada ne paie pas de dividendes sur ces actions au cours d'une année quelconque, ces dividendes sont perdus à jamais. Cela ne me semble pas bien juste du point de vue commercial. Les Canadiens s'attendent que leurs députés leur obtiennent un rendement équitable.

L'autre aspect de la question est que Petro-Canada a emprunté 1.5 milliard de dollars de plus pour acheter la société Pacific Petroleums. Pour ce faire, il lui fallait consentir des actions privilégiées aux banques, ce qu'elle a fait. Ces actions rapportent des dividendes cumulatifs. Les banques ont une garantie absolue qu'elles recevront toujours leur taux de rendement. Le taux de rendement est lié à une couple de marchés monétaires internationaux. Si elles se sentent un peu inquiètes, elles n'ont qu'à communiquer avec Petro-Canada qui devra racheter ces actions plus les dividendes accumulés. Le gouvernement a donné une garantie.

Si on veut racheter ces actions, une prime de 2 p. 100 peut être exigée, ainsi les banques ne peuvent pas perdre. Le plus fort est qu'en procédant de cette façon elles n'auraient pas à payer d'impôt sur le revenu sur les intérêts réalisés sur leur prêt de 1.5 milliard de dollars. C'est une situation incroyable.

Un sous-ministre des Finances faisait partie du conseil d'administration de Petro-Canada. Le marché a été conclu vers le 1er novembre et cette échappatoire fiscale spéciale a été éliminée par le budget de novembre 1978. Cet homme s'est trouvé manifestement dans une situation de conflit d'intérêts, aussi pures qu'aient été ses intentions. Ce fut une escroquerie monumentale.

Malgré cela les affaires de Petro-Canada n'allaient pas bien. Le gouvernement est intervenu et lui a accordé un aval préférentiel pouvant atteindre 25 p. 100, mais il lui fallait payer. C'est ce qui arrive. Petro-Canada ne réalisait pas encore de profit, et c'est pourquoi quand les libéraux ont repris le pouvoir ils y ont injecté un autre montant de 80 millions de dollars. Les affaires de Petro-Canada n'étaient pas encore prospères, et nous en sommes donc venus à la confiscation ultime. Elle a maintenant le droit absolu de confisquer 25 p. 100 de nos sociétés pétrolières et gazières canadiennes.

L'insulte finale est que Petro-Canada doit acheter une autre société pétrolière. Elle achète la société Petrofina. Il y a six mois, ses actions valaient environ $60. Lorsqu'il y a une possibilité de vente dans l'air, bien des ventes se font. Tout d'un coup, les actions ont grimpé à $86. J'aimerais voir la liste de ceux qui ont acheté les actions à $60 pour les revendre à $86.

Nous voyons ensuite Petro-Canada offrir $120 l'action. La valeur des actions a doublé dans six mois. Comment paiera-

t-on cela? On lèvera un impôt qui frappera chaque Canadien qui s'approchera d'une pompe à essence. Ce sont eux qui auront à payer pour l'achat de cette société pétrolière, achat qui n'a pas ajouté un seul baril de pétrole à nos réserves.

Petrofina n'est jamais allée faire elle-même de la recherche pétrolière. Elle n'a jamais fait les analyses, couru les risques ou trouvé quoi que ce soit, parce qu'elle n'en a pas les moyens techniques. Je ne dis pas cela pour critiquer les cadres de Petro-Canada, mais dès l'instant où Petrofina va entrer dans le secteur public elle va se bureaucratiser, se fondre dans le moule. Cela va émousser les raisons de produire qu'ont les Canadian Hunter par exemple. Quand le syndicat canadien de la Fonction publique va s'y installer, je me demande ce que va devenir l'efficience de Petrofina.

Je me demande si c'est à cela qu'il faut employer l'argent des contribuables. Dans l'industrie pétrolière, ce sont les provinces qui ont la haute main sur la distribution des concessions et sur la cadence de production des puits pétroliers. L'État fédéral décide s'il va y avoir des exportations, fixe le prix du pétrole et détermine le taux d'imposition en fonction des profits et des taux de rendement. Cela fait que l'industrie pétrolière est comme un service public. La propriété du capital n'a pas l'importance qu'on lui attribue.

Pourquoi est-ce que nous nous préoccupons tant des multinationales que nous sommes maintenant en mesure d'acheter ces sociétés avec nos dollars fiscaux durement gagnés? Les capitaux vont fuir le pays. Peu importe à Petrofina, sa fortune est assurée. Je répète qu'il y a six mois, ses actions valaient $60 l'une et que maintenant l'État fédéral va les acheter à $120. Qu'est-ce qu'ils vont faire avec tout cet argent? Ils vont l'emporter aux États-Unis, le placer dans les entreprises de forage et se faire une belle galette.

Est-ce cela qui va nous donner plus de pétrole? Pas du tout. Tout ce que nous avons fait, c'est de prendre en mains une société qui travaillait et qui payait des impôts. Elle ne pouvait produire de pétrole que dans la mesure où les provinces lui donnent des concessions. La cadence de production était fixée par les provinces. Le prix et les impôts étaient fixés par l'État fédéral. J'aimerais bien savoir ce que le gouvernement va répondre en principe.

M. Kaplan: C'est pour que les bénéfices reviennent aux Canadiens.

M. Thacker: Bon, examinons cela. Si les Canadiens étaient propriétaires de Petrofina, je pense que l'action avait un taux de rendement de l'ordre de $8. Acheter une action $60 pour en retirer $8 par année, c'était raisonnable. Mais maintenant nous payons l'action $120. Qu'est-ce que cela peut bien donner comme taux de rendement?

M. Kaplan: Dix fois le cash flow.

M. Thacker: Et les $120 qu'il a fallu emprunter? A 15 p. 100 d'intérêt, cela va plus qu'éponger le dividende, donc nous allons perdre de l'argent.

M. Kaplan: Nous ne l'empruntons pas. Vous avez dit vous-même que nous nous le procurons par l'impôt.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Lethbridge-Foothills dispose d'environ une minute pour terminer. Je suis persuadé que d'autres députés auront la possibilité de répondre.

M. Thacker: La dernière question que je voulais soulever, c'est celle des dépenses fiscales. J'en ai déjà parlé dans des débats antérieurs. Je crois que ce groupe de travail spécial devrait jeter un sérieux coup d'œil sur les dépenses fiscales.

● (2130)

Pour conclure, ce déficit est absolument injustifié et il est tout a fait inutile d'autoriser un emprunt de 14 milliards de dollars. Ce qu'il faut, c'est réviser tout le système fiscal, depuis les transferts fiscaux jusqu'aux dépenses fiscales en passant par les revenus et les dépenses, parce qu'à mon avis, si les Canadiens voyaient la réalité telle qu'elle est, il leur serait simple et facile et certainement pas dangereux d'équilibrer le budget de leur pays. Ils pourraient alors, et avec raison, croire de nouveau en la justice de leur système fiscal. Ils seraient ainsi disposés à payer leur juste part d'impôts parce qu'ils seraient convaincus d'en recevoir la juste valeur en retour sous forme de services gouvernementaux. J'aimerais que nous puissions faire cela, monsieur l'Orateur, mais à en juger par les interjections qui fusent des rangs d'en face, il semble que les libéraux n'y aient jamais songé. Peut-être changeront-ils de mentalité un de ces jours.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, cela fait 13 ans d'affilée que j'écoute les libéraux et les conservateurs, et qu'ils soient ou non au pouvoir, j'ai l'impression d'entendre la poële qui se moque du chaudron. Je trouve amusant de les entendre parler de régime fiscal équitable. Je trouve amusantes leurs protestations à l'égard des emprunts et des déficits, qu'il s'agisse des libéraux ou des conservateurs, qu'ils soient ou non au pouvoir. Depuis 113 ans, ces deux partis ont fait exactement la même chose lorsqu'ils tenaient les rênes du gouvernement. Ni l'un ni l'autre n'ont appris quoi que ce soit, du moins depuis 45 ans. En fait, je les trouve amusants lorsqu'ils dénoncent les erreurs du socialisme et du communisme. Ils prétendent que la libre entreprise est le meilleur système, le fin du fin. Nous l'avons depuis 113 ans et il n'y a jamais eu de gouvernement socialiste à Ottawa.

A qui devons-nous toutes ces difficultés? Je demande au député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) ou au député de Végréville (M. Mazankowski) ce qui nous a causé tous ces ennuis. Les socialistes n'ont jamais été au pouvoir. Tout est de la faute de cette bonne vieille libre entreprise.

A propos de l'emprunt de 14 milliards, en plus de l'argent qui n'a pas encore été emprunté, je voudrais seulement savoir à quoi doivent servir tous ces milliards? J'ai écouté le député de Lethbridge-Foothills et son collègue de Végréville. Je voudrais qu'il cesse de se montrer amer, car c'est un brave homme. Il aurait fait un bon ministre, un excellent ministre. Il a bien travaillé pendant qu'il était là, si ce n'est qu'il avait certains collègues plutôt stupides. Quand le député de Lethbridge-Foothills qui vient de se rasseoir a parlé du ministère du Revenu national et de ses dépenses, en mentionnant les hôpitaux, l'assurance-maladie et le reste, je ne l'ai jamais entendu déclarer qu'il fallait réduire ces dépenses. Ce n'est pas ce qu'il voulait dire, j'en suis sûr. Personne ici n'irait proposer pareille chose.

Je trouve assez étrange que les citoyens d'une province assise sur une mine de potasse, sur un trésor de 6 ou 7 milliards, aient à payer des primes d'assurance-maladie et d'hospitalisation plus chères que dans toutes les autres provinces, à l'exception d'une seule. Ils devraient être morts de honte. Je demande au député de Lethbridge ou à tout autre député de l'Alberta

s'il s'agit là d'une imposition équitable ou d'une façon chrétienne ou morale de traiter les gens?

Le cas est encore bien plus grave pour les députés de l'Ontario qui crient haro sur les dépenses que fait le gouvernement national dans le domaine de l'assurance-maladie.

Une voix: Comment expliquez-vous que les gens vont s'établir par milliers en Alberta?

M. Benjamin: Ils vont en Saskatchewan aussi, ne vous en faites pas. Chacun a ses hauts et ses bas et avant de dire qu'il y a de la poussière chez le voisin, il faut commencer par balayer le pas de sa porte. Je n'ai jamais entendu aucun député fût-il libéral ou conservateur, fût-il au pouvoir ou non, parler de l'injustice de notre régime fiscal qui permet le report d'un montant égal au déficit actuel. Je veux parler des 15 milliards de dollars d'impôts sur le revenu des sociétés qui demeurent impayés.

En passant, monsieur l'Orateur, le directeur de ma coopérative de crédit m'a dit aujourd'hui qu'on pouvait me prêter de l'argent à 17.75 p. 100 pour que j'achète une voiture. Si nous ne faisions payer que 10 p. 100 d'intérêt à ces sociétés sur l'argent qu'elles doivent aux Canadiens, nous recueillerions 1.5 milliard de dollars. Où sont les grands spécialistes des restrictions, les conservateurs et les libéraux, chaque fois que nous faisons une proposition pour rendre notre fiscalité plus juste? Ils disent que nous ne pouvons pas faire cela, que cela nuirait aux gens qui nous ont élus et que nous représentons.

Il y a lieu de signaler que les emprunts des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux doivent aboutir à l'un ou l'autre des deux résultats. D'abord, ils représentent un poids mort. J'inviterais mes bons amis libéraux et conservateurs à se reporter aux tristes années 30 et 40. Un certain Tommy Douglas et un certain Clarence Fines leur ont montré la voie. C'est un poids mort qui règle des frais et des dépenses légitimes du gouvernement au nom des Canadiens. C'est un poids mort, et nous serons tous appelés à payer notre part des frais de remboursement de cette dette.

Puis il y a la dette qui s'amortit d'elle-même. En fait, ce n'est pas une dette, mais un investissement. Ainsi, si une société privée emprunte 1.5 milliard de dollars pour acheter une autre société pétrolière ou un centre d'achat quelconque, elle agit d'une façon parfaitement honnête et morale. Cependant, si le gouvernement emprunte dans le même but, il se comporte d'une façon répréhensible. Apparemment, le dollar privé a quelque chose de saint, alors que le dollar public a quelque chose de malsain. Voilà les sornettes du 19e siècle que nous entendons encore de nos jours à la Chambre.

Tous les pays industrialisés du monde, quelle que soit l'orientation de leur gouvernement, partisan de la libre entreprise, socialiste ou centriste comme les Libéraux ici, ont d'énormes emprunts et d'énormes investissements dans des sociétés qui appartiennent au secteur privé ou au secteur coopératif. On pourrait peut-être parler de cartel, mais peu importe. Ce n'est qu'ici et au sud du 49e parallèle que l'on trouve épouvantable que le gouvernement fasse des emprunts sous pétexte que ça accroît le déficit et tout le reste. Le Canadien Pacifique fait des emprunts, et ses actionnaires n'ont pas un mot à dire. Au moins les actionnaires ici présents et ceux de nos circonscriptions ont-ils leur mot à dire. Essayez donc d'assister à l'assemblée annuelle d'une grande société privée au Canada dans l'espoir de découvrir l'étendue du gaspillage dont elle se rend coupable. Vous n'y réussirez pas. Personne n'est parfait ici-bas. Nous faisons des erreurs, nous en convenons tous. A un moment ou à un autre, individuellement et collectivement, qu'il s'agisse du gouvernement ou de la Chambre des communes, nous avons pu dépenser de l'argent mal à propos. Mais on dirait que pour le secteur privé, seulement les prodigalités sont excusables.

● (2140)

Le député de Végréville s'est apitoyé sur le sort des compagnies pétrolières. Il a fait allusion aux plates-formes de forage et aux installations d'entretien. Il y a des gens de ma famille dans ce secteur, et je les fréquente depuis 1945. En fait, un de mes oncles a travaillé dans les premières exploitations de Turner Valley dans les années trente. Les compagnies de forage et les compagnies d'entretien ne sont en fait que des sous-traitants des compagnies pétrolières. Elles effectuent les travaux de forage et se chargent de l'entretien des puits pour les compagnies pétrolières. Très, très peu de compagnies pétrolières possèdent beaucoup de plates-formes de forage ou d'installations d'entretien. Elles donnent ces travaux en sous-traitance. Les entrepreneurs de forage et les équipes d'entretien suivent les compagnies pétrolières partout dans le monde. Pour moi, l'exode des sociétés de forage ou des sociétés d'entretien de l'ouest du Canada n'a rien de nouveau, quelle que soit son importance. Ces sociétés sont victimes du chantage des compagnies pétrolières, tout comme les Canadiens. Elles doivent suivre les compagnies qui n'aiment pas un gouvernement, qu'il s'agisse du gouvernement actuel du Canada ou d'un gouvernement étranger. Il en a toujours été ainsi pour elles, c'est leur lot.

Je voudrais bien que le gouvernement ait un peu plus de cran, mais il cherche à ménager la chèvre et le chou. Il veut plaire à tous et ne plaît à personne. Au moins, nos collègues conservateurs ont réussi à plaire à certains. Ils ne plaisent peut-être pas au public, mais ils ont un tas d'amis dont beaucoup ne vivent même pas ici. Au moins, ils savent plaire, et j'espère qu'ils prennent cela comme un compliment.

Quand nous empruntons pour investir, que ce soit dans le secteur public ou privé, cet emprunt sera remboursé par ceux qui utilisent le service ou le bien produit. Je suis sûr que mon collègue le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) n'aurait pas ouvert la bouche pour se plaindre si une société privée avait dépensé 1 milliard et demi pour acheter Petrofina, car il sait fort bien que Petro-Canada ou quiconque aurait acheté Petrofina va récupérer son placement en taxant les consommateurs. On peut difficilement s'imaginer les intrigues et la surenchère auxquelles se livrent les sociétés privées chaque fois que l'acquisition d'une entreprise paraît une bonne affaire. Les actionnaires n'ont à peu près rien à dire.

Il n'y a pas d'assemblée annuelle ni même d'assemblée spéciale d'actionnaires. Plusieurs sociétés privées font surenchères à n'en plus finir, et il suffit d'examiner les circonstances de certaines prises en charge depuis à peu près deux ans pour constater qu'elles ont été payées très cher, bien au-delà des prix courants. La bourse a suspendu la vente d'actions une dizaine de jours plus tard. Cependant, on jette les hauts cris si c'est un gouvernement ou une société de la Couronne qui en fait autant.

Eh bien, on ne peut pas jouer sur les deux tableaux, car il s'agit de l'argent des contribuables. Il faudra récupérer cet

argent auprès de ceux qui utiliseront ou achèteront le produit de l'entreprise acquise, qu'elle soit publique ou privée. On ne peut avoir deux poids deux mesures. Si nous voulons limiter le pouvoir d'emprunt des provinces ou du gouvernement fédéral dans l'intérêt du public ou du gouvernement—et à supposer qu'il s'agit d'une dette qui s'amortit d'elle-même—nous devons imposer les mêmes critères aux entreprises privées qui n'ont de comptes à rendre à personne, contrairement au gouvernement, même si cela le contrarie la plupart du temps.

J'aimerais donner un exemple relativement aux emprunts. Ma province était complètement ruinée à la fin de la guerre et son degré de solvabilité tout à fait nul. Cela me rappelle l'histoire galloise. Après avoir perdu un match de soccer, un homme déclare que le score est de 20 à zéro et, d'ajouter: «Nous avons eu de la chance d'avoir zéro». C'était un peu le cas pour le statut financier de ma province en 1944. Cependant, au cours des vingt années suivantes, nous avons emprunté 600 millions de dollars simplement pour notre société hydro-électrique, et 250 millions de dollars pour notre réseau de téléphone. Nous avons apporté l'électricité dans les moindres villes, villages et fermes et installé le téléphone dans toute la province. Il s'agissait d'une dette qui s'amortit d'elle-même, et aujourd'hui, nous possédons ces services. Nous avons emprunté cet argent à New York, en Suisse ou à Toronto, n'importe où. Même M. Diefenbaker nous a aidés à emprunter grâce à des obligations en 1960, et Dieu l'en bénisse. C'était un emprunt public. Il s'agissait d'une dette qui s'amortissait d'elle-même. Nous avons réussi à le faire dans une petite province comme la nôtre qui compte moins d'un million d'habitants. Tout le monde nous a traités de petits rigolos en disant que nous étions incapables de gérer quoi que ce soit, mais nous avons réussi malgré tout. Toutefois, il s'agissait d'un investissement et non d'une dette. C'était un placement; ce n'était pas une dépense, et si le gouvernement avait autant de courage qu'il le prétend, il emprunterait deux fois plus.

Nous avons besoin d'un milliard de dollars par an pendant les quinze prochaines années simplement pour notre réseau de transport, et mon ami le député de Medicine Hat (M. Hargrave) aimerait que 50 millions de dollars en soient consacrés à des wagons de bétail. Ce serait un placement. Ceux qui expédient du bétail paieraient ces wagons sur les trente ou quarante prochaines années.

Mais nous restons là assis à nous torturer l'esprit mutuellement. Nous sommes comme un chien de chasse assis sur un cactus. Nous avons des piquants plein les reins, et nous restons là assis à hurler à la mort.

Nous devons investir un milliard de dollars de plus par an dans le logement et l'industrie du bois d'œuvre. Si cela oblige le gouvernement ou le secteur privé à emprunter, il faut le faire à tout prix, car cet emprunt s'amortira de lui-même.

Mon ami le député de Végréville a fait valoir à la fin de son discours un argument que j'ai écouté attentivement. Il a tout à fait raison, à mon avis. Nous ne sommes pas d'accord sur la façon de procéder, mais il y a beaucoup à faire dans notre pays. Nous avons des gens qui ont la compétence et les connaissances voulues. Nous avons les moyens voulus. Nous n'avons pour ainsi dire aucune excuse, comparés à d'autres pays. Nous continuons à vivre selon une théorie et des coutumes du XIX^{e} siècle. Quand finirons-nous par apprendre? Les députés en face de moi et à ma droite me font tous penser à R. B. Bennett, Herbert Hoover et Mackenzie King. A les entendre, on se croirait de retour aux années 30.

Une voix: Et Karl Marx dans tout ça?

M. Benjamin: Mon honorable ami a travaillé très fort. Nombreux sont ceux qui l'ont précédé dans son parti et dans le parti d'en face qui se sont donné beaucoup de peine pour prouver que Karl Marx avait raison.

M. Taylor: Vous vous débrouillez très bien.

M. Benjamin: Karl Marx a prédit que le capitalisme serait l'artisan de sa propre destruction. Si nous faisons le tour des nations du monde, nous voyons partout de la cupidité. Là où l'égoisme et la cupidité ont été tout-puissants, des révoltes ont éclaté et les premiers à être exécutés ou déportés dans les camps ne furent pas des Nazis ou des partisans de la libre entreprise. Les premiers à être exécutés ou déportés dans les camps furent des socialistes, des chefs syndicaux ou des dirigeants de coopératives ou d'associations agricoles. Voilà ce que nous dit l'histoire et voilà pourquoi je répète que nous n'avons rien appris en l'espace de 45 ans. Durant des dizaines d'années, les régimes dits de libre entreprise de l'Europe de l'Ouest ont favorisé un système d'emprunt aux sociétés financières, et les investissements provenaient soit de l'État seul, soit de l'État associé à l'entreprise privée, soit encore des derniers nommés associés au mouvement coopératif.

● (2150)

Croyez-le ou non, l'Alberta a investi plus d'argent dans des sociétés de la Couronne que la Saskatchewan. Pourtant, le gouvernement albertain ne se plaint pas des emprunts garantis par la province. Il ne se plaint pas de l'argent qu'il a emprunté pour ses sociétés de la Couronne. Je ne l'ai jamais entendu se plaindre.

Une voix: Ne lui dites pas ce qu'il en est, cela ne ferait que l'embrouiller.

M. Benjamin: Il me semble que ce qui importe, ce n'est pas tellement combien on emprunte, mais pourquoi on emprunte. Devrions-nous emprunter davantage pour prendre des mesures dont nous avons besoin depuis des années? Voilà le genre de question que nous devrions poser au moment de l'étude d'un bill comme le C-59.

La Californie commence maintenant à se rendre compte des conséquences de l'imprévoyance qu'elle a manifestée il y a quelques années en adoptant la proposition 13, qu'elle a ensuite exportée au Canada. On entend bien des gens dire que les impôts du gouvernement sont trop élevés, que les impôts fonciers sont trop élevés, et ainsi de suite. Cette attitude s'est répandue comme une traînée de poudre, mais les habitants de la Californie commencent maintenant à en souffrir, et ce sera bientôt la même chose au Canada. Peu importe si le pays est dirigé par un gouvernement conservateur, libéral ou NPD, il lui faut une économie dirigée. On s'en est rendu compte partout, sauf dans le nord de notre continent.

Nous avons besoin d'une économie mixte. Autrement dit, il nous faut planifier pour 5, 10, 15 ou 20 ans. Si quelqu'un avait mentionné un plan de 5 ans il y a une trentaine d'années, il se serait automatiquement fait qualifier de communiste. Par ailleurs, si General Motors élaborait un plan de 25 ans, personne n'y trouverait rien à redire. Voilà vers quoi nous nous dirigeons. La voie que nous suivrons est tracée d'avance, peu

importe le parti au pouvoir. Même s'il faut se boucher le nez, il faut aller de l'avant.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Même si les députés n'acceptent pas ce principe du point de vue idéologique, pour survivre, une société démocratique morale et civilisée a besoin d'une économie dirigée et mixte. Autrement dit, nous avons besoin d'une stratégie industrielle, monsieur l'Orateur. Bien des pays en ont fait l'expérience y compris certains qui sont défavorisés par rapport au Canada.

Je ne veux plus entendre parler de ces emprunts abominables. Nous devrions emprunter encore davantage pour investir.

M. McDermid: Les libéraux seraient certainement d'accord là-dessus.

M. Benjamin: Je suis sûr que mon bon ami de Végréville (M. Mazankowski) aurait été ministre des Transports pendant au moins quatre ans si seulement il l'avait pu! Je suis convaincu, qu'il me corrige si je me trompe, qu'il aurait fait des investissements publics considérables dans plusieurs secteurs des transports.

M. Mazankowski: Des investissements privés aussi.

M. Benjamin: Bien sûr, cela va de soi: les deux vont de pair. Mais sans ce genre de planification et d'investissements, n'importe quel gouvernement serait perdu.

M. Taylor: Pourquoi n'avez-vous pas voté contre?

M. Benjamin: Nous l'avons fait plus souvent que mon honorable collègue. En fait, nous avons une statistique très intéressante sur le nombre de fois où les Tories et les néo-démocrates ont appuyé les Grits. Vous devriez y jeter un coup d'œil: il y a de quoi rire. En parlant de partager la couche du gouvernement, monsieur l'Orateur, je constate que le soir ou j'y songe, il n'y a plus de place car Bill Davis, Hatfield et tous les Tories fédéraux s'y trouvent déjà. Les conservateurs ont voté plus souvent que nous avec les libéraux. Il ne nous reste tout simplement plus de place dans le lit.

M. Blais: Il n'y a pas de quoi vous inquiéter: ce n'est pas très passionnant.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député sait sûrement quel sujet est à l'étude ce soir.

M. Benjamin: Ainsi qu'un de nos anciens collègues à la Chambre l'a dit à ce sujet il y a quelques années: «Même si c'est vrai, nous allons quand même continuer à tenir fermement nos pantalons de pyjama.»

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Quand on parle des taux d'intérêt que les gouvernements doivent payer à la Banque du Canada, à des prêteurs privés ou encore à des prêteurs étrangers, on en fait tout un plat. Les deux députés de l'opposition officielle qui ont pris la parole avant moi ont bien exploité ce thème. C'est normal, car, tout comme nous, ils ont beaucoup d'électeurs qui sont durement frappés par ces taux d'intérêt. Quand vous devez payer un intérêt de 17.75 p. 100 à l'achat d'une automobile qui sera démodée dans deux ans, il y a là manifestement un problème.

M. McDermid: Empruntez encore et cela arrangera tout.

M. Benjamin: Je trouve étrange que l'on ne puisse jamais convaincre ces farouches partisans de la libre entreprise, qu'en matière de taux hypothécaires et de prêts à la consommation pour des biens essentiels, on devrait instituer des taux d'intérêt basés sur le revenu et la capacité de remboursement des individus ou établis selon un système semblable à celui de l'impôt sur le revenu. Leur réponse à ce genre de suggestion est: «Non, il vous faut payer le prix fixé par la loi du marché. Vous pouvez toujours essayer de vous adresser aux gentilles sociétés de prêt si votre cote de crédit n'est pas bonne et que vous n'avez pas d'emploi sûr.» Voilà comment fonctionne la libre entreprise. Dire que ces partisans de la libre entreprise ont l'audace de se plaindre des taux d'intérêt. Ils me laissent froid. Leurs récriminations ne m'émeuvent absolument pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: J'ignore pourquoi les députés ne se portent à leur défense. On ne leur en donne pas la chance.

Je l'ai dit tout à l'heure, je trouve incroyable qu'il faille payer 18, 19 ou 20 p. 100 pour avoir un logement décent, alors que les sociétés canadiennes peuvent disposer d'une somme de 15 milliards de dollars sous forme d'emprunts sans intérêt aux dépens des contribuables canadiens. Ne me dites donc pas qu'un régime fiscal qui permet aux sociétés non seulement de différer leurs impôts mais aussi d'en payer moins que les particuliers est libre et équitable. Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) se doit d'envisager le problème sous cet angle. Bien des actionnaires trouveraient pénible de voir leurs dividendes diminuer probablement de 25 à 50c. pour participer aux frais d'administration du pays.

Une voix: On croirait entendre Arnold Peters.

M. Benjamin: Si les députés veulent se tracasser à propos du régime fiscal imposé aux particuliers, je leur conseille de songer à l'envers de la médaille.

Il faut absolument considérer les emprunts comme un investissement dans le pays, dans ses avoirs, afin de pouvoir en récolter les fruits pendant très longtemps et léguer aux générations montantes un patrimoine beaucoup plus riche qu'à l'heure actuelle.

Une voix: C'est une très grosse dette.

Une voix: Ce discours ne tient pas debout.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, à entendre cette dernière intervention, on croirait que Mao Tsé Toung était fait pour devenir président de General Motors.

Des voix: Oh, oh!

M. Malone: Je suis habitué aux émanations du tas de terreau qu'il y a à ma gauche, mais ce soir, nous avons eu sans aucun doute le meilleur exemple de ce que le socialisme ferait du Canada. Le discours du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) prenait carrément le contre-pied de l'initiative individuelle basée sur l'ingéniosité. Tout ce que je trouve à dire au sujet de cette philosophie, c'est que si le gouvernement suivait les conseils du député, il prendrait constamment de l'expansion jusqu'à s'effondrer sous son propre poids. Il crèverait du cancer de sa propre croissance. Il n'y aurait plus place pour l'initiative personnelle . . .

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRANSPORTS—LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—L'ÉTUDE À COURT TERME—LES AGISSEMENTS EN COULISSE DES ENTREPRISES DE CONDITIONNEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'interviens ce soir au sujet d'une question que j'ai adressée au ministre des Transports (M. Pepin) à la Chambre il y a quelques jours, soit celle du transport des grains et plus précisément du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je n'ai pas l'intention de discuter ce soir du pour et du contre de nos problèmes de transport céréalier car, à mon avis, nous en avons assez traité sous cet angle.

Je me propose plutôt de demander au ministre des Transports, ou à son secrétaire parlementaire, de créer un groupe d'étude. Cela s'impose si nous voulons trouver une solution au problème du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, question de première importance pour l'économie tout entière de l'Ouest. Je suis d'avis que le gouvernement se doit de prendre des dispositions pour résoudre le problème du tarif-marchandises.

Il est intéressant de remarquer que la plupart des organismes agricoles de l'ouest du Canada sont sur le point de préconiser que l'on modifie les taux mêmes. Évidemment, les organismes agricoles ne s'entendent pas tous sur le genre de modification à apporter, mais le fait n'en demeure pas moins très important que ces organismes, qui représentent en général la plupart des agriculteurs de l'ouest du Canada, préconisent maintenant un changement.

L'une des pierres d'achoppement auxquelles se bute le gouvernement lorsqu'il s'agit d'apporter une modification au tarif, ce sont, si je ne m'abuse, les chamailles à ne plus finir au sein du cabinet. Le ministre des Transports n'est certes pas maître de son destin et plusieurs ministres lui mettent des bâtons dans les roues. On nous dit aussi que deux de ces ministres sont le sénateur Hazen Argue, ministre chargé de la Commission canadienne du blé, et le sénateur Olson, ministre chargé du Développement économique. Il est intéressant de remarquer que ces deux messieurs, qui sont considérés comme réfractaires à tout changement, ou même à la réalisation d'une étude sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, sont tous deux des membres non élus du cabinet. Compte tenu de cela, je pense qu'ils sont en train de desservir grandement le Canada. Le gouvernement devrait écouter la majorité des Canadiens de l'Ouest. Il ne fait aucun doute, la majorité des gens souhaitent en ce moment que les tarifs soient modifiés. Le groupe de travail que le ministre des Transports envisage depuis un certain temps de créer serait le mieux placé pour élaborer les détails précis de cette opération.

Le groupe de travail devrait se pencher sur deux ou trois questions précises. De toute évidence, la première toucherait le mandat même du groupe. Le délai qui lui sera accordé devra être bien circonscrit car nous ne voulons pas qu'on nous accuse encore une fois d'étudier sans fin le dossier du transport des céréales dans l'ouest du pays. De cette façon, les propositions formulées par le groupe de travail pourraient être alors soumises à l'étude du Parlement. S'il se révèle nécessaire de modifier les lois pour faciliter l'exécution de ces recommandations, nous pourrions y procéder à cette étape-là. Ainsi, pendant un court laps de temps, nous délaisserions l'abstraction de la politique pour retomber dans la réalité.

A mon avis, tout changement éventuel devrait viser d'abord le secteur de l'élevage et ensuite celui de la transformation. D'après moi, les deux secteurs souffrent de la situation actuelle. L'Ouest offre des possibilités d'une plus grande croissance économique et d'une plus vaste diversification, mais à cette fin, il faudra absolument modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. En d'autres mots, il faut à tout prix apporter un changement—quel qu'il soit. Il ne suffit pas de rajuster ces tarifs par rapport à celui que nous avons déjà. Le dossier du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est désormais lié à l'expansion régionale de l'Ouest du Canada. Voilà pourquoi il est extrêmement important que la question soit examinée à l'extérieur des milieux politiques par un groupe de travail. A mon avis, l'ouest du Canada aura la chance de croître et de se diversifier si on apporte les changements nécessaires au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Si nous n'en profitons pas maintenant, j'ai bien peur que cela n'étouffe la croissance à long terme de cette région très importante du pays.

● (2205)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Lisgar (M. Murta) de l'occasion qu'il me donne de parler sur ce sujet. D'après les propos qu'il a tenus ce soir, je constate qu'il partage mes inquiétudes ainsi que celles du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael) et du ministre des Transports (M. Pepin) à propos de l'aspect urgent de cette importante affaire et de la nécessité de trouver rapidement une solution au fameux, ou devrais-je dire à l'infâme tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le ministre a tenu de nombreuses assemblées au cours des voyages qu'il a faits dans l'Ouest, ces derniers mois, afin de discuter des problèmes posés par les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau. En fait, je dirai qu'il a reçu des félicitations des parties intéressées qui, selon leur propre expression, l'exhortent à poursuivre ses efforts courageux en vue de régler le problème des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau. Le député de Lisgar a également demandé la même chose au ministre et je crois que le ton de ses commentaires était également louangeur.

Je pourrais aller plus loin et exposer pourquoi il faut modifier les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau, mais je pense que le député de Lisgar a déjà fait le tour de la question ce soir et je remarque qu'il a, lui aussi, demandé un règlement rapide du problème. Je pourrais citer au député les récents discours du ministre des Transports. Dans ses discours devant le syndicat du blé de la Saskatchewan et celui de l'Alberta, le ministre des Transports a précisé sa position au sujet des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau. Il a exprimé le désir de régler le problème ouvertement et en consultant pleinement les premiers intéressés. Comme il l'a laissé entendre avant Noël, dans des discours prononcés à Calgary et à Regina, le ministre a jugé utile de nommer, comme l'a proposé le député de Lisgar, un petit groupe d'étude chargé de coopérer avec les organismes agricoles intéressés en vue de mettre d'accord tous ceux qui sont directement visés par les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le député de Lisgar a dit qu'il comprenait parfaitement la nécessité d'un consensus entre ces groupes qui, parfois, ne s'entendent pas du tout quant à la meilleure façon de régler ce problème. Naturellement, le gouvernement tient à tenir compte de l'opinion de tous les intéressés et consultera donc les fabricants de produits alimentaires de l'Est ainsi que les agriculteurs de l'Ouest. Il tiendrait compte surtout des propositions émanant de la Conférence agricole de l'Ouest et de la Prairie Farm Commodity Coalition.

Pour conclure, je peux assurer au député que le ministre et ses collègues du cabinet s'efforcent de régler le plus rapidement possible ce problème particulièrement délicat.

LES FAILLITES—RE-MOR MANAGEMENT INVESTMENT—C & M FINANCIAL SERVICES—L'ENQUÊTE MENÉE PAR LE COMITÉ DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, comme on peut le voir à la page 6503 du hansard, le 23 janvier j'ai posé une question au ministre d'État (Finances) (M. Bussières) au sujet de la faillite de la société Astra Trust et de ses diverses filiales. Les députés savent qu'un comité de l'Assemblée législative de l'Ontario s'est penché sur les activités de Re-Mor Management Investment et de C & M Financial Services, ainsi que sur les relations existant entre ces deux sociétés et Astra Trust. On a démontré que ces trois sociétés sont liées par la propriété commune d'actions.

Permettez-moi de revenir à la question que j'ai posée au ministre à propos de l'approbation de la demande d'Astra Trust. Nous savons maintenant, grâce aux témoignages présentés au comité de l'Assemblée législative de l'Ontario, qu'un permis d'exploitation d'une société de fiducie a été demandé au ministère des Finances à trois reprises. Je pense qu'on a présenté la première demande en 1972. On a alors mené une enquête.

Nous savons que le surintendant des assurances a refusé les demandes à deux reprises à cause des inquiétudes que suscitaient certains des administrateurs proposés. Tous ces renseignements ont été donnés dans les témoignages rendus devant le comité, même si on a prétendu le contraire ici à la Chambre. Les témoignages de certains fonctionnaires du ministère des Finances ont été faits à partir de notes. Il ne s'agit pas de déclarations que les fonctionnaires du ministère des Finances ont faites directement, mais de déclarations tirées des notes des avocats.

● (2210)

On y disait entres autres que le département des assurances s'intéressait surtout aux détails financiers de la demande et qu'il ne fallait pas se fier aux renseignements fournis par la GRC. Ce point de vue me paraît tout à fait éberluant. Bien sûr, la preuve de l'exactitude des rapports de la GRC est confirmée par l'ordre de procéder à la dissolution de la société Astra Trust, et par la faillite de la Re-Mor et C & M Financial Consultants. Notons que des accusations de fraude ont été portées et que d'autres leur feront suite dans cette affaire étonnante et compliquée concernant la faillite de trois sociétés.

Le rapport présenté et les témoignages recueillis par le comité juridique de l'Assemblée législative ontarienne justifie pleinement que le gouvernement du Canada procède à une enquête complète sur cette triste affaire. On sait que le surintendant aux assurances a recommandé de ne pas accorder la charte de société de fiducie. Nous savons que de très fortes pressions ont été exercées. D'après les notes en question et d'autres documents, les témoignages donnés sous serment nous révèlent l'existence d'une douzaine de notes de service et d'appels téléphoniques. Dans une note datée du 11 août 1975, on rapporte entres autres que le sénateur Stanbury avait prévenu que des pressions seraient exercées et que des difficultés surgiraient si la demande était rejetée.

Quels pouvoirs ces gens de la société Astra Trust détiennent-ils, pour tenir le coup pendant tant d'années?

Les appels téléphoniques et les visites au bureau du ministre des Finances se sont succédés pendant à peu près deux ans. Des démarches avaient été entreprises, des pressions avaient été exercées et la situation a changé du tout au tout entre le 21 octobre et le 12 novembre 1976, quand la demande de l'Astra Trust a été approuvée. Quand il s'agit d'investisseurs privés dans une société de fiducie, il faut tenir compte de certaines conditions spéciales. Bon nombre des clients de ces sociétés ne connaissent pas beaucoup le milieu des finances, surtout pour ce qui est de l'investissement, tandis que d'autres sont des fondés de pouvoir mandatés par l'État et par un tribunal pour administrer une succession d'une façon précise. Les investisseurs spéculateurs ne s'adressent normalement pas à une société de fiducie.

Les difficultés qui ont affligées l'Astra Trust ont surgi presque dès le début. En moins de 30 jours de l'émission du permis de l'Astra Trust, les actions étaient fractionnées à 5 pour une. D'après des témoignages fournis au comité, un des principaux actionnaires a pu réaliser de cette façon un bénéfice de 1.5 millions de dollars. Nous avons eu des renseignements de personnes directement impliqués. Certains ont touché moins. Les actions étaient investies dans une fiducie donnant droit de vote et ce, sans autorisation, et bien entendu, les initiés y ont beaucoup gagné.

Une personne en particulier, qui a effectué des démarches pour la société Astra est devenue l'un des membres de son conseil d'administration et a touché des profits à la suite du fractionnement des actions en cinq. On peut alors se demander s'il n'y a pas eu conflit d'intérêt, dès l'instant où des anciens membres du Parlement étaient impliqués. La personne à laquelle je fais allusion est un ancien député, secrétaire parlementaire et président du comité de la justice de la Chambre des communes.

Je ne peux pas croire que le surintendant des assurances ignorait la division des actions en cinq, pas plus que je ne peux croire que son service ignorait que l'on émettait des certificats: Je ne peux pas croire non plus que ce même service n'était pas au courant de cet investissement de 2 millions en Espagne dans un édifice en copropriété qui a fait faillite avant même que les gens s'y soient installés. Je trouve par ailleurs étrange que le activités de C & M n'aient pas fait l'objet d'une surveillance plus étroite bien que la fermeture de cette entreprise ait être la condition sine qua non pour l'obtention de la charte.

On peut donc en déduire que les dirigeants d'Astra Trust savaient qu'ils pouvaient agir en toute quiétude. On pourrait croire qu'une compagnie de fiducie ayant récemment obtenu une charte agirait avec plus de prudence. On ne s'attendrait pas qu'elle divise les parts, qu'elle conclue des accords intérieurs, qu'elle émette des certificats douteux, ou encore qu'elle ouvre plus de succursales qu'elle n'y était autorisée, voir qu'elle

s'engage dans un projet de construction d'un logement en copropriété en Espagne, sans en avoir auparavant discuté avec le surintendant des assurances ou avec des fonctionnaires fédéraux afin de s'assurer que toutes ses activités étaient régulières. On peut en déduire que les administrateurs de la compagnie se sentaient suffisamment protégés contre d'éventuelles attaques pour se permettre d'agir aussi allégrement.

Il y a suffisamment de preuves et de questions restées sans réponse pour justifier une vaste enquête. Par ailleurs, il serait bon, dans l'intérêt des compagnies de fiducie, que cette affaire reçoive toute la publicité qu'elle mérite car il n'est pas question de laisser passer cela; ce secteur de l'économie a été touché durement par le fiasco d'Astra Trust. C'est maintenant qu'il faut agir. J'espère que le ministre assumera ses responsabilités et ordonnera une enquête sur cette affaire.

● (2215)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le lundi 26 janvier, des mandats émis par l'orateur adjoint de l'assemblée législative de l'Ontario ont été présentés à Richard Humphrys, surintendant des assurances, ainsi qu'à Richard G. Page, directeur de la division de fiducie et de prêt du département des assurances, pour les convoquer auprès du comité permanent de l'Ontario chargé de l'administration de la justice. La jurisprudence établit clairement qu'un organisme provincial n'a pas le pouvoir de faire enquête sur l'administration et la gestion d'un organisme fédéral. Il s'agit d'un principe fondamental.

MM. Humphrys et Page ont néamoins comparu devant le comité et, par l'entremise d'un avocat qui obéissait aux directives du ministre, ils ont défendu la position suivante: vu que les seules questions étudiées par le comité, dont ils étaient au courant, se rapportaient à leurs devoirs et à leurs actes en tant qu'agents au service d'un département fédéral, ils n'étaient pas tenus de rendre témoignage devant le comité. Ce point de vue était partagé par le procureur général de l'Ontario qui assistait à cette séance. Le comité a ensuite demandé à M. Humphrys de répondre à des questions portant sur des preuves qui avaient été présentées au comité ainsi que sur les rapports existant entre les lois et les activités de réglementation du gouvernement fédéral et et la province.

Après examen et consultation auprès du ministre l'avocat a écrit au comité pour lui dire qu'il ne semblait pas possible de répondre à cette demande modifiée sans enfreindre le principe constitutionnel. Le comité a insisté sur la validité des actes et, le 29 janvier, l'avocat a demandé qu'un examen judiciaire soit effectué.

Le gouvernement est d'avis que la police provinciale de l'Ontario, la GRC et les syndicats de faillite chargés de liquider les biens d'Astra, de Re-Mor et de C & M effectuent une enquête en bonne et due forme sur les activités de ces trois sociétés.

Le ministre est convaincu que le département des assurances a en l'occurrence pris les mesures qui s'imposaient et que personne n'a cherché à influencer indûment les fonctionnaires. Une charte a été accordée à Astra Trust après que la GRC ou un autre organisme eut effectué une enquête approfondie sur toutes les questions dont le département avait été saisi. Les autorités provinciales de l'Ontario ont toujours collaboré étroitement.

Le département n'a pas eu connaissance de la création de Re-Mor et n'a appris son existence qu'au printemps de 1980. La société de fiducie a mis fin à ses activités peu de temps après. Le département n'aurait aucunement été autorisé à examiner les activités de Re-Mor même s'il avait été informé de l'existence de la société.

Les administrateurs qui ont voulu former Astra Trust ont entrepris de fermer C & M après la création de la société de fiducie, mais le département avait obtenu un bilan des activités de C & M, vérifié par un vérificateur indépendant, avant qu'une charte ne soit accordée à la société de fiducie. Le rapport de vérification ne faisait aucune réserve.

L'ÉNERGIE—LES HAUSSES PRÉVUES DU PRIX DU PÉTROLE BRUT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ce soir rappeler au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), que je regrette de ne pas voir ici à la Chambre, un échange de propos que nous avions eu il y a huit mois, c'est-à-dire le 4 juin, et qui figure à la page 1740 du hansard. Il était alors question de la possibilité que le gouvernement n'arrive pas à s'entendre sur le prix du pétrole avec la province de l'Alberta et d'autres provinces productrices. Le ministre de l'Énergie avait alors déclaré:

. . . nous sommes en train de négocier.

Cela, c'était le 4 juin 1980. J'ai alors demandé ce qui suit au ministre:

Étant donné que c'est la première fois depuis le milieu de 1977 que nous nous acheminons vers le renouvellement d'un accord sur le prix du pétrole brut entre l'Alberta et le Canada, je voudrais demander au ministre si le 1er juillet, à défaut d'une nouvelle prorogation de l'accord de juin 1977 . . .

N'est-il pas vrai que l'Alberta peut hausser unilatéralement le prix du pétrole? Le ministre a répondu:

J'ai maintes fois déclaré à la Chambre que nous cherchions à en arriver à un accord négocié. Cet objectif demeure l'objet de notre constante préoccupation. J'espère d'ici la fin du mois pouvoir annoncer à mon honorable collègue que nous sommes effectivement arrivés à un accord.

Il n'est donc que juste que, huit mois après, jour pour jour presque, nous demandions au ministre ce qui a pu arriver. Nous avons dans l'intervalle appris diverses choses. Par exemple dans le programme énergétique présenté avec le budget du 28 octobre, que les prix vont augmenter. Nous savons qu'au mois de janvier 1980 le baril coûtait $14.75. Au mois d'août, il coûtait $16.75, soit $2 de plus. Au mois de janvier 1981, il était passé à $17.75.

● (2220)

Mais chose étonnante et peu connue, le gouvernement a fait savoir qu'il avait l'intention de porter le prix du pétrole classique à $66.75 d'ici à 1990. En gros, cela veut donc dire qu'entre le moment où je parle et 1990, le gouvernement envisage de relever le prix du baril de $52, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de $5 par baril.

Au cours de la campagne électorale qu'on nous a imposée et que nous avons perdue, le gouvernement nous a accusés sans ménagement de relever le prix du pétrole trop rapidement. Les députés se souviendront que, dans le discours du budget, les libéraux ont attaqué M. Crosbie, alors ministre des finances, qui avait déclaré que nous étions déterminés à augmenter progressivement le prix du pértole de $4 le baril en 1980 et de $4.50 l'année suivante, et que nous modifierions encore le prix si nécessaire après 1982. En fait, nous proposions une augmentation de prix inférieure à celle du gouvernement. Nous étions honnêtes, ils étaient fourbes. Ce n'est là qu'un exemple de la

pure fourberie dont fait preuve le gouvernement et du parfait mépris dans lequel il tient les Canadiens. Nous découvrons que la véritable chose après quoi soupirait le gouvernement en matière d'énergie, c'est l'argent.

Nous découvrons ce fait renversant que l'ensemble des recettes fiscales tirées de l'énergie se chiffrait à 2.3 milliards de dollars en 1980. D'ici 1983, le gouvernement prévoit que ces recettes passeront de 6.7 à 9 milliards de dollars. Qu'on se mette à la place d'un dirigeant de société pétrolière, surtout de l'Alberta, qui apprend que la hausse des revenus de l'industrie n'atteindra que 2.1 milliards de dollars durant la même période, alors que les revenus du gouvernement fédéral s'accroîtront de 3.4 milliards et ceux des trois provinces productrices de l'Ouest, de 4.5 milliards de dollars!

Bref, le ministre a induit la Chambre en erreur quand il a déclaré en réponse à ma question du 4 juin qu'il avait pour principal souci de négocier dans l'espoir de parvenir à un accord. Il a induit la Chambre en erreur en sachant à l'époque qu'il allait présenter une proposition qui duperait les habitants de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et les sociétés elles-mêmes. Bref, voilà pourquoi nous n'avons pas d'entente dans le pays.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il y a certaines expressions qui sont antiréglementaires, et le député a été bien près d'en utiliser une. S'il dit que le ministre a «induit la Chambre en erreur», il devra s'en tenir à cela; il est cependant antiréglementaire de dire que le ministre a sciemment induit la Chambre en erreur. J'invite le député à reformuler sa phrase.

M. Stevens: Je ne vois pas très bien, monsieur l'Orateur, pour quelle raison vous jugez que j'ai dit quelque chose d'antiréglementaire.

• (2225)

M. l'Orateur adjoint: D'après les traditions de la Chambre, je crois que c'est un manquement et une expression antiparlementaire que de dire qu'un autre député a sciemment induit la Chambre en erreur. Si le député se limitait à dire simplement qu'on a induit la Chambre en erreur, ce serait acceptable.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je crois que si vous et le greffier assis à la table vérifiez le compte rendu, vous constaterez que, contrairement à ce que Votre Honneur a laissé entendre, je n'ai pas dit qu'il a sciemment induit la Chambre en erreur. J'ai dit tout simplement qu'il avait induit la Chambre en erreur, que c'était fourbe et qu'il filoutait les habitants de ces trois belles provinces. En bref, j'ai dit ce que nous avons constaté depuis notre question du 4 juin, soit que le budget et la supposée politique énergétique nationale ont fait ressortir très clairement cette incroyable duperie et le mépris que le gouvernement affiche envers les Canadiens à propos de sa façon de traiter toute la question de l'énergie au Canada.

En résumé, le prix de l'essence a grimpé de plus de 18c. le gallon. Les ministériels ont agi en nous trompant et ils en subiront les conséquences.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'en formulant à mon tour des observations aussi excessives que celles de l'orateur précédent . . .

M. Stevens: Elles sont pourtant vraies.

M. MacLaren: . . . je ferais mieux comprendre la politique du gouvernement en matière de prix. Aussi vais-je consacrer un petit moment à expliquer si possible au député le fondement de cette politique.

A en juger par les observations qu'il a formulées, le député ne comprend pas le programme énergétique national qui vise à établir le barème des prix du pétrole à la tête du puits que nous entendons appliquer. Le prix du pétrole classique, fixé à $16.75 au milieu de l'année 80, devrait augmenter d'un dollar tous les six mois jusqu'au milieu de l'année 83, alors que l'augmentation sera plus forte, de façon qu'il atteigne $63.25 le baril en 1990. Le prix du pétrole extrait des sables bitumineux, établi au niveau international, augmentera beaucoup plus rapidement. Il existera, entre ces deux barèmes, un troisième barème visant à favoriser la récupération tertiaire du pétrole.

Tous ces éléments serviront ensuite à établir le prix pondéré pour tous les consommateurs auquel il a été fait allusion dans le discours du trône et qui est expliqué en détail dans le Programme énergétique national.

Le gouvernement fédéral est prêt à négocier ce régime de fixation des prix avec le gouvernement de l'Alberta. En vue de telles négociations, des hauts fonctionnaires des deux gouvernements ont tenu un certain nombre de réunions pour tirer au clair les différences d'interprétation des données et pour faire des recommandations aux ministres au sujet des questions qui doivent être réglées par ceux-ci au cours des négociations sur le prix.

Je dois signaler que le gouvernement fédéral est impatient de régler ces questions de prix dans l'intérêt de tous les Canadiens. Pour le moment, toutefois, nous attendons toujours que le gouvernement albertain nous fasse savoir qu'il est prêt à entreprendre les négociations.

La question des prix du pétrole est indissociable de celle du partage des recettes. Le programme énergétique national prévoit que le gouvernement albertain aura beaucoup plus de recettes que de dépenses dans les décennies à vernir, de même qu'un partage juste et équitable des coûts et des bénéfices entre tous les Canadiens.

En abordant ces négociations de la plus haute importance, nous établirons clairement que rien de ce que les représentants du gouvernement fédéral ont fait ou dit n'avait pour objet de mettre en doute le droit indiscutable des provinces à la pro-

priété de leurs ressources. Dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi nous ne parviendrions par rapidement à un accord qui serve au mieux les intérêts de toutes les régions du Canada.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 10 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 février 1981

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA MÉTHODE DE PERCEPTION DES ARRIÉRÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Comme la SCHL confie actuellement les comptes hypothécaires de ses clients à des agences de perceptions sans vérifier tout d'abord s'ils ont reçu un avis au sujet de leurs arriérés, ce qui est arrivé à un de mes commettants dont l'arriéré s'élevait à $112, mais auquel l'agence de perception a ajouté des honoraires de $1,487, ce qui est ni plus ni moins une extorsion légalisée, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre ordonne au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de réclamer immédiatement un examen approfondi de la méthode adoptée par la Société pour percevoir les arriérés.

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FISCALITÉ

LE RETRAIT DE LA TAXE SUR LES ANNONCES DANS LES JOURNAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Étant donné qu'à la suite du récent budget «énergétique» les feuillets et catalogues publicitaires insérés dans les journaux se trouvaient frappés d'une nouvelle taxe de 9 p. 100, que c'est la première fois qu'on impose pareille taxe en Amérique du Nord, qu'elle est injuste envers les journaux à faible circulation et qu'elle leur fait du tort au point de menacer l'existence même de certains journaux locaux dans nombre d'endroits, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que le gouvernement retire cette mesure rétrograde pour ainsi redonner à nos journaux locaux une chance de survivre et réduire la tendance monopoliste de la presse qu'exercent les grandes chaînes de journaux.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LES TENTATIVES DES REPRÉSENTANTS BRITANNIQUES D'INFLUENCER LES CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné les déclarations qu'auraient faites divers représentants britanniques élus et non élus, y compris le haut-commissaire britannique au Canada, selon lesquelles notre résolution constitutionnelle ne devrait pas comporter de charte des droits, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre des communes rejette toute tentative de la part de parlementaires et de représentants britanniques pour nous dire, à nous Canadiens, ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire dans notre pays souverain.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

ON DEMANDE QUE LISE PAYETTE RÉINTÈGRE SON ANCIEN POSTE À RADIO-CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné que le ministre du Développement social et responsable de la condition féminine du Québec n'a pas l'intention de briguer les suffrages, étant donné que le gouvernement fédéral se doit de promouvoir la condition féminine, je propose:

Que le secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Fox) intercède en sa faveur auprès du président de la société Radio-Canada, pour qu'elle réintègre son ancien poste à Radio-Canada, à son ancien salaire, souhaitablement indexé.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLITIQUE CANADIENNE À L'ÉGARD DU SALVADOR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, étant donné que la volte-face apparente du Canada à propos de l'aide accrue des Américains à la junte au pouvoir au Salvador, est un sujet de grande préoccupation à en juger par les déclarations du comité multiconfessionnel des droits de la personne en Amérique latine, ainsi que par les lettres et télégrammes que les particuliers et les groupes adressent au ministère des Affaires extérieures, je propose, avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que la Chambre somme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de diffuser les documents qui «l'ont porté à réfléchir» et qui l'ont décidé à réorienter la politique étrangère du Canada et à préconiser le recours aux armes de préférence aux négociations comme moyen de régler le conflit au Salvador.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

L'ÉNERGIE

L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'ÉNERGIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Le gouvernement a l'intention de hausser le prix de détail de l'essence de 12c. le gallon pour financer l'acquisition imminente de Petrofina. Puisque cette hausse portera à 44c. le gallon l'augmentation globale du prix de l'essence cette année, je propose, avec l'appui du député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le gouvernement établisse immédiatement un crédit d'impôt à l'énergie semblable à celui qu'avait proposé le dernier gouvernement et qui accorderait $80 par adulte et $30 par enfant aux familles dont le revenu annuel global est inférieur à $21,000 et donnerait à une famille moyenne de quatre personnes $220 par année pour l'aider à affronter la hausse constante du prix de l'essence et du fuel domestique.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES CONSÉQUENCES DE L'ABANDON DES VOIES FERROVIAIRES—LA NÉCESSITÉ DE FONDS POUR LA CONSTRUCTION DE ROUTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, l'abandon des voies ferroviaires dans de nombreuses municipalités de l'ouest du Canada a prolongé les trajets sur poids lourds sur les routes municipales, fait tomber les évaluations aux fins de l'impôt et dans certains cas, comme de nouvelles routes devront être construites, bon nombre de ces municipalités doivent faire face à de nouvelles difficultés. Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement fédéral prenne l'initiative et organise immédiatement des réunions avec les gouvernements provinciaux et les municipalités touchés par l'abandon des voies ferroviaires afin qu'un financement approprié soit disponible pour la construction de routes que pourront emprunter les poids lourds par suite des changements effectués dans le mode de livraison des grains.

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

L'ENCHÂSSEMENT DES DROITS DES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Grâce aux démarches tentées par le Nouveau parti démocratique, tous les partis sont tombés d'accord pour que notre résolution constitutionnelle incluent la constitutionnalisation des droits des autochtones et des droits qui leur ont été reconnus par les traités. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre des communes déclare unanimement que, contrairement aux déclarations émanant de personnalités britanniques, notre résolution constitutionnelle comprenne la constitutionnalisation des droits des autochtones et des droits qui leur ont été reconnus par les traités.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LE FINANCEMENT DE LA NAFC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que la National Association of Friendship Centres assure un service essentiel en aidant aux autochtones qui quittent leurs réserves pour s'établir dans les villes, et que de nombreux problèmes sociaux graves risquent de se poser si le manque de fonds se traduit par une réduction importante de ces services, je propose, avec l'appui du député de Moose Jaw, (M. Neil):

Que le secrétaire d'État revienne immédiatement sur sa position concernant le financement de la NAFC, qu'il maintienne le système efficace de subvention et rejette le projet d'ententes sur la participation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

LES TARIFS POSTAUX DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Pour expédier en première classe un colis postal de 30 kilos d'Edmonton à Indian Cabins en Alberta, il en coûte $8, un tarif somme toute raisonnable. Par contre, pour que le même colis se rende dans les Territoires du Nord-Ouest, à peine 10 milles plus loin, il en coûte $54.75, soit environ 600 p. 100 de plus. C'est pourquoi, appuyé par le député de Waterloo (M. McLean), je propose:

Que l'on entreprenne immédiatement le révision des tarifs postaux dans les Territoires du Nord-Ouest afin de les aligner sur les tarifs en vigueur dans le reste du pays.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à mettre la motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE RÈGLEMENT DU CONFLIT À LA B.C. TELEPHONE COMPANY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les membres du syndicat des travailleurs des télécommunications de la Colombie-Britannique ont été forcés par l'attitude intransigeante de la B.C. Telephone Company dans ses négociations avec leur syndicat, dont témoigne le fait qu'elle a rejeté trois décisions consécutives d'un comité de conciliation, à saisir les principaux centraux téléphoniques en Colombie-Britannique, et comme la B.C. Tel. a toujours eu, à juste titre, la réputation d'assurer des services pitoyables et d'être injuste dans ses relations ouvrières, je propose, appuyé par le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker):

Que la Chambre enjoigne au ministre du Travail d'intervenir sur-le-champ en ordonnant à la compagnie d'accepter le rapport de conciliation Peck, ce qu'a déjà fait le syndicat; que l'on fasse en sorte que la B.C. Tel. relève désormais du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui verra à la réglementer et à la surveiller de près afin d'améliorer ses services; à défaut de quoi, que la Chambre reconnaisse l'amélioration des services fournis par les membres du syndicat depuis qu'ils occupent les centraux et étatise la B.C. Tel. tout en lui confiant largement la direction au syndicat.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1115)

LES COMMUNICATIONS

LES AUDIENCES DU CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, le CRTC tient encore une fois des audiences publiques visant à modifier et à accroître les services de diffusion par satellite et ce, sans avoir donné de préavis suffisant. En raison de l'importance cruciale des résultats de ces audiences pour les Canadiens qui n'ont de liens avec le reste du monde que par satellite, je propose, avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le ministre des Communications enjoigne au CRTC de reporter à plus tard les audiences publiques, qui devaient débuter le lundi 9 février, afin de permettre à d'éventuels intervenants du centre et du Nord du Canada de faire connaître leurs vues à la Commission.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'ai des questions à poser au très honorable premier ministre. Comme le premier ministre de Colombie-Britannique a annoncé hier soir qu'il allait proposer un compromis sur la question constitutionnelle, le premier ministre est-il d'accord pour réunir immédiatement ses homologues provinciaux pour «mettre un terme aux divisions et ramener les gens à la table de négociation», selon les propres paroles de Bennett. A-t-il reçu ce message et quelle est sa réponse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je l'ai peut-être reçu à mon bureau. Mais comme je viens d'arriver de Toronto, il y a quelques minutes, je ne l'ai pas encore vu.

M. Epp: Je recommande au premier ministre l'attitude que j'ai conseillé au ministre de la Justice en début de journée, au comité.

LE RENVOI DU PROJET CONSTITUTIONNEL DEVANT LA COUR SUPRÊME

L'hon. Jake Epp (Provencher): Même si le gouvernement a constamment refusé de répondre à des questions concernant notre constitution, les Canadiens savent maintenant, par exemple, que les Britanniques ont encore dit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au premier ministre, le 10 novembre, que Westminster ne pourrait pas adopter le projet constitutionnel s'il était contesté par la Cour suprême du Canada. Je voudrais demander au premier ministre si c'est vraiment pour cette raison qu'il a refusé jusqu'ici de soumettre ce projet à la Cour suprême?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, comme je l'ai déjà dit, nous avons estimé que cette question était du ressort du Parlement et non des tribunaux.

Des voix: Bravo!

LE CONTENU DES DOCUMENTS ÉBRUITÉS

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser au premier ministre encore une question au sujet de ces documents. Pas plus tard que ce matin, le député de Yorkton-Melville, le principal porte-parole du Nouveau parti démocratique sur la constitution, a demandé au ministre de la Justice si les renseignements diffusés par Radio-Canada à la suite de la fuite de certains documents . . .

Des voix: Règlement!

M. Epp: Je voudrais demander au premier ministre si les renseignements diffusés hier par Radio-Canada sont exacts. Dans l'affirmative, comment se fait-il qu'on ait caché non seulement au Parlement, mais aussi aux Canadiens, le contenu de ces documents qui jettent tellement de lumière sur ce débat?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, comme je l'ai déjà dit souvent, je ne fais pas de commentaires sur la fuite de documents confidentiels.

LE RAPPORT DU HAUT-COMMISSAIRE DU CANADA

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, le premier ministre peut-il nous confirmer qu'il y a deux semaines, le haut-commissaire du Canada à Londres a fait le rapport suivant:

M. Pym a bien insisté sur le fait que la résolution canadienne sous la forme prévue sera défaite aux Communes.

Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-on pas dévoilé ces faits au Parlement et aux Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, à mon avis, si le gouvernement ou les parlementaires britanniques ont un point de vue à exprimer, ils le feront publiquement.

M. Beatty: Madame le Président, le premier ministre peut-il également confirmer que le haut-commissaire du Canada a également fait le rapport suivant:

Il a également déclaré d'un ton très ferme que le rapatriement avec une procédure d'amendement serait adopté sans difficulté aucune.

Le premier ministre reconnaîtra-t-il que 64 p. 100 des Canadiens souhaitent le rapatriement de la constitution avec possiblité de l'amender ici-même au Canada, et non pas à Westminster? Accédera-t-il maintenant au vœu clairement exprimé par les Canadiens et veillera-t-il à ce que tout changement d'importance devant être apporté à la constitution le soit ici-même, au Canada, et non pas à Londres?

M. Trudeau: Madame le Président, le député cherche à soulever une discussion. Nous connaissons sa position. Nous savons également que son parti voudrait obtenir une charte pour les Canadiens. Les conservateurs souhaitent la canadianisation de la constitution mais ils ne sont pas disposés à prendre les mesures qui s'imposent pour réaliser cet objectif. Ils devraient prendre leurs responsabilités.

● (1120)

LE RÔLE DU PARLEMENT DE WESTMINSTER AU SUJET DE LA RÉSOLUTION CANADIENNE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question pour le premier ministre. On apprend ces jours-ci qu'un certain nombre de députés conservateurs de l'arrière-ban en Angleterre pourraient ne pas appuyer une résolution constitutionnelle canadienne comportant une charte des droits. Le premier ministre pourrait-il dissiper toute équivoque et assurer la Chambre qu'il n'appartient pas au Parlement de Westminster de décider si le Canada aura ou non une charte des droits et que c'est bien au Parlement canadien qu'il appartient de prendre cette décision?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, je puis assurer au chef du Nouveau parti démocratique que mon parti et le gouvernement sont bien d'avis qu'il n'appartient pas au Parlement de Westminster de se prononcer sur la teneur ou le contexte d'une résolution dont le saisirait le Parlement canadien. Le rôle du gouvernement de Westminster n'est pas de juger si la résolution est acceptable ou non, mais de la traiter comme une résolution du Parlement canadien; ce n'est pas à lui qu'il incombe de décider si, oui ou non, le Parlement canadien a été sage en la matière, mais à l'électorat canadien.

Des voix: Bravo!

LE CONSEIL DONNÉ AUX PARLEMENTAIRES CANADIENS PAR LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA GRANDE-BRETAGNE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Dans le même ordre d'idées, madame le Président, le haut-commissaire de la Grande-Bretagne a établi très clairement, au cours d'une conférence de presse, hier, qu'en vertu de sa responsabilité diplomatique, il pouvait tenter de convaincre un membre du Parlement canadien de voter contre une proposition constitutionnelle qui concerne notre indépendance constitutionnelle. Étant donné qu'il est désormais très clair que le haut-commissaire de la Grande-Bretagne croit de son devoir de nous dire à nous, parlementaires, ce que nous devons faire en pareille situation, le premier ministre dira-t-il à la Chambre quelle mesure le gouvernement du Canada se propose de prendre envers le haut-commissaire de la Grande-Bretagne?

Le très hon. P. E. Trudeau: Madame le Président, je crois que cette question a été soulevée pendant que j'étais absent de la Chambre, hier, et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu que la question était à l'étude et que si les rumeurs étaient fondées, il en serait très troublé. J'attendrai les renseignements pour faire des observations.

M. Broadbent: Madame le Président, je comprends que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prenne ses responsabilités au sérieux, comme il nous l'a montré hier. Voici toutefois ce que le haut-commissaire de la Grande-Bretagne a dit à une conférence de presse, à la suite de la déclaration que le ministre a faite à la Chambre:

> Si vous croyez qu'il serait plus facile de faire rapatrier la constitution par l'intermédiaire du Parlement britannique d'une façon que d'une autre, il serait bon d'en tenir compte à mon avis.

C'est de l'ingérence, cela saute aux yeux puisqu'il conseille aux parlementaires canadiens de procéder d'une façon qui pourrait aller à l'encontre du choix qu'ils avaient fait. Il faut par conséquent, se renseigner davantage, il me semble. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre comment le gouvernement compte réagir?

M. Trudeau: Madame le Président, il y a deux choses à considérer ici. En premier lieu, il faut savoir ce que le haut commissaire a fait et les démarches qu'il a effectuées. Comme je viens de le dire, le secrétariat d'État aux Affaires extérieures mène actuellement une enquête à ce sujet. En second lieu, il s'agit de savoir si le haut commissaire se fait le porte-parole de son gouvernement ou s'il se contente d'exprimer son point de vue, ce qui n'est pas du tout la même chose. J'espère pouvoir fournir très rapidement à la Chambre une réponse à ces questions.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DE CANADA

LA CRISE D'OCTOBRE 70—L'EXAMEN DES DOCUMENTS EN RAPPORT AVEC LA PROCLAMATION DES MESURES DE GUERRE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, mercredi dernier, à la suite d'une réponse étrange, mais soigneusement formulée qu'il a donné à un de ses collègues, le solliciteur général a donné l'impression qu'il n'avait lui-même pris connaissance d'aucun des documents concernant la crise d'octobre 1970. Le solliciteur général a-t-il examiné des documents du cabinet qui ont abouti à la décision d'appliquer la loi sur les mesures de guerre? A-t-il lu les messages et les instances reçues à cette époque du gouvernement Bourassa? Sait-il sur quoi s'était fondé le ministre d'alors, l'actuel Président de l'autre endroit, pour surestimer publiquement et de beaucoup l'effectif de l'organisation terroriste?

● (1125)

A-t-il vu, par exemple, les rapports d'évaluation faits depuis lors sur toute cette histoire par le ministère de la Défense nationale et la GRC? Enfin, a-t-il pris connaissance d'un rapport qui se trouvait à un moment donné aux mains d'une autre force policière et dont les conclusions stipulaient que le recours à l'armée dans ces circonstances était «un désastre monumental»?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je n'ai pas vu le dernier document dont parle le député, mais j'en ai vu beaucoup d'autres concernant la crise du FLQ. Cette affaire n'a plus rien de secret. Quant au document dont j'ai parlé dans ma réponse d'il y a quelques jours, loin de moi l'idée de prétendre que je n'avais pris connaissance d'aucun document concernant la crise du FLQ. Ce que je voulais dire, c'est que je n'avais jamais eu accès à un document semblable à celui dont parlait le député, et que s'il se sentait tenu par les règles du secret ministériel ou par son serment de membre du Conseil privé de ne pas les publier, il devrait venir m'en parler et me les montrer, s'il s'agissait de documents autres que ceux remis par le gouvernement Clark et lui-même à la Commission McDonald. De quels documents veut-il parler? C'est ce que j'aimerais savoir.

M. Lawrence: Madame le Président, dans l'une des réponses qu'il m'a données à la Chambre, le solliciteur général a laissé clairement entendre . . .

M. Trudeau: De quels documents voulez-vous parler?

M. Lawrence: . . . qu'il avait lui-même reçu un rapport ou bien du directeur actuel des services de sécurité . . .

M. Trudeau: Ce document n'est que pure invention de votre part.

M. Lawrence: . . . ou du commissaire de la GRC, selon lequel le dénommé Nigel Barry Hamer n'avait jamais été un indicateur de la Gendarmerie royale. Aucun des deux, bien entendu, n'aurait pu affirmer une telle chose au solliciteur général en parlant de mémoire, d'expérience ou de leur propre chef. Je demande donc maintenant au solliciteur général s'il a vu le document sur lequel s'appuyait cette garantie qui lui a été donnée ainsi qu'à ses prédécesseurs?

M. Kaplan: Madame le Président, j'ai posé cette question directe à nos forces de police. La réponse que j'ai obtenue—et je n'ai aucune raison de ne pas le croire—c'est que ce M. Hamer n'était pas un informateur de la GRC.

Questions orales

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE LA DISSOLUTION DU PARLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Si, malgré toutes les preuves du contraire, le premier ministre est tellement certain que les Canadiens préfèrent s'occuper de son programme insensé de rapatriement de la constitution au lieu de s'attaquer à l'inflation galopante, aux taux d'intérêt élevés et à nos autres problèmes économiques graves, mettra-t-il sur le champ sa théorie à l'épreuve en demandant la dissolution du Parlement et en déclenchant des élections générales pour permettre aux Canadiens de montrer ce qu'ils pensent de son gouvernement et de ses acolytes néo-démocrates?

Une voix: Bien envoyé.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Cela m'étonne que le député conservateur qualifie d'insensée une mesure visant le rapatriement de la constitution puisqu'un membre de son propre parti, le député d'Edmonton-Est, avait présenté en mai dernier une mesure en ce sens qui avait obtenu le consentement unanime de la Chambre. Si c'est de la démence la Chambre entière en est atteinte. Je pense que c'est peut-être le député qui est atteint de cette infirmité.

M. Cossitt: Madame le Président, je pensais que le premier ministre se rendrait compte que je ne m'oppose pas au rapatriement en soi . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cossitt: . . . mais plutôt à son insistance morbide.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous ne voulez tout simplement pas que la constitution soit rapatriée. Vous êtes contre en principe.

M. Cossitt: Je suis contre «l'obsession démentielle» du premier ministre, pour reprendre ses propres paroles.

Ma question supplémentaire est la suivante. Si le premier ministre tient à continuer à faire accepter cette mesure de force à la Chambre, comme il semble vouloir le faire dans une dernière tentative en vue de laisser son nom dans l'histoire, nous donnera-t-il maintenant la garantie que tous les députés qui n'ont pas pu prendre la parole jusqu'ici sur la résolution constitutionnelle pourront le faire quand la résolution sera renvoyée à la Chambre? Nous donnera-t-il une telle garantie?

● (1130)

M. Trudeau: Madame le Président, comme d'habitude le député me surprend un peu. Il commence par dire que la question n'était pas importante, qu'on ne devrait pas s'en préoccuper que nous devrions plutôt parler de questions économiques et voilà ensuite qu'il veut que tout le monde exprime son opinion à ce sujet. Qu'il veuille bien se décider.

Des voix: Oh, oh!

M. Cossitt: Le problème est que vous n'écoutez pas la question.

* * *

LES CHEMINS DE FER

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACCORDS DE SERVICES ENTRE VIA RAIL, LE CN ET LE CP

M. Charles Turner (London-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Chuchotez-la lui, Charlie.

M. Turner: Le ministre doit savoir que VIA Rail négocie actuellement les termes des contrats de services qui le lie au CN et au CP.

Une voix: Posez donc votre question.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Plus fort Charlie.

M. Turner: Puisqu'il paraîtrait que les sociétés ferroviaires imputent des frais de services exagérées à VIA Rail en se servant de prix de référence qui s'appliquaient à l'époque où était encore en vigueur l'ancienne subvention couvrant 80 p. 100 du déficit du transport des passagers, le ministre pourrait-il demander au Vérificateur général de mener une enquête approfondie sur les accords actuels liant VIA Rail d'une part et le CN et le CP d'autre part pour déterminer si notre société ferroviaire de transports de passagers n'est pas la victime d'une gigantesque escroquerie de leur part.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est la question la plus intelligente qu'on m'ait posée depuis longtemps.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Mon honorable ami de London-Est me demande probablement cela à cause des 30 millions de dollars qui apparaissent dans le budget supplémentaire des dépenses à la suite de la hausse des frais d'exploitation de VIA. Bien qu'il le sache mieux que moi, je lui rappellerai que les services ferroviaires à VIA Rail sont vendus en vertu de l'ordonnance R-6313 de la Commission canadienne des transports relative aux frais d'exploitation. VIA est obligée de payer sa note et nous sommes obligés de rembourser VIA.

L'ordonnance R-6313 n'a pas la faveur de tous—surtout pas celle du député—bien qu'on tâche présentement d'en améliorer les dispositions. En outre, comme le député l'a dit, le président de VIA négocie actuellement avec les sociétés ferroviaires une

entente sur les prix afin d'éviter d'avoir à payer des frais additionnels à la fin de l'année, ce en quoi il a tout mon appui.

M. Lawrence: Cela veut-il dire oui ou non?

* * *

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DU CHÔMAGE—LES PROGRAMMES POUR REMÉDIER À LA SITUATION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Puisque le ministre des Finances est absent, madame le Président, c'est au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Étant donné que selon les chiffres concernant l'emploi que Statistique Canada a publiés aujourd'hui, il y aurait présentement 945,000 Canadiens en chômage, soit 135,000 de plus que le mois dernier, quels programmes le gouvernement songe-t-il à mettre en œuvre pour faire face à cette désastreuse situation?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député devrait tenir compte de toutes les données qui figurent dans le rapport sur la statistique de l'emploi pour ce mois-ci. Elles démontrent que le nombre des emplois a augmenté de façon marquée. En effet, on a créé 57,000 nouveaux emplois depuis un mois. Les taux de chômage sont inférieurs à ce qu'ils étaient à la même date l'année dernière. Voilà qui contredit ceux qui avaient prévu que nous ferions face à un chômage désastreux. En fait, la situation de l'emploi s'est améliorée par rapport à ce qu'elle était à pareille date l'année dernière. Nous continuons cependant de penser qu'il reste encore beaucoup de besogne à abattre. Le gouvernement a présenté un budget. Nous avons de plus investi de fortes sommes et annoncé divers nouveaux programmes de création d'emplois. Je pense que nous pouvons nous féliciter de ce que nous ne connaissons pas un ralentissement économique aussi grave que celui que tous les prophètes de malheur du monde nous prédisaient.

M. Orlikow: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre. Le mois dernier, il y avait en Ontario 55,000 chômeurs de plus que le mois précédent.

M. Lawrence: Et ce ne sont pas tous des prophètes de malheur.

M. Orlikow: Le taux de chômage au Québec atteint actuellement 11 p. 100, à Terre-Neuve, il est près de 16 p. 100. Depuis deux ans, le Canada compte un million de chômeurs. Le ministre veut-il dire que, sous le gouvernement libéral, nous continuerons d'avoir un million de sans-travail?

M. Axworthy: Madame le Président, ce n'est pas du tout ce que je dis. J'essaie plutôt de faire comprendre à la Chambre qu'à cette époque de ralentissement économique dans tous les pays industrialisés, nous ne nous portons pas si mal, puisqu'en Grande-Bretagne, par exemple, le taux de chômage a augmenté sensiblement, alors que le nôtre commence à baisser. Nous pouvons certes nous en réjouir, mais nous ne sommes pas pour autant convaincus d'avoir pris toutes les mesures qui s'imposent. Nous croyons toutefois que les mesures budgétaires annoncées par mon collègue, le ministre des Finances, auront de bons résultats. Bon nombre des mesures d'encouragement prévues au programme énergétique devraient également porter fruit.

Nous nous efforcerons également d'aider surtout le groupe le plus durement touché par le chômage. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons annoncé il y a deux mois un programme de 350 millions de dollars qui est destiné à venir en aide aux localités touchées par des mises à pied et des fermetures d'usine. Le gouvernement travaille actuellement à mettre en œuvre tout un ensemble de mesures qui s'ajouteront à celles que prend le secteur privé et qui atténueront les difficultés que connaissent certains Canadiens.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Elle a trait à la suppression, sans préavis convenable, du programme de subventions aux services communautaires. On y a mis fin de telle sorte qu'un grand nombre de localités ont demandé en vitesse à y être admises et cela, sur l'invitation du ministre. Cette ruée explique qu'on ait manqué de fonds fédéraux, environ 13 millions de dollars—pour venir en aide à des municipalités ontariennes qui ont droit aux avantages du programme de subventions aux services communautaires. Qu'est-ce que le ministre prévoit faire pour respecter son engagement envers l'Ontario et combler ce déficit?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je doute fort que le député ait pu rassembler tous les faits qui ont motivé la décision de mettre fin au programme de subventions aux services communautaires. Ainsi, la recommandation a d'abord été formulée dans un rapport datant de l'automne 1979 dont l'auteur est nul autre que l'ancien ministre et qui conseillait au gouvernement précédent d'y mettre fin. Je crois savoir que de hauts fonctionnaires de tous les niveaux des ministères provinciaux et fédéral ont discuté de ce rapport à l'automne de 1979. Au début de 1980, j'ai eu un entretien avec tous les ministres, y compris ceux de la province d'Ontario. Je les ai avertis que nous songions à suspendre ce programme. Si le député considère qu'un préavis d'un an et demi reflète une décision précipitée, je suppose alors que je n'ai plus grand-chose à ajouter.

M. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, les gouvernements provinciaux ont été induits en erreur par le gouvernement fédéral. Ils croyaient que le programme de services communautaires serait prolongé d'un an.

Le ministre serait-il prêt à entreprendre de véritables négociations avec le gouvernement ontarien afin de résoudre ce problème qui est à l'origine même de sa décision d'interrompre brutalement le programme d'aide aux services communautaires, sans avoir consulté les gouvernements provinciaux?

M. Cosgrove: Madame le Président, je devrai répéter au député que j'avais averti les hauts fonctionnaires au cours d'entretiens personnels avec tous les ministres de toutes les provinces de l'interruption possible de ce programme. Si quelqu'un a été induit en erreur, si quelqu'un a été dupé, ce sont, je dois le dire, les administrations municipales qui n'en furent pas informées. En effet, les gouvernements provinciaux ont délivré des certificats de prolongation de ces programmes provinciaux

même après qu'on les eut avertis que le programme ne serait pas maintenu.

* * *

LA CONSTITUTION

LA FORMULE D'AMENDEMENT ET LA CHARTE DES DROITS

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Elle découle de certaines réponses qu'il a données aujourd'hui à propos de la constitution. Ma question est toute simple. Si la Chambre peut se permettre d'adopter une charte des droits et des libertés pour les Canadiens, pourquoi ne pourrait-on pas modifier une charte des droits et des libertés au cours de législatures ultérieures?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si la constitution est rapatriée avec une formule d'amendement, nous aurons un instrument pour la modifier au Canada sans passer par le Parlement britannique. Si la Chambre, et surtout le parti conservateur, veut faire une campagne électorale en promettant qu'une fois élu, il retirera la charte de la constitution du Canada et si, après avoir remporté la victoire à ce titre, il obtient l'appui de six provinces, la charte sera retirée. Je doute toutefois que le député ose faire campagne contre la charte—le député de Leeds oserait peut-être, lui—mais si les conservateurs y tiennent, je serais heureux de leur lancer un défi lors d'élections générales.

M. Gamble: Madame le Président, le premier ministre doit admettre qu'il n'a pas basé sa dernière campagne électorale sur la charte des droits et des libertés dont le Parlement est actuellement saisi. Le premier ministre admettra également qu'il n'a jamais été question que la charte ne soit pas inscrite dans notre constitution. Cependant, en guise de question supplémentaire, je voudrais demander ceci au premier ministre. Ce qu'il propose essentiellement, n'est-ce pas que la charte des droits et des libertés spécifiquement conçue pour les Canadiens soit adoptée dans un pays étranger par un gouvernement étranger, si bien que par la suite le Parlement du Canada ne pourra modifier ladite charte? N'est-ce pas l'essence de la proposition du premier ministre?

● (1140)

M. Trudeau: Oui, c'est ce que nous proposons parce que notre constitution n'a pas de formule d'amendement. Les Britanniques ont oublié d'en prévoir une en 1867.

Une voix: C'est absurde.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'entends grogner par là-bas, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je m'excuse, les Britanniques n'ont pas oublié la formule d'amendement, ils l'ont omise à dessein.

Une voix: C'est exact.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Puisque mon vis-à-vis convient que c'est exact, à quoi sert de discuter? Si les Britanniques l'ont omise à dessein, c'est que les Canadiens n'avaient pas réussi à s'entendre et il en est ainsi depuis 114 ans. Aujourd'hui, le Parlement a entrepris de se décider. Le parti du député se dit en faveur d'une charte des droits; le député de Provencher a affirmé sans équivoque, il y a quelques semaines au nom de son parti, que le peuple canadien voulait une charte des droits et que le parti conservateur le voulait également. Dans ce cas, pourquoi s'y opposent-ils?

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU VENEZUELA, SON EXCELLENCE JOSÉ ALBERTO ZAMBRANO-VELASCO

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la présence dans nos tribunes de Son Excellence José Alberto Zambrano-Velasco, le ministre des Affaires étrangères du Venezuela.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT CONTRIBUERA AU FINANCEMENT DU TRANSPORT INTÉGRÉ DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

M. David Berger (Laurier): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Mercredi de cette semaine le gouvernement du Québec a annoncé la conclusion d'un accord pour la réalisation du plan de transport intégré dans l'Île de Montréal. L'accord prévoit l'intégration des trains de banlieue au réseau de la CTCUM, mais ne fait aucune mention de l'aide du gouvernement fédéral prévue par le programme PATU ou Programme d'aide au transport urbain. Le ministre peut-il nous fournir des détails au sujet de la contribution du gouvernement fédéral au transport intégré dans la région de Montréal?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, les termes qu'emploie le député sont indicatifs. En première partie, il s'agit d'intégration des transports de banlieue et des transports urbains de la ville de Montréal elle-même. Il s'agissait d'intégrer ces deux éléments. L'accord intervenu hier est un accord d'intégration.

La deuxième étape, qui est parallèle en fait, en est une de modernisation des trains de banlieue, et c'est là que le gouvernement fédéral entre en action. Récemment j'ai annoncé un accord de principe entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral prévoyant un programme spécial, une contribution spéciale, en partie dans le cadre du PATU, à cet effort de modernisation des trains de banlieue, contribution pouvant aller jusqu'à 80 millions de dollars. L'accord de principe est intervenu, on en précise présentement les termes, et j'espère annoncer quelque chose de définitif dans ce sens d'ici deux ou trois semaines.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON DEMANDE QUE LE CANADA SE PRONONCE CONTRE LE DÉPLOIEMENT DE LA BOMBE À NEUTRONS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'adresserai ma question au premier ministre.

Considérant les déclarations faites cette semaine par le secrétaire à la Défense américaine, suivant lequel les États-Unis envisagent à nouveau de produire la bombe à neutrons et de la déployer en Europe, et considérant que le Parlement des Pays-Bas s'est prononcé il y a quelques jours contre son déploiement en Europe, le premier ministre veut-il déclarer à la Chambre que le Canada est également opposé à la production et au déploiement de la bombe à neutrons et présenter une résolution à cet effet, à l'instar du Parlement néerlandais et des autres Parlements européens qui ont été priés de se prononcer?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député connaît la position du gouvernement à l'égard de toutes les armes atomiques. Nous avons déclaré que nous ne les utiliserions pas et qu'elles ne seraient pas déployées sur notre territoire. Mais je ne pense pas qu'il nous appartienne de dire aux Européens qui étudient cette question s'il faut déployer la bombe à neutrons sur leur sol. Je veux bien, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prendre note de la situation actuelle à cet égard. J'avoue que je ne suis pas au courant du vote du Parlement néerlandais, mais il me semble qu'en principe c'est là une question qu'il incombe aux Européens et non aux Canadiens de régler.

Mlle Jewett: Madame le Président, le premier ministre n'ignore pas que cette bombe serait déployée dans le cadre de l'Alliance atlantique et c'est en pensant à cela que j'ai posé la question. Pour la reprendre autrement, est-ce que le premier ministre, de concert avec les autres membres de l'OTAN, envisagerait de protester vigoureusement tant avec eux, nos partenaires à l'OTAN, qu'auprès des États-Unis contre le déploiement de la bombe à neutrons?

M. Trudeau: Madame le Président, je viens d'énoncer la position de notre gouvernement en ce qui a trait au territoire du Canada. Mais le Canada fait partie d'une alliance qui comprend les États-Unis et qui compte immensément sur les États-Unis et nous savons que la dissuasion nucléaire contribue à la force de cette alliance. Si nous n'avons jamais blâmé les États-Unis de posséder l'arme nucléaire, c'est que les pays membres du Pacte de Varsovie la possèdent également. Nous avons exhorté les deux camps à participer à des pourparlers visant à limiter la prolifération des armes nucléaires, à réduire si possible le nombre ces armes et à en éliminer un jour ou l'autre la raison d'être. En attendant, madame le Président, nous ne nous opposons pas, bien au contraire, à ce qu'un membre de l'alliance possède l'arme nucléaire.

Mlle Jewett: Et la bombe à neutrons?

M. Trudeau: La bombe à neutrons figure dans l'arsenal nucléaire. A ma connaissance, la question de son déploiement n'est pas de celles dont le gouvernement du Canada ait été saisi. Si les gouvernements européens tiennent à posséder la bombe à neutrons comme moyen de défense, eux qui ont déjà d'autres armes nucléaires sur leurs territoires respectifs, je trouve que c'est à eux d'en décider. Cependant, je suis prêt à entendre les arguments pour ou contre et à les faire valoir à la réunion de l'OTAN.

* * *

L'ÉNERGIE

LE COÛT DU COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE AU YUKON

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur l'incidence du budget d'octobre dernier.

A-t-il reçu un télégramme du président du conseil des propriétaires de remorqueurs de la Colombie-Britannique, M. Alistair Pollock, dans lequel ce dernier se plaint de ce que le prix mondial imposé à l'industrie maritime pour le carburant consommé au cours d'activités commerciales internationales, est déraisonnable et injustifié? D'autre part, est-il au courant de l'incidence que la mesure fiscale d'octobre dernier aura bientôt sur l'huile de chauffe au Yukon? Aux termes de cette mesure, le Yukon devra être considéré comme un pays étranger et cet impôt s'appliquera, puisque 83 p. 100 du combustible utilisé au Yukon est expédié à partir de ports américains? Est-il au courant de cette anomalie du budget?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai pas encore reçu ni entendu parler du télégramme dont parle le député. Cependant, je suis bien sûr au courant de la décision prévue dans le budget de vendre aux prix mondiaux le mazout consommé pour le transport international. Je m'étonne de ce que le député s'en inquiète, étant donné que son parti demande instamment que l'on majore le prix du pétrole, même au Canada. En l'occurrence, il s'agit de pétrole utilisé pour le transport international. Comme il le sait, la presque totalité en est achetée par les armateurs étrangers qui se livrent au commerce maritime international. C'est pourquoi nous avons décidé de faire payer le maximum pour les mazouts.

• (1150)

Le prix du mazout de chauffage au Yukon sera basé sur le prix canadien du mazout de chauffage et de l'essence canadiens. Cette mesure budgétaire s'applique aux mazouts qui sont utilisés dans les transports internationaux; ils ne servent pas à chauffer les habitations.

M. Nielsen: Madame le Président, je suis prêt à croire les affirmations du ministre qui prétend que les combustibles de chauffage utilisés au Yukon ne tombent pas sous le coup de cette anomalie budgétaire, c'est le terme employé dans un communiqué de la Presse canadienne, mais j'insiste pour que le ministre se renseigne bien, pour la bonne raison que, d'après cette dépêche de la PC, les combustibles de chauffage qui sont importés par des ports étrangers—et 83 p. 100 du combustible de chauffage utilisé au Yukon vient de l'étranger—tombent sous le coup de cette taxe. Si c'est vrai, le prix du combustible de chauffage augmentera de 56 p. 100 au Yukon; par conséquent, les habitants du Yukon dont la consommation de combustible de chauffage représente le double de la moyenne nationale, payeront jusqu'à $2 et $3 le gallon. Le ministre est-il disposé à se renseigner et si c'est vrai, compte-t-il prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour que les consommateurs du Yukon soient exemptés de cette taxe ou pour les mettre à l'abri, d'une façon ou d'une autre, des conséquences de cette taxe qui doit entrer en vigueur le 1er avril?

M. Lalonde: Madame le Président, je peux assurer tout de suite au député qu'il n'est absolument pas question de vendre, au Yukon, le fuel domestique au prix mondial. Il y a eu probablement équivoque de la part du journaliste qui a écrit cet article. Il n'en a d'ailleurs jamais été question. La seule chose pour laquelle on demandera un prix élevé, c'est le combustible pour soutes qu'utilisent les navires de transport international. Quant à savoir ce qu'ils transportent, c'est une autre question; mais, en ce qui concerne le fuel domestique, son prix restera en gros le même dans tout le Canada, y compris le Yukon. Je le garantis au député. Évidemment, le prix peut varier d'un bout à l'autre du pays en fonction des frais de transports, mais le prix de base demeurera le même dans tout le Canada.

* * *

LES COALITIONS

L'ENQUÊTE SUR LES LIENS ENTRE LA SOCIÉTÉ BELL CANADA ET NORTHERN TELECOM

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle a trait à une affaire qu'il connaît très bien et dont il se préoccupe sans doute beaucoup. Je veux parler des liens entre la société Bell Téléphone et sa filiale, la société Northern Telecom.

Je voudrais savoir s'il a l'intention de se donner d'autres moyens, en plus de ceux que lui accorde la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour faire enquête sur les rapports incestueux entre ces deux sociétés—peut-être en vertu de la loi sur les enquêtes—avant que le CRTC n'accorde à Bell Canada de nouvelles hausses de tarif.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Le député le sait, madame le Président, le Bureau de la politique de concurrence est intervenu auprès du CRTC et a présenté des instances touchant les tarifs téléphoniques suite à la demande dont le CRTC est présentement saisi. Je n'ai aucune raison de croire que le directeur des enquêtes sur les coalitions ne poursuivra pas ses activités dans ce sens afin de protéger les intérêts des consommateurs canadiens.

M. MacKay: Je me réjouis de la réponse du ministre, madame le Président. Il n'ignore sans doute pas le contraste qu'offrent les opérations de Northern Telecom aux États-Unis, où elle a des concurrents et où elle a accusé un déficit de 185 millions de dollars, et sa situation au Canada, où elle jouit d'une entente avantageuse avec la société Bell. Je tiens à dire brièvement au ministre que cette situation oblige les usagers du téléphone à payer un supplément pour chaque appel téléphonique, comme le font les automobilistes pour chaque litre d'essence afin d'acquérir Petro-Canada. Il y a toutefois une différence puisqu'il n'est pas du tout question de canadianisation en l'occurence. Il s'agit au contraire d'une subvention à rebours, les usagers de Bell Canada subventionnant les opérations déficitaires de Northern Telecom aux États-Unis.

Le ministre reconnaît-il qu'il convient de suivre cette affaire très attentivement, étant donné surtout qu'il est de plus en plus certain que Northern Telecom pratique en particulier une gestion qui confine au gaspillage et à la dilapidation, ce qui se répercute sur les usagers du téléphone étant donné ses relations avec la société Bell?

[*Français*]

M. Ouellet: Madame le Président, il s'agit évidemment d'une question de jugement et d'évaluation. L'honorable député semble être catégorique quant à l'interprétation qu'il donne à ces faits. Je pense que des autorités compétentes sont nommées pour évaluer ces faits et faire des recommandations appropriées. Je préfère, plutôt que de tirer moi-même les conclusions, laisser à ceux qui ont cette responsabilité le soin de le faire.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'EXPLORATION SUR LA CÔTE EST

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je suis originaire, comme chacun sait, de l'une des quatre provinces atlantiques et à ce titre, j'aimerais que le ministre donne l'assurance à la Chambre que dans le programme énergétique national on insiste fortement sur la prospection, en particulier au large des côtes atlantiques. J'aimerais être certain également que les compagnies canadiennes et étrangères vont jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de la politique énergétique qui, je l'espère, n'est pas, comme l'ont affirmé des gens de toutes les tendances au cours des dernières semaines, un amas de velléités et de vœux pieux.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, que le député se rassure. Grâce au programme énergétique national, les terres du Canada et plus particulièrement les zones littorales, vont bénéficier d'un programme de prospection tout à fait exceptionnel, non seulement cette année, mais encore au cours des années à venir.

A ce propos, je me réjouis tout particulièrement que la Shell Oil, une compagnie étrangère, ait annoncé hier qu'elle allait entreprendre un vaste programme de prospection pétrolière et gazière au large des côtes atlantiques canadiennes. Cette décision a été prise en dépit du fait qu'il s'agit d'une compagnie étrangère, qui va donc bénéficier de subventions moins importantes que celles auxquelles auraient eu droit les compagnies étrangères pour effectuer ces mêmes travaux de prospection.

Je me réjouis également que la Shell Oil ait affirmé qu'elle recherchait des partenaires canadiens pour effectuer ses travaux. Cette mesure va dans le sens de notre objectif qui vise à encourager davantage d'entreprises canadiennes à contribuer à l'expansion de l'industrie pétrolière et gazière au Canada.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE RETRAIT DU SOL CANADIEN

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je voudrais poser au premier ministre une question complémentaire à la question du député de New Westminster-Coquitlam. En réponse à sa première question, le premier ministre a rappelé que la position du gouvernement est bien connue: il est opposé à tous les types d'armes atomiques, ainsi qu'à leur déploiement sur notre territoire. Est-ce à dire que les armes nucléaires qui se trouvaient à Comox depuis plus de dix ans ont été retirées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je croyais que nous avions défini clairement notre politique lors des discussions que nous avons eues sur le F-18. Le F-18 sera le nouvel appareil de chasse de l'aviation canadienne, et il n'est pas conçu pour le transport d'armes nucléaires.

M. McKinnon: Madame le Président, le premier ministre m'a donné une bien jolie réponse, mais elle n'a aucun rapport avec la question que j'ai posée. Le premier ministre a-t-il annoncé à la Chambre aujourd'hui que les armes nucléaires qui se trouvaient à Comox ont été retirées?

M. Trudeau: Madame le Président, le député connaît la réponse à cette question. Nous avons dit et répété que notre politique vise à retirer les armes nucléaires, mais qu'elles ne le seront pas avant la mise en service des F-18.

* * *

L'INDUSTRIE

MASSEY-FERGUSON—LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU FINANCEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. A-t-il une déclaration à faire au sujet des négociations concernant la situation de la société Massey-Ferguson et, dans l'affirmative, quel procédé empruntera-t-il? Comment la Chambre sera-t-elle mise au courant de ses conclusions par une déclaration à l'appel des motions ou autrement?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je n'ai aucune déclaration à faire maintenant mais l'étude de la question se poursuit activement.

M. Stevens: A la connaissance du ministre, au cours de ces négociations, a-t-on réclamé l'assistance du gouvernement ou du gouvernement américain britannique pour la société Massey-Ferguson, comme on avait réclamé celle du gouvernement canadien pour la société Chrysler?

M. Gray: Madame le Président, nous pourrons, je crois, plus facilement aborder la question quand nous serons en mesure d'annoncer les résultats de l'examen actuellement en cours.

* * *

● (1200)

LA SITUATION DE LA FEMME

LA CONFÉRENCE DE FÉVRIER—ON DEMANDE DE L'AIDE DU GOUVERNEMENT SOUS FORME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VOYAGE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui est également chargé de la situation de la femme.

Une voix: Jusqu'ici.

Mme Mitchell: Le ministre sait certainement qu'un important groupe de femmes dans tout le pays sont décidées à participer à la conférence des 14 et 15 février prochains pour discuter des questions constitutionnelles et d'autres problèmes qui intéressent les Canadiennes. Je puis lui assurer que nous faisons tout notre possible pour éviter que cet événement ne prenne une tournure politique.

Comme le ministre a dit souhaiter une vaste participation des Canadiennes dans le processus de création d'un nouveau Conseil consultatif et comme cette conférence étudiera d'autres aspects de la réforme constitutionnelle concernant les femmes, et qu'elle n'aura rien d'embarrassant sur le plan politique, le ministre est-il prêt à rembourser les frais de voyage des femmes qui viendront de tous les coins du pays comme il l'a fait, par exemple, pour les groupes aborigènes? Va-t-il appuyer les femmes dans leurs efforts en vue de tenir une conférence indépendante, ce qui faciliterait sans doute les choses?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je suis toujours ravi de voir qu'un groupe de Canadiens désire parler de la constitution car c'est un sujet très important. Le Conseil consultatif de la situation de la femme organise une grande conférence à ce sujet et, en tant qu'organisme gouvernemental, il peut compter sur l'appui total du gouvernement du Canada.

Une voix: Il aurait mieux valu que ce ne soit pas un organisme gouvernemental.

Mme Mitchell: Madame le Président, le ministre sait sans doute que même si ce groupe se réunit, sauf erreur, lundi prochain, il est indispensable d'entendre également les opinions d'un plus vaste éventail de femmes canadiennes, représentant différents milieux économiques et couches sociales. Il en coûtera jusqu'à $400 à certaines d'entre elles pour venir de régions éloignées du pays, et elles ont besoin d'aide. Le ministre veut-il dire qu'il refuse d'aider les femmes qui assisteront à la conférence pendant le weekend?

M. Axworthy: Madame le Président, n'ayant rien eu à voir avec l'organisation de cette conférence, contrairement à l'honorable représentante . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: . . . je ne le pourrai pas.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Compte tenu des intérêts particuliers qu'ont les députés néo-démocrates et conservateurs dans cette conférence, je leur laisse le soin de trouver des moyens de leur venir en aide.

* * *

LE GRAIN

LE TRANSPORT DE L'ORGE DANS LE NORD-EST DE LA SASKATCHEWAN

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Le ministre sait-il que dans le nord-est de la Saskatchewan, spécialement dans la subdivision White Fox, la Commission du blé a porté le continent à 20 boisseaux pour l'orge mais sans fournir en même temps les wagons, ce qui empêche les producteurs de livrer leur grain ou de recevoir des paiements anticipés? Le ministre est-il au courant de cette situation? Qu'est-ce qu'il entend faire à ce sujet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je m'en occupe immédiatement. Et s'il existe une irrégularité, je vais la faire rectifier.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LA DOME PETROLEUM ET LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'aimerais déposer, en français et anglais, des copies d'un échange de correspondance entre le président de Dome Petroleum, M. J. P. Gallagher et moi-même sur l'entente survenue entre cette société et le gouvernement du Canada au sujet de l'exploration sur les terres du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je me demande si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) pourrait nous dire si la documentation qu'il dépose est celle qui figurait sur le prospectus Dome Canada, qui comportait une lettre signée du ministre?

[*Français*]

M. Lalonde: Oui, madame le Président.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

FORMULE D'AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, avec votre aimable autorisation j'aimerais présenter à la Chambre une pétition signée de 30,571 Canadiens venant de toutes les régions du pays. Elle a été lancée par un petit groupe d'habitants de Calgary qui s'inquiétaient des interventions de la Chambre en matière constitutionnelle. Elle témoigne de ce que beaucoup de Canadiens venant de tous les coins du pays habitent maintenant à Calgary et qu'il se sont occupés de la faire circuler par leurs amis et parents dans tous les coins du pays.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de redresser le tort qui leur a été fait et de s'occuper de la résolution de façon à ramener au Canada la constitution canadienne assortie d'une formule d'amendement recueillant l'adhésion des provinces, et à ce que toutes les modifications ultérieures soient apportées désormais au Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 1465, 1466, 1467, 1468, 1471 et 1475.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ WALTER TRUCKS

Question nº 1465—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Walter Trucks qui œuvre au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société a-t-elle pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société a-t-elle respecté tous ses engagements?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Voir ci-après le texte du décret concernant la remise des droits de douane sur les véhicules commerciaux spécifiés vendus par Walter Trucks CP 1965-1143. Aux termes du décret de remise original (Décret sur les tarifs des véhicules automobiles (DTVA 1965)), l'entreprise doit remplir quatre conditions pour être admissible comme fabricant. Ces conditions sont exposées à l'alinéa 2(1)*e*) du DTVA 1965. Si la société ne respecte pas une de ces conditions, elle est inadmissible aux termes du décret. L'entreprise n'a pas fabriqué de véhicules pendant l'année de base du DTVA 1965, (alinéa 2(1)*e*)(i)), et elle a donc été jugée inadmissible en tant que fabricant aux termes du décret original. Le décret du conseil CP 1965-1143 a établi une année de base qui a permis à Walter Trucks de jouir du même privilège de franchise que les sociétés admissibles aux termes du DTVA 1965.

2, 3 et 4. Comme dans les cas du DTVA 1965, le montant des droits de douane pour chaque entreprise est inconnu. Toutefois, les conditions exposées dans CP 1965-1143 ont été respectées par la société. Voir aussi la réponse à la question 1457, déposée aujourd'hui.

C.P. 1965-1143
HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA.
Le LUNDI 21 juin 1965.
PRÉSENT:
SON EXCELLENCE
LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur avis conforme du ministre des Finances et du ministre de l'Industrie et en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'administration financière et de l'article 273 de la Loi sur les douanes, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil d'édicter par les présentes le «Décret sur la remise des droits de douanes à l'égard de certains véhicules automobiles, de pièces et d'accessoires ainsi que de pièces de ceux-ci», ci-annexé.

DÉCRET SUR LA REMISE DES DROITS DE DOUANE À L'ÉGARD DE CERTAINS VÉHICULES AUTOMOBILES, DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES AINSI QUE DE PIÈCES DE CEUX-CI.

1. Le présent décret peut être cité sous le titre: Décret de remise Walter Trucks sur les véhicules commerciaux spécifiés.

2. (1) Dans le présent décret, tous les mots et expressions ont le sens qui leur est attribué dans le Règlement sur le numéro tarifaire 950.

(2) Dans le présent décret, «Walter Trucks» désigne la société *Walter Motor Trucks of Canada Limited*.

3. Est par la présente accordée la remise de tous les droits spécifiés à la Liste A du Tarif des douanes qui sont exigibles sur les véhicules de la catégorie suivante, à savoir, les véhicules commerciaux spécifiés et toutes leurs pièces et accessoires ainsi que les pièces de ceux-ci, sauf les pneus, les chambres à air et les machines ou les autres articles dont le numéro tarifaire 438*a* exige une évaluation distincte en vertu des numéros tarifaires régulièrement applicables, à condition

a) qu'une demande soit présentée au ministre du Revenu national concernant la remise;

b) que, pour ce qui est des pièces, et des accessoires et de leurs pièces, ils soient

(i) importés pour servir d'équipement primitif de véhicules de cette catégorie devant être produits au Canada par Walter Trucks, et

(ii) importés ou sortis d'entrepôt au cours de la période commençant le 18e jour de janvier 1965 et se terminant le 31e jour de juillet 1968;

c) que, dans le cas de véhicules, ils soient importés ou sortis d'entrepôt par Walter Trucks au cours de la période commençant le 18e jour de janvier 1965 et se terminant le 31e jour de juillet 1968;

d) que, dans la période de douze mois se terminant le 31e jour de juillet au cours de laquelle l'importation a lieu, Walter Trucks fabrique au Canada des véhicules de cette catégorie

(i) dont le rapport de la valeur vénale nette à la valeur vénale nette de tous les véhicules de cette catégorie vendus pendant ladite période pour la consommation au Canada par Walter Trucks est d'au moins soixante et quinze à cent, et

(ii) dont la valeur canadienne ajoutée est égale ou supérieure à vingt mille dollars; et

e) que, dans le cas de véhicules importés ou sortis d'entrepôt après le 31e jour de juillet 1965, la demande de remise soit présentée lors de l'entrée du véhicule aux fins de consommation au Canada.

4. Est par la présente accordée la remise de la taxe de vente sur chaque véhicule faisant l'objet d'une remise des droits de douane en vertu du présent décret, d'un montant égal à la différence entre la taxe de vente calculée sur la valeur à l'acquitté du véhicule et la taxe de vente calculée sur la valeur imposable du véhicule.

5. Aux fins de l'alinéa *d*) de l'article 3, dans le calcul de la valeur vénale nette des véhicules vendus pour la consommation au Canada par Walter Trucks,

a) au cours de la période de douze mois se terminant le 31e jour de juillet 1965, il sera déduit un montant égal à une fois et demie la valeur vénale nette de tous les véhicules de cette catégorie, ainsi vendus par Walter Trucks pendant ladite période, qui ont été importés au Canada ou sortis d'entrepôt pour consommation le ou après le 18e jour de janvier 1965 et à l'égard desquels il n'est pas accordé de remise en vertu du présent décret; et

b) au cours de toute période subséquente de douze mois se terminant le 31e jour de juillet, il sera déduit un montant égal à la valeur vénale nette de tous les véhicules de cette catégorie, ainsi vendus par Walter Trucks au cours de ladite période subséquente, qui ont été importés au Canada ou sortis d'entrepôt pour consommation le ou après le 18e jour de janvier 1965 et à l'égard desquels il n'est pas accordé de remise en vertu du présent décret.

Questions au Feuilleton

6. Le ministre du Revenu national peut exiger, pour assurer le respect par Walter Trucks des conditions auxquelles la remise est accordée par le présent décret, un cautionnement ou une autre garantie au montant des droits de douane exigibles sur les véhicules, leurs pièces et accessoires et le pièces de ceux-ci, désignés à l'article 3, qui sont susceptibles d'être importés ou sortis d'entrepôt par Walter Trucks au cours de toute période de douze mois se terminant le 31e jour de juillet, selon l'évaluation du ministre du Revenu national ou au montant de dix mille dollars, si ce dernier est inférieur.

LA SOCIÉTÉ MOTOR COACH INDUSTRIES LTD.

Question nº 1466—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Motor Coach Industries Ltd. qui œuvre au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société a-t-elle pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société a-t-elle respecté tous ses engagements?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Voir ci-après le texte du décret concernant la remise des droits de douane pour les autobus de la Motor Coach Industries Ltd., CP 1967-489. Aux termes du décret de remise original (Décret sur les tarifs des véhicules automobiles (DTVA 1965)), l'entreprise doit remplir quatre conditions pour être admissible comme fabricant. Ces conditions sont exposées à l'alinéa 2(1)*e*) du DTVA 1965. Si la société ne respecte pas une de ces conditions, elle est inadmissible aux termes du décret. L'entreprise n'a pas fabriqué de véhicules complets mais bien des carrosseries d'autobus pour le marché nord-américain et elle a donc été jugée inadmissible en tant que fabricant aux termes du décret original. Le décret du conseil CP 1967-489 accorde à la société Motor Coach Industries Ltd. le même privilège de franchise que les sociétés admissibles aux termes du DTVA 1965.

2, 3 et 4. Comme dans le cas du DTVA 1965, le montant des droits de douane pour chaque entreprise est inconnu. Toutefois, les conditions exposées dans CP 1967-489 ont été respectées par la société. Voir aussi la réponse à la question 1457, déposée aujourd'hui.

C.P. 1967-489
HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA.
Le JEUDI 16 mars 1967.
PRÉSENT:
SON EXCELLENCE
L'ADMINISTRATEUR EN CONSEIL.

Sur avis conforme du ministre des Finances, du ministre de l'Industrie et du Conseil du Trésor et en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'administration financière et de l'article 273 de la Loi sur les douanes, il plaît à Son Excellence l'Administrateur en conseil d'édicter par les présentes le «Décret sur la remise des droits de douane à l'égard de certains véhicules automobiles, de pièces et d'accessoires ainsi que de pièces de ceux-ci», ci-après.

DÉCRET SUR LA REMISE DES DROITS DE DOUANE À L'ÉGARD DE CERTAINS VÉHICULES AUTOMOBILES, DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES AINSI QUE DE PIÈCES DE CEUX-CI.

1. Le présent décret peut être cité sous le titre: Décret de remise Motor Coach Industries Limited sur les autobus.

2. (1) Dans le présent décret, tous les mots et expressions ont le sens qui leur est attribué dans le Règlement sur le numéro tarifaire 950.

(2) Dans le présent décret, l'expression «Motor Coach» désigne la société Motor Coach Industries Limited.

3. Est par la présente accordée la remise de tous les droits spécifiés à la Liste A du Tarif des douanes qui sont exigibles à l'égard des autobus et de toutes leurs pièces et accessoires ainsi que des pièces de ceux-ci pour servir dans la fabrication des carrosseries d'autobus, à condition

a) qu'une demande soit présentée au Ministre du Revenu national concernant la remise;

b) que, dans le cas des autobus, ils soient

(i) importés ou sortis d'entrepôt par Motor Coach au cours de la période commençant le premier jour d'août 1966 et se terminent le 31e jour de juillet 1968, et

(ii) produits de carrosseries fabriquées au Canada par Motor Coach;

c) que, dans le cas des pièces, des accessoires et des pièces d'accessoires, ils soient

(i) importés en vue de servir d'équipement primitif dans les carrosseries d'autobus qui seront produites au Canada par Motor Coach, et

(ii) importés ou sortis d'entrepôt au cours de la période commençant le 1er jour d'août 1966 et se terminant le 31e jour de juillet 1968;

d) que dans le cas des

(i) autobus importés ou sortis d'entrepôt par Motor Coach, et

(ii) des pièces, des accessoires et des pièces d'accessoires importés ou sortis d'entrepôt pour des carrosseries d'autobus de Motor Coach,

dans toute période de douze mois se terminant le 31e jour de juillet d'une année postérieure à 1966, Motor Coach fabrique au Canada des carrosseries d'autobus au cours de cette période de douze mois, dont la valeur canadienne ajoutée est égale ou supérieure à la valeur canadienne ajoutée de toutes les carrosseries d'autobus produites au Canada par Motor Coach au cours de la période commençant le 1er jour d'août 1965 et se terminant le 31e jour de juillet 1966.

4. Est par les présentes accordée la remise de la taxe de vente sur chaque autobus faisant l'objet d'une remise des droits de douane en vertu du présent décret, d'un montant égal à la différence entre la taxe de vente calculée sur la valeur à l'acquitté de l'autobus et la taxe de vente calculée sur la valeur imposable de l'autobus.

5. Le ministre du Revenu national peut exiger, pour assurer le respect par Motor Coach des conditions auxquelles la remise est accordée par le présent décret, un cautionnement ou une autre garantie au montant des droits de douane exigibles sur les autobus, leurs pièces et accessoires et les pièces de ceux-ci,

désignés à l'article 3, qui sont susceptibles d'être importés ou sortis d'entrepôt par Motor Coach au cours de toute période de douze mois se terminant le 31e jour de juillet, selon l'évaluation du ministre du Revenu national, ou au montant de dix mille dollars, si ce dernier est inférieur.

LA SOCIÉTÉ «ÉQUIPEMENT UNIVERSEL» NAPIERVILLE, INC.

Question nº 1467—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Equipment Universal Napierville Inc. qui œuvre au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société a-t-elle pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société a-t-elle respecté tous ses engagements?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Voir ci-après le texte du décret concernant la remise des droits de douane sur les autobus et équipements de Universel Napierville Inc. CP 1967-760. Aux termes du décret de remise original (Décret sur les tarifs des véhicules automobiles (DTVA 1965)), l'entreprise doit remplir quatre conditions pour être admissible comme fabricant. Ces conditions sont exposées à l'alinéa 2(1)*e*) du DTVA 1965. Si la société ne respecte pas une de ces conditions, elle est inadmissible aux termes du décret. L'entreprise n'a pas fabriqué de véhicules pendant l'année du DTVA 1965, (alinéa 2(1)*e*)(i)), et elle a donc été jugée inadmissible en tant que fabricant aux termes du décret original. Le décret du conseil CP 1967-760 a établi une année de base qui a permis à Équipement Universel Napierville Inc. de jouir du même privilège de franchise que les sociétés admissibles aux termes du DTVA 1965.

2, 3 et 4. Comme dans le cas du DTVA 1965, le montant des droits de douane pour chaque enterprise est inconnu. Toutefois, les conditions exposées dans CP 1967-760 ont été respectées par le société, qui n'est plus en activité. Voir aussi la réponse à la question 1457, déposée aujourd'hui.

C.P. 1967-760
HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA.
Le JEUDI 20 avril 1967.
PRÉSENT:
SON EXCELLENCE
LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur avis conforme du ministre des Finances, du ministre de l'Industrie et du Conseil du Trésor et en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'administration financière et de l'article 273 de la Loi sur les douanes, il plaît à son Excellence le Gouverneur général en conseil d'édicter par les présentes le «Décret concernant la remise des droits de douane sur certains véhicules automobiles, les pièces, les accessoires et les pièces d'accessoires», ci-après.

DÉCRET CONCERNANT LA REMISE DES DROITS DE DOUANE SUR CERTAINS VÉHICULES AUTOMOBILES, LES PIÈCES, LES ACCESSOIRES ET LES PIÈCES D'ACCESSOIRES.

1. Le présent décret peut être cité sous le titre: Décret de remise à l'égard d'autobus, Équipement Universel Napierville Inc.

2. (1) Dans le présent décret, tous les mots et toutes les expressions ont la signification que leur attribue le Règlement sur le numéro tarifaire 950.

(2) Dans le présent décret, l'expression «Universel» signifie la Société Équipement Universel Napierville Inc.

3. Le présent décret accorde la remise de tous les droits de douane spécifiés à la Liste A du Tarif des Douanes, qui sont exigibles dans le cas des autobus, de toutes les pièces, de tous les accessoires et pièces d'accessoires pour autobus, sauf les pneus et les chambres à air, à la condition

a) qu'une demande de remise soit présentée au ministre du Revenu national;

b) que, dans le cas des pièces, des accessoires et des pièces d'accessoires, ils soient

(i) importés en vue de servir d'équipement primitif dans les autobus qui seront fabriqués au Canada par Universel, et

(ii) importés ou sortis d'entrepôt au cours de la période commençant le 1er jour de janvier 1966 et se terminant le 31e jour de juillet 1968;

c) que, dans le cas d'autobus, ils soient importés ou sortis d'entrepôt par Universel au cours de la période commençant le 1er jour d'août 1966 et se terminant le 31e jour de juillet 1968;

d) que, dans le cas

(i) d'autobus, de pièces et d'accessoires et de pièces d'accessoires qui sont importés ou sortis d'entrepôt par Universel, et

(ii) de pièces et d'accessoires et de pièces d'accessoires qui sont importés ou sortis d'entrepôt pour des autobus de la société Universel,

dans la période commençant le 1er jour d'août 1966 et se terminant le 31e jour de juillet 1967, Universel fabrique au Canada au curs de cette période des autobus,

(iii) dont le rapport entre la valeur marchande nette et la valeur marchande nette de tous les autobus vendus pendant ladite période par Universel aux fins de consommation au Canada n'est pas inférieur au rapport entre soixante-quinze et cent, et

(iv) dont la valeur canadienne ajoutée est égale ou supérieure à quatre cent soixante mille dollars;

e) dans le cas

(i) d'autobus, de pièces, d'accessoires et de pièces d'accessoires qui sont importés ou sortis d'entrepôt par Universel, et

(ii) de pièces et d'accessoires et de pièces d'accessoires qui sont importés ou sortis d'entrepôt pour des autobus de la société Universel,

dans toute période de douze mois se terminant le 31e jour de juillet d'une année postérieure à 1967, Universel fabrique au Canada au cours de cette période de douze mois des autobus,

(iii) dont le rapport entre la valeur marchande nette et la valeur marchande nette de tous les autobus vendus pendant ladite période par Universel aux fins de consommation au Canada n'est pas inférieur au rapport entre soixante-quinze et cent, et

(iv) dont la valeur canadienne ajoutée est éagle ou supérieure à la valeur canadienne ajoutée de tous les autobus produits par Universl au cours de la période de douze mois se terminant le 31e jour de juillet 1967; et

f) que, dans le cas d'autobus importés ou sortis d'entrepôt après le 28e jour de février 1967, la demande de remise soit présentée au moment où l'autobus entre au Canada aux fins de consommation.

4. Le présent décret accorde, sur chaque autobus bénéficiant par les présentes d'une remise de droits de douane, une remise de la taxe de vente représentant la différence entre la taxe de vente calculée sur la valeur à l'acquitté de l'autobus et celle qui est calaculée sur la valeur imposable de l'autobus.

5. Pour l'application des alinéas *d*) et *c*) de l'article 3, dans le calcul de la valeur marchande nette d'autobus qui ont été vendus aux fins de consommation au Canada par Universel, dans toute période de douze mois finissant le 31e jour de juillet 1967, ou dans toute année subséquente, il doit être déduit un montant égal à la valeur marchande nette de tous les autobus ainsi vendus par Universel dans cette période, qui ont été importés au Canada ou sortis d'entrepôt aux fins de consommation le ou après le 1er jour d'août 1966 et à l'égard desquels aucune remise des droits de douane ou de la taxe de vente n'est accordée par le présent décret.

6. Le ministre du Revenu national peut prendre un cautionnement ou toute autre forme de garantie, en vue d'assurer que Universel respectera les conditions selon lesquelles le présent décret accorde une remise, d'un montant représentant les droits de douane payables sur les autobus, les pièces,les accessoires et sur les pièces d'accessoires décrits à l'article 3 que Universel pourrait vraisemblablement importer ou sortir d'entrepôt au cours de toute période de douze mois finissant le 31e jour de juillet, selon l'estimation du ministre du Revenu national, ou de dix mille dollars si ce dernier montant est inférieur.

LA SOCIÉTÉ ATLANTIC TRUCK & TRAILER LIMITED

Question nº 1468—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Atlantic Truck & Trailer qui œuvre au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société a-t-elle pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société a-t-elle respecté tous ses engagements?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Voir ci-après le texte du décret concernant la remise des droits de douane de l'Atlantic Truck & Trailer CP 1968-2109. Aux termes du décret de remise original (Décret sur les tarifs des véhicules automobiles (DTVA 1965)), l'entreprise doit remplir quatre conditions pour être admissible comme fabricant. Ces conditions sont exposées à l'alinéa 2(1)*e*) du DTVA 1965. Si la société ne respecte pas une de ces conditions, elle est inadmissible aux termes du décret. L'entreprise n'a pas fabriqué de véhicules pendant l'année du DTVA 1965, (alinéa 2(1)*e*)(i)), et elle a donc été jugée inadmissible en tant que fabricant aux termes du décret original. Le décret du conseil CP 1968-2109 a établi une année de base qui a permis à Atlantic Truck & Trailer de jouir du même privilège de franchise que les sociétés admissibles aux termes du DTVA 1965.

2, 3 et 4. Comme dans le cas du DTVA 1965, le montant des droits de douane pour chaque enteprise est inconnu. Toutefois, les conditions exposées dans CP 1968-2109 ont été respectées par la société, qui n'est plus en activité. Voir aussi la réponse à la question 1457, déposée aujourd'hui.

C.P. 1968-2109
HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA.
Le MARDI 19 novembre 1968.
PRÉSENT:
SON EXCELLENCE
LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur avis conforme du ministre des Finances, du ministre de l'Industrie et du Conseil du Trésor et en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'administration financière et de l'article 273 de la Loi sur les douanes, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil d'édicter par les présentes le «Décret concernant la remise des droits de douane sur certains véhicules automobiles, les pièces, les accessoires et les pièces d'accessoires», ci-après.

DÉCRET CONCERNANT L'EXONÉRATION DES DROITS DE DOUANE SUR CERTAINS VÉHICULES AUTOMOBILES, LES PIÈCES, LES ACCESSOIRES ET LES PIÈCES D'ACCESSOIRES.

1. Le présent décret peut être cité sous le titre: Décret d'exonération des droits à l'Atlantic Truck and Trailer.

2. (1) Dans le présent décret, tous les mots et toutes les expressions ont la signification que leur attribue le Règlement sur le numéro tarifaire 950.

(2) Dans le présent décret, l'expression «Atlantic Truck and Trailer» signifie la Société Atlantic Truck and Trailer Limitée.

3. Le présent décret accord l'exonération de tous les droits de douane spécifiés à la Liste A du Tarif des Douanes, qui sont exigibles dans le cas des autobus, de toutes les pièces, de tous les accessoires et pièces d'accessoires pour autobus, sauf les pneus et les chambres à air, à la condition

a) qu'une demande d'exonération soit présentée au ministre du Revenu national;

b) que, dans le cas des pièces, des accessoires et des pièces d'accessoires, ils soient

(i) importés en vue de servir d'équipement primitif dans les autobus qui seront fabriqués au Canada par Atlantic Truck and Trailer, et

(ii) importés ou sortis d'entrepôt au cours de la période commençant le 1er jour de mai 1968 et se terminant le 31e jour de juillet 1969;

c) que, dans le cas d'autobus, ils soient importés ou sortis d'entrepôt par Atlantic Truck and Trailer au cours de la période commençant le 1er jour de mai 1968 et se terminant le 31e jour de juillet 1969;

d) que, dans le cas

(i) d'autobus, de pièces et d'accessoires et de pièces d'accessoires qui sont importés ou sortis d'entrepôt par Atlantic Truck and Trailer, et

(ii) de pièces et d'accessoires et de pièces d'accessoires qui sont importés ou sortis d'entrepôt pour des autobus de la société Atlantic Truck and Trailer,

dans la période commençant le 1er jour d'août 1968 et se terminant le 31e jour de juillet 1969, Atlantic Truck and Trailer fabrique au Canada au cours de cette période des autobus,

(iii) dont le rapport entre la valeur marchande nette et la valeur marchande nette de tous les autobus vendus pendant ladite période par Atlantic Truck and Trailer aux fins de consommation au Canada n'est pas inférieur au rapport entre soixante-quinze et cent, et

(iv) dont la valeur canadienne ajoutée est égale ou supérieure à cent vingt mille dollars; et

e) que, dans le cas d'autobus importés ou sortis d'entrepôt après le 1er jour de novembre 1968, la demande d'exonération soit présentée au moment où l'autobus entre au Canada aux fins de consommation.

4. Le présent décret accorde, sur chaque autobus bénéficiant par les présentes d'une exonération de droits de douane, une remise de la taxe de vente représentant la différence entre la taxe de vente calculée sur la valeur à l'acquitté de l'autobus et celle qui est calculée sur la valeur imposable de l'autobus.

5. Pour l'application de l'alinéa *d*) de l'article 3, dans le calcul de la valeur marchande nette d'autobus qui ont été vendus aux fins de consommation au Canada par Atlantic Truck and Trailer, il doit être déduit un montant égal à la valeur marchande nette de tous les autobus ainsi vendus par Atlantic Truck and Trailer dans cette période, qui ont été importés au Canada ou sortis d'entrepôt aux fins de consommation après le 31e jour de juillet 1968 et à l'égard desquels aucune exonération des droits de douane ou de la taxe de vente n'est accordée par le présent décret.

6. Le ministre du Revenu national peut prendre un cautionnement ou toute autre forme de garantie, en vue d'assurer que Atlantic Truck and Trailer respectera les conditions selon lesquelles le présent décret accorde une exonération d'un montant représentant les droits de douane payables sur les autobus, les pièces, les accessoires et les pièces d'accessoires décrits à l'article 3 que Atlantic Truck and Trailer pourrait vraisemblablement importer ou sortir d'entrepôt au cours de toute période de douze mois finissant le 31e jour de juillet d'une année postérieure à 1967, selon l'estimation du ministre du Revenu national, ou de dix mille dollars si ce dernier montant est inférieur.

LA SOCIÉTÉ BRICKLIN CANADA LIMITED

Question nº 1471—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Bricklin qui œuvre au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société a-t-elle pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société a-t-elle respecté tous ses engagements?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Voir ci-après le texte du décret de remise des droits de douane CP 1975-1843 concernant la Bricklin Canada Limited. En vertu du décret de remise original (Décret sur les tarifs des véhicules automobiles (1965)), toute entreprise doit répondre à quatre conditions pour justifier son titre de manufacturier; ces conditions sont énoncées à l'alinéa 2(1)*e*) du décret ci-dessous; l'entreprise qui ne répond pas à toutes les conditions est exclue, en vertu du décret. Or, la présente société n'a pas produit de véhicules au cours de l'année de référence (alinéa 2(1)*e*)(i)) et a donc été exclue en tant que manufacturier en vertu du décret original. Le décret du conseil CP 1975-1843 crée une année de référence qui donne à la Bricklin Canada Limited les mêmes avantages d'exemption de droits de douane que les entreprises répondant aux critères du décret sur les tarifs des véhicules automobiles (1965).

2, 3 et 4. Tout comme dans ce décret, le montant des droits de douane pour une entreprise en particulier n'est pas indiqué dans l'année de référence. Cependant, les conditions stipulées dans le CP 1975-1843 ont été remplies par cette entreprise puisqu'elle a fermé ses portes. Voir aussi la réponse à la question 1457, déposée aujourd'hui.

C.P. 1975-1843, 31 juillet 1975

Sur avis conforme du ministre de l'Industrie et du Commerce, du ministre des Finances et du Conseil du Trésor et en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'administration financière, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil de prendre le Décret concernant la remise des droits de douane sur les pièces d'automobiles, leurs accessoires et les pièces de ces accessoires.

DÉCRET CONCERNANT LA REMISE DES DROITS DE DOUANE SUR LES PIÈCES D'AUTOMOBILES, LEURS ACCESSOIRES ET LES PIÈCES DE CES ACCESSOIRES.

Titre abrégé

1. Le présent décret peut être cité sous le titre: Décret accordant une remise des droits de douane à la société Bricklin Canada Limited.

Interprétation

2. (1) Dans le présent décret, «Bricklin» désigne la société Bricklin Canada Limited.

Questions au Feuilleton

(2) Dans le présent décret, tous les mots et expressions ont le sens qui leur a été attribué dans le Règlement sur le numéro tarifaire 950.

Remise des droits de douane

3. Il est accordé une remise de tous les droits de douane, énumérés dans la liste A du Tarif des douanes, exigibles à l'égard des pièces d'automobiles, de leurs accessoires et des pièces de ces accessoires, à l'exception des pneus et chambres à air, aux conditions suivantes:

a) une demande de remise est présentée au ministre du Revenu national;

b) les pièces, les accessoires et les pièces de ces accessoires ont été ou sont importés pour servir d'équipement original aux automobiles qui seront fabriquées au Canada par Bricklin entre le 1er août 1973 (inclusivement) et le 31 juillet 1971 (inclusivement) ou dans toute autre période subséquente de douze mois commençant le 1er août et se terminant le 31 juillet;

c) pour chaque période de douze mois,

(i) au cours de laquelle les pièces, accessoires et les pièces de ces accessoires ont été ou sont utilisées comme il est dit l'alinéa *b*),

(ii) pour laquelle une réclamation est faite conformément à l'alinéa *a*),

Bricklin a produit au Canada des automobiles dont la valeur ajoutée canadienne n'est pas inférieure à quarante pour cent du coût de production.

Cautionnement

4. Pour s'assurer que Bricklin respectera les conditions de la remise des droits de douane accordée par le présent décret, le ministre du Revenu national peut exiger un cautionnement ou une autre forme de garantie d'une valeur correspondant soit aux droits de douane qu'exige le ministre à l'égard des pièces, accessoires et pièces de ces accessoires visés à l'article 3 et susceptibles d'être importés ou retirés des entrepôts au cours d'une période de douze mois commençant le 1er août, soit à la somme de dix mille dollars, le montant le moins élevé étant retenu.

Rapports

5. La Bricklin soumet au ministre du Revenu national et au ministre de l'Industrie et du Commerce tous les rapports que ces derniers exigent relativement à la production et aux ventes des automobiles et des pièces d'automobiles.

LA SOCIÉTÉ CANADIAN MOTOR INDUSTRIES LIMITED

Question nº 1475—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Canadian Motor Industries Ltd. qui œuvre au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société a-t-elle pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société a-t-elle respecté tous ses engagements?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Voir ci-après le texte du décret de remise PC 1967-1995 de la Canadian Motor Industries Ltd. Aux termes du décret de remise initial (Décret sur les tarifs des véhicules automobiles (1965), il faut respecter quatre conditions pour être admissible à titre de fabricant; ces conditions apparaissent à l'alinéa 2(1)*e*), du décret. Si une compagnie ne respecte pas une de ces conditions, elle n'est pas admissible, aux termes du décret. Cette compangie n'a pas fabriqué de véhicules durant l'année du Décret sur les tarifs des véhicules automobiles (1965), (alinéa 2(1)*e*)(i)); par conséquent, elle a été déchue de ses droits de fabricant aux termes du décret initial. Le décret 1967-1995 a établi une année de référence qui accordait à la Canadian Motor Industries Ltd., les mêmes privilèges d'exemption de droits de douane qu'aux compagnies admissibles aux termes du décret.

2, 3 et 4. Comme dans le cas du décret sur les tarifs des véhicules automobiles (1965), nous ne connaissons pas le montant de droits de douane d'une compagnie particulière. Toutefois, cette compagnie a respecté les conditions établies dans le décret CP 1967-1995. Cette compagnie a cessé ses activités. Voir aussi la réponse à la question 1457, déposée aujourd'hui.

C.P. 1967-1995
HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA.
Le JEUDI 19 octobre 1967.
PRÉSENT:
SON EXCELLENCE
LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur avis conforme du ministre des Finances, du ministre des Finances, du ministre de l'industrie et du Conseil du Trésor et en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'administration financière et de l'article 273 de la Loi sur les douanes, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil d'édicter par les présentes le «Décret concernant la remise des droits de douane sur certains véhicules automobiles, les pièces, les accessoires et les pièces d'accessoires», ci-après.

DÉCRET CONCERNANT LA REMISE DES DROITS DE DOUANE SUR CERTAINS VÉHICULES AUTOMOBILES LES PIÈCES, LES ACCESSOIRES ET LES PIÈCES D'ACCESSOIRES.

1. Le présent décret peut être cité sous le titre: Décret concernant la remise des droits de douane à la Canadian Motor Industries Limited.

2. (1) Aux fins du présent décret, tous les mots et toutes les expressions ont là signification que leur attribuent les Règlements sur le numéro tarifaire 950.

(2) Aux fins du présent décret, «C.M.I. Limited» signifie Canadian Motor Industries Limited, de Scarborough (Ontario).

3. Le présent décret accorde la remise de tous les droits de douane spécéifiés à l'Annexe A du Tarif des douanes payables dans le cas des automobiles et dans le cas de toutes les pièces, accessoires et pièces d'accessoires, sauf les pneus et les chambres à air, à la condition

a) qu'une demande de remise soit présentée au ministre du Revenu national;

b) que, dans le cas des pièces, des accessoires et des pièces d'accessoires, ils soient

(i) importés en vue de servir d'équipement d'origine dans les automobiles qui seront fabriquées au Canada par C.M.I. Limited, et

(ii) importés ou sortis d'entrepôt au cours de la période commençant le 1er jour de juin 1967 et se terminant le 31e jour de juillet 1968;

c) que, dans le cas des automobiles, elles soient importées ou sorties d'entrepôt par C.M.I. Limited au cours de la période commençant le 1er jour d'août 1967 et se terminant le 31e jour de juillet 1968;

d) que, dans le cas

(i) des automobiles, pièces, accessoires et pièces d'accessoires qui sont importés ou sortis d'entrepôt par C.M.I. Limited, et

(ii) des pièces, accessoires et pièces d'accessoires qui sont importés ou sortis d'entrepôt pour servir à des automobiles de C.M.I. Limited,

au cours de la période commencant le 1er août 1967 et se terminant le 31e jour de juillet 1968, C.M.I. Limited fabrique au Canada au cours de cette période des automobiles,

(iii) dont la valeur marchande nette par rapport à la valeur marchande nette de toutes les automobiles vendues pendant ladite période par C.M.I. Limited aux fins de consoumation au Canada, est non inférieure à soixante-quinze par rapport à cent, et

(iv) dont la valeur canadienne ajoutée est égale ou supérieure à $550,000; et

e) que, dans le cas d'une automobile importée ou sortie d'entrepôt le 1er jour de décembre 1967 ou après, la demande de remise soit présentée au moment où l'automobile entre au Canada aux fins de consommation.

4. Le présent décret accorde sur chaque automobile qui bénéficie d'une remise de droits de douane aux termes du présent décret et qui a été ou qui est importée le 1er août 1967 ou après, une remise du droit spécial ou du droit anti-dumping, imposé par le paragraphe (1) de l'article 6 du Tarif des douanes.

5. Le présent décret accorde sur chaque automobile qui bénéficie d'une remise de droits de douane aux termes du présent décret, une remise de la taxe de vente représentant la différence entre la taxe de vente calculée sur la valeur de l'automobile après le paiement de la douane et celle qui est calculée sur la valeur normalement imposable de l'automobile.

6. Pour l'application des alinéas *d*) et *e*) de l'article (3), dans le calcul de la valeur marchande nette de toutes les automobiles vendues par C.M.I. Limited aux fins de consommation au Canada dans la période commençant le 1er jour d'août 1967 et se terminant le 31e jour de juillet 1968, il doit être déduit un montant égal à la valeur marchande nette de toute les automobiles ainsi vendues dans cette période par C.M.I. Limited, qui ont été importées au Canada ou sorties d'entrepôt aux fins de consommation le 1er jour d'août 1967 ou après, et pour lesquelles aucune remise de droits ou de taxe de vente n'est accordée par le présent décret.

7. Le ministre du Revenu national peut prendre un cautionnement ou toute autre forme de garantie en vue d'assurer que C.M.I. Limited respectera les conditions selon lesquelles le présent décret accorde une remise de la moindre des deux sommes représentant les droits de douane payables sur les automobiles, les pièces, les accessoires et sur les pièces d'accessoires décrits à l'article 3 que C.M.I. Limited pourrait vraisemblablement importer ou sortir d'entrepôt au cours de toute période de douze mois finissant le 31e jour de juillet, selon l'estimation du ministre du Revenu national, ou de dix mille dollars.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si les questions nos 1457, 1463, 1464, 1469, 1470, 1473, 1474 et 1495 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que les questions énumérées soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Alors, les documents sont déposés sur-le-champ.

[*Texte*]

LES DÉCRETS GÉNÉRAUX DES REMISES POUR VÉHICULE MOTEUR

Question no 1457—**M. Deans:**

1. Quel est le détail de chaque décret général des remises pour véhicule moteur consenties à l'industrie de l'automobile entre 1965 et juin 1980?

2. Depuis l'adoption de l'Accord de l'automobile en 1965, quel a été le détail de chaque décret du conseil rendu concernant les exigences de l'accord?

(Le document est déposé.)

Questions au Feuilleton

LA SOCIÉTÉ MACK TRUCK

Question nº 1463—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Mack Truck et de ses filiales qui œuvrent au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société et ses filiales ont-elles pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société et ses filiales ont-elles respecté tous leurs engagements?

(Le document est déposé.)

LA SOCIÉTÉ WHITE MOTOR CORPORATION OF CANADA

Question nº 1464—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société White Motor Corporation of Canada Ltd. et de ses filiales qui œuvrent au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société et ses filiales ont-elles pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société et ses filiales ont-elles respecté tous leurs engagements?

(Le document est déposé.)

LA SOCIÉTÉ SHERBROOKE COACH

Question nº 1469—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Sherbrooke Coach qui œuvre au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société a-t-elle pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société a-t-elle respecté tous ses engagements?

(Le document est déposé.)

LA SOCIÉTÉ CHAMPION TRUCK

Question nº 1470—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Champion Truck qui œuvre au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société a-t-elle pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société a-t-elle respecté tous ses engagements?

(Le document est déposé.)

LA SOCIÉTÉ AUTOMOBILES SOMA INC.

Question nº 1473—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Automobiles SOMA Inc. qui œuvre au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société a-t-elle pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société a-t-elle respecté tous ses engagements?

(Le document est déposé.)

LA SOCIÉTÉ CENTRAL TRUCK BODY CO. LTD.

Question nº 1474—**M. Deans:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Central Truck Body Co. Ltd. qui œuvre au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société a-t-elle pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société a-t-elle respecté tous ses engagements?

(Le document est déposé.)

LA SOCIÉTÉ FORD MOTOR CO.

Question nº 1495—**M. Young:**

1. De 1965 à juin 1980, combien de décrets en conseil ont été rendus à l'égard de la société Ford Motor Co. et de ses filiales qui œuvrent au Canada et quel en était le libellé dans chaque cas?

2. Quel montant a été remis en droits de douane pour chacun de ces décrets?

3. Quels engagements la société et ses filiales ont-elles pris en échange de la remise des droits de douane?

4. La société et ses filiales ont-elles respecté tous leurs engagements?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Collenette: Et je demande, madame le Président, que les autres questions soient reportées.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'ÉCHEC DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement, et en particulier le ministre de l'Industrie et du Commerce, de s'être indûment concentré sur le sauvetage de grosses sociétés étrangères et non sur la mise en œuvre d'une stratégie industrielle dont nous avons désespérément besoin, et de la chute du secteur de nos petites entreprises qui en résulte, de l'absence de direction ou d'appui pour les innovations industrielles, de l'abandon de nos marchés intérieurs de produits manufacturés à la concurrence étrangère, de la paralysie des secteurs de la construction et autres secteurs de production par suite de taux d'intérêt élevés et de la perte de dizaines de milliers d'emplois qui en résulte.

—Madame le Président, il me semble important alors que je présente la motion à l'étude d'en souligner les principaux points. Tout d'abord, nous y exprimons notre conviction que le gouvernement s'est trop attaché à dépanner les grosses sociétés étrangères, au lieu de mettre en œuvre une stratégie industrielle nationale. Nous estimons que le gouvernement, obsédé par les problèmes immédiats, néglige certains problèmes à long terme dont la solution s'impose.

C'est pour cela que les petites entreprises du Canada sont dans une situation si pitoyable, c'est pour cela que le progrès industriel est enrayé et que la recherche et le développement sont insuffisamment financés par les provinces, par l'État fédéral et par le secteur privé. Et c'est pour cela que dans presque tous les cas, le marché intérieur canadien est abandonné aux fabricants étrangers. Bref, nous sommes au point où l'économie stagne de plus en plus.

• (1210)

Les concurrents étrangers envahissent notre marché comme jamais auparavant, ce qui a pour résultat de paralyser la construction et d'autres secteurs de production de notre économie, en partie à cause des taux d'intérêts élevés que le gouvernement actuel impose aux Canadiens.

Tout cela est à l'origine des déplorables conditions de chômage au pays et, comme l'indique la motion, de dizaines de milliers de chômeurs de plus ces derniers mois. Nous venons d'apprendre que seulement pour le mois en cours, le nombre de Canadiens sans emploi a augmenté de 135,000, sur une base non ajustée, donc réelle, ce qui fait que nous avons aujourd'hui 945,000 chômeurs.

J'aimerais donner plus de détails sur les points que j'ai soulevés. Ainsi, pourquoi maintenons-nous que le gouvernement s'est beaucoup trop affairé à dépanner les grosses sociétés? Voici deux ou trois exemples. De quelle autre façon décrire une situation où, pas plus tard que novembre dernier, le gouvernement a décidé de prêter 40 millions de dollars à la société Impériale parce que, si vous voulez, il lui avait créé un problème, d'abord à cause de l'impact du budget fédéral et, ensuite, à cause des conditions plutôt difficiles posées à l'industrie pétrolière par le truchement du Programme énergétique national préconisé par le gouvernement? A mon avis, c'est typique du gouvernement Trudeau. Il suscite des problèmes par des mesures budgétaires ou en infligeant, par exemple, un programme national à l'industrie énergétique, pour verser ensuite une subvention qui atteint les 40 millions dans le cas en question.

Je voudrais citer un autre exemple de la manière dont les grandes sociétés sont subventionnées. Je veux parler du cas de la Michelin. Le gouvernement a décidé de verser 42 millions à la société Michelin Tires (Canada) Limited pour lui permettre de donner, pourrait-on dire, une nouvelle impulsion à ses activités. Bien sûr, dans certains cas, nous devons peut-être aider des usines ou des entreprises; mais en l'absence d'une politique globale, on imagine où cela peut nous mener.

Dans le cas de la Michelin, dont nous avons tous entendu parler sûrement d'une façon ou d'une autre, ses concurrents voient d'un très mauvais œil l'aide apporté à cette société. Par exemple, Firestone à Hamilton et Goodyear à Toronto affirment qu'ils ont déjà assez de mal à rentabiliser leurs opérations sans que le gouvernement fédéral décide d'aider un de leurs concurrents, d'autant plus qu'eux-mêmes n'ont pas droit à cette aide.

Je voudrais maintenant donner un autre exemple d'intervention publique qui coûtera terriblement cher aux Canadiens. Nous savons tous que Petro-Canada a fait une offre d'achat à Petrofina. On estime que le prix d'achat définitif s'établira à environ 1.5 milliard. Bien sûr, cette somme ira essentiellement à la société mère, en Belgique. Il y a deux jours à peine, le fondateur de Petrofina, M. Alfredo Campo, a déclaré à la presse qu'il était renversé de l'offre du gouvernement fédéral. Il a dit qu'en sa qualité d'actionnaire de l'entreprise il se réjouissait que l'on offre de payer $120 l'action, mais—et je répète ce qu'il a dit—qu'en tant que citoyen canadien, l'offre lui paraissait exorbitante et qu'aucune entreprise privée ne payerait ce prix.

Monsieur l'Orateur, comment ne pas conclure que nos dirigeants actuels, surtout le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), le ministre des Finances (M. MacEachen) et sans doute le premier ministre (M. Trudeau) se démènent comme des diables dans l'eau bénite sans trop savoir où ils vont? Le gouvernement n'a pas de programme industriel, pas plus qu'il n'a défini d'orientations pour les différents secteurs de l'économie. Il a donné au petit bonheur 40 millions de dollars à l'Impériale, 42 millions de dollars à Michelin et, vraisemblablement, il s'adressera à l'étranger pour emprunter 1 milliard et demi de dollars qui lui permettront d'acheter Petrofina à $120 l'action; même le fondateur de cette société n'en revient pas. Aucun particulier n'offrirait pareille somme pour la société fondée par Alfredo Campo, comme il le dit lui-même.

Tâchons de placer ce 1 milliard et demi de dollars dans une perspective plus juste. Comme nous le savons tous, l'intérêt qu'il en coûtera au gouvernement pour obtenir cet argent sera répercuté sur les consommateurs sous forme de prélèvement de participation canadienne, comme on les appelle. Il faudrait plutôt parler de prélèvement de nationalisation. Ces frais seront répercutés sur tous les consommateurs de produits pétroliers du Canada. A la pompe d'essence même, il vous faudra payer un prélèvement de nationalisation. J'espère que tous les fournisseurs afficheront sur leurs pompes qu'on fait payer au consommateur le programme de nationalisation de Pierre Elliott Trudeau. Car, c'est à la pompe que les répercussions de ce programme se feront sentir. De toute évidence, un emprunt de 1 milliard et demi de dollars à un taux d'intérêt de 10 p. 100 par année se traduit pas 150 millions de dollars qu'il nous faudra payer d'un océan à l'autre. Mais le gouvernement ne pourra emprunter à 10 p. 100, et le coût réel de cet emprunt s'établira plus vraisemblablement à 13 p. 100. Ainsi, il faudra probablement financer la somme de 200 millions de dollars par année au moyen d'un prélèvement à la pompe d'essence. Songez un peu à ce que 200 millions auraient pu faire pour les petites entreprises canadiennes qui ont du mal à se tirer d'affaire, compte tenu du régime d'intérêts que leur inflige le gouvernement.

Justement, à propos de taux d'intérêt, quand le ministre interviendra aujourd'hui pour parler de cette motion, j'espère qu'il nous expliquera pourquoi il fait deux poids deux mesures pour cette question. J'espère qu'il nous expliquera pourquoi en février dernier, lors d'une entrevue accordée à la télévision, il a jugé opportun de déclarer que s'il faisait partie d'un gouvernement préconisant pareille régime d'intérêts, il démissionnerait. Si vous vous en souvenez bien, les intérêts s'élevaient à l'époque à 15 p. 100 environ. Aujourd'hui, ils ont grimpé à près de 18 p. 100 et le ministre est toujours au gouvernement. J'espère qu'il nous expliquera aujourd'hui pourquoi en février 1981, il n'y a plus aucun mal à faire partie d'un gouvernement qui a infligé aux Canadiens un taux d'intérêt d'environ 18 p. 100, alors qu'en février 1980, il estimait devoir démissionner si son gouvernement venait à préconiser des taux d'intérêt de 15 p. 100.

Je voudrais m'attarder aux répercussions de la question dont nous sommes saisis. Comment expliquer cette somme de 1 milliard et demi de dollars qu'on s'est engagé à dépenser au nom des Canadiens? Examinons cela de plus près. Par exemple, il y a environ 460,000 petites entreprises au Canada. Ce montant représente à peu près $3,260 pour chacune d'elles. Comme le gouvernement semble décidé à réunir 1 milliard et demi de dollars pour se porter acquéreur de Petrofina, et les députés ne devraient pas oublier que cette sodmme sera versée à des étrangers, nous avons le devoir ici à la Chambre d'envisager ce qu'une pareille somme permettrait de faire pour aider certaines de ces petites entreprises. Supposons qu'une petite entreprise sur trois décide de se prévaloir du faible taux d'intérêt exigé sur un prêt du gouvernement canadien. Si on accédait à toutes les demandes de ces petites entreprises, le petit exploitant recevrait en moyenne environ $10,000.

● (1220)

Tâchons d'aborder la question d'un autre point de vue. L'an dernier, 6,500 entreprises ont fait faillite. Il est difficle pour la plupart des particuliers de survivre au pays de Trudeau, et un grand nombre de petites entreprises se rendent compte que c'est impossible. Supposons que le gouvernement instaure un programme de 150 millions de dollars pour venir en aide aux petites entreprises et faisons abstraction de ces 10 p. 100 affectés à l'achat de Petrofina. Un tel programme aurait permis à ces 6,500 entreprises de recevoir des subventions d'environ $25,000 qui leur auraient permis de survivre jusqu'en 1981.

Si j'insiste sur ces points, c'est que je crois que si le gouvernement ne peut faire mieux que de gouverneur au petit bonheur, il est grand temps que nous autres, à la Chambre des communes, nous à qui ont répète jour après jour que la constitution a une importance primordiale, nous disions: «Empereur, le pays n'est plus satisfait du gouvernement que vous dirigez. Vous nous avez laissés sombrer dans le marasme économique, et nous, au Parlement, devons insister pour que vous preniez les mesures correctives qui s'imposent».

Les Canadiens ne tolèrent plus que deux membres du cabinet, le ministre chargé du Développement économique et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) soient à couteaux tirés. On ne peut plus tolérer qu'un interventionniste notoire, le ministre de l'Industrie et du Commerce, soit en guerre ouverte avec l'autre ministre qui a une réputation de non-interventionniste. Chacun des ministres regarde dans une direction différente et cette dualité ne peut plus durer. La stagnation et l'indécision qu'elle provoque placent le pays dans une situation inconfortable qui le deviendra encore davantage au cours des mois à venir.

Regardons les faits en face. J'ai déjà dit que, selon les chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada, nous avions maintenant 945,000 chômeurs. Pourquoi le ministre de l'Industrie et du Commerce est-il satisfait de ce taux de chômage? Peut-il nous dire pourquoi il est si content de lui ou peut-il expliquer aux gens de Windsor, sa circonscription, pourquoi dans cette ville le taux de chômage est passé de 16.7 p. 100 en janvier 1980, à 18.9 p. 100 maintenant. En est-il fier? Il ne peut certainement pas prétendre que le cabinet n'a eu aucune influence. Trois ministres du cabinet viennent de la région de Windsor. Je demande aux députés de réfléchir à ce qu'il adviendrait de cette pauvre ville s'il y avait au cabinet six ministres originaires de la région.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a travaillé le moins bien ou le mieux qu'il pouvait—tout dépend sous quel angle on se place—pour sa ville, mais cela ne l'a pas empêché de porter des coups fatals à d'autres villes. Je ne sais même pas s'il lui arrive d'aller à Montréal, mais en janvier dernier, le taux de chômage y atteignait 8.8 p. 100. Aujourd'hui, il s'élève à 10.3 p. 100. Dans la région de Chicoutimi, il y avait un taux de chômage de 9.9 p. 100, peu avant l'entrée en fonction du ministre, mais aujourd'hui il dépasse 14 p. 100. Regina, une des villes où, d'ordinaire, il y a relativement peu de chômeurs, a vu son taux de chômage passer de 3.4 p. 100 en janvier 1980, à 7.4 p. 100 en 1981, à la suite de mesures dont le gouvernement est en partie responsable.

Voilà comment le gouvernement et l'empereur mènent et dirigent le pays. Heureusement, le ministre de l'Industrie et du Commerce va nous expliquer aujourd'hui la cause de ces problèmes. Que peut-il nous dire au sujet des déceptions qu'il ne cesse d'éprouver au cabinet, de ses projets pour l'industrie et le commerce de notre pays qu'il dévoile à la presse de temps à autre?

Qu'est-il arrivé au projet de loi visant à remanier l'Agence d'examen de l'investissement étranger? Près d'un an s'est écoulé depuis que nous avons appris que les règlements de l'État régissent l'investissement étranger au Canada seraient remaniés de fond en comble. J'espère que le ministre nous fera part de certains de ces secrets. J'espère qu'il sera en mesure de nous dire pourquoi il est satisfait du faible taux d'investissement au Canada. Par exemple, le rendement du travailleur a baissé de 3.5 p. 100 en 1980. Cette baisse succède à celle de 1.2 p. 100 en 1979. Est-ce la raison pour laquelle le ministre a presque supplié le premier ministre de le nommer ministre de l'Industrie et du Commerce?

Le déficit commercial dans le domaine des produits manufacturés augmente à un rythme croissant. Des chiffres récents révèlent que notre situation commerciale au titre des produits manufacturés par rapport au monde entier accuse une déficit de près de 18 milliards de dollars. J'espère que le ministre va nous dire pour quelle raison il trouve cela satisfaisant ou va nous mettre dans le secret des dieux et va nous dire ce qui a bien pu se passer au cabinet pour qu'il ne puisse rien faire à ce sujet.

● (1230)

Il pourrait peut-être nous expliquer pourquoi nous avons connu l'an dernier, une croissance réelle négative, chose qui ne s'était plus produite au Canada depuis la Deuxième Guerre mondiale. Nous avons certes connu une croissance réelle négative par habitant ces quatre dernières années, mais c'est maintenant le cas en chiffres absolus. Autrement dit, si on laisse de côté l'inflation artificielle que le gouvernement a générée cela veut dire qu'une personne qui croyait gagner un salaire décent voit en réalité son pouvoir d'achat diminuer régulièrement depuis quatre ans. C'est cela le bilan du règne de notre empereur vénéré et de son ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray).

J'espère que le ministre va profiter de l'occasion que nous lui donnons aujourd'hui—je dis bien c'est nous qui donnent au gouvernement cette possibilité—pour nous faire connaître ses intentions . . .

Mlle Jewett: C'est nous qui donnons!

M. Knowles: Surveillez votre grammaire!

M. Stevens: Je ne tiendrai pas compte de cette remarque. Bref, monsieur l'Orateur, la doctrine économique du gouvernement est dépassée. Trop de députés de l'autre côté sont sortis de la London School of Economics. Ils n'arrivent pas à se libérer de la théorie keynésienne et continuent encore de rêver en couleur . . .

Une voix: Et Freedman, qu'est-ce que vous en faites?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, les députés à ma gauche ont toujours aimé intervenir de leur siège. Je viens d'entendre l'un d'entre eux affirmer que Keynes venait de Cambridge. Si la représentante prenait la peine de passer en revue tous ceux qui se prennent pour des ministres dans ce pays, elle constaterait certainement qu'eux et certains de leurs collaborateurs, sont des disciples de la London School of Economics et qu'à l'époque où ils y étudiaient, la théorie keynésienne était en quelque sorte érigée en onzième commandement.

Cette théorie n'est malheureusement plus en vogue dans les pays occidentaux, monsieur l'Orateur. La théorie selon laquelle il faut agir sur la demande est dépassée aujourd'hui. Ce à quoi nous devons nous intéresser, c'est à l'offre, ce qui veut dire que nous devons multiplier et encourager davantage les investissements, veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'usines, d'outils et d'équipements pour que les travailleurs puissent rivaliser non seulement sur le plan intérieur, mais également sur le plan international. L'idée selon laquelle on peut ouvrir la voie à la propriété en provoquant des flambées artificielles de la demande ne peut s'appliquer aux années 1980.

Le gouvernement actuel, qui a fait preuve d'une incohérence totale dans sa gestion des affaires du pays, ne serait excusable que si les gouvernements de la plupart des pays que nous concurrençons étaient aussi inconséquents. Le Japon a toujours eu une économie solide, tout comme l'Allemagne et la Suisse. Le Canada est le seul pays qui persiste à gérer son économie selon des principes peu judicieux. La Grande-Bretagne a donné un sérieux coup de barre. Elle tente de renforcer sa position sur les plans fiscal et monétaire dans l'espoir de reprendre sa place de grand producteur sur le marché mondial.

Nos voisins du Sud viennent d'élire un nouveau président. Son cabinet va changer du tout au tout les priorités du pays. L'État moins omniprésent, alors qu'il l'est de plus en plus au Canada. Les États-Unis vont dépenser moins, et non pas davantage; leur déficit sera donc moindre, et non pas accru comme celui que le gouvernement actuel persiste à vouloir infliger aux Canadiens; par ailleurs, les Américains ont décidé d'alléger la réglementation dans leur secteur privé, alors que notre gouvernement entend l'accroître dans le nôtre.

Le gouvernement actuel ne peut pas persister dans l'approche téméraire, insouciante, dépensière et interventionniste qu'il a adoptée, quand son principal partenaire commercial a adoptée résolument l'approche opposée. Le gouvernement peut évidemment apporter certains changements ou continuer à gouverner le pays artificiellement en autorisant la dévaluation de notre dollar par rapport au dollar américain. Cependant, il ne saurait le faire indéfiniment.

J'espère que nous apprendrons aujourd'hui que le gouvernement entend offrir un meilleur programme que celui, minable, offert par le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts). En le déposant à la Chambre celui-ci a déclaré que grâce à cette initiative, les dépenses consacrées à la recherche et au développement atteindraient 1.5 p. 100 de notre PNB. Le document renfermait si peu de renseignements que ce prétendu programme n'était que du vent.

J'espère que le ministre de l'Industrie et du Commerce va nous parler de quelque chose de plus impressionnant que du programme de 350 millions de dollars de restructuration industrielle et d'ajustement de la main-d'œuvre qu'il nous a annoncé récemment. Le mieux que ce programme nous ait offert jusqu'ici c'est encore la publicité qui l'a entouré. Une étude de ces belles publications sur papier glacé révèle que le programme est conçu beaucoup moins pour restructurer ou stimuler l'industrie que pour ramasser les cadavres des compagnies défuntes que le gouvernement a laissés éparses un peu partout au pays.

J'espère que le ministre nous parlera des arguments très révélateurs du Conseil des Sciences du Canada, qu'il nous dira pourquoi, à son avis il est impossible de donner suite à ses recommandations sans tarder.

Il est temps que la Chambre insiste pour que le gouvernement s'attaque aux vrais problèmes qui se posent pour les Canadiens. Ces problèmes sont économiques. Le gouvernement doit reconnaître que le cirque à trois pistes du débat constitutionnel ne doit plus occuper le centre de la scène, retenir toute son attention et occuper tout son temps.

A un moment où notre pays a besoin d'un regain de confiance en son destin, il est paradoxal qu'il soit gouverné par un homme qui se donne des airs d'empereur et pour qui le plus grand problème qui nous confronte réside dans le débat sur les moyens de rapatrier la constitution. Personne ne conteste la nécessité de ce rapatriement, monsieur l'Orateur. Mais le premier ministre (M. Trudeau) a tendance à diviser le pays au

moment où il faudrait renforcer son unité et lui redonner confiance en son destin de sorte que le monde des affaires et le secteur privé puissent lui faire recouvrer la prospérité. Mais le pays est au contraire en plein marasme économique.

Je terminerai ici mon intervention, monsieur l'Orateur, car certains de mes collègues prendront plus tard la parole. Ils exposeront en premier lieu la position de notre parti en matière de science et de technologie; en deuxième lieu, notre position concernant le commerce international; et en troisième lieu, certaines des mesures à prendre en faveur de l'industrie du vêtement et des textiles et autres industries connexes. Si nous en avons le temps, un autre de nos collègues parlera de questions qui concernent plus particulièrement la région de l'Atlantique.

Le gouvernement doit revenir à la raison, monsieur l'Orateur. Il doit se rendre compte de la grave détérioration de l'économie de notre pays. Il est maintenant grand temps d'agir.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat qui me permet d'expliquer à la Chambre et à la population ce que le gouvernement a fait pour relever les grands défis économiques et industriels qui se posent pour le pays et le reste du monde, en raison des difficultés qui assaillent non seulement notre principal client, les États-Unis, mais aussi les autres que nous avons dans le monde. Le gouvernement s'est attaché surtout à édifier une charpente solide pour la stabilité et la croissance futures.

● (1240)

Au début de son discours, le député s'en est pris à divers projets en particulier. Il a tout d'abord pris à parti le programme de développement régional du gouvernement. Ce programme a pour but d'atténuer les disparités qui s'exercent aux dépens de certaines régions, comme la Nouvelle-Écosse. Il a même critiqué spécifiquement ce programme qui a l'entier appui du gouvernement conservateur de cette province. Il a également fustigé le nouveau programme énergétique national, qui cherche non seulement à réaliser l'autosuffisance énergétique mais à faire profiter dans une plus large mesure les Canadiens des avantages à long terme que rapporte la mise en valeur de leurs ressources énergétiques.

Dans sa motion et à un certain point dans son discours, le député a complètement oublié que le bien-être sinon l'existence même de milliers et de milliers de petites et moyennes entreprises du Canada et de leur personnel dépendent de la santé et de l'existence de grosses entreprises, dont certaines sont étrangères. Pour les entreprises petites et moyennes, la possibilité de continuer à vendre leurs biens et services aux grandes sociétés est essentielle à leur survie. De temps à autre, si le gouvernement fédéral adopte des mesures concernant ces grandes sociétés, c'est qu'il doit tenir compte de leur rôle pour ce qui est de favoriser le bien-être de milliers de petites entreprises et de leurs employés, tout autant que le bien-être des employés des grandes sociétés elles-mêmes et des localités où ils vivent.

Le député prétend s'intéresser au bien-être de la petite et moyenne entreprise. Mais en ne tenant pas compte dans sa motion de la réalité importante dont je viens de parler, il montre le caractère superficiel de son approche. Le gouvernement estime devoir, de concert avec le secteur privé, aider tous les Canadiens, où qu'ils soient, à profiter de la prospérité et de la croissance économique.

La motion du député renferme un autre aspect que les Canadiens pourraient, d'après moi, considérer comme inquiétant. Cela prouve l'ignorance étonnante du député quant aux initiatives qu'a prises le gouvernement en matière d'expansion industrielle au cours d'une période relativement courte. Prenons, par exemple, l'aide à l'innovation industrielle. Ce matin même, mon collègue, le ministre des Communications (M. Fox), a annoncé que le gouvernement augmentait de 27 millions de dollars la subvention accordée à Telidon, entreprise mixte du gouvernement et de l'industrie. Telidon est un produit hautement perfectionné des communications canadiennes et qu'on a décrit dernièrement dans un article comme étant le système vidéotexte le plus perfectionné du monde. Cette augmentation fort intéressante des subventions fédérales accordée à un programme administré de concert par le ministère des Communications et le ministère de l'Industrie et du Commerce, vient s'ajouter aux 12 millions de dollars et plus déjà engagés. Cette initiative est une contribution d'importance qui favorisera sur le plan national l'autonomie de cette nouvelle industrie et prouvera le potentiel concurrentiel de Telidon sur les marchés internationaux.

Il ne faudrait nullement douter des avantages multiples des subventions d'État à la mise au point de techniques comme Telidon; toutefois, pour l'auteur de la motion, pareille aide constitue une ingérence inopportune de la part du gouvernement. Si l'on s'en tient à la motion, le gouvernement ne devrait pas s'intéresser à ce secteur. Je ne crois pas que les Canadiens soient d'accord là-dessus. Telidon a déjà connu des succès remarquables à Washington, D.C., au Venezuala et en Suisse, et nous comptons également en vendre ailleurs.

M. Stevens: Parlez-nous de l'Imperial Oil.

M. Gray: Le système Telidon qui est en train de s'imposer comme standard international débouchera sur la création d'une toute nouvelle industrie de services dans le domaine de l'informatique. De petites entreprises canadiennes comme Informart et Hempton ont investi plus de 6 millions pour mettre au point la base de données essentielle au système Telidon et pour le commercialiser. A l'avenir ce système profitera à des milliers de travailleurs, à de petites sociétés canadiennes et à toute l'économie en général. Telidon n'est qu'un exemple des objectifs que s'est donnés le gouvernement en matière de recherche, de développement et d'innovation industrielle, des objectifs plus ambitieux que par le passé mais qui sont nécessaires pour permettre au Canada de se tailler une place dans l'économie mondiale. Les onze derniers mois ont vu des réalisations très importantes à cet égard.

C'est ainsi qu'en avril dernier j'ai annoncé la création d'un fonds spécial dans le cadre du programme d'expansion des entreprises, patronné par mon ministère, pour favoriser l'expansion au Canada de l'industrie de l'électronique qui a déjà donné mieux que des promesses. En autres choses, ce fonds a favorisé le lancement d'un projet très important d'une société canadienne nommée Mitel, qui est déjà à l'avant-garde du progrès dans l'industrie de l'électronique.

M. Stevens: Pourquoi s'en vont-ils au pays de Galles?

M. Gray: Mitel a annoncé qu'elle allait créer un millier d'emplois à Ottawa et à Bromont, et l'économie canadienne n'aurait jamais profité d'un tel projet si mon collègue était resté en fonction.

M. Stevens: Herbie, parlez-nous du pays de Galles?

M. Pepin: Serait-il interdit d'aller s'implanter là-bas?

M. Gray: En novembre dernier, nous avons instauré un nouveau programme fédéral des communications de bureau. Ce programme vient appuyer le concept du bureau du futur et l'objectif est de s'approprier pour 1985, une part importante des nouveaux marchés intérieur et international de l'équipement électronique de bureau. Ce sont là quelques exemples d'initiatives récentes tendant à encourager l'innovation et la croissance des industries canadiennes de technologie avancée.

Je voudrais citer un exemple particulièrement intéressant. La semaine dernière, j'ai annoncé que le gouvernement allait débloquer 450 millions pour garantir des prêts à la Société de Havilland Aircraft en vue de mettre au point le Dash-8, un nouvel appareil ADAC, et raffermir ainsi la place de premier plan que le Canada occupe déjà dans ce domaine de l'aéronautique.

Suivant de près le succès remarquable du Dash-7, le Dash-8 a déjà suscité 93 offres d'achat. La société deHavilland prévoit que la valeur des ventes de cet avion dépassera trois milliards de dollars en 1993, créant 3,000 nouveaux emplois. Je me demande si le député de York-Peel (M. Stevens) aimerait maintenant essayer de convaincre ses nombreux électeurs qui travaillent à la deHavilland que le gouvernement fédéral a tort d'offrir son soutien à ce genre d'industrie technologiquement avancée. Je me demande également quels sont ceux des députés d'en face, dont le député de York-Peel, qui ont recommandé au cours des années passées au gouvernement de retirer son aide à la Canadair et à la deHavilland, étant donné les réussites de ces deux grandes sociétés d'État qui emploient 10,000 personnes et qui sont à l'avant-garde mondiale dans leur domaine, auront au moins maintenant le courage d'admettre qu'ils ont eu tort et de changer d'avis à ce sujet.

M. Stevens: Vous voulez rire.

M. Gray: Je ne puis parler du programme Dash-8 sans aussi rappeler à la Chambre que le gouvernement fournira également 50 millions de dollars à la société Pratt & Whitney Aircraft du Canada dans le cadre du programme de productivité de l'industrie de la défense. Cette subvention aidera la société Pratt & Whitney à concevoir et à mettre au point le PT-7, un nouveau moteur turbopropulseur perfectionné dont on prévoit munir le Dash-8, et qui sera utilisé avec succès, je pense, dans des appareils du même genre partout dans le monde. La production du nouveau moteur commencera en 1983 à Longueuil, au Québec. Elle permettra de créer 1,000 nouveaux emplois à la société Pratt & Whitney. Ce seront de nouveaux emplois de technologie de pointe crées grâce aux activités de recherche et de développement que le gouvernement a rendu possibles grâce à l'importance qu'il accorde à l'innovation industrielle.

● (1250)

N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que des sous-contrats totalisant plus de 1.3 milliard de dollars, soit quelque 40 p. 100 du projet Dash-8, seront offerts à des sociétés partout au Canada, et que quelque 400 millions de dollars, c'est-à-dire environ 40 p. 100 du projet PT, seront aussi offerts à des sous-entrepreneurs partout au Canada, et que ces rétombées économiques aideront des centaines, sinon des milliers, de petites et moyennes entreprises et contribueront à créer probablement des milliers d'emplois, outre ceux qui découleront directement de l'exécution de ces projets.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Le député d'Ontario (M. Fennell) invoque le Règlement.

M. Fennell: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire remarquer au ministre qu'il ferait bien de s'enquérir du succès de Canadair avec le Challenger. Il semble qu'on ait dû lester tellement l'appareil que celui-ci . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Si le député veut invoquer le Règlement, je suis bien sûr prêt à lui accorder la parole, mais il devrait s'en tenir à l'objection qu'il veut soulever.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, voici tout ce que je veux dire à propos du faux rappel au Règlement de mon honorable collègue. Ses affirmations prouvent que j'ai raison. Les conservateurs ne sont pas des hommes à se lancer dans le genre d'entreprise qui a fait éclore des milliers d'emplois chez Canadair et de Havilland. Il m'a donné raison en faisant son faux rappel au Règlement.

Je constate que, dans sa motion, mon collègue n'a pas fait allusion à la promotion des exportations qui revêt une grande importance. Cela veut peut-être dire que, dans ce secteur du moins, il reconnaît que nous faisons du bon travail.

Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur une déclaration que j'ai faite dans le courant de la semaine en même temps que le Council of Forest Products Industries de la Colombie-Britannique et que le gouvernement de cette province, à Vancouver. J'ai annoncé que le gouvernement du Canada investirait jusqu'à 10.5 millions de dollars d'ici cinq ans dans la recherche de nouveaux débouchés à l'étranger pour les produits forestiers de la Colombie-Britannique et que les autres signataires de l'entente investiraient un montant équivalent.

C'est là le prolongement et l'extension d'un programme qui, au cours de la dernière décennie, a fait passer de 200 millions à 1 milliard de dollars les exportations de produits forestiers de la Colombie-Britannique vers des marchés autres que les États-Unis. Ce programme est important parce qu'il augmentera davantage les ventes de ces produits forestiers, ouvrira et diversifiera de nouveaux débouchés et créera plusieurs milliers d'emplois. Il est important aussi parce qu'il démontre que le gouvernement s'efforce avec succès de collaborer avec le secteur privé et les administrations provinciales pour envisager l'expansion économique d'une façon efficace et coordonnée.

En l'occurrence, nous parlons de la collaboration du gouvernement fédéral avec celui de la Colombie-Britannique et avec des fabricants de produits forestiers, forts de l'encouragement et de l'appui positifs du Syndicat international des travailleurs du bois. Nous avons conjugué nos efforts afin de renforcer et de développer un secteur de l'économie canadienne qui a toujours été très important et dont l'avenir assurera la survie et la prospérité de beaucoup de Canadiens et de beaucoup de sociétés, grandes et petites.

Le gouvernement attache une très grande importance à l'expansion et à la diversification de nos exportations comme moyens de développement de notre économie. Une nouvelle preuve en est que mon collègue, le ministre d'État chargé du commerce, a annoncé récemment que le gouvernement du Canada subventionnerait des entreprises canadiennes pour compenser les conditions de crédit offertes par les gouvernements étrangers. Cette mesure vise à nous permettre d'accroître au besoin la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux.

Je crois me rappeler—qu'on me corrige si je me trompe—qu'il n'y a pas très longtemps, un gouvernement libéral a déposé un projet de loi visant à hausser les taux de prêt et l'assurance de la Société pour l'expansion des exportations. Cet organisme de la couronne administre notre nouvelle politique de crédit et notre autre programme de financement des exportations. Si je ne m'abuse, le député d'en face a longtemps clamé qu'il ne fallait pas étendre le champ d'activité de la Société pour l'expansion des exportations, mais au contraire le réduire. Heureusement pour le commerce et les travailleurs canadiens, ces propositions ont été rejetées et les mesures annoncées récemment ont permis à la Société pour l'expansion des exportations de fonctionner plus efficacement dans l'intérêt des exportations canadiennes.

Il en va de même pour nos autres programmes, le programme de développement des marchés d'exportation et le programme des foires et missions commerciales, pour le financement desquels nous avons annoncé il y a quelques semaines une augmentation appréciable pour les trois prochaines années. Des crédits de 50 millions de dollars serviront ainsi à aider les entreprises canadiennes dans leurs activités d'exportation, et il s'agira dans la plupart des cas de petites et de moyennes entreprises qui feront leurs premiers pas dans l'exportation.

Tout aussi important pour le succès d'une stratégie de développement industriel est l'autre face du développement des exportations, c'est-à-dire ce que de nombreuses personnes appellent le remplacement des importations.

De toute première importance à cet égard sont, à mon avis, nos divers programmes de financement qui aident les entreprises canadiennes à mettre au point de nouveaux produits, à accroître la production des produits très demandés au Canada et à l'étranger, à appliquer de nouvelles techniques de production, à mieux permettre à notre secteur manufacturier de produire des articles de qualité qui peuvent être vendus à des prix compétitifs et qui répondent à la demande des Canadiens et, enfin, à améliorer notre position sur les marchés d'exportation.

Permettez-moi de donner à la Chambre une idée de l'ampleur des mesures que nous avons prises dans ce domaine. Je me souviens avoir signalé l'automne dernier, en réponse à une question posée par un député de l'opposition, qu'en 1979 près de 30,000 projets intéressant surtout les petites et moyennes entreprises avaient bénéficié d'une aide de plus d'un milliard de dollars grâce à des programmes administrés par le ministère de l'Industrie et du Commerce et la Banque fédérale de développement, par exemple le programme de prêts à la petite entreprise et le programme d'expansion des entreprises. Cette année, ces programmes restent aussi ambitieux dans le but d'aider des milliers de petites et moyennes entreprises canadiennes ainsi que leurs employés.

Mais nous faisons encore davantage pour aider les entreprises à accroître la quantité et l'éventail de leurs produits et donc, dans bien des cas, à remplacer les produits importés. Par exemple, dans le cadre du nouveau programme de 350 millions de dollars destiné à faciliter l'adaptation de l'industrie et le recyclage de la main-d'œuvre, un nouveau groupe d'experts travaillant au programme d'expansion des entreprises favorisera davantage les nouvelles initiatives industrielles qui ne relèvent pas des programmes existants que j'ai signalés. Outre ces programmes de financement, nous avons également l'intention de nous servir de façon innovatrice d'autres mécanismes administratifs afin d'atteindre ces objectifs importants pour l'industrie.

Un des meilleurs récents exemples est un programme qui n'a guère reçu de publicité, mais qui est tout de même important. Il s'agit du programme de remise des droits sur les chargeuses à benne frontale. Grâce à cette initiative, plusieurs grands fabricants de machinerie de ce genre ouvriront au Canada des usines qui approvisionneront non seulement le marché canadien mais aussi les marchés d'outre-mer. Nous estimons qu'environ 1,200 nouveaux emplois seront créés. Bien que les programmes purement administratifs de ce genre ne reçoivent pas toute l'attention qu'ils méritent, ce sont, je crois, des instruments valables. En effet, ils nous permettent d'obtenir l'exclusivité mondiale de certains produits, ce qui réduit notre dépendance à l'égard des importations et donne une nouvelle impulsion à l'activité économique.

Je pourrais également mentionner d'autres initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de vos efforts réalistes en vue de faire de notre économie nationale une économie dynamique et équilibrée sur le plan régional.

Il y a des éléments fondamentaux tels que la structure solide annoncée dans le budget du 28 octobre dernier ainsi que l'engagement pris à cette époque d'accroître de 22 p. 100 les dépenses fédérales en matière de développement économique au cours des quatre prochaines années, sans parler du programme de restructuration dont j'ai parlé. Il y a des éléments de politique tels que la politique gouvernementale de fixation des prix du pétrole qui permettra de maintenir les prix du pétrole domestique à des prix suffisamment inférieurs aux cours mondiaux, afin de donner un avantage concurrentiel constant aux fabricants canadiens. Il y a des éléments de programme, tels que notre nouveau programme spécial d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, qui sont autant de mesures destinées à faire en sorte que les avantages industriels de grands projets de développement reviennent à des sociétés et aux travailleurs de notre pays. Je pense également que nous devons nous efforcer de mettre au point des mesures visant à concilier les objectifs des grandes entreprises du secteur privé avec nos propres objectifs économiques ainsi que des mesures

pour permettre au gouvernement d'utiliser au mieux son pouvoir d'achat de façon à en retirer de réels avantages industriels.

Je voudrais également conclure en abordant brièvement pendant une ou deux minutes l'élément principal de la motion de mon collègue. J'estime que, parfois, en raison de la combinaison des coûts énormes résultant de la faillite d'une entreprise tant pour les travailleurs que pour la localité où ils vivent et pour l'économie tout entière, et en raison aussi de la perspective très nette qu'une aide temporaire et limitée de la part de l'État peut dans un laps de temps raisonnable permettre à cette entreprise de reprendre pleinement sa place dans l'économie et redevenir rentable, le gouvernement doit envisager sérieusement d'accorder son aide de façon limitée et bien définie.

● (1300)

J'ai besoin d'une minute de plus, monsieur l'Orateur, et je me demande si la Chambre pourrait m'autoriser à terminer.

Des voix: D'accord.

M. Gray: Le gouvernement devrait évaluer chaque cas et rendre sa décision en fonction des particularités de la situation. Néanmoins, j'estime qu'il y a toujours un critère important à considérer à savoir, si grâce à l'aide du gouvernement, une entreprise peut réussir à se reconvertir afin de fournir le genre de produits dont on aura besoin au cours des années 80 et 90 et créer le genre d'emplois que les Canadiens veulent et méritent.

En outre, contrairement à l'approche simpliste et ridicule, dirai-je même, que sous-entend la motion du député, je ne crois pas que les autorités fédérales et provinciales devraient continuer de tenir certaines sociétés à l'écart des subventions simplement parce qu'un élément de leur production n'appartient pas à des intérêts canadiens alors que leurs employés sont Canadiens, leurs fournisseurs sont des entreprises canadiennes et leurs installations de production sont au Canada.

M. Stevens: Que va dire le *Star* de Toronto?

M. Gray: Comme tout le monde ou presque, je crois que nous devons surtout nous préoccuper de la production et de la création d'emplois au Canada et par conséquent, orienter nos efforts vers l'édification d'une économie saine et solide. Pour ce faire, nous mettons sur pied une politique industrielle vraiment complète. Je suis certain que nos objectifs et nos efforts donneront des résultats concrets, dans l'intérêt des Canadiens de toutes les régions du pays.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures et je serais certainement très soulagé si, à mon retour, on voulait bien m'appeler «Madame le Président» ou «Monsieur l'Orateur», mais pas les deux.

(La séance est suspendue à 1 h 2.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai lu avec énormément d'intérêt la motion proposée ce matin. En écoutant les interventions des députés des deux côtés de la Chambre, je n'ai pas pu m'empêcher de penser au manque de logique de la position adoptée par les conservateurs et au peu de compréhension manifestée par les ministériels. Je pense que le ministre a atteint le point où il ne peu plus contribuer quoi que ce soit d'utile. Non seulement il prend la parole pour dire des inepties à propos de l'économie et des prospectives d'avenir, mais il n'a même pas la courtoisie de revenir à la Chambre pour écouter ce que les autres députés ont à dire. C'est bien comme le ministre de se croire le seul à avoir raison et de ne jamais admettre que d'autres peuvent avoir quelque chose de valable à dire. Je ne parle pas seulement pour moi, mais pour les autres députés qui ont participé au débat.

● (1410)

Je tiens tout d'abord à signaler, monsieur l'Orateur, que je n'aime pas entendre les gens faire des prédictions aussi sombres à propos de l'avenir du Canada. Pour ma part, je suis convaincu que le Canada est probablement le pays le plus favorisé du monde. Nous avons des richesses que la majorité des autres pays envient énormément. Pourtant, pour des raisons qui m'échappent encore nous avons réussi à mal administrer toutes les richesses naturelles du Canada. D'autres pays gèrent leurs ressources de façon beaucoup plus progressiste, même s'ils doivent s'adresser au Canada pour obtenir des richesses naturelles ou au Moyen-Orient pour satisfaire à leurs besoins énergétiques.

Je ne puis que supposer que le problème provient en partie de la façon dont le gouvernement envisage le développement industriel, l'exploitation de nos richesses naturelles, l'utilisation de la main-d'œuvre, l'expansion que nous voudrions donner à notre industrie manufacturière, l'importance de nos exportations et la nécessité d'accéder à l'autonomie.

Dans son intervention, il n'a parlé que de la possibilité d'augmenter les dépenses gouvernementales, d'accroître les subventions et les largesses et de faire participer davantage le gouvernement à la vie économique. Je ne m'oppose pas à une participation accrue du gouvernement dans le secteur industriel, mais je pense qu'il faut en même temps que les secteurs publics et privés s'efforcent de collaborer. Ils doivent se fixer certains objectifs. Selon moi, il serait peut-être utile de viser notamment le plein emploi au Canada. D'aucuns me disent que c'est impossible de donner un emploi à tous les travailleurs, mais c'est tout à fait faux. C'est certainement possible. On peut certainement trouver des emplois pour tous les travailleurs. Cependant, il faut d'abord décider que c'est cet objectif que nous voulons atteindre en priorité.

Jusqu'ici, il semble que nous nous soyons fixés des objectifs en partant du principe qu'il est normal d'avoir un grand nombre de chômeurs. A mon avis, le gouvernement ferait bien de réviser ce principe et de commencer à procéder à des analyses. Tout d'abord, il n'y a pas eu d'analyses. Rien ne nous permet de croire que le gouvernement examine les problèmes auxquels se heurte le pays. Nos possibilités n'ont pas davantage été examinées. Nous n'avons aucune idée précise de nos points forts et de nos faiblesses. Aucun plan d'action n'a été mis sur pied pour utiliser et maîtriser les possibilités du pays dans l'intérêt commun. Nous n'avons fait aucun effort pour que notre pays fasse l'envie du monde entier, tant sur le plan économique que social.

Comme nous n'avons pris aucune mesure dans ce sens et comme tout se fait aujourd'hui au petit bonheur la chance, en répondant par des expédients à des problèmes urgents et immédiats au lieu de planifier un meilleur avenir, je suppose que le gouvernement n'a ni le désir ni la volonté de promouvoir le genre de programme collectif qu'on pourrait réaliser, à mon avis, dans notre pays.

Au départ, nous devons mettre l'accent sur la responsabilité, que ce soit de la part du gouvernement ou des sociétés. Nous devons dire qu'il est indispensable que les différents secteurs s'engagent vis-à-vis du pays tout entier. Je suppose que c'est l'un des principaux obstacles auxquels nous nous sommes heurtés. Nous n'avons, pour ainsi dire, pris aucun engagement envers le Canada et son avenir.

Ce qui est en jeu dans ce débat, c'est une stratégie industrielle et l'élaboration de cette politique. Je sais que cela ne veut pas dire la même chose pour tout le monde, mais ce dont je suis sûr, c'est que nous aurions dû mettre cette politique en vigueur il y a dix ans. Nous ne l'avons pas fait mais rien ne nous empêcher de le faire maintenant. Nous devrions nous fixer certains objectifs à court terme. Nous savons tous que cela coûte cher de répondre à des situations d'urgence par des objectifs à court terme, mais il faut bien comprendre que ce sont des mesures à brève échéance. Il faut comprendre qu'elles servent à combler un écart qui a été créé en partie par le marasme économique mondial et en partie par une mauvaise gestion et un manque de responsabilité à l'échelle nationale.

Nous devons poursuivre dans cette voie en fixant certains objectifs à long terme afin d'éviter de tomber dans les mêmes pièges que ceux dont nous cherchons aujourd'hui à nous libérer. Si nous nous fixions des objectifs à long terme, cela nous éviterait de devoir renflouer les sociétés en leur accordant bon an mal an une aide financière à court terme et nous permettrait, à long terme, de tirer profit des ressources naturelles de notre pays.

Nous devons d'abord connaître nos points forts. L'un des principaux atouts du Canada est qu'il y a entre 8 millions et 9 millions de familles dans le pays. C'est là un marché intérieur assez important à tous égards. Il doit être desservi par les Canadiens. Il doit être soutenu et encouragé de sorte que les fabricants de produits canadiens soient en mesure d'écouler leur production sur le marché canadien. Nous devons aussi étudier les marchés d'exportation, choisir les pays où nous voulons aider à étendre ces marchés et faire du commerce avec eux, leur vendre nos connaissances dans les domaines où nous excellons et acheter leurs produits dans les secteurs où ils sont en avance sur nous. Je sais que le ministre de l'Industrie et du Commerce travaille en ce sens.

Je tiens à préciser que je ne m'oppose absolument pas à ce que le secteur public participe à ces initiatives. En fait, contrairement à l'auteur de la motion, je suis tout à fait favorable à la participation du secteur public. Je tiens également à faire comprendre que la participation du secteur public ne peut se résumer au partage des risques du secteur privé. Elle ne peut se résumer en subventions dans le seul but de garder en vie une entreprise qui n'est pas capable de survivre sur le marché par ses propres moyens.

Si le secteur public doit participer au financement, qu'il le fasse de la même façon que n'importe qui d'autre, en investissant des fonds publics dans des actions commerciales. Nous prendrons des risques, mais au moins nous réaliserons des bénéfices le cas échéant. Si le gouvernement tient vraiment à cette participation, c'est ainsi qu'il devra s'y prendre. C'est ce qu'il aurait dû faire dans le cas de Chrysler, comme je le recommandais il y a un an. C'est ce qu'il devrait faire maintenant dans le cas de Massey-Ferguson, comme je le recommandais il n'y a pas longtemps. C'est le rôle du gouvernement d'encourager la participation publique, mais une participation qui assure aux contribuables qu'en cas de succès, les Canadiens en tireront des bénéfices qui ne se résumeront pas aux emplois créés.

Comme je le disais au début, le Canada ne le cède à aucun autre pays du monde. Nous avons tout ce qu'il nous faut. Il est aberrant que nous puissions regarder avec envie le Japon, l'Allemagne de l'Ouest ou d'autres pays du monde et souhaiter être à leur place. Je ne veux pas être à leur place. Je veux que nous tirions parti de ce que nous avons chez nous pour bâtir une structure industrielle capable d'exploiter toutes nos richesses. C'est dans cet esprit que doit se faire le développement industriel. Nous avons des ressources naturelles, épuisables et non épuisables, renouvelables et non renouvelables. Nous les avons pour en tirer parti.

• (1420)

Nous devrions utiliser ces ressources pour construire notre société, au lieu de les expédier à l'étranger. Nous avons à notre disposition de l'énergie de toutes sortes, de toutes provenances, et en quantité suffisante pour satisfaire à nos besoins actuels et futurs. Nous devrions utiliser notre énergie pour édifier la structure dont les futures générations auront besoin. Notre main-d'œuvre est bien formée, bien entraînée et compétente; contrairement à ce que certains prétendent, elle vaut aussi bien, sinon mieux, que celle de bien d'autres pays du monde. Si seulement elle pouvait trouver à s'employer, et si seulement il existait des marchés pour écouler les marchandises qu'elle fabrique et pour faire tourner à plein rendement les entreprises qui l'emploient, au lieu de ne tourner qu'à 75 ou 80 p. 100 de leur capacité.

Nous avons ce qu'il faut pour former, recycler nos gens, et leur enseigner à vivre en harmonie et en collaboration. Nous disposons d'une structure financière solide, quoique conservatrice. Nous n'avons pas besoin d'aller emprunter à l'étranger pour joindre les deux bouts. Nous pouvons y arriver de nous-mêmes, si nous en éprouvons le besoin et le désir.

Pour toutes ces raisons et d'autres encore, rien n'explique pourquoi le Canada n'a pas de stratégie de développement industriel d'un océan à l'autre qui donne aux Canadiens, où qu'ils vivent, l'occasion de mettre en valeur les ressources précieuses du pays et de les transformer ici même pour répondre aux besoins des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Compte tenu de nos ressources et des avantages qui sont notre droit, quels sont donc les problèmes? Ils sont nombreux. Nous sommes aux prises avec des taux d'intérêt bien trop élevés, car ils nous sont imposés par des influences extérieures. Notre politique énergétique est mal orientée. Le Canada est en train de dépenser des centaines de milliards de dollars à repérer la dernière goutte de pétrole. Je me demande vraiment ce que vaudra cette dernière goutte lorsqu'on l'aura trouvée. Au lieu d'employer une part importante de cet argent à développer des sources d'énergie renouvelable, au lieu de

dépenser pour mettre fin à notre dépendance actuelle vis-à-vis du pétrole, que fait le gouvernement?

L'obstacle majeur à la mise au point d'une stratégie industrielle au Canada, c'est peut-être la sujétion de notre plus important secteur industriel à la domination étrangère. Même en ayant une stratégie industrielle, le gouvernement ne peut pas vraiment exporter ni orienter la croissance de notre économie tant que les décisions capitales seront prises à l'étranger. Il faut que cela change. Même si les compagnies sont des filiales de sociétés étrangères, il faut insister pour que les décisions administratives et stratégiques soient prises au Canada, dans l'intérêt des Canadiens, tout en laissant à ces sociétés toute la latitude voulue pour pouvoir prospecter les marchés étrangers et y trouver des débouchés pour leurs produits, ce qui permettrait de mettre en valeur notre potentiel.

Nous avons une industrie automobile mais pas de fabriques de pièces. Pouquoi? Parce que le gouvernement n'a jamais insisté pour que les pièces soient fabriquées au Canada. Le sort de nos agriculteurs est entre les mains des banques et autres institutions financières, et jamais il n'y a eu autant de faillites dans ce secteur. La petite entreprise n'a pas les moyens de se constituer des stocks suffisants pour pouvoir faire concurrence à la grande entreprise. Pourquoi? Parce que les taux d'intérêt et les frais d'administration sont trop élevés et que les petites entreprises ne peuvent pas se permettre d'en faire payer le coût par les consommateurs. Donc, elles le paient elles-mêmes ou réduisent leurs stocks, ce qui les rend moins concurrentielles.

Le salarié moyen au Canada ne peut plus s'acheter une maison. Nous n'en construisons plus pour les gens ordinaires, même si nous avons tous les matériaux et toute la main-d'œuvre nécessaires. Tous ces problèmes ont un facteur commun, soit les taux d'intérêt qui ne font qu'alourdir le fardeau. Le coût moyen des maisons et des hypothèques aujourd'hui est trop élevé. Il n'en coûte pas moins de $8,000 par année en intérêts seulement, beaucoup trop pour le Canadien ordinaire qui gagne $14,000.

Le gouvernement est en train de renégocier l'accord du GATT, lequel a des effets malheureux sur bon nombre de nouvelles petites industries qui veulent s'agrandir. Nous devons veiller à ne pas tout céder pour paraître bien gentils au niveau international, car malgré les règles qui sont censées s'appliquer à ce niveau, c'est autre chose qui se passe dans la coulisse. Bien qu'il existe au Canada beaucoup d'éléments utiles qui peuvent servir à notre développement, il y existe aussi certains éléments négatifs. Toutefois, aucun des problèmes que nous connaissons n'est insurmontable. Il suffit d'en prendre l'initiative pour régler ces difficultés de façon prudente et appropriée.

Nous n'avons pas besoin de miracles mais de volonté. En construisant des maisons, ce que nous sommes tout à fait en mesure de faire, nous créons des emplois et ce, non seulement dans le secteur du bâtiment, mais aussi, par voie de conséquence, dans les ateliers et les usines qui fabriquent tout ce qui contribue à faire d'une maison un chez soi. Nous pouvons stimuler la demande pour inciter les consommateurs à acheter les produits que nous sommes capables de fabriquer. Si difficile que cela puisse être, nous sommes aussi en mesure de restreindre les taux d'intérêt pour le plus grand bien du Canada, il suffit de le vouloir. Nous pouvons prendre les moyens qui s'imposent pour assurer une mainmise canadienne sur les filiales étrangères.

Pour se faire la main, le gouvernement devrait examiner la possibilité de faire l'achat de certaines industries. Non seulement pouvons-nous trouver et exploiter d'autres sources d'énergie, mais le gouvernement peut faire les dépenses appropriées afin de nous donner des programmes d'isolation satisfaisants. Compte tenu des emplois qui découleraient de programmes de ce genre partout au Canada, nous ne pouvons guère imaginer jusqu'où ils pourraient nous conduire. Nous pouvons fabriquer notre propre outillage minier. Nous pouvons accomplir de nombreuses choses si le gouvernement croit que cela en vaut la peine.

Nous pouvons créer une ambiance favorable aux sociétés, aux petites entreprises et aux particuliers, une ambiance positive pour l'avenir et l'épanouissement du Canada en fonction de sa force. Pour ce faire, le gouvernement doit donner le ton, il doit s'engager à agir et se montrer conciliant ce qui a fait défaut jusqu'ici. Il faut comprendre la force et les faiblesses d'un pays en vue d'utiliser cette force et d'éliminer ces faiblesses. Nous n'avons que faire d'un ministre qui pratique une politique à la petite semaine ni d'un premier ministre (M. Trudeau) qui hausse les épaules et lève les mains en signe d'impuissance.

Si tous les secteurs au Canada pouvaient s'entendre, nous pourrions améliorer la situation et notre stratégie industrielle. Le gouvernement doit jouer son rôle et c'est pourquoi il importe de participer au présent débat. J'espère encore que le gouvernement prendra conscience des priorités auxquelles il doit s'attacher pour assurer l'avenir du Canada.

● (1430)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat qui va, je crois, nous montrer les différences existant entre les formules de politique économique préconisées par les trois partis. Je ne dis pas cela de façon partisane et péjorative. Je dis simplement que nous allons constater les différences qui les séparent. Après avoir écouté ce qu'ont dit les députés de l'Opposition ainsi que mes collègues concernant la politique économique, les choses qui ne marchent pas dans notre pays et ce qu'il faut faire pour rétablir la situation, je pense pouvoir dire que nous avons finalement atteint un point où nous pouvons reconnaître les différences d'idéologie entre les trois partis.

A mon avis, ces différences peuvent se résumer ainsi: «Le parti conservateur est à toutes fins pratiques en faveur du laisser-faire; le parti libéral propose de vous donner un coup de main tandis que le NPD vous offre de faire le travail à votre place». Il me semble que tels sont, grosso modo, les points de vue des trois partis.

Si les députés écoutent attentivement ce qui est dit aujourd'hui et prennent note des distinctions qu'établissent le parti conservateur et le Nouveau parti démocratique, je pense qu'ils conviendront que cela n'est pas un mauvais résumé des différences qui existent entre les deux partis.

M. Stevens: Qu'en est-il de la société Petrofina? Est-ce là ce que vous appelez aider?

M. Evans: Je dois dire des choses vraies, monsieur l'Orateur, car ces messieurs sont choqués.

La motion est au nom du député de York-Peel (M. Stevens). J'ai travaillé quelque temps avec le député sur des questions économiques et financières et j'ai appris à l'apprécier. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec lui sur tout. Au cours d'une conférence économique à laquelle j'ai assisté, déjà, j'ai entendu quelqu'un dire: «J'approuve à 95 p. 100 la moitié de ce que vous dites et à 105 p. 100 l'autre moitié, mais cela ne signifie absolument pas que j'approuve à 100 p. 100 tout ce que vous dites».

J'aimerais maintenant décortiquer la motion afin d'en arriver à bien comprendre ce que le député propose exactement. Franchement, c'est l'un des plus beaux discours que j'ai entendus depuis près de deux ans que je siège à la Chambre. Commençons, si vous le voulez bien, au commencement. La motion débute ainsi:

> Que la Chambre blâme le gouvernement, et en particulier le ministre de l'Industrie et du Commerce, de s'être indûment concentré sur le sauvetage de grosses sociétés étrangères et non sur la mise en œuvre d'une stratégie industrielle dont nous avons désespérément besoin, . . .

J'ai écouté attentivement le député au début du débat, mais j'ai eu bien du mal à comprendre sa définition d'une stratégie industrielle. Si j'ai bien compris, cela revenait à dire: «Débrouillez-vous, débarrassez-vous du gouvernement et empêchez-le d'intervenir de quelque façon que ce soit.» Est-ce cela une stratégie industrielle? Je me trompe peut-être, mais si j'en juge par ce que j'ai entendu aujourd'hui et ce que j'ai entendu auparavant, il semble en effet que ce soit la conception que le député se fait d'une stratégie industrielle.

Le député a parlé en premier lieu de «sauvetage». Il a cité comme exemple la société Michelin et déclaré qu'il s'agissait d'un renflouage de 45 millions. Il me corrigera si je me trompe, mais si j'ai bien compris, selon lui, c'est une chose que nous n'aurions pas dû faire. D'après lui, l'industrie des pneumatiques de l'Ontario connaît de graves difficultés justement parce que nous avons renfloué Michelin—je ne suis d'ailleurs pas d'accord avec l'interprétation que le député donne du terme «sauvetage», mais je l'emploierai quand même pour l'instant. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je ne trouve pas cette analyse tout à fait juste.

Si l'industrie ontarienne des pneumatiques connaît des difficultés, c'est parce qu'elle n'a pas su se convertir à la production des pneus à carcasse radiale et que la demande pour ses produits a tout simplement diminué. Michelin produit des pneus à carcasse radiale depuis des années. Elle remplace actuellement certaines machines et procède à des agrandissements dans son usine des Maritimes afin de produire davantage de pneus destinés à la fois à la vente intérieure et à l'exportation. Sa production vise donc à satisfaire les besoins du marché. Ce n'est donc pas le fait d'avoir renfloué Michelin qui est à l'origine des difficultés de l'industrie ontarienne des pneumatiques. Cette décision a au contraire permis de mettre en place une organisation industrielle dans les Maritimes qui permet à la société Michelin de rivaliser internationalement.

Je trouve étrange que l'on réprouve une intervention gouvernementale comme celle-là. Il me semble que l'intervention du gouvernement dans le secteur industriel devrait permettre aux industries qui ont un avenir de se donner une structure pour devenir compétitives sur les marchés intérieurs et mondiaux. Chose certaine, les fonds que l'on a accordés à Michelin lui ont permis de prendre de l'expansion et de devenir compétitive à tous égards sur le marché mondial. Nous espérons susciter une restructuration industrielle du même genre dans l'industrie des pneus de l'Ontario, afin qu'elle puisse elle aussi devenir compétitive sur le marché mondial. Je ne suis pas d'accord avec le député quand il qualifie le renflouage de Michelin d'excessif, d'injuste, d'irréaliste et de stupide. Il n'en est rien.

M. Rose: Ce n'était pas un renflouement, c'était une aumône.

M. Evans: Le député de York-Peel a aussi parlé de la subvention de 40 millions de dollars accordée à l'Imperial Oil. C'était un cas des plus intéressants. Nous sommes tous au courant des différends qui existent entre l'Alberta et le gouvernement fédéral ainsi que des négociations en cours. Nous savons tous également que l'Imperial Oil projette de se lancer dans l'exploitation des sables bitumineux. Nous savons aussi que si nous ne lui avions pas accordé cette subvention de 40 millions de dollars, elle n'aurait peut-être pas été en mesure d'entreprendre ce projet, une fois les difficultés politiques résolues. Si cet investissement peut permettre au projet de démarrer, une fois les négociations politiques terminées, on pourra dire que c'était un bon investissement, et je pense que l'avenir le démontrera.

On nous condamne maintenant parce que Petro-Canada a acheté Petrofina. Nous en avons entendu parler à maintes et maintes reprises. On nous a dit exactement la même chose lors de l'acquisition de la Pacific Pete, pourtant je doute qu'aucun analyste financier puisse aujourd'hui dire à la Chambre ou ailleurs que l'achat de la Pacific Petroleum par Petro-Canada était une erreur.

Si les députés qui s'y connaissent en analyse financière examinent les prises en charge et les fusionnements des quatre ou cinq dernières années, ils constateront que la hausse moyenne des actions par rapport à leur valeur marchande avant la prise en charge variait de 30 à 35 p. 100. Le prix des actions de Petrofina avant la prise en charge, non pas l'an dernier mais après bien des événements . . .

M. Stevens: Quarante-deux dollars.

M. Evans: Le député dit $42. Le prix en était de $87.50.

M. Stevens: Après la hausse provoquée.

M. Evans: Le prix était de $87.50 l'action, et une hausse de 30 à 35 p. 100 le porte à environ $120. Le député de York-Peel est un financier avisé, et il comprendra que si on veut acheter une entreprise et s'en assurer le contrôle, on doit payer plus cher. Je laisse à l'histoire le soin de juger si l'achat de Petrofina est un bon investissement pour Petro-Canada et la population du Canada. Je suis persuadé que c'en est un. L'avenir prouvera que Petro-Canada a fait un placement judicieux au nom des Canadiens.

● (1440)

Il existe d'autres domaines où le gouvernement fédéral a contribué à restructurer différentes industries, et que le député n'a pas mentionnés. Par exemple, l'industrie forestière, comme l'a signalé le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). Le gouvernement canadien a consacré des sommes importantes à la restructuration et à la relance de l'industrie des produits de la forêt. Aujourd'hui, celle-ci est en mesure de s'affirmer partout dans le monde. Je n'ai pas entendu le député se plaindre de cette initiative gouvernementale.

Et que penser de l'intervention et des incitations gouvernementales en faveur de la sidérurgie canadienne? Il est généralement reconnu que nos aciéries sont parmi les plus compétitives du monde, même plus que les japonaises, et surtout beaucoup plus que la sidérurgie américaine. Et c'est grâce à l'adoption de techniques entièrement nouvelles financées en partie par le gouvernement. Je n'ai pas entendu le député de York-Peel dénoncer ce genre d'intervention. Mais il aurait sans doute parlé aussi de renflouage à l'époque.

M. Deans: Quand était-ce?

M. Stevens: Où voulez-vous en venir au juste?

M. Evans: Grâce à ces différents stimulants, les industries ont pu se restructurer et devenir compétitives dans le monde entier.

M. Deans: Toutes les industries ont eu les mêmes occasions.

M. Evans: Le député dit que toutes les industries ont eu les mêmes occasions. C'est justement ce que j'allais dire. Si, par sauvetage, le député de York-Peel n'entend pas seulement l'aide financière mais aussi les stimulants fiscaux ou tous autres stimulants économiques—autrement dit, les contribuables canadiens collaborent avec l'industrie—alors le député doit admettre que les stimulants offerts par le gouvernement ont contribué à augmenter d'une façon spectaculaire le rendement de l'industrie.

Dans le domaine de la technologie de pointe, le ministre a parlé de la subvention accrue s'élevant à 27 millions de dollars qui a été accordée à Telidon. Il a parlé des encouragements financiers donnés à Mitel. Je pense que la subvention accordée à Mitel s'élevait à 40 millions de dollars. J'espère qu'on me reprendra si je me trompe.

M. Stevens: Et la société va s'établir dans le pays de Galles.

M. Evans: Le député dit que la société va s'établir dans le pays de Galles. Elle le fait pour percer sur un marché très important et très lucratif en Grande-Bretagne, mais elle restera canadienne.

M. Stevens: Elle emploiera des Gallois.

M. Evans: Je me demande ce que le député a derrière la tête. Veut-il dire que les sociétés canadiennes ne devraient pas livrer concurrence sur les marchés mondiaux? Si c'est bien cela, dirait-il alors que nous ne devrions pas avoir de sociétés étrangères au Canada? Dans ce cas, appuiera-t-il sans réserves des décisions de l'Agence d'examen de l'investissement étranger?

M. Stevens: Margaret Thatcher vous remercie.

M. Evans: Il me semble que le député choisit soigneusement tous les faits qui peuvent étayer ses théories et rejette d'emblée tous les arguments que quelqu'un d'autre peut invoquer pour prouver que son raisonnement est faussé. Dans sa motion, le député affirme que les mesures prises par le gouvernement ont entraîné la chute du secteur des petites entreprises. Je voudrais bien qu'il me le prouve.

M. Stevens: Six milles cinq cents petites entreprises ont fait faillite l'année dernière.

M. Evans: Le député dit que 6,500 petites entreprises ont fait faillite l'année dernière. Par ailleurs, monsieur l'Orateur, 20,000 nouvelles entreprises ont été lancées.

Soyons sérieux. M. Bulloch, qui est président de la Fédération canadienne des commerces indépendants, a déclaré que la prolongation du délai applicable aux obligations pour l'expansion des petites entreprises aiderait beaucoup les petits industriels du Canada. M. Bulloch n'a pas affirmé que les mesures gouvernementales avaient causé la chute du secteur des petites entreprises. A propos du programme énergétique, M. Bulloch a signalé que les prix des produits énergétiques devraient augmenter plus rapidement, ce qui indique peut-être qu'à son avis, le programme énergétique national protège un peu trop les petits exploitants. Je n'ai pas vu de signes de la chute du secteur des petites entreprises dont le député parle dans sa motion.

Le député a souligné que le gouvernement n'imprimait pas d'orientation dans le domaine de l'innovation industrielle. Je prétends que c'est également faux. Je lui rappelle que si les Canadiens éprouvent certains problèmes dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation, cela ne dépend pas d'une prétendue insuffisance de l'aide gouvernementale.

On vient de terminer une étude que j'avais commandée au sujet des stimulants accordés à la recherche et au développement dans les autres pays. En d'autres termes, je voulais savoir comment d'autres gouvernements s'y prennent pour stimuler la recherche, le développement et l'innovation chez eux. Je croyais qu'ils accordaient des stimulants d'ordre fiscal très considérables et des subventions importantes aux laboratoires de recherche et aux firmes privées. L'étude nous a démontré le contraire.

M. Stevens: Allez voir en Irlande.

M. Evans: Le député me conseille d'aller voir en Irlande. Il y a des pays où les programmes de recherche et de développement sont plus efficaces qu'en Irlande. Permettez-moi de signaler certaines choses pour l'édification de mes collègues. Voici la conclusion de l'étude:

> D'autres pays européens et scandinaves ont des programmes de recherche et de développement moins intensifs, mais ils emploient essentiellement les mêmes moyens pour favoriser la recherche et le développement, c'est-à-dire, principalement dans le secteur public, des organismes et instituts d'envergure . . .

Il s'agit de l'intervention gouvernementale. Voici la suite:

> . . . qui mènent des recherches poussées et confient des contrats de recherche à des laboratoires privés; d'autre part, dans le secteur privé, chaque pays a ses propres industries qui exportent des techniques de pointe . . .

Ces initiatives ont l'appui du gouvernement. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a mentionné la Société pour l'expansion des exportations. Il a aussi précisé, à juste titre, que le député de York-Peel n'était pas d'accord lorqu'on a proposé des programmes pour favoriser les exportations. Voici la suite de la conclusion du rapport:

... et pour lesquelles la recherche et le développement industriels ont été très payants.

Dans la première partie, on remarquera qu'aucun des pays où la recherche et le développement sont très poussés—et j'attire l'attention de mon honorable ami d'Hamilton Mountain (M. Deans)—n'a d'inquiétude particulière ou de ligne de conduite quant à l'endroit où les sociétés multinationales décident d'entreprendre leurs recherches. Nous ne pouvons pas faire comme eux, car nous avons une économie de succursale. Certains pays, dont la population est aussi réduite que celle du Canada et même davantage, n'ont pas cette ligne de conduite.

M. Deans: Ils ne vivent pas dans l'ombre du siège social.

M. Evans: Le député signale certaines choses que nous sommes bien prêts à entendre, j'en suis sûr, de la bouche de ses collègues ou de sa bouche; s'il le souhaite, il pourra poser certaines questions quand j'aurai terminé.

Voici un autre point intéressant abordé dans cette étude:

Les mesures fiscales importantes visant à promouvoir la recherche et le développement à l'échelle nationale brillent également par leur absence dans les programmes visant à encourager les inventions et l'innovation à l'étranger.

Autrement dit, le reste du monde n'applique tout simplement pas de politique comme celle que certains députés réclament à la Chambre, par exemple d'importants stimulants fiscaux à la recherche, au développement et aux innovations.

Le gouvernement français était très inquiet de la stagnation de la recherche et du développement, et de l'absence d'innovations. Il a envisagé des stimulants fiscaux et d'autres mesures. Or le gouvernement français a rejeté l'idée des stimulants fiscaux parce que les Français sont venus au Canada voir un peu les généreux avantages fiscaux que nous consentons à la recherche et au développement, et ils sont repartis avec la conviction que cela ne marcherait pas.

Il doit y avoir un problème fondamental dans la recherche, le développement et les innovations au Canada, et ce n'est pas dû simplement à l'absence de stimulants fiscaux du gouvernement. Ce secteur reçoit en effet de très bons stimulants.

J'aimerais faire consigner quelques remarques au compte rendu pour la gouverne des députés. Tout d'abord, les pays qui sont à l'avant-garde mondiale en matière de recherche et de développement ont en général un système d'enseignement qui favorise considérablement les sciences, dès l'école primaire ou pendant tout le secondaire. Nous devons tous admettre que tel n'est pas le cas au Canada. Tous les députés devront reconnaître qu'en ce domaine l'État fédéral ne peut faire grand-chose, à moins de lui demander une intervention constitutionnelle dans un domaine de compétence provinciale. C'est là un problème auquel nous devons nous attaquer tous de concert, du côté fédéral et du côté provincial. C'est un problème qu'il va falloir résoudre très prochainement.

● (1450)

En deuxième lieu, pour la diffusion et le transfert d'information, la plupart de ces pays ont des programmes à grande échelle, allant des banques de données aux instituts qui font des découvertes fondamentales pour l'industrie. Je répète que dans le domaine des découvertes et celui de la recherche et du développement, le point de vue libéral a été de dire: Permettez-nous de vous aider, travaillons ensemble. Et c'est cette attitude qui donnera des résultats, parce qu'elle a fait ses preuves dans le monde entier. Voilè ce que nous faisons, et voilà je pense ce que le ministère de l'Industrie et du Commerce va présenter comme stratégie industrielle. Cela va être une stratégie de coopération plutôt qu'une stratégie faisant appel au seul secteur privé ou une stratégie confiant tout à l'État. C'est cette conception qui va instaurer la collaboration et c'est celle-là qui a des chances de réussir d'après ce qu'on a vu ailleurs dans le monde. Merci beaucoup, monsieur l'Orateur.

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, je ne dirais pas que je me réjouis de prendre part à une discussion où l'on condamne les dépenses effectuées par le gouvernement au titre de la recherche. Je ne crois pas qu'un citoyen le moindrement intéressé par la question se réjouirait de condamner le gouvernement auquel il a accordé sa confiance. Je me félicite néanmoins de pouvoir participer au débat et j'ai envie de donner suite à l'intervention du député d'Ottawa-Centre (M. Evans) qui a expliqué les principes des trois parties et la façon dont ils pourraient aider les Canadiens à faire de plus grands progrès. Nous en accomplissons beaucoup d'ailleurs, aujourd'hui, et nous ne ferons pas obstacle à quiconque voudra souscrire à la décision du gouvernement d'aider Télidon. Nous aurions pu cependant prendre cette décision plus tôt, avant que Télidon n'éprouve des difficultés sur le marché américain. Si l'on compare nos 27 millions de dollars aux 100 millions que la France investit dans son projet, c'est peut-être trop peu et trop tard, mais nous espérons pouvoir en tirer le meilleur parti.

Le principe préconisé par le député pourrait inciter deux des partis de la Chambre a réclamer l'intervention du gouvernement dans le secteur privé. Il a qualifié la doctrine libérale de «main secourable» et celle des néo-démocrates de «mainmise du gouvernement». Il serait peut-être avantageux que le gouvernement intervienne dans le secteur privé, comme le propose le député. Les fonctionnaires du ministère des Postes pourraient peut-être faire bénéficier le secteur privé de leur expérience et ainsi nous pourrions alors paralyser complètement le pays.

Il a parlé en outre de la valeur des actions de la filiale canadienne de Petrofina avant l'intervention du gouvernement dans le secteur pétrolier, ce qui devrait bien faire rire les gens de l'Ouest. Que le député me permette de lui rappeler qu'il y a un an les actions de Petrofina étaient cotées à $50. C'est à peu près la valeur que leur accordait le public. La société n'a pas fait grand-chose depuis qui puisse accroître sensiblement la valeur de ces actions. Le seul fait nouveau, c'est que le gouvernement fédéral a manifesté l'intention de l'acquérir. La nouvelle a bien sûr intéressé et enthousiasmé tous les détenteurs d'actions. La valeur de ces actions est passée à $60 en septembre, pour grimper aux environs de $70 en décembre dernier, et cela il y a moins d'un trimestre. En janvier, les actions se vendaient $87, mais notre gouvernement a jugé bon d'offrir $120, plus de deux fois la valeur des actions de la compagnie. Que vous soyez d'accord ou pas, peu importe; mais, pour ma part, je ne m'étonnerais pas que le gouvernement belge décerne la Croix de guerre à notre ministre de l'Énergie pour avoir ainsi amorti sa dette nationale tout en ajoutant à la nôtre.

Des voix: Oh, oh!

M. Gilchrist: Le député a signalé en terminant que le gouvernement fédéral ne peut rien faire pour venir en aide à l'enseignement des sciences dans le cadre de notre politique scientifique. Bien sûr, c'est là une abdication totale. Mais j'y reviendrai plus tard.

Le *Citizen* d'Ottawa publiait aujourd'hui un article intéressant auquel le député me permettra peut-être de me reporter. J'en viens au vif du sujet.

J'appuie volontiers mon collègue, le député de York-Peel (M. Stevens), dans sa motion censurant la politique du gouvernement en ce qui concerne la recherche, les sciences et l'industrie. Comme le ferait n'importe quel Canadien consciencieux qui a pris le temps d'étudier les faits, les faits absolument irréfutables, monsieur l'Orateur, de la régression économique du pays et de l'incurie du gouvernement depuis 13 ans, pour être précis. C'est à ce moment-là que les crédits à la recherche ont atteint un plafond. Jusqu'alors, nous faisions un travail sérieux, mais alors M. Trudeau est entré en scène.

J'aimerais bien appuyer la motion, mais l'ennui, c'est qu'il y a une telle pléthore de questions que je n'arrive pas à choisir celles que je dois aborder et celles que je dois laisser de côté. Je pourrais parler de la conséquence la plus grave pour les Canadiens, soit les emplois perdus dont nous avons parlé à la Chambre pendant un certain temps aujourd'hui. Je pourrais parler en outre du chômage élevé et établir un parallèle entre le taux élevé de chômage depuis un an que le gouvernement exerce le pouvoir, au regard des six mois à peine pendant lesquels le précédent gouvernement a exercé le pouvoir et trouvé moyen de créer bel et bien deux fois plus d'emplois.

Par ailleurs, je pourrais parler longuement d'un autre domaine où ce gouvernement libéral fait preuve de négligence et où il intervertit l'ordre des valeurs, soit en traitant les petits entrepreneurs canadiens comme des citoyens de deuxième ordre, lui qui offre des millions de dollars par jour à des sociétés géantes comme Chrysler et Esso, et qui ne sait pas reconnaître les besoins des petits hommes d'affaires qui n'exercent aucune influence et qui ne pèsent pas lourd dans la balance électorale, ce qui explique pourquoi ils ne peuvent pas compter sur un coup de pouce du gouvernement libéral actuel. Même à l'heure actuelle, même s'il exerce le pouvoir depuis un an, le gouvernement actuel n'a pas encore adopté le bill progressiste conservateur concernant les prêts aux petites entreprises, même s'il a enfin accepté, peut-être de mauvaise grâce, à les reconduire pour aider la petite entreprise. Nous applaudirions pareille mesure, naturellement.

La motion de censure souligne au fond le fait que la capacité d'innovation de notre secteur industriel est paralysée faute de politique, et elle fait état du déficit commercial au chapitre des produits manufacturés en attirant notre attention sur l'abandon de nos marchés intérieurs à nos concurrents étrangers. Dans la mesure où cela constitue mon domaine d'attribution en tant que critique officiel de l'opposition pour les questions relatives à la science et à la technologie, je vais surtout faire porter mes remarques sur ce sujet.

Tous les faits signalés dans la motion sont exacts. Les chiffres sur nos échanges commerciaux qui ont été si fièrement publiés en début de semaine et qui indiquaient un excédent de 7.9 milliards de dollars ne nous disent pas toute la vérité. Il est indéniable que nos exportations sont en hausse, mais elles régressent au chapitre des produits manufacturés le type de produits d'exportation qui créent des emplois pour les Canadiens. Elles ont diminué de 700 millions de dollars. Le déficit total au chapitre de nos échanges de produits manufacturés est de 17.75 milliards de dollars et équivaut à un nombre correspondant de dollars sous forme de salaires pour des emplois perdus pour les Canadiens, des emplois perdus par la faute des gouvernements Trudeau qui se sont succédés au cours des 13 dernières années et qui ont abusé de la confiance qu'avaient placée en eux l'électorat canadien. Ces gouvernements successifs n'ont pas investi les capitaux nécessaires au développement des compétences et des techniques de pointe qui auraient placé le Canada à l'avant-garde des nations commerçantes du monde. Ils n'ont pas vraiment su créer d'emplois durables dans les industries productrices de biens qui auraient rapporté des dollars étrangers. Au lieu de cela, ils ont gaspillé le même montant en dollars pour les programmes PIL et PFFCM. Axés sur la création artificielle d'emplois à court terme, ces programmes existent encore aujourd'hui, mais ils s'envoleront aussi vite que les promesses électorales des libéraux.

Croyez-vous que le gouvernement comprendra jamais le bon sens? Croyez-vous qu'il finira par écouter l'avis concerté et unanime des milieux scientifiques, universitaires et industriels, de tous ces gens dont le rôle est d'innover, de créer, d'éduquer et de cultiver les compétences en matière de production de biens qui permettront de créer des emplois qui élèvent le niveau de vie et accroissent la fierté de l'œuvre accomplie dans un pays qui a les ressources, comme le dit mon ami néo-démocrate, l'énergie et le savoir pour se distinguer de tous les autres?

Croyez-vous que le présent gouvernement écoutera jamais ses propres autorités comme M. Larkin Kerwin, président du Conseil national de recherches, qui a esquissé une analyse financière des projets de recherche exécutés par le Conseil national de recherches? Comme de nombreux autres scientifiques consciencieux, M. Kerwin connaît la valeur de la recherche dans la création d'emplois hautement techniques et dans la production de richesses véritables pour les citoyens et les gouvernements du Canada grâce à la fabrication de biens de qualité supérieure qui soient exportables et concurrentiels sur le marché international. Il a montré à quel point il était avantageux pour le Canada de faire de modestes investissements dans la recherche qui rapportent trois ou quatre fois leur valeur, et cela, à brève échéance.

• (1500)

D'après M. Kerwin, qui a mené une étude sur la période allant de 1973 à 1977, le Conseil national de recherches a entrepris, au cours de ces années, environ 450 projets industriels avec quelque 230 sociétés canadiennes. Le Conseil a dépensé pour ces projets ou y a investi 93 millions de dollars. Les sociétés en question ont fait à brève échéance des profits de 1.8 milliard de dollars qui ont évidemment servi en grande partie à payer pour des emplois canadiens. Elles ont aussi versé 350 millions de dollars en impôt, ce qui veut dire que le gouvernement du Canada a fait 350 millions de dollars en quatre ans avec un investissement de 93 millions. Cela s'est donc avéré non seulement un excellent investissement, mais aussi un moyen hors pair de stimuler l'économie.

Lorsque les députés d'en face mentionnent nos initiatives en ce qui concerne le Challenger, l'appareil ADAC, la société

Mitel et le système Telidon, ils ne font qu'apporter de l'eau à notre moulin. Le seul problème c'est qu'ils n'en parlent pas assez. Cela montre bien à mon avis quelques-uns des bénéfices énormes qu'un pays peut tirer de l'investissement gouvernemental dans la recherche et le développement.

Les nouvelles ventes à l'étranger viennent freiner la spirale déficitaire de notre balance commerciale. Quelle leçon nous pourrions en tirer! En explorant de nouvelles techniques au lieu de ressources non renouvelables, on crée des emplois. L'industrie locale et secondaire croit et se diversifie. Les recettes accrues du gouvernement contribuent à réduire les monstrueux déficits budgétaires fédéraux. Des régions en proie au marasme jouissent de nouveaux stimulants vigoureux qui libèrent des fonds fédéraux d'indemnisation permettant d'accroître encore davantage la recherche et le développement et surtout, les occasions d'emplois pour les Canadiens.

Mon collègue du Nouveau parti démocratique a parlé d'emplois. Il a affirmé que l'objectif du plein emploi pour tous les Canadiens était réalisable, et je suis d'accord avec lui.

M. Deans: Merci.

M. Gilchrist: Il n'est pas seulement réalisable, mais fortement souhaitable. C'est probablement là le plus noble objectif politique que nous puissions nous donner.

Je me reporte encore une fois au Conseil national de recherches à cet égard. M. Kerwin a clairement affirmé qu'en consacrant 0.5 p. 100 du produit national brut de plus à la recherche et au développement, on créerait 400,000 nouveaux emplois, ce qui équivaudrait à réduire le chômage de moitié au Canada. Qu'on imagine ce qu'on pourrait faire si on consacrait 1.5 ou 2 p. 100 de plus à la R et D! Il n'y aurait plus de chômage. On ne donnerait plus de montres en or à 65 ans. On demanderait aux gens de garder leur emploi encore deux ou trois ans. Il y aurait plus d'emplois que de Canadiens pour les occuper.

La recherche et le développement font partie du double portefeuille du ministre responsable. Au lieu de bénéficier de la priorité qu'il mérite, le portefeuille de la recherche et du développement n'a donc qu'un ministre à temps partiel car le titulaire ne peut y consacrer toute son attention à cause de son autre portefeuille, l'environnement, qui est également important. Mais pire encore, le ministre ne fait même pas partie du puissant comité du cabinet chargé de l'établissement des priorités et de la planification; quelle chance a donc de voir le jour la stratégie de la recherche et du développement industriel dont nous avons si désespérément besoin? Quelle chance ont donc les jeunes Canadiens de trouver de l'emploi dans des entreprises canadiennes actives et dynamiques alors que nous avons des ministres inefficaces à la tête des ministères de l'Industrie et du Commerce et des Sciences et de la Technologie? Ils sont inefficaces et effacés. Ils sont oubliés. Ils ne peuvent se faire entendre dans tout le verbiage constitutionnel qui depuis maintenant un an rassemble sous la bannière de l'optimiste patriotard des ministres complètement nuls.

Les jeunes qui ne peuvent trouver un emploi découvriront ce qu'on tente de leur dissimuler, et les sans-emploi qui attendent que l'oncle Sam nous jette quelques miettes, afin de permettre à quelques Canadiens de retourner au travail dans des usines qui ne peuvent soutenir la concurrence des usines américaines se rendront compte un jour de l'incurie du gouvernement libéral.

Le dictionnaire a un mot précis pour désigner le manque de parole du gouvernement dont les énormes déficits annuels augmentent constamment et atteignent actuellement environ 15 milliards de dollars; son manque de parole envers les citoyens âgés qui se sont retirés avec de modestes économies qui se font gruger par une inflation annuelle supérieure à 10 p. 100; et le manque de parole du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts) qui, lors de sa conférence de presse à la Chambre de commerce il y a quelques semaines, a fait, en grande pompe la déclaration la plus insignifiante de l'année en nous resservant pathétiquement la vieille promesse de hausser les dépenses consacrées à la recherche à 1½ p. 100 du produit national brut d'ici à 1985, promesse qu'on sera incapable de tenir et qui, même si elle était tenue, serait tout à fait insuffisante. Il y a eu abus de confiance de la part d'un ministre qui a joué sur les mots pour nous faire croire que le gouvernement se décarcasse mais qui, après qu'on lui ait tiré les vers du nez, a fini par reconnaître que, proportionnellement aux dépenses, la participation du gouvernement serait moindre et que les entreprises privées, dont le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) s'est fait le défenseur, ne pourront pas compter sur le gouvernement pour investir davantage dans la recherche.

Par ailleurs, le ministre n'a pas fait la moindre allusion à la façon dont le gouvernement allait procéder pour y arriver, ce qui nous porte à douter davantage de sa sincérité. Il n'a pas été question d'encouragements fiscaux. Il n'a pas parlé de pénaliser, par le biais de l'impôt, les sociétés étrangères qui font faire les recherches et gardent les bons emplois dans leur pays d'origine. Il n'a pas été question de subventions. Il s'est borné à tenir des propos vides de sens. Pendant tout le règne de Trudeau, c'est-à-dire pendant 13 années, les libéraux nous ont ressassé les mêmes discours creux qui ont fait de ce pays extrêmement prometteur une des plus riches républiques de bananes du monde.

Pour revenir aux propos du député d'Ottawa-Centre sur l'éducation, je citerai le *Citizen* d'aujourd'hui qui commente la trahison qu'on a perpétrée contre tous les scientifiques canadiens en reléguant aux oubliettes le programme de cinq ans que l'ancienne administration conservatrice avait instauré pour fournir des fonds aux chercheurs. Pourtant, le gouvernement libéral et le ministre nous avaient assuré au début de leur mandat qu'ils l'appuieraient et l'amélioreraient. J'aimerais lire un bref passage de cet article intitulé «Les scientifiques s'en prennent au gouvernement qui les a trahis». Il se lit ainsi:

> Le gouvernement fédéral a relégué aux oubliettes un important programme visant à revivifier la recherche universitaire et les projets de formation scientifique, ce que les scientifiques qualifient de trahison consommée.
>
> Administré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le programme de cinq ans a été approuvé en principe en mai dernier, aux applaudissements de la direction des universités, du gouvernement et de l'industrie partout au Canada.
>
> Conçu pour donner du travail aux chercheurs canadiens et contrebalancer la pénurie d'ingénieurs et de scientifiques parmi les jeunes, le programme prévoyait des hausses substantielles dans le budget du Conseil jusqu'en 1985. Bien qu'on ait donné l'assurance que le programme de cinq ans serait maintenu cette année, on l'a supprimé en douce.

Voici la dernière phrase:

> «Jamais je n'ai vu un gouvernement annoncer avec tant de cérémonie une politique qu'il rejetait un mois auparavant», de dire Cowan.

Quel genre de gouvernement traiterait ses citoyens de la sorte? Quel genre de député peut demeurer silencieux et impassible tandis que le triumvirat Trudeau-MacEachen-

Lalonde administre de façon cavalière les affaires du Canada et qu'il divise et fragmente le pays? N'y a-t-il pas un seul député libéral qui a le courage de plaider la réunification économique du Canada plutôt que son morcellement constitutionnel?

Peut-être suis-je injuste. En effet, le député libéral d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson) est intervenu à la Chambre, le 18 décembre dernier, pour demander au ministre de porter immédiatement à 1.5 p. 100 son aide à la recherche plutôt que d'attendre à 1985, comme le gouvernement a promis de faire. N'y a-t-il pas d'autres libéraux qui s'objectent en toute conscience à l'idée d'avoir menti en votant contre la taxe de 18c. sur l'essence tout en approuvant maintenant la taxe de 10c ou 12c., qui ne cessera d'ailleurs d'augmenter, et qui sert à l'achat du plus piètre réseau de stations-service au Canada? Cela permettra aux bureaucrates fédéraux de sortir de leurs bureaux et de descendre dans la rue pour faire concurrence aux petits propriétaires de stations-service et les mener à la faillite. N'y a-t-il pas un seul député ministériel qui prendra la parole pour reprocher au gouvernement d'avoir dépensé un milliard et demi de dollars pour acheter, au double de leur valeur, les actions d'une société? Tout cet argent prendra le chemin de la Belgique alors qu'il pourrait servir à la création d'emplois et à des travaux de prospection pétrolière ici même au Canada.

● (1510)

Il est évident qu'aucun libéral ne va parler pour tout le pays, et c'est dommage. On pourrait croire qu'un gouvernement qui promet beaucoup et ne fait rien, qui compte dans ses rangs un ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts) qui promet d'accroître l'aide à la recherche et à la création d'emplois, mais réduit la participation du gouvernement, et un ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) qui parle de croissance industrielle et de création d'emplois, alors que le taux de chômage ne cesse de monter, même dans sa propre circonscription, on pourrait croire, dis-je, que ce gouvernement parlerait au moins au nom de tous les Canadiens. Faut-il s'étonner que mon collègue ait condamné ce gouvernement libéral aux propos mielleux, aux manœuvres trompeuses et aux piètres réalisations? Qu'on ne se demande pas pourquoi j'ai appuyé cette motion sans réserve au nom de tous les Canadiens que le gouvernement a trompés. Le mot que j'ai trouvé dans le dictionnaire et qui équivaut à l'expression que j'ai employée tout à l'heure, c'est «trahison».

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, je suis heureuse de participer à ce débat sur la politique de développement industriel du gouvernement. Ces mots-là ne signifient pas la même chose pour tout le monde. A entendre certains des députés qui m'ont précédée, cela semble vouloir dire qu'il faut laisser le secteur privé faire tout ce qu'il veut. Il y a pourtant longtemps que cette théorie du laissez-faire en économie n'a plus cours. Aux yeux de certains économistes d'avant-garde qui dissertent sur les diverses stratégies industrielles, le développement industriel semble correspondre à une sorte d'économétrie. Certains ont déjà proposé de soutenir les industries fortes et de laisser tomber les faibles, ce qui semble aussi cruel qu'infaisable parce qu'abandonner une industrie, c'est priver des gens de leur emploi. Comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a déjà dit, les chômeurs ne représentent pas des statistiques, mais des tragédies personnelles.

Le développement industriel

On décèle dans bien des propos sur le développement des industries de pointe, une indifférence remarquable à l'endroit de nombreuses personnes qui perdraient leur emploi et une inconscience du fait que beaucoup d'entre elles sont des femmes qui ont des enfants et un foyer, et qu'elles pourraient difficilement s'en aller en Alberta ou trouver un emploi dans une autre industrie de pointe si elles perdaient leur emploi, par exemple, dans une usine de textile du Québec ou de l'Ontario.

Quand je parle de stratégie industrielle, je pense à un ensemble de mesures, à une façon ordonnée d'harmoniser toute la politique gouvernementale et surtout d'une attitude qui tienne compte des idéaux de justice sociale, de dignité individuelle, de respect des impératifs de sécurité au travail et de respect des règles qui régissent les rapports sociaux sur le plan industriel. La santé et la sécurité au travail sont des questions qui doivent revêtir une grande importance de nos jours car nous perdons bien davantage de journées de travail et au chapitre de la productivité à cause des accidents du travail qu'à cause de grèves. A moins qu'on n'assiste à un partage progressif des richesses matérielles de la société, à moins que les travailleurs qui produisent ces richesses ne participent activement au processus décisionnel nous ne réussirons pas et peut-être même que nous ne méritons pas de réussir.

Je voudrais faire allusion à l'une des initiatives les plus prometteuses découlant d'une étude entreprise par le gouvernement il y a quelques années dans différents secteurs industriels où le gouvernement, le patronat et les syndicats œuvrent de concert. Ainsi qu'on pourrait s'y attendre, le rapport a révélé que les organismes bicéphales regroupant les employeurs et les salariés n'ont eu guère de succès. Ainsi, une réunion entre l'Association des manufacturiers canadiens et le Congrès du travail du Canada n'a pas produit de résultats particulièrement fructueux. Par contre, lorsque des personnes ayant des intérêts analogues, comme les travailleurs et les cadres d'un secteur donné de l'industrie, se réunissent pour débattre les problèmes qui se posent dans ce secteur, pour essayer de trouver un moyen de rendre celui-ci plus productif et plus prospère, les terrains d'entente l'emportent sur les sources de conflit, à en croire certains participants. C'est que les gens d'un même secteur ont des connaissances et des intérêts analogues. Un dirigeant syndical est aussi capable que n'importe qui de lire un bilan; il connaît le produit ainsi que les possibilités qu'il offre.

Il est possible que le genre de participation tripartite officielle inspirée du modèle européen ne soit pas nécessaire pour nous à l'heure actuelle. Il est toutefois évident qu'il existe une participation officieuse très poussée et qu'il faut l'encourager. Il est certain que les subventions que le gouvernement fédéral a consacrées il y a un certain temps à l'éducation permanente ont été utilisées à bon escient. Grâce à ces programmes, nous avons de plus en plus de dirigeants syndicaux extrêmement bien informés et brillants qui sont appelés à jouer un rôle important dans l'expansion industrielle.

Ces initiatives axées sur le capital humain font peut-être moins de bruit que les beaux discours où les économistes nous parlent de restructuration industrielle et d'innovation technologique, mais il n'en reste pas moins qu'elles peuvent contribuer à renverser la vapeur et à relancer l'économie.

J'aimerais passer à d'autres composantes qui, selon moi, jouent un rôle très important dans une stratégie industrielle

globale. La première, dont plusieurs députés ont parlé aujourd'hui, c'est l'énergie. Comme chacun sait, le Canada a non seulement un potentiel en ce domaine, mais il a aussi la garantie d'être suffisamment approvisionné pendant longtemps encore. Nous allons ainsi pouvoir attirer des investisseurs et détenir de bons atouts, sur le plan de la concurrence si nous savons faire bon usage de ce potentiel.

Les mesures préconisées par le programme énergétique national visent à placer, autant que possible, le secteur des ressources naturelles sous la coupe d'actionnaires canadiens. Certes, nous souhaitons que la transition s'opère dans le respect des individus et de manière raisonnable et pondérée, mais j'estime que nous n'avons pas à nous excuser d'agir de la sorte.

Il va aussi sans dire que les domaines de la recherche et du développement sont très importants, aussi que les industries à technologie de pointe qui sont la voie de l'avenir. On a parlé à plusieurs reprises aujourd'hui du Telidon et de certaines mesures prises par le gouvernement pour aider cette compagnie à s'établir aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Ce service sera utilisé pour les programmes d'information du gouvernement fédéral et pour des séries de démonstrations financées également par le gouvernement. Ces démonstrations à l'intérieur de nos frontières nous seront très utiles pour conquérir les marchés extérieurs, d'ailleurs le ministère de l'Industrie et du Commerce a déjà contribué récemment à concrétiser un important marché à l'étranger.

Les secteurs où se créent le plus d'emplois actuellement et où il s'en créera peut-être le plus à l'avenir, sont les petites entreprises qui mettent en application des technologies de pointe et qui manifestent un esprit d'entreprise rare tout en restant suffisamment petite et implantée localement pour utiliser la main-d'œuvre et les installations disponibles sur place. La politique canadienne en matière de petites entreprises aide de tels établissements en leur accordant des prêts ou des subventions. L'Agence d'examen de l'investissement étranger administre pour sa part un programme en faveur des petites entreprises désireuses d'investir au Canada, qui vise à réduire la paperasserie et à simplifier la procédure d'autorisation ou de rejet de ces investissements.

● (1520)

La question de l'aide à l'exportation est évidemment très importante. Nos représentants à l'étranger travaillent de plus en plus en ce sens afin d'assurer une aide spécialisée aux entreprises canadiennes intéressées à percer sur les marchés étrangers.

L'infrastructure est un élément primordial de la stratégie industrielle. Dans un pays aussi vaste que le nôtre, infrastructure - est tout de suite synonyme de transport et de communications.

Déjà, en 1977, je proposais en comité que le gouvernement use de son pouvoir d'achat pour aider les industries canadiennes. Depuis lors, le gouvernement a pris un très grand nombre d'initiatives inédites dans ce domaine. Par exemple, il les a aidées en précisant deux ou trois genres de mobilier de bureau ou de machine à écrire qui avaient sa préférence à l'achat, ce qui a permis aux fabricants de garder leurs chaînes de montage plus longtemps et de réaliser ainsi des économies d'échelle. Cette aide a permis à certaines de ces entreprises de prendre assez d'expansion pour s'implanter à l'étranger. Le pouvoir d'achat du gouvernement, qui est considérable, peut servir de nombreuses façons à empêcher la dispersion du marché et à permettre aux entreprises d'assurer leurs arrières canadiennes pour pouvoir faire ensuite le saut sur les marchés étrangers.

Sur le plan intérieur, la réglementation interprovinciale qui a pour effet de restreindre le libre échange à travers le Canada nous pose des difficultés sérieuses et permanentes. Le gouvernement fédéral en a saisi les autorités provinciales lors des pourparlers constitutionnels, puisque nous ne saurions avoir d'économie canadienne solide sans un marché intérieur dynamique. Si nous voulons un marché d'exportation sain, nous avons besoin d'une assise canadienne unifiée. Je suis de ceux qui espéraient que le projet de constitution enchâsserait le principe d'un marché commun pour tout le Canada. Je persiste à espérer que même s'il n'est pas enchâssé, il deviendra quand même une réalité si nous poursuivons nos négociations.

A propos des achats à l'étranger, le domaine de la compensation industrielle est également de ceux où nous accomplissons des progrès marqués. Il y a dix ans, lorsque le gouvernement concluait un marché important avec l'étranger, il n'arrivait pas d'habitude à obtenir quoi que ce soit en échange, sinon que certaines pièces soient fabriquées chez nous. Mais les choses ont bien changé. J'étais secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services lorsque le gouvernement a négocié le programme de contre-partie dans le cadre de l'achat de l'avion de combat. Comme l'indiquent de récentes déclarations, il s'agit là d'une entente beaucoup plus complexe: sur adjudication d'un marché important à l'étranger, on nous consent non pas la simple fourniture de pièces mais un transfert de technologie grâce auquel des emplois sont créés au Canada et y demeurent longtemps après que le produit commandé n'est plus en service.

Une chose est d'importance fondamentale dans ces arrangements, et critique pour notre développement, soit une participation canadienne accrue. A moins d'exercer une mainmise grandissante sur notre économie, nous verrons une fois de plus les pays étrangers tirer les marrons du feu. Je dis cela, non pas que je favorise une étatisation générale de notre industrie ou encore l'imposition de taxes à nos associés; mais nous tenons à ce qu'ils investissent au Canada car nous avons besoin de leurs investissements. Nous voulons des relations amicales avec nos alliés et nos voisins. Mais nous tenons aussi à ce que les investissements en terre canadienne soient avantageux pour le Canada et pas seulement pour les multinationales qui n'ont pas à cœur le bien du pays. Lorsqu'une compagnie multinationale se comporte en bon citoyen, lorsqu'elle est prête à s'adonner à la recherche et au développement au Canada, à y créer des emplois, bien sûr nous devons toujours l'accueillir à bras ouverts. D'autre part, nous ne devons pas hésiter à être ferme avec celles qui se soucient peu du pays. Nous avons la réputation, depuis déjà longtemps, d'être justes et raisonnables dans nos négociations. Je suis convaincue que nous la garderons intacte. Mais à ce sens de justice et de raison, nous devons ajouter une plus grande fermeté en vue de protéger nos ressources et nos emplois.

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de cette occasion de pouvoir traiter de diverses questions importantes relatives à l'industrie et au commerce. Entre autres choses, le ministère de l'Industrie et du Commerce a pour responsabilité

générale de stimuler la croissance, la productivité, les possibilités d'emplois et la prospérité de l'économie canadienne. Étant donné la conjoncture actuelle de l'économie canadienne après plus d'une décennie de régime Trudeau, le ministre a du pain sur la planche.

Le Canada est l'un des rares pays ayant la possibilité de devenir auto-suffisant sur le plan énergétique. C'est un avantage énorme pour un pays quel qu'il soit. Il semble cependant que la politique énergétique retenue par le gouvernement actuel va grandement nuire à cet objectif d'auto-suffisance énergétique. Le milieu des affaires a besoin d'une politique énergétique raisonnable, stable et à long terme afin d'être mieux armé pour affronter l'avenir.

Le Canada a aussi la chance de posséder d'abondantes ressources, tant des matières premières diversifiées que des ressources humaines. Théoriquement nous devrions avoir une économie d'un dynamisme sans pareil et pourtant cela ne semble pas être le cas.

Des pays comme l'Allemagne de l'Ouest et le Japon qui importent une quantité importante de matière premières et de pétrole pour répondre à leurs besoins énergétiques ont une économie florissante, ce qui amène les Canadiens à se demander les raisons d'une telle prospérité. Les raisons en sont bien simples: une politique et une planification efficaces et la volonté des gouvernants de se consacrer d'abord au bien-être de leur pays et de leurs compatriotes.

Les gens ont le respect de ceux qui réussissent malgré l'adversité et qui savent relever les défis. C'est peut-être pour cela qu'un nombre croissant de Canadiens ne respectent plus leur gouvernement qui a eu bien assez de temps pour définir et mettre en œuvre une politique d'expansion industrielle à long terme efficace pour le pays. Nous ne pouvons nous permettre d'abandonner à la concurrence étrangère nos marchés intérieurs.

Le Canada connaît actuellement des taux de chômage, d'inflation et d'intérêt absolument catastrophiques. Il n'y a rien de plus avilissant pour une personne capable de travailler, qui veut travailler et qui a une famille à entretenir, que de ne pouvoir trouver un emploi. La création d'emploi et la définition d'une politique industrielle globale devraient constituer les deux priorités du gouvernement, qui ne doit pas non plus oublier le rôle important que joue la petite entreprise dans l'économie canadienne. Quand il n'y aura plus de chômage et que nos usines tourneront à pleine capacité, peut-être alors le gouvernement pourra mettre ses talents à profit dans d'autres domaines.

Le Canada est l'un des plus vastes pays au monde. Dans quelque direction que nous allions, le nord, le sud, l'est ou l'ouest, nous pouvons parcourir des distances inouïes sans jamais quitter notre pays. Le gouvernement doit d'abord chercher ici même les solutions à nos problèmes avant de faire appel à l'étranger. Nous devons veiller à ce que le secteur privé et les entreprises canadiennes vivent, qu'ils prennent de l'expansion et qu'ils rivalisent aussi bien pour l'approvisionnement des marchés nationaux que les marchés extérieurs. Il s'agit là d'un objectif vital et essentiel qui exige l'attention immédiate du gouvernement. Les petites entreprises ont besoin d'aide et tout de suite, car elles contribuent largement à créer des emplois et à faire marcher l'économie canadienne.

Le développement industriel

● (1530)

Nous devons conserver et même renforcer notre marché national afin de mettre une grande variété de produits canadiens à la disposition des citoyens. Notre industrie textile a un millier d'usines réparties dans la plupart des régions du pays et elle emploie environ 90,000 hommes et femmes. Le textile et le vêtement créent au total environ 185,000 emplois directs, plus 300,000 emplois indirects, ce qui donne en tout 485,000 emplois environ.

Le textile et le vêtement sont les deux principales industries manufacturières, et ce sont celles qui emploient le plus de main-d'œuvre. On leur doit un emploi sur huit au Canada, un sur quatre au Québec et un sur sept au Manitoba. L'industrie textile et celle du vêtement ont expédié pour plus de 8 milliards de marchandises en 1979.

Dans l'industrie textile primaire, l'établissement moyen employait, en 1977, environ 80 personnes et avait un chiffre d'affaires de 3.7 millions. La taille des établissements varie. Il y a un grand nombre de petites entreprises, 400 environ, qui emploient moins de 20 personnes, et environ deux douzaines d'usines employant plus de 500 personnes. D'après les statistiques de 1977, plus de 70 p. 100 des entreprises textiles comptaient moins de 50 employés, et 0.6 p. 100, plus de 1,000 employés. Ce sont les entreprises situées dans des villes de moins de 100,000 habitants qui font le gros de la production. Par exemple, dans ma circonscription de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington, l'usine textile Celanese emploie environ 900 personnes, alors que la région compte environ 80,000 habitants.

En 1977, plus de 60 p. 100 des fabriques de vêtements comptaient moins de 50 employés et seulement 0.5 p. 100 de ces entreprises employaient entre 500 et 1,000 personnes. L'industrie textile est surtout concentrée à Montréal, Toronto et Winnipeg, mais on trouve aussi des entreprises plus modestes dans les villes de petite et moyenne importance de l'Ontario et du Québec.

L'industrie du textile et du vêtement est une très importante source d'emplois pour les Canadiens et un très important rouage de notre économie. Nous devons veiller à ce que cette industrie survive et prenne de l'expansion. Le gouvernement doit élaborer une politique industrielle globale qui réponde vraiment aux besoins et aux aspirations de l'industrie du textile et du vêtement.

Il semblerait que des souvenirs du Canada, des répliques miniatures en plastiques représentant des agents de la Gendarmerie royale, qui se vendent à des sites touristiques bien connus, sont fabriqués à l'étranger. Or, on pourrait aller jusqu'à supposer que, si l'industrie canadienne du textile et du vêtement ne reçoit pas l'appui qu'elle mérite et dont elle a besoin, les agents en chair et en os de la Gendarmerie royale, qui montent la garde sur la colline du Parlement, porteront un jour des uniformes fabriqués à l'étranger.

Compte tenu des pressions externes du marché international et de la politique mondiale, les fournisseurs étrangers pourraient bien décider d'interrompre les livraisons. Nous savons tous combien les hivers sont rigoureux à Ottawa. Ce que je veux dire, c'est qu'il n'est pas sain de laisser péricliter l'industrie canadienne. Celle-ci emploie des travailleurs canadiens. Une dépendance croissante et incontrolée envers des biens étrangers pourrait bien être la condamnation à mort de nos

propres industries. Il se peut que le changement se fasse à notre insu s'il est progressif, mais il reste que s'il se produit, nous risquons de nous faire rançonner par un monopole de fournisseurs étrangers quand des entreprises dont les intérêts ne concordent pas avec ceux des Canadiens, auront la main haute sur toutes les étapes de la production, sur la qualité et la quantité. Nous deviendrons alors des prisonniers économiques et notre niveau de vie baissera.

Le gouvernement doit veiller à protéger l'industrie canadienne dans l'immédiat et dans le futur. Il ne faudra pas ménager sa peine et faire des plans à longue échéance. C'est au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) qu'il incombe de montrer l'exemple, de donner les directives et les moyens de redresser la situation et de guider le Canada sur la voie de la reprise, lui permettant ainsi de reprendre confiance et courage, au lieu de le mener à sa perte comme le gouvernement l'a fait jusqu'à présent.

L'industrie du textile et du vêtement essaie de consolider ses assises au Canada afin d'être mieux préparée à affronter l'avenir. Ce n'est pas une mince affaire. Ce secteur nécessite des investissements massifs de capitaux. Ainsi, les investissements à faire dans l'achat de matériel neuf dans l'industrie du textile et du vêtement peuvent s'élever à plusieurs centaines de milliers de dollars par travailleur de la production. Pour consacrer des sommes de ce genre à l'expansion future, l'industrie doit être au courant de la stratégie industrielle à long terme et y participer. Le gouvernement doit s'en mêler en accordant le soutien et l'assurance nécessaires à cette planification à long terme.

Une question préoccupe particulièrement l'industrie du textile et du vêtement, c'est le menace que constituent les importations à faible coût. Les importations totales de textiles et de vêtements en 1979 ont atteint 2.5 milliards de dollars. Bien que 70 p. 100 des vêtements importés soient assujettis à des contingents, le Canada importait encore environ 170 millions de vêtements en 1979 ce qui représente environ 8 vêtements pour chaque homme, femme et enfant. Calculée au poids, environ 41 p. 100 seulement des textiles et des vêtements vendus au Canada en 1979 avaient été fabriqués par des travailleurs canadiens tandis que les travailleurs américains fabriquent environ 89 p. 100 des produits vendus dans ce pays. Le Canada est un des pays du monde où les marchés sont plus accessibles aux textiles et aux vêtements importés des pays prospères ou en voie de développement.

Le Canada est en retard sur les États-Unis et le Marché commun quand il s'agit de tirer parti de l'accord qui permet de limiter l'importation de textiles et de vêtements en provenance de pays en voie de développement. Une proportion de 7 p. 100 de ces textiles est assujettie à ces restrictions.

Les accords bilatéraux de restriction sont des ententes internationales conclues entre des pays comme le Canada et des pays où la main-d'œuvre est bon marché dans lesquelles sont fixés des contingents d'importation au Canada de certains textiles et de vêtement fabriqués dans les pays en question. La plupart des pays industrialisés comme les pays européens et les États-Unis en disposent pas de pareilles ententes. Les accords bilatéraux actuels du Canada doivent expirer le 31 décembre 1981. Ces accords revêtent une grande importance pour le secteur canadien du textile et du vêtement étant donné qu'il faut fonder les coûteuses dépenses d'investissement nécessaires sur des attentes raisonnables d'une protection continue contre les importations «à bon marché», et sur des bénéfices intéressants. L'industrie a été plus généralement disposée à effectuer de telles dépenses en veillant à ce que la période d'amortissement du coût ne dépasse pas celle de la restriction des importations. Aux fins de la planification à long terme, l'industrie a besoin d'aide et doit savoir à quoi s'en tenir. Le gouvernement doit prêter l'oreille aux préoccupations des milieux d'affaires pour favoriser la croissance nécessaire.

Le gouvernement fédéral a créé la Commission du textile et du vêtement en 1970. Le mandat de cette commission consistait essentiellement à conseiller le gouvernement et à lui faire des recommendations sur des questions touchant ce secteur. Le dernier rapport de la commission, comprenant une analyse complète du secteur, a été rendu public l'été dernier. Des témoignages ont été présentés sous forme de 150 mémoires et la commission a également tenu 132 audiences publiques et privées un peu partout au Canada. La commission déclare dans son rapport ce qui suit:

> Le Canada ne peut continuer à accepter d'augmenter les quantités de textiles et de vêtements importés à «bon marché» de nations commerçantes. Pareille décision annulerait les efforts du gouvernement et de l'industrie visant à favoriser au Canada le caractère moderne, efficace et concurrentiel du secteur du textile et du vêtement.

Les principales recommandations générales formulées par la Commission dans son rapport consistaient à faire prolonger les accords bilatéraux et les contingents de façon à couvrir la période allant du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1990, à améliorer la qualité des contrôles administratifs des importations provenant de tous les pays, et à contenir les taux de croissance des importations de vêtement des pays où la main d'œuvre est bon marché et des nations commerçantes, à un niveau équivalent à celui du taux de croissance du marché canadien.

J'exhorte le ministre et son gouvernement à annonçer sa décision concernant le rapport de la commission, au plus tard le 31 mars 1981, afin que le milieu des affaires puisse envisager l'avenir avec une plus grande assurance et ainsi faire les efforts et les investissements nécessaires à cette croissance.

Le secteur du textile et du vêtement regroupe des entreprises petites et moyennes, toutes d'importance vitale à la survie et à la vitalité de l'industrie. Les entreprises qui cherchent à innover attendent du ministre et de son gouvernement l'orientation et l'encouragement ne sauraient tarder, j'espère. Car le temps presse.

• (1540)

L'Institut canadien des fabricants de vêtements signale que la confection des chemises a grandement ralenti. Sept cents travailleuses du Québec ont été mises à pied ou ont perdu leur emploi l'an dernier. Cette situation réclame une rapide intervention gouvernementale sur l'avis de la Commission du textile et du vêtement, et illustre bien la nécessité d'une stratégie industrielle. Le gouvernement devrait aider les entreprises canadiennes selon des modalités prévues dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et tout autre accord international. Quelqu'un doit défendre les intérêts du Canada. Et ce n'est sûrement pas trop demander au gouvernement de prendre cette défense.

L'Institut canadien des fabricants de vêtements m'a informé qu'il ne demandait pas d'argent pour aider ses membres. Les fabricants demandent que leurs représentants élus se confor-

ment aux droits et obligations internationaux du Canada pour garantir l'existence de leurs entreprises.

Cette industrie a besoin de l'aide du ministre et espère qu'il la lui donnera. Elle ne lui réclame pas sa chemise, mais si le gouvernement refuse de l'orienter et de l'aider, il se peut qu'à l'avenir la chemise du ministre soit fabriquée ailleurs qu'au Canada.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants de la direction et du syndicat de l'usine de la Celanese à Millhaven, dans la canton d'Ernestown, et j'ai été heureux de constater la compréhension et la collaboration mutuelles qui existent entre la direction et le personnel pour assurer l'expansion de l'entreprise.

Je prie le ministre et le gouvernement de faire preuve de la même compréhension et de la même collaboration pour aider et encourager l'industrie à croître et aussi pour assurer les emplois des travailleurs.

Le Canada ne peut laisser indéfiniment les entreprises étrangères étouffer nos entreprises nationales. Le gouvernement doit s'occuper des intérêts canadiens afin que nous puissions bâtir l'avenir, et cet avenir, c'est à nous qu'il revient de le bâtir.

Le programme de développement économique communautaire annoncé récemment ne fait rien pour résoudre les graves problèmes qui se posent pour l'industrie du textile et du vêtement, mais nous ne pouvons pas permettre à cette industrie de disparaître car elle emploie énormément de gens. Le gouvernement devrait prendre des mesures dès maintenant pour éviter d'avoir besoin d'accorder une aide financière massive à cette industrie comme il l'a fait dans le cas de Chrysler. Il faut créer un climat propice à la modernisation.

Pour investir dans de nouvelles usines et de nouvelles machines, l'industrie a besoin d'un climat stable et seul le gouvernement peut créer un tel climat en adoptant une attitude raisonnable. Toute stratégie d'expansion industrielle doit tenir compte de la nécessité de favoriser un renouveau de l'industrie du textile et du vêtement.

L'industrie du textile réclame de grosses mises de fonds et un équipement important, ce qui a favorisé jusqu'ici de bonnes conditions de travail et une productivité accrue. Il faut toujours favoriser l'augmentation de la productivité, surtout au gouvernement.

Il est essentiel de protéger le petit marché canadien si nous voulons conserver notre niveau de vie actuel et c'est certainement la moindre des choses que nous puissions demander au gouvernement.

Je pense, comme bon nombre de travailleurs du textile de ma circonscription, que toutes les recommandations de la Commission du textile et du vêtement doivent être suivies pour garantir la stabilité de l'industrie canadienne. Si le gouvernement ne prend pas de mesures en ce sens, cela entraînera une hausse massive du chômage en Ontario et au Québec et cela aura des conséquences extrêmement graves pour l'économie de la région de Kingston.

Monsieur l'Orateur, je demande au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) d'appuyer les recommandations de la Commission du textile et du vêtement et de les mettre en vigueur le plus rapidement possible.

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Commerce)): Monsieur le président, c'est là un nom très long et un peu compliqué à dire. A mon avis, le commerce et surtout le commerce extérieur est partie inhérente d'une stratégie industrielle, et c'est dans ce contexte que je me permets aujourd'hui de prendre la parole pour brosser un tableau succinct, je le conçois, mais important des initiatives que le gouvernement a prises au cours des derniers mois en vue de favoriser le commerce canadien et les exportations canadiennes de produits manufacturés. Les Canadiens ne le réalisent peut-être pas toujours, monsieur le président, mais le Canada est un pays d'exportation. En fait, parmi nos partenaires commerciaux de l'OCDE, c'est le Canada qui est en tête de liste ou à peu près en ce qui a trait au pourcentage du produit national brut destiné aux exportations. Trente pour cent de notre activité économique globale, monsieur le président, sont composés de produits canadiens qu'on exporte à l'extérieur du pays. Et malgré des conditions économiques extrêmement difficiles depuis quelques années, malgré une croissance réelle presque nulle parmi les partenaires commerciaux de l'OCDE, c'était un baume au cœur d'apprendre il y a quelques jours que la performance économique en matière d'exportation avait permis au Canada d'accroître la valeur de ses exportations de plus de 10,9 milliards de dollars pour ramener les exportations à 76,1 milliards de dollars. Non seulement on a augmenté la valeur de nos exportations, mais on a augmenté celles-ci dans à peu près tous les champs d'activités économiques, par exemple, le blé, une augmentation de 1,6 milliard de dollars, les pâtes et papier et le papier journal, 1,2 milliard de dollars, et même les biens d'équipement, 400 millions de dollars.

En fait on peut même aller plus loin en se rappelant que le Canada, par sa relation privilégiée avec son voisin du Sud, a dans le passé échangé pour 70 p. 100 de ses activités avec les États-Unis. Il est particulièrement réjouissant pour l'année 1980 de constater que plus des deux tiers, soit environ 7 milliards de dollars, de l'augmentation par rapport à l'année précédente de nos exportations ont été dirigées vers de nouveaux marchés ou des marchés où l'on avait moins bien pénétré dans le passé, par exemple, au Japon, dans les pays du Pacifique et en Europe de l'Ouest.

Je le signale parce que même si cette relation privilégiée avec le géant américain, notre voisin du Sud, se poursuivra et doit se poursuivre, il est sain pour le Canada de se trouver de nouveaux débouchés, ne serait-ce que pour profiter de cette activité économique importante que ces pays que je signalais tantôt connaîtront au cours de la décennie 1980, par opposition aux marchés traditionnels qui, eux, selon les prévisions économiques des agents ou des organisations internationales qui se préoccupent de ces questions, connaîtront une certaine stagnation ou une croissance extrêmement légère de leur activité économique au cours des prochaines années. Donc si le Canada veut continuer à augmenter ses exportations et conserver sa miche traditionnelle du pourcentage international du commerce mondial, il faudra qu'il le fasse en ouvrant de nouveaux marchés. Or, ouvrir de nouveaux marchés, ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît, surtout pour les petites et moyennes entreprises canadiennes qui, habituées à fournir un marché local ou national et à l'occasion à déborder aux États-Unis, puisque, par extension, c'est un marché qui est similaire au nôtre au niveau des habitudes commerciales, des habitudes du marché, des habitudes de consommateurs, trouvent très coûteux, compliqué et souvent pas très motivant de prendre l'avion

et d'aller frapper aux portes de commerçants à Hong Kong, à Singapour, à Kuala Lumpur ou ailleurs, où les habitudes de commerce sont différentes, où les coûts sont considérables et où le temps imparti pour faire des affaires empêche les dirigeants d'entreprises de se préoccuper de faire fonctionner leurs affaires chez eux.

● (1550)

C'est la raison pour laquelle le gouvernement canadien a mis sur pied des encouragements, et je pense en particulier au Programme pour l'expansion des marchés d'exportation, qui permet à une entreprise, une petite entreprise canadienne, de se prévaloir d'une espèce d'assurance-prospection, de se rendre à l'étranger, d'explorer un marché, de tenter de faire des ventes, et le commerce étant ce qu'il est, de réussir ou non, mais si elle ne réussit pas, de pouvoir au moins espérer de la part du gouvernement canadien un remboursement partiel de ces frais. On me dira qu'une entreprise qui désire exporter devrait, en principe, supporter elle-même le coût de la prospection de ses nouveaux marchés, et en principe on a raison.

Mais malheureusement, par tradition ou par habitude, les petites et moyennes entreprises canadiennes ont éprouvé une certaine réticence dans le passé à faire ce saut dans l'inconnu, alors que par exemple, la très grande majorité des exportations de la République fédérale d'Allemagne sont faites par des petites et des moyennes entreprises. D'autres pays comme le Canada ou la France ont eu tendance à regarder les géants faire, à laisser aux grandes entreprises, souvent dans le cas canadien, filiales de multinationales, le soin d'utiliser leurs débouchés ou leurs réseaux d'information pour exporter à l'étranger, et elles-mêmes, soit qu'elles se contentaient d'être sous-contractantes ou, comme je le disais tantôt, de remplir les besoins d'un marché local, alors que, lorsque l'activité économique est telle que chaque année il y a une croissance de 5, 6 ou 7 p. 100, vous pouvez vous contenter de cette approche lorsque vous connaissez la stagnation actuelle. C'est une question de survie pour toute entreprise canadienne, qu'elle soit grande ou petite, d'aller vers des marchés susceptibles d'augmenter ses ventes.

Donc même si vous avez raison, monsieur le président, en supposant que les entreprises canadiennes devraient pouvoir faire ouvrir leur marché par leur propre force, la réalité des choses est telle que ce programme visant à l'expansion des marchés d'exportation a été très bien reçu par la communauté d'affaires canadienne, et qu'en grande majorité ce sont les petites et moyennes entreprises qui s'en sont prévalues, à un point tel qu'à la fin de 1980, les budgets ayant été épuisés, il y a eu une mini-révolution de palais dans la communauté d'affaires canadienne, et les budgets ayant été épuisés deux ou trois mois, il a fallu insuffler plus d'argent dans ce programme, ce qui dénote d'une part qu'il est populaire mais qui dénote surtout, d'autre part, et ce qui est le plus important que les petites et les moyennes entreprises ont commencé à s'intéresser au marché d'exportation.

En réponse à cette demande, le ministre d'État (Commerce) (M. Lumley) annonçait le 5 janvier que le gouvernement doublait les fonds disponibles pour ce programme et qu'il doublait en même temps les fonds disponibles pour les foires et missions. Qu'est-ce que les foires et missions? C'est un autre programme qui vise à aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à se faire un nom et à montrer leurs produits à l'étranger sans qu'il soit nécessaire pour elles de se déplacer, de contacter les agents locaux, de se promener en caravane avec toute une panoplie d'objets qu'elles produisent puisque dans la majorité des cas c'est le gouvernement qui s'assure de l'organisation physique de cette montre d'objets canadiens concurrentiels de qualité. Ces programmes facilitent ainsi l'entrée sur les marchés d'exportation pour les entreprises qui s'en prévalent. Ce projet est très populaire. Même si au Canada nous n'avons pas tellement l'habitude des foires commerciales, même s'il y en a eu un certain nombre, il y en a en Ontario pour les pièces automobiles. A ma connaissance, c'est une technique commerciale largement utilisée en Europe, en particulier en Allemagne et en Grande-Bretagne. Ce programme connaît, comme je le disais tantôt, un succès considérable, un succès tel que nous avons également doublé le budget de ce programme.

Troisièmement, un aspect important des exportations canadiennes, c'est celui des projets à haute capitalisation. Un comité parlementaire, et j'y reviendrai tantôt dans ma conclusion, s'intéresse à cette question. Mais indépendamment du travail de ce comité parlementaire, des entreprises canadiennes ont déjà eu l'occasion d'explorer les possibilités d'exportation canadienne pour des projets à haute capitalisation, ce qu'on appelle communément les projets clé en main. Et on s'est rendu compte que, soit pour les projets clé en main ou à haute capitalisation, soit pour des projets importants impliquant des sommes considérables, alors que des sociétés canadiennes, concurrentielles par ailleurs, et se prévalant des dispositions et des services offerts par la Société pour l'expansion des exportations, se présentaient à l'étranger pour faire une offre de service, d'autres sociétés, particulièrement des sociétés françaises ou japonaises, bénéficiaient de la part de leurs gouvernements d'un crédit tellement supérieur au nôtre, supérieur en ce sens qu'il offrait des conditions d'intérêts telles que, même si, à toutes parts égales, les deux offres de service étaient équivalentes ou même éventuellement l'offre canadienne de service était meilleure, que le crédit offert était tellement avantageux pour le pays acheteur que les sociétés françaises ou japonaises obtenaient le contrat en cause. Quelle était donc la technique utilisée? Une technique qui s'appelle le crédit mixte. Alors qu'est-ce que le crédit mixte? Je vais l'expliquer en quelques mots, monsieur le président.

Les taux d'intérêt ne sont pas les mêmes dans tous les pays industrialisés. Au Canada, ils sont ce qu'ils sont, savoir, de l'ordre de 15 p. 100; aux États-Unis, de 17 p. 100; en Europe selon les pays, entre 9 p. 100 et 15 p. 100; au Japon, environ 7 ou 8 p. 100. Alors lorsque l'on veut exporter des marchandises et que le contrat représente des sommes considérables, il faut souvent, puisque cette exportation se fait dans des pays en voie de développement ou n'ayant pas de devises suffisantes, financer une partie de ces exportations. Ce sont, dans la plupart des cas, des entreprises gouvernementales qui le font; au Canada, la Société pour l'expansion des exportations. Donc pour éviter au niveau de ces organisations gouvernementales la surenchère des subventions, si l'on veut, aux taux d'intérêt, les pays industrialisés se sont entendus pour ne jamais offrir un taux inférieur à un pourcentage X; dans le cas actuel, 7.75 p. 100. C'est ce qu'on appelle le taux plancher.

Les pays qui ont un taux d'intérêt national de 7.75 p. 100 n'ont pas besoin d'accorder aucune aide à leurs entreprises locales. Mais les pays, comme le Canada, qui ont des taux

d'intérêt plus élevés, par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations, fournissent des garanties aux sociétés financières canadiennes afin d'abaisser le taux d'intérêt à un montant quelconque qui se rapproche du taux consensuel. Mais on voit toujours des malins, monsieur le président, qui trouvent des techniques pour contrecarrer les ententes librement consenties entre partenaires. Et c'est le cas en particulier des Français qui ont mis en place, ce sont eux qui l'ont inventée, une technique qui s'appelle le crédit mixte. Qu'est-ce que le crédit mixte? On offre pour la partie normalement permissible des garanties aux exportations, 85 p. 100 d'un projet, le montant consensuel.

Par ailleurs, un ministre, quelques mois auparavant, a négocié avec le gouvernement du pays où cela se passe, des ententes, des protocoles quelconques, en vertu desquels le gouvernement français s'engage à donner une aide financière pour les activités ou pour promouvoir les activités économiques et le développement de ce pays. Alors, qu'est-ce qui arrive? Pour un projet donné, le gouvernement français va dire: Voici, si vous acceptez l'offre de cette société française «x», nous offrons 85 p. 100 de taux consensuel. Et pour les 15 p. 100 qui restent, nous vous offrons un taux préférentiel, soit un prêt sans intérêt, soit un prêt à intérêt minime, 2.5 p. 100, 3 p. 100, avec des conditions d'étalement et de remboursement telles, 20 ans à 25 ans, que vous abaissez votre financement à 4 p. 100, à 4.5 p. 100, et que vous doublez sur votre gauche vos adversaires, vos concurrants qui offrent, eux, 7.75 p. 100.

Le Canada se débat depuis des années—et je termine dans une minute, monsieur le président—pour que les partenaires de l'OCDE respectent les ententes consensuelles. Malheureusement, nous n'avons pas eu le succès escompté. Donc le 5 janvier dernier, le ministre du Commerce annonçait que le Canada, dorénavant, n'accepterait plus de se faire damer le pion ainsi et qu'il rencontrerait, lorsqu'une compagnie canadienne est par ailleurs concurrentielle, mais qu'un gouvernement étranger supporte de cette façon un soumissionnaire étranger pour un même contrat, qu'il rencontrerait jusqu'à concurrence de 900 millions de dollars d'affaires, pas 900 millions de dollars de subventions, mais 900 millions de dollars d'affaires pour les trois prochaines années, qu'il rencontrerait les conditions offertes par les gouvernements étrangers.

C'est donc là une occasion extraordinaire pour les entreprises canadiennes de pouvoir enfin entrer en concurrence sur une base égale, à armes égales, avec ces sociétés étrangères qui bénéficiaient ainsi de l'appui de leur gouvernement.

Je vois que le temps avance très rapidement, et que je n'aurai pas le temps de discuter du comité parlementaire sur l'établissement d'une société nationale de commerce. Je vois certains de mes collègues qui sont ici et qui, peut-être, toucheront à ce sujet. Mais c'est là la dernière initiative qui a été prise de demander à un comité parlementaire, à un groupe de travail, de se pencher sur l'appui technique supplémentaire qui pourrait être offert aux petites et aux moyennes entreprises canadiennes afin de les inciter à se lancer sur le marché de l'exportation. C'est donc pour démontrer, monsieur le président, qu'il y a une volonté réelle de la part du gouvernement d'encourager au niveau commercial et des exportations les entreprises canadiennes par tous les moyens qui sont à sa disposition.

• (1600)

[*Traduction*]

M. John Thomson (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis déçu de voir que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) quitte la Chambre au moment même où je voulais formuler un commentaire ou deux à propos de ce qu'il a dit au sujet de l'acquisition de Petrofina. Je remercie le député d'être revenu.

Malheureusement certaines parties de son discours m'ont échappé, mais j'ai compris qu'il s'efforçait de justifier le prix d'achat de $120 l'action par le fait que ce prix était de $87 au début des négociations. Je voudrais demander au député, et peut-être pourra-t-il me répondre plus tard, comment il peut trouver justifié de payer aujourd'hui $120 les actions d'une société qui les vendait $50 il y a un an, surtout si l'on considère que 60 p. 100 de l'actif de Petrofina au Canada est composé de stations-service, de la valeur des terrains sur lesquels se trouvent ces dernières et d'une raffinerie? Estime-t-il que cette raffinerie et ces stations services aient pu prendre tant de valeur en un an pour que le prix des actions ait pu ainsi passer de $50 à $120? Cela me paraît difficile à avaler. J'aimerais signaler une autre chose au député. Si lui ou moi décidions personnellement d'acheter une action de Petrofina Canada à $120 et si nous devions pour ce faire contracter un emprunt à la banque nous devrions payer 20 p. 100 d'intérêt. Dans ce cas nous aurions à payer $24 d'intérêt par année pour l'achat d'une action de $120. La Société Petrofina Canada a acquis ou aura acquis à peu près $8 par action pour l'année 1980 qui vient de finir. Il s'ensuivrait que le député et moi subirions tous deux heureusement ou malheureusement une perte de $16 par action, ce qui est la différence entre le montant de l'intérêt de $24 et le gain de $8 fait par chaque action de la Société. Je me demande ce que la Société Petro-Canada a bien pu manigancer pour faire croire aux contribuables que cette transaction était une bonne affaire. Je trouve cela mystérieux.

J'aurais un autre commentaire à formuler au sujet de l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada. Cette acquisition n'ajoute pas un seul baril de pétrole ni un seul pied cube de gaz naturel aux réserves détenues par la population canadienne.

Permettez-moi d'en revenir à la conjoncture commerciale et économique dans laquelle le Canada se trouve présentement. Je ne pense pas qu'il soit possible d'envisager le Canada isolément du reste du monde, comme le gouvernement libéral a tendance à le faire. Les choses vont très vite. La technologie mondiale change très rapidement, comme les circuits commerciaux et les mouvements de concurrence. On ne saurait borner ses regards à ce qui se fait au Canada, isolément du reste du monde.

Le gouvernement libéral a mal choisi ses priorités: à preuve l'acquisition de Petrofina. Je ne vois pas en quoi cela va faciliter le développement économique du pays.

Les entreprises canadiennes reculent constamment sur les marchés intérieurs et extérieurs. Le gouvernement s'imagine peut-être faire merveille pour l'industrie canadienne, mais qu'on le veuille ou non nous avons eu en 1980 un déficit commercial très près de 18 milliards au chapitre des produits fabriqués. C'est cinq fois plus que le déficit accusé au même chapitre en 1970. Que nous le voulions ou non, nous sommes en train de perdre la partie. De 1970 à 1977—je n'ai pu me procurer de chiffres plus récents—la part des importations dans la consommation intérieure est passée de 26 p. 100 à un

peu plus de 31 p. 100. L'économie canadienne consomme de plus en plus de produits d'importation.

Notre part dans les exportations mondiales de produits manufacturés est tombée de 5.6 p. 100 en 1970 à 3.8 p. 100 en 1977. Nous sommes en train de perdre la partie. Le secteur manufacturier canadien est en proie à des difficultés chroniques, et ce caractère chronique va demeurer tant que nous n'aurons pas procédé à des réformes structurelles de notre économie. Ce ne sont pas les velléités gouvernementales qui vont résoudre nos problèmes.

● (1610)

Une politique de développement industriel au Canada n'est pas un remède miracle—nous en conviendrons tous—mais elle exige de notre part un changement d'attitude fondamentale vis-à-vis de l'économie mondiale. Pendant de nombreuses années, le Canada a adopté une attitude tranquille en se disant que s'il suivait l'exemple des États-Unis, sa situation serait toujours meilleure que celle de la plupart de ses autres concurrents dans l'économie mondiale.

La vérité, c'est que l'industrie américaine a perdu beaucoup de terrain et qu'elle continue à en perdre, et tandis que les États-Unis se sont laissé un peu distancer par l'économie mondiale, le Canada a carrément dépéri et aujourd'hui, il ne se trouve plus à un pas derrière le leader, mais à quelques pas en arrière du peloton. Le Canada est devenu entièrement tributaire des États-Unis dans sa façon d'envisager les événements qui se déroulent dans le monde industriel, et la meilleure preuve en est, à mon avis, le cas de Chrysler. Je ne puis penser à un meilleur exemple. Nous avons marché dans l'ombre de l'économie américaine et aujourd'hui nous devons faire face au problème Chrysler, au problème Ford et, j'ajouterai, au problème Massey-Ferguson.

Les avertissements que le Canada a reçus n'ont pas toujours été justes et sont souvent arrivés trop tard. C'est ce qui s'est passé dans le cas de Chrysler. C'est aussi ce qui s'est passé pour notre industrie automobile. Le Canada ne s'est pas adapté véritablement au monde de la production automobile.

La politique de développement industriel du gouvernement libéral se trouve en bas de sa liste de priorités et ce, depuis une décennie. Quels sont les principes directeurs du gouvernement libéral? Avant tout de nationaliser l'industrie. Une autre politique à laquelle les libéraux ont accordé une grande importance—je suppose en raison de son enjeu politique, même si je n'arrive pas à comprendre pourquoi—c'est le nationalisme économique. Le nationalisme économique est un fléau, une plaie, et ne peut que nuire à l'industrie canadienne et faire disparaître des emplois du Canada.

Je suppose que l'autre objectif essentiel de la politique libérale, pendant la dernière décennie, a été d'accroître l'intervention gouvernementale. Le programme énergétique national est une preuve concrète de cette attitude.

Je crois que cette politique de nationalisation, la nationalisme économique et l'intervention de l'État ont grandement compromis l'avenir de l'industrie manufacturière canadienne. J'ai dit tantôt que le Canada ne pouvait se couper du reste du monde. Nous devrions attirer les capitaux étrangers au Canada pour qu'ils constituent au développement de notre pays, selon nos propres règles, et nous devrions encourager les Canadiens à aller à l'étranger pour participer au développement du monde libre.

La politique industrielle libérale tend à accroître l'intervention du gouvernement dans l'économie et à restreindre le rôle du secteur privé. Le but du gouvernement est davantage de créer une bureaucratie que de la richesse. Il veut renflouer les perdants. Voilà la politique des libéraux. Au lieu de se servir de notre force, le gouvernement libéral table sont nos faiblesses en cherchant à aider les grosses entreprises en difficulté tout en abandonnant à leur sort nos petites et moyennes entreprises.

Le gouvernement est bien prêt à aider l'Impériale, Chrysler, Massey-Ferguson, mais il laisse crever nos PME. Pourtant ce sont elles qui sont garantes de notre avenir. C'est sur elles que repose notre avenir et celui de nos enfants.

Les politiques commerciales du gouvernement nous ont poussé à vendre nos ressources non renouvelables pour financer l'énorme déficit de la balance des paiements qui ne cesse de grossir. On admet généralement que le relèvement de notre industrie manufacturière dépend de la recherche. Pourtant, le gouvernement libéral n'a pas su encourager les entreprises canadiennes à entreprendre des recherches. Je le répète en dépit de tout ce qu'on a dit après-midi.

Je ne crois pas—et je ne pense pas qu'un seul de mes concitoyens ou une seule entreprise canadienne puisse le croire—que si le gouvernement favorisait la recherche, les entreprises ne se lanceraient pas dans la recherche. En fait le gouvernement n'a jamais eu de politique incitative dans ce domaine.

Le Canada pourrait très facilement accroître ses exportations dans le secteur des projets d'immobilisation en aidant les petites et moyennes entreprises. Mais au lieu de leur offrir les stimulants voulus, le gouvernement a opté pour des politiques interventionnistes, pensant pouvoir mieux faire que le secteur privé.

Il n'est pas très intelligent de continuer à emprunter à l'étranger pour couvrir notre déficit commercial, car cela nous oblige à rembourser toujours davantage pour l'intérêt et le principal. Je crois que, cette année, l'intérêt sur notre dette extérieure se rapprochera des 10 milliards si elle ne les dépasse pas. C'est une somme énorme.

Depuis dix ans, on cherche davantage à redistribuer le revenu qu'à favoriser la croissance économique et à créer de nouvelles sources de revenu. Le moment est certainement venu d'utiliser une plus grande partie de l'épargne pour investir dans de nouvelles entreprises et permettre aux Canadiens d'avoir la haute main sur leur économie.

Au lieu de nous orienter vers un interventionnisme encore plus accentué, il faudrait certainement rétablir l'équilibre en faveur de l'entreprise privée. Nous avons un choix à faire. Nous devons choisir entre deux systèmes de valeur. Nous devons décider de nous orienter davantage vers l'intervention de l'État ou de rétablir l'équilibre en faveur de l'entreprise privée. A mon avis, l'avenir économique du Canada en dépend. Je crois que notre avenir dépend de notre esprit d'entreprise.

Depuis dix ans, on n'investit pas suffisamment dans les usines et l'équipement. Du coup, nous n'avons pas assez augmenté notre capacité de production pour répondre à la croissance éventuelle de la demande nationale ou étrangère pour les produits canadiens. Nous avons désespérément besoin de capitaux d'investissement pour moderniser nos usines afin de les rendre plus concurrentielles.

Au lieu de permettre une libre circulation des biens, des capitaux et des ressources humaines, le gouvernement libéral a essayé d'imposer une réglementation qui empêche toute croissance industrielle.

Pour les industries établies ayant besoin d'un rajustement, le gouvernement libéral a prévu des tarifs protecteurs assumés directement par les consommateurs canadiens, au lieu de mettre sur pied des programmes qui permettraient à l'industrie de se renouveler et de se moderniser. Pour les secteurs offrant de fortes possibilités de croissance et des perspectives exceptionnelles, le gouvernement a évité de procéder à des restrictions sélectives dans le but de permettre à ses sociétés d'affronter la concurrence sur les marchés internationaux et il a plutôt préféré distribuer ses fonds et son aide au petit bonheur.

Le Canada ne peut continuer à tolérer un déficit au compte des biens manufacturés, dont les proportions sont aussi effarantes, c'est-à-dire de 18 milliards de dollars par an, car s'il ne fait rien à ce sujet, et que ce déficit prenne une ampleur, il sera obligé de continuer à compter sur les exportations de nos ressources non renouvelables. Où cela nous mène-t-il?

Il s'impose absolument que le Canada améliore sa position de pays exportateur de biens manufacturés. Il y a à l'heure actuelle 945,000 chômeurs et avec l'érosion continue la position concurrentielle de l'industrie canadienne, de plus en plus de Canadiens se retrouveront sans travail. Cette situation suffit à elle seule pour nous inciter à nous attaquer au problème causé par l'augmentation des importations canadiennes de biens manufacturés.

Si le Canada veut s'assurer une meilleure place sur le marché des exportations, il lui faut améliorer ses techniques au moyen de la recherche. Il nous faut offrir des incitations fiscales ou des crédits d'impôt pour parvenir à faire doubler la recherche au Canada.

L'autre élément vital qui nous permettrait d'améliorer notre position sur le marché des exportations consiste à réduire le barême des coûts de notre secteur manufacturier. L'impôt sur le revenu des sociétés canadiennes représente une trop forte proportion du coût de fabrication pour que nous puissions affronter la concurrence sur le marché international. Je le répète, le gouvernement libéral persiste à concentrer ses efforts sur la protection tarifaire, les programmes de formation, l'impôt, les politiques énergétiques punitives et la mise en œuvre d'un programme incohérent d'expansion régionale, au lieu d'encourager le secteur privé à se montrer plus concurrentiel.

• (1620)

En guise de conclusion, je voudrais signaler une autre conséquence de la politique d'expansion économique insensée des libéraux. Jusqu'ici, 120 plates-formes de forage ont quitté le pays à cause du programme énergétique national. Je suis certain que les ministériels ont reçu un exemplaire des prévisions auxquelles je me reporte. Selon la Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors, il semblerait que d'ici au 15 mai, 201 autres derricks s'achemineront vers les États-Unis ou cesseront tout simplement leur activité. Cela signifie qu'à cause du programme énergétique national, 320 derricks seront devenus inactifs.

M. Collenette: Oh!

M. Thomson: Le député raille, mais ce sont bel et bien les faits.

M. Collenette: Vous les manipulez.

M. Thomson: Je cite des chiffres donnés dans une lettre que la Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors a fait parvenir à tous les députés fédéraux.

M. Collenette: Ces réductions allaient se faire même avant que le programme énergétique national ne soit annoncé.

M. Thomson: Absolument pas. Le gouvernement n'écoute pas.

M. Collenette: Bien sûr que si.

M. Thomson: Le député prétend que les compagnies avaient prévu de réduire le nombre de plates-formes avant que le PEN ne soit présenté. Pense-t-il que les compagnies allaient utiliser 320 plates-formes en moins? Le député devrait éviter de dire des absurdités.

M. Collenette: Je ne vous crois pas.

M. Thomson: Le député ne sait pas ce qu'il dit. Il ne me croit pas; pourtant, c'est vrai. Voici ce qu'a dit cette association:

> Les installations de forage et d'entretien qui auront été déménagées à l'étranger dans les 184 jours qui suivent la présentation du PEN feront perdre 7,200 emplois directs. On prévoit que 18,000 emplois de plus seront supprimés par ricochet, ce qui fait en tout 25,000 emplois de moins au Canada.

Outre les 120 plates-formes qui ont déjà été déménagées, il en a 201 qui sont inutilisées et l'association canadienne des entrepreneurs de forage a déclaré ceci:

Le développement industriel

On prévoit qu'environ 10,000 emplois directs seront touchés par la mise hors service du matériel de forage et d'entretien.

L'association a dit par ailleurs ceci:

Si la tendance se maintient, 25,000 emplois de plus pourraient être menacés indirectement au Canada.

Par conséquent, s'il y a 320 plates-formes de forage de moins, cela fera perdre 60,000 emplois au Canada. Quelles sont les priorités du gouvernement libéral? Si l'on veut doter le pays d'un programme d'expansion économique efficace, il faut absolument mettre au rancart les règlements fédéraux inutiles et débilitants qui engloutissent des capitaux sans faire prospérer le pays. Il faut que l'État soit moins interventionniste pour favoriser l'initiative privée. Il faut surtout faire mousser l'offre et la production au lieu de stimuler la demande et de pousser à la consommation.

Des voix: Bravo!

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas du tout l'intention d'intervenir au cours du débat d'aujourd'hui, mais j'y suis en quelque sorte contraint. Je n'ai aucune raison particulière de m'opposer à une motion qui condamne le gouvernemnt pour avoir renfloué des entreprises étrangères au lieu de mettre en place une politique d'expansion industrielle dont le pays a tant besoin. Cela ressemble beaucoup à la politique industrielle dont mon parti parle depuis trois ou quatre ans, notamment par la bouche de son chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent).

Les conséquences que cette politique a eues sur la petite entreprise—on est au courant des nombreuses faillites dans ce secteur—sont tout à fait désastreuses. La situation est due aux taux d'intérêt élevés, à l'absence totale d'aide en faveur des initiatives du secteur privé et à l'abandon du marché intérieur aux importations de produits manufacturés. Dans le secteur de la construction et dans d'autres secteurs de production, la concurrence étrangère envahit nos marchés. Dans ces secteurs, les taux d'intérêt sont élevés et on compte des dizaines de milliers de suppressions d'emplois. C'est cela la réalité que nous vivons actuellement, personne ne peut la nier.

On doit absolument se demander en quoi les conservateurs auraient agi différemment.

M. Taylor: Ils auraient agi tout à fait différemment.

M. Rose: Je sais en quoi ils auraient agi différemment. Certes, ce sont de meilleurs théorciens que les députés de mon parti, et pourtant c'est nous qu'on accuse de faire de l'idéologie. Leur position est simple: ils s'opposent à l'intervention de l'État. J'ai entendu l'ancien député de Crowfoot dire que le gouvernement ne devrait pas intervenir dans le secteur agricole, qu'il devrait laisser les éleveurs de bétail tranquilles. Par contre, les règlements pourraient servir à nous protéger contre les importations de bœuf australien et contre la vente aux ressortissants de ce pays de terres à 10c. l'acre.

J'ai aussi entendu dire que le gouvernement ne devrait pas établir de règlements. Le député de Calgary-Sud (M. Thomson) refuse de se plier aux règlements et prétend que sans règlements, il se porterait beaucoup mieux. Vous pouvez être certains que dans ce cas, les industries et les compagnies qui exploitent les ressources naturelles vont réduire notre atmosphère et nos rivières à l'état de gigantesque poubelle. Elles laisseront en héritage aux générations futures la pollution qu'elles auront générée et des dépenses d'aide sociale. C'est cela leur idée du libéralisme. Ceux qui ne veulent pas de règlements, c'est ceux qui veulent constituer de cartels et fixer certains prix. Ce n'est qu'après que le gouvernement découvrira peut-être leurs agissements et s'attaquera à leur concurrence.

Et ils sont aussi contre la redistribution des revenus. Sont-ils donc contre les programmes d'assurance-maladie qui sont un mécanisme de redistribution? Sont-ils contre les pensions, autre façon de redistribuer la richesse? Et l'assistance sociale? Devrions-nous tout abandonner, accumuler le capital et créer beaucoup de millionnaires? Serions-nous mieux partagés pour autant? Ce n'est que du baratin, mais ils y reviennent sans cesse. Ils réclament un meilleur équilibre entre l'entreprise et l'État, en prétendant que les impôts des sociétés sont trop élevés. Il y a 25 ans, l'impôt des sociétés représentait la moitié des recettes nationales; aujourd'hui il en représente à peu près 20 p. 100. Le parti conservateur voudrait revenir à cette époque. Je ne peux l'approuver pas plus que la majorité des Canadiens. C'est une des raisons pour lesquelles il a perdu les dernières élections.

M. Collenette: Bien dit.

M. Rose: Ils affirment que la croissance industrielle est nulle et réclament des exemples. Pourtant, c'est ce qui arrive chaque fois que l'entreprise, le gouvernement et les travailleurs collaborent ensemble et planifient la croissance industrielle. Ce n'est pas ce qui arrive dans les sociétés où l'État s'abstient d'intervenir. C'est ce qui arrive au Japon, en Allemagne de l'Ouest et en Suède. La croissance industrielle est une réalité dans ces pays, mais non aux États-Unis, car la croissance économique est nulle dans bien des vieilles sociétés industrialisées.

Nous nous leurrons en croyant que la croissance industrielle découle de réductions d'impôt, que les impôts des sociétés sont trop élevés ou que les taux d'intérêt, en limitant le crédit, doivent enrayer l'inflation. Aucune de ces solutions ne s'est révélée efficace. Il faut bien s'en rendre compte.

Ils dénoncent l'intervention gouvernementale mais ils font exception pour certaines industries. Ils voudraient bien que le gouvernement aide quelques-unes d'entre elles, mais dénoncent quand même l'intervention de l'État. Ils se contredisent sans arrêt.

Le député de Calgary-Sud déplore l'exportation de nos matières premières. Mais à quoi donc Calgary doit-elle sa richesse? A la dilapidation de nos ressources et à la vente à vil prix d'un million de barils de pétrole par jour aux États-Unis de 1965 à 1971; mais certains soutiendront qu'ils n'en ont jamais vendu un million par jour, sauf en 1971. C'est de là qu'est venue la richesse. Je concède que le secteur manufacturier est en perte de vitesse; personne ne le conteste. Quelle en est la cause? Parce que les Canadiens sont inefficaces ou à cause de certains programmes gouvernementaux? Voilà la raison. Et c'est pourquoi le gouvernement, qui exerce le pouvoir depuis maintenant 10 ou 12 ans—on dirait qu'ils sont là pour toujours—doit être sévèrement critiqué, mais les solutions offertes par la loyale opposition sont pires que la maladie.

• (1630)

Il prétend qu'il ne s'agit nullement de renflouer les grosses sociétés étrangères. Oublie-t-on les 30 millions de dollars accordés par Bill Davis à la société Ford? N'a-t-on pas cette façon renfloué une grosse société étrangère? Ainsi, nous ne devrions pas renflouer certaines grosses sociétés étrangères.

Après tout, Chrysler, Massey-Ferguson et quelques autres n'en valent apparemment pas la peine. Je voudrais que les conservateurs demandent aux concessionnaires Chrysler dans leurs propres circonscriptions ce qu'ils pensent de renflouage de cette société. Sont-ils disposés à accepter les pertes d'emplois à cause de cette intervention? J'ai oublié les euphémismes dont on se sert pour décrire les travailleurs licenciés tandis que les entreprises se réadaptent à une situation nouvelle. La plupart des Canadiens ne sont pas prêts à accepter ce genre de libre entreprise, cette façon désuète de gérer notre économie. Ce système n'est plus valable. Il ne l'a d'ailleurs jamais été. Les résultats en sont catastrophiques, et c'est pourquoi nous ne voulons plus y souscrire.

Ce qu'il nous faudrait faire, à mon avis, en matière de renflouage, c'est de dire à la société étrangère qui réclame notre aide que nous lui accorderons bien une subvention de 500 millions de dollars, à la condition qu'elle fasse chez nous des placements équivalents. Puisqu'elle réalise des bénéfices aussi importants seulement en creusant des trous un peu partout dans la mer de Beaufort, grâce à une subvention de 100 millions de dollars que nous lui avons accordée, la Dome Petroleum doit absolument faire partager aux Canadiens une part de ces profits.

Tout à l'heure, un député a déclaré que Petrofina n'avait pas produit une goutte de pétrole, pas un seul mètre cube—rien du tout. Avec la quantité de pétrole qu'elle produit, il n'y a pas de quoi salir le bas de votre pantalon et vous obliger à le faire dégraisser. Mais qui peut bien produire ce pétrole? Ce sont les entreprises de prospection. Ce sont les grandes multinationales qui produisent le pétrole. Ainsi, quand nous relevons le prix du pétrole, en recevons-nous un avantage quelconque? Non. Non seulement nous payons le pétrole plus cher, mais également nous donnons des subventions, de sorte que ces sociétés réalisent des bénéfices plus importants qu'elles réinvestissent aux États-Unis ou ailleurs. Depuis 1975, 3 millions et demi de dollars en dividendes, en actions à intérêt et en bénéfices sont allés aux multinationales étrangères.

Étant donné que les conservateurs tiennent tellement à favoriser les grosses sociétés, je voudrais savoir pourquoi, pendant la courte période où ils ont formé le gouvernement—pendant cette grossesse de neuf mois—ils n'ont pas créé une agence d'examen de l'investissement étranger beaucoup plus sévère.

Je dirai qu'entre autres problèmes nous subissons un déclin dans le domaine de la fabrication parce que nos entreprises manufacturières moyennes sont passées aux mains d'étrangers. Ainsi, d'une part nous leur accordons des subventions pour encourager les travaux de recherche et de développement, leurs affaires commencent à prospérer et c'est alors qu'elles deviennent un objet de convoitise pour les sociétés étrangères. Ainsi, après que nous leur ayons donné toutes ces subventions, elles vendent tout. L'an dernier, si vous regardez toutes les demandes présentées à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, on voit qu'on en a approuvé de 80 à 85 p. 100. Ainsi, lorsqu'on se demande si les subventions à la recherche et au développement en cause peuvent s'avérer rentables—et personne n'est sûr qu'elles le seront—on se demande vraiment si les travaux de recherche et de développement sont d'un certain rapport. J'y reviendrai plus en détail dans un instant.

Le développement industriel

Le point essentiel ici est que s'il n'y a pas de travaux de recherche et de développement au pays cela est dû au fait qu'une grande partie de l'industrie de fabrication du pays ne nous appartient pas. C'est pourquoi nous n'avons pas de travaux de recherche et de développement ici, parce qu'ils sont tous faits par les sociétés-mères aux États-Unis, ou ailleurs. Nous avons eu l'autre jour un exemple qui illustrait bien cette situation, et nous en aurons d'autres. Le député de Central Nova (M. MacKay) soulèvera cette question au sujet de l'industrie des télécommunications.

L'industrie des télécommunications est l'une des industries des démocraties industrielles occidentales qui connaîtront la croissance la plus considérable. Nous avons entendu parler aujourd'hui du programme Telidon, et du montant de 27 millions de dollars répartis sur deux ans que le gouvernement lui versera. Je félicite le gouvernement de cette mesure. Mais une des industries les plus importantes des États-Unis et du Canada, également—et nous avons une avance considérable—peut se trouver menacée si nous permettons aux satellites étrangers d'absorber les données et de les diffuser dans les grandes villes du Canada.

En ce moment même la Société Satellite Business Systems a demandé la permission de desservir cinq villes canadiennes par l'entremise de la Federal Communications Commission des États-Unis. Qu'est-ce que cela peut entraîner? Cela peut engager la Société IBM et d'autres sociétés géantes des États-Unis dans leurs filiales au Canada, ce qui leur permettrait d'accaparer les services des sociétés téléphoniques et de différentes autres sociétés de télécommunications, notamment notre propre système Telesat, ce qui risque d'entraîner une centralisation de l'information aux États-Unis et des milliers de pertes d'emploi.

Est-ce qu'il s'agit là de déclarations du NPD, de ces rêveurs chevelus larmoyants et intraitables? Bien sûr que non. Un ancien juge de la Cour suprême, un homme réaliste qui a déjà dirigé la Société MacMillan-Bloedel, M. J. D. Clyne, écrit dans son rapport que si nous laissons les industries des communications et du traitement des données franchir nos frontières nous perdrons des milliers et des milliers d'emplois.

Ne parlons pas des cautionnements. Parlons du nationalisme économique pour changer. Il nous faut bien sûr aider les entreprises petites et moyennes. Nous le faisons, naturellement, parce qu'elles créent bien plus d'emplois que les grandes entreprises. Quelqu'un a déjà calculé que si on nationalisait les entreprises qui emploient plus de 500 personnes, de 60 à 75 p. 100 des gens travailleraient pour de petites entreprises privées. Il est donc bien évident que personne ne veut étouffer les petites entreprises ou les entreprises privées au pays, cependant, nous avons permis qu'elles soient continuellement, sélectivement et progressivement vendues et qu'elles ne nous appartiennent plus.

Ainsi, si tout ce que nous devons faire en leur apportant de l'aide par l'entremise de programmes de subvention de la recherche et du développement, et par d'autres mesures d'encouragement—nous ne voulons pas, bien sûr, d'intrusion gouvernementale, mais nous aimerions que l'on prévoie certaines mesures d'encouragement à l'intention des petites et moyennes entreprises pour qu'elles puissent prendre de l'expansion et devenir éventuellement intéressantes pour une entreprise étrangère, vu le programme impuissant et inefficace d'examen

de l'investissement étranger que nous avons—dans ce cas notre parti n'appuie pas cette politique. Nous nous opposerons aux mesures de ce genre.

Quelqu'un a dit que nous n'avions pas de politique «Achetez Canadien». Je crois que c'est un des premiers députés à prendre la parole qui a dit cela. Il a raison. Il y a eu le cas du bassin de radoub que l'on devait construire pour Vancouver. Où va-t-on le construire? Au Japon. On se demande où la société Dome Petroleum, qui a tiré le gros lot, non seulement à l'égard de nos ressources naturelles mais aussi de nombreuses subventions, et la dernière dont j'ai entendu parler était d'un montant de 100 millions de dollars pour des travaux de forage dans la mer de Beaufort, va acheter son pétrolier. Elle est en pourparlers avec Singapour. Est-ce que nous cherchons à intervenir? Bien sûr que non, car nous sommes de fidèles Canadiens, à l'amitié solide, et que nous voulons protéger notre industrie locale, car agir autrement serait faire preuve de supranationalisme, voire de chauvinisme. Ce n'est évidemment pas possible. Où la société Dome envisage-t-elle d'acheter son navire pour sillonner l'Arctique? Vous avez deviné: en Louisiane.

Il y a quelques instants, un député a parlé de recherche et de développement. Il va sans dire que les activités dans ce domaine sont insuffisantes dans notre pays dans certains secteurs. M. Kerwin, directeur du Conseil national de recherche du Canada, a publié ces chiffres d'après les résultats de 1968. Par rapport à notre produit national brut, les crédits alloués à la recherche et au développement représentent 0.9 p. 100, même pas 1 p. 100. Et nous nous plaçons au douzième rang dans le monde industrialisé. Ces chiffres correspondent aux dépenses gouvernementales.

Nous occupons la huitième place pour les activités de recherche et de développement dans le domaine énergétique. Devinez à quoi nous en consacrons la plus grande partie? A la recherche de sources de remplacement? Non. Sur les 157 millions de dollars alloués en 1978—et je puis vous citer les chiffres des années suivantes si vous le désirez—nous avons consacré 108 millions à l'énergie nucléaire. Malgré toutes les controverses que suscite ce secteur, si effrayant soit-il, nous continuons à mettre tous nos œufs radioactifs dans le panier Candu.

Savez-vous combien nous avons dépensé en 1978 pour les sources d'énergie renouvelables, monsieur l'Orateur? Nous y avons consacré 5 p. 100 des crédits alloués à la recherche et au développement, soit 8 millions de dollars. Aussi, lorsqu'on parle d'économiser les réserves, le secteur dans lequel nous dépensons le plus, puisque 80 p. 100 des fonds prévus dans le programme énergétique nationale seront consacrés aux approvisionnements, nous pouvons continuer à vivre comme nous l'avons toujours fait, en gaspillant l'énergie. Combien allons-nous dépenser pour restreindre la demande? Combien avons-nous dépensé en 1978? Environ 14 millions, ou 9 p. 100 du budget total, qui passera à 12 p. 100, pour que nous puissions nous chauffer et nous éclairer. C'est un montant ridicule à consacrer à la recherche et au développement. Comparons ces données à celles des États-Unis.

● (1640)

Par rapport aux États-Unis, le Canada consacre 0.9 p. 100 de son PNB à la recherche et au développement. L'industrie, tant aux États-Unis qu'au Canada, représente 41 p. 100 des dépenses. Les États-Unis consacrent 2.3 p. 100 de leur PNB à la recherche et au développement. La part de l'industrie représente 71 p. 100 de ce montant. Ces chiffres étayent ce que j'ai dit. Comme une grande partie de nos industries de fabrication et de nos industries extractives n'appartiennent pas aux Canadiens et que ces derniers ne le exploitent pas, notre contribution à la recherche et au développement n'est pas très importante. Notre bilan dans ce domaine est très décourageant.

M. Kerwin, directeur du Conseil national de recherche, a dit que le financement de la recherche et du développement n'est pas suffisant et que, de ce fait, certains secteurs dans lesquels nous excellons ne se développent pas comme ils le devraient et n'occupent pas la place qui leur revient, en tête des autres pays, et que nous devrions donc augmenter les crédits dans ce domaine. D'ici 1985, les crédits alloués à la recherche et au développement devraient au moins représenter 1.5 p. 100 du PNB. Et même à ce moment-là, le Canada serait en retard de 1. p. 100 sur les États-Unis.

Monsieur l'Orateur, je vous vois vous agiter. Mon temps de parole est-il écoulé?

M. l'Orateur adjoint: Il vous reste deux minutes.

M. Rose: Je commençais seulement à me réchauffer, mais j'ai dû refroidir l'ardeur de bien d'autres députés. Je suis d'accord avec mon collègue de Calgary-Sud quand il dit que nous devons choisir nos objectifs. Ce ne serait pas forcément avantageux d'exiger de la recherche et du développement de toutes les industries. J'ai ici un exemple cité par Hazel Henderson dans une étude publiée par Doubleday & Co. Je cite:

> . . . les cas notoires des aciéries de Horndal en Suède et des fabriques de textiles de Lowell au Massachusettes qui sans avoir fait de nouvelles infusions de capitaux depuis 15 à 20 ans continuent, pourtant à accroître leur productivité à un rythme moyen de 2 p. 100 par an.

Ce n'est pas à dire que toutes les industries soient également aptes à bénéficier des transfusions de recherche et développement. Tout le monde est d'accord sur son importance. Mais nous devrions orienter nos programmes vers la technologie de pointe où nous avons la possibilité de faire naître, de susciter et de développer l'intérêt des Canadiens. Un autre exemple: de nouvelles sources d'énergie. Le Canada pourrait ainsi accomplir beaucoup, ce qu'il ne fera pas, comme le dit la motion, s'il se contente de réagir aux initiatives des États-Unis. Nous devons passer à l'action, dès maintenant.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je voudrais porter à l'attention de la Chambre une question de privilège extrêmement grave. C'est au sujet du mépris total que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a affiché envers la Chambre aujourd'hui. Si vous le permettez, je voudrais vous exposer certains faits.

Ce matin, on a annoncé aux nouvelles nationales qu'un déclaration allait être faite au sujet de Massey-Ferguson. Au cours de la période des questions, aux environs de 11 h 55 ce matin, j'ai demandé au ministre ce qui suit: «Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. A-t-il une déclaration à faire au sujet des négociations concernant la situation de la société Massey-Ferguson et, dans l'affirmative, quel procédé empruntera-t-il? Comment la Chambre sera-t-elle mise au courant de ses conclusions par une déclaration à l'appel des motions ou autrement?»

Le ministre a répondu: «Madame le Président, je n'ai aucune déclaration à faire maintenant mais l'étude de la question se poursuit activement.»

Depuis, j'ai appris que, non seulement le ministre avait une déclaration à faire, mais que celle-ci était déjà toute dactylographiée et toute prête, quand j'ai posé ma question, pour être faite, non pas à la Chambre des communes, mais à une conférence de presse que le ministre a convoquée en affichant l'avis suivant dans la tribune de la presse.

L'honorable Herb Gray, ministre de l'Industrie et du Commerce, tiendra une conférence de presse:

Date: le 6 février 1981

Heure: 15 heures

Lieu: Édifice C.D. Howe
235, rue Queen
11e étage
Centre exécutif

Sujet: Massey-Ferguson

En dépit du fait que le ministre a été interrogé à ce sujet ce matin que c'était aujourd'hui une journée réservée à l'opposition et que, le ministre entre 12 h 30 et 1 heure aujourd'hui a pris la parole à la Chambre à propos de la motion qui portait à peu près sur ce sujet il n'a pas manifesté la moindre intention d'annoncer quoi que ce soit aujourd'hui au sujet de Massey-Ferguson. Il a préféré tenir une conférence de presse à 3 heures pour présenter un texte rédigé d'avance assorti d'un état détaillé de sa position sur Massey-Ferguson. Même après la conférence de presse, le ministre s'est abstenu de revenir à la Chambre pour expliquer la décision qu'il compte prendre à l'égard de Massey-Ferguson.

J'ai l'intention d'étudier cela plus en détail dans ma question de privilège, et j'en donne simplement préavis pour l'instant. Si on estime que ma question de privilège n'est pas recevable, alors la Chambre ne sert plus à rien. Nous pourrons bien penser débattre ce que nous voudrons, poser les questions que nous voudrons au ministre, tout cela ne servira à rien s'il lui est permis de manifester un mépris aussi souverain pour le Parlement, qui est l'instance suprême du pays.

Je formule mon intention de soulever la question de privilège à ce sujet. J'espère qu'on nous permettra au moins d'en discuter pleinement le bien-fondé, avant que la décision ne soit rendue sur la question de savoir si un ministre a le droit de manifester un tel mépris pour la Chambre.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, vous avez donné toute latitude au député de York-Peel (M. Stevens) pour exposer sa question de privilège cet après-midi. Je comprends que ces débats se déroulent habituellement de la façon normale après la période des questions, mais j'aimerais répondre au député puisqu'il a exposé l'affaire. Le député a fait plus que donner préavis, et s'il lui est permis d'exposer ses moyens cet après-midi et de les développer encore une fois lundi, alors on lui donne une chance de se reprendre, pour employer l'expression courante, et je m'élève contre cela.

Le député devrait savoir que les ministres ne sont absolument pas tenus de faire de déclarations à la Chambre. En fait, il est dit dans Beauchesne à la page 264 . . .

[*Français*]

Je m'excuse de n'avoir que le texte français en main, mais je cite:

Le développement industriel

264. Il est loisible au ministre de présenter sa déclaration à la Chambre ou ailleurs. Si la chose peut faire l'objet d'observations à la Chambre elle ne saurait motiver une question de privilège.

Monsieur le président, c'est absolument clair à la lumière de Beauchesne, comme je l'ai cité.

[*Traduction*]

Je suis indigné que le député ait choisi ce moment d'un vendredi après-midi pour soulever la question, à la fin presque d'une journée réservée à l'opposition à laquelle le ministre a participé et alors qu'il ne reste que deux députés conservateurs à la Chambre. C'est une motion de l'opposition qui est à l'étude et pourtant, nous avons cette mise en scène ridicule en présence de deux députés conservateurs seulement.

M. Stevens: Il y en a quatre.

M. Collenette: Bon, quatre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la question de privilège soulevée par le député de York-Peel (M. Stevens). Comme l'a dit le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette), ni la loi ni la procédure n'obligent le ministre à faire des déclarations en Chambre. Je dois cependant avouer que lorsque j'ai entendu le ministre répondre ce matin au député qu'il n'avait pas de déclaration à faire, j'en ai conclu que la dépêche entendue à la radio ce matin était fausse et qu'il ne serait pas fait de déclaration aujourd'hui.

● (1650)

J'estime qu'en faisant cette déclaration cet après-midi à l'extérieur de la Chambre, le ministre s'est presque rendu coupable d'outrage à la Chambre.

Tandis que j'ai la parole, j'invite le député de York-Peel (M. Stevens) à bien vérifier s'il serait fondé de soulever la question de privilège lundi prochain. J'espère qu'il ne se contentera pas du préavis qu'il vient de donner, mais qu'il va envoyer un avis écrit à la présidence dès lundi matin.

M. l'Orateur adjoint: Je pense que nous en avons entendu suffisamment là-dessus pour le moment. Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le Règlement prévoit qu'un avis écrit doit en être donné à la présidence. Sans doute le député s'exécutera-t-il s'il entend poursuivre dans cette voie.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter des quelques minutes qui restent pour aborder une ou deux questions. Je trouve intéressant d'entendre ce qu'a à dire le député de York-Peel (M. Stevens). Une ou deux des observations qu'il a faites au début de son intervention ont attiré mon attention. Lorsque le gouvernement a acquis la société Pacific Petroleums, le député a été de ceux qui soutenaient bruyamment que le gouvernement avait fait une mauvaise affaire. Or, deux ans plus tard, j'apprends que cette société vaut deux à trois fois plus ce que nous l'avons payée.

Tout achat qui peut doubler de valeur après deux ou trois ans est assurément une bonne affaire. En 1976, on a payé 340 millions de dollars pour Atlantic Richfield, et maintenant cette société vaut plus de 1 milliard de dollars. Ces sociétés ont réalisé de jolis bénéfices, et ce qui montre bien ce qui s'est produit dans l'industrie pétrolière. Quand nous avons acheté Petrofina, nous nous sommes dit que c'était là une bonne

affaire. Les ventes à la pompe de Pacific Pete ont augmenté de 15 p. 100 du jour au lendemain, et il y a eu un décuplement des ventes par carte de crédit.

Dans l'industrie privée, lorsqu'une société en achète une autre, elle compte bien retirer un bénéfice de son investissement, mais on n'entend rien de semblable lorsque c'est l'État qui fait une acquisition. C'est pratiquement comme si le gouvernement avait dépensé ce 1 milliard et demi de dollars et non pas investi cet argent en s'attendant à réaliser des bénéfices considérables dans les années à venir.

Le ministre a énuméré les villes où le chômage s'est accru au cours de l'année dernière. Je voudrais vous donner la liste de quelques villes où c'est l'inverse. A Saint-Jean, Terre-Neuve, le taux de chômage est passé de 13.5 p. 100 à 11.1 p. 100; à Halifax, de 9.1 p. 100 à 7.5 p. 100; à Québec, de 9.8 p. 100 à 8.9 p. 100; à Sudbury de 10.3 à 8.3 p. 100; à Toronto, de 5.6 à 5.3 p. 100; à Vancouver, de 8.8 à 4.4 p. 100 et à Victoria, de 8.6 à 7.3 p. 100. Cela marche dans les deux sens, monsieur l'Orateur, et présenter une seule liste ne donne pas une juste idée de la situation.

J'étais déçu que l'on ait si peu discuté à la Chambre, au cours des années, des théories qui régissent l'économie mondiale; c'est pourquoi j'ai été ravi que le député de York-Peel aborde ce sujet. Max Saltzman, ancien membre du NPD, avait l'habitude de le faire, mais il y a longtemps que je n'ai pas assisté à ce genre de discussion.

Le député de York-Peel dit que les conceptions keynésiennes n'ont plus cours. J'espère qu'il n'y a jamais cru, monsieur l'Orateur, même si elles semblent avoir fonctionné assez bien pendant de nombreuses années. Lorsque le sujet est venu sur le tapis à maintes reprises à la Chambre dans les quatre ou cinq dernières années, j'ai dit que la théorie keynésienne ne valait rien en temps de stagflation. Le député a parlé alors d'économie de l'offre et d'une sorte de «nouvelle approche», mais j'aurais aimé qu'il précise davantage sa pensée. Je suppose qu'il faisait allusion à l'économie de l'offre ou à l'opinion monétariste Milton Friedman de l'Université de Chicago, par opposition à la théorie Keynes-Cambridge. Le point de vue de Friedman, c'est qu'il suffit de contrôler la masse monétaire et de laisser le marché totalement libre pour résoudre tous les problèmes.

Comme le député de York-Peel a quitté la Chambre, je ne peux pas en discuter avec lui, mais j'espère bien avoir un jour l'occasion de le faire.

Un autre aspect de la théorie de l'offre réside dans une politique interventionniste plutôt forte. En matière d'énergie, il s'agit vraiment d'une économie de l'offre ou d'interventionnisme, par opposition à la théorie monétariste de libre marché que Milton Friedman tend à soutenir, comme, d'ailleurs, le député et son parti. Il me semble que nous nous sommes vraiment orientés vers l'interventionnisme dans le domaine de l'offre.

Lorsque nous parlons de stratégie industrielle, je pense que nous songeons, en fait, à un grand nombre d'éléments qui étaient contenus dans le budget.

La conjoncture inflationniste est hautement structurée. Les principaux facteurs d'inflation sont l'énergie et les aliments. Le coût des aliments dépend dans une large mesure du renchérissement de l'énergie. Nous avons un type d'inflation très sélectif et très structuré. La théorie de l'offre du député préconise de ne tenir aucun compte de ce type d'inflation et de laisser le marché à lui-même, même s'il n'existe plus de marché des aliments isolé et ouvert. Le marché d'aujourd'hui est très structuré. Nous devons examiner les sociétés multinationales qui opèrent dans le secteur de l'agriculture pour pouvoir déterminer s'il n'existe pas un autre type de structure pour la commercialisation des produits agricoles et l'industrie céréalière, en particulier aux États-Unis.

Le marché parfaitement équilibré dont parlent certains n'existe tout simplement pas. Je me demande pourquoi les adeptes des théories de l'offre de Milton Friedman ne tiennent pas compte de cela.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous parlons d'une stratégie industrielle, nous parlons en réalité de structuration. Si nous prenons au sérieux un facteur structuré d'inflation tel que l'énergie, nous devons reconnaître qu'il constitue le principal élément d'inflation.

A ceux qui disent que nous devons régler les problèmes d'approvisionnement en énergie pour freiner l'inflation, nous répondons que c'est exactement le but du budget et de l'adoption du Programme énergétique national. Le gouvernement disait que, pour freiner l'inflation, il faut s'attaquer de façon structurée au problème énergétique. On pourrait appeler cela une stratégie industrielle.

J'aimerais profiter des deux ou trois minutes qui me restent pour parler du programme gouvernemental destiné à faciliter l'adaptation de l'industrie et le recyclage de la main-d'œuvre; 350 millions de dollars y sont affectés. Il s'agit en réalité d'une mesure intérimaire destinée à suppléer une stratégie industrielle globale. Ce programme me tient particulièrement à cœur du fait que, ces deux dernières années, deux mines ont été fermées à Atikokan qui est dans ma circonscription. Il n'y reste qu'une petite entreprise et, pour le reste, la vie économique y est axée sur le secteur des services. Sur 6,500 habitants, 1,200 sont au chômage.

Cette ville répond parfaitement aux objectifs du programme de 350 millions. Je ferai observer au ministre qu'elle constitue un candidat idéal pour le programme, du fait que des structures y existent déjà pour le développement d'une nouvelle industrie.

Je crois que la localité sera choisie pour profiter du programme parce qu'elle remplit tous les critères. Cela aiderait les travailleurs qui ont été congédiés et dont les prestations d'assurance-chômage sont maintenant épuisées. Cela permettrait de créer des emplois à long terme et d'accorder des retraites anticipées. Ce programme permettrait à la localité de relancer son économie et aux gens qui habitent la région depuis 20 ou 30 ans de reprendre confiance dans l'avenir. J'espère que les députés approuveront le programme et j'espère qu'Atikokan et d'autres localités du même genre seront choisies pour en profiter.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 5 heures, j'ai le devoir de faire savoir à la Chambre qu'en conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées. La Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 février 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA FUSION DES PARTIS POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion. Quand on a demandé au chef néo-démocrate au cours d'une récente émission du réseau anglais de Radio-Canada si la bonne foi ou le manque de bonne foi dont fait preuve le premier ministre quand il renseigne les Canadiens sur les questions constitutionnelles, pouvaient influencer la décision du NPD de soutenir le gouvernement libéral, il a répondu: «Sa bonne foi en l'occurrence n'a en réalité rien à voir avec le principe constitutionnel en cause dans cette affaire.» Je propose donc, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Puisque lorsqu'ils ont à choisir entre la vérité et Trudeau, les dirigeants néo-démocrates préfèrent Trudeau, que le parti tâche de régulariser ses relations officielles afin que libéraux et néo-démocrates puissent à l'avenir mener conjointement leurs affaires.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA SUPPRESSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante. Puisque le Programme énergétique national du gouvernement libéral actuel ne permettra sûrement pas au Canada d'en arriver à l'autarcie énergétique d'ici 1990, et puisque ce même programme obligera le Canada à importer 500,000 barils de pétrole par jour d'ici 1990, ce qui devrait coûter 23 milliards de dollars par année aux contribuables canadiens, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le gouvernement mette son Programme énergétique national au rancart et qu'il renvoie toute la question de l'autarcie énergétique et de la politique énergétique au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, avec mission d'élaborer pour le Canada une politique énergétique qui soit à la fois sensée et réaliste.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

L'APPUI UNANIME À LA LUTTE DE L'ALBERTA FEDERATION OF LABOUR CONTRE LE SÉPARATISME DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné que l'Alberta Federation of Labour a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle elle s'engage à lutter contre le séparatisme de l'Ouest et que je cite: Avec tous les moyens et les ressources à sa disposition pour préserver la force et l'unité du Canada d'un océan à l'autre, et étant donné que la Fédération a déclaré que ce sont les petits agriculteurs, les hommes d'affaires et les retraités qui subiraient les conséquences d'une séparation, je propose, appuyé par le député de Willowdale (M. Peterson):

Que la Chambre appuie la profession de foi du mouvement syndical de l'Alberta dans l'unité nationale du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de la motion?

M. Clark: Cela signifie qu'ils retirent le Programme énergétique national.

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1410)

Mme le Président: Le député de Kitchener (M. Lang) désire-t-il prendre la parole au sujet de cette motion?

M. Lang: Oui, madame le Président.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, madame le Président . . .

Article 43 du Règlement

M. Lang: Madame le Président, je pense que nous sommes à un tournant de l'histoire canadienne . . .

Des voix: Il est trop tard.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette vivement de ne pas avoir vu le député se lever avant l'adoption de la motion. Une fois qu'une motion est adoptée, il est évidemment inutile de la débattre. Je donne donc la parole au député de Regina-Est (M. de Jong).

* * *

LE DÉSARMEMENT

ON PROPOSE QUE LES NATIONS UNIES TIENNENT UN RÉFÉRENDUM MONDIAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Il se fabrique tous les jours dix bombes atomiques. Le potentiel nucléaire destructif suffirait à supprimer 20 à 60 fois toute l'espèce humaine. Les puissances nucléaires sont en train de mettre au point des stratégies militaires en partant de l'hypothèse qu'il est possible de livrer et de remporter des guerres nucléaires «limitées». Une nouvelle initiative importante en faveur de la paix s'impose. Un référendum mondial sur le désarmement concentrerait l'attention de l'humanité sur cette seule question et susciterait une voix collective si extraordinaire dans l'histoire de notre espèce qu'elle trouverait un écho dans le cœur et l'esprit de tous les peuples. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre enjoigne au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de proposer à l'Assemblée générale des Nations Unies une motion réclamant la tenue d'un référendum mondial sur le désarmement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'AUGMENTATION DES PRIMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le 28 octobre, le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a annoncé que les primes d'assurance-chômage allaient augmenter de 33 p. 100. Le lendemain, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a confirmé cette hausse. En réalité, tous les échelons de salaire, à l'exception d'un seul, ont enregistré une augmentation dépassant le plus souvent 40 p. 100 et parfois même 46 p. 100. C'est pourquoi, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), je propose:

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dans une déclaration à l'appel des motions fasse toute la lumière sur les nouveaux taux et sur leurs conséquences pour les travailleurs canadiens.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE D'ADOPTER LE PLUS TÔT POSSIBLE LA LOI SUR L'IMPORTATION DE LA VIANDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Les éleveurs de bétail s'inquiètent de la baisse importante des prix de vente du bétail sur pied depuis le début de l'année. Il y a longtemps qu'ils réclament une loi sur l'importation du bœuf qui mettrait aussi bien les producteurs que les consommateurs à l'abri des fluctuations du marché. En outre, le comité permanent de l'agriculture n'a pas siégé depuis le début de l'année. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson) la motion suivante:

Que la Chambre ordonne au leader du gouvernement à la Chambre de prendre contact avec le ministre du l'agriculture afin que le bill C-46 sur l'importation de la viande soit renvoyé à notre comité permanent de l'agriculture le plus tôt possible afin que ce texte de loi soit voté à toute allure.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION ROYALE KENT

L'UTILISATION DES DENIERS PUBLICS POUR DES BANDES DESSINÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Je croyais que la commission sur les journaux, la Commission royale d'enquête Kent, avait été chargée de mener une enquête sur la conduite de deux chaînes de journaux qui sont coupables d'avoir éliminé deux journaux au Canada et de s'être taillé des empires qui exercent un véritable monopole, et non pas de gaspiller les deniers des contribuables canadiens. De toute évidence, je me trompais, madame le Président, puisque la Commission a lancé un concours doté de $1,600 de récompenses pour obtenir des bandes dessinées qui seront en définitive utilisées dans le rapport de la Commission et qui, sans doute, refléteront ses opinions. Je propose donc, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que la Commission dise au Parlement en vertu de quel mandat elle est autorisée à faire des dépenses si extravagantes aux frais des contribuables canadiens. En outre, si la Commission s'entête à organiser ce concours, que le montant des récompenses soit déduit de la généreuse indemnité journalière accordée aux membres de la Commission.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE RÈGLEMENT DE LA PROPRIÉTÉ DE LA NORDAIR—ON DEMANDE QUE LES INTÉRÊTS DU QUÉBEC ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST SOIENT PROTÉGÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné que le ministre des Transports (M. Pepin) semble incapable de prendre la décision relative au choix du groupe qui devrait pouvoir acquérir les intérêts d'Air Canada dans la société Nordair, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour):

Que le ministre des Transports règle rapidement cette question de la propriété de la Nordair et qu'il s'assure, lors du règlement de cette affaire, que les intérêts du Québec et des Territoires du Nord-Ouest soient protégés de façon adéquate.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LE RAPATRIEMENT AVEC LA FORMULE D'AMENDEMENT DE VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le Canada est une fédération de dix provinces et de deux territoires, et étant donné que les provinces favorisent en majorité le rapatriement de la constitution avec une formule d'amendement seulement, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que la Chambre recommande, dans l'intérêt de l'unité canadienne, que notre constitution soit rapatriée avec la formule d'amendement de Vancouver, et que tout autre changement soit fait au Canada par les Canadiens, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Parlement et des assemblées législatives.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

DEMANDE DE MAJORATION DES PENSIONS DE VIEILLESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre reconnaisse que les couples de 65 ans et plus doivent consacrer un cinquième de leur revenu à l'achat de denrées alimentaires dont le prix progresse de 14 à 15 p. 100, ce qui signifie que le système d'indexation actuel ne permet pas aux personnes âgées de se maintenir au-delà du seuil de la pauvreté, et que la Chambre exhorte par conséquent le gouvernement à aider, comme il l'a promis, les gens qui en ont besoin en augmentant immédiatement les pensions qui sont versées aux personnes âgées.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LES PROPOS D'UN MINISTRE CONCERNANT LA POSITION DU CABINET

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon le procès-verbal de la réunion du 19 décembre à laquelle il a participé, le ministre a déclaré ceci:

Le conseil des ministres attache une très grande importance à la charte. Au besoin, nous la ferions passer avant le rapatriement.

Le ministre parlait-il au nom du gouvernement lorsqu'il a fait cette déclaration?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, quant à la première partie de la déclaration, il va de soi que nous attachons une très grande importance à la charte. La seconde partie reflète mon interprétation du point de vue de la population. Comme je l'ai dit l'autre jour, cette question n'a jamais encore, que je sache, été étudiée par le conseil des ministres.

M. Clark: Madame le Président, j'aimerais dans ce cas poser une question au vice-premier ministre. Le gouvernement du Canada prend-il à son compte la position du secrétaire d'État aux Affaires extérieures: s'il avait à choisir, préférerait-il la charte au rapatriement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous n'avons pas eu à choisir et nous ne comptons pas avoir à le faire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé, au nom du cabinet et du Canada, une opinion que son gouvernement n'a pas appuyée, le gouvernement a-t-il essayé de faire savoir que le secrétaire d'État n'énonçait pas la position du gouvernement du Canada en parlant ainsi?

M. MacGuigan: Madame le Président, au moment où j'ai fait cette déclaration, je participais à une discussion animée. Il s'agissait d'un effet oratoire, et cela n'a échappé à personne.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Vous voulez rire!

M. MacGuigan: Je voulais montrer à quel point le cabinet et ce côté-ci de la Chambre sont acquis au principe de la charte des droits.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures admet donc que l'on a fidèlement cité le procès-verbal de son entretien du 19 décembre dernier. Il s'agit d'un procès-verbal qui a été publié, dont il a lui-même pu prendre connaissance et qui, selon lui, ne traduisait pas les vues du gouvernement mais bien son avis personnel. Le gouvernement a, dans le passé, exprimé des vues, consignées par la suite dans les dossiers publics, qui n'étaient pas tout à fait franches ou qui étaient légèrement ironiques ou même emphatiques. Sachant que les Canadiens veulent connaître la véritable position du gouvernement dans cette affaire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures publiera-t-il une version annotée des déclarations qu'il a faites en précisant lesquelles étaient ironiques ou emphatiques, lesquelles n'étaient pas tout à fait franches et lesquelles enfin étaient vraies?

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Madame le Président, je pense que certaines des déclarations qui viennent d'en face sont légèrement emphatiques.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Nous l'avons dit à maintes reprises, madame le Président, nous n'avons aucunement l'intention de publier le procès-verbal de ces entretiens. On ne peut tirer de conclusion sur l'ensemble du procès-verbal à partir de l'unique passage que je viendrais, selon le député, de confirmer. Chose certaine, ce passage ne permet pas de tirer de conclusion.

● (1420)

LES DÉTAILS D'UNE CONVERSATION ENTRE LE LEADER DU GOUVERNEMENT À LA CHAMBRE ET SON HOMOLOGUE BRITANNIQUE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, lors d'échanges de vues à la Chambre la première fois le 31 octobre 1980, et la seconde fois le 3 novembre 1980, a informé la Chambre qu'il connaissait parfaitement tous les détails d'une conversation téléphonique que le leader du gouvernement à la Chambre avait eue avec son homologue britannique de l'époque. Était-ce la première fois que le ministre était informé des difficultés que le gouvernement britannique craignait d'éprouver avec le projet de réforme constitutionnelle, ou prétend-il n'avoir été mis au courant de ces difficultés que lors de son entretien le 10 novembre 1980 avec M. Stevas, le leader de la Chambre des communes britanniques de l'époque?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, les représentants du gouvernement britannique m'ont clairement fait savoir dès les premiers entretiens que j'ai eus avec eux qu'ils entrevoyaient des difficultés. Mais aussi qu'en dépit de ces difficultés, ils feraient ce qu'ils étaient tenus de faire aux termes de la convention.

Mlle MacDonald: Madame le Président, toujours en ce qui concerne ce qui a été vraiment dit au ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait dit aux journalistes, après l'entretien du 10 novembre à Londres et selon une dépêche de la Presse canadienne, que lorsque cette question a été discutée, le seul problème véritable en était un de «temps». Toutefois, le message télex du gouvernement canadien su sujet de ce même entretien du 10 novembre, mentionnait que le leader du gouvernement à la Chambre britannique avait clairement précisé au ministre que l'adoption de la motion par le Parlement de Westminster dépendrait du moment où elle arriverait à Londres et de sa teneur. Laquelle de ces deux versions est une plaisanterie ou une déclaration purement rhétorique? Le ministre peut-il nous dire laquelle de ces deux versions est conforme à la réalité?

M. MacGuigan: Madame le Président, comme nous l'avons dit maintes fois, le porte-parole du gouvernement britannique a souvent fait allusion au fait que celui-ci ne savait pas quand il pourrait adopter notre résolution. Évidemment, certains de ses députés d'arrière-ban font des difficultés. Mais, pour le gouvernement britannique, il s'agit de savoir quand cette résolution pourra être présentée à la Chambre; c'est donc bien une question de temps.

Mlle MacDonald: Madame le Président, pour ma dernière question supplémentaire je reviens à la question que j'ai déjà posée. Pourquoi le ministre craint-il de dire, des deux versions qui ont été présentées laquelle est conforme à la réalité?

M. MacGuigan: Madame le Président, je n'ai rien à craindre en ce qui concerne ce qui figure au compte rendu.

Mlle MacDonald: Sauf la vérité.

M. MacGuigan: Nous avons pour principe de ne pas confirmer des déclarations que l'opposition, entre autres, publie, que ce soit mot à mot ou ligne par ligne. L'usage diplomatique veut que ces choses ne soient pas révélées.

M. Clark: Vous venez de rompre cet usage.

* * *

L'INDUSTRIE

MASSEY-FERGUSON—LES GARANTIES DONNÉES À DES PAYS ÉTRANGERS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il s'agit du marché conclu entre le gouvernement et la société Massey-Ferguson. Il appert maintenant que les banques britanniques, françaises, allemandes et italiennes ont demandé à la société Massey-Ferguson de leur garantir qu'elle continuerait à faire des investissements massifs dans leur pays, ce qu'elle a fait. Le ministre pourrait-il dire quel est le montant des actions souscrites que le gouvernement de ces pays a accepté de garantir pour aider les pays et inciter Massey-Ferguson à maintenir ses usines en exploitation dans chacun de ces pays?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, sauf erreur, le gouvernement britannique, par l'intermédiaire de sa commission de garantie des exportations, a promis de garantir 90 millions de dollars en actions privilégiées que les banques prennent au lieu des dettes de la société. Il faudra que je me renseigne pour les autres pays. Le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien ont pris une décision en tenant compte des avantages que le Canada peut retirer du maintien des activités de la société, ainsi que de son renforcement et sa rentabilisation accrue tant sur le plan de la production que sur celui des emplois pour les Canadiens.

● (1425)

LES GARANTIES EN MATIÈRE D'EMPLOIS AU CANADA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Une question supplémentaire, madame le Président. Il semble qu'en échange de la garantie britannique, Massey ait donné l'assurance qu'il n'y aura pas de dédoublement à l'usine de Coventry, à celle de Manchester ou à l'usine de moteurs diesel de Perkins à Peterborough. Le ministre pourrait-il indiquer quelle clause de l'accord garantit qu'il n'y aura pas de mises à pied ni de désorganisation des emplois au Canada à la suite de l'engagement que nous avons pris?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, la société Massey s'est engagée à améliorer son exploitation et l'emploi au Canada, ce qui comprend le maintien des emplois aux installations existantes. Les termes précis seront révélés à la Chambre et au public quand les modalités de l'accord auront été arrêtées et formulées par écrit. Il n'y a absolument rien dans notre accord avec Massey ou avec la province d'Ontario qui vise à réduire le nombre d'emplois. Nous visons et nous nous engageons à faire justement le contraire.

M. Deans: Madame le Président, dois-je déduire que le gouvernement ne s'est pas encore engagé à garantir un prêt de 200 millions de dollars et qu'il n'y a pas encore de document témoignant de l'entente passée avec Massey-Ferguson? Nous ne savons pas si la société maintiendra ses effectifs actuels et nous ignorons le montant qu'elle investira au Canada. Elle s'est engagée à investir dans d'autres parties du monde, mais le gouvernement n'a eu droit qu'à du baratin.

M. Gray: Madame le Président, la question du député démontre assez que si baratin il y a, c'est de lui que cela provient, et non pas de ce côté-ci de la Chambre.

Une voix: Appelez une autre conférence de presse.

M. Gray: Cela démontre tout l'intérêt que notre parti attache au maintien et à la création d'emplois pour les Canadiens. Si nous n'avions pas agi, nous devrions au cours des prochaines semaines, faire notre deuil des emplois actuels ainsi que des nouveaux emplois que l'entente permettra de créer. Nos vis-à-vis se fichent bien de cela. C'est le baratin qui mobilise surtout leurs efforts.

Une voix: Ce sont vos amis, les néo-démocrates.

M. Gray: Madame le Président, pour commencer, nous n'offrons pas de garanties sur les prêts, mais sur le risque financier que comportent de nouveaux placements de valeurs. Les ententes conclues par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario reposent sur des engagements concrets en matière de production et d'emploi au Canada. Ces engagements ont été formulés par écrit et seront consignés sous forme de contrat. Une fois rédigé, ce contrat sera aussitôt porté à la connaissance de la Chambre et du public. Je voudrais que cela se fasse le plus tôt possible afin de démontrer l'inanité des préoccupations de mon honorable ami.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À L'EXPORTATION DU CHARBON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU JAPON

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et fait suite à la conclusion d'un important marché d'exportation du charbon du nord-est de la Colombie-Britannique vers les marchés japonais. Malgré l'absence de précisions pour le moment, j'aimerais demander au ministre dans quelle mesure le gouvernement fédéral participe à la mise en place et au financement de l'infrastructure nécessaire pour faciliter l'expédition de ce charbon?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de répondre de façon très précise à cette question cet après-midi, mais nous obtiendrons des renseignements à ce propos au cours des prochains jours. La participation fédérale se présente sous trois formes. En premier lieu, le gouvernement participe à l'aménagement des lieux, à la fourniture des services connexes et à la construction de la route d'accès. Il garantit ensuite une subvention de $3 par tonne de charbon acheminée au port. Troisièmement, le CN participera de façon appréciable à la construction et à l'amélioration de la ligne principale. On disposera de plus de détails, comme je l'ai dit, au cours des jours qui viennent. Il est difficile pour le moment de préciser quelle sera l'importance des subventions, étant donné que les quantités visées par l'accord ont changé, mais pour une partie des subventions, on n'exige aucune compensation ni participation; par exemple, le

MEER assumera les frais de construction de la route d'accès mais ces frais seront en grande partie recouvrés.

M. Oberle: Une question supplémentaire, madame le Président. On dit que les deux gouvernements, celui de la Colombie-Britannique et du Canada, devront débourser jusqu'à 1 milliard de dollars pour financer l'infrastructure nécessaire, à savoir, l'aménagement des terrains, les voies ferrées, les routes, les installations portuaires, et ainsi de suite. C'est une dépense considérable. Est-ce que le ministre a l'intention de déposer à la Chambre le montant de la participation fédérale et le gouvernement a-t-il l'intention de recouvrer son investissement dans les divers éléments de cet énorme projet?

● (1430)

M. Pepin: Madame le Président, je suis convaincu que nous le ferons éventuellement. Par exemple, le CN investira probablement 300 millions de dollars dans le cadre du programme et peut-être même davantage pour acheter des trains, renforcer les voies, et ainsi de suite.

Une voix: Des double voies.

M. Pepin: Mais tous ces frais seront recouvrés. Comme mon honorable ami veut avoir des précisions sur les frais qui ne seront pas recouvrés, je lui signale qu'il pourra avoir des nouvelles de tout cela d'ici quelques semaines.

* * *

LES PÊCHES

LES AVIS DE LICENCIEMENT ENVOYÉS À DES EMPLOYÉS D'UNE ENTREPRISE TERRE-NEUVIENNE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre est certainement au courant de la situation très grave du chômage à Terre-Neuve. Il y a actuellement 32,000 personnes inscrites sur les listes de chômage dans la province. Le ministre sait-il que l'une des plus importantes conserverie de la province, la Fisheries Products Limited, a fait parvenir à 700 employés un avis de licenciement applicable dans deux semaines, parce qu'elle ne peut avoir accès aux stocks de poisson et sait-il que les contingents de morue du nord de la flotille de pêche hauturière, qui s'élèvent je pense à 47,500 tonnes, seront atteints au cours des deux prochaines semaines et que cela entraînera un grand nombre de licenciements dans l'industrie de la pêche de Terre-Neuve?

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il compte prendre pour garantir que l'importante industrie de la pêche de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique pourra continuer à s'approvisionner en poisson?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je n'aurais pas cru qu'une société aussi importante que celle que le député a mentionnée enverrait un avis de licenciement sur la foi d'un simple reportage de la presse. Deuxièmement, il me semble que vu que l'augmentation des contingents visait à permettre aux usines qui fonctionnent à l'année longue d'être approvisionnées en poisson toute l'année, certaines sociétés importantes n'auraient pas dû ouvrir, ce qui sont par définition, des usines tout à fait saisonnières et, dans certain cas, instaurer un régime de doubles postes. Autrement dit, certaines sociétés prennent tout le poisson qu'elles peuvent dans quelques semaines et activent immédiatement leurs opérations de traitement. Cela compromet la viabilité des usines qui fonctionnent à l'année longue et qui ont besoin d'être approvisionnées sans arrêt.

Ce sont les problèmes que nous voulons résoudre. J'ai essayé d'arriver à un consensus avec mes homologues des provinces de l'Atlantique lors d'une réunion vendredi dernier. Comme je n'y suis pas parvenu, nous devrons nous efforcer de gérer nos ressources le plus judicieusement possible.

Je dois dire que les sociétés qui avaient demandé qu'on réserve des contingents pour la morue du nord à cause de la nécessité d'approvisionner le marché, de faire fonctionner des usines à l'année longue et de donner du travail aux pêcheurs toute l'année et qui voulaient par conséquent être approvisionnées en poisson à l'année longue vont à l'encontre de ce principe même en prenant leur plein contingent dans l'espace de trois ou quatre mois.

M. Crosbie: Madame le Président, je n'ai pas envie de me lancer dans de longues arguties. Le ministre s'occupe de la pêche et la Fisheries Products Limited est une entreprise dynamique, implantée depuis une cinquantaine d'années à Terre-Neuve, dont les usines tournent toute l'année et qui possède une flotte de chalutiers. Elle a entrepris la construction de deux nouveaux chalutiers spécialement équipés pour la glace, à Marystown, et qui valent chacun 7 millions de dollars. Cela démontre qu'elle s'intéresse à l'avenir de la pêche.

Je pose au ministre la question suivante: que va-t-il faire pour que les entreprises comme celle-ci, qui emploient des milliers de travailleurs, puissent continuer à employer leur main-d'œuvre cette année à Terre-Neuve, la région la plus touchée par le chômage. Voilà ce que nous voulons savoir. Que peut faire le ministre? C'est de son ressort. Il envoie constamment promener son homologue provincial.

Mme le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: Que va faire le ministre?

M. LeBlanc: Madame le Président, le député, qui, de toute évidence, était en voyage, n'a pas suivi le débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Où étiez-vous?

M. LeBlanc: C'est pour que ces usines puissent être approvisionnées en poisson toute l'année que j'ai demandé aux entreprises d'exercer . . .

M. Clark: Qui mettent les travailleurs à pied.

M. LeBlanc: . . . un certain contrôle sur leurs opérations de pêche afin qu'elles ne viennent pas toutes réclamer, en août ou en septembre prochain, une hausse des contingents parce qu'elles sont à court de poisson. Je pense que les usines et, nécessairement, les usines saisonnières ou celles qui ont doublé leurs activités comme un bon nombre l'ont fait, ne s'acquittent pas de leurs responsabilités malgré tout mes efforts de persuasion.

Une voix: Voilà pour les pêcheurs.

M. LeBlanc: Vous ne faites pas la différence entre un pêcheur et une vache.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Nous connaissons la rengaine.

M. Clark: Roméo, le roi du boniment.

* * *

ASTRA TRUST

LE RETARD DU MINISTÈRE À OUVRIR UNE ENQUÊTE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, en l'absence du ministre d'État aux Finances, j'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet de la société Astra Trust, constituée par le gouvernement fédéral en 1976 et qui a commencé à fonctionner en 1977. Cela intéressera sans doute les députés de savoir que cette société de fiducie, ainsi que d'autres compagnies affiliées également contrôlées par M. Montemurro, ont eu tellement de problèmes dès le départ qu'en 1978, le surintendant fédéral des assurances a commencé à imposer des conditions et n'a accepté de renouveler la charte de la société que pour des périodes de trois mois.

Voici donc ma question: pourquoi le ministère a-t-il attendu deux ans, c'est-à-dire de 1978 à 1980, pour découvrir le pot aux roses? Comment le ministère a-t-il pu continuer à laisser des investisseurs du sud de l'Ontario placer leur argent dans une société dont ils savaient dès 1978 que c'était une affaire véreuse?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme le député le sait, c'est le ministre d'État qui s'occupe de cet aspect des activités du ministère. Je pense qu'il obtiendra une réponse plus satisfaisante s'il pose sa question à mon collègue, qui sera ici demain.

M. Rae: Madame le Président, étant donné les réponses que le ministre d'État aux Finances a données à mes questions et à celles du député de Burlington, je ne partage pas l'avis du ministre: en effet, nous n'obtenons jamais de réponse satisfaisante des ministres du cabinet lorsque nous soulevons ce problème.

Une voix: Ils cherchent à étouffer l'affaire.

M. Rae: Si le ministre n'est pas au courant de ce problème ou qu'il ne s'y intéresse pas, croyez-moi, madame le Président, il sera bien obligé de s'y intéresser lorsque nous en aurons fini avec cette question, car c'est un problème très important qui met en cause de nombreux investisseurs.

Voici ma question au ministre des Finances: comment a-t-on pu consentir des prêts à une société appelée Canadian Recycling Limited—le nom en est tout à fait approprié dans les circonstances—ou bien à divers administrateurs de la société Astra Trust, ainsi qu'à des particuliers qui sont en rapport depuis une dizaine d'années avec le crime organisé? Comment se peut-il qu'on leur ait consenti des prêts pendant deux à trois ans, entre 1977 et 1980, et que le ministère n'ait rien fait pour mettre en garde les pauvres innocents prêts à investir dans cette société, en les prévenant que ses activités, tout comme celles des sociétés Re-Mor Mortgage, C and M Consultants et Canadian Recycling, les quatre sociétés en cause, étaient on ne peut plus louches?

M. MacEachen: Madame le Président, je n'ai jamais prétendu que le député obtiendrait une réponse parfaitement satisfaisante. J'ai simplement dit qu'à mon avis, il obtiendrait une réponse plus détaillée de mon collègue que de moi . . .

Une voix: Qu'y a-t-il de nouveau à cela?

M. MacEachen: . . . et j'en suis d'autant plus convaincu que je n'ai rien à ajouter à ma réponse précédente.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'AIDE DU GOUVERNEMENT À L'ESSOR DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et ministre des Communications. Compte tenu du déficit commercial de 4 à 5 milliards de dollars par an que connaîtra le Canada d'ici 1985 au compte du matériel électronique de bureau, et puisque d'après le ministre, aucune société canadienne n'est en mesure de relever le défi et de faire une percée sur le marché en plein essor et extrêmement prometteur du matériel électronique, peut-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement compte prendre pour rendre le secteur plus concurrentiel et pour en augmenter les exportations en lui trouvant des débouchés internationaux.

Une voix: Le ministre nous les a déjà annoncées.

M. Andre: Il a parlé d'ElectroCan.

M. Crosbie: D'électrocuter . . .

Une voix: De ChryslerCan.

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je réponds très volontiers à la question très importante soulevée par le député. Je tiens à signaler qu'il y a quelques mois, j'ai annoncé que le gouvernement fédéral avait l'intention de mettre sur pied surtout par le biais du ministère des Communications, un programme de matériel de communications électroniques. Cette question revêt un intérêt primordial non seulement pour mon ministère, mais également pour celui de mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce. A ce moment-là, nous avions déclaré que le gouvernement ne pourrait accorder plus que 12.5 millions de dollars. C'est avec grand plaisir que j'ai annoncé vendredi dernier que le gouvernement s'était engagé à consacrer la somme de 27.5 millions de dollars au programme Telidon.

Des voix: Bravo!

● (1440)

M. Fox: Vous savez vous-même, madame le Président, que dans ce domaine technique, le Canada dépasse . . .

Des voix: Le Règlement!

Des voix: Le discours!

M. Fox: . . . à la fois ses concurrents français et anglais. A notre avis, avec cette injection de fonds supplémentaire—dans le programme Telidon . . .

Des voix: Le Règlement!

M. Fox: . . . ajoutés aux 100 autres millions de dollars que le secteur a l'intention d'y consacrer, notre programme de vente dans le secteur électronique connaîtra un très grand succès.

* * *

LES PÊCHES

LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE AU HARENG SUR LA CÔTE OUEST

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il le sait sans doute, la loterie organisée par le gouvernement, vraisemblablement une loterie informatisée, aux fins de la participation à la pêche du frai de hareng, préoccupe beaucoup les pêcheurs de hareng sur la côte ouest. Le ministre peut-il nous dire si tous les pêcheurs de hareng pourront d'office participer à cette saison de pêche et si les pêcheurs autochtones ou tout autre groupe seront exemptés de la loterie en question ou classés dans une autre catégorie?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je ne sais pas ce que le député entend par loterie. Comme il le sait, la pêche au hareng a été pratiquée dans un grand désordre, en 1979, et, en fait, les stocks de hareng étaient menacés dans la frayère même en raison d'un certain manque de discipline.

L'année 1980 a été témoin d'une grève et les prises ont été de loin inférieures à celles des années précédentes; c'est ce qui a donc quelque peu sauvegardé ce poisson. Mais en 1981, d'après les biologistes, il a fallu nous demander très sérieusement si on pouvait se permettre de laisser à tous les pêcheurs le champ libre, comme en 1979 et si, en fait, il y avait lieu de renouveler ou non la saison de pêche de frai de hareng. Il en a été décidé dans l'affirmative car les pêcheurs de hareng et de saumon avaient eu une saison passablement difficile. Toutefois, nous n'avons organisé aucune forme de loterie. Nous avons voulu donner aux pêcheurs le choix des zones dans lesquelles ils voulaient travailler, et cela dans le but de rétablir un certain ordre; d'ailleurs, la question fait encore l'objet de discussions. Je ne vois vraiment pas ce que cette question de loterie a à voir là-dedans.

M. Friesen: Madame le Président, si le ministre ne voit pas ce que la loterie vient faire là-dedans, il a du retard sur les pêcheurs de là-bas qui savent, eux, de quoi il retourne. Étant donné qu'il faut établir un programme de conservation, ce que les pêcheurs sont les premiers à admettre, j'aimerais demander au ministre si lui-même reconnaît qu'il faut établir un programme de conservation et appliquer un nouveau règlement. Puisqu'il en dispose depuis 1980, pourquoi n'y a-t-il pas eu recours au lieu d'inaugurer un nouveau programme? Les pêcheurs étaient déjà prêts et équipés en vue de ce règlement. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas agi ainsi au lieu de mettre en œuvre en 1981 un nouveau régime qui n'a pas encore fait ses preuves? En outre, j'aimerais demander au ministre s'il envisage d'utiliser ultérieurement le régime actuel à l'égard d'autres espèces, celle du saumon par exemple.

M. LeBlanc: Pour répondre à la dernière question, je dirai qu'on ne m'avait encore jamais soumis cette idée même s'il y a des gens qui estiment qu'il serait sage d'accorder des permis régionaux. C'est là l'un des sujets sur lesquels j'aimerais bien que le professeur Pearce nous donne quelques suggestions quand il dressera son rapport.

Peut-être le député confond-il loterie et choix multiple. Voici la question qui a été posée aux pêcheurs: «Si vous obtenez un permis régional, quels sont votre premier, votre deuxième et votre troisième choix?» J'ai entendu dire qu'à peu près tous les pêcheurs avaient obtenu leur premier choix. Je ne pense pas que le député tienne à toute force à ce que le règlement soit radicalement changé en plein milieu d'une grève, comme ce fut le cas en 1980, mais je ne comprends pas non plus pourquoi il estime que ce qui était bon en 1980 ne l'est plus en 1981 pour une raison ou pour une autre. J'aimerais bien qu'il s'explique là-dessus.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT—L'ÉVALUATION DU COMITÉ DE RÉVISION

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Elle a trait aux critiques croissantes auxquelles est en butte le comité de révision de la politique culturelle du gouvernement fédéral qui a succédé au comité consultatif officieux établi par son prédécesseur, l'honorable David MacDonald. Comme le sous-ministre et son adjoint chargé de la politique culturelle sont tous deux membres du comité de révision, comment le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le comité portera un jugement équitable et sérieux sur les états de service du gouvernement en matière culturelle?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, ce comité a pour premier rôle de se pencher sur les problèmes de l'avenir; à mon avis, c'est une excellente idée, même recommandable, de compter certains hauts fonctionnaires du ministère des Communications parmi ses membres. Si le comité devait être isolé de ceux qui pendant des années ont mis en œuvre la politique culturelle du gouvernement fédéral, il n'aurait pas accès à toutes les données requises pour faire des propositions concrètes. J'estime bon que le comité puisse profiter de l'expérience acquise au ministère, qu'il puisse consulter les fonctionnaires du ministère sur les programmes permanents et obtenir leur avis, afin de pouvoir mettre au point, avec leur appui et leurs conseils, une politique culturelle sérieuse pour l'avenir.

Mlle Carney: Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre. Si nous prenions son raisonnement au pied de la lettre, tous les fonctionnaires du ministère des Communications siégeraient au comité Applebaum. On me permettra de souligner que la Conférence canadienne des arts a publiquement déclaré que «beaucoup de gens de la communauté artistique et du domaine des media mettent en doute la crédibilité et l'indépendance du comité.» Étant donné que le comité de révision tiendra cinq audiences régionales publiques, comment le ministre peut-il assurer à la Chambre que les membres de la communauté artistique qui souhaitent participer à cette enquête pourront le faire?

M. Fox: Madame le Président, j'estime que c'est accorder bien peu de mérite à mon prédécesseur immédiat à ce poste, lequel siège dans les rangs du parti d'en face et a nommé un bon nombre des membres du comité de révision de la politique culturelle fédérale, que de suggérer chez eux un manque de compétence tel qu'ils seraient complètement dominés par deux fonctionnaires de mon ministère. C'est tout à fait le contraire. J'admets volontiers avec mon prédécesseur que les gens qui y ont été nommés étaient éminents et qu'ils étaient hautement qualifiés et capables de contribuer grandement aux travaux du comité.

Quant au nombre d'audiences que le comité tiendra, ses membres ont, je crois, l'intention de faire en sorte de rencontrer le plus grand nombre possible de Canadiens. Je suis certain que tous les membres de la communauté artistique et tous les membres de l'association professionnelle sauront très bien se débrouiller pour communiquer leurs opinions au comité. J'estime en effet qu'il s'agit là d'un excellent comité. Bien entendu, nous l'avons renforcé depuis notre retour au pouvoir et j'ai hâte de lire son rapport.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

LA SUPPRESSION DU SERVICE POUR LES SOURDS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Il sait peut-être qu'un million et demi de Canadiens souffrant de problèmes auditifs ont été révoltés d'apprendre il y a quelques jours que le CRTC avait ordonné à la société Rogers Cable de Toronto de cesser de décoder les émissions sous-titrées pour les sourds et de les transmettre sur un canal spécial comme elle le faisait pour rendre service aux Canadiens souffrant de troubles de l'ouie. Quelle mesure le ministre se propose-t-il de prendre pour veiller à ce que ce service soit restauré immédiatement?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je partage entièrement les sentiments exprimés par le député. Il le sait sans doute, le CRTC a interrompu ce service parce que le permis accordé à la maison Rogers Cable TV ne comportait apparemment pas l'autorisation de fournir un tel service. Le président du CRTC a décidé de tenir aussitôt que possible une audience publique sur la question, et on a fixé au 10 mars la tenue de ces audiences à Toronto. Je suis confiant que le CRTC règlera alors le problème à la satisfaction de tous.

M. Beatty: Madame le Président, le ministre doit savoir que sa réponse n'est certainement pas satisfaisante pour les personnes qui ont été privées de ce service et qui vont continuer de l'être tant que le CRTC ne reviendra pas sur sa décision. Étant donné qu'à plusieurs reprises au cours des derniers mois le ministre a déclaré que les sourds de notre pays pourraient se procurer un mini-décodeur Telidon d'ici quelques mois, le ministre peut-il dire exactement à la Chambre la date à laquelle sera commercialisé le mini-décodeur Telidon?

M. Fox: Madame le Président, la réponse la plus brève à cette question consisterait évidemment à dire «dès que possible». Mes collaborateurs m'ont informé qu'ils ont reçu des propositions de la part de certains industriels et qu'ils les évaluent présentement. Je voudrais également faire remarquer au député qu'une partie de la somme de 27.1 millions de dollars qui, ainsi que je l'ai annoncé vendredi dernier, va être consacrée au programme Telidon, doit financer des travaux de recherche et de développement et qu'une partie de celle-ci est réservée à la mise au point d'un modèle amélioré de décodeur de sous-titres.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

ON DEMANDE SI Mme LISE PAYETTE REPRENDRA SON POSTE

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au secrétaire d'État et ministre des Communications. Est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre s'il est vrai que madame Lise Payette a abandonné la politique active du Parti québécois pour retourner faire de la politique à la Société Radio-Canada afin de promouvoir l'indépendance du Québec? Et dans l'affirmative, sera-t-elle reçue par le ministre ou le président sur un tapis rouge?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je dois dire à l'honorable député que je n'ai aucune indication à ce sujet. Madame Payette ne m'a pas communiqué ses projets d'avenir. Je n'ai aucune idée si elle désire solliciter un nouveau poste à Radio-Canada. Je vais signaler à l'honorable député que la Société Radio-Canada a maintenant une pratique bien établie selon laquelle les gens qui ont fait de la politique active ne peuvent obtenir d'émissions dans le secteur des affaires publiques avant une période de temps d'environ trois ans.

Questions orales

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'ESSAI D'UN DÉFOLIANT CHIMIQUE À LA BASE DE GAGETOWN—LA DIFFUSION D'UN RAPPORT PAR LE GOUVERNEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le 26 janvier, le ministre a dit à la Chambre que tout le monde avait accès aux rapports de l'incident survenu en 1966 à la base de Gagetown des FC, mais en communiquant avec le cabinet du ministre, la semaine dernière j'ai appris, que le document américain que j'ai pu me procurer en vertu du droit à l'information reconnu aux États-Unis, ne pouvait être communiqué par le gouvernement canadien. Le ministre pourrait-il concilier sa déclaration antérieure, à l'effet que le rapport n'est pas secret, avec l'aveu plus récent suivant lequel ce rapport ne peut être communiqué par son gouvernement?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, en réponse à cette question il est normal que je déclare encore une fois que les documents d'État qui nous viennent des pays étrangers ne peuvent être communiqués sans l'autorisation de ces pays. De la même façon, je n'aimerais pas que les États-Unis publient certains de nos documents au sujet desquels nous avons un accord avec ce pays. Il n'est que normal, je pense, que les États-Unis aient le droit de communiquer leurs documents. Quant à moi, j'estime que ces documents leur appartiennent à eux, et non au Canada.

M. Sargeant: Madame le Président, des raisons évidentes m'empêchent de trouver cette réponse très satisfaisante.

Le ministre s'est donné beaucoup de mal pour nier que cet essai ait un rapport quelconque avec le développement de produits destinés à la guerre chimique au Vietnam, mais un document canadien intitulé «Contrôle de végétation à la BFC Gagetown» déclare ce qui suit:

> L'intérêt des États-Unis est compréhensible. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la recherche de moyens permettant de détruire la couverture végétale de la jungle du sud-est asiatique.

Le ministre veut-il maintenant admettre que les services de la Défense nationale savaient sans aucun doute en 1966 qu'ils prêtaient leur concours à des essais dont les résultats seraient directement mis en œuvre dans l'effort militaire des USA au Vietnam?

● (1450)

[*Français*]

M. Lamontagne: Madame le Président, c'est très facile de faire des procès d'intentions lorsqu'il s'agit de discuter de problèmes comme celui-là. Je tiens à assurer le plus fortement possible mon honorable collègue de l'autre côté de la Chambre qu'il n'y avait aucune implication quant à nous de l'utilisation de cette expérience quant à la guerre du Vietnam. Je crois que depuis qu'on a posé cette question, madame le Président, il a été statué que nous avions des problèmes de survégétation. Nous avons les documents à l'appui du fait que ce problème existait depuis 1964, que des études ont été effectuées en 1968 et en 1969 et que nous avons encore les mêmes problèmes à Gagetown. La question de la guerre du Vietnam, relativement à cette expérience, est absolument fausse.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE À PROPOS D'UN ACCORD AVEC L'ALBERTA

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Lors d'une récente tournée dans le nord-est de l'Alberta, alors qu'il a visité entre autres, Bonnyville, Cold Lake et Grand-Centre, le ministre a fait la déclaration suivante: «Les problèmes constitutionnels et énergétiques seront résolus d'ici quelques mois».

Plus tard, s'adressant aux citoyens de Grand-Centre, le ministre a affirmé; «Ceux qui ont mis leur cœur et leur argent dans ces projets ne seront pas déçus beaucoup plus longtemps».

Le ministre dirait-il à la Chambre quels progrès ont été accomplis en vue de la conclusion d'un accord sur l'énergie avec l'Alberta qui lui permettent de faire ces déclarations optimistes? En fait, celles sont-elles vraiment fondées et, si oui, combien de mois faudra-t-il encore, à son avis, avant la conclusion d'un accord sur l'énergie?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, quelques mois seulement j'espère, mais, de toute évidence, cela ne dépend pas uniquement du gouvernement fédéral. Je puis informer le député que déjà les sous-ministres se sont réunis deux fois et que d'autres hauts fonctionnaires ont tenu plusieurs réunions. J'ai fait savoir au gouvernement de l'Alberta que nous sommes prêts à conférer au niveau ministériel dès qu'il y sera disposé et prêt à le faire. J'attends encore une réponse à ce sujet.

M. Paproski: L'humble Lalonde.

M. Shields: Madame le Président, doit-on conclure dans le nord-est de l'Alberta que la déclaration du ministre n'est pas tout à fait franche, pas plus que celles du premier ministre et du ministre de la Justice?

M. Lalonde: Madame le Président, au contraire, cette déclaration est tout à fait franche. La conclusion d'un accord dépend uniquement si le gouvernement de l'Alberta, est prêt ou non à négocier sérieusement. S'il était prêt à négocier, nous pourrions bientôt en venir à un accord.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PENSIONS AU PRORATA POUR LES VEUVES D'INVALIDES DE GUERRE—LE PROGRAMME D'INFORMATION

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants. Depuis que les conditions d'admissibilité à la pension pour invalidité à 48 p. 100 ont été adoucies dans le bill C-40, près de 1,500 veuves d'anciens combattants ont eu le droit l'an dernier de toucher une pension en 1980. Or, en décembre de la même année, moins d'un tiers d'entre elles étaient entrées en contact avec le ministère à ce sujet.

J'aimerais que le ministre me dise s'il a dressé des plans pour entrer en contact avec les veuves qui n'auraient entrepris aucune démarche, pour leur faire savoir qu'elles ont droit à une pension d'invalidité.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale et ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je comprends l'inquiétude du député au sujet des pensions versées aux veuves d'anciens combattants. Autant que je sache, le ministère fait son possible pour communiquer avec ces personnes. Il a fait parvenir de la documentation aux quatre coins du pays pour faire savoir aux veuves en question qu'elles pouvaient prétendre à une pension.

M. McKenzie: Madame le Président, j'aimerais savoir si le ministre peut garantir aux députés que les demandes de pension seront étudiées aussi rapidement que possible, étant donné qu'il est relativement simple de savoir si les candidates sont admissibles ou non. Le ministre pense que le ministère s'occupe de prendre des mesures. J'aimerais qu'il s'en assure.

M. Lamontagne: Madame le Président, je vais m'assurer que l'on réponde au vœu du député dans les plus brefs délais.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

L'ÉTUDE DES PORTS DE DALHOUSIE ET DE BELLEDUNE (N.-B.)

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Nous attendons depuis longtemps des nouvelles de la politique relative aux ports qui a été établie il y a un ou deux ans. Deux ports du Nord du Nouveau-Brunswick, ceux de Belledune et de Dalhousie—mais surtout celui de Belledune—sont aux prises avec des problèmes sérieux. Étant donné la négligence et même l'indifférence du Conseil des ports nationaux et notamment de son représentant à Saint-Jean qui est responsable du port en question, le ministre peut-il dire à la Chambre quand elle peut compter avoir les informations longtemps attendues au sujet de la direction des ports et lui assurer que le gouvernement prendra des mesures pour que le Conseil des ports nationaux dépose l'étude qui a été faite sur les ports de Dalhousie et de Belledune il y a un an et demi?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la politique globale relative aux ports est actuellement en cours d'élaboration. Elle devrait être soumise à l'étude du cabinet le mois prochain et peut-être même avant.

Quant aux ports de Belledune et de Dalhousie, je vais m'informer auprès du Conseil des ports nationaux et rédiger personnellement un rapport à ce sujet pour le député.

Questions orales

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'IMPORTATION DE VOITURES JAPONAISES—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES QUOTAS

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. A la suite d'un entretien qu'il a eu au Canada avec le ministre japonais Tanaka, il lui a été impossible de négocier des accords avec les Japonais en vue de la fabrication d'automobiles japonaises au Canada. Il sait aussi sans doute que, depuis longtemps, les Japonais réussissent très bien, au moyen d'obstacles non tarifaires, à paralyser l'importation au Japon de produits fabriqués au Canada. Il reconnaîtra également que la part que prend le Japon du marché automobile nord-américain s'est accrue très rapidement.

Étant donné tout ce qui précède, le ministre nous dirait-il s'il est possible que le gouvernement songe maintenant à contingenter l'importation des voitures japonaises au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, quand on parle des investissements des sociétés japonaises en Amérique du Nord, et notamment au Canada, il faut se rappeler que l'industrie automobile japonaise n'est pas une société d'État mais une société privée. Malgré cela, et je cite le texte du communiqué officiel émis à l'issue de la visite du ministre japonais, «M. Tanaka a déclaré que son gouvernement comprenait les objectifs du Canada», qui souhaite notamment voir augmenter la fabrication au Canada de pièces d'automobiles japonaises et s'accroître les investissements japonais dans les usines d'automobiles, «et qu'il inciterait les fabricants d'automobiles japonais à réagir de manière positive».

● (1500)

En outre, durant sa visite, M. Tanaka a confirmé que le Canada pourrait profiter entièrement de l'accord passé entre les États-Unis et le Japon, accord visant à donner au système de télécommunications japonais la possibilité de se procurer du matériel à la source. Les compagnies canadiennes pourraient, au même titre que les États-Unis, présenter des soumissions en vue de fournir des produits pour une somme de l'ordre de 3 milliards. En dépit de certains problèmes qui persistent, comme l'a signalé mon honorable ami, je crois que nous réalisons certains progrès.

Pour ce qui est de contingenter les voitures japonaises, la Commission américaine du commerce international, bien qu'il entre au Canada de plus en plus de marchandises importées du Japon, n'a rien trouvé à redire à cet état de choses ni recommandé l'imposition de contingents. Je pense donc que nous devons tout d'abord chercher à vendre de plus en plus de pièces détachées pour les voitures japonaises vendues au Canada, en Amérique du Nord en général et sur les marchés mondiaux, et continuer à surveiller l'évolution de la situation en ce qui concerne les mesures prises par les dirigeants américains et le niveau des importations japonaises. Notre premier souci est donc de veiller à ce que l'industrie canadienne fabrique la plus grande quantité possible de pièces entrant dans la composition de ces marchandises.

M. Gamble: Madame le Président, le ministre reconnaîtra avec moi que le gouvernement du Japon appuie et même encourage les barrières non tarifaires dont j'ai parlé. Depuis des années, on a ainsi pratiquement réussi à interdire l'importation de produits de fabrication canadienne. Le ministre doit aussi savoir que la France a imposé un quota. D'autre part, le Congrès des États-Unis étudie actuellement un bill visant à contingenter l'importation de ces voitures. Il me semble que le ministre devrait prendre à cœur les intérêts des travailleurs canadiens de l'automobile, certains résidant d'ailleurs dans sa propre circonscription. Quand le gouvernement va-t-il faire preuve d'initiative dans ce domaine au lieu d'agir comme une chiffe molle qu'un gouvernement étranger peut manipuler à sa guise, au gré de ses intérêts commerciaux?

M. Gray: Madame le Président, à l'instar d'autres États membres du GATT, le Japon était en faveur de codes visant à supprimer la quantité d'obstacles non tarifaires. Je suis certain que nous nous attendons tous à ce que le Japon respecte ce code comme tout autre membre du GATT. En ce qui concerne les contingentements, je crois que si le Congrès américain légifère en ce sens, les autorités canadiennes devront envisager des mesures parallèles, compte tenu de notre contexte juridique particulier et de la conjoncture qui existe au Canada. C'est d'ailleurs pourquoi, comme je le signalais, nous suivons de près et la situation américaine et la situation canadienne. Étant donné que le secteur industriel opère dans le contexte nord-américain, nous devons choisir avec beaucoup de soin le moment et la portée de nos interventions.

Pour l'instant, je crois que, dans l'intérêt des travailleurs canadiens, notre priorité doit être d'accroître la participation canadienne à la fabrication de voitures japonaises vendues en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde, tout en suivant la situation de près, de manière à prendre au besoin toute autre mesure qui peut se révéler nécessaire dans l'intérêt des travailleurs canadiens et de l'économie canadienne en général.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—PRÉAVIS DE L'INTENTION DE M. STEVENS DE SOULEVER LA QUESTION DE PRIVILÈGE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'interviens au nom du député de York-Peel (M. Stevens) qui s'est élevé vendredi dernier contre le mépris dont, à son avis, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) fait preuve envers la Chambre. Il m'a demandé de donner avis, comme il s'est engagé à le faire vendredi dernier, qu'il soulèverait la question de privilège. Il est retenu ailleurs aujourd'hui. Il a l'intention de soulever la question de privilège à la première occasion. Entre-temps, j'ai donné avis d'un projet de motion que le député de York-Peel proposera si, après l'avoir entendu, vous jugez qu'il y a atteinte aux privilèges. Les termes de sa motion ne seront peut-être pas exactement ceux de l'avis que j'ai déposé aujourd'hui, mais ils seront semblables.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

FORMULE D'AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau le 38e rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Hal Herbert (Vaudreuil) demande la permission de présenter le bill C-627, tendant à modifier la loi électorale du Canada (emploi des contributions).

Des voix: Expliquez.

M. Herbert: Madame le Président, le but de ce bill est de modifier l'article 13 de la loi électorale du Canada afin que, lorsqu'un parti politique a des partis provinciaux ou municipaux affiliés, son enregistrement aux termes de cet article ne soit valable que pour les activités du parti revêtant un caractère fédéral.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et son impression est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1192, 1624, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890 et 1933.

[*Texte*]

LES EMPLOYÉS DE CANADAIR

Question nº 1192—**M. Roy:**

1. Combien *a*) d'employés permanents, *b*) d'autres employés figurent sur la liste de paye de la société Canadair Ltée et comment se répartissent-ils selon la pyramide d'âge, adoptée par Statistique Canada?

2. Certains employés viennent-ils de l'étranger et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) de quels pays, *c*) quels sont les critères de sélection?

3. La Société a-t-elle un programme de recrutement du personnel et, dans l'affirmative, lequel?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

Canadair Limitée

1. *a*) 6,170 employés permanents;
   b) 227 employés à contrat.

	Masculins	Féminins	Total
15 à 24 ans	1,192	438	1,630
25 ans et plus	4,339	201	4,540
	5,531	639	6,170

2. Oui. *a*) Personnel permanent (depuis le 1er août 1976) 188
   Personnel à contrat 227—recrutés à l'étranger
   b) Personnel permanent: Angleterre 123; Écosse 7; Irlande du Nord 26; États-Unis 32.
   Personnel à contrat: 60 p. 100 en Europe; 40 p. 100 aux États-Unis.
   c) Aptitudes rares ou non existantes au Canada: aérodynamistes, analystes du stress, ingénieurs-concepteurs de structures, ingénieurs de l'électricité et de l'électronique, concepteurs d'outils; planificateurs d'outils, fabricants d'outils et de matrices, machinistes qualifiés.
   Avant d'embaucher à l'étranger, Canadair a abondamment annoncé ses postes à pourvoir dans toutes les provinces canadiennes, respectant ainsi les règlements du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.
3. Oui. Canadair projette ses besoins en main-d'œuvre et en aptitudes deux ans d'avance et instaure ses programmes d'embauche et de formation en conséquence.

M. ALLAN ROSS

Question nº 1624—**M. Epp:**

M. Allan Ross, candidat libéral aux élections de 1980, est-il à l'emploi du gouvernement et, le cas échéant, *a*) quel traitement annuel touche-t-il, *b*) quelles sont ses fonctions, *c*) quelle est la durée de son contrat, s'il y a lieu?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, la réponse est la suivante: non.

a), *b*), *c*) M. Allan Ross a cependant été lié par contrat au montant de $4,000 à la Commission de l'emploi et de l'immigration du 16 avril 1980 au 1er juin 1980 pour agir à titre de membre du groupe de travail du Manitoba sur le Programme d'aide à la création locale d'emplois et le programme Extension, et sous la direction du président faire des entrevues et visiter des emplacements de projets en vue de la rédaction du rapport final du groupe de travail au ministre.

LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE SUR LA CONSTITUTION DU CANADA

Question nº 1884—**M. Epp:**

1. Un (des) membre (s) du comité spécial mixte sur la constitution du Canada a-t-il joué un rôle quelconque dans la préparation du projet de résolution qu'étudie présentement le comité et, dans l'affirmative, de qui s'agit-il?

2. *a*) (i) Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (ii) le sénateur Carl Goldenberg (iii) le sénateur Jack Austin (iv) le sénateur Maurice Lamontagne ont-il participé, de quelque façon que ce soit, à la préparation du projet de résolution, *b*) les personnes susmentionnées ont-elles participé à des discussions au sujet de la stratégie parlementaire ou de la stratégie d'information du gouvernement quant à la présentation du projet de résolution et à son adoption éventuelle par le Parlement et, dans l'affirmative, de qui s'agit-il et à quel titre?

3. Des membres du comité ont-ils vu une copie du projet de résolution avant que celui-ci ne soit présenté à la Chambre des communes et au Sénat et, dans l'affirmative, *a*) de qui s'agit-il, *b*) dans chaque cas, quand exactement?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Voici la réponse du ministère de la Justice: 1. Non.

2. *a*) (i) Non.
   (ii) Non.
   (iii) Non.
   (iv) Non.
   b) Ni le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, ni les sénateurs Goldenberg, Austin et Lamontagne n'ont participé, de quelque façon que ce soit, à des discussions au sujet de la stratégie parlementaire ou de la stratégie d'information du gouvernement quant à la présentation du projet de résolution et de son adoption éventuelle par le Parlement avant que celui-ci ne soit convoqué en date du 6 octobre 1980.
   Depuis lors, ils y ont tous participé à titre de membres du caucus et du comité spécial mixte. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice y a également participé en cette qualité.

3. Tous les députés pouvaient, le soir du 2 octobre 1980, obtenir des copies du projet de résolution. Aucun membre du comité n'a vu une copie du projet de résolution avant cette date.

Question nº 1885—**M. Epp:**

Des employés contractuels ou permanents du ministère de la Justice fournissent-ils des documents de travail, de la documentation spéciale ou des conseils à des députés du gouvernement membres du comité spécial mixte sur la constitution du Canada?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Lorsqu'on a créé le comité spécial mixte sur la constitution du Canada, les représentants de tous les partis qui siègent au comité ont été informés que les fonctionnaires du gouvernement accepteraient de leur fournir des renseignements pour faciliter le travail du comité. Ces fonctionnaires ont effectivement collaboré avec les membres du comité en leur fournissant des renseignements.

Questions au Feuilleton

Question nº 1886—**M. Epp:**

1. Y a-t-il des membres du comité spécial mixte sur la constitution du Canada qui reçoivent une indemnisation ou une rémunération spéciale, directement ou indirectement, du ministère de la Justice qui a préparé le projet de résolution et, dans l'affirmative, de quelle manière et pour quelle raison?

2. L'honorable député de Sault-Sainte-Marie reçoit-il une indemnisation ou une rémunération spéciale pour son rôle de secrétaire parlementaire du ministre dont le ministère a préparé le projet de résolution et, dans l'affirmative, *a*) pour quel montant, *b*) en vertu de quelle autorisation?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): 1. Non.

2. L'honorable député de Sault-Sainte-Marie reçoit une indemnisation ou une rémunération pour son rôle de secrétaire parlementaire du ministre de la Justice conformément à la loi sur les secrétaires parlementaires. Il ne reçoit aucune autre indemnisation ou rémunération à titre de secrétaire parlementaire.

Question nº 1887—**M. Epp:**

Des agents, fonctionnaires ou ministres du cabinet ont-ils communiqué avec des groupes désireux de présenter des instances au comité spécial mixte sur la constitution du Canada avant que ceux-ci ne les présentent oralement ou par écrit et, dans l'affirmative, *a*) de quels groupes s'agissait-il, *b*) quelle a été la nature du contact, *c*) de quels représentants du gouvernement s'agissait-il, *d*) quand le contact a-t-il eu lieu?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Des groupes qui ont présenté ou voulaient présenter des mémoires au comité spécial mixte sur la constitution du Canada ont communiqué avec des fonctionnaires, les bureaux des ministres du cabinet et des députés pour obtenir des renseignements concernant le comité. Ces demandes ont été référées aux greffiers du comité mixte. Il n'existe pas d'attestation écrite de ces communications, de leur nombre, de leur nature ou de leurs dates.

Question nº 1888—**M. Epp:**

Le gouvernement emploie-t-il, directement, à contrat ou de toute autre façon, un fils, fille ou autre parent proche ou conjoint d'un membre du comité spécial mixte sur la constitution du Canada et, dans l'affirmative, *a*) de qui s'agit-il, *b*) quel est son lien de parenté avec le membre en cause, *c*) quelles sont ses responsabilités, *d*) cette personne a-t-elle joué un rôle dans la préparation du projet de résolution à l'étude et, dans l'affirmative, quel est ce rôle, *e*) la personne en cause est-elle impliquée de façon officielle dans les questions affectant les travaux du comité et, dans l'affirmative, quel est son rôle et quelles sont ces questions?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Le gouvernement n'a pas accès à ces renseignements car *a*) il en coûterait trop cher pour les obtenir, et *b*) il faudrait enquêter directement sur chacun des membres du comité spécial mixte ou sur chaque personne directement ou indirectement employée par le gouvernement.

c), *d*) et *e*) Voir aujourd'hui la réponse à la question nº 1889.

Question nº 1889—**M. Epp:**

1. M. Eddie Goldenberg est-il employé, directement, à contrat ou autrement, par le gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) quel est son lien de parenté avec le sénateur Carl Goldenberg ou tout autre membre du comité spécial mixte sur la Constitution du Canada, *b*) quelles sont les conditions particulières de son emploi, y compris sa rémunération, ses responsabilités et à qui est-il comptable?

2. A-t-il joué un rôle quelconque dans *a*) la préparation du projet de résolution qu'étudie présentement le comité, *b*) la préparation de la stratégie parlementaire en vue de l'approbation du projet de résolution par la Chambre des communes ou le Sénat, *c*) la préparation de la stratégie d'information du gouvernement concernant le projet de résolution ou la position constitutionnelle du gouvernement?

3. Joue-t-il un rôle officiel permanent au sujet des questions qui affectent les travaux actuels du comité et, dans l'affirmative, quel est son rôle et quelles sont ces questions?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): 1. Oui.

a) M. Goldenberg est le fils du sénateur Carl Goldenberg.

b) M. Goldenberg n'est pas rémunéré directement par le gouvernement. C'est l'étude d'avocats Lang, Michener, Cranston, Farquharson et Wright de Toronto qui, à titre d'employeur, prête les services de M. Goldenberg et, selon toute vraisemblance, lui verse des honoraires. M. Goldenberg fait fonction de conseiller spécial auprès du ministère de la Justice, surtout en ce qui concerne les questions constitutionnelles.

2. *a*) Oui.

b) Oui.

c) Oui.

3. Oui. M. Goldenberg continue de jouer le rôle de conseiller spécial du ministère de la Justice.

Question nº 1890—**M. Epp:**

a) Une copie du projet de résolution qu'étudie présentement le Comité spécial mixte sur la Constitution du Canada a-t-elle été vue par le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, *b*) le sénateur Carl Goldenberg, *c*) le sénateur Jack Austin, *d*) le sénateur Maurice Lamontagne avant que celui-ci ne soit présenté à la Chambre des communes et au Sénat et, dans l'affirmative, à quelle date chacune de ces personnes a-t-elle vu le projet de résolution?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Tous les députés pouvaient, le soir du 2 octobre 1980, obtenir des copies du projet de résolution. Aucun membre du comité n'a vu une copie du projet de résolution avant cette date.

LES DÉLÉGATIONS COMMERCIALES

Question nº 1933—**M. Herbert:**

Quels sont le budget annuel et l'effectif courants de la délégation commerciale à *a*) la Jamaïque, *b*) Trinidad, et y a-t-il des sous-délégations dans les territoires de ces deux délégations?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

a) Jamaïque

Personnel et budget du programme commercial et industriel de l'Industrie et du Commerce:

1 agent détaché du Canada

1 agent engagé sur place Budget total $24,800

b) La Trinité

Personnel et budget du programme commercial et industriel de l'Industrie et du Commerce:

3 agents détachés du Canada

2 agents engagés sur place Budget total $99,500

Il n'y a pas de sous-délégations dans les territoires en question.

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1981-1982 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 5 février, de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-59, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, au début de leurs interventions, les députés ont l'habitude de déclarer que c'est pour eux un privilège de pouvoir prendre la parole à propos de tel ou tel bill ou de tel ou tel sujet. Je crois qu'en toute honnêteté il serait plus juste de dire aujourd'hui qu'il est très préoccupant de devoir reparler d'une mesure législative qui vise à autoriser un gouvernement, déjà obéré, à s'endetter encore davantage de sorte que nous hypothéquons notre avenir. Nous avons affaire à un nouveau bill qui nous demande, à nous députés, d'autoriser le gouvernement à emprunter 14 milliards de dollars supplémentaires. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a déjà emprunté 40.1 milliards de dollars et il est prévu que le déficit de l'État au cours de quatres prochaines années atteindra 51.8 milliards de dollars.

Voilà donc un gouvernement qui, en l'espace de huit ans, demande à emprunter près de 100 milliards de dollars que nos concitoyens et les générations futures de notre pays devront rembourser. Ce qui est plus inquiétant, c'est que même s'il reconnaît lui-même n'avoir actuellement besoin que de 11 milliards, le gouvernement demande à la Chambre de pouvoir emprunter 14 milliards. En d'autres termes, le gouvernement s'autorise un petit supplément de 3 milliards de liquidités, comme argent de poche.

● (1510)

Une des raisons qui expliquent que les gros emprunts souscrits par le gouvernement laissent en général le public indifférent, c'est que celui-ci n'a pas une idée très exacte de ce que représente un milliard. Vous savez peut-être qu'un billet d'un dollar mesure précisément six pouces de long; deux billets mis bout à bout mesurent donc un pied. Un million de dollars en coupures d'un dollar mis bout à bout couvrirait presque la distance d'Ottawa à Montréal. Par contre, un milliard de dollars en coupures d'un dollar mis bout à bout couvrirait la distance de Vancouver à Halifax deux fois et demie. Voilà le montant de l'emprunt qu'on nous soumet. C'est un montant énorme. Le gouvernement ne cherche plus seulement à couvrir cette fameuse distance Vancouver-Halifax deux fois et demie, mais à couvrir toute la superficie du pays avec ces milliards en petites coupures empruntés. De 1975 à 1984, le gouvernement fédéral aura emprunté des centaines de milliards de dollars.

Plusieurs députés ont parlé de l'exode des capitaux appartenant aux compagnies pétrolières multinationales. En réalité, ces capitaux n'ont absolument rien de comparable avec les sommes d'argent que nous empruntons à l'étranger et qui constituent de loin le plus important exode de capitaux hors du Canada. Ce n'est pas le secteur privé qui en est responsable, mais bien le gouvernement fédéral. C'est rendu à un tel point qu'un quart des impôts payés par les contribuables sert à payer les intérêts sur la dette étrangère accumulée au lieu d'être investi dans les hôpitaux, les routes, les aéroports ou les services publics. Les contribuables auraient bien du mal à comprendre que 25 p. 100 de leurs impôts n'ont d'autre fin que de payer les intérêts de sommes empruntées et gaspillées par le gouvernement.

Le gouvernement parle de puit artésien et croit que cet argent s'accumule dans quelque caverne sans fond. Il se figure que son rôle consiste à imaginer des moyens de dépenser, à légiférer, à emprunter sans cesse et à taxer toujours plus les contribuables mais en fournissant de moins en moins de services.

D'ici à mars 1981, notre dette nationale brute dépassera les 120 milliards de dollars. N'oublions pas, encore ici, qu'un milliard de dollars représentent en billets d'un dollar étalés bout à bout, deux fois et demie la distance aller-retour de Vancouver à Halifax. Voilà le montant que ce gouvernement gaspilleur impose aux Canadiens. Avec 12 milliards de dollars, les intérêts sur la dette constitueront la dépense la plus élevée de toutes celles que doivent assumer les contribuables.

Dans l'analyse de la question des emprunts, on peut partir de deux préceptes. Le premier: nous pourrions emprunter moins, car le gouvernement pourrait moins dépenser. D'aucuns le préconise comme solution au problème: le gouvernement pourrait réduire ses dépenses, il pourrait être plus économe. Mais si le gouvernement est d'avis qu'il ne peut dépenser moins, ses services—si l'on peut ainsi les définir—étant absolument nécessaires, alors il faut passer au second précepte et créer une plus grande richesse en stimulant le secteur privé. Autrement dit, le gouvernement pourrait favoriser la création d'une plus grande richesse, les contribuables se retrouveraient ainsi plus haut dans l'échelle des impôts, ce qui permettrait au gouvernement de percevoir plus d'impôt. Si cet argent est vraiment nécessaire et si le gouvernement tient à ce que les citoyens gagnent plus d'argent, alors on doit lui reprocher d'avoir lamentablement échoué à cet égard.

Si l'industrie de l'automobile du sud de l'Ontario est aujourd'hui languissante, c'est parce que le gouvernement n'a pas eu le courage de ses convictions. Il aurait dû, après 1973, permettre au prix du pétrole de suivre de plus près le prix mondial.

Certains mythes voudraient que le prix de l'OPEP soit artificiel. Certes, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) aimerait nous faire croire que c'est à l'OPEP qu'il faut imputer l'inflation. Mais pourquoi passe-t-il sous silence, quand il s'adresse aux Canadiens, le fait qu'en Australie, en Norvège, en Grande Bretagne, aux États-Unis, et j'en passe, le pétrole se vend au prix courant du marché international. En fait, dans certains pays dont le Mexique, qui ne sont pas membres de l'OPEP, le prix du pétrole est même plus élevé. Il faut également souligner que l'OPEP contrôle seulement 26 p. 100 de la production mondiale du pétrole aujourd'hui.

Les Japonais importent toute leur énergie, qu'il s'agisse d'uranium, de houille, de bois, de pétrole, de gaz naturel ou que sais-je encore. En 1973, le Japon a suivi la courbe ascendante des prix du pétrole raisonnables. Son industrie de l'automobile est florissante aujourd'hui. Notre gouvernement, par contre, a choisi de protéger l'industrie, par exemple, en autorisant Chrysler à continuer de fabriquer des voitures longues de 14 pieds. Les ministériels libéraux en subissent aujourd'hui les conséquences. Ce sont leurs politiques énergétiques artificielles qui expliquent qu'aujourd'hui les habitants du sud de l'Ontario réclament à grands cris la possibilité de travailler. Ils ont fondé leur politique sur des considérations d'ordre politique plutôt que sur les considérations économiques que leur dictait alors la situation mondiale. Par comparaison avec nous, en cette période de poussée mondiale des prix, le Japon a réussi à prendre le premier rang mondial dans la construction automobile. Nous, en Amérique du Nord, et spécialement au Canada, nous avons à peu près voué l'industrie à la destruction par notre manque de sagesse. Si nous avions protégé cette industrie par des politiques économiques raisonnables, elle nous aurait mis en situation de ne pas avoir aujourd'hui à emprunter de plus en plus à la gamelle étrangère.

Autre mythe perpétué aujourd'hui par le gouvernement libéral: le pétrole étranger qui arrive au Canada serait importé au-dessous des cours mondiaux. Rien n'est plus loin de la vérité. Nous importons notre pétrole aux cours mondiaux. Peu importe que nous revendions l'essence moins chère à la pompe que le cours mondial; le pétrole importé est acheté aux cours mondiaux. Si le gouvernement ne prend pas la différence dans la poche du consommateur à la pompe, il la prend à quelqu'un d'autre, même si celui-ci ne s'en rend pas compte. Il ne peut pas importer du pétrole à $38 ou $40 le baril et le revendre moins cher à la pompe, puis ensuite facturer un montant quelconque au contribuable en essayant de lui faire croire qu'il fait une affaire, qu'il achète au-dessous des cours mondiaux.

Nous avions au Canada l'avantage d'avoir une industrie forte, l'industrie pétrolière. Cette industrie aurait pu servir de moteur extrêmement puissant pour le développement de nos autres industries. J'aimerais parler plus spécialement aujourd'hui des avantages énormes qu'auraient retirés les provinces de l'Ontario et du Québec si le gouvernement sans cervelle d'en face ne s'était pas lancé dans sa politique énergétique nationale, qui a à peu près anéanti le potentiel de développement de l'ensemble du pays. S'il avait agi sagement, le gouvernement ne serait pas obligé de demander l'autorisation d'emprunter 14 milliards aujourd'hui. Le Programme énergétique national anéantit notre potentiel énergétique. Il va coûter des milliards en richesses perdues qui s'en vont tout simplement aux États-Unis, dans le nord de l'Amérique du Sud et au Moyen-Orient. Cela va nous coûter littéralement des centaines de milliers d'emplois au Canada.

Le premier ministre (M. Trudeau) a passé plus de temps au Moyen-Orient que dans la province de l'Alberta. Il est allé là-bas danser sous la tente pendant 40 jours et 40 nuits, et parler de pétrole à $40 le baril. Nous ne voulons pas vraiment négocier un prix supérieur à $17.75 le baril de pétrole au Canada. En fait, nous comptons obtenir beaucoup plus que cela pour toutes les nouvelles réserves de pétrole dont nous aurons besoin plus tard, tant les ressources souterraines—huile lourde, sables bitumineux, pétrole du Nord et du plateau continental—que les ressources sous-marines de Terre-Neuve. Fini le temps où le pétrole brut était lentement pompé de réserves pouvant durer tout au plus huit années. Si nous songeons à ce qui reste dans ces puits et qui pourrait être récupéré à la suite d'une nouvelle relance, nous nous trouvons de nouveau en présence de la nécessité d'investissements beaucoup plus considérables. Et quelle est la réaction du gouvernement face à cela? Pour des raisons fabuleuses que je n'arrive pas à saisir, il dit vouloir «canadianiser l'industrie pétrolière». C'est un beau cliché, après tout ce qu'on leur a fait faire, maintenant, on fait tout pour que les Canadiens voient d'un mauvais œil les sociétés pétrolières. Et pourtant, les sociétés pétrolières ont engendré beaucoup plus de richesses dans notre pays que tout autre groupe de sociétés ou que tout programme gouvernemental. Ce que le gouvernement veut vraiment dire, ce n'est pas qu'il va canadianiser l'industrie, mais bien qu'il va la nationaliser. Il va prendre l'industrie et lui donner une administration gouvernementale.

● (1520)

Comme je suis originaire d'une province de l'Ouest qui produit du pétrole je suis absolument furieux de voir que les ministériels croient nécessaire de nationaliser l'industrie pétrolière, parce qu'ils semblent y voir quelque chose de louche. En effet, le gouvernement veut faire croire aux Canadiens que les multinationales qui desservent l'Ouest leur font beaucoup de tort. Néanmoins, dans le centre du pays, la société Chrysler reçoit 240 millions en prêts garantis et c'est pourtant une société multinationale. Ces jours derniers, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a également conclu, avec Massey Ferguson, un marché très avantageux pour cette dernière. Il faudrait établir ce qu'est vraiment une multinationale «canadienne» étant donné qu'elle investit à l'étranger la majeure partie de son budget de main-d'œuvre. Bref, le gouvernement essaie de nationaliser l'ouest du pays.

Je voudrais vous parler d'un article publié récemment dans le *Star*, de Toronto, et qui rapporte les commentaires de certains membres du caucus libéral. D'après cet article, le secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Deniger) aurait dit que Nordair:

> . . . n'est pas un transporteur régional ontarien. Cette société est établie à Montréal et nous ne pouvons pas nous permettre de perdre un autre siège social. C'est ce que je redoute le plus.

Il aurait ajouté:

> Il faut bien comprendre que le secteur du transport aérien est aussi important pour le Québec que l'industrie automobile pour l'Ontario. Si nous perdons cette industrie, c'est notre avenir économique qui est en jeu.

J'ai écouté le député de La Prairie et je le comprends parfaitement. D'après ce que j'entends dire de l'autre côté, les ministériels désirent protéger leurs industries, mais je me rends compte qu'ils ne comprennent pas vraiment que ces industries dont le siège social doit nécessairement se trouver quelque part ailleurs pourraient enrichir considérablement l'ensemble du pays. Le gouvernement va au secours de ces industries à coup de subventions, qu'il s'agisse de lignes aériennes, de manufacturiers d'automobiles, comme la société Chrysler, ou de l'industrie du tracteur, comme la société Massey-Ferguson. Il va à la rescousse de ces multinationales alors que les sociétés qui réussissent et n'éprouvent aucun problème sont parfois accusées d'être anti-canadiennes. Pourquoi? On prétend que l'argent s'en va aux États-Unis. N'importe qui a étudié la situation sait que la plupart des fonds qui fuient le Canada ne sont pas ceux des sociétés mais bien ceux du gouvernement qui doit payer des intérêts sur ses emprunts à l'étranger. Pourquoi paye-t-il ces intérêts? En partie parce qu'il veut acheter des compagnies pétrolières, mais ce n'est certes pas la seule raison. Pourquoi le gouvernement vient-il tout juste de dépenser un milliard et demi de dollars pour acquérir Petrofina? Peut-être pour arborer le drapeau canadien et mettre l'enseigne de Petro-Canada devant toutes ces stations-service. Bien entendu, les Canadiens aimeraient être partenaires dans leur industrie pétrolière, mais il existe sûrement d'autres moyens d'y arriver que de dépenser un milliard et demi pour quelque chose qui ne produira pas une seule goutte de pétrole. Ce qu'il faut que le Canada fasse c'est de payer ses dettes et de laisser les sociétés pétrolières se charger de découvrir davantage de pétrole.

Les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui se sont empressés d'aller acheter du pétrole au Mexique n'avaient aucune idée du produit qu'on leur vendait. Si nous n'avons jamais mangé de cochonneries, nous allons maintenant nous servir de cochonnerie comme combustible. C'est un mythe au Canada que toutes les catégories de pétrole se valent. Or, il faut faire une distinction entre le pétrole léger et le pétrole de poids moyen, le pétrole brut non sulfuré et le pétrole lourd. Il y a également le pétrole maya, épais, boueux et à forte teneur en produits chimiques. En vertu de l'entente intervenue, le gouvernement mexicain a obtenu d'expédier le pétrole à intervalles irréguliers, ce qui signifiait que nous ne recevrions pas nécessairement tout le pétrole l'hiver, lorsque nous en avons le plus besoin, mais que nous pourrions également en recevoir l'été. L'entente prévoyait que le pétrole devait rester au Canada et ne pouvait être réexpédié. Or, nos raffineries ne peuvent traiter ce pétrole lourd car elles fonctionnement déjà à pleine capacité. Que se passe-t-il? Le pétrole mexicain arrive sur la côte est; de là, nous sommes obligés de l'expédier vers la côte ouest pour qu'il y soit raffiné. En même temps, nous envoyons vers les États-Unis notre propre pétrole lourd de Lloydminster, en Saskatchewan, et celui de la région de Swift Current parce que nous n'avons pas suffisamment de raffineries au Canada pour le traiter. Comme le gouvernement pensait acheter du pétrole léger ou moyennement visqueux, son réveil a certainement été brutal quand il a constaté qu'il s'était engagé à acheter du pétrole lourd très visqueux à beaucoup de frais et qu'il s'est aperçu de tous les ennuis que cela représenterait pour les raffineries. Je répète que selon moi, plus d'argent quitte notre pays à cause de cette incurie que pour d'autres raisons.

Le gouvernement veut prendre des mesures pour aider la société Chrysler à se sortir du pétrin. Massey-Ferguson a aussi des ennuis et le gouvernement veut l'aider. Par contre, ces sociétés multinationales ne sont pas dans la même situation que les sociétés pétrolières vu qu'elles sont établies dans la région du Canada où il semble y avoir le plus de partisans libéraux. Le gouvernement décide donc tout à coup que les sociétés multinationales ne sont pas si terribles que cela et il leur donne l'aide financière voulue. Je ne sais pas pourquoi ces sociétés ne changent pas leur nom à Auto-Canada et à Tracteur-Canada respectivement. Pourquoi le gouvernement ne nationalise-t-il pas ces sociétés? Il préfère choisir une industrie qui joue un rôle important dans une province lointaine où les partisans libéraux ne sont pas nombreux. Le gouvernement estime qu'il a tout à fait le droit de s'imposer de force à ce secteur, bien qu'il soit en général assez apathique. Les habitants de l'Ouest ont tendance à penser que Petro-Canada se résume aux deux portes que l'on trouve à l'arrière des stations-service. Le programme du gouvernement ne vise pas à la canadianisation mais plutôt à la nationalisation. Un sondage effectué par le *Calgary Herald* indique que 376 derricks canadiens se seront installés aux États-Unis avant que toutes les mesures prévues dans le budget énergétique du 28 octobre entrent en vigueur, et cette émigration coûtera environ 22,000 emplois aux Canadiens. Cela veut dire que, d'une part, le gouvernement demande aux députés l'autorisation d'emprunter 14 milliards de dollars sur les marchés financiers internationaux et que, d'autre part, le même gouvernement fera disparaître 22,000 emplois au Canada.

Examinons un peu les avantages que recevront les habitants de l'Ontario si nous voulons mettre en valeur notre potentiel régional comme il se doit.

● (1530)

Un des cinq gîtes gazéifères de Dome Petroleum sur le littoral arctique donnera 150,000 années-hommes jusqu'à ce qu'il soit épuisé. Cet aménagement aura une énorme répercussion sur l'économie de l'Ontario. Néanmoins, l'attitude dissimulée du gouvernement au sujet de la question énergétique fait perdre des emplois à la population de l'Ontario et du Québec et ralentit la croissance économique. L'an dernier, deux usines de transformation des sables bitumineux ont cessé de fonctionner parce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a pu négocier une entente sur les prix du pétrole. Cela représente une perte de 108 milliards de dollars pour l'Ontario durant les 25 années d'existence d'une usine de la transformation des sables bitumineux. Il s'agit d'une seule usine. Les députés ne doivent pas oublier que nous aurons besoin de neuf usines si nous voulons subvenir à nos besoins

énergétiques et chacune nécessitera un placement initial de 8 milliards de dollars.

Pour construire une seule usine il faudrait investir 800 millions de dollars dans les aciéries de l'Ontario ce qui serait très profitable à l'économie de la province, mais le gouvernement s'y est opposé. Cet investissement rapporterait 370 millions de dollars aux industries métallurgiques de l'Ontario. Le gouvernement a refusé cette chance à l'Ontario. Il rapporterait aussi 325 millions de dollars à l'industrie de fabrication de matériel roulant et 740 millions de dollars en contrats de fabrication et de transformation ainsi que 370 millions de financement. Au secteur tertiaire, le secteur du commerce et des services. Ces investissement représenteraient un supplément de $750 millions.

Nous savons tous que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait une tournée de l'Ouest en répétant que si le gouvernement permettait que le prix de l'énergie augmente, l'Alberta s'enrichirait au-delà de nos espérances les plus folles. Je demande aux Canadiens de ne pas oublier que lorsqu'une région du Canada s'enrichit, il faut très peu de temps aux richesses ainsi créées de gagner le centre manufacturier du Canada.

Il est évident, à mes yeux, que la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands lacs qui traverse le Québec et l'Ontario va continuer à être le grand bassin industriel de notre pays. Quand des habitants d'une région gagnent plus d'argent, ils font comme tout le monde, ils le dépensent. Ils achètent de l'équipement ménager, des voitures, des vêtements, des grille-pain, des réfrigérateurs, des costumes et des robes, autant d'articles et de produits qui sont fabriqués dans le centre de notre pays, ce qui permettrait donc d'y créer des emplois et des revenus. Un économiste de l'Ontario de l'Ouest m'a dit récemment qu'environ 80 p. 100 des richesses produites dans les régions circulerait dans le centre du Canada dans les six mois suivant leur création.

Le fait de dire que seule cette région va s'enrichir et pas le reste du pays, a un effet très négatif sur tous nos concitoyens. C'est à cause de cette optique que non seulement l'Alberta mais aussi la Saskatchewan et l'Ontario perdent des débouchés professionnels. Cette affaire n'oppose pas deux parties de notre pays l'une contre l'autre, elle concerne tout le Canada. Dans une famille, lorsque tous les membres sont puissants, la famille l'est par conséquent elle aussi. Mais le gouvernement semble vouloir chercher noise aux membres de la famille.

D'une part, le gouvernement fournit de l'argent à des sociétés comme Chrysler et Massey-Ferguson et, d'autre part, il s'efforce de nationaliser une autre industrie. Je ne m'oppose pas à la canadianisation, mais n'allons pas nous laisser prendre au mythe selon lequel la canadianisation et la nationalisation seraient la même chose, car rien n'est plus faux. La nationalisation est une démarche bien différente de celle qui encourage les citoyens à posséder leurs ressources. Le rôle du gouvernement est d'offrir des encouragements. Lui qui a mission de gouvernement et de réglementer n'a pas à se mêler des affaires du secteur privé. S'il le fait, alors l'arbitre devient simple joueur comme tous les autres. Ce n'est pas de jeu que d'obliger toutes les sociétés canadiennes et multinationales à communiquer leur documentation technique par exemple à l'Office national de l'énergie, un organisme du gouvernement, quand cet organisme a partie liée avec Petro-Canada, une régie nationale qui exerce sea activités dans le même secteur.

Je voudrais citer d'autres chiffres qui font ressortir les avantages dont bénéficierait les provinces centrales si l'on réalisait ces projets régionaux. Grâce à ces projets nous n'aurions pas à emprunter encore 14 milliards de dollars. On estime à 85 milliards les dépenses d'exploitation d'une usine de traitement de sables bitumineux sur une période de 25 ans. Si l'on se sert de l'effet multiplicateur de l'IPC, qui se chiffrerait à 3.4, chaque usine engendrerait 290 milliards de dollars sur une période de 25 ans. Il est possible de construire huit usines semblables au cours des vingt-cinq prochaines années. Les répercussions de pareilles réalisations seraient considérables, car elles permettraient de d'équilibrer notre balance des paiements, de réduire notre dette envers l'étranger et d'alléger le fardeau fiscal de nos concitoyens.

Le gouvernement préfère au contraire, pour des raisons purement égoïstes, donner l'impression que la famille canadienne compte une brebis galeuse en son sein et que, par conséquent, il lui faut prendre le contrôle d'un domaine de compétence provinciale. Cela n'empêche cependant pas le ministre de l'Industrie et du Commerce de signer un chèque de 240 millions de dollars à l'ordre d'une société dont le siège est en Ontario, en lui disant: «Eh bien les gars, j'espère que vous allez vous en sortir.» Ce ministre est actuellement en train de négocier avec Massey-Ferguson.

Nous, dans l'Ouest, nous voulons savoir ce que les multinationales ont de si terrible étant donné qu'une multinationale installée dans la partie centrale du Canada a la bénédiction du gouvernement. Les libéraux doivent avoir les idées embrouillées pour penser que les gens des régions ne peuvent pas surveiller les approvisionnements énergétiques et que seul un gouvernement central peut le faire. Si l'on cautionne des entreprises privées du centre du Canada, il me semble que l'on peut aussi faire confiance aux Canadiens de l'ouest et penser que nous arriverons à renforcer et à faire progresser notre pays. Nous n'admettons pas du tout l'idée que seule la région centrale du pays a le droit de participer aux décisions qui touchent le pays tout entier, c'est de l'étroitesse d'esprit.

Les habitants des régions, qu'ils soient de la région de l'Atlantique, du Nord ou de l'Ouest, ne se formalisent pas, mais ils voudraient tout de même avoir leur mot à dire de temps à autre. Si le gouvernement continue à éroder le sens de participation de ces régions, les sentiments d'aliénation qui ont ressurgi avec vigueur seront de plus en plus forts. Ce sentiment d'injustice ne fera que s'aggraver si ce gouvernement oppressif continue à croire que seul le gouvernement central a le droit de gouverner et de façonner la destinée du pays.

● (1540)

Il y a cinq ans, la dette par habitant s'élevait à $851, chiffre que l'on jugeait alors énorme. Chaque bébé héritait à sa naissance d'une dette de $851; aujourd'hui cette dette est de $2,874. C'est une augmentation de 229 p. 100, monsieur l'Orateur.

On voit les choses très différemment des deux côtés de la Chambre, monsieur l'Orateur. Certains députés de notre parti croient que c'est la production qui crée la richesse tandis que certains de nos vis-à-vis semblent croire qu'elle peut naître de l'endettement. On augmente alors les impôts pour rembourser la dette. Nous n'avons nul besoin d'emprunter davantage pour

améliorer les services, monsieur l'Orateur. Ce qu'il faut faire, c'est encourager les Canadiens à produire davantage et à accroître ainsi la richesse. Si nous pouvions y arriver, nous n'aurions pas besoin d'emprunter 14 milliards de dollars à l'étranger pour combler nos besoins financiers de 11 milliards, ce qui ouvre d'ailleurs la porte à un gaspillage de 3 milliards de dollars.

Le pays serait en excellente position pour créer la richesse par la mise en valeur de ressources énergétiques, si le gouvernement n'y faisait pas obstacle. Il existe à l'heure actuelle au pays un surplus de viande rouge que les importations viennent encore empirer, et pourtant le gouvernement n'a imposé aucun contingentement. Au cours des six ou sept dernières années, nous avons perdu de 200 à 500 millions de dollars par année en vente de céréales sur les marchés internationaux. Nous avions les céréales dans les Prairies mais notre réseau de transport ne nous permettait pas de les acheminer vers les marchés. Étant donné l'endettement que nous devons au gouvernement libéral, il est certain qu'il serait très avantageux pour le pays que les agriculteurs reçoivent de 200 à 500 millions de dollars de plus à chaque année car le gouvernement percevrait des impôts sur ces revenus. Si on réglait les problèmes de ce genre, le gouvernement n'aurait pas besoin de contracter d'énormes emprunts à l'étranger.

Le gouvernement préfère construire des monuments comme Mirabel, des éléphants blancs, et des aéroports qui ressemblent à des Taj Mahal et auxquels les passagers ont très difficilement accès parce qu'ils sont situés loin des villes. En fait, une agence de voyage de Boston dit dans la publicité qu'elle fait dans les journaux canadiens qu'il est plus facile de s'envoler vers Boston pour ensuite faire un voyage autour du monde que de s'embarquer aux aéroports canadiens. La construction de cet aéroport a été une erreur épouvantable dont on ne peut que soupçonner la cause.

Les élections du 18 février dernier n'étaient pas si tôt finies que les libéraux annonçaient qu'ils devraient revenir sur la promesse faite en 1979 d'agrandir le port de Prince-Rupert pour pouvoir y manutentionner d'énormes volumes de céréales.

Rien d'étonnant que notre pays doive emprunter de l'argent si le gouvernement, que ce soit pour des raisons politiques ou par simple manque de confiance, n'est pas capable de mettre en place l'infrastructure nécessaire à notre développement économique.

Nous avons les moyens, au Canada, d'atteindre un niveau élevé en matière technologique. Nous pourrions être les premiers du monde dans divers domaines, notamment celui de la santé. Nous avons déjà acquis un certain prestige pour notre technologie pétrolière, mais nous pourrions perdre cette place très rapidement si le gouvernement continue à effectuer des coupes sombres dans les bénéfices que fait ce secteur très important et vital. Nous avons également d'énormes possibilités pour exploiter nos mines de charbon.

Si un pays comme le Japon, qui n'a pour seules richesses naturelles que le poisson et le fer blanc, qui importe l'essentiel de ses données alimentaires, de son énergie et de ses matières premières qu'il traite et expédie sur les marchés mondiaux, peut occuper la deuxième place du monde pour son économie, le Canada, qui ne manque de rien et qui a les ressources de l'agriculture, des forêts, des minerais, et un tiers des réserves mondiales d'eau douce, devrait sans nul doute pouvoir se passer d'emprunter sur le marché international. Nos emprunts depuis quatre ans et pour les quatre prochaines années atteindront environ 100 millions de dollars, et ce sont les générations futures de Canadiens qui devront les assumer. Il est honteux qu'un pays de 24 millions de personnes instruites ne puisse pas se débrouiller tout seul. Le Japon, qui a une population insulaire de 110 millions d'habitants, ne connaît pour ainsi dire aucun chômage.

Je vous vois faire un signe qui signifie que mon temps de parole est presque écoulé, monsieur l'Orateur. Je conclurai en disant que j'en ai assez de prendre la parole à la Chambre au sujet de motions visant à autoriser le gouvernement, déjà si prodigue, à emprunter de nouveaux fonds. Le gouvernement doit se rendre compte que si nous créons des richesses, nous n'aurons plus besoin d'emprunter. Il ne doit pas continuer à prétendre que nous devons vivre si pauvrement, alors qu'il nous suffit d'exploiter les énormes possibilités que nous avons sous la main.

Des voix: Bravo!

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, on nous a demandé d'adopter le bill C-59 pour permettre au gouvernement d'emprunter 14 milliards en vue de dépenses publiques et générales.

Lorsqu'on nous demande d'adopter un projet de loi comme celui-ci, on ne peut que conclure que quelque chose ne tourne décidément pas rond dans ce vaste, riche et beau pays. Les fonds empruntés serviront à subventionner directement l'achat de pétrole d'Arabie Saoudite, d'Iran, du Venezuela et du Mexique. Il servira à subventionner les compagnies aériennes étrangères dont les appareils font le plein au Canada, ainsi que les conducteurs américains qui traversent la frontière pour faire le plein avec de l'essence bon marché. Ce système est absolument aberrant, monsieur l'Orateur.

Lorsque nous parlons d'emprunter, nous pensons d'une part à la nécessité de fermer l'entrée du pays aux investissements étrangers, notamment aux capitaux américains, et, d'autre part, de nous adresser à Wall Street, où nous irons sûrement pour emprunter 12 millions. Nous n'avons pas besoin de ces capitaux étrangers pour exploiter nos ressources ou pour relancer notre économie. Or, ce projet de loi permettra au gouvernement d'emprunter des capitaux étrangers. Avec l'affaiblissement de l'économie canadienne et la chute presque inévitable du dollar, nous remettrons en devises étrangères ce que nous avons emprunté au cours affaibli du dollar. C'est absolument atterrant.

● (1550)

Nous pouvons tous souscrire aux objectifs déclarés de la politique énergétique nationale. Je voudrais insister sur l'un d'eux, celui de rendre l'industrie plus canadienne. Nous voulons certes que l'industrie soit canadienne, mais nous ne voulons pas qu'elle soit nationalisée. Il y a une différence entre les deux. La propriété publique par le peuple est une absurdité. Rien n'empêche alors le gouvernement de prendre le contrôle d'une ressource ou d'une industrie, d'avoir, autrement dit, le monopole. Un gouvernement recourra à tous les moyens à sa disposition pour rester au pouvoir. Il faut alors s'approvisionner au magasin de l'État. C'est un précédent extrêmement dangereux. C'est une voie très dangereuse à prendre. Nous sommes partisans de la libre entreprise.

L'entrepreneur est celui qui travaille pour créer la richesse. Mon collègue qui a pris la parole avant moi a dit que le gouvernement doit se rendre compte que notre économie se fonde sur la création de la richesse, et non sur sa redistribution. On ne se donne pas une économie saine par décret. Il faut pour la créer au Canada établir une atmosphère propice à l'investissement. Nous ne pouvons pas nous isoler du reste du monde et pourtant c'est ce que nous essayons de faire. On s'élève contre l'investissement étranger, on ne veut plus que les étrangers investissent au Canada. Que les députés réfléchissent un peu à ce qui arriverait si les États-Unis adoptaient cette attitude envers le Canada, ou si l'Australie ou le Moyen-Orient faisaient la même chose. Nous avons au Canada des sociétés dans les secteurs pétroliers, manufacturiers et technologiques qui sont en voie de devenir des multinationales. Les Américains ne leur interdisent pas d'envahir leurs marchés ou leur secteur manufacturier. Nous avons des exemples classiques de compagnies canadiennes qui brassent des affaires sur le plan international. C'est le cas des industries Atco, du groupe Simmons et des industries de Bow Valley, sans parler de plusieurs autres comme Seagram's et le Pacifique Canadien.

Qu'arriverait-il si les autres pays commençaient à vouloir isoler leurs économies? Nous ne pouvons pas nous isoler du reste du monde, pourtant c'est ce que nous essayons de faire. Comment cela? Nous disons que nous ne pouvons pas laisser le prix mondial du pétrole nous dicter combien nous le payerons au Canada. Le gouvernement veut plutôt fixer le prix à 40 p. 100 ou 45 p. 100 du prix mondial parce qu'il veut un prix fait au Canada. Or, cela force l'industrie et les capitaux à quitter le Canada en direction des États-Unis ou de l'Australie, où il est possible d'obtenir un bien meilleur rendement. Mais en quoi au juste consiste les affaires? Faire des affaires, c'est justement prendre des capitaux qui vous appartiennent, les mettre sur la table et les jouer. C'est exactement ce qui se passe. Les investisseurs veulent réaliser des profits, ils espèrent obtenir un rendement de 10 à 12 p. 100. Mais en même temps, ils favorisent l'expansion, la création d'emplois et l'essor économique. Or, sous le gouvernement actuel, il n'y a aucun espoir que cela se produise.

La présentation, en octobre dernier, du programme énergétique national et du budget, a eu, dans le secteur du pétrole, des conséquences beaucoup plus immédiates qu'on ne s'y attendait. En effet, depuis octobre, 60 derricks et 16 installations d'entretien ont quitté le Canada. Selon la Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors, moins de 5,800 puits seront forés dans l'Ouest en 1981. De plus, 60 autres derricks doivent partir d'ici au 30 avril. N'oublions pas que chaque derrick emploie 25 ouvriers spécialisés et compétents qui connaissent bien leur travail. Chaque installation de forage est une usine en soi. J'y ai d'ailleurs déjà fait allusion à la Chambre. Or, 60 autres de ces usines quitteront le Canada d'ici au 30 avril, ce qui représente dans l'Ouest seulement, une perte d'environ 30,000 emplois. Et ce n'est pas tout. Il y a l'effet boule de neige. Des emplois seront aussi perdus en Ontario car on y achètera moins de camions, de produits manufacturés, d'acier, de tuyaux, de compresseurs ou de moteurs. L'effet est dévastateur sur toute l'économie. C'est honteux!

L'un de mes collègues a parlé plus tôt de recherche et de développement et de la nécessité d'établir une orientation dans ce domaine. Aujourd'hui, dans le nord-est de l'Alberta, 36 grands programmes de recherche et de développement sont en cours. Je parle de sociétés comme Texaco, Amoco et Petro-Canada qui tentent de trouver un moyen d'exploiter sur place les sables bitumineux. Je pourrais donner beaucoup d'autres exemples. En matière de recherche et de développement, les investissements sont de l'ordre de 10, 280 et 400 millions de dollars. Et cela, uniquement pour la recherche et le développement.

Saviez-vous monsieur l'Orateur, que le Canada a mis au point les techniques les plus avancées au monde en matière d'exploitation des sables bitumineux et de l'huile lourde?

● (1600)

Nous ne sommes pas le seul pays à posséder des sables bitumineux ou de l'huile lourde. Les États-Unis possèdent des sables bitumineux eux aussi de même que de l'huile de schiste. On en trouve également en Amérique du Sud. Il existe actuellement deux usines dans le nord-est de l'Alberta, dont une exploitation fructueuse à ciel ouvert du consortium Alsands au nord de Fort McMurray. Le consortium est prêt à aller de l'avant, avec un investissement de 10 millions de dollars. On ne voit pas de société s'adresser au gouvernement et implorer des prêts garantis par le gouvernement pour ce faire. Il y a déjà des capitaux prêts à servir.

Je devrais m'attarder un instant sur le sujet car ce projet a des répercussions terribles sur le nord-est de l'Alberta, sur le gouvernement albertain et sur l'économie de la province puisqu'il faut implanter immédiatement une ville de 15,000 habitants. Peut-on s'imaginer tout ce que peut coûter l'établissement immédiat d'une ville de 15,000 habitants, compte tenu de toute l'infrastructure nécessaire, les voies ferrées, les routes, les écoles et les hôpitaux? Tout cela est laissé entièrement à la charge du gouvernement provincial, ce que nous semblons parfois oublier. On a estimé à un montant oscillant entre 2 et 3 milliards de dollars ce qu'il en coûte directement aux contribuables albertains pour établir une usine de traitement des sables bitumineux. J'aimerais faire comprendre aux députés ce qui se produit quand une de ces usines entre en opérations.

Voyons par exemple l'usine de Cold Lake, la première en son genre, et un projet de recherche géant. On attend le feu vert pour le faire démarrer à Cold Lake. Quand on parle de recherche et de développement, on parle d'une équipe de spécialistes constituée pour l'occasion. Il existe maintenant une telle équipe prête à passer à l'action, et qui, dans l'attente, planifie la mise en œuvre du projet de Cold Lake. Il existe une autre équipe d'ingénieurs qui est prête et attend de mettre à exécution le projet de l'Alsands. Que risquons-nous de perdre? Je ne dirai jamais trop, monsieur l'Orateur que nous risquons de perdre pour toujours ces deux grandes équipes formées d'ingénieurs recrutés partout au Canada car le consortium Alsands et la société Imperial Oil, qui attendent le feu vert à Cold Lake, ne sont plus en mesure d'entretenir ces équipes. Le gouvernement a reconnu ce fait lorsque les responsables du projet Imperial à Cold Lake l'ont prévenu qu'ils n'étaient plus en mesure de conserver cette équipe et de mettre le projet en œuvre comme prévu à moins qu'il ne s'engage à maintenir l'équipe au coût de 40 millions de dollars. Le gouvernement s'est rendu à cette demande et s'est engagé à fournir ces fonds que la société Imperial Oil remboursera si son usine commence ses opérations à Cold Lake. Le délai a été fixé au 1er juin. Si

cette équipe de recherche et de développement est démembrée et si ses membres doivent se trouver d'autres emplois, elle disparaîtra pour toujours. Il faut des années pour rassembler une telle équipe. Qu'arrivera-t-il à ses membres? Selon moi, monsieur l'Orateur, ils s'en iront aux États-Unis puisqu'on y fait beaucoup de travaux dans les gisements de shiste argileux et que l'on y utilise le même genre de techniques qu'au Canada. Ils iront au Montana où il y a des sables bitumineux. Ils iront travailler dans les gisements de sables bitumineux du Venezuala et dans d'autres pays du monde occidental. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre les services de ces experts. Nous sommes sur le point d'élaborer au Canada de nouvelles techniques que nous pourrons vendre un peu partout dans le monde quand la crise de l'énergie atteindra son point culminant.

Pourtant, qu'est-ce que nous faisons maintenant? Nous ne pouvons pas parvenir à une entente avec les provinces productrices. Si le gouvernement fédéral leur montrait qu'il est vraiment disposé à négocier, une entente serait conclue d'ici un mois. Je voudrais que les députés essaient d'imaginer un instant la situation dans laquelle se trouvent les provinces productrices qui sont obligées de demander au gouvernement de ne pas imposer de taxe à l'exportation sur le gaz ou de taxe à la tête du puits sur le pétrole, quelles que soient les circonstances. Les provinces productrices disent au gouvernement: «Si vous percevez une taxe à la tête du puits, c'est la première taxe qui sera imposée et cela veut dire que vous contrôlerez le pétrole, mais c'est pourtant à la province que le pétrole appartient et c'est elle qui doit le gérer. Si vous percevez une taxe à l'exportation sur le gaz naturel, cela veut dire que vous contrôlez la production du gaz naturel, mais le gaz appartient pourtant à la province. Nous accepterons de négocier n'importe quoi sauf ces deux taxes.» La politique énergétique nationale repose entièrement sur le principe qu'on parviendrait à ravir aux provinces productrices ce qui leur appartient en percevant une taxe à la tête du puits et une taxe d'accise sur le gaz naturel.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) nous dit qu'il est prêt à s'entretenir avec les provinces productrices n'importe quand pour négocier, mais qu'elles s'y refusent. C'est ce qu'il nous rabâche sans cesse. Mais les provinces veulent des preuves de son intention sérieuse de négocier avant d'accepter de fixer un entretien. En répondant à certaines questions posées par des députés de ce côté-ci de la Chambre et par moi-même, le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont fait savoir à la Chambre qu'ils ne sont pas disposés à modifier la politique énergétique nationale. J'affirme pour ma part, monsieur l'Orateur, que le gouvernement devrait accepter de dire aux provinces productrices: «Nous nous sommes peut-être trompés en proposant la politique énergétique nationale puisque tous les membres de l'industrie et tous les experts économiques le disent.» Le gouvernement devrait plutôt dire: «Examinons-le encore une fois, étudions-en donc les principes en cause et négocions un accord.» S'il agissait ainsi, je crois qu'il serait possible d'aboutir à un accord. Cela prend des hommes de bonne volonté mais les ministres qui se rendent dans les provinces ne suscitent guère cette bonne volonté en faisant certaines déclarations qu'ils contredisent ensuite à la Chambre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne suscite guère de bonne volonté lorsqu'il déclare en Alberta que les sociétés pétrolières se lamentent toujours au sujet d'une nouvelle politique énergétique, mais qu'au moins elles n'ont pas appelé la CIA à la rescousse comme elles l'ont fait dans d'autres pays. Tout cela ne fait que créer de l'animosité, et c'est déplorable. A quoi se résument donc ces négociations?

● (1610)

Bien des articles de journaux et des communiqués de presse émanant d'Ottawa parlent de l'avidité des provinces productrices. Je tiens à dire aux députés d'en face que les provinces productrices ne sont pas avides; ce qu'elles veulent, c'est la justice et un traitement équitable. Elles veulent être traitées comme toutes les autres provinces au sein de la Confédération. Le gouvernement doit comprendre que les provinces productrices de l'Ouest ne sont plus disposées à être considérées comme des sous-fifres. Elles veulent pouvoir marcher aux côtés de l'Ontario et du Québec et se dire leurs égales. Ce n'est pas trop demander.

Nous ne parlons pas de prix. Dans son offre de juillet dernier, l'Alberta a proposé de geler les redevances à leur niveau actuel et ne pas les augmenter pendant toute la durée de l'accord; autrement dit, si le prix du pétrole augmente, le gouvernement fédéral aura tout loisir d'intervenir et de prélever une part de plus en plus importante.

Le gouvernement est obsédé par l'idée du partage du gâteau économique. A mon avis, il ferait mieux d'être obsédé par l'idée de créer un plus gros gâteau, mais ce n'est pas sa politique énergétique et son budget qui lui permettront d'atteindre ce but; il va créer un climat qui force l'industrie pétrolière à quitter le pays et provoque l'annulation des projets de très grande envergure.

Dix milliards de dollars ont déjà été investis dans le projet Alsands au nord de Fort McMurray; onze milliards de dollars sont retenus à Cold Lake; Syncrude Canada, disposée à s'agrandir pour accroître son rendement de 60,000 barils par jour, a retenu trois milliards de dollars; Texaco Canada, prête à dépenser 240 millions de dollars pour améliorer son projet expérimental—toujours expérimental—a déclaré: «Non, nous retenons cette somme parce que nous ne savons pas ce qui se passe au Canada, ils sont devenus fous là-bas». Amoco s'est retirée en disant: «Nous ne pouvons nous permettre de consacrer plus de temps à la recherche et au développement dans les sables bitmuneux car le Canada n'offre pas de climat politique stable». Amoco dit que le Canada n'offre pas de climat politique stable pour investir dans la recherche et le développement ou dans l'exploitation du pétrole lourd des sables bitumineux. C'est une honte, à mon avis. Je puis vous parler de bien d'autres projets auxquels on a mis fin et qu'on ne compte plus reprendre. Quand nous nous plaignons de ce que les plates-formes de forages sont déménagées de l'Alberta et de la Saskatchewan, les ministériels se moquent de nous. Ils prétendent qu'il n'en est rien. Eh bien, je vous le dis, la situation est telle que nous vous l'avons décrite. Elle est même beaucoup plus grave que la plupart des pronostiqueurs les plus sombres ne l'avaient prévu en octobre dernier, où le gouvernement nous a présenté la politique énergétique et le budget. La situation est même pire et nous ne disposons pas de grand temps pour y remédier, car une fois que toutes les plates-formes auront été déménagées, elles nous seront perdues à jamais. Il nous faudra

des années avant de compenser les pertes techniques que nous aurons subies, sans parler des plates-formes de forage dont nous ne pourrons plus nous servir.

Ils sont nombreux les gens à avoir imploré le gouvernement de se raviser et de revoir la politique énergétique nationale. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait consulter les gros bonnets du secteur énergétique. Il devrait consulter les sociétés pétrolières canadiennes indépendantes et les grandes multinationales. Les représentants du gouvernement fédéral et les provinces devraient prendre part à ces entretiens auxquels on s'attellerait à mettre sur pied une politique énergétique nationale qui relancerait l'économie.

Les députés peuvent-ils s'imaginer quelles auraient été les répercussions économiques aujourd'hui, si nous avions réussi à conclure une entente énergétique? Peuvent-ils s'imaginer quelle aurait été la situation aujourd'hui si l'usine Alsands, à Fort McMurray, et celle à Cold Lake avaient été mises en chantier, et si elles étaient exploitées aujourd'hui? Les avantages pour l'économie en auraient été fabuleux. L'industrie du centre en aurait connu un magnifique essor. Les Canadiens auraient eu hâte de se lever le matin pour se rendre au plus vite au travail et ainsi contribuer à l'expansion du pays, au lieu de faire la queue devant les bureaux d'assurance-chômage. Ce serait incroyable.

Nous faisons des hypothèses sur ce que nous pourrions réaliser avec des milliards de dollars, mais une seule usine apporterait à elle seule une injection d'environ 6.5 milliards de dollars dans l'économie ontarienne. Cette injection de fonds serait directe, car où achète-t-on les biens et les services? Où l'industrie achète-t-elle le matériel, les pompes et les conduites? Tout est acheté dans le centre du pays. Si l'on construisait deux usines, les fonds injectés doubleraient, pour atteindre 12 milliards de dollars; pourtant, le gouvernement préfère demander un pouvoir d'emprunt l'autorisant à se procurer 14 milliards de dollars pour réalisation de travaux publics et pour des fins diverses.

Ces fonds serviront à garantir les prêts de la Massey-Ferguson, à sortir la société Chrysler d'embarras, ou à toutes autres fins, mais la seule industrie qui progresse—et qui fait avancer le reste de l'économie avec elle—est celle que le gouvernement attaque par sa politique énergétique nationale. Je supplie les députés d'en face de parler à leur ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de lui faire comprendre que l'industrie énergétique est absolument nécessaire.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: Encore sept ou huit minutes.

M. Shields: Je serai très bref, monsieur l'Orateur.

M. Crosbie: Non, non, du calme. Prenez votre temps.

M. Shields: Je veux faire consigner une lettre au compte rendu. Les députés la trouveront peut-être digne d'intérêt. C'est une lettre datée du 23 décembre que la société Merland Explorations Limited a adressée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On peut lire:

Monsieur,

Le mois dernier, les cadres de Merland Explorations Limited et nos experts conseils financiers ont étudié le Programme énergétique national et le budget que le gouvernement fédéral a publié le 28 octobre 1980 (et les «Livres blancs» connexes) afin d'évaluer leur incidence sur l'industrie pétrolière et gazière canadienne en général et sur la société Merland Explorations Limited en particulier. La société Merland fait partie de l'association pétrolière indépendante du Canada (APIC) qui est déjà entrée en rapport avec vous à propos de cette question. Vous l'avez alors informée que vous invitiez chaque société à communiquer avec vous. La présente a pour but de vous informer des conclusions des études de la société Merland et de vous présenter quelques autres solutions possibles aux problèmes.

● (1620)

Avant d'aborder le Programme énergétique national et le budget plus en détail, il conviendrait, je pense, de vous donner quelques renseignements sur la société Merland Explorations Limited.

La Merland a été constituée en société fédérale en 1926 et ses actions sont maintenant cotées à la bourse de Toronto et de Montréal. Cette société a connu une croissance très rapide au cours de ses quatre ou cinq dernières années d'activités dans l'industrie pétrolière et gazière du Canada. Nous sommes engagés dans l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada, et aux États-Unis, mais à un degré beaucoup moindre.

Nous sommes très fiers de ce que nos bénéfices disponibles et nos gains nets ont augmenté de façon appréciable au cours des quelques dernières années, mais on doit toutefois souligner que nos investissements dans la prospection pétrolière et gazière ont augmenté au même rythme. Depuis plusieurs années la société Merland finance ses travaux de prospection et de mise en valeur à même ses bénéfices disponibles et par des prêts de production de la Banque royale. Depuis plusieurs années, nos dépenses annuelles en immobilisation dépassent de loin nos bénéfices disponibles.

D'après les renseignements dont je dispose, je crois que Merland appartient à 90–95 p. 100 environ à des citoyens canadiens ou à des sociétés canadiennes. Les membres de notre conseil d'administration sont tous les huit citoyens canadiens et résidents. Tous les membres de notre direction et de notre personnel sont citoyens canadiens.

Merland est une société hyperactive, fortement motivée et très florissante, qui doit avant tout la réussite à un personnel canadien d'une haute compétence et très bien orienté par son conseil d'administration. Merland est ou plutôt était une des étoiles les plus brillantes au firmament de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz, dont chaque Canadien et le gouvernement du Canada pouvaient être fiers.

Le budget fédéral et le programme énergétique canadien, présentés par le gouvernement canadien le 28 octobre 1980, ont lancé diverses mesures qui vont certainement avoir un effet défavorable sur Merland Explorations Limited, sur des centaines d'autres sociétés d'exploration de pétrole et de gaz à capital canadien, et sur toute l'industrie du pétrole et du gaz en général.

Je ne pense pas qu'un seul Canadien conteste les objectifs officiels de la nouvelle politique énergétique canadienne, qui sont les suivants:

1. Autosuffisance du Canada pour ses approvisionnements en pétrole brut et en gaz naturel.

2. Augmentation de la propriété et du contrôle canadiens de l'industrie du pétrole et du gaz.

3. Partage plus rationnel et plus équitable des recettes provenant du pétrole et du gaz.

Cependant, il est peu probable que le programme énergétique et le budget présentés récemment par votre gouvernement permettent d'atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs; cependant, ils ont plongé l'industrie du gaz et du pétrole dans un véritable chaos et diminué ainsi les travaux d'exploration et de développement. Ce ralentissement de l'activité va nécessairement se répercuter sur la plupart sinon toutes les autres industries canadiennes. Si Merland Explorations Limited va être touchée au premier chef, il est certain que l'industrie automobile canadienne, l'industrie sidérurgique et des centaines d'industries moins importantes du secteur secondaire vont en souffrir. Ces industries sont en majorité implantées en Ontario et au Québec.

Il est indubitable également que les contraintes de votre nouveau programme vont pousser Merland et de nombreuses autres sociétés à transférer des quantités croissantes de capitaux d'investissement aux États-Unis et en d'autres pays où la rémunération financière est meilleure et où la politique gouvernementale est plus stable et plus réceptive. En ce qui concerne notre société, nous estimons en ce moment que votre nouveau programme va réduire notre cash-flow et notre bénéfice net d'environ 12 et 25 p. 100 respectivement en 1981, et cette diminution va continuer de se faire sentir dans l'avenir prévisible.

Il faut donc se demander si les objectifs de votre politique énergétique canadienne sont ceux que vous avez exposés ou s'il y en a d'autres de non précisés.

Pour préciser mes sentiments envers votre nouvelle politique, je constate que la taxe de 8 p. 100 sur les recettes pétrolières et gazières et le prélèvement d'indemnisation pétrolière de 30 p. 100 les mille pieds cubes sont bien définis, et l'industrie et les consommateurs sont censés commencer à acquitter ces nouveaux impôts en 1980, augmentant ainsi les recettes fédérales et diminuant le cash-flow de l'industrie immédiatement. Les coûts à la consommation augmenteront donc

immédiatement. Ces nouveaux prélèvements et impôts restreindront donc incontestablement la capacité de Merland Explorations Limited de poursuivre ses travaux de prospection pour le pétrole et le gaz au Canada. Il en sera de même pour de nombreuses autres sociétés canadiennes. Je vous le demande encore: «Est-ce là un des objectifs de votre nouveau programme énergétique?»

Comme mon temps de parole est sur le point d'expirer, je passe au bas de la page.

Je vous demande également de réfléchir mûrement et sans parti pris à ce qui suit:

1. Ce serait une catastrophe nationale si les travaux étaient interrompus au projet de mise en valeur du pétrole lourd à Cold Lake et aux autres usines d'exploitation des sables bitumineux, car ces projets sont indispensables pour répondre à nos besoins en matière d'énergie et permettre au Canada de rester à l'avant-garde de ce domaine technologique. Tout homme politique, à quelque niveau que ce soit, qui sera mêlé à l'annulation possible de ces projets, passera à l'histoire comme l'artisan de l'effondrement économique du Canada.

2. Les Canadiens considèrent encore le Canada comme un pays fondé sur le capitalisme et la libre entreprise, ce dont ils sont très fiers en dépit de ce que beaucoup d'hommes politiques déclarent et professent.

3. Les Canadiens sont tout à fait disposés à payer un prix plus élevé pour l'énergie comme cela se fait dans tous les autres pays occidentaux et ils en ont les moyens. Par conséquent, les prix du pétrole et du gaz devraient augmenter beaucoup plus rapidement que ne le propose votre programme.

4. Contrairement à la conviction de votre gouvernement, la séparation des provinces de l'Ouest du Canada est une chose qui pourrait fort bien se produire si elles continuent d'être traitées comme des colonies. N'oubliez jamais que les Canadiens de l'Ouest sont très différents de ceux du Québec qui vivent dans le giron chaud et confortable du gouvernement fédéral du Canada depuis la Confédération. Les Canadiens de l'Ouest ont toujours travaillé et lutté pour améliorer leur niveau de vie et ils s'attaqueront au problème de l'énergie avec la même vigueur et le même dynamisme.

5. Pour le gouvernement fédéral, la façon la plus juste et la plus simple d'accroître ses revenus consiste à établir une formule raisonnable de taxation des profits des sociétés.

6. Il faut mettre fin aux dépenses illimitées et incontrôlées du capital déductible d'impôt auxquelles se livrent les sociétés gazières et pétrolières parce que le système actuel leur permet de toucher des commissions en fonction du total de leurs dépenses plutôt que du total de leurs profits.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le bill C-59, loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Il s'agit d'une mesure brève, mais effrayante qui autorise le ministre des Finances (M. MacEachen) à emprunter jusqu'à 14 milliards pour la réalisation de travaux publics et à des fins diverses en émettant ou garantissant des titres du Canada à des taux d'intérêt ou à des conditions approuvées par le gouverneur en conseil. En présentant ce projet de loi, le gouvernement démontre, mieux que par tout autre moyen, que l'ancien vérificateur général M. James Macdonell a eu raison de l'accuser de ne pas savoir refréner ses dépenses. Le bill couvre à peine plus d'une page et, à part l'article qui expose sa portée générale, il n'explique absolument pas comment le gouvernement compte dépenser cette grosse somme d'argent. Un milliard, c'est mille millions de dollars; 14 milliards c'est donc 14 mille millions de dollars. Cette nouvelle dette constitue un fardeau extrêmement lourd pour les citoyens qui se plaignent déjà d'avoir à payer trop d'impôts parce que les libéraux fédéraux dirigés par le premier ministre (M. Trudeau) ne savent pas gérer leurs affaires.

Au premier paragraphe on prétend que le bill est promulgué par le Sénat et la Chambre des communes sur l'avis et avec le consentement de ceux-ci. Si seulement c'était vrai, mais malheureusement, ça ne l'est pas. Le système parlementaire a été tellement tripatouillé qu'avec une majorité aux Communes, le gouvernement peut agir sans se soucier des partis de l'opposition. Le premier ministre a commencé par changer les règles du jeu afin que son gouvernement, son parti, puisse limiter le débat. Après, il s'est vanté de nous avoir enlevé tous nos moyens de pression. Le Parlement a un règlement complètement nouveau. C'est Pogo qui a dit, je pense,: «Nous avons rencontré l'ennemi et c'est nous». Dans ce cas, c'était à nous, que le premier ministre faisait allusion, nous qui représentons les Canadiens et dont la voix est si souvent étouffée à la Chambre par la majorité.

● (1630)

Jusqu'à l'arrivée au pouvoir du premier ministre, les Canadiens avaient l'habitude de faire confiance à leur gouvernement. Ils ont certainement encore confiance dans les gouvernements provinciaux et municipaux. Fort de cette confiance, le premier ministre a pu changer le Règlement, afin de pouvoir ensuite commencer à changer notre société. Voici ce qu'il a déclaré après l'avoir fait:

J'ai l'impression d'être un mécanicien qui règle une voiture et s'apprête à la mettre en marche.

Mais il a oublié de nous dire dans quelle direction il voulait que nous allions. Voici ce qu'il a déclaré en 1969:

Il faut que nous actualisions notre constitution afin de doter les gouvernements fédéral et provinciaux des nouvelles règles qu'exige une société nouvelle.

Or, voilà que douze ans plus tard, nous commençons à entrevoir cette nouvelle société dont M. Trudeau parlait. Et nos concitoyens sont bien peu nombreux à apprécier ou à approuver ce qu'ils voient.

[*Français*]

M. Cousineau: Monsieur le président, j'ai remarqué depuis quelque temps, et je ne sais pas si c'est par accident, si c'est de propos délibéré, ou si c'est une petite campagne très bien orchestrée, mais souvent on se réfère au premier ministre du Canada par son nom de famille, alors que le commentaire 319 de l'ouvrage de Beauchesne l'interdit à la Chambre.

M. Pinard: C'est très juste!

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: L'observation du député est justifiée. La coutume de la Chambre veut qu'on désigne les députés au moyen de leur circonscription et les ministres au moyen de leurs fonctions ou du rôle qu'ils exercent au sein du cabinet.

M. Crouse: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je parlais du premier ministre du Canada, mais je respecterai dorénavant la coutume.

Pour en revenir à ce que je disais, nous commençons, une douzaine d'années plus tard, à avoir une idée de ce que le très honorable premier ministre envisage pour le Canada. De nombreux Canadiens n'aiment pas et n'approuvent pas ce qu'ils entrevoient. Ainsi, le 10 juin 1980, le gouvernement a forcé la Chambre à l'autoriser à emprunter 12 milliards de dollars. Le gouvernement a refusé à ce moment-là, tout comme maintenant, de préciser comment il entendait dépenser cet argent. Lorsqu'il a présenté son budget le 28 octobre 1980, il s'est lui-même autorisé à dépenser 50 autres millions de dollars au moins. J'expliquerai tantôt pourquoi je dis cela.

A mon avis, le gouvernement cherche à obtenir l'autorisation d'emprunter beaucoup d'argent qu'il n'en a besoin pour atteindre ses objectifs avoués. Si on ajoute les 12 milliards de juin dernier aux 14 milliards d'aujourd'hui, on obtient 26 milliards. Comme je l'ai dit il y a un moment, le gouvernement

cherche à obtenir aux termes de ce supposé budget un pouvoir d'emprunt qui pourrait atteindre 50 milliards de dollars, soit l'équivalent de $2,000 de plus pour chaque homme, femme ou enfant du Canada.

Les propositions d'emprunts du gouvernement actuel ont atteint des proportions sans pareil dans les annales du Canada. Par ailleurs, cette énorme somme d'argent sera utilisée à la discrétion du gouvernement, sans que le public ait le moindre droit de regard sur la façon dont elle sera dépensée. Les implications d'un pouvoir de dépense de cette ampleur, libre de toute entrave, sont telles que même les termes «effroyable» et «effrayant» peuvent être trop faibles dans ce contexte.

Non seulement cet énorme chèque en blanc sera à l'origine d'un transfert de capitaux colossal du secteur privé au secteur public mais il révolutionnera aussi le régime politique canadien. Ses effets pourraient se faire ressentir bien au-delà des frontières canadiennes et il pourrait avoir des répercussions internationales néfastes. Étant donné que le très honorable premier ministre a parlé de «nouvelle société», il n'est pas exagéré de supposer que cette restriction de nos libertés à cause de la boulimie du fisc, puisse transformer le Canada du jour au lendemain—de 1981 à 1984—en un état totalitaire où le pouvoir absolu d'un parti remplacerait le régime qui nous confère des libertés et des traditions démocratiques dont nous nous enorgueillons.

On dira peut-être que c'est tiré par les cheveux, que j'exagère, mais je cite à l'appui de mes dires les paroles que l'actuel vice-premier ministre et ministre des Finances a prononcées à un déjeuner-causerie du Canadian Club à l'hôtel Royal York de Toronto, le lundi 2 février 1981. Voici ce qu'entre autres choses, le ministre des Finances a déclaré et qu'on trouve à la page 2, troisième paragraphe, de son discours:

> Les hommes et femmes mêmes qui font fonctionner nos usines, qui travaillent dans nos bureaux et qui enseignent à nos enfants constituent la société que nous sommes tant déterminés à préserver. L'économie n'est pas simplement un moyen de production ou la source du PNB. C'est le mécanisme qui permet de répondre aux besoins matériels de la société. La société ne doit donc pas non plus attendre et demander plus que l'économie ne peut effectivement produire.

Je répète: la société ne doit pas attendre et demander plus que l'économie ne peut effectivement produire. J'aimerais que le ministre des Finances soit à la Chambre pour m'entendre lui dire qu'il en est de même du gouvernement, car ce n'est pas mieux quand le gouvernement demande plus que l'économie ne peut produire.

L'ultime résultat? Je trouve la réponse dans le discours du ministre, à la page 2, au quatrième paragraphe, où il dit:

> Quand on oublie ou néglige ce lien, le dialogue n'a plus de sens et—l'histoire et les événements actuels partout dans le monde en attestent—les conséquences sont souvent néfastes. Lorsque la société exige plus que l'économie n'est en mesure de fournir, trop souvent les libertés dans l'économie ou la société sont réprimées. On protège l'économie contre la société, ou inversement, ce qui, à l'extrême, conduit au fascisme capitaliste ou à la révolution.

Dans le discours du ministre des Finances, il suffit de remplacer les mots «lorsque la société exige plus» par «lorsque le gouvernement exige plus» et la conclusion est exactement la même: les libertés dans l'économie sont réprimées et cela mène à la révolution. Ces hommes qui dirigent le pays ont réponse à tout et ils nous la donne parfois, en termes voilés, dans des discours à l'extérieur de cette enceinte.

A la page 3, le ministre des Finances poursuit:

> Nous ne pouvons, à l'intérieur d'un régime démocratique, nous protéger de nous-mêmes.

Il aurait également pu ajouter: «ou des dépenses et des interventions excessives du gouvernement», et ses conclusions auraient aussi été les mêmes.

J'ai été renversé, à l'instar de bien d'autres Canadiens, j'en suis certain, par la façon dont le ministre des Finances, pages quatre et cinq de son discours, a opposé soit directement, soit à mots couverts, les provinces et les régions de l'Est et de l'Ouest entre elles, ce qui ne favorise guère l'unité canadienne.

Il est évident que les ministres du gouvernement actuel devraient tous s'inscrire au cours de Dale Carnegie sur la façon de se faire des amis et d'influencer les gens, car des déclarations comme celles que le vice-premier ministre a faites à Toronto ne sont pas de nature à promouvoir l'unité dont le Canada a pourtant besoin à ce moment-ci.

Le discours du ministre des Finances est ambigu du début à la fin. A la page 7, il déclare—je cite:

> Les restrictions budgétaires progressives visent en partie à rappeler aux Canadiens qu'ils doivent changer d'attitude. Même si notre économie se renforce, nous ne devons pas lui demander plus qu'elle ne peut donner.

Une telle affirmation m'amène à demander quel mobile fait ainsi agir le ministre. Pourquoi demande-t-il justement à notre économie plus qu'elle ne peut manifestement donner? Il ne pourra pas se vanter avec ses collègues d'avoir renforcé l'économie canadienne, et s'il le fait, c'est la preuve qu'il ignore que la politique énergétique nationale a contribué au départ de 60 plates-formes de forage et de 16 plates-formes en service qui ont pratiquement toutes pris la direction des États-Unis. Selon mes informations, à la suite de l'annonce du programme énergétique national, le 28 octobre dernier, 60 puits supplémentaires devraient quitter le pays d'ici le 30 avril prochain. Comment le gouvernement peut-il prétendre renforcer l'économie d'ici la mi-1981 alors qu'un porte-parole de la Canadian Association of Drilling Contractors a déclaré que les équipements qui vont quitter le pays ou qui vont rester improductifs au Canada représentent la moitié de la capacité de l'industrie canadienne en matière de forage et d'exploitation des agissements de pétrole et de gaz? Quand le gouvernement constate que les compagnies pétrolières canadiennes coupent jusqu'à 40 p. 100 de leurs prévisions de dépenses pour 1982 du fait de la politique fiscale et énergétique, il est temps qu'il revoit sa politique, non seulement en matière énergétique mais également son budget de dépenses. La politique énergétique nuit tout autant aux provinces atlantiques qu'aux provinces de l'Ouest, ce qui m'amène à demander au gouvernement combien de signaux de détresse il doit voir—pour parler comme les habitants de la Nouvelle-Écosse, avant de réagir? Comme je l'ai dit tout à l'heure, la discorde règne dans le pays pour une quantité de raisons.

● (1640)

Une voix: Même chez les conservateurs.

M. Crouse: Ce n'est pas demain la veille que le rêve de l'autosuffisance énergétique va se réaliser. En ce moment, le véritable bilan du chômage indique au-delà de un million de Canadiens sans emploi. Notre taux d'inflation n'a jamais été aussi élevé. La valeur de notre dollar par rapport au dollar américain n'a jamais été aussi faible. Monsieur l'Orateur, il m'arrive parfois d'espérer—j'entends marmonner en face; d'ici trois semaines à un mois, le député aura sûrement l'occasion de faire un discours et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas l'habitude d'interrompre qui que ce soit. Je ne

l'interromprai pas et je lui demanderais de faire de même pendant que je m'efforce d'exposer à la Chambre les besoins pressants de la population du Canada en général et de la Nouvelle-Écosse en particulier.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Il m'arrive parfois d'espérer que tout cela n'est qu'un mauvais rêve, mais il faut, hélas, se rendre à l'évidence. La plupart des problèmes que j'ai évoqués sont directement imputables aux politiques et aux mesures, à l'action ou à l'inaction du gouvernement. Et, pourtant, pas une des prévisions du gouvernement ne fait état de ces graves problèmes. Il n'est pas jusqu'à ses prévisions économiques et financières qui ne tiennent pas compte de l'énorme chèque en blanc que le gouvernement sollicite comme s'il ne devait jamais avoir à l'encaisser. Mais je crains que les 14 millions de dollars que l'on demande aujourd'hui par voie du bill C-59 ne soit que la pointe de l'iceberg. Il n'est pas impossible que l'on demande ensuite un nouveau chèque en blanc sous la forme d'une mesure budgétaire qui donnerait au gouvernement le pouvoir d'imposer, au moment voulu, une taxe spéciale sur tout le pétrole et le gaz consommés au Canada. On a calculé que cette charge pourrait rapporter en tout jusqu'à 3.5 milliards de dollars par année. Si, comme le dit le gouvernement, cet argent doit servir à obtenir des capitaux de placement, il suffirait alors d'emprunter peut-être 30 milliards de dollars, voire davantage, pour financer le service de la dette. Par ailleurs, si ce prêt est bien utilisé de la façon dont le gouvernement envisage de le faire, un supplément de liquidités serait disponible pour accroître la capacité d'emprunt du gouvernement. Ce qui fait que grâce à ce système, le gouvernement pourrait mettre la main sur quelque 50 milliards de dollars et même davantage. Il a déjà réussi à obtenir 12 milliards de dollars l'année dernière, et il obtiendra 14 milliards lorsque ce bill sera adopté, ce qui fait en tout 26 milliards de dollars—et ce n'est encore qu'un commencement!

Pour obtenir ce capital énorme, le gouvernement n'a qu'à émettre une proclamation portant que la charge spéciale entre en vigueur. Certes, les conséquences économiques seraient énormes, ce qui rendrait désuètes les extrapolations les plus récentes du gouvernement, mais à bien y penser, elles le sont déjà par rapport au budget d'octobre. La capacité du gouvernement fédéral d'acquérir cette énorme quantité de dollars figure de façon explicite dans le budget et la loi d'autorisation. Pourtant, aucun des nouveaux bills, pas plus le bill C-59 que les autres, ne précise de quelle façon l'argent sera dépensé et, je le répète, les extrapolations du gouvernement ne tiennent aucun compte des répercussions inévitables qu'ils pourront avoir sur l'économie et les recettes de l'État. Le gouvernement actuel, d'après ce que je peux constater, veut avoir toute la latitude voulue de dépenser non seulement les 12 milliards en plus des 14 milliards accordés aujourd'hui, mais aussi quelque 50 milliards de dollars à sa discrétion sans être assujetti à la moindre restriction législative. En toute justice, le ministre des Finances (M. MacEachen) en présentant son exposé budgétaire a consacré un bref paragraphe à la question. Le voici:

> Petro-Canada sera chargé initialement d'acquérir les avoirs canadiens d'une ou plusieurs multinationales du pétrole. Comme par le passé, ces acquisitions seront largement financées par des emprunts sur les marchés étrangers de capitaux. Cependant, de nouvelles injections de capitaux propres seront nécessaires. Pour apporter ces capitaux, le gouvernement établira un fonds de participation canadienne. Le fonds sera alimenté par un prélèvement de participation canadienne . . .

Voilà pour la citation, monsieur l'Orateur. En plus de s'adjuger le droit d'imposer un fardeau supplémentaire pouvant atteindre $2,000 à chaque Canadien, le gouvernement a averti les principales sociétés pétrolières étrangères que leurs jours étaient comptés au Canada. A mon avis, cette prise en charge représente le programme le plus ambitieux d'intervention nationaliste et socialiste de l'État dans l'économie jamais tenté par un gouvernement canadien. Et je suis remonté loin dans le passé pour m'assurer du bien-fondé de ce que je dis.

Les porte-parole officiels du gouvernement nient que ce projet revienne à exproprier l'industrie pétrolière parce que le premier ministre (M. Trudeau) n'aime pas ce terme déplaisant. Pourtant, dans un autre document relatif au budget, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) nous dit ceci:

> Les objectifs de propriété et de contrôle dans les grandes entreprises et de participation du secteur public sont volontaires. Il serait préférable que les objectifs de participation soient atteints à l'aide de lignes directrices souples plutôt qu'au moyen d'une législation. Toutefois, il suivra la situation de près afin de voir si des résultats satisfaisants sont enregistrés dans le cadre de ce système volontaire.

A l'analyse de cette déclaration, monsieur l'Orateur, on comprend tout de suite l'essence du message qu'elle contient. Cela veut dire: «Capitulez ou nous allons vous exproprier». Le gouvernement a déjà acquis Petrofina à un coût de quelque 1.46 milliard de dollars. Étant donné ce qu'ont dit le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, on ne peut que se demander quelle est la prochaine société sur la liste. On pourrait créer une nouvelle loterie rien que sur la base de cette question. Cela pourrait être le nouveau jeu-devinette du Canada. Est-ce que ce sera Gulf? Texaco? Imperial Oil? Laquelle achètera-t-on la prochaine fois? Si vous arrivez à deviner lesquelles et si vous achetez des actions de l'une d'entre elles, vous pouvez être sûrs que vos efforts seront bien récompensés par le gouvernement. Muni de ses pouvoirs d'imposer et d'emprunter, le gouvernement vous fera certainement faire des profits s'il met la main sur la société que vous avez choisie. Regardez ce qu'il a remis comme profit aux actionnaires de la société Petrofina, par rapport à la valeur marchande. Compte tenu du montant du chèque en blanc que le présent gouvernement pourra obtenir à cette fin, aucune multinationale pétrolière n'est à l'abri d'une mainmise gouvernementale.

A mon avis, ce genre de programme d'expropriation massive soulève toutes sortes de questions politiques, les gouvernements du Venezuela, de Cuba et du Brésil, entre autres, ont tous fait des mainmises, ce qui a eu des conséquences désastreuses pour l'économie de ces pays. Les Canadiens, évidemment, ont été amenés à croire que leur régime gouvernemental est quelque peu différent de celui de ces pays. Mais, après ce qui s'est passé ces derniers temps, de nombreux Canadiens n'en sont plus tellement sûrs. Nous devons nous demander si nous voulons vraiment que le premier ministre devienne le chef des sociétés Petrofina, Imperial Oil, Gulf Oil ou Texaco? Ou encore, tenons-nous vraiment a ce qu'il délègue ces fonctions à l'un ou l'autre des mandarins d'Ottawa qui ont si mal géré le budget du gouvernement que, l'an dernier, le déficit a excédé 14 milliards de dollars et que, l'an prochain, il sera aussi, prévoit-on de l'ordre de 14 milliards de dollars, ou plutôt de 16 milliards au moins? S'il faut s'en remettre à des hommes

comme cela, c'est à se demander ce qu'il adviendra vraiment de l'économie canadienne.

● (1650)

Malgré des années de débat dans notre pays sur la question, je ne suis pas certain, bien que je lise le *Financial Post,* le *Financial Times* et pratiquement tous les journaux financiers que je peux trouver, que nos concitoyens soient convaincus du bien-fondé du rachat des sociétés étrangères, en particulier par le gouvernement fédéral. Le problème de fond n'est pas nouveau. Dans un gouvernement majoritaire, les contrôles exercés sur les dépenses publiques sont pratiquement inexistants. En fin de compte, le Parlement ne fait que viser les budgets des dépenses de l'État. Le pouvoir de dépenser d'un gouvernement majoritaire est pratiquement illimité. Le gouvernement peut pratiquement s'approprier tout ce qu'il veut et le dilapider comme bon lui semble.

Comme nous le savons tous, le parti au pouvoir peut faire fi de ses promesses et de ses engagements. Après avoir défait le gouvernement conservateur, les libéraux ont promis de maintenir l'énergie à un coût inférieur à ce que prévoyait notre budget. Nous avons malheureusement connu huit augmentations du prix de l'essence depuis que les libéraux ont pris le pouvoir pour avoir promis des prix inférieurs à ce que prévoyait notre budget. Cela ne s'est pas produit. Voilà pour les promesses politiques. Tout cela se résume à une question de confiance. Sans même que le gouvernement ne nous ait expliqué logiquement son projet d'expropriation d'une industrie, pouvons-nous être confiants qu'il a trouvé la meilleure solution aux problèmes du pays?

Sans même que le gouvernement ne nous ait expliqué comment il pourra réussir à maintenir la concurrence entre différentes sociétés qui seront toutes propriétés de l'État, pouvons-nous être confiants que l'industrie fonctionnera avec suffisamment d'efficacité pour que les avantages de l'expropriation en justifient les coûts? Le projet d'expropriation contribuera-t-il en quoi que ce soit à assurer des approvisionnements énergétiques suffisants pour l'avenir? Les Canadiens en retireront-ils vraiment des bénéfices nets sur le plan économique compte tenu de la note de 50 milliards de dollars à payer pour cette entreprise?

Quoi qu'il en soit, quelle nouvelle assurance pouvons-nous recevoir, hormis les propos lénifiants du premier ministre, du ministre des Finances et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) que les millions de dollars que vont ainsi payer les Canadiens au fisc ne seront pas dépensés à une fin tout à fait différente de celle annoncée? Quels que soient les mérites s'il en est, d'une nationalisation de l'industrie pétrolière, la Chambre n'a absolument aucune raison d'octroyer au gouvernement un blanc seing de 14 milliards de dollars. Si nous disposons de tant d'argent pour procéder à cette nationalisation, nous devons aussi nous demander s'il n'y a pas d'autres moyens plus rentables de dépenser cet argent.

Que fait-on en matière de recherche, de développement industriel et de stratégie industrielle? Si nous voulons que nos industries soient concurrentielles sur les marchés internationaux, nous devons consacrer davantage de crédits à la recherche afin de mettre en marché des produits concurrentiels par rapport à ceux des autres pays industrialisés. Nos industries primaires ont besoin d'être stimulées. Dans ma propre circonscription par exemple, l'industrie de conditionnement du poisson à Lockeport aurait besoin d'une aide financière d'urgence pour redémarrer après l'incendie dévastateur dont elle a été victime il y a six mois. Si le gouvernement veut obtenir une collaboration plus étroite de la part de tous les partis qui sont représentés à la Chambre, il doit dévoiler franchement ses priorités économiques et ses programmes de dépenses afin de donner l'impression à tous les députés de jouer un rôle dans la réorientation de la destinée du pays.

Malheureusement, ce projet de loi ne nous permettra pas d'atteindre cet objectif, à en juger d'après son libellé. Au contraire, il nous incitera encore davantage à nous méfier et à nous poser des questions sur les véritables objectifs du gouvernement, ses politiques et ses programmes. Ainsi, je voudrais savoir quels sont les projets du cabinet en matière d'expansion industrielle et notamment s'il envisage de faire reconstruire l'usine de la société National Sea Products à Lockeport. La ville de Lockeport est marquée par le sort; elle a perdu une bonne partie de ses commerces de détail il y a quelques années et le 23 juillet 1980, l'usine de la société National Sea Products a été détruite par un incendie à la suite duquel 305 personnes ont immédiatement perdu leur emploi. Bien d'autres personnes ont subi les contrecoups de cette catastrophe étant donné que l'usine représentait plus de la moitié de la base économique de la région de Lockeport, les salaires versés par cette entreprise représentant à peu près 2.5 millions de dollars en 1979.

Je suis certain que le gouvernement est bien au courant de ces faits car j'ai présenté de nombreuses instances au ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) et au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) à ce sujet. Dans l'intervalle, la direction de National Sea Products a remis aux fonctionnaires des plans détaillés de la nouvelle usine. Mais le 27 juin j'ai appris que la compagnie n'avait pas encore reçu d'offre du MEER et, évidemment, sans cela, elle ne peut projeter le financement du prêt dont elle aura besoin pour reconstruire l'usine de 11 ou 12 millions de dollars.

J'ai posé une question au secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacLellan) à ce sujet, ici même à la Chambre, le 13 janvier, et voici ce qu'il a répondu:

> Une proposition sera faite au conseil consultatif du ministère d'ici quelques semaines et le ministre pourra peu de temps après faire connaître la décision au député.

Comme j'ai reçu cette réponse en janvier, je me demande pourquoi le gouvernement tarde tant à intervenir. Nous pouvons, semble-t-il, trouver des millions de dollars pour aider Massey-Ferguson et d'autres industries, dont certaines sont à l'étranger. Pourquoi n'aidons-nous pas les nôtres, ces Canadiens qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ne peuvent s'aider eux-mêmes? Leur usine a été rasée par les flammes. Ils ne peuvent rien espérer du côté agricole car le terrain n'est pas très fertile. L'océan est leur seul espoir et c'est pourquoi il importe de reconstruire l'usine.

Les fonds qui seraient accordés à la National Sea Products pour lui permettre de reconstruire son établissement ne seraient que des capitaux d'amorçage. Les travaux de reconstruction permettraient déjà dans l'immédiat d'employer certaines personnes. Une fois les travaux achevés, tout porte à croire, si l'on tient compte des antécédents de l'entreprise, que, grâce aux impôts versés par la société et par ses employés aux trésors fédéral et provincial, Ottawa recupérerait les sommes avan-

cées. Comment expliquer que le gouvernement mette tant de temps à intervenir? Comment se fait-il que le gouvernement fasse toujours la sourde oreille alors que deux députés libéraux de la Nouvelle-Écosse siègent au cabinet? J'ose espérer qu'ils tiendront compte de mon intervention et qu'ils prendront des mesures concrètes dans un avenir rapproché.

Si le gouvernement cherche des idées sur la façon de redonner du travail aux Canadiens, qu'il commence par l'entreprise canadienne ou le secteur privé. Il devrait encourager les entreprises canadiennes à investir. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il nous faut refourbir nos armes en matière d'économie pour nous préparer aux temps difficiles qui nous attendent. Les Japonais et les Allemands l'ont fait après la Seconde Guerre mondiale et nous sommes tous témoins des résultats. Pour nous mettre sur cette voie, il nous faudra des hommes d'affaires et des planificateurs très futés. Les risques qu'il nous faudra courir requièrent une grande confiance dans notre économie et beaucoup de courage; mais, après tout, ces sentiments ne sont-ils pas ceux qui animent le secteur privé et le milieu des affaires?

Ensuite, il nous faudra expressément accroître la recherche et le développement. Dans les années 1980 et 1990, seul l'accroissement de la productivité permettra de réaliser des gains sur les plans économique et industriel, gains dont dépend le progrès social. L'un des meilleurs moyens de réaliser ces gains, c'est la technologie de pointe. Les Canadiens se sont habitués à utiliser des techniques mises au point à l'étranger. Les dépenses effectuées au Canada au titre de la recherche et du développement sont tombées de 1.4 p. 100 à 0.9 p. 100 du PNB; c'est d'autant plus maigre que chez nos concurrents elles représentent plus de 2 p. 100.

Si, du point de vue technique, nous souhaitons devenir indépendants et concurrentiels et réaliser des progrès économiques, nous devrons faire mieux que cela. Autrement, il nous faudra payer cher de ne pas nous être intéressés aux industries de l'avenir. Je ne prétends pas qu'il incombe uniquement au gouvernement fédéral d'investir davantage dans la recherche et le développement. Ce dernier peut favoriser les investissements, mais, à mon avis, ce sont surtout les particuliers et les chefs de petites entreprises qui doivent investir.

Les entreprises canadiennes devraient en outre se tourner davantage vers l'étranger. Compte tenu de notre balance des paiements et des perspectives nationales restreintes pour les économies d'échelle, il nous faudra désormais envisager le développement de nos entreprises dans une perspective internationale. L'avenir est à nous et, à cet égard, le gouvernement fédéral, par l'entremise de ses hauts commissaires et de ses attachés commerciaux répartis un peu partout dans le monde, peut se montrer des plus utiles.

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire qu'il est 5 heures.

• (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—La loi sur les pensions—La délégation des pouvoirs aux termes de l'article 33; le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins):—Le tarif des douanes—On demande la suppression du droit de douane grevant les gilets pare-balles;le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant)—Les forces armées canadiennes—L'essai de défoliants chimiques.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Les articles nos 25 et 27 sont reportés du consentement unanime.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA DÉRIVATION GARRISON—MESURES PROPOSÉES EN VUE DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT DU MANITOBA

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'adopter toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'achèvement des travaux de dérivation Garrison, dans l'État du Dakota du nord, ne cause aucun dommage à l'environnement du Manitoba, et que ces mesures devraient inclure:

1. la tenue d'une réunion conjointe des autorités provinciales, fédérales et de l'État du Dakota du nord qui sont touchées par le projet Garrison,

2. l'offre d'une aide juridique et technique aux groupes de citoyens qui, au Canada, cherchent actuellement à faire cesser les travaux,

3. la comparution, devant le Tribunal mondial, du gouvernement des États-Unis, au cas où le Canada ne réussirait pas à obtenir de garanties satisfaisantes relativement à la sécurité future de son environnement.

—Monsieur l'Orateur, j'interviens dans ce débat avec des sentiments mitigés. Pour ce qui est du côté positif, je suis content de pouvoir parler à la Chambre de questions qui préoccupent mes électeurs. Pour ce qui est du côté négatif, je trouve plutôt triste qu'en tant d'années, on ait si peu fait pour résoudre ce problème.

Pour bien comprendre le projet Garrison, il faut en étudier la génèse, en particulier dans le Dakota du Nord. Le projet qui consiste à utiliser les eaux du Missouri pour irriguer les terres arides du Dakota du Nord est plus ancien que l'État lui-même. C'est de 1887 que date le premier document où l'on constate un intérêt pour le projet Garrison et où l'on exprime le désir d'effectuer des travaux de dérivation. Presque à la même époque, il y eut une conférence constitutionnelle à l'issue de laquelle le Dakota du Nord est devenu un État et une demande fut adressée au Congrès des États-Unis pour que le gouvernement effectue les travaux de dérivation en question. Cette demande n'eut pas de suite. Dans les années 1930, après que la grande sécheresse eut dévasté la majeure partie des Prairies, dont le Dakota du Nord, on songea à nouveau à construire un système d'irrigation qui utiliserait les eaux du Missouri. L'idée fit rapidement son chemin et en 1935, une nouvelle demande fut adressée au Congrès américain pour que le gouvernement construise le système de dérivation en question.

Dérivation Garrison

A la suite de ces démarches, le Génie militaire américain et l'American Bureau of Reclamation étudièrent la viabilité du projet et les problèmes, techniques que posait la construction de barrages sur le Missouri et ses affluents. Le projet mis sur pied à l'époque s'appelait le projet Pick-Sloan Missouri River Basin. Dans un document traitant des effets sur le Manitoba du projet Garrison, on précise que le Congrès américain avait autorisé en 1943 le Génie militaire à construire une série de barrages sur le cours principal du Missouri et qu'à cette époque, on confia au Bureau of Reclamation du ministère de l'Intérieur américain l'administration du projet Garrison. Les travaux de construction du barrage Garrison, entrepris en 1947, furent achevés en 1956.

Une fois cet ouvrage construit, on proposa de réaliser l'ensemble du projet d'irrigation. Les projets établis en 1957 et en 1959 ne répondaient pas aux normes de rentabilité fixées par le gouvernement américain et furent donc abandonnés. Un autre projet mis sur pied en 1962 fut approuvée cette fois en août 1965 par le Congrès américain.

Le document dont j'ai parlé tout à l'heure décrit le projet autorisé cette année-là. Il s'agit d'un projet d'aménagement hydraulique polyvalent visant à dériver les eaux du Missouri vers le centre et l'est du Dakota du Nord afin d'irriguer 250,000 acres, d'assurer l'approvisionnement en eau de 14 villes pour des fins domestiques et industrielles et d'offrir des possibilités de loisirs en matière de pêche et de vie au grand air dans toute la région.

En gros, le projet consiste à prélever les eaux du Missouri pour les amener à travers le centre-nord du Dakota du Nord jusqu'à un réservoir appelé le Lonetree Réservoir. Ce réservoir est comme le moyeu d'une roue. Du réservoir de Lonetree, l'eau coule vers le nord par le canal Velva et finit par tomber dans la rivière Souris et ainsi atteindre le Canada. Vers l'est, par le canal de New Rockford, l'eau rejoint la rivière Sheyenne, de là la rivière Rouge qui elle, coule au Canada. Vers le sud, elle suit le canal d'amenée de la rivière James jusqu'à la rivière elle-même, puis la rivière Wild Rice et, encore une fois, elle aboutit au Canada.

L'essentiel de tout le problème au Canada, au Manitoba, pour être plus précis, c'est le réservoir de Lonetree, là où la rivière Missouri atteint la ligne de partage des eaux et se déverse dans le bassin de drainage de la baie d'Hudson. Ce déversement est la source de la plupart des difficultés, car il entraîne dans les eaux canadiennes des eaux, des organismes biotiques, des produits chimiques et des parasites qui n'y existent pas.

Une fois l'autorisation donnée, en 1965, on a commencé en 1968 à construire la station de pompage de Snake Creek qui fait partie du système. Et en 1970, on a lancé les travaux du canal McClusky, un des éléments les plus importants du projet. La dernière en date des mesures prises dans le cadre du projet de dérivation Garrison est un appel d'offres effectué en 1980 pour la construction du canal de New Rockford.

En avril 1969, le gouvernement canadien a commencé à s'inquiéter des effets dommageables que le projet Garrison risquait d'avoir sur le Canada. C'est à cette époque que fut envoyée la première de nombreuses notes échangées entre le département d'État des États-Unis et l'ambassade canadienne à Washington. Le Canada demandait des informations sur le projet Garrison. En octobre 1971, le Canada envoya la première note diplomatique dénonçant les effets dommageables des reflux causés par le projet. En 1975, les craintes du Canada atteignirent un point tel que le Canada et les États-Unis portèrent toute l'affaire devant la Commission mixte internationale, laquelle procéda à une excellente étude approfondie et déposa un rapport en 1977.

C'est ici que se pose le problème, monsieur l'Orateur. Depuis 1977, rien n'a été fait pour appliquer les recommandations de la Commission mixte internationale. Il n'y a pas eu de négociations bilatérales. Rien n'a été fait, et c'est sur cette inactivité que porte ma motion.

Examinons les recommandations de la Commission. Le rapport publié en 1977 disait clairement que la mise en œuvre du projet de dérivation Garrison aurait des répercussions fâcheuses sur l'environnement du Manitoba. Le rapport mettait en lumière trois grands sujets de préoccupation. D'abord, la quantité des eaux; d'importants volumes d'eau s'écouleraient sur le territoire du Manitoba à certaines époques de l'année. Deuxièmement, la qualité des eaux; les eaux traversant la frontière renfermeraient une plus grande concentration de produits chimiques. Le troisième problème, et sans doute le plus grave à long terme, avait trait aux incidences produites sur les ressources biologiques du Manitoba, c'est-à-dire sur la faune aquatique et terrestre.

● (1710)

Je voudrais maintenant parler des effets du projet Garrison sur les stocks de poisson du Manitoba. Je consignerai pour commencer au compte rendu certaines observations que j'ai faites en octobre 1980 au cours du débat d'une motion concernant les pêches au Canada. Je citerai quelques extraits d'un rapport technique publié en février 1979 par le Service des pêches et de l'habitat marin. Ce rapport s'intitule «La présence de poissons exotiques au Manitoba: Une évaluation écologique du projet de détournement Garrison». Je parlerai de trois espèces de poisson qui influeront beaucoup sur l'écologie du Manitoba. D'abord, voici ce que le rapport conclut au sujet de l'éperlan arc-en-ciel:

> . . . nous croyons que l'éperlan arc-en-ciel réussira à s'implanter et à prospérer dans les eaux du Manitoba . . . nous croyons qu'il pourra causer la disparition des stocks de hareng des lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis et nuirait considérablement au corégone dans les bassins nord des lacs Winnipeg et Manitoba.
>
> Il s'attaquera également au doré à certains endroits des lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis. Si les espèces le plus recherchées deviennent rares les pêcheurs éprouveront des pertes de revenus comme cela s'est produit au lac Érié à la fin des années 50.

Le rapport dit ensuite ce qui suit à propos de l'alose à gésier:

> . . . nous croyons que l'alose à gésier sera introduite et qu'elle pourrait s'acclimater dans les lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis. Les conditions de l'environnement et de l'habitat, la nourriture et les zones de frai conviennent à l'établissement de stocks d'alose à gésier dans ces eaux . . . l'importance de son incidence peut varier d'une incidence minime à la pire possible qui pourrait entraîner la disparition complète des stocks de dorés et de dorés noirs de ces lacs.

A propos d'une troisième espèce de poisson, le méné de l'Utah, voici ce que dit ce rapport:

> En somme, le méné de l'Utah a une capacité de reproduction élevée, la capacité d'accroître rapidement sa population et il peut vraisemblablement s'établir dans les eaux du Manitoba . . . De plus, si le méné de l'Utah a une incidence négative sur les poissons indigènes des eaux du Manitoba, il peut devenir un poisson nuisible pour les pêcheurs sportifs et commerciaux (par le seul volume qu'il peut occuper dans les filets). Nous prévoyons que le méné de l'Utah fasse concurrence au poisson blanc et au doré quant à la nourriture et qu'il déplacera vraisemblablement, dans une forte mesure, les espèces de fourrages, plus particulièrement les ménés . . . C'est pourquoi, nous considérons que ce poisson représente les mêmes risques de conséquence grave que l'éperlan arc-en-ciel ou l'alose à gésier.

J'aimerais maintenant citer certains chiffres. Le rapport contient un tableau qui indique le pourcentage de réduction des stocks. On donne trois chiffres: le minimum, le plus probable et le maximum. Je ne citerai que les chiffres les plus probables.

Dans le bassin nord du lac Winnipeg, les stocks de corégone de lac diminueraient de 50 p. 100, ceux de cisco de l'Alaska, de 75 p. 100, et les stocks de doré et de doré noir, de 50 p. 100. Dans le bassin sud du lac Winnipeg, on enregistrerait une diminution de 5 p. 100 pour le corégone de lac, de 5 p. 100 pour le cisco de l'Alaska et de 50 p. 100 pour le doré et le doré noir. Dans le lac Manitoba, la réduction serait de 30 p. 100 pour le corégone de lac, de 75 p. 100 pour le cisco de l'Alaska et de 75 p. 100 pour le doré et le doré noir.

La pêche est donc en danger au Manitoba et cela risque d'avoir des résultats absolument désastreux. Même si la question a été étudiée de long en large, on a oublié un groupe très important de Manitobains. Je veux parler des autochtones. Dans un rapport publié en 1969 sur les conséquences du projet de dérivation Garrison pour les localités indiennes du Manitoba, un cabinet d'experts-conseils de Winnipeg, Rieber-Kremers and Associates, signalait qu'à l'heure actuelle le projet modifierait sérieusement le mode de vie de 17,000 Manitobains. Comme c'est en l'an 2030 que le projet doit avoir le plus de conséquences, on évalue à 37,000 le nombre d'Indiens qui seraient alors touchés. Aujourd'hui, leur gagne-pain, c'est la pêche. En 1979, la pêche a rapporté aux autochtones du Manitoba 1.9 million de dollars. Ils se nourrissent également du produit de leur pêche. Autrement dit, ils pêchent pour se nourrir.

Je vais maintenant citer le passage suivant du rapport Rieber-Kremers:

> Nous en arrivons maintenant aux incidences qui ne sont pas connues et qui n'ont pas été examinées dans les études commanditées par le gouvernement, notamment, les incidences dans le domaine socio-culturel. On a démontré que les Indiens qui vivent dans la zone vulnérable ont une culture viable, distincte de celle des autres Manitobains. Comme la Commission mixte internationale et les organismes d'État n'ont tenté d'analyser que l'incidence du point de vue biophysique, il n'y a pas eu d'examen approfondi de l'incidence sur la vie socio-culturelle des communautés touchées ainsi que les changements à long terme qui risquent d'avoir des répercussions importantes et durables sur la vie quotidienne des gens de cette région. Le projet ne menace pas uniquement le revenu tel que décrit plus haut, mais la survie même de tout un mode de vie axé sur la terre et l'eau. Cet aspect de l'incidence est peut-être le plus grave, tout en étant le plus difficile à quantifier. Cependant, on peut dire avec assez de certitude, étant donné que la pêche commerciale et de subsistance font partie intégrante de la structure socio-culturelle des communautés, que ce projet aura des effets néfastes sur cet élément fondamental.

Pour revenir un peu plus près de chez moi, je voudrais parler d'une localité du nord de ma circonscription appelée Easterville qui compte 800 à 900 habitants. Presque tous sont des autochtones, des Indiens de plein droit ou de fait. Il existe en gros à peu près deux douzaines d'emplois à plein temps dans cette localité, notamment au bureau de la bande, au village, à l'école, au magasin coopératif et à la cueillette des ordures. C'est à peu près tout. Il n'y a pas d'autres emplois à plein temps à Easterville. Il y a deux saisons de pêche par an. Pendant ces saisons, presque tous les adultes gagnent leur vie grâce à la pêche. Pour la grande majorité des habitants de cette localité, la pêche est le seul revenu de l'année. Si le volume des prises diminue de 50 p. 100, comme on le prévoit en raison des effets néfastes du projet Garrison, cette localité en subira de lourdes et innombrables conséquences. Je n'ose pas imaginer à quel point elle en sera touchée.

J'aimerais vous résumer rapidement la situation. Nous, Manitobains, n'avons pas eu de garantie par le passé concernant l'intérêt que porte le gouvernement au projet de dérivation Garrison. Nous n'avons eu de garantie ni du département d'État américain ni de la Direction de l'exécutif que les dispositions du Traité relatif aux eaux limitrophes de 1909 seraient respectées. Les travaux de construction se poursuivent tandis qu'on nous fait promesse sur promesse. Lorsque le Président Carter était au pouvoir, nous avons connu un bref répit lorsqu'il a annulé un certain nombre de projets de détournement des eaux. Cependant, au cours de sa dernière année en fonction, dans sa lutte désespérée pour obtenir des voix, il a lâché du lest au sujet des problèmes écologiques et a fait adopter par le Congrès d'importants crédits destinés au projet Garrison. Ce que nous laisse prévoir l'avenir immédiat ne nous rassure pas davantage.

Le nouveau gouverneur du Dakota du Nord, le gouverneur Olson, a dit que c'était au Manitoba de prouver que ce projet aurait des effets néfastes sur la province. La Commission mixte internationale et diverses autres études effectuées nous en ont donné la preuve. Nous ne pouvons accepter ce genre d'argument. Nous n'avons aucune garantie de la part du nouveau président Reagan et de son secrétaire à l'Intérieur, M. Watt, qui jusqu'ici n'ont jamais pris fermement position à l'égard des questions d'environnement.

Le fin mot de l'histoire, que ce soit pour moi, pour mes autres collègues du Manitoba ou pour tous les Manitobains, c'est que nous nous opposons au projet de dérivation de la rivière Garrison sous sa forme actuelle. Si nous envoyons des avertissements aux Américains, je veux qu'il soit bien clair que nous n'avons aucune intention de nous ingérer dans leur politique intérieure. Peu nous importe ce qu'ils font des eaux qui se trouvent sur le territoire du Dakota du Nord. Mais lorsque ces eaux menacent le gagne-pain des Manitobains, là, nous nous en préoccupons.

En tant qu'homme politique qui représente une circonscription manitobaine, je ne peux pas fermer les yeux. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre le risque de laisser ces effluents étrangers rentrer au Manitoba. Je rappelle aux députés qu'il n'y avait pas de carpe dans les lacs du Manitoba jusqu'à ce qu'un pêcheur en apporte parmi ses appâts. On trouve maintenant des carpes en abondance dans les principaux lacs de la province. Je pourrais signaler aussi que le lapin n'était pas indigène à l'Australie. Nous savons tous, je crois, ce qui s'est produit en Australie à propos de la population de lapins dont on n'avait importé qu'un couple à l'origine.

Nous ne pouvons donc permettre qu'un seul seau d'eau du Dakota-Nord contenant une alose à gésier, un éperlan arc-en-ciel, un sucet du Utah ou une autre espèce se répande dans les cours d'eau du Manitoba. Nous n'accepterons pas le garde-poissons qu'ont proposé les constructeurs américains du projet de dérivation Garrison. Il est impensable qu'un garde-poissons de ce genre puisse protéger avec succès les cours d'eau du Manitoba. Nous n'accepterons pas non plus une indemnité après coup. Cela ne nous satisfait pas. Nous ne souscrivons pas aux banalités des hommes politiques américains, notamment celles du gouverneur Olson qui prétend que rien ne prouve que le Manitoba sera lésé. Nous n'acepterons qu'une chose, et

j'espère que les députés ministériels d'en face m'écoutent, c'est que pas la moindre goutte d'eau du bassin de dérivation Garrison dans le Dakota-Nord ne soit répandue en deçà de la frontière du Manitoba. C'est tout.

● (1720)

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, je suis heureuse que le député ait soulevé cette importante question. Il est de fait que les pourparlers sont parvenus à un niveau critique. Sur ce dossier, la position canadienne reçoit l'appui de tous les partis représentés à la Chambre.

Je voudrais tout d'abord répéter encore une fois la position ferme et constante du gouvernement au sujet du projet de dérivation Garrison. Le gouvernement s'oppose de façon inébranlable à tout déversement dans le bassin de la baie d'Hudson d'eaux provenant du bassin du Missouri qui y feraient passer des organismes étrangers, c'est-à-dire des espèces de poissons, de parasites et de maladies d'origine étrangère. Le gouvernement, qui s'appuie sur les décisions de la Commission mixte internationale, maintient que tout transfert de ce genre aurait des conséquences graves et absolument inadmissibles pour la population du Manitoba.

D'autres députés ont déjà suggéré au gouvernement diverses solutions pour la réalisation de l'objectif sur lequel je pense que tous les députés sont d'accord. Je suis heureuse de pouvoir passer en revue les démarches faites jusqu'ici et de faire le point des négociations à l'intention des députés.

Depuis avril 1969, le gouvernement canadien a exposé au gouvernement des États-Unis une série de communications officielles les préoccupations que lui causait le projet d'ouvrage de dérivation Garrison. Par une note du 23 octobre 1973, le gouvernement du Canada a informé le département d'État des graves inquiétudes que continuaient de lui causer les conséquences possibles de ce projet pour son territoire ainsi que sa conviction, fondée sur des études effectuées dans les deux pays, que la réalisation du projet violerait les obligations contractées par les États-Unis à l'article IV du Traité des eaux limitrophes. L'article IV dispose:

. . . les eaux qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au prludice des biens ou de la santé de l'autre côté.

Le gouvernement du Canada a reçu avec satisfaction les assurances données par le gouvernement américain dans sa note du 5 février 1974, à l'effet qu'il se conformerait:

. . . aux obligations contractées envers le Canada de ne pas polluer les eaux qui coupent la frontière au préjudice des biens ou de la santé au Canada. Il ne sera pas entrepris d'ouvrages susceptibles de nuire aux eaux se déversant au Canada s'il n'est pas clair que cette obligation sera respectée.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont alors demandé, le 22 octobre 1975, à la Commission mixte internationale d'entreprendre une enquête impartiale et binationale sur les implications du projet de dérivation Garrison au-delà de la frontière et de recommander toute mesure susceptible d'assurer que les eaux canadiennes ne seraient pas polluées au point de porter préjudice à la santé ou à la propriété des Canadiens. On demandait donc précisément à la Commission d'étudier les implications outre-frontière du projet quant à la qualité de l'eau et aux usages qu'on pourrait encore en faire et d'analyser la nature et l'étendue des effets qu'aurait sur la pêche commerciale et sportive au Manitoba l'arrivée dans les eaux de cette province d'organismes étrangers provenant de la rivière Missouri et qui pourraient y être déversés par voie de la dérivation Garrison.

Lorsqu'il a su que la Commission mixte internationale ne pourrait pas terminer son étude avant la date à laquelle le gouvernement américain devait prendre d'importantes décisions budgétaires relatives à la mise en chantier d'ouvrages reliés au projet de dérivation Garrison, le gouvernement du Canada a commencé à craindre que ces décisions ne soient prises sans une pleine connaissance des effets possibles de ces ouvrages sur le Canada. Aussi, le 12 octobre 1976, le gouvernement du Canada a demandé . . .

. . . d'interrompre les travaux et de laisser en suspens les décisions concernant la construction du réservoir Lonetree jusqu'à ce que le rapport de la Commission ait été reçu et que les gouvernements aient pu se consulter.

Lorsqu'il a formulé cette demande, le gouvernement du Canada à signalé qu'il s'inquiétait notamment de ce que le remplissage et l'utilisation du réservoir pourraient affecter les eaux qui coulent vers le Canada.

Dans sa réponse de février 1977, le gouvernement des États-Unis s'est engagé à ne pas octroyer de contrat pour la construction du barrage Lonetree tant que les pays membres de la Commission mixte internationale n'auraient pas reçu le rapport et n'en auraient pas discuté.

Dans l'intervalle, le Commission mixte internationale avait constitué le Bureau international d'étude du projet de dérivation Garrison, comprenant des spécialistes des deux gouvernements, et l'avait chargé d'effectuer les études techniques nécessaires à son enquête. En janvier 1977, le Bureau a signalé ce qui suit:

. . . tel qu'il est envisagé le projet de dérivation Garrison aurait de sérieuses répercussions sur l'utilisation des eaux au Canada.

Le Bureau a estimé que la perte annuelle totale s'élèverait à plusieurs millions de dollars pour les entreprises de pêche commerciale des lacs Winnipeg et Manitoba.

La Commission mixte internationale a tenu des audiences publiques pour recueillir des commentaires concernant le rapport du Bureau. Elle a déposé son propre rapport au gouvernement le 16 septembre 1977 en le fondant sur celui du Bureau, sur les témoignages reçus lors des audiences publiques ainsi que sur d'autres mémoires.

La Commission a conclu que la mise en chantier et en service du projet de dérivation Garrison tel qu'il était envisagé au départ aurait des répercussions négatives importantes au Canada sur le plan tant sanitaire que matériel à cause des effets préjudiciables de ce projet sur la qualité de l'eau ainsi que des effets irréversibles qu'il aurait sur certaines des ressources biologiques les plus importantes du Manitoba. La Commission a recommandé que les parties du projet qui pourraient influer sur les eaux canadiennes ne soient pas construites.

Le gouvernement canadien croyait à l'époque que le département d'État américain préparait un projet Garrison modifié qui tiendrait compte tant des préoccupations canadiennes que des recommandations de la Commission mixte internationale.

Un projet modifié a été publié, en février 1978, par le département d'État des États-Unis. D'après les hauts fonctionnaires fédéraux et manitobains, le projet proposé ne semblait pas vraiment tenir compte de tous les effets que le projet pourrait avoir outre-frontière selon la Commission mixte internationale. Le gouvernement canadien a de nouveau précisé au gouvernement américain que le risque de transfert d'organismes étrangers dans le bassin de drainage de la baie d'Hudson ne se trouvait pas éliminé ou réduit de façon substantielle par

le projet révisé proposé. Ce projet laissait entrevoir en fait le transfert de tels éléments dans la rivière Rouge par la voie de la rivière Cheyenne. La Commission mixte internationale avait qualifié la nécessité de prévenir le transfert d'organismes de «prioritaire».

Le Canada a demandé que ces observations soient transmises à tous les organismes concernés du gouvernement américain ainsi qu'au Congrès qui s'était déjà inquiété à propos des répercussions internationales du projet.

Durant l'été de 1978, le Congrès a débattu la question et il semblait que les Américains soient fermement décidés à tenir compte des préoccupations du Canada et à les respecter entièrement. Le Canada pensait que le département de l'Intérieur ne perdrait pas tout cela de vue.

Par conséquent, nous avons été très inquiets d'apprendre que le plan recommandé par le département de l'Intérieur comprenait des mouvements d'eau et partant de l'acheminement de substances biotiques du Missouri au bassin de drainage de la Baie d'Hudson.

En conséquence, en mars 1979, le gouvernement du Canada a fait savoir au gouvernement américain que si celui-ci soumettait de nouveaux projets de dérivation Garrison prévoyant notamment des mouvements entre les différents bassins au Congrès sans l'avoir consulté officiellement au préalable, il considérait que les assurances américaines et les recommandations de la commission mixte internationale n'ont pas été respectées. Ces assurances ont été confirmées par le Congrès et la nécessité de pareilles consultations a été reconnue par la Commission mixte internationale et par les autorités américaines.

● (1730)

Le Canada a alors demandé que des consultations aient lieu avant qu'un nouveau projet de dérivation Garrison soit soumis au Congrès. Nous avons aussi demandé l'assurance qu'un plan définitif ne sera pas adopté par le gouvernement américain tant qu'il ne sera pas prouvé que les obligations et les engagements que les États-Unis ont contractés par traité envers le Canada peuvent être remplis, en tenant pleinement compte des recommandations de la Commission mixte internationale.

Lors de consultations qui ont eu lieu en mars 1979, le Canada a réitéré la position nette dont il ne déroge pas et les États-Unis ont encore une fois promis d'honorer leurs obligations en vertu du traité des eaux limitrophes.

Cela explique la vive inquiétude du gouvernement du Canada lorsque, en juin 1979, le Congrès américain a autorisé des dépenses additionnelles de 9.7 millions de dollars pour des travaux au projet de dérivation Garrison. Cette autorisation a été accordée en dépit des objections criardes du Canada, y compris une note diplomatique non équivoque datée du 18 juin 1980 et des efforts inlassables de la part du gouvernement fédéral, des autorités manitobaines, d'un certain nombre de députés et de groupes de citoyens. Même si la directive jointe au bill de subsides précisait qu'on ne pouvait dépenser les fonds pour des travaux qui toucheraient directement le Canada, il était inquiétant de noter que l'argent allait servir à la mise en œuvre du plan de 250,000 acres alors autorisé, non pas du plan modifié qui, d'après ce que nous en savions, était à l'étude.

Dans sa note diplomatique du 1er octobre 1980, le Canada a signalé que, le projet n'ayant pas été modifié de façon significative, tous les nouveaux travaux sembleraient mener inévitablement à la réalisation d'installations qui finiraient par violer le traité des eaux limitrophes. Nous avons précisé que, d'après notre interprétations, il fallait d'abord parvenir à une entente satisfaisante quant aux sérieuses conséquences bilatérales du projet avant de prendre toute autre décision autorisant de nouveaux travaux.

La note ajoutait que cette autorisation de crédits supplémentaires en vertu d'un programme qui n'a nullement été modifié pour tenir compte du point de vue canadien ou des conclusions et recommandations de la Commission mixte internationale, provoque chez nous une vive inquiétude.

Par note diplomatique du 1er décembre 1980, le gouvernement américain a fait connaître dans les grandes lignes au gouvernement canadien la façon dont ces crédits seraient affectés. Certains fonds, affirmait-on, ne seraient engagés qu'après consultation entre les deux gouvernements. Mais le Bureau de la gestion et des budgets de États-Unis a depuis exigé que ces crédits soient dépensés; toutefois, le gouvernement américain nous a donné sa parole qu'il n'engagerait de crédits que dans la zone d'essai de West-Oakes, qui ne touche pas le Canada.

Nous sommes actuellement parvenus à un point critique de l'examen bilatéral de cette question. Le gouvernement américain a proposé d'entamer la consultation bilatérale dès le mois de mars. Les experts scientifiques et techniques canadiens ont été mis au courant des dernières réalisations techniques américaines afin que ceux qui prendront part aux consultations connaissent parfaitement bien les aspects techniques de la question. On abordera certes ces consultations avec prudence, en tenant compte, toutefois, de la possibilité réelle de résoudre le dilemme à notre satisfaction, possibilité peut-être plus grande aujourd'hui que jamais.

Le cadre dans lequel se poursuivront ces entretiens semble mieux se prêter à un accord mutuel, en ce que le Département d'État a proposé que les consultations soient axées sur la possibilité de modifier le plan réduit de 96,300 acres. Il a en outre accepté que les discussions portent sur les recommandations de la Commission mixte internationale et l'objection du Canada à tout transfert d'eau entre les bassins. Autrement dit, les préoccupations fondamentales et maintes fois exprimées du Canada ont été acceptées comme point de départ des consultations. La scène est enfin prêt pour la discussion sérieuse de ces questions d'importance critique pour le Canada.

Cette réunion semblerait répondre au vœu émis par le député qui recommande dans son avis de motion de convoquer un réunion conjointe des autorités provinciales, fédérales et de l'État du Dakota du nord qui sont touchées par le projet Garrison. Les consultations bilatérales ainsi proposées offriraient amplement l'occasion aux parties intéressées de faire connaître leur point de vue. Le gouvernement du Canada compte bien que le gouvernement du Manitoba participe à part entière à tous les travaux préparatoires aux consultations et soit représenté parmi les participants canadiens.

Il est clair que tout ce qui arrivera dorénavant devra être perçu en tenant compte du nouveau gouvernement et du nouveau Congrès des États-Unis. Le gouvernement canadien examine et réévalue les moyens les plus efficaces à prendre pour bien faire comprendre au nouveau Congrès et au nouveau gouvernement toute la gravité des objections que le Canada oppose à la réalisation de ce projet. Nos représentants à Washington s'y sont employés très activement ces derniers mois. Tous les députés savent sans doute que des pourparlers sont actuellement en cours en vue d'organiser une visite du président Reagan au Canada dès le début de son mandat, et cette visite fournira une autre occasion de réexaminer la question au niveau le plus élevé.

Le gouvernement fédéral travaille de concert avec le gouvernement du Manitoba sur cette question, parce qu'il importe que les représentants du Canada fassent front commun. Les deux gouvernements, c'est-à-dire le gouvernement du Canada et celui du Manitoba, ont déjà bien établi les fondements juridiques et techniques sur lesquels le Canada s'appuie pour s'opposer au projet Garrison, et cette coordination a été l'un des atouts du Canada dans les pourparlers jusqu'ici. Tous les particuliers et toutes les associations de citoyens qui ont donné leur point de vue ont aussi aidé la cause du Canada.

Même si nous discutons d'une violation possible d'un traité international, ce n'est peut être pas une bonne chose d'émettre trop d'hypothèses sur les sanctions qui pourraient être imposées, quoique le député lui-même en ait parlé. Je crois qu'il importe de se rappeler que le Canada a depuis longtemps des relations amicales avec les États-Unis. De façon générale, ces relations se sont fondées sur l'esprit de collaboration et le respect des obligations internationales. Nous espérons donc que cette dernière série de négociations débouchera sur une entente satisfaisante qui permettra de protéger les eaux du Canada.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une question très importante pour le Manitoba. Il y a longtemps que j'affirme que cette question ne fait certainement pas appel à l'esprit de parti. Je crois sincèrement qu'elle dépasse les limites de la politique de parti et je suis heureux que le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) ait présenté une motion d'initiative parlementaire à ce sujet cet après-midi.

Je ne suis pas sûr d'être tout à fait d'accord avec certaines des choses que demande le député dans sa motion, mais je suis aboslument d'accord avec l'objectif de cette motion. Nous ne pouvons pas un seul instant supposer que nous n'aurons pas de problèmes avec nos cours d'eau si les eaux du Missouri, aux États-Unis, sont détournées vers le bassin de la baie d'Hudson. Je n'entrerai pas dans les détails techniques du projet et je ne m'étendrai pas non plus sur les raisons pour lesquelles nous ne voulons pas que les eaux du Missouri soient détournées vers le Canada. Le député de Selkirk-Interlake a très bien décrit la situation.

Il s'agit incontestablement d'une affaire internationale, et c'est ce qui me préoccupe. Une frontière internationale est en cause et, par conséquent, il incombe nettement au gouvernement fédéral de prendre l'initiative au nom du Manitoba et du Canada.

Quand je prends connaissance d'une motion d'initiative parlementaire comme celle qui est présentée cet après-midi, je suis enclin à faire remarquer que le gouvernement fédéral a négligé d'exercer son autorité et de veiller à ce que la région touchée soit non seulement au courant de la situation, mais soit également persuadée que le gouvernement fédéral agit consciencieusement.

On a organisé au Manitoba des groupes qui se rendront au Dakota du Nord pour y protester contre les nouveaux travaux de construction du barrage en question.

● (1740)

Tout le monde constate en effet qu'on consacre chaque année davantage d'argent au projet et qu'à chaque fois, cela en accélère la réalisation. Quand ce sera fait, nous recevrons les eaux américaines avec tous les problèmes qui s'ensuivent. C'est ce qu'on peut lire dans les journaux du Manitoba.

J'ai sous les yeux un article du *Daily-Graphic* de Portage-la-Prairie, du 17 novembre 1980, et suivant lequel le consul général des États-Unis à Winnipeg exhorte les Canadiens à se faire entendre. Michael Carpenter, consul général des États-Unis à Winnipeg, a déclaré:

> Les Manitobains doivent manifester leur opposition au projet de dérivation Garrison, a déclaré samedi soir, à Portage-la-Prairie, le consul général des États-Unis à Winnipeg.

Voilà un consul général des États-Unis qui dit aux Manitobains de manifester leur opposition. J'ai ici un article publié dans le *Sun* de Brandon, du 19 novembre dernier, sous le titre «Projet Garrison: Attention, danger». Là encore, c'est à propos de la construction du barrage.

Voici un article paru dans le *Herald* de MacGregor, journal du sud du Manitoba, le 19 novembre, sous le titre: «La Audubon Society ne gagnera probablement pas sa cause». Je vous cite le premier paragraphe:

> Un porte-parole des groupements de Canadiens qui s'opposent au projet de dérivation Garrison a dit qu'il ne pensait pas que la National Audubon Society gagnerait sa cause pour faire arrêter ou suspendre le projet, après avoir entendu les délibérations d'un tribunal fédéral américain, vendredi, à Washington.

La Audubon Society est établie aux États-Unis. Ses membres redoutent les conséquences de la construction et de l'achèvement du barrage.

Dans un autre journal local du 10 décembre, on peut lire ce titre: «Le Dakota du Nord reste sourd aux protestations contre le projet Garrison». Pour terminer, je vous citerait un article du 21 janvier dernier où l'on peut lire sous le titre: «Les Manitobains déplorent les déclarations du gouverneur du Dakota du Nord sur le projet Garrison»:

> A l'issue d'une assemblée à Jamestown, D.N., des citoyens canadiens et américains ont publié une déclaration dans laquelle ils «déplorent vivement» les propos tenus par le gouverneur du Dakota du Nord, Al Olson. Ce dernier a dit récemment qu'il fallait poursuivre le projet de dérivation Garrison jusqu'à ce qu'on puisse prouver qu'il pouvait causer du tort aux pêcheurs du Manitoba.

Nos préoccupations sont nombreuses et elles sont partagées par nos voisins du Sud. Si le gouvernement fédéral fait son devoir, et qu'il manifeste un peu de fermeté à cet égard, nous éviterions peut-être aux habitants de la région de se préoccuper des effets nocifs de ce projet sur leur santé, sur les eaux canadiennes et sur les moyens leur permettant de continuer à gagner leur pain comme ils l'ont fait dans le passé. Il n'y a aucun compromis possible. Il est proposé dans la motion de poursuivre le gouvernement américain devant les tribunaux. Ce serait certainement là une mesure de dernier recours. S'il s'impose de le faire, nous aurons alors perdu notre cause.

La seule façon d'épargner au Canada les répercussions nuisibles du projet de dérivation Garrison serait justement de ne pas procéder aux travaux. Il n'existe pas de solution qu permettrait à l'eau de passer sur notre territoire tout en nous épargnant les problèmes qui l'accompagnent. Permettez-moi de douter qu'on trouve jamais pareille solution qui soit satisfaisante, mais jusque là le Canada ne peut vraiment faire aucun compromis dans cette affaire. Nous craignons les difficultés que pourraient nous causer les eaux polluées et salées qui couleront dans nos rivières.

J'en ai discuté avec les représentants de Portage-la-Prairie, une ville d'environ 15,000 personnes; ils m'ont appris que si les eaux passent du Dakota du nord dans l'Assiniboine, il leur faudra consacrer jusqu'à 3 millions de dollars à la construction d'une usine de traitement pour maintenir la qualité actuelle des eaux. Voilà les questions qui préoccupent les habitants de la région. Il n'y a vraiment pas de solution pour ce qui est de la pêche au Manitoba et il nous faudra dépenser des millions de dollars pour épurer les eaux.

Les eaux détournées nous amèneraient de nouvelles espèces de poissons, et donc de nouvelles maladies et d'autres problèmes connexes. Alors, il sera trop tard pour renverser la situation. Il est impossible de dire aux poissons: «Rentrez chez vous, dans le Dakota du Nord. On ne veut pas de vous ici.» C'est impossible, et nous le savons tous. Nos préoccupations sont fort légitimes et elles deviennent de plus en plus déconcertantes au fur et à mesure qu'approche la date d'achèvement des travaux du fait que des sommes supplémentaires ont été affectées au projet.

De toute évidence, la question relève de la compétence du gouvernement fédéral. D'après le dernier intervenant, le gouvernement est fort sérieusement préoccupé par la question. J'espère que les ministériels ne s'en tiendront pas à cela et qu'ils feront savoir au gouvernement des États-Unis, de la façon la plus diplomatique, mais également la plus ferme, que le Canada ne peut, en aucune circonstance, accepter les eaux provenant des États-Unis.

L'orateur qui m'a précédé a dit également qu'il aimerait voir les provinces participer aux préparatifs des réunions. C'est très bien, mais je pense que le gouvernement fédéral devrait faire preuve de responsabilité en donnant l'exemple, c'est-à-dire en leur permettant non seulement de participer aux préparatifs mais en prenant les mesures qui s'imposent pour faire connaître aux Américains nos sentiments véritables à ce sujet.

J'ai soulevé cette question à la Chambre à plusieurs reprises par le passé. L'une des propositions formulées visait à envoyer le moment venu aux États-Unis une délégation formée de représentants de tous les partis de la Chambre. J'ai parlé au ministre des Affaires extérieures, qui dit ne pas savoir si le moment est venu. Nous savons que M. Watt est secrétaire à l'intérieur. Il me semble que le moment est venu de communiquer avec les Américains pour nous assurer, au moment où le nouveau gouvernement s'installe à Washington, qu'ils sont au courant de nos inquiétudes, de ce côté-ci de la frontière, et qu'ils connaissent nos sentiments à ce sujet. Il est regrettable que le gouvernement fédéral n'ait pas donné davantage l'exemple en faisant connaître plus tôt notre position aux Américains. Je dis cela, parce qu'en lisant les journaux locaux, je remarque que bien des gens s'inquiètent de ce que le gouvernement fédéral ne connaît pas notre position.

Le traité concernant les pêcheries de la côte est suscite également bien des inquiétudes. Personne ne prétend que ce n'est pas un sujet de préoccupation; cela l'est certainement, mais si le traité relatif aux pêcheries n'est pas conclu cette année ou l'an prochain, le poisson sera toujours ici. Le problème, en ce qui concerne le projet Garrison, c'est que lorsque la dérivation aura eu lieu, des espèces américaines de poisson seront déversées dans nos eaux et y resteront. J'aimerais que le gouvernement fédéral mette davantage l'accent sur ce problème. C'est manifestement une question qui relève du gouvernement fédéral, car elle se pose sur une frontière internationale.

On m'a signalé entre autres que les deux sénateurs du Dakota du Nord siègent au comité des affectations de crédit, et c'est très important. Cela représente deux voix possibles en faveur de toute affectation future de crédits au projet Garrison. Là encore, je dois insister sur le faite que ce problème n'est pas empreint de sectarisme politique, et je suis heureux de le voir soulevé à la Chambre. Je ne suis pas sûr que l'ancien gouvernement néo-démocrate du Manitoba ait fait tout son possible pour faire savoir aux Américains et au gouvernement fédéral que des problèmes surgiraient à la suite de la construction du barrage. J'ai entendu critiquer le gouvernement du Manitoba à ce propos.

Je suis au courant de certaines initiatives du gouvernement provincial du Manitoba, qu'il ne convient pas forcément à un gouvernement provincial de prendre. Par exemple, le premier ministre du Manitoba a envoyé des télégrammes à plusieurs représentants et fonctionnaires Américains, pour faire connaître les objections du Manitoba au projet Garrison. Je suis persuadé que c'était davantage du ressort du gouvernement fédéral. Comme on ne donnait pas signe de vie au niveau fédéral, le gouvernement provincial a dû intervenir, et nous avons vu des groupes de citoyens intervenir également. Si le gouvernement fédéral avait fait son travail, les habitants de la région, le gouvernement provincial et les gouvernements municipaux du Manitoba n'auraient pas eu à s'en mêler.

Je n'ai pas l'intention de parler très longuement de ce bill. Nous sommes nombreux du Manitoba à nous intéresser vivement à cette affaire ces dernières années. J'aimerais seulement terminer en disant qu'il est grand temps que le gouvernement fédéral donne le ton dans cette affaire, qu'il ne se contente pas d'exprimer sa vive inquiétude et de laisser les provinces et les gens de la région en cause s'en occuper.

Je pense qu'il est temps qu'ils prennent l'initiative et fassent le nécessaire pour que la population, tous les niveaux de gouvernement et tous les partis ici à la Chambre fassent savoir aux Américains que c'est le moment opportun, avant que le nouveau gouvernement américain soit en place depuis trop longtemps. Nous, du Manitoba, ne pouvons accepter sous aucun prétexte que le eaux du bassin du Missouri se déversent dans celui de la baie d'Hudson.

Dérivation Garrison

● (1750)

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur le sujet soulevé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant). Il a exposé en grande partie l'historique du projet, que j'avais l'intention de brosser. Je lui en suis gré parce qu'il me permet ainsi de passer à la deuxième partie de mes observations. Il a fort bien expliqué les conséquences de ce projet d'irrigation. Il a expliqué que les eaux du bassin du Missouri passeraient dans le bassin de la baie d'Hudson. Il m'a également dispensé de faire part des craintes éprouvées au sujet de l'introduction dans les eaux canadiennes d'espèces étrangères. Je le remercie donc d'avoir excellemment traité de ces points, et je passe donc à la deuxième partie de mes observations.

Mais j'aimerais tout d'abord répondre brièvement au député de Portage-Marquette (M. Mayer), qui a fait une intervention utile tout en contredisant sur un point de détail son appel à un esprit non partisan. Après avoir lancé cet appel une ou deux fois, il a donné à entendre que le gouvernement du Canada n'avait pas su adopter de position.

Les députés qui ont su l'écouter confirmeront que pas plus tard que 5 h 05 cet après-midi, le gouvernement du Canada a pris position. D'ailleurs, ce n'était pas la première fois qu'il exposait cette position, mais pour le cas où le député n'aurait pas entendu le député de Trinity (M^lle^ Micholson) énoncer la position du gouvernement canadien à ce sujet, je vais la répéter à son intention. A l'heure que je viens de dire, ma collègue a déclaré que le gouvernement du Canada avait pour position ferme et constante de s'opposer de façon inébranlable à tout déversement, dans le bassin de la baie d'Hudson, d'eaux provenant du bassin du Missouri qui y feraient passer des organismes étrangers, c'est-à-dire des espèces étrangères de poissons et des maladies parasitaires. Elle a ajouté que nous fondions sur les décisions de la Commission mixte internationale, et que ces transferts auraient des conséquences graves et absolument inadmissibles pour la population du Manitoba. Il est évident que le député n'a pas entendu cette déclaration faite il y a 35 minutes à peu près. Cette position assez nette indiquait bien nos préoccupations. Nous avons fait part de ces préoccupations aux autorités de Washington à maintes reprises.

Je voudrais maintenant passer en revue certaines des mesures que le gouvernement a prises pour parer aux effets néfastes dont les députés de Portage-Marquette et de Selkirk-Interlake ont parlé. Il convient d'abord de souligner que le gouvernement du Canada et celui du Manitoba ont travaillé en très étroite collaboration dans cette affaire, puisque le problème, il va sans dire, les touche directement tous les deux. Des consultations constates ont cours au Canada depuis au moins 1969 pour garantir que tous nos problèmes communs reçoivent l'attention voulue. Les représentants du Manitoba ont contribué pour beaucoup à l'étude de la Commission mixte internationale dont le député de Selkirk-Interlake a parlé. Le gouvernement du Manitoba a en outre participé activement à tous les entretiens que le gouvernement fédéral a eus avec les représentants du gouvernement américain à ce sujet.

Nous croyons avoir réussi dans une large mesure à amener le gouvernement américain à tenir compte de nos préoccupations. Le dernier nous a assuré, dans un certain nombre de communications officielles, qu'il respecterait les engagements qu'il a pris par traité, soit de ne pas polluer les eaux canadiennes au point de mettre en danger la santé ou la propriété des Canadiens. Ce point est très important. Il s'est également engagé à suspendre les travaux de construction ou d'exploitation qui nous préoccupent au premier chef jusqu'à ce que nous ayons été consultés.

Les députés savent que le Congrès américain a admis que nous avions lieu d'être inquiets, ce qui, à mon avis, représente un progrès considérable. Les Américains n'ont pas toujours manifesté autant d'égards ni de sollicitude vis-à-vis des intérêts de notre pays. Au début des années 1970, les partisans de cette initiative semblaient affirmer que ce projet énorme n'aurait guère voire aucune répercussion ni aucune conséquence dommageable quelle qu'elle soit sur notre pays. A cette époque, on accordait la prépondérance aux études de génie. On n'avait pas encore tous les renseignements voulus sur les refoulements, les caractéristiques de ces phénomènes et les régions à irriguer.

A force d'insister pour avoir de plus amples renseignements sur la question, nous savons désormais beaucoup mieux ce qui va se produire. C'est en étudiant ces renseignements, en exposant exactement et précisément nos vues et nos sujets de préoccupations aux États-Unis que nous sommes parvenu à leur expliquer clairement notre position. Je pense qu'il conviendrait de revoir certaines des mesures que nous avons prises pour évaluer les répercussions actuelles et futures du projet au Canada et pour bien faire connaître notre position aux Américains.

En 1969, le gouvernement du Canada a cherché à obtenir du gouvernement des États-Unis des renseignements précis concernant ce projet. Cependant, comme à l'époque les études écologiques n'avaient pas été effectuées, les renseignements précis manquaient. A cette époque également, la loi américaine concernant la politique écologique nationale n'avait pas encore été adoptée. En fait, elle ne le fut qu'en janvier 1970.

En 1973, les autorités se sont mises d'accord pour se rencontrer et se communiquer renseignements et points de vue. Cependant, les autorités canadiennes formulaient déjà de sérieuses réserves. Dès 1973, même si les renseignements disponibles étaient encore très incomplets, le gouvernement du Canada a adressé aux gouvernements des États-Unis une note très ferme exprimant ses inquiétudes et exigeant l'assurance que notre pays ne subirait aucun dommage.

Il y a lieu de signaler qu'au cours de cette période et même à venir jusqu'à maintenant, un certain nombre d'associations américaines ont formulé des objections à la réalisation de ce projet, objections que les tribunaux américains ont jugées parfaitement fondées. Ceux-ci ont notamment rendu des arrêts concernant surtout les répercussions sur la faune et la flore et la justesse des moyens mis en œuvre par les partisans de ce projet pour en évaluer les conséquences sur l'environnement.

De toute façon, au début de 1974, le gouvernement américain a répondu à notre note de 1973 en nous donnant la première d'une série de garanties que nous serions protégés, c'est-à-dire qu'il respecterait, comme nous le ferions nous-mêmes, les engagements qu'il avait pris en vertu du traité sur les eaux limitrophes de ne pas polluer les eaux coulant vers le Canada et menacer ainsi la santé ou les biens des Canadiens. Le gouvernement américain a de plus convenu d'un processus en vertu duquel il entendrait notre point de vue et tiendrait compte de nos problèmes lorsqu'il envisageait des travaux qui pouvaient éventuellement nous être préjudiciables.

Le renvoi de la question à la Commission mixte internationale chargée d'en faire une étude impartiale a aussi constitué une étape importante. Le député de Selkirk-Interlake a déjà exposé en détail les conclusions de l'étude. En bref, la Commission reconnaissait que le Canada avait parfaitement raison de se préoccuper de la question.

Après l'étude de la CMI, le gouvernement fédéral et celui du Manitoba ont continué d'exercer des pressions. Le fait marquant suivant a été la présentation au Congrès, par l'administration américaine ou plus précisément le ministère de l'Intérieur, d'un programme prévoyant l'irrigation de 96,000 acres seulement au lieu des 250,000 acres initialement prévus, en 1979, par voie de notes diplomatiques et de rencontres, le Canada a fait connaître ses préoccupations, surtout au sujet des déplacements de biotes, à l'égard des éléments communs au programme des 96,000 acres et au projet initial, à savoir principalement, le transfert considérable d'eau d'un bassin à un autre.

Pendant la période qui s'est écoulée entre la publication du rapport de la CMI jusqu'aux pourparlers en 1979, entre le Canada et les États-Unis sur le projet révisé, le Congrès américain a également pris bonne note des préoccupations exprimées par le Canada. Jusqu'à la publication du rapport de la CMI, le Congrès des États-Unis n'avait pas encore fait savoir de manière précise que les crédits destinés au projet ne devaient pas être utilisés pour la réalisation de toute partie du projet qui pourrait porter préjudice aux intérêts canadiens tant que nous n'aurions pas été consultés à ce sujet. Bien que nous regrettions que le Congrès n'ait pas tenu compte plus tôt de nos objections, la situation existante après la publication du rapport de la CMI reste inchangée.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Pouvoir d'emprunt

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1981-1982 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-59, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre est passée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire à 5 heures, je parlais du bill C-59, un projet de loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Je soulignais alors que le milieu des affaires et le gouvernement peuvent jouer un rôle important dans le redressement de notre économie. J'insistais sur la nécessité que le milieu d'affaires canadien adopte une approche internationale aux occasions de croissance qui s'offrent au Canada. J'ai également souligné la nécessité d'accroître les activités de recherche et de développement, non seulement au gouvernement fédéral, mais aussi dans le secteur des affaires.

Naturellement, le gouvernement fédéral a un rôle spécial à jouer. J'estime qu'il devrait concentrer son attention sur la politique économique plutôt que sur les conflits de pouvoir et de compétence. Ce qu'il nous faut en ce moment c'est une politique économique prévoyante et sérieuse et notamment, des mesures fiscales et monétaires judicieuses. Nous avons besoin pour ce faire de direction, d'une direction qui se fixe comme objectifs principaux la stimulation des investissements du secteur privé, la réduction de la spirale inflationniste et la réalisation de l'autarcie énergétique, objectifs qui pourront servir de tremplin à une croissance future.

Si je crois que l'homme d'affaires canadien doit apprendre à travailler de concert avec les deux ordres de gouvernement et en particulier avec le fédéral, je suis aussi d'avis que le gouvernement doit améliorer ses rapports avec le secteur privé. Pour remplir son rôle dans la communauté canadienne, l'homme d'affaires doit jouir du respect du gouvernement et non pas entrer en conflit avec lui. Il a besoin que son rôle soit reconnu. Il a besoin d'espace pour respirer. Il ne doit pas être paralysé et étouffé par la paperasserie bureaucratique. Le programme énergétique national du gouvernement n'en tient pas compte. Ses résultats ont été chaotiques. Ce n'est sûrement pas trop demander que de souhaiter que les antagonistes dans le conflit sur l'énergie se rencontrent, négocient et modèrent leur position, car nous avons désespérément besoin que se dissipe le climat énervant d'incertitude qu'entretient la situation actuelle.

Tous les Canadiens n'ont par ailleurs jamais cessé de souhaiter que les décisions du gouvernement gagnent en efficacité et en rapidité. J'en ai déjà parlé, le développement de toute une localité, celle de Lockeport, en Nouvelle-Écosse, est au point mort parce que le gouvernement actuel ne réussit pas à en arriver à une décision concernant le coût et la taille de l'usine de transformation du poisson qui doit remplacer l'ancienne. Je dis au gouvernement, par votre entremise, monsieur l'Orateur, que nous pouvons et devons faire mieux.

Malheureusement, le gouvernement insiste beaucoup aujourd'hui sur le contrôle étatique. Et pourtant, la gestion étatique du Canadien National en Nouvelle-Écosse laisse beaucoup à désirer. Ainsi, le 5 novembre 1980, la Commission canadienne des transports informait les Néo-Écossais qu'elle songeait à supprimer 11 postes d'agents dans la province, huit gares et 12 postes de représentants contractuels. Sept des 11 postes d'agents à supprimer se trouvent dans ma circonscription, plus précisément à Chester, Mahone Bay, Lunenburg, Liverpool, Lockeport, Shelburne et Barrington Passage. Sept des huit gares à disparaître sont situées dans ma circonscription; ce sont celles de Chester, Malone Bay, Lunenburg, Liverpool, Lockeport, Shelburne et Barrington Passage.

On est évidemment loin des promesses que le très honorable premier ministre a faites lorsqu'il faisait campagne dans ma province, promesses qui ont d'ailleurs été reprises par tous les candidats libéraux qui ont parcouru la province dans tous les sens au cours de la campagne. Le premier ministre avait alors dit, comme en témoigne le *Chronicle-Herald* de Halifax, en date du 26 janvier 1980:

> Nous utiliserons les recettes tirées de la taxe d'énergie pour mettre en œuvre de grands projets—la construction de chemins de fer et de pipe-lines, l'aménagement d'un réseau électrique dans l'Ouest et la liquéfaction du charbon ne sont que quelques-uns des projets qui peuvent surgir du boom de l'énergie.

● (2010)

Comment peut-on concilier ce genre de promesse avec les faits? Quoi de surprenant à ce que les Canadiens, et surtout les Néo-Écossais, se méfient d'absolument toutes les promesses du gouvernement. Monsieur l'Orateur, si, lorsqu'il est question d'améliorer le réseau ferroviaire, on projette de supprimer 135 milles de voies et huit gares dans ma province, je préfère ne pas être dans les parages quand on mettra au point un projet ou un programme de destruction du réseau ferroviaire. Que le ciel nous vienne en aide.

Chose étrange, tous ces projets sont établis au moment où la situation économique s'améliore lentement et graduellement sur la côte sud de ma province, surtout dans la région de Bridgewater où la société Michelin s'est installée. La population de cette ville est passée de 4,000 à 8,000 habitants. L'industrie de la pêche y prend progressivement de l'ampleur et l'usine de Bowaters, dans le comté de Queen's prend de l'importance. Pourtant, malgré toutes ces améliorations, le CN n'a pas réussi à obtenir sa part du gâteau dans ce nouveau marché, ce qui m'amène à me demander quelles proportions la croissance et l'expansion doivent prendre pour que cette société puisse en profiter; en d'autres termes, je me demande combien de temps il faudra avant que le scénario que je viens de décrire pour les gares de chemin de fer du CN se reproduise dans le cas des stations-service de Petro-Canada.

En terminant, je voudrais rappeler au gouvernement qu'il ne peut pas faire prospérer notre pays en nationalisant nos industries. L'unité est ce dont le Canada a le plus besoin pour prospérer dans les années 80 et à l'avenir. Notre pays forme un tout qui, je l'espère, ne sera jamais divisé, car l'unité n'est pas seulement un principe solide, elle est aussi rentable du point de vue économique.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler un peu du pouvoir d'emprunt et des raisons pour lesquelles le gouvernement est forcé de revenir sans cesse demander aux Communes la permission d'emprunter des sommes considérables. La plupart des personnes avec qui je me suis entretenu la semaine dernière dans ma circonscription et à Windsor, ont dit s'inquiéter de la façon dont le gouvernement dépense l'argent des contribuables. Parce que le contribuable moyen a du mal à acquitter ses impôts, ces personnes trouvent que le gouvernement dépense un peu à la légère. Une dame se demandait si les membres du gouvernement seraient aussi prodigues de leur propre argent. J'ai répondu que j'en doutais fort.

C'est pourquoi je voudrais exprimer mon sentiment de frustration au nom des gens que je représente et, je pense bien, au nom de beaucoup de Canadiens dans tout le pays. Nombreux sont ceux qui se sont presque résignés à voir le gouvernement dépenser d'une façon qu'eux-mêmes n'approuveraient pas s'ils avaient l'occasion et les connaissances nécessaires pour prendre une décision éclairée.

Le gouvernement emprunte parce qu'il n'a pas su gérer l'économie sagement. Il a accumulé des déficits, alors qu'au fil des ans, il aurait dû amasser des surplus puisque pendant bien des années le Canada a bénéficié d'une conjoncture économique très favorable. Pendant ces années-là, le gouvernement aurait dû être capable d'accumuler des réserves, ce qui lui aurait permis d'atténuer la rigueur des périodes de crise économique. Malheureusement, cela ne semble jamais être l'attitude qu'affiche le gouvernement vis-à-vis de ses responsabilités.

A propos de la façon dont le bill a été libellé et présenté, monsieur l'Orateur, il est temps que le gouvernement réfléchisse longuement et sérieusement à ce qu'il présente au Parlement. Avant que le gouvernement vienne demander au Parlement de l'autoriser à contracter de nouvelles dettes, il lui incombe sûrement de nous donner des précisions détaillées sur ce à quoi servira l'argent qu'il demande l'autorisation d'emprunter, peu importe dans quelles devises il le veut. Il est sûrement du devoir de la Chambre des communes d'évaluer le programme de dépenses du gouvernement, en fonction de sa capacité de mobiliser des fonds au pays même, avant de conclure s'il y a lieu ou pas de l'autoriser à contracter ces emprunts.

Le gouvernement doit certes nous dire sans équivoque quels secteurs de l'économie profiteront de ces emprunts afin de permettre aux Communes de soupeser d'une part ses prévisions et de l'autre ses dépenses et les possibilités de recettes, avant de déterminer si en fait la capacité de production accrue, sur une période de, mettons, un an, deux ans ou dix ans, justifiera les énormes emprunts contractés.

Lorsque le gouvernement se présente à la Chambre—et là, j'inclus les députés libéraux de l'arrière-ban qui ont certainement eux aussi à répondre aux mêmes questions fondamentales que nous, de ce côté, lorsque nous retournons dans nos circonscriptions—il doit nous expliquer à quoi il compte utiliser l'argent qu'il va emprunter sur le marché cette année, afin que les inquiétudes de la population canadienne soient apaisées.

Mme Appolloni: Qu'est-ce que vous faites du crédit d'impôt au titre des enfants?

M. Deans: Inutile de me dresser une liste; je vais en parler dans un instant. A la place du député, je ferais bien attention en ce moment avant d'intervenir. Si l'économie tournait bien et était en expansion, et que le gouvernement pouvait contribuer à produire les capitaux supplémentaires nécessaires pour tenir sa promesse de 200 millions à Massey-Ferguson, peut-être alors pourrions-nous répondre à certaines des questions qui

nous sont posées. Si le gouvernement pouvait nous dire précisément quelles vont être les sources de revenus pour la province de l'Ontario après le prochain versement de la subvention de près de 200 millions à Chrysler, nous serions en mesure de dire si de telles mesures sont valables et si l'économie canadienne va retirer suffisamment de bénéfices pour produire les capitaux qui nous permettront de respecter nos échéances à court terme et à long terme. Malheureusement, rien n'est moins sûr.

Laissez-moi vous expliquer ce qui se passe actuellement. Le revenu hebdomadaire moyen a progressé de 10.6 p. 100 cette année par rapport à l'an dernier; par contre, dans le même temps l'indice des prix à la consommation a, lui, augmenté de 11.2 p. 100. Ces deux chiffres montrent sans aucune équivoque que la situation des contribuables va se détériorer aussi bien sur le plan du pouvoir d'achat que sur le plan fiscal, étant donné que l'indice des prix à la consommation crôit plus vite que les salaires.

Du côté des banques, le volume des prêts courants pour cette année a augmenté de 17.8 p. 100 par rapport à l'année dernière. Parallèlement, les mises en chantier de logements ont diminué de 16.2 p. 100, ce qui prouve que l'argent prêté par les banques ne sert pas à financer la construction de maisons. Si on ajoute à cela, le pourcentage des faillites en milieu rural, en augmentation de 79 p. 100—en augmentation de près de 17 p. 100 dans les entreprises familiales et de près de 17 p. 100 dans les petites entreprises—il est manifeste que les emprunts souscrits auprès des banques aux taux d'intérêt actuels nuisent considérablement à l'économie. Il n'offre pas le stimulant qui permettra de stabiliser l'économie et d'offrir de meilleures possibilités d'emploi.

● (2020)

Si nous examinons ces quatres choses, nous constatons que lorsque les salaires augmentent seulement de 10.6 p. 100, l'indice du prix à la consommation de 11.2 p. 100, les prêts généraux de banque de 17.8 p. 100 tandis que les mises en chantier baissent de 16.2 p. 100, la somme disponible pour acheter des produits de consommation nécessaires pour maintenir les niveaux de l'économie et de l'emploi, est réduite.

Un député a légèrement sursauté quand j'ai commencé à parler. Je voudrais lui faire remarquer qu'il faut se rendre compte de la situation économique avant d'autoriser le gouvernement à s'adresser au marché financier pour obtenir des fonds supplémentaires.

De toute évidence, la somme globale disponible pour l'achat des biens de consommation continuera à baisser. Les fonds que les banques consentiront à prêter augmenteront ainsi que le niveau d'endettement. Il n'y a tout simplement pas assez d'argent sur le marché pour permettre aux consommateurs d'acheter les biens et les services qui doivent absolument se vendre pour que l'économie reste à flot.

Lorsqu'on jette un coup d'œil sur la productivité du secteur manufacturier canadien, on voit qu'il fonctionne à 78½ p. 100 de sa capacité. Le mois dernier, ce taux était de 79.4 p. 100 et, il y a un an, de 84.8 p. 100.

Voilà la mesure des autres facteurs: plus le pouvoir d'achat des consommateurs diminue, plus ils doivent aux banques, plus l'industrie de la construction est en perte de vitesse et plus le nombre de travailleurs dépasse le nombre d'emplois disponibles, plus on doit conclure que notre économie est de moins en moins capable de produire la masse monétaire mobile nécessaire pour financer les dépenses courantes.

Je comprends que le gouvernement ressente le besoin constant d'emprunter, monsieur l'Orateur. Il doit le faire pour éponger le déficit actuel du compte courant, ce qu'il espère réussir cette année en augmentant ses revenus. Par contre, lorsqu'on regarde le total de l'argent dépensé, on se rend compte que l'économie ne produit pas assez pour compenser les dépenses additionnelles qui s'imposent.

Ce ne serait pas si grave si le gouvernement disposait d'une stratégie d'expansion économique pour les quatre ou cinq prochaines années ou s'il pouvait nous dire que nous allons créer de nouvelles richesses dans notre économie et que, ce faisant, nous allons accumuler les liquidités nécessaires pour éponger nos dettes. Mais le gouvernement ne dispose d'aucun plan du genre. Il n'a jamais présenté de plan quinquennal de dépenses ni programme de recettes. Il est évident, à en croire l'évolution actuelle des dépenses, qu'une partie de plus en plus importante de l'argent des contribuables servira à financer des dépenses énergétiques et une partie de moins en moins importante à acheter des produits de consommation. Dans ce cas, le nombre d'emplois va encore baisser, les usines ne tourneront pas à pleine capacité et de plus en plus de gens devront emprunter pour maintenir leur niveau de vie; enfin, le nombre des faillites va lui aussi augmenter.

Cela étant, monsieur l'Orateur, il convient que le gouvernement adopte un programme nous montrant comment il compte relancer l'économie qu'il a systématiquement laissé se dégrader.

M. Crosbie: En plein dans le mille!

M. Deans: C'est un sujet de très grande inquiétude, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas une blague, puisque c'est la raison même de notre présence ici. C'est ce qui va déterminer l'avenir des jeunes qui maintenant nous servent de pages et qui devront sous peu se trouver un autre emploi. C'est ce qui va déterminer également l'avenir de mes enfants et de ceux des autres Canadiens, et dans quelle mesure ils pourront gagner leur vie et pourvoir un jour à leurs propres besoins. Voilà ce que nous aimerions tous voir un jour.

Je suis sûr que mon fils suit les débats de ce soir. Je tiens à ce qu'il le fasse; c'est le prix qu'il doit payer pour être mon fils. Je sais qu'en suivant les débats de ce soir, il s'interroge à propos de son avenir et réfléchit à ce qu'il deviendra. Comme la Chambre ne compte pas suffisamment de banquettes pour accueillir les enfants de tous les députés, certains d'entre eux devront se trouver du travail à l'extérieur. S'ils n'en trouvent pas non plus à la tribune de la presse, ils devront en trouver ailleurs. Si nous ne jetons pas d'ores et déjà les fondements d'une économie stable, ces jeunes ne pourront pas trouver l'emploi et partant l'argent dont ils auront besoin pour s'assurer le niveau de vie auquel nous les avons habitués et que nous souhaitons à toutes les générations qui nous suivront.

Je trouve décevant que le gouvernement, par le truchement du ministre, ait choisi de présenter maintenant ce bill portant autorisation d'emprunter. J'aurais préféré que le gouvernement présente le budget plus tôt et dresse un programme année après année, plutôt que de le faire lorsque la fantaisie lui en prend; qu'il décrive ses projets de dépenses pour les 12 mois à venir et nous indique comment il compte réunir cet argent et

quelles sont les recettes qu'il prévoit toucher, qu'il nous dise ensuite s'il y aura un déficit et si au cours des 12 ou 24 prochains mois il sera contraint d'emprunter ou bien, s'il sera en mesure de rembourser une partie des emprunts grâce à ses recettes tout en ayant à en reporter le reste au chapitre de la dette.

Ce genre de système financier contribuerait beaucoup à apaiser les craintes d'un grand nombre de Canadiens qui s'inquiètent du genre de gouvernement que nous avons et de son aptitude à payer ce qu'il doit.

Le gouvernement ne dépense pas son propre argent, monsieur l'Orateur, et les députés le savent. Il dépense notre argent—l'argent de gens qui sont en chômage ou qui sont menacés par la récession économiques, de gens qui se demandent si leurs enfants pourront trouver un emploi ou qui sont eux-mêmes incapables de trouver un emploi dans leur propre localité. Tout ce monde se préoccupe beaucoup des dépenses du gouvernement et de la façon dont ce dernier décide de dépenser les deniers publics.

Cet après-midi, j'ai interrogé le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) concernant l'annonce qu'il a faite de la garantie de 200 millions de dollars appliquée aux actions de la compagnie Massey-Ferguson. Je lui ai demandé s'il pouvait nous dire si l'un quelconque des gouvernements des cinq principaux pays concernés par l'avenir de Massey-Ferguson, à savoir la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie et les États-Unis avaient consenti de semblables garanties. Auxquels de ces pays a-t-on demandé de consentir de semblables garanties et quels sont ceux qui ont répondu? Monsieur l'Orateur, un seul de ces cinq gouvernements a daigné entendre Massey et c'est seulement parce que cette société s'était engagée à poursuivre ses activités en Grande-Bretagne. Ce gouvernement a obtenu l'assurance de Massey qu'elle poursuivrait les activités de son usine de moteurs Perkins à Peterborough et de ses usines de camions à Manchester et Coventry. Voici ce que le gouvernement britannique a répondu à la société: «D'accord, nous vous aiderons, mais vous devrez en retour agrandir votre usine de moteurs.» En passant, Massey-Ferguson a promis de le faire. Le nouveau programme d'expansion visera à permettre à British Leyland et à Massey-Ferguson de collaborer à la mise au point d'un nouveau carburant pour les moteurs à combustion interne qui combinera l'essence diesel et le pétrole. Massey-Ferguson a garanti le maintien de son niveau d'investissement et du nombre d'emplois à son usine de montage de tracteurs. Par ailleurs, que s'est-il passé au Canada? Le ministre nous dit qu'aucune entente n'a encore été conclue. Le ministre dit aussi: «Massey-Ferguson fera toutes sortes de bonnes choses.» Nous espérons tous que cette société fera de bonnes choses mais, après tout, le gouvernement veut y investir 200 millions de dollars, qu'il devra sans doute emprunter puisque cet investissement n'est pas prévu dans le budget. Si le Canada investit dans la société 200 millions de dollars, ce qui représente beaucoup d'argent, sinon pour le gouvernement, du moins pour le Canadien moyen, ce serait certainement la moindre des choses que d'exiger que la société prenne des engagements formels relativement à sa productivité et au nombre d'emplois qu'elle fournira et que le gouvernement lui impose des sanctions si elle manque à ses engagements, comme on le fait ailleurs dans le monde.

● (2030)

La société devrait s'engager à mettre au point au Canada des catégories de produits qui satisferont à la demande du marché mondial. C'est ce que nous voulons en échange de notre investissement. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas prêts à accorder un certain appui financier à Massey-Ferguson. Cela veut simplement dire qu'en échange de cet investissement, comme dans tout autre genre d'entreprise, nous devrions exiger que Massey-Ferguson s'engage par écrit et bien clairement envers le public canadien et envers ses propres employés, à maintenir une entreprise importante au Canada capable de rivaliser à l'échelle mondiale. Voilà ce qu'il faudrait et voilà ce que le ministre ne comprend pas. Voilà ce qui ne va pas dans les programmes de dépenses du gouvernement. Le gouvernement investit de l'argent sans tenir compte du coût total que devra assumer le contribuable canadien et sans songer à qui profiteront ces investissements.

Le gouvernement est maintenant en train de négocier avec la compagnie Chrysler. Celle-ci veut que le gouvernement maintienne l'engagement qu'il avait pris l'année dernière. Elle voudrait que le gouvernement continue à garantir des emprunts de 200 millions de dollars. Par ailleurs, elle offre en échange un niveau d'investissement bien inférieur à celui de l'année dernière. Il y a un an, elle s'est engagée à faire des investissements, mais leur promesse ne vaut rien. En fait, elle s'est engagée à construire au Canada une gamme d'automobiles déjà périmée. Le gouvernement nous demande de l'autoriser à emprunter des fonds supplémentaires alors qu'il garantit des prêts à de grosses sociétés qui, par manque de jugement, n'ont pas su administrer leurs affaires pour que notre économie ne perde pas de sa vigueur. Le gouvernement a promis de l'argent à ces sociétés sans chercher vraiment à leur faire respecter les engagements qu'elles avaient pris envers les Canadiens.

Mes remarques ont pu sembler uniquement négatives. Je vous ferai donc remarquer que, dans le cas de Chrysler, la solution est simple. Elle crevait déjà les yeux il y a un an. C'est toujours vrai aujourd'hui. Cette société doit faire au Canada des investissements proportionnels au chiffre d'affaires qu'elle réalise au Canada, et engager ces investissements en même temps que ceux qu'elle fait aux États-Unis.

Si son chiffre d'affaires aux États-Unis est cinq fois plus élevé qu'au Canada, pour chaque dollar investi aux États-Unis, la société devrait investir 20c. au Canada dans de nouvelles gammes de produits et dans la recherche. Ces investissements devraient se faire en même temps dans les deux pays. Il s'agit là d'un engagement tangible. Nous aurions ainsi au moins la possibilité de participer aux projets d'expansion de la société Chrysler. Il serait normal, selon moi, d'exiger ce genre d'engagement en plus d'avoir des parts dans la société Chrysler ou Massey—ou même les deux. Quand il s'agirait d'accorder au gouvernement l'autorisation d'aller emprunter davantage, les gens seraient alors nombreux à lui faire confiance.

Voilà ce qui cloche dans cette façon de procéder. Les prévisions budgétaires que l'on nous a présentées ne prévoient rien pour garantir des prêts à ces sociétés. Le moment venu, nous serions incapables de voir si le gouvernement a dépensé son argent à bon escient. Le ministre n'a même pas eu la délicatesse de venir présenter ses propositions à la Chambre des communes. Il a tenu une conférence de presse dans le plus

grand secret. Il a chuchoté à l'oreille des journalistes. Je tiens à vous dire une chose, il est temps que les affaires publiques du Canada soient administrées à la Chambre des communes.

M. Crosbie: Très juste.

M. Deans: Il est temps que le gouvernement s'engage à dépenser ses revenus fiscaux de façon raisonnable, sensée et facile à comprendre.

Je voudrais vous dire, monsieur l'Orateur, qu'il n'est pas très facile d'accorder à ce gouvernement—comme à n'importe quel autre gouvernement—un pouvoir d'emprunt sans aucune restriction. Au fil des années, j'ai fini par trouver qu'il serait plus logique que le gouvernement soit tenu de solliciter trimestriellement l'approbation de la Chambre. Il devrait, peut-être à la fin de chaque trimestre, nous faire part de ses besoins afin que nous puissions avoir une certain idée de ses dépenses. Pour le moment, la Chambre des communes et les députés n'ont aucun contrôle sur les dépenses ou les emprunts du gouvernement et ne savent pas dans quelle mesure celui-ci gère raisonnablement bien les finances du pays.

Compte tenu de la façon dont le gouvernement a administré nos affaires ces dernières années, et comme, de toute évidence, il a l'intention de continuer à agir de la sorte, petit à petit, il s'accaparera des responsabilités que nous n'avons jamais eu l'intention de lui accorder. Il en arrivera à dépenser de l'argent bien avant d'expliquer à la Chambre des communes comment il compte le recueillir. Il s'attend en retour que la Chambre des communes consente à lui accorder un pouvoir d'emprunt comme si, d'une façon ou d'une autre, cela n'avait aucun sens, encore simplement n'avait aucune importance.

En parlant du secteur de l'automobile, j'ai voulu vous en rappeler la situation actuelle. Je parlais justement de la société Chrysler et de la décision que j'aurais prise si j'en avais eu le pouvoir—et que Dieu m'en préserve. Je sais exactement de quelle façon j'aurais traité avec la Chrysler. Je crois que la majorité des Canadiens en feraient autant. En fait, j'en suis même certain. Beaucoup de gens m'ont laissé entendre qu'ils n'arrivaient pas à comprendre la motivation et l'attitude du gouvernement. Je leur ai répondu que la motivation du gouvernement était politique, mais que son attitude était incompréhensible.

Une étude nous apprend que l'industrie ontarienne de l'automobile, qui regroupe la majeure partie du secteur canadien de l'automobile, éprouve de très graves difficultés. Il va falloir mettre sur pied tout un plan de réaménagement de l'industrie automobile si l'on veut qu'elle survive au mode de gestion qui l'a caractérisée ces 15 ou 20 dernières années. L'étude, dont vous êtes certainement au courant, monsieur l'Orateur, a été réalisée en Ontario. J'aimerais vous en rappeler certains détails. Cette étude a été commandée par le ministre des Finances de l'Ontario. On y prétend que l'amélioration de la situation de l'emploi prévue pour les années prochaines pourrait n'être que de courte durée. Les emplois qui seront créés, ne seront que des emplois à court terme et, d'ici 1985, l'Ontario pourrait compter moins de 35,000 emplois dans les usines de montage et de fabrication de pièces, alors qu'elle en comptait près de 100,000 en 1978. Soit dit en passant, ces prévisions correspondent à ce que je me suis efforcé de dire au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) l'an dernier. Toujours selon cette étude, l'Ontario risque de se retrouver avec une industrie produisant des véhicules et des pièces de rechange qui vont rapidement être démodées, ce qui correspond encore à ce que j'ai dit au ministre de l'Industrie et du Commerce toute l'année dernière. Il risque de ne plus y avoir de capitaux ou même les énergies pour convertir certaines usines à la production de véhicules plus populaires si les années difficiles qui nous attendent amènent la fin de Chrysler, des difficultés pour Ford et l'endettement de General Motors. C'est là encore ce que j'ai déclaré au ministre de l'Industrie et du Commerce l'année passée. L'étude en question confirme en quelque sorte l'analyse que nombre d'entre nous avons faite de l'industrie automobile, industrie que nous connaissons bien.

● (2040)

Vous vous rappellerez qu'à mon retour de réunions aux États-Unis, j'ai expliqué que de graves problèmes allaient se poser pour l'industrie automobile et que nous devions trouver le moyen de relancer dans notre pays une industrie automobile qui aurait des intérêts au Canada.

Le rapport poursuit en ces termes:

> L'Accord sur l'automobile est dépassé. Si nos frais de main-d'œuvre, d'acier et d'énergie ne sont pas trop élevés, nous devrions pouvoir faire mieux que 10 p. 100 de la production nord-américaine, et c'est ce que nous cherchons à obtenir à tout prix.

C'est ce que je n'ai cessé de répéter au ministre l'an dernier.

Le rapport poursuit en disant que pour le moment, même si elle s'en tire assez bien, la société Ford:

> . . . ne vend pas assez de grosses voitures pour utiliser l'usine à sa pleine capacité, savoir 650,000 moteurs par an . . .

Vous vous rappellerez qu'il s'agit de toute l'opération, pour laquelle elle a reçu environ 65 millions de dollars il y a trois ans. Il ne m'était pas possible empêcher cela ici mais je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que j'ai expliqué à ce moment-là ce qui se passait au ministre des Finances de l'Ontario, de l'époque, M. McKeough, ainsi qu'au premier ministre de la province. Je leur ai signalé qu'il allait y avoir des abus, et c'est exactement ce qui s'est passé.

Le rapport poursuit ainsi:

> Il est plus que probable que d'ici 1985, la société General Motors sera la seule usine de moteurs de l'Ontario et qu'après cette date, aucun moteur ne sera plus produit.

Savez-vous, monsieur l'Orateur, que la production de moteurs et de pièces en Ontario a représenté deux milliards de dollars en 1978? Selon ce rapport, à moins que le gouvernement et l'industrie ne fassent de sérieux efforts pour relancer ce secteur vital de notre économie, il est tout à fait possible que d'ici 1985, nous ayons perdu au Canada une autre industrie d'une valeur de deux milliards de dollars.

L'article dit encore ceci:

> Les producteurs nationaux prévoient d'importer en 1983, 1.8 million de moteurs du Japon, du Mexique, du Brésil et de l'Allemagne pour les marchés canadiens et américains. En vertu de l'Accord sur l'automobile, les moteurs peuvent entrer au Canada en franchise.

Je vous dis, monsieur l'Orateur, que si nous voulons une relance de l'industrie automobile au Canada nous ne pouvons permettre qu'elle dépende de décisions prises à Washington. Les décisions intéressant les Canadiens doivent être prises au Canada et puisque l'industrie automobile a partie liée avec le Canada elle a l'obligation de lui donner l'impulsion économique qu'elle devrait être en mesure de fournir.

Le marché canadien est important, de quelque façon qu'on l'envisage. Or, il s'amenuise à cause de l'imprévoyance constante des dirigeants de l'industrie automobile. Je prétends qu'il est grand temps que la Chambre des communes exige du gouvernement qu'il nous présente un plan d'action commun, un plan auquel participeraient les compagnies elles-mêmes et ceux d'entre nous qui ont à cœur la relance de cette industrie. En effet, elle pourrait servir les intérêts des Canadiens, en créant des emplois et si elle utilisait au maximum sa capacité de fabrication, elle nous assurerait pour l'avenir la stabilité qu'il nous faut.

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, quand je vous ai dit tout à l'heure que les salaires avaient augmenté mais pas autant que le coût de la vie, et que par conséquent le consommateur disposait de moins d'argent pour acheter des produits de consommation comme des automobiles, que les taux d'intérêt bancaires, le nombre de faillites et l'offre excessive de prêts pour lesquels il y a peu de demandes mettaient l'économie en péril, je voulais dire au ministre qu'il était temps de cesser de nous attaquer séparément à ces problèmes. Nous ne pouvons plus essayer de les régler un à un.

On ne peut parler du pouvoir d'emprunt comme s'il n'était lié à rien d'autre, ou ne peut parler de la société Chrysler comme si elle était séparée du reste de l'industrie automobile, et ou ne peut parler de la société Massey-Ferguson sans comprendre que le nombre de faillites chez les agriculteurs est plus élevé que jamais, que leurs bénéfices sont à la baisse, et qu'ils ne peuvent acheter les machines agricoles qui pourraient être fabriquées, même si Massey-Ferguson produisait à pleine capacité. Mais surtout, si vraiment le gouvernement doit constamment renflouer l'industrie privée, comme il semble avoir maintenant tendance à le faire, pour l'amour du ciel, qu'il nous soumette sa stratégie globable pour nous permettre de juger à bon escient de la direction qu'il entend nous faire prendre et des objectifs qu'il s'est assignés et qu'il adopte des mécanismes de contrôle et l'équilibre ainsi que des méthodes d'évaluation des bilans de ces sociétés voraces qui aspirent avidement l'argent des contribuables qui n'ont guère les moyens de payer tous ces impôts.

Je dois vous dire, monsieur l'Orateur, que je trouve particulièrement frustrant de devoir traiter avec un gouvernement qui ne paraît pas se douter qu'il doit exister un certain rapport entre ce qu'il peut dépenser, ce qu'il peut emprunter, et les impôts qu'il peut lever d'une part, et ce que les gens ont les moyens de payer d'autre part. Je dis que le gouvernement aurait dû nous indiquer clairement depuis longtemps, à nous et aux Canadiens, ce qu'il entend faire pour élaborer une politique économique et industrielle d'ensemble susceptible d'amorcer la relance à brève échéance, tout en mettant en œuvre les moyens propres à nous assurer la stabilité et les perspectives d'emploi sur lesquelles devrait pouvoir compter, nous le savons tous, un pays comme le nôtre qui possède des richesses fabuleuses, et qui dispose de ressources naturelles et humaines incomparables. Les erreurs de gestion que le gouvernement actuel a laissé se commettre pendant si longtemps sont inexcusables. On ne saurait lui pardonner non plus de fermer les yeux sur ces erreurs, maintenant qu'elles sont si manifestes.

• (2050)

Voilà pourquoi je dis que nous aurions tort de laisser faire sans rien dire et d'accorder encore au gouvernement le pouvoir d'emprunter, sans savoir exactement ce qu'il entend faire de cet argent et comment il espère rembourser celui qu'il doit déjà.

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, le bill dont nous sommes saisis ne contient que deux articles. Eh oui, il n'en faut pas plus pour autoriser le gouvernement à emprunter 14 milliards de dollars pour l'année financière 1981-1982. Le bill prévoit explicitement que le gouvernement pourra emprunter cette somme en devises étrangères aussi bien qu'en dollars canadiens. Le montant couvre les besoins de trésorerie budgétaires et non budgétaires prévus dans le budget du 28 octobre 1980, soit 10.98 milliards de dollars, sans compter le coût des opérations en devises. Il y est prévu aussi que tout pouvoir inutilisé d'emprunter en vertu du bill deviendra nul le 31 mars 1982, sauf s'il s'agit d'un montant inférieur à 3 milliards de dollars.

Le budget prévoit des besoins de trésorerie de près de 11 milliards de dollars et le gouvernement demande 14 milliards de dollars. Autrement dit, le gouvernement a présenté un budget confus et contradictoire selon lequel il dépensera 14 milliards de dollars de plus qu'il n'en recevra. Cela constitue une hausse de 3.9 milliards de dollars par rapport au déficit prévu dans le budget Crosbie. En fait, le budget coûtera $2,730 à chaque Canadien, homme, femme ou enfant.

Il serait beaucoup plus facile d'appuyer ce projet de loi si le déficit était causé par des investissements infrastructurels ou par des projets qui permettraient d'aider les régions du pays qui sont défavorisées à cause des disparités régionales à se tirer elles-mêmes d'affaires.

Les provinces de l'Atlantique reçoivent actuellement la moitié de leurs recettes du gouvernement fédéral, ce qui est déplorable et intolérable. Ce déficit budgétaire ne contribue toutefois pas beaucoup à résoudre le problème, et partout, à enrayer la tendance des provinces démunies à devenir de plus en plus tributaires du gouvernement central.

Près d'un dollar sur quatre sert au remboursement de la dette publique; c'est un fardeau qui nous a été légué par des budgets qui font sans cesse dévaluer notre monnaie, entament nos économies personnelles et chassent les capitaux. Je ne proteste nullement contre les dépenses au titre de l'expansion régionale, car je me rends compte qu'elles contribuent largement à faire baisser un jour les payements de transfert et les indemnités sociales qui sont destinées aux Canadiens qui sont au chômage ou presque, tout à fait involontairement.

Mais je crois que des économies sont possibles dans quelques domaines bien réels. Par une série de questions au *Feuilleton*, j'ai pu établir que presque chaque ministère du gouvernement se fait affecter du personnel du ministère de la Justice pour grossir son empire et bénéficier de conseillers juridiques sur place. En outre, presque chaque ministère a un service de relations publiques bien constitué. Je signale au ministre et au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) un domaine ou une action immédiate s'impose; il faut exiger des ministères

qu'ils se rendent réciproquement des services. Je pense au ministère de la Justice qui devrait se charger des services juridiques de tous les ministères afin que chacun d'eux n'ait pas à affecter une personne ou à former une section de plus à cette fin. Je crois que le ministre devrait se demander s'il est bien nécessaire de disperser le personnel du ministère de la Justice ou du moins aussi généreusement que maintenant.

A mon avis, c'est encore plus important dans le domaine des relations avec le public où un seul ministère devrait être chargé de servir à tous les autres. J'estime qu'une masse de services coûteuse font double emploi et qu'on devrait y mettre un terme.

A ce propos, je déteste voir le gouvernement dépenser l'argent des contribuables, plus de 60 millions de dollars, pour des campagnes de publicité. Cela peut être nécessaire dans certains cas, mais je crois que c'est un domaine qu'il conviendrait d'examiner beaucoup plus sérieusement.

Il faudrait cesser de dépenser des millions de dollars pour des aménagements paysagers intérieurs, sans parler des milliers de dollars qu'on gaspille en objets d'art qu'on expose à l'intérieur ou à l'extérieur des édifices publics et qui me semble-t-il, inculte comme je suis, seraient mieux à leur place sur un tas de ferraille. Nous pourrions songer à décorer nos édifices publics, mais certainement pas avant d'avoir équilibré le budget. Je suis d'avis que nous devrions commander à des peintres des œuvres qui représenteraient des scènes de la vie canadienne, comme des femmes faisant la récolte de pommes de terre au Nouveau-Brunswick, des pêcheurs au large des côtes de Terre-Neuve, des mineurs de charbon au fond des puits du Cap-Breton, des agriculteurs des Prairies, des trappeurs dans le Nord, des bûcherons au Québec et des ouvriers dans les usines d'Ontario. Nous aurions ainsi des tableaux et des toiles des contribuables canadiens qui peinent pour assurer leur subsistance mais qui doivent acquitter des impôts fédéraux. Ce sont des œuvres de ce genre, à mon avis, qui devraient orner les murs de nos immeubles administratifs. Je pense que des tableaux représentant des Canadiens au travail pourraient être des sources d'inspiration.

J'ai appris qu'il a suffi d'apporter de très petites modifications aux méthodes de travail pour réaliser des économies considérables. Par exemple, en utilisant un papier de qualité à peine inférieure, on peut à la Chambre économiser jusqu'à $100,000 en frais d'impression. En achetant du papier en palettes, on a pu économiser $10,000 et je pense qu'on réalise une économie de $20,000 à $30,000 dans l'achat de produits de nettoyage. J'ai déjà félicité les responsables et je les ai encouragés à continuer dans cette voie. Je suis convaincu que tous les députés qui, comme moi, sont toujours prêts à critiquer n'hésiteront pas en l'occurrence à féliciter les fonctionnaires qui ont pris ces initiatives.

J'aurai d'autres propositions à faire au comité, mais je voudrais ce soir traiter de deux bonnes façons de réduire les dépenses du gouvernement fédéral.

L'une de nos dépenses majeures est la subvention de nos importations de pétrole: elle dépassera de beaucoup les 4 milliards de dollars cette année. Ce n'est pas un facteur négligeable dans le déficit fédéral et le taux d'inflation. Dans les années à venir, à mesure que de nouvelles sources de pétrole autre qu'ordinaire approvisionneront le Canada, celui-ci pourra se suffire à lui-même: voilà la solution au problème de ces dettes épuisantes. Ce ne sera pas chose facile, mais c'est chose possible. Il y a du pétrole dans ces sables bitumineux, sous ces eaux. Le problème c'est de l'extraire.

La solution à nos problèmes économiques dépend surtout de celle du problème énergétique lequel, à son tour, comporte trois éléments de base. D'abord, Ottawa et Edmonton doivent faire la paix et créer un climat dans lequel l'industrie pétrolière privée puisse travailler efficacement.

Le prix du pétrole doit augmenter assez pour permettre le financement des travaux d'exploration et de mise en valeur, sans compromettre le développement du pays ni écraser les Canadiens dont la situation est modeste. Les particuliers partout au Canada doivent faire de leur mieux pour économiser le fuel domestique.

Une relance de la prospection au Canada se traduirait par une relance des industries canadiennes qui approvisionnent l'industrie pétrolière et son personnel. C'est tout le pays qui bénéficierait des retombées économiques. On ne pourra régler ce problème que si nos concitoyens adoptent une vision plus large et qu'ils ne s'en tiennent pas à la vision étriquée qu'ils peuvent avoir des intérêts de leur ville ou de leur région mais qu'ils pensent d'abord à l'intérêt national. Si tous les Canadiens collaborent nous ne serons plus tributaires des approvisionnements étrangers qui ne sont pas sûrs et dont le prix augmente constamment. Je crois que c'est là la première étape du processus qui doit nous permettre de redonner au Canada une économie stable.

L'autre façon de réduire le montant élevé et croissant des versements de péréquation aux provinces moins-nanties est de les aider à se doter d'infrastructures leur permettant d'atteindre l'autosuffisance à long terme et de réduire leur dépendance envers le gouvernement central à moyen terme. Le ministère de l'Expansion économique régionale est l'instrument dont dispose le gouvernement pour agir dans ce sens et il a rendu grand service.

La clé du succès du MEER, c'est l'étendue de ses moyens d'action et la localisation de ses interventions. Étendue dans le sens que chaque ministère doit recevoir une mission de développement, mais localisée dans le sens qu'au lieu d'être diluée dans l'ensemble du pays, l'action doit se concentrer sur les régions victimes de disparités.

Dans la guerre contre les disparités régionales, le MEER doit combattre en première ligne. Cela veut dire qu'il doit être doté de crédits suffisants pour exercer ses attributions. Mais ce n'est pas ce qui se passe. En 1969, le budget du MEER représentait 2 p. 100 du budget fédéral, alors qu'en 1980, il n'en représente plus que 1 p. 100 environ. En 1970-1971, 53 p. 100 de son budget étaient affectés aux provinces atlantiques, alors qu'en 1977-1978, ce pourcentage était tombé à 38 p. 100.

Il faut mettre un terme à l'érosion du budget du MEER, il faut le rétablir dans son importance et sa détermination initiales. Il faut donc à chaque ministère une dimension de développement, redonner au ministère de l'Expansion économique régionale sa vitalité des débuts, en faire le chef de file de l'assistance aux régions victimes de disparités régionales; cela appelle l'attention personnelle, la volonté et la participation active du premier ministre du Canada (M. Trudeau). Il faut qu'il donne à son ministre de l'Expansion économique régionale les pouvoirs d'un chef de file, le pouvoir de mobiliser les autres ministères. Sans cela, c'est la notion même d'expansion économique régionale qui est menacée.

Pouvoir d'emprunt

● (2100)

Quand on considère les revenus par habitant et les taux de chômage familial des diverses provinces du Canada, on n'a pas de mal à comprendre que les provinces atlantiques constituent une région qui a besoin de cette assistance. Le ministère de l'Expansion économique régionale a aidé les régions défavorisées du pays à assurer les services publics d'une qualité répondant aux normes nationales, lorsqu'elles n'avaient pas les moyens de le faire elles-mêmes. Le MEER a été d'une utilité toute particulière pour les petites entreprises, et en passant, je voudrais dire un mot à ce sujet.

Le plus grand sujet de plainte des petites entreprises, c'est la quantité de paperasse. Les sujétions dont sont assortis les programmes gouvernementaux entraînent des coûts plus élevés que le montant de l'aide reçue dans certains cas. Quatre-vingt-huit p. 100 de la main-d'œuvre canadienne, c'est-à-dire neuf millions de personnes, travaillent pour des entreprises qui ont moins de 100 employés et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 millions, nous apprend une société de comptables nationale. Ces entreprises fournissent en chiffre d'affaires 20 p. 100 du produit national brut, c'est-à-dire 40 milliards annuellement. C'est dans les services et la vente au détail surtout qu'elles ont une position dominante.

Les petites entreprises offrent un terrain de choix pour prendre des risques et innover. Elles réagissent rapidement aux variations du monde des affaires parce qu'elles ne sont pas alourdies par une bureaucratie et, comme elles sont régionales, elles sont très réceptives aux besoins locaux et tendent à promouvoir un développement équilibré.

D'après Thorne-Riddell, société nationale de comptables agréés de premier ordre, une étude récente a prouvé que 80 p. 100 des entreprises nouvelles durent tout au plus trois ans. Dans 24 p. 100 des cas, cela est attribuable à des activités frauduleuses, à une croissance exagérée ou à des problèmes relatifs à des produits clés. Mais la véritable cause de 70 p. 100 des échecs d'entreprise, c'est une mauvaise administration. Il semble, en effet, que de nombreux petits industriels n'ont pas les compétences nécessaires pour planifier, prévoir, contrôler et pour mener leur entreprise.

Les petites entreprises sont la meilleure source d'emplois, et ce dont le petit industriel a le plus besoin, c'est d'avoir accès aux décisions fondamentales et à un appui général, ne serait-ce que sous la forme de conseils judicieux. Il n'a pas besoin de paperasserie supplémentaire. Nous devons y songer sérieusement et tenter de réduire nos dépenses, afin de créer des emplois et, partant d'augmenter le nombre des contribuables et d'appuyer un plus grand nombre de petites entreprises.

Le gouvernement est aux prises avec de graves difficultés économiques et il est très limité dans ses moyens d'action, à cause de la confusion des théories économiques qu'il applique depuis deux décennies. Il est impérieux de permettre aux députés de participer davantage à la lutte contre ce gaspillage et ces prodigalités ainsi qu'à l'élaboration d'une administration gouvernementale plus efficace.

Nous devons mettre le gouvernement en demeure de chercher à réaliser une croissance harmonieuse au Canada, croissance qui se traduirait par la création d'emplois et d'entreprises dans toutes les régions. Nous devons nous demander comment employer les sans-emploi et les assistés sociaux. Si davantage de contribuables étaient imposables, nous pourrions mieux répartir la charge fiscale entre nos concitoyens.

Le gouvernement semble au contraire avoir opté pour la solution simpliste consistant à augmenter la masse monétaire, ce qui relance l'inflation. Pour juguler l'inflation, il emploie les panacées traditionnelles, c'est-à-dire qu'il applique une politique monétaire qui ne fait qu'attiser le chômage.

Lorsque les politiques anti-inflationnistes du gouvernement entraînent la fermeture de fabriques ou le licenciement d'employés, la production baisse et le fléchissement de l'offre est plus marqué que celui de la demande, c'est le scénario classique. Du fait qu'un nombre trop élevé d'acheteurs recherchent des biens trop rares, les prix augmentent, ce qui alimente la flambée inflationniste. Les politiques que le gouvernement adopte pour essayer d'enrayer l'inflation produisent des résultats inverses au but poursuivi: Les solutions à brève échéances sont devenues des cauchemars de longue durée.

Il est préférable de cesser d'avoir recours à des solutions du dix-neuvième siècle pour des problèmes du vingtième siècle et d'affronter la réalité. Il faut rajeunir nos installations de production et la clé du problème, c'est la recherche et le développement.

Un vent de changement souffle sur les États industriels avancés et cette évolution se manifeste au Canada également. Les entreprises qui réussissent le mieux au Canada sont celles qui fabriquent des produits et des systèmes de haute technologie. Ces entreprises offrent de bons emplois et elles ont besoin des services de soutien qui, directement ou indirectement, touchent presque toutes les branches de l'activité industrielle.

Le gouvernement doit apprendre, d'une façon ou d'une autre, que l'un des moyens de combattre l'inflation est d'accroître l'offre de biens, tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés d'exportation. De cette façon, les prix baissent, plus de Canadiens travaillent et partagent à titre de contribuables la charge du gouvernement, ce qui a pour résultat de faire baisser les impôts et de réduire la demande de services sociaux.

Avec davantage de contribuables portant chacun une part plus légère du fardeau, l'économie canadienne progresse, nos dépenses diminuent et nos revenus se maintiennent, notre niveau de vie s'améliore, nous rendons le régime fiscal équitable pour les Canadiens à revenus faibles et moyens. Nous pouvons alors traiter équitablement nos personnes âgées qui vivent pauvrement de faibles revenus que les ravages de l'inflation ne cessent de gruger.

Nous pouvons laisser nos personnes âgées vivre dans leur maison tant qu'elles en sont capables et les traiter avec sympathie et compréhension quand elles ne le peuvent pas. Nous pouvons accomplir tellement dans notre pays si nous adoptons des programmes économiques éclairés. Tant que le gouvernement restera dans la voie dangereuse où il s'est engagé, nous n'arriverons jamais à équilibrer le budget, à maîtriser l'inflation, à créer des emplois et à aider les infortunés autant que nous le devrions.

Les mesures économiques appliquées par le gouvernement dans l'ensemble du pays ont des répercussions dramatiques dans les provinces de l'Atlantique dont les économies précaires sont les premières et les plus durement touchées; ce sont aussi les dernières à se remettre des mesures de compression, du manque de fonds et de la restriction du crédit. A cause du programme de restriction du gouvernement, très peu de projets

fédéraux de travaux publics susceptibles de créer des emplois sont mis en œuvre au Nouveau-Brunswick cet hiver.

Le dragage de la rivière Miramichi prévu dans le budget adopté l'année dernière par la Chambre n'a pas encore été effectué. L'extension de la piste d'atterrissage de l'aéroport de St. Leonard n'est même pas encore à l'état de plan. Les appels d'offre pour la construction du centre de formation des Forces canadiennes de Gagetown et du quartier général de la division «J» de la Gendarmerie royale ont été retardés d'un an. L'étude du port de Dalhousie-Belldune avance à pas de tortue, de même que le projet de la place du marché de Saint-Jean. Depuis la défaite du gouvernement conservateur, il n'y a eu aucune bonne nouvelle au sujet du développement portuaire de Saint-Jean.

La participation du MEER a été réduite dans les travaux routiers au Nouveau-Brunswick. L'exploitation des schistes pétrolifères du Nouveau-Brunswick, dont le potentiel est aussi considérable que celui d'Hibernia—15 milliards de barils de pétrole—se trouve si bas dans la liste du Programme énergétique national qu'on a du mal à le distinguer. Pourquoi en est-il ainsi?

Eh bien, entre autres, parce que le gouvernement se préoccupe exclusivement de la question constitutionnelle, au détriment des priorités économiques. Bien que le cabinet comprenne plus d'une trentaine de ministres, il semble que personne ne puisse prendre l'initiative de s'attaquer aux problèmes économiques très graves du Canada au moins tant que le premier ministre ne sera pas devenu une sorte de nouveau Père de la confédération.

En attendant, l'économie canadienne périclite rapidement. Songeons aux services supprimés aux messageries du Canadien National, qui se solderont par la perte de 540 emplois dans l'Est. Quelle est donc la cause principale des déficits qui ont entraîné la fermeture de ces messageries? Un article publié dans le *Financial Post* estime que c'est la mauvaise gestion. Ce n'est pas du nouveau: une société de la Couronne n'est pas motivée pour être efficace; c'est le profit qui constitue cet aiguillon.

Cependant, les messageries du Canadien National ont une responsabilité particulière. Une compagnie privée préoccupée uniquement de rentabilité peut concentrer son attention sur les gros clients et les principaux parcours, et faire fi du petit Canadien moyen qui veut expédier un colis biscornu au temps de Noël. Le service des messageries du CN, par contre, est une société publique; il est de son devoir de servir le Canadien moyen même si cela ne lui rapporte rien, même s'il y perd de l'argent.

Depuis quelques années, le service de messageries du CN s'occupe de camionnage plutôt que de transport ferroviaire. Mais le carburant devenant plus coûteux, le train prendra vraisemblablement une importance grandissante. On a souvent souligné le fait que le transport ferroviaire est beaucoup plus efficace, énergétiquement, que le transport routier. Avec chaque hausse du prix du pétrole, sans compter l'incertitude et l'insécurité croissantes nées des conflits au Moyen-Orient, la nécessité s'impose pour le Canada de reconstruire son réseau ferroviaire en le dotant du confort et de l'efficacité que l'on trouve en Europe et au Japon.

Pouvoir d'emprunt

• (2110)

Tandis que les gouvernements des États américains réduisent le financement des autoroutes et améliorent leurs réseaux ferroviaires, le Canada permet aux messageries du CN de sonner le glas de cet important secteur de notre économie. Le gouvernement devrait s'opposer énergiquement à toutes ces réductions et exiger une amélioration de tous les services ferroviaires: transport des marchandises, messageries et service-voyageurs.

M. Pepin: Avez-vous écrit cela?

M. Howie: Si le ministre des Transports (M. Pepin) écoutait, il apprendrait quelque chose.

Il ne suffit pas de recourir à cette vieille ruse populaire dans l'armée et d'annoncer que les deux tiers des services seront supprimés dans les provinces Maritimes en espérant que les gens diront, parce qu'une station au Cap-Breton et une autre à Charlottetown seront encore utilisées de façon restreinte, que cela aurait pu être pire. Ce vieux truc ne prend plus, car la population des Maritimes a été bernée trop souvent et elle n'aime guère à être roulée.

Il est intolérable que dans la ville de Fredericton, les passagers du transport ferroviaire doivent commencer et finir leurs voyages en autobus, alors que les voies ferrées sont déjà en place, qu'il y a déjà une gare et qu'il ne manque aux chemins de fer que l'autorisation d'un ministre des Transports éclairé pour aider le Canada à économiser son énergie et instituer un service de transport ferroviaire moderne.

J'ai bouclé la boucle et me voici revenu à mon point de départ. Je souhaiterais qu'on permette aux députés de jouer un rôle utile et de contribuer à mettre un frein aux prodigalités et au gaspillage. Je crois que les contribuables canadiens devraient en avoir plus pour leur argent. Si le gouvernement remaniait en profondeur sa politique économique, il investirait dans l'expansion économique régionale au lieu d'y engloutir de l'argent, ce qui l'aiderait à réduire ses dépenses. Je suis convaincu que nous pourrions parvenir à l'autosuffisance énergétique grâce à la coopération et à la confiance mutuelle. Notre pays a les ressources humaines et naturelles voulues pour donner du travail à tous les Canadiens. En accroissant le nombre de contribuables, le gouvernement réduirait le fardeau fiscal de chacun et parviendrait à équilibrer le budget tout en réduisant les impôts. Tout ce qu'il faut, c'est de la volonté, de l'ingéniosité, de l'énergie et de l'initiative. Cette dernière qualité fait défaut à nos gouvernements très longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, le bill que nous étudions ce soir revêt une très grande importance pour tous nos concitoyens. Si l'on veut faire un peu d'histoire parlementaire, on constatera qu'il est question de ce sujet dès le début du Parlement. Je suis bien sûr que certains députés étaient meilleurs en histoire que moi; si c'est le cas, ils se rappelleront qu'en 1066, le roi Jean avait réuni un certain nombre de chevaliers à Runnymede. Ces derniers lui ont alors dit qu'ils ne pourraient pas continuer à verser de l'argent sans garantie à la Couronne si on ne leur donnait pas droit de regard.

Des voix: C'était en 1215.

M. Mayer: Pardon, je me suis trompé de date. C'était en 1215. Mon approximation de 1066 était bien assez bonne pour

le gouvernement à voir la façon dont il fonctionne. Quelques centaines de millions de dollars ou quelques centaines d'années ici et là, ça n'a pas grande importance aux yeux du gouvernement, mais je remercie le député pour cette précision. Le principe reste valable. Les gens en avaient assez de verser de l'argent à la Couronne et de ne pas avoir leur mot à dire sur la façon dont il était employé. Les choses n'ont pas changé, puisque la raison d'être de toute cette institution, c'est que le gouvernement lui rende compte de ses dépenses.

Plus les gouvernements empruntent, plus il est difficile, par la force des choses, d'obtenir qu'ils rendent compte de leurs dépenses. Nous sommes en quelque sorte appelés à nous prononcer tous les quatre ans sur une multitude de questions, depuis les méthodes et les multiples transactions internes de toute sorte du ministère des Postes, en passant la politique étrangère, jusjqu'aux modes de transport, et le reste. Ce qui arrive, c'est que beaucoup de ces décisions s'affaiblissent à la longue. D'habitude, d'électeur n'a droit qu'à un seul vote tous les quatre ans pour faire savoir ce qu'il pense des résultats que le gouvernement a obtenus dans tous ces domaines.

Je dirai qu'en tant que députés de l'opposition nous manquons vraiment de moyens pour forcer le gouvernement à justifier ses dépenses. Nous savons comment fonctionne le système des comités. Je siège ici depuis près de deux ans, et c'est assez pour savoir ce qui arrive lorsque un comité de la Chambre est saisi du budget. Les députés de l'opposition y ont beaucoup moins de moyens d'obliger le gouvernement à justifier ses dépenses. Par ailleurs, notre rôle de députés chargés de représenter nos électeurs et d'obliger le gouvernement au pouvoir à rendre compte de la façon dont il utilise l'argent de nos impôts s'y trouve considérablement affaibli.

Ce qui me préoccupe, comme beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre, c'est que nous n'arrivons plus à répondre de la façon dont le gouvernement dépenses son argent et que l'on nous demande d'accorder aveuglément un pouvoir d'emprunt au gouvernement sans que celui-ci ne nous donne la moindre idée de ce qu'il compte en faire. Nous ne voulons pas que le gouvernement nous rende compte de ses projets de dépenses dans le menu détail, mais il serait agréable d'avoir une idée générale.

Je me dois d'être d'accord avec le député de Hamilton Mountain (M. Deans) quand il met en doute certaines méthodes de dépense du gouvernement. Je demande au gouvernement d'accorder la priorité à des investissements à caractère d'infrastructure ou à des investissements qui premettraient aux citoyens d'accroître leur productivité. Ce sont des investissements qui rapporteront. Le gouvernement n'en a nullement manifesté l'intention.

En fait, une des principales dépenses du budget, ce sera le paiement des intérêts sur la dette publique. Ce projet de loi ne nous permet pas d'espérer que ce fardeau sera allégé. Dans les dernières prévision budgétaires, j'au lu qu'environ 11 milliards du budget en cours serviront à payer les intérêts sur la dette publique, ce qui est abominable.

Je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un d'entre nous qui puisse parler de millions et de milliards de dollars et réussir à bien faire comprendre ce que cela représente. J'ai entendu des députés tenter de le faire en parlant de billets de banque mis bout à bout, et ce genre de choses. Mais ramenés à de simples proportions, tous ces milliards signifient qu'un dollar sur quatre, que le gouvernement percevra en impôts auprès des contribuables, servira à payer les intérêts sur la dette antérieure. Ce dollar ne servira pas à financer le moindre programme. Je vois ici ce soir le ministre des Transports (M. Pepin). Ce dollar ne l'aidera pas à résoudre le problème des transports dans l'ouest du Canada. Il ne servira pas à construire de nouvelles installations pour la population de l'est du Canada. Je vois également le ministre de l'Agriculture. Ce dollar ne servira pas à financer la recherche agricole en vue d'aider les agriculteurs du pays à être plus productifs. J'ai pris connaissance de certains des récents discours où le ministre faisait le vœu que nous devenions plus autosuffisants au chapitre des aliments au lieu d'en importer. Ces 11 milliards de dollars, qui serviront à payer les intérêts de la dette antérieure du gouvernement, ne serviront à résoudre aucun des problèmes que le ministre de l'Agriculture a très bien identifiés et qui exigent une certaine attention. Voilà une chose que les contribuables canadiens ont le droit de savoir. Ils devraient savoir ce que le gouvernement se propose réellement de faire de ces 14 milliards.

Si le gouvernement avait le moindrement l'intention de les dépenser pour accroître la productivité du pays, nous jugerions tous que cela en vaut la peine. Peut-être ne nous entendrions-nous pas sur les programmes auxquels ils seraient consacrés, mais nous nous entendrions néanmoins à reconnaître en principe qu'il s'agit d'une dépense valable puisqu'elle constitue un investissement qui devrait, comme on l'espère, rapporter des dividendes au pays. On ne nous a cependant rien dit de tel. Bien au contraire, en effet, le gouvernement demande simplement l'autorisation d'emprunter presque 11 milliards, c'est-à-dire 10.98 milliards, auxquels viennent s'ajouter 3 milliards pour parer aux éventualités.

Chacun de nous a sa petite entreprise à administrer, en ce sens que nous gérons nos propres affaires personnelles, nous gérons les affaires familiales, nous dressons le budget domestique, et nous empruntons de l'argent à l'occasion. Si nous avions à nous adresser au directeur d'une banque pour obtenir un emprunt, le directeur nous demanderait pourquoi nous voulons emprunter, mettons, $1,400. Qu'arriverait-il si nous répondions qu'il nous faut $1,100 pour honorer certains engagements—et nous comprenons certains des engagements décrits dans le budget dont nous sommes saisis—plus $300 pour parer à des éventualités sans dire en quoi elles peuvent consister? Je ne suis pas sûr que le banquier apprécierait les documents que nous lui fournirions pour justifier la demande de prêt. C'est pourtant bien ce que fait le gouvernement. La seule différence, c'est que le gouvernement en l'occurrence demande aux contribuables canadiens d'agir comme banquier sans leur dire, par l'intermédiaire des membres élus du Parlement, ce qu'il compte faire de cet argent. Je reviendrai là-dessus plus tard.

● (2120)

On peut imaginer toutes sortes de fins auxquelles le gouvernement pourrait utiliser cet argent. Ce qui me semblerait sensé et qui obtiendrait notre l'approbation—je ne dis pas une approbation totale, car étant donné la nature de l'opposition, je crois que nous nous opposons parfois pour le plaisir de nous opposer—ce serait que le gouvernement, s'il avait besoin de fonds supplémentaires dans huit ou neuf mois, juge bon de faire confiance aux députés et revienne nous en parler. Nous

pourrions alors discuter des détails de ces trois milliards de dollars dont il aurait alors besoin. On nous demande simplement à ce moment-ci d'approuver des emprunts globaux de 14 milliards, dont 11 milliards, 10.98 milliards à des fins précises, plus trois milliards à d'autres fins qui ne sont pas déterminées. Le gouvernement dit tout simplement qu'il en a besoin en cas d'urgence. Je n'aurais pas d'objection—et je pense que nous adopterions ce bill plus rapidement—si le gouvernement se limitait à demander seulement onze milliards aujourd'hui et à revenir avec un autre bill dans six mois pour obtenir trois milliards additionnels.

A mon avis, ce serait de la gestion fiscale bien fondée. Je ne vois pas pourquoi on n'adopterait pas cette ligne de conduite. Ainsi, le gouvernement se sentirait un peu plus forcé de répondre de ses actes devant le Parlement, ce qui semble être de moins en moins le cas. L'opposition serait ainsi beaucoup mieux placée pour examiner les dépenses que le gouvernement se propose de faire au nom des électeurs qui nous envoient ici, à grands frais, soit dit en passant.

J'aimerais dire un mot du genre d'exemple que le gouvernement donne. Dans mon coin de pays, l'ouest du Canada, depuis de nombreuses années nous sommes témoins de graves controverses au sujet de notre réseau de transport. Les gens ne sont pas sans savoir que nous avons manqué de moyens de transport adéquats pour tirer pleinement parti de l'exportation des céréales que non seulement nous sommes capables de produire, mais aussi, et c'est plus important, qui sont en grande demande partout dans le monde. On convient généralement—bien qu'il soit difficile d'être précis et qu'il ne s'agisse que d'un montant approximatif—qu'au cours des deux ou trois dernières campagnes agricoles, nous avons perdu un demi-milliard de dollars au titre de l'exportation de céréales de l'Ouest. Certes, ce montant d'un demi-milliard n'est pas très impressionnant si on le compare aux déficits budgétaires du gouvernement, mais c'est bel et bien un montant considérable en ce qui concerne l'exportation de céréales. Il correspond en effet à une production importante pour les céréaliers. Ce montant représente les ventes que nous aurions réalisées mais que nous n'avons pu conclure faute d'un réseau de transport efficace permettant d'exporter ces céréales. Voilà un aspect de la question.

L'autre aspect est plus important. Il s'agit de notre potentiel. Chacun sait que les agriculteurs, si on leur donne l'occasion de produire, peuvent se montrer très ingénieux. Ils produiront si on leur en donne la possibilité, mais surtout si on les y encourage. Si nous avions pu expédier ces céréales d'une valeur d'un demi-milliard de dollars, nos silos se seraient vidés et nous aurions eu de l'argent en circulation; cela aurait suffi à encourager les agriculteurs à produire davantage. A mon avis, nous avons perdu au moins un milliard de dollars sous forme de ventes de céréales que nous aurions pu conclure, si nous avions vendu et transporté vers les marchés les céréales dont nous disposons actuellement dans l'ouest. Cela représente beaucoup d'argent monsieur l'Orateur, plus qu'un demi milliard voire même un milliard de dollars.

Les gens savent fort bien je crois, que les agriculteurs ont l'habitude de dépenser leur argent à bon escient. Dès qu'ils gagnent de l'argent ils le dépensent pour acheter des machines agricoles, effectuer des réparations, acheter des engrais et c'est ainsi qu'une grosse partie de cet argent est remise en circulation dans le reste du pays. Cet argent est ainsi redépensé plusieurs fois. Ce fait de dépenser et de redépenser s'appelle en économie «l'effet multiplicateur». On peut donc dire que cet argent serait dépensé deux ou trois fois, ce qui peut alors facilement représenter une somme de 3 ou 4 milliards de dollars sous forme d'activité économique supplémentaire engendrée dans notre économie.

J'ai sous la main des chiffres provenant de la Bibliothèque du Parlement qui indiquent la part du PNB ou le montant total des dépenses que le gouvernement fédéral peut prélever sur ce montant d'argent. Il s'élève à environ 30 p. 100. Si nous prenons 30 p. 100 de 4 milliards de dollars sous l'activité économique supplémentaire au sein de l'économie, nous constatons que le gouvernement pourrait faire un profit net de un milliard de dollars en recettes fiscales. C'est une prévision qui pourrait facilement se vérifier. C'est un milliard de dollars qui contribuerait considérablement à satisfaire les besoins d'argent du présent gouvernement.

Comme je l'ai déjà signalé, c'est là le genre de mesures que le gouvernement fédéral devrait prendre, à mon avis. Il devrait voir à ce que nous ayons un réseau de transport qui nous permette de stimuler l'activité économique, de créer des emplois et des revenus dans l'Ouest et qui ait des retombées économiques sur toutes les autres parties du pays. Comme on l'a fait remarquer à maintes reprises auparavant, une bonne partie de ce montant reviendrait à la région centrale du Canada où se trouvent la plupart des industries manufacturières. Il bénéficierait aux sociétés comme Massey-Ferguson qui connaît des difficultés financières à l'heure actuelle. Voilà les secteurs qui profiteraient d'une telle mesure. Le gouvernement n'aurait plus besoin de réclamer des garanties, comme il le fait à l'heure actuelle, à quelques-unes des grandes sociétés. A mon avis, c'est là le genre de mesures dont le gouvernement devrait prendre l'initiative et assurer la mise en œuvre.

Je dois maintenant formuler des critiques, même si je ne suis pas encore imbu d'esprit de parti. J'aimerais que le gouvernement se montre plus logique dans ses déclarations au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. La semaine dernière, le ministre de l'Agriculture était à Edmonton où il a parlé du tarif. Je voudrais citer un passage de l'allocution qu'il a prononcée le 29 janvier 1980 devant l'Association des producteurs de colza de l'Alberta:

> Je sais que les avis des gens ici présents diffèrent quant au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Vous êtes en faveur que l'on prenne une décision. Je suis également de cet avis. Et j'estime que cette question doit être réglée sans tarder—si possible, au début de la prochaine campagne agricole.

Eu égard à l'efficacité du gouvernement, la déclaration est assez optimiste, si l'on songe à la raison d'être du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et à la façon dont il est enraciné dans la politique de l'ouest du Canada.

Le ministre de l'autre endroit chargé de la Commission canadienne du blé a justement déclaré à la presse au cours du weekend qu'au fond, il lui importait peu que la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau soit jamais réglée. Il dit que tant qu'à lui c'était un avantage pour l'ouest du Canada et qu'il lui importait peu que la question soit jamais réglée. Nous entendons le ministre de l'Agriculture nous dire qu'il aimerait que la question soit réglée et qu'il a bon espoir qu'elle le sera vers le début de la prochaine année-récolte, soit le 1er août 1981. D'autre part, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Olson) dit qu'il ne sait pas si ce problème a seulement besoin d'être réglé.

Je vais maintenant parler du ministre des Transports (M. Pepin) que je vois ici à la Chambre. Je sais qu'il a demandé au cabinet d'appuyer un exposé de principes qu'on présenterait aux agriculteurs de l'ouest du Canada. Cela permettrait d'entamer une discussion et d'en arriver à une espèce de consensus quant à ce qu'on devrait faire à propos du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. En gros, nous voyons trois ministres adopter des attitudes différentes au sujet de la même question.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a pris la parole à la Conférence de l'agriculture de l'Ouest qui a eu lieu il y a environ deux semaines, et il a dit que c'était maintenant aux producteurs d'agir. Il veut qu'ils arrivent à un consensus avant que le gouvernement prenne la moindre décision.

Je dirais que si le gouvernement pouvait donner l'exemple lui-même, et s'il pouvait arriver à un consensus—en se rappelant que je viens tout juste de citer la position de trois ministres que la question touche de près et elle différait de l'un à l'autre—il pourrait alors demander aux producteurs de tâcher d'arriver à un consensus comme le gouvernement l'a fait. Il me semble très présomptueux de la part du ministre chargé de la Commission canadienne du blé, de blâmer les producteurs en leur disant que rien ne sera fait tant qu'ils ne se seront pas entendus sur cette question très controversée. C'est un problème profondément lié à l'histoire économique et politique de l'Ouest ainsi qu'à l'histoire de sa colonisation. Il demande aux producteurs de l'ouest du Canada d'arriver à un consensus alors qu'en réalité les trois ministres en cause n'y arrivent pas.

Ce sont là des problèmes qui méritent qu'on s'en occupe à mon avis, dans la mesure où le gouvernement est en cause. Dans la mesure où le gouvernement fédéral est concerné, il est essentiel qu'il donne le ton. Je viens tout juste de faire des calculs pour démontrer que si le gouvernement fédéral prend quelques-unes de ses responsabilités au sérieux, il a dans une certaine mesure le devoir de trouver une solution à ce problème, car cela profiterait nettement non seulement à l'ouest du Canada, mais à l'ensemble du pays.

Je pourrais continuer à parler des choses stupides que nous avons faites à Mirabel. Sauf erreur, pour permettre à Mirabel de continuer à fonctionner, il faut lui verser une subvention d'environ un million par semaine ce qui fait à peu près 50 millions de dollars par an. Le ministre des Transports hoche la tête. Est-ce trop bas? Est-elle plus élevée?

M. McKenzie: Elle est de 52 millions de dollars.

M. Mayer: Je donnais au ministre le bénéfice du doute, comme j'aime citer des chiffres ronds.

● (2130)

On signalait dans un communiqué la semaine dernière que le gouvernement se propose de morceler et de vendre les terres dans les parages de Mirabel. S'il avait administré ses affaires avec compétence, il n'aurait pas acheté toutes ces terres dont il n'a plus besoin. Les fonds consacrés à l'achat des terres auraient pu être affectés à l'infrastructure dont certains député ont parlé ce soir. Ces dépenses auraient procuré des dividendes au Canada, peut-être même assez pour que le gouvernement ne soit pas obligé de réclamer cet énorme pouvoir d'emprunt.

Comme l'essence est moins chère au Canada, des Américains franchissent la frontière pour venir en acheter. Avant Noël, je me suis rendu au Dakota du nord où je me suis entretenu avec certains concessionnaires d'outillage agricole. J'ai appris que des agriculteurs américains viennent au Canada dans leur camionnette équipée d'un réservoir de 100 gallons pour acheter notre essence qui coûte environ 50c. le gallon de moins que chez eux. Certains député dont les circonscriptions longent la frontière américaine sont au courant de cette situation.

Mirabel est un autre cas d'espèce. Si je ne m'abuse, les appareils de plusieurs sociétés aériennes étrangères atterissent leurs appareils à Mirabel uniquement pour faire le plein. Ces appareils ne prennent ni passagers ni marchandises et n'en laissent pas non plus.

M. Pepin: Plus maintenant.

M. Mayer: Il semble que le Canada joue le rôle de grand pourvoyeur du monde entier. Je me demande comment nous allons pouvoir continuer ainsi.

M. Pepin: Cela vaut beaucoup mieux qu'un tarif du genre Pas du Nid-de-Corbeau à Mirabel.

M. Mayer: L'argent que nous dépensons pour le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau nous sert au moins à expédier nos produits sur le marché mondial, ce qui nous rapporte des devises ou nous permet d'obtenir en échange des appareils-photos japonais ou que sais-je encore. Par contre, le fait de permettre à des transporteurs étrangers d'atterrir à Mirabel pour faire le plein avec de l'essence subventionnée par les contribuables canadiens fait du Canada, pays de 22 millions d'habitants, le bienfaiteur du monde entier.

M. Pepin: Ce n'est plus vrai.

M. Mayer: Je l'espère bien. Selon mes informations, cela se passait avant les Fêtes.

M. Pepin: Il ne faut pas croire tout ce qu'on vous dit.

Une voix: On n'en avait pas besoin.

M. Mayer: Le député dit qu'on n'en avait pas besoin. Si le gouvernement avait dépensé notre argent avec sagesse, il n'aurait pas aujourd'hui à se débarrasser des terres qu'il a achetées en trop autour de Mirabel.

Je voudrais maintenant parler brièvement de deux programmes du ministère de l'Agriculture qui sont en vigueur depuis un an. Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est présent. Je sais qu'il sait comment la loi sur la stabilisation des prix agricoles s'applique aux éleveurs de porcs et qu'il s'en inquiète. Le sigle qui désigne cette loi en anglais est ASA. Nous savons tous que ASA désigne aussi l'acide acétylsalicylique, communément appelé aspirine. Pourtant, la façon dont cette loi a été appliquée a causé bien des maux de tête à de nombreux éleveurs.

Par exemple, certains éleveurs qui ont perdu de l'argent au cours de la dernière année financière, terminée le 31 mai dernier, ont demandé de l'aide au ministère de l'Agriculture mais, à ce qu'on me dit, ce dernier ne leur fera parvenir leurs chèques qu'au mois de mars. Cela signifie que certains éleveurs qui comptaient sur cette aide auront attendu leur chèque pendant un an. Si les éleveurs s'occupaient de leurs porcs de la même façon que le gouvernement administre ce programme, la plupart de ces animaux, dans notre pays seraient morts, et le programme n'aurait aucune raison d'être, car les éleveurs auraient fermé boutique.

Les éleveurs d'animaux de sevrage n'avaient pas droit à ce programme. Toutefois, le ministre s'est rendu compte, dans sa sagesse, que certains éleveurs avaient raison de se plaindre et il a pris les mesures nécessaires. Il me semble que si un naisseur peut bénéficier des dispositions de la loi, l'éleveur-sevreur devrait le pouvoir aussi. En effet, au fond, ces éleveurs produisent le même genre de denrées, soit un jeune animal qu'on devra ensuite finir d'engraisser. Ce groupe touche $1 par tête de bétail, mais les bénéficiaires ne toucheront pas cet argent tant qu'on n'aura pas payé les éleveurs de porcs. Ces gens pourraient donc attendre jusqu'à un an avant d'être payés.

Grâce aux machines compliquées dont il dispose pour tenir les registres et imprimer les chèques, le gouvernement pourrait sûrement adopter un système qui lui permettrait de verser cette aide aux éleveurs beaucoup moins longtemps après la période de production au cours de laquelle ils éprouvent des difficultés financières. Si cette aide ne suit pas de près cette période, les avantages qui en découlent risquent d'être fort éphémères, car au moment où ils la reçoivent ou bien les éleveurs ont abandonné la partie, ou bien ils s'en sont tirés tout seuls. Dans un cas comme dans l'autre, l'aide contribue très peu à aider les éleveurs à se maintenir, alors que c'est précisement-là, sauf erreur, ce qu'elle vise.

A certains égards, la loi sur la stabilisation des prix agricoles est excellente, car l'éleveur est en quelque sorte assuré de pouvoir acquitter ses frais variables lorsque les coûts sont élevés et les prix sont bas. Le ministre dira sans doute, je le sais, que si les éleveurs avaient un meilleur système de commercialisation, ils n'auraient pas besoin de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, car ils auraient un prix garanti grâce à un système de gestion de l'offre rigoureusement contrôlé.

Mais devant cette lenteur à expédier les paiements aux éleveurs, on se demande si le ministère de l'Agriculture ne tente pas de forcer certains des éleveurs à souscrire à ces programmes de gestion de l'offre en bovins et en porcins que favorise tant le ministre. Je prie le ministre de s'acquitter sérieusement de sa responsabilité envers les éleveurs canadiens et de tenir compte du fardeau financier de bon nombre de ces éleveurs lorsque s'applique la loi sur la stabilisation des prix agricoles par suite de l'effondrement des prix. Je prie le ministre de faire tout en son pouvoir au sein de son ministère et auprès du Conseil du Trésor pour faire expédier ces paiements et les faire coïncider autant que possible avec la période de production afin qu'ils viennent vraiment en aide à l'éleveur.

Je me préoccupe également de la façon dont on a mis en œuvre le programme d'aide à l'entretien des troupeaux. Je comprends que le programme a été établi à la hâte à cause de la sécheresse qui a affligé l'ouest du Canada et le nord-ouest de l'Ontario le printemps dernier. Le programme a été bien accueilli, et je l'ai pour ma part trouvé excellent. On offrait tout simplement aux éleveurs une aide financière établie par tête de bétail. Il appartenait ensuite à l'éleveur de décider ce qu'il ferait de l'argent, par exemple, s'il allait acheter du fourrage de son voisin ou d'un fournisseur plus éloigné et payer les frais de transport. L'éleveur pouvait décider de faire des balles de foin ou d'acheter du grain. Il recevait de l'argent qu'il pouvait utiliser comme bon lui semblait. C'était un bon programme pour la bonne raison que le particulier qui investit de l'argent qui lui appartient en fera le meilleur usage possible. Le gouvernement qui voulait aider les éleveurs à conserver leur troupeau d'élevage n'obligeait personne à participer à un programme bien précis, à un programme de transport ou à n'importe quel autre, pour avoir droit aux subventions.

Au début, le programme prévoyait l'octroi de $140 par vache laitière et de $70 par vache de boucherie jusqu'à concurrence de 300 têtes de bétail. Par après, les subventions ont été ramenées à $70 par vache laitière et à $35 par vache de boucherie. Un éleveur m'a confié qu'il aurait mieux valu pour lui que le gouvernement s'abstienne d'intervenir et qu'à la suite de la première subvention, le prix des aliments était passé de $50 à $70, puis à $80 la tonne dans ma région. Lorsque le gouvernement a décidé de diminuer de moitié le montant de la subvention par tête de bétail, l'éleveur a dépensé plus en fourrage que le montant de la subvention.

● (2140)

Je ne sais pas pourquoi le gouvernement a choisi de dépenser autant d'argent qu'il l'a fait en faisant de la publicité dans les journaux, à la radio et à la télévision autour du programme d'aide au maintien des troupeaux dans l'ouest du Canada. S'il avait utilisé les compétences qui étaient apparemment disponibles pour mettre au point ce programme publicitaire à la réalisation du programme tout le monde y aurait gagné. Ce n'était que le début des problèmes qui allaient caractériser le programme d'aide au maintien des troupeaux.

Au début, il était prévu que cette aide serait versée d'après les municipalités. Le ministre reconnaîtra avec moi que la pluie ne tombe pas nécessairement en fonction des limites des municipalités. On a alors décidé que le programme serait géré en fonction des districts de récolte dans la région des Prairies. C'était plus raisonnable si ce n'est le fait que le programme devait être administré sur la base d'un rendement céréalier de 80 p. 100. J'ai parlé à des producteurs qui n'ont enregistré que 20 p. 100 de leur production annuelle de foin et ont pourtant eu une récolte céréalière pratiquement normale. Il n'existe donc pas nécessairement de corrélation systématique entre une mauvaise récolte de foin et une mauvaise récolte de céréales.

J'ai également parlé au cours des quatre ou six dernières semaines à des producteurs de l'Ouest dont les demandes avaient été rejetées, certaines d'entre elles pour des questions de détails. Je connais par exemple deux frères qui sont tous deux agriculteurs dans la même localité; l'un a reçu de l'aide l'autre pas. J'ai entendu parler de voisins qui avaient travaillé ensemble, chacun vivant de son côté de la route les séparant, le premier avait bénéficié de cette aide et l'autre pas. Personne ne sait pourquoi, si bien que les gens se disent: «Si mon voisin l'obtient, alors je devrais aussi y avoir droit.»

Je sais que le ministre a institué un comité chargé d'étudier ces problèmes mais je suis sûr que plusieurs d'entre eux auraient pu être évités si l'on avait réfléchi à la façon dont le programme a été mis sur pied et administré. C'est la façon dont il est actuellement géré qui suscite le mécontentement dans l'Ouest du Canada.

Juste après le Nouvel An, j'ai eu l'occasion de visiter à Regina les bureaux où est administré le programme. Les employés faisaient du bon travail, dans des conditions très difficiles étant donné le grand nombre de demandes qu'ils devaient étudier et l'exiguité des locaux. Je dois les féliciter du travail qu'ils font, mais ils devaient exécuter un projet qui n'avait pas été suffisamment bien préparé.

Je vois que le ministre de l'Agriculture est parmi nous ce soir. Nous ne le voyons pas souvent ces temps-ci, mais je sais qu'il a beaucoup voyagé. Je me suis tenu au courant de ses pérégrinations à travers le pays et j'ai lu la plupart de ses discours. Un député a parlé plus tôt de pénitence en racontant que son fils avait été obligé d'écouter le ministre faire un discours. J'hésite à faire le même commentaire au sujet des discours du ministre, mais je les ai lus pour la plupart.

Je suis très inquiet de ce qui arrive au projet de loi sur les importations de viande. Les malheurs des producteurs canadiens de viande de bœuf ont commencé en 1976 quand l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont expédié des quantités considérables de bœuf au Canada. Les éleveurs bovins de tout le pays réclament depuis longtemps une loi pour régir les importations de bœuf. Le bill a finalement été présenté avant Noël, mais il s'applique à d'autres viandes que le bœuf. Nous nous réjouissons que ce bill ait été présenté, mais il n'en a plus été question récemment.

Le ministre sait très bien quelle évolution le prix du bétail a subie depuis le début de l'année. Le prix du bétail sur pied est tombé de 10c. la livre. C'est à ce temps-ci de l'année que les éleveurs décident combien de génisses ils vont accoupler, quelle va être la taille de leur troupeau à l'été et combien de veaux ils auront par conséquent dans un an. Cela détermine quelle quantité de bœuf pourra être vendue aux consommateurs canadiens dans deux ans. C'est donc une période de l'année très importante pour les éleveurs. Ils doivent décider quelle quantité de bétail ils doivent garder et combien de génisses ils devront accoupler pour l'année qui vient. Il semble que cette loi sur l'importation de viandes n'intéresse aucunement le ministre.

Il est honteux que le comité permanent de l'agriculture ne se soit pas encore réuni cette année. Cet après-midi, j'ai justement proposé une motion en vertu de l'article 43 du Règlement pour protester contre cet état de chose. Le comité de l'agriculture est extrêmement compétent, c'est l'un des comités les moins sectaires de la Chambre. Il s'intéresse réellement à l'agriculture au Canada, mais actuellement il ne fait rien.

Si le bill était renvoyé au comité, celui-ci l'étudierait immédiatement et l'adopterait assez rapidement, mais pour une raison ou pour une autre, le ministre ne semble pas disposé à demander au leader parlementaire d'en saisir le comité.

Le prix du bétail sur pied a baissé surtout à cause des importations américaines. Mais il s'agit là d'une tout autre question à laquelle j'espère revenir plus tard. En effet, c'est surtout à cause de cette entrée massive d'animaux de boucherie en provenance des États-Unis que le prix du bœuf est tombé. Le prix des grains de provende a augmenté, ce qui, je crois, est bon signe pour le secteur agricole en général. Les taux d'intérêt sont très élevés et cela est l'un des principaux facteurs qui entrent dans le coût de l'animal débité, il est même plus important que le coût de l'élevage comme tel. Le secteur de l'élevage dans l'Ouest serait beaucoup plus stable et sûr si le gouvernement s'en préoccupait et si une loi sur l'importation des viandes était présentée et adoptée à la Chambre. Certes, cela ne réglerait pas tous les problèmes du secteur mais aiderait grandement à assurer une certaine stabilité à l'élevage bovin. J'exhorte donc le gouvernement à envisager sérieusement le renvoi du bill au comité dans les plus brefs délais.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le comité n'a pas siégé depuis Noël. Je pense que c'est déplorable. C'est un très bon comité, mais il n'a rien à faire pendant que des bills importants restent sur les tablettes.

Des choses comme celles-là nous inquiètent, lorsqu'on nous demande notre avis sur les projets de dépenses du gouvernement. Cette mesure sur le pouvoir d'emprunt ne tient pas compte, pas plus qu'elle n'y répond d'ailleurs, des questions sérieuses que se posent les députés au sujet de ce que le gouvernement entend faire de cet argent.

Cet après-midi, le député de Crowfoot (M. Malone) a parlé en termes éloquents de la dette que devrons supporter les nouveau-nés dès le moment où ils deviendront citoyens canadiens. Je n'ai pas noté les chiffres qu'il a donnés mais, sauf erreur, il a dit que chaque nouveau-né il y a cinq ans, devait contracter une dette de $800 et qu'aujourd'hui ce fardeau est passé à environ $2,200. C'est une situation déplorable.

Quand nous menons notre campagne pour être élus aux Communes, nous nous adressons à des gens partout au Canada. Quant à moi, les jeunes gens sont ceux à qui il me fait le plus grand plaisir de parler. Je suis certain que nous avons tous rencontré des collégiens et je sais qu'ils m'intimident plus que les assemblées de tous les candidats organisées par différents groupes des circonscriptions. Les jeunes posent des questions très sérieuses, inquisitrices, directes et simples. Ils veulent savoir ce que l'avenir leur réserve, quelles sont leurs chances de gagner leur vie, de demeurer dans la province ou la région de leur choix et de travailler dans un domaine qui les intéresse. Nous ne pouvons que les admirer à cause des questions qu'ils nous posent, mais il faut bien alors songer à la dette que le gouvernement leur impose. Leurs questions sont honnêtes et les députés doivent les poser au gouvernement. Ces facteurs me reviennent à l'esprit quand j'examine ce bill sur le pouvoir d'emprunt.

Je termine en insistant sur deux aspects. Nous savons tous que le gouvernement doit emprunter plus d'argent. Cela nous arrive à tous, que nous soyons en affaires, dans une ferme, membres d'une profession libérale.

● (2150)

De quelque façon que nous gagnions notre vie, il faut bien comprendre que lorsque nous empruntons de l'argent, nous devons nous assurer qu'il sera possible de le rembourser. De plus, les gens qui nous prêtent cet argent doivent être sûrs que nous avons les moyens de le rendre. A mon avis, le bill à l'étude ne répond pas à ces critères. Nous serions tous bien plus à l'aise si nous étions convaincus que le gouvernement, qui nous demande l'autorisation d'emprunter des sommes énormes dans les devises de divers pays du monde, comptait s'en servir pour nous préparer un avenir plus productif. Si c'était le cas, nous aurions moins de dettes à transmettre aux prochaines générations. Nous laisserions aux jeunes du pays l'occasion de gagner leur vie comme nous l'avons fait, sans cette dette massive que le gouvernement fait maintenant peser sur nos épaules.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord citer un passage du bill C-59. Si nous adoptons ce projet de loi, nous donnerons au gouvernement le pouvoir d'emprunter 14 milliards de dollars. On lit ainsi à l'article 2(1):

> . . . les sommes nécessaires, jusqu'à concurrence de quatorze milliards de dollars, à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses. Ces emprunts sont effectués par voie d'émissions de titres du Canada destinés à la vente ou au nantissement; la forme, les montants respectifs, les taux d'intérêt et autres modalités de ces émissions doivent être approuvés par le gouverneur en conseil.

Cette disposition est alarmante. Elle ne précise en rien l'objet des emprunts, ni le taux d'intérêt ni les modalités. Le gouvernement demande simplement à la Chambre de lui délivrer un blanc-seing lui permettant d'emprunter 14 milliards de dollars. Lorsque j'ai entendu des députés du NPD appuyer ce bill avec tant de véhémence l'autre jour, je n'ai pu m'empêcher de songer à une phrase qui illustre bien leurs propos: ils disent que le gouvernement a aujourd'hui une dette de 80 milliards de dollars qu'il veut en emprunter 14 autres milliards; qu'il veut, en d'autres termes, emprunter pour payer ses dettes.

J'estime qu'il est possible de régler ses dettes en empruntant. Il est vrai, comme on aime à le dire dans l'Ouest, que notre pays a été bâti sur le crédit. Il ne s'agit pas uniquement d'emprunter, mais de s'assurer que l'argent emprunté permettra de créer et de produire. Trop souvent, les emprunts servent à financer des services courants.

Lorsque j'écoutais les députés néo-démocrates exhorter le gouvernement à emprunter davantage—estimant les 14 milliards insuffisants—je ne pouvais m'empêcher de penser qu'ils veulent hâter le jour où le gouvernement sera acculé à la faillite.

Au cours des dernières années, nous n'avons pas réduit notre dette nationale. Au contraire, elle n'a pas cessé d'augmenter. Nous n'empruntons pas pour régler nos dettes, nous nous endettons de plus en plus. Si le premier ministre (Trudeau) et le ministre des Finances (M. MacEachen) administraient une entreprise privée de cette façon, aucune banque ne voudrait leur consentir un prêt. Ils feraient faillite, de même que les 5,000 ou 6,000 autres entreprises qui ont déclaré faillite dernièrement. Les Canadiens à l'esprit pratique craignent que nous ne faissions faillite. La seule différence entre le NPD et le parti libéral, c'est que le NPD nous conduirait plus rapidement à la faillite. Les néo-démocrates auraient vraiment beaucoup à faire pour aller plus vite que ne le font actuellement les libéraux. Il leur faudrait aller à fond de train. Et cela m'inquiète.

Je me dois de signaler une différence aux néo-démocrates qui ont pris la parole et aux députés libéraux qui appuient ce projet de loi. Ce n'est pas en empruntant que nous réussirons à sortir du trou. Je puis emprunter $1,000 de la banque si ma cote de crédit y est bonne. Je puis dépenser cet argent pour mener la belle vie, faire un voyage, offrir à mon amie une belle toilette à la Noël, aller voir la partie de hockey des parlementaires ou encore un match de la ligue nationale: rien de plus facile. Mais au moment de rembourser, je me rendrais compte que je n'ai rien créé ou produit, que je n'ai pas fait fructifier cette somme.

Pouvoir d'emprunt

Je lisais l'autre jour dans un journal l'histoire d'un habitant de l'Est qui était déménagé à Calgary. Il déclarait aimer y vivre parce que les Canadiens de l'Ouest créent et produisent. Non pas que les habitants de l'Est ne produisent rien, qu'ils ne créent pas, mais à son avis, un trop grand nombre, d'entre eux avaient pris l'habitude de s'endetter pour faire face à leurs dépenses ordinaires; en somme, il leur reprochait de ne pas employer leur argent à produire une prospérité accrue.

Prenons un exemple: comment vais-je rembourser un emprunt de $1,000 et les intérêts tous en faisant un profit si cet argent ne contribue pas à créer de nouveaux biens? C'est absolument impossible. C'est tout aussi impossible que pour moi d'essayer de m'élever de la position où je me trouve actuellement en tirant sur les courroies de mes bottes. J'aurais beau tirer, je ne m'éleverai pas d'un pouce. Pour m'élever, il faut que je fasse un effort, que je grimpe dans une échelle ou que je fasse quelque chose pour atteindre un point plus élevé. Si je veux utiliser l'argent que j'ai emprunté, il me faut produire des richesses nouvelles. Si j'emprunte les $1,000—je prends cette somme parce que c'est plus facile à suivre—et que j'achète des veaux ou des vaches et un bon gros bœuf, et que j'obtienne ainsi un plus grand nombre de vaches, cela ne me prendra pas longtemps pour rembourser les $1,000 et les intérêts tout en ayant gagné de l'argent. En procédant ainsi, j'ai produit de la richesse.

Il en va de même avec de la terre que je peux acheter, ensemencer et exploiter. Là encore, je produis de la richesse. Je peux ensuite acheter d'autres terres et les ensemencer. Je produis ainsi davantage de richesses et je peux rembourser mon emprunt. Seulement ce n'est pas ce que le gouvernement canadien fait. Il emprunte à tour de bras au point que la dette accumulée atteint aujourd'hui 80 milliards, mais il continue toujours d'emprunter. Il n'y a actuellement aucun espoir de sortir de cette situation. Nous nous endettons chaque jour davantage. Si nous continuons à ce rythme, nous allons droit à la faillite et laissez-moi vous dire que c'est une perspective plutôt sombre.

Cela ne dérange pas les Canadiens que l'on emprunte, à condition que cet argent permette de produire davantage et de créer davantage de richesses. C'est cela qu'il faut faire. Par contre, si on se contente d'emprunter et d'utiliser cet argent pour les dépenses courantes, pour embaucher davantage de gens improductifs—ils travaillent certes, mais ils ne sont pas productifs pour autant—le pays ne se sortira pas des écueils qu'il traverse actuellement. Sa situation financière ne va que s'aggraver encore davantage.

Quand on dit de l'économie canadienne qu'elle est édifiée sur le crédit, on fait référence au crédit dont j'ai parlé il y a quelques instants. C'est en aménageant de nouvelles terres, c'est en réalisant des profits et en lançant de nouvelles productions que l'on accroît le produit national brut. Plus on emprunte dans le seul but de payer les dépenses courantes, de maintenir un niveau de vie élevé ou de se payer des voyages, on ne fait que s'endetter davantage.

Comme il est 10 heures, Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous demander l'autorisation, lorsque nous reprendrons la séance demain, d'aborder certains aspects honteux de nos dettes extérieures.

L'ajournement

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA LOI SUR LES PENSIONS—LA DÉLÉGATION DES POUVOIRS AUX TERMES DE L'ARTICLE 33

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur l'Orateur, le 18 novembre dernier, j'ai posé au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants, comme l'indique le hansard à la page 4805, la question suivante:

Depuis quelques mois, les demandes de prestations présentées par la Commission canadienne des pensions aux termes de l'article 33 de la loi sur les pensions—soit des subventions pour les obsèques et les enterrements—ont dû attendre plusieurs mois pour l'adjudication en raison de problèmes de personnel. Le ministre peut-il envisager de mettre en vigueur la proposition du comité Woods visant à déléguer au médecin chef des pensions dans les bureaux de district les pouvoirs en matière d'attribution des subventions routinières accordées aux termes de l'article 33 de la loi sur les pensions? En prenant une telle mesure, le gouvernement contribuerait largement à aider les veuves d'anciens combattants en une époque de grande tension, tant sur le plan affectif que financier.

Le ministre m'avait promis d'étudier la question mais je n'ai eu aucune nouvelle depuis. J'aimerais que le secrétaire parlementaire m'apporte une réponse ce soir.

Je tiens également à signaler que le ministère des Affaires des anciens combattants a accumulé un retard important dans toutes ses activités. La mesure que le veux proposer ce soir, qui a d'ailleurs été préconisée par le comité Woods, prévoit la création de bureaux de district dans les provinces, ce qui permettrait d'éliminer une partie des problèmes du ministère.

Ce même 18 novembre, j'ai posé une question supplémentaire, que l'on peut lire à la page 4806 du hansard. La voici:

A l'heure actuelle, l'article 33 de la loi sur les pensions prévoit des subventions maximales de $550 pour les obsèques et l'inhumation, ce qui comprend les honoraires du directeur de pompes funèbres ainsi que le coût du lot, de l'excavation, du remplissage et de l'épitaphe. Pour le ministère de la Défense nationale le montant prévu est de $850. Le ministre pourrait-il augmenter le montant de la subvention prévue pour les frais funéraires et l'enterrement dans le règlement sur l'inhumation des anciens combattants et l'article 33 de la loi sur les pensions afin que le montant soit le même que celui qui est prévu par le ministère de la Défense nationale? Je suis certain que cette petite augmentation dont profitera un nombre de plus en plus restreint de veuves n'aura pas d'effet inflationniste.

Je crois savoir que le montant maximal de la subvention pour les obsèques est maintenant de $625. C'est encore trop peu vu que les subventions accordées par le ministère de la Défense nationale s'élevent à $850, et bien entendu, vu les conséquences désastreuses du budget libéral et du programme énergétique national, la situation cause de graves problèmes aux veuves ayant un revenu modeste ou moyen.

En outre, certains députés ont posé récemment des questions à propos de la longue période d'attente imposée aux anciens combattants avant que leurs demandes de pension soient examinées. Dans bien des cas, les anciens combattants meurent avant que leur demande soit approuvée. Le 30 janvier dernier, un ministériel a posé une question à ce sujet et fait état du délai qui s'écoule avant que les anciens combattants obtiennent une audience devant la Commission des pensions ou la Commission des allocations aux anciens combattants. Le député en question a d'ailleurs signalé que:

Les députés hésitent à recommander à un ancien combattant d'interjeter appel, vu tout le temps que cela prend.

C'est une déclaration bien accablante de la part d'un ministériel. Voici ce que le ministre a répondu:

Je puis assurer au député que la situation se normalisera sans doute d'ici six ou huit mois.

Nous entendons la même chose depuis des années. On nous affirme depuis longtemps que la situation sera normalisée et que cela ne prendra que six ou huit mois.

Pendant la période des questions aujourd'hui, j'ai posé une question au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants au sujet des veuves des anciens combattants. J'ai signalé qu'à cause des modifications apportées par le bill C-40 relativement à la réduction graduelle des conditions d'admissibilité à la pension pour les veuves d'anciens combattants qui touchaient une pension d'invalidité de 48 p. 100 ou moins, environ 1,500 veuves sont devenues admissibles à la pension en 1980. J'ai aussi signalé qu'en décembre 1980, moins du tiers de ces veuves avaient écrit jusque-là au ministère des Affaires des anciens combattants pour savoir si elles étaient admissibles à une pension.

● (2205)

Comme seulement le tiers d'entre elles ont fait une demande, étant donné que la pension proportionnelle devait être instaurée sur une période de six ans et demi, je conseillerais au secrétaire parlementaire de réduire cette période à disons, cinq ans. Cela permettrait à un plus grand nombre de veuves d'avoir droit plus rapidement à une pension. Je voudrais que le secrétaire parlementaire étudie la question afin qu'on puisse réduire la durée de cette période étant donné le petit nombre de veuves qui présentent une demande.

J'ai également demandé au ministre de veiller à ce que son ministère fasse de la publicité et communique avec les veuves pour les avertir qu'elles peuvent demander une majoration de leur pension.

Je suis également très inquiet qu'on n'ait pas demandé au comité permanent des affaires des anciens combattants de se pencher sur ces questions. Les problèmes s'accumulent et j'espère que le secrétaire parlementare va me promettre ce soir d'en discuter avec le ministre afin que le comité permanent des affaires des anciens combattants puisse être convoqué le plus tôt possible.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, avant de commencer, je ferai remarquer que le député d'en face a posé non pas une, mais quatre questions. Comme j'ai seulement trois minutes à ma disposition, je répondrai seulement à la première, si vous le permettez.

Je crois bon de remercier le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) de nous fournir l'occasion d'éclaircir la question qu'il a soulevée le 18 novembre.

La loi sur les pensions prévoit que la Commission des pensions du Canada accorde une allocation pour frais d'enterrement non pas de façon automatique, mais en fonction des avoirs que le pensionné laisse derrière lui et il faut donc rendre une décision en fonction de chaque cas. Pour ce faire, la Commission doit établir l'importance de la succession et voir si elle suffit à payer les frais médicaux et les frais d'enterrement. Souvent, il lui faut beaucoup de temps pour obtenir ces renseignements auprès des membres de la famille ou des exécuteurs testamentaires. On a songé à déléguer des pouvoirs

en ce sens au bureau de district de la Commission et on a convenu de décentraliser l'examen des demandes.

La loi sur les pensions prévoit des subventions pour les obsèques et l'inhumation, équivalentes à celles autorisées par le ministère des Affaires des anciens combattants en vertu du Règlement sur l'inhumation des anciens combattants. Les critères établis par le ministère de la Défense nationale et par celui des Affaires des anciens combattants pour déterminer le montant des honoraires du directeur de pompes funèbres ne sont pas les mêmes. Le ministère de la Défense nationale paye le service funèbre de tous les militaires, quelle que soit la situation financière de leurs familles respectives, étant donné que cela fait partie des avantages du service militaire. Le ministère des Affaires des anciens combattants verse une subvention au titre des obsèques, à laquelle l'ancien combattant a droit si son décès découle de son service; si ce décès survient à la suite d'autres causes, la subvention versée est calculée en fonction de la situation financière de la succession du défunt. La Commission canadienne des pensions verse une subvention pour les obsèques et l'inhumation quand la succession d'un bénéficiaire de la pension d'invalidité ne suffit pas à couvrir les frais engagés pendant la maladie et pour les funérailles.

Les critères diffèrent d'un ministère à l'autre. La subvention prévue par le ministère de la Défense nationale est calculée d'après la moyenne du coût national des obsèques civiles. Celle versée par le ministère des Affaires des anciens combattants est calculée, elle, en fonction de la moyenne nationale de la subvention accordée par les provinces et les municipalités au titre des frais funéraires dont elles sont d'ailleurs responsables.

Comme le disait le député, la subvention payée par le ministère des Affaires des anciens combattants a fait l'objet d'un examen régulier depuis 1975 et est passée à $625 il n'y a pas longtemps, c'est-à-dire en juin dernier. Nous veillerons à ce qu'elle fasse toujours l'objet d'une surveillance aussi étroite.

Les deux ministères souhaitent que les militaires et les anciens combattants, hommes et femmes, soient enterrés avec dignité et de façon qui leur rende hommage pour les services rendus au Canada. On estime que les subventions actuelles permettent d'atteindre cet objectif.

LE TARIF DES DOUANES—ON DEMANDE LA SUPPRESSION DU DROIT DE DOUANE GREVANT LES GILETS PARE-BALLES

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur l'Orateur, j'ai posé dernièrement au ministre d'État (Finances) (M. Bussières) une question concernant les gilets pare-balles à l'intention de ceux qui sont chargés de faire appliquer la loi dans notre pays. Un droit de douane de 25 p. 100 est imposé sur ces gilets importés au Canada.

● (2210)

D'après les renseignements que m'a donnés le ministre, si nous produisons des gilets de bonne qualité au Canada, je reconnais, dans ces conditions, que nous devrons protéger notre industrie et nos emplois pour les Canadiens.

Ce qui m'a poussé à intervenir à ce sujet, ce sont les malheureux actes de violence dont nous entendons parler ces derniers temps et qui sont bien souvent dirigés contre les membres de nos forces policières simplement parce qu'ils représentent la loi et son application. C'est à nous, citoyens qui voulons que règne l'ordre, de leur prêter main-forte si nous voulons qu'ils jouent le rôle essentiel et indispensable que nous attendons d'eux.

Nous devons donc garantir notre appui aux responsables de l'application de la loi, tant au niveau municipal, provincial ou fédéral que dans les autres organismes de sécurité. Les policiers ne devraient pas devoir acheter à leurs frais des gilets pare-balles, et cet article devrait faire partie de leur équipement ordinaire.

Il faudrait procéder à de sérieux essais de cet équipement pour assurer qu'il est pratique et fiable. Je crois savoir qu'il n'y a pas de normes fixes en vigueur au Canada à l'heure actuelle. Si une société ne répond pas à des normes précises, elle ne doit pas être autorisée à vendre ce produit sur le marché. Si une autre fabrique un produit qui répond à des normes établies, il serait facile de lui acheter tout le matériel requis pour nos représentants de la loi.

J'ai trouvé dans les renseignements que m'ont fournis les fonctionnaires du ministre le nom d'une société canadienne qui, d'après mes renseignements, ne fabrique pas à l'heure actuelle de gilets pare-balles mais qui envisage de le faire. La société en a fabriqué pendant un certain temps mais a cessé la production depuis quelque temps. La société en question procède à d'intensives recherches, si je ne m'abuse, auprès de la GRC et d'autres sources utiles. Malgré tout cela, il faudra attendre au moins six mois avant qu'elle ne commence à fabriquer les gilets.

La deuxième société dont les fonctionnaires m'ont parlé fabrique toujours des gilets pare-balles et en vend à l'étranger, par exemple dans certains pays du Moyen-Orient et, en petites quantités, aux États-Unis. Elle ne vend pas beaucoup aux États-Unis à cause de la vive concurrence d'entreprises qui ont beaucoup d'expérience en ce domaine. Il n'y a rien qui nous empêche de fabriquer un bon ou de bons produits canadiens: il suffit d'utiliser tous les moyens de recherche pouvant servir à l'expérimentation et aux essais. J'ajouterai également que la deuxième société en question vend beaucoup de ses gilets à certaines forces policières municipales et autres du Canada, et qu'elle travaille en très étroite collaboration avec le ministère de la Défense nationale.

Ce qui est drôle à dire, c'est que cette société canadienne fait éprouver son matériel par une maison américaine, qui s'appelle je pense H. & P. White Co. Ltd. Cette société vient de l'ancienne Henry Packard and White Co. Au début du siècle, cette société a été approchée par Al Capone, qui lui a commandé une voiture blindée. Aujourd'hui, la descendante de cette société est réputée dans les essais de gilets pare-balles. Les produits qui résistent à ses épreuves sont agréés par l'État et homologués comme éléments de protection corporelle.

Les agents de la société Brinks et les agents spéciaux des Olympiques de Montréal, par exemple, étaient équipés de gilets pare-balles dont certains au moins étaient fabriqués au Canada. Le peu de recherches que j'ai faites à ce sujet m'ont donc convaincu que nous pouvons fabriquer au Canada de bons produits.

Dans l'intérêt de tous nos services d'ordre, y compris la police militaire et les services spéciaux, je soulève la question pour deux raisons. Tout d'abord, il faut que les essais de gilets pare-balles s'effectuent de façon très stricte au Canada, et par les soins de personnes qualifiées. D'autre part, les produits d'importation doivent subir les mêmes épreuves. Ils ne

devraient pas être admis sur le marché à moins d'avoir subi ces épreuves. Nous sommes parfaitement en mesure d'alimenter le marché intérieur avec nos produits canadiens, ainsi que d'en exporter, mais il faudrait accorder plus d'attention à la question des épreuves et des homologations.

En second lieu, cela devrait faire partie intégrante de l'équipement policier. Il ne faudrait pas que les agents aient à payer cela de leur poche. Faudra-t-il de nouvelles tragédies, comme celle qui a débuté dans ma circonscription pour se terminer dans celle du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), juste avant Noël, avant que nous nous décidions à appliquer une politique sérieuse de coordination à tous les niveaux et à ne rien épargner pour protéger et aider les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions?

● (2215)

Comme bien d'autres, je voudrais qu'on le fasse partout afin de protéger les personnes qui essaient de faire du Canada un pays où tout le monde peut vivre en sécurité. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que tout agent de la paix, qu'il soit à l'emploi de la police municipale, provinciale ou fédérale, joue ce rôle important. Je voudrais que les divers niveaux de gouvernement cherchent sincèrement à coordonner leurs efforts et à veiller, en même temps, à ce que les vestes soient d'excellente qualité et de fabrication canadienne.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, d'abord, je félicite le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) d'avoir si bien analysé la situation en ce qui concerne les gilets pare-balles et les dangers que courent les représentants de la loi. En fait, j'irais même jusqu'à approuver entièrement tout ce qu'il a dit ce soir. En tant que secrétaire parlementaire du ministre des Finances, je peux répondre à la question concernant les droits d'importation de 25 p. 100 imposés actuellement sur les gilets pare-balles au tarif de la nation la plus favorisée. En fait, le ministère des Finances a examiné très attentivement la possibilité de supprimer les droits de douane sur les gilets pare-balles à l'intention des agents de police en réponse à un certain nombre de demandes. Ces demandes émanent non seulement du député de Renfrew-Nipissing-Pembroke, mais aussi des usagers qui font valoir qu'il s'agit de matériel de sécurité qui doit bénéficier de la même franchise que les casques de pompiers et les casques de sécurité industrielle.

L'enquête du ministère a révélé que c'est à la fin des années 20 que le Canada a décidé d'exempter de droits de douane les casques de pompiers et les casques de sécurité industriels, comme les casques de mineurs, parce qu'ils n'étaient pas fabriqués au Canada à l'époque. En 1947, le Canada s'est engagé, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, à ne pas imposer de droits de douane sur ces casques. Par ailleurs, au moins deux sociétés fabriquent des gilets pare-balles au Canada, notamment International Uniforms Limited, de Montréal, qui en fabrique plusieurs modèles. Comme le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke l'a signalé, cette société vend des gilets pare-balles non seulement au Canada, mais aussi à certains fournisseurs aux États-Unis. A l'heure actuelle, la société collabore très étroitement avec la GRC pour améliorer les gilets qu'elle fabrique afin de satisfaire, comme il se doit, à toutes les normes mentionnées par mon honorable ami. L'autre fabricant est la Société Safeco Manufacturing Limited, de Scarborough, en Ontario. A l'heure actuelle, cette maison ne fabrique pas de gilets pare-balles, mais elle est en train de mettre au point des produits qui, j'en suis convaincu, satisferont aux normes mentionnées par mon honorable ami.

Selon moi, l'activité commerciale de ces deux compagnies risquerait d'être compromise si l'on supprimait les droits de douane sur les gilets pare-balles. Je pense que c'est une bonne chose que ce matériel soit fabriqué au Canada selon les normes recommandées par mon honorable ami. Le fait d'accorder une protection tarifaire aux fabricants canadiens nous aidera à atteindre cet objectif et permettra aux fabricants d'augmenter leur chiffre d'affaires au Canada et à l'étranger.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—L'ESSAI DE DÉFOLIANTS CHIMIQUES

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, les 23, 26 et 27 janvier derniers et encore une fois aujourd'hui, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) une série de questions au sujet de l'essai, en juin 1966, de défoliants chimiques à la base de Gagetown des Forces armées canadiennes par l'armée des États-Unis.

Les réponses fournies par les porte-parole du gouvernement aux questions posées par mes collègues et par moi-même à ce sujet n'ont fait qu'embrouiller davantage toute l'affaire au lieu de nous éclairer.

● (2220)

L'incident de Gagetown soulève deux questions fondamentales. En premier lieu, il s'agit de connaître la nature et l'étendue de la participation du Canada aux essais sur les armes biologiques et chimiques et, en deuxième lieu, de découvrir pourquoi les gouvernements canadiens ont persisté à nier—et en fait continuent à nier—que le fruit des recherches sur les armes chimiques, effectuées dans un établissement de défense du Canada, devait bénéficier aux Américains au Vietnam.

Le ministère de la Défense nationale a mis en jeu sa crédibilité dans cette affaire, et en persistant à nier le rôle du Canada dans ces essais, il ne fait qu'entamer d'autant plus le crédit qu'il lui reste. Quand nous avons découvert que les gens de Winnipeg avaient servi de cobayes lors d'un essai effectué en 1953, le ministre de la Défense nationale nous affirmé que c'était là le dernier cas, et qu'on ne comptait plus effectuer d'autres essais du genre en plein air. Eh bien, six mois plus tard, nous avons eu connaissance des essais menés à Gagetown dans lesquels des produits chimiques carcinogènes, les Agents orange, blanc, mauve et bleu, avaient été employés. Le gouvernement avait pourtant affirmé de façon catégorique qu'il ne menait plus d'autres essais du genre; je suis donc persuadé qu'il nous suffit d'attendre encore quelques mois de plus pour découvrir un autre incident semblable. Les Canadiens méritent certainement mieux que les piètres excuses que leur sert le gouvernement les uns après les autres.

Le 10 mars 1970, le ministre de la Défense de l'époque, M. Léo Cadieux, avait communiqué au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, un document dans lequel il exposait en détail la participation du Canada aux essais sur les armes biologiques et chimiques. Dans le document en question, il faisait valoir que le Canada n'y avait pris part que dans un but défensif, pour mettre à l'essai des mesures de défense auxquelles il devait recourir en cas d'attaque. Le document de 1970 contient toutefois deux points très intéressants qu'il y a lieu de souligner.

En parlant du rôle du Canada dans les essais effectués, on lit dans le rapport ce qui suit:

... il appartient donc entièrement au Canada de décider si certaines expériences seront effectuées en territoire canadien.

Les auteurs ajoutent de façon catégorique ce qui suit:

Il y a peut-être lieu de signaler à cet égard qu'aucune des recherches effectuées par le ministère de la Défense nationale n'a influencé de quelque façon le recours aux armes chimiques au Vietnam.

Il est bien évident que ces déclarations de 1970 ne concordent pas avec ce qui s'est passé à Gagetown d'après ce que nous avons découvert.

Voilà que le ministre et ses fonctionnaires ont fait tout leur possible pour inventer une histoire à propos des essais de 1966 qui n'auraient été que des expériences sur le contrôle de la végétation à la base militaire de Gagetown. Le ministère de la Défense nationale et le ministre lui-même ont bien insisté pour dire que les fonctionnaires du ministère de la Défense du Canada ou de l'armée américaine n'avaient en aucune façon laissé entendre que ces essais allaient servir à la mise au point d'une arme chimique—plus précisément de défoliants qui devaient être utilisés au Vietnam.

On peut dire que ces messieurs ne savent pas lire s'ils tiennent à nier que les Canadiens ou plutôt les Américains avaient l'intention de se servir des résultats des essais de Gagetown au Vietnam.

Dans le *Technical Memorandum 141*, sur les essais de défoliation effectués en 1966 à la base de Gagetown, Nouveau-Brunswick, Canada, un document de l'armée américaine, on peut lire:

... on avait besoin de grandes étendues semblables en densité à celles qui présentaient un intérêt en Asie du sud-est ...

Plus loin dans le mémoire on peut lire:

... ce terrain qui se trouvait à la base de Gagetown, à Oromocto, au Nouveau-Brunswick, convenait quant à l'étendue et à la densité, et renfermait un mélange de conifères et d'essences à grandes feuilles caduques croissant en un massif dans une forêt vierge et dense où se retrouvaient des densités de végétation semblables à celle des régions des zones tempérées et tropicales comme le sud-est de l'Asie.

Il est clair que les Américains se servaient de Gagetown parce qu'on y trouvait des conditions semblables à celles des régions qui les intéressaient dans le sud-est de l'Asie, c'est-à-dire le Vietnam.

La version canadienne du rapport sur l'essai de 1966 à Gagetown, intitulé «Contrôle de la végétation», démontre sans le moindre doute que les Canadiens étaient bien au courant des raisons pour lesquelles les Américains voulaient faire cet essai à Gagetown. Je cite un extrait de ce rapport:

... On comprend l'intérêt des Américains. D'énormes efforts ont été tentés pour trouver moyen de détruire la voûte de feuillage de la jungle dans le Sud-est asiatique.

En 1966, les fonctionnaires savaient que l'armée américaine voulait faire des tests à Gagetown parce qu'elle cherchait un moyen de détruire la voûte de la jungle au Vietnam. En 1981, les fonctionnaires canadiens ne semblent pas capables de voir le rapport.

Deux autres rapports confirment que ces essais avaient pour but de faciliter l'effort de guerre américain au Vietnam. Un responsable du Pentagone a confirmé récemment que les essais de Gagetown étaient effectivement en rapport avec le Vietnam. Deuxièmement, un livre intitulé «The Science of 2, 4, 5, T» de Rodney Bovy et Alan Young stipule que les militaires américains:

... n'ont pas répandu d'herbicides à titre expérimental ou sans avoir procédé à des essais. Les essais sur place à des fins militaires ont eu lieu à Portorico, à Hawaï, en Thaïlande, au Canada et dans d'autres régions.

L'élément inquiétant de cette dernière phrase, c'est qu'elle laisse libre cours à notre imagination quant à d'autres essais qui auraient eu lieu au Canada. L'agent Orange et les produits chimiques connexes ne sont pas sans danger, comme le prétend le ministre.

Le gouvernement n'a toujours pas répondu à mes questions à ce sujet. Je voudrais bien savoir quand le gouvernement va cesser de jouer l'innocent au sujet de sa participation dans les essais en rapport avec le Vietnam et reconnaître qu'il a été un complice complaisant. Quand le gouvernement va-t-il nous expliquer pourquoi il a participé à ces essais d'armes chimiques offensives? Enfin, quand le gouvernement va-t-il jouer cartes sur table avec les Canadiens et leur expliquer en détail la nature et la portée de tous les essais d'armes chimiques et biologiques réalisés au Canada?

● (2225)

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je rappelle aux députés qu'en 1966, les Américains étaient les vainqueurs au Vietnam. En fait, je crois qu'ils contrôlaient les trois quarts du territoire. Par conséquent, il ne leur était pas nécessaire de procéder à des expériences au Canada, ils avaient toute la place voulue au Vietnam. Il est vrai que pour des raisons qui lui sont propres, le ministère de la Défense nationale a collaboré aux essais de défoliants chimiques auxquels l'armée américaine a procédé à la base des forces canadiennes de Gagetown, en 1966.

Il est vrai également que tous les matériaux utilisés étaient vendus dans le commerce et enregistrés au ministère de l'Agriculture à des fins commerciales pour les forêts, les pâturages et les herbages. Ces produits chimiques étaient utilisés depuis un certain temps avant les essais de Gagetown et ils l'ont été de façon plus intensive depuis lors pour les défrichages aux fins de construction routière ou de projets hydroélectriques, ainsi que par des usagers commerciaux.

C'est un fait aussi que les essais de Gagetown ont été effectués uniquement sur des terrains de la Couronne isolés, situés à des milles de distance des zones habitées les plus proches. La pulvérisation ayant été effectuée à partir d'un hélicoptère volant à basse altitude et par temps calme, il est virtuellement impossible que les produits chimiques se soient propagés à l'extérieur de la zone d'essai.

Précisons bien qu'il ne s'agit pas là d'une zone immense ou de forêts entières, mais plutôt de parcelles nettement délimitées, d'une surface totale inférieure à 400 acres, situées bien à l'intérieur des limites du camp, qui s'étend lui-même sur plus de 250,000 acres. En outre, le mélange de 2-4-D et de 2-4-5 T a été essayé sur une surface bien inférieure à 400 acres.

Le contrôle de la végétation à la BFC Gagetown a toujours posé un problème aigu. L'existence de ce problème est confirmé non seulement par les documents ministériels, mais par des publications comme le hansard du 26 août 1964, page 7281, et les procès-verbaux du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale (26 juin 1966).

Il est de notoriété publique que l'intérêt qui a poussé le Canada à essayer les défoliants chimiques est purement et simplement la recherche d'un produit meilleur pour le contrôle de la végétation à la BFC Gagetown. Cela ressort clairement du rapport de l'officier de liaison canadien, que le député d'en face a demandé et qu'il a reçu du ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne).

J'aimerais insister sur le fait que le ministère de la Défense nationale ne va pas distribuer de documents appartenant à un État étranger. Simplement, lorsque le député d'en face a demandé le document canadien concernant l'essai de Gagetown, il en a rapidement reçu le texte, et on lui a également fait faire la visite commentée de la base de Gagetown lorsqu'il en a fait la demande.

Mis au courant de la situation, les députés NPD d'en face ont fait preuve ou bien d'irresponsabilité, ou bien d'ignorance pure et simple en assimilant herbicides et guerre chimique, comme ils l'ont fait à maintes reprises. Et ils ont donné une bien piètre idée de leur honnêteté intellectuelle lorsque, pendant la période des questions d'aujourd'hui, ils n'ont cité qu'une phrase du document que le ministre leur avait communiqué, et hors de contexte encore.

Permettez-moi de dire que la plus grande menace à la santé dans toute cette affaire, c'est peut-être l'anxiété créée par les affirmations irresponsables et les insinuations des députés NPD. Je pense que leur obstination à relancer cette affaire n'a d'autre but que de chercher à faire la manchette des journaux.

Comme d'habitude, le ministère a agi de façon très responsable dans cette affaire. Tous les renseignements relatifs aux essais des herbicides ont été mis à la disposition du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. Le ministère fédéral collaborera pleinement à toute étude que les autorités pertinentes désireront entreprendre à cet égard. Entretemps, les trois fonctionnaires canadiens qui ont participé directement aux essais ont été examinés par des autorités médicales compétentes qui n'ont rien trouvé d'anormal.

En conclusion, ce que nous devrions nous demander et ce que les députés d'en face devraient aussi se demander, c'est s'il faut vraiment s'inquiéter d'une vaporisation très réduite d'herbicides qui a été faite il y a quinze ans, alors que le même produit a été et est encore largement en usage dans l'agriculture et l'industrie en de nombreux endroits. S'il s'agit pour eux d'un principe, à savoir que les produits chimiques soient utilisées prudemment, non seulement dans le secteur agricole mais dans tous les domaines, ils devraient l'énoncer clairement et cesser leurs allégations et insinuations malveillantes.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME VI